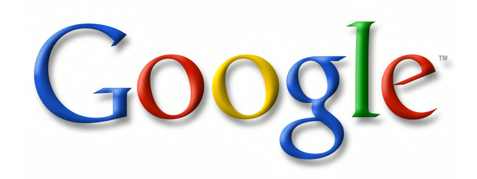

Google


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

DICTIONNAIRE

DES SYNONYMES

DE LA LANGUE FRANÇAISE

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
IMPRIMEUR DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION
RUE DE VAUGIRARD, 9, A PARIS

DICTIONNAIRE
DES SYNONYMES
DE LA LANGUE FRANÇAISE

AVEC

UNE INTRODUCTION SUR LA THÉORIE DES SYNONYMES

OUVRAGE DONT LA PREMIÈRE PARTIE
A OBTENU DE L'INSTITUT LE PRIX DE LINGUISTIQUE
EN 1843

PAR M. LAFAYE

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE ET DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES D'AIX

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C[ie]

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

(Près de l'École de médecine)

1858


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
31 MAY 1935
OF OXFORD

A

MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Messieurs,

C'est à vous que doit être dédié ce livre. Il vous appartient pour ainsi dire. La plupart des écrivains qui en ont fourni la matière, Girard, Beauzée, d'Alembert, Voltaire et Condillac, ont été du nombre de vos prédécesseurs. Je n'ai guère eu qu'à réunir et à coordonner leurs travaux conformément aux vues de Fontanes et aux conseils de M. Guizot, autres noms dont s'honore votre illustre compagnie.

Pour exercer une grande influence, le Dictionnaire des synonymes de la langue française *aurait besoin, je le sens, d'émaner de vous tout entier et tel qu'il s'est transformé entre mes mains. Mais, ainsi que l'Académie elle-même l'a reconnu dès le commencement, un ouvrage systématique n'est pas de nature à pouvoir se faire en commun. Daignez accorder à celui-ci, déjà recommandé par le suffrage de l'Institut, l'honneur de paraître sous vos auspices. Vous lui communiquerez ainsi une partie au moins de votre puissante et incontestable autorité.*

DÉDICACE.

Dépositaires des traditions du bon goût, conservateurs de l'esprit littéraire, guides des jeunes talents qui se disputent vos couronnes, mais d'abord régulateurs de la langue et établis surtout pour en constater l'usage, vous avez atteint le principal but de votre institution. C'est sous sa forme définitive qu'a été publié votre Dictionnaire *en* 1835, *et désormais l'objet dont vous vous occupez en commun, c'est de composer le dictionnaire historique de la langue en recherchant quelles ont été les acceptions successives des mots aux différentes époques de la littérature nationale. Puissiez-vous néanmoins accueillir favorablement une œuvre entreprise pour continuer votre première tâche, qui était achevée sans doute, mais non pas, j'ose le dire, d'une manière absolument suffisante! Il restait après vous quelque chose à faire pour l'exacte intelligence et l'emploi éclairé de notre langue classique: à cette belle littérature qui fait l'orgueil de la France et l'admiration du monde il manquait un livre consacré à la distinction des termes en apparence équivalents, livre méthodiquement conçu et fait d'une seule main, dans lequel tous les travaux partiels du même genre fussent non pas seulement rassemblés, mais fondus en un tout.*

J'ai mis mon ambition, j'ai employé ma vie presque entière à remplir cette lacune. En vous faisant hommage du résultat de mes efforts, je cède avant tout au besoin de témoigner publiquement combien je suis redevable à plusieurs académiciens, anciens ou nouveaux, et avec quels sentiments de respectueuse déférence je suis de vous tous,

Messieurs,

Le très-humble et très-dévoué serviteur,

LAFAYE.

Septembre, 1857.

PRÉFACE.

Il y a plus de vingt ans que je commençai à prendre pour objet spécial de mes études la synonymie française. J'y fus amené par la découverte d'un dictionnaire de Condillac encore présentement inédit. Cet ouvrage, d'un auteur si justement renommé parmi les grammairiens philosophes, excita d'abord ma curiosité, et, à la lecture, il me parut en effet très-remarquable relativement aux définitions. Un esprit aussi droit n'avait pu ignorer combien sous ce rapport tous les dictionnaires sont défectueux et peu satisfaisants. Choqué de ce vice, il avait conçu comme Girard le moyen d'y porter remède, mais différemment la manière de l'appliquer. Suivant Girard, il doit exister dans chaque langue, indépendamment et séparément du vocabulaire, un livre des synonymes qui en soit le complément indispensable. Condillac n'est pas de cet avis. Si on l'en croit, les distinctions synonymiques ne seront point isolées des définitions qu'elles ont pour but d'éclaircir ou de justifier; mais dans le dictionnaire général, au commencement de chaque article, on comparera le mot, dont il y est question, avec tous ceux qui lui ressemblent le plus pour le sens, ou on renverra à l'article où cette comparaison a lieu, de telle sorte que la valeur du mot soit déterminée immédiatement et tout d'un coup.

Exécuté selon ce plan, le dictionnaire de Condillac se distingue par l'originalité de sa composition. Mais ce qui me frappa le plus en le lisant et ce qu'il s'agit surtout de constater ici, c'est qu'il contient une foule de synonymes, rangés en familles et expliqués avec cette netteté qui fait le charme et le prix de tous les écrits sortis de la même plume. Ma première idée fut de mettre au jour ces richesses, enfouies jusque-

là, en les joignant à celles que M. Guizot avait recueillies dans son *Nouveau dictionnaire des synonymes*. Mais je ne tardai guère à étendre mes vues, à m'élever dans ma pensée au-dessus du rôle de simple éditeur. J'avais pris goût à ce genre de recherches; je m'y adonnais avec ardeur; je m'entourais de tous les livres qui traitent de la distinction des mots synonymes dans les langues modernes ou anciennes. Outre celui de Condillac, pour ce qui regarde la synonymie française, je m'en étais procuré plusieurs, publiés depuis peu, mais sans succès, quoique ayant des parties estimables, et, entre autres, le *Nouveau choix de synonymes français* de Leroy de Flagis[1]. D'ailleurs, l'étude attentive des traités de synonymie étrangère, qu'aucun philologue français n'avait encore pris la peine de consulter, me démontra bientôt qu'il était possible, avec des précautions, d'en tirer le plus grand parti. Les étrangers avaient commencé par tourner au profit de leurs langues les distinctions de Girard; il devint évident pour moi que rien n'empêche qu'ils ne nous rendent à leur tour un service analogue, pourvu que nous sachions le leur demander.

Je conçus donc une vaste entreprise, ayant pour objet d'élever à la synonymie française un véritable monument, en employant et en fondant dans une œuvre unique, selon des règles certaines, tous les essais antérieurs, tant ceux qu'avait rassemblés l'auteur du dernier recueil général, M. Guizot, que ceux qu'il n'avait pu connaître. C'était dans la circonstance, pour le bien de la science et l'utilité des lecteurs, le seul parti convenable. Fallait-il aux anciennes distinctions continuer sans fin et sans fruit à en ajouter d'autres, ou identiques ou contradictoires, qui viendraient s'entasser pêle-mêle et comme par alluvion dans une compilation indigeste? Non sans doute; c'eût été augmenter de plus en plus le désordre, la confusion et l'incertitude, qui rendent si

1. Paris, 1812. 2 vol. in-8°.

imparfaits et si peu profitables les dictionnaires, prétendus universels, de mes prédécesseurs immédiats.

Dans une théorie sur les synonymes, M. Guizot, il y a près d'un demi-siècle, invitant les grammairiens de l'époque à suivre la route qu'il se bornait à indiquer, leur recommandait de ne point s'arrêter aux détails, aux recherches particulières, mais de s'élever aux généralités et aux vues d'ensemble, afin « de ne pas perdre le fruit des lumières acquises et des matériaux amassés. » Jusqu'ici personne encore n'avait répondu à son appel; tant ces études abstraites et sévères étaient peu capables de tenter nos écrivains philosophes, au milieu d'un siècle entièrement absorbé par des occupations d'un intérêt plus sensible. Sans les encouragements de cet esprit supérieur qui a bien voulu être mon guide, jamais peut-être je ne me serais chargé de cette tâche, bien que pleinement convaincu que, avec des ressources dont personne n'avait disposé avant moi et en remaniant le sujet d'une manière générale et philosophique, je parviendrais à former de la substance de tous les ouvrages précédents du même genre un ouvrage plus méthodique, mieux ordonné et incomparablement plus utile.

A présent que ce travail de synthèse et d'organisation est achevé, et le moment venu d'en exposer le fruit au grand jour de la publicité, je ne puis me défendre d'un sentiment de crainte en pensant aux imperfections inévitables dans une œuvre de si longue haleine. J'espère pourtant qu'elles seront compensées aux yeux du lecteur par des qualités particulières. De tous les dictionnaires des synonymes français, celui-ci est le plus complet; c'est le seul qui reproduise en un corps d'ouvrage unique et sous une forme raisonnée tout ce qui jusqu'à présent avait été écrit d'essentiel sur cette matière; le seul de quelque étendue qui ne se réduise pas à une simple compilation, remplie de contradictions et de doubles emplois; le seul qui commence chaque article en marquant l'idée commune à tous les mots dont il y est question; le seul enfin dans

lequel les distinctions établies se trouvent justifiées par des citations décisives empruntées à nos écrivains du XVII[e] siècle et du XVIII[e] les plus purs et les plus justement estimés.

La première partie a déjà subi l'épreuve de l'opinion. C'est, avec un peu moins d'appareil scientifique, le livre que j'avais publié en 1841 afin de pressentir le succès du tout par celui de ce fragment. Or, en voyant la manière dont l'Institut, l'Université et, dans la presse, les écrivains les plus compétents ont accueilli cet essai, je ne puis m'empêcher d'attendre avec quelque confiance le sort réservé dans le public au dictionnaire tout entier. La partie déjà connue, et que j'ai dû perfectionner après les encouragements très-flatteurs dont elle a été l'objet, se retrouve ici avec de notables améliorations : toutes les distinctions ont été revues, quelques-unes éclaircies ou réformées; le long article qui se rapporte à la synonymie des adverbes et des phrases adverbiales a été refait en entier ; de nouveaux développements et de nouveaux exemples ont augmenté de près d'un tiers l'œuvre primitive, en même temps qu'elle était purgée avec le plus grand soin des fautes qu'y avait relevées la critique. Quant à la seconde partie, à celle qui n'avait point encore vu le jour, elle se recommande par sa nature même : elle sera vraisemblablement plus goûtée que la première, parce qu'elle est moins abstraite, moins mêlée de théorie.

Les circonstances, du reste, paraissent être favorables pour rappeler l'attention du public sur ces études si injustement négligées, pour ne pas dire totalement inconnues.

Au XVIII[e] siècle, plusieurs écrivains philosophes, Voltaire, Condillac, d'Alembert et Diderot, imitant l'abbé Girard, s'appliquèrent à distinguer les mots synonymes, bien convaincus qu'ils étaient de l'utilité de leurs efforts pour fixer, pour rendre désormais invariable la qualité de notre langue la plus caractéristique, sa précision. Mais, au commencement de notre époque, leurs erreurs en métaphysique et en morale firent tort

dans l'opinion à leurs travaux et à leurs productions philologiques. Comme on réprouva les unes, on rejeta les autres, quoiqu'il n'y ait entre les unes et les autres aucune connexité. Les funestes doctrines des Encyclopédistes n'empêchent pas qu'ils n'aient possédé au plus haut degré l'esprit philosophique et qu'ils ne l'aient fort heureusement employé, sinon à rendre la langue française plus parfaite, au moins à en perpétuer l'usage, en faisant mieux connaître toutes ses perfections et son aptitude merveilleuse à servir tous les besoins de la pensée. Aujourd'hui que l'ardeur de la réaction s'est calmée et que la philosophie a repris la droite voie, nous sommes plus capables de juger sans passion le siècle dernier, nous avons moins de peine à reconnaître les services qu'il a rendus à la langue et à estimer, comme écrivains, des hommes que nous condamnons absolument ou en partie comme philosophes. Avec ces dispositions à l'impartialité, notre temps, selon toute apparence, saura convenablement apprécier dans le présent livre une des meilleures choses que nous ait laissées la philosophie du XVIIIe siècle, c'est-à-dire ses observations sur les significations exactes des mots vulgairement réputés synonymes.

Notre littérature et notre langue classiques jouissent en ce moment d'un retour de faveur signalé. Jamais on n'en a mieux senti le prix que depuis certaines tentatives d'indépendance dont on ne s'avise plus guère de vanter le succès. Jamais on n'a plus généralement reconnu notre impuissance à réussir dans les lettres autrement qu'en nous remettant sous la forte discipline des grands écrivains, qui n'y ont si merveilleusement réussi qu'à cause de la parfaite conformité de leurs idées et de leurs expressions avec notre caractère national. Le temps n'est plus où, sous prétexte de donner l'essor au génie, on prenait plaisir à dénigrer notre passé littéraire, où on regardait comme une marque de petitesse d'esprit d'observer des règles, de respecter la tradition et l'usage, de rechercher dans l'emploi des mots la netteté et la justesse. Pour le style

en particulier, nous revenons naturellement à celui du bon sens, à celui qui se distingue avant tout par la clarté, et qu'on peut appeler proprement le style français, tant il convient à nos instincts intellectuels. En conserver les formes et les expressions essentielles, telles qu'elles ont été consacrées par les chefs-d'œuvre des deux derniers siècles, paraît être devenu désormais en littérature une obligation dont ne saurait dispenser le génie même.

INTRODUCTION.

I. Objet et nécessité des travaux de la lexicologie relativement aux synonymes.

Dès l'âge le plus tendre et avant toute réflexion, nous apprenons de nos parents à parler. Plus tard ce qui n'avait été qu'un jeu devient une étude : des maîtres nous enseignent à bien parler. Bien parler, c'est, tout ensemble, parler purement, parler correctement et parler convenablement eu égard au sujet, à la situation, au temps, au lieu, aux personnes. La première condition regarde les mots pris en eux-mêmes ; comme ils sont les matériaux qui entrent dans la composition du discours, il faut avant tout les connaître, en savoir la nature, la valeur, les diverses acceptions, de manière à ne les point confondre. On donne le nom de *lexicologie* à la science qui s'occupe de déterminer les significations des mots, et celui de *dictionnaires* aux livres où ses décisions se trouvent consignées. Ensuite, les éléments que les dictionnaires donnent séparés doivent subir certaines modifications et certaines combinaisons d'après des règles prescrites et sanctionnées par l'usage : sur ce point, c'est la *grammaire* qu'il faut consulter. Elle est une espèce de code où sont recueillis les arrêts de l'usage concernant l'organisation matérielle ou le mécanisme du discours, le tour des phrases, les inflexions et la disposition des mots, suivant les rapports qu'on leur veut faire exprimer. Enfin les *rhétoriques* et les *poétiques* ont pour objet les convenances du style, les procédés et les artifices de langage nécessaires quand on veut traiter avec succès tel ou tel sujet, produire sûrement telle ou telle impression.

Entre ces trois parties de l'art de bien dire, qui se rapportent, la première à la justesse, la seconde à la correction et la troisième à l'expression, la dernière est d'une utilité moins générale. Le dictionnaire et la grammaire sont pour tous les hommes des manuels indispensables, parce que tous les hommes doivent employer les termes propres, et dans leur arrangement se conformer à la pratique commune; mais la rhétorique et la poétique ne s'adressent qu'au petit nombre de ceux qui se proposent d'exercer par la parole une certaine influence sur l'esprit ou le cœur de leurs semblables. A cette première différence s'en joint une seconde tout aussi importante. La lexicologie et la grammaire commandent, imposent des règles; la rhétorique donne des conseils. On ne saurait désobéir aux unes ou même en négliger l'étude, sans encourir le reproche d'ignorance et de barbarie, sans aller contre le but du langage, qui est de se faire comprendre; celui qui ne connaît ou ne suit pas les prescriptions de la rhétorique ne s'expose pas par cela seul et nécessairement à manquer l'effet qu'il attend de ses paroles. C'est que la lexicologie et la grammaire

promulguent au nom de l'usage des lois fixes et absolues; tandis que la rhétorique indique des moyens dont le succès dépend en grande partie du génie de celui qui parle, du caractère de ceux à qui il parle et de plusieurs circonstances non moins variables au milieu desquelles il parle. Et, pour ne tenir compte que du génie de celui qui parle, on peut dire que l'éloquence et la poésie sont plutôt des talents que des arts, et que jamais la rhétorique n'allume le feu sacré dans l'âme de celui qui ne l'a point reçu du ciel.

Puisque les déterminations de la lexicologie et les règles de la grammaire intéressent tous les membres de la nation et sont indispensablement obligatoires; puisque, d'autre part, les préceptes de la rhétorique, destinés à quelques-uns seulement, ont une efficacité fort incertaine, ne semble-t-il pas s'ensuivre que les études lexicologiques et grammaticales ont dû être de tout temps plus cultivées que la troisième partie de l'art de bien dire? Ce serait une erreur de le penser. La grammaire, il est vrai, quoique la théorie et la rédaction en soient abandonnées à des savants modestes et peu estimés, n'a jamais cessé de jouir d'un assez grand crédit : elle est l'objet de nombreux traités, et il n'y en a pas qui soient recherchés par autant de lecteurs. Mais on ne saurait imaginer toute la négligence apportée dans les travaux de la lexicologie et combien peu de prix on attache en général à leur perfectionnement; comme si la connaissance de la propriété des termes était chose trop facile ou trop indifférente pour mériter qu'on en fasse, ainsi que de la rhétorique, une partie essentielle de l'art de bien parler, et qu'on s'applique à l'acquérir.

Les dictionnaires ont pour tâche principale de définir les mots de telle sorte qu'ils ne soient pris ni à contre-sens par celui qui parle ou écrit, non plus que par l'auditeur ou le lecteur, ni en sens divers par les uns et par les autres, ce qui occasionnerait inévitablement des méprises et des malentendus. Or, il s'en faut de beaucoup que les définitions qui s'y trouvent répondent à cette idée. A part un très-petit nombre de termes significatifs d'idées simples et claires par elles-mêmes, tous les mots sont susceptibles de définition, parce que tous, exprimant des collections d'idées élémentaires ou des nuances, se peuvent résoudre en termes qui représentent celles-ci d'une manière distincte et détaillée. C'est seulement à l'égard de ces mots complexes que nous prétendons critiquer le travail des dictionnaires; il y aurait de l'injustice à exiger par rapport aux autres une rigueur reconnue impossible.

Que parmi les définitions des dictionnaires il y en ait de fausses, c'est un mal sans doute, mais un mal de peu de conséquence; car il est présumable qu'elles choqueront à la longue le bon sens des vocabulistes, et qu'ils sauront bien les corriger. Mais on peut reprocher aux dictionnaires un vice tout autrement grave, parce qu'il réside dans la manière même de définir, et que leurs auteurs ne paraissent pas soupçonner combien elle est défectueuse. Ils se bornent pour l'ordinaire à traduire un mot par un autre; ce qui est en même temps ne rien expliquer et faire naître dans l'esprit du lecteur une erreur manifeste. C'est ne rien expliquer, si le lecteur ne connaît pas le sens du mot par lequel on définit,

ou si ce mot, comme il arrive presque toujours, se trouve défini à son tour par celui même à qui il sert de définition, de sorte qu'on soit renvoyé de l'un à l'autre sans rien apprendre de l'un ni de l'autre. Ensuite, c'est induire en erreur en faisant croire à une identité absolue de signification entre le mot expliqué et le mot qui explique, identité qui a très-rarement, ou plutôt qui n'a jamais lieu. Ainsi, presque toutes les définitions des dictionnaires sont illusoires; elles promènent le lecteur d'un volume ou d'un mot à un autre, sans repos et sans fruit, sans jamais lui rien enseigner d'essentiel qui le satisfasse et l'arrête définitivement, elles le font rouler dans un même cercle, cercle vicieux suivant la juste expression des logiciens; et, si on s'en rapportait aux vocabulistes, il faudrait tenir pour équivalents, c'est-à-dire pour *synonymes*, car tel est le nom donné aux mots prétendus égaux pour le sens, non-seulement ceux qu'ils qualifient ainsi formellement, non-seulement ceux auxquels ils appliquent la même définition, soit sans détour, soit en ayant l'air de la varier en variant un peu les termes, mais encore tous ceux qu'ils font servir de définitions les uns aux autres, et le nombre en est fort considérable. Consultez le dictionnaire seul, vous vous imaginerez, par exemple, que la synonymie est parfaite, et qu'il n'y a jamais de choix à faire entre *gourmand* et *glouton; ladre* et *crasseux; intelligent* et *entendu; trouver* et *rencontrer; bétail* et *bestiaux; enchérir* et *renchérir; odorant* et *odoriférant*; *étincelle* et *bluette*; *ineffaçable* et *indélébile; grandeur d'âme*, *générosité* et *magnanimité*; et ainsi d'une foule d'autres.

Sous ce rapport, tous les dictionnaires pèchent également et à peu près au même degré. Celui de l'Académie détermine de la même manière que les autres les significations des mots : ou, pour parler exactement, il est à cet égard le modèle que les autres copient. L'Académie, à la vérité, a senti et déclaré dès le principe que, pour définir les termes, il ne fallait pas se contenter d'en faire connaître les synonymes; mais, dans la pratique, il lui arrive presque toujours de s'en contenter. Aussi, tout ce que nous disons ou dirons des dictionnaires s'étend à tous, bien que s'appliquant particulièrement à celui de l'Académie, le vrai régulateur de la langue française. C'est donc de celui-ci que nous emprunterons d'abord un exemple qui mette en évidence ce qu'il y a d'insuffisant dans ces ébauches de définitions.

Qu'on tâche de concevoir, d'après l'Académie, les sens attachés aux verbes suivants :

Blâmer : improuver, reprendre, condamner.
Improuver : désapprouver, blâmer.
Désapprouver : blâmer, condamner, trouver mauvais.
Réprouver : rejeter une chose, la désapprouver, la condamner.
Reprendre : blâmer, censurer, critiquer, trouver à redire.
Condamner : blâmer, désapprouver, rejeter.
Désavouer (fig.) : désapprouver, condamner, réprouver.
Censurer : blâmer, critiquer, reprendre.
Critiquer : censurer, trouver à redire.

Redire (trouver à) : reprendre, blâmer, censurer.

Contrôler : reprendre, critiquer, censurer.

Fronder : blâmer, condamner, critiquer.

Épiloguer : censurer, trouver à redire.

Au lieu d'instruire le lecteur, ne semble-t-on pas se jouer de lui? Et que sait-il de plus après qu'avant, sinon que tous ces verbes sont synonymes et qu'on peut indistinctement dans tous les cas employer celui-ci ou celui-là[1]? Du reste ces définitions ne sont point rares dans les dictionnaires; elles s'y rencontrent par centaines, par milliers; et ce sont elles apparemment qui ont fait dire à Rivarol que l'Académie avait manqué la presque totalité de ses définitions.

En somme, les dictionnaires ne définissent point, ou ils définissent d'une manière incomplète, en même temps qu'ils accréditent une erreur. Ils désignent d'une manière générale et approchante l'ordre d'idées exprimé par le mot donné, sans insister sur la place qu'il y occupe, sur le caractère particulier qui le distingue comme espèce dans le genre. Ils mettent sans plus de rigueur chaque mot à côté d'un autre ou d'autres mots qui lui ressemblent à peu près. Indication insuffisante qui ne fait pas connaître, qui laisse flotter dans le vague la propriété des termes, qui n'apprend rien sur le choix qu'il convient d'en faire dans les diverses circonstances, et qui n'a d'autre résultat positif que de former une masse énorme de mots qui surchargent la langue en l'appauvrissant d'idées. Les *Dictionnaires des synonymes* ont pour objet de remédier à cette double imperfection. Ce sont, en ce qui regarde les définitions, des compléments des dictionnaires ordinaires. Posant en principe qu'il ne saurait y avoir de synonymes parfaits, surtout dans la langue usuelle d'un peuple avancé en civilisation, ils réunissent en familles les mots qui expressément ou implicitement sont tenus pour tels, et ils assignent à chacun une idée nette et qui lui convient exclusivement.

Synonyme vient de deux mots grecs σὺν, avec, ensemble, et ὄνομα, nom, pour marquer que les termes ainsi qualifiés nomment ou désignent ensemble, ou les uns comme les autres, les mêmes choses, les mêmes idées. Il y a effectivement des mots regardés comme tout à fait équivalents par les poëtes, par les mauvais surtout, qui ne consultent en les employant que le besoin de la mesure et celui de la rime. Ce qui a fait dire à Port-Royal : « Combien la rime n'a-t-elle pas engagé de gens à mentir? » Ainsi, dans nos colléges, les élèves, pour s'aider à versifier en latin, ont entre les mains un dictionnaire intitulé : *Gradus ad Parnassum*, et dans lequel à côté de chaque mot se trouve l'indication de ses synonymes. Parmi ces derniers, qu'il y en ait un qui consente à entrer dans le vers, il est immanquablement préféré, dût-il former un contre-sens ou faire dire un mensonge.

Cependant, il n'y a jamais identité de signification entre les mots réputés synonymes. Ils ont entre eux le même rapport que les variétés d'une même couleur principale. Au premier coup d'œil et à distance, ils semblent tous se confondre, tant les nuances qui les séparent sont légères. Mais, en y regardant de

1. Pour leurs différences, voy. *Blâmer*, *désapprouver*, *etc.*, p. 401 et suiv.

près, on aperçoit ce qu'il y a de particulier dans chacune de ces nuances, ou, pour parler sans figure, on s'aperçoit que chaque mot est marqué de traits distinctifs qui le rendent seul propre à exprimer dans certaines circonstances l'idée générale qu'ils représentent tous.

Conformément à ces deux manières de voir, celle du vulgaire et des versificateurs, suggérée ou entretenue par les vocabulistes, et celle des grammairiens philosophes partagée par tous les bons écrivains, les synonymes sont devenus le sujet de deux sortes d'ouvrages également appelés *Dictionnaires des synonymes*. Dans les uns, comme dans le *Gradus*, n'ayant égard qu'à leur ressemblance et les prenant pour ce que les donnent les dictionnaires ordinaires, on les a rassemblés par groupes afin que le lecteur pût à son gré se servir de celui-ci ou de celui-là, mais sans lui indiquer de choix. Tels sont le Dictionnaire de Timothée de Livoy, augmenté par Beauzée, en français, et celui de Rabbi, en italien; tel fut chez les Grecs l'*Onomasticon* de Julius Pollux. Dans les autres, les mots synonymes, c'est-à-dire en partie synonymes, car on n'en reconnaît point qui le soient entièrement, se trouvent aussi rangés en famille, en raison de leur ressemblance; mais à chacun est assignée une nuance propre qui le caractérise et ne permet pas d'en employer un autre dans certaines occasions. Là, on dirait des livres d'histoire, de mathématiques, de morale, jetés pêle-mêle sur les rayons d'une bibliothèque; ici, des échantillons de minéraux régulièrement classés dans un cabinet d'histoire naturelle. Nous entendons exclusivement par *Dictionnaires des synonymes* des ouvrages du second genre, quoique cette dénomination convienne mieux à ceux du premier, où l'on ne tient pas compte des différences, où l'on ne semble pas y croire.

Tel est le sens du mot *synonyme*; tel est celui de l'expression *Dictionnaire des synonymes*. Si l'usage n'avait consacré cette dernière, il faudrait la remplacer par celle de *Dictionnaire anti-synonymique*; car l'espèce d'ouvrage qu'elle désigne est destinée à dissiper l'apparente synonymie à la faveur de laquelle les dictionnaires ordinaires, sans avoir l'air d'abandonner leur tâche, se dispensent réellement de définir les mots.

Un pareil ouvrage est une nécessité pour tout esprit droit et judicieux qui ayant à cœur la clarté et la précision du discours ne se contente pas d'une idée telle quelle des choses. Les dictionnaires ne donnent sur les acceptions des mots que des à peu près. Mais leurs définitions ne seraient ni inexactes, ni incomplètes, ni évasives, qu'elles ne satisferaient point encore, parce qu'elles sont arbitraires et dogmatiquement imposées. Et fussent-elles justifiées, en même temps qu'elles marqueraient fidèlement tous les traits caractéristiques de l'idée dont le mot est le signe, elles ne peuvent obtenir assez de développement dans le dictionnaire général pour être nettement et distinctement entendues. Voilà pourquoi un dictionnaire parfait sous ce rapport ne rendrait pas inutile l'usage du dictionnaire des synonymes. Il ne suffit pas de définitions irréprochables pour mettre en état de discerner toujours et sûrement la propriété des termes; il faut de plus en rapprochant les définitions de ceux dont le sens se touche, faire res-

sortir leurs nuances distinctives, et pour cela ce n'est pas trop la plupart du temps d'une longue comparaison où on les oppose les uns aux autres sous toutes les faces, au moyen de phrases faites à dessein ou d'exemples empruntés aux écrivains les plus considérables. Voilà pourquoi les dictionnaires des synonymes, abrégés de Girard, que Boiste et Laveaux ont joints à leurs grands dictionnaires augmentent le volume de ceux-ci sans rien ajouter à leur valeur. Le fait est qu'une foule de distinctions ne s'y comprennent plus, faute d'explications et de détails. De là vient aussi en partie que les *Synonymes latins* de Gardin Dumesnil, imitation écourtée de Girard, sont si insignifiants et si peu utiles à étudier[1]. Voilà pourquoi enfin on ne saurait donner du travail d'un synonymiste une analyse fidèle et claire, surtout quand on s'attache, ainsi que l'a fait M. Guizot par rapport à Roubaud, non pas à résumer sa pensée, mais à transcrire quelques phrases avec les termes mêmes dont l'auteur s'est servi.

Les dictionnaires ordinaires ont pour inconvénients de laisser dans l'incertitude touchant la signification propre des mots, et, en ce qui concerne le choix de ceux-ci, de favoriser la paresse et l'indifférence, de fournir au verbiage un aliment et un encouragement. En combattant deux effets si déplorables, le dictionnaire des synonymes rend un double service. Il y a plus : sans les lumières qu'il prête, on ne saisirait pas toujours dans les auteurs classiques des finesses qui tiennent à des nuances de sens fort délicates. Par exemple, Laharpe rapporte, dans son *Cours de littérature*, qu'à l'époque de la Révolution l'impudence des mœurs fut telle, que les femmes en vinrent à *s'habiller* sans *se vêtir*; expression admirable, mais dont la justesse parfaite doit échapper à bien des lecteurs, à tous ceux qui s'en rapportent aux dictionnaires pour les sens des mots : les dictionnaires définissent *s'habiller* par *se vêtir*, et *se vêtir* par *s'habiller*. Vous lisez dans Montaigne que c'est trahison de *se marier* sans *s'épouser*[2]; que, pour donner comme il faut, on doit *épandre* le grain, non pas le *répandre*[3]; et qu'en faisant souvent le *piteux* on n'est *pitoyable* à personne[4]. Bornez-vous à consulter le meilleur de nos dictionnaires, celui de l'Académie, vous ne parviendrez pas avec son aide seule à comprendre tout ce qu'il y a de spirituel et de juste dans ces trois phrases. Vous y trouverez la même définition appliquée à *se marier* et à *s'épouser*, à *épandre* et à *répandre*, à *piteux* et à *pitoyable*. Il arrive bien quelquefois aux vocabulistes de mettre des différences entre les définitions des mots opposés par les auteurs; mais d'ordinaire, ou ces différences sont fausses, comme celle, par exemple, que prétend établir l'Académie entre *c'est à vous à* et *c'est à vous de*, ou elles ne sont qu'apparentes et en les pressant on en fait aisément ressortir tout ce qu'elles contiennent d'illusoire. A la fin du chapitre intitulé : *De Democritus et Heraclitus*, le même Montaigne écrit que, notre propre et pécu-

1. Le même reproche ne saurait être fait à l'excellent *Traité des synonymes de la langue latine* de M. E. Barrault, auquel l'Institut a décerné le prix de linguistique en 1853.

2. Liv. III, chap. v.

3. III, vi.

4. III, ix.

lière condition est autant *ridicule* que *risible*. Voulant m'expliquer ce qui distingue ces deux derniers adjectifs, j'ouvre le dictionnaire de l'Académie et j'y lis : *ridicule*, digne de risée, de moquerie ; *risible*, digne de moquerie. Définitions absolument équivalentes, ou bien la différence tient au mot *risée*, qui est dans la première et non dans la seconde. Mais en cherchant la définition de *risée*, je trouve *moquerie*. De sorte que, à dire le vrai, on se donne l'air de définir différemment des mots qu'on définit tout à fait de même, et si dans la phrase de Montaigne on substituait les définitions aux définis, on aurait pour résultat : Notre propre et péculière condition est autant digne de moquerie et de moquerie que de moquerie [1].

II. Histoire des travaux qui ont eu pour objet la synonymie française.

Ce genre d'étude n'a point commencé dans les temps modernes : l'antiquité l'a cultivé de bonne heure. Le premier qui s'en soit occupé chez les Grecs, à notre connaissance, du moins, est un des maîtres de Socrate, le sophiste Prodicus. Il attachait un grand prix à la science de la propriété des mots ; il donnait même sur ce sujet des leçons qu'il faisait payer cinquante drachmes par tête. Platon, à qui nous devons ces détails, rapporte quelques-unes de ses distinctions dont il se moque à cause de leur subtilité ou peut-être simplement par esprit d'hostilité contre les sophistes en général ; ce qui ne l'a pas empêché d'imiter lui-même ce qu'il condamnait, en fondant sa réfutation de la philosophie *ionienne* sur une différence, jusque-là inaperçue, entre les deux mots ἀρχὴ et στοιχεῖον, c'est-à-dire *principe* et *élément*. On voit aussi dans Athénée que Chrysippe avait composé un livre de synonymes. Toutefois, il n'est parvenu jusqu'à nous de traité des synonymes grecs que celui du grammairien Ammonius qui vivait au commencement du second siècle ou vers la fin du quatrième après J.-C. Il a été traduit en français et augmenté d'un grand nombre d'articles tirés de divers autres grammairiens grecs par M. Al. Pillon [2]. Les Latins ne nous ont laissé aucun ouvrage semblable. Ce n'est pas que leurs plus célèbres écrivains, grammairiens et rhéteurs aient ignoré la nature de ces mots et dédaigné leur examen : Cicéron, Quintilien, Sénèque, Varron et autres contiennent nombre de passages, la plupart recueillis par Beauzée, dans lesquels les synonymes sont clairement définis, et beaucoup de distinctions synonymiques expressément établies.

Cependant, ce n'est point, on peut le croire, à l'imitation des anciens que les modernes en sont venus à se livrer aux mêmes recherches. En cela les modernes ont suivi l'exemple des Français, et ces derniers n'ont point eu de maîtres. D'abord des philologues, parmi lesquels Vaugelas, Ménage, le P. Bouhours, Labruyère et Andry de Boisregard, avaient sans conséquence indiqué ou même caractérisé certains mots synonymes. Mais, à force d'en voir augmenter le nombre,

1. Voy. *Ridicule*, *risible*, p. 274.

2. Paris, 1824, 1 vol. in-8°.



Girard conçut l'idée d'en faire l'objet d'un traité spécial; et, qu'il ait ou non connu les quelques mots échappés en passant aux grammairiens de son époque et les observations plus étendues des auteurs latins, ou même, si l'on veut, le traité d'Ammonius, c'est à bon droit qu'il passe pour le créateur de cette branche de la philologie dans les temps modernes. « Je n'ai copié personne, dit-il lui-même; je ne crois pas même qu'il y ait encore eu personne à copier sur cette matière; de sorte que si cet ouvrage n'a pas le mérite de la perfection, il a du moins celui de la nouveauté. » Il expose et soutient par des raisons solides l'opinion qui sert de principe à cette étude, savoir qu'une langue cultivée, comme est la nôtre depuis le siècle de Louis XIV, ne renferme point de mots parfaitement synonymes; il donne dans sa théorie l'idée la plus juste de ce qui fait la richesse d'une langue; sa manière est à lui; ses explications sont originales; il répand sur toutes les matières qu'il touche un charme et un intérêt extrêmes; et, ce qui n'est pas moins décisif, il a donné le ton, au moins pendant longtemps, à tous les essais postérieurs du même genre, soit en France, soit à l'étranger [1].

1. Avant Girard, un ami de Mme de Sévigné, un philosophe cartésien, Corbinelli, avait formé le projet de déterminer par comparaison l'exacte signification des mots. Cette idée lui vint à propos d'une maxime de La Rochefoucauld qui lui sembla contenir des termes équivoques. Il annonça donc à Bussy-Rabutin l'intention de refaire les définitions des dictionnaires et commença à lui demander des distinctions, celles, par exemple, qu'il faut mettre entre la *bonne grâce* et le *bon air*, entre le *bon sens*, le *jugement*, la *raison*, etc. « Ne vous amusez pas, ajoute-t-il, à me dire que ce sont la plupart des synonymes; c'est le langage ou des paresseux ou des ignorants. Je suis après à définir tout, bien ou mal, il n'importe. Faites la même chose, je vous en prie. » Le comte de Bussy-Rabutin, de concert avec sa fille, Mme de Coligny, et l'évêque d'Autun, M. de Roquette, se mit à distinguer les synonymes proposés par Corbinelli. Leurs distinctions tout au moins très-curieuses n'ont point été connues de Beauzée ni d'aucun autre synonymiste. Ce sont encore des richesses qui ont manqué à mes prédécesseurs, et que j'ai jointes à tant d'autres dont ils n'ont pas pu ou su tirer profit.

Corbinelli reçut les distinctions de Bussy et lui en demanda de nouvelles. « Je me suis mis dans la tête, dit-il, d'avoir des idées fixes et claires d'un grand nombre de choses dont on parle sans les entendre. Je ne puis souffrir qu'on dise qu'un tel est *honnête homme*, et que l'un conçoive sous ce terme une chose, et l'autre une autre; je veux qu'on ait une idée particulière de ce qu'on nomme le *galant homme*, l'*homme de bien*, l'*homme d'honneur*, l'*honnête homme*, qu'on sache ce que c'est que le *goût*, le *bon sens*, le *jugement*, le *discernement*, l'*esprit*, la *raison*, la *délicatesse;* l'*honnêteté*, la *politesse* et la *civilité*. Or, de la façon dont vous vous y prenez, vous êtes mon homme, et Mme de Coligny est celle qu'il me faut. Ne vous amusez pas à former vos définitions sur l'usage de parler; car la plupart des termes deviennent synonymes par là. Les conversations ne permettent pas qu'on soit fort exact ni fort régulier dans le choix des paroles. Ce serait une contrainte pédante; mais je prétends qu'on soit rigoureux quand il est question de définir au vrai. Je définis *enragement*, peut-être bien, peut-être mal : mais enfin je veux fixer mes idées. Vous verrez tout cela, et vous m'en direz, s'il vous plaît, votre sentiment. »

Les nouvelles distinctions du comte de Bussy ne se firent pas attendre; mais Corbinelli ne lui proposa plus d'autres synonymes à examiner. Il s'occupa exclusivement, à ce qu'il paraît, d'un procès qu'eut une de ses parentes, et le projet des synonymes fut sans doute abandonné. Mme de Sévigné, écrivant ensuite à Bussy, lui dit au sujet de Corbinelli : « N'attendez pas si tôt les définitions que vous lui avez demandées : depuis trois mois il n'a lu que le code de Cujas. » Nous ne croyons même pas que jamais Corbinelli ait fait depuis des synonymes l'objet de recherches sui-

Mais naturellement le premier qui entra dans la carrière n'en mesura point toute l'étendue. Il recueillit comme des singularités dignes de remarque, comme des difficultés à résoudre, tous les synonymes qui se présentèrent à son esprit, ne se doutant pas qu'ils fussent si nombreux. Dans sa première édition, Girard dit naïvement que peut-être il en a oublié quelques-uns. De plus, son livre manque de plan. C'est un composé de pièces détachées entre lesquelles l'auteur ne soupçonne aucun enchaînement possible, ni pour la forme, ni pour le fond, ni pour la méthode, ni pour les idées. « On n'a, dit-il, qu'à ouvrir mon ouvrage au hasard, on tombera toujours sur quelque chose d'entier. » Ses articles, en effet, forment des tous isolés; mais, quoi qu'il en dise, ils ne sont déjà pas à tel point indépendants que Beauzée n'ait pu, dans les éditions suivantes, les ranger d'après l'analogie des objets ou des idées dont ils traitent. Avant qu'on pût et pour qu'on pût envisager le sujet d'une manière large, en concevoir la méthode et l'unité et y opérer des divisions régulières en rapprochant les articles liés par la communauté de leur idée générale, il fallait qu'on connût et qu'on eût déjà distingué une grande quantité de synonymes. Par sa position seule, Girard dut être exclusivement occupé de détails; il ne faut pas s'attendre à trouver au point de départ des sciences, ni de vastes théories, ni des conceptions encyclopédiques.

L'abbé Girard avait dédié son livre à une dame, la duchesse de Berry. Il n'aspirait, disait-il, qu'à l'avantage de lui plaire, se félicitant d'être à son service et de pouvoir se produire dans le public sous une telle protection. En tête de l'ouvrage se trouvait représenté le Saint-Esprit avec cette épigraphe, *Spirat Spiritus ubi vult*, l'esprit se fait sentir où il veut : emblème parfaitement approprié au sujet; car l'auteur a su rendre généralement intéressantes, par l'esprit qu'il y a mis, des recherches, de leur nature abstraites et peu propres à séduire le commun des lecteurs. Aussi le goût s'en répandit promptement et les femmes surtout s'y adonnèrent avec passion. Mais ce n'était pas une tâche à laquelle on travaillât de concert, mesurant ce qui restait à faire par ce qui avait été fait; c'était une sorte d'escrime dans laquelle chacun voulait s'essayer, un exercice au moyen duquel on cherchait à développer et à faire briller le tact et la finesse dont on était doué. On se proposait des synonymes à distinguer comme des énigmes à résoudre : c'était moins une occupation laborieuse devant produire des résultats utiles et durables qu'un amusement de société qui parfois dégénérait en jeux de mots. Lorsque l'empereur d'Allemagne, Joseph II, visita l'Académie française en 1777, le secrétaire perpétuel, d'Alembert, ne trouva rien de mieux à faire que de lire en sa présence « quelques synonymes dans le goût de ceux de l'abbé Girard; et parmi ces synonymes était celui de *Simplicité*, *modestie*, qui finissait

vies, du moins, à en juger par les lettres de Mme de Sévigné, où il n'y a plus trace de synonymes ni allusion à l'entreprise primitive de son ami. C'était un homme de loisir, un amateur ou un bel esprit dans l'acception favorable de ces mots, et il voyait la meilleure société, Bossuet, Boileau, Bourdaloue. Mais il avait dans l'esprit plus d'ardeur que de constance : il devint de synonymiste légiste, et se jeta plus tard dans la mysticité. (Lettres de Mme de Sévigné, éd. Ledentu, II. Lettre 656 et suiv.).



par une application légère et indirecte à ce prince, et qu'il parut sentir avec plaisir[1]. » Dans les brillantes réunions du XVIII[e] siècle, ce siècle de l'analyse et de l'esprit philosophique, où les femmes les plus célèbres dans l'art de la conversation attiraient autour d'elles l'élite des gens de lettres, les synonymes étaient tout à la fois un sujet d'étude, comme condition de succès, et un sujet d'entretien, comme matière où l'on pouvait le mieux faire preuve et montre de sagacité. Mais il paraît que le lieu où on s'en occupa avec le plus de sérieux et de suite fut le salon de Mlle de L'Espinasse, rendez-vous ordinaire de tout le parti philosophique. Cette femme, qui exerça une si merveilleuse influence sur tout son entourage et sur d'Alembert particulièrement, se faisait remarquer entre tous par le don précieux du mot propre, et le seul écrit de nature à être publié qu'elle ait produit était un traité des synonymes. Il n'a point été perdu, comme je l'avais pensé d'abord; mais il se trouve recueilli en entier ou en grande partie dans le *Dictionnaire des synonymes* de M. Guizot, à qui il avait été transmis par Mme de Meulan, sa belle-mère. En y ajoutant ce que contient de synonymes le dictionnaire inédit de Condillac avec ceux que d'Alembert et Diderot ont insérés dans l'Encyclopédie, j'ai réuni tout ce qui a été pensé et dit de plus notable sur cette matière dans la société de Mlle de L'Espinasse et même pendant tout le XVIII[e] siècle, de Girard jusqu'à Roubaud.

On y avait employé beaucoup d'activité d'esprit; le public s'était familiarisé avec ces recherches; le nombre des synonymes s'était considérablement accru : les dernières éditions de Girard en renfermaient plus que les premières, et à la mort de cet habile maître on trouva parmi ses papiers une liste d'articles à traiter, restes de la tâche qu'il s'était imposée. Cependant tous ces efforts n'amenèrent pas de grands résultats, non-seulement parce qu'ils étaient partiels et manquaient d'ensemble, mais encore parce que toutes les distinctions synonymiques, celles de Girard y comprises, étaient autant de décisions arbitraires, sans contrôle, sans preuve, et par conséquent sans autre garantie de certitude qu'une autorité toujours exposée à être combattue et renversée par une autre de valeur égale ou supérieure. Double vice qui demandait une double réforme. Beauzée et Roubaud en accomplirent une partie chacun.

Beauzée était un érudit. Outre qu'il rechercha curieusement et signala ce que les auteurs latins avaient dit de plus important sur la synonymie des mots, il connut et mit la même attention à recueillir tous les synonymes français expliqués jusqu'à lui par d'autres écrivains que Girard, notamment ceux qui se trouvaient disséminés dans l'Encyclopédie; et y mêlant quelques articles de sa composition, il forma du tout un volume qu'il joignit à celui de Girard, lui-même considérablement augmenté par ses soins. Qu'il ait pour sa part rendu des services à la synonymie française, qu'il se soit acquis des droits à la reconnaissance nationale en rassemblant des travaux auparavant perdus pour le public, ce n'est point en cela que consiste, à notre avis, son principal mérite. En même

1. D'Alembert, *Lettre* au roi de Prusse, 23 mai 1777.

temps qu'érudit, Beauzée était logicien. Girard avait prétendu perfectionner dans le langage l'instrument de la conversation; pour Beauzée, le langage est surtout le moyen de communiquer la vérité. Le livre des synonymes, aux yeux de ce dernier, ne doit plus être une œuvre de goût, passagère comme lui et composée de morceaux sans liaison où l'on se propose de plaire par leur variété même ; ce doit être une œuvre de science qui laisse des résultats durables, une œuvre de logique où l'on détermine à jamais les rapports des idées par ceux des mots, et dont les parties doivent être disposées selon l'analogie essentielle des idées. Les synonymistes ne cultivent pas un champ pour recommencer sans cesse; ils concourent à élever un édifice qu'on verra s'achever tôt ou tard; ou, pour parler sans figure, en employant les termes mêmes de Beauzée, de tous ces essais partiels « résultera quelque jour un excellent dictionnaire, qui nous manque jusqu'à présent. » Cette idée est tout à fait étrangère à Girard : en traitant de la synonymie des mots, il déclare étudier cette partie de l'art de bien dire, qui regarde la beauté de l'expression, qui fait parler en homme d'esprit, et dont le bon goût décide; tandis qu'il se défend d'avoir rien à démêler avec la grammaire qui s'occupe de la pureté du langage et à qui l'usage dicte des règles. Girard donnait donc des conseils relativement au choix qu'il faut faire des mots, dans l'occasion, pour parler avec esprit : Beauzée plus positif, se souciant moins de la parole que de la pensée, ayant appris par la comparaison d'un grand nombre de synonymes quelle en est la nature commune et quelle peut en être l'utilité, comprit qu'il s'agissait là d'une science lexicologique, relevant de l'usage comme la grammaire, et comme elle prescrivant des règles absolues. Et pendant qu'il invitait les gens de lettres à se mettre à l'œuvre, à préparer des matériaux, Condillac réalisait déjà l'idéal et construisait l'édifice en composant pour le prince de Parme son dictionnaire des synonymes. Rien de plus naturel. C'était à des philosophes, à des philosophes aussi pratiques, aussi versés dans la théorie du langage, à considérer la synonymie en grand, à en déterminer le plan et le but. On ne s'étonnera pas par conséquent que d'Alembert se soit placé aussi à ce point de vue général; on s'étonnerait plutôt du contraire : après Girard et Beauzée, il demandait « une main patiente et habile, qui, en achevant ce grand et utile édifice, rendît à la langue française un service immortel. »

Roubaud, de son côté, n'est ni philosophe, ni logicien, ni classificateur; c'est un pur philologue uniquement préoccupé des détails et accoutumé à prendre tout par le menu. Chose étrange! autant Beauzée a peu soupçonné la méthode toute scientifique qu'allait appliquer Roubaud à la distinction des synonymes, autant Roubaud est peu entré dans les vues d'ensemble de Beauzée. Dans l'esprit de Roubaud, la question de la certitude prime toutes les autres, même celle de l'utilité. Comment songerait-il à rapporter les travaux antérieurs et à y joindre les siens en les coordonnant tous pour le plus grand avantage du public? A ses yeux les premiers sont à refaire parce qu'ils manquent d'autorité, parce qu'ils sont entachés d'un vice provenant de la méthode. Quand il les cite, c'est pour les réfuter. Publiciste plein d'une ardente philanthropie, et, comme Court de Gébelin,

comme Dœderlein, passionné pour l'art étymologique, il n'entrevoit au bout de toutes ces recherches qu'une démonstration de la fraternité des langues et une espèce de dictionnaire polyglotte contenant des racines et des éléments communs à toutes les langues de l'Europe dont il serait propre à faciliter l'étude. Quant à un dictionnaire national des synonymes, on ne trouve en lui non plus qu'en Girard ni l'expression, ni l'idée de la chose. Loin d'avoir en vue un but d'utilité aussi général, il ne se proposait pas même de composer un livre de ses synonymes. Il y travaillait à bâtons rompus, suivant son propre témoignage, par manière de distraction et sans une assiduité incompatible avec les maux auxquels il était en proie. « Avec le temps, ajoute-t-il, j'ai entassé des matériaux; et j'ai fait un livre sans en avoir formé le dessein. »

Ces matériaux entassés dans quatre gros volumes in-8°, fruit des loisirs d'un malade, étaient pourtant, à part leur diffusion, des modèles à suivre désormais. Si Girard avait créé l'étude des synonymes, Beauzée et Roubaud en firent une science en la régularisant, l'un dans l'ensemble, l'autre dans les détails, en y introduisant, le premier l'ordre dans les résultats, le second la méthode dans les recherches; celui-là en assignant un but commun à des efforts auparavant isolés, celui-ci en fixant à jamais la manière de procéder pour l'atteindre. Le progrès s'opérait dans cet humble district du savoir humain comme dans ses régions les plus élevées. En synonymie comme en physique, comme en philosophie, on avait commencé par étudier au hasard, individuellement et sans concert; puis, dogmatisant sans instruire, on imposait d'autorité des solutions conjecturales, perpétuellement sujettes à contradiction, faute d'être justifiées. Et précisément à l'époque où, pour terminer le règne de l'arbitraire, les physiciens créaient la chimie et où les philosophes commençaient à en appliquer la méthode à l'étude des faits de notre nature, Roubaud la mettait en pratique dans ses recherches sur la synonymie. Au lieu de deviner et de rendre des oracles, comme ses devanciers, il voulut découvrir et ne rien avancer sans mettre ses lecteurs en mesure de critiquer son opinion. Ce n'est plus le goût qu'il prit pour guide, le goût variable et individuel de sa nature, mais l'étymologie, qui est pour les mots ce que la chimie est pour les corps. En décomposant les synonymes dans leurs éléments, en déterminant la valeur de leurs radicaux, de leurs terminaisons et de leurs préfixes, il arrive à connaître leur sens propre et absolu; d'où il déduit aisément par une simple comparaison leurs acceptions relatives et distinctives. Ensuite, comme on n'est guère positif sur un point sans l'être sur tous, au lieu de se borner, ainsi qu'on le faisait jusqu'à lui, à composer des phrases afin d'éclaircir les différences énoncées d'abord, il en emprunte à nos meilleurs écrivains qui prouvent que ces différences ont été senties et observées par eux.

Après Roubaud que restait-il à faire? A remplir le cadre tracé par Beauzée, à construire l'édifice. Mais auparavant il fallait soumettre les matériaux à une préparation; il fallait examiner de nouveau toutes les distinctions établies avant Roubaud, parce qu'elles avaient été obtenues sans l'aide de la méthode légitime;

il fallait les vérifier par l'étymologie et des passages extraits des chefs-d'œuvre de notre littérature. A une époque où l'on ne soupçonnait pas combien l'art étymologique pouvait prêter de secours à la synonymie, il avait été permis à Beauzée de joindre aux articles de Girard, en forme de variantes ou d'additions, les siens propres avec ceux de l'Encyclopédie, sans modifier les uns ni les autres : il y avait entre eux conformité, et l'on n'aurait su encore leur donner le caractère scientifique. Mais, à présent que Roubaud avait révélé la vraie méthode, se contenter de mettre ses propres travaux dans un même livre avec ceux de ses prédécesseurs sans rien changer à ceux-ci, c'eût été mêler le certain à l'incertain et priver le public d'une garantie précieuse. De plus, comme les travaux connus ou publiés des synonymistes étaient encore peu nombreux, comme il se trouvait encore peu d'articles sur les mêmes sujets, Beauzée avait pu jusqu'à un certain point les donner séparément et sous leur forme originelle, sauf à renvoyer continuellement des uns aux autres. Maintenant il fallait les rapprocher et les coordonner en raison de leur idée générale, en former des familles; ce qui obligeait de les juger, de les concilier ou de garder les uns et de rejeter les autres.

Au lieu de cela que fit-on? Fontanes, grand maître de l'Université, depuis sa réorganisation, en 1808, jusqu'à la fin de l'Empire, lui-même habile écrivain appartenant à l'école des grands modèles, Boileau, Racine et Fénelon, lui-même un peu disciple de d'Alembert qu'il avait eu le temps et l'occasion de voir beaucoup, adopta pour les classes et permit de réimprimer sous ses auspices un *Dictionnaire des synonymes*. Aucun livre encore n'avait paru avec ce titre. Ainsi, par son chef suprême, l'Université, en leur donnant protection, témoignait pour ces sortes d'études une disposition bienveillante. Le goût n'en était point encore éteint au commencement de ce siècle où la licence dans l'emploi des mots devait être poussée jusqu'au dévergondage. Mais l'Académie, après avoir couronné l'ouvrage de l'abbé Roubaud en 1786, avait désormais en trop haute estime la poésie et l'éloquence pompeuses, elle avait pris en trop grand dédain les idées et la littérature philosophiques pour descendre elle-même à ces misères, et pour voir autrement qu'avec indifférence les esprits subalternes s'y appliquer. Cependant, après avoir exercé la sagacité d'une femme de génie, de Mme de Staël, qui, dans sa jeunesse, goûta singulièrement les *Synonymes* de Roubaud et s'essaya dans le même genre, elles occupèrent un autre esprit du premier ordre, continuateur non moins illustre des traditions philosophiques du XVIIIe siècle pour ce qui regarde l'art d'écrire. M. Guizot, à peine âgé de 22 ans, débuta dans le monde, où son nom devait jeter tant d'éclat, en publiant en 1809 un *Dictionnaire des synonymes français*. Jules César, sans que son génie en fût rapetissé, n'avait-il pas aussi composé un ouvrage sur l'*analogie* des mots?

Ces deux recueils rivaux, celui de Fontanes et celui du jeune étudiant en droit de 1809 sont, en fait de synonymes, les deux dernières productions connues du public. Celui de Laveaux mérite à peine une mention, bien qu'il contienne quelques bonnes observations de détail. Quant aux synonymes ajoutés par lui aux articles de son grand dictionnaire, ils sont, comme ceux qui se trouvent à la fin

du dictionnaire de Boiste, de simples extraits de Girard, de Beauzée et de Roubaud.

Fontanes et M. Guizot avaient-ils donc réalisé l'excellent dictionnaire annoncé par Beauzée? Il s'en faut bien. A part une introduction où la fermeté du style le dispute à l'intelligence des choses, et où le traité des synonymes grammaticaux est pour ainsi dire esquissé; à part plus de cent cinquante articles nouveaux fournis par l'éditeur et apparemment extraits, pour la plupart, avec modifications, de l'ouvrage inédit de Mlle de L'Espinasse, le dictionnaire de M. Guizot ressemble tout à fait à celui de Fontanes; il va même jusqu'à en reproduire les fautes d'impression parmi lesquelles il s'en trouve d'énormes [1]. Si aux diffé-

1. Je citerai pour exemples quelques-unes de celles qui m'ont frappé. Je les prends dans la 3e édition du livre de M. Guizot; édition soi-disant *revue et corrigée avec soin*, mais, à vrai dire, semblable ou même inférieure à la seconde, qui, à son tour, est toute calquée et parfois mal calquée sur la première. Dans le premier volume on lit : p. 13, concilier les *autres*, pour, concilier les *auteurs;* p. 22, il faut qu'un *négociant*, pour, un *négociateur*, soit adroit; p. 38, danger *pressant*, pour, danger *présent;* p. 137, le bonheur pris *indécisivement*, pour, *indéfiniment*; p. 170, être considéré *solidairement*, pour, *solitairement*; p. 177, le dictionnaire a défini ces mots l'un *pour* l'autre, au lieu de, l'un *par* l'autre; p. 243 (article *Dam*, *Dommage*, *Perte*), le premier de ces *deux* mots, pour, le premier de ces mots, ou, de ces *trois* mots; p. 274, la loi dérogeante en (de la loi ancienne) confirme l'*expérience*, pour, l'*existence;* p. 317, étant considéré dans *un* sens, pour, dans *ce* sens; p. 341, 19e ligne, choses *immatérielles*, pour, *matérielles;* p. 370, cette idée *première*, pour, *particulière*. Et dans le second volume : p. 45, faire abstraction des points *élevés*, pour, des points *élémentaires;* p. 49, ce qui est juste *de* fait, pour, *se* fait en vertu d un droit parfait; p. 212, *Prédication*, Prophétie, pour, *Prédiction*, Prophétie (faute qui n'est point dans la 2e édition); p. 275, moyen de ménager *tout à fait*, pour, *tout à la fois*, sa bourse et sa santé; même page, le moyen *efficace*, pour, *le plus efficace* d'assurer son bonheur; p. 312, ce mot n'est d'usage que dans le genre *domestique*, pour, *dogmatique!* p. 320, se soutenir dans des *lois éclairées*, pour, dans des *choix éclairés;* p. 337, *propositions*, pour, *prépositions;* p. 386, Stoïcien va *promptement*, pour, *proprement* à l'esprit et à la doctrine; p. 425, langue *orientale*, pour, langue *originale;* p. 445, *Vallée*, prix, pour, *Valeur*, prix (faute qui n'est pas dans la 2e édition). Outre cela, j'ai compté 55 articles qui manquent de signature ou sont attribués à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas ou auxquels ils n'appartiennent qu'en partie. Autre singularité. Dans l'article, *Tout*, *tout le*, *tous les*, lequel est dans Beauzée précédé de l'article, *Le*, *les*, cet écrivain rappelle l'article, *Le, les*, en disant *comme on vient de le dire dans l'article précédent*. L'article *Tout, tout le*, *tous les*, de M. Guizot, contient la même phrase. Mais malheureusement cet article prétendu précédent, *Le*, *les*, qu'il invoque, au lieu de précéder immédiatement, comme dans Beauzée, celui dont il s'agit, le précède de près de 400 pages. De même, au commencement de l'article qui suit dans les deux ouvrages celui dont il s'agit, c'est-à-dire, *Tout*, *tout le*, *tous les*, on lit également : *Le* et *tout*, comme on vient de le dire dans les *deux articles précédents*. Malheureusement encore de ces *deux* articles précédents le premier, dans M. Guizot, est à près de 400 pages de là. Tout cela se trouve pourtant dans une édition *revue et corrigée avec soin*. Voilà ce qu'on gagne à vouloir faire un seul livre de plusieurs, sans les rendre siens, sans prendre la peine de les concilier et de donner à l'ensemble de l'unité et de l'harmonie. Enfin, on se demande quel rapport il peut y avoir entre un nom, un verbe et des adjectifs qui ait pu engager M. Guizot à insérer dans son dictionnaire un article extrait de l'Encyclopédie et intitulé : *Modification*, *modifier*, *modificatif*, *modifiable*. Où est le danger qu'on ne confonde des termes grammaticalement si divers? Et pourquoi n'avoir pas admis aussi de l'Encyclopédie beaucoup d'autres articles semblables, comme : *Illustre*, *illustration*, *illustrer; Incongru et incongruité; Infect et infecter; Offense*, *offenser*, *offenseur et offensé; Tendre*, *tendrement*, *tendresse; Vacillant*, *vacillation*, *vaciller*, etc.?

rences précédentes on ajoute un peu plus de discernement dans les emprunts faits à Roubaud, on aura tout ce qui distingue le nouveau du premier dictionnaire des synonymes. Là où le jeune philologue a mis la main se reconnaît le sceau de son génie ; et s'il l'eût mise partout, s'il s'était fait réellement l'auteur et non le simple éditeur de la presque totalité du dictionnaire qui porte son nom, je n'aurais certainement pas à diriger contre son livre et contre celui de son prédécesseur une critique commune [1].

Ils se réduisent l'un et l'autre au recueil de Beauzée, rendu à l'ordre alphabétique pur et augmenté d'analyses de Roubaud. Au lieu de considérer les premiers synonymes comme des ébauches imparfaites, comme des matériaux qui ont besoin d'être remis à l'œuvre et de ressentir l'effet du progrès de la science pour entrer en harmonie avec les autres, les éditeurs juxtaposent des résultats disparates, ceux de Girard acceptés sur parole avec ceux de Roubaud obtenus et vérifiés par l'étymologie. A la force de vérité qui peut être dans ceux-là comme n'y être pas et qui se sent, pourquoi n'avoir pas ajouté l'autorité incontestable et manifeste de la méthode? Encore si on cherchait à mettre quelque liaison entre ces éléments d'origine diverse, à en marquer les rapports. Mais point : deux ou plusieurs articles ont beau traiter des sujets qui soient les mêmes ou au moins semblables, on n'en tient nul compte, on ne les réunit pas sous un même chef, on ne les rapproche pas, on ne renvoie seulement pas des uns aux autres. Au contraire, les éditeurs semblent s'attacher à l'ordre alphabétique uniquement parce qu'il leur donne moyen de placer à de grandes distances les articles où les mêmes synonymes sont distingués. En appelant *dictionnaire* l'ouvrage dans lequel tous les travaux des synonymistes viendraient, non pas s'accumuler, mais se ranger et s'ordonner de manière à composer comme un édifice, Beauzée n'avait point entendu qu'on y laisserait régner une pareille incohérence ; la preuve en est dans la manière dont il en use lui-même relativement aux synonymes de Girard : il les dispose, autant qu'il le peut, d'après l'analogie des matières, ayant soin, outre cela, de marquer par des renvois les rapports qu'ils ont entre eux ou avec les articles nouveaux contenus dans le second volume. Au fait, si, malgré cette indication, on se borne à entasser confusément les articles, pourquoi donner le nom de *dictionnaires* à de tels ouvrages? Girard et Roubaud ont intitulé les leurs simplement, *Synonymes français*, bien qu'ils y observent aussi l'ordre alphabétique.

Non-seulement le désordre est le caractère de ces compilations indigestes, mais encore les doubles emplois et les contradictions y abondent ; ce qui était inévitable dans des livres composés de pièces de rapport auxquelles on se fait scrupule de toucher. Ainsi on y rencontre souvent des articles portant le même titre. Or, s'ils contiennent une seule et même distinction, l'un des deux est inutile, il

1. « La lecture des articles de M. Guizot m'a fait regretter que, se contentant d'être l'heureux imitateur de Girard, de Beauzée et de Roubaud, il n'eût pas revu, disons même amélioré les articles qui ne lui appartiennent pas ; il a certainement senti la nécessité de cette révision. » (Piestre, *La Synonymie française*, 2 vol in-12, Lyon, 1810. Avertissement, VIII.).



fallait le retrancher; et, dans le cas contraire, dans le cas où ils sont en désaccord, il fallait prendre parti, admettre l'un et rejeter l'autre. Mais à l'égard de ces imperfections, les éditeurs ne se permettent qu'une chose, c'est de les dissimuler en éloignant, autant que possible, à la faveur de l'ordre alphabétique, les articles qui en sont entachés. Par exemple, à la lettre *F* se trouve de Girard l'article *Facile*, *aisé*, et à la lettre *A* le même article répété et suivi d'un autre de Roubaud qui réfute le premier. Il en est de même pour *Charge*, *fardeau* et *faix; Lâche* et *poltron; Étonnement* et *surprise; Change*, *échange*, *troc* et *permutation; Excepté*, *hors* et *hormis; Animal*, *bête* et *brute; Contentement* et *satisfaction;* et pour une foule d'autres. Ce qui importe dans ces sortes de travaux, ce n'est pas, comme on semble le croire, la multiplicité des articles, et le plus ou moins d'esprit, de finesse et de sagacité développé par les auteurs, mais la vérité sur le fond des choses; et, la vérité étant une, les mêmes synonymes ne peuveut pas être traités de vingt manières également vraies. Loin de diminuer la confusion, il arrive parfois à M. Guizot de l'augmenter. Girard avait fait un article, *Projet*, *dessein*, et Roubaud un article *Très*, *fort*, *bien*. A une grande distance de ces articles, l'éditeur en fournit deux autres de sa composition, *Dessein*, *projet*, *entreprise*, et *Fort*, *très*, sans chercher à les concilier avec les précédents. Le nombre des articles synonymiques ne constitue pas plus une richesse que celui des mots synonymes, si on n'en marque nettement les rapports.

De là vient à ces recueils leur peu d'utilité. Ils sont plus propres à jeter le trouble dans l'esprit qu'à fixer les idées. Le lecteur ordinaire y va chercher, comme en des dictionnaires et en des manuels, non pas une diversité d'opinions qu'il n'a pas le temps ou le talent de discuter et qui ne lui laisse qu'incertitude, non pas des éléments de solution, mais des décisions bien arrêtées, des solutions toutes faites, et c'est aux éditeurs à les lui fournir en s'aidant des travaux des synonymistes comme de simples mémoires. Or, à chaque instant il se voit déçu. Veut-il connaître, par exemple, en quoi diffèrent la *méfiance* et la *défiance?* Il trouve sur ce sujet et l'un à la suite de l'autre deux articles qui enseignent précisément le contraire : qu'aura-t-il gagné à cette lecture? Mais son embarras augmente lorsque les mots dont les différences l'intéressent font partie de nombreux articles. Pour apprendre, par exemple, les caractères opposés de l'*épouvante* et de l'*effroi*, il devra consulter quatre articles empruntés à différents synonymistes où les rapports des deux mots à distinguer sont obscurcis par leur union avec d'autres mots. S'appliquera-t-il à les dégager et à les comparer et saura-t-il tirer de cette comparaison un résultat qui le satisfasse? N'était-ce pas un devoir de lui épargner ce travail long et difficile? Difficile, disons-nous, et c'est sans doute à cause de cette difficulté même que l'éditeur trop modeste ou trop pressé a mieux aimé donner le tout que de choisir le meilleur. Mais il n'y a pas de milieu entre rapporter fidèlement tous les essais des synonymistes, sans presque aucun avantage pour le public, et se les approprier de manière à s'en servir comme de matériaux pour composer un livre utile où il y ait unité de plan, ensemble et accord, dût l'éditeur ne pas toujours faire entre

ces essais le choix le plus raisonnable. Encore sera-t-il plus capable à cet égard, que la grande majorité des lecteurs tout à fait étrangère à ces recherches. Que si on se borne à recueillir ces travaux de toutes mains, on n'en formera qu'un pêle-mêle, un chaos au milieu desquels il ne sera pas possible de s'orienter. Pour les rendre profitables, il faut qu'un même esprit ait le courage et la patience de les soumettre à un remaniement général. N'est-ce pas ainsi qu'en usent les auteurs de traités scientifiques à l'égard des mémoires présentés à l'Institut? Ils n'en donnent pas la collection; ils les consultent. Assimilation d'une entière justesse, car un livre de synonymes n'est point une œuvre littéraire où le fond soit inséparable de la forme, mais plutôt un traité dont on peut présenter en d'autres ou en de moindres termes une idée très-exacte.

Ce travail de conciliation et de fusion, qui consiste à réduire en une seule famille divers articles impliquant évidemment la même idée commune, doit produire pour la science elle-même un grand avantage : en rapprochant des mots synonymes auparavant isolés, il aura pour effet d'en opérer la distinction et de rendre inutiles à leur égard des recherches ultérieures. Dans le dictionnaire de M. Guizot, le mot *malheur* fait partie de deux articles : on le trouve ici à côté d'*accident* et de *désastre*, là avec *calamité* et *infortune*. La lecture de ces deux articles apprend bien la différence qu'il y a entre *malheur*, *accident* et *désastre*, d'une part; entre *malheur*, *calamité* et *infortune*, de l'autre; mais non pas celle qui existe entre *accident* et *désastre*, d'une part, *calamité* et *infortune*, de l'autre; et c'est ce que l'on connaîtrait, si des deux articles on n'en eût fait qu'un où les cinq mots, *malheur*, *accident*, *désastre*, *calamité* et *infortune* eussent été traités ensemble et caractérisés chacun par rapport à tous les autres[1].

Quelle peut donc être dans nos éditeurs la raison de ce respect superstitieux pour des œuvres si diverses, où nécessairement le faux se trouve parfois à côté du vrai? Ne serait-ce pas que, les considérant comme des modèles d'un genre littéraire, modèles consacrés par une longue approbation, on se croirait coupable et comme sacrilége d'y changer quoi que ce fût? Mais qu'on ne s'y trompe point : nos éditeurs se permettent cette irrévérence; ils ne se réduisent point au rôle pur et simple de rapporteurs; ils font souvent acte d'indépendance bon gré, mal gré, tant ils se sentent à l'étroit dans les limites d'une tâche si infructueusement servile. Ainsi, parmi les synonymes répandus dans l'Encyclopédie, ils recueillent les uns et négligent les autres, apparemment parce qu'ils jugent ceux-là bons et ceux-ci mauvais. Et ce qu'ils jugent mauvais, un autre le trouverait peut-être bon; un autre accorderait peut-être une place à ce qu'ils ont exclu, et, par exemple, aux synonymes, *Embrassement* et *embrassade*, *Fleuve* et *rivière*, *Soupir*, *sanglot*, *gémissement*, etc. Ils retranchent deux articles contenus dans Beauzée; ils en donnent de l'Encyclopédie que Beauzée avait omis. Quelquefois deux synonymistes étant arrivés sur un même article, *enchaînement* et *enchaînure*, par exemple, au même résultat, ils suppriment le travail de l'un des deux. M. Guizot, en particulier, substitue un article, *Logique*, *dialectique*, de sa façon

1 Voy. *Malheur*, *infortune*, etc., p. 758 et suiv.

à celui de Roubaud qu'il juge sans doute indigne d'être rapporté. N'est-ce pa d'ailleurs, s'attribuer sur ces auteurs le droit le plus étendu que de les faire co naître seulement par extraits, comme on le pratique constamment à l'égard Roubaud? N'est-ce pas les mutiler? N'est-ce pas pécher contre la fidélité hist rique à laquelle on paraît tenir si fort? Donc, puisqu'il faut toujours en rever à soumettre à sa propre appréciation les écrits anciens qu'on entreprend de r nouveler, à s'établir juge de leur valeur, autant vaut le faire d'une manière o verte et indépendante : on ne donne rien de plus à l'arbitraire, et le public y gag beaucoup.

Avec ce respect pour les noms et pour les admirations du passé on se co damne à n'estimer que la forme et la lettre dans des matières où le fond et l'e prit méritent seuls attention. D'où suit une conséquence funeste relativement a travaux dont l'éditeur dispose, c'est qu'il ne lui est pas permis d'en tirer tc le parti possible. Nos synonymistes, même les meilleurs, ne rencontre pas toujours juste : parmi leurs distinctions, il s'en trouve d'évidemme mauvaises ou faibles; néanmoins on les reproduira par égard pour des écrivai si considérés. Pareillement, si deux synonymistes traitant un même sujet c obtenu pour résultat la même différence, on devra préférer le travail du p célèbre, bien que celui de son rival lui soit peut-être supérieur sous plus d' rapport. Ainsi des synonymes de Girard plusieurs ont été refaits avantageu ment, et pourtant sans changement fondamental, par l'Encyclopédie : les id y sont exprimées d'une manière plus philosophique ou plus appropriée à no temps, les exemples mieux choisis; n'importe, on privera le public de ces p fectionnements, on donnera la préférence à la forme ancienne sur la forme nc velle uniquement pour rendre hommage à la gloire de Girard. Que si ce mat habile, mais non pas infaillible, se trouve sur un point combattu quelque part, da Roubaud, par exemple, soit directement, soit par occasion, on rapportera pe être la réfutation, mais, quelque concluante qu'elle soit, elle n'empêchera pas rapporter aussi l'article convaincu de fausseté. A plus forte raison ne daignera-t point prendre conseil des synonymistes étrangers. Que de lumières cependant pourrait leur emprunter! Tous ont commencé par imiter Girard en distingu les synonymes de leur langue correspondant à ceux de la nôtre que Girard a distingués; mais ils l'ont seulement imité, et parfois à ses observations ils en aj tent dont l'examen doit faire revenir sur les premières. L'avantage est bien p évident quand il s'agit de synonymes qui n'ont point encore été traités chez no Contre cette réciprocité de services entre les langues on objectera, nous le savo la différence de leur génie particulier. Mais cette différence n'est pas si grande les synonymistes de deux nations ne puissent au moins se donner des avis. S'il user de ce moyen avec précaution, ce n'est pas une raison pour se l'interdire. mots *main* et *écriture* sont synonymes dans le sens où l'on dit d'un homme qui é bien, qu'il a une belle *main* ou une belle *écriture*. Nos synonymistes ne les ay point encore examinés, celui qui voudra le faire trouvera dans l'article d'Eberh intitulé *Hand*, *Schrift*, d'utiles indications; car pour qui sait un peu d'alleman

est évident qu'il y a entre les deux mots des deux langues une correspondance parfaite. On ne consultera pas non plus sans fruit le même écrivain relativement aux différences à établir entre *assister* et *être présent*, et entre beaucoup d'autres synonymes pour nous jusqu'à présent indistincts.

Voilà donc ce que devint le riche héritage de synonymes transmis par le XVIII[e] siècle au XIX[e]. Au point où en était cette étude, il eût fallu les fondre dans un dictionnaire, tel que l'entendait Beauzée, c'est-à-dire, dans un livre bien ordonné, où ils fussent tous rangés en familles en raison de leur idée générale. On ne le fit pas. On se contenta d'en donner la collection sans utilité pour le public, déguisant sous l'ordre alphabétique le plus complet désordre. Mais l'œuvre d'organisation, qui devait mettre en valeur tous ces travaux partiels et divers, ne pouvait être plus longtemps ajournée. Le besoin en était devenu d'autant plus grand, d'autant plus sensible, que, le nombre des synonymes expliqués augmentant, il se trouvait aussi plus d'articles qui se rencontraient, se contredisaient ou faisaient double emploi. Je n'ai pu manquer d'éprouver ce besoin, moi surtout qui, outre les essais déjà connus et ce qu'y ont ajouté M. Guizot et Laveaux, ai eu à ma disposition les synonymes de Condillac et ceux de Leroy, sans compter les synonymes latins de Dœderlein, les italiens de Romani et les allemands d'Eberhard, dont on peut souvent faire et dont on n'a jamais tenté de faire à notre langue une heureuse application. En conséquence, j'ai pensé que, mettant à profit tout ce qui avait été produit en ce genre, en France principalement, je devais substituer enfin à une compilation informe, composée de pièces de rapport et contenant des articles disparates, contradictoires, dont les auteurs suivent, les uns une pratique, les autres une autre, un livre fait sur un même plan et d'une seule main, lequel se distinguât surtout par l'ordre et par la distribution régulière des mots.

Reprenant la tâche à ce nouveau point de vue, et la considérant d'abord d'une manière générale, j'avais pour premier devoir d'en reconnaître les parties, de me demander si tous les synonymes sont du même genre et peuvent être traités de même.

III. Quelles sont les principales espèces de synonymes, et à combien de sortes de recherches donne lieu par conséquent l'étude de leurs différences?

Les synonymes se divisent en trois classes, eu égard à la nature de leur différence, et à la source d'où elle se tire. Les uns n'ont pas le même radical, et la différence s'obtient par la considération attentive de la signification primitivement inhérente au radical de chacun d'eux. Tels sont : *Abattre*, *renverser*, *ruiner*, *détruire*; *Paresse*, *indolence*, *nonchalance*, *négligence*; *Appas*, *attraits*, *charmes*. Les autres ont le même radical, mais différemment modifié parce qu'ils sont soumis à des influences grammaticales différentes ou parce qu'ils n'ont pas le même commencement ou la même terminaison, et l'on arrive à saisir leur différence en déterminant la valeur de ces diverses modifications. Exemples : *dé-*

tail, *détails*; *grain*, *graine*; *cher*, *chéri*; *commencer à*, *commencer de*; *passer*, *dépasser*, *surpasser*; *caquet*, *caquetage*, *caqueterie*; *grogneur*, *grognon*, *grognard*. Les derniers enfin, quoiqu'ils ressemblent aux premiers en ce que d'ordinaire ils ne contiennent pas la même racine, et aux seconds en ce qu'ils n'ont pas la même forme grammaticale, ne doivent leur différence principale d'acception ni à l'un ni à l'autre de ces deux caractères, mais bien à ce que tirant leur origine de langues qui jouissent dans la nôtre d'une plus ou moins haute estime, ils appartiennent à différentes sortes de langages, scientifique ou commun, poétique ou prosaïque, propre ou figuré. A cette classe se rapportent *hypothèse* et *supposition*; *hyperbole* et *exagération*; *épithète* et *adjectif*; *sacerdoce* et *prêtrise*; *Euménides* et *Furies*; *épigraphe*, *inscription* et *écriteau*.

Les synonymes de la première classe ne sont soumis à aucun principe général de distinction. Comme les radicaux varient suivant les exemples particuliers, la différence trouvée entre tels synonymes ne donne aucune lumière sur celle qui doit exister entre tels autres. En ce qui les concerne le synonymiste doit procéder de manière à les prendre et à les traiter par groupes séparés, et donner le résultat de ses diverses recherches partielles dans un dictionnaire où, faute de mieux, sera suivi l'ordre alphabétique, comme on l'a pratiqué dans tous les travaux de ce genre publiés jusqu'ici. On peut bien, à l'imitation d'Eberhard et de M. Guizot, prescrire une méthode générale d'investigation pour tous les synonymes de cette espèce, les plus nombreux et les seuls dont les philologues se soient sérieusement occupés, mais non pas les réduire en catégories dans lesquelles chaque exemple comporte la même règle de distinction que le précédent et éclaire à son tour sur la différence qui se trouve dans le suivant.

Il n'en est pas de même des synonymes de la seconde classe. Ceux-ci ayant le même radical ne peuvent différer qu'en raison des modifications que ce radical éprouve dans l'un d'eux ou dans tous, soit en vertu de la diversité des circonstances grammaticales où ils sont placés, soit en vertu de la diversité de leurs préfixes ou de leurs terminaisons. De là la possibilité, la valeur de ces modifications assez peu nombreuses étant connue, de faire servir la différence trouvée dans un exemple particulier à la distinction de tous les autres qui présentent la même modification comme seul élément de différence. Ainsi, deux mots synonymes ayant le même radical, sont l'un du masculin, l'autre du féminin, comme *grain* et *graine*, *mont* et *montagne*, *cerveau* et *cervelle*, ou l'un au singulier, l'autre au pluriel, comme *détail* et *détails*, *ruine* et *ruines*, ou l'un adverbe et l'autre expression adverbiale, comme *prudemment* et *avec prudence*, *littéralement* et *à la lettre*, en réunissant beaucoup de synonymes qui extérieurement ne diffèrent que par cette même modification, du genre, du nombre, etc., on arrivera par leur comparaison à découvrir l'influence générale de cette modification sur le sens, et on en induira une règle sûre pour la distinction de tous les synonymes de même radical et dont la différence dépend de cette seule modification. De même, deux mots synonymes ayant le même radical se terminent, l'un en *ment*, l'autre en *tion*, *renoncement* et *renonciation*, par exemple : si je

parviens à trouver leur différence, n'aurais-je pas un moyen de trouver celle de tous les synonymes qui matériellement diffèrent de même, de *dissentiment* et *dissension*, de *renouvellement* et *rénovation*, etc. ? Ou plutôt rassemblant tous les substantifs synonymes qui, pris deux à deux, ont le même radical et se terminent, ceux-là en *ment* et ceux-ci en *tion*, ne pourra-t-on pas, en approfondissant la valeur exacte de tous les premiers et en l'opposant à celle de tous les seconds, découvrir la modification de sens imprimée aux substantifs par la terminaison *ment*, d'un côté, et la terminaison *tion*, de l'autre, et de là tirer une règle générale pour la distinction de tous les synonymes semblables, de telle sorte que tous les exemples seraient pour chacun un moyen d'éclaircissement par rapport à la différence cherchée ? Lorsqu'on aura déterminé ainsi, c'est-à-dire par l'examen comparatif d'un grand nombre d'exemples, l'effet produit pour le sens sur des synonymes de même radical, non-seulement par toutes les différentes circonstances grammaticales où ils peuvent se trouver placés, non-seulement par toutes les différentes terminaisons qu'ils peuvent avoir, mais encore par les préfixes de différentes espèces qui peuvent y précéder le radical, il en résultera pour tous les synonymes de la seconde classe des distinctions et des règles de distinction assurées. C'est ce qu'on trouvera dans la première partie du présent dictionnaire, dans celle qui avait pu d'abord être publiée seule, sous forme de traité, parce que, seule, elle forme un tout à part, un ouvrage spécial se comprenant par lui-même et se suffisant à lui-même.

Quant aux synonymes de la troisième classe, ils ne sauraient, comme ceux de la seconde, fournir la matière d'un traité particulier, et il n'y a pas de raison suffisante pour en faire dans le dictionnaire une catégorie distincte. Les langues auxquelles la nôtre fait des emprunts sont en petit nombre, et les règles qui déterminent les rapports des mots qui en dérivent, peu nombreuses elles-mêmes, sont claires, incontestables, et ne servent à distinguer qu'une petite quantité de synonymes. Ceux-ci, d'ailleurs ayant presque toujours des radicaux divers, il arrive rarement que toute leur différence tienne au plus ou moins de noblesse de leur origine.

Il n'y a donc en réalité que deux sortes principales de synonymes : les uns à radicaux identiques et à différences grammaticales, les autres à radicaux divers et à différences provenant de cette diversité même. Les premiers, doublement semblables, quant à la signification d'abord, puis quant à la forme jusqu'à un certain point[1], ne peuvent différer encore que par des nuances légères, par le mode et non par le fond ; ce qui fait que de deux mots synonymes à la manière de ceux-ci l'un s'emploie beaucoup plus ordinairement que l'autre et tend à le faire oublier ; les seconds n'ayant rien de commun que le sens dans lequel ils se rencontrent et

1. Le traité des synonymes grecs d'Ammonius ne contient guère que des synonymes de cette première espèce ; tant est réelle l'analogie qui les réunit en un groupe séparé. On pourrait les appeler *synonymes* et *homonymes*, tout ensemble : *synonymes*, à cause de la ressemblance de signification ; et *homonymes*, à cause de la ressemblance de forme. Aussi M. Pillon a intitulé le livre d'Ammonius, *Traité des synonymes et des homonymes grecs.*



doués de valeurs originelles spéciales peuvent différer essentiellement et appartenir à des ordres d'idées qui ne soient point du tout les mêmes. Ceux-là, qu'on pourrait avec raison appeler *synonymes grammaticaux*, sont sujets à des règles générales de distinction qui obligent à les ranger en classes suivant la sorte de modification grammaticale constituant leur différence extérieure et contenant à elle seule leur différence intrinsèque : ceux-ci, les *synonymes étymologiques* ou *à radicaux divers*, se distinguent chacun à sa manière en vertu du sens primitivement attaché à son radical, et, au lieu de pouvoir, comme les précédents, entrer dans un traité méthodique, ils n'ont place que dans un dictionnaire proprement dit où ils se trouvent seulement distribués en familles en raison de leur signification commune.

J'insiste sur cette opposition, parce qu'elle est fondamentale et qu'elle seule justifie l'un des principaux changements que j'ai apportés dans les travaux relatifs aux synonymes. Il consiste à avoir retiré du dictionnaire des synonymes, tel qu'il était avant moi, tous les synonymes grammaticaux pour les soumettre à des règles générales de distinction qu'ils servent eux-mêmes à établir dans une science inductive, science nouvelle, quoique déjà pressentie et préparée par des essais partiels antérieurs, certaine dans ses résultats comme dans ses procédés, et voisine de la grammaire à laquelle elle renvoie encore plus de lumière qu'elle ne lui en emprunte.

IV. Méthode à suivre pour rendre leur valeur propre aux mots prétendus synonymes.

Le caractère commun à tous les synonymes est contenu dans leur définition : ils semblent avoir absolument le même sens, les uns d'autant plus qu'ils n'ont qu'un seul et même radical, les autres quoiqu'ils aient des radicaux divers. Il y a encore ceci de commun à tous, que les philologues qui s'appliquent à l'étude des uns ou des autres admettent également que cette identité n'est que partielle et relative : d'où il suit qu'elle a des degrés, et que plus elle approche ou paraît approcher de l'identité entière et absolue, plus les mots sont synonymes, plus par conséquent il devient nécessaire de mettre entre eux un certain intervalle.

Y a-t-il des mots tout à fait synonymes ou n'y en a-t-il pas? Problème placé au point de départ de ces recherches et dont la solution intéresse leur existence même. Aussi Girard n'a pas manqué de se le proposer d'abord. Il ne pouvait hésiter à le résoudre dans le sens négatif. Son opinion sur ce point avait été celle de Fénelon, et, après Girard, elle devint celle de Dumarsais, de Blair et d'un grand nombre de philologues, notamment de la plupart de ceux qui sur ses traces ont parcouru la même carrière.

Toutefois la question a besoin d'un nouvel examen, car elle en contient trois particulières qui n'ont point été démêlées et qui doivent l'être, si l'on veut avoir sur ce point une doctrine précise.

1° Une langue doit-elle avoir des mots absolument synonymes? Personne n'oserait l'affirmer à moins qu'il ne confondît la superfluité avec l'abondance. En

cela consisterait une véritable imperfection. De deux mots qu'on pourrait prendre indistinctement l'un pour l'autre en toute occasion l'un serait superflu. Or, en fait de langue, la raison réprouve tout ce qui n'est qu'une surcharge pour elle : elle n'a point égard à l'harmonie ; elle ne souffre point les doubles emplois même en faveur de l'harmonie et du plaisir de l'oreille, choses trop vaines pour qu'elle en tienne aucun compte.

2° Y a-t-il des langues qui renferment des mots de tout point synonymes ? On conviendra qu'il doit y en avoir, pour peu qu'on réfléchisse à la manière dont se sont formées les langues, du moins celles d'aujourd'hui. Elles ne résultent point d'une convention qui ait attaché, dès le principe, une valeur précise aux signes de la pensée. Elles sont la réunion des débris de plusieurs idiomes. Lorsque diverses peuplades viennent se fondre en un même corps de nation, chacune apporte son vocabulaire, et comme chacune continue pendant plus ou moins de temps à y puiser des mots pour désigner les objets à sa manière, il s'ensuit coexistence de plusieurs langues en une seule, ou, si on l'aime mieux, un grand nombre de synonymes. Il doit s'en trouver surtout et longtemps parmi ceux qui signifient les objets sensibles, comme l'attestent les synonymes si nombreux de la botanique : ils sont à l'usage de la multitude, et c'est la multitude, comme on sait, qui quitte le plus lentement les mœurs de la nationalité primitive. A mesure que l'union devient plus intime entre les éléments de la nation, la même identification s'opère entre ceux de la langue. Tous les mots significatifs d'un même objet ou au moins quelques-uns sont destinés désormais à le représenter sous des faces ou avec des nuances diverses; ou bien, ils tombent tous, hors un seul, qui prévaut. Chaque langue pourrait fournir des exemples de ce travail le plus souvent secret et indélibéré, par lequel elle s'élève peu à peu à l'idéal de la perfection, en se débarrassant des mots sans valeur propre, ou en leur en assignant une.

3° Telle langue, et, par exemple, la française, a-t-elle des mots véritablement synonymes? Une langue en contiendra d'autant moins ou sera d'autant moins exposée à en contenir qu'elle sera plus une, que la centralisation intellectuelle sera plus grande chez la nation qui la parle. Sous ce rapport, la nôtre ne saurait avoir de rivale. Le français, tel que l'ont fait les écrivains des XVII[e] et XVIII[e] siècles, ne peut laisser beaucoup à désirer pour la précision des termes. Depuis eux, les idiotismes et les dialectes ont disparu dans l'unité d'une langue commune qui par eux s'est imposée à tous, pure de tous ces termes que leur égalité de sens rend plus propres à fatiguer la mémoire qu'à faciliter l'art de la parole. Non pas qu'il n'y ait encore des synonymes parfaits dans les langages particuliers des différentes sciences, dans ceux de la botanique et de la médecine, par exemple; ils y fourmillent, au contraire, et ils y subsisteront tant qu'une nomenclature venant à l'emporter sur toutes les autres ne se fera point adopter universellement. Mais notre langue commune en est exempte; sa grande perfection et son unité incomparable, auxquelles les étrangers mêmes rendent hommage, autorisent à le croire. « C'est peut-être la seule langue, dit Condillac, qui ne connaisse point de synonymes. »

Le principe commun est posé. Qu'il s'agisse des synonymes grammaticaux ou des synonymes étymologiques, le philologue ne craindra pas, en cherchant à y découvrir des différences, de poursuivre des chimères. Mais, pour réussir, il faut qu'il connaisse et suive la méthode légitime.

La même méthode ne saurait convenir aux deux sortes de synonymes caractérisées plus haut ; c'est même là une des raisons principales qui doivent les faire nettement séparer. Il sera donc à propos de déterminer séparément la méthode applicable aux synonymes qui ont le même radical, puis celle dont les synonymes à radicaux divers exigent l'emploi. Nous commencerons par la première.

V. Méthode à suivre pour la distinction des synonymes qui ont le même radical et qu'on peut appeler grammaticaux.

Cette méthode a cela de commun avec toutes les autres, que l'application en a précédé la théorie. De bonne heure les grammairiens avaient observé que de légères variations dans la forme matérielle des mots et des expressions en amenaient de correspondantes dans le sens, légères aussi et difficiles à apercevoir. Grammairien par état et synonymiste par occasion, Beauzée entreprit de tourner ces remarques au profit de l'art des synonymes, pensant avec raison que rien ne pouvait rester étranger à ce dernier de ce qui regarde la distinction des termes équivoques. Des synonymes qu'il a joints à ceux de Girard, une bonne partie sont grammaticaux. Il a même établi des règles relativement à la différence qu'il faut mettre entre les adverbes et les phrases adverbiales, entre un verbe employé neutralement, et ce même verbe devenu réfléchi. L'influence des préfixes sur la valeur des mots à radical commun paraît l'avoir peu frappé. Mais, à en juger par l'habitude où il est de prendre surtout des exemples parmi ceux où la différence à trouver réside tout entière dans la terminaison, on peut croire qu'il a soupçonné la nature particulière de ces synonymes et la méthode qui leur est propre. Une fois même, mais une seule fois, ce soupçon devient manifeste, c'est quand, au commencement de l'article *Jour, journée*, l'auteur dit expressément : « Il me semble qu'il en est de la synonymie de ces deux termes comme de celle d'*an* et *année*, » et en effet il établit entre eux une différence semblable.

Mais cette partie de la science doit beaucoup plus à Roubaud. Après tout, c'était peu d'avoir multiplié les synonymes grammaticaux, et d'en avoir distingué quelques-uns avec bonheur. Combien était-il plus important de déterminer par le rapprochement des exemples la valeur des préfixes, des terminaisons et des autres circonstances grammaticales ayant un peu d'influence sur le sens des mots, pour tirer de là des règles générales de distinction qui se pussent appliquer à toute la série des synonymes entre lesquels ne se trouverait d'autre élément de différence ? C'est la méthode que suit Roubaud, mais sans la concevoir sous sa forme nette et générale, sans l'établir au point de départ comme un moyen d'appréciation spécial, sans en déduire toute une théorie sur les synonymes grammaticaux. Ce n'est point une conception préalable d'où il parte et qui préside à

toutes ses recherches ; elle ne se présente à son esprit que chemin faisant, à mesure qu'il en a besoin; il n'en parle qu'incidemment, par-ci par-là. Les procédés de cette méthode lui sont familiers ; il les emploie dans l'occasion avec rigueur; mais ces rapprochements sont très-incomplets, se réduisent à des conjectures, parce qu'ils n'ont lieu qu'à propos des exemples particuliers; si bien que la règle se trouve appliquée avant d'être une fois pour toutes établie largement et sans préoccupation. Où l'auteur place-t-il ses observations touchant l'influence exercée sur le sens des mots par telle préfixe, telle terminaison ou telle modification grammaticale? Non pas en tête d'une classe distincte de synonymes, mais au milieu ou à la fin de quelque long article où elles frappent peu et semblent quelquefois paradoxales, faute de détails et d'exemples. Au surplus, il sent lui-même la nécessité d'un traité où toutes ces règles soient disposées avec ordre, et non pas noyées ou dispersées dans les articles d'un dictionnaire ; où chaque exemple vienne se ranger sous son chef à côté de ceux du même genre qu'il éclaire et dont il est éclairé. Mais il faut se rappeler ici ce qu'il dit dans sa préface : « Avec le temps j'ai entassé des matériaux ; et j'ai fait un livre sans en avoir formé le dessein. »

Quoiqu'il n'ait que traversé rapidement le champ de la synonymie, M. Guizot a vu et indiqué le point sur lequel à l'avenir devraient porter principalement les efforts des synonymistes. Il reconnaît aux observations de Roubaud sur les terminaisons un intérêt et un mérite très-réels; mais il sent bien que s'il y a là le germe d'une science où seraient établies des classifications distinctives, il n'y en a *que le germe*; il trouve les explications de Roubaud hasardées, vagues, particulières, susceptibles d'exceptions nombreuses, et néanmoins elles constituent, à son avis, un travail utile qui fait honneur au synonymiste; et, comme pour montrer que désormais dans le même travail il faudra plutôt se préoccuper de la théorie que de la pratique, de l'établissement des principes que de leur application à tels ou tels cas, il rassemble sous un même coup d'œil toutes les idées éparses de Roubaud sur la valeur des terminaisons. Roubaud avait commencé l'œuvre un peu au hasard, sans vue générale, sans plan assuré; nous l'avons reprise et continuée dans la première partie de notre présent dictionnaire conformément à la pensée de M. Guizot, en étendant toutefois ce qu'il ne dit que des terminaisons aux préfixes et aux autres circonstances grammaticales capables de produire des différences légères entre les termes prétendus synonymes. En même temps que nous recevions ses conseils de vive voix, nous nous pénétrions de ces derniers mots de son introduction : « En général, on cherche peu, en France, à donner aux études une direction philosophique : les théories générales nous sont peu familières; elles seules cependant peuvent contenir de grandes vues et des règles positives. » Du reste, à l'œuvre on verra avec quelle circonspection nous arrivons à fonder les théories.

Dans l'intérêt de l'ordre et de la science, il faut d'abord que les synonymes grammaticaux deviennent l'objet d'un livre indépendant du dictionnaire proprement dit ou forment dans le dictionnaire une première partie distincte. Car ils

donnent lieu à une suite de travaux analogues, ayant plus de rapport avec la grammaire qu'avec la lexicographie, s'éclairant mutuellement, et qui cadrent mal avec des articles courts et incohérents, résultat de travaux également analogues entre eux, mais bien différents des premiers; car autrement on ne saurait à propos de quel exemple déterminer la règle de distinction qui s'applique à toute une classe de synonymes semblables ; car enfin on serait exposé dans l'établissement de cette règle, ou à ne pas invoquer assez d'exemples de peur d'être long et de se répéter ultérieurement, ou à s'en laisser imposer par la différence particulière qui existe entre les deux ou trois mots pris pour exemples.

Cependant cette séparation semble entraîner deux inconvénients assez graves. Dans la seconde partie, dans le dictionnaire proprement dit, il faut que les synonymes soient rangés en familles. Mais comme à ces familles appartiendront quelquefois des synonymes grammaticaux, se résoudra-t-on à les en retrancher comme ayant été déjà examinés dans la première partie? Ce serait une extrémité fâcheuse à laquelle heureusement rien n'oblige. Il n'y aura qu'à répéter brièvement la distinction antérieurement établie, et, pour sa justification, à renvoyer à la première partie. Ainsi parmi les mots qui représentent l'âme comme affectée de déplaisir se trouvent *attristé* et *contristé* à côté d'*affligé*, de *fâché* et de *mortifié*. Et ce qui sépare les deux premiers ayant été indiqué ailleurs, il ne s'agira plus ici, après avoir montré ce qu'ils ont de spécial par rapport aux trois autres, que de rappeler sans aucuns détails la différence qui aura déjà été mise entre l'un et l'autre. Ces répétitions ne seraient pas moins inévitables si l'établissement de la règle avait eu lieu, non pas dans un livre à part, mais dans un des articles du dictionnaire proprement dit; car, ici comme là, tous les exemples ayant dû être invoqués pour que rien ne manquât à la solidité de cette règle, il faudrait également, quand une famille se rencontrerait, contenant deux ou plusieurs synonymes grammaticaux, répéter de ceux-ci ce qui en aurait été dit précédemment. Mais dans la première partie, dans celle qui traitera des synonymes grammaticaux, abandonnera-t-on sans peine l'ordre alphabétique? Avec d'autant moins de peine qu'il est le plus déraisonnable, le plus illogique qu'on puisse imaginer, qu'il rapproche les mots les plus divers et éloigne les plus semblables pour le sens, et que, d'ailleurs, en ce qui concerne les dictionnaires de synonymes, il ne dispense pas d'y joindre une table à laquelle le lecteur doit nécessairement recourir.

Contre cette innovation s'élève encore une troisième difficulté que nous croyons avoir surmontée. On a déjà reproché à Roubaud d'être trop savant dans des matières et pour un public qui demandent beaucoup de simplicité. Qu'importent à un lecteur, comme le sont la plupart, toutes ces précautions, toutes ces garanties de certitude? Ce qu'il veut en consultant de pareils livres, c'est que, sans le faire passer par des séries de raisonnements et d'inductions dont il n'a que faire, on lui fournisse à l'instant des distinctions nettes. De savoir si elles sont légitimes, obtenues par des moyens que la raison avoue, c'est une question à régler entre synonymistes de profession. Point d'appareil scientifique; en pré-

sentant votre travail, ayez soin de détruire l'échafaudage; il ne fait qu'embarrasser la vue. Mais que sera-ce d'un livre qui commence par accuser Roubaud d'avoir trop peu généralisé, d'avoir subordonné la théorie à la pratique, de ne s'être point assez arrêté à fixer les principes de la méthode? — Voici notre réponse. Roubaud n'est pas trop savant, mais mal savant, savant avec diffusion et intempérance. C'est là, en effet, après l'extravagance de ses étymologies, ce qui a le plus nui au succès de son ouvrage, le meilleur sans contredit qui ait été composé sur ces matières dans aucune langue. A le bien prendre, ce n'est point un livre, mais un recueil de mémoires dont l'auteur se mettant à l'aise s'avance lentement vers la vérité en marquant tous ses pas, discute, combat ses devanciers, comme s'il parlait devant une assemblée d'érudits dont il brigue les suffrages. Cette science ne saurait convenir au public, surtout dans un genre didactique comme celui-ci : il la lui faut concise, dogmatique et impérieuse. Nous avons tâché de lui donner ces caractères dans notre première partie, sans préjudice de la vérité pourtant, et quoique nous y déduisions nos distinctions de principes plus généraux et plus catégoriquement établis. Mais lorsque la nature du sujet ne nous a permis d'arriver à ces principes qu'à force de longs raisonnements ou à l'aide d'une induction laborieuse, nous avons disposé notre travail de manière que le lecteur pût très-bien en connaître le résultat sans prendre la peine de parcourir la voie qui nous y a conduit. Chaque exemple est traité séparément en termes courts, qui se comprennent indépendamment de tout le reste, quoique, envisagé dans le tout, il soit en même temps une application et une confirmation de la règle. Quelqu'un veut-il savoir la différence de *stomachique* et de *stomacal*, de *secrètement* et d'*en secret*, par exemple, sans éprouver le besoin, faute d'instruction ou de loisir, de vérifier le principe qui a servi à la déterminer, il la trouvera exprimée nettement et brièvement dans un article particulier. Puissions-nous être parvenu de la sorte à satisfaire à la fois les esprits qui s'intéressent aux progrès de la science et ceux qui n'en goûtent que les résultats.

Nous avons déjà donné le nom d'inductive à la science qui s'occupe de la distinction des synonymes grammaticaux ou à radicaux identiques. C'est ici le lieu d'expliquer et de justifier cette qualification. On appelle inductive la méthode à l'aide de laquelle l'esprit s'élève de l'observation de certains faits particuliers à des conclusions générales sur tous les faits de la même espèce. Ainsi procèdent les savants dans l'étude de la nature extérieure et dans celle de notre nature intime; ainsi procédera le philologue en recherchant les règles qui doivent guider dans la distinction des synonymes grammaticaux. D'abord, il en formera diverses classes d'après la légère modification de forme, seule capable d'apporter quelque différence de signification entre les deux mots synonymes de chaque exemple. Cette tâche préparatoire n'offre aucune difficulté; elle ne demande qu'un peu d'ordre dans l'esprit et de patientes recherches. Une fois accomplie, un travail d'observation et de comparaison lui succède ayant pour objet la découverte de la règle de distinction applicable à tous les exemples. Dans chacun la différence doit être la même : en conséquence de ce

principe admis par toutes les sciences inductives, que les mêmes causes produisent les mêmes effets, et que les mêmes effets sont produits par les mêmes causes, la même modification grammaticale doit, dans tous les cas, faire varier de même la signification. En quoi consiste cette variation, c'est précisément ce qu'il s'agit de trouver, et, pour le trouver, le philologue emploiera tous ses soins et toutes les ressources possibles. Il examinera chaque exemple en particulier pour en faire sortir la différence; puis il la comparera avec celles des autres exemples de manière à saisir entre toutes quelque chose de commun ou à les ramener les unes aux autres. Entre les exemples, il en remarquera de décisifs, soit que la différence s'y montre à découvert, soit que d'habiles synonymistes y aient déjà fait des distinctions d'une vérité frappante. Il ne négligera pas, au contraire il s'empressera de recueillir ceux où cette différence est tellement sensible qu'il ne reste plus entre les deux termes aucune synonymie. Lorsqu'on aura des lumières suffisantes sur l'effet causé dans le sens des mots par la modification grammaticale, qui seule peut révéler la différence des synonymes d'une classe entière, il sera facile d'en tirer une règle générale pour la distinction, non-seulement de ceux qu'on aura pris pour exemples, mais encore de tous ceux, appartenant à la même classe, qu'on pourrait avoir omis. La règle étant énoncée brièvement et dogmatiquement, à la suite viendront les exemples qui la présenteront appliquée pour les lecteurs, à qui son application seule importe, et justifiée, pour ceux qui tiennent à être assurés de sa rigueur.

Quelquefois, au lieu d'être puisée dans l'examen et la comparaison des synonymes mêmes de la classe, la connaissance de la valeur propre à la modification grammaticale qui les différencie résulte tout entière de la considération de mots étrangers à cette classe ou même à la langue française. C'est ce qui arrive surtout par rapport aux synonymes à préfixes ou à terminaisons différentes. Ainsi, avant d'arriver à connaître ce qui distingue les substantifs synonymes de même radical terminés les uns en *erie* et les autres en *isme*, nous avons dû rechercher les nuances de signification attachées à ces deux désinences, en comparant séparément un grand nombre de mots en *erie* [1], puis un grand nombre d'autres en *isme* [2]; de sorte que, rapprochant les deux valeurs, nous avons pu établir d'une manière générale les rapports d'opposition nécessairement existants entre les synonymes de cette classe [3]. Au surplus, que ce soit aux expressions mêmes à expliquer ou à d'autres qui ne sont point en question ou tout à la fois aux unes et aux autres qu'on s'adresse pour avoir le sens de la modification grammaticale, on parvient toujours à le déterminer au moyen de l'induction.

Telle est, rapidement esquissée, la méthode à suivre pour assigner aux synonymes grammaticaux leurs traits distinctifs. Sans descendre aux particularités de cette méthode dans ses diverses applications, sans anticiper sur les détails

1. Voy. p. 201.
2 Voy. p. 205.
3. Voy. p. 206 et 207.

du livre même, nous pouvons au moins dès à présent ajouter à ce qui vient d'être dit quelques remarques générales importantes et qui ne demandent pas pour être comprises de longs développements.

Outre l'avantage de rassembler, pour la distinction des deux mots synonymes dans chaque exemple, les lumières que fournit l'examen non-seulement de tous les autres exemples, mais encore de termes étrangers à la classe et affectés de la même modification grammaticale, cette méthode a encore celui de rendre, sinon tout à fait inutiles, au moins peu nécessaires, les citations de passages ayant pour but de constater l'usage par rapport à chaque couple de synonymes. Cet usage, elle le fait connaître *à priori* et comme d'emblée, en même temps qu'elle l'explique et en rend raison. Soient les deux synonymes *défiance* et *méfiance*. En procédant à la manière de Girard, on s'efforcera de découvrir leur différence par instinct, par la méditation et à l'aide d'une sagacité plus ou moins pénétrante. C'est ce qu'ont fait les auteurs des deux articles de l'Encyclopédie sur ce sujet. On pourrait aussi, comme pour les synonymes à radicaux divers, s'attacher à savoir la décision de l'usage touchant la valeur propre des deux mots, et à cette fin on recueillerait dans les auteurs classiques beaucoup de passages où cette valeur se trouve bien marquée. Mais ce moyen n'est ni le plus court, ni le plus sûr, ni le plus satisfaisant; c'est seulement un moyen surérogatoire qu'on emploiera quelquefois par surcroît de précaution. Après que le sens précis de chacune des deux préfixes *dé* et *mé* aura été séparément déterminé par l'examen et la comparaison d'un grand nombre de termes français ou étrangers qu'elle commence, on rapprochera deux par deux les mots peu ou point synonymes qui ont même radical et pour préfixe, l'un *dé*, l'autre *mé*, et par exemple, *dépriser* et *mépriser*, *décompte* et *mécompte*, *dédire* et *médire*. On arrivera ainsi par analogie à connaître non-seulement ce que l'usage pense ou plutôt doit penser sur la différence des deux mots, mais encore pourquoi il le pense ou doit le penser. Sans doute les esprits méticuleusement positifs et empiriques jugeront qu'il vaudrait mieux constater l'usage que de décider au nom de la science ce qu'il doit être. Mais, outre que les citations ne le révèlent pas infailliblement, il est bien permis à la science de le guider, de le contrôler même quelquefois dans les cas particuliers, d'après des données fournies par l'usage lui-même. Nous avons donc dû citer plus rarement dans la première partie. Toutefois nous ne nous en sommes abstenu que quand la différence obtenue scientifiquement était si évidemment confirmée par l'usage, que toute démonstration au moyen des faits devenait superflue.

En second lieu, il ne suffit pas de ranger en classes les synonymes grammaticaux, il faut savoir aussi distribuer les classes entre elles. Le sujet entier se divise, à notre avis, en trois parties principales sous les titres suivants : 1° Synonymes dont les différences dépendent de certaines circonstances grammaticales; 2° Synonymes dont les différences dépendent de la valeur des préfixes; 3° Synonymes dont les différences dépendent de la valeur des terminaisons[1]. Dans la

1. Pour différencier les mots synonymes à radical commun, la langue grecque a plusieurs moyens

première, les classes n'ayant entre elles aucun rapport nécessaire peuvent être disposées selon les parties du discours, substantifs, adjectifs, verbes, adverbes, et au dernier rang on mettra les expressions synonymes par syntaxe, c'est-à-dire celles qui ne diffèrent que par l'ordre des mots : *mal parler* et *parler mal*, *savant homme* et *homme savant*. Mais pour les synonymes à préfixes différentes et pour ceux à terminaisons différentes, l'arrangement des classes offre plus de difficulté. Chacune devra présenter d'abord la détermination de la valeur propre à une préfixe ou à une désinence particulière; puis des articles dans lesquels des termes ayant cette préfixe ou cette désinence seront comparés avec d'autres termes, leurs synonymes, dénués de préfixe et de désinence, qui seront par conséquent des radicaux purs; et enfin des articles dans lesquels des termes commençant par cette préfixe ou finissant par cette désinence seront comparés avec d'autres termes, leurs synonymes, ayant d'autres préfixess ou d'autres désinences. Or, la valeur de celles-ci aura dû être assignée dans des classes précédentes. En ordonnant les classes, il faudra donc prendre garde à deux choses : premièrement, faire en sorte que des mots ayant la préfixe ou la désinence dont il s'agit dans chaque classe, se trouvent avoir des synonymes parmi les mots à préfixes ou à désinences déjà examinées : secondement, avoir soin de disposer chaque classe de façon qu'il y ait des mots ayant la préfixe ou la désinence dont elle traite synonymes d'autres mots à préfixes ou à terminaisons qui seront considérées dans les classes les plus prochaines. Ainsi régnera entre les classes une correspondance essentielle : chacune contiendra des mots ayant la préfixe ou la désinence en question mis en présence d'autres mots à préfixes ou à désinences précédemment étudiées, et ensuite, en fixant la valeur de telle préfixe ou de telle désinence, elle préparera la distinction des mots qui en sont pourvus d'avec d'autres à préfixes ou à désinences dont l'exacte signification sera bientôt déterminée.

En troisième lieu, nous venons de dire, au sujet des synonymes à préfixes et à terminaisons différentes, que les mots ayant telle préfixe ou telle terminaison doivent être mis en rapport avec leurs synonymes sans préfixe et sans terminaison, mots simples qui entrent dans la composition des premiers. Or, le caractère propre de ces mots simples ne tenant ni à leur valeur primitive, puisqu'elle leur est commune avec leurs synonymes auxquels ils servent de radicaux, ni à leur préfixe, puisqu'ils n'en ont pas, ni à leur terminaison, puisqu'ils n'en ont pas de significative, d'où se tire leur différence d'avec les composés dont ils sont à la fois synonymes et radicaux? D'où se tire, par exemple, celle de *plaire*

inconnus ou moins connus dans la nôtre. Ainsi, elle a beaucoup de synonymes grammaticaux, qui tirent toute leur différence de la place de l'accent, comme μισητὴ et μισήτη, μοχθηρὸς et μόχθηρος, μύριοι et μυρίοι, πάγετος et παγετὸς, σύνεργος et συνεργός, ἀληθὲς et ἄληθες, ἀτέχνως et ἀτεχνῶς, ἀγροῖκος et ἄγροικος; d'autres qui ne diffèrent que par la longueur ou la brièveté d'une syllabe, comme πάσασθαι, avec la première syllabe longue, et πάσασθαι, avec la première syllabe brève; d'autres qui n'ont pas le même sens parce qu'ils n'ont pas le même esprit, comme sont ὥρα et ὧρα; d'autres enfin parmi les verbes, dont la différence provient de ce qu'ils n'appartiennent pas au même mode de conjugaison, à la même voix; tels sont : ἐννοεῖν et ἐννοεῖσθαι, εὑρεῖν et εὑρέσθαι, θύειν et θύεσθαι, διδάσκω et διδάσκομαι.

et de *complaire*, de *râle* et de *râlement?* Elle ne dépend pas tout entière, comme on pourrait le croire, de la valeur propre de la préfixe ou de la terminaison dont est privé le simple et pourvu le composé. Abstraction faite de cette valeur, par cela seul que de deux mots synonymes l'un est le radical pur et nu qui entre comme élément principal ou comme base dans la composition de l'autre, il n'y a point entre eux identité; car le premier a, lui aussi, des traits caractéristiques. Il exprime l'idée commune sans modification, d'une manière simple et absolue, c'est-à-dire, suivant les cas, d'une manière complète et non partielle, sous tous les points de vue et non sous tel ou tel; ou bien objectivement, en soi, et non subjectivement, en rapport avec un agent, avec sa manière d'être, d'agir et de penser; ou bien, si l'idée commune est une idée d'action, le simple la représente comme elle a lieu d'ordinaire, sans rien de remarquable dans son mode ou dans la manière dont l'agent se porte à la faire. Mais cette règle si générale ne pouvant pleinement ni se comprendre ni se justifier sans des détails et des exemples trop nombreux pour figurer ici, le lecteur voudra bien pour les applications recourir à l'ouvrage même [1].

Une dernière observation regarde principalement les synonymes à terminaisons différentes. Deux mots composés peuvent avoir un seul et même radical, et pourtant différer par ce radical même. Il suffit pour cela que le radical commun ait, avant de devenir la base de ces mots, subi des influences grammaticales diverses en passant par diverses parties du discours. Ainsi l'identité de radical s'aperçoit d'abord dans les synonymes *sac* et *saccagement*, *outrageux* et *outrageant*, *prudemment* et *avec prudence*. Cependant *sac* n'est devenu *saccagement* qu'après avoir servi à former le verbe *saccager* avec lequel il a contracté une sorte d'affinité; *outrageux* vient immédiatement du substantif *outrage*, et *outrageant* du verbe *outrager; prudemment*, et non pas *prudence*, a été formé de l'adjectif *prudent*. C'est une considération qu'il ne faut jamais négliger, car les mots diffèrent quelquefois notablement par leur plus ou moins de rapport avec telle ou telle partie du discours à laquelle leur base a d'abord appartenu. La valeur de la base commune à deux mots synonymes, par cela même qu'elle leur est commune, ne pouvant fournir aucun indice touchant leur différence, il faut rechercher le caractère relatif de cette base, et pour ainsi dire, sa consanguinité. Suivant Platon et Aristote, qui avaient fait du langage une étude approfondie, il n'y a que deux mots essentiels, le *substantif*, relatif à l'espace et pour les choses permanentes, et le *verbe*, relatif à la durée et pour les choses fluentes. A quoi il faut ajouter que l'*adjectif* ressemble plus au *substantif* qu'au *verbe*. Si donc deux mots synonymes révèlent par leur terminaison ou autrement qu'ils ont, l'un une base nominale ou adjective, l'autre une base verbale, quoique la même au fond, c'est-à-dire, l'un plus de rapport avec le substantif ou l'adjectif, l'autre avec le verbe, il s'ensuivra un puissant moyen de les distinguer; on pourra mettre entre eux l'opposition de la permanence et de la contingence, de l'être et du phénomène, de la substance et de l'accident. C'est une règle que nous avons suivie

1. Voy. passim, de la p. 107 jusqu'à la fin de la 1re partie.

constamment dans l'étude des synonymes à terminaisons différentes[1]. Nous nous en sommes même servi pour distinguer les synonymes à radicaux divers; car elle est d'une application universelle. Ainsi, par exemple, entre *blessure* et *plaie* la principale et même l'unique différence qu'il y ait tient à ce que le premier de ces mots, mais non pas le second, témoigne par sa terminaison qu'il vient d'un verbe[2].

VI. Méthode à suivre pour distinguer les synonymes à radicaux divers, ceux qui font la matière du *Dictionnaire des synonymes* proprement dit.

Maintenant examinons quelle doit être la méthode des synonymes étymologiques ou à radicaux divers. Les synonymes, avons-nous dit, se divisent en deux sortes principales, suivant la nature de leurs différences, les grammaticaux et les étymologiques. Les différences des premiers ont leur raison dans des modifications grammaticales, dont la valeur ne peut être sûrement déterminée que par la comparaison d'un grand nombre de synonymes où elles se trouvent. D'où la nécessité d'en former l'objet d'un traité spécial, où ils soient rangés par classes, qui admettent chacune sa règle de distinction. Ce traité produit trois résultats. Quantité de mots synonymes deux à deux, et qui ne sont liés à d'autres par aucun lien de synonymie, sont distingués sans retour et mis hors de cause. Ceux qui reparaîtront dans des familles dont l'idée commune leur convient, n'y reparaîtront que distincts entre eux et chacun avec sa physionomie propre. Enfin, les principes établis pour la distinction des synonymes grammaticaux purs serviront aussi quelquefois à mettre des différences entre les synonymes à radicaux divers et, par exemple, entre *blessure* et *plaie*, comme il vient d'être dit, entre *douleur* et *souffrance*, *durée* et *temps*, *fortuné* et *heureux*, etc.

Les synonymes à radicaux divers tirent leurs différences de leurs radicaux mêmes. Or, la valeur de ces radicaux, et celle par conséquent des synonymes qu'ils différencient ne peut s'obtenir par une méthode de classification, de rapprochement et de comparaison analogue à celle qui convient à l'égard des synonymes grammaticaux; elle se détermine par l'étymologie au moment même où l'on examine dans chaque exemple ou dans chaque groupe la signification essentielle des termes qui y figurent. Il ne s'agit donc plus ici d'un traité, d'une œuvre systématique, mais d'un simple dictionnaire dans lequel se trouvent rangées selon l'ordre alphabétique des familles de mots quasi-équivalents.

Toutefois, il y a aussi pour la composition de ce dictionnaire, quoique la théorie ou la science y joue un moins grand rôle, des règles à observer. Les premières regardent le moyen de reconnaître quels mots peuvent et doivent y être

1. Voy. p. 164, 168, 175, 180, ce qui concerne les substantifs purs, sans terminaisons significatives, comparés avec les substantifs verbaux en *ment*, *ion*, *ure* et *age;* p. 186, ce qui se rapporte aux substantifs synonymes terminés en *té* et en *ion;* p. 237, ce qui est dit des adjectifs en *eux* et en *ant*. On peut aussi consulter l'article des adverbes et des phrases adverbiales, p. 86, et celui où il est question d'adjectifs venant, les uns de verbes, les autres de substantifs correspondants (*menteur*, *mensonger;* *loueur*, *louangeur;* etc.) p. 89.

2. Voy. p. 406.

admis, les conditions nécessaires pour que deux ou plusieurs termes soient considérés comme synonymes.

Il n'y a pas de synonymie possible entre les noms d'individus, *Paris*, *la Seine*, *les Alpes*, *César*. Un individu, comme le mot seul l'indique, n'admet pas de division, se réduit à un point ; il n'a pas de parties dont l'une lui soit commune avec tel ou tel individu, et dont l'autre ou les autres lui appartiennent en propre. Pour que des mots soient synonymes, il faut qu'ils représentent des notions complexes ou générales, collections d'idées simples. Soient deux termes complexes, *aversion* et *inimitié*. Chacun d'eux ou l'idée de chacun d'eux se compose d'un certain nombre d'idées élémentaires, plus générales et plus simples, qui constitue son domaine, son étendue, ou, comme on dit dans l'école, sa compréhension ; et celle-ci se met bien sous la forme d'un cercle (fig. 1). Les mots *aversion* et *inimitié* expriment deux genres représentables par deux cercles (fig. 2) plus ou moins étendus, suivant le nombre plus ou moins grand des idées simples constitutives de chacun. Or, les genres, comme dit Platon dans le *Sophiste*, peuvent s'associer les uns aux autres, et c'est justement à cause de cela qu'il y a des mots synonymes. Parmi les idées simples constitutives des genres, il y en a qui entrent dans la composition de plusieurs, et c'est pourquoi ceux-ci tendent à se confondre. Une partie de leur domaine devient commune, ce qu'on peut figurer sous l'image de deux cercles conjoints (fig. 3). Ainsi, l'*aversion* et l'*inimitié* renfermant toutes deux l'idée simple ou élémentaire d'un mouvement de l'âme contre ce qui l'affecte désagréablement, en cela ces deux mots se touchent ou plutôt coïncident, c'est là l'idée générale qui les réunit et qui fait leur ressemblance ; par conséquent, leurs sphères d'acception devront avoir une partie commune (fig. 4). Mais comme ils désignent, le premier une désaffection pour les choses ou les personnes, qui reste dans l'âme et ne tend pas à repousser l'objet haï ; le second une désaffection pour les personnes seulement, et qui devient de sentiment passion, c'est en quoi ils s'éloignent, c'est ce qui constitue à chacun une partie de domaine distincte, contenant des idées simples ou élémentaires qui lui sont propres et le rendent espèce sous l'idée générale commune. Et ce que nous disons de l'*aversion* et de l'*inimitié* s'applique aussi à trois, à quatre ou à plusieurs termes complexes ; c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles d'avoir en commun une même idée élémentaire, tout en conservant chacun une partie à soi, c'est-à-dire qu'ils peuvent être synonymes, ou en partie identiques et en partie différents (fig. 5 et 6).

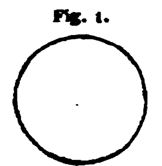
Fig. 1.


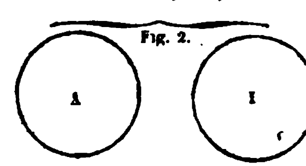
Fig. 2.


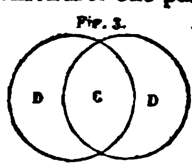
Fig. 3.


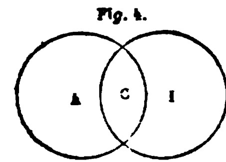
Fig. 4.


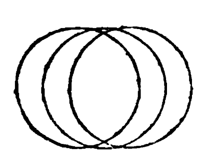
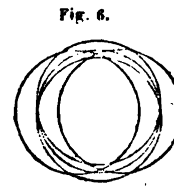
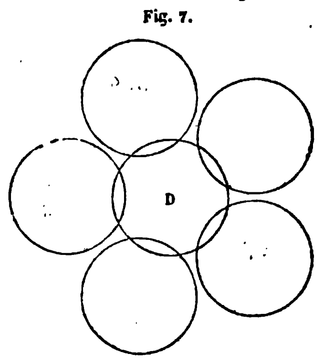
Fig. 5.


Fig. 6.


D'un autre côté, comme plusieurs termes complexes, se trouvant avoir en commun la même idée élémentaire, semblent par cette raison synonymes entre eux, ou tout à fait équivalents, de même un terme complexe ayant une compréhension qui embrasse plusieurs idées élémentaires, est souvent en rapport de synonymie avec plusieurs autres termes qui les contiennent aussi. Le mot *délicat*, par exemple, a une sphère d'acception telle, qu'il entre en conjonction, pour ainsi dire, avec ceux de *fin*, de *friand*, de *dangereux*, et en parlant des personnes, avec ceux de *faible*, de *difficile*, de *scrupuleux* et de *susceptible;* ce qu'on peut représenter de la sorte (fig. 7). Voilà pourquoi un même mot peut entrer à la fois dans plusieurs séries de synonymes. Il est alors comme la chauve-souris, oiseau d'une part, souris de l'autre.

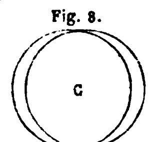
Fig. 7.



Ainsi, les mots synonymes devront être des termes complexes, parce qu'ils doivent avoir une compréhension, et ils doivent avoir une compréhension pour être capables d'embrasser, outre l'idée d'un genre qui leur est commune, certaines idées accessoires qui, dans chacun, donnent à ce genre les caractères d'une espèce.

Maintenant, quand est-ce que la synonymie est très-grande ou très-petite entre les mots? Elle est très-grande quand le genre exprimé en commun est prochain, et près de s'étendre à toute la compréhension; de telle sorte, qu'il faut une grande attention pour discerner dans chaque mot la partie de son domaine qui reste en dehors (fig. 8). Elle est très-petite dans le cas contraire. Il y a une synonymie étroite entre l'*éloignement* et l'*aversion*, parce qu'elles impliquent un genre prochain qui les rapproche, ou plutôt fait presque coïncider leur compréhension : c'est l'idée d'une passion immanente, purement subjective, ou d'un sentiment de désaffection qui ne porte point l'âme au dehors, et qui a pour objet des personnes ou des choses. Le genre conjointement signifié par *aversion* et par *inimitié*, l'idée vague d'une désaffection, est moins prochain, et laisse lieu dans chacun des deux mots à plus de particularités ou à une particularité plus étendue, ce qui fait que les deux mots sont moins synonymes (voy. fig. 4, p. XXXIX). Ou bien encore, comme la notion du genre commun, quelque simple qu'elle soit, ne l'est jamais tout à fait, les mots sont d'autant plus synonymes, que leur idée commune est moins simple, ou que leurs idées élémentaires communes sont plus nombreuses ou plus grandes, et leurs idées élémentaires distinctives plus rares ou plus petites, et par conséquent si difficiles à apercevoir, qu'elles ont peine à empêcher la coïncidence des cercles de compréhension.

Fig. 8.



D'après la théorie précédente, les termes synonymes représentent les diverses espèces d'un genre contenu dans tous. Mais il arrive quelquefois à un ou plusieurs termes, significatifs d'une ou de plusieurs espèces, d'être synonymes du

terme exprimant le genre qu'ils impliquent. Ainsi, *transfuge* est synonyme de *déserteur*, à l'idée duquel il ajoute celle de passer au service des ennemis; ce qu'on peut figurer de cette façon (fig. 9). Ainsi, *rosse* et *coursier* sont synonymes de *cheval* (fig. 10), qui désigne sans accessoire leur idée générale commune. Cependant, il y a peu de synonymes de cette sorte, et leur affinité n'est jamais bien grande. On en comprend la raison. Comme le mot, signe du genre, en rend l'idée simplement, on n'a rien à y démêler de particulier; son synonyme demande seul qu'on s'applique à y découvrir une ou plusieurs nuances, qui ordinairement se montrent sans peine. Que si on a affaire à des mots, tous synonymes par participation à une même idée générale, il sera plus difficile d'apercevoir ce que le sens de chacun renferme de plus que cette idée, et en quoi diffère ce qu'il y ajoute de ce qu'y ajoutent les autres.

Fig. 9.

D T

Fig. 10.

R CH C

Mais il ne suffit pas de ces conditions pour rendre des mots synonymes. Il s'en faut bien qu'on doive prendre pour tels tous ceux qui enferment dans leur sphère d'acception l'idée d'un genre commun, dont chacun fait une espèce en y joignant une certaine idée accessoire. Il y en a qui se rencontrent ainsi en une idée générale, même très-prochaine, sans pourtant mériter la qualification de synonymes. C'est que, malgré toute l'étendue de leur ressemblance, leur différence saute aux yeux, leur partie non commune, si restreinte qu'elle soit, se montre d'elle-même. Or, il faut un moyen de juger que des mots, liés par la communauté d'une idée générale très-prochaine, demandent ou ne demandent pas, pour que leur différence apparaisse, le secours de la science et de l'analyse. Sur ce point on devra consulter le dictionnaire ordinaire. Si les mots qui remplissent les conditions requises pour être synonymes le sont en effet, ou il les déclarera tels expressément, ou il les supposera tels en les faisant servir de définitions les uns aux autres. Puisque c'est à son insuffisance qu'on prétend remédier par ces travaux, il faut d'abord savoir où le besoin de remède se fait sentir. Obligation d'autant plus étroite, quand le dictionnaire qu'on a en vue jouit, comme celui de l'Académie en France et celui de la Crusca en Italie, d'une grande autorité. C'est la considération qui a déterminé Romani à ne traiter comme synonymes que les mots donnés pour tels par le dictionnaire de la Crusca.

Au moyen du dictionnaire ordinaire, on peut s'assurer que des mots impliquant une idée générale très-prochaine sont synonymes, non-seulement s'il les déclare ou les suppose tels dans ses définitions, mais s'il leur fait jouer évidemment le même rôle dans les phrases usuelles où il les place. On accordera donc ce titre, par exemple, à *passer* et à *dépasser*, d'une part, à *courir* et à *parcourir*, de l'autre, parce que l'on dit également, selon l'Académie, *passer* et *dépasser* le but, les bornes, les ordres; *courir* et *parcourir* une carrière. Il convient aussi de constater si les termes significatifs d'une idée générale prochaine sont tous opposés à un même terme, soit par le dictionnaire, soit par les bons écrivains,

auquel cas on peut les tenir pour synonymes. Ainsi, *imaginaire*, *chimérique* et *fantastique* passeront à bon droit pour tels, parce que, signifiant tous trois, qui n'a point d'être hors de l'entendement, qui n'a qu'une existence de raison, ils se trouvent opposés à *réel* dans les trois exemples suivants. « Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins *réels* pour des besoins de l'État *imaginaires*. » MONTESQ. « Exempts de maux *réels*, ils s'en forment même de *chimériques*. » MASS. « La Fable, en créant des monstres *fantastiques*, a aidé l'imagination à peindre des monstres *réels*. » LAH.

Quant aux termes qui ne doivent point entrer dans les cadres de la science du synonymiste, malgré leur participation à une même idée générale prochaine, il ne faut pas seulement qu'ils soient bien définis dans le dictionnaire ordinaire, car même alors il se pourrait que leurs différences échappassent, faute de rapprochement et de détails; il faut de plus qu'ils aient certains caractères, par lesquels ils se rapportent à quelqu'une des classes suivantes.

1° On n'admettra pas au nombre des synonymes les mots dont la composition indique au premier coup d'œil ce qu'ils ont de semblable et de différent pour le sens. C'est pourquoi nous croyons tout à fait inutile de reproduire dans notre dictionnaire des synonymes les articles de Girard intitulés : *Appeler*, *évoquer*, *invoquer; Porter*, *apporter*, *transporter*, *emporter*. Autrement, il faudrait aussi donner place à celui-ci, de Ménage, de l'Encyclopédie et de Condillac : *Mener*, *remener*, *amener*, *ramener*, *emmener*, *remmener*, et à plusieurs autres du même genre. La nuance que donne à chacun de ces mots la préposition qui le commence se trouve nettement marquée dans le dictionnaire ordinaire, et ensuite elle apparaît trop clairement, à la moindre tentative d'analyse, pour qu'il soit besoin d'une détermination expresse. On en peut dire autant des mots, *Aubade* et *sérénade; Compilateur*, *copiste* et *plagiaire :* quoiqu'ils figurent dans la liste des synonymes dressée par Girard et dans les ouvrages de Laveaux et de Leroy, ce ne sont pas de véritables synonymes : la moindre connaissance de l'usage, le moindre sentiment de la valeur radicale des mots suffit pour faire apercevoir ce qui distingue ceux dont il s'agit ici; il n'y a qu'à les rapprocher pour en voir reluire les différences. *Astronome* et *astrologue* sont dans le même cas. Tous les dictionnaires en donnent et tous les gens instruits en ont une idée parfaitement nette. C'est donc un soin superflu que celui qu'a pris Girard de les mettre en parallèle.

2° On exclura pareillement les mots significatifs d'objets individuels qui ont des propriétés caractéristiques perceptibles aux sens et impossibles à confondre avec d'autres, ou bien une destination fixe qu'il suffit d'énoncer pour la faire comprendre. Girard a donc eu tort d'indiquer et Leroy de traiter comme synonymes *Dais* et *poêle; Table*, *comptoir* et *bureau; Armoire*, *buffet* et *garde-robe*, *Câble*, *corde* et *ficelle*, quoique chacun de ces groupes de mots corresponde à une même idée générale assez prochaine. Autant vaudrait s'arrêter à distinguer *Banc*, *chaise*, *fauteuil* et *tabouret; Tonneau*, *bouteille* et *verre*. C'est au dictionnaire ordinaire à marquer en quelques mots leurs traits distinctifs, car tout le

monde les reconnaîtra à l'instant. Les termes ne réclament les secours du synonymiste que quand ils expriment des notions abstraites, des complications d'idées difficiles à démêler, perceptibles à l'esprit seulement et entre lesquelles on ne peut faire saisir telle ou telle nuance qu'à l'aide d'une fine analyse. Cela est si vrai qu'aussitôt que des termes destinés à l'indication d'objets réels distincts passent du propre au figuré et à l'abstrait, ils deviennent susceptibles de synonymie ; c'est ce qui arrive à *Feu* et à *flamme*[1] désignant la passion de l'amour, à *Bouclier* et à *rempart*[2] quand ils se disent en général pour ce qui sert de défense. Le synonymiste pourra encore soumettre à son examen les mots représentatifs d'objets individuellement perceptibles, quand ils feront considérer un même objet sous divers points de vue. Tels sont *Noisetier*, *coudrier* et *coudre*. Ils servent tous trois à désigner l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit et les deux autres sans la rappeler; puis le second diffère du troisième, en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé de telle ou telle façon[3].

3° Non-seulement la différence peut se lire d'elle-même dans les mots, ou consister en quelque chose de fixe et d'arrêté dont la simple indication suffise, mais encore elle peut se trouver assignée avec précision dans une science quelconque; auquel cas le synonymiste doit encore s'abstenir. Il ne s'occupera point des termes techniques, parce qu'ils n'ont cours que dans les sciences où ils reçoivent des explications qui ne laissent rien à désirer. Les savants, qu'ils intéressent seuls, ne sauraient les confondre, et souvent ceux qui ne le sont pas ne sauraient en comprendre les différences, s'ils n'apprennent la science elle-même. Toutefois il faut faire ici une réserve semblable à la précédente : c'est que des mots appartenant à une science où ils sont bien distingués, peuvent tomber dans le domaine des synonymes, en devenant d'un usage commun. Ainsi, en termes d'art militaire, la distance est assurément très-grande entre *capitaine* et *général;* mais dans le langage ordinaire, nous disons à peu près indifféremment d'un chef de guerre recommandable par sa valeur ou son habileté que c'est un grand *capitaine* ou un grand *général*[4].

A ces signes et par ces moyens se reconnaîtront les mots à la distinction desquels le *Dictionnaire des synonymes* doit être exclusivement consacré. Une fois recueillis, il faudra prendre soin de les distribuer en familles. Tous ceux qui se ressemblent par la communauté d'une même idée générale seront réunis en un même groupe, et l'on mettra la plus grande attention à n'en laisser échapper aucun. Car que deviendraient ceux qu'on aurait omis? Ou on les négligerait

1. Voy. page 611.
2. Voy. page 414.
3. Voy. page 223.
4. Voy. page 445.

totalement, ils ne se trouveraient point dans le dictionnaire, ou on les traiterait deux à deux, trois à trois, dans des articles séparés. Mais, d'une part, détermi-ner les valeurs respectives de certains mots d'une famille sans tenir compte des autres, c'est se condamner, non pas seulement à faire un travail incomplet, qu'il faudra recommencer tôt ou tard, mais encore à établir entre les seuls mots considérés des différences hasardées. En effet, il se peut qu'on attribue à ces derniers des caractères qui appartiennent visiblement aux autres, et que, faute d'avoir ceux-ci en même temps que ceux-là sous les yeux, on ne s'aperçoive point de la méprise; il se peut aussi qu'un des mots négligés, marqué d'une certaine nuance, eût éveillé l'idée d'une autre nuance analogue ou opposée dans l'un des mots examinés, où elle n'apparaît point à cause de l'absence du pre-mier. Inconvénient non moins inévitable, si, voulant être complet, on se décide à comparer tous les mots d'une famille, mais deux à deux, trois à trois séparé-ment. Dans les deux cas, on se prive volontairement de la lumière que ces mots se renvoient les uns aux autres et on tient éloignés des éléments dont l'espri ne saisit bien les rapports qu'autant qu'il les voit ensemble.

De là le devoir du synonymiste à l'égard des travaux de ses prédécesseurs S'il veut les mettre tous à profit, et qu'ils soient nombreux, partiels, divers ceux-ci relatifs à certains mots d'une famille, ceux-là à d'autres; ceux-ci d'u philologue, ceux-là d'un autre, qui n'a point connu les premiers, qui n'y a poin eu égard ou même s'est proposé de les contredire, il ne lui reste à prendr qu'un seul parti, c'est de rassembler tous ces fragments, pour en former u tout, après les avoir soumis à un remaniement général sous la direction d'un pensée unique qui les concilie et les coordonne. Sans doute, il serait plus com mode et moins hasardeux pour le succès d'entasser pêle-mêle dans une compi lation tous ces essais disparates, et de s'en faire l'éditeur irresponsable; mai que gagnerait le public à cet assemblage, si ce n'est de trouver l'incohérence, l confusion et le désordre au lieu de l'ordre, de la distinction et de la clarté qu'i est en droit d'attendre? Pour nous, nous avons mieux aimé travailler à un œuvre de combinaison et de fusion, en disposant par familles les mots syno nymes, à l'exemple de Condillac, et en utilisant d'une manière indépendant toutes les observations éparses de nos devanciers. Que cette classification pa familles fût pour la deuxième partie du dictionnaire des synonymes, tout comm la classification systématique des synonymes grammaticaux pour la première une nécessité; que les travaux antérieurs dussent aboutir à l'une et à l'autre in novation; que cette double innovation, en donnant à la science une face tou autre, assure à sa méthode plus de certitude, à ses résultats plus de vérité d'utilité, c'est ce que prouve évidemment, comme on a pu le voir plus haut, l simple historique des travaux qui ont eu pour objet la synonymie française.

Nous avons donné des règles pour aider à reconnaître les mots vraiment sy nonymes. Nous avons insisté sur l'obligation de coordonner ceux-ci, d'en forme autant de familles qu'il y a d'idées générales où ils se rencontrent. Il est ensuit un troisième point qui mérite d'être signalé avec un égal soin et à l'égard du

quel le synonymiste ne saurait se permettre la moindre négligence : c'est que chaque famille doit être définie d'abord par l'indication de l'idée générale, commune à tous les mots qui en font partie.

Sans cette précaution, c'est-à-dire, si on ne commence par indiquer la ressemblance des mots, par s'en pénétrer, on s'expose à s'égarer dans leur distinction, à perdre de vue la vraie difficulté, à oublier le rapport sous lequel les mots donnés se rapprochent et demandent à être distingués, et insensiblement on en vient à les considérer sous un rapport sous lequel ils ne se ressemblent point du tout et sous lequel il n'est pas à craindre que personne les confonde. On appelle également *matière* et *sujet* ce dont on traite ou dont on parle, ce dont on s'occupe ou dont il est question dans un écrit, dans un ouvrage, dans une dispute, dans un discours ou une conversation. Si, pour expliquer la différence, vous vous contentiez, avec Girard, de remarquer ce que tout le monde voit de reste, que la *matière* est ce qu'on emploie dans le travail, et le *sujet* ce sur quoi on travaille, au lieu de montrer, comme le fait Roubaud, en quoi diffèrent les deux mots, même quand celui de *matière* signifie comme celui de *sujet* ce sur quoi on travaille, vous vous méprendriez étrangement sur la tâche du synonymiste, et il en résulterait pour le lecteur une mystification des plus désagréables. Avec la belette, ennemie des souris, la chauve-souris soutient qu'elle n'est point souris, et elle prétend n'être point oiseau devant la belette irritée contre les oiseaux. C'est une rusée. Le synonymiste ne doit point l'imiter, s'il veut être de bonne foi avec lui-même et avec le lecteur. Qu'il fasse voir que la chauve-souris, étant souris, se distingue néanmoins des animaux de la même famille, et qu'étant oiseau, elle a parmi les oiseaux des caractères particuliers. Deux mots synonymes étant donnés se trouvent entre eux dans le rapport de deux cercles conjoints (fig. 3, p. XXXIX). Gardez-vous de supposer dans votre explication que leur rapport est celui de deux cercles séparés (fig. 2, p. XXXIX), car personne n'aurait besoin de votre distinction, vous vous donneriez une peine inutile.

C'est faute d'indiquer expressément l'idée commune aux mots synonymes, que nos philologues les plus éminents en cette matière n'ont pas su éviter le danger dont il est question. Moyennant cette précaution, Girard se serait aperçu qu'il n'est aucunement besoin de faire voir ce qui sépare les mots *affecter* et *se piquer*, car ils sont trop différents pour que personne coure risque de les employer l'un pour l'autre, *affecter* exprimant une action extérieure, celle de manifester une prétention par des manières recherchées, étudiées, singulières, habituelles, choquantes, tandis que *se piquer* désigne quelque chose d'intérieur, veut dire avoir fort à cœur une prétention, avoir au dedans de soi la confiance qu'on possède quelque avantage, qualité ou talent. Ailleurs, ayant à distinguer les verbes *appeler* et *nommer*, au lieu de les considérer dans le sens où ils sont synonymes, c'est-à-dire où tous deux s'emploient pour dire ou donner un nom, il se borne à marquer ce qui les caractérise quand ils ne sont point synonymes, quand l'un signifie, dire le nom pour faire venir à soi, ou même inviter à venir à soi sans dire le nom, tandis que l'autre s'entend de l'action d'imposer un nom, de dési-

gner par le nom. Ce n'est pas là instruire le lecteur; c'est lui donner le change; ce n'est point résoudre la question, mais l'éluder, parce qu'on n'a pas pris soin de la poser d'abord. Le même synonymiste commet la même faute aux articles *décider* et *juger*, *décision* et *résolution*, *lourd* et *pesant*.

En négligeant de déterminer les traits de ressemblance des mots synonymes, on tombe aussi d'ordinaire dans un inconvénient qui n'est guère moins fâcheux et qui consiste à mettre dans les explications quelque chose de louche et de vague. Les explications sont trop étendues, elles embrassent toute la compréhension des mots donnés, au lieu d'arrêter l'esprit sur le seul point de vue où ils semblent se confondre. Il en résulte pour le lecteur une idée confuse, plus confuse quelquefois qu'avant la distinction; ne sachant pas dans quel sens les mots sont synonymes, peut-il comprendre nettement comment ils diffèrent néanmoins dans le sens même où ils sont synonymes? Et pour emprunter un exemple à l'homme le plus éminent qui se soit occupé de ces recherches, c'est la cause pour laquelle l'article *Illusion* et *chimère* de M. Guizot laisse à désirer sous le rapport de la clarté.

Parmi les synonymistes français, Girard, Roubaud et Condillac signalent rarement l'idée commune aux termes à comparer. Loin de se soumettre pour sa part à cette exigence, il arrive souvent à M. Guizot de retrancher, comme inutiles sans doute, les définitions de Beauzée. Beauzée, esprit logicien et pratique avant tout, mettant au-dessus de tout l'ordre et l'utilité, est le seul avec Leroy qui ait senti combien il importe de fixer tout d'abord l'état de la question en déterminant précisément en quoi et sous quel rapport se ressemblent et vont être considérés les mots qu'on entreprend de distinguer : tous les articles signés de lui commencent par une définition. De même le Dictionnaire allemand d'Eberhard ne contient pas un seul groupe de termes synonymes qui ne porte en tête et ne présente d'abord au lecteur leur titre commun de parenté.

Au reste, Beauzée, Leroy et Eberhard n'ont fait en cela que suivre, le sachant ou à leur insu, une des idées du fin et judicieux d'Alembert. Après sa réception à l'Académie française, Girard se proposa de donner de ses *Synonymes* une édition perfectionnée; et, selon d'Alembert, son savant panégyriste, « si la mort ne l'avait empêché d'exécuter un projet si utile, il eût sans doute exposé d'abord à la tête de chaque article, comme il l'a fait dans quelques-uns, le sens général commun à tous les mots qui paraissent synonymes, et qu'il est assez difficile de bien fixer. »

Les familles une fois formées et définies, il s'agit de savoir dans quel ordre il faudra les ranger. La perfection consisterait à les disposer de manière que chacune se trouvât entre les deux avec lesquelles elle aurait le plus d'analogie, c'est-à-dire, dont les termes ressembleraient assez aux siens quant au sens pour qu'on fût tenté de les regarder comme synonymes. L'affinité qui lie ainsi essentiellement les familles les unes aux autres s'apercevrait sans peine, grâce à leur rapprochement; et il suffirait, pour en saisir les différences, de jeter un coup d'œil sur les définitions placées à leur tête. Ici encore c'est Beauzée qui a donné

l'exemple en essayant de classer les articles de Girard d'après leur analogie ou leur opposition, double point de vue qui peut servir, dit-il, à jeter quelque lumière sur les objets qu'on traite. Mais, tout bien considéré, cet ordre ne saurait être suivi à la rigueur : on n'arriverait en s'y conformant qu'à un enchaînement plus ou moins factice et systématique. D'abord par quelle famille commencerait-on? Aucune raison bien décisive ne pourrait déterminer en faveur de celle-ci ou de celle-là. Ensuite, après avoir ordonné de la sorte trois ou quatre familles de synonymes analogues, on n'en trouverait souvent plus qui eussent avec elles de rapport un peu prochain; le fil se romprait alors nécessairement; de fréquentes solutions de continuité seraient inévitables. Beauzée a senti, mais non pas résolu la difficulté. De tous les articles de Girard celui qu'il place le premier est celui qui vient le premier dans l'ordre alphabétique, et c'est aussi à l'ordre alphabétique qu'il a recours quand il éprouve l'embarras de n'avoir plus de familles un peu semblables aux précédentes : il ne cherche point à dissimuler la lacune en établissant des rapports forcés; il commence une tout autre série de synonymes. Or, puisqu'il faut toujours en revenir à l'arbitraire et à l'accidentel, et que l'appréciation des rapports entre les familles dépendant de la manière de voir de chacun doit être diverse et incertaine, autant vaut s'en tenir invariablement, pour le classement des familles, à l'ordre alphabétique. Quand on a eu soin d'énoncer d'abord l'idée générale caractéristique de chaque famille, il y a peu d'inconvénient à tenir séparées celles qui ont entre elles la plus grande analogie; car, s'il arrivait à quelqu'un de confondre les termes appartenant aux unes et aux autres, il n'aurait, pour se détromper, qu'à consulter les définitions initiales des unes et des autres, ce qui est toujours facile, quelque distance qu'on ait mise entre elles.

Maintenant, comme parmi les mots dont se compose chaque famille, il y en a toujours qui commencent par des lettres différentes, dépendra-t-il entièrement du synonymiste, en faisant passer au premier rang celui-ci ou celui-là, de placer la famille entière à telle ou telle lettre? En théorie et à la rigueur ce serait lui accorder une trop grande liberté. Tout mot n'est pas également propre à figurer à la tête d'une famille; ce doit être le privilége exclusif de ceux qu'on emploie le plus communément et qui expriment le genre dont leurs synonymes désignent les espèces ou les variétés : ainsi tous les termes qualificatifs d'un homme qui a une trop grande ou trop bonne opinion de soi-même doivent former une famille qui aura pour chef *orgueilleux*, et non pas *présomptueux*, ni *vain*, ni *fier*, ni *arrogant*, ni tel autre mot que ce soit. Toutefois, cette règle est assez peu importante, et, pour notre part, nous ne l'avons pas toujours observée. Il faut ajouter aussi qu'on aurait souvent bien de la peine à décider lequel de deux ou de plusieurs mots synonymes est le plus dépourvu de nuance spéciale, et le plus courant ou le plus fréquemment usité.

Mais c'est assez parler de méthode par rapport à l'ensemble, il faut maintenant en traiter par rapport aux détails. Après avoir réglé le travail préparatoire et d'organisation qui constitue la première partie de la tâche im-

posée au synonymiste, il faut aussi prescrire la manière dont il doit procéder pour opérer entre les synonymes de chaque famille des distinctions toujours vraies.

Or, les synonymes dont se compose chaque famille peuvent être de trois sortes, eu égard à la nature de leurs différences : ou grammaticaux, comme *variation* et *variété*, *imposition* et *impôt*, *improuver* et *réprouver ;* ou étymologiques, comme *bête* et *sot*, *esprit* et *génie;* ou tout ensemble grammaticaux et étymologiques, comme *douleur* et *souffrance*, *fortuné* et *heureux*, *découvrir* et *révéler*.

Les synonymes grammaticaux se divisent à leur tour en deux espèces, les uns simples, les autres composés, suivant qu'ils diffèrent par une seule circonstance grammaticale, le commencement, la terminaison, le genre, le nombre, l'article, etc., ou bien par plusieurs de ces circonstances à la fois. Les synonymes grammaticaux simples sont examinés dans la première partie de ce Dictionnaire, laquelle est proprement un traité. Nous avons ci-dessus indiqué la méthode à suivre pour en découvrir sûrement les différences, et ces différences étant effectivement exposées, décrites et justifiées dans l'ouvrage lui-même, la deuxième partie, qui est plus particulièrement un dictionnaire, ne fera que les rappeler au besoin, se bornant à renvoyer pour les détails à l'endroit du traité où elles se trouvent. Que si dans la première partie avaient été omis quelques synonymes grammaticaux simples, les règles de dictinction qui y sont établies fourniraient toujours le moyen d'en saisir promptement les traits caractéristiques. Il suffi également de consulter ces mêmes règles pour trouver en quoi diffèrent, quan à la signification, les synonymes grammaticaux composés. Veut-on savoir, pa exemple, les nuances distinctives de *bassesse* et d'*abaissement*, d'*assujettissemen* et de *sujétion*, on y parviendra sans peine par la connaissance des valeurs assignées dans le traité à la particule prépositive *a* ou *ad* et aux désinences *ment* e *esse*, d'une part, *ment* et *ion*, de l'autre. Sur quoi il est à propos de remarque que les synonymes de cette sorte, du reste peu nombreux, tirent leur principal et souvent leur unique différence d'une seule des circonstances grammaticale qui les caractérisent extérieurement, l'autre ou les autres n'exerçant sur leu acception aucune influence notable. C'est pourquoi plusieurs, tels que *quitte* e *acquitté*, *insigne* et *signalé*, *sanglant* et *ensanglanté*, où la valeur de la particul prépositive a été négligée, ont pu être admis dans le livre consacré aux syno nymes grammaticaux simples.

Passons enfin à la méthode de distinction applicable aux synonymes étymo logiques ou à radicaux divers. Et d'abord, la divisant en deux parties, l'un d'investigation, l'autre d'exposition, suivant qu'elle apprend à trouver les diffé rences ou à les faire connaître et comprendre, commençons par la considére sous le premier point de vue.

Si le dictionnaire ordinaire définissait convenablement les mots, il serait fa cile de les distinguer, même alors qu'ils se rencontrent en une idée commun Comme les définitions en contiendraient la valeur essentielle, en comparant, e développant et en pressant les définitions de deux ou plusieurs mots synonyme

à quelque degré qu'ils le fussent, on parviendrait toujours à reconnaître en chacun une spécialité de signification. Car ce qui convient au tout convient nécessairement à la partie, ou, autrement dit, on peut juger d'une acception particulière d'un mot par son sens général. Deux termes synonymes sont entre eux comme les cercles A et I (fig. 4, p. XXXIX) : ils ont une partie commune C; mais malgré cette rencontre de leur compréhension, la partie commune se ressent des caractères particuliers à chacun des deux termes en vertu de sa valeur naturelle; elle a un tour, un air, un aspect différent suivant qu'on l'exprime par l'un ou par l'autre. Le sens, tel qu'il résulterait d'une bonne définition, par cela même qu'il serait essentiel, devrait se réfléchir et se retrouver dans toutes les acceptions du mot.

Mais à cet égard, loin que le synonymiste puisse compter sur les dictionnaires ordinaires, son travail doit avoir, entre autres effets, celui de suppléer à leur insuffisance et à leur inexactitude. Puisque les dictionnaires font défaut en ce qui concerne les valeurs propres et naturelles, c'est au synonymiste à y pourvoir, et c'est à quoi il doit travailler avant tout, puisque c'est de là seulement que peut jaillir la lumière. Donc il examinera chaque mot en lui-même, isolément, s'efforçant d'en découvrir la signification essentielle, et le moyen qu'il emploiera d'ordinaire sera l'étymologie. L'étymologie, en effet, donnant le sens primitif et radical, lequel est presque toujours identique au sens propre ou essentiel, conduit à de bonnes définitions, point de départ nécessaire de toutes les recherches qui ont pour objet les synonymes de ce genre. Telle est la méthode de Roubaud : elle consiste, comme il le dit lui-même, « à tirer les différences qui distinguent les termes synonymes de leur sens propre et naturel par le moyen de l'étymologie. »

Il y a deux sortes d'étymologie qu'il ne faut pas confondre : l'une, positive et réservée, se tient, autant que possible, dans les limites de la langue à laquelle appartient le mot donné; l'autre, aventureuse et conjecturale, lui cherche des analogues dans les langues étrangères, d'où elle tire des inductions presque toujours fantastiques. La première a été pratiquée par Dœderlein, la seconde par Roubaud; et ce qui prouve déjà combien la première est préférable à la seconde, c'est le succès inégal de ces deux philologues pour ce qui regarde la partie étymologique de leurs ouvrages. Au reste, on s'explique aisément pourquoi leur valeur n'est pas la même. Toutes choses égales d'ailleurs, l'opinion qui rapporte un mot à un autre mot de la même langue est toujours plus probable que celle qui le tire d'un mot d'une autre langue, surtout si cette dernière est très-ancienne, comme le sanscrit ou le celtique; car rien de plus concevable et de mieux attesté historiquement que la transformation et le développement des mots de chaque langue en particulier, tandis que souvent les rapports de parenté sont obscurs et douteux entre telle langue moderne et telle langue ancienne dont on la rapproche. Ensuite, les deux dérivations fussent-elles vraisemblables au même degré, la première fournirait une instruction plus sûre, on pourrait plus hardiment conclure du sens originel ou primitif au sens essentiel

ou propre. En effet, les mots éprouvent souvent de graves changements en passant d'une langue à une autre. Ainsi, nos mots *humanité* et *industrie* n'ont plus le sens des mots latins *humanitas* et *industria*, d'où ils tirent leur origine.

Ce n'est pas à dire cependant que les mots conservent une signification invariable tout le temps qu'ils sont employés dans la même langue : ils s'altèrent moins fréquemment, moins profondément, mais ils s'altèrent; ce qu'ils représentent à une certaine époque n'est plus exactement ce qu'ils représentaient à une époque précédente : autres temps, autres mœurs et autres usages; autres mœurs et autres usages, autres acceptions attachées aux mots qui s'y rapportent. Nos expressions, *bel esprit*, *honnêtes gens*, *brave homme*, *gentil*, *prude*, *libertin*, *pédant* et *pédagogue* n'ont pas toujours eu leur signification d'à présent. C'est pourquoi, lorsque le synonymiste est arrivé à une étymologie certaine, soit en recourant à une langue étrangère, soit en restant dans les limites de la même langue, il ne doit faire servir la valeur primitive à déterminer la valeur propre qu'après avoir vérifié la première par l'histoire du mot, par la connaissance des modifications qu'il peut avoir subies à différentes époques.

L'étymologie met en possession du sens essentiel et naturel tout d'un coup et comme d'emblée; mais on peut aussi le trouver *a posteriori*, à l'aide d'un procédé moins expéditif; on peut, en rassemblant et en comparant les différentes acceptions et les applications usitées d'un mot, parvenir à saisir ce qu'elles ont de commun, c'est-à-dire l'idée propre et essentielle de ce mot, puis faire servir la notion ainsi obtenue à caractériser le mot dans une acception spéciale où il tend à se confondre avec un autre. C'est toujours aller du clair, du connu et du certain à l'obscur, à l'inconnu et à l'incertain en expliquant la partie par le tout, en établissant, dans une définition préparatoire, un type, une idée dont les traits essentiels doivent être empreints dans le mot, quelles que soient ses applications.

Il y a plus : il n'est pas besoin, pour avoir le sens d'un mot dans une certaine application, de l'examiner dans toutes les autres, afin d'apercevoir ce qui s'y trouve de commun et d'en former l'idée ou le type dont le mot est le signe ; il suffit parfois d'en constater la valeur précise dans une seule de ces autres applications, et alors, au lieu d'éclairer la partie par le tout, une acception particulière par la signification générale, on éclaire une partie par une autre, on interprète une acception singulière par une autre, se fondant sur les rapports communs que les acceptions d'un même mot ont nécessairement ensemble. C'est ainsi qu'à chaque instant on puise dans la considération du sens propre et physique des indications relativement au sens figuré et moral; d'autres fois même le contraire a lieu, c'est le figuré et le moral qui révèlent les caractères distinctifs du propre et du physique.

Enfin, un dernier moyen d'instruction consiste dans la connaissance des onomatopées, c'est-à-dire des mots qui rappellent, par leur son, les objets ou les actions qu'ils désignent. Mais, outre qu'il est rarement praticable, on ne doit

s'en servir qu'avec une grande précaution, car il n'en est pas qui prête davantage à l'arbitraire et aux conjectures forcées.

Ce travail préparatoire achevé, chacun des mots synonymes pris séparément ayant été ramené à sa valeur propre, ou tout au moins éclairé par l'une de ses acceptions, la distinction doit s'opérer avec une grande facilité. Un simple rapprochement fera ressortir les influences diverses exercées sur l'idée commune par des termes dont les propriétés seront désormais évidentes : il ne restera plus qu'à justifier et à corroborer par l'usage les différences ainsi obtenues.

L'usage parlé ne saurait faire autorité : ou il est insaisissable, ou rien ne prouve que celui que chacun est à portée de recueillir soit le plus général et qu'il ait des chances de durée. « C'est aux bons auteurs, a dit Montaigne, d'enchaîner et de clouer la langue à leurs livres [1]. » Au point de vue où nous nous sommes placé, nous ne pouvons faire cas que de l'usage écrit. Nous travaillons pour l'instruction des contemporains, en puisant nos leçons dans les monuments d'une langue fixe, soit qu'elle doive longtemps encore continuer à être en vigueur, ou bien se défigurer promptement au point de devenir simplement classique et de n'être plus étudiée qu'à titre de langue morte. Tous les écrivains que nous consultons ont vécu avant le XIX[e] siècle; en deçà du XVIII[e], nous ne reconnaissons point de guide, si ce n'est le Dictionnaire de l'Académie pour ce qui regarde les phrases usuelles qui ont cours depuis longtemps. Du reste, avec cette manière toute positive et tout empirique de concevoir la tâche des synonymistes, l'emploi des citations acquiert une importance qu'il ne pouvait avoir jusque-là. Il ne s'agit plus, comme au temps de Girard, de deviner par goût, et à force de sagacité, l'usage actuel, mais de constater par la pratique des grands maîtres, et les pièces en main, l'usage ancien, qu'il soit ou non passé présentement; il s'agit de faire pour la langue française ce que Dœderlein vient d'exécuter avec tant de bonheur pour la langue latine. En assurant à cette étude le caractère et l'avenir d'une science, Roubaud et M. Guizot ont vu combien elle devait s'appuyer sur des exemples tirés des écrivains classiques; mais à cet égard, le dernier n'a donné que le précepte, et si le premier y a joint l'application, ce n'a jamais été d'une manière large et générale; il était trop préoccupé des détails de l'étymologie et de sa polémique avec les précédents synonymistes, pour produire autre chose que des essais en tout genre.

L'usage peut être ou commun ou particulier, ou renfermé dans des phrases et des locutions partout reçues et employées, ou emprunté de tels ou tels auteurs célèbres. Comme il rend au philologue un service inégal sous ces deux formes, il convient d'en traiter séparément.

L'usage commun fournit une instruction plus décisive; il ne vient pas seule-

1. « Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs ont parlé une langue; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée.... Il me semble que, lorsqu'on a eu dans un siècle un nombre suffisant de bons écrivains, devenus classiques, il n'est plus guère permis d'employer d'autres expressions que les leurs, et qu'il faut leur donner le même sens, ou bien dans peu de temps le siècle présent n'entendrait plus le siècle passé. » VOLT.



ment à l'appui des différences trouvées, il peut aussi en faire découvrir qui jusque-là demeuraient cachées. Lorsqu'on connaît la différence générale de deux termes synonymes, on sait dans quels cas on doit employer l'un et l'autre exclusivement. Mais réciproquement, si on parvient à constater des cas où l'un soit de rigueur et l'autre impossible, avec un peu de réflexion on apercevra l'idée accessoire qui rend le premier seul capable de figurer dans ces cas, et partant, sa valeur propre en général. C'est pourquoi il faut rechercher avec soin les idiotismes, les phrases faites et les locutions proverbiales dans lesquelles entre un mot donné : comme il ne peut y être remplacé par aucun synonyme, le sens entier de la phrase en révélera la raison, et cette raison révélera le caractère propre du mot. Ainsi, on dit communément : Qui aime bien *châtie* bien, et l'usage ne souffre pas que dans cette locution on substitue *punir* à *châtier :* d'où il est permis de conclure que la raison de ce privilége attribué à *châtier* se trouve dans son vrai sens, qui est apparemment, infliger une peine pour rendre meilleur et empêcher de retomber en faute. On dit, des tours d'*adresse*, et non, des tours de *capacité* ou d'*habileté :* donc l'*adresse* signifie un trait, quelque acte particulier, tandis que la *capacité* et l'*habileté* ont rapport à de longues séries d'actes, à la conduite de toute une affaire compliquée ou de tout un ordre d'affaires. On ne dit point, agir *indolemment* et *paresseusement*, comme on dit, agir *nonchalamment* et *négligemment :* c'est une preuve que l'*indolence* et la *paresse* font qu'on n'agit pas, tandis que la *nonchalance* et la *négligence* font qu'on n'agit pas convenablement. On est *indifférent* ou *insensible* à quelque chose; on ne dit pas de même, *apathique* ou *indolent* à quelque chose : donc l'*indifférence* et l'*insensibilité* ont quelque chose de plus déterminé, de plus accidentel, de plus relatif, et l'*apathie* et l'*indolence* sont plus générales et absolues; ce sont plutôt des défauts du caractère, des qualités permanentes, considérées en elles-mêmes et indépendamment de toute application. On a de l'*antipathie*, on prend en *aversion :* par conséquent, l'une a son principe dans le tempérament même, et l'autre tient à des habitudes contractées, à des associations d'idées; on s'en rend compte, on voit quand et pourquoi elle a commencé.

En consultant l'usage particulier, on veut seulement s'assurer et faire voir que les bons écrivains ont employé les termes avec les différences qu'on vient de leur assigner; moyen de vérification dont il faut bien peser la valeur. Si un auteur estimé place une expression de manière à lui donner visiblement la nuance proposée, il en résulte, en faveur de la réalité de celle-ci, une forte présomption, étant probable que l'auteur a fait un choix, a agi de dessein formé. Néanmoins, comme cela n'est que probable, comme peut-être, dans les mêmes circonstances, le même auteur ou un autre, au su ou à l'insu du synonymiste, s'est servi plusieurs fois d'une autre expression, ce que le lecteur peut toujours soupçonner, les citations ne sont tout à fait concluantes que quand les termes synonymes s'y trouvent ensemble avec les rapports d'opposition qui viennent d'être mis entre eux. On a distingué, je suppose, *tonnerre* et *foudre*, *sermon* et *prédication*, *stature* et *taille*, *service* et *bienfait*, en disant que le *tonnerre* est le

bruit que fait le fluide électrique dans certains orages, et la *foudre* le fluide électrique lui-même en tant qu'il produit certains effets, celui de frapper, de renverser, de briser ; que le *sermon* l'emporte sur la *prédication* en apprêt et en solennité ; que la *stature* est par rapport à la *taille* quelque chose d'extraordinaire ; que le *service* vient d'un inférieur, et le *bienfait* d'un supérieur. C'est ce que pourront ensuite confirmer des passages tels que ceux qu'on trouvera rapportés aux articles *Tonnerre* et *foudre* [1], *Sermon* et *prédication* [2], *Stature* et *taille* [3], *Service*, *bienfait*, etc. [4]; passages dans lesquels des écrivains considérables ont employé les deux mots en leur attribuant manifestement les nuances distinctives qui viennent d'être marquées. Voilà les exemples auxquels il faut s'attacher par préférence : eux seuls ne laissent aucun doute sur le sentiment de l'auteur dont le témoignage est invoqué.

A la vérité, l'usage commun l'emporte toujours sur l'usage particulier, par la raison que, en matière de langage, l'autorité de tous vaut toujours mieux que l'autorité d'un seul ou de quelques-uns. Toutefois, lorsque l'usage particulier est aussi formel que nous venons de le supposer, il mérite qu'on en tienne grand compte, et alors il peut aussi passer non-seulement pour un contrôle, mais encore pour un moyen de découverte qu'il faut employer concurremment avec les premiers, l'étymologie et la considération d'une, de plusieurs ou de toutes les applications du mot, autres que celle qui est en question. Beauzée a donc tort, à notre avis, de partager la tâche qui a pour objet la formation d'un bon dictionnaire des synonymes entre deux classes de savants, les uns assignant avec précision, comme Girard, les caractères distinctifs des synonymes, les autres recueillant les preuves de fait, que leurs lectures pourront leur présenter dans nos meilleurs écrivains, de la différence qu'il y a entre plusieurs synonymes de notre langue. Ce sont là deux opérations très-souvent nécessaires l'une à l'autre, qui doivent être faites simultanément et par les mêmes hommes. Mais il a raison d'ajouter qu'il faut s'attacher surtout aux phrases où les auteurs n'ont pensé qu'à s'exprimer avec justesse, et qu'il faut spécialement compter sur les auteurs les plus philosophes, et préférer ceux de leurs ouvrages qui sont les plus philosophiques. D'où il suit que les poëtes doivent avoir, sous ce rapport, un crédit restreint : la plupart, comme chacun sait, regardent moins souvent, dans le choix des mots, à leur justesse, qu'à l'harmonie, à la mesure et à la rime [5].

Une fois que les différences sont trouvées et justifiées, il s'agit de les présenter

1. Voy. p. 994
2. Voy. p. 942.
3. Voy. p. 964.
4. Voy. p. 944.
5. « L'assujettissement à la rime fait que souvent on ne trouve dans la langue qu'un seul mot qui puisse finir un vers : on ne dit presque jamais ce qu'on voulait dire : on ne peut se servir du mot propre. » Volt.

Le plus éloigné synonyme,
Chez nous, rimeurs, passe à la rime. Scarr.

de manière à porter dans les esprits la lumière et la conviction; dernière partie de la tâche, qui a aussi son importance et ses difficultés. Deux méthodes y peuvent être suivies : l'une, dogmatique et succincte, cherche à frapper d'abord par une formule nette, tranchante, catégorique, où les mots sont mis dans une opposition aussi grande que possible, sauf à y ajouter des développements et des preuves; l'autre, analytique et descriptive, ne donne le résultat qu'en forme de conclusion, et après avoir reproduit tout au long le travail qu'il a fallu pour y arriver. La première, dont Girard offre le modèle, est plus commode, plus satisfaisante pour le lecteur et plus propre à l'éclairer; mais elle donne lieu à de perpétuelles antithèses, qui peuvent dégénérer en jeux de mots. La seconde, qui est celle de Roubaud, a moins de charme : mais elle inspire plus de confiance, en faisant participer le lecteur à toutes les recherches, en ne l'amenant que pas à pas à admettre l'opinion de son guide. Cependant, tout bien considéré, cette dernière nous paraît inférieure, parce qu'elle a pour écueil ordinaire, presque inévitable, la diffusion, et que la diffusion engendre trop souvent la confusion, défaut capital dans de pareils ouvrages. Au surplus, la réserve qu'elle affecte n'est qu'apparente, l'auteur ayant son idée toute faite dès l'abord; et la plupart des lecteurs ne se soucient guère de suivre lentement le synonymiste dans tous ses tâtonnements, dans toutes les voies qu'il est obligé d'essayer.

Mais la simple énonciation des différences, quelque précise et significative qu'elle soit, sera parfois insuffisante à rendre avec exactitude des nuances nécessairement délicates. Il faudra donc insister; il faudra citer des phrases où chacun des termes synonymes figure avec le caractère qui lui est assigné, et où l'on sente bien qu'il convient seul. Tous les synonymistes le pratiquent ainsi. Mais, comme ils composent eux-mêmes ces phrases, on a toujours lieu de craindre qu'ils ne soient pas les interprètes fidèles de l'usage, qu'ils ne fassent violence au génie de la langue en la contraignant de se plier à des distinctions préétablies. Si de cette façon ils réussissent à expliquer leur pensée, ils n'en montrent point la justesse. Il faudrait donc ici s'en tenir exclusivement à des exemples empruntés aux auteurs classiques : on n'a pas le droit de faire parler l'usage, mais seulement d'en recueillir les décisions.

On peut avoir recours à un autre moyen pour mettre en évidence les nuances propres des synonymes : il consiste à marquer à chacun d'eux son contraire. On distinguera, par exemple, la *pétulance* de la *turbulence*, la première agressive, la seconde inquiète et brouillonne, en disant que *pétulant* est opposé à retenu et *turbulent* à paisible. *A la fois* et *ensemble* marquent, l'un simultanéité, l'autre union ou réunion : l'un se rapporte au temps et signifie le contraire de successivement, l'autre a rapport à l'espace et veut dire le contraire de séparément. On opposera de même *aimer* à haïr, *chérir* à détester; *gloire* à obscurité, *honneur* à honte; *petit* à grand, *menu* à gros, *mince* à épais, *exigu* à ample, *fin* à grossier, etc. Mais il faut bien prendre garde que les contraires ne soient synonymes entre eux, car alors on reculerait simplement la difficulté, ou même on l'augmenterait, au lieu de la résoudre. Quelquefois on atteindra le même but

en indiquant avec quels autres mots ceux qu'on examine ont plus de rapport. Ainsi, pour rendre saillante la différence d'*imaginaire* et de *chimérique*, on fera remarquer la ressemblance de l'un avec faux, feint, controuvé, et celle de l'autre avec vain, sans solidité, sur quoi il ne faut faire aucun fond ; ce qu'attestent les locutions, crime, péril *imaginaires*, et, projet, désirs, secours *chimériques*.

Que si, même en commençant, alors qu'il s'agit principalement de donner l'intelligence de ses distinctions, le synonymiste doit rechercher des éclaircissements qui soient en même temps des preuves, à plus forte raison s'appliquera-t-il ensuite à justifier le résultat de son travail. Il fera connaître le sens propre de chaque mot, soit qu'il le dérive de son étymologie, soit qu'il le forme en considérant ses autres applications ; enfin il citera brièvement les exemples les plus essentiels de l'usage commun ou particulier qui impliquent ou lui semblent impliquer les différences par lui signalées.

Telle est la méthode des synonymes étymologiques. Quant aux synonymes mixtes, c'est-à-dire à ceux qui, outre des radicaux divers, ont pour fondement de différence des préfixes ou des terminaisons ou quelques autres caractères grammaticaux particuliers, leur distinction s'opère et par les moyens propres aux synonymes étymologiques et à l'aide des règles applicables aux synonymes grammaticaux. Il n'y a donc ici rien à dire qui les concerne spécialement. Nous ferons seulement à leur sujet deux courtes remarques. D'abord, il ne faut pas attacher le même prix aux différences provenant des modifications grammaticales, dont les termes synonymes sont affectés, et à celles qui tiennent à la diversité des radicaux : les premières sont en général plus légères ou moins essentielles, et n'ont de grande valeur qu'au défaut des autres. Cependant, on aurait tort de les dédaigner dans aucun cas, à moins qu'elles ne soient manifestement futiles et superflues après d'amples instructions fournies par l'examen comparatif des radicaux. D'un autre côté, en considérant les synonymes mixtes sous le point de vue grammatical on devra s'assurer avant tout s'il n'y en a pas qui soient des radicaux purs, les autres ayant ou des préfixes ou des terminaisons significatives, et si les uns sont à bases nominales et les autres à bases verbales. Ces deux circonstances importent plus à savoir que la valeur particulière de telle préfixe ou de telle terminaison, parce qu'elles influent davantage sur le sens[1].

Mais il reste toute une classe de synonymes dont les principes de distinction n'ont point encore été signalés : ce sont ceux dont la principale ou l'unique différence dépend de ce qu'ils tirent leur origine de diverses langues anciennes qui ont concouru à la formation de la nôtre. Considération qui peut être d'un puissant secours et dont les synonymistes, à l'exception de Roubaud, ont rarement tenu compte.

Trois langues ont fourni des éléments à la nôtre, savoir : d'une part, la langue vulgaire parlée dans les Gaules même encore sous la domination

1. Voy. p. XXXVI, XXXVII et XXXVIII.

romaine, et, d'autre part, la langue latine et la grecque. Le gaulois ou le celtique forme comme le fond du français, le latin et le grec y ont ajouté des accompagnements et des accessoires en plus ou moins grand nombre, à des époques diverses et pour exprimer différents ordres d'idées. La part du latin surpasse de beaucoup celle du grec. Notre vocabulaire en fait foi et l'histoire en donne la raison. Si on remonte jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, on trouve que les habitants des Gaules avaient conservé l'idiome national pendant que les maîtres du pays, ceux du moins qui étaient en possession de rendre la justice et d'administrer l'Église, parlaient la langue latine. Mais la civilisation romaine était trop supérieure pour ne pas envahir la société tout entière, et les idées religieuses et morales ne pouvaient pénétrer dans les esprits, sans que les mots, qui en étaient les signes, fussent admis en même temps dans la langue. Aussi quand des débris de ces deux idiomes, d'abord séparés et coexistant l'un à côté de l'autre, se forma une langue commune destinée à devenir notre français, les éléments latins y entrèrent en foule, et leur nombre s'augmenta toujours à mesure que les lumières et l'instruction se répandirent. « Les mots latins sont la langue française elle-même, a dit M. J. J. Ampère ; ils la constituent.... L'immense majorité des mots français a une origine purement latine. » Mais le grec n'a exercé sur notre langue qu'une influence tardive et bornée. Jamais il n'a été parlé dans notre pays par toute une classe d'hommes, et, avant la renaissance, il était à peu près complétement ignoré des savants mêmes, malgré l'importance de Marseille, l'un des berceaux de la langue romane, et nos rapports avec la Grèce au temps des croisades. Lorsque, après la prise de Constantinople, ou un peu auparavant, la connaissance de la littérature grecque devint générale en Europe, le français était en grande partie constitué, sinon pour la forme, du moins pour le fond. Si pourtant notre vocabulaire s'enrichit alors de quelques termes grecs, ils n'appartiennent point à la langue commune, et ils furent empruntés pour le service des sciences, la rhétorique, la poétique, la mythologie et la médecine, dont la naissance, la rénovation ou le progrès date de cette époque.

Il suit de là relativement à la synonymie française des conséquences importantes. Et d'abord, des mots latins ou grecs auront dû s'introduire à telles ou telles époques pour la désignation de choses ou d'idées déjà pourvues dans la langue vulgaire d'expressions dont l'usage se sera maintenu. Or, puisque le latin et le grec sont, comme on dit fort bien, des langues savantes, c'est un principe, en cas de synonymie entre un mot d'origine celtique, gauloise, germanique ou franque, et un mot latin ou grec, que celui-ci l'emporte en noblesse, est d'un rang plus relevé, et que souvent c'est un terme consacré ou technique. Mais la règle est un peu différente selon que le terme savant vient du latin ou du grec. Dans le premier cas, il est plus noble que le mot barbare, en ce sens qu'il se dit plutôt au moral et au figuré, et en parlant de choses grandes, considérables ; ou bien c'est un terme de jurisprudence ou de liturgie, il n'a cours que dans le langage du barreau ou de l'Écriture. On s'assurera de ce carac-

tère en comparant, par exemple, *dénigrer* et *noircir*, *instrument* et *outil*, *succès* et *réussite*, *pasteur* et *pâtre*, *oblation* et *offrande*, *colombe* et *pigeon*, *cheval* et *rosse*, *nativité* et *naissance*, *inhumer* et *enterrer*, *suspicion* et *soupçon*, *indélébile* et *ineffaçable*, *exhéréder* et *déshériter*, *stipendier* et *soudoyer*, *construire* et *bâtir*. On peut voir aussi dans la première partie de ce dictionnaire, page 174, ce qui se rapporte à certains termes de même radical, et terminés, les uns en *ment*, les autres en *ion* : *repoussement*, *répulsion*; *isolement*, *isolation*; *convertissement*, *conversion*, etc. Nous y supposons, comme ici, que de deux mots également latins celui-là l'est davantage qui reproduit plus fidèlement la forme du primitif. Le même rapport a lieu entre un mot venant de l'ancienne langue latine et un autre qui ne se trouve que dans la basse latinité, entre *sacerdoce* et *prêtrise*, par exemple. — Que si deux mots synonymes sont, l'un d'origine grecque, l'autre d'origine barbare ou latine, le premier se dira plutôt en matières de spéculation, de littérature ou de science, le second sera plutôt du langage commun et se dira par rapport à la pratique et à la réalité. Nous devons nous borner à citer ici quelques exemples, afin de nous faire comprendre : *hypothèse* et *supposition*, *hyperbole* et *exagération*, *épithète* et *adjectif*, *antithèse* et *opposition*, *antidote* et *contre-poison*, *antiphrase* et *contre-vérité*, *périphrase* et *circonlocution*, *problématique* et *douteux*, *problème* et *question*, *métamorphoser* et *transformer*, *hétérodoxe* et *hérétique*, *panégyrique* et *éloge*, *hydropote* et *abstème*. Ou bien, l'un rappellera une certaine chose chez les Grecs, et l'autre cette même chose chez les Romains, comme *Euménides* et *Furies*, *harangue* et *oraison*.

Ces différences, à vrai dire, se montrent sous un jour particulier, suivant les exemples, et elles ne sont pas les seules possibles; mais elles sont les plus considérables, et les autres s'y ramènent pour la plupart. Nous ne saurions rien ajouter à ce qui vient d'être dit sur ce sujet, à moins d'entrer dans des détails qui seraient ici déplacés. Nous avons dû nous en tenir à ces généralités, ne désespérant pas d'être complet, malgré la concision nécessaire dans une pareille théorie.

VII. Utilité de l'étude comparative des mots synonymes.

Quoiqu'il ait fallu commencer par établir la nécessité de ces recherches pour en faire bien concevoir l'objet, elles sont aujourd'hui si peu estimées ou si peu connues, qu'il importe d'en exposer en détail les principaux avantages.

Le premier consiste à diminuer le nombre des synonymes, en augmentant celui des termes spéciaux. Les synonymes abondent dans les langues anciennes : dans les langues modernes ils deviennent de plus en plus rares. Le domaine des expressions vagues et indéterminées, sur l'emploi desquelles il semble qu'il ne faille interroger que l'oreille, se restreint et celui des termes à signification fixe, à caractères tranchés, et qu'il y aurait de la honte à confondre avec d'autres, s'étend à proportion. En sorte que, sous le rapport synonymique, comme sous tous les autres, les langues subissent un continuel perfectionnement en

vertu duquel le besoin de l'harmonie et de la variété des formes se trouve sacrifié à celui de la netteté et de la rigueur. Or, dans ce travail du temps, les déterminations des synonymistes sont d'une incontestable utilité. Si elles ne l'accélèrent pas toujours, elles en assurent du moins les résultats en les constatant.

Toutefois, il reste et restera toujours dans chaque langue quantité de mots synonymes, c'est-à-dire de ces mots à contours indécis que les dictionnaires ne définissent pas ou qu'ils définissent les uns par les autres, parce qu'ils n'ont entre eux que des différences légères et difficiles à apercevoir. Ils composent proprement le domaine du synonymiste, et à leur égard ses ouvrages peuvent seuls être consultés avec fruit.

D'abord, en nous apprenant les nuances distinctives de ces mots sans caractères apparents, le synonymiste nous révèle, pour exprimer nos pensées, des moyens dont jusque-là nous ignorions la valeur. Ce sont des biens dont il nous enrichit, puisque, les ayant, nous ne savions pas en user, et qu'il nous enseigne à en jouir. Nous sommes loin de faire de notre langue tout l'usage que nous pourrions et que nous devrions en faire. Parmi les mots qui signifient un même ordre d'idées sous des aspects divers, nous en employons ordinairement un seul dans toutes les occasions; nous négligeons de rendre la variété des nuances; nous nous réduisons à une pauvreté volontaire; nous finissons même par ignorer nos ressources[1]. On dirait un ouvrier, qui de plusieurs instruments propres pour un certain genre de travail prendrait toujours le même, et ne se donnerait pas la peine de choisir le meilleur et le plus commode dans les différents cas, revenant machinalement à celui dont il a l'habitude et laissant se rouiller tous les autres. Voyez le langage du peuple : les mêmes mots, et ce sont les plus communs, s'y reproduisent sans cesse : tels sont, parmi les verbes, *faire* et *dire*. Et ce qui, sous ce rapport, arrive au peuple par ignorance, arrive également aux gens instruits par négligence d'abord et ensuite parce qu'il en coûterait beaucoup de se soustraire à la routine. De là dans tous les écrits sur des sujets ordinaires un style commun, uniforme, plat, sans caractère, sans précision, sans justesse. C'est à peine si nos écrivains et nos orateurs éminents, au risque de paraître étranges et recherchés dans leur langage, s'appliquent à remplacer l'expression générale et courante par l'expression spéciale et propre. Qu'il s'agisse, dans le discours, de quelque chose de fâcheux à quoi nous sommes en proie, la plupart se contenteront et tous nous nous contentons pour l'ordinaire du mot général, *malheur*. Mais celui qui tient à bien dire voudra savoir s'il doit préférer *infortune*, *adversité*, *disgrâce*, *misère*, *détresse*, *accident*, *revers*, *échec*, *traverse*, *calamité*, *catastrophe*, *désastre*, *mésaventure*, *malencontre* ou *déconvenue*. Qu'un homme aime trop l'argent, y tienne trop, nous nous bornons tous et presque toujours à le traiter d'*avare*; nous prenons sans choix l'expression la première venue, c'est-à-dire la plus commune, et nous n'exami-

1. « Cette pauvreté, disait déjà Pasquier, ne provient de la disette de notre langue, ains de nous-mêmes et de notre paresse. »

sons pas si, par rapport à l'homme en question, il ne vaudrait pas mieux nous servir des mots, *avaricieux*, *attaché*, *intéressé*, *sordide*, *crasseux*, *ladre*, *vilain*, *chiche*, *mesquin*, *taquin*. Avons-nous à désigner l'action d'induire en erreur, le verbe *tromper* nous suffit, nous descendons rarement jusqu'aux spécialités marquées par *abuser*, *décevoir*, *en imposer*, *leurrer*, *surprendre*, *amuser*, *donner le change*, *attraper*, *duper*, *enjôler*, *embabouiner*. Et pourtant, suivant la remarque judicieuse de Labruyère : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées il n'y en a qu'une qui soit la bonne; tout ce qui ne l'est point est faible et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre[1]. » Comme il se trouve des hommes qui ne connaissent et n'acceptent volontiers de monnaies que celles de cuivre, de même il en est à qui l'instruction n'a point appris les acceptions précises des mots qui signifient une même idée chacun avec une nuance distincte : permis à ceux-là de ne faire usage que des expressions communes et courantes. Mais les expressions spéciales, caractéristiques, chargées d'accessoires particuliers, doivent-elles rester renfermées dans les trésors de notre littérature classique comme des capitaux qui n'ont plus cours? Et qui devra savoir nettement les valeurs de ces monnaies d'argent, d'or et de papier, et les remettre en circulation, si ce n'est l'homme instruit qui pense le plus et qui prétend le plus à rendre ses pensées avec une parfaite exactitude?

Cette ignorance volontaire de tout ce que peut notre langue pour satisfaire aux besoins de la pensée produit les extravagances du néologisme. Au lieu de n'accuser que soi de cette pénurie réelle, on s'en prend à la langue elle-même, et au lieu d'y remédier en en supprimant la cause, c'est-à-dire en se mettant à étudier et à recueillir toutes les richesses du vocabulaire, on aime mieux y suppléer par des créations arbitraires ou des emprunts à l'étranger. Assurément, ceux qui se croient obligés, pour rendre leurs idées, d'avoir recours à ce fatal expédient, ne soupçonnent même pas toutes les nuances, toutes les délicatesses, toutes les variétés de significations d'une langue qui ne leur fournit pas des moyens suffisants d'expression, uniquement parce qu'ils ne prennent pas la peine de les lui demander. Novateurs par défaut de savoir, assez semblables à des femmes coquettes qui, possédant un assortiment d'habits de toutes formes, pour toutes les saisons et toutes les circonstances, ne laisseraient pas d'en acheter de temps en temps de nouveaux, moins bien faits peut-être et moins commodes, simplement pour s'épargner la peine de visiter en détail toute leur garde-robe et d'en tenir un compte exact. S'ils con-

1. Dans ses *Commentaires sur Corneille* et ailleurs, Voltaire ne cesse de répéter que le mot propre est partout de rigueur. « Que le mot propre est nécessaire! et que sans lui tout languit et révolte!... Sans le mot propre rien n'est beau, il n'y a point de bons vers, on n'exprime jamais bien ce qu'on pense.... Nos bons écrivains, Fénelon, Bossuet, Racine, Despréaux, employaient toujours le mot propre. » « La propriété des termes, dit d'Alembert, est le caractère distinctif des grands écrivains; c'est par là que leur style est toujours au niveau de leur sujet; c'est à cette qualité qu'on reconnaît le vrai talent d'écrire, et non à l'art futile de déguiser par un vain coloris des idées communes. »



naissaient bien la valeur des verbes *fonder*, *clore*, et *protéger* ou *garantir*, par exemple, songeraient-ils à y substituer des barbarismes tels que ceux de *baser*, de *clôturer* et de *sauvegarder* ? Et que de mots semblables sont chaque jour mis en vogue à la place de mots anciens d'une signification tout à fait égale, sans mériter autrement que par leur nouveauté le crédit passager dont ils jouissent[1] ! Avec la cause du mal se trouve indiqué le moyen d'en arrêter le cours. C'est au synonymiste à le faire connaître et valoir. Ses travaux, en effet, tendent à rendre l'innovation désormais inutile, en montrant que la langue, sinon par l'abondance de ses termes, au moins par celle des acceptions qui y sont attachées, n'est impuissante à exprimer aucune des conceptions de l'esprit, si nombreuses et si fines qu'elles soient[2].

Ceux qui enseignent à bien dire se bornent ordinairement à donner des règles sur l'ordonnance et la composition du discours, prenant volontiers en pitié les modestes recherches de la philologie. « On apprend encore à arranger les paroles comme au temps de La Fontaine, et comme le dit La Fontaine, mais on n'apprend plus les paroles mêmes, leur vrai usage, toute leur beauté et leur force. » Préoccupation et injustice d'autant plus funestes qu'elles sont générales, et que la lexicologie est à le bien prendre, ainsi que le déclare expressément l'Académie dans la préface de son *Dictionnaire*, première édition, la partie de la littérature la plus nécessaire. Sans la connaissance de l'exacte valeur des mots, on n'est point en état de les approprier aux idées, les paroles manquent nécessairement de netteté et de rigueur. Comment construire un édifice parfait, si on ignore la qualité des matériaux et qu'on n'apporte aucun soin à les bien choisir ? D'autre part, sans cette même connaissance on ne pénètre dans la pensée des autres que d'une manière incomplète ; on ne parvient à sentir la portée et la force du discours résultant de l'assemblage des termes qu'autant qu'on a commencé par bien sentir celles des termes mêmes. C'est donc ici une condition sans laquelle on ne saurait donner ni avoir l'intelligence des idées de l'esprit, pas plus qu'on ne peut communiquer les mouvements de l'âme ou en ressentir l'effet. D'ailleurs, à quoi bon se le dissimuler? Nous vivons à une époque où le besoin de la justesse dans les œuvres littéraires a fait disparaître, ou peu s'en faut, celui de l'harmonie. C'est aujourd'hui surtout qu'on peut répéter ce mot de Vaugelas et de Bouhours : « Le premier soin de notre langue est de contenter l'esprit, et non pas de chatouiller l'oreille. » La Grèce a eu deux écoles de rhéteurs, l'une venue de Sicile

1. Le XIXe siècle, qui a *progressé*, ne dit plus *constant* ou *continuel*, mais *incessant*. Nos pères employaient dans un style figuré et familier le mot *rondement* : dire, avouer quelque chose *rondement*. Nous avons changé cela : dans le même cas nous disons *carrément*. C'est au moins du nouveau.

2. « Songeons à conserver dans sa pureté la belle langue qu'on parlait dans le grand siècle de Louis XIV.... La langue fut portée alors au plus haut point de perfection dans tous les genres, non pas en employant des termes nouveaux, inutiles, mais en se servant avec art de tous les mots nécessaires qui étaient en usage. » VOLT.



et ayant pour chef Gorgias, l'autre indigène et à laquelle appartint Prodicus. Dans l'une on travaillait principalement à briller par la magnificence du style, on s'étudiait à arrondir les périodes, on ne recherchait que les expressions les plus métaphoriques et les plus harmonieuses; à cet effet, afin d'aider à donner au discours de la variété et de l'éclat plutôt que de la précision, Gorgias avait, dit-on, composé un ouvrage dans lequel les mots synonymes étaient recueillis, mais non pas distingués. Dans l'autre école prédominait le besoin philosophique de rendre les idées d'une manière claire et vraie; Prodicus y pourvut en faisant un livre dont le but était d'assigner aux mots synonymes leurs significations propres et leurs nuances distinctives. De nos jours, Gorgias trouverait peu de partisans en France, nous sommes généralement de l'école de Prodicus. Autant le fond l'emporte sur la forme, autant l'exactitude de l'expression nous semble-t-elle l'emporter sur son éclat. Nous avons promptement pris en aversion cette école pompeuse, déclamatoire, passionnée pour les descriptions, qui sous le premier empire avait usurpé la faveur publique. Le positif a envahi jusqu'à notre littérature; elle porte comme tout le reste un cachet populaire. Les esprits, la plupart occupés d'affaires, d'industrie, de commerce, d'administration, de politique, deviennent peu à peu insensibles à tout autre genre de beauté qu'à celui qui résulte d'une convenance parfaite entre l'idée et son expression. Jouissant plus par l'entendement que par le goût, ce qui nous plaît dans les ouvrages de l'esprit ce n'est point la splendeur des figures, la rondeur et la cadence des périodes, le coloris, le pittoresque de l'expression, les images, mais plutôt l'intervention de la raison jusque dans les plus petites choses, et l'attention à ne s'abandonner jamais à l'aveugle hasard pour ce qui regarde l'emploi des mots. C'est une littérature pratique et d'hommes d'affaires qu'il nous faut. Gens calculateurs et logiciens avant tout, nous mettons au-dessus de tout le plaisir de l'intelligence, celui qu'elle éprouve lorsqu'elle est satisfaite d'avoir trouvé la vérité, l'ordre, la rectitude. De sorte qu'on peut dire en général que pour nous l'art de bien parler, de parler comme il faut, se réduit à l'art de parler juste.

Mais il n'est pas besoin, pour donner du prix à l'œuvre des synonymistes, de se prévaloir du goût général des contemporains. On risquerait ainsi de présenter comme avantage de circonstance un avantage essentiel. Tout style, pour être bon, doit réunir deux qualités principales, la clarté et les ornements. La clarté est la qualité fondamentale, celle dont aucun discours ne peut absolument se passer, celle qui ne saurait être remplacée par aucune autre et san laquelle toutes les autres restent sans valeur. Or, les mots ne peuvent être clairs, s'ils ne sont propres et précis, et ils ne seront ni propres ni précis, si on emploie inconsidérément et indistinctement ceux qui semblent synonymes. A moins de connaître leurs différences et la signification particulière de chacun, on ne saura point se servir d'expressions qui répondent bien aux pensées, on se contentera d'images vagues et d'*à peu près*, on ne dira point ce qu'il faut, ou on ne le dira pas comme il faut, ou on ne dira pas seulement ce qu'il faut; par conséquent on ne sera point clair, on ne donnera de son idée qu'une copie ap-

prochante et non pas exacte, on ne la présentera pas fidèlement et complétement, ou bien on y ajoutera quelque accessoire étranger qui l'obscurcira. Nous sommes heureux ici de pouvoir confirmer les assurances des synonymistes eux-mêmes par l'opinion du docteur Blair dont le *Cours de rhétorique*[1] contient sur cette matière un long et excellent chapitre : « La plupart des auteurs, y est-il dit, confondent les termes synonymes et ne sont déterminés dans l'emploi qu'ils en font que par le désir de bien remplir une période ou de donner au langage plus d'harmonie ou de variété, comme si leurs significations étaient absolument les mêmes, tandis que effectivement elles diffèrent beaucoup. Un style obscur et lâche est le résultat inévitable d'un tel abus. » Obscur, on a vu pourquoi et comment; lâche, parce que, faute de connaître les termes propres, on est forcé de recourir à des circonlocutions qui ont au moins l'inconvénient de faire traîner et languir le discours.

Les travaux de la philologie concernant les mots réputés synonymes ont auprès du public de nos jours un autre titre de recommandation ; c'est qu'ils sont destinés à composer une science tout à fait semblable pour la méthode aux sciences aujourd'hui les plus estimées. Les sciences dites *rétrospectives* s'appliquent aux faits passés, comme leur nom l'indique, afin d'en tirer des règles de prévoyance et de conduite pour l'avenir, ou bien aux produits instinctifs de la pensée pour en connaître les procédés et rendre désormais la pratique de ceux-ci plus éclairée et plus sûre. Par ces études, si dignes d'être remises en honneur, comme par l'histoire et la psychologie, l'humanité, s'élevant à la conscience d'elle-même et de ses opérations, se prépare à faire sciemment et avec pleine connaissance de cause ce qu'elle a fait jusque-là sous l'impulsion de la nature et sans direction raisonnée. Supposé que chacun de nos auteurs classiques ait toujours saisi par lui-même, et dans le temps qu'il s'en doutait le moins, la valeur propre de chaque terme, de manière à l'employer à propos, il ne s'ensuivrait pas que nous eussions au même degré le sens droit qui leur servait de guide. Déjà M. Villemain a cru pouvoir dire, dans son *Cours de littérature* : « On s'écarte aujourd'hui du caractère de notre langue par recherche et par ignorance. L'acception primitive des mots, leur sens natif, et partant leur vérité, leur grâce, s'est altérée, s'est effacée[2]. » Mais quand même nous n'aurions point

1. III° part., lect. x.

2. Laharpe fait à ce sujet une remarque d'une vérité frappante. Quintilien, dit-il, regarde la propriété des termes comme essentielle au discours; aussi est-ce à ses yeux un devoir plutôt qu'un mérite. Aujourd'hui, si c'est un devoir, ce devoir est si rarement rempli, qu'on peut sans scrupule en faire un mérite. Il y a si peu de gens qui aient cru devoir étudier leur langue, qu'il ne faut pas s'étonner si, parmi ceux qui écrivent, il en est tant à qui la propriété des termes est une science à peu près étrangère. Ce qu'on lit le plus, ce sont les journaux ; et les journaux sont faits, sauf les exceptions, par des hommes qui ignorent le plus souvent la valeur des mots dont ils se servent, par des hommes qui savent fort peu, et qui n'ont ni la volonté ni même le temps d'en apprendre davantage. — Augustin Thierry, parmi les causes de la décadence évidente de notre langue assigne aussi le néologisme, l'impropriété des mots, ainsi que le défaut de naturel et de clarté dans le style. Une négligence d'écrivain qui consiste à employer un mot au lieu d'un autre, qui en semble syno-

dégénéré sous ce rapport, il ne s'ensuivrait pas que le synonymiste recueillît vainement les fruits de leur sagacité pour aider les écrivains contemporains et futurs dans la même appréciation. Avant l'établissement de l'usage et pour qu'il s'établît, il a fallu qu'on eût le sentiment spontané et obscur des différences qui existent entre les mots synonymes ; mais ce serait folie de nous en tenir à ce moyen peu sûr de les découvrir, maintenant que l'usage se trouve fondé. C'est de lui qu'il faut emprunter toutes faites des distinctions auxquelles on n'arriverait par soi-même qu'en tâtonnant et à l'aide d'une pénétration de plus en plus rare. Ce qui a été et dû être affaire de sentiment pour nos maîtres dans l'art de la parole doit être pour nous affaire de réflexion. Mais ce qui n'a été donné qu'à l'élite d'entre eux d'apercevoir d'abord sans règles, sans étude et, comme par divination, sera désormais aperçu par les esprits les plus vulgaires avec une clarté et une certitude toutes scientifiques, pourvu que les synonymistes ne restent pas trop au-dessous de leur tâche[1].

Par ses distinctions, le synonymiste contribue à diminuer les disputes qui s'opposent aux progrès de nos connaissances et apportent le trouble dans la société. Les mots les plus vagues, les plus susceptibles d'être regardés comme équivalents sont ceux qui représentent des idées abstraites et morales, parce qu'à celles-ci ne correspondent point d'objets dont la seule inspection puisse prévenir ou dissiper l'équivoque ; ce sont précisément aussi ceux dont nous nous servons le plus souvent dans nos discours ordinaires, où ils produisent ou entretiennent des contestations sans fin. Comme ils manquent de précision et de netteté, ils sont pris en sens divers, de sorte que, plus on parle, moins on est d'accord. Parmi les philosophes, Locke est celui qui a le mieux senti ce vice et s'est le plus attaché à en combattre la cause ; c'est le but principal qu'il se propose dans son *Essai sur l'entendement humain*, dont le troisième livre tout entier roule sur les mots. Mais le remède qu'il indique étant présenté dans une théorie toute métaphysique, et mêlé à des considérations générales qui l'enveloppent, n'est pas assez prochain, assez direct pour pouvoir s'appliquer aisément à chaque occasion. Il n'y a que les livres des synonymistes qui déterminent en particulier la valeur propre de tels termes, spécialement employés dans telle science ou dans telle conversation, de manière à la dégager de toute méprise provenant de ce que ces termes y auraient une valeur incertaine ou mal entendue. Sous ce rapport, ils rendent un grand service, eu égard à la gravité et à la fréquence du mal. Il

nyme, est pour les langues, suivant notre grand historien, ce qu'est l'insecte au cœur de l'arbre. — Même opinion a été soutenue et développée par M. D. Nisard, littérateur philosophe, le plus ardent défenseur du bon sens et de la justesse dans les productions littéraires. Il croit également à la décadence au moins momentanée de notre langue, et il en donne également pour preuve principale l'abus des synonymes dont on se met peu en peine de distinguer la valeur propre.

1. « Pour la propriété ce n'est pas assez d'être bien doué: il faut savoir la langue, et avoir pesé dans les écrits des modèles ce que valent les mots dont nous nous servirons à notre tour. Il faut que la science les place dans notre mémoire avec le titre qu'ils ont reçu des hommes de génie, lesquels font des mots une monnaie à effigie dont la valeur est déterminée.... Faut-il donc être savant pour parler ou pour écrire avec justesse? Sans doute. » D. NISARD.

importe à la vérité comme à la paix du monde, que les hommes finissent par s'accorder sur les problèmes qu'ils discutent, ou sur les questions d'intérêt qui les divisent; et ce qui les en empêche pour l'ordinaire, c'est l'ignorance où ils sont de la propriété du langage. La plus grande partie des disputes sont purement verbales et tomberaient d'elles-mêmes si, en ayant soin de définir les termes et de les réduire aux collections déterminées des idées simples qu'ils signifient, on s'accoutumait à en faire toujours un usage juste et convenable.

Comme exercice intellectuel, ces mêmes études n'ont pas une moindre importance. Outre qu'elles nous rendent attentifs sur le choix des mots et sévères avec nous-mêmes, elles augmentent au plus haut point notre sagacité naturelle. L'esprit, suivant Montesquieu, consiste à connaître la ressemblance des choses diverses et la différence des choses semblables. Celui-là donc ne peut manquer d'acquérir de l'esprit, qui a l'habitude de chercher des différences fines et cachées entre les mots les plus semblables, jusqu'à paraître équivalents; il devient de plus en plus habile à pénétrer dans le fond des choses et à les discerner les unes d'avec les autres, talent inestimable, dont Labruyère a dit : « Après l'esprit de discernement, ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamants et les perles. » Bacon (*Nov. org.* 1, 55) définit aussi l'esprit philosophique et scientifique, une facilité à apercevoir les ressemblances et les différences des choses; seulement, parmi ceux qui en sont doués, les uns planant et voltigeant au-dessus des objets, en remarquent davantage les ressemblances, tandis que les autres, plus opiniâtres et plus fins, plus capables de méditation, s'arrêtent et s'attachent davantage à en découvrir les différences même les plus subtiles. Il n'importe guère, du reste, à quoi nos facultés se doivent adonner pour acquérir cette aptitude qui, une fois acquise, devient générale et applicable à tout et partout; témoin l'usage où nous sommes encore de développer les dispositions de nos enfants en leur faisant apprendre des langues qui ne se parlent plus, qu'ils ne parleront point, et dont ils n'éprouveront peut-être jamais, hors de l'école, le besoin ni l'envie de revoir les monuments littéraires.

Non-seulement, par cette occupation plus que par toute autre, l'esprit s'aiguise, se fortifie, gagne en puissance, mais encore il en résulte pour ses connaissances un effet non moins heureux. Le synonymiste n'est point, comme on se l'imaginerait volontiers, un éplucheur de mots dont les recherches n'ont aucun rapport à la pensée. Il n'étudie pas le discours, ainsi que le grammairien, quant à sa forme, mais quant à sa matière : c'est plutôt un logicien obligé par le but même qu'il se propose à ne voir les mots que relativement aux idées dont ils sont les types. Il ne dit rien des uns qui soit sans conséquence pour les autres, et il ne saurait donner de la précision aux premiers qu'il n'en donne en même temps aux dernières. Comme il subordonne sans cesse l'emploi des mots aux vues et aux opérations de l'esprit, il n'apprend à mieux parler qu'en apprenant à penser plus juste. Après sa *Méthode de nomenclature chimique*, Lavoisier publia un *Traité élémentaire de chimie*, au commencement duquel il remarque expressément que le second de ces ouvrages se trouve contenu dans le premier,

et qu'il n'a pu fixer la terminologie de la science sans en éclaircir les idées, sans faire la science elle-même. « Tandis que je croyais, dit-il, ne m'occuper que de nomenclature, tandis que je n'avais pour objet que de perfectionner le langage de la chimie, mon ouvrage s'est transformé insensiblement entre mes mains, sans qu'il m'ait éte possible de m'en défendre, en un traité élémentaire de chimie. » C'est aussi ce qui arrive au synonymiste. Il semble ne s'occuper que de philologie pure ; mais au fond c'est sur les idées qu'il opère. Loin de rester sans profit pour l'entendement, son travail, entrepris pour éclaircir les termes et en marquer en quelque sorte les contours, y répand nécessairement la clarté, tant le rapport est étroit entre le signe et l'idée signifiée. De là vient que les progrès intellectuels de l'enfant sont généralement en proportion de la connaissance qu'il acquiert de la valeur des mots. Veut-on, par exemple, expliquer précisément la force de signification inhérente à chacun des mots, *Sagesse, prudence, vertu;* ou *Libre, indépendant;* ou *Justice, équité, droiture;* ou *Sobriété, frugalité, tempérance;* ou *Honnête, civil, poli, affable, gracieux, courtois;* ou *Entendement, intelligence, conception, raison, jugement, sens, bon sens, esprit, génie;* on aura moins à déterminer le sens littéral de chacun d'eux qu'à développer les caractères distinctifs de chaque qualité correspondante, d'après la propriété naturelle des termes : d'où l'on voit que le travail du synonymiste sur une famille de mots semblables revient, à vrai dire, à un court traité ayant pour objet celui qui est indiqué par l'idée commune, et que la théorie contenue dans ce traité s'obtient en interrogeant, sur la valeur particulière des mots, l'usage, l'analyse, l'étymologie, ou quelque autre circonstance purement philologique. C'est pourquoi ces sortes d'études peuvent prêter un grand secours aux sciences psychologiques et morales particulièrement [1].

S'il existe une telle harmonie entre les mots et les idées, les distinctions du synonymiste ont, au point de vue de la morale et de l'ordre, une haute importance. En fixant la valeur des termes, elles contribuent à prévenir les égarements des esprits, à en refréner la licence, à rendre en quelque sorte inviolables certaines notions communes qui ne peuvent être ébranlées sans que la société et la civilisation soient mises en péril. Service supérieurement apprécié par M. Dupanloup dans son Discours de réception à l'Académie française. L'éloquent prélat a fait voir combien il est nécessaire pour le maintien de l'ordre et la sécurité de la vie humaine que les mots aient des significations distinctes et rigoureuses. Suivant lui, un dictionnaire bien fait sous le rapport des définitions serait une des colonnes de la raison et de la société ; et constater ou rétablir le vrai sens des mots, c'est, en conservant à une nation la vérité et la sagesse, la préserver des perturbations intellectuelles et sociales que les idées fausses ou confuses amènent inévitablement.

Tels sont les avantages principaux attachés dans chaque langue à la comparaison des mots communément réputés synonymes. A quoi on peut ajouter encore : par rapport aux étrangers, qu'elle leur facilite la connaissance d'une

1. Voy. le § VIII[e] et dernier de cette introduction, p. LXX et suiv.



langue qu'ils doivent apprendre par principes; par rapport à la postérité, qu'elle lui assure l'intelligence, dans les écrivains classiques, d'une foule de beautés, qui sans cela vraisemblablement fussent demeurées inaperçues; et par rapport aux contemporains qui parlent cette langue, qu'elle en éclaire à leurs yeux tout le système par les observations qu'elle est obligée de faire sur la valeur logique d'un grand nombre de modifications grammaticales, ainsi que sur celle des préfixes et des terminaisons. Mais ces recherches ont pour le français un intérêt particulier. Ce qui le distingue, c'est sa grande clarté[1]. C'est à cette qualité qu'il doit d'avoir en quelque sorte ravi au latin son universalité dans la plus grande partie de l'Europe; il y forme généralement le complément d'une éducation soignée; il y est devenu l'organe des sciences et de la philosophie, l'organe des idées générales et de la civilisation même, après avoir été celui de la galanterie et de la conversation; et, depuis les conférences de Nimègue, il y a été choisi pour être la langue des traités et de la diplomatie. Charles-Quint l'appelait déjà *la langue d'Estat*, parce que, dit le cardinal Du Perron, à qui nous devons ce renseignement, « elle est celle entre toutes qui représente le mieux les choses telles qu'elles sont. » Or, comme l'étude de la synonymie des mots a pour effet de les dépouiller de toute obscurité, de toute équivoque, la langue française ne saurait la négliger, à moins de renoncer à sa glorieuse prérogative. De plus, notre langue se fait remarquer entre toutes par un autre caractère bien spécial, qui la dispose plus que toute autre en faveur des travaux dont il est ici question. Nulle ne peut se vanter d'être plus constante, plus fixe, plus une. Dans aucune, les diverses parties de la littérature n'ont été de bonne heure assujetties à des règles plus invariables. Depuis le grand siècle, grâce à l'Académie française, grâce à Malherbe, à Vaugelas, à Boileau et à quelques autres, presque rien n'a été laissé à l'arbitraire de l'écrivain. Qu'on se rappelle la critique du *Cid* par l'Académie. Aussi, pendant que les Allemands n'entendent plus Klopstock, ni les Italiens Dante, ni les Anglais Shakspeare qu'au moyen de longs commentaires, tous nos auteurs classiques, même ceux d'époques assez reculées, nous sont d'une intelligence facile. La législation des synonymistes devait naturellement trouver place à côté de celle des grammairiens et des littérateurs. C'est en France qu'on a dû s'aviser d'abord de séparer, par des bornes inébranlables, les domaines des mots quasi équivalents. La France a effectivement donné l'exemple, et le traité de Girard, accueilli dès l'abord avec une grande faveur, est devenu le modèle de tous les ouvrages semblables qui ont paru depuis à

1. « Ce qui n'est pas clair n'est pas français. » Riv. « Il n'y a jamais eu de langue où l'on ait parlé plus purement et plus nettement qu'en la nôtre, qui soit plus ennemie des équivoques et de toutes sortes d'obscurités. » Vaug. « Le génie de notre langue est la clarté et l'ordre. » Volt. « Que de choses dans une épithète! disait Louis XVIII en parlant d'un de ses discours. J'ai toujours été de l'avis de Bossuet, qui a dit quelque part que, lorsqu'on n'est pas scrupuleux dans le choix des mots, on donne à penser qu'on ne l'est pas davantage sur les choses. Mon peuple est bien persuadé de cette vérité, et les sifflets ne manquent jamais à ceux qui négligent la propriété des termes. Il faut savoir la grammaire et connaître les synonymes lorsqu'on veut être roi de France. » (*Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII*, IV, 93).

l'étranger. L'Académie ne fit que confirmer le jugement du public en admettant dans son sein ce philologue distingué, le premier qui se soit occupé de la synonymie des mots d'une manière spéciale, et dont le livre a obtenu cet éloge de Voltaire : « Il subsistera autant que la langue et servira même à la faire subsister. » Ces études n'ont rien perdu de leur attrait; elles ne demandent qu'à être ranimées. L'Académie, qui a couronné l'ouvrage de l'abbé Roubaud, sans pouvoir, à cause des événements, lui accorder, comme à Girard, les honneurs suprêmes de la littérature, vient de témoigner, d'une manière extrêmement flatteuse pour notre amour-propre, qu'elle a cessé d'y rester indifférente. L'esprit philosophique est maintenant trop répandu pour que le public n'y reprenne pas goût comme au siècle dernier. Exécutée sur un plan tout autrement vaste, qui a permis d'embrasser et d'utiliser tous les travaux partiels déjà connus, la même entreprise a dû changer de point de vue et de méthode. Girard travaillait pour l'avancement d'une langue imparfaite en consultant ses propres réflexions. Il fallait désormais fixer la valeur des mots d'une langue parvenue à son point de maturité, en suivant des principes de distinction non plus instinctifs et partant arbitraires, mais scientifiques et par conséquent légitimes et sûrs, en constatant l'usage des auteurs classiques et en élevant la synonymique, comme disent les Allemands, à la hauteur d'une science rétrospective. Telle est du moins la manière dont j'ai conçu cette grande tâche d'après mes maîtres, Beauzée, Condillac, d'Alembert, Roubaud et M. Guizot, et telle est, pour la remplir, la marche que j'ai suivie.

Que les différences cachées sous l'apparente identité des termes synonymes soient rarement senties, et qu'il importe néanmoins beaucoup et sous divers rapports qu'elles le soient, c'est ce qui résulte de tout ce qui précède. Je suis donc dispensé de répondre à l'objection suivante, elle se trouve déjà résolue : ou ces différences s'aperçoivent d'elles-mêmes, et dans ce cas il n'est pas besoin de livre ni de science qui enseigne expressément à les trouver; ou elles échappent au commun des penseurs, et alors ce sont des subtilités dignes tout au plus d'attirer l'attention des grammairiens et qu'on peut négliger impunément.

Il s'élève toutefois contre la doctrine des synonymistes d'autres difficultés qui demandent un examen à part, parce qu'elles provoquent des restrictions ou des explications qui n'ont pu encore trouver place jusqu'ici.

La première qui se présente nécessairement à la pensée, dans un temps comme le nôtre, où des écrivains se glorifient d'avoir secoué toute espèce de joug, c'est que l'esprit, préoccupé du soin de peser les mots, doit perdre dans la recherche scrupuleuse de pareilles minuties une grande partie de sa vigueur, et devenir incapable de mouvement et d'élévation. Mais l'étude des synonymes ne nuit réellement au génie, en ralentissant son activité et en arrêtant son essor, que quand elle n'est pas faite à propos. Ce n'est pas pendant le moment où s'opère le travail de la conception, mais bien avant, qu'il convient de s'y livrer. Il faudrait de bonne heure s'être tellement familiarisé avec les distinctions établies entre ces sortes de mots, que les meilleurs et les plus justes vinssent comme

d'eux-mêmes s'adapter aux idées, sans qu'on eût besoin d'y songer, non plus qu'aux règles de la grammaire, lorsqu'on est à méditer un sujet. On parviendrait ainsi à n'employer jamais que les termes les plus justes, sans effort, sans se donner d'entraves, sans cesser d'être naturel. C'est pourquoi l'etude des synonymes aurait place dans un système d'instruction vraiment national et bien entendu. Elle devrait, non moins que la grammaire, occuper la jeunesse des écoles. C'est ce qui se pratique en Allemagne et ce qui se pratiquerait aussi chez nous, si l'Université de France avait été fidèle ou était revenue, sur ce point essentiel, àla pensée de Fontanes, son premier grand maître.

Cependant, les prétentions des synonymistes ne sont-elles point exagérées? Ne couvrent-elles pas, de la part de la logique et des sciences, une tentative d'usurpation sur les lettres? Exiger du poëte et du philosophe, par exemple, la même attention dans le choix des mots, sous le rapport de la justesse, n'est-ce pas méconnaître la diversité des buts auxquels ils tendent l'un et l'autre? Et n'y a-t-il pas une foule de cas, dans lesquels il est permis à l'écrivain artiste de prendre parmi plusieurs termes synonymes celui-ci ou celui-là, sans égard à la nuance d'idée qui le distingue des autres? Cette observation est juste; il s'agit seulement d'en fixer la portée.

Girard convient lui-même, ainsi que d'Alembert, qu'il y a des occasions où logiquement le choix entre plusieurs synonymes est assez indifférent. Il n'est pas toujours nécessaire ni même utile de présenter comme modifiée de telle manière l'idée principale signifiée par tous : c'est alors qu'on peut, à son gré, employer l'un ou l'autre, et qu'en affectant une grande sévérité on donnerait au style une roideur, une monotonie et une régularité fastidieuses. Ainsi le pratiquent nos meilleurs écrivains : ils ne sont quelquefois déterminés à préférer telle expression synonyme de telle autre, dont ils viennent de se servir, que par le besoin d'éviter une répétition; et c'est pourquoi de ce que deux ou plusieurs mots ayant une signification semblable se trouvent dans une même phrase ou dans un même passage, il ne faut pas conclure aussitôt que l'auteur ait eu l'intention de les opposer en attribuant à chacun une nuance particulière, comme penche naturellement à le croire un synonymiste désireux de confirmer ses distinctions par des exemples décisifs. Ce qui prouve encore que l'observation des différences spécifiques des synonymes n'est pas toujours obligatoire, c'est que d'un grand nombre de termes analogues pour le sens deux ou trois seulement se rencontrent quelquefois dans tout un livre, dont l'auteur a eu besoin d'exprimer à chaque instant l'idée qui leur est commune à tous. Dans chaque famille de synonymes, tout écrivain a ses termes de prédilection, et, pour ainsi dire, ses habitués, auxquels il ne renonce que pour rendre une nuance d'idée bien spéciale et saillante.

Cette concession faite, Girard ajoute, et je me hâte d'ajouter avec lui, qu'il y a encore plus d'occasions, où les synonymes ne doivent ni ne peuvent figurer l'un pour l'autre. Reste à déterminer dans quels genres de discours ou d'écrits ces occasions sont plus fréquentes ou plus rares.

Le langage didactique, celui qui sert à l'enseignement des sciences et des arts, demande une précision continue. Comme en l'employant on se propose uniquement d'instruire, la règle à son égard est inflexible : tout ce qui n'est pas clair lui répugne ; il faut en bannir toute expression louche ou indécise capable de jeter dans l'esprit de l'obscurité ou de la confusion ; là point de synonymes, de termes libres, qu'on puisse, suivant son caprice ou des exigences étrangères à l'idée, agréer ou rejeter ; chaque mot doit y avoir une valeur propre et distinctive qui seule lui mérite d'être préféré aux autres. Du reste, il n'y a pas ici de difficulté. Il suffirait d'ouvrir des livres de logique, de métaphysique, de mathématiques, de jurisprudence, de théologie, pour juger, par le soin que mettent leurs auteurs à déterminer exactement la signification des termes, combien il leur paraît essentiel de s'y conformer en écrivant. Un autre fait non moins significatif, c'est que parmi les synonymistes on compte surtout des philosophes, le sophiste Prodicus, Eberhard, Condillac, Beauzée, et même des mathématiciens, comme Romani et d'Alembert.

Mais il y aurait en effet de l'injustice à vouloir imposer la même obligation au langage oratoire et poétique. Le but de celui qui le parle n'étant pas seulement de se faire comprendre, mais aussi et surtout de plaire et de toucher, de quel droit l'empêcherait-on d'user des mots en conséquence ? Une plus grande latitude lui sera donc laissée : il pourra considérer et traiter comme équivalentes pour le sens des expressions qui diffèrent pourtant aux yeux du philosophe. Encore faut-il s'entendre sur ce privilége. Il n'emporte pas que l'orateur et le poëte feront des mots un usage tout à fait arbitraire ; et, par rapport à l'usage qu'il leur sera donné d'en faire, les instructions des synonymistes ne cesseront point de leur être utiles. Toujours ils devront, parmi ces termes égaux pour le sens, savoir distinguer et choisir les plus forts, les plus expressifs et les plus nobles ; or, ils les trouveront aussi caractérisés sous toutes ces faces dans les dictionnaires des synonymes. Ainsi, qu'un orateur, quand il veut insister pour frapper davantage, accumule les expressions communément tenues pour synonymes, la raison la plus sévère ne saurait le trouver mauvais. Mais de le faire à l'aventure, de manière, par exemple, à placer après un mot un mot synonyme qui ait moins de force ou de clarté, c'est ce qui n'est permis qu'aux improvisateurs, comme condition nécessaire au succès de leurs tours de force. Tout genre de littérature sérieux exige que rien n'y soit donné au hasard de ce qui peut se faire par réflexion et industrie. La seule différence qu'il y ait, sous ce rapport, entre les sciences et les arts oratoire et poétique, c'est que les mots se choisissent dans les unes toujours suivant leur conformité logique avec les idées, et dans les autres suivant aussi leur conformité avec les impressions qu'on a en vue de produire. Et, pour être capable d'apprécier l'une et l'autre conformité, il faut avoir une connaissance presque égale des traités des synonymistes ; car ils déterminent non-seulement les nuances de signification des mots, mais encore leur degré de force, de clarté et de noblesse, aussi bien que les différents styles où il convient de s'en servir.

Le langage commun tient le milieu entre le langage didactique, d'une part, et le langage de l'éloquence et de la poésie, de l'autre. Il demande moins de rigueur que le premier, et souffre moins de liberté que le second. Par langage commum, il faut entendre celui dont il est fait usage dans les relations politiques, administratives et commerciales, et en même temps celui de l'histoire, des romans, des nouvelles, des mémoires, des lettres et de la conversation. Mais, quoiqu'il n'y ait pas toujours stricte obligation, il y a toujours mérite et avantage à ne s'en servir qu'en tenant compte de l'exacte valeur des termes. « L'esprit de justesse et de distinction, dit Girard, est le trait qui distingue l'homme délicat de l'homme vulgaire. » Il est si rare, d'ailleurs, qu'on puisse se négliger sous ce rapport, sans nuire à la clarté et à la vérité du discours !

VIII. Utilité de l'étude comparative des mots synonymes pour la philosophie en particulier.

Cette étude est propre à fournir aux philosophes, pour ce qui concerne la connaissance de l'esprit humain, des indications et des lumières. C'est pour la psychologie un moyen d'investigation puissant. Les actes et les capacités de l'esprit, les passions, les penchants, les qualités du caractère, objets de réflexions continuelles, à cause du besoin qu'on a de les connaître pour se bien conduire dans la vie, sont désignés dans le langage ordinaire par des mots qui en expriment les variétés, les degrés et les nuances avec une finesse incroyable. Ces mots contiennent dans leurs significations, non pas tout ce qu'on peut savoir, mais tout ce qu'on sait, c'est-à-dire la théorie du sens commun et comme la sagesse de la nation touchant les faits qu'ils représentent. D'où on peut voir combien il importe d'en comprendre la valeur. Leibnitz, au témoignage duquel donne un si grand poids en pareille matière sa double qualité de philosophe et de philologue du premier ordre, dit à ce sujet : « Je crois véritablement que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain, et qu'une analyse exacte de la signification des mots ferait mieux connaître que toute autre chose les opérations de l'entendement[1]. »

Cependant les psychologues préfèrent à cette voie celle de l'observation directe par la conscience. Mais, loin que l'une exclue l'autre, elles sont indispensables l'une à l'autre. Un synonymiste ne comprendrait pas les significations des termes philosophiques et les idées du sens commun qui y sont déposées, si la conscience ne lui en révélait l'image et le type au dedans de lui-même. Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'en déterminant avec exactitude les acceptions des mots philosophiques on obtienne une idée des opérations de l'esprit absolue, définitive, à laquelle la réflexion individuelle ne puisse rien ajouter ou changer. Le sens commun ne doit point être substitué à la philosophie ou posé devant elle comme une borne; ce qui arriverait inévitablement, si, pour connaître les phénomènes et les facultés de l'âme, on s'en tenait à la seule méthode recommandée ici par Leibnitz.

1. *Nouveaux essais*, III, 7, dernière phrase.

Mais, d'un autre côté, en n'employant pas cette méthode conjointement avec celle de la conscience, la psychologie se priverait de secours inappréciables. Si elle ne fait pas, au commencement de ses recherches, l'examen analytique des acceptions des mots significatifs des faits dont elle s'occupe, si elle n'en détermine pas d'abord soigneusement la valeur absolue et relative au moyen de la synonymique, elle ignore ce que pense le sens commun sur l'objet de ses études, ce qu'il admet déjà comme connu et comme vrai, ce qu'elle-même est destinée à approfondir et à développer à l'aide de la conscience; elle n'a pas de point de départ assuré; elle ne sait pas prendre les choses où elles sont parvenues déjà pour les conduire plus loin.

En se réduisant aux seules informations de sa conscience, le psychologue s'expose nécessairement à envisager les choses d'une manière étroite et incomplète. Il lit en lui-même les principes de notre nature, lui individu, lui imbu de certains préjugés, ayant reçu une certaine éducation, esprit borné qui ne peut ni tout voir, ni voir ce qu'il voit que sous un point de vue particulier. Rarement un philosophe est libre de toute préoccupation, quand il se met à l'étude : s'il n'a pas précisément un parti pris d'avance, il incline au moins, ne fût-ce que par sa tournure d'esprit, vers certaines doctrines auxquelles, involontairement sans doute, il accommode les faits. Ce danger n'est pas à craindre pour le synonymiste ou de sa part. Ne se laissant aveugler lui-même par aucune idée préconçue, il demande aux mots ce que leur ont fait constamment signifier les plus grands écrivains, la plupart étrangers à la philosophie, qui les ont employés sans intentions systématiques. Il ne crée rien, il n'altère rien; il est l'interprète fidèle et désintéressé du sens commun. Sa psychologie n'est pas sienne, comme celle des philosophes est leur; c'est celle de tous les hommes de sa nation qui ont parlé avec justesse. Or, à moins de joindre ses vues larges et impartiales aux observations plus fines peut-être et plus précises qu'on obtient à l'aide de la conscience, il ne saurait y avoir pour la science ni progrès ni succès véritables.

Il y a plus; les mots qui expriment et réfléchissent les actes de notre esprit présentent quelquefois toutes faites, à qui sait les analyser, des distinctions et des observations auxquelles on ne serait peut-être jamais arrivé, au moins si promptement, en prenant la conscience pour guide. Leur exacte détermination produit des découvertes inattendues, et l'idée qu'elle donne de notre nature intellectuelle et morale est non-seulement étendue et pure de préoccupation, mais encore plus avancée et plus profonde qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord.

Du reste, c'est incontestablement sous le point de vue de leur synonymie que les mots doivent être interrogés pour rendre à la psychologie les plus grands services. En effet, de quoi s'agit-il d'abord en psychologie? De recueillir tous les phénomènes de l'âme, puis de les classer suivant leurs rapports de ressemblance et de différence. Or, d'une part, tout ce que notre âme éprouve ou produit d'important est exprimé dans la langue commune par des termes particuliers; de sorte qu'en les réunissant tous, on est sûr de ne laisser échapper au-

cun fait essentiel. Et, d'autre part, pour différencier et classer tous ces phénomènes, on ne saurait mieux faire que de développer les significations relatives des mots qui les expriment, en suivant la méthode synonymique, en cherchant à s'éclairer par l'étymologie et par l'usage. Il y a entre les mots et les idées, dont ils sont les signes, une étroite affinité ; la lumière jetée sur les uns rejaillit sur les autres, et on ne saurait déterminer les caractères relatifs et différentiels des uns sans faire connaître en même temps ceux des autres.

Un seul psychologue, à notre connaissance du moins, paraît avoir apprécié comme Leibnitz cette méthode qui devrait être universellement pratiquée. C'est M. Scheidler, professeur de philosophie à l'université d'Iéna. Dans son *Manuel de psychologie*, l'un des meilleurs ouvrages sans contredit que l'Allemagne possède en ce genre, et elle en possède beaucoup, il s'applique souvent à caractériser et à distinguer les faits de conscience les plus voisins, les plus aisés à confondre, en déterminant le sens précis des mots quasi-équivalents qui les expriment dans le langage commun, et, pour les détails, il renvoie continuellement aux *Synonymes allemands* d'Eberhard.

Mais un exemple tiré de notre propre langue sera plus frappant et plus propre à faire comprendre combien sont instructives pour le psychologue les indications de la synonymique. Je choisis celles qu'elle fournit relativement à l'une des questions les plus importantes et les plus diversement résolues de la philosophie, c'est-à-dire la question de nos erreurs. Quelles sont toutes nos erreurs? Comment les classer? Quelles en sont les causes et quels doivent en être les remèdes? L'examen comparatif et la distinction de tous les mots qui, dans notre langue, signifient l'erreur, conduit sur ce point à une théorie du sens commun supérieure à celle des philosophes sous plus d'un rapport, et dont la connaissance est indispensable pour ceux qui prétendront sur le même sujet faire faire de nouveaux pas à la science.

La plupart des philosophes qui se sont occupés de l'erreur ne l'ont guère fait qu'incidemment, et dans un esprit de système et d'exclusion. Ainsi Aristote, le philosophe logicien par excellence, n'a parlé que des erreurs qui ont leur source dans un mauvais emploi du raisonnement, c'est-à-dire des sophismes. Condillac, qui s'était exagéré les secours que le langage prête à la pensée, réduisit toutes nos erreurs à des malentendus; suivant lui, l'erreur serait impossible avec une langue bien faite. Pareillement, dans l'école cartésienne, l'erreur est rapportée à une seule cause, la précipitation à juger, l'abus de la liberté qui se porte à affirmer avant que l'esprit soit suffisamment éclairé : opinion qui peut être vraie en soi, mais qui n'apprend rien sur les variétés et les causes de l'erreur. Bacon entre dans de plus longs détails. Il donne de nos erreurs un dénombrement que Reid se borne à reproduire en l'expliquant. Mais Bacon avait en vue de combattre la science de son temps et de préparer les esprits à la révolution scientifique qu'il annonçait ; de là vient que sa classification ne comprend guère que les erreurs spéculatives et exclut celles de la vie commune. La théorie, qu'on peut emprunter à Malebranche, semble d'abord plus satisfaisante. Ayant remarqué que nous

nous trompons en nous servant mal de nos sens, de notre imagination, de notre entendement pur, et en dirigeant mal nos passions et nos inclinations, ce philosophe avait reconnu cinq espèces et cinq sources d'erreurs. Cette liste peut être augmentée; car nous nous trompons en usant mal, non-seulement des sens, de l'imagination et de l'entendement pur, mais encore de tous nos autres moyens de connaître, le raisonnement, la mémoire, l'abstraction, l'induction, l'analogie, le témoignage des hommes, le langage, etc. Mais elle sera toujours arbitraire et susceptible de s'étendre ou de se resserrer suivant qu'on admet plus ou moins de moyens de connaître et plus ou moins d'inclinations ayant sur l'esprit une influence pernicieuse. Elle a un autre défaut plus considérable, c'est qu'elle signale bien les occasions, mais non pas les causes, ni par conséquent les remèdes de nos erreurs. Enfin, elle ne saurait être complète : elle suppose que toutes nos erreurs sont subjectives, que nous les commettons toutes par notre faute ; mais il y a des illusions et des préjugés auxquels nous tombons en proie, sans qu'il dépende de nous d'y échapper.

Que si on laisse les théories philosophiques pour interroger sur la même matière le langage commun, on obtient des notions plus étendues, plus vraies et plus appropriées au but qu'on se propose en cherchant à connaître les erreurs, savoir d'en découvrir toutes les espèces, les causes et les remèdes.

D'abord, il faut fixer le sens du mot *erreur* lui-même. L'*erreur* est le contraire de la vérité : c'est une fausse opinion qu'on adopte, quelque chose de faux qu'on tient pour vrai. *Erreur* exprime cette idée d'une manière entièrement générale et sans aucun accessoire. Ses synonymes y ajoutent chacun un trait particulier ; ce sont : 1° *égarement;* 2° *sophisme et paralogisme;* 3° *malentendu;* 4° *illusion;* 5° *méprise*, *mécompte* et *bévue;* 6° *préjugé*, *préoccupation* et *prévention.*

1° *Égarement* est parmi tous les mots de cette famille un des plus remarquables, tant par la nuance caractéristique qui le différencie des autres, que par la gravité de l'erreur qu'il signifie. Les *égarements* sont proprement les *erreurs de la raison*, des erreurs moralement répréhensibles, parce qu'elles sont dangereuses par les conséquences, parce qu'elles font tomber dans des fautes de conduite, qu'elles font sortir de la droite voie, qu'elles mènent au désordre ou au dérèglement des mœurs. Toutes les autres erreurs ne se présentent que sous un point de vue purement logique et théorique; elles ne sont opposées qu'au vrai : les *égarements* le sont en même temps au vrai et au bien, en un mot à la sagesse. On dit : les *égarements* des sophistes. Dans les *Provinciales*, Pascal reproche aux jésuites les *égarements* de leurs casuistes. « La sagesse où l'on nous mène, dit Bossuet, est si sublime, qu'elle paraît folie à notre sagesse; et les règles en sont si hautes, que tout nous y paraît un *égarement.* » Et ailleurs : « L'âme sort quelquefois des limites que la raison lui prescrit; et ainsi, parmi les mouvements qui diversifient en tant de manières la vie humaine, il faut compter les *égarements* et les fautes. » Pareillement J. J. Rousseau parlant de lui-même : « Je parvins jusqu'à l'âge de quarante ans, flottant entre l'indigence et la fortune, entre la sagesse et l'*égarement.* » — Que si les *égarements* ne se rapportent pas

toujours à la pratique, ce sont toujours les plus grandes erreurs, car elles sor l'effet d'une sorte de démence, et consistent à s'écarter des règles ou des prin cipes essentiels du vrai, à extravaguer et à se perdre : « Montaigne est incom parable pour convaincre la raison de son peu de lumière et de ses *égare ments.* » Pasc.

2° Les *sophismes* sont les *erreurs du raisonnement.* Or, les fautes qu'on peu commettre en raisonnant sont tellement particulières et si bien connues depui Aristote, qu'il n'est pas à craindre qu'on les confonde avec d'autres; aussi leu assigne-t-on une place à part dans tous les traités de logique. Leur distinctio d'avec les autres erreurs est évidente; il n'est besoin à cet égard d'aucun rap prochement ni d'aucun éclaircissement.

Les *paralogismes* se rangent à côté des *sophismes*, dont ils ne diffèrent pa essentiellement. Les deux mots signifient des raisonnements faux, des argu ments vicieux, et les mêmes, mais considérés sous un autre point de vue. *Para logisme* ne suppose point d'artifice dans celui qui fait l'erreur désignée par c terme : le *paralogisme* n'est pas insidieux et captieux comme le *sophisme;* on n le commet pas à dessein, afin de tromper, mais sans s'en apercevoir et en s trompant soi-même ; ce n'est pas une subtilité dialectique qui en impose, mai un défaut de logique par lequel on s'en impose. Dans ses réponses à Bossuet Fénelon commence par réfuter ce qu'il appelle les *paralogismes* de son adversaire mais il finit par lui reprocher ses *sophismes*, ne craignant plus, dans son pres sant besoin, et dans l'ardeur de la dispute, « de nommer les choses par leur noms, » comme il le dit lui-même.— Le *paralogisme* échappe, on ne le fait ni sciem ment ni volontairement. « Il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant même touchant les plus simples matières de géométrie, et y font des *paralo gismes.* » Desc. « Sûrs alors qu'il s'est glissé dans leurs principes et dans leur raisonnements quelque *paralogisme*, qu'ils n'ont pas aperçu, les géomètres n s'arrêtent pas qu'ils ne le trouvent. » J. J. « Les académiciens triomphaient là dessus fort mal à propos et seulement à la faveur des *paralogismes* dont ils n s'apercevaient pas. » Lah. Mais le *sophisme* est arrangé tout exprès pour sur prendre les autres : c'est, selon la juste définition de Marmontel, un argumen captieux et de mauvaise foi. « Pour découvrir tous les *sophismes* et toutes le équivoques des raisonnements captieux, les logiciens ont inventé des noms bar bares. » Pasc. « Je vous vois venir, vous voulez faire un *sophisme.* » Fén. « E puis vous ne cherchez que des *sophismes* pour confondre des choses si différente et pour me rendre odieux. » Id. « Les *sophismes* par lesquels les canonistes on cherché à embarrasser cette question si simple. » Volt. « Ils ont inventé cen subterfuges, cent *sophismes* pour justifier leurs transgressions. » Id.

3° Les *malentendus* sont les *erreurs du langage.* Ils consistent à mal entendr les mots, ce qui peut arriver de deux manières principales. Ou bien on con fond les différentes acceptions d'un même mot, on passe insensiblement d l'une à l'autre, on ne s'entend plus avec soi-même ; et, quand on parle ave quelqu'un, on ne s'entend pas avec lui, parce que chacun pense à une accep-

tion différente du même mot; ou bien on confond les significations de mots différents, on les prend pour synonymes, on attribue faussement à l'idée représentée par l'un ce qui convient à l'idée signifiée par l'autre. De là, dans les deux cas, des disputes de mots, des logomachies interminables, quand peut-être on est d'accord pour le fond. Les *malentendus* peuvent être aussi causés par des embarras et des vices de construction dans les phrases, ou bien encore par le manque ou l'insuffisance d'explications, d'instructions, de détails. Donner l'éclaircissement d'un *malentendu* (J. J). « Le temps et l'expérience ayant montré qu'il y avait beaucoup de *malentendu* et de disputes de mots dans nos controverses, on a sujet d'espérer que par ces éclaircissements elles seront terminées. » Boss. « Presque toutes les opinions populaires étant fondées sur des équivoques, sur l'abus des mots...., la terre, depuis seize cents ans, a été ensanglantée pour des logomachies, pour des *malentendus*. » Volt.

4° Les *illusions* sont des erreurs presque tout *objectives;* au lieu que les *méprises*, les *mécomptes* et les *bévues* sont des erreurs principalement *subjectives*. Suivant une remarque judicieuse de Port-Royal, on peut en général rapporter toutes nos erreurs en partie au sujet qui voit et juge mal, qui se trompe, et en partie à l'objet qui se présente mal, qui trompe par une fausse apparence. Presque toujours ces deux causes, l'une intérieure et l'autre extérieure, concourent ensemble, et il serait difficile de faire la part de l'une et de l'autre dans quelques-unes de nos erreurs. Cependant, il y en a qui sont plus particulièrement de notre fait, que nous commettons, qui nous sont imputables et auxquelles contribue très-peu l'obscurité ou la disposition artificieuse des objets. Elles peuvent être appelées en conséquence des erreurs *subjectives :* ce sont les *méprises*, les *mécomptes* et les *bévues*. D'autres, au contraire, nous sont, pour ainsi dire, inspirées ou imposées par les choses; nous les subissons : ce sont des erreurs *objectives*. Or, « il est utile, ajoute Port-Royal, dont nous copions ici les paroles, de considérer séparément ces *illusions*, qui naissent principalement des choses mêmes. »

Illusion est le mot propre; c'est en effet celui qui, dans notre langue, exprime ces erreurs dont nous sommes les victimes plutôt que les causes. Dans l'*illusion*, les choses se jouent, se moquent de nous, en quelque sorte (*illudunt*) : nous en sommes les jouets, les dupes; ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre de notre faux jugement, mais aux apparences qui nous trompent, qui nous charment, nous fascinent; nous sommes plus à plaindre qu'à blâmer. A ce chef se rapportent les *erreurs de l'imagination*, qui deviennent *celles de l'amour-propre*, quand on s'y prête parce qu'on s'y complaît. Elles ne laissent pas d'être des erreurs objectives, quoique leur principale cause semble être tout intérieure. L'entendement, qui est la faculté judiciaire, se trouve toujours soumis à une influence décevante et séduisante qui l'éblouit et le trouble; seulement alors la fantaisie est le magicien ou l'imposteur qui s'amuse de nous et nous procure des hallucinations.

5° Quant à la *méprise*, au *mécompte* et à la *bévue*, c'est tellement leur caractère propre de dépendre du sujet, que ces trois mots s'emploient bien avec le verbe

commettre, et qu'ils signifient des fautes aussi bien que des erreurs. Ces erreurs diffèrent très-peu, quant à leurs causes, qui sont l'ignorance, l'inexpérience ou le défaut d'attention, l'étourderie, la légèreté; et cette grande ressemblance tient à ce que les trois mots commencent par la même particule *mé*, équivalente à *mal*, laquelle indique une opération mal faite. Pour *bévue*, peut-être est-ce comme *mévue*, qui n'existe pas, ou bien *bé* est pour *bis*, comme dans *bésace* et *bésicle*, et signifie qu'on voit double, c'est-à-dire mal, qu'on a la berlue. Cependant il s'en faut bien que *méprise*, *mécompte* et *bévue* aient absolument le même sens.

Méprise est le terme le plus général des trois; il signifie toute erreur commise par inadvertance et consistant à mal prendre les choses, à les prendre autrement qu'elles ne sont. Ainsi on dit une *méprise* ou les *méprises* des sens, pour marquer qu'ils nous donnent de fausses perceptions, faute d'attention et d'examen ; cette dernière idée accessoire est étrangère à *erreurs* des sens, et *illusions* des sens fait entendre autre chose, c'est que les sens sont dupes ou nous rendent dupes d'une apparence trompeuse. Mais *méprise* s'emploie plus ordinairement dans une acception moins étendue pour désigner une erreur, qui consiste à prendre une chose au lieu d'une autre qu'on devait prendre, à prendre martre pour renard, comme dit le proverbe. Ce mot suppose une option ou une alternative dont on se tire mal.

> La *méprise* est plaisante, et tu te brouilles bien;
> Au lieu de ton portrait tu m'as rendu le mien. Mol.
> Vous donnez une main pour l'autre par *méprise*. Regn.

Voltaire cite comme exemple de *méprise* celle d'un courrier qui se rendit à Augerville au lieu d'aller à Angerville. Une *méprise* consiste aussi à mettre sur une lettre l'adresse d'une personne pour laquelle cette lettre n'est point écrite. On connaît la *méprise* de Mucius Scévola, qui prit un officier de Porsenna pour Porsenna lui-même, et dans l'*Avare*, de Molière, celle d'Harpagon qui applique à sa chère cassette ce qui est dit de sa fille.

Le *mécompte* est une *méprise* ou une erreur commise par inadvertance, mais résultant d'une opération particulière de l'esprit, et sans l'idée de choix, souvent et peut-être toujours propre à *méprise*. C'est une erreur de compte ou de calcul. On se *mécompte* en arithmétique (Volt.), on ne s'y *méprend* pas proprement. On commet des *mécomptes* en fait d'hydraulique et de forces mouvantes (Volt.), dans une répartition (Lah.). « Des *mécomptes* de chronologie ne ruinent pas la vérité d'un fait. » Volt. « Deux légers *mécomptes* dans le calcul de Jules César, par rapport au calendrier, augmentèrent dans la suite des siècles. » Volt. Figurément, *mécompte* se prend pour un espoir mal calculé, pour une erreur de conjecture. « Ce qui fait le *mécompte* dans la reconnaissance qu'on attend des grâces que l'on a faites, c'est que l'orgueil de celui qui donne et l'orgueil de celui qui reçoit ne peuvent convenir du prix du bienfait. » Laroch.

La *bévue* est une *méprise* grossière. Toute *méprise*, toute erreur dont on se rend coupable est une *bévue*, quand elle est grossière. C'est la sottise souvent

ridicule d'un homme qui n'y voit goutte. J. J. Rousseau donne à ce mot pour synonyme *balourdise*, et Voltaire l'emploie comme équivalent à *grande méprise*, à *méprise* ou à *erreur grossière*, à *sottise*, à *ânerie*. « On vous montre dans le *Testament politique* des *méprises grossières* ; montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de Richelieu est en effet l'auteur de ces *bévues*. » VOLT. « L'Académie des inscriptions a mis dans cette inscription que l'*on mesure un arc du méridien sous l'équateur*. Est-il possible que toute une académie fasse une ânerie pareille, et qu'il faille que M. Maffei, un étranger, redresse nos *bévues?* » ID. Molière se moque des *bévues* des médecins. Des fautes grossières de chronologie sont des *bévues* (ROLL.). Un traducteur commet une *bévue*, quand il prend un nom appellatif pour un nom propre, ὄγδοος, huitième, pour un roi Ogdous (ROLL.), *martialem abbatem*, un abbé guerrier, pour l'abbé Martial (VOLT.). On dit proprement une lourde *bévue* (ACAD., VOLT., LAH.).

6° *Préjugé*, *préoccupation* et *prévention* sont trois noms donnés à une même variété de l'erreur, très-importante et qui mérite d'être caractérisée avec soin.

On a toujours, et avec raison, comparé les erreurs aux maladies. L'esprit accomplit certaines fonctions qui ont pour fin la connaissance de la vérité, de même que l'organisme remplit les siennes, dont la fin est la santé du corps; et, comme il y a maladie lorsque les fonctions du corps sont dérangées ou empêchées, ainsi il y a erreur lorsque celles de l'esprit se font mal et n'ont point la vérité pour résultat. L'analogie ne s'arrête point là. Toutes les maladies se partagent en deux classes : les unes sont passagères et dépendent ordinairement de causes accidentelles, un coup, une blessure, une chute, un refroidissement; les autres sont permanentes ou périodiques, et leurs causes résident dans la constitution même du sujet : ce sont plutôt des dispositions maladives de famille ou contractées depuis plus ou moins de temps, comme la migraine et la phthisie. La même division s'applique exactement aux erreurs, si on s'en rapporte aux mots qui en expriment les espèces dans notre langue commune. Les uns, c'est-à-dire tous ceux dont il a déjà été question, *égarement*, *sophisme*, *paralogisme*, *malentendu*, *illusion*, *méprise*, *mécompte* et *bévue*, signifient en effet des erreurs passagères, momentanées, qui dépendent de causes accidentelles, une surprise ou une inadvertance; d'autres marquent des erreurs permanentes ou plutôt des dispositions à l'erreur, lesquelles dépendent d'habitudes ou d'inclinations intellectuelles vicieuses contractées auparavant : ce sont *préjugé*, *préoccupation* et *prévention*. Ils expriment, non pas, comme les premiers, des actes, des accidents, des fautes, mais des plis pris ou des états; non pas des erreurs effectives et actuelles seulement, mais des dispositions prochaines à l'erreur, qui sont invétérées et durables.

La syllabe *pré*, qui se trouve au commencement des mots *préjugé*, *préoccupation* et *prévention*, indique qu'ils désignent des impressions préalables, antérieures à l'examen des choses dont on juge; et ces anticipations, pour ainsi dire, produisent sur l'esprit le même effet : elles l'obscurcissent, elles ne lui laissent pas toute sa liberté, elles l'empêchent d'examiner ou de bien examiner

et de juger sainement. On se trompe toujours quand on ne consulte que ses *préjugés*, ses *préoccupations* et ses *préventions*. Pour atteindre la vérité, la raison doit être exempte ou dégagée de *préjugés*, de *préoccupations* et de *préventions*. Telle est l'idée commune aux trois mots : voici leurs différences.

Les *préjugés* ont rapport aux croyances, aux opinions. Ils rendent tranchant, décisif; il font qu'au lieu de chercher à apprécier par soi-même les choses, on s'en tient à ce qu'on nous en a dit dans l'enfance, dans les écoles, dans notre pays, dans notre famille. Ils ont pour causes, d'une part, un excès de déférence pour les lumières d'autrui, une soumission aveugle à ce qu'on nous enseigne, et, de l'autre, la faiblesse ou la paresse de l'esprit. « L'esprit, dit Bossuet, aime mieux juger que d'examiner les raisons, parce que la décision lui plaît et que l'examen le travaille. » Depuis Descartes surtout, les philosophes ne cessent de faire la guerre aux *préjugés;* ils veulent qu'on soumette tout à l'examen de la raison, et que rien n'entre dans la créance que ce qui paraît évident à chacun. C'est aux *préjugés* qu'on a donné le nom assez juste d'*erreurs de l'autorité*.

La *préoccupation* se fait plutôt sentir en matière de sciences. Elle rend exclusif; elle fait que l'esprit, plein de certaines idées, leur accorde beaucoup trop d'importance, et que, s'il consent encore à en admettre de contraires, il ne leur donne que peu ou point d'attention ou les considère sous un faux point de vue, parce qu'il en juge par celles dont il est possédé. C'est l'entêtement d'un esprit étroit, qui, s'étant appliqué à une étude, est bouché pour tout le reste. Bacon revient souvent sur ce défaut. Malebranche l'a parfaitement décrit, surtout dans un chapitre de sa *Recherche de la vérité*, intitulé *De la préoccupation des commentateurs*. Il traduit plusieurs fois ce mot par celui d'entêtement. « Un homme entêté d'Aristote, dit-il pour citer un exemple, ne peut goûter qu'Aristote : il veut juger de tout par rapport à Aristote ; ce qui est contraire à ce philosophe lui paraît faux. » Les *préoccupations* peuvent être appelées les *erreurs de la science*.

La *prévention* se rapporte aux jugements à l'égard des personnes. Elle rend passionné et partial; son effet propre est de disposer d'une manière favorable ou défavorable : elle suborne ; elle agit sur l'esprit en intéressant le cœur. C'est ce qu'elle a de bien particulier. On dit les *préventions* de l'amour ; « les injustes *préventions* d'une haine aveugle. » Boss. « Ceux qui jugent le prochain, dit Bourdaloue, jugent selon les désirs de leur cœur, et non pas selon les lumières de leur esprit; ils jugent par *prévention*, par aversion, par chagrin, par intérêt. » Molière, dans *le Misanthrope*, a donné des *préventions* des amants envers l'objet aimé une description charmante que tout le monde connaît :

> Ils comptent les défauts pour des perfections
> Et savent y donner de favorables noms.
> La pâle est au jasmin en blancheur comparable, etc.

Les *préventions* sont proprement les *erreurs du cœur*[1].

1. Deux autres mots, *abus* et *aberration*, s'emploient aussi pour exprimer des erreurs. Que s'ils ne figurent pas cependant dans la théorie ci-dessus exposée, en voici les raisons.—*Abus*, peu usité en

Ainsi l'étude comparative des mots qui dans notre langue signifient des erreurs, nous révèle de celles-ci les principales espèces, les causes, et partant les remèdes. Si nous les avons définies exactement, comme nous le croyons, nous en avons nécessairement signalé les causes, et, la cause connue, le remède est bien près de l'être. Quand on a distingué et décrit les maladies, il est difficile encore de déterminer les remèdes à y appliquer; ce n'est pas trop, pour y parvenir, des instructions de la physique, de la chimie et de la botanique, et d'expériences bien des fois répétées. Mais quand on sait quelles sont nos erreurs, on aperçoit presque toujours et à l'instant les précautions à prendre pour les prévenir, et les moyens à employer pour les corriger : pour l'ordinaire, le mal indique à la fois sa cause et son remède. Il est facile de s'en convaincre. Reprenons par ordre nos différentes erreurs : les moyens de les éviter ou de les réformer se présenteront d'eux-mêmes.

L'*erreur* en général, l'*erreur* comme quelque chose de purement théorique, de purement contraire à la vérité, est combattue par toute la science qui enseigne, pour arriver à la vérité, des règles et des méthodes, c'est-à-dire par la logique. Pour ne pas tomber dans les *égarements* ou dans les *erreurs de la raison*, il faut se tenir en garde contre la perversité morale, contre les passions violentes et toutes les autres causes qui peuvent égarer le sens, renverser la raison, la détourner de la droite voie et la mettre en opposition avec les principes généraux, éternels, du vrai et du bien. La partie de la logique qui traite de l'art de raisonner fournit contre les *sophismes* et les *paralogismes*, c'est-à-dire contre les *erreurs du raisonnement*, des prescriptions spéciales. Les *malentendus* ou *erreurs du langage* disparaîtraient si on se faisait une idée exacte des significations des mots, de manière à pouvoir ne les jamais confondre les uns avec les autres. Les *erreurs objectives*, les *illusions* de tout genre, demandent de la part de quiconque veut s'en garantir une sage défiance à l'égard des choses dont l'apparence ou la disposition artificieuse est capable de décevoir. Les *erreurs subjectives*, c'est-à-dire les *méprises*, les *mécomptes* et les *bévues*, ayant pour cause l'inattention, la légèreté, le défaut d'examen, la précipitation à juger, l'ignorance, ne voit-on pas aussitôt que par rapport à elles le préservatif

ce sens, ne désigne pas une espèce, mais un fait unique, une erreur dans le seul cas qu'on considère : c'est un *abus* de croire, d'espérer, de prétendre, de présumer telle chose, que telle chose est ou sera.

Alléguer l'impossible aux rois, c'est un *abus*. LAF.
ÉROXENE.
Ils pourraient bien s'aimer, et je vois....
LICARSIS.
Franc *abus*. MOL.

« Ces vérités paraissent familières et destinées au simple peuple; mais c'est un *abus;* il n'en est pas de plus sublimes. » MASS. On ne dirait pas d'une manière générale : parmi les erreurs on compte les *abus*. — *Aberration* du latin *aberratio*, d'*aberrare*, s'écarter, était avant le commencement de ce siècle un terme d'astronomie seulement. On s'en sert aujourd'hui, non pas pour marquer une certaine espèce d'erreur, mais en parlant d'une grande erreur ou de l'erreur dans le grand, dans un style relevé.

ou le remède consiste dans des qualités de l'esprit opposées à ces défauts? Pareillement il suffit de bien connaître les *erreurs constantes* ou les *dispositions à l'erreur*, le *préjugé*, la *préoccupation* et la *prévention* pour concevoir d'abord ce qu'il faut faire pour y échapper ou pour en guérir. Le moyen de se défendre ou de se défaire des *préjugés*, c'est-à-dire des *erreurs de l'autorité*, c'est de ne pas croire légèrement à la parole d'autrui, de ne pas céder à toutes les impressions, d'examiner par soi-même, de tout ramener à l'évidence de la raison. Les *préoccupations* ou *erreurs de la science* n'auraient pas lieu, si ceux qui s'adonnent à une science ne s'y livraient pas avec une ardeur exclusive et sans mesure, au point de ne plus voir qu'elle et de ne rien estimer que par rapport à elle : il faudrait donc, pour éviter cet engouement, garder une certaine indépendance d'esprit, ne pas se dévouer à l'étude d'une science de telle sorte qu'on perdît de vue et qu'on négligeât toutes les autres; il faudrait se représenter continuellement les rapports de l'une avec les autres, condition sans laquelle on ne saurait joindre l'étendue et la vérité à la profondeur. Enfin, les *préventions* ou *erreurs du cœur* se détruisent par une attention constante à juger les personnes, non pas suivant les sentiments qu'on éprouve pour elles, mais selon la raison et l'équité, ayant soin toutefois, en se roidissant contre l'inclination de la volonté, de ne pas se rendre injuste à contre-biais, comme dit Pascal.

Cette théorie de l'erreur, brièvement esquissée d'après les indications de la synonymique, n'est pas parfaite assurément. Elle a besoin, sinon de corrections, au moins de développements, de recherches ultérieures pour lesquelles est indispensable l'observation directe des opérations de l'esprit. La réflexion seule peut nous apprendre, par exemple, les mille manières dont notre âme *se prévient*, *se préoccupe* ou se remplit de *préjugés*, et par conséquent les moyens précis de nous mettre en garde contre tout danger de cette espèce. D'un autre côté, il y a des *méprises* de bien des sortes que le langage commun ne désigne pas par des termes particuliers. On en commet en se servant mal des sens, de la mémoire, de l'abstraction et de toutes les autres facultés intellectuelles. Or, c'est uniquement en consultant la conscience qu'on arrive, sur ces erreurs, leurs causes et leurs remèdes, à des idées précises. Ainsi, lorsque nous percevons les objets, nous nous méprenons assez souvent sur leur forme et leur distance. Tout ce que le bon sens nous prescrit alors pour remédier au mal, ou pour le prévenir, c'est d'être attentif, d'examiner, de ne pas juger précipitamment. Mais la psychologie fournit à cet égard des règles spéciales et d'un effet plus sûr. Elle nous enseigne que, les hommes s'étant accoutumés, pour avancer plus vite dans la formation de leurs connaissances, à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre, il faut, en cas d'erreur ou pour échapper à l'erreur, restituer à chaque sens la perception de la qualité que la nature l'a chargé de percevoir, juger de la forme et de la distance, non pas par la vue, mais par le toucher, ou tout au moins vérifier les perceptions de la vue par celles du toucher.

Cependant, quoique cette théorie ou cette classification, empruntée au sens

commun, laisse encore à désirer, elle nous semble préférable à celles qui ont été proposées ou seulement indiquées par les philosophes. Ce n'est, si l'on veut, qu'un cadre, mais c'est un cadre complet où rien d'essentiel n'est omis; ce sont des généralités, mais des généralités précises et non pas vagues. Ce sont des lumières données d'abord et tout d'un coup, des idées préalables nécessaires pour aller en avant. C'est un commencement de science qui met sur la voie, et sans lequel on ne saurait procéder avec connaissance de cause. C'est même en plusieurs points un abrégé d'observations fécondes auxquelles on n'aurait peut-être pas été conduit par une autre route. Du reste, on peut tirer du langage commun, interrogé de cette manière, des instructions semblables, non-seulement sur les erreurs, mais encore sur beaucoup d'autres questions philosophiques qui ont quelque rapport aux affaires et aux intérêts ordinaires de la vie. Au lieu du sujet que nous avons choisi, nous aurions pu en prendre vingt autres.

Mais ne ravale-t-on pas la philosophie, ne la condamne-t-on pas à un rôle subalterne et indigne d'elle, en la faisant descendre à des considérations philologiques, à des comparaisons de mots, à des distinctions synonymiques? Et puis, à quoi peut-on arriver de cette façon, si ce n'est à imposer au philosophe, au début de ses recherches, les préjugés du vulgaire? Objection inévitable, déjà résolue par tout ce qui précède, mais à laquelle il convient de répondre encore, en finissant, d'une manière directe et catégorique.

D'abord il n'y a pas, pour aller à la vérité, de voie basse et méprisable; et, pour ce qui concerne le langage en particulier, les plus grands philosophes, Platon et Aristote dans l'antiquité, Leibnitz et Bacon dans les temps modernes, n'ont pas dédaigné de le prendre pour objet de leurs méditations. Qu'on lise, par exemple, le *Cratyle* et le *Sophiste* de Platon, ou la *Métaphysique* d'Aristote, on sera convaincu d'une chose, c'est que non-seulement les sophistes, ces hommes dévoués par profession à l'étude et à l'enseignement des ressources de la parole, mais encore les plus illustres penseurs de la Grèce, s'appliquaient à bien saisir les lois du langage et les significations des mots; jusque-là que leurs observations en ce genre servent de fondement à la plupart de leurs théories philosophiques. Quant à la nature des résultats obtenus en comparant les termes philosophiques synonymes, afin d'en faire sortir les idées qui y sont contenues, ces idées, avons-nous dit déjà, sont les opinions ou la philosophie du sens commun sur les choses auxquelles ces termes se rapportent. Or il ne faudrait pas s'imaginer que ce soient toujours des vues de l'esprit instinctives, confuses, grossières, et qui proviennent des réflexions du vulgaire. C'est, au contraire, presque toujours ce que le sens commun a adopté des pensées des philosophes et des écrivains les plus autorisés comme étant incontestable et conforme au sentiment que tous les hommes ont de la vérité. D'où il suit qu'en consultant d'abord les mots de leur science, les philosophes ne font autre chose au fond que commencer par recueillir ce qu'il y a d'avéré en philo-

sophie, au jugement du sens commun; et c'est là tout au moins une prépa-ration très-utile aux recherches qu'ils entreprennent.

Une question fort importante en philosophie est celle de savoir si la droit raison nous défend absolument d'agir en vue de nous-mêmes. Le rigorisme du xviie siècle est bien connu. Dans la chaire et dans les livres il n'est questio que d'abnégation et de détachement; on veut que l'homme se renonce lui-même; on lui fait un crime de songer à son bonheur, de désirer et d rechercher ses propres avantages. Les moralistes s'accordent tous à regarde l'amour-propre comme le principe de tous les vices. Qu'est-il besoin de rappeler avec quelle sévérité ce sentiment d'affection pour nous-mêmes est proscri par Pascal, Nicole, Arnaud et les autres écrivains de Port-Royal? Ils von jusqu'à s'interdire l'emploi du mot *moi*, tant ils trouvent haïssable ce que c mot désigne; et leur exemple est suivi par des penseurs étrangers d'ailleurs à leur parti, tel que Malebranche. Mais cette opinion forcée et exclusive ne rendai qu'imparfaitement la réalité. Une réaction était inévitable. Elle ne tarda pas à s'opérer au xviiie siècle, et, comme il arrive toujours, on donna dans l'excè contraire; on avait dit trop de mal de notre attachement à nous-mêmes désormais on en dit trop de bien : « Car l'esprit humain, comme dit Luther ressemble à un paysan ivre à cheval: quand on le relève d'un côté, il retomb de l'autre. » Le renoncement à nous-mêmes fut dès lors considéré comme un chimère, et l'amour-propre exalté. Suivant la nouvelle doctrine, l'homme n avec la seule faculté de sentir, s'aime d'abord; rien de plus légitime que ce amour, puisque nous le tenons de l'auteur de notre être, et il n'y a pas d morale véritablement possible, sinon celle qui repose sur ce fait, le seul primitif

Heureusement le sens commun, ce grand maître en fait d'éclectisme, sai mettre à profit les éclaircissements des philosophes sans partager leurs passions Il reconnaît en nous, avec le xviie siècle, un principe personnel d'action mora lement blâmable, lequel nous porte à nous comparer aux autres, à nous pré férer à eux, à les combattre, à les exclure, à nous faire le centre de tout Mais aussi, il fait aux philosophes du siècle suivant leur part : il approuve dan une juste mesure, et sans incliner vers l'excès opposé, leur protestation contr l'excès d'austérité, et, pour ainsi dire, le fanatisme des doctrines antérieures Il regarde et pose comme démontrée l'existence en nous d'un sentiment d'af fection pour nous-mêmes innocent et légitime, nécessaire à notre conservation qui nous fait rechercher notre bien sans nous mettre en rapport avec le autres, sans que nous voulions que tout se subordonne à nous, les choses e les personnes. Ainsi passent au rang des croyances constantes les résultats de deux écoles, mais après le retranchement de leurs exagérations; et le sen commun consacre la distinction de ces deux amours de nous-mêmes en le désignant par des expressions qui, malgré leur synonymie apparente, laissen apercevoir à un esprit impartial et instruit de sa langue la différence désormai incontestable des faits dont ils sont les signes. Ce sont, d'une part, *amour-propr* à peu près seul usité au xviie siècle, et, de l'autre, *amour de soi*, qui n'a été qu

plus tard employé communément : en sorte que le progrès de la science morale s'est fait sentir dans la langue, sinon par l'introduction d'un mot, au moins par son usage plus fréquent et mieux entendu. *Amour-propre*, dont la seconde partie donne en effet l'idée d'une possession exclusive, de quelque chose qui nous appartient sans que les autres y puissent prétendre, continue à représenter ce principe personnel d'action odieux, antisocial, qui, réfléchi, devient *égoïsme*, qui fait qu'on rapporte tout à soi exclusivement aux autres, et qui a justement excité au XVII[e] siècle d'unanimes censures; tandis que, comme il n'y a rien dans *amour de soi* qui marque comparaison et préférence de nous aux autres, c'est l'expression qui convient, et que l'usage a admise pour rendre ce sentiment irrépréhensible, dont le XVIII[e] siècle a eu raison de prendre la défense, et en vertu duquel nous recherchons notre bien et fuyons notre mal sans rivaliser avec autrui, sans exiger de lui des préférences. Au reste, au XVIII[e] siècle même, un philosophe, qui, malgré son goût pour le paradoxe, prend quelquefois le parti du bon sens contre les extravagances de ses contemporains, J. J. Rousseau, a su donner des deux expressions dont il s'agit ici une interprétation conforme à la pensée du sens commun. Dans son *Émile*, et au commencement de ses *Dialogues*, il signale l'*amour de soi* comme un sentiment bon, absolu, qui ne regarde qu'à nous, qui est content quand nos vrais besoins sont satisfaits, qui est compatible avec les passions douces et affectueuses, qui même les produit; et, l'*amour-propre*, comme un sentiment relatif, par lequel on se compare, qui demande des préférences, qui n'est jamais content, et d'où naissent les passions haineuses et irascibles.

Donc, à l'avenir, quiconque voudra de nouveau traiter la question devra demander aux mots, qui viennent d'être examinés, la solution du sens commun. Celle-ci a une origine que la philosophie ne peut désavouer; car elle résulte des idées des philosophes eux-mêmes, corrigées et réduites à leur juste valeur. De même, sur beaucoup d'autres sujets, le sens commun a déposé dans les mots des décisions visiblement formées de ce que les penseurs et les écrivains les plus éminents de la nation en ont dit de plus raisonnable et de plus vrai; et, au lieu de dédaigner ces lumières, les philosophes ne sauraient mieux faire désormais que de les recueillir soigneusement et de s'y conformer. Dans aucun pays, du reste, on n'est plus disposé que chez nous à admettre cette conclusion. Ce qui figure au commencement du *Discours de la méthode* et en tête de la *Logique* de Port-Royal, deux traités philosophiques les plus français qu'il y ait, c'est le sens commun ou le bon sens.

LISTE DES AUTEURS

CITÉS EN ABRÉGÉ DANS CE DICTIONNAIRE.

ACAD. Académie. Le dictionnaire de l'Académie.
BARTH. Barthélemy.
BEAUM. Beaumarchais.
BEAUZ. Beauzée.
BOIL. Boileau.
BOSS. Bossuet.
BOUH. Bouhours.
BOURD. Bourdaloue.
BUFF. Buffon.
CHARR. Charron.
COND. Condillac.
CORN. Corneille.
D'AG. D'Aguesseau.
D'AL. D'Alembert.
DELAF. Mme de La Fayette.
DESC. Descartes.
DEST. Destouches.
DUCL. Duclos.
DUDEFF. Mme du Deffand.
FÉN. Fénelon.
FLÉCH. Fléchier.
FONT. Fontenelle.
GIR. Girard.
GUIZ. Guizot.
HAM. Hamilton.
J. B. ROUSS. Jean-Baptiste Rousseau
J. J. Jean-Jacques Rousseau
LABR. Labruyère.
LAF. Lafontaine.
LAH. Laharpe.
LAROCH. Larochefoucauld.
LAV. Laveaux.
LES. Lesage.
MAL. Malebranche.
MALH. Malherbe.
MARM. Marmontel.
MASS. Massillon.
MOL. Molière.
MONTAIGN. Montaigne.
MONTESQ. Montesquieu.
NIC. Nicole.
P. A. Le Père André.
PASC. Pascal.
P.-R. Port-Royal.
RAC. Racine.
RAYN. Raynal.
REGN. Regnard.
RIV. Rivarol.
ROLL. Rollin.
ROUB. Roubaud.
S.-S. Le duc de Saint-Simon.
SCARR. Scarron.
SÉV. Mme de Sévigné.
TRÉV. Trévoux. Le dictionnaire de Trévoux.
VAUG. Vaugelas.
VAUV. Vauvenargues.
VERT. Vertot.
VOLT. Voltaire.

DICTIONNAIRE

DES SYNONYMES

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL.

I. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE CERTAINES CIRCONSTANCES GRAMMATICALES.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT UNIQUEMENT PAR LE NOMBRE.

Vivacité, *vivacités*; *tendresse*, *tendresses*; *bonté*, *bontés*; *bassesse*, *bassesses*; *etc. Air*, *airs. Infortune*, *infortunes*; *malheur*, *malheurs*; *chagrin*, *chagrins*. *Ruine*, *ruines*; *détail*, *détails*; *etc.* Le *mérite*, les *mérites*; la *richesse*, les *richesses*. L'*approche*, les *approches*. La *noce*, les *noces*. L'*impôt*, la *taille*, la *dîme*; les *impôts*, les *tailles*, les *dîmes*. Le *sage*, les *sages*; l'*homme*, les *hommes*.

Le singulier exprime l'unité, le pluriel la pluralité ou la variété. Telle est la règle sous sa forme la plus générale; mais on n'en comprendrait ni le sens ni la portée, si on ne la suivait dans des applications qui l'expliquent et la justifient.

Supposons d'abord qu'il s'agisse de substantifs qui signifient des sentiments de l'âme, comme la *vivacité*, la *tendresse*, la *bonté*, la *bassesse*, la *charité*, la *douceur*, le *mépris*, la *soumission*, la *fierté*, la *rigueur*, etc. On demande quelle différence existe entre ces sentiments exprimés par le singulier, et ces mêmes sentiments exprimés par le pluriel. Dire que le singulier représente chacun d'eux comme un, et le pluriel comme multiple ou varié, c'est donner une réponse vraie au fond, mais obscure. Tâchons donc de l'éclaircir.

Le singulier montre chacun de ces sentiments comme un, c'est-à-dire comme étant une disposition de l'âme continue ou permanente, qu'on éprouve à tel ou tel degré, mais toujours, abstraction faite des mouvements qu'elle fait produire à l'extérieur. Le pluriel, au contraire, les montre comme divers et multiples, c'est-à-dire, dans leurs effets, dans leurs manifestations, sous leur côté phénoménal et accidentel. Personne ne confond la vertu théologale appelée *charité* avec les *charités*, c'est-à-dire, avec les actes, les pratiques qui en dérivent et en sont les accidents. Il suffit d'un peu d'attention pour distinguer de même la *vivacité* des *vivacités*, la *tendresse* des *tendresses*, la *bonté* des *bontés*, la *bassesse* des *bassesses*, etc. La *vivacité*, la *tendresse*, la *bonté*, la *bassesse* sont des affections intimes, immanentes, inhérentes au caractère dont elles forment les éléments. On ne peut les réprimer sans un grand empire sur soi-même. Les *vivacités*, les *tendresses*, les *bontés*, les *bassesses* sont les réalisations de ces qualités : les *vivacités* sont des mouvements de *vivacité*, des emportements passagers; les *tendresses* des témoignages de *tendresse*, des manières empressées et caressantes; les *bontés* des signes extérieurs et accidentels qui annoncent de la *bonté*, signes qui, comme ceux de la *tendresse*, peuvent bien ne rien signifier du tout. Aussi, *faire amitié* suppose plutôt la réalité du sentiment, ou tout au moins se rapporte plus au fond que, *faire des amitiés*. Les *bassesses* sont des actes de *bassesse*. La *faiblesse* est un défaut; les *faiblesses* sont des fautes. De sorte que la différence du singulier au pluriel, c'est-à-dire de l'unité à la variété, revient à celle de l'être au phénomène.

Nos écrivains les plus spirituels en ont tiré d'heureuses oppositions de mots. « On dit : En Angleterre, on ne me *fait* point *amitié*. Est-il néces-

saire que l'on vous *fasse des amitiés?* » MONTESQ. « Le principe de la monarchie se corrompt lorsque l'*honneur* a été mis en contradiction avec *les honneurs*, et que l'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités. » ID. « J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné que *des paroles* et non pas *une parole*. » VOLT. « Malgré les vices des hommes, il y a parmi eux *des vertus*, et même de *la vertu*. » J. J. Au lieu de raconter l'*histoire* ou une *histoire*, Hérodote s'amuse parfois à conter *des histoires*. On peut aimer *la médecine* et abhorrer *les médecines*.

L'*air* signifie ce que naturellement on paraît être sous le rapport des qualités et des dispositions de l'âme : un *air* respectueux, craintif, sérieux, doux, simple, ingénu : un *air* de modestie. Les *airs* consistent dans les démonstrations d'un homme qui fait de l'embarras : des *airs* tranchants, évaporés, fendants, impertinents, insolents, extravagants, impérieux. « Affecter des *airs* dédaigneux et hautains. » BOURD. « Il n'aura jamais d'*airs* ni de faste. » J. J. « Des dames sans *airs*. » ID. On a l'*air*; on prend, on se donne, on affecte des *airs*. — Labruyère dit que, pour bien régner, il faut une naissance auguste, avec un *air* d'empire ou d'autorité; des *airs* d'empire et d'autorité sont des manifestations hautaines et prétentieuses qui révoltent. On peut avoir

De beaux traits, un *air* grand, et point *d'airs* fastueux.
DEST.

« Les *airs* éventés du jeune marquis de Villeroy me le rendirent insupportable, et mon *air* froid m'attira son aversion. » J. J. Dans le *Distrait* de Regnard, Valère répond au chevalier qui lui reproche d'avoir l'*air* sauvage :

Vous, n'aurez-vous jamais celui d'un homme sage ?
Faudra-t-il qu'en tous lieux vos *airs* extravagants,
Vos ris immodérés donnent à rire aux gens ?

La différence du singulier au pluriel revient aussi parfois à la différence du permanent à l'accidentel. L'*infortune*, le *malheur*, le *chagrin* sont des états; les *infortunes*, les *malheurs*, les *chagrins* sont des accidents, des maux passagers, des contrariétés plus ou moins fortes. On est plongé dans l'*infortune*, dans le *malheur*, dans le *chagrin*; on est exposé aux *infortunes*, aux *malheurs*, aux *chagrins*.

D'autres fois, cette même différence se ramène à celle de l'abstrait et de l'idéal au concret et au réel. « La *ruine*, dit Roubaud, est la destruction de la chose; les *ruines* sont les débris de la chose détruite. Le *détail*, ou (comme on aurait dû dire pour lever toute équivoque) le *détaillement* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties et dans les moindres divisions : les *détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions, telles qu'elles sont dans l'objet même. Vous faites le *détail* et non les *détails* d'une histoire; vous en faites le *détail* en présentant les *détails* de la chose jusque dans ses plus petites particularités. Vous n'en faites pas les *détails*, parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose, indépendamment de votre récit. Le *détail* est votre ouvrage; c'est votre récit détaillé. Les *détails* sont de la chose, ce sont les petits objets particuliers qu'on peut *détailler*, ou considérer et employer dans le *détail*. *Détail* annonce la manière dont vous représentez les choses; et les *détails*, les choses mêmes que vous représentez. » « Peut-être Virgile n'était-il point fait pour le *détail* fatigant des combats. » VOLT. « Je sais de sa conduite des *détails* incroyables. » MARM. Un général battu et mis en fuite s'écrie en mourant : A un plus heureux le *reste*. Il veut dire le *reste* de l'action ou de la campagne. S'il disait les *restes*, il faudrait entendre les soldats qui restent, les débris de l'armée. « On n'avait encore aucune connaissance des *détails* de la bataille (de Cannes); on ignorait où étaient les *restes* des troupes. » COND. Qui aime l'*Eglise* est attaché à la société des fidèles; qui aime les *églises* fréquente les temples chrétiens, les édifices où se célèbre le service divin.

Le *mérite* signifie, d'une manière abstraite et collective, toutes sortes de perfections, ce que vaut en général une personne ou une chose; les *mérites* expriment, d'une manière concrète et détaillée, telles et telles qualités particulières. De même, par la *richesse* d'une langue on entend l'abondance des expressions distinctes et des belles locutions qu'elle possède, sans avoir en vue celles-ci ou celles-là; mais quand on parle des *richesses* d'une langue, la pensée se porte effectivement et spécialement sur ces expressions et ces locutions prises une à une.

On dit également, l'*approche* et les *approches* d'une chose, de la mort, par exemple. Mais l'*approche* signifie le fait abstrait d'approcher, et les *approches* dépeignent avec toutes ses circonstances l'action réelle d'approcher. Montaigne a bien rendu cette opposition dans les passages suivants : « La vieillesse est un signe indubitable de l'*approche* de la mort. » « Ce n'est pas l'instant et le point du passage, ce sont les *approches* de la mort que nous avons à craindre. » J. J. Rousseau n'a pas été moins précis. « Un chien, dit-il, bon et fidèle gardien, n'aboie qu'à l'*approche* des voleurs. » « Pourquoi la populace se repaît-elle avec tant d'avidité du spectacle d'un malheureux expirant sur la roue? C'est que chacun a une curiosité secrète d'étudier les mouvements de la nature aux *approches* de ce moment redoutable que nul ne peut éviter. » Et encore ailleurs, d'une part : « Ayant passé une partie de l'hiver ici, il lui est bien dur d'en partir à l'*approche* du printemps. » D'autre part : « Il me serait dur de déloger dans cette saison, qui me fait déjà sentir aussi cruellement ses *approches*. » De même Bossuet : « Tout se ternit, tout s'efface; on commence à sentir l'*approche* du gouffre fatal. » Et d'un autre côté : « Il ne nous est pas possible d'émouvoir les pécheurs par les terribles *approches* du jugement futur dont Dieu les menace. » « Elle regarde sans se troubler toutes les *approches* de la mort. »

Le mot *noce*, au singulier, signifie quelque chose d'abstrait, un fait indépendamment de ses particularités et de sa durée : à quand la *noce*? Le même mot, au pluriel, désigne quelque chose de concret, c'est-à-dire le même fait, mais tel qu'il se passe et qu'on le voit, mais dans tout son

développement, dans toute son étendue, avec toutes ses circonstances : les *noces* ont été magnifiques, elles ont dû coûter beaucoup, elles se sont prolongées au delà de trois jours. — *Noces*, marquant seul de la durée, est seul propre à exprimer le mariage et l'état qui le suit : épouser une personne, être marié, en premières ou en secondes *noces*. — Assister à la *noce*, être de *noce* ou de la *noce*, sont des expressions qui ne s'adressent qu'à l'esprit : c'est être présent au mariage de quelqu'un. Assister aux *noces*, célébrer des *noces*, sont du langage de l'imagination; ce sont des expressions qui représentent ou dépeignent, qui indiquent la part qu'on prend aux réjouissances, aux fêtes, aux cérémonies religieuses, aux danses, aux divertissements, aux festins qui accompagnent un mariage. — Il arrive quelquefois, quand deux personnes s'épousent, qu'on supprime ou qu'on renvoie, par des raisons de convenance, les *noces*, et non la *noce*. — On assiste à une *noce*; on s'amuse à des *noces*, on y passe plusieurs jours : on fait une *noce*; on célèbre des *noces*. — *Noce* ne s'emploie qu'en général, sans rien spécifier, pour marquer le fait pur et simple. « M. d'Arles sera de cette *noce*. » Sév. « Corbinelli est demeuré à Paris pour être à la *noce* d'un fils de M. Mandat. » Id. « Il y eut à cette *noce* plus d'amis que de parents. » Id. Toutes les fois, au contraire, qu'on veut exposer et comme mettre sous les yeux les accidents, les faits élémentaires ou accessoires, les détails, le pluriel est de rigueur. « On ne voit plus Mme de Rochefort : c'est une belle femme de moins dans les fêtes qui se font pour les grandes *noces*. » Sév. « Tout se préparait pour les *noces*. » Fén. « Un domestique chargé du soin des *noces*. » Labr. Le jour de ses *noces*; la première nuit de ses *noces*; aux *noces* de Thétis et de Pélée; les *noces* de Cana; les *noces* de Gamache.

Impôt, *taille*, *dîme*, au singulier, signifient quelque chose d'idéal, et s'emploient dans l'ordre des idées; au pluriel, ces mêmes mots expriment quelque chose de réel, et se disent dans l'ordre des faits. Un publiciste traitera de la répartition de l'*impôt*, fera la théorie de l'*impôt*, *à priori*, indépendamment de ce qui arrive ou est arrivé; mais dans une statistique où on rend compte de ce qui a eu lieu, on fait le relevé des *impôts*. — On établit l'*impôt*, la *taille*, la *dîme*; on lève les *impôts*, les *tailles*, les *dîmes*. La chambre des députés règle l'*impôt*, et le gouvernement a des receveurs pour percevoir les *impôts*. L'État exige l'*impôt*, a besoin de l'*impôt* pour subsister : les sujets payent les *impôts* à l'État. « Il fut ordonné à tous ceux qui tenaient les biens ecclésiastiques de payer la *dîme*. » Montesq. « On peut voir, dans les dispositions ajoutées à la loi des Lombards, la difficulté qu'il y eut à faire recevoir les *dîmes* par les lois civiles. » Id. — L'*impôt*, la *taille*, la *dîme* sont quelque chose d'abstrait, une obligation : on y est soumis ou on en est exempt; les *impôts*, les *tailles*, les *dîmes* sont quelque chose de concret, *c'est-à-dire* les choses effectivement données en conséquence de ce devoir : les employés d'un gouvernement vivent des *impôts*, des *tailles* ou des *dîmes*. — Payer l'*impôt*, c'est être dans le cas de ceux sur qui pèse cette charge : payer les *impôts*, c'est actuellement livrer les choses exigées par l'*impôt*. — L'*impôt*, la *taille*, la *dîme* sont de droit, en théorie, en idée; les *impôts*, les *tailles*, les *dîmes* sont de fait.

Enfin, toutes les fois qu'il s'agit de noms génériques, le singulier leur imprime un caractère d'absolu et de nécessité, et, au contraire, le pluriel un caractère de relation et de contingence. Le *sage* est un personnage idéal absolument parfait, le type de la sagesse; les *sages* sont des personnages réels, plus ou moins parfaits, à qui il arrive d'approcher plus ou moins du type de la sagesse. Parmi les noms génériques quelques-uns ne se prennent jamais qu'au singulier. Or, ce sont précisément ceux qui signifient l'idéal et l'absolu, c'est-à-dire quelque chose de un, d'immuable et qui persévère toujours le même, comme le *beau*, le *vrai*, le *bien*, l'*honnête*. Quand nous disons, l'*homme*, nous désignons le genre en citant un seul des individus que nous érigeons en type, de manière à nous former du genre une idée simple, pure, indépendante de toute particularité, qui ne comporte ni division ni exception. Quand nous disons, les *hommes*, nous désignons le genre en citant tous les individus, ou plutôt nous n'avons pas l'idée d'un genre, mais l'idée d'une collection d'individus que nous ne concevons pas comme *uns*. « J. J. Rousseau ne connaissait pas l'*homme* en général, puisqu'il affirme que l'*homme* est né bon; il ne connaissait pas non plus les *hommes*, les *hommes* considérés individuellement, car il les croit tous méchants dès qu'ils ont alarmé son orgueil. » Lah. « Après avoir étudié l'*homme* toute ma vie, j'avais cru connaître les *hommes*; je m'étais trompé. » J. J. « Il faut que la femme étudie à fond l'esprit de l'*homme*, non par abstraction l'esprit de l'*homme* en général, mais l'esprit des *hommes* qui l'entourent, l'esprit des *hommes* auxquels elle est assujettie. » Id. « Si la connaissance générale de l'*homme* est nécessaire à l'orateur pour savoir exciter les passions qui conduisent la multitude, le négociateur doit avoir la connaissance particulière des *hommes*, pour déterminer les motifs secrets qui les déterminent, et pour les amener à son but. » D'Al. » « Pour connaître l'*homme*, il suffit de s'étudier soi-même; pour connaître les *hommes*, il faut les pratiquer. » Ducl. « La philosophie suppose la connaissance de l'*homme*, et toute peinture de mœurs ou de caractère la connaissance des *hommes*.

Beauzée a parfaitement établi cette distinction, concernant l'emploi du singulier et du pluriel, du moins par rapport aux propositions universelles, c'est-à-dire à celles où l'on se sert de noms génériques. « Il est constant, dit-il, qu'un écrivain attentif ne dira pas indifféremment : l'*homme* est raisonnable, ou, les *hommes* sont raisonnables. Quand il s'agit de l'universalité des individus, je crois que le singulier de l'article est plus propre à en marquer la totalité physique sans exception, parce qu'il en fait naturellement naître l'idée par celle de l'unité. Le pluriel, au contraire, est plus propre à désigner l'universalité morale, parce que ce nombre avertit naturellement du détail en montrant la pluralité; et que

le détail n'étant nécessaire que quand l'uniformité manque, le pluriel indique, par une conséquence assez analogue, que l'universalité n'est pas si entière qu'il ne puisse y avoir des exceptions. Ainsi, il faut dire, l'*homme* est raisonnable, pour faire entendre que la faculté de raisonner, qui est en effet de l'ordre des choses nécessaires, appartient à toute l'espèce humaine et en est un attribut essentiel. C'est comme si l'on disait : l'animal *homme* est un animal raisonnable, exclusivement à toute autre espèce du même genre. Mais on doit dire, les *hommes* sont raisonnables, si l'on veut parler d'un bon usage de la raison, parce que cet attribut est en matière contingente, et que, dans le détail des individus, plusieurs se trouveraient exceptés de l'universalité. Par la même raison, il y a de la différence entre ces deux phrases : l'*homme* est mortel, les *hommes* sont mortels. La première annonce la certitude infaillible de la mort; et c'est une vérité que l'on peut prendre comme principe dans un sermon ou dans un traité de morale. La seconde annonce l'incertitude du moment et de la manière de la mort; les uns mourant plus tôt, les autres plus tard; ceux-ci subitement, ceux-là par une maladie longue : c'est une vérité d'où l'on peut partir dans les traités, pour s'autoriser à prendre dans le moment même les précautions convenables. »

Ainsi, en résumé, de deux substantifs synonymes qui ne diffèrent que par le nombre, celui qui est au singulier marquera l'unité, l'être, le permanent, le complet, l'idéal, l'abstrait, l'absolu, le nécessaire; tandis que celui qui est au pluriel exprimera la variété, le phénoménal, l'accidentel, l'incomplet, le réel, le concret, le relatif et le contingent.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI DIFFÈRENT UNIQUEMENT PAR LE GENRE.

Amours *(f.)*, ***amour*** *(m.)*. ***Foudre*** *(f.)*, ***foudre*** *(m.)*. ***Aigle*** *(f.)*, ***aigle*** *(m.)*. ***Voile*** *(f.)*, ***voile*** *(m.)*. ***OEuvre*** *(f.)*, ***œuvre*** *(m.)*. ***Couple*** *(f.)*, ***couple*** *(m.)*. ***Pointe*** et ***point du jour***. ***Taxe*** et ***taux***. ***Graine*** et ***grain***. ***Ravine*** et ***ravin***. ***Montagne*** et ***mont***. ***Etc.***

Tout le monde sait que le langage transporte aux choses inanimées un caractère emprunté du règne animal. Il fait considérer les unes comme des femelles, les autres comme des mâles, en appelant, par exemple, certaine semence *une* graine, certaine autre *un* grain, certain amas de pierre *une* montagne, certain autre *un* mont, certaine excavation *une* fosse, certaine autre *un* fossé. Cette distinction peut sembler étrange; mais elle est utile, ne fût-ce que parce qu'elle sert à marquer entre les noms les plus semblables, quant à la forme et au sens, une différence assez considérable. En signalant cette différence entre les substantifs synonymes à radicaux communs et à terminaisons peu ou point significatives, nous ferons connaître la raison générale qui a guidé le sens commun dans l'imposition de l'un ou de l'autre genre à tels ou tels substantifs.

Le féminin est toujours plus général, le masculin toujours plus particulier. Les noms, auxquels convient le premier genre, renferment dans leur signification quelque chose de plus étendu, de plus vague, et de plus indéterminé que leurs synonymes du genre masculin. Et ceux-ci ont un sens précis et spécial : ils expriment les mêmes choses, mais les font considérer comme ayant des bornes, une destination ou une forme particulière, qui les sépare de tout ce qui n'est pas elles, quelque chose enfin qui leur donne une existence distincte. Dans celui des deux termes synonymes qui est au féminin, la chose apparaît comme un tout ou un genre, dont le substantif masculin n'exprime qu'une partie ou une espèce, mais bien caractérisée, ou, comme une substance, une matière, une étoffe sans forme et sans destination précise, qui en reçoit une dans le substantif masculin : c'est ainsi que la *barre* devient le *barreau*, la *terre* le *terrain* et le *terroir*, la *pâte* le *pâté*, etc. Le mot *orge* est féminin, quand on ne spécifie pas de quel *orge* il s'agit, et masculin dans les expressions, *orge mondé*, *orge perlé*, *orge moulu* (Boss.), *orge mondé* et *pilé* (Roll.); vivre d'*orge* grossièrement *pilé* et à *demi-cuit* sous la cendre. (Marm.) Le *pendule* est dans la *pendule* une partie seulement. Les mots *aide*, *enseigne*, *garde*, *sentinelle*, *manœuvre*, pris au féminin, désignent des abstractions, des actions vagues. Au masculin, ces mêmes mots signifient des hommes qui ont tel emploi, qui font ces actions par état; ils deviennent plus précis en donnant à l'idée une forme concrète.

Le substantif féminin est donc l'expression mère; il signifie le genre, et le substantif masculin l'espèce. Voilà pourquoi, dans les synonymes de cette sorte, le masculin peut toujours se définir par le féminin, mais non pas réciproquement. Le *barreau* est une espèce de *barre*, le *pâté* une espèce de *pâte*, le *terrain* une espèce de *terre*, le *limaçon* une espèce de *limace;* mais non pas, la *barre* une espèce de *barreau*, la *pâte* une espèce de *pâté*, la *terre* une espèce de *terrain*, la *limace* une espèce de *limaçon*. Si le masculin se définit par le féminin, c'est qu'il exprime la même chose que lui, plus certaines qualités ou circonstances qui le déterminent ou le spécialisent. Que si le féminin ne peut à son tour se définir par le masculin, c'est qu'en effet il ne réunit pas ces qualités ou ces circonstances qui appartiennent en propre au masculin, qui le déterminent et le spécialisent.

Rien de plus facile à justifier que cette règle. Dans chaque espèce animale, la femelle contient et produit le mâle, comme dans le langage le féminin comprend le masculin. De son côté, le mâle se distingue par son individualité; les caractères de l'espèce ne brillent qu'en lui, ou brillent en lui beaucoup plus que dans la femelle. C'est la femelle, plus certaines qualités que le mâle possède seul, comme la beauté du chant, la vivacité des couleurs, les cornes, la force, etc.

Cette même règle va recevoir des faits une justification plus éclatante encore. Nous la verrons d'abord appliquée aux substantifs qui ont la même terminaison au masculin qu'au féminin.

AMOURS (f.), **AMOUR** (m.). Passion d'un sexe pour l'autre.

Le mot *amour*, généralement masculin, prend quelquefois le genre féminin; mais cela n'arrive guère en prose, suivant l'Académie, si ce n'est quand le mot est au pluriel : nouvelles *amours*, ardentes *amours*, folles *amours*. Or, évidemment le pluriel est bien plus compréhensif et plus vague que le singulier : revenir à ses premières *amours*, n'indique pas l'objet d'un premier sentiment, n'exprime pas qu'il ait été unique, avec autant de précision que, revenir à son premier *amour*. Ensuite, l'*amour* désigne un sentiment, et le sentiment seul; les *amours* présentent cette idée mêlée avec beaucoup d'autres; elles font songer aux assiduités, aux petits soins, aux doux propos, aux témoignages d'affection. « Ce Lapon nous dit qu'il lui en avait bien coûté, pendant ses *amours*, deux livres de tabac et quatre ou cinq pintes de brandevin. » Regn. De plus, et c'est une autre condition dont l'Académie ne parle pas, le mot *amour*, au pluriel, n'est employé comme féminin que quand il est précédé et non pas suivi de son adjectif : de *folles amours*, et non des *amours folles;* comme de *sottes gens*, et non des *gens sottes*. L'adjectif étant mis après, *amour*, quoique au pluriel, resterait masculin : des *amours brutaux* (Pasc. Volt.); froids, honteux, déplacés, odieux, lascifs (Volt.); particuliers (Cond.) « Il est des *amours* emportés aussi bien que des doucereux. » Mol. C'est qu'en général l'adjectif se place avant le substantif dans les locutions vagues, et après dans les locutions précises. (Voy. ci-après *Synonymie des expressions qui ne diffèrent que par l'ordre des mots : savant homme, homme savant*.) Si donc le mot *amour* n'est féminin qu'au pluriel et après l'adjectif, la raison en est qu'alors seulement il tient de ces deux circonstances le caractère décidé de vague et d'indétermination qui est propre au féminin. —*Délice* et *orgue*, masculins au singulier, sont aussi féminins au pluriel, même sans avoir besoin, comme *amours*, d'être précédés de l'adjectif : *délices* pernicieuses (Boss.), *orgues* portatives. (Acad.)

FOUDRE (f.), **FOUDRE** (m.). Le feu du ciel, la matière électrique lorsqu'elle s'échappe de la nue en produisant une vive lumière et une violente détonation.

La *foudre* est une expression vague et compréhensive, qui signifie à la fois le feu du ciel, la vive lumière et la détonation qu'il produit en s'échappant de la nue. Le *foudre* ou plutôt un *foudre* est la *foudre* particularisée, employée dans un cas spécial, à un usage déterminé; chaque carreau de la *foudre* est un *foudre:*

> Il (Jupiter) lance un *foudre* à l'instant. Laf.

Le même poëte dit de Louis XIV :

> Je peindrais ce monarque étendant son empire :
> Il lancerait la *foudre*.

« Jupiter est le dieu qui tient dans ses mains *la foudre*. » Fén. La *foudre* est comme la matière dont sont faits les divers *foudres*. « Les *foudres* de Dieu sont toujours prêts. » Boss. « J'ai vu Satan qui tombait du ciel comme un *foudre*. » Bourd. « Le roi est entré dans Valenciennes comme un *foudre*. » Boil. On fond sur son ennemi avec la rapidité de la *foudre* et comme un *foudre*. Que si pour l'ordinaire *foudre* féminin s'emploie avec l'article défini *la*, et *foudre* masculin avec l'article numérique *un*, cette affinité justifie pleinement la distinction établie par nous entre le féminin et le masculin; car *le*, *la*, *les* indique le genre, et *un* l'espèce ou même l'individu : *la* naïveté, *une* naïveté. Le *foudre* est aussi la *foudre* individualisée, figurée, représentée sous une image. Les poëtes anciens peignent Jupiter ayant un *foudre* à la main, et lui donnent pour attribut l'aigle tenant un *foudre* dans ses serres. De même, *foudre* est du masculin toutes les fois qu'on ôte à la *foudre* ce qu'elle a de vague, pour la rendre sensible, lui donner une forme, la personnifier : Un héros est un *foudre* de guerre; un grand orateur est un *foudre* d'éloquence. En général, *foudre*, au figuré, est masculin, parce que ce mot prend alors un sens bien déterminé. « Martin Luther est, dit-on, la trompette, ou plutôt c'est le tonnerre : c'est le *foudre* qui a tiré le monde de sa léthargie. » Boss. « Le *foudre* de la parole évangélique. » Id. « Être à couvert de tous les arrêts de la justice divine et de tous les *foudres* du ciel. » Bourd. « Jules II se mêlait aussi d'excommunier : il lança son ridicule *foudre* contre Louis XII. » Volt.

AIGLE (f.), **AIGLE** (m.). Oiseau de proie très-fort et très grand, ou sa représentation.

L'exemple précédent fait voir une chose physique perdant le genre féminin pour le masculin en devenant figurée. Ici on voit le contraire. *Aigle* est du masculin, quand il signifie un être réel, un certain oiseau de proie très-fort et très-grand, et il devient féminin en termes d'armoiries et de devise : l'*aigle* impériale, l'*aigle* romaine; les armes de l'empire français étaient *une aigle*. Il n'y a pas là de contradiction. L'objet physique, appelé la *foudre*, est quelque chose de très-vague et de très-peu déterminé : le mot qui l'exprime doit donc être du féminin; mais il doit prendre le genre masculin quand il désigne la *foudre* particularisée ou figurée, devenue sensible. Au contraire, l'objet physique, qui porte le nom d'*aigle*, jouit d'une parfaite individualité, et l'esprit s'en fait une idée très-nette, que la représentation, la figure ou le symbole ne peut qu'obscurcir en la généralisant.

VOILE (f.), **VOILE** (m.). Pièce d'étoffe servant à différents usages.

La *voile* est généralement plus grande, de toile, c'est-à-dire de l'étoffe primitive dont toutes les autres sont comme les espèces; et l'usage auquel on l'emploie est simple, il exclut une particularité caractéristique et déterminative du *voile*, qui est de cacher.

ŒUVRE (f.), **ŒUVRE** (m.). Ouvrage, production, tout ce qui est fait par un agent et subsiste après son action.

OEuvre (f.) est l'expression mère, celle qui désigne le genre et qu'on emploie presque toujours. *OEuvre* (m.) est réservé pour certains cas où on veut signifier une espèce, et une espèce bien déterminée, remarquable, extraordinaire. Aussi

n'est-ce qu'au singulier et dans le style soutenu qu'on peut faire *œuvre* du masculin : au singulier, parce que le singulier est plus précis ou moins vague que le pluriel; dans le style soutenu, parce qu'en changeant le genre ordinaire du mot, on annonce nécessairement quelque chose qui se distingue comme une *œuvre* peut se distinguer des autres, c'est-à-dire en général par un caractère de grandeur ou d'excellence qui attire l'attention et qu'on admire. Un si grand *œuvre*, un *œuvre* de génie, ce saint *œuvre*. (Acad.) « L'homme est le grand et dernier *œuvre* de la création. » Buffon. — *Œuvre* se prend aussi au masculin hors du langage commun, pour exprimer des espèces particulières, c'est-à-dire les *œuvres* spéciales de certains arts. Ainsi, en alchimie, *le grand œuvre* désigne la pierre philosophale; d'autre part, on dit, tout l'*œuvre* d'un graveur, et, en termes de musique, le premier, le second *œuvre* de tel maître, de Rossini, de Meyerbeer.

COUPLE (f.), COUPLE (m.). Deux choses de la même espèce.

Un *couple* suppose une union fixe, étroite, établie par un acte particulier de volonté, une destination invariable. Une *couple* n'indique qu'une liaison indéterminée, vague, momentanée, qui est plutôt le fait de la nature ou du hasard. Un *couple* de pigeons se compose de deux pigeons, qui se sont unis volontairement pour se reproduire, qui vivent ensemble et ne sont plus libres d'entrer dans une nouvelle communauté. *Une couple de pigeons* signifie uniquement deux pigeons, comme *une couple* d'œufs, deux œufs, *une couple* d'écus, deux écus, *une couple* d'heures, deux heures, et ainsi du reste. Cette expression ne signifie aucune détermination, destination, ou délimitation spéciale. « *Un couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière; *une couple* de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. » Beauz. « Le distique est un *couple* de vers qui forment ensemble un sens complet. » Marm. Une *couple* d'excellents vers, même détachés l'un de l'autre, peuvent déjà faire reconnaître un grand poëte.

POINTE DU JOUR, POINT DU JOUR. Le plus petit jour.

Point présente l'idée d'une manière plus restreinte, plus délimitée, plus précise; il n'a rapport qu'au temps, et fait abstraction de tout le reste. *Pointe* donne l'idée d'une extrémité du jour, du jour commençant à poindre; c'est une expression, non pas simplement formelle, comme la précédente, mais matérielle, concrète en quelque sorte, chargée d'accessoires tirés des circonstances réelles. La *pointe* est au *point*, dans cette acception, comme la *journée* au *jour*. Et, en effet, le *point* est en général la plus petite division de l'étendue abstraite, et la *pointe* le plus petit bout de la chose. « Le *point* du jour est le commencement de la durée, comme le midi en est le milieu : *la pointe* du jour est le commencement de la clarté, comme le grand jour en est la plénitude ou l'éclat. L'observateur se lève avant le *point* du jour, pour considérer la petite *pointe* du jour. Vous partez au *point* du jour, à cette époque, et vous marchez à la *pointe* du jour, ou à la clarté du jour naissant. Vous mesurez le temps par *le point* du jour : *la pointe* du jour vous fait distinguer les objets. » Roub. Le *point* du jour est une division abstraite du temps. « Les conciles avaient réglé qu'on ne se battrait point le jeudi jusqu'au *point* du jour du lundi. » Volt. « On ne pouvait entrer dans ce jardin que vers le *point* du jour. » Lex. La *pointe* du jour est une partie de cette chose réelle et concrète qu'on appelle le jour. A la *pointe* du jour, nous vîmes, nous aperçûmes telle chose. (Lex.) « La *pointe* du jour commençait à paraître. » Scarr. « Dans un poëme, on exprimera ainsi la *pointe* du jour : L'aurore cependant, etc. » Cond. « M. le duc et Mme la duchesse de Bourgogne tenaient alors ouvertement la cour, et cette cour ressemblait à la première *pointe* de l'aurore. » S. S. « Ces trois qualités sont trois rayons qui ne font un plein jour qu'en J. C.; mais ils font en la sainte Vierge une *pointe* du jour agréable, qui commence à nous réjouir. » Boss.

TAXE, TAUX. L'idée commune est celle de la détermination de quelque valeur.

Le *taux* est cette valeur même déterminée, établie, fixée, réglée; la *taxe* exprime une idée étendue, vague, abstraite, compréhensive, celle du fait, de l'autorité et du règlement qui déterminent cette valeur. De sorte que le *taux* sort de la *taxe;* c'est uniquement et précisément la valeur, telle qu'elle résulte de la *taxe*. Le *taux* est tel, trop fort ou trop faible; la *taxe* se fait, elle atteint ceux-ci ou ceux-là, telles ou telles denrées; on s'y soumet, on y échappe. On ne dit que *taux* en parlant de l'intérêt de l'argent : *taux* légal, *taux* de cinq pour cent, parce qu'en pareil cas on considère presque toujours l'intérêt comme établi, en lui-même, comme s'élevant à tel degré, et rarement comme s'établissant, comme étant imposé par l'autorité. « On dit assez indifféremment *taux* et *taxe*, en parlant du prix établi pour la vente des denrées, ou de la somme fixée que doit payer un contribuable; mais ce n'est que dans le cas où il n'est pas plus nécessaire de faire attention à la valeur déterminée qu'à l'autorité déterminante : car un contribuable qui voudrait représenter qu'il ne peut payer ce qu'on exige de lui, faute de proportion avec ses facultés, devrait dire que son *taux* est trop haut; et s'il voulait dire que les impositeurs ne l'ont pas traité dans la proportion des autres contribuables, il devrait dire que la *taxe* est trop forte. » Beauz. Relativement aux frais de justice, *taux* indique plutôt une valeur déterminée, fixée une fois pour toutes, généralement; et *taxe*, un *taux* plus libre, plus arbitraire, plus pour la circonstance. Les écritures des avoués sont soumises à un *taux;* et il arrive quelquefois que le tribunal réduit la *taxe* de leurs écritures. On ne dit que *taxe*, s'il s'agit d'une imposition en deniers sur des personnes en certains cas; c'est qu'on a alors plus égard à l'autorité, qui met un impôt, et au fait de l'imposition, qu'à sa quotité fixe et précise.

GRAINE, GRAIN. Girard a très-bien distingué

ces deux mots, qui signifient également, un fruit propre à être semé et à produire une plante telle que celle dont il est sorti.

Graine se dit de toute sorte de semences, et *grain* seulement des *graines* qu'on sème pour ne recueillir qu'elles, et qu'on fait servir à un usage particulier, celui de nourrir l'homme ou les animaux. De sorte que la *graine* est le genre, et le *grain* l'espèce, et que tout *grain* est *graine*, sans que toute *graine* soit *grain*. On sème des *graines* pour avoir des melons, des fleurs, des herbages, des arbres; on sème des *grains* pour avoir de ces mêmes *grains*. Il y a des *graines* sauvages (BUFF.); il n'y a pas de *grains* sauvages. « Les rolliers ramassent dans les champs labourés les petites *graines*, les racines et les vers, et même les *grains* nouvellement semés. » BUFF. D'ailleurs le *grain* a encore cela de tout à fait spécial, qu'il se considère par rapport à l'usage que nous en faisons plutôt que comme semence; en sorte que le *grain* même a sa *graine*. « Pour avoir de bon *grain*, de belles fleurs, etc., il faut en échanger les *graines*, et ne jamais les semer dans le même terrain qui les a produits. » BUFF. De toutes manières donc *grain* spécifie davantage. Ce qui le prouve encore, c'est qu'on dit, un *grain* de millet ou de *moutarde*, au lieu qu'on doit dire, de la *graine* de millet, de la *graine* de moutarde, comme on dit de la *graine* de pavots, de la *graine* de niais. Au figuré, on dit d'une manière générale : la bonne *graine*, qui tombe sur la pierre, y périt desséchée; mais on n'emploie *grain* que dans des locutions où il est parfaitement déterminé : un *grain* de bon sens, de jugement, de coquetterie, d'amour-propre, de folie, *etc*.

RAVINE, RAVIN. Excavations produites dans les campagnes par les eaux de pluie qui s'écoulent violemment.

Le *ravin* est plus petit que la *ravine* : ce n'est guère qu'un sillon ou un fossé creusé par les eaux et qu'on peut sauter, tant il est peu large; c'est une espèce de rigole naturelle. Mais la *ravine* est toujours grande, profonde, difficile et dangereuse à traverser : c'est un précipice. « Ce n'est pas seulement (pour Condé) des hommes à combattre : c'est des montagnes inaccessibles; c'est des *ravines* et des précipices, d'un côté; c'est, de l'autre, un bois impénétrable. » BOSS. Le *ravin* a été fait par un courant d'eau dans une plaine qu'il sert quelquefois à embellir; la *ravine* a été creusée par un torrent entre des montagnes. On se fait mal en tombant dans un *ravin*; on se tue quand on tombe dans une *ravine*. Les eaux d'une montagne coulent d'abord par des *ravins* et se précipitent toutes ensuite dans *une ravine* par laquelle elles se rendent dans une rivière ou dans un fleuve. — Du reste, *ravin* est plus précis : il désigne uniquement le lit ou le canal des eaux; au lieu que *ravine* y ajoute l'idée de plusieurs objets accessoires, des rochers, des arbres, des broussailles qui se trouvent sur les bords. « La lave a coulé en grandes masses par les *ravins* l'espace de 7 ou 8 mille toises. » BUFF. « Les bords des ruisseaux, les lieux frais et retirés près des sources et des *ravines* humides sont ceux que le cou-jaune habite de préférence. » ID.

MONTAGNE, MONT. Ces deux mots annoncent également l'idée d'une masse considérable de terre ou de roche fort élevée au-dessus de la plaine.

L'Académie, Bouhours, Beauzée et Roubaud conviennent que le mot de *montagne* ne forme qu'une dénomination vague, désignant seulement l'espèce de corps ou de masse, sans aucune distinction individuelle, tandis que celui de *mont* exprime une masse détachée de toute autre pareille, soit physiquement, soit idéalement. La *montagne*, de l'aveu de tous, est donc une suite continue d'élévations; et le *mont*, une élévation une, simple, isolée qui s'aperçoit ou est supposée s'apercevoir d'un seul coup d'œil, c'est une partie de la *montagne*, ou c'est une *montagne*, que l'esprit se représente comme arrondie, comme délimitée, comme ayant une étendue bornée ou quelque chose qui l'individualise et la distingue. « Bientôt nous vîmes le sommet du *mont* Ida qui s'élève au-dessus des autres *montagnes* de la Crète. » FÉN.

Un rocher, quelque *mont* pendant en précipices,
C'est où ces dames (les chèvres) vont promener
(leurs caprices. LAF.

Dans le discours, les *monts* sont traités comme des individus; ils reçoivent des noms propres : le *mont* Sinaï, le *mont* Parnasse. On donne bien aussi des noms propres aux *montagnes*; mais, afin de conserver à ce dernier mot son sens général, on le fait suivre de la préposition *de* : la *montagne du* Parnasse, les *montagnes des* Alpes. D'ordinaire même on désigne les *montagnes*, non par des noms propres, mais par les noms des pays où elles se trouvent. « La *montagne* de Reims n'est pas de craie; il en est de même du *mont Aimé*, qui est isolé au milieu de ces plaines de craie. » BUFF. — On considère même quelquefois la *montagne* comme une femelle (la *montagne* en travail enfante une souris), mais jamais le *mont* : Didon, reprochant à Énée sa dureté, lui dit, dans Scarron, qu'il est le fils d'un roc (elle aurait pu dire tout aussi bien d'un *mont*), et qu'une *montagne* est sa mère. Un *mont* serait plutôt pris pour un homme, ou un homme pour un *mont*. « A la vue de Polyphème,

Chacun de nous crut voir marcher
Quelque *mont* ou quelque rocher. SCARR.

La différence est analogue entre *montagneux* et *montueux*. Un pays *montagneux* est élevé; on l'oppose à un pays bas, voisin de la mer, aux côtes. « On ne trouve des nègres que sur les côtes et dans les pays bas, voisins de la mer; mais dans l'intérieur, où les terres sont élevées et *montagneuses*, tous les hommes sont blancs. » BUFF. « Il y a des terres arides et *montagneuses*; et d'autres qui, dans un terrain bas, sont arrosées de plusieurs ruisseaux. » MONTESQ. Un pays *montueux* est entrecoupé d'élévations isolées, inégal; on l'oppose à un pays de plaines. « On se sert peu de chevaux en Crète, à cause de la trop grande aspérité du terrain, qui est presque partout fort inégal et fort *montueux*. » BUFF. « Prenait-on le chemin de l'Arménie, on trouvait un pays *montueux* et difficile, où l'on ne pouvait mener de convois. » MONTESQ.

CÔTE, COTEAU. Penchant d'une grande élévation de terre, ou cette élévation elle-même en tant qu'inclinée.

Côte est le mot générique et marque quelque chose de plus étendu; *coteau* est un terme spécial, et il est diminutif, il exprime une petite *côte*. La *côte* est le penchant d'une montagne, et le *coteau* le penchant d'une colline. De la mer on aperçoit la *côte*, la *côte* d'Espagne, la *côte* d'Afrique; une rivière passe au pied d'un *coteau*. *Côte* fait concevoir une pente longue et continue, comme le mot *montagne*, et le *coteau*, comme le *mont*, est quelque chose d'isolé, qu'on embrasse aisément d'un seul coup d'œil, parce que l'étendue en est bornée. — D'ailleurs, la *côte* comprend quelquefois plusieurs *coteaux*, comme la *forteresse* plusieurs *forts* : une *côte* paraît de loin nue et décharnée; mais à mesure qu'on en approche, on y découvre des *coteaux* verdoyants et fertiles.

TOMBE, TOMBEAU. Lieux où l'on dépose les morts.

La *tombe* est proprement la table de pierre, de marbre ou de toute autre matière, placée au-dessus de la fosse qui a reçu les ossements ou qui contient les cendres des morts. Le *tombeau* est la *tombe* devenue un monument, particularisée par quelque chose d'élevé qui la distingue des autres *tombes*. La *tombe* est, au contraire, un *tombeau* plat et sans ornements. « La *tombe* plate du cardinal Portocarrero est sans nul ornement. » S. S. *Tombeau* dans cet exemple serait tout à fait déplacé. Ou bien encore la *tombe* est la partie basse du *tombeau*, la fosse. « Zadig alla au *tombeau* de son époux, et le trouva tout étendu dans la *tombe*. » VOLT. On prie ou on danse sur une *tombe* (VOLT.), et autour d'un *tombeau* (VOLT.). On dit être sur le bord de sa *tombe* (VOLT.) ou de sa fosse, avoir déjà un pied dans la *tombe* (LAH.) ou dans la fosse, creuser la *tombe* (MARM.) ou la fosse de quelqu'un. Tous les hommes doivent avoir une *tombe* ou descendre dans la *tombe*.

Aux plus infortunés la *tombe* sert d'asile. LAF.

Tous les hommes n'auront pas un *tombeau*. Il n'y a que les grands et les riches qui puissent prétendre l'honneur du *tombeau*, si ce n'est en poésie, où l'on emploie d'une manière générale un mot particulier, uniquement parce qu'il exprime quelque chose de noble et de distingué. Si le terme *tombeau* n'était pas spécial et déterminé, pourquoi dirait-on plutôt, un *tombeau* qu'une *tombe* de famille, et, être enterré dans le *tombeau*, plutôt que dans la *tombe* de ses pères? — *Tombeau* désignant seul quelque chose d'élevé et de grand, se prend seul dans un sens tout figuré pour signifier fin, destruction. « Le *tombeau* du diacre Pâris fut le *tombeau* du jansénisme. » VOLT.

ESPÉRANCE, ESPOIR. Désir de quelque chose conçu comme possible.

L'*espérance* fait que l'on désire sans trop connaître l'objet de ses désirs et sans concevoir la possibilité de leur réalisation. Dans l'état le plus voisin du désespoir, on conserve encore quelque *espérance*. Mais l'*espoir*, au lieu d'indiquer ainsi un futur incertain et éloigné, exprime un désir qui porte sur un objet bien précis et doit se réaliser prochainement. Dans cette phrase : L'*espérance* est la mère des affligés et des malheureux; si on substitue *espoir* à *espérance*, on ôte à la pensée sa justesse; car ce qu'espèrent les affligés et les malheureux n'est ni certain, ni précis, ni prochain. Et tel est le sens d'*espoir*. Ce mot est moins vague et plus particulier, plus déterminé, plus fixe que celui d'*espérance*. D'ailleurs, et Roubaud l'a bien senti, l'*espérance* désigne plutôt un long *espoir*, une disposition habituelle, un état ou une modification plus ou moins constante, et l'*espoir*, une *espérance* particulière, un sentiment passager, une disposition actuelle : c'est l'*espérance*, et non l'*espoir*, qu'on a personnifiée, qu'on a mise au rang des vertus théologales. Enfin, comme l'*espoir* porte sur quelque chose de précis, il est plus ardent, et la privation du bien sur lequel il fait compter doit causer un grand désappointement : « L'*espoir*, tout détruit, dit Roubaud, mènerait au désespoir. L'*espérance* trompée ne nous laisse souvent dans le cœur qu'un sentiment de peine. »

DISCORDE, DISCORD. État où se trouvent des personnes indisposées, ou opposées les unes aux autres.

Discord a presque disparu de la langue. Voltaire, Marmontel et Roubaud le regrettent beaucoup, et c'est avec raison, car il exprime une idée étrangère au mot *discorde*, dont il diffère comme l'*espoir* de l'*espérance*. Écoutons Roubaud : « Vous ne personnifierez pas le *discord* comme la *discorde*, parce que ce mot-là n'exprime pas, comme celui-ci, un caractère de force, de consistance, de durée, d'empire, qui semble constituer une puissance. La *discorde* est un grand et long *discord*. La pomme jetée devant les déesses rivales excite entre elles un *discord*, elles se la disputent. Adjugée à l'une des trois, elles brûlent du feu de la *discorde*. On voit souvent figurer la *discorde* dans les familles, les communautés, entre les peuples, parmi les nations. » Ainsi le *discord* est un fait particulier de *discorde*; il naît, s'élève : la *discorde* est un état de *discord*, ou le *discord* devenu général, durable; elle règne. « L'amitié passe sur de petits *discords*. » MOL. « Ne devrait-on pas dire les *discords* qui troublent le monde? » MARM.

Et nous verrons bientôt votre amour le plus fort
Par un heureux hymen étouffer ce *discord*.
(L'infante à Chimène dans le *Cid*.) CORN.

COURSE, COURS. Mouvement de ce qui court.

Course signifie l'action de celui qui court : à la *course*, c'est-à-dire en courant. Le *cours* est une *course* réglée, assignée. L'un n'est relatif qu'au mouvement et à sa vitesse, l'autre l'est aussi à sa direction et à sa régularité. Le soleil achève sa *course* en peu de temps, et il suit toujours un *cours* uniforme. On dit bien, *course* vagabonde, et non pas, *cours* vagabond. On peut attribuer une *course* aux nuages, aux torrents :

Mais qui peut dans sa *course* arrêter ce torrent ?
RAC.

Mais on dira, en parlant des astres, des fleuves, des saisons, qu'ils ont un *cours*; voyage au long *cours*, suivant le *cours* naturel des choses. « L'Euphrate était droit dans son *cours*, et jamais ne se débordait. » BOSS. Il y a près des villes

des lieux particulièrement destinés aux promenades à cheval ou en voiture; on les appelle des *cours*.

DÉPENSES, DÉPENS. Ce qu'on dépense, la quantité d'argent qu'on est obligé de donner.

Les *dépenses* comprennent tout l'argent dépensé; les *dépens* sont l'argent qu'on doit dépenser conformément à la loi ou à la sentence qui en a déterminé le montant; c'est un argent qui reçoit une destination précise et réglée. Ou bien *dépens* sert à spécifier la personne à la charge de laquelle est une *dépense*. « Quand les souverains font beaucoup de *dépense*, c'est aux *dépens* de leurs sujets. » Cond.

JUPE, JUPON. La partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

Jupe exprime le genre, et *jupon* une espèce: le *jupon* est une *jupe* courte; c'est le diminutif et pour ainsi dire l'enfant de la *jupe*. « Les jeunes filles de la campagne, en Égypte, vont presque nues, ne portent qu'un petit *jupon* très-court. » Buff. « Les femmes qui savaient filer au fuseau faisaient de cette façon des bandes en forme de *jupons* fort courts. » Les. « La taille de Marthon est leste, et son petit *jupon* laisse entrevoir sa jambe blanche et fine. » Volt. Suivant l'usage actuel des deux mots, le *jupon* est effectivement une espèce de *jupe* courte que les femmes mettent sous l'autre ou sous les autres *jupes*. Dans la *Foire Saint-Germain* de Regnard, le marchand, que la coquette ne veut pas payer, lui prend l'écharpe, le manteau, la *jupe*, et elle demeure en corset et en *jupon* de Marseille. — D'autre part, *jupon*, apparemment parce qu'il est masculin, signifie aussi un vêtement d'homme qui ressemble à une *jupe*, qui est une sorte ou une espèce de *jupe*. « Le chevalier don Alonze portait ce nœud de rubans à son *jupon* en forme d'ordre. » Les.

Vous pourriez bien ici sur votre noir *jupon*,
Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton.
(Damis à M. Loyal dans le *Tartufe*.)

Dans Lafontaine, le berger devenu le favori d'un roi, et accusé d'avoir amassé des trésors, ouvre un coffre et y montre

L'habit d'un gardeur de troupeau
Petit chapeau, *jupon*, houlette.

LIMACE, LIMAÇON. Mollusque rampant.

Le *limaçon* est une espèce de *limace*; c'est la *limace* renfermée dans une coquille qui la borne et la détermine. « Les uns disent que ce sont les *limaces* simples, que j'appelle incoques, qui reprennent une tête (quand on les a décapitées); les autres disent que ce sont les escargots, les *limaçons* à coquille. » Volt.

FORTERESSE, FORT. Lieux où l'on est en sûreté contre les attaques de l'ennemi.

L'idée de la *forteresse* est beaucoup plus étendue que celle du *fort*; elle représente à l'esprit un édifice avec des tours garnies de soldats, de canons, de meurtrières, de bastions, et avec un fossé profond qui en défend l'approche; c'est un assemblage de *forts*. Le *fort* n'est qu'une tour élevée isolément ou bien dans la *forteresse*, à l'égard de laquelle il est comme le *mont* à l'égard de la *montagne*, comme le *roc* à l'égard de la *roche*. De sa nature la *forteresse* est grande, et le *fort* petit. La Hollande ayant été inondée par la rupture des digues en 1672, « Amsterdam fut comme une vaste *forteresse* au milieu des eaux. » Volt. « L'île de Cabrera est une île déserte, où il y a un petit *fort* gardé alors par cinq ou six soldats. » Les. Une ville a une *forteresse*, c'est-à-dire une citadelle qui la domine et la protége, et plusieurs *forts* qui l'entourent et sont propres à la défendre en détail. « Tite tira tout autour de Jérusalem une muraille munie de quantité de *forts*. » Boss.

CERVELLE, CERVEAU. Viscère qui a son siége dans la tête.

Cervelle le fait considérer d'une manière vague, par rapport à sa masse et à sa nature; *cerveau* le présente toujours comme un organe particulier et qui remplit une fonction spéciale. « Le *cerveau*, qu'on a dit être le siége des sensations, n'est pas le centre du sentiment, puisqu'on peut au contraire le blesser, l'entamer, sans que la mort s'ensuive, et qu'on a l'expérience qu'après avoir enlevé une portion considérable de la *cervelle*, l'animal n'a pas cessé de vivre, de se mouvoir, et de sentir dans toutes ses parties. » Buff. Aussi, quand ce viscère est hors de son contenant et à l'état de désorganisation, on ne l'appelle plus que *cervelle*: les cuisiniers accommodent des *cervelles* et non des *cerveaux*. « Des *cervelles* étaient répandues sur la terre à côté de bras et de jambes coupés. » Volt. « Regardez ces *cervelles* sanglantes, et tous ces membres épars. » Id. La chimie fait l'analyse de la *cervelle*; la physiologie et la psychologie étudient les fonctions du *cerveau*.

La même distinction se montre au figuré, c'est-à-dire quand les deux mots se disent de l'esprit. *Cervelle* signifie alors une matière qu'il faut avoir en certaine quantité et d'une certaine qualité pour bien penser : une tête sans *cervelle*, un homme de peu de *cervelle*, une *cervelle* légère, évaporée, etc. *Cerveau* exprime plutôt un organe renfermé dans un espace déterminé, un instrument qui travaille, produit des résultats plus ou moins bons et est susceptible de se déranger : son *cerveau* travaille; *cerveau* faible, débile; avoir le *cerveau* dérangé, être affaibli du *cerveau*; *cerveau* timbré, fêlé, etc.

ESCABELLE, ESCABEAU. Siége de bois sans bras ni dossier, et qu'on saisit par un trou pratiqué à la planche supérieure.

Escabelle signifie un *escabeau* à plusieurs personnes, une sorte de banc. Il paraîtrait même qu'autrefois on comprenait sous le mot d'*escabelle* tout ce qui sert de siége dans une maison, car on disait, remuer ses *escabelles*, pour déménager. Il semble aussi qu'*escabelle* désigne un siége plus élevé. Les chantres, devant le lutrin, sont assis sur des *escabelles*, et les enfants de chœur sur des *escabeaux*. Dans les maisons pauvres des campagnes, tous les membres de la famille s'asseyent sur des *escabelles*, et les enfants ont des *escabeaux*. On peut encore appeler *escabeau*, mais non pas *escabelle*, cette sorte de carreau ou de petit banc, qui sert aux femmes à poser leurs pieds, et sur lequel aussi on fait asseoir les petits enfants. Cela est conforme au sens le plus général du mot. On s'assied sur l'*escabelle* c'est le meuble qui a précédé la chaise. « Il était

ridicule d'imaginer que Thésée fût éternellement assis sur une *escabelle*.» VOLT. « Je fis asseoir le misérable sur une vieille *escabelle* réservée à ces sortes de gens.» LES. On pose les pieds sur l'*escabeau*, et l'Académie a plus raison qu'elle ne pense de définir par *escabeau* un marchepied. «La terre est appelée dans l'Écriture l'*escabeau* des pieds de Dieu.» BOURD. « Les six degrés, par où on montait au trône, et les *escabeaux*, où posaient les pieds, étaient d'or.» BOSS. «Vous avez fait de vos ennemis l'*escabeau* de vos pieds.» VOLT.

CHARRETTE, CHARIOT. Voitures communes employées à transporter diverses choses.

La *charrette* est presque informe en comparaison du *chariot*. Aussi est-ce exclusivement à la campagne qu'on s'en sert, et on s'en sert pour voiturer toute sorte de choses. Le *chariot* se distingue par sa façon : il est fait moins simplement et moins grossièrement; il a quatre roues; et de plus, il a une destination qui lui est propre et qu'on indique presque toujours quand on fait usage de ce mot : *chariot* de bagage, *chariots* d'ambulance, d'artillerie, de vivres, etc. D'ailleurs, le *chariot* est plus petit : les enfants s'amusent à traîner des *chariots*. « Il y avait un homme à Paris qui avait fait pour chef-d'œuvre un petit *chariot* traîné par des puces. » SÉV. « Il y avait force petits *chariots* à un ou à deux chevaux toujours prêts pour les dames et les vieillards qui voulaient se promener. » S. S.

TROUPE, TROUPEAU. Réunion, assemblage d'êtres vivants.

Une *troupe* est une agrégation d'animaux ou d'hommes quelconques : *troupe* d'oiseaux, de loups, de tigres; une *troupe* de séditieux, de forcenés, parcourait la ville. *Troupeau* est plus spécial, plus déterminé; il ne se dit que des animaux et encore des animaux domestiques utiles à l'homme, qui les nourrit et les élève ensemble.

BANDE, BANDEAU. Longue pièce d'étoffe qu'on met autour de quelque partie du corps.

« La *bande*, dit Laveaux, d'après l'Académie, serre ou est destinée à serrer quelque objet que ce soit; le *bandeau* ne se met qu'autour de la tête, autour du front. » Il a raison de dire, serre ou est destinée à serrer, car c'est encore une chose à remarquer que le *bandeau* a actuellement son usage, tandis que la *bande* peut simplement avoir le sien.

BARRE, BARREAU. Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue.

Barre, tout morceau de fer ou d'autre métal allongé. Le *barreau* est une *barre* ayant une certaine forme, et appliquée à un usage spécial : c'est une *barre* de fer mise en dehors des fenêtres et aux ouvertures des prisons.

TONNE, TONNEAU. Vaisseaux de bois formés de planches appelées douves, contenues par des cercles, et ordinairement destinés à recevoir des liqueurs.

Tonne est le terme générique; il se dit pour désigner toutes sortes de barriques. Le *tonneau* est une espèce par rapport à la *tonne;* c'est une *tonne* dont l'usage et la capacité sont réglés suivant les pays. « La capacité des vaisseaux, qui se mesurait autrefois par muids de blé, se mesure aujourd'hui par *tonneaux* de liqueur. » MONTESQ. On dit un vaisseau de tant de *tonneaux* pour donner idée de sa force et de sa grandeur, parce que dans cette locution comme dans toute autre, *tonneau* a une signification précise; il indique un poids de deux mille livres, ou l'espace de quarante pieds cubes. *Tonne* n'a jamais été employé dans ce sens, à cause de son indétermination. Ensuite la capacité de la *tonne* étant illimitée est par cela même très-grande au prix de celle du *tonneau* : le *tonneau* a la *tonne* pour mère, en quelque sorte. « L'abbé de Cîteaux a les meilleures vignes de Bourgogne et la plus grosse *tonne*. » VOLT.

Sachez que dans ce temple on a mis deux *tonneaux* ;
L'un est vaste et profond; la *tonne* de Cîteaux
N'est qu'une pinte auprès....
L'autre *tonneau*, ma sœur, est celui de l'amour;
Il est petit....

POUSSIÈRE, POUSSIER. Matière réduite en poudre fine.

Poussière se dit de tout ce qui est réduit en parcelles ténues, par exemple, de tout ce que le vent enlève de la surface du sol. Le *poussier* est seulement cette *poussière* qui s'amasse dans un petit endroit, comme, par exemple, au fond d'un sac à charbon; c'est aussi la *poussière* qui a un usage, une destination spéciale, par opposition à la *poussière* ordinaire, qui n'en a aucune : le *poussier* de mottes sert à faire du feu.

VAPEUR (f.), VAPEUR (m.). L'usage ne paraît pas avoir encore décidé s'il faut dire la *vapeur* ou le *vapeur*, en parlant d'un bateau à vapeur.

Il n'y a cependant pas à hésiter, il faut évidemment, pour que le mot devienne précis dans cette acception particulière, qu'il reçoive le genre masculin. Prendre le *vapeur* s'entend sans peine; prendre la *vapeur* serait une expression vague, indéterminée, équivoque. D'ailleurs, n'a-t-on pas déjà fait passer le mot *foudre* du féminin au masculin, quand on s'en est servi pour désigner en particulier un héros et un grand orateur : un *foudre* de guerre, un *foudre* d'éloquence.

Il est à remarquer que dans toutes les langues, à la différence des genres masculin et féminin se trouve attachée la même différence de signification. En italien, *fiasca* (f.) désigne un grand vase de forme peu déterminée, une espèce de dame-jeanne, et *fiasco* (m.), un flacon, c'est-à-dire un vase plus petit, qui a une forme bien caractérisée. Pareillement en grec, στρουθία (ἡ) signifie des petits oiseaux de toutes les espèces, et στρουθὸς (ὁ), le passereau ou le moineau; Πυθὼν (ἡ), la ville de Delphes, et Πυθών (ὁ), le serpent Python, ou Apollon qui le vainquit; κέδρος (ἡ), le cèdre, et κέδρος (ὁ), le fruit de cet arbre; ζυγὸς (ἡ), le joug, et ζυγὸς (ὁ), le fléau de la balance, ou la balance elle-même; χάραξ (ἡ), un échalas, et χάραξ (ὁ), un échalas travaillé ou façonné, un pieu dont on fait des palissades ou des retranchements.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS QUI NE DIFFÈRENT QUE PAR L'ARTICLE.

De cour, *de la cour*. Ouvrage *d'esprit*, ouvrage *de l'esprit*. Demander *raison*, demander *la raison*. Par *force*, par *la force*. *On*, *l'on*. *A vrai*

dire ou à dire *vrai*, à dire *le vrai*. Entendre *raillerie*, entendre *la raillerie*. Avoir *intention*, *dessein*, *envie*; avoir *l'intention*, *le dessein*, *l'envie*. Condamner *à mort*, condamner *à la mort*. Etc. — Avoir *peine*, *pitié*, *horreur*, *honte*; avoir *de la peine*, *de la pitié*, *de l'horreur*, *de la honte*. Etc. — Fournir *le* sel, *de* sel et *du* sel. Avoir *nouvelle*, avoir *des nouvelles*. — Faire *affront* ou *injure*, faire *un affront* ou *une injure*. Etc. — *La* naïveté, *une* naïveté. *Le* champ, *un* champ. *Le* roi sage, *un* roi sage.

L'article se met devant les noms communs, pour annoncer qu'ils sont pris dans un sens précis et déterminé, qu'ils désignent un genre, une espèce ou un individu en particulier. Il circonscrit l'idée ou la chose exprimée par le nom qu'il précède; il la signale à l'attention, en la tirant du vague et en la débarrassant de toute ambiguïté. Sans l'article, le substantif a une valeur indéterminée; il réveille d'une manière indécise l'idée dont il est le signe : ainsi, dans les phrases, parler en *homme*, traiter avec *honneur*, les mots, *homme* et *honneur*, laissent l'esprit dans le vague et l'incertitude relativement à l'étendue de leur sens. Avec l'article, le même mot a une valeur fixe et précise : l'*homme* est mortel, détermination générique; l'*homme* à prétention, détermination spécifique; l'*homme* de tantôt est revenu me voir, détermination individuelle. Le genre, l'espèce, l'individu se trouvent indiqués dans ces trois phrases, de manière à rendre toute confusion impossible. Telle sera donc, pour les synonymes dont il s'agit ici, la règle générale de distinction : le substantif avec l'article a un sens bien arrêté, certain, précis; le même substantif, sans l'article, a une valeur vague et mal déterminée. Le premier, fixant mieux l'esprit sur l'idée ou la chose particulière, la lui fait mieux remarquer; l'autre, au contraire, se trouve ordinairement faire partie d'une locution générale, dans laquelle sa valeur primitive s'obscurcit et devient peu saillante.

§ Ier. *Article défini* le, la, les.

Tout ce qui vient d'être dit sur le rôle de l'article en général s'applique particulièrement bien à l'article défini, dont le nom seul le représente déjà comme un déterminatif. C'est ce qui résulte aussi de son étymologie; il vient de *ille*, *illa*, celui-ci, celle-ci, et voilà pourquoi il est propre à indiquer, parmi les choses ou les personnes, celle-ci ou celle-là, telle ou telle en particulier, de manière qu'on ne puisse pas s'y méprendre.

1° *Synonymie des noms sans article avec ces mêmes noms précédés de l'article simple* le, la, les.

Les derniers, outre qu'ils sont plus précis et plus déterminés, ont tantôt plus et tantôt moins de généralité que les premiers.

DE COUR, DE LA COUR. Ces deux expressions servent à qualifier par rapport à la cour.

Mais la valeur du mot *cour* est vague dans l'une, précise dans l'autre. *De cour* forme un véritable adjectif, un qualificatif abstrait qui présente l'idée de la cour d'une manière très-générale et modifiée; dans *de la cour*, *cour* conserve sa signification primitive dans toute sa restriction, et bien délimitée. Un homme *de cour* est un homme qui, sans avoir été peut-être jamais à la cour, ressemble aux courtisans, qui a les mœurs, les habitudes, les idées à peu près telles que les ont la plupart de ceux qui hantent les cours. Or, comme, sous ces divers rapports, les courtisans ne jouissent pas d'une bonne réputation, un homme *de cour* est un homme adroit, artificieux, et, en général, *de cour* se prend en mauvaise part : promesses *de cour*, eau bénite *de cour*, amis *de cour*; aussi faux qu'un homme *de cour* (J. J.). Racine dit, dans la préface de *Britannicus*, qu'il a choisi Burrhus, pour opposer un honnête homme aux confidents de Néron, cette peste *de cour*. Un homme *de la cour* fait partie de la cour, y a un emploi, est attaché auprès du prince sous un titre quelconque; c'est un courtisan. « Saint François de Paule fut appelé à la cour de nos rois, il y vécut; en ce sens, ç'a été un homme *de la cour*. » BOURD. Tous les hommes *de cour* ne se trouvent pas à la cour, et il serait injuste de prendre pour hommes *de cour* tous les hommes *de la cour*. Le qualificatif *de la cour* n'entraîne par lui-même aucune idée défavorable; il marque avec la cour un rapport direct, réel, concret, d'appartenance ou de dépendance, et non un rapport éloigné de ressemblance. « L'esprit d'une femme *de la cour* est plus remué et plus actif que celui d'une paysanne. » NIC. « Les femmes de la ville sont moins naturelles que celles *de la cour*. » LABR.

Cette distinction a été parfaitement indiquée par Beaumarchais dans la préface du *Mariage de Figaro*. « L'homme *de la cour*, dit-il, peint seulement un noble état; il s'entend de l'homme de qualité vivant avec la noblesse et l'éclat que son rang lui impose : si cet homme *de la cour* aime le bien par goût, sans intérêt; si, loin de jamais nuire à personne, il se fait estimer de ses maîtres, aimer de ses égaux et respecter des autres, alors cette acception reçoit un nouveau lustre. — Mais un homme *de cour*, en bon français, est moins l'énoncé d'un état que le résumé d'un caractère adroit, liant, mais réservé, pressant la main de tout le monde en glissant chemin à travers; menant finement son intrigue avec l'air de toujours servir; ne se faisant point d'ennemis, mais donnant, près d'un fossé, dans l'occasion, de l'épaule au meilleur ami, pour assurer sa chute et le remplacer sur la crête; laissant à part tout préjugé qui pourrait ralentir sa marche; souriant à ce qui lui déplaît, et critiquant ce qu'il approuve, selon les hommes qui l'écoutent, etc. »

D'ailleurs *de cour* n'indique pas plus une cour qu'une autre, une seule cour que plusieurs; *de la cour* indique spécialement la cour du pays où se trouve celui qui parle. En employant l'expression *poisson de mer*, on ne songe pas à telle ou telle mer en particulier; mais *poisson de la mer* se dit, dans une localité, du poisson qui vient de la mer déterminée dont est proche cette localité.

OUVRAGE D'ESPRIT, OUVRAGE DE L'ESPRIT. Ouvrage auquel l'esprit a part.

Dans la première expression, *esprit* désigne quelque chose de vague, de mal connu, dont la

notion n'est pas fixe, qui a des variétés, des nuances, que l'on ne détermine pas ; dans la seconde, ce même mot a une valeur qu'on peut définir au juste. D'une part, *esprit* signifie la qualité qui rend plus ou moins *spirituels*, plus ou moins capables de traits d'*esprit*, les hommes du monde en qui se réunissent plusieurs qualités indéterminées elles-mêmes, telles que la vivacité, la pénétration, la finesse et le tact; de l'autre, *esprit* est le nom de cette faculté commune à tous les hommes, la raison, qui produit la pensée, qui nous distingue des animaux et nous fait inventer dans les sciences et dans les arts.

Les *ouvrages d'esprit* sont ceux dont le mérite est apprécié par le goût, les comédies, les romans, par exemple, et qui, sous ce rapport, ressemblent à la conversation et aux beaux-arts; les femmes en sont capables comme les hommes : il y a un écrit de Montesquieu intitulé : « Réflexions sur les causes du plaisir qu'excitent en nous les *ouvrages d'esprit* et les productions des beaux-arts. » « Pourquoi voulez-vous que les romans et les comédies, ces *ouvrages d'esprit*, soient une occupation peu honorable? » RAC. « La finesse dans les *ouvrages d'esprit*, comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée. » VOLT. « Juger avec goût des *ouvrages d'esprit*. » MONTESQ. « Les romans sont de tous les *ouvrages d'esprit* ceux dont les femmes sont le plus capables. » LAH. — Les *ouvrages de l'esprit* comprennent toutes les compositions littéraires, même les plus sérieuses, tout ce qui fait la matière des livres, même les traités scientifiques de géométrie, de rhétorique, de morale, par exemple : les hommes y sont plus habiles que les femmes, parce qu'ils ont naturellement plus de génie et de profondeur; c'est dans ce sens qu'il faut prendre le titre du premier chapitre des *Caractères* de Labruyère, *Des ouvrages de l'esprit*. « Nos livres ne sont point écrits à la main, mais imprimés à peu près comme les estampes, et cette invention éternise aussi les *ouvrages de l'esprit*. » VOLT.

Cette même dualité de sens du mot *esprit*, employé avec et sans article, se retrouve dans les expressions, *défaut d'esprit* et *défaut de l'esprit*, dont l'une marque un manque de cette qualité indéfinissable qui rend *spirituel*, et l'autre une imperfection de l'âme, de cette partie différente du corps, qui nous distingue des animaux.

DEMANDER RAISON, DEMANDER LA RAISON. Demander qu'on explique quelque chose.

Demander raison est une expression faite et consacrée, dans laquelle le mot *raison* exprime vaguement et confondue avec d'autres, l'idée qui, grâce à l'article, se trouve définie et déterminée dans *demander la raison*. *Demander la raison*, c'est demander la cause pourquoi : on *demande la raison* d'un phénomène. *Demander raison*, c'est vouloir qu'on rende compte d'un procédé ou d'un propos, qu'on en dise le pourquoi et le comment, qu'on les expose de manière qu'ils paraissent raisonnables, faute de quoi on encourra une punition, ou l'on aura tout au moins à se repentir. Le confesseur *demande* au pénitent *la raison* de ses fautes, afin de s'éclairer sur l'état de son âme; un homme qui se prétend outragé *demande raison* de ses discours à celui dont il croit avoir à se plaindre.

PAR FORCE, PAR LA FORCE. C'est-à-dire, non-seulement *de force*, mais, ce qui est beaucoup plus énergique et beaucoup plus expressif, de vive force; non-seulement contre son gré, involontairement, *invitus*, mais absolument contraint.

Par force se prend plutôt au moral, parce qu'il fait moins ressortir l'idée de force; et *par la force* ne se prend qu'au physique, grâce à l'article qui donne à cette même idée sa valeur stricte et rigoureuse. « Le mariage est une chaîne où l'on ne doit jamais soumettre un cœur *par force*. » MOL. On soumet un ennemi *par la force*, c'est-à-dire par les armes et en employant la violence proprement dite. — « Par là le Saint-Esprit veut nous faire entendre qu'il y a un règne de fer, et c'est le règne de la justice rigoureuse qui assujettit *par force* les esprits rebelles, en les contraignant de porter le poids d'une impitoyable vengeance. » BOSS. « Un prince justement irrité se jette vers les terres de son ennemi, et se les assujettit *par la force*. » ID.

ON, L'ON. Expressions presque équivalentes, employées dans les phrases générales. Toutes deux viennent du latin *homo*, homme.

Mais la première étant privée de l'article, a moins de précision que la seconde. *On* dit, *homme* dit, signifie il y en a qui disent, sans aucune détermination de nombre. *L'on* dit, *l'homme* dit, signifie positivement les hommes, les hommes en général, tous les hommes disent. *On* dit que vous avez été chez lui hier donne à entendre que ce n'est pas tout le monde qui le dit, mais quelqu'un qui ne doit pas être nommé. *L'on* dit se dit à propos d'un bruit généralement répandu. *On* commence une proposition particulière indéfinie, et *l'on* une proposition générale définie. Aussi le premier est souvent employé lorsqu'il s'agit d'une ou de plusieurs personnes dont on a l'idée dans l'esprit et qu'on ne veut pas nommer. Une personne en colère dit à une autre : Il faudra bien qu'*on* m'obéisse, c'est-à-dire, que vous m'obéissiez. Un domestique vient-il annoncer à son maître qu'une ou plusieurs personnes désirent lui parler, il dira : *On* demande à vous parler. Certains écrivains religieux, tels que ceux de Port-Royal et Malebranche, évitant par esprit de piété l'emploi du mot *je* ou *moi*, qui est toujours haïssable, suivant Pascal, se servent du mot *on*, en parlant d'eux-mêmes. *On* n'est pas des esclaves pour endurer de si durs traitements (ACAD.), est bien une proposition particulière indéfinie, et *l'on* y serait tout à fait impropre; de même que si, en vous adressant à une femme, au lieu de lui dire, *on* n'est pas plus jolie, vous lui disiez, *l'on* n'est pas plus jolie. Le mot *on* convient seul dans tous ces cas, parce qu'il s'agit d'indiquer vaguement et en termes indirects une ou plusieurs personnes. Le mot *l'on* convient seul quand il s'agit d'exprimer rigoureusement la généralité des hommes : nous devons croire que nous mourrons, parce que *l'on* est mort jusqu'ici. Cependant, comme il est rarement besoin de marquer expressément si on pense à un nombre in-

défini de personnes ou au genre humain tout entier, au mot *on*, qui signifie proprement quelqu'un ou des hommes, on fait signifier presque toujours les hommes, et, dans les phrases mêmes de la plus grande généralité, *on* se met à la place de *l'on*. C'est un abus; il faudrait n'employer que *l'on* quand on veut marquer strictement la généralité des hommes.

A VRAI DIRE ou A DIRE VRAI, A DIRE LE VRAI. Sans mentir, à ne rien celer; espèces de locutions adverbiales dont on se sert pour attirer l'attention et obtenir créance.

A vrai dire est général, vague, indéterminé; c'est une sorte de remplissage, une expression peu rigoureuse qu'on emploie fréquemment par manière de parler, sans beaucoup de conséquence, sans bien peser la valeur des termes; mais *à dire le vrai* est plus expressif, plus fort, moins commun; on ne s'en sert qu'à bon escient; il marque l'intention bien arrêtée de ne pas tromper et l'attention qu'on fait à ses paroles. *A vrai dire* se trouve à chaque instant dans nos conversations; un témoin devant le juge dira plutôt *à dire le vrai*, pour donner de la force ou de l'autorité à sa déposition.— Avec ces caractères, *à vrai dire* se place naturellement au commencement de la phrase, comme *certes*, en guise de simple formule affirmative; au lieu que *à dire le vrai* convient au milieu d'une phrase pour marquer une correction ou une modification dans ce qu'on vient de dire, modification importante et qu'on ne hasarde pas sans y avoir bien réfléchi. « *A dire vrai*, l'art n'est jamais plus parfait que lorsqu'il ressemble si fort à la nature, qu'on le prend pour la nature même. » BOIL. « Les étrangers viendraient dans notre ville...; quoique, *à dire le vrai*, sur beaucoup de fortes raisons, je regarde ce concours comme un inconvénient bien plus que comme un avantage. » J. J. — Du reste, cette différence qui provient de l'absence de l'article dans une des deux phrases et de sa présence dans l'autre est plus considérable et plus frappante quand, non content de retrancher l'article dans la première, on place *vrai* avant *dire* (*à vrai dire*), et non *dire* avant *vrai* (*à dire vrai*), comme le fait Boileau. Aussi nous disons généralement aujourd'hui *à vrai dire* plutôt qu'*à dire vrai*.

ENTENDRE RAILLERIE, ENTENDRE LA RAILLERIE. Ces deux expressions désignent la manière d'être, la disposition de quelqu'un par rapport à la raillerie.

Dans la première, le mot *raillerie* marque quelque chose d'indéterminé : *entendre raillerie*, c'est entendre sans s'offenser une ou des railleries auxquelles on est en butte, quel qu'en soit le sujet, dans quelques circonstances qu'elles aient lieu.

Hé ! mon Dieu ! tout cela n'a rien dont il s'offense.
Il *entend raillerie* autant qu'homme de France;
Et de bien d'autres traits il s'est senti piquer,
Sans que jamais sa gloire ait fait que s'en moquer.
MOL.

« Le duc de Veragua *entendait raillerie*, jusque-là que ses amis l'appelaient familièrement don Puereo.... Tout cela se passait en plaisanterie qu'il recevait le mieux du monde. » S. S. Dans *entendre la raillerie*, dont le sens est, s'entendre à railler, être entendu dans l'art de railler, le mot *raillerie* a perdu toute indétermination; il ne s'agit plus d'une ou de plusieurs *railleries* quelconques, mais de la *raillerie*, art particulier d'amusement qui diffère de tout autre : on *entend la raillerie*, comme on entend la poésie ou le métier des armes. « Vous n'avez pas le talent d'*entendre la plaisanterie*. » DUDEFF. Voltaire écrit au roi de Prusse : « Vous savez vous moquer des gens mieux que personne; le neveu de Constantin, qui a ri et fait rire aux dépens des Césars, n'*entendait* pas *la raillerie* aussi bien que vous. » La première expression fait songer aux cas particuliers, mais ne les détermine pas; la seconde marque le genre et le détermine.

AVOIR INTENTION, DESSEIN, ENVIE; AVOIR L'INTENTION, LE DESSEIN, L'ENVIE. Vouloir faire, se proposer de faire quelque chose et y tendre.

Les expressions sans l'article forment des locutions générales dans lesquelles les substantifs s'effacent en quelque sorte, perdent ce qu'ils ont de saillant et ne se font plus remarquer; elles signifient toutes une disposition incertaine, chancelante et molle, une simple velléité. Ces mêmes expressions avec l'article présentent les substantifs avec un caractère de détermination qui les signale et les met en relief : elles signifient une résolution bien arrêtée, pour l'exécution de laquelle, le lieu, le temps, les moyens, sont fixés, et pour l'exécution de laquelle on est près d'agir, et prêt à agir, dût-on avoir des obstacles à braver. On a *intention*, etc., de voyager, longtemps à l'avance, sans qu'on y ait réfléchi, sans qu'on sache si on changera d'avis, ni quelle direction on prendra. Lorsqu'on a *l'intention*, etc., de voyager, le voyage est prochain, la résolution ferme, la direction certaine. On a *intention*, etc., de nuire à quelqu'un sitôt que l'occasion s'en présentera; on *a l'intention*, etc., de lui nuire, quand on en a formé expressément le projet et qu'on cherche à le réaliser.

CONDAMNER A MORT, CONDAMNER A LA MORT. Condamner à mourir.

Condamner *à la mort* est une expression faite et consacrée pour désigner une manière ordinaire ou habituelle de condamner à mourir, c'est-à-dire celle dont les tribunaux font usage en général contre certaines espèces de grands criminels : les assassins, les infanticides et les incendiaires sont condamnés *à mort*. Condamner *à la mort* se dit quand il est question d'un fait, d'une application de la loi ou de la coutume à un cas particulier : les juges, après avoir longtemps délibéré sur la peine à infliger à cet accusé, l'ont enfin condamné *à la mort*. Ou bien même condamner *à la mort* n'emporte l'idée d'aucune formalité légale et signifie une action unique, singulière, sans aucune analogie avec celle des tribunaux : un général, qui vient de prendre une ville d'assaut, condamne *à la mort* les hommes en état de porter les armes; une conspiration venant à manquer, on condamne *à la mort* tous les conjurés. « J'avais élevé un jeune loup qui jusqu'à l'âge d'un an n'avait fait

aucun mal; mais dès la seconde année il commit tant d'excès qu'il fallut le condamner *à la mort.* » BUFF. Dieu nous a tous condamnés *à la mort.* — *A mort* indique quelque chose d'accoutumé, de réglé, et laisse l'idée de mort dans l'ombre, pour ainsi dire; *à la mort* annonce un fait dans des circonstances toutes speciales et met en relief l'idée de la mort. De même, des instruments *de mort* sont tels par leur nature, par leur destination : telles sont l'épée et les armes à feu; mais l'instrument *de la mort* se dira d'un objet particulier, d'un bâton, par exemple, qui aura servi à donner la mort dans un cas particulier. De même aussi haïr *à mort* se dit plutôt en général que haïr *à la mort*, et est dans une circonstance donnée une expression moins énergique. — Enfin, pour ce qui concerne condamner *à mort* et condamner *à la mort*, on peut être condamné *à mort* sans que la mort s'ensuive, soit parce qu'on ne se trouve pas dans le pays, soit parce qu'on s'évade, soit parce qu'on obtient une commutation de peine; mais quiconque est condamné *à la mort* ne peut manquer de mourir.

AVOIR DROIT, AVOIR LE DROIT. Avoir la permission, la faculté de faire quelque chose, pouvoir la faire comme chose juste, y être autorisé.

Il s'agit dans la première expression d'un droit vague, mal défini, commun, d'une application éventuelle et incertaine, dont on ne peut pas se prévaloir en toute rigueur, et, dans la seconde, d'un droit précis et rigoureux. Une preuve que ce double sens résulte bien de l'absence de l'article dans l'une, et de sa présence dans l'autre, c'est qu'on dit avec *à*, préposition qui marque généralité et indétermination, *avoir droit à* réclamer quelque chose, et avec *de*, préposition qui exprime des rapports précis et particuliers, *avoir le droit de* réclamer quelque chose. On *a droit à* des égards, *à* la reconnaissance de quelqu'un; on *a le droit de* commander, *de* voter, *de* vendre une propriété. L'enfant qui se conduit bien *a droit à* demander des récompenses; à la fin du jour, le journalier a *le droit de* demander son salaire. — On distinguerait d'une manière semblable, avoir *tort* et avoir *le tort*, prendre *soin* et prendre *le soin*.

AVOIR COUTUME, AVOIR LA COUTUME de faire quelque chose. La faire fréquemment, d'ordinaire.

Avoir la coutume se dit en parlant d'une manière d'agir, non pas générale et commune, mais singulière, et remarquable par cela même, sur laquelle on veut arrêter particulièrement l'attention. De sorte qu'ici l'article *le*, *la*, joue le même rôle que son primitif latin, *ille*, *illa*, celui-ci, celle-ci; il est démonstratif, il sert à faire remarquer telle ou telle chose en particulier : *Ille Homerus*, le fameux Homère. On *a coutume* de mentir, de se lever matin, de faire des promenades à cheval. « Les Anglais, dit Voltaire, ont *la coutume* de finir presque tous leurs actes par une comparaison. » « Il y a des pays où les femmes *ont la coutume* de se percer le nez pour y pendre des joyaux. » (*Hist. des Voyages.*)

AVOIR, TROUVER, DONNER, FOURNIR OCCASION; AVOIR, TROUVER, DONNER, FOURNIR L'OCCASION. C'est, d'une part, être ou venir, de l'autre, mettre à portée de faire quelq chose.

On *a* souvent et facilement *occasion*, rarem et difficilement l'*occasion* de faire quelque cho Un médecin de village *a* presque tous les jou *occasion* d'observer les phénomènes de la fièvi et a peine trois ou quatre fois dans sa vie *l'occa sion* d'observer ceux de l'aliénation menta D'autre part, on *trouve occasion* quand l'occasi a lieu par hasard, se présente d'elle-même, et *trouve l'occasion* quand on cherche l'occasio qu'on la désire. On *trouve occasion* de faire qu'on *a intention* de faire, et *l'occasion de fa* ce qu'on *a l'intention* de faire. Un écolier *tro vant occasion* de vendre ses livres, est tenté p l'appât du gain. Je suis obligé de retarder vente de ces livres, jusqu'à ce que je *trouve l'o casion* de le faire avantageusement. Il en est même de *donner* ou *fournir occasion* à l'égard *donner* ou *fournir l'occasion*. Dans le premier ca l'occasion n'est pas, et, dans le second, elle déterminée du côté de celui qui la donne ou fournit comme du côté de celui à qui elle donnée ou fournie, c'est-à-dire que, dans le pr mier cas, celui qui la donne le fait involontair ment, par hasard, sans le savoir, et que celui qui elle est donnée ne la voulait pas, ne la dé rait ni ne la cherchait, n'y pensait même pa tandis que la seconde expression emporte des a cessoires tout contraires. Votre étourderie m *donné occasion* de remarquer votre défaut princ pal. Vous recevrez plus souvent de mes lettre si les vôtres, devenant plus fréquentes, me *do nent* plus souvent *l'occasion* de vous écrire.

A TRAVERS, AU TRAVERS. Au milieu, p le milieu.

A travers est une locution générale, dans l quelle le mot *travers* a perdu de sa valeur n'attire plus l'attention. Dans *au travers* insiste, pour ainsi dire, sur le travers dont parle, on le tire de l'indétermination, on fait remarquer. Si bien qu'*à travers* s'emplo quand on veut simplement marquer l'action d'a ler au delà en passant par un milieu, et *au tra vers* quand on veut appeler l'attention sur milieu lui-même. *A travers* votre porte vous ape cevrez quelqu'un venir vers vous; mais vo aurez bien de la peine à distinguer une person *au travers* des ténèbres de la nuit. Ce qui frap en général l'esprit dans le milieu traversé, c' la résistance qu'il oppose ou le danger qu' court en le traversant. De là vient que presq toujours ce *à travers* quoi on passe laisse passage, une ouverture, un jour; tandis qu faut se faire un passage, une ouverture, un jo dans ce *au travers* de quoi on passe. On passe *travers* les champs, on passe son épée *au trav* du corps. Le fil passe *à travers* l'aiguille qui percée; l'aiguille passe *au travers* de l'étoffe de la peau qu'elle perce. Certains grains passent *travers* un crible (Boss.); un soldat perce *au tr vers* d'un bataillon (ACAD.). Les objets s'aperç vent *à travers* un verre (Boss., J. J.), *à trave* des vitres (FÉN. S. S.); mais des impuretés en pêchent la lumière de pénétrer *au travers* d'u verre fort épais (DESC.). — « L'eau des rivièr

ne s'étend pas loin, en filtrant *à travers* les terres. » BUFF. « Il est aisé de concevoir qu'étant si subtils et si agités, les esprits animaux passent *à travers* les pores. » BOSS. « *A travers* les arbres j'ai entrevu un palais d'où il sortait de la fumée. » FÉN. « Il était aisé, *à travers* ses beaux discours, de découvrir ce qu'il pensait. » ROLL. *Au travers* des périls un grand cœur se fait jour. RAC. « Se faire jour *au travers* de tous les obstacles. » BOURD. « Nous passâmes *au travers* des écueils. » FÉN. « Sa mère avait passé *au travers* de la flamme et s'était sauvée. » SÉV. « C'est *au travers* de toutes ces épines que j'espère parvenir à la joie de vous recevoir. » ID. « Je vois *au travers* de tant de nuages quelque rayon de la grandeur divine. » BOSS. « J'ai cru apercevoir, *au travers* de ces nuages, qu'on vous estime comme on le doit. » VOLT.

A DÉFAUT, AU DÉFAUT. Telle personne ou telle chose manquant, à la place de telle personne ou de telle chose.

Au défaut est plus précis. C'est pourquoi il convient mieux en parlant des personnes. « Aristote aurait rapporté cet oiseau au genre verdier; c'est ce qu'a fait M. Brisson *au défaut* d'Aristote. » BUFF. « *Au défaut* des auteurs connus, Perrin produit pour toutes preuves quelques vieux livres des Vaudois. » BOSS. C'est encore à cause de ce caractère de précision qu'*au défaut* se dit de préférence par rapport au passé et au présent, qui sont déterminés et certains. « Expressions brutales, qu'*au défaut* de l'équité et de la raison une bonne éducation aurait supprimées. » BOSS. « Au juge de l'honneur a été remis le droit de la justice éclatante, *au défaut de* la justice personnelle et sanglante que la loi proscrit. » BEAUM. *A défaut*, au contraire, est plutôt de mise quand il s'agit des choses de l'avenir. « Ce roi de Castille rappela ses petits-fils aînés à leurs droits, et *à défaut* de leur race, appela à sa couronne celle de saint Louis. » S. S. « Si, *à défaut* de payer les annates, le pape refuse des bulles, Duaren conseille à l'Église gallicane d'imiter celle de l'Espagne. » VOLT. « Si la poule n'a pas ses propres œufs, elle couvera ceux d'une autre poule, et, *à défaut* de ceux-là, ceux d'une femelle d'une autre espèce. » BUFF. « *A défaut* d'autre crime, on veut vous faire passer pour émigré. » BEAUM. Ainsi *au défaut* signifie telle personne ou telle chose ayant manqué ou manquant; et *à défaut*, si par hasard une chose vient ou venait à manquer. — Toutefois *au défaut* se dirait bien aussi relativement au futur, mais relativement à un futur fixe et indubitable, et non pas vague ou douteux : *à défaut de vin*, nous boirons de l'eau, voilà l'expression ordinaire; mais si on est sûr que le vin fera défaut, on dira mieux : *au défaut* de vin, nous boirons de l'eau.

TOUT, TOUT LE. Ces deux expressions marquent une totalité.

Mais cette totalité n'est pas la même, tant s'en faut, comme on peut le voir par les deux phrases : *tout homme* est mortel, et, *tout l'homme* est mortel. *Tout* sans l'article *le* indique la totalité des individus de l'espèce, mais ne désigne pas en particulier celui-ci ou celui-là. *Tout le* exprime la totalité, non des individus de l'espèce, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu, pris pour type du genre. Dans *tout homme*, le mot homme est vague, manque de précision; c'est un homme quelconque. *Tout homme* est capable d'un pareil effort. La vérité, *tout homme* est mortel, parce qu'elle ne concerne en particulier, ni celui-ci, ni celui-là, donne à réfléchir à chacun, et peut avoir sur la conduite des homme une influence utile. Dans *tout l'homme*, le mot homme a un sens précis et bien défini; c'est l'homme distinct de tout ce qui n'est pas lui, tel que nous le concevons en lui-même; et, s'il était vrai que *tout l'homme* fût mortel, il n'y aurait, vu la parfaite détermination de l'être dont il s'agit, aucun doute sur le sort de toutes les parties de nous-mêmes après cette vie, quel que dût être celui des autres créatures. Ainsi, dans l'une de ces expressions, le mot homme n'est pas défini, dans l'autre il l'est : dans la première, il est indéterminément distributif, c'est-à-dire relatif aux individus qu'il ne détermine pas; dans la seconde, il est générique défini, c'est-à-dire significatif d'un genre parfaitement circonscrit et délimité.

2° *Synonymie des noms sans article avec ces mêmes noms précédés de l'article composé*, du, de le, de la, des.

Les derniers, outre qu'ils sont plus précis et plus déterminés, ont toujours et essentiellement moins de généralité que les premiers.

AVOIR PEINE, PITIÉ, HORREUR, HONTE; AVOIR DE LA PEINE, DE LA PITIÉ, DE L'HORREUR, DE LA HONTE. Éprouver des sentiments exprimés par les mots *peine*, *pitié*, etc.

Les mêmes distinctions devant s'appliquer à tous ces synonymes, nous nous bornerons à traiter *avoir peine*, et *avoir de la peine*. Ils signifient trouver des difficultés, des obstacles à faire et à dire quelque chose, ou bien y répugner. *Avoir peine* est une expression générale indéfinie, une formule toute faite; le mot *peine* n'y a qu'un sens vague et indécis sur lequel l'esprit ne se porte point; il s'est en quelque sorte fondu avec le verbe *avoir*, ce qui lui a ôté une partie de sa force.

Vous marchez d'un tel pas, qu'on a *peine* à vous suivre.
MOL.

Avoir de la peine implique deux idées accessoires qui lui viennent de l'article et de la préposition *de*. D'abord, il indique une peine réelle, une difficulté, ou une répugnance plus expressément marquée, sur laquelle il arrête davantage l'esprit. « *J'aurai de la peine* à vaincre l'amour que j'ai pour vous. » MOL. Dans cette phrase : deux aruspices, disait Cicéron, *ont peine* à se regarder sans rire, le mot *peine* n'a pas, à beaucoup près, la même précision que dans cette autre, *avoir de la peine* à parler, à respirer, à marcher. *Avoir peine* signifie que ce n'est pas sans peine, que ce n'est pas aisément qu'on fait une chose; et *avoir de la peine*, que c'est avec une véritable peine, avec une véritable difficulté, en souffrant ou en s'efforçant. On *a peine* à reconnaître une personne (MOL., REGN.),

et *de la peine* à remuer un fardeau; on *a peine* à aimer son ennemi, et *de la peine* à l'embrasser, à lui faire du bien; on *a peine* à croire une chose invraisemblable, et *de la peine* à croire à une chose tout invraisemblable, miraculeuse ou horrible. « On *a peine* à croire que cela ne soit pas véritable. » MAL. « Ces sentiments font horreur, et on *aura de la peine* à croire que les mystiques aillent jusqu'à ces excès. » Boss. On dit simplement *avoir peine*, mais on dit *avoir bien de la peine*. Ensuite, dans *avoir de la peine*, la préposition quantitative *de* fait considérer la peine comme une chose dont on a plus ou moins, qu'on éprouve à tel ou tel degré dans les cas particuliers. On *a peine* à faire ce qu'on fait difficilement, et *de la peine à faire* ce qu'on ne fait qu'à force d'efforts et malgré une résistance plus ou moins grande. *Avoir peine* marque simplement la difficulté ou la répugnance d'une manière générale et absolue; *avoir de la peine* montre à l'œuvre et peint le plus ou moins de difficulté ou de répugnance suivant les différents cas.

J'aurais eu de la peine à triompher de moi. CORN.

Donc, *avoir peine* est plus vague et plus général; *avoir de la peine*, plus précis, plus propre, plus expressif et plus particulier. Il semble cependant quelquefois que l'expression sans l'article dit plus qu'avec l'article; par exemple dans les locutions, *avoir horreur* du vice, *avoir pitié* de quelqu'un; car enfin, avoir une chose dit plus qu'avoir de cette chose [1]. Mais si dans les expressions sans l'article le sentiment est plus étendu, plus complet, il est moins vif, moins fortement ressenti dans la circonstance. On *a horreur* du crime, on le trouve horrible; on *a de l'horreur* pour le crime qu'on a plus particulièrement en horreur. Il en est de même d'*avoir pitié* par rapport à *avoir de la pitié* : *avoir pitié* c'est éprouver vaguement et sans véhémence particulière un sentiment qu'on éprouve pour tout le monde; *avoir de la pitié* exprime le même sentiment, seulement jusqu'à un certain degré, mais plus énergique, plus spécial, dans une application particulière.

PRENDRE EMPIRE, PRENDRE DE L'EMPIRE. Acquérir de l'ascendant, arriver à pouvoir moralement plus ou moins sur l'esprit de quelqu'un.

Prendre empire se dit en général, vaguement et sans restriction; *prendre de l'empire*, c'est en prendre par degrés et jusqu'à un certain degré, mais cette part d'empire est plus pressante, se fait mieux sentir. *Prendre empire* marque un empire plus étendu, mais moins fort, moins spécial, moins particulier, moins extraordinaire. Il y a tels ménages dans lesquels il est bon que le mari *prenne empire* sur la femme ou la femme sur le mari. Qu'une mère laisse *prendre de l'empire* sur elle à son enfant, elle finira par lui céder presque en toutes choses. Il est naturel qu'un maître *prenne empire* sur son domestique; mais on voit quelquefois des domestiques *prendre de l'empire* sur leurs maîtres, au point de les tyranniser quand il s'agit des détails du service.

1. « Il y a une grande différence, disait Ménage, entre *savoir l'italien* et *savoir de l'italien*; et il ne se mettait que dans la seconde classe. » D'AL.

AVOIR AUTORITÉ, INFLUENCE, CRÉDIT; AVOIR DE L'AUTORITÉ, DE L'INFLUENCE, DU CRÉDIT. Jouir des avantages exprimés par les mots *autorité*, *influence*, *crédit*.

Toujours même distinction. Les premières expressions ont un caractère d'universalité vague; les autres sont plus particulières, plus précises et plus significatives. *Avoir influence* dans une assemblée, c'est ne rester étranger à aucune de ses opérations; y *avoir de l'influence*, c'est y exercer une influence particulière, y être très-influent. Les premières sont tellement indéterminées qu'on ne serait jamais intelligible, si on disait, sans rien ajouter, qu'un homme *a autorité*, *influence*, *crédit*; au lieu qu'on dit bien qu'un homme *a de l'autorité*, *de l'influence*, *du crédit*; ce qui signifie, suivant les cas où on le dit, qu'il jouit de ces avantages, non pas vaguement, dans tous les temps, dans tous les lieux, et sous tous les rapports, mais dans le gouvernement, dans une société, dans une maison, et qu'il en jouit d'une façon particulière, c'est-à-dire à un haut degré.

3° *Synonymie des noms précédés de l'article simple*, le, la, *avec ces mêmes noms précédés de l'article composé*, du, de le, de la.

Ils sont précis et déterminés de part et d'autre quant à l'espèce ou au genre; mais dans la seconde expression ils se rapportent à la quantité qu'ils marquent indéterminément.

FOURNIR LE SEL, FOURNIR DE SEL, FOURNIR DU SEL. Donner ou apporter de quoi saler les aliments.

La première expression est relative à l'espèce de la chose fournie et la définit nettement, *le sel;* la seconde est relative à la quantité de la chose, et ne la détermine pas, *de sel;* la troisième participe des deux autres, elle marque précisément l'espèce de la chose, mais elle en indique une quantité indéfinie. Paris tire ses provisions de plusieurs provinces : l'une lui *fournit le sel*, l'autre *le* blé, une autre *le* bois, etc. Il est plus ou moins difficile de la *fournir de sel*, suivant que sa population augmente ou diminue. Toutes les provinces de France concourent, chacune selon la nature et l'abondance de ses productions, à lui *fournir* celle-ci *du sel*, celle-là *du vin*, et ainsi des autres [1].

AVOIR NOUVELLE, AVOIR DES NOUVELLES. La première expression est plus complète et plus vague; la seconde est partitive, délimitée et précise. On *a nouvelle* d'un événement, quand on l'a appris, quand on sait qu'il a eu lieu, mais sans plus, sans pouvoir en rien dire de particulier;

1. *Du*; étant pour *de le*, c'est-à-dire renfermant l'article, semblerait devoir être plus déterminé que *de*. Et cependant il l'est moins, car *fournir du sel*, c'est en fournir une quantité qui n'est nullement spécifiée, et *fournir de sel*, c'est en fournir une quantité déterminée par la consommation, qui est une mesure approximative, et variable sans doute, mais enfin une mesure. Mais il est à remarquer que *du* définit bien ici la seule chose que l'article soit chargé de définir, l'espèce signifiée par le nom qu'il précède.

en *avoir des nouvelles*, c'est en savoir telles circonstances, de manière à être capable de les décrire, d'en rendre compte. On disait au temps de Vaugelas et de Bouhours *avoir nouvelles*, au pluriel; c'était à tort, car le vague produit dans cette locution par l'absence de l'article s'accommode mieux du singulier, de sa nature général, compréhensif, complet, mais impropre à marquer les détails.

§ II. *Article numérique* un.

Comme l'article défini, il donne aux substantifs qu'il précède un sens précis et déterminé. Ainsi, lorsqu'il se rencontre deux expressions synonymes renfermant le même substantif, mais sans article dans l'une et avec l'article numérique dans l'autre, ce substantif a dans la première une signification indéterminée, vague, qui rappelle la primitive, mais en l'étendant et en l'affaiblissant, et dans la seconde, au contraire, il reproduit la signification primitive dans toute sa force et dans toute sa rigueur. On peut être *complaisant*, sans aller jusqu'à être *un complaisant* (Marm.).

FAIRE AFFRONT, FAIRE UN AFFRONT; FAIRE INJURE, FAIRE UNE INJURE. Offenser quelqu'un dans son honneur ou son amour-propre, lui causer une mortification.

Les mots *affront* et *injure* dans *faire affront* et *faire injure* n'ont plus qu'une signification étendue et vague, en vertu de laquelle ils expriment une légère offense, ou quelque chose qui tient de l'offense plutôt qu'une offense réelle; mais dans *faire un affront* et *faire une injure*, ils conservent toute leur force et demeurent synonymes d'outrage et d'insulte. L'action de *faire affront* consiste quelquefois uniquement à marquer peu d'égards ou à reprocher quelque chose en public de manière à inspirer de la honte. Quand on nous *fait affront*, nous rougissons, rien de plus; quand on nous fait *un affront*, nous frémissons, notre sang bouillonne et nous courons à la vengeance.

On m'a *fait un affront*, et je veux m'en venger. Dest.

D'un autre côté, nous disons continuellement en conversation, et sans conséquence : c'est me *faire injure* que de croire, vous me *faites injure* en me supposant de telles intentions.

C'est moi qui vous l'assure;
Et si vous en doutez, vous me *faites injure*. Dest.

Faire une injure aurait une toute autre portée. On *fit une injure* à Dion en donnant le commandement de la flotte à Héraclide; car Dion auparavant avait été déclaré généralissime des troupes de terre et de mer. (Cond.)

AVOIR BON ESPRIT, AVOIR UN BON ESPRIT.

Avoir bon esprit est une expression purement formelle : elle annonce une capacité générale, vague et plutôt spéculative que pratique. « Votre fille se porte bien, elle est à Paris au milieu de tous les secours; j'ai eu *bon esprit* de la laisser là. » Sév. « De mon avis sera tout philosophe sans préjugé, tout homme de *bon esprit* qui voudra lire avec attention ce que j'ai écrit sur ce sujet. » Buff. « A cet extravagant discours de don Quichotte, don Alvar, qui avait *bon esprit*, donna dans le vrai de la chose. » Les. « Il y a des opinions très-fausses, qui ont été approuvées par des personnes de fort *bon esprit*. » P.R. *Avoir un bon esprit* a plus de rapport à la réalité et marque de la solidité, du bon sens, un talent qui va plus aux affaires et à la conduite. « Le coadjuteur a tout ce qui est nécessaire pour vous bien conseiller; car il a un grand sens, *un bon esprit*, un courage digne du nom qu'il porte. » Sév. « Il faut lui laisser passer ce voyage comme il l'entendra : il a *un bon esprit*, et sait bien ce qu'il fait. » Id.

A-t-elle *un bon esprit* ? Est-elle douce, sage ? Dest.

« On essaya de les brouiller; mais ils avaient *un si bon esprit*, que jamais leur bonne intelligence ne put être troublée. » Les. — Cette distinction, proposée d'abord par Bouhours, s'applique également aux expressions *avoir bon cœur* et *avoir un bon cœur*. La première se dit en général, sans qu'on insiste, sans rigueur, sans conséquence : « On sait bien que je t'aime, que j'ai *bon cœur*, que je désire de te voir tranquille et contente. » Marm. La seconde exprime une bonté plus positive : « Elle a *un* très-*bon cœur* et une véritable générosité. » Sév. — Même différence entre *avoir bon jugement* et *avoir un bon jugement*.

§ III. *Article défini comparé à l'article numérique*.

Tous deux font connaître les substantifs qu'ils précèdent dans leur sens précis et rigoureux; tous deux les mettent en relief, et appellent sur eux l'attention. Mais souvent il arrive que l'un détermine le genre, tandis que l'autre détermine toujours l'individu, ou tout au plus l'espèce; le premier alors empêche de confondre la chose, dont il rappelle les caractères propres, avec toute autre, le second empêche de la confondre avec une autre de la même espèce ou du même genre. Ainsi, *la naïveté* indique un genre qui diffère de tout autre, la simplicité, le naturel, etc., qui a ses qualités constitutives, ses règles. *Une naïveté* signifie individuellement ou distributivement un trait de naïveté qui diffère de tout autre. *La naïveté* est d'un homme naïf : *une naïveté* vient d'un homme qui, parmi les choses naïves, en a dit une; on ne la définit pas, on n'en donne pas les règles; on la raconte, on n'en dit point les caractères généraux, elle n'en a pas, mais seulement les qualités individuelles, les particularités. — Cependant l'article défini ne détermine pas toujours nécessairement le genre, mais parfois aussi l'espèce ou l'individu, tout comme l'article numérique; c'est alors que leur distinction devient difficile. Cherchons néanmoins à l'établir en pre-

tandis que *de* ne la définit pas, ou ne la définit pas si bien. Pour la quantité, s'il l'indique plus vaguement que *de*, c'est qu'il n'est pas comme *de* destiné uniquement à exprimer ce rapport. La justesse de la règle n'exige pas que l'article donne de la précision, non-seulement à l'idée que représente le nom devant lequel il se place, mais encore à toutes les idées accessoires spécialement marquées par des prépositions auxquelles il se trouve mêlé.

nant pour exemple les deux expressions synonymes *un champ* et *le champ : un champ* ou *le champ* bien cultivé paye le laboureur de ses peines. La première expression fait penser à tous les champs parmi lesquels on en choisit un. La seconde concentre l'attention sur la notion du champ en lui-même, et ne rappelle en aucune sorte les autres espèces du même genre, c'est-à-dire les autres champs. On parlera donc avec une entière justesse en disant, *un champ* bien cultivé rapporte beaucoup plus qu'un autre, et *le champ* bien cultivé rapporte beaucoup. — La différence est la même entre un *roi sage* et le *roi sage*, et ainsi des autres exemples.

SYNONYMIE DES NOMS COLLECTIFS AU SINGULIER AVEC DES NOMS ORDINAIRES AU PLURIEL.

Chevelure, *cheveux*. *Feuillage*, *feuilles*. *Plumage*, *plumes*. *Branchage*, *branches*. *Armure*, *armes*. *Mobilier*, *meubles*. *Crinière*, *crins*. *Bétail*, *bestiaux*. *Entourage*, *entours*. *Campagne*, *champs*. *Humanité*, *hommes*.

Ils expriment, les uns et les autres, une réunion de choses. Mais d'abord les noms collectifs sont plus généraux; ils comprennent absolument et complétement toute une classe de choses; au lieu que les noms au pluriel s'entendent souvent dans un sens partitif et incomplet. Les *cheveux* et les *feuilles* ne sont souvent qu'une portion de la *chevelure* et du *feuillage*, au lieu d'en être la totalité. Des harengères qui se battent s'arrachent les *cheveux* et non la *chevelure;* mais c'est en secouant sa *chevelure* (Fén.), et non ses *cheveux*, que Jupiter fait trembler l'Olympe. « Je ne veux point me parer des *plumes* du paon ; je suis un pauvre geai qui s'est toujours contenté de son *plumage*. » Volt. Et non-seulement le nom collectif s'étend à la totalité des choses, mais encore il faut que les choses qu'il exprime soient nombreuses. Une rose a des *feuilles* et non un *feuillage*. Une *chevelure* est une réunion de *cheveux* longs et bien fournis; on n'appelle de ce nom ni les *cheveux* courts du nègre, ni les *cheveux* du vieillard à demi chauve. D'un autre côté, une conséquence de ce premier caractère distinctif, c'est qu'il faut se servir seulement du nom au pluriel toutes les fois qu'on veut exprimer une réunion de choses sur lesquelles une action est produite par parties et successivement. Un arbre perd ses *feuilles*, ou ses *feuilles* tombent plutôt que son *feuillage*. On coupe les *cheveux* ou les *branches* plutôt que la *chevelure* ou le *branchage*. « L'homme vain consacre à Apollon la *chevelure* d'un fils qui lui vient de naître, et dès qu'il est parvenu à l'âge de puberté, il lui coupe les *cheveux* et les dépose dans le temple. » Labr. « Don Quichotte voulut voir les *armes* pièce à pièce. L'*armure* était complète : cuirasse, brassarts, etc. Pendant qu'on remettait les *armes* dans le coffre, Sancho entra. » Les. L'expression, vendre le *mobilier*, désigne comme unique et indivisible l'effet marqué par le verbe, et vendre les *meubles* le représente comme appliqué en détail à telles et telles choses particulières. « Il était riche de quarante-trois millions, sans compter son *mobilier*. » Volt. « Je rencontrai avant-hier des chariots chargés de ses *meubles* (de M. de Pomponne), qu'on ramenait de Saint-Germain. » Sév.

Une différence plus considérable consiste en ce que le nom collectif n'a rapport qu'à l'ensemble, et le nom pluriel aux individus qui font partie de l'ensemble. La *chevelure*, le *feuillage*, etc., deviennent un être simple, un nouvel individu dans lequel les éléments se dérobent à la vue. L'un fait considérer le tout et les qualités qui en résultent d'une manière synthétique et complète ; l'autre les présente d'un point de vue analytique et dans le tout fait songer aux individus pris un à un. « Il faut qu'il y ait peu de chair auprès de la *crinière*, qui doit être médiocrement garnie de *crins* longs et déliés. » Buff. « Tous les ornements du *plumage* des oiseaux ne sont que des prolongements des mêmes *plumes* plus petites dans le commun des oiseaux. » Id. La beauté de la *chevelure*, de la *crinière*, du *feuillage*, du *plumage*, de l'*armure*, etc., est la beauté qui résulte de l'assemblage des *cheveux*, des *crins*, des *feuilles*, etc., objets qui individuellement peuvent bien n'être pas beaux ou avoir une autre sorte de beauté ; tandis que la beauté des *cheveux*, des *crins*, des *feuilles*, etc., est la beauté même qui se retrouve dans chaque *cheveu*, dans chaque *crin*, dans chaque *feuille*, etc. « Un beau rouge éclatant est la seule couleur qui paraisse sur le soui-manga : chacune de ses *plumes* est cependant de trois couleurs différentes : preuve décisive, entre mille autres, qu'il ne suffit pas d'indiquer les couleurs des *plumes* pour donner une idée juste des couleurs du *plumage*. » Buff. De là vient que le nom collectif est plutôt poétique et pittoresque, et le nom pluriel plutôt scientifique et abstrait. Les épithètes qu'on joint au premier sont générales, vagues, et n'expriment que des qualités apparentes qu'on aperçoit à la première vue ; celles qu'on ajoute au second déterminent les propriétés précises, la nature de chacun des individus de la classe. Le mot *feuillage*, par exemple, ne rappelle pas les idées de la forme, de la couleur, de la grandeur des *feuilles*. Le *feuillage* du saule est clair, et non touffu ; ses *feuilles* sont amères. « Une plante n'est pas plus sûrement reconnaissable à son *feuillage* qu'un homme à son habit. » J.J. Elle est beaucoup plus sûrement reconnaissable à ses *feuilles*.

On dit le murmure du *feuillage*, et non des *feuilles*, parce que les *feuilles* ne murmurent qu'ensemble. On se met à l'ombre sous le *feuillage*, et non sous les *feuilles :* c'est l'ombre de l'ensemble que l'on recherche plutôt que celle de chaque *feuille* en particulier.

Nous croyons que les distinctions précédentes s'appliquent exactement à tous les synonymes de cette classe. Il en est toutefois auxquels la règle paraît ne pas convenir aussi immédiatement.

BÉTAIL, BESTIAUX. *Bétail* se dit du genre : gros *bétail*, menu *bétail*. *Bestiaux* se dit des individus dans le genre : les *bestiaux* mangent plus l'été que l'hiver. Toutes les fois qu'il est question de l'espèce ou d'une collection, *bétail* est le mot

propre. Nourrir du *bétail* (Boss.). « Le duc de Russie payait un tribut aux Tartares en argent, en pelleteries et en *bétail*. » Volt. « Le cinquième ordre de Linnæus, *pecora*, ou le *bétail*, comprend le chameau, le cerf, etc. » Buff. « Au moyen âge le plus grand nombre des hommes était une espèce de *bétail*. » Volt. « C'est un *bétail* servile et sot que les imitateurs. « Laf. « Les filles sont un maudit *bétail* à gouverner. » Regn. Mais s'il s'agit d'animaux considérés distributivement ou successivement, et non plus ensemble, le terme convenable sera celui de *bestiaux*. « Joseph en vendant du blé aux Égyptiens durant la famine acquit pour le prince tous leurs *bestiaux*. » Boss. « Toutes les fois que les *bestiaux* venaient lécher la statue de sel, en laquelle avait été changée la femme de Lot, elle reprenait sur-le-champ sa grosseur ordinaire. » Volt. « Cette inondation fit périr une infinité de *bestiaux*. » Buff. — « Les sorciers avaient, dit-on, le pouvoir de faire mourir des *bestiaux*; et il fallait opposer sortilége à sortilége pour garantir son *bétail*. » Volt.

ENTOURAGE, ENTOURS. L'*entourage* est plus compréhensif ; il s'entend de toutes les personnes avec qui l'on est en relation, de près ou de loin; les *entours* sont plus intimes, et le mot ne se dit guère que des parents ou des amis avec qui l'on vit familièrement. « Le père Tellier me courtisait par rapport au duc de Bourgogne et à ses plus intimes *entours*. » S. S. « Philipeaux voulait pour rien cette fille à marier, à cause des alliances et des *entours*. » Id. *Entourage*, d'ailleurs, signifie plutôt l'ensemble des *entours*, et les *entours* s'emploie plutôt quand il faut qualifier les individus qui entourent. Vous avez un bel *entourage!* ne vous laissez pas influencer par vos *entours*. « Le caractère et les *entours* influent beaucoup en bien ou en mal sur le talent de l'écrivain. » Lah.

CAMPAGNE, CHAMPS. Bouhours et Beauzée ont déjà marqué la différence qui existe entre ces deux mots dans les expressions, *maison de campagne* et *maison des champs*.

Bouhours dit simplement que la première expression est plus noble que la seconde. Cela doit être, puisque, suivant la règle, le nom collectif est plus pittoresque et plus poétique. Beauzée ajoute qu'une *maison de campagne* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues de liberté, d'indépendance et de plaisir qui en ont suggéré l'acquisition, comme, avenues, remise, jardins, parterre, bosquets, parc même, etc.; au lieu qu'une *maison des champs* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vues économiques qui l'ont fait construire ou acheter, comme un verger, un potager, une basse-cour, des écuries pour toute sorte de bétail, un vivier, etc. Il n'y a là rien que de conforme aux distinctions ci-dessus établies.

La *campagne* doit donner l'idée de quelque chose de très-grand, de très-étendu, où l'on se meut librement, et aussi de quelque chose de gracieux et de poétique, où l'on goûte surtout les plaisirs de la vue. « Nous apercevions sur les deux rivages du Nil des villes opulentes et des *maisons de campagne* agréablement situées. » Fén. « Le logement de l'évêque d'Évreux est très-beau, l'église des plus belles, la *maison de campagne* est des plus agréables qu'il y ait en France. » Sév. Mais les *champs* doivent réveiller les idées des qualités physiques propres à chaque champ, lesquelles sont d'être cultivé et de porter des fruits d'une certaine espèce et en plus ou moins grande abondance. Ésope, acheté comme esclave, fut envoyé par son maître à sa *maison des champs* pour labourer la terre (Laf.). « L'enfant prodigue se mit au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya à sa *maison des champs* pour y garder des pourceaux. » Mass. « Ces hommes appelés au festin regardaient comme un inconvénient; l'un, d'abandonner sa *maison des champs;* l'autre, son commerce. » Id. — « On exige que vous qui profitez des travaux de tant d'infortunés qui habitent vos terres et vos *campagnes*, connaissiez ceux qui traînent au fond des *champs* les restes de leur caducité et de leur indigence. » Mass.

HUMANITÉ, HOMMES. L'*humanité* ne se prend jamais, comme les *hommes*, dans un sens partitif, relatif, successif ou incomplet. L'*humanite* ne meurt pas, quoique les *hommes* meurent. L'*humanité* comprend tous les individus du genre mâles et femelles; les *hommes* se prennent quelquefois par opposition aux femmes. Ce qu'on dit de l'*humanité* s'applique à l'ensemble des hommes, mais non pas toujours à chaque homme en particulier; ce qu'on dit des *hommes* s'entend des individus de l'espèce. Le seul moyen de concilier la providence divine avec la liberté humaine, c'est d'admettre que Dieu règle d'avance les événements de l'*humanité*, sans prédéterminer pourtant les actions des *hommes*. Les *hommes* passent par trois âges, l'enfance, la virilité et la vieillesse.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES AVEC DES INFINITIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

Sortie, sortir. Volonté, vouloir. Sensation, sentir. Usage, user. Couchée, coucher. Pensée, penser. Ris, rire. Etc.

L'infinitif est une forme abstraite du verbe, ou une formule du verbe dépouillée de toute modification de temps, de modes, de personnes, de nombre. Pris substantivement, l'infinitif signifiera donc l'abstrait, l'indéterminé, l'absolu. Il ne particularisera rien, il n'aura rien de concret, il présentera la chose en elle-même, sans détermination accessoire, et ne recevant de qualifications que celles qui la font connaître dans sa nature ou son essence. Les synonymes des noms infinitifs se distingueront par des caractères opposés : au lieu d'être abstraits, ils seront concrets, ils exprimeront la chose avec des circonstances et des déterminations particulières, et leurs qualifications beaucoup plus nombreuses marqueront, non pas seulement ce qu'est la chose en elle-même, mais ce qu'elle est dans ses rapports de temps, de lieu, de personnes, de contenu, d'étendue ou autres, suivant que leurs terminaisons leur imprimeront l'un ou l'autre de ces sens. L'usage de transformer ainsi les in-

finitifs en substantifs, qui sont en quelque sorte des radicaux nus, nous vient du grec, langue essentiellement philosophique et propre à l'abstraction.

Lorsque les synonymes des noms infinitifs sont objectifs et passifs, comme *pensée*, *ris*, *parole*, *marche*, les noms infinitifs ayant seuls rapport à l'action, indiquent la manière dont elle se fait, non point dans un cas particulier, comme leurs synonymes, mais habituellement, car ils ne cessent jamais d'être abstraits et généraux.

SORTIE, SORTIR. Ces deux mots ne sont synonymes que dans les locutions prépositives, *à la sortie de* et *au sortir de*, qui signifient toutes deux, au moment où l'on sort de.

Au sortir de est visiblement plus abstrait : on dira bien, *au sortir* de là, *au sortir* de l'enfance, *au sortir* du berceau, et dans aucun de ces exemples *à la sortie de* ne conviendrait, parce que cette locution retient quelque chose de concret et n'exprime pas l'époque simplement, d'une manière toute figurée, tout idéale. *A la sortie de* rappelle l'action de sortir, la représente à l'esprit, ce que ne fait nullement *au sortir de :* ainsi, on dit bien, *à la sortie* et non *au sortir* des juges.

VOLONTÉ, VOULOIR. Faculté ou action de celui qui veut.

Dans les deux sens, la *volonté* est relative et le *vouloir* absolu. On trouve, chez les uns, une *volonté* ferme et inébranlable, chez les autres une *volonté* faible et vacillante. Le *vouloir* ne reçoit point de qualifications semblables, parce qu'il n'est ni relatif, ni concret, ni individuel. « L'essence du plaisir indélibéré est de produire le *vouloir*. » Fén. Considérés comme actes, la *volonté* se rapporte à la chose qu'on veut, et elle est durable, au lieu qu'au *vouloir* ne correspond pas un objet qui le rende tel ou tel, il exprime l'acte sans plus : telle est ma *volonté;* c'est Dieu qui nous donne le *vouloir* et le faire.

Les chrétiens n'ont qu'un Dieu, maître absolu de tout,
De qui le seul *vouloir* fait tout ce qu'il résout.
Corn.

Il faut réprimer les *volontés* de l'enfant, car il ne doit point avoir de *vouloir*. La *volonté* est effective, elle se manifeste au dehors par le moyen des organes, le *vouloir* consiste uniquement dans l'acte intérieur; c'est pourquoi l'on peut bien arrêter l'une, mais non pas l'autre.

SENSATION, SENTIR. Ces deux mots expriment l'état passif de l'âme en présence des objets.

Le *sentir*, comme le *penser*, comme le *vouloir*, comme le *connaître*, n'est d'usage qu'en métaphysique, science où l'on considère les actes de l'esprit d'une manière tout abstraite et indépendamment de toutes circonstances. « Le *sentir* ne dépend pas de nous, mais le *vouloir* en dépend. » Fén. « Dieu n'entend et ne veut que ce qu'il faut entendre et vouloir; son *entendre* et son *vouloir* sont sa nature, qui est toujours excellente. » Boss. Mais la *sensation* et le *sentiment* sont variables en force et en intensité, en même temps que relatifs à l'individu qui les éprouve; le *sentir* reste toujours identique et n'indique pas même, comme les deux autres mots, si le phénomène qu'il exprime a pour cause quelque chose d'extérieur ou d'intérieur.

USAGE, USER. Ces mots sont synonymes quand ils se prennent pour exprimer le parti qu'on tire des choses. On dit indifféremment de certaines choses dont on vante la bonté, qu'elles sont d'un bon *usage* et d'un bon *user*.

Usage emporte l'idée d'une détermination étrangère à *user*, celle d'une fin, d'une application à quelque chose. Un instrument est d'un bon *usage*, quand il est bon pour ce à quoi on le fait servir. Une étoffe est d'un bon *user*, quand on peut en user longtemps. Il y a des étoffes qui deviennent plus belles *à l'user*, c'est-à-dire, pendant qu'on en use, qu'on s'en sert. On reconnaît par l'*usage* (Buff.), c'est-à-dire en s'en servant pour une fin particulière, la qualité bonne ou mauvaise d'une pierre à rasoir ou d'un remède; on reconnaît un domestique *à l'user* (Dest.), c'est-à-dire en s'en servant comme d'ordinaire on se sert d'un domestique; ici la destination s'entend de soi-même.

COUCHÉE, COUCHER. Un voyageur paye tant à l'hôtellerie pour sa *couchée* ou pour son *coucher*.

Couchée est descriptif. Il détaille plusieurs circonstances ou impliquées dans *coucher* ou qui lui sont étrangères. La *couchée* comprend le souper, le nettoiement de la chaussure, des habits, l'arrangement de la chambre. Le *coucher* indique purement et simplement l'usage du lit, il ne marque aucune détermination accessoire, pas plus que le *manger*, le *dormir*, etc.

PENSÉE, PENSER. Action de celui qui pense et ce qu'il pense.

L'un est relatif et particulier, l'autre absolu et général : « Le mot *pensée*, dit Roubaud, ne désigne que l'action de penser, tandis que *penser* en marque la manière d'être propre et distinctive. » Ces deux mots ont donc entre eux le même rapport que *ris* et *rire*. Autrefois on disait *penser* en poésie, parce que les vers s'en trouvaient bien (Labr.), et c'est en le considérant comme terme poétique que Roubaud le caractérise. On l'emploierait plutôt aujourd'hui en métaphysique pour exprimer d'une manière tout abstraite et tout absolue la *pensée :* « Qui peut assurer, dit Voltaire, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et *le penser ?* »

Le *raisonner* tristement s'accrédite. Volt.

Il peut signifier encore la manière de penser de toute une classe ou espèce d'hommes, comme on le voit dans cette phrase de J. J. Rousseau : « Le *penser* mâle des âmes fortes leur donne un idiome particulier. » La *pensée* est relative aux circonstances, à l'objet sur lequel elle porte, ou elle exprime une action ou une manière de penser accidentelle et propre à un seul homme. — On disait autrefois le *mentir* pour le *mensonge*, mais ce n'était que dans les propositions d'une généralité absolue. « En vérité le *mentir* est un maudit vice. » Montaign.

RIS, RIRE. Ces mots signifient la même chose suivant l'*Académie*, l'action de rire.

Cependant *ris* est plus concret et sert à exprimer cette action dans les cas particuliers; *rire* est plus abstrait et plus propre à caractériser la chose en elle-même. Que le premier soit concret, le second abstrait et représentatif de la chose en soi, c'est ce que Condillac a bien saisi : « Le *ris*, dit-il,

est proprement le bruit que fait celui qui rit, le *rire* est la manière dont il rit : on entend des *ris;* le *rire* est agréable ou désagréable. » Mais nous devons à Roubaud une distinction plus complète et plus détaillée : « *Ris*, dit-il, n'est qu'un acte, un effet individuel. Nous disons le *rire*, comme nous disons le *boire*, le *manger*, le *lever*, le *coucher;* or, cette manière de parler désigne le genre, la manière, l'habitude de la chose. L'on a le *rire* agréable et l'on fait des *ris*. Vous qualifiez le *rire* d'une personne selon sa manière habituelle de rire; et vous qualifiez ses *ris* selon la manière dont elle rit actuellement. Chacun a son *rire*, comme son maintien habituel : la forme du *ris* varie comme la contenance, suivant les occasions. »

Le *ris* est donc le *rire* se produisant et se montrant dans un cas particulier. Le *rire* est l'expression du contentement; et le *ris* d'un homme exprime la joie qu'il éprouve en un moment donné. — On dit proprement le *rire :* c'est un genre d'action. « L'enfant a comme nous le *rire*, les cris, les plaintes. » J. J. « Le *rire* est ami de l'homme, lui appartient privativement au reste des animaux...; il est le partage des dieux...; il a quelque chose de vif et de sensible. » Laf. « Discourir de la comédie et du *rire* en philosophe platonicien. » Id. « Établir un impôt sur les chansons et sur le *rire*. » Volt.

La joie est passagère, et le *rire* est trompeur. Id.

Mais on dit proprement des *ris :* ce sont les manifestations, les réalisations du *rire*. « Les *ris* et les éclats qu'excitent les bons mots. » Bourd. « Troubler les sacrés mystères par des *ris* immodestes et par des éclats. » Id. « A cette vue tous les voleurs éclatèrent en *ris* immodérés. » Les. « Je renouvelai mes *ris* à cette saillie. » Id.

Vos *ris* complaisants
Tirent de son esprit tous ces traits médisants.
Mol.

— On dit bien également un *rire* et un *ris;* mais un *rire* est une espèce du *rire*, qu'on caractérise, et un *ris* est un fait qu'on décrit. Avoir un *rire* fin et malicieux (Les.) : rire d'un *rire* de méchanceté (J. J.), d'un *rire* de mépris (Volt.).

On peut avoir un *rire* et des pleurs de commande.
Dest.

Mais un *ris* a lieu ou a eu lieu, on le rapporte.

. . . . Mon faquin, qui se voyait priser,
Avec un *ris* moqueur les priait d'excuser. Boil.

« Pourquoi ce *ris* dédaigneux, quand on vous raconte ce que la main de Dieu a fait? » Fén.

Enfin, *rire* est tellement abstrait et si peu propre à indiquer les circonstances accessoires, qu'il ne suppose pas même, comme *ris*, que l'action de rire ait lieu avec intention ou sous l'influence de certains sentiments ou mouvements de l'âme particuliers. « Charles XII avait le bas du visage défiguré par un *rire* fréquent qui ne partait que des lèvres. » Volt. « Le *rire*, qui est par le chatouillement des aisselles, n'est point naturel ni doux. » Charr.

SOURIS, SOURIRE, action de rire légèrement. Même différence entre ces deux mots qu'entre les deux qui précèdent. « Le *souris*, dit Roubaud, est proprement un acte, l'effet particulier de *sourire* ou du *sourire*. Le *sourire* est la manière d'exprimer une joie douce, modeste, délicate de l'âme; le *souris* en est l'expression actuelle et passagère. Ensuite, vous ne concevez pas le *souris* sans une intention, un motif, un sentiment, une pensée qui l'anime; vous concevez le *sourire* comme un jeu naturel de la figure. » On dit cependant, un *sourire* de pitié, d'indignation, d'approbation; mais alors on désigne, non pas un fait ou un cas particulier, mais toute une espèce d'actions. « Les arguments de l'amour sont de tendres pleurs et un gracieux *sourire*. » Laf. « Jupiter regarda Vénus avec complaisance : il lui fit un doux *souris*. » Fén. On a le *sourire* ou un *sourire* tel ou tel; on fait dans l'occasion un *souris* tel ou tel. Il y a le *sourire* de l'amitié (Volt.), le *sourire* du dédain (Beaum.); on reçoit quelqu'un dans un cas particulier avec un *souris* amical ou dédaigneux.

VIE, VIVRE. Existence d'une chose animée.

La *vie* est effective : cette expression convient en langage historique, quand il s'agit de réalité : le *vivre* est idéal; c'est un terme de spéculation qui a sa place dans le raisonnement où on traite des choses en soi, non comme étant ou ayant été, mais abstractivement ou comme ayant tels caractères. « Le même passage que vous fîtes de la mort à la *vie*, refaites-le de la *vie* à la mort. » Montaign. « La nature apprit à Thalès que le *vivre* et le *mourir* étaient indifférents. » Id. On lit dans le même écrivain : « Je sais avoir retiré de l'aumône des enfants, pour m'en servir, qui bientôt après m'ont quitté et ma cuisine et leur livrée, seulement pour se rendre à leur première *vie*. » Il venait de dire : « Regardez la différence du *vivre* de mes valets à bras, à la mienne. » — On distinguera à peu près de même ces deux mots, quand ils signifient la nourriture. Le *vivre* se dit d'une manière tout abstraite, sans rien particulariser. « J. C. défend à ses disciples de se mettre en peine du *vivre* et du vêtement. » Nic. La *vie*, au contraire, est le *vivre* effectif, dans telles circonstances. « Solon voulut que chaque citoyen rendît compte de la manière dont il gagnait sa *vie*. » Montesq. Ou bien le *vivre*, comme le *penser*, comme le *vouloir*, est un terme de la poésie familière et naïve.

Mon *vivre* n'est qu'un peu de gland. Scarr.
Le vieillard, tout cassé, ne pouvait plus qu'à peine
Aller querir son *vivre*. Laf.

Le même Lafontaine a dit dans ses Contes le *jeûner* pour le *jeûne :*

La sainteté n'est chose si commune
Que le *jeûner* suffise pour l'avoir.

Et dans la fable *le Savetier et le Financier*,

Et le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*,
Comme le *manger* et le *boire*.

PAROLE, PARLER. Langage.

Le mot *parole* est objectif, et, comme tel, il a un sens très-étendu : Dieu a donné la *parole* à l'homme; un orateur a ou demande la *parole*. Cela n'empêche pas ce mot de se prendre dans un sens plus restreint pour signifier le langage par rapport à la manière dont quelqu'un l'emploie, auquel cas il est synonyme de *parler*. On

dit également qu'un homme a la *parole* rude, et un *parler* rude : un homme a la *parole* rude quand la *parole*, commune à tous, se trouve modifiée chez lui d'une façon qui lui est propre; et il a un *parler* rude quand il a un genre de parler qui est rude, genre applicable à plusieurs autres. *Parole* signifie le langage, et *parler*, un langage. Or, quoique le mot *parole* soit plus général séparément, il l'est moins que le mot *parler*, quand tous deux servent à qualifier la manière dont quelqu'un parle. De sorte que, dans le sens particulier, la *parole* est plus particulière que le *parler*. Chacun a sa *parole*, douce, rude, brève; et on distingue différents *parlers*, un *parler* rude, un *parler* doux, un *parler* picard, normand, provençal, etc.

Ensuite, le *parler* est plus constant, plus habituel et dépend moins des circonstances : un homme a la *parole* tremblante, faible, la *parole* d'un homme malade par suite de certains accidents, et dans ces exemples *parler* ne conviendrait pas. « Lorsque nous nous trouvons empêtrés dans un dangereux pas, nous savons bien couvrir notre jeu d'un bon visage et d'une *parole* assurée. » MONTAIGN. « C'était une certaine afféterie qui rendait le *parler* d'Alcibiade mol et gras. » ID. « Le *parler* que j'aime, c'est un *parler* simple et naïf. » ID.

D'un autre côté, le *parler* est plus abstrait que la *parole*, plus indépendant de tout ce qui n'est pas l'action de parler, c'est un terme purement formel; au lieu que la *parole* conserve toujours une certaine relation au sens, à l'esprit, aux idées qu'elle représente. C'est pourquoi on dit avoir le *parler* ou un *parler* gras (MONTAIGN., S.S.), et non la *parole* ou une *parole* grasse; c'est pourquoi Descartes accorde un *parler* aux perroquets, et leur refuse la *parole*. La rudesse ou la douceur du *parler* est une qualité de l'organe seul; la rudesse ou la douceur de la *parole* tient un peu à celle du caractère.

MARCHE, MARCHER. Mouvement des animaux et particulièrement de l'homme, en tant qu'ils vont ou s'avancent.

L'une se considère relativement, l'autre absolument; l'une d'une manière concrète et comme un fait particulier, l'autre d'une manière abstraite et comme un certain genre d'action. Dans telles circonstances votre *marche* a été ralentie ou accélérée par telles causes.

Ne te donna-t-on pas des avis quand la cause
Du *marcher* et du mouvement,
Quand les esprits, le sentiment,
Quand tout faillit en toi? LAF.

Vous dites dans un récit que la *marche* des ennemis a été lente; mais vous caractérisez l'éléphant et la tortue en disant qu'ils ont un *marcher* lent (LAF.). Le *marcher*, dans ce dernier sens, est la *démarche* ou la manière habituelle de marcher de quelqu'un, mais sous le rapport physique seulement et indépendamment des sentiments qui animent cette personne. « Je ne connais pas J. C. à la voix, ni au visage, ni au *marcher*, ni par le rapport d'aucun de mes sens. » BOSS.

PUISSANCE, POUVOIR. Dans leur sens le plus étendu, dans celui, par exemple, où ils s'appliquent aux souverains, ces deux mots expriment ce que peuvent ceux qui possèdent la qualité dont ils sont les signes. Ils ont ensuite une acception plus restreinte, suivant laquelle ils indiquent une faculté ou disposition dans le sujet, par le moyen de laquelle il est capable d'agir ou de produire un effet.

Mais dans les deux sens, ces mots diffèrent de même : l'un est plus concret, l'autre plus abstrait.

Comme l'observe justement Roubaud, ces termes correspondent aux deux mots latins *potentia* et *potestas*, lesquels signifient, suivant Gardin et Dœderlein, l'un une force de fait, l'autre une force ou faculté de droit, l'un ce que nous pouvons effectivement, l'autre ce qui nous est permis. Ainsi *puissance* a plus de rapport avec force et se dit bien des agents naturels, la *puissance* d'une machine; *pouvoir* exprime une idée plus abstraite, plus idéale, il serait plutôt synonyme d'*autorité* ou de *droit*. C'est parce qu'il est abstrait et idéal que *pouvoir*, à la différence de *puissance*, signifie le crédit, l'empire, l'ascendant, l'influence toute morale qu'on exerce sur les hommes. « Le *pouvoir*, dit Condillac, est le droit d'user de la *puissance;* » et *puissance* marque les moyens qui sont à la disposition du *pouvoir*. Le despotisme est une *puissance*, puisqu'il a des forces; mais ce n'est point un *pouvoir*, puisqu'il n'a point de droit. Un *pouvoir* sans *puissance* est un *pouvoir* sans force. « La *puissance*, dit encore Condillac, est plus relative à la force et le *pouvoir* se rapporte plus à la liberté, c'est-à-dire à un usage raisonnable de la force; et c'est pourquoi l'homme juste use de son *pouvoir*, l'homme injuste abuse de sa *puissance*. » Vous pouvez soulever ce fardeau, renverser cet obstacle, vous en avez effectivement la force; voilà la *puissance :* vous pouvez vous permettre telle action, vous en avez le droit, vous y êtes autorisé; voilà le *pouvoir*. « Attribuer à Dieu quelque *puissance* et quelque liberté de faire le mal, c'est lui attribuer le *pouvoir* de pécher. » FÉN.

Girard et Roubaud donnent à peu près la même distinction, mais le premier la propose d'une manière beaucoup plus nette, quand il considère *puissance* et *pouvoir* dans leur sens restreint, dans le sens physique et littéral où ils sont synonymes de *faculté*. « Le *pouvoir*, dit-il, vient des secours ou de la liberté d'agir; la *puissance* vient des forces. L'homme, sans la grâce, n'a pas le *pouvoir* de faire le bien; la jeunesse manque de savoir pour délibérer et la vieillesse manque de *puissance* pour exécuter. L'habitude diminue beaucoup le *pouvoir* de la liberté; l'âge n'affaiblit que la *puissance* et non le désir de satisfaire ses passions. » Condillac établit la même différence en termes encore plus catégoriques : « Notre *puissance* consiste, dit-il, dans les forces que nous sommes maîtres d'employer, notre *pouvoir* dans l'éloignement des obstacles qui pourraient gêner notre liberté. » Et ailleurs : « La *puissance* de l'âme est plus relative aux facultés nécessaires pour exécuter, le *pouvoir* est plus relatif aux déterminations de la volonté. » « Se figurer des contradictions entre le *pouvoir* souverain de la grâce

sur le libre arbitre et la *puissance* qu'a le libre arbitre de résister à la grâce. » PASC.

Telle est bien la différence de *puissance* et de *pouvoir*, et cette différence résulte bien de ce que le premier de ces mots est un substantif ordinaire à terminaison significative et le second un infinitif pris substantivement. Mais la terminaison de *puissance* étant significative doit imprimer à ce mot une nuance propre dont nous n'avons encore rien dit. *Ance*, outre l'action, indique quelque chose de durable, de permanent, tandis que l'infinitif *pouvoir* marque l'action simplement. D'où il suivrait que *pouvoir* signifierait spécialement l'acte, et *puissance* l'état permanent de pouvoir; *pouvoir* serait distributif, exécutoire relativement à *puissance*, il aurait un rapport particulier à l'acte, une idée particulière d'efficacité et le soin de l'exécution. « Affirmer que Dieu n'ait pas le *pouvoir* d'accorder la pensée à tel être qu'il voudra, c'est borner la *puissance* du Créateur qui est sans bornes. » VOLT. En conséquence, on a la *puissance* et on exerce le *pouvoir* de faire une chose. « Quand, étant enfermé, vous voulez rester chez vous, vous exercez le *pouvoir* que vous avez de demeurer : vous avez cette *puissance*, mais vous n'avez pas celle de sortir. » VOLT. Ce caractère a été longuement développé par Roubaud. Mais, quoique également réel, il a moins d'importance que le premier. Rien n'empêche, néanmoins, de les garder l'un et l'autre.

SCIENCE, SAVOIR. Choses apprises et sues.

La *science* est relative, le *savoir* absolu; on dit *la science du navigateur*, les *sciences* naturelles, *les sciences philosophiques*. « Quelque éclairé que vous soyez, vous apprendrez du moins, dans les instructions de l'Église, que votre *savoir* n'est rien, si vous ignorez la *science* du salut. » MASS.

Non, le *savoir* chez moi n'est pas tout retiré;
Mais, en un mot, je sais, pour toute ma *science*,
Du faux avec le vrai faire la différence. MOL.

Savoir se dit absolument par rapport aux travaux de l'esprit, et c'est pourquoi il ne s'emploie qu'au singulier. — Ensuite, le *savoir* n'étant pas spécial comme la *science*, est moins approfondi par cela même. « Le *savoir* n'est que la *science* d'un homme qui n'est pas ignorant. « COND. « Quelques-uns, par une intempérance de *savoir*, aiment mieux savoir beaucoup que de savoir bien, et être faibles et superficiels dans diverses *sciences*, que d'être sûrs et profonds dans une seule. » LABR. — Enfin, comme le *savoir* suppose des connaissances étendues, mais superficielles sur chaque chose, il a naturellement plus de rapport à la pratique : la *science* en a davantage à la *spéculation*. « Ce médecin a acquis un grand *savoir* par son expérience. » ACAD. Molière fait voir dans la comédie des *Femmes savantes* que la *science* messied aux femmes, qu'elles la doivent laisser aux docteurs.

REPENTIR, REPENTANCE; SOUVENIR, SOUVENANCE. Les deux premiers mots signifient regret de ses fautes; les deux derniers, idée que la mémoire conserve de quelque chose.

L'infinitif étant abstrait, les substantifs à forme infinitive n'offrent point de déterminations à l'aide desquelles on puisse les distinguer de leurs synonymes; ils équivalent donc à des substantifs sans terminaisons significatives, et c'est comme tels que nous avons traité *repentir* et *souvenir*, dont la différence d'avec *repentance* et *souvenance* provient de ce que la terminaison de ces deux derniers marque une durée, un exercice continu, habituel, modification étrangère, comme toute autre, aux noms infinitifs *repentir* et *souvenir*.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES AVEC DES PARTICIPES PASSÉS PASSIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

§ I. *Narration*, *narré*. *Exposition*, *exposé*. *Énonciation*, *énoncé*. *Prononciation*, *prononcé*. *Délibération*, *délibéré*. *Production*, *produit*. *Composition*, *composé*. *Dénégation*, *déni*. *Contradiction*, *contredit*. *Institution*, *institut*. *Fusion*, *fonte*. *Perdition*, *perte*. *Imposition*, *impôt*. *Croissance*, *crue*.

§ II. *Rôt*, *rôti*. *Arrêt*, *arrêté*. *Fosse*, *fossé*.

Suivant que les substantifs, avec lesquels les participes passés passifs ont des rapports de synonymie, sont ou ne sont pas à terminaisons significatives, les synonymes de cette classe se partagent en deux espèces, qui exigent chacune une règle de distinction particulière. Cet article doit donc se diviser en deux parties. Ensuite, il est à remarquer que dans la première espèce on ne trouve, comme synonymes des participes passés, que des substantifs en *ion*, à l'exception d'un seul qui est en *ance*. Ce dernier devra faire l'objet d'un examen à part. La seconde espèce donne lieu à une remarque analogue : parmi les substantifs à terminaison indifférente, qui ont pour synonymes des participes passés, deux, *rôt* et *arrêt*, sont eux-mêmes des participes passés; seulement ils s'éloignent un peu plus, par la forme, du verbe primitif et ne s'y rattachent pas aussi directement; mais un troisième, *fosse*, semble ne devoir pas être soumis à la même règle que les deux précédents, parce qu'il ne tire pas comme eux son origine d'un verbe antérieur.

§ I. *Substantifs à terminaisons significatives comparés avec des substantifs primitivement participes passés passifs et synonymes des premiers.*

La différence des uns aux autres varie nécessairement suivant la valeur de la terminaison des substantifs proprement dits. Or, ceux-ci se terminant presque tous en *ion*, tout se réduit à savoir d'abord ce qui distingue les substantifs français ainsi terminés d'avec les substantifs participes dont il s'agit ici. *Ion* marque l'action, la réalisation présente de l'idée exprimée par le verbe; c'est une désinence subjective, c'est-à-dire qui montre le sujet faisant l'action. Le participe passif signifie un résultat, la chose constituée et faite; c'est une désinence objective, c'est-à-dire qui désigne la chose comme un objet ayant des qualités, mais sans rapport à l'agent qui l'a produite. De là résulte une telle distance entre les noms en *ion* et les participes correspon-

dants, qu'on conçoit à peine la possibilité de leur synonymie. Cette synonymie n'a lieu en effet que quand le substantif se prend objectivement comme le participe pour exprimer le résultat de l'action, une chose faite, quand, par exemple, *production* veut dire, comme *produit*, une chose qui a été produite. Alors subsistent entre les deux mots des différences qui tiennent à la diversité de leur signification primitive.

Les substantifs proprement dits sont relatifs et concrets; les participes, absolus et abstraits. Les uns font connaître la chose extrinsèquement, ils la présentent dans ses particularités, dans ses rapports au temps, aux personnes, aux circonstances, à la manière; les autres la font connaître intrinsèquement, en elle-même, sans considération relative, indépendamment de tout rapport à l'agent et à son mode d'agir, abstraction faite de toutes les circonstances qui ont accompagné l'action. En un mot, quoique le substantif ne signifie pas l'action particulière de faire la chose, mais la chose faite, il la rappelle avec toutes ses particularités; tandis que le participe désigne la chose absolument, telle qu'elle est au fond, intrinsèquement, en soi. De sorte que le participe se trouve, à l'égard des substantifs en *ion*, identiquement dans le même rapport que les substantifs sans terminaison significative, dans le même rapport, par exemple, qu'*acte* et *action*, *progrès* et *progression*, *concept* et *conception*.

NARRATION, NARRÉ. Le sens commun à ces deux mots est l'idée d'un fait raconté, ou de la relation d'un fait.

La *narration* se rapporte à celui qui fait le récit, et à la manière dont il le fait; elle indique de sa part des détails, de l'invention pour les circonstances accessoires, une manière à lui propre. Le *narré* ne se rapporte qu'aux choses narrées, au fond du récit; il le présente de la façon la plus simple, la plus brève, la plus abstraite, la plus absolue, indépendamment de tous les détails de forme et de tous les ornements qui ne tendent qu'à faire valoir le narrateur ou sa cause : c'est le récit pur et simple du fait, sans rapport à la manière. On donnera plutôt à *narration* les épithètes qui s'appliquent à l'auteur, à son style et à l'arrangement de son récit; à *narré*, celles qui conviennent au fait : une *narration* intéressante plaît par la manière fleurie, élégante, bien ménagée dont les faits sont racontés; un *narré* intéressant plaît par ces faits eux-mêmes. La *narration* se qualifie comme une œuvre littéraire, poétique, ou oratoire; ce qu'on y considère le plus, ce n'est pas le fond, mais la forme ou la manière; les incidents y dépendent du narrateur, qui peut à son gré les modifier. « Avoir le talent de la *narration*. » LAH. « Le cardinal Dubois avait des pointes de vivacité et des *narrations* amusantes. » S. S. « Les Grecs sont plus éloquents dans leur *narration* que curieux dans leurs recherches. » BOSS. « Bocace est le premier modèle en prose pour le naturel de la *narration*. » VOLT. Le *narré* se qualifie comme l'œuvre d'un historien ou d'un témoin; il doit être d'une fidélité rigoureuse; il ne comporte ni les retranchements, ni les modifications; il faut qu'il n'ait rien de personnel, que le narrateur n'y mette rien du sien, que rien n'y soit laissé à son arbitraire. « Il y a dans ce discours d'Eschine un *narré* aussi long qu'infidèle de l'administration de Démosthène. » LAH. « Autant de mots, autant d'erreurs grossières dans ce *narré* de La Beaumelle, sur lequel il lui était aisé de s'instruire. » VOLT.

> Un simple fait conté naïvement,
> Ne contenant que la vérité pure,
> *Narré* succinct sans frivole ornement,
> Voilà de quoi désarmer la censure. ID.

En littérature, on donne les règles de la *narration*, parce que dans la *narration* presque tout est relatif et à la discrétion de l'auteur; on ne donne pas de règles pour le *narré*, car il dépend entièrement de la nature des faits. Lorsqu'on veut exercer le talent des écoliers par des *narrations*, on leur dicte pour sujet le *narré* des faits qu'ils doivent raconter à leur manière.

EXPOSITION, EXPOSÉ. Chose exposée, mise sous les yeux par la parole; récit d'un fait avec ses circonstances.

L'*exposition* admet plus de détails, elle laisse à l'auteur quelque invention et une manière propre; l'*exposé* est plus abstrait, ce n'est point une explication détaillée, mais un récit dans lequel les faits sont présentés d'une manière nue et simple. Un acte d'accusation contient l'*exposé* des faits qui ont provoqué les poursuites, et dont l'avocat donne ensuite l'*exposition*. Dans l'*exposé* de la cause, le juge d'instruction ne doit mettre que de l'impartialité; dans l'*exposition* de la même cause, l'avocat se montre plus ou moins habile. — L'*exposition* se considère sous le point de vue de la manière, de la forme, de l'art. « Quel sera le meilleur modèle d'*exposition* dans une tragédie? Celle de *Bajazet* passe pour un chef-d'œuvre de l'esprit humain. » VOLT. « L'éloquence propre aux historiens consiste dans l'art de préparer les événements, dans leur *exposition* toujours élégante, tantôt vive et pressée, tantôt étendue et fleurie. » ID. « *Exposition* lumineuse, animée, attachante. » LAH. — Dans l'*exposé*, on ne regarde que le contenu ou le fond des idées : un *exposé* fidèle ou infidèle (LAH.), faux (BOSS., LAH.), absurde (LAH.), très-court (ID.). « Il résulte de cet *exposé* trois vérités incontestables. » J. J. « Il fallait cet *exposé* pour entendre ce qui va être raconté. » S. S.

ÉNONCIATION, ÉNONCÉ. Ce qu'on énonce, expression d'une idée, d'une proposition.

L'*énonciation* est relative; elle se rapporte à la manière dont on énonce, ou dont on s'énonce: c'est la chose énoncée de telle façon, par telles personnes, dans telles circonstances de temps, de lieu ou autres. L'*énoncé* est absolu; il consiste dans la formule courte et claire, dans les termes qui portent les idées à l'esprit; c'est la chose énoncée, abstraction faite de tout rapport et de tout détail de circonstances. « Les lettres de Voisin n'étaient que l'*énoncé* court de ce qu'il ordonnait en maître. » S. S. « Il n'y a pas là la moindre trace de figure ni de recherche : c'est le simple *énoncé* d'un fait. » LAH. On emploie bien

énoncé, surtout en mathématiques, c'est-à-dire dans les sciences où il ne doit rien apparaître de la manière propre du savant : l'*énoncé* d'une question, d'un théorème. L'*énonciation* se qualifie par rapport à l'agent qui énonce : elle est agréable, habile, intéressante, ou le contraire. L'*énoncé* se considère par rapport au sens de la proposition énoncée. Il est évident par cet *énoncé* que... (VOLT.) « Éginhard met Rome et Ravenne parmi les villes métropolitaines de Charlemagne; n'est-il pas certain par cet *énoncé* que Rome et Ravenne n'appartenaient point aux papes? » VOLT. Condamner quelqu'un sur son *énoncé* (Boss.) « Il importe, pour avoir bien l'*énoncé* de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État. » J. J.

PRONONCIATION, PRONONCÉ. On dit *prononciation* et *prononcé* de la sentence, du jugement, de l'arrêt, pour signifier ce que prononce celui qui porte la sentence, le jugement, l'arrêt, les paroles qui expriment sa décision.

Prononciation se rapporte à l'action et à la manière de prononcer; il présente la chose comme un événement. « On nous fit entrer pour entendre la *prononciation* de l'arrêt. » S. S. Mais si on considère les paroles du juge relativement à leur sens et à leur portée, c'est du mot *prononcé* qu'il faut se servir. Pendant la *prononciation* de la sentence, j'ai fait de vains efforts pour en comprendre le *prononcé*.

DÉLIBÉRATION, DÉLIBÉRÉ. A vrai dire, il y a peu de synonymie entre ces deux mots; le second signifie une *délibération* qui a lieu à huis clos entre les juges d'un tribunal. Nous les plaçons ici uniquement pour montrer que leur différence s'explique par notre règle générale, et par conséquent la confirme. *Délibération* est un terme concret, représentatif, faisant image; il peint une foule d'incidents, la tergiversation, l'opposition, l'attaque, la défense, la lutte du pour et du contre. *Délibéré* étant un terme absolu et abstrait, qui signifie la chose indépendamment de toutes ces circonstances, convient merveilleusement pour exprimer une *délibération* à huis clos.

PRODUCTION, PRODUIT. Chose produite ou ce qui est produit.

L'un reporte l'attention sur la manière dont la chose a été produite, l'autre la retient tout entière sur la chose, telle qu'elle est maintenant, en elle-même, bonne ou mauvaise. Quand on dit que tel ouvrage est une *production* remarquable de l'intelligence humaine, on a égard au travail qu'il a fallu pour le produire et à la capacité de la cause qui l'a produit. « Considérer dans les *productions* des esprits les efforts qu'ils font pour parvenir à la vérité. » PASC. Se borne-t-on à considérer la chose comme un simple résultat, on dira mieux *produit* : le *produit* d'une multiplication, des *produits* chimiques, l'exposition des *produits* de l'industrie française. Les *productions* sont les effets d'une cause active ou productrice dont elles rappellent l'action; les *produits* sont les résultats en soi d'une opération, d'un travail, d'un mélange, d'une combinaison, d'une transformation quelconque. Aussi dit-on les *productions* de l'esprit ou de la nature, et les *produits* de l'art ou des arts. « Les *productions* secondaires de la nature sont les seules auxquelles nous puissions comparer les *produits* de notre art. » BUFF. A la vérité, on appelle aussi quelquefois *produits* les biens de la terre, mais c'est lorsqu'on les apprécie en eux-mêmes, sous le point de vue de l'économie politique, relativement à leur valeur vénale et à leur quantité. Le coton est une *production* abondante, et le *produit* d'un arpent suffit pour habiller trois ou quatre cents personnes. (COND.). L'habitant de la campagne contemple et suit avec intérêt les progrès des *productions* de ses arbres, et il porte au marché les *produits* de ses terres.

COMPOSITION, COMPOSÉ. Ce qui résulte de l'action de composer.

Composition, comme *production*, se rapporte à l'agent et à sa manière d'agir; au lieu que *composé*, comme *produit*, fixe l'esprit sur la chose en soi, telle qu'elle est. On trouve à redire à la *composition* d'une chose, quand on s'en prend à celui qui l'a composée et qu'on critique sa manière; mais dans Lafontaine Jupiter dit aux animaux :

> Si dans son *composé* quelqu'un trouve à redire,
> Il peut le déclarer sans peur;
> Je mettrai remède à la chose.

DÉNÉGATION, DÉNI. Ces deux mots signifient, en termes de jurisprudence principalement, désaveu, refus de reconnaître qu'on ait fait ou dit quelque chose.

Mais *dénégation* est subjectif et *déni* objectif : l'un représente la chose comme se passant et telle qu'elle se passe, et l'autre comme étant et telle qu'elle est; en sorte que la *dénégation* est la manifestation dans un cas particulier de la chose appelée *déni*. Aussi la *dénégation* reçoit des épithètes qui rappellent un fait, sa manière, ses circonstances, sa durée ou son auteur; au lieu que celles qui sont applicables au *déni* le caractérisent en lui-même, intrinsèquement, essentiellement, quant à sa nature : on dit une *dénégation* formelle, nette ou équivoque; persister dans ses *dénégations*; entendre des *dénégations*; et un *déni* suspect ou digne de foi. On rapporte en historien des *dénégations* qui ont été faites; on examine ou on décide théoriquement, en légiste, quelle est la valeur d'un *déni* qui serait fait dans tels cas, dans telles conditions. Fénelon avait cherché, dans une *Instruction pastorale*, à adoucir certaines propositions contenues dans son livre des *Maximes des saints*. Bossuet le reprend ainsi : « C'est là une explication directement contraire au texte; c'est là une de ces sortes de *dénégations* qui servent à la conviction d'un coupable, où le *déni* d'un fait évident marque seulement le reproche de la conscience. »

CONTRADICTION, CONTREDIT. Ces deux mots signifient un dissentiment, une opposition que l'on fait à une proposition : tous deux emportent l'idée de contredire quelqu'un, ses pensées, ses opinions, ses paroles, c'est-à-dire de soutenir le contraire de ce qu'il avance.

Mais l'un se rapporte à l'idée du contradicteur, à son opposition manifestée, à la lutte qu'il in-

stitue avec éclat; l'autre ne se rapporte qu'à la chose objectée en elle-même, à sa valeur intrinsèque, à son sens, à sa portée. L'une est de fait et concrète, l'autre de droit et abstraite. C'est seulement dans les deux locutions adverbiales sans *contradiction* et sans *contredit* que ces mots sont vraiment synonymes. Sans *contradiction*, c'est-à-dire, sans qu'on contredise; sans *contredit*, c'est-à-dire sans qu'on puisse contredire. Une proposition passe sans *contradiction* (Pasc., Volt.), et elle est vraie sans *contredit* (Desc., Bourd., Volt.).

INSTITUTION, INSTITUT. Établissement fondé pour plus ou moins de temps.

L'*institution* est relative, peu durable, et n'a qu'une existence précaire; l'*institut* est absolu et fondé à toujours. Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre *corporation* et *corps*, signifiant une réunion de personnes qui vivent d'après des règles communes. La première société savante de France porte le nom d'*Institut*, parce que c'est une *institution* créée à perpétuité. On appelle aussi *institut* la règle de vie prescrite à un ordre religieux au temps de son établissement, et ce mot en marque la fixité, l'invariabilité. « Les religieuses de Port-Royal avaient joint à leur règle (c'est-à-dire à leur *institut*) l'*institution* du saint sacrement; elles avaient demandé et obtenu de Rome la confirmation de cette *institution*. » Pasc.

FUSION, FONTE. Liquéfaction, destruction de la cohésion.

La *fusion* est une action, et la *fonte* un état. « Il faut que le zinc soit chauffé presque au rouge avant qu'il puisse entrer en *fusion*. Dans cet état de *fonte*, sa surface se calcine et se convertit en chaux grise. » Buff. Cela est si vrai, que, dans une acception particulière, *fonte* signifie la matière même fondue : fer de *fonte*. « Il ne reste alors à la mine que la quantité de calcaire nécessaire à sa *fusion*, ce qui fait la bonne qualité de la *fonte*. » Buff. Que si *fonte* exprime aussi quelquefois l'action, il la représente comme un effet, comme une modification reçue : on facilite la *fusion* des métaux (Buff.) en les aidant à se fondre; on leur donne une ou plusieurs *fontes* (Buff., Regn.).— D'ailleurs, *fusion* étant formé immédiatement du latin *fusio*, au lieu que *fonte* dérive du verbe français *fondre*, *fusion* est un terme scientifique de métallurgie, et *fonte* un mot du langage commun. « C'est un prodige que la *fonte* et la fabrication du veau d'or en vingt-quatre heures. » Volt. « Le goût nous donne la sensation par la *fonte* de certaines parties de matière. » Buff. La *fonte* des neiges, la *fonte* des humeurs.

PERDITION, PERTE. Ces mots n'ont de synonymie que dans le langage de la dévotion, car *perdition* n'est point usité ailleurs.

Ils signifient l'état d'une personne qui est dans une croyance contraire à celle de l'Église, ou qui se livre habituellement au vice. La *perdition* est relative, elle a des degrés; elle dure : la *perte* est absolue, c'est une chose faite, accomplie, irrémédiable par conséquent; elle se considère après et non pendant. Si l'on ne quitte la voie de *perdition*, on est bien sûr d'arriver à sa *perte*.

IMPOSITION, IMPÔT. Contribution, ce qui est imposé aux citoyens, ce qu'ils payent au trésor public.

Le premier de ces mots est relatif, le second absolu. « L'*imposition*, dit Roubaud, est l'*impôt* considéré relativement à l'acte d'imposer. C'est un tel *impôt* particulier, ou une telle portion du revenu public établi en tel temps, de telle manière, avec telles conditions. » Et il faut ajouter, sur telles ou telles personnes. On répartit l'*impôt*, et, l'*impôt* réparti, chacun paye ses *impositions*, c'est-à-dire son contingent, sa part de l'*impôt* général. L'*impôt*, réunion des *impositions*, constitue le revenu public et pèse sur la masse; l'*imposition*, variable suivant les membres de l'État, pèse sur les individus. « La crusade est une *imposition* sur le clergé, que les papes ont accordée souvent aux rois d'Espagne pour la guerre des Maures. » S. S. « Les censeurs mirent sur Émilius une *imposition* huit fois plus forte que celle qu'il avait payée jusqu'alors. » Cond. « On fait, dit encore Roubaud, l'histoire économique de l'*impôt* et le détail historique des *impositions*. » Il remarque aussi que quelquefois les *impositions* désignent particulièrement des charges variables, non pas constitutives de l'*impôt* primitif et permanent, mais qui y sont ajoutées. « Outre les tailles, il y avait encore d'autres *impôts*, nommés aides, gabelle.... Le comte de Soissons tenta d'obtenir du roi une *imposition* de quinze sols sur chaque ballot de toile. » Cond. « On n'a jamais rien tiré des Pays-Bas par des *impositions* arbitraires. » Volt.

Il est à remarquer que outre que les substantifs examinés jusqu'ici ont la désinence *ion*, laquelle se distingue par un caractère de noblesse comme dérivant du latin, ils sont tous latins dans la composition de leurs radicaux. Au contraire, la plupart des participes qui leur sont unis par des liens de synonymie, au lieu d'être directement traduits de participes latins, se présentent sous les formes que prennent d'ordinaire ces sortes de mots dans notre langue. Il s'ensuit pour les premiers une supériorité qui les rend plus propres à figurer dans le style relevé. De là vient en partie qu'on dit plutôt les *productions* de l'intelligence et les *produits* de l'industrie; de là vient surtout que *fusion* s'emploie seul au figuré pour signifier alliance et mélange, *fusion* de deux systèmes, *fusion* de deux partis[1], et que *perdition* n'est d'usage qu'en matière de religion et de moralité.

On peut s'étonner de voir traiter ici comme participes passés les mots *fonte* et *perte*, tandis que nous avons considéré ailleurs comme des radicaux nus, *progrès*, *acte*, *concept*. (*Voy.* ces mots.) Cette irrégularité, vraie en elle-même, n'entraîne aucun inconvénient, et par conséquent importe fort peu. Tous ces mots, comme

1. *Fonte* s'est bien dit aussi au figuré, mais à une époque plus ancienne de notre langue, où on avait d'autres préoccupations qu'à présent et où on n'affectait pas le langage technique.
Remettez, pour le mieux, ces deux vers à la *fonte*. Laf.
« Il faut qu'il se fasse comme une *fonte* universelle du cœur, pour purifier l'amour divin. » Fén.

nous l'avons dit à la fin de la règle générale établie ci-dessus, qu'on les prenne pour des participes passés ou pour des substantifs sans terminaison significative, diffèrent de la même manière des substantifs en *ion*.

CROISSANCE, CRUE. Augmentation de grandeur ou de hauteur.

Ance marque la durée, la continuation de ce qui a été commencé, et par suite le mot *croissance* se rapporte à la durée du phénomène, dont on peut mesurer les périodes. La *croissance* est donc une augmentation successive et uniforme; on la suit dans ses progrès. Tout au contraire, la *crue* indique un effet, un simple résultat; elle montre l'action faite, et non pas se faisant et se faisant progressivement. « Dans ces arbres pétrifiés on remarque distinctement les veines de chaque *crue* annuelle. » BUFF. Ou bien la *crue* est un accroissement subit, passager, instantané, inattendu, et c'est pourquoi ce mot se dit surtout en parlant des rivières et des fleuves que les orages ou les fontes des neiges font grossir tout d'un coup. On l'emploie bien aussi quand il s'agit des animaux et des arbres, mais c'est dans un sens tout absolu et objectif : on ne dit pas, arrêter la *crue*, âge de *crue*, comme on dit, arrêter la *croissance*, prendre beaucoup de *croissance*, âge de *croissance*. « Les baleines ont longtemps roidi la taille des femmes, et gêné la *croissance* des enfants. » LAH. « La naissance et la *croissance* du ténia sont également extraordinaires. » VOLT. Dans la phrase, cet animal a pris toute sa *crue*, le mot *crue* exprime absolument et en elle-même l'augmentation de grandeur; dans cette autre, cet animal a pris toute sa *croissance*, le mot *croissance* rappelle le temps qu'il a fallu à l'animal pour croître, et les progrès successifs par lesquels il a passé pour devenir tel qu'il est. Pour parler avec une entière justesse, il faudrait toujours dire *avoir* toute sa *crue*, et *prendre* toute sa *croissance*.

§ II. *Substantifs à terminaison insignifiante comparés avec des substantifs primitivement participes passés et synonymes des premiers.*

Les substantifs à terminaison insignifiante semblent équivaloir aux participes passés pris substantivement; car, considérés les uns et les autres séparément, par rapport à des synonymes de même radical et à terminaisons significatives, ils en diffèrent de même. Cependant, si on les rapproche afin de déterminer précisément leur valeur respective, comme nous le faisons ici, on les trouve bien distincts les uns des autres. Le *participe*, absolu quand il se trouve synonyme d'un substantif dont la terminaison modifie le sens, devient, à son tour, relatif et particulier quand on le compare à un substantif dont la terminaison est insignifiante; lui qui, dans le premier cas, représente la chose en elle-même et indépendamment de tout rapport, dans le second a rapport à l'action marquée par le verbe, et à toutes les circonstances de temps, de lieu, de personnes qui accompagnent cette action. Les substantifs à terminaisons sans valeur, ou, ce qui revient au même, les participes passés qui, tels que *rôt* et *arrêt*, ont subi une altération si profonde, qu'ils n'ont plus rien de commun avec le verbe que le sens fondamental, sont plus absolus et plus généraux. Les participes devenus substantifs sont, au contraire, relatifs, distributifs, représentatifs, circonstanciels. Les substantifs-participes peuvent sans doute remplacer les substantifs absolus à l'égard des substantifs à terminaison significative; mais, quoiqu'ils aient le même caractère, ils ne l'ont pas au même degré, et, sitôt qu'un substantif-participe est mis en présence d'un substantif absolu, il reprend le sens relatif et rappelle l'action de son verbe.

RÔT, RÔTI. Mets que l'on sert après les potages et les entrées.

Ces deux participes d'un même verbe tirent leur différence de ce que le premier, s'étant beaucoup plus éloigné de sa source, a perdu toute marque de relation. *Rôt* signifie un service de table composé de viandes rôties, l'ensemble de tout ce qui couvre la table, une partie ou une époque du repas, et non un plat parmi d'autres. « Cliton dit les entrées qui ont été servies et combien il y a eu de potages; il place ensuite le *rôt* et les entremets. » LABR.

> J'allais sortir enfin quand le *rôt* a paru.
> Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
> S'élevaient trois lapins, etc.... BOIL.

Rôti particularise ce que *rôt* présente en général, parce qu'il rappelle l'action du verbe, parce qu'il indique expressément que l'action de cuire a été faite, accomplie, soufferte; il exprime une pièce qui a été cuite suivant un mode particulier. « On sert le *rôt*, dit Roubaud, et vous mangez du *rôti*. Le *rôt* est servi après les entrées; le *rôti* est autrement préparé que le bouilli. » Lorsqu'on en est venu au *rôt*, vous dites : Passez-moi le *rôti*. On dira bien d'une manière absolue nous aurons à dîner du *rôt*, et d'une manière relative, un *rôti* de poulet. On dira, en indiquant simplement le genre, du gros *rôt*, du menu *rôt*, le chat a fait un larcin de *rôt* ou de fromage. (LAF.); et en spécifiant davantage, en ayant égard à un objet réel, qui est ou a été rôti, une pièce (SÉV.) ou un plat (LES.) de *rôti*, le *rôti* est à la broche. (VOLT.)

ARRÊT, ARRÊTÉ. Résultat des délibérations de quelques compagnies.

Arrêté rappelle expressément l'action du verbe *arrêter;* c'est ce qu'on arrête particulièrement, une décision spéciale, portant sur tel ou tel objet, émanant d'une autorité qu'on désigne : un *arrêté* du préfet, du maire. Il se considère aussi comme un événement, comme ayant lieu dans certaines circonstances. Mais l'*arrêt* se considère uniquement en lui-même, par rapport à sa teneur. L'*arrêt* est souvent invariable et éternel : les *arrêts* de la Providence, les *arrêts* du destin; l'*arrêté* correspond à un besoin du moment : le maire fait un *arrêté* à propos d'une fête nationale. Dans tous les cas, l'*arrêt* renferme une force, une autorité supérieure à celle de l'*arrêté*. L'une est à l'autre comme la *règle* au *règlement*. « L'*arrêt*, dit Leroy, est la décision d'un tribunal supérieur, décision que ce tribunal ne peut ni annuler ni corriger, lors même qu'il reconnaîtrait qu'il a mal décidé;

et l'*arrêté* n'est qu'un acte d'administration publique ou privée qui peut être annulé, corrigé ou amendé, d'après quelques considérations nouvelles, par ceux même qui en sont les auteurs. On rend des *arrêts*, on prend des *arrêtés;* les premiers se cassent, les seconds se rapportent quand il y a lieu. »

FOSSE, FOSSÉ. Trou fait dans la terre, excavation.

Fosse offre nécessairement les mêmes nuances caractéristiques que *rôt* et *arrêt*, qui les doivent à ce que nous leur avons accordé, ce que nous ne pouvons refuser à *fosse*, d'avoir une terminaison insignifiante. Le mot *fosse* sera donc plus général, plus absolu, et le mot *fossé* plus particulier, plus relatif. L'un exprimera la chose en elle-même, et sans rapport à l'agent : il y a dans la rivière une *fosse* dangereuse. L'autre se rapportera à l'action, au travail de l'homme qui a creusé le *fossé*, à son mode d'action, et à son intention. En effet, le *fossé* n'est jamais, comme quelquefois la *fosse*, l'œuvre de la nature ou du hasard; il a une régularité qui lui est propre, et une fin particulière, celle de protéger un édifice, un fort, ou un champ.

SYNONYMIE DES SUBSTANTIFS ORDINAIRES ABSTRAITS AVEC DES ADJECTIFS PRIS SUBSTANTIVEMENT.

Le beau, la beauté. Le vrai, la vérité. Le bon, le juste, l'honnête; la bonté, la justice, l'honnêteté. L'infini, l'infinité. Le sublime, la sublimité. L'utile, l'agréable; l'utilité, l'agrément. Le solide, la solidité. Etc.

Indépendamment des noms propres, qui sont toujours en petit nombre, les langues ne renferment que deux sortes de substantifs : les uns génériques, c'est-à-dire signifiant des genres ou des réunions de qualités, comme *animal*, *rivière*, *arbre*, *maison;* les autres abstraits, c'est-à-dire signifiant une seule qualité trouvée dans divers individus comparés, puis généralisée, tels que *beauté*, *solidité*, *chaleur*, *justice*. Les derniers, les substantifs abstraits, ont le plus grand rapport avec les adjectifs qui leur correspondent. Outre qu'ils paraissent en dériver quant à la forme, par exemple, *beauté* de *beau*, *solidité* de *solide*, ils expriment la même qualité; seulement elle est considérée dans l'adjectif comme attribu ou prédicat, c'est-à-dire en relation nécessaire avec un objet, et dans le substantif, elle est plus abstraite, plus générale, plus indépendante, elle est présentée comme se suffisant à elle-même. Mais le langage ne se borne pas à former ainsi des substantifs en donnant aux adjectifs une terminaison substantive. Quelquefois il en forme d'autres, comme le *beau*, le *solide*, le *juste*, l'*honnête*, qui sont l'adjectif lui-même devant lequel on met l'article. De là, la source de nombreux substantifs synonymes, ayant, les uns la terminaison même des adjectifs, les autres la terminaison ordinaire des substantifs. Nous prendrons pour exemple, dans la langue française, le *beau*, la *beauté;* le *vrai*, la *vérité;* le *juste*, la *justice;* l'*honnête*, l'*honnêteté;* l'*infini*, l'*infinité;* le *sublime*, la *sublimité;* l'*utile*, l'*utilité;* le *solide*, la *solidité;* les *extrêmes*, les *extrémités;* le *chaud*, la *chaleur;* le *sec*, la *sécheresse*, etc. Avant de signaler les différences à établir entre ces synonymes, nous remarquerons que toutes les langues en renferment de semblables. Ainsi, en grec, à l'adjectif ἀληθής,ές, vrai, correspondent ἡ ἀλήθεια, la vérité, et, τὸ ἀληθές, le vrai. En latin, on trouve pareillement *verum* et *veritas*, *honestum* et *honestas*, *pulchrum* et *pulchritudo*. De même en allemand, das *Wahre*, die *Wahrheit*, etc. Cette question rentre donc dans la grammaire générale; sa solution importe à toutes les langues. elle doit même intéresser le philosophe curieux de connaître la marche de l'esprit humain dans la formation des idées générales.

Roubaud a déjà traité cette question incidemment, à l'article *Chaud* et *chaleur*. Voici ce qu'il en dit : « Le *vrai*, le *faux*, le *beau*, le *bon*, ne sont pas précisément la vérité, la fausseté, la beauté, la bonté : ils représentent ces qualités comme subsistantes dans des êtres idéaux ou abstraits, ou bien dans quelque sujet vague ou indéterminé. Le *vrai* est un objet caractérisé ou distingué par la *vérité*, ou bien une chose conforme à la *vérité*, ce qu'il y a de conforme à la *vérité* dans une chose.

« Cette différence distingue généralement les adjectifs érigés en substantifs des noms qui expriment la qualité caractéristique ou distinctive. L'*agrément* et l'*utilité* constituent l'*agréable* et l'*utile :* l'*utile* et l'*agréable* ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

« L'ancienne philosophie a dit : le *chaud*, le *froid*, le *sec*, l'*humide*, pour distinguer les éléments ou les principes des choses. Le *chaud* est alors l'élément dont la *chaleur* est la qualité propre. »

La distinction est à peu près juste, mais elle demande à être généralisée, développée et appliquée.

1° Grammaticalement considérés, le *beau*, le *vrai*, le *juste*, etc., ne sont pas des substantifs abstraits, mais des substantifs génériques; car ils sont tous du masculin, tandis que les noms abstraits sont tous du féminin. Ils représentent donc, en effet, non des réalités ou des fragments de réalités observables, mais des conceptions, des êtres idéaux, indépendants des réalités, et en qui se trouvent réalisées les qualités exprimées par les substantifs abstraits. Ils ne sont pas, comme ceux-ci, quelque chose de simplement caractésistique ou qualificatif, mais quelque chose de substantiel et d'essentiel; ce sont des types, pour parler le langage de Platon. Leur caractère distinctif unique, c'est qu'ils sont absolus, c'est-à-dire qu'ils expriment la qualité, abstraction faite des êtres auxquels elle appartient. Au contraire, les noms abstraits la désignent, quand elle n'est point encore arrivée au *nec plus ultra* de l'abstraction, ou bien, quand elle est reparticularisée et qu'on la fait descendre de la hauteur de l'absolu pour l'appliquer de nouveau aux objets. En d'autres termes, les noms abstraits s'emploient en parlant d'une chose ou d'une personne en particulier; ils expriment une qualité appréciable, portée à un certain

degré, ou, dans tous les cas, cette qualité par rapport à certaines circonstances particulières. Les noms-adjectifs se disent dans le sens le plus vaste, le plus général, sans égard ni aux choses, ni aux personnes, ni aux circonstances, quelles qu'elles soient. C'est là la différence essentielle. Les suivantes n'en sont que les développements ou les conséquences.

2° Les substantifs abstraits s'emploient rarement sans un complément indirect commençant par *de;* c'est tout le contraire pour les substantifs-adjectifs. La *beauté* d'une femme, la *vérité* d'un récit, la *justice* et l'*honnêteté* d'un procédé, la *solidité* d'un édifice, les *extrémités* d'un bâton, etc.

3° C'est à cause de leur caractère d'absolu et d'indétermination que les substantifs-adjectifs, à la différence des autres, s'emploient bien sans l'article dans les expressions telles que celles-ci : Il fait, ou j'ai *chaud* ou *froid*.

4° Les substantifs-adjectifs ne s'emploient pas avec les adjectifs qui marquent plus ou moins. On reconnaît à un objet une grande *beauté*, à un magistrat une grande *justice*, mais non un grand *beau*, un grand *juste*.

5° Les substantifs-adjectifs ne se prennent pas non plus comme les autres dans le sens partitif. On dit qu'un homme a quelque *bonté*, quelque *honnêtete* dans le caractère, et non pas quelque *bon*, quelque *honnête*.

6° Dans les langues, le grec, le latin et l'allemand, qui, outre des substantifs masculins et féminins, en possèdent qui ne sont ni l'un ni l'autre, et que, pour cela, on appelle neutres (*neutrum*, ni l'un ni l'autre), les substantifs-adjectifs rentrent toujours dans cette dernière classe; ce qui contribue encore à leur faire perdre tout caractère de relation.

7° Comme les substantifs-adjectifs n'ont rapport à aucune réalité, ils expriment quelque chose d'invariable, de permanent, d'éternel, de non contingent. La *beauté*, la *justice*, la *vérité*, peuvent varier, et varient en effet d'un pays à l'autre; mais le *beau*, le *juste*, le *vrai* demeurent.

8° Les substantifs-adjectifs appartiennent essentiellement aux sciences spéculatives, et les autres aux sciences empiriques, ou même aux beaux-arts. Aristote et la philosophie scolastique prétendaient expliquer toutes les choses naturelles avec le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide;* la physique moderne étudie la *chaleur* et l'*humidité*. L'esthétique traite du *beau;* la critique étudie la *beauté* dans les œuvres de l'imagination. La morale s'occupe du *bon*, la logique du *vrai;* les moralistes observateurs, tels que Labruyère et Larochefoucauld, recherchent la *bonté* des actions, et les sciences recherchent chacune un certain genre de *vérité*. Longin a fait un traité du *sublime*, qui ne roule en particulier et exclusivement ni sur la *sublimité* du style, ni sur la *sublimité* des pensées, ni sur aucune autre *sublimité* que ce soit. On a personnifié la *beauté*, la *vérité*, la *justice*, et partout on en a fait des êtres du sexe féminin. Le *beau*, le *vrai*, le *juste* sont trop loin des réalités pour que l'imagination ait pu songer à s'en emparer, afin de les revêtir de formes.

Entrons dans les détails. Deux systèmes ont régné en philosophie depuis Platon et Aristote sur les idées que représentent les substantifs-adjectifs, savoir : celui qui les considère comme des types dont les substantifs abstraits marqueraient les manifestations, et celui qui ne voit, dans les substantifs-adjectifs, que la qualité abstraite au suprême degré. Tout en constatant dans les synonymes que nous allons examiner les distinctions établies plus haut, nous remarquerons que certains substantifs-adjectifs paraissent plus favorables au système platonicien et d'autres au système d'Aristote.

Le **BEAU**, la **BEAUTÉ**.

Le *beau* est absolu, la *beauté* relative. Le *beau* c'est le beau en soi, le beau véritable, le beau type, c'est un idéal que les artistes s'efforcent de réaliser, et, loin que le *beau* soit beau par sa conformité à la *beauté*, comme dit Roubaud, il semble plutôt que la *beauté* est dans les objets une modification qu'on doit considérer comme une manifestation ou une application du *beau*. Du reste, le *beau*, c'est quelque chose de vague ou plutôt d'étendu qui s'applique à tout ce qui est beau sans exception; ce n'est point une idée acquise, mais plutôt une conception par laquelle nous nous représentons une qualité, telle qu'elle doit être, et non telle qu'elle est. La *beauté* est relative : elle se dit de ce qui a la grâce, la forme, les proportions requises par la mode, les mœurs, les usages, pour qu'un objet soit beau. Il y en a de bien des sortes : « Comme on dit *beauté poétique*, on devrait dire aussi *beauté géométrique*, *beauté médicinale*. » PASC.

Le **VRAI**, la **VÉRITÉ**. Ces deux mots sont plus synonymes que tous les autres, et ce qui fait qu'on hésite davantage dans l'emploi de l'un ou de l'autre, c'est que tous deux sont très-abstraits, très-éloignés des réalités. Cependant il n'y a point à s'y tromper.

La *vérité* est le *vrai* relatif, le *vrai* qui se démontre et s'acquiert par tel ou tel moyen. Le *vrai* est un type de *vérité*, un idéal, une conception à laquelle sont conformes toutes les *vérités*. Quand Boileau dit, rien n'est beau que le *vrai*, il exprime d'une manière absolue, nette, précise, tranchante, tout ce qui a été, est, ou sera vrai, tout ce qui est susceptible de posséder la qualité marquée par cet adjectif; il ne reste plus rien à désirer, on n'attend plus que l'auteur détermine de quelle *vérité* il entend parler. Pascal appelle l'homme « juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du *vrai*. » — « Dieu et le *vrai*, dit-il encore, sont inséparables; et, si l'un est ou n'est pas, s'il est certain ou incertain, l'autre est nécessairement de même. » Mais quand il parle du *vrai* relatif, c'est-à-dire de celui qui s'acquiert, et par tels ou tels moyens, il se sert du mot *vérité*. « Nous connaissons la *vérité*, disent les dogmatistes, non-seulement par raisonnement, mais aussi par sentiment et par une intelligence vive et lumineuse. »

Le **BON**, la **BONTÉ**; le **JUSTE**, la **JUSTICE**; l'**HONNÊTE**, l'**HONNÊTETÉ**.

Le *juste*, l'*honnête*, le *bon* sont dans la conscience de chacun fixes, invariables, immuables. L'homme de bien cherche à réaliser ces idées dans sa conduite, comme l'artiste cherche à réaliser celle du *beau*. La *justice* se lit dans les codes, et varie comme eux; l'*honnêteté* et la *bonté* ne sont pas moins relatives. C'est par la méditation qu'on arrive à connaître tout ce qu'implique le *bon*, l'*honnête* et le *juste;* c'est par l'observation ou l'étude des mœurs et des lois seulement qu'on peut connaître la *bonté*, l'*honnêteté* et la *justice*.

L'INFINI, l'INFINITÉ.

L'*infini* est absolu, sans aucune relation à quoi que ce soit; c'est, par exemple, dans la sphère des nombres, ce qui n'est ni pair ni impair, ce qui n'augmente pas par l'addition et ne diminue pas par la soustraction d'une unité. Si l'*infinité* ne s'emploie pas toujours avec désignation expresse des objets auxquels on la rapporte, elle est au moins très-propre à recevoir ce déterminatif, et partant à sortir du vague où s'enveloppe l'*infini*. « Toutes les grandeurs tiennent le milieu entre l'*infini* et le néant.... Nous sommes placés entre une *infinité* et un néant d'étendue, de nombre, de mouvement, de temps. » PASC. L'*infinité*, d'ailleurs, se prend seule, dans un sens hyperbolique et relatif, pour signifier une grande multitude : l'*infini* ne descend point ainsi de sa hauteur et ne se prête point ainsi aux à peu près du relatif; il échappe à toute comparaison.

Le SUBLIME, la SUBLIMITÉ.

Le *sublime* est tout ce qu'il y a de plus élevé, ce au delà de quoi on ne conçoit plus rien. La *sublimité* est la qualité communiquée par le *sublime*, et presque toujours elle est présentée en relation avec les choses auxquelles elle appartient. Le *sublime* est plutôt pour la conception, pour la théorie, on l'admire; la *sublimité*, plus accessible, tombe dans le domaine de la pratique, on y atteint difficilement. C'est de cette façon que Condillac distingue ces deux mots. Voici ses propres termes : « On dit le *sublime* dans le style, dans le discours, et la *sublimité* d'une science, d'un art, d'une pensée, du génie. Le premier élève l'âme par le nombre des grandes idées qu'il lui offre en peu de mots et d'une manière simple; le second lui représente ce qu'il y a de plus élevé dans une science, un art, etc., comme une chose à laquelle il n'est pas aisé d'atteindre. » « Aristote : En cherchant le *sublime*, je ne suis point tombé dans le galimatias. — Platon : Vous avez parlé d'une manière sèche et incapable de faire sentir la *sublimité* des vérités divines. » FÉN. Bien sentir le *sublime* des auteurs sacrés; être agité, à la représentation d'une tragédie, des mouvements que la *sublimité* ou la violence des sentiments peut exciter dans le cœur (D'AG.).

L'UTILE, l'UTILITÉ; l'AGRÉABLE, l'AGRÉMENT.

Je voudrais qu'à l'*utile* on joignît l'*agréable*. VOLT.

Toutes les distinctions établies en commençant s'appliquent très-bien ici. La seule chose à remarquer, c'est que l'*utile* et l'*agréable* ne sont point, comme le *beau*, le *juste*, etc., des types, des idéaux dont l'*utilité* et l'*agrément* ne seraient que des manifestations; ils n'expriment que l'*utilité* et l'*agrément* portés au plus haut degré d'abstraction; l'*utile* et l'*agréable*, comme dit Roubaud avec raison, ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

Le SOLIDE, la SOLIDITÉ.

Girard prétend que le *solide* a plus de rapport à l'utilité, et la *solidité* à la durée; mais il ne prend le mot *solidité* que dans un sens physique, ou, tout au moins, peu abstrait. Il est bien vrai qu'effectivement la *solidité* est un mot moins abstrait que le *solide*, et cela doit être d'après la règle générale. Mais il eût fallu considérer les deux mots dans le cas où ils sont le plus synonymes, c'est-à-dire tous deux abstraits, quand, par exemple, on parle de la *solidité* d'une preuve (P. R.) ou d'une réponse (Boss.), auquel cas on n'a évidemment aucun égard à la durée de ces choses. — La *solidité* est quelque chose de moins abstrait, c'est la qualité de ce qui n'est pas facile à ébranler ou à détruire, au physique et au moral. Le *solide*, c'est, d'une manière très-étendue et très-abstraite, ce qui fait qu'il y a dans les objets de la réalité, du fond, quelque chose qui n'est ni vain ni frivole, comme par exemple dans les objets qui ont de la *solidité*. Le *solide* est donc ce qui constitue la *solidité*, ce qui en est l'essence, ce sans quoi il n'y aurait point de *solidité;* c'est l'être abstrait dont la *solidité* est la qualité propre. Aussi dit-on d'une manière tout absolue le *solide*, et d'une manière relative la *solidité* d'une chose, quelque *solidité*. « Le *Diable boiteux* est un roman agréable et utile, c'est-à-dire utile par l'agréable et le *solide :* c'est ce qu'on veut aujourd'hui dans les écrits, c'est-à-dire, outre l'utilité de plaisir, quelque *solidité*, de l'instruction, des mœurs, du vrai. » LES. « Servez-vous de cette pensée pour chercher le *solide* et la consistance. » Boss. « Notre piété n'a point encore cette *solidité* et cette consistance qui est le fruit de la prière. » FÉN.

Les EXTRÊMES, les EXTRÉMITÉS.

Les *extrêmes* sont, comme le *solide*, l'*utile*, l'*agréable;* ils se prennent dans un sens très-abstrait. Ainsi, en arithmétique, on dit, les *extrêmes* d'une proportion, en parlant du premier et du dernier terme, au lieu que dans la géométrie, science moins abstraite, on considère les *extrémités* de la ligne. En général, les *extrêmes* signifient des oppositions vagues, indéfinies, qui ne sont de mise que dans des phrases absolues peu précises, et dans les mêmes circonstances les *extrémités* offrent un sens plus déterminé. On dit, par exemple, porter les choses à l'*extrême* ou à l'*extrémité :* les porter à l'*extrême*, c'est les porter jusqu'au delà de toute limite; les porter à l'*extrémité*, c'est les porter jusqu'à la dernière limite. La première locution emporte un excès auquel il n'y a pas de bornes; la seconde, un excès concevable, aussi grand qu'il peut être par la nature de la chose; c'est seulement porter les choses jusqu'à la rigueur, et c'est pourquoi on dit bien la dernière et les dernières *extrémités*. Toutes les fois, du reste, que l'excès est déterminé par ce qui précède ou ce qui suit, le mot *extrémité* est le seul propre. Dans les *Provin-*

ciales, le père jésuite ayant dit qu'il est permis de tuer pour un vol, l'interlocuteur demande : Combien faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette *extrémité?* Enfin, comme le *sublime*, les *extrêmes* se disent plutôt quand il s'agit de théorie, de spéculations, d'opinions, et les *extrémités* quand il s'agit de pratique, de conduite.

Le ROUGE, la ROUGEUR.

Le *rouge* est abstrait et absolu; la *rougeur* est concrète et relative. Le *rouge* se prend, comme le *blanc* et le *noir*, dans le sens le plus général et *le plus vaste pour* marquer le type d'une sorte de couleur, *type invariable*, subsistant seulement *dans l'esprit* et qui n'est considéré par rapport à aucun objet particulier; la *rougeur*, comme la *blancheur* et la *noirceur*, exprime dans divers objets une qualité qui tombe sous les sens, qui se manifeste à tel degré et de telle manière; c'est une réalisation du *rouge :* aussi dit-on la *rougeur*, et non le *rouge*, de quelque chose, des joues, des lèvres, par exemple. — On dit bien, en parlant d'une personne, que le *rouge* lui monte au visage, et que la *rougeur* lui monte au visage; mais l'une de ces deux expressions s'entend toujours comme marquant une coloration du visage produite par un sentiment de l'âme, tel que la pudeur ou la colère, au lieu que l'autre peut n'indiquer que le fait physique du sang qui monte au visage. — Que si parfois on emploie aussi rougeur pour signifier qu'on rougit par l'effet d'un sentiment qu'on éprouve, ce mot se distingue toujours par sa relativité : on dira donc la *rougeur*, et non le *rouge*, de la honte ou de la modestie, une aimable *rougeur*, une *rougeur* subite, et non un aimable *rouge*, un *rouge* subit; et, au sujet d'une personne, sa *rougeur* et non son *rouge*. Enfin on se sert de *rougeur* pour les cas particuliers : à ces mots, dans telle occasion, on vit la *rougeur* lui monter au visage; remarquez la *rougeur* qui lui monte au visage. *Rouge*, au contraire, est réservé pour les phrases générales : on ne peut entendre de pareilles choses sans que le *rouge* monte au visage. « Le *rouge* au visage et le feu aux yeux sont un signe de la colère. » Boss.

Le FAUX, la FAUSSETÉ.

Le *faux* est absolu, et la *fausseté* relative. Le *faux*, comme le *vrai*, est un idéal, quelque chose de vague et d'étendu qui s'applique sans exception à tout ce qui est faux, et à l'aide de quoi on distingue la *fausseté* partout où elle se trouve. La *fausseté*, au contraire, est le *faux* qui se fait voir, qui se manifeste effectivemen dans les êtres particuliers. On dit le *faux* d'une manière toute générale, sans penser à rien de réel : discerner le *vrai* d'avec le *faux* (ACAD.); « le *faux* est toujours fade. » BOIL. On dit bien la *fausseté* avec détermination des personnes ou des choses : la *fausseté* d'un homme ou d'une nouvelle. — Toutefois le *faux* se prend aussi relativement, mais c'est seulement dans la sphère de l'idéal, dans les matières abstraites, à l'égard des choses pensées et non à l'égard des choses existantes : on dit bien le *faux* d'un système (COND.), le *faux* d'une conséquence (BUFF.), le *faux* des expériences d'un physicien (VOLT.); mais on ne dit point le *faux*, comme on dit la *fausseté* d'un homme, de son caractère, de son visage. Et encore même alors le *faux* n'est qu'incomplétement relatif; car on ne dira point le grand *faux*, mais la grande *fausseté* d'un système ou d'un raisonnement. A quoi on peut ajouter que le *faux* se sent et que la *fausseté* se démontre. Le *faux* est plus vague et l'objet d'une aperception presque instinctive : « A la lecture, le *faux* de cette conception saute aux yeux. » LAH. La *fausseté* est mieux délimitée, mieux circonscrite, plus définissable et quelquefois moins essentielle que dépendante de la forme.

Le FRIVOLE, la FRIVOLITÉ.

Le *frivole* est abstrait et absolu; la *frivolité* est concrète et relative. On peut en théorie recommander de fuir le *frivole*, sans penser aux choses frivoles qui existent; mais en voyant les choses de ce monde on dira : laissez là ces *frivolités*. Le *frivole* est la qualité en soi, considérée intellectuellement, et la *frivolité* cette même qualité montrée par l'expérience, se manifestant, faisant impression sur nous : le *frivole* est insignifiant, la *frivolité* est insupportable; le *frivole* des choses de ce monde les rend indignes de notre ambition, et nous sommes continuellement frappés de la *frivolité* des choses de ce monde.

Le GRAND, la GRANDEUR.

Le *grand* est abstrait et absolu : c'est une abstraction, un idéal, un type, qui n'admet ni degrés ni variations, et dont les diverses *grandeurs* sont des images ou des imitations plus ou moins approchantes. Ce mot exprime d'une manière précise, abstraction faite des objets et des personnes, ce qui s'élevant au-dessus de l'ordinaire est digne de notre admiration. La *grandeur* est quelque chose de réel et de relatif qui tombe sous les sens et qui est plus ou moins conforme au *grand*. Le *grand* est une chose conçue; la *grandeur*, une chose perçue. On vise au *grand;* on admire la *grandeur* d'un héros. — D'ailleurs le *grand* se dit surtout dans l'ordre des idées, dans les matières de spéculation ou de littérature. « Le *grand*, le solide de la religion prend la place dans un bon esprit de tout le *frivole* qui l'avait amusé. » MASS.

Le FORT, la FORCE.

Le *fort* est une qualité abstraite, intrinsèque; la *force*, une qualité effective et se faisant présentement sentir : le *fort* d'un argument le rend solide, la *force* d'un argument le rend victorieux; vous êtes incapable d'apercevoir le *fort* de cet argument, et de résister à la *force* de cet argument. L'homme qui est au *fort* de l'âge, c'est-à-dire au milieu de l'âge ou de la vie, dans l'âge viril, peut être très-faible par lui-même; car le mot *fort* est pris ici dans un sens vague, absolu, et il n'exprime ni une force propre au sujet, ni une force qui se développe actuellement. L'homme qui est dans la *force* de l'âge est vigoureux.

ÉPAIS, ÉPAISSEUR.

Épais est abstrait, et *épaisseur* concret. On dit qu'une chose, un mur, par exemple, a tant d'*épais :* c'est une détermination toute mathématique. *Épaisseur* exprime une qualité physique,

d'application, trop petite ou trop grande, utile ou nuisible, suivant les cas : un mur a ou n'a pas assez d'*épaisseur* pour supporter telle charge; certains corps ne sont opaques qu'à cause de leur *épaisseur*.

Le **CHAUD**, la **CHALEUR**; le **FROID**, la **FROIDEUR**; le **SEC**, la **SÉCHERESSE**; l'**HUMIDE**, l'**HUMIDITÉ**.

Le *sec* et l'*humide* sont hors d'usage. Ils sont renvoyés à l'histoire de la philosophie péripatéticienne. Pour le *chaud* et le *froid* avec leurs synonymes, voyez l'article *Chaud*, *chaleur* [1].

SYNONYMIE DES ADJECTIFS ET DES LOCUTIONS ADJECTIVES COMPOSÉES DE LA PRÉPOSITION *de* ET D'UN SUBSTANTIF.

Méridional, *septentrional*, *oriental*, *occidental; du midi*, *du nord*, *de l'orient*, *de l'occident*. *Conseiller honoraire*, *conseiller d'honneur*. *Homme important*, *homme d'importance*. *Esprit systématique*, *esprit de système*. *Etc.*

L'adjectif se prend dans un sens plus étendu et moins rigoureux que la locution adjective. Il marque moins, comme elle, un rapport étroit d'appartenance ou de dérivation qu'un rapport éloigné de ressemblance avec la chose ou l'idée signifiée par le substantif. Une force *herculéenne* et la force *d'Hercule* se rapportent l'une et l'autre au héros fabuleux appelé du nom d'Hercule; mais l'une ressemble simplement ou est analogue, et l'autre est identique à celle qu'a possédée Hercule. Il faudrait une force *herculéenne* pour renverser cet obstacle, et il a fallu la force *d'Hercule* pour exécuter les douze travaux. Un habillement *anglais* ou *français* est fait à l'instar de ceux d'Angleterre ou de France, et peut se confectionner dans tous les pays du monde; un habillement *d'Angleterre* ou *de France* n'a pas seulement du rapport avec ces deux pays, il en vient, il y a été fait. Il y a des théâtres *italiens*, et non des théâtres *d'Italie*, dans presque toutes les capitales de l'Europe. D'un autre côté, il ne faut pas confondre la musique *d'Italie* avec la musique *italienne:* la musique *d'Italie* a été produite en Italie, par des auteurs de l'Italie, avec des paroles italiennes, et pour les théâtres d'Italie, qui les ont ensuite transmis aux autres : la musique *italienne* appartient au genre de celle des auteurs italiens, sans que peut-être elle vienne de l'Italie, sans que les paroles en soient italiennes et sans qu'elle ait été destinée aux théâtres de l'Italie. L'expression école *de Descartes* a une signification plus étroite que cette autre, école *Cartésienne*. Un philosophe de l'école *de Descartes* a entendu ce grand maître, a été du nombre de ses disciples immédiats, ou du moins professe et soutient tout son système et les mêmes doctrines que lui absolument; pour être de l'école *Cartésienne*, il suffit d'admettre les principes de Descartes ou un système qui ait du rapport avec le sien. Les idées *de Platon* sont propres au philosophe grec; les idées *platoniciennes* sont de tous les temps, de tous les lieux, et de tous les hommes; elles n'ont avec Platon qu'un faible rapport. En un mot, de *Platon* est un qualificatif propre, et *platonicien* un qualificatif commun. Un son *argentin* est un son qui ressemble beaucoup à celui que rend l'argent, mais ce n'est pas précisément le son *de l'argent*. *De feu*, *d'eau*, *de métal*, *de soufre*, se disent en parlant de choses composées des matières qu'expriment les mots *feu*, *eau*, *métal*, *soufre; igné*, *aqueux*, *métallique*, *sulfurique* ou *sulfureux* se disent en parlant de choses qui renferment quelques parties de ces matières mêlées avec d'autres, ou bien même qui ont simplement du rapport avec ces matières pour certaines de leurs qualités.

MÉRIDIONAL, **SEPTENTRIONAL**, **ORIENTAL**, **OCCIDENTAL**; **DU MIDI**, **DU NORD**, **DE L'ORIENT**, **DE L'OCCIDENT**. Nous disons également les peuples, les pays *méridionaux*, *septentrionaux*, *orientaux*, *occidentaux*, et les peuples, les pays *du midi*, *du nord*, *de l'orient*, *de l'occident*, pour marquer où ils sont situés sur la terre.

Les adjectifs sont des expressions sans exactitude et sans rigueur. Un peuple *méridional* n'est pas nécessairement et absolument au midi, mais il est seulement plus près du midi que tout autre, dans une certaine région actuellement considérée: le Danemark n'est pas un pays du *midi*, mais relativement à la Suède, c'est un pays *méridional*. Les pays du *midi* appartiennent au midi; les pays *méridionaux* regardent le midi, ont rapport au midi. Si même on entend les deux expressions dans le sens relatif, l'adjectif sera encore plus

1. Faut-il regarder comme soumis à la règle les mots *nouvelle* et *nouveauté*, chose nouvelle, quoique le premier ne soit ni masculin, ni représentatif d'un type, d'un idéal abstrait? Rien ne s'y oppose, si on examine attentivement leur différence. En effet, *nouvelle* est plus abstrait que *nouveauté;* la *nouvelle* se rapporte à la connaissance qu'on acquiert plus qu'aux choses qui en font le sujet; à tel point que ce mot signifie quelquefois l'avis qu'on donne ou qu'on reçoit de ce qui vient d'arriver. La *nouveauté*, au contraire, a plus de rapport aux choses mêmes, à la réalité. La *nouvelle* est sue de peu de monde; elle porte sur des événements passés, chose idéale, non subsistante. La *nouveauté* n'était pas établie, n'était pas en usage, n'avait pas cours jusque-là. Une *nouvelle* est curieuse, inopinée, surprenante; une *nouveauté* est louable ou pernicieuse, suivant qu'elle conduit à une pratique bonne ou mauvaise. Quand les deux mots se disent des choses qu'on n'avait pas encore apprises, le mot *nouvelle* est absolu et celui de *nouveauté* a rapport à la personne instruite. Pour qu'une *nouvelle* soit telle, il ne suffit pas qu'on vienne à la savoir, il faut encore qu'elle annonce quelque chose qui a eu lieu récemment. Tout événement est pour moi une *nouveauté*, quand je le connais pour la première fois, fût-il très-ancien et déjà connu de tout le monde.

Il en est de même de *faible* et de *faiblesse*, défaut qui consiste à se laisser entraîner. *Faible*, quoique distributif et par cette raison semblant échapper à la règle, se considère d'une manière abstraite et idéale, dans l'esprit, dont il désigne une simple disposition, au lieu que *faiblesse* se considère dans la réalité comme une faute dont on se rend effectivement coupable. On a des *faibles*, on commet des *faiblesses*. Une mère a un *faible* ou du *faible* pour son fils, quand elle est portée à l'excuser, et de la *faiblesse*, quand elle lui pardonne en réalité, quand son *faible* pour lui se manifeste par des effets, quand elle condescend à ses volontés et fournit à ses dépenses.

étendu, plus large et plus vague. Les provinces *méridionales* de la France comprennent toutes celles qui sont plutôt au midi qu'au nord, et les provinces *du midi* ne comprennent que celles qui sont le plus au midi : Lyon et Bordeaux se trouvent dans la partie *méridionale* du royaume, Marseille et Toulouse dans la partie *du midi*.

CONSEILLER HONORAIRE, CONSEILLER D'HONNEUR, désignent des hommes qui ont également le titre honorifique de conseiller, sans charge et sans émoluments.

L'expression *conseiller d'honneur* est plus restreinte et plus rigoureuse; elle s'appliquait anciennement à des personnages, comme gouverneurs et prélats, qui, bien que sans charge, avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies. *Conseiller honoraire* se prend dans un sens plus large : il signifie un conseiller totalement hors d'exercice et qui ne conserve que son titre; de sorte que l'adjectif *honoraire*, à la différence de la locution adjective *d'honneur*, exprime un honneur très-vague, très-peu significatif, presque sans réalité et sans prérogatives.

HOMME IMPORTANT, HOMME D'IMPORTANCE. Homme qui a de la valeur, du poids, du crédit, de l'influence.

Quand nous disons *homme d'importance*, *homme de distinction*, *homme de marque*, nous exprimons des qualifications réelles, rigoureuses; mais quand nous disons *homme important*, *distingué*, *marquant*, nous le prenons dans un sens moins strict et plus large. L'*homme d'importance* est au fond et absolument un homme de grande considération. « La considération où était Naboth n'arrête pas Jézabel. C'était un *homme d'importance*, puisqu'on le met entre les premiers du peuple. » Boss. La même qualité semble moins rigoureusement et moins essentiellement propre à l'*homme important*. « Voyez l'homme *important!* » Dest. Voilà pourquoi *important* signifie souvent à lui seul, un faiseur d'embarras, un homme qui fait le glorieux, le capable, le nécessaire : « Un grain d'esprit, dit Labruyère, et une once d'affaires, plus qu'il n'en entre dans la composition du suffisant, font l'*important*. » Mais l'expression *homme d'importance* n'a ce sens défavorable que quand on le marque expressément par d'autres mots :

Se croire un personnage est fort commun en France :
On y fait *l'homme d'importance*. Lav.

Des personnes *de distinction* et *de marque* sont telles rigoureusement, en vertu de qualités fixes, le rang, la naissance, les priviléges; les personnes *distinguées* et *marquantes* sont jugées telles par suite de faits ou de circonstances qui n'ont pas une signification aussi rigoureusement décisive. Nous nous servons rarement des expressions, *d'importance* et *de distinction*, tandis qu'à tout propos nous employons les épithètes *important* et *distingué*. — Même différence entre un homme *qualifié* et un *homme de qualité*, entre un homme *considérable* et un homme *de considération*.

ESPRIT SYSTÉMATIQUE, ESPRIT DE SYSTÈME. Goût des systèmes, disposition à systématiser.

Esprit systématique dénote un goût modéré, et cette expression se prend d'ordinaire en bonne part; *esprit de système*, au contraire, indique la même chose d'une manière rigoureuse, c'est-à-dire toujours comme un défaut ou un excès. « Cette réduction des phénomènes à l'unité constitue le véritable *esprit systématique*, qu'il faut bien se garder de prendre pour l'*esprit de système* avec lequel il ne se rencontre pas toujours. » D'Al.

HOMME, OUVRAGE SPIRITUEL; HOMME, OUVRAGE D'ESPRIT. Homme, ouvrage dans lequel l'esprit se fait remarquer.

L'*homme d'esprit* possède l'esprit en propre, est composé ou tout pétri d'esprit, en quelque sorte; l'*homme spirituel* a de l'esprit, ne manque pas d'esprit. L'adjectif se dit, dans une acception très-étendue et presque illimitée, de tout ce qui manifeste quelque signe d'esprit, et particulièrement des choses; ce qui est *spirituel* ne tient à l'esprit que par un rapport léger, superficiel, et se traduit plutôt sous forme de bons mots ou de saillies que par des œuvres solides et durables. L'*homme d'esprit* a du talent, des ressources; l'*homme spirituel* brillera, par exemple, dans la conversation; il plaît, c'est tout ce qu'il peut faire. De même dans un *ouvrage spirituel*, il y a un peu, ou de temps en temps, de ce qui constitue l'*ouvrage d'esprit*. — On distinguerait de même homme *ingénieux* et homme *de génie*.

HUMAIN, D'HOMME ou DE L'HOMME. Appartenant ou relatif à l'homme.

Humain marque un rapport plus étendu, plus vaste, une dépendance moins étroite. « L'orang-outang contrefait toutes les actions *humaines*, et cependant il ne fait aucun acte *de l'homme*. » Buff. Une voix *humaine* désigne une voix telle que celle des hommes en général, par opposition à celle des animaux, par exemple : une voix *d'homme* peut vouloir dire la voix d'un être humain qui n'est ni enfant, ni femme. D'ailleurs, voix *humaine* n'entraîne pas rigoureusement l'idée d'une voix qui est celle d'un homme : dans le silence de la nuit, on croit entendre une voix *humaine*, c'est-à-dire une voix semblable à celle d'un homme, à celle qui viendrait d'un homme. D'autre part, l'*esprit humain* est une expression bien plus compréhensive et plus large que l'*esprit de l'homme* : c'est l'*esprit de l'homme* et tout ce qui s'y rapporte, tout ce qu'il produit ou subit; l'*esprit de l'homme* est l'*esprit humain* réduit à ce qu'il a d'essentiel, considéré seulement dans sa nature et par rapport aux autres esprits célestes ou terrestres : l'étude, les phénomènes, les facultés de l'*esprit humain*; l'*esprit de l'homme* ne peut sonder tous les mystères de la création. *Industrie humaine* ne signifie pas strictement et uniquement, comme *industrie de l'homme*, ce que l'homme peut par son travail en opposition à ce que fait la nature. Cette expression rappelle tous les détails de l'industrie de l'homme, tout ce qui s'y rapporte; en d'autres termes, *industrie humaine* se dit dans les cas particuliers et relatifs, où l'on en décrit ou rapporte les effets; *industrie de l'homme* est l'expression qui convient quand on veut caractériser, en général, le travail de l'homme, considéré comme pouvant plus ou moins.

On étudie les progrès de l'*industrie humaine*, comme les passions du cœur *humain*. La condition *de l'homme* ici-bas est de souffrir; et qui pourra peindre les souffrances et les misères de la *condition humaine?*

PROVINCIAL, DE PROVINCE. Qui a un rapport particulier avec la province, qui en vient.

L'adjectif se prend dans un sens large et éloigné pour qualifier un air et des manières qui ne ressemblent point à l'air et aux manières de la cour et de Paris, qui ont je ne sais quoi de contraint et d'embarrassé. « Les *provinciaux* et les sots sont toujours prêts à se fâcher et à croire qu'on se moque d'eux, ou qu'on les méprise. » LABR. Un homme *de province*, une dame *de province*, se disent à la lettre, en parlant d'une personne qui demeure en province, sans que cette expression entraîne aucun accessoire défavorable : j'ai vu une dame *de province* à Paris.

EXPÉRIMENTAL, D'EXPÉRIENCE.

Une preuve *expérimentale* n'indique pas aussi positivement, aussi rigoureusement qu'une preuve *d'expérience*, une preuve tirée d'une ou de plusieurs expériences. Elle n'a avec les faits qu'un rapport peu prochain.

BAPTISMAL, DE ou DU BAPTÊME. Qui a rapport au baptême.

Baptismal ne se dit que des choses qui ont au baptême un rapport éloigné, qui en sont des circonstances ou des accessoires : robe *baptismale*, fonts *baptismaux;* ou bien on s'en sert encore au figuré pour qualifier relativement au baptême d'une manière large et étendue, la grâce *baptismale*, l'innocence ou l'intégrité *baptismale*. *De* ou *du baptême*, au contraire, s'emploie pour exprimer quelque chose d'essentiel au baptême : les paroles *du baptême*, nom *de baptême*, extrait *de baptême*, les vœux *du baptême*. Les parents d'un enfant nouveau-né assistent aux cérémonies ou aux pompes *baptismales*, et le sacrement du *baptême* efface dans l'enfant la tache du péché originel. — Toutefois on dit également fonts *baptismaux* et fonts *de baptême*, eau *baptismale* et eau *du baptême*. La différence alors est analogue à la précédente. *Baptismal* est toujours général et vague; *de* ou *du baptême* est toujours particulier et précis; ce qui est *baptismal* servira, peut servir pour les baptêmes, ou bien sert pour tous les baptêmes; ce qui est *de* ou *du baptême* sert ou a servi pour les baptêmes, ou plutôt pour un baptême spécial, dans un certain cas. On dira en général, l'enfant est tenu sur les fonts *baptismaux* par le parrain et la marraine; et, en parlant d'une personne, c'est moi qui l'ai tenue sur les fonts *de baptême*. L'eau *baptismale* se verse sur la tête de l'enfant; saint Jean-Baptiste versa sur J. C. l'eau *du baptême*. D'ailleurs *baptismal* qualifie les fonts et l'eau d'une manière moins étroite par rapport au baptême; il les désigne comme faisant partie de la cérémonie : au lieu que *de* ou *du baptême* réveille l'idée du sacrement lui-même. Dans l'expression qui contient *baptismal* ce qui est en saillie, ce n'est pas l'idée du baptême, qui n'est représentée que par un mot accessoire, un adjectif; mais dans celle où figure *de* ou *du baptême*, le baptême étant rappelé par un mot principal, un substantif, attire toute l'attention. Les fonts *baptismaux* de telle église sont de marbre ou de bronze et plus ou moins ornés; en sortant des fonts *du baptême* l'âme a perdu toute souillure. L'eau *baptismale* doit être pure; l'eau *du baptême* est bénite et consacrée pour cela, et aussitôt que l'enfant a reçu l'eau *du baptême*, il est régénéré et admis au nombre des chrétiens.

COURTISAN, DE COURTISAN. Qui a rapport à la cour ou à ceux qui la fréquentent.

Courtisan marque relativement à la cour une simple ressemblance; *de courtisan* exprime avec la cour un rapport plus étroit, celui d'appartenance. Un langage *courtisan* est celui d'un homme de cour, un langage de *courtisan* est celui d'un homme *de la cour*. Le premier est tenu par quelqu'un qui n'ayant peut-être jamais mis le pied à la cour en a cependant la finesse et la flatterie adroite; le second est d'un homme qui vit à la cour. — Du reste, soit qu'il s'agisse ou non de personnes qui approchent les princes, l'adjectif exprime toujours quelque chose de plus faible que la locution adjective : avec un ton *courtisan* vous parlez comme un courtisan; avec un ton *de courtisan* vous parlez tout comme ou absolument comme un courtisan. L'esprit *courtisan* est quelque chose de plus superficiel ou de moins essentiel que l'esprit *de courtisan*. Ce fut pour plaire au roi de Suède, que Regnard, dans son voyage en Laponie, s'astreignit à faire des observations exactes; « et cet esprit *courtisan* que l'on prend toujours auprès des rois asservit pour un moment l'humeur indépendante et libre d'un homme absolument livré à ses goûts. » LAH. Au moment où Britannicus tombe empoisonné par Néron, Tacite nous dépeint les courtisans restant immobiles, les yeux attachés sur César. « Demeurer maître de soi-même à un semblable spectacle est le dernier effort de l'habitude de servir et le sublime de l'esprit *de courtisan*. » LAH.

HOMME LETTRÉ, HOMME DE LETTRES. Homme qui a des connaissances littéraires, qui n'est pas étranger aux belles-lettres.

Mais le *lettré* est avec les lettres dans un rapport plus éloigné que l'homme *de lettres;* il a seulement quelque teinture des lettres. L'homme *de lettres*, au contraire, cultive sans cesse les lettres; il en fait son occupation habituelle, unique, il y est entièrement adonné. Le *lettré* a de la littérature; l'homme *de lettres* suit la carrière des lettres, fait des lettres sa profession, et en vit. Le premier est un érudit; le second, un auteur. L'un a du savoir; l'autre compose, produit des œuvres littéraires. L'instruction du *lettré* est plus superficielle. « A une certaine époque du moyen âge, les gens d'église seuls avaient quelque teinture des lettres, et de là vient que le nom de *clerc* devint le synonyme d'homme *lettré*, et se donna même par extension à quiconque savait lire. » LAH. Cicéron plaidant pour le poëte Archias appelle son client un homme *de lettres* et se félicite d'avoir affaire à des juges qui sont des hommes *lettrés* (LAH.).

HOMME COURAGEUX, HOMME DE COURAGE. Homme incapable de crainte et de timidité, incapable de trembler et de fuir devant le danger.

L'homme *courageux* n'est pas un poltron; l'homme *de courage* est tout près d'être un héros : on honore l'un, on admire l'autre. L'homme *courageux* se conduit dans l'occasion en homme *de courage;* il sait au besoin attaquer ou se défendre : l'homme *de courage* a le courage en partage; le courage est sa qualité constitutive, essentielle; il a l'âme plus fortement trempée et plus de constance. Pour un coup hardi et soudain, à la guerre principalement, il faut un homme *courageux;* pour une entreprise longue en même temps que difficile, dans quelque genre que ce soit, il faut un homme *de courage*, car l'homme *de courage* a de la persévérance et ne redoute pas les obstacles. L'homme *courageux* se montre plus ou moins tel, et par accès; l'homme *de courage* est vraiment courageux dans tous les genres et dans toutes les circonstances; il a un fonds et une continuité de valeur qui le rendent ferme contre tout événement. — La même différence existe entre l'homme *résolu* et l'homme *de résolution*.

HOMME SENSÉ, HOMME DE SENS. Homme qui dans sa manière de penser, de parler ou d'agir, fait preuve de réflexion, de discernement, de raison.

On est plus ou moins *sensé*, on l'est peu ou beaucoup; *de sens* forme une expression absolue qui marque la qualité au comble. L'homme *sensé* tient le langage ou la conduite de l'homme *de sens*, il montre du sens, quelque sens dans l'occasion, il n'est pas dépourvu de sens ou insensé; mais le sens dans l'homme *de sens* est une qualité essentielle, prédominante, constitutive de son caractère ou de sa nature. L'homme *de sens* non-seulement a du sens, mais en a au suprême degré et toujours; il en est pétri, pour ainsi dire; ce n'est pas chez lui comme chez l'homme *sensé* une qualité accessoire et accidentelle, c'est une partie de sa substance, et en effet elle est exprimée par un substantif, *de sens*, au lieu de l'être par un adjectif, *sensé*. L'homme *sensé* ne fait pas de folie; c'est là une qualification commune : l'homme *de sens* est un sage qu'on va consulter; c'est là un des plus beaux éloges qu'on puisse faire d'un homme. L'homme *sensé* est la copie, et l'homme *de sens* l'original ou le modèle. — On trouverait une différence semblable entre l'homme *judicieux* et l'homme *de jugement*, entre l'homme *entendu* et l'homme *d'entendement*.

D'autres exemples pourraient encore être ajoutés aux précédents. Il suffira d'en citer quelques-uns, les arts *agréables* et les arts *d'agrément;* objet *précieux* et objet *de prix*, pays *conquis* et pays *de conquête*, pays *montagneux* et pays *de montagnes*, etc. La même règle de distinction s'y applique aussi aisément, et de nouveaux détails seraient, sinon fastidieux, au moins superflus.

Il est à remarquer que la différence est la même quand le substantif de la phrase adjective est précédé non plus de la préposition *de*, mais de la préposition *à*. Exemples : arbre *fruitier* et *arbre à fruits;* homme *systématique* et homme *à systèmes;* homme *prétentieux* et homme *à prétentions*.

L'adjectif a toujours un sens plus étendu et plus vague, et la phrase adjective un sens plus restreint et plus rigoureux. L'un marque plutôt quelque chose de possible, une disposition, et l'autre quelque chose d'actuellement effectif ou réel. L'arbre *fruitier* est propre ou de nature à porter des fruits; l'*arbre à fruits* en porte. L'homme *systématique* est méthodique; dans ce mot l'idée de *système* est affaiblie et peu précise : l'homme *à systèmes* a proprement produit ou produit présentement des systèmes. L'homme *prétentieux* est plein de prétention; l'homme *à prétentions* a des prétentions, affiche des prétentions. — L'adjectif se prend d'une manière toute générale et absolue; la phrase adjective détermine davantage. On connaît les fruits de l'*arbre à fruits*, on pourrait les décrire, au besoin, en disant, par exemple, un arbre *à fruits rouges*, comme on dit un homme *à grandes prétentions*, des plantes *à fleurs labiées;* au contraire, l'adjectif *fruitier* ne spécifie rien et ne peut recevoir de spécificatif. De même *systématique* et *prétentieux* ne font allusion à aucun système, à aucune prétention en particulier, mais laissent entendre toutes sortes de systèmes, de prétentions; au lieu que *à systèmes* et *à prétentions* donne l'idée de certains systèmes, de certaines prétentions, qui se sont produits dans certaines circonstances.

Toutefois une seconde différence s'ajoute à celle-là, lorsque la préposition de la locution adjective est *à*, au lieu d'être *de*. *A* est alors proprement indicatif : il sert à exprimer ce à quoi on reconnaît les choses, ce qu'elles portent et présentent (*præ se ferunt*) comme une enseigne : *bêtes à cornes*, *chaise à bras*, *chandelier à branches*, *damas à fleurs*. L'adjectif qualifie; il marque la qualité dans le sujet : la phrase adjective dépeint; elle représente la qualité au dehors, extérieurement. Ainsi arbre *fruitier* signifie la sorte d'arbre, la nature de l'arbre; arbre *à fruits* exprime l'idée ou l'image de la chose que porte effectivement l'arbre : un pépiniériste tient des arbres *fruitiers;* il faut étayer certains *arbres à fruits*, de peur que les branches trop chargées ne rompent. Demandez à un jardinier, qui sait parler sa langue, qu'il vous fasse voir ses arbres *fruitiers*, il vous mènera à sa pépinière; demandez-lui à visiter ses arbres *à fruits*, il vous introduira dans son verger. L'homme *systématique* ou *prétentieux* a tel défaut : l'homme *à systèmes* ou *à prétentions* fait ou dit telles choses. On plaint l'homme *systématique* et le *prétentieux*, ou on en rit, on ne voudrait pas leur ressembler; on attaque et on réfute l'homme *à systèmes*, et on ne peut souffrir l'homme *à prétentions*, on l'évite ou on le relance. — L'arbre *fruitier* et l'homme *systématique* ou *prétentieux* sont tels en eux-mêmes, quant à la nature; l'arbre *à fruits*, et l'homme *à systèmes* ou *à prétentions* sont tels de fait, se montrent tels. — Cette distinction est si vraie, que dans les locutions adjectives composées de *à* et d'un substantif, ce substantif se met au pluriel, *à fruits*, *à systèmes*, *à prétentions;* or c'est un des caractères du pluriel de marquer la manifestation, le phénomène, la réalisation, l'action extérieure. (*Voy.* p. 1 et suiv.) — Même différence entre l'homme ou l'esprit *paradoxal* et l'homme ou l'esprit *à paradoxes*.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS ORDINAIRES AVEC DES PARTICIPES PASSÉS PRIS ADJECTIVEMENT.

Epais, *épaissi*. *Faible*, *affaibli*. *Convive*, *convié*. *Haut*, *haussé*. *Gros*, *grossi*. *Faux*, *falsifié*. *Courbe*, *courbé*. *Froid*, *froidi*. *Uns*, *unis*. *Inquiet*, *inquiété*. *Cher*, *chéri*. *Insigne*, *signalé*. *Quitte*, *acquitté*.

Les adjectifs, ainsi que les participes passés, expriment dans les choses ou les personnes la qualité signifiée par le radical commun, mais avec des différences assez sensibles. Ils marquent cette qualité, les premiers, comme inhérente à l'objet, comme lui étant propre et naturelle; les seconds, comme lui étant survenue, comme acquise, comme étant l'effet d'une modification accidentelle. La qualité exprimée par l'adjectif est présentée comme tenant à la constitution de l'objet, et le fait concevoir tel qu'il est; la même qualité exprimée par le participe est présentée comme tenant aux circonstances, et le dépeint tel qu'on l'a fait, tel qu'il est devenu. Le participe suppose donc un changement de l'état antérieur, idée totalement étrangère à l'adjectif, lequel au contraire désigne la qualité comme habituelle, si c'est une manière d'agir, et comme naturelle, s'il s'agit d'une manière d'être.

La règle est sans exception, elle s'étend à tous les exemples. On naît avec un esprit *épais;* l'esprit *épaissi* est l'esprit devenu *épais*. On dit d'un corps solide qu'il est *épais;* d'un corps liquide, devenu solide, qu'il est *épaissi*. Certains hommes ont naturellement la langue si *épaisse* qu'ils ne peuvent parler qu'avec peine; il arrive à beaucoup de malades d'avoir la langue *épaissie*. « Quand l'air est plein de brouillards *épais*,... » FÉN. « Si l'air devenait plus *épais*, nous nous noierions dans les flots de cet air *épaissi*. » ID. Un homme est *faible* par lui-même; il est *affaibli* quand il a subi une action qui l'a affaibli ou rendu faible. « Combien de vierges déjà *faibles* par elles-mêmes, encore plus *affaiblies* par les abstinences, par les jeûnes..., n'ont pris néanmoins jamais aucun relâche? » BOURD. *Convive* marque un état habituel; *convié* désigne une qualité reçue, une modification, le résultat d'une invitation; l'un représente l'homme tel qu'il est, l'autre tel qu'on l'a fait.

Un autre caractère distinctif consiste en ce que l'adjectif est absolu et le participe relatif. La qualité marquée par ce dernier peut aller jusqu'à un très-haut degré sans doute, mais elle n'a pas lieu constamment et sous tous les rapports. Ce qui est *haussé* peut bien n'être pas absolument *haut*. Et il en est de même de ce qui est *épaissi*, *grossi*, *falsifié*, *courbé*, *affaibli*, *froidi*, etc., à l'égard de ce qui est *épais*, *gros*, etc. « Le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers étaient *unis* jusqu'à n'être qu'*un*. » S. S. « Quelque *uns*, car c'est trop peu dire *unis*, que fussent en tout M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers, celui-ci n'approuvait pas les chimères de son beau-frère. » ID. « Je ne sais ce que veut dire cette douce attention distinguée du recueillement. Il ne faut pas distinguer des choses si *unies*, ou plutôt si *unes*. » Boss.

Mais, quoique dans le participe passé la qualité n'apparaisse pas comme absolue, elle y est plus saillante que dans l'adjectif, elle y appelle davantage l'attention; précisément parce qu'elle n'y est que par accident, elle s'y fait remarquer davantage. Aussi le participe se met toujours après le substantif, au lieu que l'adjectif peut se mettre avant; et il est certain que, placé après le substantif, un qualificatif a quelque chose de plus spécial et sur quoi l'on insiste plus particulièrement. Sur ce vers de Racine :

La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*,

Marmontel observe que le participe *inquiétée* est plus expressif qu'*inquiète*. « On ne dit pas, ajoute-t-il, être *inquiet* en faveur de quelqu'un. En pareil cas, Mme de Sévigné dit toujours : Je suis *inquiétée*, *inquiète* lui aurait paru faible. »

Prenons, pour y appliquer ces distinctions, les deux mots *cher* et *chéri*. Ce qui nous est *cher* est aimé de nous dans l'ordre naturel, parce qu'il est dans nos goûts, dans nos habitudes de l'aimer; les personnes qui nous sont *chères* sont celles avec qui nous nous trouvons dans des rapports naturels de parenté, ou habituels d'amitié. *Chéri* exprime une affection qui sort du cercle commun, qui pourrait bien ne pas être, qui est plus spéciale, qui a lieu pour un fait particulier, ou dans une circonstance accidentelle, qu'on remarque davantage et dont on a, en quelque sorte, droit d'être surpris. Une mère ne parle guère de son fils, sans dire, mon *cher* fils, parce que dans son cœur l'idée de fils et celle qu'exprime *cher* sont intimement unies l'une à l'autre; mais dans un moment de tendresse elle l'appelle son fils *chéri*. « Mes parents sont partis ce matin, en accablant des plus tendres caresses une fille *chérie*, et trop indigne de leurs bontés.... Une secrète angoisse étouffait mon âme après le départ de ces *chers* parents. » J. J. Un roi *cher* à son peuple l'est habituellement, constamment; un roi *chéri* de son peuple s'est attiré par quelque action particulière une affection plus vive, mais qu'il peut perdre prochainement.

Deux synonymistes, Roubaud et M. Guizot, se sont déjà servis, mais l'un sans les généraliser, et l'autre sans les généraliser assez, des mêmes principes de distinction. Nous placerons ici leurs articles, parce que les synonymes qui y sont traités rentrent dans la classe de ceux dont nous venons de nous occuper plutôt que dans toute autre.

« INSIGNE, SIGNALÉ. Ce qui a ou porte des signes, des traits qui le font remarquer, reconnaître, distinguer. »

« *Insigne*, simple adjectif, indique proprement ce que la chose est en elle-même. *Signalé*, participe du verbe *signaler*, désigne proprement, en cette qualité, que la chose est devenue ou a été faite telle. »

Il est impossible de mieux exprimer la différence principale qui existe entre les synonymes de cette sorte. L'auteur développe ensuite les différences accessoires qui en résultent relativement aux deux mots qu'il considère uniquement. « La chose *signalée* est marquée et remarquée; la chose *insigne* est marquante et remarquable. On est *si-*

gnalé par des traits particuliers, et *insigne* par des qualités peu communes. Votre piété est *signalée* par des actions, par des œuvres d'éclat : elle est *insigne* par sa hauteur, par sa singulière éminence Vous êtes *signalé* par ces actions et *insigne* par cette éminence de vertu : du moins les Latins employaient ainsi le mot *insignis : Insignem pietate virum*, dit Virgile. Plusieurs exploits *signalés* annoncent une *insigne* valeur, comme plusieurs crimes *signalés* annoncent un *insigne* scélérat. Ce qui est *insigne* est fait pour être *signalé*. On dit une faveur *insigne* ou *signalée*, un *insigne* ou *signalé* fripon, un bonheur ou un malheur *insigne* ou *signalé*, etc. *Signalé* marque l'éclat, le bruit, l'effet que produit la chose : *insigne* n'exprime que la qualité, le mérite, le prix de la chose. Ce qui frappe est *signalé*, ce qui excelle est *insigne*. Nous en revenons toujours aux idées premières des mots. Ainsi, un *insigne* fripon, un très-grand fripon, n'est un fripon *signalé* qu'autant qu'il a donné des preuves éclatantes de friponnerie. On sent combien un bonheur est *insigne*, on voit combien il est *signalé*. Le bonheur *insigne* est une grande faveur inespérée de la fortune; et un bonheur *signalé* porte les traits les plus forts et les plus manifestes de cette extrême faveur. Une grâce *insigne* n'est *signalée* qu'autant que tout le prix en est manifeste. On dit un *insigne* fripon, un *insigne* coquin; on ne dira guère un *insigne* héros, un *insigne* orateur; mais l'orateur et le héros sont *signalés* comme le coquin et le fripon. Pourquoi cette différence? parce qu'un coquin et un fripon peuvent l'être sans être connus, mais que vous ne pouvez savoir et dire que quelqu'un est un héros ou un orateur *insigne* qu'autant qu'il s'est *signalé* par ses actions ou par ses discours, et dès lors vous direz plutôt *signalé* qu'*insigne*. »

Si le premier principe de distinction n'a pas échappé à Roubaud, M. Guizot a parfaitement saisi le second dans son article *Quitte*, *acquitté*.

« On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout. On a *acquitté* différents billets à termes, mais on n'est *quitte* que quand le dernier est payé. C'est ici le lieu d'établir une distinction entre les participes des verbes réciproques et les adjectifs correspondants. Les premiers expriment l'action ou la rappellent; les seconds expriment le résultat de cette action, l'état où se trouve celui qui l'a faite. Lorsqu'on s'est *acquitté* de tout ce que l'on devait, on est *quitte*. On s'est *acquitté* d'un emploi tant qu'on l'a exercé; on n'en est *quitte* que quand on ne l'exerce plus. On s'est *acquitté* d'une commission sans être *quitte* de celles qu'on pourra avoir à faire dans la suite. On s'*acquitte* mal, en général, des choses dont on désire être bientôt *quitte*. On a beau s'être *acquitté* journellement de ses devoirs, on n'en est jamais *quitte*. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce que dit l'auteur du caractère distinctif du participe passé, par rapport à l'adjectif correspondant, sinon qu'il convient aux participes passés de tous les verbes, et non pas seulement aux participes passés des verbes réciproques.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS DONT LES UNS SERVENT A FORMER DES SUBSTANTIFS ET DONT LES AUTRES SONT FORMÉS DE CES SUBSTANTIFS.

Dévot, *dévotieux*. *Avare*, *avaricieux*. *Doux*, *doucereux*. *Chaud*, *chaleureux*. *Vain*, *vaniteux*. *Difficile*, *difficultueux*.

Leurs différences résultent de deux circonstances principales : l'une, c'est que les adjectifs primitifs n'ont pas ou peuvent être considérés comme n'ayant pas de terminaison significative; la seconde, c'est que les adjectifs nominaux ou dérivés ont tous la terminaison *eux*, laquelle jouit d'une valeur particulière. Étant dépourvus de terminaisons significatives, les adjectifs primitifs désignent un état abstrait, une qualité possédée sans rapport au temps, au lieu, au degré, aux actes de détail qui en émanent et en prouvent l'existence; tandis que leurs synonymes sont analytiques, distributifs et concrets, c'est-à-dire se rapportent à toutes ces circonstances, à toutes ces particularités étrangères aux premiers, et peignent les points de vue, les effets divers de la qualité. En deux mots, les uns sont absolus et simplement énonciatifs de la qualité, les autres sont relatifs ou propres à rappeler cette même qualité avec différentes modifications et dans le détail. D'autre part, en vertu de sa valeur propre, la terminaison *eux* donne aux adjectifs dérivés le sens de plénitude, de surabondance, souvent même d'excès, et, comme tout excès est condamnable, elle les fait prendre en mauvaise part. Que si déjà le primitif entraînait une idée défavorable, elle renchérit et montre le défaut poussé jusque dans les plus petits détails, elle le peint s'appliquant aux plus petites choses, aux moindres circonstances.

DÉVOT, DÉVOTIEUX. Qui pratique exactement les devoirs de la religion.

Dévot exprime la chose d'une manière abstraite et synthétique, et *dévotieux* d'une manière concrète et distributive : on est *dévot* par caractère et toujours; on est *dévotieux* quand on montre de la dévotion par de certaines pratiques déterminées et dans des circonstances particulières. « Épicure, dit Roubaud, n'était pas *dévot;* mais dans les temples il était fort *dévotieux*. » « Le *dévotieux*, ajoute-t-il, se distingue du *dévot*, surtout par l'habitude extérieure, l'air, le ton, l'accent, la contenance propre à la chose. » — Ensuite, le *dévot* a de la dévotion, et le *dévotieux* est plein de dévotion; celui-ci pousse la dévotion jusqu'à l'excès, il s'attache avec l'attention la plus minutieuse, et la recherche la plus affectée dans les manières, aux plus petits détails et aux plus petites pratiques du culte. « Les enfants, femmes et vieillards seraient donc plus susceptibles de religion, plus scrupuleux et *dévotieux*. » CHARR.

AVARE, AVARICIEUX. Qui aime trop l'argent, qui y tient trop.

Avare caractérise ce défaut intrinsèquement et en général, *avaricieux* le dépeint extérieurement et dans les cas particuliers. « Il me semble, dit fort bien Girard, qu'*avare* convient mieux lorsqu'il s'agit de l'habitude et de la passion même

de l'avarice, et qu'*avaricieux* se dit plus proprement lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. Un homme qui ne donne jamais passe pour un *avare;* celui qui manque à donner dans l'occasion s'attire l'épithète d'*avaricieux*. » Plaute et Molière ont mis l'*avare* sur la scène, et l'ont placé dans diverses situations où il se montre *avaricieux*. *Avare*, terme abstrait et absolu, exprime plutôt en elle-même la passion de posséder, de retenir, de garder, sans aucun dessein de faire usage; *avaricieux*, terme concret et relatif, représente la même passion dans ses effets particuliers, refusant de donner et se faisant sentir aux autres. « Apollon s'est fait architecte pour un roi *avaricieux* et ingrat. » LAF. « Un *avaricieux* même qui aime devient libéral. » PASC. Dans *le Légataire*, de Regnard, Géronte témoignant sa surprise d'avoir légué sans raison quinze cents francs de rente à un fripon tel que Crispin, celui-ci lui répond :

Ne vous repentez pas d'une œuvre méritoire ;
Voulez-vous, démentant un généreux effort,
Etre *avaricieux* même après votre mort ?

D'un autre côté, *avaricieux* exprime une idée plus minutieuse d'avarice. C'est pourquoi ce mot ne se prend jamais en bonne part, comme son synonyme : on est *avare* du temps, de louanges; un général est *avare* du sang de ses soldats.

DOUX, DOUCEREUX. Qui a de la douceur.

Doux est opposé à amer, aigre, âpre, et se dit d'une chose agréable au goût. Ce qui est *doucereux* a tant de douceur qu'il en devient fade et rebutant; car le mot *doucereux* indique surabondance, excès de douceur, et par suite saveur désagréable :

Ce vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*,
N'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux.
BOIL.

Même différence au figuré. L'homme *doux* dit des choses ou tient une conduite qui charment; l'homme *doucereux* dit des fadeurs qui lassent et ennuient. On est *doux*, et on fait le *doucereux;* c'est-à-dire que le premier mot marque une qualité naturelle, et le second une qualité factice, affectée, exagérée, chargée. « *Doucereux* courtisans. » REGN. « Les manières de Lauzun étaient toutes mesurées, réservées, *doucereuses*. » S. S. « Nos poëtes ont rendu les spectacles languissants, fades et *doucereux* comme les romans. » FÉN.

CHAUD, CHALEUREUX. Qui a de la chaleur.

Chaud est l'expression pure et simple de cette qualité, et signifie l'opposé de froid; *chaleureux* se dit de ce qui est plein de chaleur. Mais ces deux mots ne sont guère synonymes qu'au figuré, lorsqu'on parle du style et des discours. Alors *chaud* marque moins de force d'entraînement et de véhémence; il exprime la qualité plutôt comme concentrée dans le sujet que comme se manifestant par des effets éclatants : une chaude dispute caractérise la dispute sans que la chaleur des disputants frappe beaucoup, comme elle frappe, par exemple, quand on dit qu'un général encourage ses troupes par de *chaleureuses* paroles. « Les *chaleureux* mouvements de l'éloquence. » CHARR. *Chaleureux* enchérit donc sur *chaud*, et même quelquefois jusqu'à l'exagération, car il semble indiquer une sorte d'animation qui n'est pas toujours naturelle, et tient de l'emphase.

VAIN, VANITEUX. Fier d'avantages frivoles ou chimériques.

Vain exprime le défaut d'une manière générale et indépendamment des circonstances de temps, de lieu, ainsi que des objets et du degré; il fait connaître un trait de caractère. *Vaniteux* se dit de celui qui est ou a été *vain* dans un certain cas et pour certaines choses déterminées. Ce mot d'ailleurs est plus concret, et la vanité du *vaniteux* consiste davantage dans la montre et dans les airs. Mais la différence la plus importante, c'est que *vaniteux* présente tous les détails et toutes les minuties de la vanité poussée à l'excès. Le *vaniteux* est *vain* des choses les plus insignifiantes, qui en valent le moins la peine; c'est une vanité sotte et puérile.

DIFFICILE, DIFFICULTUEUX. Peu accommodant, qu'on n'amène pas sans peine à conclure certaines affaires.

Un homme habituellement *difficile* ou difficile par caractère se montre *difficultueux* dans un cas particulier. « Lorsqu'on m'en fit la proposition, je fis la *difficultueuse*. » LES. Ensuite, *difficultueux* enchérit sur *difficile :* l'homme *difficultueux* est *difficile* sur toutes choses, soulève des difficultés à tous propos, où il n'y a pas lieu. « La mère avait bien fait la *difficultueuse*. » LES. « Oh ! vous êtes trop *difficultueux*. » ID. « Ah ! que vous êtes *difficultueuse*. » ID. « Calmer les soupçons d'esprits faibles et *difficultueux*. » S. S. « On ne voit point de gens plus ombrageux, plus *difficultueux*, plus tenaces, plus ardents dans les procès que les religieux. » FÉN. « *Difficile*, suivant Condillac, se dit des caractères qu'on a de la peine à contenter, des esprits qui condamnent tout, et qu'on ne sait comment prendre pour avoir leur approbation ou pour en obtenir ce qu'on leur demande; et un homme *difficultueux* est celui qui, dans les affaires, fait naître difficultés sur difficultés, mais ordinairement de mauvaises difficultés, auxquelles on ne devait pas s'attendre. »

Eux signifie proprement plénitude, abondance, et quelquefois excès de la qualité exprimée par l'adjectif. Si dans *avaricieux*, *dévotieux*, *vaniteux*, *difficultueux*, elle semble y ajouter une idée de minuties, de petites choses, ce n'est pas que cette signification lui soit essentielle, car elle ne l'a pas dans *doucereux* et *chaleureux;* mais c'est que la manière d'être *avare*, *dévot*, etc., à l'excès consiste à l'être jusque dans les plus petites choses. La désinence latine *osus* n'emporte pas non plus nécessairement cette seconde idée. Ainsi, *gratus* signifie agréable, bien venu près de quelqu'un; *gratiosus*, favori, qui jouit près de quelqu'un d'une grande faveur, qui est dans ses bonnes grâces. Il ne faudrait donc pas non plus en latin se laisser abuser, sur la généralité de cette idée, par des mots tels que *perfidiosus* et *industriosus*, qui désignent, l'une une perfidie plus subtile, plus artificieuse que *perfidus;* l'autre, une industrie plus adroite, plus soigneuse, plus attachée aux petites choses que *industrius*.

SYNONYMIE DES ADJECTIFS VENANT, L'UN D'UN VERBE, ET L'AUTRE D'UN SUBSTANTIF CORRESPONDANT.

***Menteur*, *mensonger*. *Loueur*, *louangeur*. *Passant*, *passager*.**

Leur différence de valeur tient à leur différence d'origine. L'adjectif verbal suppose de la part du sujet qualifié action, et presque toujours action forte, expresse, volontaire, intentionnelle. Au contraire, l'adjectif nominal, ou ne désigne point l'action, ou en désigne une peu prononcée, peu spéciale, involontaire; de là vient que le premier se dit surtout des personnes, c'est-à-dire des agents capables de dessein et de préméditation, tandis que le second s'applique plus particulièrement aux choses. Ensuite, l'adjectif verbal qualifie en raison d'un fait, et l'adjectif nominal en raison d'une qualité constante. Le premier, par cela seul qu'il tient du verbe, marque une qualité temporaire; car l'idée d'un temps précis, passé, présent, ou futur et non continuel, s'attache toujours au verbe, et c'est pourquoi il est appelé en allemand le mot du temps, *Zeitwort*.

MENTEUR, MENSONGER. Qui trompe en mentant, en faisant considérer comme vrai ce qui est faux.

Ils ne sont synonymes que lorsqu'ils s'appliquent tous deux aux choses, attendu que *mensonger* ne peut se dire des personnes. L'éclat *menteur* ou *mensonger* des biens de ce monde.

Menteur est plus fort que *mensonger;* il semble indiquer des promesses faites et qu'on ne tient pas; et, comme dans ce sens, il se prend métaphoriquement, on ne l'emploie que dans le style élevé. Un récit *menteur* diffère bien d'un récit *mensonger:* la première expression emporte que le *mensonge* est dans la personne qui fait le récit, et la seconde qu'il réside dans la chose même. Faire un récit *menteur*, c'est mentir volontairement, en faisant un récit qu'on sait être faux; un récit *mensonger* contient des faussetés, mais on l'ignore. En un mot, *menteur* rappelle l'action du verbe *mentir*, l'habitude de mentir, et *mensonger*, l'état constant de ce qui a la qualité exprimée par le substantif *mensonge*. On ne dit *menteur* que des choses considérées comme des personnes qui cherchent à tromper, ou bien des choses qui sont faites par des personnes à dessein de tromper. La renommée est *menteuse* (VOLT.); la *menteuse* antiquité (J. J.); oracles *menteurs* (LAF., VOLT.). « Le néant paraît quelque chose; mais il n'est rien qu'un néant *menteur :* que ne fait-il point espérer? Mais dans le fond que donne-t-il? » FÉN. Langage *menteur* (RAC.); paroles *menteuses* (MOL.). « La nature humaine est partout orgueilleuse, partout *menteuse*, et veut toujours en imposer. » VOLT. *Mensonger* qualifie les choses propres à tromper, mais non pas destinées pour tromper. Plaisirs *mensongers* (ACAD.); allusions (LAH.), légendes (VOLT.) *mensongères*. Les romans sont des productions *mensongères* (LAH.). La peinture et la poésie sont des arts *mensongers* (J. J.).

Je l'ai vu, ce n'est point une erreur passagère
Que produit du sommeil la vapeur *mensongère*. VOLT.

LOUEUR, LOUANGEUR. Qui loue ou donne des louanges.

Loueur ne se dit que des personnes; *louangeur* se dit aussi des choses : plume *louangeuse* (J. J.); discours ou ton *louangeur* (ACAD.); histoires *louangeuses* (LAH.). *Loueur* qualifie en raison d'un fait unique, au lieu que *louangeur* marque plutôt une habitude constante : ainsi, La Fontaine dit qu'en donnant au prince de Condé, à l'égard de César, sinon la préférence, mais la concurrence du moins, il croirait être un *loueur* modeste. Les hommes sont, suivant Alceste,

Sur toutes les affaires,
Loueurs impertinents, ou censeurs téméraires. MOL.

« Corbinelli a fait une épître contre les *loueurs* excessifs. » SÉV. Mais *louangeur* n'a aucun rapport à un cas présent, à des faits particuliers; il exprime une habitude de louer à tous propos, sans préméditation et comme par instinct. « Le cardinal Dubois était doux, bas, souple, *louangeur*, admirateur. » S. S. « Bonnard avait le défaut d'être un peu *louangeur*. » LAH. « Horace, qui n'est pas *louangeur*, appelle Sophocle le *grand Sophocle*. » ID. Enfin, *loueur* est une qualification plus relative à la personne qui loue, et *louangeur* une qualification plus relative aux *louanges* qu'il donne : un *loueur* perpétuel fait sans cesse l'action de louer; un *louangeur* fade, fastidieux, emphatique, donne des *louanges* fades, fastidieuses, emphatiques.

PASSANT, PASSAGER, se disent des personnes qui se transportent d'un lieu à un autre.

Par leur sens, ces termes se rapprochent beaucoup plus, l'un du verbe *passer*, et l'autre du substantif *passage*. Le *passant* ne fait que passer; ce mot indique un trajet très-court, et qui ne dure qu'un instant. Le *passager* met plus de temps à passer; c'est un voyageur qui séjourne quelque peu sur le navire qui le transporte. On dit de l'homme qu'il n'est que *passager* sur cette terre, parce que son passage y dure au moins quelque temps. Par la raison contraire, *passant* a souvent été employé dans les épitaphes : Arrête, *passant*. En outre, *passant* exprime réellement l'action de passer, et *passager* un état : on arrête les *passants;* sur un navire il y a des soldats et des *passagers*.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES AVEC LES MÊMES VERBES DEVENUS ACTIFS ET ACCOMPAGNÉS DU PRONOM PERSONNEL.

Passer*, *se passer*. *Mourir*, *se mourir*. *Pâmer*, *se pâmer*. *Panacher*, *se panacher*. *Noircir*, *se noircir*. *Amender*, *s'amender*. *Pourrir*, *chancir*, *moisir; se pourrir*, *se chancir*, *se moisir*. *Etc.

Beaucoup de verbes, dans notre langue, ont à peu près la même signification, employés sous la forme neutre et sous la forme pronominale. Nous disons presque indifféremment, par exemple, que la beauté *passe* et *se passe;* qu'on *meurt* et qu'on *se meurt;* qu'on *pâme* et qu'on *se pâme;* que le lait *épaissit* et *s'épaissit;* que les animaux *engraissent* et *s'engraissent;* que la campagne *embellit* et *s'embellit;* que l'heure *approche* et *s'approche*. De là autant d'expressions synonymi-

ques pour la distinction desquelles une règle générale est nécessaire, afin d'éviter les redites et de confirmer les déterminations par le rapprochement des exemples.

Le verbe neutre, ainsi que le verbe pronominal, exprime qu'un phénomène ou un fait a lieu par lequel le sujet passe d'un état à un autre. En cela consiste la synonymie des deux verbes; mais elle ne s'étend pas au delà. Leur différence résulte de leurs noms mêmes.

Le verbe neutre n'est ni actif ni passif, mais simplement énonciatif. Il ne présente point d'agent, de cause; il ne rappelle ni la manière d'agir, ni les degrés, ni les progrès de l'action. Ce n'est point une action qu'il marque, mais un acte abstrait, inqualifiable, sans durée, et indépendant de toute circonstance. Le verbe pronominal, au contraire, acquiert par le pronom une signification qui tient de celle du verbe actif : au lieu d'énoncer le fait simplement, en lui-même, il le montre s'accomplissant; il le représente dans toute son étendue, dans ses détails, dans sa manière, ses degrés, ses circonstances. Il est concret, descriptif, représentatif, analytique, circonstanciel; il fait voir la chose ou la personne occupée à devenir ce qu'elle doit être, pendant qu'elle va ou est en train d'aller à un état nouveau. Il peint l'opération successive, le travail, les efforts, la révolution qui doit amener cet état, l'action reçue et les changements éprouvés par le sujet dans le temps de l'épreuve.

Purement énonciatifs ou qualificatifs, synthétiques et abstraits, leurs synonymes ayant des caractères tout opposés, les verbes neutres se distinguent encore des pronominaux en ce qu'ils conviennent dans les propositions absolues et générales, leurs synonymes n'étant de mise que dans les propositions relatives et particulières. On dit bien, tout *passe* et tout *meurt* ici-bas; on ne dirait point, tout *se passe* et tout *se meurt*. L'homme *meurt*, c'est-à-dire est mortel, proposition absolue et générale; et il en est de même de beaucoup d'autres dans lesquelles entre le verbe neutre : la beauté ou le temps *passe*. Mais en disant d'une personne qu'elle *se meurt* ou que sa beauté *se passe*, j'applique le fait général à un cas particulier. Et lors même que les deux verbes font partie de propositions particulières, le verbe neutre conserve toujours quelque chose de son caractère de généralité. Un homme *meurt*, *pâme*, *avance*, c'est-à-dire que le phénomène de la mort, de la pâmoison et de l'avancement a lieu en lui comme il a lieu chez les autres, comme il arrive d'ordinaire. Si on dit qu'il *se meurt*, qu'il *se pâme* ou *s'avance*, alors, les verbes étant relatifs à la manière font concevoir le fait comme ayant dans le sujet où il se passe quelque chose de spécial.

PASSER, SE PASSER. Se perdre, s'écouler, ne pas continuer à demeurer dans le même état, avoir une existence bornée.

En disant qu'une chose *passe*, vous énoncez simplement, d'une manière abstraite et synthétique, qu'elle est passagère, qu'elle a une courte durée; c'est sa qualité ou son sort de finir bientôt. En disant qu'elle *se passe*, vous la représentez d'une manière analytique et concrète, allant à sa fin, pendant sa décadence ou sa dégradation. Les fleurs et les fruits, les plaisirs, les biens de ce monde, la beauté, le temps, les couleurs, les saisons, les modes *passent*, c'est-à-dire, en général et sans fixer l'attention sur la manière et la durée de l'opération ou du changement, que toutes ces choses ont pour qualité de s'en aller, de finir, de cesser d'être. Quand on dit qu'elles *se passent*, on les montre pendant leur déclin, en train de s'en aller, se flétrissant, s'effaçant, perdant leur lustre, leur forme, en un mot faisant l'action ou subissant les épreuves qui doivent amener leur fin. Avec le terme abstrait *passer*, qui fait abstraction de la durée, on emploie souvent les adverbes promptement, rapidement; et, au contraire, *se passer* faisant voir la chose pendant sa dégradation, comporte d'autres modifications, comme insensiblement et peu à peu. La vaine joie *passe* comme un éclair; la peine *se passe* avec le temps et la réflexion. « Il y a, dit Bouhours, des maux qui *passent* et des maux qui durent; les maux qui durent *se passent* à la longue. » « Les plaisirs *passent* bien vite, *passent* en un moment. » Boss. « Un court délai nous semble long quand il *se passe*. » Id.

En second lieu, *passer* convient mieux dans les propositions générales, et *se passer* dans les propositions particulières; la beauté *passe* bien vite, et la beauté de cette femme commence à *se passer*. Les maux *passent*, et votre mal *se passe;* le temps *passe*, et le temps de semer ou de recueillir *se passe*.

Enfin, la relativité de *se passer* apparaît avec évidence quand on se sert de cette expression en parlant du temps. Si on veut seulement exprimer la rapidité avec laquelle il s'échappe, on dit le temps *passe*, les jours, les années *passent;* mais on dit qu'il *se passe*, quand on en parle avec rapport à l'usage que nous en faisons. La vie *passe* comme un songe, et pour la plupart la vie *se passe* à former des projets de bonheur, ou elle *se passe* laborieusement et longuement dans l'ennui. « *Le temps passe*, le temps s'écoule; *le temps se passe*, le temps s'emploie, se consume. » Marm.

MOURIR, SE MOURIR. Subir l'événement de la mort.

L'un exprime cet événement d'une manière générale et comme un acte abstrait; l'autre peint l'action de mourir avec tout ce qui l'accompagne : il fait assister, en quelque sorte, à l'agonie du mourant; il retrace l'image de ses mouvements, de ses efforts, de la lutte qu'il soutient pour échapper. Un homme que la foudre ou un boulet prive tout d'un coup de la vie *meurt*, et ne *se meurt* pas. Un phthisique qu'on voit et qui se voit approcher, chaque jour, du terme fatal, *se meurt*.

> Mes filles, soutenez votre reine éperdue.
> Je me *meurs*. (Esther). Rac.

« Je *me meurs* tout doucement. » Volt. « L'amour profane est toujours plaintif : il dit toujours qu'il languit et qu'il *se meurt*. » Boss. « L'abbé de Foix *se meurt;* il agonise, cela est pitoyable. » Sév.

PAMER, SE PAMER. Tomber en pamoison.

Pâmer est énonciatif et abstrait, *se pâmer* concret et descriptif. L'un sert à exprimer que le

fait a lieu, mais sans indication de la manière et des circonstances; l'autre fait qu'on est témoin d'une scène; il montre la crise dans son cours, dans ses progrès, il représente le sujet se débattant, pour ainsi dire, avant de tomber.

Sire, on *pâme* de joie ainsi que de tristesse. CORN. « Ezéchiel, au travers des ailes des chérubins, voit je ne sais quoi de merveilleux : il s'étonne, il *se pâme*, il tombe sur sa face. » BOSS. « Voyez les choses bien exactement telles qu'elles sont, et songez dans quel état pouvait être la tête d'un homme qui *se pâme* de plaisir en vous disant de pareilles choses. » LAH.

PANACHER, SE PANACHER.

« Des fleurs, des oiseaux *panachent*; c'est leur propriété que de prendre les couleurs ou les formes d'un panache. « Les femelles de ces pigeons ne *panachent* point. » BUFF. « Les oiseaux, les fleurs *se panachent*, lorsque, par le développement et l'énergie de cette propriété, ils prennent en effet ces couleurs ou ces formes. » ROUB.

NOIRCIR, SE NOIRCIR.

« Les choses sujettes à devenir noires *noircissent* : le teint *noircit* au soleil. Les choses *se noircissent* lorsqu'elles perdent leur blancheur et qu'elles deviennent noires : le temps *se noircit* à mesure qu'il se couvre de nuages épais et sombres. Un objet pourrait *noircir* tout d'un coup; il ne *se noircit* que par degrés. » ROUB.

AMENDER, S'AMENDER.

« En disant qu'une terre *amende*, vous la présentez dans un état d'amélioration, vous considérez l'effet produit : en disant qu'elle *s'amende*, vous la présentez dans le travail de l'amélioration, vous considérez ses efforts et ses progrès. » ROUB.

On distinguera de même, *mutatis mutandis*, *empirer* et *s'empirer*. « Nos affaires *empiraient* à vue d'œil. » LES. « Il ne faut pas s'étonner si les choses *empirèrent* par la mort de Henri VIII. » BOSS. « Les premiers hommes purent sentir combien leur état allait *s'empirant*. » ID. « Les maux du corps s'invétèrent, *s'empirent* en vieillissant, et détruisent enfin cette machine mortelle. » J. J.

POURRIR, CHANCIR, MOISIR; SE POURRIR, SE CHANCIR, SE MOISIR.

« La viande *pourrit*, les confitures *chancissent*, le pain *moisit*; ce sont des accidents que ces objets doivent éprouver, ou même qu'ils éprouvent actuellement. La viande *se pourrit*, les confitures *se chancissent*, le pain *se moisit* : ces objets sont alors dans la crise ou fermentation qui produit la pourriture, la chancissure ou la moisissure. » ROUB.

ENGRAISSER, S'ENGRAISSER. Devenir gras.

Engraisser signifie simplement et d'une manière abstraite le fait de la substitution de l'embonpoint à la maigreur; il est relatif au résultat. *S'engraisser* est relatif à la cause, au temps, au travail, aux efforts, à tout ce qui est nécessaire pour amener le résultat; il vous peint à l'œuvre, *vous engraissant*; il représente l'action continue, constante d'*engraisser*, et tous les changements successifs qui remplissent l'intervalle entre la maigreur et l'embonpoint. Les animaux *engraissent* dans certains pâturages, et on les envoie *s'y engraisser*. — Distinguez de même *amaigrir* et *s'amaigrir*.

ÉPAISSIR, S'ÉPAISSIR. Devenir épais, plus épais.

Tous deux marquent le fait de l'épaississement, mais chacun à sa manière. En employant *épaissir*, vous ne faites qu'énoncer le fait; en employant *s'épaissir*, vous le dépeignez, vous montrez le sujet en travail ou sans cesse occupé à prendre de la consistance. Un instant peut quelquefois suffire à une chose pour *épaissir*; il lui faut du temps pour *s'épaissir*. Il semble ensuite que l'un exprime un épaississement ordinaire, naturel ou périodique, qui n'a rien de spécial, et l'autre un épaississement accidentel, dont on remarque particulièrement la cause ou la manière. Le lait *épaissit* en se caillant; il *s'épaissit* quand on le bat pour en extraire le beurre. — On distinguerait pareillement *sécher* et *se sécher*, *durcir* et *se durcir*. On *sèche* d'ennui dans une prison; « Otez aux hommes leurs divertissements, vous les verrez *se sécher* d'ennui. » PASC. « En quelques minutes les œufs *durcissent* dans l'eau bouillante; « Le tronc rude et noueux de ces arbres *s'est durci* par le nombre des années. » FÉN. « Le bois du cerf ressemble au bois des arbres par la manière dont il croît, dont il se développe, se ramifie, *se durcit*, *se sèche* et se sépare. » BUFF.

ROUGIR, SE ROUGIR. Ces deux verbes se disent également de ce qui prend une couleur rouge.

Rougir signifie le fait d'une manière abstraite; *se rougir* montre la chose en train de devenir rouge. Ensuite, c'est dans les choses plutôt une propriété de *rougir*, comme de *noircir* et d'*épaissir*, et un accident de *se rougir*, comme de *se noircir* et de *s'épaissir*. Certains fruits *rougissent* à certaines époques de l'année, mais ils *se rougissent* avant, si des maladies ou des insectes les attaquent. — La différence est la même entre *brunir* et *se brunir*. « Trois ou quatre jours après leur naissance, les petits des nègres paraissent d'un jaune basané qui *se brunit* peu à peu. » BUFF.

EMBELLIR, S'EMBELLIR. Une campagne, une ville *embellissent* et *s'embellissent*, c'est-à-dire deviennent belles ou plutôt, d'une part, deviennent belles et de l'autre se font belles.

Embellir est relatif à l'effet, *s'embellir* à l'action. Le premier signifie l'espèce de changement opéré. Le second le montre s'opérant; celui-ci se rapporte au temps, aux détails, aux efforts successifs, aux progrès de la chose. Au printemps la campagne *embellit*; la campagne la plus ingrate et la plus mal située finit par *s'embellir* à force de culture et de travaux.

APPROCHER, S'APPROCHER. Devenir proche.

Approcher n'exprime que le fait du rapprochement par l'abréviation et la diminution de la distance : ce qui est loin *approche*. *Approchez*, c'est-à-dire, soyez proche ou plus près; c'est en faisant du bien aux hommes qu'on *approche* le plus de la Divinité. *S'approcher* désigne, non le simple fait d'une plus grande proximité, mais surtout l'action par laquelle ce fait est produit, c'est-à-dire l'action de franchir l'espace intermédiaire, sa manière, sa durée, sa difficulté. Aussi est-il susceptible de beaucoup plus de modifica-

tions. « En *approchant* du bosquet, j'aperçus... En y entrant, je vis avec surprise ta cousine *s'approcher* de moi, et, d'un air plaisamment suppliant, me demander un baiser. » J. J. En *approchant* énonce un fait accessoire, sur lequel on n'insiste point; je vis *s'approcher*, exprime un fait principal qu'on fait voir s'effectuant, dont on veut représenter la manière. « Une mort lente et qui *s'est approchée* comme par degrés. » D'Ag. « Germanicus prenait le soin de *s'approcher* secrètement des tentes pendant la nuit, et de prêter l'oreille aux discours de ses soldats. » Bourd. D'ailleurs, *approcher* est général, *s'approcher* particulier : la mort *approche* pour tous et *s'approche* pour chacun; l'un est absolu, et l'autre relatif : je l'ai prié d'*approcher*, et il n'a pas osé *s'approcher*. — On distinguerait à peu près de même *arrêter* et *s'arrêter*.

AVANCER, S'AVANCER. Aller en avant.

J'*avance* énonce le fait; je *m'avance* le montre s'accomplissant. *Avancer* exprime en elle même, dans son essence, une action inqualifiable par cela même, si ce n'est sous le rapport du plus ou du moins. *S'avancer* emporte relation à la manière, aux progrès, aux obstacles, et à toutes les circonstances; il reçoit par conséquent beaucoup de modifications; on *s'avance* avec noblesse, lentement, avec peine, rapidement, au travers des périls, contre l'ennemi, etc.—*S'avancer*, d'ailleurs, présente le sujet se portant en avant, agissant sur soi-même pour se mettre en mouvement, prenant sur soi d'aller vers. « Le duc de Rohan se mit à la porte du cabinet. Comme le roi *approcha*, il *s'avança*. » S. S.

MONTER, SE MONTER, s'emploient également pour marquer qu'un nombre, une somme, une dette, une créance va ou s'élève jusqu'à tant.

La seule différence qu'il y ait entre les deux expressions, c'est que la seconde est relative au détail, à l'addition : vous me devez telle somme; en y joignant telle et telle autre, le tout *se monte* à mille francs. Quand on voudra seulement exprimer un total, on se servira du verbe neutre *monter*. « La succession de mon frère *monte* à des sommes immenses. » Dest. « Les dettes de Louis XIV, à sa mort, *montaient* à deux milliards six cents millions. » Volt. Mais il faudra préférer le verbe pronominal, *se monter*, si on rappelle un calcul ou l'opération qui a servi à établir le total.

Un après un le seigneur fait le compte (des aulx) :
Puis quand il voit que son calcul se *monte*
A la trentaine, il les met dans un plat. Laf.

« Le stupide ayant calculé avec des jetons une certaine somme, demande à ceux qui le regardent faire à quoi elle *se monte*. » Labr.

ÉCHAPPER, S'ÉCHAPPER. S'évader, s'esquiver, quitter en toute hâte un lieu où l'on est pour se mettre en sûreté.

On *échappe* et l'on *s'échappe* des mains de quelqu'un. Mais le premier de ces verbes énonce ce que le second dépeint. Dans *s'échapper* on voit le sujet en action, faisant effort, cherchant le moyen de fuir. On *échappe* par bonheur, parce qu'on n'est point aperçu; on *s'échappe* par adresse. « Titus ferma de si près les avenues de Jérusalem, qu'il n'y avait plus moyen de *s'échapper*. » Boss.

Pour *s'échapper* de nous Dieu sait s'il est allègre.
Rac.

Racine dit encore dans *Esther* qu'on peut surprendre la justice des plus grands rois : « ils ont peine à *s'échapper*, dit-il, des piéges de l'artifice. » Il y a beaucoup de dangers dont on ne peut *échapper* qu'en *s'échappant*. — Ces deux verbes se disent encore tous deux, au figuré, dans le sens de s'évanouir, se dissiper. Il arrive un moment où le dernier espoir *échappe* ou *s'échappe*. Le second verbe semble marquer une succession, et non une action faite tout d'un coup. On dirait que l'espoir ne *s'échappe* que peu à peu et malgré des efforts pour le retenir. « Sentant déjà la vie qui *s'échappe*, je cherche à la ressaisir par ses commencements. » J. J.— Ils se disent enfin de certaines choses qui d'elles-mêmes sortent d'un lieu qui les contient ou les renferme. Mais *échapper* convient pour une sortie brusque, instantanée, et *s'échapper* s'il est question de choses qui sortent par une action successive. Un bâton *échappe* de la main, une idée de la mémoire; des pleurs *s'échappent* des yeux, des flammes d'un volcan. « Quand une chose que nous tenons *échappe* de nos mains, nous sentons par ce moyen en quelque façon qu'elle se meut. » Boss. On ne peut jamais dire d'aucune chose avec justesse, qu'elle commence à *échapper*.

AUGMENTER, S'AUGMENTER. Croître, devenir plus grand ou plus fort.

Augmenter est un terme abstrait, mathématique, propre à énoncer ou à signifier l'espèce et le degré de changement. « La chaleur *augmentait*. » J. J. « Les effets du raisonnement *augmentent* sans cesse. » Pasc. « On reçut si bien les sœurs de Psyché que leur déplaisir en *augmenta de* moitié. » Laf. *S'augmenter* est une expression qui dépeint, fait image et représente la chose en progrès. « L'Église ne cessait de *s'augmenter* tous les jours sous le fer et dans le feu. » Boss. « La naissance des choses, elle est imparfaite; elles *s'augmentent*, se fortifient par l'accroissance. » Montaign.

Une chose à remarquer, c'est que la différence est à peu près la même, quand le second verbe est réciproque, et non pas pronominal. Exemple : *Disputer* et *se disputer*, être en débat ou en contestation.

Disputer est purement énonciatif : il signifie la sorte d'action d'une manière abstraite. *Se disputer* est descriptif, et appelle l'attention sur les personnages qui sont en scène, aux prises, et qui agissent réciproquement l'un sur l'autre On n'est pas de même avis quand on *dispute*, et on *dispute* avec calme afin de trouver ou d'éclaircir la vérité; on est animé de sentiments hostiles quand on *se dispute*, et on *se dispute* avec violence, avec animosité, quelquefois jusqu'à en venir aux coups. On *dispute* sur une chose; on *se dispute* à propos d'une chose. *Disputer* est relatif à la chose discutée et marque plutôt un combat d'opinions; *se disputer* a rapport à ceux qui sont en dispute, et c'est un combat de personnes qu'il exprime. Deux docteurs dans l'école *disputent*, et on peut *disputer* même sans être en présence, par écrit ou par lettres; deux

femmes qui ont une querelle dans la rue *se disputent*. Fénelon écrit à quelqu'un : « Vos amis *disputent* à qui vous aura. » Et Voltaire dans une épigramme dit en parlant d'une personne :

Les molins qu'Ignace engendra,
Les raisonneurs de jansénistes,
Et leurs cousins les calvinistes
Se disputent à qui l'aura.

Pareillement, *quereller* et *chamailler* ne représentent pas les personnages en action, leurs efforts réciproques, leurs démêlés et leurs luttes comme *se quereller* et *se chamailler*.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES AVEC LEUR PARTICIPE PRÉSENT OU PASSÉ ACCOMPAGNÉ DU VERBE *être*.

Mourir, *être mourant*. *Étudier*, *être étudiant*. *Languir*, *être languissant*. *Fleurir*, *être florissant*. *Dépendre*, *être dépendant*. *Exceller*, *être excellent*. *Obéir*, *être obéissant*. *Etc.*

Le verbe exprime un fait; le participe, en tant qu'il tient de l'adjectif, une qualité. Le verbe exprimant un fait, est relatif; et le participe exprimant une qualité ou un état du sujet, est absolu. Le premier comporte toutes sortes de modifications, quant aux circonstances et à la manière dont le fait particulier se passe; le second a par lui-même un sens complet, il représente une qualité caractéristique du sujet et indépendante de toute circonstance. On *sert* et on *secourt* une certaine personne, d'une certaine manière, dans certaines occasions: c'est un fait qu'on accomplit; on est *serviable* et *secourable* indépendamment de tout rapport de personne, de lieu, de temps, de moyens : c'est une qualité dont on est doué. Il en est de même quand le mot qui accompagne le verbe *être* est un participe, au lieu d'être un adjectif. On *meurt* d'un coup de feu, dans son lit, à un certain âge, toutes circonstances qui ne peuvent être notées dans l'expression, tel homme *est mourant*, parce que cette expression est complète et se suffit à elle-même. Quand vous dites qu'un jeune homme est *étudiant* en droit ou en médecine, vous exprimez tout ce que vous pouvez exprimer avec ce tour; mais, en vous servant du verbe neutre, vous direz qu'il *étudie* le droit ou la médecine dans une certaine ville, avec plus ou moins d'ardeur et de succès, sous tels et tels maîtres, suivant telle ou telle méthode. Parmi les hommes qui sont *languissants*, les uns *languissent* de misère, les autres d'amour, ceux-ci dans l'attente d'un bien, ceux-là dans un long exil. Certaines républiques anciennes ont *été florissantes*: les unes *fleurirent* par les lettres, d'autres par le commerce, d'autres par les conquêtes. « La prospérité du monde *fleurit* avec quelque honneur dans la confusion de ce siècle : viendra le temps du discernement. » Boss. « Thalès s'en alla en Égypte où les sciences *florissaient* pour lors. » Fén. *Être dépendant*, c'est être dans la dépendance, sans autre spécification possible; mais on *dépend* de quelqu'un sous tel rapport, jusqu'à tel point, pendant plus ou moins de temps.

D'autre part, le verbe exprimant un fait désigne toujours, par cela même, quelque chose d'actuel et de passager. Au contraire, le participe, joint à l'auxiliaire, forme une expression significative d'une qualité fixe, constante, inhérente au sujet, qui ne le quitte pas. Cela résulte de la valeur ordinaire de l'adjectif dont tient le participe, et de ce que le verbe *être*, mis en saillie dans l'expression composée, lui donne un caractère d'existence, de permanence et de durée.

EXCELLER, ÊTRE EXCELLENT. Avoir un degré éminent de perfection, de supériorité.

Exceller est relatif, a besoin d'un complément et exige une comparaison avec des rivaux qu'on surpasse; on ne peut pas dire qu'une personne ou une chose *excelle*, sans indiquer sur qui et en quoi. Un âne dit dans Lafontaine :

Les humains sont plaisants de prétendre *exceller*
Par-dessus nous! LAF.
Mais d'où vient qu'au renard Ésope accorde un point,
C'est *d'exceller* en tours pleins de matoiserie? ID.

Être excellent est absolu, exprime une idée complète et n'a pas besoin d'un régime ni d'une comparaison. « Vous ne sauriez croire combien *est excellent* le beurre que nous mangeons. » LAF. Ce qui *excelle* est meilleur que les autres, n'a pas de pareils dans son espèce; ce qui *est excellent* est très-bon.

Ensuite, *exceller* représente plutôt le sujet comme agissant, et *être excellent* le dépeint comme doué d'une qualité. Le conducteur de char, qui *est excellent*, *excelle* à conduire un char dans la carrière. On *excelle* à faire une chose; on *est excellent* pour subir une modification, ou comme instrument ou comme moyen. La chair des ramiers *est excellente* à manger. (BUFF.), c'est-à-dire à être mangée. « Les chiens naturels *sont excellents* pour garder les troupeaux. » BUFF.

OBÉIR, ÊTRE OBÉISSANT. Se soumettre aux volontés de quelqu'un.

Obéir désigne l'acte d'un moment, et *être obéissant* une disposition constante. Le premier, tout contingent, tout dépendant des circonstances, signifie faire dans l'occasion ce qu'on nous commande; le second, tout qualificatif, signifie, non pas faire un acte d'obéissance, mais posséder d'une manière permanente la vertu de l'obéissance. Ce qui prouve combien *obéir* est accidentel et relatif, c'est qu'on peut *obéir* sans *être obéissant*, par contrainte ou par intérêt. — Toutefois, *obéir* se prend aussi, comme *être obéissant*, en parlant d'une suite d'actes d'obéissance : « Il vaut mieux, dit Platon, *obéir* aux dieux qu'aux hommes. » Mais *obéir* est toujours plus considéré dans les actes produits et relativement à l'habitude : *être obéissant* se rapporte davantage au sujet doué de la qualité qui le caractérise. D'ailleurs, *obéir* dépend des occasions d'agir et suppose des intervalles; *être obéissant* marque une disposition qui ne cesse pas un instant.

CHANCELER, ÊTRE CHANCELANT. N'être pas ferme.

Chanceler exprime un fait accidentel; à celui qui *chancelle* il arrive de *chanceler*. *Être chancelant* marque une disposition ou qualité permanente : qui *chancelle* sort de l'état de stabilité; qui *est chancelant* demeure toujours dans un état contraire à celui de la stabilité, est toujours près

d'être renversé. Si une chose *chancelle*, c'est le résultat des circonstances; si elle *est chancelante*, cela tient à sa nature, à sa constitution même.

PENCHER, ÊTRE PENCHÉ; INCLINER, ÊTRE INCLINÉ. N'être pas d'aplomb ou perpendiculaire à sa base.

Les deux verbes marquent un état relatif, un penchement et une inclinaison qui commencent, qui se font, qui sont encore faibles; *être penché* et *être incliné* désignent un état achevé, permanent. Deux lignes qu'on croit parallèles *inclinent* cependant l'une vers l'autre : c'est une inclinaison peu sensible et incomplète. De même au figuré, quand on *incline* vers une chose, on a pour elle un commencement d'inclination; quand on y *est incliné* ou *enclin*, on a pour elle un goût bien prononcé. « Les sociniens *penchent* à l'indifférence des religions. » Boss. « La faiblesse humaine *est* trop *penchée* par elle-même au relâchement. » Id. — Ensuite, si une chose *penche* ou *incline*, c'est par accident, par le fait des circonstances; c'est par nature qu'elle est *penchée* ou *inclinée*. Un arbre *penche* sous le poids des fruits; le narcisse *est penché* ou *incliné* au bord des eaux. Un mur *est incliné*, quand il *incline* beaucoup, et depuis très-longtemps, ou qu'il a été bâti obliquement sur le sol. — Enfin, parce qu'ils sont relatifs, parce qu'ils représentent le *penchement* et l'*inclinaison* en train de se faire, les deux verbes expriment que le sujet approche de plus en plus de sa ruine. Un état *penche* vers sa chute, un vieillard vers la tombe. *Être penché*, *être incliné* désignent un état permanent, qui se suffit en quelque sorte à lui-même, qui ne va point finir par la ruine. — Quelquefois la différence est encore plus grande. *Incliner* et *pencher* expriment une action, se disent de choses en action, au lieu qu'*être incliné* ou *penché* signifient un état, s'appliquent à des personnes ou à des choses arrêtées, fixes. Dans une course de chevaux, on voit le cavalier et l'animal *pencher* en avant; le Poussin a fait un tableau « où un cavalier et son cheval *sont penchés* en avant : les crins du cheval, les cheveux de l'homme, son manteau, tout *est flottant* et repoussé par le vent en arrière. » Fén.

Remarquez que, à la place du verbe neutre, le verbe réfléchi aurait le même caractère. Ainsi, à *incliner* et à *pencher*, on peut substituer *s'incliner* et *se pencher;* la différence restera la même, ou peu s'en faut, entre ces derniers, et les expressions, *être incliné*, *être penché*. C'est donc définir inexactement *s'indigner* et *être indigné*, que de les traduire l'un et l'autre, comme le fait l'Académie, par *éprouver de l'indignation*. Dans *s'indigner*, l'idée commune est empreinte de relativité; au lieu qu'*être indigné*, la présente absolument et comme achevée. Celui qui *s'indigne* est à l'œuvre, en quelque sorte : on peut le calmer. Celui qui *est indigné* a conçu le sentiment de l'indignation dans toute sa plénitude; l'indignation est sa qualité, son état, sa manière d'être. Pendant qu'il parlait, on voyait les assistants *s'indigner* peu à peu; après qu'il eut parlé, tous les assistants *étaient indignés*. De plus, il y a dans *s'indigner* une idée d'activité étrangère à son synonyme. *S'indigner*, c'est se soulever, s'émouvoir contre une personne ou une chose; *être indigné*, c'est être intérieurement affecté d'une certaine manière. On dirait bien, il ne faut pas *s'indigner* contre un crime involontaire; car cela dépend de nous en partie; mais dans ce cas on ne pourrait se servir d'*être indigné*, parce que cette dernière expression marque une manière d'être fatale et toute passive.

SYNONYMIE D'UN VERBE A L'INDICATIF AVEC CE MÊME VERBE AU SUBJONCTIF.

Croyez-vous qu'il le fera? Croyez-vous qu'il le fasse?

Ces deux tours de phrase ont cela de commun, qu'ils peuvent être l'un et l'autre employés par un homme qui doute, qui est dans l'incertitude et qui interroge quelqu'un pour en sortir.

Mais d'abord *croyez-vous qu'il le fera?* annonce toujours une chose future, et quelquefois, *croyez-vous qu'il le fasse?* une chose présente : vous venez d'ordonner à quelqu'un d'aller faire sur-le-champ telle ou telle chose; et vous me demandez presque aussitôt après, *croyez-vous qu'il la fasse?* c'est-à-dire qu'il soit actuellement à la faire.

Cette première distinction est insuffisante; car le subjonctif *qu'il fasse* répond également dans notre langue au futur et au présent de l'indicatif d'où il se forme, et il y a des cas où les deux tours s'emploient pour exprimer un doute relativement à une action future : *croyez-vous qu'il le fasse* signifie pour lors *croyez-vous* qu'il *doive* le faire?

La différence en pareil cas est difficile à saisir. Pour la trouver et la concevoir nettement, il faut se faire une idée exacte des rôles de l'interrogation et du subjonctif dans le discours.

On interroge quelqu'un pour savoir ce qu'il pense. L'interrogation ne suppose essentiellement qu'un doute, celui qui se rapporte à l'opinion de la personne interrogée. Quand je vous demande : Pleuvra-t-il? Viendrez-vous avec nous? Quel parti prendrons-nous? il se peut que je sache très-bien à quoi m'en tenir sur tous ces points, et que je veuille seulement connaître ce qu'il vous en semble. Je dois sortir dans quelques heures; une personne m'engage à ne le point faire, parce qu'il doit pleuvoir, le ciel étant chargé de nuages. Quelques instant après, le ciel est parfaitement pur, le soleil brille, je demande à la même personne : Eh bien! pleuvra-t-il? sachant bien qu'il ne pleuvra pas, et n'ayant de doute que sur la pensée ou l'aveu de la personne à qui je parle.

De son côté, le subjonctif a par lui-même et essentiellement pour caractère de marquer le doute sur ce qui fait l'objet du discours : il n'est pas probable qu'il *vienne*, je n'espère pas qu'il *vienne*, supposé qu'il *vienne*.

Ces simples notions peuvent seules aider à découvrir une distinction vraie entre ces deux façons de parler si approchantes l'une de l'autre.

Dans *croyez-vous qu'il le fera?* il n'y a pas nécessairement deux doutes tombant, l'un sur votre croyance, l'autre sur l'événement futur dont il s'agit; il se peut qu'il n'y en ait qu'un, le premier. Je suis persuadé qu'il ne *le fera pas*, et

c'est comme si je disais : Est-il possible que vous soyez assez bon pour croire qu'*il le fera?* Au contraire, quand je dis : *Croyez-vous qu'il le fasse?* mon doute porte à la fois, et sur votre sentiment à l'égard du fait, et sur le fait lui-même; c'est comme si je disais : Je ne sais s'*il le fera*, qu'en pensez-vous?

La difficulté est la même et se résout de même quand les deux verbes sont au présent, l'un au présent indicatif, l'autre au présent subjonctif : *Croyez-vous* que la lune *est habitée* et *soit habitée?* Quel parti *croyez-vous qu'on doit* prendre et qu'on *doive* prendre? En me servant du premier tour, je ne témoigne qu'un doute, celui qui a rapport à votre sentiment, soit que j'aie moi-même une idée arrêtée sur la chose dont il s'agit, soit que je n'aie pas dessein de mettre cette chose même en question. Mais quand j'use du subjonctif, je doute doublement, et touchant votre opinion, et touchant la chose sur laquelle je vous interroge. Lorsque Joad dit à Abner dans *Athalie:*

Quel conseil, cher Abner, *croyez-vous* qu'on *doit* suivre? RAC.

Joad n'est point incertain, il veut seulement sonder les dispositions d'Abner. Mais il montrerait de l'indécision s'il disait : Quel conseil *croyez-vous* qu'on *doive* suivre?

Du reste, quand même, après *croyez-vous*, le verbe à l'indicatif indiquerait déjà quelque doute sur la chose en question, ce ne serait à proprement parler qu'une suspension de jugement, que de l'indifférence entre le oui et le non; au lieu qu'avec le verbe au subjonctif on exprime un doute positif, de l'incrédulité. Un prêtre qui enseigne des enfants, et un philosophe qui dispute sans avoir encore une opinion faite, diront : *Croyez-vous* qu'il y *a* un Dieu et qu'il *prend* soin de ce qui nous regarde? Mais un athée dira en secouant la tête : *Croyez-vous* qu'il y *ait* un Dieu et qu'il *prenne* soin de ce qui nous regarde?

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS AVEC CES MÊMES VERBES DEVENUS PRONOMINAUX.

Attaquer quelqu'un, *s'attaquer à* quelqu'un. *Imaginer*, *s'imaginer*. *Attendre*, *s'attendre*. *Apercevoir*, *s'apercevoir*. *Etc.*

Le verbe actif indique le fait ou l'acte en lui-même, ou relativement à l'objet. Le même verbe, devenu pronominal, implique l'idée d'un rapport particulier au sujet : il représente l'action comme plus personnelle, il exprime un retour vers le sujet, il fait penser à lui, aux sentiments qui l'animent, à ses efforts, aux idées qu'il conçoit.

La raison de cette règle est facile à trouver. Le verbe pronominal renfermant le verbe actif doit d'abord signifier la même chose que lui, et comme il y ajoute le pronom, cette addition doit avoir pour effet de rappeler de quelque manière le sujet ou la personne qui agit. L'action du verbe, quand il est pronominal, au lieu de se porter immédiatement sur l'objet qui ne lui sert alors que de complément indirect, au moins pour l'ordinaire, ne l'atteint qu'après avoir, pour ainsi dire, fait retour vers le sujet et en avoir reçu quelque modification. Le verbe ordinaire appelle naturellement l'attention sur l'espèce d'action elle-même ou sur l'objet qui est son complément direct; et le verbe pronominal, par sa rétroactivité vers la personne, en fait saillir quelque qualité ou la représente comme ajoutant quelque chose d'elle-même à l'action.

ATTAQUER quelqu'un, **S'ATTAQUER** à quelqu'un. Prendre quelqu'un pour objet de ses attaques et de ses coups.

S'attaquer, c'est se porter à attaquer, attaquer avec résolution, et c'est d'ordinaire à plus fort que soi qu'on *s'attaque*.

Ah! tu sauras, maraud, à ta confusion,
Ce que c'est qu'un valet qui *s'attaque* à son maître.
MOL. (*Amphitryon.*)

S'attaquer à Dieu (BOURD.), au Créateur (BOSS.). Il n'y a dans *attaquer* d'autre idée que celle du fait : l'ayant trouvé sur son chemin, il *l'attaqua*. Dans *s'attaquer* il y a de plus un rapport à la personne qui s'en prend à quelqu'un, qui l'entreprend, un rapport aux sentiments particuliers qui l'animent et la rendent si osée, le ressentiment, la haine, la vengeance, l'humeur ou bien l'acharnement de sa volonté et l'ardeur de ses poursuites. En deux mots, *attaquer* n'exprime qu'un simple acte, l'agression, la provocation, un acte d'hostilité, abstraction faite de toute circonstance; *s'attaquer* y ajoute l'idée d'un retour vers le sujet et représente celui-ci ou comme ne craignant pas d'attaquer, comme attaquant ouvertement, ou comme animé de telle ou telle passion dans son attaque, ou bien encore comme prenant à partie avec discernement, par choix et préférence, celui-ci ou celui-là, à cause d'un tort vrai ou prétendu. Ce qui est essentiel dans *attaquer*, c'est le fait en lui-même, et dans *s'attaquer*, c'est la circonstance toute relative à l'agent, d'oser attaquer, d'attaquer avec acharnement et passion, et telle personne plutôt que telle autre.

IMAGINER, S'IMAGINER. Ces deux verbes signifient se représenter quelque chose dans l'esprit, quand ils ont un nom pour complément immédiat, et se faire ou avoir une opinion, quand ils sont suivis d'une proposition incidente, commençant par *que*. Ainsi, on dit, d'une part, *imaginer* et *s'imaginer* des fantômes; de l'autre, *imaginer* et *s'imaginer qu'*on viendra à bout d'une entreprise.

Or, dans les deux cas, ces mots diffèrent de même, c'est-à-dire en ce qu'ils marquent le fait ou l'acte, l'un simplement, l'autre avec une circonstance prise du sujet, savoir qu'il croit à la chose imaginée, qu'il y donne son assentiment.

Il importe de suivre cette distinction dans les deux sens où *imaginer* et *s'imaginer* paraissent synonymes.

1° *Imaginer*, *s'imaginer*. Se représenter, se faire une idée.

Ces verbes, considérés seulement dans le cas où ils ont un nom pour complément immédiat, signifient tous deux se représenter quelque chose dans l'esprit. *Imaginer*, c'est se représenter quelque chose d'idéal, qu'on feint, qu'on crée, qu'on invente, sans aucun égard à la réalité de la re-

présentation. *S'imaginer*, *imaginer* à soi, pour soi, c'est se représenter quelque chose à quoi l'on croit, à quoi l'on s'attache, qu'on s'impose, qu'on se persuade. Il y a deux manières d'avoir de l'imagination : elles sont exprimées par ces deux verbes. *Imaginer*, c'est être créateur, c'est avoir de l'imagination, en ce sens qu'on est capable de se former des représentations idéales, hypothétiques. *S'imaginer* n'est pas seulement conceptif, il joint la croyance à la représentation ; c'est avoir de l'imagination, en ce sens qu'on se laisse aisément entraîner à croire à ses conceptions. Dans *imaginer* se trouve l'imagination du poëte, de l'inventeur ; dans *s'imaginer* l'imagination du rêveur. Dans *imaginer*, l'imagination produit ; dans *s'imaginer*, elle impose la croyance à quelque chose d'*imaginé*. *Imaginer* des fantômes et des périls, c'est simplement en produire l'idée dans son esprit ; *se les imaginer*, c'est de plus croire qu'ils existent et avoir peur de sa création : Hoffmann *imagine* des fantômes, l'enfant *s'imagine* des fantômes. Pour faire de son imagination un usage convenable, il faudrait n'*imaginer* que les choses qui peuvent être, et ne *s'imaginer* que les choses qui sont. *Imaginer* est plus original, plus inventif ; *s'imaginer* est plus logique, plus abstrait, et ce verbe emportant une croyance est très-rarement suivi d'un nom, mais presque toujours il est suivi d'un infinitif ou d'une proposition incidente, commençant par *que*. Les géographes ont *imaginé* des lignes et des cercles qui coupent le globe en tous sens, mais sans *se* les *imaginer*. « Il n'est pas besoin de *s'imaginer* aucun vide. » P. R. C'est-à-dire qu'il n'existe réellement aucun vide. Dans les sciences hypothétiques, comme la géométrie, on dit à chaque instant, *imaginez* telle ou telle chose, une ligne qui, etc. Quand on se sert de *s'imaginer*, c'est qu'il y a croyance à la réalité de la chose. « Il est absurde de *s'imaginer* des infinis en divers genres. » Fén. C'est-à-dire qu'il existe de tels infinis. « Il n'y a rien de si déraisonnable que de *s'imaginer* une infinité d'êtres sur de simples idées de logique. » Mal. C'est-à-dire encore qu'il existe une infinité d'êtres. » M. Jourdain : « Je vous dis que ces souliers me blessent. » — Le maître tailleur : « Vous *vous imaginez* cela. » Mol. « Les Juifs *s'imaginaient* le Messie tout autre qu'il ne devait être. » Boss.

2° *Imaginer, s'imaginer*. Se faire ou avoir une opinion.

Ces deux verbes, suivis d'une proposition incidente, commençant par *que*, signifient, non plus se représenter quelque chose, se faire une idée, mais se faire ou avoir une opinion. Leurs différences sont alors analogues à celles qui les distinguent dans le premier sens. *Imaginer* marque une opinion hypothétique, relative à la possibilité ; *s'imaginer* une opinion sur la réalité. Il *imagine* qu'il en viendra à bout, c'est-à-dire il conçoit comme possible d'en venir à bout ; il *s'imagine* qu'il en viendra à bout, c'est-à-dire il est dans la ferme persuasion qu'il en viendra à bout. Scapin dit à Octave : « *Imaginez-vous* que je suis votre père qui arrive, et répondez-moi fermement. » C'est-à-dire, non pas, *imaginez*, faites l'hypothèse, concevez comme possible que je sois votre père, mais persuadez-vous que je le suis réellement. Nos bons auteurs, qui emploient quelquefois *imaginer que*, quoique Beauzée l'ait nié, le font suivre ordinairement du verbe *pouvoir*. J. J. dit de ses ennemis : « Sans doute, ils n'*imaginent* pas *qu*'on puisse sincèrement croire en Dieu. » Et ailleurs : « Je n'*imaginais* pas même *qu'on* pût vouloir nuire à quelqu'un qu'on devait aimer. » « Ils n'*imaginaient* point *qu'il* fût possible de traverser les Palus-Méotides. » Montesq. « Rome n'*imaginait* point *qu*'elle pût être, si elle ne commandait pas. » Id. C'est-à-dire ne concevait pas l'idée d'elle-même comme possible sans le commandement. *Imaginer* équivaut à concevoir ; *s'imaginer* à penser, se persuader. On *imagine* qu'une chose peut être ; on *s'imagine* qu'elle est. On peut se tromper dans les deux cas, mais l'erreur est bien plus grande dans le second que dans le premier. *J'imagine* que je réussirai, c'est-à-dire je conçois mon succès comme possible ; je *m'imagine* que je réussirai, c'est-à-dire je me persuade, j'ai la confiance que je réussirai, comme si mon succès était actuel, ou tout au moins assuré. « Quelques anciens ont *imaginé* que la voie lactée était (c'est-à-dire pouvait bien être) le chemin que tenaient les moindres divinités pour se rendre au conseil du grand Jupiter. » Fén. S'ils se sont trompés, c'est une erreur hypothétique, idéale, théorique, un petit mécompte, et non une déception, puisqu'ils ont affirmé, non que la chose était, mais qu'elle pouvait bien être [1].

1. *Se figurer* a le même sens général que *imaginer* et *s'imaginer*, savoir : se faire une idée, et se faire ou avoir une opinion. Mais, au lieu d'être créateur comme *imaginer*, et décevant comme *s'imaginer*, il est figuratif, pittoresque ; il ne donne pas l'être à ce qui n'est point, il représente ce qui est, il en met sous les yeux de l'esprit les formes, la disposition, tous les traits. Ce n'est plus l'imagination de l'inventeur ni celle du rêveur que désigne *se figurer*, c'est ce que Voltaire appelle l'imagination de détail et d'expression, celle qui n'est qu'ouvrière, qui travaille sur quelque chose de donné, celle qui distingue le grand écrivain et qui consiste à concevoir vivement le comment, la manière, les circonstances d'un fait ou l'extérieur d'un objet, ses formes et ses couleurs. Quand on parle d'un géant, nous *nous figurons* aussitôt un homme de haute stature, robuste, etc. « Les peintres peignent les choses comme on *se* les *figure*. » Mal. Et réciproquement on *se figure* les choses comme les peintres les peignent. Effectivement, *se figurer* est synonyme de *se peindre*.

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la lueur de nos palais brûlants....
Peins-toi dans ces horreurs Andromaque éperdue....
Rac.

Ce qu'on *se figure* est un tableau ou en tableau dans l'esprit. « *Figurez-vous* le spectacle d'un homme souffrant. » Mass. « Tout seul qu'il est, on *se figure* autour de lui ses vertus et ses victoires. » Fléch. « Je *me figure* assez, sans la voir, cette magnificence. » Mol. « Saint Augustin, voyant la cour des empereurs de Rome si pompeuse et si magnifique, *se figurait* par proportion la magnificence et la beauté de la cour céleste. » Bourd. — En fait d'opinion *se figurer*, ne signifie pas, comme ses deux synonymes, une supposition toute gratuite. *Se figurer*, par exemple, qu'on est malade, n'est pas une fiction toute pure, c'est une croyance ou une pensée fondée sur quelques indices ; mais *s'imaginer* qu'on est malade est le fait d'un malade imaginaire. « Que

ATTENDRE, S'ATTENDRE. Avoir l'idée qu'une chose arrivera et y compter.

L'un se rapporte plus à la chose qui doit arriver et à son arrivée, et l'autre à la personne. On *attend* plus ou moins longtemps; on *s'attend* à ce qu'on *attend* avec confiance. *S'attendre* exprime la même chose qu'*attendre*, mais avec cette circonstance, qu'il marque en même temps comment le sujet *attend*, c'est-à-dire avec persuasion que la chose ne manquera pas d'arriver: de sorte que, si la chose n'arrivait pas, il serait bien trompé. On *attend* un héritage, une récompense; et on *s'attend* à un héritage, à une récompense : dans le premier cas, on espère la chose sans trop y compter; dans le second, on l'espère et on regarde son accomplissement comme assuré, comme infaillible. S'il s'agit d'un malheur, la conviction qu'il arrivera fait que *s'attendre* représente la personne comme résignée. Ensuite, et toujours conformément à la règle, on *attend* plutôt ce qu'on ne craint ni n'espère, comme le retour des saisons, une réponse à laquelle on est à peu près indifférent, tandis qu'on *s'attend* à ce qui importe beaucoup ou excite vivement l'intérêt. Enfin, on *attend* les choses ordinaires, et on *s'attend* aux choses extraordinaires. Le juste *attend* une récompense au delà de cette vie; le soldat qui vient de faire une action d'éclat *s'attend* à une récompense. On *attend* le retour des saisons; et des personnes, à l'apparition de certaines comètes, *s'attendent* à la fin du monde. C'est que les motifs de croire sont, d'une part, communs, généraux, et, de l'autre, particuliers au sujet, puisés en lui-même.

APERCEVOIR, S'APERCEVOIR. Découvrir, arriver à voir.

On *aperçoit* ce qui se montre, on *s'aperçoit* de ce qu'on remarque; on *aperçoit* facilement une chose apparente, on *s'aperçoit* aisément quand on a de la sagacité. *Apercevoir* marque le fait en lui-même et plutôt relativement à l'objet qu'au sujet: *s'apercevoir* suppose, de la part du dernier, effort, recherche, attention ou grande finesse du regard. On *aperçoit* une maison; on *s'aperçoit* de ce qu'on a plus ou moins longtemps épié, afin de le voir, ou de ce qu'on surprend à force de pénétration, comme d'une intelligence, d'une ruse, d'une intrigue, ou enfin de ce qu'on a intérêt à découvrir, comme un vol.

SAISIR, SE SAISIR. Prendre tout d'un coup, mettre la main sur.

Saisir exprime en elle-même et sans aucune circonstance l'action ordinaire d'occuper, de s'emparer. « Les enfants ne peuvent d'abord ni marcher ni *saisir*. » J. J. *Se saisir* a plus rapport au sujet qu'il représente comme plein d'ardeur et d'avidité, comme se jetant sur la chose ou la personne, comme l'envahissant, comme la garrottant et l'étreignant. « A peine un grand est-il débarqué que Théophile l'empoigne et *s'en saisit*. » Labr. — *Saisir* fait penser à l'objet saisi, et *se saisir* au sujet saisissant; *saisir* un objet, c'est le prendre; s'en *saisir*, c'est s'en rendre maître.

TAIRE, SE TAIRE. *Taire* une chose, *se taire* sur une chose; n'en point parler.

Tous deux désignent une prétermission volontaire; mais le second ajoute à l'idée commune celle d'une circonstance particulière au sujet. Il suppose de sa part soin, précaution, discrétion, force de volonté, ou bien des considérations qui lui sont propres. On *se tait* malgré l'envie qu'on a de parler, on se contraint, on se fait une sorte de violence, et on est assez maître de soi pour ne point révéler ce qui ne doit point être su; ou bien on a par devers soi des raisons toutes particulières de croire que cette révélation entraînerait des inconvénients. Il y a des choses qu'il faut toujours *taire;* il y en a d'autres à l'égard desquelles chacun, suivant les circonstances, a droit de juger s'il lui convient de *se taire*. « Il serait honteux de *taire* des vérités importantes à l'humanité. » Raynal. J. J. Rousseau aurait mieux fait de *taire* ses fautes que de les révéler au public. « Il *se tait* et fait le mystérieux sur ce qu'il sait de plus important. » Labr. « La vérité est que les plus discrets *s'en taisent* et n'osent en rire qu'entre eux. » J. J. « Elle ne peut *se taire* de votre beauté. » Sév. « Vous chicanez inutilement sur le principe lorsque vous êtes obligé de *vous taire* sur les conséquences qui suffisent pour anéantir le précepte de J. C. » Pasc. « La princesse des Ursins *se taisait* sur le traitement qu'elle recevait, et le supportait avec un courage mâle et réfléchi. » S. S. — On dit dans le même sens, et il faut distinguer de la même manière, *cacher* une chose, et *se cacher* d'une chose. « J'ai travaillé moi-même à ce livre, et je ne *m'en cache* pas. » J. J. « Poltrot ne *se cache* pas du dessein qu'il avait conçu d'assassiner le duc de Guise à quelque prix que ce fût. » Boss.

RÉSOUDRE, SE RÉSOUDRE À. Prendre un parti, se déterminer à agir de telle ou telle manière.

Résoudre, c'est simplement sortir de l'indécision; *se résoudre*, c'est en sortir avec peine, en se faisant violence : il en coûte de *se résoudre*, on n'y parvient qu'en luttant contre soi-même.

> A la fin, par nos raisons gagnée,
> Elle *se résolut* à souffrir la saignée. Mol.

Celui qui est *résolu* de faire une action n'éprouve plus d'embarras, sait à quoi s'en tenir sur la conduite qui lui convient: celui qui *s'est résolu* à la faire a trouvé en lui-même une résistance qu'il a dû vaincre. « J'ai eu toutes les peines du monde à vaincre son scrupule : et ce n'est que d'aujourd'hui qu'elle *s'est résolue* à accepter le diamant. » Mol.

SENTIR, SE SENTIR; RESSENTIR, SE RESSENTIR. Éprouver quelque chose d'agréable ou de fâcheux. On *se sent* de la goutte et des infirmités de la vieillesse, comme on les *sent*. On *ressent* l'influence, ou l'on *se ressent* de l'influence de la température, d'une doctrine, d'une administration bonne ou mauvaise; on *ressent* la munificence d'un prince, ou l'on *s'en ressent*.

Se sentir et *se ressentir* ne présentent pas l'ac-

si, après cela, il se trouve encore quelques théologiens qui *se figurent* qu'en décriant ces propositions j'ai en vue de les décrier eux-mêmes, je déclare que cette fausse idée ne saurait venir que des mauvais artifices de l'équivoque. » Boss.

tion d'une manière aussi directe et aussi pleine que les verbes actifs; ils signifient éprouver quelque chose, soi aussi, pour sa part, n'y être pas étranger, ou n'en être pas exempt. Ils expriment donc la même chose, mais à un moindre degré. Celui qui *se sent* ou qui *se ressent*, *sent* ou *ressent* en partie ou de loin, à une distance plus ou moins grande de l'impression.

ACQUITTER, S'ACQUITTER. On *acquitte* un devoir, un vœu, une promesse, et on *s'en acquitte*.

Mais *acquitter* est tout objectif, et *s'acquitter* subjectif : l'un fait penser à la chose sur laquelle tombe l'action, et l'autre à la personne d'où part l'action. Si vous *acquittez* votre promesse ou votre vœu, la chose promise ou vouée sera faite, réalisée; si vous *vous* en *acquittez*, vous en serez quitte ou libre, vous n'aurez plus à y songer. L'obligation qu'on *acquitte* est un objet, un acte notarié; l'obligation dont on *s'acquitte* est quelque chose d'idéal et de propre aux personnes, à la personne qui agit : l'obligation que vous avez *acquittée* n'a plus de valeur, l'obligation dont vous *vous êtes acquitté* ne vous pèse plus. — A peine est-il besoin d'ajouter que c'est toujours de quelque chose de personnel qu'on *s'acquitte*, et que c'est quelquefois les autres qu'on délivre en *acquittant*. Le maréchal de Coigny avait toujours traité sévèrement le poëte Bernard, qui lui était attaché. « Mais en mourant il le recommanda vivement à son fils, en le priant de réparer ses torts; devoir que celui-ci se fit un plaisir d'*acquitter*, et qu'il *acquitta* pleinement. » LAH. — Enfin on *acquitte* quelquefois mais on ne *s'acquitte* jamais, involontairement. Fontenelle donnait constamment sa voix (pour entrer à l'Académie) à l'abbé Trublet, « par un sentiment de reconnaissance dont le philosophe ne s'apercevait peut-être pas lui-même, et qu'il *acquittait* comme sans le vouloir. » D'AL.

DÉPOUILLER une chose, **S'en DÉPOUILLER.** La quitter, s'en défaire. On dit également au figuré, *dépouiller* son orgueil, sa fierté, la haine, l'artifice, et s'en *dépouiller*.

Roubaud a très-bien établi la différence de ces deux locutions. « L'action de *se dépouiller* d'une chose, dit-il, porte directement sur le sujet qui *se dépouille;* l'action de *dépouiller* la chose porte directement contre l'objet dont on veut être dépouillé. La première de ces images attire principalement votre attention sur la personne : vous assistez en quelque sorte à son dépouillement. Par la seconde, votre attention est plutôt fixée sur la chose, vous verrez tomber sa dépouille. Si le prince *se dépouille* de sa grandeur, vous le voyez tel qu'un homme privé : s'il la *dépouille*, vous la voyez s'évanouir. » Il est difficile de *nous dépouiller* des choses auxquelles nous tenons beaucoup, de nos goûts, de nos habitudes, de nos préjugés, et de *dépouiller* celles qui tiennent beaucoup à nous, les sentiments de la nature, l'humanité, la pudeur.

DÉCHARGER, SE DÉCHARGER. Un portefaix *décharge* un fardeau et *s'en décharge*, c'est-à-dire qu'il le dépose.

L'esprit se porte, d'un côté, vers le fardeau que l'on voit changer de position, passer de l'épaule de l'ouvrier sur la terre; de l'autre, vers l'ouvrier que cette opération soulage et délivre de sa peine.

REVÊTIR un habit, **SE REVÊTIR** d'un habit. Le mettre ou s'en couvrir.

Revêtir se rapporte à l'habit, et *se revêtir*, à la personne. Tant que vous n'avez pas *revêtu* un habit, il est nouveau ou inaccoutumé pour vous, et on ignore s'il vous va; tant que vous ne *vous* êtes pas *revêtu* d'un habit, vous n'y êtes pas accoutumé, et on ignore si vous aurez bon air avec. Un habit est véritablement neuf quand on ne l'a jamais *revêtu;* un peuple est véritablement sauvage quand chez ce peuple on ne *s'est* jamais *revêtu* d'habits. Vous donnez à un pauvre des habits inutiles ou que vous ne mettez plus pour qu'il les *revêtisse* et afin de ne les pas laisser périr de vétusté; vous donnez des habits à un pauvre pour qu'il *s'en revêtisse* et afin qu'il soit à l'abri des injures de l'air. — Les formes que *revêt* la pensée sont telles ou telles; les formes dont *se revêt* la pensée la rendent telle ou telle.

RIRE, SE RIRE de quelque chose. Ne pas s'en soucier, s'en moquer.

On *rit* de ce qui se montre risible, on *se rit* de ce qu'on trouve ridicule. Quand de mauvais plaisants font rire le monde en employant des termes qui ne sont pas du bon usage, on ne *rit* pas de ce qu'ils disent, mais on *se rit* d'eux (VAUG.). La première expression énonce le fait simplement et le présente comme provoqué par l'objet; la seconde ajoute à l'idée du fait celle de la hardiesse du sujet et de son opinion particulière sur la valeur de l'objet. — On distinguerait de même *jouer* quelqu'un et *se jouer* de quelqu'un, c'est-à-dire le tromper.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *rendre* ET D'UN ADJECTIF QUI LEUR CORRESPOND POUR LE SENS ET POUR L'ÉTYMOLOGIE.

Engraisser, rendre gras. Chauffer, rendre chaud. Aiguiser, rendre aigu. Populariser, rendre populaire. Endurcir, rendre dur. Éclaircir, rendre clair. Embellir, rendre beau. Etc.

Deux différences principales empêchent de confondre ces expressions synonymiques. D'abord, le verbe montre à l'œuvre; sa définition montre l'œuvre. En *engraissant* on *rend gras*, de même qu'en *chauffant* on *rend chaud*, de même qu'en *aiguisant* on *rend aigu*. C'est la même chose envisagée, là, du côté du sujet et de son action, ici, du côté de l'objet et du résultat qu'il subit, c'est-à-dire qu'on insiste, d'une part, sur l'action en la présentant dans son accomplissement, et, de l'autre, sur la qualité en la dégageant du verbe auquel elle est mêlée, en la mettant en saillie, en la faisant voir séparée, en la signalant en dernier lieu à l'attention, de telle sorte que nous croyons voir l'action se passer sous nos yeux. Une fermière dira : J'*engraisse* de la volaille; c'est là ce dont elle s'occupe, et : Cette volaille que j'avais achetée maigre, je l'ai *rendue grasse;* c'est là l'espèce de modification qu'elle a fait subir à l'objet. Lorsqu'on entend dire qu'une chose a été *popularisée*, on demande naturelle-

ment par qui, quand et pourquoi; et, s'il s'agit d'une chose *rendue populaire*, on songe uniquement à la qualité qu'elle a acquise. Il y a, dans la première expression, un caractère de subjectivité, et, dans la seconde, une nuance incontestable d'objectivité. La guerre *endurcit* le corps et l'âme, est une manière de s'exprimer qui présente la guerre comme produisant son effet; tandis que la guerre *rend durs* le corps et l'âme, fixe l'esprit tout entier sur la qualité contractée au milieu des armes. Ce qui domine dans le verbe, c'est l'opération de l'agent, et dans la phrase explicative, c'est l'acquisition de la qualité par l'objet. Les commentateurs *éclaircissent* les textes; on les voit en action: leurs commentaires les *rendent clairs*; ici, ce qui frappe, c'est seulement la modification subie par les textes. Le verbe a tant de rapport à l'agent, qu'il dénote quelquefois, de sa part, un autre motif que celui de donner à l'objet la qualité qu'il lui donne effectivement. On *embellit* souvent une chose, non pour la *rendre belle* en elle-même, mais pour se faire honneur; on *engraisse* des esclaves, afin de les retenir plus facilement sous le joug.

La seconde différence se déduit de la première. Le verbe montre à l'œuvre, indique l'action se faisant et tendant à produire le résultat, à faire naître la qualité; il comporte tous les degrés, depuis le plus faible commencement, jusqu'à l'entier achèvement de l'opération. La phrase explicative, au contraire, ayant pour office d'exprimer la qualité survenue dans l'objet, le fait d'une manière absolue, rigoureuse, complète, précise. La signification du verbe est plus vague, plus large, plus flottante. On *grossit*, on *éclaircit*, etc., peu à peu, insensiblement, en partie, jusqu'à un certain point, pour un instant, même quand on essaye simplement ou qu'on commence à *rendre gros* ou *clair*. *Rendre gros* ou *clair* ne comporte pas ces déterminations ou plutôt ces indéterminations; il marque positivement l'effet comme produit. Pour *rendre* de la toile *blanche*, il faut la *blanchir* longtemps et à plusieurs reprises; pour *rendre gras*, il faut bien *engraisser;* pour *rendre léger*, *alléger* beaucoup, et ainsi des autres. *Populariser*, c'est se mettre à *rendre populaire*, essayer, commencer ou être en train. Au verbe s'attache plutôt l'idée de la sorte de but qu'on se propose et qu'on poursuit, et à la phrase explicative l'idée de ce but comme effectivement et entièrement atteint. Celui qui *emplit* un tonneau, *aiguise* ou *polit* un instrument, ne *rend* pas nécessairement et toujours, l'un *plein*, l'autre *aigu* ou *poli*. Il y travaille. *Rendre grand*, c'est donner une qualité, la grandeur; *grandir* indique le même effet, mais d'une manière vague ou peu précise. « Le mariage, dit Nicole, *règle* la concupiscence, mais il ne la *rend* pas *réglée :* elle retient toujours quelque chose du dérèglement qui lui est propre. »

Non-seulement le verbe peut vouloir dire donner une qualité peu à peu, à peu près, en partie, jusqu'à un certain point, mais quelquefois il signifie la faire augmenter dans ce qui l'a déjà; tant il est vrai qu'il désigne l'effet relativement. *Pâlir* peut signifier ajouter à la pâleur; *rendre pâle* suppose qu'on n'était point pâle et qu'on le devient tout à fait. Une forme d'habit *vieillit*, si on est déjà vieux, et *rend vieux* si on ne l'est pas. Dire à une personne que ses vêtements l'*embellissent*, c'est lui faire un compliment, car cela signifie qu'ils ajoutent à sa beauté: la modestie *embellit* la beauté même. Dites à une personne que sa parure la *rend belle*, elle s'en offensera justement; car vous lui faites entendre qu'elle n'est point belle sans cela.

Le verbe ne signifie donc pas toujours simplement rendre un objet tel ou tel, comme le disent les dictionnaires, mais parfois aussi commencer, ou travailler, ou tendre à produire cet effet, sans indiquer précisément où l'on est arrivé, et si l'on ne fait qu'ajouter à ce qu'était l'objet, à la qualité qu'il avait déjà. La phrase explicative est une forme nette, analytique, abstraite, qui exclut les à peu près, dont l'usage ne commence qu'à une époque assez avancée de la civilisation pour qu'on y sente vivement le besoin de la précision et de la clarté. D'ailleurs, elle ne se prête pas et ne doit pas se prêter, comme le verbe, aux significations étendues et figurées. On ne dit pas au figuré *rendre gros*, comme on dit *grossir*, pour exagérer; non plus que, *se rendre gras*, comme on dit *s'engraisser* des misères publiques; non plus que, la prospérité *rend ivre*, comme on dit qu'elle *enivre*, et ainsi des autres.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *devenir* ET D'UN ADJECTIF QUI LEUR CORRESPOND.

Vieillir, *devenir vieux*. *Pâlir*, *devenir pâle*. *Noircir*, *devenir noir*. *Mûrir*, *devenir mûr*. *Etc.*

Il y a entre les synonymes de cette classe et ceux de la précédente une ressemblance visible; aussi admettent-ils à peu près les mêmes principes de distinction, quoique le verbe de la phrase explicative ne soit pas le même.

Le verbe neutre a pour caractère principal de désigner le fait du changement, et sa définition en désigne plutôt l'espèce ou la nature. D'une année à une autre on trouve qu'un ami a *vieilli;* d'ordinaire un accusé *pâlit* en entendant prononcer sa condamnation; il arrive à ceux qui séjournent quelque temps en Afrique de *noircir*. De jeune on *devient vieux;* de coloré, *pâle;* de blanc, *noir*. Vous direz d'un vin qu'il acquiert de la qualité en *vieillissant*, et alors vous montrerez le changement qui s'opère graduellement en lui; vous représenterez le vin comme se bonifiant à mesure qu'il subit l'influence du temps. Si vous dites qu'il acquiert de la qualité, quand il *devient* ou qu'on le laisse *devenir vieux*, en ce cas vous n'aurez égard qu'à la sorte de changement produit par l'âge dans cette liqueur. *Mûrir* peint le travail de la maturation et le temps où elle a lieu: les cerises *mûrissent* au mois de juin; *devenir mûr* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet: il faut attendre que les cerises *deviennent* ou soient *devenues mûres* pour les cueillir. Le verbe neutre constitue une expression synthétique et composée, dans laquelle l'adjectif est si bien fondu, si bien déguisé, que

sa signification s'efface en quelque sorte pour ne laisser apparaître que l'action du verbe. Dans l'expression analytique commençant par *devenir*, c'est au contraire l'adjectif qui prédomine, et *devenir* n'est qu'un auxiliaire qui n'attire en aucune sorte l'attention.

Le verbe, destiné à désigner le fait de la réalisation de la qualité, le représente dans tous ses degrés, avec ses différentes variations et phases, mais d'une manière générale et vague. La définition, la phrase explicative, ayant surtout rapport, non pas au fait, mais à la qualité, exprime celle-ci dans toute sa plénitude; c'est une forme absolue, abstraite, simplement énonciative, qui ne comporte ni le plus et le moins, ni les à peu près d'aucune espèce. De sorte que le verbe neutre ne signifie pas toujours simplement devenir tel ou tel, mais le plus souvent commencer ou continuer à le devenir, ou le devenir un peu, ou le devenir un moment : c'est une expression de détail et de circonstance essentiellement relative. Un corps très-chaud peut *refroidir*, sans pourtant encore *devenir froid*. Une petite fille très-laide *embellit* en passant à l'adolescence, sans pour cela *devenir belle*. De même, une belle femme *enlaidit* par le seul effet du temps, bien avant de *devenir laide*. On *vieillit* à tout âge, même au sortir du berceau : tout *vieillit* et dépérit en ce monde; la rose *vieillit* en naissant. On ne *devient vieux* qu'à force de *vieillir;* des jeunes gens diront par forme de plaisanterie, nous *devenons vieux*. Quand Jacob fut *devenu vieux*, et non pas, eut *vieilli*, il appela à lui tous ses enfants et leur donna sa bénédiction. C'est en *épaississant*, en *noircissant*, en *grandissant* qu'on *devient épais*, *noir*, *grand*. Pour *devenir mûr*, un fruit a besoin de *mûrir*, ou ce fruit a besoin de *mûrir* encore.

Cette différence est trop profonde pour avoir échappé aux synonymistes. « On *pâlit* de colère, de crainte, à la vue d'un danger, dit Condillac; on *devient pâle* par maladie, parce que le tempérament s'affaiblit, parce qu'on a perdu une partie de son sang. » C'est-à-dire que le verbe exprime un changement de couleur faible et passager, au prix de celui qui est marqué par la phrase explicative. Pareillement, quand on dira de quelqu'un, il est *devenu vieux*, on voudra faire entendre que sa vieillesse a pour cause l'accumulation des années plutôt que le chagrin, le malheur ou quelque grande catastrophe. Eberhard distingue de même *rougir* et *devenir rouge*, dont le premier convient bien quand il s'agit des commencements de la rougeur, et l'autre quand il est question de la rougeur la plus foncée. Dites que les cerises *rougissent*, si vous parlez des premières teintes que commence à leur donner de fait la maturation; si vous dites qu'elles *deviennent rouges*, outre que vous indiquerez par là le caractère, la propriété qu'ont ces fruits de prendre cette manière d'être, plutôt que le fait de la prendre, vous pourrez faire penser qu'ils la prennent au plus haut degré. Il en est de même au moral, quand les deux expressions servent à rendre l'effet de la pudeur : la seconde est plus forte et suppose, non des sentiments de crainte et de timidité, mais une grande colère et une vive indignation. Une honnête femme *rougira* d'une offre de mariage qui lui est faite par un homme digne de son amour, et *deviendra rouge*, si cette même offre part d'un homme vil et abject [1].

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS ET DE LEUR DÉFINITION COMPOSÉE DU VERBE *faire* ET D'UN SUBSTANTIF CORRESPONDANT.

Caresser, *faire des caresses*. *Complimenter*, *faire des compliments*. *Sauter*, *faire des sauts*. *Dessiner*, *faire des dessins*. *Broder*, *faire des broderies*. *Crier*, *faire des cris*. *Rêver*, *faire des rêves*. *Réfléchir*, *faire des réflexions*. *Questionner*, *faire des questions*. *Etc.* — *Choisir*, *faire choix*. *Courtiser*, *faire la cour*. — *Écarter*, *mettre à l'écart*. *Envier*, *avoir envie*. *Mentir*, *dire des mensonges*. *Injurier*, *dire des injures*. *Chasser*, *donner la chasse*. *Etc.*

Les dictionnaires définissent plusieurs verbes actifs par, *faire telles* ou *telles choses*, dont l'idée se trouve contenue dans le radical. Ainsi, ils expliquent *caresser* par, *faire des caresses*, *complimenter* par, *faire des compliments*, et de même de beaucoup d'autres. Mais, quoique ce soit, à tout prendre, la manière la plus juste et la plus convenable de déterminer le sens de ces sortes de verbes, il n'y a point d'identité entre la définition et le défini, l'une n'équivaut point à l'autre, et ce serait souvent une faute de substituer l'une à l'autre.

Quelquefois la définition ne rend pas exactement l'étendue de l'idée; ou elle l'augmente, ou elle la diminue. *Faire des choses* marquées par le radical signifie en faire quelques-unes. Or, le même verbe veut dire, tantôt en faire une seule, tantôt en faire beaucoup. Ainsi, *caresser* répondrait plutôt à *faire* une *caresse* dans certains cas, et dans d'autres à *faire* beaucoup de *caresses*. Parmi les verbes ainsi définis, il y en a même

1. Comme le verbe désigne avec toutes ses circonstances la réalisation ou l'acquisition de la qualité dans le temps, il doit être concret et faire assister en quelque sorte à l'opération d'où provient le changement, montrer la chose se faisant telle ou telle, l'action en train de s'accomplir : c'est là en effet un de ses caractères essentiels. Cependant, s'il marque comme instantané un changement que son synonyme représente comme progressif, comme produit en vertu d'une cause lente, ce sera ce dernier qui paraîtra faire image et montrer l'action en progrès. Ainsi, il a *pâli*, il a *rougi*, désignent un fait si subit qu'on a eu à peine le temps de le remarquer. Il est *devenu pâle* ou *rouge* annonce au contraire un événement assez long pour qu'on en ait suivi graduellement toutes les phases. La phrase explicative serait donc expressive en même temps qu'indicative; elle peindrait le changement au lieu de l'énoncer seulement d'une manière abstraite. Ce serait pourtant une erreur de le croire. Il ne résulte de ces exemples particuliers autre chose, sinon que les définitions expriment des changements plus complets, qui demandent plus de temps pour s'accomplir; mais ils n'en peignent point du tout la gradation, tandis que les verbes neutres peignent et représentent le fait qu'ils signifient, quelque instantané qu'il soit.

qui indiquent essentiellement, les uns qu'il s'agit plutôt d'une seule chose, les autres qu'il s'agit plutôt de beaucoup : *sauter*, *complimenter*, *dessiner*, *broder*, donnent souvent l'idée d'un seul saut, d'un seul compliment, d'un seul dessin, d'une seule broderie; tandis que *caresser*, *crier* et *rêver*, c'est plutôt faire une suite de caresses, de cris et de rêves. D'ailleurs, quand on emploie le verbe, on a rarement l'intention d'exprimer que le sujet fait une ou plusieurs des choses marquées par son radical, on ne se décide point, comme le ferait croire la définition, entre l'unité et la pluralité.

Mais supposons que la définition ne changeât rien à l'idée du verbe quant à son étendue, elle la modifierait encore sous deux autres points de vue assez importants.

En analysant et en étendant cette idée, qui est comme compacte et comme concentrée dans le verbe, la phrase explicative lui ôte beaucoup de sa rigueur : elle la rend susceptible d'applications qui l'éloignent plus ou moins de sa valeur propre. Ainsi, suivant une remarque de Bouhours, approuvée par Roubaud et Condillac, *caresser*, conformément au sens primitif du radical, se dit plutôt en badinant et à l'égard des enfants à qui l'on fait de petites amitiés. « Les femmes menaient par la main leurs petits enfants qu'elles caressaient. » Fén.

> Sans cesse, nuit et jour, je te *caresserai*,
> Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai.
> (Arnolphe à Agnès. *École des Femmes*.) Mol.

Mais *faire des caresses* ne se dit guère que sérieusement, et c'est traiter les gens d'un air qui marque de l'amitié. « Il persuada l'empereur d'écrire de sa main au cardinal de Fleury de lui faire des caresses, de l'accabler de louanges et de confiance. » S. S. « Ces expressions de Corneille (dans *Polyeucte*) ne portent-elles pas dans l'esprit l'idée que Pauline doit *faire des caresses* à Sévère pour l'apaiser? » Volt. Phocas dit à Pulchérie dans *Héraclius* en parlant de l'empire :

> Dis que je te le rends, et te *fais des caresses*
> Pour apaiser des tiens les ombres vengeresses.
> Corn.

A quoi Roubaud ajoute : « Le verbe *caresser* exprime proprement une action unique, toute en caresses; tandis que *faire des caresses* comporte diverses actions du même genre ou de genres différents, distinctes, entrecoupées, variées, entremêlées. Il est bien évident que *faire des caresses* n'a pas le sens absolu, plein et entier qu'emporte le verbe *caresser*, qui exclut de l'action tout ce qui n'est pas caresses et la remplit tout entière par des démonstrations affectueuses, même jusqu'à en combler. » — C'est pourquoi si *caresser* s'emploie aussi quelquefois dans le sens étendu et figuré de *faire des caresses*, il en diffère toujours en ce qu'il exprime, non une action particulière, mais quelque chose de constant et d'habituel, un système de conduite. « Richelieu a aimé les gens de lettres, il les a *caressés*, favorisés. » Labr. « N'ai-je pas à peindre ceux qui *caressent* également tout le monde, qui promènent leurs civilités à droite et à gauche? » Mol. Et si, d'autre part, *faire des caresses* peut se dire au propre, comme *caresser*, ce n'est que dans un cas particulier, quand on raconte un certain fait. « Ayant bu beaucoup de vin, ce Lapon et cette Laponne commencèrent à se *faire des caresses* à la laponne. » Regn.

Le verbe renferme plutôt une plénitude de sens, en raison de laquelle il est propre à être employé d'une manière absolue, et non distributivement, à certains égards. L'homme est un animal qui *réfléchit;* vous ne direz point, qui *fait des réflexions*. « L'éléphant semble *réfléchir*, délibérer, penser. » Buff. De même, dans une acception moins générale, un homme qui *réfléchit* n'est pas seulement un homme qui *fait des réflexions*, car qui n'en fait pas, au moins quelquefois? C'est un homme qui en fait beaucoup, souvent, qui a l'habitude d'en faire; en un mot, c'est un homme *réfléchi*, qui est *réfléchi*. Par cette désignation on le caractérise absolument [1]. Dans un examen, c'est ordinairement le président qui *questionne*, et non pas, qui *fait des questions* le premier. Il vaut mieux laisser *crier* les enfants, et non pas, leur laisser *faire des cris*, que de courir au-devant de leurs moindres caprices. Vous direz à une personne d'une manière toute générale et absolue : *rêvez-vous* la nuit? et d'une manière particulière et relative: avez-vous *fait des rêves* cette nuit, après avoir entendu le récit de cette sombre histoire? « Je lui dis : avez-vous *fait* aussi *des rêves* cette nuit? Elle rougit et répondit qu'elle *rêvait* bien rarement. » Marm. Pour s'élever aux idées générales, l'esprit est obligé d'*abstraire*, et pour raisonner juste en parlant des opinions d'une personne, nous devons *faire abstraction* de nos sentiments pour elle. Quand vous avez *taché* un linge, il est tout taché; quand vous y avez *fait des taches*, il est taché en certains endroits, par-ci par-là. — Pareillement, le verbe *raturer* exprime une action unique, continue, complète, qui s'étend à toute la chose : si on *rature* une

1. C'est le même rapport qui existe entre *être faible* et *avoir des faiblesses*. Dans cette dernière locution, le mot *des* étant partitif, distributif, ôte au sens de sa plénitude et l'affaiblit. On *est faible* par caractère; on *a des faiblesses* par accident, par un entraînement de circonstance. On ne peut dire de chacun qu'il *est faible;* mais personne n'est exempt d'*avoir des faiblesses*. « Tous les hommes célèbres *ont eu des faiblesses*, nul d'entre eux n'*a été* un homme *faible*. » J. J. — Une différence semblable a été remarquée par Voltaire entre *être fantasque* et *avoir des fantaisies*. « Il y a des nuances, dit-il, entre *être fantasque* et *avoir des fantaisies :* le *fantasque* approche beaucoup plus du bizarre. Ce mot désigne un caractère inégal et brusque. L'idée d'agrément est exclue du mot *fantasque*, au lieu qu'il y a des *fantaisies* agréables. » — Au reste, que le substantif employé avec *avoir* soit au pluriel ou au singulier, l'expression totale garde toujours le caractère que lui donne le *de*, qui est essentiellement partitif et distributif, et par conséquent propre à diminuer. C'est pourquoi *être ami* et *être reconnaissant*, par exemple, disent plus qu'*avoir de l'amitié* et *avoir de la reconnaissance*. « Cher Deleyre, sans *être votre ami*, j'ai de *l'amitié* pour vous, et je suis alarmé de l'état où vous êtes. » J. J. « Tous ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne peuvent pas pour cela se flatter *d'être reconnaissants*. » Laroch.

ligne ou une phrase, on l'efface tout entière, il n'en reste rien. *Faire des ratures*, au contraire, sert à marquer diverses actions partielles, tour à tour interrompues et reprises; en sorte que si on *fait des ratures* dans une ligne ou dans une phrase, on n'en fait disparaître que certaines parties ou certains mots. Silvio Pellico, dans sa prison, ne recevait les lettres que sa famille lui adressait qu'après qu'une certaine commission y avait *fait des ratures* avec une encre très-noire. Un jour, le geôlier lui en remit une qui avait été *raturée* de manière qu'il n'y restait plus que ces mots du commencement : *Mon cher Silvio*, et ceux-ci de la fin : *Nous t'embrassons tous de cœur*. Un ouvrage qui mérite d'être *raturé* ne vaut rien, ne contient rien de bon; un ouvrage où il faut *faire des ratures* n'est pas parfait, mais on peut le rendre tel en le corrigeant. — Même différence entre *réprimander* et *faire des réprimandes*. On *réprimande* durement, vertement, c'est-à-dire qu'on malmène, qu'on traite en maître, avec empire et quelquefois avec menace. *Faire des réprimandes* a bien moins d'énergie : on *fait des réprimandes* comme on fait des représentations, en exprimant un simple blâme. « Quelqu'un *fit des réprimandes* à Aristote de ce qu'il avait donné l'aumône à un méchant homme. » FÉN.

Ensuite, le verbe a plus de rapport à la forme, et son explication en a davantage à la matière; l'un exprime le mode d'action ou d'occupation du sujet, l'autre a trait à la nature de ce qu'il fait ou de ce qui l'occupe. Cela doit être. Le verbe contient implicitement le substantif, mais sans le laisser apparaître, saillir; au contraire, dans la définition, le substantif est dégagé et mis à nu, et c'est pourquoi il attire particulièrement l'attention sur la nature des choses qu'il signifie. Ne le troublez point, il *réfléchit;* maintenant qu'il est ruiné, qu'il a commis la faute, il *fait des réflexions*. Un observateur de la nature humaine soutiendra que, dans le sommeil, nous *rêvons* toujours, quoique nous n'en gardions pas toujours le souvenir; après une journée remplie d'agitation, nous *faisons des rêves*. Dans les écoles de la philosophie scolastique on *argumentait:* c'était en général l'occupation à laquelle on se livrait; pour résoudre les questions agitées alors on *faisait des arguments :* c'est à ce genre de moyen de connaître qu'on avait recours. C'est l'habitude des enfants de *questionner* les personnes avec lesquelles ils se trouvent; voulez-vous qu'ils vous révèlent ce qu'ils savent, *faites*-leur *des questions*. Les enfants *crient* sans cesse et à tout propos; on *fait des cris* quand on est violemment affecté, en présence d'un péril, et qu'on appelle du secours. Le verbe *complimenter* est tout à fait indépendant de ce qui fait le sujet des paroles agréables qu'on adresse. « Avoir fait mille visites de devoirs et de couvents, aller, venir, *complimenter*, s'épuiser, devenir tout aliénée, comme une dame d'honneur, c'est ce que nous fîmes hier. » SÉV. « Le roi Jacques envoya à Rome le duc de Berwick pour *complimenter* le pape sur son élection. » MONTESQ. *Faire des compliments* se rapporte aux choses dites en complimentant. « Ne nous sentir pas plus émus quand on nous dit des injures que quand on nous *fait des compliments*. » FÉN. Il est d'usage d'aller ou d'envoyer *complimenter* un grand, mais non pas lui *faire des compliments*, à l'occasion d'un événement heureux ou malheureux qui lui arrive. Ce qu'il importe d'exprimer en ce cas, c'est le fait de la démarche et non le genre de discours tenu à la personne complimentée. Mais on est plus ou moins habile à *faire des compliments*. « Quoique je n'eusse pas fréquenté longtemps la senora Dalfa et sa nièce, j'avais si bien profité de leurs entretiens, que je savais déjà *faire des compliments*. » LES. [1].

Il arrive quelquefois aux dictionnaires, dans leur explication du verbe, de ne pas mettre au pluriel et de ne pas faire précéder de l'article le nom de la chose qu'on *fait*. Exemple : *choisir*, *faire choix*. Alors la différence du verbe et de sa définition semble se réduire à celle que constitue l'opposition de la forme et de la matière. Ainsi, *choisir* est formel, subjectif, significatif du genre d'action en lui-même, et indépendant de l'objet vers lequel porte cette action : c'est à vous de *choisir*. *Faire choix*, au contraire, est matériel et exige qu'on indique l'objet précis et particulier du choix : *faire choix* de quelqu'un ou de quelque chose. C'est ce que Girard veut dire, mais ce qu'il exprime peu nettement dans le passage qui suit : « Le mot de *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connaître ce qui vaut le mieux, et le prendre. Le mot de *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres. Les princes ne *choisissent* pas toujours leurs ministres; on n'a pas *fait choix* en tout temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre. » — Mais dans *courtiser*, *faire la cour*, la seule différence qu'on puisse saisir est la pre-

1. Ni *complimenter* ni *faire des compliments* ne prouvent qu'on s'intéresse réellement à ce qui touche la personne complimentée. Car *complimenter* donne souvent l'idée d'une simple forme, d'une simple démarche, qui marque seulement qu'on fait attention aux personnes, qu'on ne les oublie pas; et *faire des compliments* annonce presque toujours, comme *faire des amitiés*, qu'on se borne à des démonstrations. C'est d'ordinaire pure cérémonie, d'une part, et pure politesse, de l'autre. « Après la mort d'Élisabeth d'Angleterre, Jacques étant monté sur le trône, le prétexte de le *complimenter* sur son avénement fournissait une occasion de sonder son caractère. » COND. « En Italie je *fais des compliments* à tout le monde; en Allemagne je bois avec tout le monde. » MONTESQ. — Quand il s'agit d'exprimer qu'on prend véritablement part à ce qui arrive aux autres, il faut se servir de *faire compliment*. « *Faire compliment* à quelqu'un sur son prochain mariage. » LES. « Votre Majesté a la bonté de me *faire compliment* sur mon âge de 70 ans. » VOLT. (au roi de Prusse). « Le bailli, qui s'était caché dans sa cave pendant le combat, vint *faire compliment* au vainqueur. » ID. — Quant à *faire un compliment*, c'est composer, débiter ou lire un discours dans lequel on complimente, une sorte d'éloge. Un enfant *fait un compliment* à son père le jour de la fête de celui-ci. « Dans *Inès*, tragédie de La Motte, le rôle de l'ambassadeur de Castille est inutile; ce personnage ne paraît que dans la première scène pour *faire un compliment*. » LAH.

mière, celle de l'absolu au relatif, du général au particulier, de l'habituel à l'accidentel, du sens rigoureux au sens affaibli. On *courtise* continuellement, avec persévérance; on *fait la cour* une fois, passagèrement, dans l'occasion. Celui qui *courtise* est *courtisant* ou *courtisan*, c'est pour lui comme un état ou une profession; celui qui *fait la cour* fait une seule action de courtisan, sans l'être, sans en avoir la qualité, sans que ce soit son caractère ou son genre de vie. Les courtisans d'un prince le *courtisent;* un voyageur, qui ne fait que passer dans le pays, va *faire la cour* au prince qu'il désire connaître. Un galant *courtise* les dames, il les fréquente sans cesse, et en fait pour ainsi dire métier. « N'avons-nous pas employé nos beaux jours à *courtiser* les dames? » Les. Un jeune homme *fait la cour* à une jeune personne qu'il doit épouser dans peu. Ensuite l'assiduité, la plénitude d'action, marquée par le verbe, fait qu'il se prend d'ordinaire en mauvaise part; c'est le contraire pour *faire la cour*, par la raison contraire. On *courtise* les grands, afin d'en obtenir des faveurs à force d'obsessions et de flatteries; c'est une injure pour eux; et les femmes que l'on *courtise* sont supposées des beautés peu sévères, des *courtisanes*. Mais ni les grands ni les femmes ne s'offensent et ne peuvent s'offenser qu'on leur *fasse la cour*.

Une autre chose à remarquer, c'est que le verbe de la définition n'est pas toujours *faire*, mais quelque autre verbe presque aussi commun et non moins usuel, comme *mettre*, *avoir*, *dire*, *donner*. D'où, par exemple, les expressions synonymiques, *écarter* et *mettre à l'écart*, c'est-à-dire faire disparaître de la vue ou de sa vue quelque chose, *envier* et *avoir envie*, c'est-à-dire désirer la possession de ce qu'on n'a pas. Leur différence revient toujours à l'une de celles qui ont été ci-dessus indiquées. Ainsi, *mettre à l'écart* atténue le sens d'*écarter* en l'étendant. « *Écarter*, dit l'Encyclopédie, est plus fort que *mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours : on *met à l'écart* ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre ensuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, et *mettre à l'écart* tout sentiment personnel. » « Je souhaiterais que la mort *écartât* d'ici cette femme pour jamais. » Mol. Et dans l'*École des Femmes*, Arnolphe raconte que de peur des damoiseaux, il a *mis* Agnès *à l'écart* dans un couvent. On *écarte* une question qu'on renonce à traiter; on *met à l'écart* celle qu'on se réserve pour une autre fois. Suivant Voltaire, « un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événements, et d'*écarter* tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverse. » D'autre part, il écrit au comte d'Argental, à qui il parlait souvent de tragédies, et à qui il comptait bien en parler encore : « Il ne s'agit pas tous les jours de conspirations et d'assassinats. Je *mets*, pour cette fois, *à l'écart* les Grecs et les Romains, et je ne songe qu'aux dîmes. »

De même, *envier* dit plus que *avoir envie:* c'est éprouver un sentiment décidé, une sorte de chagrin à la vue des avantages d'autrui; *avoir envie*, c'est seulement éprouver un léger désir concernant quelque chose de petit, de frivole, de peu considérable. « Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs : les enfants *ont envie* de tout ce qu'ils voient. On dit, *envier* le bonheur de quelqu'un, et, *avoir envie* d'un mets. » Gir.

De même encore, *mentir* est plus fort que *dire des mensonges*, parce qu'il est essentiellement significatif du genre d'action. « L'amour qui loue en nous des perfections que nous n'avons pas, les voit en effet telles qu'il les représente; il ne *ment* point en *disant des mensonges*. » J. J. C'est aussi la différence qui existe entre *injurier* et *dire des injures*. Les amants se *disent* quelquefois *des injures* sans s'*injurier*.

Un chien est placé à la porte d'une maison pour *chasser* les voleurs; et dans un cas particulier il *donne la chasse* aux voleurs. Un sanglier ravage-t-il quelque contrée, les paysans accoutumés à *chasser* de pareils animaux se rassemblent pour *donner la chasse* à celui-là. — On *congédie* pour toujours, on *donne congé* pour un temps. On *congédie* une armée qu'on licencie, qu'on renvoie sans retour; on *donne congé* à des écoliers en leur accordant seulement un ou quelques jours de loisir et de repos. D'ailleurs on *congédie* net, sans formalité, sans ménagement; on *donne congé* d'une manière plus douce, c'est plutôt une permission qu'un ordre de se retirer. — Enfin, et pour supprimer des détails qui seraient à présent superflus, on distinguerait de la même manière *louer* et *donner des louanges*, *souffleter* et *donner des soufflets*, *assister* et *donner assistance*, *satisfaire* et *donner satisfaction*, *conseiller* et *donner conseil*, etc.

SYNONYMIE DES VERBES RÉCIPROQUES ET DE LEUR DÉFINITION COMMENÇANT PAR *se mettre à*.

S'attabler, *se mettre à table*. *S'aliter*, *se mettre au lit*. *S'agenouiller*, *se mettre à genoux*.

Le verbe apparaît dès l'abord comme une expression recherchée et qu'on emploie bien plus rarement que la phrase explicative. C'est l'indice d'une différence plus profonde. En effet, on se sert de la définition dans tous les cas qui se présentent fréquemment, c'est-à-dire toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer que quelqu'un prend, pour un temps et pour des motifs ordinaires, la position marquée par le radical; au lieu que le verbe ne convient que s'il est besoin de désigner l'action de prendre cette position dans certaines circonstances particulières, pour un temps plus long ou pour des motifs autres qu'à l'ordinaire.

C'est généralement pour manger et boire qu'on *se met à table*, et l'on y reste pendant un certain temps ordinairement assez court. En pareil cas, on devra toujours dire *se mettre à table*. Mais lorsqu'on *se met à table* pour écrire ou pour jouer pendant plus ou moins de temps, on *s'attable*, et on *s'attable* aussi quand on *se met à table* pour prendre un repas, mais qu'on y reste pendant un temps plus long que de coutume.

On *se met au lit* pour se coucher, pour se reposer durant quelques heures; on *s'alite* pour cause de maladie, et d'ordinaire on garde le lit plus d'un jour. « Les pauvres gens ne *s'alitent* que

pour mourir. » MONTAIGN. « Une mère de famille ne doit *s'aliter* que pour mourir. » J. J. « Un pauvre vieillard *alité* depuis deux mois et mourant. » VOLT.

On *se met à genoux* pour prier, pour adorer Dieu; les enfants, dans les écoles, *se mettent à genoux* pour expier des fautes, leurs dissipations, leurs étourderies. *S'agenouiller* est une expression extraordinaire, apparemment inventée plus tard pour désigner l'action de *se mettre à genoux* avec d'autres dispositions que celles qu'on a généralement en prenant cette posture, ou seulement abstraction faite de ces dernières. « Ménalque s'étant aperçu qu'il est à genoux sur les jambes d'un fort petit homme, se retire confus et va *s'agenouiller* ailleurs. » LABR. On ne peut guère décapiter un condamné qu'il ne *s'agenouille*. Les chameaux et les éléphants *s'agenouillent*. Si vous parlez de quelqu'un qu'on a forcé de *se mettre à genoux*, ou qui *s'est mis à genoux* simplement, sans éprouver le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe, dites qu'il *s'est agenouillé*.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME, D'UNE PART, EST, DE L'AUTRE, N'EST PAS PRÉCÉDÉ DE LA PRÉPOSITION *à*.

Prétendre quelque chose, *prétendre à* quelque chose. *Toucher* une chose, *toucher à* une chose. *Satisfaire* quelqu'un ou quelque chose, *satisfaire à* quelque chose. *Insulter* quelqu'un, *insulter à* quelqu'un ou *à* quelque chose. *Suppléer* quelqu'un ou quelque chose, *suppléer à* quelque chose. *Croire* quelqu'un ou quelque chose, *croire à* quelqu'un ou à quelque chose. *Chasser* le ou la, *chasser au* ou *à* la. Etc.

La différence de ces locutions, prises deux à deux, dépend uniquement de la valeur inhérente à la préposition *à*. Celle-ci dérive de la préposition latine *ad*, vers, qui marque le but vers lequel tend ou se dirige l'action, la chose *à* faire, la chose *à* venir, en général. Employé sans elle, le verbe a un complément direct, comme on dit, c'est-à-dire que l'action qu'il exprime tombe directement, immédiatement, à l'instant, sur la chose ou la personne; avec elle, le même verbe n'a plus qu'un complément indirect, et son action, au lieu d'atteindre le but, c'est-à-dire la chose ou la personne, aussitôt, sans détour, n'y arrive plus que comme à quelque chose d'éloigné, de placé hors de la portée. Ainsi, le verbe n'étant pas séparé de son complément par *à*, désigne une action précise qui a un terme actuel ou prochain. Que si, au contraire, entre lui et son complément se trouve la préposition *a*, il en résulte une locution vague et indéterminée, significative d'une action plutôt générale et abstraite que particulière et physique. De sorte que l'action précise, directe, spéciale, se terminant entièrement et complétement dans le premier cas, devient dans le second une action vague, indirecte, générale, abstraite ou incomplète.

PRÉTENDRE quelque chose, PRÉTENDRE À quelque chose.

On *prétend à* la première place, quand on y aspire, quand on travaille à l'obtenir dans un avenir indéterminé. On *prétend* la première place, quand on l'exige actuellement comme un droit, comme une prérogative qui nous appartient.

On *prétend à* une charge, *à* une place, *à* quelque chose d'élevé, *à* la main d'une personne.

Quel est le cœur *où prétendent* mes vœux? RAC.

Avec *vœux*, l'auteur ne pouvait employer que *prétendre à;* ce qui nous est dû, ce que nous pouvons *prétendre* est plus que l'objet de nos *vœux*, c'est celui de nos réclamations, de nos exigences. Avec le mot *faveur*, *prétendre à* est aussi le seul tour qui convienne.

A de moindres *faveurs* des malheureux *prétendent*.
RAC.

Dans le même poëte, Iphigénie dit à Agamemnon:

Quelle félicité peut manquer à vos vœux ?
A de plus grands honneurs un roi peut-il prétendre.
RAC.

Auteurs qui *prétendez* aux honneurs du comique.
BOIL.

Mon fils *au* consulat a-t-il osé *prétendre*
Avant l'âge où les lois permettent de l'attendre ?
VOLT. (*Brutus*).

« Pour toute disposition au sacerdoce on porte la témérité *d'y prétendre*. » MASS.

Mais on *prétend* une part dans une distribution, le remboursement des ses avances, etc. « Le frère de Tacite, Florien, *prétendit* l'empire par droit de succession, comme le plus proche héritier. » BOSS. « Charles le Bel mourut; sa femme était grosse : Édouard III *prétendit* la régence en qualité de petit-fils de Philippe le Bel par sa mère. » VOLT.

Un aigle sur un champ *prétendant* droit d'aubaine,
Ne fait point appeler un aigle à la huitaine. BOIL.

Le lion ayant dépecé le cerf tombé dans les lacs de la chèvre, s'attribue toutes les parts :

La seconde (dit-il), par droit, me doit échoir encor :
Comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième. LAF.
L'estime où je vous tiens ne vous doit point surprendre,
Et de tout l'univers vous la pouvez *prétendre*.
MOL. (*Misanthr.*, Oronte à Alceste).

« Ce grand maître avec un pouvoir arbitraire sur les sujets conquis, le *prétend* encore sur les sujets conquérants. » MONTESQ.

TOUCHER une chose, TOUCHER A une chose.

Toucher une chose, c'est mettre la main dessus pour la palper, s'en emparer, la recevoir, etc. *Toucher à* une chose, c'est y porter la main de manière seulement *à* être légèrement en contact avec elle ou avec quelqu'une de ses parties. Quelquefois même *toucher à*, loin d'indiquer un contact entier, précis, n'indique qu'une simple proximité. Ainsi, un édifice *touche à* un autre, quand il en est voisin à une distance indéterminée; au lieu que, ma maison *touche* la sienne, le lambris *touche* le mur, signifient qu'il n'y a rien entre deux. « Il y a un champ qui *touche* celui de mon père. » MONTESQ. On dit aussi, il est si grand qu'il *touche au* plancher, c'est-à-dire, qu'il est près d'y atteindre, et nous *touchons au* printemps, *à* l'été, *à* la fin, etc., pour, nous en approchons. « Enfin, je n'en puis plus

douter, nous touchons presque à l'île d'Ithaque. » Fén. — De là la raison pour laquelle, quand on défend, on dit plutôt, ne *touchez* pas *à* cela, que ne *touchez* pas cela; c'est qu'on veut marquer qu'il ne faut pas se permettre le plus léger attouchement. Or, ne pas *toucher à* une chose, signifiant s'abstenir d'y porter la main de peur de l'endommager, d'en altérer, ou d'en détacher quelque partie, ce tour a été employé figurément dans le sens de, ôter quelque partie d'une chose, ou simplement la modifier. Ainsi, au lieu que toucher ses revenus, c'est mettre la main dessus, les recevoir, *toucher à* ses revenus, c'est les écorner, comme on dit, en employer, en dépenser une partie. On dit continuellement avec la négative, ne pas *toucher à* une loi, *à* un ouvrage, *à* un article de règlement, *à* la religion, pour, n'y rien changer.

SATISFAIRE quelqu'un ou quelque chose, SATISFAIRE A quelque chose.

Le verbe actif *satisfaire* signifie donner un plaisir, un contentement précis, causer une satisfaction, et se dit toujours en parlant des personnes, de leurs passions, de leurs facultés, de leurs besoins, de leurs espérances. *Satisfaire à* indique, non pas une satisfaction précise donnée effectivement à une personne ou à une passion précise, mais une conformité à une règle morale, à une obligation générale. « On *satisfait* ses inclinations, on *satisfait* à son devoir. » Suard.

On *satisfait* ses parents, ses créanciers, un homme qu'on a offensé, ses passions, l'esprit, les sens, en faisant en sorte qu'ils soient contents; et ce tour est plus relatif à l'effet produit, lequel effet est toujours bien déterminé.

Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les *satisfaire*. La F.

« Cela ne leur suffit pas encore (aux jésuites). Il faut pour *satisfaire* leur passion qu'ils accusent ces saintes filles d'avoir renoncé à J. C. » Pasc.

On *satisfait à* son devoir, *à* une loi, *à* une objection, *à* un ordre, etc., en prenant les moyens de faire par rapport à eux ce qu'on doit; et l'attention ici est appelée, non sur l'effet spécial qui est produit, mais sur la manière générale dont on se comporte par rapport à une règle. « Avec quelle tranquillité a-t-elle *satisfait à* tous ses devoirs? » Boss.

Ici l'honneur m'oblige et j'y dois *satisfaire*. Corn.
Pourrai-je entre vous deux régler alors mon âme,
Satisfaire aux devoirs et de sœur et de femme? Id.

« Cette variété de la terre fait le charme des paysages, et en même temps elle *satisfait aux* divers besoins des peuples. » Fén. « Cette lettre *satisfait à* la plupart de ses difficultés. » Pasc. « S'arrêter à éclaircir une équivoque, pour *satisfaire à* la demande d'un auteur. » Mal.

INSULTER quelqu'un, INSULTER A quelqu'un ou A quelque chose.

Insulter quelqu'un n'est relatif qu'au fait de l'insulte, et il se dit toujours d'une personne spéciale qui reçoit une insulte dans un cas particulier. *Insulter à* ne se dit guère que des choses ou de toute une classe d'hommes, et il est relatif, non pas au fait de l'insulte, mais au genre de faute qu'on commet en tenant une conduite insultante.

En conséquence, le premier s'emploie bien dans les récits pour marquer qu'une insulte est ou a été faite. « Cet ivrogne a *insulté* son hôte. Il est allé l'*insulter* jusque chez lui. » Acad.

Est-ce mon maître ou moi que l'on veut *insulter?*
Volt.

« L'impie paraît élevé comme le cèdre du Liban et semble *insulter* le ciel par une gloire orgueilleuse. » Mass. « Les grands hommes du paganisme n'auraient osé *insulter* tout haut un culte si insensé. » Id.

Insulter à convient mieux dans la morale et en style dogmatique où l'on défend d'*insulter* et où l'on raisonne sur l'inconvenance de l'insulte. « Il ne faut pas *insulter aux* malheureux, *à* ses juges, *au* public, *à* la misère publique, *à* la raison, *au* bon sens, *au* bon goût, *à* la douleur d'un affligé, etc. » Acad. « Il n'est pas permis d'*insulter à* un mourant. » Volt. « C'est une marque de férocité et de bassesse d'*insulter à* un homme dans l'ignominie. » Vauv. « Lorsqu'un homme a sujet d'être dans la tristesse ou dans la joie, c'est *lui insulter* en quelque sorte, que de ne pas entrer dans son sentiment. » Mal. — Comme *satisfaire à* exprime moins l'effet spécial, la satisfaction, que l'action, ou la tentative de le produire, de même *insulter à* se rapporte moins à l'insulte effectuée qu'à l'action qui y tend. Nous n'*insultons* pas celui, mais nous *insultons à* celui qui est au-dessus de nos insultes, de manière que l'action n'aboutit pas à son but. « Astarbé, en mourant, regarda le ciel avec mépris et arrogance, comme pour *insulter aux* dieux. » Fén. « N'approche pas de lui, mon fils, car il croirait que tu voudrais *lui insulter* dans son malheur. » Id. C'est ainsi que Pascal s'est servi de *satisfaire à* en parlant de Dieu : « L'âme doit lui rendre grâce comme redevable, *lui satisfaire* comme coupable. »

SUPPLÉER quelqu'un ou quelque chose, SUPPLÉER A quelque chose.

Quand on *supplée* une chose, le supplément est justement ce qu'il faut pour réparer le manque ou l'absence, et il est du même genre que ce qui manque. Un juge en *supplée* un autre. Pour faire une acquisition, il lui manquait six mille francs, son père les a *suppléés*. « Certains animaux servent par leur force, comme les bœufs, à *suppléer* ce qui manque à notre force bornée. » Fén. « Dieu promet de *suppléer* (par la grâce) ce qui manque (aux forces de la raison humaine), quand il ne manque point par l'indisposition déméritoire de la volonté. » Id.

Mais, quand on *supplée à* une chose, ce qu'on supplée est à peu près ce qu'il faut pour réparer le manque ou l'absence d'une chose; c'en est l'équivalent, quoique non du même genre que ce qui manque. La valeur *supplée au* nombre, le mérite *au* défaut de la naissance. « *Suppléer* par les ressources de son travail *à* l'insuffisance de son revenu. » J. J. « Gens en qui l'usage du monde, la politesse, ou la fortune tiennent lieu d'esprit et *suppléent au* mérite. » Labr. « Un

mari est un homme qui abuse de la nécessité de la loi pour *suppléer aux* agréments qui lui manquent. » MONTESQ.

. . . . Et ces mêmes bienfaits
Auraient dû *suppléer à* mes faibles attraits. RAC.
Son bien *supplée au* défaut de son âge. LAF.

Or, ce qu'on supplée, quand on *supplée à* une chose, n'étant pas du même genre que ce *à* quoi on *supplée*, *suppléer à* est préférable toutes les fois qu'il s'agit de réparer le manque d'une chose entière en la remplaçant par une autre équivalente. Dans des temps de disette on a *suppléé au* pain par le riz et par les pommes de terre. Au contraire, le supplément, quand on *supplée* une chose, devant être exactement ce qu'il faut, et du même genre que ce qui manque, *suppléer*, à l'actif, doit s'employer principalement quand il s'agit d'un manque partiel dans une chose qu'on complète en ajoutant rigoureusement ce qui lui manque et en même nature que ce qui lui manque. Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y aura de moins, je le *suppléerai*, je *suppléerai* le reste. C'est donc conséquemment à la modification générale imprimée par *à* aux verbes auxquels il se joint, que *suppléer à* une chose signifie la remplacer, quand elle manque, par une autre équivalente; et *suppléer* une chose, la fournir, quand elle manque, pour faire un tout complet.

CROIRE quelqu'un ou quelque chose, **CROIRE À** quelqu'un ou À quelque chose.

Croire à dénote une croyance moins directe, moins ferme, moins pleine, ou plus faible et plus molle. En parlant des personnes, on n'emploie cette locution qu'à l'égard de celles en qui on a une sorte de confiance, aux paroles de qui on ajoute foi avec réserve, et en s'en tenant pour ainsi dire encore éloigné : *Croire aux* astrologues, *aux* médecins. » ACAD. *Croire* quelqu'un, c'est avoir en ses paroles toute confiance et se conduire en conséquence, suivre ses conseils : « *Croire* les médecins. » ACAD.

De même, *croire à* quelque chose, c'est y ajouter foi quelque peu, comme de loin, en se tenant comme à distance, et la *croire*, c'est en être persuadé, l'admettre comme un dogme, comme une chose démontrée, lui donner place en sa créance. Nous *croyons à* une chose par une simple adhésion; pour que nous la *croyions*, il doit y avoir entre elle et nous une sorte d'intimité. « On *croit à* l'astrologie, *à* la médecine, *au* rapport, *aux* promesses de quelqu'un. » ACAD. « Ces reproches n'étaient point fondés; n'en *croyez* pas *à* ses douleurs, elles la trompent. » J. J. Mais on dira : « Ces philosophes *croient* l'existence de Dieu, et l'immortalité de l'âme. » J. J. « C'est un aveuglement de vivre mal en *croyant* Dieu. » PASC. « Impie, tu ne *croyais* pas la religion. » FÉN. « Les chrétiens *croient* tout ce que l'Église enseigne. Ils *croient* les mystères, les articles du symbole, la communion des saints. » ACAD.

Enfin la différence est la même, quand *croire* et *croire à* signifient reconnaître l'existence : « On *croit aux* revenants, aux esprits, *aux* miracles. » ACAD. On *croit* Dieu : « Si Dieu se découvrait continuellement aux hommes, il n'y aurait point de mérite à le *croire*. » PASC. « Wiclef *croyait* le purgatoire. » BOSS.

CHASSER le ou la, **CHASSER AU** ou **À** la. On dit *chasser* le cerf, le sanglier, le chevreuil, le renard, le lièvre, etc.; *chasser aux* perdrix, *aux* bécasses, *aux* oiseaux, *au* lièvre.

Chasser le ou la, signifie poursuivre effectivement les animaux dont le nom sert au verbe de régime direct; et *chasser au* ou *à* la, être à la recherche de ces animaux, afin de les poursuivre si, par hasard, on en rencontre. Un chien qui excelle à *chasser* le lièvre peut ne rien valoir pour *chasser au* lièvre; il sera bon coureur et adroit à saisir le gibier, mais il ne saura pas le trouver et le dépister. « Il y a deux espèces de loups-cerviers; les uns plus grands, qui *chassent* et attaquent les daims et les cerfs; les autres plus petits qui ne *chassent* guère qu'*au* lièvre. » BUFF. L'auteur nous montre le sujet, là, actuellement aux prises avec l'objet, ici, seulement à sa quête. Il y a donc un rapport plus étroit d'un côté que de l'autre, entre le sujet qui agit et la chose qu'il fait, ou sur laquelle il agit; il en est moins éloigné. Il en est de même, quand on dit *travailler* une chose, la terre, par exemple, et *travailler à* une chose: la première locution fait voir le second terme du rapport, montre la chose modifiée par le sujet, au lieu que ce même terme disparaît presque dans la seconde locution, pour ne laisser voir que le sujet et son occupation.

On distinguerait semblablement beaucoup d'autres verbes, susceptibles, comme ceux qui précèdent, de prendre et de ne prendre point *à* devant leur régime. Ainsi, on dit, *présider* une assemblée, en parlant du fait, et *présider à* une assemblée, en parlant du droit en général; et c'est à cause de l'extension, donnée à ce verbe par la préposition *à*, que *présider à* finit par signifier vaguement, diriger, veiller à : c'est lui qui a *présidé à* l'exécution de l'entreprise. — Par *commander* les armées, on entend un fait positif, qui se peut constater physiquement, et de là vient qu'on dit aussi d'une citadelle, qu'elle *commande* la ville; mais *commander aux* nations n'implique que l'idée d'une autorité plus indéterminée, d'un commandement sans limites précises, et, si on dit que le capitaine *commande à* ses soldats, c'est, non pas un fait particulier qu'on rapporte, mais un droit général qu'on énonce. — *Applaudir* et *souscrire* quelque chose, c'est faire effectivement l'action propre, physique, nettement marquée par ces verbes : *applaudir* et *souscrire à* quelque chose, c'est, dans un sens étendu, moral, idéalisé, l'approuver, y adhérer, y donner son assentiment. — Le rapport est le même entre *atteindre* et *atteindre à*, qu'entre *toucher* et *toucher à* : *atteindre à* indique seulement qu'on est près d'arriver à un but, qu'on s'efforce de parvenir jusqu'à lui : on *atteint* ce dont on va se rendre maître, on *atteint à* un modèle. — Le verbe *penser*, dans, vous *pensez* nous tromper, présente moins d'incertitude et un objet moins éloigné que ce même verbe suivi d'*à*, dans, vous *pensez à* nous tromper, car il signifie, là, vous croyez nous tromper, et ici, vous cherchez à nous tromper. — Ne *manquer* aucun sermon du carême, c'est les en-

tendre et, en quelque sorte, les recevoir tous. « J'ai arrêté une place pour ne *manquer* aucun sermon du carême. » Fén. Ne *manquer à* aucun sermon du carême, c'est se faire un devoir ou remplir le devoir d'assister à tous. « Quand ai-je *manqué à* la messe et *aux* devoirs des chrétiens à leur paroisse ? » Pasc. *Manquer* une affaire, c'est la perdre, y échouer ou la laisser échapper; *manquer à* une affaire, c'est ne pas y travailler de tout son pouvoir, c'est s'y rendre coupable de négligence. « Dans ce que j'entreprenais, j'agissais moins pour ne pas *manquer* les affaires que pour ne pas *manquer* aux affaires. » Montesq.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME, D'UNE PART, EST, ET, DE L'AUTRE, N'EST PAS PRÉCÉDÉ DE LA PRÉPOSITION *de*.

Approcher quelqu'un, *approcher de* quelqu'un. *Désirer*, *espérer* obtenir ou faire quelque chose; *désirer*, *espérer d'*obtenir ou *de* faire quelque chose. *Préférer* mourir, *préférer de* mourir. *Hériter* une chose, *hériter d'*une chose. *Traiter* une matière, une question; *traiter d'*une matière, *d'*une question. Etc.

La préposition *de*, du latin *de*, hors de, ou sur, touchant, marque l'éduction, l'extraction, la séparation, la distinction, ou le sujet particulier dont on parle, dont on s'occupe, dont il s'agit, et son rôle général, quand elle suit un verbe, c'est d'en restreindre l'action en la spécifiant, en désignant déterminément son but, en tirant ce but du milieu des autres, en le distinguant, en le mettant à part. Aussi, quand un même verbe peut s'employer tantôt sans, tantôt avec cette préposition, il exprime, d'un côté, quelque chose de plus général, de plus ordinaire et de plus indéterminé, de l'autre quelque chose de plus particulier, de plus singulier et de plus précis. On *approche* quelqu'un, un prince, par exemple, habituellement, et c'est là une expression tout idéale qui marque l'accès et la faveur dont on jouit auprès de lui; on *approche de* quelqu'un dans un cas particulier, et cela signifie, au propre et physiquement, avancer et aller se mettre auprès de lui. On dit bien aussi *approcher* un homme du commun, mais c'est toujours quand il s'agit d'exprimer l'habitude : il fait le bonheur de tous ceux qui l'*approchent;* ou bien à l'idée d'aller se placer à côté de quelqu'un s'en trouve mêlée une autre qui la rend moins précise et moins nette : ne m'*approchez* pas, vous me saliriez.

Ce caractère de spécialité, attaché à la particule *de*, la suit dans toutes ses acceptions et dans toutes les locutions où elle entre. On le trouve, par exemple, dans la phrase *il s'en faut de beaucoup*, par rapport à cette autre, *il s'en faut beaucoup*. La première suppose une estimation et ne s'emploie guère que quand il s'agit de nombre et de qualité : *il s'en faut de beaucoup* que vous soyez aussi âgé que votre frère. « La Russie n'est pas peuplée à proportion de son étendue, *il s'en faut de beaucoup*. » Volt. La seconde annonce une différence considérable, mais indéterminée et tout approximative : *il s'en faut beaucoup* que vous soyez aussi sage que votre frère. « *La Relation des Indes et de la Chine* n'est pas un livre qu'on doive croire sans examen, *il s'en faut beaucoup*. » Volt. — Il en est de même de toutes les phrases où *de* se trouve placé avant *beaucoup :* elles particularisent, elles supposent une appréciation plus exacte et ne sont pas propres à marquer une simple exagération. On ne dira donc pas indifféremment d'une personne ou d'une chose, qu'elle est *beaucoup*, ou *de beaucoup* meilleure qu'une autre, supérieure ou préférable à une autre, qu'un homme est *beaucoup* ou de *beaucoup* plus savant qu'un autre. On réservera le second tour pour les cas où l'on voudra faire entendre que le degré de prééminence a été mesuré et qu'on pourrait l'indiquer avec quelque rigueur. Girault Duvivier indique à peu près la même différence et la confirme par de nombreux exemples. — On distingue pareillement *il ne s'en faut guère* et *il ne s'en faut de guère. Il ne s'en faut de guère* est bon, dit Vaugelas : quand il s'agit d'une quantité comparée avec une autre, comme si l'on mesure deux choses et que l'une ne soit qu'un peu plus grande que l'autre, on dira fort bien qu'elle ne la passe *de guère*.

Une chose à remarquer relativement aux locutions que nous prenons pour exemples, c'est que celles où entre *de* sont pour la plupart plus rares que celles où il n'entre pas. C'est déjà une preuve que cette préposition s'emploie seulement dans des cas extraordinaires, singuliers, où il est besoin de particulariser. On *désire*, on *espère* obtenir ou faire ce qu'on obtient ou ce qu'on fait facilement, communément, tous les jours; on *désire*, on *espère d'*obtenir ou *de* faire quelque chose d'extraordinaire, de difficile, qui demande un bonheur ou des efforts particuliers : ici l'étrangeté et la spécialité du tour ont leur raison dans l'étrangeté et la spécialité de la chose désirée ou espérée. On *désire* et on *espère* vaguement obtenir ou faire quelque chose; on *désire* et on *espère* fort *d'*obtenir ou *de* faire quelque chose. *Désirer* ou *espérer* obtenir ou faire est la manière habituelle de s'exprimer, et on ne s'en départ que pour marquer un désir ou un espoir qui sort de l'ordre commun, qui suppose des obstacles, que l'on veut mettre en saillie et sur lequel l'esprit doit s'arrêter. On *désire*, on *espère* se promener, voir ou entendre une personne; on *désire*, on *espère de* réussir, *de* gagner un procès, *de* remporter un prix, *de* plaire à quelqu'un, *d'*amasser des richesses. « Je crains toujours de perdre ce que je *désire* si ardemment *de* conserver. » J. J.

De produit la même modification de sens dans *préférer de* mourir, comparé à *préférer* mourir. On dira *préférer* mourir toutes les fois qu'à *mourir* ne se trouveront pas ajoutés des mots accessoires qui le déterminent : Je *préfère* mourir plutôt que de trahir un ami. Mais, quand le genre de mort sera spécifié de quelque manière, il faudra se servir de *préférer de :* Je *préfère de* mourir dans les tourments, de la mort des criminels, plutôt que de trahir un ami. Je préfère *mourir* se dit absolument, et équivaut à, je *préfère* la mort; je *préfère de* mourir annonce et doit amener des circonstances particulières. Dans cette phrase de Buffon : « Il *préfère de* périr avec eux plutôt que

de les abandonner, » *avec eux* justifie l'emploi de *de* après il *préfère*. Dans cette autre du même auteur : « On *préfère* d'élever des aigles mâles pour la chasse; » les mots, *des aigles mâles pour la chasse*, donnent au verbe *élever* une signification précise qui fait que *préférer* doit être suivi de *de*.

HÉRITER une chose, **HÉRITER** d'une chose. L'obtenir par succession.

Le premier tour est usité quand il s'agit d'une chose peu ou point spécifiée. Il n'a rien *hérité*; voilà tout ce qu'il a *hérité*; il a *hérité* de grands biens; la vertu est le seul bien qu'il ait *hérité* de son père. Mais on *hérite* d'une maison, d'une bibliothèque.

De votre injuste haine il n'a point *hérité*. RAC.

Du reste, la règle souffre ici de nombreuses exceptions, parce que, dans tous les cas où la personne dont on a hérité se trouve indiquée, comme *de* la précède toujours, l'harmonie exige qu'on ne répète point cette particule devant le nom de la chose.

Vous avez *hérité* ce nom *de* vos aïeux. CORN.

« Le père de Fléchier avait *hérité* de ses ancêtres une petite terre qu'il cultivait lui-même. » D'AL.

TRAITER, TRAITER DE.

Suivant le grammairien Féraud, on dit indifféremment, *traiter* une matière, une question, et *traiter* d'une matière, d'une question; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut dire *traiter de*. « Dans son ouvrage, il *traite des* plantes, *des* métaux, *de* l'économie. » « Comme j'ai déjà *traité de* cette matière dans ma IX[e] satire, il est bon d'y renvoyer mon lecteur. » BOIL. « Cette histoire des oiseaux serait trop volumineuse, si j'eusse *traité de* chaque espèce en particulier. » BUFF. Un auteur *traite des* moyens, et non les moyens d'étudier l'histoire. — Mais on dira d'une façon toute générale : « Les livres qui *traitent* si exactement les plus hautes sciences sont-ils des combinaisons purement fortuites? » FÉN.

Le verbe *traiter*, avec et sans *de*, s'emploie aussi dans le sens de négocier, de travailler à l'accommodement d'une affaire. On dit, *traiter* une affaire, quand ceux qui travaillent à la régler ont l'habitude de la traiter, quand elle est du nombre de celles qu'ils négocient d'ordinaire : Les ambassadeurs *traitent* la paix et la guerre. On se servira de *traiter de*, quand il sera question d'une affaire extraordinaire, soit en elle-même, soit seulement pour ceux qui en sont chargés, soit par les circonstances rares qui s'y trouvent réunies, soit par les obstacles qui s'opposent à sa conclusion. On ne dira pas, en parlant d'un notaire occupé d'une simple affaire de sa compétence : c'est lui qui *traite de* cette affaire; mais bien : c'est lui qui *traite* cette affaire.

PARLER AFFAIRES, MUSIQUE, PEINTURE, POLITIQUE, CHASSE, CHICANE, semblent équivaloir à *parler d'affaires*, *de musique*, etc.

Cependant, la phrase sans la préposition sert à marquer l'espèce d'entretien d'une manière générale, l'espèce d'occupation, le mode, la forme indépendamment de la matière ou des sujets sur lesquels porte le discours. Dans certaines réunions on *parle* toujours *musique* ou *chasse*. Avec *de*, la même phrase devient précise et déterminative. Tout le monde peut *parler musique*, mais non pas *de musique*. D'ailleurs *parler de musique* a rapport au fond, à ce qu'on dit de la musique. « A entendre les Français *parler de musique*, on croirait que c'est dans leurs opéras que la musique peint de grands tableaux et de grandes passions. » J. J. Je ne suis pas géomètre : on *parle géométrie* dans un groupe, je m'en éloigne. Mais si je suis géomètre et que j'entende *parler de* géométrie, je m'y intéresse et je m'approche. « Ces deux princes se mettaient en un coin à *parler sciences*. » S. S. « C'est à Newton à *parler de* mathématiques. » VOLT. *Parler chasse*, c'est parler en général de choses de chasse, de choses relatives à la chasse. *Parler de chasse*, c'est parler d'une certaine chasse ou de certaines chasses qui ont eu ou auront lieu. De même, *parler affaires* n'indique nullement de quelles affaires il peut être question : c'est parler de choses sérieuses; *parler d'affaires*, c'est parler de certaines affaires, déterminées par la condition, les rapports des interlocuteurs. « Le dissimulé n'a pour ceux qui lui *parlent d'affaires* que cette seule réponse : *j'y penserai*. » LABR. Aussi ne peut-on jamais ajouter de déterminations à *parler affaires*, comme on en ajoute à *parler d'affaires*, *parler d'affaires* importantes politiques, qui demandent des connaissances, etc.

SYNONYMIE DES VERBES ACTIFS DONT LE RÉGIME EST PRÉCÉDÉ, D'UNE PART, DE LA PRÉPOSITION *à*, DE L'AUTRE, DE LA PRÉPOSITION *de*.

Commencer *à* et *de*. Continuer *à* et *de*. S'empresser *à* et *de*. Essayer, s'efforcer, tâcher *à* et *de*. Obliger, forcer, contraindre *à* et *de*. Se jouer *à* quelqu'un, se jouer *de* quelqu'un. Prier *à* et *de* dîner. S'occuper *à* et *de*. Manquer *à* et *de*. Oublier *à* et *de*. Prêt *à*, prêt *de*. C'est à vous *à*, c'est à vous *de*. Ne servir *à* rien, ne servir *de* rien. Etc.

Tel est le résultat des deux chapitres précédents. Interposées entre un verbe et son régime, les prépositions *à* et *de* produisent un effet directement contraire. L'une en étend et en généralise la signification, l'autre la détermine et la spécifie. Autant l'une est indéfinie, vague et abstraite, autant l'autre est distinctive, précise et délimitative. L'une modifie l'action du verbe qu'elle suit de manière à la montrer comme tendant à un but éloigné, incertain et hors de la portée, et l'autre de manière à la montrer comme atteignant un but présent, prochain et bien marqué. La première fait prendre le verbe antécédent dans un sens large, général, et comme expressif d'une suite indéterminée d'actions, ou d'une action indéfinie; l'autre le fait prendre dans un sens rigoureux, strict, particulier et comme significatif d'une action unique, bien délimitée, bien circonscrite. Cette valeur relative des deux prépositions n'est-elle pas conforme à leur origine? *Ad* signifie *vers*, le point où l'on va, où l'on tend, où l'on cherche à aller, où l'on ne sait pas si on arrivera; *de*, de, hors de, le point précis, certain, fixe du départ. D'ailleurs, qu'on

les considère, non plus étymologiquement, mais comme déclinatives, on les concevra nécessairement de la même manière. *A* nous sert à exprimer le datif des Grecs et des Latins, et *de* leur génitif. Or, suivant la théorie la plus haute et la plus vraisemblable, les flexions données aux noms par les langues qui ont des cas désignent primitivement, quant à l'espace, des rapports analogues à ceux qui sont marqués par les temps essentiels des verbes quant à la durée. Il n'y a que trois cas principaux, le nominatif, le génitif et le datif, comme il n'y a que trois temps principaux, le présent, le passé et le futur, et ils se correspondent chacun à chacun. De sorte que le génitif est au datif, et par conséquent *de* à *à* comme le passé est au futur, c'est-à-dire comme le certain, le fixe, le déterminé, le précis, à l'incertain, à l'indéfini et au vague.

COMMENCER A, COMMENCER DE.

On *commence à* faire une action, ou une suite d'actions qui n'a pas de terme, qui n'est pas renfermée dans des limites précises, qu'on continuera ou qui se continuera indéfiniment. On *commence de* faire une action unique, circonscrite, qui constitue une œuvre fixe, une tâche qui s'achève en plus ou moins de temps, qui a un commencement, un milieu et une fin. C'est ainsi que l'ont entendu et pratiqué nos meilleurs écrivains.

BOSSUET. 1° « Les choses *commencèrent à* changer de face. On *commença à* s'apercevoir que..... Je *commence à* regretter les bornes étroites de ce lieu. On *commença* assez tard *à* les (ces évêques) appeler archevêques. La terre *commence à* se remplir, et la vertu *commence* dès lors *à* être persécutée. Sous le règne d'Ozias les prophètes *commencèrent à* publier leurs prophéties par écrit. » 2° « Vers le temps où notre Seigneur *commença d'*exercer son ministère. » — LABRUYÈRE. 1° « Il a *commencé* de bonne heure *à* se mettre dans les voies de la fortune. Quand le sot meurt, il *commence à* vivre. » 2° « Le même conte qu'il a *commencé de faire* à quelqu'un, il l'achève à celui qui prend sa place. » — J. J. ROUSSEAU. 1° « Laissez former le corps jusqu'à ce que la raison *commence à* poindre. Quand on *commença à* ouvrir des écoles publiques, la Grèce avait déjà renoncé à sa vertu. » 2° « L'année qui *commencera* bientôt de courir. » — PASCAL. 1° « Dès lors votre dispute *commença à* me devenir indifférente. Je *commençai à* me défier que vous agissiez avec passion. Je *commence à* espérer que vous me tiendrez parole. *Commencer à* lâcher pied. » 2° « Combien était-il important de faire entendre qui vous êtes! C'est ce que j'ai *commencé de* faire ici; mais il faut bien du temps pour achever. » — LAFONTAINE. 1°

Ce discours un peu fort,
Doit *commencer* à vous déplaire.
Le larron *commençait* pourtant *à* s'ennuyer.

2° « Là-dessus je *commençai de* leur raconter ce qui m'était arrivé. » Dans l'analyse du *Songe de Vaux*, où chaque partie est renfermée dans des bornes précises, il dit : « A peine les songges eurent *commencé de* me représenter Vaux, que, etc. » — MONTESQUIEU. 1° « En Russie on a *commencé à* connaître les lois. On *commence* dans cet État *à* être plus frappé des inconvénients particuliers que de la liberté des sujets. » 2° « Epaminondas, la dernière année de sa vie, disait, écoutait, voyait, faisait les mêmes choses que dans l'âge où il avait *commencé d'*être instruit. Un eunuque vint me faire signer cet ordre.... J'avais *commencé d'*écrire, et je m'arrêtai... Enfin ma main tremblante ou rapide traça les funestes caractères. » — FÉNELON. 1° « Nous avons *commencé à* être ce que nous n'étions pas. Faire que ce qui n'était pas *commence à être*. » Et, 2°, considérant la vie comme un tout réglé, comme une action unique, il dit dans le *Télémaque*, « Le pays où j'ai *commencé de* voir le jour en naissant. »

Un enfant *commence à* parler; un orateur *commence de* parler. Un enfant *commence à* marcher, quand il fait à peine quelques pas; un voyageur *commence d'*aller, lorsqu'il se met en route. On *commence à* dîner ou *à* jouer, quand on doit continuer indéfiniment; *de* dîner ou *de* jouer, quand le dîner et le jeu doivent durer un temps déterminé.

CONTINUER A, CONTINUER DE.

On *continue à* faire ce qu'on a *commencé à* faire, c'est-à-dire une série, un genre d'actions qui n'a pas de bornes, pas de terme, qui ne finira pas ou n'est pas considéré comme devant finir. On *continue de* faire ce qu'on a *commencé de* faire, c'est-à-dire une action unique, une tâche, une entreprise, un ouvrage, un cours d'études, un discours, un récit, en un mot, quelque chose qui a une longueur déterminée.

BOSSUET. 1° « Les Lacédémoniens *continuaient à* attaquer l'empire des Perses, Rome *à* se faire des citoyens de ses ennemis. » 2° Dans l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, l'orateur ayant un instant interrompu le récit du songe dans lequel Dieu instruisit la princesse, il reprend : « Dieu *continuera de* l'instruire, comme il a fait Joseph et Salomon. » — VOLTAIRE. 1° « *Continuez à* remplir votre belle âme de toutes les vertus et de tous les arts. » (*Lettre à Helvétius*). 2° « Poquelin *continua de* s'instruire sous Gassendi. » (*Vie de Molière*.) — J. J. ROUSSEAU. 1° « Si vous voulez que je *continue à* vous écrire, ne montrez plus mes lettres à personne. » 2° « Quand je pense combien je suis coupable, la plume me tombe des mains, et je n'ai plus le front de *continuer d'*écrire (ma lettre). » — RACINE. 1°

Qu'importe que César *continue à* nous croire?
Pensez-vous que Calchas *continue à* se taire?

2° « *Continuez d'*écrire, » dit Léandre à l'Intimé, qui, remplissant le rôle d'huissier dans *les Plaideurs*, dresse un procès-verbal. — PASCAL. 1° « Puisqu'il est si important de publier vos maximes, vous devez *continuer à* m'en instruire. » 2° « *Continuez d'*endurer en moi ce qui vous reste à souffrir de votre passion, que vous achevez dans vos membres. » (*Prière à Jésus-Christ*.)

Continuer à jouer, c'est ne pas quitter l'habitude du jeu; *continuer de* jouer, c'est ne pas quitter une partie commencée. L'Académie, ou plutôt Marmontel, dont elle adopte l'avis sur ce point, bien mal à propos, décide précisément le contraire. Mais ici aucune autorité ne saurait

prévaloir contre la logique et l'usage. D'ailleurs, en pareille matière, c'est l'homme le plus compétent, savoir Roubaud, qu'il fallait consulter. « On *continue à* faire, dit celui-ci, ce qu'on fait d'habitude, ce qu'on a coutume de faire, tant qu'on n'y renonce pas; on *continue de* faire ce qu'on fait actuellement, ce après quoi l'on est, tant qu'on ne discontinue pas. On *continue à* jouer tant qu'on est adonné au jeu; on *continue de* jouer tant qu'on reste au jeu. »

Il est à remarquer que la vie pouvant être considérée, ou comme une série d'actes partiels dont la fin est indéterminée, ou comme une action unique d'une durée fixe et constante, on peut dire également *commencer* ou *continuer à* vivre, et *commencer* ou *continuer de* vivre. « Pourquoi *continuer à* vivre pour être chagrin de tout? » Fén. Dans cette phrase, aucun terme n'est posé ni supposé à la vie, comme dans cette autre du *Télémaque :* « Le pays où j'ai *commencé de* voir le jour en naissant; » comme dans cette autre de Labruyère : « J'ai *commencé* et je *continue d'*être par quelque chose qui est hors de moi. » En parlant de la vie future, on ne peut se servir que de la locution *commencer à* vivre. « Quand le sot meurt, il *commence à* vivre. » Labr. « Les fidèles morts en la grâce de Dieu *commencent à* vivre. » Pasc.

S'EMPRESSER À, S'EMPRESSER DE.

On *s'empresse à* plaire à quelqu'un ou *à* le secourir, partout et toujours; c'est un genre de conduite, une habitude. « Toutes les religieuses à l'envi *s'empressaient à* divertir l'abbesse par leurs talents. » Les. « La nature a donné à l'enfant une figure si douce et un air si touchant afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et *s'empresse à* le secourir. » J. J. On *s'empresse de* plaire à quelqu'un ou *de* le secourir dans une occasion unique; c'est un fait, un accident. « Au bruit de son arrivée, les principaux de la nation *s'empressèrent de* se rendre auprès du héros. » Barth. « Le vieillard tomba en faiblesse et il expira dans les bras de ses amis qui *s'empressaient* en vain *de* le secourir. » Les.

ESSAYER, S'EFFORCER, TÂCHER À et DE.

Après *commencer* et *continuer* on met et on trouve plus souvent *à* que *de*. Les verbes *essayer*, *s'efforcer* et *tâcher*, au contraire, sont plus ordinairement suivis de la préposition *de*. La raison de ce fait s'aperçoit sans peine. *Commencer* et *continuer* se disent en parlant de toutes sortes d'actions, naturelles ou humaines, fatales ou volontaires, qui tendent ou ne tendent pas à un but, à une fin déterminée. *Essayer*, *s'efforcer*, *tâcher*, signifient en eux-mêmes une action humaine et volontaire par laquelle on cherche à atteindre un but fixe qu'on s'est proposé. C'est pourquoi, rigoureusement, ils ne devraient prendre après eux d'autres prépositions que *de;* mais, comme l'usage leur adjoint quelquefois *à*, il s'agit de savoir dans quel cas il le fait et doit le faire.

A éloigne le but, *de* le rapproche. On *essaie*, on *s'efforce*, on *tâche à* faire une action ou plutôt une suite d'actes dont la fin est éloignée et indéterminée, ou bien à atteindre un but auquel on tend, sans qu'on sache si et quand on y arrivera. On *essaie*, on *s'efforce*, on *tâche de* faire une action unique, particulière, qui est de nature à se terminer à l'instant ou bientôt. « Si vous *tâchez à* être plaisant, vous ne le serez pas; si vous *tâchez de* l'être, vous ne l'êtes pas. » Roub. *A* montre le sujet appliqué, travaillant à une tâche d'une assez grande étendue; *de* le représente exécutant un acte qui s'accomplit tout entier dans le moment.

Cette distinction conforme ou plutôt identique à celle qui est établie ci-dessus, se pourrait confirmer, s'il en était besoin, par l'observation suivante. Ces verbes ont pour synonymes *tenter*, lequel ne s'emploie jamais qu'avec *de*, et la raison en est qu'il exprime toujours un fait unique, une entreprise restreinte, d'un moment, un coup de main : on ne *tente* pas *de* bien vivre, par exemple. Si, au contraire, *tâcher* a plus d'affinité pour *à* que ses synonymes, il le doit à ce qu'il signifie par lui-même une action qui a de la longueur et de la durée, à ce qu'il suppose une entreprise qui se prolonge. De même, si on dit avec le pronom, *s'essayer à*, et non *s'essayer de*, c'est que *s'essayer* indique, non pas un acte particulier à faire, mais une habitude à prendre.

Tremble, son bras *s'essaie à* frapper ses victimes.
Volt.

Enfin la pratique de nos écrivains les plus illustres fournit de cette règle une justification facile et concluante.

ESSAYER À et DE.

Montaigne parle de « discours qui *essaient à* montrer la prochaine ressemblance de nous aux animaux. » « J'essaie, dit-il aussi, *à corriger* ce vice, mais l'arracher je ne puis. » Clitandre conjure Armande, dans les *Femmes savantes*,

De ne point *essayer à* rappeler son cœur.

« Baba-Hassan *essaie à* se faire aimer d'Elvire par toutes sortes de voies. » Regn. Et ces exemples donnent l'idée de toute une entreprise, non d'un fait simple, et d'une entreprise dont l'entier accomplissement ne peut être qu'éloigné. — C'est le contraire dans les passages suivants : « Épaminondas fut frappé d'un trait, et *essaya de* l'arracher. » Montaign.

Essayons de conter la fable (cette fable) avec succès.
Laf.

« Psyché *essaya* inutilement *d'*effacer cette noirceur avec l'onde. » Id. « Télémaque *essaie* trois fois *de* bander cet arc. » Fén.

S'EFFORCER À.

« Diogène disait qu'il rencontrait bien des gens qui *s'efforçaient à* se surpasser les uns les autres dans les badineries. » Fén. « Il faudra dire qu'il est inutile de *s'efforcer à* prier, si on n'en a aucun plaisir sensible. » Id.

Laissez-moi m'*efforcer*, cruel, *à* vous haïr. Volt.

« Les maris trompés *s'efforcent à* penser que leurs femmes leur sont très-fidèles. » Id. — *S'efforcer de.*

Quand un autre à l'instant *s'efforçant de* passer,...
Boileau.

Ah! l'on *s'efforce* en vain *de* me fermer la bouche
Racine.

Et dans cet océan on eût vu la fourmi
S'efforcer, mais en vain, *de* regagner la rive. Laf.

« Tantôt mon adversaire *essayait de* me surprendre en me poussant du côté droit, tantôt il *s'efforçait de* me pencher du côté gauche. » Fén.

TÂCHER À.

« J'ai *tâché à* faire du bien au monde, il ne m'a fait que du mal. » Fén.

Qu'on lui livre Psyché, qu'elle *tâche à* lui plaire.
Laf.

C'est moi qui dois *tâcher*
A réparer les torts que m'ont fait les ennuis. Laf.

C'est un tyran qu'on aime,
Qui par cent lâchetés *tâche à* se maintenir
Au rang où par la force il a su parvenir. Rac.

Je m'excite contre elle et *tâche à* la braver (Agrippine).
Mais enfin mes efforts ne me servent de rien.
Racine (Néron dans *Britannicus*).

Elle *tâche à* couvrir d'un faux zèle de prude
Ce que chez elle on voit d'affreuse solitude. Mol.

— *Tâcher de.* « La fée arrêta le coup et *tâcha de* le consoler. » Fén. « Hippias *tâche* en vain *de* se soutenir. » Boss. « Il *tâcha de* chasser de Rome son fils Maxence. » Id. « *Tâchez de* quitter M. de Buffon. » Volt.

Et sur ses pieds en vain *tâchant de* se hausser. Boil.
C'est ce que je *tâchai de* lui faire comprendre. Mol.

OBLIGER, FORCER, CONTRAINDRE À et DE.

A montre dans l'éloignement ce à quoi on *oblige*, *force* ou *contraint; de* le détermine, le distingue, le spécialise, le fait voir présent. De là deux différences.

Avec *à* on désignera une contrainte, en même temps plus générale et moins stricte. Plus générale, c'est-à-dire qu'on se servira de la préposition *à* en parlant d'une loi imposée à tout un genre d'actions, et de la préposition *de* pour marquer une contrainte particulière ou une contrainte exercée dans telle circonstance. « La charité vous *oblige à* pardonner, lorsque vous serez offensé : vous *êtes obligé de* pardonner dans le cas précis de l'offense. La circonstance vous *oblige de* faire ce que la règle vous *oblige à* faire. » Roub. Ensuite *à* marque moins d'instance et de rigueur, une influence ou sollicitation morale plutôt qu'une contrainte physique et de fait. C'est ce que Marmontel a bien senti : « *Obliger à*, dit-il, n'exprime qu'une simple invitation; *obliger de* porte contrainte, et c'est pourquoi l'on ne dit point *inviter de*, *engager de*. »

Mais il importe d'appliquer cette double distinction aux trois verbes cités en l'appuyant par des exemples.

OBLIGER À et DE.

« Les rois étaient *obligés* plus que tous les autres *à* vivre selon les lois. » Boss. « Un souverain est-il *obligé à* se soumettre à des étrangers sur l'étendue de sa domination ? » Fén. « La vraie religion doit avoir pour marque d'*obliger à* aimer Dieu. » Pasc.

Hé ! voulez-vous, madame, empêcher qu'on ne cause?
Croiriez-vous *obliger* tout le monde *à* se taire? Mol.

Le caractère incontestable de généralité qui distingue *obliger à* dans toutes ces phrases ne convient plus du tout à *obliger de* dans celles qui suivent. « Je fus *obligé d'*aller à Clazomène. » Fén. « Il se pourrait que Mme du Châtelet fût *obligée d'*aller à Cirey. » Volt.

La soif les *obligea de* descendre en un puits. Laf.
Avant que de partir, l'esprit dit à ses hôtes
On m'*oblige de* vous quitter.

(Ordre lui était venu de se rendre ailleurs). Id.

D'autre part, combien le sens d'*obliger à* ne se montre-t-il pas faible et relâché, en comparaison de celui d'*obliger de*, dans les passages suivants? « Seigneur, que ferai-je, pour vous *obliger à* répandre votre esprit sur cette misérable terre? » Pasc. (*Prière à Dieu*). Et dans un autre endroit : « Mes prières n'ont pas de mérite qui vous *oblige de* les accorder de nécessité. » « Il demanda avec douceur à l'assassin ce qui l'avait *obligé à* commettre une action si noire. » Fén. Et suivant le même écrivain : « Pittacus disait que la nécessité était quelque chose de si fort, que les dieux mêmes étaient *obligés d'*obéir à ses lois. » « Des légions romaines s'*obligèrent* par serment *de* mourir ou *de* vaincre. » Montaign.

FORCER À.

Cet ascendant malin qui vous *force à* rimer. Boil.

« L'amour charitable que vous devez à vos frères vous doit faire désirer les occasions qui peuvent les *forcer à* vous en rendre. » Boss. « Digne fils d'Ulysse, votre vertu me *force à* vous aimer. » Fén.

Forcez votre amour *à* se taire. Rac.

— *Forcer de.* « Galérius *força* Dioclétien *de* quitter l'empire. » Boss. « Ce dernier jour où la mort nous *forcera de* confesser toutes nos erreurs. » Id.

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Et *força* le Jourdain *de* rebrousser son cours. Rac.

CONTRAINDRE À.

« Tâchez de *contraindre* vos ennemis *à* vous aimer. » Boss. « Il a fallu une loi pour régler l'extérieur de l'avocat et le *contraindre* ainsi *à* être grave et plus respecté. » Labr.

Elle a, pour premier point,
Exigé qu'un époux ne la *contraindrait* point.
A traîner après elle un pompeux équipage. Boil.

— *Contraindre de.* « Hérode fut *contraint de* se donner au vainqueur, Persée *de* se livrer entre les mains de Paul Émile, Maximien *de* se donner la mort à lui-même. » Boss. « Cerbère que je *contraignis de* voir la lumière. » Fén. « J'ai été *contraint de* m'enfuir presque seul. » Id.

De ces trois verbes, celui qui a le plus d'affinité pour *à*, c'est *obliger*, parce que de lui-même il est propre à marquer une influence générale, abstraite, idéale, morale, en même temps que douce, modérée. Plusieurs philologues ont prétendu qu'il était essentiel à ces verbes employés au passif, c'est-à-dire au participe passé, de prendre *de* plutôt que *à*. L'usage suivi par nos grands écrivains ne confirme point cette opinion, et, le fait fût-il aussi certain qu'il l'est peu, il s'expliquerait par le besoin d'éviter l'hiatus de *forcé à*, *obligé à*, besoin qui est pour les poëtes une nécessité, mais auquel dédaignent souvent de s'assujettir les plus illustres prosateurs.

SE JOUER À, SE JOUER DE. Ces deux verbes donnent l'idée d'une entreprise ou d'une attaque contre quelqu'un qu'on devrait respecter.

Se jouer à montre dans l'éloignement et le

vague l'objet qui reçoit l'atteinte. C'est une expression qui signifie plutôt une tentative qu'une action proprement dite. De sorte que *se jouer à quelqu'un*, c'est simplement ne pas craindre de se porter son égal, de se mettre en comparaison ou en lutte avec lui; ce qui n'annonce que de la témérité ou même de l'étourderie. *Se jouer de* marque, à la rigueur, une atteinte effective et directe. *Se jouer de* quelqu'un, c'est se moquer de lui avec intention, l'insulter, vouloir en faire son jouet, sa dupe; c'est témoigner qu'on ne fait de lui aucun cas, qu'on se soucie peu de sa vengeance. Ce n'est plus seulement de l'audace et comme une familiarité inconvenante, un sans-façon irrespectueux; c'est de l'insolence. Bossuet dit en parlant des pécheurs qui, malgré les grâces obtenues par la pénitence, reviennent toujours à leurs premiers égarements : « O jeu funeste pour nous! qu'une créature impuissante ose ainsi *se jouer à* Dieu, et, ce qui est bien plus horrible, *se jouer de* Dieu! C'est *se jouer de* Dieu, que de se jouer de ses dons. »

PRIER À DÎNER, PRIER DE DÎNER.

Les expressions synonymiques, *prier à dîner* et *prier de dîner*, nous montrent *à* et *de* jouant le même rôle que dans les précédentes.

Prier à dîner laisse dans l'esprit quelque chose de vague et d'indéterminé quant au temps du dîner. *Prier de dîner* précise bien davantage, c'est inviter à dîner sur-le-champ. Or, comme on est rarement en mesure d'offrir à dîner dans le moment même, il s'ensuit que l'expression, *prier de dîner*, ne doit presque jamais être employée, et que, *prier à dîner*, doit être une expression très-usuelle. C'est effectivement ce qui a lieu. « *Prier de dîner*, dit Beauzée, est un terme de rencontre ou d'occasion. » « Les Sybarites *priaient* les gens *à* manger un an avant le jour du repas, pour avoir le loisir de le faire aussi délicat qu'ils le voulaient. » FONT. « Térence vint lire l'*Andrienne* à Cécilius. Il n'eut pas plutôt lu quelques vers que Cécilius le *pria de souper*. » DACIER. « *Pria de souper* est bien là, ajoute Bouhours, parce que la chose se fit sur-le-champ et par hasard, sans cérémonie et sans dessein prémédité. » « Mme d'Elbeuf, qui demeure pour quelques jours chez le cardinal de Bouillon, me *pria* hier *de* dîner avec eux deux, pour parler de leur affliction. » SÉV.

S'OCCUPER À, S'OCCUPER DE.

S'occuper à se distingue ou par un caractère de généralité, ou par un caractère de douceur, ou par tous les deux en même temps. *S'occuper à* faire une chose, c'est en faire son occupation habituelle, y travailler de temps en temps, sans détermination précise de l'époque. « Un grand nombre de dames étaient *occupées à* la servir. » FÉN. « Les enfants *s'occupent à* mille petits ouvrages. » LABR.

Il vaut mieux *s'occuper à* jouer qu'à médire. BOIL.

ATHALIE.
Mais tout ce peuple, enfermé dans ce lieu,
A quoi *s'occupe-t-il*?

JOAS.
Il loue, il bénit Dieu. RAC.

Ou bien, *s'occuper à* marque peu d'application et n'annonce qu'un travail léger, ou même un amusement.

Une nuit que chacun *s'occupait au* sommeil. LAF.

« A présent que je n'ai que des objets tristes, je *m'occupe à* lire des romans. » MONTESQ.

S'occuper de est plus spécial; c'est, tout à la fois, penser ou chercher, seulement dans un moment précis, à faire une action bien déterminée, et y penser sérieusement. « Nous sommes *occupés de* vous bien recevoir. » SÉV. Ne le troublez point; il *s'occupe de* préparer son examen.

MANQUER À, MANQUER DE.

On *manque à* faire ce qu'on doit faire ordinairement, ce qui constitue un devoir général.

A cause qu'elle *manque à* parler Vaugelas. MOL.

« Je serai fidèle au roi que les dieux m'ont donné; j'aimerais mieux qu'il me fît mourir que de *manquer à* le défendre. » FÉN. — On *manque de* faire une action précise, unique, qu'on oublie ou qu'on omet effectivement de faire à telle époque déterminée. « Ne *manquez* pas *de* vous trouver au rendez-vous. » ACAD.

« Périandre commanda à quatre jeunes gens de se promener par un certain chemin détourné, et de ne pas *manquer à* tuer l'homme qu'ils rencontreraient; lui-même ne *manqua* pas *de* s'y trouver à l'heure qu'il fallait. » FÉN.

Autrefois, on disait *oublier à* et *oublier de*; aujourd'hui, on n'emploie plus guère que le dernier. Mais la différence qui existe entre ces deux expressions n'en subsiste pas moins, et elle est absolument la même que celle qui se trouve dans les expressions synonymiques du même genre. On *oublie à* faire des séries entières d'actions dont on avait l'habitude : on *oublie à* chanter, *à* danser; c'est le contraire d'*apprendre à*. « Prions afin que les peuples *oublient à* faire la guerre. » FÉN. « Cela me fait presque résoudre d'*oublier* tout à fait *à* écrire et de n'étudier jamais plus que pour moi-même. » DESC. On *oublie de* faire une action unique et bien précise. « Vous avez *oublié de* venir ce matin. J'avais *oublié de* vous dire telle chose. » ACAD. « Je vous prie de m'excuser, j'ai *oublié de* donner une commission à mon valet; je reviens tout à l'heure. » MOL. « J'*oubliais de* vous parler de Cornélie. » VOLT. « Il *oublie de* boire pendant tout le dîner. » LABR. — « *Oublier à*, perdre une facilité acquise; *oublier de*, omettre par oubli. » MARM.

On dit également *prêt à* et *prêt de*, et ces deux expressions, comparées l'une à l'autre, nous montrent toujours, quoiqu'il s'agisse ici d'un adjectif, les deux prépositions *à* et *de* imprimant au mot qu'elles suivent la même modification. On est *prêt à* faire ce qu'on est disposé *à* faire, sans que le temps où l'on fera et celui où l'on finira de faire soit nullement spécifié. On est *prêt de* faire ce qu'on est sur le point de faire, ce qu'on va faire à l'instant. Mme de Sévigné dit que, quand on apprit à la cour la mort de Turenne, on était *prêt d*'aller se divertir à Fontainebleau. Aujourd'hui, au lieu de *prêt de*, on écrit *près de*. Cependant, *prêt de* pourrait être conservé avec un sens propre qui participerait de celui de *prêt à* et de celui de *près de*, conformément à la valeur des deux prépositions. Il signifierait une disposition comme *prêt à*, mais une disposition plus décidée et plus

prochaine, qui est instante ou *près de* se réaliser. C'est ce qui semble résulter des phrases suivantes : « Il n'y avait point de services que les peuples et les rois ne fussent *prêts de* rendre pour obtenir le titre de leurs alliés. » MONTESQ.

Je me sens *prêt*, s'il veut, *de* lui donner la vie. RAC.
Loin de blâmer vos pleurs, je suis *prêt de* pleurer.
ID.

Qu'on rappelle mon fils : qu'il vienne me parler,
Je suis prêt de l'entendre.
RAC. (Thésée, dans *Phèdre*).

« Un cavalier qui se sent bien monté et bien armé est *prêt de* tout entreprendre. » MAL. « Condé reçoit la nouvelle de sa mort comme un ordre du ciel, auquel il est *prêt d'*obéir. » BOURD. « Seigneur, vous ranimâtes autrefois des os arides pour en former une armée toute *prête de* combattre pour votre gloire. » MASS. « Mon père est *prêt de* m'accorder, » dit une jeune fille dans Lafontaine ; et, par ces mots, elle exprime tout à la fois que son père consent, est disposé à l'accorder, et qu'il va réaliser cette disposition.

C'EST À VOUS À, C'EST À VOUS DE.

C'est à vous de parler signifie, suivant l'Académie et tous les grammairiens qui ont examiné cette locution, c'est à vous qu'il appartient, qu'il convient de parler; et *c'est à vous à parler* veut dire, votre tour de parler est venu.

Cette explication ne saurait être plus fausse; nous mettrons quelque soin à le démontrer.

D'abord, *c'est à vous à* ne signifie pas c'est votre tour *de*, car on lit dans l'Académie : « *c'est au juge à prononcer*, c'est au juge qu'appartient le droit de prononcer, » et, « *c'est à vous à* voir qu'il ne lui manque rien, vous devez veiller à ce qu'il ne lui manque rien. » Pourquoi ne pas traduire ces deux phrases par : c'est le tour du juge, c'est votre tour de? Le véritable sens à donner à ces deux locutions synonymiques dépend de la valeur constante des deux prépositions *à* et *de*.

C'est à vous à indique une convenance générale, absolue, essentielle, un devoir, une attribution légale ou naturelle; *c'est à vous de*, une convenance de fait, relative, un rôle particulier, un tour, une part, en opposition à ce qui est réservé à d'autres ou à ce que d'autres font. *C'est à vous à*, c'est-à-dire il vous convient ou appartient en soi, sans condition, sans rapport, sans opposition avec ce qui appartient à un autre ou à d'autres. *C'est à vous de*, c'est-à-dire telle chose ayant été faite, ou telles personnes faisant, ayant fait, ou devant faire telle chose, vous, de votre côté, avez telle chose à faire. A cet égard, l'usage impartialement consulté ne peut laisser subsister l'ombre d'un doute.

« *C'est aux femmes à* décider des modes. » MAL. « *C'est aux savants et aux docteurs à* produire leurs pensées et à s'expliquer. » BOURD. « C'est une parole digne de Caïn que de dire : *Ce n'est pas à moi à* garder mon frère. » BOSS. « O monde aveugle et insensé! *Est-ce à toi à* t'en faire accroire? » FÉN. « Quant à l'éducation de votre fille, c'est à vous à gouverner et à rectifier; c'est votre devoir. » SÉV.

Est-ce aux rois à garder cette lente justice? RAC.

« *C'est bien à vous*, infâme que vous êtes, *à* vouloir faire l'homme d'importance! » MOL. « *C'est au conquérant à* réparer une partie des maux qu'il a faits. » MONTESQ. « *Ce n'est pas à nous à* donner à Dieu les attributs humains. » VOLT. « *C'est aux époux à* s'assortir. » J. J. « *C'est au poète à* faire de la poésie, et *au musicien à* faire de la musique. » ID. « En cas de partage, *c'était à l'archevêque à* décider l'élection. » MARM. « *Est-ce à l'amour à* se mêler d'un mariage de convenance? » ID.

« *C'est à Dieu d'*ordonner, et *à nous d'*obéir. » BOURD. FÉN. « Dieu seul sait le secret des mystères; et *c'est à nous de* les rendre utiles et salutaires pour nous. » BOSS. « Ces personnes s'imaginent être des âmes privilégiées; elles prétendent que *c'est à elles* seules *de* pénétrer les mystères du royaume de Dieu. » FÉN. « Je vous ai donné un voyage, *c'est à vous de* le placer. » SÉV. « Que les impies pleurent, *c'est à nous de* chanter. » RAC. « Le ciel nous offre ici l'occasion de nous venger; *c'est à nous d'*en profiter. » MOL. « Comme vous devez rendre compte de votre état, *c'est à vous de* le choisir. » MONTESQ. (Lettre à son fils dans laquelle il se défend de lui imposer un état). « *C'est à vous de* juger, et *à moi de* me taire. » VOLT. « Vous attaque-t-on sur le style, ne répondez pas; *c'est à votre ouvrage de* répondre » ID. « Je vous ai dit mes raisons de douter et de croire; maintenant *c'est à vous de* juger. » J. J. « *C'est à moi de* répondre à ces deux rivaux; mais *c'est à toi de* dicter mes réponses. » MARM. « Demeurez, *c'est à moi de* m'éloigner. » LES. « On tira au sort pour savoir en quel rang elles parleraient : *ce fut à Palatiane de* haranguer la première. » LAF.

C'est à vous à se dit donc d'une manière absolue; et *c'est à vous de*, d'une manière relative. *C'est à vous à* parler ou *à* jouer signifie, c'est votre devoir ou votre droit de parler ou de jouer, la parole ou le jeu vous appartient dans la règle. L'Académie le dit elle-même : « Dans la règle, *c'est à lui à* vous prévenir. » *C'est à vous de* parler ou *de* jouer est, au contraire, la seule phrase qui convienne, quand il s'agit de marquer votre tour ou votre part, c'est-à-dire votre droit ou votre devoir par rapport à ce que d'autres ont dit ou fait, disent ou font, doivent dire ou faire.

NE SERVIR À RIEN, NE SERVIR DE RIEN.

Ne servir à rien nie que l'objet soit bon à quelque chose, capable de recevoir aucune destination. *Ne servir de rien* nie qu'il soit d'aucun secours, d'aucune ressource, qu'on puisse s'en servir comme d'un instrument pour un but qu'on se propose. La première locution est plus générale et marque l'inutilité, la vanité, la futilité; la seconde est plus particulière et dénote l'inefficacité.

« Faute de savoir demander ce qu'ils ne savent pas, les enfants en liberté ne font presque jamais que des questions ineptes qui ne *servent à rien*. » J. J. « En Dieu une intelligence destituée de volonté, comme le conçoit Spinosa, serait une chose absurde, parce que cette intelligence ne *servirait à rien*. » VOLT. « Les coupables furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne *servent à rien*. » ID. « *Il ne sert à rien* de craindre Dieu, si nous ne le craignons pas

préférablement à tout. » BOURD. « Dangeau donna à Pompadour sa place de menin de Monseigneur, qui ne lui *servait à rien*. » S. S. « Le cochon a des parties dont il ne peut faire usage, des doigts dont tous les os sont parfaitement formés, et qui cependant *ne* lui *servent à rien*. » BUFF. « La plume des moineaux *ne sert à rien*, et leur chair n'est pas bonne à manger. » ID.

Mais dans les phrases suivantes ne se trouve plus que l'idée d'inutilité relative, d'inefficacité; et ce qui le prouve déjà, c'est que, au lieu que *ne servir à rien* se dit absolument, sans addition d'aucun déterminatif, on dit bien qu'un objet *ne sert de rien à* ou *pour* telle chose. « Un tel discours *ne servirait de rien à* la bonté de cette cause. » VOLT. « Les chœurs chez les Grecs *ne servaient de rien à* l'action. » LAH. « Cela *ne sert de rien à* faire entendre comment Dieu connaît les choses particulières; cela *ne sert de rien pour* expliquer la prescience divine. » BOSS. « Il était jaloux à l'excès : *il ne me servait de rien*, *pour* m'accommoder à sa faiblesse, de me contraindre jusqu'à n'oser envisager un homme. » LES. A une personne qui pleure la mort d'un parent, vous direz : Il *ne sert de rien*, et non *il ne sert à rien*, de pleurer; car pleurer peut servir, sinon à faire revivre les morts, du moins à fléchir un ennemi, à implorer un pardon, à soulager la douleur.

Ce qui *ne sert à rien* ne peut être employé à rien, ne vaut rien du tout; telle est la plume des moineaux, telle semble la vie à ceux qui souffrent beaucoup. Ce qui *ne sert de rien* n'est d'aucun secours pour un but spécial, ne vaut rien pour telle ou telle chose : tels étaient les chœurs par rapport à l'action dans la tragédie grecque, et telles sont les complaisances d'une femme pour tranquilliser un mari jaloux.

FAIRE AIMER À, FAIRE AIMER DE.

« On met *de* après *faire aimer*, lorsque *aimer* signifie le sentiment affectueux et tendre que l'on a pour quelqu'un; sentiment qui fait les amis ou les amants : mais on se sert de *à*, si *aimer* marque seulement l'attachement et le goût que l'on prend à certaines choses, et le sentiment du plaisir qu'elles donnent. La politesse, la complaisance, la docilité et la modestie *font aimer* un jeune homme *de* tous ceux qui aperçoivent en lui ces belles qualités. La religion *fait aimer* les souffrances même *à* ceux dont elle rempli l'âme et l'esprit. » ANDRY DE BOISREGARD.

Distinction parfaitement juste, confirmée par l'usage, et qui revient à dire qu'avec *à* on exprime un rapport d'affection moins étroit et qui laisse plus d'intervalle entre ce qui est aimé et la personne qui est déterminée à l'aimer.

« Il y a une fermeté sage qui sait *faire aimer à* ceux-même que l'on corrige la salutaire correction qu'ils reçoivent. » BOURD. « Cyrus et Philippe feignirent de supporter le joug des lois pour le *faire aimer à* leurs sujets. » COND. — « L'art de se *faire aimer de* sa femme. » LABR. « Vous avez des qualités qui vous *font aimer de* tous ceux qui vous approchent. » MOL. « La Rancune avait promis à Ragotin de le *faire aimer de* Mlle de l'Étoile. » SCARR.

AVANT, DEVANT. Ces deux mots marquent également le premier ordre dans la situation.

Ils ont été formés l'un d'*ab ante*, l'autre de *de ab ante*, mais à une époque où les prépositions *ab* et *de* avaient perdu une grande partie de leur valeur, et n'avaient plus de sens que celui de nos prépositions *à* et *de*. *Vant* est comme le radical auquel on a joint *à* et *de* pour en faire les deux mots composés *avant* et *devant*, qui diffèrent comme leurs préfixes. Or, *avant* est plus abstrait, et *devant* plus concret; l'un se dit dans l'ordre du temps, l'autre dans l'ordre des places, par rapport à l'espace. Nous venons *après* les personnes qui passent *avant* nous; nous allons *derrière* celles qui passent *devant*.

Devant ne s'emploie plus jamais par rapport au temps, en cette sorte : Henri IV régna *devant* Louis XIII. Mais *avant* empiète quelquefois sur le domaine de *devant*, et marque aussi une priorité d'ordre; ce qui arrive uniquement en matières abstraites : certains adjectifs se mettent tantôt *avant*, tantôt après le substantif. L'article se met *avant* ou *devant* le substantif. C'est une difficulté que Laveaux a levée de manière à justifier la distinction ci-dessus établie entre *à* et *de* quant à leur valeur. *Avant* convient dans les propositions générales pour marquer un rapport nécessaire d'ordre; et *devant* dans les propositions particulières où il s'agit d'un rapport d'ordre spécial, déterminé. « Il faut mettre l'article *avant* le substantif; il faut mettre un article *devant* ce substantif : ou bien même, il faut mettre l'article *avant* ce substantif, et il faut mettre un article *devant* ce substantif. » « Lorsque *même*, sans l'article, peut être mis *avant* le substantif, c'est un signe qu'il est adverbe... *Quelque*, *devant* un substantif, est toujours déclinable. » MARM.

En un mot, c'est toujours au degré de détermination qu'il faut s'en rapporter. En disant à une personne, vous marchez, ou marchez *avant* moi, j'exprime une priorité d'ordre abstraite, de droit, honorable; et en lui disant, vous marchez ou marchez *devant* moi, j'exprime une priorité d'ordre, de fait, concrète. Marchez *avant* moi, je vous cède le pas; marchez *devant* moi, je veux vous voir marcher ou que vous me serviez de rempart.

ÊTRE D'HUMEUR, ÊTRE EN HUMEUR. Être en telle disposition qu'on se porte à faire telle chose.

La différence de ces deux tours de phrase dépend du sens des prépositions qu'ils demandent après eux. Or, on dit, *être d'humeur à*, et, *être en humeur de*. C'est pourquoi, comme le remarque Bouhours, sans toutefois en indiquer la raison : « *Être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle; et *être en humeur* marque toujours une disposition actuelle et passagère. » « Ainsi, ajoute-t-il, quand on dit : je ne *suis pas d'humeur à* rebuter les gens qui me demandent quelque chose; il n'*est pas d'humeur à* souffrir une insulte; on entend par là le tempérament, le naturel, une disposition ordinaire et habituelle : mais quand on dit, je ne *suis pas en humeur d'*écrire, *de* me promener, *de* faire des visites, on veut dire seulement qu'on n'est pas disposé à tout cela dans le moment qu'on

parle. » On *est d'humeur à*, comme on est homme *à*, ou bien, de nature *à*, de caractère *à* : on *est en humeur de*, comme on est en état *de*, en verve ou en train *de*.

N'appréhendez-vous point que je ne *sois d'humeur*
A dire à mon mari cette galante ardeur? Mol.
Si vous *êtes d'humeur à* vous en contenter (de l'infidélité d'une femme),
Quant à moi, ce n'est pas là mienne d'en tâter. Id.

— « J'*étais* sur le théâtre *en humeur d*'écouter la pièce, lorsque... » Mol. « Mme Jourdain est arrivée là bien malheureusement! j'*étais en humeur de* dire de jolies choses, et jamais je ne me suis senti tant d'esprit. » Id.

Le nombre des expressions synonymiques qui n'ont d'autre différence que celle qui tient au sens des prépositions *à* et *de* pourrait être encore augmenté. Mais il suffira de signaler les plus importantes, en indiquant brièvement leurs nuances caractéristiques.

Une chose est *connue à* beaucoup de personnes: c'est une connaissance générale, mais vague, qui se borne d'ordinaire à avoir entendu parler de cette chose. « Les contentions de ces deux sectes, les luthériens et les calvinistes, sont *connues à* tout le monde. » Boss. « Les moteurs de l'esprit sont des vérités naturelles et *connues à* tout le monde. » Pasc. Mais les secrets d'un art ne sont *connus* que *de* quelques personnes : c'est une connaissance particulière mais entière et approfondie[1].

On *s'ennuie à* faire une chose, c'est-à-dire en la faisant, ce qui ne marque ni un grand ennui, ni précisément qu'il soit causé par la chose que l'on fait : on *s'ennuie à* lire un vieux roman; on dit même, en ce sens; *s'ennuyer* à plaisir. *S'ennuyer de* exprime positivement un grand ennui, même de l'impatience, et cet ennui provient de la chose dont on s'ennuie. On *s'ennuie à* attendre, c'est-à-dire en attendant: on *s'ennuie d*'attendre, c'est-à-dire que l'attente elle-même est désagréable, qu'on ne peut plus la supporter.

Vous *ennuyez-vous* point de coucher toujours seul?
Laf.

Demander à convient en parlant d'une prière.

Ses yeux baignés de pleurs *demandent à* vous voir. Rac.

« Philoclès *demande* au roi *à* se retirer dans une solitude. » Fén. *Demander de* exprime une condition et même une exigence. « On ne vous *demande* pas *de* vous récrier : c'est un chef-d'œuvre.» Labr. « Je vous *demande de* m'entendre, » Acad., suppose que la demande est juste et ne peut être refusée.

Participer à indique une participation plus vague ou moins intime et moins essentielle que *participer de*. On *participe à* des profits, *à* une conjuration, *à* une chose quelconque, à laquelle on ne reste pas étranger, à laquelle on a ou on prend part; une chose *participe d*'une autre quand elle en tient relativement à ses qualités constitutives, quand elle a avec elle, non pas un rapport accidentel ou de fait, mais un rapport fondamental ou de nature : telle maladie *participe de* telle autre.

Le péril *dont* on *échappe* est plus pressant que celui *auquel* on *échappe* : il vous enveloppe. On *échappe des* mains des ennemis, on était en leur pouvoir; on *échappe à* la poursuite des ennemis, avant d'être encore en leur pouvoir. On *échappe à* la mort; elle poursuit, elle menace, elle est près d'atteindre : on n'*échappe* pas *de* la mort; quand elle tient, elle ne lâche plus. On *échappe au* naufrage, *au* feu, auquel on a failli être exposé, et *du* naufrage, *du* feu, du milieu duquel on s'est tiré.

Tarder à faire une chose, c'est ne pas la faire par laisser-aller, négligence ou omission; *tarder de* la faire, c'est ne pas la faire par résolution, la remettre volontairement à un autre temps, et c'est pourquoi on dit plus généralement *tarder à*, et toujours, *différer de*, *tarder* impliquant déjà dans sa signification propre l'idée de négligence et d'oubli, et *différer* emportant par lui-même celle d'une détermination expresse.

On *convie à* faire quelque chose de plus ou moins éloigné. « Ils furent *conviés à* s'y trouver. » Acad. On *convie de* faire quelque chose d'actuel, qui se termine tout sur-le-champ. « On nous *convia de* parler. » Acad. Peut-être aussi *convier de* marque-t-il plus d'instance, et est-il plus qu'une simple invitation.

Solliciter à annonce plus de soumission, d'insinuation, d'incertitude dans le succès de la sollicitation; *solliciter de* est plus direct, plus décidé, et se dit d'une action à l'égard de laquelle il y a peu à hésiter.

Paresseux à donne l'idée d'une habitude commune, qui se voit souvent : on est *paresseux à* se lever. « Les hommes sont curieux et diligents à rechercher les vices des autres, lâches et *paresseux à* corriger leurs propres défauts. » Boss. *Paresseux de* sert à exprimer une habitude particulière, rare, caractéristique : un homme est *paresseux d*'écrire (Sév., Volt.). « Il n'y a que les *paresseux de* bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. » J. J. Quelquefois même *paresseux de* ne marque pas une habitude, mais un accident. « Je vous écrirai une autre fois plus au long; le jour me manque, et je suis *paresseux d*'allumer ma bougie. » Rac.

Avoir du *plaisir à* faire une chose exprime quelque chose de plus vague, de moins précis que, avoir le *plaisir de* la faire.

Capitaine aux gardes, désignait autrefois un officier des gardes françaises, et *capitaine des* gardes, un officier des gardes qui veillaient plus particulièrement et de plus près à la sûreté du roi, c'est-à-dire des gardes du corps. Aussi à *capitaine des* gardes, ajoutait-on quelquefois *du corps* : « M. de Duras eut deux cent mille francs pour la charge de *capitaine des* gardes *du corps*. » Sév. « M. de Toulongeon n'était point *capitaine des* gardes, mais seulement *capitaine aux* gardes.» Id.

Fer de cheval signifie proprement et précisément le fer qu'on met au pied du cheval, et *fer à* cheval se prend dans une acception étendue pour un objet ayant seulement la forme du *fer de* cheval, pour un ouvrage de fortification, un escalier, ou

1. A cet égard, *par* enchérit sur *de* (voy. la classe de synonymes suivante). « Cette singularité du tétras n'a été *connue* que *par* très-peu de modernes. » Buff.

bien pour une marque demi-circulaire sur le plumage d'un oiseau; il y a même un merle que cette marque a fait appeler le *fer à cheval* (BUFF.).

A et *de* placés devant un même substantif, comme dans *capitaine aux gardes* et *capitaine des gardes*, servent à former deux locutions adjectives qui semblent équivaloir l'une à l'autre : *homme à talents*, *homme de talent; homme à expédients*, *homme d'expédient;* habit *à tous les jours*, habit *de tous les jours; pays à pâturages*, pays *de pâturages;* soupe *aux herbes*, soupe *d'herbe*.

Ces locutions cependant diffèrent entre elles comme les prépositions *à* et *de :* elles ont l'une un sens plus large, plus indéterminé, et l'autre un sens plus strict, plus rigoureux. Celle qui contient *à* désigne une qualité potentielle, une simple disposition, une aptitude à être ou à faire : celle qui contient *de* exprime au contraire une qualité effective, qui a actuellement son application. Ou bien la première sert à indiquer une qualité possédée à un faible degré, et la seconde en marque la possession abondante, pleine et entière. *A* donne toujours l'idée d'une sorte d'éloignement, d'un rapport vague, et *de* celle d'une sorte d'intimité, d'un rapport étroit entre le sujet et ce qu'on lui attribue. Ces différences se comprennent et se justifient aisément par la considération attentive et impartiale des exemples.

Homme *à talents*, homme *de talent*. L'homme *à talents* est en puissance ce que l'homme *de talent* est en réalité : l'un est capable, l'autre habile; l'un promet beaucoup, l'autre fait beaucoup; l'un a reçu de la nature d'heureuses dispositions, mais qui ne se développent pas encore, l'autre a un mérite qui éclate présentement, il réussit, il se distingue par son talent. — Ensuite l'homme *à talents* ne participe au talent que de loin en quelque sorte; s'il le possède déjà, ce n'est qu'en partie et à un faible degré; c'est ce que contribue à exprimer le pluriel qu'on emploie plus ordinairement avec *à :* en sorte que l'homme *à talents* a quelques talents, des talents qui le rendent propre à tout ce qu'on veut, mais non pas supérieur en une partie. L'homme *de talent*, au contraire, a la plénitude du talent dans un genre précis, il y excelle, il y est un homme éminent : un grand orateur est un homme *de talent*. De là vient que *à talents* est parfois une expression de dédain, et qu'on dit d'ordinaire *gens à talents*, plutôt que *hommes à talents*, le mot *gens* étant par lui-même commun et un peu dépréciatif. « Les philosophes ne nous conduisent guère au delà des idées déjà connues, ce ne sont que des esprits au-dessus du médiocre, des *gens à talents* tout au plus. » COND. « Les singes sont tout au plus des *gens à talents* que nous prenons pour des gens d'esprit. » BUFF. « Je connaissais aussi quelques pédants, des poëtes, des philosophes, des *gens à talents* en tout genre; mais je tenais ces espèces dans la subordination. » VAUV. (Sénécion, favori de Néron, parlant à Catilina). Mais homme *de talent* se prend toujours dans un sens favorable pour exprimer absolument un éloge. « Ptolémée Soter favorisa les arts et les sciences : il attira dans ses États les hommes *de talent*. » COND. « Les grammairiens n'avaient pas le goût des hommes *de talents*, qui se contentaient de bien écrire, sans donner leurs observations sur la langue. » ID.

Homme *à expédients*, homme *d'expédient*. L'un a la faculté, l'autre l'habitude de trouver des expédients : chez l'un c'est une simple aptitude, chez l'autre c'est comme un métier. L'homme *à expédients* est jugé tel *à priori;* on lui suppose l'esprit inventif : l'homme *d'expédient* est connu et renommé pour les ruses et les stratagèmes dont il a déjà fait usage. L'homme *à expédients* ne manquera jamais de ressources; l'homme *d'expédient* n'en a jamais manqué. — Toutefois, homme *à expédients* signifie aussi un homme qui use effectivement d'expédients; mais ce sont des expédients de toutes sortes, peu décisifs. L'homme *d'expédient* n'en a qu'un peut-être, mais il est souverain. Ceci rappelle la fable du *chat et du renard*. Le renard est un homme *à expédients :* il a cent ruses au sac, il fait cent tours, mais inutilement; il est pris et étranglé par les chiens. Le chat est un homme *d'expédient :* il n'a qu'un stratagème, mais il est sûr, c'est de grimper sur un arbre, ce qui le met à l'abri de toute poursuite.

Habit *à tous les jours*, habit *de tous les jours*. L'habit *à tous les jours* est tel qu'on peut ou qu'on pourrait le mettre tous les jours; l'habit *de tous les jours* se met tous les jours. Un habit *à tous les jours* est, par exemple, un habit de fête qui a vieilli, qu'on ne ménage plus, et qui n'est plus bon qu'à porter tous les jours; mais l'habit *de tous les jours* a été fait exprès pour l'usage journalier. On peut avoir plusieurs habits *à tous les jours;* on n'en a qu'un *de tous les jours :* aussi dit-on *un* habit *à tous les jours* et *l'*habit ou *mon* habit *de tous les jours*. Un avare porte les dimanches et fêtes un habit *à tous les jours*, c'est-à-dire qui conviendrait les jours ouvriers. On peut avoir dans sa garde-robe des habits *à tous les jours* qu'on n'a pas encore employés à cet usage. — Peut-être aussi *à tous les jours* se dit-il d'un habit qu'on met tous les jours, mais peu régulièrement, avec des interruptions.

Pays *à pâturages*, pays *de pâturages*. Le pays *à pâturages* est propre ou de nature à avoir des pâturages; le pays *de pâturages* en a. Dans l'un se trouve une simple disposition ou aptitude qu'on lui attribue *à priori*, et avant toute épreuve, avant le défrichement peut-être; dans l'autre, c'est une qualité qui se développe présentement et dont on juge par le fait. C'est comme le pot *à* fleurs, le pot *à* beurre, par rapport au pot *de* fleurs, au pot *de* beurre. Le pays *à pâturages* a reçu de la nature une puissance indéterminée, qui est encore sans application; le pays *de pâturages* a reçu des hommes une destination fixe et effective, celle de produire de l'herbe pour la nourriture des bestiaux. — Que si quelquefois pays *à pâturages* signifie aussi un pays où on voit réellement et actuellement des pâturages, les pâturages y doivent être rares, en petit nombre, au lieu qu'ils abondent, qu'ils couvrent presque partout la terre dans les pays *de pâturages*.

Soupe *aux herbes*, soupe *d'herbe*. L'herbe n'est qu'un accessoire, un ingrédient, dans la soupe

aux herbes; c'est le principal dans la soupe *d'herbe*. C'est ainsi que le sucre n'est qu'un assaisonnement dans le gâteau *au sucre*, au lieu que le riz, dans le gâteau *de* riz, est ce qui le compose. Dans la soupe *aux herbes* il y a de l'herbe; ôtez-en l'herbe, le mets subsistera, la soupe *d'herbe* est toute faite d'herbe; ôtez-en l'herbe il ne restera rien, rien du moins qui ressemble à un mets. C'est-à-dire toujours que le rapport marqué par *à* entre le sujet et ce qui sert à le qualifier, est vague, éloigné, lâche, et que, au contraire, ce même rapport, étant exprimé par *de*, devient précis et rigoureux.

Quelquefois *à* et *de* rappellent plus fidèlement leur sens originel. C'est ce qui arrive dans les expressions synonymiques *acheter* et *emprunter* une chose *à* une personne, ou *d'*une personne. *A*, *ad*, vers, désigne vers qui l'on est allé, à qui l'on s'est adressé pour avoir cette chose. *De* marque de qui on la tient; différence réelle, quoique peu importante, ce semble. *A* qui avez-vous acheté cet objet? se dira quand on voudra aller trouver le marchand pour lui acheter un objet semblable. *De* qui avez-vous acheté cet objet? la qualité n'en est pas supérieure; il ne sort pas d'une bonne fabrique. Vous commandez à un domestique de reporter une chose empruntée; mais n'en connaissant pas le maître, il demandera : *A* qui a-t-elle été *empruntée?* Il ne faudrait pas *emprunter de* tout le monde, et, par exemple, *de* personnes atteintes de certaines maladies, des instruments à boire et à manger, des verres, des cuillers, ou bien des vêtements. Les écrivains pauvres de pensées en *empruntent à tout le monde*, et surtout *aux* auteurs les plus inconnus; dans un sujet noble et grave, il ne faut pas *emprunter* ses comparaisons *d'*un ordre de choses bas et trivial.

Enfin, *à* et *de* font la seule différence de certaines locutions adverbiales ou conjonctives réputées synonymes, telles que *au reste* et *du reste*, *au moins* et *du moins*. Et là encore ces particules conservent la même valeur relative.

AU RESTE, DU RESTE. Manières de parler usitées dans le discours pour passer à un autre trait, à une autre raison.

Au reste annonce quelque chose qui fait suite à ce qui précède, qui est du même genre, et par conséquent il marque une transition douce, ordinaire, peu remarquable. *Du reste* annonce quelque chose qui tranche avec ce qui précède, qui est d'un autre genre, une raison spéciale, particulière, nouvelle; il exprime une addition par opposition. — *Au reste* est bien employé avec son sens propre dans les exemples suivants. Lafontaine vient de dépeindre une agate, sa grandeur, sa forme, ses couleurs, ses veines, et il ajoute pour terminer : « *Au reste*, vraie agate d'Orient, laquelle a toutes les qualités qu'on peut souhaiter aux pierres de cette espèce, et pour dire en un mot, la reine des agates. » « Il a fallu ramasser tout ce qu'il y a de lumineux dans la nature pour représenter l'éclat de Marie : l'Écriture a mis la lune à ses pieds, les étoiles autour de sa tête; *au reste*, le soleil la pénètre toute et l'environne de ses rayons. » Boss. « C'est là ce qu'il y a de plus sage; *au reste*, c'est aussi ce qu'il y a de plus juste. » Marm. « Je passai pour un bon maître (de musique), parce qu'il n'y en avait que de mauvais. Je ne manquais pas, *au reste*, d'un certain goût de chant. » J. J. — Il n'est pas moins facile de trouver des phrases dans lesquelles *du reste* présente le caractère qui lui vient d'être assigné. Dans le *Lutrin*, Évrard opine qu'il vaut mieux aller renverser cette machine odieuse que d'en chercher la condamnation dans les livres, et il ajoute :

Du reste, déjeunons, messieurs, et buvons frais.

Aman se plaint qu'Assuérus lui ait imposé la honte de mener Mardochée en triomphe. Zarès lui représente que le roi a cru récompenser une bonne action, qu'il y a même lieu de s'étonner qu'il ne l'ait pas fait plus tôt. Il ajoute :

Du reste, il n'a rien fait que par votre conseil.
Rac. (*Esther*).

« Il est certain que vos vers ne sont pas bons. *Du reste*, quand on ne croit pas faire de bons vers, il est toujours permis d'en faire, pourvu qu'on ne les montre qu'à ses amis. » J. J. « Mon enfant, soyez sage, et cherchez à plaire ici à tout le monde; voilà quant à présent votre unique emploi; *du reste*, ayez bon courage : on veut prendre soin de vous. » Id.

AU MOINS, DU MOINS. Locutions conjonctives, qui servent à revenir à une assertion, afin de la modifier ou de la corriger.

Au moins ne fait que la restreindre, la réduire à de certaines limites, il produit une modification vague, peu marquée, peu saillante; *du moins*, distinctif, séparatif, de sa nature, change cette même assertion et lui en substitue une autre plus ou moins approchante.

Pascal a très-bien observé cette différence. D'une part, il dit : « Il faut tout d'un coup voir la chose d'un seul regard, *au moins* jusqu'à un certain degré. » « Les anciennes lois de l'Église excluaient pour jamais du sacrifice, ou *au moins* pour un long temps, les prêtres qui.... » « Ils ont raison d'improuver ce sentiment, *au moins* pour tout ce qui touche la conscience. » D'un autre côté, on trouve du même auteur les phrases suivantes. « Qu'ils lisent cet ouvrage : peut-être y rencontreront-ils quelque chose, ou *du moins*, ils n'y perdront pas beaucoup. » « Vous les obligerez à conclure ou que la religion est fausse, ou *du moins* que vous en êtes mal instruits. » « Les justes ont toujours ce qui est nécessaire pour observer les commandements, ou *du moins* pour le demander à Dieu. » — J. J. Rousseau parle avec la même justesse. 1° « J'étais, sinon tout à fait inepte, *au moins* un garçon de peu d'esprit. » « Je voudrais être à portée de contenter, *au moins* de temps à autre, le besoin que mon cœur a de vous. » « Apprenez par où vous devez chercher, sinon le bonheur, *au moins* la paix. » 2° « Ne pouvez-vous sans fausseté lui faire le sacrifice de quelques opinions inutiles; ou *du moins* les dissimuler? » « Je pourrai aller au Bois réparer mes fautes, ou *du moins* en implorer le pardon. » — De même Montesquieu. 1° « Dans l'Europe, la nature humaine souffrirait, *au moins* pour un temps, les insultes qu'on lui fait dans les trois autres parties du monde. » 2° « La liberté politique consiste dans la sûreté, ou *du moins* dans

l'opinion que l'on a de sa sûreté. » — L'Académie dit : « Ils le regardaient, sinon comme leur maître, *au moins* comme leur chef. » On s'en tient, sinon à la lettre, *du moins* à l'esprit.

Ces locutions ne sont pas seulement synonymes, quand on les considère dans le discours comme modificatives d'une assertion antérieure, mais encore quand on les emploie pour exprimer dans la réalité une restriction, une réserve, à la suite d'une concession, d'une renonciation, d'une perte. Alors elles diffèrent à peu près de même. — *Au moins* a quelque chose de plus doux; il convient au langage d'un homme résigné, qui passe condamnation sur ce qu'il accorde de lui-même, moyennant une compensation qu'il demande ou accepte. « Vous voudriez entrer en composition et faire subsister le principe, *au moins* pour les justes. » PASC. « Quand nous ne pouvons pas empêcher l'action, nous purifions *au moins* l'intention. » ID.

Grand Dieu !....
Je t'offre tout mon sang, défends *au moins* ma gloire.
VOLT.

Vous pourrez rejeter ma prière,
Mais je demande *au moins* que, pour grâce dernière,
Jusqu'à la fin, Seigneur, vous m'entendiez parler. RAC.

J. J. Rousseau, après avoir dit qu'il se condamne à un silence éternel sur ses malheurs, ajoute : « Je compte trop sur la Providence pour ne pas espérer *au moins* le bonheur d'être justifié après ma mort. » — *Du moins* est plus rude et plus brusque; il marque qu'on cède à la nécessité, et c'est une expression ordinairement propre à la vengeance ou à la colère, qui, contrainte de renoncer à un certain avantage, prend d'elle-même tel dédommagement, faute de mieux.

Dans son perfide sang Mazaël est plongé,
Et *du moins* à demi mon bras vous a vengé. VOLT.
Et périssez *du moins* en roi, s'il faut périr. RAC.

« Votre parti est, puisqu'il faut porter des fers, d'aller porter *du moins* ceux de quelque grand prince. » J. J.

Si son cœur m'est volé par ce blondin funeste,
J'empêcherai *du moins* qu'on s'empare du reste.
MOL., *École des femmes*. Arnolphe[1].

Il faut convenir qu'on peut dans certains cas fort rares, il est vrai, employer l'une ou l'autre préposition indifféremment, et même supprimer l'une et l'autre, tant leurs nuances distinctives sont alors délicates et peu importantes pour la pratique. En voici un exemple. Il a *failli* tomber ou mourir; il a *failli à* tomber ou *à* mourir; il a *failli de* tomber ou *de* mourir. C'est-à-dire il a été sur le point de tomber ou de mourir; peu s'en est fallu qu'il ne tombât ou qu'il ne mourût. D'abord on a dit seulement il a *failli à*, c'est le seul tour recommandé par l'Académie jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle; puis, tout à la fois, *il a failli à* et *il a failli de* (Acad. 1762). Enfin on dit également aujourd'hui, toujours suivant l'Académie, *il a failli à* et *de* tomber ou mourir, et, sans préposition, *il a failli* tomber ou mourir. Nous croyons qu'*il a failli à* est tout à fait vieux et ne se trouve plus que dans les livres écrits avant le XIX[e] siècle, dans ceux de Voltaire et de J. J. Rousseau, par exemple; qu'*il a failli de* se dit bien rarement et a déjà passé, et que l'usage veut présentement qu'on supprime, non pas souvent, comme dit l'Académie (1835), mais toujours la préposition *à* et la préposition *de* devant l'infinitif qui suit le verbe *faillir*. C'est, au reste, une manière d'abréger déjà observée au XVIII[e] siècle. « Je gagnai une fluxion de poitrine dont je *faillis* mourir. » J. J. « Il vit des mœurs nouvelles, et *faillit* en être la victime. » ID.

Il en est de même de *survivre quelqu'un*, qui n'a jamais été fort employé, et de *survivre à quelqu'un*. *Survivre quelqu'un* ne se dit plus : c'est qu'apparemment il exprimait tout à fait la même chose que *survivre à quelqu'un*. Roubaud a donc eu tort de chercher à les distinguer.

SYNONYMIE DES VERBES PASSIFS DONT LE RÉGIME EST PRÉCÉDÉ, D'UN CÔTÉ, DE LA PRÉPOSITION *de*, DE L'AUTRE, DE LA PRÉPOSITION *par*.

Etre suivi, accompagné, précédé, vu, aimé, haï, honoré, craint, saisi, frappé, etc., *de* et *par* quelqu'un, *de* et *par* quelque chose. — *De* et *par* crainte, *de* et *par* dépit; *de* et *par* force; *d'*avance et *par* avance; *de* préférence et *par* préférence.

Les prépositions sont destinées à marquer les rapports des choses, et non les choses elles-mêmes, leurs qualités ou leurs actions. Si le même rapport se trouve exprimé par deux prépositions, il y a entre elles synonymie. Mais cette synonymie n'étant que partielle, puisque les deux prépositions sont alors également usitées, quelle différence peut encore faire distinguer l'une de l'autre et décider laquelle il convient de préférer dans tel ou tel cas? Elles ne sauraient guère différer encore, si ce n'est par la manière plus ou moins générale, vague, étendue, ou particulière, expresse, étroite, dont l'une et l'autre signifient le rapport commun. Le même rapport qui a coutume de lier deux ou plusieurs choses se trouve quelquefois avoir lieu entre objets qui ne le comportent pas d'ordinaire, ou bien qui d'ordinaire ne le comportent pas au même degré. Ce sont là deux vues de l'esprit qui déterminent presque toujours à prendre de deux prépositions, équivalen-

1. *Pour le moins* et *tout au moins* ont aussi chacun sa nuance propre. *Pour le moins* paraît mieux convenir quand il s'agit de quantité. « Il me faut *pour le moins* neuf jours de bonne santé pour me faire partir joyeusement. » SÉV. « Les triumvirs n'eurent-ils pas *pour le moins* autant de puissance que les décemvirs? » BOSS. « Cela se monte bien tous les ans à trois mille francs *pour le moins*. » MOL. « J'ai *pour le moins* autant de colère que vous. » ID. « Le scandale fut tout aussi grand *pour le moins*. » J. J. « Cette femme a *pour le moins* soixante ans, a *pour le moins* vingt-cinq ans plus que moi. » MONTESQ. Mais *tout au moins* est préférable par rapport à l'état ou à la qualité. « Si les pensées ne sont pas ici tout à fait noires, elles y sont *tout au moins* gris-brun. » SÉV. « Qui lui a dit que ce n'est pas là une installation d'un roi déjà établi, ou *tout au moins* déjà désigné de Dieu avec un droit certain à la succession? » BOSS.

Et toutes les hauteurs de sa folle fierté
Sont dignes *tout au moins* de ma sincérité. MOL.

« Je le tiens *tout au moins* pour suspect. » J. J. « Si cela était vrai, je serais un extravagant, *tout au moins*. » ID. « Si sa fortune était petite, elle était sûre *tout au moins*. » LAF.

tes en apparence, l'une de préférence à l'autre. Or, il est de fait que les prépositions les plus usuelles, comme *à* et *de*, employées dans des locutions qui ne diffèrent d'autres locutions qu'en ce que celles-ci contiennent d'autres prépositions, comme *par*, *pour*, *avec*, sont celles qui expriment le rapport de la manière la plus générale, la plus indéterminée, la moins spéciale, la moins remarquable. Pour nous en tenir à *de* et *par* qui, placés après les verbes passifs, servent à marquer le rapport d'un agent qui modifie et d'une chose qui est modifiée, nous dirons que *de* désigne cette modification comme elle se fait à l'ordinaire, ou ce rapport entre choses entre lesquelles il existe d'ordinaire, ou ce rapport sans rien de particulier qui le spécialise, ni de précis qui le détermine.

Même, à en juger extérieurement à l'aide de l'oreille seule, il y a dans l'emploi de *par* quelque chose de rude, d'inaccoutumé, de moins coulant, de moins facile à prononcer, qui arrête et témoigne qu'on a eu dessein d'exprimer plus fortement, plus spécialement le rapport, et de le faire remarquer davantage. *De* nous est si familier qu'il passe inaperçu. Il était suivi *de* son domestique signifie un rapport tout simple, un fait qui ne donne pas à réfléchir, qui n'offre rien de particulier à l'esprit, qui ne sort pas de l'ordre commun. Il était suivi *par* son domestique signifie le même rapport, mais en annonçant qu'il n'a pas lieu comme à l'ordinaire, soit que le maître se soit fait suivre *par* son domestique de peur de quelque danger, soit que le domestique ait suivi son maître pour l'observer, pour épier ses démarches.

Ainsi, *telle* est la différence qui existe entre les deux prépositions *de* et *par*, alors qu'elles paraissent pouvoir être indifféremment employées et se suppléer l'une l'autre. *De* est plus général, moins caractérisant pour la circonstance; il marque souvent une modification produite sans action précise, sans volonté spéciale, sans intention expresse d'agir : c'est la différence du général au particulier, de l'indéterminé au déterminé, de l'habituel à l'extraordinaire, de ce qui arrive comme de coutume, sans rien de plus, à ce qui arrive dans des circonstances et d'une manière spéciale en vertu d'une intention bien marquée. Des exemples sont nécessaires pour dissiper ce que cette distinction peut avoir d'obscur ou de douteux.

Un général est suivi *de* son armée, et suivi de près *par* les troupes ennemies. Un homme est suivi *de* son chien ou *d*'une personne, qui marche derrière lui sans aucune intention; on est suivi *par* des voleurs, *par* un agent de police.

Accompagné *de* énonce simplement un fait, celui d'une personne, qui, en compagnie d'une ou de plusieurs autres, parcourt tel ou tel chemin; accompagné *par* réveille naturellement dans l'esprit une idée de surveillance ou de respect. « Télémaque était accompagné *par* Minerve. » FÉN.

Un prince marche précédé *de* ses gardes. On ne doit se hasarder dans certaines contrées que précédé *par* un guide.

On se fait suivre, accompagner ou précéder *par* et non *de* quelqu'un, au moins la plupart du temps; c'est que la plupart du temps on se sert de ce tour dans des occasions particulières, où il est besoin de marquer intention, acte spécial de volonté.

Le soleil est vu *de* tout le monde; il est vu *par* les Américains, quand il ne l'est plus *par* les Européens; il y a des corps célestes qui n'ont été vus que *par* quelques astronomes. Une personne est vue *de* tous ceux qu'elle rencontre; le juge d'instruction, voulant constater qu'elle était en tel endroit à telle heure, recherche *par* qui elle a été vue.

Un homme, une femme sont aimés *de* tout le monde. Un homme est aimé *de* tous les partis; *par* ses collègues, *par* ses adversaires mêmes. Cette femme est aimée *de* tous ceux qui la connaissent; dans sa jeunesse, elle a été aimée *par* son cousin.

De même, on est haï *de* tout le monde; on est haï *par* ses proches, car c'est ici une haine remarquable, peu ordinaire, à laquelle on ne s'attendrait pas. Je suis haï *d*'un homme qui fut toujours mon ennemi, et haï *par* un homme qui a été mon ami. La haine, qu'exprime haï *par*, peut aussi se faire remarquer en raison de sa force; *de* atténue l'idée ou l'affaiblit en l'étendant, en la généralisant. Tarquin était haï *de* tous les Romains, et spécialement *par* ceux que sa tyrannie avait particulièrement blessés, comme Brutus.

Honoré *de* indique un honneur rendu habituellement : un père est honoré *de* ses enfants; honoré *par* un honneur particulier, rendu dans une certaine occasion : il fut honoré *par* le roi qui daigna l'aller voir chez lui.

Vous direz d'une manière générale : Il n'y a pas à balancer pour un roi entre être aimé et être craint *de* ses sujets; et d'une manière particulière, dans un cas unique : Ce roi fut aimé, en même temps que craint *par* ses sujets.

Une seconde différence, dérivée de la première et plus apparente, consiste en ce que *par* et *de* s'emploient plus volontiers, l'un au propre, et l'autre au figuré. Cela doit être. De ces deux prépositions laquelle, si ce n'est *de*, c'est-à-dire celle qui entraîne pour accessoires la généralité et l'indétermination, exprimera un rapport vague, idéalisé, transporté du physique au moral? Toutefois, cette différence n'est pas décisive; il y a, comme on a pu le voir par les exemples précédents, des cas où l'on se sert des deux prépositions au physique, et d'autres où on s'en sert également au moral. Alors, pour se guider dans le choix de l'une ou de l'autre, il faut recourir à la première distinction.

On est saisi *par* des voleurs; on est saisi *de* crainte, *de* douleur. On est frappé *par* un maître; on est frappé *de* terreur, *d*'épouvante. « Quand on exerce les sens extérieurs, on se sent actuellement frappé *par* l'objet corporel qui est au dehors et présent; au lieu que l'imagination est affectée *de* l'objet, soit qu'il soit présent ou qu'il ne le soit pas. » Boss. Un édifice est consumé *par* le feu; un homme est consumé *d*'amour ou *de* regrets. Un voleur a été vu *par* quelques personnes; on est bien ou mal vu *de* quelqu'un. J'ai été blessé *par* vous; et j'ai été blessé *de* vos propos. Une action, chose abstraite, métaphysique, est suivie *d*'une autre, et non *par* une autre; la mort de

César fut suivie de grands prodiges. On est admiré par tout le monde, quand on reçoit de tout le monde des témoignages extérieurs d'admiration; et admiré de tout le monde, quand on inspire à tout le monde le sentiment intime de l'admiration. On dit *saigner du nez*, au figuré, pour signifier, manquer de courage dans l'occasion; on ne pourrait pas donner ce sens éloigné à *saigner par le nez*, il représente trop précisément le fait physique.

C'est toujours à ce caractère essentiel de généralité et d'indétermination, d'une part, de particularité et de précision, de l'autre, qu'il en faut revenir. Si sa réalité avait encore besoin de preuves, il serait facile d'en trouver. Ainsi la préposition *de* est si bien indéterminée, au moins comparativement à *par*, qu'elle exige la suppression de l'article là où la préposition *par* exige qu'il demeure : il était suivi *de* soldats, *par* les ou *par* des soldats. On prend une ville *d'assaut*, c'est la manière ordinaire; on la prend *par* surprise, c'est une manière rare et remarquable par cela même. Pareillement, on voit *de* ses yeux, on touche *de* ses mains, on entend *de* ses oreilles; mais un aveugle voit *par* les yeux de son guide.

Une autre preuve résulte du sens évidemment attaché à chacune de ces deux prépositions dans certaines locutions synonymiques, dont elles font toute la différence. Ainsi *de* et *par* servent quelquefois à exprimer le motif qui fait agir : *de* crainte, *par* crainte; *de* dépit, *par* dépit. En pareil cas, *de* ne convient que dans les phrases absolues, et *par* dans les propositions où l'on ajoute au mot qui le suit quelque déterminatif : on recule *de* crainte, on recule *par* crainte du poignard, de la mort, de la justice; on quitte *de* dépit une réunion où l'on se trouve, on la quitte *par* dépit de s'y entendre railler. *De* crainte et *de* dépit sont de véritables adverbes, qui ne demandent et ne souffrent rien après eux.

De et *par* ont encore entre eux le même rapport dans les locutions adverbiales, *de force* et *par force*, *d'avance* et *par avance*.

De force implique une force générale, vague, sans précision, sans rien qui la signale : de gré ou *de force*, c'est-à-dire, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas; j'y vais, mais j'y vais *de force*, c'est-à-dire, contre mon gré.

Tu te fais obéir ou *de force* ou de gré. LAF.

Par force annonce une force éminente, remarquable, une insigne violence; aussi l'Académie lui donne-t-elle pour équivalent, *à force ouverte*, *de vive force*. « Labérius fut humilié de son métier, quoiqu'il le fît *par force*. » J. J.

D'avance ne contient que l'idée d'anticipation; *par avance* y joint celle d'empressement, d'intention spéciale, de prévoyance et de précaution. Un débiteur, qui paye *d'avance*, paye avant le temps, et voilà tout; celui qui paye *par avance* a un motif particulier, il craint peut-être qu'à l'échéance, il ne se trouve avoir dépensé l'argent qu'il possède aujourd'hui. Dans cette phrase, faire des dettes c'est se priver *d'avance* de l'argent qu'on recevra, *par avance* serait tout à fait déplacé. Une prévention ou un préjugé est une opinion prise *d'avance* (S. S.); un habile écrivain se trouve avoir répondu *d'avance*, sans s'en douter, à toutes les objections qu'on devait lui faire (J. J.); les remords font participer *d'avance* les méchants à la réprobation du démon (MASS.). Mais *par avance* est de rigueur dans des exemples tels que les suivants : « Jésus-Christ annonce *par avance* toutes ces choses à ses disciples, afin qu'ils n'en soient pas surpris lorsqu'elles arriveront. » BOURD. « Le secret de trouver la mort douce et consolante, c'est de se détacher *par avance* de tout ce qu'elle nous enlèvera. » MASS. « Voler *par avance* était trop de prévoyance pour moi. » J. J.

Pareillement, on emploie *de préférence* quand on est presque indifférent, et *par préférence* quand il s'agit d'une préférence expresse. Aussi *de préférence* est bien plus rarement employé que *par préférence*, le mot *préférence* indiquant déjà par lui-même un choix, c'est-à-dire une action réfléchie et volontaire. « On n'écoute que ce qu'on veut entendre *par préférence*. » COND. « Vous donnez votre attention, lorsque vous vous occupez *par préférence* d'une idée qui s'offre à votre esprit. » ID.

Il y a entre le français et le latin une grande analogie, quant à la manière dont ces deux langues se comportent à l'égard du complément des verbes passifs. Nous suppléons aux cas des déclinaisons latines par les deux prépositions *à*, qui répond au datif, et *de*, qui répond au génitif et à l'ablatif. Le complément du verbe passif se mettait à l'ablatif en latin; aussi le faisons-nous précéder en français de notre préposition *de*, représentative de l'ablatif. Mais quand les Latins voulaient exprimer une modification plus spéciale, plus remarquable, ils avaient recours à une préposition, *ab;* de même nous, en pareille circonstance, nous ne nous contentons pas de notre *de*, si usuel, si fréquent, et signe d'un cas, nous nous aidons d'une préposition spéciale, *par*. Seulement les Latins ne trouvaient la modification remarquable, digne d'être rendue d'une façon précise et particulière, que quand elle était produite par un être animé. La règle est différemment appliquée, mais la même au fond.

SYNONYMIE DE LA PRÉPOSITION *à* AVEC LES PRÉPOSITIONS *sur*, *par*, *avec*, *pour*, etc.

A cheval, *sur* un cheval; etc. — Juger *à* et *par* (juger *sur*); *au* moyen, *par* le moyen; tomber, jeter *à* terre; tomber, jeter *par* terre. — Pêcher *à* la ligne et *avec* une ligne; se battre *à* l'épée et *avec* une épée; avoir affaire *à* et *avec* quelqu'un; rapport *à* et *avec;* comparer *à*, comparer *avec;* etc. — Bois *à* et *pour* brûler; table *à* et *pour* jouer; attention, fermeté, attachement, etc., *à* et *pour;* propre, bon, utile, etc., *à* et *pour;* etc. — Etc.

Lorsque deux expressions synonymes diffèrent seulement par des prépositions qui en font partie, celles-ci désignent un rapport commun, puisque les deux expressions sont synonymes; mais elles le désignent, chacune à sa manière, puisque les deux expressions sont usitées. Or, quant à la manière dont elles désignent un même rapport, deux prépositions ne peuvent différer, sinon en ce que

l'une le représente avec plus de rigueur et de précision que l'autre, et comme plus étroit. Ce fait, déjà avancé et établi précédemment, va recevoir ici un nouveau degré d'évidence.

Parmi les prépositions françaises, il en est deux, *à* et *de*, que l'usage a dépouillées presque totalement de leur valeur originelle, pour leur faire signifier les rapports les plus généraux, les plus abstraits, les plus vagues, notamment ceux que les Latins et les Grecs rendaient par les cas de leurs déclinaisons, le datif et le génitif. Cette absence d'originalité leur donne une sorte d'aptitude universelle à marquer les rapports des choses, rapports indiqués, d'un autre côté, par des prépositions spéciales. De là une foule de synonymes, pour la distinction desquels une seule chose est d'ordinaire à observer, c'est qu'*à* et *de*, quand ils expriment le même rapport que les autres prépositions, le font d'une manière moins spéciale, moins rigoureuse, moins remarquable, ou montrent ce rapport comme ordinaire ou habituel. C'est ainsi, et ainsi seulement, que *de* se distingue de *par* après les verbes passifs. A plus forte raison est-ce ainsi qu'*à* doit différer des prépositions *sur*, *par*, *avec*, *pour*, etc., quand il lui arrive d'en être synonyme, puisqu'il y a dans *à* encore plus de vague, d'indétermination et de généralité que dans *de*. Tout ce qui suit vient à l'appui de cette conclusion et la met hors de doute.

1° A, SUR.

A et *sur* marquent tous deux qu'on se sert d'une chose comme d'un soutien pour faire une action, avec cette différence que *à* ne s'emploie que quand c'est une habitude générale de faire la même action en prenant la même chose pour soutien. On va ou on vient *à* pied, *à* cheval; on transporte des bagages *à* âne ou *à* dos d'âne; les marins transportent quelquefois *à* bras les marchandises du port dans la ville. Mais on va ou on vient *sur* un âne, ou monté *sur* un âne; des bateleurs marchent pendant plusieurs minutes *sur* les mains; des soldats transportent *sur* leurs bras ceux des leurs qui ont été blessés; parce que les choses ici représentées comme soutiens pour faire les actions, que ces phrases expriment, n'ont point reçu de la nature ou de l'usage cette destination. Par une raison analogue, si on emploie comme soutien pour faire une certaine action une chose qui sert ordinairement de soutien, mais pour faire une autre action, *sur* sera le mot propre. On dira donc monter *à* cheval pour partir, pour s'enfuir, pour se promener; et monter *sur* un cheval ou *sur* son cheval, quand ce sera pour arriver à d'autres buts, et par exemple, pour s'élever au-dessus de la foule qui empêche de voir un spectacle. *Sur* est encore le seul mot à employer, quand on particularise de quelque façon la chose qui soutient. On s'avance ou on est monté *sur* un cheval fougueux. Un chien fait *à* pied le voyage que son maître fait *à* cheval ou en voiture; et on l'accoutume à marcher *sur* les pieds de derrière, etc.

A et *sur* sont encore synonymes à la suite du verbe *veiller*, dans les expressions *veiller à* et *veiller sur*; mais *veiller sur* implique l'idée d'une vigilance particulière, extraordinaire, et c'est pourquoi seul il se dit bien et principalement, lorsque l'action de *veiller* a pour objet une personne. Quand il exprime comme *veiller à* une vigilance relative aux choses, il la représente comme plus spéciale et plus attentive. Dans cette phrase de J. J. Rousseau: « Vous m'offrez quelqu'un de votre choix pour *veiller à* mes effets, » à la place de *veiller à*, *veiller sur* marquerait plus de soin, une vigilance qui tiendrait de plus près son objet. On *veille à* la santé et *à* l'éducation de ses enfants (MARM.); on *veille sur* leur pudeur (MONTESQ.). — *Veiller sur* se rapproche sous ce rapport de *veiller pour*; il s'en éloigne cependant en ce qu'il signifie une vigilance d'en haut, d'autorité, une sorte d'inspection ou de protection, au lieu que *veiller pour* signifie une vigilance de prévoyance, ou plutôt de pourvoyance, qui entoure, qui écarte les dangers, en faveur et à la place de celui pour qui on veille. « Les deux yeux sont égaux, placés vers le milieu et aux deux côtés de la tête, afin qu'ils puissent *veiller* commodément *pour* la sûreté de toutes les parties du corps. » FÉN.

Vous cependant ici *veillez pour* mon repos.
(Mithridate à Xipharès.) RAC.

C'est ainsi que *s'attendrir sur* quelqu'un marque un sentiment qui tombe sur une personne malheureuse; et *s'attendrir pour* un sentiment favorable à une personne pour laquelle on s'intéresse.

2° A, PAR.

Ces deux prépositions servent à exprimer ce à l'aide de quoi on forme une induction.

A s'emploie de préférence, quand il s'agit de tout un ensemble de signes apparents et d'une interprétation généralement si facile, que leur seule inspection suffit pour en faire apercevoir le sens; *par*, quand l'interprétation des signes, en ce cas bien particuliers, offre des difficultés et demande plus de finesse, un travail plus exprès, plus spécial. On juge, ou plutôt on voit *à* l'air d'un homme, *à* sa contenance, *à* sa voix, *à* sa démarche, *à* ses manières, qu'il est en colère; mais on juge aussi qu'il est en colère *par* une contraction instantanée de sa physionomie, *par* un mot qui lui échappe en passant; un magistrat habile sait découvrir *par* les réponses embarrassées d'un accusé qu'il est coupable.

A l'œuvre on connaît l'artisan. LAF.

Je vois *à* votre mine
Que vous voulez dormir. ID.
Si l'on en peut juger *à* l'air de son visage,
Elle se plaît ici bien mieux qu'en son village. REGN.
Reconnaissez, Abner, *à* ces traits éclatants,
Un Dieu tel aujourd'hui qu'il fut dans tous les temps.
RAC.

« Je ne puis reconnaître l'esprit français *à* tant de barbarie, ni soupçonner un honnête homme *sur* des imputations en l'air. » J. J. « Ne diriez-vous pas que ce magistrat juge des choses *par* leur nature? » PASC. « On ne juge point les hommes *par* leurs pensées, on les juge *sur* leurs actions. » J. J.

Ce dernier passage, comme le premier du même auteur, montre qu'en ce sens *sur* peut passer pour synonyme des deux autres prépositions *à* et *par*. Mais *sur* a cela de particulier qu'il ne s'emploie que quand il s'agit de signes extérieurs, superficiels, et par cela même propres à tromper, au moins le plus souvent. Juger *sur* les apparences, *sur* l'étiquette du sac.

Mon dieu! le plus souvent l'apparence déçoit :
Il ne faut pas toujours juger *sur* ce qu'on voit. Mcl.
Il ne faut point juger des gens *sur* l'apparence. Laf.

« *Sur* ma contenance modeste et recueillie, Mme de Larnage me crut dévot. » J. J.

Au moyen se dit quand il s'agit d'un moyen connu et ordinaire : nous percevons les objets extérieurs *au moyen* des sens. *Par le moyen* est, au contraire, l'expression choisie et remarquable à laquelle on a recours, quand on a à parler d'un moyen rare, particulier, d'une invention : nous apercevons les plus petits corps *par le moyen* du microscope. « C'est *par le moyen* de ces inventions des jésuites que les crimes s'expient aujourd'hui avec tant d'allégresse. » Pasc. Les vaisseaux peuvent, *au moyen* des vents ou des rames, parcourir toutes les mers, et, *par le moyen* de la vapeur ou des moussons, franchir rapidement de grandes distances. On ne dit pas *au moyen*, mais *par le moyen* des hommes : c'est un moyen trop peu commun, trop spécial, trop distingué. « Philippe fut vaincu *par le moyen* des Étoliens. » Montesq.

A et *par* sont encore synonymes dans *tomber à terre* et *tomber par terre*. Mais alors *à* reprend sa valeur primitive, et c'est par elle, et non plus par une plus grande généralité, qu'il se distingue de l'autre préposition. Ce qui *tombe à terre* va vers un but dont il est séparé, éloigné même ; c'est ce que *à* donne à entendre : ce qui *tombe par terre* touchait déjà à terre, il tombe seulement de sa hauteur, il est appliqué, étendu contre la terre. Le fruit de l'arbre *tombe à terre ;* il est élevé audessus de terre, et tombe d'en haut : l'arbre *tombe par terre*. Un couvreur, à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et un homme qui marche sur terre, venant à tomber, *tombe par terre*. Un cavalier se laisse *tomber à terre* (Les.). « Toute la marque de l'esprit de Dieu, chez les prophètes de Vivarès et de Dauphiné, était de se laisser *tomber par terre*, et de crier de toute sa force en fermant les yeux. » Boss. Cependant Fénelon a dit : « Si un homme qui danse sur la corde raisonnait sur les règles de l'équilibre, sa raison ne lui servirait qu'à *tomber par terre*. » C'est qu'au lieu d'avoir égard à la position antérieure du danseur par rapport à la terre, l'écrivain a voulu marquer qu'il tomberait tout de son long, qu'il serait renversé, étendu par terre. S'il s'agissait d'un petit objet, comme un fruit, ce serait en pareil cas une faute d'employer *tomber par terre*. Un grain de froment (Boss.) et une épingle (S. S.) *tombent à terre ;* un édifice *tombe par terre*, et de même un homme, surtout un homme qui n'est pas élevé au-dessus de la terre. — Même différence entre *jeter à terre* et *jeter par terre*. On *jette à terre* un fardeau (Fén.), un couteau qui refuse de couper (Boss.) ; on *jette par terre* une maison (Boss., Sév., Mal.), un colosse (Volt.), un homme qu'on renverse tout de son long. (Les.). Les Juifs *jetaient* leurs habits *par terre* sur le passage de J.C. (Boss.), c'est-à-dire qu'ils les y mettaient en les étendant.

3° *A*, *AVEC*.

Le même caractère qui distingue *à* dans les locutions où nous l'avons déjà vu paraître, est propre à le différencier de *avec* dont il est le synonyme, quand il signifie l'instrument dont on se sert pour faire quelque chose.

On pêche *à* la ligne, on mesure *à* l'aune, on se bat *à* l'épée, *au* pistolet ; et, dans ces phrases, on emploie *à* pour indiquer l'instrument, parce qu'on se sert habituellement de la ligne pour pêcher, de l'aune pour mesurer, et de l'épée ou du pistolet pour se battre. Que si l'instrument qu'on fait agir n'était point généralement employé à cet usage, il faudrait préférer *avec :* on pêche *avec* un seau, on mesure *avec* une canne, on se bat *avec* une fourche. La même différence subsiste entre *à* et *avec*, quand ils signifient la manière ou la matière dont on se sert pour faire quelque chose : on charge un fusil *à* balles, un canon *à* mitraille ; et on charge un fusil *avec* des pois ou *avec* des lingots, un canon *avec* des pierres.

Du reste, il se peut qu'on choisisse de pêcher *avec* un seau, de mesurer *avec* une canne, de se battre *avec* une fourche, de charger un fusil *avec* des lingots, etc. Néanmoins il semble que des raisons spéciales et extraordinaires ont dû obliger de faire un pareil choix.

Avec doit être préféré, non-seulement lorsque l'instrument et la matière ne sont pas généralement employés à l'usage auquel on les fait servir, mais encore quand on veut spécifier, dans le genre d'instrument et de matière généralement employés, l'espèce ou l'individu dont on se sert dans le cas particulier dont il s'agit. Nous nous battons ce soir *avec* des pistolets à piston ; je me suis battu *avec* l'épée de mon frère ; je pêcherai *avec* ma plus longue ligne ; charger des fusils *avec* des balles de fer ; j'ai chargé mon fusil *avec* la seule balle qui me restait.

A et *avec* constituent aussi le seul élément différentiel de plusieurs locutions synonymiques, toutes destinées à marquer entre les personnes ou les choses une certaine convenance, comme *avoir affaire à* et *avec* quelqu'un ; une chose *va* bien *à* et *avec* une autre ; *avoir rapport à* et *avec ; comparer*, *confronter à* et *avec ; ressemblance à* et *avec ; allier*, *mêler*, *joindre*, *unir à* et *avec ; proportionner*, *accommoder à* et *avec ; s'accoutumer à* et *avec*, etc. Alors le principe de distinction est toujours le même : *à* exprime une convenance générale, et *avec* une convenance spéciale. Cela résulte de la valeur relative de ces deux prépositions, comme on peut s'en convaincre par l'exemple qui suit.

AVOIR AFFAIRE À et AVEC quelqu'un. Se trouver en rapport avec lui.

A, de *ad*, vers, marque tendance vers. *Avec* exprime simultanéité, union, réciprocité. Vous *avez affaire à* la personne à laquelle vous êtes obligé de vous adresser, mais de telle sorte qu'il n'y a action que de votre part, et qu'il reste entre vous et la personne une distance plus ou moins grande ; elle vous est supérieure. Vous *avez affaire avec* la personne qui *a affaire avec* vous, avec qui vous entrez en communauté d'affaires ou d'intérêts ; elle vous est égale. Vous *avez affaire à* un ministre dont vous voulez obtenir une grâce ou une faveur, ou bien *à* un homme quelconque qui est au-dessus de vous. « Ces officiers disent qu'à peine ils ont le temps de respirer ; toujours en l'air, ja-

mais deux jours de repos : ils *ont affaire à* un homme bien vigilant (M. de Boufflers, leur général). » Sév. « M. de Schouvalof ne me répond pas; il y a bien plus de plaisir à *avoir affaire à* Votre Majesté (l'impératrice de Russie); elle daigne écrire. » Volt. « *Avons*-nous *affaire à* un Dieu qui puisse être surpris? » Bourd. « Le misérable est contraint de poursuivre une dette comme s'il poursuivait une grâce, parce que c'est *à* un grand qu'il *a affaire*. » Id. Vous *avez affaire avec* votre associé ou même avec plus petit que vous. « Il n'y a rien de si bon que d'*avoir affaire avec* des confédérés pour avoir toutes sortes d'avantages. » Sév. « Mes anges ont terriblement *affaire avec* leur créature. » Volt. « Voilà une affaire bien malheureuse : elle doit apprendre à toute la noblesse à n'avoir jamais *affaire avec* des usuriers, et à ne jamais connaître Mme de la Ressource. » Id.

Avec désigne donc un rapport tout à la fois plus précis et plus étroit; plus précis, car, au lieu de n'avoir égard qu'à un seul terme, la personne qui est le sujet, il représente les deux termes comme se mêlant, se pénétrant, agissant l'un sur l'autre; plus étroit, car il exprime non pas une accession, un rapprochement, une relation, une affinité, une tendance, mais une coexistence, une coïncidence, une conjonction, union ou connexion des deux personnes ou des deux choses. Une chose *va* bien *à* un objet principal, auquel elle sert d'accessoire, par exemple, une garniture *à* une robe : rapport partiel, incomplet, éloigné, d'une seule part. Deux choses *vont* bien l'une *avec* l'autre, quand elles se correspondent, quand elles sont faites l'une pour l'autre, quand elles forment ensemble un tout convenable : rapport complet, réciproque, qui ne laisse plus de distance entre les deux termes et les montre en quelque sorte fondus l'un dans l'autre.

Une autre raison doit faire attribuer à *à* un caractère de généralité et à *avec* un caractère de spécialité. Les verbes *insulter*, *satisfaire*, *suppléer*, quand ils prennent *à* devant leur régime, se disent plutôt des choses que des personnes, et c'est pourquoi ils expriment quelque chose de plus vague, de moins spécial, de moins remarquable. Or, *à*, dans le sens où nous considérons ici cette préposition relativement à *avec* s'emploie plus volontiers en parlant des choses, tandis qu'*avec* se dit plutôt à l'égard des personnes. On s'accoutume *au* travail, et *avec* un maître impatient; on *accommode* ses paroles *à* la circonstance, et une personne *avec* son ennemi; on allie l'argent *au* cuivre, et sa famille *avec* une autre par un mariage.

De toute façon, donc, *à* doit donner l'idée d'une convenance générale, et *avec* celle d'une convenance spéciale. Distinction qui demande à être développée et appliquée, car elle n'est pas simple, elle implique deux vues de l'esprit, suivant les deux sens attachés aux mots *général* et *spécial*. *A* indique une convenance *générale*, c'est-à-dire vague, peu ou point précise, déterminée, définie; et il indique une convenance *générale*, c'est-à-dire ordinaire, naturelle, à laquelle on s'attend bien. Au contraire, *avec* exprime une convenance *spéciale*, qui n'a lieu que sous tels rapports particuliers, circonscrits et décrits, et *spéciale* encore, à cet autre titre, qu'elle se fait remarquer par sa rareté, ou par la difficulté de l'établir ou de la concevoir, ou par la force avec laquelle on y insiste.

RAPPORT À, RAPPORT AVEC. Une chose *a rapport à* ou *avec* une autre, quand elle ne lui est pas étrangère, qu'elle y tient, qu'elle s'en rapproche par quelque côté.

Avoir rapport à est vague, peu précis; il ne montre pas les deux termes en présence, mais à distance l'un de l'autre; il signifie donc un rapport étendu, lâche, peu étroit : *avoir rapport avec* est précis et déterminé; il convient pour un rapport bien marqué, exprès, sur lequel on insiste. Ce qui *a rapport à* nous, nous regarde; ce qui *a rapport avec* nous, nous touche particulièrement. « Le commun des hommes doit être dans une ignorance très-grossière à l'égard même des choses qui *ont* quelque *rapport à* eux...; et ils sont dans un aveuglement inconcevable à l'égard de toutes les vérités abstraites, et qui n'*ont* point de *rapport* sensible *avec* eux. » Mal.

De plus, les rapports des choses qui *ont rapport* l'une *à* l'autre sont ordinaires, communs, paraissent au premier coup d'œil, n'ont rien de frappant et ne demandent aucun effort pour être aperçus; c'est tout le contraire pour ceux des choses qui *ont rapport* l'une *avec* l'autre. « Quelque *rapport* qu'il paraisse de la jalousie *à* l'émulation, il y a entre elles le même éloignement que celui qui se trouve entre le vice et la vertu. » Labr. « Nous n'approuvons les autres que par les *rapports* que nous sentons qu'ils *ont avec* nous-mêmes. » Id. — « Concevoir le mode et en même temps le *rapport* qu'il *a à* la substance. » P. R. « Il y a dans votre situation des *rapports* frappants *avec* celle d'une autre personne. » J. J. L'homme qui se contente d'une première vue, qui n'analyse ni n'approfondit, aperçoit en gros et décrit de même les *rapports* généraux que les choses *ont* les unes *aux* autres, rapports peu déterminés, peu caractérisés. L'homme qui examine, réfléchit et se rend compte de ce qu'il voit, découvre et expose aux autres avec netteté et d'une manière bien arrêtée les *rapports* que les choses *ont* les unes *avec* les autres.

COMPARER À, COMPARER AVEC. Ils diffèrent par les deux caractères ci-dessus indiqués.

Comparer à indique une comparaison générale, c'est-à-dire indéfinie, sous tous les rapports, sans détermination d'aucun, et par conséquent vague. *Comparer avec* supose une comparaison spéciale, c'est-à-dire relative à un nombre déterminé de points de vue, précise par conséquent. Vous *comparez* métaphoriquement Achille *à* un lion, sans mettre aucune rigueur dans la détermination de leurs ressemblances, sans même songer à les déterminer : mais quand vous *comparez* Corneille *avec* Racine, vous ne les considérez que comme poëtes, que comme poëtes tragiques, et vous cherchez à faire connaître au juste leurs qualités et leurs défauts, leurs ressemblances et leurs différences à cet égard seulement.

D'un autre côté, ces deux expressions sont encore à un autre titre, la première générale, la seconde spéciale. *Comparer à* se dit en parlant d'une comparaison ordinaire, ou de l'action de comparer comme elle se fait à l'ordinaire, c'est-à-dire sans attention, sans application, sans efforts et sans soin remarquables. C'est une comparaison de première vue, souvent sans exactitude, peu rigoureuse, par laquelle on rapporte une chose *à* une autre. Mais *comparer avec* donne l'idée de l'examen détaillé des choses comparées et de leur opposition, point par point; c'est une comparaison réfléchie, expresse, par laquelle on va d'un objet à un autre, puis de celui-ci au premier, de manière à les ramener sous un seul regard. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour que la *comparaison* des œuvres de la nature *aux* ouvrages de l'homme fasse reconnaître Dieu. C'est en *comparant* les uns *avec* les autres les phénomènes physiques, que l'on parvient à découvrir les lois de la nature. « La plaisante *comparaison*, lui dis-je, des choses du monde *à* celles de la conscience ! » PASC. « Pour comprendre ce qu'est son corps, il faut que l'homme le *compare avec* tout ce qui est au-dessus de lui et tout ce qui est au-dessous, afin de reconnaître ses justes bornes. » ID. Les poëtes, les hommes d'esprit, les esprits superficiels *comparent* les choses les unes *aux* autres; les savants et les philosophes les *comparent* les unes *avec* les autres. Pour terminer la question de la supériorité littéraire d'un siècle sur un autre, « il ne faut pas, dit Labruyère, se borner à *comparer* un froid écrivain de l'un *aux* plus célèbres de l'autre. » Suivant Condillac, « se faire une idée d'une grandeur, c'est la *comparer avec* d'autres qu'on observe, et juger qu'elle en diffère plus ou moins. » — Après *confronter*, on emploiera plutôt *avec* que *à*, parce que la confrontation est toujours une opération réfléchie, entreprise à dessein, et faite avec quelque soin.

RESSEMBLANCE À et AVEC.

Une chose a quelque *ressemblance*, ou n'a que peu de *ressemblance à* une autre. « Les pétales de l'asphodèle ont quelque *ressemblance à* des fers de piques. » J. J. « Qui en voudra croire Pline et Hérodote, il y a des espèces d'hommes qui ont fort peu de *ressemblance à* la nôtre. » MONTAIGN. Ou bien *à* sert à marquer une ressemblance apparente, facile à apercevoir, qu'on saisit sans effort, qui frappe à la première vue. *Avec* annonce dans tous les cas une ressemblance plus forte, plus expressément marquée, à laquelle on ne s'attend pas, qu'on ne peut percevoir qu'avec peine et sur laquelle on insiste davantage.

ALLIER, MÊLER, JOINDRE, UNIR, PROPORTIONNER, ACCOMMODER À ou AVEC.

En employant *à* vous exprimez l'action de produire une convenance ordinaire, apparente, facile, entre choses qui la comportent naturellement; et de plus, cette convenance est peu étroite, c'est plutôt un simple rapprochement qu'une fusion. Mais vous préférerez *avec*, s'il s'agit d'une convenance qu'on n'établit qu'avec effort, parce qu'elle suppose une sorte de résistance de la part des deux termes, qui a lieu de surprendre, ou sur laquelle vous voulez insister particulièrement, ou s'il s'agit d'une convenance qui est plus qu'une analogie naturelle, qui est, sinon toujours plus intime en effet, au moins rendue plus saillante et plus fortement marquée. On *allie* la force *à* la prudence, le courage *à* la vertu, les maximes de l'Évangile *à* celles des stoïciens. « On voit la sécurité, la vertu *s'allier*, dans son chaste regard, *à* la douleur et *à* la sensibilité. » J. J. Mais on *allie* les plaisirs *avec* les devoirs, les maximes de l'Évangile *avec* celles du monde; il est difficile d'*allier* le vice *avec* la vertu. « J'admirais comment tant de marches obliques pouvaient *s'allier avec* la droiture. » J. J. Pareillement, vous vous *alliez à* une famille dont la condition est en rapport avec la vôtre : vous vous *alliez avec* une famille dont vous étiez éloigné par votre état ou votre fortune. — D'autres fois, *avec* indique une convenance plus intime, et pour un cas plus particulier : une puissance s'*allie à* une autre pour le commerce, pour un système de douanes, pour les rapports ordinaires qui regardent le droit des gens, et *avec* une autre avec laquelle elle s'unit étroitement pour combattre de concert un ennemi commun. D'un côté, il y a seulement accession, tendance d'un terme vers un autre qui reste toujours un peu dans l'éloignement; et d'autre part, il y a rapprochement réciproque et comme fusion des deux termes : on *s'allie à* une famille en *s'alliant avec* une femme.

On distinguera de même, *mêler*, *joindre*, *unir à*, de *mêler*, *joindre*, *unir avec*. « On a toujours été dans l'usage de *mêler* le chant *au* plaisir de la table. » BARTH. « Rien n'est si rare que de *mêler* la charité *avec* la vérité. » MASS. — « *Joindre* le crime de la haine *à* celui de la médisance. » BOSS. « Les hommes veulent que nous leur fassions un Évangile commode qui *joigne* le monde *avec* J. C. » ID. — « Notre roi *unit* toujours la bonté *à* toutes les autres qualités que nous admirons en lui. » BOSS. « Par un mélange étonnant, la cour veut toujours *unir* les plaisirs *avec* les affaires. » ID.

Malebranche parle de la légèreté « avec laquelle l'esprit considère les objets qui sont *proportionnés à* sa capacité : » proportion générale; et le même écrivain dit que « ceux qui s'appliquent à trop de sciences à la fois ont une manière d'étudier qui n'est pas *proportionnée avec* la capacité de leur esprit : » proportion ou plutôt défaut de proportion spéciale. — Ensuite, on a moins de facilité et on met plus de soin à *proportionner*, tout comme à *accommoder avec*, qu'à *proportionner* et à *accommoder à*, et presque toujours la convenance établie dans le premier cas est plus intime, en même temps que plus extraordinaire. « Cette manière d'expliquer la création est *accommodée à* notre manière de concevoir les choses. » MAL. « Nous sommes comme surpris de voir que les phénomènes des corps célestes *s'accommodent* parfaitement *avec* ce qu'on vient de dire. » ID. « Il s'est trouvé des princes et des rois astronomes. La grandeur des astres semblait *s'accommoder avec* la grandeur de leur dignité. » ID.

Même différence entre *ajuster à* et *ajuster avec*. « On retranche de la loi de Dieu, on y ajoute, on

l'ajuste à l'humeur, à l'âge, à l'état. » MASS. « Rejeter tout ce qui ne s'*ajuste* pas *à* la loi de Dieu. » ID. « Mais cette réputation de valeur, comment l'*ajuster avec* la douceur et l'humilité chrétienne? » ID. « Un prédicateur détourne insensiblement la matière pour *ajuster* son style *avec* son sermon. » FÉN.

On lie ou on associe ses idées les unes *aux* autres en vertu de rapports accidentels, variables, qui se présentent d'eux-mêmes à l'esprit; on les lie, ou on les associe les unes *avec* les autres en vertu de rapports constants et que l'esprit ne découvre qu'avec effort, qu'après les avoir cherchés.

S'ACCOUTUMER À et AVEC.

S'accoutumer à est général et se dit d'une accoutumance qui regarde tout un genre d'actions à faire *ou* de maux à supporter. *S'accoutumer avec* est spécial et n'a rapport qu'à un objet avec lequel on se familiarise; c'est pourquoi on dit plutôt *s'accoutumer avec* les personnes. Mais en outre, on *s'accoutume à* ce qui ne cause pas trop de répugnance d'abord; et on *s'accoutume avec* ce qui était d'abord antipathique, *avec* ce qui offrait une sorte de résistance et demandait des efforts pour qu'on s'y fît. « J'admire comme on *s'accoutume aux* maux et aux incommodités. » SÉV. « Les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin nous *accoutument* peu à peu *avec* eux. » FÉN. — On dit plutôt *accoutumer* et *s'accoutumer à*, et, au contraire, *apprivoiser* et *s'apprivoiser avec*. La raison en est toute simple. Par eux-mêmes ces deux verbes supposent, l'un, *savoir accoutumer*, un médiocre éloignement pour la chose ou la personne dont on se *rapproche*, et l'autre, savoir *apprivoiser*, une grande aversion, et par conséquent une grande difficulté à sympathiser avec cette chose ou cette personne. Cependant on trouve quelquefois *avec* à la suite *d'accoutumer*, et *à* se met aussi quelquefois à la suite d'*apprivoiser* : c'est, d'une part, quand *accoutumer* a un sens bien voisin de celui d'*apprivoiser*, et, d'autre part, quand *apprivoiser* ne signifie guère plus qu'*accoutumer*. « Il faut s'*apprivoiser au* risque même pour apprendre à ne pas s'en troubler. » J. J. « On *apprivoisera* le public *à* cette union des Alberti de Florence avec ceux desquels vous descendez. » FÉN.

La différence entre *à* et *avec* est sensiblement analogue à la précédente dans *à peine* et *avec peine*. *A peine*, *vix*, est une locution absolue et très-générale, dans laquelle l'idée de *peine* s'est tellement affaiblie et idéalisée, qu'il n'en reste point de trace. *A peine* signifie presque pas, ou presque pas encore : cela est *à peine* esquissé, *à peine* le soleil *est-il* levé. Mais *avec peine*, en latin *ægrè*, [illegible] une expression spécificative dans laquelle le [illegible] *peine* conserve toute sa valeur originelle. [illegible] *peine*, c'est-à-dire avec fatigue, douleur ou [illegible]ance : enfanter *avec peine*, séparer des com[illegible] ou repousser des ennemis *avec peine*, [illegible], sacrifier, accorder ou céder quelque chose [illegible] *peine*. « Mme de Sévigné écrit sans effort [illegible]gatelles, mieux que Voiture ne les écrivait [illegible] *peine*. » VOLT. — Toutefois on emploie aussi [illegible] dans le sens de difficilement : *à peine* [illegible] à se conduire. Mais alors même cette locution rappelle très-faiblement l'idée de peine, reproduite à la rigueur par *avec peine*. *A peine*, c'est-à-dire difficilement, relativement aux objets et aux obstacles qui en naissent; *avec peine*, c'est-à-dire avec douleur ou souffrance du sujet, selon la signification essentiellement subjective de *peine*. On peut *à peine* marcher dans un mauvais chemin; on marche *avec peine*, quand on ne marche pas sans *peine*, sans effort, sans fatigue et douleur, et ce peut être par faiblesse ou parce qu'on a les jambes mauvaises.

4° *À*, *POUR*.

A et *pour* sont synonymes en tant qu'ils marquent tous deux la destination, l'usage des choses : bois *à* brûler, bois *pour* brûler; table *à* jouer, table *pour* jouer, etc. Mais *à* exprime une destination naturelle ou habituelle, et *pour* une destination tout accidentelle et subordonnée à des exigences passagères. Au milieu d'un hiver très-rigoureux, si l'on manquait tout à fait de bois *à* brûler, on pourrait faire de divers instruments en bois, des bancs, des tables, etc., du bois *pour* brûler. Si, dans une réunion, les joueurs arrivent en très-grand nombre, et qu'on manque de tables *à* jouer, on pourra faire de tables *à* écrire des tables *pour* jouer. — *A* et *pour* sont également synonymes, en tant que tous deux marquent la fin, le but qu'on cherche à atteindre en agissant. Mais ils se distinguent par une différence analogue à la précédente : *à* s'emploie dans les phrases où le sens est général, *pour* dans celles où il est particulier. Hercule cherchait des monstres *à* combattre, et le lion de Némée *pour* le combattre. Il faut employer tous ses soins *à* servir ses amis; il emploie tout le monde *pour* obtenir cette place.

Il en est de *pour* comme d'*avec*. Il a pour valeur propre d'exprimer un certain rapport que désigne aussi quelquefois *à*, à cause de l'indétermination et de la flexibilité de cette dernière préposition, si commune, si usuelle; mais comme *avec* il reprend sa fonction et sa place, il se substitue à la préposition *à*, toutes les fois que le rapport qu'il signifie proprement n'est point ordinaire, mais spécial, remarquable. De là la règle à suivre dans le choix que l'on doit faire entre deux expressions synonymiques, qui ne diffèrent qu'en ce qu'elles renferment, l'une la préposition *à*, l'autre la préposition *pour*. Ces expressions sont les unes substantives, les autres adjectives, les autres verbales, et quelques-unes adverbiales. Quoique soumises à la même distinction, elles méritent d'être examinées séparément.

ATTENTION À et POUR une chose; *attention à* faire et *pour* faire une chose.

On emploie *attention* avec *à* quand on ne veut exprimer qu'une attention ordinaire ou même médiocre : avoir *attention à* ce qu'on fait, *à* ce qu'on dit (ACAD.); c'est un homme qui n'a *attention à* rien (ACAD.). Mais *pour* doit être mis après *attention*, toutes les fois qu'il s'agit d'une attention particulière, sérieuse ou constante. « On découvre dans les abeilles la plus soigneuse *attention pour* les plaisirs de leur reine. » BUFF. « Cette connaissance engage à avoir plus d'*attention pour*

vos auteurs. » PASC. — De même avoir *attention à* faire une chose annonce une attention habituelle ou générale plutôt que forte ou vive. « Les Romains avaient *attention à* ne recevoir dans la milice que des gens assez riches. » MONTESQ. Au contraire, avoir *attention pour* faire quelque chose implique une attention peu commune. « Ayez de plus en plus *attention pour* ne vous relâcher jamais et *pour* éviter la dissipation. » FÉN. Un roi doit avoir *attention à* ne choisir que des ministres capables et fidèles (MASS.), et une *attention* suivie *pour* redresser tout ce qui en a besoin (FÉN.).

Pareillement, *fermeté à* faire quelque chose est l'expression courante ou communément usitée. « Je regarde ces prospérités comme les récompenses éclatantes de la *fermeté* et de la force de Votre Majesté *à* réprimer l'hérésie, *à* exterminer l'erreur, *à* abolir le schisme. » BOURD. « Une autre qualité caractérisait encore davantage Fabius, c'était une *fermeté à* se tenir au parti qu'il avait pris sur de bonnes raisons. » ROLL. Mais on dira plutôt *fermeté pour*, s'il s'agit d'une fermeté singulière ou qu'on veut faire remarquer sous quelque rapport. « Notre roi s'est acquis beaucoup d'estime par sa *fermeté pour* régler les finances, *pour* discipliner les troupes, *pour* réprimer les abus. » FÉN. « Andronic Comnène avait une *fermeté* admirable *pour* empêcher les injustices et les vexations des grands. » MONTESQ.

ATTACHE et **ATTACHEMENT**, quand ils sont suivis de *à*, signifient une affection plus vague, plus faible ou moins profonde que quand ils sont suivis de *pour*.

C'est pourquoi on dit généralement *attache* ou *attachement aux* choses, *à* la vie (Boss., FLÉCH.), *à* la santé (Boss.), *aux* biens de ce monde (MASS.), *aux* choses sensibles (MAL.), *à* l'étude (ACAD.); et *attache* ou *attachement pour* les personnes :

D'ailleurs *pour* cet enfant leur *attache* est visible. RAC.

« Mon *attachement pour* vous. » VOLT. J. J. « Il a de l'*attachement pour* son maître. » LABR. — Que si on se permet quelquefois *pour* en parlant des choses, c'est afin de marquer un grand attachement, un attachement tel que celui qu'on a *pour* les personnes : « Peut-on avoir plus d'*attachement pour* ses devoirs? » SÉV. Et, d'autre part, l'*attache* ou l'*attachement à* une personne doit être, en fait de sentiments, quelque chose de bien peu énergique, puisque c'est ce que nous éprouvons pour les choses : « L'*attache* sensible que les apôtres avaient *à* la personne de J. C. était un obstacle à l'amour spirituel. » BOSS.

C'est de la même manière qu'il faut distinguer *inclination à* et *pour*, et *penchant à* et *pour*.

Quand ces mots signifient des sentiments qui ont pour objet des personnes, c'est toujours *pour* qu'ils demandent après eux. « J'avais de l'*inclination pour* ce jeune homme. » J. J.

La sincère Éliante a du *penchant pour* vous. MOL.

Mais on peut dire avoir de l'*inclination* ou du *penchant à* et *pour* certaines choses, comme on dit avoir de la *pente*, de l'*aptitude*, des *dispositions aux* choses et *pour* les choses. Or, avec *à* on exprime, par rapport aux choses dont il s'agit, une puissance ou une capacité plus générale ou plus commune. Nous avons tous de l'*inclination au* mal (J. J.). Il y a des hommes qui ont de l'*inclination pour* les lettres ou *pour* les armes : c'est une inclination à part, une vocation. L'homme a de l'*inclination à* toutes sortes de biens; mais « il a une *inclination* ou propension naturelle *pour* le bien suprême. » FÉN. Chaque homme a une certaine *inclination à* la vertu; mais « d'ordinaire les princes et les grands naissent avec des *inclinations* plus heureuses *pour* la vertu que le peuple. » MASS. — On a peu ou on n'a pas de *penchant à* une chose; on a *pour* une chose un *penchant* plus ou moins fort et décidé. Et de même avec le verbe *pencher* on emploie ordinairement *à*, mais on se sert de *pour* dans les cas remarquables : « Si cette lettre obtient une réponse favorable, je *penche* extrêmement *pour* en profiter. » J. J. — Nous avons tous une *pente* naturelle *à* faire le mal; mais un homme en particulier a besoin du secours de la prière, parce qu'il trouve en lui « une *pente* malheureuse *pour* faire le mal. » MASS. — « Ces matières nous décèlent leur nature commune par leur *aptitude à* se réduire immédiatement en verre. » BUFF. « L'alouette huppée a une singulière *aptitude pour* apprendre en peu de temps à chanter un air qu'on lui aura montré. » ID. — « Helvétius affirme que tous les hommes sont nés avec les mêmes *dispositions à* tous les progrès de l'esprit. » LAH. « Ce sont là les causes occasionnelles du développement des *dispositions* particulières de Vaucanson *pour* la mécanique. » ID.

PROPRE, BON, UTILE, NÉCESSAIRE A et POUR; PRÊT A et POUR; IMPUISSANT, INDIFFÉRENT A et POUR.

A fait partie de l'expression générale, commune, ordinaire, et on n'y substitue *pour* que dans les cas particuliers, extraordinaires, remarquables. Avec l'une de ces deux prépositions, comme avec l'autre, l'adjectif signifie dans le sujet une certaine aptitude ou disposition à certaines choses; mais il la signifie, d'un côté, comme générale, et, de l'autre, comme spéciale. — Comme générale, c'est-à-dire d'abord comme convenant à tout un genre, ou à un individu en tant qu'il fait partie de ce genre; comme spéciale, c'est-à-dire comme appartenant particulièrement à un individu ou à une espèce, et comme tenant aux dispositions de sa nature. Le bœuf est *propre au* labour; ce bœuf ou telle espèce de bœuf est très-*propre pour* le labour. Parmi les choses *propres*, *bonnes*, *utiles*, *nécessaires à* la conservation de la vie, il y en a qui sont *propres*, etc., *pour* la conservation de notre vie, savoir, celles qui peuvent nous guérir de nos maladies. — Comme générale, c'est-à-dire encore comme s'appliquant à tout un genre de choses; comme spéciale, c'est-à-dire comme s'appliquant dans le genre à tel individu ou à telle espèce. On est *propre à* tout, *prêt à* tout entreprendre, *impuissant à* faire quoi que ce soit, *indifférent à* tout; on est *propre* ou *indifférent pour* telle chose, *prêt* ou *impuissant pour* faire telle action. Le cheval est *propre* ou *utile à* la guerre, et *pour* la guerre de campagne. Un général est *propre à* la guerre, et *propre pour* la guerre d'escarmouche.

Le pharmacien qui a des remèdes *propres à* guérir toutes sortes de maux, vous donne le remède *propre pour* guérir votre mal. La guerre est *nécessaire au* militaire comme l'ouvrage *à* l'ouvrier; la guerre est *nécessaire pour* le militaire qui veut avancer en se distinguant par des actions d'éclat. — *A* généralise, et *pour* spécialise le sens de l'adjectif d'une troisième manière fort importante. Avec *à* l'adjectif désigne une aptitude vague, éloignée, peu prochaine, peu prononcée; et avec *pour*, au contraire, une aptitude toute particulière, immédiate, qui peut se réaliser à l'instant; *à* n'emporte que l'idée d'une simple tendance vers un but placé dans l'éloignement, et *pour* donne celle d'une fin qu'on atteint sur-le-champ. En conséquence, on est *propre à* un emploi quand on a des talents relatifs à cet emploi, quand, au besoin, on peut le remplir convenablement et encore moyennant quelques instructions, le temps et la pratique; on est *propre pour* un emploi quand on a le talent même de cet emploi, quand on y est spécialement propre, destiné, préparé, de manière à pouvoir commencer sans retard de l'exercer. La même différence sépare *propre à* de *propre pour*, quand, au lieu de se dire des personnes, cet adjectif se dit des choses, comme *bon*, *utile*, *nécessaire*. De même, être *prêt à* rendre service indique une disposition moins décidée qu'être *prêt pour* rendre tel service. — Une quatrième nuance distinctive dépend de la précédente, et est contenue comme elle dans l'opposition de la généralité à la spécialité; elle consiste en ce que *pour*, qui détermine davantage l'aptitude, la détermine quelquefois au point de la rendre non-seulement dominante dans le sujet, mais encore exclusive. On est *propre à* plusieurs choses à la fois, et *propre pour* une seule : un cheval peut être *propre à la* guerre et *au* labour, mais non pas *propre pour* la guerre et le travail des champs.— Cinquièmement, dire que *à* est général et *pour* spécial, c'est dire que le premier exprime le constant, l'habituel, le naturel, et *pour* l'accidentel, le particulier. Je suis toujours *prêt à* vous servir; me voilà *prêt pour* vous rendre tel service, par tel moyen. Le cheval est *propre à* la guerre, c'est chez lui une disposition naturelle, un état habituel, une qualité constante : tel cheval est *propre pour* la guerre, annonce, dans le cheval, une disposition acquise, une qualité accidentelle, résultant de l'exercice et comme ajoutée à sa nature. « Les peuples, dit Montesquieu, par la nature et par l'éducation sont plus ou moins *propres pour* la guerre. » Otez de cette phrase *par l'éducation*, et rien n'y justifiera l'emploi de *pour*. Une plante bienfaisante de sa nature est *utile* et *bonne à* la santé; une plante vénéneuse peut, entre les mains d'un pharmacien, devenir *utile* et *bonne pour* la santé. — Sixièmement, et conséquemment encore au caractère de généralité de *à* et au caractère de spécialité de *pour*, *à* désigne plutôt une disposition d'esprit abstraite, idéale, morale, et *pour* une disposition physique. C'est ce qui fait qu'il n'y a pas identité entre être *prêt à* la mort et *prêt pour* la mort, tout *prêt pour* le départ. — Enfin, *à* convient mieux à l'égard des choses, et *pour* à l'égard des personnes : vous êtes *indifférent aux* avances d'une personne *pour* qui vous êtes *indifférent*.

Après les verbes, *à* et *pour* remplissent le même rôle, avec les mêmes nuances caractéristiques, qu'après les adjectifs, et ce rôle peut s'exprimer de la même manière : *à* généralise la signification du mot précédent, et *pour* la spécialise. Mais cette opposition n'étant ni simple ni facile à comprendre dans toute son étendue, des développements redeviennent nécessaires; d'autant plus que les différences entre *à* et *pour*, à la suite des adjectifs, ne sont pas les seules qui distinguent *à* et *pour* à la suite des verbes; d'autant plus aussi que ces différences ne se réalisent pas toutes à la fois à propos de chaque verbe, mais les unes uniquement ou principalement avec certains verbes, les autres avec d'autres, suivant le sens particulier des uns et des autres.

A généralise, et *pour* spécialise l'action du verbe. C'est pourquoi on dira : telle somme ne peut *suffire à* mes dépenses, et d'une manière particulière : telle somme ne peut *suffire pour* un voyage, *pour* cette emplette. Si la raison *suffit à* vous conduire, elle *suffira* toujours *pour* vous faire éviter des fautes dans l'occasion. A la tête d'un chapitre de Montaigne on lit : « Des mauvais moyens *employés à* bonne fin, » et dans le cours du chapitre : « La faiblesse de notre condition nous pousse souvent à cette nécessité de nous *servir* de mauvais moyens *pour* une bonne fin. »

A est plus vague et suppose un but plus éloigné. On *se prépare* et l'on *se dispose à* une guerre éventuelle et possible, et *pour* la guerre qui va avoir lieu. On est *porté à* une chose par un penchant peu décidé, et *pour* une chose, quand le penchant est fort. De même, *destiner*, *réserver*, *déterminer*, *employer à* n'annoncent pas comme *destiner*, etc., *pour*, une destination, une fin prochaine, fixe, précise et bien arrêtée.

A s'emploie plutôt dans le sens abstrait, idéal, et *pour* dans le sens physique et rigoureux. Un prince est *destiné à* instruire la terre, et un salon est *destiné pour* la musique ou *pour* la comédie (VOLT.). On est *disposé à* la mort, et *disposé pour* un voyage : *disposé au* combat, animé, plein d'ardeur; *disposé pour* le combat, n'ayant plus de préparatifs à faire. *Se préparer à* un voyage, c'est y disposer son esprit, et presque simplement y songer; *se préparer pour* un voyage suppose qu'on fait des préparatifs effectifs, réels. *Sacrifier* quelque chose *à* quelqu'un, se dit, dans un sens affaibli et peu rigoureux, en parlant de choses idéales, les intérêts, le repos, le ressentiment; et *sacrifier* quelque chose *pour* quelqu'un annonce un sacrifice positif, considérable, comme celui de la vie, et dans une circonstance particulière.

L'une des manières dont se manifeste la spécialité propre à *pour*, consiste en ce qu'il indique un emploi ou une destination exclusive. Ce qu'on *destine*, *réserve*, *détermine*, *dispose*, *prépare pour* quelqu'un est mis de côté pour lui être appliqué à lui seul de préférence aux autres. « Le ciel nous a *destinés* l'un *pour* l'autre. » LES. L'argent qu'on *emploie pour* bâtir n'aura pas

d'autre destination. *Concourir pour* une place, c'est aspirer à posséder cette place seul, à l'exclusion des autres; au lieu que l'effet qu'on *concourt à produire* sera rapporté à tous ceux qui auront *concouru à* sa production. On est absolument *porté à* une chose pour laquelle on a de l'inclination, et relativement *plus porté pour* une chose que *pour* une autre. On *s'intéresse à* quelqu'un sans que cet intérêt nuise à celui qu'on porte à d'autres; mais dans une affaire où des concurrents sont en présence, vous vous *intéressez pour* celui-ci ou pour celui-là.

Enfin, de la généralité inhérente à *à* et de la spécialité qui caractérise *pour* résulte, pour les locutions verbales synonymiques dans lesquelles ils entrent comme seul élément de différence, un trait de grande importance. *Pour* rend l'action du verbe remarquable par l'effort, l'application, le soin, l'attention qu'il exprime de la part du sujet. *Conspirer*, *concourir à* conviennent même en parlant de l'action des choses inanimées; il n'en est pas ainsi de *conspirer* et de *concourir pour*. On *travaille* quelquefois *à* sa propre perte sans le vouloir, même sans le savoir, sans s'en douter; on ne *travaille* que *pour* un but qu'on se propose et qu'on s'efforce d'atteindre. Dans tous les cas, *travailler à* n'est que spontané et ne suppose qu'une application modérée : c'est ainsi qu'un bon fonctionnaire *travaille au* bien-être de son pays, tout en ne songeant peut-être qu'à ses propres intérêts. *Travailler pour* est toujours volontaire et marque beaucoup de soin et d'effort. Il en est de même de *s'appliquer pour* par rapport à *s'appliquer à*. On *emploie* une partie de son temps *à* faire telle ou telle chose, et tous ses efforts *pour* arriver au but de ses désirs. « S'*affectionner à*, dit Marmontel, c'est s'attacher; s'*affectionner pour*, s'intéresser vivement, se passionner. » L'un consiste en un certain laisser-aller de sympathie, l'autre en une affection active. S'*intéresser à*, c'est n'être pas indifférent, se trouver touché en entendant un récit ou en voyant un spectacle; impression purement passive : quand on *s'intéresse pour*, on déploie de l'activité, on se porte à des démarches. S'*empresser pour* faire une chose marque bien plus d'empressement, de zèle ou d'ardeur que *s'empresser à* ou *de* la faire. (Voy. p. 60). « La fille d'un pauvre laboureur était belle comme le jour. Toute la jeunesse de son voisinage s'*empressait pour* la voir, et chaque jeune homme eût cru assurer le bonheur de sa vie en l'épousant. » FÉN. « Ces ambassadeurs athéniens, les philosophes Carnéade, Diogène et Critolaüs, furent extraordinairement accueillis à Rome. Ils parurent des hommes merveilleux, et les jeunes gens *s'empressèrent pour* les entendre. » COND.

A n'est donc plus qu'indicatif du but lointain auquel tend l'action : il est tout objectif. *Pour*, au contraire, est subjectif; il appelle l'attention vers l'agent, il fait remarquer la part considérable que celui-ci prend à l'action pour arriver à un but prochain et précis. C'est pourquoi *à* est plutôt suivi d'un substantif significatif du but à atteindre, et *pour*, d'un infinitif marquant une action précise, à faire à l'instant.

Dans les locutions adverbiales, en apparence équivalentes, qui admettent, l'une *à*, l'autre *pour*, ces deux prépositions produisent toujours le même effet qu'après les substantifs et les verbes.

Rapporter un discours *mot à mot*, c'est le rapporter à peu près tel qu'on l'a tenu. « Je vais vous rapporter sa réponse presque *mot à mot*. » J. J. « J'ai rendu les *scènes anglaises* presque *mot à mot*, malgré la difficulté de la rime. » DEST. Rapporter un discours *mot pour mot* marque plus de précision et de rigueur : c'est, non-seulement n'y rien changer d'essentiel, le rendre par des termes équivalents, mais pousser la fidélité jusqu'à rapporter les propres termes dont s'est servie la personne qui a parlé. « Le chancelier me dit *mot pour mot* ce que j'avais dit à la Chapelle; je convins qu'il n'y avait pas un mot de changé. » S. S. « La mémoire des mots consiste à réciter fidèlement et à rendre *mot pour mot* ce qu'on a appris par cœur. » ROLL. On rend bien ce qu'on rapporte *mot à mot;* on reproduit d'une manière parfaitement exacte ce qu'on rapporte *mot pour mot*. On traduit *mot à mot* (BOSS., VOLT.); une traduction n'est jamais qu'une copie plus ou moins approchante : mais apprendre par cœur, c'est apprendre *mot pour mot* (ROLL., FÉN.), et citer un passage, c'est le transcrire *mot pour mot* (VOLT.).

Le rapport est le même entre *à jamais* et *pour jamais*. *A jamais* est indéfini, vague, hyperbolique; *pour jamais* est précis et positif : le premier permet encore, dans un avenir indéterminé, l'espérance d'un retour qu'exclut rigoureusement le second. C'est, d'une part, une expression qui convient au langage passionné, et qui peut recevoir des augmentatifs : *à tout jamais*, *au grand jamais;* c'est, de l'autre, une expression d'une valeur pleine et entière, laquelle appartient au langage froid et exact de la philosophie. « Exemple mémorable *à jamais*. » J. J. « Jour *à jamais* malheureux ! » BARTH. « Sésostris laissa l'Égypte riche *à jamais*. » BOSS.

Moi, parler pour Valère ? il faudrait être folle.
Que plutôt *à jamais* je perde la parole! REGN.

« Le traité de Westphalie sera peut-être *à jamais* parmi nous la base du système politique. » J. J.

J'ai cru que cette nuit serait sa nuit dernière,
Et que je fermerais *pour jamais* sa paupière. REGN.

« Elle n'est plus. Mes yeux ont vu fermer les siens *pour jamais*. » J. J. « En sortant de ce monde, je tombe *pour jamais* dans le néant ou dans les mains d'un Dieu irrité. » PASC.

Une différence semblable a lieu aussi entre *alors* et *pour lors*, expressions synonymiques, comme signifiant, l'une et l'autre, en ce temps-là. La première est l'expression ordinaire, courante, usuelle; elle rappelle une époque étendue, pendant laquelle se faisait tout un genre ou toute une suite d'actions; elle s'emploie surtout avec un verbe à l'imparfait. « On pensait *alors* (au temps des rois de Rome) dans les républiques d'Italie, que les traités qu'elles avaient faits avec un roi ne les obligeaient point envers son successeur. » MONTESQ. « Les forces du Nord étaient toutes en Orient, en Egypte, Ionie, Grèce, seuls pays où il y eût *alors* (lors des empires d'Orient et d'Oc-

cident) quelque commerce. » ID. « La correspondance de Voltaire avec le prince royal de Prusse faisait du bruit *alors*. » J. J. « Durant les terribles chaleurs qu'il faisait *alors*. » ID. « Les guerres qu'il y avait *alors* en Asie. » FÉN. « Solon divisa les citoyens en trois différents ordres, selon les biens dont chaque particulier était *alors* en possession. » ID. *Pour lors* est l'expression remarquable, de choix, celle qu'on préfère pour indiquer l'époque courte et précise à laquelle un événement particulier, unique, s'est passé : elle convient surtout dans le récit d'un fait avec le parfait défini. « Tout est changé, dit *pour lors* un homme qui.... » MONTESQ. « Et comment, lui dis-je *pour lors?*... » ID. « L'histoire moderne nous fournit un exemple de ce qui arriva *pour lors* (après la mort de Lucrèce) à Rome. » ID. « Je fis *pour lors* si peu d'attention à son langage que.... » J. J. « *Pour lors* il n'y eut plus moyen de m'en dédire. » ID. « Cette femme *pour lors* mourante. » ID. « Platon avait quarante ans *pour lors* (lors de son premier voyage en Sicile). » FÉN. « Heureusement pour Platon, Annicéris de Cyrène s'étant trouvé *pour lors* dans le pays, il l'acheta au prix de vingt mines. » ID. Montesquieu a parfaitement observé cette distinction dans le passage suivant des *Lettres persanes* : « Monsieur, dit *pour lors* un ecclésiastique, vous parlez là du temps le plus miraculeux de notre invincible monarque : y a-t-il rien de si grand que ce qu'il faisait *alors* pour détruire l'hérésie? »

AU MOINS, POUR LE MOINS. En mettant les choses au plus bas, au *minimum*, pour ne pas dire plus.

Pour le moins est plus précis et suppose une estimation rigoureuse. « Apprenez qu'il y a seize ans *pour le moins* que l'homme dont vous nous parlez périt sur mer. » MOL. *Au moins* se dit approximativement, sans qu'on soit bien sûr de son calcul. « Un tel livre doit donner *au moins* vingt mille francs de profit au libraire. » J. J.

5° *A*, *EN*.

A conserve son caractère de généralité et de vague par rapport à *en* dans les expressions synonymiques *induire à erreur* et *induire en erreur*, déterminer la croyance à quelque chose de faux.

Induire en erreur désigne une action doublement remarquable, et par la part qu'y prend le sujet, car elle est toujours volontaire, et par ce qu'elle a de précis, de décidé, de complet, car *induire en erreur*, c'est mettre, établir dans *l'erreur*. « M. l'intendant ne saurait se justifier d'avoir manqué de parole à l'Académie, et de l'avoir *induite en erreur* par de fausses promesses. » MONTESQ. *Induire à erreur* peut signifier une action qui n'est pas volontaire, et, dans tous les cas, il signifie seulement l'action de mettre sur la voie de *l'erreur*, de manière à n'être que la cause éloignée de l'*erreur*. « Durant les temps d'ignorance, ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'*induisait* le plus souvent *à erreur*. » BOSS. « Il y a bien de la différence, dit Pascal, entre tenter et *induire en erreur*. Dieu tente, mais n'*induit* point *en erreur*. » Tenter, n'est-ce pas au moins *induire à erreur?* Le même écrivain prétend que, « quand même les schismatiques feraient des miracles, ils n'*induiraient* point *en erreur;* » et l'ayant prouvé, il conclut : donc le miracle d'un schismatique ne peut *induire à l'erreur*. » Comme si, fort de sa démonstration, il voulait dire qu'un tel miracle ne peut pas même causer indirectement l'*erreur*, y acheminer, y conduire.

De même, *croire à* n'équivaut pas, tant s'en faut, à *croire en*. Celui-ci marque une croyance plus intime, et accompagnée d'une grande confiance, d'une sorte d'abnégation : *croire en* Dieu, *croire en* J. C. « Il n'y a nulle raison de *croire à* l'Antechrist qui ne soit à *croire en* J. C.; mais il y en a à *croire en* J. C. qui ne sont point à *croire à* l'Antechrist. » PASC. — Bossuet a bien visiblement observé la même distinction entre *espérer à* et *espérer en* dans l'exemple qui suit. « Il est bon d'*espérer en* Dieu, et non pas d'*espérer aux* hommes, parce que l'*espérance* que l'on a *aux* hommes ne nous montre que de fort loin la possession; et, au contraire, l'*espérance* que l'on met *en* Dieu est un commencement de la jouissance. »

Enfin Bourdaloue, en employant *à* avec *se fier* et *en* avec *se confier*, donne à entendre que la différence entre *à* et *en* est analogue ou conforme à celle de *se fier* et *se confier*, comme cela est effectivement. Voy. *se fier*, *se confier*. « *Fions-nous à* la parole des saints, ou plutôt *confions-nous en* la parole de notre Dieu. »

A raison de, et *en raison de*, forment deux locutions prépositives entre lesquelles les dictionnaires ne mettent pas de différence. Il y en a une pourtant, et c'est la suivante. *A raison* est plus vague ou moins rigoureux et se dit plutôt par rapport à la qualité que par rapport à la quantité. « Il y a des gens capables d'adopter cette critique *à raison* de sa commodité. » J. J. *En raison* de, au contraire, est une expression plus stricte, plus exacte et presque toujours relative à la quantité. « L'imposition doit être faite *en raison* des biens des contribuables. » J. J. On paya cet ouvrier *à raison* de l'ouvrage qu'il avait fait (ACAD.), suppose qu'on a voulu récompenser la qualité aussi bien que la quantité de l'ouvrage. Mais il faudra dire : on paya cet ouvrier *en raison* du temps qu'il avait mis à cet ouvrage (ACAD.), le temps ne pouvant être considéré que sous le rapport de la quantité. Cette distinction est si vraie, qu'*en raison* de est seul usité en termes de science où il est besoin d'une grande exactitude, et que dans cette locution le mot *raison* peut recevoir des déterminatifs : *en raison* directe, inverse, réciproque. — Toutefois, *à raison* de se dit aussi, comme *en raison* de, en parlant de quantité ou de nombre. Alors s'il n'est pas plus vague, il est plus général qu'*en raison* de : il suppose une estimation, non pas spéciale et pour la circonstance, mais faite pour tous les cas : Il lui doit le change de dix mille francs, *à raison* de tant pour cent (ACAD.). On dirait bien, d'un autre côté : vous aurez part aux bénéfices *en raison* de votre mise.

Même différence entre *à proportion* de et *en proportion* de. *A proportion* de est plus vague et implique une simple approximation, une mesure peu rigoureuse. « Je suis sensible au bontés de

M. de Buffon *à proportion* du respect et de l'estime que j'ai pour lui. » J. J. « Les professions ne paraissent ridicules qu'*à proportion* du sérieux qu'on y met. » MONTESQ. « Un de nos amis que vous aimez *à proportion* des soins qu'il a de moi. » SÉV. *En proportion* de signifie suivant telle mesure exacte, et a rapport uniquement à la quantité. Il ne dépense pas *en proportion* de son revenu (et non pas *à proportion* de son revenu, comme le dit à tort l'Académie). « La critique exige du talent *en proportion* de ce qu'il peut. » LAH.

On a dit *à comparaison* avant de dire *en comparaison* : c'est une preuve entre mille que les langues deviennent de plus en plus précises. « La hauteur d'un puits et d'une tour est fort petite *à comparaison* du diamètre de la terre. » DESC. On disait aussi autrefois *au même temps* pour *en même temps*.

6° *A*, *ENVERS*.

INGRAT, **REBELLE**, **INJUSTE**, **INDULGENT**, **FIDÈLE**, etc., *à* et *envers*.

Chacun de ces adjectifs avec *à* marque une manière d'être ou une disposition vague, générale, habituelle ou peu remarquable. Aussi est-ce toujours *à* qu'ils prennent avec les noms de choses, c'est-à-dire quand il s'agit de désigner les sentiments qu'on éprouve, ou d'exprimer comme on est à l'égard des choses. *Ingrat à* des bontés (FÉN., VOLT.), *à* des faveurs (MASS.), *à* un bienfait (BOSS.). *Rebelle aux* lois (J. J.), *à* la justice, *aux* ordres ou *à* la volonté de quelqu'un (ACAD.). « Cela montre combien la réforme était *indulgente à* ces pieux assassinats. » BOSS. *Fidèle à* sa vocation (BOURD.), *à* sa parole ou *à* l'amitié (ACAD.). — Les mêmes adjectifs s'emploient avec *envers* pour annoncer quelque chose de plus spécial, de plus significatif, de plus extraordinaire, et, par exemple, pour montrer de quelle manière on est disposé, non plus à l'égard des choses, mais à l'égard des personnes. *Ingrat envers* son bienfaiteur (ACAD.), *envers* Dieu (PASC., BOURD., FÉN.). *Rebelle envers* son roi légitime (VOLT.).

La nature *envers* vous me semble bien *injuste*.
(Le Chêne au Roseau). LAF.

« De cette façon l'Église a cru être assez *indulgente envers* les homicides. » PASC. « Il ne suffisait pas que Dieu parût *fidèle envers* lui (S. Ignace de Loyola). » BOURD. « La charité nous rend *fidèles envers* tout le monde. » NIC.

Avec les noms de choses, il n'y a point de difficulté; c'est toujours de la préposition *à* qu'il faut se servir. Mais avec les noms de personnes, *envers* n'est pas toujours de rigueur. Quelquefois on peut et on doit dire, *ingrat*, *rebelle*, *injuste*, *indulgent*, *fidèle à* quelqu'un plutôt que *envers* quelqu'un. C'est quand on veut indiquer à l'égard de quelqu'un un sentiment vague, peu marqué, comme est celui qu'on éprouve pour les choses, ou bien habituel et par cela même peu frappant. « L'empereur d'Allemagne Henri IV dit hautement que le pape Grégoire VII ne pouvait être *ingrat à* son bienfaiteur. » VOLT. « Quand l'allusion se présente d'elle-même, ce serait être *ingrat à* la Fortune que de la rejeter. » VAUG. — Un sujet est *rebelle envers* son roi, quand, dans une circonstance particulière, il prend les armes pour le renverser; mais un peuple, sans cesse inquiet et remuant, qui n'obéit qu'avec peine, est *rebelle à* son roi; les hérétiques sont *rebelles à* Dieu (MONTESQ.). « Quiconque ne résiste pas à ses volontés, il est *injuste au* prochain, incommode au monde et outrageux *à* Dieu. » BOSS. « Henri IV était *indulgent à* ses amis, *à* ses serviteurs, *à* ses maîtresses. » VOLT. « Le chien se pique d'être soigneux et *fidèle à* son maître. » LAF.

7° *A*, *VERS*.

Que la préposition *à* ait pour caractère ordinaire la généralité, le vague et l'indétermination, c'est ce que démontre tout ce qui a été dit jusqu'ici dans ce chapitre. Toutefois, ce caractère ne lui convient que quand, élevée au plus haut degré de l'abstraction, elle s'emploie comme une sorte d'auxiliaire à la suite des verbes et des adjectifs qu'elle joint à leur régime. Hors de là, considérée quant à sa valeur originelle et relativement au rapport qu'elle exprime proprement, elle a un sens précis, et c'est par cette précision même qu'elle se distingue d'autres prépositions, de *vers*, par exemple.

A et *vers* servent également à distinguer l'endroit où est une chose ou bien où aboutit une action; mais *vers* ne le désigne qu'à peu près. Cette étoile est située *vers* le nord signifie qu'elle est plutôt dans cette partie du ciel que dans une autre, qu'elle est aux *environs* du nord. Quand on dit qu'elle est située *au* nord, le nord est considéré, non plus comme une grande division du ciel, mais comme un point fixe tout près duquel est l'étoile en question. Viens *vers* moi, veut dire seulement viens de mon côté, et ne va pas d'un autre, approche-toi de moi. Viens *à* moi, indique la personne qui parle comme un terme ou un point précis sur lequel elle commande de se diriger.

Ces deux prépositions appliquées au temps diffèrent de même. Les historiens font remonter sa naissance *vers* l'année 1500, c'est-à-dire à peu près *à* cette année, *environ* l'année 1500, comme on disait autrefois. *A* notre heure dernière, indique un moment trop court et trop bien déterminé pour qu'on puisse y substituer, dans aucun cas, *vers* notre heure dernière.

A, *ad*, indique le point, mais le point fixe, précis, circonscrit, où l'on tend. *Vers*, de *versus*, tourné du côté de, ou simplement du côté de, exprime plutôt la situation où le côté par rapport à un autre ou à d'autres côtés qu'il exclut : ce qui est *vers* l'orient n'est point du côté de l'occident, du midi ni du nord, sans plus de détermination. C'est pourquoi *vers* s'emploie particulièrement bien quand il s'agit d'un lieu qui, dans l'usage ordinaire, est opposé à d'autres : *vers* l'orient, *vers* l'occident, etc.; voyez ce passage dans tel livre, *vers* le commencement, *vers* le milieu. *Vers* contient toujours cette idée d'opposition à d'autres côtés ou à d'autres directions, et *à*, jamais; celui ci est absolu. Un médecin ou un marchand, en concurrence avec d'autres, dira : Venez *vers* moi. Mais on dira à un homme qui n'a de secours à attendre d'aucune part : Venez *à moi*; ce qui ne supposera pas, comme

dans le cas précédent, la défense d'aller d'autre côté. Un vaisseau se dirige *vers* l'orient, parce qu'ainsi il arrivera plus tôt au terme de sa course que s'il allait *vers* l'occident, etc. On se dirige *à* un lieu, par des raisons tirées du terme lui-même : un vaisseau va *au* nord, l'autre *au* midi, parce qu'ils espèrent tirer de plus grands avantages de leur commerce, l'un avec le *nord*, l'autre avec le *midi*. On lève les yeux ou les mains *vers* le ciel toutes les fois qu'on a quelque raison pour ne pas les abaisser *vers* la terre; on lève les yeux ou les mains *au* ciel pour implorer l'assistance de Dieu, pour adresser au ciel quelque prière. Après avoir considéré les divers éléments, pour en tirer des preuves de l'existence de Dieu, Fénelon continue en disant : « Il est temps de lever nos yeux *vers* le ciel. » « Tout près de là était un homme qui, élevant les yeux *au* ciel, disait : Dieu bénisse les projets de nos ministres! » MONTESQ. « Que de voix plaintives s'élèvent *au* ciel contre ces hommes! » MASS.

La distance est si grande entre *à* et *vers* dans *à* la fin et *vers* la fin, qu'on peut mettre entre deux une autre préposition, *sur* : *sur* la fin. Quand on est *à* la fin de quelque chose, on a fini, on n'a plus rien à faire; quand on est *vers* la fin, on est déjà loin du commencement, on a même passé le milieu, mais rien de plus; quand on est *sur* la fin, ou va finir, on voit le terme tout près de soi, on y touche, on est presque dessus. Une discussion s'élève *vers* la fin d'un repas; c'est une vive querelle *sur* la fin du repas; et, *à* la fin du repas c'est une rixe, on sort de table pour se battre. « Elle me prie *à* la fin de son billet de lui renvoyer ce livre, » J. J., implique qu'après cette prière le billet ne contient plus rien. « J'avais fait, *vers* la fin de l'*Émile*, une sortie contre cette cruauté, » J. J., indique seulement que cette sortie se trouve dans la dernière partie de l'ouvrage, et non pas dans la première ni dans celle du milieu. « Vous me reprochez de n'avoir pas fait changer de système à Wolmar *sur* la fin du roman, » J. J., c'est-à-dire au moment ou sur le point de le finir, quand le roman approche du terme. — D'ailleurs *sur* a cela de particulier, qu'il désigne, non pas la situation comme les deux autres, mais l'approximation ou l'action d'approcher : il n'est applicable qu'aux choses qui se font et non aux choses qui sont. Ainsi on ne dit pas *sur* le milieu d'un champ ou du ciel, comme on dit *au* milieu ou *vers* le milieu d'un champ ou du ciel. *A* la fin ou *vers* la fin d'un livre se trouve telle chose; *sur* la fin d'un livre, l'auteur fait telle chose, l'action change ou se modifie de telle manière. Il est *sur* son départ, et non *à* ou *vers* son départ, parce qu'il s'agit ici d'une action pure et non d'une chose.

8° *DE* et *AVEC*, *DE* et *POUR*, *DE* et *SUR*.

Comparativement l'une à l'autre, les deux prépositions *à* et *de* sont, celle-ci plus déterminative, celle-là plus générale. Mais à l'égard des prépositions spécificatives proprement dites, c'est-à-dire de toutes les autres, elles ont un sens également vague et indéfini. Ainsi, *à* et *de* sont dans le même rapport relativement à *par*; et la même différence trouvée entre *à* et *avec*, entre *à* et *pour*, entre *à* et *sur*, se retrouve entre *de* et *avec*, entre *de* et *pour*, entre *de* et *sur*. Quelques exemples suffiront pour le démontrer.

De et *avec*, comme *à* et *avec*, désignent également l'instrument ou la matière dont on se sert pour faire quelque chose. Frapper *du* pied ou *avec* le pied, lancer *de* la main ou *avec* la main, payer *de* ses deniers ou *avec* ses deniers, combler un fossé *de* pierres ou *avec* des pierres. *De* est pour l'ordinaire, l'habituel; *avec*, pour les cas particuliers, singuliers, remarquables : on frappe *du* pied la terre, et *avec* le pied un objet qu'on rencontre, une bête venimeuse, le haut d'une chaise ou d'une table; on comble un fossé *de* pierres, *de* décombres, et quelquefois, pendant la guerre, on comble les fossés *avec* des cadavres. Ou bien encore on se sert d'*avec* pour spécifier, dans le genre d'instrument et de matière généralement employés, l'espèce ou l'individu qu'on emploie dans un cas particulier. « S'il avait eu une fronde, le sauvage lancerait-il *de* la main une pierre avec tant de roideur? » J. J. Nous lançons mieux des pierres *avec* la main droite qu'*avec* la main gauche. On paye *de* ses deniers, et *avec* les premiers deniers de sa recette. On distingue les choses les unes *des* autres, comme on les compare les unes *aux* autres, sans grand effort, sans attention, sans difficulté, à première vue; et on les distingue les unes d'*avec* les autres expressément, en démêlant, en déterminant, en marquant fortement leurs traits caractéristiques; c'est la différence de l'homme qui voit et représente aux autres ses perceptions, à l'homme qui regarde et rend compte aux autres de ses observations.

D'un autre côté, *de* et *pour*, dans moyen *de* parvenir et moyen *pour* parvenir, sont entre eux comme *à* et *pour*, dans les expressions synonymiques ci-dessus examinées. Vous direz d'une manière toute générale : il ne néglige aucun moyen *de* parvenir; et d'une manière particulière : c'est là un excellent moyen *pour* parvenir. On trouve un moyen *de* parvenir, on cherche un moyen *pour* parvenir. Les mêmes nuances peuvent servir à distinguer occasion *de* et occasion *pour*, soin *de* et soin *pour* : le soin que prennent tous les peintres *de* placer leurs tableaux dans un jour avantageux ne contribue pas peu à les faire valoir; Cicéron propose, à l'imitation de l'historien, pour la disposition des faits, « le soin qu'un homme de bon goût prend *pour* placer de bons tableaux dans un jour avantageux. » FÉN.

En conversation on parle, on discourt *de* choses et *d*'autres, *de* nouvelles, *de* modes, *de* voyages : un orateur parle, discourt, *sur* tel ou tel sujet, un savant *sur* des matières plus ou moins difficiles. Faire un traité *d*'horticulture et un traité *sur* la culture du dahlia. « Tous ceux qui se sont mêlés d'écrire ou *de* la religion ou *de* la philosophie se sont servis d'Homère et de ses livres. » MONTAIGN. Pour bien écrire *sur* la religion et *sur* la philosophie, il faut de longues études, une rare application et comme une vocation particulière. — Une assemblée est instituée pour délibérer *de* telles ou telles choses, ou elle déli-

bère *de* telles ou telles choses d'ordinaire, suivant le cours naturel des affaires; elle délibère *sur* une chose dans un cas particulier, ou *sur* une chose qu'on spécifie ou qui est remarquable sous quelque rapport, imprévue, importante, capable de causer de longs débats. — On félicite quelqu'un *d*'avantages communs, qui lui sont advenus, qui n'ont pas dépendu de son mérite propre, et, par exemple, d'un changement de fortune par suite de succession (Les.). « Je vous félicite *du* plaisir que vous avez eu de faire le voyage avec M. le comte d'Egmont. » Montesq. On félicite quelqu'un *sur* ses qualités, *sur* ses talents et *sur* ce qu'ils lui ont valu ou attiré d'heureux, *sur* le succès de ses travaux (Fén.), de ses sermons (Les.), *sur* son goût (Volt.), *sur* l'agrément et *sur* la politesse de son langage (Labr.). — *Congratuler* s'employait aussi autrefois de la même manière, c'est-à-dire avec *de* dans les cas ordinaires, qui ne méritaient pas qu'on insistât, lorsqu'il s'agissait d'un pur bonheur. « Quand on *congratulait* Tite d'une conquête si glorieuse (celle de la Judée) : Non, non, disait-il, ce n'est pas moi qui ai dompté les Juifs; je n'ai fait que prêter mon bras à Dieu, qui était irrité contre eux. » Boss. Mais *congratuler sur* était une expression de choix, réservée pour les cas où il fallait louer la personne elle-même, ses mérites ou son habileté. « Un flatteur *congratule* Théodème *sur* un discours qu'il n'a point entendu, et dont personne n'a pu encore lui rendre compte. » Labr.

9° *POUR* et *AFIN*, *AVEC* et *PAR*.

Quand *à* et *de* sont synonymes, on peut aisément réduire chacun à son rôle précis et véritable en mettant entre eux l'opposition de la généralité à la spécialité. Il en est de même quand *à* et *de* se trouvent synonymes, chacun de son côté, des prépositions spécificatives, *par*, *avec*, *pour*, etc.; le caractère de la généralité convient aux premières, et aux dernières celui de la spécialité. Mais il y a plus : les prépositions spécificatives sont-elles elles-mêmes synonymes entre elles, alors leur différence se trouve encore dans cette même opposition : l'une des deux prépositions est plus générale, l'autre plus spéciale. De sorte qu'on peut établir d'une manière presque absolue la règle suivante pour la distinction des prépositions à qui il arrive d'exprimer le même rapport, c'est-à-dire d'être synonymes, c'est que l'une d'elles est pour les cas ordinaires, habituels, communs, l'autre pour les cas extraordinaires, particuliers, remarquables. Après tous les détails donnés dans ce chapitre et dans les trois qui précèdent, il suffira d'apporter seulement deux exemples pour confirmer cette théorie.

POUR et AFIN signifient l'un et l'autre qu'on fait une chose ou qu'une chose est faite en vue d'une autre.

En ce sens, *pour* est, par rapport à *à*, l'expression spéciale, particulière, remarquable : *travailler à* s'instruire, *travailler pour* s'instruire. Mais il devient à son tour l'expression générale, ordinaire, vague, par rapport à *afin : travailler pour* s'instruire, *travailler afin* de s'instruire. Il marque une fin, une intention, moins particulière pour l'individu ou pour la circonstance. Toutes les femmes se parent *pour* aller au bal; mais, parmi elles, il y en a quelques-unes qui se parent *afin* de faire des conquêtes. Vous mangez *pour* vivre, et dans la maladie vous mangez de préférence de certains aliments *afin* de rétablir votre santé. — Et non-seulement *pour* exprime plus vaguement, plus faiblement l'intention, mais encore il semble être tout objectif et n'avoir rapport qu'au résultat qu'on a en vue de produire; il pourrait être remplacé par, *à l'effet de;* tandis que *afin*, tout subjectif, annonce expressément le dessein d'arriver à un certain but et se traduirait plutôt par, *en vue de*. On dit faire ses efforts, ou s'efforcer *pour*, quand on ne considère que l'effet qu'on s'efforce de produire, et faire des efforts *afin*, quand on a surtout égard au dessein, à l'intention, au désir qu'on a d'atteindre un but.

> Mais plus on fait d'efforts *afin* de le bannir,
> Plus j'en veux employer à le mieux retenir.
> Mol. (Orgon parlant de Tartufe).

Dans sa démonstration de l'*Existence de Dieu*, Fénelon, voulant montrer que tout dans l'univers manifeste un dessein, un plan, une intention, dit de chaque chose, elle est arrangée de telle et telle façon, *afin que*... On dira au contraire, *pour* faire telle chose, il faut, il est nécessaire, il suffit que..., parce qu'alors on considère surtout la possibilité et la facilité du résultat indépendamment de l'intention où l'on est de produire. Ainsi, *afin* signifie une intention particulière, ou particulièrement l'intention. Il signifie une fin particulière, une fin qui n'est pas celle qu'a tout le monde en faisant la chose, une fin à soi, secrète, fine, peu commune, détournée, éloignée, en un mot, qui se distingue des fins ordinaires. « Le marchand fait des montres *pour* donner de sa marchandise ce qu'il y a de pire : il a le cati et les faux jours, *afin* d'en cacher les défauts et qu'elle paraisse bonne; il la surfait *pour* la vendre plus cher qu'elle ne vaut; il a des marques fausses et mystérieuses, *afin* qu'on croie n'en donner que son prix. » Labr. « Nous nous étions hâtés de venir attaquer Salente *pour* nous défaire du plus faible de nos ennemis, *afin* de retourner ensuite nos armes contre cet ennemi plus puissant. » Fén.

AVEC et PAR expriment le rapport de l'instrument ou du moyen employé pour parvenir au but proposé, avec l'agent qui emploie cet instrument ou ce moyen.

Mais *avec* est l'expression spéciale, et partant il désigne un rapport plus étroit, plus immédiat, un instrument précis, réel, physique; *par* est l'expression générale, ce qui fait qu'il signifie un rapport plus indirect ou plus éloigné, un moyen abstrait, idéal. Blair (*Rhétorique*, 2e partie, lecture X), à qui nous empruntons cette distinction, la développe et la justifie de la manière suivante : « On tue un homme *avec* une épée, il meurt *par* violence; un criminel est garrotté *avec* une corde *par* le bourreau. On trouve, dans un passage de l'*Histoire d'Écosse*, par Robertson, un exemple sensible de la différence qui existe entre ces deux particules. Un ancien monarque écossais demandait à ses nobles, *par* quel droit ils possédaient

leurs terres; les nobles se levèrent, et tirant leurs épées : « C'est par elles, s'écrièrent-ils, que nous les avons acquises, c'est avec elles que nous les défendrons. » Par elles indique que leur épée fut un des moyens par lesquels ils acquirent leurs terres, lorsqu'ils employèrent la force pour s'en rendre les maîtres, et avec elles signifie que leur épée est l'instrument direct et immédiat qu'ils sont prêts à employer pour les défendre.

10° CONTRE. — CONTRE et A, CONTRE et SUR, ETC.

A et *de* sont les seules prépositions dont nous ayons longuement déterminé la valeur en les considérant, dans des chapitres distincts, à la suite de verbes qui s'emploient aussi sans préposition. Exemples : prétendre, toucher, suppléer, croire quelque chose; prétendre, toucher, suppléer, croire *à* quelque chose : désirer, espérer, préférer faire une chose et *de* faire une chose, hériter une chose et *d'une* chose, traiter un sujet et *d'un* sujet. On pourrait faire le même travail sur d'autres prépositions, sur *contre*, par exemple : on dit également combattre quelqu'un ou quelque chose, et combattre *contre* quelqu'un ou quelque chose. Après quoi, le sens de la préposition étant bien constaté, il serait facile de la distinguer soit de *à* et de *de*, soit de celles des prépositions qui sont spécificatives. Ainsi on apercevrait plus aisément la différence d'*attenter contre* par rapport à *attenter à* et à *attenter sur*, celle d'*entreprendre contre* par rapport à *entreprendre sur*, et ainsi des autres exemples, s'il y en a.

COMBATTRE quelqu'un ou quelque chose, COMBATTRE CONTRE quelqu'un ou quelque chose.

Contre marque opposition : *combattre contre* se doit donc dire, quand il s'agit d'exprimer une opposition forte, extraordinaire, acharnée, la lutte d'un homme qui *combat* le sachant et le voulant, d'une manière ouverte et déclarée, qui ne craint pas de s'élever et de se porter *contre*. Cette expression dénote naturellement de la part du sujet une grande hardiesse ou de l'audace, et de la part de la personne ou de la chose combattue une grande résistance et la difficulté de la vaincre. Les Titans *combattirent contre* Jupiter. « Suivant les traditions de l'antiquité, les premiers héros *combattirent contre* les lions et *contre* les sangliers avec des massues. » VOLT. « Par ces flèches tu seras invincible, comme je l'ai été, dit Hercule à Philoctète, et aucun mortel n'osera combattre contre toi. » FÉN. « Semblable à un rocher contre lequel les vents *combattent* en vain, Philoclès demeurait immobile. » ID. « *Combattre contre* un plus puissant que soi. » MAL.

ATTENTER À, ATTENTER SUR, ATTENTER CONTRE. Commettre un attentat.

A est une préposition générale, indéterminée, vague; au lieu que *sur* et *contre* sont des prépositions spécificatives. *Attenter à* sera donc l'expression générale, affaiblie, idéale, abstraite : *attenter à* l'honneur, *à* la probité, *à* la pudeur, *à* la liberté, mais non pas *attenter à* une personne. Pendant que, suivant l'étymologie de la préposition *à*, *attenter à* doit désigner une tentative avec un plus ou moins grand éloignement du but. *Attenter à* la vie de quelqu'un représente l'attentat sous le point de vue moral, comme une violation; *attenter sur* ou *contre* la vie de quelqu'un signifie physiquement et rigoureusement porter la main sur lui, ou du moins c'est le sens propre d'*attenter sur*, et, de son côté, *attenter contre* se distingue par un caractère tout particulier. — On *attente sur* et *contre* les personnes; et quand on *attente sur* et *contre* les choses, cela s'entend d'une manière plutôt physique et réelle que morale et abstraite.

Voici maintenant la différence d'*attenter sur* et d'*attenter contre*. *Attenter sur*, prendre *sur*, empiéter *sur*, est d'un usurpateur, d'un homme injuste; *attenter contre*, s'élever et marcher *contre*, sans crainte ou sans respect, est d'un audacieux ou d'un sacrilége. On *attente* proprement *sur* les droits. « *Attenter sur* la bourse du prochain. » LEN.

Amour m'a fait défense
D'*attenter sur* des jours qui sont en sa puissance.
(Psyché.) LAF.

« Ozias *attenta sur* les droits sacrés du sacerdoce. » BOSS. On *attente* proprement *contre* ce qu'il y a de plus élevé et de plus vénérable, et cette expression donne l'idée de marcher *contre*, ouvertement, hardiment, malgré les obstacles, l'opposition ou le caractère d'inviolabilité. « *Attenter contre* l'État, *contre* son roi, *contre* Dieu. » BOSS. « Richelieu fit accuser les conspirateurs de vouloir *attenter contre* le roi même. » VOLT. « Si un prêtre osait parmi nous *attenter* quelque chose de semblable à l'action de Joad *contre* les personnes du sang royal, il serait condamné au dernier supplice. » ID. « Ceux qui s'emparaient des droits régaliens voulurent épouvanter par le supplice de la roue quiconque oserait *attenter contre* eux. » ID. « Garde-toi bien, dit l'Amour à Psyché, d'*attenter contre* ta vie ! » LAF.

ENTREPRENDRE SUR, et ENTREPRENDRE CONTRE diffèrent absolument comme *attenter sur* et *attenter contre*.

Entreprendre sur exprime une simple usurpation; c'est, sans aucun titre et violemment, s'arroger un droit ou une autorité. « En jugeant du prochain nous attentons sur l'autorité de Dieu, nous *entreprenons sur* ses droits, nous nous donnons ou nous prétendons nous donner un pouvoir qu'il s'est réservé, et qui lui est propre. » BOURD. « L'adultère *entreprend sur* la femme de son prochain sans autre titre que sa convoitise. » BOSS. « Chez les Grecs l'homme civil n'était autre chose qu'un bon citoyen qui se laisse conduire par les lois, et conspire avec elles au bien public sans rien *entreprendre sur* personne. » ID. *Entreprendre contre* se dit en parlant d'une *entreprise* ou d'une usurpation indigne, audacieuse, insolente. « La puissance des démons les rend superbes et audacieux : ils *entreprennent contre* le fils de Dieu même; peut-on voir une audace plus emportée ? » BOSS. « L'homme, ver de terre, croit que le presser tant soit peu du pied, c'est un attentat énorme, pendant qu'il compte pour rien ce qu'il *entreprend* hautement *contre* la souveraine majesté de Dieu et *contre* les droits de son empire ! » ID. « Ce prétendu attentat d'un soldat chrétien contre Julien eût passé pour une entre-

prise contre la loi éternelle et pour un sacrilége contre la seconde Majesté. » Id.

SYNONYMIE DES VERBES NEUTRES QUI SE CONJUGUENT AVEC LES AUXILIAIRES *avoir* ET *être*.

Avoir ou *être passé*, *monté*, *descendu*, *entré*, *abordé*, *résulté*. — *Avoir* ou *être changé*, *embelli*, *disparu*. — *Avoir* ou *être échappé*, *péri*, *parti*. — *Avoir cessé*, *être cessé*. — *Avoir* ou *être demeuré*, *resté*, *sorti*. — *Avoir été*, *être allé*.

Pour trouver la règle de distinction, il suffit de bien saisir le rôle des deux auxiliaires, car en eux seuls réside évidemment toute la différence qui puisse exister entre les expressions synonymiques de ce genre. Or, ils s'emploient pour marquer, le premier, une action et une action passée, *j'ai aimé;* le second, un état et un état présent, *je suis aimé*. Ils doivent immanquablement garder ces caractères quand ils servent à conjuguer un même verbe neutre. *Avoir*, l'auxiliaire des verbes actifs, exprimera par conséquent un fait et un fait passé; *être*, l'auxiliaire des verbes passifs, un état et un état présent, résultant de ce fait. Ils formeront avec le même participe, auquel ils sont joints, deux expressions légèrement différentes, l'une plutôt historique, pour ainsi dire, ou narrative, l'autre plutôt qualificative; l'une rappelant plutôt le côté verbal du participe, et l'autre son côté adjectif; l'une faisant voir le sujet pendant l'action qui a eu lieu, et l'autre dans l'état qui est résulté de cette action; toutes deux relatives au temps, mais celle-là au temps qu'a duré le fait, et celle-ci au temps depuis lequel le sujet se trouve dans tel état par suite de ce fait. A l'application on verra combien le principe est rigoureux, et combien est grande ici la coïncidence entre la logique instinctive du langage et la logique réfléchie de la grammaire.

1° Parmi les verbes neutres susceptibles de se conjuguer avec *avoir* et *être*, on en peut distinguer d'abord un certain nombre qui marquent de la part du sujet l'action de se mettre dans un nouvel état, d'aller d'un lieu à un autre : tels sont *passer*, *monter*, *descendre*, *entrer*, *aborder*, *résulter*. Ils méritent un examen à part, à cause de l'analogie de leur signification et de la manière spéciale dont la règle générale s'y adapte. Composés avec *avoir* et *être*, tous les participes de ces verbes donnent naissance à des locutions qui, prises deux à deux, sont synonymes, à raison de l'identité de leur radical. La synonymie n'est cependant pas absolue, et les verbes dont il est question ne reçoivent pas indifféremment pour auxiliaire *avoir* ou *être*. Conjuguez-les avec *avoir*, vous représentez le sujet pendant qu'il a fait l'action de se rendre d'un lieu à un autre; si vous le conjuguez avec *être*, vous montrerez le même sujet comme étant dans tel état par suite de cette action. La procession a *passé* ici, sous mes fenêtres, je l'ai vue; en parlant ainsi, je songe à l'action de la procession qui passait. La procession est *passée*, ne l'attendez plus; c'est ce que je réponds à celui qui me demande s'il vient à temps pour la voir, parce qu'alors je ne pense plus qu'à l'état. A trente ans, le temps des illusions *est passé*, et on se plaint généralement qu'il *a passé* trop vite. La flotte *a passé* à Cadix à telle époque (Delaf.); c'est un fait qu'on apprend. Heureusement les conspirations *sont passées* de mode (Volt.); c'est un état de choses qu'on énonce. A l'idée d'action propre à l'auxiliaire *avoir* s'en joignent naturellement d'autres qui en forment comme le cortége ordinaire, celles des circonstances de temps, de lieu, de manière, de motif, au milieu desquelles l'action s'est produite : quand, par où, comment, pourquoi *a-t-il passé*, *monté*, etc.? Rien de tout cela ne convient à l'auxiliaire *être*, parce qu'au lieu de marquer l'action, il exprime l'état, la possession d'une qualité, comme on s'en convainc en le traduisant, et on le peut toujours, par *se trouver*. *Est*-il *passé*, *monté*, *descendu ? Se trouve*-t-il *passé*, *monté*, *descendu ?* c'est-à-dire dans l'état d'un homme *passé*, *monté*, *descendu ?* et le sujet étant tel, qu'ai-je à faire? où dois-je le chercher?

AVOIR RÉSULTÉ, ÊTRE RÉSULTÉ. Être devenu le résultat ou la conséquence.

Avoir résulté présente comme événement et comme s'opérant dans le temps passé ce que *être résulté* signifie comme chose présentement existante. Vous avez été témoin de leurs querelles, et vous avez vu comment il en *a résulté* un procès; moi qui n'y étais point, je sais qu'il en *est résulté* un procès. Les physiciens, qui suivent les actions les plus cachées de la nature, peuvent dire que tels ou tels effets en *ont résulté;* ils en *sont résultés* pour le vulgaire. Buffon décrivant la formation de la terre dit : « De la combinaison du mouvement de rotation et de celui de l'attraction des parties il *a résulté* une figure sphéroïde. » Et ailleurs rappelant un résultat qu'il considère en lui-même et non relativement à son mode de production : « Whiston a si étrangement mêlé la science divine avec nos sciences humaines qu'il en *est résulté* la chose la plus extraordinaire du monde, qui est le système que nous venons d'exposer. »

2° Une seconde espèce de verbes neutres prenant tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*, est celle de ceux qui signifient que le sujet est mis dans un certain état, qu'il devient tel ou tel : *avoir* et *être changé*, *embelli*, etc. Quand ils prennent *avoir*, ils rappellent l'action ou l'opération qui a mené à cet état; et s'ils se conjuguent avec *être*, ils se rapportent tout à l'état et nullement au fait. Les propositions dans lesquelles entre *avoir* sont propres à représenter le sujet comme étant devenu dans et pendant tel temps, successivement, progressivement, de telle manière et par tel moyen, ce qu'il est. Celles où le même participe est composé avec *être* sont simplement énonciatives d'une qualité, et signifient simplement que le sujet est ou se trouve ce qu'il est, sans autre indication, si ce n'est quelquefois celle du degré. — « Vous *avez disparu* comme un éclair. » J. J. « Maintenant ma première âme est *disparue*, et je suis animé de celle que tu m'as donnée. » Id. — « Les mœurs et l'état de tout le corps de la nation *ont changé*

d'âge en âge.» FÉN. « Quand notre langue *sera changée*, le dictionnaire servira à faire entendre les livres dignes de la postérité. » ID. « Cet homme *est changé* à ne pas le reconnaître. » ACAD. — « Depuis qu'il a perdu son libertin de fils aîné, tu sais comment tout *a changé* pour nous. » BEAUM. On dirait : tu sais comme ou combien (MARM.) cette personne ou cette chose *est changée*.

On pourrait aisément appliquer la règle à chaque exemple en particulier, et la justifier par de nombreux passages des écrivains les plus scrupuleux sur le choix des mots : mais la facilité même de ce travail nous l'interdit. L'intelligence du lecteur saura bien y suppléer.

3° Cette distinction conduit à une remarque importante qui n'a encore été faite par aucun grammairien. Si l'action qu'exprime le verbe est telle qu'elle anéantisse le sujet, celui-ci ne pouvant plus être qualifié après l'action qui le détruit, le verbe ne devra s'employer qu'avec *avoir*. Si, au contraire, l'action est très-courte, instantanée, ou que l'état du sujet, après l'événement, soit de nature à préoccuper, on se servira plus volontiers d'*être* que d'*avoir*. Les trois exemples qui suivent rendront la chose évidente.

AVOIR ÉCHAPPÉ, ÊTRE ÉCHAPPÉ. On dit également d'un cerf, qui s'est mis hors de la portée des chiens : il *a échappé*, et il *est échappé aux chiens*.

Il leur *a échappé* peint le fait, l'événement ; il leur *est échappé* signifie l'état où la bête se trouve en conséquence. Il leur *a échappé*, c'est-à-dire que, par ses ruses, par ses détours, par la légèreté de sa course, en un mot par son action, il a évité d'être pris ou saisi par eux ; il leur *est échappé*, c'est-à-dire que, grâce à l'action qui l'a soustrait à leur poursuite, il est dans un état à ne plus craindre cette poursuite. En agissant il *a échappé*, et, depuis qu'il *a échappé*, il *est échappé*. Il en est de même de celui qui *a échappé* relativement à celui qui *est échappé* à la mort. Il tenait mal sa canne, elle lui *a échappé ;* elle a fait l'action de choir : sa canne, dont il a besoin, lui *est échappée*, ramassez-la-lui ; elle est dans l'état postérieur à la chute.

Mais voici une autre différence essentielle. Quand vous parlerez d'une chose dite ou faite par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, servez-vous toujours du verbe *être*, parce que la chose dite ou faite, subsistant après l'action, est propre à être qualifiée en raison de cette action.

Ce mot m'*est échappé*. VOLT.

« Il vous *est échappé* deux cruelles lignes contre Bayle. » ID.

Peut-être, si la voix ne m'eût été coupée,
L'affreuse vérité me *serait échappée*. RAC.

Que si vous voulez faire entendre, au contraire, qu'une chose n'a pas été dite ou faite, quelle qu'en soit la cause, il faudra toujours préférer *avoir*, parce que la chose non dite ou non faite ne subsistant pas après l'oubli ou l'omission, ou plutôt ne subsistant pas, sa production n'ayant pas eu lieu, ne peut pas recevoir de qualification qui supposerait son existence. Pour être tel ou tel, dans tel ou tel état, il faut d'abord être.

J'ai retenu le chant, les vers m'*ont échappé*.
J. B. ROUSSEAU.

« Le véritable sens *avait échappé* à tous les traducteurs. » ACAD. « Jamais il ne m'*a échappé* une seule parole qui pût découvrir le moindre secret. » FÉN.

AVOIR PÉRI, ÊTRE PÉRI. Être mort, avoir succombé à une cause de destruction.

Régulièrement, *avoir péri* donne l'idée de l'événement, du fait qui a amené la cessation de l'existence, de l'époque de ce fait, de sa manière et de ses moyens. « Louis II, roi de Hongrie, *avait péri* dans les plaines de Mohatz, lorsqu'en 1526, Soliman II couvrait ces plaines de morts. » VOLT. *Être péri* indique l'état qui résulte de l'action de périr, l'état de ce qui a été et n'est plus. Toutefois, et malgré l'exemple de Pascal, de Bossuet, de Lafontaine, de Mme de Sévigné, de Boileau, de Fénelon, de J. J. Rousseau, l'Académie ne paraît point admettre *être péri*, pas plus que *être expiré* dans le sens de Racine, « ce héros *expiré*, » et tout homme de goût répugne à l'employer. La raison en est qu'on a bien de la peine à considérer une chose comme étant telle ou telle, dans tel ou tel état, quand elle n'est plus, quand elle *a péri*. — On peut expliquer de même, mais en sens opposé, pourquoi, au contraire, on conjugue toujours le verbe *tomber* avec *être*. L'état de la chose, après la chute, est trop important pour ne pas nous préoccuper tout entiers : la chute, d'ordinaire instantanée, n'intéresse qu'en raison de l'effet qui en résulte. L'attention se porte d'abord et exclusivement sur la chose qui est là, affectée de telle ou telle manière : il faudrait, pour la considérer à son point de départ et pendant le chemin qu'elle parcourt si vite, une liberté d'esprit dont on est incapable ; on ne la voit qu'à son terme, et telle que l'action l'a faite.

AVOIR PARTI, ÊTRE PARTI. Avoir quitté un lieu, être allé ailleurs.

On dit plus volontiers, il *est parti*, parce qu'on songe presque toujours à l'état de la personne partie, absente, et aux conséquences de son départ : il *est parti*, il ne se trouve plus ici, je ne le reverrai plus, il habite un lieu éloigné, il va peut-être tomber malade, etc. Mais on dira bien d'un lièvre, il *est parti*, et il a *parti :* il *est parti*, c'est-à-dire, il n'est plus ici, ne le cherchez plus ici ; il *a parti*, c'est-à-dire qu'il a pris la fuite, qu'il s'est soustrait aux poursuites, et qu'il est perdu pour le chasseur ; ce qui doit empêcher de le qualifier par la phrase, il *est parti*. En parlant de la décharge d'une arme à feu, on dira toujours, le coup *a parti*. « Le fusil *avait parti* sans que le chasseur y pensât. » S. S. Si on disait le coup *est parti*, cela signifierait le coup subsiste, se trouve *étant parti ;* mais on ne peut pas le considérer comme ayant telle ou telle qualité, comme étant dans tel ou tel état, après qu'il a été anéanti par le départ.

4° Une autre conséquence résulte de la distinction générale. Avec *avoir* le verbe neutre décrit, raconte, c'est-à-dire exprime quelque chose de

temporaire et d'accidentel; avec *être* il qualifie, c'est-à-dire énonce quelque chose de fixe et de durable. Cette différence est bien sensible dans *avoir cessé* et *être cessé*.

AVOIR CESSÉ, ÊTRE CESSÉ. Ne plus agir, ne plus se faire sentir.

Le premier marque un fait, et tout fait est relatif, passager, accidentel; le second, une qualité, et toute qualité est plus ou moins permanente. De là, entre ces deux expressions une différence particulière, outre celle qui est commune à tous les synonymes de cette classe. Condillac l'a bien saisie, mais ne l'a pas bien expliquée. Quand on dit : la fièvre *a cessé*, on présume qu'elle reviendra, on a au moins tout lieu de le craindre. La fièvre *a cessé* signifie donc qu'elle a cessé momentanément, qu'elle *a cessé* d'agir pour recommencer. « La fièvre lui a duré continue pendant trois ou quatre jours, et puis *a cessé :* puis il est venu un redoublement que nous ne croyons pas dangereux. » LAV. Mais, quand on dit : la fièvre *est cessée*, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas; *cessée* est un adjectif, comme le prouve son accord avec le sujet, et c'est pourquoi il représente la cessation comme un état ou une qualité, c'est-à-dire comme quelque chose de durable et non comme un accident. « Le fléau de la contagion qui désolait nos provinces *est* enfin *cessé*. MASS.

Où sont-ils ces maris? La race en *est cessée*. LAV.

5° Malgré la différence réelle reconnue en commençant entre deux espèces de verbes neutres, signifiant, les uns que le sujet fait l'action qui le met dans un nouvel état, et les autres qu'il la subit, ils ont pourtant cela de commun, qu'ils marquent une action d'où résulte un état; et ce qui fait qu'ils se conjuguent avec *avoir* ou avec *être*, c'est principalement qu'on se propose en les employant, ou bien de rappeler l'action, ou bien d'arrêter l'esprit sur l'état.

Mais deux verbes neutres, *demeurer* et *rester*, se tenir ou s'arrêter en certain lieu, pendant un certain temps, expriment essentiellement l'état. Les locutions synonymiques *avoir* et *être demeuré* ou *resté* ne peuvent donc pas différer en ce que la première désignerait une action et la seconde un état.

Il faut se rappeler ici le second caractère distinctif des deux auxiliaires : *avoir* n'est pas seulement réservé pour l'actif, mais aussi pour le passé; et *être* est tout ensemble significatif de l'état et relatif au présent. En conséquence, *avoir demeuré* ou *resté* désignera l'état comme un fait dans le passé; *être demeuré* ou *resté* le désignera comme une qualité possédée dans le présent. Avec *avoir*, on fera entendre que le sujet n'est plus dans le lieu dont il est question, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit; et avec *être*, on exprimera que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était encore, ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit. — J. J. Rousseau dit, en parlant de deux envois qu'il a reçus : « Ils *ont demeuré* très-longtemps en route. » Et ailleurs : « Les premiers traits qui se sont gravés dans ma tête y *sont demeurés*. » — De même, Fénelon fait dire à Télémaque devant Calypso : « J'*ai demeuré* captif en Égypte comme Phénicien. » Et ailleurs il dit : « L'école d'Épicure *est demeurée* perpétuellement dans une égale splendeur. » — « Quel temps *avez-vous demeuré* en Angleterre? » MOL., se demande à un homme qui n'est plus en Angleterre. Mais si, revenu d'Angleterre, j'y ai laissé un ami, je dirai, il *est demeuré* en Angleterre, pour tel ou tel motif, dans telle ou telle intention.

Du reste, ce double point de vue convient aussi quelquefois aux verbes neutres qui marquent action. Dire qu'une personne *a sorti*, c'est supposer qu'elle est rentrée, ce qui n'est pas supposé dans elle *est sortie*.

C'est aussi de cette manière et pour la même raison qu'on doit distinguer les deux expressions, *avoir été* quelque part, et y *être allé*. Qui *a été* dans un lieu en est revenu ou sorti; qui y *est allé*, s'y trouve encore. « Tous ceux qui *ont été* à Rome n'en sont pas meilleurs : tous ceux qui *sont allés* à la guerre n'en reviendront pas. Lucinde *a été* au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine. Céphise *est allée* à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. » GIR.

SYNONYMIE DES ADVERBES ET DES PHRASES ADVERBIALES.

Sagement, avec sagesse; littéralement, à la lettre; abondamment, en abondance; forcément, de ou par force. — Aveuglément, à l'aveugle; vainement, en vain. — Sottement, en sot. Etc.

L'adverbe est du nombre des mots que les dictionnaires définissent toujours par des locutions prétendues synonymes, c'est-à-dire en apparence équivalentes et plus ou moins différentes en réalité. Jamais il n'y a parfaite identité entre l'adverbe et son explication; défaut de justesse inévitable, mais de grande conséquence, parce que l'explication étant souvent aussi usitée que l'adverbe lui-même, il en résulte pour celui qui parle ou écrit, indécision, embarras. C'est au synonymiste à lever toute difficulté.

La seule règle de distinction vraiment générale et applicable à tous les exemples se tire du rôle grammatical de l'adverbe. Il accompagne toujours le verbe, comme l'adjectif le substantif. Aussi existe-t-il entre l'adverbe et le verbe une espèce d'affinité ou d'alliance intime : l'adverbe prend la livrée du verbe, il se teint de ses couleurs, il participe de ses diverses nuances. Il rappelle une action et un agent; il exprime un fait ou quelque chose d'effectif, quelque chose qui se passe, et il a un certain rapport à un sujet qui agit; ou, pour le dire en termes très-abstraits, mais précis, il est marqué d'un caractère de phénoménalité ou de contingence et d'un caractère de subjectivité.

Mais la différence que cette règle peut servir à faire trouver entre l'adverbe et la phrase adverbiale n'est pas la seule ou est la seule qu'il y ait, suivant que, de son côté, la phrase adverbiale est telle ou telle. De là la nécessité de distinguer plusieurs cas, eu égard à la nature de la phrase adverbiale, la nécessité par conséquent de partager en

plusieurs classes les synonymes provenant de la comparaison de l'adverbe avec son explication.

La phrase adverbiale se compose toujours d'une préposition et d'un substantif. Mais ce substantif n'est pas toujours du même genre. Tantôt c'est un substantif abstrait (sagement, avec *sagesse;* littéralement, à la *lettre;* abondamment, en *abondance;* forcément, de ou par *force*): tantôt c'est un adjectif pris substantivement (aveuglément, à l'*aveugle;* vainement, en *vain*); et tantôt c'est un substantif qualificatif (sottement, en *sot;* héroïquement, en *héros*, etc.).

Or, la nature du substantif, contenu dans la phrase adverbiale, paraît être la seule chose importante à considérer du côté de celle-ci, pour en déterminer l'opposition avec l'adverbe. Donc, puisqu'il peut entrer dans la phrase adverbiale trois différentes sortes de substantifs, il faut, dans trois articles séparés, mettre l'adverbe en rapport avec chacune des trois espèces de phrases adverbiales que ces substantifs servent à composer. Adverbe et phrase adverbiale substantive; adverbe et phrase adverbiale adjective; adverbe et phrase adverbiale substantive-qualificative; voilà les trois titres sous lesquels le sujet doit être successivement examiné.

§ I. *Adverbe et phrase adverbiale substantive.*

1° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition *avec. Sagement, avec sagesse; hautement, avec hauteur; modérément, avec modération; fortement, avec force; noblement, avec noblesse; ardemment, avec ardeur; passionnément, avec passion; soigneusement, avec soin; attentivement, avec attention; certainement, avec certitude.*

D'abord la règle de distinction indiquée ci-dessus comme pouvant être employée dans tous les cas où il est question de mettre une différence entre un adverbe et une phrase adverbiale quelle qu'elle soit, trouve ici son application naturelle et conduit à un résultat aussi clair que certain. L'adverbe est pour le verbe ce qu'est l'adjectif pour le substantif. Il s'y ajoute et le qualifie. De cette concomitance habituelle naît pour l'adverbe, relativement au verbe, une certaine analogie de signification : c'est d'ordinaire un caractère de subjectivité par lequel l'adverbe se rapporte toujours en quelque manière au sujet de l'action. La phrase adverbiale, au contraire, est de sa nature objective, c'est-à-dire relative à la chose et modificative de la chose.

Ainsi, pour nous faire comprendre immédiatement par un exemple, un plan *sagement* combiné donne une haute idée du mérite de son auteur; un plan combiné *avec sagesse* fait entendre que les moyens y sont bien adaptés aux fins. Vous avez *sagement* fait de quitter cette société; je vous en loue : ses mesures étaient prises *avec sagesse;* l'ennemi ne pouvait guère échapper. — Fénelon a bien senti cette différence dans le passage suivant : « On a donné souvent aux Romains un discours trop fastueux : ils pensaient *hautement*, mais ils parlaient *avec modération.* » *Modérément* fermerait un contre-sens, car il s'agit ici des Romains considérés objectivement, dans leurs discours, par rapport à une qualité extérieure qui n'oblige point à porter l'attention sur eux-mêmes. Cet écrivain dit encore, au sujet de J. B. Rousseau : « Il pense *hautement :* il peint bien et *avec force.* » Voltaire a dit de même : « Cet avocat me paraît un homme de mérite qui pense *sagement* et qui agit *avec noblesse.* »

En conséquence, on devra dire plutôt aimer (Acad.), aspirer ou soupirer (J.J.), désirer (Fén.), demander (Id.), vouloir (Id.), *ardemment*, et courir (Boss.), chasser (Fén.), suivre quelqu'un (Id.), chercher quelque chose (d'Ag.), disputer (S. S.) ou se battre *avec ardeur :* là le sujet seul est en scène avec ses sentiments intimes; ici on en considère les actions, la conduite extérieure. — « Il doit, au fond de son cœur, désirer *ardemment* l'expulsion de ses durs maîtres. » J. J. « Je cours, je monte *avec ardeur*, je m'élance sur les rochers, etc. » Id. — « Je désire *ardemment*, ô mon Dieu, de jouir de vous et de vous voir.... O moment heureux où !... Courons-y avec *ardeur.* » Boss.

Même différence entre *passionnément* et *avec passion*. L'adverbe arrête les regards sur le sujet seul : la phrase adverbiale, au contraire. « Les sauvages de l'Afrique aiment *passionnément* la danse et les instruments de musique. » Montesq. C'est une qualité envisagée dans le sujet. « Si j'ai faim, je cherche *avec passion* la nourriture nécessaire. » Boss. Il s'agit ici d'une affection considérée hors du sujet, dans ses actions. On dit aimer (Montesq., Boss., Fén.), désirer (Roll.), souhaiter (Boss., Les.) *passionnément*, et agir (Boss., Pasc.) ou parler (Fén.) *avec passion.*

On a mis beaucoup de soin à faire ce qui est *soigneusement* fait; ce qui est fait *avec soin* est soigné : d'une part, la pensée se tourne vers le sujet; de l'autre, elle se porte vers l'objet. « Elle me conjura que le secret fût *soigneusement* gardé. » J. J. « Ces vins n'ont d'autre façon que d'être recueillis *avec soin.* » Id. On est *soigneux* de garder ce qu'on garde *soigneusement;* ce qu'on garde *avec soin* ne reçoit pas de dommage.

Le rapport est le même entre *attentivement* et *avec attention :* celui qui écoute ou examine *attentivement* est attentif; celui qui écoute ou examine *avec attention* ne perd rien; rien ne lui échappe. — « Je prêtai l'oreille *attentivement.* » J. J. « Prêter l'oreille au dedans, c'est écouter *attentivement.* » Boss. — « Je demande en grâce qu'on me relise *avec attention.* » J. J. « Vous le comprendrez aisément, si vous considérez *avec attention* comme Dieu parle différemment dans son Écriture. » Boss.

Qu'on rapproche l'adverbe *certainement* de la locution adverbiale synonyme *avec certitude*, on trouvera sans difficulté de l'un à l'autre la même différence. La subjectivité frappe tout d'abord dans *certainement;* c'est un terme affirmatif par lequel le sujet expose sa conviction, et l'autorité qu'il veut donner à son discours par son témoignage, plutôt que les raisons qu'il peut avoir d'assurer ou d'affirmer; *avec certitude*, au contraire, est tout objectif, il se rapporte aux raisons qu'on a de croire et de dire une chose comme certaine. A la rigueur même, il n'y a pas de synonymie entre les deux expressions : l'une est toute relative au sujet, et signifie *assurément;*

l'autre regarde uniquement les motifs de la conviction, et ne s'emploie guère qu'avec *connaître* et *savoir*. Aussi ne pourrait-on substituer *avec certitude* à *certainement* dans ce vers du *Misanthrope :*

Voilà *certainement* des douceurs que j'admire.

Mais si la subjectivité de l'adverbe et l'objectivité de la phrase adverbiale mettent souvent entre eux une telle distance, que leur confusion soit véritablement impossible, quelquefois aussi *certainement* se prend dans le sens d'*avec certitude* et accompagne également les verbes *connaître* et *savoir*. Dans ce cas, il se distingue toujours par la même circonstance; il conserve un reste de subjectivité et se considère *in ordine ad nos*, au lieu que *avec certitude* se considère *in ordine ad se* ou *ad res :* savoir *certainement*, c'est savoir de manière à être certain, à ne pouvoir douter; savoir *avec certitude*, c'est savoir de manière que les choses sues soient certaines, inébranlables et dégagées de toute obscurité. « Si j'étais dans une ville, dit Pascal, où il y eût douze fontaines, et que je susse *certainement* qu'il y en eût une empoisonnée, etc. » *Certainement*, c'est-à-dire de manière à en être sûr ou pleinement convaincu. Ailleurs il dit : « Quand l'Écriture même nous présente quelque passage dont le premier sens littéral se trouve contraire à ce que le sens ou la raison reconnaissent *avec certitude*, il ne faut pas entreprendre de les désavouer. » *Avec certitude*, c'est-à-dire, de manière à n'avoir plus besoin de preuves, et à ne pas redouter les contradictions. « On voyait Luther parler si *certainement*, de la ruine prochaine de la papauté, que les siens n'en doutaient plus. » Boss. Si *certainement*, c'est-à-dire d'une manière si convaincue. « Ce qui intéresse le plus Orosmane, c'est de savoir *avec certitude* si Zaïre est coupable ou non. » LAH. *Avec certitude*, c'est-à-dire d'après des rapports ou des renseignements convaincants. — On dit croire *certainement* (FÉN.), et voir ou discerner *avec certitude* (ID.), la croyance étant tout intérieure et considérée dans le sujet seul, au lieu que la vue et le discernement nous supposent en rapport avec les objets et dépendent des objets. C'est pourquoi on dira aussi plutôt connaître *avec évidence* (NIC.) que connaître *évidemment :* l'évidence est une qualité des choses, et non un état de l'esprit.

Au reste, la subjectivité de l'adverbe est si manifeste et si incontestable, que plusieurs philologues, Ménage, Beauzée, Court de Gébelin et Roubaud, n'ont pas hésité à faire dériver la terminaison de l'adverbe du latin *mente*, ablatif de *mens*, esprit, âme, pensée, intention; en sorte que *sagement*, *ardemment*, *attentivement*, par exemple, reviendraient à *sapienti mente*, *ardenti mente*, *attentâ mente*, c'est-à-dire avec une âme ou une disposition intérieure sage, ardente, attentive. Ovide dit *forti menti;* Stace, *honestâ mente;* Tibulle, *tacitâ mente*, etc. Les Espagnols terminent de même leurs adverbes, et quand ils en ont deux à mettre de suite, ils n'appliquent qu'au dernier la désinence *mente*, *segura y libremente*, sûrement et librement.

Mais l'adverbe ne se distingue pas seulement par sa subjectivité de la phrase adverbiale substantive. Pour découvrir toutes ses nuances caractéristiques, il ne suffit pas de considérer son rôle dans le discours, il faut de plus consulter son origine. Or, l'adverbe est formé de l'adjectif, et souvent il n'en diffère que par sa terminaison : tels sont *proprement* et *sensément* par rapport à *propre* et à *sensé*. En conséquence de cette dérivation, l'adverbe tient quelque chose de l'adjectif. Il correspond bien au substantif qui sert à l'expliquer dans la phrase adverbiale substantive: mais, en passant par l'adjectif, sa valeur fondamentale s'est altérée, et d'ordinaire elle a perdu de sa force, elle s'est atténuée.

Sagement vient de *sage*, qui signifie, conforme à la sagesse, ayant rapport à la sagesse, qui tient de la sagesse; de sorte que se conduire *sagement*, ce n'est pas toujours précisément se conduire *avec sagesse*, mais d'une manière qui a rapport à la sagesse, qui approche de la sagesse, et c'est pourquoi au lieu de définir *sagement* par, *avec sagesse*, il vaut mieux et on préfère quelquefois lui donner pour équivalent, d'*une manière sage;* et de même d'un grand nombre d'adverbes. Toutes les acceptions détournées, métaphoriques, approximatives que reçoit l'idée radicale dans l'adjectif se réfléchissent dans l'adverbe. Il ne saurait dès lors y avoir parité entre lui et une locution dans laquelle cette même idée a conservé toute sa valeur primitive. Ainsi *furieusement* ne signifie pas *avec fureur*, mais *beaucoup*, *énormément*, de même que l'adjectif *furieux* dans un *furieux* menteur, une *furieuse* dépense. *Passionnément* et *affectueusement* n'équivalent point à *avec passion*, *avec affection; passionnément*, c'est-à-dire en homme passionné, tout particulièrement possédé par une passion: *affectueusement*, c'est-à-dire en homme affectueux, plein d'affection, et de cette affection qui se marque par de petits soins, conformément à la valeur de l'adjectif.

Telles sont, à notre avis, les deux seules différences qui se puissent trouver entre l'adverbe et sa définition. Cependant Beauzée et Roubaud en ont proposé une autre, que nous avions nous-même adoptée dans la première édition de cet ouvrage, moins par conviction que par déférence. De nouvelles réflexions nous y font renoncer absolument.

Suivant ces deux philologues, l'adverbe exprimerait une modification du verbe ou de l'action, qu'il signifie, habituelle, constante, générale, au lieu que la phrase adverbiale désignerait cette même modification dans un seul cas. Ainsi se conduire *sagement*, par exemple, se dirait pour caractériser toute la conduite d'un homme, et se conduire *avec sagesse* n'en ferait connaître qu'une particularité, un fait, une seule action.

Nous pensons, au contraire, que l'adverbe n'est point du tout propre de sa nature à marquer la constance et l'habitude. Platon et Aristote, ces grands maîtres en matière de langage comme en beaucoup d'autres choses, ont réduit toutes les parties du discours à deux mots, seuls essentiels, le substantif et le verbe, désignant, l'un les choses permanentes ou qui demeurent, l'autre

les choses fluentes ou qui passent. Rien de plus constant que ce caractère du verbe, d'indiquer des faits, des phénomènes, des accidents, quelque chose de contingent et de passager. Comment se pourrait-il donc que l'adverbe, qui tient incontestablement du verbe, portât un caractère opposé? Il n'y a à cela nulle apparence.

Se conduire *sagement* veut-il dire montrer par sa conduite qu'on est sage, qu'on possède toujours la sagesse? Non, mais montrer par une action qu'on est sage en tant que faisant cette action, et rien de plus. En effet, n'est-ce pas par allusion à une seule action qu'on dit à quelqu'un : Vous avez fait *sagement* (ACAD.)?

Je me tais.
Vous ferez *sagement*. MOL.

« Clovis rendit ce pays à Gondebaud. Il fit *sagement*. » COND. « Ils ont *sagement* compris que.... » VOLT. Mais *avec sagesse* se rapportera plutôt à toute la conduite. « La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands passages de l'abaissement à la grandeur; aussi se gouverna-t-elle toujours *avec sagesse*. » MONTESQ. « La puissance mitigée que les évêques de Rome exercent aujourd'hui *avec sagesse*. » VOLT.

Il le reçut *froidement* (ACAD.), il m'a répondu *froidement* (ACAD.), se disent bien dans l'occasion. « Tu as raison, répondit *froidement* la mouche. » FÉN. *Avec froideur* conviendra mieux s'il est question de quelque chose d'habituel. « Un grand homme qui verrait tous les jugements qu'on fait de lui s'apercevrait que plusieurs regardent ses belles qualités *avec froideur*. » NIC.

« Un jour que le parlement tenait une assemblée, le roi, Henri II, s'y rendit. Deux conseillers recommandèrent *éloquemment* la réforme des mœurs et la tolérance des religions. » VOLT. « Il est beau de parler *avec éloquence* et de toucher le cœur. » ID.

L'opinion de nos deux devanciers nous paraît donc plus fausse que vraie, et M. Guizot a fait sagement de ne la point admettre dans sa compilation. D'ailleurs, ne fût-elle qu'incertaine, nous devrions encore la retirer d'une théorie où nous croyons n'avoir rien avancé que d'incontestable.

2° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition *à* avec ou sans l'article. ***Littéralement, à la lettre; rigoureusement, à la rigueur; unanimement, à l'unanimité; follement, à la folie; excessivement, à l'excès; etc.***

Le changement de préposition ne fait pas varier d'une manière notable le rapport de l'adverbe à la phrase adverbiale. Quelquefois même celle-ci commence indifféremment, ou peu s'en faut, par *à* ou par *avec : rigoureusement, à la rigueur* ou *avec rigueur; follement, à la folie* ou *avec folie; excessivement, à l'excès* ou *avec excès*. La présence ou l'absence de l'article est aussi une circonstance trop accessoire pour mériter attention. Devant les grands éléments de différence les petits disparaissent. Pour arriver à des éclaircissements considérables en même temps que certains, il faut encore s'attacher à l'adverbe et voir la double influence qu'il subit, et de la part du verbe, dont il est comme le satellite grammatical, et de la part de l'adjectif, d'où il dérive. On doit s'attendre, par conséquent, à trouver d'ordinaire dans l'adverbe subjectivité et dans la phrase adverbiale objectivité; de plus, il arrivera souvent que l'idée exprimée avec toute sa force ou toute sa valeur primitive par le substantif de la phrase adverbiale sera modifiée dans l'adverbe de la même manière que dans l'adjectif d'où l'adverbe a été formé.

LITTÉRALEMENT, À LA LETTRE. Selon la lettre, selon la valeur des paroles ou des mots.

Dans cet exemple la différence de l'adverbe et de la phrase adverbiale dépend du sens de l'adjectif qui a servi à former l'adverbe. *Littéralement*, d'une manière *littérale*, signifie, en conséquence de la terminaison adjective *al*, d'une manière qui a rapport à la lettre, mais quant à la forme, sous le point de vue extérieur ou grammatical. *A la lettre* veut dire, au contraire, conformément à la valeur du discours considéré intrinsèquement, quant à l'esprit ou à l'idée. « Il ne faut pas prendre *littéralement* ce qui ne se dit que par métaphore; il ne faut pas prendre *à la lettre* ce qui ne se dit qu'en plaisantant. » ROUB. Prendre, entendre, expliquer, traduire quelque chose *littéralement* ne regarde que l'interprétation logique et grammaticale; prendre, entendre, accomplir, exécuter quelque chose *à la lettre* regarde l'interprétation et la signification des mots fondamentales, essentielles. Les écoliers et les commentateurs sont exposés à entendre les textes trop *littéralement;* les domestiques auxquels on donne des commissions ou des instructions, les gens prévenus ou qu'on complimente sont exposés à entendre trop *à la lettre* ce qu'on leur dit. La haute poésie demande souvent à n'être pas rendue *littéralement;* si vous êtes chargé pour quelqu'un d'ordres importants, il faut les rendre *à la lettre*. En un mot, *littéralement* est pour le sens formel, et *à la lettre* pour le sens intrinsèque.

D'un autre côté, *littéralement* marque plutôt une action et rappelle un agent, au lieu que souvent *à la lettre* s'emploie en parlant d'un état. Un traducteur traduit *littéralement* un texte, et ce texte porte telle ou telle chose *à la lettre* (D'AL.).

RIGOUREUSEMENT, À LA RIGUEUR. Avec beaucoup de sévérité, sans faire aucune grâce.

Rigoureusement se considère relativement, et *à la rigueur* absolument, en soi. *Rigoureusement* exprime la manière d'agir en rapport avec le sujet dont il rappelle la qualité et les sentiments : celui qui punit *rigoureusement* punit en homme rigoureux. *A la rigueur* fait abstraction de l'agent; il ne le présente ni sous un jour favorable, ni sous un jour défavorable. Vous ferez à quelqu'un un mérite ou un tort d'avoir agi *rigoureusement;* vous vous en prendrez à son caractère; celui qui agit *à la rigueur* va jusqu'où la règle lui permet d'aller. De là vient qu'on se sert plutôt de *rigoureusement* avec les verbes *traiter, punir*, pour déterminer et caractériser la conduite qu'on tient envers les autres, et de *à la rigueur* quand il est question d'actions abstraites, spéculatives : observer ou expliquer une loi, juger une opinion *à la rigueur*. — D'ailleurs, *rigoureusement* dit plus, parce que l'adjectif *rigoureux* signifie plein de rigueur, qui a beaucoup de rigueur. Une vé-

rité *rigoureusement* démontrée l'est en toute rigueur.

UNANIMEMENT, À L'UNANIMITÉ. D'un commun accord, d'une commune voix. On conclut quelque chose *unanimement*, ou *à l'unanimité* dans une assemblée.

A l'unanimité représente absolument et en soi cette circonstance du fait; *unanimement* la représente en rapport avec les sentiments dont sont animés ceux qui donnent leurs suffrages. Toutes les fois qu'un parti de coalition vote *à l'unanimité*, il ne vote pas *unanimement*, tant s'en faut. L'unanimité d'*unanimement* suppose union et harmonie de tous les sentiments, de toutes les opinions; *à l'unanimité* suppose seulement rencontre de toutes les voix. « Tout le genre humain conspire *unanimement* à attester telle chose. » D'AG. Il est rare qu'une décision soit prise *à l'unanimité*.

FOLLEMENT, À LA FOLIE. Aimer *follement* ou *à la folie* une personne ou une chose, c'est l'aimer beaucoup, extraordinairement.

Follement signifie cette manière d'aimer en rapport avec le sujet qu'elle représente comme fou ou comme un fou; c'est à son égard une qualification vitupérative : *à la folie* la désigne en soi, objectivement, comme forte, comme extrême, et rien de plus. Ensuite *follement*, d'une manière folle, qui tient de la folie, est une expression moins stricte et moins rigoureuse; l'idée radicale s'y trouve affaiblie comme dans l'adjectif correspondant.

EXCESSIVEMENT, À L'EXCÈS. Outre mesure.

Excessivement est comme *furieusement*, *horriblement*, *terriblement*, *prodigieusement*, *infiniment*, un de ces mots hyperboliques qui ont bien perdu de leur valeur originelle à cause de leur dérivation adjective. *A l'excès* se prend, au contraire, à la rigueur; il dégage, il met à nu l'idée commune et la fait sentir dans toute sa force. C'est au point que *excessivement* ne signifie plus guère que beaucoup; au lieu que *à l'excès* marque l'excès ou le trop d'une manière nette et positive. « On dit que la reine pleura *excessivement* en disant adieu au roi. » SÉV. « Voilà les extrémités où vont quelquefois des âmes timides *à l'excès* ou trop inquiètes. » BOURD.

MORTELLEMENT, À MORT, À LA MORT. Blessé, frappé *mortellement*, *à mort* ou *à la mort*, c'est-à-dire de manière que mort s'ensuive.

A mort a plus de précision et implique plus de certitude; il signifie proprement, de sorte que la mort s'ensuivra. « Il est advenu à plusieurs d'entre les gladiateurs, étant blessés *à mort* de force plaies, d'envoyer demander au peuple s'il était content de leur devoir. » MONTAIGN. *Mortellement*, d'une manière mortelle, qui a rapport à la mort, qui est capable de la donner, emporte seulement que la mort pourra s'ensuivre, paraît devoir s'ensuivre. On dit plutôt malade *mortellement* que malade *à mort*, parce que la mort n'est guère jamais que l'effet probable et éloigné de la maladie. — Au figuré, *mortellement* et *à mort* sont synonymes comme ayant tous deux le sens d'excessivement : haïr *mortellement* ou *à mort;* mais *mortellement* est plus vague et moins énergique. « Je hais *mortellement* à vous parler de tout cela. » SÉV. « Se haïr *mortellement* comme enfant d'Adam. » MAL. « Nous craignons *mortellement* et nous évitons de nous connaître. » BOURD.

FONCIÈREMENT, À FOND. Connaître une chose *foncièrement* ou *à fond*, c'est la connaître parfaitement, de manière à saisir ce qu'elle offre à l'esprit de plus difficile et de plus obscur.

Mais ici l'adverbe, au lieu de diminuer et d'atténuer comme à l'ordinaire et comme on vient de le voir dans les trois exemples qui précèdent immédiatement celui-ci, est plutôt augmentatif, comme il nous a déjà paru l'être dans *rigoureusement*. Cela tient, non pas à la nature de l'adverbe, mais à la signification toute particulière que doit à sa terminaison l'adjectif *foncier*, d'où *foncièrement* tire son origine. Connaître *foncièrement*, c'est connaître en homme *foncier*, ainsi qu'on disait autrefois, c'est-à-dire en homme habile dans toute une science, dans tout un art. Connaître *à fond* marque peut-être plus de profondeur, parce qu'il signifie précisément la profondeur, mais il marque moins d'étendue. On possède une science *foncièrement;* on s'instruit *à fond* sur un point de droit ou de fait, sur un point de chronologie, d'histoire ou de théologie. Examiner une affaire *foncièrement* suppose qu'on l'examine dans toutes ses parties, en long et en large, pour ainsi dire; l'examiner *à fond*, c'est pénétrer jusqu'au fond et ne pas s'arrêter à la superficie.

Ensuite *foncièrement* montre l'homme, et le montre avec une qualité qui constitue en quelque sorte son métier ou sa profession; *à fond* montre la chose, et la montre débrouillée et éclaircie.

AISÉMENT, À L'AISE.

L'un est pour l'action, l'autre pour l'état : on fait quelque chose *aisément;* on repose *à l'aise* dans un fauteuil.

Et quand même tous deux se disent en parlant des actions, l'adverbe a seul un caractère de subjectivité toujours facile à reconnaître. Si une porte ne s'ouvre pas *aisément*, ceux qui entrent sont obligés de la pousser avec effort; si elle ne s'ouvre pas *à l'aise*, elle est mal faite, mal posée ou arrêtée par un obstacle. Où vous marchez *aisément*, vous marchez sans peine; où vous marchez *à l'aise* ne se trouve rien qui vous embarrasse ou vous gêne. « Aplanir le chemin du ciel et y faire marcher *à l'aise* les âmes lâches. » BOURD.

3° **La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition *en*. *Abondamment*, *en abondance; effectivement*, *en effet; réellement*. *en réalité; totalement*, *en totalité; conséquemment*, *en conséquence; etc.***

Il faut d'abord répéter ici la remarque faite au commencement de l'article précédent, c'est que le changement de préposition dans la phrase adverbiale substantive n'en produit aucun de bien sensible dans le rapport de cette phrase explicative avec l'adverbe qu'elle sert d'ordinaire à définir. Ainsi, *en rigueur*, *à la rigueur* et *avec rigueur* paraissent différer de *rigoureusement* à peu près de la même manière; ainsi, qu'on dise verser des pleurs *en abondance* ou *avec abondance*, cela revient au même, ou peu s'en faut, par rapport à verser des pleurs *abondamment*. Il ne peut

donc encore y avoir ici entre l'adverbe et son explication d'autres différences que celles qui tiennent au double caractère verbal et adjectif de l'adverbe. On ne se prive d'aucune lumière en ne tenant point de compte du sens particulier de la préposition *en*.

ABONDAMMENT, EN ABONDANCE. Beaucoup.

Abondant, d'où vient *abondamment*, n'est point un adjectif qui se distingue et s'éloigne par sa terminaison du substantif *abondance;* il a, au contraire, sous tous les rapports, la plus grande ressemblance avec lui. Leur valeur primitive se trouve donc aussi pure, aussi entière dans l'adjectif, et par conséquent dans l'adverbe, que dans le substantif. Il s'ensuit que toute la différence qu'il peut y avoir encore entre l'adverbe *abondamment* et la phrase adverbiale substantive *en abondance* est celle qui se tire du rôle grammatical de l'adverbe, de son intimité avec le verbe, celle de l'accident à l'être, du subjectif à l'objectif.

L'adverbe convient mieux en parlant de ce qui arrive : boire (Les.), suer (Sév.) *abondamment*. La phrase adverbiale se dit seule en parlant de ce qui est : les mets étaient *en abondance* sur la table (Les.);

Je prétends que chez moi tout soit *en abondance*. Dest.

L'adverbe se rapporte au phénoménal essentiellement marqué par le verbe; la phrase adverbiale se rapporte à l'être essentiellement exprimé par le substantif.

Cependant la différence n'est pas toujours aussi grande, et *en abondance* se dit aussi, comme *abondamment*, des choses qui se passent ou arrivent. Mais *abondamment* les qualifie en rapport avec le sujet, et *en abondance* les représente en rapport avec l'objet. On pleure *abondamment :* « Ce n'est pas qu'Achille n'ait pleuré *abondamment*, et que cela n'arrive aux héros avec bienséance. » Laf. On verse des pleurs *en abondance :* « Ce vieillard lui fit connaître, par les larmes qu'il versait *en abondance*, qu'il ressentait une vive douleur. » Les.

On ne peut se servir que d'*abondamment* quand l'esprit se représente seulement un sujet et non pas un objet, une matière en grande quantité : suer *abondamment :* il fournit *abondamment* à tous nos besoins (Les.); Dieu se suffit *abondamment* à lui-même (Mal.); pour produire *abondamment*, il faut être nourri largement (Buff.).— *En abondance*, au contraire, est le mot propre, quand l'idée prédominante est celle de la chose, d'une matière qui est abondante. « Le maigre, loin d'échauffer la nourrice, lui fournit du lait *en abondance*. » J. J. « Nous n'avons qu'à nous tourner vers Dieu, il nous donnera de quoi nous nourrir *en abondance*. » Rac. A moins d'être *abondamment* pourvu de certaines choses, on ne peut les donner *en abondance*. Avoir du vin *abondamment*, c'est en avoir beaucoup sous le point de vue subjectif, c'est-à dire à souhait, de quoi satisfaire pleinement son envie de boire : avoir du vin *en abondance*, c'est en avoir beaucoup sous le point de vue objectif, c'est-à-dire en grande quantité et dans un grand nombre de vaisseaux.

On dit bien ses pleurs coulaient *abondamment* et *en abondance;* mais *en abondance* présente distributivement, et comme on le ferait pour les parties d'un tout, les pleurs sur lesquels *abondamment* n'appelle pas ainsi l'attention. L'adverbe a le sens de beaucoup, sans détail; il énonce le fait, mais ne décrit pas la chose; c'est par rapport à celle-ci une expression vague, abstraite, idéalisée, par cela même qu'elle en détourne l'esprit pour le fixer sur le sujet qui agit ou sur son action. Ce n'est pas que *abondamment* soit impropre à marquer la succession et l'étendue, mais il la marque dans le fait et non dans la chose; il a plus de rapport au temps et à la force qu'à l'espace et au nombre. Il pleut *abondamment*, quand il pleut longtemps et d'une manière forte, remarquable; la pluie est tombée *en abondance*, quand elle est tombée en grande quantité, de manière à inonder les routes et les plaines, à faire déborder les fleuves, à tremper profondément la terre.

EFFECTIVEMENT, EN EFFET. Ces expressions s'emploient pour confirmer ou pour rectifier, pour appuyer ou pour corriger ce qui a été vu, conçu ou avancé.

Mais *effectivement* se dit dans l'ordre des faits, et *en effet* dans l'ordre des idées. *Effectivement* ajoute ou oppose la réalité, ce qui arrive, se passe ou a lieu dans le monde des phénomènes; *en effet* ajoute ou oppose la vérité, ce qui est, ce qui est en soi ou essentiellement. Ces choses sont *effectivement* telles qu'elles peuvent ou doivent être; ces choses peuvent ou doivent être *en effet* telles qu'elles sont. Une chose, dont on n'a pas fait voir encore qu'elle est *effectivement*, n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination, en idée ou en projet; ce n'est qu'une fiction, une promesse, une hypothèse : une chose, dont on n'a pas encore démontré qu'elle est *en effet*, n'est qu'en apparence, elle n'est pas de droit, légitimement ou véritablement. *Effectivement* est pour ainsi dire un terme historique dont se sert un homme qui en appelle à l'expérience, à l'existence physique et actuelle; *en effet* est l'expression logique ou abstraite qu'emploie un homme qui ne regarde qu'à l'idée, à l'essence, aux principes, à ce qui doit être.

Une grâce *effectivement* suffisante (Pasc.) et une grâce suffisante *en effet* (Id.) suffisent, ne sont pas suffisantes que de nom, n'ont pas que l'air d'être suffisantes. Mais la grâce *effectivement* suffisante suffit de fait, il lui arrive de suffire; et la grâce suffisante *en effet* suffit au fond, en soi, quant à sa valeur essentielle, elle doit suffire.— Cette récompense vous est due; vous l'avez *effectivement* méritée par votre conduite : cet emploi vous est dû; vous en êtes *en effet* digne par vous-même, par ce que vous êtes (et non par ce que vous avez fait), par votre capacité, par vos qualités.

« Cela est arrivé *effectivement*. » Acad. « Une preuve qu'il y a d'autres sujets de poëme que la colère d'Achille, c'est que j'en ai trouvé *effectivement* (Homère). » Fén. « Diogène condamna cet homme parce qu'il avait *effectivement* volé ce dont on l'accusait. » Id. « Toutes ces choses se peuvent rencontrer dans les animaux et s'y rencontrent *effectivement*. » Mal. « L'impénétrabilité des corps

fait concevoir que le mouvement se peut communiquer par impulsion, et l'expérience prouve qu'*effectivement* il se communique par cette voie.» Id. « Les hommes se font des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais *effectivement*. » Nic. Dans tous ces exemples, *effectivement* révient à *dans le fait* ou *de fait*, *réellement*. Dans ceux qui suivent, *en effet* équivaut à *dans le vrai*, *au fond*, *en soi*. « On s'accordait par complaisance et en paroles, sans se bien entendre *en effet*. » Boss. « Ils veulent paraître dire quelque chose, lorsque *en effet* ils ne disent rien. » Mal. « Ce cri instinctif est de toutes les langues et de toutes les conditions, comme *en effet* il en doit être. » Id. « Cela paraît impossible, et cela l'est *en effet;* car.... » Id. « Que n'appelle-t-on simplement mauvais ce qui est tel *en effet?* » Nic. « Les hommes croient qu'on leur doit la civilité, et on la leur doit *en effet* selon qu'elle se pratique dans le monde. » Id.

S'agit-il d'une preuve à l'appui d'une assertion, *effectivement* convient quand on invoque des faits, et *en effet* quand on invoque des principes. *En effet* se place presque toujours au commencement d'une démonstration fondée, non sur des vérités de fait, sur des expériences, mais sur des axiomes ou sur des vérités déjà prouvées. Nous faisons plutôt usage de l'adverbe dans les sciences d'observation; et, au contraire, nous préférons *en effet* pour annoncer une preuve déductive et métaphysique.

RÉELLEMENT, EN RÉALITÉ. Effectivement, de fait ou dans le fait.

Réellement se dit plutôt en parlant des choses qui arrivent, se font, se disent, se croient, et *en réalité* des choses qui existent et qui paraissent telles ou telles. Avez-vous *réellement* fait le voyage d'Italie? Cet homme paraît être heureux; l'est-il *en réalité?* Dites de certaines choses qu'elles existent *réellement*, vous les présentez comme faisant l'action de durer et de vivre; si vous dites qu'elles existent *en réalité*, vous les qualifiez d'une manière absolue, sans rapport à la durée et à sa continuation, simplement, en opposition aux choses imaginaires.

D'ailleurs, le caractère verbal, le caractère de subjectivité de *réellement* se témoigne d'une autre manière encore : si vous dites qu'une chose ou une personne est *réellement* telle ou telle, le mot *réellement* a un certain rapport à vous et à votre affirmation; si vous dites qu'elle est telle ou telle *en réalité*, cela signifie absolument et en soi qu'elle n'est pas telle ou telle qu'en apparence.

TOTALEMENT, EN TOTALITÉ. Ils servent à marquer le degré le plus élevé d'une modification; ils annoncent un changement on ne peut pas plus grand.

Mais l'un regarde le sujet ou l'action ou l'événement, l'autre l'objet ou la chose soumise à l'action, changée par l'événement. La maison que le propriétaire rebâtit *totalement* à neuf, est rebâtie à neuf *en totalité*, quand on la considère en elle-même. Vous payez *totalement*, quand vous ne laissez plus de payement à faire; vous payez *en totalité*, quand, au fond, en elles-mêmes, toutes vos dettes se trouvent éteintes.

CONSÉQUEMMENT, EN CONSÉQUENCE. Par une suite raisonnable et naturelle, selon quelque chose d'antérieur.

Conséquemment rappelle l'idée de l'action de se conformer, de céder, d'obéir à quelque chose d'antérieur; *en conséquence* exprime le rapport essentiel, absolu, qui existe entre ce qu'on fait ou ce qu'on dit et la chose faite ou dite antérieurement. L'un est dans l'ordre des faits ce que l'autre est dans l'ordre des idées. J'ai promis de vous servir, j'agirai *conséquemment;* quand, dans la soustraction, on emprunte une dizaine sur le chiffre suivant, ce chiffre est diminué *en conséquence*. On dit *conséquemment à*, comme *conformément à*, et *en conséquence de*, comme *en vertu de :* l'un représente la manière dont les choses se font, et l'autre la manière dont elles sont en soi. — Il en est de même des locutions *apparemment* et *en apparence;* l'une est pour les événements et relative à nous : *apparemment* il viendra, c'est-à-dire, il viendra, autant que nous en pouvons juger d'après les apparences. Cet homme est calme *en apparence*, c'est-à-dire, non pas que nous le voyons, mais qu'il se montre calme extérieurement : « Sans la charité toutes les vertus ne sont telles qu'*en apparence*. » Mal.

CONFIDEMMENT, EN CONFIDENCE. De façon à ne vouloir pas que la chose soit sue.

Confidemment regarde plutôt la manière d'agir où d'arriver, et *en confidence* la maniere d'être : voilà ce qu'il m'écrivit *confidemment* l'année dernière; un honnête homme doit toujours se taire sur les choses dites *en confidence*. Et quand l'adverbe et sa définition se disent également en parlant des actions, *confidemment* en marque une circonstance en rapport avec le sujet dont il exprime la confiance; au lieu que *en confidence* signifie cette même circonstance en soi, d'une manière absolue, sans aucun retour vers le sujet.

« Personne n'entretient *confidemment* son valet d'amour ou de mariage. » Lah. « Ils pouvaient être certains de Mlle Choin et de Mme la duchesse, et de ce qui, en hommes, approchait le plus *confidemment* de Monseigneur. » S. S. « Cet amour fait que l'âme, ne se contentant pas d'être instruite par les hommes, mais s'adressant elle-même *confidemment* au Verbe, lui adhère constamment. » Boss. — « Je vous dis tout cela *en confidence;* n'allez pas me trahir et me brouiller avec lui. » Dest. « Thiamis dit aux chevaliers, comme *en confidence*, que le roi était fort en colère contre eux. » Les.

CONFIDENTIELLEMENT, EN CONFIDENCE. Même idée commune que pour les précédents.

Mais *confidentiellement*, par rapport à *en confidence* et à *confidemment*, atténue, a moins de rigueur, parce qu'il est formé de l'adjectif *confidentiel* qui, à cause de sa terminaison, signifie, qui tient de la confidence. Ce que *confidemment* et *en confidence* expriment positivement, *confidentiellement* ne le fait entendre que d'une manière approchante, détournée, affaiblie. Ce qu'on dit *confidentiellement* n'est point dit officiellement et ne doit point être publié; ce qu'on dit *en confidence* ou *confidemment* est dit sous le sceau du secret et ne doit point être révélé.

PERSONNELLEMENT, EN PERSONNE. Moi-même, vous-même, lui-même.

Personnellement est formé de l'adjectif *personnel*, propre ou relatif à la personne, qui la regarde, qui y tient. Ce doit donc être, par rapport à *en personne*, une expression moins propre, moins rigoureuse, et plutôt significative de la personne morale et abstraite. Être *personnellement* responsable d'une chose; s'obliger *personnellement*. J'y étais, il s'y rendit, le roi commandait *en personne*.

PROCESSIONNELLEMENT, EN PROCESSION. En suivant l'ordre exprimé par le mot *procession*.

L'adverbe signifie moins précisément ce que *en procession* marque en toute rigueur. On ne peut se servir de la phrase adverbiale que quand il s'agit d'une procession véritable, d'une sorte de promenade faite en chantant par le clergé et les fidèles soit dans l'église soit hors de ses murs. Mais on dira qu'un certain nombre de citoyens se rassemblèrent et se rendirent *processionnellement* chez un personnage pour le féliciter; c'est ce qui arrive assez fréquemment à Londres.

4° La phrase adverbiale étant composée d'un substantif abstrait et de la préposition *de* ou *par*. *Forcément*, *de* ou *par force; préférablement*, *de* ou *par préférence; instinctivement*, *par instinct; accidentellement*, *par accident; miraculeusement*, *par miracle; provisoirement*, *par provision*.

Les différences à trouver entre l'adverbe et la phrase adverbiale substantive sont toujours les mêmes et dépendent toujours des deux seuls principes posés en commençant, que la préposition de la phrase adverbiale soit *avec* ou *à* ou *en*. Il n'importe pas non plus, ou il importe fort peu, qu'elle soit *de*, *par*, ou toute autre : tout se réduit toujours, pour distinguer l'adverbe de son explication, à considérer le caractère contracté par l'adverbe dans la société du verbe et le sens précis de l'adjectif d'où l'adverbe a pris naissance.

Ainsi, *de* ou *par force* est donné par nos dictionnaires comme explication de *forcément;* de même *de* ou *par préférence* à l'égard de *préférablement :* de même *par instinct*, *par accident*, *par miracle*, *par provision*, à l'égard d'*instinctivement*, d'*accidentellement*, de *miraculeusement* et de *provisoirement*.

Mais *forcément*, *préférablement*, *instinctivement* et les autres conviennent mieux pour marquer de quelle manière un fait s'est passé; *de force*, *de préférence*, *par instinct*, etc., se diront plutôt pour exprimer de quelle nature, de quelle sorte est en elle-même l'action énoncée, indépendamment des temps et des personnes.

Lorsqu'on vous contraint de faire une chose, vous la faites, il vous arrive de la faire *forcément;* les actes faits *de force* ou *par force* ne sont point imputables. — On dira d'une manière narrative et historique : il a aimé les biens de la terre *préférablement* à son salut éternel (Bourd.); le disciple Ananie fut choisi *préférablement* à tout autre (Id.); la nature a doué certains esprits *préférablement* aux autres d'un peu plus de finesse et de sens, etc. (J. J.). Mais on dira absolument, théoriquement en quelque sorte : si je vois mon ennemi même dans une nécessité plus pressante, je dois le secourir *par préférence* à tout autre (Bourd.); il y a une véritable politesse à laisser parler les autres *par préférence* (J. J.); la coutume de Brabant est favorable aux filles d'un premier mariage *par préférence* aux mâles d'un second lit. (Fén.). — Nous faisons une foule d'actions, nous respirons, nous remuons à chaque instant les paupières *instinctivement;* les *actes* faits *par instinct* ne sont pas accompagnés de conscience, ils se remarquent rarement. — « Ces petits morceaux de fonte ont été formés sans doute *accidentellement* par le feu des volcans. » Buff. « Il ne faut pas confondre ce qui est mal par sa nature avec ce qui ne souffre le mal que *par accident*. » J. J.

D'autres fois, ce qui distingue l'adverbe, c'est une nuance d'indétermination et de vague qu'il a puisée en passant par l'adjectif. *Miraculeusement* ne veut pas dire tout à fait *par miracle*, mais d'une manière miraculeuse, qui tient du miracle, comme *par miracle*. Dans *provisoirement* en rapport avec *par provision*, l'idée est aussi atténuée : cet adverbe ne suppose ni prévoyance, ni prudence, ni précaution, comme le fait encore un peu la phrase adverbiale. Il signifie d'une manière toute générale et vague, en attendant, et comme *par provision*.

§ II. *Adverbe et phrase adverbiale adjective.*

1° La phrase adverbiale étant composée d'un adjectif pris substantivement et de la préposition *à*. *Aveuglément*, *à l'aveugle; étourdiment*, *à l'étourdie; amiablement*, *à l'amiable; légèrement*, *à la légère; présentement*, *à présent; préalablement*, *au préalable; etc.*

Jusqu'à présent les différences entre l'adverbe et sa définition ont dû être puisées à deux sources. Puisque l'adverbe tient du verbe par sa destination et de l'adjectif par son origine, il fallait examiner ce qui résulte de cette double dépendance pour la valeur comparative de l'adverbe par rapport à celle de la phrase adverbiale. Quelle nuance de signification est en général imprimée à l'adverbe par l'influence qu'il subit de la part du verbe? Voilà ce qu'il s'agissait d'abord de déterminer. Ensuite, tel adjectif particulier, d'où vient tel adverbe, a-t-il une terminaison qui modifie sensiblement l'idée représentée purement et sans altération par le substantif de la phrase adverbiale, et cette même modification n'est-elle pas aussi sensible dans l'adverbe correspondant? Telle était la seconde question. En cherchant à résoudre l'une et l'autre on arrive et nous sommes arrivés à deux sortes d'éclaircissements applicables, l'une à certains exemples, l'autre à d'autres, et quelquefois toutes deux aux mêmes.

Or, l'un de ces deux moyens d'investigation et de distinction nous échappe maintenant : c'est le dernier. De ce que l'adjectif, d'où dérive un adverbe, a telle ou telle terminaison qui modifie de telle ou telle manière l'idée radicale, on ne peut rien conclure relativement à la différence de

l'adverbe et de la phrase adverbiale; car celle-ci contient cet adjectif lui-même pris substantivement : *légèrement*, *à la légère; définitivement*, *en définitive*, *etc.* Il n'y a donc plus, pour obtenir quelque indication, qu'une seule chose à considérer, c'est le caractère de contingence et de subjectivité communiqué à l'adverbe par le verbe; et il était nécessaire de rassembler dans une catégorie à part tous les exemples où l'adverbe se trouve opposé à une phrase adverbiale renfermant sous forme substantive l'adjectif même qui a servi à former l'adverbe.

AVEUGLÉMENT, À L'AVEUGLE. ÉTOURDIMENT, À L'ÉTOURDIE. AMIABLEMENT, À L'AMIABLE. LÉGÈREMENT, À LA LÉGÈRE. Ces synonymes se réunissent naturellement en un même groupe, à cause de leur commune analogie.

Tous servent à modifier une action avec rapport à une qualité de l'agent. Mais l'adverbe néanmoins ne le fait pas absolument de la même façon que la phrase adverbiale. Il représente comme propre et inhérente au sujet, comme concentrée en lui, la qualité qui apparaît dans la phrase adverbiale comme quelque chose de constitué hors du sujet, comme une mode à laquelle il participe de loin. L'adverbe et la phrase adverbiale modifient l'action en montrant l'agent, l'un sous l'empire d'une qualité fondamentale, dont il est pénétré, l'autre sous l'influence d'une qualité d'emprunt, qui n'est en lui que superficielle.

AVEUGLÉMENT, À L'AVEUGLE. N'y voyant pas.

Mais *aveuglément* exprime une disposition du sujet, et *à l'aveugle* un état de l'objet. Qui agit *aveuglément* s'aveugle, ferme les yeux, est dans la résolution de n'y point voir; qui agit *à l'aveugle* n'y voit pas, manque de lumière, se trouve placé en face d'un objet qui n'est pas dans un assez grand jour.

Quand quelqu'un agit *aveuglément*, c'est toujours à lui qu'il faut s'en prendre. « Que de démarches il avait faites pour les convaincre de son amitié, jusqu'à se porter *aveuglément* à tout ce qu'ils avaient voulu ! » S. S. « La soumission absolue et aveugle en toute rigueur était inexcusable : je ne pouvais, en matière de foi, me soumettre *aveuglément*, contre ma persuasion, aux décisions de deux hommes capables de me tromper. » FÉN. « Soyons toujours *aveuglément* soumis aux ordres de Dieu, et mettons là toute notre sagesse. » BOSS. « Richelieu entendait par esprit de suite la soumission qui suit *aveuglément* les ordres d'un supérieur. » VOLT. « Je te mets le fer à la main... J'écris à mes femmes de t'obéir *aveuglément;* elles tomberont devant tes regards. » MONTESQ. — Quand quelqu'un agit *à l'aveugle*, la faute en est souvent à l'objet seul, qui n'est pas assez éclairé. « En tout ceci je marche *à l'aveugle* et à tâtons; car je ne sais ni ne soupçonne sur qui cette critique peut tomber. » FÉN. « Jésus veut prendre des hommes dans le monde; mais quoique cette eau soit trouble, il n'y pêche pas *à l'aveugle.* » BOSS. « La nature du feu n'étant pas connue, on travaille *à l'aveugle*, et l'on ne peut arriver qu'à des résultats obscurs. » BUFF. « On jugeait de ces choses *à l'aveugle;* on ne savait trop ce qu'on devait permettre ou défendre. » COND.

Toutefois la différence n'est pas toujours aussi grande, et *à l'aveugle* peut n'être pas dénué de tout caractère de subjectivité; mais la subjectivité dont il est capable ne ressemble point à celle qui est propre à l'adverbe *aveuglément* et ne s'élève jamais au même degré. *Aveuglément* équivaut presque à *en aveugle; à l'aveugle*, à la manière aveugle, signifie proprement, à la manière des gens aveugles. Qui agit *aveuglément* agit en aveugle qu'il est; qui agit *à l'aveugle* agit à la manière des gens aveugles, comme s'il était aveugle : l'un ne veut point voir, l'autre ne regarde point assez pour y voir. C'est, d'une part, un défaut qui tient à l'âme, et, de l'autre, une simple faute de réflexion ou d'examen. « Quelqu'un qui, libre de choisir entre deux partis, aime mieux qu'on le détermine que de délibérer lui-même, se laisse *aveuglément* mener : quelqu'un qui, pressé de s'en aller, reçoit sans examen la marchandise qu'on lui présente, la prend *à l'aveugle.* » ROUB. — *Aveuglément* annonce un renoncement à sa propre volonté et se dit surtout avec obéir (MONTESQ., COND.), se soumettre (BOSS., FÉN.), s'abandonner (FÉN.), exécuter (MONTESQ.) ou suivre (VOLT.) des ordres; *à l'aveugle* ne marque que de l'inattention et convient particulièrement avec croire (BOSS.) et juger (FÉN., S. S., COND.).

ÉTOURDIMENT et À L'ÉTOURDIE diffèrent absolument de même : tout détail serait superflu.

AMIABLEMENT, À L'AMIABLE. Avec douceur.

Amiablement s'emploie avec les adverbes de comparaison pour désigner une manière d'agir propre à l'agent et qui implique un fond de douceur plus ou moins grand. « Mélanchton manda à Bacon qu'il trouvait Luther plus traitable, et qu'il commençait à parler plus *amiablement* de lui. » BOSS. « On lui enfonce le trait dans l'âme d'autant plus avant et plus sensiblement, qu'on paraît le faire plus charitablement et plus *amiablement.* » ID. « J'avais traité si *amiablement* avec lui des raisons de réprouver ces ouvrages. » ID. « Elle a toujours écouté fort *amiablement* les propositions que je lui ai faites. » DEST. *A l'amiable* se dit absolument pour exprimer une manière ordinaire d'arranger les choses, à laquelle l'agent se conforme comme tout le monde, mais sans que la douceur s'étende au delà du procédé. « Luther dénonçait de terribles jugements de Dieu aux deux partis, s'ils ne convenaient *à l'amiable.* » BOSS. « Il y eut des troubles entre les débiteurs et les créanciers; Solon fut élu pour terminer toutes choses *à l'amiable.* » FÉN. « A cette époque les disputes entre les patriciens et les plébéiens se pacifiaient *à l'amiable.* » ROLL. « Veuillez encore arranger *à l'amiable* ma rente, mon dû et les arrérages avec l'intendant de M. de Richelieu. » VOLT. — On termine une affaire *amiablement* et *à l'amiable : amiablement*, en vertu d'un esprit particulier de bienveillance et de conciliation; *à l'amiable*, c'est-à-dire par voie de douceur et de conciliation, comme cela se pratique communément dans les affaires où l'on ne plaide pas, où on n'en vient pas aux armes.

LÉGÈREMENT, À LA LÉGÈRE. Ces expressions

sont synonymes au propre et au figuré. Considérons-les d'abord au figuré, c'est-à-dire en tant qu'elles signifient inconsidérément ou lestement, en tant qu'elles dénotent ou un défaut de réflexion, d'examen, de jugement, ou un défaut d'égards, de ménagements, de bienséance.

Qui agit *légèrement* agit en homme léger qu'il est; qui agit *à la légère*, agit à la manière des gens légers, comme s'il était léger, c'est-à-dire que la légèreté est présentée, d'une part, comme inhérente au sujet, et, de l'autre, comme ne lui convenant que par participation à une manière d'agir constituée hors de lui. *Légèrement* est donc plus grave, parce qu'il est plus subjectif. — D'ailleurs, et par la même raison, *légèrement* se dit plutôt avec les verbes qui expriment les opérations de l'âme : croire (Boss., Fén.), juger (Fén.), soupçonner (Id.), se déterminer (Acad., J. J.) *légèrement*. *A la légère* se joint plutôt à ceux qui signifient la conduite : parler, entreprendre ou faire quelque chose *à la légère*. « Les prophéties que Virgile a faites assez *à la légère* du fils de Pollion. » Boil. Dans Lafontaine, le renard sorti du puits sermonne le bouc qui y reste :

Si le ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de barbe au menton,
Tu n'aurais pas, *à la légère*,
Descendu dans ce puits.

Au propre, nous disons armé, vêtu *légèrement* ou *à la légère*. Mais *légèrement* exprime une manière de se mettre propre au sujet et produisant sur lui tel effet; *à la légère* représente une manière de se mettre communément usitée et abstraction faite de ce qui en résulte pour le sujet. Un soldat ou un général *légèrement* armé a des armes et des vêtements qui ne le chargent point : « Le roi des Scythes s'avance seul, *légèrement* armé.... » Volt. Les soldats armés *à la légère* ont une espèce particulière d'armes et de vêtement : « Charles VIII en Italie n'avait que 500 cavaliers armés *à la légère*.... » Volt. — On est vêtu *légèrement*, afin de n'avoir pas trop chaud; on est vêtu *à la légère* quand on porte un habillement d'été.

PRÉSENTEMENT, À PRÉSENT. Dans le moment présent, dans la partie du temps où nous sommes.

De même que *légèrement*, *amiablement*, etc., expriment une modification verbale résultant d'une qualité du sujet considéré dans le sujet seul, et indépendamment de toute manière d'agir semblable usitée hors de lui et avant lui, de même *présentement* arrête les yeux de l'esprit sur le fait seul qu'il sert à modifier. Il désigne un présent essentiel, circonscrit, absolu, indépendant de tout ce qui précède. Et comme *à la légère*, *à l'amiable*, modifient l'action en rapport avec un mode d'agir établi d'ailleurs, et sans exprimer la qualité dans le sujet d'une manière aussi réelle et aussi fondamentale, ainsi *à présent* est moins strict, moins rigoureux que *présentement*, et, en outre, il est presque toujours relatif à un temps antérieur. Nous disons, *tout présentement*, pour, à l'instant même.

Mais j'avais médité tantôt un coup de maître,
Dont *tout présentement* je veux voir les effets.
Mol.

« Au moins, je vous ordonne d'aller *tout présentement* rompre l'engagement que vous avez avec le père. » Regn. Le sens de *présentement* est encore celui-là, quand on l'emploie seul. Dans la préface de la *Recherche de la vérité*, Malebranche parle de l'ouvrage qu'il donne *présentement* au public.

Je suis homme à saisir les gens par leurs paroles,
Et j'ai *présentement* besoin de cent pistoles. Mol.

« Partant reste toujours six cents livres, que je vous prie de me donner *présentement*. » Regn. Une maison est à louer *présentement*, dans le temps même où l'écriteau est apposé, pour le terme présent.

Au contraire, les exemples suivants montrent bien ce qu'il y a de relâché et de relatif dans *à présent*.

Non, mon cœur *à présent* vous déteste. Mol.
Non, ma mère; je change *à présent* de pensée. Id.
Eh bien! es-tu Sosie *à présent*? Id.
La maison *à présent*, comme savez de reste,
Au bon monsieur Tartufe appartient sans conteste. Id.
Ah! ma foi, me voilà de son trouble éclairci;
Sa surprise *à présent* n'étonne plus mon âme. Id.
Est-ce donc pour s'aimer qu'on s'épouse *à présent*?
Regn.
Et voilà votre montre enfin raccommodée;
Elle sonne *à présent*. Id.
Je vous prenais, monsieur, pour un homme de bien;
Mais je vois *à présent* que vous ne valez rien. Id.

« Nous avons assez monté, descendons *à présent*. » Montesq.

Comme *à présent* désigne un présent étendu, qui se prolonge, on dit bien : *à présent que*, *encore à présent*; on ne dit guère : *présentement que*, *encore présentement*.

A présent que l'amour succède à la colère. Corn.

« *A présent que* je suis assis dans la chaire de J. C. et de ses apôtres. » Boss. « Cantiques employés par tous les anciens, et *encore à présent* par certains peuples. » Id. « Le Capitole et la citadelle gardent *encore à présent* des marques que les ennemis s'en sont rendus maîtres. » Mal.

PRÉALABLEMENT, AU PRÉALABLE. Auparavant, avant toutes choses.

L'un convient mieux dans le récit, quand on rapporte ce qui s'est passé. « Charles-Quint cède l'empire à son frère; il demande *préalablement* l'agrément du saint-siége. » Volt. « Les huguenots qui se convertirent furent *préalablement* bien instruits. » S. S. *Au préalable* se dira plutôt dans le didactique ou le théorique, quand il s'agira de fixer des conditions, de marquer ce qui doit ou devrait être. Cette conclusion ne serait légitime qu'autant que, *au préalable*, telle proposition aurait été démontrée. « Il faut *au préalable* voir si.... » Acad. « Je ne prétends point qu'il se marie, dit un médecin de Molière en parlant de M. de Pourceaugnac, qu'*au préalable* il n'ait satisfait à la médecine. »

FAUSSEMENT, À FAUX. On accuse quelqu'un *faussement* ou *à faux*, c'est-à-dire sans raison suffisante, sans être fondé à le faire.

Faussement regarde plutôt l'accusation et l'accusateur, *à faux* l'accusé. D'une part, on songe à celui et à la disposition de celui qui, sans le savoir ou le sachant peut-être, dit des choses contraires

à la vérité; de l'autre, on se représente celui qui est l'objet de l'accusation comme éprouvant un tort, comme blessé dans son honneur ou dans ses biens. Le calomniateur accuse *faussement;* l'innocent est accusé *à faux*. L'adverbe a plus rapport au fait, et la phrase adverbiale au droit. Aussi *à faux*, et non pas *faussement*, peut s'employer dans des cas où il n'est pas question d'action ni d'agent, d'accusation ni d'accusateur. « Ce n'est pas un ministre de J. C., c'est un usurpateur qui porte *à faux* ce titre honorable. » MASS.

ÉTROITEMENT, À L'ÉTROIT. De manière à avoir peu de place et de liberté.

Étroitement exprime cet état en rapport avec une action ou un agent qui y met. « Son père la mit en un de ses châteaux, gardée *étroitement* par des gens du duc d'Hanovre. » S. S. « Les deux princes furent enlevés et conduits à Leipsick où on les enferma *étroitement*. » VOLT. *A l'étroit* désigne le même état, mais absolument : être *à l'étroit* (LAF., DEST.), être logé (ACAD.) ou assis (LES.) *à l'étroit*. — On dit bien cependant, selon l'Académie, être logé *étroitement* et *à l'étroit*. Mais où vous êtes *étroitement* logé eu égard à vous, vous êtes logé *à l'étroit* eu égard au local. Quand vous êtes *étroitement* logé, vous souffrez, vous êtes gêné, mal à l'aise, votre condition et vos goûts sont contrariés; quand vous êtes logé *à l'étroit*, le lieu que vous habitez est trop resserré, il faut ou le quitter ou l'agrandir. On est, on se trouve *à l'étroit*, comme on est, comme on se trouve *au large*, et ces deux expressions sont moins relatives aux sentiments éprouvés dans les états qu'elles rappellent, qu'à la constitution des choses qui produit ces états.

ORDINAIREMENT, À L'ORDINAIRE, se disent en parlant de ce qui a souvent lieu.

Mais *ordinairement* se borne à exprimer que l'action marquée par le verbe se passe ou arrive souvent; *à l'ordinaire*, selon la manière ordinaire, rappelle une habitude établie, qui a déjà une existence indépendante du fait dont on parle et conformément à laquelle il a lieu. *Ordinairement* est purement phénoménal et fixe toute l'attention sur l'action dont il s'agit; *à l'ordinaire* se rapporte à quelque chose d'objectif, à une habitude, à une règle déjà constituée antérieurement. Dire qu'on fait une chose *ordinairement*, c'est dire qu'on la fait fréquemment, qu'on a coutume de la faire; dire qu'on fait une chose *à l'ordinaire*, c'est dire qu'on fait dans un cas particulier une chose qu'on a coutume de faire et comme on a coutume de la faire. Ce qui arrive *ordinairement* a coutume d'arriver (*solet*) : ce qui arrive *à l'ordinaire* arrive à la manière accoutumée (*ut solet*).

Ici se présente l'occasion naturelle de vérifier ce que nous avons plusieurs fois supposé, savoir que le sens particulier de la préposition ne fait rien au rapport de l'adverbe à la phrase adverbiale, et qu'on peut n'en tenir aucun compte dans la détermination de ce rapport. Si cela est, comme nous l'avons cru et admis jusqu'à présent, il faut que nous découvrions la même différence, par exemple, entre *ordinairement* et *à l'ordinaire*, entre *ordinairement* et *d'ordinaire*, et entre *ordinairement* et *pour l'ordinaire*, c'est-à-dire celle qui résulte du caractère verbal de l'adverbe. Y a-t-il donc la même opposition entre *ordinairement* et chacune de ses trois prétendues explications, *à l'ordinaire*, *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire ?* Examinons attentivement.

Ordinairement est seul phénoménal; il signifie seul ce qui arrive et ne signifie que cela. Les trois phrases adverbiales, au contraire, représentent, non ce qui se passe ou a lieu effectivement, mais ce qui est en soi, de droit, dans le vrai; elles se disent dans l'ordre des idées et non dans l'ordre des faits. Quand vous dites, les femmes sont *ordinairement* inconstantes, vous racontez; mais quand vous dites, telle femme est inconstante *à l'ordinaire*, ou bien, *d'ordinaire* ou *pour l'ordinaire* les femmes sont inconstantes, vous rappelez ou vous énoncez théoriquement, didactiquement une règle ou un principe. Là vous êtes historien, vous faites le récit de ce qui se passe et se voit réellement; ici vous êtes dogmatiste, vous prononcez une sentence ou une maxime : là vous rapportez une observation, ici vous exprimez une idée. Les ambitieux hantent *ordinairement* la cour, c'est-à-dire que c'est là ce qui arrive et ce qui se voit : *d'ordinaire* ou *pour l'ordinaire* les ambitieux hantent la cour, c'est-à-dire, règle générale, indépendamment des temps et des lieux et abstraction faite de la réalité, c'est une vérité, une loi que les ambitieux hantent la cour. Quand je dis, tous les états violents ne sont pas *d'ordinaire* (ou *pour l'ordinaire*) de longue durée (P. R.), je ne fais allusion à rien d'effectif, à rien qui se soit passé, j'affirme que cela est dans le vrai, idéalement, et que, si par hasard il vient à se trouver des états violents, ils ne seront pas de longue durée. Aussi les phrases adverbiales se prennent-elles d'une manière absolue pour indiquer, non pas ce qui arrive ou est arrivé, mais ce qui doit ou devrait, ce qui peut ou pourrait arriver. « Il donne l'assurance de n'agir point *d'ordinaire* sans consulter. » FÉN.

> Tu sais que *d'ordinaire*,
> Quand l'amour veut parler, la raison doit se taire.
> REGN.

« Voici la conduite que *pour l'ordinaire* tu dois tenir. » MAL. « Il faut que le monde prédestiné serve et gémisse *pour l'ordinaire* sous l'oppression des méchants. » BOSS.

Ordinairement désigne quelque chose qui se fait; *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire* signifient quelque chose qui est. Je vais *ordinairement* dans une maison où je vais souvent, où il n'est pas rare de me voir, où vous avez pu me rencontrer: *d'ordinaire* ou *pour l'ordinaire* je dîne ou passe mes soirées dans une maison, c'est-à-dire que c'est pour moi une habitude formée, un pli pris, une loi. Ce que j'exprime par *ordinairement*, c'est l'action, le phénomène et la fréquence du phénomène; ce que j'exprime par *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire*, c'est l'habitude en soi, et non sa manifestation, la chose et non le fait.

Donc les trois phrases adverbiales, malgré la diversité de leurs prépositions, sont dans le même rapport d'opposition à l'égard de l'adverbe.

Néanmoins cette même diversité leur donne à chacune, quand on les considère entre elles, une nuance propre et caractéristique; en sorte que, après les avoir séparées toutes trois de l'adverbe, sans tenir compte du sens particulier des prépositions, rien ne nous empêche de les distinguer à présent entre elles en cherchant avec soin les légères modifications de sens attachées à *à*, à *de* et à *pour*. C'est même, à le bien prendre, une digression indispensable.

A l'ordinaire rappelle vaguement une habitude établie, conformément à laquelle on agit; *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire* déterminent précisément que c'est une habitude de faire telles choses. Dans *à l'ordinaire*, *à* produit un effet tel, que l'idée de l'habitude vous frappe peu; dans *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire*, *de* et *pour* énoncent, font remarquer, apprennent que c'est une habitude de faire telle espèce d'actions. Avec *à l'ordinaire* on fait allusion à ce qui est généralement su; avec *d'ordinaire* et *pour l'ordinaire* on déclare spécialement, particulièrement, que la coutume est de faire ceci ou cela.

> Le pasteur était à côté,
> Et récitait, *à l'ordinaire*,
> Maintes dévotes oraisons. LAF.
>
> Le galant donc investit Lucrèce
> Qui ne manqua de faire la tigresse
> *A l'ordinaire*. ID.

« Riez, Zélie, soyez badine et folâtre *à* votre *ordinaire*. » LABR.

D'autre part, *pour l'ordinaire* est plus rigoureux que *d'ordinaire*, conformément à la différence générale des prépositions *de* et *pour*; et ce qui le prouve encore, c'est que *pour*, et non pas *de*, nécessite l'emploi de l'article. *Pour l'ordinaire* désigne une coutume passée en loi, une habitude devenue règle générale; c'est une expression de légiste et de formaliste qui nie plus positivement les exceptions. « La diversité des temps est *pour l'ordinaire* commune à tous les verbes. » P. R. « *Pour l'ordinaire*, les noms latins terminés en *us*, s'ils ne sont que de deux syllabes, on ne les change point, comme *Cyrus*, *Crésus*, *Porus*. » VAUG. Bossuet dit en parlant de la milice romaine : « *Pour l'ordinaire* on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens et on les laissait aux ennemis. »

2° La phrase adverbiale étant composée d'un adjectif pris substantivement et de la préposition *en*. *Entièrement*, *en entier*; *vainement*, *en vain*; *secrètement*, *en secret*; *publiquement*, *en public*; *etc.*

Entre l'adverbe et la phrase adverbiale adjective la différence est toujours la même, quelle que soit la préposition qui, dans la phrase adverbiale, précède le substantif. En conséquence de ce qui vient d'être démontré, que cette préposition soit *à* ou *en* ou toute autre, il n'importe : la phrase adverbiale adjective est toujours à l'égard de l'adverbe dans le rapport de l'objectif au subjectif, de l'être au phénomène, de ce qui est à ce qui se fait ou arrive : et c'est là seulement ce qu'il faut considérer, si on veut arriver à saisir en quoi, dans le cas dont il s'agit, l'adverbe se distingue de son explication.

ENTIÈREMENT, EN ENTIER.

« Vous désignez par là une exécution parfaite, une consommation totale, un achèvement absolu, une chose à laquelle il ne manque rien, d'où l'on n'a rien ôté, où il n'y a rien à ajouter. »

« *Entièrement* modifie le verbe, l'action exprimée par le verbe : *en entier* modifie la chose, l'objet sur lequel tombe cette action. Quand vous avez fait *entièrement* une chose, la chose est faite *en entier;* vous n'avez plus rien à y faire, et il n'y a plus rien à y faire. J'ai lu *entièrement* cet ouvrage, c'est-à-dire que ma lecture est achevée; je l'ai lu *en entier*, c'est-à-dire que j'ai lu l'ouvrage tout entier. Vous direz *entièrement* quand il s'agira de marquer l'étendue de votre action, et *en entier* lorsqu'il faudra proprement déterminer l'étendue de l'effet ou de la chose. Vous avez *entièrement* compté une somme; la somme est *en entier* dans le sac. Vous ne direz point que vous avez compté *en entier;* et il ne faut pas dire que la somme est *entièrement* à cette place. Une personne change *entièrement* d'avis; on ne dira pas qu'elle change *en entier :* c'est la personne qui change et non l'avis. La peste a cessé *entièrement* et non *en entier;* la peste en elle-même ne se divise pas comme un tout qui a plusieurs parties; mais son cours ou son action a plus ou moins de force et passe par divers degrés d'affaiblissement jusqu'à son entière cessation. » ROUB.

Il y a beaucoup d'autres choses qui, comme la peste, étant abstraites, non divisibles à la manière des corps, et inappréciables sous le rapport de la quantité, permettent qu'on emploie quand on en parle, l'adverbe *entièrement*, mais jamais la phrase adverbiale *en entier*. « La vie commence à s'éteindre longtemps avant qu'elle s'éteigne *entièrement*. » BUFF. « Ma mémoire est *entièrement* éteinte. » J. J. « Dieu ne voulut pas que son nom fût *entièrement* aboli. » BOSS. « Puisse la discipline ecclésiastique être *entièrement* rétablie. » ID. Il en est de même à l'égard des personnes, si on les considère quant à leur âme, et non quant à leur corps : être *entièrement* à la dévotion de quelqu'un (LAF.), à la merci de ses gens (J. J.); se livrer *entièrement* à l'étude (ACAD.); renoncer *entièrement* au monde (BOSS.), à son salut (BOURD.); un roi *entièrement* tourné à la guerre (FÉN.); ignorer *entièrement* qu'on a une âme (MAL.). Mais on dira *en entier* quand il sera question de choses composées de parties et qu'on ne voudra marquer aucun rapport à un sujet qui agit ou à son action. « Cette montagne est *en entier* composée de telle matière. » BUFF. « Le corps de presque tous les animaux quadrupèdes est *en entier* couvert de poils. » ID. « Il est difficile de lire de suite, et encore plus de lire *en entier* vingt volumes. » LAH.

VAINEMENT, EN VAIN, s'emploient en parlant d'une action, d'une tentative qui échoue.

Mais ils représentent l'insuccès, l'un par rapport au sujet qui perd son temps et sa peine, l'autre par rapport au but qui est manqué. C'est la distinction de Girard. « On a travaillé *vainement*, dit-il, lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé; on a travaillé *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de

ce qu'on voulait faire. » Il y a donc la même différence entre ces deux expressions qu'entre *entièrement* et *en entier*. D'après cela, *vainement* conviendra bien avec les verbes se tourmenter, se fatiguer, s'efforcer, chercher, poursuivre, tenter, parce qu'ils marquent l'empressement, l'attente et l'espoir du sujet dont ils font ressortir d'autant plus la déception.

Toutefois Roubaud propose un nouvel aperçu qui complète le précédent plutôt qu'il ne le contredit; car il a comme celui-ci son fondement dans le caractère verbal de l'adverbe. Suivant lui, *vainement* regarde l'ouvrage et *en vain* l'objet; le premier marque l'inutilité du travail, et le second l'inutilité de la chose à laquelle on a travaillé. Quand je n'ai pu faire ma tâche, j'ai travaillé *vainement;* quand j'ai fait ma tâché, mais que ce qui en résulte n'est pas bon, avantageux, profitable, j'ai travaillé *en vain*. *Vainement* est qualificatif d'un fait, *en vain* qualificatif d'un objet, d'une chose faite, étant telle ou telle. Quand on travaille *vainement*, il n'y a pas d'effet produit; quand on travaille *en vain*, l'effet produit n'est pas ce qu'il devrait être. Dans Girard *vainement* est subjectif, car il fait songer au sujet qui échoue; *en vain* est objectif, car il rappelle essentiellement l'objet qui reste inachevé, inaccompli : ce sont les deux faces d'une même chose. Dans Roubaud *vainement* est subjectif, ou, si l'on veut, verbal, car il appelle l'attention sur l'ouvrage ou la tâche du moment, sur ce qui est de fait, effectif, sur ce qui dépend de l'action du sujet; *en vain* est objectif, car il se rapporte à ce qui résulte de l'ouvrage, à la partie qui ne dépend pas de l'action et a en soi, au fond, telle ou telle qualité.

Mais bornons-nous à considérer la théorie de Roubaud seule. Vous parlez *vainement* à un sourd, vous ne pouvez vous en faire entendre. Vous ne parlez pas *vainement*, mais *en vain*, à un obstiné, car vous vous en faites bien entendre, mais les choses que vous lui dites sont inefficaces, impuissantes à le persuader. Au contraire, un père réprimande *vainement*, mais non pas *en vain* son fils, qu'il veut tout d'un coup faire renoncer à des liaisons dangereuses, quand ce fils, sans y renoncer en effet, songe au moins à les rendre moins étroites et plus choisies. Qu'on agisse *vainement* ou *en vain*, il y a toujours déception. Mais, d'une part, la déception provient de l'impuissance de l'effort relativement à un acte spécial, à un effet immédiat; de l'autre, elle résulte de l'insuffisance de l'action par rapport à un but ultérieur. Vous travaillez *vainement* à une chose, quand vous ne pouvez venir à bout de la faire; vous y travaillez *en vain*, si cette chose, après qu'elle aura été faite, ne doit servir de rien à un but éloigné que vous vous proposez. Là, vous échouez dans votre action; ici, dans votre dessein. Là, vous êtes déçu comme agent, et ici en raison de la qualité de l'objet ou de la chose faite. « Si le Seigneur n'élève pas l'édifice, ceux qui l'élèvent auront travaillé *en vain*, *in vanum*, comme dit le texte, et non *vainement*. Ils n'auront pas travaillé *vainement*, car ils auront élevé l'édifice; ils auront travaillé *en vain*, car ils n'auront fait qu'un vain édifice qui ne subsistera pas. » ROUB. « Celui qui ne fait que des choses vides de sens, de raison, de vertu, consume *vainement* le temps; celui qui fait des choses utiles, mais inutilement, ou sans qu'on en profite, l'emploie *en vain*. » ID. *Vainement* se dit de ce qui manque d'arriver; et *en vain* de ce qui est arrivé, mais sans fruit. Vous demandez *vainement* la grâce, vous ne pouvez l'obtenir, malgré vos prières; vous la recevez *en vain* (Boss.), vous l'avez obtenue, mais vous n'en profitez pas. Des assiégés tentent *vainement* de fermer les portes, ils ne peuvent y réussir; ils les ferment *en vain* (VOLT.), si cette fermeture n'empêche pas les ennemis de pénétrer dans la place. Quand vous agissez *vainement*, ce qui est vain, c'est votre action, elle échoue; quand vous agissez *en vain*, ce qui est vain, c'est votre œuvre, la chose faite, elle n'est pas bonne ou utile.

SECRÈTEMENT, EN SECRET servent à qualifier des actions qui ne sont pas sues ou aperçues.

Mais en disant *secrètement*, vous présentez comme secrète l'action, quant à la manière dont elle se passe, et en employant *en secret*, vous la présentez comme secrète en elle-même. *Secrètement* signifie, à la rigueur, de manière à n'être pas vu, de peur d'être vu faisant l'action, et ce mot suppose presque toujours l'intention, le soin d'échapper aux regards; *en secret*, à part, sans être vu, qualifie ce qui est, et non ce qui se fait, l'action comme étant de telle ou telle sorte. Ce que vous dites ou faites *secrètement*, vous en faites un secret; ce que vous dites ou faites *en secret* est secret. Dans Molière, Lubin dit à Georges Dandin : « On m'a enchargé de prendre garde que personne ne me vît. Je suis bien aise de faire les choses *secrètement*, comme on m'a recommandé. » Et un peu plus loin : « Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce que l'on vous dit *en secret*. » Ce que l'on vous dit *en secret*, c'est-à-dire les choses en elles-mêmes secrètes qu'on vous dit. « Voët accusait Descartes d'être un athée, et même d'enseigner finement et *secrètement* l'athéisme. » MAL.

Thésée, avec Hélène uni *secrètement*,
Fit succéder l'hymen à son enlèvement. RAC.
Mon cœur, je l'avouerai, lui pardonne *en secret*. ID.

Ce qui, dans ce dernier exemple, est secret, ce n'est pas le fait du pardon, mais le pardon en lui-même.

« Vous faites *en secret* beaucoup d'actions naturelles et légitimes, que la bienséance ne permet pas de faire devant tout le monde; vous ne les faites pas *secrètement*, car vous ne vous en cachez pas, et tout le monde peut savoir ce que vous faites. Vous trameriez *secrètement* un complot : vous faites *en secret* une confidence. Au milieu d'un cercle, vous parlez à une personne en particulier et tout bas; vous ne lui parlez pas *secrètement*, car on voit que vous lui parlez : vous lui parlez *en secret* ou à part, car on n'entend pas ce que vous lui dites. » ROUB.

On dira *secrètement*, en parlant des actions susceptibles de n'être pas aperçues, en tant qu'elles ne sont pas aperçues, et dont leur auteur veut qu'elles ne soient pas aperçues pendant qu'elles

s'accomplissent; et *en secret*, en parlant des choses secrètes en elles-mêmes.

Qu'on dise à Joad

Que Mathan veut ici lui parler *en secret*. RAC.

Mathan se soucie peu qu'on le voie causer avec Joad; ce n'est pas le fait de l'entretien qui est qualifié, mais l'entretien lui-même, les choses qui doivent en faire le sujet. Pardonner, désirer, soupirer, pleurer *en secret*, ce n'est point faire ces actions de manière à n'être pas vu les faisant, c'est les faire sans qu'elles soient sues ou connues.

PUBLIQUEMENT, EN PUBLIC. Devant tout le monde.

Publiquement, de manière à être vu ou entendu de tout le monde; *en public*, de manière qu'on est vu ou entendu de tout le monde. *En public* exprime une circonstance objective, indépendante du sujet, considérée en elle-même, et *publiquement*, une circonstance toute relative au sujet. Aussi le premier s'emploie-t-il dans des locutions absolues, et le second dans des locutions particulières et déterminées : paraître ou parler *en public*, faire ou dire telle ou telle chose *publiquement*. Quand on dit de quelqu'un qu'il a parlé ou paru *en public*, la proposition a un sens complet, se suffit à elle-même, vous n'en demandez pas davantage. Si on rapporte qu'il a fait ou dit telle ou telle chose *publiquement*, vous n'êtes pas satisfait, vous voulez savoir pourquoi il n'a pas craint d'agir ainsi, vous songez aux raisons qui l'ont porté à ne point se cacher. On ne fait point en particulier ce qu'on fait *en public*, ni en cachette ce qu'on fait *publiquement*.

DÉFINITIVEMENT, EN DÉFINITIVE. Par jugement définitif.

L'un caractérise la chose comme événement, comme ayant lieu. On a jugé une affaire *définitivement* tel jour, en présence de telles personnes, après avoir longtemps différé. L'autre caractérise la chose en soi : une affaire jugée *en définitive* ne peut plus être remise en question. Une affaire n'est point encore jugée *définitivement* quand on doit faire de nouveau l'action de l'examiner, de la discuter; elle n'est point encore jugée *en définitive*, quand la sentence déjà rendue n'a pas en elle-même la force d'arrêter toute enquête, toute décision ultérieure. Ainsi l'adverbe est phénoménal et extrinsèque; la phrase adverbiale est essentielle et intrinsèque.

GÉNÉRALEMENT, EN GÉNÉRAL. A peu d'exceptions près.

L'un se dit dans l'ordre des faits, des événements; il est empirique : l'autre s'emploie dans l'ordre des idées; il est ontologique et logique. Opinion *généralement* reçue, bruit *généralement* répandu; homme *généralement* estimé; on remarque assez *généralement* que.... Il est vrai *en général* que.... *Généralement* parlant, les hommes à systèmes sont obstinés : on en rencontre peu qui ne le soient pas. Quand on soutient que telle forme de gouvernement conviendrait mieux aux peuples parvenus à tel degré de civilisation, on juge *en général*, on ne prétend pas que cela soit vrai absolument, sous tous les rapports, dans toutes les circonstances.

PARTICULIÈREMENT, EN PARTICULIER. Spécialement. Il aime tous les arts en général et *particulièrement* la peinture, ou, et la peinture *en particulier*.

En particulier signifie simplement, entre autres; *particulièrement* entraîne toujours, si légère qu'elle soit, une certaine idée de préférence, de prédilection de la part du sujet, laquelle détermine celui qui parle à choisir cet art parmi les autres pour le citer. C'est pourquoi on dirait bien : Il aime tous les arts en général, *mais particulièrement* la peinture, et non, *mais* la peinture *en particulier*.

PLEINEMENT, EN PLEIN. Complétement, non à moitié, à demi, jusqu'à un certain point.

L'adverbe n'est usité que pour exprimer des états subjectifs de l'âme humaine : être *pleinement* convaincu ou justifié. *En plein* ne s'emploie qu'objectivement, en parlant d'objets matériels. Le soleil donnait *en plein* sur nous. Donner *en plein* dans un piége.

GRANDEMENT, EN GRAND. On pense, on agit *grandement* ou *en grand*, c'est-à-dire d'une manière grande.

Grandement annonce une grandeur propre au sujet, et *en grand* une grandeur établie en dehors et indépendamment de lui, à laquelle il se conforme. L'un le caractérise lui-même en tant que pensant et agissant, l'autre caractérise la nature de ses pensées et de ses actions. Celui qui pense et agit *grandement*, répugne à s'occuper de détails; les pensées et les actions de celui qui pense et agit *en grand*, n'ont rien de mesquin ni de futile. Ensuite, *grandement* se dit plutôt en parlant du fait, de la manifestation, de l'appareil extérieur, et *en grand* du fond même, de la réalité. Il peut y avoir de l'ostentation, de l'enflure dans celui qui agit *grandement*; agir *en grand* suppose toujours une grandeur, une noblesse, une élévation effectives.

§ III. *Adverbe et phrase adverbiale substantive-qualificative.*

Sagement, en sage; aveuglément, en aveugle; lâchement, en lâche; héroïquement, en héros; philosophiquement, en philosophe; fraternellement, en frère; amicalement, en ami; saintement, en saint; sottement, en sot; cavalièrement, en cavalier; etc.

Toutes les phrases adverbiales ci-dessus examinées diffèrent de l'adverbe par un caractère d'objectivité. Ainsi se conduire *avec sagesse* fait penser à la sagesse de la conduite, des entreprises et des démarches; au lieu que se conduire *sagement* place la sagesse dans l'agent et la montre comme lui étant inhérente. De même agir *à l'aveugle*, c'est agir n'étant pas éclairé ou selon un mode constitué hors du sujet, à la manière aveugle; et agir *aveuglément*, c'est agir en aveugle qu'on est, en s'aveuglant.

Mais voici une sorte de phrase adverbiale qui est subjective comme l'adverbe lui-même, c'est-à-dire modificative de l'action avec rapport à une qualité du sujet : *en sage*, *en aveugle*, *en lâche*, etc. Est-ce donc à dire qu'il y ait alors complète identité entre l'adverbe et son explication, entre *sage-*

ment et *en sage*, *aveuglément* et *en aveugle*, et ainsi des autres?

Il est à remarquer d'abord que l'adverbe, quoiqu'il soit de la même famille que le substantif de la phrase adverbiale, a passé par l'adjectif dont il a dû prendre les nuances. Cela est évident pour les adverbes *héroïquement*, *philosophiquement*, *fraternellement*, *amicalement*, comparés aux substantifs des phrases adverbiales, *en héros*, *en philosophe*, *en frère*, *en ami*. Quelquefois, il est vrai, et l'adverbe et le substantif paraissent venir ou plutôt viennent réellement de l'adjectif qui leur correspond. Exemples : *Sagement*, *en sage; saintement*, *en saint; aveuglément*, *en aveugle; lâchement*, *en lâche*. Alors, comme toujours, il y a dans la signification de l'adverbe quelque chose qui rappelle son origine; ce qui n'a pas lieu pour le substantif. En général, l'adverbe n'existe pas par lui-même, mais en rapport nécessaire avec l'adjectif dont toujours il dérive. Il n'en est pas de même du substantif, partie du discours de sa nature indépendante. De là il suit que l'adverbe n'a pas la même plénitude de signification que la locution adverbiale, parce qu'il a subi l'influence ordinairement atténuative de l'adjectif. *En héros*, *en sage*, *en sot*, signifient, comme le héros, le sage, le sot, comme le type accompli de l'héroïsme, de la sagesse, de la sottise, c'est-à-dire *héroïquement*, *sagement*, *sottement*, d'une manière pleine et absolue. Mais *héroïquement*, *sagement*, *sottement* reviennent à, d'une manière qui tient de l'héroïsme, de la sagesse, de la sottise, qui y a rapport, qui en donne simplement l'idée. Se conduire *cavalièrement*, c'est se conduire d'une manière cavalière, qui tient du cavalier, lequel est quelquefois, et sous certains rapports, brusque et hautain : c'est là, en effet, le sens de l'adjectif. *En cavalier* suggère l'idée du cavalier tout entier, telle qu'elle est exprimée par le substantif, et non une idée partielle, relative, approximative, comme celle que désigne l'adjectif. Ainsi, le sens de l'adverbe correspond exactement à celui de l'adjectif qui l'engendre, et de plus, comme l'adjectif a la propriété de se placer avant le substantif, l'adverbe, en cela différent de la phrase adverbiale, a celle de se placer avant le verbe, ce qui modifie et l'adjectif et l'adverbe de telle sorte qu'ils deviennent des expressions plus indéterminées, plus éloignées de la signification native et rigoureuse, expressions qu'on emploie sans conséquence et sans en bien peser la valeur [1].

D'autre part, il importe de considérer dans l'adverbe un des caractères qu'il tient de son rapport avec le verbe, c'est-à-dire, non pas celui de la subjectivité dont il ne peut être question ici, puisqu'il lui est commun avec la phrase adverbiale substantive-qualificative, mais celui de la phénoménalité ou de la contingence. A celui qui se conduit *sagement*, *aveuglément*, *sottement*, il arrive de se conduire ainsi; c'est un fait, quelque chose d'accidentel et de passager : celui qui se conduit *en sage*, *en aveugle*, *en sot*, est un sage, un aveugle, un sot; c'est en lui une qualité portée au plus haut point et permanente. « Ce médecin suivait *en aveugle* les règles des anciens. » Les. « Catinat reçut cette mortification *en philosophe*, et fit admirer sa modération et sa vertu. » S. S.

Donc enfin ce qui distingue dans tous les cas la phrase adverbiale substantive-qualificative, c'est la plénitude et la constance de la qualité qu'elle représente comme possédée par le sujet.

SYNONYMIE DES EXPRESSIONS QUI NE DIFFÈRENT QUE PAR L'ORDRE DES MOTS.

Savant homme, *homme savant*. *Habile ouvrier*, *ouvrier habile*. *Véritable ami*, *ami véritable*. *Tendres regards*, *regards tendres*. *Etc*. *Maltraiter*, *traiter mal*. *Mal parler*, *parler mal*. *Mal interpréter*, *interpréter mal*. *Mal mener*, *mener mal*. *Bien* ou *mal faire*, *faire bien* ou *mal*. *Surveiller*, *veiller sur*.

Dans certaines langues, l'adjectif occupe, par rapport au substantif, une place invariable. En allemand et en anglais, par exemple, il se met toujours avant. Il n'en est pas de même en français : des adjectifs y précèdent constamment les noms qu'ils qualifient, tandis que d'autres, et ce sont les plus nombreux, doivent les suivre dans tous les cas. Ainsi nous disons : *habile avocat*, *cher ami*, *bonne personne*, *hautes pensées*, *dure nécessité*, etc.; d'un autre côté, *lettre anonyme*, *habit rouge*, *zone torride*, *homme altier*, *intrépide*, *inébranlable*, *absurde; affaire grave*, *lieu charmant*. Auxquels convient-il d'accorder la première place et auxquels la seconde? Il faut consulter, pour le savoir, l'usage, l'oreille et les dictionnaires; ceux-ci, quand ils sont bien faits et remplis d'exemples choisis avec discernement, peuvent fournir sur ce point d'utiles instructions.

Mais, outre ces adjectifs qui n'ont qu'une place déterminée, les uns avant, les autres après leurs substantifs, il en existe dans notre langue toute une classe qui ont le privilége de se mettre tantôt avant, tantôt après. Nous disons également : *savant homme*, *homme savant; habile ouvrier*, *ouvrier habile; véritable ami*, *ami véritable; tendres regards*, *regards tendres; suprême intelligence*, *intelligence suprême; profond savoir*, *savoir profond; malheureuse affaire*, *affaire malheureuse; magnifique appartement*, *appartement magnifique; absurde système*, *système absurde; accablante nouvelle*, *nouvelle accablante; d'ar-*

1. La phrase adverbiale substantive ressemble sous ce rapport à la phrase adverbiale substantive-qualificative. La locution *avec sagesse*, par exemple, diffère aussi de *sagement* par la rigueur et la précision avec lesquelles elle rappelle l'idée radicale. Mais la locution *en sage*, outre qu'elle est subjective, ce qui la distingue déjà d'*avec sagesse*, exprime la qualité dans le sujet, non pas seulement à la rigueur, mais pleinement. Se conduire *sagement*, c'est se conduire d'une manière sage, d'une manière qui tient de la sagesse; se conduire *avec sagesse* et *en sage*, c'est faire preuve d'une véritable sagesse. Toutefois *avec sagesse* fait considérer cette qualité dans les effets, dans les œuvres, et *en sage* la représente dans l'agent; ensuite, si *en sage* ne reproduit pas mieux, avec plus de force, l'idée de sagesse, il la reproduit à un plus haut degré, il l'exprime dans le sujet comme étant parfaite, accomplie.

dents désirs, *des désirs ardents; céleste bonté*, *bonté céleste*, etc. Or, la position de ces adjectifs devant ou après les substantifs importe si fort, qu'elle produit quelquefois deux sens, deux locutions tout à fait différentes, comme *grosse femme* et *femme grosse*, *grand homme* et *homme grand*, *unique tableau* et *tableau unique;* c'est naturellement aux dictionnaires à signaler ces variations considérables dans la valeur des termes suivant leur place respective. Mais d'autres fois, comme on a pu déjà le remarquer par les exemples, *homme savant*, *savant homme; habile ouvrier*, *ouvrier habile*, etc., la manière de placer l'adjectif paraît indifférente, tant est légère et peu apparente la modification qu'elle apporte dans l'idée concurremment exprimée par l'adjectif et par le nom auquel il est joint. C'est alors aux synonymistes à indiquer en quoi consiste cette modification, à la faire sentir, à la mettre en lumière, et à établir une règle générale qui guide sûrement dans le choix du rang qu'il convient de donner à l'adjectif dans telle ou telle circonstance. C'est ce que nous allons essayer de faire en nous aidant des observations de Roubaud.

1° *L'adjectif préposé exprime une qualification essentielle, caractéristique; c'est une épithète de nature. L'adjectif postposé exprime une qualification accessoire, accidentelle; c'est une épithète de circonstance.*

En mettant l'adjectif avant le substantif, nous les unissons si étroitement, qu'ils s'identifient en quelque sorte et deviennent comme inséparables, la chose ne se concevant plus sans sa qualité. Dans le *savant homme*, vous considérez surtout et vous présentez l'homme comme *savant;* sa science fait corps avec lui, fait partie de sa substance. Au contraire, l'adjectif postposé n'est jamais au substantif que comme l'accident à l'égard de la substance; son idée n'est que secondaire, indicative. Dans l'*homme savant*, vous remarquez et faites remarquer la science comme un fait, et non comme une qualité inhérente à sa personne. Le *savant homme* est constitué savant, l'*homme savant* est reconnu savant; un *savant homme* est un savant, un *homme savant* n'est que savant.

Lorsque les consuls romains avaient eu des succès, leurs soldats les saluaient *empereurs;* et si le sénat leur confirmait ce titre, ils pouvaient se flatter d'obtenir le triomphe. Mais dès qu'ils avaient triomphé, ils perdaient le titre d'*empereur* ainsi que le commandement. Or ce titre, qui n'était que passager dans les consuls, devint perpétuel dans César, et on y ajouta, pour prérogative, qu'il disposerait de toutes les armées avec un pouvoir absolu. Pour étendre ainsi la signification du mot, on le mit devant et non plus après le nom du prince, et on dit : *Imperator C. J. Cæsar*, au lieu de dire, comme on avait fait jusqu'alors, *C. J. Cæsar imperator* (Cond.).

La science du *savant homme* tient à lui, est incorporée à lui, parce que, dans le langage, l'adjectif *savant*, placé avant *homme*, se fond avec lui et devient partie de lui-même; ce n'est plus qu'un seul mot composé. En effet, comment se sont formés tant de mots composés d'un adjectif et d'un substantif, encore bien distingués l'un de l'autre, tels que *petit-maître*, *gentilhomme*, *sage-femme*, si ce n'est parce que la position des adjectifs les rendait caractéristiques et singulièrement propres à faire corps avec le substantif? Et n'est-ce pas à cause de l'union intime établie par la seule position de l'adjectif entre lui et le substantif, qu'on se permet de les envisager et de les traiter comme une seule expression complexe en les faisant précéder ou suivre d'un nouvel adjectif : *parfait honnête homme* (Rac.); l'honneur qu'on nous rend pour de *véritables actions vertueuses* (Boss.); le *vrai honnête homme* (Laroch.); ce *pauvre honnête homme*, *infortuné grand homme* (Volt.); ce *grand homme sec*, un *savant homme aimable?* Au contraire, la science de l'*homme savant* ne lui est qu'ajoutée; c'est une qualité particulière qui s'en détache aisément, et qui n'indique pas l'idée principale et prédominante qu'on se fait de lui.

Si, dans le courant d'un discours, je veux caractériser d'un seul mot Démosthène, je l'appelle un *éloquent orateur;* je l'appellerai *orateur éloquent*, si mon dessein est de détailler ses qualités particulières, si son éloquence est l'une des faces sous lesquelles je le présente successivement. — On est *habile homme* en général, absolument, sous tous les rapports. « On dit que le président de Novion est *habile homme.* » Fén. « Aristote fut le premier philosophe de son temps et le plus *habile homme* qui ait jamais été. » Roll. Dans l'occasion on agit en *homme habile.* « Octave se conduisit avec Cicéron en *homme habile :* il le flatta, le loua, le consulta. » Montesq. « Molière se conduisit en *homme habile* (pour faire jouer avec succès le *Misanthrope*). » Lah.

Dites d'un homme que c'est un *savant homme*, d'un ouvrage que c'est un *excellent ouvrage*, d'un chrétien que c'est un *parfait chrétien*, vous n'avez plus rien à ajouter, et en effet on ajoute rarement d'autres qualifications à celles-là, parce qu'on a déjà fait connaître du sujet sa qualité essentielle et fondamentale. Mais on dira bien, c'est un *homme savant*, généreux, poli : c'est un *ouvrage excellent*, profond, lumineux : c'est un *chrétien parfait*, tolérant, sociable, instruit.

2° *L'adjectif préposé exprime une qualification déjà établie, connue, incontestée; il est analytique. Postposé, il exprime une qualification nouvelle, une union d'idées faite à l'instant même; il est synthétique.*

Les connaissances que nous possédons et les jugements que nous portons sont de deux sortes, les uns analytiques, les autres synthétiques, les uns par lesquels nous développons ce que nous savons, nous tirons d'un concept ce qui y est contenu, les autres par lesquels nous ajoutons à ce que nous savons ce que nous apprenons; ou bien, en considérant la chose, non pas relativement à nous, mais relativement à ceux à qui nous parlons, les uns par lesquels nous énonçons ce qui est su ou connu, nous nous exprimons en gens qui savent, s'adressant à des gens qui savent, et

les autres par lesquels nous énonçons quelque chose d'intellectuellement nouveau que nous faisons savoir ou connaître, nous nous exprimons en gens qui viennent d'apprendre, s'adressant à des gens qui ignorent. Or, la locution composée d'un adjectif qui précède et d'un substantif qui suit, convient particulièrement dans les propositions analytiques, au lieu que la même locution, ses termes étant intervertis, s'emploie mieux dans les propositions synthétiques. Un passage de Roubaud que nous nous bornons à citer peut servir ici d'éclaircissement et de justification.

« Lorsque vous dites un *savant homme*, vous *supposez* que cet homme est savant; et lorsque vous dites un *homme savant*, vous *assurez* qu'il l'est. Dans le premier cas, vous lui donnez la qualification par laquelle il est distingué; dans le second, celle par laquelle vous voulez le faire distinguer. Là, sa science est hors de doute; ici, vous voulez la faire connaître.

« Si un homme est renommé par sa science, ou si vous venez de parler de sa science éminente, vous direz plutôt ce *savant homme;* sinon, vous direz plutôt cet *homme savant* ou qui est savant. Après que vous avez parlé des émotions qu'une mère éprouve à la vue de son enfant, vous direz ses *tendres regards* plutôt que ses *regards tendres:* les regards d'une mère émue sont nécessairement tendres, et c'est ce que vous exprimez par de *tendres regards;* mais lorsque la qualité des regards n'est point déterminée, vous la distinguez en mettant après le sujet l'épithète de *tendres*. Vous allez raconter une *affaire malheureuse;* et, après le récit, vous dites, voilà une *malheureuse affaire*. Dans la première position, le substantif précède l'adjectif par la raison qu'il est naturel que le sujet soit annoncé avant sa qualité, le principal avant l'accessoire; l'esprit reste d'abord en suspens sur la nature de l'affaire : dans la seconde position, l'adjectif précède le substantif, parce que l'esprit est déjà instruit et décidé sur la nature de l'objet et que les deux idées sont déjà indissolublement liées ensemble; et que si la qualification suivait le sujet, elle paraîtrait oiseuse et lâche, à moins que vous n'y ajoutassiez une modification, voilà, par exemple, une affaire bien *malheureuse*, ce qui présenterait une idée nouvelle d'estimation. »

3° *L'adjectif préposé qualifie d'une manière pleine, entière, accomplie, et, postposé, d'une manière vive et saillante.*

En donnant le premier rang à l'adjectif, nous le fondons, pour ainsi dire, avec le substantif, si bien que la qualité devient substantielle, et, pour lui ôter toute idée d'accidence, nous ne lui laissons, non plus qu'à la substance, aucune détermination, soit quant à l'étendue, soit quant au degré. En terminant par lui, nous le mettons plus en relief, nous le rendons plus frappant, plus saisissant. Là, la qualité est achevée, portée au comble, on ne peut plus rien y ajouter; ici, comme la dernière impression est toujours la plus forte, la qualité produit souvent plus d'effet, est plus expressive et se fait plus vivement sentir. Là, elle est entière, mais en quelque sorte intrinsèque; ici, elle est extrinsèque et plus remarquable [1].

Un *excellent* fruit est parfait; un *fruit excellent* produit une sensation plus douce. Un *tendre regard* est un regard tel que ceux qu'on appelle ordinairement de ce nom; un *regard tendre* flatte davantage, parce qu'il est spécialement tendre. Il y a bien plus de force dans un *combat sanglant* que dans un *sanglant combat*, la dernière expression ne réveillant qu'une idée commune sans rien mettre de particulier sous les yeux. De même, *horrible aspect*, *affreux séjour*, *triste accident*, *malheureuse aventure*, *fâcheuse affaire* vous font distinguer l'espèce d'aspect, de séjour, etc., car il y a des aspects attrayants, des séjours agréables; mais ce sont là des locutions toutes faites dont on se sert sans conséquence; et en disant un *aspect horrible*, un *séjour affreux*, vous appuyez, bon gré, mal gré, sur le dernier mot, dont l'idée vous émeut davantage : c'est un aspect particulièrement horrible, un séjour particulièrement affreux. Un *cruel homme* est un homme ennuyeux, importun; un *homme cruel* est un homme inhumain, insensible, qui aime à faire ou à voir souffrir.

La raison de cette règle réside dans une règle plus générale : c'est que, dans les substantifs composés, le premier mot perd de sa force et s'efface en partie. En allemand, avec les deux mots *Oel*, huile, et *Baum*, arbre, on forme deux substantifs composés, l'un signifiant huile d'olive, *Baumöl*, et l'autre olivier, *Oelbaum*. Un étranger a peine à se rappeler lequel des deux exprime l'arbre, et lequel le fruit; une simple observation peut le tirer d'embarras : celui-là exprime le fruit, dans lequel le fruit est indiqué le dernier, *Baumöl;* et celui-là l'arbre, dans lequel le mot arbre se montre en dernier lieu, *Oelbaum*. Quant à la première partie du mot complexe, elle reste, pour ainsi dire, dans l'ombre. De même dans nos mots composés, venus du grec, *philosophe*, *logomachie*, et dans ceux qui sont tout français, *petit-maître*, *sage-femme*, c'est le dernier élément qui attire principalement l'attention.

4° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie d'une manière absolue; après, d'une manière relative.*

A vrai dire, l'adjectif précédant le substantif ne jouit de cette plénitude de signification, qui le

1. Les participes passés pris adjectivement se mettent toujours après le substantif : enfant *chéri*, juge *éclairé*, censeur *instruit*, prophète *inspiré*. C'est qu'il est de leur nature (voy. p. 36) d'exprimer une qualité survenue, acquise, résultant d'une modification accidentelle, qualité saillante et qui attire particulièrement l'attention.

« M. le Prince, dit Voltaire, est toujours appelé le *grand* Condé.... Si on l'avait nommé Condé le *grand*, ce titre ne lui fût pas demeuré. » Le *grand*, mis après le substantif, eût trop fait saillir la qualité exprimée par ce mot. C'est à cause de cela qu'on ne permet cette disposition du mot qu'à l'égard des rois : Louis le *Grand*, Alexandre le *Grand*. Pour les particuliers tout ce qu'on peut accorder, c'est de dire le *grand* un tel. « On a dit le *grand* Condé, le *grand* Colbert, le *grand* Corneille, comme on a dit Louis le *Grand*. » MARM.

distingue, que parce qu'il se prend alors absolument, c'est-à-dire indépendamment de tout rapport particulier, abstraction faite de toute détermination, de toute spécification. C'est là ce qui le rend propre à exprimer la qualité constante, habituelle, à signifier que l'objet est tel ou tel de tout point; tandis que, placé après le substantif, il exprime la même qualité comme partielle, accidentelle, passagère. Différence tranchante et féconde, surtout quand les deux locutions ne se considèrent pas sous le point de vue de la force, par rapport à l'effet que produit sur nous le sujet qualifié, mais seulement par rapport à leur étendue.

Le *savant homme* l'est absolument, a de grandes connaissances en tout genre; l'*homme savant* ne l'est que relativement à une science dans laquelle il est versé; et de là vient que cette locution est beaucoup plus propre que la précédente à recevoir des déterminations ultérieures : *homme savant* en histoire, en mathématiques; *ouvrier habile* dans la menuiserie, pour la confection de certains meubles; *appartement magnifique* par l'ameublement, les ornements, les tentures. En un mot, le *savant homme* l'est substantivement en quelque sorte, il possède la science ou le savoir; et l'*homme savant* ne l'est qu'accidentellement, il a du savoir ou de la science. L'*ouvrier habile* a de l'habileté dans sa partie; l'*habile ouvrier* peut exécuter habilement tout ce qui se rapporte à son art, même trouver des perfectionnements, même concevoir des procédés nouveaux. Un *appartement magnifique* ne l'est qu'à certains égards : ou il ne l'est qu'aux yeux de celui qui le juge tel, ou il doit son éclat à des décorations faites spécialement pour une occasion; *magnifique appartement* donne l'idée d'embellissements plus durables, plus solides, plus essentiels, tenant plus à l'édifice même, à sa construction, à sa hauteur, à sa grandeur en tous sens. Un ami vous a rendu un service : vous dites qu'il s'est comporté comme un *ami véritable*. « M. de Kaiserling s'est conduit avec le roi en serviteur vertueux et auprès du prince en *ami véritable*. » VOLT. Le *véritable ami* est tel absolument, et non relativement à un fait, à quelque chose d'effectif et de déterminé, qui ait eu lieu. « Je fis en cette occasion au delà de ce qu'on pouvait attendre d'un *véritable ami*. » DELAF. Un *sage philosophe* est un sage ou tout près de l'être; un *philosophe sage* est encore loin de là, il travaille à y parvenir. Un *dévot personnage* est un dévot de profession; un *personnage dévot* ne professe pas la dévotion, quoiqu'il la pratique. La grosseur d'une *grosse femme* s'étend à tout son corps et dure indéfiniment; la grosseur d'une *femme grosse*, c'est-à-dire enceinte, n'est que partielle et accidentelle. La *chagrine vieillesse* est le caractère commun de l'âge : un individu a une *vieillesse chagrine*.

5° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie plutôt d'une manière abstraite et en s'éloignant du sens propre; après, il qualifie plutôt d'une manière concrète et en restant plus près du sens primitif.*

Si, placé avant le substantif, l'adjectif est significatif de l'essence, analytique et absolu, il ne peut pas ne pas être abstrait, ne pas représenter quelque chose d'idéal, car ces caractères ne conviennent à aucune qualité réelle. Les exemples confirment pleinement cette conclusion.

Dans un *seul homme*, un *unique tableau*, *seul* et *unique* sont abstraits et purement numériques; on les oppose à plusieurs. « Un homme inégal n'est pas un *seul homme*, ce sont plusieurs. » LABR. « Un *seul homme* suffit pour peupler toute la terre. » BOSS. « L'homme orgueilleux qui a tant de possessions, ne peut plus se compter pour un *seul homme*. » ID. Dans un *homme seul*, un *tableau unique*, *seul* et *unique* prennent une valeur plus concrète et plus réelle. D'une part, un *homme seul* est un homme isolé, sans société, réduit à lui-même. « On trouve une grande utilité dans l'union; si l'un tombe, l'autre le soutient. Deux hommes reposés dans un même lieu se réchauffent mutuellement : qu'y a-t-il de plus froid qu'un *homme seul*? » BOSS. « Qu'un *homme seul*, sans livre et sans aucun secours des lumières communiquées, parvienne à devenir de lui-même un très-médiocre botaniste, c'est une assertion ridicule à faire. » J. J. « Le renne se défend d'un *loup seul*. » BUFF. D'autre part, un *tableau unique* n'est pas comparable à d'autres, on n'en trouverait pas un qui le valût.

Le *véritable ami* est une sorte de type ou d'idéal de l'amitié; un *véritable ami* s'y conforme. Un *habile homme* sait se tirer d'embarras, d'un mauvais pas, sait manier l'intrigue; un *homme habile* est plutôt un homme adroit, qui a de la dextérité, au propre. Un *parfait* imbécile, un *parfait* coquin se disent tous les jours; déplacez l'adjectif, c'est-à-dire, rendez-lui son sens propre, il y aura contradiction dans les termes.

Qu'on parcoure toutes les locutions *différentes* (et non pas les *différentes* locutions) [1] qui contiennent le même adjectif, mais placé ici avant, là après le substantif, on trouvera toujours à la locution où l'adjectif précède un caractère d'abstraction et d'idéalité, une valeur plus éloignée de la valeur réelle et fondamentale. Un *taureau furieux* est en furie; un *furieux taureau* est d'une grandeur énorme. Dans *pays plat* se trouve l'idée première de platitude, d'infériorité physique : *pays plat*, pays de plaines, par opposition aux pays de montagnes. « Ordinairement je trouve à douter en ce que le commentaire n'a daigné toucher : je bronche plus volontiers en *pays plat*; comme certains chevaux que je connais, qui choppent plus souvent en chemin uni. » MONTAIGN. « Il se peut que les pays montagneux aient éprouvé par les volcans et les secousses de la terre autant de changements que les *pays plats*. » VOLT. Dans *plat*

1. *Différentes* ou *diverses choses* signifient simplement plusieurs choses. « On trouve en plusieurs endroits des sources d'eaux chaudes, des agates et *différentes* pierres précieuses. » BARTH. « Terpandre composa pour *divers* instruments des airs qui servirent de modèles. » ID. — Des choses *différentes* ou *diverses* sont des choses bien distinctes ou éloignées les unes des autres, opposées ou même qui se combattent. « Les dieux proposent des avis *différents*, et les soutiennent avec chaleur. » BARTH. « Les Néréides sont toutes distinguées par des agréments *divers*. » ID. « Des agitations *diverses*. » J. J.

pays se trouve l'idée d'une infériorité abstraite, d'une importance moindre : *plat pays* signifie la campagne, les villages, par oppositions aux villes. « Il est injuste que les riches, les grands, les nobles ne payent point, et les pauvres gens du *plat pays* payent tout. » Charr. « Tout le *plat pays* était conquis, et Famagouste était la seule ville qui ne se fût pas rendue. » Delaf. « On ne savait alors ni fortifier les frontières ni faire la guerre dans le *plat pays*. » Volt.

Un *homme plaisant* plaît par des manières enjouées; un *plaisant homme* ne plaît pas du tout; c'est un homme bizarre, ridicule, singulier. L'*homme grand* est d'une grande taille; le *grand homme* a un grand mérite moral. L'*homme honnête*, conformément à l'idée primitive, a l'honnêteté des manières et des procédés; l'*honnête homme* a celle des mœurs et de l'âme. L'*homme malhonnête* manque de politesse, est incivil, rude, blessant; le *malhonnête homme* manque à la probité et à l'honneur : « Que celui que j'ai pu offenser sans le vouloir dise de moi que je suis un *homme malhonnête*, j'y consens; mais qu'il ne dise pas que je suis un *malhonnête homme*, car je jure que je le prendrai à partie, et le forcerai à prouver son dire, ou à se rétracter publiquement. » Beaum. De même, l'*homme galant* est adonné à la galanterie; le *galant homme* a des mœurs et des procédés nobles et honnêtes : « L'*homme galant* se rapproche plus du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes; le *galant homme* tient plus de l'honnête homme. » Volt. Un *homme brave* a de la bravoure; un *brave homme* a de la probité, des vertus, des qualités sociales.

Un *ami vrai* ne nous ment pas, ne nous cache pas nos vérités, mais nous les découvre franchement : « Un *ami vrai*, qui ose nous dire nos défauts, est, disait Socrate, le plus grand présent des dieux. » Cond. Un *vrai ami* nous aime vraiment et prend au besoin nos intérêts : « Un *vrai ami* est une chose avantageuse, même pour les plus grands seigneurs, afin qu'il dise du bien d'eux, et qu'il les soutienne en leur absence même. » Pasc. Un *homme pauvre* manque de biens; le *pauvre homme* inspire du mépris ou de la compassion. « Lorsqu'on dit d'un homme, ce *pauvre* un tel, ce n'est jamais dans le sens d'*esurientes implevit bonis*, mais toujours dans celui de *beati pauperes spiritûs*. » Beaum. Linière voyant ensemble Chapelain et Patru, disait que le premier était un *pauvre auteur*, et le second un *auteur pauvre*.

Une *chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode : une *nouvelle chose* est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait. Les *termes propres* conviennent, sont appropriés à ce qu'on veut exprimer : vous répétez les *propres termes* de quelqu'un, ou ses mêmes termes. *Voix commune*, qui ne s'élève pas au-dessus de l'ordinaire; *commune voix*, accord de toutes les voix, de tous les suffrages, unanimité.

Air mauvais, air redoutable; *mauvais air*, vilain air.

> Cléon, lorsque vous nous bravez,
> En démontant votre figure,
> Vous n'avez pas l'*air mauvais*, je vous jure,
> C'est *mauvais air* que vous avez.
>
> Le comte de Choiseul.

Une *épigramme méchante*, des *vers méchants* ne sont pas bons, sont pleins de méchanceté, en laissant à ce mot toute sa force radicale; une *méchante épigramme* et de *méchants vers* ne sont pas bons en ce sens détourné et affaibli, qu'ils ne valent rien, qu'ils ne sont pas bien faits. De même dans l'*homme méchant* la méchanceté est plus vive, plus énergique, plus cruelle que dans le *méchant homme*, qui manque simplement de bonté morale, qui fait ou a fait de mauvaises actions.

Un *ministre citoyen* a les qualités d'un bon citoyen, est zélé pour les intérêts du pays; *citoyen ministre*, formule dont on se servait du temps de la république en s'adressant aux ministres, ne laisse plus au mot *citoyen* qu'une signification vague, réminiscence obscure et éloignée de la signification originelle. « Je vous ai prévenu, *citoyen ministre*, et *ministre citoyen*, que.... » Beaum.

« *Glorieux parallèle* renferme un sens ironique, que *parallèle glorieux* n'indiquerait pas. » d'Al.

Enfin, dans les substantifs composés, *beau-frère*, *beau-fils*, *grand-père*, *grand-oncle*, *franc-maçon*, *sage-femme*, que reste-t-il du sens primitif des adjectifs *beau*, *grand*, *franc* et *sage*?

6° *Avant le substantif, l'adjectif qualifie plutôt d'une manière vague et indéterminée; après, d'une manière précise.*

Ce vague et cette indétermination de la locution où l'adjectif précède tiennent à ce qu'elle exprime la qualité absolument, sans détermination ni spécification quelconque; et, à son tour, cette indétermination explique pourquoi la même locution est toujours celle qui se prête aux acceptions détournées. L'*année dernière* indique nettement la dernière année qui vient de s'écouler; la *dernière année* ne détermine pas par rapport à quelle époque, à quelle période, à quelle série d'années on doit l'entendre. De même, l'*heure dernière* exprime toujours précisément le dernier moment de la vie : « Un père de famille, sentant approcher son *heure dernière*, dispose de ses biens par son testament. » Boss. La *dernière heure* se dit d'une heure, qui n'est pas si déterminément dernière en quelque sorte, qui ne l'est que relativement à une période de temps qu'il faut désigner : dans cette école on étudie trois heures de suite le soir : quand vient la *dernière heure* on s'occupe de telle chose. Si vous dites un *père bon*, je conçois un père qui a de la bonté, de la douceur, de l'indulgence; si vous dites un *bon père*, je conçois un père qui remplit tous les devoirs de la paternité, mais je ne sais en quoi consiste précisément sa bonté, à pardonner ou à châtier, pas plus que je ne sais quel est le degré et l'espèce de grosseur de la *grosse femme*. Qu'on prononce les mots *rue sale*, je comprends aussitôt qu'il s'agit d'une rue malpropre, pleine d'ordures et d'immondices; *sale rue* n'indique pas quelle sorte de saleté on reproche à la rue dont il est question, et si on l'appelle ainsi parce qu'il s'y commet des actions déshonnêtes.

Il est inutile de multiplier les exemples; tous ceux qui ont été cités plus haut, ou au moins la plupart, conviennent également ici; il n'y a qu'à se les rappeler. Nous ajouterons seulement une remarque. Si la poésie, comme le prétend Roubaud, emploie de préférence la construction qui met l'adjectif avant le nom, ce n'est pas que celle-ci soit plus forte, plus énergique, plus expressive que le tour synthétique, car nous avons prouvé le contraire au paragraphe 3, mais c'est que la poésie aime le vague et hait la précision.

De toutes ces distinctions résulte, par rapport aux adjectifs auxquels elles s'appliquent, une conséquence importante, c'est que la propriété qu'ils ont de changer de valeur dans le discours suivant leur position, de même que les chiffres dans les nombres supérieurs à dix, constitue pour notre langue une véritable richesse. Les langues, l'allemand et l'anglais, auxquelles manque ce moyen de varier le sens d'une locution qualificative, en variant seulement l'ordre de ses termes, sont obligées d'avoir deux mots pour exprimer ce que nous exprimons par un seul en ayant soin de le mettre à la première ou à la seconde place. Le mot *bon* de *bon père* se traduirait en allemand par *gut*, et le mot *bon* de *père bon* par *gutig*. *Seul*, dans le sens où nous le prenons quand nous disons un *seul homme*, correspond à l'allemand *einzig*, et dans le sens qu'il a dans la locution, un *homme seul*, il se rendrait exactement par *allein*.

Mais les adjectifs ne sont pas les seuls mots qui se chargent ainsi d'accessoires différents selon leur place relativement aux substantifs. Il en est de même de certains adverbes et même de certaines prépositions par rapport à de certains verbes, que tantôt ils précèdent, et que tantôt ils suivent. De là de nouveaux synonymes analogues aux précédents pour l'origine, et tout à fait semblables, comme il est facile de s'en convaincre, quant aux règles de distinction qui leur conviennent : *maltraiter*, *traiter mal; mal parler*, *parler mal; mal interpréter*, *interpréter mal; mal mener*, *mener mal; bien* ou *mal faire*, *faire bien* ou *mal; surveiller*, *veiller sur*.

On doit remarquer d'abord une circonstance commune à tous ceux de ces verbes composés dont les termes constitutifs s'écrivent encore séparément : *mal parler*, *mal interpréter*, *mal* ou *bien faire;* ils s'emploient uniquement à l'infinitif, et au participe ou seul ou accompagné de l'auxiliaire *avoir*. Or, l'antipathie de ces locutions pour les temps proprement personnels n'est-elle pas déjà une marque de leur impuissance à exprimer ce qui est relatif? N'est-ce pas là une preuve que ce qu'elles rendent particulièrement bien, c'est le général et l'absolu? Mais traitons séparément et sans esprit de système chacune d'elles; cherchons à les distinguer des expressions synonymiques dont elles ne diffèrent, sous le rapport grammatical, que par l'ordre de leurs éléments.

MALTRAITER, TRAITER MAL. Traiter d'une manière qui n'est pas convenable.

La seule place de *mal* dans *maltraiter* donne à ce dernier mot une plénitude de sens que l'on chercherait en vain dans *traiter mal*. *Traiter mal*, c'est simplement ne pas traiter avec tous les égards, avec toutes les attentions qu'on mérite, user de procédés mauvais.

Cette ingrate de fièvre, injuste, malhonnête,
Qui *traite mal* les gens qui la logent chez eux. MOL.
Vous *traitez mal*, Pauline, un si rare mérite,

c'est-à-dire Sévère, en supposant qu'il vient ici braver un malheureux.

Polyeucte. CORN.

« Il est bien triste que cet officier, qui sert si bien depuis 22 ans, soit *traité* si *mal*, pendant qu'on prodigue les rangs à une foule de gens sans nom et sans service. » FÉN. « Marat, dans son livre, *traite mal* ses contemporains (manque pour eux de ménagements, déprise les vérités qu'ils ont annoncées). » VOLT. — *Maltraiter*, c'est traiter beaucoup plus rudement, se porter à des injures et à des violences. « Télémaque sentit dans son cœur une douleur extrême de voir son père si *maltraité* (rudement frappé à l'épaule par Antinoüs). » FÉN. « Si on *maltraite* un homme, si on le tue, cette action peut être commandée par la justice. » BOSS. « Si ce serviteur est méchant et qu'il commence *à maltraiter* ses compagnons, à s'enivrer et à mener une vie dissolue.... » ID.

Dans un autre sens, *maltraiter* dit plus encore que *traiter mal :* on *maltraite* généralement, habituellement; on *traite mal* dans une circonstance particulière. On *maltraite* ses domestiques, et on *traite mal* un domestique qui vient de commettre une gaucherie. Ce serait parler sans justesse que de dire qu'un enfant depuis le berceau a été *traité mal* par son père.

Enfin, *maltraiter* désignant le mauvais traitement d'une manière pleine, absolue, accomplie, est moins propre à signifier faire faire mauvaise chère à ses hôtes, que *traiter mal* qui veut dire seulement traiter d'une manière peu convenable, avec trop peu d'égards.

MAL PARLER, PARLER MAL. Parler d'une manière contraire aux règles.

Beauzée pense que l'un signifie parler d'une manière contraire aux règles de la morale, dire du mal, et l'autre parler d'une manière contraire aux règles de la grammaire, y manquer en parlant. Il se peut que cette différence soit la vraie; car l'analogie est pour que *mal parler* se prenne dans le sens le plus abstrait, pour médire ou dire des paroles offensantes; et la même analogie exige qu'en employant *parler mal* on conserve au mot *mal* un sens moins éloigné ou plus voisin du sens propre et primitif, et c'est ce qu'on fait en lui donnant celui de parler sans correction. Cette distinction est aussi confirmée par l'usage. On dit plutôt *mal parler* de quelqu'un (BOSS., FÉN., LABR., MOL., VOLT., J. J., MAL., COND., ROLL.), et *parler mal* sa langue (VOLT.) ou le français (ID.). Absolument, *mal parler*, c'est médire : « Heureux est l'homme qui ne se porte point à *mal parler*, et qui ne s'arrête pas même à écouter le mal. » BOURD. Absolument, *parler mal*, c'est être mauvais orateur ou mauvais écrivain. « Dans ce conseil de régence le duc d'Orléans parla bien, parce qu'il ne pouvait pas *parler mal*, même dans les plus mauvaises thèses. » S. S. « *Au partir* ne vaut pas

mieux qu'*au départ*, et c'est *parler mal* sans y rien gagner. » LAH. — On dit de même *mal penser* de quelqu'un (J. J.), et c'est en penser du mal, sorte de faute contre la charité, au lieu que *penser mal* annonce une infraction à d'autres règles que celles de la morale : « On peut *penser mal* sans être hérétique, si l'on est soumis et docile. » BOSS.

Mais supposons avec Roubaud ces deux locutions, *mal parler* et *parler mal*, unies par un rapport de synonymie plus étroit, toutes deux usitées moralement et grammaticalement, toutes deux signifiant et médire et exprimer sa pensée autrement qu'il ne faut. Elles se distingueront alors comme *maltraiter* et *traiter mal*, c'est-à-dire que l'adverbe *mal* précédant le verbe étendra l'idée de l'expression entière, la rendra plus complète : *mal parler* annoncera donc une atteinte plus grave aux lois de la charité ou à celles de la grammaire. C'est cette dernière différence qu'il faut mettre entre *mal juger* (COND.) et *juger mal* (COND., NIC.), entre *mal raisonner* (VOLT., P. R.) et *raisonner mal* (VOLT., COND., LAH.), entre *mal écrire* et *écrire mal* (VOLT., LAH.).

MAL INTERPRÉTER, INTERPRÉTER MAL. Donner un sens qui n'est pas le vrai.

Toujours mêmes distinctions. *Mal interpréter*, plus abstrait, plus éloigné de la signification première, voudra plutôt dire prendre en mauvaise part un discours, ou une action, et *interpréter mal*, par la raison contraire, traduire mal d'une langue dans une autre, ou expliquer mal ce que contient un écrit, une loi. Et chacun des deux tours étant employé dans l'une et dans l'autre acception, la première aura plus de force et signifiera donner un sens qui non-seulement n'est pas le véritable, mais qui s'en écarte étrangement, interpréter tout de travers.

On distinguerait de même *mal prendre* et *prendre mal*, dans le cas où le mot *prendre* signifie comme *interpréter*, entendre d'une certaine manière.

> Un tel avis m'oblige ; et, loin de le *mal prendre*,
> J'en prétends reconnaître à l'instant la faveur.
> (Célimène à Arsinoé. *Misanthrope*). MOL.

MALMENER, MENER MAL. Mener autrement qu'il ne faut.

Le premier convient mieux, et peut être seul, dans le sens idéal et moral de, avoir des procédés rudes et sans ménagement, tandis que le second se dit toujours ou presque toujours au propre pour, mal diriger ou mal conduire. Si quelquefois ils expriment tous deux, ou l'idée abstraite et figurée, ou l'idée propre et primitive, alors, de même que *maltraiter* par rapport à *traiter mal*, *malmener* dit plus que *mener mal*.

BIEN ou MAL FAIRE, BIEN ou MAL FAIT, avoir **BIEN ou MAL FAIT; FAIRE, FAIT**, avoir **FAIT BIEN ou MAL.** Faire, fait ou avoir fait d'une manière qui convient ou qui ne convient pas.

Bien faire, *mal faire* se disent plutôt au figuré et au moral. *Bien faire*, c'est ou agir en homme de bien ou être bienfaisant. « Sa Majesté polonaise n'est pas le seul bienfaisant en Lorraine : vous savez *bien faire* comme bien dire. » VOLT. *Mal faire*, c'est se rendre coupable de mauvaises actions. « Délivrez-moi, Seigneur, de cette fatale liberté que j'ai de *mal faire*. » MAL. Au contraire, *faire bien* ou *mal*, avoir *fait bien* ou *mal* se disent plutôt au propre et au physique. « Je n'entends pas qu'Émile ne fera jamais de dégât ; il pourrait faire beaucoup de mal sans *mal faire*, parce que la mauvaise action dépend de l'intention de nuire et qu'il n'aura jamais cette intention. » J. J. Si *faire beaucoup de mal* n'est pas nécessairement *mal faire*, c'est précisément et toujours *faire mal*.

Dans une acception particulière, *faire mal*, c'est, au propre, faire du mal, causer de la douleur. De même, *faire bien* se dit à la rigueur, dans le propre, et non dans le sens éloigné et moral de *bien faire*. « Dans les repas ou les fêtes que l'on donne aux autres et dans les plaisirs qu'on leur procure, il y a *faire bien*, et faire selon leur goût : le dernier est préférable. » LABR. « Je suis embarrassé sur l'origine du mal ; mais je supposerai que le bon Oromase, qui a tout fait, n'a pu *faire mieux*. » VOLT.

Dans les locutions abstraites où le verbe *faire* ne conserve presque plus rien du sens primitif, tant il est idéalisé, on ne doit se servir que de *bien faire* ou de *mal faire* : je croyais *bien faire* ; il a *mal fait* de vous avertir.

SURVEILLER, VEILLER SUR. Avoir l'œil sur quelqu'un ou quelque chose, y prendre garde.

Surveiller a plus de généralité ; il indique une surveillance plus étendue, qui embrasse plus de choses, attentive aux moindres mouvements, de tous les jours, de tous les instants, qui ne laisse rien échapper, et qui suppose qu'on *surveille* d'en haut avec charge ou autorité ; en un mot, *surveiller* rappelle toujours un peu l'espionnage de la police, à part tout ce qu'il peut avoir d'odieux. « Depuis qu'on me *surveille* et qu'on éclaire tous mes secrets. » J. J. « Tout ce qu'on peut faire pour la sûreté publique est de le *surveiller* si bien, qu'il n'entreprenne rien qu'on ne le sache, qu'il n'exécute rien d'important qu'on ne le veuille. » ID.

La surveillance de *veiller sur* n'est pas sans relâche, elle ne suit pas son objet aussi attentivement ; c'est pourquoi, quand c'est à une personne qu'elle s'attache, elle emporte quelquefois l'intention de la protéger, de faire qu'il ne lui arrive aucun mal, et non pas toujours, comme *surveiller*, celle de la trouver en faute pour avoir à la reprendre ou à la punir. « Il faut *veiller sur* ces enfants de choix de la patrie, les protéger, les aider, les soutenir, fussent-ils même de mauvais sujets. » J. J. « Les yeux de Dieu sont attachés sur les justes, parce qu'il *veille sur* eux pour les protéger. » BOSS.

Mais non-seulement la surveillance de *veiller sur* est moins détaillée, moins continuelle, mais elle s'étend à moins de choses ou de personnes différentes ; on *surveille* même les personnes qui *veillent sur*, et par une inspection supérieure, comme chef, comme conducteur : le général *surveille* les officiers qui *veillent sur* les soldats ; dans une grande maison, le maître *surveille* les agents chargés par lui de *veiller sur* les subalternes les plus bas placés.

II. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE LA VALEUR DES PRÉFIXES.

PRÉFIXE *RE*.

Luire, reluire. Jaillir, rejaillir. Sentir, ressentir. Se sentir, se ressentir. Épandre, répandre. Abaisser, rabaisser. Abattre, rabattre. Avilir, ravilir. Emplir, remplir. Assurer, rassurer. Assembler, rassembler. Éveiller, réveiller. Vêtir, revêtir. Souvenir, ressouvenir. Nom, renom. Etc.

La particule *re* se trouve, en français comme en latin, placée au commencement d'un grand nombre de mots composés. Originairement, elle donne l'idée d'un espace parcouru de nouveau, soit en sens inverse, soit dans le même sens; et de là vient qu'elle est tantôt adversative ou réactive, comme dans *répugner*, *résister*, *réprouver*, *repousser*, et tantôt itérative, comme dans *relire*, *reprendre*, *revenir*, *refaire*. Le verbe *récrire* se prend dans les deux significations; car il veut dire, d'un côté, écrire à qui nous a écrit, lui faire réponse écrite, et de l'autre, écrire une seconde, une troisième lettre.

Par cela seul qu'elle est itérative, cette particule doit être augmentative, c'est-à-dire marquer une augmentation d'efforts, d'énergie de la part du sujet de l'action, et une augmentation de difficulté de la part de ce qu'il fait. Car, outre que la répétition des actes prouve qu'on tient à arriver au but, qu'on y emploie toutes ses forces, ce qu'on ne fait qu'à plusieurs reprises offre nécessairement plus de difficulté à vaincre, et quelque chose de plus extraordinaire que ce qui se fait en une seule fois. Ce caractère d'augmentation sert surtout à déterminer le sens des mots dans lesquels *re* ne désigne pas une succession d'actions, mais une action continuée, comme dans *retenir*, *rabaisser*, *remplir*. Quelquefois, au lieu d'être précisément augmentative, la particule désigne seulement de la part du sujet une intention, et par conséquent une action expressément volontaire, tandis que cette même action apparaît, dans le mot simple, comme spontanée et naturelle. D'autres fois, au contraire, l'augmentation va jusqu'à l'excès.

De ce que la particule *re* est itérative, il ne s'ensuit pas seulement qu'elle doive être augmentative dans un grand nombre de cas, mais aussi qu'elle doit marquer souvent une rénovation ou le rétablissement d'un état antérieur. Alors le mot qu'elle commence suppose un changement qu'on répare, et le retour à l'état primitif. Ainsi *regagner* ne signifie pas proprement gagner une seconde fois, ni gagner avec beaucoup d'efforts, mais gagner ce qu'on avait perdu, revenir à la possession d'une chose.

Enfin, une dernière remarque au sujet des mots qui ont cette initiale, comparés aux mots simples qui ne l'ont pas, c'est que les premiers sont d'un usage généralement plus étendu, et se disent plus volontiers au sens moral et figuré. Propriété qui, du reste, paraît appartenir à tous les mots composés qui commencent par une particule. Ainsi nous employons plutôt au figuré *entraîner* que *traîner*, *attirer* que *tirer*. « On dit plus ordinairement se *repaître* que se *paître* de vent ou de chimères. » ACAD. Quand on étale un grand luxe, il semble aux spectateurs « qu'on *repaît* leurs yeux de ce qui devrait *paître* leur ventre. » CHARR. Il en est de même de *redoubler* par rapport à *doubler* : « La vue des Tarquins parut avoir *doublé* les forces des Romains en *redoublant* leur courage. » ROLL.

LUIRE, RELUIRE. Éclairer, jeter ou répandre de la lumière; au figuré, briller, paraître.

Reluire est adversatif ou réactif, et quelquefois augmentatif. Ce qui *luit* brille d'une lumière qui lui est propre. « La vérité universelle n'a pas besoin de rayons empruntés pour *luire*. » FÉN. Ce qui *reluit* brille d'une lumière d'emprunt, éclaire par réflexion. « Toutes les surfaces extrêmement polies *reluisent*, et renvoient la lumière. » ACAD. Le soleil *luit*; une glace *reluit*, lorsqu'elle renvoie la lumière qu'elle reçoit. Dans *luire* la lumière est égale et continue, parce qu'elle vient de la chose même; dans *reluire* elle est accidentelle et variable, parce qu'elle dépend des circonstances.

Au figuré se trouve la même différence. *Luire* se dit de ce qui paraît dans une chose, et *reluire* de ce qui paraît dans une chose, mais comme un reflet. Dans cet exemple de Boileau,

Et dès qu'un mot plaisant vient *luire* à mon esprit,
Je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit.

Luire fait entendre que le mot plaisant sort de l'esprit même de l'auteur qui l'a trouvé. Mais le caractère contraire se montre bien dans cette phrase de Bossuet : « Où a-t-on pris qu'il n'y ait pas en Dieu une justice dont celle qui *reluit* en nous ne soit qu'une étincelle? » Et dans cette autre de Fénelon : « C'est la vérité par elle-même qui *reluit* dans cette vérité particulière et communiquée. » On dit également que l'espérance *luit* et *reluit* dans le cœur de quelqu'un : la première expression marque simplement qu'il espère; et la seconde représente en lui l'espérance comme un effet dont elle rappelle la cause.

Ensuite, *reluire* a parfois plus de force que *luire* : ce qui est *reluisant* est deux ou trois fois *luisant*, c'est-à-dire *très-luisant*.

Enfin *reluire* peut signifier *luire* de nouveau après avoir cessé de *luire*, revenir à un état antérieur de lumière ou de clarté. « Que les fidèles travaillent tous à se réformer, afin que l'Église refleurisse, et qu'on voie *reluire* sur elle la beauté des anciens jours! » FÉN.

JAILLIR, REJAILLIR. Ils se disent de l'action d'un liquide qui sort avec impétuosité et s'élance rapidement.

Dans *rejaillir* la particule *re* est réactive, ou augmentative, ou l'un et l'autre en même temps. « *Rejaillir*, dit Condillac, se dit proprement des

fluides, qui, ayant *jailli* contre un corps, réfléchissent et retombent dans des lieux où ils n'étaient pas d'abord dirigés. » L'eau *jaillit*, puis, rencontrant un obstacle qui la renvoie, elle *rejaillit*. Dans *rejaillir*, il y a non-seulement jet, éruption, mais aussi répulsion de l'obstacle contre lequel le liquide va frapper. « C'est le même amour (de Dieu le Père) qui va droit à son fils et *rejaillit* sur nous. » Boss. « Polyphème se saisit de deux de mes compagnons et les écrase contre une roche comme de jeunes faons; leur cervelle *rejaillit* de tous côtés. » Fén.

Le plus souvent *rejaillir* signifie, non pas rigoureusement *jaillir* une seconde fois et en un autre sens, mais *jaillir* beaucoup de fois et çà et là, en divers sens, de toutes parts, avec force et abondance, *jaillir* et *jaillir* encore.

Faites courir, bondir et *rejaillir* cette onde. Del.

« *Jaillir*, dit Roubaud, exprime proprement l'action de s'élever avec force, de sortir comme un trait, de former un jet subit; et *rejaillir*, l'action de se répandre à la suite du *jaillissement*, de suivre des directions différentes, de former par son abondance des jets divers. »

Jaillir se dit plutôt des liquides pour lesquels le mouvement semble être en quelque sorte naturel, et qui ne sont pas jetés fort loin; au lieu que *rejaillir* convient mieux en parlant de ceux qui s'échappent violemment de l'endroit où ils étaient retenus, et qui sont lancés à une grande distance. « Le tuyau, par lequel l'eau *rejaillit*, la contient pour la jeter bien haut au milieu des airs et pour la verser dans le bassin de marbre qu'on lui a préparé. » Boss.

D'autres fois *rejaillir* exprime un retour du liquide vers sa source, ou vers le lieu d'où il est parti. De l'eau qui tombe *rejaillit*. « Les fontaines se souvenant toujours de leurs sources, portent leurs eaux, en *rejaillissant*, jusqu'à leur hauteur, qu'elles vont chercher au milieu de l'air. » Boss.

Au figuré, même différence. Les idées, les expressions *jaillissent* d'un esprit fécond, d'une bouche éloquente. *Rejaillir* marque le contre-coup, le retour, l'action de retomber de l'un sur l'autre : la gloire des grands hommes *rejaillit* sur les princes qui savent les employer.

SENTIR, RESSENTIR. Éprouver quelque chose d'agréable ou de désagréable.

Ressentir, c'est *sentir* par réflexion, par contre-coup. On *sent* ses propres maux, on *ressent* ceux des autres. « *Ressentir* les maux du prochain. » Boss. « Voyait-il un membre affligé, il *ressentait* toute sa douleur. » Id. « Dans toutes les épreuves de l'Église et dans toutes ses douleurs, elle ne *sent* rien que je ne *ressente* avec elle. » Bourd.

Sentir marque quelque chose d'intime, de subjectif; *ressentir* est relatif à une cause étrangère dont on reçoit l'action. Ainsi, l'âme, distincte du corps, *sent* ses maux, et *ressent* ceux du corps. « L'âme, dit Pascal, *ressent* les passions du corps. » « Le premier homme, dit Malebranche, *ressentait* du plaisir dans ce qui perfectionnait son corps, comme il en *sentait* dans ce qui perfectionnait son âme. » On doit se servir de *sentir* toutes les fois que l'on veut simplement exprimer l'affection de l'âme, forte ou faible; et, au contraire, de *ressentir* quand on veut faire entendre qu'elle est la suite ou l'effet de telle ou telle chose. On *sent* les atteintes de la goutte, quand on commence à en souffrir; à la suite d'un excès de table, on *ressent* les atteintes de la goutte. On *ressent* plutôt qu'on ne *sent* les effets de la haine ou de la libéralité de quelqu'un. Labruyère dit que nous *ressentons* de la colère contre ceux qui nous raillent; et dans cette phrase *sentir* serait impropre, parce que la colère est ici clairement l'effet de la raillerie. Quelquefois *ressentir* signifie *sentir* bien après l'impression, à une époque qui en est éloignée : les femmes de la Chine auxquelles on casse les pieds, pour les rendre petits, « *ressentent* cette douleur pendant toute leur vie. » Buff. « Damon *ressent* la perte de son ami dans ce moment, tout comme il la *sentait* au moment de ses funérailles. » Marm.

Se **SENTIR**, se **RESSENTIR.** Éprouver quelque reste d'un mal qu'on a eu, les suites d'un malheur, ou l'influence, soit heureuse, soit funeste de quelque chose.

Nous nous *sentons* de ce qui vient de nous-mêmes, de notre bonne ou de notre mauvaise conduite; nous nous *ressentons* de ce qui vient des autres, des fautes de nos parents, par exemple.

Ensuite, on se *ressent* longtemps après, ou à une grande distance : Quiconque a négligé son éducation s'en *ressent* toujours. « Ce n'est pas que mon cœur se *ressente* encore de ses anciennes blessures. » J. J. Dans la hiérarchie administrative, si l'un des employés principaux obtient de l'avancement, le moindre commis peut quelquefois s'en *ressentir*. « De cette autre mienne vie qui loge en la connaissance de mes amis, je sais bien que je n'en *sens* fruit ni jouissance que par la vanité d'une opinion fantastique : et, quand je serai mort, je m'en *ressentirai* encore beaucoup moins. » Montaigne.

ÉPANDRE, RÉPANDRE. Laisser tomber, jeter çà et là, en plusieurs endroits.

Répandre enchérit sur *épandre;* il marque plus d'impétuosité dans l'action, une plus grande dispersion de la chose versée. On *épand* un liquide en l'étendant, en l'étalant doucement; on le *répand*, en le jetant de tous côtés avec force ou de haut. Montaigne dit, pour marquer que les princes doivent être modérés dans leurs libéralités, qu'il faut *épandre* le grain, non pas le *répandre*. *Épandre* est d'un usage très-borné, et se dit principalement en parlant d'un fleuve dont les eaux se déploient paisiblement sur un espace plus ou moins étendu. « Ce fut alors, dit Fléchier, que la charité, comme un fleuve, rompit ses bords et s'*épandit* sur tant de terres arides. » « La lame affaiblie qui vient s'*épandre* sur la rive basse en un léger réseau. » Buff. « Un embrasement qui, poussé par les vents, s'*épand* au loin dans une forêt. » Labr.

ABAISSER, RABAISSER. Ils expriment l'action de faire passer de haut en bas, de diminuer la hauteur, la valeur, le prix, la dignité, le mérite, la réputation.

Abaisser marque une dépression modérée. L'action de *rabaisser* est plus forte; car *rabaisser*,

c'est *abaisser* encore davantage, de plus en plus, avec effort ou redoublement d'action. On *abaisse* le mérite par un mot, un propos, en passant; on s'acharne à le *rabaisser*. *Rabaisser* emporte plus de force non-seulement dans l'action, mais aussi dans l'intention, dans la volonté; il suppose ordinairement de l'animosité.

De plus, *rabaisser* donne l'idée d'un état antérieur au-dessus duquel on s'est élevé et auquel ramène celui qui *rabaisse;* c'est pourquoi l'on dit plutôt *rabaisser* qu'*abaisser* les prétentions de quelqu'un, le caquet, le ton d'une personne, l'orgueil, l'arrogance, la présomption et tous les vices qui font qu'on se met à une hauteur démesurée ou illégitime. On se *rabaisse* pour rentrer dans un état au-dessus duquel on avait voulu s'élever.

Quelquefois *rabaisser* est réactif; il exprime que des personnes *abaissées* par d'autres font ensuite et réciproquement subir à celles-ci le même sort: « Les religieux, qui avaient été *abaissés* par les jésuites, les *rabaissèrent* à leur tour. » Volt.

ABATTRE, RABATTRE. Ces deux mots se disent en parlant de l'orgueil, de la fierté, de l'arrogance qu'on fait tomber ou qu'on rabaisse.

Abattre exprime cette idée sans aucun accessoire.

Ses malheurs n'avaient point *abattu* sa fierté. Rac.

Rabattre, c'est *abattre* avec force. « L'arrogance des princes, dit Bossuet, est fortement *rabattue* par le spectacle de la suite des empires. » — « Ce sont les pieds du paon qui *abattent* son orgueil. » Montaign. « La fortune, qui prend plaisir à *rabattre* notre présomption, n'ayant pu faire les malhabiles sages, elle les fait heureux, à l'envi de la vertu. » Id.

D'ailleurs, presque toujours *rabattre* suppose que le sujet de l'action s'anime et fait de grands efforts, tandis que celui contre qui il agit résiste avec plus ou moins d'opiniâtreté.

Qu'il soit brave guerrier, qu'il soit grand capitaine,
Je saurai bien *rabattre* une humeur si hautaine. Corn.

On ne dit pas plus *abattre* qu'*abaisser* le caquet; il faut dire le *rabattre* ou le *rabaisser*.

AVILIR, RAVILIR. Abaisser de manière à rendre vil, méprisable, à couvrir de honte, d'opprobre, d'infamie.

Ravilir est augmentatif, c'est *avilir* à plusieurs reprises, avec redoublement d'action : le métier d'espion *ravilit*. « Une puissance ennemie, dit Bossuet au sujet du culte païen, avait entrepris de *ravilir* le nom sacré de Dieu. » « Jean-Baptiste n'est rien de ce qu'on pense : il n'est point Élie, il n'est point prophète; et bien loin d'être le Messie, il n'est pas digne, dit-il, de lui délier ses souliers : car il se sert même de cette expression basse, afin de se *ravilir* tout à fait. » Id.

Ravilir marque souvent aussi le rétablissement d'un état antérieur : l'éclat et la renommée avaient ennobli les beaux-arts: la pauvreté les *ravilit*. « Tout est à nous par Jésus-Christ, dit encore Bossuet; il n'y a rien au-dessus de nous, pourvu seulement que nous ne nous *ravilissions* pas nous-mêmes. »

EMPLIR, REMPLIR. Rendre un vase plein, mettre dans un vaisseau jusqu'à ce qu'il soit plein.

Remplir a deux nuances distinctives. D'abord, il désigne une réparation, le complément d'un vide partiel, une réitération de l'action de verser; de sorte qu'il signifie ajouter ce qui manque pour que la chose soit tout à fait pleine. On *emplit* tout d'un coup et ordinairement un petit espace, un objet ou un vase de médiocre capacité, sa main (Boss.), ses poches (Ducl.), un verre ou une bouteille (Acad.), une cuiller (Labr.), une cruche (Laf.). « Il prend la grande cuiller, la plonge dans le plat, l'*emplit*, la porte à sa bouche. » Labr. Psyché, heureusement parvenue à la fontaine de Jouvence, « *emplit* sa cruche. » Laf. Quand l'âne, chargé d'éponges, s'est jeté à l'eau,

L'éponge devint si pesante,
Et de tant d'eau s'*emplit* d'abord,
Que l'âne succombant ne put gagner le bord. Laf.

Mais un étang se *remplit* d'eau par des crues successives.

Le second caractère de *remplir* tient au premier. *Emplir* se prend ordinairement à la rigueur, de manière que le vase n'est *empli* que quand il n'y reste point de vide; et, au figuré, il exprime de même une plénitude absolue. Montaigne dit, en parlant de l'immuable éternité de Dieu : « Par un seul maintenant il *emplit* le toujours. » Dieu ne pourrait entièrement *emplir* aucun espace par un certain nombre de petites boules; car les boules qui se touchent laissant un espace triangulaire, il faut pour l'*emplir* autre chose que des boules (Mal.). Au contraire, *remplir* marquant succession, action partielle, se prend souvent dans un sens relâché pour désigner seulement l'abondance ou la multitude. De là vient qu'il est d'un usage beaucoup plus étendu au propre, et surtout au figuré. *Emplir* se dit proprement des vases, des vaisseaux, des choses destinées à contenir de certaines matières; *remplir* se dit indifféremment de toute place occupée par la multitude ou par la quantité. Vous *emplissez* une cruche d'eau, un verre de vin, un sac de blé, vos poches de fruits, une bourse d'argent; vous *remplissez* une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendiants, un bois de voleurs, et, de quelque matière que ce soit, des trous, des interstices, des fondrières, des vides qu'il faut boucher. — Dans le sens figuré, on se sert toujours de *remplir : remplir* une charge, un emploi; une tête *remplie* de pensées, d'affaires. « L'imagination grossit les plus petits objets jusqu'à en *remplir* notre âme. » Pasc. C'est avec raison que Laharpe reproche à Voltaire d'avoir mis *emplir* au lieu de *remplir* dans ce vers de *Mérope :*

L'horreur et la vengeance *empliront* tous les cœurs.

ASSURER, RASSURER. Au propre, ces deux mots signifient affermir, rendre stable; et, au figuré, tranquilliser, donner de l'assurance.

Au propre, on *assure* contre un danger possible ou éventuel, et on *rassure* ce qui est près de tomber, ce qui menace ruine. « Si loin que vous étendiez votre prévoyance, jamais vous n'égalerez les bizarreries de la fortune : vous aurez tout *assuré* aux environs, l'édifice fondra tout à coup

par le fondement. » Boss. « Si l'on n'*assure* le fondement, on ne peut *assurer* l'édifice. » Pasc. *Rassurer* exprime qu'il y a plus à craindre, et que la chose a déjà été endommagée ou ébranlée. « Il faut *rassurer* cette muraille, elle menace ruine. » Acad. « Télémaque luttant contre Hippias le presse et l'attaque; il l'ébranle, il ne lui laisse aucun moment pour se *rassurer*. » Fén.

Au figuré, il en est à peu près de même. On *assure* le faible, et on *rassure* le peureux : on *assure* celui qui n'est pas ferme, résolu, qui manque de confiance; on *rassure* celui qui est déjà troublé, intimidé, en proie à la crainte ou à la terreur. Un homme va subir une opération, vous l'*assurez* en lui donnant de la confiance; quand arrive le moment, et qu'il tremble à la vue des instruments et des apprêts, vous le *rassurez*. Il faut, bien entendu, pour *rassurer*, plus d'efforts et plus de soins.

Du reste, *assurer*, dans le second sens, n'est guère employé que par les poëtes.

Princesse, *assurez-vous*, je les prends sous ma garde.
Rac.

O bonté qui *m'assure* autant qu'elle m'honore.
Esther à Assuérus. Id.

Occupé seulement de l'âpre jalousie,
Rien ne peut *l'assurer*, de tout il se défie. Lav.

Et encore à propos de ces deux vers de Corneille:

Un oracle *m'assure*, un songe me travaille.
(Dans *Horace*.)

Et tâchons *d'assurer* la reine qui te craint.
(Dans *Nicomède*.)

Voltaire déclare expressément que le verbe *assurer* n'est pas français dans cette acception. Il est certain qu'il l'a été autrefois. « La compagnie *assure* jusques aux enfants. » Montaign. « La gloire de mourir avec fermeté, l'espérance d'être regretté, etc., font, pour nous *assurer*, ce qu'une simple haie fait souvent à la guerre pour *assurer* ceux qui doivent approcher d'un lieu d'où l'on tire. » Laroch. « Mlle de Saldagne tremblait comme la feuille; Verville n'était guère plus *assuré*. » Scarr. « Je vois bien ce que c'est; vous voulez *assurer* les maris, afin que, n'ayant point de soupçon de vous, ils vous laissent faire vos recherches en toute liberté. » Malh. « Il ne faut pas tant de discours pour conduire les âmes selon les voies de Dieu. Quand vous m'avez exposé les choses, mon silence même vous *assure*. » Boss.

ASSEMBLER, RASSEMBLER. Mettre ensemble, réunir des personnes ou des choses auparavant isolées.

Rassembler suppose plus de difficulté, dans ce sens que les choses auxquelles il s'applique sont plus éloignées, plus disséminées, plus éparses, en plus grand nombre, et qu'elles ne sont pas accoutumées à se trouver réunies, à aller ensemble. De sorte que, d'un côté, nous *assemblons* les choses ou les personnes qui ne sont pas éloignées de nous, que nous avons sous la main, que nous savons où trouver; tandis que nous *rassemblons* celles qui ne sont pas près de nous, que nous sommes obligés de faire venir de loin et à grand'peine. L'éloquence consiste à persuader des hommes *assemblés* (J. J.); c'est la poésie qui a *rassemblé* les hommes des forêts où ils étaient épars et errants (Fén.). Rollin dit que, pendant que Antoine était allé à Brindes, Octave *assembla* un corps de troupes, et, dans un autre endroit, qu'un général surpris n'eut pas le temps de *rassembler* ses soldats, qui étaient dispersés çà et là dans une parfaite sécurité. Ou bien nous *assemblons* des choses analogues, et *rassemblons* des choses dissemblables. « Selon Aristote, dit Malebranche, le feu est un élément chaud et sec qui *assemble* les choses de même nature; l'eau est un élément froid et humide qui *rassemble* les choses de même et de différente nature. »

D'un autre côté, *assembler*, en parlant des personnes, marque quelque chose d'ordinaire et qui se fait dans un lieu destiné à cet effet; tandis que *rassembler* désigne une réunion irrégulière, inaccoutumée, improvisée. A la nouvelle de la fuite de Louis XVI, les membres de la Convention, qui s'étaient *assemblés* le matin, *se rassemblèrent* à onze heures du soir. Un prince qui *assemble* souvent ses troupes pour contempler ses forces, les *rassemble* quelquefois pour marcher contre l'ennemi. — Ce que *rassembler* exprime d'extraordinaire ne porte pas seulement sur le fait de la réunion, mais aussi sur son objet, comme on le voit par les deux exemples précédents. « Constant *assemblait* tous les jours de nouveaux conciles pour réformer les symboles. » Boss. « Par combien de subtilités, de détours et d'équivoques les protestants ont tâché de *rassembler* les membres épars de leur réforme désunie. » Id.

ÉVEILLER, RÉVEILLER. Tirer du sommeil.

On *réveille* difficilement, brusquement, à une heure inaccoutumée, quand on n'a pas dormi suffisamment, d'un profond et pénible sommeil. « *Réveiller*, dit Marmontel, est plus vif et plus prompt. » Ce verbe marque redoublement d'effort et de résistance. « Le lendemain, à l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond sommeil cet autre Alexandre. » Boss. « On remarque que le prince (de Condé) ayant tout réglé le soir, veille de la bataille (de Rocroi), s'endormit si profondément qu'il fallut le *réveiller* pour combattre. On conte la même chose d'Alexandre. » Volt. Condé ayant battu le maréchal d'Hocquincourt à Blénau, « le cardinal Mazarin, effrayé, courut à Gien, au milieu de la nuit, *réveiller* le roi qui dormait, pour lui apprendre cette nouvelle. » Volt.

Pour *éveiller* celui qui a le sommeil tendre, le moindre bruit suffit. Quant à celui qui a le sommeil dur, il faut le *réveiller*, c'est-à-dire s'y prendre à plusieurs fois, en le sollicitant, en le secouant. On *réveille* et on n'*éveille* pas un mort, ou quelqu'un de sa léthargie, de son assoupissement, on s'*éveille* tard, et on se *réveille* en sursaut. Dans les *Euménides* d'Eschyle, Apollon est venu à bout d'endormir les Furies, « et leur sommeil est bien dur, car il se passe beaucoup de temps avant que Clytemnestre parvienne à les *réveiller*. » Lah. « Ceux des Étoliens qui dormaient eurent bien de la peine à se *réveiller*. » Roll. On dit plutôt *s'éveiller*, et *être réveillé* ou *réveiller* les autres, car le réveil spontané est presque toujours facile, doux, naturel; au lieu que le réveil produit par d'autres ou sur d'autres

est soudain et plus ou moins violent. « Il *s'est éveillé*, et m'a *réveillé*, criant au meurtre. » SCARR.

On *éveille* et on *s'éveille* à l'heure ordinaire, quand il est déjà grand jour. « Je *m'éveille* le matin avec une joie secrète de voir la lumière. » MONTESQ.

> Il est, parbleu, grand jour. Déjà de leur ramage
> Les coqs ont *éveillé* tout notre voisinage. REGN.

Mais on *réveille* et on se *réveille* au milieu ou au commencement de son sommeil, ou bien de grand matin. « Le fâcheux, entrant dans la chambre de son ami qui commence à s'endormir, le *réveille* pour l'entretenir de vains discours. » LABR. « Je ne sais pas quel plaisir vous prenez à me *réveiller* si matin. » MOL.

Malebranche distingue différentes sortes de sensations, les unes fortes et vives, qui, dit-il, étonnent l'esprit et le *réveillent* avec force, comme lui étant fort agréables ou fort incommodes; d'autres faibles et languissantes, qui touchent peu l'âme, et qui par conséquent l'*éveillent* à peine, ne lui étant ni fort agréables ni fort incommodes.

Ensuite, *réveiller* marque le rétablissement d'un état instantanément changé, c'est-à-dire qu'il suppose qu'on s'était *éveillé* déjà une fois, puis rendormi : ceux qui s'étant *éveillés* n'ont pas soin de se lever, courent risque de se *réveiller* fort tard. Ce caractère a bien plus d'importance au figuré qu'au propre. On *éveille* comme on *anime* le courage, la haine, la colère, en les *excitant* dans le cœur d'un homme qui ne les a pas; on les *réveille*, comme on les *ranime*, en les *renouvelant* dans le cœur d'un homme qui les a perdus ou qui les perd.

VÊTIR, REVÊTIR. Ils se disent en parlant des habits dont on se couvre.

On *revêt* ce dont on se couvre en second lieu, après *s'être vêtu*, des habits qui se superposent aux vêtements. On est *vêtu* de ses habits ordinaires, de ceux qui sont faits pour le besoin et la commodité; on est *revêtu* d'habillements extraordinaires par-dessus les premiers, comme, par exemple, d'une armure, des insignes de la royauté, de la pourpre impériale, et en général des habillements faits pour distinguer les honneurs et les dignités.

Un évêque officiant est *vêtu* de sa soutane, et *revêtu* des habillements pontificaux. « L'évêque est à l'église avec son clergé, et ils sont déjà [illegible]. » BOSS. « Le grand prêtre Jaddus s'était avancé, *revêtu* de ses habits pontificaux, au-devant d'Alexandre, avec tous les autres prêtres, [illegible] aussi de leurs habits de cérémonies, et les *lévites vêtus* de blanc. » ROLL.

[illegible]UVENIR, RESSOUVENIR. Idée précédemment [illegible], puis oubliée, et ramenée enfin devant [illegible] yeux de l'esprit.

[illegible] dont on se *ressouvient* est d'un temps éloi[illegible], et n'a laissé dans l'esprit que des traces [illegible], qui ne peuvent être retrouvées qu'à [illegible] de recherches et d'efforts. « On se *ressou*[illegible] des choses passées et éloignées. » VAUG. [illegible] lettre nous a fait *ressouvenir* d'une brouil[illegible] dont on avait perdu la mémoire, tant elle est absolument passée. » PASC. « Dieu enfin se *ressouvint* de tant de sanglants décrets du sénat contre les fidèles. » BOSS.

« Le *ressouvenir*, dit fort bien Roubaud, est le *souvenir* renouvelé d'une chose plus ou moins éloignée, du moins de notre esprit, et difficile, soit à retrouver, soit à reconnaître. Le *souvenir* est plutôt d'une chose plus ou moins présente à l'esprit, plus ou moins facile à rappeler, plus ou moins fidèlement représentée; le *ressouvenir* est plutôt d'une chose plus ou moins oubliée, plus ou moins difficile à retrouver, plus ou moins imparfaitement retracée. »

« Cypsèle avait tout oublié; mais Périandre le pressa tant, qu'à la fin Cypsèle *se ressouvint* des dernières paroles que Proclée leur avait dites. » FÉN. « Télémaque croyait même *se ressouvenir* confusément d'avoir vu en Ulysse des traits de cette ressemblance. » ID.

NOM, RENOM. Grande réputation.

Il y a dans *renom* l'idée de la répétition du *nom*, lequel s'est étendu en passant de bouche en bouche; de sorte que *renom* est le superlatif de *nom*. Par le *nom* on est connu, distingué, tiré de l'obscurité; par le *renom* on fait du bruit, on a de la vogue, on jette de l'éclat. Avec un grand *nom* on est estimé; avec un grand *renom*, on est célèbre, on occupe les cent bouches de la *renommée*.

On se fait un *nom*, un grand *nom* en littérature, dans la critique, au barreau, même dans les arts industriels; le *renom*, comme la gloire, s'acquiert surtout par les armes. « Des chevaliers de haut *renom*. » LES. Don Sanche, à qui Chimène confie sa vengeance, est un guerrier sans *renom*; ses mains n'ont point été rendues glorieuses par des exploits fameux. Lafontaine a dit au sujet de Richelieu :

> Que la nuit d'aucun temps ne borne la carrière
> De ce *renom* si beau, si grand, si glorieux.

EMPORTER, REMPORTER. Ils se disent tous deux pour exprimer l'action d'obtenir un prix.

On *emporte* le prix qui n'est pas disputé; on *remporte* celui qui est mis au concours. Pour *emporter* l'un, il suffit d'être fort; pour *remporter* l'autre, il faut être plus fort que les autres, il faut triompher de ses concurrents. La Fontaine dit au Dauphin, en lui dédiant ses fables, qu'il *emportera* le prix de son travail, s'il parvient à lui plaire. Le Cid, vainqueur de don Sanche, *remporte* le prix du combat; et ce prix est Chimène.

Emporter le prix, quoiqu'on le dise rarement, est néanmoins la seule expression convenable quand il ne s'agit pas d'un prix proposé à des concurrents et destiné à celui qui surpassera les autres, mais d'un avantage quelconque auquel on aspire. Charost voulait être fait duc et pair; le roi s'y refusait; Charost insista, et à la fin « il *emporta* le prix de sa persévérance. » S. S. « La sainteté est une vaste carrière où il y a toujours à courir pour *emporter* le prix. » BOURD. « On en voit qui portent assez bien la croix d'abord et qui se relâchent ensuite : ce n'est point à eux que la couronne est promise, et ce n'est point ainsi qu'on *emporte* le prix. » ID.

APETISSER, RAPETISSER. Rendre ou devenir plus petit.

Rapetisser enchérit sur *apetisser*, et signifie *apetisser* d'une manière réitérée; il exprime une action plus forte et un effet plus grand. Les jours *apetissent* quand la diminution est presque insensible; ils *rapetissent* quand elle est considérable. *Rapetisser* marque même quelquefois une diminution excessive. « L'espèce humaine paraît agreste, contrefaite et *rapetissée* dans les climats glacés du Nord. » BUFF. « Les Lapons, les Samoièdes, etc., sont des hommes d'une nature *rapetissée*, dégénérée. » ID.

Ou bien encore *rapetisser* est adversatif comme *rabaisser*, par exemple : il indique une réaction, un effort pour réprimer ce qui tend à s'agrandir. « Vous tendez au grand par la pente de votre cœur, et par l'habitude d'y tendre; mais Dieu veut vous rabaisser et vous *rapetisser* dans sa main. » FÉN.

D'ailleurs, *apetisser* marque une diminution subite, en un seul coup, et *rapetisser* une diminution qui se fait lentement, successivement, par progrès. Une étoffe mise à l'eau une seule fois s'*apetisse;* elle se *rapetisse* quand la diminution a lieu à la suite de plusieurs immersions. — « Dans la diastole le cœur s'enfle et s'arrondit; dans la systole il s'*apetisse* et s'allonge. » BOSS. Un vieillard *rapetisse*, parce que la diminution de taille qu'il subit s'opère par degrés. Boileau dit que la servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et se *rapetisse*, en quelque sorte.

ACCOURCIR, RACCOURCIR. Rendre ou devenir plus court.

Accourcir exprime une action modérée et un effet peu considérable. « Voulez-vous *accourcir* l'opération, ne l'interrompez pas. » FÉN. « Il faut lui *accourcir* un peu le temps de l'étude. » ID. La ciguë *accourcit* de quelques jours la vie de Socrate (VOLT.). Sous ces deux rapports *raccourcir* enchérit sur le verbe simple. « Télémaque et Hippias sont aux prises : ils se *raccourcissent*, ils s'allongent, ils s'abaissent, ils se relèvent, ils s'élancent. » FÉN. « La nature divine, sans bornes et sans limites, s'est comme *raccourcie* dans l'incarnation. » BOSS. « Mon censeur assure que notre vie est fort *raccourcie* en comparaison de celle des corbeaux et des cerfs. » VOLT.

Ensuite *accourcir* signifie plutôt réduire à de justes bornes. « Une phrase heureusement *accourcie*. » VOLT. « Je prie M. de Grignan de prendre soin d'*accourcir* les lignes que je veux de vous. » SÉV. Au contraire, *raccourcir*, c'est non-seulement *accourcir* beaucoup, mais souvent aussi *accourcir* trop. « Bien loin d'avoir augmenté sans nécessité la durée du temps, je l'ai peut-être beaucoup trop *raccourcie*. » BUFF. « Les lunettes qui grossissent rétablissent peut-être la véritable grandeur des objets que la figure de notre œil avait changée et *raccourcie*. » PASC. — Buffon dit en parlant du roitelet que les Grecs appelaient d'un nom qui signifie *sabot* ou *toupie :* « Cette dénomination est analogue à la forme de son corps *accourci* et ramassé. » Et ailleurs, au sujet d'un colibri représenté dans une planche enluminée : « Le corps de l'oiseau y paraît un peu trop *raccourci*. » — De même Voltaire dit à un jeune homme qui avait traduit une partie de l'*Iliade* : « Je vous sais bon gré surtout d'avoir *accourci*. » Et dans son *Essai sur la poésie épique*, citant un passage de l'Iliade, il s'indigne contre Lamotte-Houdard qui, dans sa traduction, « étrangle ce beau passage et le *raccourcit* en deux vers. »

Enfin on *accourcit* plutôt tout d'un coup. Les Parques, en faisant mourir un homme, *accourcissent* le fil de ses jours (FÉN.). Mais *raccourcir* est plus propre à marquer une action successive. « L'esprit de l'homme s'étend et se *raccourcit* suivant l'application ou l'inapplication où il vit. » FÉN. « L'air froid *raccourcit* le fer. » MONTESQ.

ÉTRÉCIR, RÉTRÉCIR. Rendre ou devenir plus étroit.

Étrécir signifie cette action simplement; *rétrécir* l'exprime avec une idée particulière d'intention, de réitération, de persévérance ou de force : car *rétrécir*, c'est *étrécir* et *étrécir* encore. — « Ce n'est point un paradoxe de dire que, dans l'état religieux, plus on élargit la route, plus on l'*étrécit*. » BOURD. On peut donc *étrécir* même sans le savoir ni le vouloir. « Ce chemin étroit qui mène au ciel parut encore trop large à sainte Thérèse, et toute sa vie elle s'étudia à le *rétrécir* autant qu'il lui fut possible. » BOURD. — Malebranche et Buffon disent que la prunelle de l'œil s'*étrécit* sous l'impression des rayons du soleil; c'est une action douce et faible. Mais « les muscles, en se resserrant excessivement, *rétrécissent* la peau, font dresser les cheveux et causent ce mouvement qu'on appelle horreur. » BOSS.

D'autre part, *rétrécir* marque plus proprement ou plus fortement l'excès. Si on ôte à un habit ce qu'il a de trop en largeur, on l'*étrécit;* on le *rétrécit* en le rendant si étroit qu'il n'est plus possible de le mettre : *Ragotin*, dans la comédie de Lafontaine qui porte ce nom, essaye vainement de mettre l'habit que La Rancune a eu la malice de lui *rétrécir* pendant son sommeil :

Mais que vois-je? aurait-on *rétréci* mon pourpoint?

Rétrécir l'esprit dit plus que l'*étrécir*, de toutes les manières.

TARDER, RETARDER. Remettre à faire en un temps plus éloigné ce qu'on devrait faire sur-le-champ.

Mais *tarder* ne désigne que le fait de ne pas exécuter assez tôt; *retarder* annonce une résolution de la volonté. Pour *tarder* à partir, il suffit de ne pas partir, et, pour *retarder* son départ, il faut volontairement et sciemment le fixer à une époque postérieure à celle où il avait été fixé d'abord. — De là une seconde différence. *Retarder* suppose quelque difficulté survenue, qui force de contrevenir à ce qui avait été réglé, déterminé; de manière que celui qui *tarde* n'agit pas en temps convenable et que celui qui *retarde* n'agit pas en temps convenu. Un paresseux *tarde* à partir; un homme qui n'avait pas prévu la longueur de certaines affaires, se voit contraint de changer sa résolution et *retarde* son départ.

D'ailleurs *tarder* s'emploie toujours avec *à* ou *de* suivi d'un infinitif, au lieu que *retarder* veut toujours après lui un substantif sans préposition : *tarder à* ou *de* faire une chose; *retarder*



son départ, son mariage, la conclusion d'une affaire. « On *retarde* autant l'œuvre de Dieu, qu'on *tarde* à se mettre dans cette disposition. » Boss.

AMOLLIR, RAMOLLIR. Rendre mou ou moins dur, au propre et au figuré.

On *amollit* ce qui est dur; on *ramollit* ce qui est trop ou très-dur. La chaleur du soleil *amollit* la cire; le feu *ramollit* le fer. — « La langue humecte et *amollit* les viandes. » Boss. « Les cailloux les plus durs se décomposent à l'air : peu à peu toute leur substance se *ramollit* et se convertit en terre argileuse. » Buff. « Dieu touche le cœur du pécheur pour le *ramollir*, parce qu'il est dur comme le marbre. » Boss.

Au figuré, *ramollir* exprime plutôt un excès. *Amollir* les cœurs ou les âmes, c'est les porter à la douceur. « Roideur de caractère que rien n'*amollit*. » J. J. « *Amollir* l'humeur d'un homme d'esprit, le rendre plus doux et plus sociable. » Labr.

Aux accents dont Orphée emplit les monts de Thrace,
Les tigres *amollis* dépouillaient leur audace. Boil.

Ramollir les cœurs ou les âmes, c'est les énerver. « Cette musique, qu'il fait mépriser comme capable de *ramollir* les courages, était sans doute cette musique molle et efféminée, qui n'inspire que les plaisirs et une fausse tendresse. » Boss. — Quand les deux mots marquent un défaut ou un excès, il est plus grand exprimé par *ramollir*, ou présenté en opposition avec un état antérieur d'où ce verbe annonce qu'on a été tiré. « Les Toscans étaient *amollis* par leurs richesses et par leur luxe. » Montesq. « Les Mèdes, autrefois si laborieux et si guerriers, mais à la fin *ramollis* par leur abondance. » Boss.

ADOUCIR, RADOUCIR. Rendre doux, au propre et au figuré.

Radoucir se dit de choses plus rudes, ou plus aigres, ou plus dures : « on *radoucit* les métaux par une fonte réitérée » Acad.; ou bien des choses qui, étant douces, ont été changées et qu'on ramène à leur état primitif de douceur : « la pluie a *radouci* le temps. » Acad. Mais, on dira d'une manière générale avec l'Académie, la pluie *adoucit* le temps.

Il en est de même au moral. On *radoucit* un homme qui est fort en colère. — Ensuite, on *adoucit* l'humeur de celui qui l'a naturellement rude, et on *radoucit* l'humeur de celui qui l'ayant naturellement douce, en a changé tout à coup.

ENCHÉRIR, RENCHÉRIR. C'est figurément, par rapport à une chose, à ce qu'on a fait ou dit, y ajouter, faire ou dire plus.

Mais *renchérir* marque un *enchérissement* difficile ou extraordinaire, parce que la chose était déjà forte ou portée à un haut degré. Aussi dit-on *renchérir encore* (J. J., S. S.), *renchérir même* (Mass.).

On *enchérit* sur quelque chose d'ordinaire, de faible, de simple, de naturel. « M. Vernes *enchérit* partout sur le sens naturel des mots pour me rendre plus coupable. » J. J. « Une simple légèreté dans la bouche d'un souverain va faire de nouveaux impies; on croit plaire, en *enchérissant*, et des railleries deviennent des blasphèmes. » Mass. « En fait de style, toute répétition qui n'*enchérit* pas doit être évitée. » Volt. — Mais on *renchérit*, on *renchérit* encore sur quelque chose qui est déjà fort, violent ou excessif. « *Renchérir* sur l'indignation ou sur le zèle de quelqu'un. » J. J., Boss. « *Renchérir* sur l'énergie de la poésie par celle de l'harmonie et du chant. » J. J. « Des ministres de J. C. non-seulement imitent les mœurs et les excès des mondains, mais *renchérissent* même sur eux. » Mass. « Dans les accusations de Cicéron contre Verrès, on voit le crime *renchérir* sur le crime. » Marm. « Diogène perfectionna le cynisme, c'est-à-dire qu'il *renchérit* sur les excès de son maître. » Cond. « Ne rougissez-vous pas de *renchérir* en fait d'intérêt sur les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers? » Mol.

Au propre, la différence est à peu près la même.

ENFERMER, RENFERMER. Mettre une chose ou une personne dans un endroit clos.

Laveaux prétend avec raison que *renfermer* se dit d'une clôture plus étroite qu'*enfermer*. Le premier mot indique plus de précautions, et plus de danger que la chose ou la personne n'échappe ou qu'on n'arrive jusqu'à elle.

Enfermer, c'est simplement ne pas laisser aller librement dehors ou même seulement ne pas laisser dehors. « La petite maison de la Vierge Marie, transportée de Nazareth à Loretto, fut *enfermée* dans une église superbe. » Volt. « Que servirait, dit Montesquieu, d'*enfermer* les femmes dans nos pays du Nord où leurs mœurs sont naturellement bonnes? » Mais il dit ailleurs : « Dans les États despotiques, les princes ont plusieurs femmes et mille considérations les obligent de les *renfermer*. »

En effet, tous ces soins sont des choses infâmes :
Sommes-nous chez les Turcs pour *renfermer* les femmes ? Mol.

« Il *renferma* sa femme avec tant de sévérité, qu'elle n'eut permission de voir qui que ce fût. » S. S. Harpagon, qui a peur d'être volé, « *renferme* toutes choses, et fait sentinelle jour et nuit. » Mol. Dans le *Dépit amoureux*, Mascarille pour échapper à la poursuite des ennemis de son maître, lui dit :

Ne nous obstinons plus à rester dans la rue ;
Allons nous *renfermer*. Mol.

On est *enfermé* dans sa loge au spectacle, dans sa chambre à la ville; on est *renfermé* dans une prison.

Renfermer désigne toujours une action volontaire, et ne pourrait, par conséquent, se substituer à *enfermer* dans une phrase telle que celle-ci : « Je vois ces effroyables espaces de l'univers qui m'*enferment*. » Pasc.

Enfin *renfermer* peut aussi exprimer quelque chose de difficile. « Il n'y a qu'une profonde sagesse qui ait pu *renfermer* toute une grande plante dans une si petite graine. » Boss.

AMASSER, RAMASSER. Faire un amas, un assemblage, réunir.

Ramasser a pour nuance de marquer les soins, la peine qu'on a eue à rassembler des choses diverses ou éparses. *Amasser* n'est relatif qu'à l'idée exprimée par le radical.

Boileau dit, en parlant d'auteurs en courroux :
Vous les verrez bientôt, féconds en impostures,
Amasser contre vous des volumes d'injures.

« Mithridate fuit de ses États, et *ramassant* dans son chemin ce qu'il trouve de barbares, il parut dans le Bosphore. » MONTESQ. Dans le premier exemple, *amasser* rappelle l'idée pure du radical, celle d'une grande quantité; dans le second, *ramasser* rappelle l'idée des efforts de Mithridate pour réunir sous ses drapeaux des barbares dispersés. « En Égypte, faute de bois, on *ramasse* soigneusement les excréments de tous les animaux. » BUFF. « Il s'applique à *ramasser* tout ce que les anciens ont dit de plus curieux sur cette matière. » ACAD. — Les mêmes caractères distinctifs sont peut-être encore plus visibles dans les substantifs *amas* et *ramas*.

Amasser de l'argent, c'est en acquérir, s'en former une certaine somme; en *ramasser*, c'est en recueillir ou en *amasser* péniblement ou de toutes parts. « Pleinœuf entra dans les vivres et les hôpitaux des armées où il *amassa* tant de trésors.... Les trésors immenses que sa femme *ramassa* de toutes parts fut le moindre mal qu'elle fit. » S. S.

POSER, REPOSER. Être appuyé, porter sur quelque chose.

Reposer est augmentatif et marque plus particulièrement la solidité. *Poser* se borne à indiquer l'objet qui sert d'appui. « L'esprit de Dieu était porté sur les eaux, ou *posait* sur elles. » BOSS. Une colonne *pose* sur son piédestal, et *repose* sur ses fondements. Une poutre *pose* sur une traverse, et *repose* sur le mur.

Au figuré, comme on veut exprimer généralement la solidité, la force, le crédit qu'une chose tient d'une autre, on préfère *reposer* : telle vérité *repose* sur tel principe. Cependant Montesquieu a dit que la grande distinction de la puissance ecclésiastique et de la puissance séculière est la base sur laquelle *pose* la tranquillité des peuples; c'est qu'il a voulu faire connaître simplement ce qui assure cette tranquillité, plutôt qu'exprimer avec quelle solidité elle se trouve maintenue et garantie.

ABÊTIR, RABÊTIR. Rendre ou devenir bête, stupide.

Rabêtir indique une action plus forte, de la résistance à vaincre dans le sujet. Un maître *abêtit* l'enfant qui lui est confié, quand il laisse ses facultés se développer sans direction; il le *rabêtit*, si, toutes les fois que la raison de l'enfant fait quelques progrès, il en comprime, en déprave, en interrompt l'exercice naturel. D'une part, les dispositions ne peuvent prospérer, faute d'être placées dans des circonstances favorables; de l'autre, elles sont combattues et repoussées aussitôt qu'elles prennent quelque développement.

On *abêtit* peu à peu, lentement, par une action insensible. « Un jésuite m'enquinauda; je fus novice, on m'*abêtit* pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. » VOLT. On *rabêtit* en relançant, en rabrouant dans l'occasion toutes les fois qu'on essaye de montrer de l'esprit. « A qui confierai-je mes faiblesses (les faibles tragédies de sa vieillesse) plutôt qu'à mon doyen, s'il daignait m'encourager, au lieu de me *rabêtir*, comme il fait toujours? » VOLT. « M. de Richelieu l'entendit un moment autrefois (un acteur), et n'en jugea pas très-favorablement. Ce pauvre homme en fut tout *rabêti*. » ID.

Forte comme elle l'est, l'action de *rabêtir* ne peut être faite que par les personnes. Mais on dit très-bien des choses qu'elles *abêtissent*. « Trop et trop peu d'instruction *abêtissent* l'esprit. » PASC. « Cela vous fera croire et vous *abêtira*. » ID.

CONCILIER, RÉCONCILIER. Faire que des choses opposées cessent de l'être, aillent bien ensemble.

Réconcilier ne suppose pas seulement opposition, mais lutte, mais guerre ouverte, tendance réciproque à se renverser, et c'est pourquoi primitivement ce mot ne se dit bien qu'en parlant des personnes. C'est en les personnifiant et en les considérant comme des ennemis que l'on dit *réconcilier* la morale et la politique, le théâtre avec la religion. « Imaginer une morale de bon goût, qui *réconcilie* J. C. avec Bélial. » MASS. « *Réconcilier* l'ambition avec la volupté, la grandeur avec l'affabilité, la vérité avec les préjugés et les passions. » ID. « Un Néron, un Domitien : leur attirer de la gloire, *réconcilier* l'honneur avec eux, c'est une entreprise impossible. » BOSS.

LÂCHER, RELÂCHER. Détendre, desserrer quelque chose, ou bien, laisser aller, laisser échapper quelqu'un, un prisonnier.

On *lâche* ce qui est tendu; on *relâche* ce qui est trop ou très-tendu. *Relâcher*, c'est réparer un excès, rétablir une chose en la *lâchant* un peu; c'est, non pas détruire, mais seulement diminuer la tension. Quand on *lâche* la bride, elle flotte; quand on *lâche* prise ou pied, quand on *lâche* un coup de fusil, toute tension, toute action cesse; mais, quand on *relâche* une corde, elle est seulement moins tendue.

En parlant des prisonniers qu'on laisse aller, les *lâcher*, c'est leur donner la liberté; les *relâcher*, c'est la leur rendre. *Lâcher* marque simplement qu'on ne les retient plus, et *relâcher* qu'on les rétablit dans un état où ils étaient, et dans lequel ils rentrent. On *lâche* un oiseau qui a toujours vécu en cage, et on *relâche* celui qu'on avait pris et privé de sa liberté.

CONFORTER, RÉCONFORTER. Fortifier, corroborer.

Ce qui *réconforte* donne plus de force, produit un effet plus considérable que ce qui *conforte* simplement. Ou bien ce qui *réconforte* rétablit des forces qu'on avait perdues. Le vin *conforte* l'estomac; et, quand par le travail on s'est affaibli l'estomac, le vin le *réconforte*. — « Le flairement réjouit le cerveau, le délecte et *conforte*. » CHARR. « Je me *réconforte* dans mes disgrâces en buvant de meilleur vin que le bon homme Loth. » VOLT. — « Le Seigneur sera auprès de moi, dans moi pour me seconder et me *conforter*. » BOURD. « Je lui dis que son état ne devait pas lui faire de peine, et je me mis doucement à le *réconforter*. » S. S.

ÉCHAPPER, RÉCHAPPER. Se sauver de quelque péril.

Réchapper ne se dit qu'en parlant d'un grand péril et presque toujours d'un cas de mort. « Je

me dédis de ma parole si tu *réchappes*, » dit Géronte à Scapin à qui il pardonne et qu'on croit blessé mortellement. « Notre chat est *réchappé* depuis peu d'un saut qu'il fit du haut de la maison dans la rue. » MOL. On *échappe*, au contraire, à toute sorte de dangers. Les compagnons d'Ulysse furent changés en animaux par Circé; le seul Ulysse en *échappa*, dit Lafontaine.

On dit ordinairement *réchapper* d'une maladie, d'une maladie mortelle. On aura tort néanmoins de vouloir avec Bouhours réduire le mot à cette unique application : il convient toutes les fois qu'il s'agit d'un péril de mort. « Clovis, étant dans un grand danger à la bataille de Tolbiac, fit vœu, dit-on, de se faire chrétien s'il en *réchappoit*. » VOLT.

LEVER, RELEVER. Mettre haut ou plus haut, ou simplement dans une position verticale.

Relever marque un rétablissement, le rétablissement de l'état antérieur convenable ou naturel. On *relève* ses bas qui tombent; on *relève* la tête quand on l'a trop baissée ou trop inclinée, tandis qu'on *lève* la tête pour contempler le ciel, par exemple. On *lève* un enfant qu'on met sur pied au lieu de le laisser couché, seconde position naturelle pour lui comme la première; on la *relève* lorsqu'il tombe. On *lève* un pont-levis; dire qu'on le *relève*, ce serait supposer que sa destination n'est pas d'être abaissé.

TROUSSER, RETROUSSER. Replier, relever.

Retrousser, c'est *trousser* beaucoup, relever bien haut ou avec vivacité. « Un palefrenier tenant don Quichotte serré entre ses bras, quelques pages *retroussèrent* sa chemise jusque sur sa tête et lui appliquèrent plus de mille claques. » LES.

Mais, en outre, *retrousser* marquant une action plus forte que l'ordinaire, se dit seul aussi des choses qu'on n'a pas coutume de *trousser*, comme la moustache, les cheveux, le chapeau, les manches.

D'autre part, *trousser* est pour l'habituel, et *retrousser* pour les cas particuliers et remarquables. « Je savais *trousser* ma soutane et mon manteau de façon que je laissais voir ma jambe. » LES. « M. de Nantes parut la soutane *retroussée* sous le bras gauche et l'épée nue à la main droite. » SÉV. — « Les robes de nos Indiennes, inventées pour être *troussées*, marquent un génie bien supérieur. » VOLT. « Dans la fameuse procession de la Ligue on vit le prieur des chartreux, suivi de tous ses moines, l'habit *retroussé*, un casque en tête. » ID. — On dit un nez *retroussé*, la queue *retroussée* d'un chien, parce que ce n'est pas l'ordinaire de ces choses d'être tournées ainsi: « Il y a une sorte de perdrix qui *retrousse* la queue en courant. » BUFF.

TIRER, RETIRER. Oter, ou faire sortir une personne de quelque endroit, l'éloigner de quelque chose.

Retirer marque un rétablissement; indique que l'on avait été mis dans une position où l'on ne doit plus rester. On *retire* un enfant du collége, une garnison d'une place, des papiers de chez un avoué, et on le fait par précaution, avec soin. On dira, au contraire, sans ces idées accessoires: on ne saurait *tirer* cet homme de son cabinet; on l'a *tiré* de la charrue pour le mettre à cette place éminente. On *tire* un homme d'un danger quelconque; on le *retire* d'un grand péril dans lequel il est beaucoup engagé, ou dans lequel on l'a mis soi-même. « Si Dieu a livré les gentils à l'aveuglement de leur cœur, s'ensuit-il qu'il y livre encore les églises qu'il en a *retirées* avec tant de soin? » BOSS. Si les dangers sont de peu d'importance, on se sert de *tirer* seulement: *tirer* d'inquiétude, de souci, d'erreur. *Tirer* un homme de prison, c'est l'en faire sortir; l'en *retirer* marque plus de soin, plus d'empressement et aussi plus de difficultés. « Après avoir fait tant d'efforts pour *retirer* J. C. des mains de ses ennemis, Pilate enfin le livre aux Juifs. » BOURD.

Tirer et *retirer* signifient aussi tous deux, recueillir, en parlant du profit ou des avantages qui reviennent d'une place, d'une propriété, etc. *Retirer* marque un calcul antérieur, quelque chose de prévu, des avantages qu'on s'était proposés, et *tirer* est dépouillé de cette nuance. On *retire* de forts intérêts de l'argent que l'on place, et l'on *tire* de grands services d'un ami, une grande instruction de l'histoire, beaucoup de fruit de ses fautes. Théotime : « S'imaginer cela, c'est priver le Créateur de la gloire qu'il *tirera* éternellement de ses créatures. » Ariste : « Comment, Théotime? Est-ce que Dieu a créé le monde à cause de la gloire qu'il en devait *retirer?* » MAL.

TENIR, RETENIR. Faire demeurer en un certain état.

Retenir suppose ou un danger ou de la résistance, et par conséquent dans le sujet de l'action plus d'effort. On *tient* l'échelle à celui qui monte, de peur d'accident; on *retient* l'échelle qui branle ou qui va tomber. On *tient* dans l'obéissance un peuple qu'on gouverne paisiblement; on *retient* dans l'obéissance celui qui remue, qui fait effort pour secouer le joug. « Des lois simplement écrites et en petit nombre *tenaient* les peuples dans le devoir. » BOSS. « Les Espagnols désespérant de *retenir* les nations vaincues dans la fidélité, prirent le parti de les exterminer. » MONTESQ. « On craignait que les Crétois et les Tarentins ne combattissent les uns contre les autres; on avait bien de la peine à les *retenir* au dedans du camp, où ils étaient gardés de près. » FÉN.

ÉLEVÉ et **RELEVÉ** sont des épithètes également applicables à plusieurs choses dont elles servent à exprimer la grandeur ou la noblesse: condition, fonctions, expressions *élevées*, ou *relevées;* emploi, esprit, sentiments *élevés* ou *relevés*.

Mais *relevé* est par rapport à *élevé* un superlatif, il marque un degré de plus d'élévation, il approche plus de *sublime*. « On ne peut disconvenir que J. C. n'eût un esprit très-grand et très-*relevé*. » PASC. « Sofal est le phénix des esprits *relevés*. » BOIL. « Le ministère des âmes est celui de tous le plus délicat et le plus sublime; et ils se croient nés pour un emploi si *relevé*, si difficile! » LABR. « Ce langage si *relevé* et si sublime. » BOURD. « Ce qu'il y a dans le christianisme de plus sublime et de plus *relevé*. » ID. « La sainteté de Marie, cette sainteté sublime et *relevée*. » ID. « Alors le ton

sera non-seulement *élevé*, mais sublime. » BUFF. A la place d'*élevé*, dans ce dernier exemple, *relevé* serait visiblement impropre. — Quelquefois même *relevé* annonce ou est tout près d'annoncer un excès. « Ne cherchons pas toujours des points de méditation si *relevés* et si subtils. » BOURD. « Le mystère de la Trinité est ce qu'il y a de plus *relevé* et de plus difficile à croire. » ID. « Cela est peut-être un peu *relevé;* mais tâchons de le rendre sensible par un exemple. » BOSS. « Expressions abstraites et *relevées*, telles que sont à peu près celles des mystiques. » RAC.

D'autre part, *relevé* est parfois relatif à un état de bassesse d'où on a été tiré, ou bien d'où on s'est tiré. On naît dans une condition *élevée;* dans une condition *relevée* on est un parvenu, à part ce que ce dernier mot a de défavorable. « Voyez-vous, dirait-on, cette madame la marquise? C'est la fille de M. Jourdain. Elle n'a pas toujours été si *relevée* que la voilà; et ses deux grands-pères vendaient du drap auprès de la porte Saint-Innocent. » MOL.

Mêmes différences entre les verbes *élever* et *relever* pris dans le sens de louer ou de vanter. *Relever* est augmentatif, quelquefois même exagératif, par rapport au simple *élever;* aussi l'emploie-t-on plus fréquemment. « Quand une décision nous est favorable, on n'a point de termes assez forts pour en *relever* la sagesse et l'équité. » BOURD. D'autres fois l'action de *relever* suppose un état d'abaissement d'où on est tiré par cette action. « Nous laissons languir la gloire de Dieu et ne daignons *relever* son nom ni son ouvrage. » LAF.— Du reste, *élever*, dans cette acception, est plus rare sans doute, mais non pas inusité, comme on pourrait le croire d'après les dictionnaires. « La charité du Samaritain mérite les plus grands éloges, et nous ne pouvons assez l'*élever*. » BOURD.

Simonide avait entrepris
L'éloge d'un athlète....
Il se jette à côté, se met sur le propos
De Castor et Pollux; ne manque pas d'écrire
Que leur exemple était aux lutteurs glorieux;
Élève leurs combats.... LAF.

« La folle éloquence du siècle, quand elle veut *élever* quelque généreux conquérant, dit qu'il a parcouru les provinces, moins par ses pas que par ses victoires. » BOSS.

Les couples de synonymes qui n'ont d'autre élément de différence que l'initiale *re* sont très-nombreux. Nous en avons multiplié, mais non pas épuisé les exemples. En voici d'autres qu'on aurait pu tout aussi bien citer.

Coin et *recoin* signifient un endroit retiré; mais le second enchérit sur le premier, c'en est un augmentatif: le *recoin* est plus retiré, plus écarté que le *coin*. « Il n'y a *coin* et *recoin* où l'on n'ait cherché. » ACAD.

Je l'aperçus hier
Dans un *recoin* du bois où nul ne se retire. MOL.

« Chercher dans les *recoins* les plus cachés. » LABR. « L'homme est comme égaré dans ce *recoin* de l'univers. » PASC. D'ailleurs *recoin* se dit seul au figuré : les *recoins* du cœur (ACAD.), de la conscience (ACAD.), de la mémoire (MAL., ROLL.), des sciences (P. R., MOL.), de la vie (J. J.).

La différence est la même entre *pli* et *repli :* le *repli* est un *pli* doublé. Que si *pli* se prend aussi quelquefois au figuré dans le sens de *recoin*, c'est toujours avec et avant *repli* pour marquer un premier degré ou un degré plus faible : sonder les *plis* et les *replis* du cœur (ACAD.) « Dans son dernier jugement, Dieu démêlera tous les *plis* et tous les *replis* de nos âmes. » BOURD.

Ce qui est *recourbé* est plusieurs fois *courbé*, ou *courbé* en rond de manière à former plusieurs courbes, comme une crosse; ou bien ce qui est *recourbé* est *courbé* dans le sens contraire à une première courbure : « Les défenses de ce sanglier sont *courbées* et *recourbées* à peu près comme les cornes d'un taureau. » BUFF.

Rechercher marque plus de soin, plus de zèle, plus d'ardeur que *chercher*. « Je n'eusse pas eu la peine de *rechercher* avec tant de soin la source de tous les défauts de raisonnement. » PASC. « Votre ami ne voyait point la vérité, parce qu'il ne la *cherchait* pas; mais il l'a reconnue, parce qu'il l'a désirée; et il l'a reconnue avec plaisir, s'il l'a *recherchée* avec empressement. » MAL. On *cherche* quelquefois sans le savoir; on *recherche* toujours expressément : « On croit *rechercher* la gloire de Dieu, en *cherchant*, en effet, la sienne. » PASC. *Rechercher* peut même aller jusqu'à marquer un excès : *rechercher* l'esprit. « Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut, et ne le *recherchent* jamais. » VOLT. *Recherché* signifie affecté.

Receler, c'est, de même, *celer*, c'est-à-dire cacher ou taire, avec soin, de manière à échapper à tous les regards : « Le pécheur couvre soigneusement tous les vestiges de son crime, il *recèle* profondément ses desseins. » BOSS.

On dit faire *repaître* un cheval plutôt que le faire *paître*, quand on le considère comme ayant besoin de se refaire ou de réparer ses forces par la nourriture.

Accommodement et *raccommodement* désignent des actes qui ont pour effet de faire cesser la division entre des personnes. Mais *raccommodement* exprime un retour, un rapprochement; en sorte que le *raccommodement* a lieu entre personnes précédemment unies par les liens de la parenté ou de l'amitié. « Partout des brus et des belles-mères, des maris et des femmes, des divorces, des ruptures et de mauvais *raccommodements*. » LABR. « *Raccommodement* entre le père et le fils. » S. S. L'*accommodement* ne se rapporte pas ainsi à un état antérieur de liaison; il s'opère entre personnes qui sont en procès et qui avant cela étaient étrangères et indifférentes l'une à l'autre. Les personnes *raccommodées* redeviennent amies; les personnes *accommodées* cessent d'être en contestation.

PRÉFIXE *CON*.

Plainte, *complainte*. *Texture*, *contexture*. *Sacrer*, *consacrer*. *Répondre*, *correspondre*. *Plaire*, *complaire*. *Prendre*, *comprendre*. *Cession*, *concession*. *Se fier*, *se confier*. *Tenir*, *contenir*.

En passant du latin au français, les mots éprouvent dans leur terminaison une altération plus

ou moins profonde; mais leur partie initiale demeure invariable. Ainsi, notre adjectif *conforme* reproduit de tout point le latin *conformis* d'où il est tiré, si ce n'est qu'il se termine un peu différemment. C'est pourquoi, en ce qui concerne la valeur absolue ou comparative des préfixes, plus encore que relativement à celle des désinences de notre langue, on peut tirer du latin des instructions sûres et concluantes. Sans doute tous les mots latins commençant par *con*, *com*, *col*, *cor*, n'ont pas en français d'analogues qui les représentent avec exactitude sous le rapport lexique, et le français, de son côté, a des mots de cette initiale qui lui sont propres. Néanmoins, cette initiale a le même sens dans les deux langues, et son emploi dans l'une ne peut manquer d'éclairer son emploi dans l'autre.

Autre remarque préliminaire indispensable. Quand deux synonymes de même radical et de même terminaison ont des particules initiales différentes, c'est dans la valeur comparative de celles-ci qu'il faut chercher la différence. Mais si l'un des deux n'a point de préfixe, est un radical pur, le radical même qui sert à former le second, tel, par exemple, que *prendre* relativement à *comprendre*, ils diffèrent déjà en ce que le mot radical exprime l'idée commune d'une manière simple, absolue, rigoureuse, indépendamment de toute modification. Ainsi, en latin, *par* signifie égal, mathématiquement, à la rigueur, il regarde la quantité; *compar* signifie la même chose, mais d'une manière affaiblie, approximative, et en parlant du degré ou de la qualité. C'est aussi le rapport qui existe entre *plures* et *complures* : le premier se prend à la lettre, arithmétiquement, pour signifier plus d'un. Le second n'emporte pas une aussi grande détermination, c'est l'équivalent vague et peu précis de *plusieurs*. Pareillement dans nos mots *compère*, *commère*, *confrère*, le sens des primitifs *père*, *mère*, *frère* a considérablement varié.

La particule initiale latine et française, *con*, *com*, *co*, *col*, *cor*, vient de la préposition latine *cum*, qui signifie *avec*. Dans les mots composés où elle entre, son rôle consiste à marquer pluralité, multiplicité, complexité, totalité; elle est collective, cumulative, amplificative. Comme les mots au commencement desquels elle se trouve sont presque tous des verbes ou des noms verbaux, elle exprime réunion, agrégation, assemblage, soit dans le sujet qui agit, soit dans la chose qui est faite. Ainsi, en latin, *comprobare*, c'est approuver plusieurs à la fois, ou approuver entièrement; *conticere*, c'est se taire tous ensemble, ou garder un profond silence; *conquirere*, c'est chercher ensemble, ou chercher plusieurs choses; *contueri* signifie, ou que plusieurs voient à la fois, ou qu'un seul voit à la fois plusieurs choses; il en est de même de *compilare*, qui sert à indiquer un pillage multiple, eu égard aux personnes qui le commettent ou aux choses sur lesquelles il s'exerce.

De ces deux manières d'indiquer pluralité la plus importante, synonymiquement parlant, est la seconde, parce qu'elle s'aperçoit plus difficilement et a des conséquences subtiles, d'où proviennent entre les mots des différences qui ne le sont pas moins. Le sens de *con*, sous ce rapport, mérite donc un plus long examen. Cette préposition annonce que le sujet fait plusieurs choses, ou qu'il fait une chose entièrement, ou une chose compliquée, qui demande qu'on la tienne, qu'on l'envisage de tous les côtés, qu'on s'occupe de ses différentes parties, qu'on les arrange; et par conséquent le mot qu'elle commence suppose dans l'agent plus de soin, plus d'effort, et une intention plus expresse, plus particulière. En latin, par exemple, *vallis* est une vallée comprise entre deux montagnes seulement; *convallis*, une vallée formée par plusieurs montagnes, qui enferment un espace de tous les côtés; *urere*, c'est brûler; *operire*, couvrir; *memorare*, rapporter; *stringere*, serrer en tirant; *formare* et *fingere*, donner une forme; *servare*, sauver : mais *comburere*, c'est brûler entièrement; *cooperire*, couvrir de tous les côtés; *commemorare*, rapporter longuement, avec détail, complaisance, ostentation; *constringere*, c'est lier de tous côtés, enchaîner; *conformare*, disposer, ajuster; *confingere*, feindre; *conservare*, conserver, protéger, veiller au salut.

Quelquefois la pluralité dont *con* est le signe revient à la réciprocité, ou donne l'idée de partage; *confabulari*, c'est conter à tour de rôle, s'entretenir; *consalutare*, se saluer l'un l'autre, s'entre-saluer; *par*, comme *pair*, dans nombre *pair*, se conçoit bien solitairement, *compar* suppose toujours rapport mutuel entre deux choses ou deux personnes; le *cognomen* est, non pas le nom propre, mais le nom commun, celui qu'on partage avec toutes les personnes de sa famille; celui qu'on avertit, *qui monetur*, fait part de l'avertissement à un autre, *commonet*.

PLAINTE, COMPLAINTE. Action de se plaindre ou son résultat, expression d'une douleur vraie ou feinte.

Le *plainte* consiste en un simple cri, en un sanglot, ou en quelques mots; elle a lieu pour quelque chose de passager. « Mon Dieu, mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous délaissé? Ce n'est pas ici une *plainte* comme on la peut faire dans l'approche d'un grand mal. » Boss. « Nous entendîmes dans une petite maison d'une rue écartée quelques *plaintes* mêlées de beaucoup de sanglots. Nous demandons ce que c'est, etc. » Mol. « Le chien lèche cette main qui vient de le frapper; il ne lui oppose que la *plainte*, et la désarme enfin par la patience et la soumission. » Buff. La *complainte* est une suite ou un composé de *plaintes*, une *plainte* détaillée, continue; c'est le fait d'une personne qui se lamente sans cesse, une *plainte* importune, fatigante, à cause de sa longueur même. Au sujet d'un petit-neveu de Pierre Corneille fort dépensier, Voltaire, qui se plaignait continuellement de son inconduite et demandait de l'argent pour payer ses dettes, écrit à M. d'Argental : « Pardon, encore une fois, de ma *complainte*. » De même Laharpe, après avoir cité de longs reproches d'un anonyme contre l'*Art poétique* de Boileau, ajoute : « Il faut respirer un moment après cette *complainte* lamentable. »

D'ailleurs, la *plainte* échappe, est arrachée par

la douleur, au lieu que la *complainte* est arrangée à dessein pour attirer sur soi l'attention. L'histoire vante Marius d'avoir subi une opération douloureuse sans pousser aucune *plainte :* un client ennuyeux vous harcèle de ses *complaintes*.

Ce double caractère explique pourquoi *complainte* signifie particulièrement une chanson, ou un cantique populaire dont l'auteur déplore, en style de Jérémie, les malheurs d'un personnage ou ceux de ses victimes. La *complainte* est presque une *jérémiade* (voy. ces deux mots).

Voilà-t-il pas de vos jérémiades,
De vos regrets, de vos *complaintes* fades. VOLT.

TEXTURE, CONTEXTURE. Façon, état de ce qui est tissu, au figuré.

La *contexture* annonce plus de complication, un assemblage, une multiplicité de fils qui s'enchaînent les uns aux autres, s'entrelacent, s'entremêlent, se croisent dans tous les sens. *Texture* indique l'ordre des parties dans un seul sens : « La *texture* de la topaze de Saxe est lamelleuse. » BUFF. La *contexture* désigne plutôt la manière dont les parties sont entre elles dans toutes les directions : « Cet auteur distingue quatre espèces de ponces qui diffèrent entre elles par la *contexture*, et par la disposition des pores. » BUFF. — « Nous ne pouvons arriver à nous représenter le nid du moindre oiselet, sa *contexture*, sa beauté; non pas (même) la *tissure* de la chétive araignée. » MONTAIGN. A la place de *tissure* mettez *texture*, son quasi-équivalent, cet exemple exprimera parfaitement la différence en question. — On dira mieux la *texture* du bois, des tendons, parce qu'ils se composent de fibres rapprochées, mais allant toutes dans la direction longitudinale; et la *contexture* des os, du tissu cellulaire, parce que leurs parties se rencontrent et se pénètrent dans divers sens et de différentes manières.

En parlant des ouvrages de l'esprit, *contexture* convient seul pour marquer la liaison de leurs parties, quand elle est compliquée, opérée avec habileté ou confusion. « On ne se lasse pas de rendre justice à l'artificieuse et fine *contexture* des tragédies de Racine, les seules, peut-être, qui aient été bien ourdies d'un bout à l'autre depuis Eschyle. » VOLT. *Contexture* signifie plus particulièrement un mélange. « Est-ce la différente *contexture* des nombres et leur mélange qui est la cause de cela? » MARM. « Des *contextures* de phrases enchevêtrées ou prolongées. » ID. — On dit bien la *texture* d'une période (MARM.); une période est quelque chose de peu étendu et de peu complexe. Mais on doit dire la *contexture* d'un poëme (VOLT., MARM.), d'une intrigue de tragédie (MARM.). Pour être orateur, il ne suffit pas de se distinguer par la *texture* de la période, il faut aussi se montrer habile dans la *contexture* de tout le discours. La *texture* d'une scène de tragédie importe moins que la *contexture* de la tragédie entière.

Le *contexte* est l'ensemble du *texte*, ce qui résulte de la liaison et de la comparaison de ses parties. « On voit par le *contexte* même des trois *avertissements* de Vauvenargues, que lui seul a pu les rédiger ainsi. » LAH.

SACRER, CONSACRER. Donner par certaines cérémonies religieuses un caractère de sainteté, qui met avec Dieu dans un rapport intime.

Sacrer est absolu et n'a rapport qu'à une seule chose ou à une seule personne qu'il fait considérer en soi; *consacrer* est relatif et ajoute à l'idée de la personne ou de la chose celle de sa destination ultérieure, de ce à quoi elle appartient ou doit servir désormais; c'est pour ainsi dire un mot à double face. La personne qu'on a *sacrée* a telle qualité en soi; la personne qu'on a *consacrée* a telle qualité par rapport à la Divinité.

Par le *sacre* on devient inviolable; par la *consécration* on est voué entièrement à Dieu et à son culte. On dit d'une hostie qu'elle est *sacrée*, on l'appelle le pain *sacré;* mais un prêtre ou un religieux est *consacré*, c'est-à-dire voué à Dieu. « Le très-ancien sacramentaire manuscrit de l'église de Reims porte que l'archevêque, en *consacrant* un évêque, lui donnait une hostie formée et *sacrée*, tout entière. » BOSS. On *sacre* plutôt un prélat, et on *consacre* un prêtre; le prélat appartenait déjà spécialement à Dieu, puisqu'il était ordonné, mais il n'en était pas ainsi du prêtre avant qu'il eût reçu la prêtrise. « Le jour que j'ai été *consacré* prêtre est le samedi de la Passion; le jour de mon *sacre* est celui de Saint-Matthieu. » BOSS.

On *sacre* simplement : ce mot ne veut pas de complément indirect; mais on *consacre* à Dieu, ou bien prêtre, comme dit Bossuet dans l'exemple précédent, ou bien pontife, comme on le voit dans celui-ci de Rollin : « Séthon, au lieu de s'acquitter des fonctions d'un roi, affectait celles d'un prêtre, s'étant fait *consacrer* lui-même souverain pontife de Vulcain. »

RÉPONDRE, CORRESPONDRE. Avoir du rapport.

Correspondre suppose réciprocité. Quand une chose *correspond* à une autre, celle-ci répond également à la première et sous le même point de vue. On *correspond* à un sentiment par un sentiment de même nature. « Et la fille *correspond*-elle fort à votre amour? » MOL. « Le plaisir que j'ai de *correspondre* à la bienveillance dont vous m'honorez. » J. J. « Leçons très-sages sur la manière dont je devais *correspondre* aux bontés qu'on avait pour moi. » ID. *Répondre*, au contraire, ne marque ni réciprocité, ni homogénéité entre les choses comparées. A l'amour de Dieu je *corresponds* réciproquement par quelque chose de semblable. Mais « A tous les attributs de Dieu, excepté l'amour, je *réponds* par quelque chose de différent, à sa souveraineté par ma dépendance, à sa justice par ma crainte.... » BOURD. « Vous verrez si l'ajustement qui accompagne sa figure y *répond* comme il faut. » MOL. « A ce livre ils en substitueront un autre qui *réponde* mieux à leurs vues. » J. J. « Ses forces ne *répondent* pas à son zèle. » MASS.

Ensuite, il y a plus d'intimité entre les choses qui se *correspondent*, qu'entre les choses dont l'une *répond* à l'autre. Rigoureusement, la *correspondance* est détaillée, embrasse toutes les parties, elle équivaut à une coïncidence. « Je suppose, dit Fénelon, un corps capable par ses dimensions de *correspondre* à une superficie ca-



pable de recevoir ce corps. » S'agit-il d'exprimer un rapport étroit entre deux choses, J. J. Rousseau se sert de *correspondre*. « C'est un ton qui *correspond* très-bien aux regards dont j'ai parlé. » Si, au contraire, on veut affaiblir ce rapport ou le nier, on préfère *répondre*. « Je crois bien que la pure aristocratie héréditaire des républiques d'Italie ne *répond* pas précisément au despotisme de l'Asie. » MONTESQ. « Vous, ô prêtres, dont la vie ne *répond* pas à votre état. » BOSS.

PLAIRE, COMPLAIRE. Se rendre agréable.

Plaire marque un fait tout simple; pour *complaire*, il faut s'en donner la peine, user de soins et de prévenances. On *plaît* au premier abord, par des charmes naturels, par des agréments attachés à la personne, et souvent sans être disposé à *complaire*. On ne *complaît* qu'à force d'attentions, de *complaisance*, en s'accommodant à l'humeur, au sentiment de celui à qui l'on veut être agréable. La différence est souvent des plus frappantes. Il y a des personnes à qui c'est un devoir de *complaire*, mais non pas de *plaire*, car ce dernier fait ne dépend pas de nous. « Je dois et je veux leur *complaire*. » J. J.

C'est un père, après tout; il faut qu'on lui *complaise*.
LAF.

Xipharès dit à Monime, au sujet de Mithridate:

Moins vous l'aimez, et plus tâchez de lui *complaire*.
RAC.

A la place de *complaire*, dans cet exemple, *plaire* formerait un véritable contre-sens, car Monime ne *plaît* déjà que trop à Mithridate. Il en serait de même dans ce passage de l'*École des Femmes*.

ARNOLPHE.
En me voyant si bon, en revanche aime-moi.
AGNÈS.
Du meilleur de mon cœur je voudrais vous *complaire*.

Plaire exprime le fait seul, sans accessoire.

Mais si mes vers ont l'honneur de vous *plaire*; etc.
LAF.

Complaire est propre à marquer l'empressement et le zèle.

Vous les verrez toujours ardents à vous *complaire*.
RAC.

Je donne dans son sens en tout pour lui *complaire*.
REGN.

Sans doute, on cherche aussi quelquefois à *plaire*, mais par soi-même, par ses qualités propres, si bien que le verbe ne partage pas l'attention et la fait porter toute sur le sujet.

Et pour n'avoir personne à sa flamme contraire,
Jusqu'au chien du logis il s'efforce de *plaire*. MOL.

Quand on tâche de *complaire*, on flatte les goûts, les caprices, les désirs de celui près de qui on veut être bien venu, et le mot *complaire* a toujours une signification relative, à double face, plus complexe. On se *plaît* à une chose, et on se *complaît* dans une chose. D'une part, c'est l'aimer, y avoir goût; de l'autre, c'est l'aimer à l'excès, la savourer, en quelque sorte, en détail, avec insistance et obstination.

On a beau réfuter ses vains raisonnements,
Son esprit se *complaît* dans ses faux jugements. BOIL.

« Louis XIV *se complaisait* à en imposer par son air. » VOLT.

PRENDRE, COMPRENDRE. Concevoir, entendre, se faire une idée.

Prendre, c'est saisir sans effort, instantanément, tout d'un coup, à la première audition, à la volée, une chose qui d'ordinaire est peu étendue. « Tout traité de paix doit toujours être *pris* simplement dans son sens le plus naturel et interprété par l'exécution immédiate. » FÉN. « S. Thomas et Hugues de S. Victor ont *pris* ce passage plus simplement et l'ont entendu de la pénitence ordinaire. » BOURD. *Comprendre* exprime un acte moins simple : c'est concevoir dans tous les détails et dans toutes les parties quelque chose de complexe, comme une démonstration de mathématiques. « Le peu d'étendue de notre esprit fait qu'il ne peut *comprendre* parfaitement les choses un peu composées qu'en les considérant par parties. » P. R.

Ma foi, je ne sais pas
Quand on verra finir ce galimatias;
Depuis assez longtemps je tâche à le *comprendre*. MOL.

On peut bien *prendre* chacune des phrases d'un discours, et ne pas bien *comprendre* le discours lui-même.

Les deux mots s'emploieraient bien encore en parlant d'une chose de même étendue; mais alors *prendre* signifie n'en saisir qu'une partie, ou ne la saisir que par un côté, ce qui fait que ce verbe se trouve souvent accompagné des adverbes *mal*, *de travers*, *à contre-sens*, qui dénotent une conception erronée, parce qu'elle est partielle et incomplète, faute d'attention, d'étendue d'esprit. *Comprendre*, au contraire, indique qu'on conçoit la chose dans sa totalité, qu'on l'embrasse tout entière.

CESSION, CONCESSION. Acte par lequel on cède, on accorde quelque chose à quelqu'un, on dispose d'un bien en sa faveur.

La *cession* est une donation; la *concession*, une donation pleine et entière, c'est-à-dire gratuite. La *cession* peut n'être qu'un retour, quelque chose d'obligé ou même d'arraché. « Jacob avait reçu de son frère la *cession* de son droit d'aînesse, confirmée par serment. » BOSS. « Jules II, au lieu d'aider le duc de Valentinois à recouvrer ses places, le fit arrêter pour tirer de lui la *cession* de celles qui lui restaient. » ID. « Si on se laisse entamer par des *cessions* de pays, on nous mènera jusqu'aux partis les plus honteux. » FÉN. « François Ier avait racheté sa liberté par la *cession* de toutes ses prétentions sur ces fiefs (la Flandre et l'Artois). » VOLT. « Batailles presque toujours favorables aux Romains par le succès final et par la *cession* de plusieurs places. » ROLL. Mais la *concession* est faite de plein gré, c'est une pure libéralité. « Les princes peuvent avoir reçu les droits de souveraineté par la *concession* ou par le consentement des peuples mêmes. » FÉN. « La *concession* d'une île par don Quichotte à son écuyer Sancho Pança. » VOLT. « Il y a cent bulles d'évêques de Rome, qui assurent expressément que les royaumes ne sont que des *concessions* de la chaire pontificale. » ID. « Othon Ier n'aurait pas dû souffrir qu'on traitât ses droits comme des *concessions* faites par le saint-siége. » COND.

« Les Romains n'oublièrent rien pour faire regarder ces *concessions* comme des grâces passagères et qui ne fondaient point de droit. » VERT.

La *concession* porte aussi généralement sur un objet plus considérable, plus étendu, presque toujours appartenant au domaine public; au lieu que la *cession* n'est souvent qu'un transport de droits entre particuliers. L'État fait la *concession* d'une mine ou d'un chemin de fer; Voltaire reproche à Polyeucte la *cession* qu'il fait de sa femme à un païen.

SE FIER, SE CONFIER. Ne pas craindre de communiquer à quelqu'un ses affaires, ses secrets, de lui commettre le soin de ses intérêts.

On ne *se fie* que sous un certain rapport ou pour une seule affaire; on *se confie* sans restriction et pour toute sa fortune. *Se fier* témoigne une confiance sans abandon; *se confier*, une confiance pleine, complète, illimitée, qui fait qu'on se donne tout entier, pour ainsi dire. « On *se fie* à quelqu'un qu'on connaît ou qu'on ne suspecte pas; on *se confie* à quelqu'un qu'on connaît bien et dont on se croit sûr. On *se fie* à quelqu'un pour de légers intérêts; on *se confie* à un ami dans les choses importantes. » ROUB. On *se confie* en Dieu; on ne dit pas *s'y fier*, ce serait une expression injurieuse, à cause de cette sorte de réserve dont l'idée s'y trouve toujours jointe. On n'ose *se fier* (Boss.), on ne *se fie* pas trop (PASC.), ou on commence à *se fier* (FÉN.) à quelqu'un; on *se confie* absolument en Dieu (Boss.).

L'étendue de la confiance distingue si bien *se confier*, qu'en latin *confidentia*, comparé à *fiducia*, signifie une confiance téméraire, présomptueuse. Il est vrai qu'ensuite le verbe *confidere* perd cet accessoire défavorable et se trouve, relativement à *fidere*, dans le même rapport que *se confier* relativement à *se fier*.

TENIR, CONTENIR. Ces deux verbes servent à exprimer combien il entre de certaines choses ou d'une certaine chose dans un certain espace.

Tenir, en sa qualité de radical pur, fait abstraction de toute circonstance réelle et marque la capacité *à priori*, et, pour ainsi dire, la capacité idéale ou de droit. Par la raison contraire, *contenir* exprime la capacité de fait. Un vase *tient* tant, quand il est susceptible de recevoir telle quantité de liquide; il *contient* tant, quand il s'y trouve actuellement tant de liquide. La cassette d'Harpagon, dans l'*Avare*, est petite, parce qu'elle *tient* peu de chose; mais maître Jacques l'appelle grande, « pour ce qu'elle *contient* (dans le moment où il parle). » MOL. Vous achetez une bourse qui *tient* tant, à raison de la quantité d'argent que vous voulez y mettre; pour récompenser une personne, vous lui donnez une bourse qui *contient* tant. « La bourse que je vous renvoie *contient* le double de ce qu'elle *contenait* la première fois. » J. J. « Il y a dans la cave un grand sac de cuir qui *contient* vingt mille francs. » REGN. Un champ *contient*, et non pas *tient*, tant d'arpents, c'est un fait, et non une possibilité.

Si quelquefois *contenir* se prend aussi dans le sens *apriorique* de *tenir*, ce n'est point pour exprimer de même une mesure ordinaire, réglée, légale. Une salle de spectacle *contient* tant de personnes; le boisseau *tient* tant de litres. Autrefois le muid *tenait* tant de pintes, et on disait d'un muid réel et particulier qu'il *contenait* tant de pintes.

PRÉFIXES *CON* ET *RE*.

Contenir, retenir. Convenir, revenir. Commettre, remettre. Conserver, réserver.

CONTENIR, RETENIR. Ces mots signifient tous deux s'opposer au mouvement, à l'action, au développement d'une chose, de manière à le modifier.

Mais on *contient* une chose de peur qu'elle ne s'écarte, en réglant son cours; on la *retient* de peur qu'elle n'échappe ou n'aille trop loin, en empêchant ou en ralentissant son cours. On *contient* et on dirige; on *retient* et on modère. Un général *contient* des troupes dans le devoir, en s'opposant à ce qu'elles fassent abus de leurs forces, à ce qu'elles pillent ou se révoltent; il *retient* dans le devoir ses troupes qui menacent de déserter. On se *contient* en parlant, afin de ne pas parler autrement qu'il ne faut; on se *retient*, afin de ne pas aller trop loin et de ne pas en trop dire. *Contenir* ses passions, c'est les empêcher de se répandre de tous les côtés pour ainsi dire, de prendre de mauvaises directions, de s'égarer; les *retenir*, c'est, ou absolument ne pas permettre qu'elles se développent, ou seulement ne pas leur lâcher la bride, ne pas les laisser se développer avec excès. Toutes nos passions sont bonnes de leur nature; mais il faut savoir les *contenir*, avoir soin de les *contenir*; toutes nos passions sont violentes de leur nature; il faut avoir la force de les *retenir*.

D'ailleurs, on *contient* comme on *arrête* par des moyens apportés du dehors, et on *retient* par des moyens qui se trouvent dans la chose même; car *contenir*, c'est mettre une digue ou des bornes, et *retenir*, c'est faire sentir le frein ou refréner. « Dans la république, comment *contenir* des domestiques, des mercenaires, autrement que par la crainte et la gêne? Mais on *retient* les citoyens par des mœurs, des principes, de la vertu. » J. J.

CONVENIR, REVENIR. Avoir du rapport; agréer, plaire.

Convenir enchérit sur *revenir* dans tous les sens. Une chose *convient* à une autre quand elle va bien avec elle, quand elle s'y adapte ou s'y ajuste; une chose *revient* à une autre, quand elle ne s'en éloigne pas, quand elle n'y répugne pas, quand elle ne jure pas avec elle: telle est une couleur relativement à une autre. Ce qui *convient*, *revient* entièrement, sous tous les rapports; ce qui *revient*, *convient* d'une certaine manière.

De même la chose qui me *convient* me plaît, parce qu'elle répond à mes besoins, parce qu'elle m'est utile; la chose qui me *revient* me plaît par je ne sais quoi d'agréable, qui me frappe d'abord, à la première vue, et dont l'appréciation dépend plus de l'humeur que du jugement. Je suis fait pour la personne qui me *convient*; toutes ses qualités sont en parfait accord avec les miennes; j'ai simplement du goût pour celle qui me *revient*. Une jeune fille épouse un homme qui lui *convient*,

parce qu'il *revient* à ses parents. « Songeons à ma fille. Tu sais l'amour que Cléonte a pour elle : c'est un homme qui me *revient*, et je veux aider sa recherche. » Madame Jourdain. Mol.

On renvoie un domestique, parce qu'une longue épreuve a démontré qu'il ne *convient* pas. « Qui vous oblige à m'abandonner, dit un maître à son domestique. Vous m'avez témoigné plus d'une fois que mon humeur vous *convenait*, et je suis très-satisfait de la vôtre. » Les. On refuse un domestique qui se présente, parce que sa physionomie ne *revient* pas. « Je reçois à mon service le garçon que tu m'amènes ; il me *revient* assez. » Les. « Je le reçois d'autant plus volontiers que sa physionomie me *revient*. » Id.

Ce qui nous *convient* fait notre affaire ; ce qui nous *revient* nous affecte et nous dispose favorablement. Il n'y a pas de personnes, douées d'assez de qualités, pour *convenir* à tout le monde ; il y en a d'assez aimables pour *revenir* à tout le monde (Les., S. S.).

COMMETTRE, REMETTRE. Donner la garde de quelqu'un ou de quelque chose.

Le premier se rapporte surtout au prix qu'on attache à l'objet confié, au soin qu'on attend de la personne à qui on le confie et à la responsabilité qui pèse sur celle-ci.

Cache tes pleurs, Céphise ; et souviens-toi
Que le sort d'Andromaque est *commis* à ta foi. Rac.
Enlever le dépôt *commis* au soin du garde. Laf.
Hortense est *commise* à tes soins. Laf.
La porte dans le chœur à sa garde est *commise*. Boil.

« Les maîtres doivent se rendre habiles pour instruire ceux qui sont *commis* à leurs soins. » Mal. « Les rois faisant eux-mêmes les grâces ont *commis* à des magistrats particuliers la distribution des peines. » Montesq. Les peuples sont *commis* aux princes (Boss.), les fidèles aux pasteurs (Mass.), les domestiques à la vigilance des maîtres (Bourd.). « Le souverain peut *commettre* le dépôt du gouvernement à tout le peuple. » J. J. « L'éducation du roi fut *commise* à Eulée. » Roll. *Remettre* indique à peu près exclusivement l'action ou le fait de livrer, le changement de possesseur : l'objet était dans mes mains, je vous le *remets*, il passe dans les vôtres ; c'est, pour ainsi dire, une seconde mise en possession. Averti de sa fin prochaine, Moïse *remit* à Josué le commandement qu'il avait possédé lui-même, et, suivant la juste expression de Bossuet, « lui *commit* ce qui restait à faire. »

Le rejeton des rois, à leur garde *commis*,
Entre les mains d'Octar est-il enfin *remis* ? Volt.

CONSERVER, RÉSERVER. Garder une chose, ne pas s'en défaire, ne pas s'en servir, ne pas l'user.

Conserver marque l'attention avec laquelle on veille sur la chose, les précautions dont on l'entoure. *Réserver* indique retour, exprime qu'on reviendra à la chose, qu'on la garde pour une autre occasion, pour s'en servir plus tard. L'un est le fait d'un homme soigneux, l'autre, celui d'un homme prévoyant et prudent. On *conserve* en éloignant les dangers, en prenant garde que la chose n'éprouve quelque dommage ; on *réserve* en gardant pour une destination ultérieure. Un enfant reçoit, comme prix de son travail, un livre précieux : au lieu de le lire, il le *conserve* ou il le *réserve* ; il le *conserve*, s'il s'abstient de le lire, de peur de le gâter, et il le *réserve*, s'il ne fait qu'en différer la lecture.

« Je vous prie de *conserver* soigneusement cette estampe. » J. J. « Qui ne mourrait pour *conserver* son honneur, celui-là serait infâme. » Pasc. « Cette femme a grand soin de *conserver* son teint. » Acad. « Dans ce traité, Carthage fut principalement attentive à se *conserver* l'empire de la mer. » Roll. Mais dans Lafontaine, la jeune souris prise par le vieux chat lui demande la vie en ces termes :

A présent je suis maigre ; attendez quelque temps.
Réservez ce repas à messieurs vos enfants.
Réservons cet enfant pour un temps plus heureux.
Rac. (*Athalie*. Josabet à Joas.)

« Je ne puis mêler un tel sujet à celui-là dans la même lettre ; je le *réserve* pour la première que je vous écrirai. » J. J.

PRÉFIXE *DE*.

Livrer, *délivrer*. *Laisser*, *délaisser*. *Sécher*, *dessécher*. *Montrer*, *démontrer*. *Vouer*, *dévouer*. *Couler*, *découler*. *Périr*, *dépérir*. *Peindre*, *dépeindre*. *Marche*, *démarche*. *Nier*, *dénier*. *Nommer*, *dénommer*. *Nombrer*, *dénombrer*.

En français, comme en latin, cette particule initiale n'est autre chose primitivement que la préposition latine *de*, qui marque mouvement de haut en bas, *dé*gradation, *dé*jection. C'est, en effet, le sens que présente *de* dans les verbes *descendere*, descendre ; *dependere*, dépendre ; *deducere*, déduire, faire descendre ; *deponere*, déposer ; *decidere*, déchoir ; *desecare*, abattre en coupant.

Cette idée en appelle naturellement une autre, celle d'ablation, de vide fait, d'exemption, de décharge ou de dénûment, soit par rapport au sujet, soit en ce qui concerne la chose ou la personne qui est l'objet de l'action. Ainsi, pour emprunter des exemples au latin, *mori* c'est simplement mourir, et *demori*, c'est mourir de manière à laisser un vide dans la société à laquelle on appartient ; *fungi*, c'est exercer une charge, et *defungi*, l'exercer de manière à en être quitte, s'en acquitter, et généralement passer par certains maux et partant n'avoir plus à les subir. D'un autre côté, *detinere aliquem*, c'est en arrêtant quelqu'un l'empêcher de vaquer à ses affaires, de veiller à ses intérêts ; *negare*, c'est nier, faire savoir qu'on n'avoue, qu'on ne convient ou n'accorde point, et *denegare*, c'est nier de manière à affliger, à porter préjudice.

Il y a plus, cette particule n'est pas seulement dégradative et ablative, mais encore et le plus souvent, surtout en français, privative et négative, c'est-à-dire qu'elle donne au mot composé un sens contraire à celui du simple auquel elle est ajoutée. Exemples : *decolor*, décoloré, sans couleur ; *deformare*, déformer, défigurer ; *degenerare*, dégénérer ; *deflorare*, déflorer ; *dementia*, démence, *sine mente*, sans raison ; *depopulari*, dépeupler ; *desperare* (*non sperare*), désespérer ; *desuetudo*, désuétude.

D'autres fois, la même particule est complétive analytique, elle est propre à décrire les états successifs par lesquels passe le sujet entre les points de départ et d'arrivée, ou, d'une manière plus générale, elle représente une action quelle qu'elle soit pendant qu'elle s'effectue, dans tous ses degrés, avec ses détails, ses circonstances, jusqu'à l'entier épuisement de la chose sur laquelle elle porte; au lieu que le verbe simple énonce le genre d'action sans se charger de tous ces accessoires. En latin, *metiri* signifie mesurer, et *demetiri*, mesurer les subdivisions; *vincere*, vaincre, et *devincere*, faire essuyer une défaite complète; *narrare*, raconter, et *denarrare*, raconter au long, avec toutes les circonstances; pareillement *deamare*, *deflagrare*, *depeculator*, *deservire*, *devorare*, *describere* rendent plus complètes en les détaillant, en les développant, les idées attachées aux simples, *amare*, *flagrare*, *peculator*, *servire*, *vorare* et *scribere*.

Enfin, un dernier trait qui distingue certains mots composés commençant par *de*, et qui apparaît principalement quand on les compare avec les mots simples, leurs primitifs, c'est qu'ils expriment l'idée commune d'une manière, non-seulement plus complète, mais plus déterminée, plus rigoureuse, plus caractéristique; ce qui fait qu'ils s'emploient très-bien en style de pratique et de chancellerie, c'est-à-dire là où il est besoin surtout de peser ses termes. *De* est déterminatif par excellence, aussi bien dans les mots composés où il entre que quand il joue en français le rôle de préposition. Il n'y a rien en cela que de conforme à son origine par suite de laquelle il marque ablation, séparation, distinction, définition, détermination. Le latin fournit encore, à cet égard, des instructions décisives. Les verbes simples, *flere*, *plorare*, *lacrymare*, expriment l'action générale de verser des larmes, mais sans spécification, sans indiquer sur quoi et pourquoi, car ils sont intransitifs. Au contraire, *deflere*, *deplorare*, *delacrymare*, sont propres à marquer le sujet des pleurs, et la preuve c'est que d'ordinaire ils prennent un complément direct à l'accusatif. *Clamator* est un crieur, un criailleur, et se dit de toute personne qui crie; *declamator* était le nom spécial donné aux rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans leurs écoles. *Finire*, *terminare*, *signare*, ne s'emploient qu'au propre dans le sens de poser des bornes, ou de marquer, d'imprimer; *definire*, *determinare*, *designare*, sont comme leurs correspondants français des termes rigoureux, qui indiquent qu'on circonscrit, qu'on caractérise les choses ou les personnes de manière à les séparer nettement de tout ce qui n'est pas elles. On dit bien *legare*, pour, donner une commission de particulier à particulier, et *delegare*, déléguer, envoyer en mission ou en ambassade par acte d'autorité; de même *poscere* pour, faire une demande quelconque, et *deposcere* pour, demander l'extradition d'un transfuge, ou, en justice, la punition d'un coupable.

LIVRER, DÉLIVRER. Mettre en main, au pouvoir de quelqu'un.

« *Délivrer*, dit Condillac, c'est *livrer* une chose à celui à qui elle est due ou à qui on l'a promise : la justice a ordonné qu'on lui *délivrât* son legs; cet ouvrier m'a promis de me *délivrer* dans peu l'ouvrage que je lui ai demandé. » C'est-à-dire que *délivrer* se rapporte au sujet qui *délivre*, et le montre comme s'acquittant, comme se déchargeant d'une obligation; c'est-à-dire qu'ici la particule initiale est ablative. Roubaud le marque d'une manière encore plus expresse. « Celui qui *délivre* une chose, dit-il, la *livre* en se libérant, ou en s'acquittant, ou se libère, s'acquitte en la *livrant*. *Délivrer* ajoute au sens de *livrer* l'idée d'une charge dont on s'acquitte, ou d'un marché qu'on exécute. Vous *délivrez* la chose que vous devez *livrer;* vous gardez ce que vous ne *livrez* pas : vous retiendriez à la personne ce que vous avez à lui *délivrer*. La *livraison* change la possession; la *délivrance* acquitte l'un et satisfait l'autre. » « Nous proposerons aux fermiers généraux de nous *livrer* du sel au même prix qu'ils le vendent à Genève. » VOLT. « Des pêcheurs ayant vendu ce qui se trouverait dans leurs filets, il s'y trouva un trépied d'or, qu'ils refusèrent de *délivrer*. » COND.

Mais *de* a de plus ici le caractère déterminatif; si bien que *délivrer* est un terme de rigueur, usité seulement au palais et dans les bureaux d'administration, où il signifie une certaine action réglée, soumise à des formalités, demandant des vérifications ou des signatures. « Ces richesses, qui m'appartenaient par la mort de mon frère, ne me furent *délivrées* qu'après tant de formalités, qu'on peut dire que les officiers de la justice furent mes cohéritiers. » LES. On *délivre* des passeports, des mandats, des certificats, des permis, la copie d'un acte, les titres d'une acquisition. En un mot, *délivrer*, comme le dit encore Roubaud, c'est *livrer* dans les formes ou dans les règles. En langage ordinaire, on dira : je vous *livrerai* telle ou telle marchandise, pour indiquer simplement le fait de la livraison; mais devant un tribunal il faudra dire : la marchandise a été *délivrée* sous telle ou telle condition.

LAISSER, DÉLAISSER. Quitter, se séparer d'une personne ou d'une chose, ne pas continuer à la garder ou à rester auprès.

Dans cet exemple *de* est ablatif en sens contraire : il fait entendre que quelque chose est ôté, non pas à la personne qui agit, mais à la personne ou à la chose vers laquelle l'action est dirigée. *Délaisser* signifie *laisser* sans secours ni assistance, à l'abandon, dans l'isolement, dans le dénûment. « Anges saints, faites la garde autour du berceau d'une princesse si grande et si *délaissée*. » BOSS. On n'est pas plus ou moins *laissé*.

Ensuite, *délaisser* doit à sa particule initiale d'être complétif; on *délaisse* totalement, et pour toujours. Thésée *délaissa* Ariane. « La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux orphelins, aux épouses *délaissées* et aux étrangers. » BOSS. Au contraire, *laisser* emporte l'idée d'une séparation momentanée : on *laisse* ses amis pour aller faire un voyage; un matelot *laisse* sa famille pour courir les mers; on *laisse* un ami malade pour aller querir le médecin. J'ai *laissé* mon ami seul dans sa chambre, est une phrase

qui suppose un retour plus ou moins prochain vers mon ami, outre qu'elle n'annonce pour lui aucune privation fâcheuse. — Dans *Britannicus* Agrippine, abandonnée de tous et réduite à n'être plus rien, s'écrie :

Que dis-je? L'on m'évite, et déjà *délaissée*....
Ah! je ne puis, Albine, en souffrir la pensée.

Mais dans *Iphigénie* Clytemnestre dit en s'éloignant un moment de sa fille pour courir à Agamemnon et revenir ensuite :

Auprès de votre époux, ma fille, je vous *laisse*.
Seigneur, daignez m'attendre, et ne la point quitter.

SÉCHER, DESSÉCHER. Oter l'humidité, rendre sec.

De imprime au second mot une signification ablative et complétive. Quand vous *séchez* un corps, vous ne lui ôtez rien d'essentiel, dont le besoin se fasse sentir en lui après votre action, vous faites seulement qu'il ne soit plus humide ou mouillé. Ainsi, les vents *sèchent* les chemins; on *sèche* les larmes de quelqu'un. Mais *dessécher* indique une privation : c'est ravir à un corps son jus, son suc, sa sève, de manière qu'il devienne dur, coriace, sans saveur ou sans vie, en un mot, qu'il se dénature plus ou moins. Après la pluie, les herbes *sèchent* bien vite, grâce au soleil; mais si son ardeur est trop grande, elles se *dessèchent* et meurent. « Viendra l'été, ô herbe terrestre, viendra l'ardeur du grand jugement qui te *desséchera* jusqu'à la racine. » Boss.

D'ordinaire la différence consiste seulement en ce que la particule initiale dans *dessécher* est complétive analytique : *sécher* exprime la sorte de changement; au lieu que *dessécher* dépeint le changement s'effectuant ou représente l'état qui s'ensuit comme complet, comme aussi grand qu'il peut l'être. « Dans le nouveau continent, les hommes n'ont ni borné les torrents, ni *séché* les marais. » Buff. « A mesure que l'on a défriché les terres et *desséché* les eaux, la température du climat sera devenue plus douce. » Id. « La vertu est comme une plante qui peut mourir en deux sortes : quand on l'arrache, ou quand on la *dessèche*.... Il arrivera quelque intempérie qui la fera *sécher* sur son tronc : elle paraîtra encore vivante; mais elle aura cependant la mort dans le sein. » Boss. Une fleur *desséchée* est tout à fait *séchée* et ne conserve pas même l'apparence de la vie. « Dieu, dit l'Écriture, *dessèche* les racines des nations superbes. Vous voyez qu'il les *dessèche*, c'est-à-dire qu'il les fait mourir jusqu'à la racine. » Fén.

MONTRER, DÉMONTRER. Prouver, établir, faire voir qu'une chose est, ou est telle ou telle.

On aperçoit sans peine dans *démontrer* son double caractère complétif analytique et déterminatif. On *montre*, quand il n'est besoin que d'une indication, ce sur quoi il n'y a qu'à jeter les yeux pour comprendre ou pour croire; on *démontre* par des raisonnements ce qui ne se comprend qu'avec effort. *Démontrer* emporte qu'on fait passer l'esprit par une suite d'idées. Le physicien *montre* la divisibilité des corps; le métaphysicien *démontre* l'existence de Dieu, la divisibilité de la matière à l'infini, l'immortalité de l'âme. On se sert bien de *montrer* quand il s'agit d'une preuve qui conclut du fait à la possibilité. « Passez la mer, dépouillez votre père, *montrez* à tout l'univers qu'on peut chasser un roi de son royaume. » Labruyère (parlant du prince d'Orange). « Dans ma neuvième satire, je pense avoir *montré* assez clairement que, sans blesser l'État ni sa conscience, on peut trouver de méchants vers méchants. » Boil. On *montre* qu'un corps tombe, et on *démontre* selon quelle loi.

D'ailleurs, à *démontrer* s'attache l'idée d'une preuve rigoureuse, irrésistible, et produite avec appareil, ou du moins conformément à des règles dont il n'est pas permis de s'écarter; on ne se sert guère de ce terme que dans l'école et en matière de sciences.

VOUER, DÉVOUER. Se dépouiller de quelque chose pour en faire offrande à Dieu, à la patrie ou à une personne qu'on révère.

Ils correspondent de tout point aux mots latins *vovere* et *devovere*, dont le second, en vertu de sa particule initiale, est ablatif et complétif. C'est une remarque que font expressément Gardin pour le latin, et Roubaud pour le français. *Vouer* annonce un simple renoncement, et *dévouer* un sacrifice; celui-ci exprime le détachement sur tout ou un plus grand détachement. *Vouer* a rapport à l'engagement, à la promesse qu'on fait de céder, d'abandonner telle chose; ce qui caractérise *dévouer*, c'est la plénitude du renoncement, la totale abnégation. C'est pourquoi on ne dit pas se *vouer*, mais se *dévouer* à la mort, le sacrifice n'admettant ici aucune réserve. « Siméon et Marie, au jour de la purification, se *dévouent* à Dieu comme des hosties. » Boss.

On *voue* ses services à un prince, en se mettant à sa disposition; quand on est *dévoué* à quelqu'un, on est tout à sa disposition, on lui est entièrement soumis, jusqu'à ne plus s'appartenir. « On se *voue* à Dieu ou au public, dit Condillac, lorsqu'on s'engage à donner tous ses moments à l'un ou à l'autre; on se *dévoue* à une personne à qui on se donne entièrement, de sorte qu'on n'a plus d'autres intérêts que les siens. »

Une femme qui quitte le monde pour entrer dans le cloître se *voue* à Dieu (Bourd.). Mais « Marie s'est *dévouée* sans exception à Dieu, dans les plus rigoureux sacrifices qui devaient être les épreuves de sa vertu. » Id. Et les religieuses de Port-Royal s'étaient *dévouées* d'une manière pleine et entière au mystère de l'Eucharistie (Pasc.). D'autre part, les prêtres sont spécialement *voués* au Seigneur (Bourd.). Mais « combien y a-t-il de prêtres qui veuillent soutenir les fatigues du sacerdoce, y consumer leur vie, s'y *dévouer* et s'y sacrifier? » Id. On est *voué* à Dieu par le baptême, *dévoué* par le martyre. Deux personnes se *vouent* l'une à l'autre par le mariage; Eustache de Saint-Pierre se *dévoua* pour sa patrie.

COULER, DÉCOULER. Se mouvoir, ou passer avec fluidité, se répandre.

De dans le second mot est dégradatif et analytique. L'action de *découler* se fait de haut en bas, d'une manière lente et continue; elle a trait à un point de départ, à quelque chose d'élevé d'où tombe le liquide : ainsi l'eau *découle* d'une voûte, du linge étendu; la sueur, du front; le sang, d'une

plaie. « On voit *découler* des eaux vives et des ruisseaux du sommet des volcans, comme il en *découle* des autres montagnes élevées. » Buff. « Les fentes se sont dès lors peu à peu remplies du suc lapidifique qui *découlait* des bancs supérieurs. » Id. *Couler* exprime le fait simplement, sans rapport au lieu d'où descend le liquide, ou d'une manière synthétique, sans montrer le mouvement s'opérant successivement et passant par divers degrés.

PÉRIR, DÉPÉRIR. Tomber en ruine, prendre fin.

La nuance distinctive du second tient au caractère dégradatif et analytique de la particule *de*. Il est relatif à un état antérieur de santé, de prospérité ou d'éclat d'où la personne ou la chose déchoit, et il marque un affaiblissement long et graduel. « *Périr* se dit des choses qui finissent par quelque accident; *dépérir*, de celles qui tendent naturellement à leur fin, parce qu'elles perdent peu à peu leur force. Un vaisseau *périt* par la tempête; un bâtiment *dépérit*. Les troupes *périssent* dans un combat; et elles *dépérissent*, faute de vivres. Quand on se sert de *périr*, au lieu de *dépérir*, c'est une expression figurée, pour présenter la chose plus près de sa fin. « Tels sont ces tours, *périr* de faim, de misère, d'ennui. » Cond. On *périt* d'un coup d'épée, de mort subite; on *dépérit* quand on est consumé par une maladie de langueur et qu'on s'éteint lentement. *Dépérir* représente l'affaiblissement successif de tous les principes de vie, et montre toutes les phases de la ruine. « Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son accroissement *périt* beaucoup plus tôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. » Buff. « Le corps croît, se développe, se fortifie; il *dépérit*, il se courbe, il dessèche. » Id. Un édifice *périt* dans un tremblement de terre; il *dépérit*, faute de soins et de réparations, quand il s'écroule peu à peu.

PEINDRE, DÉPEINDRE. Décrire ou représenter quelque chose par le discours.

Dans *dépeindre*, *de* apparaît comme une particule complétive analytique et déterminative. « Le premier de ces mots, dit Condillac, est plus général; le second ne se dit que des peintures où l'on représente plusieurs choses, ou une chose avec ses détails; c'est proprement décrire avec des couleurs, *peindre* une chose en la développant. Tous deux se disent au figuré : les passions sont bien *peintes* dans cette tragédie, et les caractères y sont parfaitement *dépeints*. » Ainsi, on *peint* en grand, d'un seul trait, ou tout au moins brièvement; on *dépeint* en particularisant, en représentant sous toutes les faces, en indiquant toutes les qualités, soit extérieures, soit intérieures.

Ensuite, *dépeindre* est plus caractéristique : on *dépeint* avec exactitude, et même avec une exactitude rigoureuse, trait pour trait; car ce verbe marque un rapport à quelque chose d'où part l'action et qui sert de modèle. On *dépeint* en faisant le portrait fidèle, en rassemblant tous les traits qui caractérisent, de manière qu'il ne soit plus possible de confondre avec autre chose, et qu'on reconnaisse infailliblement. C'est presque un terme réservé au langage de la police, tant il suppose d'attention à bien retracer l'image de la personne. Dans l'*Avare*, le commissaire dit à maître Jacques, au sujet de la cassette : « Mais *dépeignez*-la un peu, pour voir. » Et dans *M. de Pourceaugnac*, l'Exempt s'écrie à la vue de ce ridicule personnage : « Ouais! voilà un visage qui ressemble bien à celui que l'on m'a *dépeint*. » « A la façon dont les voisins *dépeignirent* un homme qu'on avait vu sortir de l'hôtel, etc. » J. J.

Peindre n'est relatif qu'à la vivacité de la représentation : « C'est, dit Fénelon, non-seulement décrire les choses, mais en représenter les circonstances d'une manière si vive et si sensible, que l'auditeur s'imagine presque les voir. » *Dépeindre* exprime de plus la fidélité de l'image, et par conséquent des détails.

Il suit de là, qu'on *dépeint* toujours ce qui est et d'après nature, au lieu qu'on *peint* quelquefois ce qu'on conçoit et d'une manière imaginaire. « Lorsque vous *peignez* des héros, vous faites ce que vous voulez; ce sont des portraits à plaisir. » Mol. « Cet homme, tel qu'il fut réellement, et non que d'injustes ennemis travaillent à le *peindre*. » J. J. « Ni Cinna ni Maxime n'ont dû être tels que Corneille les a *peints*. » Volt. — Fénelon a bien observé cette différence. « Le poëte, dit-il, ne fait jamais mourir personne, sans *peindre* vivement quelque circonstance qui intéresse le lecteur. » Et ailleurs il parle « de la modeste simplicité avec laquelle Suétone nous *dépeint* Auguste dans tout le détail de ses mœurs. »

MARCHE, DÉMARCHE. Mouvement des animaux et particulièrement des hommes, en tant qu'ils vont ou s'avancent.

Marche signifie le fait, et *démarche* la manière; l'un est indicatif, et l'autre caractéristique. On observe, on épie la *marche* d'une personne, c'est-à-dire l'événement ou le fait d'aller de cette personne; une personne a telle *démarche*, on la reconnaît à sa *démarche*, on décrit le comment de sa *démarche* ou ce qu'elle a de particulier.

Au figuré, ces deux mots se disent en parlant de la conduite. Mais *marche*, radical pur, se prend d'une façon générale et tout abstraite pour marquer la simple direction ou le cours des actions, la route qu'elles prennent; au lieu que *démarche* les caractérise en elles-mêmes, matériellement, les fait connaître comme bonnes ou comme mauvaises. En conséquence, on dit la *marche*, et non pas la *démarche* des passions, des affaires, de la nature, du cœur ou de l'esprit humain, des événements, d'un gouvernement, d'une langue, de la poésie; et, une *démarche* bonne ou mauvaise, louable ou blâmable, scandaleuse, impertinente, généreuse, hasardée, funeste, honorable, honnête, de quelqu'un. — Et lorsque le mot *marche* se rapporte aussi à la conduite d'un homme, il n'en détermine pas les caractères essentiels, ainsi que *démarche;* il en exprime seulement le sens ou le cours, la vitesse, l'assurance et la qualité d'être plus ou moins aperçue, en un mot tout ce qui regarde la forme et non le fond : une *marche* tortueuse, rapide, incertaine, cachée.

Voy. pour plus de détails, *Marche*, *démarche*, *allure*.



NIER, DÉNIER. Ne pas accorder ou ne pas demeurer d'accord, ne pas convenir.

D'abord *dénier* est ablatif; car il signifie faire éprouver une privation à quelqu'un, lui enlever quelque chose, c'est-à-dire refuser.

Lui-même, applaudissant à son maigre génie,
Se donne par ses mains l'encens qu'on lui *dénie*.
BOIL.

Le ciel m'a *dénié* cette philosophie. MOL.

« La sépulture ecclésiastique est *déniée* aux comédiens. » BOSS. *Nier* désigne bien aussi quelquefois cette action de refuser, mais c'est d'une manière moins propre, moins expresse, et simplement en paroles; en sorte que *nier* c'est dire qu'on n'a pas, et non faire qu'on n'ait pas. « Straton accordant l'intelligence aux opérations de son chien de chasse, la *niait* aux œuvres merveilleuses de la nature. » VOLT. « Il est probable que les Grecs connaissaient cette harmonie que nous leur *nions* avec beaucoup d'impudence. » ID.

D'autre part, *dénier* est déterminatif; c'est d'ordinaire un terme usité seulement en jurisprudence, où il exprime le négation formelle d'une dette, d'un crime ou d'un dépôt, et plus spécialement la négation d'un aveu, par laquelle on défait ce qu'on a fait, on se dédit de ce qu'on a dit, on le rétracte. « Au premier interrogatoire, il avait fait plusieurs aveux, plus tard il a tout *dénié*. » ACAD. « A l'aspect du bûcher, à la veille de paraître devant Dieu, les Templiers revinrent contre les aveux qu'ils avaient faits dans les tortures : ils les *dénièrent* tous. » LEROY. « Aulu-Gelle ne put se résoudre à mettre ainsi les parties hors de cour; jugeant l'un très-capable de *dénier* ce qu'il devait, et l'autre incapable de demander ce qu'on ne lui devait pas. » ROLL. « Le fait concernant l'audience prétendue accordée à M. Falconnet est étranger au suppliant; mais M. Falconnet le *dénie* formellement. » BEAUM. — « Le ministre, dit Bossuet, parlant de Jurieu, ne *nie* pas que les Grecs n'aient avec nous le culte des saints. Il ne *dénie* pas qu'il n'ait accordé le salut aux Grecs. aux jacobites et aux nestoriens. »

NOMMER, DÉNOMMER. Désigner une personne ou une chose par un nom.

Le second est déterminatif. « *Nom*, dit Condillac, mot choisi arbitrairement pour être le signe d'une idée. Mais si, d'après les qualités connues d'une chose, on se determine à lui donner un *nom*, cette manière de la désigner se nomme *dénomination*. Chaque chose prend sa *dénomination* de la qualité qu'on y remarque plus particulièrement. » Ainsi, on *nomme* pour distinguer dans le discours; on *dénomme* en faisant connaître par le nom; on *dénomme* comme on *dépeint* à la police, et ce verbe composé marque le soin qu'on prend d'arrêter l'esprit sur la personne de façon qu'on ne s'y trompe pas, qu'on en ait le signalement. C'est une de ces expressions de légistes, dont on se sert surtout dans les actes. Le substantif *dénomination*, quoique d'un usage plus étendu, a le même caractère.

« On donnera à chaque pièce de monnaie la *dénomination* d'autant de livres et d'autant de sous que l'on voudra, parce qu'il est aussi aisé de donner un autre *nom* à une chose qu'il est difficile de changer la chose même. » MONTESQ. « On a donné le *nom* ou plutôt la *dénomination* de demi-métaux à l'antimoine, au bismuth et au zinc. » BUFF. « Il ne faut pas ôter à la molybdène son *nom* pour lui donner celui de *plombagine;* car cette dernière *dénomination* n'est fondée que sur un rapport superficiel. » ID.

« Les choses sont *dénommées* par ce qui prévaut en elles. « BOSS.

NOMBRER, DÉNOMBRER. Faire le compte pour savoir le total.

Nombrer appartient au langage commun, et il marque si peu l'exactitude et la rigueur du calcul, qu'il se dit surtout en parlant de choses qui ne sont guère de nature à être comptées, à cause de leur grand nombre. « L'arithmétique ne suffit pas pour *nombrer* les sottises et les calomnies de ce misérable Fréron. » VOLT. « Je ne pus *nombrer* les mets qui s'offrirent à ma vue, tant la Providence avait soin d'en pourvoir l'archevêché. » LES.

Quand d'une voix de fer je frapperais les cieux,
Je ne pourrais *nombrer* les charmes de ces lieux. LAF.

« Qui voudrait *nombrer* tous les gens de loi qui poursuivent le revenu de quelque mosquée, aurait aussitôt compté les sables de la mer et les esclaves de notre monarque. » MONTESQ.

Dénombrer est un terme d'administration qui signifie faire le compte détaillé, déterminé, précis des habitants d'une ville, d'un empire. En logique, le mot *dénombrement* désigne une sorte d'argument par lequel on conclut du particulier au général, et qui n'est juste qu'autant qu'on n'omet aucun cas particulier; car, alors, il y aurait *dénombrement* imparfait, et partant sophisme.

PRÉFIXES *DE* ET *RE*.

Départir, *répartir*. *Détenir*, *retenir*.

DÉPARTIR, RÉPARTIR. Distribuer, partager.

Le premier se rapporte au point de départ, à la personne qui distribue, et la représente comme supérieure, comme laissant tomber ses dons d'un lieu élevé. On ne le dit guère qu'en parlant des grâces et des faveurs de Dieu, du ciel, de la nature, d'un grand ou d'un riche qui daigne abaisser ses regards sur telles ou telles gens. « Nous différons prodigieusement des animaux par le rayon divin qu'il a plu au souverain Être de nous *départir*. » BUFF. « De tous les dons que le ciel avait *départis* aux auteurs de mes jours, un cœur sensible est le seul qu'ils me laissèrent. » J. J.

Il voulut être ermite....
Ses biens aux pauvres *départis*,
Il s'en va seul, etc. » LAF.

Mais dans son testament ses grâces *départies*
Doivent me racquitter de son avare humeur. REGN.

Au contraire, *répartir* a plus de rapport aux personnes qui reçoivent qu'à celle qui donne : il annonce en elles des droits différents dont le *répartiteur* tient compte, auxquels a égard l'action de *répartir*, laquelle est une seconde action, une action qui répond à une disposition antérieure et s'y conforme. « Des impôts aisés à percevoir et également *répartis*. » VOLT. « Pour *répartir* les taxes d'une manière équitable et vraiment proportionnelle, l'imposition n'en doit pas être faite

seulement en raison des biens des contribuables, mais en raison composée de la différence de leurs conditions et du superflu de leurs biens. » J. J.

Les choses *départies* sont de purs dons, des grâces; elles sont sans relation par conséquent aux titres de ceux qui les obtiennent; en cela tout à fait différentes des choses *réparties* qui ne sont assignées qu'en raison et en proportion de ce que chacun est en droit d'attendre. Un bienfaiteur laisse une somme pour être *départie* aux pauvres d'une commune; le maire la *répartit* selon les besoins des uns et des autres et le degré d'intérêt qu'ils doivent inspirer.

D'ailleurs, les choses *départies* sont toujours des biens ou des avantages, parce que ce sont toujours des dons; au lieu que les choses *réparties* peuvent être des charges, des taxes, des pertes.

DÉTENIR, RETENIR. Ne pas se dessaisir d'une chose, la garder; ou ne pas laisser aller une personne, la faire demeurer.

Mais dans les deux sens *détenir* reçoit de sa particule initiale un tel caractère de détermination, qu'il n'est usité que dans le langage de la jurisprudence. *Détenir* une chose se dit au barreau pour la *retenir* injustement, contre le droit; et *détenir* quelqu'un, c'est le *retenir* en prison.

PRÉFIXES *DÉ* ET *CON*.

Déférer, *conférer*.

DÉFÉRER, CONFÉRER. Donner des dignités ou des honneurs.

On *défère* par *déférence*, parce qu'on veut bien considérer le mérite personnel; on *confère* suivant un rite et avec les cérémonies d'usage.

Déférer se dit plutôt d'honneurs extraordinaires, et indique que, pour les rendre, il faut déroger à la coutume, et sortir du droit commun : « On *déféra* à César des honneurs excessifs. » Montesq. « Les Romains ont *déféré* les honneurs divins aux empereurs. » Cond. « Hérode écoute avec complaisance des applaudissements qui semblent lui *déférer* des honneurs divins. » Mass. « La couronne obsidionale était le plus grand honneur qui pût être *déféré* à un citoyen. » Roll. « Les révoltés chassèrent leurs officiers du camp, et d'une voix unanime, *déférèrent* le commandement à deux simples soldats. » Id. « Crassus fut élu consul, et on *déféra* la même dignité à Pompée, quoiqu'il ne fût que simple chevalier, qu'il n'eût pas été seulement questeur, et qu'à peine il eût trente-quatre ans. » Vert. « Saint Louis ne s'attribuait pas l'honneur d'être le médiateur de tous les rois : il lui était *déféré* par un libre consentement de tous les princes ses voisins. » Bourd. « L'hôtel de ville de Paris *déféra* à Louis XIV le nom de *Grand*: il fut aussi *déféré* au czar Pierre par les États de Russie. » Volt.

Conférer s'emploie plutôt en parlant des charges et des priviléges légalement et régulièrement accordés par qui de droit. « Sa charge est annuelle, et lui est *conférée* par l'assemblée générale de la nation. » Barth. Le roi de Pologne *conférait* tous les honneurs (Volt.), toutes les charges (Cond.). « En Suède, le roi *confère* la dignité épiscopale. » Cond. Les sacrements sont *conférés* par les prêtres (Bourd., Volt.). « Les pasteurs doivent exercer le ministère et le *conférer* à leurs successeurs. » Fén. « Le droit de l'empereur était de *conférer* tous les fiefs d'Allemagne, quand ils vaquaient faute d'héritiers. » Volt., Cond. « Le pape donne des bulles de tous les évêchés, et s'exprime dans ses bulles comme s'il *conférait* ces dignités de sa seule puissance. » Volt. « Chez les Romains, c'était le peuple qui, par ses suffrages, *conférait* toutes les charges et toutes les dignités. » Roll. « A Carthage on achetait par des présents les suffrages de ceux qui *conféraient* les charges. » Id.

PRÉFIXE *E* OU *EX*.

Chauffer, *échauffer*. *Changer*, *échanger*. *Lever*, *élever*. *Se lancer*, *s'élancer*. *Mouvoir*, *émouvoir*. *Branler*, *ébranler*.

Deux considérations doivent guider dans la recherche des différences cachées sous la synonymie apparente dont il s'agit ici. La première concerne le rapport naturellement établi entre deux mots synonymes, l'un simple, l'autre composé; la seconde regarde la valeur propre de la prépositive ajoutée au simple pour former le composé.

Qu'un mot soit le radical pur qui entre comme élément dans un autre commençant par une préposition, c'est déjà une circonstance à remarquer: elle doit produire quelque effet sur le sens, et empêcher les mots d'équivaloir. On aperçoit effectivement, au premier coup d'œil, que le simple se dit plutôt au propre, et le composé au figuré. Cela doit être. Le simple a pour fonction d'exprimer l'idée commune, telle qu'elle est en soi, radicalement, essentiellement, originellement; au lieu que le composé jouit d'une plus grande latitude, et se prête davantage aux acceptions lointaines et détournées. Mais, dans l'examen des synonymes, il ne faut pas attacher trop de prix à cette première différence, car elle se montre d'elle-même, et les dictionnaires la signalent d'ordinaire avec une suffisante exactitude.

Une autre, qui mérite plus d'attention sous le rapport synonymique, consiste en ce que le simple se prend dans un sens général et abstrait, indépendamment de tout rapport, de toute idée accessoire, tandis que le composé a plus d'aptitude à devenir technique, à recevoir une acception spéciale et spécificative, une destination particulière, qui le détermine à signifier telle espèce d'action dans le genre plus étendu marqué par le simple. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le mot *échange* ne se dit guère qu'en termes d'économie industrielle et commerciale.

Cette seconde remarque mène à une troisième plus importante encore. S'il était besoin de prouver que le simple est l'expression absolue et ordinaire, il suffirait de rappeler qu'il s'emploie souvent et seul dans le sens neutre et intransitif: le four *chauffe;* un homme *change* à vue d'œil; telle plante commence à *lever;* à un certain âge les dents *branlent;* et de même en latin, *laborare*, *piscari* n'admettent pas de complément, et signi-

fait travailler et *pêcher*, sans indiquer, comme *elaborare* et *expiscari*, ce sur quoi l'on travaille et ce qu'on prend à la pêche. Or, pour ne pas s'en tenir à l'expression générale et ordinaire, à celle qui exprime l'idée simplement, pour lui préférer une expression relative, il faut avoir des raisons. Ces raisons se réduisent à deux. On se propose d'exprimer en pareil cas, ou une manière d'agir remarquable par les efforts, le soin ou l'ardeur du sujet, en raison souvent des obstacles qu'il rencontre, ou une action remarquable par son contenu, sa durée, ses détails, ses degrés, sa progression, sa perfection, son achèvement. En d'autres termes, le simple se borne à énoncer un certain genre d'action, comme elle se passe d'ordinaire; le composé ajoute à cette idée celle d'effort ou de violence, d'attention, de précaution, de zèle, d'intention plus marquée, et partant, d'une plus grande difficulté à vaincre. D'un autre côté, au lieu d'être formel et abstrait comme le simple, le composé est matériel, concret, descriptif, complétif; il montre l'action du commencement à la fin, passant par différentes phases depuis le point de départ jusqu'au but, et s'achevant entièrement.

De sorte que, en résumé, les verbes simples se distinguent par quatre caractères des verbes qui en sont formés, moyennant l'adjonction d'une particule initiale : ils s'emploient de préférence au propre, d'une manière générale, sans rien annoncer de particulier ou de remarquable dans l'agent ni dans l'action. Les composés, au contraire, conviennent mieux au figuré, se disent souvent pour exprimer une espèce particulière d'action, dans le genre signifié par le simple, et de plus, ils ajoutent à l'idée du simple de deux façons, soit en attribuant au sujet plus d'effort ou de soin, soit en peignant l'action pendant son exécution, dans sa prolongation, dans ses détails, et comme arrivant à un développement complet[1].

Ces quatre distinctions, ou du moins plusieurs d'entre elles, paraissent s'appliquer à la fois à tous les verbes simples, synonymes de verbes composés qui les ont pour radicaux et commencent par une prépositive[2]. Mais, ensuite, il faut consulter la valeur particulière de la prépositive, car cette considération peut faire modifier les différences déjà indiquées ou en faire découvrir de nouvelles.

E ou *ex*, en latin et en français, désigne l'action de faire sortir, une extraction, un point de départ, et plus volontiers un mouvement de bas en haut. Ainsi, en latin, *devolare* et *defodere* signifient, l'un voler de haut en bas, l'autre placer, par rapport à la terre, de haut en bas, c'est-à-dire enterrer; tandis que *evolare* et *effodere* ont le sens, celui-là de voler de bas en haut, et le dernier de placer par rapport à la terre de bas en haut, c'est-à-dire de déterrer.

De l'idée de sortie, comme de celle de déjection, l'esprit passe sans peine à celle de privation ou de cessation. Aussi, la prépositive *e* a-t-elle cela de commun avec la prépositive *de*, qu'elle donne quelquefois au mot composé un sens contraire à celui du radical. Tel est *elugere*, quitter le deuil, par rapport à *lugere*, prendre le deuil. On peut y joindre *elinguis*, sans langue, qui ne parle pas, et le français *éreinté*, analogue du latin *delumbatus*, ce qui fait bien voir la ressemblance des deux prépositives sous ce rapport.

CHAUFFER, ÉCHAUFFER. Rendre chaud, donner de la chaleur.

On *échauffe* plus en grand, et quelque chose qui demande plus de peine : on *chauffe* une chemise; on *échauffe* une chambre.

Ensuite, comme le moyen le plus naturel et le plus simple de procurer de la chaleur est l'approche du feu, le verbe simple *chauffer* n'en indique jamais d'autre; il reproduit d'une manière propre, essentielle, l'idée de la chaleur : au contraire, on peut produire l'action d'*échauffer* de bien d'autres façons, par le mouvement, l'exercice ou le frottement. De sorte qu'au simple semble attachée l'idée de l'opération de la nature, et au composé celle de l'opération ou de la coopération de l'homme.

D'ailleurs, *échauffer* marque progression et une intention particulière d'arriver au but, du soin, de l'attention. L'ouvrier *chauffe* le fer qu'il travaille; les oiseaux *échauffent* leurs petits en les couvrant de leurs ailes. On dira bien que le soleil *échauffe* les membres languissants d'un vieillard; non pas que le soleil ait besoin pour cela de zèle ou d'effort, mais parce que l'action ne peut se faire que peu à peu. De même, Montaigne dit de nos vêtements qu'ils « nous *échauffent*, non de leur chaleur, mais de la nôtre, laquelle ils sont propres à couver et à nourrir. »

Enfin, la valeur propre de la prépositive se révèle en ce que souvent *échauffer* se dit des animaux, pour marquer, non pas qu'on leur donne ou qu'on leur apporte de la chaleur, mais qu'on

1. Ces différences ressortent de l'examen même des synonymes contenus dans ce chapitre, et ne demandent pas d'autre démonstration; cependant, à l'appui des deux dernières, à cause de leur grande importance, on peut utilement alléguer des exemples empruntés du latin. Parmi les verbes composés de cette langue, commençant par *e* ou *ex*, apparaissent entre autres, relativement à leurs simples, comme exprimant de la part du sujet soin, effort ou violence, *[illegible]*, *expirare*, *eligere*, *excerpere*, *exscribere*, *eri*[illegible], [illegible], *evincere*, *elatrare*, *expellare*, et comme [illegible] et descriptifs, comme marquant une action concrète, continue, détaillée, qui a un commencement et une fin, et qui s'achève complétement, *emori*, [illegible], *enarrare*, *exacuere*, *exaedificare*, *exaequare*, [illegible], *exalbescere*, *excelsus*, *exasperare*, *exau*[illegible], *ebibere*, *epotare*, *excavare*, *excogitare*, *edocere*, [illegible].

2. Tous les verbes composés, quelle que soit leur particule initiale, ont plus d'affinité pour le sens figuré que le simple, leur radical : ce caractère leur est commun à tous sans exception. Mais ceux qui commencent par *de* paraissent plus particulièrement déterminatifs et spécificatifs. Au contraire, ils n'ont pas ou ils ont à un moindre degré que ceux qui commencent par *re*, *con* ou *e*, le trait distinctif qui consiste à supposer dans l'agent plus d'activité, de soin et d'effort. Enfin, tous sont également complétifs analytiques, c'est-à-dire significatifs d'une action continue, détaillée, progressive, dont on voit les phases et qui s'achève tout entière.

développe en eux ou qu'on en fait sortir par l'exercice ou d'autre manière la chaleur qu'ils possédaient déjà à l'état latent. On se *chauffe* auprès de son feu, aux rayons du soleil; on s'*échauffe* à courir, à travailler, ou en courant, en travaillant.

CHANGER, ÉCHANGER. Donner une chose pour une autre.

Échanger désigne un changement de conséquence, considérable, et fait à dessein. Au sortir d'un bal, on peut *changer* son chapeau sans s'en apercevoir.

A vrai dire, *changer* comme *change*, est le terme général et abstrait; et ce qui fait que parfois l'on ne s'en contente point, qu'on le trouve insuffisant, qu'on lui préfère *échanger*, c'est qu'on veut exprimer une opération à laquelle on regarde davantage, qui demande plus de précaution et d'exactitude. Aussi, *échanger* n'est point d'un usage vulgaire; il appartient exclusivement au langage du commerce.

Échanger exprime donc une manière de *changer* remarquable par l'attention qu'elle demande, et remarquable aussi en ce qu'elle est réciproque et porte sur des choses de nature diverse. Je *change* d'habillement; mon chapeau m'allait mal, je l'ai *changé*. On *échange* des marchandises contre d'autres marchandises; les monnaies offrent l'avantage de faciliter les *échanges*. Sans doute, on dit bien, en termes de commerce, *changer* une pièce d'argent, lettre de *change*, agent de *change;* mais il n'y a toujours dans le mot que la simple indication d'une opération ordinaire, qui ne présente rien de difficile ni de remarquable, soit dans le sujet, soit dans l'objet.

LEVER, ÉLEVER. Changer la position de bas en haut.

Dans *lever*, l'idée est réduite à ce qu'elle a de plus simple : on *lève* en dressant ou en mettant debout, mais sans faire quitter le sol, sans ôter de la place qu'on occupe pour porter à une place supérieure. On *lève* ce qui touche à terre, comme un arbre abattu, une échelle qui est couchée sur le sol. Mais *élever* doit à sa particule initiale d'indiquer le lieu, la place d'où l'objet part pour aller en haut, c'est *lever* de; il emporte l'idée d'un déplacement total et non partiel. Un malade se *lève* sur son séant; des audacieux s'*élèvent* en ballon. On *lève* la main (VERT.) ou la tête (RAC.), on *lève* la pierre d'un tombeau (BOURD.) en la dressant sur un de ses côtés; mais les parties du sel ne peuvent être *élevées* en vapeurs (DESC.), c'est le soleil qui *élève* les nues (BOSS.), et le prêtre *élève* le calice (ID.) qu'il prend sur l'autel pour le porter au-dessus à une certaine hauteur.

Girard et Roubaud s'accordent sur cette différence. Condillac ajoute une remarque : quelquefois *lever* signifie aussi ôter, déplacer; mais alors il est absolu, et ne suppose pas, comme *élever*, une comparaison entre le corps *levé* et ceux du milieu desquels il sort. « On *lève* un corps en l'ôtant d'où il est, et alors on le considère en lui-même et sans aucun rapport aux autres; on l'*élève* en le portant ou en le faisant monter plus haut, et, dans ce cas, on le considère par rapport aux autres corps qu'il laisse au-dessous. » Ce qui est *levé* est ôté; ce qu'on *élève* prend ou tend à prendre le dessus.

Ensuite, *élever* suppose plus d'efforts et une opération plus difficile, ou bien une hauteur plus considérable à laquelle l'objet arrive en parcourant progressivement différents degrés. On *lève* quelque chose de terre sans peine et avec la main. « Lorsque nous *levons* de terre quelque chose de fort léger.... » MAL. On *élève* une chose à force de travail, à l'aide de machines et à une plus grande hauteur.

Se LANCER, s'ÉLANCER. Se jeter en avant avec impétuosité.

S'*élancer* est relatif au point de départ. On s'*élance de*. « Aussitôt Minerve s'*élance du* haut de l'Olympe. » FÉN. « Le feu vengeur prendra dans ta conscience, et des flammes s'*élanceront du* milieu de toi. » BOSS. Dans cette phrase, le lion s'*élance de* sa tanière, on voit l'animal se presser fortement contre la terre qu'il va quitter, prendre son élan, détendre fortement ses muscles, et partir en bondissant. C'est, de plus, comme on s'en aperçoit sans peine, un mot représentatif, qui fait image et peint l'action, qui montre le sujet se levant, revenant sur lui-même, et faisant effort pour sortir du lieu où il est.

Mais la principale différence consiste en ce que s'*élancer* témoigne plus d'ardeur et marque plus de violence et de vitesse. Les affamés s'*élancent* sur les plats (SÉV.). « Un loup affamé s'*élance*, d'une gueule béante et enflammée, pour dévorer des agneaux. » FÉN. « Ce sanglier s'*élançait* rapidement comme la foudre. » ID. « Enflammée de l'amour de Dieu, sainte Thérèse le cherche par son espérance; ensuite elle y court, elle s'y *élance* par des désirs ardents et impétueux. » BOSS. « Ces eaux se précipitent dans des gouffres profonds et après bien des efforts s'*élancent* et reparaissent sur la terre. » BARTH. Sur l'ordre de leurs chefs, des soldats se *lancent* à la poursuite des fuyards, et des soldats enivrés de carnage ou irrités d'une longue résistance s'*élancent*, sans écouter la voix de leurs chefs, à la poursuite des ennemis. On se *lance* naturellement, sans beaucoup d'efforts, en se jetant en avant avec peu d'impétuosité : c'est ainsi qu'un cheval se *lance* dans la plaine. On se *lance* à l'eau.

Le raisonneur parti, l'aventureux se *lance*,
Les yeux clos, à travers cette eau. LAF.

C'est, dans cet exemple, la seule expression qui convienne, parce qu'il n'y a ici ni effort, ni ardeur extrême de la part du sujet, causée par la résistance, le danger, les obstacles ou une grande opposition. « Lorsqu'une des jambes de derrière (du cheval) *se lance*, la jambe de devant du même côté reste quelquefois en place un peu trop longtemps. » BUFF. « Lorsque les canards s'abaissent, c'est toujours avec précaution : ils fléchissent leur vol et *se lancent* obliquement sur la surface de l'eau. » ID. Par la même raison, on dit et on doit dire : se *lancer* dans le monde, dans les affaires, dans la littérature, dans la carrière du barreau. On se *lance* à travers; on s'*élance* au travers.

MOUVOIR, ÉMOUVOIR. Mettre en mouvement, agiter.

Au propre, *émouvoir* marque un rapport au lieu

auquel tient la chose, et d'où elle peut être tirée. « *Émouvoir* n'est guère en usage qu'en parlant du mouvement donné aux humeurs qu'on veut chasser par des remèdes. Un tempérament difficile à *émouvoir*. » COND. Ainsi, dans cette locution, *émouvoir*, c'est *mouvoir* de manière à faire sortir. « Ceux qui ont coutume de voyager dans les vallées où les avalanches sont à craindre s'abstiennent même de parler ou de tousser en y passant, de peur que le bruit de leur voix n'*émeuve* la neige. » DESC.

Dans d'autres, c'est *mouvoir* avec peine ou effort quelque chose qui offre de la résistance, qui n'est pas fait pour être *mû*, qu'on ne *meut* pas d'ordinaire. On *meut* un pendule, un objet quelconque d'une petite masse et dont la mise en mouvement présente peu ou point de difficulté : on *meut* les bras, les jambes; le vent fait *mouvoir* les branches des arbres. Une trombe *émeut* les flots de la mer, lorsqu'elle les agite profondément, les soulève, et les pousse avec force les uns contre les autres.

Au figuré se retrouve cette même distinction. « L'entendement *meut* la volonté, parce qu'il la dirige vers un objet. Mais on ne dira pas *mouvoir* les passions. Alors *émouvoir* est le terme propre, et il signifie les mettre en action. » COND. D'où il résulte que *mouvoir* annonce une impulsion sans violence, et *émouvoir* une impression plus forte qui nous tire de nous-mêmes. On est *mû* par une considération (BEAUM.), par une vue (S. S.), par un principe de religion (BOURD.). « L'esprit de J. C. ne pouvait être *mû* par d'autres ressorts que ceux de la souveraine raison. » BOURD. On est *ému* par quelque chose de touchant, par une passion, par quelque chose d'assez fort pour faire sortir de l'état où on est. « Il y avait de quoi *émouvoir* les plus insensibles. » BOSS.

Caliste était un roc; rien n'*émouvait* la belle. LAF.

BRANLER, ÉBRANLER. Émouvoir, remuer.

La prépositive semble jouer encore ici le rôle de superlatif. On *branle* légèrement la tête en signe de mépris; on *ébranle* un édifice à coups de bélier ou de canon : c'est-à-dire que le simple sert à exprimer un mouvement, une agitation ordinaire, et le composé une commotion violente, une secousse. En conséquence, il faut plus d'effort pour *ébranler* que pour *branler*, et l'on *ébranle* des choses plus difficiles à remuer, qui, par leur nature et leur disposition, semblent devoir rester immobiles. Vous *branlez* la tête, les bras, les jambes, un dard dont vous voulez percer votre ennemi; le matelot est *branlé* dans son hamac. C'est toujours une masse lourde qu'on *ébranle* : il suffit à Jupiter d'un froncement de sourcil pour *ébranler* le monde, mais aussi c'est le père des dieux et des hommes, et rien n'est plus beau que cette opposition entre un moyen si petit et un effet si grand.

En outre, quoique les deux actions ne produisent point de déplacement, ne fassent point sortir l'objet de son lieu, c'est à quoi tend, en particulier, l'action d'*ébranler*. « On *ébranle* un corps lorsqu'on le rend moins ferme, soit en le frappant violemment, soit en le secouant : *ébranler* un mur, un arbre. » COND. Samson *ébranla* les colonnes du temple, c'est-à-dire, leur imprima de fortes secousses, capables de les rendre moins assurées sur leurs fondements, de les détruire, de les renverser. Le *branle* des cloches, par exemple, n'a pas cet effet.

PRÉFIXES *É* ET *CON*.

Érosion, *corrosion*.

ÉROSION, CORROSION. Action de corroder, de ronger.

Mais cette action est présentée sous deux points de vue, savoir, dans *corrosion* comme s'opérant de tous les côtés à la fois, comme attaquant de toutes parts le corps qu'elle détruit, et dans *érosion* comme détachant peu à peu de ce corps différentes parties. D'où il suit que la *corrosion* amène plus promptement l'altération ou la ruine de la chose, et c'est pourquoi ce mot se dit principalement du poison ou du venin. « La *corrosion* du levain de la petite vérole. » VOLT. « Quant à cet arsenic, mis sur la langue, sa saveur est très-âcre, il y fait une *corrosion*. » BUFF. Mais l'*érosion* agit avec plus de lenteur, par degrés, à la manière de ces humeurs âcres qui mangent les chairs et finissent par les faire tomber en lambeaux. « On trouva dans le ventricule de cette outarde des pierres toutes usées et polies dans les endroits exposés aux frottements, mais sans aucune apparence d'*érosion*. » BUFF.

PRÉFIXES *É* ET *DE*.

Écoulement, *découlement*. *Épuration*, *dépuration*. *Éhonté*, *déhonté*. *Échevelé*, *déchevelé*. *Éhanché*, *déhanché*.

ÉCOULEMENT, DÉCOULEMENT. Flux, mouvement de ce qui coule.

« Les eaux s'*écoulent* du lieu d'où elles sortent, et qu'elles laissent à sec; elles *découlent* de leur source. » COND.

Ce qui frappe dans l'*écoulement*, c'est la sortie du liquide qui s'échappe, qui fuit, et le vide produit par là dans le vase ou le contenant : un liquide *s'écoule* entièrement, il n'en reste rien dans le vaisseau. « Il y a des mémoires infidèles qui laissent *écouler* tout ce qu'on leur confie. » ROLL. « Nous laissons *écouler* de nos mains, sans peine, l'un de nos trésors les plus précieux, le temps. » BOSS. Ce qui frappe dans le *découlement*, c'est la direction que suit le liquide en coulant : le sang *découle* d'une plaie. — De même, au figuré, le temps s'*écoule*, c'est-à-dire, fuit, échappe; une conséquence *découle* d'un principe, c'est-à-dire, résulte ou descend de quelque chose de supérieur comme de sa source.

ÉPURATION, DÉPURATION. Action de purifier, de donner de la pureté, ou effet de cette action.

Par l'*épuration*, ce qui est impur sort ou s'en va; par la *dépuration*, la chose est délivrée ou débarrassée de ce qu'elle contient d'impur. Il semble, d'après cela, que le second mot exprime une élimination plus complète, plus définitive, de toute matière hétérogène; d'autant plus que *de* est essentiellement caractéristique, rigoureux, déterminatif. L'*épuration* serait donc un commen-

cement de *dépuration*, ou une *dépuration* relative et partielle. Mais, d'un autre côté, l'*épuration* demande peut-être plus de temps et de soin, parce qu'elle est plus difficile. Par des soins et un long régime, on parvient à une certaine *épuration* du sang; la petite vérole opère une prompte et totale *dépuration* du sang (Volt.). « On *épurera* ainsi la fonte, et, pour la *dépurer* encore davantage, on fera fondre une seconde fois ce lingot dans le feu de l'affinerie. » Buff.

ÉHONTÉ, DÉHONTÉ. Sans honte, sans pudeur.

Dans cet exemple et les suivants les deux particules initiales sont privatives; mais *de* semble l'être à un plus haut point, ce qui tient sans doute à sa valeur rigoureusement déterminative, à ce qu'il exprime plus particulièrement les actions et les états d'une façon décidée et caractéristique. Et c'est à cause de cette propriété que *dépuration* se dit seulement en chimie et en médecine, tandis qu'*épuration* est de tous les styles. *E* signifie qu'on est sorti d'un état, et *de* qu'on en est déchu. Or, on rentre plus aisément dans l'endroit d'où l'on est sorti qu'on ne remonte au rang d'où l'on est déchu. On n'est *éveillé* que pour rentrer un peu plus tard dans le sommeil; les personnes *édentées*, *éreintées* ne le sont jamais absolument; par le mot *elinguis*, les Latins désignaient une sorte de mutisme relatif, qui consiste à ne pas parler dans une circonstance, quoiqu'on en ait naturellement la faculté.

Ainsi *éhonté* et *déhonté* indiquent une absence de honte, le premier accidentelle et dans une action particulière, le second habituelle et dans le caractère. On est *éhonté* par un oubli momentané de soi-même; mais, à force d'être *éhonté*, on finit par devenir *déhonté*. « *Éhonté*, dit Nicod, qui a perdu sa honte; *déhonté*, qui a perdu toute sa honte. » « Une femme tout à fait *déhontée*. » Acad.

ÉCHEVELÉ, DÉCHEVELÉ. Une femme *échevelée* ou *déchevelée*, c'est-à-dire dont les cheveux sont dénoués ou dérangés et tombent épars.

Déchevelé marque un plus grand désordre et plus de violence dans la cause qui l'a produit. Deux femmes, en se battant, se sont toutes *déchevelées* (Acad.). Quand Énée se trouva seul dans une caverne avec Didon,

> Les nymphes des lieux en hurlèrent,
> Et leurs têtes *déchevelèrent*. Scarr.

> Mainte veuve pourtant fait la *déchevelée*,
> Qui n'abandonne pas le soin du demeurant. Laf.

—*Échevelé* annonce une douleur plus calme: « Pétrarque dépeint Rome *échevelée* et les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de Rienzi. » Volt.

ÉHANCHÉ, DÉHANCHÉ. Qui a les hanches rompues ou disloquées, qui marche sans être ferme sur ses hanches.

Déhanché se dit à la lettre, au propre, et correspond à un verbe usité, comme *déchevelé*. « Harcourt tomba de huit ou dix pieds de haut, et se *déhancha*, dont il a été très-longtemps incommodé. » De Laf. *Déhanché* est une épithète qui s'applique même aux chevaux, tant elle est rigoureuse. *Éhanché* devrait se dire de celui qui est comme *déhanché*. Ce mot exprime assez bien une sorte de vacillation provenant de ce qu'on a de mauvaises hanches, ou une sorte de mouvement ondulatoire qu'affectent de se donner en marchant certains dandys des deux sexes.—Cependant *éhanché* s'emploie si rarement, que *déhanché* le remplace même dans cette dernière acception. « Prenez bien garde, vous, mademoiselle du Parc, à vous *déhancher* comme il faut et à faire bien des façons. » Mol. « En achetant une charge de marquis, n'oubliez pas de vous faire donner les airs *déhanchés* de ces messieurs-là. » Regn.

PRÉFIXE *AD*.

***Faire croire*, *faire accroire*. *Ranger*, *arranger*. *Paraître*, *apparaître*. *Poster*, *aposter*. *Maigrir*, *amaigrir*. *Baisser*, *abaisser*. *Se donner*, *s'adonner*.**

Ad, préposition et particule initiale latines, signifie, à côté, auprès, et plus souvent, à, vers, du côté de; elle marque proximité ou direction, tendance vers un endroit ou une personne, et par suite addition. *Accola* (*ad cola*), qui habite auprès; *assessor* (*ad sedere*), qui est assis à côté, conseiller; *adsilire*, sauter vers; *adrepere*, se traîner vers en rampant; *arridere*, rire à quelqu'un; *adjunctio*, action de joindre une chose à une autre; *admiscere*, mêler en ajoutant accessoirement. Ensuite, comme en ajoutant on augmente ce à quoi l'on ajoute, *ad* indique quelquefois simplement une augmentation et prend le sens de beaucoup : *adaugere*, augmenter beaucoup; *affluere*, couler en grande abondance; *adjuvare*, aider beaucoup; *admonere*, avertir fortement; *attenuare*, rendre très-ténu; et en français, *allonger*, rendre plus long ou très-long par addition.

Quand *ad* commence un mot, synonyme d'un autre, qui est le radical pur du premier, il apporte entre eux principalement la différence suivante. Le simple exprime l'action simplement, telle qu'elle se passe d'ordinaire, sans rien annoncer de remarquable dans l'agent considéré comme tel. Au contraire, le verbe qui en est formé par l'adjonction de *ad* contient de plus une idée accessoire qui détermine dans certains cas à le préférer au simple; et cette idée consiste, ainsi que pour la plupart des mots composés à l'aide d'autres préfixes, en ce que le dérivé suppose dans l'agent plus d'activité, ou une activité plus digne d'attention, plus créatrice, qui lui appartient davantage, une intention plus formelle, plus de soin, plus d'intelligence, plus de talent, plus d'adresse, plus de spontanéité. — Cette seule indication, quoique suffisante pour certains exemples et toujours la plus importante, ne dispense pas néanmoins de recourir aussi pour d'autres à la valeur particulière de la préposition.

FAIRE CROIRE, FAIRE ACCROIRE. Déterminer la croyance.

Faire accroire annonce dans le sujet plus d'activité, ou une part plus grande prise à l'action; ce qu'il *fait accroire*, il le crée, il l'invente; aussi ne *fait*-on *accroire* que ce qui est faux, tandis que *faire croire* se dit également bien pour faire ajouter foi à ce qui est véritable. A cet égard,

l'Académie, Vaugelas, Beauzée, Roubaud et Condillac sont unanimes.

« Autrefois, j'ai mené votre père par le nez; je lui *fais accroire* ce que je veux. » REGN. — Mais Malebranche dit, en parlant d'une opinion qu'il regarde comme vraie : « Voilà quelques raisons qui peuvent *faire croire* que, etc. » « Voilà de grandes et nécessaires vérités que l'autorité de l'Église *fait croire* aux simples et aux ignorants. » ID. Et Port-Royal : « Quand on dit à quelqu'un, vous en avez menti, ces paroles *font croire* que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses et offensantes. »

Mais l'important est de faire voir la différence de ces deux locutions, prises l'une et l'autre en mauvaise part, dans le sens de tromper, en imposer. On y parvient à l'aide du même principe de distinction.

Dans *faire accroire*, le sujet apparaît, non-seulement comme inventeur, ce qui peut aussi arriver à celui qui *fait croire*, mais encore comme inventeur à dessein, avec intention, et souvent avec art, talent et adresse; or, comme il n'y a que les personnes qui puissent agir de propos délibéré, et avec intention, *faire accroire* ne doit s'attribuer qu'aux personnes. Mais *faire croire* s'attribue tout aussi bien aux choses, en tant qu'elles font l'action de nous tromper, de nous faire admettre des choses imaginaires, controuvées. « Ces termes sont propres à *faire croire* aux stupides et aux libertins que Dieu n'est point seul la vraie cause de toutes choses. » MAL.

Il y a plus : non-seulement *faire accroire* s'emploie toujours en mauvaise part, et en supposant une personne pour sujet, deux circonstances qui peuvent manquer à *faire croire*, mais encore les deux locutions diffèrent en vertu de la même règle, quand toutes deux se disent de l'action d'une personne qui induit en erreur. Il faut plus d'invention et plus d'art pour *faire accroire* que pour *faire croire*; on ne *fait accroire* que par artifice et par un coup monté. Vous *faites croire* à un imbécile tout ce que vous voulez; il n'y a pas à cela grande difficulté. « Le vieux eunuque est un imbécile à qui l'on *fait croire* tout ce qu'on veut. » MONTESQ. On peut même *faire croire* malgré soi, par malheur : « Si j'ai eu le malheur de m'expliquer assez obscurément pour *faire croire* que j'accordais au feu un mouvement essentiel non imprimé, je suis bien loin de penser ainsi. » VOLT. On ne *fait accroire* que parce qu'on le veut, sciemment, à force d'esprit et de ruse. Un fourbe *fait accroire* (VOLT.). « Quoi! vous trouvez que ma *Prude* manque d'art? Elle n'en a que trop en *faisant accroire* qu'elle doit épouser le chevalier. » VOLT. Dans l'*Avare*, Frosine dit à Cléante : « J'aurais assez d'adresse pour *faire accroire* à votre père que ce serait une personne riche de cent mille écus en argent comptant. » Et à la fin du *Bourgeois gentilhomme*, M. Jourdain, qui croit que Dorante fait seulement semblant de vouloir épouser Dorimène afin de tromper Mme Jourdain, dit tout bas à Dorante : « C'est pour lui *faire accroire*. » A quoi Dorante répond : « Il faut bien l'amuser par cette feinte. »

D'ailleurs, *faire croire* se rapporte seulement à la vérité, et *faire accroire* a plutôt rapport à la réalité : quand vous *faites croire* faussement une chose ou à une chose, vous la faites envisager sous un faux point de vue; et quand vous *faites accroire* une chose, vous l'inventez, c'est une chimère. La première expression est toute formelle, l'autre est matérielle. Bossuet a bien observé cette distinction dans les deux exemples suivants. « César changeant en douceur ses premières cruautés, *fait croire* qu'il y a été entraîné par ses collègues. » Il ne cherche point à abuser sur l'existence même de ses cruautés, mais sur la manière dont il y a été conduit. « Esdras n'aurait pu *faire accroire* tout à coup à tout un peuple que ce sont là les livres anciens qu'il a toujours révérés. » Ici la tromperie aurait consisté à faire admettre faussement comme réelle une chose controuvée, supposée, et non pas seulement à égarer l'esprit sur la manière de considérer quelque chose de réel. C'est-à-dire toujours, en définitive, que *faire accroire* implique un sujet plus inventif, plus créateur, et tirant davantage de son propre fonds.

RANGER, ARRANGER. Mettre en ordre.

M. Guizot a très-bien distingué ces deux verbes sans connaître la règle générale, ce qui n'en prouve pas l'inutilité. *Arranger*, c'est *ranger* à côté, et par conséquent ce mot composé partage l'attention entre la chose qu'on *range* et celles auprès desquelles on la *range*. *Ranger*, au contraire, n'est point relatif, mais absolu; il arrête exclusivement l'esprit sur l'objet *rangé*, il n'exprime qu'une idée individuelle. « C'est en *rangeant* ses livres que l'on *arrange* sa bibliothèque.» GUIZ. « On *range* la chose qui est hors de sa place; on en *arrange* plusieurs qui étaient en désordre.» COND. En deux mots, l'action de *ranger* produit l'ordre; l'action d'*arranger* le produit aussi, mais au moyen d'une combinaison, d'une disposition de plusieurs choses, qui fait qu'elles sont bien en rapport les unes avec les autres. — Ainsi, *arranger* suppose pluralité ou variété dans les choses et complication dans l'ordre établi. On se *range*, c'est-à-dire toute sa personne d'un seul coup, pour laisser passer une voiture; on *s'arrange* pour aller en visite, c'est-à-dire qu'on donne une disposition convenable à toutes les parties de sa personne. Dans les revues, les officiers *rangent* les soldats sur deux lignes.

Ses gardes affligés
Imitaient son silence autour de lui *rangés*. RAC.

Mais la principale différence résulte de ce que le composé représente le sujet comme plus agissant. Quand vous *arrangez*, c'est vous qui créez et à l'instant même le rang des choses; quand vous *rangez*, vous ne faites que mettre les choses à leur place, qu'agir conformément à un rang donné par un *arrangement* précédent, ou à un ordre nécessairement déterminé par la nature de la chose. Si bien que *ranger* signifie mettre à sa place; et *arranger*, créer, assigner aux choses des places convenables. « On *arrange* une fois, on *range* tous les jours. » GUIZ. On *arrange* dans une circonstance et pour une destination particulière le salon qu'on *range* chaque matin. « Je

disais d'*arranger* ce salon pour l'audience publique. » BEAUM. — On se *range* à son devoir, à l'avis de quelqu'un, c'est-à-dire qu'on se met à une place fixée d'avance, qu'on adhère à quelque chose de donné. On *arrange* un projet dans sa tête, on s'*arrange* pour faire une chose, c'est-à-dire que de soi-même on ordonne les parties d'un tout où l'on marque à chaque chose la place qu'elle devra avoir.

En outre, le sujet n'agit pas seulement davantage en *arrangeant*, mais il agit d'une manière plus remarquable, avec choix, intelligence, discernement, capacité d'embrasser un ensemble et d'en disposer convenablement tous les détails. « Le maître *arrange* son appartement à sa fantaisie, le domestique le *range* ensuite d'après les ordres qu'il a reçus. » GUIZ. Il ne faut pas grande habileté pour *ranger* ses papiers; il n'y a qu'à suivre l'ordre des matières ou l'ordre des dates; mais bien *arranger* ses idées et ses paroles est un travail plus difficile en même temps que plus compliqué. — Tout le monde peut *ranger* un discours, car ce n'est que parler avec suite; et il n'y a que les insensés qui en soient incapables. « On sut que la tête du roi, Philippe V d'Espagne, était ébranlée par cette maladie au point de ne pouvoir *ranger* un discours. » S. S. Mais pour savoir *arranger* un discours, il faut être orateur et orateur habile. « Les Grecs cherchent la sagesse et les discours *arrangés*, comme ceux de leur Platon et de leur Socrate. » BOSS.

Au participe passé, le simple se dit d'un homme qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires; et le composé sert à désigner celui qui, dans ses discours et ses manières, pousse jusqu'à l'affectation le soin et l'attention à bien faire.

PARAITRE, APPARAITRE. Tomber sous les sens, devenir visible, se montrer.

Le simple est le terme général, ordinaire, et l'on n'a recours au composé que s'il s'agit d'une *apparition*, d'un phénomène, c'est-à-dire de la manifestation d'une chose qu'il est très-difficile ou très-rare de voir, et dont la présence par conséquent fait naître la surprise ou excite l'intérêt. « Le soleil, la lune, l'aurore *paraît*. » ACAD. C'est un fait qui arrive tous les jours. Dieu *apparut* à Moïse, un ange à Joseph; des spectres *apparaissent* dans une maison. « Il *apparaît* de temps en temps sur la face de la terre, des hommes rares, exquis.... » LABR. En conséquence, des deux phrases suivantes, empruntées à l'Académie, la seconde renchérit sur la première. « Les grands génies que ce siècle vit *paraître*. » « Ces génies extraordinaires qui *apparaissent* à de longs intervalles. »

POSTER, APOSTER. Mettre dans un poste, placer quelqu'un dans un endroit d'où il peut faire ce que nous exigeons de lui, pour observer ou exécuter quelque chose.

Poster vient de *ponere* (*positum*, *postum*, *postare*), et *aposter* répond à *apponere*. L'action de *poster* est ordinaire; elle ne se fait point dans des circonstances remarquables, n'est point dirigée contre telle ou telle personne, tel ou tel objet bien déterminé, et ne suppose point de la part du sujet attention, finesse, artifice, tous accessoires réservés à *aposter*.

C'est en termes de guerre le plus souvent qu'on a coutume de se servir de *poster*, d'autant qu'il rappelle mieux l'idée radicale de *poste*, et n'annonce pas qu'on ait l'intention de se cacher, de ruser, d'y mettre du mystère. « Les Gaulois furent arrêtés quelque temps aux Thermopyles par les troupes qu'on y avait *postées* pour défendre cet important passage. » ROLL. « Il n'y a ni sentinelles, ni corps de garde *postés* autour du camp des ennemis selon les règles de la guerre. » ID. « Des gens *postés* par l'ordre de Gellias, le plus riche des citoyens d'Agrigente, aux portes de la ville invitaient tous les étrangers qui y arrivaient à venir loger chez leur maître. » ID. Un jour le lion se mit en tête de chasser et de se servir pour cela du ministère de l'âne :

> Le lion le *posta*, le couvrit de ramée,
> Lui commanda de braire, etc. LAF.

C'est dans la vie civile, et en parlant d'un stratagème, d'un coup monté, d'un piége tendu à un ennemi particulier que *aposter* s'emploie exclusivement; il se prend presque toujours en mauvaise part. « Artaxerxès, outré de dépit contre Datame, et voyant qu'il ne pouvait le vaincre par la force et par les armes, ne rougit point d'employer l'artifice et la trahison pour s'en défaire. Il *aposta* plusieurs meurtriers pour l'assassiner. » ROLL. « Jacques d'Artevelle avait des hommes *apostés* dans toutes les villes, qui tuaient au premier ordre tous ceux qui s'opposaient à ses desseins. » BOSS. « Sitôt que ces sénateurs commençaient à parler, une troupe insolente de petit peuple, *apostée* par les tribuns, poussait des cris confus. » VERT. « Appius avait *aposté* un homme qui réclamait devant lui Virginie comme son esclave. » MONTESQ.

Des soldats *postés* en un endroit devront observer ou combattre, s'il y a lieu, et quel que soit l'ennemi qui se présente. Les gens *apostés* pour insulter ou pour assassiner quelqu'un, pour charger un innocent par leur témoignage mensonger, ou pour arracher un testament à un moribond, ont en vue un objet bien déterminé, et une action, non pas éventuelle, mais certaine.

D'ailleurs, non-seulement celui qui *aposte* agit davantage, y met plus du sien, en dirigeant ses vues contre tel ou tel homme qu'il veut surprendre artificieusement, mais encore il va quelquefois jusqu'à *aposter* un personnage imaginaire, une personne à laquelle il donne un caractère ou un rôle inventé. « Charles IV, duc de Lorraine, étant amoureux de Mme de Cante-Croix, *aposta* un courrier qui lui apporta la nouvelle de la mort de sa femme. » S. S. « Thalès *aposta* un certain homme qui feignit d'être étranger, d'arriver tout nouvellement d'Athènes et d'y avoir appris la mort du fils de Solon. » FÉN., ROLL.

MAIGRIR, AMAIGRIR. Devenir maigre.

Nul doute que la particule initiale du second ne vienne du latin *ad*, comme celle d'*avis* (*ad videre*), d'*aloi* (*ad legem*), d'*amasser* (*ad massam*), d'*améliorer* (*ad melius*, *oris*), d'*amoindrir* (*ad minus*, *oris*), plutôt que de la préposition *à*, qui marque l'éloignement. Quoi qu'il en soit, *maigrir*

est toujours neutre et intransitif, caractère commun à un grand nombre de verbes simples, en opposition aux verbes composés qui en dérivent. Au contraire, *amaigrir* se prend d'ordinaire dans le sens actif, et au lieu d'énoncer simplement le fait, il le fait remarquer davantage, il le montre s'accomplissant dans un objet. Quand il signifie, comme *maigrir*, devenir maigre, il garde quelque chose de sa première acception; il fait voir la maigreur attaquant le sujet et le minant peu à peu; il est représentatif. Dire de quelqu'un qu'il *maigrit*, c'est annoncer un fait sans l'exprimer, sans le dépeindre, sans en marquer les progrès, comme quand on dit d'un homme qu'il *amaigrit*.

On *maigrit* à vue d'œil, c'est-à-dire en très-peu de temps, tout d'un coup, par l'effet d'une maladie violente ou d'une forte passion. « Cette inquiétude fit une telle impression sur le maréchal, qu'il en *maigrit* à vue d'œil. » S. S. « Il y a des personnes qui ne prennent pas la chose (l'expulsion des jésuites) si fort en patience, qui en *maigrissent* à vue d'œil. » Volt. — On *amaigrit* peu à peu, tous les jours, par l'effet de la fatigue, d'une nourriture insuffisante ou mauvaise. « Toutes les bécasses s'*amaigrissent* à mesure que le printemps s'avance. » Buff.

Le bonheur du prochain vous cause de l'ennui,
Et vous *amaigrissez* de l'embonpoint d'autrui. Dest.

Mme Dudeffand écrit à un de ses amis qu'elle est *maigrie* par suite d'une maladie de quelques jours; mais Mme de Sévigné, dans une de ses lettres, exprime la crainte que sa fille ne soit *amaigrie* à force de subir, pendant des années, en Provence, l'influence du mistral.

BAISSER, ABAISSER. Faire descendre, faire aller de haut en bas.

Que la particule initiale du second mot ait son origine dans la préposition *ad*, comme il nous semble, ou dans la préposition latine *a*, ou dans la française *à*, il n'importe, car la différence des deux verbes provient uniquement de ce que l'un est le radical simple qui entre dans la composition de l'autre.

1° *Baisser* est quelquefois neutre, jamais *abaisser*. La rivière, le jour, un vieillard, sa vue, son esprit, une marchandise *baisse*. Mais alors il n'y a pas de synonymie entre eux.

2° *Abaisser* s'emploie plutôt au figuré, et il s'y emploie seul en parlant des personnes et quand il devient réciproque; à l'égard des personnes, *baisser* est inusité, et, dans le sens réciproque, il ne se dit qu'au propre. Mais c'est là une différence trop facile à apercevoir pour mériter l'attention du synonymiste.

3° *Baisser* est absolu, et *abaisser* relatif; distinction sentie et vaguement exprimée par Girard, mais que Condillac a mise dans tout son jour. « Quand on se sert de *baisser*, dit celui-ci, on considère différentes hauteurs seulement par rapport à une chose; quand on se sert d'*abaisser*, on considère les différentes hauteurs d'une chose par rapport à d'autres. *Baisser* une chose, c'est la mettre plus bas qu'elle n'était; l'*abaisser*, c'est la mettre plus bas qu'une autre, ou du moins la faire descendre jusqu'à une autre qui était plus bas qu'elle. » Au fait, *abaisser*, c'est *baisser* vers. « Les oiseaux qui ont les jambes longues, ont aussi le cou long à proportion, pour pouvoir *abaisser* leur bec jusqu'à terre et y prendre leurs aliments. » Fén. Cependant la différence essentielle n'a frappé ni Girard ni Condillac.

4° *Baisser* est le terme général, celui dont on se sert communément quand on n'a rien de remarquable à exprimer : il désigne une action ordinaire qui se fait sans peine et souvent. On *baisse* la tête, la voix, les yeux, un voile et une voile, un rideau, un store, une jalousie, comme à l'ordinaire, et pour le motif ordinaire. *Abaisser* signale un abaissement remarquable, soit parce que la chose n'a pas coutume d'être *baissée*, au moins de cette façon, soit qu'on ait en la *baissant* une intention particulière. Chacun de nous *baisse* à chaque instant la paupière, et l'oculiste *abaisse* la cataracte à un aveugle. « Elle se mit à rougir en *baissant* la paupière. Dès qu'une personne est morte, on *abaisse* ses paupières sur ses yeux. » Acad.

Les personnes qui ont soin des lanternes publiques les *baissent* tous les jours pour les allumer; et un jour le commissaire trouvant une lanterne placée trop haut pour éclairer convenablement, la fait *abaisser*. De même, *baisser* un couvercle, une visière, un voile, un pont-levis, un store, signifie l'action ordinaire et conforme à la destination de ces objets de les faire aller en bas; mais les *abaisser*, c'est une opération de l'ouvrier qui les a faits et qui les refait de manière à les fixer, à les attacher moins haut. Vous *baissez* une muraille pour qu'elle soit moins haute, c'est le motif habituel d'une pareille action; vous l'*abaissez*, afin qu'elle ne vous empêche pas d'avoir la vue sur la campagne.

On *baisse* la tête, les bras, les yeux, lorsqu'on les dirige en bas; c'est une action commune et faite pour des motifs communs : mais dans le langage particulier des arts on *abaisse* la tête, les bras, les yeux d'une figure, afin de lui faire produire l'effet particulier qu'on a en vue. En géométrie on *abaisse* une perpendiculaire sur une ligne; ce n'est pas une opération dont le premier venu soit capable.

« On *baisse* les yeux; on *abaisse* ses regards. » Acad. La Fontaine dit, en s'adressant à Dieu et pour exalter sa puissance :

Les cieux s'*abaissent* sous tes pieds.

« Le sacrement adorable (de la communion) approche; voyez comme la reine *abaisse* cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers. » Boss.

Quelquefois ce qu'*abaisser* offre de remarquable, c'est que l'action se fait peu à peu et non tout d'un coup. « L'œil se *baisse* pour voir ce qui est près de la terre. » Volt. « Il contemplait la lune qui s'*abaissait* vers le couchant. » Id. — « Tous les nuages *baissent* pour nous à l'horizon, à la distance d'une lieue, et ils s'*abaissent* par degrés. » Id.

Se **DONNER**, s'**ADONNER**. Embrasser un certain genre de travail.

Dans le verbe composé la particule initiale est inchoative et marque plus d'activité; de même que dans *apercevoir* relativement au simple *percevoir*, et, suivant Dœderlein, dans le latin *ada-*

mare, mis en rapport avec son radical *amare*. Celui qui se *donne* à un art ou à une science ne s'appartient plus, y est livré tout entier, en est pour ainsi dire l'esclave; celui qui s'y *adonne* y est seulement attaché, et en fait le but vers lequel il dirige ses pensées et ses actions.

Du reste, *se donner* paraît rarement employé dans ce sens. Montesquieu a dit au sujet de Christine de Suède : « Une reine abdiqua la couronne pour se *donner* tout entière à la philosophie. » Et Fénelon, écrivant à Mme de Maintenon : « Ce détail extérieur, quand vous vous y *donneriez* tout entière, sera toujours au-dessus de vos forces. » Et Rollin parlant de Socrate : « Il s'est *donné* tout entier à ce qui concerne les mœurs. »

Le simple exprime la plénitude du dévouement, et le composé la destination, la tendance vers un certain but, l'exercice de l'activité en un certain sens : « Les Turcs ont été de tout temps *adonnés* au brigandage. » MONTESQ.

Je chante dans ces vers les filles de Minée,
Troupe aux arts de Pallas dès l'enfance *adonnée*. LAF.

« Pendant la guerre, la jeunesse ne *s'adonne* plus aux lettres. » FÉN. Il y a des peuples *adonnés* au commerce, à l'agriculture, à la guerre (ID.). « Platon inspira à Speusippe un violent désir de l'imiter, et de *s'adonner* à la philosophie. » ROLL.

PRÉFIXES *AD* ET *CON*.

***Adjuration*, *conjuration*. *Assentiment*, *consentement*. *Affirmer*, *confirmer*. *Attrister*, *contrister*. *Attrition*, *contrition*. *Attention*, *contention*.**

ADJURATION, CONJURATION. Ils signifient, en termes de liturgie, les paroles dont on se sert pour exorciser.

Mais le mot d'*adjuration* ne présente que la direction d'une action, c'est-à-dire une sommation de Dieu au démon par le ministère du prêtre. L'idée qui domine dans la *conjuration*, c'est de se faire d'une manière complète, avec les cérémonies d'usage, selon le rite, et parfois avec pompe. Autrefois, quand un malade paraissait possédé du démon, et avait vainement reçu les soins de la médecine, on avait recours à l'*adjuration*; alors un prêtre venait *conjurer* l'esprit malin.

D'autre part, et toujours conformément à la valeur des deux préfixes, l'*adjuration* n'exprime qu'un commencement d'action, et la *conjuration* désigne une action qui s'achève, qui par elle-même est complète. Souvent, en effet, l'*adjuration* consiste en un commandement fait au démon, de la part de Dieu, de faire ou de déclarer quelque chose; et il en est de même hors du style religieux : on *adjure* une personne en la sommant au nom d'une chose sacrée, comme la patrie, d'agir ou de parler de telle ou telle manière; *conjurer* le démon, c'est simplement le chasser, et non le forcer de faire lui-même telle ou telle chose. Cette nuance se conserve au figuré : on *conjure* l'orage ou la colère céleste en les détournant, et il ne reste plus rien à faire.

ASSENTIMENT, CONSENTEMENT. Acquiescement, action par laquelle on conforme son sentiment à d'autres ou à un autre.

L'un est pour l'esprit, l'autre pour la volonté; l'un concerne la vérité, l'autre la bonté des choses. Cela doit être en effet. Le mot *assentiment* ne marque qu'une direction, une tendance ou une adjonction; vous donnez votre *assentiment* à une chose faite, établie, existant déjà indépendamment de votre voix que vous ajoutez. Le mot *consentement* marque concours et annonce qu'en mêlant votre sentiment à d'autres, vous complétez quelque chose d'inachevé, qui attendait l'accession de votre volonté pour se faire ou s'établir. Vous êtes frappé de la vérité d'une proposition; vous y donnez votre *assentiment*, mais par là vous ne la complétez point. Vous donnez votre *consentement* au mariage de votre fils, et il se forme de votre sentiment et de celui des autres comme un tout auquel il ne manque rien.

D'ailleurs, en soi l'*assentiment* est un acquiescement plus partiel que le *consentement*; il ne va pas au delà de la théorie, de la conception; ou bien, dans tous les cas, il n'est pas aussi déclaré. « Il faut, non pas l'*assentiment* tacite, mais le *consentement* formel de la nation pour légitimer les impôts. » MARM.

Si *consentement* se dit bien aussi quelquefois par rapport à une opinion, c'est quand il s'agit, non d'une opinion faite à laquelle on se joint, mais d'une opinion établie ou constituée par le fait même qu'exprime *consentement*. « L'existence de Dieu est attestée par le *consentement* de tous les peuples. » BARTH.

AFFIRMER, CONFIRMER. Présenter à quelqu'un une chose ou une proposition comme vraie.

Ces deux mots ont pour radical commun *firmare*, assurer, établir quelque chose par la parole. Dans le premier, *ad* n'est point additif ni signe de pluralité, mais augmentatif, en ce sens qu'il marque la fermeté de l'assertion, car à cet égard il ne le cède point à *confirmer* : on emploie d'ordinaire le serment pour *affirmer*. Mais *confirmer* renchérit pourtant sur son synonyme, en ce qu'il exprime une réunion, un concours d'assertions, une sorte de renfort opposée au doute et dont on appuie ce qu'on veut persuader.

Quand une chose est *affirmée*, on n'a pour la croire que l'autorité de la parole de celui qui l'*affirme*, qui l'énonce avec assurance. « Dans la magie, il y a des faits embarrassants, *affirmés* par des hommes graves qui les ont vus. » LABR. « Lorsqu'il faut que nous comparaissions, dit le quaker, devant les magistrats pour les affaires des autres, nous *affirmons* la vérité par oui ou par non, et les juges nous en croient sur notre simple parole. » VOLT. « Il me paraît que M. P. prétend et *affirme* sans aucun fondement qu'en général tous les Américains étaient destitués de force. » BUFF. Mais quand une chose est *confirmée*, sa crédibilité se trouve pour ainsi dire accomplie, portée au comble par de nouvelles raisons ou par un ensemble de témoignages. « Vous dites d'un grand, qu'il est prévenant, officieux, et vous le *confirmez* par un long détail de tout ce qu'il a fait en une affaire où il a su que vous preniez

intérêt. » LABR. « Ce bruit est faux et ne se *confirme* point. » ID.

Oui, donc Elvire a su ces nouvelles semées,
Et du vieux don Louis les trouve *confirmées*. MOL.

« Voilà ce que je vous écrivais il y a huit jours, et que je vous *confirme*. » J. J. « Voilà ce qu'il me dit et ce qu'il me *confirma* par ce passage de saint Augustin. » PASC.

Affirmer ne suppose point, comme *confirmer*, une assertion antérieure, à l'appui de laquelle il annonce quelque chose, preuve ou assertion nouvelle; et de plus, il ne se dit que des personnes, parce qu'il n'y a que les personnes qui puissent énoncer une pensée avec assurance. L'action de *confirmer* s'attribue également bien aux personnes et aux choses. « J'admire la faiblesse de mon cœur à douter d'une trahison que tant d'apparences me *confirmaient*. » MOL. « Les monuments de Rome avaient une magnificence qui paraîtrait incroyable, si elle n'était attestée par tous les historiens, et *confirmée* par les restes que nous en voyons. » BOSS.

ATTRISTER, CONTRISTER. Rendre triste, causer un certain déplaisir.

« *Attristé* désigne un déplaisir plus apparent que profond, et qui ne fait qu'effleurer le cœur. *Contristé* marque une personne plus touchée et des maux plus grands ou plus prochains. On est *attristé* d'une maladie populaire, d'une continuation de mauvais temps, des accidents qui arrivent sous nos yeux, quoiqu'à des personnes indifférentes : on est *contristé* d'une maladie générale, des ravages que fait autour de nous une maladie contagieuse, de voir ses projets manqués et toutes ses espérances évanouies. » GIR.

Cette différence réelle, la même qui existe en latin entre les synonymes analogues *approbare* et *comprobare*, approuver; *amplecti* et *complecti*, embrasser; *appellare* et *compellare*, adresser la parole, résulte de la valeur comparative des particules *ad* et *con* : l'une n'est qu'augmentative, et l'autre est complétive. Au reste, dans *attrister*, *ad* exprime moins la force de la tristesse que la part qu'on prend à la chose affligeante : on y pense, on s'y intéresse, on y est tout au plus attaché. Mais *contrister* indique la plénitude, l'étendue du sentiment, et aussi son intimité; car en latin *cum* ou *con* a souvent ce dernier sens, et, par exemple, dans les mots *commemini*, *cognoscere*, *contemnere*, c'est-à-dire *memini*, *noscere*, *temnere secum* ou *intra animum*.

On dit plutôt un visage *attristé* et une âme *contristée*. « Le sage observe le désordre public et montre sur son visage *attristé* la douleur qu'il lui cause. » J. J. « Si votre mari est digne de cet aveu, son âme en sera *contristée*. » ID. — « J'allonge les visages de ceux qui *attristaient* le mien. » VOLT. « Vous me faites enrager, monsieur : j'avais résolu de rire de tout, et vous me *contristez*. » ID.

ATTRITION, CONTRITION. Termes de dévotion ou de théologie, qui servent à exprimer la douleur qu'on ressent d'avoir offensé Dieu.

Ils ressemblent de tout point aux deux précédents, et diffèrent de même. La *contrition* est la douleur profonde qu'un cœur ressent d'avoir commis le péché, en tant qu'il offense Dieu. Le mot *attrition* désigne une *contrition* imparfaite, inspirée par la difformité même du péché ou par la crainte des peines de l'enfer, avec ou sans commencement d'amour de Dieu. Dans la xe de ses *Lettres à un provincial*, Pascal reproche aux jésuites d'avoir enseigné que l'*attrition*, même sans quelque amour de Dieu, suffit pour mériter au pécheur le pardon de ses fautes.

« Si mon regret ne va pas jusque-là, il ne peut être suffisant, et dès lors je ne suis point dans l'état d'une vraie *contrition*, ni même de cette *attrition* parfaite, nécessaire au sacrement de pénitence. » BOURD.

ATTENTION, CONTENTION. Action de l'esprit qui se porte vers ou sur tel ou tel objet.

Le premier de ces mots est relatif et peint la *tention*, ou la *tension* de l'intelligence par rapport à la chose vers laquelle on la dirige; il présente le sujet sortant de lui-même. Le second est intensif; il désigne la *tension* comme forte, comme achevée, et montre le sujet se repliant, se concentrant sur lui-même. On donne ou on fait, non *contention*, mais *attention* à un objet. On dira donc, en ayant égard à l'objet, qu'il demande de l'*attention* pour être compris ou connu. « On ne peut rien découvrir sans *attention*. » MAL. « L'âme choisit l'objet qui lui plaît pour en faire le sujet de son *attention*. » BOSS. Mais, en se bornant à considérer le sujet, on dira que la *contention* le fatigue. « Cette *contention* de l'âme trop bandée et trop tendue à son entreprise, la met au rouet, la rompt et l'empêche. » MONTAIGN. « Faire de violentes *contentions* d'esprit et de corps. » BOURD. « La *contention* du travail. » MARM. « Laissons aux érudits la *contention* et la fatigue de tête. » LAH. « Vous pourrez ainsi persévérer dans l'oraison sans trop de *contention* et de gêne. » FÉN.

L'intensité, l'intimité et l'énergie distinguent si bien la *contention*, que ce mot signifie proprement effort de toute sorte, ou intellectuel ou volontaire. « On fait pareilles choses avec divers efforts et différente *contention* de volonté. » MONTAIGN. « L'esprit des Orientaux n'est capable d'aucune action, d'aucun effort, d'aucune *contention*. » MONTESQ. « Il faut qu'on puisse vous lire sans ennui, aussi bien que sans *contention*. » BUFF. *Contention* ne se prend guère dans le sens spécial d'*attention* que quand on le détermine en ajoutant *d'esprit* (BOURD.) ou *de tête* (FÉN.). Alors il exprime une *attention* forte, opiniâtre, même fatigante et pénible, qui suppose dans la matière, sans s'y rapporter aussi expressément qu'*attention*, de la complication et de grandes difficultés.

PRÉFIXES *AD* ET *DÉ*.

Annoncer, *dénoncer*. *Assigner*, *désigner*.

ANNONCER, DÉNONCER. Porter à la connaissance de quelqu'un quelque chose de nouveau, quelque chose qu'il ne savait pas; agir de manière à le lui apprendre.

Dans *annoncer*, *annuntiare*, *ad nuntiare*, la particule *ad* ne produit aucune nuance bien sensible. Elle marque simplement la direction de l'action vers la personne à laquelle on commu-

nique l'idée d'un fait, à elle inconnu jusque-là. Mais la particule déterminative *dé* modifie notablement le sens du radical. Au lieu que les choses mêmes peuvent *annoncer*, les personnes seules *dénoncent*. Et encore les personnes ne sont dites proprement *dénoncer* que quand leur action est expresse, rigoureuse, positive, faite d'autorité.

Un journal ou un journaliste *annonce* la guerre; un ambassadeur la *dénonce*. *Annoncer* la pluie ou le beau temps; *dénoncer* l'armistice ou un excommunié. Dans l'antiquité, on a pu croire que les oiseaux *annoncent* l'avenir (VOLT.); sous l'ancienne loi, Dieu faisait *dénoncer* par des prophètes sa colère ou sa vengeance (Boss., FÉN.). Le curé d'une paroisse *annonce*, au prône, les places d'église qui sont à louer; un évêque s'armant de toute son autorité *dénonce* aux pécheurs scandaleux que, s'ils endurcissent leurs cœurs, il procédera contre eux selon toute la rigueur des canons (Boss.).

Le plus souvent, l'action de *dénoncer* est une déclaration faite, non pas d'autorité, mais à l'autorité, c'est une *dénonciation*, une accusation, une délation. Alors *dé* n'est pas seulement déterminatif, précis, rigoureux, mais ablatif et privatif; car *dénoncer* signifie dans ce cas quelque chose de défavorable, de fâcheux, de dommageable pour la personne signalée à la justice ou à une autorité quelconque. « Les Athéniens *dénoncèrent* Anaxagoras devant les magistrats, et l'accusèrent publiquement. Quand on vint lui *annoncer* que les Athéniens l'avaient condamné à mort, il n'en parut point plus ému. » FÉN.

ASSIGNER, DÉSIGNER. Fixer, marquer; un lieu, par exemple.

Assigner est attributif : il exprime qu'on applique telle chose à quelqu'un pour sa part. *Désigner* est déterminatif et fait bien connaître : la chose *désignée* est *dé*montrée, *dé*crite, *dé*peinte, de façon qu'on ne peut s'y tromper. En Égypte, chaque profession avait son canton qui lui était *assigné* (Boss.); David avait *désigné* le lieu du temple que bâtit Salomon (ID.). La place qui vous est *assignée* est vôtre, vous devez l'occuper; il est impossible que vous confondiez avec une autre la place qui vous est *désignée*. Un officier *assigne* à une sentinelle le poste qu'il lui *af*fecte, auquel il l'*at*tache, l'*ad*apte ou l'*as*sujettit; quand on invite à un rendez-vous, il faut avoir soin de *désigner* le lieu et le temps. — En un mot, on *assigne* en donnant; on *désigne* en indiquant avec précision.

PRÉFIXES *AD* ET *EX*.

Atténuer, exténuer.

ATTÉNUER, EXTÉNUER. Rendre maigre, diminuer l'embonpoint et les forces.

On emploie dans le même sens en latin *attenuare* et *extenuare*, dont le premier, suivant Gardin, dit moins que le second. C'est aussi le sentiment de l'Académie : « *Atténuer*, affaiblir, diminuer les forces, l'embonpoint; *exténuer*, causer un grand affaiblissement. » Dans le premier, *ad* est inchoatif, et signifie commencer à, se mettre ou se prendre à, porter atteinte; *ex*, dans le second, indique qu'on fait sortir le sujet de l'état normal ou qu'on lui soustrait sa substance ou ses forces. L'*atténuation* n'est donc qu'un commencement d'*exténuation*. « Les jeûnes, les veilles, les fatigues *atténuent*; les débauches et les maladies *exténuent*. » ACAD. Par suite de jeûnes austères, les chevaux d'Harpagon, dans l'*Avare* de Molière, sont devenus des idées, ou des fantômes, des façons de chevaux. « Cela me fend le cœur de les voir ainsi *exténués*, » dit maître Jacques. *Atténués* aurait dit trop peu. Mais *atténuer* est le mot propre dans la phrase suivante de Rollin : « Cléopâtre fit semblant de mourir d'amour pour Antoine, et *atténuait* dans cette vue son corps, ne prenant que très-peu de nourriture. »

Ensuite, *atténuer*, comme *amaigrir*, montre la cause à l'œuvre, attaquant le sujet et le minant peu à peu; au lieu qu'*exténuer* n'est relatif qu'à l'effet, et s'emploie beaucoup mieux au passé qu'au présent. « Une armée *exténuée* de lassitude et de faim. » VOLT. « On voyait la malheureuse *Arachné*, dont tous les membres *exténués* se défiguraient et se changeaient en araignée. » FÉN.

C'est parce qu'il marque une action douce et modérée, qui diminue au lieu de retirer les forces, qu'*atténuer* se dit en parlant des crimes, des fautes, du mal, dans le sens de, les rendre moins graves. Des auteurs, tels que Bossuet, Fénelon et J. J. Rousseau se sont improprement servis d'*exténuer* pour exprimer cette idée. Aujourd'hui l'usage, comme le remarque avec raison l'Académie, est définitivement pour *atténuer*. Le sentiment seul de la valeur propre aux deux préfixes aurait dû toujours prévenir toute méprise sur ce sujet.

PRÉFIXE *DIS*.

Simuler, dissimuler. Position, disposition.

Di ou *dis*, particule latine qui se place toujours au commencement de certains mots composés, correspond, pour la forme et le sens, au grec διά (*discerno*, διακρίνω), et quelquefois à δύς, avec peine, difficilement. Du reste, *di* et *dis* viennent certainement de *duo*, deux, tout comme en grec διά et δύς de δύο, racine identiquement la même.

D'après son origine, la prépositive dont il s'agit ici doit donc marquer dualité et non unité. Ainsi, *dilemme*, grec δίλημμα (δίς, deux fois; λαμβάνειν, prendre), argument par lequel on offre à un adversaire le choix entre deux propositions, représente sa valeur primitive. Il en est de même de *diphthongue*, syllabe qu'on prononce en faisant entendre le son de deux voyelles.

A l'opposition de la dualité et de l'unité se rattache sans peine celle de la séparation et de l'union, de la diversité et de l'identité. C'est effectivement la modification que *dis* a coutume d'imprimer à la signification de beaucoup de mots dont il fait partie; seulement, l'idée de dualité se trouve quelquefois avoir perdu de sa précision, et la particule peut se traduire par, *d'ici* et *de là*, *de côté* et *d'autre*, *en tous sens*. *Disséminer*, *dissiper*, c'est répandre çà et là, de tous les côtés;

discourir, courir çà et là en parlant, parler de choses et d'autres; *digérer*, porter la nourriture dans tous les membres; *discerner*, voir séparément de toute autre chose.

De plus, entre l'idée de séparation et celle d'ablation, de négation, existe une certaine affinité, et l'esprit passe volontiers de l'une à l'autre. *Dis* devra donc aussi faire signifier à certains mots composés ce point de vue de l'esprit. C'est ce qui arrive, par exemple, pour *difficile*, *disparaître*, *discontinuer*, *disconvenir*, *dissuader*, *dissemblable*, *disgrâce*, *difforme*.

SIMULER, DISSIMULER. Faire par les apparences que les autres se trompent sur nos pensées, nos sentiments, nos intentions, ou en général sur la réalité.

Simuler, c'est faire en sorte qu'une chose paraisse, quoiqu'elle ne soit pas, faire un acte qui *ressemble* (*similis*, semblable) à un acte réel, mais qui ne l'est pas. Au contraire, *dissimuler*, c'est faire un semblant qui diffère de ce qui est, induire à croire qu'il n'existe pas. La différence est capitale : on *simule* ce qui n'est pas, on *dissimule* ce qui est. On *simule* une attaque en cherchant à paraître attaquer, tandis qu'au fond il n'en est rien; on *dissimule* sa haine en cherchant à ne point paraître haïr, tandis qu'au fond on hait effectivement. Là, on se sert de l'apparence pour faire croire ce qui n'est pas; ici, on s'en sert pour déguiser, pour empêcher de paraître ce qui est, ou pour faire croire le contraire de ce qui est. En un mot, *simuler* est affirmatif de ce qui n'est pas, et *dissimuler*, négatif de ce qui est. En latin, le même rapport existe entre *simulare* et *dissimulare: simulamus quæ non sunt; dissimulamus quæ sunt;* et, en allemand, entre *sich stellen* et *sich verstellen*.

POSITION, DISPOSITION. Ils expriment une manière particulière d'être dans un sens, ou dans une certaine posture et dans un certain rapport avec un but. Par la *position* d'un homme, d'une armée, d'une maison, comme par leur *disposition*, vous désignez comment ils se trouvent eu égard à leur destination ou à un but.

Ces mots doivent être considérés d'abord comme significatifs de la posture seule, puis comme indiquant le rapport au but.

1° Sous le premier point de vue, *disposition*, c'est-à-dire état ou manière d'être de ce qui est posé de côté et d'autre, ajoute au sens du simple l'idée d'un arrangement, d'un ordre de choses; si bien que la *disposition* marque la *position* combinée de différentes parties ou de divers objets. On remarque dans un animal sa *position* totale, ou la *position* de sa tête ou de ses yeux (Buff.); et la *disposition* des parties de son corps (Mol., Cond.). Une couche de grès ou de terre a telle *position*, horizontale, verticale ou inclinée (Buff.); on décrit la *disposition* de diverses couches de grès ou de terre (Buff.). Un général d'armée, qui veut attaquer une ville, doit connaître d'avance la *position* de la place (Cond.) et la *disposition* des lieux (Boss.) ou du pays (Rac.). La *position* d'un homme, d'une armée, d'une maison, c'est simplement leur situation particulière par rapport à un but. Mais la *disposition* d'un homme, c'est sa *position* résultant de l'harmonie ou du désaccord qui règne entre les diverses parties de son organisation, soit physique, soit intellectuelle. La *disposition* d'une armée, c'est sa *position* produite par son ordonnance : une armée choisit telle *position* pour attaquer, et reçoit du général telle *disposition*. Une maison a telle *position*, c'est-à-dire se trouve exposée de telle manière; elle a telle *disposition*, c'est-à-dire telle manière d'être en raison de la distribution des parties qui la composent.

2° Sous le second point de vue, la différence est autre et se tire d'une autre circonstance. Dans *position* le rapport au but paraît peu marqué, et c'est une détermination passive; dans *disposition*, au contraire, il se montre énergique et sous forme de tendance. Qu'un homme soit en *position* de faire telle ou telle chose, il ne s'ensuit pas qu'il y soit porté, qu'il y aspire; mais, être dans la *disposition* de faire une chose, témoigne dans le sujet une inclination active. Une armée est dans une bonne *position* pour combattre, c'est-à-dire qu'elle peut avec chance de succès attaquer et se défendre; mais cette heureuse manière d'être par rapport au but ne tient pas à elle, ne vient pas d'elle : au moment du combat, elle est dans une bonne *disposition*, c'est-à-dire, pleine d'ardeur et prête à fondre sur l'ennemi.

Si on dit plutôt la *disposition* que la *position* des esprits et des affaires, c'est pour deux raisons différentes : d'abord, il s'agit dans cette locution de plusieurs choses, et en l'employant on veut exprimer l'état qui résulte de leurs rapports mutuels; ensuite, les esprits et les affaires y sont considérés comme ayant une tendance, comme suivant ou voulant prendre un certain train, une certaine tournure.

PRÉFIXES *DIS* ET *RE*.

Dissoudre, *résoudre*.

DISSOUDRE, RÉSOUDRE. Racine, *solvere*, délier, faire cesser l'union entre les parties d'un tout. Tel est effectivement le sens commun aux deux mots; mais chacun y ajoute une nuance en raison de sa particule initiale.

Dissoudre, *dis solvere*, délier en jetant les parties çà et là, n'a rapport qu'à la destruction de l'union, et c'est pourquoi on ne dit pas *dissoudre*, comme on dit *résoudre*, une chose en une autre. *Résoudre*, *rursus solvere*, délier de nouveau ou de manière à réparer, marque un retour, une opération qui rétablit l'état antérieur ou naturel, ou bien simplement qui amène un second état.

En *dissolvant*, vous supprimez la liaison, la cohésion, rien de plus : l'eau *dissout* le sucre, l'eau régale, l'or; le roi *dissout* le parlement dans certains cas; aux yeux de l'Église, la mort seule peut *dissoudre* le mariage. « Les eaux-fortes *dissolvent* les métaux. » Desc. « L'eau a saisi toutes les matières qu'elle pouvait délayer et *dissoudre*. » Buff. « Un chêne se *dissout* et tombe en un tas de cendre après que le feu l'a consumé. » J. J.

Mais en *résolvant*, vous faites passer d'un état à un autre simplement, ou à l'état primitif : le feu *résout* le bois en cendre, en fumée.

L'air sur les fleurs en perles se *résout*. Mol. « La glace se *résout* en eau. » Buff. « L'action du soleil enlève l'eau pour la *résoudre* ensuite en pluie. » Volt. « La chimie n'a pu ramener les alcalis à l'acide, c'est-à-dire *résoudre* ce que la nature a combiné. » Buff. « Aristote dit que la matière est le sujet dont une chose est composée, et en quoi elle se *résout* en dernier lieu. » Fén. Quand on *résout* un bail, on brise les liens qui tenaient les deux parties attachées l'une à l'autre, et on les remet l'une et l'autre dans l'état primitif. Quand on *résout* un problème, on dénoue les liens qui retenaient une vérité, et on la met dans un nouvel état où elle peut librement se montrer, s'exposer aux yeux. De même, *résoudre* une chose ou une personne, se *résoudre* à quelque chose, c'est produire une nouvelle détermination, un nouvel état, en rompant les liens qui tenaient l'esprit indécis.

En médecine, *dissoudre* signifie l'action de faire cesser une obstruction, une concrétion, un engorgement, de séparer, de dissiper des humeurs rassemblées en un certain point de l'économie; et *résoudre* marque celle de ramener à l'état normal une partie du corps tuméfiée et qui a pris un volume inaccoutumé.

PRÉFIXES *DIS* ET *DÉ*.

Disjoindre, déjoindre. Discréditer, décréditer.

DISJOINDRE, DÉJOINDRE. Séparer des choses qui étaient jointes, des planches par exemple.

Dis indique une séparation moins considérable, moins complète. D'après l'étymologie, il représente l'idée de dualité, d'une chose et d'une autre, de distinction, tandis que *dé* rappelle une chute, et doit exprimer une séparation définitive et bien décidée. Entre les choses *disjointes*, il y a commencement d'écartement; on voit seulement qu'elles sont deux ou plusieurs : entre les choses *déjointes*, il y a écartement tel qu'elles ne tiennent plus l'une à l'autre. C'est pourquoi *disjoindre* se prend seul dans un sens figuré, affaibli, peu rigoureux. « Assembler ou *disjoindre* les termes, c'est en assurer un de l'autre, ou en nier un de l'autre, en disant, Dieu est éternel, l'homme n'est pas éternel. » Boss. « Par cette force qu'il a de réfléchir l'homme a assemblé les sensations d'une infinité d'images, il les a *disjointes*. » Id.

Deux choses *disjointes* forment encore un continu, font encore partie d'un même tout : une même proposition contient des termes *disjoints;* les nuages de poussière qu'on voit voltiger en l'air vis-à-vis la fente d'une fenêtre exposée au soleil sont composés de parties *disjointes* (Desc.). Deux choses *déjointes* ne vont plus ensemble, cessent d'être réunies, de toute manière. « Quand on casse un os avec un marteau, les parties du corps frappées requièrent plus ou moins de temps pour se *déjoindre.* » Desc.

DISCRÉDITER, DÉCRÉDITER. Oter aux choses ou aux personnes leur crédit, la considération dont elles jouissent.

« *Discréditer*, faire tomber en discrédit; *discrédit*, diminution de crédit : *décréditer*, ôter le crédit, le faire perdre. » Acad. Ainsi, *discréditer*, c'est rendre le crédit difficile, et *décréditer*, c'est en priver. Pris dans le sens négatif, *dé* enchérit donc sur *dis*.

Un auteur ne doit pas chercher à complaire à la piété de ses lecteurs jusqu'à dire des choses contraires au bon sens; « parce que, pour s'accréditer auprès de ceux qui ont plus de piété que de lumières, il se *discrédite* auprès de ceux qui ont plus de lumières que de piété. » Montesq. « Depuis que Rousseau eut écrit, l'opinion s'éloigna un peu de Montesquieu; et, en révérant toujours son nom, on s'efforça de *discréditer* sa politique. » Lah. On le voit par ces exemples, *discréditer* ne marque qu'un affaiblissement du crédit; *décréditer* en exprime plutôt la destruction. « Celui qui n'observerait pas les bienséances se *décréditerait* au point qu'il deviendrait incapable de faire aucun bien. » Montesq. « *Décréditer* un ennemi et supplanter un concurrent. » Mass. « Le libertin *décrédite* la sainteté et la rend odieuse. » Bourd.

Discréditer se dit particulièrement bien en parlant des marchandises et des effets du commerce, parce qu'on a souvent besoin d'indiquer que leur valeur est dépréciée, mais non pas réduite à néant.

On distinguerait de même *difformer* et *déformer;* mais l'un étant un terme spécial et l'autre appartenant au langage commun, cela seul suffit pour empêcher qu'on ne les confonde.

PRÉFIXE *AB*.

En latin *ab*, quelquefois *a*, est d'abord une préposition servant à marquer le point de départ; dans les composés où elle entre, elle modifie le sens général par l'idée accessoire d'éloignement.

PRÉFIXES *AB* ET *DÉ*.

Abrogation, dérogation.

ABROGATION, DÉROGATION. Ils expriment deux actions législatives opposées à l'autorité d'une loi, mais chacune à sa manière, suivant la valeur de leurs préfixes.

L'*abrogation* annule absolument la loi antérieure; la *dérogation* la laisse subsister, tout en la suspendant ou en la modifiant. La loi qui *abroge* est faite pour annuler l'ancienne, et l'anéantit dans tous ses points; la loi *dérogeante* ne porte atteinte à l'ancienne, ne la contrarie que dans quelques points où il y aurait incompatibilité entre elles deux. Cette différence s'explique et se justifie aisément.

Ab indique un rejet, un éloignement complet, absolu de la loi, et *dé* seulement un dommage, un déchet qu'on lui fait éprouver. C'est ainsi que dans les mots *abdiquer*, *abjurer*, *abnégation*, *abolir*, *absoudre*, la prépositive *ab* emporte le sens d'un acte qui s'achève d'un seul coup; tandis que *dé* fait naître l'idée d'un dommage successif et partiel à chaque instant dans *dépérir*, *déchoir*, *décliner*, *défaillir*, *décroître*, *détériorer*, *dégrader*, *dégénérer*. En général, *ab* se trouve employé au commencement des mots qui désignent un mouvement brusque, violent, comme

abjicere, *abstrahere*, *ablegare*, etc.; *dé*, au contraire, est propre à signifier un mouvement doux, progressif, et par suite, non pas un anéantissement, une suppression, mais un simple retranchement qui altère l'intégrité de l'objet, et rien de plus.

Et, pour en revenir à la *dérogation*, quelquefois elle consiste, non pas même à faire un léger changement à la loi, mais à ne point l'appliquer à l'égard d'une personne ou dans une circonstance particulière. « Je me déterminai à me faire protestant. Je désirai seulement de n'être pas obligé de paraître en consistoire. L'édit ecclésiastique cependant y était formel : on voulut bien y *déroger* en ma faveur. » J. J.

PRÉFIXES *AB* ET *DIS*.

Abstrait, *distrait*.

ABSTRAIT, DISTRAIT. Ces deux mots emportent dans leur signification l'idée d'un défaut d'attention.

Abstrait, *abstractus*, tiré loin de; *distrait*, *distractus*, tiré de côté et d'autre, de divers côtés. L'esprit de l'*abstrait* est loin de ce que vous lui dites, de ce dont il s'agit; l'esprit du *distrait* est instable, dissipé, évaporé, incapable de s'appliquer à quoi que ce soit; il laisse vaguer ses pensées, suivant l'expression de Bossuet; il est à la merci de toutes les impressions. La cause des *abstractions* est plutôt intérieure, et celle de la *distraction* extérieure.

« Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des *abstractions*; leurs idées ou leurs desseins les frappent si vivement, qu'ils leur sont toujours présents. Les *distractions* sont le partage ordinaire des jeunes gens; un rien les détourne et les amuse. » GIR.

Les *abstractions* touchent à la rêverie, et la curiosité produit la *distraction*. « Phédon est *abstrait*, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un stupide. » LABR. « L'esprit *abstrait* nous jetant loin du sujet de la conversation, nous fait faire ou de mauvaises demandes ou de sottes réponses. » ID. « Théocrine est *abstrait*, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas. Le hasard fait que je lui lis mon ouvrage; il l'écoute. Est-il lu? Il me parle du sien. Et du vôtre, me direz-vous, qu'en pense-t-il? Je vous l'ai déjà dit, il me parle du sien. » ID.

C'est bien à tort que nous laissons vieillir *abstrait* pris dans ce sens; *préoccupé* ne le remplace qu'en partie, comme la *préoccupation* les *abstractions*.

PRÉFIXE *MÉ*.

Cette particule initiale ne tire point son origine du latin, comme les précédentes, mais bien de l'ancien germanique ou du celtique. Ce qui le prouve, c'est que le petit nombre de mots français où elle se trouve, sans correspondants dans les langues de l'antiquité savante, se traduisent presque tous en allemand par des termes analogues qui ont pour syllabe initiale la particule *miss*, visiblement équivalente à *mé*: tels sont *méprise* et *Missgriff*, *méfiance* et *Misstrauen*, *mésuser* et *missbrauchen*, *méconnaître* et *misskennen*, *mécontentement* et *Missvergnügen*, *mésalliance* et *Missheirath*, *mésintelligence* et *Missverständniss*, *mésaventure* et *Missgeschick*. Il y a pour rapporter son origine à l'ancienne langue vulgaire une autre raison : plusieurs mots en *mé* sont tombés ou tombent chaque jour en désuétude, comme *mécroire*, *méfaire*, *mésoffrir*, *mévendre*, *mésaise*, *méchef*.

Du reste, il importe assez peu de savoir à quel primitif l'étymologie peut en définitive faire remonter la prépositive *miss*, *mes* ou *mé*; l'essentiel est d'en connaître la signification, et pour cela, il suffit de comparer avec leurs simples les mots composés français ou allemands qui commencent par elle. Or, dans tous elle représente à peu près l'idée du latin *male*, mal. C'est ce qu'on pourrait conclure, à défaut d'autre preuve, de ce que plusieurs se trouvent avoir des synonymes de même radical, dont la syllabe initiale est *mal*, au lieu d'être *mé*: *mécontent*, *malcontent*; *messéant*, *malséant*; et, en allemand de même, *missbrauchen*, *übelbrauchen*; *missdeuten*, *übeldeuten*. En s'ajoutant aux mots simples, *mé* leur fait signifier des choses, des actions mauvaises, ou prises en mauvaise part, en sens contraire, ou tout autres qu'elles ne seraient, exprimées par le radical pur; elle est péjorative, perversive, vitupérative. Tel est son caractère général. On ne saurait le présenter sous une forme plus précise, sans lui faire perdre de sa justesse, ou sans anticiper sur les détails.

PRÉFIXES *MÉ* ET *DÉ*.

Mépriser, *dépriser*. *Méfiance*, *défiance*.

MÉPRISER, DÉPRISER. N'avoir pas d'estime, regarder ou traiter comme ayant peu de mérite.

Le radical *priser* vient de *prix*, *pretium*, et signifie mettre un prix, assigner la valeur. Celui qui *méprise* attribue une valeur mauvaise; celui qui *déprise* retranche ou rabat de la valeur, déprécie. Dans le premier verbe se trouve l'expression d'un sentiment affirmatif, positif, qui fait considérer en mal et détester comme mauvais, comme vicieux, pernicieux ou funeste ce qui en est l'objet. Mais *dépriser* est simplement restrictif, atténuatif; son action ne va qu'à mettre la chose ou la personne au-dessous de sa valeur, à lui ôter plus ou moins de son prix réel ou d'opinion : portée au plus haut point, elle n'est toujours que négative. On se *mécompte* en faisant un calcul faux, erroné; idée positive, quoiqu'en mauvaise part : on *décompte* c'est-à-dire qu'on retranche d'un compte; idée restrictive ou partiellement négative. Il en est de même de *médire* à l'égard de *dédire* (se)[1].

1. Roubaud essaya, mais en vain, de donner cours au mot *désallier* dans le sens affaibli de *mésallier*. *Désallier* ferait équivoque, parce que *dé* est privatif : on pourrait croire qu'il signifie défaire l'alliance, désunir, détacher, faire tomber le lien qui enchaîne les époux l'un à l'autre. Mais on disait au-

Ainsi, *mépriser* dit beaucoup plus que *dépriser* : *mépriser*, c'est non-seulement ne faire point d'estime, ne pas se soucier, mais c'est estimer mauvais, et par suite avoir en aversion ; *dépriser*, ce n'est pas même ne point estimer du tout, mais seulement estimer peu, faire peu de cas, mettre une chose au-dessous de ce qu'elle vaut. On *déprise* souvent les choses les plus estimables ; on ne saurait les *mépriser*. Le *mépris* est un sentiment réel, positif, qui a des degrés dans l'âme, et qui se témoigne par la conduite comme par les paroles : à l'action de *dépriser* ne correspond pas ainsi une disposition subjective ; ce verbe marque un fait extérieur, libre, et quelquefois en contradiction avec ce qu'on éprouve ou ce qu'on pense. On *méprise* intérieurement, le *mépris* est un sentiment de l'âme ; on *déprise* en paroles ou par ses discours, on tâche de *dépriser* (MARM.). On se *déprise* soi-même (BOSS.) en parlant de soi avec modestie. L'homme d'honneur *méprise* tout ce qui sent la bassesse ou la lâcheté ; l'envie s'efforce de *dépriser* les belles actions, ce qui ne prouve pas qu'elle les *méprise*. On s'attache d'ordinaire à *dépriser* les personnes pour faire accroire qu'on les *méprise*.

MÉFIANCE, DÉFIANCE. Disposition contraire à la confiance et en vertu de laquelle on craint d'être trompé et on se tient sur ses gardes.

Le premier de ces mots désigne une idée positivement mauvaise, et le second une idée négative ; l'un, une *fiance* (PASC.) mauvaise, défavorable, qui fait considérer sous un mauvais jour, comme capable de mal, et l'autre, un manque de *fiance*. On croit en mauvaise part à la personne ou à la chose pour qui on éprouve de la *méfiance*, on en a une mauvaise idée ; on ne croit que peu ou point à celle dont on se *défie*. Se *méfier* exprime une affection positive, mais désavantageuse, défavorable ; se *défier* contient une simple négation.

La *méfiance* est essentiellement soupçonneuse et inquiète ; elle fait tout prendre en mauvaise part ; elle touche à la misanthropie. Un contemporain de J. J. Rousseau lui reproche d'être inquiet et *méfiant* comme un lâche criminel. « Persuader le roi de l'empoisonnement du dauphin, c'était lui faire mener la vie la plus douloureuse, la plus *méfiante*, la plus remplie des plus fâcheux soupçons, les plus noirs et les plus inutiles. » S. S. Louis XI, Tibère et Denys de Syracuse ont été des princes *méfiants* (COND.). Mais la *défiance* n'est que réservée ; elle fait qu'on se tient sur ses gardes ; elle caractérise la prudence. « On doute quelquefois par prudence et par *défiance*, par sagesse et par pénétration d'esprit. » MAL. « La réserve annonce de la *défiance*. » VOLT. « Est requise au souverain la *défiance* et se tenir couvert. » CHARR.

On se *méfie* quand on soupçonne et qu'on craint quelque chose de mauvais ; la *défiance* ne fait souvent qu'inspirer des doutes sur la suffisance, la capacité, la convenance des choses ou des personnes relativement à ce qu'on se propose. Comme le *mépris*, la *méfiance* exclut l'estime, elle est absolument improbative ; au contraire, on peut encore faire cas de ce dont on se *défie*, comme de ce qu'on *déprise*, seulement on ne fait sur lui aucun fond.

On se *méfie* plutôt du caractère et de la probité, et la *défiance* tombe d'ordinaire sur toute autre qualité, l'esprit, les talents, ou même sur les choses. On écrivit à Alexandre de se *méfier* de son médecin, Philippe, qu'on soupçonnait de vouloir l'empoisonner (COND.) ; on lui aurait écrit simplement de s'en *défier*, si on avait eu l'idée seulement de lui inspirer des doutes sur son savoir et ses talents. Comme le *mépris*, la *méfiance* est un sentiment positif qui fait prendre en aversion et fuir l'objet ; mais quand on se *défie* ou qu'on *déprise*, on n'en veut pas, on ne hait pas pour cela, et la preuve en est qu'on se *défie* de soi-même. Se *méfier* de soi-même formerait un contre-sens.

Dans vos distractions, *défiez-vous* de vous. REGN.
Prudes, vous vous devez *défier* de vos forces. LAF.

En un mot, la *méfiance* dit plus que la *défiance* : c'est un sentiment positif qui fait envisager l'objet sous de sombres couleurs ; elle est subjective ; elle tient au cœur ; elle donne l'idée d'un retour sur soi-même, d'un éloignement. Le mot *défiance* est moins l'expression d'un sentiment que d'un fait, et il se rapporte davantage aux précautions qu'on prend. « Psyché, ayant entendu ce soupir, y répondit, bien qu'avec quelque sorte de *défiance*. » LAF.

Ensuite, la *méfiance* est moins déterminée que la *défiance*, et quant à sa cause et quant à son objet. L'une est dans le caractère, c'est un instinct comme l'antipathie ; l'autre vient de la réflexion et de l'expérience comme l'aversion. On naît *méfiant* ; Tibère était naturellement *méfiant* (COND.). Pour être *défiant*, il suffit de penser, d'observer et d'avoir vécu. « L'âge et l'expérience rendaient Cicéron plus *défiant*. » LAH. « L'âge m'a rendu un peu *défiant*. » VOLT. On est (CORN.), on entre ou on prend (PASC.) en *défiance*, et non en *méfiance*. On dit bien une sage *défiance* : « J'avais une juste *défiance* de moi-même. » LABR. Mais on dit d'aveugles *méfiances* (J. J.), celles-ci n'étant jamais raisonnées et ne s'appuyant que sur de vagues présomptions. On se *méfie* d'une personne sous tous les rapports, et quand on craint de sa part quelque chose de mauvais, sans savoir précisément ni quoi ni pourquoi.

Que de tout inconnu le sage se *méfie*. LAF.

On se *défie* d'une personne dont l'expérience a appris d'une manière plus ou moins directe qu'elle peut tromper ou manquer relativement à un but particulier. « Je me *défie* un peu de vous (pour ce qui concerne la persévérance dans le bien) ; ce n'est pas sans fondement. » FÉN. — C'est apparemment pour opposer ce caractère de la *méfiance*, d'être vague et non éclairée, au caractère contraire de la *défiance*, que Fénelon a dit : « Il y a quelque chose en nous qui arrête l'effet de la grâce : nous n'avons qu'à bien chercher : l'endroit dont nous nous *méfions* le moins est précisément celui dont il faut se *défier* le plus. »

trefois, et on devrait continuer à dire, *désestimer* dans le sens de *mésestimer* un peu. « Valerius dit que, sur sa vieillesse, il commença à *désestimer* les lettres. » MONTAIGN. « Un galant homme en est plaint (d'être trahi par sa femme), non pas *désestimé*. » ID.

PRÉFIXES *MÉ* ET *AB*.

***Mésuser*, *abuser*.**

MÉSUSER, ABUSER. Mal user.

Mésuser, user en mauvaise part, d'une manière mauvaise, faire un mauvais usage; *abuser*, user de manière à s'éloigner brusquement, violemment, du bon usage ou des règles. En *mésusant*, on pèche contre la raison, contre la sagesse; on agit sans rime ni raison, à tort et à travers. En *abusant*, on s'écarte de ce qui est établi, on sort des bornes, on est excessif, déréglé, on viole des droits, on pèche contre la justice, contre la probité, contre la politesse ou les bienséances. *Mésuser* arrête l'esprit sur le sujet seul; *abuser* fait songer en même temps aux désordres qu'il commet, aux lois dont il s'écarte. « On *mésuse* de la chose qu'on emploie mal, on *abuse* de la chose qu'on emploie à faire du mal. » ROUB. On est blâmable dans le premier cas, et punissable dans le second. Sans le pouvoir de *mésuser* et d'*abuser*, corrélatif à celui d'user, on ne concevrait ni la liberté morale, ni la liberté civile[1].

« Un ami indiscret *mésusera* du secret que vous lui confiez; un ami perfide en *abusera* contre vous-même. A proprement parler, on ne *mésuse* pas de l'autorité, on en *abuse;* car tout acte d'autorité, s'il n'est tutélaire et juste, est injuste et oppressif. » ROUB. Au contraire, on *mésuse* plutôt qu'on n'*abuse* de ses richesses. Tartufe prétend accepter les biens d'Orgon, uniquement afin qu'ils ne tombent pas en de méchantes mains qui pourraient bien en faire un criminel usage. Cléante lui répond :

Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il (le légitime héritier) en *mésuse*,
Que si de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse.

PRÉFIXE *MAL*.

Cette particule, originairement adverbe et d'ordinaire employée comme telle, sert à marquer dans les mots composés où elle entre la manière d'agir ou dont les choses sont faites, une manière mauvaise, vilaine, défectueuse, imparfaite.

PRÉFIXES *MAL* ET *DE*.

Malhonnête*, *déshonnête*. *Malplaisant*, *déplaisant*. *Mal placé*, *déplacé*. *Etc.

MALHONNÊTE, DÉSHONNÊTE. Contraire à l'honnêteté.

Mais *malhonnête* signifie une opposition à l'honnêteté des manières, et *déshonnête* un manque d'honnêteté dans les mœurs. On dit, des actions, des manières, des procédés *malhonnêtes*, parce que ce sont choses qu'on peut considérer relativement à la façon dont on s'y conduit, et cette qualification les représente comme choquant les bienséances, les usages du monde, les lois de la politesse, et quelquefois de l'honneur et de la justice. On dit, des pensées et des paroles *déshonnêtes*, c'est-à-dire essentiellement et de leur nature contraires à la pureté : c'est un défaut attribué à des choses qu'on considère en elles-mêmes, et sans rapport à la manière de se conduire.

Ce qui est *malhonnête* n'est possible que là où il y a lieu de se comporter bien ou mal à l'égard des autres hommes, c'est-à-dire en société : Robinson, dans son île, ne pouvait être *malhonnête* ni commettre d'actions *malhonnêtes*. Mais comme la *déshonnêteté* n'est pas une qualité de manière, de forme, de procédé, elle peut se produire dans toutes les positions, dans la solitude, comme au milieu du monde. Un livre *déshonnête* est tel parce qu'il réveille de lui-même des idées sales ou obscènes, et non parce qu'il est le produit d'une mauvaise façon d'agir, ou qu'il enseigne de mauvaises façons d'agir.

On dit bien un homme *malhonnête*, et non pas un homme *déshonnête :* le premier adjectif regardant la manière d'agir se transporte sans peine à l'homme qui la pratique; mais la *déshonnêteté* est tellement inhérente aux choses mêmes qu'elle ne se dit que des choses mêmes. Suivant les stoïciens, il n'y aurait pas de mots *déshonnêtes :* dans la logique de Port-Royal se trouve la réfutation de cette doctrine, Ire partie, chap. XIV; le terme *déshonnête* y est souvent remplacé par ceux de honteux, infâme, impudent, effronté, contraire à l'honnêteté, à la modestie. Il est aussi presque synonyme de sale et d'obscène. Un lieu *déshonnête* est un lieu de prostitution, *lupanar* (BOSS.); une femme de mauvaise vie mène une vie *déshonnête* (MOL.); des amours *déshonnêtes* (BOSS., FÉN.) sont des débauches. D'autre part, c'est uniquement des procédés qu'on dit qu'ils sont *malhonnêtes :* il est *malhonnête* de retenir un dépôt (MONTESQ.), de se haïr pour des syllogismes (VOLT.); un joueur fripon profite de certaines observations *malhonnêtes* pour ruiner ses adversaires (BUFF.).

Au reste, *déshonnête* exprimant un défaut essentiel, et non un défaut relatif à la forme comme *malhonnête*, est plus propre à être employé d'une manière absolue et substantivement : « Se servir de sa raison pour discerner les nuances de l'honnête et du *déshonnête*. » VOLT.

MALPLAISANT, DÉPLAISANT. Incapable de causer du plaisir.

Malplaisant, qui plaît mal; *déplaisant*, qui ne plaît pas, qui est privé de la qualité ou du don de plaire. Le premier dit donc moins que le second. Et comme le second exprime déjà une idée faible, celle du simple déplaisir, le premier tombe en désuétude. Lafontaine s'en sert quelquefois.

Notre vieillard flétri, chagrin et *malplaisant*.

« Au lieu des vapeurs et de la toux, hôtesses si *malplaisantes*, elle a retenu la gaieté et les grâces. » De même Voltaire, dans le style badin :

Un bourbier noir, d'infecte profondeur,
Y fait sentir très-*malplaisante* odeur.

De même Scarron : Repris par les jésuites, « je ne voulus plus obéir à de si *malplaisants* maîtres. » Céléno, l'une des harpies, « la *malplai-*

1. Mme du Deffand écrit à Voltaire : « Envoyez-moi tout ce que vous faites, tout ce que vous avez fait que je ne connais pas, et tout ce que vous ferez; soyez sûr que je n'en *mésuserai* pas; ma société est fort circonscrite, et ce n'est qu'à elle que je fais part de vos lettres, et de ce qui me vient de vous. »

sante prophétesse. » « La *malplaisante* Alecton. » Et en parlant de Caron :

Il ne fut jamais créature
De plus *malplaisante* structure.
Il (Polyphème) s'en venait vers le rivage,
Le très-*malplaisant* personnage,
Gros, mal bâti, sale, velu.

D'où l'Académie a-t-elle appris que *malplaisant* se dit plus ordinairement des choses que des personnes?

Ensuite, l'effet produit par les choses ou les personnes *malplaisantes* dépend surtout de leur forme, de la manière dont elles sont faites, si bien que ce mot serait déplacé au figuré et en parlant d'abstractions. Jean-Jacques a dit : « Nos sensations nous sont agréables ou *déplaisantes*. » Et : « Les occupations *déplaisantes* ont besoin de délassement. » L'Académie : « Il est *déplaisant* de toujours perdre au jeu. » Bourdaloue : « Cela me remplit d'idées tristes et *déplaisantes*. » Saint-Simon : « Des maximes très-*déplaisantes* à la France. » Dans ces phrases et autres semblables *malplaisant* ne conviendrait pas. Ce qui est *déplaisant* déplaît; ce mot ne se rapporte qu'au fait abstrait : ce qui est *malplaisant* est mal bâti, mal conformé, ou se présente mal. — Montaigne a parfaitement senti et rendu cette opposition dans le passage suivant. « C'est une *déplaisante* coutume, et injurieuse aux dames, d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour *malplaisant* qu'il soit. » — Il parle ailleurs de la « tranquillité et sérénité de l'âme, déchargée de toute passion, pensée et occupation tendue ou *déplaisante;* » et dans un autre endroit il dit : « Si j'ai un cor qui me presse l'orteil, me voilà renfrogné, *malplaisant* et inaccessible. »

MAL PLACÉ, DÉPLACÉ. Mis dans une place qui ne convient pas, hors de propos.

Mal placé exprime un défaut relatif, et *déplacé* un défaut absolu : ce qui est *déplacé* est tout à fait *mal placé*.

Laharpe examinant la tragédie d'*Alzire*, critique ainsi ce vers :

Rends du monde aujourd'hui les bornes éclairées.

« Les participes *éclairé*, *connu*, etc., sont *mal placés* avec le verbe *rendre*. » Et, à quelques lignes de là, ayant cité une tirade, il ajoute : « Cela est mauvais de tout point, en philosophie comme en poésie, et souverainement *déplacé* dans la situation d'Alzire. »

On voit aussi par ce double exemple que *mal placé* indique plutôt un défaut de forme, de syntaxe, grammatical, et *déplacé* un défaut essentiel, qui a rapport aux idées ou au fond. « Tout au plus trouvera-t-on dans le discours de cet orateur quelque construction peu exacte, quelque chose d'irrégulier, de faible et *mal placé*. » Fén. Un discours dans lequel il y a quelque chose de *déplacé* pèche davantage et d'une autre manière, il est inconvenant.

On distinguerait de même *mal réglé* et *déréglé*, *mal ordonné* et *désordonné*. La chose *mal réglée* ou *mal ordonnée* laisse quelque chose à désirer dans la manière dont elle est réglée ou ordonnée : la chose *déréglée* ou *désordonnée* n'est point du tout réglée ou ordonnée, n'a point du tout de règle ou d'ordre. La piété *mal réglée* devient superstition; et *déréglée*, fanatisme.

PRÉFIXES MAL ET DIS.

***Malfamé*, *diffamé*. *Malgracieux*, *disgracieux*. *Malproportionné*, *disproportionné*.**

MALFAMÉ, DIFFAMÉ. Qui ne jouit pas d'une bonne réputation.

L'homme *malfamé* n'a pas une bonne réputation; l'homme *diffamé* est perdu de réputation. *Diffamé* est une qualification plus positive, plus directe, plus rigoureuse, plus décidée, plus tranchante; il y a comme une séparation nette entre la bonne réputation et l'homme *diffamé*. On évite la société ou l'alliance de l'homme *malfamé;* on rougirait d'avoir le moindre rapport avec l'homme *diffamé*.

Ensuite, à *malfamé* ne correspond point un verbe comme à *diffamé*, et c'est pourquoi celui-là n'implique point comme celui-ci un fait particulier qui a déshonoré, un éclat qui a perdu tout d'un coup dans l'esprit du public. Celui qui est *malfamé* est ainsi, a telle manière d'être : on en parle mal; c'est un effet qui a sa cause en lui, dans ses principes ou dans sa conduite. Celui qui est *diffamé* a été *diffamé;* son état résulte d'une diffamation juste ou non méritée.

Et de là le troisième caractère de l'adjectif *diffamé*. C'est qu'on peut être *diffamé* sans cesser d'avoir droit et part à l'estime des hommes; ce qui arrive quand on a été la victime d'une *diffamation* injuste et calomnieuse. Mais *malfamé*, quoique plus faible et plus vague, annonce toujours une réputation effectivement mauvaise.

MALGRACIEUX, DISGRACIEUX. Qui n'est pas gracieux.

En fait de *grâces*, le *malgracieux* est mal, laisse beaucoup à désirer, et le *disgracieux* n'est rien. Celui-ci dit donc plus que celui-là : il énonce directement et positivement ce que le premier ne fait entendre que par un détour, et en atténuant.

De plus, ce qu'on considère dans l'objet *malgracieux*, c'est la manière dont il est, sa forme, son air, et l'adjectif ne convient que par rapport aux objets envisagés sous ce point de vue. La qualité qui fait traiter de *disgracieux* peut être intrinsèque et abstraite. « Aventure *disgracieuse*. Cela est bien *disgracieux*. » Acad. « Douleur et mal marquent une sorte de sensation *disgracieuse* qui fait souffrir. » Gir.

Elle avait pris en cet homme un époux
Malgracieux, incommode et jaloux. Laf.

« Votre père, le plus *malgracieux* des hommes, m'a chassé dehors malgré moi, et j'ai couru risque d'être battu. » Mol. (L'*Avare*, Laflèche à Cléante).

MALPROPORTIONNÉ, DISPROPORTIONNÉ. Qui pèche par défaut de proportion.

Le premier se dit d'un seul objet dans lequel on considère la manière dont ses parties sont arrangées, et l'autre en suppose au moins deux (δίς, deux fois, de δύο, deux) qu'on compare l'un à l'autre et qu'on trouve séparés par de grandes inégalités.

Malproportionné s'applique à une seule chose qu'on considère en soi et dans sa totalité. « Un

corps, un homme *malproportionné*. » ACAD. « Si l'homme était un quadrupède, toutes ses parties réunies eussent fait un animal *malproportionné* et marchant peu commodément. » J. J. — *Disproportionné* s'emploie en parlant de plusieurs choses, ou d'une seule relativement à une autre ou à d'autres; ce qui fait qu'on dit bien *disproportionné à*, et non *malproportionné à*. Morale *disproportionnée à* l'âge des enfants (J. J.); exemple *disproportionné* à notre état (PASC.); pratique *disproportionnée* à nos mœurs (BOSS.); comparaisons *disproportionnées* à la nature divine (ID.). Conditions *disproportionnées* (COND.), c'est-à-dire l'une à l'autre ou les unes aux autres; un oiseau porte un bec *disproportionné* (BUFF.), c'est-à-dire au reste du corps.

PRÉFIXES *MAL* ET *MÉ*.

Malcontent, *mécontent*. *Malaise*, *mésaise*. *Malséant*, *messéant*. *Malvendu*, *mévendu*. *Mal interpréter*, *mésinterpréter*.

Ces deux particules changent en mauvaise part le sens des mots devant lesquels elles se mettent, et leur font exprimer quelque chose de fâcheux. Mais la modification apportée par *mal* semble moins essentielle, moins intime, moins décidément mauvaise; elle s'arrête, pour ainsi dire, à la forme, à la superficie.

MALCONTENT, MÉCONTENT. Qui n'est pas satisfait, pour qui ce qui est ne convient pas ou ne se passe pas comme il le voudrait.

Mécontent dit quelque chose de plus. « On est *malcontent*, dit Roubaud, quand on ne l'est guère, ou qu'on n'est nullement satisfait; et *mécontent*, quand, loin d'être satisfait, on est fâché et très-fâché. » Suivant Condillac, on est *mécontent* quand on est *malcontent* au point de se soulever : les *mécontents* ont pris les armes. Une preuve de la supériorité de force du sentiment pénible signifié par *mécontent*, c'est qu'on fait de ce mot, comme en général de tous ceux qui se distinguent par leur énergie, un usage bien plus fréquent que de son synonyme. D'ailleurs, il s'emploie seul d'une manière absolue et sans complément, seul il a un substantif correspondant pour désigner d'une manière nette et positive le sentiment dont il s'agit. Le *malcontent* éprouve un sentiment d'humeur dont son âme est à peine effleurée.

Thérèse est *malcontente*, et gronde. LAF.

A la rigueur même, *malcontent* n'exclut pas tout à fait le contentement, mais il ne fait que le représenter comme incomplet, comme n'étant pas sans trouble, sans inquiétude, sans mélange. C'est ce que Pascal exprime très-bien dans le passage suivant : « La propre volonté ne se satisferait jamais, quand elle aurait tout ce qu'elle souhaite; mais on est satisfait dès l'instant qu'on y renonce. Avec elle on ne peut être que *malcontent*; sans elle on ne peut être que content. » Il en est du *mécontentement* comme du *mépris* et de la *méfiance*; c'est moins une négation, une restriction qu'un sentiment positif dont l'âme est comme pénétrée. « Un esprit chagrin et *mécontent*. » BOURD. *Mécontent* ajoute à *malcontent* l'idée accessoire que le sujet est plus profondément affecté et qu'il éprouve du dépit ou du ressentiment.

En second lieu, et conformément à la première distinction, *mécontent* suppose de la part du sujet chagrin prononcé et disposition active à réclamer la réparation d'un tort réel ou prétendu, et de la part de la personne qui excite ce sentiment, refus ou violation de ce qui est juste, ou de ce qu'on croit juste; au lieu que *malcontent* n'emporte que la privation de ce qu'on espérait. « L'ambassadeur, M. de Laverdin, rendit tous ces gens-là *malcontents* de ses manières, de sa mauvaise chère, de son peu d'apparat. » DELAV. — Je suis *mécontent* d'un domestique qui ne fait pas ce qu'il doit, et *malcontent* de celui qui ne fait pas ce qu'il doit comme je le voudrais : il y a de la part du premier mauvaise volonté, négligence ou paresse, et de celle du second simplement inexpérience ou incapacité. — On a droit d'être *mécontent*; on a quelque sujet d'être *malcontent*, ou bien même on l'est sans trop savoir pourquoi. « Mademoiselle n'allait point à la cour, parce qu'elle était fort *mécontente* du roi sur le sujet de M. de Lauzun. » DELAV. « Le prince de Montpensier était *malcontent* de tout ce qui était arrivé, sans qu'il en pût dire le sujet. » ID. — Ou encore, on est *mécontent* pour un motif très-grave, parce qu'on a reçu une injure; et *malcontent* pour une raison légère, pour un manque de complaisance, par exemple. « On exhorta en vain Louis XII à punir quelqu'un dont il avait été *mécontent* avant que de monter sur le trône. » ROLL. « Bayard, voyant que son refus affligeait son hôtesse, et ne voulant pas la laisser *malcontente* de lui, consentit à recevoir son présent. » ID.

Toutes les fois qu'il y a une injustice de commise, passe-droit, inexécution volontaire d'une obligation, on ne peut être que *mécontent*. On est *malcontent* de son état, de sa fortune, du tour que prennent les affaires, quand ils ne sont pas comme on désirerait qu'ils fussent. « Les gens du monde, avec tous leurs biens, tous leurs plaisirs, sont presque toujours *malcontents* et se plaignent de leur sort. » BOURD.

MALAISE, MÉSAISE. Ils désignent un état ou une situation légèrement pénible.

Malaise exprime plutôt l'état où l'on se trouve, et *mésaise* le sentiment qu'on éprouve. Dans le *malaise* on n'est pas commodément; l'âme est désagréablement affectée dans le *mésaise*.

Ce que *malaise* exprime de fâcheux se rapporte à l'extérieur, à la position, ou aux entours : le *malaise* se fait sentir à une personne qui est mal à l'aise, mal assise, mal couchée, ou gênée dans ses rapports avec les autres. « Les premiers mobiles du monde furent le besoin, l'inquiétude du *malaise*, et l'espérance d'un meilleur sort. » MARM. « On sentait la contrainte du duc de Bourgogne avec Monseigneur, encore plus avec Mlle Choin, et le *malaise* avec tout cet intérieur de Meudon. » S. S.

Le mot *mésaise*, plus particulièrement subjectif, indique un état général de déplaisir dans lequel on désire vaguement d'être mieux. « Le plaisir est notre but; car qui écouterait celui qui, pour sa fin, établirait notre peine et *mésaise* ? » MONTAIGN. « Le désir est une espèce de

mésaise que le goût du bien met en nous. » VAUV. « Notre mal est la vaine curiosité de notre esprit qui ne peut ni sortir de son ignorance ni la supporter; c'est ce *mésaise* et cette rêverie de malade que nous appelons une noble recherche de la vérité. » FÉN.

MALSÉANT, MESSÉANT. Contraire à la bienséance.

Mais l'un signifie une inconvenance de forme, l'autre une inconvenance intrinsèque, essentielle. C'est apparemment à quoi se réduit la distinction suivante de Condillac. « Il me semble que le premier se dit des choses qui ne conviennent pas à l'état, à l'âge ou à la profession d'une personne, et que le second se dit de tout ce qui ne sied pas. »

Une barbe d'artiste terminant la figure d'un prêtre ou d'un magistrat serait *malséante;* il est *messéant* que la femme commande au mari et que le valet en remontre à son maître. L'air dissipé est *malséant*, et l'inattention est *messéante* pour un magistrat. Une posture *malséante* ne messied qu'eu égard aux usages tout extérieurs et formels de la civilité; une posture *messéante* messied réellement, blesse l'honnêteté, va jusqu'à l'indécence.

« On doit donner largement aux femmes de quoi maintenir leur état, d'autant que l'indigence est beaucoup plus *malséante* et malaisée à supporter à elles qu'aux mâles. » MONTAIGN. « Les petits verres sont les miens favoris, et me plaît de les vider, ce que d'autres évitent comme chose *malséante*. » ID. — « Aux canonnades, il est *messéant* de s'ébranler pour la menace du coup. » ID. « Le vice de mentir apparaît toujours très-*messéant* à un homme bien né, quelque visage qu'on lui donne. » ID.

MALVENDU, MÉVENDU. Qui n'a pas été bien vendu.

Le premier de ces mots implique un blâme relativement à la manière dont la vente s'est faite. Quand on a vendu par petites portions, au lieu de vendre par parties considérables, à crédit et non comptant, ou bien à des débiteurs peu solides, dans ces différents cas on a *mal vendu*, ou la marchandise a été *mal vendue*. Mais à *mévendu* s'attache l'idée d'une faute moins relative à la forme qu'au fond, au mode de la vente qu'au dommage éprouvé en conséquence d'une vente désavantageuse : on *mévend* ce qu'on vend au-dessous de son prix réel. On emploie bien aussi *mal vendre* ou *vendre mal* dans ce sens; mais alors on parle avec moins de précision, et on a tort de ne pas préférer une expression qui dit la même chose d'une manière toute spéciale et exclusive.

Une observation bien simple sert à prouver que *mé* l'emporte sur *mal*, dans le sens défavorable où ils se prennent l'un et l'autre. C'est que *mal vendre* ou *vendre mal* signifie quelquefois vendre peu: cette marchandise s'est *mal vendue* sur tel marché, se *vend mal* dans telle saison. Au lieu que le substantif *mévente* signifie *non-vente*, cessation de vente. En allemand, *Uebelthat*, mot à mot, un *malfait*, désigne une mauvaise action sous le rapport tout extérieur du mal qu'elle cause à autrui, et *Missethat*, *méfait*, une mauvaise action considérée intrinsèquement comme violant une loi, et en elle-même digne de punition. D'ailleurs, ou plutôt en conséquence, le *malfait* est un simple délit, et le *méfait* un crime.

Jean-Jacques écrit à Diderot : « Vous avez un malheureux penchant à *mésinterpréter* les discours et les actions de vos amis. » Voilà un mot excellent, qui n'est pas usité, au moins à en croire l'Académie, et qui mériterait de l'être, concurremment avec *mal interpréter;* car ces deux verbes ne signifient pas tout à fait la même chose. *Mal interpréter*, c'est seulement supposer un sens qui n'est pas le véritable, attribuer une intention qu'on n'a pas eue, une intention mauvaise, mais rien de plus. *Mésinterpréter*, c'est imputer une intention criminelle, des desseins noirs et funestes, partant d'un fonds de méchanceté, et, comme le dit Jean-Jacques lui-même dans l'endroit cité, des horreurs.

PRÉFIXE *IN*.

Cette particule est primitivement une préposition latine, traduite en français par *en*, et qui a deux significations différentes. Elle marque le plus souvent un rapport de contenance, elle exprime qu'une chose est ou va dans une autre; alors elle répond au grec ἐν, εἰς; d'autres fois elle peut se rendre par à, vers, sur, contre, et rappelle le grec ἀνὰ. Mais dans les mots composés dont elle forme la syllabe initiale, outre ces deux idées, elle en désigne fréquemment une troisième, celle de négation ou d'absence, auquel cas elle reproduit tout à fait l'ἀ privatif des Grecs. Les autres particules *de*, *dis*, *mal*, employées quelquefois dans le sens négatif, ne sont pas aussi spécialement destinées à nier, ne nient pas d'une manière aussi complète et absolue, ou elles ajoutent chacune à cette idée un accessoire particulier.

PRÉFIXES *IN* ET *RE*.

Improuver, réprouver.

IMPROUVER, RÉPROUVER. Faire le contraire d'approuver : trouver mauvais et le dire.

Dans le premier de ces mots *in* est agressif, il signifie contre, il marque opposition : *improuver*, c'est être contre, blâmer. Dans le second *ré* est adversatif et répulsif; il marque une opposition violente, par laquelle on rejette, on fait reculer loin de soi, sans pitié, ni rémission : *réprouver*, c'est s'élever contre, proscrire avec hostilité et mépris.

« On *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux; on *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable. On *improuve* une opinion dangereuse, une action blâmable; Dieu *réprouve* les méchants, les infidèles. On *improuve* par des discours, des raisonnements, des impugnations, des attaques; on *réprouve* par le décri, les condamnations, la proscription. La raison *improuve*, elle a droit d'éclairer; l'autorité *réprouve*, elle a droit de proscrire. » ROUB.

« Il y a déjà longtemps, dit Labruyère, que

l'on *improuve* les médecins et que l'on s'en sert. » On se garderait de les employer, si on les *réprouvait*. « La religion des Juifs consistait seulement en l'amour de Dieu, et Dieu *réprouvait* toutes les autres choses. » PASC. « Il est prédit que les Juifs *réprouveraient* Jésus-Christ et qu'ils seraient *réprouvés* de Dieu. » ID. « On est sûr de plaire au peuple par des sentiments que la morale avoue; on est sûr de le choquer par ceux qu'elle *réprouve*. » MONTESQ. « Les armées ne regardèrent ces députés du sénat envoyés par Tibère que comme les plus lâches esclaves d'un maître qu'elles avaient déjà *réprouvé*. » ID.

PRÉFIXES *IN* ET *CON*.

Impliqué, *compliqué*.

IMPLIQUÉ, COMPLIQUÉ. Mêlé.

Impliqué, mêlé dans; *compliqué*, mêlé avec. *Impliqué* ne se dit que des personnes qui se trouvent mêlées dans des affaires criminelles ou fâcheuses; *compliqué* ne se dit que des choses mêlées les unes avec les autres, mélangées, entrelacées, confondues. La personne *impliquée* dans une affaire n'y est pas étrangère, elle y trempe; la chose *compliquée* n'est pas simple, mais mixte, multiple ou embarrassée. On *implique* quelqu'un dans une conspiration, en l'y enveloppant, en lui en attribuant une part; on *complique* une affaire en l'entremêlant d'une foule de circonstances vagues ou inutiles qui l'embrouillent.

Impliqué est relatif et veut toujours qu'on indique expressément la personne *impliquée* et ce dans quoi elle est *impliquée* : *impliqué* dans. *Compliqué* est absolu et se dit bien seul : une question *compliquée*. Pascal a commis une faute contre la justesse du langage, en disant : « Les preuves de Dieu métaphysiques sont si éloignées du raisonnement des hommes et si *impliquées* qu'elles frappent peu. »

PRÉFIXES *IN*, *CON* ET *AD*.

Inhérence, *cohérence*, *adhérence*.

INHÉRENCE, COHÉRENCE, ADHÉRENCE. État de choses qui se tiennent et ne peuvent qu'avec peine être séparées.

Inhérence exprime quelque chose d'abstrait, le rapport ou l'union d'une qualité à une substance, et non, comme ses synonymes, le rapport ou l'union de plusieurs substances ou des parties d'une substance entre elles. D'ailleurs, à la différence encore des deux autres mots, celui-ci est beaucoup moins usité que l'adjectif correspondant : la pesanteur est *inhérente* à la matière, la faiblesse à notre nature.

D'autre part, la *cohérence* exprime d'abord une *adhérence* entre les parties d'un même tout; et l'*adhérence*, la jonction d'une chose à une autre.

Mais ensuite, les deux mots se disent également, en parlant de choses différentes ou des parties d'une même chose. Ils diffèrent alors comme *avec* et *à* en vertu du sens de leurs préfixes, *cum* et *ad*. Les choses ou les parties, entre lesquelles il y a *cohérence*, sont jointes ou unies l'une *avec* l'autre; les choses ou les parties entre lesquelles il y a *adhérence*, sont simplement jointes ou unies l'une *à* l'autre. C'est-à-dire qu'il y a connexion entre les premières, elles forment un tout; et liaison seulement, jonction entre les dernières, elles ne sont qu'attachées l'une à l'autre, elles ne se touchent pas par tous les points, mais par un seul. C'est pourquoi toutes choses égales d'ailleurs, l'union étant réciproque, complète, ayant lieu sous tous les rapports, là où il y a *cohérence*, elle est plus forte que là où il y a simple *adhérence*. « La ferme *cohérence* des pierres. » BUFF. « La faible *adhérence* des parties intégrantes de l'eau. » ID.

PRÉFIXES *IN* ET *DE*.

Irraisonnable, *déraisonnable*. *Improuver*, *désapprouver*.

IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE. Sans raison.

In nie la raison d'une manière complète, absolue; il marque absence de raison, à la rigueur, si bien que l'être *irraisonnable* en est totalement dépourvu. « Tous les philosophes ont distingué en l'homme deux parties, l'une raisonnable qu'ils appellent νοῦς, *mens*; l'autre qu'ils appellent sensitive et *irraisonnable*. » BOSS. « J. C. naît dans une crèche, pour se montrer la pâture même des animaux *irraisonnables*. » ID. Lafontaine, parlant de notre ressemblance aux bêtes, dit : « Nous sommes l'abrégé de ce qu'il y a de bon et de mauvais dans les créatures *irraisonnables*. »

Dé exprime déchet, perte partielle, suspension momentanée de raison par suite d'un écart, d'un déréglement de celui qui en est doué et qui en mésuse. « Un homme ne serait pas moins *déraisonnable*, s'il me voulait obliger de croire quelque événement, par cette seule raison que cela n'est pas impossible. » P. R. « Le pasteur est pour son troupeau; et il n'est personne d'assez *déraisonnable* pour prétendre que le troupeau soit pour le pasteur. » ROLL. « Rien n'est plus *déraisonnable* que de vouloir que tous les sentiments aient une expression également marquée. » LAH. *Déraison* ne signifie pas, à la lettre, manque de raison, mais extravagance, faute contre la raison.

Les animaux toute leur vie, les enfants avant un certain âge, tous les hommes pendant le sommeil, et les imbéciles tout le temps de leur maladie, sont *irraisonnables*; l'homme est *déraisonnable* toutes les fois que, dans sa conduite, il agit contrairement à la raison, il use mal de sa raison.

IMPROUVER, DÉSAPPROUVER. Ne pas approuver, trouver mauvais, sans pourtant aller jusqu'à *réprouver*, c'est-à-dire jusqu'à rejeter avec aversion et à proscrire comme détestable.

Improuver est plus près de *réprouver*. On *improuve* une mauvaise action; on *désapprouve* quelque chose de peu sensé. *Improuver* est agressif, c'est être contre, blâmer; *désapprouver* n'est que restrictif, c'est retrancher de l'approbation, lui faire perdre quelque chose : on *désapprouve* en jugeant qu'une chose n'est pas bonne, convenable.

Mais une autre différence consiste en ce que *désapprouver* est décisif, ouvert, explicite, a un air de sentence qui manque à *improuver*. Celui qui *désapprouve*, juge, prononce, déclare hautement, solennellement qu'une chose n'est pas bonne. *Improuver*, c'est trouver à redire, mais plutôt intérieurement, indirectement. Celui qui *improuve* condamne dans son cœur.

« Cliton est l'arbitre des bons morceaux, et il n'est guère permis d'avoir du goût pour ce qu'il *désapprouve*. » LABR. « Quand je *désapprouve* l'usage du vin, je ne condamne pas de même ces boissons qui égayent la raison. » MONTESQ. « La majeure et plus saine partie du gouvernement a *désapprouvé* assez hautement ce coup fourré. » J. J. — « Des représentations de quelques membres de la bourgeoisie suffisaient pour marquer qu'elle *improuvait* la procédure. » ID. « La bourgeoisie a le droit de faire des représentations dans toutes les occasions où elle *improuve* la conduite des magistrats. » ID. « Le libertinage n'est plus un bon air dès que votre conduite l'*improuve*. » MASS. (*Sur les vertus des grands*).

Ce caractère de *désapprouver* lui vient, ou de ce que *de* est la particule déterminative par excellence, ou de ce que le verbe composé latin *approbare*, en cela différent du simple *probare*, signifie non seulement *approuver*, mais aussi témoigner son assentiment par des démonstrations.

PRÉFIXES *IN* ET *EX*.

Inciter, *exciter*. *Incursion*, *excursion*.

INCITER, EXCITER. Disposer quelqu'un à faire quelque chose en le stimulant, en l'échauffant.

Inciter, *incitare*, *citare*, *ciere in*, mouvoir vers. *Exciter*, *excitare*, *citare*, *ciere ex*, faire sortir de son état, émouvoir, remuer. *Inciter* a essentiellement rapport au but; aussi dit-on toujours *inciter à*, et jamais, d'une manière absolue, *inciter* simplement, comme on dit *exciter* : il n'a pas besoin qu'on l'*excite*. De son côté, *exciter* a essentiellement rapport à la force ou à l'énergie provocante et provoquée; on dit *exciter* l'ardeur (Boss.), le zèle (ACAD.).

Inciter, c'est donc donner l'idée d'un but et y pousser doucement, en dedans, en secret, faire qu'on y incline; *exciter*, c'est réveiller, pousser fortement et avec vivacité.

Inciter marque bien aussi l'impulsion, mais faiblement; son idée propre est l'indication du but. « C'est par le plaisir et la douleur que Dieu pousse et *incite* les animaux aux fins qu'il s'est proposées. » Boss. « La solennité de cette église, et je ne sais quel mouvement de mon cœur m'*incite* à parler du nom de Jésus. » ID. « *Incité* par le plaisir que j'avais senti, je cueillis un second et un troisième fruit. » BUFF.

Exciter peut bien aussi marquer le but, mais ce n'est pas toujours ni aussi expressément; son idée propre est la force de la stimulation. « Les sens *excitent* l'âme, ils la réveillent, ils l'avertissent de certains effets. » Boss. « Ce sera un motif pressant qui me réveillera, qui m'*excitera*, qui m'encouragera à tout entreprendre. » BOURD.

On a besoin d'*incitation* pour s'aviser de faire, et d'*excitation* pour avoir la force de faire.

INCURSION, EXCURSION. Course d'hommes ou d'animaux de leur pays en un autre.

L'un vient de *in currere*, courir dans, sur ou vers; l'autre de *ex currere*, courir hors de. On dit faire une *incursion* dans le Péloponnèse (COND.), en Sicile (VOLT.), sur Bénévent (COND.), et faire une *excursion* hors de son pays : « Mes travaux me permettront cette *excursion* hors de ma douce retraite. » VOLT.

Pour *incursion* l'idée caractéristique est celle du but, du lieu où l'on se porte; pour *excursion* c'est celle du point de départ, du lieu que l'on quitte. Un pays est exposé aux *incursions* ou à l'abri des *incursions*. La garnison d'une ville doit faire de rares et de courtes *excursions*, de peur de surprise. Des peuples nomades qui n'ont pas de séjour fixe ne peuvent faire que des *incursions*.

Toutes les fois qu'on a présent à l'esprit le lieu d'où le mouvement part, on doit se servir du mot *excursion*. Des peuples, des hommes, des oiseaux (BUFF.) sédentaires, ou qui trouvent chez eux tout ce qui est nécessaire à leurs besoins, ne font pas d'*excursions*. Au contraire, *incursion* sera le mot propre, si l'attention se porte nécessairement sur le lieu où le mouvement aboutit. Dans l'antiquité, les peuples barbares, attirés en certains pays par l'appât du butin, y faisaient des *incursions*.

Excursion est le seul de ces deux mots qui se prenne dans le sens de *digression*, parce qu'il est le seul qui marque un rapport au lieu d'où on s'éloigne.

On dira dans un sens analogue, la connaissance de tels monuments, de telles plantes est due aux *incursions* des savants dans tels pays; et, ce botaniste ne se borne pas à étudier les fleurs du lieu qu'il habite, il fait de fréquentes *excursions*.

C'est ainsi que *irruption* signifie l'action de se précipiter dans ou sur; et *éruption*, celle de sortir de, de s'élancer hors de.

PRÉFIXES *IN* ET *DIS*.

Infamant, *diffamant*. *Informe*, *difforme*. *Inconvenance*, *disconvenance*.

INFAMANT, DIFFAMANT. Qui produit l'infamie ou ternit la réputation.

Le premier a une plénitude de sens qui manque au second. *In* nie la réputation, la bonne renommée d'une manière absolue et positive. *Dis* marque une séparation inachevée, en train de se faire, et peint l'effort avec lequel on l'opère; il n'est pas plus négatif et rigoureux que *dé* dans *déraisonnable*. Ce qui est *infamant* porte infamie, rend infâme, et c'est parce que ce mot marque un effet plus complet qu'il se dit des actes de justice : peine (LABR., ROLL., COND., MARM.), amende (VOLT.), note (Boss.) *infamante*; supplice (VOLT.), arrêt (LAH.) *infamant*. Ce qui est *diffamant* expose à perdre ou fait perdre peu à peu la réputation, fait descendre, ou plutôt tend, cherche à faire descendre du rang qu'on occupe dans l'opinion publique. Il faut distinguer la satire personnelle et *diffamante* de la satire générale (MARM.).

On dira donc une condamnation *infamante* (J. J.), et une imputation (Fén.) ou une inculpation (Beauz.) seulement *diffamante*. On dira aussi un vice (Bell., S. S.) ou un défaut (S. S.) *infamant*, et des bruits faux et *diffamants* (Fén.).

Même différence entre *informe* et *difforme* : l'animal *informe* n'a pas de forme ou est tout difforme; l'animal *difforme* pèche seulement sous le rapport de la forme, est contrefait ou mal bâti. « Un petit ours était horriblement laid; on ne reconnaissait en lui aucune figure d'animal; c'était une masse *informe* et hideuse.... Sa mère l'ayant léché longtemps, il commença à devenir moins difforme. » Fén.

Inconvenance et *disconvenance*, défaut de convenance, se distinguent d'une autre manière. *Disconvenance*, comme *disproportionné*, emporte une idée de dualité et de relation étrangère au mot *inconvenance*, qui se prend toujours absolument et en morale. « *Inconvenance* n'est pas *disconvenance*, dit Voltaire; on entend par *disconvenance* des choses qui ne se conviennent pas l'une avec l'autre; et j'entends par *inconvenance* des choses qu'il ne convient pas de faire. »

Pourquoi l'Académie, qui admet *inconvenant*, fait-elle difficulté d'admettre *inconvenance* ?

PRÉFIXES *IN* ET *MAL*.

Inhabile, *malhabile*. *Impropre*, *malpropre*. *Indisposé*, *mal disposé*. *Impoli*, *mal poli*.

INHABILE, MALHABILE. Qui manque d'habileté.

L'*inhabile* en manque totalement; le *malhabile* n'en a pas beaucoup. En effet *in* nie, et *mal* ne fait que présenter sous un mauvais jour, que donner une idée défavorable.

Inhabile est donc le mot qui convient pour exprimer un défaut absolu. La vieillesse est

Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse. Boil.

Les pédants sont

Inhabiles à tout, vides de sens commun. Mol.

« Il y a très-peu d'hommes entièrement *inhabiles* à toute occupation. » Lam. Montaigne remarque en lui-même une *inhabileté* à toute sorte d'affaire. En jurisprudence, où on parle toujours à la rigueur, on ne se sert que d'*inhabile*. « Conrad fut déclaré *inhabile* à succéder à l'empire. » Cond.

Malhabile, au contraire, désigne un défaut relatif, l'imperfection plutôt que l'absence de l'habileté. « Un ministre *malhabile* veut toujours vous avertir que vous êtes esclaves. » Montesq. « Ils ne sont pas assez *malhabiles* pour s'engager à soutenir le désintéressement de ce prétendu [illegible]. » Boss. « Vous êtes bien *malhabile* d'avoir d'avoir fait telle chose. » Acad.

[illegible]OPRE, MAL PROPRE. Qui n'est pas propre [illegible] pour, convenable.

[illegible] terme *impropre* est déplacé là où il se [illegible], il dénature le sens; un terme *mal propre* [illegible] moins; seulement il ne convient pas, il [illegible] pas bien l'idée. Dans un autre sens on [illegible] *impropre* à ce pour quoi on n'est pas né, et [illegible] *propre* à ce qu'on fait sans beaucoup de succès. [illegible] bœuf est *impropre* à la guerre; quand il [illegible] jeune ou trop vieux, blessé, malade, il est *mal propre* au labour, c'est-à-dire qu'il laboure mal, faute de force. Les hommes sont de même *impropres* et *mal propres* à certaines choses. Un paysan grossier, sans instruction, est *impropre* aux affaires; un artiste, un poëte, y sont *mal propres*. Dans le *Misanthrope*, Oronte veut savoir d'Alceste si le sonnet qu'il a fait est bon. Alceste lui répond :

> Monsieur, je suis *mal propre* à décider la chose.
> Veuillez m'en dispenser [1].

« Je me sens *mal propre* à bien exécuter ce que vous souhaitez de moi. » Mol.

> Je vous seconderai, quoique *mal propre* à feindre.
> Dest.

« L'homme attentif à la vérité, a connu ce qui était propre ou *mal propre* à ses desseins. » Boss. « On dit qu'un homme est propre ou *mal propre* à la course. » Id.

Montaigne dit d'une manière absolue que, « *impropre* à faire bien et à faire mal, il ne cherche qu'à passer; » et, d'une manière relative, que « les boiteux sont *mal propres* aux exercices du corps. »

INDISPOSÉ, MAL DISPOSÉ. Dans une mauvaise disposition de corps ou d'esprit.

Pour être *indisposé*, il faut être malade; il suffit de ne pas se sentir bien, de flotter entre la santé et la maladie, pour être *mal disposé*.

D'autre part, on est *indisposé* contre quelqu'un et *mal disposé* pour quelqu'un; on est fâché, aigri contre celui-là, on ne fera rien pour lui; on n'est pas porté à écouter celui-ci, cependant on peut encore faire pour lui quelque chose. On est *indisposé* contre la personne dont on a à se plaindre, et *mal disposé* involontairement à l'égard de celle dont l'air, la tournure ne reviennent pas ou ne préviennent pas en sa faveur.

IMPOLI, MAL POLI. Qui laisse à désirer sous le rapport de la politesse.

L'*impoli* n'a point de politesse; le *mal poli* n'en a pas assez, ou n'a qu'une politesse imparfaite. « La plupart des jeunes gens croient être naturels, lorsqu'ils ne sont que *mal polis* ou grossiers. » Laroch.

PRÉFIXES *IN* ET *IL*.

Inlisible, *illisible*.

INLISIBLE, ILLISIBLE. Qu'on ne peut lire; deux mots inventés au XVIIIe siècle, quoiqu'il y ait un exemple d'*inlisible* dans Mme de Sévigné.

Inlisible est formé contre l'analogie. Devant *l*, *in* devient *il* : *légal*, *illégal*; *lettré*, *illettré*; *limité*, *illimité*. On doit donc le supprimer ou y attacher une signification propre. Or, un écrit peut n'être pas lisible, soit parce que les caractères en sont mal formés ou indistincts, soit parce que le sens en est mauvais, insupportable. Pourquoi ne pas représenter ces deux vues de l'esprit par deux termes différents ? Et *inlisible*, irrégulier dans sa forme, produit de l'ignorance, ne convient-il pas pour désigner un défaut grossier, apparent, qui ne demande pour être vu

1. Au Théâtre-Français, on se permet de corriger Molière, et, par une fausse délicatesse, l'acteur substitue *peu propre* à *mal propre*.

qu'une opération toute simple, savoir, le défaut d'être indéchiffrable; tandis que *illisible* servirait à qualifier les écrits qu'on ne saurait lire, tant on y trouve à reprendre?

« Il y a quelques feuilles de mon discours extrêmement barbouillées et presque *inlisibles*, difficiles même à relier sans rogner de l'écriture que j'ai quelquefois prolongée étourdiment sur la marge. » J. J. « Sa main ne forme que des caractères *inlisibles*. » Volt. « J'ai perdu les yeux avec une malheureuse petite édition de Corneille, en caractère presque *inlisible*. » Id.

Mais on dira avec Laharpe : un livre ou un drame *illisible*, c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même en un endroit, insupportable à la lecture; un auteur ridicule, *illisible*, ennuyeux et absurde; les *fastes* de Lemierre sont une *illisible* rapsodie.

PRÉFIXE *EN*.

Durcir, endurcir. Brouiller, embrouiller. Traîner, entraîner. Fermer, enfermer. Lever, enlever.

Il y a identité entre cette prépositive et la précédente. Seulement elle ne se prend jamais, comme *in*, dans le sens négatif, elle est française au lieu d'être latine, et les mots qu'elle commence sont à radical français ou francisé. Lorsque ceux-ci se trouvent unis à leur radical même par une synonymie plus ou moins étroite, il faut, pour les en distinguer, avoir égard non-seulement à la valeur propre de leur syllabe initiale, mais et plus encore à la modification de sens éprouvée par tout mot qui de simple devient composé, ou, ce qui est la même chose, à la différence qui existe toujours entre deux mots dont l'un est et par cela seul qu'il est simple, l'autre étant composé. Cette différence ayant été établie ailleurs avec détail n'a pas besoin d'être exposée de nouveau sous une forme générale : il suffira de l'avoir rappelée avant d'en montrer tout à la fois l'application et la vérification dans les exemples qui vont suivre.

DURCIR, ENDURCIR. Rendre dur.

Durcir est le terme simple, ordinaire, rigoureux, et à cause de sa rigueur même il ne se dit qu'au propre. *Endurcir* annonce quelque chose de remarquable qui détermine à ne pas se contenter de l'expression commune. La grande chaleur *durcit* la terre, ou le soleil la boue; phénomène très-simple et de tous les jours. Mais le grand air *endurcit* certaines pierres et on *endurcit* le fer par la trempe.

D'autre part, le simple énonce le genre d'effet produit sans l'exprimer, sans le décrire, sans en marquer les progrès et les phases, ainsi que le fait le composé. « *Durcir* signifie proprement rendre dur, et *endurcir* faire devenir dur; car celui-ci marque plus particulièrement le passage à un état de dureté. Comme il est ordinairement difficile de remarquer le passage dans les choses physiques, il faut d'ordinaire se servir de *durcir* dans le sens propre : *durcir* le fer, le bois, etc. Ce n'est que dans le cas où ce passage peut s'observer que *endurcir* est préférable : la plante des pieds s'*endurcit* à force de marcher. » Cond. « S'*endurcir* les genoux devant la Notre-Dame de Lorette. » Volt. — La brique (Laf.) et les pieux (Fén.) se *durcissent* au feu, c'est l'effet d'un instant. Mais « le bois d'un cerf commence par deux dagues qui croissent, s'allongent et s'*endurcissent* à mesure que l'animal prend de la nourriture. » Buff.

BROUILLER, EMBROUILLER. Mettre pêle-mêle.

Brouiller est seul d'usage au propre, il exprime l'idée commune d'une manière toute générale, et sans indiquer si le mélange est ou n'est pas avantageux : on *brouille* des œufs, des drogues, plusieurs vins ensemble.

Au figuré, les deux mots signifient mettre une confusion fâcheuse dans les affaires ou dans les idées. Mais d'abord *brouiller* s'emploie bien seul et sans complément. « Bucer ne fait que *brouiller*. » Boss. « Ce terme de *prochain* n'avait été inventé que pour *brouiller*. » Pasc.

Il (le distrait) cherche, il trouve, il *brouille*, il regarde sans voir. Regn.

Embrouiller, au contraire, doit toujours être suivi du nom de la chose qui reçoit l'action.

Ensuite *brouiller* est absolu, et *embrouiller* relatif. L'un exprime le désordre en soi, objectivement, dans les choses; l'autre l'exprime par rapport à notre esprit qui ne peut plus distinguer, démêler les choses. *Brouiller*, c'est déranger simplement; *embrouiller*, c'est obscurcir les choses en les dérangeant, ou en les disposant d'une autre manière. On *embrouille* des questions, on ne les *brouille* pas. « *Embrouiller* les questions par des termes d'école. » Pasc.

« On *brouille* des personnes, des papiers; et on ne les *embrouille* pas. On *brouille* et on *embrouille* des affaires, des idées, un discours, ce qu'il s'agit de comprendre et de savoir : on les *brouille* en y mettant le désordre; on les *embrouille* en y jetant de l'obscurité. Les affaires sont *brouillées* par la mésintelligence et la discorde; elles sont *embrouillées* à cause de la difficulté de les entendre et de les expliquer. Ce qui est *brouillé* n'est pas en ordre et d'accord; ce qui est *embrouillé* n'est pas net et clair. La confusion des choses *brouillées* est dans les rapports qu'elles ont entre elles; la confusion des choses *embrouillées* est dans la manière dont elles se présentent à notre esprit comme dans un *brouillard*. » Roub.

D'un autre côté, *brouiller*, comme *faire croire*, marque moins d'action de la part du sujet, ou une action moins volontaire, moins expresse, une action qui peut même venir des choses. « Les termes enveloppés *brouillent* les idées différentes. » Boss. « Un si grand nombre d'objets ne peut manquer de blesser et de *brouiller* l'imagination des enfants. » Mal. « Ce faible ménagement *brouille* en nous toute l'idée de première cause. » Boss. « La raison était faible et corrompue; et à mesure qu'on s'éloignait de l'origine des choses, les hommes *brouillaient* les idées qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres. » Id. — Mais *embrouiller*, comme *faire accroire*, indique une action faite par une personne, à dessein; il suppose presque toujours de l'invention et de l'artifice, et par suite plus de confusion ou une plus grande complication produite dans l'objet. « Les subtilités des hérétiques ont *embrouillé* le

sens véritable de cette parole. » Boss. « Est-ce ainsi qu'il faut parler dans un catéchisme à un enfant, afin de lui *embrouiller* toutes ses idées? » Id. « Il cherche dans ces passages de quoi *embrouiller* les esprits, et il n'épargne rien pour vous surprendre. » Id. « Les plaideurs ne manquent pas de former des contestations et des accusations inutiles, et d'*embrouiller* leur procès d'une infinité d'accessoires qui confondent le principal. » Mal.

TRAINER, ENTRAINER. Mener ou faire venir de force.

Traîner exprime l'action ordinaire et à la manière ordinaire : des chevaux *traînent* une voiture, c'est-à-dire la tirent après eux. *Entraîner* désigne une action remarquable par l'effort du sujet et la résistance de l'objet, comme est celle d'un fleuve qui emporte quelque chose, non pas après soi, mais en soi, avec soi, dans son cours.

« On *traîne* en prison l'homme que l'on contraint; on y *entraîne* celui qu'on y emporte, pour ainsi dire, malgré tous ses efforts. L'action de *traîner* demande sans doute souvent une force qui triomphe d'une résistance; elle est lente quelquefois. L'action d'*entraîner* demande une grande force qui triomphe de toute résistance; elle a un prompt ou un grand effet. Le ruisseau *traîne* du sable; le torrent *entraîne* tout ce qu'il rencontre. Des chevaux *traînent* un char; le char *entraîne* les chevaux dans une pente rapide. Vous vous *traînez* pour arriver à une haute fortune, et d'un faîte glissant le poids de votre fortune vous *entraîne*. » Roub.

On *traîne* ce qu'on ne peut pas porter; le simple indique donc le genre d'action. On *entraîne* ce qui ne veut pas aller; il y a donc bien dans le composé une circonstance remarquable, celle de l'effort, de la violence. — Il y a des rivières qui *traînent* de l'or (Roll.); les pluies violentes *entraînent* la bonne terre (Id.). — Socrate n'allait jamais au théâtre que quand Alcibiade ou Critias l'y *traînait* malgré lui (Id.); Arsinoé, reine d'Égypte, après avoir vu massacrer dans ses bras ses deux fils sur l'ordre de Ptolémée Céraunus, fut *entraînée* hors de la ville et reléguée dans la Samothrace (Id.).—Le Tigre *traîne* de grosses pierres, et les soldats d'Alexandre ayant voulu le traverser ne pouvaient se soutenir qu'à grand'peine à cause de l'impétuosité du courant qui les *entraînait* (Id.).

FERMER, ENFERMER. Entourer d'une barrière. On *ferme* et on *enferme* un parc, un jardin, par exemple, de haies, de murailles ou de fossés.

Mais on les *ferme*, afin que l'accès n'en soit pas permis au public, afin qu'on n'y passe point; on les *enferme*, afin qu'ils soient *fermés* dedans, en sûreté, et à l'abri des voleurs et des animaux dévastateurs. Dans le premier cas, c'est comme si on bouchait une ouverture au moyen d'une porte; et, dans le second, comme si on serrait les objets en question dans un meuble que l'on *ferme* pour les mieux conserver. On *ferme* proprement un passage, on *enferme* des ennemis. « Les Carthaginois n'espéraient pas qu'on pût faire entrer de nouveaux vivres dans la ville où ils étaient *enfermés*, tant les Romains faisaient bonne garde pour *fermer* tous les passages. » Roll.

Il vaut mieux dire *enfermer* que *fermer* une ville de murailles, à moins que ces murailles ne la couvrent qu'en partie et d'un seul côté. « Le roi de Prusse, habile en plus d'un genre, *enferma* de tous côtés la ville de Dresde. » Volt. « Une grande muraille *ferme* la Chine au nord. » Acad.

Enfermer est encore préférable quand il s'agit d'une manière extraordinaire de *fermer*. « Les ennemis se sont laissé *enfermer* entre deux rivières. » Acad.

LEVER, ENLEVER. Ils expriment tous deux l'action de faire qu'une chose soit portée en haut.

Enlever se distingue de *lever* tout comme *entraîner* de *traîner*, c'est-à-dire par une idée accessoire de force ou de violence, ou bien quelquefois en ce qu'il signifie ne pas faire aller, mais faire venir en haut, emporter en haut avec soi : il y a des oiseaux de proie qui sont de force à *enlever* des moutons.

Lever et *enlever* veulent dire aussi ôter une chose qui est sur une autre; mais ce qu'on *lève* ne tient pas comme ce qu'on *enlève* : le chirurgien *lève* un appareil; on *lève* le couvercle d'une marmite; un rude froissement *enlève* la peau d'une partie du corps; *enlever* l'écorce d'un arbre.

PRÉFIXES *EN* ET *É*.

Enlever, élever.

ENLEVER, ÉLEVER. Lever, hausser avec effort et de manière à faire quitter la place.

Le second a rapport au point de départ et à la distance où on en est. Ce n'est pas proprement porter en haut, mais porter plus haut. On *élève*, mais on n'*enlève* pas plus ou moins.

PRÉFIXES *EN* ET *AD*.

Ennoblir, anoblir.

ENNOBLIR, ANOBLIR. Donner la noblesse ou de la noblesse.

Ce qui est *ennobli* est devenu noble en lui-même, a acquis une noblesse tout intérieure, intrinsèque, essentielle, a gagné en valeur; celui qui est *anobli* a été ajouté ou agrégé à la classe des nobles, a reçu une distinction tout extérieure qui n'augmente pas la considération due à sa personne elle-même. « *Ennoblir* exprime un changement d'état moral; *anoblir* un changement d'état social. Une belle action *ennoblit*; il y a des charges qui *anoblissent*. » Guiz.

« Ces sentiments vous *ennoblissent* à mes yeux. » Acad. « Nous enrichissons les autres animaux des biens naturels, et les leur renonçons, pour nous honorer et *ennoblir* des biens acquis. » Montaign. « N'est-il pas juste que le Verbe de Dieu ayant pris la qualité de serviteur, que l'ayant *ennoblie*, l'ayant comme divinisée dans sa personne, elle soit honorée parmi nous? » Bourd. « La chair a été *ennoblie* (en J. C.), et non la divinité dégradée. » Boss. « L'Égypte n'oubliait rien pour polir l'esprit, *ennoblir* le cœur et fortifier le corps. » Id.

« Que n'ennoblissez-vous votre profession par la vertu qui les orne toutes? » MONTESQ. « La Reynie quitta un si pénible emploi (celui de lieutenant de police de Paris), qu'il avait le premier *ennobli* par l'équité, la modestie et le désintéressement. » S. S. « Les termes les plus bas, employés à propos, s'*ennoblissent*. » VOLT.

« Si un roi épouse une fille de basse extraction, elle devient reine; elle est *anoblie* par le mariage du prince, et sa noblesse passe à sa maison. » BOSS. « Les officiers de la garnison furent dignement récompensés, et les soldats furent *anoblis* leur vie durant. » ID. « Je compte bien sur l'honneur d'être un jour agrégé à la noblesse. Mais M. Dorimon, un de nos plus riches financiers, vient d'être *anobli* d'une façon très-singulière. » LES. « Sur deux ou trois citoyens qui s'illustrent par des moyens honnêtes, mille coquins *anoblissent* tous les jours leur famille. » J. J. « Philippe II fut très-content de l'assassinat (du prince d'Orange) : il récompensa la famille de Gérard : il lui accorda des lettres de noblesse pareilles à celles que Charles VII donna à la famille de la Pucelle d'Orléans, lettres par lesquelles le ventre *anoblissait*. » VOLT.

Ennoblir se dit très-rarement des personnes; *anoblir* ne se dit que des personnes.

PRÉFIXE *PAR*.

Courir, parcourir. Venir, parvenir. Faire, parfaire. Semer, parsemer.

Par, latin *per*, à travers, marque l'occupation successive de différents points d'un espace placé entre deux termes, et par suite une action faite entièrement, de part en part, d'un bout à l'autre. Si à cette idée on ajoute celle qui résulte du rapport existant toujours entre les mots composés, quels qu'ils soient, et leurs primitifs, on arrivera sans peine à trouver la différence des synonymes suivants.

COURIR, PARCOURIR. Aller, se mouvoir dans un certain espace. Suivant l'Académie, on dit également : j'ai *couru* et *parcouru* toute la ville; *courir* et *parcourir* une carrière.

Mais *courir* garde sa valeur originelle, suivant laquelle il signifie aller vite et sans s'arrêter; il ne montre pas le sujet passant par les différents points intermédiaires d'un terme à l'autre.—Celui qui *court* toute la ville la traverse en grande hâte dans un ou deux sens. Celui qui la *parcourt* fait plus : il ne va point avec cette rapidité, il visite tous les quartiers, s'enquiert et fait des recherches spéciales dans les lieux où il passe.—Dire d'un homme qu'il a *couru* toute la France, c'est faire entendre qu'il y a peu de lieux en France où il n'ait passé. Celui qui a *parcouru* toute la France en a exploré toutes les parties plus à loisir, et dans une intention spéciale, scientifique ou artistique.

On ne dit *courir* une carrière que dans un sens absolu, et quand il ne s'agit de déterminer ni sa durée, ni ses difficultés, ni les événements qui en ont signalé les diverses parties; on commence à *parcourir* ou on achève de *parcourir* une carrière. On *parcourt* une carrière pénible, dangereuse, semée d'obstacles.

Courir est un mot purement formel, qui n'exprime pas, comme *parcourir*, un dessein arrêté.— « On *parcourt* toute la ville pour trouver une personne; on a *couru* toute la ville sans trouver une personne. » ACAD. — Un navigateur *parcourt* les mers; un aventurier *court* les mers ou les campagnes. « Sertorius *courait* les mers, lorsque les Lusitaniens l'invitèrent à se mettre à leur tête. » COND.

VENIR, PARVENIR. Aller, se rendre d'un lieu à un autre.

Venir est le terme ordinaire, général, formel, absolu. Il se joint particulièrement bien aux mots qui déterminent l'époque et le mode de transport : quand et comment *viendrez-vous*? *Parvenir*, c'est *venir* par, à travers, difficilement, lentement, et à quelque chose qu'on se propose plus expressément, à un but. « Pour *parvenir* à ce but, ils surent parfaitement conserver leurs alliés. » BOSS.

Ces deux mots se prennent aussi presque avec les mêmes nuances distinctives dans le sens d'arriver, en parlant des choses. *Venir* se dit de ce qui arrive d'ordinaire, ou tout au moins de lui-même, sans avoir d'obstacles à surmonter. Après l'hiver *vient* le printemps. Quand *vient* le courrier? « Ces rois ont vécu dans une telle mollesse, qu'à peine leur nom est-il *venu* jusqu'à nous. » BOSS. Une chose ne *parvient* qu'avec plus de peine et malgré des causes qui tendent à l'en empêcher. « La misère des pauvres *parvient* difficilement à l'oreille des rois. » COND. « C'est hier seulement que votre lettre m'est *parvenue* : je dis *parvenue*, car ce n'est pas sans peine qu'on s'est déterminé à me l'envoyer. » DUDEFF.

FAIRE, PARFAIRE. Exécuter, produire.

Parfaire est complétif; c'est *faire* d'un bout à l'autre, entièrement; de manière qu'il ne manque rien. Nous disons qu'un ouvrage est *fait* et *parfait*. « En moins d'une heure, le dépouillement entier de la maison avait été *fait* et *parfait*. » LES. « Dieu pouvait par un seul trait de sa main, tracer son tableau, le dessiner et le *parfaire*. » BOSS.

Même différence entre *achever* et *parachever*. Affaire entièrement *parachevée* (S. S.), mariage entièrement *parachevé* (ID.). « Myrtis vit, avant que de mourir, le *parachèvement* de son vœu (temple élevé à Vénus). » LAF.

SEMER, PARSEMER. Suivant l'Académie, on dit également *semer* et *parsemer* un chemin de fleurs, c'est-à-dire y en répandre.

Mais le composé ajoute au sens du simple l'idée accessoire d'une grande abondance, d'une sorte de profusion, et c'est pourquoi on dit, tout *parsemé*; un banc de pierre tout *parsemé* de coquilles (VOLT.), une porte toute *parsemée* de clous d'airain (SCARR.).

Ce sont petits chemins tout *parsemés* de roses. MOL.

Un objet *semé* de certaines choses a de ces choses, en a quelques-unes. « Le caracal a les oreilles *semées* de quelques poils argentés. » BUFF. « Des bords *semés* d'écueils. » FÉN. « On s'assit sur l'herbe *semée* de violettes. » ID. — Un

objet *parsemé* de certaines choses a de ces choses en grande quantité, en est tout couvert. « Les environs étaient *parsemés* de mille sortes de fleurs qui parfumaient l'air. » Les. « Dans les fleurs, quelle profusion d'or, de perles, de diamants *parsemés* avec tant d'art sur un fond si fin ! » P. A.

Voltaire dit en parlant de l'*Héraclius* de Caldéron : « L'énorme démence de cette pièce n'empêche pas qu'elle ne soit *semée* de plusieurs morceaux éloquents et de quelques traits de la plus grande beauté. » Et ailleurs, au sujet d'un poëme latin intitulé *Sarcotis* : « On fut surpris du grand nombre de très-beaux vers dont la *Sarcotis* était *parsemée*. »

PRÉFIXE *PER*.

Cette particule initiale est la précédente sous sa forme latine; elle en a tout à fait la signification.

PRÉFIXES *PER* ET *RE*.

Percevoir, recevoir.

PERCEVOIR, RECEVOIR. Recueillir ou toucher des revenus, des droits, des impôts. La racine commune est *capere*, prendre.

Percevoir représente l'action générale comme composée d'actions partielles par chacune desquelles il faut passer; ce mot donne l'idée de plusieurs opérations, de plusieurs démarches successives qu'on est obligé de faire, et, partant, d'un soin particulier, d'une part considérable prise à l'action. *Recevoir*, *rursus capere*, c'est toucher ce qui est dû, le prendre des mains de ceux qui se présentent pour l'acquitter. Le *percepteur* est un homme toujours en mouvement pour faire venir ce qu'on n'est pas pressé d'apporter et pour aller quelquefois le chercher. Le *receveur* est là simplement qui attend ce qu'on lui apporte et qui vérifie si on lui apporte assez.

PRÉFIXE *PRO*.

Moteur, promoteur.

Particule française, latine et grecque, qui, dans ces deux dernières langues, est d'abord préposition et signifie, devant, en avant. Dans les mots composés dont elle fait partie, elle garde le même sens; elle indique l'action de mettre devant, en avant, quelquefois en tirant dehors, et elle a une grande analogie avec l'adverbe grec et latin *porro*, en avant, au loin : *proficere*, s'avancer, *porro facere*, agir en avant; *prospicere*, *porro spicere*, voir devant soi, dans le lointain.

MOTEUR, PROMOTEUR. Celui qui donne le mouvement à une chose, celui par qui elle va. *Moteur*, de *movere*, mouvoir; *promoteur*, de *pro movere*, mouvoir ou pousser en avant, étendre.

Le *moteur* d'une affaire en est l'âme; sans lui elle n'irait point du tout : le *promoteur* en est le propagateur; sans lui elle ne prendrait ni développement ni extension.

Otez le *moteur* d'une chose, vous supprimez la chose elle-même; ôtez-en le *promoteur*, vous ne la supprimez pas, vous en empêchez seulement l'accroissement et le progrès. Le *moteur* est plutôt l'auteur et le soutien essentiel; aussi dit-on souvent le premier *moteur*. Le *promoteur* est plutôt celui qui fait croître, valoir ou prospérer, et, au lieu d'être l'auteur lui-même, on l'oppose très-bien à l'auteur. « Il n'est plus le fondateur de cet établissement, l'auteur de cette entreprise, il n'en est que le *promoteur*. » Acad. « Saint Augustin est le premier auteur de ce raisonnement; le P. Malebranche en a été le *promoteur*. » P. A. Le *moteur* donne la vie; et le *promoteur*, la vogue.

D'autre part, le *moteur* peut être caché ou l'âme de choses secrètes, d'une intrigue, d'une conjuration : le *promoteur* est en évidence, ou il est à la tête de choses qui se *pro*duisent, qui paraissent au dehors, qui éclatent. — « Il est le *moteur* secret de ces intrigues. » Acad. « Il fut le *promoteur* de la guerre, de cette querelle, de la réforme. » Acad. — « Oh ! si je connaissais ceux qui commandent ces écrits, voici ce que j'oserais dire à ces *moteurs* cachés. » Beaum. « On s'obstine à voir en moi un *promoteur* de bouleversements et de troubles. » J. J.

PRÉFIXES *PRO* ET *É*.

Prononcer, énoncer.

PRONONCER, ÉNONCER. Exprimer ses idées par le discours d'une manière plus ou moins nette.

Pro signifie devant, en avant, en public. On *prononce* donc comme on *pro*fère, comme on *pro*clame, comme on *pro*fesse, comme on *pro*teste, en public, devant le monde ou devant des auditeurs, hautement. *E* ou *ex* signifie hors de et a rapport au point de départ, c'est-à-dire ici à la pensée. On *énonce* donc en *ex*posant plus ou moins bien ce qu'on a dans l'esprit. *Prononcer* regarde le dehors, et *énoncer* le dedans : on *prononce* clairement, quand on est entendu de toute l'assemblée, de toutes les parties de la salle; on *énonce* clairement quand on fait bien connaître ce qu'on conçoit. Tel ne sera jamais orateur, parce qu'il a la *prononciation* mauvaise et l'*énonciation* confuse. Dans la sentence que j'ai entendu *prononcer* j'ai mal saisi ce qui était *énoncé* par le premier article.

PRÉFIXES *PRO* ET *AD*.

Prolonger, allonger. Protester, attester.

PROLONGER, ALLONGER. Rendre plus long.

Allonger, *ad longare*, modifier la longueur en y ajoutant. *Prolonger* est le même mot, sauf la première syllabe *pro*, du grec πόῤῥω, en avant, au loin; c'est faire aller au delà, pousser en avant. Ces mots, quoique l'un se dise ordinairement des objets et l'autre du temps, sont synonymes et quand on les applique aux choses étendues et quand on les applique à la durée.

1° *Allonger* ne se dit que des objets qu'on rend plus longs. *Prolonger* est un mot abstrait qui ne se dit que d'une portion de l'étendue qu'on continue. On *allonge* et on ne *prolonge* pas une table,

une robe, un fouet; mais on *prolonge* la vue, une ligne, etc., parce que ce sont choses qu'on ne considère que par rapport à leur étendue. On *allonge* et on *prolonge* une galerie : dire qu'on l'*allonge*, c'est appeler l'attention sur la galerie elle-même qui devient plus longue; dire qu'on la *prolonge*, c'est appeler l'attention sur son étendue à laquelle on donne une suite. On *allonge* toutes les choses qui ne sont pas assez longues pour leur destination, et, par exemple, une galerie qui ne peut contenir tous les tableaux qu'on veut y placer; on ne doit se servir de *prolonger* que quand on ne considère dans la chose que son étendue; on *prolonge* une galerie, une allée, pour le coup d'œil, suivant le terrain dont on peut disposer. On *allonge* une ligne à pêcher; on *prolonge* une ligne mathématique.

La différence est autre entre les substantifs *allongement* et *prolongement*. Comme *pro* signifie en avant, au delà, au dehors, le *prolongement* est plutôt quelque chose d'excédant, un appendice, une excroissance; au lieu que l'*allongement* est un simple développement en longueur. L'épine dorsale contient un *allongement* (Fén.), et la queue, dans les animaux, un *prolongement* (Acad.) de la matière cérébrale. « Les huppes ne sont que l'*allongement* des plumes de la tête; et les longues queues ne consistent que dans le *prolongement* des plumes de la queue. » Buff. « Le pédicule de la poire tient à un *prolongement* du fruit un peu *allongé*. » J. J. Des animaux sont remarquables par l'*allongement* de leur museau (Buff.). « Ces terres des rivages sont très-escarpées dans les lieux de leurs *allongements*. » J. J. — Le *prolongement* peut être aussi une extension de la chose, mais une extension telle qu'elle sort ou fait saillie. « Ces appendices qui terminent plusieurs des plumes moyennes des ailes du jaseur ne sont autre chose qu'un *prolongement* de la côte au delà des barbes. » Buff. « La poche du pélican est composée de deux peaux : l'extérieure n'est qu'un *prolongement* de la peau du cou. » Id. « Les rosiers n'ont pas de vrais stipules, mais seulement un *prolongement* ou appendice de feuille ou une extension du pétiole. » J. J. « Les ornements du plumage des oiseaux ne sont que des *prolongements* et des excroissances des mêmes plumes plus petites dans le commun des oiseaux. » Buff.

2° Quand il s'agit de la durée et que les deux verbes signifient le contraire de l'abréger, *allonger* désigne une action ordinaire qui peut être produite par les choses comme par les personnes, et un effet ordinaire, qui peut n'aller pas au delà d'une juste mesure; mais *prolonger* est toujours l'acte d'une personne et un acte volontaire dont l'effet est plus fort, plus marqué, sinon toujours excessif. Les histoires semblent *allonger* l'instruction (Fén.); la rime *allonge* le discours (Id.); les conseils sous la régence *allongeaient* les affaires (S. S.). Mais un homme cherche à *prolonger* une affaire (Fén.), cherche les moyens de *prolonger* la guerre (S. S.), ou compte de *prolonger* une négociation (Id.). « Je lui représentai combien étaient dangereuses les passions et les altercations qui *allongeraient* cette affaire en l'obscurcissant.... Et je ne jugeai pas à propos de *prolonger* cette audience. » S. S. — Une personne peut aussi faire l'action d'*allonger*, mais c'est sans le vouloir : « Je ne puis éviter d'*allonger* votre purgatoire, et de vous conjurer de demeurer encore à Rome. » Fén. Ou bien on *allonge* par laisser-aller, par négligence, par des délais, en ne faisant rien : « Il éludait, *allongeait*, usait le temps.... » Beaum. Au contraire, on *prolonge* résolûment, par des moyens effectifs et choisis exprès [1].

PROTESTER, ATTESTER. De *testis*, témoin. Témoigner, déclarer.

Protester, témoigner devant, en avant, c'est faire connaître hautement, ouvertement, publiquement, à la face du ciel, ne pas craindre d'avancer, de mettre au jour ou de produire, de professer, de proclamer. Il se dit surtout en parlant de ce qu'on fait connaître en le tirant de soi en quelque sorte, c'est-à-dire en parlant des sentiments où l'on est. « Vos adversaires *protestent* par leurs discours, par leurs livres, et par tout ce qu'ils peuvent produire pour témoigner leurs sentiments, qu'ils condamnent cette hérésie de tout leur cœur. » Pasc. « Les calvinistes n'en sont pas plus catholiques pour *protester* qu'ils ne suivent que la parole de Dieu. » P. R. « Je *proteste* que j'ai beaucoup de respect pour quelques ouvrages de Tertullien. » Mal. « Les philosophes *protestent* et prétendent même d'enseigner la doctrine d'Aristote. » Id.

Attester, témoigner à, c'est faire connaître simplement, sans l'insistance qui caractérise la *protestation*. Ensuite, on *atteste*, non pas d'ordinaire ce qu'on tire de soi, ses sentiments, mais ce qu'on apprend *à* quelqu'un, ce qu'on porte *à* sa connaissance, c'est-à-dire un fait passé. La *protestation* est d'un homme qui veut être cru; l'*attestation* est la déclaration d'un homme d'une autorité plus ou moins grande, qui dit ce qu'il a fait, vu ou entendu.

PRÉFIXES *PRO* ET *IN*.

Prohibition, *inhibition*.

PROHIBITION, INHIBITION. Termes de législation et de palais qui signifient *défense*, ou ordre

1. *Rallonger*, c'est réparer un accourcissement, faire revenir au premier état en *allongeant*.

> Ses griffes, vainement par Pussort accourcies,
> Se *rallongent* déjà, toujours d'encre noircies.
>
> Boil. sur la *Chicane*.

Ou bien, comme *re* marque une nouvelle action, même quelquefois une action adverse, en sens contraire, c'est *allonger* une chose par l'addition d'une autre qui n'est pas de même espèce. « Ce qui est *allongé* ou *prolongé* est un, ce qui est *rallongé* est formé de deux choses jointes ensemble. » Cond. L'Académie donne aussi cette explication. Ou bien enfin, c'est *allonger* itérativement une chose beaucoup trop courte. « *Rallongez* ces étrivières, ces étriers. » Acad.

Quant à *proroger*, que Girard fait synonyme d'*allonger* et de *prolonger*, il en diffère d'une manière frappante. Il se dit en parlant de la durée et signifie non-seulement une action volontaire ainsi que *prolonger*, mais un acte légal, une décision de l'autorité : *proroger* une loi, une dispense, le terme accordé pour l'exécution d'un traité. C'est un terme de jurisprudence comme *abroger* et *déroger*, qui sont de la même famille; c'était déjà en latin le caractère de *rogare*, leur primitif.

de ne point faire certaines choses. Ils ont pour radical commun *habere*, avoir, tenir.

Prohiber, c'est tenir en avant, au loin, soit la personne qui serait tentée de faire la chose, soit la chose elle-même. *Inhiber*, c'est avoir en, tenir en dedans la personne, la retenir, l'arrêter. Si bien que la *prohibition* empêche plutôt de commencer, et l'*inhibition* de continuer; l'une, ce qu'on pourrait faire, ce qui peut-être au fond serait légitime; l'autre, ce qui se fait irrégulièrement, ce qui a cours contrairement à l'ordre établi. Ce qui n'est pas *prohibé* est approuvé ou autorisé; ce qui n'est pas *inhibé* est reçu, se pratique légalement. La culture du tabac, le commerce du sel, la fabrication privée de la poudre à canon, l'introduction de certaines marchandises, le divorce, l'application de certaines découvertes fatales, sont *prohibés*. Il est fait des *inhibitions* à celui qui a frappé un citoyen, pâturé dans son champ, attenté à son honneur, bâti sur son terrain, de continuer, de récidiver, en vertu d'un droit établi, d'une loi existante; on ne dira pas dans ces cas-là *prohibition*, parce qu'il s'agit d'arrêter le cours d'une chose déjà défendue, et que l'*inhibition* ne se fait qu'en conséquence d'une défense précédente.

En un mot, la *prohibition* élève une barrière, met une certaine distance entre les choses et les personnes; c'est une œuvre de prévoyance, un acte réglementaire, d'administration ou de police. L'*inhibition* surprend les personnes en train de faire les choses, et les retient, leur met un frein; c'est un terme de chancellerie exprimant un acte qui est essentiellement du ressort de la justice et a pour but d'arrêter le progrès du mal, la pratique des choses défendues.

Quand on ne veut pas permettre, on emploie la *prohibition* : « Dans cette monarchie les *prohibitions* et les permissions ne pouvaient être que passagères. » Cond. Quand on ne ferme pas les yeux sur le mal et qu'on veut y mettre un terme, on emploie l'*inhibition*. Sous Louis XV, le parlement mécontent avait plusieurs fois cessé de rendre la justice. « Le roi vint au parlement lire un édit, où il fit les plus expresses *inhibitions* d'interrompre, sous quelque prétexte que ce pût être, le service ordinaire. » Volt. Dans une ordonnance synodale ayant pour but de mettre fin à des abus, Bossuet « fait très-expresses *inhibitions* aux merciers, boulangers et autres, d'étaler leurs marchandises les jours de fêtes et patrons des églises, dans les cimetières et sous les portiques des églises. »

PRÉFIXE *PRÉ*.

Méditer, *préméditer*. *Se munir*, *se prémunir*. *Supposer*, *présupposer*. *Tendre à*, *prétendre à*.

Cette particule initiale, formée de la préposition latine *præ*, a quelque analogie avec la précédente pour le sens comme pour la forme. Elle peut se rendre par, d'avance, auparavant, par devant, dans la partie antérieure. En général, et à la différence de *pro*, elle est comparative, et plus relative au temps qu'à l'espace; elle marque plutôt *pré*caution que *pro*tection, *pré*voyance que *pro*vidence.

MÉDITER, **PRÉMÉDITER**. Chercher avec réflexion les moyens d'exécuter une chose.

Ces deux mots supposent, mais le second plus particulièrement, que c'est d'avance qu'on se livre à cette recherche. *Préméditer* d'avance (Beaum.) est un pléonasme. *Méditer* un discours, c'est appliquer sa pensée à trouver ce qu'on doit dire. On *prémédite* un discours, quand on craint de ne pouvoir l'improviser et de rester court au moment de parler. Dans l'*Amphitryon* de Molière, Sosie dit:

> Il me faudrait, pour l'ambassade,
> Quelque discours *prémédité*.

« Cicéron paraît se borner à vouloir que l'auteur *prémédite* les figures et les principales expressions de son discours. » Fén.

On *médite* un projet quelconque, et ce mot ne signifie guère autre chose sinon le fait de concevoir l'idée de ce projet et d'en occuper son esprit; on *prémédite* celui qui demande qu'on fasse naître ou qu'on saisisse plus ou moins longtemps à l'avance les circonstances favorables, qu'à leur égard on se tienne prêt ou sur ses gardes. On est toujours coupable de *méditer* un crime, mais plus coupable encore de le *préméditer*, car cela prouve qu'on l'envisage et qu'on s'y prépare de sang-froid plus ou moins longtemps auparavant, et c'est une circonstance aggravante que cette plus grande participation de la volonté. « Un insensé vient d'écrire que la Saint-Barthélemy n'avait point été *préméditée*. » Volt.

« Quand on demandait à César quelle mort il trouvait la plus souhaitable : la moins *préméditée*, répondit-il, et la plus courte. » Montaign. « Le hasard en apparence, mais un hasard en effet bien ménagé et bien *prémédité*, fait ces prétendues rencontres qui sont de vrais rendez-vous. » Bourd.

La différence est la même entre les deux expressions se *munir* et se *prémunir*, qui veulent dire, se fortifier, prendre des mesures, se pourvoir de choses nécessaires à la défense. On se *munit* dans le péril de manière qu'on est en sûreté. « Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière, le cœur se *munit* de toute sa constance. » Fléch. On se *prémunit* avant le danger, par précaution, de manière à n'être pas surpris quand le mal arrivera, s'il doit arriver. « Ce temps de l'Église est représenté très-au long comme celui qui allait venir, et contre lequel par conséquent les fidèles avaient besoin d'être le plus *prémunis*. » Boss. — Au cœur de l'hiver, le voyageur se *munit* d'un manteau; en toute autre saison, il se *prémunit* d'un manteau, de peur que le temps ne devienne froid.

SUPPOSER, **PRÉSUPPOSER**. Admettre quelque chose comme vrai sans vérification, sans s'en être assuré.

D'abord on *présuppose* par avance, et ce mot regarde toujours l'avenir; on dirait bien, au contraire, à une personne qui a commis une faute: je *suppose* qu'on vous a mal conseillé.

Ensuite, *supposer* devant être considéré comme un radical simple à l'égard de *présupposer*, il

peut arriver qu'on *suppose* sans dessein, sans même s'en apercevoir : dans votre raisonnement vous *supposez* par inadvertance ce qui est en question. On ne *présuppose* que volontairement, explicitement et avec une sorte de solennité. « Tâchons d'entendre dans le fond ces paroles du Fils de Dieu ; et pour cela *présupposons* quelques vérités qui nous en ouvriront l'intelligence. » Boss.

Enfin on *suppose* quelque chose au moment même où on en a besoin ; on *présuppose* quelque chose par avance, prévoyant bien le besoin qu'on en aura.

TENDRE A, PRÉTENDRE A. Se porter vers un but, faire effort pour y parvenir.

Tendre se dit des choses comme des personnes : des écrits *tendent* à l'affaiblissement de la religion, au renversement des États. *Prétendre* ne se dit que de l'action des personnes.

Ensuite, quand on ne parle que des personnes, *tendre* exprime une action naturelle et non pas volontaire ; en sorte qu'on *tend à* un but par inclination, et non pas de propos délibéré : tel philosophe *tend* au matérialisme, et il ne paraît pas qu'il s'en doute. Ou bien l'action de *tendre* est au moins plus vague, plus couverte, plus cachée, moins *prétentieuse*, moins déclarée. « Le cardinal Fleury se réjouit de pouvoir désormais se conduire en liberté vers le grand objet où il avait toujours *tendu*, qui était de s'attacher le roi sans réserve. » S. S. Catilina *tendait* sourdement et en secret à la destruction du gouvernement de Rome ; jusqu'au 18 brumaire, Bonaparte ne fit aussi que *tendre* à la domination, mais à partir de cette époque il y *prétendit* ouvertement.

A quoi on peut ajouter que *prétendre* est seul comparatif, et que seul il suppose des concurrents qu'on veut *pré*céder ou *pré*venir, sur lesquels on veut *pré*valoir ou *pré*dominer. La chose à laquelle on *tend* peut n'être pas facile à atteindre, et pour y parvenir, il faut surmonter des obstacles ; la chose à laquelle on *prétend* est disputée, et on ne l'obtiendra qu'autant qu'on l'emportera sur les autres *prétendants*, sur ses *contendants*.

PRÉFIXES *PRÉ* ET *CON*.

Précis, *concis*.

PRÉCIS, CONCIS. Ces deux termes expriment des qualités du discours également opposées à la longueur, à la verbosité.

Précis, de *præcidere*, couper devant, de manière à empêcher d'avancer indéfiniment, se dit des mots limités, déterminés, qui rendent l'idée exactement, avec netteté, sans ambages ni circonlocutions. *Concis*, de *concidere*, couper tout autour avec soin, de manière que la chose soit réduite à elle-même, contractée et comme rendue compacte, qualifie le style opposé au style étendu ou développé.

La différence est bien sensible. La *précision* concerne le choix des mots et tend à produire la clarté. « La *précision* et la justesse du langage dépendent de la propriété des termes qu'on emploie. » Vauv. La *concision* regarde l'exposition de la pensée et a pour objet de lui donner plus de force en la concentrant. « Si on enchaîne étroitement ses pensées, si on les serre, le style devient ferme, nerveux et *concis*. » Buff. — On est *précis*, afin de se faire comprendre, et par conséquent c'est une qualité essentielle, un devoir de tout écrivain dans tous les genres ; on est *concis*, afin d'être énergique, de faire une forte impression, et par conséquent c'est une qualité spéciale, une variété de style. — C'est aux mots ou aux termes seuls que convient l'épithète de *précis* : ils sont *précis*, propres, clairs, intelligibles, formels ; on ne dit point des mots *concis*. C'est seulement au style qu'est applicable l'épithète de *concis* : il est *concis*, vif, serré, pressé, fort, ferme, énergique, vigoureux, nerveux, rapide ; si on dit aussi un style *précis*, c'est qu'on y considère, non son peu d'étendue, mais l'exacte détermination des mots qu'on y emploie.

Ce qui n'est pas *précis* est vague, indistinct, indéterminé, chargé d'accessoires qui détournent l'esprit de l'objet essentiel et l'empêchent de voir celui-ci exactement, rigoureusement, ni plus ni moins. Ce qui n'est pas *concis* est développé longuement, étendu, présenté sous divers points de vue. Un ordre *précis* est un ordre formel, net, donné en termes non équivoques ; un ordre *concis* est un ordre bref, donné en peu de paroles.

> Je réponds en trois mots ; et, quoique très-*concis*,
> Mon discours sûrement sera clair et *précis*. Dest.

Avec trop de *précision*, on devient technique et sec, d'une clarté mathématique ; avec trop de *concision*, on devient énigmatique et obscur. « Dans le discours mis par d'Alembert à la tête de l'*Encyclopédie* la *précision* est sans sécheresse. » Lah. « La *concision* outrée de Perse le rend obscur. » Id. — La *précision* est ennemie de l'obscurité, mais elle peut se trouver avec l'abondance ; la *concision* est ennemie de l'abondance, mais trop souvent elle se trouve avec l'obscurité.

Tous les bons écrivains sont *précis* ; ils emploient toujours le mot propre, et ne vous font point tourner sans cesse autour de leur idée, sans vous y arrêter fixement. Montesquieu, Tacite et Salluste sont des modèles parfaits de *concision* ; leurs phrases sont serrées, nerveuses, pleines de sens et réduites au moins de mots possible.

La *précision* retranche les expressions approchantes, quasi-équivalentes ; elle n'en a pas besoin, elle a trouvé le mot qui rend parfaitement toute la pensée : la *concision* retranche les développements qui donnent au style quelque chose de traînant et de lâche, en même temps qu'ils énervent la pensée. Voulez-vous être *précis* ? ayez des idées claires et distinctes, et connaissez bien la valeur des mots que vous employez. Voulez-vous être *concis* ? retranchez les ornements superflus, les détails inutiles, n'exprimez le sujet que sous une face, mais d'une manière énergique et qui dise beaucoup en peu de mots.

Enfin, pour résumer, il appartient à la logique de recommander la *précision*, surtout en matière de sciences ; car c'est au besoin logique de la pensée que correspond cette qualité : il appartient à la rhétorique d'enseigner aux littérateurs les moyens d'être *concis* et les genres dans les-

quels il convient le plus de l'être; car c'est un besoin accidentel, et concernant une impression particulière à produire, que la *concision* doit satisfaire.

PRÉFIXE *ANTÉ*.

PRÉFIXES *ANTÉ* ET *PRÉ*.

Antécédent, *précédent*.

Entre la particule *anté* et la précédente, comme elle originairement latine, il y a le même rapport qu'entre l'*antériorité* et la *priorité*. L'une est plus relative au temps, et répond bien à notre mot *avant*; l'autre regarde plutôt l'espace, le rang, l'ordre, ainsi que le français *devant*. *Antériorité* de temps serait un pléonasme; mais on dit bien *priorité* de temps, comme on dit *priorité*, et non pas *antériorité*, de raison et de nature (Fén.). Ainsi, en latin, *antecedere* signifie aller quelque part avant un autre, et *præcedere*, marcher devant, à la tête. Mais ces deux particules échangent ensuite leurs significations, de telle sorte que la première s'emploie relativement au rang, témoin le mot *antépénultième*, tout comme la seconde se trouve parfois commencer des mots qui ont rapport à la durée, tels que *prévoir* et *pressentir*. En latin même il nous paraît bien difficile de distinguer *antecellere* et *præcellere*, *anteponere* et *præponere*, *anteferre* et *præferre*, *anteire* et *præire*, *etc.*

ANTÉCÉDENT, PRÉCÉDENT. Adjectifs qualificatifs d'une chose relativement à une autre qui vient après.

Leur différence ne saurait être déduite avec quelque certitude de celle qui doit se trouver en latin entre *ante* et *præ*; car ces prépositions ont entre elles la plus grande ressemblance et nous désespérons de les distinguer sûrement. Mais quant aux mots français *antécédent* et *précédent*, nous avons un autre moyen de les séparer et d'en empêcher la confusion. *Anté* est très-rare dans notre langue en comparaison de *pré*; il a en français un air de science qui fait que les mots qu'il commence n'appartiennent pas au langage commun : tels sont les mots *antédiluvien* et *antépénultième*, les seuls avec *antécédent* qui aient la particule initiale *anté*. Il en est de même d'*antécédent* par rapport à *précédent* : il appartient exclusivement au langage didactique, savoir à la logique surtout et d'abord, ensuite à la théologie et à la jurisprudence; c'est un terme d'école. « Voyons ce qui se passe en nous, sans nous offusquer l'esprit d'aucun terme de l'école ni d'aucun principe *antécédent*. » Volt. « On peut remonter de chacune de ces propositions à d'autres propositions *antécédentes* qui leur sont identiques. » Buff. « La prédestination est une prédilection de Dieu *antécédente* à tout mérite. » Fén. « Dieu a-t-il fait le monde librement, par pur choix, sans aucune raison *antécédente*? » Volt. « L'amour du peuple est la loi immuable et universelle des souverains, loi *antécédente* à tout contrat. » Fén. *Précédent*, au contraire, est un mot de tous les styles; nous n'avons pas besoin d'en citer des exemples.

Pris substantivement, ces deux mots désignent des faits passés qu'on invoque à propos de faits actuels; mais ils ont encore dans cette acception et sous cette forme leurs nuances caractéristiques. *Antécédent* s'est dit d'abord en logique où il a signifié les prémisses ou le principe d'un raisonnement, ce qui sert à amener la conclusion. « Voilà une conclusion bien neuve; admettons-la toutefois, pourvu que l'*antécédent* soit prouvé. » J. J. « Pour montrer l'absurdité de l'*antécédent*, j'ai dit que cette conséquence absurde en devait suivre. » Desc. Ensuite et en conséquence *antécédent* a exprimé généralement des faits qui éclairent sur le fait actuel, qui le prouvent ou le détruisent : les juges consultent les *antécédents* d'un prévenu. Mais *précédent*, déjà bien distinct en ce qu'il n'est usité que dans le langage des assemblées politiques, où *antécédent* ne se dit point, l'est encore en ce que le *précédent* ne se considère que comme ayant eu lieu; on le constate et on le rappelle plutôt qu'on ne l'interprète et qu'on ne le discute. Un député qui veut faire cesser ou commencer ou continuer les débats sur certaines matières et dans certaines circonstances cite un *précédent*, c'est-à-dire un exemple antérieur.

PRÉFIXE *SOUS*, *SUB*.

Lever, *soulever*. *Porter*, *supporter*. *Poser*, *supposer*.

Sous, préposition et particule initiale française, dérive de la préposition et particule initiale latine *sub*, conservée en français comme préfixe seulement dans plusieurs mots composés, tels que *sub*juguer, *sub*stance. Toutes deux tirent leur origine du grec ὑπό. Dans les mots qu'elles commencent, leur forme est ou n'est pas altérée : elle ne l'est pas dans *sous*traire et *sub*roger; mais elle l'est dans *sou*mettre, dans *sup*poser, *suf*fisant, *suc*céder, *sug*gérer, *su*jet. Comme particules initiales et composantes, elles marquent primitivement infériorité d'une chose par rapport à une autre à laquelle elle sert de base : Exemples, *sous*-coupe, *sub*stance, *su*jet, *sou*tenir, *su*bir; ou bien l'action de mettre ou de faire quelque chose au-dessous d'un objet, ainsi que le font voir *sou*mettre, *sub*juguer, *sous*crire, *sub*stituer, *sub*ordonner, *sub*merger; ou bien simplement le fait d'agir par-dessous, comme *sup*purer, *sou*lever, ou d'agir en dessous, sous main, secrètement, comme *sub*orner, *soup*çon, *sug*gérer, *sous*traire. Quelquefois c'est une infériorité d'ordre ou de temps qu'elles signifient : *sub*alterne, *sous*-ordre, *sous*-préfet, *sub*délégué, *sub*séquent, *suc*céder; et c'est quelquefois un degré peu élevé dans la quantité, la qualité ou l'action, auquel cas elles sont minoratives : *sub*diviser, *sou*rire.

LEVER, SOULEVER. Changer la position de bas en haut.

Lever est le radical nu, le terme simple, ordinaire, étranger à tout accessoire. *Soulever*, comme expression composée, indique plus d'effort et de résistance, c'est-à-dire quelque chose de plus lourd. D'ailleurs, on soulève ce qu'on *lève* par-dessous. Vous *levez* le couvercle d'un vase, et la

vapeur de l'eau qui bout dedans le *soulève*. « La marée *soulève* les navires qui sont sur la vase. » ACAD. « Sur un ballon à demi enflé, dit Malebranche, mettez une grosse pierre, si quelqu'un souffle de nouveau seulement avec la bouche dans ce ballon, il *soulèvera* la pierre qui le comprime. »

Mais si, en qualité de mot composé, *soulever* dénote quelque chose de remarquable dans le poids du corps, il ne faut pas oublier que sa particule initiale est parfois minorative et doit lui faire signifier, *lever* peu, à un degré qui reste bas, inférieur. » *Soulever*, dit d'Alembert, ne signifie pas *lever entièrement*, mais *lever tant soit* peu. » Pour *soulever*, il suffit de faire perdre terre ou d'opérer une séparation entre le corps et la place où il repose. « *Soulever* un malade dans son lit. Ce fardeau est si pesant, qu'on a peine à le *soulever*. » ACAD. « Le flatteur montrant aux autres l'un des mets qu'il *soulève* du plat : cela s'appelle, dit-il, un morceau friand. » LABR.

PORTER, SUPPORTER. Être chargé de quelque poids.

Aucune détermination ne convient essentiellement au simple; mais il est susceptible d'en prendre un grand nombre, surtout celle qui est relative au lieu où l'objet porté doit être remis : où *portez*-vous cela? Du reste, on *porte* à la main, sous son habit, comme sur sa tête. *Supporter*, c'est porter étant dessous, et les deux mots ne sont synonymes que quand le premier se prend aussi dans cette acception. Mais alors *supporter* annonce quelque chose de fort pesant, et appelle l'attention sur ce qui est en dessous. Dans le corps humain, la tête *porte* les cheveux, les yeux, les oreilles; les jambes *supportent* tout l'édifice. Les arbres *portent* des fruits; des animaux *portent* de la laine, d'autres des poils, d'autres des cornes; un pilier *supporte* une voûte.

Au figuré, *supporter* signifie subir, endurer quelque chose de pénible qu'on considère comme un poids accablant, un malheur, une perte, la fatigue, la misère, les maux de toutes sortes. Dans le même sens *porter* est plutôt énonciatif du fait qu'indicatif de la grandeur du poids. Un homme *porte* son malheur de telle ou telle manière; on n'est pas toujours capable de *supporter* un malheur, on y succombe quelquefois. Une injure est difficile à *supporter* et non pas à *porter*.

POSER, SUPPOSER. Admettre comme vrai quelque chose dont la vérité n'est pas établie ou convenue.

Le *supposer*, poser dessous, c'est l'admettre afin d'en tirer une induction, d'élever dessus une opinion ou une doctrine. Ce qu'on *suppose* est comme un fondement sur lequel on asseoit une assertion. *Poser* quelque chose, c'est vouloir bien le *supposer*, parce qu'on est sûr que cela ne servira de rien, qu'on ne pourra rien bâtir dessus. « Vous prétendez que cela est, je n'en demeure pas d'accord; mais *posons* que cela soit. » ACAD. « *Posons* que j'ai eu tort, certainement il était l'agresseur. » J. J.

Ou bien encore, *poser*, c'est, toujours dans la conviction qu'on n'en pourra rien tirer, admettre e fait ouvertement, sans hésiter, l'établir en principe; au lieu que le *supposer*, c'est le *poser* avec une sorte de retenue, comme possible ou vraisemblable, sous forme de conjecture, eu égard au sens minoratif de *sub*. « *Posons* que nous ayons bien observé tout ce que l'hirondelle voyageuse fait pendant son séjour dans notre climat, et *supposons* qu'il soit bien certain qu'elle passe d'Europe en Afrique, il nous manquera encore tous les faits qui se passent dans le climat éloigné. » BUFF.

PRÉFIXES *SOUS* ET *RE*.

Soupirer, respirer.

SOUPIRER, RESPIRER.

Roubaud a comparé ces verbes dans deux circonstances, et d'abord, quand le premier s'emploie avec *après* ou *pour*, le second prenant un complément direct : *soupirer après* la guerre, *respirer* la guerre; auquel cas, ils sont bien peu synonymes.

Soupirer, *suspirare*, *sub spirare*, souffler de dessous, de bas en haut, pousser des soupirs; on *soupire après* ou *pour* une chose qu'on désire avec une sorte de langueur, de calme et d'affliction, comme un amant. « Aimer Dieu, c'est *soupirer* et languir *après* lui. » FÉN. *Respirer*, *re spirare*, souffler itérativement, aspirer et rendre l'air, se dit figurément en parlant d'une passion dont on est si plein et si animé qu'on semble l'exhaler; c'est ainsi que le feu et la fureur, suivant les poëtes, sortent des narines du coursier fougueux. *Soupirer après* ou *pour* se met toujours devant le nom de l'objet qu'on désire, non pas en homme passionné, emporté, mais d'une manière douce, passive, expectante; *respirer* veut toujours après lui le nom d'une passion à laquelle on est en proie. Il n'est donc pas à craindre qu'on se méprenne à leur égard. On *soupire après* le retour de quelqu'un (FÉN., J. J.); *pour* des richesses qu'on n'emporte point dans la tombe (ENCYCL.). On *respire* l'ambition et la guerre (BOSS.); la vengeance (BARTH., ACAD.); la fureur du duel (VOLT.). *Soupirer après* la guerre, c'est être fâché que la guerre, comme objet ou fait, n'ait pas lieu, et désirer qu'elle ait lieu; *respirer* la guerre, c'est éprouver le sentiment ou la fureur de la guerre. On ne *soupire* pas *après* l'ambition; on la *respire*, comme dit Bossuet.

Mais ensuite, *respirer*, tout comme *soupirer*, se trouve quelquefois avec *après*, que suit le nom d'un objet, et c'est alors seulement qu'il y a entre eux synonymie assez étroite, tous deux signifiant désirer avec ardeur l'objet devant le nom duquel ils se placent : *soupirer* ou *respirer après* le retour d'une personne chérie.

Soupirer après marque toujours un désir doux, tendre, touchant, calme, triste, affectueux; *respirer après*, c'est témoigner par sa respiration qu'on aspire[1] à tel but, qu'on voudrait tel objet,

1, *Aspirer*, *ad spirare*, souffler vers, de manière à montrer le but auquel on prétend. Ce verbe indique aussi la direction vers un but avec espoir d'y parvenir; mais il est plus relatif à la volonté qu'à la sensibilité.

Et monté sur le faîte, il *aspire* à descendre. CORN.

On peut *aspirer* à un bien sans désir bien marqué,

et, comme il n'y a que les passions qui se décèlent de la sorte, l'expression *respirer après* annonce un désir plus ardent, plus énergique, plus vif, plus impatient, plus empressé. « Mon âme désire, mon âme languit, mon âme tombe dans la défaillance, en *soupirant après* vos éternels tabernacles, *après* cette cité permanente. » Boss. Mais Voltaire écrit au roi de Prusse : « Le jeune d'Etallonde ne *respire* qu'*après* le bonheur de vivre et de mourir à votre service. » Et Sganarelle, dans l'*École des maris*, se figurant qu'Isabelle meurt d'envie de l'épouser :

Vous le voyez, je ne lui fais pas dire,
Ce n'est qu'*après* moi seul que son âme *respire*. Mol.

« La biche altérée ne *soupire* qu'*après* les eaux de la fontaine; le loup affamé ne *respire* qu'*après* sa proie. Les passions prennent le caractère du sujet passionné. Un malade trop débile encore et abattu ne fait que *soupirer après* la santé; le malade, dont le courage renaît avec les forces, ne *respire* qu'*après* elle. » Roub.

En un mot, on est plus passif quand on *soupire*, et plus actif quand on *respire après;* et c'est pourquoi *soupirer après* ne dénote pas toujours, comme *respirer après*, le désir d'un bien qu'on voudrait posséder, mais quelquefois le regret d'un bien qu'on a eu le malheur de perdre. « Votre ami mort, vous *soupirez* en vain *après* lui; vous *respiriez après* votre ami vivant. L'ambitieux déchu des honneurs *soupire après* eux tout bas; l'ambitieux entreprenant ne *respire* qu'*après* les honneurs qu'il poursuit. » Roub.

PRÉFIXES *SUP* ET *CON*.

***Supplément*, *complément*. *Supporter*, *comporter*.**

SUPPLÉMENT, COMPLÉMENT. Ce qui est ajouté à une chose.

Le *supplément* est ajouté en sous-ordre, comme quelque chose de subordonné à l'égard de quelque chose de principal. Le *complément* complète ce à quoi on le joint; il en est une partie essentielle, et non un accessoire ou un appendice. On donne un *supplément* de dot ou de solde, et le *complément* de la dot ou de la solde; c'est, d'un côté, par surérogation, parce que la dot ou la solde complète semble faible, ou qu'on veut témoigner son contentement en donnant quelque chose en sus; de l'autre côté, c'est afin de s'acquitter entièrement. Sans le *supplément* qu'on donne à un ouvrage, celui-ci serait entier selon le premier dessein de l'auteur; le *supplément* est un ouvrage à part, subalterne, pour ainsi dire, qui ne fait qu'étendre ou éclaircir quelque partie du premier : sans le *complément* qu'on lui donne, l'ouvrage manquerait d'une partie nécessaire.

Toutefois le *supplément*, au lieu de s'ajouter à un tout complet, mais insuffisant, comme le *supplément* d'un livre, d'un journal, d'une dot, peut aussi, de même que le *complément*, se trouver joint à un tout incomplet, qui n'est pas entier, auquel manque une partie. Alors la différence reste toujours à peu près la même : le *complément* fournit la partie même qui manque, il parfait, il achève; et le *supplément* donne quelque chose qui tient lieu de *complément*, c'est-à-dire, non pas quelque chose de même nature que l'objet, qui se fond et s'incorpore avec lui, qui y entre de manière à ne faire qu'un avec lui, mais quelque chose d'étranger qui s'y rapporte simplement.

« Les Pères ont appelé le Saint-Esprit le saint *complément* de la Trinité, d'autant que l'union, c'est ce qui achève les choses; tout est accompli quand l'union est faite, on ne peut plus rien ajouter. » Boss. Voilà bien le *complément*. Voici le *supplément* selon cette nouvelle acception. « S'il manque quelque chose au prix pour la délivrance d'un chrétien, saint Pierre Nolasque offre un *supplément* admirable, il est prêt à donner sa propre personne. » Boss.

Au peu d'esprit que le bonhomme avait
L'esprit d'autrui par *supplément* servait. Volt.

Laharpe dit dans la préface de son *Cours de littérature :* « Ce livre est le *complément* des études pour ceux qui peuvent pousser plus loin celles qu'ils ont faites; c'en est le *supplément* pour les gens du monde qui n'ont pas le temps d'en faire d'autres. »

SUPPORTER, COMPORTER. Ces deux verbes s'emploient bien avec la négation, pour exprimer qu'une chose ne saurait en souffrir une certaine autre.

Ces sortes d'ouvrages ne *supportent* pas la critique, et ne *comportent* pas tant d'ornements. Ils ne *supportent* point la critique, ils en sont accablés; ils ne *comportent* pas tant d'ornements, c'est-à-dire que naturellement ils ne les admettent pas, ils ne peuvent subsister avec eux. D'une part, c'est un manque de force; de l'autre, c'est une incompatibilité essentielle. Dans un récit on dira qu'un ouvrage n'a pas *supporté* la critique; ce n'est que dans le didactique, là où il est question de convenances idéales, considérées *à priori*, qu'on pourra dire d'ouvrages ou d'autres choses qu'ils ne *comportent* pas ceci ou cela. Ce qui ne *supporte* pas une chose, y succombe; ce qui ne *comporte* pas une chose, y répugne. « Vous voyez combien ces maximes (que je viens de réfuter), *supportent* mal l'examen de la saine raison. » J. J. « Le gouvernement monarchique ne *comporte* pas des lois aussi simples que le despotique. » Montesq.

PRÉFIXES *SUB* ET *EX*.

***Subsister*, *exister*.**

SUBSISTER, EXISTER. Avoir l'être, n'être point à néant.

Le premier vient de *sub stare*, se tenir sous, et le second de, *ex stare*, se tenir hors de. Ce dernier a beaucoup plus d'extension : il s'emploie pour affirmer expressément que les choses sont, jouissent de la réalité, sont produites, tirées hors du néant, mises au jour, font acte de présence, quand leur réalité est ou niée ou ignorée. *Subsister*, c'est continuer à être ou à *exister* sous et malgré les coups, les atteintes, les circonstances fâcheuses auxquelles la chose a dû résister, n'être ni détruit, ni changé, au point de devenir

sans passion, ou du moins cette idée ne domine pas dans *aspirer à* comme dans *soupirer* et *respirer après*.

méconnaissable. Ce verbe a donc pour accessoires la durée et un obstacle à surmonter, une cause de destruction à vaincre. « Toutes choses ont passé, et celle-là a *subsisté*. » Pasc. Le peuple juif *subsista* toujours malgré sa misère (Pasc.), et malgré les entreprises de tant de puissants rois qui essayèrent de le faire périr (Id.); il *subsista* toujours parmi tant de changements (Boss.). « L'empire du Fils de l'Homme doit *subsister* au milieu de la ruine de tous les autres. » Boss. « Il est nécessaire que l'espèce même des éléphants ait autrefois *existé*, *subsisté* et multiplié dans le Nord. » Buff.

Au reste, malgré l'assertion de Girard, *exister* ne s'applique pas seulement aux substances, mais à tout ce dont on veut affirmer l'existence avec insistance et force. On dit d'un projet, d'une conception quelconque, qu'ils *existent* depuis longtemps; il n'y a point de couleurs qui n'*existent* dans la nature; cette coutume *existe* depuis plus de cent ans; il *existe* des traces de son passage, des preuves de son crime, etc. Girard s'est encore trompé en n'assignant à *subsister* pour idée caractéristique que la durée; c'est la durée relative, inaltérable, la continuité de durée, qu'il fallait dire. Quant à la durée simple, *exister* la marque également bien. Cet usage a *existé* deux cents ans; il *existait* encore sous Louis XIV.

PRÉFIXE *SUR*.

Prendre, *surprendre*. *Passer*, *surpasser*.

Sur, en latin *super*, conservé dans quelques mots français, *superficie*, *superfin*, en grec ὑπερ, en allemand *über*, préposition et particule initiale exactement contraire à la précédente. Elle exprime supériorité d'une chose à l'égard d'une autre qui lui sert de base ou comme de base: Exemples *sur*peau, *sur*face, *sur*nom; ou l'action d'agir sur une chose ou au-dessus d'une chose, comme dans *sur*nager, *sur*veiller, *sur*monter, *sur*venir; ou une primauté d'ordre ou de temps : *sur*intendant, *sur*humain, *sur*naturel, *sur*lendemain, *sur*vivre. — Mais le plus souvent elle est additive, elle marque quelque chose de donné ou de fait en *sus*, un *sur*plus qui augmente ou complète, parfois même rend excessif, comme on le voit par les mots *sur*arbitre, *sur*numéraire, *sur*enchérir, *sur*faire, *sur*ajouter, *sur*charge, *sur*abondant, *sur*exciter, *sur*taxe.

PRENDRE, SURPRENDRE. Attraper, être inopinément témoin d'une action faite par quelqu'un.

Prendre est simplement énonciatif du fait, et ne se substitue à *surprendre* que comme le genre à l'espèce, quand on ne veut pas user d'une grande précision. *Surprendre*, c'est particulièrement *prendre sur* le fait, au moment où on s'y attend le moins. On dira d'un accusé : il a *été pris* à voler des fruits; et à une personne à qui un bon mot échappe, quoiqu'elle improuve cette sorte d'amusement: je vous y *prends* à votre tour. Dans ces exemples, ce qui importe, c'est le fait plutôt que sa manière. Mais veut-on marquer spécialement que c'est au dépourvu, à l'improviste, que le coupable a été *pris* et que le témoin est *survenu*, en tombant pour ainsi dire du ciel *sur* le coupable, alors il faudra préférer *surprendre* : « Je l'ai *surprise* mettant du rouge. » Acad.

Prendre est comme la matière avec laquelle on fait *surprendre*, mais il y manque la forme. Aussi dit-on bien, *prendre* au dépourvu, *prendre* sur le fait; à la place de *prendre* dans ces expressions, *surprendre* formerait tautologie, et on ne l'emploie ainsi que quand on veut parler avec une grande rigueur, en légiste : « Solon ordonna qu'on pourrait tuer impunément un adultère, lorsqu'on le *surprendrait* sur le fait. » Fén. C'est aussi dans le langage précis et bien déterminé de la justice qu'on dit *surprendre* plutôt que *prendre* en faute : On l'a *surpris* en faute, en flagrant délit (Acad.). « Si je suis *surprise* en faute, on punira, comme à Sparte, non le délit, mais la maladresse. » J. J.

La pluie nous a *pris* en chemin, à deux lieues de la ville, à telle heure; c'est le fait, vous l'apprenez à quelqu'un : la pluie nous a *surpris* en chemin; nous ne l'avions pas prévue, nous étions loin de nous y attendre. On *prend* quelqu'un au saut du lit; le sage n'est jamais *surpris* par les événements. Là, ce qu'il s'agit d'exprimer avant tout, c'est le fait de s'emparer, de ne pas laisser sortir, échapper; ici, c'est la manière d'être *pris* que sait éviter le sage, c'est-à-dire à l'improviste et sans y être préparé. « A quelque âge, en quelque état que la mort nous *prenne*, elle nous *surprend*. » Fén. On *prend*, c'est-à-dire on attaque les ennemis en flanc; on les *surprend*, c'est-à-dire qu'on les *prend* au dépourvu.

PASSER, SURPASSER. Excéder, en parlant de deux choses ou de deux personnes dont l'une l'emporte sur l'autre.

Le composé annonce une supériorité plus remarquable, c'est-à-dire plus grande, ou tout au moins plus positive, plus tranchée. Car *passer*, c'est être plus grand dans quelque sens que ce soit, et sans qu'on détermine sous quel rapport, et *surpasser*, c'est s'élever au-dessus, dominer.

Passer, c'est simplement être plus qu'égal. « J'envie aux grands le bonheur d'avoir à leur service des gens qui les égalent et qui les *passent* quelquefois. » Labr. Ou bien *passer* se dit dans un sens général, vague ou peu rigoureux. « Voilà qui est admirable! Cela *passe* tout ce qu'on a jamais vu. » Mol. Dans, contentement *passe* richesse, il y a une sorte de restriction en faveur de la richesse, qui disparaîtrait, si on mettait *surpasser* à la place du verbe simple. *Surpasser* marque une prédominance et une prédominance décidée. « L'unité peut, étant multipliée plusieurs fois, *surpasser* quelque nombre que ce soit. » Pasc. « La somme des maux *surpasse* de beaucoup la somme des biens. » J. J. « Les Perses, disait Bélisaire, ne vous *surpassent* point en courage. » Montesq.

Le succès a *passé* mon attente, dit moins que, le succès a *surpassé* mon attente. D'un côté, le succès a été au delà de mon attente dans un sens quelconque qui n'est pas spécifié; de l'autre, il a été au-dessus, ce qui marque plus déterminément une supériorité ou une supériorité moins vague et moins indécise. « L'effet de ces

paroles en *passa* les espérances. » S. S. « Le duc de Vendôme voulut venir jouir à la cour d'une situation si brillante et qui *surpassait* de si loin tout ce qu'il avait pu espérer. » ID.

Il en est de même quand ces deux verbes signifient qu'une chose excède les forces, l'intelligence, les ressources de quelqu'un. *Passer* marque une disproportion moins grande ou plus vague. Ce qui *passe* nos forces va au delà des bornes de notre pouvoir, ne peut être fait par nous; et ce qui les *surpasse* plane bien au-dessus de nous et nous accable.

Le refus des frelons fit voir
Que cet art (de bâtir des cellules) *passait* leur savoir.
LAF.

« Cette vérité est si haute, qu'elle *surpasse* les forces de ceux à qui on parle. » P. R. — « Apercevoir l'ordre et en juger est une chose qui *passe* les sens. » BOSS. « Les étoiles, ces globes de feu, sont d'une hauteur qui *surpasse* nos conceptions. » LABR. — « Ce qui *passe* la géométrie nous *surpasse*. » PASC. C'est-à-dire, ce qui est en dehors des limites de la géométrie se trouve placé bien au-dessus de nous, nous ne pouvons en aucune sorte nous élever jusque-là.

PRÉFIXES *SUR* ET *DÉ*.

Surpasser, *dépasser*.

SURPASSER, DÉPASSER. Avoir quelque chose de plus en un certain sens, excéder.

Surpasser, c'est s'élever au-dessus, et *dépasser*, aller au delà ou même plus bas. Un arbre en *surpasse* un autre; un vêtement de dessous *dépasse* celui de dessus de tant de doigts. Une maison plus élevée que les autres les *surpasse*; mais une maison avance-t-elle plus que les autres sur la rue, elle les *dépasse*, et, à la place de ce mot, *surpasser* serait d'une impropriété évidente. La queue d'un oiseau *dépasse*, et non pas *surpasse*, de la moitié de sa longueur l'extrémité des ailes repliées (BUFF.).

On dit aussi que le succès *dépasse*, comme on dit qu'il *surpasse* notre attente, pour signifier qu'il la *passe* décidément, incontestablement, positivement. Il la *dépasse* quand il va plus loin, et il la *surpasse* quand il va au-dessus. J'espérais que ma démarche vous engagerait à rester deux jours avec moi; vous y restez huit jours; le succès a *dépassé* mon attente. Il aurait *surpassé* mon attente, si au plaisir de vous posséder quelques jours vous ajoutiez un bienfait, un service auquel je ne songeais point. *Dépasser* indique une extension de ce qu'on attendait, et *surpasser*, un *sur*plus, quelque chose de *sur*ajouté à ce qu'on attendait. Un écrivain voit le succès *dépasser* son attente, quand son livre, au lieu d'être connu seulement dans sa patrie, comme il y comptait, se répand par toute l'Europe; et le succès *surpasse* son attente, quand son livre, au lieu de l'enrichir seulement suivant ses vues, lui fait une grande réputation de savoir. « Le succès *surpassait* notre attente, car nous n'avions compté que sur la bague, et nous emportions un flambeau, un collier et des pendants d'oreilles. » LES.

PRÉFIXE *OUTRE*.

Passer, *outre-passer*.

Outre qu'on écrivait autrefois *oultre*, vient du latin *ultra*, qui signifie au delà.

PASSER, OUTRE-PASSER. Aller au delà, ne pas se tenir dans les limites, au figuré.

Passer est le terme générique et se dit de toute action de cette espèce même involontaire, même quand elle est le fait du hasard ou de la nature. Ceci *passe* le vraisemblable, le jeu, la raillerie, la permission; la dépense *passe* la recette. « Le don des enfants *passe* les droits de la paternité. » J. J. « Cicéron, pour agir efficacement, fut contraint de *passer* le pouvoir qui lui avait été remis par le sénat. » ID.

Outre-passer est un terme spécifique employé seulement quand il s'agit de transgressions véritables, faites à dessein, surtout en parlant d'ordres ou de pouvoirs dont on a été chargé par délégation. « Quand il s'agit d'une institution divine, les hommes doivent obéir sans raisonner, et n'*outre-passer* jamais le pouvoir que l'institution leur accorde. » FÉN. « Gardez-vous bien de vouloir arracher des permissions de votre médecin, encore plus de les *outre-passer* jamais en rien. » ID.

PRÉFIXES *OUTRE* ET *DÉ*.

Outre-passer, *dépasser*.

OUTRE-PASSER, DÉPASSER[1]. Aller au delà des ordres qu'on a reçus, des pouvoirs dont on a été investi.

Celui qui *outre-passe* est plutôt considéré comme entreprenant, et celui qui *dépasse* comme *dé*linquant. Le premier ne craint pas de faire quelque chose par delà son ressort et sa sphère d'action généralement plus étendue; le second quitte, laisse en arrière ce qui lui est formellement prescrit. C'est que *dé* a rapport au point de départ, et indique souvent un *dé*faut, un *dé*lit, un *dé*laissement, un *dé*rangement.

Peut-être aussi la différence doit-elle être cherchée moins loin. *Outre-passer* étant le seul verbe, avec *outrager*, qui ait *outre* pour préfixe, semble ne se dire que dans des cas rares et remarquables, quand il s'agit, par exemple, d'un ambassadeur qui ne s'en tient point à ses instructions; au lieu que *dépasser* commençant par une particule très-usitée, est une expression courante et non réservée pour ces occasions solennelles.

1. *Dépasser* en ce sens diffère de *passer*, comme *outre-passer*, et au même titre, c'est-à-dire en tant que composé. Mais *passer* et *dépasser* sont encore synonymes au propre dans le sens de devancer, laisser derrière en allant plus vite. Le simple est alors absolu, il arrête l'esprit tout entier sur le sujet dont il exprime l'avantage; tandis que le composé est relatif, et fait penser aux vaincus, à ceux qui restent en arrière : il y a de la honte à se laisser *dépasser* par un plus jeune que soi. Ensuite, *passer* marque plutôt l'habitude, l'ordinaire, et *dépasser* un fait. « Ce lévrier *passe* tous les autres à la course. Le courrier qui partit après moi m'eut bientôt *dépassé*. » ACAD.

PRÉFIXE *OB*.

D'abord préposition latine, puis préfixe en latin et en français, *ob* signifie devant; et dans la composition il marque situation ou direction en face, vis-à-vis : exemples, *opposé*, *occasion* (*ob cadere*, tomber, arriver devant); ou bien un empêchement, une contrariété, une résistance, comme on le voit dans *ob*stacle, *of*fense; ou bien un environnement, un enveloppement, comme dans *oc*cuper, *ob*séder (assiéger).

PRÉFIXES *OB* ET *SUB*.

Obreptice, *subreptice*. *Objet*, *sujet*.

OBREPTICE, SUBREPTICE. Termes de palais et de chancellerie qui servent à caractériser des grâces obtenues par surprise.

L'un exprime une surprise par omission ou dissimulation; l'autre une surprise par suggestion, par feinte. Il y a *obreption* quand le solliciteur dans son exposé met *ob*stacle à ce que le dispensateur ait des lumières suffisantes pour se décider avec équité, en omettant une vérité qui annulerait l'effet de la demande. Il y a *subreption* quand le solliciteur avance comme vraie une chose fausse.

Dans les deux cas il y a fraude, ce que rend bien le radical commun, *repere*, ramper, ne pas aborder le front levé et droit. Mais, d'une part, celui qui en est l'auteur vous laisse simplement dans l'*ob*scurité, met *ob*stacle à ce que vous voyiez; de l'autre, il *sus*cite sous main, furtivement, quelque chose qu'il invente. Il est donc plus coupable ici que là. Et même il peut arriver qu'un titre *obreptice* soit obtenu de bonne foi, mais jamais un titre *subreptice*.

OBJET, SUJET. Deux mots synonymes quand ils signifient la chose dont on s'occupe dans une science, dans une dispute ou une conversation.

« Les corps naturels sont l'*objet* ou le *sujet* des sciences naturelles; vous étiez l'*objet* de notre entretien; la conversation a changé d'*objet;* le *sujet* de leur conversation, de leur entretien, de leur dispute, était.... » ACAD.

Objet, d'*objicere*, mettre devant, c'est ce qui est placé devant nous; *sujet*, de *subjicere*, mettre dessous, c'est ce qui est placé sous notre main. Or, c'est là une opposition qui peut s'entendre de deux manières et donner lieu à deux distinctions différentes.

1° L'*objet* est quelque chose de plus extérieur, de plus indépendant de celui qui agit; c'est comme la nature devant l'œil du spectateur : le *sujet* est quelque chose de plus soumis à notre travail et à nos modifications; c'est comme l'argile sous la main du potier. « L'homme, dit Voltaire, est tantôt un *objet* d'admiration, tantôt un *sujet* de pitié et de larmes. » Un *objet* d'admiration : pour admirer il n'y a qu'à regarder; un *sujet* de pitié et de larmes : pour s'apitoyer et pour pleurer sur une chose ou une personne, il faut s'y intéresser, prendre part à ce qui la concerne, et la mettre en quelque sorte sous sa protection.

Une science étudie, analyse, cherche à connaître son *objet;* toute son action se réduit à recueillir ce qui lui est donné. Une science dispose plus de son *sujet*, le modifie davantage; son *sujet* c'est uniquement ce qui entre dans ses compositions, dans ses théories.

Un auteur quelquefois trop plein de son *objet*,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un *sujet*. BOIL.

S'agit-il d'une science d'observation, il vaut mieux dire son *objet*, et ce mot devra être remplacé par celui de *sujet*, s'il est question de sciences spéculatives auxquelles ce dont elles s'occupent ne fait que prêter matière. Le corps humain n'est pas seulement l'*objet* mais aussi le *sujet* de la médecine : la médecine ne se borne pas à l'observer, elle le soumet à ses essais et à ses ordonnances; c'est proprement le *sujet* de ses expériences et de ses pratiques, en même temps que l'*objet* de ses études. « Le psychologue porte toujours en lui-même tout l'*objet* de ses études, tout le *sujet* de ses expériences. » JOUFFROY.

« Dieu a soustrait ses dons à l'homme, et ne lui a laissé que le fond de l'être, pour être l'*objet* de sa justice, et le *sujet* sur lequel il exercerait sa vengeance. » BOSS. Qu'une chose ou une personne soit l'*objet* d'un discours, cela indique un discours dans lequel on décrit, on passe en revue les qualités de la chose ou de la personne; qu'elle soit le *sujet* d'un discours, cela annonce plutôt un discours oratoire, une composition dans laquelle la chose ou la personne sert de texte, est ce sur quoi roule l'action.

En parlant d'œuvres littéraires ou artistiques, le mot *sujet* convient seul d'ordinaire, parce que ce dont on s'y occupe ne fait que fournir la matière qu'on manie, qu'on transforme, qu'on travaille de toutes les façons.

2° L'*objet*, c'est ce qui est devant nous, en perspective, ce que nous proposons, le but où va notre action; et le *sujet*, c'est ce que nous tenons présentement. L'*objet* de l'histoire, c'est d'instruire, et son *sujet* ou ses *sujets* ce sont les événements passés. La philosophie a pour *sujet* la nature de l'homme et pour *objet* la détermination des règles de la logique et de la morale. Bourdaloue divise ainsi l'un de ses sermons : Dieu est l'*objet* et le *sujet* de la messe; il en est l'*objet*, car c'est lui que nous nous proposons d'honorer, et c'est à lui que le sacrifice est offert; il en est le *sujet*, car c'est l'Homme-Dieu que nous lui présentons, c'est un Dieu qui lui est offert. Vous êtes le *sujet* de la conversation, quand c'est *sur* vous qu'elle roule; vous n'en êtes que l'*objet*, quand elle a simplement trait *à* vous, quand *de te fabula narratur*.

En un mot, suivant ce second point de vue, le *sujet* est la matière, et l'*objet* le but.

PRÉFIXE *TRANS*.

Porter, *transporter*.

Cette préposition et particule initiale latine, admise comme préfixe seulement dans notre langue, a la plus grande analogie avec *outre* et signifie aussi, au delà. Toutefois, elle paraît en différer par une idée de mouvement qui lui est plus particulière : une chose qui est située au

delà d'une autre, *ultra est*, comme on le voit par les mots *ultramontain*, *ultérieur*, *outremer;* une chose qui va au delà, *trans it*.

PORTER, TRANSPORTER. Faire changer de lieu à une chose qu'on a ou qu'on mène avec soi ou sur soi.

En sa qualité de verbe simple, *porter* désigne le fait ordinaire : *portez* ces lettres à la poste, ces papiers dans mon cabinet. Par la raison contraire, *transporter* exprime un fait remarquable, ou qu'on veut faire remarquer, soit à cause de la façon dont il s'opère : moyens, bâtiments de *transport*, facilité du *transport;* on *transporta* le malade à l'hôpital sur un brancard, l'armée au delà du fleuve sur des radeaux; soit à cause que les objets sont considérables : avec la foi on *transporte* les montagnes : La mécanique fait jouer les ressorts et *transporter* aisément les corps pesants (Boss.); soit parce que le changement de lieu en lui-même importe beaucoup : le commerce consiste à *transporter* les objets de consommation d'un lieu où ils abondent dans un autre où le besoin s'en fait sentir. Vous payez tant de *port* pour une lettre ou un paquet, choses peu considérables, qui se *portent* tous les jours et de la même manière; vous payez tant pour le *transport* de vos meubles ou de vos marchandises. *Porter* est absolu et ne regarde que le but, le lieu où la chose est *portée; transporter* est relatif, il rappelle le lieu quitté et l'action qui remplit l'intervalle entre les deux termes : c'est spécialement *porter* ailleurs.

Et de même au figuré. Qu'un conquérant *porte* ses armes ou la désolation dans tel pays, ce qui vous frappe, c'est uniquement l'idée du lieu qui devient le théâtre de ses exploits. Mais que l'empire soit *transporté* de la nation vaincue à la nation conquérante, qu'un événement soit *transporté* sur la scène ou un mot du propre au figuré, l'idée qui prédomine est celle du déplacement, du changement, d'un contraste entre ce où a été la chose, et ce où elle passe.

Mêmes nuances, quand les deux verbes s'emploient avec le pronom personnel. Se *porter* n'a rapport qu'au lieu où aboutit l'action : ce corps d'armée se *porta* sur tel point; la foule se *porte* à tel endroit, s'y *porte*, le sang se *porte* à la tête. « Ils iront errants d'une mer jusqu'à l'autre et se *porteront* d'Aquilon en Orient. » Pasc. Se *transporter* est une expression solennelle qui montre le sujet quittant sa résidence pour se rendre extraordinairement dans un endroit : le magistrat se *transporta* sur les lieux; *transportez*-vous en imagination, en idée, dans tel temps ou dans tel pays. « L'évêque de Cominges reçut ordre du roi de se *transporter* à Paris pour traiter de l'accommodement entre les jésuites et les jansénistes. » Rac.

PRÉFIXES *TRANS* ET *RE*.

Transporter, *reporter*.

TRANSPORTER, REPORTER. Faire changer de lieu en portant.

On *transporte* ailleurs; on *reporte*, comme on *rapporte*, chez soi, dans le lieu qu'on avait quitté. La Trimouille ayant été blessé sous les murs d'Orléans, on le *reporta* vers les remparts; mais, comme on trouva les chemins fermés, on le *transporta* à Tours (Volt.).

Au figuré, *transporter* signifie toujours et uniquement porter ailleurs: du milieu de certains livres mal faits on pourrait à volonté *transporter* un chapitre au commencement ou à la fin. « L'imagination vous prête le langage des passions que vous n'éprouvez pas et vous *transporte* dans une situation qui n'est pas la vôtre. » Lah. Mais *reporter*, c'est porter une seconde fois, répéter: il faudra *reporter* cette somme au haut de la page suivante, c'est-à-dire l'y répéter. « C'est là un écrit inconnu de Marmontel, et dont il s'est bien gardé de *reporter* rien dans ses *Éléments*. » Lah. Ou bien, c'est porter plusieurs fois, itérativement. « Pourquoi Dieu a-t-il voulu que les cantiques qu'il a dictés nous *reportassent* souvent sur les mêmes idées? » Lah. Ou bien encore, c'est opérer la réparation d'une faute, porter la chose là ou elle sera mieux: ce paragraphe doit être *reporté* à tel chapitre; c'est là sa place. « On n'a pu mettre en vers les noms des officiers blessés, et ces noms ont été *reportés* dans les notes. » Volt.

Avec le pronom personnel ces verbes signifient tous deux, porter sa pensée vers une autre époque. Mais *se transporter* est plus général et se dit à l'égard de l'avenir comme à l'égard du passé : « *Transportez-vous* avec moi au jour où tous les hommes seront jugés. » Volt. *Se reporter* ne regarde que le passé, et même, à la rigueur, le passé où on a été : *se reporter* aux jours de son enfance. Relativement au passé, *se transporter* s'étend à toutes les époques même les plus reculées.

Toutefois *se reporter* s'emploie aussi pour des temps antérieurs à celui où on a vécu : *reportez*-vous ou *transportez*-vous au temps des croisades. En *se transportant* on va ailleurs, on voit autrement ou d'autres choses, on se dépouille des préjugés de son temps. « Il faut qu'en lisant les auteurs anciens on *se transporte* dans les temps et dans les pays dont ils parlent, et qu'on ne se laisse point prévenir contre des coutumes anciennes, parce qu'elles sont contraires aux nôtres. » Roll. En *se reportant* on revoit une époque qui est familière, des faits au milieu desquels on a pour ainsi dire vécu par l'instruction, ou bien on voit les événements se passer de nouveau, se répéter. Laharpe rapporte qu'ayant lu à ses auditeurs des morceaux traduits des discours de Démosthène et d'Eschine, « on sut comprendre, en *se reportant* dans l'assemblée d'Athènes, que, si, dans un pareil moment, Démosthène avait dû monter jusqu'au ciel, son adversaire avait dû être réduit à ne pas lever les yeux. »

PRÉFIXE *CONTRE*.

Faire, *contrefaire*.

Contre, latin *contra*, indique situation ou manière d'être d'un objet opposée à celle d'un autre, ou vis-à-vis d'un autre.

FAIRE, CONTREFAIRE. Se donner l'air d'avoir

certaines qualités : *faire* ou *contrefaire* l'homme de bien.

Contrefaire, c'est représenter une personne, faire en face d'elle une personne semblable en l'imitant, comme il arrive quand on se meut devant une glace. En sa qualité de composé, il dénote un dessein formel, l'intention expresse de paraître autre qu'on n'est, une feinte préméditée. Celui qui *fait* l'important, l'entendu, le grand seigneur, prend l'air de ces personnages, sinon sans le vouloir et sans s'en apercevoir, du moins sans suivre en cela un plan conçu d'avance, et sans s'efforcer de tout son pouvoir de tromper les autres sur son compte. Il en est de même de celui qui *fait* l'homme de bien. Mais celui qui *contrefait* l'homme de bien ou l'insensé joue un rôle de propos délibéré, a précisément pour but d'en imposer, et emploie avec application et persévérance toutes sortes de moyens pour atteindre ce but.

De plus, on *fait* l'homme de bien ou l'insensé un instant, en passant, sous un rapport, devant telle personne. « David ayant *fait* le fou en présence du roi Achis, ce prince le fit éloigner. » Boss. Mais quand on *contrefait* l'homme de bien ou l'insensé, on fait un vrai personnage, on cherche à imiter son modèle constamment et de toutes les manières, on suit un système de conduite. « Le premier Brutus *contrefit* l'insensé pour échapper à la défiance et à la tyrannie des Tarquins. » Volt., Cond. De là vient qu'on ne dit pas *contrefaire*, comme on dit, *faire* l'affligé, le malade, le mort. « Je ne *faisais* pas le dévot, dit le cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, parce que je ne me pouvais pas assurer que je pusse durer à le *contrefaire*. »

PRÉFIXES *CONTRE* ET *DÉ*.

Contredire, *dédire*.

CONTREDIRE, DÉDIRE. Dire non sur ce qui a été dit par quelqu'un.

Contredire exprime une opposition; *dédire* signifie l'action de défaire en parlant quelque chose qui a été fait. Nous *contredisons* quelqu'un, quand nous nous élevons contre ce qu'il a avancé, contre ses jugements ou ses assertions; nous le *dédisons*, quand nous disons non, après qu'il a dit oui, relativement à une chose à accorder, quand nous retirons la parole qu'il a donnée pour nous.

Se contredire et *se dédire*, c'est dire le contraire de ce qu'on a dit soi-même. Mais on se *contredit* sans le savoir ni le vouloir; au lieu que *se dédire*, en vertu de sa particule initiale, exprime une action plus expresse, plus déterminée, c'est-à-dire une action toujours volontaire qui a pour but de défaire ce qu'on croit avoir dit de mal, en un mot une rétractation.

PRÉFIXES *CONTRE* ET *MAL*.

Contrefait, *malfait*.

CONTREFAIT, MALFAIT. Qui est affligé dans son corps de quelque défaut apparent.

Le premier dit plus que le second. *Contrefait* signifie fait contrairement à ce qui est bien, et *malfait* ne présente la même idée que d'une manière négative. Celui-là annonce donc une irrégularité de conformation bien plus choquante.

L'homme *contrefait* est une sorte de monstre; l'homme *mal fait* n'est que laid. « Un homme bossu est *contrefait*; un homme gros et court est *malfait*. » Cond. De son côté, Fénelon dépeint ainsi l'homme *malfait* : « Pittacus était d'une figure assez difforme : il avait toujours mal aux yeux; il était fort gros et fort négligé et marchait désagréablement, à cause de quelques infirmités qu'il avait aux pieds. Sa femme n'avait rien qu'un très-grand mépris pour lui, à cause qu'il était *malfait*. »

PRÉFIXE *INTRO*.

Préposition et préfixe en latin, *intro* marque le passage du dehors au dedans.

PRÉFIXES *INTRO* ET *PRO*.

Introduire, *produire*.

INTRODUIRE, PRODUIRE. Conduire ou mener quelqu'un avec soi pour le faire connaître à d'autres. *Introduire* ou *produire* dans le monde, à la cour, auprès d'un grand, dans les salons d'un ministre.

Introduire, *ducere intro*, c'est conduire dedans; *produire*, *ducere pro*, c'est conduire en avant. L'action de l'un consiste à donner accès, à mettre en rapport avec; celle de l'autre à faire paraître et briller, à mettre sur un théâtre. On *introduit* un étranger, on *produit* un homme de talent. Celui qu'on a *introduit* à la cour ou dans le monde y est reçu, y a ses entrées; celui qu'on y a *produit* s'y fait remarquer, s'y montre avec avantage. Sans quelqu'un qui vous *introduise*, vous ne serez point admis; sans quelqu'un qui vous *produise*, votre mérite ne pourra se faire jour.

On conçoit néanmoins qu'un homme éminent se *produise* de lui-même à la cour ou dans le monde, sans y être *introduit*; il convient alors de lui appliquer ce qu'un certain personnage dans Regnard dit d'un autre :

Il a su *se produire*,
Et n'a pas eu besoin de moi pour *s'introduire*.

Celui qui *s'introduit* de lui-même dans une société est un intrus. Massillon, dans un sermon adressé aux *Grands*, développe parfaitement l'idée de *produire*. « Vous *produisez*, dit-il, des hommes de Dieu qui seraient demeurés dans la poussière, et qui, à la faveur de votre nom et de votre appui, paraissent dans le public, mettent en œuvre leurs talents et contribuent à l'édification des fidèles. »

Et non-seulement, tandis que celui qui vous *introduit* se borne à vous présenter pour la première fois, à vous procurer une entrée quelque part, celui qui vous *produit* vous met à même de vous faire valoir, mais encore il prend d'ordinaire quelque soin de vous faire valoir lui-même, il vous *prône*, il est votre *promoteur*.

PRÉFIXE *RA*.

Conter, *raconter*.

CONTER, RACONTER. Narrer des faits, les représenter de vive voix et quelquefois par écrit.

Racine *contari*, qui dans *percontari* veut dire s'informer, interroger avec curiosité, et qui vient sans doute de *cunctari*, différer, s'arrêter ou s'amuser; de sorte que, dans le sens actif, *conter* signifierait informer en arrêtant, en amusant. C'est, en effet, ce qu'exprime le verbe simple *conter* qui est de la conversation et dans le genre familier.

Au dire de Roubaud, la particule initiale du composé viendrait du grec ῥέω, je coule, je roule, je parle. Il n'en est rien assurément. Elle est formée de *re* et de *ad*, et c'est pourquoi Ménage écrit *racconter*, comme on écrit *raccourcir* et *raccommoder*. Dérivation aussi peu contestable pour *raconter*, que pour *rapetisser*, *rapiécer*. Il doit donc y avoir dans *raconter* quelque chose qui rappelle la double influence des préfixes *re* et *ad*.

D'abord, *raconter* marque une seconde action: on ne *raconte* que ce qui s'est passé; on le *rapporte*, on le *re*produit par la parole. Si on *raconte* des histoires ou des aventures mensongères, on les *raconte* néanmoins comme ayant eu lieu, comme ne recevant dans le *récit* qu'on en fait qu'une seconde existence. Mais on ne *conte* pas toujours des choses qui se sont passées : « Dans ces bois de myrtes les amants viennent se *conter* leurs peines. » Montesq. On *conte* des fables, des histoires, c'est-à-dire des inventions ou des fictions qu'on donne pour telles. Et toutes les fois qu'on *conte* même des choses passées, ce n'est pas en tant qu'elles se sont passées qu'on les fait connaître, mais comme fournissant matière à amusement plutôt qu'à instruction; ce n'est pas avec ce soin, avec cette attention particulière à rester vrai et fidèle, qui sont marqués dans le second verbe par la particule *re*. On *conte* sans gêne, avec abandon et facilité; en *racontant* on s'efforce de rendre un compte exact.

« Périandre fit plusieurs questions à Cypsèle pour savoir ce que lui avait dit Proclée. Cypsèle, qui avait tout oublié, lui *conta* seulement le bon traitement qu'il en avait reçu. Périandre le pressa tant, qu'à la fin Cypsèle se ressouvint des dernières paroles que Proclée lui avait dites et en fit le *récit* à son père. » Fén.

On *conte* des histoires; on *raconte* une histoire. Bien *conter*, c'est *conter* agréablement; bien *raconter*, c'est dépeindre exactement ce qui a eu lieu. « Un homme (Lafontaine) paraît grossier, lourd, stupide; il ne sait pas parler ni *raconter* ce qu'il vient de voir; s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons *contes*. » Labr. « Les fables de l'Arioste amusent, parce qu'il en rit le premier; ce qui rend sa manière de *conter* si piquante et si originale, mais Homère *raconte* sérieusement des extravagances. » Lah.

De son côté, *ad* signifie à, vers, et désigne que le *raconteur* s'adresse à quelqu'un; relation qui, sans être étrangère à *conter*, ne lui convient pas aussi essentiellement. On *conte* quelquefois pour *conter*, spontanément, et plutôt pour son propre plaisir que pour celui de l'auditeur, qui n'y prend pas grand intérêt. « Je n'eus rien de plus pressé que d'aller *conter* à tout le monde ce qui venait de m'arriver. » J. J. « Que n'osé-je *raconter* au lecteur toutes les petites anecdotes de cet heureux âge?... Mais j'en veux une, une seule, pourvu qu'on me la laisse *conter* le plus longuement qu'il me sera possible, pour prolonger mon plaisir. » J. J.

PRÉFIXE *CA*.

Hutte, *cahute*.

HUTTE, CAHUTE. Petite cabane faite avec de la terre et du bois ou de la paille.

Quoique l'usage soit d'écrire le premier de ces mots par deux *t* et le second par un seul, leur rapport pour le sens ne permet pas d'hésiter à leur assigner le même radical, savoir l'allemand *Hütte*, qui exprime la même chose et tient de près au verbe *hüten*, garder, préserver, garantir. D'autant plus que *cahute* a commencé par s'écrire et se trouve encore écrit dans Trévoux *cahuette;* ce qui répond exactement à *ca Hütte*.

Mais d'où vient la syllabe initiale de *cahute?* On ne peut que le conjecturer. *Hutte*, importé par les Francs, dut paraître aux vaincus d'une prononciation rude et difficile, à cause de l'aspiration si forte en allemand de la lettre *h*. N'est-il pas probable qu'alors les Gaulois l'auront adouci en le faisant commencer de la même manière que *cabane*, mot déjà connu et d'une acception à peu près pareille? La race franque, celle des guerriers, aura continué à appeler *huttes*, conformément au sens primitif, ce qu'aujourd'hui nos soldats nomment plus généralement *baraques;* tandis que les paysans auront désigné par *cahutes* des *huttes cabanes*, des *huttes* répandues dans la campagne et servant d'habitation aux gens les moins aisés.

Dans la *Coupe enchantée* de Lafontaine, un paysan, parlant patois, dit que sa *cahute*, à qui il donne aussi le nom de *logette*, a été le lieu de retraite de Lucinde pendant toute une nuit. La *hutte* n'est point une cabane de paysan ou de berger bâtie dans les champs, ou quelque chose de semblable : ce qui la caractérise, ce n'est pas la misère, c'est qu'elle est faite grossièrement et sans industrie. « Sous le czar Pierre, des bâtiments d'une architecture régulière et noble furent élevés au milieu des *huttes* moscovites. » Volt. « Ces peuples grossiers n'avaient aucune industrie; il n'y avait pas à Moscou une seule maison de pierre : les *huttes* de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mousse. » Id. « Toutes ces peuplades vivent sous des *huttes :* les arts y sont inconnus. » Id. On dit encore aujourd'hui que les soldats se *huttent*, c'est-à-dire construisent des *huttes* ou des baraques pour se loger. « A peine les soldats eurent-ils le temps de se *hutter*. Ils se *huttèrent* comme ils purent. » Acad.

PRÉFIXE *BÉ*, *BIS*.

Besace, *bissac*.

BESACE, BISSAC. Longue pièce de toile cousue en forme de sac, ouverte par le milieu et faite pour être portée de manière que les deux bouts pendent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre.

Quoiqu'ils diffèrent à l'œil et à l'oreille, ces deux mots, pour l'étymologiste, sont absolument

identiques, étant formés tous deux de *bis*, deux fois, et de *saccus*, sac, et voulant dire sac double, sac à deux poches, à deux fonds. Sous le rapport synonymique, ils se distinguent par les deux circonstances suivantes.

Le mot *besace* est du genre féminin, et *bissac* du masculin : caractère important, à défaut d'autre, car il fait que le premier de ces termes désigne une chose plus grande et le second une chose plus petite [1], comme Trévoux le remarque expressément; il explique aussi pourquoi la *besace* étant toujours de toile, conformément à l'idée générique, *bissac*, plus propre à signifier l'espèce, représente quelquefois une *besace* de cuir ou de quelque autre matière. « Lamela, déguisé en ermite et chargé d'une grande *besace*, alla pour la première fois quêter dans la ville de Cuença. » Les.

L'autre différence, et la principale, tient à ce que la syllabe initiale de *besace* ne reproduit pas comme celle de *bissac*, sous sa forme latine, l'adverbe d'où elles proviennent l'une et l'autre. De là résulte, en effet, pour *besace* un défaut particulier de noblesse. « Le gueux, le mendiant, a une *besace;* il la porte sur ses épaules, un bout par devant, l'autre par derrière, et il y met ce qu'on lui donne, même tout ce qu'il a : c'est son trésor. Le paysan, l'ouvrier pauvre, a un *bissac;* il le porte en voyage, en course, sur lui ou sur une monture, et il y a mis des provisions, des hardes, etc. : c'est son équipage. » Roub. Diogène portait une *besace;* Sancho Pança (Les.) avait un *bissac*. Au figuré, *besace*, plutôt encore que *bissac*, est pris pour signe et attribut de la misère et de la mendicité : être réduit à la *besace*.

III. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE LA VALEUR DES TERMINAISONS.

1° SUBSTANTIFS.

TERMINAISON *MENT*.

Paye*, *payement*. *Rayon*, *rayonnement*. *Bond*, *bondissement*. *Bouillon*, *bouillonnement*. *Raison*, *raisonnement*. *Rabais*, *rabaissement*. *Aboi*, *aboiement*. *Sac*, *saccagement*. *Perfection*, *perfectionnement*. *Frisson*, *frissonnement*. *Attache*, *attachement*. *Râle*, *râlement*. *Manque*, *manquement*. *Règle*, *règlement*. *Relâche*, *relâchement*. *Ménage*, *ménagement*. *Habit*, *habillement*. *Os*, *ossement*. *Abandon*, *abandonnement*. *Etc.

L'étymologie et partant la valeur propre de cette désinence ne sont point faciles à trouver. Il est vrai que plusieurs des substantifs qu'elle termine sont traduits de mots latins terminés en *mentum*, comme *monument*, *ornement*, *document*, de *monumentum*, *ornamentum*, *documentum*. Mais rapporter *ment* à *mentum*, c'est simplement reculer la difficulté, car la signification précise de la désinence latine ne nous est pas mieux connue que celle de la française. D'ailleurs, on ne saurait conclure de l'une à l'autre, parce que tous les substantifs de notre langue en *ment*, qui se trouvent avoir des synonymes de même radical, mais autrement terminés, n'ont pas de correspondants en latin, sont tous français, ayant été formés par l'adjonction de *ment* à une racine française elle-même : tels sont *payement*, *rayonnement*, *attachement*, *râlement*, *abandonnement*. Sur ce point donc le latin ne peut fournir aucune lumière.

Ment, dans les noms où nous le considérons et devons uniquement le considérer ici, est une terminaison toute française. A-t-il néanmoins quelque rapport au latin *mentum?* Dérive-t-il seul, ou ainsi que *mentum*, de l'ablatif latin *mente*, de *mens*, âme, esprit, pensée, force, action, comme le veulent plusieurs philologues? Il se peut; mais, quoi qu'il en soit, il y aurait imprudence à faire dépendre d'une étymologie incertaine et controversée le sens de cette terminaison et la nuance d'idée particulière aux substantifs où elle se trouve. Il vaut mieux à cet égard consulter l'usage, chercher à lire dans la composition de ces substantifs avec quelle partie du discours ils ont plus d'affinité, et enfin mettre à profit les observations partielles des synonymistes sur la valeur de cette désinence.

Or, *ment* indique l'action du verbe contenu dans le substantif qu'il sert à composer, la mise à exécution, l'application actuelle de l'idée signifiée par le radical. Il résulte de là une opposition sensible, lorsque ce radical se trouve d'un côté, et le substantif en *ment*, de l'autre, quelque synonymie qu'il semble y avoir entre eux.

Ainsi, la *paye* est la chose, le *payement* est cette chose réalisée : c'est, d'une part, le salaire qu'on donne à un employé; de l'autre, l'action de le donner : on reçoit la *paye*, on fait le *payement;* on demande quelque délai pour un *payement*.

De même *rayon* et *bond* se prennent objectivement, tandis que *rayonnement* et *bondissement* ont un rapport marqué à l'agent et à l'opération de cet agent; le *rayonnement* est le développement de la puissance de produire des *rayons*, comme le *bondissement*, suivant la définition qu'en donne Condillac, est l'action par laquelle on fait des *bonds*. On dit bien, franchir un espace d'un *bond*, parce que ce dernier mot se considère objectivement et par rapport à la nature de la chose; et, d'un autre côté, on dit, c'est un *bondissement* perpétuel, la chose étant considérée ici pendant qu'elle s'effectue. On caractérise d'une manière abstraite l'allure générale de certains animaux en disant qu'ils vont par sauts et par *bonds;* mais si on décrit cette allure comme effec-

1. Roubaud reconnaît aussi plus de grandeur à la *besace;* mais il en donne une raison singulière que M. Guizot aurait dû retrancher. C'est que la terminaison *ace* est augmentative. Or, comment peut-elle l'être sans que la terminaison *ac* le soit aussi ? Et si, dans *besace*, *ace* forme la terminaison, *be* n'étant pas essentiel, il restera pour radical du mot la seule lettre *s*. En vérité, c'est trop peu.

tive, comme ayant ou comme ayant eu lieu, et de telle ou telle manière, *bondissement* est le terme qu'on doit préférer. « Les secousses des montagnes et des collines, ébranlées par un violent tremblement de terre, sont fidèlement représentées par les *bondissements* d'un troupeau. » LAH.

« Quand l'artère est piquée, dit Bossuet, on voit saillir le sang comme par *bouillons.* » Et, à quelques lignes de là, il ajoute : « Ce n'est pas toujours la trop grande quantité de sang, mais c'est souvent son *bouillonnement* qui le fait sortir des veines et qui cause le saignement de nez. » *Bouillon* exprime une chose, et *bouillonnement* une action : on donne à un liquide deux ou trois *bouillons* (P. R.); il se fait, dans les plantes, lorsqu'elles absorbent les sucs, comme un *bouillonnement* intercadent (MONTESQ.).

Raison désigne une faculté dont *raisonnement* exprime l'exercice, l'usage bon ou mauvais.

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le *raisonnement* en bannit la *raison*.
(Chrysale dans les *Femmes savantes.*) MOL.

« Il y a des philosophes qui ont le talent d'obscurcir la *raison* par le *raisonnement.* » P. A. Dans un autre sens, la *raison* est une preuve qu'on allègue, et le *raisonnement* en est le développement, l'application, c'est la manière dont on la présente. Il y a bien de la différence entre une *raison* solide et un *raisonnement* solide. « Nous lui demandons des *raisons* ou du moins des *raisonnements.* » J. J. « Elle va tenir tête aux plus profonds docteurs de Salamanque, et jamais ses *raisonnements* ne céderont à leurs *raisons.* » LES.

« Le *rabais*, dit Roubaud, est produit par le *rabaissement* ordonné; et ce dernier mot marque la force employée et l'acte de puissance émané pour produire le *rabais :* l'édit ordonne le *rabaissement*, et opère le *rabais.* »

De son côté, Laveaux caractérise ainsi les synonymes *aboi* et *aboiement*, qui expriment tous deux le cri du chien. « *Aboi* se dit particulièrement en parlant de la qualité naturelle du cri du chien : un chien qui a l'*aboi* rude, aigre, perçant; un *aboi* effrayant. *Aboiement* se dit plutôt des cris mêmes : de longs *aboiements*, des *aboiements* continuels. On dit : faites cesser les *aboiements* de ce chien, et non pas : faites cesser son *aboi* ou ses *abois.* »

Le mot *sac* signifie une sorte de fait; le mot *saccagement* dépeint un événement ou la réalisation de ce fait. Au milieu des agitations des guerres civiles, la maison de Montaigne, comme il le dit lui-même, resta vierge de sang et de *sac;* on dit, pour indiquer une époque, au *sac* de telle ville; Virgile a pris de Pisandre l'aventure de Sinon et le *sac* de Troie (MARM.). Mais s'agit-il de raconter, de mettre sous les yeux ce qui a eu lieu, *saccagement* est le mot propre. « Quintilien a fait une ample description du *saccagement* d'une ville. » MARM. « Les Mexicains avaient été épouvantés par le supplice de leur roi et par le *saccagement* de leur ville. » ID. « Dès lors la licence, le meurtre et le *saccagement* furent sans frein. » ID. « Le *saccagement* de Rome par les troupes de Charles Quint en 1527. » VOLT.

César s'étant emparé de Gomphi, on trouva dans une maison les cadavres de vingt vieillards qui s'étaient volontairement donné la mort : « La crainte des maux affreux qui accompagnent le *sac* d'une ville prise d'assaut avait opéré ce funeste désespoir. » ROLL. « Mardonius entra dans Athènes, brûla et démolit tout ce qui avait échappé au *saccagement* de l'année précédente. » ID. — « Parmi les esclaves d'Orosmane il s'était trouvé un enfant, pris autrefois au *sac* de Césarée. » VOLT. « Il s'éleva, après la mort de César, une opinion assez commune que le monde allait finir. Les horribles guerres des triumvirs, leurs proscriptions, le *saccagement* des trois parties de la terre alors connues, ne contribuèrent pas peu à fortifier cette idée chez les fanatiques. » ID.

Le substantif en *ment* a donc un caractère verbal, qui manque à son synonyme sans terminaison : l'un exprime comme un fait, comme ayant lieu, ce que l'autre signifie comme étant, comme une chose de telle nature, ayant telles qualités. C'est qu'en effet, quoique le premier ait le second pour radical, il ne le reçoit qu'après qu'il a passé par un verbe correspondant dont il a subi l'influence. Ainsi, *saccagement* vient de *saccager*, *habillement* d'*habiller*, *ébattment* de s'*ébattre*, *élancement* de s'*élancer*, *frissonnement* de *frissonner*, etc.; au lieu que leurs synonymes, qui en dernière analyse sont aussi leurs radicaux, ne dérivent pas du verbe, lui sont, au contraire, antérieurs et ont servi à le composer ; si bien que de *sac* on a fait *saccager*, d'*habit habiller*, et ainsi des autres. Or, puisque les substantifs terminés en *ment* ont, quant à leur formation, plus de ressemblance avec les verbes correspondants que leurs synonymes, ils doivent en avoir et il est tout simple qu'ils en aient davantage aussi quant à leur sens.

Un autre caractère distinctif des noms terminés en *ment*, c'est que, marquant la chose pendant qu'elle se fait, ils l'expriment d'une manière relative et incomplète, comme un fait passager, tandis que leurs synonymes sans terminaisons significatives la désignent comme absolue et achevée. « Le *perfectionnement*, dit Condillac, est le progrès vers la *perfection*, et la *perfection* est l'état d'une chose parfaite. » L'homme tend à la *perfection* par la voie du *perfectionnement.* On donne ou l'on reçoit un brevet de *perfectionnement* et non de *perfection*, parce que la chose pour laquelle on récompense ou l'on est récompensé se trouve être un peu plus parfaite qu'auparavant, mais non pas absolument parfaite.

« Le *relâchement*, dit Beauzée, ne tire pas toujours à si grande conséquence que le *relâche*, et on peut se le permettre quelquefois jusqu'à un certain point, quand on n'a pas le loisir de se donner entièrement *relâche.* »

Laveaux dit, en parlant du tremblement de la peau appelé *frisson* et *frissonnement :* « Si ses différentes causes sont de nature à se renouveler, à subsister et à produire les mêmes effets pendant un temps considérable, sans interruption, ce mouvement extraordinaire de la peau est le *frisson* proprement dit; si elles ne sont qu'instantanées ou qu'elles ne se fassent sentir que par interval-

les, la convulsion de la peau est appelée *frissonnement*, comme par diminutif. » Condillac est aussi de cet avis : « Le *frissonnement*, dit-il, marque une agitation plus légère que le *frisson*.» On éprouve un grand *frisson :* Alexandre s'étant baigné dans le Cydnus « se sentit saisi d'un *frisson* si grand, qu'on crut qu'il allait mourir. » Roll. Mais on éprouve une espèce de *frissonnement :* « La maîtresse des pensionnaires ne put voir la petite Perrier défigurée comme elle était sans une espèce de *frissonnement* mêlé de compassion. » Rac.

Et cette même différence Condillac l'établit entre *saccagement* et *sac*, en disant que « le *saccagement* n'emporte pas l'idée d'une si grande destruction. »

La *paye* est un *payement* réglé, établi, de tous les jours; le *payement* est une *paye* accidentelle. Les soldats ont une *paye;* un ouvrier, qui a fait une seule journée, demande son *payement*.

« Dans l'espèce des cailles, les *accouplements* sont fréquents, mais on ne voit pas un seul *couple*.» Buff.

S'il pouvait rester encore quelques doutes sur la réalité de cette double différence, il suffirait pour les dissiper de faire connaître la manière dont nos devanciers distinguent les synonymes du genre de ceux dont il s'agit ici. Nous rapporterons avec quelque étendue tous leurs articles, afin de nous prévaloir de leur accord, de faire comprendre notre pensée par des développements, et de montrer que ces distinctions, si subtiles et si métaphysiques, ne sont pourtant pas toujours sans conséquence et indifférentes pour l'application.

ATTACHE, ATTACHEMENT. Ce qui fait qu'on tient aux choses, qu'on y est affectionné. On trouve presque également dans nos meilleurs écrivains *attache* ou *attachement* à la vie, aux richesses, aux honneurs, à la religion, aux vérités, etc.

Girard a bien senti que le mot *d'attache* exprime quelque chose de plus absolu, de plus fort que celui d'*attachement*. « Le mot d'*attache*, dit-il, convient mieux lorsqu'il est question d'une passion moins approuvée ou poussée à l'excès : on dit de l'*attache*, qu'elle est forte, et de l'*attachement*, qu'il est sincère. »

De son côté, Roubaud a tout aussi bien caractérisé ces deux expressions, mais en les prenant sous un autre point de vue. *Attache*, suivant lui, est objectif, et *attachement* subjectif. On a de l'*attache* aux choses qui attachent, et de l'*attachement* pour les choses auxquelles on s'attache; de sorte que la particule *ment* donne au mot qu'elle termine un rapport à l'agent, aux dispositions et à l'opération de cet agent.

« *Attache*, dit-il, est ce qui attache, un lien; *attachement*, ce par quoi on est attaché, une liaison. *Attachement* désigne un sentiment. L'*attache* vient de quelque cause que ce soit; l'*attachement* vient du cœur. On tient à l'objet pour lequel on a de l'*attache;* on aime celui pour qui on a de l'*attachement*. Le hasard, l'intérêt, l'habitude, les convenances forment les *attaches;* la nature forme les *attachements*. On a des *attachements;* l'on se fait des *attaches*. Considérez bien les hommes, vous verrez qu'ils sont plutôt conduits par leurs *attaches* que par leurs *attachements :* nous vivons comme on vit, et non comme nous voudrions vivre. Un des grands malheurs du vice, c'est que l'*attache* en reste encore après que l'*attachement* a cessé : vous ne l'aimez plus; mais vous y tenez encore par mille liens que vous n'avez pas la force de rompre. »

L'*attachement* part de nous : l'*attache* dépend des choses, c'est une espèce de sort ou de charme. « Être collé au vice d'une *attache* naturelle. » Montaign. « Cette femme d'esprit avait accoutumé les savants à ne pouvoir se passer de son *attache*. » S. S. Rollin cite deux statues de Lysippe très-remarquables : l'une dont Tibère était charmé ou épris et qu'il dut pourtant rendre à la place publique, quelque *attache* qu'il eût à ce chef-d'œuvre; l'autre, représentant Alexandre, dont Néron faisait grand cas et pour laquelle il avait un *attachement* particulier.

RÂLE, RÂLEMENT. Ces mots imitent le son rauque ou enroué qui sort de la gorge lorsque la respiration est embarrassée, dans l'agonie surtout.

Le *râle* marque l'espèce de son qui sort de la poitrine d'un malade à l'agonie; le *râlement* exprime le râler. Un moribond a le *râle*, et il est en proie au *râlement*.

C'est la différence indiquée encore par Roubaud. « *Râle*, dit-il, exprime le bruit qu'on fait en râlant; et *râlement* marque la crise qui fait qu'on râle, qui donne le *râle*. Un agonisant a le *râle;* et vous voyez la poitrine oppressée, la gorge embarrassée, la respiration troublée par le *râlement*. » C'est-à-dire, en termes généraux, que le *râle* se considère passivement, objectivement ou par rapport à la nature de la chose; et le *râlement* activement, subjectivement ou par rapport à la chose se réalisant.

MANQUE, MANQUEMENT. Action de ne pas tenir ce qu'on doit.

Nous ne pouvons mieux faire ici que de citer simplement les paroles de Roubaud. « Comme on dit *manquement*, on dit aussi *manque* de foi. *Manque* exprime la nature, l'espèce de la chose, d'une manière générale : *manquement* exprime l'action ou l'omission par laquelle on est coupable de ce *manque*. On dit le *manque* de foi, et un *manquement* de foi. » — On dit aussi, et avec les mêmes nuances d'idées, un *manque* et un *manquement* de respect et de parole.

Le *manque* est le *manquement* en soi, idéal; le *manquement* est le *manque* effectif ou effectué.

Quoi! le *manque* de foi vous semble pardonnable! Corn.

Quand Pompée voit que le roi d'Égypte n'envoie au-devant de lui qu'un esquif,

Il soupçonne aussitôt un *manquement* de foi. Id.

Sur ce dernier vers, Voltaire remarque que *manquement* n'est plus d'usage, et qu'aujourd'hui nous disons *manque*. C'est une erreur dont nous empruntons la preuve à Voltaire lui-même, car il dit dans ces mêmes *Commentaires* sur Corneille : « Acomat, dans *Bajazet*, ne conseille qu'un simple *manquement* de parole à une femme ambitieuse et criminelle. »

« Dans tout l'Orient, c'est un *manque* de respect que de se découvrir la tête. » Volt. Une personne envers qui on aura manqué de respect, reprochera, punira ou pardonnera ce *manquement* de respect.

RÈGLE, RÈGLEMENT. Ce qui sert à conduire, à diriger.

Girard, et après lui Condillac, ont aperçu ce qu'il y a d'absolu, de général, de strictement obligatoire dans la *règle*, et ce que le mot *règlement* exprime de relatif, de particulier, de variable et d'arbitraire.

Voici l'article de Girard. « La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire; et le *règlement*, la manière dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque chose qui tient plus du droit naturel; et dans l'idée de l'autre, quelque chose qui tient plus du droit positif. » Le *règlement* est relatif au fait de l'établir : on fait des *règlements*; et à la personne qui l'établit : les *règlements* d'Auguste (Montesq.), les *règlements* des jésuites pour les habits des femmes (Pasc.).

D'autre part, Condillac s'exprime ainsi : « *Règle* et *règlement* se disent des mœurs. Mais les *règles* s'étendent à toutes les actions; elles veillent jusque sur les plus indifférentes, et déterminent ce qu'on doit faire chaque jour. Les *règlements* corrigent les abus et déterminent plus ce qu'on doit éviter que ce qu'on doit faire. Les *règles* sont plus générales, on les donne à tout un corps; on ne prescrit des *règlements* que pour ceux qui s'écartent des règles. »

RELÂCHE, RELÂCHEMENT. Interruption, intermission, discontinuation d'un premier état.

C'est avec raison que Beauzée trouve dans le *relâche* quelque chose de plus absolu, de plus général, de plus constant que dans le *relâchement*. Mais ensuite il affirme, de concert avec Girard, que *relâchement* s'emploie plutôt en mauvaise part pour signifier une faute, une cessation d'austérité ou de zèle, ou la diminution de l'activité dans le travail ou dans quelque exercice; au lieu que *relâche* exprime simplement le fait de la cessation du travail. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que relâche ne marque pas, comme *relâchement*, un rapport à l'agent, à son action et à la faute qu'il commet en la faisant?

Relâche exprime le fait du repos d'une manière passive, objective, et *relâchement* d'une manière active et subjective. Celui-ci désigne le repos en tant qu'on le réalise, qu'on se le donne, et par conséquent est seul propre à marquer celui qu'on se donne à tort. Un mal laisse ou donne du *relâche*; on tombe dans le *relâchement*.

Le *relâche* est une chose; on en a ou on en donne : le *relâchement* est un fait, une manière de conduire, une faute : on accuse quelqu'un de *relâchement* (Volt.). On souffre ou une chose est sans *relâche*; on a le mérite de faire quelque chose sans *relâchement*; c'est-à-dire sans se relâcher. « Les chartreux étaient consacrés sans relâchement au jeûne, au silence, à la prière, à la solitude. » Volt. — Une personne qui souffre a n'a pas un moment de *relâche* (Sév.). « Il y aurait du péché à ne vouloir pas être toujours occupé de Dieu si on le pouvait. Il n'y a point de péché à donner quelquefois du *relâchement* à cette douce occupation quand elle vient à trop échauffer la tête. » Boss.

MÉNAGE, MÉNAGEMENT. Action d'en user modérément, d'y aller doucement.

Ces deux mots ne paraissent guère synonymes; car le *ménage* consiste à ménager ses richesses, ses revenus, et le *ménagement* à ménager les hommes, à se conduire envers eux avec égard et sans brusquerie : l'un touche à l'économie, l'autre à la politesse ou à la politique.

Mais, considérant l'une et l'autre expression comme signifiant économie, épargne, Girard les distingue conformément à la règle ci-dessus établie. Suivant lui, le *ménage* est quelque chose de constant, d'habituel, et regarde le domestique, le train ordinaire de la maison; le *ménagement* est plus particulier, plus accidentel et regarde la conduite des affaires : l'un empêche de se trouver court dans le besoin, l'autre fait qu'on n'est jamais dérangé.

D'ailleurs le *ménage* est absolu, et le *ménagement* relatif : on ne dit pas le *ménage*, mais le *ménagement* de quelque chose. « Des méditations sérieuses, des conversations honnêtes, une nourriture modérée, un sage *ménagement* de ses forces, rendent l'homme maître de lui-même. » Boss. « Le mot d'*économie* s'entend plutôt du sage *ménagement* de ce qu'on a que des moyens d'acquérir ce que l'on n'a pas. » J. J.

HABIT, HABILLEMENT. Ce que les hommes mettent sur leur corps.

Habillement, comme le remarque justement l'Académie, se dit quelquefois, surtout en termes d'administration, de l'action d'habiller, de pourvoir d'habits : capitaine d'*habillement*; dépenses d'*habillement*; un peu avant la représentation, chaque acteur s'occupe de son *habillement*.

Mais il peut aussi se prendre d'une manière objective et passive, ainsi qu'*habit*, pour ce dont on est vêtu. Or, même alors il conserve un certain rapport à l'action marquée par le verbe, et c'est ce qui fait dire à Girard « qu'outre l'essentiel de vêtir, il renferme dans son idée un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu. L'*habillement* est une manière d'*habit* ou la manière dont une personne s'habille. » (Voy. *Vêtement*, *habit*, *habillement*, *accoutrement*.)

OS, OSSEMENT. Ce sont, dans les animaux, des parties solides qui servent à attacher et à soutenir toutes les autres parties.

Os exprime la chose à son état naturel, c'est-à-dire dans le corps et faisant partie de l'animal vivant. *Ossement* la représente dans un état ultérieur, telle qu'elle est devenue par suite d'une action qu'elle a subie, par suite de la désorganisation. Les *ossements* sont des espèces d'*os*, des *os* modifiés, des *os* desséchés et dépouillés de chair et de tout ce qui sert à les unir. C'est ainsi que les *ferrements* sont des choses de *fer*, résultant d'actions subies par le *fer*. *Ossements* fossiles.

« En Égypte, on mettait le crâne ou un autre *ossement* sous son lit, pour voir en songe l'ombre d'un mort. » Volt. « Un champ couvert d'*ossements*. » Lah. « Les *ossements* des saints. » Bourd.

« Des *ossements* infects et desséchés. » Id. « Des concrétions pierreuses moulées sur des *ossements* d'animaux. » Buff. « Dirons-nous aux *ossements* de nos pères : levez-vous et venez avec nous dans une terre étrangère ? » Volt.

Mais dans leur état primitif et normal, c'est-à-dire sous l'empire de la vie et remplissant leur destination respective dans le corps de l'animal, les *os* ne quittent jamais ce nom pour celui d'*ossements*. La croissance des *os*. « Le propre des *os* est de tenir le corps en état et de lui servir d'appui. « Boss.

ABANDON, ABANDONNEMENT. L'idée de se séparer d'une chose ou d'une personne est commune à ces deux mots.

Quoique le plus souvent passif et signifiant l'état d'une personne ou d'une chose abandonnée, *abandon* se prend quelquefois aussi comme *abandonnement* pour l'action d'abandonner; mais il marque cette action comme moins spontanée, moins volontaire, il est moins relatif au mérite ou au défaut de l'agent. Faire l'*abandon* de ses biens à quelqu'un, c'est les lui laisser; lui en faire l'*abandonnement*, c'est lui en faire don de son plein gré, les lui livrer.

Réciproquement, *abandonnement* s'emploie quelquefois dans le sens passif d'*abandon*, pour signifier l'état d'une personne ou d'une chose abandonnée. Alors, suivant Laveaux, « *abandon* semble désigner un état actuel, et *abandonnement* un état habituel et permanent. Un homme qui perd toute sa fortune perd ordinairement ses amis et se trouve dans l'*abandon;* un malheureux dénué de toute espèce de ressources et qui est abandonné depuis longtemps est dans l'*abandonnement.* » Mais nous n'hésitons pas à le déclarer au nom de l'usage et de l'analogie tirée des exemples précédents, c'est précisément le contraire qui est vrai. On languit, on meurt dans un extrême *abandon* (Bourd.), dans un *abandon* général (Bourd., Volt.) ou universel (Boss., Mass.) Mais on est laissé dans un triste (Bourd.), dans un funeste (Id.), dans un étrange (Boss.) *abandonnement*.

On peut varier les exemples; au lieu de consulter les synonymistes, on peut s'en rapporter à l'emploi que font des mots nos écrivains les plus justement estimés; on arrivera toujours à trouver dans le sens du mot simple quelque chose d'objectif ou d'absolu qui tient à ce qu'il est purement nominal et à terminaison insignifiante, tandis que le composé, étant verbal et doué d'une désinence significative, se montrera, au contraire, subjectif et relatif. Une science a plus ou moins d'*avance* sur une autre; c'est une qualité qu'elle possède : on travaille à son *avancement* ou au fait de son *avancement*. — *Change* ne s'emploie dans une acception analogue à celle de *changement* que dans deux phrases où il est caractéristique, gagner ou perdre au *change : changement* se dit dans le narratif, pour exprimer qu'un fait a ou a eu lieu. — On paye tant pour la *décharge*, et on opère le *déchargement* d'un bateau.

Le mot *élan* détermine, caractérise un genre ou une sorte de mouvement de l'âme dont le mot *élancement* dépeint, expose, fait voir la réalisation : l'un est pour l'ordre des idées, l'autre pour celui des phénomènes. Molière dit des hypocrites :

> Ils veulent acheter crédit et dignités
> A prix de faux clins d'œil et d'*élans* affectés.

Il venait de dire, en racontant la manière dont Tartufe se montra à Orgon :

> Il faisait des soupirs, de grands *élancements*.

J. J. Rousseau et Voltaire ont aussi employé le mot *élancement* dans cette acception toute relative et phénoménale. « Je trouvais en moi un certain *élancement* de cœur vers une sorte de jouissance inconnue. » J. J. « Dès qu'il existe quelque chose, il est démontré que quelque chose est de toute éternité : cette vérité sublime est devenue triviale; tel a été de nos jours l'*élancement* de l'esprit humain malgré les efforts faits pour nous abrutir. » Volt.

Dans le langage du palais, où il s'agit de qualifier des actes plutôt que de raconter des faits ou des actions, on se sert du mot *bris* pour exprimer la rupture faite avec violence d'un scellé ou d'une porte fermée; hors de là, *brisement* convient seul. « Que nous dit cet auteur du *brisement* des images et des autels? Il croit satisfaire à tout en disant que le prince ne put arrêter ces désordres. » Boss. « Rien n'est plus marqué dans les prophètes que la destruction des temples de Babylone et le *brisement* de ses idoles. » Id. « Ces reflets colorés sont produits par le *brisement* des rayons de lumière mille fois réfléchis. » Buff.

Le *trépas* est une chose :

> Chercher un beau *trépas* (Corn., Rac.).

Le *trépassement* est un événement : « T'as été au *trépassement* d'un chat, t'as la vue trouble. » Mol.

TERMINAISON *ION*.

Réforme, réformation. Acte, action. Salut, salutation. Taxe, taxation. Don, donation. Indice, indication. Émoi, émotion. Progrès, progression. Concept, conception. Conteste, contestation. Corps, corporation. Fabrique, fabrication.

Les substantifs français terminés en *tion*, *sion*, *ssion*, sont tous traduits de mots latins qui leur correspondent toujours exactement pour la forme, et presque toujours exactement pour le sens. Ainsi *action* vient d'*actio*, *réformation* de *reformatio*, *salutation* de *salutatio*, *progression* de *progressio*, *aspersion* d'*aspersio*. Or les désinences latines *tio*, *sio*, *ssio*, terminent les substantifs dont la base est un supin en *tum*, *sum* ou *ssum;* en sorte que *reformatio* dérive de *reformatum*, *aspersio* d'*aspersum*, *progressio* de *progressum*. De là vient que, dans l'une ou l'autre langue, les substantifs de cette espèce désignent l'action de faire ce qui est exprimé par le verbe correspondant. Et cette seule remarque suffit pour faire découvrir les différences qui peuvent exister entre les noms français terminés en *tion*, *sion* ou *ssion*, et leurs synonymes dont la désinence est ou n'est pas significative. Nous ne les supposons ici en rapport qu'avec des synonymes à terminaisons indifférentes.

Les substantifs en *ion* ont un sens fort analogue



à celui des substantifs en *ment*, c'est-à-dire qu'ils marquent comme eux la manifestation actuelle de l'idée exprimée par le radical et un certain rapport à l'agent et à son opération. En d'autres termes, ils sont essentiellement actifs et subjectifs : subjectifs, en ce sens qu'ils appellent l'attention sur le sujet qui agit et sur son mode d'action. Il n'en est pas de même de leurs synonymes à terminaison indifférente : ceux-ci se distinguent par un caractère manifeste de passivité et d'objectivité : ils expriment l'effet produit par l'action, la nature de cet effet, et non sa manifestation présente. Cette différence renferme à elle seule toutes celles qui peuvent se trouver entre les synonymes dont il s'agit ici. La règle est donc susceptible de développements; mais comme ces développements seraient, à notre sens, divers suivant les divers synonymes, il convient de laisser cette règle dans toute sa généralité et de passer immédiatement à l'application.

RÉFORME, RÉFORMATION. L'idée commune à ces deux mots est celle d'un rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme.

« La *réformation*, dit Beauzée, est l'opération qui procure ce rétablissement; la *réforme* en est le résultat ou le rétablissement même. »

C'est aussi la distinction qu'établit Girard. « La *réformation*, dit-il, est l'action de réformer; la *réforme* en est l'effet. Dans le temps de la *réformation*, on travaille à mettre en règle, et l'on cherche les moyens de remédier aux abus; dans le temps de la *réforme*, on est réglé et les abus sont corrigés. Il arrive quelquefois que la *réforme* d'une chose dure moins que le temps qu'on a mis à sa *réformation.* »

La *réforme* est un état, la *réformation* est un événement qui le prépare : on vit dans la *réforme;* la *réformation* a ébranlé la puissance pontificale.

La *réforme* est une chose, une chose bonne ou mauvaise, à désirer ou inopportune; on l'accueille ou on la repousse. Une *réforme* salutaire (D'AG.). « On vit les courtisans de Denys courir au-devant de la *réforme*, proscrire le luxe de leurs tables. » BARTH. La *réformation* est un fait, la réalisation de la *réforme*. Travailler à la *réformation* des mœurs (BOURD.), à la *réformation* du genre humain (BARTH.), de l'astronomie (ROLL.), à une œuvre de *réformation* (BOSS.); plein de zèle pour la *réformation* des abus (FÉN.); au temps de la *réformation* (VOLT.); les siècles qui ont suivi la *réformation* (BOSS.).

Ou bien encore *réforme*, étant objectif, signifie les réformés, les protestants, tandis que *réformation*, par la raison contraire, se dit de leurs entreprises. « C'est par là que s'accomplira la *réformation*, jusqu'ici trop faiblement commencée; la *réforme* fera souffrir tous ces maux à des chrétiens. » BOSS.

ACTE, ACTION. Tous deux donnent l'idée d'une force déployée dans la vue d'atteindre certain but.

Mais l'*action* est la manifestation de la puissance, et l'*acte* en est l'effet manifesté. « Par l'*action*, dit Roubaud, la puissance se réduit en *acte*. » L'*action*, étant une manifestation, est susceptible de divers degrés : elle est vive, véhémente, impétueuse; on dit, le feu, la chaleur de l'*action;* une *action* d'éclat. Les *actes* ne sont susceptibles que d'être comptés ou caractérisés par leur nature. On dit : un *acte*, divers *actes* d'une telle espèce; la répétition des *actes* d'avarice décèle l'avare; nous appelons fou celui qui fait plusieurs *actes* de folie.

Un second caractère, remarqué par les synonymistes Girard et Condillac, consiste dans la subjectivité de l'*action* et l'objectivité de l'*acte*. « Le mot d'*action*, dit Girard, a plus de rapport à la puissance qui agit, et celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit par cette puissance. » Et Condillac : « Dans le mot *action*, il semble que l'esprit se borne à considérer l'effet comme provenant de sa cause; et dans le mot *acte*, il semble considérer l'effet relativement à l'objet auquel il se rapporte. On dira donc : les *actions* de la volonté, et, au contraire, ce choix est un *acte* de la volonté. Dans la première phrase, les *actions* ne sont considérées que dans la volonté; dans la seconde, l'*acte* est relatif à ce qu'on choisit. » On caractérise l'*action* en caractérisant le mode d'agir de l'agent; on dit : une *action* vertueuse, généreuse, équitable, magnanime. On caractérise l'*acte* en disant ce qu'il est essentiellement en lui-même ou dans sa nature, un *acte* de vertu, de générosité, d'équité, de magnanimité. La morale en *action* rapporte des *actions* vertueuses; les traités de morale déterminent les *actes* de vertu, de méchanceté, de justice. Une *action* généreuse ou d'éclat nous intéresse tout d'abord en faveur de celui qui l'a faite; dans un *acte* de vertu, c'est l'*acte* lui-même que nous considérons avant tout.

Un troisième caractère consiste en ce que l'*action*, bien que le plus souvent subjective, c'est-à-dire relative à l'agent et à son mode d'agir, ne se dit point des opérations intimes de nos facultés, apparemment parce que ces opérations ne sont point considérées comme des manifestations ou des déploiements visibles de force. « Nos *actions* sont nos œuvres proprement dites, dit Roubaud; nos *actes* ne sont que des opérations de nos facultés. Nous faisons des *actes* de foi, d'espérance, de charité; ces *actes* ne sont que des émissions, des déclarations, des aveux de nos sentiments, et non pas des *actions*. Nous péchons par pensée, par parole, par *action*. La pensée n'est qu'un *acte*, et l'*action* est une œuvre; l'*action* entraîne l'*acte;* l'*acte* ne nécessite pas l'*action* prise dans ce nouveau sens. »

En style judiciaire, *acte* exprime quelque chose d'objectif, une pièce ou un écrit constatant une convention; et *action*, un événement, une poursuite, un procès. — C'est aussi un événement que marque l'*action* dramatique, tandis que les *actes* désignent les parties principales de la pièce considérée en elle-même et comme œuvre littéraire.

SALUT, SALUTATION. Démonstration extérieure par laquelle on témoigne aux personnes de l'intérêt, de la bienveillance, de la considération ou quelque autre sentiment semblable.

Le *salut* est le signe ordinaire pris pour l'action de saluer; c'est une démonstration extérieure

et commune de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre, qu'on aborde, qu'on visite. La *salutation* est relative à l'agent qui salue et à son mode d'action; elle indique la manière dont l'action de saluer est faite dans telles circonstances. Un homme ne fait pas la même *salutation* qu'un autre en faisant le même *salut*. « La *salutation*, dit Roubaud, dont nous empruntons ici les idées, est le *salut* particulier tel qu'on le fait dans telle occasion, surtout avec des marques très-apparentes de respect ou d'empressement. Vous trouveriez peut-être dans les différents *saluts* des divers peuples des traits particuliers de caractère. Des *salutations* particulières vous tirerez peut-être quelquefois des inductions sur le caractère, l'éducation, les affections présentes des personnes. » C'est afin de marquer aux gens à qui l'on écrit qu'on éprouve pour eux des sentiments tout particuliers de respect ou d'affection, qu'on leur présente, à la fin de ses lettres, ses *salutations* respectueuses, affectueuses ou amicales.

Le *salut* est tel habituellement, selon la règle qui le détermine. « Un ambassadeur a la même garde, les mêmes *saluts* et les mêmes honneurs qu'un général d'armée. » S. S. « Le *salut* est réciproque entre les pairs et les présidents. » Id. « Louis XIV était admirable à recevoir différemment les *saluts* à la tête des lignes, à l'armée et aux revues. » Id. La *salutation* est telle de la part d'une personne particulière et dans une occasion particulière. « Ils passèrent leur chemin avec une *salutation* froide. » S. S. « Il fallut m'avancer hors de ma loge, et, par une humble *salutation*, répondre à cette faveur du public. » Marm.

D'ailleurs le *salut* est une chose; on le rend ou on le refuse : la *salutation* est un fait, un événement. « A la voix de Marie et à sa *salutation*, l'enfant d'Élisabeth tressaillit dans son sein. » Boss. « Les deux reines mirent pied à terre, et, après les *salutations*, elles montèrent toutes deux dans une même calèche. » S. S.

Enfin les *saluts* sont moins démonstratifs, consistent moins en actions, en mines et en grimaces. « Mettre toute la morale en simagrées, et ne connaître d'autre humanité que les *salutations* et les révérences. » J. J. « De tous côtés on m'adresse de petits *saluts* imperceptibles, de doux sourires d'amitié. » Marm.

TAXE, TAXATION. L'idée commune à ces deux mots est celle de la détermination établie de quelque valeur pécuniaire.

Taxe se prend objectivement pour cette valeur même ou pour le règlement qui la détermine; *taxation* signifie l'opération de la *taxe*, et, au pluriel, certains avantages pécuniaires alloués aux employés qui s'occupent de cette opération. Ces distinctions de Beauzée s'accordent donc bien avec la règle générale.

DON, DONATION. Ce qu'on donne, ce dont on transmet la propriété à un autre.

Le *don* est considéré en lui-même dans l'objet qui le constitue; la *donation* est relative à la façon dont on donne; c'est ce qui se donne par acte public, d'une manière expresse, notoire et solennelle. Ce qui importe dans le *don*, c'est la chose; dans la *donation*, c'est la manière ou le fait : un *don* est plus ou moins précieux; la *donation* est légale ou illégale, conditionnelle, pure et simple, etc. On fait acte de *donation*.

INDICE, INDICATION. Ce qui indique, ce qui donne à connaître quelque chose et qui est une espèce de signe.

L'*indice* est par lui-même et naturellement dans l'objet; l'*indication* est l'œuvre d'une personne qui fait l'action d'indiquer. Les terrains fournissent des *indices*, et les minéralogistes qui les ont visités des *indications* des mines qui s'y trouvent (Buff.). Un *indice* trompeur est tel en lui-même qu'il fait croire à ce qui est faux; une *indication* trompeuse vient de quelqu'un qui a voulu induire en erreur.

ÉMOI, ÉMOTION. Agitation produite dans l'esprit.

L'*émoi* est un sentiment, un état de l'âme; l'*émotion* est une passion, un mouvement de l'âme : on est en *émoi*, et l'on éprouve ou l'on excite une *émotion* ou des *émotions*. L'*émotion* est difficile à cacher; c'est par elle que se détermine et se manifeste l'*émoi*.

PROGRÈS, PROGRESSION. On dit également, au figuré, le *progrès* et la *progression* de l'esprit humain, pour marquer les pas qu'il fait dans la voie des améliorations et du perfectionnement.

Le *progrès* est le résultat de cet avancement, de la *progression*; la *progression* est l'action d'avancer, laquelle amène le *progrès* : on constate le *progrès* ou les *progrès* de l'esprit humain, et on le suit dans sa *progression*. La malice des hommes alla toujours croissant depuis la création jusqu'au déluge : cette *progression* ne fut pas un *progrès*. La *progression* est de fait ou effective, et se considère quant à la production; le *progrès* est un résultat, et se considère quant à l'idée : la *progression* est lente ou rapide; le *progrès* est plus ou moins grand, plus ou moins avantageux. « Les glacières des Alpes prennent un accroissement constant : cette *progression* est prouvée par des forêts de mélèzes qui ont été absorbées par les glaces; mais les pluies, les vents et les chaleurs, plus actifs dans certaines années, détruisent les *progrès* des années précédentes. » Buff. « La *progression* du mouvement de déclinaison de l'aimant est plus qu'irrégulière; le *progrès* de ce mouvement en 205 ans a été de 38 degrés 30 minutes. » Id.

CONCEPT, CONCEPTION. Idée, notion, vue de l'esprit.

Le *concept* est tout objectif et tout passif; il ne reçoit de qualification qu'en raison de son essence, de sa nature : le *concept* du triangle enferme les idées de trois côtés et de trois angles. La *conception* est relative à l'esprit qui conçoit et à la manière dont il conçoit; elle est vive, hardie, originale, plaisante.

CONTESTE, CONTESTATION. Défaut d'accord.

Conteste exprime ce défaut quant à l'idée, et *contestation* l'exprime quant au fait. Une chose nous appartient sans *conteste* (Mol., Beaum.), c'est-à-dire sans *contestation* possible, incontestablement. Une chose, une proposition, est reçue sans *contestation* (Mal.), c'est-à-dire sans qu'il

s'élève effectivement aucune dispute, d'une manière incontestée.

Un acte est exempt de *conteste* (BEAUM.), n'est point sujet à *conteste* (ID.), est hors de tout *conteste* (ID.); il ne peut donner lieu à aucune *contestation*. Mais la *contestation* est effective ; ce n'est point à la simple possibilité et au droit qu'elle se rapporte; elle ne se considère pas avant, mais pendant; elle désigne une manifestation, un fait : on conteste actuellement sur ce qui est en *contestation*.

CORPS, CORPORATION. Réunion de personnes vivant d'après des règles communes.

Corporation n'existe point avec ce sens en latin, et la valeur précise de ce mot est d'autant plus difficile à déterminer qu'il n'y a point de verbe correspondant d'où l'on puisse le faire venir. La *corporation* est, ce semble, un *corps* qui se forme, qui est en train de se constituer, qui n'est soumis qu'à des règles peu nombreuses, et dont l'existence est précaire; mais le *corps* est constitué, reconnu, il existe par lui-même. « Les peuples sont unis, et la nation est une; la nation est le *corps*, et les peuples sont des espèces de *corporations* nationales. » ROUB. — Voltaire, parlant de l'établissement des templiers et des hospitaliers, distingue de même *société* et *association* : « Quand la *société* générale est bien gouvernée, dit-il, on ne fait guère d'*associations* particulières. »

FABRIQUE, FABRICATION. Ces deux mots se disent également en parlant de la manière dont les choses sont fabriquées.

La *fabrique* exprime le résultat, les qualités inhérentes à ces choses; la *fabrication* est relative à l'opération de fabriquer et aux procédés qu'on y emploie. Une étoffe est de bonne *fabrique*, et la *fabrication* en est soignée.

D'autre part, lorsque *fabrique* signifie comme *fabrication* l'action de fabriquer, il ne se dit qu'en général, et non pas relativement à un fait particulier qui ait eu lieu. « J'ai reçu du ciel, dit Scapin, un génie assez beau pour toutes les *fabriques* de ces gentillesses d'esprit appelées fourberies. » MOL. « La *fabrique* des esprits animaux se commence par le cœur. » Boss. Mais Voltaire a dit et dû dire : « La fonte et la *fabrication* du veau d'or en vingt-quatre heures est un prodige. »

TERMINAISONS *ION* ET *MENT*.

Renonciation*, *renoncement*. *Sensation*, *sentiment*. *Dissension*, *dissentiment*. *Violation*, *violement*. *Rénovation*, *renouvellement*. *Fondation*, *fondement*. *Fraction*, *fragment*. *Section*, *segment*. *Prolongation*, *prolongement*. *Dépopulation*, *dépeuplement*. *Prosternation*, *prosternement*. *Répulsion*, *repoussement*. *Etc.

Il y a cela de commun entre les terminaisons *ment* et *ion*, que les substantifs auxquels elles sont jointes, étant comparés avec des synonymes à terminaisons indifférentes, paraissent également marqués d'activité et de subjectivité, c'est-à-dire ont rapport à une action, à un agent et à son mode d'agir. De sorte que le *râlement*, par exemple, est au *râle*, et l'*aboiement* à l'*aboi*, comme la *salutation* au *salut*, l'*action* à l'*acte*, l'*émotion* à l'*émoi*. Cependant, lorsque les deux terminaisons *ment* et *ion*, se trouvant à la fin d'un même radical, servent à composer deux substantifs synonymes, l'une exprime plutôt la réalisation, et l'autre la manifestation de l'idée commune. Quoique, relativement aux substantifs sans terminaisons significatives, *ment* se distingue aussi par son rapport à l'action, il se trouve posséder ce caractère moins essentiellement que la désinence *ion* : ou bien il désigne une action moins extérieure, moins visible, moins saillante et moins forte; ou bien il prend assez volontiers la signification objective et exprime la simple réalité, le résultat, l'effet, l'état, alors que la désinence *ion* représente l'action seule.

Ce dernier caractère est confirmé par le genre des substantifs en *ment* : ils sont tous du masculin, et propres par conséquent à exprimer quelque chose de précis, un fait, un résultat, quelque chose de fait, d'arrêté, d'achevé; au lieu que leurs synonymes en *ion*, étant tous du féminin, marquent naturellement quelque chose de plus vague et de plus indéterminé, c'est-à-dire une action ou une chose qui est en train de se faire.

Cette tendance ou cette aptitude de *ment* à marquer le passif, l'état, la chose faite, est prouvée par la grande analogie de cette désinence avec la désinence *ure*, dont telle est effectivement la valeur : plusieurs substantifs de même radical deux à deux, et terminés, les uns en *ment*, les autres en *ure*, se ressemblent tellement pour le sens (voy. la terminaison *ure* et les synonymes qui s'y rapportent), qu'on ne peut les distinguer que par leur plus ou moins de noblesse; tant il est difficile de rattacher à la terminaison des uns et à celle des autres une nuance d'idée particulière. Et ce rapport entre les deux terminaisons *ment* et *ure* n'est pas sans conséquence, il s'en faut bien, sur le sens des substantifs en *ment* : il leur donne souvent relativement aux substantifs en *ion* une position analogue à celle des substantifs qui n'ont pas de terminaison significative à l'égard des substantifs qui en ont une, telle que *ment*, *ion*, *ure*, *age*, etc.

RENONCIATION, RENONCEMENT. La désappropriation est l'effet de l'un et de l'autre.

Mais l'un marque une action extérieure, et l'autre un acte intérieur. « La *renonciation*, dit Condillac, se fait aux choses auxquelles on a droit, et le *renoncement* se fait aux choses pour lesquelles on a de l'attachement. »

La *renonciation* est un acte public, solennel, une déclaration de désistement. « Henri II (d'Angleterre) renonça solennellement à tous les droits de la monarchie qu'il avait soutenus contre Becket. Les Anglais condamnent cette *renonciation*. » VOLT. « Il en coûta à ce malheureux prince (Christiern III) une *renonciation* expresse aux couronnes de Danemark, de Suède et de Norvége. » VERT. « Quand un Génevois veut quitter tout à fait sa patrie pour aller s'établir en pays étranger.... Il est vrai qu'ordinairement cette *renonciation* n'est pas solennelle. » J. J. « Ce traité ne devait avoir son entier accomplissement que lorsque les deux rois auraient envoyé à Bruges,

à un certain jour marqué, les lettres de *renonciation* réciproque. » Boss. « Madame Guyon a souscrit à la condamnation de ses ouvrages : moyennant cela et la *renonciation* à son directeur, avec quelques autres choses conformes à sa déclaration faite entre mes mains, on l'a reçue aux sacrements. » Id. — Mais le *renoncement* est une vertu intérieure, un détachement de cœur et d'affection. « La plupart des préceptes de Jésus-Christ ont pour objets des vertus intérieures, l'amour des ennemis, le détachement des biens du monde, le *renoncement* aux satisfactions humaines. » Nic. « La circoncision du cœur, c'est le retranchement de tout le sensible, et le *renoncement* entier à soi-même. » Boss. « Ce *renoncement* de cœur, ce mépris de tout ce qui passe, recommandé à chacun de nous dans l'Évangile. » Mass. « La vie chrétienne est une vie de *renoncement* et de sacrifice. » Id. « Les poésies qu'Ausone avait faites avant son *renoncement* aux muses profanes. » Roll

« Le quatrième acte de justice, qui doit être le plus fréquent, est la *renonciation* à l'alliance du peuple dont on a à se plaindre. » Montesq. « L'État subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie, du désir de la vraie gloire, du *renoncement* à soi-même, et de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les anciens. » Id. — On dit *renonciation* à une succession (Acad.), à une province qu'on cède (Boss.), à une couronne (Vert.), etc. ; on dit *renoncement* aux plaisirs (Acad., Mal., Cond.), aux honneurs et à la vanité (Acad.), à ses volontés, à ses inclinations naturelles, aux douceurs et à la tranquillité de la vie (Bourd.).

Beauzée propose la même distinction. « *Renonciation*, dit-il, est un terme d'affaires et de jurisprudence ; c'est l'abandon volontaire des droits que l'on avait ou que l'on prétendait avoir sur quelque chose. *Renoncement* est un terme de spiritualité et de morale chrétienne ; c'est le détachement des choses de ce monde et de l'amour-propre. » — Toutefois, et quoi qu'en dise Beauzée, la *renonciation* étant extérieure, peut n'être qu'extérieure, c'est-à-dire, à la différence du *renoncement*, forcée et non pas volontaire. « Les Colonne prétendaient que la *renonciation* du pape Célestin V était nulle, parce qu'elle lui avait été arrachée. » Cond. Voltaire traite de « *renonciation* imposée par la force » celle du prince Alexis, fils du czar Pierre I[er], au trône de Russie.

SENSATION, SENTIMENT. Ces deux mots expriment une impression faite sur l'âme, qui en modifie l'état en mieux ou en pis et devient un mobile pour sa volonté.

Mais l'un est plus relatif au fait même de l'impression, à la cause qui le produit ; l'autre, à l'état où l'âme se trouve à la suite. En agissant sur nos sens, les objets nous causent des *sensations* agréables ou désagréables ; notre âme éprouve alors un *sentiment* de plaisir ou de peine. Un orateur véhément, parlant sur un sujet terrible, produit sur son auditoire une *sensation* de frayeur, et chacun des auditeurs éprouve ou conçoit un *sentiment* de frayeur.

Ou bien le *sentiment*, au lieu d'être quelque chose de postérieur, est quelque chose d'antérieur au fait propre de sentir. « Suivant Descartes, les bêtes sont de pures machines qui ont toujours les organes du *sentiment* pour n'éprouver jamais la moindre *sensation*. » Volt.

D'autre part, *sensation* signifiant une action se dira des affections passagères qui ne durent point. On dit bien, produire une *sensation* de frayeur ; on ne dirait point, produire une *sensation* d'aversion. Une *sensation* de plaisir, de joie, de douleur, n'est point un *sentiment* de plaisir, de joie, de douleur. L'une est instantanée, rapide, superficielle, et considérée par rapport à sa cause, à sa production ou à sa vivacité ; l'autre est plus intime et plutôt considérée sous le point de vue de sa durée et de son intensité. On dit bien une *sensation* de douleur, mais non une *sensation* de souffrance.

Considéré d'une manière plus générale, le mot *sensation*, conformément à son sens fondamental et primitif, ne peut se dire que des affections de l'âme résultant d'une action réelle. Il est presque exclusivement déterminé à signifier les impressions produites sur nos sens par les objets extérieurs, et qui sont suivies dans notre intelligence d'idées relatives à ces objets. Au contraire, *sentiment* exprime toutes les affections que l'âme éprouve en tant que raisonnable, dont l'origine est, non pas dans une action réelle et extérieure, mais dans des idées abstraites, et à la suite desquelles nous ne recevons aucune idée. Ainsi, presque toutes nos idées sensibles ont été précédées de *sensations*. Les plaisirs que nous éprouvons après avoir compris un problème, une énigme, une découverte, ou conçu la moralité d'une action, ou aperçu la beauté d'un objet d'art, sont des *sentiments*, et ces mouvements de l'âme ne sont pour nous l'occasion d'aucune connaissance. Maine de Biran (*Rapport du physique et du moral*, p. 133), a parfaitement fait cette distinction, et l'usage de la langue la confirme. On subit des *sensations* ; on conçoit des *sentiments*. On éprouve, on reçoit des *sensations* ; on a et on entretient des *sentiments*. Sur ce point les synonymistes Girard et Roubaud sont arrivés au même résultat.

DISSENSION, DISSENTIMENT. Ils donnent tous deux l'idée d'une différence de sentiments, d'opinions.

Mais la *dissension* est plus violente que le *dissentiment* ; c'est le *dissentiment* qui se manifeste au dehors, qui éclate ; c'est une querelle, une émeute. Une ville est en proie à la *dissension* quand ses habitants sont divisés en plusieurs factions qui se disputent le pouvoir ou les droits politiques. Il y a *dissentiment* entre deux savants qui ont sur un point des opinions différentes.

VIOLATION, VIOLEMENT. Ils expriment l'infraction d'un devoir.

Violation est un terme nouveau, quoiqu'il soit seul dans Nicod et que nous en connaissions un exemple de Bossuet : il ne se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'à partir de 1762. On a d'abord employé *violement* seul, et aujourd'hui nous ne disons plus guère que *violation*. *Violement* n'a cependant pas disparu et ne doit pas disparaître tout à fait ; car il a une nuance spéciale.

Violation se dit d'une infraction extérieure, qui

se fait sentir au dehors et appelle la répression; ce mot est relatif aux lois sociales. Le *violement* marque une infraction intérieure, pour ainsi dire, qui n'est point portée à la connaissance du magistrat; c'est une *violation* de la loi divine ou de la loi morale. Ce qui est *violation* au regard de la société est *violement* au regard de Dieu et de la conscience. *Violation*, comme *renonciation*, est un terme de jurisprudence; et *violement*, comme *renoncement*, un terme de morale et surtout de morale chrétienne. La *violation* est un délit; le *violement* est un péché ou une faute contre le devoir. « Des *violements* de la charité. » Pasc. « Le *violement* des préceptes de l'Église, le *violement* du sabbat. » Mass. « Saint Pierre vengea par la mort d'Ananias et de Saphira le *violement* de l'unité des fidèles. » Boss. « La première révolte de la créature contre son Dieu a été la transgression et le *violement* de la loi. » Bourd. « Je préférerai mon mal particulier, plutôt que de faire un plus grand mal au genre humain par le *violement* des lois qui en assurent la tranquillité. » D'Ag.

D'autre part, la *violation* étant tout extérieure, se réduisant au fait, à la manifestation, sans rapport à l'intérieur et aux dispositions, peut très-bien, à la différence du *violement*, ne pas provenir d'un agent moral. « Si les montagnes étaient supposées avoir porté des mers, ce serait une *violation* des lois de la gravitation et de l'hydrostatique. » Volt. [1].

RÉNOVATION, RENOUVELLEMENT. Rétablissement d'une chose dans son premier état.

« *Rénovation* marque plus l'action de la cause qui renouvelle; *renouvellement*, l'état de la chose renouvelée. » Cond.

On assiste à une *rénovation* de vœux; la *rénovation* des vœux de telle personne s'est faite de telle manière, dans telles circonstances. Par le *renouvellement* des vœux l'âme reçoit une nouvelle force pour persévérer dans la piété.

Rénovation annonce plutôt une célébration; une cérémonie, une fête. Il existe de Bossuet un tout petit traité ayant pour titre : *Rénovation* de l'entrée dans la sainte religion. Il commence par ces mots : « Il faut la célébrer tous les ans dans des transports de joie. »

FONDATION, FONDEMENT. Action de poser le soutien d'un édifice ou ce qui résulte de cette action.

Condillac et Laveaux sont d'accord sur le caractère actif et subjectif du premier de ces mots, et sur le caractère de passivité et d'objectivité du second. « *Fondement* se dit de la partie d'un mur enfermée dans la terre jusqu'au rez-de-chaussée; *fondation* est l'action de poser les *fondements*. » Lav. « Le *fondement* est la masse de pierre qui supporte ou supportera le bâtiment, et la *fondation* est le travail nécessaire pour asseoir les *fondements*. C'est pourquoi on dit, faire les *fondations* et poser les *fondements*. » Cond.

1. *Viol* se trouve défini par le Dictionnaire de l'Académie et les autres d'une manière si distincte, que chercher, comme l'a fait Beauzée, à le séparer de *violation* et de *violement* serait un soin superflu.

Laveaux ajoute avec l'Académie qu'il est passé en usage d'objectiver aussi les *fondations* et de les prendre pour les *fondements* eux-mêmes. « En ce sens, dit-il, *fondement* est préférable. » Pas toujours : faire les *fondations* vaut mieux que poser les *fondements*, quand on veut rappeler tous les travaux qui entrent dans cette opération, comme ceux qui consistent à creuser la terre, à en retirer les déblais, à rassembler et à employer les matériaux; et c'est à cause de ce rapport spécial à l'action que *fondation* ne se dit point au figuré comme *fondement*.

Les *fondements* se considèrent en eux-mêmes tels qu'ils sont; les *fondations* rappellent l'action de fonder, le fondateur et son talent. « Un architecte avisé proportionne de telle sorte le *fondement* avec l'édifice, qu'on mesure et qu'on découvre déjà l'étendue et l'ordre de tout le palais, en voyant la profondeur, les alignements, la solidité des *fondations*. » Boss. La solidité des *fondations* n'est point du tout celle des *fondements* : elle résulte de la manière dont on sait bâtir, et non pas de la nature des matériaux, de la largeur ou de la profondeur du mur. « Il s'en faut beaucoup que les *fondations* de la plupart de nos maisons soient aussi solides que l'étaient les grands chemins dans le voisinage de Rome. » Volt.

FRACTION, FRAGMENT; SECTION, SEGMENT. Primitivement *fraction* signifie l'action de faire un *fragment*, et *section* l'action de faire un *segment*. *Fragment* est un morceau de quelque chose qui a été fracassé (*fractus*). Pour avoir un *segment* dans un cercle, on fait une *section*, c'est-à-dire qu'on retranche une partie du cercle au moyen de la corde. « Les grains de cette grêle avaient la figure des *segments* d'une boule divisée en huit parties égales par trois *sections* qui s'entrecoupent au centre à angles droits. » Desc.

Cette différence se retrouve, d'une manière plus ou moins apparente, dans tous les sens dérivés. *Fragment* et *segment* signifient toujours des objets; *fraction* et *section* indiquent des divisions, quelque chose d'idéal et d'abstrait, qui rappelle une opération faite sur des objets. Un livre se compose de *fragments*, comme qui dirait de *segments* et il se divise en *sections*. — De même, *prolongation* donne l'idée d'une addition à quelque chose d'idéal, le temps; et *prolongement* exprime une addition à quelque chose de matériel, comme un chemin, un mur, une galerie.

DÉPOPULATION, DÉPEUPLEMENT. L'Académie définit le premier de ces mots, l'état d'un pays dépeuplé; et le second, l'action de dépeupler un pays ou l'état d'un pays dépeuplé.

Mais si l'un des deux convient mieux pour exprimer l'action, c'est assurément le premier; de sorte que l'on dirait plutôt prendre part à la *dépopulation* qu'au *dépeuplement* d'un pays. Et quand tous deux marqueraient l'état, *dépopulation* serait toujours relatif à l'action qui a produit cet état. « Le czar Pierre a contribué à la *dépopulation* de ses États. » Volt. La *dépopulation* augmente (Volt.), continue (Montesq.) tous les jours. « *Il plut du sang*, dit Lafontaine, et cette image lui paraît encore faible pour exprimer la *dépopulation*. » Marm. Mais c'est seulement l'ef-

fet, le résultat, que représente *dépeuplement* dans cette phrase de Saint-Simon : « Quand un roi a un premier ministre, il ignore les fautes, les choix indignes et ce qui en résulte, la misère et les cris des sujets, la ruine, le *dépeuplement.* »

Au surplus, il se peut que ces deux mots diffèrent aussi en ce que *dépeuplement* entre plutôt dans le langage commun, parce que sa terminaison est toute française et qu'il est formé d'un verbe français, *dépeupler;* tandis que *dépopulation* a une terminaison toute latine et est formé d'un verbe latin, *depopulari.*

A propos des mots *prosternation* et *prosternement*, l'Académie commet une erreur semblable, et l'on peut faire de ses définitions la même critique. « Un souverain est-il payé de ses peines par toutes les *prosternations* des courtisans? » Labr. « Il eut peine à se reconnaître et à se relever de ce *prosternement* où il était. » S. S.

Les bases verbales auxquelles s'ajoute *ment* sont toutes françaises, ainsi que cette terminaison elle-même; et, au contraire, la terminaison *ion* est d'origine latine et s'ajoute toujours à des radicaux latins. De là résulte une différence souvent importante entre les substantifs en *ment* et leurs synonymes en *ion :* les uns sont du langage commun ou du langage des arts; les autres appartiennent au style noble, figuré, ou bien ce sont des termes didactiques, de science ou de spéculation.

Ainsi, *repoussement* ne se dit qu'en langage ordinaire, d'une arme à feu qui, pour être trop chargée, repousse celui qui la tire; *répulsion* est un terme de physique. — *Isolement* est communément usité pour désigner l'état d'une personne isolée, et *isolation* est un terme de physique qui signifie l'action d'isoler les corps qu'on veut électriser. — *Convertissement* n'est guère d'usage qu'en matière d'affaires ou de fabrique de monnaie; tandis que *conversion* s'emploie en jurisprudence, en logique, en médecine, dans la théorie militaire et en matière de religion et de morale. — *Fléchissement* est plus commun que *flexion* dans les cas où ils se disent des mêmes choses; mais, de plus, *flexion* est un terme d'anatomie. — On dit également, *réfléchissement* et *réflexion* de la lumière, de la voix, du son; mais, en langage de science, en physique, on se servira plutôt de *réflexion*, qui, d'ailleurs, est seul noble, et s'emploie seul au figuré. — *Renouvellement* est de tous les styles, même de la conversation; *rénovation* ne se dit guère que dans le langage de l'Écriture ou de l'Église, dans le langage du palais ou dans celui de la littérature : la *rénovation* de l'homme intérieur par la grâce, la *rénovation* d'un titre. « Dans le public imbu d'une saine littérature, ce ne sera jamais à l'élite des bons esprits que l'on risquera de déplaire par d'heureuses innovations, par des *rénovations* utiles. » Marm.— *Desséchement* exprime, dans le langage commun, ce qu'exprime *dessiccation* en termes de chimie ou de botanique. — Il en est de même de *mouvement* à l'égard de *motion :* ce dernier est un terme didactique. — *Enchantement* signifie la même chose qu'*incantation*, l'action d'enchanter; seulement, *incantation* étant tout latin se dit plutôt par dérision, en parlant de la prétendue science des magiciens, sans compter que ce mot a plus encore de rapport à l'action que son synonyme, et représente les cérémonies et les pratiques faites pour produire l'*enchantement.*

Il faut que la ressemblance entre *ion* et *ment* soit bien grande, car beaucoup de mots à présent terminés en *ion* l'ont été d'abord en *ment* seulement ou en *ment* et en *ion* tout à la fois. Ainsi on a dit *pressement* (Nicod) avant de dire *pression*, et c'est un mot dont nous connaissons deux exemples dans Bossuet. *Épurement* (Boss., Buff.) paraît aussi antérieur à *épuration. Élèvement* s'est dit en même temps qu'*élévation;* il s'en trouve des exemples dans Pascal et jusque dans Massillon. — De plus, il arrive quelquefois à nos meilleurs écrivains de terminer en *ment* les substantifs dont la désinence ordinaire est *ion*, soit qu'ils y soient entraînés par l'analogie seule, soit qu'ils aient le sentiment d'une nuance particulière à *ment* et qui n'est point du tout rendue par *ion*. Ainsi, au lieu de *dévastation*, Condillac a employé *dévastement;* et, au lieu de *perversion*, de *subversion* et de *submersion*, Voltaire a dit *pervertissement*, *subvertissement* et *submergement*, qui manquent dans les dictionnaires.

Pour nous, nous pensons que les deux formes devraient être permises et usitées, attendu que chacune modifie l'idée à sa manière. On peut s'en assurer encore par l'examen des exemples qui viennent d'être cités.

La *pression* cause le *pressement;* le *pressement* est l'état de la chose qui a subi la *pression*. Vous exercez sur cet objet une *pression* trop forte; le *pressement* éprouvé par cet objet l'a tout endommagé. La *pression* se considère pendant, et le *pressement* après. — D'ailleurs, pourquoi *pression* ne signifierait-il pas, comme *renonciation* et *sensation*, une action plus saillante, c'est-à-dire extérieure et physique, tandis que *pressement*, comme *renoncement* et *sentiment*, se dirait d'un acte intérieur, de l'âme et de ce qui en dépend? « Notre Dieu entre avec nous en société, s'égale et se mesure avec nous par les tendresses de son amour, par les *pressements* de sa miséricorde, qui attire à soi notre cœur. » Boss.

L'*épuration* est une opération par laquelle on donne aux choses la qualité que signifie *épurement*. L'*épuration* se fait avec plus ou moins de lenteur; l'*épurement* est plus ou moins parfait. Agis, roi de Lacedémone, entreprit l'*épuration* des mœurs de ses sujets; c'est qu'en effet l'*épurement* des mœurs pouvait seul faire refleurir sa patrie corrompue. — Ensuite, *épurement* paraît mieux convenir aussi, non pas au figuré en général, mais quand on parle de l'âme et de son perfectionnement. « La croix est la vraie épreuve de la foi, le vrai fondement de l'espérance, le parfait *épurement* de la charité. » Boss.

Mêmes différences entre *élévation* et *élèvement*. On parvient à l'*élévation;* on se trouve dans l'*élèvement*. L'un montre la personne ou la chose passant par divers degrés; l'autre la fait voir en possession du rang qu'elle occupe. On travaille à l'*élévation* d'un mur dont l'*élèvement* me nuira beaucoup, parce qu'il me privera d'air et de lu-

mière. — D'autre part, *élèvement* pourrait être particulièrement appliqué à ce qui regarde l'âme. Ainsi, Massillon appelle l'orgueil un *élèvement* du cœur.

Dévastation, *dévastement*. Lorsque l'ennemi est dans un pays, la campagne est en proie à la *dévastation*, et le *dévastement* est l'état de la campagne après la retraite de l'ennemi. La *dévastation* cesse et disparaît aussitôt que le dévastateur s'éloigne; le *dévastement* reste et marque la trace laissée par le passage du dévastateur. Quelle *dévastation!* c'est-à-dire, comme on dévaste! avec quelle furie! Quel *dévastement!* c'est-à-dire, comme le pays a été dévasté! que de ruines! Les Athéniens, pendant la guerre du Péloponèse, voyaient du haut de leurs remparts la *dévastation* de leurs champs; et, plus d'un siècle après, ils se ressentaient encore du *dévastement* de leurs champs.

La *perversion* est d'un homme qui va se pervertissant; le *pervertissement* est d'un homme perverti, et la *perversité* d'un homme pervers. Les deux premiers, les seuls à considérer ici, désignent un changement de bien en mal; mais *perversion* le montre se produisant, dans son développement, et *pervertissement* le représente comme produit ou effectué, comme un résultat. « Prétendre que la secte chrétienne n'est que le *pervertissement* de la religion naturelle. » VOLT. « L'idée des sorciers et des possédés est un *pervertissement* de la raison. » ID. — Peut-être aussi *perversion* a-t-il plus de rapport à l'extérieur, aux actions proprement dites, et *pervertissement* à l'intérieur, à la partie de l'homme dont les actions sont des actes, c'est-à-dire quelque chose qui éclate et qui frappe moins; en sorte qu'on dirait, en parlant de la conduite d'un libertin : Voyez jusqu'à quel point il porte la *perversion;* et en ayant égard à son caractère seul : On ne saurait rien ajouter au *pervertissement* de son âme.

La *subversion* est une espèce de crise dont le *subvertissement* est le résultat. La *subversion* met et le *subvertissement* montre les choses sens dessus dessous. « Le gouvernement de France était, sous Charles IX, parvenu à cet excès de *subvertissement* que deux mille soldats du pape étaient un secours utile. » VOLT.

Submersion présente à l'esprit l'image d'une scène : il peint les vagues qui s'approchent, qui gagnent, envahissent et finissent par engloutir. *Submergement* est tout abstrait : il signifie le fait accompli. Dieu voyant le *pervertissement* des hommes, vengea l'abandon de son culte par une *submersion* effroyable : le *submergement* de la terre fut fatale à l'espèce humaine, parce qu'il rendit la nature moins forte et moins vigoureuse, et qu'il affaiblit la première constitution de l'univers. La *submersion* de l'Égypte est due aux inondations du Nil; et le *submergement* de ce pays fait sa fertilité.

On pourrait citer encore d'autres exemples et les distinguer de même. Ainsi on trouve *abrégement* pour *abréviation* dans la *Logique* de Port-Royal, et Beaumarchais a dit *protégement* pour protection, *annulement* pour *annulation*, *tergiversement* pour *tergiversation*.

TERMINAISON *IVE*.

TERMINAISONS *IVE* ET *ION*.

Imaginative, *imagination*. *Négative*, *négation*; *affirmative*, *affirmation*. *Correctif*, *correction*.

La terminaison *ive* se trouve ajoutée à des adjectifs féminins pris substantivement. Or, la terminaison adjective *if*, *ive*, dérive du latin *vis*, force, puissance, faculté. C'est donc aussi ce que doivent signifier les noms en *ive*, tandis que leurs synonymes en *ion* marqueront l'action présente, quelque chose d'actuel.

IMAGINATIVE, IMAGINATION. Faculté d'imaginer.

L'*imaginative* est la faculté qui a la puissance d'imaginer; l'*imagination*, la faculté qui imagine. Dans l'une, la faculté est considérée par rapport à ce qu'elle peut; dans l'autre, par rapport à ce qu'elle fait, si bien même que par *imagination* on entend quelquefois la chose imaginée. Ensuite, et conformément encore à la valeur de sa désinence, l'*imaginative* signifie toujours la faculté d'imaginer, en tant que force ou puissance, en tant qu'elle crée ou invente; l'*imagination* la désigne aussi comme représentant, embellissant ou grossissant ce qui est, les objets.

L'usage est aujourd'hui de n'employer *imaginative* que familièrement, pour exprimer le talent des expédients.

J'ai bien joué moi-même un tour des plus adroits.
. . . . Quand je veux, j'ai l'*imaginative*
Aussi bonne, en effet, que personne qui vive. MOL.

NÉGATIVE, NÉGATION; AFFIRMATIVE, AFFIRMATION. Ces mots rappellent l'idée marquée par le verbe d'où ils dérivent, savoir : les deux premiers, celle de nier (*negare*); les deux autres, celle d'affirmer.

La *négation* est l'action de nier; la *négative* est une proposition qui a la propriété, la vertu de nier. Une *négation* est plus ou moins fréquente, une *négative* plus ou moins forte. Le fait de nier est plus présent, plus direct, plus pur dans le premier de ces mots que dans le second; aussi marque-t-il un acte de l'esprit dont la *négative* ne présente que le reflet. C'est la *négation* qui donne à la *négative* la propriété exprimée par cette dernière. Non, ne, ni, sont également appelées des *négations* et des *négatives :* des *négations*, parce qu'elles représentent un certain acte de l'esprit; des *négatives* quand on a égard à leur valeur grammaticale.

Primitivement, *négation* et *affirmation* sont des termes de philosophie ou plutôt de psychologie; *négative* et *affirmative*, des termes de logique. Tout jugement se réduit à une *affirmation* ou à une *négation;* dans les disputes les uns soutiennent l'*affirmative*, les autres la *négative;* et la logique enseigne aux argumentants dans quels cas ils doivent prendre l'une ou l'autre.

CORRECTIF et CORRECTION, qui tous deux signifient un changement ou un adoucissement à quelque chose de trop grand ou de trop fort, de trop rude, diffèrent de même.

Le dernier donne l'idée d'un remède eu égard à l'effet qu'il produit, et le premier fait concevoir

ce remède par rapport à la vertu qu'il a de produire cet effet. La *correction* tempère, le *correctif* est propre à tempérer; l'une s'applique à un mal actuel et tend à le corriger actuellement; l'autre s'applique à un mal possible et tend à prémunir contre ce danger. Un critique téméraire adoucit par des *corrections* ce que ses répréhensions ont d'excessif (Boss.); un auteur se sert de *correctifs* de peur qu'on ne prenne ses paroles dans un sens faux ou exagéré (Fén.).

TERMINAISON *URE*.

Arme, *armure*. *Tissu*, *tissure*. *Seing*, *signature*. *Tour*, *tournure*. *Temps*, *température*. *Bord*, *bordure*. *Joint*, *jointure*. *Entaille*, *entaillure*. *Teinte*, *teinture*.

Les substantifs en *ure* sont à base verbale : les uns se forment de l'impératif français, comme *tournure*, *tissure;* les autres du supin latin, comme *signature* de *signatum*, *texture* de *textum*. A la différence de leurs synonymes sans terminaisons significatives et la plupart à base nominale, ils marquent donc un rapport à une action. C'est en quoi ils ressemblent aux substantifs en *ion* et en *ment*. Mais ils ne sont pas relatifs, comme ces derniers, à l'action elle-même; ils se rapportent au résultat, et c'est pourquoi Butet les appelle des *résultatifs*. Ainsi, tandis que les noms à terminaisons indifférentes signifient la chose d'une manière absolue et en elle-même, les noms en *ure* la montrent comme étant l'effet, le produit, le résultat d'une action marquée par le verbe radical, et comme ayant, par suite de cette action, des qualités extrinsèques et indépendantes de sa nature, une forme, une manière d'être, une disposition, un arrangement, une façon, survenus en elle et y ayant été mis par un agent ou un ouvrier.

Le *devant* d'une maison est une expression qui signifie d'une manière abstraite la partie antérieure de la maison; et la *devanture* est un terme d'art qui représente tous les ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc., qui se trouvent dans cette partie. « La terminaison *ure*, dit Roubaud, désigne si bien un résultat, qu'elle sert souvent à exprimer un ensemble, un tout formé de la réunion, de l'assemblage de plusieurs choses du même genre. Ainsi, la *mâture* est l'ensemble des mâts, la *ferrure* la totalité du fer employé dans un ouvrage, la *parure* l'ensemble des ornements qui servent à parer, la *figure* l'ensemble et le résultat des traits du visage. » De même la *toiture* est tout ce qui sert à couvrir une maison, et le *toit* n'en est qu'une partie, celle qui est exposée à l'air et à l'eau.

ARME, ARMURE. Instrument pour se défendre.

Arme exprime la chose en elle-même, indépendamment d'un travail subi antérieurement, lequel est toujours rappelé par *armure :* dans le danger, on se fait une *arme* et non une *armure*, d'une pierre ou d'un bâton.

Ensuite, « l'*armure*, dit fort bien Roubaud, est l'ensemble des *armes* d'un guerrier, » ce sont les *armes* artistement agencées et formant un tout. *Armure* est donc un nom collectif, et n'a guère de rapport de synonymie avec *arme*, qu'autant que ce dernier se prend au pluriel.

A quoi il faut ajouter avec Girard qu'*armure* signifie exclusivement les *armes* défensives, parce que sans doute ce sont celles dans lesquelles se montre et l'on considère davantage le travail, la façon, l'art et l'habileté de l'*armurier*. On revêt son *armure*, et l'on prend ses *armes*.

TISSU, TISSURE. Liaison de fils formant une étoffe.

Le *tissu* est l'objet en lui-même, l'étoffe, la toile, le tout formé par l'entrelacement de différents fils, l'ouvrage *tissu*, avec sa longueur, sa largeur et ses qualités intrinsèques, comme d'être de soie, de laine, de cheveux, rouge ou vert. La *tissure* désigne la façon, la manière dont a été fait le *tissu* par le tisseur ou le tisserand, la qualité de la fabrication, résultant de la main-d'œuvre; elle est lâche ou serrée, égale ou inégale. — « Les lits des sauvages sont d'un *tissu* de coton. » Montaign. « Tous nos efforts ne peuvent seulement arriver à représenter la *tissure* de la chétive araignée. » Id. « Je n'aime point de *tissure* où les liaisons et les coutures paraissent. » Id. — On peut dire que la *tissure* d'un *tissu* est telle ou telle suivant le plus ou le moins d'habileté de l'ouvrier.

Au figuré, le *tissu* d'un discours, c'est l'ordre des idées, le discours lui-même divisé et disposé de telle manière; la *tissure* est l'arrangement, la forme seule : on saisit, on expose le *tissu* d'un discours, et on en admire la *tissure*. C'est ainsi que ce qu'on regarde dans le *contexte* d'un écrit, c'est le sens; et dans la *contexture*, l'art. — Du reste, au figuré, pour exprimer la façon dont les choses sont comme tissées, *tissure* ne se dit guère; on se sert proprement des mots *texture* et *contexture*.

SEING, SIGNATURE. Le nom de quelqu'un, écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'une promesse, d'un contrat ou d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer ou le rendre valable.

Le *seing* exprime la chose d'une manière absolue ou par rapport à la nature de cette chose; la *signature* la désigne d'une manière relative ou par rapport à la personne qui appose le *seing*. Le *seing* n'a pas toujours été le nom de la personne, mais un signe quelconque : une tache d'encre, imprimée avec la paume de la main sur un acte public, était le *seing* ordinaire des empereurs ottomans. A l'époque où on croyait aux sorciers, on s'imaginait que le diable appliquait une marque à toutes ses favorites, « et que le sceau du diable était un petit *seing* (*signum*) qui rendait la peau insensible. » Volt.

Ducange pense que le mot *seing* vient du *signe* de la croix qu'on apposait autrefois au bas des actes avec la *signature*, comme un symbole du serment qu'on faisait de les observer. Aujourd'hui, votre nom est votre *seing*, et votre *seing* est votre *signature*, quand on le considère par rapport à vous, en tant que vous l'écrivez et à la manière dont vous l'écrivez. Deux frères ont le même *seing* et peuvent avoir des *signatures* bien différentes; c'est ainsi que deux *écrits* peuvent être les mêmes sans être de la même *écriture*. Le *seing* or-

dinaire et commun des rois d'Espagne est *Io*, *el Rè*, moi, le Roi. L'écriture distingue la *signature* particulière de chacun d'eux.

Le *seing* est le type, l'idéal, la manière générale de signer. « Saint-Charles Borromée examinait lui-même les pièces qu'on jouait à Milan, il les munissait de son approbation et de son *seing*. » VOLT. La *signature* est le *seing* effectif ou réalisé : peut-être existe-t-il encore de ces pièces au bas desquelles se lit la *signature* du saint archevêque de Milan.

Mettez au bas d'un écrit un nom imaginaire, votre *seing* est faux; c'est un déguisement qui consiste à ne pas signer son nom : mettez-y le nom de quelqu'un, votre *signature* est fausse, vous commettez la fraude qui consiste à signer du nom d'autrui.

Enfin, *signature*, à la différence de *seing*, rappelle si bien l'action de signer, qu'il signifie quelquefois la cérémonie, le soin, la formalité, avec lesquels cette action se fait, et qu'il indique plutôt un acte public, authentique et revêtu de formalités, qu'un acte privé, simple, ordinaire.

Ajoutez une autre différence : la désinence *ure* étant commune et peu relevée, le mot *signature* a moins de noblesse que son synonyme. « L'auguste *seing* de Votre Majesté. » LES.

Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître,
De son auguste *seing* reconnaissez les traits. RAC.

De même on dit des *écritures* dans un sens plus vulgaire que des *écrits*. « A présent que j'ai un maudit procès pour mes dîmes, et que je fais des *écritures*, je ne peux guère faire d'*écrits*. » VOLT.

TOUR, TOURNURE. Ces mots se disent tous deux, au figuré, des affaires, de l'esprit et du style, pour en marquer la manière d'être, l'état, la tendance, la disposition.

Tour est absolu, et *tournure* relatif : le *tour* poétique, une *tournure* poétique : on ne dit point le *tour*, mais seulement la *tournure* de quelqu'un (VOLT., J. J.), pour sa manière d'écrire. Il faut dire aussi la *tournure*, et non le *tour* d'une réponse particulière (LAH., J. J.).

Le *tour* se considère en lui-même, idéalement, *à priori*; *tour* est un terme du langage didactique. « Il y a un *tour* à donner à tout. » MONTESQ. « L'*Anti-Machiavel* est dangereux par le *tour* malin qu'on peut donner à plus d'une expression. » VOLT. « Chaque style a un cercle de mots, de *tours* et de figures qui lui conviennent. » MARM. « Le retranchement des articles et des pronoms donne à la phrase un *tour* plus vif. » LAH. — La *tournure* rappelle le travail, l'opération, la manière de quelqu'un qui a tourné; *tournure* est un terme de critique. « Nous avons imaginé avec Cramer une *tournure* pour que le parlement ne soit point fâché. » VOLT. « Je crois la *tournure* des premiers actes meilleure de cette seconde cuvée. » ID. « Vous trouvez à tout moment dans Labruyère cette *tournure* traînante.... » MARM. « Voltaire a su ôter à ces vérités générales, par la vivacité des *tournures*, ce qu'elles ont d'abstrait et de sentencieux. » LAH.

Il y a un *tour* oriental (LAH.), des *tours* oratoires (BUFF.); mais en parlant d'une *tournure* employée effectivement par quelqu'un, on la qualifiera d'habile (VOLT.), ou d'originale (LAH.). On admire en lui-même un *tour* heureux; mais dans une *tournure* heureuse c'est l'auteur qu'on admire.

De là il suit que *tournure* exprime une disposition, une forme plus particulière, plus spéciale, ou même un *tour* propre à une seule personne. « Les auteurs grecs ont tous des *tournures* et des constructions qu'ils affectionnent, et quand on passe d'un auteur à l'autre, il faut faire une sorte d'apprentissage des *tours* de phrase qui sont familiers à chacun. » LAH.

« Vous direz plutôt un *tour* de phrase, et la *tournure* du style. Avec la plupart des *tours* ordinaires à la prose, la poésie a ses *tournures*, sa *tournure* particulière et distinctive : les poëtes, avec les mêmes *tours*, ont quelquefois leur *tournure* propre et un caractère particulier. Les formes ordinaires de la langue ne sont que des *tours*; mais j'appellerais plutôt *tournures* ces *tours* singuliers qui, contraires aux formes communes, et même aux règles ou de l'analogie ou de la grammaire, mais reçus, servent, par leur singularité même et leur désordre grammatical, à donner plus de force à la couleur, plus de mouvement à la passion, plus de philosophie à l'arrangement des idées, plus de grâce à l'expression. *Quel est votre aveuglement !* Voilà un *tour* français et vulgaire. *Quel aveuglement est le vôtre!* Voilà une *tournure* singulière empruntée de l'italien. » ROUB. — « *Au bruit de Neptune* est une de ces *tournures* figurées qui distinguent si heureusement la poésie de la prose. » LAH. « Expressions, *tournures*, mouvements, tout dans Bossuet lui appartient. » ID.

TEMPS, TEMPÉRATURE. Tous deux signifient l'état de l'atmosphère sous le rapport de la chaleur et de l'humidité.

Temps est absolu, et *température* relatif. Aussi dit-on le *temps* ou un *temps*, sans rien ajouter : le *temps* est ou il fait un *temps* chaud ou froid, agréable ou rude. *Température* demande toujours qu'on détermine par rapport à quoi on l'entend la *température* de l'air, la *température* de tel climat est chaude ou froide, agréable ou rude.

Ensuite, la *température* est, par rapport au lieu dont il est question, quelque chose de réglé, qui règne pendant toute une saison; au lieu que le *temps* est quelque chose d'indéterminé aussi quant à sa durée, qui d'ordinaire est plus courte.

BORD, BORDURE. Extrémités de certaines choses, comme tableaux, vases, etc.

Bordure ne se dit que du *bord* qui a été travaillé d'une certaine façon par la main de l'homme. On dit, les *bords*, et non la *bordure* ou les *bordures* de la mer. Les *bords* d'un ruisseau peuvent être couverts d'une *bordure* de fleurs. Les *bords* sont naturels, et non pas artificiels comme la *bordure*; ils ne sont point comme elles ajoutés à l'objet, ils en font partie.

JOINT, JOINTURE. L'endroit où deux choses se joignent.

Joint exprime cette idée sans aucun accessoire; *jointure* y ajoute celui d'arrangement, d'agencement des parties jointes. On appellera *joint* l'intervalle qui est entre deux pierres superposées, parce qu'il n'y a là aucune complication, aucun

arrangement; c'est une simple fente. Mais on dira *jointure* en parlant des os, parce que leurs séparations sont artistement disposées pour les mouvements des membres. « Les os sont brisés de distance en distance; ils ont des *jointures* où ils s'emboîtent les uns dans les autres. Cicéron admire avec raison le bel artifice qui lie les os. Qu'y a-t-il de plus souple pour les divers mouvements? » FÉN.

Au figuré, on dit ordinairement trouver le *joint* pour, trouver la meilleure façon de prendre une affaire; mais s'il s'agit d'une affaire difficile, *jointure* sera préférable. « Les jésuites cherchaient depuis longtemps à s'emparer de la cure de Brest; ils en trouvèrent la *jointure* et ne la manquèrent pas. » S. S. « Dieu est le plus subtil anatomiste de notre cœur : il entre jusque dans toutes les *jointures*, c'est-à-dire dans les plis et les replis de l'âme. » BOURD.

ENTAILLE, ENTAILLURE. Coupure avec enlèvement de parties.

L'*entaille* est simple, faite en ligne droite. Il n'en est pas de même de l'*entaillure*. Ce dernier mot, du reste, se dit plutôt en termes d'arts et métiers. Un coup de sabre produit une *entaille*, et non pas une *entaillure*.

TEINTE, TEINTURE. Ils se disent tous deux en parlant d'une qualité que l'on ne possède que superficiellement.

La *teinte* se considère absolument et dans le sujet; la *teinture* apparaît comme un résultat. Il y a dans les paroles d'une personne une *teinte* de malice, de mélancolie, c'est-à-dire un peu de ces qualités; on a quelque *teinture* de philosophie, de physique, de belles-lettres, c'est-à-dire qu'on en est un peu *teint*, qu'on les a un peu étudiées, un peu apprises. « On ne peut taxer Cicéron de la moindre *teinte* de superstition et de crédulité. » LAH. « L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la *teinture* des choses auxquelles il s'applique. » VOLT.

Il en est de même au physique. Les objets ont telle *teinte*. « La méléchryse offre la *teinte* rougeâtre du miel. » BUFF. « Il y a quelques spaths qui ont des *teintes* d'un rouge ou d'un jaune léger; il y a des basaltes d'une *teinte* jaunâtre et comme rouillés. » ID. « Le front du petit-gris est mêlé d'une légère *teinte* de roux. » ID. — Mais si on représente la *teinte* comme un résultat, si on indique d'où elle vient aux objets, elle doit être nommée *teinture*. « Les diamants colorés tirent leur *teinture* du sol qui les produit. » BUFF. « La terre d'ombre est une terre bitumineuse à laquelle le fer a donné une forte *teinture* de brun. » ID. « La substance des cailloux rouges opaques a reçu sa *teinture* par des parties métalliques plus grossières que les agates. » ID. « On ne peut guère attribuer cette *teinture* noire des coqs nègres qu'aux aliments que les oiseaux trouvent dans cette île. » ID.

TERMINAISONS *MENT* ET *URE*.

Enchaînement, *enchaînure*. *Déchirement*, *déchirure*. *Brisement*, *brisure*. *Enfoncement*, *enfonçure*. *Poliment*, *polissure*. *Plissement*, *plissure*. *Ligament*, *ligature*. *Parement*, *parure*. *Enjolivement*, *enjolivure*. *Élargissement*, *élargissure*. *Emboîtement*, *emboîture*.

Les substantifs en *ure* étant à base verbale, ainsi que les substantifs en *ment*, se rapportent comme eux à l'action signifiée par le verbe radical. Mais, au lieu de marquer l'action elle-même comme ces derniers, ils en marquent le résultat; au lieu d'exprimer qu'une action se fait et la manière dont elle se fait, ils expriment l'état qui provient de l'action; ils sont plutôt passifs qu'actifs, plutôt relatifs à l'effet, à sa qualité, qu'à l'action et à l'agent.

Une seconde différence, non moins essentielle, tient à ce que la modification représentée par *ure* comme étant subie par un objet, est presque toujours le résultat du travail de l'art, d'une opération manuelle de l'homme. Lors même que les deux synonymes désignent un état, un résultat ou un effet, celui qui se termine en *ment* se distingue toujours de l'autre, en ce qu'il est plus relevé, plus noble et s'emploie fréquemment au figuré, tandis qu'on se sert presque exclusivement du substantif en *ure* en termes d'art et en parlant de choses faites à la main. « La terminaison *ure*, dit Roubaud à ce sujet, est très-connue dans la langue des arts. »

ENCHAÎNEMENT, ENCHAÎNURE. Liaison de choses qui, dépendantes les unes des autres, forment une chaîne ou une sorte de chaîne.

Beauzée et Roubaud n'ont pas eu grand'peine à trouver que le premier de ces deux mots ne se dit qu'au figuré des objets physiquement ou métaphysiquement dépendants les uns des autres, et le second que dans le sens propre des ouvrages de l'art dont les parties sont effectivement attachées par une chaîne; de sorte que des causes, des idées, des malheurs et autres objets qui conduisent successivement de l'un à l'autre, forment un *enchaînement*, et des anneaux, des fils, des cordons et autres objets semblables, entrelacés les uns dans les autres, forment une *enchaînure*. Le Dictionnaire de l'Académie leur présentait cette distinction toute faite.

Cependant Roubaud avait trop de sagacité pour ne pas entrevoir et appliquer à ces deux mots la première règle ci-dessus établie. « *Ment*, ajoute-t-il, employé substantivement, désigne la cause, l'action, ce par quoi la chose est telle : *ure* désigne particulièrement l'effet de cette cause, le résultat de cette action, ce qui est produit dans la chose même. Les rapports que les sciences ont entre elles forment leur *enchaînement*; ils les *enchaînent* ensemble : la disposition même des anneaux qui entrent les uns dans les autres est leur *enchaînure*; c'est l'état de la chose *enchaînée*. »

DÉCHIREMENT, DÉCHIRURE. Action de déchirer ou résultat de cette action.

Mais le premier marque plutôt l'action, et le second le résultat; si bien que la *déchirure* est l'effet du *déchirement*, l'état dans lequel l'action de *déchirer* a mis la chose. C'est ainsi que la *froissure* est l'effet du *froissement*. Le *déchirement* des habits était, parmi les Juifs, une marque de douleur et d'indignation; on a une *déchirure* et non un *déchirement* à son habit.

D'ailleurs, *déchirure* se dit plutôt en parlant d'une action faite par la main de l'homme: la *déchirure* d'une plaie ne doit pas s'entendre dans le même sens que le *déchirement* des muscles, des fibres. La mort de Jésus-Christ fut signalée par le *déchirement* et non par la *déchirure* du voile du temple.

Enfin, *déchirement* est plus noble et s'emploie seul au figuré : *déchirements* d'entrailles, *déchirements* du cœur; l'Italie, au moyen âge, fut en proie à de longs *déchirements*.

Distinguez de même *brisement* et *brisure :* la *brisure* est l'effet du *brisement*. « Dieu secoue la terre et la brise, et il guérit en un moment toutes ses *brisures*. » Boss. « Si nous tournons tout autour d'un bâton qui trempe à moitié dans l'eau, nous voyons que la *brisure* tourne comme nous. » J. J. — De plus, *brisement* se dit seul au figuré : *brisement* de cœur.

ENFONCEMENT, ENFONÇURE. Ces deux mots rappellent l'action signifiée par le verbe enfoncer.

L'*enfoncement* est cette action même : l'*enfoncement* d'une porte, d'une barricade; l'*enfonçure* est une cavité produite par un *enfoncement:* il y a plusieurs *enfonçures* dans ce pavé ou ce parquet. « Le vieillard couchait en une *enfonçure* du rocher. » Laf.

Enfoncement est seul d'usage au figuré : dans l'*enfoncement* de la vallée, de la scène, du tableau; et, au contraire, *enfonçure* se dit des choses les plus communes, comme de l'assemblage des pièces qui forment le fond d'un tonneau et de l'assemblage des ais que l'on met à un bois de lit pour soutenir la paillasse et les matelas. « Les sciences spéculatives ont des recoins et des *enfoncements* fort peu utiles. » P. R. Montaigne, en pareil cas, se sert, mais à tort, du mot *enfonçures:* « Il y a dans les sciences des étendues et *enfonçures* très-inutiles. »

POLIMENT, POLISSURE. Ils rappellent l'action de polir.

L'un fait penser à l'ouvrier qui taille ou frotte pour donner à un corps l'éclat ou le poli, et l'autre appelle l'attention sur le corps même qui a reçu cet éclat ou ce poli. « Combien soudainement viennent à mépris la *polissure* et richesse des vêtements ! » Montaign.

Poliment, suivant l'Académie, est peu usité dans l'acception où il signifie l'état de ce qui est poli; peut-être ne l'est-il point du tout. Mais l'Académie a raison de dire, sans restriction, que *polissure* signifie l'action de polir ou le résultat de cette action. Seulement nous devons ajouter que *poliment* exprime plutôt l'action de polir des choses de prix et relevées, les diamants, les glaces, le marbre; et *polissure*, celle de polir des choses communes : la *polissure* de la vaisselle.

PLISSEMENT, PLISSURE. Ils renferment tous deux l'idée signifiée par le verbe plisser.

Plissement est l'action, et *plissure* l'art de plisser. *Plissure* est relatif, non pas à l'agent, mais aux qualités que reçoit son ouvrage. Ce *plissement* est pénible; cette blanchisseuse n'entend rien à la *plissure*. Ensuite, *plissure* marque quelquefois simplement, non pas l'action, mais le résultat de l'action de *plisser :* cette *plissure* est bien ou mal faite.

LIGAMENT, LIGATURE. Ces deux termes techniques expriment ce qui attache des choses ensemble.

L'un est un terme de science, c'est-à-dire d'anatomie; l'autre un terme d'art, c'est-à-dire de chirurgie. L'un exprime des liens qui n'ont pas été faits de main d'homme, des parties blanches et fibreuses qui servent, dans le corps de l'animal, à attacher des os ou des viscères; l'autre exprime des liens ou des bandes, produits de l'industrie humaine, et dont les chirurgiens font usage dans différentes opérations.

« Les os sont percés dans les endroits où doivent passer les *ligaments* qui les attachent les uns aux autres. » Fén. « N'est-ce rien faire dans un corps humain que d'en ôter les nerfs et les *ligaments?* C'est un pareil attentat d'ôter à un discours les particules qui en font la connexion. » Boss. « Il y a une sorte de *ligament* qui tient d'un bout à la face extérieure du fond de la vessie, et de l'autre au nombril. » Buff. « Ces graines restent attachées par leurs *ligaments* à leurs sutures et à leurs valvules. » J. J. — Quand on veut saigner une personne, on lui lie le bras, et « la veine enfle au-dessous de la *ligature*. » Pasc. « Pécheurs, il y a déjà trop longtemps que l'enflure de vos plaies est sans *ligatures*. » Boss.

Du reste, *ligature* a cela de particulier, qu'il s'emploie quelquefois dans la langue commune. « Rien de trop juste sur les membres d'un corps qui croît, rien qui colle au corps; point de *ligatures*. » J. J. « Les papes liaient et ils déliaient tout sur la terre. Cette *ligature* les rendait maîtres du continent. » Volt.

PAREMENT, PARURE. Ce qui pare ou orne.

Parement est d'un usage très-restreint; mais, dans les limites où on l'emploie, il signifie une *parure* riche, noble, distinguée, destinée à des objets relevés. Un *parement* d'autel est l'étoffe qui décore le devant d'un autel. « On voyait dans la messe luthérienne et les *parements* et les habits sacerdotaux. » Boss. « La grande aigrette a un magnifique *parement* de plumes soyeuses. » Buff. « Dans la classe des oiseaux appelés combattants, la crinière des mâles est pour eux un *parement* de guerre et une sorte d'armure. » Id. Nos *parements* d'habits n'ont été ainsi appelés primitivement que parce que les hommes portaient autrefois sur leurs manches de riches étoffes.

Parure comprend tout ce que la main de l'homme fabrique pour parer, y compris tous les colifichets qui n'ont de valeur que par le caprice de la mode. Il faut ajouter aussi que *parure* entraîne presque toujours une idée de vanité ou de frivolité.

ENJOLIVEMENT, ENJOLIVURE. Ce qui enjolive ou rend joli.

Enjolivement signifie quelque chose de plus grand, de plus relevé, de plus noble, qui ajoute considérablement à la beauté d'un édifice, par exemple. Les *enjolivures*, dit l'Académie, sont des *enjolivements* qu'on fait à de certains petits ouvrages de peu de valeur, comme un étui. — *Enjolivure* semble aussi supposer une opération pure-

ment manuelle. Les fleurs de rhétorique, les traits d'esprit, semés dans un livre, en constituent les *enjolivements;* ce qui ne l'empêche pas d'avoir pour *enjolivures* des vignettes et des culs-de-lampe.

ÉLARGISSEMENT, ÉLARGISSURE. Ils rappellent tous deux l'action d'élargir.

Le premier exprime cette action et son résultat abstrait, l'augmentation de la largeur; le second désigne son résultat concret ou ce qu'on a ajouté pour élargir.

Secondement, on se sert d'*élargissement* en parlant d'objets considérables, comme un chemin, un canal, une rivière, et d'*élargissure* quand il s'agit de petits objets qui se façonnent à la main, comme un vêtement et un meuble.

Enfin, *élargissement* est seul employé au figuré : il signifie délivrance de prison.

EMBOÎTEMENT, EMBOÎTURE. Ils rappellent tous deux l'état qui résulte de l'action d'emboîter, d'enchâsser une chose dans une autre.

Mais *emboîture* seul suppose que cet état est produit par le travail de l'homme; c'est particulièrement un terme de menuiserie. Si on dit l'*emboîture* comme on dit l'*emboîtement* des os, la première expression n'est ni aussi propre ni aussi relevée que la seconde. « Ce qu'il y a de plus remarquable dans les os, c'est les divers *emboîtements* des uns dans les autres. » Boss.

De plus, *emboîtement* désigne simplement le fait ou l'état des os emboîtés; *emboîture* y ajoute l'idée de complication, d'assemblage et d'agencement.

TERMINAISONS *ION* ET *URE*.

Mixtion, *mixture*. *Fraction*, *fracture*. *Projection*, *projecture*. *Scission*, *scissure*. *Position*, *posture*.

La désinence *ion* marque l'action, la manifestation plus encore que la désinence *ment*, et elle est moins susceptible de s'objectiver, de se prendre dans le sens de résultat, d'effet ou d'état, c'est-à-dire dans le sens qui est proprement celui de la terminaison *ure*. Aussi les substantifs en *ure* ont-ils beaucoup moins de synonymes de même radical parmi les substantifs en *ion* que parmi les substantifs en *ment;* et, quand ils en ont, ils en diffèrent par les mêmes caractères, mais plus tranchés, par lesquels ils diffèrent de leurs synonymes en *ment*.

Mixtion, *mixture*, deux termes de pharmacie qui donnent l'idée d'un médicament obtenu par un mélange, pourraient d'abord sembler synonymes; mais ils ne le sont guère plus que *création* et *créature*, *nutrition* et *nourriture*, par exemple. La *mixtion* est le mélange des drogues, et la *mixture* le médicament qui en résulte. On obtient telle *mixture* par la *mixtion* de telles ou telles drogues. Quand on va chez le pharmacien acheter une *mixture*, il faut souvent attendre qu'il fasse la *mixtion*.

Fraction est noble et ne s'emploie que dans certaines phrases consacrées, comme en parlant de l'hostie et du pain que rompit Jésus-Christ en présence des pèlerins d'Emmaüs; *fracture* est de tous les styles, et se dit particulièrement dans l'art chirurgical. — *Projection* est un terme de science, et *projecture* un terme d'art. — *Scission* se dit au figuré, et *scissure* au propre. — Il en est de même de *position* relativement à *posture*.

TERMINAISON *AGE*.

Nue, *nuage*. *Marais*, *marécage*. *Ombre*, *ombrage*. *Herbe*, *herbage*. *Pâture*, *pâturage*. *Rive*, *rivage*. *Coquille*, *coquillage*. *Langue*, *langage*. *Bande*, *bandage*. *Tricot*, *tricotage*. *Cahot*, *cahotage*. *Caquet*, *caquetage*. *Baragouin*, *baragouinage*. *Part*, *partage*. *Débâcle*, *débâclage*. *Labour*, *labourage*. *Cœur*, *courage*. *Œuvre*, *ouvrage*.

Quoique cette désinence tire probablement son origine du latin *agere*, agir, faire, elle est toute française, ainsi que la désinence *ment*. Dans *agus*, *agium*, qui terminent quelques substantifs latins, la syllabe *ag* fait partie du radical : exemples, *magus*, mage, et *præsagium*, de *præ sagus*, présage. C'est à notre imitation, de l'aveu même de Romani, que les Italiens ont fait leurs noms en *aggio*, *coraggio*, *oltraggio*, *omaggio*, *passaggio*, *vantaggio*, *formaggio*, *erbaggio*, etc. Quant à la valeur de cette particule, il faut, pour arriver à la connaître, observer que les substantifs qui finissent en *age* sont, ou bien à base nominale, ou bien à base verbale. Dans le premier cas, ils signifient, comme les noms en *ure*, et même plus particulièrement encore, un ensemble, une réunion, une chose plusieurs fois répétée. De là vient que la terminaison *age* est celle de la plupart de nos noms collectifs, *feuillage*, *branchage*, *plumage*, *vitrage*, *entourage*, etc., lesquels équivalent presque à des substantifs ordinaires au pluriel.

Lorsque les substantifs ainsi terminés sont à base verbale, ils rappellent, non pas en général, l'action d'un sujet, comme *ion* et *ment*, mais plutôt, comme *ure*, le résultat de l'industrie, le produit d'un art, une forme donnée, l'opération d'un ouvrier, sa peine, son salaire, etc., ou les qualités de la chose en conséquence d'un travail manuel. Une circonstance à remarquer, c'est que cette désinence, aussi commune pour le moins que la désinence *ure* en termes d'arts et métiers, se trouve à la fin de substantifs qui sont tous masculins; c'est sans doute parce qu'ils représentent les choses comme façonnées, comme ayant reçu de la main de l'ouvrier quelque chose qui les détermine, les borne et les spécialise.

Du reste, ces deux nuances ne sont pas tellement propres, la première aux substantifs à base nominale, la seconde aux substantifs à base verbale, qu'elles ne se rencontrent quelquefois toutes deux dans un même substantif de l'un ou de l'autre genre. Nous allons montrer d'abord comment elles se modifient, et comment elles donnent une physionomie particulière aux substantifs terminés en *age*, quand ils sont comparés avec des substantifs de même radical et sans terminaisons significatives.

NUE, NUAGE. Amas de vapeurs élevées dans l'air.

Nuage, suivant Beauzée, est plus propre à caractériser un amas de vapeurs fort condensées :

le *nuage* est en quelque sorte la *nue* qui se concentre, qui se multiplie, qui se répète, une réunion de plusieurs *nues*. Aussi, selon l'avis des synonymistes Beauzée, Roubaud et Condillac, est-ce sur l'idée d'opacité et d'obscurité qui en résulte que nous nous arrêtons principalement lorsque nous prononçons le mot *nuage*. Un *nuage* de traits, un *nuage* de poussière; avoir un *nuage* sur les yeux. « Un beau jour sans *nuage*. » FÉN. « En Suède, la lumière de la lune n'est obscurcie par aucun *nuage*. » VOLT. « Alors l'atmosphère est obscurcie par les *nuages* d'une épaisse fumée.» BUFF. « L'aiguille aimantée peut seule nous conduire, lorsque tous les astres sont voilés par les *nuages*, les brouillards et les brumes. » ID. « Au dernier jour, un *nuage* dérobera J. C. à vos yeux.» Boss.— On appelle *nuages* les doutes, les incertitudes et les ignorances de l'esprit humain. « Les apôtres ne comprenaient rien à ce discours, tant étaient épais les *nuages* qui enveloppaient leurs esprits. » Boss. « Plus la philosophie péripatéticienne a été enseignée, plus elle est devenue obscure : un *nuage* de commentateurs s'est placé entre Aristote et nous. » COND.

Quant à la *nue*, ce qui la distingue, conformément sans doute à l'étymologie, c'est son élévation. Porter, élever une personne ou une action jusqu'aux *nues*. Le sommet d'une montagne se perd dans les *nues*. Les enfants de Noé voulaient porter la tour de Babel jusqu'aux *nues* (Boss.). « Toutes les fois qu'on se veut guinder au-dessus des *nues*, on s'y perd. » Boss.

MARAIS, MARÉCAGE. Espaces de terrains couverts d'eaux qui n'ont pas d'écoulement.

Marécage exprime un espace plus étendu : c'est tout un pays où il y a des *marais*. « La bécasse fouille dans la terre molle des petits *marais* et des environs des sources. » BUFF. « L'Amérique est couverte de *marécages* immenses qui rendent l'air très-malsain. » VOLT. « Le buffle réussirait dans nos provinces où il se trouve des *marais* et des *marécages*. » BUFF. On dessèche un *marais*; on chasse dans les *marécages*. Un pays peut n'être qu'un grand *marécage* : tel est celui qu'occupent les *marais* Pontins.

OMBRE, OMBRAGE. Trace obscure que fait un corps qui intercepte les rayons de la lumière.

On se promène à l'*ombre* d'un parasol; on se couche sous l'*ombrage* d'un hêtre. L'*ombre* peut être produite par un corps simple ou de peu d'étendue : sur un cadran, on juge de l'heure par l'*ombre* de l'aiguille. L'*ombrage* suppose toujours quelque étendue, et résulte de l'ensemble ou de la réunion des branches et des feuilles des arbres; ce qui fait dire à Condillac que le mot *ombrage* emporte tout à la fois l'idée d'*ombre*, celle d'arbres et celle d'un certain espace. On est à l'*ombre* dans une grotte, derrière un mur; on n'est sous l'*ombrage* que dans un bosquet ou sous un arbre. « La terre est opaque, elle fait *ombre*. » BUFF. « Les arbres diminuent par leur *ombrage* la chaleur du soleil. » ID.

HERBE, HERBAGE. Plantes qui servent à nourrir les animaux. Un lapin vit d'*herbe* ou d'*herbage*.

Herbe a rapport à la nature des plantes, et *herbage* emporte une idée de collection, de diversité, si bien qu'il signifie toutes sortes d'*herbes* ou un nombre considérable de plantes de différentes espèces. *Herbage* équivaut à *herbes*, comme *chevelure* à *cheveux*.

Ensuite, quoique *herbage* ne soit pas à base verbale, il rappelle quelquefois une action, une destination assignée par l'homme : on appelle *herbages* les *herbes* des prés où l'on met les animaux pour les engraisser, et plus particulièrement encore les prés mêmes qui ont cette destination et qu'on ne fauche jamais; ou bien encore, les *herbes* spécialement cultivées et apprêtées pour la nourriture de l'homme. « Les Italiens vivent beaucoup d'*herbages*. » J. J. « Quelqu'un des savoureux *herbages* qui croissent dans nos jardins, certains *laitages* de nos montagnes, voilà ce qui couvre et orne la table. » ID. — On distinguera de même *lait* de *laitage*. Celui qui vit de *lait* se nourrit du *lait* tel qu'il est fourni par les animaux; celui qui vit de *laitage* se nourrit de toutes sortes de mets, fromage, beurre, crème, etc., dont le *lait* est la base, et préparés par la main des hommes.

PÂTURE, PÂTURAGE. Lieu où paissent les bestiaux.

Il y a de l'herbe dans la *pâture*, mais en petite quantité; les *pâturages* en sont tout couverts. On dit, une vaine *pâture*, et de gras *pâturages*. «Pour obtenir de beaux bœufs, il faudrait faire un règlement par lequel on abolirait les vaines *pâtures*, en permettant les enclos. » BUFF. « Le bœuf devient d'une taille prodigieuse dans les contrées où le *pâturage* est riche et toujours renaissant.» ID.

« *Pâture*, dit Roubaud, signifie un terrain inculte et entièrement négligé qui ne peut donner qu'une herbe rare, courte et pauvre. » Ce qui implique une seconde différence, savoir que dans la *pâture* croît naturellement la nourriture des animaux qui paissent, au lieu que les *pâturages* sont des lieux que l'homme cultive et prépare pour y faire paître les bestiaux.

RIVE, RIVAGE. Partie de terre qui va ou s'étend en pente douce jusqu'à une eau qu'elle termine ou limite.

« *Rive*, dit Condillac, signifie seulement le bord que l'eau bat, au lieu que *rivage* comprend une plus grande étendue de terre. » Et Roubaud : « Le *rivage* est une *rive* étendue. La *rive* n'a point ou n'a guère de largeur; le *rivage* a une largeur plus ou moins considérable. L'eau, en se débordant, couvre la *rive* et s'étend sur le *rivage*. Le *rivage* a un bord; on n'en attribue point à la *rive*. »

La *rive* est simple comme le mot qui l'exprime : elle n'a pas d'étendue ou de largeur. C'est souvent un terme abstrait, purement indicatif : la *rive* droite, la *rive* gauche, la *rive* opposée, la *rive* orientale ou occidentale. Le *rivage*, au contraire, suppose une assez grande étendue; aussi a-t-il des bords :

Rivage malheureux!
Fallait-il approcher de tes *bords* dangereux? RAC.

C'est une partie de terre où on peut se promener (LABR.), faire voler un char (RAC.), bâtir une ville : « Salente florissait sur le *rivage* de la mer.» FÉN.

D'autre part, le sens étymologique de *rive* n'étant pas altéré comme celui de *rivage*, par une terminaison significative, et d'ailleurs la *rive* étant étroite de sa nature, une ligne mathématique, pour ainsi dire, ce mot s'applique plutôt aux rivières et aux ruisseaux, au lieu que *rivage* s'emploie de préférence en parlant de la mer. « Tous les rois des Amorrhéens qui habitaient la *rive* occidentale du Jourdain, et tous les rois cananéens qui possédaient les *rivages* de la grande mer (Méditerranée), ayant appris que le Seigneur avait séché le Jourdain, eurent le cœur dissous. » VOLT.

COQUILLE, COQUILLAGE. Enveloppe dure et calcaire des mollusques testacés, tels que les limaçons et les moules.

La *coquille* est simple; le *coquillage*, artistement travaillé, a une forme plus variée. Montaigne aime à voir Scipion « nonchalamment et puérilement baguenaudant à amasser et choisir des *coquilles*. » « Ce que nous voyons de plus ingénieux parmi les animaux sont les réservoirs des fourmis, les *coquillages* des limaçons, etc. » BOSS. *Coquillage* est un terme pittoresque.

Des *coquilles* se considèrent par rapport à leur nombre; elles se comptent. « Je crois voir un enfant sur le rivage, amassant des *coquilles*, jusqu'à ce qu'accablé de leur multitude, il finisse par tout jeter. » J. J. Des *coquillages* sont toutes sortes de *coquilles*, des *coquilles* de toute grandeur, de toute couleur et de toute forme. « Les sauvages se parent de plumes et de *coquillages*. » J. J. « Une couche de glaise parsemée de *coquillages* formait le lit des ruisseaux. » ID.

LANGUE, LANGAGE. Système de signes à l'aide desquels on exprime ses pensées et ses sentiments.

Le *langage* est plus compréhensif que la *langue* : il y a le *langage* des yeux, celui des gestes ou le *langage* par signes; le *langage* se sert de tout pour exprimer les pensées. La *langue* est le *langage* oral, elle n'emploie que la parole. « Le *langage*, dit Condillac, d'accord avec Beauzée sur ce point, est l'art de communiquer ses pensées; le *langage* des sons articulés se nomme *langue*. » Le *langage* comprend, pour ainsi dire, toutes sortes de *langues*.

Toutefois, dans une acception dérivée, ce mot, à la différence de celui de *langue*, se prend pour une espèce ou manière de parler, de se servir de la *langue* : votre *langage* me déplaît; voilà un singulier *langage*. « Les Bedas ne parlent pas la *langue* de Ceylan, et leur *langage* n'a aucun rapport avec toutes les *langues* des Indes. » BUFF. « Ducerceau a mêlé à la *langue* épurée de son siècle le *langage* marotique, qui énerve la poésie par sa malheureuse facilité. » VOLT. C'est qu'alors, bien qu'à base purement nominale, *langage* se rapporte à celui qui parle, à l'ouvrier qui se sert de la *langue* et à la forme qu'il donne au discours. C'est une nuance que nous avons déjà trouvée aux mots *herbage*, *laitage*, *pâturage* et *coquillage*, quoique leur base ne soit pas non plus verbale, excepté celle de *pâturage*.

De cette seconde différence en découle une troisième : comme le *corps*, la *langue* est quelque chose de constitué, de reconnu, qui a une forme fixe; au lieu que le *langage*, comme la *corporation*, est quelque chose qui aspire à être ce qui est marqué par le radical, c'est-à-dire ici une sorte, une façon ou une manière de *langue*. « Je commence à m'apercevoir que le *langage* du pays (de Valence) est un *langage* mêlé d'espagnol et d'italien, deux *langues* que j'entends assez bien. » RAC.

BANDE, BANDAGE. La *bande* et le *bandage* servent à envelopper certaines parties du corps et à les contenir dans un certain état.

La *bande* est simple, le *bandage* compliqué et fait avec art; en telle sorte que la *bande* entre dans la composition du *bandage*. *Bande* appartient à la langue commune; *bandage* est plutôt un terme de l'art chirurgical.

« Les Égyptiens enveloppent le corps (mort) avec des *bandes* faites de fin lin. » BUFF. « Bacchus avait une couronne d'or composée de pampres et ornée de certaines *bandes* blanches qui l'environnaient de tous côtés. » ROLL. « Des chaussures anciennes avaient une ou plusieurs semelles au-dessous du pied, et des *bandes* qui liaient le pied nu par-dessus. » ID. — « A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mère, qu'il est entouré de linges et de *bandages* de toute espèce. » BUFF. « A la Chine, quand une fille a passé l'âge de trois ans, on lui casse le pied, et on l'enveloppe de plusieurs *bandages* jusqu'à ce qu'il ait pris son pli. » ID. « Alexandre, ôtant le *bandage* et l'appareil de sa plaie, fit voir sa jambe sans témoigner la grandeur de son mal. » ROLL.

TRICOT, TRICOTAGE. Sorte de tissu fait en mailles.

Tricot n'y ajoute aucune idée accessoire et ne fait considérer la chose que par rapport à ses qualités intrinsèques. *Tricotage* rappelle l'action de tricoter, l'habileté du tricoteur, et les qualités du tissu qui résultent de la main-d'œuvre. Un *tricot* est de laine ou de coton, et le *tricotage* en est lâche ou mal fait. En un mot, le *tricot* diffère du *tricotage* de même que le *tissu* de la *tissure*.

Pareillement, la *grille*, outre qu'elle est plus simple ou moins compliquée que le *grillage*, ne se rapporte pas comme lui à l'art ou à l'industrie de l'ouvrier qui l'a faite, mais uniquement à sa destination.

Entre *treille* et *treillage* la différence est encore plus marquée : la *treille* est, dans un berceau de ceps de vignes, ce qui est donné ou fourni par la nature, et *treillage* désigne proprement la partie qui est due à l'art humain, à l'industrie du *treillageur*. « Les beaux *treillages* bien sculptés ! » J. J. « Des *treillages* façonnés en corbeilles et en berceaux. » MARM.

CAHOT, CAHOTAGE. Espèce de saut que fait une voiture en roulant sur un chemin pierreux ou mal uni.

Le *cahotage* est une suite ou une répétition de *cahots*; c'est un mouvement fréquent qui se fait par *cahots* ou qui est causé par les *cahots*. Le *cahot* produit une seule secousse, le *cahotage* en produit de continuelles : l'un fait verser, l'autre fatigue.

En outre, celui-là est pour l'idée, celui-ci pour le fait : je n'aime pas le *cahot* des voitures;

le *cahotage* de cette voiture m'a brisé. C'est toujours la différence d'*aboi* à *aboiement;* d'*acte* à *action*, etc.

CAQUET, CAQUETAGE. Babil, grande abondance de paroles inutiles.

Caquet est absolu, et *caquetage* relatif à l'action de caqueter. Dire qu'un homme n'a que du *caquet*, c'est le caractériser en lui-même; dire qu'il n'a que du *caquetage*, c'est faire songer au bruit qu'il fait en parlant, à l'effet qu'il produit sur les autres. On a le *caquet* bien affilé, on rabat le *caquet* de quelqu'un; et dans ces locutions *caquetage* serait impropre, parce qu'il n'exprime rien de constant, d'absolu, parce qu'il est pour le fait et non pour l'idée. — « L'idée d'admettre un tiers dans les secrets *caquetages* de deux femmes ne t'a pas révoltée. » J. J. « Y a-t-il de la politesse à étourdir tout le monde d'un vain *caquet?* » Id. — « Lorsque les perroquets sont rassasiés, ils font un *caquetage* continuel et bruyant. » Buff. « Linnæus compare le ramage du lagopède à un *caquet* babillard et à un rire moqueur. » Id.

On appelle *caquets*, au pluriel, des discours futiles, des propos malins sur le compte d'autrui; et, dans ce sens, *caquetage* est un nom collectif qui équivaut à *caquets*, toujours avec cette différence que les *caquets* se qualifient en eux-mêmes ou par rapport à leur nature, et le *caquetage* par rapport au fait, au bruit, à la manifestation, à l'éclat.

BARAGOUIN, BARAGOUINAGE. Langage corrompu et inintelligible.

Le *baragouin* est en quelque sorte une langue : on parle *baragouin*. *Baragouinage* en désigne l'expression. Toute langue étrangère est un *baragouin* pour qui ne la connaît pas; notre propre langue peut devenir un *baragouinage* dans la bouche de celui qui, en parlant, confond ou embrouille les mots. Le *baragouin*, c'est le fond, c'est la chose; le *baragouinage*, c'est le fait de sa manifestation : on ne comprend rien au *baragouin* d'un homme dont on écoute le *baragouinage*, ou dont le *baragouinage* étourdit, fatigue, impatiente.

PART, PARTAGE. Portion d'un tout qui échoit à quelqu'un.

Partage (*partem agere*) est le résultat de l'action de partager; il suppose une distribution : on a et on prend *part*, et *non partage*, à quelque chose; mais on a, on reçoit en *partage*, une chose tombe en *partage*. La *part* se considère par rapport à la chose, et *partage* par rapport à l'événement qui la fait échoir à tel ou tel.

En parlant d'un objet qui me revient, je dirai également : voilà une belle *part*, et voilà un beau *partage;* la première expression sera relative à l'objet, et la seconde au sort, à l'accident qui me l'assigne exclusivement à tout autre. D'un tout on fait deux, trois, *six parts*, et chacune devient le *partage* de quelqu'un.

Part se rapporte davantage, non-seulement à la chose, mais aussi au tout auquel tenait la *part*, et *partage* se rapporte, non-seulement au fait, mais encore à la personne qui reçoit la *part* distribuée : la témérité est le *partage* de la jeunesse.

DÉBÂCLE, DÉBÂCLAGE. Ils donnent l'idée d'un embarras ôté, surtout en parlant d'un port qu'encombraient des bateaux.

Dans *débâcle* le fait est présenté en lui-même : la *débâcle* permet de se mouvoir librement; dans *débâclage* il est considéré par rapport à l'action : des règlements prescrivent le *débâclage* à certaines époques, et l'on donne tant aux ouvriers pour cette opération. Le *débâclage* a tellement pour caractère l'activité, qu'il est toujours le fait volontaire de l'homme; au lieu que la *débâcle* est souvent involontaire, fatale, inattendue : telle est la *débâcle* d'une rivière couverte de glace. — La différence revient donc à celle de *treille* et de *treillage*.

LABOUR, LABOURAGE. Tous deux donnent l'idée du remuement de la terre fait pour la rendre fertile.

Mais le *labour* se considère absolument, en soi, par rapport à la terre seule et indépendamment de l'action effective de labourer. On donne à une terre un ou deux *labours;* un *labour* est léger, superficiel, profond. « La *terre de Labrador* est ainsi nommée, parce que le *labour* y est ingrat. » Volt. « Souvent les grains de fer se montrent par le *labour* à quelques pouces de profondeur. » Buff. « Est-il bien prouvé que vingt-cinq mille hommes vigoureux soient plus utiles avec deux sceaux qu'ils ne le seraient au *labour?* » Beaum.

Labourage, au contraire, fait penser à l'action de labourer, à l'opération, à la peine, au salaire de l'ouvrier qui laboure, à la saison où on laboure; en un mot, à tout ce qui concerne l'art du *labourage* et sa pratique. L'art, le temps, les instruments du *labourage;* s'occuper de *labourage;* surveiller, payer le *labourage* de ses terres. « Le *labourage* mis en honneur a adouci les peuples farouches. » Fén. « La promenade se dirigea vers le coteau, d'où nous jouîmes du spectacle du *labourage*. » Marm. « Dans un dialogue qui a pour titre *Hiéron*, Xénophon montre quel avantage ce serait pour un État si le prince était attentif à récompenser ceux qui excelleraient dans le *labourage* et dans la culture des terres. » Roll.

CŒUR, COURAGE. Disposition de l'âme opposée à la crainte.

Le premier de ces mots sert à caractériser un sujet en soi, intrinsèquement, et le second à le faire connaître extérieurement, comme ouvrier, par ses actions.

C'est ainsi que Girard les distingue : « Le *cœur*, dit-il, bannit la crainte et la surmonte; il ne permet pas de reculer et tient ferme dans l'occasion : le *courage* est impatient d'attaquer; il ne s'embarrasse pas de la difficulté, et entreprend hardiment. Le *cœur* soutient dans l'action; le *courage* fait avancer. »

On a du *cœur* ou on en manque : on signale son *courage*, on combat avec *courage*. « Nos pères croyaient que celui qui ne se venge pas n'a point de *cœur;* ils ne faisaient pas attention que c'était faire un usage pernicieux du *courage* que de l'employer à la destruction du genre humain. » Vauv. L'homme de *cœur* se conduit avec *courage*, se distingue par des traits de *courage*.

ŒUVRE, OUVRAGE. Ce qui résulte d'un travail.

OEuvre est abstrait et formel; *ouvrage*, concret et matériel. *OEuvre* s'emploie surtout en morale, parce qu'on y considère le mérite intrinsèque des actes, eu égard à l'intention seulement et indépendamment des effets réels, des conséquences extérieures des actions. L'*ouvrage* est l'*œuvre* matérialisée ou la matière mise en *œuvre;* c'est quelque chose de réel, un produit, au lieu que l'*œuvre* est quelque chose d'idéal, une production.

La création est l'*œuvre* de la Toute-Puissance; le monde sorti des mains du Créateur, dans six jours d'exécution, est son *ouvrage*. On donnera le nom d'*œuvres* de Dieu aux *œuvres* de la grâce, comme on dit, travailler à l'*œuvre* de son salut, faire de bonnes *œuvres;* les *ouvrages* de Dieu sont le monde et toutes les parties de la création. Voltaire dit, en parlant des miracles : « Les *œuvres* de Dieu ne doivent ressembler en rien aux *œuvres* des hommes.... Dieu, qui ne descend plus sur la terre, y descendait souvent, au temps des patriarches, pour voir lui-même ses *ouvrages*. » On se met à l'*œuvre* quand on se met à travailler; on se met à l'*ouvrage* quand on commence à donner, par son travail, des formes à la matière. Les sciences et la littérature sont les *œuvres* de l'esprit, et on appellera *ouvrages* de l'esprit les traités de logique, de mathématiques, les poëmes, les discours, etc., ou bien les livres qui les contiennent.

En un mot, *œuvre* signifie absolument, en soi, ce qui est fait; *ouvrage* donne l'idée de telle matière ayant reçu d'un ouvrier, dans l'espace, ou, tout au moins, dans le temps, telle forme ou telle façon. On dit bien d'une manière entièrement générale : à l'*œuvre* on connaît l'ouvrier; mais si on spécifie, si on descend aux réalités, si on se représente quelque chose comme sorti des mains d'un ouvrier, comme subsistant, il faudra se servir du mot *ouvrage*.

On dit bien aussi, en parlant des productions de l'esprit, mais au pluriel et d'une manière tout idéale, tout abstraite, *œuvres* mêlées, *œuvres* complètes, *œuvres* posthumes, *œuvres* morales; mais, dès qu'on spécifie, l'esprit se représente une chose comme un résultat, comme le produit de l'action d'*ouvrer*, et alors il faut préférer le mot *ouvrage*. Il y a dans les *OEuvres* de Boileau un petit *ouvrage* bien précieux.

Vous trouverez quantité de locutions et de proverbes où entre le mot *œuvre* et où celui d'*ouvrage* ne conviendrait pas; c'est, encore une fois, que le premier est absolu, idéal, général, abstrait; tandis que le second, concret et particulier, ne se dit que d'un objet travaillé ou façonné, d'une certaine matière qui a reçu d'un ouvrier une certaine forme.

TERMINAISONS *AGE* ET *MENT*.

Lavage, *lavement*. *Arrosage*, *arrosement*. *Blanchissage*, *blanchiment*. *Rapatriage*, *rapatriment*. *Babillage*, *babillement*. *Frottage*, *frottement*. *Équarrissage*, *équarrissement*. *Etc.*

Les désinences *age* et *ment* terminent plusieurs synonymes à base verbale et qui signifient ou l'action marquée par le verbe radical ou le résultat de cette action. L'une et l'autre sont toutes françaises, et de là vient que les synonymes qu'elles servent à former expriment des actions communes, des opérations manuelles : ce sont des termes la plupart en usage dans les arts et métiers. Cependant ce dernier caractère convient plus particulièrement encore aux mots terminés en *age*, et c'est par là principalement qu'ils se distinguent de leurs synonymes.

Ainsi *lavement* et *lavage* signifient également l'action de laver; mais en ce sens *lavement* a plus de noblesse et ne s'emploie que dans des locutions qui appartiennent au langage de l'Église : le *lavement* des pieds, le *lavement* des autels. « Le *lavement* du baptême est la figure de la régénération spirituelle. » P. R. — De même *arrosement* est plus noble qu'*arrosage* et se prend plus volontiers dans le sens figuré. « L'aridité dans les âmes regarde la privation de la grâce et de l'*arrosement* céleste, où l'âme tombe par son péché. » Boss. — *Blanchiment* et *blanchissage* expriment tous deux l'action de blanchir et le résultat de cette action. Mais le premier se dit en parlant de choses moins communes et moins basses, et, par exemple, des pièces de toiles qui sortent des mains du tisserand, de la monnaie d'argent et de la cire : non pas que ces choses soient sales comme celles qu'on met au *blanchissage;* c'est une préparation qu'on leur fait subir pour qu'elles perdent une couleur qu'elles ne doivent point avoir. — *Rapatriage* est encore plus commun, plus familier que *rapatriment*. Sosie dit à Cléanthis dans l'*Amphitryon* de Molière :

> Hé bien ! tu vois, Cléanthis, ce ménage.
> Veux-tu qu'à leur exemple ici
> Nous fassions entre nous un peu de paix aussi,
> Quelque petit *rapatriage* ? MOL.

— De même *babillement* appartient au langage de la médecine, au lieu que *babillage* est un mot familier et de la conversation.

Ensuite, le substantif en *ment* exprime plutôt encore une action qu'un résultat; pour le substantif en *age*, c'est le contraire. — *Frottement* et *frottage* rappellent l'idée exprimée par le verbe frotter. Mais, outre que *frottage* est seul un terme de métier et désigne seul ce que fait un frotteur, il exprime moins l'action elle-même que son résultat, c'est-à-dire, l'ouvrage du frotteur, ce pour quoi on le paye. C'est, au contraire, l'action que désigne *frottement :* on électrise un corps par le *frottement*. — Il en est de même des mots *équarrissement* et *équarrissage*, dont le premier appartient au langage commun et le second est un terme technique de charpenterie; l'un signifie plutôt l'action, l'autre le résultat : une poutre qui a subi l'*équarrissement* a tant de pieds d'*équarrissage*.

Enfin, à la terminaison *age* s'attache toujours une idée d'ensemble, de totalité, d'action plus étendue. — Ainsi l'*arrosement* se dit en parlant d'une seule plante ou d'une chambre; l'*arrosage* est l'*arrosement* en grand, ou l'action d'arroser des terres, des prairies entières au moyen d'eau qu'on fait venir d'une rivière ou d'un ruisseau. Une plante a besoin d'*arrosement*, et une prairie d'*arrosage* (ACAD.). On dit l'*arrosement* d'un oi-

seau (Buff.), des vaisseaux lymphatiques (Volt.), et l'*arrosage* des places publiques et des rues (Beaum.). — Le *dégraissement*, le *nettoiement*, le *débâclement*, à l'égard du *dégraissage*, du *nettoyage* et du *débâclage*, non-seulement se disent en parlant de choses plus nobles, et ont plus de rapport à l'action qu'au résultat, mais encore expriment une action simple, un fait particulier, et non pas une opération étendue qui constitue une profession ou un métier. On dira donc plutôt, par exemple, le *nettoiement* d'un peigne ou d'une glace, et le *nettoyage* des rues.

Montesquieu et Beaumarchais emploient *cahotement* au lieu de *cahotage*. Les deux mots pourraient être usités sans faire double emploi. *Cahotement* s'appliquerait aux belles voitures, et *cahotage* aux mauvaises charrettes; de plus, *cahotement* représenterait comme moins fréquent le fait d'être cahoté.

TERMINAISONS *AGE* ET *URE*.

Engrenage, *engrenure*. *Boursouflage*, *boursouflure* (*boursouflement*).

Age et *ure* terminent quelques synonymes à base verbale qui expriment le résultat de l'action signifiée par le verbe radical. Ce qui fait la différence de ces synonymes, c'est que la terminaison *age* marque plus particulièrement ensemble, réunion.

Aussi l'Académie définit parfaitement l'*engrenure* et l'*engrenage*, qui sont deux termes de mécanique : « l'*engrenure* est la position respective de deux roues dont l'une engrène dans l'autre; et l'*engrenage* est la disposition de plusieurs roues qui engrènent les unes dans les autres. »

Boursouflage et *boursouflure* se disent tous deux de l'enflure du style. Mais le premier de ces mots semble signifier plus que le second. *Boursouflure* s'emploie au propre[1] ainsi qu'au figuré, et au propre il exprime, comme *enflure*, comme *brûlure*, quelque chose de local et de restreint. Il doit en être de même au figuré; tandis que *boursouflage* est plus général, plus étendu. Un style plein de *boursouflure* est boursouflé dans plusieurs endroits; un style plein de *boursouflage* l'est partout. On ne dirait pas qu'un discours, dans lequel il y a de la *boursouflure*, n'est que *boursouflure*, pas plus qu'on ne dit qu'un corps brûlé n'est que *brûlure;* mais on dit bien qu'un discours n'est que *boursouflage*.

Il semble aussi que dans le *boursouflage* il y ait, non-seulement une vaine pompe et une magnificence outrée, comme dans la *boursouflure*, mais encore de l'embarras, de l'obscurité résultant d'une certaine complication.

Enfin, *boursouflure* s'employant au propre ainsi qu'au figuré, n'est au figuré qu'une métaphore qui exprime la qualité du style boursouflé d'une manière détournée et affaiblie, au lieu que *boursouflage* n'ayant que le sens figuré, est, pour qualifier le même style, le mot propre, celui qui le caractérise de la manière la plus nette et la plus forte.

1. Au propre on dit aussi *boursouflement*. Mais le *boursouflement* est un fait, un phénomène, quelque chose qui arrive, qui passe; au lieu que la *boursouflure* est un effet, un état, quelque chose qui est, qui demeure. « Je ne sais si le grand *boursouflement* que l'alun prend au feu ne doit être attribué qu'à la raréfaction de son eau de cristallisation. » Buff. Avoir de la *boursouflure* dans le visage. (Acad.)

TERMINAISON *TÉ* (OSITÉ).

Sommet, *sommité*. *Efficace*, *efficacité*. (*Cal*, *callosité*).

La terminaison *té*, en latin *tas*, et en grec της (acidi*té*, acidi*tas*, *atis*, ὀξύτης, ητος; légère*té*, levi*tas*, κουφότης), désigne les qualités abstraites et indépendantes de tout ce qui les accompagne dans les objets.

SOMMET, SOMMITÉ. Ces deux mots signifient le haut de certaines choses, telles que les montagnes, les rochers, les tours, les toits.

L'un est concret, l'autre abstrait; l'un exprime une partie de la chose, l'autre sa surface la plus élevée, et ce dernier n'emporte absolument d'autre idée que celle de hauteur. Un oiseau s'élève jusqu'à la *sommité* d'une tour, et s'abat sur son *sommet*. Quand on dit, l'armée ennemie occupa les *sommités* des montagnes, ou absolument les *sommités*, on n'a égard qu'à la position élevée ou supérieure occupée par les ennemis. Mais on dira bien que les ennemis ont dépouillé de leurs forêts les *sommets* des montagnes. « Une partie des Alpes est couverte d'énormes *sommets* de glaces qui s'accroissent incessamment. » J. J. « On voit palpiter, dans quelques enfants nouveau-nés, le *sommet* de la tête à l'endroit de la fontanelle. » Buff. C'est parce que *sommité* est seul abstrait et dégagé de toute idée accessoire, qu'il peut seul s'employer au figuré, pour marquer en littérature ce qu'il y a dans les matières qu'on traite de plus superficiel. Cet auteur n'a traité que les *sommités* de son sujet.

EFFICACE, EFFICACITÉ. Force, vertu de quelque cause pour produire son effet. Ils correspondent aux mots latins, *efficacia* et *efficacitas*.

« Le premier, dit Condillac, a été plus usité, le second prévaut aujourd'hui. » De même Voltaire : « *Efficace*, pris comme substantif, n'est plus d'usage; on dit *efficacité*. » Ce changement, combattu d'abord par Bouhours, est fondé en raison, car la terminaison *té* est particulièrement destinée à marquer une propriété.

C'est ici le lieu de déterminer la valeur de la terminaison composée *osité*, qui contient la différence des deux mots synonymes *cal* et *callosité*, en latin *callus* et *callositas*. Tous deux signifient des durillons qu'on a aux pieds ou aux mains, et qui consistent dans une peau plus épaisse et plus forte que dans les autres parties.

Le *cal* est un durillon unique, bien distinct; la *callosité* est proprement la qualité de ce qui est *calleux*, ou plein de *cals*, et par suite une partie des chairs calleuse ou remplie de *cals;* elle a donc plus d'étendue, sans former un *cal* aussi déterminé. Il vient des *cals* aux mains, à force de travailler, et aux pieds, à force de marcher. Buffon dit que le chameau naît avec des *callo*-

sités sur la poitrine et sur les genoux. « Les babouins et les guenons ont aussi des *callosités* au-dessous de la région des fesses, et cette peau calleuse est même devenue inhérente aux os du derrière. » BUFF.

Callosité n'exprime pas déterminément un *cal*, mais une chose de la nature du *cal*, comme *sérosité* une chose de la nature du *sérum*, *carnosité* une chose de nature charnue; et c'est pourquoi *callosité* se dit improprement des excroissances de chair solide et sèche qui s'engendrent sur les bords d'un ulcère et ressemblent à des *cals*.

TERMINAISONS *TÉ* ET *ION*.

Connexité, connexion. Variété, variation. Perversité, perversion. Autorité, autorisation. Maturité, maturation. Continuité, continuation. Perpétuité, perpétuation. Humilité, humiliation. Gravité, gravitation.

La désinence *té* désigne une propriété inhérente aux choses, et la désinence *ion* une action; l'une est qualificative et tient plus de l'adjectif, l'autre est active et tient plus du verbe. Quand elles terminent deux mots synonymes à radical commun, celui qui est en *ion* marque, ou bien la réalisation, la présence effective et actuelle de la qualité exprimée par l'autre, ou bien un acheminement, un progrès vers cette qualité, ou du moins, dans tous les cas, l'action d'un verbe correspondant.

CONNEXITÉ, CONNEXION. Ces mots expriment le rapport, la liaison, la dépendance, qui se trouvent entre certaines choses.

Roubaud les a parfaitement distingués. « La *connexité*, dit-il, ne dénote qu'un simple rapport qui est dans les choses, et dans la nature même des choses : la *connexion* énonce une liaison effective qui est établie entre les choses, et fondée sur ce rapport. Par la *connexité*, les choses sont faites pour être ensemble : par la *connexion*, elles le sont. La *connexité* est, pour ainsi dire, en puissance : la *connexion* est de fait. Deux idées ont de la *connexité ;* leur *connexion* forme un jugement. Par le raisonnement vous établissez la *connexion* entre des propositions qui n'avaient qu'une *connexité*. La *connexité* de l'astronomie avec la navigation est démontrée par la *connexion* établie, par exemple, entre la connaissance des satellites de Jupiter et la détermination des longitudes. Deux affaires qui ont de la *connexité* sont, par leur *connexion*, jointes, examinées, discutées, jugées ensemble. Malgré la *connexité* du savoir et de la capacité d'enseigner, leur *connexion* est assez rare. »

La *connexité* est en soi, en idée, de droit, essentielle. « Il y a une grande *connexité* entre la morale et la jurisprudence. » ACAD. « Les péripatéticiens désavouent la *connexité* et couture indissoluble des vices entre eux. » MONTAIGN. « La force de la pensée enthymématique consiste dans la *connexité* de la sentence avec sa raison. » MARM. Mais la *connexion* est effective ou de fait; elle a été mise entre les choses. « Dis-moi quelle *connexion* secrète la nature a mise entre une idée et une selle? » VOLT. « Dieu a ordonné, pour la *connexion* de toutes les choses, que les plus grandes fussent soutenues par les plus petites. » BOSS. « Les Pères de l'Église avancent sur cette matière des propositions d'une *connexion* admirable entre elles. » BOURD.

VARIÉTÉ, VARIATION. Ces deux mots donnent l'idée d'une certaine diversité.

Mais la *variété* signifie la diversité inhérente aux choses variées; et la *variation* la diversité qui arrive aux choses qui varient. L'une est dans les êtres, suivant le langage de l'*Encyclopédie*, l'autre dans les actions. Et l'on peut ajouter, en empruntant les exemples de Girard : « Il n'y a point d'espèces dans la nature où l'on ne remarque beaucoup de *variétés ;* et il n'y a point de gouvernement où il n'y ait eu des *variations*. »

La *variété* des usages indique plusieurs et différents usages; la *variation* des usages indique plusieurs et différents états par lesquels passent les usages qui changent. L'un est relatif à l'être, l'autre au devenir ou au phénomène. Dans un livre plein de *variété* il n'y a pas d'uniformité; une mode sujette à *variation* change, est inconstante.

PERVERSITÉ, PERVERSION. Une idée de corruption est commune à ces deux mots.

Mais, « la *perversion*, dit Condillac, est le changement qui se fait dans les mœurs, lorsqu'elles se corrompent, et la *perversité* est l'état de corruption. » L'une est un acheminement, un progrès vers la qualité exprimée par l'autre; l'une indique ce qui se fait, un changement, l'autre ce qui est, une qualité ou un état. La soif des richesses cause la *perversion* des mœurs. Cet homme ne peut détruire la *perversité* de son naturel.

AUTORITÉ, AUTORISATION. Pouvoir d'agir.

L'*autorisation* est une part d'*autorité* concédée, révocable, une simple permission. Au lieu que l'*autorité* a la permanence et la plénitude d'une qualité inhérente au sujet, l'*autorisation* n'est qu'accidentelle au sujet et survenue en lui en vertu d'une action, ne lui convient que par communication et en passant. Tant que les enfants, placés par la nature et par les lois sous l'*autorité* paternelle, ne sont point émancipés, ils ne sauraient faire d'actes authentiques sans *autorisation*.

MATURITÉ, MATURATION. L'idée de fruits mûrs est commune à ces deux mots.

Mais ils diffèrent absolument de la même manière que les précédents. L'un se dit en parlant de fruits qui sont mûrs, et l'autre en parlant de fruits qui mûrissent. « La *maturité*, dit l'Académie, est l'état où sont les fruits quand ils sont mûrs, et la *maturation* est le progrès successif des fruits vers la *maturité*. »

CONTINUITÉ, CONTINUATION. Ils marquent également une absence d'interruption.

Mais la *continuité* a lieu entre les choses qui sont continues, et la *continuation* entre les choses qu'on continue. L'une, suivant l'observation de Girard et de Condillac, se dit des choses qui se touchent et a plus de rapport à l'étendue, l'autre se dit des actions qu'on continue à faire et se

rapporte davantage à la durée : *continuité* des parties, solution de *continuité*; *continuation* d'une action, d'une même conduite.

Toutefois, les deux mots s'emploient quelquefois également pour signifier une absence d'interruption entre les choses qui durent. On dit pareillement, *continuité* et *continuation* d'un travail, d'un bruit. Mais, dans un cas, le travail et le bruit sont considérés comme des tous ou des continus ayant des parties juxtaposées sans intervalles; et, dans l'autre, ils le sont comme des actions qu'on continue à faire. La *continuité* du bruit n'est relatif qu'au bruit et à sa qualité de ne pas cesser; la *continuation* du bruit se rapporte à un agent et à son action. La *continuité* de ce bruit m'importune; la *continuation* de ce bruit annonce de la malignité.

En général, *continuité* se dit des choses qui continuent, des états, de ce qu'on éprouve. « Cette convention, loin de détruire l'état de guerre, en suppose la *continuité*. » J. J. « La mémoire nous fait sentir la *continuité* de nos maux. » Id. « La *continuité* du même sentiment nous cause du dégoût. » Bourd. « Le plaisir nous devient insipide et fatigant par une trop longue *continuité*. » Id. « Le plaisir s'émousse par la *continuité* même. » D'Al. — Mais *continuation* se rapporte aux choses qu'on continue, aux actions, à ce qu'on fait. « S'endurcir dans le crime par la *continuation* de ses rechutes. » Bourd. « Se laisser mourir de tristesse est une *continuation* de crimes que rien ne peut excuser. » Laf. « Surprise et offensée de l'insolence de ce discours, elle n'en put souffrir la *continuation*. » Les. « Vous pouvez compter sur la *continuation* de mon amitié. » Sév. « La vie chrétienne doit être une imitation et une *continuation* de la vie de Jésus-Christ. » Nic.

Même différence entre *discontinuité* (d'Al.) et *discontinuation*.

PERPÉTUITÉ, PERPÉTUATION. Durée sans interruption.

Il y a dans le second une idée d'action qui n'est pas dans le premier. Le premier se dit des choses qui durent ou se conservent telles qu'elles ont commencé, et le second des choses qui durent ou se conservent parce qu'on les renouvelle ou qu'elles se renouvellent toujours. C'est la distinction établie par Condillac. La *perpétuité* est la qualité des choses qui sont perpétuelles, et la *perpétuation* est l'état des choses qu'on rend ou qui se rendent perpétuelles par le renouvellement. La *perpétuation* des espèces.

HUMILITÉ, HUMILIATION. Une idée d'abaissement fonde la synonymie de ces deux mots.

Mais l'un marque la qualité, la vertu qui fait qu'on s'abaisse, et l'autre l'action de s'abaisser ou l'état de celui qui est abaissé; en sorte que l'*humiliation* est un acte d'*humilité*, ou un affront qu'on reçoit. « Il y avait dans notre saint un fonds admirable d'*humilité*. » Mass. « Les pratiques extérieures d'*humiliation* ne sont que comme le corps de la pénitence. » Id. — « Saint Bernard dit que le chemin à l'*humilité* c'est l'*humiliation*. » Boss.

Humilité est beaucoup plus près de l'adjectif : il exprime la qualité d'être humble; *humiliation* se rapproche davantage du verbe : c'est l'action de s'humilier, ou l'état de celui qui est humilié, mortifié.

GRAVITÉ, GRAVITATION. Ils se disent tous deux des corps considérés comme pesants, comme entraînés dans une certaine direction.

La *gravité* est dans les corps une propriété; la *gravitation* se manifeste dans les corps comme une tendance et une sorte d'aspiration. Par la *gravité*, les corps sont graves; par la *gravitation* ils gravitent. On mesure la *gravité*, la *gravité* augmente ou diminue; on prouve la *gravitation*.

La *gravité* ne s'attribue guère qu'aux corps qui à la surface de la terre ont la propriété de descendre ou d'être entraînés vers son centre; la *gravitation* est plutôt une tendance manifestée par tous les corps de l'univers, tendance en vertu de laquelle ils s'attirent les uns les autres.

TERMINAISONS *TÉ* ET *URE*.

Rancidité, *rancissure*.

« *Té* marque la qualité; *ure* marque l'effet. »

« **RANCIDITÉ, RANCISSURE.** Ces termes désignent la corruption des graisses et des huiles qui ont contracté un goût fort et âcre, une odeur puante ou désagréable, et ordinairement une couleur jaune, soit en vieillissant, soit par la chaleur. Le lard, la viande salée, les confitures même, deviennent *rances*. »

« La *rancidité* est la qualité du corps *rance*; la *rancissure* est l'effet éprouvé par le corps *ranci*. La *rancidité* gît dans les principes qui vicient le corps : la *rancissure* est dans les parties qui sont viciées. Il faudrait combattre la *rancidité* comme on combat la *putridité*, cause du mal : il faut ôter la *rancissure*, s'il est possible, comme on ôte la *pourriture*, produit du mal. » Roub.

La même distinction s'applique à *saleté* et à *salissure*.

TERMINAISONS *TÉ* ET *AGE*.

Parenté, *parentage*.

PARENTÉ, PARENTAGE. Consanguinité, liaison par le sang, rapport qui existe entre personnes de la même famille.

Parentage tombe en désuétude et ne peut guère aujourd'hui figurer que dans le style familier, de même que *cousinage*. Quoique *parenté* ne dérive pas du latin quant à sa désinence, car *parentas* n'a jamais existé, il est formé néanmoins à l'imitation des noms latins, et c'est à sa terminaison qu'il doit sa supériorité de noblesse sur *parentage*, dont la terminaison toute française ne convient pas aux substantifs de haut style.

En outre, la terminaison de *parentage* en fait spécialement un nom collectif du même genre que *voisinage* et *entourage*, par exemple; ce mot serait donc plus propre que *parenté* à exprimer tous les parents ensemble. « Le *parentage* était assemblé à la cérémonie de ses noces. » Trév.

Il fut conclu par votre *parentage*,
Qu'on vous ferait au couvent épouser. Laf.
Si nommer en son *parentage*
Une longue suite d'aïeux, etc. Mal.

TERMINAISON *ESSE*.

La finale *esse* n'est point latine, mais toute française. Pour certains mots, elle paraît venir du latin *issa*, comme *messe*, de *missa; promesse*, de *promissa;* dans d'autres, elle correspond à *itia* ou *ities : tristesse*, de *tristitia; mollesse*, de *mollitia* ou *mollities*. Roubaud la dérive de l'infinitif latin *esse*, qui marque l'existence d'une manière indéfinie. Quoi qu'il en soit, il est essentiel d'observer que cette désinence, inconnue en latin, désigne ordinairement des noms abstraits, comme *rudesse*, *tendresse*, *adresse*, *politesse*, ou un titre de femme, comme *prophétesse*, *princesse*, *diaconesse*[1]. Nous n'avons guère en français que deux mots de cette terminaison qui soient synonymes d'autres mots à radical commun et à terminaison différente, savoir, *déesse* et *simplesse*, lesquels ont beaucoup d'analogie, l'un avec *déité*, l'autre avec *simplicité*.

TERMINAISONS *ESSE* ET *TÉ*.

Déesse, *déité*. *Simplesse*, *simplicité*.

DÉESSE, DÉITÉ. Divinité fabuleuse du sexe féminin.

L'un marque le titre, l'autre la qualité ou l'essence : Junon était une *déesse* du premier ordre, et une puissante *déité*. C'est la même différence qui se trouve entre *Dieu* et *divinité*.

La géante paraît une *déesse* aux yeux. Mol.
Moi (Vénus) dont les yeux ont mis deux grandes *déités*
Au point de me céder le prix de la plus belle,
Je me vois ma victoire et mes droits disputés
Par une chétive mortelle (Psyché)! Id.
— J'irais, j'irais pour vous, ô mon fidèle espoir!
Implorer aux enfers ces trois fières *déesses*
Que jamais jusqu'ici nos vœux ni nos promesses
N'ont eu l'art d'émouvoir.
Puissantes *déités*, qui peuplez cette rive,
Préparez, leur dirai-je, une oreille attentive
Au bruit de mes concerts. J. B. Rouss.

Ensuite, la terminaison latine imprime au mot *déité* un caractère de noblesse qui le rend exclusivement propre au style poétique.

SIMPLESSE, SIMPLICITÉ. Qualité de ce qui est simple, *simplex*, *sine plexu*, sans composition, sans épaisseur, sans doublure, sans mélange, sans apprêt, sans recherche, sans ornement, sans artifice, sans feinte, sans art.

Simplicité a toutes les acceptions de son adjectif. *Simplesse*, avec sa terminaison française, est dans notre langue, comme *liesse* et *prouesse*, par exemple, un mot du bon vieux temps, et nos écrivains qui en font encore usage, comme Montaigne et Marot, l'emploient dans le style familier, uniquement pour qualifier un homme ingénu, doux, uni. Les deux mots n'ont donc quelque rapport de synonymie que dans le sens moral.

Moralement, la *simplicité* est la vérité d'un caractère innocent et droit, qui ne connaît ni le déguisement, ni la malice; la *simplesse* est l'ingénuité d'un caractère bon, doux et facile, qui ne connaît ni la dissimulation, ni la finesse, ni, pour ainsi dire, le mal. « On dit que ce que j'appelle franchise, *simplesse* et naïveté en mes mœurs, c'est art et finesse, et plutôt prudence que bonté. » Montaign. « Ce mémoire est partout un chef-d'œuvre de *simplesse* et de bonne foi. » Beaum.

« Autant la *simplicité* est naturelle, dit Roubaud, dont nous suivons ici les distinctions, autant la *simplesse* est naïve. La *simplicité* tient à une innocence pure; la *simplesse* à une bonhomie charmante. La *simplicité*, toute franche, montre le caractère à découvert; la *simplesse*, toute cordiale, s'y abandonne sans réserve. En un mot, la *simplesse* est la *simplicité* de la colombe. Nicole et Lafontaine étaient des hommes *simples :* dans Nicole, c'était de la *simplicité*, et dans Lafontaine, de la *simplesse*. La *simplicité* fait qu'on ne cherchera pas à donner bonne opinion de soi aux autres, et qu'on demeure souvent méconnu; la *simplesse* fait qu'on s'ignore, soi, lors même qu'on est bien connu de tout le monde. Avec de la *simplicité*, on conviendra que son ouvrage est bon; avec de la *simplesse*, on ne sait pas s'il l'est. »

TERMINAISON *ANCE* OU *ENCE*.

Repentir, *repentance*. *Peine*, *pénitence*. *Souvenir*, *souvenance*. *Etc.* *Ordre*, *ordonnance*. *Aise*, *aisance*.

La terminaison *ance* ou *ence* vient d'*antia* ou *entia*, lesquels terminent en latin beaucoup de substantifs qui ont des correspondants en français, comme *constantia*, const*ance; intelligentia*, intellig*ence*. Elle est évidemment la terminaison des participes présents actifs légèrement modifiée; d'*abundans* on a fait *abundantia*, et d'*abondant abondance;* d'*intelligens intelligentia*, et d'*intelligent intelligence*. Les substantifs terminés en *ance* ou en *ence* doivent donc avoir le plus grand rapport de signification avec les participes présents actifs, c'est-à-dire participer du verbe et de l'adjectif en même temps. En tant qu'ils participent du verbe, ils marquent l'action, et une action présente, ou l'état, et un état présent; c'est pourquoi plusieurs se trouvent avoir pour synonymes des substantifs en *ion*. Mais, en tant qu'ils participent de l'adjectif, ils désignent quelque chose de durable, de permanent, d'habituel, action, état ou qualité.

Avant d'appliquer ces deux règles à des mots d'une synonymie assez étroite, nous indiquerons comment Roubaud a établi la seconde, en prenant pour exemples des noms, la plupart faciles à distinguer.

« La *repentance*, dit-il, est au *repentir* ce que la *pénitence* est à la *peine*. Le *repentir* et la *peine* peuvent être bornés à un acte, à un mouvement, à un sentiment, à un ressentiment passager; mais la *repentance* et la *pénitence* annoncent une durée, une succession, une habitude, un exercice ou une souffrance continue ou habituelle de

[1]. Les titres de femmes, ainsi terminés, viennent du grec ou sont formés à l'imitation du grec. *Diaconesse* est le grec Διακόνισσα; et comme nous disons *princesse*, les Grecs disaient dans le même sens βασίλισσα et ἄνασσα.

repentir et de *peine*[1]. La terminaison *ance*, *ence*, latin *antia*, *entia*, désigne l'existence, la durée, la possession d'être, l'état de subsister; du mot *ens*, être, qui est. — Ainsi, la *souvenance* (mot également disgracié) n'est pas un simple *souvenir*, quelquefois momentané, accidentel, fugitif; c'est un *souvenir* durable, constant, fidèle, toujours plus ou moins présent en quelque sorte[2].— Ainsi, l'*espérance* désigne une habitude, une disposition de l'âme, une manière d'être : l'*espérance* fait des actes, elle habite, pour ainsi dire, en nous; tandis que nous n'aurons souvent qu'un *espoir* léger, instantané, qui passe, s'éclipse comme une lueur, un éclair. — Ainsi, la *concurrence* désigne un état libre et habituel de *concours*, et le *concours* n'est qu'un acte de *concurrence :* on met un prix au *concours*, et les personnes sont en *concurrence*. — La même différence est très-sensible dans *déplaisir* et *déplaisance*, et mille autres mots semblables. » — On dit, un moment d'*oubli;* on est dans l'*oubliance*.

Une autre observation tend à confirmer la règle, c'est que tous les noms en *ance* sont du genre féminin, et presque tous leurs synonymes de même radical du genre masculin.

ORDRE, ORDONNANCE. Tous deux indiquent la disposition de certaines choses réunies.

Mais, *ordre* n'ayant pas de terminaison significative, exprime cette disposition en elle-même et d'une manière absolue. *Ordonnance* l'exprime relativement à celui qui l'a produite et à la manière dont il l'a produite. On dit *ordre* en parlant des choses qui sont au rang, à la place où elles doivent être essentiellement, naturellement; et on ne dit *ordonnance* qu'en parlant de celles qu'il dépend de l'homme d'arranger, comme une bataille, un poëme, un tableau, un bâtiment, un festin, un ballet. L'*ordre* de bataille est la disposition selon laquelle une armée doit être rangée, et l'*ordonnance* de la bataille est la disposition selon laquelle une armée est ou a été rangée pour combattre. Il y a souvent peu d'*ordre* dans l'*ordonnance* d'un ouvrage. — On admire dans un bel *ordre* cet *ordre* lui-même, et dans une belle *ordonnance* l'habileté de l'ordonnateur. « Paul Émile dit à ceux qui vantaient avec étonnement la belle *ordonnance* de ses fêtes et de ses jeux, que c'était du même fonds d'esprit que partait l'habileté et à bien ranger une armée en bataille et à bien ordonner un festin. » ROLL. L'*ordre* est une chose : on en a ou on en manque, on en met dans ce qu'on fait. L'*ordonnance* est une action : on est chargé de l'*ordonnance* d'un repas (RAC.).

Ces deux mots sont encore synonymes dans le sens de commandement. Alors *ordre* désigne toujours la chose en elle-même et dépouillée de caractères particuliers, le simple acte d'autorité exercé sur quelqu'un; l'*ordonnance* fait considérer celui dont cet acte émane ou la forme de sa promulgation; c'est un *ordre* donné par une ou plusieurs personnes qui ont droit et pouvoir de le donner, et sa promulgation est solennelle, entourée d'apparat. — Ensuite, l'*ordonnance* est et plus générale et plus permanente. Elle concerne un plus grand nombre de personnes et est plus étendue : on se soumet aux divers articles d'une *ordonnance ;* on formule une *ordonnance*. L'*ordre*, tout passager, ne vaut que pour le moment; l'*ordonnance* peut passer pour un *ordre* permanent, pour un règlement qui demeure et doit atteindre un grand nombre de personnes dans l'avenir.

AISE, AISANCE. Ces deux mots signifient d'abord une absence de gêne; et, dans ce sens, l'un est passif, l'autre actif; l'un exprime un état, l'autre une facilité à faire quelque chose. On est ou l'on se met à l'*aise* ou à son *aise* avec ses supérieurs; on se comporte avec *aisance* dans la société, on a de l'*aisance* en ses manières.

Aise et *aisance* expriment ensuite l'état d'une personne satisfaite de sa position, et donnent l'idée de commodité et de bien-être : on est à son *aise* ou dans l'*aisance*.

Mais le premier de ces mots n'est relatif qu'à l'état du sujet qui se trouve commodément, et le second l'est aussi à ce qui le produit, aux objets qui font qu'il est bien. En outre, *aise* indique un état passager, et *aisance* un état permanent. L'*aise* est un accès de joie, on la sent : témoigner l'*aise* de revoir quelqu'un (MOL.); saint Jean-Baptiste, dans le sein de sa mère, saute d'*aise* à l'approche de Marie (BOSS.). L'*aisance* est un état de joie, elle règne : « Je ne connais rien de plus agréable que de voir régner l'*aisance* et la joie dans tout un peuple. » FÉN. On se trouve quelquefois à l'*aise*, on est assis à l'*aise;* on est habituellement, on vit dans l'*aisance*. — Et l'*aisance* a non-seulement plus de durée que l'*aise*, mais encore plus d'étendue; elle embrasse toute une position; elle fait qu'on jouit amplement de tout ce qui est nécessaire pour rendre la vie agréable; de sorte que, ce qui suffit pour vous mettre à votre *aise*, ne suffirait pas pour vous mettre dans l'*aisance*. L'artisan qui a de quoi vivre honnêtement est à son *aise ;* l'homme riche et opulent est dans l'*aisance*.

TERMINAISONS *ANCE* ET *MENT*.

Allégeance, allégement.

ALLÉGEANCE, ALLÉGEMENT. Soulagement, diminution de peine.

Si l'*allégeance* n'est pas plus solide et ne correspond pas à de plus grands maux, elle est au moins plus durable, elle se fait sentir ou doit se faire sentir plus longtemps. Chimène dit au roi dans le *Cid :*

Enfin mon père est mort, j'en demande vengeance,

1. « Le vice laisse, comme un ulcère en la chair, une *repentance* en l'âme, qui toujours s'égratigne et s'ensanglante elle-même. » MONTAIGN. « Le plus souvent une longue et inutile *repentance* est le salaire de la course et hâtiveté de la délibération et consultation. » CHARR.

2. « *J'ai souvenance* marque un temps éloigné. » MARM. « Pourquoi ne dirait-on pas qu'une longue *souvenance* du passé éclaire un vieillard sur l'avenir? » ID.

L'âne vint à son tour, et dit : J'ai *souvenance*
Qu'en un pré de moines passant...,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue. LAF.

Mais la jouissance
Du vieillard cassé,
C'est la *souvenance*
Du bon temps passé. REGN.

Plus pour votre intérêt que pour mon *allégeance.*

Et Camille, dans *Horace*, à Sabine qui lui apprend que le combat est différé :

Et tout l'*allégement* qu'il en faut espérer,
C'est de pleurer plus tard ceux qu'il faudra pleurer.

Allégeance est vieux; on en trouve quelques rares exemples dans Malherbe, Corneille, Molière et Lafontaine. Il a pourtant une nuance spéciale par rapport à *allégement*, tout comme *résonnance* à l'égard de *résonnement*: on dit la *résonnance* de l'air (DESC.), et le *résonnement* d'une voûte (ACAD.)

Allégement n'a jamais cessé d'être usité en prose comme en vers, quoiqu'il se dise assez peu. « Quand nous sommes dans l'affliction à cause de la mort de quelque personne pour qui nous avons de l'affection, il est indubitable qu'il faut recourir directement à la source, et remonter jusqu'à l'origine, pour trouver un solide *allégement.* » PASC. « Ce poids est resté jusqu'à ce jour sans *allégement* sur ma conscience. » J. J.

TERMINAISONS *ANCE* ET *ION.*

***Observance*, *observation*. *Vacances*, *vacations*. *Apparence*, *apparition*. *Adhérence*, *adhésion*. *Cohérence*, *cohésion*. *Dégénérescence*, *dégénération*. *Prédominance*, *prédomination*. *Séance*, *session*.**

Ces terminaisons donnent toutes deux l'idée d'une action ou d'un état signifié par le verbe radical; avec cette différence que la première ayant évidemment le plus grand rapport avec le participe présent, tient comme lui de l'adjectif ainsi que du verbe, et, par conséquent, exprime une action plus prolongée, un état plus permanent, plus absolu, ou bien même le résultat de l'action marquée par *ion*.

OBSERVANCE, OBSERVATION. L'idée d'observer quelque chose de prescrit, une loi ou une règle, est commune à ces deux mots. Mais ils ne sont synonymes que quand ils se disent également en matière religieuse. Dans tout autre cas, on ne se sert que du mot *observation*.

Observation signifie proprement l'action d'observer, un fait particulier. « Le généreux Éléazar demeura ferme dans l'*observation* de la loi, malgré les ordres du tyran et la sévérité de ses menaces. » BOURD. *Observance* désigne l'action habituelle d'observer, la pratique. « Notre repos est dans l'*observance* exacte de la loi de Dieu. » BOSS. — Polyeucte devant l'autel de Jupiter se refuse à l'*observation* du culte païen. « Pline, Élien et d'autres auteurs n'ont pas craint de donner aux éléphants une religion naturelle et l'*observance* d'un culte. » BUFF. — L'*observation* est d'un homme qui observe, qui fait l'action d'observer; et une action est toujours quelque chose de passager. L'*observance* est d'un homme qui est observant, qui a la qualité d'être observant; et la possession d'une qualité suppose toujours de la durée.

D'autre part, *observation* est un mot subjectif, qui fait penser à la personne qui agit. « La réforme se vante d'une *observation* étroite de l'Évangile. » BOSS. « L'Église d'Auvergne a mérité ces éloges par l'*observation* plus régulière des anciennes lois. » MASS. *Observance* est objectif et ne se rapporte qu'à la chose observée, à la règle. « Dans un monastère Dieu est glorifié par l'*observance* exacte de la règle. » BOURD.

Bien plus, *observance* signifie quelquefois la règle elle-même. « Dieu dicta à Moïse les *observances* de la religion. » BOSS. « Pythagore prescrit des *observances* impraticables. » BARTH.

VACANCES, VACATIONS. Ces deux noms pluriels marquent le temps auquel cessent les exercices publics.

Mais l'un se dit de la cessation des études dans les écoles et dans les colléges, l'autre de la cessation des séances des gens de justice. Cette différence est fondée en raison : les écoliers ne font rien dans le temps où cessent leurs études, ils sont en *vacances*, c'est-à-dire dans un état de repos absolu; les gens de justice s'occupent de leurs affaires pendant qu'ils cessent de s'occuper des affaires publiques, c'est-à-dire durant les *vacations*, ou temps de repos relatif que la loi leur accorde. *Vacances* exprime donc d'une manière plus absolue et plus constante l'idée signifiée par le verbe radical, *vacare*, avoir du loisir; il n'a aucun rapport à l'action.

« On ne doit pas dire *vacations*, ajoute Beauzée, en parlant des études, parce que ce n'est qu'une suspension accordée au plaisir. Mais on peut dire *vacances* en parlant des séances des gens de justice, parce que, ce temps étant abandonné à leur disposition, ils peuvent, à leur gré, l'employer à leurs affaires personnelles ou à leur récréation : dans le premier cas, ils sont en *vacations*; dans le second, ils sont en *vacances*. »

Pendant les *vacances*, c'est-à-dire pendant que les tribunaux vaquent, il y a une chambre des *vacations*, c'est-à-dire qui agit et remplit de son action ce temps de loisir. « Les *vacances* de la chicane font partir bien des gens.... Je m'en vais courir en Bretagne pendant les *vacances*, et, à mon retour, je m'abandonnerai à toute la chicane. » SÉV. — Mais on ne reste pas ainsi oisif pendant les *vacations*. « Mettre à profit un temps de *vacations* pour faire un ouvrage. » D'AG. « Lamoignon passait les *vacations* à Basville; il y méditait les discours qu'il devait prononcer à la rentrée du palais. » ROLL.

APPARENCE, APPARITION. Ces deux mots qui signifient ce qui se présente aux yeux sous une certaine forme, sont très-peu synonymes, mais très-propres à faire toucher au doigt la différence des deux terminaisons.

Apparence tient de l'adjectif, c'est la qualité de ce qui est apparent; *apparition* tient plus du verbe, c'est la manifestation subite de ce qui apparaît. L'un est l'aspect continuel d'un objet sous la même forme, l'autre est le fait instantané, l'action de se montrer tout à coup.

ADHÉRENCE, ADHÉSION. Union, jonction d'une chose qui tient à une autre.

« Ces deux termes, dit Laveaux, s'emploient souvent l'un pour l'autre. Cependant *adhérence* a plus de rapport à l'état, et *adhésion* en a davantage à la force qui produit cet état. L'*adhérence*

ne subsiste plus quand les corps sont séparés; pour les séparer, il faut vaincre l'*adhésion*. »

Deux objets adhèrent en vertu de la force d'*adhésion*, et leur union qui en résulte est l'*adhérence*. Les parties d'un tout ont entre elles peu ou beaucoup d'*adhérence*, et, si on veut les disjoindre, il faut « une force assez grande pour surmonter la force d'adhésion qui les tient unies. » BUFF.

Au figuré, l'*adhérence* est une attache, un lien, quelque chose de souffert, par quoi on est retenu. « Les apôtres étaient capables de mouvements involontaires, et ils leur cédaient quelque chose : par exemple, saint Barnabé n'était peut-être pas sans quelque passion et sans trop d'*adhérence* à son sens, quand il se sépara de saint Paul au sujet de saint Marc. » BOSS. Mais l'*adhésion* est un attachement, un acte volontaire par lequel on se joint à quelqu'un ou à quelque chose. « Les saints, en témoignage de leur pleine *adhésion* à la volonté de leur Dieu, s'écriaient *amen*. » ID. Dans son *adhésion* et sa soumission à l'Église, un chrétien doit se défaire de toute *adhérence* à son propre sentiment (BOSSD.). — L'*adhérence* étant involontaire et par conséquent aveugle, ce mot se prend d'ordinaire en mauvaise part : *adhérence* à l'erreur (BOSS.).

COHÉRENCE, COHÉSION. Liaison de choses qui se touchent mutuellement par tous les points.

La différence de ces mots est absolument la même que celle des deux précédents. La *cohérence* résulte de la *cohésion* : l'une marque l'état, l'autre la force. Si les corps perdaient leur *cohérence*, si Dieu suspendait l'action de la force de *cohésion*, tout serait réduit en poussière (BUFF.).

DÉGÉNÉRESCENCE, DÉGÉNÉRATION. Abâtardissement.

La *dégénération* mène à la *dégénérescence*, elle ... est le commencement; c'est un progrès vers ...st marqué par ce dernier mot. Ordinairement ...tanée, la *dégénération* ne s'étend pas à ... la race et n'atteint que quelques individus. ...n médecine, on désigne plutôt par *dégénéra*... que par *dégénérescence* une altération qui ... dans les solides ou dans les liquides, ... qu'on la considère par rapport à sa cause.

...ANCE, PRÉDOMINATION. Supériorité ...consiste à se faire le plus remarquer ou sentir.

La *prédominance* est la qualité de ce qui est ...dominant, et la *prédomination* est l'action de ... prédomine : l'un marque l'état, l'autre le ... On dit que des objets sont en *prédominance*, ... en *prédomination*.

...ANCE, SESSION. Temps employé par une as...blée ou par une compagnie à l'examen ou à ...pédition de ce qui les occupe.

...a différence évidente de ces deux mots con...t la règle générale. La *séance* qui devrait, ...rts de sa terminaison, avoir plus de durée ...e permanence, ne désigne, au contraire, ...e portion du temps dont *session* désigne la ...e entière. C'est là une de ces nombreuses ...alies que le XIXe siècle a introduites dans ... langue. Auparavant *session* signifiait les ... heures, le temps de chaque jour, où les ...s d'un concile se réunissaient : « Inno...t IV prononça contre l'empereur Frédéric II, deux longues harangues dans les deux premières *sessions* du concile de Lyon. » VOLT. « On y décrète (à ce concile), dans la vingt-quatrième *session*, que le lien du mariage est perpétuel depuis Adam. » ID. En transportant ce mot à nos corps délibérants, que ne lui a-t-on laissé cette signification restreinte, qui résulte nécessairement de sa terminaison?

Voltaire avait donné l'exemple de la précision à l'égard de ces deux mots. Il avait dit, d'une part : « Les *séances* du parlement (jusqu'à Philippe le Bel) duraient environ six semaines ou deux mois. » Et, d'un autre côté, dans le drame intitulé *Socrate*, il fait dire à un juge qui se lève pour terminer la séance du jour : « Oui, oui, nous les pendrons (les géomètres) à la première *session*. Allons dîner. » A la première *session* veut dire évidemment la première fois que nous nous assemblerons de nouveau pendant quelques heures pour juger.

TERMINAISONS *ANCE* ET *TÉ*.

Impuissance, *impossibilité*. *Naissance*, *nativité*.

La terminaison *ance* rappelle le verbe et l'adjectif; quand elle ne marque pas une action, mais un état, elle a toujours quelque rapport à un agent. La terminaison *té* ne rappelle que l'adjectif, et désigne une qualité ou un état dans un objet, sans aucun rapport à un sujet qui agit. Ensuite, quoique ces deux désinences dérivent directement du latin, la première se trouve dans notre langue plus souvent ajoutée à des radicaux français ou plutôt ayant une forme française, comme *croyance*, *défaillance*, *dissemblance*, *prévoyance*.

IMPUISSANCE, IMPOSSIBILITÉ. Tous deux expriment une certaine insuffisance de force par rapport à un effet.

« L'*impuissance*, dit Condillac, est dans la cause qui ne peut produire la chose; l'*impossibilité* est dans la chose qui ne peut être produite. »

Mettre quelqu'un dans l'*impuissance* et dans l'*impossibilité* de faire ce qu'il veut, c'est l'en empêcher en lui suscitant des difficultés; mais ces difficultés sont telles dans le premier cas qu'elles ne lui permettent pas d'agir ou d'agir suffisamment, et telles dans le second qu'elles rendent la chose inexécutable en soi, impossible.

NAISSANCE, NATIVITÉ. Ces deux mots expriment l'instant ou le jour où une créature humaine vient au monde.

Mais l'un, malgré sa terminaison latine, est un mot tout français, tandis que l'autre est traduit directement du latin *nativitas*. De là leur différence. *Naissance* est un terme ordinaire et commun qui s'applique indifféremment à toute créature humaine; et *nativité*, un terme de rituel, consacré par l'Église pour signifier la *naissance* de Jésus-Christ ou de quelque saint personnage : la *nativité* de Notre-Seigneur, la *nativité* de la Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste.

Nativité s'est dit aussi dans le langage de l'astrologie ou par allusion à cette prétendue science. « C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et bénin qui a éclairé

ma *nativité*, qui met tous mes ennemis à mes pieds. » Boss. « Les historiens remarquent que souvent à la *nativité* des grands personnages, il s'est vu des choses qu'il ont servi de présages de ce qu'ils devaient être pendant la vie. » Id.

TERMINAISON *IS*.

Ramas, *ramassis*. *Pal*, *Palis*.

La désinence *is* n'est pas plus latine que les désinences *ment* et *age*. Aussi les noms auxquels elle s'ajoute ne trouvent-ils guère de synonymes à radicaux identiques que parmi les noms en *ment* et en *age;* ils ont même encore moins de noblesse que ces derniers, comme on peut en juger par les mots *hachis*, *gâchis*, *margouillis*, *dégobillis*. C'est une terminaison essentiellement passive, qui marque le résultat d'une action, un assemblage, et souvent, en raison de son caractère de dépréciation, un mélange ou un amas confus.

RAMAS, RAMASSIS. Réunion de choses de peu de valeur qu'on a ramassées.

Mais le second enchérit sur le premier. « Un *ramas*, dit Condillac, est une collection ou un recueil fait sans choix. Mais il peut y avoir du bon, au lieu que dans le *ramassis* tout est mauvais. »

« Le *Talmud* est un *ramas* des traités et des sentences des anciens maîtres des Juifs : on y trouve, parmi une infinité de fables impertinentes, de beaux restes des anciennes traditions du peuple juif. » Boss. « Le livre de Mirabeau l'économiste est un *ramas* indigeste de choses bonnes et mauvaises. » Lah. Mais le *ramassis* est tout mauvais. « Ce dictionnaire passe pour un *ramassis* de phrases sonores et inintelligibles. » J. J. « Un journaliste ne doit pas charger sa feuille du *ramassis* des platitudes que l'ignorance débite dans les rues. » Beaum.

Il en est de même quand ces deux mots s'appliquent aux personnes. On dit un *ramas* d'étrangers, de gens inconnus (Volt.), et c'est déjà une expression de mépris; mais *ramassis* y ajoute encore. « Prenez des domestiques tout formés, c'est-à-dire des coquins déjà tout faits, des coureurs de conditions, ce *ramassis* de canaille ruine le maître et corrompt les enfants. » J. J.

PAL, PALIS. Pieu ou pièce de bois aiguisée par un bout.

Palis se dit du *pal*, considéré comme faisant partie d'un ensemble, d'une *palissade*, si bien même que ce mot signifie quelquefois à lui seul le lieu entouré de *palis :* entrer dans le *palis*. Le *pal* n'entraîne pas cette idée accessoire; il ne fait pas partie du tout, il a des usages individuels : le supplice du *pal*.

TERMINAISONS *IS* ET *MENT*.

Gazouillis, *gazouillement*. *Gargouillis*, *gargouillement*. *Logis*, *logement*.

En s'ajoutant à la même base verbale, ces deux terminaisons forment des substantifs qui signifient également le résultat d'une action, ou bien le lieu où se fait une action. Mais les uns représentent toujours la chose d'une manière passive et absolue, et les autres d'une manière active et relative. De sorte que les noms en *is* sont aux noms en *ment* à peu près comme les noms à terminaisons indifférentes. A quoi il faut ajouter que la terminaison *is* ne cesse pas d'emporter quelquefois une idée de confusion, tandis que *ment*, de son côté, exprime une action ou un état plutôt intérieur qu'extérieur.

GAZOUILLIS, GAZOUILLEMENT. Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant.

Mais le *gazouillis* exprime un bruit plus désordonné, plus embrouillé, plus confus. Ensuite, il caractérise ce bruit en lui-même, et ne le désigne pas par rapport aux objets ou aux êtres qui le produisent dans un moment donné, comme *gazouillement*. « L'ani est appelé à Cayenne *bouilleur de canari*, ce qui veut dire qu'il imite le bruit que fait l'eau bouillante dans une marmite, et c'est en effet son vrai ramage ou *gazouillis*. » Buff. « On n'entendait plus que le *gazouillement* des oiseaux ou la douce haleine des zéphyrs qui se jouaient dans les rameaux des arbres. » Fén.

GARGOUILLIS, GARGOUILLEMENT. Bruit que fait l'eau agitée dans certains endroits.

Gargouillis signifie un bruit qui résulte d'une action visible, celle de l'eau qui tombe d'une gargouille et produit un gâchis, un mélange boueux, comme les enfants qui barbotent. Le bruit exprimé par *gargouillement* provient d'une action cachée, d'une agitation de l'eau dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

LOGIS, LOGEMENT. Lieu où on loge, où l'on demeure.

Le premier de ces mots est absolu, le second relatif. On se sert de l'un pour désigner en elle-même la chose dont il s'agit : on dit un bon, un mauvais *logis*, un *logis* spacieux, commode, grand ou petit; on se sert de l'autre pour désigner la chose relativement aux personnes auxquelles elle appartient : on dit mon *logement*, votre *logement*, le *logement* du concierge, tandis qu'on ne dirait pas mon *logis*, votre *logis*, le *logis* du concierge. Le *logement*, suivant l'expression de Beauzée, annonce une destination personnelle. On demeure dans le *logis*, on reste dans le *logement*. Le mot *logis* implique une permanence, une durée de séjour que ne suppose pas le mot *logement :* on cherche un *logement*, et non un *logis*, pour une seule nuit. On offre à un voyageur un *logement* dans sa maison ou dans son *logis*.

Dans les expressions, ne bouger du *logis*, garder le *logis*, demeurer au *logis*, *logis* exprime le *logement* habituel, constant, et ne pourrait être remplacé par son synonyme. Si on lit sur les enseignes des auberges, bon *logis* à pied et à cheval, ce n'est pas que *logis* exprime un lieu où on ne loge que momentanément, mais c'est qu'on veut faire connaître ce lieu en lui-même, et dans ce *logis* chaque voyageur trouve un *logement*. Lorsque des troupes en marche arrivent dans une ville, on distribue aux soldats des billets de *lo-*

gement. « Les soldats ont droit de *logement* chez les particuliers. » Roll.

Logement n'est pas seulement relatif sous le rapport des personnes ou de la durée, mais aussi sous le rapport de l'étendue; il a moins de compréhension que *logis*, c'est un terme partitif: dans un *logis* chaque personne a son *logement*. « Le *logis*, dit Condillac, est une maison où on loge; le *logement* est la partie qu'on occupe dans cette maison. » « Ma petite maison est bien jolie, votre *logement* vous y paraîtra bien à souhait. » Sév. « Il me mena au *logement* qui m'était destiné : voilà, me dit-il en y entrant, votre appartement. » J. J. *Logement* signifie même l'étendue relative d'une maison : il y a dans une maison ou dans un *logis*, plus ou moins de *logement*.

TERMINAISONS *IS* ET *AGE*.

Pâtis, *pâturage*. *Treillis*, *treillage*. *Patrouillis*, *patrouillage*.

Les substantifs en *is* se trouvent avec les synonymes en *age* à peu près dans les mêmes rapports qu'avec les synonymes en *ment* : ils ont cela de caractéristique qu'ils présentent l'idée commune sous un point de vue passif et absolu, comme si leur terminaison était celle des participes passés, ou qu'elle n'eût par elle-même aucune valeur.

PÂTIS, PÂTURAGE. Lieux où l'on met paître les bestiaux.

Les *pâtis* sont des espèces de landes ou de friches que la main de l'homme n'a point modifiées, cultivées; les *pâturages*, au contraire, ont été rendus propres par la culture à nourrir le bétail. Il y a donc entre ces deux mots la même différence qu'entre la *pâture* et le *pâturage*, si ce n'est que le *pâtis*, quoique n'étant pas préparé, est au moins favorable pour l'alimentation des animaux qui paissent. « Le *pâturage*, dit Roubaud, est un champ où le bétail pâture et se repaît. Le *pâtis* est une terre où l'on met paître le bétail. La *pâture* est un terrain inculte où le bétail trouve quelque chose à paître. »

Le *pâtis* est un lieu naturellement plein d'herbe: dans Lafontaine, un cerf qui s'est sauvé dans une étable à bœufs, promet à ceux-ci de leur enseigner les *pâtis* les plus gras, apparemment au milieu des bois. Le *pâturage* est un lieu soigné et entretenu de façon qu'il y vienne beaucoup d'herbe : un cultivateur met des *pâturages* en terres à blé ou des terres à blé en *pâturages*. La *pâture* ressemble au *pâtis* en ce qu'elle exclut aussi l'idée du travail de l'homme; mais par cela seul que le mot *pâture* est du genre féminin, la *pâture* est vague, vaine, vaste, indéterminée : on peut en tirer quelque chose pour la nourriture des bestiaux, sans toutefois qu'elle soit faite pour cela, par la nature comme le *pâtis*, ou par l'homme comme le *pâturage*.

TREILLIS, TREILLAGE. Ouvrages de bois ou de métal formant des petits carrés ou imitant les mailles d'un filet.

Ce que l'on considère dans l'un, c'est la nature; dans l'autre, c'est la façon. Un *treillis* est de fer, de bois, de fer d'archal; un *treillage* est bien fait, élégant. On se sert du *treillis* comme d'une chose utile en soi, pour enclore certains espaces sans intercepter l'air ni la vue; il y a des *treillages* qui ne servent qu'à la décoration.

Enfin, la terminaison *age* ayant beaucoup de compréhension, imprime au mot *treillage* une idée de grandeur ou d'étendue qui n'est pas dans *treillis* : en sorte que les *treillis* sont de petits *treillages* qu'on place, non dans les jardins pour les embellir ou former des berceaux, mais devant les fenêtres ou autres choses pour les clore et les garantir de tout accident.

Il (le chien) dit au loup par un *treillis*,
Ami, je vais sortir.... Laf.

PATROUILLIS, PATROUILLAGE. Ce qui résulte de l'action de remuer de l'eau sale et bourbeuse.

L'un des deux mots fait considérer ce résultat passivement, objectivement et en lui-même : quel *patrouillis* est-ce là? L'autre le présente comme étant fait par quelqu'un ou comme se faisant maintenant : quel *patrouillage* faites-vous là? « Le *patrouillis*, dit Condillac, est un lieu où l'on a patrouillé, et le *patrouillage* est l'action de celui qui patrouille. » Ces deux mots ne diffèrent pas toujours autant, car il n'y aurait guère entre eux de synonymie; mais toujours *patrouillis* signifie la chose comme étant, et *patrouillage* la représente comme se faisant.

TERMINAISONS *IS* ET *ANCE*.

Sursis, *surséance*.

SURSIS, SURSÉANCE. Délai par lequel les poursuites qu'on est en droit de faire, ou le jugement d'un procès, ou l'exécution d'une obligation, sont renvoyés à un temps plus éloigné.

Sursis est visiblement le participe passé du verbe *surseoir*, et il exprime le délai d'une manière absolue. *Surséance* y ajoute l'idée accessoire de durée, et presque toujours ce mot est accompagné d'autres qui déterminent le temps plus ou moins long du délai : *surséance* de tant de jours, de semaines, de mois. *Sursis*, c'est le délai comme chose accordée ou obtenue; *surséance*, c'est le délai comme temps d'ordinaire assez long pendant lequel l'affaire est suspendue. « Accordez-nous, Seigneur, un an, une longue *surséance* : et si l'olivier rapporte du fruit, à la bonne heure; sinon vous le couperez. » Boss. D'ailleurs *sursis* est encore plus exclusivement que *surséance* un terme de palais.

TERMINAISON *AMINI*.

Cette terminaison est unique dans notre langue: le mot *brouillamini*, à la place duquel Voltaire a une fois employé *embrouillamini*, nous semble être le seul où elle se trouve. Nous en ignorons l'origine. Probablement elle a été inventée par le caprice. Mais notre ignorance sur ce point ne peut ici causer aucun regret, car l'étymologie d'*amini* n'est pas nécessaire à connaître pour distinguer *brouillamini* de son synonyme *brouillement*.

TERMINAISONS *AMINI* ET *MENT*.

***Brouillamini*, *brouillement*. *Embrouillamini*, *embrouillement*.**

BROUILLAMINI, BROUILLEMENT.—EMBROUILLAMINI, EMBROUILLEMENT. Mélange confus.

La terminaison de *brouillement* est active, elle marque l'accomplissement actuel de l'action signifiée par le verbe radical; celle de *brouillamini* est plutôt passive et paraît équivaloir à la terminaison *is;* aussi, a-t-on dit autrefois *brouillis* (MONTAIGN., AMYOT), au lieu de *brouillamini* qui est usité à présent. *Brouillement* exprime donc en action et comme se faisant, ce que *brouillamini* représente en résultat et comme étant fait; le *brouillement* est le fait par lequel la chose s'effectue, et *brouillamini* l'état de la chose effectuée. Quel *brouillement* faites-vous là? Voilà un beau, un singulier *brouillamini*.

Ensuite, *brouillement* est de tous les styles; au lieu que *brouillamini*, dont la désinence a sans doute une origine burlesque, n'appartient qu'au style familier, très-familier, et au comique. Molière, Regnard et Destouches se sont servis de ce dernier mot, et encore n'est-ce que dans celles de leurs pièces qui touchent à la farce. Un avocat devant des juges parlera du *brouillement* ou de l'*embrouillement* de l'affaire : hors du palais et dans une conversation avec ses amis, il dira que c'est un horrible *brouillamini*.

D'autre part, *brouillamini*, dans son genre, indique une confusion plus grande, plus extraordinaire, plus inextricable, une sorte d'entortillement ou de galimatias.

Il est à remarquer enfin que *brouillement* ne figure que dans les dictionnaires; aucun auteur, à notre connaissance du moins, ne l'a employé. Aussi Trévoux dit-il avec raison : ce mot n'est point reçu. Il en est de même d'*embrouillamini*, malgré l'autorité de Voltaire. Restent donc *brouillamini* et *embrouillement* entre lesquels doivent être mises, non-seulement les différences de *brouillamini* à *brouillement* ci-dessus indiquées, mais encore celles de *brouiller* à *embrouiller*. (Voy. p. 148.)

TERMINAISON *ADE*.

Galop, *galopade*. *Rebut*, *rebuffade*. *Embûche*, *embuscade*. *Face*, *façade*. *Balustre*, *balustrade*. *Taille*, *taillade*. *Bourg*, *bourgade*. *Etc*.

Quoique l'origine en soit controversée, la terminaison *ade* est incontestablement active. C'est pourquoi la plupart des noms qu'elle sert à former ont une base verbale et ne trouvent de synonymes à radicaux communs que parmi les substantifs en *ment*. Mais ce n'est pas déterminer assez précisément le sens qu'elle imprime aux mots à la fin desquels elle se place. Les noms à terminaisons insignifiantes, qui sont ou semblent des radicaux nus, présentent simplement l'idée commune et la caractérisent d'une manière absolue, intrinsèquement, en elle-même; les noms en *ade* y ajoutent des circonstances qui résultent d'une action et qui modifient l'idée commune d'une certaine manière. Les uns tiennent plus de l'adjectif et expriment l'objet tel qu'il est, sa nature; les autres tiennent plus du verbe et représentent l'objet tel qu'il a été fait, tel qu'il paraît, l'effet qu'il produit; ils sont plus concrets, ils font plus image. Caractère commun à tous les noms ayant une terminaison active par rapport aux noms à terminaisons insignifiantes.

Maintenant, la modification particulière, imprimée au radical par la terminaison active *ade*, consiste dans une sorte d'étendue ou de compréhension; elle marque une action répétée, ou accompagnée de circonstances particulières, ou bien, s'il s'agit d'un objet, quelque chose qui se distingue par sa grandeur, par sa complication, par les ornements qui le décorent. Ce caractère est celui-là même que donne aux substantifs le genre féminin; et tous les noms français en *ade*, au nombre de près de deux cents, sont effectivement de ce genre.

GALOP, GALOPADE. Une des allures du cheval, qui est proprement une suite de sauts en avant.

Le *galop* est une chose qu'on qualifie comme toutes les autres; c'est l'espèce de mouvement, le mode de courir, distinct de tout autre, le trot, le pas ordinaire, etc., indépendamment de toutes circonstances de temps et d'espace parcouru. La *galopade* est un fait, l'exécution itérative du *galop;* ce mot est concret, et il marque, avec la réalisation du *galop*, la continuité, la durée et l'espace parcouru. On dira : tel cheval a le *galop* fatigant; et, cette *galopade* m'a fatigué; or, la fatigue résulte, dans le premier cas, de la manière de sauter du cheval, et, dans le second, elle aura résulté de la durée des *galops* et de l'espace parcouru. Le *galop* est le pas du cheval; la *galopade* est la course qu'il a faite en galopant.

REBUT, REBUFFADE. Action de rebuter quelqu'un. On essuie des *rebuts* ou des *rebuffades*, quand on est mal accueilli ou rejeté avec dureté, avec rudesse.

Mais *rebuffade* est un mot concret, qui présente le fait, non pas simplement, comme *rebut*, mais accompagné de circonstances aggravantes, de gestes, de reproches violents, de paroles injurieuses, de manières dédaigneuses, même de mauvais traitements. En un mot, le *rebut* est le mauvais accueil ou le refus d'accueillir; *rebuffade* modifie cette idée en y ajoutant des circonstances qui l'étendent et la rendent plus forte. C'est dans ce sens à peu près que Condillac a dit: « Les *rebuts* sont des obstacles qu'on nous oppose, parce qu'on ne fait pas de cas de nous; ils nous mortifient. Les *rebuffades* sont des refus qu'on nous fait avec mépris; elles nous humilient. Un vrai courtisan ne craint pas les *rebuts*, et affronte les *rebuffades*. »

Au reste, *rebut* étant un terme abstrait, qui énonce la chose sans la dépeindre, convient au style noble; au lieu que *rebuffade* rappelant les circonstances réelles du fait, lesquelles n'offrent rien que de grossier et de bas, appartient au style familier. Bourdaloue et Massillon parlent des *rebuts* qu'on a à essuyer de la part des grands; on reçoit des *rebuffades* d'un valet (VOLT., J. J.). « Ce

mendiant ne reçut d'autres fruits de ses lamentations que des *rebuffades* et des injures. » LES.

EMBÛCHE, EMBUSCADE. Piége qu'on tend pour y faire tomber un ennemi.

Embûche exprime cette idée en elle-même, d'une manière abstraite; *embuscade* est un terme concret, il ajoute à cette idée des circonstances qui la font voir réalisée et présentent la réunion effective de tout ce dont on se sert, les hommes, les armes, le lieu favorable, pour opérer le stratagème. Des courtisans (LABR.), des négociateurs (S.S.) se dressent des *embûches* les uns aux autres; l'*embuscade* est l'*embûche* effectivement et matériellement montée ou arrangée dans un certain lieu, dans un certain temps et avec certains moyens. Tomber dans des *embûches*, c'est se laisser surprendre, au figuré; tomber dans une *embuscade*, c'est tomber au milieu de gens armés qui ont été placés tout exprès dans un lieu où l'on ne peut se défendre.

Ajoutez que l'*embûche* est la chose, le piége; et l'*embuscade*, l'action de la dresser. « Le héron n'a que l'*embuscade* pour tout moyen d'industrie.» BUFF. « A cette époque on prend beaucoup de canards, soit à la quête du jour ou à l'*embuscade* du soir. » ID.

FACE, FAÇADE. Côté apparent d'un édifice.

Face n'exprime pas davantage, et il empêche seulement de confondre ce côté avec un autre. *Façade* ajoute à l'idée commune celle d'ornement, de décoration. La *façade* est la *face* qui paraît davantage, qu'ont embellie l'architecture et la sculpture, qui présente des colonnes, des frontons, des portiques, des balustrades; et c'est pourquoi un édifice n'a ordinairement qu'une *façade*, quoiqu'il ait plusieurs *faces* : « Elle considéra quelque temps les diverses *faces* de l'édifice. » LAF.

La *façade* est à la *face* ce que la *bordure* est au *bord*. De plus, *façade* ne se dit qu'en parlant d'un édifice considérable; on n'appellera jamais de ce nom la *face* ou le devant d'une petite maison.

BALUSTRE, BALUSTRADE. Assemblage de petits piliers façonnés pour servir de clôture. On appelle primitivement *balustres* ces petits piliers eux-mêmes, qui entrent dans la composition de la *balustrade*. Mais, en prenant la partie pour le tout, on a fait de *balustre* le synonyme de *balustrade*. Toutefois, la différence des deux mots est facile à apercevoir.

Le *balustre* est plus petit, plus simple, moins compliqué, moins employé à la décoration que la *balustrade*. On appelle spécialement *balustre* une petite *balustrade* qui sert de clôture dans une église ou dans une chambre. « Dans cette église, un *balustre* de marbre ferme le maître-autel. » REGN. « Le roi le fit entrer dans le *balustre* de son lit.» S. S. « Nous reposons, tandis que le roi, retiré dans son *balustre*, veille seul sur nous et sur tout l'État. » LABR. On appelle *balustrade* un grand *balustre* servant d'ornement aussi bien que de clôture. « Le roi ne faisait qu'aller et venir le long de la *balustrade* de l'Orangerie (à Versailles). » S. S. « Je vois d'ici votre belle terrasse, et votre clocher que vous avez paré d'une *balustrade* qui doit faire un très-bel effet. » SÉV. « La plate-forme du palais de Bélus était entourée d'une *balustrade* de marbre blanc de cinquante pieds de hauteur qui portait des statues colossales. » VOLT.

Le *balustre* peut être remarquable par la richesse de sa matière : un *balustre* d'or (BOIL.): la *balustrade* l'est par sa grandeur ou par sa forme: une *balustrade* immense (VOLT.), ornée de petits amours très-bien sculptés (ID.).

Même différence entre *palis* et *palissade*. « *Palis*, clôture de pieux, dit l'Académie (1694); *palissade*, clôture de gros pieux plantés pour se défendre. » De là vient que *palissade* se dit surtout en termes de fortification. En outre, *palis* n'emporte aucune idée d'ornement. « Les cerfs, lorsqu'ils sont poursuivis, franchissent aisément une haie, et même un *palis* d'une toise de hauteur. » BUFF. Mais dans une de ses acceptions le mot *palissade* signifie quelque chose d'élégant et de pittoresque, un mur de verdure. « Un lieu sauvage paraît hideux et insupportable aux gens du monde : il leur faut des parterres bien dressés, des *palissades* bien taillées, des allées bien droites. » NIC.

TAILLE, TAILLADE. Ces deux mots, peu synonymes, rappellent l'idée du verbe tailler, et signifient coupure.

Taille indique la manière intrinsèquement bonne ou mauvaise dont certaines choses, les arbres, les pierres précieuses, les habits, les plumes pour écrire, sont coupées ou taillées; de sorte que la *taille* se considère en elle-même, et non dans son apparence.

Taillade, au contraire, est un terme concret, qui signifie une coupure longue, étendue, apparente, faite dans les chairs, c'est-à-dire une balafre, ou dans les étoffes et les habits, soit que cette coupure les gâte ou leur donne un nouvel ornement : on portait autrefois des pourpoints à *taillades*. Eschine reproche à Démosthène de s'être fait des *taillades* à la tête pour intenter à ses ennemis, à ce sujet, des accusations lucratives (MARM.).

BOURG et BOURGADE, PEUPLE et PEUPLADE, semblent contredire la règle ci-dessus proposée. *Bourgade* et *peuplade* devraient signifier quelque chose de plus étendu que *bourg* et *peuple*, dont ils ne sont pourtant que des diminutifs.

Mais c'est seulement sous le rapport numérique que la *bourgade* et la *peuplade* sont plus petites que le *bourg* et le *peuple*. Sous le rapport de l'étendue proprement dite, la *bourgade* est plus grande que le *bourg*, elle est moins resserrée, elle occupe un plus grand espace, les maisons en sont plus disséminées; et de même la *peuplade* n'est pas réunie et fixée en un lieu comme le *peuple*, elle se meut, elle erre sur un plus vaste terrain.

Du reste, une autre différence qu'il ne faut pas oublier, sépare la *bourgade* du *bourg* et la *peuplade* du *peuple*. La *bourgade* et la *peuplade* sont relativement au *bourg* et au *peuple* comme la *corporation* relativement au *corps*, un commencement, une ébauche, quelque chose qui pourra devenir un *bourg* et un *peuple*, une manière de *bourg* et de *peuple*. La Suisse n'est encore qu'une grande *peuplade*, qui s'agite et fait effort pour devenir un *peuple* (LAMARTINE).

TERMINAISONS *ADE* ET *MENT*.

***Embrassade*, *embrassement*. *Glissade*, *glissement*. *Reculade*, *reculement*.**

Ces deux finales, en s'ajoutant à des bases verbales, donnent naissance à des substantifs qui marquent une action. Mais ceux qui se terminent en *ade* sont généralement plus compréhensifs que ceux qui se terminent en *ment*. Ceux-ci expriment simplement l'action du verbe; ceux-là y joignent une idée de longueur ou de complication, ou des circonstances qui la rendent plus apparente, plus pittoresque.

EMBRASSADE, EMBRASSEMENT. Action d'embrasser.

L'*embrassade* est l'*embrassement* accompagné de circonstances qui le rendent concret, en quelque sorte; elle marque plus de démonstration, elle consiste plus dans la forme. Aussi Condillac et Laveaux s'accordent à dire que l'*embrassade* marque une simple démonstration d'amitié, qui exprime plus l'empressement extérieur que la cordialité. « Cet homme-là, avec ses grandes *embrassades*, est un fourbe. » MOL.

Ces affables donneurs d'*embrassades* frivoles. ID.

« Ceux qui caressent également tout le monde et courent à tous ceux qu'ils voient avec les mêmes *embrassades* et les mêmes protestations d'amitiés. » ID. « Au foyer, on joue une comédie particulière : on commence par des révérences; on continue par des *embrassades*. » MONTESQ. « Après une *embrassade* froide, sans que l'empereur Domitien lui dît un mot, Agricola se confondit dans la foule des courtisans. » ROLL.

Force dehors, force grimace,
Embrassade dans la bonace;
Mais le vent vient-il à changer...,
Adieu la tendresse et l'ami. SCARR.

L'*embrassement*, au contraire, est réellement affectueux et témoigne une véritable tendresse. « Mourir dans les *embrassements* de ses enfants. » VOLT. « Goûter la douceur des *embrassements* de sa mère. » LES. « En vain Monsieur, en vain le roi même tenait Madame serrée par de si étroits *embrassements*..., la princesse leur échappait parmi des *embrassements* si tendres. » BOSS. Au lieu de convenir surtout au style comique, *embrassement* est quelquefois employé dans la haute poésie. La *Henriade* en offre un exemple et peut-être plusieurs :

Trois fois il tend les bras à cette ombre sacrée;
Trois fois son père échappe à ses *embrassements*,
Tel qu'un léger nuage emporté par les vents.

J. J. Rousseau dit à la fin d'une de ses lettres : « Recevez les *embrassements* de votre ami. » Et madame de Sévigné : « Jetez mes amitiés, mes compliments, mes *embrassades*, comme vous le jugerez à propos. »

GLISSADE, GLISSEMENT. Action de glisser.

Glissade est un *glissement* assez long fait par une personne ou par un animal : pendant l'hiver les enfants font des *glissades* sur des glissoires; « Son cheval avait fait une grande *glissade*. » S. S. Ce mot, d'ailleurs, est concret, pittoresque, représentatif. On ne dirait pas en physique que les corps ne sont liquides que par la *glissade* continuelle, mais bien par le *glissement* continuel de leurs parties les unes sur les autres.

RECULADE, RECULEMENT. Action des voitures qui reculent.

Reculement se dit toujours en parlant d'une seule voiture, et *reculade* ordinairement en parlant de plusieurs. Ce dernier mot fait image et emporte une idée d'embarras et de confusion qui est étrangère au premier. « Le *reculement* d'un carrosse, d'une charrette. » ACAD. « C'était le plus grand embarras du monde : c'étaient des *reculades* de deux mille carrosses en trois files, des cris de deux ou trois cent mille hommes, des ivrognes, des combats à coups de poing. » VOLT.—De son côté, *reculement* n'étant point représentatif se dit seul au figuré : « Le *reculement* des frontières par la conquête de nouvelles provinces. » LABR.

On dit de même *étouffement* en parlant d'une seule personne, et *étouffade* pour l'*étouffement* de plusieurs personnes dans une presse : « Les massacres et les *étouffades* du feu de la ville. » DUDEFF.

TERMINAISON *OIR*.

TERMINAISONS *OIR* ET *ADE*.

***Promenoir*, *promenade*.**

PROMENOIR, PROMENADE. Lieu où l'on se promène.

La terminaison *ade* marque l'action de faire une chose, et par suite le lieu où elle se fait, mais un lieu vaste et fréquenté par beaucoup de personnes, car aux noms en *ade* s'attache toujours une idée de grandeur, d'étendue, de compréhension. « La terminaison *oir* ou *oire*, dit Roubaud, marque la destination propre des choses, le lieu disposé, un moyen préparé, un instrument fabriqué, etc., pour telle opération, tel dessein, tel objet. » Ainsi *dortoir*, *réfectoire*, *observatoire*, signifient des lieux disposés et où l'on se rend pour dormir, pour manger ou pour observer. *Mouchoir* est un linge pour se moucher; *baignoire*, une cuve à se baigner; *ratissoire*, *écumoire*, *couloir*, *pressoir*, *armoire*, sont des instruments pour ratisser, écumer, couler, presser, renfermer des armes et ensuite des effets.

En conséquence, il n'y a de *promenoir*, comme dit encore Roubaud, que le lieu destiné, arrangé, disposé exprès pour qu'on s'y promène, et tout lieu où l'on se promène est *promenade*. Bossuet dit en parlant des palais de Salomon : « Tout était grand dans ces édifices; les salles, les vestibules, les galeries, les *promenoirs*. » « J'ai encore acheté plusieurs terres, à qui j'ai dit : *Je vous fais parc*. De sorte que j'ai étendu mes *promenoirs* sans qu'il m'en ait coûté beaucoup. » SÉV.

Mais le sens propre de la terminaison *ade* fournit une seconde distinction tout aussi essentielle. Les *promenoirs* ont moins d'étendue et admettent moins de monde que les *promenades* : on en fait, on en ménage dans les jardins, dans les parcs, dans les châteaux, dans les maisons particulières, dans les hospices; et ils ne sont destinés que pour les personnes de la maison, ou celles qu'on y re-

çoit. Le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées sont des lieux spécialement destinés et disposés pour qu'on s'y promène; on ne les appelle pourtant pas des *promenoirs*, mais bien des *promenades*, parce qu'ils sont d'une grande étendue. « Lucullus avait près de Tuscule une maison de campagne située en belle vue, bien percée pour recevoir et le jour et l'air, et avec des *promenades* très-étendues. » ROLL. D'un autre côté, on n'appellera pas *promenade* un petit jardin clos qui se trouve devant un pavillon; c'est une petite *promenade*, c'est-à-dire un *promenoir*. Montaigne dit que, sans le soin que cela lui demanderait, il pourrait coudre à chaque côté de sa bibliothèque une galerie de cent pas de long et de douze de large. « Tout lieu retiré, ajoute-t-il, requiert un *promenoir*. »

TERMINAISON *ÉE*.

***An*, *année*; *jour*, *journée*; *matin*, *matinée*; *soir*, *soirée*; *après-dîner*. *après-dînée*; *après-souper*, *après-soupée*. *Veille*, *veillée*. *Rang*, *rangée*. *Nue*, *nuée*. *Hymen*, *hyménée*. *Destin*, *destinée*. *Renom*, *renommée*. *Vol*, *volée*. *Tour*, *tournée*. *Ris*, *risée*.**

Les substantifs en *ée* représentent relativement et subjectivement les choses ou les actions, que leurs synonymes de même radical et sans terminaisons significatives expriment d'une manière absolue et objective. Ces derniers sont des termes abstraits qui comportent un petit nombre de qualifications; les premiers, au contraire, sont concrets, et susceptibles d'une multitude de qualifications diverses, qui modifient l'idée commune dans les cas particuliers. Mais en cela les substantifs en *ée* ressemblent à tous les substantifs à terminaisons significatives, comparés à leurs synonymes de même radical et dont la terminaison est indifférente. Voici maintenant ce qui les distingue spécialement.

La terminaison *ée* s'ajoute souvent à une base verbale, et sa forme est tout à fait celle des participes passés passifs dans notre langue; à tel point qu'on peut considérer comme des participes de ce genre, au féminin, la plupart des noms en *ée*, tels que *destinée*, *renommée*, *rangée*. *tournée*: remarque suffisante pour conduire à déterminer précisément la valeur de cette désinence. Elle désigne le détail de choses faites ou d'événements passés, que les noms sans terminaisons significatives expriment en masse et synthétiquement, auxquels même ils ne font souvent aucune allusion. Les substantifs en *ée* sont explicatifs ou descriptifs; au lieu de montrer la chose dans ses contours, dans sa totalité, comme une, simple, indivisible, ainsi que leurs synonymes ici considérés, ils la représentent comme composée de parties dans lesquelles elle est décomposable; ils la montrent dans son contenu, dans toute sa variété, dans les éléments qui la composent; ils la font voir comme formée d'une suite, d'une continuité ou succession de choses, de faits ou d'événements: ils en expriment les circonstances, la durée, l'étendue. Un dernier caractère tient à celui qui précède. Dans les substantifs en *ée* la chose semble plus compréhensive, sans l'être réellement; c'est qu'elle y apparaît mieux dans tous ses détails, dans toutes ses parties, dans toute l'étendue qu'elle a en effet.

La plupart des synonymes de cette classe se rapportent au temps. Nous les examinerons d'abord, et tous ensemble. Ce sont : *an*, *année*, temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite; *jour*, *journée*, temps que la terre met à faire son mouvement entier de rotation sur elle-même; *matin*, *matinée*, la première partie du jour jusqu'à midi; *soir*, *soirée*, la seconde partie du jour, à partir de midi; *après-dîner*, *après-dînée*, l'espace de temps qui s'écoule après le dîner; *après-souper*, *après-soupée*, espace de temps qui s'écoule après le souper.

L'*an* est à l'*année*, le *jour* à la *journée*, etc., comme la *bouche* à la *bouchée*, le *four* à la *fournée*, le *poing* à la *poignée*, etc. *Jour*, *matin*, etc., expriment des portions de la durée, comme des contenants, dont les substantifs en *ée* qui leur correspondent expriment le contenu. Les uns font considérer ces espaces de temps en eux-mêmes, comme des éléments ou des étendues indivisibles, et l'on ne s'en sert que pour compter ou marquer une époque. Les autres les font considérer comme remplis par une succession d'événements, comme divisibles en plusieurs parties; et les qualifications nombreuses qu'ils reçoivent sont tirées de ce qui s'y fait ou de ce qui s'y passe. De sorte que *année*, *journée*, *matinée*, etc., marquent la durée déterminée et divisible de l'*an*, du *jour*, du *matin*, ou la série des événements qui les remplissent. Mais l'*an*, le *jour*, etc., sont en dehors des événements; ils les embrassent sans rien leur devoir de leur manière d'être. Un événement a eu lieu l'*an* 1830, tel *jour*, un *matin*, un *soir*; l'*année* se divise en 365 *jours*, la *journée* en *soir* et *matin*, la *soirée* et la *matinée* en 12 heures. L'*année*, la *journée*, etc., sont belles, pluvieuses, froides, et heureuses ou malheureuses, agréables ou tristes, à raison des événements qui s'y passent. On travaille toute l'*année*, toute la *journée*, toute la *soirée*; etc. On paye à un ouvrier sa *journée*. On célèbre l'anniversaire des trois *journées*. On souhaite une bonne et heureuse *année*. Des *années* de sécheresse, d'abondance. On passe avec quelqu'un les *soirées*, les *après-soupées*, c'est-à-dire qu'on demeure avec lui le temps du *soir* et de l'*après-souper* pour y faire telle ou telle chose. Je lui écrirai cet *après-dîner*, exprime simplement l'époque; j'emploierai l'*après-dînée* à lui écrire, montre cette époque dans son étendue. « L'*après-dînée* m'a semblé fort longue. » MOL. « Je fus avec madame de Maintenon une bonne partie d'une *après-dînée*. » RAC.

Et d'un autre côté, quoi de plus absolu que les mots, *an*, *jour*, *soir*, etc.; de plus relatif que les mots, *année*, *journée*, *soirée*, etc.? Vous dites, j'ai passé mon *année*, ma *journée*, ma *soirée*, etc., de telle façon; et non, mon *an*, mon *jour*, mon *soir*, etc. L'*an* est le même pour tout le monde; mais on distingue une *année* scolaire, une *année* théâtrale, c'est-à-dire l'espace d'un *an* employé aux études ou aux représentations du

théâtre, et pris arbitrairement de tel mois à tel autre. La *journée* est tellement relative aux personnes et à leurs occupations, qu'elle se mesure du moment où l'on se lève au moment où l'on se couche, et qu'elle comprend quelquefois le temps seulement que l'on peut y voir pour travailler. La *journée* d'un ouvrier ne commence et ne finit jamais en même temps que le *jour*. Marcher à petites *journées*, c'est ne marcher qu'une partie du *jour*. Vous direz absolument, le soleil se lève le *matin* et se couche le *soir;* et relativement, une *matinée* fraîche, une belle *soirée : matin* et *soir* sont trop absolus ou trop abstraits pour recevoir de ces sortes de qualifications.

VEILLE, VEILLÉE. Ces deux mots se rapportent aussi au temps, et signifient celui qui est destiné au sommeil et qu'on passe néanmoins sans dormir.

Mais la différence, quoique la même au fond, n'apparaît pas avec autant de clarté. La *veille* était prise chez les Romains pour unité de temps, de même que l'*an* et le *jour :* ils divisaient la nuit en quatre *veilles*. Ce mot exprime dans tous les cas purement et simplement l'état d'une personne qui ne dort point, quand elle pourrait ou devrait dormir. *Veillée* a rapport à ce qui se fait pendant la *veille*, outre qu'il indique une *veille* faite à plusieurs. Les *veilles* sont pénibles, fatigantes, absolument, en elles-mêmes, en tant que *veilles;* les *veillées* sont pénibles, fatigantes, à raison de ce qu'on y fait. La littérature possède les *veillées* du Tasse.

RANG, RANGÉE. Suite de choses mises sur une même ligne.

Ces deux mots d'abord diffèrent à peu près comme *ordre* et *ordonnance*, et par la même raison, savoir que l'un n'a pas, tandis que l'autre a une terminaison significative. *Rang* est absolu et abstrait : il indique une disposition essentielle, telle qu'elle doit être; *rangée* est relatif et concret : il exprime une disposition de fait. C'est précisément la distinction de Condillac : « Il me semble, dit-il, que dans le *rang* les choses sont disposées suivant la place qu'elles méritent, et que dans la *rangée* elles sont seulement sur une même ligne. » *Rangée*, et non pas *rang*, représente comme ayant eu lieu l'action de ranger; de là vient qu'on ne dit pas une *rangée*, mais un *rang* de dents (ACAD) ou de collines (BOIL.).

De plus, *rang* peut être considéré comme un contenant, dont *rangée* marque le contenu. Le premier fait abstraction des choses qui composent la ligne; tandis que le second signifie proprement ces choses, c'est-à-dire la suite des personnes et des objets qui remplissent ou forment le *rang*. On dit un *rang*, deux *rangs*, trois *rangs*, le *rang* ne pouvant guère être qualifié que sous le rapport du nombre. Mais on dit une belle *rangée* d'arbres, par exemple, pour une *rangée* de beaux arbres.

Rang s'emploie seul et absolument : le premier, le second *rang*, se mettre en *rang;* à *rangée* il faut toujours joindre les noms des choses qui sont en *rang : rangée* d'hommes, d'arbres, de voitures.

NUE, NUÉE. Amas de vapeurs élevées dans l'air. *Nue* exprime la chose en elle-même, et seulement par rapport à son élévation (voy. *Nue, nuage*); *nuée* l'exprime par rapport à son contenu. Les synonymistes, Roubaud, Beauzée et Condillac, s'accordent sur ce point. La *nuée* est grosse, chargée, orageuse, prête à crever. « Le tonnerre rompt la *nuée* et fait couler la pluie. » BOSS. « La *nuée* se résout en pluie. » VOLT. « Dans les temps de *nuées* et d'orages. » BUFF. « On entendait le même bruit que font deux *nuées* grosses de foudres et de tempêtes en se choquant avec fracas. » LES. « *Nuées* sans eau, docteurs sans doctrine. » BOSS. « Les *nuées* ont enfin enfanté le juste. » MASS. Les *nuées*, suivant Fénelon, sont des espèces de mers suspendues pour tempérer l'air, et pour arroser la terre quand elle est trop sèche.

Au figuré, comme au propre, *nuée* emporte une idée d'abondance ou de quantité : une *nuée* de coups de bâton, une *nuée* de témoins, d'écrits, d'oiseaux, d'insectes.

HYMEN, HYMÉNÉE. Divinité païenne qui présidait au mariage, et poétiquement, par extension, le mariage lui-même.

L'*hymen* est le fait, et l'*hyménée* l'état du mariage. La terminaison d'*hyménée* le rend propre à signifier le cours, la durée, les circonstances et toute l'étendue de la chose exprimée synthétiquement par *hymen*. L'*hymen* joint les deux époux, et ils vivent unis par les nœuds de l'*hyménée* ou sous les lois de l'*hyménée*. »

Puisque avec Calphurnie un paisible *hyménée*
Par des liens sacrés tient son âme (de César) enchaînée. CORN.

On célèbre, on conclut, on achève un *hymen*.

De leur *hymen* fatal troublons l'événement. RAC.

Un *hymen* qu'on souhaite
Entre gens comme nous est chose bientôt faite. MOL.

« Le moment fixé pour l'*hymen* arriva. » MONTESQ.

En un mot *hymen* regarde ou désigne seulement les noces et leur célébration. Mais l'*hyménée* s'étend à tout le temps de l'union et à ce qui résulte de cette union.

L'*hyménée* est un joug. BOIL.

Aussi dit-on sous l'*hyménée* comme on dit sous le joug, sous une loi.

Et vivre en frère et sœur sous un saint *hyménée*. CORN.

Et j'aime mieux la voir sous un autre *hyménée*,
Que si, contre son gré, sa main m'était donnée. MOL.

« Souhaitez à votre reine les douceurs d'un règne florissant et d'un heureux *hyménée*. » LES. « L'*hyménée* fait prospérer le lit nuptial dans la famille. » MARM. « Il est temps, dit le hibou, que le blond *hyménée* me donne des enfants gracieux comme moi. » FÉN. « Je fus le seul fruit de cet *hyménée*. » LES.

DESTIN, DESTINÉE. Ces mots désignent une chose stable, arrêtée, fixée, ordonnée, statuée, déterminée d'avance.

Roubaud les a parfaitement distingués. « Par la terminaison du mot, dit-il, la *destinée* annonce particulièrement la chaîne, la succession, la série des événements qui remplissent le *destin*. On dit, unir ses *destinées*, s'attacher à la *destinée* de quelqu'un, suivre ou finir sa *destinée;* toutes ma-

nières de parler qui prouvent que la *destinée* a un cours, et qu'elle résulte d'une somme d'événements. »

Second caractère, saisi avec non moins de sagacité par le même synonymiste. « *Destin* emporte une idée de fatalité, de nécessité, de prédestination absolue, de force invincible; *destinée* rappelle l'idée d'une vocation, d'une destination particulière, d'une sorte de prédestination par laquelle nous sommes appelés à un tel genre de vie ou de sort. » L'emploi de *destin* est bien quelquefois relatif, mais non pas au même degré; on dira difficilement le *destin* d'un seul homme, mais plutôt, le *destin* des grands hommes, le *destin* des empires, le *destin* des combats.

Un troisième caractère, également signalé par Roubaud, et dont le premier dérive, c'est que *destin* exprime plutôt la cause, et *destinée* l'effet: le *destin* est ce qui destine ou prédestine, et *destinée* la chose ou la suite des choses qui est destinée ou prédestinée. Le *destin* veut, et ce qu'il veut est notre *destinée*. Nous accusons le *destin*, et nous subissons notre *destinée*. Le *destin* est contraire ou propice, la *destinée* heureuse ou malheureuse. Le sage se soumet au *destin*, et remplit sa *destinée*. On dit également, mon *destin*, et ma *destinée;* mais la première expression signifie le génie ou le sort qui me persécute ou me favorise; et, la seconde, la série réglée, préordonnée de ce qui doit m'arriver, ou bien, l'une, le tissu total et synthétique des événements de ma vie, l'autre, ces mêmes événements détaillés, considérés dans leurs éléments et dans leur durée.— « Le pêcheur marcha en remerciant son *destin*, et Zadig courut en accusant toujours le sien. » VOLT.

J'ai vécu, j'ai rempli ma triste *destinée*. ID.

RENOM, RENOMMÉE. Très-grande réputation.

On dit d'une manière abstraite et absolue un homme de *renom* ou sans *renom*, c'est-à-dire dont on parle ou dont on ne parle pas beaucoup. On dit d'une manière concrète et relative, la *renommée* d'un homme, attaquer la *renommée* d'un homme (BOSS.), c'est-à-dire ce qu'on en publie de bon ou de glorieux. Une sultane de *renom* (LAF.) est une personne d'un grand nom; on trouve que la beauté d'une chose passe sa *renommée* (VOLT.), c'est-à-dire ce qu'en rapporte la voix publique. On augmente le *renom*, on ajoute à la *renommée:* l'un se considère comme quelque chose d'idéal et d'indivisible, l'autre comme un tout composé de parties. « Quelques-uns, pour étendre leur *renommée*, entassent sur leurs personnes des pairies, des colliers d'ordre, la pourpre, etc. » LABR.

Un grand *renom* l'est par le bruit, par l'éclat; aussi dit-on bien un vain *renom* (BEAUM.) : une grande *renommée* l'est par le nombre et la nature des choses qui en font le sujet.

VOL, VOLÉE. Mouvement ou allure des oiseaux au moyen de leurs ailes.

Vol est absolu, et *volée* relatif : un oiseau a le *vol* bas ou élevé, et non la *volée* basse ou élevée. Un oiseau a *le vol* tel ou tel, et il prend *sa volée:* le *vol* est la chose commune à tous les oiseaux; la *volée* est essentiellement relative à une espèce.

D'autre part, la *volée*, en conséquence de la terminaison du mot, est ce qui est contenu dans un *vol*, ce qu'un oiseau peut parcourir d'espace en volant une seule fois : les hirondelles, dit-on, traversent la Méditerranée tout d'une *volée*.

Enfin, *vol* est énonciatif et exprime ou attribue quelque chose d'ordinaire; *volée* est descriptif, et on s'en sert quand on veut signaler quelque particularité remarquable : un oiseau a le *vol* vif, fort, lent ou rapide; mais il fait craquer son bec ou produit beaucoup de bruit avec ses ailes en prenant sa *volée* (BUFF.).

La *volée* est encore un *vol* singulier, en ce que, le plus souvent, c'est un *vol* pour s'échapper; aussi, donner la *volée* à un oiseau, c'est lui donner la liberté (BUFF.), et, au figuré, prendre sa *volée*, c'est de bonne heure s'affranchir de tutelle ou de surveillance. *S'envoler*, c'est prendre sa *volée*, et non pas son *vol*, comme les dictionnaires le disent à tort. Lorsque la perdrix, qui a fait la blessée pour attirer le chasseur et sauver ses petits, voit ceux-ci hors de danger,

Elle lui dit adieu, prend sa *volée*, et rit
De l'homme qui, confus, des yeux en vain la suit. LAF.

« Le moindre mouvement inquiète le faisan; l'ombre d'une branche agitée suffit pour lui faire prendre sa *volée*. » BUFF. Buffon parle d'une alouette prise avec ses petits, et qui leur était tellement attachée, « qu'elle ne songea jamais à prendre sa *volée*, comme elle l'aurait pu cent fois. » — Un oiseau prend son *vol* toutes les fois qu'il se met à voler.

TOUR, TOURNÉE. On va faire un *tour*, un *tour* de jardin, un *tour* de promenade, ou une *tournée*.

« Le mot *tour*, dit Roubaud, n'exprime que le chemin, le circuit qu'on fait pour revenir au lieu d'où l'on est parti; et le mot *tournée* fait allusion à des particularités du voyage ou de la course, à une suite de lieux qu'on a parcourus, à différentes opérations qu'on a faites dans ce *tour*. » Cela est si vrai que le *tour* se fait par désœuvrement, dans les moments de loisir; au lieu que la *tournée* signifie le plus souvent la course d'un fonctionnaire public ou d'un commis voyageur, ayant pour but de remplir certaines missions.

D'ailleurs, on dit bien pendant une *tournée*, et non pendant un *tour :* « J'ai perdu dans mes fréquentes *tournées* les trois quarts de mes paperasses. » VOLT. « Le roi de Prusse alla voir l'armée de l'empereur : tandis qu'il faisait cette *tournée*.... » ID.

RIS, RISÉE. Action de rire.

Risée, comme *veillée*, marque un tout, un ensemble : c'est le *ris* de plusieurs personnes; et ce mot se qualifie par rapport à ses éléments, une grande *risée*, une *risée* universelle; au lieu que *ris* se qualifie par rapport à sa nature, un *ris* agréable, dédaigneux, forcé, amer.

Ensuite, *ris* se prend d'une manière abstraite et absolue pour l'action de rire, et n'en détermine en aucune sorte le sujet et le contenu; c'est, au contraire, ce que fait *risée*, qui signifie un *ris* par moquerie, ou une moquerie, ou même quelquefois la personne dont on rit, tant ce dernier mot est concret, tant il est propre à marquer ce qui compose le *ris*, sa matière. Troubler les sacrés

mystères par des *ris* immodestes et par des éclats (BOURD.). Dieu en son jugement se rira des pécheurs, il leur insultera par des reproches mêlés de dérision et de raillerie : il les immolera à la *risée* de tout l'univers (BOSS.).

TERMINAISONS *ÉE* ET *ION*.

Destinée, *destination*.

DESTINÉE, DESTINATION. Ils signifient tous deux le sort d'une personne, sa condition arrêtée, fixée, déterminée.

Destinée est passif et marque proprement dans toute son étendue, dans toute sa durée, ce qui est ordonné, réglé; *destination* est actif, il marque l'action de destiner et le résultat de cette action toujours passagère. La *destinée* d'un homme s'étend à toute sa vie, et ce mot est même quelquefois synonyme d'existence, comme, par exemple, dans l'expression, finir sa *destinée*. La *destination* d'un homme, c'est l'emploi qui en est fait pour un usage unique et bien déterminé. Chacun a sa *destinée*, c'est-à-dire son sort; chacun peut recevoir en sa vie une foule de *destinations*, c'est-à-dire de missions ou d'emplois.

Destinée est passif : la *destinée* est la somme des événements par lesquels il doit passer pour son bonheur ou son malheur; et remplir sa *destinée*, c'est épuiser la série des biens et des maux qu'on devait éprouver. *Destination* est actif; en sorte que la *destination* d'un homme est sa fin, ce qu'il doit faire, sa vocation, et remplir sa *destination*, c'est accomplir sa tâche : Dieu a donné à chaque être les moyens de remplir sa *destination*. « La doctrine de l'impiété borne la *destinée* de l'homme à un petit nombre de jours rapides, inquiets, douloureux, et ne lui donne ni fin, ni *destination*, ni espérance. » MASS.

TERMINAISONS *ÉE* ET *AGE*.

Nuée, *nuage*. *Feuillée*, *feuillage*. *Lignée*, *lignage*.

Ces deux terminaisons se ressemblent en ce que toutes deux désignent le résultat d'une action, et par suite un ensemble ou un asssemblage, comme dans les mots *nuée* et *nuage*, *feuillée* et *feuillage*, ou bien ce qui résulte, ce qui provient d'un homme, d'un chef de famille, comme dans *lignée* et *lignage*.

Mais la terminaison *ée* marque proprement ce qui est contenu dans les choses, les éléments qui les constituent, ce qui les remplit; *age* exprime simplement l'ensemble. L'une se rapporte plutôt à la quantité, l'autre à la qualité ou à l'effet qui résulte de l'assemblage ou du tout.

NUÉE, NUAGE. Amas de vapeurs élevées dans l'air.

Ce qui distingue la *nuée*, c'est son contenu, c'est qu'elle est grosse de pluie : « L'idée de *nuée*, dit Beauzée, fait penser à la quantité et à l'orage; ce mot désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et promettant de l'orage. » Ce qui distingue le *nuage*, c'est l'effet qui résulte de la réunion même des vapeurs dans l'air, c'est-à-dire l'opacité et l'obscurité. Une *nuée* de poussière ou de flèches indique une grande quantité de poussière ou de flèches; un *nuage* de poussière ou de flèches obscurcit l'air. Voy., pour les exemples : *Nue*, *nuage*, et *Nue*, *nuée*.

FEUILLÉE, FEUILLAGE. Amas de branches d'arbres avec leurs feuilles.

Feuillée est relatif à la quantité des feuilles, et il la suppose assez grande pour pouvoir donner une ombre épaisse : on danse sous la *feuillée*; les chasseurs se cachent dans ou sous la *feuillée* : « Le chasseur cabané sous une *feuillée* épaisse, attend les bécasses à la chute. » BUFF.

Le *feuillage* n'emporte point cette idée, et l'effet qu'il produit, au lieu de résulter du nombre ou de la multitude des feuilles, résulte de leur ensemble ou de leur arrangement : on orne une porte de *feuillage*, on fait des arcs de triomphe de *feuillage*.

A tout prendre, d'ailleurs, *feuillée*, avec sa terminaison de participe passé, exprime plutôt quelque chose de factice, un assemblage fait de main d'homme; c'est pour cela qu'on appelle de ce nom (BUFF., S. S.) une cabane formée de branchages coupés et entrelacés, où vont se poster les chasseurs. *Feuillée* signifie même un lit de feuilles. « Le plus agréable de tous les spectacles pour les soldats romains, c'est un général mangeant avec eux du pain bis, couché sur des *feuillées*. » ROLL. — *Feuillage*, au contraire, veut dire le plus souvent une réunion naturelle de feuilles avec les branches qui en sont garnies.

> Il fait chaud, mais un *feuillage* sombre
> Loin du bruit nous fournira quelque ombre,
> Où nous ferons parmi les violettes
> Mépris de l'ambre et de ses cassolettes. MALH.
>
> Ami, reposons-nous sur ce siége sauvage,
> Sous ce dais qu'ont formé la mousse et le *feuillage*,
> La nature nous l'offre; etc. VOLT.

LIGNÉE, LIGNAGE. Descendance, suite de personnes qui viennent d'une même souche.

Lignée est un terme concret qui exprime les membres plus ou moins nombreux de la famille. Avoir *lignée* (REGN.); avoir une nombreuse *lignée* (ACAD.) : ce prince est mort sans laisser de *lignée* (ID.) « Éphraïm fut presque aussi abondant que dix *lignées* entières qui composaient tout un royaume. » PASC. « Toute la *lignée* des Guise fut audacieuse et téméraire. » VOLT.

> Un père eut pour toute *lignée*
> Un fils qu'il aima trop. LAF.

Mais *lignage* est un terme collectif qui signifie, non pas les enfants, les personnes issues d'un même chef, mais la race. « Ils sont du même *lignage*; un homme de haut *lignage*. » ACAD. « On ne pouvait demander le combat que pour soi ou pour quelqu'un de son *lignage*. » MONTESQ. Une dame de mon *lignage* (SCARR.).

> Imprudence, babil, et sotte vanité,
> Et vaine curiosité
> Ont ensemble étroit parentage;
> Ce sont enfants tous d'un *lignage*. LAF.

TERMINAISON *ERIE*.

Fourbe, fourberie. Rêve, rêverie. Brouille, brouillerie. Chicane, chicanerie. Pointille, pointillerie. Tracas, tracasserie. Lésine, lésinerie. Caquet, Caqueterie. Vol, volerie. Tapis, tapisserie. Hôtel, hôtellerie.

La terminaison *erie* est toute française, et quand elle s'ajoute à une base verbale, ce qui arrive presque toujours, elle marque l'action de faire ce qui est signifié par le verbe, ou le résultat de cette action. Elle est d'un emploi continuel dans les arts où elle désigne le métier, la profession peu noble, peu importante, les opérations mécaniques de certains petits artisans, dont le nom se termine d'ordinaire en *ier* ou en *er*, ou bien leurs ouvrages, ou bien le lieu où ils travaillent. C'est ce qu'elle désigne dans les mots. *bijouterie*, *horlogerie*, *bonneterie*, *chaudronnerie*, *coutellerie*, *draperie*, *joaillerie*, *menuiserie*, *papeterie*, *serrurerie*, *vannerie*, *vitrerie*, auxquels correspondent les noms de *bijoutier*, d'*horloger*, *etc*.

Dans le sens moral, dans celui où principalement les noms de cette désinence trouvent des synonymes, *erie* exprime un exercice répété, un défaut dont on a l'habitude, dont on fait profession, comme la *bavarderie*, la *bigoterie*, la *fanfaronnerie;* en un mot, cette désinence est fréquentative.

Ensuite. les choses, actions ou habitudes, signifiées par les noms en *erie*, ont un caractère évident de petitesse et ne sont représentées que d'une manière affaiblie, si bien que cette terminaison est diminutive ou atténuative, en même temps que fréquentative. Une *pierrerie* est une *pierre*, ou plutôt une espèce de *pierre* très-petite: nous disons, une espèce de *pierre*, parce que la *pierrerie* n'est pas proprement une *pierre*, elle tient seulement de la *pierre*, elle ressemble à la *pierre*. Ce double caractère convient tellement à la désinence *erie*, qu'elle termine beaucoup de radicaux déjà par eux-mêmes fréquentatifs et diminutifs à la fois. Exemples : *cachoterie*, *chuchoterie*, *picoterie*, *verroterie*, *marqueterie*, *criaillerie*, *piaillerie*, *tiraillerie*, *pointillerie*.

Enfin, les substantifs terminés de cette façon sont généralement familiers, leurs synonymes ne l'étant pas; ou ils le sont, tout au moins, plus que ces derniers : *volerie*, *chicanerie*, *pillerie*, *badinerie* présentent ce caractère, dont leurs synonymes *vol*, *chicane*, *pillage*, *badinage*, ne sont pas revêtus. « La terminaison *erie*, dit Roubaud, est souvent renvoyée au style familier. pour désigner quelque chose de commun, de petit, de léger, de futile, de frivole, de ridicule. »

Comparés à des synonymes à terminaisons indifférentes, les substantifs en *erie* doivent marquer quelque chose de plus petit, de plus faible. de moins important et de plus familier. — Mais. en outre, ils doivent en différer à peu près comme tous les substantifs dans lesquels la terminaison modifie le sens. Les noms sans terminaisons significatives sont dépositaires de l'idée prise absolument, ils la représentent tout entière, sans particularisation, sans indétermination, directement; les noms en *erie*, au contraire, la présentent comme un trait ou un tour, une action particulière, un cas spécial, ou ils l'expriment d'une manière affaiblie et approximative. De sorte que sous ce rapport les noms en *erie* peuvent être considérés comme la menue monnaie de leurs synonymes sans terminaisons significatives. Et s'il était besoin de prouver que les uns sont relatifs et les autres absolus, il suffirait de remarquer que les uns s'emploient plus volontiers avec l'article indéfini, *un*, *une*, et que les autres s'emploient également bien avec l'article défini *le*, *la:* une *volerie*, une *lésinerie*, une *chicanerie;* le *vol*, la *lésine*, la *chicane*. — Ensuite, les noms à terminaison indifférente sont abstraits et passifs, et leurs synonymes en *erie* concrets, représentatifs et actifs; ceux-ci rappellent un agent et son opération.

FOURBE, FOURBERIE. Action de tromper ou disposition à tromper d'une manière subtile ou basse et odieuse.

La *fourberie* est moins importante, elle a des conséquences moins graves. Mais ce qui la distingue par-dessus tout, c'est qu'elle est particulière et relative; elle est particulière, c'est-à-dire qu'elle exprime un tour, un trait, une action particulière du fourbe; elle est relative, c'est-à-dire qu'elle ne concentre pas en elle toute l'intensité, toute la force du vice, et c'est pourquoi l'Académie la définit avec raison, une tromperie qui tient de la *fourbe*. Il en est de même de *bourgade* et de *marécage* par rapport à leurs radicaux *bourg* et *marais;* ils expriment l'idée commune d'une manière approximative, comparative et indéterminée, au lieu que cette idée se trouve compacte, concentrée et nette dans les radicaux. Ordinairement la *fourbe* est le caractère dominant et invariable du fourbe consommé; et les *fourberies* sont ses tours, ses manières de tromper.

Quand les deux mots signifient la disposition à tromper, la *fourbe* marque le produit essentiel du caractère, et la *fourberie* l'état habituel de celui qui en fait métier, c'est-à-dire un défaut qui est moins concentré, moins odieux, qui consiste plus dans les actes, et qui tient seulement de la *fourbe*. La *fourbe* est noire et détestable. Mathan a été nourri dans la *fourbe* et dans la trahison (RAC.).

> Des malheurs qui sont sortis
> De la boîte de Pandore,
> Celui qu'à meilleur titre tout l'univers abhorre,
> C'est la *fourbe* à mon avis. LAF.

La *fourberie* est ingénieuse et malicieuse : c'est, suivant Labruyère, la réunion du mensonge et de la finesse ou de la malice : c'est, par exemple, l'industrie coupable de certains valets fripons qui savent attraper de l'argent à leurs maîtres.

> Qui peut en *fourberie* être aussi fort que toi ?

dit Lisette à Crispin dans le *Légataire*.

Quand les deux mots se disent d'une action particulière, *fourbe* s'emploie plutôt en matière grave. « Le mage Smerdis régna quelque temps sous le nom de Smerdis, frère de Cambyse: mais sa *fourbe* fut bientôt découverte. » Boss. Ensuite la *fourbe* est profonde, impénétrable, et quelquefois atroce. « Néron donne ordre d'empoisonner Bri-

tannicus; mais avec quel sang-froid odieux et quelle *fourbe* réfléchie ! » LAH. « La réunion de la *fourbe* la plus profonde et de la scélératesse la plus noire forme le caractère d'Atrée. » ID. Mais la *fourberie* est plus légère et plus innocente; *fourberie* est un terme comique plutôt que tragique. On dit une petite *fourberie* (REGN.). « *Crispin rival de son maître*, pièce de Regnard, n'est qu'une *fourberie* de valet déguisé, qui veut escroquer une dot. » LAH. Dans le caractère des Romains on remarquait « un éloignement déclaré des petites ruses, des déguisements, des *fourberies*. » ROLL. « Les plus grandes affaires de l'État, à Rome, ne se décidaient qu'en conséquence des auspices et des augures, où il entrait mille fraudes et mille *fourberies*. » ID. Sans doute les *fourberies* de Scapin, ne sont pas seulement, comme il les appelle, des gentillesses d'esprit et des galanteries ingénieuses; mais enfin elles ne sont pas aussi criminelles que les *fourbes*.

Ajoutez que la *fourbe* se considère en elle-même, et la *fourberie* par rapport à l'agent, et à sa manière d'agir. « Il n'y a jamais eu d'homme que l'on pût accuser de *fourberie* avec moins de raison que Moïse. » MAL.

RÊVE, RÊVERIE. Action ou état de celui qui rêve, qui abandonne son imagination à elle-même.

La *rêverie* est une espèce de *rêve*, tient du *rêve*, mais n'est pas tout à fait *rêve*. Le *rêve* a lieu pendant la nuit, et dans le *rêve* on renonce absolument à la direction de ses pensées : la *rêverie* se passe pendant la veille, et dans la *rêverie* nous exerçons encore sur notre esprit quelque influence; ce n'est qu'un *rêve* relatif, incomplet, passager. « *Rêverie*, suivant Condillac, se dit de ces pensées sans ordre auxquelles l'esprit se livre quelquefois par amusement, par délassement, ou parce qu'il est occupé de quelque passion qui l'inquiète. » « On rêve également, dit Rivarol, et quand on dort et pendant la veille; ce dernier état est celui d'un homme qui, selon l'expression vulgaire, *bat la campagne*. Ces deux époques de la vie, l'une de rêve pendant le sommeil, et l'autre d'aberration dans la veille ont cela de semblable, qu'il y a interruption totale de commerce avec les objets extérieurs : mais à la moindre sensation, on revient d'abord à soi. Notre langue indique la relation de ces deux états, par le rapport et la différence de *rêvé* à *rêverie*. »

De plus, le *rêve* est passif, et la *rêverie* active : on a un *rêve*, on raconte son *rêve*; et on se livre à ses *rêveries*. « L'un, dit Laveaux, a rapport à l'objet, l'autre à l'esprit qui s'en occupe; l'un frappe l'esprit sans qu'il le veuille, l'autre occupe l'esprit de son consentement. » L'un est le fait d'un homme qui *rêve*; l'autre est le fait d'un *rêveur*, d'un homme qui a la mauvaise habitude de ne pas gouverner sa pensée pendant la veille, de se repaître de ses imaginations. L'idée de défaut s'attache plutôt à la *rêverie*, parce qu'elle dépend de nous en partie, parce qu'on se complaît dans ses illusions, et parce que la terminaison fréquentative du mot désigne une habitude.

Ce caractère de fréquence et de multiplicité a été bien saisi par Condillac : « Quand le moment, dit-il, arrive, qu'un malade est livré à une multitude de *rêves* qui se succèdent, on dit qu'il tombe en *rêveries*. Ce mot se prend donc pour une multitude de *rêves*, ou pour l'état où l'on est, quand on en fait beaucoup. »

Enfin, quoique *rêverie* soit plus propre à marquer un défaut et la faute qu'il fait commettre, *rêve* signifie aussi quelquefois une chimère. Mais alors le *rêve* est plus considérable, plus suivi, moins indéterminé, moins l'œuvre de la pure fantaisie : le *rêve* du bonheur; le *rêve* de l'immortalité; le *rêve* de Charles-Quint était la monarchie universelle. De sorte qu'ici encore la *rêverie* n'est qu'une espèce de *rêve*, un petit *rêve*, un *rêve* affaibli, incomplet, vague, de peu d'importance; sans compter que dans ce sens *rêverie* ne s'emploie guère qu'au pluriel, pour signifier sans précision une foule d'idées étranges ou extravagantes : les *rêveries* des astrologues; livre plein de *rêveries*; débiter des *rêveries* pour des vérités.

Outre cela, le *rêve* se considère en lui-même, et la *rêverie* par rapport à l'esprit qui la conçoit.

BROUILLE, BROUILLERIE. L'idée commune à ces deux mots est celle de désaccord, de mésintelligence, de dissension.

La *brouille* marque la chose d'une manière absolue, comme étant; la *brouillerie* la marque d'une manière relative, comme survenant; l'une exprime plutôt l'état, l'autre l'événement qui l'amène : il y a de la *brouille* dans un ménage, et il s'élève une *brouillerie* entre deux personnes.

La *brouillerie* a ensuite moins de durée et des motifs d'une moins grande importance; elle suppose qu'on s'est brouillé pour un rien, que la haine est très-peu forte, et qu'on se raccommodera facilement. « Sophie est mal à son aise : c'est sa première *brouillerie*; et une *brouillerie* d'une heure est une si grande affaire ! » J. J. « On a admiré dans le *Dépit amoureux* la scène de la *brouillerie* et du raccommodement d'Éraste et de Lucile. » VOLT.

CHICANE, CHICANERIE. Mauvaises difficultés soulevées dans une affaire, dans une querelle, dans un procès.

La *chicanerie* est une misérable petite *chicane*; elle porte sur des choses moins importantes, sur des minuties, sur des mots. La *chicane* a encore quelque fondement : « Que dit-on pour autoriser la supposition du Pentateuque? Rien de suivi, rien de positif, rien d'important; des *chicanes* sur des nombres, sur des lieux ou sur des noms. » Boss. La *chicanerie* n'en a aucun, elle se prend à des vétilles. « M. de Cambrai est toujours prêt à pointiller sur des mots qui ne disent rien. Où est la bonne foi parmi les hommes, si de telles *chicaneries* (la vérité m'arrache ce mot) sont des *préjugés*, et encore des *préjugés décisifs*? » Boss. Pascal appelle une pure *chicanerie* la dispute de la Sorbonne sur le *pouvoir prochain*. « Quant à la difficulté proposée par les ministres (protestants), ce ne peut être qu'une *chicanerie* frivole. » P. R.—La *chicanerie* est d'un *chicanier*; la *chicane* d'un *chicaneur*.

La *chicane*, d'ailleurs, désigne plutôt en eux-mêmes le goût et l'art, tandis qu'on appelle *chicaneries* les manifestations particulières de ce

goût et de cet art, ses tours, ses ruses. « La *chicanerie*, dit Condillac, est une action, un procédé, qui est l'effet du goût pour la *chicane*. » La *chicane* emploie des *chicaneries*, et ce dernier mot a rapport à la manière dont agit celui qui chicane. « Des reproches de passion, d'aveuglement, de *chicanerie* dans les matières contestées. » P. R.

POINTILLE et POINTILLERIE diffèrent de même. La *pointillerie* est une mauvaise petite *pointille*. Du reste, *pointille* est français, quoique l'Académie ait cessé de l'admettre depuis 1762. « On ne peut fonder d'objections sur de telles *pointilles*. » Desc. « Les calvinistes reviennent toujours à des *pointilles* du raisonnement humain. » Boss. « M. de Cambrai met la perfection et la pratique de la piété dans des *pointilles*. » Id.

Pourquoi n'emploierait-on pas aussi *vétillerie* concurremment avec *vétille*, à l'exemple de Rollin? « Agésilas savait qu'il y a une exactitude et une sévérité qui, pour être poussée trop loin, dégénère en petitesse et en *vétillerie*, et qui, par trop d'affectation de vertu, devient un vice réel et dangereux. »

TRACAS, TRACASSERIE. Ces deux mots ont pour idée commune celle de contrariétés et d'embarras éprouvés ou causés.

Tracas exprime la chose en elle-même, d'une manière passive et sans rapport à un agent; la *tracasserie* est un *tracas* produit volontairement et avec dessein de nuire. On fait une *tracasserie*, et non un *tracas* à quelqu'un. *Tracas* ne se trouve guère qu'avec l'article défini, *le* : le *tracas* des affaires, du ménage, du commerce, du monde.

LÉSINE, LÉSINERIE. Basse avarice.

L'un est le vice, l'autre l'action vicieuse : la *lésine*, une *lésinerie* : une *lésinerie* est une action inspirée par la *lésine*.

Toutefois *lésinerie* se dit aussi, comme *lésine*, en parlant du caractère : la *lésinerie*. Mais alors ce mot exprime moins le vice que l'habitude vicieuse; il fait moins considérer le défaut par rapport à l'âme que par rapport à la conduite, à l'exercice, à la pratique, qui en résultant.

Réciproquement on dit aussi d'une manière relative, une *lésine*, comme une *lésinerie*; mais une *lésinerie* est plus petite, plus mesquine; elle porte sur des misères, c'est une économie de bouts de chandelles, elle est moins honteuse, elle tourne au comique.

CAQUET, CAQUETERIE. Ces deux mots ont en commun l'idée qu'exprime le verbe caqueter.

Mais, « la *caqueterie*, suivant Condillac, se dit plus particulièrement de l'action d'un caqueteur, et le *caquet* de la multitude de ses propos inutiles. » C'est-à-dire que l'un est relatif, actif, concret; l'autre absolu, passif, abstrait. Mais, alors que *caqueterie* se prend objectivement et au pluriel, pour une pluralité ou une suite de *caquets*, ce mot a rapport au bruit, à la manifestation; il ne cesse pas d'être concret et représentatif.

VOL, VOLERIE. Action de s'emparer injustement de ce qui appartient à autrui.

Volerie est un diminutif de *vol*. Une tricherie, c'est-à-dire un vol commis au jeu, surtout quand il est de peu de conséquence et sans circonstances odieuses, est une *volerie* (Boss., Sév.).

D'ailleurs, *volerie* emporte une idée de fréquence, et s'emploie le plus souvent au pluriel et familièrement pour représenter une suite ou une répétition de petits vols. « Les Arabes du désert furent presque toujours des voleurs républicains.... Je ne veux point discuter avec vous les prépuces de Sichem et les *voleries* des Arabes. » Volt.

TAPIS, TAPISSERIE. Tenture, tissu de laine ou de soie qui sert à couvrir l'intérieur des appartements.

Tapis est le mot primitif, il signifie la chose en elle-même; *tapisserie* est un mot dérivé, il signifie quelque chose qui ressemble au *tapis*, qui tient du *tapis*. Ce n'est pas qu'il manque à la *tapisserie* quelque chose pour être *tapis*, elle a pour cela plus qu'il ne faut. La *tapisserie* est une espèce de *tapis*, qui rappelle spécialement l'action de l'ouvrier, le travail de l'art, la fabrication et les qualités de la main-d'œuvre, et qui sert spécialement à la décoration, ainsi que la *balustrade*, par exemple. De là vient que le *tapis*, simplement utile par lui-même, est destiné à couvrir les tables, le carreau ou le parquet d'une chambre, tandis que la *tapisserie*, généralement travaillée avec plus d'art, pare en même temps qu'elle couvre les murailles seulement. — « Les lits étaient couverts de *tapis* et garnis de coussins pour les convives. » Roll. « Pyrrhus ordonna de tenir un éléphant derrière une *tapisserie* pour le faire paraître quand il l'ordonnerait. » Id.

C'est parce que *tapis*, à la différence de *tapisserie*, n'a aucun rapport au travail, à la façon, à l'industrie, que de ces deux mots il est le seul qui soit applicable à des objets naturels : *tapis* de gazon, de mousse, etc. « Voyez ces riches *tapis* dont la terre commence à se couvrir dans le printemps. » Boss.

HÔTEL, HÔTELLERIE. Maison où l'on reçoit les voyageurs et les étrangers.

Hôtel est le mot primitif; il exprime absolument l'idée que le mot dérivé *hôtellerie* désigne en l'affaiblissant. L'*hôtellerie* a moins de grandeur et d'importance que l'*hôtel*; elle reçoit les personnages les plus vulgaires; c'est une auberge. « Un fils de Masinissa, nommé Misagène, ayant été porté par une tempête à Brunduse, où il était resté malade, on lui envoya le questeur L. Stertinus, qui fut chargé de lui louer un *hôtel* dans cette ville, de lui fournir abondamment tous les secours dont il aurait besoin, et de lui préparer des vaisseaux pour le conduire sûrement en Afrique. » Roll. « Le long de ce canal, Pompée fit bâtir des *hôtelleries* dans les endroits où les traites le demandaient, afin que les passagers y pussent trouver le couvert et les commodités nécessaires pour eux et pour leurs bêtes. » Id.

Ensuite, on descend à l'*hôtellerie*, et on loge à l'*hôtel* : l'une est un pied à terre, l'autre un séjour habituel; dans l'une entrent des voyageurs qui ne demeurent que quelques jours, dans l'autre on reçoit des étudiants et toutes sortes de gens sans ménage. « Là demeurait Cogollos, dans un fort bel *hôtel*. » Les. « Tout ce que j'ai broché

n'est qu'une esquisse dessinée avec du charbon sur le mur d'une *hôtellerie* où l'on couche une nuit. » VOLT. » En Égypte, les maisons étaient appelées des *hôtelleries*, où l'on n'était qu'en passant. » BOSS.

TERMINAISONS *ERIE* ET *MENT*.

Chuchoterie, *chuchotement*.

CHUCHOTERIE, CHUCHOTEMENT. Action de chuchoter, c'est-à-dire de parler bas à l'oreille de quelqu'un pour n'être pas entendu d'autres personnes.

La terminaison *erie* étant fréquentative, marque une plus grande abondance de paroles, une suite de *chuchotements*, ou un *chuchotement* prolongé. — Mais la principale différence entre ces deux mots provient de ce que cette même terminaison désigne, non-seulement l'action comme *ment*, mais encore le résultat de cette action, l'ouvrage qu'elle produit : *chuchotement* détermine le genre de bruit, et *chuchoterie* le genre d'entretien. Le *chuchotement* peut ennuyer et importuner; la *chuchoterie* peut intriguer, parce qu'elle implique une intention de se cacher, et a rapport au sujet même dont on s'entretient en chuchotant. Ce qui déplaît dans le *chuchotement*, c'est le fait et l'air : lorsque J. J. Rousseau passait dans les rues, il croyait remarquer « un *chuchotement* ricaneur. » Ce qui déplaît dans la *chuchoterie*, c'est le discours. « Elle avança son visage comme pour me parler à l'oreille. Je tremblai qu'on ne cherchât du mystère à cette *chuchoterie*. » J. J.

TERMINAISONS *ERIE* ET *AGE*.

Pillerie, *pillage*. *Badinerie*, *badinage*. *Bavarderie*, *bavardage*. *Radoterie*, *radotage*. *Rabâcherie*, *rabâchage*. *Etc. Lainerie*, *lainage*.

Ces terminaisons, toutes deux communes et peu nobles, désignent également l'action et son résultat. Mais l'une est diminutive, l'autre collective et compréhensive; l'une présente l'idée en petit, l'autre en grand. Les noms en *erie* s'emploient souvent au pluriel pour signifier les divers traits, les faits où les tours particuliers, les différents cas où l'action se réalise, où un défaut se manifeste. Les noms en *age* tiennent plus de l'absolu; ils ne s'emploient guère qu'au singulier pour représenter la chose comme un tout considéré en lui-même et qui est d'une certaine nature. Un discours plein de *rabâcheries* n'est que du *rabâchage*.

PILLERIE, PILLAGE. Action de piller et perte qui en résulte.

Tous les synonymistes, Condillac, Laveaux et Leroy, qui ont traité ces deux mots, leur ont trouvé les mêmes différences. Le *pillage* porte sur des objets d'un plus grand prix, il est plus désastreux et entraîne plus de dégât. — Il est commis, d'ailleurs, par des soldats, par un corps d'armée; au lieu que la *pillerie* est l'action de pillards, d'un ramas de voleurs armés, de séditieux ou d'émeutiers, par exemple, qui ne font que piller de tous les côtés. « Les premières prédications de nos réformés furent suivies partout de sédition et de *pilleries*. » BOSS. « Avant-hier, on roua un violon qui avait commencé la danse (une révolte à Rennes) et la *pillerie* du papier timbré. » SÉV.

BADINERIE, BADINAGE. L'idée commune à ces deux mots est celle qu'ils tiennent du verbe *badiner*, d'où ils dérivent l'un et l'autre.

Mais *badinage* exprime le genre et *badinerie* un trait : le *badinage*, une *badinerie*. Jamais on ne dit d'une manière absolue la *badinerie*. — « A examiner la cadence du vers phaleuque, on dirait qu'il est fait exprès pour le *badinage* et pour l'amusement. » ROLL. « L'esprit de *badinage*. » S. S. « Le talent de plaire aux femmes consiste dans une espèce de *badinage*. » MONTESQ. — « Le *portrait de Mme de Mirepoix* (en vers, par Montesquieu) est une *badinerie* qui fut faite à Lunéville pour amuser une minute le roi de Pologne. » MONTESQ.

Toutefois, si on ne dit pas la *badinerie* absolument, on dit bien un *badinage* comme une *badinerie*. Mais alors *badinage* signifie une action ou une manière d'agir; et *badinerie*, un produit, ce qui résulte du *badinage*. Un *badinage* est une occupation ou une manière de faire : faire des vers, c'est s'amuser à un charmant *badinage* (VOLT.); une *badinerie* est la chose qui provient du métier de badiner, en quelque sorte. Je n'aime pas ce *badinage*, c'est-à-dire cette manière ou cette action de badiner : je n'aime pas cette *badinerie*, c'est-à-dire ce qui vient d'être dit ou fait en badinant. Un auteur a un *badinage*, c'est-à-dire une façon particulière de badiner :

Imitons de Marot l'élégant *badinage*. BOIL.

Mais ce qu'un auteur a composé en badinant est une *badinerie*. « *La métamorphose de la perruque de Chapelain en comète* est une *badinerie* qui n'a jamais été achevée. » BOIL. « Des personnes un peu sérieuses traiteront de *badineries* le procès du chien et les extravagances du juge (dans les *Plaideurs*); mais enfin je traduis Aristophane. » RAC.

Ajoutez à cela que *badinerie* indique quelque chose de plus petit que *badinage* : les *badineries* sont des enfantillages ou des puérilités. « Être paré, courir de çà et de là, se déguiser, se masquer, sont des jeux d'enfants; nous nous rions de leurs *badineries*. » BOSS. « On remarque dans les amitiés sensibles des soins, de petites libertés, ou pour les mieux nommer, des *badineries* et des puérilités. » BOURD.

On distinguera de même *bavarderie* et *bavardage*. *Bavardage* est général et tout relatif à la forme : le *bavardage*; le *bavardage* des commères (ACAD.), des provinces (SÉV.), des académies (J. J.), de la conversation (ID.). Mais *bavarderie* est particulier et se rapporte au fond, à la matière. « Le maréchal me prit en particulier avec ses *bavarderies*. » S. S. « Marc-Tulle Cicéron, dans ses *bavarderies* éloquentes, dit quelque part.... » VOLT. « Voici ma *bavarderie* académique (un discours académique). » ID. Ce que vous venez de conter là est du *bavardage*, et une *bavarderie*. — Que si *bavarderie*, au lieu de marquer, comme d'ordinaire, un fait, un trait, dé-

signe une disposition habituelle, il la représente comme fréquentative, comme une sorte de démangeaison. « Si un hérétique s'était souillé d'un crime pareil à celui de Théodose, avec quelle complaisance tous les historiens déploieraient contre lui leur *bavarderie!* » VOLT.

Pareillement, une *radoterie* est un trait de *radotage*. « Ma fille, il faut que je vous conte : c'est une *radoterie* que je ne puis éviter » SÉV. « Ma tragédie n'est pas un jeu d'enfant, mais elle tient beaucoup du *radotage*. » VOLT. — *Rabâchage* signifie le défaut, et *rabâcherie* ce qui en provient. Ensuite, *rabâchage* indique quelque chose de moins petit et une moins grande répétition des mêmes choses. « La *Guerre de Genève* est un *rabâchage* de la *Pucelle*. » DUDEFF.

Appliquez la même règle de distinction à *caqueterie* et *caquetage*, *clabauderie* et *clabaudage*. *badauderie* et *badaudage* (ACAD., 1692, J. J.), *flagornerie* et *flagornage* (BEAUM.), *filouterie* et *filoutage* (VOLT.), *etc.*

LAINERIE, LAINAGE. Marchandises de laine.

Lainerie, par sa terminaison si familière aux petites industries, rappelle plus particulièrement l'art ou le travail de l'ouvrier; tandis que la terminaison de *lainage* suggère seulement l'idée d'étendue, de grande collection. Le commerce des *lainages* est le commerce des choses de laine, en général ou en gros; le commerce des *laineries* est celui des ouvrages, des draps, des étoffes faites avec de la laine. Le *lainage* comprend les laines brutes comme celles qui sont travaillées. et même ces dernières n'ont reçu qu'une façon en grand, qui n'est pas descendue aux détails, qui n'a point été appliquée aux petits objets, qui a peu modifié, par conséquent, la matière première.

Enfin, *lainage*, comme plus absolu, a plus de rapport à la nature, au genre de matières; et *lainerie*, comme relatif, en a davantage à la façon, au genre d'ouvrage.

TERMINAISONS *ERIE* ET *ADE*.

Fanfaronnerie, *fanfaronnade*.

FANFARONNERIE, FANFARONNADE. Action de faire le fanfaron, ou ce que dit le fanfaron, vanterie en paroles.

Ade, comme *age*, signifie quelque chose d'étendu, de compréhensif, et, quand il s'agit d'action, quelque chose qui se répète. Et c'est pourquoi les substantifs en *erie*, la plupart fréquentatifs, ont des synonymes de l'une et de l'autre terminaison. Mais, en ce qui concerne *erie* et *ade* dans les deux mots pris pour exemple. *erie* marque un défaut dont on fait métier ou profession, dont on a l'habitude. ou un trait qui en dérive; *ade* exprime une simple action consistant en gestes ou en paroles, qui apparaît et frappe beaucoup, car la terminaison *ade* est très-loin d'être diminutive comme la terminaison *erie*. On trouve insoutenable la *fanfaronnerie* d'un homme qui fait de continuelles *fanfaronnades*.

Une *gasconnade*, une *arlequinade*, une *pasquinade*, une *capucinade*, ne supposent pas qu'on soit gascon, arlequin, pasquin, capucin; de même la *fanfaronnade* est d'un homme qui fait le fanfaron, tandis que la *fanfaronnerie* caractérise un homme qui est fanfaron. « Le duc de Villars avait une valeur brillante, avec une *fanfaronnerie* poussée aux derniers excès et qui ne le quittait jamais. » S. S.

TERMINAISON *AIL*.

TERMINAISONS *AIL* ET *ERIE*.

Bercail, *bergerie*.

BERCAIL, BERGERIE. Lieu destiné à renfermer les moutons.

La terminaison *ail*, comme la terminaison *oir*, semble désigner l'usage ou la destination des choses. Un *gouvernail* est un instrument qui sert à gouverner le navire; un *éventail*, un instrument dont on se sert pour s'éventer; un *épouvantail*, quelque chose dont on se sert pour épouvanter les oiseaux; un *attirail*, une grande quantité de choses nécessaires pour certains usages; un *soupirail*, une ouverture pratiquée à une cave pour lui donner du jour et de l'air, pour lui permettre de respirer en dessous; un *tramail*, un filet pour prendre du poisson; un *sérail*, un lieu destiné chez les Turcs à être habité par les femmes. *Bercail* doit donc aussi exprimer simplement le lieu où l'on renferme les brebis ou les moutons.

Erie, marquant un lieu, signifie celui où les artisans travaillent, comme *fonderie*, *raffinerie*, *brasserie*, *apothicairerie*, et, par conséquent, *bergerie* doit rappeler les soins et les opérations du berger, tout comme *boucherie* et *boulangerie*, par exemple, rappellent les opérations du boucher et du boulanger.

La *bergerie* est le lieu particulier où le berger exerce son état, c'est-à-dire donne ses soins aux troupeaux confiés à sa garde. « Ils virent une *bergerie* solitaire, et un vieillard assis à la porte de la cabane. » MARM. C'est, dans une ferme, le quartier destiné au berger et à ses troupeaux; tandis que le *bercail* est seulement l'étable où sont renfermés ces derniers. On ramène les brebis à la *bergerie*, et on les fait entrer le soir dans le *bercail*.

TERMINAISON *ISME*.

Roubaud et Butet s'accordent sur le sens de cette terminaison. Elle est grecque d'origine, ainsi que le prouve l'étymologie de *sophisme*, d'*aphorisme*, de *syllogisme*, etc., en grec σόφισμα, ἀφορισμὸς, συλλογισμὸς. Aussi est-elle très-relevée, et ne s'emploie-t-elle guère qu'en matière de science et de spéculation, pour exprimer un système ou une doctrine qu'on professe, une méthode que l'on suit. C'est le sens qu'elle donne, par exemple, en philosophie aux mots *matérialisme*, *sensualisme*, *idéalisme*, *stoïcisme*, *épicurisme*, *cartésianisme;* en religion, aux mots *christianisme*, *mohométisme*, *jansénisme*, *molinisme*, *jésuitisme;* en politique, aux mots *républicanisme*, *libéralisme*, *absolutisme;* en grammaire, aux mots *idiotisme*, *gallicisme*, *barbarisme*.

Ces sortes de substantifs se prennent assez sou-

vent en mauvaise part, et indiquent l'affectation, l'abus, l'excès; et, suivant les deux philologues que nous venons de citer, cela arrive surtout quand il existe dans la langue d'autres substantifs de même radical, propres à exprimer à peu près la même idée.

TERMINAISONS *ISME* ET *TÉ*.

Mysticisme, *mysticité*. *Spiritualisme*, *spiritualité*. *Popularisme*, *popularité*. *Etc.*

MYSTICISME, MYSTICITÉ. Dispositions intérieures des mystiques, c'est-à-dire des philosophes ou des dévots, qui laissent leur esprit s'enfoncer dans de profondes rêveries touchant Dieu et l'immortalité.

Le *mysticisme* est une doctrine, la *mysticité*, une qualité. L'un a rapport aux opinions, l'autre au caractère. Les philosophes qui professent le *mysticisme* ont pour adversaires les partisans du *rationalisme;* la *mysticité* rend rêveur, contemplatif et peu propre aux affaires. Le *mysticisme* est pour la spéculation, c'est une conviction; la *mysticité* est un sentiment dont on est pénétré, et qui porte à agir d'une certaine manière. On trouve de la *mysticité* dans l'âme de personnes simples et naïves, dont l'esprit ne connaît et ne connaîtra jamais les idées du *mysticisme*. Le *mysticisme* fait qu'on appartient à l'école ou à la secte des mystiques; la *mysticité* constitue mystique. On dira plutôt *mysticisme* en parlant des philosophes et des théologiens, lesquels s'occupent de théorie, de discussions et de controverses; et *mysticité* en parlant des âmes et des livres pieux, qui sont effectivement et foncièrement mystiques.

Il est à remarquer aussi qu'à *mysticisme* s'attache plus nécessairement l'idée d'excès. Dans le livre des *Maximes des Saints* Fénelon établit une bonne et saine *mysticité* (S. S.).

On distinguerait pareillement *spiritualisme* et *spiritualité*. « L'âme de Fénelon était naturellement portée à se répandre en *spiritualité*. » LAH. —De même *popularisme* et *popularité:* « Ne connaître que cette vile adulation sans cesse prodiguée parmi nous à la plus vile multitude, cet abject *popularisme*, nommé si improprement *popularité*. » ID.

Roubaud distingue à peu près de la même manière *héroïsme* et *héroïcité*, *stoïcisme* et *stoïcité*. Mais ses exemples sont mal choisis; *héroïcité* et *stoïcité* n'ont jamais été employés par des écrivains de quelque poids; d'ailleurs, la différence de *stoïcisme* à *stoïcité* se retrouve en grande partie entre les deux adjectifs *stoïcien* et *stoïque*, tous deux incontestablement français.

Aujourd'hui que tout est livré à la discussion, et que l'on s'élève sur toutes choses à des théories, à des systèmes, le nombre des noms en *isme* augmente prodigieusement, et par conséquent aussi le nombre des substantifs de cette désinence ayant même radical que d'autres substantifs à terminaison différente, qui deviennent leurs synonymes. On peut déjà compter parmi les synonymes en *isme* et en *té*, *constitutionalisme* et *constitutionalité*, *libéralisme* et *libéralité*, dont les deux premiers signifient, ce qui fait qu'on est constitutionnel, et les deux derniers, ce qui fait qu'on est libéral.

Le *constitutionalisme* et le *libéralisme* font qu'on est constitutionnel et libéral, c'est-à-dire qu'on appartient au parti des constitutionnels et des libéraux, qu'on en partage les opinions, les doctrines; la *constitutionalité* et la *libéralité* font qu'on est constitutionnel et libéral, c'est-à-dire qu'on a des sentiments conformes, qu'on est attaché de cœur à la constitution et à la liberté et tout disposé à agir en conséquence. Les deux premiers mots signifiant l'opinion et la profession qu'on en fait, le parti qu'on embrasse, ne peuvent se dire qu'en parlant des hommes; les deux autres signifiant la qualité d'être constitutionnel, libéral, peuvent se dire aussi, parmi les choses, de celles qui sont conformes à la constitution et à la liberté : la *constitutionalité* d'une ordonnance; la *libéralité* de vos principes.

A ces exemples on peut ajouter encore *servilisme* et *servilité*.

TERMINAISONS *ISME* ET *ANCE*.

Intolérantisme, *intolérance*. *Tolérantisme*, *tolérance*.

INTOLÉRANTISME, INTOLÉRANCE. Ces deux mots servent à exprimer les dispositions de ceux qui ne veulent souffrir d'autres idées religieuses, philosophiques ou politiques, que les leurs.

Isme indique un système, une doctrine qu'on professe; *ance* marque tout à la fois action et qualité. « L'*intolérantisme*, dit fort bien Condillac, est un système de conduite fondé sur l'*intolérance*. » Il faut ajouter seulement que ce système est plutôt enseigné ou soutenu en théorie, que pratiqué. L'*intolérance*, au contraire, est un sentiment conformément auquel on se conduit effectivement: « Elle consiste, suivant le même synonymiste, dans un zèle vrai ou faux, raisonnable ou excessif, avec lequel on poursuit ceux qui ne suivent pas notre religion. » L'un est pour la spéculation, et réside dans l'esprit; l'autre est pour la pratique, et se trouve dans les sentiments, d'où il passe dans les actions.

D'ailleurs *isme* étant propre à marquer un excès, il y a dans l'*intolérantisme* un degré de plus de violence. « Le monstre de l'*intolérantisme*. » VOLT. « Un exécrable *intolérantisme*. » ID.

C'est à cause de cela que *tolérantisme* signifie une *tolérance* qu'on juge trop grande et par conséquent blâmable. Voltaire écrit au président Hénault : « Vous flétrissez l'indulgence, la *tolérance*, du nom de *tolérantisme*. » Et le docteur Bartholo, dans le *Barbier de Séville*, s'écrie : « Qu'a produit notre siècle pour qu'on le loue? Sottises de toute espèce : la liberté de penser, l'attraction, le *tolérantisme*.... »

TERMINAISONS *ISME* ET *ERIE*.

Bigotisme, *bigoterie; cagotisme*, *cagoterie*. *Pédantisme*, *pédanterie*. *Charlatanisme*, *charlatanerie*. *Coquetisme*, *coquetterie*.

Isme et *erie* terminent quelquefois les mêmes

radicaux et leur impriment le sens de dispositions et de manières d'agir mauvaises, et dont on fait en quelque sorte profession. Mais, en général, *isme*, désinence spéculative, indique plutôt le système de conduite, le vice en lui-même, dans le caractère, indépendamment de l'application; *erie*, désinence active, diminutive et fréquentative, est plus propre à marquer les tours, les traits, les pratiques qui en dérivent, ou l'habitude de se livrer à ces tours, à ces traits, à ces pratiques.

BIGOTISME, BIGOTERIE; CAGOTISME, CAGOTERIE. Fausse dévotion.

Bigotisme et *cagotisme* sont pour la théorie, pour l'idée; ils expriment une manière de penser, un système de croyances, un vice que le moraliste fait connaître dans ses conséquences et ses caractères principaux. « Cadogan remuait par le moyen des prédicants les passions du *bigotisme* protestant, de manière que les peuples étaient persuadés que la religion de l'État ne pouvait être en sûreté si la république (hollandaise) n'adhérait aux sentiments du roi Georges. » S. S. « Le Prussien Gresset va dans une cour où l'on aime la philosophie et la liberté de penser, et où l'on déteste le *cagotisme*. » Volt.

Dès que du *cagotisme* on fait profession. Dést.

La *bigoterie* et la *cagoterie* sont de fait, se rapportent à la conduite; ce sont les pratiques du *bigotisme* et du *cagotisme* ou l'habitude de ces pratiques; elles peuvent être décrites par un poëte comique ou satirique, ou racontées par un biographe. « Les Espagnols en moins de deux ans (sous le ministère du comte d'Aranda), ont réparé cinq siècles de la plus infâme *bigoterie*. » Volt.

Crois-moi, renonce à la *cagoterie*;
Mène uniment une plus noble vie. Id.

En un mot, il y a quelque chose de plus concret et de plus relatif à l'action dans les mots *bigoterie* et *cagoterie*. On hait le *bigotisme*, c'est-à-dire la manière de voir et le vice du bigot; on hait la *bigoterie*, c'est-à-dire la manière d'agir du bigot.

PÉDANTISME, PÉDANTERIE. Affectation de pédant.

Pédantisme est un terme de spéculation, c'est-à-dire exclusivement propre à caractériser une manière de voir ou de juger en matière de littérature, de science ou de systèmes. Le *pédantisme* de l'érudition (Lah.); des traducteurs (d'Al.), délivrer la pensée des brassières du *pédantisme* (Marm.); Molière a défait le public du *pédantisme* des *Femmes savantes* (Volt.); Léopold de Lorraine a établi dans Lunéville une espèce d'université sans *pédantisme* (Id.). — *Pédanterie*, au contraire, est un mot relatif aux actions et à la conduite: aussi se dit-il de plusieurs choses à l'égard desquelles *pédantisme* ne conviendrait point du tout. « Caton, qui aimait par *pédanterie* les vieilles gens, s'attacha à Fabius. » Fén. « Si un homme se renferme dans les bornes de son état, nous croyons remarquer en lui une affectation d'être toujours ce qu'il doit être, et nous appelons cela de la *pédanterie*. » Cond. « Les peuples corrompus appellent *pédanterie* une exactitude scrupuleuse sur les mœurs. » Id. « Le marquis d'Arcy était un homme d'une vertu peu commune, sans nulle *pédanterie* et fort rompu au grand monde. » S. S.

Toutefois, si *pédantisme* ne se prend jamais dans cette acception pratique de *pédanterie*, *pédanterie* a quelquefois l'acception spéculative de *pédantisme* et se rapporte aussi aux savants. Mais alors même *pédanterie* garde un certain rapport à l'action. Le *pédantisme* est une qualité ou une manière de penser de pédant. « Un livre plein d'un *pédantisme* dégoûtant. » (Volt.) « Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un *pédantisme*. » Labr. « Le *pédantisme* grec et latin permit rarement d'imiter Marot et Amyot. » Cond. La *pédanterie* est une manière d'agir de pédant ou de tout ce qui en résulte. « Il ne faut pas à votre fils d'épitaphe latine : c'est une *pédanterie* ridicule. » Volt. « C'est une *pédanterie* insupportable de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites fautes contre l'usage. » J. J. « La forme que les rhéteurs ont prescrite à la *chrie* (espèce d'acrostiche) est le chef-d'œuvre de la *pédanterie*. » Marm.

Enfin le *pédantisme* est plutôt un défaut qui tient à la profession, et la *pédanterie* un défaut du caractère, propre à l'individu. « Le goût de l'auteur de ce *factum* est d'une *pédanterie* qu'on ne peut pas même espérer de corriger. » Sév.

CHARLATANISME, CHARLATANERIE. Tromperie de charlatan.

Le *charlatanisme* s'attribue plutôt aux savants, aux hommes qui s'occupent de théorie et de systèmes. « Tenons-nous en garde contre l'autorité magistrale qui veut subjuguer, et contre le *charlatanisme*, qui accompagne et qui corrompt si souvent les sciences. » Volt. « On revint à Mairan, et on renvoya dans les espaces imaginaires le *charlatanisme* du carré de la vitesse. » Id. Mais *charlatanerie* se dit en parlant de toutes sortes de gens, d'industriels, d'intrigants et de fripons.

Que si les deux mots peuvent s'employer aussi à l'égard des mêmes personnes, ils ne laissent pas de différer encore dans ce cas. Le *charlatanisme* est le genre, et la *charlatanerie* un trait: le *charlatanisme*, une *charlatanerie*, des *charlataneries*. « A l'article *Charlatan* du *Dictionnaire encyclopédique*, M. de Jaucourt a développé le *charlatanisme* de la médecine. » Volt. « La ridicule *charlatanerie* de deviner les maladies et les tempéraments par des urines est la honte de la médecine. » Id.

COQUÉTISME, COQUETTERIE. Ce qui constitue une coquette ou la coquette.

Coquétisme est très-peu usité. Mais Regnard l'a employé avec une admirable précision dans la comédie de la *Coquette*. Isabelle y dit à Colombine: « Savante comme tu l'es, tu devrais te mettre à montrer le *coquétisme* en ville; tu serais bientôt riche. » *Coquétisme* est donc réservé pour la théorie, et *coquetterie* pour la pratique: le *coquétisme* est la science; et la *coquetterie*, l'art.

TERMINAISON *IE*.

Part, partie (repart, repartie). Garant, garantie. Chapelle, chapellenie.

La terminaison féminine *ie* est en grec, en latin

et en français, l'une des plus communes; ce qui fait que sa valeur générale est très-difficile à déterminer. Nous nous bornerons à dire qu'elle rend abstraits les substantifs à la fin desquels elle se trouve, et leur imprime un sens analogue à celui des substantifs en *té*. Butet les appelle *abstractifs-absolutifs*, parce qu'ils présentent l'abstraction poussée jusqu'au plus haut point, parce qu'à force d'abstraction ils deviennent absolus et ressemblent fort aux substantifs sans terminaison significative. Mais parmi eux il en est dont on peut réduire la terminaison à celle du participe passé: tels sont, *bouillie*, *saisie*, *repartie*, *rôtie*. Or, cette observation nous paraît suffire pour mener à caractériser précisément les quelques noms de cette désinence qui ont pour synonymes des substantifs sans terminaison significative.

PART, PARTIE. Ce qui entre dans la composition d'un tout.

Part vient du latin *pars*, gén. *partis*, qui correspond au mot français pour le sens comme pour la forme. *Partie* dérive du participe passé, *partitus*, du verbe *partire*, diviser, partager; *partie*, *partita*, sous-entendu *res*, c'est-à-dire, chose divisée, ou plutôt chose qui résulte d'une division, ce qui provient d'un partage. En conséquence, *partie* rappellera toujours spécialement qu'il y a eu division, soit effective, soit mentale, et que la chose a été détachée d'un tout. De son côté, *part* étant un radical pur, sera absolu : il signifiera, non pas quelque chose d'effectif ou de concret, comme *partie*, mais quelque chose d'idéal ou d'abstrait; non pas quelque chose qui est de fait, mais quelque chose qui doit être. Avoir *part* se dit *à priori* et suppose un partage à faire: mais qu'un objet ait des *parties*, c'est quelque chose d'actuel et de réel. On fait les *parts*, en attribuant à chacun selon son droit; on ne fait pas les *parties*, elles existent de soi dans les choses.

« La *partie*, dit Girard, est ce qu'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage; le second, au droit de propriété. On dit, une *partie* d'un livre et une *partie* du corps humain; une *part* de gâteau, et une *part* d'enfant dans la succession. »

Repart, employé par Molière pour *repartie*, doit se dire aussi dans un sens général, absolu, *à priori*, pour caractériser, et non pour raconter.

Il a le *repart* brusque et l'accueil loup-garou.

Mais on citera de quelqu'un une *repartie* brusque, ou fine, plaisante, spirituelle.

GARANT, GARANTIE. Ces mots se disent des choses qui en rendent d'autres sûres, qui les font attendre avec confiance : sa conduite passée est un *garant*, ou une *garantie* de sa sagesse à l'avenir.

Garant, dans les anciennes langues du nord *warrant*, signifie d'abord la personne qui répond d'une chose; c'est le radical pur du verbe *garantir*, d'où dérive *garantie*. *Garantie* désigne proprement ce qui résulte de l'action de garantir et rappelle expressément cette action. « Bois de l'eau, Gil Blas, me dit le docteur, tu guériras; Celse même t'en sera *garant*.... Je continuai donc à boire de l'eau sur la *garantie* de Celse. » LES.

De là il suit que *garant* exprimera une chose qui a par elle-même ou à qui l'on trouve la vertu de garantir, tandis que *garantie* signifiera un *garant* donné à dessein. On dira donc mieux : sa conduite passée est un *garant* de sa sagesse à l'avenir; et : il donne sa conduite passée pour une *garantie* de sa sagesse à l'avenir. On a ou l'on prend pour *garant*; on donne une *garantie* ou pour *garantie*.

En termes de jurisprudence, on ne se sert que du mot *garantie*, parce qu'en matière d'affaires et de procès il ne s'agit que de garants volontaires, formellement donnés, qui reçoivent expressément la destination de garantir. De sorte qu'entre *garant* et *garantie* la différence est analogue à celle qui existe entre *indice* et *indication*.

On peut ajouter à ces deux exemples *chapelle* et *chapellenie*, traités comme synonymes par Beauzée, et qui signifient, l'un et l'autre, un édifice sacré avec un autel où l'on dit la messe. Ils ne sont synonymes que dans la jurisprudence canonique; hors de là, le mot *chapellenie* est inconnu, on se sert toujours de celui de *chapelle*.

Or, dans le langage des canonistes, *chapelle* a un sens absolu, et *chapellenie* en a un relatif : le premier donne l'idée d'une église particulière et indépendante, d'un édifice isolé, entièrement détaché et séparé de toute autre église; le second désigne une partie d'église qui a été faite *chapelle*, qui a reçu la destination d'une *chapelle :* telle est, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, derrière le chœur, la *chapelle* de la Vierge; c'est proprement une *chapellenie*. — Ensuite, *chapellenie* se prend seul, à cause de sa signification passive, pour ce qui est donné ou attribué à un chapelain comme bénéfice attaché à la *chapelle*. En quoi il ressemble à *chanoinie*, *châtellenie* et *baronnie*.

TERMINAISONS *IE* ET *ISME*.

Néologie, *néologisme*.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME. Invention ou emploi de termes nouveaux, ou nouvelle application de termes usuels. Deux mots grecs, νέος, nouveau, et λόγος, discours, servent à composer le radical commun.

Dans *néologie* la terminaison simple *ie* étant peu significative par elle-même, c'est à la terminaison composée *logie* qu'il faut s'adresser pour avoir la valeur précise du mot entier. Or, « *logie*, dit Roubaud, sert ordinairement à désigner un genre de science, de connaissances, de traité, comme dans *théologie*, *chronologie*, *astrologie*, et souvent une qualité du discours, comme dans *amphibologie*, *battologie*. Ce mot, par lui-même, ne se présente pas sous un mauvais aspect, puisqu'il signifie parole. » Dans *néologisme* la terminaison simple *isme* est assez significative pour indiquer à elle seule le caractère qui distingue le mot entier de son synonyme. *Isme* exprime un système, une doctrine que l'on professe, et quelquefois l'affectation, l'abus, l'excès de la chose, comme dans *fanatisme*, *sophisme*, *purisme*.

De là la distinction établie par Roubaud entre *néologie* et *néologisme*. « La *néologie*, dit-il, annonce un genre nouveau de langage, des manières nouvelles de parler, l'invention ou l'application nouvelle des termes. Le *néologisme* marquera l'abus ou l'affectation à se servir de mots nouveaux, d'expressions et de mots ridiculement détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire. Il y a une *néologie* louable, utile, nécessaire, opposée au *néologisme*. »

Cette distinction observée, du reste, par l'Académie dans la définition des deux mots dont il s'agit ici, n'est pas d'une grande fécondité. On ne peut guère s'en servir qu'à l'égard des mots *philosophie* et *philosophisme*, dont le second signifie, comme tout le monde sait, l'abus de la chose marquée par le premier[1].

Nous ajouterons une remarque, c'est que *néologie* devrait donner *néologue*, lequel se prendrait en bonne part, comme *philologie* donne *philologue*; tandis que *néologisme* donnerait *néologiste*, auquel serait réservé le sens défavorable : c'est ainsi que de *purisme* on a fait *puriste*. Il n'en est point ainsi. Nous n'employons guère que le mot *néologue*, et presque toujours nous le prenons en mauvaise part.

A ce propos, nous signalerons une inconséquence de notre langue. Elle appelle, et avec raison, *psychologues* les savants qui cultivent la psychologie, et *physiologistes* ceux qui s'occupent de physiologie. Il faudrait évidemment donner au second mot la même terminaison qu'au premier, sauf à appeler des noms de *psychologistes* et de *physiologistes* les *psychologues* et les *physiologues* qui feraient abus de leur science, qui s'en préoccuperaient excessivement. Ainsi le veut l'analogie. — Il faudrait de même ne prendre qu'en bonne part *mythologue* et *ornithologue*, et en mauvaise *mythologiste* et *ornithologiste* : un habile *mythologue* ou *ornithologue*; un ennuyeux *mythologiste* ou *ornithologiste*.

TERMINAISON *MONIE*.

Cette terminaison composée vient incontestablement du latin; elle se retrouve, par exemple, dans les mots *acrimonia*, *ægrimonia*, *querimonia*, *castimonia*, *sanctimonia*, *parcimonia*. Quelle qu'en soit l'origine, quand on compare les noms en *monie* avec des synonymes de même radical et d'une autre terminaison, leur valeur caractéristique apparaît assez facilement. Ils désignent quelque chose d'adouci ou de plus faible, et en même temps quelque chose de plus constant, un état plus durable, une disposition plus permanente. — Ainsi, en latin *ægrimonia*, suivant Gardin, est un fond de peine d'esprit; *ægritudo*, une peine d'esprit. Cicéron prétend que la peine, exprimée par *ægritudo*, résulte de l'idée d'un mal présent; elle a donc plus de vivacité. *Castimonia* est dans les hommes et dans les femmes une disposition à être chaste; dans *castitas* l'idée de chasteté se trouve bien plus forte, plus effective et plus présente; et c'est pourquoi ce mot ne se dit que des femmes. — Pareillement, entre les deux mots français *épargne* et *parcimonie*, qui en dernière analyse ont même racine, il y a cette différence, qu'*épargne* signifie quelquefois un acte particulier d'économie : vous faites là une bien petite *épargne!* au lieu que *parcimonie* ne signifie jamais que la disposition à épargner. De plus, *parcimonie* marque essentiellement une *épargne* petite, minutieuse, qui s'attache aux menues dépenses.

1. Corbinelli écrit à Mme de Grignan : « Le titre de mon livre est le *Misanthropisme ;* mais madame votre mère soutient qu'il faut dire la *Misanthropie*. » La question ne peut être résolue par le principe de distinction appliqué ci-dessus à *néologie*, *néologisme*, puisque *misanthropie* signifie évidemment quelque chose de mauvais aussi bien que *misanthropisme*. Mais *misanthropisme* regarde la théorie, les opinions, le système; et *misanthropie* la pratique, la conduite, le sentiment de l'âme. Mme de Sévigné avait donc tort; car dans le liver de son ami Corbinelli il devait être question d'une secte, suivant les propres termes de Corbinelli lui-même.

TERMINAISONS *MONIE* ET *TÉ*.

Acrimonie, *âcreté*.

ACRIMONIE, ÂCRETÉ. Qualité de ce qui est âcre, mordant, corrosif.

L'*acrimonie* est le diminutif de l'*âcreté;* elle produit une sensation affaiblie d'*âcreté :* des sels peuvent être *acrimonieux* sens être *âcres*. On dit l'*acrimonie* du sang (VOLT., MARM.), et l'*âcreté* des humeurs ou de la bile. « L'*acrimonie* et la pointe des sauces m'agréèrent étant jeune. » MONTAIGN. — Ensuite, *acrimonie* désigne une disposition constante à l'*âcreté :* on parlera de l'*âcreté* d'une chose qui vient d'être âcre, et de l'*acrimonie* d'une autre qui demeure toujours âcre, mais moins âcre. « Les neiges m'ont arraché les yeux par l'*âcreté* de l'air qu'elles apportent avec elles.» VOLT.

Au figuré, l'*âcreté* marque de la haine : parmi les satiriques, Juvénal, avec sa *mordante* hyperbole était *âcre;* l'*acrimonie* marque de l'humeur: la femme de Socrate était *acrimonieuse*. Ainsi, l'*acrimonie* n'est pas franchement *âcre;* elle déplaît plutôt qu'elle ne blesse; elle est plutôt mordicante que mordante. Elle se dit du caractère peu enjoué, sombre, chagrin, maussade, de ces hommes bilieux que tout mécontente, et qui font sentir continuellement leur mauvaise humeur à tout ce qui les entoure; il y a en eux quelque chose de disputeur, de contredisant, de revêche, d'acariâtre, de petitement, de mesquinement méchant. Ce n'est plus l'énergie, la violence de l'*âcreté ;* mais aussi c'est la permanence d'une disposition à l'*âcreté*.

TERMINAISONS *GONIE*, *GRAPHIE*, *LOGIE*.

Cosmogonie, *cosmographie*, *cosmologie*.

COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE. Le radical commun de ces trois mots consiste dans leur première partie, laquelle vient du grec κόσμος, univers ou monde : ils expriment des sciences de l'univers ou du monde. Leur différence

tient à leurs terminaisons composées, toutes trois également dérivées du grec.

Gonie, qui termine le premier mot est fait de γίνεσθαι, devenir, naître; *graphie*, désinence du second, a pour racine γράφειν, décrire; *logie*, qui se trouve à la fin du troisième, tire son origine de λόγος, discours, raisonnement, science. De sorte que *cosmogonie* indique la science de la formation de l'univers; *cosmographie*, la science qui décrit l'univers, qui enseigne la construction, la figure, la disposition et le rapport de toutes les parties qui le composent; et *cosmologie*, la science par excellence, ou la science raisonnée de l'univers, c'est-à-dire une science générale qui, sans entrer dans les détails, comme la *cosmographie*, tâche de découvrir une partie des lois par lesquelles l'univers est gouverné.

La *cosmogonie* est conjecturale: elle fait des hypothèses sur la naissance et l'état primordial du monde. La *cosmographie* est purement historique et descriptive : elle expose, dans toutes ses parties et ses relations, l'état actuel de l'univers tout formé; espèce de physique générale, qui tient, d'une part, à l'astronomie, de l'autre, à la géographie. La *cosmologie* est inductive et rationnelle; plus spéculative, plus métaphysique que la *cosmographie*, qui se borne à l'observation, elle s'occupe surtout des rapports nécessaires, des lois; elle montre l'analogie et l'union qu'ont entre elles les parties de l'univers, et son utilité principale consiste à nous élever par les lois générales de la nature à la connaissance de son auteur.

TERMINAISON *ISE*.

Feinte, *feintise*.

La terminaison *ise*, d'origine toute française, est familière, et se prend d'ordinaire en mauvaise part pour exprimer un défaut, ainsi qu'on peut le voir par les mots, *balourdise*, *bêtise*, *sottise*, *couardise*, *fainéantise*, *friandise*, *paillardise*. C'est pourquoi les noms en *ise* ont quelques synonymes en *erie*. Parmi les substantifs peu nombreux qu'elle termine, plusieurs sont tombés ou tombent en désuétude, comme *hantise* et *chalandise;* et quand un substantif en *ise* est synonyme d'un substantif autrement terminé, si l'un des deux cesse d'avoir cours, c'est plutôt le substantif en *ise*. Or, le substantif en *ise* qui vieillit, et par cela même qu'il vieillit, a un air de bonhomie, de naïveté et de familiarité étranger à son synonyme.

Tel est, en effet, le caractère distinctif de *feintise* par rapport à *feinte*. Charron a parfaitement observé cette différence. Il dit quelque part : « Des faits et dits internes, pensées, opinions, créances (ou la *feinte* est bien grande, et qui enfin se découvre) sourdent les externes. » Et ailleurs : « Les petits déguisements, faire la petite bouche, les figures et *feintises*, qui sentent à la pudeur et modestie, vont fort bien aux femmes, sont là au siége d'honneur. » Saint-Simon a aussi employé *feintise* avec la nuance qui lui est assignée ici. « Le cardinal Albano eut vraiment peine et sans *feintise* d'accepter le pontificat. » — Cette même remarque trouve son application à l'égard des mots *simplesse* et *simplicité*. (Voy. pag. 188.)

TERMINAISONS *ISE* ET *ERIE*.

Cafardise, *cafarderie*. *Lourdise*, *lourderie*.

Ce qu'il y a de commun entre ces deux terminaisons, c'est d'être familières et d'indiquer des défauts ou des actes qui en émanent. Mais leur différence vient de ce que primitivement *erie* désigne un métier, une profession, une habitude, la répétition des mêmes actes, tandis qu'aucun nom de métier ne se termine en *ise*. En général, *erie* marquera plutôt le défaut et *ise* l'acte qui en dérive. Mais supposons que tous deux marquent en même temps ou le défaut ou l'acte. Tout nom en *erie*, exprimant un défaut, fait entendre qu'on se livre habituellement aux actes provoqués par ce défaut; ce que ne suppose en aucune sorte un nom en *ise* significatif du même défaut. Tout acte vicieux, dont le nom se termine en *erie*, est habituel; et le même nom terminé en *ise* n'emporte pas cette idée.

CAFARDISE, CAFARDERIE. Ces deux mots se disent en parlant du cafard, de sa manière d'être ou de sa manière d'agir.

Cafardise s'entend plutôt de sa manière d'agir, d'un acte particulier; et *cafarderie*, de sa manière d'être, de son défaut. L'usage a presque rejeté *cafardise*, par la raison toute simple que *cafarderie* convient aussi bien pour marquer l'acte que le défaut. Tous deux néanmoins méritent d'être conservés; car, si *cafarderie* peut exprimer un acte particulier de cafard, il le fait avec une nuance étrangère à *cafardise*, et qu'on n'a pas toujours l'intention de faire entendre : il représente la personne comme commettant fréquemment ou comme étant dans l'habitude de commettre des actes semblables.

LOURDISE, LOURDERIE. Ces deux mots, beaucoup moins usités que leur synonyme *balourdise*, signifient une faute grossière contre le bon sens, contre la civilité ou la bienséance.

On fait une *lourdise* en passant, et des *lourderies* continuelles; la *lourdise* est causée par l'irréflexion, et la *lourderie* vient de ce qu'on est un lourdaud. « La *lourdise* de sa réponse fut inexprimable. » S. S. La *comtesse d'Escarbagnas*, dans la pièce de Molière qui porte ce titre, relève les *lourderies* de son valet Criquet.

TERMINAISON *AT*.

Pension, *pensionnat*.

Cette désinence répond à la désinence latine *atus*, forme de participe passé passif. *Consulat* est la traduction exacte de *consulatus*, *célibat* de *cælibatus*, *tribunat* de *tribunatus*, *pontificat* de *pontificatus*, et ainsi des autres, comme *apostolat*, *épiscopat*, *rectorat*, *doctorat*, tirés immédiatement du latin ou formés sur le modèle des mots latins de cette classe à l'aide d'une base latine. Cette terminaison, originairement passive, signi-

fie, dans les deux langues, ce qui provient d'une action, comme *résultat*, *état*, *apparat*, *agrégat*, *orgeat*, *contrat*, *mandat*, et plus souvent quelque chose dont on est chargé, qu'on souffre en quelque sorte, un emploi, un office, une dignité. Enfin, elle désigne quelquefois aussi le lieu occupé ou possédé par celui qui est revêtu d'une dignité ou d'un titre, comme dans les mots *électorat*, *exarchat*, *landgraviat*, *marquisat*, *palatinat*, *vicariat*.

PENSION, PENSIONNAT. Maison d'éducation.

Le terme simple et primitif, *pension*, exprime l'idée commune sans autre accessoire que celui qui résulte de son étymologie même, *pendere*, payer, et qui consiste dans un rapport au prix que payent les élèves. Le terme composé et dérivé, *pensionnat*, désigne, en vertu de sa terminaison, le lieu où logent ceux qui ont le titre de pensionnaires. Dans un collége et même dans plusieurs *pensions*, le *pensionnat* est un quartier spécial où n'entrent point les externes. — Lorsque les deux mots sont le plus synonymes, *pension* indique un établissement où l'on paye plus ou moins suivant la nourriture et le degré d'instruction qu'on y reçoit, et selon qu'on suit ou qu'on ne suit pas les cours du collége; *pensionnat* n'a rapport qu'au local; il est plus ou moins spacieux et situé dans telle ou telle rue. Un maître de *pension* élève un *pensionnat* ou vend son *pensionnat*. — Ensuite, *pensionnat* signifiant le local de la *pension* rappelle plutôt les soins matériels qui sont donnés aux élèves.

TERMINAISONS *AT* ET *ERIE*.

Secrétariat, *secrétairerie*.

SECRÉTARIAT, SECRÉTAIRERIE. Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions.

At est une terminaison latine, noble par conséquent, qui fait considérer le secrétaire comme revêtu d'une charge, d'un titre, d'une dignité. *Erie*, au contraire, termine les noms de professions assez vulgaires, et en marque les opérations réitérées.

Le *secrétariat* est occupé par un secrétaire, agent responsable, qui jouit d'un titre, qui a des bureaux, des commis, qui fait des opérations importantes et qui conserve les registres, les archives, dont la tenue et la garde lui sont confiées. La *secrétairerie* est le lieu où se trouvent réunis les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, agents subalternes, qui ne sont revêtus d'aucun caractère, qui n'écrivent rien en leur propre nom et ne tiennent aucun rang dans la hiérarchie.

Le *secrétariat* de l'Institut. « J'ai peur que votre protégé ne soit bon à rien : je lui recommande cent fois de se faire un caractère lisible pour vous être utile dans votre *secrétairerie*. » Voltaire au maréchal duc de Richelieu.

TERMINAISONS *AT* ET *IE*.

Vicariat, *vicairie*.

VICARIAT, VICAIRIE. Fonction de vicaire.

A ne consulter que la terminaison, le mot *vicairie* égalerait au moins *vicariat* en noblesse, puisqu'il se trouve beaucoup de mots terminés en *ie* tant en grec qu'en latin. Mais la composition de *vicariat*, comme celle de *secrétariat*, est toute latine : il est formé de *vicarius*, comme *secrétariat* de *secretarius;* celle de *vicairie* et de *secrétairerie* est toute française, car ces mots ne sont autre chose que les mots français *vicaire* et *secrétaire*, à la fin desquels on a placé, pour l'un *ie*, et pour l'autre *rie*.

De là vient que *vicairie* s'entend uniquement de la fonction d'un vicaire de paroisse; au lieu que *vicariat* se dit bien, par exemple, de la dignité d'un ecclésiastique ou d'un prince, qui remplace un ecclésiastique ou un prince supérieur dans certaines fonctions. Un prêtre est élevé par l'évêque au grand *vicariat* du diocèse. Le *vicariat* de l'empire en telle province. Un vicaire apostolique exerce le *vicariat* du saint-siége (FÉR.). Le pape choisit pour le *vicariat* apostolique les sujets qu'il veut (ID.). « Les papes osant prétendre qu'ils donnaient l'empire, devaient à plus forte raison en donner le *vicariat*. » VOLT.

On distinguerait de même *canonicat* et *chanoinie*.

TERMINAISON *EIL*.

Somme, *sommeil*.

Cette désinence, très-rare en français, semble avoir été faite du latin, *ilium*, *ilia;* car *conseil* vient de *consilium*, *Marseille* de *Massilia*, *éveil* de *evigilia*, comme l'adjectif *pareil* de *parilis*. Or, on peut sans témérité trouver à *ilium* et à *ilia* quelque air de ressemblance avec les terminaisons *illus* et *illa*, *ellus* et *ella*, dont le caractère diminutif apparaît clairement, par exemple, dans les mots, *lapillus* (de *lapis*, pierre), petite pierre, *furcilla* (de *furca*, fourche), petite fourche, *cultellus* (de *culter*, couteau), petit couteau, *pagella* (de *pagina*, page), petite page, comme il apparaît en français dans les mots *flottille*, *croustille*, *faucille*, *parcelle*, *tourelle*. Il en est de même de la terminaison *ilis* dans les adjectifs : *par* signifie égal, et *parilis*, pareil, c'est-à-dire presque ou à peu près égal; *regius* se dit de ce qui appartient au roi ou de ce qui en vient, *regalis* de ce qui lui convient, mais d'une manière moins directe, de ce qui est digne d'un roi. Et pour les verbes, on ne saurait douter que *vigilare*, veiller, ne soit le diminutif de *vigere*, être en vigueur. La terminaison française *eil* doit donc être diminutive, comme la terminaison *ilium* ou *ilia*, d'où elle dérive; ce qui ne veut pas dire qu'elle le soit pour le sens dans tous les mots français à la fin desquels elle se trouve placée, et, par exemple, dans *soleil*, *oreille*, *corbeille*.

Mais, n'y eût-il qu'invraisemblance dans toute cette conjecture, il suffirait, pour distinguer les synonymes suivants, de savoir, d'une part, que la terminaison *eil* est significative et ne fait point partie du radical des mots où elle se trouve; de l'autre, que, bien que d'une origine probablement latine, elle est dans le fait presque toujours française, la plupart des noms en *eil* ne corres-

pondant point à des noms latins en *ilium* ou en *ilia*.

SOMME, SOMMEIL. Grand assoupissement, état de quelqu'un qui repose et dort.

Beauzée, Roubaud et Condillac reconnaissent d'une manière plus ou moins explicite et nette que le premier de ces mots est objectif et absolu, le second subjectif et relatif; que l'un représente l'acte, l'autre l'action; que l'un se qualifie en lui-même, et l'autre par rapport à la situation et aux circonstances. C'est en effet la différence qui doit se trouver entre deux mots synonymes, dont l'un est privé et l'autre pourvu d'une désinence significative.

Somme représente l'assoupissement absolument et objectivement, comme un acte de la vie que tous les hommes accomplissent, les uns d'une façon, les autres d'une autre, mais toujours en général: un bon *somme*, un *somme* léger, le premier *somme;* on dit, faire un *somme*, un petit *somme*. On ne dit pas, faire un *sommeil*, parce que le *sommeil* n'est pas, comme le *somme*, un objet, une tâche commune à tous, mais un état passager et tout relatif à celui qui dort. On prend son *somme*, comme on prend son repas.

Sous un chêne aussitôt il va prendre son *somme*.
LAF.

Le *somme* est une chose. On ne prend pas son *sommeil* pas plus qu'on ne prend son étude; on les commence, on les continue, on les achève: le *sommeil* et l'étude ne sont pas des choses ou des objets qui aient l'être indépendamment du sujet, mais des actions qui n'existent que par le sujet et au moment de l'action du sujet. Le *sommeil* est tranquille, doux, inquiet, fâcheux, à raison des circonstances extérieures ou intérieures qui sont propres au dormeur. Aussi *sommeil* a beaucoup plus d'usage et d'étendue que *somme*.

Somme fait abstraction de toutes les circonstances qui conviennent particulièrement au sujet; il ne comporte que des qualifications générales et intrinsèques; il montre l'assoupissement comme une chose faite ou à faire, mais non pas pendant qu'elle se fait et se fait de telle ou telle manière. C'est pourquoi on ne peut pas employer avec *somme*, comme avec *sommeil*, les verbes troubler, rompre, interrompre, respecter.

On dit également, un long ou profond *somme*, et un long ou profond *sommeil*. Mais les deux adjectifs sont des épithètes de nature dans la première expression, et des épithètes de circonstance dans la seconde. Rien ne repose mieux des fatigues d'un voyage que de dormir d'un long et profond *somme;* comme j'étais fatigué, j'ai dormi cette nuit d'un long et profond *sommeil*.

Dans son abstraction, le terme général *somme* désigne une tâche, un tout indivisible; tandis que *sommeil* indique un ensemble de plusieurs parties. « L'action de dormir étant interrompue, dit Roubaud, le *somme* est achevé, on ne peut faire qu'un nouveau *somme;* le *sommeil* interrompu se reprend, vous rentrez par un nouveau *somme* dans le *sommeil;* et le *sommeil* d'une nuit est composé de tout le temps que vous avez dormi même à différentes reprises. »

Enfin, *somme* exprimant la chose comme étant, comme un objet, *sommeil* comme se faisant, comme un événement, l'un touche au passif, l'autre à l'actif, l'un serait plutôt l'effet, l'autre représenterait plutôt la cause. « Le dormir, suivant Roubaud, est l'effet du *sommeil;* le *somme* est le résultat du dormir. Nous invoquons le *sommeil*, et non le *somme:* nous invoquons la cause, le dieu bienfaisant qui nous fait dormir; nous n'invoquons pas l'effet, l'acte que nous faisons de dormir. Le *sommeil* nous fuit, nous presse, nous tourmente, nous tient dans ses bras. »

Sommeil signifie quelquefois particulièrement quelque chose d'imparfait, un assoupissement qui commence, l'envie de dormir. Rien de plus naturel, vu son caractère de relativité.

TERMINAISONS *EIL* ET *AT*.

Appareil, apparat.

APPAREIL, APPARAT. Pompe, étalage, qui fait que les personnes ou les choses paraissent, se montrent avec éclat.

Apparat, immédiatement traduit du latin *apparatus*, ne devrait se dire, à la rigueur, que quand il est question des Latins et de ce qui les concerne. « Trajan se prêta avec trop de complaisance à s'entendre louer dans un discours d'*apparat* pendant plus de deux heures. » LAH. « Qu'est-ce qu'une oraison funèbre? Un discours d'*appareil*, une déclamation. » VOLT. — Mais ensuite on emploie *apparat* en parlant des choses qui regardent les savants et les cérémonies de l'Église. « Le duc d'Albret, qui était élevé pour l'Église, soutenait ce jour-là une thèse en Sorbonne en grand *apparat*. » S. S. « Les fiançailles de Melle de Rohan avec Tallard se firent dans le cabinet du roi par l'évêque de Metz avec tout l'*apparat* possible. » ID. Pour exprimer quelque chose de tout moderne et de tout laïque, nous nous servons d'*appareil:* « Quel contre-sens de donner un prix public, un prix d'*appareil*, à la vertu des femmes, à la pudeur! » LAH.

En général, *apparat* se prend plutôt en mauvaise part et emporte une idée d'emphase et de pédanterie, qui est étrangère à *appareil*. « Dans toutes les causes vulgaires l'*apparat* serait ridicule. » MARM. « La plaidoirie moderne donne rarement lieu à l'*appareil* de la haute éloquence. » ID.

Enfin, en sa qualité de participe passé, *apparat* indique l'effet; au lieu qu'*appareil* se rapporte à l'action et aux moyens déployés pour produire cet effet. Festin d'*apparat*, est une expression purement caractéristique ou énonciative; *appareil* est propre à montrer la chose en train de se faire. « Philippe mettait beaucoup plus de recherche dans les apprêts d'un combat que dans l'*appareil* d'un festin. » LAH. « L'excès et *apparat*, la multitude, diversité, et exquis *appareil* des viandes est venu à son honneur. » CHARR.

TERMINAISON *EUR*.

Le chaud, la chaleur; le froid, la froideur; le frais, la fraîcheur.

La désinence *eur*, en latin *or*, termine dans

notre langue deux sortes de mots, savoir, d'une part, des noms qualificatifs à base verbale et masculins, comme *conciliateur*, *séducteur*, *consolateur*, *couvreur*, *traiteur*; de l'autre, des substantifs abstraits, tous féminins en français, quoique masculins en latin, et presque tous à base nominale, comme *pudeur*, *candeur*, *couleur*, *faveur*, *rigueur*, *fureur*, *saveur*, *odeur*. Le sens précis des premiers est assez facile à déterminer. Essentiellement actifs, ils désignent celui qui fait l'action marquée par le verbe radical, qui a coutume de la faire, qui en fait métier ou profession, celui qui a la force, la capacité d'agir, et qui en use. Ils correspondent exactement, tant pour la forme que pour le sens, aux noms actifs abstraits en *ion*. La plupart sont formés comme eux du supin latin en *tum*, *sum*, *ssum*: par exemple, *réformateur*, de *reformatum*, de même que *réformation*; *proviseur*, de *provisum*, de même que *provision*; *agresseur*, d'*agressum*, de même qu'*agression*.

Les substantifs abstraits féminins, à base nominale, en *eur*, ont une valeur beaucoup plus difficile à saisir. Ils signifient une qualité abstraite, c'est-à-dire, considérée indépendamment des autres qualités qui l'accompagnent dans le sujet où elle se trouve. Mais cette qualité abstraite est représentée hors du sujet, extrinsèquement, relativement, en rapport avec son action et avec l'effet qu'elle produit. Par là elle se particularise, se manifeste, s'actualise; et la terminaison *eur*, dans ce second, comme dans le premier cas, entraîne toujours une idée d'action et d'état ou d'effet produit, et par suite exprime souvent une qualité ou un état temporaire et passager. — Le mot *stupeur* désigne un état momentané, état bien caractérisé par des signes extérieurs qui font une certaine impression; le mot *stupidité* marque un état ou une qualité constante, inhérente au sujet et intrinsèque. — En latin, la crainte exprimée par *timor* est représentative, actuelle et temporaire; tandis que *timiditas* indique une disposition habituelle à la crainte et considérée dans le sujet. — On reconnaît de la *valeur* à une chose qui vaut actuellement, effectivement, et suivant l'estimation qu'on en fait dans un moment donné; la *validité* est une qualité constante, inhérente à certaines choses, intrinsèque, et c'est plutôt une capacité, une aptitude, une vertu, qu'une qualité effective, manifestée, qui ait cours, qui soit mise en exercice présentement.

Le **CHAUD**, la **CHALEUR**. Le calorique ou la qualité qui le constitue essentiellement. — Le **FROID**, la **FROIDEUR**. Qualité résultant de l'absence du calorique. — Le **FRAIS**, la **FRAÎCHEUR**. Même qualité, mais à un degré moindre.

Pour distinguer les substantifs abstraits en *eur* de leurs synonymes dont la terminaison est insignifiante, il ne faut pas seulement avoir égard à la valeur de la désinence des premiers, en même temps qu'à celle qui résulte pour les derniers de l'absence même de terminaison significative; il faut, de plus, remarquer que ces derniers sont tous des adjectifs pris substantivement, et se reporter à la règle à l'aide de laquelle on peut établir des différences entre les substantifs primitivement adjectifs et les substantifs abstraits ordinaires. Or, tous ces moyens de distinction concourent à représenter comme relatifs les substantifs abstraits en *eur*, et comme absolus leurs synonymes à terminaison indifférente.

Le *chaud*, le *froid*, le *frais*, font considérer les qualités qu'ils expriment comme subsistantes dans des êtres idéaux, ou bien dans quelque sujet vague et indéterminé; la *chaleur*, la *froideur*, la *fraîcheur*, montrent ces mêmes qualités comme séparées des réalités sans doute, mais non pas comme ayant perdu tout rapport avec elles, comme ne pouvant plus se reparticulariser, et comme subsistantes par soi. Le *chaud*, le *froid* et le *frais* sont des objets qui ont pour qualités propres la *chaleur*, la *froideur* et la *fraîcheur*. On ne dit pas le *chaud*, le *froid*, le *frais* de l'eau, comme on dit, la *chaleur*, la *froideur* et la *fraîcheur* de l'eau, et c'est évidemment parce que les trois premiers mots sont absolus et les trois derniers relatifs. On dit, goûter le *frais* (LES.), absolument; et relativement, goûter la *fraîcheur* d'un lieu (ID.). C'est encore à cause de leur caractère d'absolu et d'indétermination, que les uns, à la différence des autres, s'emploient bien sans l'article dans l'expression, il fait *chaud*, *froid* ou *frais*. Quand on dit qu'on a *chaud* ou *froid*, qu'on prend le *frais*, simplement, si à la place de ces mots *chaud*, *froid*, *frais*, on voulait mettre leurs synonymes, *chaleur*, *froideur*, *fraîcheur*, on s'apercevrait bien vite que la relativité de ceux-ci ne permet pas une pareille substitution: on n'a pas, on ne prend pas des qualités abstraites comme on a et comme on prend des objets.

Le *chaud*, le *froid* et *le frais* ont pour caractères, non-seulement d'être absolus, indéterminés, et d'exprimer des objets plutôt que des qualités, mais encore de désigner quelque chose de complet, de constant et en même temps de passif. « En cet état Charles VI allait à cheval en plein midi, pendant une *chaleur* excessive, dans un pays sec et sablonneux. Tous ceux de sa suite, accablés de *chaud*, allaient deçà et delà par des chemins séparés, pour éviter la poussière. » BOSS. « Le *chaud*, dit Roubaud, veut une *chaleur* bien sensible. Dans le discours ordinaire, vous direz un *chaud* lourd, étouffant, et une *chaleur* ardente, brûlante. Le *chaud* est un air qui vous accable, et la *chaleur* un feu qui vous dévore. »

Mais la longue fatigue et le *chaud* qui m'accable....
REGN.

« On chasse les grives à l'heure de la journée où la *chaleur* est la plus forte. » — BUFF. D'ailleurs, la *chaleur* se présente souvent comme un événement qui a lieu et dure plus ou moins, détermination étrangère au *chaud*. « Nous partirons ce soir après la *chaleur*. ACAD.

Attendons quelque temps que la *chaleur* se passe.
REGN.

« Au figuré, dit Condillac, *froid* et *froideur* se disent des personnes. Le premier représente la lenteur et l'indifférence, un tempérament que rien ne peut émouvoir: son *froid* m'impatiente. Le second montre l'indifférence de celui qui n'est

pas remué dans le moment, quoiqu'il soit capable de l'être : traiter avec *froideur;* avoir de la *froideur* pour quelqu'un. » Un homme est d'un *froid* qui glace tout le monde (ACAD.), et dans un cas particulier quelqu'un se plaindra de la *froideur* de l'accueil que cet homme lui a fait. A quoi il faut ajouter que le *froid* empêche plutôt de recevoir les impressions, d'être ému, et que la *froideur* empêche plutôt d'agir ou fait qu'on agit mollement, avec indifférence, sans empressement. La *froideur* de l'imagination (ACAD.).

Le *frais* est une chose qu'on cherche, qu'on prend, dont on donne; la *fraîcheur* est une qualité de l'air, de la nuit, des bois, du printemps, à tel ou tel degré, qui augmente ou diminue, et qui produit sur nous des effets bons ou mauvais. Le *frais* est toujours agréable et salutaire; car telle est l'idée pure du radical : température modérée, également éloignée du froid et du chaud; la *fraîcheur* étant une qualité qu'on considère plus particulièrement comme cause, se trouve propre à marquer une action quelquefois violente et nuisible. — D'un autre côté, on met du vin au *frais*, et non à la *fraîcheur*, parce que le *frais* est durable, constant, et la *fraîcheur* momentanée. — On voyage au *frais* pendant la nuit : c'est là une proposition générale et absolue. Mais on dira dans un cas particulier : il a marché à la *fraîcheur ;* et relativement : il a marché à la *fraîcheur* du matin.

TERMINAISONS *EUR* ET *URE*.

Verdeur, verdure. Froideur, froidure.

Eur désigne une qualité abstraite, mais active, mais se manifestant et se faisant sentir par des effets. *Ure* indique un résultat, un assemblage, ou une qualité provenant de cet assemblage. Simple rapprochement, qui suffit pour faire distinguer d'abord les noms qui ont la première désinence d'avec leurs synonymes à radicaux identiques qui ont la seconde.

VERDEUR, VERDURE. Qualité de ce qui est vert.

La *verdeur* est une qualité active des plantes, qui les fait vivre et se développer; c'est la qualité du bois qui est vert en ce sens qu'il n'est pas mort et sec, mais encore plein de séve. La *verdure* est une qualité qui résulte de l'assemblage des feuilles, des plantes, des arbres; car ce mot est collectif et ne se dit que de l'effet produit sur la vue par la réunion de plusieurs choses vertes dans les prés, la campagne ou les bois. C'est au point que ce mot signifie quelquefois les choses vertes elles-mêmes réunies : un lit de *verdure*, un tapis de *verdure*, se coucher ou danser sur la *verdure*, joncher les rues de *verdure*. — Dans un sens dérivé, on se sert de *verdeur* pour exprimer l'acidité du vin, c'est-à-dire encore une qualité active qui produit un certain effet, une certaine impression. « Le plomb uni aux acides fait un sel fort doux qui corrige au goût la *verdeur* du vin. » J. J. — Ensuite, *verdeur* est seul d'usage au figuré, parce que en latin la désinence *or* est plus noble que la désinence *ura*, et ne s'emploie pas comme celle-ci en termes d'arts mécaniques; or, au figuré, *verdeur* conserve les mêmes nuances caractéristiques : il se dit de la vigueur des hommes et de l'âcreté des paroles, c'est-à-dire, toujours d'une qualité active.

Noirceur et *noircissure* diffèrent à peu près de même.

FROIDEUR, FROIDURE. Qualité de ce qui est froid ou privé de chaleur.

La *froideur* est la qualité d'un corps particulier en vertu de laquelle il produit sur nos sens une certaine impression. La *froideur* de l'eau, de la glace, du marbre. « Aux quatre éléments sont attachées quatre propriétés essentielles : *froideur*, chaleur, sécheresse et humidité. » BARTH. La *froidure* exprime collectivement l'état de toute l'atmosphère à une certaine époque ou dans un certain climat, effet résultant de l'expansion du froid dans l'air. « Malgré l'hiver et sa *froidure*. » BEAUM. « Les relations nous disent que le nord de l'Asie est dans un climat très-froid, et que la raison de cette *froidure* vient de la hauteur du terrain et de ce que les montagnes, allant toujours s'aplanissant vers le nord, n'offrent plus d'obstacles au vent. » MONTESQ.

Lorsque les aquilons, messagers des hivers,
Ramènent la *froidure* et sifflent dans les airs. VOLT.

A la différence de *froidure*, *froideur* se dit au figuré ainsi que *verdeur*, et par la même raison; or, ainsi que *verdeur*, il se montre dans les deux sens revêtu des mêmes caractères. (Voy. *froid* et *froideur*, pag. 213.)

TERMINAISONS *EUR* ET *TÉ*.

Rigueur, rigidité. Pudeur, pudicité. Rondeur, rotondité.

Ces deux terminaisons ont pour caractère commun de servir à désigner des qualités abstraites. Mais l'une les désigne extrinsèquement, en rapport avec les effets qu'elles causent, ou la conduite qu'elles font tenir; l'autre les représente intrinsèquement, comme inhérentes à un sujet. Ainsi, la *saveur* et la *tiédeur* rappellent les impressions produites sur nos organes par les corps qui développent ces qualités; tandis que la *sapidité* et la *tépidité* retiennent toute attention sur les corps mêmes auxquels ces qualités sont inhérentes. Les substantifs en *eur* tiennent un peu du verbe; les substantifs en *té* correspondent exactement à l'adjectif, ni plus ni moins.

RIGUEUR, RIGIDITÉ. Qualité d'un homme sévère, austère, ferme, et même un peu dur ou rude.

La *rigueur* se considère hors du sujet, dans les actions qu'elle lui fait produire; la *rigidité* se considère exclusivement dans le sujet où elle se trouve : ou, pour employer les termes de Roubaud : « On a la conduite, l'empire *rigoureux;* on a des principes, des mœurs *rigides*. » On use de *rigueur*, on traite avec *rigueur*, on exerce des *rigueurs*, quand on a de la *rigidité* dans le caractère.

La *rigueur* est effective et fait qu'on agit d'une certaine façon; la *rigidité* n'est qu'une disposition à la *rigueur*. « La *rigueur*, dit encore Roubaud, est une roideur de jugement et de volonté

qui fait qu'on prend toujours, dans la sanction, le sens le plus strict et les peines les plus rudes; qu'on ne donne aucun accès à la pitié, à la clémence, à l'indulgence, dans l'exercice de la justice. La *rigidité* est la roideur d'une vertu ou d'une rectitude d'âme invariablement attachée aux règles les plus sévères. » Un juge est *rigoureux*; un moraliste ou un casuiste, *rigide*. Une sentence est *rigoureuse*, et une loi *rigide*.

Abner s'appelle, dans Athalie,

Des vengeances des rois ministre *rigoureux*. RAC.

On se soumet à des pratiques austères et à une vie *rigoureuse* (BOSS.); on fait des lois pour adoucir des usages trop *rigoureux* (VOLT.). Mais on dit un stoïcien (VOLT., COND.), un socinien (BOSS.), un docteur (MASS.), un censeur (LABR.), *rigide*; un critique en réputation de grande *rigidité* (BOIL.). — Vertu *rigoureuse* s'entend de la pratique. « Nous nous représentons une vertu rare et singulière comme une vertu *rigoureuse* dans sa conduite, tout opposée aux inclinations de la nature. » BOURD. Mais vertu *rigide* regarde la théorie, les maximes qu'on suit, les conseils dont on est capable. Dans la *Henriade*, la Ligue s'est assemblée pour élire un roi :

Soudain Potier se lève et demande audience.
Sa *rigide* vertu faisait son éloquence. VOLT.

PUDEUR, PUDICITÉ. Qualité d'une personne pudique, honnête.

Pudeur indique plutôt une manière d'agir, et *pudicité* une manière d'être.

La *pudeur* produit des effets et inspire une certaine conduite. « Qui voudrait réduire Boccace à la même *pudeur* que Virgile, ne ferait rien qui vaille. » LAF. « Qui vous a poussée, ô divine Vierge, à vous cacher si profondément? Je pense que ça été sa *pudeur*. » BOSS. « Atosse, fille de Cyrus et l'une des femmes de Darius, fut attaquée d'un cancer au sein. Elle ne pouvait se résoudre, par *pudeur*, à découvrir son mal. » ROLL.

La *pudicité* n'a rapport qu'au sujet auquel elle est inhérente. Au lieu que la *pudeur* est un sentiment actif qui fait qu'on se soulève, qu'on se détourne et qu'on rougit en voyant ou en entendant des choses contraires à la décence, à la modestie ou à l'honnêteté, la *pudicité* se considère passivement : c'est une qualité, une sorte de propriété qu'on possède, qu'on défend, qu'on conserve ou qu'on perd. « Un seigneur qui se joue, dans ses domaines, de la *pudicité* de ses jeunes vassales. » BEAUM. « Entreprendre contre la *pudicité* d'une femme. » SCARR. « La dame Melancia est la perle des duègnes, un vrai dragon pour garder la *pudicité* du sexe. » LES. « La loi qui conserve la *pudicité* des esclaves est bonne dans tous les États. » MONTESQ. Pascal prétend qu'on n'a jamais le droit de tuer un homme, « sinon lorsqu'on ne peut autrement éviter la perte de la *pudicité* ou de la vie. » Malherbe dit qu'Ariane fut délaissée par Thésée

Après l'honneur ravi de sa *pudicité*.

« La *pudicité*, dit fort bien Roubaud, se manifeste, se défend et se conserve par la *pudeur*. » Dans une occasion particulière, on se conduit avec ou sans *pudeur*, et non avec ou sans *pudicité*. On n'a pas l'*impudicité*, mais l'*impudeur* de demander ou de faire certaines choses. « Vous aurez l'*impudeur* de conclure un mariage abominable en unissant le frère avec la sœur. » BEAUM.

RONDEUR, ROTONDITÉ. Qualité de ce qui est rond.

Ici la terminaison *eur* ne rappelle aucune action ni aucun effet. Les deux mots signifient la qualité abstraite, mais avec une différence pourtant qui provient de ce que la désinence *té* représente cette qualité, quoique abstraite, par rapport au sujet qui la possède. *Rondeur* n'exprime que la figure; *rotondité* l'exprime aussi, mais avec d'autres qualités qui l'accompagnent dans le sujet, la grosseur, l'ampleur, la capacité. *Rotondité*, suivant la remarque de l'Académie, ne s'emploie guère que dans le style familier en parlant d'une personne fort grosse.

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien liants;
De ma *rotondité* j'emplirais le dedans. REGN.

On doit dire, la *rondeur* d'une roue, et on peut dire, la *rotondité* d'une boule. « On dira, observe Roubaud, la *rondeur* et la *rotondité* de la terre; la *rondeur*, pour désigner sa figure; la *rotondité* pour désigner sa capacité ou l'espace renfermé dans sa rondeur, en différents sens. »

TERMINAISONS *EUR* ET *ANCE*.

Valeur, vaillance.

Entre ces deux terminaisons le rapport est à peu près le même que celui qui se trouve entre les terminaisons *eur* et *té*; et par la même raison.

Eur n'a rien qui le distingue que son caractère verbal : il marque l'action, l'effet produit par la qualité abstraite, sa manifestation, son développement. *Ance*, comme terminaison dérivée d'un participe, a de plus une certaine analogie avec l'adjectif, et c'est pourquoi il présente souvent ou en partie la qualité comme intrinsèque; il la désigne au dedans et non au dehors, comme rendant le sujet tel ou tel, et non comme se manifestant par des effets. Aussi, telle est la différence établie par Roubaud entre les synonymes *valeur* et *vaillance*.

VALEUR, VAILLANCE. Courage des héros, des guerriers qu'anime le désir de la gloire.

« La *vaillance*, dit Roubaud, est la vertu ou la force courageuse qui règne dans le cœur, et constitue l'homme essentiellement *vaillant*; la *valeur* est cette vertu qui se déploie avec éclat dans l'occasion de s'exercer, et qui rend l'homme *valeureux* dans les combats. La *vaillance* annonce la grandeur du courage, et la *valeur* la grandeur des exploits. Le héros a une haute *vaillance*, et fait des prodiges de *valeur*. »

Telle nation est le modèle de la haute *vaillance*, et dans les combats tout cède à sa *valeur*.

Dans le didactique, dans l'ordre des idées, quand il ne s'agit pas ou pas encore de la qualité comme effective, c'est *vaillance* qui est le mot propre. « Les préceptes de l'Alcoran sont d'être juste et *vaillant*, de faire l'aumône aux pauvres.... » VOLT. « Ce dialogue ne donnait pas une opinion fort avantageuse à la belle Fleur-de-lys de la *vaillance* de son conducteur. » LES.

Et j'attendais, seigneur, à vous le déclarer,

Que par vos grands exploits votre rare *vaillance*
Pût faire à l'univers croire votre naissance. CORN.

« Mars signifie la *vaillance* personnifiée. » LAH. « Dans Eschyle, la Force et la *Vaillance* servent de garçons bourreaux à Vulcain qui enchaîne Prométhée sur un rocher. » VOLT. « Le modeste langage de la *vaillance* est, je fus brave un tel jour.... » J. J.

Mais dans l'ordre des faits, quand on raconte ce qui s'est passé, *valeur* est, à son tour, le seul mot qui convienne. « Après la bataille de Potidée, on attribua à la nation spartiate la précellence de *valeur* en ce combat. » MONTAIGN. « Philippe fut vaincu à la journée des Cynocéphales; et cette victoire fut due à la *valeur* des Étoliens. » MONTESQ.

Ma *valeur* est connue;
Je ne me bats jamais qu'aussitôt je ne tue. REGN.

Un homme *vaillant* est capable de se bien battre; un homme *valeureux* a fait ses preuves, il s'est bien battu.

TERMINAISONS *EUR* ET *IS*.

Couleur, coloris.

Eur marque l'actif, *is* le passif: le premier désigne une qualité se faisant sentir par un certain effet ou une certaine impression; le second signifie un résultat, un assemblage. C'en est assez pour arriver à déterminer en quoi diffèrent *couleur* et *coloris*, par exemple.

COULEUR, COLORIS. Qualité que la vue perçoit dans les corps et qui provient de la lumière réfléchie par leur surface.

« Les *couleurs*, dit Beauzée, sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps : ce sont elles qui rendent sensibles à la vue les objets qui composent l'univers. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à sa position à l'égard de la lumière, des corps environnants et de l'œil du spectateur : c'est le *coloris* qui distingue la nature et la situation de chaque objet. »

La *couleur* se considère plutôt comme cause d'impression, et le *coloris* comme un effet résultant d'un mélange de *couleurs*. « Les tableaux du Titien excellent par la beauté du *coloris;* et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier que ce peintre avait de préparer et d'employer les *couleurs*. » BEAUZ. « De plusieurs systèmes Platon en fit un, qui prit le *coloris* de son style : il avait le talent de donner des *couleurs* aux objets sans répandre sur eux aucune lumière. » COND. « Toutes les *couleurs*, se mêlant mieux ensemble (au moyen de l'huile), font un *coloris* plus doux, plus délicat et plus agréable. » ROLL.

Colorer c'est donner une *couleur* déterminée par laquelle un objet fasse sur notre vue telle impression; *colorier* est un terme de peinture, c'est donner à un objet, par un assortissement convenable de *couleurs*, l'éclat, l'air, l'apparence qu'il doit avoir. On *colore* une liqueur; on *colorie* un tableau.

TERMINAISONS *EUR* ET *IE*.

Fureur, furie.

FUREUR, FURIE. Violente agitation, grand emportement.

Toutes deux destinées en général à signifier des qualités abstraites, les désinences *eur* et *ie* sont propres en même temps à rappeler l'action d'un verbe, c'est-à-dire ici du verbe *furere* (être hors de soi, éprouver une passion violente), qui a le même radical. Mais l'une est active, se rapporte à la cause et à son action présente, immédiate; l'autre est passive, se rapporte à l'effet ou à l'action dans ses suites, dans sa manifestation extérieure.

Vaugelas et Roubaud ont fait entre *fureur* et *furie* une distinction conforme à cette remarque. « Il semble, dit le premier, que le mot de *fureur* dénote davantage l'agitation violente du dedans, et le mot de *furie* l'agitation violente du dehors[1]. »

La *furie* consiste dans la manifestation, dans l'éclat; elle ne se concentre pas comme la *fureur;* on n'aime pas à la *furie*, comme on aime à la *fureur*.

N'as-tu pas sur mon dos exercé ta *furie?*
(Sosie à Mercure dans *Amphitryon*.) MOL.
Crains tes emportements; j'en connais la *furie*.
VOLT.

S'emporter jusqu'à la *furie* (BOSS.). — La *fureur* est en nous; par elle notre âme se porte ardemment vers l'objet de son désir. « La *fureur* des désirs. » BUFF.

Je suis au désespoir, et je sens dans mon cœur
Mon amour outragé se changer en *fureur*. REGN.
Ces derniers mots me rendent immobile;
Je ne sais où je suis; ma *fureur* est tranquille.
VOLT.

La *furie* nous met hors de nous, dans une sorte d'état passif. On contient sa *fureur*, on s'abandonne à la *furie*.

« La *fureur*, dit Roubaud, n'est pas *furie*, si elle n'est point manifestée; la *fureur* mène à la *furie*. La *fureur* a des accès; la *furie* est l'effet de l'accès violent. On souffle la *fureur* pour exciter la *furie*. L'on met un frein à la *fureur*, et la *furie* est la *fureur* effrénée. »

Furie convient plutôt en parlant des choses inanimées, parce qu'elles n'ont pas en elles-mêmes la cause ou le principe de leurs actions, parce qu'elles ne sont pas susceptibles de passion ou d'agitation intérieure: la *furie* du combat, du mal, de la fièvre; le canon tirait avec *furie*.

D'autre part, comme *furie* marque une sorte d'état passif auquel on s'abandonne et dans lequel on n'est plus maître de soi, ce mot se prend très-rarement en bonne part. Au contraire, nous disons, une noble *fureur*, une sainte *fureur*, une *fureur* héroïque, une *fureur* poétique, une *fureur* prophétique. Nous attribuons la *fureur* à Dieu même. Racine dit que les chiens attendent à la porte de Mathan que la *fureur* de Dieu se déploie sur lui.

1. En latin, la même différence existe, suivant Dœderlein, entre *mœror* et *mœstitia*.

TERMINAISON *ON*.

Lien, *liaison*.

Il semblerait au premier coup d'œil que cette terminaison fût latine et que tous les noms qui la possèdent vinssent directement du latin, comme *sermon* de *sermo*, *onis*. Ce serait cependant une erreur de le penser. Parmi les substantifs latins en *o*, *onis*, il en est fort peu qui soient passés dans notre langue avec le même radical et aient pris la désinence *on*; bien moins encore parmi les substantifs en *on* pourrait-on en citer qui fussent, comme *sermon*, des traductions des noms latins en *o*, *onis*. En français, la désinence *on* se trouve presque toujours ajoutée à des radicaux, ou francisés, comme dans *soupçon*, ou totalement étrangers à la langue latine; et les noms qu'elle sert à former appartiennent très-souvent au langage commun ou même familier et populaire, comme *jargon*, *bouchon*, *brimborion*, *torchon*, *trognon*, *cochon*, *salisson*, *polisson*, *capon*, *coïon*.

Les substantifs ainsi terminés peuvent se diviser en trois espèces. — Les uns sont des substantifs abstraits féminins ayant pour base un significatif verbal, comme *oraison*, *déclinaison*, *floraison*, *démangeaison*, *leçon*; leur sens approche de celui des substantifs en *ion* dont ils sont quelquefois synonymes. — D'autres sont masculins, à base généralement nominale, et ont pour caractère essentiel d'être diminutifs [1] : Exemples, *cordon*, *poêlon*, *raton*, *carafon*, *peloton*, *sablon*, *oison*, *aiglon*, *chaudron*. — Les derniers, masculins, à base tantôt verbale et tantôt nominale, rentrent dans la classe des qualificatifs : tels sont, *brouillon*, *bouffon*, *fripon*, *fanfaron*, *mignon*, *grognon*.

LIEN, LIAISON. Ce qui tient plusieurs choses ou plusieurs personnes ensemble.

Liaison, substantif féminin abstrait, à base verbale, joue à l'égard de *lien* un rôle analogue à celui que jouent, à l'égard de leurs synonymes sans terminaison significative, les substantifs en *ion*. Au lieu que *lien* est objectif et absolu, *liaison* se prend relativement, et rappelle comme ayant eu lieu l'action du verbe qui lui correspond. Le *lien* est; la *liaison* est devenue, a été faite. On forme une *liaison*, une *liaison* s'établit. Il y a *lien* de parenté entre personnes qui sont parentes, et *liaison* de parenté entre personnes qu'une alliance a rendues parentes. On dit le *lien* de l'amitié, et une *liaison* d'amitié; l'un est absolu, l'autre relative, et, en général, le *lien* est moins accidentel et moins passager que la *liaison*. « On nomme hardiment *amour* un caprice de quelques jours, une *liaison* sans attachement. » VOLT. « Cela forma dès le premier jour, entre lui et moi, une espèce de *liaison*. » LES.

Vous ne direz pas la *liaison*, mais seulement le *lien* du mariage, parce que le mariage est un état absolu qui ne comporte pas de degrés, comme la parenté, l'amitié, etc. On dit les *liens*, et non la *liaison* du sang et de la nature, l'union dont il s'agit ici, étant, et ne se faisant pas. Le *lien* est un objet qui se qualifie en soi; la *liaison* est un fait qui se qualifie par rapport à l'événement : des *liens* étroits le sont par nature, tels sont ceux qui unissent un fils à son père; une *liaison* étroite est telle effectivement, par le fait. Le *lien* se considère avant qu'on ait lié : il sert ou il est propre à lier; la *liaison* se considère après que l'action de lier a été faite : elle lie.

Aussi Condillac a remarqué avec beaucoup de justesse qu'au propre le *lien* est tout différent des choses liées et empêche seulement qu'elles ne se séparent, tandis que la *liaison* fait partie des choses liées et forme avec elles un seul corps, un seul tout. « En maçonnerie, dit-il, la *liaison* se fait par la manière de poser les pierres les unes sur les autres et par l'emploi du plâtre ou du mortier; ainsi elle fait partie du mur. Mais le *lien*, avec lequel on assemble les parties d'une gerbe, est toute autre chose que la gerbe. Dans les bâtiments on fait quelquefois usage de *liens* de fer, afin de mieux assujettir les pierres. Les *liens* qu'on donne à un criminel, à un prisonnier, sont des chaînes dont on le lie pour l'empêcher de s'échapper. »

TERMINAISONS *ON* ET *MENT*.

Juron, *jurement*.

JURON, JUREMENT. Affirmation qu'on fait d'une chose en prenant mal à propos à témoin ou Dieu ou ce qu'on regarde comme saint, comme divin.

Juron, par sa terminaison diminutive, indique un *jurement* contenu en peu de mots et qu'on emploie à chaque instant : *Ventre-Saint-Gris!* était le *juron* de Henri IV. « Le mot de *juron*, dit Girard, dont nous empruntons ici les distinctions en les expliquant, tient de l'habitude dans la façon de parler. » — Le *jurement* n'est pas bref et habituel comme le *juron*; il tire plus à conséquence et n'a lieu que lorsqu'on s'emporte, lorsqu'on veut, non pas seulement donner au discours un air assuré et prévenir la défiance, mais confirmer expressément la vérité d'un témoignage.

Ensuite, *jurement*, traduction du mot latin, *juramentum*, est plus noble, plus relevé que *juron*. Ce dernier, avec sa désinence toute française, commune et populaire, appartient au style familier. Destouches et Lafontaine l'ont mis dans la bouche de paysans grossiers parlant patois.

Je n'entendons jamais ces *jurons*-là cheus nous. DEST.

Jurement n'est au-dessous d'aucun écrit ni d'aucun sujet. « S. Pierre renia son maître avec *jurement*. » BOSS. « Que de *jurements* dans le jeu! » PASC. « Autrefois l'irréligion, les *jurements*, les

1. *On* dérive si peu du latin *o*, *onis*, que cette dernière désinence termine beaucoup de mots latins qui sont augmentatifs et marquent grosseur, excès. Exemples : *bibo*, grand buveur; *comedo* ou *edo*, grand mangeur; *capito*, qui a une grosse tête; *naso*, qui a un gros nez, etc. Notre langue possède bien aussi des noms augmentatifs en *on*; mais ils sont très-rares et viennent de substantifs italiens dans lesquels la terminaison *one* exprime augmentation, grandeur. *Salon* vient de *sallone*, grande salle; *canon* de *canone*, grande canne, grand tube; *ballon* de *ballone*, grande balle, grand globe.

blasphèmes régnaient à la cour. » BOURD. « Ami, point de *jurements*, dit le bénin quaker. » VOLT.

TERMINAISONS *ON* ET *ION*.

Contrefaçon, *contrefaction*.

En s'ajoutant à un même radical verbal, ces deux terminaisons donnent naissance à des substantifs féminins abstraits dont la valeur est à peu près, mais non pas tout à fait la même. Ceux que termine *ion* conservent rigoureusement le même sens que les mots latins auxquels ils correspondent, c'est-à-dire qu'ils signifient l'action de faire ce qui est marqué par le verbe radical : ainsi *exhalation* marque l'action d'exhaler; et *inclination*, l'action d'incliner. Ceux, au contraire, qui sont terminés par *on*, terminaison toute française, ont éprouvé pour le sens une légère altération, comme ils en ont éprouvé une pour la forme : ils signifient moins l'action même que son résultat ou son effet. Ainsi l'*exhalaison* est le produit de l'*exhalation*, et l'*inclinaison* est l'état d'une chose inclinée. Quoique moins grande, la différence est la même entre les deux mots suivants, que nous allons distinguer en prenant Roubaud pour guide.

CONTREFAÇON, CONTREFACTION. Ils désignent l'imitation d'un ouvrage, d'un livre, d'une marchandise dont la fabrication est réservée.

Mais l'un se rapporte plus à l'ouvrage et aux qualités qu'il a reçues, l'autre à l'agent et à son mode d'agir. Ainsi, vous direz plutôt *contrefaçon*, quand il s'agira de marquer le mérite de l'ouvrage, sa fabrication, la main-d'œuvre; et *contrefaction*, quand vous voudrez parler du mérite de l'ouvrier, de sa faute, de son délit.

Le public se plaint ordinairement de la *contrefaçon* d'une marchandise, parce qu'il n'a égard qu'à la malfaçon, à la mauvaise qualité de la chose. « Quelques amis zélés ont imprimé cette pièce (*la Mère coupable*), uniquement pour prévenir l'abus d'une *contrefaçon* infidèle, furtive et prise à la volée pendant les représentations. » BEAUM. — Les auteurs et les libraires se plaignent plutôt de la *contrefaction* d'un livre, parce qu'ils regardent l'atteinte portée à leur propriété par le contrefacteur. « Par ce moyen, la *contrefaction*, si elle a lieu, ne nuira point au libraire d'Amsterdam. » J. J.

L'objectivité de *contrefaçon* va jusqu'à signifier quelquefois l'ouvrage même qui est contrefait : ce livre est une *contrefaçon;* et la subjectivité de *contrefaction* se montre avec non moins d'évidence, quand ce mot nous sert à marquer l'action d'imiter dans des vues coupables l'écriture ou la signature de quelqu'un.

TERMINAISONS *ON* ET *ÉE*.

Vallon, *vallée*.

VALLON, VALLÉE. Espace renfermé entre des montagnes.

« *Vallon*, dit Girard, semble signifier un espace plus resserré, et *vallée* semble en marquer un plus étendu. » C'est en effet ce qui résulte, non-seulement du genre, mais encore des terminaisons des deux mots : celle de *vallon* est diminutive, tandis que celle de *vallée* exprime une grande compréhension. Dans le sacré *vallon* la Fable établit la demeure des Muses; dans la *vallée* de Josaphat doit se faire le jugement universel.

« Une grande *vallée* est comme un tronc qui jette des branches par d'autres *vallées*, lesquelles jettent des rameaux par d'autres petits *vallons*. » BUFF. « Ces déblais ont formé les petites couches de terre qui recouvrent actuellement le fond et les coteaux de ces *vallons*. Ce même effet a eu lieu dans les grandes *vallées*. » ID. Le *vallon* est étroit (ROLL., MARM., S. S.), petit (ROLL.), agréable (FÉN.); on se promène dans un beau *vallon* orné de fleurs (ID.). Mais la *vallée* est grande (LES.), spacieuse (LAF.), profonde (FÉN., ROLL.); Voltaire parle des *vallées* des Alpes, et des profondes et immenses *vallées* qui sont sous les eaux de l'Océan.

Si la poésie pastorale et la poésie légère emploient de préférence le mot *vallon*, ce n'est pas qu'il soit plus noble en lui-même, c'est que le *vallon*, comme le *bosquet* (petit bois), permet, par son peu d'étendue, qu'on le pare, qu'on lui donne une disposition champêtre et gracieuse.

TERMINAISON *EAU*.

Porc, *pourceau*.

Cette désinence équivaut à la désinence *el*, féminin *elle*, qui a terminé d'abord les noms aujourd'hui terminés par *eau*. On a dit *castel* avant de dire *château; tonnel*, d'où *tonnelier*, avant de dire *tonneau; chapel*, d'où *chapelier*, avant de dire *chapeau; coutel*, d'où *coutelier*, avant de dire *couteau; moncel*, d'où *amonceler*, avant de dire *monceau; batel*, d'où *batelier* et *batelée*, avant de dire *bateau*. « L'usage, dit Labruyère, a fait de *scel sceau*, de *mantel manteau*, de *hamel hameau*, de *damoisel damoiseau*, de *jouvencel jouvenceau*. » Certains mots mêmes possèdent encore les deux formes, l'ancienne en *el* et la moderne en *eau :* par exemple, *castel* et *château*, *martel* et *marteau ;* et, parmi les noms propres, *Marcel*, *Marceau ; Blondel*, *Blondeau ; Morel*, *Moreau*. Or, *el*, *elle*, italien *ello*, *ella*, dérivent du latin *ellus*, *ella*, *ellum*, terminaison essentiellement diminutive : d'*agnellus* a été fait *agnel*, *agneau ;* de *scabellum*, *escabelle*, *escabeau*.

D'où il suit qu'en général la désinence *eau* doit être diminutive; c'est ce qui, d'ailleurs, se montre avec pleine évidence dans les mots *lionceau*, *perdreau*, *chevreau*, *vermisseau*, *ormeau*, *arbrisseau*, *coteau*, *caveau*. Mais, quoique diminutifs pour la forme, beaucoup de mots en *eau* sont loin de l'être pour le sens. Ainsi, *vaisseau*, formé de *vas*, *vascellus*, ne signifie point du tout un petit vase, non plus que *plumeau* une petite plume, ni *pruneau* une petite prune; et personne ne s'avisera de considérer comme diminutifs *taureau*, *fardeau*, *tombeau*.

Que désigne donc la terminaison *eau* dans les mots au sens desquels elle n'imprime aucune idée de petitesse, de diminution ? Et quelle différence met-elle entre ces mots et leurs synonymes, qui

sont les radicaux mêmes auxquels on a ajouté la désinence *eau* pour les former; par exemple, entre *tombeau* et *tombe*, *troupeau* et *troupe?* Cette question se résout par une simple observation, c'est que tous les noms en *eau* sont masculins, tandis que leurs radicaux, qui leur servent de synonymes, sont féminins. De là, la différence des uns aux autres. Les noms en *eau* sont plus particuliers, et leurs synonymes féminins plus généraux. Les premiers ne marquent relativement aux derniers qu'une espèce, mais une espèce bien déterminée, bien distinguée par une destination ou des caractères propres. Différence conforme, du reste, à la signification, primitivement diminutive, de la désinence *eau*. Aussi, c'est au chapitre des synonymes qui diffèrent uniquement par le genre, que se trouvent les synonymes *tombe* et *tombeau*, *tonne* et *tonneau*, *troupe* et *troupeau*, *bande* et *bandeau*, *barre* et *barreau*. — Ajoutons une remarque pour confirmer la distinction établie entre ces synonymes, en raison de ce que les uns sont féminins et les autres masculins : les premiers, étant des mots simples, désignent naturellement le genre des choses; et les derniers, étant des mots composés, marquent l'espèce, la sorte, en modifiant l'idée du genre par une idée particulière. Un *vaisseau* est un vase que distinguent sa grandeur et sa destination, un *plumeau*, un instrument de plumes ayant un certain usage; des *pruneaux* sont des prunes qui ont subi une certaine préparation et qu'on met en réserve[1].

PORC, POURCEAU. Animal domestique qui a le pied fourchu, qui ne rumine pas et qu'on engraisse pour le manger.

Le premier de ces deux mots n'étant point féminin, on ne saurait faire usage de la règle précédente pour trouver leurs différences. Il nous semble qu'on peut la trouver par cette autre voie : *pourceau*, latin *porcellus*, signifie proprement petit *porc*, *porc* qui n'a pas encore pris toute sa croissance, qu'on élève, qu'on nourrit. « On a dit que le paca était semblable à un *pourceau* de deux mois. » Buff.

Ainsi, tandis que *porc* désigne le *cochon*, lorsqu'il a acquis le développement qui le rend propre à servir de nourriture à l'homme ou même qu'il est actuellement employé à cet usage, *pourceau* exprime le même animal en tant et pendant qu'on l'élève, qu'on le fait paître, qu'on le mène aux champs.

On dit, gros *porc;* de la viande ou de la chair de *porc;* rôti de *porc*, pied de *porc; porc* frais, *porc* salé; hachis et bouillon de *porc* (Volt.). Le *porc*, dans certains climats chauds, est une nourriture très-dangereuse (Id.). « Il faut manger de bon gros bœuf, de bon gros *porc*. » Mol. — On dit, d'autre part, étable à *pourceaux;* l'enfant prodigue fut réduit à garder les *pourceaux;* gai comme un *pourceau* dans l'orge, et manger comme un *pourceau* (Scarr.); les *pourceaux* paissent le gland (Volt.); on appelle *pourceau*, *pourceau* d'Épicure, l'homme qui met tout son plaisir à manger.

Un marchand de *porcs* vend des cochons bons à tuer dès à présent; un marchand de *pourceaux* en vend qu'il faut d'abord engraisser, et qu'on ne tuera que lorsqu'ils seront devenus *porcs*.

TERMINAISON *ET*.

Lacs, *lacet*.

La désinence française *et* pour le masculin, *ette* pour le féminin, de *etto* des Italiens, est diminutive dans les deux langues. Exemples, en français : *batelet*, *coussinet*, *cordonnet*, *châtelet*, *cervelet*, *mantelet*, *osselet*, *livret*, *poulet; herbette*, *maisonnette;* et parmi les adjectifs, *aigret*, *pauvret*, *propret*. Les mots qu'elle termine, comme ceux qui se terminent en *ot*, ont un caractère particulièrement familier et gracieux. Aussi, Ronsard voulait les multiplier au delà de toute mesure. En s'ajoutant à presque tous les noms de femmes, elle forme des diminutifs appellatifs qui expriment en même temps la familiarité et la tendresse, comme *Annette*, *Mariette*, *Jeannette*, *Juliette*, venant d'*Anne*, *Marie*, *Jeanne*, *Julie;* et même *Antoinette*, *Georgette*, etc., qui ont pour primitifs des noms d'hommes, *Antoine*, *Georges*, etc.

LACS, LACET. Espèce de piége où les animaux vont s'attacher, et qui consiste en un seul lien disposé en nœud coulant (*laqueus*.).

Au propre, le *lacet* est un petit *lacs*. « Les *lacets* ne sont autre chose que deux ou trois crins de cheval tortillés ensemble et qui font un nœud coulant. » Buff. « On prend aisément les scarlattes (sorte d'oiseaux) avec des *lacets* et autres petits piéges. » Id. On dit un *lacs* de corde (Buff.), et un *lacet* de crin (Id.). Avec le *lacs* on prend les animaux les plus grands et les plus forts, et, par exemple, des ânes sauvages et des éléphants (Buff.) Avec le *lacet* on ne prend guère que des oiseaux, comme bécasses, grives, mésanges, et des lièvres, tout au plus. Lafontaine se sert de *lacs* quand il s'agit de cerfs, de loups, de gazelles; mais, dans la fable de l'*Hirondelle et les petits oiseaux*, l'hirondelle conseille aux oisillons de manger le grain du chanvre, parce que

De là naîtront engins à les envelopper,
Et *lacets* pour les attraper.

Au figuré, *lacet* indique un piége plus petit que le *lacs*, plus difficile à apercevoir. « Il se fait en nous, par la possession des biens de la terre, certains nœuds secrets, certains *lacets* invisibles, qui engagent même un cœur vertueux dans quelque amour déréglé des choses présentes. » Boss. Ou bien *lacet* est d'un style plus familier.

La coquette tendit ses *lacs* tous les matins. Boil.

« Monsieur Sancho, dit don Quichotte en souriant, il me paraît que la demoiselle Laure vous tient bien au cœur. Vive Dieu! mon ami, te voilà tombé à ton tour dans les *lacets* de Cupidon. » Les.

1. Puisque la désinence *eau* revient à la désinence *el*, qui fait *elle* au féminin, il ne peut y avoir entre les synonymes *cerveau et cervelle*, *escabeau* et *escabelle*, d'autre différence que celle qui dérive de leur genre. Voy. p. 9.

TERMINAISONS *ET* ET *EAU*.

Dameret, *damoiseau*.

DAMERET, DAMOISEAU. Homme qui cherche à plaire aux dames, en se faisant près d'elles petit, aimable, mignon, en leur contant des gentillesses et des fleurettes.

Damoiseau, écrit d'abord et prononcé *damoisel*, était le masculin de *damoiselle*, aujourd'hui *demoiselle*, et signifiait autrefois un jeune gentilhomme qui n'était point encore reçu chevalier. Dans le sens ironique et familier qu'a conservé ce mot, il exprime un jeune homme qui fait le cavalier et le galant, qui se donne pour réussir auprès des dames, et qui cherche des aventures. Un jeune *damoiseau* (ROLL.). *Dameret* indique simplement un petit efféminé qui prend une parure et des manières propres à plaire aux dames; le *dameret* n'est point nécessairement jeune; au contraire, quand on emploie ce mot, il semble que l'on veuille établir un contraste entre l'âge ou la condition du personnage et les prétentions qu'il a ou qu'on lui prête. Le *dameret* semble être un *damoiseau* suranné.

Molière parle d'un vieillard insensé

Qui fait le *dameret* dans un corps tout cassé.

Et Boileau ne veut pas qu'on aille

Peindre Caton galant, et Brutus *dameret*.

D'autre part, Molière donne du *damoiseau* l'idée la plus vraie, dans le passage suivant de l'*École des femmes*.

De tous ces *damoiseaux* on sait trop les coutumes :
Ils ont de beaux canons, force rubans et plumes,
Grands cheveux, belles dents et des propos fort doux;
Mais, comme je vous dis, la griffe est là-dessous,
Et ce sont vrais satans, dont la gueule altérée
De l'honneur féminin cherche à faire curée.

Le *damoiseau* est avantageux : c'est un petit-maître, la terreur des vieux maris jaloux. Le *dameret* est langoureux, il soupire, il fait le petit Céladon, et le plus souvent cela ne lui convient guère.

TERMINAISON *ETTE*.

Amour, amourette. Nonne, nonnette. Char, charrette.

Désinence diminutive, ne différant de la précédente que par le genre des noms qu'elle termine. Elle donne à ces noms, tous féminins, un caractère si tranché que leur différence d'avec leurs radicaux, qui leur servent quelquefois de synonymes, saute aux yeux tout d'abord. Personne n'ignore, par exemple, qu'une *lancette* est une petite *lance* à l'usage des chirurgiens. « Ayant ouï dire qu'Hippocrate recommande, quand on saigne, de faire une large ouverture, le frater en fit une qui paraissait plutôt un coup de *lance* que de *lancette*. » LES. Une *femmelette* est une faible *femme*, une *femme* de peu de capacité, de valeur ou de mérite. Elle a voulu faire l'héroïne, elle n'est qu'une *femmelette* (MARM.).

AMOUR, AMOURETTE. Affection d'un sexe pour l'autre.

Amourette, suivant l'Académie, est un terme diminutif et familier qui désigne un *amour* de pur amusement sans véritable passion. « La différence qu'il y a du sérieux au badin, dit Girard, à l'égard du même objet, fait celle de l'*amour* et de l'*amourette*. Celle-ci amuse simplement, et celui-là occupe. » Condillac, de son côté, considère l'*amourette* comme un *amour* peu sérieux, ou encore comme un petit attachement qu'on n'ose avouer, soit parce qu'on n'est plus d'âge à se permettre l'*amour*, soit parce qu'on rougit d'aimer une personne trop au-dessous de soi.

NONNE, NONNETTE. « Noms donnés autrefois aux religieuses, et employés encore dans le style badin. »

« *Nonne* est le mot simple; il signifie une fille religieuse. *Nonnette* est un diminutif de *nonne*; c'est une jeune religieuse. Le premier de ces termes exprime donc l'état ou la qualité de la personne; le second, sa jeunesse ou quelque chose de tendre ou de fin. » ROUB.

« Ceux qui ont imaginé que ces captives furent employées au service de l'arche, ne songent pas que les Juifs n'eurent jamais de *nonnes* et que la virginité était chez eux en horreur. » VOLT.

Pas une n'est qui montre en ce dessein
De la froideur, soit *nonne*, soit *nonnette*,
Mère prieure, ancienne, ou discrète. LAF.

Lafontaine dit même par pléonasme une jeune *nonnette* dans le conte qui a pour titre le *Psautier*. On a donné le nom de *nonnettes* à plusieurs sortes de petits oiseaux, à une mésange, par exemple, parce qu'ils ont une sorte de béguin sur la tête (BUFF.).

CHAR, CHARRETTE. Sortes de voitures à deux roues.

Char, traduit immédiatement du latin, *currus*, *carrus*, s'emploie figurément pour exprimer, dans le style élevé, toutes sortes de voitures; et, au propre, il signifie particulièrement des voitures d'apparat dont on fait et dont autrefois surtout on faisait usage dans les courses, dans les triomphes et les cérémonies publiques. La voiture appelée *charrette* sert à transporter des fardeaux et les objets nécessaires pour les besoins de l'agriculture ou de la vie; elle a ordinairement deux ridelles, et le timon du *char* s'y trouve remplacé par deux limons.

TERMINAISONS *ETTE* ET *ON*.

Toinette, Toinon. Fanchette, Fanchon. Susette Suson.

Ces deux désinences diminutives, en s'ajoutant aux mêmes radicaux, servent à former des noms appellatifs de femmes entre lesquels il y a synonymie. Tels sont les termes de familiarité et de tendresse, *Toinette* et *Toinon*, *Fanchette* et *Fanchon*, *Susette* et *Suson*.

Mais les uns dénotent, dans les femmes qui les portent, de la gentillesse et de la grâce; les autres, à terminaison essentiellement masculine, s'appliquent à des femmes sans façon, un peu luronnes, à de grosses réjouies qui tiennent de la virago. On ne les trouve guère employés qu'au village; encore ne s'y donnent-ils qu'aux domestiques. A un poëte qui fait parler ses bergers

comme on parle au village Boileau reproche de changer

Lycidas en Pierrot, et Philis en *Toinon*.

Que de femmes se récrieraient, et à bon droit, si, au lieu de les appeler *Marguerite*, *Jeanne* ou *Jeannette*, on se permettait à leur égard la dénomination, plus que commune et plus que familière, de *Goton* ou de *Jeanneton!* Dans le *Mariage de Figaro*, Susanne, sa fiancée, est généralement nommée *Suson* par tous les personnages, surtout par ceux dont elle dépend. Mais le comte, au milieu de ses cajoleries, l'appelle *Susette;* Figaro lui-même dit, ma *Susannette*, et Marceline : « Embrasse ta mère, ma jolie *Susannette.* »

TERMINAISON *OT*.

Char, chariot.

Désinence diminutive et familière du même genre que la désinence *et;* elle fait *ote* au féminin et vient de l'italien *otto*. Les mots qu'elle termine sont, ou des substantifs, comme *ballot*, petite balle, *bachot*, petit bac, *caillot*, petite masse de sang caillé, *Jeannot*, le petit Jean, *capot*, petite cape; ou des adjectifs, comme *vieillot*, *bellot*.

CHAR, CHARIOT. Ces deux mots diffèrent comme *char* et *charrette*. (Voy. pag. 220.) « Le Cirque servait à la course des chevaux et des *chariots*.... Le *char* de ces sortes de courses était extrêmement petit et bas. » Roll. « Denys de Syracuse avait envoyé à Olympie son frère Théaride pour y disputer en son nom le prix de la course des *chariots*. Quand il fut arrivé dans l'assemblée, la beauté aussi bien que le nombre des *chars* attirèrent les yeux et l'admiration de tous les spectateurs. » Id.

TERMINAISONS *OT* ET *ETTE*.

Chariot, charrette.

CHARIOT, CHARRETTE. Ces deux mots diminutifs diffèrent principalement, sinon uniquement, par le genre. (Voy. page 10.)

TERMINAISON *ULE*.

Forme, formule.

Terminaison venant directement du latin *ulus*, *ula*, *ulum*, et diminutive dans les deux langues. Au lieu d'avoir le caractère de familiarité des précédentes, et de servir comme elles à former des noms propres, elle se trouve à la fin d'un grand nombre de termes scientifiques, tels que *globule*, *renule*, *ventricule*, *pédicule* [1].

FORME, FORMULE. Ces mots sont synonymes, en tant qu'ils désignent la manière dont on procède habituellement pour rédiger certains actes, une quittance, une lettre de change, etc.

Formule, petite *forme*, c'est la *forme* réduite à ses moindres termes, à ses termes essentiels, telle qu'on n'en peut plus rien retrancher et qu'elle doit être suivie rigoureusement, à la lettre. La *forme* n'est pas aussi sacramentelle; elle laisse plus de latitude; elle renferme des parties variables, facultatives ou arbitraires. La *forme* d'un compliment, surtout quand il doit être long, m'embarrasse toujours. « Le courtisan a des *formules* de compliments différents pour l'entrée et pour la sortie. » Labr. — La *forme*, d'ailleurs, se considère plutôt absolument, en elle-même, et par opposition au fond : elle est importante; il ne faut pas la négliger. La *formule* est relative aux termes mêmes qui l'expriment : on appelle *formulaires* des recueils de *formules*.

1. Le latin *ulus*, *ula*, *ulum*, est lui-même une imitation du grec : *μικκύλος*, tout petit, de *μικκὸς*, dorien, pour *μικρὸς*, petit; *εἰδύλλιον*, idylle (petit tableau) d'*εἶδος*, image, etc.

TERMINAISON *AIN*.

Nonne, nonnain.

Ain en français, en latin *anus*, *a*, *um*, indique souvent les personnes par rapport au lieu qu'elles habitent ou occupent, auquel elles sont particulièrement attachées, ou d'où elles tirent leur origine. *Africain*, *Africanus*, qui est d'Afrique; *Romain*, *Romanus*, qui est de Rome; le *chapelain* est attaché à la chapelle, comme le *sacristain* à la sacristie, comme le *châtelain* au château, comme le *mondain* au monde. Outre le lieu, cette désinence marque aussi par analogie l'ordre religieux auquel on appartient, la communauté dans laquelle on réside, à laquelle on est attaché : ainsi *dominicain*, *franciscain*, *génovéfain*.

NONNE, NONNAIN. Religieuse cloîtrée, agrégée à une famille et soumise à une mère spirituelle; termes de style badin.

Il y a dans *nonnain* un rapport spécial à l'ordre dont la religieuse fait partie, à la communauté où elle réside. *Nonne* signifie simplement l'état ou la qualité d'être religieuse, sans spécifier aussi expressément de quel ordre.

Ma fille est *nonne; ergo* c'est une sainte.

Vénus en fit (de ce monastère) un séminaire :
Il était de *nonnains*.

Ensuite *nonnain* a une terminaison masculine, et, si on a appelé *nonnette* une sorte de mésange, on a nommé *nonnain* une espèce de pigeon (Buff.). De là suit que la *nonnain* a quelque chose de l'homme; c'est une luronne, comme en général les femmes portant des noms masculins, *Toinon*, *Fanchon*, *Suson*. *Nonnain* se dira particulièrement bien d'un jeune homme, qui, se faisant passer pour fille, entre en cette qualité dans un couvent de *nonnes* (Volt.).

TERMINAISONS *AIN* ET *OIR*.

Terrain, terroir.

TERRAIN, TERROIR. Terre considérée comme ayant un usage spécial et des qualités particulières.

Ain, dont le sens ordinaire est de rappeler le lieu habité ou occupé par les personnes dont on parle, donne au mot *terrain* une nuance analogue : ce mot ne signifie pas une personne en tant qu'elle occupe un lieu, mais la terre, ou plutôt une partie de terre, en tant qu'elle est oc-

cupée ou peut l'être. *Oir* exprime l'instrument ou le moyen dont on se sert pour telle opération, pour produire tel effet : d'où *terroir* désigne la terre comme ce dont on se sert pour faire venir telles ou telles plantes, tels ou tels fruits.

Le *terrain* est un emplacement plus ou moins étendu où l'on peut habiter, élever des bâtiments, camper, développer une armée; on en perd, ou on en gagne. Le *terroir* est en quelque sorte un instrument bon ou mauvais suivant qu'il peut rapporter plus ou moins, ou bien des fruits de telle ou telle sorte. Un bon *terrain* est une bonne place, un lieu solide, assez étendu, ou bien riche en minéraux, ou bien même favorable pour certaines productions, mais sans qu'on le cultive: cet arbre demande un *terrain* humide. Un bon *terroir*, étant cultivé, produit ou produira beaucoup de fruits ou d'excellents fruits. « Ce fruit ne croît que dans le jardin de mon père, et il faut que le *terroir* en soit cultivé par sa propre main. » Boss.

TERMINAISON *UM.*

Désinence propre à certains noms latins, admis sans aucun changement dans notre langue. Parmi ces noms se trouvent des termes scientifiques, comme en anatomie, *calcaneum*, *sternum*, *sacrum*, *rectum*, *duodenum*, *sensorium*, ou didactiques, comme *criterium*, *compendium*, *pensum*, *vade-mecum*. D'autres s'emploient comme termes d'antiquité; ce sont les noms donnés par les Romains à des objets ou à des lieux dont nous ne parlons qu'en rapport avec leur temps: exemples, *forum*, *labarum*, *Latium*, *Actium*. Tous étrangers au langage commun, ces mots, dans le style de la conversation, ont une teinte de pédanterie, ou ils entraînent une idée de dénigrement : ainsi, *factum*, écrit qu'une personne publie pour attaquer ou pour se défendre, *factotum*, celui qui se mêle de tout dans une maison.

TERMINAISONS *UM* ET *ÉE.*

Muséum, *musée*.

MUSÉUM, MUSÉE. Lieu destiné à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, et plus ordinairement à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs.

Museum, grotte ou temple des Muses, était le nom latin de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie. En français, nous appelons naturellement ainsi tout édifice du même genre, comme nous donnons encore à certains monuments, imités de ceux d'Athènes, les noms grecs d'Odéon et de Panthéon. Cependant on se sert plus communément du mot *musée*, non-seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce que, d'après cette terminaison, il désigne, non l'édifice lui-même, comme *muséum*, mais ce qu'il contient, idée qu'il importe le plus d'exprimer.

Muséum ne se dit plus guère qu'en parlant d'objets scientifiques, de collections de minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on ne veut appeler l'attention que sur le lieu qui les renferme: le conseil municipal d'une ville vote un *muséum* d'histoire naturelle, et les curieux vont visiter le *musée* d'histoire naturelle. Le mot *muséum* s'applique aussi à tout musée appelé *museum* primitivement ou dans le pays qui le possède, *muséum* d'Alexandrie, *muséum* de Florence, *muséum* britannique.

TERMINAISONS *UM* ET *ENCE.*

Décorum, *décence*.

DÉCORUM, DÉCENCE. Ce qui convient, eu égard aux temps, aux lieux et aux personnes. On garde, on observe, on blesse le *décorum* ou la *décence*.

Le *décorum* est la *décence* propre à certaines conditions, surtout aux plus élevées. Un roi garde son *décorum* (Volt.); on ne dirait point qu'il garde sa *décence*; le *décorum* de la Divinité (Mol.); le *décorum* philosophique (J. J.); le *décorum* du ministre (Delay.); le *décorum* de la maîtrise (Les.).

Ensuite, à *décorum* est attachée une légère idée d'emphase et de dénigrement; ce mot exprime des règles de bienséance toutes de convention qui sentent la morgue et la pédanterie. On garde le *décorum* par respect humain, pour ne pas se faire remarquer, pour ne pas manquer à ce qu'on doit à sa position suivant le monde; on garde la *décence*, parce qu'on est convaincu au fond qu'y manquer est une faute.

TERMINAISON *US.*

Cal, *calus*.

Terminaison substantive et adjective; toujours substantive, quand l'*s* se fait sentir dans la prononciation, et généralement adjective, quand l'*s* ne se prononce pas. Les substantifs en *us* viennent tous du latin; ce qu'il suffit de remarquer pour les distinguer des synonymes qu'ils peuvent avoir: tels sont *anus*, *chorus*, *fœtus*, *hiatus*, *sinus*, *uterus*.

CAL, CALUS. Durillon qui vient aux pieds, aux genoux, aux mains, ou soudure naturelle qui rejoint les fragments d'un os rompu.

Calus, quoique le mot latin s'écrivît par deux *l*, n'est autre que ce mot lui-même, comme le prouvent et sa prononciation et l'usage que l'on en fait au figuré, pour signifier un endurcissement d'esprit et de cœur qui se forme par la longue habitude. En conséquence, *cal* appartient au langage commun, et *calus* à celui de la chirurgie; c'est pourquoi *calus* se dit plutôt en parlant d'un os rompu, et *cal* quand il s'agit d'un endurcissement de la peau.

TERMINAISON *IER.*

Manœuvre, *manouvrier*. *Coudre*, *coudrier*.

Il se peut que cette terminaison tire son origine du latin *arius*, car les mots *saunier*, *chevrier*, *farinier*, par exemple, correspondent exactement au latin, *salinarius*, *caprarius*, *fari-*

narius. Quoi qu'il en soit, *ier* se trouve souvent à la fin de radicaux totalement étrangers à la langue latine, et, dans tous les cas, il exprime l'idée d'une profession commune, vulgaire, d'un métier. Si bien même que cette désinence se construit avec des noms de fruits pour désigner l'arbre qui fait la fonction ou le métier de les produire; usage inconnu dans la langue latine où les noms d'arbres ne se terminent point en *arius*: exemples, *cerisier*, *cerasus; poirier*, *pirus; prunier*, *prunus; olivier*, *oliva*. Il y a plus, *ier* peut aussi terminer les noms de choses entièrement inanimées, dont la destination est de servir d'instruments ou de moyens, comme *balancier*, *escalier*, *pilier*, *chandelier*, *salière*, qui ne dérivent pas non plus de noms latins en *arius*. Quelquefois les substantifs en *ier* se prennent au moral comme qualificatifs défavorables, comme signifiant dans les personnes un petit défaut ou quelque chose de déplaisant : tels sont *tracassier*, *tripotier*, *minaudier*. Dans ce dernier, comme dans le premier sens, la désinence *ier* est fort analogue à la désinence abstraite *erie*.

MANOEUVRE, MANOUVRIER. Ouvrier qui travaille de ses mains.

Étant dépourvu de terminaison significative, *manœuvre* exprime cette idée purement et simplement; *ier* y ajoute pour accessoire que c'est par métier, par état, qu'on se livre à cette sorte d'occupation. Le *manœuvre* travaille sous un autre ouvrier; il ne fait pas un ouvrage qui lui soit propre et dont la production constitue un métier; le *manouvrier* travaille pour ceux qui ordonnent ou entreprennent l'ouvrage, ce qu'il fait n'est rapporté qu'à lui, et tous ceux qui font les mêmes choses que lui exercent la même profession.

Manœuvre est la dénomination propre de certains aides qui servent les maçons et les couvreurs, et qui apprennent l'art plutôt qu'ils ne l'exercent; ce qui fait que pour désigner un mauvais ouvrier, nous disons quelquefois, c'est un *manœuvre*, comme nous disons, c'est un apprenti, un novice. *Manouvrier* est une dénomination générale qui s'applique à toutes sortes de gens de journée salariés, et qu'on considère comme une classe occupant tel rang dans la société. Le *manœuvre* n'a pas de métier; il prête ou loue son travail à ceux qui en ont un. Le *manouvrier* a un métier, mais le moins élevé et le plus précaire. Comme le *manœuvre* n'a point d'existence sociale, ni, pour ainsi dire, de personnalité, il est quelquefois un objet de mépris et s'entend quelquefois adresser la qualification injurieuse de *goujat*.

COUDRE, COUDRIER. L'arbrisseau qui porte des noisettes et qu'on nomme aussi *noisetier*.

Le *coudre* est considéré, abstraction faite de toute fonction végétative, comme une sorte de bois ayant certaines propriétés, et susceptible, étant travaillé, de prendre telles ou telles formes : « bois de *coudre*, baguette de *coudre*, cerceaux de *coudre*. » ACAD. Le mot *coudrier*, au contraire, est propre à rappeler toutes les qualités de l'arbrisseau comme plante, toutes les particularités de sa croissance et de sa culture : le *coudrier* vient dans tels endroits, il atteint à telle hauteur, il a des feuilles de telle forme; on l'ente, on le transplante, etc.; des chatons de *coudrier* (BUFF.); les gelinottes cachent leur nid sous des *coudriers* (ID.).

Noisetier seul rappelle l'idée du fruit que porte l'arbrisseau en question. Buffon assure que, dans un terrain près de Modène, on trouve, en creusant jusqu'à une certaine profondeur, « des arbres tout entiers, comme des *noisetiers* avec les noisettes dessus. »

TERMINAISONS *IER* ET *EUR*.

Confiturier, *confiseur*.

CONFITURIER, CONFISEUR. Celui qui s'occupe par état de choses confites ou de confitures.

Les désinences *ier* et *eur* servent en effet toutes deux à qualifier les personnes par rapport à ce qu'elles font habituellement. Mais *ier* s'emploie quand il s'agit des professions les plus communes, et *eur* quand il est question des plus relevées, des plus nobles. En conséquence, il n'est besoin d'aucun talent pour être *confiturier* : il suffit de vendre des confitures. L'état de *confiseur* demande de l'habileté, même de la science : il consiste non-seulement à vendre, mais encore et surtout à faire des confitures.

La différence est la même entre *oiselier* et *oiseleur*.

TERMINAISON *ASTRE*.

TERMINAISONS *ASTRE* ET *IER*.

Pilastre, *pilier*.

PILASTRE, PILIER. *Pile*, latin *pila*, signifie amas. Les deux substantifs masculins *pilier* et *pilastre* déterminent la signification si vague de leur radical : ils désignent un amas de pierres artistement empilées, de manière à former une sorte de colonne ou une partie d'édifice propre à en soutenir d'autres.

Par sa terminaison, *pilier* n'exprime rien autre chose qu'un instrument ou un moyen employé à l'usage que nous venons de dire. Mais la terminaison de *pilastre* fait naître une bien grande différence entre ce mot et son synonyme. *Pilastre* vient de *pil*, *pila*, et d'*astruere*, bâtir auprès ou contre. Le *pilastre* est donc une colonne bâtie auprès ou contre l'édifice, engagée en partie dans le mur. Lafontaine dit de la maison de Philémon et de Baucis :

Cependant l'humble toit devient temple, et ses murs
Changent leur frêle enduit aux marbres les plus durs.
De *pilastres* massifs les cloisons revêtues
En moins de deux instants s'élèvent jusqu'aux nues.

Le *pilier*, au contraire, est isolé et libre. « Il leva un des pans du pavillon et entra sous la tente, où il ne trouva qu'un *pilier* de marbre blanc, qui était placé au milieu. » LES. « Les Philistins mirent Samson au milieu de la salle, entre deux *piliers* qui soutenaient l'édifice. » BOSS.

Or, afin de les mettre en harmonie avec le tout, en raison de leur place, on donne toujours au *pilastre* la forme carrée, et ordinairement au *pilier* la forme ronde.

Enfin, la terminaison de *pilier* étant vulgaire

ou peu noble, ce mot se trouve naturellement indiquer quelque chose de plus imparfait sous le rapport des ornements et des proportions. C'est de toutes manières un terme commun : *pilier* de cabaret, de café, de cuisine, etc.

TERMINAISON *AILLE*.

Mur, muraille.

Désinence collective, comme le témoignent les mots *bataille*, ensemble de gens qui se battent, et partant grande batterie; *futaille*, quantité de fûts réunis; *volaille*, ensemble de volatiles, d'oiseaux, qu'on nourrit d'ordinaire dans une basse-cour. A cette idée s'en joint généralement une autre, celle du peu de valeur des choses assemblées ou considérées collectivement et du mépris qu'on a pour elles : exemples, *pierraille*, *ferraille*, *tripaille*, *valetaille*, *gueusaille*, *marmaille*. Il y a de même des verbes et des qualificatifs dépréciatifs, les uns en *ailler*, les autres en *ailleur :* tels sont, *chamailler*, *brailler*, *criailler*, *encanailler*, *ferrailler; brailleur*, *criailleur*, *ferrailleur*.

MUR, MURAILLE. Constructions en pierres, en moellons, en briques, élevées sur des fondements.

La *muraille* est un ensemble ou une suite de *murs*, ou le *mur* étendu dans ses différentes dimensions; c'est une sorte d'édifice. *Mur* est le latin *murus; muraille* équivaut à *muri*. On dit les *murs* d'un jardin, et les *murailles* d'une ville. « Les *murailles* de Babylone étaient d'une grandeur prodigieuse.... Ces *murailles* étaient entourées d'un vaste fossé... On avait laissé une grande distance entre les maisons et les *murs* de la ville. » ROLL. « L'escalade consiste à appliquer contre le *mur* un grand nombre d'échelles pour y faire monter plusieurs files de soldats. Pour la rendre inutile, on y opposa la hauteur des *murailles*. » ID.

Comme toutes les choses représentées par des substantifs à radicaux purs, le *mur* ne reçoit que des qualifications intrinsèques : relativement à sa matière, il est de pierre, de terre, de briques, d'airain (au figuré); relativement à sa construction, il est de face, en décharge, en allée, en ailes, double, triple, etc.; relativement à sa destination, c'est un *mur* de clôture, de refend, de séparation, mitoyen. La *muraille* se qualifie extrinsèquement et toujours sous le point de vue de sa grandeur et de sa force, indiquées par sa terminaison. « Il y avait autour de Syringe double retranchement, et au delà une forte *muraille*. La ville de Jérusalem était renfermée par un triple *mur*. » ROLL.

Le *mur* n'a d'autre destination que celle que marque le radical (μείρεσθαι, partager, ou μοιρᾷν, arrêter); il sépare, il arrête, il ferme. L'idée propre de *muraille* dépend de celle qui lui vient de sa terminaison : c'est de couvrir, de défendre, de fortifier, ou de servir de rempart, de boulevart. « Sparte avait été longtemps sans *murailles*, et n'avait point voulu avoir d'autre fortification que le courage de ses citoyens. Ce n'était que depuis que les tyrans y dominaient qu'on y avait bâti des *murs*, et cela seulement dans les endroits qui étaient ouverts. » ROLL. — Les *murs* forment une enceinte : tel édifice est dans les *murs* ou hors des *murs* d'une ville, les *murs* d'une ville sont baignés par telle ou telle rivière. Les *murailles* d'une ville en sont les fortifications. « Les Sarrasins pillent la riche église de Saint-Pierre hors des *murs*.... Le pape Léon IV avait employé les richesses de l'Église à réparer les *murailles*, à élever des tours. » VOLT.

Si, d'un autre côté, sans chercher à déterminer la valeur de la terminaison de *muraille*, on observe simplement qu'elle est significative, celle de *mur* ne l'étant pas, il en résulte une autre différence, qui consiste en ce que le mot de *muraille* se prend dans un sens relatif, et qui a été mise dans tout son jour par Condillac.

« Dans les cas suivants, dit-il, *muraille* doit être préféré. Il n'a laissé que les quatre *murailles*. La *muraille* de la Chine. Enfermer quelqu'un entre quatre *murailles*. Si on disait le *mur* de la Chine, il semblerait qu'on voudrait parler d'un *mur* qui enferme la Chine, comme on parlerait du *mur* d'une ville, et on ne saurait pas ce que cela voudrait dire. Mais quand on dit, la *muraille* de la Chine, aussitôt on se représente ce *mur* fameux qui sépare la Chine de la Tartarie. Quand on dit renfermer quelqu'un entre quatre *murailles*, on ne se représente pas seulement quatre *murs*, mais on se représente encore quelqu'un qui a été privé de sa liberté. De même, il n'a laissé que les quatre *murailles*, est un tour relatif aux meubles et signifie qu'il n'en est point resté. Ce mot a donc différents accessoires suivant les cas. » — C'est de la *muraille* (ROLL.), et non du *mur*, que Balthazar, au milieu d'un repas, vit sortir une main qui écrivait des caractères qu'aucun de ses devins ne put ni expliquer ni lire.

TERMINAISONS *AILLEUR* ET *EUR*.

Rimailleur, rimeur.

RIMAILLEUR, RIMEUR. Termes de mépris qui se disent en parlant d'un mauvais poëte.

Le *rimeur* fait métier ou profession de rimer; le *rimailleur* fait un tas de mauvaises rimes. *Rimeur* qualifie un poëte qui ne s'occupe que de la rime, partie la moins importante de son art; *rimailleur* qualifie celui qui n'a pas même le talent de rimer, qui rime beaucoup et mal. *Rimailleur* enchérit donc sur *rimeur;* celui-ci désigne un simple versificateur, celui-là un plat versificateur.

Le *rimeur* n'est pas un bon poëte. On dit : nos jeunes *rimeurs* (LAH.), la foule ou la multitude des *rimeurs* (ID.). Voltaire appelle J. B. Rousseau un *rimeur*, et le poëte Roy un obscur *rimeur*. Il dit de lui-même : « Je suis un vieux radoteur, moitié *rimeur*, moitié penseur. » Le *peuple rimeur* est, dans Lafontaine, une périphrase pour *les poëtes*. — Le *rimailleur* est un misérable poëte : on dira donc le dernier, le plus mince des *rimailleurs* (LAH.) : Pradon, ce *rimailleur* (ID.); de vils, de misérables *rimailleurs* (D'AL.). « Avez-vous la tragédie de *Mirame*, de Richelieu? C'était un détestable *rimailleur* que ce grand homme. » VOLT

Labarpe appelle Lamotte un *rimeur* du troisième ordre, et dit que vingt *rimeurs* galants comme Dorat pèsent moins dans la balance de la postérité qu'un philosople tel que Condillac ou d'Alembert. Mais il cite l'abbé Picque comme l'un des derniers *rimailleurs* de son temps, et dans un autre endroit, s'adressant à un censeur de Voltaire : « L'auteur de la *Henriade*, dit-il, serait donc au niveau des derniers *rimailleurs?* »

TERMINAISON *ASSERIE.*

TERMINAISONS *ASSERIE* ET *ESSE.*

Finasserie, finesse.

FINASSERIE, FINESSE. Tour d'esprit ou d'adresse qui consiste à trouver des expédients.

Par sa dernière partie, la terminaison composée *asserie* est diminutive et familière; par la première, elle est péjorative, c'est-à-dire qu'elle signifie quelque chose de mauvais, comme le prouvent les mots *avocasser. paperasse, putasserie, rêvasser, hommasse. Finasserie* est donc, suivant la définition de Condillac, un terme familier qui exprime une *finesse* petite, mauvaise, et tout au plus propre à tirer les affaires en longueur.

TERMINAISONS *ASSIER* ET *AILLEUR.*

Écrivassier, écrivailleur.

ÉCRIVASSIER, ÉCRIVAILLEUR. Termes familiers servant à désigner un mauvais écrivain.

L'écrivassier et l'*écrivailleur* écrivent beaucoup et mal. Mais l'*écrivassier* traite des sujets vulgaires et bas, et, de plus, on considère davantage en lui la manie ou la démangeaison d'écrire; ce double caractère résulte de la fin de sa terminaison *ier*, laquelle est en même temps commune et significative d'un défaut relatif à de petites choses.

Du reste, *écrivassier* est d'un usage très-rare. Il ne se rencontre point dans nos auteurs antérieurement au XIX[e] siècle. On en trouve un exemple dans les *Mélanges de morale, d'économie et de politique* de Franklin : « Un des derniers des *écrivassiers* qui ont noirci contre nous leur plume.... » — Mais *écrivailleur*, quoiqu'il ne figure pas plus qu'*écrivassier* dans le Dictionnaire de l'Académie avant 1835, appartient néanmoins à notre langue depuis fort longtemps. « Jean Bodin est accompaigné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des *escrivailleurs* de son siècle. » MONTAIGN. « Quelques polissons d'*écrivailleurs* français. » VOLT. « La maison de Fréron était le rendez-vous de tous les *écrivailleurs.* » LAH.

TERMINAISON *ANT.*

Cours, courant. Reste, restant. Excès, excédant.

Il n'y a de noms de cette désinence que des participes présents pris substantivement, et les synonymes que quelques-uns d'entre eux se trouvent avoir manquent tous de terminaison significative. Quelle peut donc être la différence qui distingue des substantifs, originairement participes présents, d'avec des substantifs à radicaux purs?

Les substantifs à radicaux purs sont absolus et abstraits; ils représentent les actions ou les choses en elles-mêmes, indépendamment de tout rapport, de toute modification reçue. Mais, en passant par le verbe pour donner ensuite naissance à un substantif de même désinence que le participe présent, un radical prend des caractères tout à fait opposés : il devient relatif et concret, il exprime l'action ou la chose comme étant telle ou telle, comme ayant lieu dans telle circonstance particulière.* Parmi tous les substantifs à base verbale, cette observation s'applique surtout à ceux qui tirent leur origine du participe présent, puisque le participe présent désigne quelqu'un ou quelque chose comme étant présentement en action, dans un cas tout particulier.

COURS, COURANT. Ils se disent des eaux qui coulent par opposition aux eaux stagnantes.

Courant rappelle l'action du verbe courir, au propre, et il est concret; il signifie les eaux en mouvement : l'agneau de Lafontaine va se désaltérer dans le *courant*, et non dans le *cours*. *Cours* est bien plus abstrait : d'ordinaire il se rapporte à l'espace parcouru et à la direction, sans donner l'idée d'aucun mouvement : le *cours* d'un fleuve s'étend de sa source à son embouchure; il est droit ou sinueux; on le suit comme on suit une route. Le *courant*, c'est l'eau courante, l'eau même en mouvement : aussi, comme on dit, dans ce sens, un *courant* d'eau pour désigner un ruisseau, on dit un *courant* d'air, un *courant* électrique.

Remonter le *cours* d'un fleuve, c'est retourner vers sa source; en remonter le *courant*, c'est faire la même chose, mais cette dernière expression représente la résistance qu'on éprouve de la part de l'eau courante. « Figurez-vous un homme qui, remontant une rivière, en combat le *courant* par de continuels efforts de rames et de bras. » Boss. Si on dit d'un fleuve que le *cours* en est rapide, impétueux, c'est d'une manière tout abstraite; on a égard seulement à sa vitesse, et on ne songe pas aux effets que produit ce fleuve en courant, à la difficulté de le remonter et au risque d'être entraîné par lui.

L'idée propre du *courant* est si bien celle du mouvement exprimé par le verbe courir, que, suivant Condillac : « Le *cours* d'un fleuve se dit de la direction de toute la masse d'eau, et le *courant* de la direction de la partie la plus rapide. » Les obstacles établis sur les rivières augmentent la vitesse du *courant* entre les piles et causent peu de retardement à la vitesse totale du *cours* de l'eau (BUFF.).

« Ces mots, ajoute Condillac, conservent cette différence au figuré. Suivre le *cours* des affaires, être entraîné par le *courant* des affaires : un bon politique suit le *cours* des affaires, et ne se laisse jamais entraîner au *courant*. On peut suivre le *cours* des plaisirs, mais il ne faut pas se laisser entraîner au *courant.* » « Un ministre n'a

le temps d'écouter ni instructions ni conseils, le *courant* des affaires l'emporte. » VOLT.

RESTE, RESTANT. Ce qui reste d'un tout.

Restant ne se dit absolument que de choses matérielles, que de ce qui reste d'une quantité ou d'une somme concrète; *reste* s'emploie au moral et dans le sens abstrait, comme au propre. Le propriétaire d'une maison en loue deux étages, et garde pour lui le *restant;* mais en arithmétique, on soustrait un nombre d'un autre, afin d'obtenir un *reste* et non pas un *restant.*

EXCÈS, EXCÉDANT. Ce qui va au delà de la mesure.

La différence est la même, mais plus sensible encore, entre ces deux mots qu'entre les deux précédents. L'un n'est d'usage qu'en parlant de choses abstraites, et l'autre qu'en parlant de choses concrètes. En arithmétique, on dit *excès*, comme on dit *reste;* il en est de même au moral, quand on veut exprimer ce qui excède les bornes de la raison, de la justice, de la bienséance. Mais, s'agit-il de quantités concrètes, on ne peut se servir que du mot *excédant.* « Il doit être permis de vendre à ses voisins l'*excédant* de son blé.» VOLT. Henri IV avait pour principe qu'on n'a droit d'exiger des cultivateurs que l'*excédant* de leurs besoins (MARM.). « Lorsque les nations ont une monnaie, et qu'elles procèdent par vente et par achat, celles qui prennent plus de marchandises se soldent, ou payent l'*excédant* avec de l'argent. » MONTESQ.

TERMINAISON *ICE.*

Cette désinence correspond à celle des Latins en *itia* et *itium : justice*, *justitia; avarice*, *avaritia; vice*, *vitium.* Les noms qu'elle termine appartiennent la plupart à la classe des substantifs abstraits. Parmi ceux qui, comme les précédents, expriment des qualités de l'âme, il en est qui sont également propres à exprimer les traits ou les faits qui en émanent; l'homme injuste fait des *injustices;* le malicieux fait des *malices;* le capricieux a des *caprices.*

TERMINAISONS *ICE* ET *GNITÉ.*

Malice, *malignité.*

Gnité est une désinence composée, presque particulière à deux mots d'origine latine, *bénignité* et *malignité*, et ce n'est qu'en analysant ceux-ci qu'on peut parvenir à déterminer sa valeur. De l'aveu de tous les étymologistes, *bénignité*, *benignitas*, vient de *bene genitus*, bien né, né pour faire le bien, avec un caractère de bonté; *malignité*, *malignitas*, de *male genitus* [1], mal né, né pour le mal, avec un caractère enclin à la méchanceté. D'où il résulte que les deux mots terminés ainsi expriment des qualités abstraites, naturelles, et considérées plutôt comme inhérentes au sujet que comme se manifestant par des tours ou des traits particuliers; caractère parfaitement conforme, du reste, au sens de la terminaison simple, *té.*

MALICE, MALIGNITÉ. Dispositions à nuire, à faire du mal, non pas ouvertement, mais d'une manière cachée; ce qui suppose dans ceux qui les ont de l'esprit et de la faiblesse.

La *malice* n'est qu'un trait ou un défaut qui n'est qu'à la superficie; elle se considère moins dans le caractère que dans la conduite. La *malignité*, au contraire, se prend subjectivement pour une qualité inhérente à l'âme, concentrée, profonde. La *malice* tient presque uniquement à l'esprit; il y a en elle de la facilité, de la finesse et de la ruse, une sorte d'enjouement, quelque chose de badin, de capricieux et de léger. La *malignité* est inhérente aux personnes ou aux choses qui ont pour propriété, pour effet naturel, de nuire. Ce qui frappe en elle, ce n'est plus l'esprit et l'adresse employés dans la manifestation, dans le moyen, c'est la puissance nuisible et son effet; et ce n'est plus par caprice et par accès qu'elle agit, mais avec réflexion et suite.

Un homme sans *malice* est simple, innocent, bonhomme; un homme sans *malignité* est bénin, droit, bienveillant. Les femmes et les enfants n'ayant pas la force, y suppléent par la *malice;* la *malignité* se trouve souvent dans l'âme des envieux ou des malveillants qui, n'osant ou ne pouvant attaquer de front, ont recours à la calomnie, à la dissimulation et à l'intrigue.

Les paysans sont ordinairement fins et *malicieux* (LES.); la *malice* naturelle aux hommes est le principe de la comédie (VOLT.); une plaisanterie est bonne s'il y a de la *malice* (MARM.); il n'est permis aux femmes de se montrer *malicieuses* qu'avec l'air d'un badinage innocent et léger (ID.); on dit une *malice* innocente (VERT.). Mais on dit : le poison ou le venin de la *malignité* (BOURD.), une *malignité* noire (MASS.), profonde (BOSS.), envieuse (P. R.).

Sur un nouveau venu le courtisan perfide
Avec *malignité* jette un regard avide,
Pénètre ses défauts, et dès le premier jour,
Sans pitié le condamne, et même sans retour.
Craignez de ces messieurs la *malice* profonde.
VOLT.

Boileau dit de lui-même en s'adressant à ses vers :

Déposez hardiment qu'au fond cet homme horrible,
Ce censeur qu'ils ont peint si noir et si terrible,
Fut un esprit doux, simple, ami de l'équité,
Qui, cherchant dans ses vers la seule vérité,
Fit, sans être *malin*, ses plus grandes *malices.*

TERMINAISON *FICE.*

Art, *artifice.*

Fice, latin *ficium*, vient de *facere*, faire, et marque l'effet de l'action, une chose faite; par exemple, dans les mots, *ædificium*, *édifice; orificium*, *orifice*, ouverture; *sacrificium*, *sacrifice; beneficium*, bénéfice; *opificium*, travail. Comparé avec un substantif à terminaison insignifiante, un substantif de cette désinence doit présenter relativement et dans un cas particulier ce que son synonyme présente en général et d'une manière absolue.

1. C'est ainsi que *abiegnus*, de sapin, est l'abréviation d'*abie genitus*, comme en grec *νεογνὸς*, récemment né, vient de *νέος*, nouveau, et de *γεγονώς*, né.

ART, ARTIFICE. Ces deux mots donnent l'idée des procédés et moyens employés pour opérer ou exécuter avec plus ou moins d'habileté certaines choses; dans un sens plus particulier, ils signifient ruse. Considérons-les d'abord suivant la première acception.

L'*art* consiste dans la connaissance des moyens et dans la méthode dont l'*artifice* présente l'application. « L'*artifice*, dit judicieusement Condillac, est l'*art* qui se montre dans une machine. » Ainsi, l'*art* a plus de généralité, c'est le talent; il touche à la théorie et se résout en préceptes; l'*artifice* (*ars facta*), c'est l'*art* fait, employé dans un cas particulier, et le mot exprime les soins, l'industrie, la dextérité de l'exécuteur. Vous direz d'une montre, venant d'un horloger qui travaille avec *art*, qu'elle est faite avec un merveilleux *artifice*. Nous ne pouvons nier qu'il n'y ait de l'*art* dans la nature (Boss.). « Tout est ménagé dans le corps humain avec un *artifice* merveilleux. » Id.

Pris dans le sens de ruse, le mot d'*art* conserve son même caractère de généralité, et celui d'*artifice* demeure toujours particulier et propre à exprimer un tour, un trait, une action artificieuse. « L'*art* du courtisan ne consiste pas moins dans l'*art* de voiler ses *artifices* que dans celui de savoir bien s'en servir. » Leroy. « Les hommes ont besoin d'*art* pour se faire écouter des femmes. » J. J.

Mais des bras d'une mère il fallait l'arracher.
Quel funeste *artifice* il me fallut chercher!
(Agamemnon parlant d'Iphigénie.) Rac.
Mais d'où vient que ton cœur,
En partageant mes feux, différait mon bonheur?...
Serait-ce un *artifice?* épargne-toi ce soin;
L'*art* n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin. Volt.

Enfin, et dans les deux acceptions, la terminaison *fice* venant de *facere*, faire, imprime au mot *artifice* l'idée de plus d'invention et d'industrie de la part de l'agent qui y met plus du sien; et c'est pourquoi *artifice* se prend plus ordinairement dans le sens de ruse.

Les sages quelquefois, ainsi que l'écrevisse,
Marchent à reculons, tournent le dos au port.
C'est l'*art* des matelots : c'est aussi l'*artifice*
De ceux qui, pour couvrir quelque puissant effort,
Envisagent un point directement contraire,
Et font vers ce lieu-là courir leur adversaire. Laf.

TERMINAISON *AL.*

Signe, *signal*.

SIGNE, SIGNAL. Ce à l'aide de quoi on connaît quelque chose.

Al est une terminaison adjective dont le sens est, qui a la qualité exprimée par le radical, qui se rapporte à une chose, qui tient de cette chose, qui lui est semblable. Le *signe* est généralement tel par nature; il fait connaître ce qui est, a été ou sera. Le *signal* tient du *signe*, a la qualité du *signe;* il est tel par convention ou arbitrairement, et sert à faire connaître ce qu'on veut indiquer comme devant avoir lieu, à avertir. « Les mouvements qui paraissent dans le visage sont ordinairement les *signes* de ce qui se passe dans le cœur; le coup de cloche est le *signal* qui appelle à l'église. » Gir. « Quand vous serez à la porte, faites-le connaître par quelque *signal*, et l'on vous introduira dans la maison. Eh bien! lui dis-je, il faut convenir du *signe* que je donnerai : je sais contrefaire le chat à ravir; je miaulerai. » Les. Buffon dit des oiseaux qu'il appelle oiseaux du tropique : « Leur apparition est regardée comme un *signe* de la proximité de quelque terre. » Et ailleurs, au sujet des pluviers, quand ils sont à terre : « Plusieurs font sentinelle, et au moindre danger ils jettent un cri aigu, qui est le *signal* de la fuite. »

Cependant, avec leur manière toute conventionnelle de s'exprimer, les sourds-muets passent pour parler par *signes :* c'est que leur langage n'est au fond que le langage naturel des gestes perfectionné, ou que leurs *signaux* sont devenus constants comme les signes naturels. « Dieu choisit l'arc-en-ciel, afin qu'il fût aux hommes un agréable *signal* pour leur ôter toute crainte. Depuis ce temps l'arc-en-ciel a été un *signe* de la clémence de Dieu. » Boss.

TERMINAISON *OIE.*

Oie, *oye*, *aie*, *aye*, désignent également, en matière de plantations et de bois, le lieu, le terrain planté, couvert de telle espèce d'arbres marquée par le radical. *Saussaye*, lieu planté de saules; *cerisaie*, de cerisiers; *oseraie*, d'osiers; *futaie*, de fûts, de grands arbres.

TERMINAISONS *OIE* ET *ILLE*.

Charmoie, *charmille*.

Ille est une terminaison diminutive, de même que celle des Latins, *illus*, *illa*, *illum*, qui lui a donné naissance. C'est en effet le sens qu'elle a évidemment dans les mots, *faucille*, *flottille*, *croustille*, *mantille*, comme c'est celui de la désinence *iller* dans les verbes, *frétiller*, *sémiller*, *sautiller*, *fourmiller*. En latin, *lapillus*, de *lapis*, pierre, veut dire petite pierre; *turturilla*, de *turtur*, tourterelle, petite tourterelle; *tigillum*, de *tignum*, solive, petite solive, soliveau.

CHARMOIE, CHARMILLE. Ces deux termes ont la propriété commune de désigner une plantation ou une certaine quantité de charmes assemblés dans un même terrain.

La *charmoie* est un lieu planté de charmes, comme l'*ormoie* est un lieu planté d'ormes. La *charmille* est d'abord un petit charme, comme l'*ormille* un petit orme, mais, par suite, une réunion de petits charmes sur un même terrain, un plant de jeunes charmes. La *charmoie* forme un bois, ou bien une pépinière de charmes destinés à rester arbustes, ou à devenir arbres; la *charmille* se compose toujours de petits charmes, d'arbustes, et forme une haie, une palissade, une allée.

TERMINAISON *ER.*

Roc, *rocher*, *roche*.

ROC, ROCHER, ROCHE. Masse de pierre dure et fixée dans le sol.

Il ne nous paraît pas possible de déterminer la valeur générale de la désinence masculine *er* dans les substantifs, *bûcher*, *plancher*, *rocher*, et autres semblables. Mais un autre moyen se présente pour distinguer *rocher* de ses synonymes, et ces deux derniers entre eux.

Le *roc* et le *rocher*, par cela seul que leurs noms sont masculins, doivent avoir des caractères spéciaux qui les déterminent relativement à la *roche*.

En effet, d'une part, *roc* étant le radical pur, exprime particulièrement la nature de la chose, c'est-à-dire ici la dureté de la pierre et la fermeté avec laquelle elle tient au sol. « *Roc* désigne proprement, dit Roubaud, la nature de la pierre, la qualité de la matière dont il est formé : cette pierre est très-dure; il est difficile de tailler dans le *roc* vif. » « Le mot *roc*, dit Condillac, marque plus la dureté et la stabilité de la pierre.» Sous ce rapport, *roc* est bien plus déterminé que *roche;* car la *roche*, suivant le dernier auteur, est moins dure et s'en va par écailles : on taille des *roches* pour en faire du pavé. — D'autre part, *rocher*, dans l'usage, signifie incontestablement une *roche* très-élevée, très-haute, très-escarpée, scabreuse, roide, hérissée de pointes et terminée en pointes, soit que ce sens résulte de son genre seul, soit qu'il lui vienne de sa terminaison, comme le prétend Roubaud, sans le démontrer. La *roche* est quelquefois plate et toujours moins escarpée : on monte sur une *roche*, on grimpe sur un *rocher;* dans un port, il y a des *roches*, et non des *rochers* sous l'eau.

Ainsi, le *roc* et le *rocher* se définissent par la *roche :* l'un est la *roche* très-dure et fortement enracinée, l'autre une *roche* très-élevée. Non pas que la *roche* répugne à ces accessoires, mais elle ne les comporte pas spécialement, nécessairement, ni au même degré. En minéralogie, où l'on traite de toutes les espèces de *roches* sans avoir égard ni à la dureté ni à l'élévation, on se sert exclusivement du mot *roche*, à cause de son indétermination même. C'est encore parce qu'il ne marque ni une grande dureté, ni une grande élévation, que ce mot se dit bien des blocs et des fragments détachés dont on se sert pour paver ou pour bâtir. Polyphème détache de la montagne une *roche* qu'il jette jusqu'au-devant du vaisseau d'Ulysse (Fén.); les héros d'Homère lancent aussi des *roches :* des *rocs*, ils n'auraient pu les arracher; des *rochers*, ils sont énormes. Le genre de *roche* est si peu indifférent que c'est aussi à cause de cette circonstance que les *roches* sont regardées comme des sources, des réservoirs, des mines, des laboratoires dans lesquels la nature forme différentes sortes de productions utiles et curieuses: eau de *roche*, cristal de *roche*, etc.; dans le creux d'une *roche* (Volt.); Moïse tira de l'eau d'une *roche* (Boss.).

Quant à la différence précise du *roc* au *rocher*, elle n'est ni obscure ni douteuse. On dit bâtir sur le *roc*, par opposition à bâtir sur le sable. Ce qui est bâti sur le *roc* ou sur un *roc* a des fondements solides; ce qui est bâti sur un *rocher* se trouve haut placé et plus ou moins inaccessible. Le *roc* ne peut être entamé: la citadelle de Port-Mahon est partout un *roc* uni; elle est impénétrable au canon (Volt.). Le *rocher* ne peut être ébranlé : ferme comme un *rocher*. On dit dur comme le *roc*, tailler dans le *roc;* on dit le sommet, la cime, la tête d'un *rocher*, se précipiter du haut d'un *rocher :* La grotte de Calypso était taillée dans le *roc;* là on n'entendait jamais que le chant des oiseaux, ou le bruit d'un ruisseau qui se précipitait du haut d'un *rocher* (Fén.).

L'idée d'élévation au-dessus du sol fait que *rocher* se prend souvent pour un écueil contre lequel on se brise, pour un rempart, une défense, un asile; on s'y retire, on s'y retranche. « C'est faire des saints autant de dieux, parce que c'est en faire des remparts et des *rochers* où on a une retraite assurée, et que l'Écriture donne ces noms à Dieu. » Boss. « Je vous aimerai, mon Seigneur, ma force, ma retraite, mon refuge, mon appui, et en un mot, selon l'original, mon *rocher*. » Id.

2° ADJECTIFS.

TERMINAISON *ANT*.

Fécond, *fécondant*. *Infâme*, *infamant*.

Tous les adjectifs de cette désinence ont pour base un verbe. Ce sont, à vrai dire, des participes présents devenus adjectifs et proprement appelés adjectifs verbaux. Pour les distinguer des autres adjectifs avec lesquels ils peuvent avoir des rapports de synonymie, il est besoin et il suffit de se rappeler leur double nature; comme participes, ils tiennent de l'adjectif et du verbe. En tant qu'ils tiennent de l'adjectif, ils marquent une qualité inhérente à un sujet, une propriété d'où émane un certain effet; en tant qu'ils tiennent du verbe, ils représentent cette propriété, non pas comme virtuelle ou potentielle, comme une disposition plus ou moins éloignée, mais comme actuelle, comme effective. Or, c'est tantôt à leur nature verbale, et tantôt à leur nature adjective, que le synonymiste doit avoir principalement égard, suivant que les mots avec lesquels on pourrait les confondre sont de purs adjectifs, ou que l'idée de l'action exprimée par le verbe radical est en eux prédominante. En mettant l'adjectif verbal en comparaison avec un adjectif à terminaison indifférente, les exemples suivants feront comprendre combien le premier adjectif, à cause de son rapport avec le verbe, diffère du second.

FÉCOND, FÉCONDANT. L'Académie définit *fécond*, pris dans une de ses acceptions particulières, par *fécondant*, qui fertilise; et *fécondant* par, qui féconde. Pour exemples elle donne : pluies, chaleurs *fécondes* et *fécondantes*. La synonymie des deux mots n'est donc pas douteuse; leur différence ne l'est pas davantage.

Ce qui est *fécond* a ou possède la propriété de féconder; ce qui est *fécondant* l'a et la développe. Ce qui est *fécond* a de la fécondité; ce qui est *fécondant* opère la fécondation. Des pluies et des chaleurs *fécondes* sont considérées dans leur nature; des pluies et des chaleurs *fécondantes* le sont dans leur action. C'est-à-dire, en deux mots,

que l'adjectif verbal a pour caractère distinctif un rapport au verbe qui lui sert de base; et de là vient qu'il montre comme appliquée, comme effective et phénoménale la qualité que son synonyme représente comme inhérente à un sujet. Le pistil est l'organe par lequel la fleur reçoit l'intromission *fécondante* de la poussière *féconde* appelée pollen (J. J.).

INFÂME, INFAMANT. Avilissant, qui déshonore. « La morale législative examine si on doit infliger des peines *infamantes* aux actions qui ne sont pas *infâmes* en elles-mêmes. » D'AL.

Mais *infâme* se dit des choses qui déshonorent absolument, en elles-mêmes; et *infamant* des choses qui déshonorent par convention, que les hommes ont établies pour produire le déshonneur. Ce qui est *infâme* rend infâme de sa nature; les hommes ont attaché l'infamie à ce qui est *infamant*. Trahison *infâme*; condamnation *infamante*.

TERMINAISON *IF*.

Malade, *maladif*.

Cette désinence vient du latin *ivus*, dont le sens est le même: *actif*, *ive*, *activus*; *captif*, *ive*, *captivus*. *Ivus* se compose de *i* qui tient au radical, et de *vus* qui est pour *vis*, car on dit également en latin, par exemple, *proclivus* et *proclivis*. Or, *vis* signifie puissance, propriété d'agir et quelquefois de souffrir, active ou passive; on dit bien en latin, *vis inertiæ*, force d'inertie; Cicéron a employé l'expression *vis sentiens*, propriété sensitive, et en français la terminaison *if* se trouve à la fin d'adjectifs qui marquent repos, comme *oisif*. En conséquence, *if* désigne la propriété de, et ordinairement la propriété plus ou moins intensive de faire quelque chose, propriété non essentiellement et actuellement effective. En un mot, c'est une terminaison potentielle, et le plus souvent facultative active. Quoique presque toujours elle termine des qualificatifs verbaux, et s'ajoute à un supin latin, elle est à base nominale ou adjective dans l'exemple suivant, où elle conserve néanmoins en partie sa valeur.

MALADE, MALADIF. Ils qualifient un homme qui ne jouit pas d'une bonne santé.

Malade se dit de celui qui possède actuellement la qualité signifiée par le radical, le mal ou la maladie. Le *maladif* n'a que des dispositions à cette qualité, il ne la possède qu'en puissance; il a en lui-même un principe actif de maladie qui ne se développe pas, mais peut se développer; il est sujet à être *malade*, comme dit fort bien l'Académie.

TERMINAISONS *IF* ET *ANT*.

Actif*, *agissant*. *Vif*, *vivant*. *Nutritif*, *nourrissant*. *Constitutif*, *constituant*. *Justificatif*, *justifiant*. *Consolatif*, *consolant*. *Attractif*, *attirant*. *Significatif*, *signifiant*. *Intellectif*, *intelligent*. *Cognitif*, *connaissant*. *Perceptif*, *percevant*. *Etc.

Ces deux désinences terminent des adjectifs verbaux, lesquels désignent, en tant qu'adjectifs, des propriétés, et, en tant que verbaux, des effets qui en émanent. En s'ajoutant à un même radical, elles forment deux adjectifs qui ont à peu près le même sens, puisqu'ils expriment tous deux la propriété de produire le même effet marqué par le radical commun. Tels sont, par exemple, *actif* et *agissant*, *vif* et *vivant*, *nutritif* et *nourrissant*, *constitutif* et *constituant*, *justificatif* et *justifiant*, *consolatif* et *consolant*, *attractif* et *attirant*, *significatif* et *signifiant*, *intellectif* et *intelligent*, *cognitif* et *connaissant*, *etc.* Ces adjectifs synonymes, pris deux à deux, ayant le même radical, expriment la propriété de produire le même effet, mais leurs terminaisons étant différentes, ils doivent la présenter sous des faces différentes. C'est effectivement ce qui a lieu.

La terminaison *if* vient de *vis*, propriété; elle est relative à la propriété naturelle d'où provient l'effet: la terminaison *ant* est celle du participe présent; elle est relative à l'effet marqué par le verbe auquel correspondent les deux adjectifs. L'une fait considérer la qualité en elle-même, comme inhérente à la chose, comme faisant partie de sa nature, et c'est pourquoi les adjectifs en *if* s'emploient surtout avec les mots, puissance, faculté, propriété; l'autre la fait considérer hors de la chose, dans sa manifestation, par rapport à l'effet. En d'autres termes encore, les adjectifs en *if* sont *à priori*, et ceux en *ant à posteriori*, par rapport à l'effet; c'est-à-dire que les uns marquent une qualité d'où devra provenir un effet, et les autres la même qualité d'où on a vu provenir le même effet. On juge qu'un objet a la qualité marquée par *if*, parce qu'on sait que cette qualité s'y trouve en puissance de devenir effective; on juge qu'il a celle marquée par *ant*, parce que cette qualité s'y est déjà montrée effective. La qualité est donc connue par la cause dans un cas, et par l'effet dans l'autre.

C'est pourquoi les adjectifs en *ant* sont du langage commun et expriment la qualité d'une manière plus grossière, plus visible, plus commune; tandis que les autres sont plutôt du langage scientifique et expriment la qualité d'une manière plus didactique, plus spéculative, plus abtraite[1]. La médecine, par exemple, possède quantité d'adjectifs en *if*: *confortatif*, *dormitif*, *abstersif*, *détersif*, *purgatif*, *dissolutif*, *sédatif*, *etc.*

ACTIF, AGISSANT. Ils expriment l'un et l'autre la propriété d'agir, la disposition à l'action.

Mais l'être *actif* est seulement propre à agir, quoique n'agissant pas encore, ou quoiqu'on ne le considère pas comme agissant actuellement; l'activité est en lui une qualité essentielle, une manière d'être conçue indépendamment de toute manifestation. « Ceux qui mettent dans le corps des vertus *actives*, ou des actions véritables, n'en ont aucune idée distincte. » Boss. « Le feu

1. Une autre raison, toute grammaticale, de cette différence de noblesse, consiste en ce que l'adjectif en *ant* se forme du verbe français ou francisé, au lieu que l'adjectif en *if* prend toujours pour base le supin latin : *nourrissant*, de *nourrir*; *nutritif*, de *nutrire*, *nutritum*; de même, *justifiant* et *justificatif*, *signifiant* et *significatif*, *desséchant* et *dessiccatif*, *etc.*

actif, ou plutôt actuellement en exercice sur les matières combustibles, est le seul agent qui puisse altérer la nature de l'air. » BUFF. « Clarke n'ose pas dire qu'il ait été longtemps impossible à l'être éternellement *actif* de déployer son action. » VOLT.— L'être *agissant*, au contraire, n'est pas seulement propre à agir, il agit effectivement, il produit des effets qui indiquent visiblement son activité. « Il s'est montré dans les plus grands embarras autant paisible, autant dégagé, qu'*agissant* et infatigable. » BOSS. « Si on compare l'homme et la femme, l'homme est le plus *agissant*, le plus allant, celui qui voit le plus d'objets. » J. J. « La cause universelle est nécessairement *agissante*, puisqu'elle agit, puisque l'action est son attribut. » VOLT.

En disant d'un homme qu'il est *actif*, vous le dépeignez en lui-même comme ayant tel goût, comme ennemi du repos. « On est vif, *actif*, entreprenant, ennemi du repos. » MASS. « Qu'elles sont difficiles à guérir, ces vapeurs, quand le remède est de s'hébéter, de ne point penser, d'être dans l'inaction! C'est un martyre pour une personne aussi vive et aussi *active* que vous. » SÉV. —Quand on dit d'un homme qu'il est *agissant*, on le représente comme menant une vie *agissante*, ou rappelle l'idée des mouvements qu'il se donne. « Notre maître Simon, le courtier, homme *agissant* et plein de zèle, dit qu'il a fait rage pour vous. » MOL. « La charité toujours *agissante* sait trouver des emplois. » BOSS. « Je ne manque pas d'occupation. Il faut que j'aille chez le traiteur, de là chez l'agent de change; de chez l'agent de change au logis, et puis il faudra que je revienne ici. Cela s'appelle une vie assez *agissante*. » LES.

Actif annonce plutôt une activité intérieure, et *agissant* une activité qui se produit au dehors et se manifeste par des mouvements ou des résultats apparents. « L'inquiétude est l'impatience d'une humeur *active* et remuante. » BOSS. « Une foi *agissante* et féconde en bonnes œuvres. » ID.

On dit, dans un sens particulier, d'un remède ou d'un poison, qu'il est très-*actif* ou très-*agissant*, c'est-à-dire très-fort, très-énergique; la différence alors est encore la même : l'activité de l'un est considérée dans l'objet sans égard à l'effet, comme étant la propriété naturelle, essentielle de l'objet; celle de l'autre est manifestée et s'estime par l'effet.

VIF, VIVANT. Qui a vie, qui n'est pas mort.

Ce qui est *vif* est doué de vie, ce qui est *vivant* vit. *Vif* s'applique à une foule de choses dont on peut dire figurément qu'elles ont de la vie, un principe d'activité, de développement, mais non pas qu'elles vivent : chair *vive*, chaux *vive*, eau *vive*, foi *vive*.

En parlant des hommes, *vif* exprime une qualité, *vivant* un fait; et c'est pourquoi on a raison de dire, livrer un proscrit mort ou *vif*, et, de ses fils cinq sont encore *vivants*. *Vif* est une épithète qui fait connaître une manière d'être du sujet qu'elle accompagne; *vivant* est un attribut indiquant que le sujet existe. On est pris *vif*, brûlé *vif*, écorché *vif*, enterré *vif*; quelqu'un est encore ou n'est plus *vivant*. « Les brachmanes font gloire de prévenir leur dernière heure et de se faire brûler tout *vifs*. » ROLL. « Hélas! mon frère serait encore *vivant*, s'il n'avait jamais eu de quoi contenter ses désirs. » FÉN.

Ensuite, *vif* dénote la faculté de continuer à vivre, tandis que *vivant* est restreint au présent. Ce qui est *vif* n'est pas mort, en ce sens qu'il renferme toutes les qualités des êtres destinés à vivre : tel est le bois *vif*. Ce qui est *vivant* n'est pas mort, en ce sens qu'il vit encore présentement, que l'événement de la mort ne l'a point encore frappé : Dieu viendra juger les *vivants* et les morts. On tient à prendre *vif* un ennemi dans certaines vues ultérieures, afin de le livrer à quelqu'un, afin de pouvoir lui faire subir tel ou tel sort, le mener en triomphe, le mettre à la torture, ou l'échanger contre un prisonnier considérable (BOSS.); tous les prisonniers de guerre sont pris *vivants* (ROLL.) eu égard à ceux de leurs compagnons qui ont péri sur le champ de bataille.

NUTRITIF, NOURRISSANT. Propre à nourrir.

Nutritif est un terme de science, abstrait, et signifie, qui a la vertu de nourrir; *nourrissant* est un mot du langage commun dont le sens est, qui a pour effet de nourrir.

La qualité de ce qui est *nutritif* se considère dans la chose qui en est douée, comme lui étant inhérente, comme une puissance, indépendamment de toute manifestation. Buffon suppose qu'il y a dans la nature une matière qui sert à la nutrition et au développement de tout ce qui vit et végète; il l'appelle matière *nutritive*. « L'avidité avec laquelle la plupart des animaux recherchent et avalent l'ambre gris semble indiquer que ce bitume contient une grande quantité de matière gélatineuse et *nutritive*. » BUFF. — La qualité de ce qui est *nourrissant* est, non pas virtuelle, mais actuelle, effective, déployée et connue par le développement : on juge que tel pain, tel fruit, tel végétal ou légume, tel lait, tel fromage est *nourrissant* en voyant l'effet qu'il a produit dans ceux qui en ont usé. « Le manœuvre anglais boit d'une bière aussi *nourrissante* que dégoûtante, qui l'engraisse. » VOLT.

On pourrait faire voir qu'un aliment nouveau est *nutritif* et *nourrissant* : *nutritif*, en faisant connaître, avant toute expérience, ses propriétés chimiques et médicinales; *nourrissant*, en montrant ou en citant des personnes qui se trouvent fort bien d'en prendre.

CONSTITUTIF, CONSTITUANT. Qui a la propriété de constituer.

La chose *constitutive* a la propriété de constituer, car elle est essentielle à la constitution; la chose *constituante* a la propriété de constituer, car elle constitue. Sans ses parties *constitutives*, un objet ne pourrait pas être; sans ses parties *constituantes*, il ne serait pas. *Constitutif* est pour l'idée; il se dit de l'objet idéal, possible, abstrait : la divisibilité est une propriété *constitutive* de l'étendue, c'est-à-dire que l'étendue ne serait pas possible ou concevable sans la divisibilité. *Constituant* est pour le fait; il se dit des objets réels : les parties *constituantes* dont un corps est composé (VOLT.).

JUSTIFICATIF, JUSTIFIANT. Qui a le pouvoir de justifier.

Justificatif, qui a force de justification, qui sert à justifier, qui est tel qu'il doit justifier : on met à la fin d'un livre les pièces *justificatives*, pour convaincre, s'il y a lieu, ceux qui par hasard mettraient en doute ce qui est contenu dans ce livre. *Justifiant* ne s'emploie que dans les deux expressions, grâce ou foi *justifiante*, c'est-à-dire qui a le pouvoir de justifier, parce qu'elle justifie réellement.

CONSOLATIF, CONSOLANT. Qui a la propriété de consoler.

Des paroles *consolatives* appellent toute l'attention sur la vertu, sur le charme des paroles qui consolent; des paroles *consolantes* font penser à l'effet, à la joie qu'elles répandent. Une nouvelle *consolative*, *à priori*, abstraction faite d'expériences antérieures, doit consoler; une nouvelle *consolante*, à en juger par le passé, console, car déjà dans d'autres circonstances on l'a vue produire cet effet.

ATTRACTIF, ATTIRANT. Qui a la propriété d'attirer.

Attractif est purement didactique et ne se dit qu'en physique des corps qui ont la propriété naturelle d'en attirer d'autres. *Attirant* ne se dit qu'au figuré des personnes adroites par calcul, par habitude, plutôt que par nature; d'ailleurs, le mot est toujours relatif à l'effet, et non point à la nature, à l'essence.

SIGNIFICATIF, SIGNIFIANT. Propre à signifier, qui signifie bien.

Une expression *significative* signifie bien, eu égard à la vertu qui est en elle, c'est-à-dire d'une manière forte, énergique. Une expression *signifiante* signifie bien, eu égard à l'effet, à la chose signifiée : elle la signifie comme il faut.

INTELLECTIF et INTELLIGENT, COGNITIF et CONNAISSANT, PERCEPTIF et PERCEVANT. On dit faculté *intellective*, *cognitive* et *perceptive*, c'est-à-dire faculté considérée comme vertu du sujet *intelligent*, *connaissant* et *percevant*, comme une force qui lui est naturelle et du nombre de celles qui le constituent, quand on considère cette force uniquement en soi, abstraction faite des résultats. Mais quand on veut distinguer l'âme par les propriétés que certains effets ont forcé de reconnaître en elle, quand on veut la distinguer de la matière, on lui donne le nom de sujet *intelligent*, *connaissant*, *percevant*. Comme *intelligent* est relatif aux effets, aux résultats, qui sont choses appréciables, on dit qu'un homme est plus ou moins *intelligent*, mais non plus ou moins *intellectif*.

On distinguera de même les synonymes *interrogatif* et *interrogant*, *répressif* et *réprimant*, *négatif* et *niant* (une proposition copulative *niante*, P. R.), *instructif* et *instruisant* (toute religion qui ne rend pas raison de ce que Dieu est caché, n'est pas *instruisante* (Pasc.), *corrosif* et *corrodant*, *dessiccatif* et *desséchant*, *excitatif* et *excitant*, *dissolutif* et *dissolvant*, *désobstructif* et *désobstruant*, *corroboratif* et *corroborant*, *confortatif* et *confortant*, *agglutinatif* et *agglutinant*.

TERMINAISON *EUR*.

Patelin, *patelineur*. *Escroc*, *escroqueur*. *Émule*, *émulateur*. *Chantre*, *chanteur*. *Docte*, *docteur*.

La terminaison *eur*, dans les mots où nous l'examinons ici, vient du latin, *or*, *tor*, *ator*, finales qui peuvent être considérées comme des abréviations de *actor*, auteur, agent. Les mots qu'elle sert à composer sont proprement des substantifs, représentant des sujets d'action, et revêtus à peu près des mêmes caractères parmi les qualificatifs que parmi les noms abstraits les substantifs en *ion*, auxquels ils correspondent exactement, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs. Employés ensuite adjectivement, ces sortes de qualificatifs conservent toujours l'idée de l'action marquée par leur verbe radical. Il nous semble indifférent, pour faire ressortir la valeur de cette désinence, de la considérer dans ses applications substantives ou adjectives. C'est pourquoi nous commencerons par placer ici des substantifs qualificatifs en *eur*, que nous comparerons avec des substantifs qualificatifs de même radical, mais sans terminaison significative.

Les qualificatifs en *eur* peuvent être dits verbaux tout comme les qualificatifs en *ant*, car ils tiennent, ainsi qu'eux, du verbe qu'ils rappellent par leur radical. Ils doivent donc différer à peu près de même des qualificatifs sans terminaison significative, unis à eux par des liens de synonymie. Tandis que ces derniers représentent les choses comme des sujets d'inhérence, c'est-à-dire comme douées ou en possession de certaines qualités, les mots en *eur* les représentent comme des sujets d'action, c'est-à-dire comme réalisant, comme mettant en exercice cette même qualité. En d'autres termes, les qualificatifs sans terminaison qualifient le sujet par rapport à ce qu'il est, à sa nature; les qualificatifs en *eur* le qualifient par rapport à ce qu'il fait, à ce qu'il a l'habitude de faire, ils le montrent à l'œuvre.

PATELIN, PATELINEUR. Ils se disent également pour caractériser un homme souple et artificieux qui gagne les autres en les trompant, qui les fait consentir à ce qu'il veut.

Mais le *patelin* est l'homme souple et artificieux qui fait venir les autres à ses fins, et le *patelineur* est celui qui, par des manières souples et artificieuses, travaille à faire venir les autres à ses fins. « *Patelin*, ajoute Roubaud, marque la qualité, le défaut, le vice; *patelineur* marque l'action de faire le *patelin*, l'habitude du patelinage. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux; on est *patelineur* par le fait et par les manières propres du *patelin*. »

ESCROC, ESCROQUEUR. Fripon, voleur qui emploie, au lieu de la force, la fourbe et l'artifice. La distinction est absolument la même.

Escroc et *escroqueur* présentent la qualité, l'un comme appartenant au sujet, l'autre comme étant exercée par lui. Le sujet apparaît, dans le premier, comme il est; et dans le second, comme il agit. L'*escroc* est fin et artificieux; en cela il se distingue du brigand : l'*escroqueur* se conduit avec finesse et artifice; il n'agit pas comme le

brigand. *Escroc* sert à former le verbe *escroquer*, loin de lui devoir son origine, comme *escroqueur*, et ce dernier rappelle si bien l'action de son verbe radical, qu'il est tout relatif et ne s'emploie guère qu'avec un complément : *escroqueur* de livres.

ÉMULE, ÉMULATEUR. Ces deux mots correspondent parfaitement aux mots latins, *æmulus* et *æmulator*, d'où ils sont tirés. Ils qualifient une personne par rapport à une autre, dont le mérite, le rang ou la gloire sont pour la première un objet d'envie et excitent son activité et ses efforts.

Mais, comme le *patelin* et l'*escroc* ont positivement, absolument, sans restriction, la qualité exprimée par leur radical, au lieu que le *patelineur* et l'*escroqueur* ne l'ont que relativement, c'est-à-dire en raison d'actions plus ou moins nombreuses, et plus ou moins marquées du caractère du patelinage et de l'escroquerie, de même l'*émule* est absolument ce que l'*émulateur* est relativement, ou plutôt, l'un est ce que l'autre cherche à être ou est en train de devenir. En employant le mot d'*émule*, vous qualifiez quelqu'un par rapport à ce qu'il est; en employant celui d'*émulateur*, vous le qualifiez par rapport à ce qu'il fait, et ce qu'il fait le montre bien en arrière de l'*émule* dans la voie suivie par tous les deux. L'*émule* est un concurrent; l'*émulateur*, un imitateur. L'un a des *émules*, l'autre des modèles.

« On est *émule* de ses pairs, dit Roubaud; on est *émulateur* de quelque personnage distingué. Votre *émule* marche en concurrence avec vous; votre *émulateur* marche sur vos traces. Votre *émulateur* voudrait acquérir un mérite égal, ou même supérieur au vôtre; votre *émule* a un mérite pareil au vôtre, et tâche d'acquérir un mérite supérieur. » Colbert était l'*émule* de Louvois (S. S.); Euripide était celui de Sophocle (Barth.). « Dans son *Télémaque*, Fénelon, heureux *émulateur* des anciens, s'est rapproché en même temps de la richesse d'Homère et de la sagesse de Virgile. » Lah. « Jacques II d'Angleterre a été un prince catholique et dévot, le plus édifiant *émulateur* des héros monastiques. » D'Al.

Une autre différence, particulière à ces deux mots, consiste en ce qu'*émule* se dit dans tout genre de travail et de concurrence, tandis qu'*émulateur* ne se dit que dans le grand ou dans un ordre de choses distingué; soit qu'en latin la terminaison *ator* fût plus noble que la terminaison *us*, soit parce qu'en français *émulateur* ressemble plus au latin *æmulator*, qu'*émule* au latin *æmulus*, dont il ne reproduit en aucune sorte la désinence. Des écoliers, des ouvriers, des hommes de lettres, ont des *émules* : « Si j'étais maître à danser, je ferais de mon élève l'*émule* d'un chevreuil. » J. J. Thésée fut l'*émulateur* d'Hercule, Lycurgue celui de Minos; Charles XII l'a été d'Alexandre. — De même en latin, suivant Gardin Dumesnil, *administer* signifie un serviteur subalterne, et *administrator* un serviteur d'un rang élevé.

CHANTRE, CHANTEUR. Ils qualifient celui qui chante.

Mais le *chantre* se considère comme ayant telle qualité, comme occupant telle place; le *chanteur*, comme faisant telle action, comme exerçant tel métier.

On ne dit *chantre* que pour le chant d'église, parce que ceux qui chantent dans l'église sont chargés par état de le faire. « Les cloches réveillent les *chantres* et les enfants de chœur. » Labr. « Celui qui vous rendra cette lettre est le *chantre* de mon église. » Boss. « Sous Néhémias, les *chantres* sacrés, et tous les autres ministres, qui avaient été contraints d'abandonner le service, faute d'avoir reçu leur juste salaire, furent rappelés. » Id. « Les anges rebelles avaient été des *chantres* divins, qui par une mélodie éternelle devaient célébrer les louanges de Dieu. » Volt.

On dit *chanteur* de tous ceux qui font l'action de chanter, même par habitude ou par métier, mais qui ne peuvent être regardés comme ayant une qualité ou une fonction qui les oblige à chanter : tels sont les *chanteurs* des rues (Acad., J. J.); tels sont aussi, dans certaines réunions d'amis, ceux d'entre eux qui ont coutume de chanter. Si on appelle *chanteurs*, et non pas *chantres*, ceux qui chantent à l'Opéra, c'est qu'ils exercent un état temporaire, car ils sont à gages, et qu'on considère en eux plutôt la manière dont ils chantent, que leur qualité, leur état, leur rang. « Lulli a dû proportionner les accents de ses *chanteurs* et de ses chanteuses à leurs récits et à leurs vers. » Boss. « La musique en France demande des acteurs; en Italie il ne faut que des *chanteurs*. » Volt. « Cette hardiesse (dramatique) aurait un grand succès, si on avait à l'Opéra des acteurs comme on a des *chanteurs*. » Id.

Les *chantres* d'une paroisse sont plus ou moins nombreux, reçoivent des appointements plus ou moins forts, sont en fonction depuis tant d'années; parmi les *chanteurs* de l'Opéra on distingue des hautes-contre, des ténors et des basses-tailles : on dit même en parlant d'un acteur d'Opéra, c'est un *chanteur*, c'est-à-dire un acteur qui chante bien, tant le mot *chanteur* est relatif à l'action et à la manière de chanter. C'est, au contraire, parce qu'il est dépourvu de cette nuance, que le mot *chantre* se prend, dans un sens large et vague, pour désigner figurément et poétiquement un poëte : le *chantre* de la Thrace, Orphée : le *chantre* d'Ilion, Homère.

En parlant des oiseaux, *chantre* indique ce qu'ils sont : le coq est le *chantre* du jour (Volt.); le rossignol le *chantre* des forêts (Buff.); *chanteur* exprime ce qu'ils font et la manière dont ils le font : « On donne au chardonneret le second rang parmi les oiseaux *chanteurs*. » Buff.

DOCTE, DOCTEUR. Qui a de la science et de l'habileté.

Le *docte* est savant et habile intrinsèquement, en soi; le *docteur* fait profession de science et d'habileté. Le premier est instruit, le second est instruit et applique son instruction. *Docteur* se dit d'un savant qui, promu dans une faculté au grade le plus élevé, a acquis le droit d'exercer une profession savante ou d'enseigner sa science : par extension, il signifie un homme *docte*, mais qui donne, et en tant qu'il donne des preuves de

sa science ou de son savoir-faire. Ou plutôt, le *docteur* n'est pas nécessairement *docte;* la profession et la livrée du savoir n'en supposent pas toujours la réalité, comme l'observe très-bien Labruyère. « Des médecins qui connaissent la nature, de vrais *doctes* quoique *docteurs.* » Volt. « Si je dis que quelque *docteur* n'est pas *docte*, je sépare *docte* de quelque *docteur.* » P. R.

TERMINAISONS *EUR* ET *ANT*.

***Conciliateur*, *conciliant*. *Séducteur*, *séduisant*. *Consolateur*, *consolant*. *Contradicteur*, *contredisant*. *Moteur*, *mouvant*. *Dominateur*, *dominant*. *Fabricateur*, *fabricant*. *Argumentateur*, *argumentant*. *Auditeurs*, *écoutants; spectateurs*, *regardants*.**

En s'ajoutant à un même radical verbal, ces désinences font naître deux qualificatifs verbaux presque entièrement semblables pour le sens. Tels sont, *conciliateur* et *conciliant*, *séducteur* et *séduisant*, *consolateur* et *consolant*, dans les expressions synonymiques, esprit *conciliateur* et *conciliant*, discours ou ton *séducteur* et *séduisant*, espoir *consolateur* et espoir *consolant*. On peut y joindre *contradicteur* et *contredisant*, *moteur* et *mouvant*, *dominateur* et *dominant*, *fabricateur* et *fabricant*, *argumentateur* et *argumentant*, et enfin, quoique ces derniers semblent ne pas différer seulement par la terminaison, *auditeurs* et *écoutants*, *spectateurs* et *regardants*.

Les qualificatifs en *eur* n'ont de rapport qu'avec le verbe. Les qualificatifs en *ant* tirant leur origine du participe présent, ont deux faces, savoir, outre la face verbale, une face adjective. De là la différence des uns aux autres. Les premiers ne marquent point un état, la possession passive d'une capacité ou d'une qualité naturelle, mais la mise en exercice d'une faculté, l'action, et cela dans des circonstances particulières déterminées; les seconds expriment un état habituel, une disposition durable, la présence constante d'une capacité ou d'une qualité dans un sujet[1].

La désinence *eur* est une terminaison de substantifs, et, ceux-ci, comme on sait, signifient les sujets qui agissent, qui font l'action, qui jouent un rôle dans des cas d'ordinaire indiqués; la désinence *ant* est une véritable terminaison d'adjectifs, et les adjectifs désignent les propriétés qui appartiennent, qui sont inhérentes naturellement et toujours aux sujets. En effet, *conciliateur*, *séducteur*, etc., sont primitivement, et aujourd'hui encore dans la plupart des cas, employés substantivement; *conciliant*, *séduisant*, etc., sont de vrais adjectifs, et, s'il en est quelques-uns de terminés ainsi, qui se prennent substantivement, c'est par exception[2]: les uns se disent surtout des personnes; les autres, presque toujours, se disent seulement des choses.

Entrons dans les détails, et partout nous trouverons, dans les mots terminés en *eur* un déploiement actuel d'une activité propre au sujet, mais un déploiement passager et dans des circonstances déterminées; et, au contraire, dans ceux en *ant* un état constant, une disposition innée, reçue, potentielle plutôt qu'actuelle, ou du moins qui est marquée d'un caractère d'activité plus faible, et sans indication des temps, des lieux où elle se manifeste.

CONCILIATEUR, CONCILIANT.

L'esprit *conciliateur* pousse à la conciliation, il y détermine, il prend l'initiative, il fait les démarches, il est acteur, fait effort, se donne du mouvement et se met volontairement à l'œuvre; l'esprit *conciliant* est un esprit continuellement disposé à la conciliation, un esprit de tranquillité, de douceur, accommodant, qui écoute volontiers les propositions de paix, naturellement porté à ne point résister aux démarches faites près de lui à l'effet d'amener un accord. En conséquence on dit une éloquence persuasive et *conciliatrice* (Marm.), et une humeur douce et *conciliante* (Id.); nommer des commissaires *conciliateurs* pour accommoder un différend, et être doué d'un caractère doux et d'un esprit *conciliant* (Id.).

Mais, au lieu que, la conciliation une fois opérée, l'esprit n'est plus *conciliateur*, à moins de nouvelles querelles à terminer, l'esprit *conciliant* reste toujours tel. Un esprit fort peu *conciliant* peut avoir été *conciliateur* dans une certaine circonstance. D'un autre côté, il se peut qu'un esprit *conciliant* n'ait jamais été esprit *conciliateur*, soit faute d'énergie, soit faute d'occasion[3].

SÉDUCTEUR, SÉDUISANT.

Ce qui est *séducteur*, l'est par adresse, par artifice, et ce mot entraîne l'idée d'un effort pour séduire. Ce qui est *séduisant*, l'est sans art, naturellement, sans qu'on veuille qu'il le soit, sans qu'on agisse pour le rendre tel. Les attraits d'une femme ne sont *séducteurs* qu'autant qu'elle s'est appliquée à les rendre tels; ils sont *séduisants*, sans qu'elle le veuille, quelquefois même sans qu'elle le sache.

Un livre peut contenir quelque chose de *séducteur*, que l'auteur y a mis afin de séduire : les éditeurs ont donné à ce livre un titre *séducteur* (Volt.), les attraits *séducteurs* de la poésie (J. J.): et il peut s'y trouver quelque chose de *séduisant* des défauts, par exemple, que l'auteur aura laissé échapper : « Fontenelle est dangereux pour les jeunes auteurs par les défauts *séduisants* de son style. » D'Al. Le sophisme est un argument *séducteur*, étant fait et employé pour tromper; le paralogisme est un argument *séduisant*, car de

1. Cicéron trouve la même différence entre *amator* et *amans*, qu'entre *ebrius* et *ebriosus*, qui signifient, celui-là ivre, et celui-ci ivrogne.

2. *Triomphateur* est purement substantif, et *triomphant* purement adjectif : il n'y a entre l'un et l'autre aucune synonymie, parce qu'ils ne peuvent se prendre ni *triomphateur* dans le sens adjectif, comme *conciliateur*, *séducteur*, *dominateur*, ni *triomphant* dans le sens substantif, comme *argumentant*, *fabricant*, *écoutant*.

3. L'esprit *de conciliation* est constant ou habituel, comme l'esprit *conciliant*, mais porté à un plus haut degré, et, en outre, il est actif, comme l'esprit *conciliateur*, il réunit les deux qualités. « M. de Vauréal présida vingt-six ans aux états de Bretagne, où il fit usage plus d'une fois de son talent pour la parole, et de son esprit *de conciliation*. » D'Al.

lui-même il trompe jusqu'à la personne qui le commet.

On dit une mollesse *séduisante* (J. J.), et des soins *séducteurs* et insidieux (Id.). La fable d'Esther a un côté *séduisant* (Volt.); il y a dans Corneille des défauts que les acteurs ne peuvent guère pallier par une fierté étudiée et des éclats de voix *séducteurs* (Id.). — Les sciences et les lettres sont par elles-mêmes des arts *séduisants*.

Combien de citoyens aujourd'hui prévenus
Pour ces arts *séduisants* que l'Arabe cultive! Volt.

Mais *séducteur* se dit particulièrement bien de l'art d'un homme adroit qui cherche à tromper.

Un regard de Tullie, un seul mot de sa bouche
Peut plus, pour amollir cette vertu farouche,
Que les subtils détours et tout l'art *séducteur*
D'un chef de conjurés et d'un ambassadeur. Volt.

CONSOLATEUR, CONSOLANT.

Un espoir *consolateur* est un à-propos; il a par lui-même le pouvoir de consoler, il agit par lui-même, mais il n'est fait que pour la circonstance. Un espoir *consolant* est un lieu commun; c'est quelque chose de propre à consoler tous ceux qui viendront à se trouver dans une certaine situation; mais, pour qu'il soit efficace, il faut qu'on l'approprie aux temps, aux lieux, aux personnes; on peut y trouver de quoi se consoler, mais encore faut-il savoir l'y trouver.

En général, ce qui est *consolateur* console, fait l'action de consoler, agit pour consoler: l'imagination est une faculté *consolatrice* (J. J.); ce qui est *consolant* offre seulement matière à consolation: idée *consolante*. — Même différence entre *bienfaiteur* et *bienfaisant*: l'un annonce un agent, l'auteur de certains bienfaits, et l'autre une qualité d'où peuvent sortir des bienfaits. « Montrez-moi le soleil comme un astre *bienfaisant*, ouvrage d'un Dieu *bienfaiteur*. » Lah. Divinité, providence *bienfaitrice* (Id.).

CONTRADICTEUR, CONTREDISANT. Les *contradicteurs* et les *contredisants* sont ceux qui contredisent.

Mais les *contradicteurs* contredisent actuellement, dans un cas particulier: cette proposition a trouvé des *contradicteurs*; et les *contredisants* sont ceux qui d'ordinaire contredisent, ou bien qui pourront ou pourraient contredire. « Comme les *contredisants* prennent pour vrai le contraire de ce qu'on leur dit, les complaisants semblent prendre pour vrai tout ce qu'on leur dit. » P. R. « Cette preuve est incontestable, et il la faut défendre contre tous les *contredisants*. » Boss.

MOTEUR, MOUVANT.

Une force *motrice* est celle qu'on considère par rapport à un mouvement particulier, qu'elle produit effectivement. « La machine dont les forces *motrices* se trouvent à tout moment sans action, se lasse d'elle-même. » Montesq. Une force *mouvante* a naturellement et toujours la propriété générale de produire le mouvement; mais elle n'est point spécialisée, appliquée actuellement à produire tel effet dans telles circonstances. L'eau d'ordinaire demeure stagnante et immobile; cependant Fénelon a raison de l'appeler l'une des plus grandes forces *mouvantes* que l'homme sache employer. Les théologiens attribuent à Dieu une puissance *motrice* universelle, et non une puissance *mouvante*.

Moteur suppose un mouvement actuel: « La force *motrice* est dans toute la substance du corps en mouvement. » Volt. *Mouvant* ne suppose qu'un mouvement idéal ou possible: « La force *mouvante* n'appartient point à la matière. » Marm. « Vous ne trouverez jamais dans l'idée d'un corps qu'il ait la force *mouvante* sur un autre corps indépendant de lui. » Fén.

DOMINATEUR, DOMINANT.

Ces deux mots diffèrent absolument comme *prédomination* et *prédominance*: l'un se rapporte à l'action, et l'autre à l'état. *Dominateur* exprime une qualité développée par le sujet et considérée par rapport aux faits qui en émanent; *dominant* désigne plutôt une qualité soufferte par le sujet et considérée en lui: pouvoir *dominateur*, force *dominatrice*; passion *dominante*, humeur *dominante*.

FABRICATEUR, FABRICANT.

Fabricant est une expression générale et vague qui désigne l'état sans application présente: on distingue parmi les industriels des *fabricants* et des artistes. *Fabricateur* montre le *fabricant* qui exerce actuellement sa profession. Aussi dit-on bien un *fabricant* tout court et sans plus de détermination, au lieu qu'on ne se sert de *fabricateur* que quand il s'agit de la fabrication d'une chose particulière qu'on indique ou qui est facile à sous-entendre. Lafontaine dit du cheval de bois:

Stratagème inouï, qui des *fabricateurs*
Paya la constance et la peine....

« L'ardeur d'acquérir des actions (de Law) donnait à peine aux *fabricateurs* le temps de les multiplier. » Marm.

Il est bon de remarquer ici, en confirmation de la règle posée en commençant, que les adjectifs terminés en *eur*, à la différence des autres, soit en continuant à en être synonymes, soit en passant à une autre signification, désignent des qualités moralement imputables par la seule raison qu'ils supposent de la part de l'agent déploiement d'activité, intention de parvenir à un but et moyens employés pour l'atteindre. Il y a mérite ou démérite à être, non pas *conciliant* ou *séduisant*, c'est l'affaire de la nature, mais *conciliateur* ou *séducteur*. C'est afin de rendre cette idée étrangère aux mots en *ant*, que Pascal a mis et dû mettre *trafiqueur*, au lieu de *trafiquant* dans la phrase suivante: « Giézi et Simon le magicien, ces deux premiers *trafiqueurs* des choses saintes sont exécrables partout. » De même, le mot *fabricateur* s'emploie seul pour signifier un défaut moral: *fabricateur* de faux actes, *fabricateur* de nouvelles, etc. On peut même dire d'une manière plus générale que *fabricateur* est relatif au sujet, qu'il en marque toutes les qualités bonnes ou mauvaises, morales ou intellectuelles. « Tel qui sera toute sa vie un mauvais versificateur, serait peut-être devenu un grand *fabricateur* d'étoffes. » J. J. « Il y a là immensité et unité de dessein qui démontrent un *fabricateur* intelligent, immense, unique, incompréhensible. » Volt.

Enfin, *fabricateur* étant la traduction exacte et comme le calque du mot latin *fabricator*, est plus noble que son synonyme et par conséquent préférable pour le figuré. « Le *fabricateur* souverain. » LAF. « Le Démiourgos représentait le maître et le *fabricateur* du monde. » VOLT. « Un orgueilleux *fabricateur* de systèmes. » D'AL.

ARGUMENTATEUR, ARGUMENTANT.

Le terme d'*argumentateur* est une qualification particulière et active, qui montre le sujet comme atteint de la manie d'argumenter; celui d'*argumentant* est une qualification commune et passive, qui n'exprime, de la part du sujet, aucune action louable ou répréhensible. « L'Église grecque, à peine établie, était déchirée par les disputes de ses prêtres, devenus presque tous sophistes.... Le sujet était digne des *argumentants*. » VOLT. « L'abbé de Saint-Pierre allait souvent disputer à des thèses au collége de Caen, sa patrie, où il avait acquis la réputation d'un subtil et redoutable *argumentateur*. » D'AL.

On est *argumentateur* en vertu d'une activité propre qui fait qu'on se plaît, qu'on cherche à argumenter dans différentes circonstances particulières et qu'on s'y distingue de telle ou telle façon; on est nommé, constitué, *argumentant* par le choix d'un président ou par le sort. On n'est *argumentateur* qu'autant et que pour le temps qu'on manifeste sa démangeaison d'argumenter; on est et on demeure *argumentant*, même alors qu'on n'argumente pas encore ou qu'on n'argumente plus.

On distinguerait de même *raisonneur* et *raisonnant*. « De sa nature la pure foi n'est point *raisonnante*. » BOSS. Et de même aussi *disputeur* et *disputant*. « De très-grandes contestations cesseraient en un moment, si l'un ou l'autre des *disputants* avait soin de marquer nettement ce qu'il entend par les termes qui sont le sujet de la dispute. » P. R.

AUDITEURS, ÉCOUTANTS; SPECTATEURS, REGARDANTS.

Les *auditeurs* et les *spectateurs* sont des personnes qui se rendent exprès en un certain lieu, à une certaine heure, pour y entendre ou pour y voir certaines choses. Les *écoutants* et les *regardants* se disent des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux qu'elles ne venaient pas chercher, s'arrêtent pour l'entendre ou pour le voir pendant un temps indéfini, indéterminé. Il y a donc plus d'activité dans les premières, et plus de passivité dans les dernières. Les *écoutants* et les *regardants* sont les gens oisifs, les badauds, les flâneurs, qui se trouvent ou se promènent en un lieu sans but et sans dessein.

Dans une foire, un charlatan attire des *écoutants* et des *regardants;* il en fait des *auditeurs* et des *spectateurs* s'il parvient à les persuader d'entrer sous sa tente pour y entendre ou pour y voir des représentations de sa façon. Il faut parler bas, de peur des *écoutants*, c'est-à-dire de peur qu'il ne se trouve là par hasard quelqu'un qui entende vos paroles.

N'avons-nous point ici quelque *écoutant?* MOL.

Dans la fable des *Devineresses*, Lafontaine dit qu'il a vu certain personnage gagner gros, uniquement parce qu'il était affublé comme tel charlatan, antérieurement connu et qui traînait après soi force *écoutants*.

Il ne faut jamais dire aux gens :
Écoutez un bon mot, oyez une merveille,
Savez-vous si les *écoutants*
En feront une estime à la vôtre pareille? LAF.

La tortue, portée en l'air par deux canards, tombe et crève aux yeux des *regardants*, c'est-à-dire de ceux qui l'avaient aperçue par hasard. « La petite guerre littéraire (avec Fréron) n'est pas prête à finir; tant qu'il y aura des *regardants*, il y aura des combattants. » VOLT.[1].

TERMINAISONS *EUR* ET *IF*.

Législateur, législatif. Oppresseur, oppressif. Locomoteur, locomotif. Louangeur, laudatif. Indicateur, indicatif. Approbateur, approbatif. Consolateur, consolatif. Imitateur, imitatif. Olfacteur, olfactif, etc. Penseur, pensif (pensant). Contemplateur, contemplatif. Destructeur, destructif. Générateur, génératif. Producteur, productif. Préservateur, préservatif. Persécuteur, persécutif (persécutant).

Eur marque action, déploiement d'une activité propre au sujet et dans des circonstances déterminées. *If* signifie qui a la faculté de, qui peut; cette désinence a rapport à quelque chose de facultatif, à une puissance secondaire, dont se servent, comme d'instrument, les agents véritables. Armes *offensives* et *défensives*, c'est-à-dire qui sont propres à l'attaque ou à la défense, dont on peut se servir pour cela. La plupart des termes de grammaire se terminent en *if*, *substantif*, *interrogatif*, *conjonctif*, etc., c'est-à-dire dont on se sert pour exprimer les substances, l'interrogation, etc. Lorsqu'il s'agit de l'homme ou des choses qui le concernent, *eur* indique spécialité d'action, intentionnalité, effort, développement d'activité propre, c'est-à-dire volontaire, et *if* marque simplement la propriété de faire, naturelle et non volontaire, non appliquée par choix à tel ou tel objet. De sorte que, entre les adjectifs en *eur* et ceux en *if*, il y a la différence de l'acte à la puissance, du faire au pouvoir, ou bien du faire volontaire, d'initiative, précis, spécial, avec efforts et dessein particuliers, au faire involontaire, indéterminé et non par soi-même.

Ainsi *législateur* qualifie un prince qui dans le fait porte ou a porté des lois; *législatif* qualifie le pouvoir ou l'assemblée qui a droit, mission,

1. C'est bien là la seule différence qu'il y ait entre *spectateur* et *regardant*. Mais *auditeur* et *écoutant* diffèrent quelquefois autrement à raison de la diversité de leur étymologie. *Auditeur* signifie proprement celui qui entend, *qui audit*, et *écoutant* celui qui *écoute*, c'est-à-dire qui s'efforce d'entendre, un *auditeur* attentif. « Je n'eus jamais ni présence d'esprit, ni facilité de parler; ce qui augmente encore en moi cet embarras est l'attention des *écoutants*. » J. J. « Cela est joué avec ce sentiment, cette douceur, cette fureur qui passent des mouvements des actrices dans l'âme des *écoutants*. » VOLT.

charge, de porter des lois. On dit un parti *oppresseur*, et une puissance *oppressive* (MARM.). *Locomoteur* se dit de ce qui opère la locomotion, muscles *locomoteurs;* et *locomotif*, de ce qui a la puissance d'opérer la locomotion, faculté *locomotive*. Un discours *louangeur* loue effectivement; un discours *laudatif* est propre à louer dans toutes les circonstances : aussi, y a-t-il un genre *laudatif*, et non un genre *louangeur*. *Indicateur* emporte l'idée d'une *indication* volontaire, le doigt *indicateur; indicatif*, celle d'un *indice* naturel, les signes *indicatifs* d'une maladie. Un geste *approbateur* approuve, et est fait à dessein dans une circonstance particulière, afin d'approuver; un geste *approbatif* a la propriété de signifier l'approbation dans toutes les circonstances, qu'il la signifie ou non dans un cas particulier et pour telle ou telle personne; il ne marque pas le fait, mais le pouvoir. Ce qui est *consolateur*, console, et on le donne dans l'intention formelle de consoler; ce qui est *consolatif* a la propriété de consoler. On distinguera semblablement *imitateur* et *imitatif*, *olfacteur* et *olfactif*, etc. Mais certains exemples méritent un examen plus particulier.

PENSEUR, PENSIF. Ces deux mots sont également propres à exprimer l'état d'un homme dont l'esprit est occupé de quelque objet.

Mais le *penseur* pense avec conscience, avec volonté et une intention bien formelle, celle d'arriver à la connaissance de ce qui l'occupe; il agit, il fait effort pour arriver à cette connaissance qu'il poursuit. « L'antithèse est une figure de pensée, et ce sont les écrivains *penseurs* qui en ont fait l'usage le plus heureux. » LAH. L'homme *pensif* ne recherche rien, ne poursuit pas de but; il est soumis à la nécessité, à des circonstances impérieuses, il est passif, tandis que le *penseur* est actif, réfléchi.

Je vous vois tout *pensif*, seigneur, de ses dédains. MOL.

« Je le laissai fort *pensif* et fort repentant d'une si lourde faute. » S. S.

D'ailleurs, *pensif* ne marque pas toujours déploiement actuel de pensée, mais apparence qu'on pense, qu'on a la propriété de penser : avoir l'air *pensif*, ce n'est pas nécessairement penser.

Une différence qui dérive de ce qui précède, c'est que *pensif* entraîne l'idée d'accident, d'éventualité, au lieu qu'un *penseur* est un homme qui a l'habitude de penser. Cela doit être, puisqu'on n'est *pensif* qu'au gré des circonstances, dont on ne peut pas disposer, qui sont variables et incertaines. *Penseur* est proprement un substantif et signifie que la pensée est comme la substance, l'essence, le fond, l'état constant d'une personne. « Louis Racine était l'héritier non *penseur* d'un père qui avait cent fois plus de goût que de philosophie. » VOLT. « J. J. Rousseau était bien plus naturellement sensible que *penseur*, et avait une très-vive imagination, beaucoup plus qu'une tête philosophique. » LAH. *Pensif*, au contraire, est un adjectif et attribue la pensée comme un accident, comme quelque chose de survenu dans le sujet.

Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes. RAC.

« A peine eûmes-nous avancé quelques pas, que Socrate devint tout *pensif*. » ID. « Ils s'en allaient émus et *pensifs*. » MARM. « Je marchais dans les ténèbres, seul, triste, *pensif*, quand tout à coup un flambeau fut découvert. » MONTESQ.[1].

CONTEMPLATEUR, CONTEMPLATIF.

Ils diffèrent absolument de même que les deux mots précédents. *Contemplateur*, qui se livre à la contemplation; *contemplatif*, qui s'y abandonne, qui s'y laisse aller. Un *contemplateur* gouverne ses pensées; un esprit *contemplatif* se berce dans ses rêves. Un saint personnage est *contemplateur*, quand il fait des réflexions suivies sur des sujets de dévotion; il est *contemplatif*, quand il s'abandonne à des inspirations mystiques. Vous donnerez le nom de *contemplateur* à celui qui contemple volontairement, avec ordre et conscience, les attributs et les œuvres de Dieu, et celui de *contemplatif* à l'esprit qui s'abîme dans des méditations profondes, mais creuses, mais irrégulières.

La contemplation du *contemplateur* a toujours un objet fixe et bien déterminé, mais non pas celle de l'esprit *contemplatif;* et c'est pourquoi on peut mettre un régime après *contemplateur*, mais non pas après *contemplatif : contemplateur* des merveilles de la nature. « Philosophes de nos jours, de quelque rang que vous soyez, ou observateurs des astres, ou *contemplateurs* de la nature inférieure, et attachés à ce qu'on appelle physique. » BOSS. « Jean-Jacques est indolent, paresseux, comme tous les *contemplatifs*. » J. J.

C'est, du reste, avec une entière raison qu'on oppose la vie *contemplative* à la vie active. Dans l'âme *contemplative* il y a de la mollesse, un goût de *far-niente*, de mysticité, de quiétude.

DESTRUCTEUR, DESTRUCTIF.

Ce qui est *destructeur* produit ou a produit la destruction; ce qui est *destructif* est propre à la produire, pourrait bien la produire, renferme des principes de destruction. Ce que l'objet *destructeur* est effectivement, l'objet *destructif* l'est en puissance. On dit, un fléau (VOLT.), un tonnerre (ID.), un fanatisme (ID.), un fleuve (ID.), un torrent (BUFF.), un glaive (MARM.) *destructeur*, l'art *destructeur* de la guerre (ID.) : toutes ces choses détruisent. Mais on dit, un vice (COND., S. S.), un principe (ACAD.), ou un préjugé (MONTESQ.) *destructif*, une doctrine *destructive* (ACAD.), parce que ces choses et autres semblables peuvent seulement devenir des causes de destruction.

GÉNÉRATEUR, GÉNÉRATIF.

Générateur, qui engendre, qui fait l'action d'engendrer; *génératif*, qui est propre à engendrer : principe *générateur*, vertu *générative*. La perception, la conscience et la raison sont les facultés *génératrices* de nos idées, si on les

1. Quoique adjectif, *pensant* signifie bien aussi comme *penseur*, qui pense essentiellement et continuellement. Mais *penseur* représente la qualité de penser comme active, comme produisant des fruits, comme originale, comme consistant dans un travail; au lieu que *pensant* désigne une qualité passive, une qualité qu'on possède et qui sert à indiquer ce qu'est le sujet plutôt que ce qu'il fait. Un *penseur* est un philosophe; un être *pensant* est doué de pensée.

considère comme ayant produit ou comme produisant actuellement nos idées; ce sont les facultés *génératives* de nos idées, si on les considère comme ce qui nous rend capables d'avoir des idées.

Même différence entre *producteur* et *productif*: agent *producteur*, force *productive* (LAH.).

Pareillement, ce qui est *préservateur* préserve: moyen *préservateur;* ce qui est *préservatif* a la vertu ou la faculté de préserver; un remède *préservatif*, des lois *préservatives* (MARM.).

De même encore un parti ou un État *oppresseur* (MARM.) opprime; un pouvoir (ID.) ou un système (ACAD.) *oppressif*, une politique *oppressive* (MARM.), n'oppriment pas encore, mais c'est à quoi ils tendent.

C'est aussi la différence qui sépare *persécuteur* et *persécutif* (VOLT.). Quant à *persécutant*, plus voisin de *persécuteur*, puisque tous deux signifient qui persécute actuellement, il n'a pas autant de force, il exprime quelquefois une simple importunité, il ne marque pas autant d'action et d'ardeur, et il se dit bien des choses. « Aigre, inexorable, armée de reproches amers, te trouverons-nous toujours, ô vérité, *persécutante?* » BOSS. « Aucune secte chez les Grecs et chez les Romains ne fut *persécutante.* » VOLT. *Persécuteur* est tout autrement énergique. « Une secte fanatique et *persécutrice.* » VOLT. « Tous les raffinements de la haine oppressive et *persécutrice.* » MARM. « L'intolérance tyrannique et *persécutrice* qu'un zèle outré, un fanatisme aveugle ont exercée pendant longtemps. » ID.

TERMINAISON *EUX*.

Osus, a, um en latin, *oso* en italien, *eux* en français, est une terminaison qu'on peut appeler *réplétive*, parce que effectivement elle marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Elle est presque toujours à base nominale, et répond assez bien à la terminaison anglaise *ful*, *fanciful*, quinteux, *useful*, avantageux, *disgraceful*, honteux, ainsi qu'aux terminaisons allemandes, isolément, significatives, *voll*, plein, *reich*, riche, et *selig*, heureux. *Ingeniosus*, d'*ingenium*, esprit, *ingenioso*, *ingénieux*, se dit en allemand *geistvoll* et *geistreich*, ou *sinnvoll* et *sinnreich*, c'est-à-dire, plein d'esprit, et riche en esprit, ou en sens. De même, on trouverait en allemand, pour traduire *industrieux*, deux mots à peu près synonymes, *kunstvoll* et *kunstreich*, c'est-à-dire, plein d'art, et riche en art, et pour traduire *affectueux* et *verbeux*, *holdselig* et *redselig*, c'est-à-dire, heureux en affection et en paroles, c'est-à-dire qui en a beaucoup. De même, *mystérieux*, *soucieux*, *ombreux*, *gracieux*, *heureux*, etc., équivalent à *geheimnissvoll*, *kummervoll*, *schattenreich*, *liebreich* ou *leutselig*, *glükselig*, etc. La désinence *eux*, peut-on dire encore, annonce que le sujet a beaucoup ou tout plein de la qualité marquée par le radical : l'*orgueilleux* a tout plein d'orgueil; le *peureux*, tout plein de peur; le *rigoureux*, tout plein de rigueur.

TERMINAISONS *EUX* ET *ANT*.

Saigneux, *saignant*. *Coûteux*, *coûtant*. *Fumeux*, *fumant*. *Écumeux*, *écumant*. *Pleureux*, *pleurant*. *Ennuyeux*, *ennuyant*. *Outrageux*, *outrageant*. *Radieux*, *rayonnant*. *Langoureux*, *languissant*. *Amoureux*, *amant*.

Les adjectifs en *eux* sont la plupart à base nominale : tous les adjectifs en *ant* ont, au contraire, pour base un verbe, car tous sont des participes présents érigés en adjectifs. D'où il suit d'abord qu'ils doivent représenter la qualité, les uns comme inhérente au sujet, comme possédée par lui d'une manière permanente, les autres comme développée par le sujet, comme se montrant temporairement en lui; d'où il suit que les uns doivent qualifier en raison de la nature, et les autres en raison d'une action, les uns indiquant ce qu'est le sujet, et les autres ce qu'il fait.

Ce qui est *saigneux* a du sang, est taché ou couvert de sang, c'est son état; ce qui est *saignant* saigne, fait l'action de saigner : du nez *saigneux* ne tombent pas des gouttes de sang comme du nez *saignant*.

Ce qui est *coûteux* coûtera, si on s'y livre, c'est son caractère permanent : tels sont les voyages et le goût des tableaux; *coûtant* n'entre que dans la locution, prix *coûtant*, où il signifie ce que dans le fait a coûté une certaine chose : je vous le cède au prix *coûtant*.

Le vin *fumeux* a toujours et par sa nature la qualité qu'exprime l'adjectif; des tisons *fumants*, des cendres ou des viandes *fumantes*, fument ou jettent de la fumée un instant. Il en est de même au figuré. On dit d'un homme, pour le caractériser en général, que c'est un cerveau *fumeux* (BEAUM.), un étourdi; et Marmontel dit d'Helvétius : « Il nous arrivait (à nos réunions) la tête encore *fumante* de son travail de la matinée. »

Ce qui est *écumeux* écume toujours et par nature : les ruisseaux bondissants et *écumeux* (FÉN.); un fleuve impétueux qui roule avec précipitation ses flots *écumeux* (ID.). Ce qui est *écumant* écume dans une certaine circonstance, il lui arrive accidentellement d'écumer. « L'onde était *écumante* sous les coups des rames innombrables. » FÉN. « Les roues du char de Bocchoris, dans cette bataille, étaient teintes d'un sang noir, épais et *écumant.* » ID. Avaler une jatte de lait *écumant* (MARM.).

Une seconde différence tient à la valeur propre de la désinence *eux*, et consiste en ce que les adjectifs qu'elle termine désignent la qualité comme possédée à un haut degré, en abondance ou même avec excès. *Eux* va jusqu'à marquer l'affectation. On est *pleurant :*

> Madame votre fille est *pleurante* en un coin. LAF.

On fait le *pleureux*, comme on fait le *piteux*, comme on fait le *langoureux :*

> Quelles nations, quelles villes,
> N'iras-tu faisant le *pleureux*,
> Et parlant d'un ton doucereux,
> Prier de t'être secourable?
> (La Sibylle à Énée.) SCARR.

« L'obstination de fermer ma porte aux quidams cajoleurs et *pleureux*. » J. J.

ENNUYEUX, ENNUYANT. Qui ennuie.

L'un énonce une qualité de nature, l'autre une qualité de fait; le premier qualifie le sujet en raison de ce qu'il est, et le second en raison de ce qu'il fait ou dit.

Condillac en juge ainsi dans le passage suivant: « Il me semble qu'on dit *ennuyant* en parlant d'une chose ou d'une personne au moment qu'elle ennuie, et qu'on dit *ennuyeux* quand on parle du caractère qui la rend propre à donner de l'ennui. Il est *ennuyant* signifie, il ennuie actuellement; il est *ennuyeux* signifie, il est fait pour donner de l'ennui. »

Ce qui prouve bien, d'ailleurs, que *ennuyeux* exprime une qualité inhérente au sujet, c'est qu'on le fait quelquefois substantif; ce qui n'a jamais lieu pour *ennuyant*.

Ajoutez que *ennuyeux* marque plus d'ennui, ou un ennui plus profond, plus fort, qu'*ennuyant*. « Fatigué de l'excessive longueur d'une marche pompeuse, Vespasien dit qu'il était bien puni, par cette *ennuyante* cérémonie, de la faiblesse qu'il avait eue de désirer à son âge l'honneur du triomphe. » Roll. « Soyez sûr qu'il n'y a rien de plus *ennuyeux*, de plus fastidieux que tous les écrits et tous leurs auteurs. » Dudeff.

OUTRAGEUX, OUTRAGEANT. Qui outrage.

Ces deux termes qualifient en faisant connaître, l'un ce qu'est le sujet, l'autre ce qu'il fait. Roubaud les a parfaitement distingués en leur appliquant la règle de distinction ci-dessus établie.

« *Outrageux*, dit-il, formé du substantif *outrage*, espèce particulière d'offense, désigne la nature de la chose, sa propriété ou son caractère, l'effet qu'elle doit par elle-même produire; elle est faite pour outrager, c'est le propre de la chose d'offenser cruellement. *Outrageant*, participe présent du verbe *outrager*, converti en adjectif verbal, exprime l'action d'outrager, le fait, l'effet de cette action; elle outrage, on en est outragé, offensé cruellement. Ainsi, un discours, un procédé *outrageant* fait un outrage : le discours, le procédé *outrageux* fait outrage. »

Outrageux qualifie en soi, quant à la nature ou à l'idée, et s'emploie bien dans le dogmatique. « Il est de la bonté du prince de réprimer les médisances et les railleries *outrageuses*. » Boss. « Ne nous laissons jamais emporter à des dérisions *outrageuses*. » Id. « On appelle zèle ce qu'il y a dans la médisance de plus *outrageux* et de plus calomnieux. » Bourd. « Est-il un crime plus *outrageux* au Saint-Esprit que le scandale? » Id. « Il faut savoir douter, et ne jamais s'exprimer avec une insolence *outrageuse*. » Volt. — *Outrageant* qualifie un fait ou en raison d'un fait, et est surtout d'usage dans les récits, dans l'historique. « Souvenez-vous des *outrageantes* paroles dont a usé M. Jurieu, en m'appelant déclamateur et calomniateur. » Boss. « Il fallait que la main (de Wiclef et de Calvin) traçât sur le papier tout ce que le cœur avait conçu de plus *outrageant* et de plus insultant (contre l'Eucharistie). » Bourd. « L'*outrageante* lettre qu'il m'a écrite, que je vous ai renvoyée. » Volt.

Qui peut m'avoir écrit ce libelle *outrageant?* Dest.

« Pourquoi me tenez-vous cet *outrageant* discours? » Les.

Du reste, *outrageux*, plein d'outrage, dit plus qu'*outrageant*, qui outrage; aussi le premier est-il seul applicable aux personnes : infâmes et *outrageux* chevaliers (Les.); un ennemi insolent et *outrageux* (Boss.). *Outrageant* ne convient qu'aux choses, parce qu'il est plus faible, et que les choses n'ont pas la plénitude de l'outrage, ne peuvent être la source de l'outrage, mais peuvent seulement l'avoir par communication.

RADIEUX, RAYONNANT. Qui jette des rayons.

Radieux marque plus d'éclat : le corps *radieux* est tout *rayonnant* de lumière. L'effusion abondante de la lumière rend le corps *radieux;* et l'émission de plusieurs traits de lumière le rend *rayonnant*. Le soleil est *radieux* à son midi; à son coucher il est encore *rayonnant*.

En second lieu, le mot *radieux* marque la propriété, la qualité de la chose, et le mot *rayonnant*, le fait présent. Un corps lumineux par lui-même est plus ou moins *radieux;* et quand il répand sa lumière, il est plus ou moins *rayonnant*. *Radieux* exprime l'état ou la nature, quelque chose de constant. « Boufflers, au comble des honneurs, de la gloire, de la confiance, n'avait qu'à demeurer en repos, à jouir d'un état si *radieux*. » S. S. Dans le *Lutrin*, Sidrac raconte qu'autrefois il y avait dans le chœur un vaste lutrin qui cachait le chantre,

Tandis qu'à l'autre banc le prélat *radieux*,
Découvert au grand jour, attirait tous les yeux.

« La tête et le cou du paon se dessinent avec grâce sur ce fond *radieux* (formé par sa queue qu'il relève). » Buff. — *Rayonnant* désigne un fait, un accident, quelque chose qui arrive. « Tel fut le discours de Julie à son lit de mort; ses yeux brillaient d'un feu surnaturel, elle paraissait *rayonnante*. » J. J. « Il délivra l'âme du purgatoire : l'âme lui apparut *rayonnante* et en habit blanc. » Volt.

Au figuré, on dit un visage, un air *radieux* ou *rayonnant*, pour signifier qu'on voit éclater sur le visage, ou dans l'air, la joie, la satisfaction. Mais l'un indique une satisfaction plus solide, plus pleine et plus constante, comme celle qui résulte de la santé; l'autre, une satisfaction plus vive et plus passagère, comme celle qui provient d'un accès de joie ou d'exaltation.

Enfin *radieux* est un terme absolu qui s'emploie seul et se comprend de lui-même; au lieu que *rayonnant* est relatif et ordinairement suivi d'autres mots qui le déterminent : *rayonnant* de lumière, *rayonnant* de gloire, de joie, de grâces et de beauté (Fén.), une femme *rayonnante* de diamants (Marm.).

LANGOUREUX, LANGUISSANT. Qui est dans un état d'abattement et de faiblesse.

Le *langoureux* est tout plein de langueur; le *languissant* languit. On dira d'un convalescent qu'il est encore un peu *languissant*, et d'un au-

tre, qu'il est encore tout *langoureux*. Vous appellerez *langoureux* celui qui paraît toujours *languissant*.

Mais comme *langoureux* est peu usité au propre, c'est au figuré surtout que les deux mots ont besoin d'être distingués.

Or, dans cette acception, *langoureux*, en vertu de la terminaison de son radical, *langueur*, signifie presque toujours qui outre ou affecte la langueur; d'autant plus que de l'idée de plénitude à celle d'excès et d'affectation le passage est tout naturel. On a l'air *languissant*, et on prend l'air *langoureux*; un malheureux qui souffre vous demande assistance d'un ton *languissant*; un mendiant rusé vous demande l'aumône d'un ton *langoureux*. Un écrivain et des vers *languissants* sont froids, manquent de vigueur : « M. Huet trouve Fénelon trop *languissant*. » VOLT. Un écrivain et des vers *langoureux* sont fades et pleins d'une tendresse feinte ou exagérée. La paresse est *languissante* (LAROCH.); Fénelon reproche à Racine ses héros *langoureux*.

Même différence entre *langoureusement* et *languissamment*.

AMOUREUX, AMANT. Celui qui aime une femme.

L'*amoureux* est plein d'amour; l'*amant* fai l'action d'aimer, aime ouvertement, au su de tout le monde. Ce qu'on considère dans l'un, c'est la plénitude du sentiment, la réalité de la passion; et, dans l'autre, c'est le fait notoire, patent, de s'attacher par choix à telle personne. *Amoureux* désigne une qualité du tempérament, un penchant dont le terme *amant* ne réveille point l'idée. On ne peut empêcher un homme d'être *amoureux*; il ne prend guère le titre d'*amant* qu'on ne le lui permette.

Amoureux rappelle davantage le substantif *amour*, et représente avec plénitude cette qualité comme inhérente au sujet; *amant* se rapproche plus du verbe *aimer*, et marque simplement le fait de prendre telle femme, qui y consent, pour objet de son amour et de ses assiduités, ou de ses assiduités seulement.

Dans beaucoup de tragédies on voit une héroïne aimée tout à la fois par deux personnages: l'un qui aspire ouvertement à sa main, et dont elle connaît et accepte la tendresse, c'est son *amant*; l'autre qui soupire en secret, et dont elle rejette les sentiments aussitôt qu'elle en est instruite; ce dernier est l'*amoureux*. Ainsi dans le *Cid* Rodrigue est l'*amant* de Chimène, et don Sanche en est *amoureux*; c'est même ce qui est formellement indiqué dans la liste des personnages. De même, dans *Horace*, Curiace et Valère par rapport à Camille; dans *Cinna*, Cinna et Maxime par rapport à Émilie; dans la *Bérénice* de Racine, Titus et Antiochus par rapport à Bérénice; dans *Britannicus*, Britannicus et Néron par rapport à Junie; dans les *Frères ennemis*, Hémon et Créon par rapport à Antigone; etc.

On est plus ou moins *amoureux*, parce que ce mot exprime une qualité; on n'est pas plus ou moins *amant*, comme on n'est pas plus ou moins *époux*, parce que ces deux derniers mots signifient des titres.

TERMINAISONS *EUX* ET *IF*.

Oiseux, oisif. Impérieux, impératif.

Eux marque la possession pleine, abondante, permanente, habituelle, d'une qualité, et *if* la simple possession d'une propriété active ou passive. Il suit de là que les uns qualifient en caractérisant, et les autres sans caractériser; c'est-à-dire que les uns expriment une manière d'être constante, et les autres un état actuel, passager. De son côté, *if* rappelle toujours de quelque façon l'idée d'activité et de puissance, soit qu'il ait plus de rapport que son synonyme avec un verbe correspondant, soit que, comme lui, il ait un nom pour base.

OISEUX, OISIF. Termes qui annoncent également l'inaction des êtres actifs, et l'inutilité des choses.

En parlant des êtres actifs ou qu'on regarde comme tels, *oisif* s'emploie proprement pour exprimer que, au lieu d'agir, ils ne font rien, ils sont actuellement sans occupation ou dans l'inaction. Quand on leur applique la qualification d'*oiseux*, ce qui est plus rare, on les représente comme ayant l'habitude, le goût de l'oisiveté, comme croupissant dans l'inaction. De sorte que avec du loisir on est *oisif*, et avec de l'oisiveté *oiseux*. *Oisif* rappelle par opposition, de même que *passif*, une puissance d'agir dont on ne fait pas usage; *oiseux*, étranger à cette idée, désigne, en vertu de sa terminaison, l'habitude, le goût, la qualité ou l'état permanent, l'inertie.

En parlant des choses, *oiseux* à son tour est le mot propre; il se dit de toutes les choses pleinement inutiles, qui ne sont bonnes à rien; et *oisif*, toujours pourvu de l'idée de puissance, se dit seulement de celles qui ont un principe d'activité, qui sont propres à quelque chose, qui ont la puissance de servir à quelque chose, et qu'on néglige pourtant d'employer. Goûts, ornements *oiseux*; disputes, questions, occupations, considérations, paroles, épithètes *oiseuses*. La valeur est *oisive* pendant la paix; il y a bien des talents *oisifs*; l'argent est *oisif* dans un coffre. Lafontaine dit au sujet des richesses:

Quand ces biens sont *oisifs*, je tiens qu'ils sont frivoles.

La vie *oiseuse* est stérile, ne produit rien de bon; la vie *oisive* se passe à ne rien faire au lieu de se passer à agir; l'inutilité fait l'une et l'inaction l'autre.

IMPÉRIEUX, IMPÉRATIF. Ils se disent du ton et de l'air d'un homme qui commande. *Impérieux*, d'*imperium*, empire, plein d'empire; *impératif*, du verbe *imperare*, *imperatum*, commander, qui a la force ou la puissance de commander.

Donc, d'une part, *impérieux* marquera un empire plus plein, plus absolu, plus habituel, plus despotique; et, de l'autre, *impératif* exprimera simplement la signification, la valeur, la force des gestes et du ton. Un maître, un supérieur, ont d'ordinaire l'air et le ton *impérieux*. Les domestiques et les enfants doivent savoir comprendre l'air *impératif* des maîtres et des parents. « L'éléphant distingue le ton *impératif*, celui de la colère et de la satisfaction. » BUFF.

Le ton *impérieux* est d'un homme qui commande en maître; le ton *impératif* signifie le commandement.

TERMINAISONS *EUX* ET *EUR*.

***Vétilleux*, *vétilleur*. *Amoureux*, *amateur* (*amant*).**

Eux se joint à une base nominale pour former un adjectif qui signifie, plein d'une certaine qualité. *Eur* ne se construit qu'avec des bases verbales et sert à marquer celui qui fait l'action, qui a pour habitude, pour profession, de la faire. Les adjectifs en *eux* qualifient intrinsèquement, présentent la qualité comme inhérente au sujet, outre qu'ils la supposent forte, abondante, habituelle. Les adjectifs en *eur* qualifient extrinsèquement ou présentent la qualité comme développée par le sujet.

VÉTILLEUX, VÉTILLEUR. Qui s'amuse ou s'arrête à des vétilles, à des misères, à de petites difficultés.

Vétilleux, en vertu de sa terminaison complétive, dit plus que *vétilleur*, en ce sens qu'il annonce de plus petites difficultés, des choses plus insignifiantes, des chicaneries plus misérables.

Ensuite, le *vétilleux* est plein de vétilles, c'est la qualité qui lui est propre; le *vétilleur* vétille, fait l'action de vétiller. Le premier mot qualifie le sujet par rapport à ce qu'il est; le second le qualifie par rapport à ce qu'il fait, on le voit à l'œuvre. Là, c'est un défaut inhérent au sujet et qu'on se borne à considérer en lui; ici, c'est une habitude ou une manie qui le porte à agir de telle façon.

AMOUREUX, AMATEUR. Qui est passionné, qui a beaucoup d'attachement pour quelque chose, la gloire, la peinture, etc.

Amoureux, plein d'amour, est relatif à la réalité du sentiment, à sa plénitude; l'*amoureux* n'est rien moins qu'indifférent. « Voyez-vous de quelle sorte saint Bernard fuit le monde, devenu extraordinairement *amoureux* du secret et de la solitude? » Boss. « Hommes follement *amoureux* de la valeur et de la gloire. » MASS. « Gentil Bernard était *amoureux* par-dessus tout du plaisir et de la table. » LAH. — *Amateur*, d'*amare*, *amatum*, aimer, celui qui aime, signifie, celui qui fait profession d'aimer, qui se donne et est connu pour aimer; l'idée qui domine dans ce mot est celle du choix déclaré, prononcé, d'une chose comme objet de notre admiration et de nos poursuites. Après la mort de Richelieu, Séguier, magistrat éclairé et *amateur* des lettres (FÉN., LAF.), prit la protection de l'Académie française (FÉN.). « L'empereur Kang-hi était un prince *amateur* de tous les arts de l'Europe. » VOLT. « Les dieux sont *amateurs* de la paix. » FÉN.

L'*amoureux* aime, et beaucoup; l'*amateur* aime, et ne s'en cache pas.

La qualité peut être poussée jusqu'à l'excès chez l'*amoureux* et chez l'*amateur*; chez l'*amoureux*, s'il s'éprend trop fortement pour des choses qui n'en valent pas la peine; chez l'*amateur*, si le goût qu'il professe l'engage à des démarches ou à des dépenses extravagantes[1]. *Amateur* a si peu de rapport à la force et à l'inhérence du sentiment et il en a tant à la profession qu'on en fait, que parfois il se prend en mauvaise part pour désigner celui qui, par mode ou par bon ton, prend des airs de connaisseur à l'égard d'une chose et en affecte le goût.

TERMINAISON *ABLE*.

***Vrai*, *véritable*.**

Able, latin *abilis*, est une terminaison qui correspond exactement à la terminaison *if* dont elle exprime le contraire. Toutes deux sont à base verbale et signifient une disposition, une aptitude; mais *if* désigne la puissance, la faculté de faire, *able* la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir; et, comme à l'une convient la dénomination de *facultative active*, l'autre peut s'appeler *facultative passive*. Il n'est personne qui ne comprenne par comparaison, dans les exemples suivants, la valeur de l'une et de l'autre désinence : *pénétratif*, *pénétrable; imaginatif*, *imaginable; justificatif*, *justifiable; explicatif*, *explicable; communicatif*, *communicable*.

VRAI, VÉRITABLE. Qui n'est pas faux, qui est conforme à la vérité.

Ces deux mots ont évidemment le même radical, *verus*, vrai, d'où *veritas*, qui a servi à former *véritable*. Contrairement à l'analogie, *véritable* est à base nominale, ce qui n'empêche pas sa terminaison de conserver son sens général.

La différence des deux mots se tire de cette double considération, que le premier n'a pas de terminaison significative, le second en ayant une, et que *véritable* veut dire proprement, non pas *vrai*, mais qui a de la disposition, de l'aptitude à être *vrai*. Elle peut s'énoncer sous cette forme générale : *vrai* est absolu et objectif; *véritable*, relatif et subjectif; l'un se considère en soi, *in ordine ad se*, l'autre relativement à nous, *in ordine ad nos;* l'un regarde la chose en elle-même, dans sa nature, l'autre l'allégation ou l'affirmation et l'effet produit sur nous. Ce qui est *vrai* est tel qu'on le dit; ce qui est *véritable* est dit tel qu'il est et ne trompe point.

Girard, Roubaud et Condillac ont aperçu et signalé de la même manière le caractère spécial de *vrai*, mais diversement la relativité de *véritable*. Girard et Roubaud ont vu que *véritable* se rapporte à la vérité de l'affirmation ou du récit, ce que Girard fait bien comprendre par l'exemple suivant : « Quelques historiens soutiennent qu'il n'est pas *vrai* qu'il y ait eu une papesse Jeanne, et que l'histoire qu'on en a faite n'est pas *véritable*. »

Mais, de son côté, Condillac a reconnu que les

1. *Amant*, dans une acception figurée, ressemble fort à *amateur;* car tous deux signifient partisan déclaré, et non pas, comme *amoureux*, homme épris de telle chose. La différence consiste en ce que le sentiment de l'*amant* est toujours calme et modéré, et ne va jamais jusqu'à la passion, jusqu'à l'engouement. « M. de Belloy était un homme de paix, *amant* de la vertu. » BUF.

choses *véritables* sont, non-seulement celles qui sont dites, rapportées, alléguées par l'homme, mais encore toutes celles qu'on regarde comme conformes à ce que les hommes en pensent, comme ne les trompant point. Et cette idée plus générale et plus large de la relativité de *véritable*, il l'a transportée avec raison du sens primitif des deux mots à leur sens dérivé. Voici en propres termes comment il s'en explique :

« Cette histoire n'est pas *véritable*, c'est un *vrai* roman. Cet exemple suffirait pour faire sentir que *vrai* ne se dit que du fond de la chose, et que *véritable* se dit de la chose considérée sous quelque rapport. Il me paraît même que ces mots conservent toujours cette différence. Par une *vraie* histoire, un *vrai* amour, une *vraie* amitié, on entend seulement que ces choses sont ce qu'elles doivent être : par une *véritable* histoire, un *véritable* amour, une *véritable* amitié, on entend que ces choses ne trompent point. C'est un *véritable* gentilhomme, c'est un *vrai* gentilhomme, ne signifient pas absolument la même chose. Le premier se dit de celui qui joint la noblesse des sentiments à la noblesse de la naissance, c'est-à-dire qui réunit en lui tout ce qu'on est en droit d'exiger d'un gentilhomme. *Vrai* se rapporte à la chose considérée en elle-même et comme ayant tout ce qui est nécessaire à son essence, tout ce qui est nécessaire pour qu'elle soit parfaitement ce qu'elle doit être : *vrai* Dieu, *vrai* bien, *vrai* repos, *vrai* or, *vrai* rubis, *vrai* portrait, etc. En pareil cas, *véritable* ne serait pas bien. Celui-ci fait envisager la chose sous deux points de vue, c'est-à-dire en elle-même et par rapport à nous. Je dirai qu'un homme est *vrai*, lorsque je le considère en lui-même sans aucun rapport particulier, et cela signifie qu'il est incapable de déguisement, qu'il aime la vérité pour la vérité; je dirai qu'il est *véritable*, lorsque je le considère dans ses propos, dans ses actions, et cela signifie qu'il ne veut pas tromper. Celui qui est *vrai* est nécessairement toujours *véritable*; mais rien n'empêche que celui qui n'est pas *vrai* ne soit quelquefois *véritable*. »

Ainsi, en résumé, *vrai* qualifie les choses en elles-mêmes, d'une manière absolue, et signifie qu'elles sont ce qu'elles doivent être, il regarde le vrai idéal, essentiel; *véritable* les qualifie relativement à nous, et signifie qu'elles sont dites par nous ou qu'elles sont par rapport à nous comme il faut pour qu'il n'y ait pas mensonge; il regarde cette vérité morale en quelque sorte qui fait qu'on dit vrai, qu'on ne ment ni ne trompe.

TERMINAISONS *ABLE* ET *ANT*.

Déshonorable, *déshonorant*. *Convenable*, *convenant*. *Effroyable*, *effrayant*.

A la rigueur, il ne saurait y avoir de synonymie entre les adjectifs en *able* et les adjectifs en *ant*, car les uns expriment la possibilité d'une qualité dont les autres marquent la réalité : *déshonorable*, qui est capable de déshonorer, *déshonorant*, qui déshonore; *convenable*, qui est de nature à convenir, *convenant*, qui convient; *effroyable*, qui est propre à effrayer, *effrayant*, qui effraye.

Mais, ce qui en fonde la synonymie, c'est que les adjectifs en *able* se prennent aussi dans le sens de la réalité; de telle sorte que ce qui est *déshonorable*, *convenable*, *effroyable*, tout comme ce qui est *déshonorant*, *convenant*, *effrayant*, déshonore, convient, effraye.

Cependant leur différence est facile à trouver. Ce qui frappe principalement, sinon uniquement, dans l'adjectif en *able*, c'est la propriété; et, dans l'adjectif en *ant*, c'est l'action, l'effet présent. Le premier, quoiqu'il puisse avoir aussi un verbe pour base, est un pur adjectif, et, à la différence du second, ne participe à aucune des propriétés du verbe. La qualité est présentée par l'un comme inhérente au sujet, comme permanente et durable, et par l'autre comme actuelle, passagère, spéciale, comme se manifestant dans des circonstances déterminées. Une chose *déshonorable* ou *convenable* déshonore ou convient partout et toujours, essentiellement; une chose *déshonorante* ou *convenante* ne déshonore ou ne convient que dans le moment et dans le cas particulier. C'est, d'une part, une qualité fixe, de droit, qui ne dépend pas de l'application; de l'autre, une qualité de fait. Que d'actions *déshonorables* ou *convenables* ne sont ni *déshonorantes* ni *convenantes* dans certaines conditions, grâce à l'opinion, à la mode, aux usages et aux préjugés! Et que d'actions jugées *déshonorantes* ou *convenantes*, ne seraient pas trouvées *déshonorables* ou *convenables*, si l'on avait égard à toutes les circonstances où se sont trouvés ceux qui les ont faites!

EFFROYABLE, EFFRAYANT. Qui cause une grande peur. Le radical de ces deux mots est le même, *effroi*, d'où l'on a formé *effroyable* et *effroyer*; ce dernier a été écrit et prononcé à l'italienne, *effrayer*, et de ce verbe sont sortis *effrayant* et *frayeur*.

Effrayant exprime une qualité de fait, *effroyable* une qualité de droit, ou une qualité de droit et de fait en même temps; en sorte qu'un spectacle *effrayant* effraye, et qu'un spectacle *effroyable* est bien fait pour effrayer, doit effrayer, ou est capable d'effrayer, et effraye.

La chose *effrayante* frappe et produit tout son effet en un seul coup : une figure *effrayante* frappe de crainte, mais seulement pendant qu'elle agit. « La vue d'un objet *effrayant* fait de vives et de fortes impressions sur le cœur. » Boss. La chose *effroyable* a un fond d'effroi, en quelque sorte, ce qu'on redoute en elle c'est elle et ses suites, et non son impression du moment; peut-être même n'en produit-elle aucune. « Tout chemin qui conduit à un précipice est *effroyable*, fût-il couvert de roses. » Fén. La peur vous saisit à la vue d'un objet *effrayant*, même quand il ne serait pas à craindre; un objet *effroyable* est à craindre, même quand il ne vous fait aucune impression.

Ce qui est *effrayant* ne l'est souvent qu'à raison de notre ignorance et par l'effet instantané qu'il produit : le cri des oiseaux de nuit est *effrayant* (Boil.). Voltaire dit de Rome :

Ce colosse *effrayant*, dont le monde est foulé,
En pressant l'univers, est lui-même ébranlé.
Volt.

Ce qui est *effroyable* n'est pas tel seulement de fait, mais par nature, et demeure toujours tel. Un monstre *effroyable* (MOL.); les *effroyables* cachots où sont tourmentées les âmes rebelles (BOSS.).

Quoique ayant même radical, *effroyable* a plus de rapport avec *effroi*, et *effrayant* avec *frayeur;* or, on ne dit pas qu'un tyran est la *frayeur*, comme on dit qu'il est l'*effroi* de ses sujets, et c'est parce que le mot *frayeur* et le mot *effrayant* ne marquent pas, comme *effroi* et *effroyable*, une qualité permanente, mais bien une qualité passagère, considérée toute par rapport à son effet du moment.

TERMINAISONS *ABLE* ET *EUX*.

***Pitoyable*, *piteux*. *Haïssable*, *odieux*. *Délectable*, *délicieux*.**

La terminaison *eux* est plutôt active que passive, et c'est pourquoi il existe en assez grand nombre des adjectifs en *eux*, synonymes d'adjectifs en *ant*. C'est, au contraire, parce que la terminaison *eux* se prend rarement dans le sens passif, que fort peu d'adjectifs de cette désinence ont des synonymes parmi les adjectifs en *able*. Tels sont cependant, *piteux*, *odieux* et *délicieux*, par rapport à *pitoyable*, *haïssable* et *délectable*, puisqu'ils signifient comme ceux-ci, qui est ou doit être pris en pitié, haï, goûté avec délices.

Quant à leur différence, elle se déduit de la nature de leurs bases et de la valeur précise de leurs terminaisons. Les premiers sont à base nominale : *piteux* vient de *pitié*, *odieux* du latin *odium*, haine, et *délicieux* de *délice;* les autres sont à base verbale, *pitoyable* étant formé du verbe inusité *pitoyer*, le même à peu près que *apitoyer*, *haïssable* de *haïr*, et *délectable* du latin *delectare*, agréer. De là il suit que l'adjectif en *eux* qualifie la chose en elle-même, au lieu que l'adjectif en *able* la fait considérer d'une manière relative, comme capable d'éprouver un effet, d'exciter de notre part un sentiment.

Et de la valeur comparée des terminaisons il résulte, d'une part, que l'adjectif en *eux* exprime avec plénitude et en abondance, au superlatif en quelque sorte, la qualité marquée simplement et sans aucun accessoire de cette espèce par l'adjectif en *able;* et, de l'autre, que le premier présente en fait ce que l'autre suppose simplement en puissance.

PITOYABLE, PITEUX. Qui fait qu'on est un objet de pitié. État, ton *piteux* ou *pitoyable*, c'est-à-dire à faire pitié.

Piteux signifie proprement qui excite, et *pitoyable*, qui doit exciter la pitié; ce qui n'empêche pas ces deux mots d'être synonymes, vu la facilité avec laquelle l'esprit passe de la réalité à la possibilité et réciproquement.

Piteux concentre l'attention sur la chose qualifiée : elle est de nature très-mauvaise ou dans une sorte de bassesse et de dégradation. « Mes yeux sont dans un très-*piteux* état. » VOLT. « Quoiqu'il fût fort bien vêtu, il avait un air *piteux* qui ne prévenait pas les yeux en faveur de sa bourse. » LES.

Le pis fut que l'on mit en *piteux* équipage
Le pauvre potager : adieu planches, carreaux.
(Le Jardinier et son seigneur.) LAF.

Pitoyable est une qualification relative, qui rappelle expressément la propriété qu'a la chose d'être prise en pitié. « Ce que je voyais m'inspirait de la compassion : je m'approchai du vieillard et lui demandai pourquoi il restait dans le *pitoyable* état où il se trouvait. » LES. « Pisistrate se blessa lui-même, se fit porter tout sanglant au milieu de la place publique, et dit que ses ennemis l'avaient mis dans l'état *pitoyable* où on le voyait : la populace s'émut. » FÉN. « Hélas! mon cher Caton, te voilà en *pitoyable* état. L'horrible plaie! » (César à Caton.) — « Mais toi, à qui je fais pitié, d'où vient que tu m'as suivi de si près? » (Caton à César.) FÉN.

Dans un *piteux* état, on est loin d'être à son aise; dans un état *pitoyable*, on est digne de compassion. Ainsi, *piteuse* mine, *piteuse* chair, présentent des qualifications solitaires et tout à fait indépendantes de l'effet que sont susceptibles d'éprouver les choses *pitoyables*. Si *piteux* se prend toujours familièrement et rarement au sérieux, c'est précisément parce que ce mot est peu propre à marquer que la chose est digne de compassion.

HAÏSSABLE, ODIEUX. Qui est ou rend un objet de haine.

Du latin *odi*, je hais, a été fait *odium*, haine, d'où vient *odiosus*, odieux, plein de haine, qui en excite beaucoup. Du même *odi*, *odere*, on a formé *haïr;* d'où *haïssable*, à haïr, propre à être haï.

A le prendre rigoureusement, *odieux* exprime plutôt comme un fait ce que *haïssable* présente comme une capacité ou un devoir. Ce qui est *odieux* excite effectivement beaucoup de haine; ce qui est *haïssable* est bon ou propre à être haï.

Ce qui est *haïssable* est à haïr, digne de haine, méprisable; ce mot est pour la théorie, pour la conception ou la possibilité. « Nous sommes *haïssables :* la raison nous en convainc. Or, nulle autre religion que la chrétienne ne propose de se haïr. » PASC. « Je ne hais point les hommes par inhumanité; je ne les hais que parce qu'ils sont *haïssables* (Timon). » FÉN. « Il est bien fait, ses manières sont agréables et polies; et à le bien examiner ce n'est pas un mortel *haïssable*. » LES. — Ce qui est *odieux* est effectivement chargé de haine, très-haï, méprisé. « Ma vie passée, Seigneur, vous a été très-*odieuse* par sa négligence continuelle. » PASC.

Elle m'est *odieuse*, et l'horreur est si forte.... MOL.

« Qu'y a-t-il de plus *odieux* dans le monde qu'un homme intéressé?... Qu'y a-t-il, encore une fois, non-seulement de plus *haïssable* dans l'idée du monde, mais même de plus haï. » BOURD.

Mais ces mots s'emploient aussi tous deux, tantôt pour marquer le fait ou la réalité, tantôt pour exprimer la capacité ou la possibilité. Alors ils diffèrent par leur degré de force.

C'est ce qu'ont bien senti Condillac et Roubaud. « On est *haïssable*, dit le premier, parce qu'on a un caractère désagréable; on est *odieux* parce qu'on

a un caractère méprisable, vicieux. » Roubaud exprime la même pensée en d'autres termes. « Si l'objet *haïssable* est digne de haine, dit-il, l'objet *odieux* est digne de toute votre haine. Avec certains défauts, on est *haïssable*; avec certains vices, on est *odieux*. » — « Pour ne se répandre que sur les dehors, l'incivilité n'en est que plus *haïssable*, parce que c'est toujours un défaut visible et manifeste. » Labr. « C'est un noir attentat, c'est une sale et *odieuse* entreprise que celle que le succès ne saurait justifier. » Id.

Enfin, ajoutons que *odieux* est plus relatif à la nature de la chose qualifiée, et *haïssable* à l'effet qu'elle produit sur nous, au sentiment qu'elle provoque.

Délectable, Délicieux. Très-agréable.

Ce qui est *délectable* paraît devoir être ce qu'est en réalité l'objet *délicieux*; car *délectable* veut dire capable de délices, capable d'en produire, au lieu que *délicieux* signifie, qui en est plein. « Le plaisir des sens est le perpétuel séducteur de la vie humaine : l'attention au beau et au *délectable* a commencé la séduction du genre humain. » Boss. « Si la concupiscence n'est pas de Dieu, la *délectable* représentation (du théâtre) qui en étale tous les attraits, n'est pas non plus de lui. » Id. « Adam s'approcha d'un arbre fleuri et *délectable*. » Id. « La femme donc vit que le fruit de ce bois était bon à manger, et beau aux yeux, d'un aspect *délectable*. » Volt. « La vigne du Seigneur est la maison d'Israël et les hommes de Juda en sont le germe *délectable*; j'ai attendu qu'ils fissent des actions de justice et ils ne produisent qu'iniquité. » Pasc.

Mais si ce qui est *délectable* est apparent et promet d'agréer, ce qui est *délicieux* agrée actuellement : on respire ici un air *délicieux* (Regn.); il fait ici un temps *délicieux* (Sév.); nous faisons des lectures *délicieuses* (Id.); Cash est une contrée *délicieuse* (Volt.).

En second lieu, quand *délectable* se prend aussi comme *délicieux* pour signifier une qualité, non plus virtuelle, mais effective, il est moins fort. « *Faire plaisir*, c'est produire dans notre âme une modification *délectable*, touchante, satisfaisante. » P. A. « La vérité plaît à un géomètre par l'éclat dont elle brille avant que de lui plaire par la satisfaction *délicieuse* qui en suit toujours la pleine démonstration. » Id.

TERMINAISON *IBLE*.

En latin, *ibilis* équivaut à *abilis*; de même, en français, *ible* à *able*. Ce sont deux manières de terminer les adjectifs à base verbale, qui expriment qu'une chose peut subir telle action, être mise dans tel état, qui marquent la possibilité, la capacité d'être fait ou de devenir ce qui est signifié par le radical; ce sont, pour le dire en moins de mots, les désinences ordinaires et indifféremment employées des facultatifs-passifs. *Comprehensibilis*, *compréhensible*, qui peut être compris; *sensibilis*, *sensible*, qui peut être senti; *plausibilis*, *plausible*, qui peut être approuvé, agréé.

TERMINAISONS *IBLE* ET *IF*.

Sensible, *sensitif*.

Sensible, Sensitif. Capable de sensations, qui peut en éprouver, qui a la faculté de sentir.

Ible, comme *able*, est opposé à *if*, celui-ci signifiant la faculté, la puissance, l'aptitude à faire, l'actif, tandis que celui-là désigne la capacité, la possibilité, l'aptitude à recevoir une détermination, le passif. Ce doit donc être un fait rare que leur rencontre en un sens commun; il n'en existe probablement pas d'autre exemple.

Sensible, c'est primitivement ce qui peut être senti; les objets, les qualités, un froid, un mal, *sensibles*; et *sensitif*, c'est ce qui peut sentir, ce qui a la force, la vertu, la faculté de sentir.

Mais ensuite, *sensible*, comme *terrible*, *nuisible*, *dommageable*, *capable*, se prend exceptionnellement, et contre l'analogie, dans une acception active; de là vient sa synonymie avec *sensitif*.

Cependant, parce que *sensible* ne signifie pas dans le principe et par sa valeur propre la faculté de sentir, il ne la représente pas d'une manière aussi pure, aussi indépendante, aussi absolue, que *sensitif*; il n'est pas comme ce dernier exclusivement potentiel. Les êtres *sensibles* sont les êtres *sensitifs*, sentant effectivement. Aussi est-ce un mot du langage commun et qui comporte tous les degrés : peu, très-*sensible*; aussi fait-il considérer la sensibilité objectivement, en rapport avec les objets qui l'excitent : *sensible* à la douleur, au chaud, au froid, aux impressions de l'air. Si la plante appelée *sensitive* sentait réellement, nous la qualifierions de *sensible*. *Sensitif* n'exprime que la faculté, abstraction faite de toute manifestation et subjectivement, sans rapport avec l'extérieur et sans degré. On n'emploie guère ce mot que dans des traités scientifiques sur l'âme. Aristote reconnaît dans l'homme une âme végétative, une âme *sensitive* et une âme raisonnable; vertu, faculté *sensitive*. « Les opérations de l'âme sont de deux sortes : les opérations *sensitives* et les opérations intellectuelles. » Boss. « L'âme est *sensitive* en même temps qu'intellectuelle. » Id.

A peine est-il besoin d'ajouter que *sensible* et *sensitif* présentent la sensibilité dans l'âme, l'un plutôt comme une modification, une impression, et l'autre comme une manière d'agir. Si les psychologues modernes se servent rarement du mot *sensitif*, ce n'est pas tant parce qu'ils regardent la sensibilité comme passive, que parce qu'ils font profession de n'admettre de facultés qu'en raison de faits qui en prouvent l'existence; c'est une expression qu'ils renvoient à la scolastique comme signifiant une puissance virtuellement, en soi, *à priori*, indépendamment de ses effets et de toute application.

TERMINAISONS *IBLE* ET *ABLE*.

Vitrescible, *vitrifiable*.

A la rigueur, il ne saurait y avoir deux adjectifs de même base et terminés, l'un par *ible*, l'autre par *able*; car ils seraient entièrement sy-

nonymes, ce qui est impossible. Voyons toutefois si, dans le fait, notre langue ne serait pas, sous ce rapport, coupable d'inconséquence.

Ne pourrait-on pas d'abord alléguer *irascible* et *irritable*, qui s'irrite facilement ou se met facilement en colère? L'exemple serait mal choisi : quoique ces deux mots aient le même radical au fond, *ira*, colère, ils le reçoivent de deux verbes différents, l'un déponent, *irasci*, l'autre fréquentatif, *irritare*, et c'est de la considération de cette circonstance uniquement, que peuvent résulter les différences des deux adjectifs.

Il en est de même d'*immobile* et d'*immuable*, qui empruntent leur base commune, le premier au verbe latin *movere*, le second au verbe français *muer;* sans compter que de l'un à l'autre la synonymie est tout au moins contestable.

Il n'existe en ce genre qu'une seule anomalie : c'est *vitrescible* et *vitrifiable*, qui peut être changé en verre; encore leur radical *vitrum*, verre, passe-t-il, comme celui des synonymes vrais ou prétendus qui précèdent, par deux verbes, le premier, verbe latin hypothétique, *vitrescere*, rendre verre, changer en verre; l'autre français, *vitrifier*. De là dépend leur différence; car il faut bien qu'ils en aient une puisqu'ils existent tous les deux.

Vitrescible est plutôt un terme de science que nous a légué l'alchimie, et *vitrifiable* appartient plutôt au langage commun. Quand Buffon parle en chimiste de la nature des matières qu'on peut réduire en verre, il emploie de préférence le mot *vitrescible*. « Le verre paraît être la véritable terre élémentaire; les métaux, les minéraux, les sels, etc., ne sont qu'une terre *vitrescible*.... Les couches du globe sont de matières analogues au verre, en ont les propriétés les plus essentielles et toutes sont *vitrescibles*.... La seule différence entre les matières calcaires et les matières *vitrescibles*, c'est que celles-ci sont immédiatement vitrifiées par la violente action du feu, au lieu que les matières calcaires passent par l'état de calcination avant de se vitrifier. » Mais il s'en tient au mot commun *vitrifiable* quand il parle de ces mêmes matières en simple observateur. « Le roc vif, le sable *vitrifiable*, les argiles sont disposés par couches parallèles.... Les fentes sont obliques et irrégulièrement posées dans les matières *vitrifiables*.... Les montagnes des Vosges sont composées de matières *vitrifiables* et cristallisées, granits, porphyres, etc. Les collines qui en dérivent sont de sable *vitrifiable*. »

Outre cela, *vitrifiable* correspondant seul à un verbe réel est seul susceptible de se dire avec indication de la manière dont la chose peut être vitrifiée. « Tout est *vitrescible* dans la nature, à l'exception de ce qui est calcaire; les quartz, les cristaux, etc., sont *vitrifiables* par le feu de nos fourneaux. » BUFF. « Le caillou est *vitrifiable*, à la longue, à un feu de fournaise. » VOLT.

Au reste, on doit remarquer qu'en général, si deux adjectifs synonymes de radicaux différents se terminent, l'un en *ible*, l'autre en *able*, celui-ci, comme *vitrifiable*, tire son radical d'un verbe français; au lieu que le premier, comme *vitrescible*, emprunte le sien d'un verbe latin. Exemples : *flexible*, de *flectere*, *flexum*, et *pliable* de *plier; contemptible* de *contemnere*, *contemptum*, et *méprisable* de *mépriser*. Ainsi, *able*, affectant les bases verbales françaises, est une terminaison plus commune que la désinence *ible*.

De là vient qu'on dit *apercevable* et *inapercevable*, *perceptible* et *imperceptible*. Dans *apercevable* et *inapercevable*, *able* se trouve joint à un élément verbal tout français, *apercevoir;* dans *perceptible* et *imperceptible*, au contraire, *ible* a été ajouté à un radical latin, *percipere*, *perceptum*. En conséquence, *apercevable* est un mot qu'on emploie communément en parlant des objets grossiers, sensibles, qui s'aperçoivent sans peine et au premier coup d'œil; *perceptible* est un terme plus recherché qui sert à qualifier les choses fines, subtiles ou même abstraites et morales; car il se prend très-bien et seul dans le sens figuré.

TERMINAISON *ARD*.

Gueux, *gueusard*.

Par la rudesse de ses deux consonnes, cette terminaison annonce déjà une origine barbare, ou gauloise ou germanique. Un autre indice non moins certain, c'est qu'elle se trouve à la fin d'un grand nombre de noms propres, à radicaux non fournis par la langue savante et polie des Romains. Exemples : *Lombard*, *Guiscard*, *Édouard*, *Gaspard*, *Gérard* ou *Girard*, *Bernard*, *Hébrard*, *Évrard*, *Blanchard*, *Richard*, *Mallard*, *Colard*, et une foule d'autres. A quoi on peut ajouter encore que, parmi les noms communs, elle affecte surtout ceux qui se rapportent à la guerre : *Soudard*, *hussard*, *poignard*, *cuissard*, *brassard*, *étendard*, *boulevard*, *couard*, *fuyard*, *traînard*. Quand elle se joint à un élément, soit nominal, soit verbal, pour former un qualificatif, celui-ci doit, par toutes ces raisons, appartenir au langage commun et familier. D'où il suit, pour ce qui regarde le fond, qu'elle doit servir à exprimer des qualités peu estimables, peu nobles, basses, comme *campagnard*, *musard*, *mouchard*, *bâtard*, *gueulard*, *pendard*, *paillard*, *poissard*.

L'analogie conduit, de plus, à considérer les adjectifs en *ard* comme fréquentatifs, comme marquant la réitération de l'action, l'habitude et l'accumulation de la qualité. D'eux dérivent des substantifs féminins abstraits qui, pour en reproduire fidèlement l'idée, doivent s'adjoindre des désinences qui ne l'altèrent point, c'est-à-dire équivalentes ou à peu près, pour le sens, à la terminaison *ard*. Or, ces désinences sont toujours *erie* et *ise : Cafard*, *cafarderie* ou *cafardise; bavard*, *bavarderie ; cagnard*, *cagnarderie; goguenard*, *goguenarderie; gaillard*, *gaillardise; bâtard*, *bâtardise; couard*, *couardise; paillard*, *paillardise; mignard*, *mignardise*. Et ces désinences indiquent des habitudes mauvaises et relatives à de petites choses, des défauts ou des manies qui font qu'on se porte fréquemment aux actes constitutifs de ces défauts.

GUEUX, GUEUSARD. Coquin, fripon.

Gueusard renchérit sur son synonyme. Le

gueusard est le *gueux* déhonté, celui qui gueusaille, qui a l'habitude de gueuser, celui chez qui c'est un besoin, une manie et un métier de se livrer aux actes du *gueux*. — En même temps, le mot *gueusard* est beaucoup plus familier et plus dédaigneux.

TERMINAISONS *ARD* ET *IF*.

Fuyard, *fugitif*.

FUYARD, FUGITIF. Qui est en fuite. Ils se forment en ajoutant, d'un côté, *if* à un radical latin, *fugere*, *itum;* de l'autre, *ard* au même radical francisé, *fuir*.

Tous deux s'emploient d'abord comme substantifs : des ou les *fuyards*, des ou les *fugitifs;* auquel cas ils diffèrent en ce que *fugitif* n'est pas un terme de guerre comme *fuyard* : dans une bataille le vainqueur poursuit les *fuyards*. Une autre différence bien essentielle, c'est que les *fuyards* fuient actuellement, au lieu que les *fugitifs* ont fui, sont dans l'état de gens qui ont pris la fuite, ou du moins les *fugitifs* ne sont pas appelés ainsi en raison de l'action de fuir, mais en raison du caractère que cette action leur donne. Les Romains furent d'abord un peuple composé de *fugitifs*, d'esclaves et de brigands (Montesq.). La désinence *if* ne marque pas, comme la désinence *ard*, la réalisation actuelle de la qualité.

Ces mots se prennent aussi adjectivement l'un et l'autre : des animaux *fuyards* ou *fugitifs*. Mais *fuyard* signifie qui ne fait que fuir, et *fugitif*, qui a fui, ou qui ne peut se tenir de fuir : l'un exprime quelque chose d'effectif, l'habitude, l'autre quelque chose de postérieur à l'effet, une fuite passée, ou quelque chose d'antérieur, l'inclination à fuir. « Je trouvais à M. Lebrun les yeux un peu *fuyards*, la parole allongée, et la voix incertaine. » Beaum. « Le petit nombre des castors échappés aux chasseurs se disperse; ils deviennent *fuyards*. » Buff. Dans ces exemples *fuyard* n'a point du tout le sens qu'on peut reconnaître à *fugitif* dans les suivants. « Tout chrétien, disait Gonzale, est, de droit divin, le juge et le bourreau d'un infidèle *fugitif*. » Marm. « Des œufs de canards sauvages, donnés à couver à une poule, ont d'abord produit des individus sauvages, *fugitifs* et sans cesse inquiets de trouver leur séjour de liberté. » Buff.

TERMINAISONS *ARD* ET *EUR*.

Criard, *crieur; braillard*, *brailleur; pleurard*, *pleureur*. *Vétillard*, *vétilleur*. *Pillard*, *pilleur*. *Traînard*, *traîneur*.

Ces deux terminaisons se construisent quelquefois avec une même base verbale, de manière à former deux expressions à peu près équivalentes, car elles marquent l'une et l'autre que le sujet a la propriété active de faire telle ou telle chose signifiée par le radical commun, et qu'il la manifeste actuellement. La différence alors ne peut être trouvée, à moins de déterminer comparativement la valeur des désinences.

Ard indique plus spécialement l'habitude, et comme qualité dans le sujet, et par rapport à la fréquente répétition. *Eur* est plus relatif à l'action, à l'éclat, et qualifie en conséquence; il annonce qu'on fait profession d'une chose, qu'on s'y porte ouvertement.

Ensuite, *ard*, plus propre au langage commun et familier, est par lui-même significatif d'un défaut, et d'un défaut qui se fait sentir à chaque instant pour et dans les moindres choses.

CRIARD, CRIEUR; BRAILLARD, BRAILLEUR; PLEURARD, PLEUREUR. Ils servent à qualifier celui qui crie, braille ou pleure.

L'accessoire des trois adjectifs en *ard* est l'habitude, la fréquente répétition, le besoin et comme la manie de crier, de brailler et de pleurer à tout propos. Ce qui distingue les trois autres, c'est le bruit, la manifestation actuelle du défaut. Un *braillard* ennuie, parce qu'il revient sans cesse à la charge, parce qu'il ne fait que brailler; un *brailleur* importune, étourdit par son ramage du moment. Dans le prologue de la *Princesse d'Élide* de Molière, le valet Lyciscas réveillé par d'autres valets les qualifie d'une manière générale de *braillards :* « Par la morbleu! vous êtes de grands *braillards*, vous autres. » Ensuite, tourmenté de nouveau par leurs cris, il s'emporte contre ces *brailleurs*, contre ces maudits importuns qui braillent présentement autour de lui : « Diable soient les *brailleurs !* Je voudrais que vous eussiez la gueule pleine de bouillie bien chaude. »

D'ailleurs, *criard*, *braillard* et *pleurard* sont des termes familiers qui ne se disent guère qu'en parlant des enfants, et pour marquer un défaut plus petit, plus vilain, plus chétif, d'un ordre tout à fait inférieur.

VÉTILLARD, VÉTILLEUR. Qui s'amuse à des vétilles ou à de petites difficultés.

Le premier montre le défaut sous le rapport de sa continuité et dans ce qu'il a de petit, de mesquin; le second le fait voir agissant et produisant présentement son effet. Le *vétillard* est toujours prêt à vétiller, et il se prend aux plus petites choses; on le dirait incessamment tourmenté du besoin de trouver à exercer sa manie. « J'ai lu les critiques de mon aîné d'Olivet sur Racine; mon aîné est un peu *vétillard*. » Volt. Vous direz d'un homme qui vétille dans une affaire : Laissez là ce *vétilleur*.

PILLARD, PILLEUR. Qui pille et aime à piller.

Le premier se prend bien adjectivement et présente toujours l'habitude dans le sujet : cet homme est d'humeur *pillarde*. Le second ne s'emploie que comme substantif pour exprimer un sujet d'action, en tant qu'il fait ou a fait cette action, celle de piller. Un grand *pillard* éprouve continuellement le besoin de piller et s'y sent comme entraîné; un grand *pilleur* a pillé ou pille beaucoup. — Ensuite, c'est aux pilleries que s'adonne le *pillard*, et le pillage qu'exerce le *pilleur;* l'un fait en petit ce que l'autre fait en grand.

TRAÎNARD, TRAÎNEUR. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher.

Traînard porte un air de dédain qui annonce un faux semblant de manque de force, et l'habi-

tude, la volonté de se soustraire ainsi à la fatigue commune. Ce mot qualifie donc eu égard au sentiment, à la disposition du sujet, si bien même que, par extension, *trainard* se dit d'un homme lent, négligent. *Traineur* qualifie en raison du fait. Le *trainard* aime à traîner, a l'habitude mauvaise, basse, méprisable, de traîner; le *traineur* traîne effectivement. Tout régiment a ses *trainards* que les officiers doivent gourmander, en même temps qu'ils doivent avoir des égards pour les *traineurs*.

TERMINAISON *ON*.

Considérée dans les qualificatifs qu'elle sert à former, cette terminaison toute française, et partant familière, semble avoir plus de rapport avec l'état qu'avec l'action. D'abord elle a plus d'affinité pour les bases nominales que pour les bases verbales; et les verbes qui correspondent aux adjectifs en *on*, au lieu de leur être antérieurs et d'entrer dans leur composition, en dérivent, au contraire, assez souvent : de *maçon* on a fait *maçonner;* de *maquignon*, *maquignonner;* de *fripon*, *friponner;* de *grison*, *grisonner;* de *polisson*, *polissonner*. Qu'on compare cette désinence à une désinence vraiment active, on sentira aussitôt la différence.

Dans *contrefaction*, *exhalation*, *inclination*, *coction*, par exemple, se trouve un caractère non équivoque d'activité qui disparaît dans *contrefaçon*, *exhalaison*, *inclinaison*, *cuisson*, ces derniers mots exprimant le résultat ou l'effet de l'action marquée par les premiers. Et cette passivité ou cette objectivité des substantifs en *on* est commune à la plupart de ceux qui ne sont pas des diminutifs, comme *moisson*, *boisson*, *leçon*, *foison*, *toison*, *maison*, *rançon*. Il en est de même des qualificatifs qui ont cette terminaison. Le *nourrisson* est nourri, reçoit la nourriture; le *rejeton*, c'est ce qui est rejeté, produit par une plante et à côté d'une plante; l'homme que vous qualifiez de *grison*, a été fait, est devenu gris : c'est là sa qualité et comme sa façon.

Toutefois, un fait semble démentir cette conjecture, c'est que plusieurs qualificatifs ainsi terminés désignent certains hommes relativement à leurs occupations habituelles : *maçon*, *charron*, *forgeron*, *marmiton*, *champion*, *espion*. Mais ils les désignent, en faisant connaître leur état plutôt que leur profession ou le genre d'actions auxquelles ils se livrent d'ordinaire; et c'est pourquoi ils sont aussi souvent à base nominale qu'à base verbale. Le *maçon*, le *charron* ont été faits tels, ainsi que le *compagnon;* ils appartiennent dans la société à telle classe; ils ont reçu telle forme, telle manière d'être.

TERMINAISONS *ON* ET *ARD*.

Mignon, *mignard*. *Poupon*, *poupard*.

Ces désinences déterminent la manière d'être : l'une simplement, l'autre en y ajoutant l'idée d'action, laquelle varie suivant les exemples.

MIGNON, MIGNARD. De *minor*, *minus*, plus petit. Ils qualifient des choses qui plaisent par leur petitesse et leur délicatesse.

Le *mignon* est tel, le *mignard* se fait tel. « Le *mignon* plaît, et il plaît par sa petitesse même. Le *mignard* montre l'intention de plaire; et il plaît, s'il est naturel, par quelque chose d'affectueux et de flatteur. » ROUB. « La marguerite, cette fleur si petite et si *mignonne*. » J. J. « Quand les Parisiennes ouvrent la bouche, ce n'est point la voix douce et *mignarde* de nos Vaudoises : c'est un certain accent dur, aigre, interrogatif, impérieux. » ID.

Mais le *mignard*, se faisant ou s'efforçant d'être ce qu'est naturellement le *mignon*, l'adjectif *mignard* marque presque toujours de l'affectation, de l'afféterie, de la fadeur; aussi à *mignard* seul correspond un substantif abstrait (*mignardise*), qui signifie une manière par laquelle on affecte la délicatesse.

L'honneur vous apprend-il ces *mignardes* douceurs
Par qui vous débauchez ainsi les jeunes cœurs? MOL.

POUPON, POUPARD. Jeune enfant au maillot de la grandeur d'une poupée.

Poupon, formé effectivement de *poupée*, dont on a changé le genre, a le caractère d'un grand nombre de diminutifs semblables : il marque la grosseur dans la petitesse, un petit gros. C'est un jeune enfant qui a le visage plein et potelé, comme le dit fort bien l'Académie. Mais le *poupon* est dans un état d'inertie, au lieu que le *poupard* remue davantage, commence à rire, a une figure qui veut être expressive, bouffonne et gaillarde.

Poupon semble indiquer un gros enfant, tout court, tout rembourré, peu mobile, et dont les yeux disparaissent presque, tant il est joufflu et bouffi; on dirait une boule de chair. Tout commence à intéresser dans le *poupard*, son petit geste, son petit rire gai et quelquefois grotesque, les mouvements de son corps qui toujours sautille et s'efforce d'échapper aux langes qui l'emprisonnent. La nourrice apporte et présente l'enfant, en disant, voilà le *poupon;* comme qui dirait, le voilà tel qu'il est, telle que la nature l'a fait; c'est une chose, un produit, un *rejeton*. Regardez le *poupard* conviendra mieux quand on voudra attirer l'attention sur les petites manières du *poupon*.

Du reste, *poupard* est un terme extrêmement vulgaire qui ne se trouve dans aucun de nos écrivains, même les plus familiers.

TERMINAISONS *ON*, *ARD* ET *EUR*.

Grognon, *grognard*, *grogneur*.

GROGNON, GROGNARD, GROGNEUR. Qui grogne.

Le *grognon* est tel, est ainsi fait, a tel défaut, et ce défaut chez lui se considère en lui-même. Le *grognard* et le *grogneur* ont la qualité d'agir de telle manière, de produire tel effet sur les autres; c'est-à-dire que *grognard* et *grogneur*, au lieu de qualifier le sujet eu égard à ce qu'il est, le qualifient eu égard à ce qu'il fait. Le *grognon* est un esprit mal fait, un esprit de travers qu'on plaint et qu'on laisse à l'écart; le *grognard* et le *grogneur* sont des importuns qui as-

somment par leurs murmures. Pour corriger le *grognon*, il faudrait le changer totalement, le refaire, en quelque sorte; il ne s'agit pas de corriger le *grognard* et le *grogneur*, mais de leur échapper.

Reste à distinguer *grognard* et *grogneur*. Le *grogneur* grogne; le *grognard* ne fait que grogner, grogne à tout propos, pour les plus petits sujets. Ce qui déplaît dans l'un, c'est le fait de grogner, et dans l'autre, c'est la fréquente répétition de ce fait. Le *grogneur* peut ne grogner que rarement, ou même n'avoir grogné qu'une fois, et pour un sujet assez sérieux; le *grognard* a la manie de grogner, grogne à chaque instant et à propos de rien.

TERMINAISON *AL*.

Ami, *amical*. *Brute*, *brutal* (subst.); *brut*, *brutal* (adj.).

Cette désinence correspond exactement à la désinence latine *alis*, et dans les deux langues elle a pour l'ordinaire une base nominale. *Regalis*, *royal*; *orientalis*, *oriental*; *muralis*, *mural*; *moralis*, *moral*; *lateralis*, *latéral*; *municipalis*, *municipal*; *sepulcralis*, *sépulcral*; *legalis*, *légal*; *generalis*, *général*. Les adjectifs, ainsi terminés, expriment que l'idée de leur radical convient à la chose, au nom de laquelle ils se joignent. *Oriental*, dans pays *oriental*, marque qu'il y a rapport, relation, convenance, entre l'idée de l'*Orient* et celle du pays en question. Mais en quoi consiste précisément ce rapport?

Beaucoup d'adjectifs de cette désinence signifient un rapport de position dans l'espace, et c'est là sans doute ce qu'elle est primitivement destinée à marquer. Tels sont, *local*, *central*, *départemental*, *latéral*, *longitudinal*, *marginal*, *vertical*, *horizontal*, *diamétral*, *oriental*, *septentrional*, *trilatéral*, *cardinal*, *orthogonal*, *rhomboïdal*, *diagonal*, *mural*, *transversal*, *terminal*. Pour indiquer les différentes parties du corps par le lieu qu'elles occupent, l'anatomie les désigne toujours à l'aide d'adjectifs en *al*: *occipital*, *ombilical*, *rénal*, *spinal*, *dorsal*, *temporal*, *tibial*, *vertébral*, *viscéral*, *intestinal*, *labial*; os *coronal*, *frontal*, *cubital*, etc. — Ensuite, l'analogie qui existe entre l'espace et le temps a conduit à exprimer aussi par la terminaison *al* une relation de durée. Exemples: *annal*, *décennal*, *quinquennal*, *septennal*, *triennal*, *vicennal*, *quadragésimal*, *diurnal*, *matinal*, *immémorial*, *hivernal*, *vernal*, *estival*, *équinoxial*, *solstitial*. Mais la désinence adjective *el*, simple variété de la désinence *al*, se trouve plus particulièrement encore chargée de marquer cette seconde relation, comme on le voit par *éternel*, *menstruel*, *annuel*, *perpétuel*, *accidentel*, *éventuel*, *occasionnel*, *circonstanciel*, *actuel*, *continuel*, *ponctuel*. Quelquefois les adjectifs en *al* sont également propres à déterminer, en même temps, ce qu'est la chose sous le rapport de l'espace et sous celui de la durée: tels sont *natal* (lieu et jour), *final*, *total*. — Naturellement les adjectifs en *al*, d'abord représentatifs du rang et de la disposition dans l'espace et la durée, doivent devenir représentatifs du rang abstrait, de l'ordre social, de la dignité. C'est ce qu'attestent de nombreux exemples: *Impérial*, *seigneurial*, *épiscopal*, *presbytéral*, *sacerdotal*, *royal*, *municipal*, *syndical*, *ducal*, *électoral*, *doctoral*, *rectoral*, *magistral*, *féodal*, *vassal*, *décemviral*, *papal*, *patriarcal*, *pastoral*, *pontifical*, *capital*, *principal*.

Ces adjectifs ne font point connaître ce qu'est la chose en elle-même, dans sa composition, mais seulement avec quel lieu, avec quel temps, avec quel rang ou dignité elle a du rapport; ils sont significatifs de qualifications extrinsèques. Quelquefois même, et l'analogie mène aisément de l'un à l'autre, ils déterminent avec quelle forme ou avec la forme de quel objet cette même chose a du rapport, convient. Tels sont, *monumental*, *colossal*, *pyramidal*. Et, ce qui est vrai dans le sens concret l'est bien davantage encore dans le sens abstrait, c'est-à-dire que beaucoup d'adjectifs en *al* servent à caractériser des formes, des expressions, des façons de parler, comme *adverbial*, *proverbial*, *trivial*, *grammatical*, *littéral*, ou bien indiquent avec quelle chose le sujet a du rapport quant à sa forme, à son extérieur, comme *brutal*, *glacial*, *sentimental*, *théâtral*, *légal*, *sépulcral*, *infernal*, *bestial*, *arbitral*, *testimonial*, *paradoxal*. De sorte que ces adjectifs ou se disent de choses qui ne peuvent être considérées que quant à la forme, ou s'appliquent à des choses en tant qu'on en considère la forme.

Une autre idée, mais toujours extrinsèque, attachée aux adjectifs en *al*, est celle de fin; c'est-à-dire que plusieurs se joignent au nom des choses pour exprimer leur destination. Exemples: *baptismal*, *causal*, *lustral*, *thermal*, *triomphal*, *lacrymal*; idée qui domine aussi dans les substantifs analogues, *arsenal*, *bocal*, *canal*, *fanal*, *piédestal*.

Ainsi, en résumé, tel est le sens de la terminaison *al*: elle indique un rapport, une convenance entre l'idée du sujet et celle qui est représentée par le radical de l'adjectif. C'est une terminaison de qualificatifs extrinsèques et formels qui déterminent la chose en faisant connaître sa position dans l'espace ou dans le temps, ou bien à quelle autre chose elle convient quant à sa forme ou à sa fin, c'est-à-dire, en un mot, une relation éloignée qui ne concerne que le dehors et non l'essence, le fond de la chose.

Mais, avant de mettre les adjectifs finissant par *al* en comparaison avec leurs synonymes à terminaisons déjà examinées précédemment, il faut les rapprocher de leurs synonymes sans terminaison significative, lesquels peuvent en même temps être considérés comme leurs bases.

AMI, AMICAL. *Ami* se prend quelquefois adjectivement dans le sens d'*amical*: langage *ami*, visage *ami*.

Mais il a un sens plein, absolu, auquel ne peut atteindre *amical*. Celui-ci, en vertu de sa terminaison, signifie qui a du rapport, qui convient avec ce qui est *ami*. Parler un langage *ami*, c'est parler en ami; parler un langage *amical*, c'est parler avec quelque chose d'ami, approchant comme le ferait un ami; sans compter qu'*amical*

s'arrête plus à l'expression, à la forme. Dieu nous distribue les biens et les châtiments d'une main *amie* (Boss., Mass.); regarder quelqu'un d'un air *amical* (J. J.), parler à quelqu'un d'un ton *amical* (Beaum.), avec une liberté *amicale* (Marm.).

De même en latin, *parilis*, pareil, à peu près égal, est un diminutif de *par*, égal; il signifie un peu plus que *similis*, semblable. C'est aussi la différence qui existe entre *regius*, adjectif dont la désinence n'a pas de valeur propre, et *regalis*: *animus regius* veut dire le courage ou les sentiments d'un roi; *animus regalis*, des sentiments de roi ou dignes d'un roi. On distinguera de la même façon *gracilus*, malade, et *gracilis*, maladif. *Amicus fidus* est un ami sûr; *amicus fidelis*, un ami qui est comme sûr, en raison de ses bonnes qualités, de sa constance, chose d'où dépend cette sûreté relative.

BRUTE, BRUTAL. Il y a quelque synonymie entre ces deux mots quand ils s'emploient substantivement, pour qualifier une personne très-défavorablement, et de manière à la ranger plutôt parmi les êtres privés de raison que parmi les hommes : c'est une *brute*; c'est un *brutal*.

Brute reproduit pleinement le sens primitif du mot; *brutal* l'affaiblit; le *brutal* est celui qui participe de la brute, dont un des attributs est une manière d'être de brute.

Mais, en outre, *brute*, n'ayant pas de terminaison significative, est absolu, et *brutal* est relatif, par la raison contraire : c'est pour soi qu'on est *brute*, c'est-à-dire sans raison, sans esprit, ou sans modération dans la satisfaction de ses appétits; c'est envers les autres qu'on est *brutal*, c'est-à-dire grossier, rude et violent; d'autant plus que la terminaison de *brutal* lui donne un rapport particulier à la forme, aux manières, aux procédés. — Pareillement en latin, *æquus* est opposé à *varius*, qui change, et signifie égal à soi-même; *æqualis* est opposé à *diversus*, qui diffère, et signifie égal à un autre.

« Le jeune Caton, durant son enfance, semblait un imbécile.... S'il ne fût point entré dans l'antichambre de Sylla, peut-être eût-il passé pour une *brute* jusqu'à l'âge de raison. » J. J. Voltaire dit en parlant de la théologie : « Nous avons été plus loin que les Grecs et les Romains dans plusieurs arts; et nous sommes des *brutes* en cette partie. » — « Ce sont des *brutaux* (les Parisiens), ennemis de la gentillesse et du mérite des autres villes. » Mol. Le même écrivain dit de certains maris que ce sont

> De ces *brutaux* fieffés qui, sans raison ni suite,
> De leurs femmes en tout contrôlent la conduite.

Même différence entre les adjectifs *brut* et *brutal* : ce qui est *brut* n'est nullement dégrossi, est tout à fait *brutal*, mais d'une brutalité absolue, dont les autres n'ont pas à souffrir : ce qui est *brutal* a quelque chose de *brut*, des manières d'agir qui sentent la brutalité. « Toutes les habitudes du buffle sont grossières et *brutes*. » Buff. « Le monde pensant s'améliore un peu, mais le monde *brut* sera longtemps un composé d'ours et de singes. » Volt. « L'idée de vie immortelle se trouve dans toutes les nations qui ne sont pas tout à fait *brutes*. » Boss. « Le peuple est livré en naissant à un naturel *brut* et inculte. » Mass. — « Les soldats de la garde de Pilate traitèrent Jésus d'une manière également *brutale* et impie : *brutale*, sans aucun sentiment d'humanité. » Bourd. « Vauban avait un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire *brutal* et féroce. » S. S. « La crapule endurcit le cœur, rend ceux qui s'y livrent impudents, grossiers, *brutaux*, cruels. » J. J.

TERMINAISONS *AL* ET *IF*.

Causal, *causatif*.

CAUSAL, CAUSATIF. Termes de grammaire, applicables aux mots et aux conjonctions qu'on emploie pour arriver à rendre raison de ce qui a été dit : *car*, *parce que*, sont des conjonctions *causales* ou *causatives*.

Causal, relatif à la cause, ayant rapport à la cause; *causatif*, qui a la faculté de marquer la cause. Il y a dans la première désignation plus de mollesse et de vague; que d'autres choses peuvent aussi se rapporter à la cause et de combien de manières! La seconde annonce précisément un terme de grammaire, un terme technique, et détermine dans quel rapport est la conjonction à l'égard de la cause qu'elle a la vertu d'exprimer. En logique on distingue des propositions *causales* (Marm.), et non pas *causatives* : j'existe, puisque je pense.

TERMINAISONS *AL* ET *EUX*.

Matinal, *matineux*.

MATINAL, MATINEUX. Ils qualifient quelqu'un par rapport à l'heure de son lever.

Mais la qualité est exprimée par *matineux* avec plénitude; c'est-à-dire comme habituelle; car c'est là le sens que donne au radical commun la terminaison complétive *eux*.

> Je ne vois nulle part ma belle *matineuse*;
> Quel caprice aujourd'hui la rend si paresseuse?
> Dest.

> L'âne d'un jardinier se plaignait au Destin
> De ce qu'on le faisait lever devant l'aurore.
> Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter matin,
> Je suis plus *matineux* encore. Laf.

De son côté, *matinal* marque avec le matin un simple rapport, et un rapport passager, accidentel; en sorte que ce mot se dit de quelqu'un qui s'est levé matin, à qui il est arrivé un jour de se lever matin. « Mon réveil fut ce jour-là aussi *matinal* que celui de l'aurore. » Marm. « J'étais depuis six jours dans cet état violent, lorsqu'une bonne femme, aussi *matinale*, mais moins belle que l'aurore, me fit éveiller pour me dire de la suivre. » Les.

La langue latine offre des exemples d'oppositions semblables. *Exitialis*, funeste, qui pourrait bien mener la chose à sa ruine; *exitiosus*, plein de danger, amenant sûrement la ruine. *Nivalis*, de neige; *nivalis dies*, jour où il neige; *nivosus*, abondant en neige; *nivosa Scythia*, *nivosa hiems*. *Nemoralis*, de forêt; *antrum nemorale*, antre placé dans une forêt : *nemorosus*, couvert de forêts, *nemorosi montes*, montagnes dont des fo-

rêts couronnent le faîte. *Furialis*, qui ressemble aux furies; *furiosus*, qui est possédé par les furies.

TERMINAISON *IQUE*.

***Droit canon*, *droit canonique*. *Colère*, *colérique*. *Un*, *unique*.**

Cette terminaison dérive du grec ικος et du latin *icus*. Ἡρωϊκός, *heroicus*, *héroïque*; πολιτικός, *politicus*, *politique*; ἱστορικός, *historicus*, *historique*; φυσικός, *physicus*, *physique*; φιλοσοφικός, *philosophicus*, *philosophique*; ποιητικός, *poeticus*, *poétique*. Il ne faudrait pas conclure de ces exemples que tous les adjectifs grecs en ικος se retrouvent en latin et s'y retrouvent avec la désinence *icus*, et que tous les adjectifs latins en *icus* aient en grec des correspondants et des correspondants terminés par ικος. Sous ce rapport, les deux langues sont indépendantes l'une de l'autre, malgré leur parenté évidente : on chercherait aussi vainement en latin des formes équivalentes à σωματικός, ψυχικός, ἀναλυτικός, ἡγεμονικός, ἀνδρικός, ᾠδικός, qu'en grec des formes équivalentes à *civicus*, *publicus*, *modicus*, *lubricus*, *antiquus*. En français, la désinence *ique* répond tantôt au grec ικος, tantôt au latin *icus*, tantôt à tous les deux en même temps; le plus souvent même l'adjectif qui finit par *ique*, bien que formé sur une base grecque, est d'invention française et non calqué sur un adjectif ancien. Quoi qu'il en soit, et sans prétendre assigner au grec ικος et au latin *icus* une signification toujours aussi restreinte et aussi précise, nous pensons qu'en français la terminaison adjective *ique* se distingue par les caractères suivants.

Elle a d'abord avec la terminaison *al* une ressemblance incontestable. Elle marque comme elle un rapport entre la chose dont on parle et celle qui est signifiée par le radical de l'adjectif. Une action *héroïque* est une action de héros, qui convient à un héros, qui a rapport au héros, considéré comme un type; un traité *philosophique* se rapporte ou a trait à la philosophie; *mélancolique*, qui a un rapport avec la mélancolie, qui y est enclin. Le tout est de déterminer précisément la nature de ce rapport, car par là se trouvera déterminée la valeur toute spéciale de la terminaison *ique*, et par conséquent préparée sa distinction d'avec les autres terminaisons plus ou moins équivalentes.

Si *al* est relatif à la forme, *ique* l'est à la matière. Celui-ci regarde ce qui entre dans la composition, les éléments. De là vient que les noms d'un très-grand nombre de sciences finissent en *ique*, comme *physique*, *arithmétique*, *logique*, *acoustique*, *rhétorique*, *éthique*, c'est-à-dire sciences qui ont pour objet, qui travaillent sur la nature, φύσις, sur le nombre, ἀριθμός, le raisonnement, λόγος, etc. De sorte que l'adjectif fait connaître la nature du contenu de ces sciences. Mais ce n'est encore là qu'une indication.

En général, l'adjectif en *ique* caractérise ce ou celui qui participe et en tant qu'il participe aux qualités intrinsèques, essentielles, génériques, de ce ou de celui qui est marqué par son radical. Un homme *apathique*, *caustique*, *cynique*, *despotique*, *énergique*, *impudique*, *mystique*, est, non pas dans un rapport de juxtaposition, de forme ou de fin, mais dans un rapport de participation à l'égard de l'*apathie*, de la *causticité*, du *cynisme*, du *despotisme*, de l'*énergie*, de l'*impudicité*, de la *mysticité*. Une chose *comique*, *angélique*, *authentique*, *chimérique*, *classique*, *didactique*, *historique*, *inique*, *scientifique*, est à l'égard du type représenté par le radical de ces adjectifs comme l'espèce relativement au genre, elle en reproduit les caractères essentiels : dans une chose *comique*, vous retrouvez les traits constitutifs du comique, dans une figure *angélique*, ce qui compose l'idéal d'un ange sous le rapport de la figure, dans *authentique*, les caractères de l'authenticité, et ainsi des autres. Une question ou une science *philosophique* se rapporte à la philosophie quant à ses caractères essentiels; on la reconnaît à ses traits principaux pour être du domaine de la philosophie. Ce n'est plus une ressemblance de forme, un rapport de juxtaposition ou de fin, mais une identité de nature, d'essence. De même *héroïque*, *athlétique*, *pindarique*, *homérique*, *anacréontique*, marquent une conformité essentielle à un type qui est le héros, l'athlète, ou à un genre fondé par Pindare, Homère, Anacréon.

Voilà pourquoi l'adjectif en *ique*, en cela différent de l'adjectif en *al*, est d'ordinaire formé d'un substantif féminin abstrait, marquant un genre : *poétique*, de poésie; *analogique*, d'analogie; *énergique*, d'énergie; *magique*, de magie; *allégorique*, d'allégorie; et ainsi d'une foule d'autres. Voilà pourquoi avec beaucoup d'entre eux on peut et on doit sous-entendre le mot *genre* : *comique*, *dramatique*, *cynique*, *didactique*, *satirique*, *académique*, *aphoristique*, *alcaïque*.

En un mot, *al* désigne un rapport éloigné, extrinsèque, formel, résultant de la considération extérieure de la chose. *Ique* désigne un rapport prochain, intrinsèque, matériel ou essentiel, faisant connaître de quelle nature est la chose, à quel genre elle appartient, à quel type elle est conforme, ou ce qui entre dans sa composition, son objet. Les adjectifs en *al* ont d'ordinaire pour base un nom de lieu, de temps, d'homme en dignité, d'objet ayant une certaine forme; les adjectifs en *ique* dérivent d'un substantif féminin abstrait en *ie*, ou d'un nom d'homme considéré comme créateur d'un type ou d'un genre. Les uns expriment conformité pour le lieu, le temps, la forme, la fin, ou l'extérieur, de quelque façon que ce soit; les autres, conformité pour la nature, l'essence, l'ensemble des propriétés intrinsèques.

Le sens propre de la terminaison *ique* mis en lumière, il faut commencer par distinguer les adjectifs qui la possèdent d'avec ceux de leurs synonymes qui leur ressemblent tout à fait sous le rapport grammatical, si ce n'est qu'ils ne la possèdent pas. Quelle différence y a-t-il donc, par exemple, entre *colère* et *colérique*, *droit canon* et *droit canonique*; entre *un* et *unique*, quand

ils signifient seul : Dieu est un; la chasse est l'*unique* occupation de cet homme?

L'adjectif marque la possession de la qualité sous deux points de vue, dans les personnes et dans les choses. Il la représente d'ordinaire dans les personnes comme pleine, entière, absolue; dans les choses, comme incomplète, relative, comme quelque chose d'emprunté, de possédé par participation. Or, il arrive assez souvent au même adjectif d'exprimer à la fois les deux points de vue. Ainsi *fanatique*, *hérétique*, *sceptique*, *comique*, *classique*, *cynique*, s'appliquent également, et dans le sens absolu, aux personnes douées des qualités dont ils sont les signes, puis, dans le sens relatif, aux choses dans lesquelles il y en a quelque trace : un *fanatique*, un *hérétique*, un *sceptique*, un *comique*, un *classique*, un *cynique ;* doctrine *fanatique*, *hérétique*, *sceptique*, *comique*, *classique*, *cynique*.

D'autres fois, ces deux fonctions sont remplies par deux sortes d'adjectifs, et quand de ceux-ci l'un se termine en *ique*, c'est toujours celui qui s'emploie relativement et en parlant des choses. Ainsi diffèrent *aristocratique* d'*aristocrate*, *démocratique* de *démocrate*, *astronomique* d'*astronome*, *philologique* de *philologue*, *géométrique* de *géomètre*, *prophétique* de *prophète*, et même *synonymique* de *synonyme*, quoique ce dernier ne se dise pas des personnes.

Une chose remarquable, c'est que parfois la langue hésite beaucoup à ajouter l'adjectif relatif en *ique* à l'adjectif absolu qui lui correspond, tant elle craint de se surcharger de mots inutiles.

Idolâtrique est un mot nécessaire quand il s'agit de qualifier des choses dans lesquelles on remarque un peu d'idolâtrie, une sorte d'idolâtrie : rendre à l'antiquité un culte ou des hommages *idolâtriques*. *Idolâtre* exprime la même chose, mais d'une manière plus pleine, plus forte ou plus affirmative. « En Chine on honore les ancêtres et Confutzée; on immole des animaux, etc. Ces cérémonies sont-elles *idolâtriques?* sont-elles purement civiles?... Le curé Maigrot déclara non-seulement les rites observés pour les morts superstitieux et *idolâtres*, mais il déclara les lettrés athées. » Volt. Cependant l'Académie ne mentionne point *idolâtrique*, malgré l'autorité de Voltaire et de plusieurs autres écrivains qui l'ont employé comme lui. « Les jésuites, en Chine, permettaient à leurs néophytes des cérémonies superstitieuses et *idolâtriques*. » S. S. « La philosophie égyptienne est la plus *idolâtrique* de toutes. » Lah.

Un autre adjectif du même genre a peine à s'introduire : *artistique* excite une répugnance presque générale, mais mal fondée. Sa nécessité d'abord n'est pas douteuse. Comment l'éviter dans une phrase telle que celle-ci : examiner une œuvre sous le point de vue moral et sous le point de vue *artistique?* Dirai-je, sous le point de vue de l'*art?* Mais je serai moins concis, et c'est uniquement pour éviter l'inconvénient d'une semblable périphrase, que j'emploie *moral*, *philosophique*, *littéraire*, quoique je pusse m'en passer en disant, par exemple, sous le point de vue des *mœurs*, de la *philosophie*, des *lettres*. Serait-on choqué de la composition du mot? Elle n'a cependant rien que de régulier. D'*art*, latin *ars*, vient *artiste*, d'où *artistique;* tout comme de *lingua*, langue, *linguiste*, d'où *linguistique;* science du linguiste; tout comme de *pape*, *papiste*, d'où *papistique*, fréquemment employé par Bossuet; tout comme de *cabale*, *cabaliste*, d'où *cabalistique;* tout comme de *caractère*, *caractéristique*, au moyen de l'imaginaire *caractériste;* tout comme d'*aphorisme*, *aphoristique*, de *syllogisme*, *syllogistique*. *Artiste* qualifie la personne; *artistique* peut seul qualifier ce qui la concerne, ses œuvres, son genre d'occupation. Les deux mots exprimant deux vues de l'esprit, méritent d'avoir cours l'un et l'autre.

Un *Arabe*, un *Perse*, sont des hommes nés et demeurant en Arabie, en Perse, ayant les mœurs et jouissant des droits de ces pays; vous appelez *arabique*, *persique*, certains genres de choses, et ces choses ont avec l'Arabie et la Perse un rapport moins étendu, moins complet; elles se trouvent en Arabie, en Perse, ou elles en viennent.

De même, la désinence latine *icus* s'applique particulièrement aux choses et dans tous les cas elle est diminutive, atténuative. *Gallus* se dit d'un homme bien plus Gaulois que le *Gallicus :* celui-là est né en Gaule; celui-ci ne fait qu'habiter la Gaule où il n'est pas né : *copiæ gallicæ*, les troupes de la Gaule.

En général, la confusion n'est guère possible entre les deux qualificatifs, l'un en *ique*, l'autre dépourvu de terminaison adjective qui ait un sens assignable, puisqu'ils s'appliquent, le premier aux choses et le second aux personnes. Leur synonymie n'a lieu que quand ils se disent, ou tous deux des choses, comme *idolâtre* et *idolâtrique*, *canon* et *canonique*, ou tous deux des personnes, comme *colère* et *colérique*, ou tous deux des choses et des personnes, comme *un* et *unique*. *Idolâtre* et *idolâtrique* ayant été déjà distingués, les autres exemples méritent seuls un examen à part.

DROIT CANON, DROIT CANONIQUE. Droit des canons, science du droit ecclésiastique, fondé sur les canons de l'Église, sur les règles des conciles, les décrets des papes et les maximes des Pères.

Pendant le XVIII[e] siècle le *Dictionnaire de l'Académie*, au mot *Droit*, donnait également *droit canon* et *droit canonique*. Par quelle fantaisie l'édition de 1835 a-t-elle retranché *droit canonique?* C'est une innovation que rien ne justifie, et qu'auraient désapprouvée, comme on va le voir, Montesquieu, Voltaire et Condillac.

Le *droit canon*, le droit appelé ou intitulé *canon*, se dit quand il s'agit de la chose ou de la science en général, du corps ou code, de la législation des canons, sans égard à quelque chose de particulier qui y soit contenu. « On dirait, à entendre le critique, que l'auteur (de l'*Esprit des lois*) vient de faire un traité de théologie ou un *droit canon*, et qu'il résume ensuite ce traité de théologie et de *droit canon*. » Montesq. « Le code de *droit canon*. » Volt. « Savant dans le droit civil et le *droit canon*. » Id. « L'empereur Frédé-

rie Il reçoit solennellement le *droit canon*, publié par Grégoire IX. » Id. « Il n'y a là (chez les Tartares) ni droit civil ni *droit canon*, ni conciles, etc. » Id. — Mais le *droit canonique*, en conséquence de la terminaison *ique*, qui donne au second mot un certain rapport à la matière des canons, à ce qui y est traité, se dit quand il s'agit des particularités, des discussions, des maximes, des décisions, des questions, des règles contenues dans cette sorte de droit. «Par le *droit canonique* celui qui enlève d'un lieu sacré une chose privée est puni du crime de sacrilége. » Montesq. « Cet usage s'était introduit dans les cours d'Église, où l'on ne voyait que les maximes du *droit canonique*. » Id. « Le *droit canonique* ne permet pas le divorce. » Volt. « Nous avons dans le *droit canonique* un décret du pape Innocent III, qui enjoint.... » Id. « Tels sont les principes incontestables du véritable *droit canonique* dont les règles et les décisions doivent être jugées d'après les vérités éternelles et immuables du droit naturel. » Id. « Selon les principes du *droit canonique*, les biens ecclésiastiques sont sacrés et intangibles. » Id. « C'est une grande question dans le *droit canonique*, si.... » Id. « Le *droit canonique* offrait de moindres difficultés : car on l'aurait aisément reconnu, si on eût consulté l'Écriture, la tradition, les décrets des conciles, les lois des empereurs, les capitulaires de Charlemagne, etc. » Cond.

On étudie ou on enseigne le *droit canon*; on examine ou on éclaircit un point de *droit canonique*.

COLÈRE, COLÉRIQUE. Qui se laisse aisément emporter à des mouvements de colère.

Ce qui est habitude dans l'homme *colère* n'est que propension dans l'homme *colérique* : l'un est de fait et décidément ce que l'autre est simplement disposé à être. Aussi dit-on caractère (Buff.) et humeur (Acad.) *colérique*, et non *colère*. Et, d'un autre côté, on dit bien *colère*, mais non *colérique*, pour qui est actuellement en colère : « Si l'ardeur d'un sang qui s'enflamme rend l'enfant vif, emporté, *colère*, on voit le moment d'après toute la bonté de son cœur. » J. J. Il faut éviter les emportemens de l'homme *colère*, et chercher à corriger le naturel des enfants *colériques*. — De même le *despote* gouverne de fait d'une manière absolue et arbitraire; l'*homme despotique* a simplement le goût de cette sorte de gouvernement.

En second lieu, *colérique* le cède encore à *colère* en ce qu'il dénote une colère plutôt risible et petite que sérieuse et redoutable. Achille (Marm.) et Alexandre (Fén.) étaient *colères* : « Dieu nous préserve d'un despote *colère* et barbare ! » Volt. *Colérique* est comme un diminutif ou un terme comique : il se trouve dans le *Sganarelle* de Molière, dans *Zadig* et *Candide* de Voltaire, et Buffon l'emploie pour exprimer le caractère de petits animaux, d'une belette et d'une sorte de mésange, par exemple. « Le pasteur Durnol est un bonhomme au fond, mais il est fort *colérique*. » Volt. Puis suit un trait plaisant de colère de M. Durnol.

UN, UNIQUE. Seul. Dieu est *un*; la foi ou la religion est *une*. Son fils *unique*; son *unique* soin, son *unique* intérêt.

Dans *un* l'idée de l'unité est plus dominante et plus essentielle que dans *unique*. Ce qui est *un* ne peut pas être plusieurs, on tenterait en vain de lui susciter un rival : ce qui est *unique* se trouve n'être pas plusieurs. *Un* entraîne l'idée de l'obligation de respecter l'unité et de l'impossibilité de la détruire; c'est pourquoi la république française s'était appelée *une* et indivisible. — *Un* est abstrait, purement numéral, et dans les locutions qui le comportent, il attire toute l'attention; *unique* se place avant ou après un substantif sur lequel il n'empêche pas l'esprit de se porter : le malade a fait venir son *unique* héritier.

De nouveaux exemples pourraient être ajoutés aux précédents. Mais la règle de distinction, autrement exprimée peut-être, resterait au fond la même. Ainsi il y a plus de misanthropie dans ce qui est *misanthrope* que dans ce qui est *misanthropique*. « Toutes les passions sont *misanthropes*, et ne tendent qu'à la destruction totale de l'homme. » P. A. L'esprit *géomètre* (Volt., d'Al.) est comme le géomètre, empreint de géométrie, c'est la géométrie qui le caractérise et sert à le dénommer; l'esprit *géométrique* a quelque rapport à la géométrie, annonce pour la géométrie un talent moins décidé et moins dominant. Mais, en revanche, ce talent étant moins spécial, est plus étendu et peut s'appliquer à d'autres choses que la géométrie. C'est ce que remarque expressément d'Alembert.

TERMINAISONS *IQUE* ET *EUR*.

Pacifique, *pacificateur*.

PACIFIQUE, PACIFICATEUR. Le radical et l'idée commune de ces deux mots sont *pacem facere*, faire la paix.

Mais le *pacifique* a simplement rapport à l'établissement de la paix, y est porté, enclin; au lieu que le *pacificateur* agit ou a agi effectivement pour opérer la paix. *Pacifique* qualifie un sujet d'inhérence et marque un trait du caractère; *pacificateur* qualifie un sujet d'action et exprime un trait de la conduite. Bourdaloue dit devant Louis XIV qui venait de donner la paix à l'Europe : « Heureux les *pacifiques*, et encore plus les *pacificateurs*. »

TERMINAISONS *IQUE* ET *EUX*.

Harmonique, *harmonieux*. *Sulfurique*, *sulfureux*; *nitrique*, *nitreux*; *arsénique*, *arsénieux*; *phosphorique*, *phosphoreux*; *sélénique*, *sélénieux*.

Ces deux terminaisons expriment que l'objet qualifié contient de ce qui est signifié par le radical auquel elles sont unies. Mais elles diffèrent par le degré et l'effet de cette participation. Terminés en *ique*, les adjectifs marquent simplement qu'il y a dans l'objet, dont ils accompagnent le nom, de la chose représentée par leur radical, de manière à faire connaître seulement le genre auquel appartient cet objet. Quand la terminaison est en *eux*, ce même objet apparaît comme pos-

sédant avec plénitude, avec abondance, de cette même chose, de manière à produire sur nous tel ou tel effet, ou tout au moins plus d'effet.

HARMONIQUE, HARMONIEUX. Où il y a de l'harmonie.

Harmonique, usité principalement en musique, qualifie d'une manière abstraite, froide, sans degré; il indique le genre de l'objet en marquant son rapport avec l'harmonie, mais sans aucun égard à l'effet agréable qui en résulte; il est simplement désignatif ou caractéristique: le beau *harmonique* (P. A.); les institutions *harmoniques* de Zarlin (Id.). *Harmonieux*, plein d'harmonie, est un mot du langage commun qui se rapporte toujours et surtout à l'effet produit, et produit avec plénitude : il est expressif. « Vous me faites entendre les sons les plus doux, les accords les plus *harmonieux*: c'est un plaisir pour l'oreille. » P. A. — « Il résulte en total pour chaque nation le même degré de plaisir *harmonique* de la lecture d'une page de Cicéron ou de Virgile, quoique tel vers de Virgile doive paraître plus *harmonieux* à un Français, tel autre à un Allemand. » D'Al.

SULFURIQUE, SULFUREUX; NITRIQUE, NITREUX; ARSÉNIQUE, ARSÉNIEUX; PHOSPHORIQUE, PHOSPHOREUX; SÉLÉNIQUE, SÉLÉNIEUX.

Ces mots, destinés à qualifier les acides, ont été inventés par les auteurs de la nomenclature chimique à l'époque où l'on croyait qu'un corps, en s'unissant à l'oxygène, ne pouvait donner naissance qu'à deux acides, au plus. Il n'y a rien à dire contre leur formation; elle est régulière et conforme au sens ordinaire des terminaisons *ique* et *eux*. L'adjectif en *ique* se dit de celui des deux acides qui renferme le moins de la chose exprimée par le radical de l'adjectif, et l'adjectif en *eux* de celui qui en renferme le plus. *Acide sulfurique*, acide du soufre, où il y a le moins de ce corps, et partant le plus oxygéné; *acide sulfureux*, acide du soufre, où il y a le plus de ce corps, et partant le moins oxygéné.

TERMINAISONS *IQUE* ET *AL*.

Numérique, numéral. Stomachique, stomacal. Chirurgique, chirurgical. Monastique, monacal. Rustique, rural. Générique, général. Géométrique, géométral; philosophique, philosophal; théologique, théologal; historique, historial.

Le sens comparatif de ces deux désinences ayant été déjà suffisamment déterminé, il s'agit ici simplement d'appliquer à des exemples particuliers les distinctions générales ci-dessus établies.

NUMÉRIQUE, NUMÉRAL. Qui a rapport au nombre.

Mais le premier annonce un rapport intrinsèque, de fond, une participation aux qualités essentielles du nombre, à ses caractères génériques. En disant unité *numérique*, opération *numérique*, vous faites connaître ce qu'est cette unité ou cette opération relativement au nombre considéré en lui-même. *Numéral* est une qualification extrinsèque, de forme, qui se fonde sur un rapport au nombre considéré, non plus dans sa nature, comme étant tel ou tel, mais dans sa forme. Nom *numéral*, adjectif *numéral*, lettre *numérale;* c'est-à-dire ayant rapport au nombre, non pas en tant que ses caractères constitutifs sont tels ou tels, mais en tant qu'il est exprimé. De même quand on parle de la valeur *numérale* de telle lettre dans la numération grecque ou romaine (Volt., Boss.), il est question d'une qualité de forme. — L'un de ces adjectifs est un terme d'arithmétique, l'autre un terme de grammaire.

STOMACHIQUE, STOMACAL. Qui a rapport à l'estomac.

L'un doit être préféré en médecine, l'autre en anatomie. Néanmoins on les emploie tous deux dans la première science, en parlant de ce qui est bon à l'estomac, de ce qui le fortifie. « Toutes les recettes dont j'ai usé, quoique réputées *stomachiques* ou *stomacales*, car leur nom n'est pas plus assuré que leur effet, m'ont fait plus de mal que de bien. » D'Al.

Alors reste toujours une différence, qui consiste en ce que *stomachique* marque avec l'estomac un rapport plus prochain. Ce qui est *stomachique* aide plus essentiellement, et par sa nature, l'estomac à remplir ses fonctions; ce qui est *stomacal* produit cet effet comme de loin, et c'est pourquoi cet adjectif s'applique bien aux choses favorables à l'estomac, comme le vin, sans qu'elles aient reçu spécialement cette destination; c'est pourquoi aussi on ne dit pas un *stomacal*, comme on dit un *stomachique*. Dans la poudre *stomachique* vous considérez surtout son genre de propriété dominante relativement à l'estomac, et dans la poudre *stomacale*, ce pourquoi on peut l'employer et à quelle partie du corps elle convient.

CHIRURGIQUE, CHIRURGICAL. Qui appartient ou qui est relatif à la chirurgie.

Chirurgique qualifie les choses dans leur rapport avec la chirurgie, considérée en soi, dans ce qu'elle a d'essentiel; et *chirurgical* les qualifie dans leur rapport avec la chirurgie, considérée extérieurement, dans ce qui en dépend d'une manière quelconque. On doit toujours dire une opération, un essai, une expérience, *chirurgiques;* mais, l'anatomie *chirurgicale*, c'est-à-dire qui prépare à la chirurgie, et des instruments *chirurgicaux*, c'est-à-dire qui servent à la chirurgie.

MONASTIQUE, MONACAL. Qui a rapport aux moines.

L'un est formé du grec μοναστής, moine; l'autre du latin *monachus*, qui a le même sens. C'est peut-être à cause de cette première circonstance, que *monastique* se prend plutôt en bonne part que *monacal*. Mais leur principale différence tient à celle de leur terminaison.

Monastique se rapporte au fond, au genre, à la nature de l'institution, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines, et *monacal* à leur forme. On dira de préférence les vœux (Acad.), les institutions ou les ordres (Id.), les idées (Montesq.), les vertus (Ducl.) *monastiques;* et l'habit ou le chant (Acad.), l'office (Boss.), le

joug (Volt.) *monacal;* l'oisiveté, la captivité, la tyrannie, la dévotion (Volt.), de petites pratiques (Montesq.) *monacales*. On dira également la vie, la règle, l'esprit *monastique* ou *monacal; monastique*, si on considère ces choses en elles-mêmes comme bonnes ou mauvaises, comme plus ou moins rigoureuses au fond; *monacal*, si on a surtout égard aux habitudes, à l'air, à l'habit, aux pratiques extérieures. — « La pureté primitive de la vie *monastique*. » Lah. « La vie extérieure de l'empereur Léopold était plus *monacale* que de prince. » S. S.

RUSTIQUE, RURAL. Relatif à la campagne.

L'un marque un rapport essentiel, l'autre un rapport de lieu seulement. Ce qui est *rustique* se rapporte à la campagne comme à son genre, en a la manière d'être et les caractères; ce qui est *rural* n'est point dans la ville. La vie *rustique* comprend de la campagne même les occupations et les habitudes; dans la vie *rurale* il n'y a de la campagne que le séjour qu'on y fait. Les occupations (Boss., d'Ag.), les soins (Boss.), les exercices (Marm.) de la vie *rustique;* il est difficile aux citadins de s'accoutumer à la vie *rurale*. Un des mandements de Bossuet est adressé aux « doyens *ruraux* » de son diocèse. A *ruraux* substituez *rustiques*, l'impropriété sera manifeste.

Les mœurs *rustiques* impliquent quelque chose d'essentiel et qu'on considère en soi comme bon ou mauvais, comme empreint de simplicité ou de grossièreté; les mœurs *rurales* rappellent seulement des modes, des habitudes de se vêtir, de se nourrir, de s'assembler en certains lieux, par opposition à celles qui sont suivies dans la ville. Des esprits *rustiques* sont tels ou tels, naïfs ou rudes; des esprits *ruraux* sont des esprits de gens élevés aux champs, l'épithète ne les caractérise point, elle n'est qu'indicative du lieu où ils se sont formés :

Esprits *ruraux* volontiers sont jaloux,
N'étant pas faits aux coutumes des villes. Laf.

L'économie *rustique* entre dans des détails plus intimes que l'économie *rurale*, surtout en ce qui concerne le ménage. « Presque tous les livres sur l'économie *rustique* enseignent la manière de multiplier le blé, et de faire pondre des coqs. » Volt. « Le bruit de la basse-cour, le chant des coqs, le mugissement du bétail, l'attelage des chariots, le repas des champs, le retour des ouvriers, et tout l'appareil de l'économie *rustique* donnent à la maison un air champêtre et animé. » J. J. — Économie *rurale* est une expression synthétique ou sommaire qui marque seulement où se trouvent les objets de cette sorte d'économie. « Un père de famille qui vit dans sa terre avec 12 000 livres de rente ne peut vivre à Paris avec 40 000. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie *rurale* et celle de la capitale. » Volt. La somme *rurale* de Boutillier (Montesq.). « Nous avons une foule d'écrits sur l'économie *rurale*. » Lah.

GÉNÉRIQUE, GÉNÉRAL. Qui convient au genre.

Générique, qui a rapport au genre comme genre, en lui-même, comme se composant, dans l'esprit, de telles ou telles idées élémentaires. *Général*, qui a rapport au genre, considéré extérieurement, dans la réalité, relativement au temps et à l'espace.

Les caractères *génériques* de l'humanité sont contenus dans la notion abstraite d'*humanité;* ce sont, par exemple, la vie, la mortalité, la raison; les caractères *généraux* de l'humanité sont les caractères que tous les hommes ou la plupart se trouvent avoir effectivement partout et toujours.

Un terme *générique* est significatif du genre : tel est *humanité* par rapport au genre auquel les hommes appartiennent; un terme *général* sert à exprimer une chose ou un genre de choses, de façon à s'appliquer à peu près à toutes, sans en désigner spécialement aucune, c'est-à-dire en définitive, d'une manière éloignée, vague, peu précise.

Tout ce qui est *générique*, l'est au même degré; ce qui est *général*, peut l'être plus ou moins. *Générique* ne s'emploie que didactiquement, en logique ou en grammaire. Cela doit être.

GÉOMÉTRIQUE, GÉOMÉTRAL; PHILOSOPHIQUE, PHILOSOPHAL; THÉOLOGIQUE, THÉOLOGAL; HISTORIQUE, HISTORIAL. Ces mots ont tous cela de commun, de marquer un rapport avec une science indiquée par leur radical.

Mais pour ceux qui finissent en *ique*, c'est un rapport essentiel, qui impose à l'objet qualifié son caractère propre; pour les autres, c'est un rapport éloigné, une convenance très-peu étroite, qui sert à désigner l'objet plutôt qu'à le caractériser, à le qualifier.

Ce qui est *géométrique* ou *philosophique* l'est plus ou moins, c'est-à-dire participe dans une certaine mesure aux qualités constitutives du type qu'on appelle *géométrie* ou *philosophie :* ce qui est *géométral* ou *philosophal* ne l'est pas plus ou moins, et ces adjectifs ne déterminent point du tout sa nature.

Au surplus, *philosophal*, *théologal* et *historial* ne se trouvent que dans un petit nombre de locutions : *pierre philosophale*, or obtenu par transmutation des métaux, ou le métal propre à devenir or, ou bien l'art d'obtenir cette conversion, qui était le but de plusieurs philosophes ou alchimistes au moyen âge; vertus *théologales*, la foi, l'espérance et la charité, appelées ainsi parce qu'elles ont principalement Dieu pour objet, de même que la théologie; *historial* s'est dit de certains livres d'histoire, le miroir *historial* de Vincent de Beauvais, le bouquet *historial*.

Quant à *géométral*, quoique d'un usage plus étendu, il n'exprime non plus avec la science à laquelle il correspond qu'un rapport extrinsèque; tout ce qui convient ou répugne à la *géométrie* convient ou répugne à ce qui est *géométrique*, mais non pas à ce qui est *géométral*. *Géométral* sert à qualifier un dessin d'architecture qui donne la position, la dimension et la forme exacte des différentes parties d'un objet, d'un ouvrage, abstraction faite des illusions de la perspective : plan *géométral;* élévation, coupe *géométrale*.

TERMINAISON *AQUE*.

Hypocondre, *hypocondriaque*.

Les terminaisons *aque* et *ique*, latin *acus* et *icus*, grec ακος et ικος, sont entre elles comme

al et *il*, c'est-à-dire identiques. Elles ont et même origine et même valeur. Les adjectifs en *aque* servent donc à qualifier la chose dont on parle, en tant qu'elle a un rapport essentiel avec l'idée signifiée par leur radical : *élégiaque*, qui est du genre de l'élégie; *maniaque*, qui a de la manie, possédé de quelque manie; *syriaque*, qui est d'un genre originaire de Syrie, langue *syriaque*.

HYPOCONDRE, HYPOCONDRIAQUE. Atteint d'hypocondrie, sorte de maladie qui rend bizarre et morose.

L'*hypocondriaque* est comme *hypocondre*, a du rapport, ressemble à l'*hypocondre*, on le dirait *hypocondre*. Celui-ci possède pleinement la qualité à laquelle celui-là ne fait que participer dans une certaine mesure. *Hypocondre* désigne nettement et sans détour celui qui est malade d'hypocondrie. « Un *hypocondre* disait des vapeurs un mot profondément douloureux : que c'est un état d'autant plus cruel, qu'il fait voir les choses comme elles sont. » D'Al. *Hypocondriaque* n'a pas la même force; il se dit d'abord des choses relatives à cette maladie, affection *hypocondriaque* (Acad.), mélancolie *hypocondriaque* (Mol.), les vapeurs *hypocondriaques* (Volt.), et ensuite des personnes qui y ont simplement rapport, qui y sont disposées, ou bien qui en tiennent ou s'en sentent quelque peu, ou qui semblent en être atteintes. « Un *hypocondriaque* de sa santé. » S. S.

TERMINAISONS *FIQUE* ET *FÈRE*.

Sudorifique, *sudorifère*. *Prolifique*, *prolifère*.

Fique se rapporte comme *aque* à la terminaison *ique*. Mais ce n'est pas une désinence simple, non plus que le latin *ficus*, d'où cette désinence dérive : elle comprend outre et avant *ique* le mot *facere*, faire, et signifie que l'objet qualifié fait ou produit ce qui est exprimé par le radical de l'adjectif : *béatifique*, qui rend heureux; *frigorifique*, qui cause le froid; *sudorifique*, qui provoque la sueur; *morbifique*, qui engendre la maladie; *maléfique*, qui produit le mal, qui a une influence maligne.

Fère, en latin *fer*, de *ferre*, porter, signifie que l'objet qualifié porte, apporte ou cause ce que le radical de l'adjectif indique. *Lanifère*, *lanam ferre*, porte-laine; *somnifère*, latin *somnifer*, *somnum ferre*, porter ou apporter le sommeil, c'est ce qui procure le sommeil, et ainsi des autres, *léthifère* (*lethum*, mort), *mortifère*, *pestifère*, etc.

Un adjectif, susceptible de prendre ces deux terminaisons, a le même sens à peu près avec l'une et avec l'autre : il présente dans les deux cas l'objet, au nom duquel il se joint, comme possédant la qualité de produire la chose exprimée par le radical de l'adjectif. On peut donc considérer comme synonymes *sudorifique* et *sudorifère*, *prolifique* et *prolifère*.

SUDORIFIQUE, SUDORIFÈRE. Capable de causer la sueur, *sudor*.

PROLIFIQUE, PROLIFÈRE. Capable d'enfanter; *proles*, race, enfants.

La différence s'aperçoit aisément. La désinence *fère* montre la propriété d'une manière plus extérieure, plus objective dans ses effets; et la désinence *fique* la désigne dans l'objet auquel elle est inhérente, subjectivement, comme constituant son caractère essentiel; et c'est pourquoi on se sert, par exemple, de *prolifère* en botanique et de *prolifique* en médecine. C'est la différence qui existe en latin entre *horrifer* et *horrificus*; *horrifer* est pittoresque, il fait voir le sujet répandant çà et là l'horreur et l'épouvante.

De plus, la terminaison *fère*, sans doute parce qu'elle se prononce exactement comme la terminaison latine d'où elle dérive, n'a point été popularisée dans notre langue. Elle se trouve seulement à la fin de quelques termes scientifiques, usités en botanique le plus souvent, et quelquefois en médecine. En conséquence, on ne peut guère se permettre dans le discours commun l'usage de *sudorifère*; il aurait l'air étrange et prétentieux.

TERMINAISONS *FIQUE*, *FÈRE*, *IF* ET *EUX*.

Soporifique, *soporifère*, *soporatif*, *soporeux*.

SOPORIFIQUE, SOPORIFÈRE, SOPORATIF, SOPOREUX. Qui a la propriété d'endormir ou d'assoupir; racine, *sopor*, sommeil.

Soporifère est purement scientifique et à peu près inusité dans le langage commun. *Soporeux* marque la plénitude, l'excès et le danger de l'effet produit par l'objet qualifié : ce qui est *soporeux* cause un assoupissement lourd, pénible, et qui peut avoir une terminaison fâcheuse. Restent *soporifique* et *soporatif* comme mots usuels, signifiant simplement qui endort : l'opium est *soporifique* ou *soporatif* : c'est un *soporifique* ou un *soporatif*.

Soporifique, à base nominale, désigne surtout le genre d'état produit, et *soporatif*, à base verbale, *soporare*, la puissance de le produire. Le médecin voulait qu'on l'empêchât de dormir; mais la potion qu'on lui avait donnée était justement *soporifique*; il faudra pour endormir ce malade une potion très-*soporative*. Ce qui est *soporifique* cause tel effet, il endort. « Erdaviraph, ayant bu trois verres d'un vin *soporifique*, eut une extase. » Volt. « Les voilà saisis d'une affection *soporifique* et léthargique. » Id. Ce qui est *soporatif* a la vertu, la capacité de causer cet effet, d'endormir. « Plus, dudit jour, un julep hépatique, *soporatif*, somnifère, composé pour faire dormir monsieur. » Mol. « Thomas Diafoirus répond que l'opium fait dormir, parce qu'il y a dans l'opium une faculté *soporative* qui fait dormir. » Volt. « Vous avez eu raison de dormir : le diable qui vous affligeait était un diable très-*soporatif*. » Id. « Le poëme sur la *Grâce* est un poëme didactique et un peu *soporatif*. » Id. — Un *soporifique* ne doit pas être confondu avec un autre *spécifique* quelconque; il y a des *soporatifs* qui agissent plus énergiquement que d'autres.

TERMINAISONS *FIQUE* ET *ANT*.

Vivifique, *vivifiant*.

VIVIFIQUE, VIVIFIANT. Qui vivifie ou est propre à vivifier.

Vivifique est pédantesque et à peu près hors d'usage, parce qu'il a été calqué sur le latin *vivificus*, à la différence de *vivifiant*, participe présent du verbe, à forme française, *vivifier*. — D'ailleurs *vivifique* représente la qualité comme inhérente à l'objet, indépendamment de l'action et antérieurement à l'action; *vivifiant* qualifie l'objet en raison de l'action et de son effet sur ce qui la subit.

TERMINAISONS *FIQUE* ET *ABLE*.

Honorifique, *honorable*.

HONORIFIQUE, HONORABLE. Qui fait qu'on est honoré : titre *honorifique* ou *honorable*.

Un titre *honorifique* attire des honneurs, des honneurs fixes, assurés, réglés : *majesté*, *altesse*, *sainteté*, *éminence*, *excellence*, *grâce*, *révérence*, etc., sont des titres *honorifiques;* le Bas-Empire a multiplié outre mesure les titres *honorifiques;* César fit rendre ou accepta des décrets *honorifiques* (Lah.). Un titre *honorable* est propre à faire honorer; *honorable* est une qualification, non pas effective, comme *honorifique*, mais facultative ou de droit. Ce qui est *honorifique* est honoré ou fait honorer, ce qui est *honorable* est à honorer.

TERMINAISON *FÉRANT*.

Terminaison qui vient, comme la terminaison *fère*, du verbe latin *ferre*, porter, jeter, répandre. Elle correspond aussi à la désinence *fer* des adjectifs latins; mais, parce qu'elle en change le son, le seul mot où elle se trouve, savoir *odoriférant*, latin *odorifer*, n'est point relégué parmi les termes scientifiques, mais admis dans tous les genres de style.

TERMINAISONS *FÉRANT* ET *ANT*.

Odoriférant, *odorant*.

ODORIFÉRANT, ODORANT. Qui a de l'odeur. En latin *odorifer* et *odorus*.

Un objet *odoriférant* d'abord a de l'odeur en ce sens qu'il contient et porte en soi ou sur soi une matière *odorante* quelconque : le musc et la civette ont une poche *odoriférante* remplie d'une liqueur ou d'une humeur *odorante* (Buff.). Les animaux porteurs d'une telle matière sont dits eux-mêmes *odoriférants*, et cette épithète se donne aussi à l'homme qui a toujours sur soi des senteurs : « Notre *odoriférant* marquis. » Volt. — *Odoriférant* qualifie ensuite des choses en mouvement qui vont portant de l'odeur avec elles et la répandant çà et là. « Sophronyme brûla des parfums, et il s'éleva un nuage *odoriférant* au milieu des airs. » Fén. « Cette fumée *odoriférante* que nous voyons s'élever d'une composition de parfums. » Boss. — Enfin *odoriférant* signifie qui exhale de l'odeur sans sortir de place, suivant une troisième acception du verbe latin *ferre*, et c'est alors seulement qu'il y a synonymie entre *odoriférant* et *odorant* : bois *odoriférant* ou *odorant;* plante *odoriférante* ou *odorante*.

La chose *odorante* est telle que si vous la portez à votre odorat, elle vous causera la sensation d'odeur : il y a des fleurs *odorantes* (J. J.), comme il y en a d'inodores. La chose *odoriférante* n'a pas besoin que vous alliez au-devant ou que vous l'approchiez de vous : elle se fait bien sentir d'elle-même, elle vous envoie, elle vous lance de l'odeur. « Il y a des corps *odoriférants* qui, sans diminuer sensiblement de leur poids, envoient très-loin des corpuscules. » Volt. *Odorant* est un terme didactique, analytique, de naturaliste, simplement désignatif, qui attribue à une chose la propriété de sentir bon ou mauvais : particules *odorantes* (Buff.); le pollen est une poussière jaune très-*odorante* (J. J.). *Odoriférant* est un mot expressif, descriptif, pittoresque, synthétique, qui fait image et représente une sorte d'irradiation. Un bois (Sév.) et un bocage (Fén.) *odoriférants* répandent de tous les côtés comme des flots d'odeur. On dit bien aussi un bois *odorant*, mais en entendant par le mot bois, non pas une collection d'arbres ou un bosquet envoyant au loin l'odeur des fleurs dans les airs, mais la substance d'un arbre particulier auquel on trouve de l'odeur en le flairant : le cèdre est un bois *odorant*. Ce qui est *odorant* n'est pas inodore; ce qui est *odoriférant* embaume, d'où il suit qu'en général la chose *odoriférante* a plus d'odeur que la chose *odorante :* « Le nard *odoriférant*. » Marm.

TERMINAISON *IEN*.

Garde, *gardien*.

Cette terminaison a pour origine le latin *anus*, *a*, *um*, de même que la terminaison *ain*, dont elle n'est qu'une variété : *troïen*, *trojanus; prétorien*, *prætorianus*. Elle a aussi le même sens; elle désigne des relations extérieures de temps, comme *quotidien*, *ancien*, et plus souvent de lieu, comme *phénicien*, *assyrien*, *athénien*, *égyptien*, *indien*, *péruvien*, *parisien*, lesquels marquent tous un rapport du sujet qualifié avec le pays où il est, ou plutôt d'où il est. Par analogie, elle sert à marquer, non plus à quel lieu on appartient, mais à quelle société, à quelle école, à quelle secte, à quelle profession : témoin les mots, *chrétien*, *théologien*, *cartésien*, *épicurien*, *logicien*, *grammairien*, *chirurgien*, *musicien*, *opticien*, *physicien*, *pharmacien*, *comédien*, *galérien*. Après ce court, mais suffisant aperçu, l'ordre exige avant tout la comparaison du substantif qualificatif *gardien* avec son synonyme *garde* à terminaison indifférente.

GARDE, GARDIEN. Ces deux mots marquent également une personne au sein ou à la garde de qui l'on a confié quelque chose.

Leur différence tient à la terminaison du second, et beaucoup plus encore à l'absence de terminaison dans le premier. *Garde* étant un radical nu, exprime l'idée commune en soi, d'une manière absolue et objective; par la raison contraire, *gardien* l'exprime relativement et subjectivement.

1° Dans *garde*, ce qui domine, c'est l'idée d'un état et d'un état bien déterminé, réglé, soumis à des lois qu'on ne peut enfreindre. Un prince

(Boss., Montesq., Rac.), une citadelle (J. J.). des prisonniers (Boss., Les.) ont des *gardes* qui veillent sur eux selon une manière prescrite. *Gardien* annonce plutôt une occupation qu'un état, c'est-à-dire une charge plus particulière, plus relative[1], qui laisse plus de liberté dans le choix des moyens; et c'est pourquoi ce mot convient surtout au figuré pour désigner une sorte d'office ou un office moins rigoureux, dont les obligations ne sont pas fixées par des règlements. « Le sage ne doit jamais avoir d'autre *gardien* de son secret que lui-même. » Gir. « Le travail et la sobriété furent les premiers *gardiens* de cette liberté. » Volt. « La crainte est la *gardienne* de l'innocence. » Boss. Notre ange *gardien* dirige notre conduite et nous assiste comme et quand il le juge à propos. — « Saint Chrysostome nous représente les anges inclinés devant Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et lui rendant le même respect que les *gardes* de l'empereur rendent à leur maître. » Boss. « Celui qui n'ose toucher à son argent, qui n'en est que le triste *gardien*, est proprement celui qu'on appelle avare. » Id.

2° Mais non-seulement *garde* est absolu, et *gardien* relatif, de plus *garde* est objectif, se rapporte davantage à la chose gardée, et *gardien* est subjectif, c'est-à-dire rappelle particulièrement l'action de la personne qui garde et la manière dont elle garde.

Avec *garde* et le nom de l'objet gardé on forme une foule de désignations complexes qui représentent la personne sous le point de vue objectif, *garde-côtes*, *garde-chasse*, *garde-vaisselle*, *garde-malade*. Et le mot *garde* est, en effet, si peu subjectif et si peu significatif de l'action, qu'il se dit des choses même inanimées dans lesquelles l'objet est conservé intact, *garde-meuble*, *garde-robe*, *garde-manger*. *Gardien*, au contraire, a plus rapport à ce qui se fait qu'à ce qui est; il marque spécialement la surveillance effective, accomplie, et le soin avec lequel on s'acquitte de sa charge. Le *garde* veille de plus loin, et le *gardien* de plus près. Il y a dans les prisons des *gardes*, c'est-à-dire des soldats qui veillent de la manière déterminée, ordonnée, à la sûreté extérieure; et des *gardiens*, c'est-à-dire des agents qui, par des moyens qu'ils jugent convenables, veillent à la sûreté intérieure. L'expression, *garde des sceaux*, donne-t-elle le moins du monde l'idée du zèle et de l'attention du ministre de la justice à garder les sceaux qui lui sont confiés? Or, c'est précisément une des idées attachées au mot *gardien*. « Outre l'aréopage, il y avait à Athènes des *gardiens* des mœurs et des *gardiens* des lois. » Montesq. « Un chien, bon et fidèle *gardien*, n'aboie qu'à l'approche des voleurs. » J. J. « L'Église catholique a toujours été une fidèle *gardienne* du dépôt de la foi. » Boss. « A toute heure et à tous moments les anges se tiennent prêts pour nous assister; *gardiens* toujours fervents et infatigables, qui ne se relâchent jamais un instant du soin qu'ils prennent de notre salut. » Id.

1. Quant à *gardeur*, il est tellement relatif et particulier, que, comme *escroqueur*, par exemple, il ne se dit qu'avec indication des choses qu'on garde, et ce qui le distingue parfaitement des deux autres mots, c'est que ces choses sont toujours des animaux qu'on mène paître : *gardeur* de cochons (Volt.), de brebis (Id.), *gardeuse* de vaches ou de dindons (Acad.).

TERMINAISONS *IEN* ET *EUR*.

Rhétoricien, *rhéteur*.

RHÉTORICIEN, RHÉTEUR. Ces noms se donnent tous deux à ceux qui cultivent le talent de la parole.

Mais l'un qualifie le sujet en raison de ce qu'il sait, des règles, des doctrines, qu'il a adoptées; l'autre, en raison de ce qu'il enseigne, des moyens de succès, qu'il propose à l'orateur. Dans l'un vous considérez son érudition, son attachement aux règles de la rhétorique; dans l'autre, son originalité et la profession qu'il fait de tels ou tels procédés oratoires. Le *rhétoricien* consommé connaît et possède toutes les ressources de l'art décrites par les *rhéteurs;* à cet égard, il n'y a plus rien à lui apprendre. Le *rhéteur* consommé comprend l'éloquence et en expose les préceptes d'une manière qui ne laisse rien à désirer.

Mais ordinairement ces mots se prennent dans un sens général pour qualifier de mauvais orateurs ou de mauvais écrivains. Alors *rhétoricien* signifie écolier, maladroit ou pédant. « L'auteur de l'histoire de Turenne (M. de Ramsay), a copié partout; mais il n'a point rendu son héros intéressant : il l'appelle *grand*, mais il ne le rend pas tel, il le loue en *rhétoricien*. » Volt. *Rhéteur* signifie déclamateur, qui ne se préoccupe que de la forme et dont les discours sont apprêtés, vides et emphatiques. « Depuis trente années on prête l'oreille aux *rhéteurs*, aux déclamateurs, aux *énumérateurs*. » Labr. Le *rhétoricien* n'a qu'une éloquence de collége; le *rhéteur* n'a qu'une éloquence de sophiste.

TERMINAISONS *IEN* ET *IQUE*.

Stoïcien, *stoïque*. *Platonicien*, *platonique*. *Ionien*, *ionique*; *éolien*, *éolique*; *dorien*, *dorique*; *italien*, *italique*. *Sardonien*, *sardonique*.

STOÏCIEN, STOÏQUE. Conforme à la philosophie de Zénon, qui enseignait, à Athènes, sous un portique, στοά.

Stoïcien fait entendre qu'on appartient à la secte fondée par Zénon, et *stoïque*, qu'on participe essentiellement aux qualités d'un type moral, conçu par les *stoïciens*, type de vertu austère et qui demande un courage inébranlable. Le *stoïcien* est partisan du *stoïcisme*, il professe les doctrines, il tient à l'école de Zénon; le *stoïque*, sans être peut-être de cette secte, sans peut-être avoir jamais entendu parler de son existence et de son enseignement, sans pouvoir en comprendre les idées, a la qualité de la *stoïcité*, c'est-à-dire est en rapport de participation intime avec l'idéal de sagesse et de fermeté que les stoïciens ont établi.

Stoïcien a naturellement sa place dans l'histoire des systèmes et des opinions philosophiques; il ne regarde que l'esprit et la doctrine. « Perse s'adonna de bonne heure à la philosophie *stoï-*

cienne qu'il étudia sous Cornutus. » LAH. « Les subtilités, les exagérations *stoïciennes*, qui forment le fond de la philosophie de Sénèque. » ID. « Cette doctrine fut celle de Zénon et de la secte *stoïcienne*. » MARM. *Stoïque* convient dans les peintures de caractères, il exprime une qualité intérieure qui est un principe de conduite. « J'ai regardé avec des yeux assez *stoïques* les libelles diffamatoires qu'on a publiés contre moi. » BOIL. Vertu, âme, courage (ACAD.), intrépidité (J. J.), sagesse (MARM.), rigueur (D'AL.), rigorisme (LAH.), morgue (ID.) *stoïque*.

« Des maximes *stoïciennes* sont celles que Zénon ou ses disciples ont enseignées; les ouvrages de Sénèque en sont pleins et en tirent leur principal mérite. Des maximes *stoïques* sont celles qui persuadent un attachement inviolable à la vertu la plus rigide et le mépris de toute autre chose, indépendamment des leçons du Portique; telles sont tant de belles maximes répandues dans le *Télémaque*. Une vertu *stoïque* est une vertu courageuse et inébranlable; une vertu *stoïcienne* pourrait bien n'être qu'un masque de pure représentation; car il n'y a eu, dans aucune école, autant d'hypocrites que dans celle de Zénon. Panétius, l'un de ses disciples, plus attaché à la pratique qu'aux dogmes de sa philosophie, était plus *stoïque* que *stoïcien*. » BEAUZ.

PLATONICIEN, PLATONIQUE. Conforme aux idées de Platon.

Même différence entre ces deux mots qu'entre les deux précédents, si ce n'est que *platonique* a un sens moins étendu que *stoïque*. *Platonicien*, de l'école de Platon ou qui s'y rapporte; *platonique*, conforme à un type créé par Platon. « Plutarque a les opinions *platoniques*, douces et accommodables à la société civile : Sénèque les a *stoïques* et épicuriennes, plus éloignées de l'usage commun, mais plus fermes. » MONTAIGN. La doctrine *platonicienne* était enseignée dans l'école de Platon, dans l'Académie; par amour *platonique* on entend une sorte d'amour entre les personnes de différent sexe, qui a pour caractère essentiel de ne s'adresser qu'à l'âme et d'être dégagée des désirs physiques, suivant la définition que Platon en a donnée.

IONIEN, IONIQUE; ÉOLIEN, ÉOLIQUE; DORIEN, DORIQUE; ITALIEN, ITALIQUE. Tous ces adjectifs servent à qualifier les choses relativement aux pays qu'ils signifient par leur radical.

Mais, terminés en *ien*, ils qualifient en faisant connaître simplement le lieu; et, terminés en *ique*, ils qualifient, en caractérisant, en déterminant la nature, en annonçant que la chose est de tel ou tel genre. On dira dialecte, mode, *ionien*, *éolien*, *dorien*, si on veut uniquement exprimer en quels pays de la Grèce ils étaient usités; mais s'agit-il de marquer que ces dialectes et ces modes forment des genres à part, et de les opposer comme tels, il faudra donner aux mêmes adjectifs la terminaison *ique*.

En cas de doute sur la patrie d'un écrivain grec, on peut obtenir quelque lumière en examinant s'il écrit dans le dialecte *ionien*, *éolien* ou *dorien*. Dans les grammaires grecques se trouve d'ordinaire un chapitre consacré aux caractères distinctifs des dialectes *ionique*, *éolique*, *dorique* et *attique*; du moins, c'est ainsi qu'on devrait les appeler.

Pourquoi dit-on plutôt, au moins de nos jours, philosophie *ionienne*, et philosophie *italique*? C'est que la philosophie des Ioniens a été diverse dans ses directions et ses méthodes, tandis qu'en Italie, en suivant toujours la même voie, elle a donné naissance à un genre de doctrines, à un mode de philosopher qui a ses caractères propres.

SARDONIEN, SARDONIQUE. Ris *sardonien* ou *sardonique*, sorte de ris convulsif, qui est l'effet d'une contraction dans les muscles du visage. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec celui que causait, dit-on, une plante de Sardaigne, *sardoa* (*herba*).

Mais *sardonien* marque seulement le lieu où croissait cette plante, et d'où est venue au ris sa dénomination. *Sardonique* caractérise ce ris en lui-même; il en exprime le genre, et c'est pourquoi il se dit seul au figuré, en parlant d'un ris qui annonce beaucoup de malignité. « On changea l'air terrible et fier de la gravure anglaise en un souris traître et *sardonique*. » J. J. « Nouvelles très-curieuses, et qui vous feront plaisir, répondit Thiriot avec son sourire *sardonique*. » MARM.

Même au propre, *sardonien* s'emploie peu; ce ne peut être qu'une expression d'érudit, qui veut faire connaître la chose, non par sa nature, mais par son origine, ou par sa forme extérieure, par l'espèce de grimace qui la constitue physiquement. « Le ris qu'on nomme *sardonien* n'est autre chose qu'une convulsion de nerfs du visage. » DESC. « Les vapeurs violentes tirent les muscles de la bouche, mais ce n'est point un véritable ris qu'elles causent, c'est une convulsion; il faut lui donner un autre nom, aussi l'appelle-t-on rire *sardonien*. » VOLT.

TERMINAISON *ISTE*.

Dans l'ordre des qualificatifs, cette désinence joue le même rôle que dans l'ordre des substantifs abstraits, la terminaison *isme*, d'où elle dérive. Comme toutes deux tirent leur origine du grec, elles sont généralement nobles et usitées en matière de science et de spéculation; elles expriment l'attachement à un système, à une doctrine, à une méthode. Cependant, lorsque les mots qui les ont se trouvent correspondre à d'autres mots de valeur à peu près égale, mais autrement terminés, ils se prennent souvent dans un sens défavorable, ou du moins ils marquent quelque chose d'inférieur, surtout si leur radical appartient à la langue vulgaire.

C'est ce qui se remarque déjà dans la langue grecque : le σοφιστής affecte la qualité qui est propre au σοφός; c'est une sorte de charlatan; et de même, le γραμματιστής était pour ainsi dire un manœuvre comparativement au γραμματεύς : celui-ci possédait la science de la grammaire; celui-là en enseignait les éléments aux enfants; c'était un maître d'école. En français, la même différence est observée entre le *grammatiste* et le *grammairien*. Le contraire semblerait devoir avoir lieu, puisque le premier de ces mots vient

immédiatement du grec, tandis que le second se forme du français *grammaire;* mais *grammatiste* est pris du grec avec le sens qu'il a dans cette langue. A cet égard, nous avons imité les Latins : au rapport de Suétone, leur *grammatista* signifie un faible et le *grammaticus* un habile grammairien.

TERMINAISONS *ISTE*, *EUR* ET *IQUE*.

Dogmatiste, *dogmatiseur*, *dogmatique*.

DOGMATISTE, DOGMATISEUR, DOGMATIQUE. Qui dogmatise, établit des dogmes; qui parle affirmativement.

« Le premier se dit proprement des philosophes par opposition à pyrrhonien, et signifie celui qui croit quelque chose; *dogmatiseur* se dit de ceux qui font des dogmes à leur fantaisie et qui se croient faits pour instruire les autres. » COND.

Dogmatiste, à base nominale, qualifie spéculativement en désignant l'opinion philosophique qu'on a embrassée; *dogmatiseur*, formé du verbe *dogmatiser*, qualifie moralement, eu égard, non plus à l'esprit, mais à la conduite; il impute l'habitude et comme la profession de prendre toujours un ton dogmatique. C'est ainsi que le médecin *inoculiste* pense de telle manière, il est partisan de l'inoculation; au lieu que le médecin *inoculateur* a telle pratique, il inocule. Le *dogmatiste* ne partage pas la doctrine de ceux qui doutent de tout, c'est-à-dire la doctrine des pyrrhoniens ou des sceptiques; le *dogmatiseur* ne doute point du tout de ce qu'il croit et a le défaut de l'énoncer d'une manière tranchante, et qui ne souffre point de contradiction.

Quant à *dogmatique*, il sert à désigner, et comme *dogmatiste*, un partisan du dogmatisme, un philosophe anti-pyrrhonien, et comme *dogmatiseur*, un présomptueux qui exprime toujours ses opinions impérieusement et décisivement. — Mais, d'une part, c'est une qualification plus caractéristique et moins extérieure que *dogmatiste:* le *dogmatiste* appartient à telle secte, à telle école; ce mot indique, pour ainsi dire, son adresse, la société dont il fait partie. Le philosophe *dogmatique* l'est essentiellement, au fond, par lui-même, en raison de ses dispositions toutes personnelles, et quand même aucun autre que lui ne les aurait ou ne les aurait eues. Le premier a embrassé le *dogmatisme*, s'est enrôlé sous la bannière des anti-pyrrhoniens; le second est doué de *dogmaticité*, dirions-nous, s'il était jamais permis de se servir d'un barbarisme. — D'autre part, le *dogmatique* se considère encore plus en lui-même que le *dogmatiseur*. *Dogmatique* annonce un trait du caractère, et *dogmatiseur* un défaut dans la conduite. Là, c'est une qualité essentielle, intrinsèque et permanente, ici, une qualité de forme, qui n'est rien qu'en fait et par le fait. On dit un esprit *dogmatique*, et plus ou moins *dogmatique;* on n'emploie pas ainsi *dogmatiseur*.

TERMINAISONS *ISTE* ET *IEN*.

Académiste, *académicien*. *Machiniste*, *mécanicien*.

ACADÉMISTE, ACADÉMICIEN. « Ces deux personnages sont l'un et l'autre membres d'une société qui porte le nom d'académie, et qui a pour objet des matières qui demandent de l'étude et de l'application. » GIR.

Académicien est grec et latin; il tient de son origine une sorte de noblesse qui le rend propre à exprimer, comme dans les deux langues qui l'ont employé d'abord, un philosophe de la secte de l'Académie; et, par suite, il signifie celui qui fait partie d'une compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes nommée académie.

Académiste est un titre prétentieux et de création moderne, que se sont arrogé et qu'ont généreusement donné à ceux qui suivent leurs leçons, les maîtres qui enseignent les exercices du corps, l'équitation, l'escrime, la danse dans des lieux appelés du nom pompeux d'académies. « Le titre d'*académie* a été tellement prodigué en France qu'on l'a donné à des assemblées de joueurs, à des *tripots*. On appela les jeunes gens, qui apprenaient l'équitation et l'escrime dans des écoles destinées à ces arts, *académistes* et non pas *académiciens*. » VOLT.

Malgré sa terminaison grecque, *académiste*, mot du reste à peu près hors d'usage aujourd'hui, doit donc se distinguer par une infériorité de signification. Un *académiste* est un apprenti cavalier ou ferrailleur, ou quelque chose de pire encore. « Il se tenait droit sur son cheval en bandant le jarret comme un *académiste* qu'il était. » LES. « Harlay se ruina autant qu'il le put avec un extérieur austère, et pourtant aussi parfaitement débauché et aussi ouvertement qu'un jeune *académiste*. » S. S.

MACHINISTE, MÉCANICIEN. Qui par état s'occupe de machines.

Ces mots ont entre eux le même rapport que les deux précédents. *Mécanicien* a été traduit exactement du latin *mechanicus*, formé lui-même du grec μηχανή. *Machiniste* a bien une terminaison grecque, mais elle se trouve ajoutée à une base toute française, *machine*. De là vient à chacune de ces deux désignations son caractère distinctif.

Machiniste, ainsi que plusieurs noms de même désinence et à radical puisé dans la langue commune, signifie une occupation manuelle, basse, qui ne comprend que les opérations de l'ouvrier. Il ressemble sous ce rapport à *aubergiste*, *bandagiste*, *bouquiniste*, *copiste*, *droguiste*, *ébéniste*, *éventailliste*, *fumiste*, *liquoriste*, *pépiniériste*, *herboriste*, *modiste*, *organiste*. « Un peuple est un corps artificiel; le magistrat est le *machiniste* qui doit rétablir les ressorts, et remonter, au besoin, toute la machine. » COND. Le *machiniste* de l'Opéra ne fait qu'exécuter selon les idées de l'auteur de la pièce; il n'invente pas, il construit, monte ou conduit des machines.

Un dieu pend à la corde, et crie au *machiniste*. LAF.

« A Ecbatane, Alexandre se mit à célébrer des jeux et des fêtes : il lui était venu de Grèce trois mille baladins, *machinistes*, et autres bons ouvriers pour ces sortes de divertissements. » ROLL.

Le *mécanicien* est plus savant, développe plus d'intelligence et d'invention; il s'élève jusqu'à la théorie, en même temps qu'il pratique, ou plu-

tôt même il n'est que théoricien, il ne travaille pas de la main, mais de génie seulement. « Le législateur est le *mécanicien* qui invente la machine, le prince n'est que l'ouvrier qui la monte et la fait marcher. » J. J. C'est-à-dire que le prince n'est proprement que le *machiniste*. *Mécanicien* est le nom qu'on donne à un homme savant dans la partie des mathématiques qu'on appelle *mécanique*. « Le philosophe *mécanicien* doit se proposer deux choses : de reculer les limites de la mécanique, et d'en aplanir l'abord. » D'Al. « Jusqu'à Leibnitz, les *mécaniciens* avaient cru que la force d'un corps devient double quand sa vitesse devient double. » Id. Nommer *mécanicien* l'homme qui dans une machine à vapeur conduit la machine ou les machines, c'est honorer les gens aux dépens de la justesse du langage.

TERMINAISON *AN*.

Perse, *persan*.

Les mots latins terminés en *anus*, *a*, *um*, font en français *ien : trojanus*, *troïen; prætorianus*, *prétorien;* — ou bien *ain : africanus*, *africain; publicanus*, *publicain;* — ou bien encore *an* (italien *ano*) : *romanus*, *romain* ou *roman* (italien *romano*). La désinence française *an*, doit donc avoir, quant au fond, le même sens que nos terminaisons *ain* et *ien*, c'est-à-dire qu'elle doit être indicative du lieu ou du pays auquel on appartient par son origine, ou de la profession qu'on exerce.

PERSE, PERSAN. Originaire de la Perse et qui y demeure.

Le premier nom s'applique exclusivement aux anciens peuples de la Perse. Il n'a pas de terminaison significative, non plus que le mot latin d'où il est tiré, *Persa*, *æ*, non plus que *Scytha*, *æ*, *Medus*, *i*, qui nous ont donné *Scythe* et *Mède*.

Persan ne se dit que des modernes habitants du même pays, et la raison de cette nouvelle forme du mot, quand on l'applique aux *Perses* de nos jours, tient sans doute à l'habitude où nous sommes de terminer de cette façon les noms des peuples orientaux, surtout de ceux qui sont soumis à la loi de Mahomet : *mahométan*, *musulman*, *ottoman*, *banian;* et de même pour les noms d'hommes, de pays et de dignités : *Soliman*, *Tamerlan*, *Gengis-kan*, *Artaban*, *Aman; soudan*, *sultan*, *osman*, *iman*, *capitan*, *divan; Indostan*, *Aracan*, *Ispahan*, *Téhéran*, *Érivan*, *Liban;* auxquels on peut ajouter : *turban*, *alcoran*, *talisman*, *toman*, *ramadan*, *maïdan*, *bezestan*, *forban*, *doliman*.

Quoi qu'il en soit, l'usage exige qu'on observe cette différence à la rigueur, sous peine de n'être point entendu quand on parle de la population ou d'un individu de Perse. Dans les *Lettres persanes* et dans l'*Esprit des lois*, Montesquieu n'y manque jamais : là, il dépeint les mœurs *persanes* ou les mœurs des *Persans* et des *Persanes* au XVIII[e] siècle; ici, il rappelle, comme dans la *Grandeur et décadence des Romains*, l'histoire, les institutions, les coutumes des *Perses*, à l'époque d'Alexandre et des conquêtes de Rome.

TERMINAISONS *AN*, *IEN* ET *IQUE*.

Persan, *persien*, *persique*.

PERSAN, PERSIEN, PERSIQUE. Ils se disent tous trois des choses de la Perse.

Mais *persan* désigne proprement ce qui convient aux habitants actuels de la Perse : langue, modes, jalousie, *persanes; contes persans;* ouvrage écrit en *persan;* au lieu que *persien* et *persique* sont réservés pour les choses de l'ancienne Perse.

Dans ce dernier sens, *persien*, qui vient du pays de la Perse, qui en est ou y a rapport, est le mot le plus commun. « Léonidas arrêta l'armée *persienne* aux Thermopyles. » Boss. « Alexandre subjugua toutes les terres de la domination *persienne*. » Id. Clitus avait dit d'Alexandre : « Il fera bien de passer sa vie avec des Bactriens et des esclaves, qui adoreront volontiers sa ceinture *persienne* et sa robe blanche. » Roll. « Les gens de pied lacédémoniens, en la journée de Platée, ne purent ouvrir la phalange *persienne*. » Montaign. « Il y a beaucoup de noms *persiens*, qui gardent l'*s* à la fin, comme *Arsaces* et *Manes*. » Vaug.

Quant à *persique*, il sert comme *dorique* et *ionique*, à exprimer un certain ordre d'architecture, un type, un idéal, ayant tels caractères distinctifs. Que si, sans cette idée accessoire, on dit le golfe *persique*, c'est par une exception facile à expliquer. Les Romains avaient appelé *persicus sinus* le golfe de Perse; par fidélité géographique, le français a dû lui conserver cette qualification littéralement; Montesquieu pousse même l'exactitude jusqu'à le nommer le *sein persique*.

TERMINAISONS *AN* ET *ISTE*.

Artisan, *artiste*.

ARTISAN, ARTISTE. Ils désignent tous deux un homme comme exerçant un art.

An, italien, *ano*, latin, *anus*, *a*, *um*, répond au français *ain*, qui équivaut à *ien*. Entre *artisan* et *artiste* la différence semblerait devoir être la même qu'entre *mécanicien* et *machiniste*. C'est cependant tout le contraire qui a lieu : *artisan* est une qualification moins noble qu'*artiste*. Cela s'explique aisément.

Artisan et *artiste* ayant absolument même radical, doivent différer comme leurs terminaisons, et c'est un fait que la terminaison *iste* l'emporte en noblesse sur les désinences *ain*, *an*, ou *ien*[1]. Que si cette règle ne s'applique pas à *mécanicien* et à *machiniste*, c'est que leur radical, bien qu'au fond le même, dérive immédiatement, pour le premier du latin, et pour le second du français. *Artisan* se dit en fait d'arts mécaniques, et *artiste* en fait d'arts libéraux, c'est-à-dire d'arts qui demandent l'exercice du génie en

1. A ces dernières désinences on peut ajouter leur équivalent *in*, qui le cède aussi à *iste* en noblesse. « Ces hommes sont très-*turgotins* (partisans du ministre Turgot), c'est ainsi qu'on les appelle, car *turgotistes* les rendrait trop fameux, cela leur donnerait l'air d'une secte; à eux n'appartient pas tant d'honneur. » Duderf.

même temps que l'opération de la main. « Les importants qu'on n'appelle pas *artisans*, mais *artistes*, travaillant uniquement pour les oisifs et les riches, mettent un prix arbitraire à leurs babioles. » J. J. « Certains faiseurs de poétiques sont des *artistes*, ou plutôt des *artisans* malheureux, dont le sort est de refroidir tout ce qu'ils touchent, et d'user tout ce qu'ils polissent. » D'AL.

Du reste, comme la nécessité ou l'inutilité du génie pour tel ou tel art n'est pas facile à établir, comme on peut en développer même dans les arts mécaniques, le mot *artiste* ne forme pas une désignation aussi nette que celui d'*artisan*. Quand on a dit de quelqu'un, que c'est un *artisan*, vous n'en demandez pas davantage, vous savez à quelle classe il appartient, qu'il est ouvrier, qu'il travaille de ses mains; celui que vous entendez qualifier d'*artiste*, ne vous est pas pour cela bien connu; ce peut être un *artiste* dramatique, un peintre *artiste*, un *artiste* en cheveux, un *artiste* coiffeur, même un *artiste* vétérinaire. *Artisan* est l'expression rigoureuse d'une profession, d'une classe de citoyens : *artiste* indique plutôt la manière habile, exquise, avec laquelle on travaille; et c'est la raison pourquoi l'adverbe *artistement* existe.

TERMINAISON *AIN*.

Haut, *hautain*. *Proche*, *prochain*.

Adjective, comme substantive, cette terminaison, dérivée de la latine *anus*, *a*, *um*, a toujours le même sens : elle marque proprement un rapport au lieu d'où la personne ou la chose tire son origine, et par extension un rapport à la société, à la secte, à la profession à laquelle la personne appartient. Il n'est pas besoin à cet égard d'entrer dans de plus longs détails. Mais il s'agit principalement ici de déterminer la différence qu'apporte la terminaison *ain* entre un adjectif composé qu'elle distingue et un adjectif simple qui est le radical du premier, entre *hautain* et *haut*, *prochain* et *proche*, par exemple.

Elle exerce en pareil cas une influence atténuative : la qualité, exprimée par le radical d'une manière absolue et directe, se trouve dans l'adjectif composé représentée relativement et médiatement, moins comme une propriété de fond, qu'on possède par soi-même, que comme quelque chose d'emprunté et dont on jouit par participation, moins comme une qualité essentielle que comme une qualité de fait. Ce qui est *haut* a telle qualité, la hauteur, absolument; ce qui est *hautain* sent la hauteur, a des airs de hauteur, rappelle la hauteur comme le lieu de son origine, ou l'ordre auquel il appartient. Ce qui est *proche* se trouve tout près; ce qui est *prochain* est comme ce qui est *proche*. Chacun de ces exemples mérite des développements particuliers.

HAUT, HAUTAIN. Dans qui ou dans quoi il y a de la hauteur, de la fierté.

Haut est le mot simple, générique : il exprime l'idée commune en soi, d'une manière essentielle, quant à l'âme et aux sentiments. *Hautain*, qui se montre *haut*, qui affecte la hauteur, la représente sous le point de vue extérieur, dans la manifestation, dans les manières.

Haut sert à caractériser une personne moralement et en soi. « Tarquin était *haut* et cruel. » COND. On dit avoir le cœur *haut*. (CORN.)

> Lui voyant faire ainsi la renchérie,
> Amour se mit en tête d'abaisser
> Ce cœur si *haut*. LAF.

« Dion attribue cette largesse à la crainte dont César était frappé. C'est bien mal connaître le plus intrépide et le plus *haut* de tous les hommes. » ROLL. « Ce caractère de Cicéron est à la fois naturel, *haut* et humain. » VOLT.

> Ce désespoir est d'une âme bien *haute*. ID.

Hautain fait connaître une personne par rapport aux airs qu'elle se donne, au ton, au langage, aux procédés. Traiter d'une façon despotique et *hautaine* (ROLL.); un accueil *hautain* (VOLT.).

> Si vous saviez quels airs *hautains* et rudes,
> Quel ton sévère et quel sourcil froncé,
> De leur vertu le faste rehaussé
> Prend contre vous. VOLT.

En un mot, *haut* annonce une hauteur intrinsèque, qui tient au fond, et *hautain* une hauteur secondaire et participée en quelque sorte, apparente, affectée, qu'on se donne et qui parfois choque davantage. Les enfants sont *hautains* (RAC., J. J., LABR.) : ils ont l'image, la mine, les gestes, le discours de la hauteur des personnes *hautes*.

PROCHE, PROCHAIN. Qui est près de l'endroit où l'on parle ou dont on parle. Ces mots viennent tous deux de *propè*, près de, ou de *proximus*, le plus proche, ou bien, comme le veut Dœderlein, du grec πρόκα, qui se trouve dans Hérodote et signifie, aussitôt; mais certainement ils ont même radical, et toute leur différence doit provenir de l'absence pour l'un et de la présence dans l'autre d'une terminaison significative.

Proche et *prochain* expriment d'abord un rapport de lieu, puis un rapport de temps, et enfin un rapport de personne à personne. Or, dans ces trois acceptions leur différence est la même : dans *proche* la proximité est essentielle, rigoureuse; au lieu que *prochain* indique la proximité d'une manière plus relative, plus faible, moins directe.

1° A l'égard de l'espace. Deux maisons *proches* l'une de l'autre sont contiguës; la maison *prochaine* n'est *proche* que relativement, c'est-à-dire eu égard aux autres qui sont encore plus éloignées qu'elle, mais elle-même peut être fort loin d'ici. « Quand Vénus, la terre et Mars sont en conjonction, leurs orbes sont assez *proches* du soleil. » VOLT. « La lumière émane des étoiles les plus *prochaines* en six mois, selon un certain calcul. » ID. On dit que la ville est *proche*; et, la ville *prochaine*. D'une part, on affirme qu'elle est *proche*, c'est une qualité qu'on lui attribue, qu'on lui assigne expressément; de l'autre, on la traite de *prochaine* en passant, sans insister, c'est une épithète qu'on lui donne, et de là vient qu'on peut placer cet adjectif devant son substantif : au *prochain* village, dans la plus *prochaine* ville. Deux villages sont plus, moins, aussi *proches* de Paris l'un que l'autre, et non pas *prochains*; le mot *prochain* ne peut pas servir ainsi

d'attribut dans une proposition, ce n'est qu'une épithète. On dit, dans la chambre *prochaine* (Rac.); gagner la campagne *prochaine* (Laf.); dans une cour *prochaine* (Id.); aborder au rivage *prochain* (Montesq.); prendre le frais des arbres *prochains* (Mol.). — Et non-seulement l'idée de proximité est, dans *proche*, essentielle, prédominante, caractéristique, tandis qu'elle n'est qu'accessoire et indicative dans *prochain*, mais encore *prochain* suppose une proximité éventuelle et incertaine. L'une des villes les plus *proches* de Paris est Versailles; nous nous arrêterons dans la ville la plus *prochaine*, c'est-à-dire dans celle qui viendra la première.

2° A l'égard de la durée. Dans cette acception on dit plus volontiers *prochain*, qui signifie comme *proche*, dans un rapport analogue à celui de la proximité. Que si *proche* s'emploie aussi dans ce cas, il diffère toujours de *prochain* de la même manière. Je sens que ma dernière heure est *proche*, marque une proximité plus sûre et plus grande que, je sens ma fin *prochaine*. Dans *Bajazet*, Racine oppose même *prochain* à certain:

Mais on me présentait votre perte *prochaine*.
Pourquoi faut-il, ingrat! quand la mienne est certaine,
Que vous n'osiez pour moi ce que j'osais pour vous?

Dans, à la *prochaine* occasion, rien n'annonce que l'occasion doive se présenter de sitôt.

3° A l'égard des personnes, considérées les unes relativement aux autres, *proche* donne l'idée d'une certaine parenté : c'est un de mes *proches*, un *proche* parent; et *prochain*, un rapport moins étroit : le *prochain*, notre *prochain*, aimer son *prochain*.

TERMINAISONS *IT*, *I*.

Bénit, *béni*.

Deux formes propres aux participes passés des verbes dont l'infinitif est en *ir* : *écrire*, *écrit*; *finir*, *fini*. Il n'y a donc aucun doute sur l'origine des adjectifs qui s'en trouvent revêtus : ce sont primitivement des participes passés, et c'est de là qu'il faut partir, si l'on veut arriver à déterminer leur différence d'avec d'autres adjectifs de même radical, qu'ils peuvent avoir pour synonymes. Du reste, elles équivalent tout à fait l'une à l'autre, si ce n'est que la première a plus de rapport avec la terminaison des participes passés latins des verbes en *ire* et la reproduit plus fidèlement, tandis que la seconde s'en éloigne davantage et a plus d'affinité pour les radicaux venus d'ailleurs que du latin, ou tout au moins francisés. *Contrit* et *érudit* traduisent exactement les participes passés latins, *contritus* et *eruditus*; au contraire, *affranchi*, *ébahi*, *affaibli*, *aguerri*, *saisi*, ne correspondent pas à des participes latins en *itus*, *a*, *um*. Cette remarque a son importance et peut mener ici à distinguer incidemment deux adjectifs synonymes de même radical, mais terminés, l'un en *it*, l'autre en *i*, savoir : *bénit* et *béni*.

BÉNIT, **BÉNI**. Participes du verbe *bénir* : qui a reçu la ou une ou des bénédictions. Tous deux sont formés du latin *benedictus*, participe passé du verbe *benedicere* : *benedictus*, *bendictus*, *benictus*, *bénict*, *bénit*, *béni*.

Mais, on le voit d'abord, *bénit* est plus près de la source commune et la rappelle mieux. Aussi est-ce un terme de liturgie : il a un sens légal et de consécration; il se dit pour marquer la bénédiction de l'église, donnée par les prêtres avec les cérémonies convenables : du pain, un cierge, des drapeaux *bénits* (Acad.); un anneau *bénit* (Volt.); des chapelets *bénits* (Les.); une abbesse (S. S.), une église (Volt.), une épée (Volt., d'Al.) *bénites*.

Au contraire, *béni*, moins semblable au mot latin qui lui sert pourtant aussi de type, appartient au langage commun et se prend dans toutes les autres acceptions du verbe *bénir* : il a un sens moral et de louange; il se dit pour marquer la protection particulière de Dieu sur une personne, une famille, une nation, ou pour désigner les louanges affectueuses que l'on donne à Dieu, ou même à un bienfaiteur. « Dieu promit à Abraham qu'en lui toutes ces nations aveugles seraient *bénies*, c'est-à-dire rappelées à sa connaissance, où se trouve la véritable bénédiction. » Boss. « L'Évangile ne reconnaît point la différence des nations, si ce n'est pour les assembler en Notre-Seigneur, et pour en faire un même peuple *béni*, par la grâce de la nouvelle alliance. » Id. « La postérité de saint Bernard est *bénie* comme celle d'Abraham. » Fén.

TERMINAISONS *IT* ET *AIN*.

Subit, *soudain*.

SUBIT, **SOUDAIN**. Prompt, qui arrive instantanément, dans le moment.

Subit vient du latin *subitus*, participe passé du verbe *subire*, aller dessous, venir par dessous, secrètement, et éclater, surgir. *Soudain* est un véritable adjectif, formé de *subitaneus*, *subtaneus*, *soubtain*, *soutain*, *soudain*.

Ce qui est *subit*, est tel par le fait; ce qui est *soudain*, est tel par sa nature. L'expression, mort *subite*, donne l'idée d'un événement; l'expression, mort *soudaine*, signifie un genre de mort. « Quand on nous rapporte l'exemple d'une mort *subite*, et qu'on nous dit qu'un homme vient d'être enlevé tout à coup.... » Bourd. « Mort *soudaine* seule à craindre; et c'est pourquoi les confesseurs demeurent chez les grands. » Pasc. On dit : raison *subite* de partir (Rac.); course *subite* (Id.); mal *subit* (Mol.); révolution *subite* (Montesq.); ruine *subite* (Boss.); fortunes *subites* (Id.); *subite* velléité (J. J.); crue *subite* des eaux (Laf.); en faisant le récit de ce qui s'est passé ou a eu lieu. Mais on dit : fuite *soudaine* (Mol.), frayeur *soudaine* (Regn.), pour caractériser des sortes de fuite, de frayeur. C'est aussi, en général et sans avoir égard au temps, que nos plus grands écrivains s'expriment ainsi qu'il suit : La colère a un mouvement *soudain* et précipité (Boss.); tel homme paraît agir par des réflexions profondes, tel autre par de *soudaines* illuminations (Id.); il y a des inspirations *soudaines* qu'on appelle des *bonnes for-*

tunes d'homme d'esprit (VOLT.); toutes nos âmes, à un certain âge, portent, sur les distances et les grandeurs, des jugements *soudains*, presque uniformes (ID.).

« Je vois bien que la nouvelle de ma mort *subite* a été portée jusqu'à Jouarre : je n'en sais point de fondement, puisque en vérité je n'ai pas eu seulement mal au bout du doigt. » BOSS. « La mort est dans notre sang et dans nos veines : c'est là qu'elle a mis ses secrètes et inévitables embûches, dans la source même de la vie. C'est de là qu'elle sortira, tantôt *soudaine*, tantôt à la suite d'une maladie déclarée. » ID.

Ce qui est arrivé *subitement* est un fait unique, dont on rend compte en historien.

Il s'est *subitement* éloigné de ces lieux. MOL.
C'est un mal qui m'a pris assez *subitement*. ID.
Agathe, en ce moment,
Vient de devenir folle, et tout *subitement*. REGN.

Ce qui arrive *soudainement* est une habitude, un fait, ou un ordre de faits, de tous les jours. « Quelle puissance invisible excite et apaise si *soudainement* les tempêtes de l'air, de ce grand corps fluide ? » FÉN. « On ferme et on ouvre son imagination comme un livre ; on en tourne, pour ainsi dire, les feuillets ; on passe *soudainement* d'un bout à l'autre. » ID.

Quand on lui parle blanc, *soudain* il répond noir. REGN.

Une seconde différence, non moins remarquable, tient encore à l'influence verbale exercée sur *subit*, c'est que les choses *subites* se considèrent relativement, par rapport à leur effet dans le temps, à la surprise qu'il leur arrive de causer, au lieu que les choses *soudaines* sont qualifiées objectivement et en soi. Les unes étonnent ; les autres sont tout au plus faites pour étonner. On était loin de s'attendre à ce qui est *subit*, il a pris au dépourvu, paru étrange ; accessoire généralement étranger à *soudain*. « Ce qui est *subit* n'a pas été prévu. On dira d'un homme malade à mort : à peine lui eut-on donné ce remède qu'il mourut *soudain* ; et on dira de celui qui paraissait en santé : il mourut *subitement*. » COND. Sur un champ de bataille personne ne meurt *subitement* ; mais les uns sont emportés *soudainement* d'un coup de canon, les autres expirent peu à peu, se meurent lentement par suite de leurs blessures.

Dans le *Lutrin* de Boileau, le prélat poursuit de sa bénédiction les ennemis en déroute ; Évrard seul se croit à couvert ; mais le prélat, tirant vers la droite :

Tout d'un coup tourne à gauche, et d'un bras fortuné,
Bénit *subitement* le guerrier consterné.

« Etonnés de me revoir, ils me demandent la cause de mon retour *subit*. » FÉN. « L'horreur qu'ils conçurent d'un revers si *subit* et si complètement inattendu fut visible. » S. S. — Ce qui est *soudain*, arrive tôt, promptement, ne se fait pas attendre ; c'est tout ce qu'exprime ce mot. Fénelon ne fait rien entendre autre chose, en disant que nous passons *soudainement* de l'un à l'autre des feuillets de notre cerveau. « Dieu donne les grâces quand il lui plaît, d'une manière *soudaine* et rapide. » BOSS.

TERMINAISON *EL*.

Continu, *continuel*. *Pestilent*, *pestilentiel*. *Confidemment*, *confidentiellement*.

C'est une forme française de la terminaison latine *alis*, plus ordinairement rendue par *al* dans notre langue. On a dit accident*al*, matéri*al*, de manière à se tenir plus près du latin, *accidentalis*, *materialis*, avant de dire accident*el*, matéri*el*. Même encore aujourd'hui l'expression, éclipse parti*ale*, au lieu de, éclipse parti*elle*, se trouve usitée dans le style didactique, qui reproduit plus fidèlement les mots des langues savantes, le latin et le grec. *El* doit donc avoir le même sens qui est exprimé par *al*[1]. C'est ainsi qu'en latin *elis*, dans *crudelis*, *fidelis*, par exemple, semble être une simple variété d'*alis*. Les deux désinences françaises servent à marquer, entre les sujets qualifiés et les radicaux des adjectifs qu'elles terminent, un rapport, une conformité, une convenance. Ce qui est *superficiel*, *mortel*, *intellectuel*, *personnel*, a du rapport avec la superficie, la mort, l'intelligence, la personne, y est relatif, a part à quelques-uns des caractères qu'on y remarque. La valeur des deux terminaisons étant la même, et *al* ayant été le sujet d'un long examen, de plus amples détails seraient ici superflus.

CONTINU, CONTINUEL. Ils désignent, l'un et l'autre, une tenue suivie.

Mais ils diffèrent comme *ami* et *amical*, *brute* et *brutal*. Girard, Beauzée et Condillac s'accordent sur ce point. La chose est *continue* par la tenue de sa constitution, d'une manière absolue et qui ne souffre aucune division, qu'il s'agisse de l'étendue ou de la durée. Une chose n'est *continuelle* que par rapport à la durée, et la tenue suivie dont elle jouit est moins stricte, moins absolue : ce qui est *continuel* est comme ce qui est *continu*, y a rapport, en approche. « Une pluie *continue* ne cesse point, une pluie *continuelle* revient depuis longtemps. Ce qui est

1. En général, les deux terminaisons équivalent tout à fait l'une à l'autre. Elles peuvent toutefois se trouver jointes au même radical, comme on le voit dans les mots *partial* et *partiel*, *original* et *originel*. Toute la différence consiste alors en ce que l'adjectif en *el* reproduit l'idée du radical commun plus au propre, tandis que l'adjectif en *al* rappelle une de ses acceptions figurées, métaphoriques, éloignées. *Partiel*, qui fait *partie* d'un tout, qui n'existe ou n'a lieu qu'en *partie* ; *partial*, qui dans un procès incline en faveur de l'une des deux *parties*. *Originel*, qui a rapport à l'origine, à la source, au commencement, qui n'est pas né ou n'a pas été fait postérieurement ; *original*, relatif, non à la durée selon le sens primitif du mot, mais à l'ordre, est opposé à *copie*, à *imité*, et se dit de ce qui a les qualités d'un premier travail, d'un modèle. — *Sacramentel* et *sacramental* paraissent entièrement synonymes, si ce n'est peut-être que *sacramentel* a une forme un peu plus française et moins liturgique, ce qui le rendrait plus propre au langage profane ou du monde. Mais une preuve concluante de l'identité des deux terminaisons, c'est l'exemple d'un adjectif faisant, au pluriel, *aux* pour le masculin, et *elles* pour le féminin : psaumes *pénitentiaux*, œuvres *pénitentielles* (ACAD.).

continu dure sans interruption; et ce qui est *continuel* ne dure que parce qu'il revient toujours. » COND.

Ainsi, le sens de *continu* se trouve affaibli dans *continuel*, qui n'en contient qu'une image approchante et qui suppose des intervalles et des reprises. Le cliquet d'un moulin en mouvement ne fait pas un bruit *continu*, car ce bruit se compose de retours périodiques, séparés par des intervalles de silence; mais il fait un bruit *continuel*, car ce bruit ne cesse de se renouveler tant que le moulin tourne. Ce serait un bruit *continu*, si ses retours périodiques étaient extrêmement rapprochés et formaient comme un seul tout. « Ce coq de bruyère accélère par degrés la vitesse des battements de son gosier, et les coups se succèdent à la fin avec tant de rapidité, qu'ils ne font plus qu'un bruit *continu*, semblable à celui du tambour, d'autres disent d'un tonnerre éloigné. » BUFF. Molière a dit :

Un bonheur *continu* rendrait l'homme superbe.

Bonheur *continu*, ou bonheur exempt de toute interruption. « Don Juan, dit-il ailleurs, s'attire une suite *continuelle* de méchantes affaires. » C'est-à-dire que don Juan ne cesse pas de s'attirer de temps en temps des affaires de cette sorte. Dites une possession *continue* (J. J.), et un changement *continuel* (ACAD.). La fièvre *continue* ne cesse point, absolument; une fièvre *continuelle*, au contraire, est intermittente et se distingue, non par la continuité, mais par la fréquence seulement.

PESTILENT, PESTILENTIEL. Contagieux, qui a rapport à la peste.

Pestilent, *pestem olens*, qui sent ou exhale la peste; *pestilentiel*, qui a rapport, non pas à la peste, mais à ce qui est *pestilent*, qui est comme lui, qui en tient quelque chose. Le sens du premier adjectif s'atténue dans le second. Des fièvres *pestilentielles* ne sont pas des fièvres *pestilentes;* seulement elles en approchent, elles ont avec elles quelques rapports.

Bossuet dit que, dans l'armée de saint Louis, en Égypte, les chaleurs excessives du pays, la disette d'eau et l'air de la mer causèrent des fièvres *pestilentes;* seul mot qui convienne en cette occasion, parce que c'étaient en effet des fièvres de peste, qui accompagnent ou qu'accompagne la peste. « Le péché est un mal plus grand et plus dangereux que les maladies du corps les plus *pestilentes*, parce que c'est un poison fatal à la vie de l'âme. » BOSS. L'Averne était un lac *pestilent* dans lequel tombaient asphyxiés les oiseaux qui volaient au-dessus (SCARR.). De même, toutes les fois qu'on parle à la rigueur, il faut préférer *pestilent*, et, au contraire, *pestilentiel*, s'il s'agit de quelque chose qui ait avec la peste un rapport moins direct, un rapport de forme plutôt que de nature, pour ainsi dire. « On a l'infâme coutume d'enterrer les morts dans les églises, d'où il s'exhale une odeur *pestilentielle.* » VOLT. « Quel appareil affreux qu'un amphithéâtre anatomique! des cadavres puants, des vapeurs *pestilentielles!...* » J. J.

Même différence au figuré. « Le péché dans le cœur de l'homme est une humeur *pestilente* qui le dévore. » BOSS. « Suivant Platon, d'un amas d'objets d'arts propres à flatter les passions il sort comme un air contagieux et *pestilentiel*, capable d'infecter à la longue et insensiblement les maîtres mêmes qui le respirent. » ROLL.[1].

CONFIDEMMENT, CONFIDENTIELLEMENT. De façon à ne vouloir pas que la chose dite soit sue.

Ces deux adverbes diffèrent comme l'adjectif hypothétique, *confident*, qui sert à former le premier, et *confidentiel*, qui est la base du second.

Confidemment, d'une manière *confidente*, en confidence; *confidentiellement*, d'une manière *confidentielle*, ou comme *confidente*. L'idée commune a moins de force dans le second de ces mots que dans le premier. Ce qu'on dit *confidemment*, on tient beaucoup plus à ce qu'il reste une confidence; ce qu'on dit *confidentiellement*, on le dit comme en confidence, on ne le dit point officiellement.

Ensuite, quand c'est *confidemment* qu'on parle, on le fait avec une sorte d'abandon et d'effusion; *confidentiellement* ne se rapporte qu'à la forme, il ne désigne pas la manière de dire eu égard aux sentiments.

TERMINAISONS *EL* ET *EUX*.

***Industriel*, *industrieux*. *Injuriel*, *injurieux*.**

INDUSTRIEL, INDUSTRIEUX.

Industriel, qui a rapport à l'industrie, aux arts mécaniques; *industrieux*, plein d'industrie, d'adresse, de dextérité. *Industriel* a été pris ensuite substantivement, comme significatif de la personne même qui se livre à une profession *industrielle,* tout de même qu'on dit, un *mortel*, et qu'on distinguait autrefois parmi les députés des *ministériels* et des *constitutionnels*.

J. B. Say (*Cours d'Économie politique*, I, 114) voudrait qu'à ce mot on substituât celui d'*industrieux*. Autant vaudrait appeler, non plus artificier, mais *artificieux*, l'homme qui fait des feux d'artifice : non plus *officier*, mais *officieux*, l'homme qui a un office ou un commandement. En fait de dénominations, il s'agit moins de flatter les gens, en les présentant sous un jour favorable, en leur attribuant des qualités dont souvent il n'y a pas trace chez la plupart, que de les désigner simplement par une circonstance tout extérieure.

C'est avec plus de raison que Beaumarchais a hasardé *injuriel*, à la place d'*injurieux*, avec le mot style : style *injuriel*, c'est-à-dire, non pas plein d'injure, ce qu'on ne veut pas exprimer, mais simplement relatif ou qui convient à l'injure, style de l'injure.

TERMINAISON *IL*, *ILE*.

Ce n'est point là une terminaison particulière,

1. *Pestifère* appartient au langage purement scientifique. *Pestilentieux* est tout à fait désusité. Il ne se disait qu'au figuré dans le sens de *pernicieux*, c'est-à-dire pour qualifier une chose pleine de danger, mais considérée en elle-même, et non comme exerçant actuellement une funeste influence. Sentiments *pestilentieux* (ACAD. 1762). « La bouche du méchant, c'est un trou puant et *pestilentieux.* » CHARR.

ayant une signification qui lui soit propre. Mais, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale, cette désinence se ramène à la désinence *ible*, *able*, ou à la désinence *al*.

Ainsi, d'une part, *docile*, *docilis*, de *docere*, instruire, enseigner, est pour *docibilis*, qui même a été employé par Térence; *fragilis*, *facilis*, *ductilis*, *volatilis*, *habilis*, ne sont pas moins évidemment des formes abrégées de *frangibilis*, *facibilis*, *ductibilis*, *volatibilis*, *habibilis*. D'un autre côté, l'identité des terminaisons *il* et *al*, quand elles finissent un adjectif composé, à base substantive, est attestée par l'habitude où est la langue latine de se servir indifféremment de l'une ou de l'autre : témoin, *juvenilis* et *juvenalis*, de jeune homme, juvénile; *vernilis* et *vernalis*, d'esclave, servile. Donc, les adjectifs en *il* équivalent aux adjectifs en *ible* dans le premier cas, et aux adjectifs en *al* dans le second.

Toutefois, si les désinences *il* et *al* signifient absolument la même chose à la fin des adjectifs à base nominale, les désinences *il* et *ible*, à la fin des adjectifs à base verbale, diffèrent quelque peu sous le rapport du sens. *Ible* marque dans le sujet la possibilité d'être fait ou rendu tel: c'est une désinence toute passive; *il* est ou actif ou passif: actif dans *agile*, *reptile*, *versatile*, par exemple, passif dans *docile*, *facile*, *ductile*.— En outre, même étant passif, *il* désigne plus que la possibilité, la simple capacité, et suppose une plus grande disposition à être fait tel. Ce qui est *facile*, *fragile*, *utile*, est plus que *faisable*, *frangible*, *usable*. En latin, *docibilis* se dit d'un homme sur qui les leçons ont quelque empire, et *docilis* de celui qui s'y prête bien volontiers. On peut consacrer cette différence, en disant que les adjectifs en *ible* sont *facultatifs passifs*, et ceux en *il*, *facultatifs dispositifs*.

TERMINAISONS *ILE* ET *IF*.

Mobile, *motif*.

MOBILE, MOTIF. Ce qui meut la volonté et porte à faire quelque chose. « L'argent est son unique *mobile*. L'intérêt est le seul *motif* qui le fait agir. » ACAD. Ces deux mots sont formés du verbe latin *movere*, mouvoir.

Mobile, *mobilis*, pour *movibilis*, se prend ici dans le sens actif : c'est ce qui peut mouvoir, ce qui a une disposition à mouvoir; *motif* signifie bien, ce semble, la même chose, car c'est ce qui a *vim movendi*, la faculté de mouvoir. Cependant ils diffèrent, et à peu près comme *sensible* et *sensitif;* ce qui doit être.

Mobile n'exprime pas aussi purement la faculté, n'est pas aussi exclusivement potentiel et indépendant de l'acte même; le *mobile* peut mouvoir et meut effectivement avec facilité. Le *motif* peut mouvoir, et rien davantage : c'est son plus ou moins de valeur sous ce rapport qu'on considère en lui. Le *mobile* est une impulsion qui entraîne; le *motif*, quelque chose qui est capable de porter à tel parti, et que l'esprit pèse, compare, pour savoir le cas qu'il en doit faire. L'argent est l'unique *mobile* de celui que partout et toujours la vue de l'argent pousse à agir. L'intérêt est le seul *motif* qui fait agir celui dont l'esprit, parmi plusieurs raisons d'agir, trouve toujours son intérêt la meilleure et la préférable.

On se représente le *mobile* comme quelque chose qui pousse : c'est un désir, une passion, un appétit, un mouvement sensible quelconque qui pèse sur la volonté en quelque sorte et la détermine. « Dans ce monde imaginaire les passions sont comme ici le *mobile* de toute action. » J. J. Pour mener les enfants, il faut employer quelquefois le *mobile* de la gourmandise (ID.). Henri VIII d'Angleterre était emporté : « On savait que la fougue de ses passions était d'ordinaire le *mobile* de ses démarches. » COND. « Développer dans un écrit la force et les effets de l'émulation, ce *mobile* moral si puissant et si nécessaire. » LAH.

Le *motif* est une vue de l'esprit, une conception des avantages, de la convenance, de la justice d'un parti pris ou à prendre; c'est une raison d'agir, un principe d'action éclairé et réfléchi, qui influe, non plus sur la partie sensible, mais sur la partie intelligente de notre nature. Quel *motif*, c'est-à-dire quelle raison avez-vous eu pour vous conduire ainsi? « Les raisons qui m'ont retenue dès le commencement prennent chaque jour de nouvelles forces, et je n'ai pas un *motif* de parler qui ne soit une raison de me taire. » J. J. « La raison de vous approcher de moi, donnée pour seul *motif* de votre retraite, aurait un ridicule qui ne convient point. » BOSS. « Le *motif* le plus puissant que pussent employer les généraux pour animer les troupes à bien combattre, était de leur représenter que, la guerre qu'ils faisaient étant juste, ils pouvaient certainement compter sur la protection des dieux. » ROLL.

Le *mobile* est plus ou moins fort, on y cède; le *motif*, plus ou moins plausible ou décisif, on s'y rend après délibération.

Ensuite, *motif* ayant rapport au travail de l'esprit, qui délibère, qui apprécie les diverses raisons d'agir, se dit plutôt de ce qui détermine à une action particulière; au lieu que *mobile* signifie plutôt ce qui fait tenir toute une conduite.

TERMINAISONS *IL* ET *IQUE*.

Civil, *civique*.

CIVIL, CIVIQUE. De *civis*, citoyen; qui concerne les citoyens. En latin, *civilis* et *civicus*.

La première de ces qualifications est extrinsèque, et la seconde intrinsèque. *Civil*, qui concerne les citoyens, tels qu'ils sont en réalité, dans le temps et dans l'espace : guerre *civile*, lois *civiles*. *Civique*, qui concerne les citoyens comme appartenant à un genre, ou l'idée du citoyen, ou le citoyen quant à ses qualités essentielles.

Les droits *civils*, *civilia jura*, sont déterminés par les lois *civiles*, lesquelles diffèrent de pays à pays; les droits *civiques*, *civica jura*, dépendent, quant à leur nature et à leur étendue, de l'idée qu'on se fait du citoyen, et sont étrangers à la considération des temps et des lieux.

Les vertus *civiles* regardent la manière dont les citoyens se comportent entre eux, dans leurs cités, avec leurs mœurs et leurs institutions; les

vertus *civiques* sont les vertus constitutives du citoyen, demeurent toujours les mêmes, et une libéralité *civique* (LAH.), un désintéressement *civique* (BEAUM.) témoignent du civisme, montrent qu'on se conforme à ce que doit être et faire le citoyen absolument.

La mort *civile* détruit les droits *civils;* la dégradation *civique* enlève les droits *civiques*, et fait qu'on ne réalise plus en soi le type du citoyen. Les Romains appelaient couronne *civique* une couronne de chêne, accordée à celui qui, dans un combat, avait sauvé la vie à un citoyen, voulant marquer par là que celui qui l'obtenait ennoblissait en sa personne l'idée du citoyen.

TERMINAISON *OIRE*.

Oire, latin *orius*, *a*, *um*, paraît une terminaison composée de *or*, français *eur*, qui marque celui qui agit, et de *ius*, *a*, *um*, abréviation de *icus*, *a*, *um*, qui signifie à quel genre une chose est relative. D'après cela, *oire* annoncerait un adjectif d'adjectif, un adjectif désignant un rapport à quelque chose qui est tel ou tel, et ce rapport serait celui d'une chose à une certaine sorte d'agent. Ainsi *blasphématoire*, *contradictoire*, *oratoire*, *rémunératoire*, *vexatoire*, se disent de ce qui a rapport, de ce qui appartient essentiellement à un *blasphémateur*, à un *contradicteur*, à un *orateur*, à un *rémunérateur*, à un *vexateur*.

D'un autre côté, la terminaison *or*, grec ωρ, fut en possession, chez les Romains, de représenter les professions les plus nobles, les états les plus élevés : témoin, *dictator*, *imperator*, *prætor*, *orator*, *triumphator*.

De là vient peut-être aux adjectifs en *orius*, *a*, *um*, le privilége de s'employer surtout en termes de jurisprudence, pour indiquer à quels genres d'agents se rapportaient les choses mises en discussion. Qu'on l'explique de cette façon ou d'une autre, le fait n'en restera pas moins constant, et il se remarque davantage encore dans notre langue, où la plupart des adjectifs en *oire* ne sont usités qu'au palais.

Quant aux substantifs de cette désinence, ils expriment tout naturellement ce qui appartient par excellence aux agents, c'est-à-dire leurs instruments, les choses dont ils se servent pour leur profession. (Voy. *Oir*, page 196.)

TERMINAISONS *OIRE* ET *ANT*.

Diffamatoire, *diffamant*.

DIFFAMATOIRE, DIFFAMANT. Qui attaque la réputation.

Un libelle ou un écrit *diffamatoire* est essentiellement, et quant à son genre, un libelle ou un écrit de diffamateur; *diffamatoire* en fait connaître la nature, et c'est de ce mot qu'on se servira devant les tribunaux pour le caractériser, pour le ranger dans la classe à laquelle il appartient, et pour déterminer en conséquence ce que mérite son auteur. *Diffamatoire* est uniquement destiné à qualifier des choses susceptibles d'être déférées à la justice, et punissables ou supposées telles, un libelle ou un écrit.

Ce qui est *diffamant* produit l'effet marqué par le verbe, dont *diffamant* est le participe, et ce mot convient surtout en parlant du danger que peuvent avoir certaines choses, des actions (COND.), des faits (BOURD.), des bruits (FÉN.), relativement à la réputation. « C'est une chose *diffamante* pour une veuve de qualité d'épouser un homme au-dessous d'elle. » LES.

TERMINAISONS *OIRE* ET *EUR*.

Déclamatoire, *déclamateur*.

DÉCLAMATOIRE, DÉCLAMATEUR. Où il y a de la déclamation. Discours, ton *déclamatoire* ou *déclamateur*.

Déclamatoire, qui a rapport au *déclamateur*, qui en tient, s'éloigne davantage du sens du verbe *déclamer*, et se dit particulièrement bien du style (LAH.) et de la diction (ID.) : « Ce qui nuit le plus au *Siége de Calais* de du Belloy, c'est le ton *déclamatoire* qui trop souvent y domine. » LAH *Déclamateur*, qui déclame, qui fait l'action de déclamer, rappelle cette action à la rigueur et convient quand il s'agit, non d'une personne qui écrit, mais d'une personne qui parle : « Ah! mon fils, poursuivit Sangrado d'un ton douloureux et *déclamateur*, quel changement dans la médecine! » LES.

Ensuite, *déclamatoire* caractérise : il qualifie d'une manière générale et vitupérative, en apprenant que la chose appartient à un genre mauvais. « La *Riforma d'Italia* est un ouvrage trop *déclamatoire*. » VOLT. « Je ne suis point contente de l'ouvrage de M. Gibbon, il est *déclamatoire*, oratoire. » DUDEFF. *Déclamateur* fait plutôt connaître quelque chose de particulier ou d'accidentel, et ne blâme pas aussi formellement ni aussi absolument. « Il y a des morceaux éloquents dans le *Système de la nature*, mais il faut avouer que ce livre est diffus, et quelquefois *déclamateur*. » VOLT.

TERMINAISONS *OIRE*, *ANT*, *EUR* ET *IF*.

Consolatoire, *consolant*, *consolateur*, *consolatif*.

CONSOLATOIRE, CONSOLANT, CONSOLATEUR, CONSOLATIF. Qui console.

Consolant et *consolateur* viennent directement du verbe *consoler* et se rapportent davantage à l'effet; ils qualifient ce qui console.

Consolatoire et *consolatif* sont plus proprement adjectifs, parce qu'ils s'éloignent plus du verbe; ils se disent de ce qui est de nature à consoler. Mais *consolatoire*, de consolateur, à la manière des consolateurs, indique le genre de la chose; *consolatif*, qui a la force de consoler, en marque la propriété, la vertu. Un discours *consolatoire* appartient à la classe des discours qui consolent; c'est là une qualification littéraire qui n'atteste en aucune sorte l'efficacité du discours pour consoler, laquelle est spécialement exprimée par *consolatif*. « Je vous envoie la lettre *consolatoire* de Plutarque à sa femme. » MONTAIGN. *Consolatoire* est vieux, mais il mérite d'être rajeuni. M. Villemain parle, dans ses *Cours*, « d'une soirée où un poëte sifflé arrive et est accueilli par la maîtresse

de la maison avec une espèce de compliment *consolatoire* et épigrammatique. » Quel mot substituer à *consolatoire* dans cette phrase sans s'exposer à faire un contre-sens?

TERMINAISON *AIRE*.

En latin *aris*, *arius* : *militaire*, *militaris*; *populaire*, *popularis*; *agraire*, *agrarius*; *insulaire*, *insularius*; *littéraire*, *litterarius*. Cette terminaison a beaucoup de rapport avec la précédente. *Arius* paraît composé comme *orius* de deux éléments dont le second est aussi *ious*, *a*, *um*; de sorte que *insularius*, par exemple, reviendrait à *insulaticus* ou à *insulariticus*. C'est ainsi qu'en latin, *epistolaris* et *epistolicus*, épistolaire, sont deux formes équivalentes d'un même adjectif.

Quoi qu'il en soit, *aire* a cela de commun avec *oire*, qu'il termine des adjectifs comparatifs, c'est-à-dire qui font connaître le sujet en indiquant à quoi il a du rapport : art *militaire*, ou qui se rapporte à la guerre, *militia*; loi *agraire*, qui a rapport aux champs, *ager*, et ainsi des autres. Voici la différence.

Oire sert à marquer à quel genre d'agents, et *aire* à quel genre de choses le sujet est essentiellement relatif; et de là vient que le premier se trouve plutôt joint à une base verbale et le second à une base nominale.

Ensuite, le premier ne se dit que des choses, et les substantifs de la même désinence signifient des instruments, *baignoire*, *écritoire*, *écumoire*; le second s'applique également aux personnes, et les substantifs terminés de même désignent des gens, ayant avec la chose exprimée par le radical de l'adjectif un rapport quelconque, *célibataire*, *commissaire*, *révolutionnaire*, *libraire*, *légionnaire*.

Enfin, comme *aire* est propre à faire connaître à quel genre de choses ou de faits un sujet a du rapport, et que c'est de cette détermination qu'il s'agit dans les procès, la désinence *aire* se trouve aussi à la fin d'un grand nombre de termes de jurisprudence : *adjudicataire*, *cessionnaire*, *commanditaire*, *donataire*, *testamentaire*.

TERMINAISONS *AIRE* ET *EUR*.

Sectaire, *sectateur*.

SECTAIRE, SECTATEUR. Qui suit une secte, qui en partage les opinions.

Sectaire se prend en mauvaise part et ne convient qu'en parlant du partisan d'une secte religieuse condamnée ou détestée; soit parce que ce qualificatif, bien que formé du latin *secta*, n'existe point en latin, comme *sectateur*, *sectator*, soit parce que déjà en latin la terminaison *arius* le cédait en noblesse à la terminaison *ator* : *salarius*, marchand de sel ou de poisson salé; *salitor*, celui qui lève l'impôt sur le sel. « J'ai voulu révéler la honte de tous ces *sectaires*, les vaudois, les hussites, les albigeois. » Boss. « Les partisans de la bulle se croyaient fondés à traiter les jansénistes comme des *sectaires* déclarés. » D'Al. « Justinien se rappela les maximes et les conseils des *sectaires* qui l'entouraient, leur violence, leur orgueil. » Marm. *Sectateur*, au contraire, est quelquefois une désignation qui n'entraîne aucune idée défavorable et qui s'applique au partisan d'un philosophe ou d'un docteur : les *sectateurs* de Platon, de saint Thomas, du docteur Arnauld.

Mais cette première différence est insuffisante, car, si *sectaire* qualifie toujours en mal, *sectateur* ne qualifie pas toujours en bien. On peut dire les *sectateurs* d'Arius, tout comme, les ariens étaient des *sectaires*, ou, après avoir parlé des ariens, ces *sectaires* firent telle chose.

Sectaire, de *secta*, secte, exprime le membre d'une société qui n'est pas considérée comme ayant un chef : c'est un mot qui a un sens complet par lui-même, comme *missionnaire*, *libraire*, *célibataire*. *Sectateur*, du verbe *sectari*, suivre avec empressement, suppose, au contraire, qu'on suit un chef et veut qu'on en indique le nom. Comme on n'est pas *gardeur* ou *escroqueur* simplement, mais de quelque chose, on n'est pas *sectateur*, sans l'être de quelqu'un, et l'usage exige qu'on marque expressément de qui on l'est. « Les *sectateurs* de Montan. » Montesq. « Les auteurs d'une hérésie n'ont pas plus de droit d'innover que leurs *sectateurs*. » Boss.

TERMINAISONS *AIRE* ET *EUX*.

Tumultuaire, *tumultueux*.

TUMULTUAIRE, TUMULTUEUX. Qui est ou se fait en ou avec tumulte.

Tumultuaire, qui a rapport au tumulte; *tumultueux*, qui est plein de tumulte. *Tumultuaire* caractérise, en présentant le tumulte comme la chose à l'idée de laquelle le sujet convient : délibération *tumultuaire*; c'est un terme froid et de légiste. *Tumultueux* dépeint le sujet comme plein de tumulte et de trouble; c'est une expression de poëte et de narrateur [1].

Une assemblée *tumultuaire* a lieu contre les formes et les lois; elle n'est pas régulière. Une assemblée *tumultueuse* se tient au milieu du bruit et de la confusion; les choses ne s'y passent point avec calme. *Tumultuaire* qualifie en raison du fait considéré qar rapport au droit. « Les Juifs n'avaient pas puissance de vie et de mort. Eux-mêmes se croyaient déchus du pouvoir de faire mourir juridiquement. S'ils lapidèrent saint Étienne, ce fut *tumultuairement*. » Boss. « Si les Juifs *tumultuairement* assemblés criaient à Pilate, faites-le mourir, c'était dans un transport qui les aveuglait; mais en étaient-ils moins criminels? » Bourd. « Le Champ de mai n'offrit plus, sous Charles le Chauve, qu'une assemblée *tumultuaire*, où on délibérait toujours en désordre et où ne se terminait jamais rien. » Cond. *Tumultueux* ne qualifie qu'en raison du fait seul : il représente le bruit, le fracas, l'empressement, le va-et-vient confus. « Cette noce ne manquera pas

1. C'est ainsi que *musculaire* est un terme froid et didactique d'anatomie servant à désigner ce qui a rapport ou convient aux muscles; au lieu que *musculeux* est une expression du langage commun qui peint vivement et met, pour ainsi dire, sous les yeux le sujet qualifié : c'est un homme *musculeux*.

d'être *tumultueuse*. Quelquefois le mystère a su tendre son voile au sein de la turbulente joie et du fracas des festins. » J. J. « S'agiter, faire du bruit; les mondains mettent la vie dans cette action empressée et *tumultueuse*. » Boss.

Le prélat et sa troupe, à pas *tumultueux*,
Descendaient du palais l'escalier tortueux. Boil.

En un mot, *tumultuaire* marque le caractère défectueux de ce qui a été fait en tumulte, et *tumultueux* représente en image ce qui se passe avec tumulte. « Une discussion *tumultueuse* produira une décision *tumultuaire*. Dans une assemblée *tumultueuse* on fait une élection *tumultuaire*. » Roub.

Tumultuaire, comme *diffamatoire*, ne peut se dire que des choses appréciables sous le rapport du droit. Mais *tumultueux*, comme *diffamant*, est d'un usage bien plus étendu. Soins (Rac.), combats (Lah.) *tumultueux;* vie (Pasc., Boss., Volt., J. J.), multitude (Boss.); passions (Id.), pensées (Id.), conversations (Id.), représentation théâtrale (Lah.), sédition (Volt.), régence (Id.), imagination (Id.) *tumultueuses*.

TERMINAISONS *AIRE* ET *EL*.

***Originairement*, *originellement*. *Originaire*, *originel*.**

ORIGINAIREMENT, ORIGINELLEMENT. Dans l'origine. Un mot est *originairement* ou *originellement* grec.

Par l'adverbe *originairement*, vous qualifiez le mot quant à sa valeur intrinsèque; et par *originellement*, quant à sa dérivation formelle, extérieure. Le terme *philanthropie* est *originairement* grec; il faut le décomposer dans ses éléments grecs, pour en savoir le sens précis; ce même mot étant *originellement* grec, on doit l'écrire en commençant par *ph* et non pas par *f*, et le *i* du milieu doit être suivi d'un *h*.

Ou bien même *originairement* est seul caractéristique sous tous les points de vue, et exprime quelle est, par l'origine, la chose ou la personne qualifiée; au lieu que *originellement* indique seulement l'origine, sans aucun rapport à ce que la chose ou la personne tient de cette origine : tel mot signifie *originairement* telle chose (J. J.); et il vient *originellement* de telle langue. « Réhabilitation, mot en usage dans les tribunaux.... Se faire réhabiliter, suppose qu'un homme devenu riche, *originairement* est noble. » Labr. « Madame de Maintenon faisait proposer au roi par un autre ce qu'elle voulait, et se contentait de l'appuyer; le roi ignorait que les choses qui passaient ainsi venaient *originellement* d'elle. » S. S.

Originaire et *originel* diffèrent d'une manière analogue. *Originel* n'est qu'indicatif et se dit d'une chose relative à l'origine, du commencement : la constitution, la forme, la liberté, la simplicité *originelles* de l'homme (J. J.). *Originaire* est caractéristique et signifie quelque chose du commencement qui est un type, un idéal, un exemplaire. « Dieu est la pureté *originaire* et primitive. » Bourd. « Retourner à mon père, dit Jésus-Christ, c'est retourner à ma naturelle et *originaire* grandeur. » Boss.

TERMINAISON *IER*.

***Matinier*, *matinal*, *matineux*. *Nourricier*, *nourrissant*, *nutritif*. *Gros*, *grossier*.**

Cette terminaison paraît avoir la même origine que la précédente. Elle dérive aussi du latin *aris*, comme on le voit dans les mots, *familier*, *singulier*, *régulier*, qui répondent à *familiaris*, *singularis*, *regularis*. Les adjectifs en *ier* signifient donc, qui a rapport à la chose marquée par leur radical. — Ainsi *matinier*, dans le peu de locutions où il se trouve, étoile *matinière*, brouée *matinière* (Montaign.), signifie, qui a rapport au matin, du matin; ce qui le distingue suffisamment de *matinal* et de *matineux*, destinés à qualifier un homme relativement à l'heure de son lever. (Voy. p. 248.)

Cependant, la plupart de ces adjectifs désignent, ainsi que le plus grand nombre des substantifs de cette désinence, un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son métier, tels sont : *manufacturier*, *guerrier*, *casanier*, *chicanier*, *forestier*, *cavalier*. — De là la différence de *nourricier* d'avec ses synonymes *nourrissant* et *nutritif*. *Nourrissant* qualifie par l'effet, *nutritif* par la faculté et *nourricier* par l'action : « Les mets *nourrissants* abondent en parties *nutritives*, dont l'estomac extrait une grande quantité de suc *nourricier*. La sève des arbres est leur suc *nourricier*, qui se répand dans tout le corps. » Roub. Ce qui est *nourricier* opère la nutrition. Le Nil est le fleuve *nourricier* de l'Égypte (Volt.).

D'autres qualificatifs en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on réunit les choses exprimées par le radical : *gaufrier*, *encrier*, *colombier;* ou la réunion même de ces choses, *brasier*, *herbier*. Mais, les exemples le font voir, ce sont plutôt les substantifs que les adjectifs qui se prennent en ce sens.

GROS, GROSSIER. Qui n'est pas, ou qui n'est pas assez menu, mince, fin ou délicat. On dit également de l'écorce épaisse de certains arbres, qu'elle est *grosse* ou *grossière;* d'un drap commun, qu'il est *gros* ou *grossier;* d'une étoffe ou d'une toile qui manque de finesse, qu'elle est trop *grosse* ou trop *grossière*.

Mais *gros* est une qualification absolue, qui regarde la nature de la chose, et *grossier* une qualification relative qui se rapporte à sa façon. Ce qui est *gros*, a beaucoup ou trop de volume. « *Grossier* se dit particulièrement des ouvrages et marque une imperfection qui vient de ce qu'ils ne sont pas travaillés avec assez d'art. » Cond.

Un mouchoir d'une *grosse* étoffe emplit toute la poche; un mouchoir d'une étoffe *grossière* est *grossièrement* tissé. Si vous appelez *grosse* l'écorce d'un arbre ou une chose naturelle quelconque, c'est à son volume, à la grandeur de l'espace qu'elle occupe que vous avez égard; et c'est à sa

conformation, si vous qualifiez cette chose de *grossière*. Il en est de même d'une *grosse* pierre par rapport à une pierre *grossière*. « L'artiste convertit la pierre *grossière* en un superbe édifice. » BARTH. En disant de *gros* souliers, vous désignez une espèce de chaussure dans laquelle le pied paraît moins petit, qui est forte et capable de braver l'humidité et de longues courses; des souliers *grossiers* sont *grossièrement* ou maladroitement faits, personne ne s'en soucie.

Grossier signifiant une imperfection de forme et rappelant la façon d'un ouvrier maladroit, finit par se prendre généralement en mauvaise part; et d'un autre côté, comme c'est un adjectif dérivé d'un autre, il se dit, surtout au figuré, de choses qui ne sont pas précisément et qu'on ne peut pas appeler *grosses*, mais qui sont comme *grosses* ou pour ainsi dire *grosses:* une femme a la taille *grossière*, les traits *grossiers;* vapeurs *grossières*, aliments *grossiers*, plaisirs *grossiers*, peuple *grossier*, discours *grossier*, mensonge *grossier*, idée *grossière*.

TERMINAISONS *IER* ET *EUX*.

Aventurier, aventureux.

AVENTURIER, AVENTUREUX. Qui se jette dans les aventures, qui ose, qui hasarde. Homme *aventurier* ou *aventureux*, c'est-à-dire hardi.

L'un est pour l'exécution et la conduite ce que l'autre est pour le caractère et l'entreprise; car, à proprement parler, l'*aventurier* aventure, a l'habitude de faire des aventures; et l'*aventureux* est plein d'aventure ou d'esprit d'aventure, a le goût des aventures. L'homme *aventurier* mène une vie *aventurière;* l'homme *aventureux* a l'humeur *aventureuse*.

L'un de ces termes qualifie par l'habitude active, l'exercice, le métier; l'autre par la plénitude d'une qualité inhérente au sujet. Une vie *aventurière* se passe à jouer un rôle dans un grand nombre d'aventures; une vie *aventureuse* se passe à entreprendre sans cesse de nouvelles choses. Un voleur exerce son génie *aventurier* en mettant en œuvre sa coupable industrie (LEB.); un spéculateur exerce son génie *aventureux* en faisant des calculs et des projets téméraires. Il y a des mots *aventuriers* (LABR.) qui paraissent subitement et que bientôt on ne revoit plus; des mots *aventureux* serait une expression plus que singulière; car on peut dire à la rigueur que des mots s'aventurent, se hasardent, mais non pas qu'ils sont portés aux aventures par goût ou par inclination.

TERMINAISONS *IER* ET *ABLE*.

Ouvrier, ouvrable.

OUVRIER, OUVRABLE. On dit également jour *ouvrier*, et jour *ouvrable*.

Ce sont, néanmoins, deux locutions différentes.

On travaille pendant les jours *ouvriers :* ce sont les jours des *ouvriers*, comme le ton *philosophe* est le ton des *philosophes;* l'esprit *courtisan*, l'esprit des *courtisans*. « Je suis belle les dimanches, et négligée les jours *ouvriers*. » SÉV. « Voilà le plaisir de Leurs Majestés catholiques tous les jours *ouvriers*. » S. S. — Il est permis, par les lois de l'Église, de travailler pendant les jours *ouvrables*. « Elle oublia ce beau calendrier rouge partout (autrefois les jours de fêtes sur les calendriers étaient marqués en rouge) et sans nul jour *ouvrable*. » LAF. « Je permettrai aux paysans de cultiver leurs champs les jours de fêtes. Les jours *ouvrables* ne sont point les jours de la débauche et du meurtre. » VOLT.

Le premier de ces adjectifs a donc rapport au fait, et le second au droit de travailler ou d'*ouvrer*, comme on disait autrefois.

TERMINAISONS *IER* ET *AIRE*.

Mobilier, mobiliaire.

MOBILIER, MOBILIAIRE. Qui appartient ou est relatif aux meubles, ou choses mobiles, *mobilia*, employées au service d'une maison. Nous disons également, chose, succession, avance, richesse *mobilière* ou *mobiliaire*.

La différence n'est pas aisée à établir, à cause de la quasi-identité des deux désinences.

Quoique le français *ier* traduise quelquefois le latin *aris*, comme il a été dit ci-dessus, quoique, d'autre part, la désinence *aire* soit souvent donnée aux mots français, correspondant à des mots latins en *arius*, *nécessaire*, *necessarius; contraire*, *contrarius; téméraire*, *temerarius; tumultuaire*, *tumultuarius;* néanmoins *ier* a plus d'analogie avec *arius* et *aire* avec *aris*. Ce qui le prouve, c'est que les Latins terminent en *arius* les noms de métiers et en *arium* les noms de lieux qui, en français, finissent par *ier: farinarius, farinier; caprarius*, *chevrier; salinarius*, *saulnier; columbarium*, *colombier; vivarium*, *vivier*. Or, *arius* paraît être pour *aricus*, c'est-à-dire que la dernière syllabe *ius* est une abréviation d'*icus* et doit, par conséquent, indiquer un rapport essentiel, générique, de nature. De sorte que *mobilier* et *mobiliaire* sont entre eux, comme si le premier se terminait en *ique*, et le second en *al*.

Ce qui est *mobilier* a un rapport tel avec les meubles, qu'il est de leur nature, qu'il appartient à leur genre; à tel point que, devenu substantif, ce mot désigne l'ensemble des meubles, comme *herbier* signifie une collection d'herbes ou de plantes. Ce qui est *mobiliaire* a un rapport aux meubles moins prochain; il est regardé comme meuble, bien qu'il ne soit pas un meuble proprement dit.

« Les lits, les tables, les chaises, sont proprement des effets *mobiliers;* ils sont la chose même des meubles : l'argent, les obligations, les récoltes coupées sont proprement *mobiliaires;* ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles. La richesse *mobilière* est en meubles; la richesse *mobiliaire* est en effets de tous genres, ou meubles, ou rangés dans la classe des meubles. » ROUB.

Une imposition *mobiliaire* est relative aux meubles; une imposition *mobilière* serait une imposition de meubles, tout comme des dispositions *mobilières* seraient des arrangements de meubles, ce que ne signifie pas la locution, dispositions *mobiliaires*.

TERMINAISON *BRE.*

Cette terminaison vient de la latine *ber* ou *bris* : *célèbre*, *celeber* ou *celebris; lugubre*, *lugubris*. Elle est fort semblable, sinon identique, à la désinence adjective des Allemands *bar*, qui dérive de l'ancien verbe *bären*, porter, le même, sans doute, que le grec φέρειν. D'où il suivrait que *bre* en français, *ber* ou *bris* en latin, comme *bar* en allemand, ferait signifier aux adjectifs que le sujet qualifié porte, c'est-à-dire porte en soi, contient, ou porte devant soi, présente ce qui est exprimé par leur radical. *Célèbre*, qui porte gloire, κλέος φέρων; *lugubre*, qui porte deuil, *luctum ferens : muliebris*, de femme, qui présente ou représente la femme, qui en a l'air, qui la sent ou qui lui convient : *muliebris forma*, air efféminé.

TERMINAISONS *BRE* ET *AIRE.*

Salubre, *salutaire*. *Funèbre*, *funéraire*.

SALUBRE, SALUTAIRE. En latin, *saluber* ou *salubris*, *et salutaris;* bon pour la santé, *salus*.

Ce qui est *salubre*, *salutem fert*, c'est-à-dire porte en soi la santé; ce qui est *salutaire*, se rapporte à la santé. *Salubre* indique sur le bien-être du corps une influence plus entière, plus commune, plus constante, et il sert à qualifier l'eau, l'air, la nourriture, dont on fait avantageusement, et de manière à se bien porter, un usage continuel; il les représente comme chargés de santé qu'ils communiquent. *Salutaire* ne fait point image : c'est un terme abstrait, par lequel on détermine la propriété intrinsèque qu'ont certaines choses, les remèdes (Volt.), certaines drogues (J. J.), le fer d'un chirurgien (Id.), les plantes, par exemple, de faire revenir à la santé quand on est malade. Buvez d'une eau qui n'est pas *salubre*, vous vous porterez mal, vous tomberez malade; buvez d'une eau qui n'est pas *salutaire*, quoique prescrite comme telle, vous continuerez à vous mal porter. « Je ne manquais point, à mon lever, de courir sur la terrasse humer l'air *salubre* et frais du matin. » J. J. « Je suis surpris que des bains de l'air *salutaire* et bienfaisant des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale. » Id.

De plus, *salubre* signifiant avec la santé un rapport prochain, positif, de tous les instants, ne se dit qu'au propre; et le rapport marqué par *salutaire* étant vague, éloigné, abstrait, extraordinaire, cet adjectif s'emploie aussi pour exprimer qu'une chose est bonne indirectement pour la santé ou qu'elle est bonne sous d'autres points de vue. Des eaux *salubres*, quand on en boit, contribuent à la santé. Ce n'est pas précisément ce qu'entend Bossuet, lorsqu'il dit que le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux *salutaires*. Respirer l'air *salutaire* de la liberté (J J.).

FUNÈBRE, FUNÉRAIRE. Relatif aux funérailles ou à la mort, *funus*.

Funèbre, *funus ferens*, *præ se ferens*, qui porte la mort devant soi, qui présente un aspect de mort, de funérailles, est une épithète propre à dépeindre tout ce qui accompagne les funérailles, et par extension tout ce qui a un air de mort : pompe, appareil, spectacle, honneurs, ornements, chant, convoi, *funèbres;* images *funèbres*, oiseaux *funèbres*. « Louis le Grand veut que ma faible voix anime toutes ces tristes représentations et tout cet appareil *funèbre*. » Boss. « Des flambeaux *funèbres* éclairaient le Champ-de-Mars. » D'Al. « Un père, à qui la mort vient d'enlever ses enfants, les accompagne jusqu'à la sépulture; sa douleur même se plaît à se nourrir du long appareil de leur pompe *funèbre*. » Marm. « On reconnaît le génie de Crébillon à ces lueurs *funèbres* qu'il faisait briller dans la nuit tragique; on sent que l'horreur était son élément. » Lah.

Tandis que dans les airs mille cloches émues,
D'un *funèbre* concert font retentir les nues. Boil.
Tel que l'astre du jour écarte les ténèbres,
De la nuit compagnes *funèbres*. Rac.
J'aurai soin du convoi, de la pompe *funèbre*,
Et n'épargnerai rien pour la rendre célèbre. Regn.

Funéraire, qui concerne les funérailles, et non pas, comme *funèbre*, qui appartient aux funérailles, est un mot moins expressif ou plus abstrait, parce qu'il marque avec les funérailles un rapport moins essentiel, moins présent. *Funèbre* peint, *funéraire* signifie : ce qui est *funèbre* vous frappe par un aspect de mort; ce qui est *funéraire* est froidement signalé à votre esprit comme ayant telle destination ou étant de telle sorte : urne *funéraire* (Marm.), frais *funéraires* (Acad.), muséum de monuments *funéraires* (Beaum.), style *funéraire* ou style des épitaphes (Volt.). *Funéraire* est un terme, non pas de poëte, mais plutôt d'antiquaire, de légiste ou d'intendant. Rollin, ayant parlé de divers usages rapportés dans l'Iliade, ajoute : « Nous aurions à faire d'autres observations sur les cérémonies *funéraires*. » Le plus proche parent d'un homme qui vient de mourir confie à quelque ami les détails *funéraires* (Beaum.).

TERMINAISON *ESQUE.*

Pédant, *pédantesque*. *Courtisan*, *courtisanesque*.

Désinence empruntée de l'italien. Elle est beaucoup plus fréquente dans cette langue que dans la nôtre : elle y termine quantité d'adjectifs, parmi lesquels plusieurs ont aussi des désinences correspondant à *ique*, à *al*, ou à *il : angelesco*, *angelico ; papesco*, *papale ; fratesco*, *fratile*. Elle est faite, sans aucun doute, à l'imitation du latin *icus*, *a*, *um*, et partant elle a le même sens, si ce n'est qu'étant d'origine italienne, elle ne convient pas, en italien, au langage grave et sublime, comme ses analogues *ico*, *ale* ou *ile*. En français, il y a plus; non-seulement elle manque de noblesse, mais elle marque quelque chose de bizarre, d'étrange, pour la forme ou la grandeur, que ce soit un agrément ou un défaut dans le sujet : témoin *burlesque*, *grotesque*, *pittoresque*, *romanesque*, *gigantesque*, *tudesque*, *soldatesque*. *Chevaleresque* rappelle la chevalerie, ses mœurs et ses aventures extraordinaires; *moresque* et *arabesque*, des monuments de l'art des Mores,

des Arabes, gracieux par leur variété. *Barbaresque*, également tiré de l'italien, fait exception; mais il n'exprime pas une qualification commune[1].

PÉDANT, PÉDANTESQUE. En quoi il y a du pédantisme ou de la pédanterie.

Pédant exprime la qualité à la rigueur et se dit plutôt des personnes ou par rapport aux personnes. « Une *pédante* personne. » MOL. Siècle *pédant* (DUDEFF.), esprit *pédant* (S. S.). « La piété affectueuse et tendre de Fénelon ne se montrait ni *pédante* ni austère. » D'AL. Mœurs *pédantes* (VOLT.). « La *pédante* ville de Genève. » ID. — *Pédantesque*, qui se rapporte à ce qui est *pédant* ou d'un *pédant*, atténue, affaiblit le sens du premier mot, et par conséquent convient mieux pour les choses, pour celles surtout qui sont théoriques ou littéraires. « Tous les livres écrits depuis quelque temps respirent je ne sais quoi de sombre et de *pédantesque*. » VOLT. Savoir (ACAD.), érudition (D'AL.), diatribe (ID.), style (VOLT.), recherches (ID.), préceptes (J. J.), *pédantesques*.

Quand ces mots se disent tous deux des choses, *pédantesque* est moins fort : il dénote un défaut moins odieux que risible, un défaut de forme et superficiel plutôt qu'intérieur et inhérent au caractère.

On distinguera de même *courtisan* de *courtisanesque*. « Amortir, parmi la noblesse, l'esprit *courtisan*. » J. J. Avoir des manières *courtisanesques*, c'est-à-dire qui sentent le courtisan.

TERMINAISONS *ESQUE* ET *IQUE*.

Romanesque, *romantique*.

ROMANESQUE, ROMANTIQUE. Qui tient du roman.

Ce qui est *romanesque* est étrange, et à ce mot s'attache toujours une idée plus ou moins marquée d'ironie, d'invraisemblance et d'incrédulité; il fait songer à une suite ou à un tissu d'aventures surnaturelles, ou il marque le goût qu'on a pour ces sortes de faits. *Romantique* est une qualification sérieuse et en bonne part, qui n'annonce rien de bizarre, de fantastique, d'extravagant, mais une ressemblance plus ou moins grande, sous le rapport de la beauté, entre un site réel et ceux qui sont décrits dans les romans.

En entendant raconter une histoire merveilleuse, vous vous écriez : cela est *romanesque*, on a peine à y croire; et en apercevant un vallon qui plaît par la variété de ses aspects : voilà qui est *romantique!* « Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève. » J. J.

TERMINAISON *OND*.

Rouge, *rubicond*.

Désinence imitée de la latine *undus*, *a*, *um* : *fécond*, *fecundus*; *profond*, *profundus*; *vagabond*, *vagabundus*. Elle vient incontestablement du mot *unda*, *onde;* ce qui fait qu'elle exprime l'*abondance*, car ce dernier mot lui-même a pour racine *unda*, *ab unda*. Elle est donc superlative. Elle a le plus grand rapport avec la désinence adjective *eux*. Avec l'abondance de la qualité, elle en marque quelquefois la profusion, le débordement, l'excès, ou bien seulement l'habitude. En latin, *mirabundus* veut dire, qui est toujours en admiration, ébahi, émerveillé de tout; *cogitabundus*, tout pensif; *venerabundus*, respectueux, plein de vénération, et qui en témoigne beaucoup; *errabundus* ou *vagabundus*, *vagabond*, qui ne fait qu'errer de côté et d'autre; *ira*, colère, mouvement actuel de colère, et *iracundia*, grande colère, ou colère habituelle, disposition inhérente au caractère.

ROUGE, RUBICOND. De la couleur du feu, du sang.

De la racine *rub* a été fait *rubeus*, *rubius*, *rubjus*, *roubje*, *rouge*. Ce qui est *rubicond*, est tout *rouge*, plein de *rouge*, *rouge* à l'excès; et ce mot, calqué sur le latin *rubicundus*, ne se dit guère qu'en plaisantant, d'un visage tout *rouge*, enluminé, qui paraît comique, à cause de sa grande rougeur. « Un gros homme à face large et *rubiconde*. » VOLT. « La grosse et *rubiconde* face de l'abbé de Bernis. » ID. « Avoir la face *rubiconde* et un embonpoint de chanoine. » ID. « Ce licencié, cette face *rubiconde*, se nomme don Chérubin Tonto. » LES.

TERMINAISONS *OND* ET *ANT*.

Moribond, *mourant*.

MORIBOND, MOURANT. Qui est près de mourir.

Le *moribond* est plein de mortalité, pour ainsi dire, toujours *mourant:* il languit, il ne fait que traîner; « il a peu de temps à vivre, dit Condillac, et ses infirmités le menacent d'une mort prochaine. » « J. C. rendit la santé aux paralytiques et aux *moribonds*. » BOURD. « Finissez la guerre et rendez du pain aux peuples *moribonds*. » FÉN. « Refuser à un *moribond* la permission d'aller prendre les eaux. » VOLT. « Sixte-Quint contrefait l'humble et le *moribond;* on l'élit pape. » ID. « Comme Sénèque était d'une maigreur extrême, il avait l'air d'un *moribond*. » MARM.

Le *mourant* est à son lit de mort, il se meurt. « J. C. était *mourant* sur la croix. » BOURD. Un homme frappé à mort tombe *mourant* (BOSS., FÉN.). « On dit que les *mourants* prophétisent. » VOLT.

TERMINAISONS *OND* ET *EUX*.

Furibond, *furieux*.

FURIBOND, FURIEUX. Plein de fureur. Tous deux expriment l'acte de fureur, et l'habitude de s'y livrer; tous deux s'appliquent, par extension, à ce qui dénote la fureur, au visage, à l'air, aux regards.

Mais le *furieux* est plein de fureur, et le *furibond* en est si plein que la fureur déborde, s'é-

1. Marmontel a dit cependant du czar Pierre qui visita Paris en 1717 : « Ce caractère *barbaresque* avait paru tout à coup s'adoucir, s'attendrir même devant le jeune roi. » *Barbaresque* a bien là le sens qui doit lui convenir dans le langage ordinaire : *barbaresque*, c'est-à-dire étrange et qui tient du *barbare*.



tend, *ondoie* hors de lui. *Furibond* renchérit sur *furieux*; il marque un plus haut degré de fureur, et une fureur considérée, moins dans le sujet qui en est plein, que comme se répandant hors de lui. Ce dernier caractère tient encore à ce que la désinence *ond* se joint plus volontiers aux bases verbales, que la désinence *eux*. On cherche à apaiser un *furieux*; on évite un *furibond*. Dans les *Folies amoureuses* de Regnard, Crispin dit à Albert, qu'Éraste poursuit l'épée à la main:

Ah! monsieur, évitez sa rage *furibonde*.
Sauvez-vous, sauvez-vous.

Achille *furieux* s'enferme dans sa tente; les bacchantes couraient *furibondes* sur les montagnes.

On croirait, d'après l'Académie et Roubaud, que *furieux* indique toujours et simplement un accès actuel de fureur, tandis qu'il serait réservé à *furibond* d'exprimer la disposition constante. C'est une erreur. « Avant Vespasien, l'empire avait été successivement occupé par six tyrans également cruels, tous *furieux*, et souvent imbéciles. » MONTESQ. « Ne dites-vous pas en commun proverbe, des *loups ravissants*, *des lions furieux*, *malicieux comme un singe?* » LABR. « La tigresse est *furieuse* en tout temps. » BUFF.

La véritable différence consiste en ce que la fureur du *furibond* est plus grande, moins concentrée, et se témoigne plus fortement que celle du *furieux*. C'est pourquoi de *furibond* on a formé un verbe *furibonder*, qui signifie éclater de fureur. « L'évêque pesta, jura, tempêta, *furibonda*. » SÉV. L'âme du *furieux* est en proie à la *fureur*, et le *furibond* se conduit avec *furie*. Le *furieux* a le sens troublé, c'est un fou; le *furibond* est hors de sens, c'est un énergumène, un forcené. « Cet homme, *furieux* de me voir fêté dans mon infortune, perdit tout à fait la tête, et se comporta comme un *forcené*. » J. J. A la place de *forcené*, *furibond* ferait à peu près le même sens. « Le *furibond* chevalier ne revenait point de sa frénésie : il se démenait dans la chambre comme un possédé. » LES. Dans les *Fourberies de Scapin*, Scapin dit à Silvestre: « Tiens-toi un peu, enfonce ton bonnet en méchant garçon, campe-toi sur un pied, mets la main au côté, fais les yeux *furibonds*, marche un peu en roi de théâtre. » MOL.

TERMINAISONS *OND* ET *IQUE*.

Pudibond, *pudique*.

PUDIBOND, PUDIQUE. Qui a de la pudeur.

Pudique ne dit rien de plus. Le *pudibond* est tout plein de pudeur, il en a même trop; et c'est pourquoi ce mot, comme celui de *rubicond*, ne s'emploie guère que familièrement et ironiquement, pour exprimer un excès, celui d'un homme qui est ou qu'on suppose si plein de pudeur qu'il rougit pour un rien. « J'ai trouvé, moi qui suis très-*pudibond*, que les jeunes demoiselles pourraient rougir de ce langage à la comédie. » VOLT.

On vous dira qu'il n'est point de femelle,
Tant *pudibonde* et tant vierge fût-elle,
Qui n'eût été fort aise en pareil cas. ID.

TERMINAISON *OLENT*.

Du verbe *olere*, sentir, exhaler une odeur, les Latins ont tiré une désinence adjective, *olens*, *olentus*, *ulentus* : *violens* ou *violentus*, *violent*: *opulens* ou *opulentus*, *opulent*. Sa valeur dépend de son origine. En général, elle qualifie le sujet en indiquant qu'il y a en lui de la chose exprimée par le radical de l'adjectif, puisque le sujet sent cette chose, en exhale l'odeur.

Mais quelquefois elle représente cette participation comme un simple rapport de convenance du sujet à la chose : ainsi, *esculentus*, *escam olens*, qui sent la nourriture, qui a rapport à la nourriture, qui y est propre; *lutulentus*, qui sent la boue, se dit, par exemple, de l'eau trouble qui a l'air bourbeux, qui est comme la boue; *pestilens*, *pestem olens*, qui tient de la peste. — Plus souvent elle est complétive. Elle annonce qu'il y a dans le sujet beaucoup de la chose dont le radical de l'adjectif est le signe, et que le sujet en est tellement plein, tellement imprégné qu'il en exhale l'odeur. Les Latins disaient, *doctrinam redolere*, pour signifier être plein d'instruction.

TERMINAISONS *OLENT* ET *ANT*.

Sanguinolent, *sanglant*.

SANGUINOLENT, SANGLANT. Où il y a du sang.

Tous deux ont pour type le latin *sanguinolentus*; mais le premier le traduit exactement, tandis que le second l'abrége au point de le rendre méconnaissable. C'est pourquoi *sanguinolent* est plutôt un terme de science, d'histoire naturelle ou de médecine, et se rencontre plus rarement dans le langage commun.

D'ailleurs, avec la forme de *sanguinolentus*, *sanguinolent* en a conservé le sens : il se dit des flegmes, des crachats, des glaires, qui sentent le sang, qui ont quelque chose du sang, une apparence de sang, qui sont comme *sanglants*. « Le musc est une humeur *sanguinolente* qu'on tire d'un animal tout différent de la civette. » BUFF. « Les meilleures plumes des autruches se reconnaissent en ce que leur tuyau, étant pressé dans les doigts, donne un suc *sanguinolent*. » ID. — *Sanglant*, signifie taché, souillé, couvert, dégouttant de sang.

TERMINAISONS *OLENT* ET *IF*.

Violent, *vif*.

VIOLENT, VIF. Qui a un degré de force remarquable; qui n'est ni faible, ni mou, ni lâche, ni languissant. Un homme d'un naturel *violent* et d'un naturel *vif*, ou simplement, un homme *violent* et un homme *vif*; une querelle *violente* et une *vive* querelle; une douleur *violente* et une *vive* douleur; passions *violentes* et passions *vives*. Racine commune, *vis*, force.

Ce qui est *violent*, *vim olens*, est plein de force, au point que cette force se répand autour de lui, ainsi que l'odeur s'exhale d'une chose qui en est imprégnée; ce qui est *vif* possède la force activement, et une grande disposition à la développer.

Le premier de ces adjectifs qualifie extensivement et le second intensivement : l'un marque dans le sujet l'existence d'une grande quantité de force qui transpire et se répand à l'extérieur; l'autre fait connaître dans le sujet une grande irritabilité et une grande activité, mais solitaires et non relatives. *Violent* enchérit donc en un sens sur *vif*. « Un sentiment *vif* et *violent*. » D'Al. « Cette pâture, loin de calmer la faim du lion, la rend plus *vive* et plus *violente*. » Mass. « Il faut des passions dans les comédies, il en faut de *vives* et de *violentes*. » Nic.

On est *violent* pour les autres, ou tout au moins extrinsèquement, en largeur, pour ainsi dire; on est *vif* en soi et pour soi. On sent *vivement*, et non *violemment;* on combat *vivement;* mais dire, combattre *violemment*, serait faire un pléonasme. *Violent*, ayant la terminaison d'un participe, doit, par cela seul, et quel que soit le verbe d'où il dérive, signifier l'exercice de la force et son effet au dehors; *vif* n'a aucun caractère verbal, il exprime uniquement dans le sujet une propriété active. Donc l'homme *violent* est enclin à sortir de lui-même, à commettre des excès, à faire essuyer de mauvais traitements, à rompre toutes les digues; l'homme *vif* est prompt à prendre feu, à entrer en émoi, à s'animer, il se porte aux choses avec ardeur. « Le style de J. B. Rousseau est plus *violent* que *vif*, et tient, si j'ose m'exprimer ainsi, de la bile qui le dévore. » Volt.

Une querelle *violente* suppose du trouble, du tumulte, de fortes oppositions, des cris, des injures, et quelquefois des coups donnés et reçus; une *vive* querelle ne suppose que du feu, de l'action, et un grand intérêt pris de part et d'autre à ce qui en est le sujet. Une douleur *violente* a plus d'ampleur et apporte dans l'âme plus d'agitation; une douleur *vive* se distingue plutôt par l'intensité; si elle s'étend moins, elle pénètre davantage, elle est plus aiguë, plus piquante. Les passions *violentes* sont d'un homme *violent*, fougueux, emporté; et les passions *vives* sont d'un homme *vif*, qui se passionne aisément.

TERMINAISON *IDE*.

En latin *idus*, *a*, *um*. Les adjectifs ainsi terminés sont à base nominale. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant la qualité marquée par leur radical : *humide*, qui a de l'humeur; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigueur; *lucide*, qui a de la clarté, latin *lux*, *ucis;* et ainsi des autres. Ils sont placés entre deux substantifs, l'un concret, d'ordinaire en *eur*, latin *or*, qui sert à les former, l'autre abstrait en *té*, latin *tas*, qu'ils servent à former, et qui a une signification semblable à la leur. Par exemple, en latin, *acor*, *acidus*, *aciditas ; timor*, *timidus*, *timiditas; stupor*, *stupidus*, *stupiditas*. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'ils ne sont point entés sur le verbe qui leur correspond quelquefois quant à l'origine, et que leur sens n'en dépend en aucune sorte : tels sont *timidus*, *stupidus*, *lucidus*, à l'égard de *timere*, *stupere*, *lucere*. C'est-à-dire qu'ils sont bien en effet à base nominale. De là leur ressemblance avec les adjectifs en *eux*, sauf l'idée de plénitude, et de là l'existence en latin de synonymes en *osus* et en *idus : fumosus*, *fumidus; herbosus*, *herbidus*.

TERMINAISONS *IDE* ET *ABLE*.

Valide, *valable*.

VALIDE, VALABLE. Qui a les conditions requises par la loi pour produire son effet : un contrat fait par un mineur n'est pas *valide* ou *valable*.

Ce qui est *valide*, a telle qualité, la valeur; ce qui est *valable*, est devant avoir tel effet, celui de valoir. A un acte *valide*, il n'y a rien à ajouter pour qu'il ait toute sa force; un acte *valable* sera reçu, accepté; à cet égard, il n'y a rien à craindre. De sorte que *valide* fait considérer la chose en elle-même, comme étant revêtue de toutes les formalités nécessaires, et *valable* la représente hors d'elle-même, en rapport avec l'avenir et l'effet qui s'ensuivra, celui d'être admise. L'un est de droit, l'autre de fait au futur. Ce qui est *valide* est bon, il a toutes les qualités qu'il faut; ce qui est *valable* est bon, il ne manquera pas d'avoir son effet.

Valide convient mieux quand il s'agit d'une chose qui a une valeur absolue, essentielle, qui doit être reconnue sans condition, partout et toujours. « Depuis que J. C. a fait du mariage un sacrement, et qu'il lui en a donné la vertu, ce sacrement porte avec soi un caractère d'immutabilité. Est-il une fois reconnu *valide*, c'est pour toujours. » Bourd. — *Valable*, au contraire, est propre à attribuer une valeur de fait, relative, admissible seulement dans certains cas, par rapport à certaines choses ou à certaines personnes. « Lorsque le père n'instituait ni exhérédait son fils, le testament était rompu; mais il était *valable*, quoiqu'il n'exhérédât ni instituât sa fille. » Montesq. « Quelques ecclésiastiques indignes de leur profession, supposèrent de faux titres; ils tirèrent de la poussière de vieux testaments, nuls selon les anciennes lois, mais *valables* selon les nouvelles. » Volt. — Une chose est *valide* ou ne l'est pas; une chose est *valable* devant Dieu ou devant les hommes, devant tel ou tel tribunal. « Puis-je présumer alors que votre pénitence ait eu cette bonne foi, cette sincérité qui la doit rendre *valable* devant Dieu? » Bourd.

Valide, latin *validus*, est un terme de jurisprudence qui ne se dit guère que des contrats ou autres actes; hors de là, il s'emploie surtout dans le langage de l'Église en parlant des sacrements. Mais *valable* appartient à la langue commune. « Cette pureté ne vous peut être d'elle-même un titre *valable* pour ne pas communier souvent. » Bourd. « Si les oraisons des saints pour nous étaient *valables* par elles-mêmes, quelle serait notre hardiesse de demander qu'elles fussent reçues ! » Boss. *Valable*, et non *valide*, sert à qualifier des choses qui n'ont aucun rapport au droit ni à la liturgie, telles que des raisons, des excuses, des conclusions. « De tant d'assertions il n'y en a point dont on puisse tirer

contre mon sentiment quelque conclusion *valable*. » J. J.

TERMINAISON *IME*.

Terminaison imitée de la latine, *imus*, *a*, *um*, et destinée à marquer le superlatif : *illustrissime*, *richissime*, c'est-à-dire très-illustre, très-riche. Dans notre langue, tout analytique, où la plupart des rapports sont représentés par de petits mots séparés, et non par des modifications ou des flexions du mot principal, nous exprimons presque tous les superlatifs latins, en *imus*, par l'adjectif simple, précédé de très, fort, bien. Il y a toutefois des exceptions, *minime*, *infime*, *suprême*, et autres. En lui-même, *imus*, *a*, *um*, est un adjectif ayant une acception propre; il signifie ce qu'il y a dans une chose de plus profond ou de plus élevé, son extrémité haute ou basse : *imum mare*, le fond de la mer.

TERMINAISONS *IME* ET *EUR*.

Intime, *intérieur*.

INTIME, INTÉRIEUR. On se sert de ces deux mots en parlant des parties d'une chose, qui sont en dedans, *intra*, par opposition à celles qui sont en dehors, *extra* : on étudie ou on connaît la nature *intime* et la nature *intérieure* de l'homme; le sens *intime*, le sentiment *intérieur*.

Mais si *intime* est un superlatif et signifie, le plus en dedans, *intérieur* n'est qu'un comparatif, et signifie, plus en dedans qu'une certaine autre chose, cette coutume des Latins, de terminer les comparatifs en *or*, venant sans doute de la noblesse inhérente chez eux à cette désinence. Nature *intime* de l'homme, revient donc à, nature de l'homme jusque dans ses profondeurs, ses replis et ses recoins; la nature *intérieure* est simplement opposée à la nature extérieure, au corps. Sans de profondes observations, Molière et Labruyère ne seraient pas parvenus à connaître la nature *intime* de l'homme : la psychologie a pour objet l'étude de notre nature *intérieure;* et l'anatomie, celle de notre nature *extérieure*.

En appelant la conscience, sens *intime*, on veut faire entendre combien cette manière de sentir s'éloigne de l'extérieure, de celle qui s'opère au moyen des organes, on veut spiritualiser le mot *sens;* mais, comme celui de *sentiment* exprime déjà par lui-même quelque chose de spirituel, il n'est pas besoin de l'accompagner d'une épithète aussi rigoureuse, et on se contente de l'adjectif *intérieur*.

TERMINAISONS *IME* (*ITIME*) ET *AL*.

Légitime, *légal*.

LÉGITIME, LÉGAL. Conforme aux lois. Racine, *lex*, *egis*, *loi*.

La terminaison de *légitime*, comme celle de *maritime* et de *finitimus* en latin, est exactement la même que la précédente *ime*, devant laquelle on a mis, par euphonie apparemment, la syllabe *it*. Or *ime* vient du latin *imus*, *a*, *um*, qui signifie le haut, et par conséquent à la fin des mots le superlatif, puis le bas ou le fond, puis une extrémité quelconque, le bout ou le bord. De sorte que *légitime* veut dire, qui est au bout, au bord ou le long de la loi, qui y touche, qui ne s'en écarte pas; *maritime*, qui se trouve tout à côté ou au bord de la mer; *finitimus*, qui se trouve tout à fait sur les confins, *fines*, qui est voisin, limitrophe.

Une chose est *légitime*, qui se tient tout près de la loi, et ce rapport avec la loi est essentiel; une chose est *légale*, suivant la force de la terminaison, quand elle n'a avec la loi qu'un rapport éloigné, un rapport de forme.

« C'est le droit qui rend la chose *légitime;* c'est la forme qui rend la chose *légale*. Une puissance est *illégitime* si elle exerce la force sans droit, contre notre droit; une élection est *illégale*, si l'on n'y observe pas toutes les conditions requises par la loi. La disposition de vos biens, quoique *légitime* et conforme à la loi de la propriété, n'est pourtant valide qu'autant qu'elle est faite d'une manière *légale*. Une condamnation bien *légale* n'est pourtant pas *légitime*, si elle tombe sur un innocent. L'intérêt *légitime* de l'argent est celui qu'on est en droit de prendre selon les principes de la morale ou de la justice; l'intérêt *légal* est le taux établi par la loi. » ROUB.

On peut avoir contre quelqu'un de *légitimes* sujets de plainte sans avoir le moyen d'intenter une action *légale* contre lui.

« Gabriel dit à Daniel que le libérateur amènerait la justice éternelle, non la *légale*, mais l'éternelle. » PASC. A la place d'*éternelle*, *légitime* produirait la même opposition. Car non-seulement *légitime* a plus de rapport à l'essence de la loi, et *légal* à sa forme, mais encore *légitime* marque plutôt conformité avec la loi naturelle, l'équité, la raison, et *légal* conformité avec la loi positive : désir *légitime*, incapacité *légale*.

TERMINAISON *IN*.

En latin, *inus*, *a*, *um*, qui paraît différer fort peu de la désinence *anus*, *a*, *um*. De sorte que, dans notre langue, *in*, *ain*, *an* et *ien* désignent à peu près le même rapport, celui d'origine, d'extraction ou d'habitation : *Girondin*, *Poitevin*, *Périgourdin;* de même qu'en latin, *Alexandrinus*, *Parisinus*. Cependant la terminaison *in* a cela de particulier, ce semble, relativement à ses analogues, *ain*, *an*, *ien*, qu'elle sert à former des substantifs signifiant les lieux dans lesquels s'exercent des actions d'arts ou métiers : *moulin*, *magasin*, *usine*, *cuisine*, *saline*.

TERMINAISONS *IN* ET *IME* (*ITIME*).

Marin, *maritime*.

MARIN, MARITIME. Latin, *marinus*, *maritimus*. Relatif à la navigation sur mer. Cartes, aiguilles, montres *marines;* bâtiment ou canot *marin* : commerce, entreprises, puissance, service, forces, législation, *maritimes*.

Primitivement, *marin* veut dire qui a rapport à la mer, comme en venant ou comme l'habitant, y exerçant son état : monstre, sel, *marins;* con-

que, plante, *marines;* et, substantivement, *marin*, homme de mer. *Maritime*, qui est tout au bord de la mer, qui en est voisin : villes *maritimes*. Les peuples *maritimes* s'adonnent à la navigation sur mer parce qu'ils habitent auprès, mais sans vivre constamment sur mer, comme les *marins*.

Dans lè sens éloigné, où ces mots se disent des choses, comme on le voit par les exemples cités plus haut, et où ils pourraient être confondus, *marin* exprime avec la mer un rapport plus étroit que *maritime*. *Marin* signifie qui est de mer, ou qui concerne la mer ou les marins, et *maritime* qui se fait sur mer, ou, qui concerne ce qui se fait sur mer, ou même sur les côtes, dans les ports.

TERMINAISON *ULE*.

Adjective et substantive, cette désinence, imitée du latin *ulus, a, um*, est diminutive, comme en latin, celle d'où elle est tirée : *acidule*, *acidulus*, légèrement acide; *majuscule*, *majusculus*, un peu plus grand, de *majus*, plus grand; *duriuscule*, *duriusculus*, un peu dur : « *Dico* que le pouls de monsieur est *duriuscule*, pour ne pas dire dur. » MOL. Dans *crédule* et *ridicule*, elle exerce une influence analogue à la précédente; elle annonce des défauts de médiocre conséquence, des travers plutôt que des vices.

TERMINAISONS *ULE* ET *IBLE*.

Ridicule, *risible*.

RIDICULE, RISIBLE. Dont on doit rire.

La différence entre ces deux mots dépend moins de la valeur propre à leurs terminaisons que de leur origine grammaticale, révélée par ces mêmes terminaisons. *Ridicule* est un adjectif-substantif, et *risible* un adjectif verbal. L'un modifie l'idée du sujet, en énonçant ce qu'il est, en indiquant une qualité qui lui est inhérente; l'autre, en faisant connaître l'effet qu'il éprouvera. Celui-là exprime une qualité de droit, constitutive, de nature; l'autre, une qualité de fait au futur.

Ce qui est *ridicule* est digne d'exciter le rire, d'être moqué, bien que peut-être il ne doive jamais lui arriver d'être un objet de rire; ce qui est *risible*, est propre à faire rire, fera rire, sera moqué, même quand il ne serait pas essentiellement, et par sa constitution, tel qu'on en doive rire. Quand je dis qu'on doit rire de ce qui est *ridicule*, j'exprime un devoir; quand je dis que l'on doit rire de ce qui est *risible*, j'exprime un fait futur, je prédis ce qui arrivera.

En vous appelant *ridicule*, je fais connaître ce que vous êtes, je ne songe qu'à vous caractériser, et c'est une qualification grave; en vous appelant *risible*, je songe à ce qui vous arrivera, et c'est moins un reproche qu'un avis.

Tel rit d'une ruse d'amour,
Qui doit devenir à son tour
Le *risible* sujet d'une semblable histoire. LAF.

Ce qui est *ridicule*, est *risible* essentiellement, par nature et au fond; ce qui est *risible*, est *ridicule* de fait, par opinion, se montre, apparaît *ridicule*. L'un regarde l'être, la substance; l'autre, le paraître, le phénomène. « Notre condition est autant *ridicule* que *risible*. » MONTAIGN. C'est-à-dire : on ne rira jamais trop de notre condition, tant elle est en elle-même misérable et méprisable; ou bien notre condition est en effet aussi digne de moquerie qu'elle le semble.

La justice exige des poëtes comiques qu'ils ne rendent *risible* que ce qui est *ridicule*. Beaucoup de sentences, qui n'ont rien de *ridicule* en elles-mêmes, deviennent *risibles* dans la bouche de Sancho Pança. Les prétentions du glorieux sont *ridicules*, et Destouches les a justement rendues *risibles* dans la comédie qu'il a destinée à cet effet.

Comme *ridicule* dénote toujours un défaut essentiel, il ne se prend qu'en mauvaise part; tandis que *risible*, par la raison contraire, signifie quelquefois la simple aptitude à faire rire, sans impliquer aucune idée de blâme : il y a des choses, comme des farces, des bons mots, qui doivent faire rire pour remplir leur destination ou leur fin. Le comble de l'art, dans le *Misanthrope*, a été de composer un caractère à la fois respectable et *risible* (MARM.). Ce qui est *ridicule* n'est jamais respectable. La disproportion est *ridicule*, elle choque la raison, les règles, les convenances; la bigarrure est *risible*, elle choque seulement la vue, quelquefois même elle l'égaye par un air de bizarrerie.

TERMINAISON *É*.

Terminaison des participes passés des verbes en *er : délégué*, de *déléguer; diffamé*, de *diffamer*. Elle correspond à la latine *atus*, qui est celle des participes passés des verbes en *are : delegatus*, de *delegare ; diffamatus*, de *diffamare*. De là, un indice touchant l'origine et le caractère propre des adjectifs qui ont cette désinence. Ce sont des adjectifs verbaux, comme ceux qui finissent par *ant*. Mais c'est le passif, l'effet, l'action soufferte, qu'ils marquent, au lieu de l'actif, du fait présent, de l'action en exercice.

TERMINAISONS *É* ET *ANT*.

Ensanglanté, *sanglant*.

ENSANGLANTÉ, SANGLANT. Taché, souillé de sang.

Ce qui est *sanglant*, fait l'action de saigner : viande, plaie ou blessure *sanglante;* victime *sanglante* (FÉN., VOLT.). « Pisistrate se blessa lui-même et se fit porter tout *sanglant* au milieu de la place publique. » FÉN. Il a été mis du sang sur ce qui est *ensanglanté :* la terre est *ensanglantée*. « Les coursiers de Mars ne foulent jamais cette terre de leurs pieds *ensanglantés*. » BARTH.

Et des fleuves français les eaux *ensanglantées*
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.
VOLT.

« Il l'égorgea si près de son père, que le sang rejaillit sur les habits de celui-ci et qu'il en fut tout *ensanglanté*. » ROLL.

Sanglant présente le sang comme sortant de l'objet qualifié; *ensanglanté* le présente comme

ayant été apporté sur l'objet qualifié; c'est en lui une qualité soufferte. On dira le corps *sanglant* (MONTESQ., LAH.), et la robe *ensanglantée* (MONTESQ.) de Lucrèce et de César.

Quelquefois *sanglant* ne marque pas l'action de saigner, mais il exprime, ou rappelle comme venant d'avoir lieu, l'action de répandre le sang. « Il a encore les *mains sanglantes* du meurtre qu'il vient de commettre. » ACAD. « Il vient de tuer un homme, son épée est encore *sanglante*. » ACAD. « L'autre jour, en entrant dans un bal, un gentilhomme breton fut poignardé par deux hommes habillés en femmes : l'un le tenait, l'autre lui perçait le cœur à loisir. Le petit d'Harouïs, qui s'y trouva, fut effrayé de voir cet homme tout étendu, tout chaud, tout *sanglant*, tout habillé, tout mort. » SÉV.

TERMINAISONS *É* ET *IF*.

Décidé, *décisif*.

DÉCIDÉ, DÉCISIF. Homme *décidé* ou *décisif*, qui n'hésite pas dans ses jugements, dans ses opinions.

Mais *décidé*, participe passif du verbe *décider*, présente le sujet comme affecté ou déterminé d'une certaine manière, comme doué moralement ou par caractère de telle qualité; *if* étant facultatif actif, l'homme *décisif* est toujours prêt à faire l'action marquée par le verbe *décider*, à prononcer, à rendre des arrêts, à se porter juge, à trancher les questions. L'homme *décidé* n'a pas besoin qu'on le décide, il est *décidé*; l'homme *décisif* ne peut s'empêcher de décider, il décidera hardiment en toute occasion.

On est *décidé* pour soi, c'est-à-dire qu'on sait ce qu'on doit penser. « Partout où je suis, quant à moi, le plus *décidé*, je n'affirme rien encore. » J. J. « M. d'Alembert a l'esprit très-*décidé*, et c'est beaucoup; car le monde est plein de gens d'esprit qui ne savent comment ils doivent penser. » VOLT. Mais on est *décisif* pour les autres, à l'égard desquels on se montre dogmatique ou affirmatif. « Si j'étais plus sûr de moi-même, j'aurais pris avec vous un ton dogmatique et *décisif*. » J. J. « Vous rendrez ainsi l'enfant médisant et satirique, *décisif* et prompt à juger. » ID. « Ne soyez pas si *décisif*, si affirmatif. » BOSS.

TERMINAISONS *É* ET *EUR*.

Dissimulé, *dissimulateur*. *Conjuré*, *conjurateur*. *Zélé*, *zélateur*.

DISSIMULÉ, DISSIMULATEUR. Celui qui dissimule habituellement.

CONJURÉ, CONJURATEUR. Celui qui conjure ou conspire.

ZÉLÉ, ZÉLATEUR. Qui a du zèle.

Avec la désinence *é*, le qualificatif indique ce qu'est le sujet, comment il est fait, constitué; il marque en lui une détermination reçue : avec la désinence *eur*, il désigne ce qu'il fait, ce qu'il se montre, ce qu'il fait profession d'être.

Dissimulé place la dissimulation dans le caractère, comme une qualité qui y tient, et c'est pourquoi, suivant Condillac, « il se prend plus volontiers en mauvaise part; » *dissimulateur* la présente en exercice, comme moins concentrée, moins foncière, moins noire, et comme ne supposant que du manége et de l'habitude; c'est en quelque sorte la profession de ceux qui, par leur position, sont obligés peut-être de dissimuler, des courtisans, par exemple.

Le *conjurateur* est, parmi les *conjurés*, celui qui fait plus spécialement l'action de conjurer; c'est le promoteur ou l'un des plus ardents complices de la conjuration. « La conjuration, d'abord contenue dans un certain cercle de *conjurateurs*, est contrainte d'appeler à son secret et à son secours une foule de *conjurés* nécessaires à de grandes et périlleuses entreprises. » ROUB. Ou bien les *conjurateurs* sont considérés comme agissant, comme faisant telle ou telle chose, et les *conjurés* comme membres d'une sorte d'association, ou encore comme découverts et punis, comme subissant tel ou tel sort. « Les *conjurateurs* volontiers diffament çà et là le prince.... La conjuration découverte, il faut punir bien rigoureusement les *conjurés*. » CHARR.

Un serviteur *zélé* est plein de zèle; un *zélateur* de la religion (ACAD., D'AL.), du christianisme (LAH.), de la patrie (VOLT.), du bon goût (D'AL.), de la liberté du commerce (MARM.), de Boileau (ID.), déploie beaucoup de zèle, se montre, s'avance, se porte en enthousiaste ou en fanatique pour la défense de la chose ou de la personne dont il est le partisan déclaré. — Au surplus, pour ce qui concerne *zélé* et *zélateur*, la confusion n'est guère possible : *zélé* est un adjectif, *zélateur* un substantif, et ce substantif, comme ceux d'*escroqueur*, de *gardeur* et de *sectateur*, a si bien rapport à l'action employée pour atteindre un but particulier, qu'on ne s'en sert qu'avec un complément indicatif de ce but : *zélateur* de telle chose ou de telle personne.

TERMINAISON *U*.

Tors, *tordu*. *Mince*, *menu*. (*Résous*, *résolu*.) *Confus*, *confondu*.

Terminaison de participes passés, comme la précédente. Elle est propre aux verbes en *oir* et en *re* : *reçu* de *recevoir*; *rendu* de *rendre*. Elle se rapporte à des participes passés latins de toute espèce, en *atus* (*barbu* de *barbatus*), en *itus* (*vendu*, *venditus*), en *otus* (*mu*, *motus*), en *utus* (*imbu*, *imbutus*), en *ptus* (reçu, *receptus*), en *ctus* (*élu*, *electus*), et à beaucoup d'autres. Presque toujours, dans le participe français, on trouve une contraction du participe latin. La même chose s'observe, quand l'adjectif en *u*, ne renfermant point une base verbale, mais une base nominale, comme il arrive à un assez grand nombre, ne peut se réduire à un participe passé; la désinence *u* révèle alors, au moins pour l'ordinaire, une contraction de la latine *osus, a, um*, plus généralement traduite en notre langue par *eux* : *charnu*, *carnosus*; *herbu*, *herbosus*; *chenu*, *canosus*.

Ainsi, les adjectifs en *u* sont, ou verbaux, ce qu'indique suffisamment leur base, et, dans ce

cas, ils tiennent sous quelque rapport des caractères du verbe; ou nominaux, ce que le corps du mot fait voir à la première inspection, et alors *u* revient à *eux*, qu'il abrége, en le contractant, il est, par conséquent, réplétif.

Enfin, plusieurs adjectifs en *u* ont été formés, encore par contraction, des adjectifs latins en *uus:* tels sont, *ardu*, *assidu*, *continu*, *contigu*, *exigu*, *ingénu*, *superflu*. Ces derniers expriment l'état, la manière d'être, la qualité simplement, sans accessoire remarquable, et peuvent passer pour n'avoir pas de terminaison significative.

TORS, TORDU. Qui va en tournant, au lieu d'aller droit.

Deux mots faciles à distinguer, parce que le premier n'ayant pas de terminaison significative, il n'y a qu'à leur appliquer la règle qui sert à trouver la différence entre deux adjectifs synonymes, dont l'un est et dont l'autre n'est pas un participe passé, pris adjectivement.

Tors désigne le sujet tel qu'il est, par sa constitution; *tordu* le représente tel qu'il est devenu, tel qu'il a été fait: le premier ne suppose pas, comme le second, changement survenu dans l'état naturel, modification reçue.

Bossuet a bien rendu cette différence. « A considérer, dit-il, les fibres et les filets dont le cœur est tissu, et la manière dont ils sont *tors*, on le reconnaît pour un muscle. Et on prétend que ces fibres ne sont pas mues selon leur longueur prise en droite ligne, mais comme *tordues* de côté, ce qui fait que le cœur, se ramenant sur lui-même, s'enfle en rond. »

Que si *tors* ne se dit pas seulement des choses naturellement telles, comme les jambes et le cou (ACAD.), les cornes de certains animaux (BUFF.), la barbe de certains hommes qui la portent longue (VOLT.); mais aussi des choses qui ont été faites telles, comme le fil, la soie et un certain genre de colonnes et de cannes (LABR.), c'est moins comme ayant été faites que comme étant ce qu'elles sont, que comme ayant telle qualité, qu'on les représente. Si, au contraire, *tordu* peut s'appliquer, même aux choses que la nature rend telles, ce mot n'en garde pas moins son rapport à l'action ou à l'événement de *tordre*, et ne rappelle pas moins l'effort, la force qu'il a fallu pour faire éprouver au sujet tel effet, pour changer sa direction propre et primitive.

MINCE, MENU. Petit, qui manque de grandeur.

Menu vient de *minutus*, participe de *minuere*, diminuer, racine *minus*, moindre, plus petit; et *mince*, de *minutius*, *mintius*, comparatif de *minutus*.

Menu reproduit assez fidèlement le mot latin, *minutus*, d'où il dérive, et son caractère originel de participe; de sorte que, *minuere* signifiant ôter de la grandeur dans tous les sens, *menu* indique un manque de volume ou de grosseur. *Menu* plomb, grêle *menue* (ACAD.). « Ces mines étaient en grains assez *menus*. » BUFF. « Cette défense d'ivoire avait dix-neuf pouces de circonférence; les autres étaient plus *menues*. » ID. — Mais *mince* ne conserve plus aucun rapport avec son primitif; il est redevenu un radical pur, représentant une partie de l'idée de *menu*, celle qui apparemment était exprimée d'abord par le radical même de *minus*, savoir un manque d'épaisseur. « Cette membrane est aussi *mince* qu'une feuille de chêne. » MARM. A travers une cloison fort *mince* on entend ce qui se dit dans une chambre voisine (MONTESQ.). « Dans le fœtus d'un mois les vaisseaux sont *menus* comme des fils, et la peau est extrêmement *mince* et transparente. » BUFF.[1].

Au figuré, *menu* et *mince* se disent des choses peu considérables, de médiocre conséquence. Mais *menu* contient une qualification de fait, et *mince* une qualification de nature. L'un est une épithète, l'autre un attribut: en vous servant de l'un, vous faites entendre de quoi vous parlez, la *menue* dépense; en vous servant de l'autre, vous ne rappelez pas une qualification faite, établie, reconnue, mais vous en créez une, vous affirmez, vous prétendez que la chose a peu de valeur ou de mérite: il fait une *mince* dépense. — C'est pourquoi *menu* fait partie d'un grand nombre de locutions dans lesquelles il se met toujours avant le substantif, *menus* frais, *menus* détails, *menus* plaisirs; au lieu que *mince*, qui d'ordinaire a sa place après le substantif, entre dans les propositions où l'on déclare de son chef que la chose mérite peu de considération. En disant, le *menu* peuple, vous n'exprimez point une opinion, comme en disant de quelqu'un, que c'est un homme bien *mince*, ou même simplement, sa *mince* personne. Là, vous employez une expression usitée, qui a reçu sa forme; ici, un mot sans détermination et auquel vous en donnez une. — D'ailleurs *mince* se prend plus positivement et plus fortement en mauvaise part. Ce qui est *menu* manque de grandeur et d'importance; ce qui est *mince* manque de force et de solidité. De *menues* pratiques de religion (BOURD.), de *menus* vers (LAF.), de *menus* détails (J. J., MONTESQ.), de *menus* faits (FÉN.) sont petits, rien de plus. Une *mince* dispute (MONTESQ.), un *mince* mérite (ID.), une *mince* figure (J. J.), un *mince* colifichet (ID.), sont vils et à dédaigner.

CONFUS, CONFONDU. Brouillé, mêlé ensemble; figurément, déconcerté, interdit. Ce sont deux participes passés d'un même verbe, *confundere*, *confondre*.

Cependant le premier a été calqué sur le participe latin *confusus*, et le second formé du verbe français. De là leur différence. En nous servant de *confondu*, nous sentons mieux son origine verbale. Au contraire, comme *confus* est le participe d'un verbe étranger, son rapport avec le verbe nous échappe, et il nous semble un simple adjectif à terminaison indifférente. Ce qui est *confus*, est tel; ce qui est *confondu*, a été fait tel.

1. Il en est de même des deux participes *résolu* et *résous* du verbe *résoudre*. *Résolu*, latin *resolutus*, a tous les sens du verbe qu'il rappelle parfaitement. *Résous*, sous sa forme contractée et anomale, est une sorte de radical nu, représentatif seulement de la signification physique et première: brouillard *résous* en pluie; sans compter que dans cette acception même, qui lui est commune avec *résolu*, il marque l'état sans faire penser aussi expressément à l'action qui l'a amené.



Au propre, on dit *confus* du tout qui résulte de la réunion des parties : amas *confus*; le chaos n'était qu'un assemblage *confus* des éléments; c'est-à-dire que *confus* exprime l'effet sans aucun rapport à la cause et à l'action. Mais *confondu* qualifie les parties mêmes qui entrent dans le tout, qui ont subi l'action de la cause qui les a mêlées : dans le chaos tous les éléments étaient *confondus*.

Au figuré, *confus* montre le sujet dans tel état, et presque toujours en vertu d'une cause qui lui est propre. « Elle s'aperçut, à mon air *confus*, que j'avais quelque reproche à me faire. » J. J. L'Amour s'éveillant « vit la pauvre Psyché qui, toute *confuse*, tenait sa lampe. » LAF.

Le corbeau, honteux et *confus*,
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.
ID.

« Pour le roi (François I[er]), on ne peut exprimer, ni combien il fut aigri contre l'empereur, qui avait abusé si visiblement de sa trop facile croyance, ni combien il fut *confus* en lui-même de s'être laissé tromper. » BOSS. « Thoas ainsi manqua son coup, et s'en retourna tout *confus*. » ROLL.

Je tombe aux pieds de Dormène, et je sors,
Confus, soumis, pénétré de remords. VOLT.

Confondu présente le même état comme l'effet d'un coup frappé, de l'action d'une cause extérieure. *Confus* revient à honteux, plein de *confusion* et d'embarras. *Confondu* se rapproche plus de saisi, stupéfait, renversé; il marque le résultat d'une impression reçue et un plus grand désordre d'esprit. On demeure *confondu* d'une réponse qui étonne au dernier point. Du lutrin sort un oiseau :

Dans la main de Boirude il éteint la lumière.
Les guerriers à ce coup demeurent *confondus* ;
Ils regagnent la nef, de frayeur éperdus. BOIL.

« En entendant cette histoire, quel était le trouble de saint Augustin! Il se sentait rongé au fond du cœur, *confus* et *confondu*. » P. A. « Harlay dit aux jacobins : Il ne me convient pas d'entrer, ni d'aller prier Dieu chez des gens de la robe de votre Jacques Clément. Et tout de suite il leur tourna le dos et les laissa *confondus*. » S. S. « Il y a trente ans, dit Xantippe, que je crie après Socrate; et quand j'ai bien crié, il m'en impose, je suis toute *confondue* : est-ce qu'il y aurait dans cette âme-là quelque chose de supérieur à la mienne? » VOLT.

TERMINAISONS *U* ET *EUX*.

Tortu, *tortueux*. *Charnu*, *charneux*. *Herbu*, *herbeux*.

TORTU, **TORTUEUX**. En latin, *tortus*, *tortuosus*. Qui ne va pas droit, mais de travers : un chemin, un sentier *tortu* ou *tortueux*.

Quoique participe passé du verbe latin *torquere*, tourner, faire tourner, *tortu* est par rapport à *tortueux* un radical, auquel s'ajoute la désinence augmentative ou réplétive *eux*. Si bien que *tortueux* signifie tout *tortu*, qui fait beaucoup de tours et retours, qui à plusieurs reprises et en différents endroits se détourne pour revenir sur lui-même, ainsi qu'un serpent.

Ce qui est *tortu* n'est pas droit : un bâton à moitié plongé dans l'eau paraît *tortu* (MONTAIGN., Boss.). Ce qui est *tortueux* va et vient de côté et d'autre, est sinueux : un escalier *tortueux* (S.S.); le rampement *tortueux* du serpent (Boss.); « le chemin de la justice n'est pas de ces chemins *tortueux* qui ressemblent à des labyrinthes. » Boss.

De même au figuré : l'esprit *tortu* manque de justesse; une conduite *tortueuse* est pleine de détours.

CHARNU, **CHARNEUX**. Où la chair abonde, prédomine.

HERBU, **HERBEUX**. Où il y a beaucoup d'herbe.

Ici les terminaisons sont l'une et l'autre à considérer : *eux* ne s'ajoute point, comme dans l'exemple précédent, à un adjectif en *u* qui puisse passer pour radical pur; mais *eux* et *u* sont deux désinences jointes à un même radical, *charn*, et *herb*.

La difficulté semble grande au premier coup d'œil : *u* est une abréviation et *eux* une traduction du latin *osus*, *a*, *um*, et tous deux signifient en conséquence l'abondance, la grande quantité. Cependant *u* s'éloigne davantage du type commun et se rencontre surtout à la fin d'adjectifs appartenant à la langue vulgaire, qui expriment une plénitude apparente et grossière : *joufflu*, *mamelu*, *ventru*, *pansu*, *membru*, *chevelu*, *branchu*, *touffu*.

Charnu se dit donc du corps ou d'une partie du corps, où la chair se trouve ou se montre en grande quantité, qui forme comme une masse de chair. *Charneux* ne s'emploie qu'en médecine pour qualifier les parties du corps où il y a quantité de chair, c'est-à-dire plus de chair que d'autres matières, mais non pas de façon à frapper par le volume apparent : on oppose les parties *charneuses* aux parties *osseuses*. Ce mot est plus déterminatif qu'expressif. — Il en est de même d'*herbeux* par rapport à *herbu* : il croît de l'herbe dans une clairière *herbeuse*; et l'on en voit à foison dans un champ *herbu*.

Charneux et *herbeux* sont des termes plus ou moins scientifiques, calqués sur le latin *carnosus* et *herbosus*, qui n'ont que cent ans de date et ne se rencontrent guère dans le langage commun. *Charnu* et *herbu*, au contraire, sont des mots de tous les styles, même du plus familier, aussi vieux que notre langue et qui signifient, bien fourni ou tout couvert de chair et d'herbe.

TERMINAISONS *U* ET *É*.

Tortu, *tortué* (*tordu*, *tortillé*). *Fourchu*, *fourché*.

TORTU, **TORTUÉ**. Ils se disent tous deux d'un corps qui, au lieu d'être droit, comme il devrait l'être, est de travers, contrefait, mal tourné.

Mais l'un est le participe du verbe latin *torquere*, *tortum*; l'autre, le participe du verbe français *tortuer*; ce qui fait que le dernier a plus rapport à l'action et à l'événement d'être rendu tel. *Tortu* indiquera donc l'état habituel ou la di-

rection permanente du corps; au figuré, on dit esprit *tortu*, mal fait, de travers. *Tortué* qualifiera ce à quoi il est arrivé de devenir *tortu*. Les ceps de vigne sont toujours *tortus;* si vous laissez entre les mains des enfants des aiguilles, des épingles, des compas, des règles, ils ne vous rendront parfois ces instruments que *tortués*, c'est-à-dire *tordus*, faussés, courbés, rebroussés.

De la définition de *tors* et de *tordu*, comparée à celle de *tortu*, *tortueux* et *tortué*, résulte une différence assez grande entre *tordu* et *tortu;* c'est que *tordu* veut dire, tourné en long sur lui-même, en vis, en spirale, sans que le sujet tout entier cesse d'être en droite ligne, conséquemment au sens du verbe français *tordre;* au lieu que *tortu*, participe du verbe latin *torquere*, exprime comme lui que le sujet n'est pas seulement tourné sur lui-même ou *tordu*, mais courbé, incliné à droite, à gauche, et comme tourmenté, ce qui est presque toujours la marque d'un défaut. Il n'est pas jusqu'à la dureté du *t* à la place du *d*, qui ne tende à produire le même effet. — Dans le fréquentatif diminutif *tortillé*, cette idée défavorable s'affaiblit, de manière qu'il ne reste plus au mot que le sens de rendu *tortueux*, tourné à plusieurs reprises soit sur soi-même, soit sur une autre chose, soit en droite ligne, soit de travers, d'une manière inclinée de côté et d'autre. Un serpent, un ver se *tortille*, est *tortillé*.

FOURCHU, FOURCHÉ. Qui est en forme de fourche.

Quoique ces deux mots aient chacun une terminaison de participe, le premier ne correspond point comme le second à un verbe réel. *Fourcher*, seul verbe de ce radical, fait au participe *fourché*, et non pas *fourchu*. Il s'ensuit que *fourchu* marque l'état ou la possession de la qualité simplement, et que *fourché* y joint l'idée de l'action ou de l'événement qui y a mené. Celui qui a le menton *fourchu*, est né avec cette particularité; les cheveux de celui qui les a *fourchés*, se sont *fourchés*, c'est-à-dire qu'ils sont tels, parce qu'ils se sont faits ou sont devenus tels.

De plus, et conséquemment, ce qui est *fourchu* n'apparaît que comme *fourchu*, l'est dès la racine, dès le commencement; et ce qui est *fourché* va d'abord tout entier en droite ligne, puis il lui arrive de se bifurquer, il finit par fourcher. « Les arbres des taillis sont *fourchus* dès la racine. » Trév. Menton *fourchu;* barbe *fourchue;* la queue des poissons est *fourchue* (Volt.). Un arbre *fourché* ne l'est qu'au sommet d'un tronc qui a plus ou moins de hauteur; chez les animaux qui ont les pieds *fourchés*, les pieds se terminent en fourche. — C'est que *fourchu* étant ou valant un adjectif (*fourchu*, de *furcosus?*) signifie la qualité absolument, au lieu que *fourché*, comme participe et à cause de son rapport avec le verbe, ne la signifie que relativement, partiellement, jusqu'à un certain point.

TERMINAISON *US*.

La plupart des adjectifs de cette désinence ont été traduits d'adjectifs latins correspondants, terminés en *us*, et qui sont proprement des participes passés. *Abstrus* vient d'*abstrusus* du verbe *abstrudere*, *diffus* de *diffusus* du verbe *diffundere*, *inclus* d'*inclusus* d'*includere*, *obtus* d'*obtusus* d'*obtundere;* et ainsi de plusieurs autres. Ils marquent donc la possession et l'inhérence d'une qualité reçue ou naturelle, l'état ou la manière d'être sans accessoire de quelque importance.

TERMINAISONS *US* ET *ARD*.

Camus, *camard.*

CAMUS, CAMARD. Qui a le nez court et plat.

Régulièrement, *camus* devrait être formé de *camusus;* mais ce dernier mot n'existant point en latin, *camus* tire son origine de *camurus*, employé par Virgile dans le sens de recourbé, retroussé. Il exprime simplement la qualité commune, et ne s'applique pas seulement aux hommes, mais aussi aux animaux auxquels cette qualité convient, aux bouledogues parmi les chiens, et aux dauphins parmi les poissons.

Camard est un mot familier qui ne se dit que des personnes. Voltaire dans la *Pucelle* et Scarron dans l'*Énéide travestie* donnent à la mort l'épithète de *camarde*. Scarron invoque ainsi sa muse:

> Petite muse au nez *camard*,
> Qui m'as fait auteur goguenard....

D'un autre côté, au lieu que *camus* est un terme purement désignatif et d'histoire naturelle, qui fait connaître une particularité du visage, *camard* est une expression qui décrit ou dépeint, qui représente la qualité comme produisant sur ceux qui la voient tel ou tel effet. Un *camard*, une *camarde*, celui qui est *camard* ou a le nez *camard* se trouve par là même avoir dans l'air quelque chose de commun, même de grossier ou de grotesque et de bouffon. « La Choin n'a jamais été qu'une grosse *camarde*, qui n'avait l'air que d'une servante. » S. S. Le même écrivain dit ailleurs d'une femme galante de la cour de Louis XIV: « Cette belle, et son *camard* et bouffon de mari. » « Ce vieux *camard* d'apothicaire qui travaille dans sa boutique avec des lunettes. » Les.

> Mais c'est un homme à fort méchante mine,
> Gros, court, basset, nez *camard*, large échine,
> Le dos en voûte, un teint jaune et tanné,
> Un sourcil gris, un œil de vrai damné. Volt.

« Je regarde et je vois une grande fille bien fraîche, bien découplée et assez jolie, quoiqu'un peu *camuse*. » Marm. « Des docteurs déclarent qu'on peut être *camus* sans avoir de nez, et boiteux sans avoir de jambes. » Volt. « La forme du bec de cet oiseau est *sime* ou *camuse*. » Buff. « Le P. du Tertre dit expressément que si presque tous les nègres sont *camus*, c'est parce que les pères et mères écrasent le nez à leurs enfants. » Id. « A la Chine et au Japon, c'est une beauté que d'avoir le visage large, les yeux petits et couverts, le nez *camus* et large. » Id.

TERMINAISON *ERNE*.

Cette terminaison imitée de la latine, *ernus*, *a*, *um*, n'est point originale et n'a pas de signifi-



cation qui lui soit propre. Elle remonte, comme à sa source, à la désinence primitive *us*, *a*, *um*, d'où proviennent aussi *anus* et *inus*, c'est-à-dire, en français, *an*, *ain*, *ien* et *in*. Dans *externus*, *internus*, *supernus*, *infernus*, *alternus*, la syllabe *er* appartient au radical, et il ne reste en effet que *nus* pour désinence. De là il suit que les adjectifs terminés par *erne* désignent les choses sous le rapport du lieu, d'où elles viennent ou bien où elles sont.

Erne, comme *al*, exprime un rapport de simple localité; aussi le premier, comme le second, se trouve surtout à la fin de termes de géométrie ou d'anatomie, significatifs de ce rapport: angles *internes*, *externes*, *alternes*; la face, l'extrémité *externe* ou *interne* d'un os. On dit en botanique des feuilles placées des deux côtés de la tige, et non opposées chacune à chacune, qu'elles sont *alternes*. Dans un collége et dans un hôpital, on distingue des élèves *internes*, c'est-à-dire qui y habitent, et des élèves *externes*, c'est-à-dire qui viennent du dehors. A cela se réduit strictement le sens de ces deux mots.

TERMINAISONS *ERNE* ET *EUR*.

Interne, *intérieur*; *externe*, *extérieur*.

INTERNE, INTÉRIEUR; EXTERNE, EXTÉRIEUR. Placé en dedans ou en dehors, qui concerne le dedans ou le dehors.

Intérieur et *extérieur* s'emploient surtout ou particulièrement bien en matières abstraites, de manière qu'ils conduisent naturellement à l'invention des deux substantifs abstraits, l'*intériorité* et l'*extériorité*: vie *intérieure* ou *extérieure*; connaître l'*intérieur* et l'*extérieur* d'un homme. *Interne* et *externe* se disent, à la lettre, de ce qui est placé en dedans ou en dehors, ou de ce qui s'y rapporte: pathologie *interne* et pathologie *externe*.

Intérieur vous annonce vaguement que la chose n'est pas de celles qui se montrent ou agissent au dehors, et *interne* vous marque précisément sa place. La paix *intérieure* règne au dedans, ne se manifeste pas à la surface; une douleur *interne* a son siége au dedans du corps: l'application de remèdes à l'extérieur n'y peut rien. *Interne* et *externe* sont réservés, ou peu s'en faut, à la médecine, qui s'en sert pour désigner uniquement, mais rigoureusement, où sont situées les choses dont elle parle. Ils ne sont usités qu'au propre, en parlant d'objets qui sont ici ou là, qui occupent un lieu. « Examinons tous les automates dont la structure *interne* est à peu près semblable à la nôtre. » VOLT.

Intérieur et *extérieur* ont une plus grande étendue de signification : ils s'appliquent aux mouvements, aux actions, et à toutes les choses spirituelles. Bossuet a bien observé cette différence dans la phrase suivante : « La liaison des mouvements *intérieurs* et *extérieurs*, c'est-à-dire du mouvement des esprits avec celui des membres *externes*, est manifeste. »

On dira plutôt que ce qui est *interne* ou *externe* se trouve, et que ce qui est *intérieur* ou *extérieur* se passe au dedans ou au dehors. Girard, avec sa sagacité ordinaire, avait pressenti cette différence, que Roubaud a vainement combattue.

Au reste, *interne* signifiant l'intériorité au propre, à la rigueur, scientifiquement, la représente aussi comme plus intérieure en quelque sorte, et se dit de quelque chose de caché en dedans, de profondément enfoncé dans la chose; ce mot a quelquefois, dans le langage de la médecine principalement, le sens d'*intime* dans la langue ordinaire. « Cette mort est si lente et si *interne*, qu'elle est souvent presque aussi cachée à l'âme qui souffre, qu'aux personnes qui ignorent son état. » FÉN. « Il ne reste donc plus à l'homme que de combattre en lui ce péché, si *interne* à ses entrailles. » BOSS. De même *externe*, l'unique correspondant d'*intime* et d'*interne*, veut dire quelquefois très-*extérieur*, si *extérieur* qu'il est détaché de l'objet dont il est question. « Plaisirs, richesses, biens *externes*, qui ne tiennent pas à notre personne. » BOSS.

Comme d'*intérieur* et d'*extérieur* se peuvent former des noms abstraits, *intériorité* et *extériorité*, d'*interne* et d'*externe* ont été faits *internat* et *externat*, exprimant les places obtenues dans les hôpitaux par les élèves en médecine.

TERMINAISON *INSÈQUE*.

Intrinsèque. Extrinsèque.

Terminaison adjective, formée de la terminaison latine adverbiale, *insecus*, usitée seulement dans les deux mots *intrinsecus* et *extrinsecus*, intérieurement et extérieurement, de même que la française ne l'est que dans les deux termes correspondants *intrinsèque* et *extrinsèque*. *Intrinsèque*, *intra in secus*, *intra insequi*, qui suit, accompagne ou vient du dedans : *extrinsèque*, *extra in secus*, *extra in sequi*, qui suit, accompagne ou vient du dehors. Ou plus simplement, *intrinsèque*, qui est *intrinsecus*, du dedans; *extrinsèque*, qui est du dehors, *extrinsecus*. *Intrinsèque* sert à qualifier les qualités d'une chose, qui en accompagnent intimement la substance, qui tiennent ou sont inhérentes à son fond, à sa constitution, à son essence, et *extrinsèque* celles qui l'accompagnent en venant du dehors, qui sont adventices, accessoires. Ce sont deux termes de métaphysique, de scolastique et de commerce. Valeur *intrinsèque* des monnaies, valeur essentielle, de nature, indépendante de toute convention; valeur *extrinsèque*, valeur attribuée arbitrairement par la loi ou le souverain, et constatée par l'empreinte.

« La seule valeur *intrinsèque* d'un marc d'argent est un marc d'argent, une demi-livre du poids de huit onces. Le poids et le titre font seuls cette valeur *intrinsèque*. » VOLT. « Persuadé qu'il en est des paroles comme des monnaies, dont les plus estimées sont celles qui, sous un moindre poids, renferment plus de valeur *intrinsèque*, Phocion s'était fait un style vif, serré, concis. » ROLL. « Une grande et ancienne puissance (comme l'Autriche), qui a des forces naturelles et *intrinsèques* ne saurait tomber tout à coup. » MONTESQ. « Plus la valeur d'un ouvrage est *intrinsèque* et indé-

pendante de l'opinion, moins on s'empresse de lui concilier le suffrage d'autrui. » D'AL. « La terre possède une chaleur *intrinsèque* très-forte. » VOLT. « Démocrite donnait à ses atomes une activité naturelle et *intrinsèque* qui suffisait pour les mettre en mouvement. » ROLL.

TERMINAISONS *INSÈQUE*, *EUR* ET *ERNE*.

Intrinsèque, *intérieur*, *interne*.

INTRINSÈQUE, INTÉRIEUR, INTERNE.
Une maladie *intérieure* se fait sentir intérieurement, et ce peut être soit dans l'âme, soit dans le corps, mais sans détermination précise; une maladie *interne* a son siége au dedans du corps et non pas à sa surface, indication rigoureuse qui apprend où l'on doit chercher à appliquer le remède. Les maladies ont des causes *intrinsèques* ou *extrinsèques*, c'est-à-dire qui viennent du sujet lui-même ou qui agissent du dehors.

Intérieur est un mot du langage commun; *interne* et *intrinsèque*, à terminaisons savantes et extraordinaires, sont des termes spéciaux et presque entièrement techniques.

TERMINAISON *ATRE*.

Terminaison imitée de la latine *aster* et qui a le même sens, c'est-à-dire qu'elle est diminutive: *surdaster*, sourdaud, un peu sourd; *calvaster*, à demi chauve; *formaster*, *bellâtre*, qui fait le beau; tels sont aussi nos mots, *blanchâtre*, *bleuâtre*, *noirâtre*, *verdâtre*. — Ensuite, comme l'esprit passe naturellement de l'idée de la petitesse à celle du peu de valeur, *âtre* est quelquefois dégradatif et dépréciatif, il marque le peu de cas qu'on fait de la chose ou de la personne; *acariâtre*, *opiniâtre*, *gentillâtre*.

TERMINAISONS *ATRE* ET *EUX*.

Douceâtre, *doucereux*.

DOUCEÂTRE, DOUCEREUX. Qui n'est pas franchement doux, qui est d'une douceur fade et désagréable.

Ce qui est *douceâtre*, n'arrive pas jusqu'à être doux; ce qui est *doucereux*, est fade par trop de douceur, ou comme ayant une douceur qu'il ne devrait pas avoir. Dans l'un, c'est une qualité naturelle; il est à demi doux, un peu doux : c'est dans l'autre une qualité affectée, il veut être doux. Avec plus de douceur, le premier deviendrait agréable; l'autre n'a déjà que trop de douceur, ou il n'est pas dans sa nature de plaire par la douceur. *Douceâtre* constitue plutôt une qualification chimique, et *doucereux* une qualification plus spécialement applicable aux mets :

Ce vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*,
N'avait rien qu'un goût plat et qu'un déboire affreux.
BOIL.

TERMINAISON *ET*.

Aigret, *aigrelet*. *Maigret*, *maigrelet*. *Grasset*, *grassouillet*.

Qu'elle termine des adjectifs ou des substantifs, cette désinence est diminutive et familière, comme on le voit, pour les adjectifs, par les mots, *pauvret*, *propret*, *joliet*, *seulet*, *clairet*. Mais cette terminaison diminutive peut être, comme en général toutes celles du même genre, ou simple ou composée : elle est simple dans les exemples que nous venons de citer; elle est composée dans *grandelet*, *rondelet*, *verdelet*, car la syllabe *el*, qui précède *et*, marque déjà une diminution, puisqu'elle se ramène à *eau*, qui imprime au sens des substantifs cette sorte de modification. Ainsi, du latin *agnus* a été fait *agnel* ou *agneau*, premier diminutif, et d'*agnel*, *agnelet*, ce qui a donné un diminutif à la seconde puissance; de même que le mot *loup* a servi à former *louvet*, resté comme appellatif, et qui, par l'addition d'une nouvelle désinence diminutive, est devenu *louveteau*. Or, il arrive quelquefois à un même radical de prendre à la fois les deux terminaisons, la simple et la composée; d'où résultent deux adjectifs synonymes. Il s'agit de savoir en quoi ceux-ci diffèrent.

AIGRET, AIGRELET. Un peu aigre, légèrement aigre.

L'aigreur est encore moins prononcée dans ce qui est *aigrelet* que dans ce qui est *aigret*, à cause du caractère doublement diminutif, attaché au premier de ces mots. Un fruit *aigret* est sur, non franchement aigre; un fruit *aigrelet* ne fait que picoter le palais et la langue, sa saveur est à peine sensible et ne peut aller jusqu'à plaire ou à déplaire beaucoup. Mais peut-être aussi faut-il considérer *el* comme faisant partie du radical, si bien que *aigrelet* qualifierait seulement les choses petites ou en petite quantité, qui sont petitement aigres.

Le seigle au goût *aigret*. LAF.

« Le fruit de l'épine-vinette a un petit goût *aigrelet*. » ACAD. « Pardonnez, mes divins anges, à cette petite digression un peu *aigrelette*. » VOLT.

MAIGRET, MAIGRELET. Diminutifs de *maigre*.

Maigrelet annonce ou une plus petite maigreur, ou une petite maigreur dans un petit sujet, dans un enfant ou dans une personne chétive. « Il y a donc un Pagnon de moins sur le globe. Ces gros petits crapoussins-là s'imaginent qu'il n'y a qu'à boire et manger; ils crèvent comme des mouches, et nous *maigrelets*, nous vivons. » VOLT.

GRASSET, GRASSOUILLET. Diminutifs de gras.

Mais *grassouillet* est diminutif d'un diminutif, car telle est déjà la valeur des désinences *ouil*, *oule*, *ule*, *eille*, *ille*, comme c'est celle du latin *ulus* et *illus*. *Grassouillet* marquera donc la qualité d'être gras dans un petit sujet. Dans l'*Énéide travestie*, Énée fait présent à Sergeste d'une esclave très-bien nourrie, qui allaite à la fois deux enfants; elle était

D'un visage noir et *grasset*,
Et sentait un peu le gousset. SCARR.

« Celui auprès de qui j'étais était un petit ragot, *grassouillet* et rond comme une boule. » HAM.

TERMINAISON *AUD*.

Lourd, *lourdaud*.

Terminaison presque de tout point semblable à

la terminaison *ard*. Elle est nationale; elle n'a point été empruntée ni imitée des langues anciennes. On la trouve à la fin de plusieurs noms propres, tels que *Arnaud*, *Renaud*, *Bertaud*, *Thibaud*, et les substantifs féminins abstraits qui en dérivent sont en *erie : badaud*, *badauderie; nigaud*, *nigauderie; trigaud*, *trigauderie; ribaud*, *ribauderie;* et, de même, *clabauderie*, *ravauderie* et *minauderie* supposent des primitifs en *aud*. Totalement dépourvue de noblesse, elle ne convient qu'au discours familier, parfois même au langage du peuple. — Sa valeur propre dépend de son origine. Elle sert à faire connaître les personnes sous un rapport petit, bas, méprisable, à leur attribuer des qualités de campagnard, de gens grossiers et mal élevés. Aux exemples déjà donnés on peut joindre : *pitaud*, *maraud*, *moricaud*, *grimaud*, *salaud*, *saligaud*. — Comme toutes les terminaisons despectives, et en particulier *ard* et *âtre*, elle est en même temps, et peut-être primitivement, diminutive. *Sourdaud*, latin *surdaster*, comme qui dirait *sourdâtre*, à demi sourd; *noiraud*, noirâtre; *rougeaud*, un peu et grossièrement rouge; *courtaud*, petitement court, un petit court, un petit homme court et gros; *minauderies*, de petites mines.

LOURD, LOURDAUD. Qui manque de légèreté, de facilité, d'adresse et de grâce.

L'un est une qualification essentielle et se dit plutôt de l'esprit, l'autre une qualification extérieure et se rapporte moins au fond qu'à la forme, à l'air, au maintien. On est *lourd* par nature, *lourdaud* faute d'avoir été formé aux bonnes manières ou convenablement exercé. « Un gros *lourdaud* de valet. » LAF.

TERMINAISONS *AUD* ET *ET*.

Finaud, *finet*.

FINAUD, FINET. Mots dont on se sert familièrement pour désigner un homme qui a de la finesse.

Finaud est une qualification plus commune et plus familière encore que *finet; finaud* est le nom d'un chien de chasse dans Molière. Cette qualification convient à un homme qui semble tout rond, qui n'a pas l'air d'y toucher, qui trompe par une apparence d'ingénuité, de bonhomie, au moins les esprits ordinaires, et sait toujours, comme on dit, tirer son épingle du jeu. C'est une finesse un peu agreste, qui suppose un gros bon sens et de l'esprit naturel, plutôt que de l'art et du manége.

Finet est proprement un diminutif; il marque ou bien de la subtilité, de l'esprit d'insinuation, ou bien, comme le veut Trévoux, un commencement ou un peu de finesse, une finesse médiocre et contre laquelle on se met aisément en garde. « L'abbé Trublet voulait savoir comment cette impression s'était pu faire, et, dans son tour d'esprit *finet* et jésuitique, me demandait mon avis sur la réimpression de cette lettre, sans vouloir me dire le sien. » J. J.

TERMINAISON *STRE*.

En latin *stris*. *Illustre*, d'*illustris; champêtre*, pour *champestre*, de *campestris; équestre*, d'*equestris; terrestre*, de *terrestris; pédestre*, de *pedestris; silvestre*, de *silvestris;* sans compter les exemples latins qui manquent de correspondants en français, comme *palustris*, marécageux, de *palus*, marais. Cette désinence tire son origine du supin *stratum* du verbe *sternere*, placer, étendre : elle signifie placé, posé, fixé. *Illustris*, *in luce stratus*, ou *in luce positus*, comme dit fort bien Dœderlein, mis ou qui se tient dans la lumière; *campestris*, *campi* ou *in campis stratus*, posé, fixé à la campagne; et ainsi des autres. Et comme *sternere* a le plus grand rapport avec *stare*, se tenir debout, la terminaison *stre* équivaut à *ste*, du supin *statum*. Ainsi *agreste* et *champêtre*, *céleste* et *terrestre*, de même que les adjectifs latins d'où ils dérivent, ne diffèrent absolument que par le radical.

TERMINAISONS *STRE*, *IQUE* ET *AUD*.

Rustre, *rustique*, *rustaud*.

RUSTRE, RUSTIQUE, RUSTAUD. Qui est sans grâce, qui déplaît par défaut de politesse, qui a toute la grossièreté des gens de la campagne; de *rus*, *ruris*, campagne. On dit également, avoir l'air *rustre*, *rustique* ou *rustaud*, la mine *rustre*, *rustique* ou *rustaude*.

Les différences se tirent de ce qu'il y a de spécial dans la composition et la terminaison de chacun de ces mots. Avec le radical commun ils contiennent, savoir, le premier, seulement la syllabe *stre* qui équivaut à *ste*, et les deux derniers d'abord la syllabe *ste*, ensuite, l'un, la désinence *ique*, l'autre la désinence *aud*.

De sorte que *rustre*, par rapport à ses synonymes, peut passer pour n'avoir pas de terminaison significative. Il doit donc marquer le défaut commun absolument, c'est-à-dire, d'une manière plus pleine, plus complète, d'une part, et, de l'autre, comme plus foncier, plus inhérent au caractère. D'ailleurs, bien que *stre* revienne à *ste*, la rudesse de la lettre *r* de la première de ces deux syllabes doit produire dans *rustre* un effet étranger à *rustique* et à *rustaud*. En un mot, le *rustre* se distingue par sa rudesse, il est farouche et bourru; ensuite, il est tout à fait *rustique*, c'est-à-dire, pour le fond, pour l'humeur, ce qu'est le *rustaud* pour l'extérieur. « Est-ce l'intempérie du climat qui arma en un jour plus de cent mille *rustres* dans les environs de Paris après la bataille de Poitiers, qui les déchaîna dans la moitié de la France, et leur inspira cette rage appelée la *jacquerie?* » VOLT. « Chef de bandits et ensuite de corsaires, *rustre* et grossier dans ses mœurs et dans son langage, Sextus Pompée.... » ROLL. « C'était un jeune homme *rustre* et violent. » J. J.

Ah! que n'ai-je un mari d'une aussi bonne mine!
Au lieu de mon pelé, de mon *rustre*.... MOL.

Rustique, d'où vient *rusticité*, est le terme générique; il exprime simplement entre la personne qualifiée et les champs un rapport qui peut servir

à la caractériser, sans annoncer un défaut d'une manière aussi expresse et aussi tranchée; il a plutôt pour accessoire la force que la rudesse ou la grossièreté des manières, ou du moins la *rusticité* du *rustique* se fait moins sentir aux autres que celle du *rustre*, et elle consiste moins que celle du *rustaud* à ignorer les belles manières et à violer les bienséances. « La Grèce, vaincue par les Romains, les vainquit à son tour en communiquant son goût pour la délicatesse des ouvrages de l'art à ce peuple, qui jusque-là avait été grossier et *rustique* sur cet article. » Roll. «Marius eut et tout le bon et tout le mauvais d'une éducation *rustique*. » Id. « L'impudicité ne perd-elle pas son nom d'impudicité pour prendre celui de galanterie; et n'avons-nous pas vu le monde poli traiter de sauvages et de *rustiques* ceux qui n'avaient point de telles attaches? « Boss.

Le *rustaud* est pour la forme ce qu'est le *rustre* pour le fond : c'est un manant, un gros franc paysan, ou plutôt un campagnard qui a conservé tout l'air et les manières de son état, qui manque également d'éducation et d'usage, au lieu que le *rustre*, homme bien élevé peut-être, est essentiellement rude et rébarbatif. « Si votre fils est bien fort, l'éducation *rustaude* est bonne; mais s'il est délicat, j'ai ouï dire à Brayer et à Bourdelot qu'en voulant les faire robustes on les fait morts. » Sév. « Ce langage un peu *rustaud* est préférable encore à ce style plus recherché, dans lequel les deux sexes se séduisent mutuellement et se familiarisent décemment avec le vice. » J. J.

Ce que le *rustre* est par caractère et en conduite, le *rustaud* l'est par l'extérieur et dans les formes. Le *rustique* choque moins que l'un et l'autre.

3° VERBES.

Courre, courir. — Fausser, falsifier. Pourrir, putréfier. Capter, captiver.

Les terminaisons *er*, *oir*, *re*, *ir*, des verbes français, paraissent n'avoir rien de distinctif pour le sens, non plus que en latin *are*, *ēre*, *ĕre*, *ire*, qui y correspondent; elles servent seulement à mettre de l'ordre parmi les verbes, à les ranger en quatre classes, dont chacune, dans le détail de la conjugaison, est assujettie à des règles particulières. Si elles étaient significatives par elles-mêmes, elles se trouveraient à la fin de verbes de même radical, auxquels elles imprimeraient des sens différents. Or, c'est là un phénomène sans exemple dans notre langue.

Elle possède bien les deux verbes *courre* et *courir*, dont le radical est le même, et dont l'un se termine en *re*, l'autre en *ir;* mais ce sont deux synonymes parfaits, et, ce qui le prouve, c'est que le premier tombe en désuétude et ne s'emploie plus guère qu'en termes de chasse, pour dire, poursuivre une bête : *courre* le cerf, le daim, le lièvre, le loup. Dans *Georges Dandin*, M. de Sotenville dit à Clitandre : « Quand il vous plaira, je vous donnerai le divertissement de *courre* un lièvre. » Mol. Et dans les *Fâcheux* on lit :

A-t-on jamais parlé de pistolets, bon Dieu!
Pour *courre* un cerf! Id.

Du latin *currere* on aura formé dans certaines provinces de la France *courre*, comme de *claudere*, *clore;* de *mittere*, *mettre;* de *prehendere*, *prendre;* et, dans d'autres, *courir*, comme d'*agere*, *agir;* de *fremere*, *frémir;* de *vomere*, *vomir;* de *convertere*, *convertir;* de *quærere*, *quérir*. Puis, lors du rapprochement et de la fusion des divers dialectes français, on aura préféré la forme sonore, *courir*, à la forme sourde, *courre*, qui n'a d'analogue dans aucun autre verbe à l'infinitif, et qui ne passe dans aucun composé, à la manière de *courir* dans *concourir*, *discourir*, *parcourir*.

Le fait est qu'aujourd'hui *courre* a un air suranné, que, même en parlant de chasse, on lui substitue *courir*, à l'actif, *courir* le lièvre ou le cerf, sans se faire moquer, comme au temps de Vaugelas; au lieu que, autrefois, *courre* avait une étendue de signification non moins grande que *courir*. « Quelques-uns faisaient déjà *courre* le bruit que j'étais venu à bout de résoudre ces difficultés. » Desc. « Le duc d'Anjou, déjà nommé roi d'Espagne, jouait à toutes sortes de jeux, et le plus ordinairement à *courre*, comme des enfants, avec messeigneurs ses frères. » S. S. Un gentilhomme étant venu faire son compliment au cardinal de Bouillon sur la mort de Turenne, s'aperçut que le prélat ne savait rien encore et s'enfuit : « Le cardinal fit *courre* après, et sut ainsi cette terrible mort. » Sév. « Pour exciter sa paresse et s'encourager à *courre* dans la carrière, on peut agir aussi en vue de la récompense. » Boss. « On ne parlait que de tournois : les lices étaient préparées vers le palais royal des Tournelles, et le roi (Henri II), très-adroit dans cet exercice, devait *courre* en présence de toutes les dames et de tout le peuple. » Id.

Mais, si les terminaisons verbales n'ont point de valeur propre, s'il n'existe point en français deux verbes de même radical, qui tirent de leurs terminaisons différentes une différence réelle de signification, il s'ensuit rigoureusement que notre langue ne renferme point de verbes synonymes, qui aient même radical et dont le sens soit un peu modifié par leurs désinences particulières. C'est pourtant ce qu'annonce le titre de cet article. Comment lever la contradiction?

Il n'y aurait point, il faut en convenir, de verbes synonymes à radicaux identiques, et devant chacun une nuance particulière à la désinence qui lui est propre, si cette désinence était simple. Mais quelquefois elle est composée, et sa première partie peut avoir une signification assignable, qui donne au verbe un caractère distinctif. Ainsi, *égaliser*, *ondoyer*, *mélanger*, se terminent de même que leurs synonymes *égaler*, *onder*, *mêler;* mais, outre le radical et la désinence, qui sont les mêmes, ils contiennent entre le radical et la désinence une syllabe, *is*, *oy*, *ang*, qui peut être considérée comme faisant partie de la désinence et doit avoir quelque effet sur le sens originairement attaché au radical commun. Si, le radical étant le même, le verbe à terminaison composée appartenait à une autre

conjugaison que son synonyme, comme par exemple, *reviser* et *verdir* à l'égard de *revoir* et de *verdoyer*, ce n'est pas à cette circonstance que tiendrait sa nuance caractéristique, mais bien toujours à la première partie de sa terminaison ou à ce qui précède sa terminaison proprement dite [1].

1. Quelquefois il faut remonter jusqu'au latin, d'où ils dérivent, pour trouver une différence entre deux verbes synonymes de même radical, et autrement terminés. Car c'est le moyen de s'assurer, ou que l'un d'eux a une physionomie plus latine, ou que leurs terminaisons correspondent à des terminaisons latines d'une valeur distincte. Soient d'abord pour exemples les synonymes *fausser* et *falsifier*, *pourrir* et *putréfier*. Dans *fausser* et *pourrir*, les radicaux latins, *falsus* et *putris*, se reconnaissent plus difficilement que dans *falsifier* et *putréfier*, qui sont aussi plus latins par leur composition et par leur désinence. *Fier* est la traduction exacte du latin *ficare*, venant de *facere*, faire : *amplificare*, *amplum facere*, faire ou rendre ample, *amplifier*; *purificare*, *purum facere*, faire ou rendre pur, *purifier*, etc. C'est pourquoi *fausser* et *pourrir* appartiennent au langage commun, et leurs synonymes au langage didactique, savoir, *falsifier* à celui de la jurisprudence, et *putréfier* à celui de la médecine ou de la physique. Sans compter que *falsifier*, en particulier, étant composé, tandis que son synonyme ne l'est pas, signifie une action de *fausser* expresse et volontaire.

D'autre part, on aura peine à déterminer en quoi diffèrent *capter* et *captiver*, à moins de rechercher dans le latin la valeur des terminaisons qu'ils reproduisent. Tous deux viennent de *capere*, prendre, et signifient gagner, séduire, s'emparer de l'esprit de quelqu'un. Mais l'un est traduit proprement du verbe fréquentatif, *captare*, et l'autre a été formé de l'adjectif *captivus*. En conséquence, *capter* veut dire prendre et prendre encore, travailler à prendre, à obtenir, tâcher d'avoir; il peint l'empressement, les soins, les obsessions, qu'on emploie pour circonvenir; il exprime toujours une séduction volontaire ou artificieuse. *Captiver*, rendre captif, mettre en état de captivité, rappelle seulement combien grand est l'effet produit, peut-être sans dessein et sans art, sur la personne dont on se rend maître et qu'on met en quelque sorte dans les fers. De là une différence assez notable entre *capter* et *captiver* la bienveillance, le suffrage, la persuasion de quelqu'un.

Capter marque l'effort : on cherche à *capter*. « Cela ne fit qu'irriter l'envie que j'avais de les servir pour *capter* leur bienveillance. » Les.

Vous êtes le parterre, et je suis l'orateur
Qui veut *capter* la bienveillance
Du malévole spectateur. Dest.

« Forcés par leur peu d'esprit de renoncer au suffrage des gens instruits, ils ont pris le parti de *capter* au moins celui de la foule ignorante. » Lah. « Le dialogue sophistique cherche à *capter* ma persuasion. » Marm. « Tous les petits soins, toutes les recherches, tous les avisements les moins prévus coulent de source chez lui pour qui il veut *capter*. » S. S. « S'il était possible que vous m'eussiez prodigué tant d'avances, de caresses et de cajoleries de toute espèce pour *capter* ma confiance et mon amitié.... » J. J.

Captiver marque l'effet : il arrive, on a le bonheur ou le pouvoir de *captiver*. « Il a été charmé de ma promesse; et je suis bien sûr de *captiver* sa bienveillance si je lui tiens parole. » Les. « Il est tel qu'il faut pour tromper les yeux du peuple et pour *captiver* ses suffrages. » Vauv. « J'ai poussé jusqu'à la bassesse des avances pour *captiver* sa bienveillance qui me paraissent avoir fort mal réussi. » J. J.

TERMINAISON *ISER*.

Égaler, *égaliser*. *Revoir*, *reviser*.

ÉGALER, ÉGALISER. Rendre égale une chose ou une personne; ou bien rendre égales des choses ou des personnes; ou bien rendre uni, plan, un chemin, un terrain, une allée.

Égaliser ne s'est dit pendant longtemps qu'en termes de pratique. Voltaire déclare que c'est parler allobroge que de s'en servir dans le langage ordinaire. C'est néanmoins ce que nous faisons aujourd'hui communément, sans nous croire et sans être barbares. Il se peut même que bientôt *égaler* ne s'emploie plus dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, *égaler* et *égaliser* sont deux verbes tout français et formés l'un et l'autre de l'adjectif *égal*, dérivé lui-même du latin *æqualis*. S'ils diffèrent, ce ne peut être qu'en raison de la syllabe *is*, qui se trouve dans le second et qui manque dans le premier. Mais *is* est emprunté de l'adjectif radical latin *æqualis*, dans lequel il n'a pas de valeur propre, parce qu'il n'y annonce que la déclinaison, et qu'en général les désinences adjectives et nominales simples, indicatives de la déclinaison seulement, sont aussi indifférentes pour le sens, que dans les verbes les désinences simples de l'infinitif, qui marquent uniquement à quelles conjugaisons ils appartiennent. D'autre part, quoique la syllabe *is* soit originairement latine, elle ne suffit pas à elle seule pour donner au mot tout entier un air d'érudition et de noblesse, comme s'il s'écrivait et se prononçait *équaliser*.

Tout ce qu'on peut dire pour distinguer ces deux verbes, tous deux usités et par conséquent distincts, c'est que le premier est simple et le second composé; circonstance instructive, quand même on ignore le sens de l'élément contenu dans le composé, ou que cet élément n'a véritablement pas de sens, comme il arrive ici.

Égaler étant simple et *égaliser* composé, le premier doit être regardé comme l'expression ordinaire, et le second comme une expression qu'on n'emploie que quand il s'agit d'une action d'*égaler*, remarquable sous quelque rapport. Le premier a un sens très-étendu, très-large, à tel point qu'il se dit parfois, non plus pour, rendre, mais pour, être ou devenir égal : la recette *égale* la dépense; sa prudence *égale* son courage. Même alors qu'il est synonyme d'*égaliser* et qu'il signifie rendre égal, il a une valeur moins stricte, moins rigoureuse, mais plus vague, plus lâche, plus trouble, parce qu'il est moins spécial, et s'emploie plutôt quand il est question de grandeurs morales à comparer mentalement, à assimiler, que lorsqu'on parle de grandeurs physiques qu'on rend effectivement égales en agissant sur elles.

Égaliser, au contraire, ce n'est point rendre égales en idée, par une comparaison, des grandeurs morales, mais en réalité des choses physiques; et, dans tous les cas, c'est rendre égal en travaillant à rendre tel, avec intention, avec un soin particulier et afin d'établir l'égalité entre deux choses inégales, mais faites pour être

églaes. « Il ne faut point confondre et *égaler* les choses qui ne se ressemblent que par l'obscurité.» PASC. Dans cet exemple *égaler* représente une opération mentale, une assimilation, une confusion. « Les doigts inégaux entre eux s'*égalent* pour embrasser ce qu'ils tiennent. » BOSS. Ici le même verbe exprime bien l'action physique, mais simplement comme un fait, c'est-à-dire sans effort, sans travail, sans soin, sans l'intention formelle d'atteindre le but; accessoire important qui distingue *égaliser* dans les passages suivants. « C'est à des lois particulières à *égaliser*, pour ainsi dire, les inégalités, par les charges qu'elles imposent aux riches. » MONTESQ. « La politique a combiné et divisé les forces pour les *égaliser* et pour les contenir. » MARM. « Le style périodique est diffus, lorsque pour *égaliser* les membres de la période, on y fait entrer des circonlocutions et des épithètes. » ID. « Mme la comtesse n'était jamais la même. Du matin au soir c'était les deux extrêmes. Si elle avait été ma femme, comme dans peu de temps je vous l'aurais *égalisée!* » ID. La nature, la mort, les sentiments *égalent*, c'est-à-dire établissent l'égalité; les hommes, les lois, l'art *égalisent*, c'est-à-dire travaillent à établir l'égalité ou l'établissent avec intention, volontairement et avec effort.

En un mot, *égaliser* annonce une action d'*égaler* volontaire, intentionnelle, expresse, et plutôt effective et rigoureuse que mentale et par comparaison. C'est pourquoi il se dit plutôt par rapport à des grandeurs physiques que par rapport à des grandeurs immatérielles. C'est pourquoi il convient mieux en termes de jurisprudence : *égaliser* les lots, c'est-à-dire s'appliquer à rendre les parts égales. C'est pourquoi il doit être seul employé, comme l'insinue l'Académie, dans le sens de rendre uni, plan, un chemin ou un terrain, à moins que cet effet ne soit produit, non pas volontairement par les hommes, mais par un éboulement fortuit, par succession de temps, ou par un tremblement de terre.

REVOIR, REVISER. Examiner de nouveau un compte, un procès, des feuilles qui doivent être livrées à l'impression.

A en juger par les primitifs *voir* et *viser*, la distinction serait facile à faire, car on *voit* involontairement, sans en avoir le dessein, tandis que *viser* suppose dans l'agent intention et soin. Mais cette dernière idée convient également à *revoir* et à *reviser*, en vertu de leur particule initiale *re;* si bien qu'on *revoit* et qu'on *revise* avec autant de soin et d'attention à ne rien laisser de défectueux.

Toutefois, *revoir*, c'est littéralement, voir de nouveau, et *reviser*, c'est voir de nouveau ce qui a déjà été *revu*, ou vu de nouveau, ou vu avec soin. Car *reviser*, latin *revisere*, est un verbe de seconde formation, qui a pour radical le supin de *revidere*, tout comme *viser*, *visere*, a été fait du supin *visum* du verbe primitif *videre*. Et tout comme *viser* dénote une seconde *vue*, *reviser* signifie une seconde *revue*, une *revue* faite, non plus dans l'intention de savoir s'il y a quelque chose à reprendre, ce qui a été constaté par la première, mais afin de découvrir ce qu'il y a à reprendre, ce qu'il faut retrancher, détruire ou simplement changer.

Par cela seul qu'on *revoit*, on soupçonne que la chose pourrait bien n'être pas comme il faut; on ne *revise* que les choses supposées ou reconnues imparfaites, et ce qu'on cherche, ce n'est pas si elles pèchent par quelque endroit, mais en quoi et par où elles pèchent. Vous *revoyez*, afin de corriger, s'il y a lieu; vous *revisez*, afin que ce qui doit être corrigé le soit. *Revoir* annonce le désir de s'instruire, de s'éclairer; *reviser* est un acte d'autorité, ayant pour but immédiat de casser, d'abolir en tout ou en partie. *Reviser* un règlement, un article de la constitution, la législation civile ou pénale, c'est travailler, se mettre à les changer, à les améliorer, et non pas simplement examiner si on n'y trouvera point quelque défaut. Ceux qui ont voulu qu'on *revisât* le procès du maréchal Ney n'entendaient pas élever le moindre doute sur l'irrégularité et l'iniquité des formes qu'on y a suivies; ce qu'ils demandaient, c'était plus qu'une enquête désormais superflue, c'était une réhabilitation immédiate.

« Solon sut bien prévenir l'abus que le peuple pourrait faire de sa puissance dans le jugement des crimes : il voulut que l'aréopage *revît* l'affaire; que, s'il croyait l'accusé injustement absous, il l'accusât de nouveau devant le peuple; que, s'il le croyait injustement condamné, il arrêtât l'exécution, et lui fît rejuger l'affaire. » MONTESQ. — « Les magistrats chargés du châtiment des coupables faisaient si mal leur devoir, que les malfaiteurs commettaient toutes sortes de crimes impunément.... Sa majesté catholique donna un pouvoir particulier à don Pédro Giron, vice-roi et capitaine général de la Sicile, d'examiner et de *reviser* toutes les affaires, tant civiles que criminelles. » LES.

TERMINAISON *OYER*.

Tourner, tournoyer. Flamber, flamboyer. Fêter, fêtoyer. Solder, soudoyer. Charrier, charroyer. Verdir, verdoyer. Ondé, ondoyant. Plier, ployer.

Quelle que soit l'origine de cette terminaison, le sens n'en est pas douteux : c'est une terminaison primitivement fréquentative. *Tourner* signifie faire un tour; et *tournoyer*, en faire plusieurs, ne faire que *tourner*. « Dans l'endroit où vous voyez *tournoyer* l'eau, il y a un gouffre. » ACAD. « Les lièvres poursuivis se contentent de tourner et de retourner sur leurs pas; les femelles ne s'éloignent pas tant que les mâles et *tournoient* davantage. » BUFF. *Côtoyer*, c'est aller et venir le long de la côte, de manière à en suivre toutes les sinuosités. Ce qui est *flambant* flambe; ce qui est *flamboyant* flambe à plusieurs reprises, plusieurs petits coups de suite, fait plusieurs petites actions de flamber, scintille. *Fêtoyer* quelqu'un, c'est le *fêter* et le *fêter* encore. *Guerroyer*, c'est être sans cesse en guerre, avoir la manie de faire la guerre, aimer ou être toujours prêt à la faire et par suite à batailler.

Larmoyer signifie de même pleurer à tout propos et pour le moindre sujet. *Soudoyer* exprime toujours une habitude; et *solder*, quelquefois un acte simple : un prince *soudoie* les troupes qu'il a à sa solde, et il les *solde* toutes les fois qu'il leur paye leur solde.

Charrier, c'est mener d'un endroit à un autre en charrettes ou en chariots du bois, des pierres ou autres choses; *charroyer* représente le va-et-vient des voitures, plusieurs mouvements successifs, interrompus et repris. Aussi ne dit-on pas des fleuves, qu'ils *charroient*, mais qu'ils *charrient;* aussi ne dit-on pas *charroyer*, mais *charrier* droit, pour, se bien conduire, aller à son but sans écart.

Les arbres *verdissent* au printemps; ils *verdoient* quand ils commencent à *verdir*, quand ils prennent la couleur verte par places, en quelques endroits, sans que la totalité forme quelque chose de nettement vert : une couleur *verdoyante* tire sur le vert (Acad.).

Il suit de ce dernier exemple que les verbes en *oyer* sont quelquefois diminutifs en même temps que fréquentatifs; deux caractères qui s'allient parfaitement ensemble (voy. la terminaison substantive *erie*, p. 201). Ils peuvent exprimer une suite d'actes partiels qui n'aboutissent pas positivement et complétement à l'effet marqué par le radical. Ainsi *flamboyer*, ce n'est pas positivement *flamber*, jeter de la flamme, c'est jeter de temps en temps des éclats de lumière, d'où résulte comme une flamme; on voyait *flamboyer* les épées. *Larmoyer*, ce n'est pas précisément répandre des larmes; c'est continuellement geindre, faire le pleureux, faire de petites mines et de petites plaintes qui donnent l'air de pleurer. *Guerroyer*, c'est moins faire la guerre ou être en guerre, qu'avoir continuellement l'envie et comme la démangeaison de la faire, que produire à chaque instant de petits actes d'hostilité qui sentent seulement la guerre; et de là vient naturellement à *guerroyer* le sens affaibli de *batailler*.

Ces considérations sommaires, tirées d'exemples peu importants, peuvent être ensuite appliquées à d'autres qui méritent un plus long examen. Nous nous bornerons aux deux qui suivent.

ONDÉ, ONDOYANT.

Entre *ondé* et *ondoyant*, il y a d'abord la différence qui tient à ce que le premier de ces mots est passif et le second actif. *Ondé* représente dans les choses un état ou une qualité reçue ou subie. « Le tabis est une espèce de gros taffetas *ondé* par la calandre. » Acad. *Ondé* sert à exprimer les lignes et les nuances de couleurs empreintes sur le plumage des oiseaux (Buff.), dans le bois de certains arbres (Acad., Lap., Buff.) ou dans certaines pierres précieuses (Buff.). Mais *ondoyant* marque une qualité active des choses ou une propriété des choses qui se meuvent et en tant qu'elles se meuvent. « Le vol des lavandières est *ondoyant* et se fait par élans et par bonds. » Buff. — Fénelon, parlant d'un mémoire manuscrit dans lequel il a fait quelques corrections, dit : « J'ai souligné d'une ligne *ondée* toutes les paroles du changement, qui ne vont pas jusqu'à trois lignes. » Ligne *ondoyante* ou qui ondoie, qui fait l'action d'ondoyer, se dit d'une chose, non en tant que faite, mais en tant que faisant, c'est-à-dire qui se meut : le serpent décrit une ligne *ondoyante*.

Mais non-seulement ce qui est *ondoyant* agit ou se meut, mais encore il s'agite, il se meut d'un mouvement répété et comme en se jouant : flammes *ondoyantes*. « Chaque mouvement du paon produit des milliers de nuances nouvelles, de gerbes des reflets *ondoyants* et fugitifs sans cesse remplacés par d'autres reflets et d'autres nuances. » Buff.

> Après quoi, la flamme *ondoyante*
> Fut dans l'air longtemps tournoyante,
> Puis se perdit dans le même air,
> Tout ainsi qu'eût fait un éclair. Scarr.

PLIER, PLOYER. Agir sur un corps long et étendu de manière à en joindre les deux bouts.

Ces verbes dérivent l'un et l'autre du latin *plicare;* mais le premier est simple et le second composé. *Ployer* contient de plus que *plier* la syllabe *oy*, en sorte que *ployer* est pour *plioyer* ou pour *ployier*.

Or, *ployer* diffère de son synonyme comme étant fréquentatif et diminutif. *Plier*, c'est d'un seul coup faire un pli, mettre en pli ou en angle : *plier* du papier, *plier* une lettre. *Ployer*, c'est agir itérativement ou plusieurs fois sur une chose et n'arriver qu'à la courber, à rapprocher seulement les deux extrémités : *ployer* un arc ou un bâton; *ployer* les épaules (S. S.); *ployer* la tête sous le joug (Rac.); *ployer* sous le faix (Boil.); une planche *ploie* à force d'être chargée.

Plier se dit particulièrement des corps minces et flasques ou du moins fort souples qui se plissent facilement, tout d'un coup, et gardent leur pli : on *plie* de la mousseline, des vêtements, des étoffes, en les mettant par lits ou par couches. *Ployer* se dit particulièrement des corps roides et élastiques qui fléchissent un moment sous l'effort et sur lesquels il faut agir ou peser continuellement pour les empêcher de se rétablir dans leur premier état : on *ploie* une branche d'arbre. « Qui peut être le maître de son habitude et *ployer* son génie à son gré ? » Volt.

D'où il suit qu'en général *plier* et *ployer* diffèrent comme le pli de la courbure. La blanchisseuse *plie* les serviettes pour les livrer; on *ploie* une serviette, quand on la roule pour l'introduire dans un anneau. On *plie* à plat, on *ploie* en rond. De même on *déplie* en faisant que la chose ne soit plus en double, que ses parties ne soient plus *appliquées* l'une sur l'autre; on *déploie* ce qu'on déroule, comme des drapeaux et des voiles, un oiseau *déploie* ses ailes en les étendant, en les retirant de dessus son corps sur lequel elles sont courbées.

Ployer dit donc moins que *plier :* il n'exprime que le commencement de l'action signifiée par le simple, la courbure au lieu du pli. En marchant, vous *ployez* le genou; dans une génuflexion profonde vous le *pliez*, car alors le genou *ployé* forme un vrai pli. Nous *ployons* sous le fardeau des ans; mais si une personne *ploie* beaucoup et sans pouvoir se relever, on dira qu'elle est *pliée* en deux : « Je suis *plié* en deux, je souffre vingt-

trois heures en vingt-quatre. » VOLT. Une épée, comme un bâton, *ploie* et ne *plie* pas, si ce n'est lorsqu'elle *ploie* jusqu'à la garde : « L'épée *plia* jusqu'à la garde. » LES. Une armée ne fait que *ployer*, tant qu'elle résiste et s'efforce de reprendre sa place; sinon, elle *plie* ou s'enfonce, il ne lui reste que la retraite. — Une chose *pliante* plie aisément et beaucoup : tel est l'osier. Une chose *ployante* plie aisément, mais peu : le courlis et la bécasse ont un bec en forme de sonde grêle et *ployante* (BUFF.); l'échasse a des jambes molles et *ployantes* (ID.). — De même, au figuré, *plier* se dit absolument : *plions* sous le joug de la foi (BOSS.), c'est-à-dire *ployons* d'abord et entièrement. « L'empereur *plia* en tout sous la volonté de Charles XII. » VOLT. *Ployer*, au contraire, se dit relativement et signifie *plier* peu à peu ou un peu, sous quelque rapport. « C'est à force de voir ces merveilles que le monde entier a enfin *ployé* sous le joug de la religion. » FÉN. « Malgré toute la droiture qu'elle étale, la vertu du monde saura bien *ployer*, quand il faudra de la faveur. » BOSS.

Enfin, comme *plier* rappelle le pli à la rigueur, même pour l'oreille, il se trouve plutôt employé dans le langage ordinaire et au propre, au physique; *ployer*, par la raison contraire, convient mieux au figuré et en poésie. De là vient aussi que *déployer* a de plus que *déplier* le sens figuré et secondaire de développer, d'étaler, d'exposer au grand jour, de mettre en spectacle, de faire parade.

Ajoutons une remarque applicable à *ployer* et à tous les autres verbes de cette désinence, c'est qu'ils tombent de plus en plus en désuétude. « *Vert* ne fait plus *verdoyer*, dit Labruyère, ni *fête fêtoyer*, ni *larme larmoyer*. » Nous commençons aussi par ne plus guère nous servir de *ployer*. Ne serait-ce pas parce que cette terminaison, comme les terminaisons substantives *erie* et *ise*, est familière, en même temps que fréquentative et diminutive, et que nous laissons perdre la plupart des mots qui rappellent la simplicité et la naïveté de nos aïeux, ceux, par exemple de *feintise*, de *hantise*, de *chalandise*, etc.?

Quoi qu'il en soit, la désinence verbale *oyer* est non-seulement fréquentative et diminutive, mais encore familière, pour l'ordinaire au moins, comme dans l'ordre des substantifs la terminaison *erie*, à laquelle elle semble conforme en tout point. *Fêtoyer* quelqu'un signifie d'abord le *fêter* avec beaucoup d'empressement et ensuite le *fêter* sans façon, le festiner. *Soudoyer* est un mot du bon vieux temps, comme *soudard*; et, abstraction faite de sa désinence, la forme basse et triviale sous lequelle apparaît son radical le rend propre à figurer dans le langage commun, ou à être, par extension, pris en mauvaise part : *soudoyer* des spadassins. *Larmoyer* et *guerroyer* ne sont d'usage que dans la conversation familière.

TERMINAISON *ANCER*.

Nuer, nuancer.

NUER, NUANCER. Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur ou de l'obscur au clair.

Nuer est un verbe simple, primitif; *nuancer*, un terme secondaire qui dérive du participe présent du premier. C'est ainsi que le verbe *influer* produit *influence*, d'où se tire ensuite *influencer*, verbe de création assez récente, de même que *nuancer*. Et, comme *influencer* signifie une manière d'*influer* humaine, volontaire, réfléchie, faite à dessein; de même *nuancer* exprimera plutôt l'œuvre de l'art, et *nuer* celle de la nature : le fleuriste s'efforce de *nuancer* les fleurs de la même manière qu'il les trouve *nuées* dans les jardins. Le plumage d'un oiseau est *nué* de telle ou telle façon (BUFF.); il y a des jaspes d'une seule couleur, et il y en a qui sont tachés, *nués*, ondés ou veinés (ID.). « Sous Louis XIV on a *nuancé* les étoffes et même l'or avec une intelligence et un goût rares. » VOLT. « Des bergères avaient tissu et *nuancé* ces guirlandes, avec un art inimitable, de toutes les couleurs dont se revêt le printemps. » MARM. — Lafontaine dit du paon qu'il porte autour du cou « un arc-en-ciel *nué* de cent sortes de soies. » Un cercle de femmes, vêtues d'habits de diverses couleurs qui s'assortissent, forme « un arc-en-ciel *nuancé* de mille couleurs. » MONTESQ. — Première distinction.

Toutefois, on se sert aussi de ces deux verbes, surtout au participe passé, en parlant des productions de la nature et des produits de l'art. Quelle différence convient-il alors de mettre entre l'un et l'autre? *Nuer*, faire des *nues*, désigne simplement et à la rigueur une action qui a pour effet une dégradation entre des couleurs différentes et même assez tranchées. « La poitrine du grand lori est richement *nuée* de rouge, de bleu, de violet et de vert. » BUFF. *Nuancer*, faire des *nuances*, c'est-à-dire différents degrés d'une même couleur, annonce quelque chose de plus fin, de plus délicat, une transition adoucie, qui se trouve, ou effectivement entre les diverses teintes d'une même couleur, ou tout au moins entre des couleurs fort approchantes l'une de l'autre. « La queue de ce chien était couverte de poils noirs légèrement *nuancés* d'un peu de fauve. » BUFF. — Une couleur est *nuée* d'une autre toute contraire : « Le dos du martin-pêcheur est à fond noir *nué* de blanc. » BUFF. Une couleur peut n'être *nuancée* que d'un simple reflet : « La couleur de l'ani est un noir à peine *nuancé* de quelques reflets violets. » ID.

Enfin, comme *nuancer* n'exprime pas l'idée radicale ou primitive aussi strictement, d'aussi près, on est plus libre dans son emploi, et il se dit seul au figuré, pour désigner la différence fine, délicate, imperceptible, qui se trouve entre les mots, les idées, les mêmes espèces de choses, comme vertus, passions, etc. « La nature passe par des gradations *nuancées*. » BUFF.

TERMINAISON *ANGER*.

Mêler, mélanger (*mixtionner*).

MÊLER, MÉLANGER. Mettre ensemble plusieurs choses pour qu'elles forment un tout.



Ces verbes sont entre eux comme ceux qui précèdent, quoique le second ne dérive pas du participe présent du premier, ainsi qu'il arrive à *nuancer* par rapport à *nuer*. Le simple, *mêler*, marque le genre : c'est l'expression courante, ordinaire, employée à tous les usages et en parlant de toutes sortes de choses; le composé modifie et restreint l'idée simple, radicale ou primitive : c'est une expression formée par une destination spéciale, pour signifier une action qui demande de l'attention et du soin, et une manière de procéder réglée, calculée.

« On *mêle* les choses pour les mettre les unes parmi les autres, ou pour en changer l'ordre ; on les *mélange* lorsqu'on les met ensemble dans des proportions propres à produire un certain effet : l'art du peintre est de bien *mélanger* les couleurs. » Cond.

Roubaud établit absolument la même distinction. « *Mêler*, dit-il, c'est mettre ensemble, avec, dans, entre, etc., à dessein ou sans dessein, avec art ou sans art, avec une sorte de confusion quelconque, toute sorte de choses, de quelque manière que ce soit, en brouillant, en joignant, en incorporant, en déplaçant, en alliant, etc. *Mélanger*, c'est assembler, assortir, ou composer, combiner, à dessein et avec art, des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir par leur agrégation et leur variété un résultat avantageux et un nouveau tout. Les recueils, appelés *mélanges*, ne sont bien souvent que des *œuvres* fort *mêlées*. Vous *mêlez* le vin avec l'eau pour boire : vous *mélangez* différentes sortes de vin pour les corriger ou les améliorer l'un par l'autre, et en faire un autre vin. »

On *mêle* les cartes, au hasard, en les mettant pêle-mêle; on *mêle* ses livres, ses papiers, sans le vouloir, sans s'en apercevoir; et c'est aussi de cette façon qu'une rivière *mêle* ses eaux avec celles d'une autre rivière. Mais un peintre *mélange* les figures et les couleurs d'un tableau (Fén.); de savantes recherches avaient appris aux Grecs la manière de *mélanger* la boisson (Barth.); Boileau en disant :

Heureux qui, dans ses vers, sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

n'a pas prétendu qu'on *mélangeât* tous les styles (Volt.)[1].

TERMINAISON *ELER*.

Denté, *dentelé*.

DENTÉ, DENTELÉ. Qui est découpé ou entaillé de manière à présenter des dents : une roue *dentée* ou *dentelée*; une feuille *dentée* ou *dentelée*.

Que la désinence substantive *el* ou *eau* soit de sa nature, ou seulement quelquefois, diminutive, peu importe pour la distinction à opérer ici. La seule chose à considérer, c'est que *denté* reproduit de plus près et avec plus d'exactitude la valeur du radical, l'idée de *dents*. Ce qui est *denté* a véritablement des dents, se termine en pointes égales, qui se suivent avec ordre et qu'on appelle *dents*. Ce qui est *dentelé*, au contraire, est seulement comme s'il était *denté*, comme s'il avait des *dents* : ce mot indique l'effet d'une action secondaire, d'une imitation plus éloignée. D'après cela, il vaut mieux dire en général, une roue *dentée*, et une feuille *dentelée*. — Mais ensuite, une roue et une feuille *dentées* auront des pointes égales, placées avec ordre et à peu de distance les unes des autres ; tandis que, une roue et une feuille *dentelées* représenteront moins fidèlement l'image des *dents*, auront des entaillures et des découpures plus inégales, moins régulières, moins proches les unes des autres.

TERMINAISON *ETER*.

Rapiécer, *rapiéceter*.

RAPIÉCER, RAPIÉCETER. Mettre des pièces.

Comme la désinence substantive *et* est essentiellement et toujours diminutive, c'est de là qu'il faut partir pour distinguer ces deux verbes. De même donc que *voleter* signifie *voler* petitement ou un peu, et à plusieurs reprises, et *craqueter*, *craquer* plusieurs fois de suite, petitement ou avec petit bruit, de même « *rapiéceter* c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces : on *rapièce* un bas, du linge, un rideau auquel on met proprement une pièce; on *rapiécète* le linge, les vêtements qu'on est toujours à *rapiécer*, où l'on ne voit que pièces et petites pièces. » Roub.

Rapiéceter annonce plutôt la misère ou une plus grande misère. « Elle était à sa toilette avec ses deux dames d'atour qui employaient tout leur savoir-faire à *rapiécer* pour ainsi dire, ses appas. » Les. « Il faut que tous les vêtements d'un mendiant soient usés, déchirés ou *rapiécetés*. » Id.

TERMINAISON *IGER*.

Iger, *ager*, à la fin des verbes français, sont presque toujours la traduction du verbe latin *agere*, faire, agir, produire, mouvoir. *Mitiger*, *mitem agere*, faire ou rendre doux; *fustiger*, *fustem agere*, mouvoir le bâton ou le fouet; *exiger*, *exigere* (*ex agere*), tirer de, faire effort pour obtenir de; et de même *ombrager*, *umbram agere*, produire de l'ombre, *partager*, *saccager*, *soulager*, faire les parts, le sac, le soulas.

TERMINAISONS *IGER* ET *ETER*.

Voltiger, *voleter*.

VOLTIGER, VOLETER. Voler à de fréquentes reprises, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Les

1. *Mêler* (*mesler*) et *mélanger* (*meslanger*), suivant l'étymologie de Ménage, viendraient du latin *miscere* par l'intermédiaire du diminutif barbare *misculare*, mais ce n'est qu'une conjecture. *Mixtionner*, au contraire, a été formé évidemment du substantif latin *mixtio*, mixtion ou mélange, de *mixtum*, supin de *miscere*; aussi est-ce un terme de science, savoir de pharmacie, de même que *mixtion* et *mixture*. *Mixtionner* signifie mélanger, c'est-à-dire mêler volontairement quelque drogue dans une liqueur, afin qu'elle produise un certain effet, ordinairement mauvais ou dangereux « Circé me présente, dit Ulysse, cette boisson *mixtionnée* dont mes compagnons avaient éprouvé les terribles effets. » Fén.

abeilles *volètent* ou *voltigent* sur les fleurs, les oiseaux autour de leur nid, les papillons autour d'une chandelle.

Mais l'idée de petitesse s'attache plus particulièrement à *voleter :* ce verbe a tous les caractères des diminutifs : il peint le vol intermittent, en quelque sorte, ou de courte haleine de volatiles petits ou faibles ou qui ne font que commencer à voler.

Et les petits (de l'alouette), en même temps,
Voletants, se culbutants,
Délogèrent tous sans trompette. LAF.

« Montaigne disait de Virgile et de l'Arioste : Celui-là, on le voit aller à tire-d'aile, d'un vol haut et ferme; celui-ci *voleter* et sauteler de conte en conte, ne se fiant à ses ailes que pour une bien courte traverse. » MARM. « Il nous faudrait un peu de la liberté anglaise : nous sommes de jolis oiseaux à qui on a rogné les ailes; nous *voletons*, mais nous ne volons pas. » VOLT.

Voltiger, *voltam agere*, c'est faire une *volte*, ou le mouvement d'un cheval qui caracole : « Aucun oiseau ne caracole et ne *voltige* plus lestement que le vanneau. » BUFF. Ce verbe vient peut-être, de même que *voleter*, du diminutif fréquentatif latin *volitare*, par l'intermédiaire de *volte*, ou bien encore de *volvere*, rouler, se mouvoir en cercle, qui se rapporte au même primitif que *volare*, voler. Quoi qu'il en soit, *voltiger* a pour idée dominante, non pas celle de la petitesse, ce mot n'offrant rien à l'œil qui indique un diminutif, mais bien celle de fréquence, de vol dans une direction, puis dans une autre, d'une sorte de vagabondage. « Le fils d'Ulysse remarque les ombres légères qui *voltigent* autour de lui. » FÉN. « L'abeille évite d'engluer ses ailes dont elle a besoin pour *voltiger* çà et là. » ROLL.

L'oiseau qui *volète*, vole à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il ne vole pas longtemps sans se poser quelque part, pour recommencer ensuite à voler. « Les ailes du guillemot sont si étroites et si courtes qu'il ne peut que *voleter* ou plutôt sauter de pointe en pointe sur la roche, en prenant à chaque fois un instant de repos. » BUFF.

L'oiseau qui *voltige* vole à plusieurs reprises, c'est-à-dire qu'il ne vole pas longtemps dans la même direction, qu'il va çà et là, qu'il erre de tous côtés, sans but, sans s'arrêter à ceci ni à cela, sans même se poser nulle part. « Le cœur fait pour une félicité solide, *voltige* autour des créatures, mais il ne peut s'y fixer. » MASS.

Ce qui distingue *voleter*, c'est la brièveté des volées et la fréquence des pauses; ce qui frappe dans *voltiger*, c'est l'inconstance dans la direction et la fréquence des reprises en sens divers. Les abeilles *volètent* de fleurs en fleurs; les papillons *voltigent* d'une fleur à l'autre, ils ne se posent que rarement, et il en est de même des *demoiselles* sur les ruisseaux (BUFF.).

D'ailleurs, en sa qualité de diminutif, *voleter*, à la différence de *voltiger*, est familier et ne se dit point figurément, soit des choses petites ou grandes que le vent soulève et fait aller çà et là, comme des cheveux, un étendard, soit d'un homme qui n'a rien de fixe dans l'esprit ou dans des sentiments, qui,

Sans arrêt dans sa course insensée,
Voltige incessamment de pensée en pensée. BOIL.

Racine écrit à son fils : « Il me semble qu'à votre âge il ne faut pas *voltiger* de lecture en lecture, ce qui ne servirait qu'à vous dissiper l'esprit et à vous embarrasser la mémoire. »

TERMINAISON *ESSER.*

Opprimer, *oppresser*.

OPPRIMER, OPPRESSER. Accabler, faire succomber sous le poids du malheur, de l'affliction, de l'injustice.

Opprimer est la traduction exacte du mot latin *opprimere*, qui a le même sens et dont la terminaison peut être ici négligée. Du supin de ce verbe, *oppressum*, ou de son participe passé, *oppressus*, opprimé, a été formé le verbe secondaire *oppresser*, qui signifie proprement rendre opprimé, mettre dans l'état de quelqu'un qu'on opprime.

En conséquence, *oppresser*, presque toujours employé au participe, est un verbe tout subjectif, c'est-à-dire qui a surtout rapport à l'état de peine de celui qui gémit sous un poids quelconque, à qui il semble avoir un poids sur l'estomac, qu'il s'agisse d'une affection corporelle ou morale. Au contraire, *opprimer* se rapporte toujours à la cause, et c'est pourquoi l'*oppresseur* se définit celui qui *opprime*, et non celui qui *oppresse*. C'est pourquoi aussi, suivant la remarque judicieuse de Laharpe, ce qui *opprime* est toujours une cause, un agent, un oppresseur, c'est-à-dire une personne ou une chose personnifiée, comme le pouvoir ou l'injustice; au lieu que ce qui *oppresse* ne peut être qu'une chose : on est *opprimé* par ses ennemis, on est *oppressé* de douleur.

L'*opprimé* a besoin d'être défendu (J. J.); le cœur *oppressé* et l'âme *oppressée* ont besoin d'être soulagés. *Opprimer* signifie le fait d'une persécution et en rappelle l'auteur; *oppresser* exprime un excès de peine éprouvé intérieurement.

On dit *opprimer* la liberté des peuples (PASC.); la violence essaye d'*opprimer* la vérité (ID.); les adversaires d'Arnaud se liguèrent pour l'*opprimer* avec assurance (ID.); le tyran Sylla avait *opprimé* Rome (FÉN.);

Je cède et laisse aux dieux *opprimer* l'innocence;
RAC.

la vertu est *opprimée* sur la terre (LABR.); une partie du peuple *opprime* l'autre (MONTESQ.); le péché nous rend injustes et violents, il nous fait *opprimer* les faibles et persécuter les innocents, il nous fait maltraiter et *opprimer* les serviteurs de Dieu (BOSS.); parce que toutes ces expressions sont propres à désigner des actions et des faits, eu égard à ceux qui en sont les auteurs, plutôt qu'à l'état de ceux qui en souffrent.

Mais on dira avec Voltaire, dissiper les chagrins d'une âme *oppressée;* avec Boileau, une femme *oppressée* de douleur; avec Regnard,

J'étouffe et je sens là certain poids qui m'*oppresse;*

avec J. J. Rousseau, mon âme est *oppressée* du poids de la vie; avec Bossuet, on n'entend dans toutes les familles que gémissements de cœurs

oppressés, et, l'âme d'un condamné sur la roue est *oppressée* de tourments; avec Racine, entendre gémir une mère *oppressée;* avec Laharpe, le saisissement qu'éprouve Orosmane l'*oppresse;* avec Beaumarchais, ce reproche paraît vous mettre à la gêne et vous *oppresser*.

TERMINAISONS *ANDER* ET *OLER*.

Affriander, affrioler.

AFFRIANDER, AFFRIOLER. Attirer par quelque chose d'agréable au goût; des oiseaux, des poissons, par des appâts; une personne, par la bonne chère. Figurément, attirer par quelque chose d'utile ou d'agréable, les présents, le gain.

Affriander, c'est acoquiner, attirer, attacher, en rendant friand d'une certaine chose, ou par des friandises, c'est-à-dire suivant l'idée primitive, par des fritures, car *friand* vient de *frire*, latin *frigere*, grec φρύγειν. La pénultième syllabe de ce verbe est adjective et dérivée du participe présent; comme la désinence de *marchand* et de *chaland*, elle n'offre par elle-même rien de remarquable pour le sens qui mérite ici d'être pris en considération. Si *affriander* annonce un appât petit, fin, délicat, et plus attrayant que solide, il le doit uniquement au radical commun. Mais la terminaison d'*affrioler*, de son côté, étant diminutive, comme celle d'*alvéole*, de *bestiole*, de *gloriole*, latin *alveolus*, *bestiola*, *gloriola*, ce verbe enchérit sur le premier en ce qui regarde le peu de valeur intrinsèque des choses par lesquelles on attire. On *affriande* avec des mets délicats de toutes sortes; on *affriole* avec des bonbons, des sucreries, des confitures. Et de même au figuré. Le fruit défendu *affriande* les femmes (DEST.).

Un regard, un soupir, *affriole* un amant. REGN.

4° ADVERBES.

TERMINAISON *MENT*.

Cher, chèrement. Juste, justement. Ferme, fermement. Fort, fortement. Haut, franc, net; hautement, franchement, nettement. Vite, vitement. Soudain, soudainement. Exprès, expressément. Clair, clairement. Droit, directement. — Certes, certainement. Comme, comment.

Les adverbes français se forment des adjectifs par l'addition de la terminaison *ment*. C'est ainsi que *sagement*, *sensément*, *courageusement*, ont été faits de *sage*, *sensé*, *courageux*. Il y a toutefois des exceptions. Plusieurs de nos adverbes reproduisent exactement l'adjectif quant à sa forme, et n'y ajoutent rien. Tels sont *cher*, *ferme*, *fort*, *juste*, *haut*, *franc*, *net*, *vite*, *droit*, dans les expressions : vendre *cher*, tenir *ferme*, frapper *fort*, venir *juste* à l'heure, parler *haut*, *franc*, *net*, aller *vite* ou *droit*. Or, il arrive parfois qu'à un même adjectif correspondent deux adverbes, l'un n'ayant d'autre forme que celle de l'adjectif, et l'autre pourvu de la terminaison adverbiale commune, *ment*. De là une source particulière de synonymes; car ces adverbes de même origine et de même radical ont d'ordinaire la plus grande analogie pour le sens. Il n'est pas facile, par exemple, d'apercevoir en quoi diffèrent *cher* et *chèrement*, dans, vendre ou payer *cher* ou *chèrement; juste* et *justement*, dans, voilà *juste* ou *justement* ce qu'il faut; *franc* et *franchement*, dans, parler *franc* ou *franchement; droit* et *directement*, dans, aller *droit* ou *directement* au but. Et ainsi de beaucoup d'autres.

Entre les synonymes de cette espèce, toute différence doit dépendre de la valeur inhérente à la particule *ment*, qui seule empêche les deux adverbes d'équivaloir tout à fait pour la forme.

Or, qu'elle soit adverbiale ou substantive, cette désinence entraîne pour le radical, auquel elle se joint, la même modification de sens. Elle lui donne avec le verbe un rapport particulier; elle lui imprime un certain caractère de contingence et de subjectivité. Sans cette terminaison, l'adverbe n'a de rapport qu'avec l'adjectif; il en partage l'objectivité : avec cette terminaison, il devient verbal, pour ainsi dire, ou temporel, phénoménal, relatif à une action et au sujet qui la fait. Si bien que nous retrouvons entre les synonymes dont il s'agit ici l'opposition reconnue par Platon et Aristote entre le substantif et le verbe, savoir, celle de la permanence et de la contingence, de l'être et du phénomène, de la substance et de l'accident, de l'idée et du fait. Pour être extrêmement abstraite et générale, cette distinction n'en est pas moins applicable et féconde.

CHER, CHÈREMENT. A haut prix. On dit presque indifféremment, vendre, acheter, payer *cher* ou *chèrement* une marchandise, et au figuré, un avantage quelconque, une victoire, par exemple.

Mais *cher* indique une estimation de la chose en soi, eu égard seulement à sa nature, à sa valeur réelle, et indépendamment de tout événement, de toute action. A ce qui se vend *chèrement* il arrive de se vendre *cher;* l'adverbe *chèrement* exprime un fait, et de là vient qu'on ne dit pas qu'une chose coûte *chèrement*, comme on dit qu'elle coûte *cher*. Ce qu'on achète ou paye *cher* ne vaut pas ce qu'on en donne : c'est là une qualification essentielle et objective qui caractérise. Ce qu'on achète ou paye *chèrement*, on fait l'action de l'acheter ou de le payer *cher;* on a le tort de le faire, on peut se le reprocher, on y est poussé par tels ou tels motifs, on n'en est pas empêché par tels autres.

On dira en général, sans égard aux temps ni aux lieux, et comme *à priori*, qu'un soldat doit chercher à vendre *cher* sa vie : « Les chrétiens auraient pu montrer qu'ils savaient vendre *cher* leur vie. » Boss. Mais on rapportera en historien qu'une chose a été vendue ou achetée *chèrement :* « Le cardinal de Retz, en ébranlant l'univers, s'attira une dignité qu'à la fin il voulut quitter comme trop *chèrement* achetée. » Boss. — « On ne saurait jamais acheter la paix trop *cher*. » FÉN. « Les fidèles allaient jusqu'aux extrémités de l'empire pour acheter *chèrement* les cendres des apôtres. » ID. — « On ne peut acheter la vérité

trop *cher*. » VOLT. « Cramer vient d'acheter *chèrement* une très-belle maison de campagne. » ID.

JUSTE, JUSTEMENT. Exactement, précisément.

Juste est objectif et n'a rapport qu'à la proportion, considérée en soi et quant à l'idée : cette chaussure va *juste* à mon pied. *Justement* est contingent et subjectif : il exprime le même rapport, non comme étant, mais comme se faisant, comme phénoménal : « Je vais trouver Agathe; la voici *justement*. » REGN. Il est arrivé *juste* à l'heure du dîner se dira quand on n'aura égard qu'à la coïncidence de l'arrivée et de l'heure du dîner. Vous arrivez *justement* à l'heure qu'il faut, fait penser aussi au fait d'arriver, aux dispositions, à la conduite, au mérite ou au tort de celui qui arrive.

Deux passages de Molière suffiront pour expliquer et confirmer cette distinction. « Voici tout *juste* un lieu propre à servir de scène, et voici des flambeaux pour éclairer la comédie. » Tout *juste*, et non *justement*; car un lieu n'est pas une chose qui se fasse, qui se passe, qui arrive. Mais, par la raison contraire, on dira avec le même auteur : « Voici *justement* un fâcheux! Il ne nous fallait plus que cela! »

Si on dit parler et répondre *juste*, plutôt que *justement*, c'est qu'on songe à la nature des paroles et des réponses, et non pas au fait de les exprimer.

FERME, FERMEMENT. D'une manière ferme, solide, avec force.

Ferme n'est relatif qu'à l'effet; il ne donne l'idée ni d'un agent ni de son action : une chose tient *ferme* dans la muraille; et, à la place de *ferme*, *fermement* serait ici tout à fait impropre. Mais on dira bien : attachez cette chose *fermement*, c'est-à-dire faites l'action de l'attacher, avec l'intention et la force nécessaires pour qu'elle tienne solidement.

Ferme ne se trouve guère avec un verbe actif, si ce n'est avec tenir, tenir *ferme*, parce qu'en tenant *ferme*, on ne produit pas de grande action apparente, et cette locution d'ailleurs ne fait penser qu'à l'effet, à la solidité, à la fixité, à la résistance. « Les nations repoussées dans le nord y tiendraient *ferme*. » MONTESQ. On disait autrefois faire *ferme*, au lieu de tenir *ferme*. « Le régiment de Diesbach et un autre faisaient *ferme* contre une armée victorieuse. » VOLT. C'était une manière vicieuse de parler.

FORT, FORTEMENT. D'une manière forte et vigoureuse.

L'un est pour l'idée et caractérise; l'autre est pour le fait et dépeint. Il faut frapper *fort* à la porte d'un sourd. « Si la sensation, dit Malebranche, touche l'âme assez *fort*, l'âme la juge dans son propre corps. » Et ailleurs, il dit : « Nos passions agissent très-*fortement* sur nous. » Un discours agit *fortement* sur quelqu'un, mais pas assez *fort* pour le faire changer de conduite.

Dans *fort*, la force est considérée en soi, quant à son degré intrinsèquement trop bas ou trop élevé, et quant à l'effet qui s'ensuit; dans *fortement*, elle est considérée par rapport à sa manifestation et à son impression sensible et présente.

HAUT, FRANC, NET; HAUTEMENT, FRANCHEMENT, NETTEMENT. On parle *haut*, *franc*, *net*, comme on parle *hautement*, *franchement*, *nettement*, c'est-à-dire, sans crainte, sans déguisement, d'une manière ouverte et résolue.

Mais les qualités, exprimées par les adverbes à forme adjective, sont moins particulières au sujet qui parle que quand elles sont exprimées par les adverbes terminés en *ment*. Parler *haut*, *franc*, *net*, c'est parler un langage *haut*, *franc*, *net*; mais c'est là une qualification extérieure qui ne s'étend guère au delà des paroles, de l'air et du ton. Au contraire, *hautement*, *franchement* et *nettement* s'emploient pour exprimer la manifestation de sentiments propres à celui qui parle. C'est pourquoi, la *netteté* constituant une qualité extrinsèque, commune, et la *franchise* une qualité intérieure et particulière, on dit plutôt parler *net* que parler *nettement*, et parler *franchement* plutôt que parler *franc*. *Franc*, à la place de *franchement*, dans la phrase suivante de Molière, par exemple, ne conviendrait en aucune sorte : « Rien n'est plus condamnable qu'un ami qui ne vous parle point *franchement*. »

VITE, VITEMENT. Sans délai. Aller, courir, faire quelque chose *vite* ou *vitement*.

Vite est objectif et n'a rapport qu'au fait qui arrive en peu de temps; aussi se dit-il très-bien des choses : cette horloge va trop *vite*; le plaisir finit *vite*; le temps va ou coule *vite*; cela partit plus *vite* qu'un trait (SÉV.). *Vitement* est subjectif et se rapporte à un agent dont il dépeint l'empressement ou la promptitude : il ne se dit que des personnes. « Je n'oublierai jamais la hâte que vous aviez de vous divertir *vitement*, avalant les jours gras comme une médecine, pour vous trouver promptement dans le repos du carême. » SÉV.

Quand vous allez ou que vous agissez *vite*, assez ou trop *vite*, vous arrivez ou votre action est faite tôt, assez ou trop tôt; quand vous allez ou que vous agissez *vitement*, vous vous montrez *vite* ou prompt.

Vitement se dit surtout avec un verbe à l'impératif : çà, payez-nous *vitement* (MOL.), achevez *vitement* (ID.), dites *vitement* (S. S.), venez *vitement* (SÉV.), c'est-à-dire hâtez-vous ou dépêchez-vous de nous payer, d'achever, de dire, de venir.

Nous entendons *vite* une chose (SÉV.), cela ne dépend pas de nous : nous offrons *vitement* un siége à une personne qui entre (REGN.), cela témoigne de notre part une attention empressée.

SOUDAIN, SOUDAINEMENT. D'une manière soudaine, instantanée.

Soudain est comme *certes* une formule abstraite qui signifie aussitôt, et n'exprime pas comme *soudainement* une manière d'agir ou une qualité du sujet portée à tel ou tel degré : on ne dit pas, plus, moins, aussi *soudain*, mais plus moins ou aussi *soudainement*. « C'est le destin des héros de se ruiner à conquérir des pays qu'ils perdent *soudain*. » MONTESQ. « Il reçut l'ordre, et *soudain* il partit. » ACAD.

« Un des regards de Mentor arrêtait tout à coup Télémaque dans sa plus grande impétuosité; Neptune n'apaise point plus *soudainement* les

noires tempêtes. » FÉN. Neptune n'apaise point plus *soudainement*, c'est-à-dire n'est pas plus soudain ou plus prompt à apaiser. « De ce transport de douleur je tombai *soudainement*, selon ma coutume, dans un assoupissement profond. » FÉN.

Soudain marque une circonstance de temps, mais sans dépeindre le sujet en rappelant une de ses dispositions habituelles, et il a cela de particulier qu'il suppose d'ordinaire, comme *aussitôt*, un fait antérieur.

EXPRÈS, EXPRESSÉMENT. Avec intention, de propos délibéré.

Exprès signifie à dessein; et *expressément*, avec un dessein formel, tout particulier, avec insistance. C'est la différence qu'il faut mettre entre ces deux termes dans le passage suivant de Bossuet : « Souvent nous nous appliquons *expressément* à imaginer quelque chose, et souvent aussi il nous arrive d'exciter *exprès* et de fortifier quelque passion en nous-mêmes. »

Exprès marque la fin de l'action, et *expressément* la manière d'agir de l'agent, la fermeté de son vouloir. Il est venu *exprès* pour demander cet emploi (ACAD.). « Les animaux sont incapables de rien apprendre des hommes qui s'appliquent *expressément* à les dresser. » BOSS. « Dieu est *expressément* déterminé à nous refuser ces grâces. » BOURD.

CLAIR, CLAIREMENT. D'une manière claire, lumineuse ou évidente.

On voit *clair* dans une affaire, et on voit *clairement* les intentions de quelqu'un. La première de ces expressions représente la clarté objectivement, dans les choses vues; la seconde la représente subjectivement dans la personne qui voit. Il n'y a plus d'obscurité dans une chose où l'on voit *clair;* on ne voit rien *clairement* qu'à force de clairvoyance. Celui qui parle *clair* dit des choses claires; celui qui parle *clairement* est clair en parlant.

Quand on raisonne *faux*, le raisonnement, le résultat de l'opération est mauvais, ne vaut rien; quand on raisonne ou qu'on a raisonné *faussement* (PASC.), on se trompe ou on s'est trompé, on commet ou on a commis une erreur en raisonnant.

DROIT, DIRECTEMENT. En ligne droite, par le plus court chemin, sans s'écarter.

Le premier de ces adverbes est objectif et qualifie extérieurement, indépendamment de l'action et de l'intention du sujet; le second est subjectif et signifie une manière volontaire d'aller *droit*, dont on peut demander compte à l'agent. Celui qui ne va pas *droit* au but, a besoin d'être remis dans la voie; celui qui ne va pas *directement* au but, s'amuse, biaise, prend des détours. Là, vous n'avez égard qu'à la manière d'aller, en soi, absolument; ici, vous considérez le fait d'aller ainsi et le sujet qui va ainsi.

Il est à remarquer que la même règle de distinction convient à plusieurs autres adverbes synonymes, tels que *certes* et *certainement*, *comme* et *comment*. Quoique *certes* et *comme* ne soient pas des adjectifs, ils peuvent néanmoins passer pour des radicaux simples, dont sont composés *certainement* et *comment* par la simple addition de la terminaison *ment*, dans laquelle seule encore réside tout élément de différence.

CERTES, CERTAINEMENT. En vérité, sans mentir, assurément.

Certes est une sorte de formule affirmative générale dont on se sert pour donner à ses paroles une force objective absolue, et qui équivaut presque à un jurement. Mais il n'exprime pas, comme *certainement*, une conviction personnelle au sujet, une assertion qu'il soit prêt à soutenir, dont il accepte la responsabilité. En employant l'adverbe *certes*, on prétend énoncer une vérité qui n'a pas besoin de garantie, qui ne souffre pas de contradiction et dont on est si certain qu'on ne daigne pas la supposer contestable. C'est pourquoi on l'emploie à tout propos et sans conséquence, et c'est pourquoi il a toujours quelque chose de doctoral et d'un peu pédantesque. Déjà Labruyère le trouve vieux, mais il lui reconnaît de la force sur son déclin. « *Certes*, il n'y a point pour l'homme un meilleur parti que la vertu. » LABR.

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez compter pour votre créature.
(Agrippine à Burrhus). RAC.

« *Certes*, mon père, lui dis-je, on ne saurait trop estimer un si beau fruit de la double probabilité. » PASC. « Tout se fait par raison dans les arbres, mais, *certes*, cette raison n'est pas dans les arbres. » BOSS. « *Certes*, c'était lors de la prise de Constantinople par Mahomet II qu'il eût fallu des croisades. » VOLT.

Mais dans les passages suivants, où il s'agit d'assertions particulières sur des faits particuliers, *certes*, à la place de *certainement*, serait impropre. « La prétendue lettre du roi de Prusse est *certainement* de d'Alembert. » J. J. « *Certainement* la cause de ces changements ne vint pas de moi. » ID.

J'aurai *certainement* grande joie à le voir. MOL.

« Ai-je, dit le malade, toute la force nécessaire pour me servir de mes jambes? — Non *certainement*, dit le médecin. » PASC. « J. C. a dit : qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute : *certainement* il ne parlait pas à des sourds, mais il savait qu'il y en a qui en écoutant n'écoutent pas. » BOSS. « M. l'archevêque de Paris et M. l'évêque de Meaux ont *certainement* lu ces manuscrits. » FÉN. — Dans toutes ces phrases, *certainement* revient à, je vous le *certifie*, au lieu que *certes* signifie proprement, cela est *certain* objectivement, en soi, absolument, indépendamment de l'assertion de tels ou tels.

COMME, COMMENT. De quelle façon ou de quelle manière.

L'un est objectif ou relatif à l'effet; l'autre est subjectif ou relatif à l'action. En conséquence on dira, voyez *comme* cette chose est faite, et *comment* elle se fait ou s'est faite; voyez *comme* il travaille, c'est-à-dire examinez son travail ou son ouvrage, et voyez *comment* il travaille, c'est-à-dire regardez-le travaillant ou à l'œuvre. « Vous connaissez l'envie, vous savez *comme* ce vilain monstre est fait. » VOLT. « Il faut que vous vous promeniez, sans faire semblant de rien; elle va venir, sans faire semblant de rien.... voilà

comment se font les mariages des Tuileries. » REGN. — « Je m'imagine le château de Versailles, et je me représente en moi-même *comme* il est fait. » BOSS. « Pour dire si un livre est bon ou mauvais, qu'importe de savoir *comment* on l'a fait? » J. J.

En deux mots, *comme* signifie à la rigueur, de quelle façon, et *comment* de quelle manière; celui-là qualifie ce qui est, et celui-ci ce qui se fait. Vous voyez *comme* il est beau, *comme* il est fait; savez-vous *comment* il va, *comment* il se porte, *comment* il est mort? Là, vous parlez d'états ou de qualités; ici, d'actions ou d'événements.

Dans les *Provinciales*, Pascal ayant rapporté en propres termes certaines opinions de Jansénius, ajoute : « Voilà *comme* il parle sur tous ces chefs. » C'est-à-dire, voilà de quelle sorte sont ses paroles ou ses discours. Et, quelques lignes plus loin, il écrit : « Voilà *comment* agissent ceux qui n'en veulent qu'aux erreurs. » *Comment*, et non pas *comme*, parce qu'il s'agit ici d'un fait, et non d'une chose.

Sur ces phrases de Corneille :

Albin, *comme* est-il mort?
Comme a-t-elle reçu les offres de ma flamme?

Voltaire remarque qu'il faut *comment*.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DICTIONNAIRE
DES SYNONYMES
DE LA LANGUE FRANÇAISE.

DEUXIÈME PARTIE.

SYNONYMES A RADICAUX DIVERS.

A

A, — EN, DANS. Prépositions qui servent à marquer le lieu.

A le fait considérer comme un point, comme un but; *en* et *dans* le représentent comme une étendue capable de renfermer, comme un contenant. On dit *au* sommet, *au* pied, *à* l'extrémité, *au* bout, etc.; et, *en* bouteille, *dans* la bouche, etc. Vous voyagez *à* cheval, et *en* voiture ou *dans* la voiture la plus commode qu'il y ait. Le prêtre monte *à* l'autel; il monte *en* chaire ou *dans* la chaire. Dire qu'une personne est *à* la prison ou *à* la ville, c'est faire entendre qu'elle y est allée, qu'elle en a fait le but vers lequel elle a porté ses pas; mais qu'elle soit *en* prison ou *dans* la prison, *en* ville ou *dans* la ville, cela indique qu'elle est, qu'elle se trouve entre les murs de la prison ou de la ville, et non dehors. Vous allez *à* Naples, Naples est le terme restreint, l'endroit indivisible auquel vous tendez; vous allez *en* Italie, *dans* le royaume de Naples; l'Italie et le royaume de Naples sont des espaces où vous allez entrer, des enceintes au milieu desquelles vous allez être comme le prêtre *en* chaire ou *dans* la chaire. — En général, on le voit, *à* s'emploie de préférence quand il est question de villes, *en* et *dans* quand on parle de tout un pays : c'est que les villes sont moins étendues, se conçoivent plus aisément comme des points. Cependant l'usage est de dire, par exception, aller *aux* Indes, *à* la Chine, *au* Japon, *au* Pérou, *au* Brésil, *au* Mexique, et c'est apparemment parce que ces contrées, vu la distance, offrent à l'esprit l'image d'espaces étroits, de termes plutôt que de contenants.

En et *dans* diffèrent aussi, quoique ce soient deux prépositions également significatives, non de la situation seulement comme *à*, mais de l'intériorité ou de la contenance.

En a un sens général et vague; *dans*, un sens particulier et précis. De là vient qu'avec *en* on met rarement l'article, et qu'avec *dans* on le met toujours. « Il s'est retiré *en* Sicile *dans* une cabane. » VOLT. Être *en* disgrâce, *dans* la disgrâce du prince; *en* temps de guerre, *dans* le temps de la guerre. Être *en* ville, travailler *en* chambre, n'exprime rien que d'indéterminé, un rapport abstrait d'opposition entre le lieu où on se trouve et un autre où on pourrait être : qui est *en* ville n'est pas chez lui; qui travaille *en* chambre ne travaille pas *en* boutique ou *en* société d'autres ouvriers. Mais *dans* la ville, *dans* la chambre, se dit en parlant précisément de telle ville, de telle chambre, entre les murs de laquelle on est renfermé. Être *en* prison; *dans* la prison de la Force, *dans* une prison malsaine. S'établir *en* France, *dans* la France méridionale. J'aime à me promener *en* voiture; je me promenais *dans* ma voiture, *dans* une belle voiture lorsque je vous aperçus. *En* bataille est théorique, idéal; *dans* la bataille, effectif ou réel : une armée rangée *en* bataille doit se mouvoir avec facilité; il est arrivé à tel général, tel jour, de perdre un bras *dans* la bataille. *En* guerre on est moins heureux qu'*en* paix; *dans* la guerre de trente ans, Gustave-Adolphe se signala par sa valeur. On vit *en* liberté, on est *en* fureur, on tombe *en* léthargie; mais on vit *dans* une entière liberté, on est *dans* une fureur extrême, on tombe *dans*

une profonde léthargie. Un homme *en* peine est inquiet, dans une situation d'esprit incertaine ou indécise; un homme *dans* la peine est positivement malheureux à cause de sa pauvreté ou de ses chagrins.

A l'égard du temps, même différence. *A* marque une époque, un point : je reviendrai *à* deux heures, *à* midi, *à* Pâques. — *En* et *dans* désignent un espace de temps, un temps compris entre des bornes; seulement *en* est vague et *dans* précis. Je reviendrai *en* deux heures, j'emploierai deux heures à revenir, mais sera-ce aujourd'hui, demain, dans tel mois ou telle année, c'est ce qui n'est point spécifié, je reviendrai *dans* deux heures, c'est-à-dire après que deux heures se seront écoulées à partir de ce moment-ci. Le mouvement diurne de la terre s'opère *en* vingt-quatre heures, mais que ces vingt-quatre heures soient ou doivent être prises dans telle ou telle portion de la durée, c'est ce qui reste dans le vague ou dans le doute; au contraire, quand on ordonne à quelqu'un de quitter le pays *dans* les vingt-quatre heures, non-seulement on assigne un espace de temps, et non pas un point, mais encore on détermine à quel endroit fixe de la durée il commence, savoir au moment où l'ordre est donné ou reçu.

À, SUIVANT, SELON (CONFORMÉMENT). Prépositions qui expriment un rapport de convenance. On dit également *à* la rigueur (ACAD.), et *suivant* la rigueur des lois (ACAD.); *à* la mode de Bretagne (ACAD.), et, *suivant* la mode de Bretagne (REGN.); *à* ma fantaisie (ACAD., P. R., MOL.), et, *selon* ma fantaisie (ACAD., REGN.); *à* notre gré (ACAD.), et *selon* notre gré (ACAD., BOURD.); *à* mon sens ou *à* mon avis (ACAD.), et *selon* mon sens, ou *selon* mon avis (ACAD.).

A diffère de la même manière et de *suivant* et de *selon*. C'est de toutes les prépositions la plus vague, la plus indéterminée, la moins spécificative. (Voy. première partie, p. 54, 58, 68 et 69.) Comme synonyme de *suivant* et de *selon*, on ne l'emploie que dans un petit nombre de phrases, et en un sens tout général, au lieu que *suivant* et *selon* sont d'un usage plus fréquent et ne se prennent que dans un sens particularisé. Ainsi on dit traiter *à* la rigueur (ACAD.), et traiter ou juger *suivant* la rigueur des lois (ACAD.); *à* la mode de Bretagne, et *suivant* la mode étrange de Bretagne, qui consiste, etc...; je me rétracte, *à* l'exemple, et, *suivant* le louable exemple d'un tel; chacun juge et arrange les choses *à* sa fantaisie, et tel homme a jugé cet ouvrage et arrangé cette affaire *selon* sa fantaisie du moment, ou *selon* une bizarre fantaisie; on apprécie une chose *à* sa manière (ACAD.), et *selon* sa manière de voir ou de penser (ACAD.); *à* mon avis, et *selon* mon avis déjà formellement exprimé, vous avez mal fait; chacun peut, *à* son choix, et *selon* son libre choix, partir ou rester; *à* votre compte, et *selon* votre compte arrêté hier, je serais votre débiteur.

Il est vrai qu'on dit bien *à* la manière ordinaire, *à* l'ancienne manière, *à* la nouvelle mode. Mais c'est là le plus haut degré de particularisation de ces locutions dont *à* fait partie; et, on le voit assez, la manière et la mode sont bien peu spécifiées encore par les mots qui les accompagnent. Pour les déterminer davantage, il faut remplacer *à* par *suivant* ou par *selon* : *suivant* ou *selon* la manière ou la mode si ridicule d'autrefois de faire, etc.

D'ailleurs, même quand *suivant* et *selon* ne sont pas suivis de déterminatifs, ils particularisent davantage; ils expriment une convenance ou une conformité plus rigoureuse. *A* son tour, dans des phrases comme celles-ci, il faut que chacun parle *à* son tour, signifie seulement que tous ne doivent pas agir à la fois, ou que chacun doit avoir son tour, et ne pas être privé du pouvoir de faire une certaine chose; *suivant* ou *selon* son tour, comme *suivant* ou *selon* l'usage, la coutume, la règle, la loi, indique qu'en faisant quelque chose on doit se conformer à un ordre expressément établi : à la chambre des députés, chacun des orateurs inscrits pour ou contre une proposition parle *selon* son tour. — « Apollon de Delphes, consulté sur la manière dont on devait honorer les dieux, répondit que chacun devait le faire *à* la manière et *selon* les cérémonies qui se pratiquaient dans son pays. » FÉN.

Suivant, *selon*. — « Je ne connais point, dit Roubaud, de synonymes plus indistinctement employés que ceux-là. »

Suivant, en suivant, rappelle le verbe *suivre*. On ne doit se servir de cette préposition qu'avec un verbe actif, et en parlant de choses dont on peut dire, qu'on les suit, qu'on s'y conforme. On fait une chose *suivant* les projets, le dessein, les pensées, les idées, les vues, le conseil de quelqu'un, *suivant* telle maxime ou telle règle. *Selon*, quelle qu'en soit l'étymologie, marque une convenance quelconque, et non pas seulement une conformité à laquelle on atteint ou on s'efforce d'atteindre en agissant. On fait ou on agit *suivant* telle chose; on est ou un fait arrive *selon* telle chose. On est assis *selon* son rang (LAF.), servi *selon* son désir (REGN.); on voit arriver un fait *selon* un oracle ou une prophétie (BOSS.). « *Selon* toute apparence, je passerai l'hiver ici. » J. J. « Les apôtres étaient des hommes, *selon* le reproche de Jésus-Christ, insensés et lents à croire. » BOURD. « David, cet homme *selon* le cœur de Dieu. » BOSS. Cela est *selon* mes souhaits (LAF.), *selon* mon goût (FÉN.). « J'y trouve une société *selon* mon cœur. » J. J. Dans ces derniers exemples, *suivant* serait tout à fait impropre.

On dit plutôt *suivant* la doctrine, l'opinion, le système de tel auteur; ce sont choses que l'on suit; et, *selon* tel auteur, *selon* Hérodote ou saint Thomas; il s'agit alors de citer simplement, et point du tout de se déclarer pour ou contre. « *Selon* les libertins, l'homme.... *Suivant* ce système, en ôtant toute réelle liberté, on se débarrasse de tout mérite et de tout blâme. » FÉN. On dit *selon* l'hébreu, *selon* la Vulgate, lorsqu'on veut seulement rapporter un texte; mais s'il était question d'en suivre un, *suivant* serait le mot propre. Quelqu'un qui écrirait la vie de Jésus-Christ pourrait le faire *suivant* l'évangile de saint Mathieu; mais d'ordinaire on dit, sous forme purement énonciative, l'évangile *selon* saint Ma-

thieu, *selon* saint Luc.... — « Les choses paraissent vraies ou fausses *selon* la face par où on les regarde. L'esprit se laissant entraîner par la volonté à considérer la face qui plaît à celle-ci, règle insensiblement sa croyance *suivant* l'inclination de la volonté. » PASC.

Cependant *selon* s'emploie aussi en particulier, comme *suivant* pour désigner une conformité de conduite ou d'action. On dit également agir ou faire quelque chose *selon* et *suivant* une loi (BOSS., FÉN., BOIL., LAF., MONTESQ.), un usage (LAF., RAC., VOLT.), une coutume (BOSS., FÉN., MOL.), une règle (BOSS., FÉN., PASC., BOURD., MAL.), un principe (P. R., BOURD.), des besoins (FÉN., MONTESQ.).

Dans ce cas *selon* est plus absolu, plus positif, plus rigoureux; et *suivant* laisse plus de liberté et d'incertitude. C'est l'opinion de Roubaud, contraire à celle de Girard, qu'il a pleinement réfuté sur ce point.

On agit proprement *selon* un ordre, on y obéit: « Je veux vous guérir *selon* l'ordre qui nous a été donné. » (Un médecin à M. de Pourceaugnac.) MOL. On agit *suivant* un conseil, on le suit : « Et *suivant* le conseil de son médecin, il demanda à Dieu les forces qu'il confessait n'avoir pas. » PASC. On agit *selon* la loi, et *suivant* une maxime qu'on s'impose à soi-même : « Socrate se fit une loi de suivre dans la pratique tout ce que la droite raison exigerait de lui. Ce fut *suivant* cette maxime qu'ayant été mis au nombre des sénateurs, et ayant prêté le serment de dire son avis *selon* les lois, il refusa constamment de souscrire à un arrêt injuste. » FÉN. Notre corps se meut *selon* notre volonté, et notre âme est diversement modifiée *suivant* les différents états du corps : « Si le corps est mû au commandement et *selon* la volonté de l'âme, l'âme est troublée, l'âme est affligée et agitée en mille manières, ou fâcheuses ou agréables, *suivant* les dispositions du corps. » Boss. — On agit *selon* la raison (BOSS.), *selon* la nature (J. J.), *selon* le devoir (FÉN.); ils obligent : on se conduit de telle manière *suivant* la rencontre (BOSS.), *suivant* l'occasion (CORN.), *suivant* son goût ou son génie (MOL., REGN.), *suivant* l'exemple; ils engagent. — A chacun *selon* sa vertu (BOSS.), se dit absolument, à la rigueur; récompenser *suivant* le mérite (ACAD.), indique une proportion moins exacte. — « Nous mourrons tous, *selon* la loi de la nature; c'est une nécessité inévitable. Un jeune homme doit survivre à un vieillard, *suivant* le cours ordinaire de la nature. » ROUB. — Et comme *suivant* revient à, *en suivant*, si *on suit*, on dira plutôt *selon* tel auteur lorsqu'on en adopte les pensées, lorsqu'on en invoque l'autorité, et *suivant* tel auteur, quand on est d'un avis contraire, ou simplement dans le doute. « Depuis ce temps l'histoire d'Égypte commence, *selon* Hérodote, à avoir de la certitude. » Boss. « C'est, *suivant* l'opinion commune, un bel esprit, c'est un esprit fin, c'est un esprit délié. » MAL. « De sorte que, *suivant* cette doctrine, lui dis-je, cette grâce est suffisante sans l'être. » PASC. « J'avoue, *suivant* l'histoire qu'on en raconte et que je suppose sans l'examiner, que.... » FÉN.

Dans cette acception, étendue de *suivant* à *selon*, *suivant* et *selon* ont pour synonyme *conformément*; car on dit bien agir *conformément* à un usage (LAF.), à une règle (FÉN.), à sa raison (ID.).

Mais *conformément* est subjectif : il a rapport au soin qu'on prend et au mérite qu'on a de se conformer, de s'assujettir à quelque chose. Il est principalement usité au palais. Il ne s'emploie qu'en parlant d'actions volontaires et morales. Les minéraux cristallisent, non pas *conformément* à certaines règles, mais *selon* ou *suivant* certaines règles. On agit, non pas *conformément* à la nécessité, mais *selon* la nécessité, et *suivant* les besoins du moment. *Selon* l'usage ou *suivant* l'usage, mais non *conformément* à l'usage, les ouvriers s'enivrent le dimanche. Agir *conformément* à un usage, à une règle, à la raison, c'est le faire par choix, avec soumission, afin d'être et de manière à être irréprochable.

ABAISSER, — RABAISSER, RAVALER, — DÉGRADER, DÉPRISER, DÉPRIMER, — AVILIR, HUMILIER. C'est, en parlant des personnes au figuré ou au moral, en diminuer la hauteur, les faire descendre, les mettre dans un état inférieur ou moins élevé.

L'action d'*abaisser* est douce, modérée, lente quelquefois. De tous ces verbes *abaisser* est celui qui exprime l'idée commune de la manière la plus simple, la plus faible et la plus générale. Condé était toujours égal à lui-même, sans se hausser pour paraître grand, sans s'*abaisser* pour être civil et obligeant (BOSS.). Porsenna, protecteur de Tarquin, *abaissa* sa hauteur devant le sénat de Rome en demandant à traiter avec lui (VOLT.). Le peuple de Rome put *abaisser* les patriciens sans se détruire lui-même (MONTESQ.). Dans un dialogue, Fénelon fait dire par Richelieu à Mazarin : « Avez-vous achevé d'*abaisser* les grands? »

Rabaisser et *ravaler* signifient l'un et l'autre *abaisser* beaucoup, mais l'un quant à l'action, l'autre quant à l'effet.

Rabaisser, c'est abaisser beaucoup, c'est-à-dire avec force; car c'est, selon la valeur de la particule *re*, abaisser encore davantage, de plus en plus, avec effort ou redoublement.

Que sais-je? j'ai peut-être avec trop de chaleur
Rabaissé ses présents, ou blâmé sa douleur. RAC.

« La passion de *rabaisser* l'orgueil et l'insolence des Tyriens engagea Sésostris à prendre leur ville. » FÉN. « Elle affecta de *rabaisser* ma pièce. » J. J. « Il y a mille vertus que vous tâchez malignement de *rabaisser*. » BOURD. « Tout ce que Dieu élève, le monde se plaît de le *rabaisser*. » Boss. (Voy. dans la première partie, *Abaisser, rabaisser*, p. 108 et 109.)

Ravaler, c'est abaisser beaucoup, c'est-à-dire jusqu'au dernier degré; car c'est mettre, non pas seulement à terre, mais dans la *vallée*, non pas seulement bas, mais très-bas, au-dessous du sol.

Quoi! tu ne vois donc pas jusqu'où l'on me *ravale*?
(Agrippine dans *Britannicus*.) RAC.

Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie,
Qui donne à la raison l'empire souverain,
Soumettant à ses lois la partie animale,
Dont l'appétit grossier aux bêtes nous *ravale*. MOL.

S'il faut que vos bontés veuillent me consoler,
Et jusqu'à mon néant daignent se *ravaler*.
(Tartufe parlant à Elmire.) Id.

« La licence des opinions des hommes les élève tantôt au-dessus des nues, et puis les *ravale* aux antipodes. » Montaign. « Une secte *ravalait* si fort J. C., qu'elle le mettait au-dessous de Melchisédec. » Boss. « Il a fallu que la majesté du fils de Dieu se *ravalât* jusqu'à la pauvreté d'une étable, jusqu'à l'ignominie de la croix, jusqu'aux agonies de la mort, jusqu'à l'obscurité du tombeau, jusqu'aux profondeurs de l'enfer. » Id.

Dégrader, *dépriser* et *déprimer* ont cela de commun, qu'ils se rapportent à la sorte de hauteur ou d'élévation d'où on oblige de descendre.

Dégrader, c'est précisément ôter le *grade* ou le rang. On *dégrade*, au propre, un officier ou un magistrat qu'on destitue de son emploi pour un manquement à l'honneur, par exemple. Au figuré, il en est de même : les personnes qu'on *dégrade* sont élevées en dignité, ont un rang, un nom, de l'éclat, une haute position sociale ou d'opinion. « Ce serait *dégrader* l'Évangile de le regarder comme la religion du peuple et une secte de gens obscurs. » Mass. « C'est la mode aujourd'hui de *dégrader* les grands hommes. » Volt. « Les gens de lettres ne doivent pas *dégrader* la noble indépendance de leur état. » D'Al. « Il ne voyait que trop combien l'ignorance *dégrade* et ternit les noms les plus illustres. » Id. « Tibère déclara que la même douleur qui convenait aux états et aux familles ordinaires, *dégradait* les princes et un peuple roi. » Id.

Dépriser et *déprimer* marquent une action qui attaque, affaiblit ou rabat, non pas le rang ou la dignité, comme *dégrader*, mais le prix, la valeur ou le mérite. Une personne ou une chose *dégradée* est déchue, n'est plus éminente; une personne ou une chose *déprisée* ou *déprimée* n'est pas estimée autant qu'elle vaut. On *dégrade* la divinité, la majesté royale, les personnages illustres, nobles, considérables; on *déprise* ou on *déprime* des marchandises ou toute personne qu'on travaille à décrier, dont on amoindrit la réputation. — D'ailleurs, on *dégrade* par des faits; on *déprise* et on *déprime* surtout par des discours : vous vous *dégradez* par une lâcheté, par vos mœurs; vous vous *déprisez* ou vous *déprimez* en ne parlant pas de vous assez favorablement, en ne vous louant pas assez.

Dépriser, ôter du prix, priser moins ou peu, n'a pas la même force que *déprimer* de *deprimere*, presser ou pousser pour faire aller en bas. On *déprise* en ne reconnaissant pas aux choses ou aux personnes tout leur prix, et cela quelquefois faiblement, indirectement, sans le vouloir. « Le mérite des plus saintes actions est toujours *déprisé* dans la bouche des mondains par les soupçons dont ils noircissent les intentions. » Mass. « Je ne parle pas ainsi pour *dépriser* le mâle et puissant génie de Corneille. » Volt. « Permettez-moi quelques réflexions en faveur de la langue française, que vous paraissez *dépriser* un peu trop. » Id. « L'ironie où l'on blâme en louant, où en admirant on *déprise*, revient à chaque instant dans le langage ordinaire. » Marm. « Ils ne lui pardonnèrent jamais d'avoir, par sa conduite, *déprisé* hautement, quoique involontairement, la leur. » J. J. — Mais on *déprime* par un jugement formel, avec une intention marquée d'*opprimer*, de détruire dans l'opinion, avec une grande envie de nuire. « On trouve dans cet écrivain une affectation d'élever saint Chrysostome pour *déprimer* saint Augustin. » Boss. « Quand le Deux-cents travaille à *déprimer* le Conseil général, il travaille à sa propre ruine. » J. J. « Le public souriait à cette foule d'ennemis obscurs qui s'efforçaient de vous *déprimer*. » Marm. « Attaché à *déprimer* Métellus, Marius lui reprochait de prolonger la guerre. » Cond.

Avilir et *humilier* ont rapport au sentiment particulier que produit l'action exprimée par les verbes précédents. *Avilir*, de *vilis*, vil, abject, c'est mettre dans un état d'abaissement, de dégradation, de déchéance tel, qu'on inspire aux autres un sentiment de mépris; et *humilier*, du latin *humus*, terre, c'est prosterner, mettre à terre, de façon que la personne ainsi traitée éprouve un sentiment de confusion. Dans le *Mariage de Figaro*, le comte Almaviva n'est jamais *avili*, quoique souvent *humilié* (Beaum.) : il ne paraît dans aucune position déshonorante, mais son amour-propre reçoit plusieurs mortifications. Ce qui nous *avilit* nous diffame, nous couvre de honte ou d'opprobre; ce qui nous *humilie* nous affecte péniblement, nous afflige. Le lâche s'*avilit*; le pénitent s'*humilie*.

ABANDONNER, DÉLAISSER. On *abandonne* et on *délaisse* une personne malheureuse en s'éloignant d'elle, au lieu de l'assister.

On *abandonne* ce qu'on a, et par conséquent les siens, ses parents, ceux auxquels on est uni par des liens intimes, ceux qu'on devrait naturellement protéger ou secourir. « J. C. meurt d'une mort honteuse, trahi par un des siens, renié par l'autre, et *abandonné* de tous. » Pasc. « Ayez courage, ma fille; votre époux ne vous a point *abandonnée* dans votre maladie. » Boss. « Le prince de Danemark, gendre de Jacques, enfin sa propre fille, la princesse Anne, l'*abandonnèrent*. » Volt.

Athalie.
Vous êtes sans parents?
Joas.
Ils m'ont *abandonné*. Rac.

Moi qui, de mes parents toujours *abandonnée*,
Étrangère partout, n'ai pas, même en naissant,
Peut-être reçu d'eux un regard caressant.
(Ériphile dans *Iphigénie*.) Id.

— On *délaisse*, au contraire, tous ceux dont on se retire. « Cette grâce efficace, mise comme en dépôt entre vos mains, se trouve comme *délaissée* pour des intérêts si indignes. » Pasc. « Ceux qui tombent quittent, dit saint Augustin, et ils sont quittés, ils *délaissent* Dieu, qui les *délaisse* à son tour. » Boss. « Nestorius fut si *délaissé*, qu'à peine il put ramasser neuf ou dix évêques, la plupart flétris, déposés, sans siége, hérétiques, pélagiens, chassés d'Italie, qui cherchaient auprès de lui un vain recours. » Id. « Furieux de me voir fêté, et lui *délaissé*, tout ambassadeur qu'il était, il perdit tout à fait la tête. » J. J. « La

triste vérité *délaissée* est-elle plus chère aux uns qu'aux autres? » ID.

D'autre part, *abandonner* enchérit sur *délaisser*. *Délaisser*, c'est laisser seul; *abandonner*, c'est négliger, ne pas prendre soin, ne pas soulager les maux. On *délaisse* un favori disgracié, ou un homme qui s'est déshonoré, ce qui prouve qu'on l'estime peu, mais non pas qu'il soit dans un état de besoin et de souffrance d'où on ne se met pas en peine de le tirer. On *abandonne* celui qu'on laisse dans la peine ou dans la douleur. Les Grecs *délaissèrent* Philoctète dans l'île de Lemnos et eurent la cruauté de l'*abandonner*. « Dans cette dernière maladie vous demeurerez sans secours, plus *délaissé*, plus *abandonné* que ce pauvre qui meurt sur la paille. » Boss. « Imite cet Homme-Dieu qui, tout *délaissé*, tout *abandonné*, se rejette entre ces mains qui le repoussent.... Obstine-toi, chrétien, quoique *délaissé*, quoique *abandonné*, à te rejeter entre les mains de Dieu. » ID. — On laisse là, on évite ceux qu'on *délaisse*; on laisse en proie à la misère ceux qu'on *abandonne*.

1° **ABATTEMENT, ACCABLEMENT, LANGUEUR**; — 2° **DÉCOURAGEMENT, DÉSESPOIR**. Tous ces termes expriment un état pénible de l'âme, une sorte de détresse à laquelle elle est réduite par les maux qu'elle éprouve.

Mais les trois premiers ne s'emploient pas seulement en parlant de l'âme; ils signifient aussi un état du corps causé par les maux physiques ou les maladies. Ce sont des termes de médecine en même temps que des expressions morales. D'ailleurs, le *découragement* et le *désespoir* ont trait à l'avenir, supposent une entreprise commencée et emportent le jugement que les moyens pour l'achever sont insuffisants et que les obstacles sont insurmontables. Ce sont des termes purement moraux qui désignent un défaut de cœur ou de force morale pour atteindre un but qu'on se propose.

1° *Abattement*, *accablement*, *langueur*.

Abattement et *accablement* diffèrent bien de *langueur*. La *langueur* consiste dans un épuisement de forces qui est l'effet d'une lente consomption; c'est un état dans lequel on traîne, on végète tristement, on agit d'une manière molle et énervée. L'*abattement* et l'*accablement*, au contraire, sont causés par un accident, par un mal qui nous assaille ou tombe sur nous tout à coup, et sous lequel nous succombons. La *langueur* se distingue par la durée et l'affaiblissement général des forces; l'*abattement* et l'*accablement* par l'intensité de la souffrance et par l'impuissance de résister précisément aux maux auxquels on est en proie. « Toujours insensibles aux avertissements de Dieu, vous demeurez dans le même assoupissement et dans la même *langueur*. » BOURD. « L'âme n'a d'autre marque de son déréglement qu'une certaine *langueur* dans le service de Dieu. » ID. « Excitez ma *langueur*, excitez ma foi. » Boss. « Souhaitez de changer votre *langueur* pour Dieu en une ferveur toute céleste. » ID. « Le loisir de Quintilien ne fut pas un loisir de *langueur* et de paresse, mais d'activité et d'ardeur. » ROLL. « La belle saison ne me rendit point mes forces; et je passai toute l'année dans un état de *langueur*. » J. J. — L'*abattement* et l'*accablement* sont en opposition avec la constance; la *langueur* l'est avec la vigueur.

De leur côté, *abattement* et *accablement* diffèrent aussi l'un de l'autre, et font deux images différentes. L'un donne l'idée d'une affliction, d'un revers, d'un souffle ou d'un choc qui renverse, de manière cependant qu'on peut se relever; l'autre, celle d'un poids énorme qui nous écrase et nous anéantit en quelque sorte. *Abattement* signifie en conséquence un état moins absolu, une simple défaillance, et non une oppression totale, et comme un anéantissement. On dira donc : Avoir des accès d'*abattement* (J J.); il me prend des moments d'*abattement* (ID.). On emploiera ce mot au pluriel : Jeter dans des *abattements* d'esprit (BOURD.); on rencontre dans la voie de la piété des répugnances, des tristesses, des *abattements* (ID.). Mais *accablement* ne s'emploie jamais au pluriel, et il exprime toujours un état absolu, sans degré ni restriction. « La trahison d'un faux ami portait dans mon cœur l'*accablement*, la tristesse et la mort. » J. J. « J. C. se soumet au bon plaisir de son Père dans le dernier *accablement* de l'affliction. » BOURD. L'*accablement* est un extrême *abattement*. « L'*accablement* de cette pauvre cousine ne saurait s'imaginer. Son cœur semble étouffé par l'affliction.... Ses yeux éteints, sa pâleur, son extrême *abattement*, me font craindre pour ses jours. » J. J. — Outre cela, *abattement* est plutôt subjectif, et *accablement* objectif; ce que Condillac indique en disant que l'un peint plus particulièrement la situation de celui qui succombe sous le poids des maux; et l'autre, le poids des maux sous lequel il succombe. De là vient qu'on dit : l'*abattement* de l'âme, de l'esprit, des forces, du visage, et l'*accablement* des maux, des affaires, du travail, du chagrin, du sommeil.

2° *Découragement*, *désespoir*.

Le *désespoir* est le comble du *découragement*. « Être dégoûté jusqu'au *découragement* et jusqu'à la tentation du *désespoir*. » FÉN. « L'idée du petit nombre des élus peut *décourager* et peut même *désespérer*, quand elle est mal conçue. » BOURD. « Tout pécheur qui *désespère* après cela, ou même qui se *décourage*, est un insensé. » MASS. « Si les réparations de la pénitence vous *découragent* aujourd'hui, que sera-ce au jour où vos crimes seront multipliés à l'infini? Elles vous jetteront alors dans le *désespoir*. » ID. « Se garder du *découragement* et du *désespoir*. » J. J. — De plus, au lieu d'abattre notre énergie comme le *découragement*, le *désespoir* l'exalte quelquefois; c'est une fureur qui nous transporte. C'est pourquoi on dit bien le courage du *désespoir*. Le *découragement* fait jeter les armes. « Ils avaient perdu leurs armes sur les chemins, ou les avaient eux-mêmes jetées de *découragement* et de lassitude. » Boss. Le *désespoir* fait qu'on se sert de ses armes en désespéré, en frénétique. « La fureur et le *désespoir* leur tenaient lieu de courage, et rendaient superflue toute exhortation » ROLL.

JULIE.
Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?
LE VIEIL HORACE.
Qu'il mourût,
Ou qu'un beau *désespoir* alors le secourût. CORN.

1° **ABATTRE, RENVERSER; — 2° RUINER, DÉTRUIRE.** Faire tomber.

Les actions d'*abattre* et de *renverser* produisent un changement de situation; car elles consistent à mettre *bas* ce qui était haut, et à l'*envers* ou sur le côté ce qui était bien placé ou debout, droit, sur pied. Mais les actions de *ruiner* et de *détruire* produisent une altération de la constitution; car elles consistent à déconstruire, à désorganiser, à dissoudre, à mettre en pièces. La chose *abattue* ou *renversée* peut rester entière, mais non pas la chose *ruinée* ou *détruite* : la première n'a plus la même position, la seconde est endommagée, dégradée, ou bien brisée, désassemblée et anéantie. — On *abat* et on *renverse* un homme, un animal, un arbre, des choses indivisibles ou considérées comme telles, comme étant d'une seule pièce; on *ruine* et on *détruit*, au contraire, tout ce qui est ouvrage ou fait corps, un édifice, une digue, quelque chose de décomposable. De même, au figuré, on *abat* le courage et on *renverse* l'esprit, c'est-à-dire qu'on abaisse l'un et qu'on dérange l'autre; mais on *ruine* et on *détruit* proprement un système, et tout ce qui peut être, non pas affaibli, mais diminué, démoli, réduit par la séparation et la dispersion de ses parties à n'être plus. — Quand tous ces verbes se disent des mêmes choses, *abattre* et *renverser* indiquent la cause de l'effet exprimé par *ruiner* et *détruire*. Comme c'est d'ordinaire parce qu'un verre tombe qu'il se casse, de même c'est d'ordinaire parce qu'on *abat* ou qu'on *renverse* certaines choses, des murailles, par exemple, qu'on les *ruine* ou qu'on les *détruit* : leur chute amène leur *ruine* ou leur *destruction*, leur diminution ou leur cessation d'être. « Les Romains se servirent habilement des Grecs pour *abattre* et *détruire* la puissance macédonienne. » ROLL. « L'idole avait été *renversée* et *détruite*. » VOLT.

1° *Abattre*, *renverser*. Faire tomber une chose sans la défaire ou la rompre, une chose qui n'est pas susceptible d'être défaite ou rompue, ou qu'on ne considère pas actuellement comme défaite ou rompue.

On *abat* en mettant à *bas* ce qui est élevé, des fruits qui pendent aux branches, un oiseau qui vole, la tête de dessus les épaules, des plantes ou des arbres, etc. On *renverse* en *versant*, en mettant à l'*envers*, en couchant par terre ou sur le côté ce qui est debout ou sur pied, une personne, une table, une voiture, un rempart. « Télémaque vint fondre sur son ennemi; il le saisit d'une main victorieuse, il le *renverse*, comme le cruel aquilon *abat* les tendres moissons qui dorent la campagne. » FÉN. [1].

Au figuré, *abattre* a rapport à la hauteur; ce qui *abat* cause un abaissement, une dépression : on *abat* le courage, la fierté, la rébellion, un parti. *Renverser* a rapport au sens, à la manière dont sont posées les choses ou les personnes; ce qui les *renverse* les met à l'*envers*, en désordre, ou ne les laisse pas debout, en vigueur; on *renverse* l'esprit ou le sens, la morale, les lois, la religion, des desseins, des obstacles. On dit un *abattement* de cœur (PASC.) et un *renversement* d'esprit (MAL.) ou d'idées (J. J.); *abattre* les forces (ACAD.), et *renverser* l'ordre (ACAD.).

2° *Ruiner*, *détruire*. Faire tomber une chose qui en tombant se défait ou se rompt.

Ruiner, de *ruere*, s'écrouler, s'en aller par morceaux, annonce une action lente, successive ou partielle. « Il faut du temps pour *ruiner* un monde. » FONT. « Une longue négligence avait laissé *ruiner* toutes les défenses de la ville. » BOSS. « Vous n'ignorez pas le siége de Troie qui a duré dix ans, et sa ruine qui a coûté tant de sang à toute la Grèce. Ulysse, mon père, a été un des principaux rois qui ont *ruiné* cette ville. » FÉN. *Détruire*, *destruere*, déconstruire ou débâtir, marque une action vive, forte, ordinairement soudaine, d'où résulte une *ruine* ou une perte entière. Dans un tremblement de terre le colosse de Rhodes fut abattu et *détruit* (ROLL.); Brennus s'étant emparé de la ville de Rome la *détruisit* (VERT.). « Rome en détruisant Corinthe crut devoir donner cet exemple de sévérité. D'ailleurs la situation avantageuse de cette ville, où des peuples révoltés auraient pu se cantonner, les détermina à la *ruiner* absolument. » ROLL. Les pluies *ruinent* un mur peu à peu ou un peu; un torrent, un grand coup de vent, le *détruit* tout d'un coup et ne laisse pas pierre sur pierre. — Par conséquent, *détruire* est propre à enchérir sur *ruiner*. « La troisième guerre punique se termina par la *ruine* et la *destruction* de Carthage. » ROLL.

Au figuré, *ruiner* signifie dégrader, faire dépérir, faire éprouver du déchet : la tempête *ruine* les campagnes, la guerre les provinces, la concurrence les marchands; on *ruine* l'honneur, le crédit, la santé, une doctrine, etc., toutes les choses qu'on fait tomber en ruine, dont on enlève une partie, auxquelles on fait essuyer quelques pertes. Mais *détruire*, c'est supprimer l'union des parties, anéantir, faire cesser d'être : on *détruit* des objections qu'on pulvérise, une fortune qu'on dissipe totalement, une doctrine qu'on *ruine* de fond en comble.

ABDIQUER, SE DÉMETTRE. Quitter de gré ou de force une dignité, une place éminente.

Abdiquer, venant d'un mot latin *abdicare*, qui a le même sens, est plus noble et ne se dit que de l'autorité souveraine ou d'une couronne. Mais comme *se démettre* est un mot tout français, on s'en sert aussi en parlant de postes moins considérables, d'une régence (VOLT., COND.), d'un emploi (BOURD.), d'une charge (ROLL.), du *généralat* (COND.), d'un évêché (FÉN., VOLT., D'AL.), du tribunat (ROLL.), d'une tutelle (ID.), du *commandement* (ID.). — Il semble aussi que l'*abdication* se fait plutôt d'une manière publique, éclatante. « Le consul Mérula monta à la tribune aux harangues, et fit solennellement devant le

1. Toutefois *abattre* se dit aussi, quoique moins proprement, des personnes; auquel cas il diffère encore de *renverser* d'une manière à peu près semblable.

peuple son *abdication*. » Roll. « Dioclétien *abdiqua* solennellement l'empire, comme fit depuis Charles-Quint. » Volt.

Une autre différence tient à celle des préfixes, *ab* et *dé*, qui entrent dans la composition de ces deux verbes. *Abdiquer* exprime un acte brusque, s'achevant en un seul coup, au lieu que se *démettre* désigne quelque chose de successif, une délibération, une discussion de raisons pour arriver à une renonciation et qui parfois n'y aboutit pas. « Dans cette scène immortelle, Auguste délibère *s'il se démettra* de l'empire. » Volt. « Périandre voulut *se démettre* en faveur de Lycophroon de la puissance souveraine au préjudice de son aîné. » Fén. Sylla, insulté par un jeune homme, après son *abdication*, dit « que, si quelqu'un après lui parvenait au même degré de puissance, il ne *s'en démettrait* pas aussi facilement. » Vert. « La reine (Catherine de Médicis s'approcha du trône du roi (Charles IX), et voulait se mettre à genoux pour *se démettre* entre ses mains du gouvernement de l'État; mais il la prévint, et lui dit en l'embrassant qu'il ne recevrait *sa démission*, que dans l'espérance qu'elle lui continuerait ses bons conseils. » Boss. « Célestin V *abdiqua*... C'était une grande question de savoir si un pape peut *se démettre*. » Cond.

Abdiquer signifie le fait; se *démettre* le représente s'accomplissant ou dépeint le travail qui y mène.

1° **ABOLIR, ABROGER; — 2° RÉVOQUER, CASSER, INFIRMER, ANNULER.** Tous ces verbes expriment la mise hors d'usage de ce qui fait autorité, de ce qui est reçu ou tenu pour valable parmi les hommes.

Mais les deux premiers se distinguent des autres par leur généralité. Ce qu'on *abolit* et ce qu'on *abroge* se rapporte à une société tout entière, est suivi ou observé par elle, fait règle pour elle; au lieu que ce qu'on *révoque*, ce qu'on *casse*, ce qu'on *infirme*, ce qu'on *annule* est un acte, c'est-à-dire une chose qui oblige quelques particuliers seulement.

1° *Abolir, abroger.*

Abolir, *abolere*, détruire, faire passer ou disparaître, effacer, oblitérer, se dit des modes, des coutumes, de tout ce qui a cours, de tout ce qui est admis, usité, pratiqué, en vogue ou en vigueur: on *abolit* une religion, l'idolâtrie, les faux dieux, la royauté, des cérémonies, des honneurs, des traditions, des usages, des franchises, des impôts, des dettes, des noms, des mots, la vénalité des charges, etc. Mais on n'*abroge* jamais que des lois. « Par la puissance législative, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou *abroge* celles qui sont faites. » Montesq. « Le peuple (à Rome) avait seul le droit d'établir et d'*abroger* des lois. » Roll. *Abroger*, *abrogare*, est le contraire de *rogare* (*legem*), proposer une loi pour la faire examiner et adopter, et le mot français, comme le mot latin correspondant, est une expression uniquement applicable aux lois. « La république, après avoir *aboli* la domination des rois retint quelque temps les lois royales; mais elles furent ensuite expressément *abrogées* par la *loi tribunitienne*. » Roll.

Ensuite, quand même *abolir* se dit spécialement des lois comme *abroger*, il ne signifie pas exactement la même chose. Pour *abolir* il suffit du non-usage, de la désuétude, du temps, de la négligence, en un mot d'une action lente ou indirecte. « Sous Tarquin, le non-usage paraissait avoir *aboli* toutes les lois. » Cond. « Ne souffrez pas qu'un règlement si utile s'efface jamais par l'oubli ou *s'abolisse* par l'inexécution. » D'Ag. « Tant de lois *abolies*, ou par l'oubli, ou, ce qui est plus criminel, par le mépris. » D'Al. Mais pour *abroger* il faut un acte unique, positif, formel, une décision législative qui frappe directement et en un seul coup ce qu'une décision législative antérieure avait établi. « Il ne faut jamais souffrir qu'aucune loi tombe en désuétude. Fût-elle indifférente, fût-elle mauvaise, il faut l'*abroger* formellement ou la maintenir en vigueur. » J. J. « Après l'expulsion des décemvirs, presque toutes les lois qui avaient fixé les peines furent ôtées. On ne les *abrogea* pas expressément; mais.... elles n'eurent plus d'application. » Montesq. « La loi Oppia fut *abrogée* sans difficulté par le suffrage de tous les tribuns; ce qui arriva vingt ans après qu'elle eut été établie. » Roll. — Suivant l'Académie, *abroger* s'emploie avec le pronom personnel; c'est une erreur. Elle donne pour exemple : Cette loi s'est *abrogée* d'elle-même, par désuétude, par le laps de temps. On ne saurait s'exprimer d'une manière plus impropre et plus contraire à la pratique des bons écrivains. — La loi *abolie* a cessé peu à peu d'être observée; la loi *abrogée* a été légalement condamnée, déclarée désormais sans valeur.

2° *Révoquer, casser, infirmer, annuler.*

Révoquer, de *revocare*, rappeler, faire revenir ce qu'on a envoyé, reprendre ce qu'on a confié ou donné, a cela de particulier que la chose *révoquée* a été établie par celui même qui la *révoque*.

Grand Dieu, que ta bonté *révoque* tes arrêts. Rac.

« Galérius *révoqua* ses édits. » Boss. « Ces amies étaient sur son testament, qu'elle n'a point *révoqué*. » Dudeff. Le roi a *révoqué* son ordonnance (Acad.); *révoquer* une donation (Acad.); faire *révoquer* une lettre de cachet (J. J.). — Quelquefois aussi la chose *révoquée* a été anciennement établie, mais en vertu d'une autorité qui a passé et réside actuellement dans la personne qui la retire. C'est pourquoi on dit bien que Louis XIV a *révoqué* l'édit de Nantes. « Le pape Benoît XI *révoqua* quelques bulles de son prédécesseur, injurieuses à Philippe le Bel. » Boss.

L'action de *casser* et celle d'*infirmer* diffèrent essentiellement de l'action de *révoquer*, en ce qu'elles sont toujours faites par une autorité étrangère, par quelque autre que celui qui a établi la chose.

Et pour ce qui regarde le rapport de *casser* à *infirmer*, n'est-il pas évident que le premier est plus fort que le second; que *casser*, du latin *quassare*, secouer, ébranler, briser, désigne une action plus décisive, plus souveraine qu'*infirmer*, du latin *infirmare*, affaiblir? La cour de

cassation casse en dernier ressort et sans appel les arrêts ou jugements; mais la cour d'appel *infirme* seulement les jugements du tribunal de première instance, c'est-à-dire qu'elle les désapprouve et les défait de telle façon que ses résolutions ne sont pas définitives. *Infirmer*, mot rare, du reste, presque inusité hors du palais et ailleurs que dans le langage de la jurisprudence, est si peu énergique, si peu péremptoire, qu'il se dit même de l'improbation d'un inférieur à l'égard d'un supérieur. « Innocent III excommunia en vain le père et le fils (Philippe Auguste et son fils Louis); les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent *infirmer* celle de Louis.» Volt.

Annuler, rendre nul, frapper de *nullité*, est de tous ces verbes le plus relatif à l'effet. C'est d'ordinaire parce qu'un acte a été *révoqué*, *cassé* ou *infirmé*, qu'il se trouve *annulé*, réduit à être comme non avenu. Aussi *annuler* se met-il bien après les trois autres verbes pour déterminer précisément le résultat de l'action qu'ils signifient. « Je *casse* et j'*annule* ce décret du peuple. » Roll. — Au surplus, il se peut que l'*annulation* ne provienne d'aucune action proprement dite, volontaire, faite afin d'*annuler*, tandis que *révoquer*, *casser* et *infirmer* marquent des actions très-expresses. Si un serment est criminel, c'en est assez pour l'*annuler* (J. J.). « La conservation du codicille (de Louis XIV) eût *annulé* par soi-même tout ce que le duc d'Orléans venait d'obtenir. » S. S.

ABORDER, AVOIR ACCÈS, APPROCHER. Ces mots donnent l'idée d'un certain rapport de communication avec quelqu'un dont on ne reste point éloigné.

Mais *aborder* marque un fait; *avoir accès*, une faculté; et *approcher*, une habitude.

Aborder quelqu'un, c'est, dans un cas particulier, le venir trouver, se présenter à lui : on *aborde* les personnes à qui l'on veut parler; on *aborde* hardiment ou avec crainte. « Il faut étudier les moments favorables pour *aborder* les grands.» Mass. « Les nécessiteux ne se montrent que pour solliciter les largesses de ceux qu'ils *abordent*. » Id. « Les âmes que Dieu *aborde* sont étonnées de sa présence inespérée.» Boss. — *Avoir accès* auprès de quelqu'un, c'est être admis auprès de lui, pouvoir y venir sans obstacles, et, pour ainsi dire, avoir auprès de lui ses entrées. On a *accès* là où on ne trouve point la porte fermée. « Le riche ne peut point, par lui-même, *avoir d'accès* auprès de Dieu; la porte de la miséricorde divine semble lui être fermée.» Bourd. « Ce prêtre *avait accès* à la porte de Constantin. » Volt. « Il fallait être bon pour *avoir accès* auprès de lui; ses oreilles étaient fermées à la malignité des délations.» Mass. « Je veux vous introduire auprès du frère et de la sœur, et vous m'en serez d'autant plus redevable qu'il n'est pas facile d'*avoir accès* auprès d'eux.» Dest. Nous n'*avons accès* auprès de Dieu que par J. C. notre médiateur (Boss., Mass.). — *Approcher* quelqu'un, c'est d'abord le voir habituellement, et par suite, avoir habitude avec lui, être son familier, lui toucher de près, c'est, en quelque sorte, être plus particulièrement *son prochain* : Ceux qui *approchent* les rois et les grands sont appelés leurs courtisans ou leurs favoris. « Ces esprits pernicieux semblent n'*approcher* les grands et n'avoir part à leurs faveurs que pour les corrompre. » Bourd. « Ceux qui par leur rang ou par leurs devoirs avaient l'honneur d'*approcher* la reine étaient touchés de ces bons exemples.» Fléch. « L'éclat qui rejaillit de la couronne doit se répandre sur ceux qui *approchent* le prince, sur ceux qui touchent de plus près à sa personne. » Boss. « Vous savez quel crédit avaient auprès des empereurs les domestiques qui les *approchaient*.» Id. L'enfant s'aime d'abord, puis il aime ceux qui l'*approchent*, sa nourrice, sa gouvernante (J. J.).

L'*abord* se qualifie en raison de la manière dont on accueille ou dont on est accueilli : il est rude ou gracieux. L'*accès* est facile ou difficile. Le mot *approche* ne se prend pas dans l'acception présente du verbe *approcher*.

Il faut *aborder* avec civilité ou avec respect les personnes auxquelles on a affaire. Il faut se servir de ses connaissances ou chercher des introducteurs pour *avoir accès*. Il faut avoir un esprit souple pour *approcher* les gens, afin d'entrer dans leur intimité et de s'insinuer dans leurs bonnes grâces.

1° ABRÉGÉ, SOMMAIRE, PRÉCIS, RÉSUMÉ, RACCOURCI, EXTRAIT, ANALYSE; — 2° MANUEL, BRÉVIAIRE; — 3° ÉPITOME, COMPENDIUM, SOMME. Quelque chose d'écrit en peu de mots, d'une manière peu étendue, peu ou point détaillée.

1° *Abrégé*, *sommaire*, *précis*, *résumé*, *raccourci*, *extrait*, *analyse*.

Il y a d'abord une différence remarquable entre l'*abrégé* et le *sommaire*. L'un suppose des développements antérieurs, c'est la réduction d'un plus grand ouvrage; l'autre, au contraire, suppose des développements qui peuvent ou doivent être donnés ultérieurement, c'est une espèce d'argument, d'en tête ou de préparatoire. — L'*abrégé* est un livre qui en reproduit un autre dans de moindres proportions, en le resserrant, en le faisant tenir dans un plus petit espace. « Comme on ne jugea pas les logiques ordinaires assez courtes ni assez nettes, on eut la pensée d'en faire un petit *abrégé*. » P. R. « J'ai parlé de cet ouvrage plus étendu, dont le livre des *Maximes des saints* n'est que l'*abrégé*. » Fén. « L'*Histoire des oracles* de Fontenelle n'est qu'un *abrégé* très-sage et très-modéré de la grande histoire de Van-Dale. » Volt. « Le marchand libraire ordonne à l'écrivain un *abrégé* de l'*histoire* de *Rapin Thoyras*, un *abrégé* de l'*histoire* de l'Église.... » Id. « Le trésor latin de Robert Étienne, et le dictionnaire de Charles Étienne, qui est l'*abrégé* du trésor. » Roll. — Le *sommaire* n'est point un livre, mais l'indication préliminaire ou préalable des principales choses contenues dans un livre à la tête duquel il se place : *sommaire* vient de *summum*, le haut, le sommet, la tête. « De cette sagesse il faut ici avoir une briève et générale peinture, qui soit comme l'argument et le *sommaire* de

tout cet œuvre. » CHARR. « Voici en peu de mots la peinture de sagesse et de folie humaine, et le *sommaire* de ce que je prétends traiter en cette œuvre. » ID. « A l'égard des *sommaires* qui sont à la tête de chaque livre, les savants ne croient pas qu'on puisse les attribuer ni à Tite Live ni à Florus. » ROLL. « Il y avait dans le livre du *Droit royal* un chapitre dont le *sommaire* était proposé en ces termes.... » BOSS. « Je me suis enfoncée depuis deux mois dans la vie de Louis XIII par Le Vassor.... Comme il y a des *sommaires* marginaux qui m'avertissent de quoi il va être question, je passe tout ce qui ne m'intéresserait pas. » DUDEFF. « Table des *sommaires*. » ACAD.

Le *précis* se distingue par sa rigueur. *Précis*, de *præcidere*, couper, supprimer, signifie un abrégé dans lequel ne se trouve rien de superflu. Un *abrégé* d'histoire a l'avantage de n'être pas long; un *précis* d'histoire ne contient que les faits importants. Le premier est commode; le second, substantiel. Dans l'*abrégé* tout est contracté ou resserré; dans le *précis* ne figure que l'essentiel ou le principal. « Elle me demanda fort comment cela s'était fait. Je lui contai le *précis* et le plus nécessaire de ce que je viens de rapporter. » S.S. « Les bons livres sont l'essence des meilleurs esprits, le *précis* de leurs connaissances. » VAUV. « Faisons, pour notre usage particulier, un *précis* de cette vie (celle de Henri IV) qui fut très-courte. » VOLT. « Ma thèse, dit l'abbé de Prades, n'est que le *précis* d'un ouvrage que j'ai fait en faveur de la religion chrétienne. » ID. — *Précis* est propre à renchérir sur *abrégé*, à marquer quelque chose de plus court. « Voilà l'*abrégé* et le *précis* du concile de Trente. » BOSS. « On fait l'*abrégé* d'un système en en exposant les principes et les conséquences; on en renferme le *précis* dans une seule proposition ou dans un petit nombre. » COND.

Le *résumé* est un abrégé, non pas séparé de l'ouvrage plus étendu qu'il reproduit en petit, mais mis à la fin en guise de conclusion; c'est, pour la place, l'opposé du *sommaire*. Ou bien encore, c'est un *abrégé* qui reprend (*resumit*) ce qui a été pris déjà, qui rappelle ce qu'on sait, un abrégé destiné aux personnes qui n'ont besoin que de revoir, que de se ressouvenir.

Raccourci est un terme de peinture. Au figuré, il exprime l'abrégé d'un grand tableau. « L'Iliade et l'Odyssée sont deux grands tableaux, dont l'Énéide est le *raccourci*. » ROLL.

L'*extrait* a pour caractère propre d'être partiel. C'est un morceau détaché ou une suite de morceaux détachés. « Si un homme éclairé rassemblait dans les livres de saint Augustin toutes les vérités sublimes que ce Père y a répandues, cet *extrait* fait avec choix.... » FÉN. « J'avais voulu mettre dans ce recueil un *extrait* des plus beaux endroits (de Tacite) que j'ai tâché d'imiter; mais j'ai trouvé que cet *extrait* tiendrait presque autant de place que la tragédie (de *Britannicus*). » RAC. « Pour le détacher de sa vie oisive et vagabonde, il lui faisait faire des *extraits* de livres choisis. » J. J. « On pourra en seconde faire expliquer quelques *extraits* des Vies de Plutarque. » ROLL. « Ce qui fait la partie la plus essentielle de l'éloquence manque nécessairement à des *extraits* détachés du corps de l'ouvrage entier. » ID.[1].

L'*analyse* est une exposition raisonnée. Au lieu de donner idée d'un écrit, comme l'*extrait*, par un échantillon ou un spécimen, elle le fait en décomposant l'écrit dans ses éléments, dans ses parties, en signalant son objet, son plan, son ordonnance, sa méthode, ses fins et ses moyens. L'*extrait* demande du goût; l'*analyse*, de la netteté et de la justesse d'esprit. L'*extrait* choisit et cite; l'*analyse* explique et rend compte. « Le défaut de méthode (de l'*Esprit des lois*) n'est qu'apparent, et l'*analyse* du livre, faite par d'Alembert, a prouvé qu'il ne manquait ni de plan ni de liaison. » LAH. « La plupart des gens de lettres qui ont parlé de l'*Esprit des lois*, s'étant plus attachés à le critiquer qu'à en donner une juste idée, nous allons tâcher de suppléer à ce qu'ils auraient dû faire, et d'en développer le plan, le caractère et l'objet. Ceux qui en trouveront l'*analyse* trop longue.... » D'AL. « En philosophie, on accoutume les écoliers, après qu'on a vu avec eux quelques traités, à en faire l'*analyse*; à réduire des raisonnements, souvent fort abstraits et fort étendus, à quelque chose de précis et de net; à mettre les difficultés et les objections dans tout leur jour, et à y joindre les solutions qu'on en apporte; comme, après qu'on a expliqué une harangue de Cicéron, on les oblige d'en rendre compte, d'en exposer toutes les parties, d'en distinguer les différentes preuves et d'en marquer le fort ou le faible. » ROLL.

2° *Manuel*, *bréviaire*.

Le *manuel* et le *bréviaire* sont de courts traités qu'on lit ou qu'on doit lire continuellement. *Manuel*, ce qu'on a toujours ou ce qu'on doit toujours avoir à la *main*, est l'expression ordinaire. *Bréviaire*, latin *breviarium*, signifie proprement le livre contenant l'office que les ecclésiastiques sont obligés de dire tous les jours. Dans le sens de *manuel*, c'est un terme figuré qu'on accompagne assez souvent d'un correctif. « Ces ordonnances générales et particulières doivent être comme le *bréviaire* d'un bon avocat général. » D'AG. « Le *Traité des délits et des peines* de Beccaria mérite d'être, si je puis m'exprimer de la sorte, le *bréviaire* des souverains et des législateurs. » D'AL. — D'autre part, les *manuels* s'adressant à toutes sortes de gens, il y en a pour toutes les conditions, pour tous les arts et métiers; témoin les *manuels Roret*. Mais on n'emploie *bréviaire* qu'en parlant des professions les plus hautes et les plus nobles. « Horace est le *bréviaire*

1. Au XVIII° siècle, on a donné le titre d'*esprit* et quelquefois celui de *génie* à un extrait dans lequel se trouve recueilli ou ramassé tout ce qu'un auteur a écrit de fin, de spirituel, d'ingénieux. « Ces morceaux (réunis par l'abbé d'Olivet) parurent sous le titre de *Pensées* de Cicéron.... C'est une espèce d'*esprit* de cet orateur philosophe; *esprit* infiniment plus digne de ce nom que ces extraits informes et mal choisis de tant d'auteurs modernes, compilés aussi sous le nom d'*esprit* et quelquefois de *génie*. — On nous a donné le *Génie* de Montesquieu, le *Génie* de Hume, l'*Esprit* de Voltaire, celui de Fontenelle, celui de Montaigne, etc., et jusqu'à celui de l'abbé Desfontaines et des journalistes de Trévoux. » D'AL.

des philosophes. » D'Al. « Des lettres pleines d'éloges disaient que mon livre (*Bélisaire*) était le *bréviaire* des rois. » Marm. « Le livre de Montesquieu devrait être le *bréviaire* de ceux qui sont appelés à gouverner les autres. » Volt. « Les *Commentaires* de César sont le *bréviaire*, dit-on, des gens de guerre. » Id. « Les livres de l'abbé Dubos doivent être le *bréviaire* des gens de lettres. » Id.

3° *Épitome*, *compendium*, *somme*.

Épitome, mot grec, *compendium*, mot latin, et *somme*, du latin *summa*, sont des titres anciennement donnés à des abrégés dont on faisait usage dans les écoles. Ils ne s'emploient plus qu'en termes d'érudition.

L'*épitome* est un abrégé d'histoire. « L'*épitome* de Trogue Pompée, par Justin. » Acad. « Photius cite un abrégé que Denis d'Halicarnasse avait fait de son histoire, en cinq livres.... Il ne fait point de difficulté de dire que cet historien, dans son *Épitome*, s'était surpassé lui-même. » Roll. — Au reste, dans son unique application aux histoires écrites par les anciens, *épitome* veut dire, non pas toujours *abrégé*, mais quelquefois aussi *sommaire* ou tête de chapitre. « On doute avec fondement que les *épitomes* ou *sommaires* qui sont à la tête des livres de Tite Live soient de Florus. » Roll. « L'*épitome* de Tite Live, où il est parlé de la loi Voconienne, n'en dit pas davantage. » Montesq.

Le *compendium* est un abrégé de philosophie. « Il s'en faut bien que la philosophie des colléges mérite ce nom : elle ouvre par un *compendium*, qui est le rendez-vous d'une infinité de questions inutiles. » D'Al. « Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un (chez les jésuites) qui ait fait un *compendium* de toute la philosophie de l'école, car cela m'épargnerait le temps de lire leurs gros livres. » Desc.

La *somme* est un abrégé de théologie. « Ce livre de théologie morale est un abrégé de toutes les *sommes* de théologie. » Pasc. « Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes.... Nous ne prétendons point faire la *somme* de la théologie des Gangarides. » Volt. « La *Somme* de saint Thomas. » Acad.

ABRI (A l'), A COUVERT. En sûreté contre quelque chose qui attaque.

On est *à l'abri* derrière une muraille ou une haie, *à couvert* sous une tente ou dans une maison. Des assiégés sont *à l'abri* du canon derrière les murs de la place, et *à couvert* du canon dans des casemates. Quand on est *à l'abri*, on a devant soi un rempart; quand on est *à couvert*, on a sur soi une *couverture*, un toit ou un vêtement qui enveloppe. Vous vous mettez *à l'abri* contre ce qui vient de côté et tend à vous renverser, *à couvert* contre ce qui tombe et tend à vous accabler; *à l'abri* du vent, d'une inondation, *à couvert* de la pluie, de la grêle, de la foudre. Les vaisseaux sont *à l'abri* dans une rade, les poussins *à couvert* sous les ailes de leur mère. Les soldats de Porus se font tuer et le mettent *à l'abri* de leurs corps expirants (Rac.); les tuiles d'une maison mettent *à couvert* le bois de la charpente (Fén.). On peut, à certaines heures, se promener au pied d'une colline *à l'abri* du soleil (J. J.); le parasol est un petit pavillon portatif qu'on étend au-dessus de la tête pour être *à couvert* du soleil (Acad.).

« Suis-je mieux nourri et plus lourdement vêtu, suis-je dans ma chambre *à l'abri* du nord? » Labr.

> Tel, en un secret vallon,
> Sur le bord d'une onde pure,
> Croît *à l'abri* de l'aquilon,
> Un jeune lis, l'amour de la nature. Rac.

« Mettons notre vaisseau *à l'abri* des flots. » Fén. « Les montagnes mettent cette côte *à l'abri* des vents brûlants du midi. » Id. « C'est ainsi que Amsterdam s'est mise *à l'abri* de toutes les invasions. » Volt. — « Un amant se mit *à couvert* de la pluie dans notre cabane. » Laf. « Quand on est à la campagne pendant un orage, et qu'on rencontre une caverne, on s'en sert comme d'une maison pour se mettre *à couvert*. » Fén.

> Maître de ses États, il a pu se résoudre
> A se mettre, avec eux *à couvert* de la foudre. Rac.

« Les soldats n'en peuvent pas beaucoup souffrir (de ce feu et de ces traits), étant *à couvert* sous leurs tentes. » Roll. « Je mets mes dernières fautes *à couvert* sous l'aile de votre charité. » J. J. « Dieu les met *à couvert* de toutes les insultes du dehors sous l'aile de sa protection. » Boss.

Au figuré, même différence. Nous sommes *à l'abri* de ce qui vient nous prendre en flanc pour nous jeter à terre; *à l'abri* de la persécution, de la vexation, des objections, des coups qui nous sont portés pour nous terrasser; mais nous sommes *à couvert* de ce qui pourrait tomber sur nous et nous écraser, *à couvert* de la vengeance divine, des traits de la satire, des soupçons, d'une nuée de coups de bâton, d'une grêle de pierres ou de balles.

Outre cela, *à l'abri* marque une sûreté moins grande qu'*à couvert*. Car ce qui met *à l'abri* pare, préserve d'un côté seulement (*operit*), oppose une barrière; au lieu que ce qui met *à couvert*, *couvre* (*cooperit*), garantit de tous les côtés comme un *couvercle*. *A l'abri* des poursuites de ses créanciers se dit d'un homme fort du crédit d'un autre homme, qui est riche et qui répond pour lui; on est *à couvert* des poursuites de ses créanciers, quand on s'est mis hors de leur atteinte en s'enfuyant, ou qu'on leur a fait l'abandon de tous ses biens. Les yeux placés au-dessous et en arrière des paupières y sont *à l'abri*; l'enfant, avant de naître, est *à couvert* dans le sein maternel comme les poissons au sein des eaux, et les oiseaux sous les plumes dont ils sont vêtus.

ABSORBER, ENGLOUTIR. Ces deux verbes expriment l'action de certaines choses de s'ouvrir pour en recevoir ou en saisir d'autres et les faire disparaître.

Absorber, du latin *ab*, qui marque action de tirer de, et de *sorbere*, humer, avaler, représente une action successive, qui fait qu'une chose est consumée par parties et avec une sorte d'attraction, comme un liquide qu'on boit. « Il s'est produit dans ce temps des myriades de coquillages qui ont *absorbé* dans leur substance co-

quilleuse une immense quantité d'eau, et dont les détriments ont ensuite formé nos montagnes calcaires. » Buff. « Toutes ces nations *absorbèrent* peu à peu les richesses des Romains. » Montesq. « Les Romains soumirent ces peuples les uns après les autres sous différents prétextes. Ainsi la Grèce fut enfin *absorbée* dans l'empire romain, et en devint une province. » Roll.

Engloutir, *in gulâ*, dans l'œsophage ou la gueule, c'est avaler comme un glouton, avec avidité, tout d'un coup, en enveloppant la chose tout entière. « Je me plonge la tête baissée stupidement dans la mort comme dans une profondeur muette et obscure qui m'*engloutit* tout d'un coup et m'étouffe en un moment. » Montaig. « Il arrive des débordements d'eaux qui noient des provinces entières et des tremblements de terre qui les *engloutissent*. » Mal. « On apercevrait Pharaon avec les Égyptiens pleins de trouble et d'effroi à la vue des vagues qui se rassembleraient pour les *engloutir*. » Fén. « Il y a de fameuses coquettes qui dévorent et *engloutissent* en peu de temps les plus gros patrimoines. » Les.

Les choses successives ou composées de parties distinctes peuvent seules être dites *absorbées*. « Une multitude de survenants ont *absorbé* tout mon temps. » J. J. « La société humaine a été formée par de petites peuplades qui ont fini par être *absorbées* dans de grands empires. » Volt. Mais une chose dont les parties ne peuvent être séparées sans destruction et forment un véritable individu, tel qu'un homme, par exemple, ne peut être qu'*engloutie*. « En arrivant à Thèbes, Adraste paraissaissait *englouti* dans la terre, qui s'entr'ouvrait tout à coup pour l'abîmer. » Fén.

D'un autre côté, *absorber*, significatif d'une action partielle et successive, se dit de quelque chose de plus petit : l'éponge *absorbe* l'eau (Acad.). *Engloutir*, au contraire, annonce un gouffre, un abîme, une large ouverture qui dévore beaucoup à la fois : On suppose dans le fond de la mer des trous et des abîmes qui *engloutissent* continuellement les eaux (Buff.). Les frais du scellé ont *absorbé* la meilleure partie de la succession (Acad.); cet homme a *englouti* en peu de temps toute cette riche succession (Acad.). Rollin dit de Rome considérée par rapport aux conquêtes qu'elle a faites les unes après les autres, que c'est une puissance qui a *absorbé* tous les royaumes, et ailleurs, ayant égard à l'importance et à la vaste étendue de ces conquêtes, il dit que c'est une puissance qui a *englouti* même les plus grands royaumes. — « La Navarre est *absorbée* aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne. » Volt. « Nous sommes enfin venus à ce grand empire qui a *englouti* tous les empires de l'univers. » Boss.

ABSTENIR (S'), SE PRIVER. On *s'abstient* et on *se prive* de ce qu'on se refuse, de ce qu'on ne se permet pas, de ce dont on se passe.

On *s'abstient* d'une action; on *se prive* d'une chose ou d'un objet. Le chrétien charitable *s'abstient* de la médisance; un père ou une mère *se prive* de son enfant en le mariant en pays étranger.

On *s'abstient* de faire, en s'empêchant de faire, en s'interdisant une action, une habitude, un usage; un juge *s'abstient* quand il ne prend pas part au jugement. On *se prive* d'un bien, de quelque chose d'agréable ou d'avantageux, qu'on sacrifie, qu'on se retranche. Ceux qui *s'abstiennent* de communier, sous prétexte qu'ils en sont indignes, devraient d'abord *se priver* des joies du monde (Bourd.). On *s'abstient* de questions (Volt.), c'est-à-dire d'en faire; mais on *se prive* d'un droit (Id.), c'est-à-dire de quelque chose dont on jouit. De même, vous *vous abstenez* de certaines visites, de certaines démarches, de certains péchés ou désordres, des débauches, de l'adultère, choses susceptibles d'être faites ou commises; mais vous *vous privez* d'un plaisir, d'un secours, du fruit de vos travaux, de certaines commodités, de certaines douceurs, de la société d'une personne qui vous est chère, choses susceptibles d'être possédées et ôtées. Dans le doute, *abstiens-toi;* la charité veut qu'on *se prive* d'une partie de ses richesses pour la donner aux pauvres. *S'abstenir* demande de l'empire sur soi-même; *se priver* du désintéressement, de l'abnégation. L'*abstinence* nous retient ou nous contient; la *privation* nous *prive*, nous dépouille, nous fait perdre quelque chose de bon.

S'abstenir de viandes ou d'autres mets se rapporte à l'action, à la conduite, au motif, au mérite; *s'en priver* est tout relatif à la perte du plaisir attaché à la jouissance de la chose. Une personne qui *s'abstient* de vin pour telle ou telle raison est louable ou blâmable; celle qui *s'en prive* est à plaindre. Les gens qui, pour obéir aux ordonnances de l'Église, *s'abstiennent* de chair pendant le carême, font une action assez peu méritoire, s'il leur est moins pénible de *se priver* de gras que de maigre.

On *s'abstient*, on se tient éloigné (selon l'étymologie d'*abstinere*) de ce qu'on n'a pas encore ou de ce qui est à un autre, de ce dont on n'a pas encore joui; on ne *se prive* guère que des choses qu'on possède ou au moins dont on connaît l'agrément. *S'abstenir* de vin donne simplement l'idée de ce qu'on ne fera pas et de ce qu'on n'a peut-être jamais fait; *se priver* de vin marque le renoncement à une chose dont on a déjà usé et dont on regrette l'usage. Si nos premiers parents avaient su *s'abstenir* de manger du fruit défendu, ils ne *se* seraient pas *privés* de la félicité qu'ils goûtaient dans le paradis terrestre.

ACARIÂTRE, HARGNEUX, — QUERELLEUR. Fâcheux, difficile, qui tourmente les gens.

Acariâtre, légèrement et opiniâtrément *âcre*, a cela de particulier, qu'il exprime un défaut petit, mais continuel, qui se fait sentir à tout moment. L'*acariâtre* manque seulement de douceur, et taquine sans cesse. Le *hargneux* et le *querelleur* sont plus durs, ils rudoient, ils injurient, ils maltraitent, ils brutalisent dans l'occasion. La femme est plutôt *acariâtre*, et l'homme *hargneux* ou *querelleur*.

Le marquis.

Dieu merci! vous aviez un bon mari, me semble.

Mathurine.

Oui; mais j'avions toujours quelque castille ensemble.

Il était si *hargneux*, si brutal, si jaloux !
LE MARQUIS.
De son côté, souvent il se plaignait de vous.
Vous aviez, disait-il, l'humeur *acariâtre*,
Il vous trouvait toujours rétive, opiniâtre,
Brusque, contrariante, et mutine surtout. DEST.

« La première qualité d'une femme est la douceur.... L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font jamais qu'augmenter leurs maux ou les mauvais procédés des maris.... Le ciel ne les fit pas insinuantes et persuasives pour devenir *acariâtres*. » J. J. « Ne vous souciez pas d'une femme *acariâtre*, des caillettes et des âmes basses. » MONTESQ. « Scarron a fait de Junon une commère *acariâtre*. » MARM. « Un Allemand ayant eu une petite difficulté à Blois avec son hôtesse, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit sur son album : *Nota bene*, toutes les dames de Blois sont rousses et *acariâtres*. » VOLT. « Peindre Xantippe, femme de Socrate, telle qu'elle était en effet, une bourgeoise *acariâtre*, grondant son mari, et l'aimant. » ID.

Votre baronne est une *acariâtre*,
Impertinente, altière, opiniâtre, etc. ID.

Hargneux et *querelleur*, de leur côté, diffèrent entre eux ainsi qu'il suit.

Le *hargneux* est un grognon. Dans le *Distrait* de Regnard, le Chevalier dit en parlant de Mme Grognac :

Cette maman encor fait-elle la *hargneuse* ?
C'est un vrai porc-épic. Elle est toujours grondeuse.

« Si j'étais plus *hargneux* que je ne suis, j'aurais de quoi gronder à bon escient. » MALH. — Le *querelleur* est un batailleur. « Quand je suis entre deux vins, je suis diablement *querelleur*. J'ai le vin bas breton. » LES.

On n'osa trop approfondir
Du tigre ni de l'ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens *querelleurs*, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints. LAF.

Il y a dans le *hargneux* comme une plénitude de mécontentement qui se répand sur ce qui l'entoure ; le *querelleur* n'est pas triste, mais il a la manie du bruit, des provocations, des disputes.

La vieillesse chagrine et la sombre jalousie sont *hargneuses*. Dans les *Folies amoureuses*, Regnard dit d'Albert, tuteur d'Agathe et son amant jaloux,

Il n'a ri de sa vie : il est jaloux, fâcheux,
Brutal à toute outrance, avare, dur, *hargneux*.

Le Dieu des morts fut son barbare époux :
Il était louche, avare, *hargneux*, jaloux. VOLT.

« La dame se met à plaisanter sur cette ordonnance. Le médecin, animal *hargneux*, ne s'est nullement prêté à ses plaisanteries, et lui a dit avec la gravité doctorale.... » LES. — Mais la jeunesse fière, hardie, contentieuse, est *querelleuse*. « Timides et modestes devant les gens âgés, les enfants étaient hardis, fiers, *querelleurs* entre eux. » J. J. « Ce qui est à remarquer dans les Alexandrins, c'est leur esprit contentieux et *querelleur* avec peu de courage. » VOLT. « Un jeune homme assez libertin, joueur, prodigue et *querelleur*. » BEAUM.

On est *hargneux* par mauvaise humeur ou morosité, et ce défaut se considère surtout dans la personne qui en est possédée, elle n'est point gaie. On est *querelleur* par amour-propre, parce qu'on veut toujours triompher, et le mot se rapporte surtout aux effets de ce défaut à l'égard des autres : le *querelleur* n'est rien moins que pacifique.

On n'aime pas à avoir affaire à une personne *hargneuse*. « Dona Manuela, douairière surannée, *hargneuse* et bizarre, n'a d'ordinaire qu'un laquais, encore ne le peut-elle garder un jour entier. » LES. On craint le *querelleur*. « Toute l'armée craignait Hippias ; car il était encore plus *querelleur* et plus brutal qu'il n'était fort et vaillant. » FÉN.

ACCABLER, OPPRIMER, OPPRESSER. Ces mots se rencontrent dans une idée commune, celle d'une charge trop forte imposée à quelqu'un : une personne *accablée*, *opprimée* ou *oppressée* succombe sous le poids.

Accabler est le terme le plus général. Il se dit au physique comme au figuré. « Si la tête était plus grosse, sa pesanteur *accablerait* le cou. » FÉN. Au figuré, il a aussi la signification la plus étendue. Il s'emploie d'abord avec un nom de personne pour sujet, auquel cas il est synonyme d'*opprimer* : le fort *accable* le faible, un parti en *accable* un autre, un conquérant *accable* les peuples vaincus.

1° *Accabler, opprimer.*

Accabler a plus de rapport à l'effet, et *opprimer* en a davantage à la cause, à l'*oppresseur* : l'un fait songer à l'état de la personne qui souffre l'action, l'autre aux sentiments et à la conduite de celui qui la fait. Vous plaignez celui qui est *accablé*, vous voudriez le soulager : vous détestez la violence et l'injustice dont l'*opprimé* est la victime ; vous voudriez le défendre.

Accabler ne fait concevoir autre chose que l'affaiblissement des forces. « Le czar Pierre ne voulait pas achever d'*accabler* la Suède. » VOLT. « Comme la multitude du peuple fait la force du roi, s'il le laisse dissiper et *accabler* par les hommes violents, il se fait tort à lui-même. » BOSS. « Alexandre ne partit qu'après avoir assuré la Macédoine contre les peuples barbares et achevé d'*accabler* les Grecs ; il ne se servit de cet accablement que pour l'exécution de son entreprise ; il rendit impuissante la jalousie des Lacédémoniens. » MONTESQ. « Charles-Quint se croyait alors assez puissant pour *accabler* les luthériens. » COND. « Sylla faisait la guerre à Mithridate pendant que son parti était *accablé* en Italie par la faction de Marius. » ROLL.

Opprimer emporte les idées morales de vexation, de persécution, d'animosité, d'une part, et, de l'autre, celle d'innocence. « Le péché veut nous faire régner sur les autres : il nous rend injustes et violents ; il nous fait *opprimer* les faibles et persécuter les innocents. » BOSS. « Un roi est le père du peuple et le défenseur des pauvres *opprimés*. » ID. « Dieu viendra pour venger les faibles que le pouvoir joint à la violence aura *opprimés*. » BOURD. « Hérodote exhorta ses compatriotes à chasser le tyran qui les *opprimait*. » ROLL. « Henri IV assura le repos et la liberté d'une re-

ligion longtemps persécutée, afin qu'elle ne fût désormais ni *opprimée* ni *opprimante*. » VOLT.

Persécutez son père, *opprimez* son état. ID.
Il se plaît à venger la vertu qu'on *opprime*. ID.
Et de ceux qu'on *opprime* il prend en main les droits. ID.
Pour Sirven *opprimé* je demande justice. ID.
Rois, si vous m'*opprimez*, si vos grandeurs dédaignent
Les pleurs de l'innocent, que vous faites couler,
Mon vengeur est au ciel. ID.

On n'*accable* pas, mais on *opprime* la vérité (VOLT.), comme on la persécute : « Le temps est venu où le bon sens ne doit plus être *opprimé* par la sottise. » VOLT.

Ensuite, quand *accabler* a pour sujet des noms de choses, il devient synonyme d'*oppresser;* d'autant plus que celui-ci diffère comme lui d'*opprimer* (voy. p. 288). *Accabler* et *oppresser* se rapportent à l'effet, et non à la cause comme *opprimer:* ils marquent plutôt un état qu'un genre de conduite. Il y a des maux tant physiques que moraux qui *accablent* ou *oppressent;* on est *accablé* ou *oppressé* de douleur. Sur ce vers de la *Sémiramis* de Voltaire,

Je voudrais.... mais faut-il, dans l'état qui m'*opprime?*...

Laharpe fait la remarque suivante. « On n'est point *opprimé* par un état; on est *accablé* d'un état et *opprimé* par le sort. Le mot *opprimer* ne peut se dire que de ce qui peut être personnifié figurément, comme le pouvoir, l'injustice, etc. Au contraire, *oppressé* ne se dit que des choses : on est *oppressé* de douleur, *opprimé* par ses ennemis. »

2° *Accabler, oppresser.*

Au physique, le mal qui *accable* affaiblit tout le corps: c'est, par exemple, l'effet produit par la fièvre ou par une simple fatigue. Le mal qui *oppresse* forme comme un poids qui ne se fait sentir que sur la poitrine ou l'estomac, qu'il serre ou presse, en même temps qu'il empêche la respiration. « Sur le Calvaire l'amour de Marie pour son fils fait un poids de fer sur sa poitrine qui la serre et l'*oppresse* si violemment qu'il y étouffe jusqu'aux sanglots. » BOSS. « J'éprouve un gonflement d'estomac qui m'*oppresse*, m'étouffe et me gêne au point de ne pouvoir plus me baisser. » J. J.

Je ne puis respirer, tant la douleur m'*oppresse*. DEST.

Au figuré, l'âme *accablée* a perdu toute énergie, elle est abattue, découragée, et comme écrasée ou anéantie; l'âme *oppressée* éprouve une sorte d'anxiété et de détresse qui la gêne beaucoup et comprime un moment son énergie, mais sans l'énerver. On peut être *oppressé*, mais non pas *accablé* par l'inquiétude. « Son inquiétude était si vive qu'il en paraissait *oppressé*. » J. J. — Pour un homme absolument malheureux la vie est un poids qui l'*accable* (VOLT.); à la vue de certaines injustices l'indignation nous *oppresse* (LAH.).

1° **ACCÉLÉRER, PRESSER, HÂTER; — 2° DÉPÊCHER, EXPÉDIER.** Faire en sorte que quelque chose ne tarde pas.

1° *Accélérer, presser, hâter.*

Accélérer s'applique à une action qu'il suppose commencée, et signifie ajouter à sa *célérité*, la faire aller plus vite. On *accélère* un mouvement ou un travail (ACAD.), la ruine de quelqu'un (J. J.), la fusion d'un métal (BUFF.). « L'énorme pouvoir des éphores, qui fut sans danger tant que Sparte conserva ses mœurs, en *accéléra* la corruption commencée. » J. J.

Presser et *hâter* se disent plutôt d'un projet, de quelque chose qu'il s'agit de mettre en train; avec cette différence que *presser* annonce quelque chose de plus *près* ou de plus *pressant*, de plus urgent, de plus prochain. « Mon livre (*Bélisaire*) était enlevé, la première édition en était épuisée : je *pressai* la seconde, je *hâtai* la troisième. » MARM. — « *Pressez* vite le jour de la cérémonie, j'y prends part. » MOL. « Avancez, ô mon Dieu, à leur égard, l'accomplissement de vos promesses: *hâtez* l'avénement de ces temps heureux. » MASS. — Boileau n'aurait pas pu dire,

Pressez-vous lentement,

comme il a dit,

Hâtez-vous lentement;

c'eût été une contradiction dans les termes.

Mais entre *presser* et *hâter* se trouve encore une différence tout autrement considérable. Vous *pressez* des hommes ou des animaux; vous *hâtez* des faits ou des événements. On *presse* des fermiers pour *hâter* le payement d'une rente. On dit proprement se *presser*. Que si on dit aussi se *hâter*, c'est quand on a égard à l'événement, au but, à la fin. Se *presser*, c'est s'exciter, se donner une nouvelle ardeur, au lieu de se ralentir; se *hâter*, c'est se porter de bonne heure vers la fin, au lieu de rester en arrière. L'homme impétueux *se presse;* celui qui craint d'être en retard ou prévenu *se hâte*. Qui *se presse* trop *s'empresse* trop, se fatigue; qui *se hâte* trop, finit ou arrive trop tôt.

En général, *accélérer* se rapporte à une action ou à l'action; *presser*, à un agent ou à l'agent; *hâter*, à un événement ou au temps. On *accélère* un mouvement ou un travail; on *presse* des ouvriers, des bêtes de somme ou de voiture; on *hâte* le supplice de quelqu'un, le jour, le moment où un fait doit avoir lieu. En *accélérant* on augmente la vitesse; en *pressant*, on augmente la promptitude; en *hâtant*, on avance l'époque.

2° *Dépêcher*, *expédier*.

Dépêcher et *expédier*, outre qu'ils sont familiers, ajoutent à l'idée commune celle de dégagement; car ils signifient tous deux, suivant l'étymologie, accélérer, presser ou hâter de manière à tirer les pieds de, à faire qu'une personne ne soit plus en peine, *empêchée*, inquiète ou impatiente. Seulement *dépêcher* est relatif au sujet de l'action, et c'est à cause de cela qu'on dit bien se *dépêcher;* et *expédier* est relatif à la personne sur qui tombe l'action, aussi ne dit-on point s'*expédier*.

Si vous *dépêchez* une besogne, vous vous délivrez de souci; si vous *expédiez* une besogne, vous délivrez de souci telle ou telle autre personne. *Dépêcher* un homme, c'est s'en défaire; *expédier* un homme, c'est le défaire ou le délivrer de quelque chose de fâcheux qu'on termine dans peu ou aussitôt.

ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT. Par hasard, sans cause.

Accidentellement, c'est-à-dire par *accident;* l'*accident* est un fait étrange, qu'on ne peut rapporter à aucune cause physique connue. *Fortuitement*, *fortuito*, c'est-à-dire par *fortune;* la *fortune* est un principe d'action capricieux et aveugle, opposé à la volonté libre et intelligente.

Accidentellement exclut l'idée d'une cause naturelle; *fortuitement*, celle d'une cause intelligente. Ce qui arrive *accidentellement* est irrégulier, non conforme aux lois connues, au cours de la nature; ce qui arrive *fortuitement* ne dérive pas d'un dessein, n'est pas fait avec choix. L'événement *accidentel* n'est rien moins qu'ordinaire ou constant; l'événement *fortuit* n'est rien moins que volontaire, électif, éclairé.

C'est *accidentellement* que les fleuves débordent, qu'il tombe des pierres du ciel; c'est *fortuitement*, suivant Épicure, que les choses de ce monde ont été produites et qu'elles continuent à être ou à se passer encore aujourd'hui. A peine peut-on citer quelques exemples de petits morceaux de fonte ou régule de fer trouvés dans le sein de la terre, et formés sans doute *accidentellement* par le feu des volcans (BUFF.); c'est *fortuitement* qu'on rencontre une personne qu'on ne cherchait pas (J. J.), ou qu'une chose vient tout à coup à l'esprit (LAF.). C'est *accidentellement* que vous tombez malade, dans la force de l'âge, avec une excellente constitution et au milieu de toutes les circonstances les plus favorables à la santé; c'est *fortuitement* que vous vous enrichissez, quand la fortune vous vient en dormant.

ACCOMPAGNER, ESCORTER; — SUIVRE. Aller avec.

Accompagner, de *ad*, auprès, et de *compagnon*, se mettre auprès, s'adjoindre à quelqu'un pour *compagnon* de route, est le mot général : on *accompagne* pour toutes sortes de motifs, pour honorer une personne, pour jouir de sa société, pour partager son sort, etc. *Escorter*, italien *scortare*, dérivé peut-être de *cohors*, cohorte, troupe, est, par rapport à *accompagner*, un terme significatif d'une espèce : on *escorte*, quand on *accompagne* pour protéger, pour mettre à couvert d'une attaque, d'un coup de main, pour surveiller pendant la marche. L'*escorte* est un *accompagnement* militaire. Le cardinal Fleury donna un nombreux *accompagnement* au duc de Saint-Simon allant en ambassade en Espagne, et, entre autres, une quarantaine d'officiers. Saint-Simon représenta : « qu'on n'avait jamais fait d'*accompagnement* militaire à aucun ambassadeur, excepté le marquis de Lavardin, parce qu'il allait à Rome soutenir à vive force les franchises que le pape avait supprimées; et que, quant à lui, il allait exercer une ambassade de paix, qui n'avait aucun besoin d'*escorte*. » S. S. *Compagnie* peut recevoir une foule d'épithètes; on dit surtout une forte et une bonne *escorte*. Tout homme *accompagne;* des soldats (LES., VOLT.), des archers (LES.), des gardes (ID.), des satellites (COND.), des licteurs (ID.) *escortent*. « J. C. fut conduit au Calvaire, *accompagné* de deux voleurs, et *escorté* de soldats, de gardes, de bourreaux. » BOURD. « A la journée des *Barricades*, le chancelier Séguier put à peine s'enfuir avec sa fille, la duchesse de Sully, qui malgré lui, l'avait voulu *accompagner*.... Le lieutenant civil vint le prendre dans son carrosse; et le mena au Palais-Royal, *escorté* de deux compagnies suisses et d'une escouade de gendarmes. » VOLT. Lorsque la duchesse du Maine fut arrêtée comme complice de Cellamare, on lui fit l'honneur de lui donner pour l'*accompagner* jusqu'à Essonne le duc d'Ancenis; mais on y joignit, pour empêcher toute tentative d'évasion ou d'enlèvement, un lieutenant et un exempt des gardes qui devaient l'*escorter* jusqu'au château de Dijon (MARM.).

Mais, d'une part, *accompagner* se prend bien aussi dans le sens propre d'*escorter*. Il en diffère alors en ce qu'il suppose un danger plus éloigné et plus incertain, et marque une habitude plutôt qu'une précaution prise dans un cas particulier. « La coutume de voir les rois *accompagnés* de gardes, de tambours, d'officiers, et de toutes les choses qui plient la machine vers le respect et la terreur. » PASC. « Antoine feignit de craindre pour ses jours. Il demanda des gardes, et on lui permit de se faire *accompagner* par quelques soldats vétérans. » COND. — D'autre part, *escorter* n'emporte pas toujours l'idée d'hommes armés, mais seulement celle d'hommes nombreux qui *accompagnent* en troupe. « J. C. entre à Jérusalem au milieu des acclamations et des applaudissements publics, *escorté* d'une foule de peuple. » BOURD. « La plupart des sophistes erraient de ville en ville, partout *escortés* d'un grand nombre de disciples qui payaient chèrement leurs leçons. » BARTH.

Quant à *suivre*, qui a quelque ressemblance avec *accompagner*, il ne signifie pas, comme celui-ci, marcher auprès ou à côté, mais après ou derrière. D'où il résulte que *suivre*, c'est *accompagner* quelqu'un avec qui on ne traite pas de pair à *compagnon*, c'est-à-dire un chef ou un maître. Des généraux de Napoléon l'*accompagnèrent* dans l'exil : quelques-uns de ses serviteurs l'y *suivirent*. « Le roi (Gustave Wasa) fit son entrée, *accompagné* de tous les sénateurs, et *suivi* d'un nombre infini de seigneurs, de gentilshommes et d'officiers de guerre habillés magnifiquement. » VERT. « J. C. avait appelé les apôtres pour le *suivre* et l'*accompagner*. » BOSS. Pour le *suivre* d'abord; la familiarité et la camaraderie, si on ose parler ainsi, ne naissent qu'ensuite.

ACCORDER, CONCILIER. Arranger, faire cadrer ou faire aller ensemble des choses qui sont ou semblent opposées.

Accorder, faire qu'il y ait accord, se dit dans l'ordre des idées, et suppose des contrariétés; *concilier*, opérer une conciliation, se dit dans l'ordre des faits, et suppose des contradictions. « On ne peut *accorder* l'esprit de l'Évangile avec celui du monde. » J. J. « Ce théologien avait pendant trente années essayé de *concilier* les Évangiles. » VOLT. « Comme on ne peut bien faire le caractère d'une personne qu'en *accordant* toutes les contrariétés...; aussi, pour entendre le sens d'un auteur, il faut *concilier* tous les passages

contraires. » PASC. On *accorde* ensemble des théologiens; on *concilie* leurs assertions ou leurs écrits : « Ce théologien avait pendant trente années essayé de *concilier* les Évangiles, et tâché d'*accorder* ensemble les Pères. » VOLT.

Ce sont les choses considérées essentiellement, les qualités, les sentiments, les vertus, les vérités, les maximes, les lois, les idées, qu'on *accorde;* ce sont les faits, les choses quant à leur manifestation, les propositions, les textes de lois, les passages des auteurs, les versions, les oracles qu'on *concilie*. Si, en parlant de ces dernières choses, on dit aussi les *accorder*, c'est moins proprement et en ayant plus égard au fond et au sens qu'à la forme et à l'expression. Il faut pour être capable de les *accorder*, avoir beaucoup de justesse dans l'esprit, et, pour savoir les *concilier*, il faut bien connaître la justesse des mots.

« Cela peut servir à *accorder* les différents sentiments de ceux qui disent qu'il n'y a rien qu'on connaisse mieux que l'âme, et de ceux qui assurent qu'il n'y a rien qu'ils connaissent moins. » MAL. « D'un côté, je suis libre, et de l'autre je suis dépendant. Examinons ces deux choses pour voir s'il est possible de les *accorder*. » FÉN. « Spinosa admet une substance infinie qui *accorde* dans son être simple et indivisible les modifications les plus opposées. » ID. « Ne pouvoir *accorder* l'esprit de l'Évangile avec celui du monde, ni la foi avec les œuvres. » BOSS. « Nous avons beau prétendre *accorder* la loi de Dieu avec les lois du monde, son esprit, ses maximes avec celles du monde. » BOURD. « Impossibilité absolue d'*accorder* jamais l'esprit de sainteté avec ces sortes d'attaches. » ID. « Une femme ne sait comment *accorder* son mari et Dieu. » ID. « Je tâche d'*accorder* l'esprit du siècle et l'esprit de J. C. » FLÉCH.

« J'aurais cru, dit Solon, que les bonnes lois sont celles qui font qu'on n'est pas réduit à consulter de vains sophistes sur le sens des divers textes ou sur la manière de les *concilier*. » FÉN. « Il est aisé de *concilier* ces deux propositions. » BOURD. « Deux oracles opposés, ce semble, qui néanmoins ne se contredisent point; mais oracles que vous ne *concilierez* jamais. » ID. « Saint Ambroise *concilie* ces deux versions en disant que.... » ID. « Il y a dans la Bible des textes qu'il est difficile de *concilier*. » VOLT. « Je n'ai jamais bien *concilié* les louanges données à Constantin avec les crimes dont sa vie a été souillée. » ID.

Ensuite, l'*accord* est une correspondance parfaite, une entière harmonie; la *conciliation* n'est ou n'opère qu'un accord incomplet, momentané, partiel. Les choses *accordées* sont d'accord, rendent un même son, pour ainsi dire, vont très-bien ensemble; les choses *conciliées* ne se combattent pas, mais elles conservent des diversités; il n'y a pas entre elles union, mais seulement liaison telle quelle, ou simple rapprochement. « Ceux qui prétendent *concilier* ensemble et *accorder* une vie molle, sensuelle, commode, et le salut. » BOURD. — *Accorder* des textes, c'est montrer qu'au fond ils ont le même sens; les *concilier*, c'est faire voir surtout par l'examen des mots que ces textes ne sont pas contradictoires, et ne se détruisent pas l'un l'autre. « Le socinien ne pouvant *accorder* la liberté de son choix avec la prescience de Dieu, nie cette prescience : le catholique les *concilie* le mieux qu'il peut et les surmonte par la foi en attendant qu'il y atteigne par l'intelligence. » BOSS. — On n'*accorde* jamais quoiqu'on *concilie* bien les extrêmes, parce que, si on peut les rapprocher, les faire toucher, il est impossible de les fondre, et de les faire rentrer l'un dans l'autre de manière qu'ils ne fassent qu'un : « Le sénat approuva tous les actes de César, et, *conciliant* les extrêmes, il accorda une amnistie aux conjurés. » MONTESQ. — Des hommes qui s'*accordent* sont d'accord, ont les mêmes sentiments : c'est là un état, une qualité absolue. Que des hommes se *concilient*, c'est un acte, une sorte de transaction, et comme un traité de paix qui dissimule les différences, les empêche d'éclater, mais ne les supprime pas. « Dans les monarchies les juges prennent la manière des arbitres : ils délibèrent ensemble, ils se communiquent leurs pensées; ils se *concilient;* on modifie son avis pour le rendre conforme à celui d'un autre : les avis les moins nombreux sont rappelés aux deux plus grands. » MONTESQ.

ACCORDER, RÉUNIR, RACCOMMODER, RÉCONCILIER. Mettre bien ensemble des personnes qui sont en opposition, leur servir de médiateur.

On *accorde* des personnes qui ne s'entendent point en matière de croyance ou en fait d'intérêt, qui ont des opinions ou des prétentions contraires. « Si un homme dit que 17 et 3 font 22, je me hâte de lui dire, 17 et 3 ne font que 20.... Le même maître qui parle en moi pour le corriger, parle aussitôt en lui pour lui dire qu'il doit se rendre. Ce ne sont point deux maîtres qui soient convenus de nous *accorder*. » FÉN. « Cette question (s'il faut dire *cueillera* ou *cueillira*) a été agitée en une célèbre compagnie, où les voix ont été partagées. Les uns alléguaient...; ceux de l'opinion contraire soutenaient que.... Sur quoi il en est quelques-uns qui les *accordèrent* par cette distinction que.... » VAUG. « Il y a ces deux écoles lombarde et florentine : tous ces gens-là nous rompent sans cesse la tête par leurs jalousies. Ils avaient pris pour juges de leurs différends Appelle, Zeuxis et moi (Parrhasius) : nous aurions plus d'affaires que Minos, Eaque et Rhadamante, si nous les voulions *accorder*. » FÉN. « Les Romains se rendirent les arbitres souverains de ceux à qui ils avaient rendu la liberté. Ils envoyaient chez eux des commissaires pour entendre leurs plaintes; pour examiner les raisons de part et d'autre, et pour terminer leurs querelles. Par rapport aux articles où ils ne pouvaient pas les *accorder* sur le lieu, ils les invitaient à envoyer à Rome leurs députés. » ROLL. Dans la satire contre les *femmes*, Alcippe ayant dit que dans le cas où sa future épouse se trouverait insociable, il lui rendrait son bien et reprendrait le sien, le poëte lui répond :

Des arbitres, dis-tu, pourront nous *accorder*.
Des arbitres! tu crois l'empêcher de plaider! BOIL.

On *réunit* des personnes divisées, séparées, ou formant des partis contraires, comme il arrivait souvent à Rome au temps de la République et

comme il est arrivé dans le christianisme depuis Luther. « Je suis prêt de donner l'exemple auguste et saint de la *réunion* après l'avoir donné de la division. » Volt. « Cent fois pacificateur des partis contraires, Condé les a *réunis* par la seule opinion qu'ils avaient de la droiture de ses intentions. » Bourd. « Le consul T. Quintius fit honte au sénat et au peuple des divisions éternelles qui les mettaient hors d'état de défendre la patrie. Comme son discours n'avait d'autre objet que de *réunir* les citoyens pour la défense commune, il persuada. » Cond. « On ne peut s'empêcher d'espérer quelque chose de grand pour la *réunion* des chrétiens, sous un tel pape. » Boss.

On *raccommode* des personnes qui sont en mésintelligence, qui ont des altercations, des différends personnels, comme il s'en élève d'ordinaire entre amis ou parents, entre amants ou frères, entre mari et femme.

Amants, que vos querelles
Sont aimables et belles!
Qu'on y voit succéder
De plaisirs, de tendresse!
Querellez-vous sans cesse
Pour vous *raccommoder*. Mol.

« Prends garde à toi, Scapin, les fils se pourraient bien *raccommoder* avec les pères, et toi demeurer dans la nasse. » Id. « Les courtisans conduisirent le roi d'Angleterre à se *raccommoder* avec son fils. » S. S. « Le fils de Vénus ne songeait à autre chose qu'à tirer Psyché (son amante) de tous ces dangers, et n'attendait peut-être pour se *raccommoder* avec elle que sa guérison. » Laf. « Comme je ne me suis jamais tenu pour brouillé avec lui, nous n'avons pas besoin de *raccommodement*. » J. J.

On *réconcilie* des personnes ennemies, qui se haïssent et cherchent réciproquement à se nuire. Néron dit en parlant de Britannicus :

Oui, Narcisse; on nous *réconcilie*....
Je ne le compte plus parmi mes ennemis. Rac.

« Les Vandales attaquaient partout les côtes d'occident. Il vint une ambassade des Italiens à Constantinople pour faire savoir qu'il était impossible que les affaires se soutinssent sans une *réconciliation* avec les Vandales. » Montesq. « Je parle d'un homme qui, rempli de fiel et d'amertume, après avoir passé sa vie dans des haines et des inimitiés scandaleuses, meurt sans jamais vouloir se *réconcilier*.... Combien voyons-nous de morts sans *réconciliation*, de morts accompagnées de toute l'aigreur du ressentiment et de la vengeance! » Bourd.

Des personnes *accordées* sont désormais d'*accord*, ne sont plus en dispute pour des prétentions ou pour des opinions; des personnes *réunies* sont *unies* désormais, et non plus *désunies*, séparées, de partis divers; des personnes *raccommodées* ne sont plus brouillées désormais; des personnes *réconciliées* ne s'en veulent plus, sont désormais amies.

ACCUSATEUR, DÉNONCIATEUR, DÉLATEUR. Celui qui signale quelqu'un à l'autorité comme ayant commis une action coupable.

En latin, *accusator*, *denuntiator* et *delator*.

Mais *accusator* seul était usité dans l'âge d'or de la littérature latine, au temps d'Auguste et auparavant. C'est aujourd'hui le nom de l'officier préposé dans chaque tribunal pour poursuivre les crimes. L'*accusateur* s'adresse à la justice, à l'autorité judiciaire, aux magistrats; il le fait ouvertement et donne la preuve de ce qu'il avance, il exerce un ministère, celui de la vindicte publique. « En Égypte aussitôt qu'un homme était mort, on l'amenait en jugement. L'*accusateur* public était écouté. S'il prouvait que la conduite du mort eût été mauvaise, on en condamnait la mémoire. » Boss. « Il arrive souvent dans les États populaires que les *accusations* sont publiques, et qu'il est permis à tout homme d'*accuser* qui il veut. A Athènes, l'*accusateur* qui n'avait point pour lui la cinquième partie des suffrages payait une amende de mille drachmes. A Rome, l'injuste *accusateur* était noté d'infamie. » Montesq. « Pour m'attaquer personnellement, il faut un délit, un crime; il faut que j'aie écrit un livre pernicieux, et que cela soit prouvé, comme un *accusateur* doit convaincre devant le juge l'accusé. » J. J.

Le *dénonciateur* est bien différent. — 1° Il peut ne pas s'adresser à un tribunal, mais à une autre autorité quelconque, à l'autorité ecclésiastique (Boss.) ou papale (Volt.), à un prince (Id.), à la postérité (Id.), à une assemblée (Montesq.), à l'opinion. — 2° Il n'est pas tenu à convaincre et à confondre le coupable; il se borne à révéler, à avertir (*denuntiat*), à mettre sur la trace; c'est à ceux à qui il donne l'éveil de s'assurer de la chose. — 3° Il agit spontanément, de son propre mouvement, par zèle, pour remplir un devoir de conscience, et non par une obligation d'état; ce qui augmente le mérite de sa démarche. « Le pécheur n'attend pas qu'on l'accuse, il se rend *dénonciateur* de ses propres crimes. » Boss. Un esclave fut le *dénonciateur* de Cinna conspirant contre Auguste (Volt.); Cicéron fut celui de l'exécrable Catilina. « Quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal Sfondrate, et M. de Noailles avait été le *dénonciateur* de ce livre. » Volt. — Fénelon ayant porté à Rome son affaire avec Bossuet, celui-ci dit qu'il n'est ni le *dénonciateur* ni l'*accusateur* de son adversaire; car il n'est pas celui qui a informé le saint-siége des erreurs de Fénelon ni celui qui s'est chargé d'en établir et d'en soutenir la réalité devant le tribunal qui sera désigné pour décider entre les deux prélats.

Le *délateur* est odieux. C'est son caractère parfaitement distinctif. C'est sous Tibère que le nom de *delator* fut inventé : on le donna à tout homme qui en accusait un autre du crime de lèse-majesté, secrètement, calomnieusement, par haine ou par interêt : « Alors, on vit paraître un genre d'hommes funestes, une troupe de *délateurs*; quiconque avait bien des vices et bien des talents, une âme bien basse et un esprit ambitieux, cherchait un criminel dont la condamnation pût plaire au prince. » Montesq. Le *délateur* est un méchant, ou un espion, un traître, qui sacrifie la vérité et tout sentiment d'honneur pour satisfaire sa cupidité ou ses passions les plus basses. Aussi

dit-on le métier (MONTESQ., SÉV.), le métier infâme (VOLT.) de *délateur;* un tas de fourbes et de *délateurs* (J. J.); des *délateurs* infâmes (ID.), de vils *délateurs* (ID.), de lâches *délateurs* (REGN.), un *délateur* misérable (S. S.).

Il fit parler la noire calomnie.
O *délateurs!* monstres de ma patrie,
Nés de l'enfer, hélas! rentrez-y tous! VOLT.

« Le tribunal de l'inquisition, dans la monarchie, ne peut faire que des *délateurs* et des traîtres. » MONTESQ. « Le métier des espions est de vendre le secret de leurs amis : ils subsistent de *délations* et souvent même de calomnies. » VOLT. Les tyrans encouragent et soudoient les *délateurs*.

ACCUSER, INCULPER. Présenter ou signaler quelqu'un comme étant coupable de quelque chose.

L'action d'*accuser* revient ou ressemble à celle du ministère public devant nos tribunaux; elle se fait hautement, directement, formellement, d'une manière positive, et étant ou croyant être certain des faits. L'action d'*inculper*, de mettre en faute (*in culpa*), de supposer une faute, est, au contraire, conjecturale, arbitraire, fondée sur de vagues présomptions, mal assurée.

On *accuse* en attaquant; l'*accusation* vous dénonce comme étant la cause d'un délit. « Les pharisiens et les pontifes font que J. C. soit déféré au tribunal du grand prêtre, qu'il y soit *accusé* publiquement et juridiquement examiné. » BOURD. « Les Athéniens dénoncèrent Anaxagore devant les magistrats et l'*accusèrent* publiquement. » FÉN. « Socrate ne fut point *accusé* de vouloir fonder une secte nouvelle. » VOLT. « Si j'ai fait tort à quelqu'un, qu'il se présente et m'*accuse* hautement; je suis prêt à lui faire justice. » BEAUM. « Dans les anciennes républiques, tous les citoyens exerçaient de droit une censure réciproque, et pouvaient être à tout moment *accusateurs* les uns des autres; et les *accusations* ne tombaient pas seulement sur un fait, mais sur la personne. » LAH.

On *inculpe* par insinuation, par des imputations hasardées; l'*inculpation* vous met seulement en cause, fait seulement planer sur vous des soupçons. « N'*inculpons* pas légèrement les hommes célèbres. » D'AL. « Soit négligence, soit misanthropie, Mézerai adopte trop légèrement les *inculpations* hasardées et les soupçons vagues. » LAH. « Les critiques ont toujours à la bouche des généralités vagues qui leur servent ou à *inculper* ou à louer à tort et à travers. » ID. « Un homme dont l'état est de juger les autres sur des formes établies ne devrait pas m'*inculper* aussi légèrement. » BEAUM. « Vous n'avez jamais senti la conséquence d'avoir accordé à Lejay une lettre mendiée qui m'*inculpait* aussi gravement sur un fait que vous ignoriez, et qui se trouve faux aujourd'hui. » ID. « On peut soupçonner de l'exagération dans les circonstances des faits sans *inculper* la bonne foi de ceux qui les ont rapportés. » J. J. « Il m'a toujours paru absurde de vouloir *inculper* un pair du royaume, quand le roi, dans son conseil, a déclaré que ce pair n'a rien fait que par ses ordres, et a très-bien servi. » VOLT.

On *accuse* quelqu'un de quelque chose; on *inculpe* quelqu'un simplement, sans exprimer de quoi on le prétend coupable, tant le mot *inculper* comporte peu de précision. On *accuse* les actions, la conduite, choses sur lesquelles on peut être exactement instruit; on *inculpe* l'intention (J. J.), chose secrète et à l'égard de laquelle les suppositions sont seules possibles.

Outre cela, *accuser* se dit en toutes matières, et *inculper* convient spécialement par rapport à celles qui ont peu de gravité, c'est-à-dire quand il est question de fautes ou de défauts, et non pas de crimes ou de vices.

ACHAT, EMPLETTE. Acquisition faite à prix d'argent.

Achat rappelle *acheter* et marque particulièrement l'action de ce verbe. « Les Anglais nous interdisaient insolemment l'*achat* du tabac dans le seul pays du monde où sa culture était en vigueur. » BEAUM.

Nous pourrions, par un prompt *achat* de cette esclave,
Empêcher qu'un rival vous prévienne et vous brave.
MOL.

« Louis de Germanie se jette sur la France (876), pour se venger d'avoir été prévenu par son frère dans l'*achat* de l'empire. » VOLT. « Le baron de Goërtz négocia en Hollande l'*achat* de quelques vaisseaux. » ID. « Cette métairie vaut le double de ce qu'elle valait au temps de l'*achat*. » ID.

Un fol allait criant par tous les carrefours
Qu'il vendait la sagesse, et les mortels crédules
De courir à l'*achat*. LAF.

— *Emplette* vient bien aussi d'un verbe, le latin *emere*, *emptum*, mais il n'y a plus de rapport sensible, et il exprime un objet, la chose achetée, plutôt que l'action de l'acheter, et c'est pour cela qu'on le trouve plus souvent au pluriel : une *emplette* utile, une *emplette* de goût. « Il nous exhiba toutes ses *emplettes*. » LES. « Je vais vous montrer mes *emplettes*. » ACAD.

De son côté, *emplette* fournit un autre élément de différence. Comme il a seul une terminaison diminutive, il s'applique seul aux petits objets, à ceux surtout que vendent les marchands, et qui sont d'un usage ordinaire, des petits meubles, des habits, des bijoux, des livres, etc. « Cet autre aime les insectes, il en fait tous les jours de nouvelles *emplettes*. » LABR. « Levez-vous; j'ai besoin de vous tout aujourd'hui : j'ai mille *emplettes* à faire, et je serais bien aise que ce soit avec vous. » MONTESQ. « Si vous pouvez faire donner à Mlle Levasseur l'argent de sa robe, vous lui ferez plaisir; car elle a de petites *emplettes* à faire. » J. J. « Faites-moi l'*emplette* d'une petite table qui puisse servir à la fois d'écran et d'écritoire. » VOLT. « Cette jeune personne est allée à la ville faire des *emplettes* avec sa femme de chambre. » ID. — *Achat*, au contraire, est le mot propre pour les objets considérables, comme terres, maisons, vaisseaux, provinces. Le diamant le *régent* coûta plus de deux millions; le duc d'Orléans craignit d'abord d'être blâmé de faire un *achat* si considérable. » S. S. « Riperda fit remettre 150 000 livres à Beretti pour un *achat* de bronzes. » ID.

A gros *achat* mon trésor ne suffit. LAF.

Faire *achat* d'un château (ID.). « Un grand cabi-

net de physique et quelques *achats* de chevaux m'ont un peu épuisé. » VOLT.

ACHEVER, TERMINER, FINIR. Faire en sorte qu'une chose soit faite et non plus à faire, ou bien à bout et non plus à moitié chemin, en train d'aller, de se développer.

1° *Achever, terminer.*

D'abord *achever* diffère considérablement de *terminer*. On *achève* un ouvrage, et cela en y mettant la dernière main, en y ajoutant un dernier trait ou le *chef*, la tête, le faîte, le comble, ce qui doit le parfaire. « Tant s'en faut que cela soit contre la gloire de J. C., que c'est le dernier trait qui l'*achève*. » PASC. « Il fallait encore aux chrétiens ce dernier trait (le dernier supplice) pour *achever* en eux l'image de J. C. crucifié. » BOSS. « Il ne vous manquait plus que d'être hypocrite pour vous *achever* de tout point, et voilà le comble des abominations. » MOL. « J'ai tout Calot, hormis une seule estampe, qui n'est pas, à la vérité, de ses bons ouvrages, au contraire, c'est une des moindres, mais qui *achèverait* Calot. » LABR. — On *termine* une chose qui a un cours ou est en mouvement, et cela en y mettant un *terme*, une borne, en l'arrêtant. « Les docteurs soulèvent entre eux mille questions nouvelles sur la religion : on les laisse disputer longtemps, et la guerre dure jusqu'à ce qu'une décision vienne la *terminer*. » MONTESQ.

Mon malheur est au comble ainsi que ma furie :
Terminez mes forfaits, mon désespoir, ma vie.
VOLT.

Au moins, en *terminant* ma vie et mon supplice....
RAC.

O toi qui veux ma mort, me voilà seule, frappe,
Termine, juste ciel, ma vie et mon effroi. ID.

Vous *achevez* un tableau, un édifice, un repas; vous *terminez* une course, un différend, une discussion, des peines. Dans la fable intitulée le *Renard*, les *Mouches* et le *Hérisson*, le renard étant dévoré par des mouches, le hérisson s'approche :

Je les vais de mes dards enfiler par centaines,
Voisin renard, dit-il, et *terminer* tes peines.
Garde-t-en bien, dit l'autre; ami ne le fais pas :
Laisse-les, je te prie, *achever* leur repas. LAF.

La chose *achevée* est complète, consommée, a toutes ses parties; l'idée de ce mot est positive. La chose *terminée* ne continue plus à aller, est suspendue, cessée; l'idée de ce mot est négative. *Achever* ses jours ou une guerre, c'est en bien remplir le cadre ou le plan, agir de façon que ce soit une œuvre complète, qu'il n'y manque rien; les *terminer*, c'est les empêcher d'aller encore ou plus avant. *Achever* une histoire, c'est en faire le récit en entier, de manière qu'aucun trait n'y manque : *terminer* une histoire, c'est mettre un *terme* aux faits dont elle se compose, les faire finir ou cesser.

Là finit de Psyché le bonheur et la gloire :
Et là votre plaisir pourrait cesser aussi.
Ce n'est pas mon talent d'*achever* une histoire
Qui se *termine* ainsi. LAF.

— On *achève* le cours en courant jusqu'au bout, en remplissant tout l'espace, toute la carrière; on *termine* le cours en ne courant plus ou en faisant qu'on ne coure plus. « Thalès fixa l'année à 365 jours, et borna chaque mois à trente jours : à la fin de chaque douzaine de mois il ajoutait cinq jours pour *achever* le cours de l'année. » FÉN.

De tes difficultés *termine* donc le cours. MOL.

— Qui *achève* votre bonheur y met le comble, le rend parfait; qui le *termine* l'anéantit.

Finir a les deux sens. Il se dit d'un ouvrage, comme *achever*, et, comme *terminer*, de ce qui est en train, de ce qui vit, dure, se développe depuis plus ou moins longtemps.

2° *Finir, achever.*

A l'égard d'*achever*, *finir* est subjectif : il se rapporte, non pas à l'ouvrage, mais au sujet et à son travail. On *achève* ce qu'on a commencé; on *finit* comme on a commencé. Il arrive quelquefois que, par paresse ou par hâte, on *finit* son ouvrage sans l'*achever*. « C'est aujourd'hui le 19 de mai; et c'est le 22 d'avril qu'un vieux fou commença une tragédie *finie* hier. Vous sentez bien qu'elle est *finie* et qu'elle n'est pas faite. » VOLT. — On *achève* une chose commencée, ébauchée, qu'on veut voir dans son entier, et, quand on a *achevé*, la chose est telle qu'elle doit être, entière, complète; on *finit* après avoir commencé et continué, et quand on a *fini* une chose, on ne s'en occupe plus, on n'y travaille plus. « L'abbé de Guénégaud s'est mis ce matin à vous bégayer un compliment à un tel excès que je lui ai dit : M. l'abbé, *finissez* donc, si vous voulez qu'il soit *achevé* avant la cérémonie. » SÉV. En termes d'art, un ouvrage *achevé* est accompli, a tout ce qu'il faut, et un ouvrage *fini* est exécuté avec soin.

3° *Finir, terminer.*

A l'égard de *terminer*, *finir* marque une action moins brusque, ou plus douce, plus naturelle. En effet on *termine* en mettant un *terme*, en coupant court; et on *finit* en allant à la *fin* ou en amenant la *fin*. « Tous les avis allèrent à demander au pape le concile œcuménique pour *finir* les affaires de la religion, faute de quoi on les *terminerait* en France par un concile national. » BOSS. Il vaut souvent mieux *terminer* les procès à l'amiable (J. J.), que de recourir à l'action lente et coûteuse des lois qui ont été faites pour les *finir* (FLÉCH.). Deux puissances *terminent* un différend par un combat, ou le *finissent* par des négociations[1].

ACTEUR, COMÉDIEN. Qui joue des pièces ou dans des pièces de théâtre.

Mais on est *acteur* de fait, et *comédien* de profession. Dans la comédie bourgeoise, les *acteurs*, c'est-à-dire les personnes chargées de remplir les différents rôles, ne sont pas des *comédiens*, obligés par état à amuser le public, mais des amateurs rassemblés pour s'amuser entre eux. *Esther* et *Athalie* furent représentées, non par des *comédiens* et des *comédiennes*, mais par des *actrices*, prises parmi les jeunes filles de Saint-Cyr. Voltaire s'étonne que, en France, on condamne

1. *Conclure*, du latin *concludere*, fermer ou clore ensemble, c'est finir une affaire non litigieuse, de concert, en s'arrangeant, en s'accordant l'un avec l'autre, les uns avec les autres; ou bien, c'est, en parlant d'un discours, le finir de telle sorte, qu'on voie ce qui en résulte.



comme impie un spectacle représenté chez les religieux et dans les couvents, qu'on déshonore des jeux où de grands princes, tels que Louis XIV et Louis XV, ont été, non pas *comédiens*, mais *acteurs*.

Toutefois le mot d'*acteurs* s'applique aussi aux *comédiens*, aux hommes qui ont pour métier de se montrer sur la scène : c'est quand on les considère à l'œuvre, en tant qu'ils jouent, eu égard à la manière dont ils jouent, et par opposition aux spectateurs. Bon ou mauvais *acteur*; un *acteur* qui reçoit des applaudissements (J. J.), accueilli et désiré du public (D'Al.), que la critique épargne ou déchire (Dest.); comparer la déclamation de l'*acteur* avec celle de l'orateur (Marm.). « Dans nos théâtres modernes les *acteurs* paraissent sur la scène dans leurs proportions naturelles. » Marm. « Il arrive à plusieurs *acteurs*, et principalement à des *actrices*, sur le théâtre, de verser effectivement des larmes. » Volt. Mais *comédien* est le seul mot propre, quand il n'est pas question du jeu ou de l'exercice de la profession. « La condition des *comédiens* était infâme chez les Romains, et honorable chez les Grecs. » Labr. « L'état de *comédien* est un état de licence et de mauvaises mœurs. » J. J. « L'Église condamne les *comédiens*, les lois civiles les ont toujours flétris. » Boss. « J'allai le trouver à l'hôtel des *comédiens*. » Les. — La fréquentation du théâtre peut amener, par son appareil et la parure des *acteurs*, le goût du luxe, qui peut être inspiré aussi par la fréquentation des *comédiens*. (J. J.).

Au figuré, *acteur* se dit de celui qui fait quelque chose, qui a une part active dans la conduite ou l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir; *comédien*, de celui qui a telle qualité, ou plutôt tel défaut essentiel aux *comédiens*, celui de feindre artificieusement des passions ou des sentiments qu'il n'a pas. — Au propre même, *comédien* est moins noble qu'*acteur*, qui n'exprime rien du personnage, sinon qu'il est sur la scène où il déploie son talent. « Faut-il mépriser tous les *comédiens?* Non; quand on se sent un vrai talent, qui peut résister à son attrait? Les grands *acteurs* portent avec eux leur excuse. » J. J. « On ne se douterait pas qu'un théâtre établi à Lausanne, des *acteurs* peut-être supérieurs aux *comédiens* de Paris, etc., m'ont empêché de vous écrire plus tôt. » Volt. Aussi le nom de *comédiens* ne se donne plus guère aujourd'hui à ceux qui jouent la tragédie.

ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ. Ces mots se disent d'une chose qui tient et en tant qu'elle tient à une autre.

Adhérent, comme l'indique sa terminaison, est un véritable adjectif : ce qui est *adhérent* tient en vertu d'une propriété. *Attaché* et *annexé* sont des participes : ce qui est *attaché* ou *annexé* tient en vertu d'une modification reçue. *Adhérent* marque une union naturelle; *attaché* et *annexé*, une union qui est l'effet d'une action, factice par conséquent, établie. Ce qui est *adhérent* adhère; ce qui est *attaché* ou *annexé* a été *attaché* ou *annexé*. Le caractère propre et distinctif d'*adhérent* saute aux yeux : c'est un terme de physique, significatif d'une qualité originelle ou essentielle. « La couleur est une qualité *adhérente* au corps. » Charr. « Le capuchon des mousses est d'abord *adhérent* à l'urne, mais ensuite il se détache et tombe quand elle approche de la maturité. » J. J. « La matière est physiquement divisible, c'est-à-dire ses parties solides *adhérentes* les unes aux autres sont séparables. » Volt. « On voit dans ces mines des fleurs de soufre *adhérentes* à leurs parois. » Buff. « Les deux paupières des petits chiens nouveau-nés ne sont pas simplement collées, mais *adhérentes* par une membrane. » Id. « Dans l'homme et dans les animaux, l'épiderme est partout *adhérent* à la peau; il n'en est pas de même dans l'éléphant. » Id.

Entre *attaché* et *annexé* la différence est aussi facile à apercevoir. *Attaché* figure partout dans la langue commune, et il s'applique à tout ce qui se trouve joint à une chose, quelle que soit la cause de cette liaison, et dans quelque vue qu'elle ait été produite. « Il n'y a pas de firmament auquel les étoiles soient *attachées*. » Volt. « L'esprit ne sait comment il est *attaché* à un corps. » Fén. « Il y a des malheurs *attachés* à la condition humaine. » Volt. « Le bonheur du monde était *attaché* au sacrifice de Titus. » D'Al. — *Annexé*, latin *annexus*, d'*adnectere*, est, au contraire, un terme de choix dont on se sert dans le langage de l'Église, du droit, du droit politique particulièrement, et dans celui de la pratique, pour désigner une liaison abstraite et non pas physique, liaison qui résulte d'une institution humaine et quelquefois divine. « Les grâces *annexées* au sacrement du baptême. » Boss. « Quelles magnifiques promesses sont *annexées* à la sainte enfance des chrétiens! » Id. « Le sacerdoce et ce qui lui est *annexé* (les bénéfices). » Bourd. « C'est à ce jeune seigneur et aux enfants qu'il aura de ma fille que je prétends laisser tous mes biens, et les *annexer* au titre de comte d'Olivarès, auquel je joindrai la grandesse. » Les. « Hircan et Aristobule entrèrent en guerre pour le sacerdoce, auquel la royauté était *annexée*. » Boss. « Genève fut *annexée* par héritage à l'empire germanique. » D'Al. « Ces établissements sont dus à des Français ou du moins à des habitants d'un pays *annexé* depuis à la France. » Volt. « Je priai le greffier de représenter à Mme Goëzman la copie de la lettre qui a été *annexée* au procès. » Beaum. « Cette lettre a été *annexée* à la présente délibération. » Id. « L'acte conciliatoire entre les auteurs et les comédiens, tel qu'il a été *annexé* à la minute de l'arrêt du conseil. » Id.

ADJECTIF, ÉPITHÈTE. Mot ajouté au nom pour en modifier l'idée.

Adjectif et *épithète* ont le même sens radical, *ce qui est ajouté à*. Mais l'un est originairement latin, *adjectivum* (*nomen*), d'*adjicere;* l'autre, grec, ἐπίθετον, d'ἐπιτίθεναι, équivalent d'*adjicere*.

Adjectif est un terme de grammaire.

La grammaire du verbe et du nominatif,
Comme de l'*adjectif* avec le substantif,
Nous enseigne les lois. Mol.

« Notre langue n'ose jamais procéder que suivant

la méthode la plus scrupuleuse et la plus uniforme de la grammaire : on voit toujours venir un nominatif substantif qui mène son *adjectif* comme par la main. » FÉN. *Épithète*, venant du grec, a plus de noblesse : il ne se dit que par rapport à l'éloquence et à la poésie. « Les *épithètes* contribuent beaucoup à l'élégance et à la force du discours, surtout lorsqu'elles sont figurées et métaphoriques. » ROLL. « Nos poëtes sont pleins d'*épithètes* forcées, d'*épithètes* cousues, font des vers chargés d'*épithètes* pour attraper la rime. » FÉN.

Quant au sens, l'*adjectif* est indispensable; il détermine, décide et circonscrit l'idée : l'*épithète* n'est qu'utile; elle est de pur ornement, elle embellit ou relève l'idée. On ne dit pas, un *adjectif* oiseux, comme on dit, une *épithète* oiseuse. Dans ces phrases, l'homme *sage* est libre dans les fers, l'esprit *chagrin* souffre et fait souffrir les autres, *sage* et *chagrin* sont des *adjectifs;* qu'on les supprime, on rendra confuse, incomplète ou vague l'idée des noms auxquels ils sont joints, et fausses ou toutes différentes les phrases où ces noms figurent comme sujets. Mais dans *pâle* mort, nuit *obscure*, tyran *cruel*, *pâle*, *obscure* et *cruel* sont des *épithètes;* si on les retranche, l'idée reste entière, ainsi que la proposition dont chacun de ces noms peut faire partie; seulement, on affaiblit l'expression ou on la décolore. Les *adjectifs* appartiennent proprement à la diction; ils sont nécessaires à l'intelligence du discours. Les *épithètes* regardent l'élocution; elles servent à la beauté et à l'énergie du discours. Dans les sciences, on indique les espèces d'un genre en joignant différents *adjectifs* au nom de ce genre (BUFF.). Les faiseurs de panégyriques devraient toujours s'interdire les mots de *héros*, de *grand;* ils devraient louer par les choses et point par les *épithètes*. (SÉV.).

Enfin, suivant la juste observation de Dumarsais, *adjectif* s'emploie de préférence en parlant des choses, et *épithète*, à cause de son origine plus relevée, en parlant des hommes. « Même justesse dans le choix des *adjectifs* pour qualifier les choses et des *épithètes* pour qualifier les hommes. » MARM. C'est, en particulier, du mot d'*épithète* qu'on se sert, et non pas de celui d'*adjectif*, pour signifier ironiquement une qualification injurieuse dont on embellit pour ainsi dire le nom de quelqu'un. « Quel plaisir pour un valet de chambre d'appeler impunément son maître maroufle, ivrogne, coquin, paresseux! Je rends aujourd'hui à Monsieur les belles *épithètes* dont il m'honore tous les jours. » DEST.

1° AFFAIBLIR, ÉNERVER; — 2° AMOLLIR, EFFÉMINER. Diminuer la force ou les forces.

Affaiblir et *énerver* ont une plus grande étendue de signification : ils ne se disent pas seulement des personnes, mais aussi des choses. Ainsi, par exemple, on *affaiblit* et on *énerve* l'autorité, on *affaiblit* et on *énerve* des preuves, des pensées, des discours, par la manière dont on les expose ou dont on les rend. — Ensuite, quand il est question des personnes, *affaiblir* et *énerver* se rapportent plutôt au corps, au lieu qu'*amollir* et *efféminer* regardent l'âme. « Le travail de cabinet rend les hommes délicats, *affaiblit* leur tempérament. » J. J. « Ces plaisirs d'Emile irritent son amour sans *efféminer* son cœur. » ID. « Le luxe fait plus que d'*énerver* les corps, il *amollit* et corrompt les âmes. » MARM. — Enfin, lors même qu'*affaiblir* et *énerver* servent à exprimer une action exercée sur l'âme, ils ne sont relatifs qu'à une seule de ses qualités, sa force ou son courage précisément; *amollir* et *efféminer*, au contraire, embrassent toute la personne morale, ses mœurs, ses goûts, ses inclinations. On ne dit guère des peuples *affaiblis* ou *énervés*, mais on dit communément des peuples *amollis* ou *efféminés*.

Sous le joug des Tarquins, la cour et l'esclavage
Amollissaient leurs mœurs, *énervaient* leur courage.
(Arons parlant des Romains dans *Brutus*). VOLT.

1° *Affaiblir*, *énerver*.

Affaiblir marque l'effet, *énerver* la cause; on *affaiblit* en *énervant*, on est *affaibli* parce qu'on est *énervé*, les *nerfs* étant ce à quoi tient la force. De là vient qu'*affaiblir* se trouve quelquefois après *énerver*. « L'imagination donne aux sens une activité précoce qui ne peut manquer d'*énerver*, d'*affaiblir* d'abord les individus, puis l'espèce même à la longue. » J. J. — Secondement, l'action d'*affaiblir* est quelquefois produite par l'âge et n'a pas de cause extérieure; celle d'*énerver*, au contraire, est accidentelle et causée par quelque chose d'étranger au sujet. Catilina dit à ses complices dans Rollin : « Ceux que nous attaquons, *affaiblis* par la caducité, *énervés* par les délices, sont tombés dans une langueur universelle. » — En troisième lieu, on *affaiblit* ce qui est fort; on *énerve* ce qui est *nerveux*, vigoureux, plein de force. Un acteur qui n'est pas à la hauteur de son rôle, *affaiblit* Racine et *énerve* Corneille; on *affaiblit* un témoignage (MONTESQ.) en lui ôtant quelque chose de sa valeur; on *énerve* la justice (FÉN.) ou la discipline (J. J.) en lui ôtant quelque chose de sa rigueur.

2° *Amollir*, *efféminer*.

Amollir a plus de rapport à l'incapacité du sujet, et *efféminer* à son état. L'homme *amolli* n'a plus de fermeté; l'homme *efféminé* est rendu semblable à une femme. L'idée propre à *amollir* est celle de relâchement. « On faisait chanter aux Grecs les vers d'Homère pour leur inspirer le mépris de la mort, des richesses et des plaisirs qui *amollissent* l'âme. » FÉN. « Tous les peuples d'Italie n'étaient pas également belliqueux : les Toscans étaient *amollis* par leurs richesses et par leur luxe. » MONTESQ. « Les joies des sens *amollissent* l'âme, la rendent légère, ôtent la réflexion, le poids de l'esprit et du jugement, dissipent au dehors et ne laissent ni force ni courage pour Dieu. » BOSS. Ce qui caractérise *efféminer*, c'est l'idée d'un état de dégradation et de honte. « Hercule avait oublié sa gloire jusqu'à filer auprès d'Omphale, comme le plus lâche et le plus *efféminé* de tous les hommes. » FÉN. « Des princes fainéants et *efféminés*. » MASS. Les mignons de Henri III,

D'un maître *efféminé* corrupteurs politiques,
Plongeaient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques.
VOLT.



« L'irréligion attache à la vie, *effémine*, avilit les âmes. » J. J. « Corneille se vante de n'avoir jamais peint l'amour que *mêlé* d'*héroïsme*, il ne le croit digne de la tragédie qu'avec ce mélange, et il prétend que tout autre amour ne peut qu'affadir et *efféminer* Melpomène. » LAH.

AFFECTATION, AFFÉTERIE. Noms de deux défauts qui consistent l'un et l'autre à s'éloigner du naturel dans ce qu'on fait.

Mais *affectation* exprime le genre, et *afféterie* une espèce de ce genre. Il y a toutes sortes d'*affectations*, une *affectation* de tels ou tels sentiments, une *affectation* de piété, une *affectation* d'esprit, etc.; il n'y a qu'une sorte d'*afféterie*, c'est une *affectation* de grâces : « L'abus des grâces est l'*afféterie*. » VOLT.

L'*affectation* est fausse; l'*afféterie*, mignarde. L'*affectation* veut paraître ce qu'elle n'est pas; l'*afféterie* veut plaire, intéresser, par des mines, en se montrant gentille, agréable, doucereuse. L'*affectation* peut être grave ou en matière grave; l'*afféterie* est un petit défaut, un défaut de petit-maître ou de petite-maîtresse, un goût d'enjolivements. L'une est indigne d'un homme vrai; l'autre, d'un homme sérieux, d'un esprit mâle. « La sévérité des anciens romains donna au mot *elegantia* un sens odieux : ils regardaient l'élégance en tout genre comme une *afféterie*, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps. » VOLT. « En égalant et aplanissant toutes choses par le moyen des liaisons, vous verrez que d'un pathétique fort et violent vous tomberez dans une petite *afféterie* de langage qui n'aura ni pointe ni aiguillon. » BOIL.

Rollin dit des sophistes : « Le grand théâtre où ils cherchaient à briller était les jeux olympiques; là ils étalaient avec *affectation* tout ce que l'éloquence a de plus pompeux; on sent bien où une telle *affectation* pouvait les mener, et combien elle était propre à ruiner le goût de la bonne et saine éloquence. » Ailleurs, parlant de Quintilien : « Il ne rejette point, dit-il, les ornements; mais il veut que l'éloquence, ennemie du fard et de toute grâce empruntée, n'admette qu'une parure mâle, noble et majestueuse; s'il fallait choisir, il aimerait mieux la rudesse et la grossièreté des anciens que l'*afféterie* étudiée des modernes. »

Du reste, c'est surtout dans le langage presque toujours fade de la galanterie que le mot d'*afféterie* convient. *Affété* paraît avoir été formé de *ad* et de *fatuus*, d'où dérivent *fat* et *fade*. « Dans la *Pluralité des mondes*, l'art de Fontenelle est encore mêlé d'*affectation*, et même d'une espèce d'*afféterie* galante déplacée partout, et plus encore dans un livre de physique. » LAH.

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie
Eut recours aux regards remplis d'*afféterie*. LAF.
Faudra-t-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux?...
Je laisse aux doucereux ce langage *affété*
Où s'endort un esprit de mollesse hébété. BOIL.
Si quelque autre, *affétée* en sa douce malice,
Gouverne son œillade avecq' de l'artifice,
J'aime sa gentillesse. REGNIER.

AFFECTÉ, COMPOSÉ, APPRÊTÉ (ARRANGÉ, CONCERTÉ). Ces épithètes désignent dans les personnes quelque chose de recherché, de peu naturel.

L'opposition est assez grande entre *affecté* et *composé*. L'un regarde la manière dont on fait, et l'autre la manière dont on est. On dit, agir avec *affectation*, et *affecter* de faire quelque chose; se *composer* ou être *composé* indique une certaine forme donnée au visage, au geste, à la contenance. L'homme *affecté* s'efforce de plaire, et il fait tout ce qu'il peut pour cela; l'homme *composé* veut *imposer* ou en *imposer*, et il *dispose* tout son extérieur en conséquence. Là, prétentions et empressement; ici, réserve et froideur. Le but du premier est de se faire valoir, celui du second de se faire considérer. La coquette est *affectée*, la prude *composée*. Faites l'aimable ou le gentil, vous êtes *affecté*; faites l'homme d'importance, vous êtes *composé*. Les personnes vaines sont d'ordinaire *affectées*; avec de la morgue on a, on prend généralement l'air *composé*. Dans un de ses sermons, Bourdaloue dit aux dames qui l'écoutent : « Ce qui m'étonne, c'est qu'après tant de communions on en voie toujours parmi vous d'aussi passionnées pour cette vanité, d'aussi *affectées* dans leurs personnes, d'aussi curieuses de plaire. » D'un autre côté, dans la *Coquette* de Regnard, Colombine dit à Isabelle : « Il n'y a que les sottes qui se persuadent d'attraper des hommes par des airs *composés*. Je te suis caution qu'une fille n'est piquante qu'autant qu'elle a pris sel dans la coquetterie. »

Apprêté, qui a de l'*apprêt*, comme la toile gommée ou la dentelle empesée, exprime de la roideur et de la contrainte, mais sans impliquer l'idée de tromperie. Ce qui est *affecté* ou *composé* manque de vérité; ce qui est *apprêté* manque d'aisance. Des soupirs (VOLT.) et des respects (BOIL.) *affectés* sont faux, et il est rare qu'on se *compose* sans se contrefaire. Mais ce qui est *apprêté* est simplement guindé : *apprêté* signifie un défaut purement esthétique et presque toujours littéraire[1]. « Buffon n'est jamais ni roide comme Thomas, ni *apprêté* comme Fontenelle. » LAH. « Cette saillie me paraît beaucoup trop *apprêtée*. » ID. « Quel style épistolaire! qu'il est guindé! que d'exclamations! que d'*apprêts*! » J. J. « Une société plus agréable que le langage *apprêté* des cercles. » ID. « Cela sent trop son rhéteur. Ce tour est trop *apprêté*, cette expression trop prosaïque. » VOLT. « Il eût été mieux que Sertorius eût répondu aux civilités de Pompée sans le dire : cela donne à son discours un air *apprêté* et contraint. » ID.

Ainsi, on est principalement *affecté* dans ses

1. *Apprêté*, sous ce rapport, ressemble à *arrangé* et à *concerté*, qui, comme lui, marquent un défaut de peu de conséquence, un manque d'abandon ou de laisser aller. Mais il y a excès de préparation dans ce qui est *apprêté*, excès d'ordre dans ce qui est *arrangé*, excès d'ajustement et d'accord dans ce qui est *concerté*. L'air *apprêté* messied particulièrement dans un discours improvisé ou qu'on veut faire passer pour tel; l'air *arrangé* est tout à fait déplacé dans l'ode, dont le style impétueux souvent marche au hasard; il ne doit y avoir dans l'*Iliade* aucun air *concerté*, s'il est vrai que ce poëme soit un ouvrage de pièces de rapport.

manières, *composé* dans son maintien, *apprêté* dans ses discours ou dans ses écrits.

L'acteur qui charge et un grand faiseur de protestations, sont *affectés;* l'hypocrite et l'homme qui se donne un air grave, sont *composés;* le rhéteur et l'écrivain, chez qui on ne trouve ni flexibilité ni rien qui coule de source, sont *apprêtés.*

AFFERMIR, RAFFERMIR, CONFIRMER, CIMENTER, SCELLER. Tous ces verbes, pris ici au figuré, veulent dire donner de la consistance, rendre durable.

Affermir, raffermir et *confirmer* ont le même radical, *ferme*, ou *firmus* qui en latin signifie la même chose. On *affermit* ce qui est faible : on *raffermit* ce qui chancelle ou est ébranlé; on *confirme* ce qui est fort, ce dont on augmente encore la force. *Affermir* marque une première action; *raffermir* et *confirmer* en désignent une seconde; mais *raffermir* la fait concevoir comme réparatrice, et *confirmer* comme complétive. — Ce qui est *affermi* est solide; ce qui est *raffermi* est rétabli; ce qui est *confirmé* est d'une solidité pleine, achevée, parfaite. « L'étude des preuves de la vérité de la religion *affermit* et fortifie notre foi. » D'AG. « Les confédérations ne sont qu'un moyen de *raffermir* et rétablir la constitution ébranlée par de grands efforts. » J. J. « Cela me *confirme* pleinement dans ma résolution. » ID.

Cimenter suppose des parties entre lesquelles on met du *ciment*, un lien, et qu'on rend ainsi inséparables, indivisibles. On *affermit*, on *raffermit*, on *confirme* un sentiment, ou quelqu'un dans un sentiment; on *cimente* une union, une alliance, l'amitié. « Dieu a donné aux hommes divers talents. L'un est propre à une chose, et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entre-secourir, comme les membres du corps, et que l'union soit *cimentée* par ce besoin mutuel. » BOSS. « Le fils de Dieu ayant voulu que son église fût une, et solidement bâtie sur l'unité, a établi et institué la primauté de S. Pierre, pour l'entretenir et la *cimenter.* » ID. « Il faut, belle Agathe, *cimenter* notre intelligence par des liens plus étroits que ceux de l'amitié. » MARM. « Le testament qui doit *cimenter* un jour nos alliances. » REGN.

Sceller rappelle un acte de l'autorité administrative ou judiciaire qui rend authentiques et inviolables les choses auxquelles il s'applique. Ce qui est *scellé* a reçu un caractère de consécration. « Afin qu'on ne puisse douter de leur bonne foi, non plus que de leur persuasion, J. C. oblige ses apôtres à *sceller* leur témoignage de leur sang. Ainsi leur prédication est inébranlable; le fondement en est un fait positif. » BOSS. « Charondas, trouvant la ville en tumulte, entra tout armé dans l'assemblée; ce qu'il avait défendu par une loi expresse. Un particulier lui reprocha qu'il violait lui-même ses lois. Non, dit-il, je ne les viole point, mais je les *scellerai* de mon sang, et sur-le-champ il se tue de son épée. » ROLL. « Brutus crut devoir *sceller* par le sang de ses enfants la délivrance de la patrie, et inspirer aux Romains pour tous les siècles, par cette sanglante exécution, une horreur invincible de la servitude et de la tyrannie. » ID. « Plisthène rappelle au féroce Atrée les serments qui ont *scellé* sa réconciliation avec son frère. » LAH.

Je n'examine point si les dieux offensés
Scellèrent mes serments à peine commencés.
(Érope à Atrée dans les *Pélopides*). VOLT.

1° AFFIRMER, ASSURER, CONFIRMER; — 2° ATTESTER, CERTIFIER; — 3° PRÉTENDRE, AVANCER, SOUTENIR; — 4° GARANTIR, RÉPONDRE; — 5° PROMETTRE. Présenter une chose comme vraie, dire qu'elle est, a été ou sera.

1° *Affirmer*, *assurer*, *confirmer.*

On *affirme* d'un ton *ferme*, et en donnant pour certain; on *assure* d'un ton de confiance, et en donnant pour *sûr*. *Affirmer* suppose quelque chose d'évident dont on est convaincu ou dont on veut convaincre. « On peut *affirmer* en tout temps de l'homme que c'est un être intelligent quand il existe. » FÉN. « Ce n'est pas que je veuille *affirmer* qu'il y a des corps; car il n'y a encore rien d'évident qui me tire du doute sur cette matière. » ID. Mais *assurer* suppose quelque chose de plausible ou de spécieux dont on est persuadé ou dont on veut persuader les autres. « Quand j'ai renversé Périclès par terre en luttant, dit Thucydide, il *assure* le contraire avec tant de force, qu'il persuade en effet à tous les assistants contre le témoignage de leurs propres yeux, qu'il n'est point tombé. » ROLL. « J'ose presque *assurer* que les hommes savent encore mieux prendre des mesures que les suivre. » LAH.

On *affirme* qu'une chose est ou a été. « Hubner *affirme* qu'on ne peut trouver en Europe un terrain d'une lieue d'étendue qui ne soit habité. » VOLT. « Le P. Amiot jure qu'il a traduit ce passage à la lettre. Les ennemis des jésuites diront que ce serment même est très-suspect, et qu'on ne s'avisa jamais d'*affirmer* par serment la fidélité de la traduction d'un endroit si simple. » ID. « Dans la magie il y a des faits embarrassants, *affirmés* par des hommes graves qui les ont vus. » LAH. Mais, comme on n'est jamais que moralement *sûr* de l'avenir, *assurer* convient seul ou convient mieux en parlant de ce qui sera. « Il fait bâtir une maison dont il *assure* en toussant, et avec une voix faible et débile, qu'on ne verra jamais la fin. » LABR. « Si l'esprit examine à la lumière pure de la vérité qui l'éclaire toutes les sciences humaines, on ne craint point d'*assurer* qu'il les méprisera presque toutes. » MAL.

Je voulais vous venir, mais sans nul artifice,
Assurer que je suis tout à votre service. MOL.

Affirmer, *affirmare*, est un terme de science : la logique n'en connaît pas d'autre pour exprimer l'idée signifiée par tous ces mots; elle définit le jugement une opération de l'esprit par laquelle il *affirme* ou il nie; la proposition est un discours qui *affirme* ou qui nie (ACAD.). *Assurer*, au contraire, est le mot commun; il n'a ni le caractère de rigueur d'*affirmer* ni son caractère scientifique.

Confirmer, c'est ajouter à ce qui a été affirmé ou assuré. Ce mot annonce quelque chose de nouveau qui achève ou accomplit une première assertion. « Si le corps pèse si fort à mon esprit, ma religion m'apprend, et ma raison me *confir-*

me que cet état malheureux ne peut être qu'une peine envoyée à l'homme. » Boss. « Lorsque nous assurâmes que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevaient contre nous; cette vérité fut *confirmée* par les Mémoires de M. de Torci et par le temps. » Volt. Voy., dans la 1re partie, *Affirmer*, *confirmer*, p. 134.

2° *Attester*, *certifier*.

C'est affirmer ou assurer authentiquement, faire foi, rendre témoignage de vive voix ou par écrit pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. Une personne interpellée *atteste* ou *certifie*, donne une *attestation* ou un *certificat*, qui devient un titre d'une autorité ou d'une valeur plus ou moins grande.

Attester vient du latin *testis*, témoin, et emporte l'idée de choses qu'on a vues soi-même. « Le fondement de la prédication des apôtres est un fait positif (la résurrection) *attesté* unanimement par ceux qui l'ont vu. » Boss. « Il faut voir ce qu'*attestent* les témoins, ils déposent que.... » Volt. *Certifier*, faire certain, donner la certitude, se dit des choses qui sont parvenues à notre connaissance. « Je crois qu'il est de mon devoir de dire ici ce qui est parvenu à ma connaissance. Je *certifie* que celui qui dit à Lamberti cette étrange anecdote, était né en Russie, mais non d'une famille du pays. » Volt. « Ceux qui érigèrent ce marbre attendirent 146 ans que la chose fût bien constatée pour la *certifier* à la postérité. » Id.

« L'*attestation*, dit Laveaux, en cela d'accord avec Leroy, est un acte authentique par lequel on atteste la vérité d'un fait dont on a été témoin; le *certificat* est un acte authentique par lequel on assure la vérité d'une chose dont on a acquis la certitude de quelque manière que ce soit. »

Le médecin donne une *attestation* au malade qu'il soigne. Le maire ou le notaire délivre un *certificat* sur le témoignage où l'attestation de certaines personnes ou d'un certain nombre de personnes.

3° *Prétendre*, *avancer*, *soutenir*.

Ces trois verbes ont un sens doctrinal : ils impliquent l'idée de faire valoir ce qu'on dit comme une opinion et de combattre le contraire : un philosophe, un controversiste *prétend*, *avance* ou *soutient* telle chose. « Quant à ce que *prétend* M. Jurieu, que..., outre qu'on lui nie le fait qu'il *avance*, on lui *soutient* encore que la conséquence est directement opposée à la parole de J. C. » Boss.

Il y a de l'un à l'autre une gradation sensible. *Prétendre* marque ce qu'on se propose de défendre; *avancer*, ce qu'on propose pour le défendre; *soutenir*, ce qu'on défend actuellement. On *prétend* et on *avance*. « Je *prétends* et j'*avance* que toute âme chrétienne doit désirer la communion. » Bourd. On *avance* et on *soutient*. « J'*avance* et je *soutiens*, dit Cicéron, que dans toute cette île il n'y a aucun vase d'argent ou d'airain que Verrès n'ait convoité. » Roll. « Entrons dans la salle de Pilate, et voyons avec quelle hardiesse la calomnie *avance* les plus grossières impostures, et avec quelle faiblesse elle les *soutient*. » Bourd.

On *prétend* à tort ou à raison; on *avance* plus ou moins hardiment; on *soutient* avec plus ou moins de force.

4° *Garantir*, *répondre*.

Ces deux verbes ne sont pas de tous les styles; ils ne conviennent guère qu'à celui de la conversation. Ils ont d'ailleurs leur sens propre, qui est d'assurer ou de confirmer une chose en engageant sa responsabilité, en s'exposant, si la chose n'est pas véritable, à un recours, à des reproches, etc.

On *garantit* les qualités, on *répond* des événements. On *garantit* un homme tel ou tel.

J'ignore ce qu'au fond le serviteur peut être ;
Mais pour homme de bien je *garantis* le maître.
(Madame Pernelle parlant de Tartufe). Mol.

« Parbleu! je vous la *garantis* (cette pièce) détestable. » Id. « Je vous le *garantis* trop délicat pour vouloir se faufiler avec des veuves de commandeurs. » Les. « Voilà de l'enthousiasme : il est né poëte; et, à ce seul trait, je vous le *garantis* tel. » Marm.

Je ne *garantis* point sa science profonde. Regn.

« Crois-tu qu'il m'aime? — Lui? je vous *garantis* qu'il a le goût trop mauvais pour aimer autre chose que lui-même. » Dest.

On *répond* qu'un homme fera telle ou telle chose, ou que telle chose arrivera. « Si la petite n'avait les cerises de son goûter que par une opération d'arithmétique, je vous *réponds* qu'elle saurait bientôt calculer. » J. J. « Nous avons des ennemis communs qui cherchent à nous brouiller: je vous *réponds* de mon côté qu'ils auront beau faire. » Id. « La Beaumelle peut réimprimer...; je vous *réponds* que ses nouveaux chefs-d'œuvre ne me feront aucune peine. » Volt. « Laisse-moi faire, je te *réponds* que je le conjurerai lui-même (ce devin), et qu'il sera bien hardi si je ne le fais pas mourir de peur. » Dest.

5° *Promettre*.

Verbe décidément familier, et qui signifie répondre d'un événement dont on dispose, dire ou assurer qu'on le fera arriver. « Je vous *promets* qu'il s'en repentira. » Acad.

Ah! je te *promets* bien que je n'ai pas envie
De te l'ôter, l'infâme à tes feux asservie. Mol.

ACANTHE.
Mais commencez par avoir mon estime.
LE CHEVALIER.
C'est le seul but que j'aurai désormais ;
J'en serai digne, et je vous le *promets*. Volt.

1° AFFREUX, HORRIBLE; — 2° EFFROYABLE, ÉPOUVANTABLE. Très-mauvais.

Affreux et *horrible* expriment une impression de peine produite sur notre nature sensible ou morale; *effroyable* et *épouvantable* une impression d'étonnement et de peur. La laideur et le crime sont plus proprement *affreux* et *horribles*; les grands périls, les bruits ou les faits extraordinaires qui annoncent de grands désastres sont plus proprement *effroyables* et *épouvantables*. *Affreux* et *horrible* signifient plutôt très-mauvais esthétiquement et moralement; *effroyable* et *épouvantable*, très-mauvais eu égard à la grandeur du mal que l'objet contient et amène.

Ensuite, *affreux* et *horrible* sont des qualifica-

tions essentielles, absolues. Il est *affreux* de calomnier un bienfaiteur. « C'est une chose *horrible* de tomber entre les mains du Dieu vivant. » Boss. *Effroyable* et *épouvantable*, qui peut ou qui doit causer de l'effroi et de l'épouvante, sont des qualifications contingentes : ce qui est *effroyable* et *épouvantable* ne produit pas nécessairement son effet. « Le péché est *horrible* et l'enfer *épouvantable.* » Boss. De là vient que *effroyable* et *épouvantable* moins stricts, moins rigoureux, se prennent plus facilement par extension pour *très-grand*, sans rien garder du sens de *mauvais*. Foule (Boil.), nombre (S. S.), quantité (Sév.), distance (Pasc., Mol.), différence (P. R.) *effroyable;* faim (Acad.), étourderie (J. J.), sabbat (Sév.), vacarme (S. S.) *épouvantable*.

1° *Affreux*, *horrible*.

Affreux, qui cause des *affres*. *Affre* est un vieux mot français qui ne s'emploie plus que dans cette phrase, les *affres* de la mort, et signifie angoisses, souffrances. *Horrible* vient du latin *horrere*, se hérisser, parce que les poils se hérissent à la vue d'une chose *horrible*. « Le dos de ce sanglier était armé d'une soie dure, aussi hérissée et aussi *horrible* que les piques d'un bataillon. » Fén.

L'objet *affreux* est lugubre, triste, noir, sombre; il abat, il atterre, on en souffre, on ne peut le soutenir, on en est accablé. Tristesse (Regn.), mélancolie (Montesq.), pâleur (Fén.), obscurité (Id.), nuit (Id.), vieillesse (Sév.), pénitence (Bourd.) *affreuses;* transes *affreuses* (Boil.); accablement *affreux* (Montesq.), deuil *affreux* (Id.). Lafontaine parle d'un antre

affreux et solitaire
Triste séjour de l'ombre.

« Les cérémonies lugubres et *affreuses* employées dans le dévouement. » Roll. « Cette situation triste, pour ne pas dire *affreuse*. » S. S.

Où suis-je? quelle nuit
Couvre d'un voile *affreux* la clarté qui nous luit?
Volt.

Mais, au lieu d'être passive, l'impression produite par ce qui est *horrible* est active. L'*horrible* soulève, révolte, provoque une réaction de la part de notre âme qui s'en détourne avec empressement. On reçoit des nouvelles *affreuses* (Volt.); on frissonne en entendant d'*horribles* discours (Id.). On dit un état *affreux* (Fén., J. J., Montesq.), et une *horrible* physionomie (S. S.), un *horrible* sacrilége (Id.). « Il tarde à Télémaque de s'éloigner de la présence *horrible* de Pluton. » Fén.

Je l'ai rendue *horrible* à ses yeux inhumains,
Et ce fer malheureux profanerait ses mains.
(Phèdre parlant de l'épée d'Hippolyte). Rac.
Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
Que d'en faire à sa mère un *horrible* festin.
(Clytemnestre à Agamemnon). Id.
Œgine, arrache-moi de ce palais *horrible*.
(Jocaste). Volt.

« La Brinvilliers, cette *horrible* femme. » Sév. « Il ne faut pas pousser le terrible jusqu'à l'*horrible :* on peut effrayer la nature (sur la scène), mais non pas la révolter et la dégoûter. » Volt.

Par conséquent, *horrible* renchérit sur *affreux*.

Mon cœur souffre, à vous voir, une peine incroyable :
C'est un supplice qui m'accable;
Et je ne vois rien sous les cieux
D'*affreux*, d'*horrible*, d'odieux,
Qui ne me fût plus que vous supportable.
(Alcmène à Jupiter dans *Amphitryon*). Mol.

2° *Effroyable*, *épouvantable*.

Ils diffèrent comme *effroi* et *épouvante*. Ce qui est *effroyable*, glace, confond, rend stupéfait, tout ébahi. « O nuit désastreuse, nuit *effroyable*, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte! » Boss. « Des regards *effroyables*. » Rac. « L'indignation leur fit élever à tous un cri si *effroyable*, que l'on rapporte qu'un corbeau qui volait au-dessus de l'assemblée en fut frappé comme d'un coup de tonnerre, et tomba au milieu de la place. » Roll. — Ce qui est *épouvantable* trouble l'esprit, rend tout éperdu et porte à fuir en désordre. « Les esprits faibles se figurent des spectres *épouvantables;* ils se troublent et se récrient comme si tout était perdu! » Mal. Menaces *épouvantables* (Acad.). « Les hypocrites se sont armés contre ma comédie avec une fureur *épouvantable*. » Mol.

ALCMÈNE.
Et moi, partout je vous fuirai.
JUPITER.
Je suis donc bien *épouvantable*.
(Amphitryon). Mol.

Effroyable est plus voisin d'étonnant, et *épouvantable* d'étrange. Il en est de même dans le sens hyperbolique de ces mots. *Effroyable* se dit pour marquer qu'il y a prodigieusement de quelque chose : « Il y avait un monde *effroyable* à leur assemblée. » Acad. « Une multitude *effroyable* d'Allemands. » Boss. « Des essaims *effroyables* de sauterelles. » Roll. « Il en mourut un nombre *effroyable*. » S. S. *Épouvantable* se dit pour signifier qu'une chose est ou se produit d'une manière inconcevable, qui trouble les idées, qui fait qu'on ne s'y reconnaît plus. Désordre (J. J., Boss.), carnage (Boss.), confusion (Mol.), faute (J. J.), étourderie (Id.), fracas (Acad.) *épouvantable*. *Effroyable* ne regarde que la quantité seule; *épouvantable* se rapporte à toute autre chose, la complication ou le mélange. Dépense *effroyable*, arrête l'esprit sur la grande quantité de choses dépensées: « Huit cents livres! Mais voilà une dissipation *effroyable*. » Dest. Dépense *épouvantable*, appelle l'attention sur la manière extravagante, désordonnée dont on a dépensé. — On dit un bruit *effroyable* (Boss., Fén.), et un vacarme ou un sabbat *épouvantable* (Acad., Sév., S. S.). Pareillement, un cri est proprement *effroyable :*

Un *effroyable* cri, sorti du sein des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos. Rac.

Mais une clameur, ou un mélange de plusieurs cris, est *épouvantable :*

Soudain de mille cris le bruit *épouvantable*
Vient arracher ses sens à ce calme agréable. Volt.

Un temps *affreux* et un temps *horrible* sont des temps très-vilains, très-déplaisants. Mais l'un afflige, attriste, désespère; l'autre vexe, indigne, et fait, comme dit Mme de Sévigné, en employant cette expression, qu'on garde le coin de son feu et qu'on ne met pas le nez dehors. — Un temps *effroyable* et un temps *épouvantable* sont des temps très-mauvais, à faire peur. Mais

l'un suppose de la grêle, des torrents de pluie, des tonnerres, des ouragans; et l'autre, un dérangement des saisons, un désordre dans les éléments.

AGIR, FAIRE. Se manifester comme cause, exercer sa puissance.

Agir est purement formel ou relatif à la forme: on *agit* de telle ou telle manière. *Faire* est, au contraire, matériel ou relatif à ce qui provient d'un développement de force: on *fait* ceci ou cela. « L'homme *fait* ce que Dieu veut, il *agit* par la volonté de celui qui l'a mis au monde. » VAUV. « C'est pour Dieu et par la volonté de Dieu qu'un chrétien doit toujours *agir*.... Tout ce qu'il *fait* doit se trouver à la place et dans l'ordre où la règle veut qu'il se trouve. » MASS. « La sagesse veut que, dans tout ce que nous *faisons*, nous *agissions* avec réflexion. » GIR. On *agit* pour *faire* une chose, et il arrive parfois d'*agir* beaucoup, de se donner beaucoup de mouvement, sans rien *faire*.

Agir regarde l'œuvre, la conduite, indépendamment de tout résultat; *faire* regarde l'ouvrage ou l'effet. Aussi dit-on *agir*, absolument, le pouvoir d'*agir*, tandis que à *faire* il faut un complément qui indique ce qu'on produit en *faisant*. Et même quand ce complément manque, il est facile à sous-entendre. « Si vous voulez absolument m'envoyer cet écrit, *faites*. » J. J.

Agir en sage, c'est être sage, se comporter en sage; *faire* sagement, c'est effectuer quelque chose de sage. « Clovis rendit ce pays à Gondebaud. Il fit *sagement*. » COND.

AGITATION, TOURMENT. Grande peine d'esprit.

L'*agitation* est une alternative de mouvements contraires; c'est la peine d'une âme partagée entre plusieurs sentiments, l'espérance et la crainte, par exemple, qui va et vient de l'un à l'autre, qui flotte, qui est dans une grande inquiétude. Le *tourment*, au contraire, ne suppose ni pluralité de sentiments ni incertitude; c'est une peine causée par un mal déterminé et présent. Roxane qui doute si elle est aimée, qui croit tantôt l'être et tantôt ne l'être pas, éprouve les *agitations* de l'amour: sûre de n'être pas aimée, Phèdre souffre le *tourment* ou les *tourments* de l'amour. — Une vie d'*agitation* est une vie sans repos, pleine d'alarmes et de soucis. Une vie de *tourment* est une vie de souffrances. « Qu'est-ce que la vie de la cour, qu'une *agitation* éternelle sur l'avenir; qu'une révolution fatigante de craintes, de précautions, d'espérances? Mais une âme soumise à Dieu n'éprouve point ces troubles, ces frayeurs qui *agitent* les enfants du siècle. » MASS. Qu'est-ce que la vie d'époux mal assortis, sinon un éternel *tourment*? — L'avenir nous *agite*; le présent et le passé nous *tourmentent*.

D'ailleurs, *tourment* dit beaucoup plus qu'*agitation*. Le *tourment* est une torture, un affreux supplice; l'*agitation* n'est qu'une privation de repos, le plus grand des troubles. Dire qu'on est *tourmenté* de remords, c'est donner une idée de l'extrême intensité de la peine qu'on éprouve; dire qu'on est *agité* par ses remords, c'est seulement faire entendre que les remords ne laissent pas un instant tranquille et ne permettent pas de goûter en paix le fruit du crime. « Dieu n'accorde aucun repos au pécheur, et sans relâche l'inquiète (par les remords), l'*agite*, le *tourmente*. » BOURD. « Ce seul vers (de Voltaire),

Mais s'il n'était Brutus, il t'allait pardonner,

en dit plus qu'une scène entière d'*agitations* et de *tourments*. » LAH.

Aussi les grandes passions ne connaissent guère que les *tourments* et les transports. Le mot d'*agitation* convient mieux pour les sentiments ou les passions plus faibles. Lors même qu'il s'agit d'objets à l'égard desquels il y a lieu d'espérer et de craindre, auquel cas *agitation* est le mot propre, on emploie *tourment* de préférence, si ces objets sont importants, intéressent beaucoup. Dans une cruelle inquiétude, dans une mortelle attente, une amante ou une mère n'est pas seulement *agitée*, mais *tourmentée*.

1° AGRÉABLE; — 2° DOUX, SUAVE, FLATTEUR, DÉLECTABLE, DÉLICIEUX, DÉLICAT, EXQUIS; — 3° RIANT, GRACIEUX, ATTRAYANT, CHARMANT. Qui plaît, qui fait sur nous une impression bonne ou heureuse.

1° *Agréable*.

Agréable est le terme général: il sert à qualifier tout ce qui nous fait quelque plaisir, tout ce qui nous affecte en bien ou d'une manière heureuse. Il a sous lui deux espèces, représentées par les deux séries de mots suivantes.

Doux, *suave*, *flatteur*, *délectable*, *délicieux*, *délicat* et *exquis* se disent des choses qui touchent les sens, produisent des sensations et intéressent la sensualité. *Riant*, *gracieux*, *attrayant* et *charmant* se disent de celles qui sont perçues uniquement par la vue, quelquefois par l'ouïe, qui produisent des sentiments, et se rapportent à l'esprit ou à l'âme. L'homme voluptueux n'estime que ce qui est *doux*, *suave*, etc.; l'homme curieux de belles choses, l'amateur, est heureux d'apercevoir des objets, des spectacles, des visages *riants*, *gracieux*, *attrayants* ou *charmants*. On dit une couleur *douce* ou *suave*, un son *flatteur*, parce que les qualités dont il s'agit frappent seulement les sens; mais on dit un tableau *gracieux*, une musique *charmante*, parce qu'il est ici question de choses qui parlent à l'esprit ou à l'imagination par l'intervention des sens.

2° *Doux, suave, flatteur, — délectable, délicieux, délicat, exquis*. Qui procure une sensation ou des sensations de plaisir.

Doux s'applique proprement aux sensations du goût; *suave* à celles de l'odorat; *flatteur* à celles de l'ouïe: une saveur *douce*, une odeur *suave*, un son *flatteur*.

Mais, comme le goût est une sorte de toucher, *doux* s'étend aux sensations du tact. Et même, comme l'action de tous les sens s'opère par un contact avec les qualités correspondantes des choses, l'épithète de *doux* se donne à tous les objets qui peuvent satisfaire nos sens, les modifier d'une manière qui convient à notre nature et qu'elle aime. Seulement, il faut ajouter que le *doux*, à la différence de l'*agréable*, auquel il ressemble par sa généralité, exclut tout ce qui peut être piquant ou aigre. « Ce ne sont pas absolu-

ment les choses les plus *douces* qui sont les plus *agréables* aux sens, mais celles qui les chatouillent d'une façon mieux tempérée; ainsi que le sel et le vinaigre sont souvent plus *agréables* à la langue que l'eau *douce*. » DESC. « C'est autre chose de dire qu'une consonnance est plus *douce* qu'une autre, et autre chose de dire qu'elle est plus *agréable;* car tout le monde sait que le miel est plus *doux* que les olives, et toutefois force gens aimeront mieux manger des olives que du miel. » ID.

Suave a aussi son acception étendue et détournée. Il s'emploie à l'égard des qualités senties par la vue, l'ouïe et le goût, quand ces qualités sont d'une douceur particulière, qui demande pour la rendre une expression extraordinaire. L'eau *douce* n'est ni salée ni amère; l'eau *suave* a une douceur propre. Les vins *suaves* ont parmi les vins *doux* un je ne sais quoi qui les distingue et que les gourmets savent apprécier. Il y a des couleurs *douces*, comme il y en a de rudes; la couleur de l'émeraude est *suave*, tel peintre a un coloris *suave*.

Flatteur ne convient que pour ce qui est senti ou perçu par l'oreille : un murmure *flatteur;* le son *flatteur* de sa voix; le Rhin dort au bruit *flatteur* de son onde naissante (BOIL.). *Flatteur* veut toujours dire *doux* à entendre.

Délectable, *délicieux*, *délicat* et *exquis* sont par rapport aux mots qui précèdent des superlatifs. Ils attribuent aux choses la propriété de causer, non pas du plaisir simplement, mais des *délices* ou un très-grand plaisir.

Ce qui est *délectable* paraît devoir être ce qu'est effectivement *délicieux*, très-agréable (voy. Ire partie, p. 243). Ce qui est *délicat* a la qualité exprimée par *délectable* et *délicieux*, mais factice, et non pas naturelle : on dit un fruit *délectable* ou *délicieux*, et une chère ou une table *délicate*.

Exquis semble équivaloir tout à fait à *délicat;* étant participe passé comme ce dernier, il représente comme lui une qualité qui dépend de l'art et du goût des hommes, qui résulte de l'arrangement des choses, de l'apprêt, et qui est fort estimée, qui a une grande valeur d'opinion. On dit un mets *exquis* ou *délicat*, et, en parlant de la faculté par laquelle nous apprécions un mets, un goût *exquis* ou *délicat*. Mais ce qui est *exquis* n'a rien de commun, est choisi ou distingué; ce qui est *délicat* n'a rien de grossier, est fin. Il fallait à Apicius des mets *exquis* et recherchés avec soin; il faut à certains estomacs débiles des mets *délicats*, tendres, légers.

3° *Riant*, *gracieux*, *attrayant*, *charmant*. Qui excite un sentiment ou des sentiments de plaisir.

Ce qui est *riant* ou *gracieux* plaît; ce qui est *attrayant* attire; ce qui est *charmant* plaît ou attire extrêmement, d'une manière merveilleuse, irrésistible.

Riant regarde l'air, et *gracieux* les manières. « Là, toute la nature était *riante* et *gracieuse*. » FÉN. *Riante* a rapport seulement à l'aspect, et *gracieuse* aux accidents de terrain, aux sinuosités des cours d'eau, aux agitations des arbres. Ce qui est *riant* n'est pas triste, mais gai; ce qui est *gracieux* se meut, se présente, se tourne d'une manière aisée et élégante. On dit un aspect *riant* (ACAD.), une maison *riante* (ID.); et, un tour *gracieux* (FÉN.), de *gracieux* contours (ACAD.), des manières *gracieuses* (ID.). Pour réussir dans les arts d'agrément, un auteur doit choisir des sujets *riants* et les traiter d'une manière *gracieuse*. Un spectacle *riant* suppose des objets immobiles; un spectacle *gracieux* suppose un certain jeu d'acteurs[1].

Attrayant marque l'attrait, la propriété d'attirer, de faire venir à soi. Ce qui est *attrayant* séduit. « Elle a la bouche grande; mais on y voit des grâces qu'on ne voit point aux autres bouches: et cette bouche, en la voyant, inspire des désirs; elle est la plus *attrayante*, la plus amoureuse du monde. » MOL. « De là ils iront voir le Vésuve. Conçois-tu ce que cette vue a de si *attrayant?* » J. J.

Charmant, qui *charme*, qui enchante, qui produit sur nous une impression mystérieuse et surnaturelle, a une force de signification singulière. L'objet *charmant* nous transporte; il n'y a rien au-dessus. « Le paysage de Genève est *charmant;* il n'y a rien de si agréable dans la nature. » J. J.

Comment me trouves-tu? — *Charmante.*
Votre beauté surprend, ravit, enlève, enchante.
REGN.

Le colibri et l'oiseau-mouche, ces deux chefs-d'œuvre, ces deux merveilles de la nature, sont dans toute la rigueur du terme, et suivant la juste expression de Buffon, de *charmants* oiseaux.

AGRÉMENTS, GRÂCES, AMÉNITÉ. Qualités qui rendent aimable et par lesquelles plaisent les personnes, les discours, les écrits.

L'*aménité*, du latin *amœnus*, riant, doux, consiste dans la douceur. Il y a des *grâces* piquantes, celles de l'épigramme, par exemple, et les *agréments* de la figure ne sont pas incompatibles avec un certain air de hauteur, d'empire et de fierté; mais l'*aménité* exclut tout ce qui est de nature à blesser les autres. Les *agréments* et les

1. Girard a comparé ensemble *agréable* et *gracieux* seuls et sans les autres mots considérés dans tout cet article. Il a été conduit à la même distinction. On est *agréable* par toutes sortes de qualités; on n'est *gracieux* que par celles qui se voient, qui tombent sous les yeux. L'homme *agréable* peut plaire par ce qui n'est pas apparent, observable, extérieur, c'est-à-dire par le fond, par l'esprit, l'humeur, le caractère; l'homme *gracieux* ne plaît que par le dehors, l'air, l'abord, les manières. On ne s'ennuie pas avec l'*agréable*, il amuse, il intéresse; on est ravi de l'accueil et des façons du *gracieux*, il est avenant ou poli. On dit d'une manière générale et abstraite, il est *agréable* de vivre avec ses amis; *gracieux* est toujours une expression concrète, relative aux formes ou à la forme. — D'ailleurs, *agréable* n'implique aucune action de la part du sujet; et c'est au contraire ce que *gracieux* suppose. « *Gracieux* est un terme qui manquait à notre langue, et qu'on doit à Ménage. Il veut dire plus qu'*agréable;* il indique l'envie de plaire. » VOLT. « Junon emprunte la ceinture de Vénus pour se rendre toute *gracieuse*. » ROLL. Mais Alcibiade était *agréable* (FÉN.) naturellement, sans chercher à l'être. En matière d'art, la chose *agréable* agrée; la chose *gracieuse* est tournée de manière à agréer, mais il est à craindre qu'elle ne tombe dans l'affectation.

grâces sont plutôt des qualités esthétiques ou relatives à la beauté; l'*aménité* est une qualité morale, qui se rapporte à la bonté, et qui a sa source dans le caractère. Les *agréments* et les *grâces* d'un homme galant ou d'un écrivain spirituel ne nous touchent pas de la même manière que l'*aménité* d'un vieillard bon et inoffensif ou que celle d'un auteur plein d'onction, tel que Fénelon et quelquefois Lafontaine.

Aménité, *amœnitas*, a été renouvelé des Latins au XVIIIe siècle. Il était inconnu au XVIIe.

« On appelait ce vallon le *Tempé de Sicile*, à cause de sa riante *aménité*. » MARM. « L'*aménité* est dans le caractère, dans les mœurs ou dans le langage, une douceur accompagnée de politesse et de grâce. » ID. « Catulus avait autant de douceur et d'*aménité* dans l'esprit et dans les mœurs que Marius était rustique et féroce. » ROLL. « La langue latine manque de certaines lettres, comme *upsilon* et *zéta*, qui sont d'une douceur extrême, et qui répandent dans le discours je ne sais quelle *aménité*. » ID. « Fréjus écouta ces réflexions avec une paix profonde, et les paya de l'*aménité* d'un sourire tranquille et doux. » S. S. « Dans une compagnie (l'Académie) où Fénelon plus gracieux et plus tendre (que Bossuet) apporta cette onction et cette *aménité* qui nous font aimer la vertu. » VAUV. « Toi qui as surpassé Bossuet et Pascal en *aménités* et en grâces (Fénelon), aimable génie ; toi qui fis régner la vertu par l'onction et par la douceur. » ID. « Point d'*aménité*, point de douceur dans les ouvrages de J. B. Rousseau. » VOLT. « La douceur de son commerce (de Marivaux) et l'*aménité* de ses mœurs faisait aimer et estimer sa personne. » D'AL.

Les *grâces*, à leur tour, diffèrent des *agréments*, en ce qu'elles supposent la personne en action. On dit de certains animaux, du cheval et du cerf, par exemple, qu'ils ont de la *grâce*, et de certains objets inanimés, incapables de se mouvoir, tels que lieux ou maisons, qu'ils ont des *agréments*.

Pareillement, les *grâces* dans l'homme tiennent aux manières, à la parole, à l'accueil, au geste. « Il met de la *grâce* dans tout ce qu'il fait. » ACAD. « Les *grâces* particulières de la prononciation grecque sont en partie perdues pour nous. » LAH. « A travers des dehors si affreux (de Cléopâtre défigurée et désormais sans *agréments* à cause de la privation de nourriture qu'elle s'était imposée pour mourir et des meurtrissures qu'elle s'était faites) perçaient les *grâces* touchantes qui brillaient dans tous ses mouvements. » ROLL. Les *agréments*, au contraire, dépendent des traits. « Ce Georges Villiers est ce même Buckingham, fameux alors dans l'Europe par les *agréments* de sa figure. » VOLT. « Corysante, la jeune fille d'une merveilleuse beauté, perdit tous ses *agréments* et devint hideuse. » FÉN. — « Le cardinal de Rohan, doué de tous les les *agréments* de la figure, de l'esprit, de l'élocution, d'un caractère facile et doux, d'un accueil enchanteur, d'une politesse parfaite, avec des *grâces* naturelles et touchantes. » MARM.

Par conséquent, les *grâces* expriment une qualité accidentelle, fugitive, de circonstance, et les *agréments* une qualité fixe et permanente. On admire les *grâces* d'une femme pendant qu'elle marche, qu'elle se présente ou qu'elle danse; les *agréments* des femmes se conservent mieux dans les pays tempérés que dans les pays chauds (MONTESQ.). « Quelque *grâce* qu'ait aux yeux de J. C. les larmes d'un pénitent, elles ne peuvent jamais égaler les chastes *agréments* d'une sainteté toujours fidèle. » BOSS.

Ensuite, les *agréments* se rapportent au fond, sont quelque chose de plus solide, de plus sérieux; au lieu que les *grâces* n'allant pas au delà de la forme, expriment une qualité plus superficielle et toute bornée à la façon. « Boileau a eu plus de force et de vérité que d'élévation et de délicatesse, plus de solidité et de sel dans la critique que de finesse ou de gaieté, et plus d'*agrément* que de *grâce*. » VAUV. « Des auteurs sublimes n'ont pas négligé de primer encore par les *agréments*, flattés de remplir l'intervalle qui sépare les extrémités et de contenter tous les goûts. » ID. Ils auraient dédaigné de primer par les *grâces* : les *grâces* ne conviennent guère qu'au petit et au joli, à tout ce qui n'a de valeur que par l'élégance, la délicatesse et le fini.

Enfin, on dit également les *agréments* de l'esprit et les *agréments* du corps, parce que l'esprit comme le corps, peut être doué d'avantages qui font qu'il agrée. Mais comme c'est principalement par le corps, par ses actions et ses mouvements, que se développent les manières, on dit particulièrement bien les *grâces* du corps. « Les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire étant fermés aux filles, elles tâchent de se dédommager par les *agréments* de l'esprit et du corps: de là vient leur conversation douce et insinuante : de là vient qu'elles aspirent tant à la beauté, et à toutes les *grâces* extérieures, et qu'elles sont si passionnées pour les ajustements. » FÉN. « Il semble, dit Girard, que le corps soit plus susceptible de *grâces*, et l'esprit d'*agréments*: l'on dit d'une personne qu'elle marche, danse, chante avec *grâce*, et que sa conversation est pleine d'*agréments*. »

AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON. Aucun de ces termes n'était usité dans notre langue avant le XVIIIe siècle. Ce sont les noms des hommes qui cultivent la terre et habitent les champs, comme l'indique leur radical commun, le verbe latin *colere*, cultiver, habiter.

Agricultor, que reproduit exactement notre mot *agriculteur*, avait déjà en latin un certain caractère de noblesse, qu'il tenait de sa terminaison ou de sa première partie, *ager*, champ cultivable, par opposition aux landes et aux bruyères. En français *agriculteur* est un terme relevé. Il représente en bien ou comme considérables les hommes auxquels il s'applique. Les *agriculteurs* forment un ordre dans l'État. « En Scandinavie, la royauté et la liberté subsistaient ensemble : les *agriculteurs* avaient part à la législation aussi bien que les grands du royaume. » VOLT. « En mortifiant le parlement, Louis XIV voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les *agriculteurs* qui la nourrissent. » ID. — Un *agriculteur* est un propriétaire qui fait valoir par lui-même et en grand. « David descendit chez l'*agri-*

culteur Nabal, pour y mettre tout à feu et à sang, parce que Nabal avait refusé des contributions à sa troupe de brigands. » Volt. « Un *agriculteur* qui a douze cents livres de revenu est tout étonné qu'on lui en demande quatre cents pour les impôts. » Id. — Ou bien, c'est un théoricien, un *agronome*, une sorte de savant qui étudie l'agriculture, ou en donne des leçons. Voltaire appelle Duhamel du Monceau un célèbre, un illustre *agriculteur*, et il dit de Xénophon qu'il était « guerrier, philosophe, poëte, historien, *agriculteur*. »

Cultivateur, quoique remontant, en dernière analyse, au latin *colere*, est un mot tout français par sa formation : il a été fait du verbe *cultiver*. Le *cultivateur* cultive, il travaille la terre, c'est l'ouvrier des champs. Il est plus ou moins industrieux (Cond.); il se sert de tels ou tels instruments (Volt.); il est en général ignorant, pauvre, malheureux (Id.). « Quelle barbarie domine encore chez ces laboureurs innocents, chez ces honnêtes *cultivateurs* tant vantés dans des églogues! » Volt. « Des artisans, des *cultivateurs* qui gagnent leur pain à la sueur de leurs fronts. » Id. Si le *cultivateur* possède, il possède peu comparativement à l'*agriculteur*, c'est un petit propriétaire ou même c'est le fermier du maître de la terre, et il n'a en propre que des charrues, un jardin, et quelques vignobles. « Certains *cultivateurs* sont des fermiers qui prennent une terre à bail. » Cond. — « Dans son poëme, Saint-Lambert a moins parlé aux simples *cultivateurs* qu'aux seigneurs des terres qui vivent dans leurs domaines.... Une cabane ne peut pas être le logement d'un *agriculteur* considérable; il lui faut des écuries commodes, des étables faites avec soin, etc. » Volt.

Colon, *colonus*, a cela de particulier qu'il rappelle une autre acception du verbe *colere* que celle qui se retrouve dans *agriculteur* et *cultivateur*. Le *colon* est celui qui *habite* et non celui qui *cultive* la terre. Les pays continuellement exposés à des débordements ne peuvent avoir de *colons*, repoussent les *colons* (Volt.). La Corse a des *colons* qui vivent de châtaignes et du produit de la chasse, elle manque d'*agriculteurs* et de *cultivateurs*. « J'ai trouvé dans un très-mauvais pays un vaste terrain inculte qui appartenait à des *colons*; je l'ai fait cultiver. » Volt. « Sodome et Gomorrhe étaient habitées; les *colons* de ces villages préparaient l'asphalte, et en faisaient un commerce utile. » Id. « Soliman tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des *colons* musulmans. » Id. — Ce mot signifie collectivement les gens de la campagne et comprend même les journaliers et les valets des *cultivateurs*. « Les guerres de religion ruinèrent l'agriculture. Sully trouva une grande partie des terres en friche. Il était dû par les *colons* plus de vingt millions pour trois années de taille. » Volt. « Les terres données, dans l'Inde, aux grands de l'empire, aux raïas, aux nababs, sont cultivées par des fermiers qui s'y enrichissent et par des *colons* qui travaillent pour leurs maîtres. » Id. « Je suis laboureur; j'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Quoi! dis-je, j'aurai rassemblé des *colons* pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter librement du blé pour les nourrir, eux et ma famille! » Id.

Quand le mot *agriculteur* n'est pas un titre général dont on honore tous ceux qui s'occupent d'industrie agricole, quand on le prend dans un sens spécial, il désigne un homme qui s'adonne à l'*agriculture*, c'est-à-dire un artiste en quelque sorte, ou un puissant propriétaire qui préside à l'exploitation de ses biens, qui guide les travaux, qui calcule, combine, spécule, expérimente. Le *cultivateur* s'adonne à la *culture*; c'est un artisan, un producteur; il laboure, sème, plante, taille, récolte. Le *colon* fait partie de la population des campagnes : c'est un paysan, ou, pour parler latin, un *ruricole*, *ruris incola*: il occupe un lieu, s'y fixe, ou s'en va ailleurs[1].

1° AIGRE, ACIDE, ACERBE, ÂCRE, ACRIMONIEUX; — 2° AMER; — 3° RUDE, ÂPRE, AUSTÈRE. Ces mots désignent au propre une qualité opposée à la douceur et qui affecte l'organe du goût d'une manière toujours très-sensible, sinon toujours désagréable; au figuré, tous, à l'exception d'*acide*, qui ne se dit qu'au physique, marquent dans les dispositions de l'âme, les manières ou les discours, quelque chose de fâcheux qui déplaît, choque, offense.

1° *Aigre*, *acide*, *acerbe*, *âcre*, *acrimonieux*.

Aigre vient du latin *acer*, comme *maigre* de *macer*. *Acer* a également servi à former *âcre*, *acrimonieux* et *acerbe* : lui-même dérive du grec ἀκή, pointe, qui est évidemment la racine d'*acide*, latin *acidus*. En sorte que les cinq premiers mots de tout cet article remontent étymologiquement à la même origine.

Mais *aigre*, *acide* et *acerbe* se distinguent par la faiblesse de l'impression qu'ils expriment : un fruit, par exemple, *aigre*, *acide* ou *acerbe*, est piquant, rien de plus; il produit une sensation de déplaisir légère et fugitive, qui ne va pas jusqu'à nuire, jusqu'à faire mal, et qui n'a ni ampleur ni durée.

Aigre est très-usité en comparaison d'*acide* et d'*acerbe* : on s'en sert au figuré comme au propre, et c'est un des plus anciens mots de notre langue, au lieu que *acide* n'a pas l'acception figurée et que *acerbe* n'a commencé à être reçu en France que vers la fin du XVIII[e] siècle. Mais pour en venir à des déterminations rigoureuses, ce qui est *aigre* n'est plus doux, ce qui est *acide* n'est point doux, et ce qui est *acerbe* n'est pas encore doux.

L'*aigreur* est souvent un défaut postérieur à la qualité de la douceur, le résultat d'une altération, comme ce qui arrive au lait et au vin, par exemple, quand ils tournent. L'*acidité* est le

1. Voltaire et Marmontel ont employé substantivement *agricole* dans le sens d'*agriculteur*. « Ne parlez de moi que comme d'un *agricole* qui aime la vertu et la vérité autant que la campagne. » Volt. « Pour diriger ces travaux champêtres, Acélie imagina de se former un petit conseil d'*agricoles*. » Marm. Il résulte de ces exemples et de la terminaison d'*agriculteur*, qui marque un agent, que l'*agricole* se borne davantage à la théorie, au goût, que c'est toujours et simplement un amateur.

défaut de douceur, sans rapport à ce qui a été ou peut être. L'*acerbité*, au lieu d'être postérieure à l'état normal et bon, lui est antérieure. *Acerbe* sert uniquement à qualifier les fruits qui ne sont pas encore mûrs : tous les fruits avant leur maturité, dit Trévoux, ont un goût *acerbe;* et il ajoute : les médecins appellent vin *acerbe* du vin fait de raisins qui ne sont pas encore mûrs. En latin, *acerbus* veut dire quelquefois prématuré. Ainsi, le *vinaigre*, le petit-lait et le levain sont *aigres;* l'oseille est *acide;* la nèfle non encore blette et tous les fruits verts sont *acerbes.* — Au figuré, entre *aigre* et *acerbe* la différence est aussi simple que certaine : des paroles *aigres*, un ton *aigre*, sont d'une personne *aigrie*, indisposée, irritée, fâchée ; des paroles *acerbes*, un ton *acerbe* sont d'une personne qui parle d'une manière verte ou crue, sans ménagement, qui aurait besoin d'être adoucie.

Acre et *acrimonieux*, distingués l'un de l'autre dans la première partie, p. 209, ont cela de propre l'un et l'autre, qu'ils annoncent une impression forte, violente, qui blesse, déchire et emporte la pièce. Si on trouve ensemble dans nos meilleurs écrivains *aigre* et piquant (Bourd.), on y trouve aussi *âcre* et mordant (J. J., Marm.), *âcre* et corrosif (Buff., Roll.), *âcre* et violent (Volt.). Ce mot ne convient guère en parlant des fruits dont la saveur, si mauvaise qu'elle soit, n'est pourtant pas caustique et délétère ; mais c'est une épithète qui se donne bien au venin des serpents (Volt.), à la saveur de l'arsenic (Buff.), au suc des cantharides (Roll.). — Au figuré, ce mot conserve la même énergie : l'*âcreté* dénote non pas de la pique seulement, mais de la méchanceté ou de la haine ; elle mord au vif. Moins brusque, moins emportée que l'*aigreur*, elle n'éclate pas autant, mais elle fait d'une manière plus concentrée et plus noire de plus profondes blessures.

2° *Amer.*

Amer a pour idée caractéristique celle d'une sensation remarquable par l'étendue et la durée. Au lieu de piquer seulement, de chatouiller désagréablement l'organe du goût comme la chose *aigre*, *acide* ou *acerbe*, au lieu de prendre fortement au gosier et d'emporter le palais comme la chose *âcre*, l'*amertume* est une saveur pleine, qui empoisonne pour ainsi dire, toute la bouche ; elle excite abondamment la salive, qui s'en imprègne et la répand de tous côtés. Elle dure quelque temps, on a de la peine à s'en défaire malgré de continuels crachements. Et ce qui ne lui est pas moins particulier, c'est qu'elle n'est pas absolument malfaisante, c'est que souvent elle se trouve jointe à quelque qualité salutaire qui rachète ce qu'elle a de désagréable au goût. Il y a des médicaments *amers;* la chèvre aime le saule et le cytise *amers* (Marm.), elle s'en nourrit ; l'utilité d'une médecine nous en fait digérer l'*amertume* (Boss.).

Au figuré, la chose *amère* nous cause, non pas une douleur cruelle comme la chose *âcre*, mais une longue souffrance, de l'affliction, une sorte de mélancolie durable. De plus, elle n'est pas sans compensation et elle suppose d'ordinaire dans la personne de qui elle nous vient de l'intérêt pour ce qui nous touche : réprimande *amère.*

A quoi il faut ajouter que de tous ces mots *amer* est le plus subjectif, le plus relatif à l'effet produit dans l'âme par la qualité qu'ils signifient : une critique *aigre*, *acerbe* ou *âcre* cause une douleur *amère;* l'*aigreur* et l'*âcreté* sont dans les choses la propriété de blesser, l'*amertume* est dans l'âme ou dans le cœur le mal éprouvé, la blessure ; on oppose les plaisirs aux *amertumes* de la vie. Corneille a dit dans *Pompée :*

> Il est de la fatalité
> Que l'*aigreur* soit mêlée à la félicité.

Le mot propre était *amertume*, au lieu d'*aigreur;* c'est Voltaire qui en a fait la remarque.

3° *Rude*, *âpre*, *austère.*

Rude, *âpre* et *austère* vont ensemble. Ils ne se disent pas primitivement des choses sapides comme les précédents, et quand on les applique au goût, ils en indiquent une modification toute particulière. La chose *rude*, *âpre* ou *austère* a une saveur, non pas humide, mais farineuse ; au lieu de faire venir l'eau à la bouche, elle dessèche cet organe ; elle produit sur lui l'effet, non pas d'une pointe, de quelque chose d'aigu ou d'acéré, mais de quelque chose de contondant. Au figuré, même nuance : au lieu de piquer, d'irriter, d'exciter, ce qui est *rude*, *âpre* ou *austère* résiste, ne cède pas, est dur, réfractaire, intraitable.

Rude et *âpre* ne diffèrent guère l'un de l'autre que par le degré. *Rude* vient de *rudis*, brut, non poli, qui n'a pas reçu de façon. *Apre*, *aspre*, latin *asper*, a été fait du grec ἄσπορος, qui ne peut être ensemencé à cause des *aspérités*, des rochers, veut dire en général quelque chose dont la surface n'est pas lisse, est raboteuse. En parlant des choses du goût, *rude* qualifie celles qui ne coulent pas aisément, qui passent avec peine, comme est un vin de mauvais cru ou du vin nouveau qui n'a pas encore eu le temps de se faire, et *âpre* est l'épithète qu'on donne à celles qui raclent la bouche comme font certains fruits sauvages dont l'effet est d'engourdir les gencives et d'empêcher la langue, devenue presque blanche, de glisser sur le palais. — Au figuré, *rude* donne aussi l'idée de quelque chose de moins sauvage, de moins inculte que le mot *âpre.* L'homme *rude* a l'abord choquant ; l'homme *âpre* est inabordable ; le premier est sec, impoli, le second rébarbatif. La *rudesse* peut n'être que dans la forme, l'*âpreté* tient souvent au caractère. « Le goût, chez les Romains, fut d'abord analogue à la *rudesse* de leurs mœurs, à l'*âpreté* de leur génie, à l'état d'inculture de leur société. » Marm. « La dédaigneuse hauteur de cet enfant peut être l'effet de l'*âpreté* d'un caractère indomptable et fier qui ne veut céder qu'à lui-même ; alors il faudrait bien vous garder de heurter la *rudesse* avec la *rudesse.* » J. J.

Austère, *austerus*, αὐστηρός, d'αὔειν, dessécher, convient seulement à l'égard d'une saveur proprement astringente, qui produit dans la bouche un resserrement, suivant l'expression de Trévoux. L'Académie définit l'alun, un sel de

saveur *austère* et astringente. — Au figuré, *austère* regarde, non pas la manière de traiter les autres, mais la manière de vivre avec soi-même, l'*austérité* consistant à être sec pour soi, à se resserrer, à se réduire, à s'abstenir de beaucoup de choses.

AIMER, CHÉRIR; — AFFECTIONNER. Avoir ou éprouver une disposition favorable, un sentiment qui nous incline et nous porte vers son objet.

Aimer, chérir.

Aimer comporte tous les degrés et toutes les manières, sans désigner spécialement et sans exclure tel degré ou telle manière; *chérir* marque un seul degré, le plus haut, et une seule manière, celle qui est exprimée par le mot *tendresse*. Nous *aimons* ce qui nous fait plaisir: nous *chérissons* ce qui nous est *cher*, nous l'*aimons chèrement* ou tendrement, par prédilection. Aussi *chérir* s'emploie bien comme enchérissant sur *aimer*, comme superlatif d'*aimer*. « Loin de déplorer leur erreur, ils l'*aiment*, ils la *chérissent*. » J. J. « Les âmes du purgatoire sont plus *aimées* et plus *chéries* de Dieu que celles des païens. » BOURD. « L'homme, image *chérie* et bien *aimée* que Dieu avait établie dans son paradis de délices. » BOSS. « Jérusalem que j'ai toujours si tendrement *aimée*, et dont j'ai *chéri* les habitants, comme s'ils eussent été mes propres frères. » ID. « Athéniens, dit Socrate, je vous *aime* et vous *chéris*, mais j'aime mieux obéir à Dieu qu'à vous. » LAH. « *Aime* les hommes en général, dit Confucius; mais *chéris* les gens de bien. » VOLT. « Ses sentiments sont si conformes aux miens qu'il *chérit* tout ce que j'*aime*, comme il hait tout ce qui me déplaît. » LES.

> Ne fais point d'autre crime, et j'atteste les dieux
> Qu'au lieu de te haïr, je t'en *aimerai* mieux :
> Oui, je te *chérirai*. CORN.

On *aime* tout ce qui plaît, les personnes et les choses : on *chérit* surtout les personnes et ce qui s'y rapporte, parce qu'on n'a véritablement de tendresse que pour les personnes. — *Aimer* n'emportant par lui-même aucun degré ni aucune manière, il peut y avoir des préceptes qui déterminent de quelle manière et jusqu'à quel point on doit ou on ne doit pas aimer. « L'évangile commande d'*aimer* le prochain comme soi-même et défend d'*aimer* la créature plus que le créateur. » GIR. Le degré et la manière de *chérir* sont toujours les mêmes et n'ont pas besoin d'être indiqués. — Ce qu'on *aime* est agréable simplement; ce qu'on *chérit* est cher, précieux, réputé de grande valeur. Ce qu'on *aime* procure ou même seulement promet des jouissances; ce qu'on *chérit* est un trésor auquel on tient infiniment. Si on fait quelque chose pour ce qu'on *aime*, on se sacrifie pour ce qu'on *chérit*.

> On ne peut trop *chérir* votre chère santé,
> Et pour la rétablir j'aurais donné la mienne.
> (Tartufe à Elmire). MOL.

« Il me semble que pour cette foi que je *chéris*, et que je garde comme mon plus riche trésor, je ne craindrais point de donner mon sang et de sacrifier ma vie. » BOURD.

Mais *chérir* ne dit pas seulement plus qu'*aimer*, il dit autre chose. C'est par goût, par entraînement, par une sympathie ou une correspondance naturelle, par un accès de sensibilité ou par caprice qu'on *aime*; et c'est par choix, par estime, par respect, en conséquence d'un jugement de l'esprit qu'on *chérit*. *Chérir* la mémoire de quelqu'un (ACAD., COND.); un peuple qui *chérit* son roi (BOSS.). « Cette princesse aura toutes les vertus que nous *chérissons* avec respect dans les princesses de nos jours. » VOLT. « Combien nous devons respecter et *chérir* de tels juges! » ID. « Respectable vieillard, *chéri* et estimé généralement. » ID. — En conséquence, on peut *chérir* des choses pour lesquelles on a naturellement de la répugnance. C'est ainsi qu'un auteur *chérit* la critique (BOIL.). C'est ainsi que J.-C. et ses disciples ont *chéri* l'abaissement et les souffrances (VOLT.). — On peut *aimer*, mais non pas *chérir* ce qu'on désapprouve. *Aimer* est opposé à haïr, et *chérir* à détester. « M. de Sales déteste la persécution et *chérit* la philosophie. » VOLT.

> Je *chéris* Alcméon, je déteste Hermogène. ID.

Affectionner n'exprime ni un amour d'entraînement, de sympathie, comme *aimer*, ni un amour de choix, de prédilection, d'estime, comme *chérir*, mais une sorte d'amour, un simple intérêt pris aux personnes ou aux choses en vertu de l'habitude. « Corneille paraît *affectionner* les vers d'antithèses. » VOLT. « On a remarqué que Cicéron *affectionne* certaines formes de construction ou d'harmonie qui reviennent souvent. » LAH. « Je ne sais point si le chien choisit, s'il se ressouvient, s'il *affectionne*, s'il craint, s'il imagine, s'il pense. » LABR. « On a fait construire pour ce paca une petite loge en bois dans laquelle il demeurait assez tranquille pendant le *jour*.... Il semble même *affectionner* sa retraite tant que le jour dure. » BUFF. « Les maîtres ont peu de fantaisie et d'humeur, et leurs domestiques les *affectionnent* promptement. » J. J. — *Affectionner* se dit surtout d'un supérieur à l'égard d'un inférieur qu'il protége, qu'il favorise, à la fortune ou à l'avancement duquel il cherche à contribuer. « Certaines lumières paraissant la nuit donnent sujet aux peuples oisifs d'imaginer des escadrons de fantômes qui combattent en l'air, et auxquels ils font présager la perte ou la victoire du parti qu'ils *affectionnent*. » DESC. « Soyez persuadée que j'*affectionne* cette œuvre (celle des filles charitables de la Ferté), et que j'en prendrai un soin particulier, surtout quand.... » BOSS. « La reine d'Espagne dépêcha au roi le marquis de Grillo, qu'elle *affectionnait* et qu'elle fit grand d'Espagne dès qu'elle s'y fut rendue maîtresse. » S. S. « Le roi Louis XIV, pendant le travail, demandait l'avis de Mme de Maintenon. Jamais elle ne paraissait *affectionner* rien, et moins encore s'intéresser pour personne.... Quand elle n'*affectionnait* personne, c'était le ministre même qui disposait des grâces et des choix. » ID. « Son Excellence lui témoigna de la joie de ce qu'il avait choisi pour gendre un homme qu'elle *affectionnait* beaucoup et qu'elle prétendait avancer. » LES. — On *affectionne* aussi les affaires qu'on a à cœur. « Je forçai le duc de Noailles de rapporter une affaire que je savais qu'il *affectionnait*, et sur laquelle je l'avais entrepris sans mesure. » S. S. « Em-

passé pour engager dans une affaire des personnes qui ne l'*affectionnent* pas n'osent pourtant refuser d'y entrer. » LAM.

AINSI QUE, DE MÊME QUE, COMME. Termes de comparaison.

Ainsi que et *de même que* sont bien distincts l'un de l'autre. *Ainsi que* se rapporte à la réalité ou à l'événement; *de même que*, au mode. Faire une chose *ainsi qu*'un autre, c'est la faire aussi; la faire *de même qu*'un autre, c'est la faire de la même manière. Lors de la conquête de l'Amérique, les habitants du pays se battirent *ainsi que*, mais non pas *de même que* les Espagnols. Un beau paysage nous charme *ainsi qu*'une musique délicieuse, mais non pas *de même qu*'une musique délicieuse. Les abeilles construisent aujourd'hui des cellules *ainsi qu*'autrefois, et elles construisent aujourd'hui leurs cellules *de même qu*'autrefois.

De son côté, *comme* est d'abord l'expression générale et s'emploie continuellement sans qu'on ait égard aux deux points de vue qui séparent *ainsi que* d'avec *de même que* : faire une chose *comme* un autre; les Indiens se battirent *comme* les Espagnols; un beau paysage nous charme *comme* une musique délicieuse. Mais indépendamment de cette aptitude à remplacer les deux autres mots, *comme* a aussi une application spéciale qui lui assigne un domaine propre. Il est seul de mise quand il s'agit d'une comparaison entre qualités ou sous le rapport des qualités : c'est pourquoi on dit hardi *comme* un lion, effronté *comme* un page, blanc *comme* neige, doux *comme* miel, et non pas hardi *ainsi que*, ni *de même qu*'un lion, etc. « Le bois du cerf est, *comme* le bois des forêts, grand, tendre et assez léger dans les pays humides et fertiles. » BUFF.

En d'autres termes, *ainsi que* marque une comparaison entre choses qui arrivent ou se font, sans rapport à la manière : « *Ainsi que* le gouvernement influe sur le caractère des peuples, le caractère des peuples influe sur celui des langues. » COND. — *De même que* sert à comparer des faits ou des actions qui ont lieu *de même*, qu'on considère quant à leur manière ou à leur façon : « *De même qu*'une vapeur pestilente se coule au milieu des airs, et imperceptible à nos sens, insinue son venin dans nos cœurs; ainsi l'esprit malin, par une subtile et insensible contagion, corrompt la pureté de nos âmes. » BOSS. — *Comme* annonce une comparaison qui tombe sur la qualité d'une chose ou d'une personne :

> *Comme* on voit un torrent... :
> Tel Bourbon descendait à pas précipités.... VOLT.

C'est la distinction de Girard, qui l'exprime de la façon suivante. « *Ainsi que* marque particulièrement une comparaison qui tombe sur la réalité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de faits ou d'actions. *De même que* marque proprement une comparaison qui tombe sur la manière dont est la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de modifications. *Comme* marque mieux une comparaison sur la qualité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de qualifications. »

1° AIR, MINE, PHYSIONOMIE, VISAGE; — 2° PORT, PRESTANCE, REPRÉSENTATION, MAINTIEN, CONTENANCE. Manière d'être extérieure d'une personne.

Mais les quatre premiers mots, *air*, *mine*, *physionomie* et *visage*, forment une classe à part, parce qu'ils se rapportent à la face particulièrement, et même deux d'entre eux à la face seule. Tous les autres, *port*, *prestance*, *représentation*, *maintien* et *contenance*, doivent être d'abord séparés des premiers, et mis ensemble, parce qu'ils regardent l'habitude entière du corps [1].

1° *Air*, *mine*, — *physionomie*, *visage*.

Air et *mine* ne se disent pas aussi exclusivement de la face seule : l'*air* guerrier et la *mine* guerrière s'étendent à toute la personne. Rollin dit de Socrate : « Tout l'*air* de sa personne, qui n'avait rien que de très-commun et de très-pauvre, répondait parfaitement à l'*air* de son *visage*. » — Ensuite *air* et *mine* marquant plutôt un état apparent : avoir l'*air* ou la *mine* d'être ou de faire quelque chose, c'est paraître ou sembler l'être ou le faire. Au contraire, *physionomie* et *visage* indiquent un état ou une qualité qui ne laisse aucun doute. Rhadamante dit à Caton arrivant aux enfers : « Tu as la *physionomie* assez mauvaise, un *visage* dur et rébarbatif. Tu as l'*air* d'un vilain rousseau; du moins, je crois que tu l'as été pendant ta jeunesse. » FÉN. Dans *Crispin rival de son maître*, de Lesage, Oronte est affirmatif quand il dit à Labranche : « Viens çà; je te trouve une *physionomie* d'honnête homme. » Mais il doute et il interroge, lorsqu'il ajoute : « Écoute : ton maître a la *mine* d'un vert galant. » Un homme qui a l'*air* ou la *mine* triste paraît triste; une *physionomie* ou un *visage* triste annonce plutôt une tristesse ou une inclination à la tristesse sérieuse, véritable, certaine. On a moins de confiance dans celui qui fait bonne *mine* que dans celui qui fait bon *visage*; on est moins assuré de sa bienveillance.

Air, *mine*.

Mine, en allemand *miene*, est plus familier et se prend plus volontiers en mauvaise part : avoir une *mine* patibulaire, la *mine* d'un malfaiteur, une *mine* à faire peur, une laide *mine*, une drôle de *mine*. On ne dit guère une *mine* noble. « Dans l'état de nature, l'homme aurait aussi une *mine* bien étrange. » BUFF. Lafontaine dit de Louis XI, tel qu'il est représenté en marbre sur son tombeau à Cléry :

> Je lui trouvai la *mine* d'un matois.

1. Toutefois comme l'*air* et la *mine* ne se bornent pas essentiellement à la face seule, et qu'ils comprennent quelquefois le corps et ses situations, et que, d'autre part, *maintien* et *contenance* ne se disent pas seulement des attitudes du corps, mais aussi des traits de la face, il faut distinguer *air* et *mine* de *maintien* et de *contenance*. Outre que l'*air* et la *mine* ont toujours plus de rapport à la face, et le *maintien* et la *contenance* au corps, *air* et *mine* désignent l'extérieur qu'on a, au lieu que *maintien* et *contenance* expriment l'extérieur qu'on se donne en se composant, lequel montre qu'on ne se laisse point aller, qu'on sait se maîtriser, ne point être embarrassé. L'*air* et la *mine* indiquent la manière dont on est; le *maintien* et la *contenance* la manière dont on se tient, l'attitude qu'on prend avec empire sur soi-même.

Comme le voilà fait (le joueur) !
Débraillé, mal peigné, l'œil hagard ! A sa *mine*,
On croirait qu'il viendrait, dans la forêt voisine,
De faire un mauvais coup. REGN.

« Cet oiseau (un calao) se haussait, se grandissait, et semblait prendre quelque *air* de fierté; cependant sa *mine* en général est basse et stupide. » BUFF. « Les tamatias (autre sorte d'oiseaux) ont une *mine* triste et sombre; on dirait qu'ils affectent de se donner un *air* grave, en retirant leur grosse tête entre leurs épaules. » ID. — Secondement, on considère la *mine* relativement à la conformation, à la santé, à la taille; et l'*air* relativement aux actions et aux manières. Avoir bonne *mine*, ou même simplement de la *mine* (MOL.) c'est être bien de sa personne, ou paraître avoir de la santé. Avoir bon *air*, c'est avoir bonne façon. Une femme a une jolie *mine*, et un *air* aisé, gracieux, affable, obligeant, toutes qualités qui se manifestent en partie par des actions, des empressements, par la manière dont on se présente ou dont on parle. On dit aussi, *air* provincial, bourgeois, écolier, parce qu'il s'agit d'exprimer un manque d'usage, de manières ou de formes. « C'était un homme fort grand; il avait le visage long, avec un nez de perroquet, et quoiqu'il n'eût pas mauvaise *mine*, il ne laissait pas d'avoir l'*air* d'un fripon. » LES. On a plutôt la *mine*, et on prend l'*air* : Ulysse avait la *mine* d'un héros (LAF.), et ses compagnons ayant avalé le breuvage de Circé,

Quelques moments après leur corps et leur visage
Prirent l'*air* et les traits d'animaux différents. ID.

(Voy. encore ci-dessus les deux exemples de Buffon.) — Quant aux qualités intérieures dont l'*air* et la *mine* sont les signes, l'*air* les représente toutes, et particulièrement celles de l'esprit : un *air* spirituel, fin, niais, railleur; *mine* paraît convenir surtout pour les sentiments : *mine* haute, fière, bassse, ignoble, méchante, insolente, hypocrite.

Physionomie, *visage*.

Ils se disent seulement de la face : *physionomie* ouverte, *visage* ouvert, *physionomie* ou *visage* rude ou comique. La *physionomie* et le *visage* sont le miroir de l'âme; ils donnent sur ses différents états des indications, et non pas seulement des apparences. Mais d'abord on interprète la *physionomie*, on l'observe trait par trait, on l'examine, on l'analyse, et il y a des personnes qui se connaissent mieux que d'autres en *physionomie*; le *visage* et ce qu'il révèle se voit au premier coup d'œil. « Cela est propre à désespérer les traducteurs de Cicéron qui voudront faire passer dans notre langue, non pas seulement les traits grossiers de son *visage*, mais le caractère intéressant de sa *physionomie*. » D'AL. — Ensuite, la *physionomie* dépeint les qualités constantes de l'esprit ou du caractère, et le *visage* les états passagers de l'âme : on a la *physionomie* spirituelle, et le *visage* content; on change de *visage*, et non de *physionomie*, à chaque émotion un peu violente. « Son esprit est comme sa *physionomie*, fort doux et fort aimable. » VOLT. « Hazael, en me regardant avec un *visage* doux et humain, me tendit la main. » FÉN. Un homme a naturellement une bonne *physionomie*; et, dans une occasion, il fait bon *visage* à quelqu'un. — Enfin, on tire de la *physionomie*, mais non pas du *visage*, des pronostics sur ce qu'on sera ou sur ce qu'on fera : *physionomie* heureuse, malheureuse ou sinistre. « Je n'aperçus rien dans sa *physionomie* et dans ses propos qui me fît mal augurer de lui. » J. J. Une bohémienne, diseuse de bonne aventure, dit à Sganarelle dans le *Mariage forcé* : « Tu as une bonne *physionomie*; *physionomie* d'un homme qui sera un jour quelque chose. » MOL.

Air gai ou doux, *mine* gaie ou douce, font concevoir une gaieté ou une douceur apparente, de la réalité de laquelle on n'est pas bien sûr, et qui se manifeste par les gestes et les manières aussi bien que par les traits de la face; avec cette différence, que l'expression, *air* gai ou doux, est moins familière que l'autre, et représente une gaieté et une douceur moins concrètes en quelque sorte, moins attachées au matériel de la personne, et consistant plus dans ses manières. — Avoir une *physionomie* gaie ou douce, un *visage* gai ou doux, c'est présenter sur la face seulement des signes de gaieté ou de douceur certains, ou au moins dont on ne doute pas. Mais ensuite, la gaieté ou la douceur marquée sur la *physionomie* est une qualité permanente, qui ne se découvre pas toujours du premier coup; celle que montre le *visage* est un état passager dont les marques se voient et se comprennent d'abord.

2° *Port*, *prestance*, *représentation*, — *maintien*, *contenance*. Le *port*, la *prestance* et la *représentation* sont entièrement physiques, et indiquent la manière dont nous sommes, dont nous apparaissons quant au corps; le *maintien* et la *contenance* sont le résultat des efforts de l'esprit qui se domine, et impose une tenue au corps, ce sont des attitudes déterminées par des dispositions de l'âme. D'ailleurs le *maintien* et la *contenance* ont cela de particulier qu'ils se rapportent aux traits de la face en même temps qu'au reste du corps.

Port, *prestance*, *représentation*.

Le *port* est la manière dont on se porte, l'ensemble du corps en mouvement, la proportion des membres, la tournure, et la taille d'une personne qui marche. Dorante, dans les *Fâcheux* de Molière, parle d'un cheval court-jointé,

Et qui fait dans son *port* voir sa vivacité.

« Que demande un *port* gracieux ? un maintien droit sans affectation, une attitude aisée, une contenance gaie et modeste, une démarche ferme sans pesanteur et légère sans précipitation. » P. A. — La *prestance* (*præ stare*, se tenir debout devant) se dit de l'extérieur d'une personne en repos; c'est une sorte de *maintien* imposant qui dépend tout du corps. De plus, ce mot est assez rarement pris en bonne part, soit qu'il suppose une grande corpulence, ou qu'il marque de l'affectation, un effort pour se donner de la gravité ou pour paraître supérieur aux autres. « Le vulgaire appelle majesté une certaine *prestance* et une pompe extérieure qui l'éblouit. » BOSS.

Quelqu'un des courtisans lui dit qu'à la potence

Il voulait l'aller voir, et que, pour un pendu,
Il aurait bonne grâce et beaucoup de *prestance*.
LAF.

« Le page fit semblant d'admirer ce Narcisse, et lui dit avec un feint transport : En vérité, seigneur don Côme, vous avez la mine d'un prince. Je vois tous les jours des grands superbement vêtus ; cependant, malgré leurs riches habits, ils n'ont pas votre *prestance*. » LES. — La *représentation* est l'extérieur ou la figure d'une personne qui représente bien ou est propre à bien représenter dans une haute place, dans un rang élevé. « Le duc de La Force avait une grande politesse.... Cependant il savait souvent employer bien à propos cette *représentation* extérieure qui fait les grands. » MONTESQ. « Ce duc d'Arcos était un homme d'une belle et noble *représentation*, sa femme aussi, très-riche et très-magnifique. » S. S. « Maisons, président à mortier, était un grand homme, de fort belle *représentation*. » ID.

Une personne marche devant vous, vous la reconnaissez à son *port*. Vous attribuez de la *prestance* à un homme qui a de l'embonpoint, et qui est posé ou campé devant vous avec aplomb. Un magistrat ou un grand a une belle *représentation*.

***Maintien*, *contenance*.**

Tenue, manière dont se tient volontairement un homme qui se possède et est maître de lui-même. Ils diffèrent de deux manières principales.

D'abord le *maintien*, proprement la tenue des mains, est une manière de se tenir habituelle ; chaque état a le sien : il y a un *maintien* soldatesque (J. J.), un *maintien* sacerdotal (MASS.), le *maintien* cafard ou effronté des moines (J. J.) ; on reconnaît un poëte à sa mine discrète et à son *maintien* jaloux (BOIL.). — *Contenance*, pouvoir ou action de se contenir, de ne pas se laisser troubler, embarrasser, intimider, de garder son sang-froid, désigne la manière accidentelle dont une personne se tient. — N'avoir pas de *maintien* est une expression générale qui s'étend à tous les cas ; on perd *contenance* dans l'occasion. L'un a rapport à l'état, et l'autre à la situation. On dit un homme à *maintien* débonnaire (REGN.), par exemple, et on rapporte, dans une circonstance particulière, que « on s'est placé aux fenêtres pour observer les traits et la *contenance* d'un homme condamné à mort. » LABR. On prend ou on perd un *maintien* peu à peu, à la longue : « L'air du monde prend insensiblement la place du *maintien* sacerdotal. » MASS. On se fait une *contenance* dans un moment : « M. de Marsillac arriva avant-hier (pour voir son père qui était très-malade) ; il fut longtemps à se faire une *contenance* et un visage ; il entre enfin et trouve M. de Larochefoucauld dans cette chaise, etc., » SÉV. — « Le valet de chambre me fit de ces ecclésiastiques des portraits qui ne s'accordaient guère avec leur *maintien*.... Je ne fus plus embarrassé de ma *contenance* avec ces messieurs : dès le soir même, en soupant, je me parai comme eux d'un dehors sage. » LES.

Ensuite, on a un *maintien* noble, décent, réservé, modeste, et on fait bonne *contenance*, ou on a une *contenance* fière, assurée, ferme, intrépide. Le *maintien* fait qu'on impose, et la *contenance* montre qu'on ne s'en laisse pas imposer. Avec du *maintien* on garde une attitude digne, on est bien ; avec de la *contenance* on n'est pas intimidé, on est ferme. Tel a le *maintien* d'un homme d'honneur ; tel autre, la *contenance* d'un héros. Le *maintien* suppose de l'éducation, de l'honnêteté dans l'âme et dans les manières, de la gravité ; la *contenance* suppose du caractère, de la résolution. C'est plutôt à la société et au commerce du monde que le *maintien* se rapporte ; c'est dans un danger quelconque ou devant un ennemi qu'on a telle ou telle *contenance*.

« Soyez simple dans votre habillement et dans tout votre *maintien*. » BOSS. « Cet écrivain a fait consister la décence dans un *maintien* tranquille et composé. » MARM. « Ozmin surtout s'attirait les regards de l'assemblée par la grâce et la noblesse de son *maintien*. » LES. « Qu'Angélique cache de malice sous un *maintien* si doux ! » ID. « En voyant le sénat, Cinéas avait cru voir une assemblée de rois, tant il paraissait de dignité, de grandeur et de majesté dans leur *maintien*. » ROLL.

Hé ! la bonne effrontée ! à voir ce fier *maintien*,
Ne la croirait-on pas une femme de bien ? MOL.

« Saint Louis rassure les siens ébranlés par la grandeur du péril, glace les ennemis par la fierté de sa *contenance*. » MASS. « Une *contenance* paisible au milieu de la certitude de la mort. » DELAF. « Je voyais, à sa *contenance*, que je lui faisais peur. » LES. « Jean Lapin dit d'un ton moqueur à ce lièvre fanfaron : Mon ami, je te voudrais voir avec cette belle fierté au milieu d'une meute de chiens courants ; Hercule fuirait bien vite, et ferait une laide *contenance*. » FÉN. « Épaminondas se présenta de front au péril sans changer de *contenance*. » ROLL.

AISÉ, FACILE. Qu'on n'a pas de peine à faire.

Aisé est un adjectif pur. Quelle qu'en soit l'étymologie, et quoiqu'il se termine comme un participe passé, il n'a rapport à aucun verbe. *Facile*, de *facere* faire, est un adjectif verbal.

Ce qui est *aisé* l'est par sa nature, par sa constitution ou par son état ; ce qui est *facile* l'est de fait ou effectivement. Une chose *aisée* n'a pas en soi de difficultés ; une chose est *facile*, lorsqu'il arrive de la faire sans trouver d'obstacles ou d'opposition. « L'entrée d'un port est *aisée*, lorsqu'elle est large et commode à passer (c'est une qualité) ; elle est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage (c'est un fait). » GIR.

Aisé se dit des choses ou des actions absolument et en soi. « Il est *aisé* de découvrir les faussetés dans les questions de fait. » PASC. *Facile* se dit relativement, dans un cas particulier, et par rapport à telle personne. « C'est là une question de fait qu'il sera bien *facile* de décider. » ID. « Quand vous dites cela, vous devriez empêcher que je ne le visse, puisqu'il m'est si *facile* d'y répondre. » ID.

Aisé a plutôt rapport à l'idée et à la théorie ; et *facile* au fait et à la pratique ; différence nettement marquée dans le passage suivant où Voltaire répond aux détracteurs de Louis XIV : « Il est très-*aisé* de gouverner un royaume de son cabi-

ner, avec une brochure; mais quand il faut résister à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues et l'affreux hiver de 1709, cela n'est pas si *facile*. »

Aisé exprime une disposition passive. Un habit est *aisé*, ou propre à être mis; une personne ou une condition est *aisée* à vivre; la mort n'est pas *aisée* à supporter (Pasc.); on est *aisé* à persuader (Mass.), à ébranler (Id.), etc. *Facile* indique, au contraire, une disposition active: « Un cœur *facile* à s'attendrir. » Mass. Le cœur, l'humeur, le caractère sont *faciles*, c'est-à-dire qu'ils inclinent à des actes d'indulgence et de bonté. Une chose est *aisée* à croire, c'est-à-dire à être crue, une personne est *facile* à croire, c'est-à-dire crédule: « Vous auriez pu n'être pas si *facile* à croire que je croyais si *facilement* aux trahisons. » J. J. « La charité n'est pas défiante, mais *facile* à croire. » Bourd. S'agit-il d'une chose à obtenir, d'un don, il est *aisé*; s'agit-il d'une chose à faire, d'une pratique, elle est *facile*. *Aisé* s'emploiera donc de préférence en parlant de ce qui se trouve sans peine: une subsistance (J. J.), une ressource (Bourd.) *aisée*; « Si on demande pourquoi...; la raison est bien *aisée*. » Volt. Mais *facile* convient mieux pour qualifier une opération quelconque, un travail, une exécution, en un mot tout ce qui se fait sans peine: discernement (Pasc.), moyen (Pasc., Mass.) *facile*; vertu d'une pratique *facile* (Volt.); opération, méthode *facile* (Acad.). Si une raison est *aisée*, un raisonnement ou une démonstration est *facile*. — Rien n'est plus *aisé* que d'être dans une grande charge et dans de grands biens selon le monde; rien n'est plus *facile* que de passer la vie religieuse selon Dieu (Pasc.).

Enfin, *aisé* est objectif et *facile* subjectif. Ce qui est *aisé* n'a pas en soi de difficultés; nous ne trouvons pas de difficultés à ce qui est *facile*. Un chemin est *aisé*, lorsqu'il est propre à être parcouru sans peine; c'est sa qualité: il est *facile*, lorsque nous savons le trouver sans peine; c'est notre talent. Nous sommes dans l'impossibilité de faire ce qui n'est point du tout *aisé*, et dans l'impuissance de faire ce qui n'est point du tout *facile*. On fait *aisément* une chose qui ne présente pas d'elle-même de difficultés.

On soupçonne *aisément*, à sa triste figure.... Regn. « Telle conséquence se tire *aisément* de ces principes. » Pasc. On fait une chose *facilement*, c'est-à-dire sans efforts, sans beaucoup de travail, quand on a de l'aptitude ou des dispositions à la faire. « Mme la Dauphine ne fait rien et ne dit rien qu'on ne voie qu'elle a beaucoup d'esprit. Elle a les yeux vifs et pénétrants; elle entend et comprend *facilement* toutes choses. » Sév.

AISES, COMMODITÉS. Ces mots donnent l'idée de certaines choses propres à ôter toute gêne, à produire le bien-être, à rendre heureux. Les *aises* de la vie, les *commodités* de la vie; aimer, avoir ou chercher ses *aises*, ses *commodités*.

Les *aises* rendent aise, content, joyeux: ce mot est subjectif, il se rapporte à l'état de celui qui éprouve des *aises*, et il le représente comme agréable. *Commodités* est objectif et plus relatif à l'utile qu'à l'agréable. Il désigne les objets mêmes qui nous mettent dans une position avantageuse. *Commodum*, d'où vient *commodité*, signifie utilité, avantage, bien.

On prend ses *aises* dans un lieu qui offre toute sorte de *commodités*. On jouit plutôt des *aises*, et on recherche les *commodités*. « Être adonné à ses *aises*, et soigneux de se procurer les *commodités* de la vie. » Bourd.

Les *aises* de la vie sont les plaisirs, les douceurs, les jouissances, les amusements, toutes choses sans lesquelles la vie serait insipide ou sans charmes. Aimer ses *aises* et son repos (Roll., Marm.). « Le chat est joli, léger, adroit, propre et voluptueux; il aime ses *aises*, il cherche les meubles les plus mollets pour s'y reposer et s'ébattre. » Buff. « Si vous aviez tous vos contentements et vos *aises* dans l'état où vous êtes, je craindrais fort pour vous. » Boss. « Perdez le goût de vos *aises*, de vos plaisirs, d'une vie inutile et paresseuse. » Mass. « Parmi toutes les *aises* et toutes les douceurs du monde. » Bourd. « Je puis me passer des *aises* et des récréations du monde. » Id. « Philippe, déjà vieux, raffine sur la propreté et sur la mollesse, il passe aux petites délicatesses; il s'est prescrit de petites règles qui tendent toutes aux *aises* de sa personne. » Labr.

Les *commodités* de la vie sont les biens, les richesses, les avantages, toutes les choses en un mot dont la recherche fait qu'on est intéressé, et non pas voluptueux, et dont le défaut rend pauvre. « Ce qui rend les hommes intéressés, c'est la dépendance et la recherche des *commodités* de la vie. » Bourd. « Des bergers nés dans la disette, accoutumés à vivre dans l'indigence et à manquer des *commodités* de la vie. » Id. « C'est Dieu qui nous envoie tout: santé, maladie, *commodités*, pauvreté. » Id. « Interdire à la créature l'usage des biens et des *commodités* de la terre. » Mass. « Participer à la malédiction des richesses sans en partager les *commodités* et les avantages. » Id. « Le nouveau monde prête à l'ancien beaucoup de *commodités* et de richesses. » Fén. « Il est plus sûr d'attaquer la religion par la faveur, par les *commodités* de la vie, par l'espérance de la fortune. » Montesq. « Nous laissons périr dans les bois des plantes qui feraient une des grandes *commodités* de la vie chez bien des peuples. » Id. « Il fallait faire réflexion sur la différence qui se trouverait entre eux et leurs ennemis pour les *commodités* et les besoins de l'armée. » Roll. « Eumène fut chargé de préparer tous les secours et toutes les *commodités* nécessaires pour traverser l'Hellespont. » Id.

AJOUTER, AUGMENTER. Mettre quelque chose de plus: un homme *ajoute* à ses connaissances (Pasc.) ou à ses richesses (Cond.), et il les *augmente* (Pasc., Fén.); une chose *ajoute* à notre reconnaissance (d'Al.), à notre bonheur (Id.), à notre gloire (Id.), à notre mérite (Id.), à nos alarmes (Lah.), au désordre (Cond.), à la vraisemblance (Lah.), à l'illusion (Marm.), etc., et elle les *augmente*.

Ajouter attire l'attention sur ce qu'on met de nouveau: « L'auteur des Guèbres a beaucoup *ajouté* à son ouvrage, et j'ai été assez content de ce qu'il a fait de nouveau. » Volt. *Augmenter*,

au contraire, indique ce que devient ce à quoi ou avec quoi on met quelque autre chose : l'auteur de ce livre l'a beaucoup *augmenté*; c'est maintenant un ouvrage considérable, complet. Un avare prend de tous côtés pour *ajouter* sans cesse à son trésor; en *augmentant* sans cesse son trésor, l'avare ne songe point à laisser davantage à ses héritiers.

Ajouter ne suppose pas, et *augmenter* suppose, que ce qu'on met en sus est de même nature ou de même origine que ce à quoi on le joint. Pascal a bien senti cette différence : Dieu donne, dit-il, l'instinct aux animaux et ne permet pas qu'ils y *ajoutent*; mais l'homme perfectible, conservant ses connaissances et celles des anciens, peut les *augmenter* facilement. La crainte *ajoute* au danger (Marm.); un renfort survenu aux ennemis *augmente* le danger. L'absence *ajoute* aux alarmes (Lah.); une nouvelle plus mauvaise encore que les précédentes *augmente* les alarmes. De même, ce qui *ajoute* à ma peine n'a pas, comme ce qui l'*augmente*, quelque chose de commun avec le sujet qui m'afflige; mais c'est une circonstance qui y est plus ou moins étrangère.
Son malheur *ajoutait* à l'éclat de ses charmes. Volt. La noblesse de son maintien *augmentait* l'éclat de ses charmes.

Ajouter exprime juxtaposition seulement; en sorte que les choses restent distinctes; *augmenter* désigne un achèvement, un comble, une fusion. L'erreur *ajoute* à la vérité, mais ne l'*augmente* pas (Vauv.); des vignettes *ajoutent* à un livre, mais ne l'*augmentent* pas. Ce qui *ajoute* à une chose, en est un accessoire, un accompagnement, un appendice; ce qui l'*augmente*, s'y incorpore, en devient partie et la rend plus grande.

AJUSTEMENT, PARURE. Ces mots donnent l'idée d'une toilette recherchée, l'idée de ce que les femmes surtout font ou se mettent pour attirer les regards et paraître avantageusement.

Les soins de l'*ajustement*, les soins de la *parure* (Mass.). On remarque l'*ajustement* ou la *parure* d'une femme (J. J.). La propreté, la *parure*, les *ajustements* sont le partage des femmes (Roll.). Passer son temps dans un soin frivole de ses *ajustements* et de ses *parures* (Bourd.). Faire des dépenses excessives en *ajustements* et en *parures* (Id.). Avoir une superfluité d'*ajustements* et de *parures* (Id.). Magdeleine avait été longtemps occupée du soin de se *parer* et de s'*ajuster* (Id.).

L'*ajustement* sied, la *parure* brille. L'*ajustement* consiste à bien assortir, à combiner avec justesse toutes les parties de l'habillement, à leur donner un contour élégant, et qui aille parfaitement à la personne. La *parure* consiste à se mettre des choses riches et magnifiques, des diamants, des colliers, des bracelets, des dentelles. « J'ai remarqué que les plus pompeuses *parures* annonçaient le plus souvent de laides femmes. Donnez à une jeune fille, qui ait du goût, des rubans, de la gaze, de la mousseline et des fleurs; sans diamants, sans pompons, sans dentelles, elle va se faire un *ajustement* qui la rendra charmante. » J. J.

Sans *ajustement* une femme est mise avec négligence et sans goût. Sans *parure*, elle est simplement mise. Un prédicateur dans la chaire parlera contre l'artifice des *ajustements* (Mass.) et contre le luxe des *parures* (Bourd.). Les *ajustements* sont étudiés (Id.) ou immodestes (Fén.); les *parures* sont grandes (Montesq.), pompeuses (J. J.) et vaines (Fén.).

Pour se bien *ajuster*, une femme a besoin de temps, de talent et d'étude; pour se *parer*, il lui faut des objets de prix qui frappent par l'éclat et soient propres à relever la figure.

Enfin, l'*ajustement*, toutes choses égales d'ailleurs, est plus simple ou moins riche que la *parure*. « Elle se met avec plus de soin qu'elle ne faisait autrefois. La seule vanité qu'on lui ait jamais reprochée était de négliger son *ajustement*.... Aujourd'hui elle affecte une *parure* plus recherchée pour ne sembler plus qu'une jolie femme. » J. J. « Je ne comprends pas comment un mari qui est trop négligé dans son *ajustement* peut espérer de défendre le cœur d'une jeune femme contre les entreprises de son galant, qui emploie la *parure* et la magnificence. » Labr.

ALIÉNER, VENDRE. Transférer à quelqu'un la propriété d'un bien.

On *aliène* de toutes les manières; on ne *vend* que d'une seule, pour un certain prix. L'*aliénation* peut s'opérer par donation ou en détournant la destination des choses. « *Aliéner*, c'est donner ou *vendre*. » J. J. François Ier, pour se tirer des mains de Charles-Quint, *aliéna* la Bourgogne (Volt.). « Les pauvres s'élèveront contre vous, pour vous demander compte de leur revenu dissipé; vous avez *aliéné* le fonds sur lequel la Providence divine leur avait assigné leur vie; ce fonds, c'était votre superflu. » Boss. Mais la *vente* est toujours une *aliénation* à prix d'argent. Par l'*aliénation* la chose passe à un nouveau maître; par la *vente* elle passe à un acheteur.

Aliéner, du latin *alius*, autre, exprime surtout la dépossession ou le dépouillement. On ne peut *aliéner* sa liberté (J. J.). Pour ôter aux jésuites tout moyen de se rétablir parmi nous, il faut *aliéner* leurs maisons et dénaturer leurs biens (d'Al.). « Le jubilé, dans l'ancienne loi, était une année de rémission et de grâce; les esclaves y étaient mis en liberté, et tous les propriétaires rentraient dans la possession des biens qu'ils avaient *aliénés*. » Bourd. *Vendre*, *vendere*, *venum dare*, c'est-à-dire mettre en vente ou faire trafic, se rapporte principalement au gain. « Les premiers fidèles *vendaient* leurs fonds, et en apportaient le prix aux pieds des apôtres. » Bourd.

Aliéner ne convient guère qu'en parlant de biens considérables, de biens-fonds ou immeubles, de ceux qui vous constituent propriétaire, et dont vous pouvez dire que vous en avez le domaine. Tout ce qui est vénal, tout ce qui s'apprécie en argent, comme mobilier, denrées, marchandises, travail, etc., se *vend*.

ALLÉGIR, AMENUISER, AIGUISER. Termes communs aux arts mécaniques, et qui signifient diminuer un corps par retranchement de parties.

Allégir et *amenuiser* expriment une diminution

faite dans tous les sens au volume du corps; avec cette différence qu'*allégir* se dit des grosses pièces comme des petites, et qu'*amenuiser* ne se dit guère que des petites. Le charpentier *allégit* la poutre qu'il équarrit, qu'il rend plus légère (*allevat*) en la dégrossissant; le menuisier *amenuise* une volige ou d'autres objets aussi peu considérables.

L'action d'*aiguiser* a cela de propre, qu'elle porte, non pas sur tout le volume du corps, mais seulement sur ses extrémités, sur les bords ou sur le bout : sur les bords, quand on les met à tranchant sur une meule; sur le bout, quand on le rend aigu avec la lime, le marteau ou un instrument tranchant. On *aiguise* un rasoir par l'un de ses bords, un grattoir par les deux, une pique ou une épingle par la pointe.

I. **ALLIANCE, CONFÉDÉRATION, COALITION, LIGUE. — II. PARTI, FACTION, CABALE, BRIGUE, INTRIGUE, COMPLOT, CONSPIRATION, CONJURATION.** Union de personnes dans des vues d'intérêt commun.

Il y a d'abord une différence palpable entre *alliance*, *confédération*, *coalition* et *ligue*, d'une part, et tous les mots suivants, de l'autre. L'*alliance*, la *confédération*, la *coalition* et la *ligue* sont des unions entre des puissances, des États ou des souverains pour défendre leur sûreté ou leurs intérêts, pour se soutenir mutuellement contre leurs ennemis. Ce sont aussi de tous ces mots les seuls auxquels correspondent des verbes réciproques, *s'allier*, se *confédérer*, se *coaliser*, se *liguer*. Tous les autres mots expriment, non plus des unions d'État à État, mais des unions entre des sujets, des citoyens dans l'État ou contre l'État.

I. *Alliance*, *confédération*, — *coalition*, *ligue*. Unions entre des rois ou des peuples.

Une différence considérable sépare l'*alliance* et la *confédération* de la *coalition* et de la *ligue*. On *s'allie* et on se *confédère* par prudence, par précaution, dans la crainte d'un danger éventuel, pour se prémunir contre ce qui peut arriver, contre un ennemi qui viendra peut-être attaquer; mais on se *coalise* et on se *ligue* par nécessité, pour résister à un péril présent. L'*alliance* et la *confédération* unissent ou associent; la *coalition* et la *ligue* rassemblent. Les Gaulois qui avaient brûlé Rome envoyèrent des députés à Denys de Syracuse pour faire *alliance* avec lui (ROLL.), sans qu'il y eût actuellement urgence de se réunir ni possibilité de prévoir quand cela serait nécessaire; mais les peuples d'Italie se voyant en danger, lorsque Denys attaqua ceux de Rhège, formèrent une puissante *ligue* pour arrêter ses conquêtes (ROLL.). — *Alliance* et *confédération* expriment un état de choses permanent, constant, qui n'a point de terme; mais *coalition* et *ligue* désignent un état de choses passager, qui ne dure que tant que l'ennemi est debout, qui cesse aussitôt qu'on a atteint le but déterminé, fixe, unique, pour lequel on a momentanément réuni ses forces. Rien de plus évident que cette différence entre *alliance* et *ligue*, par exemple : ils ont le même radical, *ligare*, lier; mais ce radical, nu et dépourvu de terminaison significative dans *ligue*, est suivi dans *alliance* d'une désinence qui marque la durée. — L'*alliance* et la *confédération* répondant à un besoin général dans l'avenir, et devant durer, annoncent un contrat, un traité, une union régulière ou revêtue de formes : on contracte une *alliance*, on fait un traité d'*alliance*, ou de *confédération*. Il n'en est pas de même de la *coalition* et de la *ligue* : comme elles se forment contre un péril particulier et présent, on dit faire une *coalition* ou une *ligue*, et non pas faire un traité de *coalition* ou de *ligue*.

1° *Alliance*, *confédération*. Ces mots signifient entre des rois ou des peuples un état d'union qui leur assure au besoin un appui et des secours mutuels.

Mais l'*alliance* (du latin *ad ligare*, lier à, attacher à), unit proprement; et la *confédération* (de *cum*, avec, et de *fœdus*, pacte, convention), associe. L'*alliance* est une union d'amitié fondée sur un traité de paix ou sur les liens du sang entre les souverains; la *confédération* est une union d'intérêt fondée sur le besoin que divers États ont les uns des autres. Les *alliés* sont des amis; et les *confédérés*, des associés. Des peuples *alliés* vivent en bonne intelligence, n'entreprennent rien les uns contre les autres, et, en cas d'attaque, sont disposés à prendre parti les uns pour les autres, comme des parents ou les membres d'une même famille. Des peuples *confédérés* ont des intérêts communs qu'ils défendent conjointement, et, en cas d'attaque, ils se sont engagés par des arrangements étroits et forts à faire cause commune comme les membres d'une même société. L'*alliance* ne fait guère que garantir la non-hostilité, la bienveillance, des dispositions favorables, des relations pacifiques; la *confédération* fait qu'on peut compter sur des secours effectifs, réglés, certains. « Il y a entre les hommes un commerce de besoin pour emprunter ce qui nous manque : sagesse de Dieu dans le partage des biens, afin que les besoins mutuels fissent l'*alliance* et la *confédération* des peuples. » BOSS. « Ces ambassadeurs paraissaient n'avoir d'autre objet que de renouveler les anciennes amitiés, *alliances* et *confédérations*. » COND. — Ensuite, et c'est ici la principale différence, l'*alliance* est contractée par deux ou quelques grandes puissances, ou bien avec une grande puissance; au lieu que les *confédérations* se forment entre un plus grand nombre de puissances, mais secondaires, entre plusieurs petits États, entre des provinces ou des villes, qui cherchent dans le nombre une ressource contre la faiblesse, qui mettent leurs forces en commun, afin de pouvoir réunies soutenir leur indépendance, et se défendre contre un ennemi contre lequel elles ne sauraient lutter séparées. « Les Lucaniens sollicités par les Tarentins, avaient abandonné l'*alliance* des Romains et s'étaient joints aux Samnites. Les Vestins étaient entrés dans la même *confédération*; et la république regardait déjà comme autant d'ennemis les Marses, les Péligniens et les Maruciniens. » COND. « L'arrivée de César n'intimida point les Vénètes, mais les porta à se fortifier d'un plus grand nombre d'alliés; ils y réussirent si bien, que tous les peuples de la



côte, depuis Nantes jusqu'aux embouchures du Rhin, entrèrent dans la *confédération*. » ROLL.

2° *Coalition*, *ligue*. Union ou plutôt jonction armée de souverains ou d'États pour exécuter, par un concours d'opérations, une seule entreprise commune, pour repousser ou pour abattre un ennemi puissant, qui actuellement menace de les accabler tous.

Coalition est un mot de création récente, formé du latin *coalescere*, croître avec, grandir, se joindre, se réunir. Il paraît s'être appliqué surtout au soulèvement de toutes les puissances européennes contre Napoléon quelque temps avant sa chute. Il est destiné par conséquent à représenter une *ligue* formidable, générale, formée entre plusieurs grandes puissances pour s'opposer à l'ambition et aux progrès d'un monarque ou d'un conquérant qui tend à tout envahir ou à tout asservir. On le dirait bien de la *ligue* que firent contre Louis XIV la plupart des grands États de l'Europe à l'époque de la succession d'Espagne. Il y a, au contraire, des *ligues* de toutes sortes, des petites comme des grandes, et peut-être même des petites plutôt que des grandes. En effet, la *ligue* a beaucoup de rapport avec la *confédération;* seulement elle n'est pas durable comme cette dernière et suppose qu'on a présentement et pour un seul exploit les armes à la main. « On a cherché des remèdes à ces inconvénients, la tyrannie et la guerre, par les *ligues* et *confédérations*. » J. J. La *confédération* helvétique a commencé par être une *ligue* des cantons de la Suisse contre l'oppression de l'Autriche. La *ligue* a si peu l'étendue et la généralité de la *coalition*, qu'elle est quelquefois dans un seul État le fait d'un parti qui prend les armes contre un autre ou contre le souverain. La *ligue* ou la sainte *ligue*, à la tête de laquelle était le duc de Guise, avait pour objet de défendre la religion catholique contre les huguenots en France. « Le pontife Joïada et les grands firent une sainte *ligue* pour rétablir Joas dans son trône. » BOSS.

> Te voilà, séducteur,
> De *ligues*, de complots, pernicieux auteur.
> (Athalie à Joad.) RAC.

— *Coalition* semble ensuite marquer particulièrement que les peuples ou les souverains qui se prêtent la main contre l'ennemi commun sont du reste opposés et le redeviendront aussitôt après l'exécution de leur projet. Telle fut la *coalition* de César et de Pompée (LAH.) pour détruire à Rome le gouvernement républicain. Dans nos chambres législatives on dit qu'une *coalition* se forme, quand des partis très-divers, les plus divers, se réunissent momentanément pour en renverser un autre qu'ils redoutent également.

II. *Parti*, *faction;* — *cabale*, *brigue*, *intrigue;* — *complot*, *conspiration*, *conjuration*. Ces mots expriment, non plus des unions entre des puissances ou des souverains, mais des unions de sujets dans un même État.

Mais d'abord *parti* et *faction* ont un caractère bien distinctif : ils signifient les personnes mêmes qui sont unies, et non pas leur conduite ou leurs démarches. Aussi, à la différence de tous les mots qui suivent, n'ont-ils pas de verbes correspondants. Être d'un *parti* ou d'une *faction*, c'est en être membre, c'est être du nombre des *partisans* ou des *factieux;* être d'une *cabale*, d'une *brigue*, d'une *intrigue*, d'un *complot*, d'une *conspiration* ou d'une *conjuration*, c'est y avoir part, c'est y avoir un rôle, c'est *cabaler*, *briguer*, *intriguer*, *comploter*, *conspirer* ou *conjurer* avec d'autres. Les *partis* et les *factions* sont comme les parties ou les fractions dans lesquelles se divise un tout, un État, une ville, une assemblée, une école; ce sont comme de petites nations dans la grande : les *cabales*, les *brigues*, les *intrigues*, les *complots*, les *conspirations* et les *conjurations* représentent les manœuvres et les entreprises des *partis* et des *factions*.

> Je fuis des *factions* les *brigues* ennemies
> Qui se glissent parfois dans nos académies. VOLT.

« L'auteur sacré présente Nathan comme un homme qui est à la tête d'un *parti*, qui fait une *brigue* avec Bethsabée pour ravir la couronne à l'aîné. » ID. — Ensuite, le *parti* et la *faction* supposent un autre *parti* ou une autre *faction*, comme une moitié en suppose une autre. On forme une *alliance*, une *ligue*, une *cabale*, etc., contre un ennemi; un *parti* et une *faction* ont naturellement pour ennemis ceux qui sont du *parti* ou de la *faction* contraire.

1° *Parti*, *faction*. Hommes ou classe d'hommes attachés à une même cause, aux mêmes intérêts.

Le *parti* est plus paisible, plus modéré, moins vif que la *faction*. « Alors l'esprit de *faction*, qui produit naturellement l'enthousiasme, donne du ressort à tous les *partis*. » COND. Les *partis* partagent un État; les *factions* l'agitent et le déchirent. La diversité des opinions et des intérêts forme les *partis;* l'insubordination et les passions exaltées donnent naissance aux *factions*. *Parti* indique seulement de quelle *part*, de quel côté on est, pour ou contre; *faction* représente l'animosité et l'acharnement avec lesquels on s'élève contre ceux de la *faction* opposée. « Rien de plus irréconciliable, de plus opiniâtre, de plus scandaleux que les *factions* qui se forment entre des personnes religieuses, et que produit la diversité des *partis*. » BOURD. « Il y eut des guerres civiles si furieuses dans l'empire grec, que les deux *factions* appelèrent divers sultans turcs, sous cette condition que tous les habitants qu'ils prendraient dans les pays du *parti* contraire seraient menés en esclavage. » MONTESQ. « Les philosophes ne faisaient pas un *parti*, une *faction* dans l'empire, et les chrétiens commençaient à composer une *faction* si dangereuse, qu'à la fin elle contribua à la destruction de l'empire romain. » VOLT. — Le mot *parti* se prend souvent dans un sens qui n'a rien d'odieux pour exprimer l'union ou plutôt la rencontre de plusieurs personnes en une estime commune pour un homme ou un système qu'elles défendent dans leurs discours ou dans leurs écrits, sans concert, et quelquefois sans se connaître les uns les autres. « Mme Guyon avait un *parti* puissant en France. » BOSS. « L'ignorance forme à la cour et à la ville un nombreux *parti* qui l'emporte sur celui des savants. » LABR. « Descartes eut longtemps un *parti* en France. » VOLT.

Au contraire, le mot de *faction* emportant toujours une idée de rébellion et de violence, s'emploie très-rarement en bonne part, et s'applique d'ordinaire à un *parti* politique *factieux* ou séditieux dont tous les membres s'entendent entre eux et sont menés par un seul chef. « Il n'y aura plus de divisions dans les familles, plus de *factions* dans les États, plus de schismes dans l'Église. » BOURD. « Coriolan fut chassé par la *faction* populaire. » BOSS. « Saint Thomas de Cantorbéry n'a pas résisté au roi Henri II, en rebelle et dans un esprit de *faction*. » ID. « Valz, abbé de Corbie, était un homme furieux par zèle ou par esprit de *faction*. » VOLT. L'esprit de *parti* rend aveugle, mais non pas rebelle, ni furieux.

Cependant *parti* désigne quelquefois aussi, comme *faction*, un *parti* dans l'État ou un *parti* politique, et c'est toujours dans ce sens qu'on l'entend quand on dit un chef de *parti*; car, dans le sens général et ordinaire qui vient d'être marqué, *parti* ne suppose ni chef ni réunion.

Mais alors *faction* continue à exprimer un *parti* inquiet, turbulent, passionné, violent, parce qu'il a besoin de l'être, parce qu'il est faible : c'est un *parti* qui commence, qui est en train de se former, et comme une *corporation* par rapport à un *corps*. Le *parti*, au contraire, est moins actif et moins remuant, parce qu'il est plus fort, plus nombreux; c'est comme un corps constitué et reconnu. Tant que les adhérents de César furent en petit nombre et obligés de se recruter, de chercher à s'accroître par des troubles et des séditions, César n'eut qu'une *faction* dans Rome; mais cette *faction* devint bientôt un *parti*, et ce *parti* engloutit la république. « Ladislas, fils de Sigismond, roi de Pologne, pensait à faire valoir ses droits sur la Suède; il avait des *partisans* dans ce royaume, il pouvait au moins y susciter des *factions*. » COND. « Les plébéiens ne trouvaient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux *factions*, que la naissance tenait toujours opposées, s'étaient tournées en deux *partis*, de pauvres et de riches, de quelque ordre qu'ils fussent. » VERT. « Quand l'empereur Charles VI disputait l'Espagne à Philippe V, il avait un *parti* dans ce royaume, et enfin, il n'y eut qu'une *faction*. » VOLT. — En conséquence, la *faction* est un faible *parti*, et quelquefois une subdivision du *parti*. Lorsque après le combat de Bléneau, en 1652, Condé se rendit dans Paris, « tous les esprits dans le fond étaient divisés, chaque *parti* était subdivisé en *factions*, comme il arrive dans tous les troubles. » VOLT.

2° *Cabale, brigue, — intrigue.* Concours et manœuvres plus ou moins secrètes de personnes envieuses, mécontentes ou ambitieuses, pour suppléer au mérite ou au droit dans certaines poursuites, pour élever ou pour abaisser, pour faire gagner ou pour faire perdre, pour parvenir ou pour porter quelqu'un au pouvoir, à la faveur du souverain, aux honneurs, à une place, ou pour renverser ceux qui y sont. « Un roi doit avoir une puissance très-absolue, qui ne laisse point d'occasion aux *brigues*, à l'*intrigue* et à la *cabale*. » LABR.

Intrigue doit être écarté d'abord. L'*intrigue* est plus cachée, plus adroite et plus compliquée que la *brigue* et que la *cabale*. *Intrigue* vient d'*intricare*, embarrasser, embrouiller : l'*intrigue* est un jeu de ressorts habilement inventé et concerté, qu'on conduit dans l'ombre. Les femmes surtout en sont capables.

Quoi ! vous auriez déjà gagné Tibérinus?
Par quels secrets ressorts, par quelle heureuse *intrigue* ?
VOLT.

« On n'a guère vu d'homme qui fût plus habile ouvrier de ressorts et d'*intrigues*. » MOL. « Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les *intrigues*, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes machinations. » BOSS. « A la cour (de Perse) tout se conduisait par les *intrigues* des femmes et par les *cabales* des favoris. » ROLL. Philippe V d'Espagne fut exposé aux *cabales* de la cour et aux *intrigues* de la princesse des Ursins (VOLT.). (Pour plus de détails, voy. *intrigues* et *brigues* à l'article *Menées*, *pratiques*, etc.). — D'ailleurs *intrigue* est le seul de ces trois mots qui signifie uniquement les mouvements et les efforts des personnes réunies, et jamais ces personnes mêmes, comme *parti* et *faction*. De même qu'on dit les *cabales* et les *brigues* d'un *parti* ou d'une *faction*, on dit bien les *intrigues* d'une *cabale* ou d'une *brigue*. « Le ministère a été indigné de cette abominable *intrigue* de la *cabale* qui faisait agir Jore. » VOLT. « On veut que ce fils parvienne, et pour cela quelles *intrigues* n'imagine-t-on pas? quelles *cabales* ne forme-t-on pas? » BOURD. L'*intrigue* est l'art dont on fait usage dans les *cabales* et dans les *brigues* ou dont se servent les *cabales* et les *brigues*. Vivre d'*intrigue* (ACAD.); un esprit fertile en *intrigues* (MOL.). Frosine dit dans l'*Avare* : « Aux personnes comme moi le ciel n'a donné d'autres rentes que l'*intrigue* et que l'industrie. » ID. « Un homme qui a vécu dans l'*intrigue* un certain temps ne peut plus s'en passer; toute autre vie pour lui est languissante. » LABR.

Cabale, brigue.

Cabale a pour radical *cab*, *cap*, qui signifie prendre, rassembler, accaparer, capter. *Brigue* vient peut-être du latin *precari*, prier, ou de *briga*, mot italien et de la basse latinité, qui veut dire querelle, dispute, contestation. La *cabale* a pour but et pour effet de s'emparer des esprits, de réunir les personnes pour les porter contre quelqu'un, afin de le renverser. La *brigue* se propose et produit plutôt l'élévation que la chute. On fait ou on emploie une *cabale* pour chasser celui qui est en possession, afin de se mettre à sa place ou simplement afin de le perdre et sans qu'on ait l'idée de lui succéder. « Vous soutenez que Port-Royal forme une *cabale* pour ruiner le mystère de l'incarnation et pour exterminer la religion chrétienne. » PASC. « La *cabale* sacrilége qui a crucifié J. C. » BOSS. Mazarin se défendit contre les *cabales* des courtisans, contre le parlement déchaîné et contre la Fronde (FÉN.). On fait ou on emploie une *brigue* pour parvenir préférablement à ceux qui aspirent au même but, ou même quelquefois afin d'obtenir un bien pour lequel il n'y a pas de rivaux à écarter.

Et s'il est par la *brigue* un rang à disputer,
Sur le plus honnête homme on le voit l'emporter.
Mol.

« Catinat s'éleva par degrés, sans aucune *brigue*. » Volt. « Les peuples d'Italie, ne pouvant venir à bout d'être Romains par leurs *brigues* et par leurs prières, prirent la voie des armes. » Boss. On *cabale* contre quelqu'un ; on *brigue* une chose ou pour obtenir une chose. — « Je commence par l'affaire de Plancius, accusé de *brigue* dans la poursuite de l'édilité curule.... Son compétiteur, M. Juventius Latérensis, fut très-piqué de la préférence accordée à Plancius, et il l'accusa comme l'ayant supplanté par *cabales* et par largesses. » Roll.

Ensuite, quoique moins secrète que l'*intrigue*, la *cabale* l'est pourtant plus que la *brigue*. Elle se cache au moins dans les commencements, et ce n'est que quand elle s'est fortifiée par le nombre, quand elle a acquis quelque importance, qu'elle adopte des signes de ralliement et se montre au grand jour.

Enfin, la *cabale* est plus vile que la *brigue* : elle est formée par des hommes inquiets, brouillons, turbulents, qui n'aiment que le bruit et les tracasseries. « Une *brigue* puissante peut avoir quelque chose d'imposant ; il n'y a dans une *cabale* que de la petitesse et du ridicule. » Guiz.

Lorsque ces deux mots, à la différence d'*intrigue*, se prennent, ainsi que *parti* et *faction*, pour les personnes mêmes qui *cabalent* ou *briguent*, et non plus pour leurs démarches, ils diffèrent d'abord de *parti* et de *faction* en ce qu'ils rappellent au moins ces démarches : l'homme de tel *parti* ou de telle *faction* appartient à tel corps, à telle classe ; l'homme de telle *cabale* ou de telle *brigue* fait telle chose, travaille à telle tâche, agit contre ou pour telle personne. A quoi il faut ajouter que *parti* et *faction* sont seuls corrélatifs, c'est-à-dire donnent nécessairement l'idée d'un genre ou d'une troupe de personnes opposées ou contraires : l'un et l'autre *parti*, l'une et l'autre *faction* ; ceux de votre *parti* ou de votre *faction*, fait concevoir ceux du *parti* ou de la *faction* contraire. De leur côté, *cabale* et *brigue*, dans ce sens, diffèrent entre eux comme ci-dessus. Les personnes qui composent une *cabale* cherchent secrètement à renverser ou à abaisser ; celles qui composent une *brigue* s'efforcent ouvertement d'élever, de faire parvenir. De plus, il n'y a guère dans la *cabale* « que des gens méprisables par état ou par caractère ; c'est le mot de dénigrement qu'on attache à un parti qu'on veut décrier, avilir. » Marm.

3° *Complot*, *conspiration*, *conjuration*.

Il y a quelque rapport entre ces trois mots et celui de *cabale* ; c'est pourquoi Roubaud les a traités avec *cabale* dans un même article : ils signifient, comme *cabale*, une union entre particuliers ou sujets, pour nuire, pour renverser, pour frapper un coup[1]. Mais ils supposent des vues, des motifs et des effets bien plus graves : ils marquent des projets cachés et sinistres, qui ont d'ordinaire un dénoûment tragique, qui ne vont pas à moins qu'à se défaire d'une personne odieuse, en l'immolant, s'il le faut ; et ils annoncent dans ceux qui forment ces desseins coupables des sentiments de vengeance, de haine profonde ou de patriotisme exalté. Par la *cabale* un homme est harcelé ou décrié, ou tout au plus chassé de son poste ; mais il tombe victime d'un *complot*, d'une *conspiration* ou d'une *conjuration*. Ces derniers mots expriment des attentats à commettre : aussi dit-on tremper dans un *complot*, dans une *conspiration* et dans une *conjuration*, comme on dit tremper dans un crime.

Complot se distingue aisément de ses synonymes : il a moins de généralité ou d'étendue. Le *complot* n'a lieu qu'entre deux ou quelques personnes, et il est ordinairement dirigé contre un seul homme. Ce mot vient de *cum*, avec, et du français *pelote* ; en sorte que *comploter*, c'est faire une pelote ensemble, c'est-à-dire à peu près *ourdir* ou *tramer*, seulement il faut moins de monde pour *comploter*, attendu qu'il n'y a qu'un fil à disposer et non pas un grand nombre. Deux jacobins de Flandre formèrent le *complot* d'assassiner Henri IV (Volt.). Deux ou quelques malfaiteurs forment le *complot* d'assassiner un passant pour le dépouiller. Mais on appelle *conspiration* ou *conjuration* de vastes projets partagés par beaucoup de monde, et tramés contre l'État, contre tout un ordre de choses à l'existence duquel beaucoup de gens sont intéressés : La *conspiration* ou la *conjuration* d'Amboise ; la *conspiration* ou la *conjuration* des poudres. Le *complot* est plus restreint, plus élémentaire, pour ainsi dire. « Le cardinal de Retz faisait dans ce *complot* (du comte de Soissons contre Richelieu) son apprentissage de *conspirations*. » Volt. — Ensuite, le *complot* est plus noir, plus odieux, plus lâche ; il rampe dans les ténèbres, c'est un véritable guet-apens. Pour concevoir et exécuter une *conspiration* ou une *conjuration*, il faut de l'audace et une certaine fermeté ; le *complot* ne demande et ne suppose que bassesse, méchanceté, scélératesse. « Un *complot* d'assassinat. » Boss. « *Complot* d'assassiner. » Volt. *Complot* infâme (Acad.), lâche (S. S.), noir (Rac.), détestable (Acad., Fén.). Voltaire parlant d'une espèce de *conspiration* de La Truaumont, gentilhomme normand, contre Louis XIV, dit : « Il n'entra dans ce *complot* qu'un chevalier de Préaux. » Et il ajoute : « Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une *conspiration*. »

Conspiration, *conjuration*. Union ou complot d'un assez grand nombre de personnes contre l'État ou le souverain, pour le renverser par la force et se soustraire ainsi à sa domination.

1. C'est aussi le sens de *ligue*, pris dans une acception particulière. Aussi l'Académie définit-elle le mot *ligue*, dans cette acception, par *cabale* et *complot*. Mais la *ligue* ne suppose pas le secret, comme la *cabale* et le *complot* ; elle est puissante, déclarée et agit à force ouverte, sans compter qu'elle n'est pas ridicule ou vile comme la *cabale*, ni aussi noire, aussi essentiellement méchante que le *complot*. « Selon vous, c'est là un système de bienfaisance envers un scélérat (J. J. Rousseau) ; selon lui, c'est un *complot* d'imposture contre un innocent ; selon moi, c'est une *ligue* dont je ne détermine pas l'objet, mais dont vous ne pouvez nier l'existence. » J. J.

Conjuration enchérit de toutes manières sur *conspiration*.

Conjuration est le latin *conjuratio*, formé de *cum jurare*, jurer avec, et qui désigne une réunion dont les membres se sont liés par serment. *Conspiration* est le latin *conspiratio*, venant de *cum spirare*, respirer avec ou ensemble, être animé du même esprit et de la même volonté. Les *conjurés* ont juré de périr ensemble ou d'accomplir leur entreprise, nécessairement subversive et pleine de péril. Ceux qui *conspirent* ont tous les mêmes idées et les mêmes sentiments; mais il n'y a rien dans le mot qui marque essentiellement le dessein de nuire plutôt que celui de servir. « Il faut que mon cœur aspire à l'unité seule, qui associera toutes mes puissances, qui fera une sainte *conspiration* de tous les désirs de mon âme à une fin éternellement immuable. » Boss. On dit bien faire une *conspiration* pour porter quelqu'un à une place (Acad.); faire une *conspiration* en faveur de quelqu'un : la *conspiration* faite en faveur des Tarquins (Montesq.). On dit toujours faire une *conjuration* contre quelqu'un. En latin, *conspiratio* se prenait d'ordinaire en bonne part, et *conjuratio* d'ordinaire en mauvaise part.

Mais c'est uniquement en mauvaise part, comme marquant un complot, le projet de frapper un coup, d'opérer un grand changement dans l'État, que ces mots sont considérés ici.

Alors la *conspiration* n'est pas aussi sanglante que la *conjuration*, et même n'est pas toujours sanglante; quelquefois elle a pour but de détrôner un prince ou de l'élever au pouvoir sans trouble et sans meurtre.

Ou bien *conspiration* exprime un projet dont l'accomplissement est encore éloigné; au lieu que la *conjuration* est à la veille de l'exécution. Les *conspirateurs* s'entendent et méditent sourdement plus ou moins longtemps avant d'agir; les *conjurés* ont les armes à la main, car ce n'est qu'au moment d'attaquer qu'on s'engage solennellement, qu'on se jure les uns aux autres de vaincre ou de périr. « La fameuse *conspiration* d'Amboise est la première qu'on connaisse en ce pays.... Il y eut dans cette *conspiration* une audace qui tenait de celle de Catilina, un manége, une profondeur et un secret qui la rendaient semblable à celle des Vêpres siciliennes et de Pazzi de Florence.... Cette *conspiration* avait cela de particulier qu'elle pouvait paraître excusable. Le succès semblait sûr. Le secret fut gardé par tous les *conjurés* pendant près de six mois. L'indiscrétion du chef fit découvrir la *conjuration;* elle n'en fut pas moins exécutée; les *conjurés* n'allèrent pas moins au rendez-vous. » Volt. « Le dictateur voyant que, le chef de la *conspiration* (Mélius) étant mort, il n'y avait plus à craindre, ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels, et de faire éclater la *conjuration* en voulant punir trop sévèrement tous les conjurés. » Vert., Roll. — Il faut dans la *conspiration* de la prudence, et, dans la *conjuration,* de l'intrépidité. La *conspiration* est timide et se cache; la *conjuration* marche fièrement et commence à ne se plus cacher. Une *conspiration* découverte est perdue, détruite; il faut souvent, pour dissiper la *conjuration*, battre les *conjurés;* c'est, comme la *ligue,* une union armée. Joïada sacra Joas dans le temple et le fit reconnaître pour roi. « Athalie, accourue au bruit pour dissiper la *conjuration*, fut arrachée de l'enclos du temple et massacrée. » Boss. « Toutes les puissances du monde, quoique *liguées* et *conjurées*, ne prévaudront pas contre Louis XIV. » Bourd. « Que vois-je? une nouvelle *conjuration* de cent peuples qui frémissent autour de nous pour assiéger ce grand royaume comme une seule place. Louis seul remporte des victoires et fait des conquêtes sur cette *ligue.* » Id.

D'autre part, *conspiration* signifie seulement un changement au détriment de quelqu'un, un dommage, et *conjuration* quelque chose de terrible, une ruine totale, une extermination. Il en est ainsi au figuré. Toinette dit à Angélique dans le *Malade imaginaire :* « Les voilà avec un notaire, et j'ai ouï parler de testament. Votre belle-mère ne s'endort point; et c'est sans doute quelque *conspiration* contre vos intérêts où elle pousse votre père. » Mol. « Le comte de Boulainvilliers, et l'abbé Dubos ont fait chacun un système dont l'un semble être une *conjuration* contre le tiers état, et l'autre une *conjuration* contre la noblesse. » Montesq. Voltaire parlant de la *conspiration* des poudres, l'appelle d'abord de ce nom comme tout le monde; puis, voulant en faire sentir toute l'horreur, il ajoute : « Tous les autres complots qu'ont produits la vengeance, la politique, la barbarie des guerres civiles, le fanatisme même, n'approchent pas de l'atrocité de la *conjuration* des poudres. »

Enfin, la *conspiration* ne suppose de la part des *conspirateurs* qu'un grand mécontentement; au lieu qu'il y a dans les *conjurés* de l'exaltation, de la fureur, du fanatisme. Et comme ces derniers sentiments peuvent se trouver dans des hommes opprimés, exaspérés, poussés à bout, la *conjuration* passe quelquefois pour légitime comme un remède extrême contre la tyrannie. Une entreprise contre la vie d'un tyran est appelée par lui et par ceux de son parti *conspiration*, mais c'est plutôt le nom de *conjuration* que lui donnent les autres hommes, surtout ceux qui en sont les auteurs. Fénelon fait dire à Henri VIII d'Angleterre, dans un dialogue : « Je n'ai pu éviter de faire du mal. Le cardinal Renaud de La Poule fit contre moi avec les papistes une *conspiration*. Il fallut bien punir les *conjurés* pour la sûreté de ma vie. » Henri VII lui répond : « Il n'y a qu'à ne pas entreprendre des choses injustes. On passe pour tyran ; on est exposé aux *conjurations*. On trouve des coupables et on les a faits tels. » « Aurélien se fit haïr par ses actions sanguinaires.... Ceux qui se croyaient en péril le prévinrent, et son secrétaire menacé se mit à la tête de la *conjuration*. L'armée, qui le vit périr par la *conspiration* de tant de chefs, refusa d'élire un empereur, de peur de mettre sur le trône un des assassins d'Aurélien. » Boss.

AMANT, GALANT. Titre donné à l'homme qui fréquente et courtise une femme.



Galant ne se dit plus guère. La raison en est qu'il exprime quelque chose de coupable et de déshonnête. L'*amant* aime, est attaché à la personne; le *galant* entretient avec la personne un commerce de *galanterie* ou illicite. Les femmes sont flattées d'avoir des *amants;* elles ne les souffrent souvent que par vanité, et ne leur demandent que de la constance. Les femmes qui ont des *galants*, mariées ou non, leur donnent sur elles-mêmes, tous les droits d'un mari, et fournissent matière à la chronique scandaleuse.

Les héroïnes des tragédies et les jeunes filles recherchées en mariage ont des *amants*. *Galant* serait ici tout à fait impropre, comme on peut en juger par les exemples suivants :

Jésus! reprit toute scandalisée
Madame abbesse : Eh ! que dites-vous là?
Fi ! Nous disons, repartit à cela
La faculté, que pour chose assurée
Vous en mourrez, à moins d'un bon *galant*. LAF.
L'une de son *galant*, en adroite femelle,
Fait fausse confidence à son époux fidèle,
Lequel plaint ce *galant* des soins qu'il ne perd pas. MOL.

« Ces femmes pensent être les plus vertueuses du monde, pourvu qu'elles sauvent les apparences; elles croient que le péché n'est que dans le scandale, et elles appellent amis ce que les autres nomment *galants*. » ID. « Tudieu ! quelle *galante !* comme elle prend feu d'abord ! » ID. « C'est un *galant* qui a été surpris par la *ronda*, dans le temps qu'il montait par un balcon à l'appartement d'une femme qu'il connaît, et dont le mari est absent. » LES. « Philippe IV avait trois fils. Leurs femmes furent accusées d'adultères : deux furent convaincues. Les *galants* furent écorchés tout vifs, traînés à travers les champs, et enfin décapités. » BOSS.

AMAS; — TAS, MONCEAU, PILE. Certain nombre de choses mises les unes avec les autres.

Amas, de *ad massam*, mis *à* la *masse* ou en *masse*, marque seul collection, assemblage, est seul relatif au fait d'aller prendre des choses en différents lieux pour les réunir. Faire *amas* de toutes sortes de provisions (ACAD.). L'*amas* se considère quant à son origine et à sa formation successive, et non pas en lui-même comme le *tas*, le *monceau* et la *pile*. « Tout cet *amas* de gloire (du conquérant) ne sera plus à la fin qu'un *monceau* de boue, qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre. » MASS. « Faites, si vous pouvez, un *amas* considérable de pièces d'argent et qui s'élève en pyramide. Vous n'avez ni naissance ni esprit, n'importe; ne diminuez rien de votre *monceau*, et je vous placerai si haut, que vous vous couvrirez devant votre maître. » LABR. « Quand Rome rassemblerait les cendres que renferment tous ses tombeaux, cet *amas* n'égalerait point les *monceaux* de cendres romaines que sillonne ici (à Pharsale) la charrue, ni les *tas* d'ossements blanchis que brise le fer du laboureur. » MARM. Un livre n'est qu'un *amas* de citations (ACAD.), et on y trouve un *tas* de barbarismes et de solécismes (VOLT.). On dit un *amas* de toutes sortes de gens, c'est-à-dire qui viennent de toutes parts, et un *tas* de coquins, c'est-à-dire un grand nombre. — D'ailleurs, l'*amas* s'étend en tous sens; au lieu que le *tas*, le *monceau* et la *pile* s'élèvent, se composent de choses qu'on peut mettre et qui se trouvent les unes sur les autres; de là vient qu'*amas* se dit seul en parlant de certaines choses liquides : un *amas* d'eaux pluviales, de pus, etc. (ACAD.).

Tas, dont l'étymologie est incertaine, diffère de *monceau*, petit mont, en ce que le *tas* est moins grand que le *monceau*. Il suffit de trois ou quatre pommes placées les unes sur les autres pour former un *tas* de pommes. « Je ne trouve dans ce tombeau qu'un cadavre hideux, qu'un *tas* d'ossements infects et desséchés. » BOURD. « Ceux qui dominent sur une petite parcelle d'un petit *tas* de la boue de ce monde. » VOLT. « La femelle de l'oiseau de Nazareth pond à terre dans les forêts sur de petits *tas* d'herbes et de feuilles qu'elle a formés. » BUFF. Le *monceau* est une sorte de montagne : *monceaux* de neige (LAF.); avoir des *monceaux* d'or (ACAD.).

Accabler l'équité sous des *monceaux* d'auteurs. BOIL.

Allons, je trouverai dans l'empire infernal
Les *monceaux* de Romains qu'a frappés Annibal,
Des victimes sans nombre. VOLT.

On passe sur un *tas* de corps morts (FÉN., VOLT.); la terre gémit sous un *monceau* de morts (FÉN.). On dit un *tas* de papiers (VOLT.); on appelle les pyramides d'Egypte des *monceaux* de pierres (ID.). « Là étaient entassés pêle-mêle quatre différentes sortes de grains.... Ce n'était pas proprement un *tas*, mais une montagne. Il occupait toute la largeur du magasin, et touchait le faîte. Cythérée dit à Psyché : sépare ces quatre sortes de grains; fais-en quatre *tas* aux quatre coins du *monceau*, un *tas* de chaque espèce....

Le *monceau* disparaît ainsi que par machine;
Quatre *tas* différents réparent sa ruine. » LAF.

— D'un autre côté, *tas* désigne plutôt une réunion de choses, dont chacune a une existence à part, et qu'on peut prendre une à une : un *tas* de gerbes (ACAD.), un *tas* de paquets et de lettres (J. J.); et *monceau* s'applique à des choses qui forment une masse, dans laquelle on ne distingue pas d'individus; un *monceau* de cendres (VOLT., MARM.), de sable (VOLT., MASS.), de terres (MARM.), de ruines (VOLT.).

La *pile* est un *tas* symétriquement ordonné. Dans un *tas* de fagots (ACAD.), les fagots sont jetés les uns sur les autres; dans une *pile* de fagots, ils sont rangés les uns sur les autres d'une manière régulière, à la façon d'une *pile* de bois à flotter : « Jean Chauvin offrit le sacrifice de Michel Servet dans une *pile* de fagots verts. » VOLT. « Le troglodyte se montre un instant sur le haut des *piles* de bois et sur les *tas* de fagots, où il rentre le moment d'après. » BUFF. « Votre *pile* de plantes et de papiers, ainsi arrangée, doit être mise en presse, sans quoi les plantes se gripperaient. » J. J. On dit une *pile* de carreaux, d'écus, de boulets. *Pile* exclut seule l'idée de confusion.

AMASSER; — ENTASSER, AMONCELER, ACCUMULER. Assembler, mettre les unes avec les autres un certain nombre de choses.

Mais *amasser* exprime une action préalable en quelque sorte, qui consiste à réunir ces choses, à les recueillir, à les aller chercher de côté et

d'autre; *entasser*, *amonceler* et *accumuler*, c'est, quand on les a, les mettre les unes sur les autres en forme de pyramide. On *amasse* les choses qu'on veut se procurer; ce mot regarde l'acquisition. On *entasse*, on *amoncelle*, on *accumule* celles qu'on serre; ce mot est relatif à la disposition et au soin de conserver. « Cet avare *entassait* tout l'or et l'argent qu'il pouvait *amasser*. » Les. « Autant il est sage d'*amasser* pour jouir, autant y a-t-il de sottise à se priver de la jouissance pour *accumuler*. » Gir. Les abeilles *amassent* dans les jardins de la cire et du miel qu'elles *entassent* dans leur ruche : « Elles continuent à *ramasser*, à *entasser* jusqu'à ce que les fleurs du canton soient épuisées. » Buff. — De plus, on *amasse* toutes sortes de choses, et, par exemple, des choses liquides : *amasser* les eaux pluviales dans des citernes (Acad.). On n'*entasse*, on n'*amoncelle* et on n'*accumule* que des objets qui peuvent se superposer et former une sorte d'élévation.

Entasser et *amonceler* diffèrent comme *tas* et *monceau*. Ce qu'on *entasse* forme un moindre volume que ce qu'on *amoncelle*. On *entasse* des gerbes, du foin, des pierres; mais l'Océan *s'amoncelle* sous l'équateur (Volt.); les vents *amoncellent* les nuages (Id.); les flots de la mer Rouge *s'amoncelèrent* comme des montagnes pour laisser passer Moïse (Id.). « Les glaçons qui viennent du côté de l'Amérique, au Kamtschatka, sont en si grande quantité, qu'ils *s'amoncellent*, et forment une étendue de plusieurs milles de longueur sur la mer. » Buff. « Les montagnes du Spitzberg sont composées de gravier et de certaines pierres plates, semblables à de petites pierres d'ardoise grise, *entassées* les unes sur les autres. Ces collines se forment de ces petites pierres et de ces graviers que les vents *amoncellent*; elles croissent à vue d'œil, et les matelots en découvrent tous les ans de nouvelles. » Id.

Accumuler, latin *accumulare*, combler, de *cumulus*, comble, signifie en mettre jusqu'au *comble*, *entasser* et *entasser* encore; il marque une addition non interrompue, une abondance toujours croissante.

Un homme *accumulait*. On sait que cette erreur
Va souvent jusqu'à la fureur....
. . . . Il *entassait* toujours. Laf.

« Métellus, dans son triomphe, était précédé des superbes ornements que la magnificence des rois syracusains avait *accumulés* pendant une longue paix. » Roll. « On ne s'en tint pas à *accumuler* sur la tête d'Auguste tout ce que la condition mortelle peut recevoir de grandeur. » Id. « L'évêque Tressan n'oublia rien auprès des jésuites pour avoir son neveu pour coadjuteur, qu'il farcit de tout ce qu'il put donner de chapelles et de rogatons de bénéfices, dont il amassa plus de trente titres à la fois, qu'il *accumula* les uns après les autres. » S. S. « A force d'*accumuler* péché sur péché, rechute sur rechute, et d'augmenter par là chaque jour le poids de leur iniquité, ils sont devenus pour Dieu comme de pesants fardeaux. » Bourd. « Depuis que j'avais résolu d'écrire un jour mes mémoires, j'avais *accumulé* beaucoup de lettres et autres papiers. » J. J. — Les choses *entassées* ou *amoncelées* l'ont été peut-être en un instant, ou le sont d'hier, depuis peu de temps; les choses *accumulées* l'ont été peu à peu, à la longue, ou se trouvent depuis longtemps dans cet état. « J'ai remarqué, en examinant de gros monceaux de terre de jardin de 8 ou 10 pieds d'épaisseur, qui n'avaient pas été remués depuis quelques années, que l'eau des pluies n'a jamais pénétré à plus de 3 ou 4 pieds d'épaisseur; en sorte qu'en remuant cette terre au printemps, après un hiver fort humide, j'ai trouvé la terre de l'intérieur de ces monceaux aussi sèche que quand on l'avait *amoncelée*. J'ai fait la même observation sur des terres *accumulées* depuis près de deux cents ans. » Buff.

AMBASSADEUR, ENVOYÉ, DÉPUTÉ. Qui est chargé de parler ou d'agir auprès d'une puissance.

Député doit d'abord être mis hors de question. Les *députés* sont d'ordinaire nommés, choisis par des corps particuliers, par des sociétés subalternes, ou bien par des sujets ou des vaincus, pour aller représenter, demander ou implorer quelque chose. « A l'approche de Sennachérib, les grands, les politiques (de Jérusalem) ne purent se résoudre à compter sur la promesse de Dieu : ils envoyèrent des *députés* au roi d'Égypte pour implorer son secours. » Roll. « Il ne tient qu'à saint Jean-Baptiste d'être reconnu pour le Messie; des prêtres, des Lévites, *députés* de la synagogue, sont prêts à le saluer en cette qualité. » Bourd. « Lors de la conjuration de Catilina, il y avait à Rome des *députés* des Allobroges. Ils y étaient venus pour demander justice des vexations sous lesquelles ils gémissaient. » Cond.

(Un jour un dévot personnage (le rat qui s'est retiré du monde)
Des *députés* du peuple rat
S'en vinrent demander quelque aumône légère. Laf.

« Les Romains étaient fort irrités contre les Carthaginois, quand leurs *députés* parurent dans le sénat en qualité de suppliants. » Roll. « Prêtres, nous sommes les interprètes des vœux de l'Église et de ses soupirs, et comme ses *députés* pour représenter à Dieu les scandales qui l'affligent, les plaies qui la défigurent, et obtenir des remèdes à ses maux. » Mass. « Dans ces fêtes de Pierre le Grand, à chaque arc de triomphe on trouvait des *députés* des différents ordres de l'État. » Volt. « Des évêques de France en discussion sur des points de doctrine envoyaient des *députés* au pape. » Rac. — « Périclès songea à faire montre de la puissance des Athéniens. Il fit un décret par lequel on avertit tous les Grecs de l'Europe et de l'Asie d'envoyer à Athènes leurs *députés* pour y délibérer sur les intérêts généraux de la Grèce : et aussitôt on nomma des *ambassadeurs* qui allèrent signifier ce décret à toutes les villes. » Cond. « A la guerre de 1667, Louis XIV distribua plus de 100,000 écus de présents aux *députés* des villes et aux *envoyés* des princes qui venaient le complimenter. » Volt.

Au contraire, les *ambassadeurs* et les *envoyés* tiennent leur mission d'un souverain, et ils ont pour objet de traiter, de négocier, ou même de déclarer les volontés de leurs maîtres.

Mais ensuite l'*ambassadeur* représente son sou-

verain, au lieu que l'*envoyé* ne paraît que comme simple ministre autorisé. Le premier est donc supérieur au second. « La dignité d'*envoyé* est inférieure à celle d'*ambassadeur*. » Acad. « Recueillez tout ce qui regarde la forme des traités, le caractère des *ambassadeurs*, des *envoyés* et des agents. » D'Ag. « Nous n'avons jamais d'*ambassadeurs* à Vienne, parce que l'Espagne aurait le pas comme étant de la même maison. M. le marquis de Sèleville était pour lors *envoyé* extraordinaire. » Regn. « M. le duc d'Orléans, étant sujet du roi, quoique régent, ne pouvait envoyer en son nom des *ambassadeurs*, pas même des *envoyés*. » S.-S. Les *envoyés* ont une moindre mission ou sont envoyés auprès de souverains moins considérables. « Antiochus sollicita plusieurs villes ou par ses *envoyés* ou par lui-même à entrer dans son alliance. » Roll. « Louis XIV défendit à la république de Gênes par son *envoyé* Saint-Olon, d'un de ses gentilshommes ordinaires, de hasser à l'eau les galères. » Volt.

Dans le langage ordinaire, ce qui distingue l'*ambassadeur*, c'est, d'une part, la magnificence, de l'autre, l'inviolabilité de la personne. « Qu'on donne pour sujet à un peintre les *ambassadeurs* d'un grand roi demandant en mariage pour leur maître la fille d'un roi voisin, et entourés de toute cette magnificence moderne qui paraît une si belle chose. » Lah. « Tu seras parfaitement bien chez ce seigneur; il est riche, et fait à Madrid une dépense d'*ambassadeur*. » Les. « Peut-on arrêter un *ambassadeur* pour dettes ? » Volt. « La personne des *ambassadeurs* est sacrée et inviolable ; l'injure qu'on leur fait n'est pas seulement une perfidie, mais une espèce de sacrilége. » Boss. Ce qui distingue l'*envoyé*, c'est l'authenticité de son caractère, c'est d'être bien l'agent du souverain au nom duquel il se présente. « Qui êtes-vous, disait Pharaon à Moïse, et qui est le Dieu dont vous vous autorisez ? Où sont les preuves et les signes de votre mission ? — Vous allez en être témoin, répliquait l'*envoyé* de Dieu. » Bourd. « Lorsque l'*envoyé* d'un prince paraît revêtu de l'autorité du souverain qui l'envoie.... » Mass. « Les fondateurs de culte se sont dits les *envoyés* de Dieu; cela peut être et n'être pas. » J.-J. « Michel Cérularius fit un décret contre les légats qu'il feignit de ne pas reconnaître pour *envoyés* du pape. » Cond. « Boniface VIII veut que l'empereur Albert comparaisse devant lui par des *envoyés* suffisamment autorisés et munis de pièces justificatives de ses droits. » Id.

AMBIGU, ÉQUIVOQUE, LOUCHE, AMPHIBOLOGIQUE. Qui ne présente pas un sens unique, et qui, par conséquent, n'est pas clair.

Ambigu, équivoque. — *Ambigu* diffère d'*équivoque* comme l'*ambiguïté* de l'*équivoque*. *Ambigu* est plus général, et ne convient pas seulement aux écrits et aux discours, mais aux pensées et à d'autres choses encore. « Aristote a dit que le phoque était d'une nature *ambiguë* et moyenne entre les animaux aquatiques et terrestres. » Buff. « Gens semblables à cet animal amphibie de la fable qui se tenait dans un état *ambigu* entre les poissons et les oiseaux. » Pasc. Tenir une conduite *ambiguë* (Boss.), une conduite flottante et *ambiguë* (Roll.) « Le landgrave fut contraint de faire un accord honteux et *ambigu*, que l'empereur interpréta à son avantage. Sur l'*équivoque* d'un mot allemand, qui ne décidait pas bien si le landgrave serait absolument exempt de prison, ou s'il serait seulement exempt d'une prison perpétuelle, l'empereur le fit arrêter. » Boss. De plus, ce qui est *ambigu* se prête à toutes sortes d'interprétations, et ce qui est *équivoque* n'offre que deux sens : on hésite sur ce qui est *ambigu*, on balance sur ce qui est *équivoque*. — Sous ce dernier rapport, *équivoque* se rapproche plus qu'*ambigu* de *louche* et d'*amphibologique*, car ceux-ci impliquent aussi l'idée particulière de double sens, et non l'idée générale et vague d'un nombre indéterminé de sens.

Équivoque, louche, amphibologique. — Ce qui est *équivoque* a souvent été rendu tel à dessein, afin de tromper; au lieu que ce qui est *louche* ou *amphibologique* a été fait ou est devenu tel par distraction, par négligence ou par peu d'usage dans l'art d'écrire. — En outre, *équivoque* annonce un défaut relatif aux mots et qui provient de leur indétermination; mais le défaut représenté par *louche* et par *amphibologique* se rapporte plutôt aux phrases et est causé par leur mauvaise construction.

Louche, amphibologique. — *Amphibologique* ne se dit pas aussi exclusivement des phrases et de leur arrangement défectueux. Voltaire dit à propos d'un vers de Corneille : « Il faut éviter ces phrases *louches*, ces *amphibologies* de construction. » — Mais supposez que ces deux mots signifiassent toujours l'un et l'autre des fautes contre la syntaxe, ils seraient encore séparés par des différences. *Louche* est du langage commun, et *amphibologique* du langage des savants, des grammairiens : l'un est plutôt considéré relativement au fond de la pensée, au sens essentiel, et l'autre relativement au sens grammatical. Vanini fut condamné comme impie et criminel à cause de quelques phrases *louches* qu'on trouva dans ses écrits (Volt.). Voltaire, critiquant les poésies de J. B. Rousseau, lui reproche d'avoir fait bien des vers *amphibologiques*. Ce qui est *louche* n'est pas juste ou conforme au vrai; ce qui est *amphibologique* n'est pas correct ou conforme aux lois du langage. — Ensuite, c'est toujours par l'arrangement que pèche la phrase *amphibologique* : Tournures *amphibologiques* (J.-J.). La longueur seule semble suffire quelquefois pour rendre une phrase *louche*, parce qu'elle suffit pour y produire de l'embarras. « L'habitude de n'employer pour noms des plantes que des phrases *louches* assez longues rendait la nomenclature traînante et embarrassante. » J.-J. « Il y a des choses charmantes dans ce livre; il y a pourtant des longueurs, des répétitions, et quelques endroits un peu *louches*. » Volt.

AMBIGUÏTÉ, ÉQUIVOQUE, DOUBLE-SENS; — AMPHIBOLOGIE. Défauts d'un style ou d'un discours qui manque de clarté, parce qu'il n'a pas un sens unique, parce qu'il laisse ou fait concevoir plusieurs choses à la fois.

L'*ambiguïté* d'abord diffère bien de l'*équivoque*. *Ambiguïté* est un substantif qui par sa terminai-

son exprime proprement une qualité. L'*ambiguïté* des mots (P. R.); la prétendue *ambiguïté* des règles de la loi divine (MASS.). *Équivoque*, au contraire, désigne un fait, un trait particulier; c'est pourquoi ce mot se dit surtout bien au pluriel et sert à former un verbe, *équivoquer*. « Cette déclaration (des protestants) est pleine d'*équivoques*. » BOSS. « Prévenir les chicanes et les *équivoques*. » ID. « Cette méthode (de tout définir) suffit seule pour bannir toutes sortes de difficultés et d'*équivoques*. » PASC. — « Calvin blâme l'*ambiguïté* de la confession de foi des Bohémiens.... Mais on avait tout de Bucer par des *équivoques*. » BOSS. — On dirait bien l'*ambiguïté* de cette *équivoque* est causée par telle chose; ce discours ou ce livre est plein d'*ambiguïté* et plein d'*équivoques*. « Si on suivait exactement la prononciation, cela apporterait beaucoup plus de commodité aux étrangers pour apprendre notre langue, que l'*ambiguïté* de quelques *équivoques* ne donnerait d'incommodité à eux ou à nous. » DESC. « Il n'y a point d'esprit dans l'*équivoque*.... L'*ambiguïté*, en quoi consiste son caractère, est moins un ornement du discours qu'un défaut. » BOUH.

Ensuite, *ambiguïté* et *ambigu* sont plus généraux que le substantif et que l'adjectif *équivoque*. *Équivoque* vient d'*æqua vox*, parole égale, et ne se dit à la rigueur que des paroles et de l'expression. Mais *ambiguïté* et *ambigu* s'appliquent aussi à d'autres choses; un songe *ambigu* (BOSS.); un gouvernement *ambigu* (MONTESQ.), c'est-à-dire en partie aristocratique et en partie monarchique; des espèces *ambiguës*, des productions irrégulières, des êtres anomaux (BUFF.). « L'*ambiguïté* de position dans le bec de cet oiseau (le bec-croisé) est encore accompagnée d'un autre défaut. » ID. « La robe du douc (espèce de singe), variée de toutes couleurs, semble indiquer l'*ambiguïté* de sa nature. » ID. — « Lorsque les preuves sont *équivoques*, les titres *ambigus*, les indices douteux, le genre judiciaire est susceptible d'éloquence. » MARM. « En attaquant l'*équivoque*, je n'ai pas pris ce mot dans toute l'étroite rigueur de sa signification grammaticale, le mot d'*équivoque* en ce sens-là ne voulant dire qu'une *ambiguïté* de paroles; mais je l'ai pris comme le prend ordinairement le commun des hommes, pour toutes sortes d'*ambiguïtés* de sens, de pensées et d'expressions. » BOIL.

Une troisième différence, et la plus considérable, consiste en ce qu'on peut donner à ce qui est *ambigu* toutes sortes de sens, au lieu que l'*équivoque* n'en admet que deux. A l'égard des choses *ambiguës*, on est dans l'ignorance, on ne sait que penser; à l'égard des choses *équivoques*, on ne sait si c'est le sens qui se présente d'abord ou bien si c'en est un autre qui est le véritable, on court risque de se méprendre. Par cela seul que des lois ont besoin de commentaires, elles sont *ambiguës*; des lois ne sont *équivoques* que quand elles offrent deux sens entre lesquels elles ne décident pas. Il faut éclaircir ou expliquer ce qui est *ambigu*, comme ce qui est obscur, énigmatique, mystérieux; il faut définir, marquer avec précision ce qui est *équivoque*. Une bonne exposition ne contient point d'*ambiguïté*; un bon raisonnement ne souffre point d'*équivoque*. Parler sans *ambiguïté*, c'est parler nettement (BOSS., SÉV.), sans voile, sans ambages (latin *ambages*, d'où *ambiguus* et *ambigu*); parler sans *équivoque*, c'est parler distinctement (MAL., DEST.), tenir un discours qui ne soit pas égal, qui ne signifie pas également une chose et une autre. Il n'y a rien de clair dans ce qui est *ambigu*; il y a un sens très-clair dans ce qui est *équivoque*, mais ce sens peut être trompeur.

Vous y serez, ma fille,

dit Agamemnon à Iphigénie, en lui parlant du sacrifice qui se prépare. Parole *équivoque*, et non pas *ambiguë*, puisqu'elle présente tout d'abord un sens facile à saisir. — Ordinairement, on est plutôt *ambigu*, malgré soi, ou par négligence, et *équivoque*, parce qu'on le veut bien. « Que peut-on croire d'un livre dont l'auteur, après y avoir promis une entière précision, et un éloignement de toute *équivoque*, n'en a pu venir à bout et le remplit d'*ambiguïtés*? » BOSS. « Ces réponses obscures ou *équivoques* des oracles, sous le voile desquelles les esprits de ténèbres cachaient leur ignorance, et par une *ambiguïté* étudiée se ménageaient une issue, quel que dût être l'événement. » ROLL. Cependant il se peut qu'on recherche aussi volontairement l'*ambiguïté*; mais c'est pour esquiver, pour sortir d'embarras, en s'enveloppant, en ne disant rien, au lieu qu'on n'est *équivoque* que pour faire prendre le change, ou tromper en mettant en avant un sens très-clair qui n'est pas celui qu'on a dans l'esprit.

Sous un certain rapport, *ambiguïté* enchérit sur *équivoque*. On se fait au moins une idée de ce qui est *équivoque*, seulement cette idée peut être fausse; ou bien on s'en fait deux idées entre lesquelles on ne saurait choisir. On ne se fait aucune idée de ce qui est *ambigu*. « Il y a de l'*ambiguïté*, lorsque le double-sens qui résulte de l'équivoque ou de l'amphibologie rend le discours fort obscur. » COND. « Abuser de l'*ambiguïté* des mots.... Nous ne restreignons pas le mot d'*ambiguïté* aux seuls mots qui sont grossièrement *équivoques*, ce qui ne trompe presque jamais : mais nous comprenons par là tout ce qui peut faire changer de sens un mot, surtout lorsque les hommes ne s'aperçoivent pas aisément de ce changement, parce que, diverses choses étant signifiées par le même son, ils les prennent pour la même chose.... J'apporterai quelques exemples de cette *ambiguïté* qui trompe quelquefois d'habiles gens. » P. R. Le cochon a des caractères *équivoques*, des caractères *ambigus*, dont les uns sont apparents et les autres obscurs.... Il est en tout d'une nature *équivoque*, *ambiguë* (BUFF.). « Réponses *équivoques* et *ambiguës* que les grands seuls savent si bien faire pour se dispenser d'accorder ce qu'ils ne peuvent refuser sans se déshonorer. » VERT.

Le *double-sens* ressemble beaucoup à l'*équivoque*, et diffère comme elle de l'*ambiguïté*. *Double-sens* et *équivoque* désignent le même défaut, une sorte d'*ambiguïté*, celle des écrits ou des discours qui laissent ou font balancer l'esprit entre deux sens ou deux idées seulement. « Il règne par tout le livre des *Maximes des saints* un *double-sens*, une *équivoque* perpétuelle qui fait

flotter l'esprit entre deux écueils, entre deux hérésies. » Boss. « Dans la première lettre vous trouverez que M. de Cambrai reconnaît un *double-sens* dans son livre, qui, dit-il, est tellement soutenable l'un et l'autre, qu'à Rome même on s'est partagé là-dessus. C'est convenir clairement que l'*équivoque* règne dans tout l'ouvrage. » Id. « Lorsque par le sens le rapport est bien décidé, il n'y a plus d'*équivoque*, et c'est une critique minutieuse et de mauvaise foi, que de trouver un *double-sens* dans une phrase aussi nette que celle-ci : Scipion doit.... » Marm.

Mais si l'*équivoque* est le plus souvent volontaire, le *double-sens* l'est toujours; c'est toujours un subterfuge auquel on a recours pour ne pas se compromettre, pour faire entendre une chose pendant qu'on en a une autre dans l'esprit. Les prêtres du paganisme usaient de *double-sens* quand ils faisaient prononcer aux oracles des réponses à double entente, qu'on pouvait suivant les circonstances interpréter dans un sens ou dans l'autre :

Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.

Ce fut toi (l'Équivoque), qui partout fis parler les oracles :
C'est par ton *double-sens* dans leur discours jeté
Qu'ils surent, en mentant, dire la vérité,
Et, sans crainte rendant leurs réponses normandes,
Des peuples et des rois engloutir les offrandes. Boil.
Tout oracle est douteux, et porte un *double-sens*. Laf.

D'autre part, *double-sens* est un mot tout français : on s'en sert pour exprimer des jeux d'esprit, des plaisanteries, des allusions, des tours d'adresse, quelque chose de fin, de spirituel ou d'enjoué. Le lendemain du jour où le *Tartufe* avait été joué pour la première fois, on allait le rejouer, et l'assemblée était très-nombreuse. Mais il arriva un ordre du premier président du parlement portant défense de jouer la pièce. Molière s'avançant alors vers les spectateurs, leur dit : « Messieurs, nous allions vous donner le *Tartufe*, mais Monsieur le premier président ne veut pas qu'on le joue. » Voilà un *double-sens*. Mais l'*équivoque* est moins innocente; elle est ordinairement méchante, basse, odieuse ou obscène. Pascal reproche aux jésuites de corrompre les expressions les plus canoniques et les plus saintes de leurs adversaires par les malicieuses subtilités de leurs nouvelles *équivoques;* et Bossuet trouve que Molière a rempli tous les théâtres des *équivoques* les plus grossières. Des mots à *double-sens* n'ont pas la gravité des mots *équivoques*. « Saint Jérôme obligeait la sainte vierge Eustochium à s'interdire certaines libertés dont on ne se fait point communément de scrupule : les rendez-vous dérobés, les visites fréquentes, les mots couverts et à *double-sens*, les lettres enjouées et mystérieuses, les démonstrations de tendresse et les privautés d'une amitié naissante. » Bourd.

Amphibologie venant du grec est un terme technique, un terme de grammaire, employé dans l'école seulement et presque inusité dans le langage commun, où il aurait une teinte pédantesque. « Voici un passage où vous trouverez à la fois *amphibologie* et solécisme. » Volt. Dans ses commentaires sur Corneille, Voltaire, entre autres fautes de langage, reproche souvent à notre grand tragique des *amphibologies*. Laharpe s'en sert assez souvent aussi dans son *Cours de littérature*. Il y dit, par exemple : « Tel est, dans ces sortes de phrases, l'inconvénient de la particule *de*, que souvent elle est susceptible par elle-même du sens actif et passif, et que, pour éviter l'*amphibologie*, il faut avoir soin de déterminer l'un ou l'autre. » De son côté, d'Alembert appelle l'*amphibologie* une *équivoque* grammaticale. « Il n'y a point d'écrivain qui ne se soit permis quelquefois ces légères *amphibologies* que la nature de la langue française rend presque inévitables. J'aurais pu traduire pour éviter cette *équivoque* grammaticale : il rappela.... »

ÂME FAIBLE, COEUR FAIBLE, ESPRIT FAIBLE. Ces trois expressions marquent différentes sortes de faiblesse.

L'*âme faible* est sans ressort, sans vigueur, sans empire sur elle-même, et, relativement aux autres, susceptible de toutes les impressions, facile à ébranler, à entraîner.

Le *cœur faible*, suivant les deux acceptions figurées du mot *cœur*, est trop tendre, ou bien pusillanime, sans force dans le péril contre les difficultés et les obstacles.

L'*esprit faible* n'a pas la force de discuter ce qu'on lui propose à croire, embrasse les opinions sans examen.

La mollesse de la volonté fait l'*âme faible;* l'excès de sensibilité ou la lâcheté, le *cœur faible;* la crédulité, l'*esprit faible*.

Les *âmes faibles* se laissent trop aisément mener ou gouverner; les *cœurs faibles*, trop aisément toucher ou décourager; les *esprits faibles* trop aisément persuader.

Les hommes absolus voudraient bien avoir toujours affaire à des *âmes faibles;* les séducteurs et les poltrons à des *cœurs faibles;* les imposteurs à des *esprits faibles*.

« Des *âmes faibles* et susceptibles de toutes les impressions. » Bourd. « Des âmes serviles et mercenaires (celles des domestiques), des *âmes faibles* et sans éducation, faciles à tourner au mal. » Id. « Des *âmes faibles*, toujours prêtes à recevoir les impressions d'une fureur étrangère. » Volt. — « Lâches chrétiens, qui, par une *faiblesse de cœur*, par une crainte servile, lorsqu'ils devraient exercer leur zèle pour Dieu, abandonnent indignement ses intérêts. » Bourd. « Le courage manque, les vains prétextes viennent flatter un *cœur faible* et ébranlé. » Fén. — « Saint Paul croyait, et ce n'était pas un *esprit faible*. » Bourd. « Ils disent que tous ceux qui rejettent cette doctrine sont des ignorants et des *esprits faibles*. » Fén. « Tant que Tertullien défendit la vérité, il montra du génie : dès qu'il écrivit pour l'erreur on ne vit plus en lui qu'un *esprit faible*, faux et crédule. » Cond.

AMOUR, — GALANTERIE, COQUETTERIE. Dans le sens de chacun de ces mots se trouve contenue l'idée du goût ou de l'attrait d'un sexe pour l'autre.

Mais d'abord l'*amour* est une affaire de sentiment, au lieu que le cœur n'est pour rien dans

la *galanterie* et la *coquetterie*. « Ce qui se trouve le moins dans la *galanterie*, c'est l'*amour*. » LAROCH. « Les femmes croient souvent aimer, encore qu'elles n'aiment pas... Elles se persuadent qu'elles ont de la passion, lorsqu'elles n'ont que de la *coquetterie*. » ID.

L'*amour* est sérieux : il attache fortement, et suppose dans l'âme une impression profonde. La *galanterie* et la *coquetterie* sont enjouées et badines : on les regarde d'ordinaire comme des gentillesses (Boss.) ou des amusements. Tibulle soupire l'*amour;* Ovide tient les propos de la *galanterie* et de la *coquetterie*. L'*amour* vous dépeint ses tourments ; la *galanterie* et la *coquetterie* vous content des fleurettes. La tragédie admet l'*amour;* mais elle exclut la *galanterie* et la *coquetterie* comme indignes de ses personnages. On a reproché à Racine d'avoir substitué dans ses pièces le langage de la *galanterie*, et quelquefois même de la *coquetterie*, à celui de l'*amour* (VOLT.). « Notre théâtre fut accusé d'être une école continuelle d'une *galanterie* et d'une *coquetterie* qui n'a rien de tragique.... Corneille a mis de petites *coquetteries* ridicules dans la bouche de Cléopâtre.... L'origine de cette langueur, de cette faiblesse monotone venait de ce petit esprit de *galanterie*, si cher alors aux courtisans et aux femmes. » ID. « Si l'on y prend garde, l'*amour*, dans beaucoup d'ouvrages dont la terreur et la pitié devraient être l'âme, est traité comme il doit l'être en effet dans le genre comique. La *galanterie*, les déclarations d'amour, la *coquetterie*, la naïveté, la familiarité, tout cela ne se trouve que trop chez nos héros et nos héroïnes de Rome et de la Grèce. » ID.

L'*amour* livre notre cœur sans réserve à une seule personne qui le remplit tout entier et le rend indifferent à toutes les autres beautés de l'univers. La *galanterie* et la *coquetterie* voltigent sans cesse, et jamais elles ne se fixent tellement sur un objet, qu'elles ne prennent aucun goût aux autres.

Enfin, l'*amour* est souvent le frein du vice et s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* et la *coquettrie* sont des vices, des désordres; car elles tendent à leur propre satisfaction par le mensonge. « C'est de leurs vices (des femmes) et des nôtres, de la politesse des hommes et de la *coquetterie* des femmes, qu'est née cette *galanterie* des deux sexes qui les corrompt tour à tour. » RIV.

Galanterie, *coquetterie*.

La *galanterie* est un perpétuel mensonge de l'*amour* (MONTESQ.) : elle feint d'aimer une personne pour obtenir ou pour conserver ses faveurs. La *coquetterie* est un autre mensonge de l'amour : elle cherche à plaire, laissant espérer un bonheur qu'elle n'a pas dessein d'accorder. La *galanterie* a son fondement dans la sensualité ou dans un vice de complexion; la *coquetterie* a pour principe la vanité.

Une femme *galante* veut qu'on l'aime; il suffit à une *coquette* d'être trouvée aimable et de passer pour belle. La première va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, et cherchant sans cesse à vous séduire, à vous asservir, a plusieurs amusements à la fois.

La *galanterie* est voluptueuse : elle veut du plaisir, et parfois elle dégénère en libertinage ou en débauche. « Reprocher à une femme un commerce de *galanterie*. » BOURD. « Il faut de grandes villes, il faut de la *galanterie* et même de la débauche. » J. J. « Dans le palais de Caligula, il y avait beaucoup de *galanterie* et de rendez-vous. » VOLT. Une entremetteuse est définie par Lesage : « une messagère de *galanterie*. » — La *coquetterie* est cruellement égoïste : pourvu que la *coquette* ait des adorateurs, que lui importent les déceptions qu'elle cause? « Une *coquette* excelle dans l'art d'amuser plusieurs soupirants. » J. J. « Une femme *coquette* ne se rend point sur la passion de plaire et sur l'opinion qu'elle a de sa beauté. » LABR. « Les femmes voudront plaire au roi et aux ministres : leur *coquetterie* remplira la cour d'intrigues. » COND. « Une *coquette* était venue à Gnide : elle marchait entourée de tous les jeunes Gnidiens; elle souriait à l'un, parlait à l'oreille à l'autre, soutenait son bras sur un troisième, criait à deux autres de la suivre. » MONTESQ. « Une *coquette* est un tyran qui veut tout asservir pour le seul plaisir d'avoir des esclaves. D'elle-même idolâtre, tout le reste ne lui est rien : son orgueil se fait un jeu de notre faiblesse, et un triomphe de nos tourments. Ses regards mentent, sa bouche trompe, ses charmes sont autant de poisons. » MARM.

Ainsi, la *galanterie* est plus avilissante, et la *coquetterie* plus odieuse.

1° AMOUR, TENDRESSE, INCLINATION ; — 2° AMITIÉ, AFFECTION, ATTACHEMENT. Dispositions ou mouvements de l'âme vers les personnes ou les choses qui lui plaisent.

L'*amour*, la *tendresse* et l'*inclination* dépendent davantage de la sensibilité, ils sont plus spontanés, plus involontaires, ils naissent et meurent sans raison, d'une manière brusque et capricieuse. L'*amitié*, l'*affection* et l'*attachement* tiennent moins au tempérament, à la constitution : ils supposent la réflexion, l'estime, la préférence; ils naissent et croissent peu à peu, et comme il est en notre pouvoir de vouer à quelqu'un, non pas de l'*amour*, de la *tendresse* ou de l'*inclination*, choses dont la nature seule décide, mais de l'*amitié*, de l'*affection* ou de l'*attachement*, il est aussi en notre pouvoir de les lui retirer. « L'*amour* naît brusquement, sans autre réflexion, par tempérament ou par faiblesse; l'*amitié*, au contraire, se forme peu à peu, avec le temps, par la pratique, par un long commerce. » LABR. « Dans l'*amitié*, c'est l'esprit qui est l'organe du sentiment; dans l'*amour*, ce sont les sens. » VAUV. « Les années du prince s'avancent, et la *tendresee* du roi se change en *amitié :* ce fils si cher devient un ami fidèle. Monseigneur est associé aux secrets du gouvernement.... » MASS. « Jamais ministre n'a été si avant que Chamillart, non dans l'esprit du roi par l'estime de sa capacité, mais dans son cœur par un goût qu'il avait pris pour lui.... Mme de Maintenon n'avait pas moins de *tendresse* pour lui, car c'est de ce nom que cette *affection* se doit appeler. » S. S.

1° *Amour*, *tendresse*, *inclination*.

L'*amour* a d'abord un caractère de très-grande généralité. Il se dit de toutes les choses qu'on aime, vers lesquelles on se sent porté. Il y a l'*amour* du vin, des fruits, des richesses, du jeu, de la gloire, de la patrie, de la nouveauté, de la faveur, de la liberté, du repos; il y a l'*amour* paternel, filial, conjugal, l'*amour* de Dieu, l'*amour* du bien, etc. Mais, soit qu'on le considère par rapport à des personnes ou à des choses, ou même qu'on le restreigne à exprimer ce qu'un sexe éprouve pour l'autre, le mot sera toujours facile à distinguer de ses synonymes à l'ardeur, à la véhémence qu'il implique : l'*amour* est toujours une passion; la *tendresse* et l'*inclination* sont plutôt des sentiments.

La *tendresse* est quelque chose de doux, de féminin, de flatteur, de gracieux, mais de peu héroïque; elle se rencontre rarement avec le courage. Elle est sans force; elle ne sait qu'aimer, elle fait qu'on se donne, qu'on se livre tout entier à celui qui en est l'objet, qu'on s'absorbe en lui. Elle consiste toujours en une douce et inactive émotion; la joie, les larmes en sont des suites assez fréquentes : verser des larmes de *tendresse* (J. J.). La *tendresse* d'un père et d'une mère les rend faibles à l'égard de leur enfant, leur fait fermer les yeux sur ses défauts. « L'égalité du collége est une invention extrêmement bonne pour ôter aux jeunes gens la *tendresse* et les autres défauts qu'ils peuvent avoir acquis par la coutume d'être chéris dans les maisons de leurs parents. » DESC.

> Cessez, lâches *tendresses*,
> De jeter dans mon cœur vos indignes faiblesses.
> CORN.

« Mes entrailles paternelles s'émeuvent de *tendresse* à chacun de vos succès. » VOLT. « La musique peut faire sentir à l'âme la douceur, la pitié, la *tendresse*, le doux plaisir. » MONTESQ.

L'*inclination* est un commencement d'*amour* ou de *tendresse*, quelque chose de vague et d'indéterminé; aussi ne dit-on pas donner des témoignages d'*inclination*, comme on dit en donner d'*amour* ou de *tendresse*. Entre l'*amour* et l'*inclination* il y a, sous le rapport de la force, une opposition manifeste. « Je ne comprends pas qu'on puisse se marier sans *amour*, et sans *amour* violent; et, bien loin d'avoir eu de la passion, je n'ai même jamais eu d'*inclination* pour personne; si je ne suis point mariée, c'est parce que je n'ai rien aimé. » DELAF. « Il ne faut pas s'étonner si quelquefois nous sentons pour les autres au premier abord de l'éloignement ou de l'*inclination*. » COND.

2° *Amitié*, *affection*, *attachement*.

Il en est de l'*amitié* à l'égard de l'*affection* et de l'*attachement* comme de l'*amour* à l'égard de la *tendresse* et de l'*inclination*; elle est plus vive et portée à un plus haut point. En outre, elle suppose d'ordinaire réciprocité. De là vient qu'elle ne saurait avoir que des personnes pour objet, et de là vient aussi qu'elle entraîne des devoirs, un échange mutuel de soins et de bons offices pour les personnes qui en contractent les liens. Elle doit sa naissance à une certaine conformité d'idées, de mœurs, de caractère; c'est pourquoi elle se trouve rarement entre gens à qui la diversité de leurs états et de leurs rangs ne permet d'avoir ni les mêmes pensées ni les mêmes goûts. C'est donc une communication intime et accompagnée de bienveillance entre deux êtres qui s'apprécient mutuellement, qui se complètent l'un par l'autre, qui ont confiance l'un en l'autre, et qui peuvent se traiter d'égal à égal.

L'*affection* naît d'une manière douce et tranquille, et comporte tous les degrés inférieurs de l'*amitié*. Elle se distingue par sa modération. « Lorsqu'on estime l'objet de son amour moins que soi, on n'a pour lui qu'une simple *affection*; lorsqu'on l'estime à l'égal de soi, cela se nomme *amitié*.... On peut avoir de l'*affection* pour une fleur, pour un oiseau, pour un cheval; mais on ne peut avoir de l'*amitié* que pour des hommes. » DESC. L'*affection* nous fait sympathiser avec les personnes que nous fréquentons; elle nous porte à avoir pour elles de la bonté et de l'indulgence, et nous en rend la société agréable. C'est de tous les sentiments bienveillants et sociaux le plus général, celui qui sert à les représenter tous. On ne dit point nos *amours* sociales, comme on dit nos *affections* sociales. « Toutes les relations de l'homme avec son espèce, toutes les *affections* de son âme naissent avec l'amour. » J. J. L'*affection* considérée généralement, et d'homme à homme, est le contraire de la haine; aussi oppose-t-on les passions *affectueuses* aux passions haineuses. « Voilà comment les passions douces et *affectueuses* naissent de l'amour de soi, et comment les passions haineuses et irascibles naissent de l'amour-propre. » J. J.

« Il me semble, dit Condillac, que *attachement* ne signifie plus grand'chose; c'est un mot dont on se sert quand on ne sent rien pour quelqu'un, qu'on ne sait trop dire ce qu'on sent et qu'on ne veut pas s'engager à prendre beaucoup d'intérêt à ce qui le regarde. Cela peut venir de l'abus qu'on en fait au bas des lettres. » Quoique cet arrêt soit d'une sévérité excessive, toujours est-il que l'*attachement* est un sentiment bien plus faible que l'*amitié*, et même que l'*affection* : il touche moins au cœur, il consiste presque uniquement à tenir d'une manière quelconque aux personnes ou aux choses, à n'y être point indifférent. « L'*attachement* ou l'indifférence que les philosophes avaient pour la vie n'était qu'un goût de leur amour-propre. » LAROCH. « L'éléphant est susceptible d'*attache*, d'*affection*, de reconnaissance. » ROLL. « Dans le zèle qui vous fait occuper de lui sans cesse, votre élève ne voit plus l'*attachement* d'un esclave, mais l'*affection* d'un ami. » J. J. — Parce que l'*attachement* est un sentiment peu prononcé ou peu profond, il a plutôt des choses pour objet; au lieu que, par la raison contraire, c'est à des personnes que se rapportent le plus souvent l'*affection* et toujours l'*amitié*. « La reine d'Espagne faisait tout espérer de son *attachement* naturel au saint-siége et de son *affection* pour la personne du pape. » S. S.

ANALOGIE, RESSEMBLANCE, SIMILITUDE, CONFORMITÉ. Ces mots expriment entre les choses un grand rapport, des traits communs, des qualités identiques, qui les empêchent de

différer au moins totalement, qui les réduisent ou tendent à les réduire à la même espèce.

Analogie, grec ἀναλογία, de λόγος ἀνά, discours, raisonnement ou rapport sur ou entre, est un terme de science, particulièrement de grammaire, de logique et quelquefois d'histoire naturelle. Dans la langue commune, il est ordinairement relatif au raisonnement, à l'usage que fait notre esprit de certains rapports observés, pour en tirer des inductions. L'*analogie* a pour caractère essentiel d'être instructive. « On peut regarder toute la substance du cerveau comme composée de petits filets qui tiennent aux nerfs, quoiqu'ils soient d'une autre nature; à quoi l'anatomie ne répugne pas, et au contraire l'*analogie* des autres parties du corps nous porte à le croire. » Boss. « Comme nous ne connaissons rien que par comparaison, dès que tout rapport nous manque, et qu'aucune *analogie* ne se présente, toute lumière fuit. » Buff. « Toutes ces opinions ne sont fondées que sur de petits rapports ou de fausses analogies. » Id. « Ceux qui regardent la femme comme un homme imparfait ont tort sans doute; mais l'*analogie* extérieure est pour eux. » J. J.

Ressemblance, formé de *sembler*, paraître, avoir l'air, regarde l'extérieur ou la forme. Par là ce mot se distingue nettement de *similitude* et de *conformité*. « Si le nombre des *ressemblances* en général, si la parfaite *conformité* des parties intérieures suffisaient pour assurer l'unité des espèces, le loup, le renard et le chien n'en formeraient qu'une seule; car le nombre des *ressemblances* est beaucoup plus grand que celui des différences, et la *similitude* des parties internes est entière. » Buff. — D'autre part, comme la *ressemblance* consiste uniquement dans l'apparence, dans quelques traits visibles, elle est, à la différence encore de la *similitude* et de la *conformité*, superficielle ou peu profonde. « Où trouver là (dans le parlement d'Angleterre) une ombre, je ne dis pas de *similitude*, mais de *ressemblance* la plus légère avec nos parlements ? » S. S. « J'ai rapporté environ quarante passages pour les comparer à quatorze ou quinze propositions condamnables, sur le seul sujet des épreuves, et il ne s'est trouvé nulle *ressemblance* qu'informe et confuse entre les uns et les autres, pas même dans les écrits de saint François de Sales, qui est celui dont on vante le plus la *conformité*. » Boss.

Restent *similitude* et *conformité*, qui signifient tous deux une ressemblance intérieure, fondamentale, essentielle, complète. Ils n'équivalent pas non plus l'un à l'autre. La *similitude* a plutôt lieu entre des objets corporels ou physiques, et la *conformité* entre des choses abstraites, intellectuelles ou morales, On remarque, par exemple, entre des animaux une *similitude* de conformation (Acad., Buff.), et une *conformité* d'habitudes (Buff.). L'eléphant a des rapports avec nous par la *similitude* de ses mouvements et par la *conformité* de ses actions (Id.) On dit une *conformité* et non une *similitude* de sentiments, d'inclinations, de goûts, d'humeurs, de principes (Acad.).

ANCÊTRES, PRÉDÉCESSEURS, DEVANCIERS. Ceux à qui on succède.

Mais le mot *ancêtres* diffère bien des deux autres. Nous descendons de nos *ancêtres*, leur sang coule dans nos veines; nous tenons la place qu'occupaient nos *prédécesseurs* et nos *devanciers*, mais de nous à eux il n'y a pas de lien de parenté. Les *ancêtres* d'un roi sont les hommes de sa famille dont il est issu; ses *prédécesseurs* sont tous ceux qui ont régné avant lui dans le même pays. L'un est dans l'ordre naturel, l'autre est dans l'ordre politique ou social. « Tarente avait bien dégénéré de l'institution des Lacédémoniens, ses *ancêtres*. » Montesq. « Les Marseillais, comme leurs *ancêtres*, ont toujours aimé la liberté. » Cond. « La naissance n'est rien où la vertu n'est pas. Nous n'avons part à la gloire de nos *ancêtres* qu'autant que nous nous efforçons de leur ressembler. » Mol. « C'était une coutume des Romains de porter dans les funérailles les images des *ancêtres*. » Montesq. « Dieu permet que vous transmettiez à vos enfants les possessions qui vous sont venues de vos *ancêtres*. » Mass. « Quelques aïeux ignorés n'ajouteraient rien à la gloire du nom de Boileau; c'est lui qui honorerait ses *ancêtres*. » D'Al. — Que si quelquefois l'idée de parenté n'entre pas dans celle d'*ancêtres*, ce dernier mot se distingue alors de ses deux synonymes, en ce qu'il suppose plus d'ancienneté et s'applique à des hommes qui ont véou il y a bien longtemps. Bossuet reproche aux protestants de faire remonter la secte des Vaudois jusqu'à l'an 120 de notre ère, et d'en faire leurs *prédécesseurs* et leurs *ancêtres*.

Entre *prédécesseur* et *devancier* la différence est légère. *Prédécesseur* reproduit exactement le latin *prædecessor*, dont le sens est le même; au lieu que *devancier* a été formé du mot français *devant*. D'où il suit que *prédécesseur* est un terme noble, de haut style, et *devancier* un mot commun et parfois dédaigneux. Bossuet, prêchant devant Louis XIV, lui parle de ses *prédécesseurs*, de ses augustes *prédécesseurs*, et, dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, il reproche à Childéric et à ses *devanciers*, les rois fainéants, d'avoir laissé attacher tout le pouvoir à la charge de maire du palais. — D'autre part, on a plutôt des *prédécesseurs* dans un emploi réglé, dans un poste qu'on a obtenu par faveur ou par élection, et des *devanciers* dans toutes les carrières qu'on court de soi-même après d'autres. Un souverain, un prélat, un magistrat, des académiciens, ont des *prédécesseurs*. « Sixte-Quint licencia d'abord les soldats, les gardes même de ses *prédécesseurs*. » Volt. « Malgré tout ce qu'avaient fait ses *prédécesseurs*, le prélat que nous pleurons y trouva encore beaucoup à faire. » Mass. « Je crois pouvoir dire, sans blesser le respect que je dois à nos *prédécesseurs* (les académiciens) que la critique du *Cid* est fautive en bien des points. » Lah. Mais les écrivains et les artistes de toutes sortes ont proprement des *devanciers*. « Nos *devanciers* littéraires. » D'Al. « Les Italiens ont été presque en tout genre les *devanciers* et les maîtres des autres peuples. » Id. « Velli, dernier écrivain de l'histoire de France, avait tous les matériaux de ses *devanciers*. » Volt. « Montaigne fut le *devancier* et le maître de Mon-

tesquieu en imagination. » Id. « Vous sentirez la force de celui (Corneille) qui le premier alla si loin dans une carrière que ses *devanciers* n'avaient guère fait qu'entrevoir. » Lah. « M. Dusaulx a fait un très-beau parallèle de Juvénal et d'Horace, son *devancier*. » Id.

ANCIENNEMENT, AUTREFOIS, JADIS. Dans le temps passé.

Anciennement représente le passé comme reculé et par rapport aux usages qu'on y suivait; *autrefois* le désigne comme autre ou différent et suppose des changements qui l'ont modifié; *jadis* le peint comme meilleur et le fait regretter.

Anciennement, dans les temps anciens, dans les siècles passés, sert à rappeler ce qui se faisait ou se pratiquait chez les anciens ou chez nos ancêtres, dans l'antiquité, ou au moins dans des siècles bien antérieurs. « La ville de Philippes, *autrefois* Datus, et plus *anciennement* Crénides. » Roll. « *Anciennement*, on avait coutume d'oindre le corps de ceux qui devaient combattre dans les spectacles publics. » Fén. « La belle cérémonie qui se faisait *anciennement* au baptême des chrétiens! » Boss. « Le rit mosarabique est celui dont on se servait *anciennement* dans une grande partie de l'Espagne. » Id. « *Anciennement*, en France, il n'y avait point de condamnation de dépens en cour laie. » Montesq. « L'agriculture était en honneur *anciennement* à Rome et dans tout le Latium. » Roll. « *Anciennement*, les habits des Persans et des Juifs étaient de longues robes qui tombaient jusqu'à terre. » Rac. « Bacchus était *anciennement* représenté avec des cornes. » Volt. « Le titre de *cives* n'a jamais été donné aux sujets d'aucun prince, pas même *anciennement* aux Macédoniens, ni de nos jours aux Anglais. » J. J.

Autrefois, une autre fois, dans un temps qui était autre, dans d'autres circonstances ou un autre ordre de choses, s'emploie quand on veut marquer un contraste entre le passé et le présent, faire sentir que les choses n'en sont pas à présent où elles en étaient à l'époque dont on parle. Il y avait *autrefois* un roi et une reine; *autrefois*, c'est-à-dire dans un temps tout différent de celui-ci, dans le temps du merveilleux et des fées.

Les déserts, *autrefois* peuplés de sénateurs,
Ne sont plus habités que par leurs délateurs. Rac.

« *Autrefois*, on entendait Platon par le nom de prince des philosophes, et maintenant on entend Aristote. » P. R. « *Autrefois*, notre musique était pleine de fredons; présentement, on a commencé à se rapprocher de la musique des anciens. » Fén. « On dit que l'éducation de la jeunesse est beaucoup meilleure qu'elle n'était *autrefois*. » J. J. « Athènes avait alors pour alliés ceux qui avaient été *autrefois* ses plus cruels ennemis. » Roll.

Jadis, *jam diu*, il y a déjà longtemps, semble exprimer que le temps dont il est question est déjà passé, a passé trop vite. C'est un terme relatif au bon vieux temps, au temps de nos bons aïeux. Hors de la poésie, il est très-familier; les plus grands prosateurs du XVII[e] siècle ne l'ont jamais employé, si ce n'est Bourdaloue, une seule fois : « Est-ce là cette Église *jadis* si florissante et si belle? »

Ce n'était pas *jadis* sur ce ton ridicule
Qu'amour dictait les vers que soupirait Tibulle.
Boil.

Le repos, le repos, trésor si précieux,
Qu'on en faisait *jadis* le partage des dieux. Laf.
O trop funeste hymen! ô feux *jadis* si doux! Volt.
Hélas! de cette cour j'ai vu *jadis* la gloire. Id.

« Ne vous étonnez pas de voir devenir aride et froid sous ma plume un pays *jadis* si verdoyant, si vivant, si riant à mon gré. » J. J. « Et toi, n'as-tu point changé? Combien je t'ai vu différent près d'elle de ce que tu fus *jadis*! » Id. « Français, nation *jadis* aimable et douce, qu'êtes-vous devenus? » Id. « De ce parfait modèle de gouvernement, qui *jadis* nous faisait si fort estimer, il ne nous reste plus qu'un vain fantôme de république. » Roll.

ÂNESSE, BOURRIQUE. Femelle de l'âne, de cette espèce de cheval à longues oreilles, qui brait, et dont on se sert beaucoup à la campagne.

Comme le mot *âne* a été formé d'*asinus*, *asne*, *âne*, de même *ânesse* dérive incontestablement du français *âne*, ou du latin *asina*. *Bourrique*, au contraire, doit être un terme de basse extraction.

Anesse est le mot ordinaire, et convient à tous les styles. C'est celui qu'emploie Buffon dans la description de l'âne. L'*ânesse*, dit-il, a la voix plus claire et plus perçante que l'âne; le lait d'*ânesse* est un remède éprouvé et spécifique pour certains maux; l'*ânesse* ne produit qu'un petit; le cheval avec l'*ânesse* produit les petits mulets, etc. Dans un de ses sermons, Bourdaloue rapporte que « Saül, cherchant les *ânesses* de son père, trouva le prophète qui lui déclara les vues de Dieu sur lui. » Fénelon, dans une lettre à un évêque, rappelle que, suivant l'Écriture, une *ânesse* parla au prophète Balaam.

Mais le mot *bourrique* n'a aucune noblesse : il ne peut figurer que dans le style commun, où il représente cet animal domestique sous son aspect le plus commun, comme une pauvre bête de somme qu'on charge sans ménagement ou comme la plus vile des montures.

Eh quoi! charger ainsi cette pauvre *bourrique!*
N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique?
Laf.

« Nos critiques ne cessent de s'étonner que l'ambassadeur de Dieu (Moïse), qui va faire le destin d'un grand empire, marche à pied sans valet, et mette toute sa famille sur une *bourrique*. » Volt. « Dites à monseigneur don Quichotte que s'il faut aller absolument où les seigneurs alguazils le veulent mener, du moins qu'il ne monte pas sur la vieille *bourrique* qu'on lui prépare; car elle est plus maigre qu'un carême, et elle ne va plus que d'une fesse. » (Sancho.) Les. « Je fis présent à mon écuyer de mes armes et de mon cheval, car il était monté sur une *bourrique*, ce qui n'aurait pas été une monture très-avantageuse pour un chevalier. » Id.

Bourrique se prend seul au figuré, et il signifie comme *âne*, mais dans un langage encore plus familier, plus populaire, une personne ignare. « A ces paroles, notre petit bossu traita son contradicteur de *bourrique*; et les disputeurs se prirent au collet. » Les.

ANIMAL, BÊTE, BRUTE. Être doué de vie, de sensibilité et de mouvement.

Animal vient d'*animus*, âme, souffle, respiration : l'*animal* est l'être qui respire. *Bête* paraît dériver du latin *edo*, *es*, *est*, *esse*, ou *vesci*, manger, se nourrir : la *bête* est l'être qui mange. Or, l'action de manger, à la différence de l'action de respirer, ayant rapport à un appétit et à la sensualité, on appelle *bêtes* les *animaux* qui sont réduits à leur ventre, en quelque sorte, qui sont privés de raison, chez lesquels l'intelligence est assujettie aux appétits. « Thalès remerciait les dieux d'être né raisonnable plutôt que *bête*. » Fén. « Toute la différence qu'il y a entre l'idée d'*animal* et celle de *bête*, est que l'idée d'*animal* n'enferme pas la pensée dans sa compréhension, mais ne l'exclut pas aussi et l'enferme même dans son étendue, parce qu'elle convient à un *animal* qui pense; au lieu que l'idée de *bête* l'exclut dans sa compréhension, et ainsi ne peut convenir à l'*animal* qui pense. » P. R. — *Animal* exprime le genre, c'est-à-dire un règne particulier de la nature, différent de ceux qui sont marqués par *végétal* et *minéral*, et il comprend l'homme; *bête* signifie une classe d'*animaux* de laquelle l'homme est exclu. Ainsi on devra dire, comparer l'homme aux autres *animaux*, et le comparer aux *bêtes*; de tous les *animaux* l'homme est le seul qui marche droit, et l'homme est supérieur aux *bêtes*. Diogène disait : Lorsque je vois des devins et des gens enflés de leurs richesses, je ne saurais m'empêcher de croire que l'homme ne soit le plus fou de tous les *animaux*; et quand je considère les gouverneurs, les médecins et les philosophes, je suis tenté de croire que par sa sagesse il est fort élevé au-dessus des *bêtes* (Fén.). — Entre la *bête* et l'homme se trouve une opposition qui n'existe pas proprement entre l'*animal* et l'homme. Aussi dit-on, *bêtes* et gens; il n'y a ni *bêtes* ni gens. « Pythagore tenait que de l'éther, qui est l'âme du monde, sont tirées toutes les âmes particulières tant des hommes que des *bêtes*;... et qu'une âme sortant du corps de n'importe quel *animal* entrait indifféremment dans le corps d'un homme ou dans celui d'une *bête*. » Fén. *Bête*, d'où sont formés *bétail* et *bestiaux*, fait partie de beaucoup de locutions qui servent à caractériser diverses sortes d'*animaux* dont l'homme est visiblement exclu : *bêtes* de somme, *bêtes* de trait, *bêtes* farouches ou féroces, *bêtes* à cornes, à laine, etc.

Mais on ne parle pas toujours avec cette rigueur. Souvent, au contraire, employant le genre pour l'espèce, on donne aux *bêtes* le nom d'*animaux* : comparer l'homme aux *animaux*. Quelle différence y a-t-il donc entre *animal* et *bête* désignant seulement ceux des êtres vivants et sensibles qui sont irraisonnables? — On ne se sert d'*animal*, en ce cas, que quand il n'est pas besoin d'une grande précision, ou qu'on veut relever et ennoblir ces rivaux de notre espèce; au lieu que *bête* est toujours le terme spécial, et un terme dépréciatif ou méprisant. « Rien ne flatte plus l'appétit de ces *animaux* (les moutons) que le sel.... Tous les ans, il faut trier dans le troupeau les *bêtes* qui commencent à vieillir et qu'on veut engraisser. » Buff. « Quoi! tout meurt, tout est enterré? Le cercueil vous égale aux *bêtes*, et il n'y a rien en vous qui soit au-dessus? Votre esprit est infatué des sentences de Montaigne, qui préfèrent les *animaux* à l'homme, leur instinct à notre raison.... Mais connaître une première nature, adorer son éternité, n'est-ce rien qui nous distingue des *bêtes?* » Boss. « Sur ces légères ressemblances, les hommes se comparent aux *animaux*.... Ils oublient leur dignité, et contents de ce qu'ils ont de commun avec les *bêtes*, ils mènent aussi une vie toute *bestiale*.... L'homme, *animal* superbe, qui veut s'attribuer à lui-même tout ce qu'il connaît d'excellent, fait des efforts pour trouver que les *bêtes* le valent bien, ou qu'il y a peu de différence entre lui et elles. » Id. « On lâcha un second taureau plus fort et plus méchant que le premier. Ozmin regarda dans la carrière; il vit que la *bête* donnait bien de l'exercice aux cavaliers qui combattaient contre elle.... Ce fier *animal* avait déjà mis hors de combat deux cavaliers. » Les.

Brute, quelle qu'en soit l'étymologie, renchérit sur *bête*. « L'amour charnel *abestist* et *abrutist* toute la sagesse. » Charr. « La *brute* est une *bête* tout à fait *bête*. » Cond. De là vient que, pour porter au comble la qualification de *bête*, nous disons *bête brute*. « O homme, qui que tu sois, qui te fâches de n'être pas une *bête brute*, à qui la lumière de ta raison et l'honneur de ta liberté est à charge.... » Boss. C'est le mot propre pour exprimer la plus grande distance entre l'homme et les autres êtres animés. « Il y a probablement une distance immense entre l'homme et la *brute*, entre l'homme et les substances supérieures. » Volt. « Le singe et le perroquet ont paru à l'homme des êtres privilégiés, intermédiaires entre lui et la *brute*. » Buff. « En mettant l'homme dans la classe des *animaux*, nous ne dérogeons point à sa noblesse, nous n'ôtons rien à la supériorité de la nature humaine sur celle des *brutes*. » Id. « Cette espèce d'intelligence des *brutes*, quoique infiniment inférieure par son principe à celle de l'homme, suppose cependant des projets communs et des vues relatives. » Id. — Mais *brute* ne dit pas seulement plus que *bête*, il dit aussi autre chose. *Bête* ne regarde que l'intellectuel; *brute* a également rapport au moral, aux sentiments, à la conduite, ainsi que les adjectifs *brut* et *brutal*. La *bête* manque de raison, d'esprit, de capacité; la *brute* en manque absolument; ces qualités sont chez elle ensevelies, étouffées (*obrutæ*), et, de plus, elle se livre d'une manière grossière, violente, effrénée, à la satisfaction de ses appétits, à ses instincts et à ses penchants ignobles. « Les Juifs étaient plus brutaux que les *brutes* mêmes. » Boss. « Quant aux mœurs des Moscovites, ils vivaient en *brutes*, ayant une idée confuse de l'Eglise grecque, de laquelle ils croyaient être. » Volt. « On ne trouve à l'origine que des hommes plongés dans la plus affreuse barbarie, et conduits par des passions brutales dont ils étaient les victimes. Ces sauvages, pareils aux *brutes*, paraissaient n'avoir comme elles qu'un instinct grossier. » Cond. « L'homme au-dessus

de la bête par le don d'intelligence et par le rayon de la lumière de Dieu qui lui a été communiqué, oubliant le caractère de sa grandeur, s'est honteusement dégradé lui-même, il s'est réduit au rang des *brutes* insensées par un honteux asservissement à sa chair, en ne lui refusant rien de tout ce qui la peut remplir. » BOURD.

Lorsque ces mots se prennent comme termes injurieux qu'on applique aux hommes, les différences sont exactement les mêmes entre *bête* et *brute*. Quant à *animal*, il semble exprimer, mais à un moindre degré, et par rapport aux formes seulement, le sens de *bête* ou celui de *brute*, ou tous les deux à la fois; en sorte qu'on appelle *animal* un homme quelque peu stupide ou grossier, ou bien quelque peu stupide et grossier.

ANTÉRIEUR, PRÉCÉDENT, ANTÉCÉDENT. Adjectifs qualificatifs d'une chose par rapport à une autre qui vient après.

Pour mettre *antécédent* hors de question, il suffit de remarquer que c'est un terme didactique ou d'école, et non pas un mot qui appartienne, comme les deux autres, au langage commun. Voy. première partie, article *Antécédent*, *précédent*, p. 155.

Quant à *antérieur* et à *précédent*, l'un est relatif, l'autre absolu. *Antérieur* exprime une comparaison formelle et s'emploie bien avec un régime: un événement *antérieur* à un autre. *Précédent* implique aussi une comparaison, mais il ne la marque pas d'une manière aussi précise, et de là vient qu'il ne prend pas de régime : le chapitre *précédent*, cet hiver et le *précédent*. Étant relatif, *antérieur* peut recevoir différents degrés: une chose est plus ou moins *antérieure* à une autre, elle lui est *antérieure* de tant de mois, de tant d'années; mon droit est bien *antérieur* au vôtre (VOLT.). *Précédent* se dit d'une manière absolue, sans aucune addition, sans aucune indication de quantité.

Seul, *antérieur* annonce une priorité vague, qui suppose entre les deux choses plus ou moins d'intervalle; *précédent* désigne une priorité immédiate, qui fait concevoir les deux choses comme se touchant. Aussi, *antérieur* se dit seulement avec l'article numérique *un*, et *précédent* se dit plutôt avec l'article défini *le :* dans un siècle *antérieur*, dans le siècle *précédent*. Un événement *antérieur* est arrivé auparavant; l'événement *précédent* est le dernier arrivé avant celui dont on parle. Pour découvrir l'origine de notre civilisation, il faut remonter à des âges *antérieurs*, et même jusqu'à des âges très-reculés; les âges *précédents* ont ignoré l'usage de la vapeur.

Outre cela, *antérieur* est plus abstrait, se rapporte proprement aux actions et signifie primitivement une priorité de temps; un acte (BEAUM.), un engagement (J. J.), un contrat (ACAD.) *antérieur ;* une découverte (ACAD.), une alliance (J. J.) *antérieure*. *Précédent* est plus concret, se rapporte davantage aux objets et à leur ordre. « J'ai votre numéro 8 et tous les *précédents*. » J. J. Cela se trouve dans un des *précédents* chapitres de ce livre. Des prétentions, des liaisons, des habitudes, des idées *antérieures* (J. J.); j'ai supposé dans une *précédente* lettre que.... (ID.).

ANTIPHRASE, CONTREVÉRITÉ. Façons de parler qui ne doivent pas être prises au pied de la lettre, parce qu'elles sont employées pour faire entendre le contraire de ce qu'elles signifient ordinairement.

L'*antiphrase*, du grec ἀντίφρασις, contradiction, ou plutôt *contre diction*, *contre locution*, se réduit à un seul mot, à une simple dénomination: c'est par *antiphrase* qu'on impose tel ou tel nom à une chose ou à une personne, qu'on l'appelle de tel ou tel nom. « Le nom de *bœuf* que le roitelet porte dans plusieurs provinces lui est donné par *antiphrase* à cause de son extrême petitesse. » BUFF. « On croit que Ptolémée Philopator avait empoisonné son père, et c'est ce qui lui fit donner le surnom de *Philopator* (amateur de son père), par *antiphrase*. » ROLL.

Et le doux Caveirac, et Nonnotte, et tant d'autres.
(Vers d'une satire de Voltaire.)

« Le doux Caveirac est ici par *antiphrase*. Il n'y a rien de si peu doux que son *Apologie de la révocation de l'édit de Nantes et de la Saint-Barthélemy*. » VOLT. — Mais la *contrevérité* est une proposition entière : on dit (SÉV., J. J.), on débite (J. J.) des *contrevérités* et non des *antiphrases*. « Les louanges, dans le style du monde, sont souvent des *contrevérités* déguisées. » BOURD.

Tant que son âme à son corps est soumise,
Un demi-dieu peut faire une sottise;
Et tout d'un temps ses éloges vantés
Se convertir en *contre vérités*. J. B. ROUSS.

« L'écriteau où vous me louez sur l'amitié, qu'en dites-vous? J'entends votre ton, et je comprends que c'est une satire suivant votre pensée; mais vous serez peut-être le seul qui la preniez pour une *contrevérité*. » SÉV. « Le langage vulgaire, en fait d'astronomie, n'est qu'une *contrevérité* perpétuelle. On dit que le soleil chaque jour tourne avec les étoiles autour de la terre, etc... Rien de tout cela n'est vrai. » VOLT.

Toutefois, *contrevérité* peut se prendre aussi dans le sens individuel et solitaire d'*antiphrase*, c'est-à-dire pour représenter une simple qualification ou imposition de nom. Alors la différence qui sépare les deux mots tient à celle de leur origine. *Antiphrase* est savant et plus particulièrement usité en termes de rhétorique. « Rochemore vous appelait furie, mais c'était par *antiphrase*, comme disent les doctes. » VOLT. Il en est tout autrement de *contrevérité*, c'est un mot du langage commun. « Hector Boëtius, dans son histoire de l'Écosse, rapporte que l'on conserve encore quelques os d'un homme nommé, par *contrevérité*, le *Petit-Jean*, qu'on croit avoir eu quatorze pieds de hauteur. » BUFF.

APAISER, CALMER, — PACIFIER. Faire cesser un trouble, empêcher un mouvement mauvais, désagréable ou dangereux.

Apaiser, de *à paix*, signifie, à la lettre, induire ou ramener *à paix* ou à la paix : on *apaise* proprement la guerre, et des combattants ou des ennemis. *Calmer*, c'est établir le *calme* ou la tranquillité qui règne sur la mer, quand les vents ne soufflent pas : on *calme* proprement la mer et ses agitations. De là résultent les différences suivantes.

1° *Apaiser* se dit des personnes aussi bien que des choses; *calmer* ne se dit guère que des choses:

Dans le temple des Juifs un instinct m'a poussée,
Et d'*apaiser* leur Dieu j'ai conçu la pensée:
J'ai cru que des présents *calmeraient* son courroux.
(*Athalie.*) RAC.

« Une pénitence vaine, bien loin d'*apaiser* Dieu, outrage Dieu; bien loin de *calmer* nos consciences, les déchire de mille remords. » BOURD. « Les larmes attendrissent l'époux, l'adoucissent, l'*apaisent*, *calment* sa colère, en contentant son amour. » BOSS. « *Apaisons* le Seigneur par le changement de nos mœurs: *calmons* nos passions et nos ennemis domestiques; et nous verrons bientôt l'Europe *calmée*, les ennemis de la France *apaisés* et la paix rétablie partout. » MASS.

2° Quand *apaiser* et *calmer* se disent tous deux des choses, *apaiser* s'applique plutôt à celles qui, comme la guerre, arrivent, sont des accidents, des faits, et *calmer* à celles qui, comme la mer, sont permanentes, subsistent. On *apaise* l'orage, et on *calme* la mer; on *apaise* les remords, et on *calme* la conscience; on *apaise* les passions, et on *calme* l'âme. « A l'instant Dieu *apaise* l'orage, et commande aux vents et à la mer de se *calmer.* » MASS. « Les remords s'*apaisent*, la conscience se *calme.* » ID. « La solitude *calme* l'âme, et *apaise* les passions que le désordre du monde a fait naître. » ID.

3° Comme primitivement *calmer* ne se dit pas seulement de la mer, mais aussi de ses mouvements, il s'ensuit que ce mot convient quelquefois à l'égard des choses qui arrivent, des événements, aussi bien qu'*apaiser*. Mais, au lieu qu'*apaiser* a rapport à des choses qui ressemblent à la guerre, c'est-à-dire violentes et destructives, *calmer* s'emploie de préférence quand il s'agit d'une simple émotion, d'un trouble léger. On *apaise* des querelles (FÉN., REGN.), un incendie (MASS.), des terreurs (ID.), des remords (ID., BOURD.), la fureur (J. J.); on *calme* la curiosité (ID.), les scrupules (VOLT.), l'impatience (MASS., MONTESQ.), l'inquiétude (J. J., MONTESQ.), l'ennui (RAC.). « Vos remords ne sont-ils pas *apaisés*, vos troubles *calmés?* » MASS. « L'aimant peut, en certaines circonstances, suspendre et *calmer* les irritations nerveuses, et *apaiser* les douleurs aiguës. » BUFF.

4° Quand *apaiser* et *calmer* regardent les mêmes choses, ils marquent des effets un peu différents. *Apaiser*, c'est faire cesser absolument; et *calmer*, c'est seulement modérer ou faire cesser momentanément. La douleur *apaisée* est cessée; la douleur *calmée* est seulement adoucie, ou elle a cessé et pourra revenir encore. On *apaise* un incendie en l'éteignant, des pleurs et des cris (MONTESQ., J. J.) en y mettant fin, une querelle en la terminant; on commence à *calmer*, on *calme* peu à peu ou un peu (J. J.).

Autant que je le puis, je cède à tes raisons,
Elles *calment* un peu l'ennui qui me dévore. RAC.

« Cela *calme* la douleur pour un instant. » BUFF. « Ces renonciations *calmaient*, pour le moment présent, une tempête de douze années. » VOLT. « Il *calma* d'abord un peu les choses. » BOSS. « Les premiers rayons du soleil *calmèrent* un peu mes inquiétudes. » LES. « Ces ménagements du consul semblaient avoir un peu *calmé* l'indignation de Philippe. » ROLL. — Les conventions *apaisent* les esprits, que les négociations, les promesses, des paroles de douceur n'avaient fait que *calmer*.

Pacifier n'est d'usage qu'au propre : on *pacifie* des troubles, des querelles, des différends, en les faisant cesser, et en y substituant la paix Mais, au lieu qu'on *apaise* de toutes les manières, on ne *pacifie* que d'une seule, par voie de négociation et d'accommodement: la *pacification* suppose un *pacificateur*, un médiateur. De plus, on *apaise* la guerre, et on *pacifie* plutôt avant la guerre et pour la prévenir : on *apaise*, quand la paix a été rompue; on *pacifie*, quand elle n'a été que troublée et pour empêcher qu'on n'en vienne aux éclats. Don Juan étant sur le point de se battre en duel avec le frère de sa femme, Sganarelle lui dit : « Il vous serait aisé de *pacifier* toutes choses. » MOL. « Après cette lettre de soumission, les choses n'étaient-elles pas encore en état d'être *pacifiées?* » (Affaire du quiétisme.) FÉN. « Aucun des cardinaux ne s'employait à *pacifier* les troubles que les véritables ennemis de la France cherchaient à susciter. » S. S. « Une petite guerre s'élève entre l'électeur de Trèves et la noblesse d'Alsace. Charles-Quint est trop occupé de ses vastes desseins pour penser à *pacifier* ces querelles passagères. » VOLT. « Pythagore s'appliquait fortement à *pacifier* les guerres dans l'Italie, et les factions intestines qui troublaient les villes. Il ne faut faire la guerre, disait-il souvent, qu'à ces cinq choses : aux maladies du corps, à l'ignorance de l'esprit, aux passions du cœur, aux séditions des villes, et à la discorde des familles. » ROLL. — Nos tribunaux *apaisent* les différends que les juges de paix n'ont pu *pacifier*.

1° APATHIE, INDOLENCE; — 2° INDIFFÉRENCE, INSENSIBILITÉ. Ces quatre mots représentent tous l'âme comme n'étant point émue et comme ne se portant point à agir.

L'*apathie* et l'*indolence* se distinguent de l'*indifférence* et de l'*insensibilité* par deux caractères frappants. Elles sont d'abord plus générales et plus absolues; ce sont plutôt des défauts du caractère, des qualités permanentes qu'on considère en elles-mêmes et indépendamment de toute application. L'*indifférence* et l'*insensibilité* ont quelque chose de plus déterminé, de plus accidentel, de plus relatif; on ne les conçoit que par rapport à des impressions particulières qui devraient agir sur l'âme. On n'est point *apathique* et *indolent* à quelque chose, mais on y est *indifférent* ou *insensible*. On languit dans l'*apathie* et l'*indolence;* on ne languit point dans l'*indifférence* et l'*insensibilité*.

Ensuite, bien que l'effet de toutes ces qualités soit l'inaction, c'est ce côté qu'on considère principalement dans l'*apathie* et l'*indolence*, au lieu que, dans l'*indifférence* et l'*insensibilité*, c'est surtout l'inaccessibilité de l'âme aux impressions. L'*apathique* et l'*indolent* manquent de mobilité; l'*indifférent* et l'*insensible*, d'irritabilité. *Apathie* et *indolence* s'emploient plutôt quand il s'agit

d'actions à faire; ils signifient des qualités morales qui ont une grande affinité avec la *paresse*. *Indifférence* et *insensibilité* se disent bien aussi quand il s'agit de simples impressions à recevoir, au théâtre, par exemple, sans considération de conduite à tenir ultérieurement.

1° *Apathie*, *indolence*.

L'*apathie* (du grec ἀπάθεια, impassibilité, stupeur) est plus absolue encore que l'*indolence* (du latin *in dolere*, ne pas éprouver de douleur). Ce n'est pas seulement comme un sommeil, c'est une léthargie complète, une sorte de maladie, de paralysie, qui engourdit l'âme durant toute la vie et la rend morte pour tout ce qui tend à la pousser à l'action. Il ne manque peut-être à l'*indolent* que d'être plus animé; l'*apathique* est inanimé, c'est une souche ou une bûche. « Essayez d'animer l'*indolent* d'une activité suivie; de glacer par l'*apathie* l'âme bouillante de l'impétueux. » Volt.

A la rigueur, et quoi que semble en penser Voltaire, l'*indolent* peut être tiré de son état; un grand malheur domestique, par exemple, peut l'en faire sortir; mais l'*apathie* est incurable, et c'est ce qui la rend si dégradante. « Ces études retirent un prince de l'oisiveté, de l'*indolence* et des vains amusements de la cour. » Roll. Saint-Simon dit de Monseigneur, fils de Louis XIV, « qu'il était tout noyé dans la graisse et dans l'*apathie*. »

L'*apathie* tient au tempérament, et c'est un état où on est pour ainsi dire pétrifié, dont on n'a pas conscience et dont on ne jouit pas. « C'est aux extrémités du globe que la nature engourdie par le froid laisse encore subsister cinq ou six espèces d'animaux ; ils y vivent dans un calme *apathique*, qu'on peut regarder comme le prélude du silence éternel qui doit régner dans ces lieux. » Buff. L'*indolence*, au contraire, est quelquefois un état choisi ou gardé à dessein, dans lequel on se complaît parce qu'on y trouve son bonheur : un *indolent* épicurien (Roll.), un voluptueux *indolent* (Volt.).

2° *Indifférence*, *insensibilité*.

L'*indifférence* se rapporte plus à l'esprit, l'*insensibilité* à la *sensibilité* et au cœur. La première consiste à ne pas mettre de *différence* entre une chose et les autres, à ne pas la distinguer de la foule; la seconde à rester froid aux impressions, à ne pas les *ressentir*. L'*indifférence* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait ou devrait intéresser, fortune, entreprises, spectacles, découvertes, sciences, matières religieuses, philosophiques ou politiques; l'*insensibilité* a lieu à l'égard de tout ce qui pourrait ou devrait affecter, émouvoir, comme maux, coups, reproches, plaintes, railleries, et autres choses semblables. D'ordinaire, les vieillards deviennent *indifférents*, ce qui les empêche de prendre aucune part aux affaires, d'en faire cas, de s'en soucier; les personnes qui ont beaucoup souffert deviennent *insensibles*, c'est-à-dire inaccessibles à la compassion, à l'humanité, et par suite à la bienfaisance. L'*indifférence* touche au mépris; l'*insensibilité* est plus voisine de la dureté.

En philosophie morale, l'*indifférence* est une qualité de l'esprit, l'*insensibilité* une qualité du cœur. Pour être *indifférent* en ce sens, il faut que la raison demeure dans un état de neutralité et d'indépendance par rapport aux passions, qu'elle ne prenne le parti, qu'elle n'épouse les intérêts d'aucune, mais qu'elle les juge toutes avec impartialité et en retranche l'excès; l'*insensibilité* ferme l'entrée du cœur à la tendre amitié, à la noble reconnaissance, à tous les sentiments les plus justes et les plus légitimes. L'une établit dans l'âme le calme et la tranquillité de la sagesse; l'autre détruit l'homme lui-même, en fait un être sauvage et isolé, presqu'un monstre. « L'*indifférence* de saint François de Sales n'était pas une indolence, ni l'*insensibilité* des nouveaux mystiques, qui se glorifient de voir tous les hommes, non pas malades, mais damnés, sans s'en émouvoir. Le saint évêque demande partout qu'on désire pour un ami, pour un père, ce qui convient. » Boss.

APOCRYPHE, SUPPOSÉ. On qualifie ainsi un écrit qui n'est pas authentique, c'est-à-dire de l'auteur et de l'époque auxquels on le rapporte, et qui par conséquent ne mérite pas de créance. Ces épithètes s'appliquent ensuite à l'auteur prétendu lui-même et aux faits qu'il raconte, ou à des faits semblables. — « Ces quatre Évangiles furent appelés authentiques, par opposition aux autres nommés *apocryphes*. » Volt. « Quelle justesse de critique m'est nécessaire pour distinguer des pièces authentiques des pièces *supposées* ! » J. J.

Mais *apocryphe* vient du grec ἀπόκρυφος, caché, ignoré, dont l'auteur est inconnu; *supposé* est le participe d'un verbe français. On se sert plutôt d'*apocryphe* en termes d'érudition et relativement à l'antiquité; et de *supposé* en parlant d'écrits modernes. Outre les Évangiles véritables, il y en a eu d'*apocryphes* (Volt.); le *Testament* du cardinal de Richelieu est un livre *supposé* (Id.). Il y a une histoire *apocryphe* du procès que les Égyptiens firent aux Juifs par devant Alexandre lorsqu'il passa par Gaza (Volt.); Voltaire se plaint d'un libelle imprimé de son temps à Lausanne et qui contenait des lettres *supposées* sur quelques pairs anglais, sur le roi de Prusse, sur Calvin. Ou bien, par rapport au même livre, on préfère *apocryphe* ou *supposé* suivant qu'on se place au point de vue des anciens ou au nôtre. « Eusèbe de Césarée ne s'avisa jamais de soupçonner que Sanchoniaton fût un auteur *apocryphe*.... Sanchoniaton ne peut être un auteur *supposé*. On ne pouvait avoir aucun intérêt à faire cette lourde friponnerie. » Volt.

D'autre part, ce qui est *apocryphe* se considère en soi, comme devant inspirer de la défiance; ce qui est *supposé* a rapport à un agent et à sa manière d'agir : un écrit ridiculement (Volt.), effrontément (Id.), odieusement *supposé*. Ce qui est *apocryphe* est d'une main inconnue; ce qui est *supposé* est de la main d'un fripon. Tenez pour suspect un écrit *apocryphe*, et pour faux un écrit *supposé*. « Auberi, biographe de Richelieu, traita le prétendu *Testament* de ce cardinal de livre *apocryphe* et *supposé*. » Volt. Un fait (Buff.), une anecdote (Volt.), un conte

(Laf.), une histoire (Labr., Volt.) *apocryphe* excite et doit exciter des doutes; un miracle (Bourd.), un acte (Acad.) *supposé*, une lettre (Volt., D'Al., Marm.), une pièce (J. J., Cond., Lah.), une loi (Volt.), une charte (Id.) *supposée*, ont été controuvés ou fabriqués.

APOLOGIE, DÉFENSE, JUSTIFICATION. Action de soutenir ou ce qu'on dit pour soutenir une cause quelconque, l'innocence, le droit de quelqu'un.

Apologie, mot grec, se dit particulièrement en termes de littérature et de doctrines. La plupart des préfaces sont des *apologies* qui ne réussissent guère (J. J.). « On laisse imprimer au milieu de Paris, et avec approbation de certains docteurs, la théologie de M. Habert, et ensuite ses *apologies*. » Fén. « Le *livre des Maximes* n'est qu'une *apologie* cachée du quiétisme. » Boss. Dans ses *Éloges historiques*, d'Alembert arrivant à M. de Clermont-Tonnerre, dit : « L'opinion publique traite avec si peu de faveur l'évêque de Noyon, qu'il a malheureusement beaucoup plus besoin d'une *apologie* que d'un éloge. »

Mais ce mot appartenant aussi au langage commun, c'est comme tel surtout qu'il demande à être examiné.

Il a d'abord signifié spécialement des écrits composés par les premiers chrétiens pour la défense du christianisme, en vue de détruire les imputations vagues, les calomnies dont il était l'objet.

De là le sens ordinaire du mot *apologie*, et ce qui le distingue de *défense*.

L'*apologie* suppose des reproches généraux qui font tort à la réputation, des bruits répandus dans le public, des rumeurs; la *défense* répond à une accusation expresse et précise qui la rend nécessaire. L'*apologie* n'attend pas la provocation, c'est une sorte d'éloge spontané, comme on peut le voir par le passage de d'Alembert rapporté ci-dessus; la *défense*, au contraire, repousse une attaque, c'est une réfutation catégorique. L'*apologie* s'adresse au public, la *défense* aux juges. Un homme contre lequel il existe des préventions dans le monde a besoin d'*apologie;* un homme cité devant les magistrats a besoin de *défense*. L'*apologie* a un champ plus vaste; vous faites l'*apologie* d'un homme dont on pense et dont on parle mal; vous en dites du bien, et vous tâchez d'en donner une bonne opinion. La *défense* est plus resserrée : vous prenez la *défense* d'un accusé, et vous combattez les inculpations dont on le charge. Une bonne *apologie* fait estimer; une bonne *défense* fait absoudre. — De plus, comme l'*apologie* se propose d'éclairer le public, c'est plutôt un écrit, quelque chose que l'impression fait subsister et qu'elle répand. Laharpe appelle *apologies* les *défenses* publiées par Pélisson en faveur de Fouquet. « Les plus savants ministres protestants entreprirent la *défense* de la doctrine de la grâce universelle. Daillé en fit l'*apologie*, où Blondel mit une préface. » Boss. « On tremble que Jean-Jacques n'écrive pour sa *défense;* chacun paraît agité de l'effroi de voir paraître de lui quelque *apologie*. » J. J.

L'*apologie* et la *défense* diffèrent de même de la *justification:* ce sont des moyens employés pour y arriver. En faisant l'*apologie*, et en prenant la *défense*, on travaille à la *justification*. L'*apologie* et la *défense* sont habiles; la *justification* est pleine (Pasc.) ou entière (Boss.) « L'*apologie* en fait de procédés qui n'est pas forcée n'est dans l'esprit du public que la précaution d'un coupable : il en résulte tout au plus une excuse, rarement une *justification*. » Ducl. « Cicéron *défendit* Milon, mais il ne put parvenir à le *justifier*. » D'Al. Cette distinction est si vraie, qu'il y a d'autres moyens de *justification* que l'*apologie* et la *défense*, et, par exemple, des pièces justificatives, des dépositions de témoins, des indices de toutes sortes, le temps, etc. — Mais *justification* se prend aussi, comme ses synonymes, pour désigner le travail et les efforts qui tendent à blanchir, à disculper, à faire voir qu'on est juste ou qu'on a raison. Alors il annonce seul une preuve, une démonstration complète, ou l'assurance du succès. « Une *justification* si évidente ne fut point reçue. » Volt. « Le roi, à qui ses grands emplois ne laissaient pas le temps de lire les nombreuses *justifications* des jansénistes, crut qu'ils étaient dans l'erreur. » Rac.

1° APOPHTHEGME, APHORISME, AXIOME; — 2° MAXIME, SENTENCE; — 3° PROVERBE, ADAGE. Pensée remarquable, brièvement énoncée.

1° *Apophthegme*, *aphorisme*, *axiome*.

Ces trois mots sont pris du grec, ἀπόφθεγμα, ἀφορισμός, ἀξίωμα. Cela seul suffit pour les faire mettre à part, l'ancienneté et la noblesse de leur origine devant nécessairement produire quelque effet sur leur sens.

Apophthegme, de ἀποφθέγγεσθαι, prononcer avec emphase, signifie une parole excellente, un dit mémorable d'un ancien ou des anciens. « On pourrait donner à traduire aux enfants qui commencent à étudier le latin quelques *apophthegmes* des anciens, quelques histoires tirées de l'Écriture sainte, comme celles d'Abel et de Joseph. » Roll. « Diogène Laërce a écrit en dix livres les vies des philosophes, dont il rapporte avec soin les sentiments et les *apophthegmes*. » Id. « Quelques-uns ne goûtent que les *apophthegmes* des anciens, et des exemples tirés des Romains, des Grecs, des Égyptiens. » Labr. « L'illustre don Ignacio, professeur et compilateur, passait presque toute la journée à lire les auteurs hébreux, grecs et latins, et à mettre sur un petit carré de papier chaque *apophthegme* ou pensée brillante qu'il y trouvait. » Les. « Il possédait, depuis son jeune âge, cent dix-huit *apophthegmes* tirés des anciens, qu'il employait dans les occasions brillantes. » Montesq. — Que si l'*apophthegme* ne vient pas de l'antiquité, il est digne d'en venir, il a été dit à la manière des anciens. « Soyez bref, tranchez-moi votre discours d'un *apophthegme* à la laconienne. » (Le docteur Pancrace à Sganarelle. *Mariage forcé*). Mol. « Le roi de Prusse dit au sujet de ma faveur et de ma fortune : Laissez faire, on presse l'orange et on la jette quand on a avalé le jus. La Métrie ne manqua pas de me rendre ce bel *apophthegme* digne de Denys de

Syracuse. » Volt. « Je préfère à ce beau discours l'*apophthegme* de Montaigne : Ne regarde pas qui est le plus savant, mais qui est le mieux savant. » Id. — Quelquefois ce mot se prend en mauvaise part, et emporte une idée de pédantisme. « Nous ne pouvions nous tenir de rire à la gravité magistrale avec laquelle M. Marcel (célèbre danseur) prononçait ses savants *apophthegmes.* » J. J. Montesquieu, ayant appris qu'un ambassadeur s'était déclaré contre l'*Esprit des lois*, écrivit à ce sujet : « Il faut pardonner à des ministres, souvent imbus des principes du pouvoir arbitraire, de n'avoir pas des notions bien justes sur certains points, et de hasarder des *apophthegmes.* » « Un des *apophthegmes* de la vanité gothique, c'est qu'en France on ne connaît de noblesse que celle de l'épée. » D'Al.

Aphorisme, primitivement distinction, détermination, définition, a désigné ensuite et désigne encore aujourd'hui des décisions ou des prescriptions contenues dans des traités scientifiques, principalement dans des traités de médecine : les *aphorismes* d'Hippocrate (Acad.), de Boërhaave (Volt.). « Les médecins nous enseignent que ces funestes complications de symptômes et de maladies qui déconcertent leur art et démentent si souvent leurs anciens *aphorismes*, ont leur source dans les plaisirs. » Boss. « On a de Mahomet quelques *aphorismes* de médecine. » Volt. « On peut appeler la définition que Platon a donnée du plaisir et de la douleur un excellent *aphorisme* de physiologie. » Lah. « J'ai fait souvent sur moi l'expérience de cet *aphorisme* d'Avicenne ou de Galien, que de manger avant l'entière digestion des premiers aliments, c'est exposer sa santé. » Les. « Pour peu que l'on mange, disais-je, ne mange-t-on pas toujours assez? Je louais, dans ma mauvaise humeur, des *aphorismes* que j'avais jusqu'alors fort négligés. » Id.

L'*axiome*, du verbe ἀξιοῦν, estimer, juger, tenir pour constant, n'est ni un dit notable d'un ancien ou tel que ceux des anciens, comme l'*apophthegme*, ni un précepte, une proposition dogmatique relative à la santé surtout, comme l'*aphorisme*, mais une vérité générale qui fait autorité, un principe évident par lui-même, qui n'a pas besoin d'être démontré, qui sert de point de départ à un raisonnement ou dans une science de raisonnement. « Les propositions universelles, connues par elles-mêmes, s'appellent *axiomes*, ou premiers principes. » Boss. « L'art de persuader exige qu'on propose des principes ou *axiomes* évidents, pour prouver les choses dont il s'agit. » Pasc. « Les définitions des choses sont de véritables propositions qui ont besoin d'être prouvées, à moins qu'elles ne soient claires d'elles-mêmes comme des *axiomes*. » P. R. « Nul *axiome* n'a jamais été plus universellement reçu que celui-ci : Rien ne se fait de rien. » Volt. « Toutes vos preuves contraires tirées de plus loin se brisent contre cet *axiome* qui m'entraîne irrésistiblement, que la même chose ne saurait être et n'être pas. » J. J.

2° *Maxime*, *sentence*.

Ces deux mots ne viennent point du grec comme les précédents; aussi n'ont-ils aucun air d'antiquité ni de science. Ils expriment le résultat d'observations faites sur les hommes dans le commerce du monde, et se rapportent à la conduite de la vie.

Maxime, *maxima* (*res*), ce qu'il y a de plus grand, de plus important, indique la valeur de la pensée pour la pratique; et *sentence*, de *sententia*, opinion, proposition, vote, sentence, arrêt, en marque l'expression. On suit une *maxime*, et non une *sentence*; un homme a pour *maxime* et non pour *sentence* que.... Mais on prononce une *sentence* : « N'attendez pas du prince de Condé de ces magnifiques paroles qui ne servent qu'à faire connaître les efforts d'une âme agitée ; il ne sait ce que c'est que de prononcer de ces pompeuses *sentences.* » Boss. On dit une bonne *maxime*, et une belle *sentence*; une *maxime* pernicieuse, et une *sentence* obscure ou équivoque. Relever les *maximes* d'un livre, c'est l'attaquer comme dangereux, le censurer; en relever les *sentences*, c'est l'attaquer comme mal écrit, le critiquer. La *maxime* se considère quant au fond, quant à l'utilité dont elle peut être comme règle; la *sentence* se considère quant à la forme, au point de vue littéraire ou oratoire. « Le mépris que mes méditations m'avaient inspiré pour les mœurs, les *maximes* et les préjugés de mon siècle, me rendaient insensible aux railleries de ceux qui les avaient, et j'écrasais leurs petits bons mots avec mes *sentences.* » J. J. Toutes les bonnes *maximes* sont dans le monde, on ne manque qu'à les appliquer (Pasc.); Racine fait dire au sentiment ce qu'au temps de Corneille on n'exprimait guère qu'en *sentences*, défaut brillant qu'on imitait de Sénèque (Volt.).

3° *Proverbe*, *adage*.

Latin, *proverbium*, *adagium*. Le *proverbe* et l'*adage* sont des *maximes* communes, qui se trouvent dans la bouche de tout le monde. Aussi ces deux mots ont-ils quelque chose de populaire et de familier, qui les met au-dessous des précédents, et par là même les en distingue. « Un *proverbe* bas est retenu par le commun des hommes plus aisément qu'une *maxime* noble. » Volt. « Il faut distinguer dans les vers de Boileau ce qui est devenu *proverbe* d'avec ce qui mérite de devenir *maxime*. Les *maximes* sont nobles, sages et utiles, elles sont faites pour les hommes d'esprit et de goût, pour la bonne compagnie. Les *proverbes* ne sont que pour le vulgaire, et l'on sait que le vulgaire est de tous les états. » Id. « Les *sentences* sont les *proverbes* des honnêtes gens, comme les *proverbes* sont les *sentences* du peuple. » Bouh.

Proverbe est le mot ordinaire, mot aussi fréquemment usité que celui de *verbe*, d'où il dérive : *proverbe*, c'est-à-dire *verbe*, *pro*, en avant, dehors, en public. *Adage*, au contraire, n'ayant pas d'analogue dans notre langue, ne s'y dit que rarement, savoir quand il est question d'un *proverbe* ancien. Sous le titre d'*Adages*, Érasme a fait un recueil des *proverbes* de la langue grecque et de la langue latine. « Ne peut-on pas vous appliquer l'*adage* ancien : *Dat veniam corvis?* » Beaum. « Cela est incontestable

comme cet *adage* si connu : *Sublata causa, tollitur effectus.* » LAH. Sous ce rapport, il y a de la ressemblance entre l'*adage* et l'*apophthegme.* « C'est comme diseur d'*apophtegmes* et de bons mots que Figaro dit : quand on cède à la peur du mal, on ressent déjà le mal de la peur..., et tous les *adages* de cette espèce. » ID.

De *proverbe* ancien à vieux *proverbe* la transition est facile. « On trouve dans d'Alembert de petites idées communes aiguisées en épigrammes, de vieilles anecdotes rajeunies, de vieux *adages* renouvelés. » LAH.

> Au peu d'esprit que le bonhomme (l'abbé Trublet) avait,
> L'esprit d'autrui par supplément servait;
> Il entassait *adage* sur *adage*,
> Il compilait, compilait, compilait. VOLT.

Enfin, *adage*, dans son genre, comme *apophthegme* dans le sien, se prend volontiers en mauvaise part : il signifie alors un *proverbe* de gens et plus ordinairement de savants qu'on méprise, ou qu'on dénigre. « Par bonheur, les *adages* de ces philosophes, qui arrangent l'avenir comme le présent, ne dérangent point le plan de la Providence. » LAH. « De là est venu ce bel *adage* de morale, si rebattu par la tourbe philosophique, que les hommes sont partout les mêmes, qu'ayant partout les mêmes passions et les mêmes vices, il est assez inutile de chercher à caractériser les différents peuples. » J. J.

APOTHÉOSE, DÉIFICATION. Action de diviniser, de faire dieu, d'élever au rang des dieux.

Apothéose est grec, et *déification* latin ou fait du latin. Le premier de ces mots exprime quelque chose d'éclatant et de solennel; le second signifie un acte, un événement, mais d'une manière abstraite, sans le dépeindre. Après la mort des empereurs romains, on célébrait leur *apothéose* avec magnificence, et tous les honneurs divins en étaient la suite; rien de plus inconcevable et de plus absurde que la *déification* des bêtes et des légumes chez les Egyptiens.

On prépare une *apothéose*, c'est une cérémonie; on parle du temps plus ou moins prochain d'une *déification*, c'est un simple fait. « Voilà un homme (Condé), le plus extraordinaire qui ait jamais mérité d'être mis au nombre des dieux.... On prépare son *apothéose* au Parnasse; mais, comme il n'est nullement à propos de se hâter de mourir pour se voir bientôt placé dans le rang des immortels, M. le Prince laissera passer encore un nombre d'années avant le temps de sa *déification ;* car de son vivant il aurait de la peine à y consentir. » LAF.

APPARENCE, AIR, DEHORS, EXTÉRIEUR, ÉCORCE, SURFACE, SUPERFICIE. Ces mots sont tous synonymes quand ils sont pris dans une acception très-générale pour signifier, dans les choses, ce qui se montre d'abord aux regards, par opposition à ce qui en est plus éloigné. Ne voir dans les choses que l'*apparence*, que l'*air*, que le *dehors*, que l'*extérieur*, que l'*écorce*, que la *surface* ou la *superficie;* s'en tenir, s'arrêter à l'*apparence*, à l'*air*, au *dehors*, à l'*extérieur*, à l'*écorce*, à la *surface*, à la *superficie*.

Mais l'*apparence*, l'*air* et le *dehors* ne font pas partie de la chose; au lieu que l'*extérieur*, l'*écorce*, la *surface* et la *superficie* sont de la chose : c'en est la partie qui ressort, celle qui se trouve à la plus grande distance du centre et qui sert d'enveloppe aux autres. De là une première distinction.

Apparence, *air*, *dehors*. — *Apparence* et *air* diffèrent beaucoup de *dehors*. Ce sont des termes abstraits, relatifs à l'esprit qui voit, plutôt qu'à l'objet vu : ce n'est rien de concret dans une chose, que son *apparence* ou son *air ;* c'est son aspect, c'est sa manière de se présenter à nous Le *dehors*, au contraire, a rapport à l'objet, quoiqu'il n'entre pas dans sa constitution; c'est quelque chose qui l'entoure et comme son vêtement. A l'égard d'une maison, une *apparence* ou un *air* de magnificence indique l'effet produit sur nous par la vue de cette maison; et des *dehors* magnifiques se dit en parlant de choses qui environnent cette maison, comme jardins, cours, avenues, fossés. Une maison a l'*apparence* ou l'*air* d'un château, c'est-à-dire le paraître; on dirait un château : elle en a les *dehors*, c'est-à-dire les entours réels. De même, un homme qui a une *apparence* ou un *air* de piété, semble pieux; et celui qui a des *dehors* de piété, pratique certaines dévotions qui sont comme l'enveloppe de la piété. Le religion a ses *dehors*, ses cérémonies, comme son *extérieur*, auxquels elle tient; on ne dirait pas en ce sens qu'elle a son *apparence* ou son *air*. Cet homme m'a l'*air* ou a un *air* prévenant, je ne sais si je me trompe : il a les *dehors* prévenants, il me plaît déjà par cela seul. L'*apparence* et l'*air* peuvent être faux; les *dehors* peuvent être trompeurs. « Le commerce du monde ou la politesse donnent les mêmes *apparences*, font qu'on se ressemble les uns aux autres, par des *dehors* qui plaisent réciproquement. » LABR.

D'autre part, il y a une différence manifeste entre l'*apparence* et l'*air*. L'*apparence* est plus incertaine; elle suppose qu'on voit les choses de plus loin et avec plus de chance d'illusion. Nous ne nous laissons pas prendre à une *apparence* de bonté ou de douceur; un *air* de bonté ou de douceur nous attire. Une *apparence* de courage annonce un poltron; un *air* de courage inspire de la confiance.

Dehors, *extérieur*. — Le *dehors*, qui ressemble à l'*apparence* et à l'*air*, en ce qu'il est hors de la chose, étranger à la chose, et qui en diffère en ce qu'il se rapporte néanmoins à la chose, se rapproche de l'*extérieur* par ce dernier trait. Les *dehors* et l'*extérieur* d'une maison, de la religion, de la vertu, de la probité, tiennent à ces choses, en sont des dépendances : c'est de ces choses ce par quoi elles frappent la vue. Mais le *dehors* n'est que relatif à l'objet, et l'*extérieur* en fait partie. Les jardins, les cours et le parc constituent le *dehors* d'un château; les toits et les murs en sont l'*extérieur*. « L'autel du tabernacle était revêtu d'or pur, les *dehors* en étaient brillants. » MASS. « Les Pharisiens étaient soigneux de laver l'*extérieur* du vaisseau. » BOSS. « Jamais la montre ne fut si belle; jamais les *dehors* du culte plus solennels; jamais tant d'*extérieur* de dévotion, et jamais peut-être moins de piété. »

Mass. — De même, au figuré, *dehors* signifie un accessoire, quelque chose d'ajouté, d'emprunté, une couverture, un manteau; et *extérieur*, la partie visible de la chose, ce qui de la chose se voit par opposition à ce qui ne se voit pas. Les *dehors* de la piété signifie presque toujours une piété affectée; un *dehors* plâtré (Mol.). L'*extérieur* de la piété exprime seulement une piété toute en dévotions. Avec des *dehors* de piété, on peut n'avoir pas de piété, mais seulement le masque de la piété; avec l'*extérieur* de la piété, on peut n'avoir pas l'essentiel de la piété, la piété du cœur, mais seulement les pratiques. L'hypocrite « a des *dehors* affectés et pieux, par lesquels il s'efforce de duper les hommes. » Regn. Le peuple ou le vulgaire s'attache à l'*extérieur* de la religion (Volt.). Au premier manque la piété, il n'en a que le masque; au second manque la piété véritable, il n'a de la piété que la forme visible, la partie extérieure. Il en est de même des *dehors* par rapport à l'*extérieur* de l'amitié, de la modestie, de la probité. Avec les *dehors*, on est plus éloigné de ces vertus qu'avec l'*extérieur*.

Écorce. — L'*écorce* est dans les arbres la première partie, celle qui se voit et couvre les autres. Au figuré, c'est l'*extérieur*, mais un *extérieur* vil, rude et grossier, comme est l'*écorce* relativement au corps de l'arbre. Le paysan du Danube n'avait de grossier que l'*écorce*. « Le modèle du jeu de l'Arlequin est la souplesse et la gentillesse d'un jeune chat, sous une *écorce* de grossièreté. » Marm. « Le maréchal d'Huxelles, homme d'autant plus délié que, sous une grossière *écorce* de paresse et d'indifférence, il cachait sa dextérité. » Id. « Voilà la vraie immolation de l'homme tout entier (celle de l'esprit et du cœur): car tout le reste n'est pas l'homme, ce n'est que le dehors et l'*écorce* grossière. » Fén. Bossuet oppose souvent dans des écrits dont il parle ce qu'il appelle l'*écorce* de la lettre à une autre partie plus relevée, qui est le sens ou l'esprit. « Les Juifs, trompés par l'*écorce* de la lettre, attendent le Messie comme un puissant roi. » « Ainsi la note demeure avec Grotius dans l'*écorce* de la lettre, et les critiques n'en savent pas davantage. » — Au surplus, comme ce mot est assez rare au figuré, il est bon de ne l'y employer qu'en rappelant son origine par le sens de la phrase. « Les Pharisiens s'attachaient à l'*écorce* de la pénitence, tandis qu'ils en laissaient les fruits. » Bourd. « Il faut aimer cet extérieur de l'église : c'est l'*écorce*; mais c'est sous l'*écorce* que se coule la bonne séve de la grâce et de la justice, et l'arbre ne se nourrit plus, quand elle en est dépouillée. » Boss. « Dans les grands se cache une séve maligne et corrompue sous l'*écorce* de la politesse. » Labr.

Surface, *superficie*. — *Surface* et *superficie* désignent, comme *extérieur*, la partie extrême, la partie visible, et qui embrasse les autres. Mais, au propre, ils ne se disent ni de l'homme, ni des objets de l'art, tels que les édifices, mais seulement des objets naturels, des corps, de la matière. Ensuite, la *surface* et la *superficie* ne sont pas comme des enseignes ou des indices, comme une montre de ce qui est au delà, et c'est pourquoi on ne dit point la *surface*, ni la *superficie*, comme on dit l'*extérieur* de la piété ou de la vertu. L'*extérieur* est opposé à l'intérieur; la *surface* et la *superficie* le sont à des couches suivantes de plus en plus rapprochées du centre. Ne vous en tenez pas à l'*extérieur*, voyez au dedans, allez au delà; ne vous en tenez pas à la *surface* ou à la *superficie*, approfondissez, allez plus avant.

Quant à *surface* et à *superficie*, ils diffèrent comme au propre. *Superficie*, étant primitivement un terme de science, abstrait, ne se dit figurément que dans un sens tout théorique pour exprimer une légère connaissance des choses. « Si vous voulez étudier le monde, ne fréquentez pas de jeunes étourdis qui n'en voient que la *superficie*. » J. J. « Pendant l'enfance, la puissance de réfléchir ne compare que des *superficies*, ne combine que de petites choses. » Buff. « M. de Mairan possède en profondeur ce que M. de Fontenelle avait en *superficie*. » Volt. *Surface*, au contraire, rappelle une chose qui, considérée matériellement, peut n'être qu'effleurée ou touchée de couche en couche jusqu'à son fond. Ce mot est relatif à l'action et non pas à la connaissance. « La prédication fera entrer dans le fond du cœur ce qui ne fait qu'effleurer la *surface* de leur esprit. » Fén. « Tout en moi, jusqu'aux meilleures actions, est infiniment éloigné de la perfection, parce que je n'approfondis pas, parce que je ne pratique que la *surface* des préceptes. » Id. D'Aguesseau dit que l'esprit, le bel esprit, celui qui sert de voile favorable à la paresse du magistrat, « est une *superficie* agréable, mais sans profondeur et sans solidité. » Ailleurs, il définit la bienséance « la *surface* lumineuse de la vertu. »

L'*apparence* et l'*air*, c'est le paraître : ne vous arrêtez pas à l'*apparence* et à l'*air*; ils pourraient être faux, l'*apparence* surtout; ne vous en tenez pas à une première impression, approchez et examinez. — Le *dehors* et l'*extérieur*, c'est l'enveloppe; tous deux sont opposés au dedans : ne vous arrêtez pas au *dehors* et à l'*extérieur*; ils peuvent être trompeurs, le *dehors* surtout. Pour le *dehors*, regardez dessous, voyez le contenu et non pas seulement le contenant; voyez la chose elle-même, et non pas seulement ce qui la couvre; ce pourrait bien n'être qu'un manteau ou un masque, une pure affectation. Pour l'*extérieur*, voyez si l'intérieur, l'esprit, les sentiments y répondent; ce qu'on voit d'une chose n'est pas toujours un bon garant de ce qu'on ne voit pas. — L'*écorce* est une première partie opposée à une autre plus noble qu'elle recouvre : ne vous arrêtez pas à l'*écorce*, pénétrez au delà de cette partie grossière. — La *surface* et la *superficie* sont le dessus opposé au fond, une première couche opposée à d'autres en allant en bas ou vers le centre. Ne vous arrêtez pas à la *surface* : approfondissez, enfoncez, ne faites pas qu'effleurer. Ne vous arrêtez pas à la *superficie* : que votre intelligence approfondisse et pousse ses recherches plus avant.

APPARENCE, VRAISEMBLANCE, PROBABILITÉ, PLAUSIBILITÉ. Qualité des choses qui peuvent

être, sinon affirmées et soutenues positivement comme évidentes ou démonstrativement établies, au moins crues avec quelque assurance et sans beaucoup de chances d'erreur.

Le dernier de ces mots diffère bien des trois premiers, d'abord en ce qu'il n'est guère usité, non plus que l'adverbe *plausiblement* qui y correspond; on n'emploie que l'adjectif *plausible*. Or, *plausible*, digne d'être applaudi, digne d'assentiment, est subjectif, il a rapport à l'obligation où nous sommes d'acquiescer à la chose qu'il qualifie. « Qui ne donnerait de bon cœur son consentement à une opinion si *plausible ?* » Boss. « Si je dis que Marie aime son fils tout entier, quelqu'un pourra-t-il désavouer une vérité si *plausible ?* » Id. — D'autre part, *plausible* n'est pas, comme ses synonymes, relatif seulement à l'intelligence, mais aussi à la volonté, quelquefois même il se rapporte uniquement à la volonté : ce qui est *plausible* se montre moins comme devant être cru que comme devant être agréé ou trouvé bon; c'est quelque chose de juste et de raisonnable qu'on aurait tort de rejeter. Ce mot se dit surtout et proprement d'une excuse : avec quelques degrés de plus, ce qui est *plausible* deviendrait légitime, tandis qu'avec quelques degrés de plus ce qui est *apparent*, *vraisemblable* ou *probable* serait vrai ou certain. « Excuses vainement *plausibles*. » Boss. « Jamais chose aucune ne fut attaquée avec des moqueries plus *plausibles* que la Croix. » Id. « Voilà tout ce que ces hommes peuvent dire de plus *plausible* pour se justifier. » Fén. « Le parti de la foi n'est-il pas, non-seulement le plus sûr, mais le plus *plausible*, mais le plus raisonnable ? » Bourd. Des raisons (Fén., J. J.), des arguments (Boss.), des conjectures (J. J.), des systèmes, des conséquences, des inductions, des suppositions (Volt.) *plausibles* sont moins considérés quant à leur valeur logique que quant à l'inclination qu'ils doivent produire dans la volonté : ils sont admissibles sans peut-être approcher beaucoup de la vérité et de la certitude; du moins ce n'est pas ce dernier caractère qui frappe en eux.

Restent *apparence*, *vraisemblance* et *probabilité*.

Apparence, ainsi que l'adjectif *apparent* et l'adverbe *apparemment*, annonce la plus faible crédibilité. « Il est *vraisemblable* ou *probable* qu'il pleuvra, marque une plus grande assurance que, il y a *apparence* de pluie. » Cond. Il n'y a pas d'*apparence* à ce que vous dites, c'est-à-dire il n'y a pas la plus légère *vraisemblance*, pas même un air de *probabilité*. « Il n'y a nulle *apparence* de croire que.... » Fén. « Je demande si on peut croire avec la moindre *apparence* que....» Boss. « Quelle *apparence* que.... ? » Bourd., Fén., Volt. — *Apparent* signifie qui n'est *vraisemblable* ou *probable* qu'en apparence, spécieux, ou au moins qui n'a qu'une *vraisemblance* ou une *probabilité* superficielle, de première vue. « Grotius étalait des raisonnements *apparents*, dont la fausseté ne peut soutenir l'examen. » Volt. « L'hérésiarque Marcion répliquait une chose assez *apparente* et assez spécieuse. » Bourd. « C'est un des reproches les plus *apparents* qu'il me fait. » Boss. « J'en ai touché une raison qui me semble fort *apparente*. » Id. « Ces philosophes ont forgé des systèmes avec lesquels ils se flattaient de pouvoir hasarder quelque explication *apparente* des phénomènes de la nature.... Une hypothèse ingénieuse et hardie, qui a d'abord quelque lueur de *vraisemblance*, intéresse l'orgueil humain à la croire. » Volt. Voilà le mot : ce qui est *apparent* n'a qu'une lueur de *vraisemblance*.

La *vraisemblance*, à son tour, est logiquement moins forte que la *probabilité*. Ce qui est *vraisemblable* est conforme au train ordinaire des choses; il n'y a pas contradiction ni impossibilité à ce qu'il soit : ce qui est *probable* peut être prouvé (*probare*), est fondé sur des raisons positives qui portent à y croire. « Au défaut de l'évidence, nous devons appuyer nos opinions sur des *probabilités ;* il serait mal de se contenter de *vraisemblances* et encore plus mal de juger sur l'*apparence*. » Cond. « Une lueur de *vraisemblance*. » Volt. — Une autre différence entre ces deux mots liés par une synonymie assez étroite, c'est que la *vraisemblance* approche proprement de la vérité, et la *probabilité* de la certitude. La *vraisemblance* consiste dans le plus ou moins d'exactitude d'une représentation, et la *probabilité* dans le plus ou moins de force des raisons qui portent à croire à une chose : une idée, un récit, un bruit, un poëme, un roman, sont *vraisemblables*, ils rendent les choses comme elles sont ou ont été; une opinion, une doctrine, un argument, sont *probables*, ils ont une certaine force de conviction qui détermine à y croire. On ne dirait pas qu'un poëme et un roman sont *probables*, pas plus qu'on ne doit dire qu'un argument est *vraisemblable*.

APPARITION, VISION. Manifestation surnaturelle. Dieu a quelquefois favorisé des hommes d'*apparitions* ou de *visions ;* l'Écriture et les légendes en rapportent beaucoup d'exemples. Ne pas croire aux *apparitions* et aux *visions*. Avoir une *apparition* (Sév., S. S.) ou des *apparitions* (Volt.); avoir une *vision* (Boss., Volt.) ou des *visions* (Volt.). On dit bien qu'une *apparition* (Boss.) ou une *vision* (S. S.) est arrivée à quelqu'un.

Mais *apparition* est objectif, et *vision* subjectif. *Apparition*, action ou fait d'apparaître, regarde l'objet ou la chose qui se montre, qui devient visible; *vision*, action de voir, se rapporte à la personne dont la vue est frappée du phénomène. L'*apparition* de la croix dans le ciel sous Constantin et la *vision* de cet empereur sont encore un sujet de dispute. La Bible parle souvent des *apparitions* de Dieu et des *visions* des prophètes. L'*apparition* d'un saint annonce qu'il s'est présenté aux regards de quelqu'un; la *vision* d'un saint exprime ce qu'il a vu lui-même, étant non plus en spectacle, mais spectateur.

Les histoires d'*apparitions*, de fantômes et d'esprits (Laf., Lah.) amusent toujours, même ceux à qui elles font peur; les *visions*, les ravissements et les extases (Bourd.), disent les mystiques, ne sont accordés qu'aux âmes qui s'en sont rendues dignes par une longue pratique de

l'oraison. L'artifice a quelquefois employé de fausses *apparitions* pour tromper des esprits faibles : les fausses *visions* sont des illusions ou des rêves de cerveaux malades ou échauffés.

Apparition se dit très-bien de l'objet même qui se rend sensible à la vue : prendre quelqu'un pour une *apparition* (Les.); autrefois les *apparitions* s'enfuyaient le matin au chant du coq (Volt.). *Vision* rappelle *visionnaire;* il emporte plutôt l'idée d'une disposition à croire aux esprits et à des scènes purement fantastiques : un homme incapable de *vision* (Sév.).

APPAS, ATTRAITS, CHARMES. Qualités d'une femme qui font qu'elle plaît.

Appas a le plus grand rapport avec *appât*, *pâture* dont on se sert pour allécher les animaux. A proprement parler, les *appas* promettent du plaisir; ils excitent le goût et l'envie de posséder l'objet afin d'en jouir. C'est un terme érotique et un peu libre, qui est relatif à la beauté matérielle des formes, à celle de la gorge, des bras et de la taille. Les mots d'*attraits* et de *charmes* n'ont pas ce caractère de sensualité; ils supposent de la grâce autant ou plus que de la beauté; c'est moins sur les sens que sur l'esprit et sur l'âme qu'une femme fait impression par ses *attraits* et par ses *charmes*.

A mon retour d'Argos je passai dans ces lieux,
Et ce passage offrit la princesse à mes yeux;
Je vis tous les *appas* dont elle est revêtue,
Mais de l'œil dont on voit une belle statue :
Leur brillante jeunesse observée à loisir
Ne porta dans mon âme aucun secret désir. Mol.

On dit bien des *appas flétris :*

Il faut se marier : vous êtes dans un temps,
Où les *appas* flétris s'effacent pour longtemps. Regn.

En second lieu, quoique les *appas*, à la rigueur, puissent être naturels, ce mot est plus propre que les deux autres à exprimer quelque chose d'emprunté et de factice, des parures, des ajustements, qui font paraître avec avantage. C'est que l'*appât* est une *pâture*, non pas naturelle, mais apprêtée pour une fin. « Les *appas* d'une coquette. » Gir. « Les dames prennent quelquefois leurs *appas* sur leur toilette. » Id. « Cette belle n'eut pas le temps de lui faire l'honneur de le ruiner; elle lui tira seulement quelques plumes les premiers jours; mais s'étant aperçu que les *appas* dont il était épris n'étaient qu'artificiels, il s'en dégoûta, et il en fut quitte pour le vin du marché. » Les. Psyché, portant une boîte à Vénus de la part de Proserpine, fait la réflexion suivante :

Ce trésor de beauté divine,
Qu'en mes mains pour Vénus a remis Proserpine,
Enferme des *appas* dont je puis m'emparer;
Et l'éclat en doit être extrême,
Puisque Vénus, la beauté même,
Les demande pour se parer. Mol.

Troisièmement enfin, et toujours en conséquence de l'étymologie, le mot d'*appas* implique l'idée d'une espérance trompée, soit que la beauté de la personne ait fait illusion sans dessein de sa part, soit plutôt que la déception résulte d'un piége qu'elle ait tendu volontairement. Aglaure, sœur de Psyché, dit aux princes, amoureux de celle-ci :

Vous aimez un objet dont les riants *appas*
Mêleront des chagrins à l'espoir qu'ils vous jettent,
Et son cœur ne vous tiendra pas
Tout ce que ses yeux vous promettent. Mol.

« Le monde orne de faux *appas* toutes les créatures qu'il comprend dans son enceinte pour tâcher de nous surprendre par ce vain éclat. » Boss.

Il semble aussi que le mot d'*appas* est plus fade que ses synonymes. Molière y joint souvent les épithètes de *célestes* et de *divins*.

On croirait d'abord qu'*attraits* et *charmes* ont plus de ressemblance entre eux. On dit des *attraits* charmants (Mol.) et des *charmes* attrayants (Id.). On trouve quelquefois l'un et l'autre de ces mots accompagné de celui de grâces.

De grâces et d'*attraits* je vois qu'elle est pourvue. Mol.

« Déployez sans réserve, pour gagner votre mère, les grâces éloquentes, les *charmes* tout-puissants que le ciel a placés dans vos yeux et dans votre bouche. » Id.

Attraits, ce qui attire, ce qui tire à soi, exprime un effet doux et modéré, et comme le premier degré d'intérêt inspiré par un objet aimable. Les *attraits* nous inclinent. On dit bien de faibles *attraits* (Mol.).

De mes faibles *attraits* le roi parut frappé.
(*Esther.*) Rac.

Ce Soliman jeta les yeux sur Roxelane,
A son trône, à son lit daigna l'associer,
Sans qu'elle eût d'autres droits au rang d'impératrice
Qu'un peu d'*attraits* peut-être et beaucoup d'artifice. Id.

Les sœurs de Psyché, jalouses de leur cadette, conviennent pourtant que

Elle a quelques *attraits*, quelque éclat de jeunesse. Mol.

Elles s'écrient dans leur dépit :

Quelle fatalité secrète,
Ma sœur, soumet tout l'univers
Aux *attraits* de notre cadette?
....
Toutes les dames d'une voix,
Trouvent ses *attraits* peu de chose. Id.

Charmes est le pluriel de *charme*, enchantement. Ce mot marque le plus haut degré de l'impression; c'est comme le superlatif d'*attraits*.

Je ne sais quel *attrait* et quel *charme* invisible
En un instant a pu me rendre si sensible. Regn.
Sans l'*attrait* du plaisir, sans ce *charme* vainqueur,
Qui des lois de l'hymen eût subi l'esclavage? Volt.
Ce ne furent qu'*attraits*, ce ne furent que *charmes;*
Sitôt que je la vis je lui rendis les armes,
Un objet si puissant ébranla ma raison. Malh.

« Alcibiade sentit tout le mérite de Socrate, et ne put résister aux *attraits* et aux *charmes* de son éloquence douce et insinuante. » Roll. Les *charmes* nous enchantent, nous transportent par une force secrète, mystérieuse, toute-puissante, irrésistible. Si les *attraits* nous plaisent et nous font aller doucement vers l'objet, les *charmes* nous enlèvent; c'est en quelque sorte l'effet d'une vertu occulte et magique. « Si une laide se fait aimer, ce ne peut être qu'éperdument, car il faut que ce soit ou par une étrange faiblesse de son amant ou par de plus secrets et

de plus invincibles *charmes* que ceux de la beauté. » LABR.

A des *charmes* si doux je me laisse emporter. MOL.
Ce dédain si fameux (de la princesse pour le mariage) eut des *charmes* secrets
A me faire avec soin rappeler tous ses traits....
Entraîné par l'effort d'une occulte puissance,
J'ai d'Ithaque en ces lieux fait voile en diligence. ID.

De plus, les *charmes* tiennent souvent ou en partie à l'amabilité du caractère et font impression sur le cœur. C'est, par exemple, le sourire de la bienveillance, le regard de la sensibilité. « Il est impossible de résister aux *charmes* d'une beauté bienfaisante. » GIR. « Votre portrait annonce les *charmes* de votre caractère. » J. J. « Ce sont les *charmes* des sentiments bien plus que ceux de la personne que j'adore en vous. » ID. « Les grâces de Cléopâtre et les *charmes* de sa conversation. » ROLL.

Ainsi, les *appas* tentent, excitent le désir ou la convoitise; les *attraits* préviennent favorablement, attirent, inspirent le penchant ou l'*attrait;* les *charmes* produisent la passion, l'enthousiasme, l'adoration.

Une femme étale ses *appas;* elle plaît par ses *attraits;* elle ravit ou elle touche par ses *charmes.*

On dit de faux (BOSS.), de traîtres (MOL.), de funestes (RAC., MASS.) *appas;* des *attraits* naissants (MOL.), de faibles *attraits* (MOL., RAC.), quelque sorte d'*attraits* (J. J.), une femme chargée de peu d'*attraits* (MOL.), la faiblesse (ID.), l'impuissance (MASS.) de ses *attraits;* et des *charmes* ravissants (MOL.), secrets (ID.), inexplicables (ID.), invisibles (REGN.), tout-puissants (MOL.), invincibles (LABR.).

Ces mots s'appliquent aussi en général, et par extension, à tout ce qui a le pouvoir de nous plaire. On dit, par exemple, en termes de dévotion, les *appas,* les *attraits*, les *charmes* de ce monde (BOSS.).

Appas regarde ce qui tente la cupidité, ce qu'on désire avoir, et ce qui pourtant est trompeur, incapable de tenir ce qu'il promet et de rendre heureux. Tels sont les biens de la fortune.

Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'*appas;*
De leur éclat trompeur je ne m'éblouis pas.
(*Tartufe.*) MOL.
Mais l'argent, dont on voit tant de gens faire cas,
Pour un vrai philosophe a d'indignes *appas.* ID.

« La fortune a de puissants *appas* pour tout le monde. » GIR.

Attraits se dit de ce qui se fait suivre et aimer, de ce qui offre des agréments. « La grâce victorieuse des *attraits* du monde. » BOSS. « Quand, dégoûté de vous-même et de votre vie déréglée vous regardez avec complaisance les chastes *attraits* de la vertu.... » ID. « Ce n'est pas que cette vie bruyante et tumultueuse de Paris n'ait aussi quelque sorte d'*attraits.* » J. J.

Nous avons vu de vous des églogues d'un style,
Qui passe en doux *attraits* Théocrite et Virgile.
MOL.

Pour qu'un objet ait des *charmes*, il faut qu'il soit délicieux, qu'il touche sensiblement, qu'il transporte, qu'il se fasse admirer, adorer, qu'il porte dans l'âme une sorte de ravissement ou d'ivresse. « Les *charmes* de la poésie. » VOLT. « Trouver des *charmes* dans l'usage des délices vicieuses du péché. » PASC. « Tout ce qui flatte les sens et les transporte est un obstacle à la sainteté.... Ne vous laissez donc point enivrer aux *charmes* des sens. » BOSS.

1° APPÂT, AMORCE, LEURRE; — 2° EMBÛCHE, PIÉGE, LACS, FILET, RETS. Quelque chose avec quoi on prend, on attrape, au propre des animaux surtout, et au figuré des hommes.

Les trois premiers de ces mots se distinguent bien des suivants : ils signifient des choses qu'on montre pour attirer, pour engager à venir; les autres expriment des machines qu'on cache, afin qu'on y tombe sans s'en apercevoir. « Ces oiseaux paraissaient affamés, se laissant prendre à tous les *appâts* et donnant dans tous les *piéges.* » BUFF. L'*appât*, l'*amorce* et le *leurre* agissent sur nous pour nous tromper, pour nous séduire, il faut savoir y résister; les *embûches*, les *piéges*, etc., sans agir sur nous, attendent que nous y donnions, non point par faiblesse ou par illusion, mais par inattention ou par ignorance, il faut savoir les découvrir ou s'en aviser. Il arrive parfois que l'*appât*, l'*amorce* ou le *leurre* est présenté pour faire tomber dans les *embûches*, dans les *piéges*, etc. « Annibal ne fut pas fâché de ce petit succès des ennemis. Il le regarda comme une *amorce* propre à les faire tomber dans ses *filets.* » ROLL.

1° *Appât*, *amorce*, *leurre.*

L'*appât* et l'*amorce* sont des pâtures dont on se sert pour allécher. Mais on emploie l'*appât* pour toutes sortes d'animaux, même pour les plus gros, comme les quadrupèdes; l'*amorce* est un *appât* particulier qu'on met à des hameçons pour prendre des poissons à la ligne. Au figuré, *appât* marque quelque chose de plus grand ou de plus solide, quelque chose dont on se nourrit (*a pastu*), et non quelque chose à quoi on mord (*a morsu*) simplement, dont on goûte volontiers. L'*appât* est quelque chose d'utile, l'*amorce* quelque chose d'agréable. L'*appât* du gain (ACAD., J. J.); de l'or (LAF., BOIL.); du butin (COND.); de gros bénéfices (VOLT.); d'un évêché (S. S.); de magnifiques *appâts* (ID.). L'*amorce* du plaisir (ROLL.); de la volupté (ACAD.); douce *amorce* (ACAD., BOIL., MOL.); de légères (LAF.), de petites (J. J.) *amorces*. A un avare; à un ambitieux, à un homme positif vous présentez un *appât;* à un homme sensible ou sensuel, à un enfant, une *amorce*. C'est par l'*appât* d'une somme d'argent que Judas fut amené à trahir son maître (BOSS.); les cajoleries de Madeleine étaient des *amorces* dont elle usait pour précipiter les jeunes gens dans le désordre (BOURD.). Annibal jeta un *appât* à la témérité de Varron en lui laissant remporter quelques avantages (ROLL.); la parole doit être maniée avec art, l'auditeur n'écoute pas volontiers s'il n'est attiré et gagné par l'*amorce* du plaisir (ID.). Il y a peu de mérite et peu de gloire pour un roi, à ne pouvoir s'attacher les hommes que par l'*appât* des richesses (ROLL.); les tableaux immodestes, sous l'*amorce* d'un spectacle

agréable aux yeux, cachent un poison mortel qui pénètre jusqu'au cœur (Id.).

L'*appât* est plutôt puissant; l'*amorce* peut être tout au plus forte. « L'espérance du pillage était pour les soldats romains une *amorce* bien forte, et un puissant *appât* qui leur faisait soutenir avec patience les fatigues les plus dures. » Roll.

Leurre, du latin *lorum*, courroie, pièce de cuir, ou de l'allemand *leder*, cuir, désigne d'abord en termes de fauconnerie un morceau de cuir façonné en forme d'oiseau, dont on se servait pour rappeler les oiseaux de fauconnerie, lorsqu'ils ne revenaient pas au réclame. En conséquence, au figuré, un *leurre* est un *appât* spécieux, apparent. « Rendre le plus grand nombre le moins malheureux possible, cela seul est dans la nature; le surplus n'est qu'un faux *appât;* et le plus perfide ennemi du peuple sera celui qui lui offrira pour *leurre* l'envie et l'espérance d'un degré de bonheur auquel il n'atteindra jamais. » Marm. L'*appât* et l'*amorce* sont proprement dangereux; c'est le miel répandu sur le bord d'une coupe empoisonnée; le *leurre* est proprement décevant, faux, ce qu'il propose d'utile ou d'agréable pour attirer est vain ou chimérique. Les hommes qui aiment beaucoup leurs aises et leurs commodités, qui sont intempérants, sensibles à ce qui les touche, ne résistent guère aux *appâts* et aux *amorces;* les gens à projets, qui espèrent toujours, les gens téméraires ou préoccupés, donnent aisément prise aux *leurres*. L'*appât* et l'*amorce* agissent sur la partie appétitive, passionnée, intéressée de notre nature et l'entraînent; le *leurre* agit sur la partie intellectuelle, sur l'esprit, et l'éblouit.

Dans l'*Avare*, Frosine veut détourner Harpagon d'épouser Marianne en lui faisant espérer la main d'une très-riche marquise, qui lui donnerait tout son bien par contrat de mariage; elle croit que, « ébloui de ce *leurre*, » il se désistera. « L'étalage de l'espérance est le *leurre* de tous les pipeurs d'argent. » Buff. « L'égalité a toujours été la chimère des républiques et le *leurre* que l'ambition a présenté à la vanité. » Marm. Saint-Simon dit en parlant d'une création de nouveaux offices qui devaient, disait-on, rendre beaucoup d'argent aux acheteurs : « Les légers et inconsidérés Français n'ont pu se guérir de courre après ces *leurres*, quoique si continuellement avertis de leur néant. » « Les projets éloignés, les projets de longue exécution ne me paraissent que des *leurres* de dupes. » J. J. « Alors, à la voix du devoir, qui ne parle plus dans les cœurs, les chefs substitueront le *leurre* d'un intérêt apparent dont ils tromperont leurs créatures. » Id. « Octave alla jusqu'à faire espérer qu'il abdiquerait le triumvirat de concert avec Antoine : cette promesse n'était qu'un *leurre*. » Roll.

2° *Embûche*, *piége*, *lacs*, *filet*, *rets*.

Embûche, *en bosc*, c'est-à-dire dans le bois ou les bois, à cause que les *embûches* se dressent d'ordinaire dans les bois, est le seul de ces mots qui, au propre, se dise des hommes. Ce qui le distingue dans tous les cas, c'est que l'homme auquel on tend des *embûches* est un ennemi, et qu'on a pour but, non pas de le prendre, de s'en rendre maître, mais de lui nuire, et même presque toujours de lui ôter la vie. « C'est tuer son ennemi en trahison que de lui donner des coups d'épée par derrière, et dans une *embûche*. » Pasc. « La mort est dans notre sang et dans nos veines, c'est là qu'elle a mis ses secrètes et inévitables *embûches*, dans la source même de la vie. » Boss. « Peut-être ne reverrai-je plus mon père, dit Télémaque; peut-être que les amants de Pénélope le feront tomber dans les *embûches* qu'ils me préparaient. Au moins si je le suivais, je mourrais avec lui. » Fén. « Malheur, dit le Seigneur, à ceux qui dressent des *embûches* à mon peuple! je leur redemanderai le sang de leurs frères qu'ils ont séduits et qu'ils ont fait périr. » Mass. « Caracalla fut tué par les *embûches* de Macrin. » Montesq. Tendre des *embûches* à la vie de quelqu'un (Roll.); défendre sa vie contre les *embûches* de quelqu'un (Id.). Au lieu que c'est mon ennemi qui me tend des *embûches*, il me représente comme lui tendant des *piéges* pour le faire périr (Id.). — De même, au figuré, une *embûche* est un guet-apens contre la chose qui en est l'objet. On dressa vainement des *embûches* à la modestie de sainte Catherine (Boss.). « Tu vas habiter de grandes villes où ta figure et ton âge tendront mille *embûches* à ta fidélité. » J. J.

Piége, latin *pedica*, de *pes*, *pedis*, pied, désigne un instrument pour prendre par les pieds certains animaux subtils, tels que les renards et les loups. Aussi l'accessoire de ce mot, c'est la finesse. Un *piége* adroit (Boil.), fin (Mol.); un tissu de *piéges* et d'artifices (J. J.). « On répand que j'ai donné dans un *piége* si subtil. » Id. « Vous allez juger de la finesse de ses *piéges*. » Id. « Vous m'avouerez que si c'est un *piége*, il n'est pas fin. » Id.

Va, d'un *piége* si lourd l'appât est inutile. Corn.

« Vous avez tendu vos *piéges* si subtilement qu'ils sont imperceptibles. » Boss. « Les avocats connaissent mieux que personne les *piéges* et les évasions de la jurisprudence. » Volt. — La haine, l'envie de détruire, tend des *embûches;* la ruse, des *piéges*.

Les *lacs*, les *filets* et les *rets* sont des espèces de *piéges*. Ils ne sont ni en bois ni en fer, mais en fil, en corde, en liens de toute nature, soit employés seuls, soit entremêlés et tissés. Chacun de ces mots a d'ailleurs, au figuré, une nuance caractéristique.

Le *lacs*, latin *laqueus*, est un simple lien, une simple corde disposée en nœud coulant; il ne sert jamais à prendre qu'un seul animal à la fois. Le *filet* et le *rets*, au contraire, sont des machines compliquées, des ouvrages à jour et à maille, destinés à saisir plusieurs animaux ensemble, et des animaux généralement plus petits, des poissons et le menu gibier. — Au figuré, le *lacs* lie, attache, serre; au lieu que le *filet* et le *rets* enveloppent, enferment de toutes parts. Celui qui est dans le *lacs* est retenu, et plus il se débat, plus il resserre son lien; celui qui est dans les *filets* ou dans les *rets* est entouré, circonvenu, et plus il se débat, plus il s'embarrasse. Dans le *lacs*, vous

vous efforcez vainement de rompre; dans le *filet* ou dans le *rets*, vous cherchez vainement de tous côtés une issue par où sortir. Un homme tombe dans les *lacs* d'une femme qui lui inspire de l'*attachement*, de l'amour; une femme tombe dans les *filets* d'un lovelace, d'un séducteur, qui l'enveloppe dans des intrigues d'où elle ne peut se tirer. D'inextricables *filets* (J. J.).

Filet et *rets* se ressemblent beaucoup. Toutefois, le *filet* se considère au moment de l'action, quand on le jette; et *rets*, après l'action, quand l'animal est dedans. Le *filet* prend, on prend tant de pièces d'un coup de *filet*, et non d'un coup de *rets;* le *rets* arrête, garde. On échappe au *filet* en fuyant, et au *rets* en passant à travers.

> Compère André, c'était un maître sire :
> Il ne tendait guère en vain ses *filets;*
> Sage eût été l'oiseau qui de ses *rets*
> Se fût sauvé sans laisser quelque plume. LAF.

Embûche a été distingué d'*embuscade* (p. 195), et *lacs* de *lacet* (p. 219).

APPÉTIT, FAIM. Disposition à manger.

Appétit, latin *appetitus*, de *ad petere*, chercher à prendre, s'approcher de, rechercher, désirer, exprime un attrait. *Faim*, de *fames*, d'où viennent aussi *famélique* et *famine*, marque un besoin. Avec de l'*appétit*, on mange volontiers, on trouve le manger agréable; avec de la *faim*, on est pressé de manger, il faut qu'on mange. « Quand nous serons pressés de la *faim*, nous mangerons notre morceau de pain avec un *appétit* qui nous le fera trouver excellent. » LES.

Si l'*appétit* n'est pas satisfait, on est privé d'un plaisir; si la *faim* n'est pas satisfaite, la santé ou le corps est en souffrance. Il est doux de manger quand on a *appétit*, et nécessaire de manger quand on a *faim*. La variété des viandes qui viennent l'une après l'autre a pour inconvénient de soutenir l'*appétit* après que la *faim* est apaisée, après que le vrai besoin de manger est fini (FÉN.). On est bien aise d'avoir *appétit*, c'est une marque de santé et la condition d'une jouissance; nul ne se soucie d'avoir *faim*, la *faim* est toujours douloureuse. On cherche à avoir *appétit*, on excite, on réveille son *appétit*, on achèterait de l'*appétit*, si on pouvait, il y a des *appétits* artificiels (FÉN.); on est tourmenté de la *faim*, en proie à la *faim*, on meurt de *faim*. Les gourmands ont souvent *appétit* sans avoir *faim;* on peut, au contraire, avoir *faim* sans avoir *appétit*, si on est en présence de mets pour lesquels on éprouve du dégoût : « Le muletier ne m'eût pas plutôt dit qu'on lui avait fait manger du chat pour du lapin que, malgré la *faim* qui me dévorait, l'*appétit* me manqua tout à coup. » LES.

La *faim* est plus pressante, c'est un *appétit* dévorant. « Il fallut me remettre en marche à jeun avec un *appétit* qui croissait de moment en moment. Vers le midi ma *faim* devint telle, que je ne pouvais plus avancer, tant j'étais faible. » LES. Le héron n'étant pas encore à l'heure de son repas, ne voulut prendre ni carpes, ni brochets. L'*appétit* vint, et l'oiseau dédaigna les tanches et le goujon.

> La *faim* le prit; il fut tout heureux et tout aise
> De rencontrer un limaçon. LAF.

L'*appétit* a toute la modération d'un désir, la *faim* toute la violence d'une passion. « L'*appétit* facilite la digestion, parce que ce désir vient dans le temps que tout est prêt dans le corps à la digestion.... Il en est de notre corps dans les passions, par exemple, dans une *faim*, ou dans une colère violente, comme d'un arc bandé, dont toute la disposition tend à décocher le trait. » BOSS. « Partout où nous ressentons ou imaginons le plaisir et la douleur, nous sommes attirés ou rebutés. C'est ce qui nous donne de l'*appétit* pour une viande agréable, et de la répugnance pour une viande dégoûtante.... Si j'ai *faim*, je cherche avec passion la nourriture nécessaire. » ID.

Enfin l'*appétit* choisit et savoure; la *faim* n'est pas si délicate, elle prend et avale. L'un tend à flatter la sensualité, l'autre ne va qu'à remplir un vide naturel, pour ainsi dire. « Hermippe mange quand il a *faim*, et les mets seulement où son *appétit* le porte. » LABR.

APPLIQUER, APPOSER. Mettre une chose sur une autre.

Mais *appliquer* est un mot du langage commun, qui se dit dans une foule de cas : *appliquer* des couleurs sur une toile (ACAD.); un cataplasme, un emplâtre, un soufflet (ID.); le feu à un ulcère (RAC.); un remède sur une blessure (ROLL.); les échelles aux murailles pour monter à l'assaut (ID.); une pièce à un vieux vêtement (MASS.); des reliques sur un possédé (VOLT.); une feuille d'argent sur un écu de plomb (ID.); son pied sur une ligne pour la mesurer (D'AL.); des huiles à différentes choses (BOSS.); un objet sur la langue (ID.); un fer chaud sur l'épaule (ACAD.); sa bouche sur un objet pour le baiser (ID.); etc.

Apposer est un terme de pratique et de chancellerie d'un usage très-borné. Il s'emploie seulement avec sceau, cachet, estampille, formes, scellé et signature, pour signifier mettre à une chose une marque qui la rend authentique ou comme sacrée. « Après un compte superficiellement rendu par Albéroni au roi d'Espagne, l'estampille était *apposée* sur les expéditions. » S. S. « Les ministres du roi d'Angleterre avaient *apposé* vingt-quatre fois leurs signatures et leurs cachets à ce traité. » ID. « La virginité ferme le cœur : elle y *appose* comme un sceau sacré qui empêche d'en ouvrir l'entrée. » BOSS. « Sélictar Ali éleva Jussuf au vizariat; et Jussuf, sa créature, n'eut d'autre emploi que d'*apposer* les sceaux de l'empire aux volontés du favori. » VOLT. « Cette question (de la loi salique) est décidée depuis longtemps; le sceau de l'antiquité y est *apposé*. » ID. « La terre sigillée nous vient des pays orientaux en pastilles empreintes d'un cachet que chaque souverain y fait *apposer* moyennant un tribut. » BUFF. « Monsieur le comte, *apposez* sur ce brevet le sceau de vos armes. » BEAUM. « Le sénat donnait son décret, et le peuple y *apposait* le sceau par ses suffrages. » ROLL.

> Il fait, sans en rien dire, un second testament.
> Il m'a fallu courir longtemps chez les notaires,
> Pour y faire *apposer* les formes nécessaires. VOLT.

« Élisabeth signa l'ordre de mettre Marie à mort, et chargea Davison d'y faire *apposer* les sceaux. » COND. « Les différentes mains que nous avons

employées (à l'*Encyclopédie*) ont *apposé* à chaque article comme le sceau de leur style particulier. » D'Al.

Que si on peut également se servir d'*appliquer* avec les mots cachet et sceau, c'est quand il ne s'agit pas d'exprimer que cette action imprime à la chose qui la subit une certaine valeur ou une certaine autorité. « Lorsqu'un sceau est *appliqué* sur de la cire, cette cire, sans rien détacher du sceau qui s'imprime en elle, en tire la ressemblance tout entière. » Boss. « Thrasybule et Tarquin coupant des têtes de pavots, Alexandre *appliquant* son sceau sur la bouche de son favori, Diogène marchant devant Zénon, ne parlaient-ils pas mieux que s'ils avaient fait de longs discours? » J. J.

APPRENDRE, ENSEIGNER, INSTRUIRE, FAIRE SAVOIR, INFORMER. Donner à connaître, ajouter aux connaissances de quelqu'un.

On nous *apprend* les choses que nous ignorons; on nous *enseigne* les choses dont on nous donne des leçons; on nous *instruit* des choses que nous devons faire; on nous *fait savoir* les faits qu'on nous mande; on nous *informe* des faits dont nous avons besoin d'être avertis.

On nous *apprend* les choses que nous ignorons, des nouvelles, des secrets, des remèdes, ou choses semblables dont nous n'avons point d'idée. *Apprendre* vient du latin *apprehendere*, *ad prehendere*, commencer *à prendre;* si bien qu'on nous *apprend* en nous donnant à *prendre*, à saisir intellectuellement, c'est-à-dire à connaître, pour la première fois. L'action d'*apprendre* a pour effet d'initier : dans *ad prehendere*, *ad* est initiatif ou inchoatif. Nous cessons d'ignorer ce qu'on nous *apprend*. Par conséquent *apprendre* est de tous ces verbes le plus général, celui qui contient sous sa forme la plus simple l'idée essentielle à tous, celle d'une augmentation de connaissance ou d'une cessation d'ignorance. « C'est lui qui m'a *appris* tout ce que je sais. » Acad. « J'ignorais ce que tu viens de m'*apprendre*. » Les. Si vous ne le savez pas, je vous l'*apprends*.

On nous *enseigne* les choses dont on nous donne des leçons. *Enseigner* exprime l'action d'un maître qui a des écoliers ou des disciples, qui cultive leur esprit et travaille à leur éducation. L'expérience nous *apprend* beaucoup de choses, que de son côté la foi nous *enseigne* (Bourd.). *Enseigner* renferme dans son sens quelque chose de dogmatique, et il se dit de ce qu'on nous fait connaître par principes, de ce qu'on nous expose ou de ce qu'on nous explique en matière de doctrines, de sciences ou d'arts.

On nous *instruit* des choses que nous devons faire. *Instruire*, du latin *instruere*, préparer, pourvoir (de connaissances), est subjectif ou relatif au sujet, et signifie le former, le dresser, lui donner de l'*instruction*, le rendre *instruit*, éclairé, en état d'agir. Aussi dit-on proprement *instruire* quelqu'un; au lieu qu'on ne dit pas *apprendre* quelqu'un, ni *enseigner* quelqu'un, ou du moins cette dernière manière de parler, outre qu'elle est rare, a une signification purement théorique. En nous *apprenant* et en nous *enseignant* différentes choses, on nous *instruit*. *Instruire* se rapporte surtout au résultat, qui est une certaine disposition ou aptitude à agir procurée au sujet.

On nous *apprend* ce qui auparavant nous était inconnu ou caché; on nous *enseigne* des vérités, les arts libéraux, des théories, une langue, la géographie, le dessin, etc.; on nous *instruit* de nos devoirs ou de nos intérêts, on nous *instruit* aux armes et aux affaires. — Du reste, l'action d'*instruire* peut être faite par les choses, comme celle d'*apprendre*, et non pas seulement par les personnes, comme celle d'*enseigner*.

Faire savoir et *informer* ont un caractère bien distinct : ils veulent dire porter à la connaissance de quelqu'un, lui annoncer un fait, ce qui se passe ou ce qui s'est passé. Ce qu'on nous *apprend*, ce qu'on nous *enseigne* et ce dont on nous *instruit*, tend à régler notre conduite, à nous donner des habitudes, des méthodes, des procédés; aussi dit-on *apprendre*, *enseigner*, *instruire* à faire quelque chose. On ne *fait* pas *savoir* et on n'*informe* pas à faire quelque chose. *Faire savoir* et *informer* ne vont qu'à satisfaire la curiosité; ou du moins, s'ils influent sur l'action, c'est sur une seule action, sur une détermination particulière : quand il m'eut *fait savoir* tel événement ou qu'il m'en eut *informé*, je résolus telle chose, je pris tel parti.

Mais *faire savoir* est plus relatif au moyen employé, c'est transmettre par lettre ou par message; et *informer* l'est davantage à l'exactitude et à l'importance des renseignements, c'est adresser un rapport fidèle à quelqu'un que la chose intéresse beaucoup. Une personne qui vous quitte pour aller dans un autre pays, vous écrit, aussitôt arrivée, pour vous *faire savoir* qu'elle a fait un bon voyage; et, de votre côté, vous lui *faites savoir* de vos nouvelles par une autre personne qui, quelque temps après, se rend au même lieu. « Zénon se trouva un jour dans un festin qu'on faisait aux ambassadeurs de Ptolémée.... Ils lui demandèrent s'il ne voulait rien *faire savoir* au roi Ptolémée : Dites-lui, répondit-il, qu'il y a ici un homme qui sait se taire. » Fén. Mais on *informe* un général des mouvements de l'armée ennemie; un agent diplomatique *informe* son gouvernement de ce qui arrive dans la ville où il réside. « Gaultier vint en France chargé d'un mémoire, par lequel la reine d'Angleterre *informait* le roi des démarches qu'elle avait faites auprès des états généraux. » Cond.

1° APPROBATION, SUFFRAGE; — 2° CONSENTEMENT, PERMISSION, AUTORISATION, AVEU, CONGÉ, AGRÉMENT. Déclaration en faveur de quelqu'un.

Mais *approbation* et *suffrage* signifient une déclaration d'estime, qui ne va qu'à témoigner qu'on trouve bon; *consentement* et les autres expriment une déclaration et un concours de volonté par lesquels on se prête et on prend une sorte de part à une action. C'est, d'un côté, bonne opinion, et, de l'autre, bon vouloir. On est flatté de l'*approbation* et du *suffrage;* on est rendu libre d'agir par le *consentement*, la

permission, l'*autorisation*, l'*aveu*, le *congé* et l'*agrément*.

1° *Approbation*, *suffrage*.

Approbation est absolu, *suffrage* relatif. On aime l'*approbation* d'un connaisseur; et on aime mieux, entre les *suffrages*, celui-ci ou celui-là, celui, par exemple, qui doit en entraîner d'autres. « C'est à votre illustre *suffrage*, monseigneur, que Rodogune est obligée de tout ce qu'elle a reçu d'applaudissements. » CORN. « Mes confrères et le public m'ont paru contents du discours que j'ai fait en cette occasion à l'Académie ; mais je désirerais encore plus, sire, qu'il fût digne de votre *suffrage*. » D'AL. (au roi de Prusse). « La véritable gloire est dans l'*approbation* des maîtres de l'art.... J'aimerais mieux le seul *suffrage* de celui qui a ressuscité le style de Racine dans *Mélanie*, que de me voir applaudi un mois de suite au théâtre. » VOLT. — De plus, l'*approbation* peut être tacite; le *suffrage* est toujours exprimé hautement. Ce qui fait le prix de l'*approbation*, c'est presque toujours la compétence de la personne d'où elle émane; ce qui fait le prix du *suffrage*, c'est quelquefois sa publicité. « Je suppliai le ministre de vouloir bien s'expliquer de même au sortir du bal, un peu publiquement, pour disposer le gros du monde à penser de même, et l'entraîner par l'autorité de son *suffrage*. » S. S.

2° *Consentement*, *permission*, *autorisation*, *aveu*, *congé*, *agrément*.

Le mot *consentement* se distingue de tous les autres par sa généralité. Il se dit indifféremment quel que soit le rapport qui existe entre la personne qui le donne et la personne qui le reçoit, rapport de supériorité, d'infériorité ou d'égalité. Tous les autres désignent le *consentement* d'un supérieur à un inférieur. « Le *consentement* des deux parties est nécessaire pour un mariage. » ACAD. « Je suis embarquée dans la vie sans mon *consentement*. » SÉV. « Je demeure maître de frustrer de son effet l'actuelle inspiration de Dieu, et de lui refuser mon *consentement*. » FÉN. « Nestor dit : Nous acceptons la paix. En même temps, tous les chefs tendirent les mains en signe de *consentement*. » ID. « Être à l'extérieur dans une communion socinienne, c'est y assister au service, aux prières, comme font les autres, avec les marques extérieures de *consentement*. » BOSS.

La *permission* part d'un supérieur quelconque. L'*autorisation* est une *permission* qui donne, non pas la liberté ou le pouvoir, mais le droit de faire, *permission* légale ou valable en justice, qui concerne des affaires ordinairement importantes. (Voy. *Permettre, autoriser*.)

L'*aveu* est la *permission* d'un supérieur, qui ne désavoue pas, qui accepte ou veut bien reconnaître pour sien, prendre sous son nom. L'Académie se tient pour offensée d'une dédicace qui lui est faite sans son *aveu* (D'AL.). « Il est peu convenable d'imprimer les lettres d'autrui sans l'*aveu* des auteurs. » J. J.

Quelle verve indiscrète
Sans l'*aveu* des neuf sœurs vous a rendu poëte ?
BOIL.

« Ronsard parlait français en grec, malgré les Français mêmes; mais, en fait de langue, on ne vient à bout de rien, sans l'*aveu* des hommes pour lesquels on parle. » FÉN. « Les jésuites ont un ordre particulier de ne rien imprimer sans l'*aveu* de leurs supérieurs. » PASC.

Puisque le testament que nous venons de faire,
Où je vous institue unique légataire,
Ne peut avoir l'honneur d'obtenir votre *aveu*,
Il faut le déchirer et le jeter au feu. REGN.

Si votre fille ou votre sœur se marie sans votre *aveu*, vous refusez de regarder comme vôtre, comme étant votre parent ou de votre famille, le mari qu'elle se donne. — L'*aveu* peut être encore la *permission* du maître de la chose. « Le seul moyen d'être admis chez moi de mon *aveu*, c'est une réponse catégorique à ce billet. » J. J. « La fille d'Aristodème était fiancée à l'un des favoris du roi, qui accourt à sa défense et soutient qu'on ne peut sans son *aveu* disposer de son épouse. » BARTH.

Le *congé* est la *permission* d'un maître, non pas de la chose, mais de la personne. « M. Bouillon, traducteur de la *Joconde* de l'Arioste, est un valet timide qui n'oserait faire un pas sans le *congé* de son maître. » BOIL. Au commencement de la *Princesse d'Élide*, Arbate, gouverneur du prince d'Ithaque, Euryale, dit à son maître :

Ce silence rêveur dont la sombre habitude
Vous fait à tous moments chercher la solitude,
Ces longs soupirs que laisse échapper votre cœur
Et ces fixes regards si chargés de langueur,
Disent beaucoup sans doute à des gens de mon âge,
Et je pense, seigneur, entendre ce langage :
Mais, sans votre *congé*, de peur de trop risquer,
Je n'ose m'enhardir jusques à l'expliquer. MOL.

« Dieu, dit-on, t'a placé dans ce monde, pourquoi en sors-tu sans son *congé* ? » J. J.

L'*agrément* est la *permission*, le bon plaisir d'un roi, d'un prince, d'un haut personnage, qui daigne l'accorder et de qui on le demande par déférence le plus souvent. « David avait conçu le dessein de bâtir le temple; mais Dieu lui refusa son *agrément*. » BOSS. « On ne pouvait d'abord être élevé sur le saint-siége qu'avec l'*agrément* de l'empereur; il parut ensuite qu'on ne pouvait être élevé à l'empire qu'avec l'*agrément* du pape. » COND. « Le saint-père refusa au légat l'*agrément* nécessaire pour être pourvu de la dignité d'archevêque d'Upsal. » VERT. « Je me flatte que vous voudrez bien rendre compte de mon zèle à Sa Majesté et que je continuerai (l'*Histoire de Pierre Ier*) avec son *agrément*. » VOLT. « Je ne pouvais sortir de cette province sans l'*agrément* de M. le prince de Conti. » J. J. « Quoique je n'eusse pas besoin de la *permission* des seigneurs de Leyva pour me marier, je ne pouvais honnêtement me dispenser de leur communiquer mon dessein, et de leur en demander même leur *agrément* par politesse. » LES.

S'APPROPRIER, S'ARROGER, S'ATTRIBUER, S'APPLIQUER. Se donner une chose de son chef, s'en gratifier, ou seulement y prétendre.

On *s'approprie* quelque chose dont on fait sa *propriété*, quelque chose d'utile ou d'agréable dont on prend jouissance, un champ, un meuble, de l'argent, le bien d'autrui, des dépouilles. « On *s'approprie* toujours par la convoitise ce qui con-

vient à notre bonheur. » J. J. « Un pauvre avait trouvé deux cents pièces d'or, et cette somme, en *se* l'*appropriant*, pouvait lui tenir lieu d'une ample fortune. » BOURD. « Flaccus était d'une avarice insatiable qui allait jusqu'à *s'approprier*, autant qu'il lui était possible, tout le butin. » ROLL.

On *s'arroge*, non pas un objet, mais quelque chose d'abstrait ou d'idéal, un droit (BOURD., VOLT.), une autorité (BOURD., COND.), un titre (VOLT.), quelque chose dont on fait sa *prérogative*. En latin; *rogare* était un terme de jurisprudence, ainsi que la plupart de ses dérivés. D'ordinaire, on blesse des intérêts en *s'appropriant*, et la justice en *s'arrogeant*. *S'approprier*, c'est à peu près voler. « Si un homme a volé adroitement trois ou quatre cent mille pièces d'or, nous le respectons; mais si une pauvre servante *s'approprie* maladroitement trois ou quatre pièces de cuivre, nous ne manquons pas de la tuer en place publique. » VOLT. *S'arroger*, c'est à peu près usurper. « Au temps de saint Louis, les évêques de France *s'arrogeaient* la même autorité dans leurs diocèses que les papes usurpaient sur toute la chrétienté. » COND. — « Pépin ne pouvait *s'approprier* ni donner à d'autres la province de Ravenne.... Aucun pape jusqu'alors ne *s'était arrogé* le droit de donner une ville, un village, un château. » VOLT.

S'attribuer, c'est s'adjuger, se donner en partage. Ce mot a cela de particulier, qu'il est relatif: il suppose des rivaux ou des contendants; au lieu qu'on peut *s'approprier* et *s'arroger* des choses non disputées. Des rois *se* sont *arrogé* le droit d'altérer les monnaies; « l'édit par lequel Louis le Hutin *s'était attribué* à lui seul le droit de battre monnaie trouva beaucoup de résistance parmi les barons. » COND. On *s'attribue* exclusivement. « Au moyen âge, chaque évêque finit par *s'attribuer* toutes les affaires de son diocèse à l'exclusion des autres seigneurs. » COND. On *s'attribue* la victoire (ACAD.) ou la supériorité (BOSS., D'AL.). « Il paraît que les deux partis *s'attribuèrent* la victoire. » ROLL. Sept villes *se* sont *attribué* l'honneur d'avoir donné naissance à Homère. Plusieurs villes d'Allemagne *s'attribuent* l'invention de l'imprimerie. Le lion de Lafontaine *s'attribue* l'une après l'autre les quatre parts du cerf pris dans les lacs de la chèvre.

S'appliquer, se faire l'*application*, c'est *s'approprier* ou *s'attribuer* une chose susceptible d'une fin, d'une destination. Nous *nous appliquons* un dépôt (VOLT.) en l'empêchant d'aller à son but, en le tournant ou en l'affectant à notre propre usage, comme nous *nous appliquons* un discours en nous en faisant l'objet. « Les états de Suède ordonnèrent que les évêques ne *s'appliqueraient* plus les amendes ni les confiscations, qui étaient des droits de la couronne. » VERT.

1° APPROUVER, GOÛTER, APPLAUDIR; — 2° CONSENTIR, ACQUIESCER, SOUSCRIRE, ACCÉDER, — ADHÉRER, TOMBER D'ACCORD, — ENTENDRE À, DONNER LES MAINS, — PERMETTRE, AUTORISER. Être pour quelqu'un ou pour quelque chose se décider ou se déclarer en sa faveur.

Approuver, *goûter* et *applaudir* forment une classe à part : ils marquent simplement l'estime et signifient trouver bon ; *consentir* et les autres expriment un concours de volonté et signifient vouloir bien. D'ordinaire on *consent*, parce qu'on *approuve* :

> Vous pensez qu'*approuvant* vos desseins odieux,
> Je vous laisse immoler votre fille à mes yeux?
> Que ma foi, mon amour, mon honneur y *consente*?
> (Achille à Agamemnon.) RAC.

Mais on peut *consentir* sans *approuver*, par faiblesse ou affection; c'est ainsi que Chrysale, dans les *Femmes savantes*, *consent* au renvoi de Martine :

> Vous êtes satisfaite, et la voilà partie;
> Mais je n'*approuve* point une telle sortie.

Il arrive quelquefois que c'est par raison d'État qu'on *consent* à ce qu'on n'*approuve* pas :

> Il *approuve* un hymen devenu nécessaire;
> Il y *consent* du moins : la première des lois,
> L'intérêt de l'État lui parle à haute voix. VOLT.

On peut, d'autre part, *approuver*, et néanmoins ne pas *consentir ;* on peut *approuver*, par exemple, un mariage qu'on juge convenable, et s'y opposer pourtant par haine ou par caprice. D'ailleurs, *approuver* se dit souvent, non pas relativement à une action à faire, mais relativement à une action faite [1], ou en matières purement théoriques.

1° *Approuver*, *goûter*, *applaudir*. Trouver bon.

Approuver a le sens le plus étendu en comparaison, non-seulement de *goûter* et d'*applaudir*, mais aussi de tous les autres mots de cette famille, à la tête de laquelle il figure justement. Il est opposé à *blâmer*. Il désigne le résultat d'une appréciation sérieuse et réfléchie; c'est la raison qui *approuve*.

> C'est de mon jugement avoir mauvaise estime,
> Que douter si j'*approuve* un choix si légitime. MOL.
> D'un salon qu'on élève il condamne la face,
> *Approuve* l'escalier tourné d'autre façon. BOIL.

« On ne peut pas dire que ceux qui se servent de ces auteurs tels que Nostradamus, les *approuvent*, ou qu'ils aient pour eux une estime véritable. » LABR.

Mais ce qui *goûte*, c'est le *goût*, principe de discernement instinctif, variable et capricieux comme la sensibilité à laquelle il se rapporte. Nous ne pouvons nous empêcher de louer ce que nous *approuvons ;* ce que nous *goûtons* nous plaît. L'homme de l'art, qui juge selon les règles, *approuve ;* le simple amateur, qui juge suivant l'impression, *goûte*. Au reste, *goûter* se dit plus particulièrement en matières de *goût*, dans des matières où il s'agit d'estimer des qualités esthétiques, c'est-à-dire susceptibles d'être senties. « Pour *goûter* les vers ou la musique, il faut avoir l'esprit tranquille et du loisir. » VOLT. « Ce qui fait qu'on *goûte* médiocrement les philosophes, est qu'ils ne nous parlent pas assez des choses que nous savons. » VAUV. « Je ne puis *goûter* les chœurs dans les tragédies. » FÉN.

1. Il y a néanmoins des verbes spécialement et uniquement destinés à indiquer l'approbation de ce qui a été fait ou dit : ce sont *confirmer*, *ratifier* et *sanctionner*.

« Les nations qui vivent sous un ciel tempéré *goûtent* moins que les peuples des pays chauds les métaphores dures et hardies. » ID. « La reine de Navarre avait *goûté* son esprit (de Montluc), poli naturellement et cultivé par les belles-lettres. » BOSS.

Applaudir est une manière d'*approuver* démonstrative, qui se témoigne par des battements de mains, des cris ou de toute autre façon, comme il arrive dans les assemblées ; aussi est-ce surtout en parlant d'une réunion d'hommes que ce mot s'emploie, quand même leur *approbation* ne s'exprime pas, n'éclate pas au dehors. « Toute l'assemblée des dieux *applaudit* aux paroles de Jupiter. » FÉN. « Tout le synode de l'isle de France *applaudit* à ce beau projet. » BOSS. « L'Académie ayant entendu avec admiration le présent traité, elle a *applaudi* à tous ses articles. » VOLT. — *Applaudir* est également propre à peindre l'*approbation* empressée et tout extérieure des flatteurs et des courtisans. « Sire, n'avez-vous pas mieux aimé vous servir de certains hommes qui vous flattent, qui *applaudissent* à toutes vos fantaisies ? » FÉN. « Surrey ne cessait d'*applaudir* aux dissipations de Henri VIII. » COND. « Pour gagner les hommes, il faut *applaudir* à ce qu'ils font. » MOL. « La crainte me réduit d'*applaudir* bien souvent à ce que mon âme déteste. » (Sganarelle, valet de don Juan.) MOL. « Quand un homme est en faveur, toute la cour lui *applaudit*. » ACAD.

2° *Consentir*, *acquiescer*, *souscrire*, *accéder*, — *adhérer*, *tomber d'accord*, — *entendre à*, *donner les mains*, — *permettre*, *autoriser*. Vouloir bien.

Consentir est le terme général, celui qui exprime l'action de la manière la plus simple et partant la plus faible. On peut *consentir* sans plaisir, malgré soi, se bornant à ne pas empêcher, parce qu'on n'en a pas le pouvoir:

Au sort qui m'entraînait il fallut *consentir*. RAC.

« Quel juif ! mais j'ai besoin d'argent, et il faut bien que je *consente* à tout. » MOL. « Quoique ce changement déplût fort au peuple, il y *consentit* à la fin, dans l'espérance de rétablir un jour la démocratie. » ROLL. Le *consentement* est quelquefois forcé, arraché, extorqué.

On *acquiesce*, au contraire, volontiers, avec un plein abandon, avec une sorte de soumission et de facilité toute spontanée. Celui qui *consent* peut être un homme vaincu et pressé par la nécessité, qui ne cède pas de bon cœur et sans protestation, ou bien qui obéit à des considérations supérieures d'intérêt. Celui qui *acquiesce* est un homme doux, pacifique, qui plie aisément à ce que veulent les autres, incapable de résistance, qui se laisse aller de lui-même à un *consentement* sans réserve. « Toute la vie de Marie a été une conformité continuelle aux ordres du ciel, un *acquiescement* universel aux vues et aux desseins de Dieu sur elle. » MASS. « Ce n'est pas à moi à entendre cette parole. J'*acquiesce*, ô mon Sauveur, et je ne recherche ce mystère que pour y trouver quelque instruction, s'il vous plaît de me la donner. » BOSS. « Henri VIII voulait que sa façon de penser en religion fût la règle de la nation.... Les parlements *acquiesçaient* aveuglément à cette doctrine changeante. » COND. « C'est donc la volonté seule qui juge en *acquiesçant* à ce que l'entendement lui représente, et en s'y reposant volontairement. » MAL. « Je n'oublierai pas votre demande ni le plaisir que j'aurai d'y *acquiescer*. » J. J.

Souscrire, écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver, indique un consentement donné à quelque chose d'exprimé soit par écrit soit de vive voix. On *consent*, on *acquiesce* à un vœu, à un désir, à un sentiment ; on *souscrit* à un livre (PASC.), à ce qui y est contenu (BUFF., MAL.), à un arrêt (BOURD., FÉN.), à un décret (VOLT.), à des décisions (BOSS.), à une confession de foi (ID.), à des conditions (J. J.). « Je voudrais voir le livre italien, *Della opinione, regina del mondo*, j'y *souscris* sans le connaître, sauf le mal, s'il y en a. » PASC. « Je *souscris* aux savantes étymologies de cet auteur. » MAL.

On ne peut trop louer trois sortes de personnes :
Les dieux, sa maîtresse, et son roi.
Malherbe le disait : j'y *souscris*, quant à moi. LAF.

Un jour, il m'en souvient, le sénat équitable
Vous pressait (Néron) de *souscrire* à la mort d'un coupable. RAC.

En *consentant* et en *acquiesçant*, on veut avec un autre, au lieu de s'opposer à lui ; en *souscrivant*, on prononce, on s'exprime, on témoigne avec un autre, au lieu de le contredire, de s'inscrire en faux ou de mettre son *veto*. On *consent* et on *acquiesce* à toutes sortes de volontés, même à des volontés secrètes : on ne *souscrit* qu'à des volontés manifestées, à des demandes ou à des ordres. *Consentir* et *acquiescer* à un mariage, c'est vouloir avec d'autres qu'il ait lieu ; y *souscrire* (MOL.), c'est le vouloir tel qu'il est présenté, avec les clauses énoncées, ou qu'on se propose d'énoncer dans l'acte.

Accéder, latin *accedere*, dont le sens primitif est s'approcher, s'ajouter, est un terme spécial de diplomatie, qui veut dire entrer *accessoirement* dans des engagements contractés déjà par d'autres, ou même simplement *consentir* aux dispositions d'un souverain. « L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, déclare électeur palatin Maximilien, duc de Bavière. Les princes catholiques *accédèrent* tous à sa volonté. » VOLT. « Le pape donna les biens des Templiers aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et le roi *accéda* à cette donation. » ID. « Le traité fut conclu entre les Romains et les Étoliens. On y ajouta une clause par laquelle il était libre aux Éléens, à Attale, etc., d'*accéder* au traité. » ROLL. — Nos meilleurs écrivains ne se servent pas de ce mot quand il est question de négociations entre particuliers.

Adhérer, être *adhérent*, du latin *adhærere*, s'attacher, a un sens doctrinal, ainsi que *tomber d'accord*. « Ils ont plus de rapport à ce qui se pense ; les autres en ont davantage à ce qui se fait. » COND.

Mais on *adhère* en consentant à une opinion d'une manière soudaine, et en l'embrassant d'une manière ferme. « Croire (dans le langage de la foi), c'est *adhérer* à ce qu'on ne voit pas. » BOURD. « Tout ce que la loi de J. C. me

propose de dogmes à croire sont autant d'articles de foi auxquels je suis indispensablement obligé d'*adhérer.* » Id. « Fénelon dit qu'il *adhérait* de tout son cœur à la condamnation de son livre des *Maximes des Saints.* » S. S.

On *tombe d'accord* en consentant à une opinion qu'on a d'abord combattue, puis adoptée, mais à laquelle on ne tient pas beaucoup. « J'ai souvent des contestations sur votre sujet avec les jésuites. Ils *tombent* sans peine *d'accord* de la grandeur de votre génie. » Lettre de Boileau à Antoine Arnault. « Quand elle eut fini de parler, Calliopée *tomba d'accord* de ce dernier point. » Laf.

On est le partisan zélé et quelquefois fanatique de ce à quoi on *adhère;* aussi ce mot se prend-il volontiers en mauvaise part, comme celui d'*adhérent. Adhérer* aux erreurs de ses amis (Mass.), à la doctrine de l'impiété (Id.), aux sectes et aux hérésies (Bourd.), à la médisance (Id.). On *tombe d'accord*, en finissant par se ranger à un avis, de guerre lasse quelquefois, et sans en être aucunement infatué.

Entendre à et *donner les mains* ont cela de commun qu'ils sont familiers et relatifs à des affaires de peu d'importance. Mais on *entend à* une proposition et on *donne les mains* à une entreprise. *Entendre à* désigne un consentement qui se borne à ne pas fermer l'oreille, à écouter. « Je savais bien que mon Hollandais (libraire qui s'était procuré l'*Anti-Machiavel* du roi Prusse) n'*entendrait à* aucune proposition. » Volt. « César ne cessa de demander la paix; Pompée, le sénat, les consuls, n'y voulurent jamais *entendre.* » Marm. « On me proposait souvent des partis sortables. Mais l'espérance que j'avais toujours eue d'engager enfin don Carlos à m'aimer, m'avait empêchée d'y *entendre.* » Scarr. « Tandis que vos maux n'étaient pas encore tout à fait déclarés, aviez-vous voulu *entendre à* appeler le ministre de J. C.? » Mass. — *Donner les mains*, au contraire, annonce un consentement qui engage beaucoup, qui souvent même implique complicité, commencement d'exécution. « Je lui ai donné l'émétique pour finir son agonie, mais le sort n'a point *donné les mains* à ce soin charitable. » Regn. Dans le *Misanthrope*, Alceste pardonne à Célimène,

Mais pourvu que son cœur veuille *donner les mains*
Au dessein qu'il a fait de fuir tous les humains. Mol.

« La position de l'Angleterre la rend inaccessible à l'invasion étrangère, quand elle-même n'y *donne* pas *les mains.* » S. S.

Permettre et *autoriser* sont liés par une affinité, sinon plus grande, au moins plus sensible; ils représentent sans contredit l'un et l'autre un consentement de supérieur à inférieur. Mais *autoriser* enchérit sur *permettre : permettre*, c'est simplement donner la liberté; et *autoriser*, c'est donner le droit. Dieu *permet* le mal, il ne l'*autorise* pas. On *permet* ce qu'on laisse maître de faire; on *autorise* ce qu'on présente à faire comme légitime. « On *permet* les épisodes, on les *autorise* même dans les poëmes épiques. » D'Al. On peut à son gré faire ou ne pas faire ce qui est *permis* par l'usage; l'usage consacre, revêt d'un caractère respectable de légalité ce qu'il *autorise*. On ne vous empêche pas de faire, en vous *permettant;* on déclare juste ce que vous allez faire, on vous décharge de toute responsabilité, en vous *autorisant.* — Outre cela, *autoriser* est d'un usage plus rare; il se dit principalement de choses, ordinairement importantes, qui sont du ressort de la justice. On *permet* d'aller, de venir, de s'absenter, de voir certaines personnes, le médecin *permet* tels ou tels aliments; mais on *autorise* à contracter, on *autorise* des poursuites contre un fonctionnaire, etc.

1° APPUI, AIDE; — 2° ASSISTANCE, SECOURS. Chacun de ces mots donne l'idée d'une intervention en faveur de quelqu'un dont on se fait l'auxiliaire. Donner ou demander *appui*, *aide*, *assistance*, *secours;* n'avoir que faire de l'*appui*, de l'*aide*, de l'*assistance*, du *secours* de quelqu'un; un homme délaissé est sans *appui*, sans *aide*, sans *assistance*, sans *secours.*

Mais *appui* et *aide* vont ensemble, comme aussi, de leur côté, *assistance* et *secours*. En effet, l'*appui* et l'*aide* se donnent à la faiblesse; l'*assistance* et le *secours*, au besoin. La puissance *appuie* et *aide;* la charité *assiste* et *secourt*. Nous *appuyons* et nous *aidons* de tout notre pouvoir; nous *assistons* et nous *secourons* les indigents, les opprimés. L'*appui* et l'*aide* coopèrent et suppléent à l'insuffisance: l'*assistance* et le *secours* font du bien et remédient à la détresse, à un état fâcheux. L'*appui* et l'*aide* importent à la production d'un effet, au succès; l'*assistance* et le *secours* importent au salut, au soulagement, au bien-être. *Appui* et *aide* se disent aussi des choses, parce qu'elles peuvent être considérées comme faibles : telle muraille, tel arbre ne peut rester sans *appui;* telle machine ne peut aller sans l'*aide* de la vapeur. Mais l'*assistance* et le *secours* ne se prêtent qu'aux personnes, elles seules pouvant se trouver dans une position malheureuse et digne d'intérêt.

1° *Appui*, *aide.*

L'*appui* est permanent; l'*aide*, accidentelle. L'homme qui est votre *appui*, vient à votre *aide*, vous donne *aide* dans une circonstance particulière. L'*appui* est toujours là, en puissance pour ainsi dire, attendant l'occasion; l'*aide* est effective, présentement à l'œuvre, plus ou moins énergique, elle ne doit pas diminuer d'activité jusqu'à la fin. L'*appui* rend ou peut rendre service sans agir; l'*aide* ne le peut qu'en agissant : un portefaix, qui plie sous le fardeau, cherche un *appui* pour se reposer; pour se décharger, il a besoin qu'on l'*aide*.

De plus, *appui*, n'impliquant pas l'idée d'action, n'exprime souvent qu'une influence; *aide*, par la raison contraire, marque un concours, une jonction de forces. « Cicéron *appuya* Octave de tout son crédit. » Lah. Dans le *Médecin malgré lui*, Robert dit à Sganarelle : « Rossez, battez comme il faut votre femme; je vous *aiderai*, si vous voulez. » On *appuie* la demande de quelqu'un; on *aide* quelqu'un pour un certain travail.

Enfin, comme, au propre, l'*appui* a plus de solidité que l'objet auprès duquel on le place, de même, au figuré, l'*appui* vient plutôt de quel-

qu'un de supérieur qui protége, sous l'abri duquel on se met en quelque sorte : l'*appui* de la justice (Mol.), de nos parents (Id.); l'*appui* de la sainte Vierge auprès de Dieu (Bourd.); Lafontaine a recherché l'*appui* de Mme de Montespan (Laf.); Louis XIV donna *appui* à la cause de Jacques II, détrôné et chassé d'Angleterre (Labr.). « Un émir musulman, qui commandait à Saragosse, vint conjurer Charlemagne d'*appuyer* sa rébellion contre Abdérame, roi d'Espagne. » Volt. Mais l'*aide*, au contraire, peut être donnée par un égal, ou même par un inférieur. Dans l'*École des Femmes*, Arnolphe dit à Alain et à Georgette, ses domestiques :

Mes amis, c'est ici que j'implore votre *aide*.
(Pour dresser une embuscade à Horace.)

Dans une comédie de Lesage, une suivante dit à un valet : « Je t'*aiderai*, si tu veux. » A quoi il répond : « J'ai bien affaire de ton *aide!* tu n'es propre qu'à tout gâter. » « On attaque Lubeck, et le roi de Danemark Waldemar *aide* l'empereur dans ce siége. » Volt. « Le chien sait concourir aux desseins de l'homme, veiller à sa sûreté, l'*aider*, le défendre, le flatter. » Buff.

2° *Assistance, secours.*

L'*assistance*, du verbe *assister*, se tenir auprès de quelqu'un, veiller sur lui, pourvoir à ce qui lui manque, annonce un simple besoin; *secours*, du latin *succurrere*, courir à la défense, y aller avec empressement, y voler, suppose qu'il s'agit d'un besoin pressant, d'une nécessité, d'un danger.

L'*assistance* est seulement bienfaisante, elle tire de peine, elle soulage. « Les grands ne manquent ni de biens ni de domestiques pour les *assister* en leurs besoins. » Pasc. « J'aime les biens, parce qu'ils donnent moyen d'en *assister* les misérables. » Id. « S'incommoder pour *assister* le prochain dans ses besoins. » Bourd. « Thalès disait qu'il fallait *assister* son père et sa mère, pour mériter d'être *assisté* de ses enfants. » Fén. « Si l'homme naissait grand et fort, sa taille et sa force lui seraient préjudiciables, en empêchant les autres de songer à l'*assister*. » J. J. — Le *secours* est salutaire, il arrache au péril, à la mort.

Lorsque la main du ciel semble me *secourir*,
C'est alors qu'il s'apprête à me faire périr.
(Jocaste dans les *Frères ennemis*.) Rac.

« Il va périr, il va succomber, si vous ne le *secourez*. » Acad. « Si j'étais que des médecins, quand Molière sera malade, je le laisserais mourir sans *secours*. » Mol. « Les sangliers au-dessous de trois ans forment des espèces de troupes, et c'est de là que dépend leur sûreté; lorsqu'ils sont attaqués, ils résistent par le nombre, ils se *secourent*, se défendent. » Buff.

D'autre part, *assistance* a plus de rapport à l'action et à la personne qui agit; *secours* en a davantage à l'effet et à la personne qui est le but de l'action : un homme prête son *assistance*, l'*assistance* d'un frère (Mol.), et il vole au *secours* (et non pas à l'*assistance*) de quelqu'un, au *secours* des lois violées. « En volant au *secours* de Claude Anet, qui s'était empoisonné, Mme de Warens poussa des cris qui m'attirèrent; elle m'avoua tout, implora mon *assistance*, et parvint à lui faire vomir l'opium. » J. J. L'*assistance* d'un médecin s'entend de ses visites, de ses soins et de ses assiduités; son *secours* fait plutôt penser à l'efficacité de son art et de ses remèdes pour la guérison du malade.

À PRÉSENT, PRÉSENTEMENT, ACTUELLEMENT, MAINTENANT, AUJOURDHUI. Adverbes qui signifient tous le temps où nous sommes.

A présent et *présentement* ont été distingués dans la Ire partie, p. 95. — *A présent* est relatif, et *présentement* absolu. *A présent* arrête moins rigoureusement l'esprit sur le moment même où on parle, il indique un espace de temps plus étendu, et en outre il a rapport à un temps antérieur. « Elle croit se porter mieux *à présent*. » Sév. « Elle est mieux *à présent*. » J. J. *Présentement* est plus strict, il signifie à l'instant même où on est, et ne marque pas expressément de rapport avec le passé. « Je reçois tout *présentement* votre lettre du 7. » Sév. « Il fait souvent des voyages à Paris, et je crois même qu'il y est *présentement*. » Delaf.

La synonymie paraît très-étroite entre *présentement* et *actuellement*. La famille qui règne *présentement* à la Chine (Montesq.); le roi *actuellement* régnant (Volt., Roll.); avoir une lettre de quelqu'un *présentement* ou *actuellement* sous les yeux (J. J.). La différence doit être la même qu'entre *présent* et *actuel*.

Ce qui est *présent* se trouve là, devant nous, en présence, *præ*. *Actuel* signifie qui est en acte, *actu*, et non pas en puissance, *potentiâ*, suivant le langage de l'ancienne métaphysique; de sorte que ce qui est *actuel* n'est ni en puissance, ni en idée, ni en expectative, ni à venir en général. *Présent* se rapporte sans doute à l'avenir comme au passé; cependant, il paraît être encore plus propre pour le passé, comme le témoigne *à présent*. Quoi qu'il en soit, *actuel* se trouve caractérisé par cela seul qu'il emporte une idée de réalité en opposition à ce qui pourra ou pourrait être. On oppose le siècle *présent* aux siècles passés (Volt.), l'état *présent* d'une personne à ses calamités passées (Vauv.); mais d'Alembert a dit avec une parfaite justesse : « Les académiciens, tant *actuels* que futurs. »

Présentement s'emploie donc d'une manière tout absolue, et il aurait plutôt rapport au passé, comme *à présent*, dont le radical est le même; *actuellement* est relatif, et marque quelque chose d'opposé à ce qui est idéal, hypothétique, possible ou futur.

« Notre nature est *présentement* corrompue. » Mal. « Nous nous disposons *actuellement* à régner un jour avec les saints dans le ciel. » Bourd.

Le roi qui règne *présentement*, se dira d'une manière absolue ou par rapport aux rois, ses prédécesseurs; le roi *actuellement* régnant, s'emploiera plutôt lorsqu'on aura égard aux rois qui doivent venir après lui. J'ai *présentement* sous les yeux votre dernière lettre que j'ai reçue à telle époque; si j'avais *actuellement* sous les yeux votre lettre qui ne m'est point encore parvenue, je pourrais y répondre.

Présentement, dans les exemples qui suivent,

se montre bien tel qu'il vient d'être défini. « Ce témoignage est celui d'un archevêque de Samos, que nous avons trop vu en ce pays-ci pour compter beaucoup sur sa capacité. Il est *présentement* établi à Londres. » Boss. « Est-il permis *présentement* de prendre la toque et la fraise, à cause que nos pères s'en sont servis? » Mol. « Les antiquaires ne savent pas la généalogie des princes qui règnent *présentement*, et ils recherchent avec soin celle des hommes qui sont morts il y a quatre mille ans. » Id. « Apprenez-les, ces remèdes, de ceux qui ont été tels que vous, et qui n'ont *présentement* aucun doute. » Pasc. « Vous êtes vieilli ; vous êtes *présentement* aussi mauvais juge que méchant auteur. » Labr.

D'autre part, le sens d'*actuellement* est parfaitement marqué dans les passages suivants. « Il y a plus de perfection à opérer *actuellement* qu'à être seulement dans le pouvoir d'opérer. Ce qui n'est qu'en puissance n'est que possible, et ce qui est déjà en acte existe déjà *actuellement*. » Fén. « L'amour de Dieu est plutôt figuré que pratiqué réellement chez le peuple juif : il y est plutôt promis pour l'avenir que répandu *actuellement* dans les cœurs. » Id. « Quoique je sois convaincu de l'excellence et de la souveraineté de l'être de Dieu, c'est une conviction en idée qui n'empêche pas que réellement et *actuellement* je ne préfère l'homme à Dieu. » Bourd. « L'esprit de la prière est un fonds de disposition à l'employer dans les rencontres, quoique *actuellement* et dans les conjonctures présentes on n'en fasse aucun usage. » Id. « Mlle Levasseur est *actuellement* en route pour Paris. Peut-être même au moment où vous recevrez cette lettre sera-t-elle déjà chez vous. » J. J. « Vous cueillez *actuellement* les fleurs, vous ferez un jour mûrir les fruits. » Volt. « Cette opinion fait de chaque individu *actuellement* existant une source de générations à l'infini. » Buff. « La femelle est *actuellement* plus brune que le mâle ; mais elle deviendra peut-être de la même couleur grise avec l'âge. » Id.

Maintenant et *à présent*, de leur côté, se ressemblent beaucoup. Tous deux sont sensiblement relatifs au passé et répondent à *autrefois*. Mais *à présent* marque avec le passé un rapport d'opposition et de changement, la substitution d'un état à un autre. « M. de Marsillac, *à présent* M. de Larochefoucauld. » Sév. « L'après-dîner était autrefois ma méchante heure, et c'est *à présent* la bonne. » Id. « J'ai corrigé cette tragédie avec le plus grand soin, et je la crois *à présent* moins indigne de vous être présentée. » Volt.

S'il vous mentait alors, *à présent* il dit vrai. Corn.

Maintenant, tenant la main, pendant qu'on a les choses en main, qu'on est après, exprime, au contraire, une suite ou une continuation. « Alexandre, tourmenté par son ambition durant sa vie, et tourmenté *maintenant* dans les enfers. » Boss. « L'orage gronde *maintenant* plus fort que jamais. » Volt. « Race maudite du ciel et de la terre, vous éprouvez encore *maintenant* l'effet de votre imprécation sur vous-mêmes. » Bourd. « Voilà, Mentor, ce que vous désiriez de savoir ; vous connaissez *maintenant* l'origine de cette guerre. » Fén.

Vous chantiez ! j'en suis fort aise.
Eh bien ! dansez *maintenant*. Laf.

Un orateur ou un écrivain indique très-bien par le mot *maintenant* le passage d'une division à une autre. « Voilà ce qu'est l'homme à l'égard de la vérité. Considérons-le *maintenant* à l'égard de la félicité. » Pasc. « Voilà ce qui arrive à notre corps, quand les objets nous frappent ; il faut *maintenant* voir ce qui arrive à notre âme. » Mal.

Aujourd'hui s'emploie surtout pour opposer une époque de la vie d'un homme, d'un peuple ou de l'humanité aux époques précédentes sous divers rapports, les mœurs, l'esprit, les modes. « Les bienséances qui servaient autrefois de rempart à la pureté sont *aujourd'hui* bannies comme incommodes. » Bourd. « Quand je conçus le dessein de cet ouvrage, j'avais plus d'imagination que je n'en ai *aujourd'hui*. » Laf. « Les hommes, tout éclairés qu'ils sont *aujourd'hui*, sont les esclaves de seize siècles d'ignorance qui les ont précédés. » Volt.

ARIDE, SEC. Qui manque d'humidité.

Ce qui est *aride* en manque par nature et toujours : rochers *arides*, déserts *arides*. Ce qui est *sec* en manque par accident et pour un certain temps : la terre est partout *sèche* durant les chaleurs de l'été. L'*aridité* est une *sécheresse* permanente : « La terre *aride* y languissait (autour de l'Averne). » Fén. La *sécheresse* est une *aridité* momentanée : « Les nuées sont des espèces de mer destinées à arroser la terre quand elle est trop *sèche*. » Fén.

L'*aridité* est absolue, la *sécheresse* relative. Ce qui est *aride* n'a point d'humidité ; ce qui est *sec* en a peu, n'en a pas assez, ou en a moins que telle autre chose du même genre, sans en être totalement dépourvue. Un pays est *sec* comparativement à un autre plus arrosé ; mais néanmoins les plantes y viennent, les animaux y vivent ou même s'y plaisent mieux qu'ailleurs, ce qui n'a pas lieu dans les terres ou dans les montagnes *arides*. « Les engoulevents semblent préférer les terrains *secs* et pierreux, les bruyères, etc. » Buff.

L'*aridité* pénètre toutes les parties de la chose, les plus intimes comme les plus extérieures ; la *sécheresse*, pour l'ordinaire, n'est que superficielle : ce qui est *aride* n'est pas humide, ce qui est *sec* n'est pas mouillé. Les sépulcres renfermant les corps embaumés des Égyptiens, se trouvent dans des sables tout *arides* et brûlants, qui ne sont pas même susceptibles d'humidité (Buff.). Pour se promener dans des allées, il faut qu'elles soient *sèches* (Sév.).

Enfin, comme la terre ne produit rien sans humidité, et que l'*aridité* en annonce la privation complète, ce qui est *aride* est stérile. Boileau dit à son jardinier :

Tu fais d'un sable *aride* une terre fertile.

« Une foi inculte, *aride*, infructueuse. » Bourd. « J'entends cette voix qui change le désert *aride* de l'âme d'un pécheur en une terre qui produit au centuple. » Mass.

Ils n'abandonnent point leur fertile patrie,
Pour languir aux déserts de l'*aride* Arabie. Volt.

Dans une terre *sèche* la végétation n'est pas impossible, mais seulement en souffrance ; les

plantes y sont maigres, mais elles y viennent. Il se peut même absolument que la *sécheresse* ne soit pas un défaut. « On dit que les années *sèches* en ces pays sont ordinairement les meilleures. » Boss.

Donc, de toutes les manières, *aride* enchérit sur *sec*. « Une terre *sèche* et *aride*. » Bourd. « Un arbre *sec* et *aride*. » Mass. « La *sécheresse* et l'*aridité* du sommet du Vésuve. » Buff. « Nous regrettons tant de belles et bonnes choses qui revenaient de votre aimable Comtat et vous voyons avec peine rentrer dans la *sécheresse* et l'*aridité* des revenus. » Sév.

Au figuré, les différences sont à peu près les mêmes. *Aride* regarde le fond, *sec* la forme. Un sujet est *aride* quand on n'en peut rien tirer : « Une matière *aride* et infructueuse. » Labr. Un sujet est *sec* s'il n'est pas susceptible d'ornements : « Je vis bien que je ne rencontrerais pas de médiocres difficultés à mettre en vers un sujet si *sec* (l'équivoque). » Boil. Un auteur *aride* (Volt.) a peu de génie, peu d'invention ; un écrivain *sec* (Volt.) a peu de cette imagination qui sait embellir les idées et les présenter d'une manière intéressante. — Ou bien la *sécheresse* est un peu ou un commencement d'*aridité*. « Un hommage *sec* et *aride*. » Mass. « Le poëme de Lucain est *sec* et *aride*. » Volt. Un livre *sec* a peu d'attraits, un livre *aride* n'en a point. Une âme *sèche*, un cœur *sec*, aiment peu ; une âme et un cœur *arides* n'aiment point. « Mon cœur auparavant si *sec*, si *aride*, si dur, ne résiste plus à l'action de Dieu. » Mass.

ARMES, ARMOIRIES. Signes symboliques ou héraldiques qui distinguent une personne, une famille, un pays, et qu'on a appelés de ces deux noms, parce que primitivement ces symboles étaient figurés sur les armes, sur le bouclier, sur l'écu, etc.

Armes est concret, et *armoiries* abstrait. Les *armes* d'un prince sont représentées sur la porte de son palais (Sév.) ou aux portières de son carrosse (Volt.) ; il y a eu, dans les siècles passés, des époques où les *armoiries* ont été sans caractères comme les âmes (Marm.). *Armes* est particulier et précis, les *armes* de France ; *armoiries* est général et vague, être versé dans la science des *armoiries*.

De plus, *armes* signifie quelque chose de simple, la figure représentée sur l'écusson ; au lieu qu'*armoiries* désigne les *armes* et tout ce qui y a rapport, la devise, l'écusson, sa forme, sa couleur et les accompagnements dont il est orné. On reconnaît un prince à ses *armes*, qui sont tel animal, ou tel objet naturel ou imaginé ; le blason est l'art qui s'occupe de l'étude et de la composition des *armoiries*. Une couleuvre était les *armes* de Colbert (Volt.) ; un des souverains du Dauphiné avait mis un dauphin dans ses *armoiries* (Id.). Les *armes* de l'empire français sont un aigle tenant un foudre dans ses serres (Acad.) ; à l'occasion de l'histoire naturelle du coq ou du bœuf, des naturalistes vous racontent toutes les représentations qu'on en fait dans les hiéroglyphes et dans les *armoiries* (Buff.).

A quoi il faut ajouter qu'*armoiries* étant collectif et représentant la chose avec les accessoires qui la rehaussent, est un mot plus relevé, plus pompeux. « J'entends dire des Sannions, même nom, mêmes *armes*.... Leurs livrées ne déshonorent point leurs *armoiries*. » Labr. Les *armes* distinguent un homme de quelque condition qu'il soit : « Qui connaîtra comme lui un bourgeois à ses *armes* et à ses livrées ? » Labr. Les *armoiries* font admirer la magnificence et la splendeur d'un grand : « Pour connaître ton peu de valeur, ô siècle vainement superbe, et tes dais, et tes balustres, et tes couronnes, et tes manteaux, et tes titres, et tes *armoiries*, et les autres ornements de ta vanité, sont des preuves trop convaincantes. » Boss.

AROMATE, PARFUM. On appelle ainsi des choses qui sentent très-bon.

Aromate, grec ἄρωμα, vient de αἴρειν et de ὀσμή, élever de l'odeur. *Parfum* est formé de *fumus* et de *par*, à travers. *Aromate* désigne la substance d'où s'élève l'odeur ; et *parfum* l'odeur même, la senteur, le *fumet* qui s'élève de la substance. L'encens est un *aromate* : l'exhalaison agréable qu'il répand, quand on le brûle, est un *parfum*. « Dans cette société voluptueuse, Amazan sentit son cœur s'amollir et se dissoudre comme les *aromates* de son pays se fondent doucement à un feu modéré, et s'exhalent en *parfums* délicieux. » Volt.

Cette différence est considérable ; car jamais *aromate* ne se prend pour signifier les émanations, les vapeurs sorties des corps et qui touchent immédiatement l'odorat : on ne dit pas l'*aromate* des fleurs, comme on dit le *parfum* des fleurs. — Mais la réciproque n'est pas vraie : *parfum* exprime quelquefois le corps d'où s'exhale une odeur agréable. L'*aromate* alors n'en est pas moins facile à distinguer du *parfum* : il appartient toujours et uniquement au règne végétal, au lieu que les *parfums* appartiennent aux différents règnes ou résultent d'une composition de l'industrie humaine. On compte parmi les *aromates* le gingembre, le genièvre, l'aloès, la cannelle, le citron, la menthe, le basilic, la lavande, le nard, la mélisse, la violette, la rose, le safran, le girofle, la muscade, le cumin, le storax, le benjoin, l'encens, le galbanum et la myrrhe. Les matières animales connues sous le nom de musc et de civette, ainsi que l'ambre gris, sont des *parfums* ; et le même mot s'applique aux produits de la *parfumerie*.

Enfin, l'idée de la bonne odeur est essentiellement attachée à celle du *parfum* ; c'est la seule chose qu'on considère en lui. Mais l'*aromate* peut être regardé sous d'autres points de vue, comme végétal, comme condiment ou comme remède. L'Arabie produit des *aromates* (Volt.), cueillir des *aromates* (Marm.) ; on se sert des *aromates*, non-seulement pour composer des *parfums*, mais encore pour assaisonner les mets et pour préparer des médicaments.

ARRÊTER, RETENIR. Ne pas laisser aller.

Nous *arrêtons* une chose en mettant devant elle une barrière, une digue, un obstacle, qui la fait rester là. « La furie de la puissance mahométane n'est *arrêtée* que par des digues entr'-

ouvertes; ce sont les puissances chrétiennes, toujours cruellement divisées. » Boss. Nous *retenons* une chose en lui mettant un frein avec lequel nous la tirons en arrière et nous efforçons d'empêcher qu'elle nous échappe ou s'éloigne. « Vous avez un penchant au mal qui vous entraîne; mais vous avez aussi un frein bien capable de vous *retenir* : c'est votre conscience. » Bourd.

1° Ce que nous *arrêtons* ne part pas de nous comme ce que nous *retenons*. Nous *arrêtons* en empêchant de passer outre. « Les Perses craignaient peu les peuples du nord, qui étaient *arrêtés* par l'Araxe, rivière profonde. » Montesq. Mais nous *retenons* en empêchant de sortir ou de partir d'auprès de nous, de nous quitter.

Nous aurons de la peine à *retenir* Agnès;
Elle veut à tous coups s'échapper, et peut-être
Qu'elle se pourrait bien jeter par la fenêtre. Mol.

On *arrête* un passant en l'empêchant d'aller plus loin; on *retient* un ami qui veut s'en aller. Vous *arrêtez* un cheval échappé que vous rencontrez dans la rue; vous *retenez* un cheval qui veut vous échapper. Nous *arrêtons* des coups qu'on nous porte; nous *retenons* des coups que nous voudrions donner. Nous *arrêtons* la vengeance, la colère, les plaintes de quelqu'un; nous *retenons* notre vengeance, notre colère, nos plaintes, comme nous *retenons* notre langue, notre main, notre bras, nos transports.

2° Ce qu'on *arrête* est déjà en mouvement. « *Arrêter* un torrent dans son cours. » Regn. « Ils fuiront jusqu'à ce qu'ils soient *arrêtés* par des mers, des fleuves, des montagnes. » Cond. Il se peut que ce qu'on *retient* ne se meuve pas encore.

C'est trop nous *retenir*, laissez-nous donc partir. Regn.

« Au premier bruit de la guerre, chacun pense à se mettre en route; point de liaison qui le *retienne*. » Bourd. C'est la différence qu'il y a entre un cheval qu'on *arrête* et celui qu'on *retient*. *Arrêter* signifie faire cesser l'action commencée; *retenir* ou être *retenu*, empêcher ou être empêché de commencer une action.

3° Même quand les deux verbes supposent un mouvement commencé, ils diffèrent toujours en ce que *arrêter* marque l'effet, qui est d'interrompre ce mouvement, de le faire cesser, au lieu que *retenir* signifie seulement l'action ou l'effort plus ou moins efficace pour produire cet effet. Vous *arrêtez* ou vous n'*arrêtez* pas; vous *retenez* plus ou moins. Vous *retenez* une voiture sur le penchant d'une montagne sans pouvoir l'*arrêter*. « Ma fille, cette lettre devient infinie; c'est un torrent *retenu* que je ne puis *arrêter*. » Sév. Et non-seulement il se peut qu'en *retenant* on n'arrive pas jusqu'à *arrêter*, mais il se peut aussi qu'on n'ait pas le dessein d'*arrêter*, mais seulement de modérer. « Le conducteur pousse ou *retient* le cheval. » Boss. On se *retient* en parlant, c'est-à-dire qu'on ne dit pas tout ce qu'on pourrait dire; s'*arrêter*, ce serait ne plus parler. — Par conséquent *arrêter* enchérit sur *retenir*. « Dieu met entre votre faiblesse et vous une barrière qui vous *retient* et qui vous *arrête*. » Mass. « *Retenez*, *arrêtez* les impressions étrangères. » J. J.

4° On est *arrêté* par un obstacle, c'est-à-dire par quelque chose d'extérieur. On est *retenu* par quelque chose qui agit à l'intérieur sur la volonté. Vous êtes *arrêté* par un embarras que vous rencontrez, par un incident qui survient dans une affaire; vous êtes *retenu* par vos goûts, par des réflexions, par la crainte, la pitié ou d'autres sentiments. Vous voudriez vous convertir; mais vous êtes *arrêté* par des doutes et *retenu* par des vices honteux (Mass.).

ART, MÉTIER, PROFESSION, PARTI. Occupation habituelle.

Art, latin *ars*, donne l'idée d'adresse, de talent ou d'habileté. *Métier*, fait probablement de *ministerium*, exprime un travail de serviteur, un travail manuel. De là, d'abord entre ces deux mots une grande différence que tout le monde sent et que bien des écrivains ont signalée. Le *métier* est un *art* mécanique, un *art* qui a quelque chose de servile, suivant l'expression de Bossuet; on y travaille plutôt de la main que de l'esprit, et le succès y dépend de la routine et de l'usage plutôt que de la science et de l'invention. « La critique souvent n'est pas une science; c'est un *métier* où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie. » Labr.

L'*art* fait l'artiste; le *métier*, l'ouvrier. *Art* signifie le talent qu'on cultive; *métier* ce qu'on fait pour gagner sa vie, pour se procurer les choses utiles. « Les *arts* règlent les *métiers* : ainsi l'architecture commande aux maçons, aux menuisiers et aux autres. » Boss. « Qui peut déterminer les soldats, les maçons et tous les ouvriers mécaniques, sinon ce qu'on appelle le hasard et la coutume? Il n'y a que les *arts* de génie auxquels on se détermine de soi-même; mais pour les *métiers* que tout le monde peut faire, il est très-naturel et très-raisonnable que la coutume en dispose. » Volt.

L'*art* est décrié, avili par le nom de *métier*. On dit un triste (Beaum.), un méchant (Boil.), un vil (Rac.), un infâme (Volt.) *métier*.

Non, je ne puis souffrir ces auteurs renommés
Qui, dégoûtés de gloire et d'argent affamés,
Mettent leur Apollon aux gages d'un libraire,
Et font d'un *art* divin un *métier* mercenaire. Boil.

Dans le *Bourgeois gentilhomme*, le maître de philosophie s'indigne que les autres maîtres de M. Jourdain « donnent le nom de science à des choses que l'on ne doit pas même honorer du nom d'*art*, et qui ne peuvent être comprises que sous le nom de *métier* misérable de gladiateur, de chanteur et de baladin. » « La littérature de Fréron a toujours été extrêmement superficielle et sa critique très-souvent fautive; la critique est bien rarement un *art* pour ceux qui en font un *métier*. » Lah.

Toutefois le mot d'*art* s'applique aussi à des travaux de la main : l'*art* du serrurier, de l'horloger, du menuisier, du boulanger, du cordonnier; mais c'est quand on en considère le génie ou les règles plutôt que l'exécution, ou qu'on veut bien les désigner d'une manière honorable. — Que si, d'autre part, le mot *métier* se dit quelquefois en parlant d'occupations estimées, c'est

pour marquer la longue habitude qu'on en a : cet officier a vieilli dans le *métier;* consultez-le sur votre tragédie, il est du *métier*.

Profession, de *profiteri*, déclarer, est le mot qui exprime la classe à laquelle on appartient par ses occupations. Celui qui a telle *profession* se donne et est connu du public et des magistrats pour se livrer à telle sorte de travail. La *profession* est comme une enseigne qui indique la corporation, pour ainsi dire, dont on fait partie dans le corps de la cité ou de l'État. Molière a mis sur le théâtre les diverses *professions* des hommes (Mol.). « Le point d'honneur est proprement le caractère de chaque *profession;* mais il est plus marqué chez les gens de guerre. » Montesq. « Tous les habitants de cette côte sont fort adonnés à la piraterie, et n'attachent à cette *profession* aucune idée d'injustice ou d'infamie. » Barth. « Ascagne est statuaire, Hégion fondeur, Eschine foulon, et Cydias bel esprit, c'est sa *profession*. Il a une enseigne, un atelier, des ouvrages de commande. » Labr. « Les *professions* les plus élevées sont les plus dépendantes; et dans le temps même qu'elles tiennent tous les autres états soumis à leur autorité, elles éprouvent à leur tour cette sujétion nécessaire, à laquelle l'ordre de la société a réduit toutes les conditions. » D'Ag.

Parti, dans cette acception, n'est d'usage que pour exprimer une *profession* qu'on embrasse, et seulement au moment qu'on l'embrasse, après avoir délibéré, après avoir balancé divers *partis*, divers motifs de détermination. « Mon mari me fit tant d'instances pour prendre le *parti* du théâtre, qu'il vint à bout de m'y déterminer. » Les. « En France l'ancienne noblesse a souvent pris le *parti* de la robe. Presque tous les autres États ignorent qu'il y ait de la grandeur dans cette *profession*. » Volt. « Cratès se trouva un jour à une tragédie, où il remarqua que Téléphus quitta toutes ses richesses pour se faire cynique : cela le toucha; il résolut aussitôt d'embrasser le même *parti*. » Fén.

ASILE, REFUGE. Lieu de sûreté.

Asile, latin *asylum*, est le grec ἄσυλον, formé de l'adjectif ἄσυλος, intact, inviolable, qui n'a rien à craindre; de ἀ privatif, et de συλάω, dépouiller, piller, ôter, arracher : chez les Grecs et chez les Romains, la loi ne permettait pas de toucher à ceux qui étaient dans un *asile;* leur personne était inviolable.

Laissez-moi ce *refuge;* il est inviolable;
N'enviez pas, ma mère, un *asile* au coupable. Volt.

Refuge, *refugium*, vient de *refugere*, fuir à toutes jambes, se sauver, se *réfugier*. « Ils s'enfuirent épouvantés, et l'Afrique fut leur *refuge*. » Marm.

1° L'idée essentielle de l'*asile*, c'est qu'on y est à l'abri, hors d'atteinte; celle du *refuge*, c'est qu'on s'y retire ou qu'on s'y jette. On est en sûreté dans l'*asile;* on se met en sûreté dans le *refuge*. Trouver un *asile* contre quelque chose, c'est en être préservé par sa position, et sans chercher à y échapper : « Les morts mêmes dans le tombeau ne trouvent pas un *asile* contre la mauvaise langue du médisant. » Labr. Trouver un *refuge* contre quelque chose, c'est au contraire parvenir à s'y soustraire par effort ou par adresse :

N'en riez pas, Félix, Dieu sera votre juge;
Vous ne trouverez point devant lui de *refuge*. Corn.

Asile, substantif pur, marque un état; *refuge*, substantif verbal, désigne un état où on s'est mis par une action volontaire, celle de fuir. C'est une différence considérable. « Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des *asiles* contre vos calomnies! » Pasc. Dans cette phrase *refuge* serait très-impropre, parce que les religieuses de Port-Royal n'étaient pas entrées dans ces cloîtres pour échapper aux calomnies des jésuites.

2° *Asile*, substantif pur, exprime comme essentielle l'idée que *refuge*, substantif verbal, ne signifie que comme accidentelle. L'*asile* est fait ou disposé pour nous mettre à l'abri; c'est notre sauvegarde, notre rempart; il arrive au *refuge* de nous mettre à couvert; c'est notre retraite. Dans l'*asile*, on est hors de danger, on n'a rien à craindre; dans le *refuge*, on échappe à la poursuite, ce mot n'en dit pas davantage.

Asile enchérit donc sur *refuge;* il annonce plus de sûreté ou une sûreté plus durable, plus entière. « Cette princesse sera la mère des pauvres, le *refuge* et l'*asile* des malheureux. » Bourd. « La cour de Ptolémée Soter était le *refuge* et l'*asile* de tous les malheureux. » Roll. « Plus d'*asile*, plus de *refuge* assuré pour lui. » Marm.

3° *Refuge* suppose des maux devant lesquels on fuit, et encore à pas redoublés, des maux présents et pressants; *asile* suppose des maux quelconques, et, par exemple, des maux seulement possibles, ou de faibles maux, des troubles, des inconvénients, de simples incommodités.

Le danger qu'on craint fait chercher un *asile*. « Je balançai si je ne chercherais pas moi-même un *asile* hors du royaume, avant les troubles qui semblaient le menacer. » J. J. « Le lapin se donne la peine de fouiller la terre et de s'y pratiquer un *asile*. » Buff. Le péril qui assaille fait chercher un *refuge*. Les Suédois ayant incendié Altena pendant la nuit et au milieu d'un hiver rigoureux, les Altenois vinrent à Hambourg demander un *refuge* (Volt.). « Les bois et les montagnes servirent de *refuge* à tout ce qui (des combattants) put s'échapper. » Marm.

C'est plutôt repos qu'on trouve dans l'*asile*, et salut dans le *refuge*. « Il faut un *asile* pour le besoin; dans la nécessité, un *refuge*. Un port est en tout temps un *asile;* dans la tempête, c'est un *refuge*. Le voyageur égaré cherche un *asile;* et, poursuivi, un *refuge*. » Roub.

4° Enfin, comme *asile* indique primitivement un lieu sacré, où on est inviolable, l'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête. La solitude est un *asile* pour le philosophe. Marmontel dit en parlant de l'Élysée : « Le calme et l'innocence habitèrent l'*asile* des ombres heureuses. » *Refuge*, au contraire, s'emploie bien en mauvaise part pour exprimer une retraite de brigands, de joueurs, de vagabonds. « Votre maison est le *refuge* ordinaire de tous les fainéants de la cour. » Mol. « Les cafés et autres *refuges* des fainéants

et fripons du pays. » J. J. « On renouvelle souvent cette accusation cruelle d'irréligion, parce que c'est le dernier *refuge* des calomniateurs. » Volt.

Ils étaient en chemin, près d'un bois qui servait
Souvent aux voleurs de *refuge*. Laf.

En général, le mot *asile* annonce quelque chose de plus grand et de plus noble. « Voilà ce qui faisait la gloire du peuple et du sénat de Rome, qui était le *refuge* des rois et des peuples. L'ambition des magistrats et des généraux d'armée était de se rendre les défenseurs des provinces et des alliés. Aussi l'empire romain était-il regardé comme le port et l'*asile* de tout l'univers, où les nations opprimées étaient sûres de trouver une prompte et puissante protection. » Roll.

ASPIRER, PRÉTENDRE. Vouloir avoir et poursuivre certaines choses, une place, un emploi, la gloire, les honneurs.

« Le premier n'exprime que le désir, le second joint à cette idée une confiance fondée sur des titres vrais ou chimériques. » Cond. Vous *aspirez* à la place à laquelle vous voudriez bien arriver; vous *prétendez* à la place que vous vous jugez digne d'obtenir. *Aspirer* à une chose est plus près de *soupirer* et de *respirer* après un chose (voy. première partie, p. 156), c'est-à-dire en faire l'objet de ses vœux; *prétendre* à une chose est plus près de *prétendre* une chose (voy. première partie, p. 54), c'est-à-dire l'exiger comme un droit. L'ambitieux que rien ne contente, à qui tout fait envie, *aspire* à tout; le présomptueux, qui croit que tout est dû à sa naissance, à son mérite, à ses services, à sa capacité, *prétend* à tout. On *aspire* à la faveur, on *prétend* à ce dont on se juge digne. « Pour faire mieux comprendre l'état de la cour après la mort du cardinal Mazarin, il faut dépeindre les personnes de la maison royale, les ministres qui pouvaient *prétendre* au gouvernement de l'État, et les dames qui pouvaient *aspirer* aux bonnes grâces du roi. » Delaf.

On *aspire*, mais on ne *prétend* pas au repos, à la perfection, à vivre tranquillement, à l'affection d'une femme, parce qu'il n'est point ici question de choses qui se donnent à ceux qui les méritent et auxquelles on puisse avoir des droits proprement dits, mais de choses auxquelles on peut avoir le bonheur d'arriver. Suivant les docteurs, qui exagèrent l'action de la grâce, l'homme peut *aspirer*, mais non pas *prétendre* au salut.

Aspirer est plus particulièrement indicatif du but, et c'est pourquoi ce mot, à la différence de *prétendre*, s'emploie bien avec un autre verbe à l'infinitif : *aspirer* à régner, à devenir chrétien, à se connaître, à plaire. *Prétendre* est tout relatif à ce qui rend digne du bien auquel on se porte, qu'on demande ou qu'on réclame. « Vous *prétendez* au salut; mais sur quel titre ? » Mass.

On *aspire* en secret, timidement, à un but éloigné ou élevé auquel on arrivera peut-être à la longue. « Tous, nous *aspirons* de loin à quelque repos. » Boss. « Le souverain bien, le salut, est la fin commune et la plus éloignée où nous devons tous *aspirer*. » Bourd. « *Aspirons* à ce qu'il y a de plus haut (Boss.), à ce qu'il y a de plus excellent dans les dons de Dieu. » Bourd. On *aspire* même à un but qu'on ignore. « Ce quelque chose où *aspirait* le réprouvé et qui lui manquait, il ne faisait pas attention que c'était Dieu. Il l'a connu trop tard. » Bourd. — On *prétend* ouvertement, en faisant des démarches publiques, en se mettant sur les rangs, en faisant valoir ses titres, à un avantage prochain et bien déterminé qu'on espère d'obtenir. « A Rome, il y avait des magistratures où les plébéiens pouvaient *prétendre*. » Montesq. « Lucrétius Ofella s'étant mis au nombre des *aspirants* au consulat, le dictateur lui défendit de *prétendre* à cette charge. » Roll. — Par conséquent, *prétendre* enchérit sur *aspirer* : c'est *aspirer*, ayant droit ou croyant avoir droit d'obtenir, et se portant à faire valoir ce droit. « Cette paix...; voilà à quoi nous *aspirons*. Mais il ne suffit pas d'y *aspirer* et d'y *prétendre*. » Bourd. Sostrate dit à Ériphile, dans les *Amants magnifiques* : « Tous les princes du monde seront trop peu de chose pour *aspirer* à vous; les dieux seuls y pourront *prétendre*; et vous ne souffrirez des hommes que l'encens et les sacrifices. » Mol.

On est affligé quand on n'arrive point au but auquel on *aspire*. On se croit victime d'une injustice quand on n'obtient pas ce à quoi on *prétend*.

Si on veut s'épargner bien des regrets, bien des désappointements, il faut n'*aspirer* qu'aux choses auxquelles on peut *prétendre*.

ASSEMBLER, JOINDRE, UNIR. Opérer un rapprochement entre des objets.

Assembler des objets, c'est seulement les mettre les uns près des autres; les *joindre*, c'est faire qu'ils se touchent, qu'ils soient contigus et adhérents; les *unir*, c'est les confondre, n'en faire qu'une seule et même chose.

Ce qui n'est qu'*assemblé* se dissout de soi-même tôt ou tard; ce qui est *joint* peut être détaché avec plus ou moins d'effort; il en faut beaucoup pour rompre ce qui est *uni*.

Assembler marque le plus faible degré de rapprochement, celui qui consiste à mettre ensemble, dans le même lieu : on *assemble* des matériaux pour bâtir (Acad.); on *assemble* ses cheveux sur son front (Rac.); on *assemble* dans une diatribe beaucoup de termes injurieux (Pasc.). Mais, du reste, entre les objets rendus ainsi voisins, il n'y a pas de rapport, ou au moins de cohérence : *assemblage* confus (Fén.); des atomes que le hasard a *assemblés* (Id.). Au contraire, *joindre* et *unir*, c'est lier, faire que les choses s'accordent, se correspondent, tiennent les unes aux autres : notre esprit est *joint* ou *uni* à notre corps; on ne dit pas *assembler* une chose ou qu'une chose est *assemblée* à une autre. Les choses *assemblées* ne sont plus éloignées; les choses *jointes* ou *unies* ne sont plus séparées. La colle sert, non pas à *assembler*, mais à *joindre* ou à *unir* ; et, d'autre part, le charpentier ne *joint* et n'*unit* pas encore les pièces de bois toutes taillées qu'il se contente de mettre en place, il les *assemble*. Des personnes *assemblées* se trouvent dans le même local; des personnes *jointes* ou *unies* forment une association.

D'un autre côté, *unir* renchérit sur *joindre*;

les choses *jointes* sont attachées les unes aux autres, dépendantes les unes des autres, mais distinctes pourtant; les choses *unies* sont tellement *jointes* qu'elles ne font plus qu'un. « La substance du mastic, qui *joint* le verre aux autres matières contiguës, est très-différente de celle de ces matières. Les ciments de nature sont, au contraire, ou de la même essence ou d'une essence analogue aux matières qu'ils *unissent*; ils pénètrent ces matières dans leur intérieur, et s'y trouvent toujours intimement *unis*. » BUFF. Les spiritualistes regardent l'âme comme accidentellement *jointe* au corps; les matérialistes la supposent si étroitement *unie* au corps, qu'elle périt avec lui. Un homme est *joint* d'intérêt ou d'intrigue (PASC.), et *uni* de cœur (BOURD.) avec un autre.

Ah! que le ciel en tout a *joint* nos destinées!
Qu'il a pris soin d'*unir* nos âmes enchaînées!
(Palmire à Séide dans le *Fanatisme*.) VOLT.

« Après la mort de Ptolémée, il restait encore deux des capitaines d'Alexandre, Lysimaque et Séleucus, qui avaient été jusque-là toujours *unis* d'intérêt et d'amitié, et *joints* ensemble par des traités et des confédérations. » ROLL. Que de personnes *jointes* par les liens du mariage ne sont pas pour cela *unies* par les sentiments! Dans *Mérope*, Polyphonte dit à Mérope, qui va l'épouser, quoiqu'elle l'abhorre :

Le trône vous attend, et les autels sont prêts;
L'hymen qui va nous *joindre unit* nos intérêts.
VOLT.

Joindre annonce un lien quelconque; et *union*, une entière conformité, une même âme, en quelque sorte. « Sous les gouvernements despotiques de l'Asie, le laboureur, l'homme de guerre, le magistrat, ne sont *joints* que parce que les uns oppriment les autres sans résistance; et si l'on y voit de l'union, ce ne sont pas des citoyens qui sont *unis*, mais des corps morts ensevelis les uns auprès des autres. » MONTESQ.

ASSEZ, SUFFISAMMENT. Autant qu'il faut.

Assez est absolu, *suffisamment* relatif.

Assez fait considérer la chose en soi; *suffisamment* la fait considérer par rapport à un but, à un emploi, ou sous quelque point de vue particulier. J'ai *assez* d'argent. « J'avais *suffisamment* d'argent pour faire commodément la route. » J. J. L'avare n'en a jamais *assez*; le prodigue jamais *suffisamment*. Un homme est *assez* vêtu, et *suffisamment* vêtu pour la saison. — En conséquence, *assez* dit plus que *suffisamment* : quand il y a *assez* d'une chose, ce qui serait de plus serait de trop; mais quand il y en a *suffisamment*, il n'y en a *assez* que sous un certain rapport, pour une certaine fin, et ce qui serait de plus ferait abondance, sans être de trop. « Mme des Ursins laissa ce château à Aubigny, pas *assez* seigneur pour remplir le lieu, mais *suffisamment* riche pour y recevoir le voisinage et les passants. » S. S. Quand il est question d'une petite portion et d'un revenu médiocre, on dit en avoir *suffisamment*, c'est-à-dire non pas *assez*, absolument, mais *assez*, eu égard à sa position ou à ses désirs. On ne dit pas plus qu'*assez*, ce dernier mot exprimant au suprême degré l'idée dont il est le signe; mais on dit plus que *suffisamment*, par la raison contraire : « L'athéisme est plus que *suffisamment* confondu par la voix de toute la nature. » BOURD.

Mais c'est surtout à un agent et à sa manière d'agir que *suffisamment*, c'est-à-dire d'une manière suffisante, est relatif. Un enfant est *assez* laborieux, a *assez* d'ardeur, et il travaille *suffisamment*. Je suis souvent *assez* embarrassé pour exprimer certaines différences; quand j'y réussis, je crois avoir *suffisamment* rempli mon dessein. On ne sait pas *assez* parce qu'on n'étudie pas *suffisamment*. On est *assez* porté à croire (MAL.), quand on sonde *suffisamment* l'homme (J. J.), que sa destinée naturelle ne peut s'accomplir ici-bas. Lorsque des mots ne sont pas *assez* précis, et qu'ils ne désignent pas *suffisamment* les objets (FÉN.), on use de circonlocutions. Un orateur est *assez* sûr de lui-même, quand il est *suffisamment* instruit (J. J.) ou préparé (P. R.). — En un mot, *assez* regarde la quantité des choses ou le degré de leur qualité; et *suffisamment*, la manière plus ou moins satisfaisante dont on fait les choses ou dont on les présente. Si je me contentais de dire que plus de cent mille personnes ont été condamnées à mort sur une accusation de sorcellerie, je n'en dirais pas encore *assez* (VOLT.), et je ne m'expliquerais pas *suffisamment* (BOURD.). Le règne de Théodose fut *assez* glorieux; mais cet empereur ne répara pas *suffisamment* le massacre des habitants de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois (VOLT.).

ASSIÉGER, OBSÉDER. Être établi, campé devant, autour; entourer, environner, pour arriver à être maître.

Assiéger, mettre le *siége*, asseoir son camp, vers, auprès, contre, se dit bien au propre : *assiéger* une ville ou une forteresse. *Obséder*, pris immédiatement du latin *obsidere*, se tenir devant, faire obstacle, investir, s'emploie au figuré seulement.

Or, *assiéger* ayant aussi l'acception figurée, c'est dans ce sens ou dans ce cas que les deux mots semblent synonymes et qu'il est besoin de les distinguer l'un de l'autre.

En premier lieu, l'action d'*assiéger* peut avoir une chose pour sujet et une chose pour objet. Mille fléaux nous *assiégent* en cette vie; des gens intéressés *assiégent* les portes des palais; des discours flatteurs *assiégent* les trônes des rois. Mais l'action d'*obséder* est plutôt faite par des personnes et dirigée contre des personnes. De tout temps les rois ont été *obsédés* par des courtisans; des parents, des créanciers, des importuns, des charlatans, des espions vous *obsèdent*.

En second lieu, quand les deux actions partent de personnes pour aboutir à des personnes, une dernière différence subsiste, qui empêche de confondre les deux verbes. Une idée de force est attachée à *assiéger*, et à *obséder* une idée de continuité ou de constance. On *assiége* pour prendre d'assaut, vivement; on *obsède* comme on bloque, assidûment, sans bouger de là, de manière à s'opposer à toute communication et à l'approche de toute autre personne. Un solliciteur *assiége* un ministre à qui il veut arracher une grâce

(S. S.); un ministre ou un favori *obsède* le prince qu'il veut gouverner (Fén.). Un amant *assiége* la femme auprès de laquelle il devient pressant, à qui il donne toutes les marques d'une passion violente (Lés.); on ne peut approcher d'une femme incessamment *obsédée* d'une duègne vigilante ou d'un mari jaloux (Id.). Vous *assiéger*, c'est faire auprès de vous de grandes instances, chercher à vous forcer; vous *obséder*, c'est ne vous pas quitter, être sans cesse autour de vous, pour disposer seul de vous.

On *assiége* pour emporter, en faisant soutenir un *siége*. « Le duc d'Orléans se trouva *assiégé* de gens qui voulaient être de ses conseils. » S. S. « Dubois et Law *assiégèrent* le duc d'Orléans (pour obtenir la mort du comte Horn) et le retournèrent si bien, que la première nouvelle que j'appris à la Ferté fut que le comte Horn avait été roué en Grève. » Id. « Elle ne put pénétrer jusqu'à Néron, mais l'*assiégeait* dès qu'il sortait, et lui criait d'écouter l'innocence. » D'Al. On *obsède* pour posséder, pour demeurer maître, et de manière à écarter les autres, à leur faire obstacle. « Albéroni persuada à la reine de suivre les traces de Mme des Ursins pour posséder le roi, qui fut de l'enfermer, de l'*obséder* jour et nuit sans aucun moment d'intervalle, d'empêcher personne d'en approcher. » S. S. Idoménée, dans le *Télémaque*, dit au sujet de deux de ses courtisans : « Tant d'années d'habitude étaient des chaînes de fer qui me liaient à ces deux hommes, et ils m'*obsédaient* à toute heure. » Fén. « Les gens intéressés qui *obsèdent* les princes sont ravis de les voir inaccessibles. » Id.

ASSIETTE, SITUATION, POSITION. Manière d'être locale, manière d'être d'une chose par rapport au lieu qu'elle occupe, où elle est mise, où elle se trouve.

Assiette, manière d'être d'une personne *assise* ou semblable à celle d'une personne *assise*, exprime immobilité et sûreté. Une *assiette* assurée (J. J., Cond.); une *assiette* tranquille (Bourd., Fén., Volt., Roll.). Heureux ceux qui sont sur ces fleuves, non pas plongés, non pas entraînés, mais immobilement affermis; non pas debout, mais assis dans une *assiette* basse et sûre! » Pasc. « La république romaine ayant réuni sous elle les peuples et les royaumes, tout enfin a pris une *assiette* ferme et une consistance assurée. » Roll. L'*assiette* est essentiellement forte : « Des lieux forts d'*assiette*. » Roll. — Elle est aussi stable, habituelle, durable; c'est ce qu'indique la terminaison passive du mot *assiette*, tandis que *situation* et *position*, ayant une terminaison active, signifient quelque chose d'actuel, de momentané, de variable. L'*assiette* du pied est plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadrupèdes; quand il marche, il se soutient dans une *situation* droite et perpendiculaire (Buff.). L'homme moralement léger manque d'*assiette* (Vauv.), et change souvent de *situations* ou de *positions*. On est plutôt naturellement dans telle *assiette*, et accidentellement dans telle *situation* ou dans telle *position*. Il n'y a pour chaque chose et pour chaque personne qu'une *assiette*, une manière d'être solide, assurée, inébranlable. « Le corps de la girafe n'a point d'*assiette*, sa démarche est vacillante. » Buff. « Un visage enflammé, des yeux étincelants, un geste menaçant, des cris : tous signes que le corps n'est pas dans son *assiette*. » J. J. « Tant il est aisé de démonter un jugement de son *assiette* naturelle! » Pasc. « La vraie *assiette* de l'âme est lorsqu'elle est maîtresse des mouvements du cerveau. » Boss. « Il n'est pas aujourd'hui dans son *assiette* ordinaire. » Acad. Mais il peut y avoir pour chaque chose et pour chaque personne bien des *situations* et des *positions*.

Dans telle ou telle *situation*, au lieu d'être forte, ferme, inébranlable ou inébranlablement placée, une chose ou une personne se trouve avec ce qui l'entoure dans de tels rapports, qu'elle est bien ou mal, qu'elle éprouve ou qu'elle produit un effet agréable ou le contraire. Un château est dans une belle *situation*, quand il se trouve au milieu de *sites* pittoresques, ou que les alentours en sont charmants : « Vous avez préféré à toute autre contrée les rives de l'Euphrate pour y élever un superbe édifice; l'air y est sain et tempéré, la *situation* en est riante. » Labr. Un château remarquable par son *assiette* est un château fort; il repose sur une base solide et est inexpugnable : « Ajoutez à ces avantages de la ville de Namur l'*assiette* merveilleuse de son château escarpé et fortifié de toutes parts, et estimé imprenable. » Rac. — Dans une bonne *situation*, notre âme reçoit de ce qui nous entoure des impressions qui la rendent heureuse; dans une bonne *assiette*, ou dans son *assiette* naturelle, elle est *rassise* ou tranquille.

La *position* se rapporte à un but. Aussi dit-on en *position* de faire une chose. Chercher, par l'avantage des *positions*, à diminuer l'inégalité des forces (Raynal). *Position* exprime le résultat de l'action de *poser*, action faite avec dessein; au lieu que *situation* désigne une manière d'être, telle qu'est celle d'un pays sur la terre, c'est-à-dire indépendante de toute intention, de toute tendance ou aptitude à agir. Un animal dort dans telle *situation*, et prend telle *position* pour dormir (Buff.). Le fœtus, dans le sein de la mère, peut à chaque instant changer de *situation*, et quelquefois le fœtus est dans une *position* désavantageuse pour l'accouchement (Id.). Un homme se trouve dans la pire des *situations*, dans une *situation* affreuse (Montesq.), et dans la pire *position* où on puisse se trouver pour être jugé équitablement (J. J.). Dans telle *situation* on est heureux ou malheureux; dans telle *position* on est ou on n'est pas en état de faire telle ou telle chose. Quand on n'est pas dans une *situation* aisée, on n'est pas dans une *position* à faire du bien aux autres. En changeant de *situation*, un malade se trouve soulagé; une armée change de *position*, afin d'être plus à portée de vaincre. Une ville est dans une vilaine *situation* (Acad.); la *position* de Chambéri, au milieu des Alpes, est très-favorable à la botanique (J. J.). « La *situation* de Genève est très-agréable; on voit d'un côté le lac, de l'autre le Rhône, aux environs une campagne riante, des coteaux.... Le port de Genève sur le lac, ses barques, ses marchés, et sa *posi-*

tion entre la France, l'Italie et l'Allemagne la rendent industrieuse, riche et commerçante. » D'AL. — D'un autre côté, la *position* étant l'effet d'une action, désigne plutôt quelque chose de volontaire, de fait par les hommes ou de précis. « Racine dit toujours ce qu'il doit dire dans la *position* où il met ses personnages. » VOLT. Un pays est dans telle *situation*, et sa *position* est bien ou mal indiquée sur la carte. Vous direz d'une manière générale et vague que telle ville est dans une *situation* avantageuse; et, en déterminant davantage, que sa *position* entre tel et tel pays lui donne la facilité de faire ceci ou cela. « Les croisés arrivèrent tous ensemble à Constantinople, dont ils admirèrent la grandeur extraordinaire, aussi bien que sa *situation* avantageuse : elle commande à deux mers, et à voir sa *position* entre l'Asie et l'Europe, elle semble être faite pour les tenir toutes deux dans sa dépendance. » Boss.

ASSISTER, ÊTRE PRÉSENT. Se trouver dans un lieu au moment où il s'y passe quelque chose.

Ces deux expressions ne paraissent pas différer par leurs radicaux : *assister*, c'est se tenir auprès ou devant, *ad stare ; être présent*, c'est être étant devant, *ens præ*.

Mais *assister* est un verbe, et comme tel il exprime un fait; *être présent* est une circonlocution adjective, et par conséquent il marque une qualité. Ensuite, en vertu de sa particule initiale *ad*, *assister* désigne un fait volontaire : il suppose une certaine activité développée par l'agent. De sorte qu'on *assiste* quand on se rend exprès dans le lieu pour *être présent*, et de plus on prend d'ordinaire quelque part à ce à quoi on *assiste*. Au contraire, quand il arrive d'*être présent*, c'est sans l'avoir voulu; c'est par hasard qu'on se trouve là; on est regardant, et non pas spectateur. Cette différence est bien marquée dans le passage suivant de Bourdaloue : « Le publicain n'osait porter la vue sur ceux qui *étaient présents* et qui *assistaient* à cette prière publique. » Ces personnes *étaient présentes* par rapport au publicain; elles n'étaient pas venues pour le voir. Mais elles *assistaient* à la prière, s'étant rendues dans le temple afin d'y prendre part.

On dira donc *assister* à la messe, à un sermon, à une cérémonie, à une représentation, à des funérailles, à des noces, à une assemblée, parce qu'on y vient tout exprès, et qu'on ne reste pas étranger à ce qui s'y passe. Et c'est souvent par devoir qu'on se rend ainsi *présent*. On *assiste* régulièrement (J. J.) ou exactement (BOURD.) au service divin.

Mais on dira *être présent* à un accident, à un fait qui n'a pu être ni annoncé ni prévu. « Il n'y eut jamais de mort si prompte que celle de M. de Paris. Mme de Lesdiguières a *été présente* à ce spectacle. » SÉV. « M. de Beauvilliers avait *été présent* à ce qui venait de se passer. » S. S. « J'*étais présent* lorsque la chose arriva. » ACAD. « Je *fus présent* à cette conversation : je l'ai fidèlement recueillie. » VOLT. « La peinture de ce miracle faite par l'évangéliste est si sensible, que nous croyons en le lisant y *être présents* nous-mêmes. » BOURD.

Assister, c'est se rendre présent en un lieu pour prendre part à ce qui s'y fait. Y *être présent*, c'est s'y trouver, quand quelque chose s'y passe. Un simple témoin a *été présent* à ce qu'il rapporte; il n'y a pas *assisté*. Ordinairement, quand une opération chirurgicale a lieu, il y a des personnes qui y *assistent*, savoir celles qui *assistent* l'opérateur, qui y sont venues pour cela, ses aides, et d'autres qui y *sont présentes*, savoir celles qui se trouvant là voient ce qui y arrive.

Puisque les faits auxquels on *assiste* supposent qu'on est venu exprès dans le lieu où ils se produisent, ils sont de ceux qui sont réglés et déterminés d'avance, comme une réunion, une cérémonie, des jeux; mais ceux auxquels le hasard veut qu'on *soit présent* peuvent être d'une tout autre nature. Cicéron dit à Catilina : « Tu ne tiens point de conseils si secrets que je n'en sois averti; j'y *assiste; je suis présent* jusqu'à tes pensées. » VERT.

ASSOCIER, AGRÉGER. Mettre de compagnie.

Associer, ad sociare, c'est donner pour compagnon ou pour allié (*socius*), faire entrer en *société*. *Agréger*, *aggregare*, c'est joindre à la troupe, au troupeau (*grex*, *gregis*).

On *associe* à beaucoup de choses, à l'empire (BOSS., SÉV.), aux mystères (VOLT.), à sa table (LABR.), à des travaux (LES., D'AL.), à une entreprise (ACAD.), à un commerce (ID.); la grâce nous *associe* à la nature divine (BOURD.) On *associe* aussi à un seul homme : Ulysse marcha contre Polyphème avec les quatre hommes que le sort lui avait *associés* (FÉN.). « Pour faire cet examen, on m'*associa* M. de Châlons. » BOSS. Mais on *agrège* seulement à un corps ou à un ordre. « Pline dédia son ouvrage à Tite, alors presque *associé* à l'empire par Vespasien son père.... Pline avait été *agrégé* dans le collége des augures. » ROLL.

Associer se prend aussi dans cette acception étroite, sans pourtant équivaloir tout à fait à son synonyme.

L'*associé* contribue à former le corps; l'*agrégé* est joint au corps. — « Dieu *associa* les gentils et les juifs dans la même créance. » BOURD. « Jésus-Christ appela les gentils pour les *agréger* à son peuple. » BOSS. — « Nous devons nous aimer en hommes fidèles, *associés* dans un même corps de religion. » BOURD. « Par le baptême, nous avons été *agrégés* au corps de l'Église. » ID. — On est *associé* en corps, et *agrégé* à un corps.

Entre l'*associé* et le corps il y a fusion, union intime, coopération : entre l'*agrégé* et le corps il n'y a qu'adjonction. L'*associé* est incorporé, et l'*agrégé* attaché. Tous les *associés* des jésuites faisaient partie de leur ordre; mais ils avaient aussi des *agrégés* de tous états, même mariés, qui faisaient les mêmes vœux en tout ce que leur état pouvait permettre, et on prétend que Louis XIV, grâce à son confesseur, le père Tellier, eut l'idée de se faire *agréger* ainsi dans cette compagnie (S. S.). De même, dans l'institut pythagoricien, les *associés*, ceux qui composaient proprement l'*association*, étaient les membres ordinaires. Mais, de plus, des externes, hommes et femmes, étaient *agrégés* aux différentes mai-

sons, et y venaient de temps en temps prendre part aux exercices; sans compter des affiliés, c'est-à-dire des hommes vertueux, la plupart établis en des endroits éloignés, s'intéressant seulement aux progrès de l'ordre, se pénétrant de son esprit et pratiquant la règle (BARTH.). Les physiciens appellent *agrégats* ou même *agrégés* des amas, des assemblages de particules entre lesquelles il n'y a rien de commun, si ce n'est qu'elles adhèrent les unes aux autres. Dans l'Université, les *agrégés* tiennent ou appartiennent au corps enseignant, mais ils n'enseignent pas encore.

D'ailleurs, des deux verbes *associare* et *agregare* le second est le seul qui se soit dit en latin dans ce sens. C'est pourquoi dans notre langue il se rapporte plutôt à des corps savants. « Des troupes de prosélytes viennent en foule pour être *agrégés* dans l'école de Jésus-Christ. » BOURD. « Vous voilà *agrégé* au nombre des bons auteurs; votre livre m'a paru très-bien fait, très-commode et très-utile. » VOLT. « Les deux Cassini furent l'un et l'autre *agrégés* aux plus célèbres académies. » S. S. « A quelle secte *agrégerons*-nous l'homme de la nature? » J. J. « On a fait injure à Machiavel en *agrégeant* à son école nos docteurs révolutionnaires. » LAH. « A Genève, les avocats, les notaires, les médecins, forment des corps auxquels on n'est *agrégé* qu'après des examens publics. » D'AL. Mais en langage commun on dira qu'on est *associé* à une confrérie (BOSS.); que la grâce dans le baptême nous a *associés* à l'assemblée des saints (MASS.); qu'Aratus *associa* sa patrie à la ligue des Achéens (COND.), etc.

ASSURER, AFFERMIR, CONSOLIDER, ARRÊTER, FIXER, ATTACHER. Mettre quelque chose dans un état de stabilité.

On *assure* ce qu'on met en *sûreté*, ce qu'on garantit, ce qu'on préserve; on *affermit* ce qu'on rend *ferme*, inébranlable; on *consolide* ce qu'on rend *solide*, indestructible; on *arrête* ce dont on empêche le mouvement; on *fixe* ce qu'on arrête invariablement, à demeure; on *attache* ce qu'on rend stable en le liant ou en le joignant à autre chose.

Assurer est le seul de ces verbes qui soit relatif à des attaques possibles et qui en marque l'inutilité. Ce qui est *assuré*, n'est point exposé, n'a rien à craindre, ne périclite point. Aussi dit-on *assurer* contre, tandis que les autres verbes qui suivent s'emploient simplement ou avec une autre préposition. « Alexandre ne partit qu'après avoir *assuré* la Macédoine contre les peuples barbares qui en étaient voisins..... Après la bataille d'Issus, il laisse fuir Darius, et ne s'occupe qu'à *affermir* et à régler ses conquêtes. » MONTESQ. On *assure* ce qu'on met à l'abri de certains accidents ou de certains risques; on *affermit* ce qu'on assoit sur de bons fondements. Un général *assure* sa position ou les derrières de l'armée; il *affermit* la discipline et le courage des troupes. La foi *assure* la raison de l'homme contre le mensonge et l'erreur (BOURD.); l'amour-propre nous *affermit* dans nos sentiments (LABR.). La grâce nous *assure* contre les tentations, et nous *affermit* dans les saintes dispositions où nous pouvons être de fuir le péché (BOURD.).

Affermir et *consolider* diffèrent en ce qu'*affermir* suppose plutôt une chose simple, et *consolider* une chose composée; *affermir* une muraille, *consolider* un édifice; *affermir* une âme, *consolider* une alliance. Ce qui chancelle a besoin d'être *affermi;* ce qui est rompu, désuni, ou ce qui tend à se rompre, à se désunir, a besoin d'être *consolidé*.

Arrêter se dit des choses en mouvement; il en est de même de *fixer:* on *arrête* et on *fixe* une persienne en empêchant qu'elle ne soit agitée par le vent.

Mais on *arrête* celle dont on *arrête* le mouvement, celle qui a été effectivement agitée, et dont on fait cesser seulement l'agitation actuelle; au lieu qu'on *fixe* celle qui pourrait être mise en mouvement, et dont on prévient toute espèce d'agitation. En sorte que *fixer* revient à arrêter d'une manière invariable et par conséquent forte. Qui *arrête* sa vue sur un objet ne l'étend pas plus loin ou au delà; qui la *fixe* l'arrête précisément, fortement, sans lui permettre aucun écart. « Notre cœur nous échappe à chaque instant; rien ne l'*arrête*, rien ne le *fixe*. » MASS.

Attacher une chose, c'est la faire tenir à une autre, au moyen d'une *attache*, d'un lien ou d'autre chose semblable: *attacher* les voiles au mât; le lierre s'*attache* à l'ormeau. Ce qui *arrête* nos regards nous intéresse; ce qui les *fixe* nous intéresse vivement, uniquement, nous passionne; ce qui les *attache* nous captive, nous enchaîne, nous ne pouvons les en *détacher*, les en séparer.

ATTACHEMENT, DÉVOUEMENT. On a de l'*attachement* et du *dévouement* pour un homme ou pour un parti auquel on s'est lié par un engagement volontaire. « Le prince de Condé fut un modèle de l'*attachement* et du *dévouement* qui sont dus au roi. » BOURD.

L'*attachement* est un engagement de cœur qui a ses degrés, et c'est pourquoi ce mot est synonyme d'*amitié* et d'*affection*. Le *dévouement* n'est point un fait de sensibilité, et ce qui le caractérise, c'est d'abord la plénitude des dispositions qu'il exprime: le *dévouement* est une sorte d'abandonnement et de servitude. Quand on est *attaché*, on tient beaucoup à la personne, on ne s'en détache pas aisément; quand on est *dévoué*, on ne s'appartient plus, on s'est donné sans réserve.

En second lieu, l'*attachement* a plutôt rapport à l'intérêt qu'on prend à la personne ou au parti, et à la difficulté de nous en détourner. Le *dévouement* en a davantage aux services qu'on est prêt à lui rendre: « Ce ne sont que protestations de services et d'un *dévouement* sans réserve. » BOURD. Je vous suis *attaché:* je m'intéresse à tout ce qui vous touche, je me range de votre parti, et rien ne saurait m'en éloigner. Je vous suis *dévoué:* je suis votre serviteur, votre esclave; je me suis obligé comme par des vœux et une consécration à faire tout ce qu'il vous plaira[1].

1. Si, à l'exemple de Roubaud, on veut comparer

1° **ATTENTION**, **APPLICATION**; — 2° **RÉFLEXION**, **MÉDITATION**; — 3° **CONTENTION**. Ces mots expriment l'action volontaire et plus ou moins forte de l'intelligence.

Mais *attention* et *application*, par leur préfixe *ad*, à, vers, marquent un mouvement de l'esprit vers l'extérieur ou le dehors. *Réflexion* et *méditation*, au contraire, désignent un développement tout intérieur de la pensée. Les physiciens, les observateurs de toute sorte, et en général tous ceux qui étudient ou qu'on instruit, ont besoin d'*attention* ou d'*application*; les métaphysiciens, les mathématiciens, les auteurs, et en général tous ceux qui, abstraits ou recueillis en eux-mêmes, s'occupent de leurs idées, calculent, raisonnent, délibèrent, ne peuvent réussir qu'à force de *réflexion* ou de *méditation*. *Attention* et *application* nous supposent actuellement en rapport avec des objets, et c'est pourquoi on ne dit guère faire *attention* ou *s'appliquer* sans indiquer à quoi; mais on dit bien *réfléchir* et *méditer*, absolument, sans représenter le sujet comme adonné ou attaché à quelque chose. Le travail de l'esprit, dans l'*attention* et l'*application*, consiste seulement à bien recevoir les manifestations des choses ou les enseignements des maîtres; dans la *réflexion* et la *méditation*, il crée, il produit des résultats, des fruits, auxquels on donne les noms mêmes des facultés d'où ils proviennent: de sages *réflexions*, les *méditations* de Descartes. Il faut de l'*attention* et de l'*application* pour comprendre; de la *réflexion* et de la *méditation* pour inventer ou composer.

1° *Attention*, *application*.

Par l'*attention* nous tendons vers l'objet; par l'*application* nous sommes étendus dessus, tout du long. L'*application* est donc une *attention* suivie, soutenue, persévérante, ou simplement une grande *attention*. Ce n'est pas seulement de l'*attention*, mais de l'*application* que demande l'étude. « Avec de l'*attention* on se corrige de ses mauvaises habitudes, avec de l'*application* on en acquiert de bonnes. » COND. « C'est ainsi qu'elle se conduisait dans le monde, avec peu d'*attention* pour ses intérêts propres, avec plus d'*application* pour les intérêts de ses amis. » MARM. L'*attention* peut être si faible, qu'elle ne soit pas même volontaire; mais on ne saurait en dire autant de l'*application*. Au jour du jugement dernier, il nous faudra penser aux vérités de l'Évangile : « Prévenons le trouble de cette *attention* forcée pour une *application* volontaire. » BOSS.

Légère *attention* (ACAD.). C'est faute d'*attention* qu'il n'a pas relevé cette erreur (ID.). Il y a une *attention* vive, mais peu durable, qui ne saisit que le dehors, et qui se contente de couler rapidement sur la surface de son objet (D'AG.). « Notre *attention* est mêlée de volontaire et d'involontaire. » BOSS. « Considérer une chose, c'est arrêter son esprit à la regarder en elle-même, en peser toutes les raisons, toutes les difficultés et tous les inconvénients; c'est ce qui s'appelle *attention*. » ID. « Il n'y a rien qui rende nos perceptions plus claires et plus distinctes que l'*attention*. » MAL. — La fatigue de l'*application* (VOLT.). « Après une vie entière d'étude, et une *application* infatigable. » MASS. « Une maladie causée par trop d'*application*. » COND. « J'ai des maux de tête presque continuels, ce qui me rend incapable de toute *application*. » D'AL. « Je n'ai jamais pu supporter l'*application* du cabinet.... Cependant je suivais exactement l'histoire et la géographie; et comme cela ne demandait point de contention d'esprit, j'y fis des progrès. » J. J.

2° *Réflexion*, *méditation*.

« Lorsque la *réflexion* est profonde et longtemps fixe, elle s'appelle *méditation*. » MARM. « *Méditer*, c'est *réfléchir* longtemps et profondément sur un sujet. » COND. D'où il suit que la *méditation* est à la *réflexion* comme l'*application* à l'*attention*.

Mais, en outre, la *méditation* semble plus créatrice que la *réflexion*, plus indépendante de données expérimentales. Ainsi, dans une certaine acception, la *réflexion* n'est autre chose que la conscience ou le sens intime sous l'empire de la volonté, et alors elle ne crée pas plus que l'*attention* et l'*application* : elle recueille des faits; seulement, c'est au dedans de nous. De même, lorsqu'elle consiste, comme la *méditation*, non à acquérir des idées, mais à comparer, à modifier, à combiner celles que nous avons, elle est moins originale. La *réflexion* est la mère de la prudence et de la sagesse. « L'esprit orné de connaissances utiles, et depuis longtemps exercé à la *réflexion*, Xénophon écrivit pour rendre les hommes meilleurs en les éclairant. » BARTH. « Selon les habiles d'entre les anciens, l'art de l'éloquence consiste dans les moyens que la *réflexion* et l'expérience ont fait trouver pour rendre un discours propre à persuader la vérité et à en exciter l'amour. » FÉN. La *méditation* est la mère des grandes conceptions, de celles qui dépendent plus du génie que de l'expérience. « La *méditation* a produit les Archimède, les Newton, les Pascal: les lois, les arts, presque toutes les grandes conceptions lui doivent leur existence. » MARM. « Montesquieu *médita* pendant vingt ans l'exécution de l'*Esprit des lois*, ou plutôt toute sa vie en avait été la *méditation* continuelle. » D'AL. L'homme *réfléchi* est moins abstrait que le *méditatif*, moins retiré en lui-même, moins étranger aux réalités, moins spéculatif.

Enfin, non-seulement la *réflexion* se rapporte plutôt à quelque chose d'antérieur vers quoi elle marque un retour, avec quoi ou sur quoi elle opère, mais en général elle regarde plutôt le passé et la *méditation* l'avenir. « Le remords naît de la *réflexion*. » BOSS. Vous *réfléchissez* sur ce qui a été dit ou fait; vous *méditez* un projet, une vengeance. La *méditation*, au lieu d'être rétrospective, est préparatoire. « La plupart des gens qui n'apprennent point leurs discours par cœur ne se préparent pas assez; il faudrait étu-

dévouement, non pas avec *attachement*, mais avec *affection*, on trouvera qu'il s'en distingue comme d'*attachement*. Quant à la différence d'*affection* et d'*attachement*, voy. *Amour*, *tendresse*, *inclination*, etc., p. 338.

dier son sujet par une profonde *méditation*, préparer tous les mouvements et donner de l'ordre à tout cela. » FÉN. « Tout était si familier et si présent à Diderot, qu'il semblait toujours préparé à tout ce qu'on avait à lui dire, et ses aperçus les plus soudains étaient comme les résultats d'une longue *méditation*. » MARM.

3° *Contention*.

Contention renchérit encore sur *application* et sur *méditation* : il marque une action de l'esprit, non-seulement forte et très-forte, mais violente. D'ailleurs, ce mot tout relatif au sujet, est le seul propre à représenter l'effet, même physique, produit sur le sujet par le trop grand effort de l'intelligence. « L'ambitieux travaille beaucoup, fait de violentes *contentions* d'esprit et de corps, et se consume de veilles. » BOURD. « L'intérêt donne de la santé aux faibles, et leur fait soutenir des travaux, des veilles, des *contentions* d'esprit, capables de ruiner les tempéraments les plus robustes. » ID. « Ce n'est point par des réflexions pénibles et par une *contention* continuelle qu'on se renonce. » FÉN. « Que des plaisirs purs réparent les forces du magistrat, épuisées par un long travail, et détendent les ressorts de son âme, fatigués par une trop grande *contention*. » D'AG.

ATTENTION, SOIN, VIGILANCE, EXACTITUDE. Chacun de ces mots signifie le contraire de la négligence, à savoir une certaine diligence, ou un effort de l'esprit afin de bien faire. La plupart des affaires demandent, pour être traitées convenablement, beaucoup d'*attention*, de *soin*, de *vigilance* ou d'*exactitude*. Sans *attention*, sans *soin*, sans *vigilance* et sans *exactitude* on ne peut guère réussir dans ce qu'on entreprend. « L'esprit d'*attention*, de *vigilance*, d'*exactitude*, fait le caractère essentiel du sous-principal. » ROLL. On peut y ajouter l'esprit de *soin*.

Avec de l'*attention* (d'*ad tendere*, tendre vers, s'appliquer à), on pense, ou on a l'esprit à ce qu'on fait, on prend garde à ce qui arrive; on n'est pas distrait, étourdi, léger, malavisé. Avec du *soin* (de *senium*, vieillesse, sévérité, ennuis, peines, soucis), on songe et on a cœur à ce qu'on fait, on s'en soucie. Avec de la *vigilance* (de *vigilare*, veiller, ne pas dormir), on ne s'endort pas, on a les yeux sans cesse ouverts, on est continuellement sur ses gardes et précautionné. Avec de l'*exactitude* (d'*ex agere*, agir ou faire d'après, tout à fait, parfaire), on n'omet rien, on fait tout à point, d'une manière fidèle, complète, juste, régulière.

Il faut de l'*attention* pour bien entendre ou bien voir, pour découvrir ou remarquer, pour éviter des fautes de langage. Il faut du *soin* pour polir, pour finir, pour perfectionner, pour cultiver et faire fructifier. Il faut de la *vigilance* pour n'être pas surpris, pour être ou mettre en sûreté, à l'abri, pour conserver ou préserver. Il faut de l'*exactitude* pour bien exécuter, pour bien rapporter, pour obéir ou se conformer comme il faut à des ordres, à une loi ou à des conventions.

Un observateur est proprement *attentif;* un ouvrier, *soigneux;* un garde, *vigilant;* un ministre, un historien, un témoin, un commissionnaire, *exact*.

Il faut être *attentif* à la prière, aux leçons, à tout ce qui exige de la présence d'esprit, ou à ce qui demande qu'on y ait égard, qu'on en tienne compte. Il faut être *soigneux* de tout ce qui mérite qu'on s'en mette en peine, qu'on s'en occupe sérieusement. Il faut être *vigilant* à la vue et dans la crainte du danger. Il faut être *exact* à ses devoirs, à ses promesses, à un rendez-vous.

Attention semble être plutôt le terme général, avec un rapport particulier à la spéculation, aux choses à connaître. Le *soin* est une attention à faire, attention mêlée d'intérêt, de goût, et d'un peu d'inquiétude ou de peine. La *vigilance* est une attention continuelle et relative à des choses ou à des personnes qui nous sont confiées, dont nous avons la garde. L'*exactitude* est une attention à ne pas s'écarter du vrai, du juste, de l'ordre ou des ordres, de la règle ou de ce qui a été réglé.

« Avec quelle *exactitude* un convalescent obéit à toutes les ordonnances du médecin! avec quelle *attention* il prend garde aux temps, aux heures, aux manières, à tout ce qui lui est marqué! » BOURD. Avec quel *soin* il entretient ce commencement de santé! et avec quelle *vigilance* il se tient constamment en garde contre ce qui avait causé sa maladie!

1° **ATTÉNUER, PULVÉRISER; — 2° PILER, BROYER, TRITURER.** Réduire de force un corps en très-petites parties ou en molécules.

Atténuer, rendre ténu, et *pulvériser*, mettre en poudre, expriment l'effet d'une opération de la nature. *Piler*, *broyer* et *triturer* désignent, au contraire, des actions de l'industrie humaine qui, par là, modifient les substances suivant ses desseins et ses besoins.

1° *Atténuer*, *pulvériser*.

Atténuer se dit exclusivement en parlant des fluides, soit qu'ils produisent, soit qu'ils éprouvent l'*atténuation*, le phénomène qui résout un corps en particules. « Les éléments du fer et des autres minéraux donnent de la dureté aux matières liquéfiées ou *atténuées* par l'eau. » BUFF. « Le fer entre dans la composition des êtres vivants, et lorsqu'il est suffisamment *atténué* par des acides convenables, il se volatilise et acquiert une tendance à végéter, pour ainsi dire. » ID. « Les exhalaisons, les vapeurs, dont nous sommes continuellement environnés, forment un ciel bleu dans un temps serein, quand elles sont assez hautes et assez *atténuées* pour ne nous envoyer que des rayons bleus. » VOLT. « Le vent emporte ces exhalaisons, les sépare; elles s'*atténuent*, elles deviennent salutaires, de mortelles qu'elles étaient. » ID. En médecine, on appelle *atténuants* les remèdes qui semblent augmenter la fluidité des humeurs.

Pulvériser n'est usité que par rapport aux corps solides. « Cette substance tirée des pyrites est cassante, presque friable, et se *pulvérise* aisément. » BUFF. « J'ai pris ce falun pour une espèce de pierre calcaire, friable, *pulvérisée* par le temps. » VOLT. « Je viens de voir, dans la *Gazette de France*, un article du tonnerre qui a *pulvérisé* une femme. » ID.

Ensuite, *pulvériser* ressemble plus qu'*atténuer* à *piler*, *broyer*, *triturer* : l'effet qu'il marque est dû quelquefois à l'action d'un homme; seulement, cet effet n'a pas été voulu comme bon en lui-même, et comme propre à mettre les choses à notre usage. « Quand on *pulvérise* les cubes de cet aimant, ils se décomposent en paillettes brillantes couleur de feu. » Buff. « Après avoir *pulvérisé* des pierres ollaires, des observateurs en ont tiré du fer par le moyen de l'aimant. » Id. Voltaire dit, au sujet du veau d'or qui, suivant la Bible, fut jeté au feu et réduit en poudre : « Il est impossible de *pulvériser* l'or en le jetant au feu; l'extrême violence du feu le liquéfie, mais ne le calcine point. »

2° *Piler*, *broyer*, *triturer*.

Piler et *broyer* signifient deux sortes d'actions différentes : on *pile* en frappant, on *broie* en pressant et en frottant. On *pile* du ciment, du verre; on *pile* dans un mortier. « Ces pierres (argentifères) sont jetées dans des trous pour y être *pilées* et réduites en limon, par le moyen de quantité de gros marteaux que l'on fait agir. » Regn. On *broie* sous une meule ou sous ses dents. « C'est Dieu qui nous a donné des mains pour prendre la nourriture, des dents pour la couper et la *broyer*, un estomac pour la digérer. » Roll. On *broie* des couleurs, et cela se fait au moyen d'une molette qu'on promène, en la pressant, sur une table très-dure où la substance à *broyer* se trouve placée.

Triturer, du latin *tritura* (*tritor*, broyeur), du grec τρίβειν, broyer, est un terme didactique ou savant. « Le docteur Sangrado disait que ces aliments étaient les plus convenables à l'estomac, comme étant les plus propres à la *trituration*, c'est-à-dire à être *broyés* plus aisément. » Les. « Le zinc est phosphorique; sa chaux paraît lumineuse en la *triturant*. » Buff. Outre cela, la *trituration* suppose d'ordinaire plusieurs substances qu'on cherche à mélanger en même temps qu'on les *broie*. « Il faut *triturer* le mercure avec l'argent pour en faire l'amalgame. » Buff. « Le soufre se mêle au mercure à peu près comme les graisses lorsqu'on les *triture* ensemble.

ATTITUDE, POSTURE. État ou situation du corps, manière dont il est placé, manière dont les membres se trouvent les uns par rapport aux autres.

Attitude vient de l'italien *attitudine*, qui a été formé du latin *aptitudo*, aptitude, disposition à. En conséquence de cette origine italienne, *attitude*, à la rigueur, ne devrait être employé et ne l'a été d'abord qu'en termes d'art, c'est-à-dire de peinture et de sculpture surtout, et quelquefois de danse, ou en parlant des pantomimes. Ce mot n'a jamais été mis hors de ces limites par les grands écrivains du siècle de Louis XIV, tels que Mme de Sévigné, Labruyère, Molière et Fénelon; et c'est dans ce cas seulement que nos anciens dictionnaires, même celui de Trévoux, permettent de s'en servir. *Posture*, au contraire, a toujours été du langage commun.

Cependant, *attitude* a fini aussi par être usité dans tous les styles. C'est alors qu'il est devenu difficile, ce semble, de le distinguer de *posture*.

L'*attitude* est pittoresque et essentiellement relative au beau. Elle est belle, gracieuse, élégante, admirable. La *posture*, de son côté, est relative au bien, physiquement ou moralement, c'est-à-dire qu'elle est commode ou incommode, modeste ou indécente. Sans compter que *attitude* conserve toujours son caractère spécial par lequel il convient seul quand on considère les choses au point de vue de l'art. Un homme se plaindra d'être dans une *posture* forcée et contrainte, qui le met mal à l'aise; la critique reprochera à un artiste d'avoir donné à ses personnages une *attitude* forcée et contrainte, c'est-à-dire maniérée. « La principale beauté de ce portrait de Verrès consiste à peindre un préteur du peuple romain dans l'*attitude* où le représente Cicéron, appuyé nonchalamment sur une femme.... Verrès paraissant en cette indigne *posture* semble braver la bienséance publique. » Roll.

Toutes les fois qu'en écrivant on veut représenter à l'imagination et faire comme un portrait ou un tableau, le mot *attitude* doit être préféré. « Son enjouement, sa douceur, sa figure agréable m'ont laissé de si fortes impressions que je vois encore son air, son regard, son *attitude*. » J. J. « Elle brodait près d'une fenêtre. Son *attitude* était gracieuse, sa tête un peu baissée laissait voir la blancheur de son cou; ses cheveux, relevés avec élégance, étaient ornés de fleurs.... » Id. « L'homme se soutient droit et élevé, son *attitude* est celle du commandement, sa tête regarde le ciel et présente une face auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité. » Buff. — Mais on se servira de *posture* quand il s'agira de déterminer si on est debout, assis, à genoux, appuyé sur un bâton, couché, et couché de telle ou telle manière bonne ou mauvaise, sans prétendre faire une image. Mme de Sévigné et Voltaire remarquent que la *posture*, qu'on est obligé de prendre pour écrire, « fait mal, tue la poitrine. » C'est ainsi qu'on doit parler. Mais on peut rendre par *attitude* cette manière de tenir le corps, dans le cas où on veut la peindre. « Un peintre arrive chez moi; il me trouve écrivant devant votre portrait; il me peint dans cette *attitude*. » Volt. C'est très-improprement que J. J. Rousseau dit, dans une de ses lettres : « Toute autre *attitude* que celle de me tenir droit me suffoque. »

De plus, les personnages mis en spectacle par la peinture et la sculpture étant presque toujours montrés en action, ou plutôt comme allant faire quelque chose, cette nuance reste toujours à *attitude*; d'autant plus qu'elle résulte aussi du sens étymologique de ce mot : *aptitude* signifie disposition à faire quelque chose. On dira donc l'*attitude* et non la *posture* d'un lutteur, d'un homme qui a le bras levé pour frapper ou les bras ouverts pour embrasser. « Charles XII, frappé à mort, avait eu la force de mettre la main sur la garde de son épée, et était encore dans cette *attitude*. A ce spectacle, etc. » Volt. « En disant ces mots, il se lève et s'avance dans l'*attitude* d'un homme qui allait se précipiter. » Id. « Les vainqueurs érigèrent à Philopémen une statue de bronze où

ils le représentaient dans la même *attitude* dans laquelle il avait tué le tyran. » ROLL. — Mais *posture* se dit du corps tel qu'il est, simplement, et sans rapport à ce qu'il est sur le point de faire, ni aux passions qui l'animent. « Le corps demeure comme immobile et dans la même *posture*. » MAL. « Virgile prétend que Thésée est assis pour jamais sur une chaise, et que cette *posture* est son supplice. » VOLT. « Il s'appuya le front sur son bâton et demeura plusieurs moments en cette *posture*. » S. S. « On place le cadavre dans la *posture* d'un homme qui est assis les mains appuyées sur les genoux. » BUFF.

Enfin, autant sont relevés les arts qui ont d'abord adopté l'expression *attitude*, autant sont bas ceux qui font un fréquent usage des mots terminés en *ure*. C'est pourquoi Voltaire dit avec raison, à propos d'un vers de Corneille : « Le mot de *posture* n'est pas assez noble. » « *Posture* grotesque, bizarre, extravagante ; *postures* de bateleur, de baladin. » ACAD. — « Les grues, naturellement assez disposées à la lutte, comme il paraît par les *attitudes* où elles se jouent, les mouvements qu'elles affectent, et à l'ordre des batailles, par celui même de leur vol et de leurs départs, se défendent vivement : mais les singes reviennent sans cesse au combat ; et comme par leurs stratagèmes, leurs mines et leurs *postures*, ils semblent imiter les actions humaines, ils paraissent être une troupe de petits hommes à des gens peu instruits. » BUFF.

ATTRAPER, HAPPER, GRIPPER. Chacun de ces verbes contient l'idée de saisir et la modifie à sa manière.

Attraper, c'est prendre à une *trappe*, à un piége, simplement ; ou c'est mettre en *trappe*, dans le piége, un animal, après avoir couru après, *ad*. *Happer* se dit d'abord de l'action d'un chien, qui saisit prestement et avidement ce qu'on lui jette ou ce sur quoi il se jette. *Gripper*, jouer de la griffe, signifie uniquement, au propre, l'action du chat, de celui des animaux que Lafontaine, après Rabelais, appelle *grippe-minaud*, le *minét* ou le *minaud* qui *grippe*. Dans l'*Énéide travestie*, Énée, ayant trouvé le rameau d'or :

Il l'arracha d'aussi bon cœur
Qu'un chien ou qu'un chat pille ou *grippe*
Un morceau de chair ou de tripe. SCARR.

Et, pour en finir tout de suite avec *gripper*, ce verbe, au figuré, a pour caractère parfaitement distinctif son manque absolu de noblesse : c'est un terme populaire.

Pour ce qui regarde *attraper* et *happer*, mots appartenant au langage commun et moins restreints dans leur application, on *attrape* ce qu'on saisit adroitement ou en l'atteignant à la course, et on *happe* ce qu'on saisit brusquement, tout à coup, à l'improviste. *Attraper* implique ce que *happer* exclut, l'idée de temps, de préparation, d'embûches ou de poursuite : on parvient à *attraper* ; on *happe* soudainement, à l'instant. Le renard *attrape* la proie qu'il guettait, et la gendarmerie des voleurs qu'elle poursuivait ; mais l'hirondelle, dans son vol, quitte un insecte pour courir à un autre, et en *happe*, en passant, un troisième (BUFF.), et de même un agent de police *happe* un filou qu'il rencontre, qui lui tombe inopinément sous la main.

« Le lièvre eut beau ruser, les chiens l'*attrapèrent*. » ACAD. « Un mariage ne lui coûte rien (à don Juan) à contracter ; il ne se sert point d'autres piéges pour *attraper* les belles. » MOL. « Les sauvages qui vont à la chasse de l'orignal poursuivent ces animaux, qui sont aussi légers que des cerfs, avec tant de vitesse qu'ils les lassent et les *attrapent*. » BUFF. « Les grives mangent aussi des insectes, des vers ; et c'est pour *attraper* ceux qui sortent de terre après les pluies, qu'on les voit courir alors dans les champs et gratter la terre. » ID.

« Toutes les hirondelles vivent d'insectes qu'elles *happent* en volant. » BUFF. « Le pélican mange de côté, et quand on lui jette un morceau, il le *happe*. » ID.

Au pied du lit se tapit le malin,
Ouvrant la griffe ; et, lorsque l'ame échappe
Du corps chétif, au passage il la *happe*. VOLT.
Comme un oiseau de couleur bleue,
Que l'on appelle un martinet,
Nage de l'aile à fleur de l'onde ;
Et puis tout à coup son fond sonde,
Afin de prendre au dépourvu
Un petit poisson qu'il a vu,
Et puis, l'ayant *happé*, le croque. SCARR.

ATTRIBUER, IMPUTER. Rapporter une chose à une autre comme ayant été produite par elle.

1° *Attribuer*, *attribuere*, *tribuere ad*, donner à, assigner à ; est le terme général : on *attribue* aux choses et aux personnes. *Imputer*, *imputare*. c'est-à-dire porter en compte, de *putare*, compter, calculer, apprécier, estimer, est particulier ; on n'*impute* guère qu'aux personnes, aux êtres qui sont *comptables* ou responsables, sur le compte desquelles on peut mettre les choses, aux agents libres. On *attribue* un phénomène à telle cause ; on *impute* une faute à quelqu'un. On *attribue* la cause d'un changement à ceci ou à cela (J. J.) ; on *impute* tel ou tel crime à un accusé (MARM.). On *attribue* un malheur au sort ou à Dieu, qui, bien que personnel et libre, n'a pas de *compte* à rendre ; on *impute* un malheur à l'imprudence ou à l'incapacité d'un homme. « Les malheurs de Cépion furent *attribués* à la vengeance des dieux.... Les historiens *imputent* à sa témérité et à son arrogance la sanglante défaite des Romains par les Cimbres. » ROLL.

2° *Attribuer* se prend bien aussi dans le sens propre d'*imputer* : on *attribue*, comme on *impute*, telle chose à une personne. Mais ce qu'on *attribue* est indifférent, n'est ni bon ni mauvais ; au lieu que ce qu'on *impute* est louable et plus souvent encore blâmable. On *attribue* une chose à quelqu'un qu'on regarde comme en étant la cause ou l'auteur, un livre, par exemple ; on lui *impute* une chose dont on lui accorde le mérite ou dont on lui applique le démérite, et, par exemple, un libelle.

3° Quand *attribuer* est aussi relatif à la valeur des choses, il se prend en bonne aussi bien qu'en mauvaise part : « *Attribuer* tous les défauts d'Homère à son siècle et toutes ses beautés à lui seul. » MARM. Mais *imputer* se dit plutôt de cho-

ses mauvaises et blâmables : on *attribue* une bonne ou une mauvaise action, des vertus comme des vices; on *impute* une mauvaise action plutôt qu'une bonne, des vices plutôt que des vertus. C'est qu'*imputer* signifie primitivement mettre sur le compte, et, par conséquent, augmenter la dette ou la charge. « Nous ne pouvons juger des mœurs de J. C. que par la conduite qu'on lui *attribue*.... Ses évangélistes ne lui *imputent* d'autre action d'homme violent et emporté que celle d'avoir battu et chassé les marchands de bêtes de sacrifice. » VOLT. « Si parmi mes auditeurs, dit Socrate, il s'en trouve qui deviennent honnêtes gens ou malhonnêtes gens, il ne faut ni m'*attribuer* la vertu des uns, dont je ne suis point la cause, ni m'*imputer* les vices des autres, auxquels je n'ai point contribué. » ROLL. « On *imputait* ce défaut (défaut d'esprit des Béotiens) à la grossièreté de l'air du pays, comme aussi l'on *attribuait* la délicatesse du goût des Athéniens à la subtilité de l'air qu'ils respiraient. » ID.

4° On *attribue* plutôt avec raison; on *impute* plutôt à tort, d'un manière *putative*, ou au moins détournée et conjecturale. « Notre cœur (en pratiquant la piété) se sent déchiré entre ces efforts contraires. Mais il serait bien injuste d'*imputer* cette violence à Dieu, qui nous attire, au lieu de l'*attribuer* au monde, qui nous retient. » PASC.

ATTRISTÉ, CONTRISTÉ; — AFFLIGÉ, FÂCHÉ, MORTIFIÉ. Péniblement affecté.

Attristé et *contristé* diffèrent bien des trois mots suivants. Ils expriment un état général de langueur causé par des maux éloignés ou impersonnels, état dans lequel l'âme est seulement rendue mélancolique et peu expansive. *Affligé*, *fâché* et *mortifié* désignent, au contraire, un état accidentel de malheur ou de douleur produit par des maux présents, personnels, dont l'âme est frappée, qui la blessent, la tourmentent, la désolent. L'homme *attristé* ou *contristé* est sombre, pensif, absorbé en lui-même, songeant à des maux passés ou possibles ou qui ne le regardent qu'indirectement; l'homme *affligé*, *fâché* ou *mortifié* vient de recevoir un coup très-sensible qui le fait souffrir, qui détruit sa satisfaction particulière et intérieure. On est *attristé* ou *contristé* par des souvenirs, par des idées, par des événements publics ou par des affaires auxquelles on veut bien prendre part; on est *affligé*, *fâché* et *mortifié* par suite de revers ou de traitements qu'on éprouve soi-même actuellement et dont on ressent une vive peine.

Attristé et *contristé*, ayant même radical, ont été distingués l'un de l'autre dans la première partie, p. 135.

Affligé suppose un mal considérable qui abat et accable; *fâché* n'annonce qu'un déplaisir, un regret, un léger chagrin qui contrarie, qui pique; *mortifié* exprime un violent déplaisir, une grande amertume provenant, d'ordinaire, d'une atteinte portée à l'amour-propre.

Un homme bien *affligé* est navré, inconsolable; un homme bien *fâché* est dépité; un homme bien *mortifié* est dévoré intérieurement.

On est *affligé* de la perte de ce qu'on aime, d'une maladie dangereuse, d'un renversement de fortune, d'une grande disgrâce, d'un coup quelconque de l'adversité, des misères et de tous les grands malheurs qui peuvent arriver en cette vie. « Peut-on consoler les *affligés* où toutes les larmes sont essuyées? » BOSS. « Condé fit sentir aux ennemis que la France pouvait être tout à la fois *affligée* et victorieuse, dans la désolation et en état de leur donner la loi. » BOURD. « M. de Larochefoucauld a perdu sa vraie mère, dont il est véritablement *affligé*; je l'en ai vu pleurer avec une tendresse qui me le faisait adorer. » SÉV. « Le comte de Brienne ayant perdu sa femme, en fut si *affligé* que son esprit s'aliéna. » VOLT.

On est *fâché* d'une petite perte, d'un mal léger qu'on aurait pu empêcher ou prévenir, de tout ce qui ne fait pas plaisir, de tout ce dont on n'est pas bien aise, de tout ce qu'on fait à regret, d'un contre-temps, d'une indisposition. « Je suis *fâché* de l'indisposition de cette Éminence : il faut espérer que ce ne sera rien. » BOSS. « Je suis plus *fâché* que vous de ne pouvoir vous aller voir. » ID. « Il n'en fut ni aise ni *fâché*. » S. S. « Montrer toujours à ses élèves une contenance sévère et *fâchée*. » VOLT.

Si vous êtes *fâché* de cette préférence,
Si mon petit menuet vous donne quelque ennui,
Que n'avez-vous appris à danser comme lui? ID.

HECTOR.
Ah! monsieur qu'elle est belle!
Et que j'ai de plaisir à vous voir raccroché!
VALÈRE.
A te dire le vrai, je n'en suis pas *fâché*.
HECTOR.
Comment! quelle froideur s'empare de votre âme!

On est *mortifié* d'une défaite, d'un manque d'égards, d'un refus d'honneur, d'un dédain, d'une ironie, d'un affront, des fautes qu'on a commises, en tant qu'elles décèlent l'imperfection, la faiblesse. « L'amour-propre *mortifié*. » BUFF. « Ne reviendrait-il pas au même de renoncer à toute hauteur et à toute fierté, et de se traiter tous avec une mutuelle bonté, qui, avec l'avantage de n'être jamais *mortifiés*, nous procurerait un aussi grand bien que celui de ne *mortifier* personne? » LABR. « On pouvait juger par l'orgueil des rois de Perse, toujours vainement *mortifiés* par leurs défaites, qu'ils précipiteraient leur chute en donnant toujours des batailles. » MONTESQ. « Un prince aussi orgueilleux qu'Antiochus dut être bien *mortifié*, quand il vit sa prétendue grandeur humiliée, anéantie et couverte d'opprobre par ce traité. » ROLL. « Je suis *mortifié*, en qualité de Français, d'homme, d'être pensant, de l'affront public qu'on vient de faire aux mœurs. » VOLT. « Peut-être que les Iciliens auraient été *mortifiés* de voir cette souveraine dignité (de tribun militaire) entrer dans toute autre famille plébéienne, avant que la leur en eût été honorée. » VERT.

AUGMENTER, CROÎTRE. Devenir plus grand ou plus considérable, gagner en quantité, éprouver un changement en plus.

Ces mots diffèrent à peu près comme *augmenter* et *accroître*. *Augmenter*, latin *augere*, a pour racine *aug* ou *auc*, d'où vient aussi notre préposition *avec*, laquelle marque addition ou acces-

sion. C'est là également le sens propre d'*augmenter*, et c'est pourquoi ce verbe, pris activement, est synonyme d'*ajouter*. *Croître*, quelle qu'en soit l'étymologie, s'est dit primitivement et se dit encore proprement des animaux et des plantes, qui grossissent et grandissent par la nutrition en s'étendant du dedans au dehors.

En conséquence, les choses *augmentent* par addition et *croissent* par développement. Une nouvelle quantité survient dans ce qui *augmente;* ce qui *croît* prend un nouveau degré d'extension, d'élévation ou de vigueur. Le nombre, la multitude, la foule, *augmentent;* le concours, l'affluence, la force, l'ardeur, la vitesse *croissent*. Les minéraux *augmentent*, et c'est par juxtaposition; les êtres organisés et vivants *croissent*, et c'est par intus-susception (BUFF.).

« A mesure que la graisse *augmente*, la peau s'étend et *croît*. » BUFF. Le tas d'un avare *augmente* (COND.); l'ombre *croît* vers le soir (LAF.). « A mesure que les biens *augmentent*, l'ambition *croît*. » GIR. —

Avec son bien son train doit *augmenter*. VOLT.

« Il sentait *croître* tous les jours son crédit et sa réputation. » BOSS. — « Selon Épicure, parmi les choses, les unes diminuent, les autres *augmentent* des débris de celles qui sont diminuées. » FÉN. « Les êtres pensants *croissent* en perfection lorsqu'ils sortent de quelque ignorance, ou qu'ils se tirent de quelque erreur. » ID.

On dit bien des mêmes choses qu'elles *augmentent* ou qu'elles *croissent*, suivant qu'on considère le changement qui s'opère en elles-mêmes comme causé par quelque chose d'extérieur, qui vient y ajouter, ou comme l'effet d'un principe intérieur de vie ou d'activité. La rivière *augmente* par l'arrivée d'une nouvelle quantité d'eau, à la suite d'un orage ou de la fonte des neiges; elle *croît* quand elle grossit, ou qu'elle hausse comme d'elle-même, sans aucune cause extérieure apparente. « La sédition *augmente*, quand de nouveaux séditieux se joignent aux premiers; elle *croît*, lorsque les séditieux deviennent plus ardents. » ROUB. De même, des difficultés, des maux, des bruits *augmentent*, en devenant plus nombreux, et *croissent* en devenant plus intenses et plus forts.

Quand on parle des sentiments et des passions, on dit plutôt qu'ils *croissent*, à cause de l'analogie qui existe entre l'âme et le corps, et parce que ce sont les développements du principe actif qui nous anime. Cependant on se sert d'*augmenter* lorsqu'on exprime la cause de ce redoublement, et que cette cause est extérieure. « L'amour *augmente* par les obstacles. » COND. « On reçut si bien les sœurs de Psyché que leur déplaisir en *augmenta* de moitié. » LAF. « Mon enthousiasme républicain *augmenta* par l'accueil que je reçus à Genève. » J. J.

D'autre part, l'idée d'*augmenter* est plus étendue et plus vague; celle de *croître*, plus restreinte et plus précise. L'*augmentation* peut consister dans une addition en poids, en valeur, en nombre, ou en toute autre quantité : c'est ce que le mot *augmenter* n'indique pas par lui-même, et ce qu'on est souvent obligé d'indiquer par d'autres mots (*augmenter* de poids, de prix, de volume), à moins que la nature des choses dont on parle ne montre suffisamment de quelle grandeur il est question : les denrées *augmentent*, c'est-à-dire de prix. *Croître* a toujours par lui-même un sens déterminé et complet. On sait que la chose qui *croît* se développe comme les êtres vivants, suivant toutes les dimensions, et gagne en force et en solidité; il n'est besoin de rien dire de plus pour se faire comprendre.

Enfin, *augmenter* n'exprime pas la manière dont se fait l'action qu'il signifie; mais *croître* annonce toujours un progrès lent et insensible. Le froid, la pluie, les vents *augmentent* et diminuent; l'ombre, la lune, les jours *croissent* et décroissent. « Votre richesse *augmente* tout d'un coup par un héritage; elle *croît* successivement par l'économie. » ROUB. « L'amour qui *croît* peu à peu et par degrés ressemble beaucoup à l'amitié. » LABR.

1° AUGMENTER, ACCROÎTRE; — 2° AGRANDIR, ÉTENDRE; — 3° GROSSIR, ENFLER. Ces verbes se rapportent tous à la quantité, et signifient y ajouter, la rendre plus considérable, opérer dans les choses un changement en plus.

Mais *augmenter* et *accroître* sont plus relatifs à la quantité arithmétique; *agrandir* et *étendre* le sont uniquement à la quantité géométrique; *grossir* et *enfler*, à la quantité physique. On *augmente* ou on *accroît* ce qui a peu de parties ou de force et d'intensité; on *agrandit* et on *étend* ce qui occupe peu d'espace; on *grossit* et on *enfle* ce qui a peu de volume. On *augmente* ou on *accroît* un nombre, une somme, un traitement; on *agrandit* ou on *étend* la sphère ou le cercle de ses connaissances; les pluies *grossissent* ou *enflent* une rivière, des remarques *grossissent* ou *enflent* un livre.

Augmenter et *accroître* ne réveillent par eux-mêmes aucune idée sensible particulière; ce sont des termes généraux et abstraits : ce qu'on *augmente* ou *accroît* gagne numériquement en parties ou en degrés. *Agrandir* et *étendre* rappellent les dimensions de l'espace, et ce qu'on *agrandit* ou *étend* franchit les limites du lieu qu'il occupait, est porté au delà. Romulus et Tatius *augmentèrent* le nombre des patriciens, et *agrandirent* la ville désormais trop étroite (ROLL.). « Rome s'appliqua à *augmenter* leurs revenus (des alliés), et à *étendre* leur domaine. » ID. Un homme, ravi de son abondance, veut *augmenter* sa dépense, et *agrandir* ses greniers (BOSS.). *Grossir* et *enfler* font naître l'idée de quelque chose d'assez mince apparence à quoi on donne par accumulation une sorte d'abondance, de plénitude, de réplétion, de rotondité, et, comme on dit, du corps. Au lieu d'*augmenter* le trésor de la science, des savants ne font qu'en *grossir* le volume (MARM.).

1° *Augmenter*, *accroître*.

La première différence entre ces deux verbes, c'est que l'un marque addition et l'autre développement. Quand on *augmente* un objet, ce n'est pas lui qui augmente; on lui joint des objets du même genre avec lesquels il forme une plus grande somme, un tout plus complet. Quand on

accroît, l'augmentation se trouve dans l'objet lui-même dont l'énergie est portée à un plus haut degré. Le premier appelle l'attention sur des parties ajoutées; le second présente l'idée d'une seule chose qu'on fait pousser, croître, qu'on fortifie, à laquelle on donne plus de vigueur ou de puissance. On *augmente* ses richesses en en ajoutant de nouvelles à celles qu'on possède déjà; on les *accroît* en faisant fructifier celles qu'on possède déjà et qui sont comme un germe On *augmente* ses jouissances en les multipliant; on les *accroît* en les rendant plus vives sans les rendre plus nombreuses. On *augmente* sa gloire quand on y en ajoute une nouvelle, et on l'*accroît* quand on la développe. « Cette année, on nomma pour la première fois six préteurs à cause de l'*augmentation* des provinces et de l'*accroissement* de l'empire. » ROLL.

En second lieu, *augmenter* exprimant particulièrement ce qu'on ajoute en poids, en valeur, en mesure, en nombre et en toutes sortes de quantités est ordinairement accompagné d'autres mots qui complètent sa signification et déterminent formellement de combien est l'addition. *Accroître* a par lui-même un sens complet. Dire qu'un homme a *accru* son bien, c'est dire qu'il s'est enrichi, et l'esprit satisfait n'en demande pas davantage; on dira bien qu'il a *accru* son patrimoine de beaucoup ou de moitié, mais jamais on n'y met une plus grande précision. Au contraire, il faut se servir d'*augmenter* toutes les fois qu'on veut exprimer mathématiquement de combien est la quantité ajoutée. On *augmente* un régiment de deux bataillons; Tarquin *augmenta* les sénateurs jusqu'au nombre de trois cents (Boss.). On change la valeur d'une fraction en *augmentant* ou en diminuant ses deux termes d'un même nombre. Par ce dernier exemple on voit qu'*augmenter* est seule de mise en arithmétique. Annibal en passant par les Gaules avait *accru* son armée, c'est-à-dire qu'il l'avait fortifiée, rendue plus puissante; c'était bien par l'addition de nouveaux soldats, mais ce n'est point cela que l'on veut faire ressortir, autrement il faudrait employer *augmenter*, surtout s'il s'agissait de déterminer le nombre des soldats qui vinrent se joindre à ceux d'Annibal.

Accroître vient de *croître*, qui primitivement ne s'est dit que du corps humain comme on le voit encore dans le mot *excroissance*, et qui dérive du grec κρέας, chair. *Accroître* doit donc toujours marquer une augmentation lente et progressive. « On a vu ses biens *accrus* naturellement par un si long ministère et par une prévoyante économie. » BOSS. « Le vaudeville passe de bouche en bouche et s'*accroît* en marchant. » BOIL. « Cet amour s'est longtemps *accru* dans le silence. Ce n'est point un secret de deux jours. » RAC. « Mes ans se sont *accrus*. » ID.

Augmenter se dit bien de la nature morte et simplement numérable; *accroître* se dit mieux de ce qui est doué de vie, de vigueur, de tout ce qui a en soi un principe de développement, de tout ce qu'on peut se représenter comme capable de grandir, d'arriver à un état florissant, à un degré plus ou moins élevé, et comme susceptible d'être nourri, vivifié, activé. Aussi *accroître* s'emploie particulièrement bien au figuré en parlant de la puissance, de la gloire, de la réputation, de l'autorité et en général de toutes les passions. Voltaire dit quelque part « qu'il a *augmenté* des trois quarts le village de Ferney; » et il écrit à l'impératrice de Russie : « Votre empire est dans la vigueur de son *accroissement*. »

2° *Agrandir*, *étendre*.

On *agrandit* selon les trois dimensions; on *étend* selon une seule. *Agrandir*, c'est changer en plus ce qui est petit, donner du large à ce qui est étroit, resserré, embrasser plus d'espace dans tous les sens, rendre plus vaste ou plus spacieux; *étendre* c'est agrandir au loin, pousser loin, reporter plus loin les limites, on *étend* ce qui est court, ce qui a peu de longueur. L'action d'*agrandir* se fait en empiétant dans toutes les directions; celle d'*étendre* a lieu en pointe et dans un sens unique. On *agrandit* un bassin, une ouverture; on *étend* une allée. Un lapin *agrandit* son terrier sans l'*étendre* en lui donnant plus de capacité; il l'*étend* sans l'*agrandir*, si ce n'est d'un seul côté, en le prolongeant. Si, tout en se renfermant dans son enceinte primitive, on donne à toutes les parties d'un château de plus grandes proportions, on l'*agrandit* et on ne l'*étend* pas. *Agrandir* ses États, c'est les arrondir, les élargir, faire qu'ils aient plus d'ampleur, de latitude, sans indication du côté par où on les élargit ni du point jusqu'où on les élargit; les *étendre*, c'est en reculer les limites, et ce mot indique un prolongement considérable en un sens que d'ordinaire on détermine et jusqu'à des limites généralement aussi déterminées : ce prince *étendit* ses États du côté de l'orient jusqu'à tel pays. Il en est de même d'*agrandir* et d'*étendre* une terre, des biens, un parc, un jardin, etc.

Au figuré, on *agrandit* la sphère et on *étend* le cercle de ses connaissances. C'est ainsi qu'on devrait toujours parler. Toutefois l'Académie autorise *agrandir* le cercle et *étendre* la sphère de ses connaissances. Quoi qu'il en soit, *agrandir* la sphère ou le cercle de nos connaissances n'est pas la même chose que l'*étendre*. La première expression signifie que nos connaissances deviennent plus larges, gagnent dans tous les sens, sous tous les rapports, à tous égards; la seconde que nous voyons plus loin dans un certain sens seulement. Il est réservé aux philosophes et à un petit nombre d'entre eux d'*agrandir* le cercle ou la sphère des connaissances humaines; les géomètres, les physiciens, les géographes ne peuvent aspirer qu'à la gloire de l'*étendre*.

On *agrandit* ses prétentions quand on les porte sur une foule de choses, dans tous les sens, à droite et à gauche; on *étend* des droits ou des privilèges bien déterminés en les poussant plus loin, c'est-à-dire en les faisant valoir pour un plus grand nombre de cas également déterminés. On dit plutôt *étendre* qu'*agrandir* sa réputation, son commerce, sa domination, son pouvoir, parce que dans toutes ces expressions il s'agit seulement d'une augmentation d'étendue en su-

perficie, d'extension, d'expansion, de propagation.

3° *Grossir*, *enfler*.

Un homme *grossit* comme il croît, successivement, graduellement; il *enfle* tout d'un coup par l'effet de quelque maladie. *Grossir*, à l'actif, exprime de même une augmentation de volume lente et successive; *enfler*, une augmentation rapide, subite. Sous ce rapport *grossir* ressemble tout à fait à *accroître*. Aussi ces deux mots se trouvent-ils réunis dans les deux exemples suivants. L'avare met son souverain bien

A *grossir* un trésor qui ne lui sert de rien.
Plus il le voit *accru*, moins il en sait l'usage. Boil.

Mithridate dit dans Racine en parlant des Scythes:

Recueillis dans leur port, *accrus* de leurs soldats,
Nous verrons notre camp *grossir* à chaque pas.

Au contraire, Boileau dit ailleurs de Louis XIV:

Mais du plus grand des rois la bonté sans limite
Crut voir dans ma franchise un mérite inconnu,
Et d'abord de ses dons *enfla* mon revenu.

Et Lafontaine au sujet d'un marchand qui traversa les mers et débita ses marchandises en un instant:

Le luxe et la folie *enflèrent* son trésor.

Des pluies continuelles *grossissent* un fleuve; la fonte subite des neiges l'*enfle*. — « Les sciences des livres se sont composées et *grossies* peu à peu des opinions de plusieurs diverses personnes. » Desc. « La Meuse s'était *enflée* tout à coup par les grandes pluies qui survinrent. » Rac.

Ensuite, il semble quelquefois, au figuré, que ce qu'on *enfle* ne gagne qu'en volume apparent, et non en masse comme ce qu'on *grossit;* c'est parce qu'au propre on *enfle* un ballon ou quelque chose de semblable et qu'on *grossit* ce à quoi on ajoute des parties solides comme une boule de neige. Il y a du vide ou quelque chose de vain dans ce qui est *enflé*. Ainsi Boileau dit à un homme devenu riche: Tu verras poëtes, orateurs

Dégrader leurs héros pour te mettre en leurs places,
De tes titres pompeux *enfler* leurs dédicaces.

Et Voltaire parlant de l'*Encyclopédie:* « Bannissez la morale triviale dont on *enfle* certains articles. » Et Montesquieu: « Un prince qui vient d'acquérir de grandes richesses forme de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, et qui est plutôt *enflée* qu'agrandie. » Mais cette nuance défavorable, particulière à *enfler*, Labruyère ne l'a point donnée à *grossir* lorsque, dans sa *préface*, il a parlé de certaines remarques « qui avaient *grossi* du double la première édition de son ouvrage. »

AUSPICES, PROTECTION, SAUVEGARDE. Sous les *auspices*, sous la *protection*, sous la *sauvegarde* de quelqu'un, on en ressent l'influence bienfaisante, préservatrice, salutaire, on est en quelque sorte à l'abri sous son aile.

Auspices, le plus restreint de ces trois mots dans son application, car il ne s'emploie qu'avec le mot *sous*, exprime l'influence la plus vague, annonce une simple faveur. Chez les Romains, avant de commencer une grande entreprise, on prenait les *auspices*, c'est-à-dire qu'on consultait les oiseaux (*aves aspicere*, d'où *auspex*), leur vol, leur chant ou leur manière de manger, pour savoir si on aurait les dieux pour soi ou les dieux propices; en sorte que faire une chose sous les *auspices* d'un homme, c'est la faire, étant favorisé de lui, lui s'y intéressant, fort de son crédit, de sa bienveillance, de ses conseils ou de sa médiation. La *protection*, de *pro tegere*, couvrir en avant, met à couvert d'un danger; c'est proprement un secours.

Vous faites une chose sous les *auspices* de quelqu'un, et grâce à lui vous venez à bout de vos desseins, vous réussissez, vous vous produisez, vous êtes accueilli, bienvenu. « C'est sous les *auspices* de cet homme respectable que tu vas entrer dans le monde; c'est à l'appui de son crédit, c'est guidé par son expérience que tu vas tenter de venger le mérite oublié des rigueurs de la fortune. » J. J. « Cet ouvrage (de circonvallation autour de Jérusalem) fut achevé en trois jours, non sans quelque vertu plus qu'humaine. Aussi Josèphe remarque que je ne sais quelle ardeur céleste saisit tout à coup l'esprit des soldats; de sorte qu'entreprenant ce grand œuvre sous les *auspices* de Dieu, ils en imitèrent la promptitude. » Boss. « L'amour me guidait, et l'on vient toujours à bout de ce que l'on entreprend sous ses *auspices*. » Dest. — Vous vous mettez sous la *protection* de quelqu'un, et, défendu par lui, avec son assistance, vous êtes en sûreté. « Quoique je vive en toute sûreté dans ce pays sous la *protection* du roi.... » J. J. « Je jouis maintenant, dit l'Église, d'une pleine paix sous la *protection* de vos princes. » Boss. « Le sénat pria Pompée de prendre la défense de la république, si l'on pouvait appeler de ce nom un gouvernement qui demandait la *protection* d'un de ses citoyens. » Montesq.

Le commerce fleurit sous les *auspices* d'un gouvernement sage et modéré (Volt.); le bon goût fait des progrès sous les *auspices* de quelques grands écrivains (Lah.). Mais tout le monde en Angleterre est en sûreté sous la *protection* des lois (Volt.); aujourd'hui l'indigence infirme est partout sous la *protection* de l'humanité publique (Lah.).

La *sauvegarde*, la *garde* qui *sauve* ou pour *sauver*, est une protection supposant un grand danger et accordée par qui peut accorder une *garde*, par le souverain ou par une autorité quelconque. On laisse en mourant sa femme sous la *protection* d'un parent (J. J.); les législateurs ont mis sous la *sauvegarde* publique et sous l'abri de l'autorité souveraine ce qui n'avait jusque-là d'autre sanction que l'équité naturelle et la force individuelle (Lah.). — En outre, au lieu que la *protection* est quelque chose d'abstrait, le service rendu, la *sauvegarde* est quelque chose de concret, l'objet qui protége, qui garde ou garantit, qui sert à rendre le service, un abri tutélaire, une sorte de bouclier ou de rempart. Nous implorons la *protection* d'une personne que nous regardons comme pouvant être notre *sauvegarde*. À Rome, chaque patricien prenait en sa *protection* quelques plébéiens, qui, dans des circonstances périlleuses, devenaient sa *sauvegarde*

« Ils voyaient la tranquillité et le repos dont jouissaient plusieurs nations, à l'abri et comme sous la *sauvegarde* de la *protection* romaine. » ROLL. Sous la *sauvegarde*, comme qui dirait sous le bouclier ou sous l'égide.

AUSTÈRE, SÉVÈRE, RIGOUREUX, RUDE, DUR. Ces mots servent à qualifier un homme qui manque de douceur dans le caractère et dans les actions, ou qui ne plaisante pas, comme on dit familièrement.

Austère, *austerus*, αὐστηρός, d'αὔειν, dessécher, signifie, à la lettre, sec, sans agréments. Il regarde les mœurs ou la manière de vivre, et marque le retranchement des aises et des plaisirs, la privation de tout ce qui peut flatter nos penchants; il donne une idée de sobriété et d'abstinence. Le contraire de l'*austérité*, c'est la délicatesse, la sensualité, ce sont des mœurs efféminées: « L'*austère* pudeur. » RAC. « L'*austérité* de la vie chrétienne. » MASS. « L'*austérité* des mœurs républicaines. » MONTESQ., VOLT. « La haine de l'*austère* Caton contre le voluptueux César. » LAH. « Un naturel *austère*, une vie pénible, ont apparemment endurci le héron. » BUFF. « Toujours en contraste avec les mœurs publiques, la philosophie des stoïciens affichait la morale la plus *austère*. » COND. « Lycurgue était dur et *austère*, Solon était doux et même voluptueux. » ID. « Les saints ont banni les plaisirs par les *austérités*. » NIC. « Elle était fort pâle; ce que je ne manquai pas d'attribuer à l'*austérité* du célibat. » LES. La Piété dit dans le prologue d'*Esther* :

Profanes amateurs de spectacles frivoles,
Fuyez de mes plaisirs la sainte *austérité*. RAC.

« La pénitence s'impose des privations rigoureuses, et si elle use encore des choses présentes, c'est moins pour flatter ses sens que pour les punir par l'usage sobre et *austère* qu'elle en fait. » MASS. « Molière a donné un tour gracieux au vice, avec une *austérité* ridicule et odieuse à la vertu. » FÉN. « Dans les prisons, il était permis de traiter les chrétiens délicatement, ou du moins on relâchait quelque chose de l'*austérité* ordinaire. » BOSS. « La règle est *austère*, c'est-à-dire qu'elle retranche de nos penchants. » MONTESQ. « Tempérer l'*austérité* de la vertu, et rendre ses leçons aimables. » J. J. « La religion de Mahomet n'est pas sensuelle; elle est très-*austère* : elle impose le jeûne et l'aumône, elle défend les jeux de hasard, l'usage du vin et de la chair de porc. » VOLT. — Du reste, on n'est pas seulement *austère* pour soi-même. « La manière *austère* dont Harpagon vit avec ses enfants pourrait autoriser des choses étranges. » (Valère dans l'*Avare*). MOL. « Eucharis disait à Télémaque : Vous vivez sous un rude maître; rien ne peut adoucir son *austérité*; il est ennemi de tous les plaisirs. » FÉN. « Philoclès est sec et *austère* ; mais son *austérité* vaut mieux que la flatterie pernicieuse de vos conseillers. » ID. « Si je veux être *austère* et sec avec mon disciple, je perdrai sa confiance; si je veux être complaisant, facile, etc. » J. J. La facilité, la complaisance, la flatterie sont en effet les qualités opposées à l'*austérité* considérée par rapport aux autres.

La *sévérité* suppose, non plus des plaisirs qu'on interdit, mais des fautes ou des défauts qu'on condamne. « L'*austérité*, dit Vauvenargues, est une haine des plaisirs; et la *sévérité*, des vices. » Des vices, ainsi que de toutes les mauvaises qualités et de toutes les mauvaises actions. La *sévérité* se rapporte, non plus à la manière de vivre ou de faire vivre les autres, mais à la manière de juger, et elle a pour contraire l'indulgence. *Sévère* vient du latin *severus*, de même famille que *verus*, vrai, et signifie étymologiquement qui voit les choses au vrai, sans rien qui les pallie. Un juge (ACAD., RAC.), un tribunal (BOSS.) *sévère*, un directeur ou un casuiste *sévère* (PASC.); un jugement (ACAD., RAC., J. J.), une sentence (J. J.), une doctrine (BOURD., BOSS.), une critique (ACAD.) *sévères*. « Il y a plus de *sévérité* que de justice. » VAUV. « Le vieillard indulgent ou *sévère*. » BARTH.

Rome lui sera-t-elle indulgente ou *sévère*? RAC.
Moi! que je lui prononce un arrêt si *sévère* ! ID.
Mais la *sévérité* ne me va point du tout ;
L'indulgence à jamais doit être mon partage. VOLT.
Bon! une faute est quelquefois utile;
Ce faux pas-là t'adoucira la bile;
Tu seras moins *sévère*. ID.

« Prendre dans ses jugements le parti de la *sévérité*. » BOURD. Une grande *sévérité* de discipline (ID.). « Après cette *sévérité* (condamnation des poëtes), comment pourriez-vous faire grâce aux rhéteurs? » FÉN. — L'homme *austère* dans ses mœurs vit *austèrement*, n'a pour lui-même aucune molle complaisance; l'homme *sévère* dans ses mœurs se juge *sévèrement*, condamne, se reproche et cherche à corriger ses moindres défauts. Une femme *austère* vit dans les ennuis du veuvage (REGN.), par exemple; une femme *sévère* a des principes de vertu tels qu'elle ne permet et ne se permet aucun propos d'amour, ni aucune familiarité.

Écoute; quand l'hymen aura joint nos deux peaux,
Je prétends qu'on soit sourde à tous les damoiseaux.
. . . . Je veux une femme *sévère*. MOL.

— En termes de beaux-arts, ce qui est *austère* peut être grave et noble; mais il n'a rien de gracieux. « On trouve dans Thucydide une mélodie *austère*, imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps dénuée d'aménité. » BARTH. « Ces belles sciences ne sont pas si *austères*, qu'elles se refusent aux grâces du discours. » P. A. Ce qui est *sévère* est vrai, exact, correct, châtié; on en a condamné et exclus sans rémission tout ce qui n'aurait servi qu'à l'ornement. Telle est notre poésie (VOLT.).

La *rigueur* touche de près à la *sévérité*: elle consiste également à ne point excuser ou pardonner des défauts, des fautes ou des crimes. La loi de *rigueur* et la loi de grâce. Mais la *sévérité* condamne, et la *rigueur* punit. L'une est opposée à l'indulgence, qui laisse passer, ferme les yeux, ne trouve pas mauvais ou explique par des motifs plausibles; et l'autre, à la clémence, qui fait grâce ou adoucit la peine. « La *sévérité* des ministres de la loi, et la *rigueur* des châtiments. » J. J. On dit la *sévérité* des ministres de la loi, parce qu'ils se bornent à juger; mais, dans *Athalie*, Abner, qui a pour fonction de faire exécuter des ordres et des sentences, s'appelle lui-même

Des vengeances des rois ministre *rigoureux*. RAC.

La *rigueur* effectue les décisions de la *sévérité;* elle montre dans la conduite et l'application ce que *sévérité* représente comme une simple disposition dans la loi ou dans l'esprit du juge. « Les juges d'un goût *sévère* ont traité le *Télémaque* avec quelque *rigueur*. » VOLT.

Bienfaisant envers tous, envers moi seul *sévère*,
D'un exil *rigoureux* tu m'imposes la loi. ID.

« Les préceptes du mahométisme sont extrêmement *sévères;* ils ordonnent la plus *rigoureuse* abstinence. » ID. La *sévérité* se fait craindre par la menace, et la *rigueur* par l'exemple. « Ce n'était point par la *sévérité* des menaces, par la *rigueur* des châtiments que saint Benoît se faisait obéir. » BOURD. On dit un regard et un visage *sévères*, mais non pas *rigoureux*.— Ensuite, la *rigueur* étant le complément de la *sévérité*, la première enchérit sur la seconde. « Chez les Romains, les peines qui regardaient les premières personnes de l'État étaient assez douces; celles qu'on infligeait aux personnes d'un rang inférieur étaient plus *sévères*; enfin celles qui ne concernaient que les conditions basses furent les plus *rigoureuses*. » MONTESQ. « Cette loi est la plus *sévère* et la plus *rigoureuse* de toutes. » PASC. « Vous êtes trop *sévère* et trop *rigoureux*. » FÉN. « Tant il se montrait *sévère* et *rigoureux* à l'égard de ses écoliers.» LES. « La Providence prépare aux riches un jugement *sévère* et *rigoureux*. » BOURD. User de *sévérité* et de *rigueur* contre soi-même (ID.). — *Rigoureux* paraît aussi plus fort qu'*austère*. « L'*austérité* la plus *rigoureuse*. » BOURD. « David ne modéra point la *rigueur* de ses *austérités*. » ID. — Ce mot va jusqu'à marquer même un excès. « Nous exagérons en paroles la sainteté du christianisme; nous sommes *rigoureux* dans nos décisions. » BOURD. « Quelques-uns détruisaient l'usage de la pénitence par un excès de *sévérité*. L'Église modéra leur *rigueur*. » ID. — *Rigueur* vient, dit-on, du grec ῥῖγος, froid, et signifie ce qui rend roide de froid ou d'effroi, ce qui glace et frappe de stupeur.

Rude, du latin *rudis*, brut, âpre au toucher, qui n'est pas poli, désigne un manque de douceur dans les manières, dans la façon dont on traite les gens.

Nourri dans les forêts, il en a la *rudesse*. RAC.
Il est brusque, impoli.
On doit peu s'étonner de cet air de *rudesse*
Dans un provincial nourri sans politesse. REGN.

« Charles IX était *rude* de son naturel, et il commençait depuis quelque temps à parler sèchement à la reine mère. » BOSS. « Il me rebuta *rudement*. » PASC. « Rien ne nous heurte plus *rudement* que cette doctrine. » ID. « Si on s'occupait exclusivement de la chasse, on en contracterait une certaine *rudesse*. » MONTESQ. « C'était un homme de politesse et d'une douceur de mœurs que les Français seuls conservent dans la *rudesse* attachée au service maritime. » VOLT. — On le voit, la *rudesse* tient au défaut d'usage ou d'éducation, ou bien on la contracte parmi les gens de mer ou dans les camps.

Dur, *durus*, qui ne peut être attendri ou amolli, exprime un manque de pitié en même temps qu'un manque de douceur; ce qui le distingue nettement de ses synonymes. Il touche à l'insensible, et on dit bien une *dure* insensibilité (MASS.). « Les dévots plaignent les autres d'un ton si cruel, leur justice est si rigoureuse, leur charité est si *dure*, leur zèle si amer, que l'insensibilité même des gens du monde est moins barbare que leur commisération. » J.J. « Les hommes extrêmement heureux, et les hommes extrêmement malheureux, sont également portés à la *dureté*. Il n'y a que la médiocrité et le mélange de la bonne et de la mauvaise fortune qui donnent de la douceur et de la pitié. » MONTESQ. « Quel malheureux n'espérait pas, en l'abordant (le chancelier Le Tellier), du secours ou de la pitié? Qu'il était éloigné de ceux qui, joignant à la sévérité de leur profession la *rudesse* de leur humeur, affligent les pauvres de Jésus-Christ, et désespèrent, par leur *dureté*, des misérables qui ne gémissent déjà que trop sous le poids de leur mauvaise fortune! » FLÉCH. — En parlant des choses, ce qui est *rude* choque; ce qui est *dur* fait peine : cet ordre de la Providence m'est *dur* et bien sensible (SÉV.).—Et comme *dur* ajoute à l'idée commune celle de l'insensibilité, il peut être employé comme enchérissant sur tous les autres, même sur *rigoureux*. « Saint Étienne fut mortifié et *austère* sans *dureté*, charitable et doux sans faiblesse. » BOURD. « La fermeté de mon supérieur, toute sage qu'elle peut être, me paraît *rigueur* outrée et *dureté*. » ID. « Sois *sévère* sans être *dur*. » LES. « Il y aura pour les grands un jugement *rigoureux*, et, suivant le terme de l'Écriture, *rigoureux* jusqu'à la *dureté*. » BOURD.

1° **AUTORITÉ, PUISSANCE, POUVOIR; — 2° EMPIRE, DOMINATION.** Ces mots sont pris ici dans le sens le plus étendu, quand ils se disent en parlant des souverains, des magistrats, relativement à ce qui dépend d'eux.

1° *Autorité*, *puissance*, *pouvoir*.

L'*autorité* d'abord diffère beaucoup de la *puissance*. L'une rend vénérable, l'autre redoutable; l'une inspire le sentiment du respect, l'autre celui de la crainte. On défère à l'*autorité*, on cède à la *puissance*. « Si Jésus-Christ a établi les rois défenseurs de son Église, c'est pour honorer leur *autorité* et pour consacrer leur *puissance*. » BOSS. L'*autorité* se rapporte davantage à la dignité, et la *puissance* à la force. « Gélon vécut dans l'*autorité* royale jusqu'à une extrême vieillesse, sans abuser de sa *puissance*. » FÉN. « Louis le Débonnaire avait l'esprit faible, mais la nation était guerrière; l'*autorité* se perdait au dedans sans que la *puissance* parût diminuer au dehors.» MONTESQ. « L'*autorité* ecclésiastique n'est qu'une *autorité* de persuasion; c'est la *puissance* de la vérité et non la *puissance* de la force. » VOLT. « Dans ce mot d'*autorité* (appliqué au sénat) était contenue l'idée d'une *puissance* de raison, différente de celle du peuple qui n'est qu'une *puissance* de force. C'est la distinction reconnue entre *potestas* et *auctoritas*, dont le premier se dit en bien et en mal, et dont le second ne s'emploie jamais qu'en éloge, et emporte toujours une idée de respect. » LAH. On dira plutôt l'*autorité* d'une assemblée, et la *puissance* d'un conquérant; l'*autorité* des lois, d'un père, d'un maître,

une grave *autorité*, et la *puissance* des armes, d'un ennemi, une *puissance* formidable. En parlant de l'ancienne Rome, on opposera bien l'*autorité* du sénat à la *puissance* tribunitienne ou à la *puissance* du peuple (Roll., Vert.).

Pouvoir étant primitivement un verbe, à la différence des deux premiers mots qui sont des substantifs purs, se rapporte spécialement à l'acte, à l'exécution. Le *pouvoir* est quelque chose de délégué ou de communiqué par quoi se manifeste ou s'exerce l'*autorité* ou la *puissance*. L'*autorité* publique ou la *puissance* publique se divise en plusieurs *pouvoirs* ou en *pouvoirs* particuliers; les différents *pouvoirs* partagés et répandus se réunissent dans l'unité d'*autorité* ou de *puissance*. « L'agrandissement de l'État donne aux dépositaires de l'*autorité* publique plus de tentations et de moyens d'abuser de leur *pouvoir*. » J. J. Le souverain remet aux juges une portion de son *autorité* en leur conférant le *pouvoir* de rendre la justice en son nom (Volt.). En nous donnant la liberté de juger le prochain, nous attentons contre l'*autorité* de Dieu, nous prétendons nous donner un *pouvoir* qu'il s'est réservé (Bourd.). « Jésus-Christ a reçu *puissance* sur tous les hommes : Toute *puissance*, dit-il, m'est donnée dans le ciel et dans la terre.... Il ne parle que du *pouvoir* de donner la vie, parce que c'est son *pouvoir* primitif, et celui qu'il veut exercer naturellement. Le *pouvoir* de juger et de condamner est un *pouvoir* dont il n'use qu'en second lieu et à regret. » Boss.

On appelle *autorités* les dignitaires, les hommes revêtus d'un caractère qui doit les faire honorer; *puissances*, les nations en armes; et *pouvoirs*, les différentes branches du service public. Tout est perdu si le *pouvoir* s'exerce ou s'administre de manière que la *puissance* soit diminuée ou vaincue, et l'*autorité* compromise ou déconsidérée.

2° *Empire*, *domination*.

L'*empire* et la *domination*, du latin *imperare*, commander, et de *dominus*, maître, sont tout relatifs à la façon dont on use de l'*autorité*, de la *puissance* ou du *pouvoir*; exercer une *autorité impérieuse* et *dominante* (Bourd.); être possédé de l'esprit d'*empire* et de *domination* (Id.). « De leur propre faiblesse (des enfants), d'où vient d'abord le sentiment de leur dépendance, naît ensuite l'idée de l'*empire* et de la *domination*. » J. J. « Les princes de la terre, disait Jésus-Christ, exercent avec *empire* l'*autorité* qu'ils ont sur les peuples. » Mass. Ce qui est simplement *autorité*, *puissance* ou *pouvoir* dans un homme ordinaire devient *empire* ou *domination*, c'est-à-dire presque toujours quelque chose d'odieux, dans un homme enclin à la tyrannie et au despotisme.

Mais l'*empire* regarde plutôt le fond, et la *domination* la forme : l'*empire* est absolu, et la *domination* hautaine. Il y a plus de fermeté et de violence dans l'*empire*, il exige qu'on suive ses volontés à la rigueur; il y a plus de fierté dans la *domination*, elle veut paraître au-dessus. On traite quelqu'un avec *empire* (Bourd., Pasc.); on se donne des airs de *domination* (Bourd.), on a l'orgueil de la *domination* (Montesq.).

AUTOUR, A L'ENTOUR. Ce qui, par rapport à une chose, est ou va *autour* ou *à l'entour* l'environne, l'enferme comme dans un cercle.

Mais, pour l'ordinaire, *autour* est une préposition et prend un régime, au lieu qu'*à l'entour* est un adverbe et se dit absolument. « Le pic grimpe *autour* du tronc des arbres; il niche dans les cavités qu'il a faites, et c'est du sein des arbres que sort sa progéniture, destinée à ramper *à l'entour*. » Buff.

Cette distinction est vraie, mais insuffisante; car, d'une part, l'usage permet d'employer aussi *autour* comme adverbe, et, de l'autre, *à l'entour de* est une locution prépositive encore usitée, quoi qu'en dise l'Académie (1835).

Ce qui est ou va *autour* est ou va contre, tout près; ce qui est ou va *à l'entour*, se trouve ou se meut plus loin, à une certaine distance, aux environs. On peut dire d'une table, dans un festin, que les convives sont *autour*, et que les serviteurs tournent *à l'entour*. « N'as-tu vu personne rôder *à l'entour* de moi? » Regn. — On remarque un vase et l'inscription qui est *autour* (Fén.); on est charmé de la beauté d'un vase et de l'odeur qu'il répand *à l'entour* (Mass.). — « Combien Dieu a mis de défenses *autour* du cerveau! » Boss. « La terre tourne *à l'entour* du soleil. » P. R. — « Ces mésanges ont des marques blanches *autour* des yeux. » Buff. « Cet oiseau se perche haut par le besoin de découvrir *à l'entour* de lui. » Id.

Boileau, en parlant d'un livre qui avait été publié contre lui par Pradon, avait écrit dans les premières éditions de l'épître VI :

A l'entour d'un castor j'en ai lu la préface.

Sur une critique de Pradon, qui prétendit qu'il fallait dire *autour* et non pas *à l'entour*, le satirique mit dans les éditions suivantes :

Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

Il fit bien : car l'enveloppe d'un chapeau, au lieu d'en être à quelque distance, est tout contre, y touche. Mais du fait ici rapporté on a eu tort de conclure que Pradon et Boileau condamnaient *à l'entour de* absolument, même dans les cas où la chose environnante est très-éloignée de l'objet environné.

D'ailleurs, aux passages cités dans l'article ci-dessus, on pourrait en ajouter un très-grand nombre où *à l'entour* est employé avec régime. Voltaire a dit dans la *Princesse de Navarre :*

Et le brave Alamir, il fait tomber à bas
Tout *alentour* de lui nez, mentons, jambes, bras.

« Durant l'épiscopat de saint Sulpice, tous les déserts *à l'entour* de Bourges étaient peuplés de saints solitaires. » Boss. « Comme les montagnes sont *à l'entour* de Jérusalem, ainsi Dieu est *à l'entour* de son peuple pour le protéger. » Id. « Bon! en voilà un (des chasseurs) qui le blesse (le sanglier). Les voilà tous *à l'entour* de lui. » Mol.

Ésope raconte qu'un manant,
Un jour d'hiver se promenant
A l'entour de son héritage.... Laf.

A l'entour de ce pin l'homme tendit ses rets. Id.
Qu'*à l'entour* de sa femme une mouche bourdonne.... Id.

AVANTAGE, DESSUS, PRÉÉMINENCE, SUPÉ-

RIORITÉ. Ce par quoi on l'emporte sur un autre ou sur d'autres.

L'*avantage* est quelque chose d'*avantageux* ou de favorable, quelque chose dont on est *avantagé*, un bien, une commodité, une utilité, qu'on a de plus et qui fait qu'on est *avant*. Avoir sur quelqu'un l'*avantage* de la fortune, de la jeunesse, de la santé. « Quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt; et l'*avantage* que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. » PASC.

Le *dessus* est l'avantage qu'on obtient dans un combat ou dans une dispute. En effet, il consiste primitivement et essentiellement pour un lutteur à ne pas rester dessous, mais à se mettre dessus. Une armée a sur une autre l'*avantage* du terrain, du poste, du nombre; et, dans l'action, elle a, elle prend, elle perd ou reprend le *dessus*. « Conti paraît, avec lui la confiance revient aux troupes; la valeur de la nation reprend le *dessus* : on le suit, rien ne résiste. » MASS.

Prééminence et *supériorité* renferment une idée d'excellence, étrangère aux deux mots qui précèdent. La *prééminence* et la *supériorité* sont des avantages qui font, non pas qu'on est mieux placé, mieux partagé, mais plus élevé. Ce sont des avantages par lesquels on prime, on brille, on se distingue. L'*avantage* de l'univers sur l'homme n'est ni *prééminence* ni *supériorité*, puisque l'homme est plus noble que lui.

La *prééminence* a rapport au rang; la *supériorité* à la valeur, à la puissance, à l'action plutôt qu'à l'état. La *prééminence* vous donne place au-dessus des autres; la *supériorité*, le droit de commander aux autres ou le pouvoir de les surpasser. La première est toute de forme et d'institution, et indépendante du sujet; la seconde, plus réelle ou plus effective, est ordinairement caractéristique du sujet même.

La *prééminence* est une préséance, une distinction honorifique ou hiérarchique par laquelle vous êtes établi au-dessus des autres. « Une *prééminence* est nécessaire dans tous les corps. » MAL. « Le gouvernement monarchique suppose des *prééminences*, des rangs, et même une noblesse d'origine. La nature de l'honneur est de demander des préférences et des distinctions. » MONTESQ. « Le titre de grand a toujours été donné en France à plusieurs premiers officiers de la couronne, comme grand sénéchal, grand veneur, etc. On leur donna ces titres par *prééminence* pour les distinguer de ceux qui servaient sous eux. » VOLT. « Au concile de Chalcédoine on décida que l'église de Constantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs.... Dans cette dispute de rang et de *prééminence*, on allait directement contre les paroles de J. C. » ID.

La *supériorité* est une qualité, une vertu, une faculté, un talent, une autorité qui vous rend plus fort ou plus puissant que les autres. *Supériorité* de génie, d'esprit, de courage, de mérite, de forces (ACAD.). Le caractère de *supériorité* empreint dans toutes ses actions, dans tous ses discours (ID.). « Si les pharisiens avaient de bonne foi reconnu la *supériorité* du Fils de Dieu sur eux, et qu'ils eussent consenti, par un aveu sincère de leur faiblesse, à quitter leurs sentiments.... » BOURD. « Remportez la victoire sur votre ennemi en le comblant de bienfaits. Peut-on voir une plus illustre *supériorité*? » BOSS.

L'imitation de la parole ne donne au perroquet aucune *prééminence*, parce qu'elle ne suppose en lui aucune *supériorité* (BUFF.). A une époque où l'empire d'Orient et celui d'Occident étaient également affaiblis et épuisés, « Constantinople, échappée aux barbares, obtenait sur Rome la *prééminence*, non la *supériorité*, que donne le bonheur sur l'infortune. » CHATEAUBRIAND.

AVANTAGE, UTILITÉ, PROFIT. L'idée également exprimée par ces trois mots est celle d'un bien qui dépend ou qui peut résulter de certaines choses.

Avantage a cela de particulier qu'il est relatif, qu'il implique une comparaison. L'*avantage* nous met en *avant*, nous fait précéder les autres, nous élève au-dessus d'eux, nous donne sur eux la supériorité. « Sylla et Sertorius aimaient mieux périr que de faire quelque chose dont Mithridate pût tirer *avantage*. » MONTESQ. « Voyez par combien d'*avantages* nous vous sommes supérieurs. » VOLT.

Avantage peut être encore relatif, en ce sens qu'il fait concevoir par opposition un mal *avant* lequel ou au-dessus duquel est un bien dont il s'agit : il y a *avantage* à se conduire ainsi, c'est-à-dire que se conduire ainsi convient *davantage*, est préférable à se conduire autrement, que le bien à attendre surpasse le mal à craindre; et c'est pour cela qu'on dit un parti *avantageux* plutôt qu'un parti *utile* ou *profitable*.

A l'idée d'*avantage* correspond nécessairement l'idée d'inconvénient et celle de supériorité sur l'inconvénient ou les inconvénients. « Quelques pertes légères, mêlées avec des gains considérables, n'empêchent pas que le trafic ne soit regardé comme très-*avantageux*. » ROLL. On fait à quelqu'un des propositions ou des conditions *avantageuses*, c'est-à-dire qui lui offrent plus de bien que de mal, qui lui promettent plus de suites heureuses que de fâcheuses.

Mais ce qui distingue encore plus *avantage*, c'est l'étendue et la noblesse de sa signification. Il désigne toutes sortes de biens, particulièrement ceux qui consistent à être *avant*, c'est-à-dire dans une prééminence, dans quelque chose de grand, de considérable, d'honorable, de glorieux. L'*avantage* est le genre dont l'*utilité* et le *profit* représentent des espèces, et des espèces d'une nature intéressée, c'est-à-dire presque toujours peu relevée. « Nous avons cet admirable *avantage* de connaître que la mort est une peine du péché. » PASC. Il n'y a rien d'admirable dans l'*utilité* et le *profit*. Un panégyrique doit avoir pour effet d'être *avantageux* à la personne qu'il célèbre, et *utile* ou *profitable* aux personnes qui l'entendent. « Ne perdez pas le fruit de cette vérité, qui, tout *avantageuse* qu'elle est au saint dont je fais l'éloge, sera encore plus *utile* et plus édifiante pour vous. » BOURD. « Le panégyriste d'un faible académicien doit réunir avec choix et présenter sous un point de vue *avanta-*

geux ce qu'il peut y avoir de bon et d'*utile* dans les ouvrages de celui qu'il est obligé de louer. » D'Al. C'est un *avantage* que vous procure ce qui vous fait honneur; c'est de l'*utilité* ou du *profit* que vous retirez de ce qui vous fournit du fruit, des ressources, des moyens de bien-être.

Utilité et *profit*, de leur côté, diffèrent sensiblement l'un de l'autre. L'*utilité*, du latin *uti*, se servir, naît du service qu'on tire des choses. On appelle *utile* ce qui sert à quelque chose (Acad.), inutile ce qui ne sert à rien (Acad.). Un meuble a son *utilité*. « La vache (dans ce pays des Indes) deviendra sacrée, attendu sa rareté et son *utilité*. » Volt. « L'*utilité* de ces définitions et leur usage est d'éclaircir et d'abréger le discours. » Pasc. « Un peuple peut aisément souffrir qu'on exige de lui de nouveaux tributs; il ne sait pas s'il ne retirera point quelque *utilité* de l'emploi qu'on fera de l'argent qu'on lui demande. » Montesq. « La botanique est fort *utile* à la médecine. » Roll.

Le *profit* est lucratif; il naît du gain, de ce qui revient d'un commerce, d'une entreprise, d'une industrie, d'une exploitation. Le *profit* de l'usure (Bourd.), un *profit* usuraire (Cond.); le *profit* de l'extraction des mines de l'Amérique (Buff.). « Ensuite desquelles (paroles) on peut prendre du *profit* (de son argent) sans craindre qu'il soit usuraire. » Pasc. « Les corsaires égyptiens nous regardèrent comme des esclaves dont les Phéniciens trafiquaient; et ils ne songèrent qu'au *profit* d'une telle prise. » Fén. « Pourquoi n'y a-t-il pas des pensions attachées à l'encouragement de l'agriculture? Cet argent retournerait de même à l'État, mais avec plus de *profit*. » Volt. « Les Français ont dépensé des sommes immenses pour entretenir aux Indes une compagnie qui n'a jamais rien payé aux actionnaires et aux créanciers du *profit* de son négoce. » Id. « Les frais des mines d'or et d'argent d'Italie en auraient absorbé tout le *profit*. » Roll.

D'ailleurs, l'*utilité* est dans les objets quelque chose d'immédiat, au lieu que le *profit*, de *proficere*, avancer, faire des progrès, suppose un travail pour le faire arriver avec plus ou moins de peine. Ce qui est *utile* sert, au lieu de nuire; ce qui est *profitable* pourra amener quelque bien moyennant des efforts, de l'application ou des réflexions. J. B. Rousseau loue un auteur qui sait «rendre l'attrayant *utile* et *profitable*. » La lecture de l'Évangile est *utile;* la représentation du *Tartufe* peut être *profitable* (Mol.). « L'adversité sans doute est un grand maître; mais ce maître fait payer cher ses leçons, et souvent le *profit* qu'on en retire ne vaut pas le prix qu'elles ont coûté. » J. J.

A la fin d'un article sur ces trois mots, l'abbé Girard dit en parlant de son livre des *Synonymes:* « Je souhaite que cet ouvrage soit *utile* au lecteur; qu'il fasse le *profit* du libraire, et qu'il me procure l'*avantage* de l'estime publique. »

1° AVARE, ATTACHÉ, INTÉRESSÉ; — 2° SORDIDE, CRASSEUX, LADRE, VILAIN; — 3° CHICHE, MESQUIN, TAQUIN. — Tous ces adjectifs servent à qualifier un homme qui a la passion de l'argent ou des richesses.

1° *Avare*, *attaché*, *intéressé*. Ces trois premiers mots font considérer sous diverses faces le vice dont il est question : ils en marquent les espèces, à la différence des mots suivants qui en expriment les degrés.

Avare correspond à *avarice*, qui est le nom propre de cette passion. Par conséquent, il en désigne les deux caractères principaux, qui sont de n'aimer pas à dépenser et de chercher à amasser sans cesse. Au contraire, *attaché* et *intéressé* n'en représentent chacun qu'une partie ou un côté, savoir, *attaché* la crainte de diminuer ce qu'on a, et *intéressé* le désir de l'augmenter. L'homme *attaché* est parcimonieux, épargnant; l'homme *intéressé* est âpre au gain et avide de profit.

Mais, comme *attaché* est très-rare, ainsi employé et entendu, *avare* le remplace et se trouve dans le même rapport que lui avec *intéressé*. L'homme *avare* ne dépense pas volontiers, soit pour lui-même, soit pour les autres, il est, comme on dit dans le style familier, *tenace;* l'homme *intéressé* n'est point satisfait de ce qu'il a. Autant celui-là met de soin à conserver, autant celui-ci en met à acquérir. L'*avare* est serré, se concentre ordinairement sur ce qu'il tient sous sa main, et il se peut qu'il n'ambitionne rien de plus; l'homme *intéressé*, au contraire, peut être libéral ou même prodigue, mais pour lui la grande affaire est de gagner. — « Celui qui n'ose toucher à son argent, qui n'en est que le triste gardien, et semble ne se réserver aucun droit que celui de le regarder, est proprement celui qu'on appelle *avare*. » Boss. « Speusippe parut *intéressé*, ayant exigé une récompense de ses disciples, contre la coutume et les principes de Platon. » Roll. — « Les hommes ne haïssent celui qu'ils appellent *avare* que parce qu'il n'y a rien à gagner avec lui. » Volt. « Je ne parlerai plus à mon oncle de résignation, parce que j'ai peur qu'il ne me croie *intéressé;* cependant il doit bien s'imaginer que je ne suis pas venu de si loin pour ne rien gagner. » Rac.

2° *Sordide*, *crasseux*, *ladre*, *vilain*. Extrêmement, honteusement, odieusement avare.

Sordide, latin *sordidus*, de *sordes*, ordure, est de tous ces mots le plus général. Il se dit non-seulement des personnes, mais encore et plus particulièrement des choses : avarice ou épargne *sordide;* les attachements *sordides* de l'avarice (Mass.). A quoi il faut ajouter qu'il est le seul qui ait rapport à l'acquisition et qui signifie très-*intéressé;* aussi dit-on gain *sordide*, *sordide* intérêt, ne pas perdre une occasion *sordide* de gain (Mass.).

Travaillez pour la gloire, et qu'un *sordide* gain
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain. Boil.

Le *crasseux* se plaint tout à lui-même : c'est un grigou qui vit dans la *crasse;* il se néglige, il est mal vêtu, il porte sur lui les marques de son vice, il est *crasseux*. Boileau, dans sa Xe satire, a donné de ce personnage une excellente peinture qui commence ainsi :

Mais pour bien mettre ici leur *crasse* en tout son lustre, etc.

Le *ladre* et le *vilain* refusent aux autres. Mais

le *ladre* manque de sensibilité, et le *vilain* de noblesse. *Ladre* signifie primitivement *lépreux*, et les hommes couverts de lèpre sont, comme on sait, insensibles aux impressions du dehors. Le *ladre* est donc l'avare que n'émeuvent ni le spectacle de la misère ni les cris de la détresse. Dans l'*Avare* de Molière, Frosine, ayant en vain imploré l'assistance d'Harpagon, s'écrie à la fin : « Le *ladre* a été ferme à toutes les attaques. » De même, à la fin d'un drame de Saül, par Voltaire, Bethsabée dit de David, qui a souvent répondu par de durs refus à ses demandes d'argent : « Puisse-t-il mourir tout à l'heure, le vilain *ladre*, et vous laisser régner en paix ! »

Le *vilain* n'est pas noble, généreux ; ce qui le distingue, c'est la bassesse des actions et des sentiments. « Les gens riches ne sont pas tous généreux, et j'en connais qui sont des francs *vilains;* mais don Bertrand en use avec moi fort noblement. » Les. « Par la gerni, s'écria Sancho, que les infantes sont *vilaines!* Elles vous renvoient un écuyer comme s'il leur devait encore du reste. » Id. « Ce garçon-là est bien généreux : il ne vous ressemble pas, vous êtes un *vilain*, vous. » Regn. Le défaut du *vilain* est surtout révoltant, lorsqu'il se développe contre un bienfaiteur, lorsqu'il tourne en ingratitude : Graissez les bottes d'un *vilain*, dit le proverbe, il dira qu'on les lui brûle.

3° *Chiche*, *mesquin*, *taquin*. Ces trois mots, à la différence de ceux qui les précèdent immédiatement, sont des diminutifs et veulent dire un peu ou petitement avare ; ils annoncent un ridicule plutôt qu'un vice.

Mais *chiche* et *mesquin* regardent la dépense, et ce qui les distingue l'un de l'autre, c'est que l'un est absolu, l'autre relatif. *Chiche* marque le peu, et *mesquin* l'insuffisance. Le *chiche* épargne trop ; le *mesquin* épargne trop eu égard à sa fortune, à sa condition.

Le régal fut petit et sans beaucoup d'apprêts :
Le galant (le renard), pour toute besogne,
Avait un brouet clair ; il vivait *chichement*.
La F.

« Cette rusticité de l'ambassadeur lui concilia le mépris, et sa vie *mesquine*, en table nulle, et en équipages pauvres et courts, l'acheva. » S. S. On dit une moisson *chiche*, c'est-à-dire peu abondante, et une décoration *mesquine*, c'est-à-dire pas assez riche pour le lieu, les choses ou les personnes.

Taquin se rapporte à la manière d'acquérir aussi bien qu'à la manière de dépenser. Le *taquin* dispute, pointille, bataille, marchande, avec une sorte d'aigreur et d'acharnement, afin d'obtenir plus ou de donner moins, afin de faire quelque petit profit ou d'avoir quelque petite diminution. Son caractère entièrement distinctif est la chicane. « C'est un homme *taquin* qui se ferait fesser pour le moindre profit. » Acad. « Sur le point de signer (le contrat de mariage), tout se rompit avec aigreur par la manière altière dont la duchesse de Roquelaure voulut exiger que le duc de Rohan donnât plus gros à son fils. Ce dernier en fut justement très-mécontent. Il était *taquin* encore plus qu'*avare;* lui et sa femme se piquèrent, tinrent ferme et rompirent. » S. S. [1]

AVERTIR, DONNER AVIS, — INFORMER. Faire connaître à quelqu'un un événement qui l'intéresse.

Entre *avertir* et *donner avis* se trouvent les différences suivantes.

1° *Avertir*, de *advertere*, tourner vers, rendre attentif à, exprime une action qui peut être faite par les choses et non pas seulement par les personnes : les infirmités de la vieillesse nous *avertissent* de notre fin prochaine. « Bonjour, mon très-cher hôte ; mon estomac m'*avertit* de finir (cette lettre) avant que la morale me gagne. » J. J. Mais il n'y a que les personnes dont l'usage permette de dire qu'elles *donnent avis*.

2° *Avertir* est une invitation à prendre garde, et par conséquent annonce un danger. On *avertit* quelqu'un d'un complot (Volt.), des périls auxquels il s'expose (J. J.), du danger où il est (Roll.). « Tout le monde sait qu'au Capitole les oies *avertirent* les Romains de l'assaut que tentaient les Gaulois, et ce fut le salut de Rome. » Buff. « Monsieur, je viens vous *avertir* qu'il ne fait pas bon ici pour vous. » Mol. Mais les choses dont on *donne avis* sont moins essentielles à la personne qui reçoit l'avis, et, au lieu d'être pour elle menaçantes, elles sont quelquefois heureuses. « Je vous *donne avis*, mon cher ami, que je marie mademoiselle Corneille. » Volt. « Je vous *donne avis* que tout va bien (pour vous). » Mol. « Je vous *donne avis*, victorieux abbé, que vous avez remporté un second triomphe à l'Académie. » Montesq. « Quand les prêtres avaient trouvé le bœuf Apis, ils en *donnaient avis* au peuple de Memphis. » Rac.

3° *Avertir*, appeler l'attention sur, inviter à se mettre sur ses gardes, suppose plutôt un événement futur, et signifie *prévenir*. « Madame, je viens vous *avertir* que la comédie sera bientôt prête. » Mol. « J'ai envoyé un livre au roi, mais en l'*avertissant* bien que ce livre n'était pas fait pour être lu par lui. » D'Al. « *Avertissez*-le de ses fautes avant qu'il y tombe. » J. J. Mais *donner avis*, comme *donner nouvelle*, se rapporte plutôt à un événement passé. « Tâche de faire *donner avis* à Cléante du mariage qu'on a conclu. » Mol. « Je dois vous *donner avis* que j'ai trouvé le moyen de faire recommander votre affaire à M. le comte de Castellane. » J. J. « Ma tante accommoda mon affaire ; elle m'écrivit aussitôt pour m'en *donner avis*. » Les.

4° *Avertir* est particulièrement relatif à ce que doit faire la personne *avertie;* si bien qu'on dit, *avertir* de faire une chose. « Ce grand prince vous *avertit*, sire, en mourant, de craindre le Seigneur. » Mass. « Le père de Thémistocle l'*avertit* de ne pas compter beaucoup sur la faveur du peuple. » Roll. Mais on ne dit pas *donner avis* d'agir de telle ou telle manière, et souvent l'*avis donné* est sans conséquence pour la conduite de celui qui le reçoit.

1. L'*avaricieux* n'est ni odieusement ni petitement *avare;* il se montre *avare* dans les cas particuliers, il manque à donner dans l'occasion. Voy. *Avare*, *avaricieux*, Ire part., p. 87.

Informer, c'est *avertir* ou *donner avis* d'une manière *formelle*, comme on le fait devant la justice; c'est rendre compte à qui de droit. On *informe* proprement les juges (Acad.), le prince (J. J., Les., Cond.), un ministre (J. J., Lah.), un père (Mol.), un maître (Id.). Quelquefois, au contraire, l'*information* est une communication de l'autorité aux subordonnés, d'un roi à ses sujets (Cond.), d'un ministre à un ambassadeur (S. S.), etc. Dans tous les cas, *informer* a cela de très-distinct qu'il suppose entre les deux personnes dont il s'agit une relation hiérarchique.

D'ailleurs, *informer* dit quelque chose de moins succinct : c'est faire un rapport exact qui met au fait de toutes les circonstances, comme il convient en administration et à l'égard de l'autorité. On *donne avis* en peu de mots, par dépêche électrique, c'est une simple nouvelle; mais un général, après avoir usé peut-être de ce moyen pour *donner avis* d'une victoire à son souverain, écrit ensuite, pour l'en *informer*, une sorte de mémoire où toute l'action est exposée avec détail. « Du fond de son palais Déjoce voyait tout ce qui se passait dans ses États par le moyen de ses émissaires, qui lui rendaient compte et l'*informaient* de tout. » Roll. « Ils firent partir Pinto avec toutes les instructions nécessaires pour *informer* le roi du plan et des moyens de l'exécution. » Vert. « La lettre où madame Guyon m'*informa* de cette démarche explique amplement toutes les raisons qui l'avaient portée à se soumettre. » Boss. « J'allai voir le licencié don Prosper, pour l'*informer* de ce qui s'était passé. Je voulus lui détailler la manœuvre que le jeune don Louis avait employée pour me faire chasser de chez lui. » Les.

AVERTISSEMENT, AVIS, — CONSEIL. Instruction donnée à quelqu'un pour le diriger dans sa conduite.

Le mot *conseil* se distingue nettement des deux autres. Il suppose d'abord que l'auteur du *conseil* est consulté, et qu'il aide de ses lumières un homme qui, ne sachant quel parti prendre dans une affaire, en délibère avec lui (*conseil*, de *cum* avec, ensemble). « Il y en a qui consultent pour être trompés, qui ne trouvent de bons *conseils* que ceux qui les flattent. » Boss. Mais l'*avertissement* et l'*avis* ne sont ni demandés ni attendus; on les donne de son propre mouvement, ainsi que l'indique l'expression *donneur d'avis*. C'est pour cela qu'on dit, d'une part, prendre ou demander *conseil*, aider quelqu'un de ses *conseils*, un *conseil* bon ou sage, homme de bon *conseil;* et, d'autre part, recevoir ou écouter des *avertissements* et des *avis* avec douceur, en profiter ou bien y être sourd. Les *avertissements* et les *avis* sont essentiellement charitables. Le prédicateur ne donne pas des *conseils*, mais des *avertissements* (Boss.) et des *avis* (Bourd.) On prenait autrefois les songes, non pas pour des *conseils*, mais pour des *avertissements* (Fén.), ou pour des *avis* (Volt.) du ciel. Un chimiste entreprend de lui-même, sans y être invité, de publier, non pas des *conseils*, mais des *avertissements* et des *avis* (J. J.) sur le danger qu'il y a à se servir dans les cuisines d'ustensiles de cuivre. On appelle *avertissements* et *avis*, mais non *conseils*, les courtes préfaces de certains livres et les annonces faites au public par une autorité quelconque. « Cornélius, l'un des commissaires (romains) en Macédoine, s'était rendu auprès de Philippe; et après avoir terminé les autres affaires avec ce prince, il lui demanda s'il était d'humeur à écouter un conseil utile et salutaire.... Il l'exhorta à envoyer des ambassadeurs à Rome pour convertir le traité de paix en un traité d'alliance et d'amitié. Philippe trouva l'*avis* fort sage. » Roll.

En second lieu, non-seulement les *avertissements* et les *avis* sont des témoignages tout spontanés de l'intérêt qu'on veut bien prendre à ce qui nous touche, mais ce qu'ils ont pour but de nous apprendre, ce sont des dangers ou des défauts qu'il nous importe d'éviter. Ils viennent d'un homme plus avisé que nous, qui voit mieux que nous par rapport aux maux qui nous attendent et aux vices que nous avons contractés, et qui prend la liberté de nous en instruire. Les *conseils* n'ont pas plus ce second caractère que le premier; ce ne sont ni des préservatifs ni des correctifs. Ils nous tirent d'incertitude en nous montrant la voie où nous devons nous engager, et non pas celle où nous avons le malheur ou le tort de nous trouver. Alcibiade, voyant les Athéniens dans une mauvaise position à Ægos-Potamos, voulut les sauver par ses *avertissements* ou ses *avis* (Fén.). Mais ce sont des *conseils* que demande et que reçoit Sganarelle dans l'*Amour médecin*, relativement au moyen de guérir la mélancolie bien connue de sa fille. « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, et votre *conseil* sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise. » Mol.

Quant à la différence de l'*avertissement* et de l'*avis*, elle est la même, soit qu'il s'agisse de dangers, de maux, d'inconvénients, soit qu'il soit question de défauts. L'*avertissement*, de *advertere*, tourner vers, faire faire attention à, est moins précis, moins décisif; il laisse une part à la réflexion de celui auquel il s'adresse. C'est, en fait de dangers, une invitation à prendre garde à quelque chose de menaçant; au lieu que l'*avis* signale un danger ou un mal certain. « Je voudrais que les *avertissements* publics des philosophes réveillassent les peuples sur les dangers de toute espèce auxquels leur imprudence les expose.... Les sages *avis* des chimistes n'ont encore fait que peu de progrès et n'ont proscrit le cuivre que de peu de cuisines. » J. J. « Sans les *avertissements* de l'abbé de Saint-Pierre, les barbaries de la taille arbitraire ne seraient peut-être jamais abolies en France. Sans les *avis* de Locke, le désordre public dans les monnaies n'eût point été réparé à Londres. » Volt. Il ne faut négliger ni l'*avertissement* ni l'*avis;* mais il faut proprement faire attention à l'*avertissement*, et se rendre à l'*avis*. L'*avertissement* d'un percepteur vous invite à payer en vous laissant une certaine latitude; l'*avis* de votre correspondant vous prévient qu'il faudra payer, c'est une décision toute prise sans vous, vous n'avez rien à y voir.

Lorsque l'*avertissement* et l'*avis* sont opposés à la flatterie et font connaître des défauts à cor-



riger, l'*avertissement* a plus de douceur et de ménagement, c'est un appel à la réflexion et à la prudence; il nous fait rentrer en nous-mêmes. « A l'égard de la femme adultère, J. C. change toute la rigueur de la peine en un simple *avertissement* de ne pécher plus. » Boss. « Les meilleurs princes sont incapables de porter les *avertissements* les plus mesurés de leurs plus affidés personnages. » S. S. « Les *avertissements* sentent moins l'autorité d'un maître que la bonté d'un ami. » Roll. L'*avis* est plus net, plus sec, plus magistral, plus impératif; c'est une leçon qu'on nous fait. « Les discours sacrés sont pleins d'*avis* pressants. » Boss. « Si votre enfant choisit mal son état, vous pouvez le redresser par de sages *avis*. S'il ne les écoute pas, vous pouvez y ajouter le commandement. » Bourd. « Je pourrais vous donner autant de leçons que vous avez fait de remarques, mais je me contenterai de vous donner en général l'*avis* d'étudier et de vous repentir. » Volt.

Il y a des personnes assez imprudentes pour n'écouter pas les *avertissements*, et d'autres assez susceptibles pour s'offenser des *avis*.

De plus, *avertissement* marque le fait, l'action d'avertir : l'*avertissement* a lieu de telle ou telle manière, et apprend ou recommande telle ou telle chose particulière. Mais *avis* exprime l'effet : l'*avis*, inspiré par tel ou tel sentiment, est bon ou mauvais, on le suit ou on n'en tient nul compte. « Certains détracteurs du culte rendu à Marie ont publié leurs plaintes sous forme d'*avertissements* donnés par Marie elle-même à ses dévots indiscrets. Nous qui voulons que notre dévotion soit prudente, qu'elle soit solide, profitons de ces *avis* : pour peu qu'ils soient fondés, édifions-nous-en. » Bourd. « Les traîtres tirèrent une balle de plomb, où l'on trouva cet *avertissement* : demain, à une telle heure, l'infanterie tombera sur vos travaux.... Sur un pareil *avis*, le convoi fut enlevé. » Roll.

Enfin, l'*avertissement* n'étant qu'un sujet de réflexion, quelque chose qui nous rappelle à nous-mêmes, peut n'être pas donné par une personne, mais par une chose. La douleur corporelle est un *avertissement* d'une situation fâcheuse pour notre santé. « Sentir, à chaque péché qu'on commet, un *avertissement* et un désir intérieur de s'en abstenir. » Pasc. « Quand nous avons la main blessée, nous y ressentons de la douleur, c'est un *avertissement* que la blessure qui cause de la douleur est dans la main. » Fén.

AVEU, CONFESSION. Action par laquelle on reconnaît avoir fait certains actes, éprouvé certains sentiments.

L'*aveu* est particulièrement la déclaration faite devant un tribunal de ce dont on est accusé; et la *confession*, la déclaration à un ministre de Dieu des fautes qu'on a commises. « Saint Ambroise dit que le grand Théodose prenait quelquefois plaisir à juger lui-même les criminels d'État, et qu'après les avoir convaincus et forcés d'*avouer* leur crime..., il les renvoyait sans châtiment. Telle est la conduite de Dieu envers nous. Il ne veut pas nous faire périr, mais il veut seulement avoir sur nous gain de cause. Or il l'a par notre *confession*. » Bourd.

Plus généralement, l'*aveu* consiste à convenir, à tomber d'accord, à ne pas nier; il suppose qu'on est interrogé, sollicité, pressé; souvent il est forcé, on nous l'arrache. « Ce malheureux étant interrogé *avoua* qu'il avait pris quelques plats d'étain à vos pères. » Pasc. Le grand prêtre commande à J. C. de déclarer s'il est en effet le Christ, et, ayant tiré de lui cet *aveu*, il l'accuse de blasphème. » Bourd. « On le tournera de telle façon, qu'on lui arrachera un *aveu* forcé. » Id. « Jugeons de la force de cette idée par l'*aveu* qu'elle arrache de nous contre nous-mêmes. » Fén. « On ne put m'arracher l'*aveu* qu'on exigeait. » J. J. La *confession*, au contraire, est volontaire, libre, c'est une révélation faite de notre propre mouvement, une action par laquelle nous nous accusons nous-mêmes. « Saint Augustin, qui a si bien distingué l'âme et le corps, *confesse* qu'il a été longtemps sans pouvoir reconnaître leur différence. » Mal. « Héraclide faisait la cour à Dion, *confessait* les obligations qu'il lui avait. » Roll. « Thérèse s'aperçut que j'avais quelque reproche à me faire; j'en allégeai le poids par une franche et prompte *confession*. » J. J. « Gonzalez, me dit le grand inquisiteur, votre procès est fini, et vous allez sortir de prison tout à l'heure; mais il faut auparavant que vous *confessiez* que vous êtes coupable. — Qui? moi? interrompis-je assez brusquement. Je n'*avouerai* jamais cela. » Les.

Toutefois la *confession* peut être aussi arrachée; mais c'est par la conscience, et non par les prières ou les menaces des autres hommes. « Est-il probable qu'ils aient avoué qu'ils étaient des fripons, si le trouble et le remords ne leur avaient pas arraché cette *confession* de leur crime? Et quand ils disent ensuite qu'ils n'ont fait cet *aveu* chez le premier juge que parce qu'on leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur, cette excuse vous paraît-elle raisonnable ou absurde? » Volt.

D'un autre côté, on *avoue* toutes sortes de choses; au lieu qu'on ne *confesse* que des choses moralement blâmables, des choses dont on rougit, telles que des torts, des offenses, des fautes, des faiblesses. « La *confession* est l'*aveu* d'une offense commise. » Bourd. « Ce culte consiste dans une protestation actuelle que je fais à Dieu de ma dépendance, dans un *aveu* respectueux de ma misère et de ma bassesse, et, si je suis pécheur, dans une *confession* humble et sincère de mon péché. » Id. « Je ne puis vous cacher combien votre prompte et sincère *confession* m'a touché; car je sens combien vous a coûté la honte de cet *aveu*. » J. J.— C'est sans honte et sans peine que Jésus *avoue* qu'il est le Christ; mais dans l'*Avare*, Harpagon dit à Valère : « Approche, viens *confesser* l'action la plus noire, l'attentat le plus horrible qui jamais ait été commis. » Mol. Et dans *George Dandin*, Angélique dit à son mari : « Oui, je *confesse* que j'ai tort et que vous avez sujet de vous plaindre. » Id. — Dans *Tancrède*, Aménaïde *avoue* avec orgueil et sans le moindre repentir avoir écrit et envoyé le billet qui l'ac-

cuse de trahison (VOLT.); mais dans le *Misanthrope*, Célimène dit à Alceste :

J'ai tort, je le *confesse*, et mon âme confuse
Ne cherche à vous payer d'aucune vaine excuse.
MOL.

Une des qualités essentielles de l'*aveu*, c'est qu'il soit véritable ou sincère; la *confession* doit être surtout humble. « Voilà le comble de notre misère, *confessons*-le humblement, et *avouons*-le de bonne foi. » BOURD.

AVISÉ, PRUDENT, — CIRCONSPECT. Ces mots désignent des qualités qui font qu'on agit bien, c'est-à-dire, non pas au hasard, mais avec précaution, de manière à éviter les fautes, les dangers, les surprises.

Il y a d'abord une grande différence entre *avisé* et *prudent*: *avisé* signifie une qualité de l'esprit, et *prudent* une qualité du caractère. L'homme *avisé* est ingénieux à découvrir les inconvénients, les piéges, et à trouver des expédients pour y échapper; l'homme *prudent* procède avec poids et mesure, et emploie pour ne pas faillir des moyens convenables. La finesse fait l'homme *avisé*. « J'ai eu, dit David, de grands démêlés avec de vieux et rusés courtisans; mais j'ai été plus *avisé* qu'eux; je me suis ri des raffinements de ces vieillards expérimentés. » BOSS. « Tartufe ne commet pas une faute; il est le plus fin et le plus *avisé* de tous les hommes. » LAH. « Le duc de Savoie employa le comte Maffei, homme de beaucoup d'esprit et délié.... Il était souple, *avisé*, insinuant. » S. S. « J'avais un laquais aussi *avisé* que le valet de chambre de Verville était maladroit. » SCARR. La réserve fait l'homme *prudent*. « La conduite de ce serviteur qui, sous prétexte que son maître tardait de venir, et qu'il ignorait l'heure de son arrivée, usait de ses biens comme n'en devant plus rendre compte, vous paraît-elle fort *prudente*? » MASS. « Craignez ces dangereuses rencontres dans lesquelles votre innocence a déjà tant de fois fait naufrage : que votre expérience vous fasse *prudents* et vous oblige à une précaution salutaire. » BOSS. Se restreindre dans le boire et dans le manger « à la juste mesure d'une discrétion *prudente* et sage. » BOURD.

Au moins soyez *prudent*, et vous conduisez bien.
MOL.

On plaint quelqu'un de n'être pas *avisé*, comme on le plaint d'être borné, de n'avoir pas d'intelligence; on lui reproche de n'être pas *prudent*, comme on lui reproche d'être léger ou téméraire. Moins on est *avisé*, plus on doit être *prudent*.

Il faut bien aussi de l'esprit pour être *prudent*, pour savoir à propos commencer, se retenir, appliquer des moyens; mais ce n'est pas du même esprit, c'est de l'esprit de justesse et de conduite, et non de l'esprit d'invention et de clairvoyance; c'est du jugement, du bon sens, et non de la vivacité, de la pénétration, de la sagacité. L'*avisé* est prompt à imaginer, à concevoir, rusé, subtil; le *prudent* est posé, judicieux, réfléchi. « Je te donne, ma fille, au seigneur Anselme, un homme mûr, *prudent* et sage, qui n'a pas plus de cinquante ans. » (Harpagon.) MOL.

D'ailleurs, *avisé*, comme *fin*, se dit plutôt par rapport aux petites affaires, au lieu qu'on est *prudent* dans toutes, même dans les plus grandes : avec des intrigants et des fripons, il faut être *avisé*; et, avec des méchants ou des ennemis, *prudent*. *Avisé* suppose si peu de l'importance aux personnes ou aux choses, qu'on s'en sert même pour qualifier des animaux. « Les singes sont trop *avisés* pour venir dans un pays aride (l'Arabie déserte) où il faut faire venir de loin le manger et le boire. » VOLT. « La mère oie, plus *avisée* que la poule, refuse, dit-on, de couver d'autres œufs que les siens. » BUFF.

Circonspect dérive de *circumspicere*, regarder tout autour de soi. La *circonspection* est une sorte de *prudence*, une *prudence* attentive, qui prend garde à toutes les circonstances, qui ne néglige rien. « La *circonspection* la plus attentive. » MASS. « Bon Dieu ! quels puissants motifs de vigilance, d'attention sur moi-même, de *circonspection*, de frayeur, en approchant des autels ! » ID. « Plus vous êtes élevé, plus vous devez être religieux et *circonspect* sur la réputation de vos frères. » ID. « Jésus-Christ nous a recommandé de nous donner de garde de l'hypocrisie, d'y apporter tout le soin d'une sainte *circonspection* et d'une exacte vigilance. » BOURD. « Le moindre souffle venu au roi des sentiments favorables de M. de Fénelon pour Mme Guyon eût produit d'étranges effets dans l'esprit d'un prince si religieux, si délicat sur la foi, si *circonspect* à remplir les grandes places de l'Église. » BOSS. « Nous mîmes toute notre attention à ne rien dire et à ne rien faire qui pût blesser leur vanité. Avec cette *circonspection* nous gagnâmes leur amitié. » LES. Renfermée dans de justes bornes, c'est-à-dire quand elle ne va pas jusqu'à être minutieuse, méticuleuse, pusillanime, la *circonspection* est la plus grande *prudence*, ou la manière d'agir de la *prudence* la plus soigneuse, la plus exacte. « Je suis inexcusable si je viens à mépriser l'intérêt d'autrui, et si, dans le commerce de la vie, je n'y apporte pas toute la *circonspection* que demande la *prudence* chrétienne. » BOURD.

AVOIR, POSSÉDER. Nous *avons* et nous *possédons* un bien qui est à nous.

Mais ce que nous *avons* est peut-être à nous en puissance seulement, nous appartient sans que nous en ayons la disposition ou l'usage; au lieu que ce que nous *possédons* est à nous effectivement, est entre nos mains, en notre *possession*, nous le tenons et avons la liberté actuelle d'en disposer et d'en jouir. On *a* des rentes, quoique non payées, ou même saisies par des créanciers; on *possède* des trésors. Ce n'est pas *posséder* un vrai diamant que de l'*avoir*, mais confondu avec un grand nombre de faux, d'avec lesquels on ne sait pas le distinguer (PASC.). Vous *avez* des terres dont vous touchez le revenu; vous *possédez* celles à la culture desquelles vous présidez et que vous parcourez sans cesse avec bonheur (J. J.). « Un avare peut *avoir* des richesses dans ses coffres, mais il n'en est pas le maître : ce sont elles qui *possèdent* et son cœur et son esprit. » GIR.

Avoir se dit de toutes sortes de biens ou de choses utiles; mais *posséder* convient surtout



à l'égard des biens-fonds, c'est-à-dire de ceux dont on a véritablement le domaine ou la propriété. « Carthage *avait* alors une puissante flotte sur les côtes de Sicile, et *possédait* une grande partie de cette île. » Roll.

On *a* les avantages dont on est doué; on *possède* l'art et les talents qu'on a ou qu'on fait valoir à un degré supérieur, dans lesquels on excelle. « Jugurtha *avait* des manières prévenantes, et *possédait* parfaitement l'art de s'insinuer dans les esprits. » Roll. « Cliton n'a jamais *eu* en toute sa vie que deux affaires, qui est de dîner le matin et de souper le soir : il n'*a* qu'un entretien : il dit les entrées, les potages.... Il *possède* le langage des cuisines autant qu'il peut s'étendre. » Labr.

Avoir regarde plutôt l'acquisition, et *posséder* l'état qui la suit, la conservation. « Toutes les occupations des hommes sont à *avoir* du bien, et le titre par lequel ils le *possèdent* n'est, dans son origine, que la fantaisie de ceux qui ont fait les lois. Ils n'ont aussi aucune force pour le *posséder* sûrement. » Pasc. « Deux sortes de commerce parmi les hommes : un commerce de besoin pour emprunter ce qui nous manque; un commerce d'amitié et de bienveillance pour partager avec nos amis ce que nous avons. Dans le premier, on a le plaisir d'acquérir ce qu'on n'*avait* pas; dans le second, le plaisir de jouir de ce qu'on *possède*. » Boss.

Enfin, *posséder* enchérit de toutes manières sur *avoir*, puisque c'est *avoir* pleinement, en maître, d'une manière actuelle, propre et absolue. « C'est dans la religion (dans l'état religieux) que par choix et même par vœu, on se fait un bonheur de n'*avoir* rien, de ne *posséder* rien. » Bourd. « Ces savants auraient été recherchés de tous : chacun se serait empressé pour les *avoir*, les *posséder*, les retenir chez soi. » J. J.

B

BABIL, CAQUET. Goût, manie des vains propos, ou ces vains propos eux-mêmes.

Babil rappelle la première articulation prononcée par les enfants, et leur première habitude de langage, qui est de parler sans cesse en répétant la syllabe *ba*, ou ses analogues, formées de la même consonne. *Caquet*, comme *caqueter* (pour *coqueter*), s'est dit primitivement du bruit produit par le ramage des *coqs* et des poules. *Babil* est relatif à la multitude des paroles; *caquet*, à leur bruit. Avec du *babil* on parle beaucoup; avec du *caquet* on parle haut. Le *babil* fatigue par sa continuité ou sa longueur. « Que de *babil!* Est-ce que vous ne voulez donc pas vous taire? » Laf. « Chacun mangeait sans rien dire, à la réserve d'un homme qui, parlant sans cesse à tort et à travers, compensait par son *babil* le silence des autres. » Les. Le *caquet* étourdit par son éclat. « Ton *caquet* m'étourdit. » Laf. « Tu m'étourdis de ton *caquet*. » Mol.

En parlant beaucoup, on s'expose à parler trop, à dire ce qu'on devrait taire; et de là vient qu'à l'idée du *babil* se joint naturellement celle d'indiscrétion. « Vous aviez grande envie de *babiller;* et c'est avoir bien de la langue, que de ne pouvoir se taire de ses propres affaires. » Mol. De son côté, parler haut peut avoir, au figuré, deux significations distinctes, et d'abord celle d'ébruiter, de publier ce qui est au désavantage des autres; c'est pourquoi le *caquet* suppose souvent une mauvaise langue, et le goût du scandale ou des cancans. « Il y a une chose qu'on n'a pas vue sous le ciel, qu'on ne verra jamais : c'est une petite ville d'où l'on a banni les *caquets*, le mensonge et la médisance. » Labr. *Caquet*-bon-bec se dit d'une femme médisante. Les enfants et les femmes ont du *babil;* les commères et les membres d'une coterie ont du *caquet*. Parler haut, c'est aussi faire l'important, afficher des prétentions; aussi est-ce là une des nuances de *caquet:* rabattre le *caquet;* n'avoir que du *caquet*. Qui n'a que du *babil*, parle beaucoup, aisément, mais sans rien dire. Qui n'a que du *caquet*, a le verbe haut, un air de capacité et de suffisance, mais manque de mérite.

Le *babil* se présente donc sous un aspect moins mauvais; il peut plaire, il plaît souvent dans un enfant ou dans une femme qu'on aime. « Cette petite fille a un joli *babil*. » Acad. « Elle me fit asseoir, conter ma petite histoire.... Elle parut contente de mon petit *babil* quand je me fus un peu rassuré. » J. J. Mais le *caquet* blesse toujours notre amour-propre et n'impose qu'aux sots. « Y a-t-il de la politesse à étourdir tout le monde d'un vain *caquet?* » J. J.

Une tête éventée, un petit freluquet,
Qui s'admire lui seul et n'a que du *caquet*. Regn.

BABILLARD, BAVARD. Grand parleur, qui a une intempérance de langue.

Babillard exprime un défaut moins grave. Le *babillard* a du *babil*, ne fait que parler comme les enfants, dit des puérilités, des riens; le *bavard*, comme l'enfant qui bave, a un flux de bouche, c'est-à-dire une infirmité ou un vice qui choque davantage, il parle d'une manière inconvenante, déplacée, il dit des sottises. Le *babillard* ennuie, fatigue; le *bavard* déplaît par ses impertinences. Il y a un joli *babil;* il n'y a qu'un sot *bavardage*.

Le *babillard* n'a qu'un défaut de forme ou extérieur, pour ainsi dire, défaut plus ridicule qu'odieux; aussi ce nom s'applique bien à certains oiseaux, à l'hirondelle, par exemple. Mais le *bavard* pèche par le fond; il a peu de sens. Dans le *Mariage forcé* de Molière, Sganarelle trouve que Pancrace, qui ne lui laisse pas placer un seul mot, est un *babillard*, et qu'on a eu raison de lui dire qu'Aristote, son maître, malgré sa réputation de sagesse, n'était qu'un *bavard*.

On est *babillard* là où la loquacité ne tire pas à conséquence, ne fait qu'importuner, dans la conversation, en société, dans une lettre ou dans un récit; on est *bavard* là où il s'agit de choses sérieuses, où tout devrait être mesuré et plein de raison, dans la chaire, en philosophie, dans l'enseignement, dans un écrit dogmatique.

Au pis-aller, le *babillard* est indiscret, car il n'est pas possible de parler beaucoup sans dire tout ce qu'on sait, même ce qu'on devrait taire. « Aime ton prochain, cela ne signifie pas, confie-lui tes secrets, s'il est *babillard*. » VOLT.

Le servante du temple
Est une *babillarde*; elle m'a tout conté. ID.

« Babi, la femme de chambre, est intelligente et fidèle, mais indiscrète et *babillarde*. » J. J. « Taisez-vous donc, petit indiscret; je ne hais rien tant que les *babillards*. » REGN. — Quant au *bavard*, il choque non-seulement par la déraison ou l'impertinence, mais encore par les prétentions et l'importance qu'il se donne. « Ces messieurs les avocats ont beau faire les importants, ce ne sont que des marchands de crème fouettée. Les sots les payent pour les faire parler, et moi je les payerais pour les faire taire, ces glorieux *bavards*. » DEST. « Cette défense ne sera composée que de raisons tirées des philosophes; d'où il s'ensuivra qu'ils ont tous été des *bavards*, si on trouve leurs raisons mauvaises. » J. J. « Socrate commence toujours avec ses sophistes, comme il faut commencer avec les sots glorieux et les *bavards* importants. » LAH.

Bavard enchérit donc en mal sur *babillard*. « Un des écrits de Plutarque le plus spirituel et le plus piquant, c'est celui sur les *babillards*. Jamais ce vice de l'esprit n'a été mieux combattu.... Parmi les *babillards* il comprend les nouvellistes.... Les barbiers, dit-il, sont l'espèce la plus *bavarde* de toutes. » LAH. Voltaire n'aurait certainement pas appelé Homère un *bavard*; mais il ne fait pas difficulté de lui appliquer l'épithète de *babillard* dans la strophe suivante :

Plein de beautés et de défauts,
Le vieil Homère a mon estime;
Il est, comme tous ses héros,
Babillard outré, mais sublime.

BABILLER, JASER, BAVARDER, CAQUETER, JABOTER. Comme *causer*, et un peu plus que *causer*, ces mots sont familiers; ils appartiennent au langage plaisant et critique, et signifient tenir des propos.

Babiller, c'est causer beaucoup; *jaser*, causer volontiers et à son aise; *bavarder*, causer hors de propos; *caqueter*, causer avec bruit et malignement; *jaboter*, causer sans bruit et à part.

Ce qu'on considère dans *babiller*, c'est l'abondance des paroles. « Préparez-vous à une réponse longue, les vieillards aiment un peu à *babiller*. » VOLT.

Je veux avoir, et je l'aimerai bien,
Maîtresse libre et de façon gentille,
Qui soit joyeuse et de plaisant maintien,
De rien n'ait cure, et sans cesse frétille;
Qui, sans raison, toujours cause et *babille*.
J. B. ROUSS.

Sans rime ni raison, vous *babillez* toujours;
Mais vous savez quel cas je fais de vos discours.
REGN.

C'est véritablement la tour de Babylone,
Car chacun y *babille*, et tout le long de l'aune.
MOL.

Un *babillard* est un moulin à paroles.

Ce qu'on considère dans *jaser*, c'est le plaisir qu'on prend à parler, la complaisance avec laquelle on parle.

Elles étaient (ces nonnes) toutes assez gentilles,
Et volontiers *jasaient* dès le matin. LAF.
Il faut souffrir qu'elle *jase* à son aise. MOL.
Enfin, malgré mes dents, il faut que je me taise,
Chienne, pour te laisser *jaser* tout à ton aise. DEST.

« Je me divertis à vous écrire : ne me lisez pas, si vous voulez; mais laissez-moi *jaser* tant qu'il me plaît. » DUDEFF.

Ce qu'on considère dans *bavarder*, c'est l'inopportunité ou l'impertinence de ce qu'on dit. « Avouez que vous me trouvez une grande *bavarde*. Je suis toujours hors de propos. » DUDEFF. « Il est permis à tout barbouilleur de papier de déraisonner et *bavarder* tant qu'il veut. » J. J. « Cheverny, homme pourtant fort sage, ne fut pas si discret, et fit une assez longue et mauvaise rapsodie de pareils bruits (sur la mort prochaine du roi). Le roi le laissa *bavarder*, et n'y prit point.... » S. S. « Nous ne cherchâmes qu'à *bavarder* pour étourdir une douleur incapable encore de raisons, plutôt par un bruit extérieur que par la validité des choses. » ID.

Ce qu'on considère dans *caqueter*, c'est l'éclat et le peu de ménagement ou d'égards pour autrui. C'est aux femmes, et particulièrement aux commères, qu'il arrive de *caqueter*. « Deux pies vinrent se poser sur des arbres voisins, et commencèrent à *caqueter* d'une façon si bruyante, qu'elles attirèrent notre attention. » LES. Le *caquet* étourdit (LAF., MOL., J. J.). *Caqueter* comme une accouchée (SÉV.). « C'est une chose abominable qu'on aille fourrer mon nom dans tous ces *caquets*-là; mais il y aura toujours des méchantes langues. » VOLT.

Jaboter, comme *marmotter*, comme *chuchoter*, signifie causer doucement, dans un coin, en petit comité. C'est le plus familier et le moins usité de tous ces mots. « Madame d'Aubeterre *jabote* comme une pie, son élocution est celle des filles d'opéra. » DUDEFF.

BAGATELLE, BRIMBORION, — COLIFICHET, BRELOQUE, BABIOLE. Objet de peu de valeur. Acheter, ramasser, donner à quelqu'un ou lui envoyer des *bagatelles*, des *brimborions*, des *colifichets*, des *breloques*, des *babioles*.

Bagatelle et *brimborion* se distinguent par un caractère de généralité qui les rend propres à désigner des objets de toutes sortes. Seulement, *bagatelle* est de tous les styles, au lieu que *brimborion* ne se dit que dans le langage familier.

Bagatelle a une certaine noblesse; ce qui fait qu'il s'applique particulièrement bien aux productions ou aux ouvrages de l'esprit, et qu'il se prend au figuré pour signifier une chose de peu d'importance (voy. l'article suivant). « Coulange était un de ces esprits faciles, gais, agréables,

qui ne produisent que de jolies *bagatelles*. » S. S. « La *Femme qui a raison* est un amusement de société; mais il faudra que cette *bagatelle* qui a servi à vous amuser reste entre les mains de nos amis. » VOLT. « Ne vous faites pas tant valoir pour m'avoir demandé cette *bagatelle* (la *Nouvelle Héloïse*). » J. J. La Fontaine appelle ses contes des *bagatelles*. « Ceux qui ont l'esprit rempli de ces grands et effroyables objets sont-ils incapables d'être touchés des *bagatelles* du monde? » NIC. « Un homme découvre par hasard quelque petit bien dont la douceur le surprend : il s'attache à cette *bagatelle*. » MAL.

Au contraire, *brimborion*, tout à fait commun, n'est usité qu'au propre et ne convient que dans les comédies ou quand on plaisante.

Otez, pour faire bien, du grenier de céans
Cette longue lunette à faire peur aux gens,
Et cent *brimborions* dont l'aspect importune.
(Chrysale dans les *Femmes savantes*.) MOL.

« Ces pendardes-là, avec leur pommade, ont envie de me ruiner. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal, et mille autres *brimborions* que je ne connais point. » Gorgibus, dans les *Précieuses ridicules*. » ID. Il y a sans cesse à refaire autour de cette comtesse ; tantôt c'est du blanc, tantôt c'est du rouge, tantôt c'est un gros bourgeon qu'il faut raboter; et que sais-je? cent mille *brimborions*. » REGN.

L'incomparable Cléopâtre,
L'unique inventrice du plâtre,
De tous fards et décoctions,
Et des autres *brimborions*
Dont se sert la femme coquette. SCARR.

« J'ai envoyé au Salomon du Nord, pour ses étrennes, les grelots et la marotte qu'il m'avait donnés.... Il m'a envoyé son grand factotum qui m'a rapporté mes *brimborions*. » VOLT. « L'Ingénu tira de sa chemise une espèce de petit talisman qu'il portait toujours à son cou. On m'a assuré, dit-il, que je serais toujours heureux tant que je porterais ce petit *brimborion* sur moi. » ID. « Il est juste de vous rendre ce *brimborion* de papier (un billet) qui a coulé de votre veste en tombant. » BEAUM.

Colifichet, *breloque* et *babiole* se rapportent chacun à une espèce d'objet particulière, savoir *colifichet* aux objets d'art, *breloque* aux objets de curiosité, et *babiole* aux objets d'enfants.

Colifichet, ce qui est *fiché* au *col* ou au cou, comme *collier*, *fichu*, croix, etc., pour parure, s'applique à tout ce qui est travaillé pour servir d'ornement soit aux femmes, soit aux ornements d'architecture ou à toute autre chose. « Douze beaux vers de l'*Iliade* sont au-dessus de la perfection de ces *bagatelles* (poëmes de Desmarets, de Chapelain et de Pradon), autant qu'un gros diamant, ouvrage brut de la nature, l'emporte sur des *colifichets* de fer ou de laiton, quelque bien travaillés qu'ils puissent être. » VOLT. « On ne saurait dire que ce soit un mal en soi de porter des manchettes de point, un habit brodé et une boîte émaillée, mais c'en est un très-grand de faire quelque cas de ces *colifichets*. » J. J. « Robinson eût fait beaucoup plus de cas de la boutique d'un taillandier que de tous les *colifichets* de Saïde (orfévre). » ID. « Les dames prêtaient à la dauphine des palatines, des manchons et toutes sortes de *colifichets*. » S. S. « Moquez-vous devant les enfants des *colifichets* dont certaines femmes sont si passionnées, et qui leur font faire des dépenses si indiscrètes. » FÉN. « N'avez-vous pas remarqué (dans l'architecture gothique) ces roses, ces points, ces petits ornements coupés et sans dessin suivi, enfin tous ces *colifichets* dont elle est pleine? » ID. « Ces *colifichets*, dont l'architecture gothique est chargée, ressemblent aux colliers et aux bracelets qu'un mauvais peintre avait mis aux Grâces. » MARM. *Colifichets* de verre (VOLT.), d'ambre (ID.), etc.

Breloque, d'une étymologie incertaine, a néanmoins une signification bien précise et incontestable. C'est le nom donné par dérision ou par mépris aux objets que recherchent les curieux ou les amateurs. « Des estampes, des médailles, des *breloques*, me semblent un froid amusement. » DUDEFF. « Le comte de Caylus accostait les gens instruits, se faisait composer par eux des mémoires sur les *breloques* que les brocanteurs lui vendaient. » MARM. Saint-Simon dit du président de Mesmes « que c'était un grand brocanteur, un panier percé qui jetait à tout, et beaucoup en *breloques*. » « Voici une réponse de Mme l'abbesse. Cette réponse était accompagnée, pour ma sœur, de jolies *breloques* de religieuses. » J. J.

Babiole, de βάβα, premier cri de l'enfant, veut dire un hochet, un joujou ou jouet d'enfant. « On voulait donc, disait Albéroni, tromper le roi d'Espagne, et le traiter comme un enfant : on lui montrait de loin une *babiole*, et, s'il ne l'acceptait pas, on le menaçait de lui déclarer la guerre. » S. S. « Dans l'*Énéide travestie*, Hélénus donne à Énée

La demi-dent d'un éléphant,
Et des *babioles* d'enfant
Pour divertir le jeune Ascaigne. SCARR.

BAGATELLE, MINUTIE, GENTILLESSE, NIAISERIE, VÉTILLE, MISÈRE, RIEN. Termes abstraits qui expriment des choses, et non pas des objets, sans importance ; s'arrêter à des *bagatelles*, à des *minuties*, etc.

Bagatelle équivaut primitivement à petite *bague* :

Et je vais te donner de quoi faire pour elle
L'achat de quelque *bague* ou de telle *bagatelle*
Que tu trouveras bon. MOL.

Ce mot, quoique n'étant pas ici significatif d'un objet, est néanmoins objectif, représente quelque chose qui se considère comme un objet. Une faute légère, un bruit frivole, un bien chimérique et vain qu'on poursuit, sont des *bagatelles*, quelque chose qui a peu de poids ou de solidité.

Minutie, formé du participe de *minuere*, diminuer, rendre menu, petit, est, au contraire, subjectif, rappelle *minutieux*, fait penser à un agent et à sa manière d'agir. « Le plénipotentiaire tend surtout, par ses intrigues, au solide et à l'essentiel, toujours prêt de leur sacrifier les *minuties* et les points d'honneur imaginaires. » LABR. « Les plus grands corps s'attachent toujours si fort aux *minuties*, aux formalités, aux vains usages, que l'essentiel ne va jamais qu'après. »

MONTESQ. « Mais au fond qu'est-ce que toutes ces méthodes, que toutes ces pratiques? Ne sont-ce pas des *minuties?* » BOURD.

Les *bagatelles* sont, au figuré comme au propre, des choses frivoles qui ne méritent pas qu'on les estime; les *minuties* sont de petits faits, de petits détails, de petits usages qui ne méritent pas qu'on s'y applique, qu'on s'en occupe ou qu'on les pratique. Pourquoi compte-t-on aujourd'hui tant de *bagatelles* parmi les livres d'histoire, si ce n'est parce que les historiens s'attachent aux *minuties?*

La *gentillesse* est une jolie bagatelle, une bagatelle qui a au moins de l'agrément, mais rien de plus. « Il faut sans doute un génie bien plus élevé et plus étendu pour s'instruire de tous les arts qui ont rapport à l'économie, que pour jouer, discourir sur des modes et s'exercer à de petites *gentillesses* de conversation. » FÉN. — Du reste, ce mot se prend souvent dans un sens ironique. Dans les *Dialogues des morts* de Fénelon, Caligula ayant raconté à Néron tous ses crimes, Néron lui dit : « Tout cela n'est que *gentillesse :* pour moi, je n'avance rien qui ne soit solide. » Et de même, dans le *Droit du seigneur* de Voltaire, il est dit d'un certain chevalier qui a attenté à la pudeur d'une jeune fille :

Il croit au fond que cette *gentillesse*
Est pardonnable au feu de sa jeunesse.

La *niaiserie* est une bagatelle puérile, une sorte d'enfantillage ou de badinage, quelque chose qui manque de sérieux. « M. d'Autun nous a dit que le plaisant divertissait quelquefois sur des matières sérieuses, aussi bien que sur des enjouées, et que le badin ne faisait jamais rire que sur des *niaiseries.* » BUSSY. « Mon héros daigne quelquefois s'amuser de bagatelles. On n'est pas toujours à la tête d'une armée; il faut bien descendre quelquefois aux *niaiseries* de la vie civile. » VOLT. « Les *niaiseries* du monde viennent troubler ces hommes dans leurs méditations les plus sérieuses. » NIC. « Il n'y a rien de plus ridicule que le sérieux dans les *niaiseries.* » BOSS. « J'ai un extrême chagrin que vous fassiez tant de cas de toutes ces *niaiseries* (comédies et romans) qui ne doivent servir tout au plus qu'à délasser quelquefois l'esprit. » RAC.

La *vétille*, de *vetare*, défendre, empêcher, et de la terminaison diminutive *ille*, est une bagatelle en fait d'obstacles ou de difficultés dans les entreprises, dans les raisonnements, etc. On est proprement arrêté par des *vétilles* (ACAD.). Les petits scrupules sont des *vétilles*, ainsi que, dans les disputes, les objections insignifiantes. « Le scrupule vous rejette dans des confessions perpétuelles de *vétilles* qui doivent casser la tête à vous et à votre confesseur. » FÉN. « Il avait indisposé le régent par des disputes moins importantes, pour des *vétilles*, avec les uns et les autres. » S. S.

La *misère* est une bagatelle *misérable*, une pauvreté, pas grand'chose, quelque chose qui ne mérite pas l'attention en général, ou en particulier l'attention de celui à qui on parle. « Je sens que j'abuse du temps et des bontés de Votre Majesté en l'entretenant de ces *misères.* » D'AL. « Le marquis d'Argens sait que, loin de vouloir porter ces *misères* aux oreilles du roi, je.... » VOLT. « Ne vous inquiétez pas de cela, ce n'est qu'une *misère.* » ACAD. — La *misère* peut être aussi une bagatelle en fait de maux. « Je suis un peu souffrant, mais ce ne sont que des *misères.* » ACAD.

Les *riens* sont des bagatelles dont le caractère distinctif est la nullité. Ils n'ont pas seulement peu d'importance, ils n'en ont point; sans compter qu'ils ne sont particulièrement, ni objectifs comme la *bagatelle* proprement dite, ni subjectifs comme la *minutie*, ni agréables comme la *gentillesse*, ni dépourvus de sérieux comme la *niaiserie*, ni d'une nature empêchante et difficultueuse comme la *vétille*, ni chétifs et pitoyables comme la *misère*. Se tourmenter pour des *riens* (FÉN.). « Ces impertinences amusent un moment des jeunes gens oisifs, et tombent le moment d'après dans l'éternel oubli où tous les *riens* de ce monde tombent en foule. » VOLT. « Il serait inutile de produire les autres auteurs, s'il ne fallait montrer combien de *riens* on tâche de faire valoir. » BOSS.

Mon sexe est condamné
A se borner aux *riens* pour lesquels il est né. DEST.

BALANCER, HÉSITER. Rester en suspens, tarder ou ne se porter pas encore à vouloir, à agir.

Balancer vient de *balance*, en latin *bi-lanx*, double bassin, parce que l'instrument à peser, appelé de ce nom, a ordinairement deux bassins ou deux plateaux. *Balancer*, c'est donc mettre deux choses dans la balance, en comparer le poids, examiner laquelle l'emporte sur l'autre, chercher à s'éclairer sur leur valeur relative.

Hésiter est le latin *hæsitare*, fréquentatif du verbe *hærere*, être fixé, attaché, retenu, rester à la même place, ne pouvoir en sortir. C'est ne pouvoir se résoudre, ne pouvoir prendre sur soi de faire une chose.

En deux mots, *balancer* marque l'incertitude, et *hésiter* l'irrésolution. Quand vous *balancez*, vous ne savez que faire; quand vous *hésitez*, vous n'osez pas faire. Tant que vous *balancez*, vous n'êtes pas encore déterminé, vous ne voyez pas encore le meilleur parti; tant que vous *hésitez*, vous ne passez pas encore à l'exécution, quelque chose vous arrête, vous n'avez pas la force de vouloir, vous manquez de résolution.

Quoi! votre âme *balance* et paraît incertaine. MOL.

« C'est alors qu'il se fait un *balancement* douteux entre la vérité et la volupté. » PASC. Mais Athalie, sur le point d'immoler Joas, est irrésolue et *hésite.*

NABAL.
Qui fait changer ainsi ses vœux irrésolus?
MATHAN.
Ami, depuis deux jours je ne la connais plus.
Ce n'est plus cette reine éclairée, intrépide,
Élevée au-dessus de son sexe timide,
Qui d'abord accablait ses ennemis surpris,
Et d'un instant perdu connaissait tout le prix
La peur d'un vain remords trouble cette grande âme:
Elle flotte, elle *hésite;* en un mot, elle est femme.
RAC.

Qui *balance* délibère encore. « A la vue de l'étoile, les mages ne *balancèrent* point, ils ne délibérèrent point. » BOURD. « Entre l'un et l'autre

(votre argent et votre âme) y a-t-il à *balancer?* Et si vous délibérez un moment, en faudra-t-il davantage pour vous condamner au jugement de Dieu? » ID. — Qui *hésite* recule. « Avoir une fois reculé dans le péril, avoir une fois *hésité*, c'est ce qu'on regarderait comme une tache ineffaçable. » BOURD. « Télémaque n'osait ni résister à Mentor ni aller trouver Idoménée; il était honteux de sa crainte, et n'avait pas le courage de la surmonter; il *hésitait*, il faisait deux pas, et revenait incontinent pour alléguer à Mentor quelque nouvelle raison de différer. » FÉN.

Dieu ne *balance* point; il aperçoit toujours et d'abord ce qu'il y a de mieux à faire. Le brave n'*hésite* pas; il se déshonorerait.

On *balance* si on fera une chose. « Il *balança* s'il accepterait cette place. » ACAD. On *hésite* comment on la fera. « Vous *hésitez* comment vous pourrez éloigner de vous ces personnes dangereuses. » MASS.

Avec trop de prudence, on *balance* toujours; on doute toujours de la bonté ou de la convenance des actions à faire. Avec de la timidité, on *hésite* toujours, on a peur de tout, on n'a pas l'assurance ou la hardiesse d'entreprendre, de se mettre en devoir ou en train.

Obéir sans *balancer*, c'est obéir sans examiner, sans chercher et sans opposer de raisons, aveuglément. Obéir sans *hésiter*, c'est obéir aussitôt, sans que rien puisse arrêter, quoi qu'il en coûte, avec dévouement.

Balancer a donc toujours rapport à l'intelligence, au fait tout intellectuel de la *délibération* (*libra* balance). « Il consulte dans sa tête, agite, raisonne, *balance*. » MOL. *Hésiter* regarde la volonté, dont il marque d'ordinaire la faiblesse. « Cette âme ne trouve plus rien qui l'arrête, et sans *hésiter* elle court chercher aux pieds de J. C. son salut et sa délivrance. » MASS. « Malgré ma timidité naturelle près des dames, je n'*hésitai* pas d'entrer pour parler à celle-ci. » J. J.

On *balance* d'abord, on *hésite* ensuite, parce que la délibération précède la détermination volontaire.

Un homme qu'on surprend rougit, *balance*, *hésite*.
DEST.

« Que de courtisans ne *balanceraient* pas sur le parti qu'ils auraient à prendre, et qui sans *hésiter* rechercheraient la faveur! » BOURD.

Une seconde différence non moins importante consiste en ce que *balancer*, conformément à son étymologie, se dit plutôt lorsqu'il s'agit de deux choses et d'un choix à faire entre elles. Une femme coquette, comme la Célimène du *Misanthrope*, forcée de se déclarer entre deux amants, se trouve embarrassée et *balance* (MOL.). «Faut-il opter entre les grands et le peuple? Je ne *balance* pas, je veux être peuple. » LABR. « S'il vous fallait choisir entre la lumière et la pensée, vous ne *balanceriez* pas, et vous préféreriez les yeux de l'âme à ceux du corps. » VOLT. « On lui dit qu'il fallait sortir de France ou aller à la Bastille; elle ne *balança* point. » SÉV. On *balance* entre les mérites de deux personnages qu'on compare (LAF., ROLL., MOL.). On *balance* entre le ciel et la terre (MASS.), entre la grâce et la passion (ID.), entre sa raison et son cœur (BOURD.), entre la pauvreté et les biens de ce monde (ID.).

Au contraire, quand on *hésite*, ou il n'y a pas de choix à faire, ou c'est un choix entre beaucoup de choses, ou ce choix est fait, et il n'y a plus qu'une difficulté qui arrête ou retienne. « Quelquefois ceux qui doivent louer ces illustres morts *hésitent*, partagés entre plusieurs choses qui méritent également qu'on les relève. » LABR. « Les magistrats n'*hésitent* point à se rendre les arbitres de la religion. » BOSS. « Que Dieu l'appelle, il n'*hésitera* pas plus que le prophète Isaïe à lui répondre : Me voici, Seigneur, envoyez-moi. » BOURD. « On prétend qu'Élisabeth *hésita* à signer l'arrêt de mort du comte d'Essex. » VOLT.

BALBUTIER, BÉGAYER, — BREDOUILLER, prononcer ou articuler mal, d'une manière inintelligible.

Quoique *balbutier* et *bégayer* se soient dits primitivement l'un et l'autre des enfants, c'est surtout *balbutier* qui rappelle un défaut de l'enfance, défaut passager, destiné à se corriger de lui-même avec le temps. « Est-ce une chose bien agréable pour un père que de *balbutier* des demi-mots avec son fils pour lui apprendre à parler? » ROLL. « Quand l'enfant commence à *balbutier*, ne vous tourmentez pas si fort à deviner ce qu'il dit.» J. J. *Bégayer*, au contraire, annonce un vice qui dépend de l'organe, qui se manifeste à tout âge, qui est durable; *bégayer*, c'est être *bègue*. « Démosthène *bégayait* à un point, qu'il ne pouvait exprimer certaines lettres. » ROLL. « Cet homme *bégaye* si fort, qu'on a toutes les peines du monde à l'entendre. » ACAD.

Au figuré, la différence est à peu près la même. On *balbutie*, parce qu'on commence, parce qu'on n'est pas encore suffisamment instruit ou exercé. « Marcellus avait beaucoup de goût pour les lettres grecques; les latines *balbutiaient* encore. » ROLL. Mais on *bégaye* par impuissance ou incapacité, sans laisser espérer ou entrevoir qu'un jour on parlera bien. « Macrobe, étant Grec, n'avait pas une entière facilité à s'exprimer en latin. On prétend que, dans les endroits où il parle de lui-même, on voit un Grec qui *bégaye* en latin. » ROLL.

On *balbutie* dans un moment d'émotion, de trouble ou d'embarras. « Je vois à l'air embarrassé du docteur qu'il a *balbutié* des mots dont il n'a aucune idée. » VOLT. « Le roi saisit monseigneur dans son cabinet où il lui proposa le mariage.... Monseigneur hésita, *balbutia;* le roi pressa, profitant de son trouble. » S. S. « Rohan fut étrangement étourdi d'un compliment si net. Il *balbutia*, et, dans son trouble, il ne put rien tirer de lui-même que des compliments et tout ce que l'incertitude et l'étonnement peut couvrir sous les plus grandes politesses. » ID. Mais on *bégaye* constamment, par une ignorance ou une imperfection essentielle. « L'homme, fini et grossier, *bégaye* toujours quand il parle de l'être infini et infiniment simple. » FÉN. «Voilà, autant qu'il est permis aux hommes de *bégayer*, voilà, dis-je, ce que c'est que sortir de Dieu. » BOSS. « Les plus grands philosophes ne font que *bégayer*

quand ils veulent parler de ce qui est inaccessible à la raison humaine. » ACAD.

Bredouiller diffère beaucoup des deux mots précédents. Qui *balbutie* ou *bégaye*, hésite; qui *bredouille*, n'hésite et ne s'arrête jamais, parle précipitamment, avec une grande promptitude, une grande volubilité. C'est un défaut tout autre. Les bâillements et les éternuments sont d'un comique facile et vulgaire, comme les *bégaiements*, les *bredouillements*, et autres charges semblables. » LAH. «Voilà Théodecte entré : il rit, il crie, il éclate.... Il ne s'apaise et il ne revient de ce grand fracas que pour *bredouiller* des vanités et des sottises.... Il mange, il boit, il conte, il plaisante, il interrompt tout à la fois. » LABR. — Le *bègue* parle trop lentement, et ne fait entendre que des sons décousus et saccadés; le *bredouilleur* parle trop vite, et ne fait entendre que des sons confus et indistincts.

BARBARIE, CRUAUTÉ, FÉROCITÉ, INHUMANITÉ. Ces mots, ainsi que les adjectifs qui y correspondent, servent à qualifier les personnes et les actions des personnes qui en traitent d'autres, non pas avec douceur, mais, au contraire, avec une excessive dureté.

La *barbarie* est d'un siècle, d'un peuple ou d'un homme *barbare*, c'est-à-dire ignorant, grossier, brutal, qui n'a point été poli par l'éducation. « Comment tant de peuples ont-ils passé tour à tour de la politesse à la *barbarie?* » VOLT. Les Grecs dans l'antiquité, et les Italiens au moyen âge, appelaient *barbares* tous les étrangers, parce qu'ils se croyaient supérieurs à eux dans les arts et la civilisation. La *barbarie* est indépendante du caractère des individus : elle tient à l'état des mœurs. Cette expression ne s'applique point aux animaux parce que, n'étant pas susceptibles d'instruction et de lumières, ils ne peuvent recevoir une qualification qui les supposerait capables de s'éclairer et de se perfectionner. Par une horrible *barbarie*, les premiers peuples immolaient aux dieux des victimes humaines, et des sauvages mangeaient la chair de leurs prisonniers. « Le duel est une coutume *barbare*. » BOSS., MASS. « Les combats des gladiateurs étaient un spectacle *barbare*. » BOSS. « Quelle horrible *barbarie* que de voir un peuple (les Lacédémoniens) qui se joue de la vie d'un autre (les Ilotes). » FÉN. « N'était-ce pas (chez les Lacédémoniens) une brutalité et une *barbarie* dans des pères et des mères de voir de sang-froid couler le sang de leurs enfants, et de les voir même souvent expirer sous les coups de verge? » ROLL. « Sans les lois de la guerre, la guerre ne serait plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de *barbaries*. » BOSS. « Les Portugais crurent obtenir la clémence de Dieu en faisant brûler des Juifs et d'autres hommes dans ce qu'ils appellent un AUTO-DA-FÉ, *acte de foi*, que les autres nations regardent comme un acte de *barbarie*. » VOLT.

La *cruauté* est d'un tyran, c'est-à-dire d'un homme qui se plaît à verser le sang (*cruor*), qui est sanguinaire. « Les Juifs étaient *cruels* et sanguinaires. » BOSS. « Il n'y a guère eu de prince si perdu de débauche que Physcon, et en même temps si *cruel* et si sanguinaire. » ROLL. « L'ardeur de Pie V à redoubler la sévérité de l'inquisition, le supplice dont il fit périr plusieurs citoyens, montrent qu'il était superstitieux, *cruel* et sanguinaire. » VOLT. « Ainsi, *cruel*, tu as également répandu le sang de tes frères et celui de tes alliés. » (Michol à David.) ID. « Les combats des gladiateurs n'inspiraient à la populace de Rome que l'amour du sang et la *cruauté*. » J. J. Le *cruel* aime à verser le sang, ou tout au moins à faire souffrir, par caractère, naturellement. « Henri VIII était *cruel* par son caractère. » VOLT. « Le duc de Bourgogne était naturellement porté à la *cruauté*. » S. S. « Impatient de satisfaire son humeur *cruelle*, Marius laissa tomber le masque. » VERT. Les tyrans dans l'antiquité, les Juifs qui firent mourir J. C., les persécuteurs des chrétiens, les Espagnols, lors de la découverte et de la conquête de l'Amérique, se signalèrent par des *cruautés*. — La *cruauté* tourmente de gaieté de cœur; elle agit avec réflexion et en connaissance de cause; quelquefois, elle invente des supplices nouveaux. On dit un raffinement de *cruauté* (J. J.) « Tout ce que la *cruauté* des tyrans a jamais su inventer. » BOURD. « J. C. instruisit Moïse et Élie des *cruautés* inouïes qu'il devait endurer par la malice de ses envieux. » BOSS. « L'exercice, le plaisir de l'envie, c'est la *cruauté*. » ID. — Ce mot a particulièrement rapport à la violence des peines entre lesquelles le *cruel* prend par choix la plus forte; si bien qu'on dit : la *cruauté* de mes maux (SÉV.). « J. C. a éprouvé toute la *cruauté* du supplice de la flagellation. » BOURD. « La *cruauté* du crucifiement de J. C. » ID.

La *férocité* est d'une bête *féroce* (*fera*), c'est-à-dire farouche, sauvage, furieuse, indomptable, se précipitant sur sa proie avec ardeur et avidité. Tous les animaux carnassiers sont *féroces* par cela seul. « Daniel prie, et les lions perdent toute leur *férocité* à ses pieds. » BOURD. « On parvient à se faire obéir des animaux sans raison, qui n'ont point encore été domptés, mais d'une obéissance forcée qui leur laisse toute leur *férocité*. » MASS. Ce mot s'applique par extension aux hommes pour marquer chez eux ou de leur part une *barbarie* ou une *cruauté* fougueuse et pleine de rage. C'est tout le contraire de la modération. « Avoir l'audace d'Achille, sans en avoir la *férocité*. » FÉN. «Les soldats musulmans ne furent pas tous modérés : le vulgaire en tout pays est *féroce*. » VOLT.

Ajoutez vos fureurs à mon zèle intrépide.
Ange de Mahomet, ange exterminateur,
Mets ta *férocité* dans le fond de mon cœur. ID.

« Cela montre en eux une affreuse fureur et *férocité*. » BOSS. « Une colère violente, et qui va jusqu'à une brutale *férocité*. » ROLL. « Ce prince était emporté et violent jusqu'à la *férocité*. » ID. « Les Carthaginois avaient une sorte de *férocité* qui, dans le premier feu de la colère, n'écoutant ni raison ni remontrance, se portait brutalement aux derniers excès et aux dernières violences. » ID. « Quand l'homme se venge, il s'abandonne à la *férocité*, il ne garde dans sa vengeance nulle proportion. » BOURD. — Si la

barbarie est ignorante, et la *cruauté* réfléchie, la *férocité* est bouillante et emportée : c'est son caractère distinctif. « Un peuple intrépide, grave et *cruel*, veut des fêtes meurtrières et périlleuses, où brillent la valeur et le sang-froid. Un peuple *féroce* et bouillant veut du sang, des combats, des passions atroces. » J. J.

L'idée accessoire de l'*inhumanité*, c'est qu'on ne se laisse pas émouvoir. Non pas que l'*inhumain* soit, comme le *barbare*, incapable de compassion et d'attendrissement, faute d'éducation; mais il réprime ou repousse tout sentiment d'humanité ou de tendresse. On a de l'*inhumanité* envers les pauvres (Mass.). Le mauvais riche de l'Évangile est un riche *inhumain* (Boss.). Les enfants exposés sont les malheureux fruits de l'*inhumanité* de leurs parents (Mass.). Bourdaloue traite d'*inhumains* les parents qui confinaient leurs enfants malgré eux dans les cloîtres. Joseph ne reproche point à ses frères leur *inhumanité* (Bourd.). Philoctète dans l'île de Lemnos est la victime d'une horrible *inhumanité*. (Fén.). « L'*inhumanité* de Pharaon envers les Israélites était inouïe. » Boss. « Il y a de la bassesse et de l'*inhumanité* d'insulter à l'infortune des malheureux, et de vouloir écraser ceux qu'on trouve déjà abattus sous ses pieds. » Roll. — Ou bien, d'une manière plus générale, l'*inhumanité* est un crime de lèse-humanité, consiste à manquer à ce qui est dû à l'homme. « On en est venu jusqu'à immoler son semblable, par une *inhumanité* dont saint Athanase allègue beaucoup d'exemples, et il serait aisé de montrer cet usage *barbare* parmi presque tous les peuples de l'univers. » Boss. « Le vainqueur, devenu plus fier et plus *inhumain*, ne laissa aux Messéniens pour ressource que l'esclavage ou la fuite. » Cond. « Spartacus exhorta ses camarades de sacrifier leur vie plutôt pour la défense de la liberté que pour servir de spectacle à l'*inhumanité* de leurs patrons. » Vert. « L'on a soin de nourrir les chevaux et les bœufs pour en tirer tout le service qu'ils peuvent rendre; au lieu que ces riches *inhumains* refusaient souvent à leurs esclaves les besoins de la vie les plus nécessaires et les plus indispensables, sans parler des coups et des mauvais traitements dont ils les accablaient. » Roll. « Dans les lois de tous les peuples, le refus des derniers devoirs aux morts est une *inhumanité* punissable. » Volt. Sur ces deux vers de l'*Oreste* de Voltaire :

Nous venons lui porter des nouvelles heureuses.
Elles sont donc pour nous *inhumaines*, affreuses,

Labarpe fait la remarque suivante : « Quoique des nouvelles puissent être *cruelles*, elles ne sauraient être *inhumaines*; *inhumaines* ne se dit des choses que quand elles blessent l'humanité : un traitement *inhumain*, un supplice *inhumain*, etc. »

BARRE, BANDE, LISIÈRE. L'idée commune à ces trois mots est celle d'une chose qui a beaucoup de longueur, avec peu de largeur et d'épaisseur.

Mais la *barre* manque surtout de largeur. On tire une *barre*, c'est-à-dire un trait de plume sur un mot ou sous un mot pour l'effacer ou pour le souligner. « Je commencerai par tracer un homme comme les laquais les tracent contre les murs; une *barre* pour chaque bras, une *barre* pour chaque jambe, et des doigts plus gros que le bras. » J. J. Du reste, la *barre* peut avoir quelque épaisseur, et, dans ce cas, elle est capable de faire résistance, à la manière des *barreaux* ou d'une *barrière*. « Une *barre* de bon fer a non-seulement plus de durée pour un long avenir, mais encore quatre ou cinq fois plus de force et de résistance actuelle qu'une pareille *barre* de mauvais fer. » Buff. « Cet homme est roide comme une *barre* de fer. » Acad.

La *bande* manque surtout d'épaisseur. Elle est toute en superficie, et peut avoir quelque largeur. Un long morceau de fer arrondi ou carré est une *barre* de fer; mais s'il est aplati, mince, beaucoup plus large qu'épais, c'est une *bande*. « Si on destine le fer qui vient d'être forgé à être fendu dans sa longueur pour en faire des clous et autres menus ouvrages, il faut que les *bandes* n'aient que de cinq à huit lignes d'épaisseur sur vingt-cinq à trente de largeur. » Buff. Les *bandes* sont comme des lames, des rubans, de larges *barres* ou de larges raies. « Il a vu dans cette pierre les mêmes lames, les mêmes taches et *bandes* de quartz que dans le basalte noir antique. » Buff. « Ce quartz forme comme une *bande* ou ruban de quatre doigts de large. » Id. « On trouve dans un basalte antique, brun ou noirâtre, des *bandes* ou larges raies de granit rouge. » Id.

La *lisière* est une bande, mais une bande considérée par rapport à un objet qu'elle termine. La *bande* peut n'avoir fait partie d'aucune pièce, ou elle a été prise dans une pièce; la *lisière* est toujours prise effectivement ou mentalement sur les extrémités d'une pièce ou d'un tout, et non pas dans cette pièce ou dans ce tout. Une *bande* de toile, la *lisière* d'un bois; une *bande* de drap, la *lisière* d'un drap.

Une *barre* de fer ou de bois; une *bande* de papier ou de cuir; la *lisière* d'une étoffe ou d'une province.

BAS, VIL, — ABJECT. Peu élevé.

Bas et *vil* diffèrent d'abord sensiblement l'un de l'autre.

Bas, qui est au-dessous, dans la partie inférieure, a rapport à la place, et *vil*, latin *vilis*, du grec φαῦλος, chétif, misérable, insignifiant, frivole, est relatif à l'opinion. On est *bas* et rampant, *vil* et méprisable. On dit un *bas* étage, un *bas* emploi, c'est-à-dire qui est au dernier degré, et un *vil* métal, un *vil* animal, une *vile* créature, c'est-à-dire qui est de nul prix. L'objet *bas* n'est rien moins que supérieur et excellent; l'objet *vil* n'est rien moins que précieux, de grande valeur, on en fait peu de cas [1].

L'homme *bas* descend, déroge à sa dignité; l'homme *vil* est dans le décri ou doit y être. Ap-

1. Quand il est question de prix, *vil* est le mot propre et par conséquent le plus significatif : ce qui est à *vil* prix est à un prix chétif, misérable, presque nul. « Combien de pécheurs, aussi sacriléges que Judas, vendent comme lui à un *vil* prix le sang du Juste? » Bourd. « Mazarin achetait à *vil* prix de vieux billets décriés, et se faisait payer la somme entière. » Volt. « Ce déserteur fut condamné à être vendu au plus *vil* prix, comme étant de moindre valeur que le

pliquée à un courtisan, l'épithète de *bas* lui assigne un rang, le dernier, donne une idée de son abaissement, de ses petitesses, de ses platitudes; celle de *vil* est une expression de dédain qui le flétrit. Une profession est *basse*, qui est abandonnée au petit ou au *bas* peuple; *vile*, s'il s'y attache quelque idée d'infamie. Un sentiment *bas* est aussi loin d'un grand homme, qu'un sentiment *vil* d'un homme d'honneur.

Tout vice est *bas*, puisque tout vice dégrade. On appelle *vils* ceux qui, comme la lâcheté et un sordide ou honteux intérêt, *avilissent*, déshonorent, font perdre la considération. Des parasites *bas* et flatteurs (Fén.); de *vils* combattants (Boil.). « Faire quelque chose par des vues *basses* et charnelles, par de *vils* intérêts. » Bourd. Ce qui est *bas* est d'une nature peu relevée; ce qui est *vil* ne mérite ou n'obtient aucune estime.

Abject, du latin *abjectus*, jeté à bas ou loin de soi, avec une sorte de brusquerie et de violence, rejeté avec dédain, est le superlatif de *vil*. Si on considère peu ce qui est *vil*, on a de l'aversion pour ce qui est *abject*, on le rejette, on le repousse, on le réprouve, on le rebute. Aussi *abject* se met-il d'ordinaire après *vil : vil* et *abject*. « Cette âme, selon le monde, si *vile* et si *abjecte*, ne laisse pas, dans l'idée de Dieu, d'être d'un prix infini. » Bourd. « Tout est bon à l'avarice, depuis la matière la plus précieuse jusqu'à la plus *vile* et la plus *abjecte*. » Boss. « Tout est merveilleux dans le corps humain, jusqu'aux organes mêmes des fonctions les plus *viles* et les plus *abjectes* qu'on ne nomme pas. » Fén. « Il paraît que les espèces les plus *viles*, les plus *abjectes*, les plus petites à nos yeux, sont les plus abondantes en individus. » Buff. « Pierre le Cruel est l'être le plus *vil*, le plus *abject*, le plus indigne de la scène. » Lah.

BASSESSE, ABAISSEMENT. Ces mots signifient par rapport à la condition et à l'âme un défaut d'élévation.

Bassesse est un substantif pur, *abaissement* un substantif verbal. La *bassesse* est un état; l'*abaissement*, un état qui résulte d'une action. On est dans la *bassesse;* on s'est mis ou on a été mis dans l'*abaissement*. A *bassesse* est attachée une idée de permanence, à *abaissement* l'idée de quelque chose d'accidentel. On dit bien la *bassesse* naturelle de l'homme, et, en parlant d'un homme, la *bassesse* de sa naissance ou de son origine ; mais on appelle *abaissement* l'état auquel il arrive à un homme de descendre volontairement ou malgré lui.

« Ce serait ne pas connaître la *bassesse* naturelle de l'homme. » Bourd. « Quel aveuglement pour un homme qui, dans son origine, est la *bassesse* même, de vouloir se faire grand. » Id. « Quand nous aurons considéré la grandeur infinie de Dieu, et, d'autre part, notre propre *bassesse* et notre néant. » Id. « Il semble que cette pauvreté serait un moyen peu sûr pour relever la *bassesse* de notre nature. » Boss. « L'âme tremblante et confuse de sa naturelle *bassesse*.... » Id. « Que l'âme doit être pénétrée de sa *bassesse* et de son néant! » Id. « Ces circonstances découvrent toute la *bassesse* de nos penchants. » Mass. « La religion corrige l'orgueil de l'homme, en lui faisant sentir sa misère et sa *bassesse*. » Id. « Sans sortir de la *bassesse* de son état, Laure (fille publique) y montrait une sorte de dignité. » J. J. « C'est par orgueil que nous sommes polis : nous nous sentons flattés d'avoir des manières qui prouvent que nous ne sommes pas dans la *bassesse*, et que nous n'avons pas vécu avec cette sorte de gens que l'on a abandonnés dans tous les âges. » Montesq. — « Dans quelque état d'*abaissement* qu'il ait plu à la fortune de me placer. » J. J. « Après l'*abaissement* des Carthaginois, Rome n'eut presque plus que de petites guerres. » Montesq. « Avant l'*abaissement* de la puissance d'Espagne, les catholiques étaient beaucoup plus forts que les protestants. » Id. « La politique de ce ministre n'avait pour objet que l'*abaissement* des grands. » Vert. « Apprenez-nous quel malheur a pu vous réduire à cet étrange *abaissement*. » Marm. « Les *abaissements* que Marie avait soufferts sur la terre. » Mass. « C'est avec raison qu'on manifestait au dehors, par la posture du corps, l'*abaissement* de l'esprit. » Boss. « Les têtes humiliées par un *abaissement* volontaire seront exaltées avec J. C. » Id. « Regarder les grands avec des sentiments intérieurs de crainte, de respect et d'*abaissement*. » P. R.

Bassesse est absolu : il se prend toujours en mauvaise part, comme exprimant une disposition ou une manière d'agir essentiellement vicieuse, moralement répréhensible, ou bien comme désignant un état dans lequel on ne jouit d'aucune considération. *Abaissement* est relatif : il se prend en bonne ou en moins mauvaise part, comme indiquant un acte d'humilité ou une humiliation passagère qu'on souffre méritoirement peut-être, ou bien comme représentant une simple diminution de considération, de crédit ou de fortune. On censure la *bassesse* ou les *bassesses* des flatteurs; on loue les *abaissements* de la vie religieuse, et on s'efforce de chérir, à l'exemple de J. C. et ses disciples, l'*abaissement* et les souffrances. Un homme placé au dernier degré de l'échelle sociale, né dans la lie du peuple, est dans la *bassesse;* un homme ou une nation dont la prospérité ou la puissance a été *abaissée*, a reçu quelque atteinte, même légère, est dans l'*abaissement*.

« Que de *bassesses* pour parvenir! » Mass. « Les ministres flattent la passion du maître, en adoucissent l'horreur, en illustrent la honte et la *bassesse*. » Id. « Vatinius, personnage méprisable par la *bassesse* de son âme et par l'indignité de ses mœurs. » Roll. « Ah! quelle *bassesse* est la vôtre! Ne rougissez-vous point de mériter si peu votre naissance? » Mol.

plus vil de tous les esclaves. » Roll. *Bas* prix dit moins, désigne un prix simplement modéré, peu haut, au-dessous de l'ordinaire. Ce qui est à *vil* prix est pour rien; ce qui est à *bas* prix est à bon marché. « Zénon s'habillait toujours d'une étoffe très-légère et du plus *bas* prix qu'il la pouvait trouver. » Fén. « Les choses communes étaient à trois fois meilleur marché à Ispahan que parmi nous. Ce *bas* prix est la démonstration de l'abondance. » Volt.

Le plus vil citoyen, dans sa *bassesse* extrême,
Ayant chassé les rois, pense être roi lui-même.
VOLT.

— « L'*abaissement* de J. C. n'est pas une chute, mais une condescendance. » Boss. « Adorer J. C. avec un *abaissement* profond d'esprit et de corps. » ID. « Cette haute dignité de mère de Dieu ne fait que l'abaisser davantage (Marie); mais cet *abaissement* fait sa gloire. » ID. « Se préparer à la communion par l'*abaissement* du cœur. » MASS. « Dieu ne nous fait trouver notre salut que dans les humiliations et l'*abaissement*. » ID. « La religion nous porte à l'*abaissement* et à l'humiliation. » BOURD. « Tiens-toi dans un profond *abaissement* auprès de celles qui partagent mon amour. » Usbek au premier eunuque dans les *Lettres persanes* (MONTESQ.).

BASSESSE, ABJECTION. Grand et fâcheux abaissement, grave défaut d'élévation.

Que la *bassesse* soit pire que l'*abaissement*, c'est ce que le précédent article fait voir avec évidence. Et qu'*abjection*, de son côté, dise plus qu'*abaissement*, renchérisse sur lui, c'est ce que démontrent l'étymologie et les exemples. L'*abjection* est l'état d'une chose *abjecte*, c'est-à-dire non pas seulement *abaissée* ou mise plus bas, mais jetée à bas (*ab jacta*), à terre, au plus bas. Une personne qui entre dans le cloître cherche l'*abaissement* et l'*abjection* dans la maison de Dieu (Boss.). Homère aurait dû se contenter de mettre dans l'*abaissement* le héros de l'Odyssée; mais on ne saurait lui pardonner de l'avoir représenté dans l'*abjection* (LAH.).

La *bassesse* et l'*abjection*, qui diffèrent l'une et l'autre de l'*abaissement* par le degré, diffèrent aussi l'une de l'autre, et même de plusieurs manières.

1° *Bassesse*, qualité d'être bas ou de ce qui est bas, exprime quelque chose d'inhérent aux personnes et non de survenu en elles. *Abjection*, au contraire, du latin *abjectio*, action ou résultat de l'action de jeter à bas (*ab jacere*) signifie un état accidentel auquel on s'est réduit ou on a été réduit. On se trouve naturellement dans la *bassesse* par son peu de naissance, de mérite, de fortune, de condition; on tombe dans l'*abjection* soit volontairement, par sa faute ou de son plein gré, soit par l'effet d'une disgrâce éprouvée. Quiconque étudie l'homme, découvre en lui beaucoup de grandeur et beaucoup de *bassesse* (PASC.); Dieu a voulu de certaines personnes illustres une *abjection* volontaire et une entière abnégation des honneurs (Boss.); et, ce n'est pas dans la prospérité ni dans l'élévation, mais dans l'*abjection* et l'infortune qu'on a besoin d'apprendre à aimer la vertu (D'AL.).

2° La *bassesse*, quoique aussi grande que l'*abjection*, n'excite pas autant de mépris. Dans la *bassesse* on est au plus bas degré, on rampe; dans l'*abjection* on est vil, on est un objet de dégoût et de rebut. La *bassesse* du langage et des sentiments fait qu'ils manquent de grandeur et de dignité; l'*abjection* du langage et des sentiments d'une personne les rend honteux, repoussants, ignominieux, intolérables dans l'estime des hommes.

BATAILLE, COMBAT, — ACTION. Affaire ou engagement de deux partis ennemis.

Bataille et *combat* ont la même racine, *battre*. *Bataille*, en vertu de sa terminaison collective, signifie qu'une multitude de gens se battent; et par sa particule initiale *com*, ensemble ou avec, *combat* marque simplement que deux ou plusieurs personnes se battent ensemble ou l'une contre l'autre. En sorte que la *bataille* est générale, et le *combat* particulier. La *bataille* a lieu entre deux armées; elle suppose un grand déploiement de troupes, et d'ordinaire elle est plus décisive. Il faut moins de combattants et d'appareil pour qu'il y ait *combat* : il n'y en avait que quelques-uns dans le *combat* des Horaces, et il suffit qu'il y en ait deux dans le *combat* singulier.

« Le marquis de Feuquières veut qu'on ne donne à la *bataille* de Sénef que le nom de *combat*, parce que l'action ne se passa pas entre deux armées rangées, et que tous les corps n'agirent point; mais il paraît qu'on s'accorde à nommer *bataille* cette journée si vive et si meurtrière. Le choc de trois mille hommes rangés, dont tous les petits corps agiraient, ne serait qu'un *combat*. C'est toujours l'importance qui décide du nom. » VOLT. « Mille petits *combats* suivirent la *bataille* de Moncontour. » ID. « Nos combats, en Europe, paraissent de légères escarmouches en comparaison de ces *batailles* qui ont ensanglanté quelquefois l'Asie. Le sultan Mohamed marche avec quatre cent mille combattants contre Gengis qui en a sept cent mille. » ID. « On a vu dans ce siècle des *batailles* de près de cent mille hommes qui n'ont pas eu de grandes suites. Mais, à Culloden, une action entre onze mille hommes d'un côté et sept à huit mille de l'autre, décida du sort de trois royaumes. Il n'y eut pas dans ce *combat* neuf cents hommes de tués parmi les rebelles. » ID. « Il a fallu donner trois grandes *batailles* dans la Perse, sans parler de celles des Indes, et de quantité de *combats* particuliers. » LAF. « Il s'y faisait tous les jours (dans ces petites îles) de légères escarmouches à la vue des deux rois, qui étaient bien aises de pressentir par ces petits *combats* ce qu'ils devaient espérer de la *bataille* générale. » ROLL. « Les assiégés faisant des sorties continuelles pour ruiner les ouvrages, il se livra des *combats* plus sanglants que des *batailles* rangées. » COND. « On compte qu'il a fallu livrer aux Maures 3700 *combats* pour recouvrer l'Espagne, dont ils s'étaient rendus maîtres par une seule *bataille*. » ID.

Dans une *bataille* on peut quelquefois distinguer plusieurs *combats*, comme ceux de la cavalerie et de l'infanterie. À la fin de la *bataille* de Malplaquet, la cavalerie ennemie, qui n'avait point encore donné, fit une charge, et de battue qu'elle fut d'abord elle devint victorieuse. « Ce fut le dernier vrai *combat* de cette fatale journée. » S. S. Dans une *bataille* des Grecs et des Troyens, Homère décrit le *combat* des dieux (ROLL.). À la *bataille* navale de Solbaie, l'amiral hollandais Ruyter attaqua le vaisseau amiral d'Angleterre, et ce fut à Ruyter que demeura la gloire de ce *combat* particulier (VOLT.). « Toute cette *bataille* était divisée en trois parties, qu

faisaient autant de *combats* fort éloignés l'un de l'autre. » ROLL.

Ensuite, *combat* est un substantif verbal, car il a avec le verbe *combattre* un rapport très-prochain et facile à sentir. Aussi est-il plus propre que *bataille* à marquer le fait ou l'action. La *bataille* est comme un objet; on la donne, on la livre, on la dispute, on la présente; on l'accepte ou on la refuse; on la gagne ou on la perd. Elle se considère aussi, comme les objets, par rapport à l'espace ou au lieu : le champ de *bataille;* placer tel corps au centre de la *bataille*. Mais le *combat* est un événement; il se considère plutôt par rapport à la durée de l'action et à la manière dont on s'y comporte. « *Combats* soutenus, *batailles* gagnées. » FLÉCH. « La reine fit donner le signal du *combat* et gagna la *bataille*. » BOSS. « Il va se présenter à l'ennemi, et leur offre la *bataille*. Les ennemis s'avancent contre lui et engagent le *combat*. » ROLL. On commence, on finit, on fait cesser, on rétablit ou on reprend le *combat*. « Animer des troupes au *combat*. » VOLT. *Combat* à outrance, long, vif, opiniâtre. Au fort du *combat;* le *combat* s'étant échauffé. « Condé savait conserver son sang-froid dans la chaleur du *combat*. » BOURD. « L'émotion que donne l'ardeur du *combat*. » FLÉCH. « A Pultava, après deux heures de *combat*, les Suédois furent partout enfoncés. » VOLT.

C'est aussi par ce dernier caractère que l'*action* diffère de la *bataille* et ressemble au *combat*. On engage l'*action* ou le *combat*, une *action* ou un *combat*. Un jour d'*action* ou de *combat*. L'*action* ou le *combat* dure plus ou moins.

Mais le mot d'*action* est général et indéterminé. Il convient proprement quand on ne veut pas ou qu'on ne peut pas exprimer si l'affaire est générale ou partielle, si c'est une *bataille* ou un *combat*, ou même une escarmouche, un coup de main, ou toute autre opération de guerre. Fénelon écrit à son neveu, qui se trouvait dans un régiment près de Cambrai, de venir passer quelque temps auprès de lui, « s'il n'y avait pas d'apparence à une *action*. » « M. le vidame est à quatre pas de l'armée pour se trouver à une *action*, si par malheur on s'y engageait. » ID. Un jour de *combat*, c'est le jour où un *combat* a lieu; un jour d'*action* est plus général, c'est le jour où l'armée n'est pas inactive, ne reste pas en repos, quelles que soient d'ailleurs ses opérations, ou *bataille*, ou *combat*, ou escarmouche, ou sortie, ou attaques de toutes sortes. « Le duc de Vendôme était d'une grande mollesse, mais un jour d'*action*, il réparait tout par sa présence d'esprit et par ses lumières. » VOLT.

D'ailleurs, *action* exprime l'action d'une manière plus pure, plus indépendante du résultat. « Par cette disposition, le dessein d'Épaminondas était de ne point hasarder le succès du *combat* par ce qu'il avait de plus faible, et de commencer l'*action* par son aile gauche, où était l'élite de ses troupes. » ROLL. « L'*action* fut des plus vives, et dura au moins dix heures. Mais enfin la fureur et le désespoir des Juifs, qui voyaient que leur salut dépendait de leur succès de ce *combat*, l'emportèrent sur la valeur et sur l'expérience des Romains. » ID.

Il semble enfin que l'*action* doit se considérer avant ou au commencement, et le *combat* pendant. « Arsinoé ne se contenta pas d'exhorter les soldats avant l'*action;* elle ne quitta point son mari pendant le fort même du *combat*. » ROLL. « Le consul ayant passé le Séris, l'*action* s'engagea. Le *combat* fut opiniâtre. » COND.

BÂTIR, CONSTRUIRE, — ÉDIFIER. Ces mots expriment une action de l'industrie humaine, consistant à former par l'assemblage de certains matériaux une maison, un pont, une digue ou autre ouvrage semblable.

Si *bâtir* vient du grec ou du latin, ce qui est fort douteux, il ne conserve certainement rien de la noblesse de son origine; au lieu que *construire*, latin *construere*, est un mot qui annonce quelque chose de grand ou de distingué. On *bâtit* une maison, un vaisseau, un temple; on *construit* une ville, une flotte, un beau temple. « Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieux arbre, *bâtissent* chacune leur cellule; mais les mouches de Cayenne *construisent* même la ruche. » BUFF. « Une galère carthaginoise échoua sur les côtes de l'Italie; les Romains se servirent de ce modèle pour en *bâtir:* en trois mois de temps leur flotte fut *construite*, équipée. » MONTESQ. « Un jour, comme Épiménide *bâtissait* un temple qu'il avait résolu de consacrer aux nymphes, on entendit une voix du ciel qui lui cria : Dédie ce temple à Jupiter même.... Avant que de quitter Athènes, il fit *construire* un beau temple en l'honneur des Furies. » FÉN. « Les Ptolémées attirèrent ce trafic dans leur royaume en *bâtissant* Bérénice et d'autres ports sur la côte occidentale de la mer Rouge.... Le commerce de l'Orient fut la principale source des trésors incroyables que Salomon amassa, et qui servirent à *construire* le magnifique temple de Jérusalem. » ROLL. « Servius abandonna ce terrain, pour y *bâtir*, à ceux qui n'avaient pas de maison, et il s'y fit lui-même *construire* un palais dans le plus bel endroit de l'Esquilin. » ID. Le maçon *bâtit*, l'architecte *construit*.

D'ailleurs, *bâtir* a particulièrement rapport à l'élévation, et *construire* à la *structure*, à l'arrangement. On *bâtit* en entassant des matériaux; on *construit* en disposant des matériaux avec art, soit en hauteur, soit dans un autre sens. On *bâtit* un amphithéâtre; on *construit* une route. Le castor *bâtit* sa cabane; l'oiseau *construit* son nid. « Les vainqueurs (les Romains) *bâtirent* pour les vaincus ces vastes thermes, ces amphithéâtres, et *construisirent* ces grands chemins qu'aucune nation n'a osé depuis tenter même d'imiter. » VOLT. « Le castor se peint la cabane qu'il veut *bâtir*, l'oiseau le nid qu'il veut *construire*. » COND. « Le castor *bâtit* sa maison et les oiseaux d'aujourd'hui *construisent* leurs nids, comme aux premiers jours de la création. » LAH. « Les Romains songèrent pour la première fois à *bâtir* une flotte; mais ils n'avaient point d'ouvriers qui sussent *construire* des bâtiments.... Leurs galères, *construites* grossièrement et à la hâte, n'étaient pas fort agiles ni faciles à manier. »

ROLL. « Josèphe nous parle d'un fameux édifice que Daniel avait *bâti* à Suze en forme de château, et qui était si admirablement *construit*, qu'il semblait ne venir que d'être achevé, tant il conservait son premier éclat. » ID. — On *bâtit* sur, et avec plus ou moins de solidité; on *construit* avec plus ou moins de talent. « Quel architecte a enseigné aux oiseaux à choisir un lieu ferme, et à *bâtir* sur un fondement solide? Quelle sagesse a marqué à chaque espèce une manière particulière de *construire* les nids, où les mêmes précautions fussent observées, mais en mille façons différentes? » ROLL. On *bâtit* un système sur de bons ou de mauvais principes; on se montre plus ou moins habile à *construire* une phrase ou un poëme.

Édifier, latin *ædificare*, *ædem facere*, faire un temple ou un palais, est peu usité au propre; il ne se dit qu'en parlant d'ouvrages considérables, tels que temples, palais, monuments, sans être aucunement relatif à la façon. « C'était la fée Fébosile qui avait *édifié* ce palais. » LES. — On l'emploie particulièrement bien au figuré et d'une manière absolue par opposition à détruire. « Je t'ai établi, disait Dieu à son prophète, pour arracher et pour détruire, pour planter et pour *édifier*. » BOURD. « Les ouvrages du grand Arnauld sont comme autant de plaidoyers où il a toujours eu en vue d'établir ou de réfuter, d'*édifier* ou de détruire. » D'AG. — C'est aussi un terme spécial d'histoire naturelle. « Ramper ou fuir, ne rien *édifier*, ne rien produire, ne rien transmettre, tel est le sort des animaux solitaires. » BUFF. « Si les éléphants n'*édifient* rien, ce n'est peut-être que faute d'espace et de tranquillité.... Partout où les hommes se sont habitués, le castor perd son industrie et cesse d'*édifier*. » ID.

BATTRE, FRAPPER. Porter la main sur quelqu'un, le maltraiter.

Battre, latin *battuere*, qui se trouve dans Plaute, signifie rosser, charger ou accabler de coups. « Ils lui tombèrent sur le corps, et, quand ils furent las de le *battre*, ils lui dirent qu'il était mon recéleur. » LES. *Frapper*, du latin *alapare*, souffleter, ou du grec ῥαπίζειν, dont le sens est le même, veut dire donner un soufflet, un coup de la main sur la joue : « Jésus-Christ reçoit un soufflet.... Il n'a qu'à prononcer une parole, et le feu du ciel descendra pour foudroyer cet audacieux qui l'a *frappé*. » BOURD.

Ainsi *battre*, c'est *frapper* à plusieurs reprises : dans l'*Amphitryon* de Molière, Sosie dit à son maître :

> Je viens, monsieur, subir à deux genoux
> Le juste châtiment d'une audace maudite.
> *Frappez*, *battez*, chargez, accablez-moi de coups.

Pour *frapper*, au contraire, un seul coup suffit. Au figuré, les vagues *battent* le rivage (VOLT.); c'est une action continuelle, sans cesse répétée, comme est celle de *battre* les murailles d'une ville avec le bélier (BOSS.); mais que la foudre *frappe* un édifice, une balle un soldat, il n'y a là nulle succession d'actes, c'est un accident qui s'opère tout d'un coup. On se sert de *battre* dans toutes les occasions où pour faire une chose on est obligé de *frapper* plusieurs fois : *battre* le fer, le tambour, du blé, du plâtre, des œufs, les murailles d'une ville assiégée, l'armée ennemie, etc.; on a les oreilles *battues* d'une chose, à force d'en entendre parler. On dit d'un homme qui a l'habitude de *frapper* sa femme, qu'il la *bat* : « Cette femme l'épouse, ce garçon est brutal, il est fou; il la *battra* comme plâtre. » SÉV.

L'idée accessoire de *battre* est celle de quantité, du redoublement ou de la répétition de l'action. L'idée distincte de *frapper* est celle d'agression, du commencement de l'action, celle d'entreprise ou d'attentat. Le plus fort *bat* le plus faible; le plus violent *frappe* le premier. On est bien *battu* ou las de *battre*; on ose ou on n'ose pas *frapper*, on est poursuivi pour avoir *frappé* quelqu'un. Un lutteur ou un chien en *bat* un autre qui n'est pas de même force, qui a le dessous; Eurybiade lève le bâton sur Thémistocle et menace de le *frapper*, s'il ne se range à son avis. Il ne faut ni *battre* à outrance ni *frapper* sans raison.

Avec *battre* on ne détermine jamais l'endroit du corps où sont appliqués les coups : c'est en donner de toutes sortes et n'importe où. Mais avec *frapper* on désigne très-bien la place précise qui reçoit l'impression : *frapper* à la jambe, à la tête, etc. Si vous voulez *battre* les ennemis, dit César à ses troupes la veille de Pharsale, *frappez*-les au visage.

Entre *battre* et *frapper* se trouve la différence de la multiplicité à l'unité, quand ils sont pronominaux. *Se battre* se dit de deux personnes ou d'un plus grand nombre, qui échangent des coups : « C'est ici le même verger où vous vous *battiez* avec ma cousine à coups de pêches. » J. J. Mais *se frapper* s'entend, pour l'ordinaire, d'une seule personne qui fait sur elle-même l'action exprimée par *frapper* : « Si l'enfant *se frappe*, il ne se cassera pas le bras. » J. J. — En un mot, *se battre* est un verbe réciproque; et, *se frapper*, un verbe réfléchi.

BÉATIFICATION, CANONISATION, actes émanés de l'autorité pontificale, par lesquels le pape déclare que l'âme d'une personne défunte jouit du bonheur éternel, et détermine l'espèce de culte qui peut lui être rendu.

La *béatification* est une sorte de préliminaire à la *canonisation*, un privilége accordé ordinairement à un ordre religieux, qui se trouve ainsi autorisé à rendre au personnage dont il s'agit des honneurs provisoires en quelque sorte et limités. Elle n'a été introduite que pour satisfaire l'empressement de ceux qui n'auraient pas voulu attendre la fin des longues procédures que nécessite la *canonisation*.

La *canonisation* a une valeur définitive, absolue : le pape y parle, non en personne privée, mais en juge, *ex cathedra*, après un examen juridique approfondi. Ce n'est plus seulement une permission donnée à quelques particuliers par dérogation aux lois communes de l'Église; c'est une décision générale qui s'adresse à tous les fidèles et signale à leur vénération la mémoire d'un pieux personnage, dont le nom se trouve dorénavant inséré dans le catalogue invariable des saints de l'Église, dans le κανών.

Une *béatification* est un fait particulier et d'intérieur en quelque sorte; une *canonisation* est un événement qui intéresse tous les catholiques et qu'on célèbre avec solennité. « Cette cérémonie est une *canonisation* d'un Borgia, jésuite : toute la musique de l'Opéra y fait rage; il y a des lumières jusque dans la rue Saint-Antoine; on s'y tue. » Sév. Saint-Simon raconte que revenant de son ambassade en Espagne, il dîna chez des religieuses du bourg d'Agreda, où avait vécu et était morte la fameuse Marie d'Agréda, déjà *béatifiée*, et que la gent quiétiste fit enfin *canoniser* depuis, à toute peine, à l'appui de la constitution *Unigenitus*.

Un décret d'Alexandre VII, de l'année 1659, défend expressément d'étendre aux *béatifiés* les honneurs rendus aux *canonisés*. Il faut un indult du pape pour ériger des autels en leur nom, pour exposer leurs images ou leurs reliques dans une église; mais jamais il ne fut permis de les porter en procession.

Comme *béatifier* n'a pas la rigueur de *canoniser*, il se dit bien dans le langage commun pour signifier l'action d'un particulier qui attribue à quelqu'un une place dans le séjour des bienheureux. « Au temps des dragonnades, le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette foule de conversions qu'on lui annonçait de toutes parts; les convertisseurs avaient grand soin de l'en persuader, et de le *béatifier* par avance. » S. S. « On voit comme le moine Jacques Clément fut *béatifié*, comme on mit son portrait sur l'autel, comme on l'invoqua. » Volt. *Canoniser* s'emploie aussi quelquefois en ce sens; mais c'est pour renchérir sur *béatifier*. « Sainte Geneviève n'était pas encore en possession de cette gloire immortelle dont elle jouit, que la voix publique la mit au rang des saints, la *béatifia* et la *canonisa*. » Bourd. « Jésus-Christ a *béatifié* et *canonisé* la pauvreté. » Id.

BEAU, JOLI. Ces deux mots se disent de choses dont la vue nous plaît par elle-même, indépendamment de toute idée d'utilité.

Mais le *beau* est dans les choses une perfection, et le *joli* un simple agrément : on admire l'un, on goûte l'autre. Différence extrêmement importante, puisqu'elle revient à celle de l'*admirable* à l'*agréable*.

Le *beau*, comme l'*admirable*, frappe, étonne, transporte; le *joli*, comme l'*agréable*, séduit et amuse. Un *beau* génie, un *beau* poëme, une *belle* tragédie; un *joli* paysage, une *jolie* chanson, un *joli* madrigal. La vue des mers, qui nous fait concevoir l'infini, et l'aspect de la voûte immense des cieux, excitent en nous le sentiment du *beau*; mais une prairie émaillée de fleurs n'est que *jolie*. L'idée du *beau* comprend celles de grandeur, de régularité et de noblesse; l'idée du *joli* représente plutôt quelque chose de petit, de peu relevé, mais de fin, de délicat, de charmant. Un *beau* château, une *jolie* maison de campagne; une *belle* femme, une *jolie* petite fille. Le même objet que nous avons appelé *beau* nous paraîtrait *joli* simplement, s'il était exécuté en petit. « Le nom de *belle* pensée, si on prend le mot de *beau* dans sa propre signification, emporte grandeur, selon Aristote, qui a décidé que les petits hommes n'étaient point *beaux*, quelque bien faits qu'ils fussent, et qu'ils étaient seulement *jolis*. » Bouh.

En littérature et dans les beaux-arts, il faut de l'âme et une haute raison pour produire et pour apprécier le *beau*; il suffit d'avoir de l'esprit pour produire et pour sentir le *joli*. Ce qui est *beau* est plein de vérité, de sens, d'élévation, touche au sublime; ce qui est *joli* n'est qu'élégant, brillant ou ingénieux. « Voltaire n'est pas *beau*, il n'est que *joli*. » Montesq. « Je m'inscris en faux contre la lettre où vous assurez que j'ai dit que les *Imaginaires* (lettres de Nicole) étaient *jolies*; je n'ai jamais dit ce mot, c'est une supposition. J'ai dit *belles* et très-*belles* : la justesse de leur raisonnement emporte cette louange. » Sév.

Une *belle* femme se distingue par le teint, la taille, la proportion et la régularité des traits. Une *jolie* femme peut n'avoir aucun de ces avantages et ne laisser pas néanmoins de plaire beaucoup. « Je trouvai là Mme de Velbac, plutôt *jolie* que *belle*, ayant dans la figure cette piquante irrégularité, qui semble être un caprice de la nature et qui compose ce qu'on appelle un visage de fantaisie, mais bien plus séduisante encore par son esprit et par son caractère. » Marm. « Les femmes de Perse sont plus *belles* que celles de France; mais celles de France sont plus *jolies*. Il est difficile de ne point aimer les premières, et de ne se point plaire avec les secondes : les unes sont plus tendres et plus modestes, les autres sont plus gaies et plus enjouées. » Montesq.

Le *beau* nous cause un plaisir d'estime, si on peut parler ainsi, plaisir plus grave que vif; nous avons de ce qui est *beau* une haute idée, nous ne pouvons lui refuser nos hommages et nos applaudissements. Mais le *joli* nous cause un plaisir d'attrait, plaisir auquel on est plus sensible ou qui fait plus d'impression sur le cœur. Quelquefois une *belle* personne impose, fait l'effet d'une *belle* statue, d'un chef-d'œuvre de l'art, on se sent comme forcé de s'incliner devant, elle enlève les éloges; mais une *jolie* personne, sans être aussi bien, a je ne sais quel charme qui touche davantage notre sensibilité, nous gagne et nous inspire une véritable passion. « Deux jeunes filles furent présentées à Philocharès, roi de Lydie, qui voulait prendre femme, Mégano et Myrtis. Mégano était fort grande, de *belle* taille, les traits du visage très-*beaux* et si bien proportionnés qu'on n'y trouvait que reprendre; l'esprit fort doux. Avec cela, ses qualités ne touchaient point, faute de vénus[1] qui donnât le sel à ces choses. Myrtis, au contraire, excellait en ce point-là, n'ayant pas une *beauté* si parfaite, mais n'ayant si petit endroit sur elle qui n'eût sa vénus. Le roi choisit Myrtis, et voulut qu'on la nommât Aphrodisée à cause de ce charme. Mégano en mourut de déplaisir, et on mit sur son tombeau : Si les rois ne m'ont aimée, ce n'est pas que je ne fusse assez *belle* pour mériter que les dieux m'aimassent, mais je n'étais pas, dit-on, assez *jolie*. » Lap.

1. Agrément, grâce, charme; en latin *venus* ou *venustas*.



Il arrive un âge où une femme, n'ayant plus l'éclat et les attraits de la jeunesse, est encore *belle*, mais non *jolie*. « Séliane, dans sa jeunesse, avait été *jolie* et *belle*: elle était *belle* encore, mais elle commençait à n'être plus *jolie*. » MARM.

Qui dit de *belles* choses mérite attention, mais n'est pas toujours écouté attentivement; on le trouve trop savant ou trop sérieux. Qui dit de *jolies* choses est toujours écouté volontiers, tant est fort notre penchant au plaisir. On sait l'histoire de cet orateur athénien qui, voyant ses auditeurs distraits, passa du *beau* au *joli*, du sévère au plaisant, en se mettant tout à coup à raconter une fable. (Voy., dans Lafontaine, *Le Pouvoir des fables*.)

BEAUCOUP, FORT, BIEN, CONSIDÉRABLEMENT, ABONDAMMENT, COPIEUSEMENT, LARGEMENT, AMPLEMENT, A FOISON. Adverbes servant à porter au superlatif l'action exprimée par les verbes auxquels ils se joignent.

Beaucoup a rapport à la quantité; et *fort*, à l'intensité, à l'énergie. Il pleut *beaucoup*, quand il tombe beaucoup d'eau: il pleut *fort* ou il gèle *fort*, quand l'action de pleuvoir ou de geler se fait avec force, vivement. Qui travaille *beaucoup* fait beaucoup d'ouvrage; qui travaille *fort* met à travailler beaucoup d'ardeur et de vigueur. Un enfant grandit *beaucoup*; ses parents souhaitent *fort* qu'il s'établisse bientôt, l'exhortent *fort* à l'économie. Une campagne rend *beaucoup* à son propriétaire, et lui plaît *fort*. Pour récolter *beaucoup*, il faut se mettre *fort* en peine de ce qui convient à chaque terroir.

Bien a pour idée accessoire un sentiment d'approbation, d'admiration ou de surprise. Voici une nouvelle qui vous surprendra *bien*. Quand je dis qu'une femme aime *bien* son mari, l'adverbe *bien* dont je me sers pour indiquer le degré de son amour, témoigne aussi que je le trouve *bien* ou *bon*, que j'y applaudis. « Si entrant dans un spectacle, j'y trouve contre mon attente une grande quantité de monde, je dirai : Il y a *bien* du monde ici; et ce tour exprime une sorte d'étonnement. Je dirai, au contraire, il y a *beaucoup* de monde, si j'y arrive prévenu d'y trouver une grande affluence. Il a *beaucoup* d'esprit signifie seulement une grande quantité d'esprit; il a *bien* de l'esprit me paraît de plus marquer le goût qu'on sent pour l'esprit de la personne dont on parle. Il me semble encore qu'un avare, un envieux dira d'un homme riche, il a *bien* de l'argent. Un autre dira seulement, il a *beaucoup* d'argent. » COND.

Considérablement annonce une grande quantité ou un grand degré en choses de conséquence, qui importent, dont on doit avoir une haute idée. « Adraste, dont les troupes avaient été *considérablement* affaiblies dans le combat, s'était retiré. » FÉN. « Cela augmenta *considérablement* le nombre des habitants de l'Europe. » MONTESQ. On dit en parlant d'un travail auquel on attache ou on doit attacher un grand prix : Ce travail est *considérablement* avancé (ACAD.).

Abondamment, du latin *abundare*, sourdre ou sortir en abondance, se dit des choses produites, poussées hors de l'endroit qui les contient. Suer (SÉV.), pleurer (LAF.) *abondamment*. « La terre s'ouvrit; et parmi les feux que ce gouffre poussait *abondamment* ils en virent sortir un dragon effroyable. » LES.

Copieusement, latin *copiose*, de *copia*, moyens d'existence, ressources, est relatif, non plus à la production, comme le mot précédent, mais à la consommation. Une terre produit des subsistances *abondamment*; on mange ou on boit d'une chose *copieusement*. Ce mot s'étend à toutes les fonctions animales, mais on l'y restreint. Dans le *Médecin malgré lui*, Sganarelle demande à Géronte : « La malade va-t-elle où vous savez?... *Copieusement*? » On n'emploie guère *copieusement*, même dans les limites qui viennent d'être tracées, si ce n'est en médecine ou par plaisanterie. « Je continuai à boire de l'eau sur la garantie de Celse, ou plutôt je commençai à noyer la bile en buvant *copieusement* de cette liqueur. » LES.

Largement regarde les choses données ou fournies avec libéralité, sans aucune épargne. Payer, récompenser, promettre *largement*. « Comme l'argent manqua bientôt au prince d'Orange, ses Allemands et ses Suisses aimèrent mieux prendre le parti du roi, qui en donnait *largement*. » BOSS.

On ne saurait manquer de louer *largement*
Les dieux et leurs pareils. LAF.

« Pour produire *abondamment*, il faut être nourri *largement*. » BUFF.

Amplement fait penser à l'application ou à l'usage des choses et exprime qu'elles sont plus que suffisantes, qu'il en reste. On satisfait *amplement* quelqu'un. Cela me dédommage *amplement* de la perte que j'ai faite. Ce qui est *amplement* traité dans un livre va au delà du nécessaire pour ce qui concerne la clarté ou l'intelligence des choses. Molière dit de Mignard :

Il nous dicte *amplement* les leçons du dessin.

A foison appartient au style familier. Cela seul le distingue nettement de tous les mots qui précèdent. De plus, comme il vient du latin *fundere*, répandre, jeter, disperser, et que *foisonner* est synonyme de *fourmiller* et de *pulluler*, il suppose une multitude et comme un tas de petites choses de la même espèce qui semblent fourmiller ou pulluler.

Je sais qu'il est des amants *à foison*;
Tout en fourmille. LAF.

Une certaine année
Qu'il en était (des rats) *à foison*. ID.

« Ils donnent à leurs chevaux une bonne écurie, et de l'avoine et de la paille *à foison*. » VOLT. « J'ai de l'or, des pierreries *à foison*. » MARM.

Là le Tibre, de son eau trouble,
Quoique d'abord on vous y trouble,
Vous fournira dans la saison
Des écrevisses *à foison*. SCARR.

BEAUCOUP, — PLUSIEURS, QUELQUES, CERTAINS. Ces mots regardent la quantité et servent à marquer qu'on en considère une partie plus ou moins grande.

Beaucoup se distingue sans peine de ses synonymes. Il se dit de tout ce qui peut être mesuré, estimé ou compté; au lieu que *plusieurs*, *quelques* et *certains* s'emploient en parlant de ce qui peut être compté seulement. *Beaucoup* d'eau, d'ar-

deur, de mérite, etc.; *plusieurs, quelques, certaines* personnes, choses, vertus, occasions, etc. A celle qui a *beaucoup* aimé *plusieurs* péchés seront remis (Boss.). Le contraire de *beaucoup* est *peu; plusieurs*, *quelques* et *certains* sont opposés à *un* et à *tous*. — Ensuite, lorsque *beaucoup* s'applique aussi, comme ses synonymes, à des choses qui se calculent, à un nombre d'individus, il a cela de tout à fait propre, qu'il suppose ce nombre considérable : deux ou trois personnes, deux ou trois choses, ne suffisent pas pour faire *beaucoup* de personnes ou de choses; elles suffisent pour qu'on puisse dire *plusieurs* personnes ou *plusieurs* choses, *quelques* personnes ou *quelques* choses, *certaines* personnes ou *certaines* choses.

Plusieurs est précis; *quelques* et *certains* sont vagues et indéterminés. *Plusieurs* signifie *plus d'un*, et on ne s'en sert que quand l'opposition avec *un seul* est expressément indiquée ou facile à sous-entendre. « Ne voyez-vous pas *plusieurs* prêtres, *plusieurs* ministres, *plusieurs* prédicateurs, *plusieurs* docteurs? Mais il n'y a qu'un seul évêque dans un diocèse et dans une Église. » Boss. « Une armée qui est conduite par un seul et bon chef réussit bien mieux que celle qui est commandée par *plusieurs* chefs. » Fén. « Alexandre pleurait de n'avoir pas encore subjugué un monde, quand on disait qu'il y en avait *plusieurs*. » Id.

Quelques et *certains* se mettent toujours devant des noms de personnes ou de choses pour en représenter un nombre indéfini. Mais *quelques* a rapport à la quantité seule, et *certains* est relatif aussi à la qualité. *Quelques* mètres de plus ou de moins ne changeraient rien à la hauteur apparente de *certains* édifices. Le jour n'est que de *quelques* heures dans *certains* pays. Il suffit de *quelques* instants d'examen pour juger *certains* ouvrages. — *Quelques* répond à *combien*, et *certains* veut dire d'une *certaine* sorte. Prévenir une personne de *quelques* moments (Boss.); interdire à un jeune homme la lecture de *certains* livres (Fén.).

BERGER, PASTEUR, PÂTRE. Celui qui garde un troupeau.

Le *berger* garde proprement et seulement des *brebis*, autrefois *berbis*. « Semblable à un lion qui entre dans un troupeau de faibles brebis, il déchire, il égorge, il nage dans le sang, et les *bergers* fuient tremblants, pour se dérober à sa fureur. » Fén. Les filles ressemblent aux brebis : si le *berger* n'a pas toujours l'œil dessus, serviteur, elles s'écartent, et le loup les mange. » Les. *Pasteur* et *pâtre*, de *pascere*, *pastum*, faire paître, désignent des gardiens de toute espèce de bestiaux, brebis, chèvres, bœufs, vaches, cochons, etc.

Mais ce qui distingue plus ordinairement *berger* de *pasteur* et de *pâtre*, c'est que, sous le rapport de la noblesse, il se tient entre ces deux derniers. C'est le mot commun, celui dont on se sert quand on ne veut ni relever, ni rabaisser la condition de l'homme dont on parle, mais donner l'idée d'une occupation champêtre simple, douce, agréable : *Les bergers* de Théocrite et de Virgile (d'Al., Lah.); un *berger* qui joue de la flûte en gardant son troupeau sur le bord d'un fleuve (Les.). « Le roi veut voir vos *bergers* danser au son d'une flûte champêtre, sous les saules et les peupliers, y mêler leurs voix rustiques et chanter ses louanges. » Labr. L'églogue est une sorte de poésie où l'on introduit des *bergers* pour personnages.

Pasteur et *pâtre* reproduisent le même mot latin *pastor;* mais *pasteur* le reproduit exactement, et *pâtre* le présente modifié, altéré, défiguré, sans sa terminaison originelle. C'est pourquoi *pasteur* est un terme relevé et *pâtre* un terme bas.

Pasteur se dit seul au figuré, et seul il est usité en histoire pour indiquer des peuples spécialement adonnés aux soins des troupeaux. « Les Arabes sont tous *pasteurs*. » Buff. « Les Anglais, jusqu'au XVII[e] siècle, furent des peuples chasseurs et *pasteurs*, plutôt qu'agriculteurs. » Volt. « Suivant Caligula, comme un *pâtre* est d'une nature supérieure à celle de son troupeau, les *pasteurs* d'hommes, qui sont leurs chefs, sont aussi d'une nature supérieure à celle de leurs peuples. » J. J. « Il faut qu'un prince se regarde comme *pasteur* (et c'est le nom que l'antiquité sacrée et profane donnait aux bons rois); il doit en avoir la vigilance, l'attention, la bonté. » Roll. — En poésie, dans la haute poésie surtout, le mot *pasteur* est aussi le seul qui convienne :

> Tel que le vieux *pasteur* des troupeaux de Neptune,
> Protée.... J. B. Rouss.

Voltaire commence ainsi une épître à Saint-Lambert :

> Chantre des vrais plaisirs, harmonieux émule,
> Du *pasteur* de Mantoue et du tendre Tibulle....

Ailleurs il dit des cultivateurs de son temps :

> Ils ne sont point formés sur le brillant modèle
> De ces *pasteurs* galants qu'a chantés Fontenelle.

— Enfin, même en prose, *pasteur* figure toujours bien dans le haut style, ou toutes les fois qu'on veut donner quelque relief à un *berger* ou à l'état de berger. « Dieu nous a cherchés, il a couru comme un *pasteur* qui se fatigue pour retrouver sa brebis égarée. » Fén. « Télémaque avertit son père qu'il va armer les deux fidèles *pasteurs* qu'il avait chargés de garder les portes. » Id. « A la fête de Versailles (1664), divers personnages représentaient les Saisons; les Faunes, les Dryades, avec des *pasteurs*, des vendangeurs, des moissonneurs. » Volt. « La fiction célèbre de cet anneau trouvé par le *pasteur* Gygès. » D'Ag. « Anges saints, accoutumés à converser avec ces anciens *bergers*, Abraham, Isaac et Jacob, annoncez à ceux de la contrée que le grand *pasteur* est venu; que la terre va voir encore un roi *berger* qui est le fils de David. » Boss. « La plupart des sujets de Théocrite sont des combats de flûte et des querelles de *bergers :* le goût du chant et de la poésie n'était point étranger aux *pasteurs* de la Grèce et de l'Italie. » Lah.

Pâtre, au contraire, est un terme bas ou de dédain, qui représente l'état de *berger* comme le dernier de tous, ou un *berger* comme grossier, ignorant, rustre. « Despréaux, admirateur passionné des *bergers* de Théocrite et de Virgile, quelquefois *pâtres* plus que *bergers*, goûtait peu nos *bergers* imaginaires, ceux de Fontenelle, surtout, à cause de leur trop grande finesse. » D'Al.

Un pauvre paysan, que l'or sut engager,
De ce fardeau pour moi voulut bien se charger.
Je lui dis que de moi l'enfant tenait naissance,
Qu'il devait avec soin élever son enfance :
Je lui cachai toujours son nom et son pays :
Le *pâtre* crut enfin tout ce que je lui dis. REGN.

« Nous ne voyons pas que nos *pâtres* s'occupent beaucoup des planètes et des étoiles fixes. » VOLT. « Sixte-Quint, ce *pâtre* de la Marche d'Ancône, devenu pape, avait osé appeler Henri IV génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon. » ID. « Chefs ambitieux, un *pâtre* gouverne ses chiens et ses troupeaux, et n'est que le dernier des hommes ! » J. J. « Spartacus se vit jusqu'à six-vingt mille hommes à ses ordres, *pâtres*, bandits, esclaves, transfuges. » VERT. « Romulus et Rémus, dans la suite, dédaignant la vie fainéante des *pâtres*, s'adonnèrent à chasser dans les forêts d'alentour.... Ils fondent sur les voleurs, ils enlèvent leur butin et le distribuent aux bergers. » ROLL. « O *pâtres*, dit Héraclite, ô rustres qui habitez sous le chaume et dans les cabanes, recevez-moi parmi vous à manger votre pain noir. » LABR. Rome fut fondée par un ramas de *pâtres* et de vagabonds (COND.). On oppose sans cesse les *pâtres* aux rois (LAF., LAH.).

BLÂMER. — I. DÉSAPPROUVER, IMPROUVER, RÉPROUVER, CONDAMNER, DÉSAVOUER. — II. CENSURER, CRITIQUER. — III. TROUVER À REDIRE, ÉPILOGUER, CONTRÔLER, FRONDER. — IV. REPRENDRE, RÉPRIMANDER, CORRIGER. Penser et dire qu'une chose ou une action est mauvaise, défectueuse, contre la raison ou le droit, ou bien qu'une personne a mal agi, qu'elle a démérité, ou qu'elle doit mal agir, qu'elle doit démériter.

Blâmer est le terme générique; il exprime l'idée commune simplement, au lieu que chacun des verbes suivants la présente modifiée d'une certaine manière : aussi chacun d'eux se met-il bien après *blâmer* pour y ajouter ou l'expliquer. « Dieu veut qu'on trouble le vice, qu'on le *blâme*, qu'on le *condamne*. » FÉN. « Ne *blâmez*-vous pas, ne *censurez*-vous pas tous les jours ces mêmes personnes ? » MASS. « Où est le temps où l'on chassait, où l'on *reprenait*, du moins où l'on *blâmait* ceux qui assistaient au banquet sans manger ? » BOSS.

Mais la différence entre ce mot et les suivants ne se borne pas là. *Blâmer* a aussi son idée propre. Le *blâme* est le contraire de la *louange;* et comme la louange est honorable, le *blâme* a quelque chose de diffamant et d'humiliant, c'est une sorte de reproche dont on s'offense, c'est une légère flétrissure de l'opinion. « Pompée avait souverainement le faible de vouloir être approuvé; il prêtait l'oreille aux vains discours de ses gens.... Ainsi, pour n'être pas *blâmé*, il fit une chose que la postérité *blâmera* toujours (d'aller livrer bataille à César). » MONTESQ. « On accusa Louis XIV d'avoir craint de combattre le prince d'Orange. On reprocha aussi au prince d'Orange de n'avoir pas livré bataille à Louis XIV. Car tel est le sort des rois et des généraux, qu'on les *blâme* toujours de ce qu'ils font et de ce qu'ils ne font pas. » VOLT. « Les Romains ont loué dans un Romain (Mucius Scévola) ce qu'ils auraient *blâmé* dans un ennemi de Rome. » ROLL. On ne *blâme* guère sans un peu de mépris, et le *blâme* est opposé à l'admiration, tout comme à la *louange*. « N'avez-vous pas *blâmé* saint Anselme d'avoir introduit, sous le nom d'intérêt, une manière basse d'exprimer la béatitude ? N'avez-vous pas méprisé ce langage ? » FÉN. « Toutes les fausses beautés que nous *blâmons* dans Cicéron ont des admirateurs en grand nombre. » PASC. Cette nuance se trouve aussi dans le latin *vituperare*, auquel *blâmer* correspond exactement; et d'ailleurs, elle résulte de l'étymologie du mot : *blâmer* paraît venir de βλασφημεῖν, injurier, diffamer, de βλάπτειν et φήμη, blesser en paroles, dire du mal. Dans l'ancienne jurisprudence criminelle, le *blâme* était une véritable peine qu'on infligeait.

Séguier t'affublerait d'un beau réquisitoire;
La cour pourrait te faire un fort mauvais parti,
Et *blâmer* par arrêt tes vers et ton *Changti*. VOLT.

I. *Désapprouver*, *improuver*, *réprouver*, *condamner*, *désavouer*.

Ces mots expriment des actes intérieurs par lesquels, se rendant compte de la manière d'être ou d'agir de son semblable, on la trouve mauvaise, non fondée en raison, non plausible, non justifiable, au lieu de l'approuver, de l'agréer, d'y applaudir, de l'estimer. Ils signifient le sentiment ou l'opinion qu'on a, ce qu'on pense quant à soi, le cas qu'on fait des choses ou des personnes; rien de plus. On dira bien, en parlant de certains livres, qu'ils contiennent des doctrines que la saine morale ou la saine politique *désapprouve*, *improuve*, *réprouve*, *condamne* ou *désavoue*. On dira bien aussi d'une personne qu'on consulte dans son cabinet sur un projet ou sur un fait accompli, qu'elle le *désapprouve*, qu'elle l'*improuve*, qu'elle le *réprouve*, qu'elle le *condamne* ou le *désavoue*. Mais, dans ces deux phrases, aucun des verbes suivants ne conviendrait, parce qu'ils sont tous chargés d'idées accessoires dont visiblement il n'est pas question dans ces exemples. Quand on *désapprouve*, qu'on *improuve*, qu'on *réprouve*, qu'on *condamne* ou qu'on *désavoue*, on est dans la simple position d'un homme qui donne froidement son avis, qui dit ce qu'il lui semble, qui prononce, qui décide, qui juge; et non pas dans celle d'un accusateur public qui fait connaître ou révèle les défauts; ni dans celle d'un ennemi, d'un homme passionné, qui poursuit et prend plaisir à trouver des défauts; ni dans celle d'un ami ou d'un maître qui tend à rendre meilleur en faisant perdre les défauts qu'on a.

Entre *désapprouver*, *improuver* et *réprouver* la ressemblance est très-grande, parce que ces trois verbes ont le même radical. Leurs différences ne provenant que de la diversité de leurs préfixes, ont déjà été indiquées dans la Ire partie.

Désapprouver est le plus faible des trois : c'est simplement n'être pas pour, ne pas donner son assentiment, se tenir neutre en quelque sorte, mais manifester son éloignement d'une manière ouverte; *improuver*, c'est être contre : ce mot emporte une opposition plus forte au fond, quoique souvent moins apparente. Tout chrétien

voyant commettre une mauvaise action la *désapprouve;* mais il ne s'en cache pas, il le dit hautement. Un chrétien fervent gardera le silence peut-être, mais il *improuvera* cette même action, il se sentira porté contre, il prendra contre elle une sorte de rôle plus actif, il s'intéressera davantage à la chose, il sera moins indifférent, il sera mécontent. D'ailleurs, on *désapprouve* plutôt à la hâte, sur de simples apparences; au lieu qu'*improuver* suppose plus de connaissance de cause, plus de réflexion. *Réprouver*, c'est s'élever contre, rejeter, reconnaître tout à fait inadmissible, faire l'opposition la plus violente, prononcer une sorte d'anathème, faire reculer loin de soi sans pitié ni rémission. Ce mot renchérit donc encore sur *improuver*.

Il y a donc gradation. « On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable. On *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux. On *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable. » ROUB.

Désapprouver, c'est *blâmer* hautement ce qui déplaît, ce qui est contre le goût, désagréable, ou ce qui ne paraît pas bien. « Les vieillards ne peuvent encore *désapprouver* des choses qui servaient à leurs passions, et qui étaient si utiles à leurs plaisirs. Comment pourraient-ils leur préférer de nouveaux usages et des modes toutes récentes où ils n'ont nulle part? » LABR. « Démétrius de Phalère *désapprouvait* les dépenses qu'on faisait pour les théâtres, les portiques et les nouveaux temples. » ROLL. « Cette raison est bonne et solide; mais j'en ai une autre à vous dire que peut-être vous ne *désapprouverez* pas. » BOSS. « Richelieu *désapprouva Polyeucte*. » VOLT. « Vous n'aurez qu'à marquer sur un petit papier ce que vous *désapprouverez* (dans la tragédie que je vous envoie). » ID. — *Improuver*, c'est *blâmer*, presque toujours indirectement, à part soi, ce qu'on juge mauvais, dangereux, nuisible. « Je lui montrai cette lettre; il en *improuva* une partie par son silence. » BUSSY. « Dissimuler, se contenter d'*improuver* par un lâche silence les outrages dont on charge Jésus-Christ. » MASS. « Leur long silence (de Burrhus et de Sénèque) est encore une marque d'*improbation*. » LAH. « Il semble que Tite Live *improuve* tacitement cette loi, en disant que.... » ROLL. « L'assemblée ne montra par aucune plainte ni par le moindre murmure qu'elle *improuvât* cette action. » ID. « Apparemment que vous *improuvez* cette tournure, car vous m'avez écrit que, quand vous ne répondiez pas à quelque article de mes lettres, c'était une marque d'*improbation*. » DUDEFF. « Lorsqu'on sait un complot d'assassinat, on n'en est pas quitte pour l'*improuver;* il faut avertir celui qui est en péril. » BOSS. « Cranmer dissimula une iniquité si criante (la répudiation d'Anne de Boulen) : tant il craignait de laisser Henri VIII dans la pensée qu'il pût *improuver* ce qu'il faisait. » ID. « On aurait eu peur de paraître *improuver* mes persécuteurs en ne les imitant pas. » J. J. — *Réprouver*, c'est *blâmer* avec aversion ce qui répugne ou révolte, ce qu'on trouve odieux ou très-mauvais. « Quand on vous parle de Simon le magicien et de Judas, vous *réprouvez* l'attentat de l'un et de l'autre. » BOURD. « C'est la même lumière très-simple de la justice divine qui autorise tous les préceptes, proscrit tous les crimes, *réprouve* toutes les transgressions. » BOSS. « Cette union des Grecs et des Latins fut passagère; toute l'Église grecque la *réprouva*. » VOLT. « Est-il aussi constant que le mariage contracté avec la veuve de son frère est *réprouvé* dans l'Évangile, qu'il est constant que le mariage contracté avec une seconde femme, la première encore vivante, y est rejeté? » BOSS.

Condamner paraît différer assez peu de *réprouver*. Ils signifient l'un et l'autre *blâmer* avec rigueur, sévèrement, bannir, proscrire. On *condamne* comme on *réprouve* ce qu'on trouve très-mauvais et entièrement contraire à la justice ou aux bonnes mœurs. « Le cinquième concile général *condamna* quelques écrits favorables à Nestorius.... Les livres d'Origène furent aussi *réprouvés*. » BOSS. On désigne également par les noms de *damnés* et de *réprouvés* les hommes qui subissent les peines de l'enfer.

Cependant on *réprouve* plutôt par dégoût ou par antipathie, et on *condamne* toujours par des raisons. *Réprouver* exprime le sentiment, et *condamner* une sentence. Nous avons un grand éloignement pour ce que nous *réprouvons;* rien ne peut justifier à nos yeux ce que nous *condamnons*. Le cœur, l'honnêteté, l'instinct du bien sont ce qui nous porte à *réprouver;* l'examen et la lumière sont ce qui nous détermine à *condamner*. « Quelques personnes de piété, sans avoir examiné ces sciences, les *condamnent* trop librement, ou comme inutiles, ou comme incertaines. » MAL. « L'amour des pauvres fut le prétexte dont on se servit pour *condamner* la piété des femmes qui répandirent des parfums sur les pieds de Jésus-Christ. » BOSS. « Ce serait une injustice que de vouloir *condamner* Olympe, qui est femme de bien, parce qu'il y a une Olympe qui a été une débauchée. » MOL.

Ce qui frappe davantage dans la *réprobation*, c'est le soulèvement de la nature morale; et dans la *condamnation*, c'est la conviction de l'esprit. En *réprouvant*, on abhorre. « Lien funeste abhorré par l'amour et *réprouvé* par l'honneur. » J. J. « Comment chérir tendrement les gens qu'on *réprouve ?* » ID. En *condamnant*, on déteste. « Vous êtes les premiers à *condamner* ces impiétés, à les détester. » BOURD. « Je *condamne* et déteste tous les sens impies qu'on a voulu donner à cet ouvrage. » FÉN.

Désavouer se distingue entre tous les mots de cette famille par un caractère unique. Il implique le refus de reconnaître pour sien ce qu'on *blâme*, la négation d'y avoir part, d'y être pour quoi que ce soit. Nous *blâmons*, nous *désapprouvons*, etc. des choses auxquelles tout le monde sait que nous sommes étrangers; nous *désavouons* des choses dans lesquelles on nous mêle, qu'on nous impute ou qu'on pourrait nous imputer. « Mme Guyon a condamné et *désavoué*, il est vrai, les erreurs en question. Mais la condamnation n'est pas une rétractation, et le simple *désaveu*, loin d'être une rétractation, est tout le contraire. » FÉN. « C'est mettre obstacle à la réunion des calvinistes que

de les assujettir à des opinions qui les choquent et que l'Église *désavoue;* comme si ces opinions faisaient partie de notre foi. » ID. « Le roi *désavoua* tout, comme fait contre ses ordres. » BOSS. « Les conditions furent que Charles VII *désavouerait* le meurtre commis en la personne de Jean, duc de Bourgogne, comme une action indigne, qu'il aurait empêchée s'il avait été en âge de le faire. » ID. « Horace et Anacréon n'auraient pas *désavoué* la naïveté amoureuse de ces deux chansons. » LAH.

Tais-toi, perfide;
Et n'impute qu'à toi ton lâche parricide.
Va faire chez tes Grecs admirer ta fureur.
Va; je la *désavoue*, et tu me fais horreur.
(Hermione à Oreste. *Andromaque.*) RAC.

Ce que la morale, le goût ou le bon sens *désavoue* serait bien faussement regardé comme conforme à la morale, au goût et au bon sens; la morale, le goût et le bon sens non-seulement le *blâment*, mais encore le renient, ne consentent point à l'admettre comme leur.

II. *Censurer*, *critiquer*.

C'est *blâmer* publiquement, déférer au public, faire connaître à tout le monde ce qu'on trouve de mal dans une chose ou dans une personne. « *Critiquer* quelqu'un, c'est *blâmer* dans le public sa conduite. » J. J. Il en est de même de *censurer*.

N'allons point.................,
Au public étalant notre misanthropie,
Censurer le lien le plus doux de la vie. BOIL.

« Comme on ne défend pas la philosophie pour avoir été *condamnée* publiquement dans Athènes, on ne doit point aussi vouloir interdire la comédie pour avoir été *censurée* en de certains temps. » MOL. *Désapprouver* et les autres mots de la même classe marquent seulement ce qu'on pense, mais sans emporter aucune idée de divulgation, de dénonciation. *Censurer* et *critiquer* servent à indiquer ce qu'on répand dans le peuple, ce qu'on porte à la connaissance de tous. Aussi c'est souvent dans des écrits, et non pas seulement dans des discours, qu'on *censure* et qu'on *critique;* aussi y a-t-il des *censeurs* et des *critiques*, c'est-à-dire des hommes chargés par état de signaler aux autres ce qu'il y a de mal dans les choses et dans les personnes; aussi ceux qui *censurent* et qui *critiquent* sont-ils exposés à des réponses, à des réclamations, et s'engagent-ils souvent dans des luttes dont le public décide; aussi doit-on avoir beaucoup de mesure et suivre certaines règles en *censurant* et en *critiquant*, si on ne veut pas tomber dans la médisance ou dans le bavardage.

Censurer rappelle les *censeurs* de Rome, lesquels avaient la garde des mœurs et veillaient sur les actions des citoyens. *Critiquer*, c'est faire la *critique*, et la *critique*, de κρίνειν, juger, est l'art de juger les ouvrages d'esprit. Donc, en général, *censurer* attaque plutôt les défauts de moralité ou de conduite. « Feuquières, esprit non moins chagrin qu'éclairé, altère des faits pour avoir le plaisir de *censurer* des fautes. » VOLT. « Le temps des fautes (l'enfance) est celui des fables. En *censurant* le coupable sous un masque étranger, on l'instruit sans l'offenser. » J. J. « La personne de Caton était inaccessible et invulnérable à la *censure* la plus maligne. » ROLL. « Dieu examinera vos œuvres et les *censurera*. » BOURD. « La vertu des serviteurs de Dieu n'est pas à couvert de la malignité de vos *censures*. » MASS. « Ce vieux guerrier *censure* tout ce qui se fait en France. » MONTESQ. « Il *censure* tous nos attachements, quelque innocents qu'ils puissent être. » MOL.

Ils ne *censurent* point toutes nos actions. ID.
Et la sincérité de ces femmes de bien
Censure toute chose, et ne pardonne rien. ID.
On ne m'entend jamais *censurer* ni médire,
Et je ne dis ici que ce que j'entends dire. REGN.

Mais la *critique* tombe plutôt sur des défauts théoriques, le défaut de beauté, de goût, de vérité. « L'homme indocile *critique* le discours du prédicateur et le livre du philosophe. » LABR. « Bouhours nous a donné un livre fort amusant : c'est la *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*... Souvent on est de son avis; quelquefois on *critique* sa *critique*. » SÉV. « Quand un auteur ne se contredit que dans l'esprit de ceux qui le *critiquent*, et qui souhaitent qu'il se contredise, il ne doit pas s'en mettre fort en peine. » MOL. « Un musicien disait à Philippe, qui *critiquait* ses airs de flûte : « A Dieu ne plaise que tu saches ces choses-là mieux que moi! » J. J. *Critiquer* un tableau, un édifice (ACAD.). La foi qui nous *censure* est souvent l'objet des *critiques* de l'irréligion (BOURD.). — On *censure* un livre qui contient des doctrines dangereuses; on *critique* un livre mal écrit ou plein d'erreurs. Le pape ou un évêque *censure;* un homme d'esprit, un écrivain, un grammairien *critiquent*.

Ensuite, les *censeurs* étaient des magistrats, des hommes autorisés, dont les décisions n'avaient pas besoin d'être expliquées et justifiées; les *critiques*, au contraire, sont tenus et ont l'habitude d'entrer dans les particularités, de faire voir, par des détails et des exemples, pourquoi ils pensent mal des personnes ou des choses. La *censure* punit par un blâme public ce qu'il y a de mauvais, et elle porte contre toute la chose en somme; la *critique* signale par le menu ce qu'il y a de mauvais; la *censure* rend des arrêts; la *critique* fait un examen; l'une déclare que la chose est mauvaise; l'autre le prouve. — *Censure* emporte toujours l'idée d'autorité; la *censure* a toujours quelque chose de supérieur, de doctoral et de dogmatique; elle ne demande que du goût et du bon sens. « Des termes *censurés* par l'Académie. » FÉN. « Nos littérateurs *censurent* d'un ton de maître. » J. J. « Scudéry *censurait* en maître les vers de Corneille. » LAH. « Quel poids, si les savants consultaient Condé comme auteurs, son approbation ne donnait-elle pas à leurs ouvrages, et quelle *censure* plus infaillible que la sienne leur répondait par avance du jugement du public? » BOURD. — Il y a plutôt dans la *critique* de la finesse, beaucoup de lumières, de savoir et d'habitude, une grande habileté à saisir le fort et le faible, le beau et le laid, le vrai et le faux. « Beaucoup de personnes ont autant et plus de *critique* que moi, et apparemment Voltaire n'en manquait pas. » LAH. « Je sais de quelle estime

jouit la *critique* qui parut sous le titre de : *Sentiment de l'Académie sur le Cid.* Mais cette *critique* est fautive en bien des points; on a été trop loin quand on l'a qualifiée de *chef-d'œuvre*, et elle est plutôt un modèle d'impartialité et de modération que de justesse et de bon goût. » Id.

D'autre part, la *censure* est essentiellement grave, au lieu que la *critique* a souvent recours au ridicule, emploie l'ironie, se permet le badinage, la plaisanterie et les jeux d'esprit. Aussi *critiquer* est plus voisin de railler. « Un mot échappé aux ministres du Seigneur devient le sujet de notre *critique* et de nos railleries. » Bourd. « Le monde ne *censure* les religieux que quand ils viennent à oublier ce qu'ils sont : autant qu'il a de malignité pour *critiquer* et railler ceux qui, demeurant dans le monde, y veulent être exactement et régulièrement chrétiens, autant a-t-il de mépris pour ceux qui, ayant quitté le monde, voudraient encore être mondains. » Id.

Enfin, la *critique* étant subtile et assez souvent maligne et mordante, ce mot s'emploie plutôt que celui de *censure* pour désigner des objections peu fondées. « A l'égard des *censures* qu'un journaliste a faites, non du fond de l'ouvrage, mais de la forme, on commence par le remercier d'une réflexion très-juste.... A l'égard de toutes les autres *critiques*, elles ont paru injustes et inconsidérées. » Volt. « Je ne parle point des *critiques* vagues, ineptes, infidèles, qui ne méritent aucune attention; je parle d'une *censure* qui serait motivée, et même équitable en apparence, et je dis qu'en matière de traduction elle ne suffirait pas. » D'Al.

III. *Trouver à redire*, *épiloguer*, *contrôler*, *fronder*.

Ce que *critiquer* signifie quelquefois et accessoirement, les verbes de cette classe le signifient essentiellement et toujours, à savoir : non-seulement *blâmer* publiquement, mais encore *blâmer* avec malice, de dépit, avec humeur. Ce sont, dans toute cette famille de mots, les termes passionnés, si on peut parler ainsi. De plus, à la différence de *critiquer*, ils sont plus ou moins familiers et ne conviennent guère que dans le style de la conversation, des lettres et de la comédie. Ils représentent très-bien la manie de certains esprits chagrins, aigres, mécontents, qui épluchent tout, qui se plaisent à juger de tout en mal.

Trouver à redire et *épiloguer* se ressemblent beaucoup, car l'un signifie trouver à dire après, et l'autre, parler sur ou après, λέγειν ἐπί.

Cependant l'un est plus relatif au désir et comme au besoin de découvrir quelque défaut, et l'autre l'est davantage au peu d'importance des choses auxquelles on s'attaque. — On ne *trouve à redire* que parce qu'on a cherché, que parce qu'on a tourné l'objet de tous les côtés, afin d'y saisir quelque imperfection.

> Nous chercherons partout à *trouver à redire*,
> Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.
> Mol.

« Les tartufes voudront *trouver à redire* aux choses les plus innocentes qui pourront sortir de ma plume. » Id. « Je vois des gens qui disent que le cardinal de Retz devrait venir à Saint-Denis, et ce sont ceux-là qui *trouveraient* plus *à redire* s'il y venait. » Sév. « A Rome, après la messe, on va prendre du chocolat à l'opéra de Saint-Ambroise, et personne ne s'avise d'y *trouver à redire*. » Volt. — *Épiloguer*, par son origine grecque, paraît s'être dit d'abord d'un savant ridicule qui vétille, qui blâme des misères, des riens.

> Et pourquoi, s'il vous plaît,
> Lui bailler un savant qui sans cesse *épilogue?*
> Il lui faut un mari, non pas un pédagogue. Mol.

On l'a appliqué ensuite à toute sortes de gens, qui relèvent dans les autres des bagatelles, des défauts très-peu considérables. « C'est un bon livre. La critique, après cela, peut s'exercer sur les petites choses, relever quelques expressions, corriger des phrases, parler de syntaxe, *épiloguer* sur certaines pensées incidentes. » Volt. « N'allez plus *épiloguant* sur mes mots. » J. J. « Il y avait aujourd'hui huit jours que je n'avais reçu de vos lettres; et si je ne m'étais pas interdit d'*épiloguer*, je pourrais critiquer le petit papier où il n'y a pas trois pages complètes. » Dudeff. « Il *épilogue* sans cesse sur les défauts les plus légers des autres, et il ne songe pas seulement aux vices énormes qui l'accablent. » Boss. « Alexandre d'Hiéraple *épilogue* sur cette expression pour expliquer à quoi il réduit la difficulté.... Il trouvait toujours de quoi pointiller. » Id.

Contrôler, exercer un *contrôle*, c'est-à-dire primitivement vérifier ou constater si un homme dont on examine les registres ne s'est point trompé, tient de l'usage une nuance tout à fait caractéristique, c'est qu'il suppose qu'on blâme sans en avoir le droit; en sorte que *contrôler*, c'est se mêler, avoir la hardiesse, se permettre de critiquer, s'ériger en censeur. Ainsi, assis à la porte d'une maison, on s'occupe ou on s'amuse à *contrôler* les passants (Fén., Dest.). « C'est bien à lui à faire de se mêler de *contrôler* la médecine! Voilà un bon nigaud, un bon impertinent! » Mol. « Taisez-vous, ignorante; ce n'est pas à vous à *contrôler* les ordonnances de la médecine. » Id. « Nous écoutons un chagrin bizarre, qui nous porte toujours à *contrôler* ceux que Dieu a mis sur nos têtes. J'avoue que pour les contenir dans leur devoir Dieu permet cette injuste liberté qu'on se donne de les censurer. » Bourd. « Vouloir détruire les passions, c'est *contrôler* la nature, c'est réformer l'ouvrage de Dieu. » J. J. Pascal appelle l'imagination « une superbe puissance ennemie de la raison, qui se plaît à la *contrôler* et à la dominer pour montrer combien elle peut en toutes choses. » Lafontaine, dans des *bouts-rimés* contre Furetière, lui reproche une faute de français, et ajoute :

> Ne t'imagine pas qu'on la laisse impunie :
> Mais l'insolence suit en toi la calomnie;
> N'en est-ce pas un trait que de blâmer le roi?
> Tu *contrôles* ses dons, homme plein d'impudence.

Fronder est un mot qui a été créé à l'époque et à l'occasion de la guerre de la Fronde. La *Fronde* était la faction opposée à la cour et au cardinal Mazarin sous la minorité de Louis XIV. *Fronder*, agir comme la *Fronde* ou comme les *frondeurs*,

c'est d'abord particulièrement attaquer dans ses discours la cour (Volt., Mol.), le gouvernement (J. J., S. S.) ou le ministère (Cond.), soit par rapport aux affaires politiques, soit par rapport à autre chose. « C'est ce mauvais goût justement *frondé* par Boileau dans ces vers :

Toutefois à la cour les turlupins restèrent, etc. »
Volt.

« Entre hommes, les propos de table roulent assez souvent sur la politique; et le Gascon, dès la soupe, se mit à *fronder* et à boire d'autant. » Marm. Mais ensuite ce mot s'éloigne davantage de son origine et prend une signification générale. Néanmoins il retient toujours quelque chose de sa première acception. *Fronder*, c'est critiquer en se déclarant ouvertement ennemi, et critiquer en grand seigneur, avec ironie, légèreté, vanité, fanfaronnade. Ainsi, les marquis du siècle de Louis XIV *frondaient* les comédies de Molière (Mol.), on sait sur quel ton.

Tu n'as point vu ceci (cette pièce), marquis? Ah! Dieu me damne!
Je le trouve assez drôle, et je n'y suis pas âne, etc.
Mol.

Ce flandrin de Licandre, avec sa face étique,
Voulait passer partout pour habile critique;
Il ne parlait jamais que d'actrices, d'acteurs,
Et, d'un ton décisif, il *frondait* les auteurs. Dest.

« Il ne portait pas de jugement plus avantageux des autres livres : il les *frondait* tous sans charité. C'était apparemment quelque auteur. » Les. « Ces pièces (de théâtre) avaient pour objet de *fronder* quelque folie à la mode. » D'Al. « C'est principalement au parterre de la Comédie-Française, à la représentation des pièces nouvelles, que les cabales éclatent avec le plus d'emportement. Le parti qui *fronde* l'ouvrage et le parti qui le soutient se rangent chacun d'un côté. » Volt.

IV. ***Reprendre*, *réprimander*, *corriger*.**

Ces mots expriment le blâme d'un supérieur à un inférieur, d'un maître à son élève, d'un père à son fils; *blâme* adressé à la personne elle-même; *blâme*, non plus hostile, quoique toujours plus ou moins fort, mais au contraire plein d'intérêt et de bienveillance, ayant pour but, non plus de décrier, mais d'amender, de ramener à mieux ou à bien, de relever par des conseils, de faire éviter désormais des fautes déjà commises. « Si Louis XIV avait à *reprendre*, à *réprimander* ou à *corriger*, c'était toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère. » S. S.

Mais d'abord *reprendre* diffère bien de *réprimander*.

Reprendre, c'est ressaisir ou ramasser ce qui avait échappé, et le montrer; ou bien c'est revoir, repasser ce qu'un autre a fait, afin d'y apercevoir et d'y faire remarquer des fautes; c'est simplement relever. *Réprimander* a une tout autre énergie : c'est agir pour *réprimer*, c'est malmener, faire des remontrances, punir en paroles, et menacer, c'est pour ainsi dire traiter comme un petit garçon, comme un écolier. — La *répréhension* est généralement plus douce et plus modérée; elle ne fait qu'indiquer la faute. « De là vient que ceux qui sont dans la nécessité de *reprendre* les autres choisissent tant de tours et de tempéraments pour éviter de les choquer. » Pasc. « Est-ce là tout ce qu'on a pu faire que de ne trouver dans tous ses ouvrages que trois lignes à *reprendre*? » Id. « Quand on veut *reprendre* avec utilité, et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là, et lui avouer cette vérité, mais lui découvrir le côté par où elle est fausse.... On ne se fâche pas de tout voir, mais on ne veut pas être trompé. » Id.

Non moins prudent ami que philosophe austère,
Mornai sut l'art discret de *reprendre* et de plaire.
Volt.

Il nous faut en riant instruire la jeunesse,
Reprendre ses défauts avec grande douceur. Mol.

« Des savants ont employé trois volumes à *reprendre* dans Montesquieu des fautes de détail. » Id. Les choses mêmes font l'action de *reprendre*, tant elle a peu de force et de violence : « Pour revenir aux auteurs que ces remarques *reprennent*.... » Vaug.— Mais la *réprimande* éclate, élève la voix, se manifeste avec aigreur et emportement; elle part d'un homme qui se fâche et qui mortifie. *Réprimander* vertement (Acad.). « Les Athéniens étaient un peuple qu'on pouvait, en flattant son oreille, *réprimander* comme un enfant. » Marm. « M. de Beauvilliers tomba sur M. de Chevreuse comme un faucon, et le traita comme un régent fait un jeune écolier qui apporte un thème plein des plus gros solécismes, et les fait tous remarquer en le *réprimandant*. » S. S. « Pontchartrain fils disait aux gens les choses les plus désagréables avec volupté, et *réprimandait* durement en maître d'école. » Id. « On conte qu'un empereur chinois *réprimanda* un jour et menaça l'historien de l'empire : Quoi, dit-il, vous avez le front d'écrire jour par jour mes fautes! etc. » Volt. « Les états généraux *réprimandèrent* vivement leur ambassadeur. » Id. « Montrez-moi quelque évêque qui ose, comme feu M. l'évêque de Chartres, lever la tête pour *réprimander* fortement l'erreur. » Fén. « Davison, ministre d'Élisabeth, avait obéi (en apposant les sceaux à l'ordre d'exécuter Marie Stuart), lorsque le lendemain elle lui ordonna de suspendre et le *réprimanda* de sa précipitation. » Cond.

Ensuite, et en conséquence, on *reprend* plutôt pour des erreurs involontaires, ou pour quelque chose de léger, pour des fautes d'esprit, de langage, de prononciation; *réprimander*, au contraire, suppose des fautes plus graves et ne convient guère qu'à l'égard des mœurs et de la conduite.

Enfin *reprendre* se dit des choses aussi bien que des personnes : trouver quelque chose à *reprendre*, *reprendre* les vices, des défauts, des abus, des excès : l'action de *réprimander* ne porte d'ordinaire que sur les personnes : *réprimander* quelqu'un.

Corriger, *cum regere*, régir, réformer, rendre correct ou droit, a aussi sa nuance toute particulière. Elle consiste en ce que *corriger* a principalement rapport à l'effet. L'amendement n'est que sous-entendu dans *reprendre* et dans *réprimander*

der; la personne qui *reprend* ou qui *réprimande* l'a seulement en vue. Mais l'amendement forme l'idée essentielle de *corriger;* si bien que celui qui *corrige* opère l'amendement, soit effectivement, de fait, soit en fournissant les moyens de le produire. « Il y a comme deux principes au dedans de nous; l'un se trompe, l'autre *corrige;* l'un va de travers par sa pente, l'autre le redresse. » Fén. « Si les nobles levaient les tributs, il n'y aurait point de tribunal supérieur qui les *corrigeât.* » Montesq. « L'emploi de la comédie est de *corriger* les vices. » Mol. A proprement parler, on *reprend* et on *réprimande* afin de *corriger.* « Est-ce ainsi que l'on instruit, que l'on *reprend*, que l'on *corrige?* » Lah. « Apprendre aux jeunes gens avec quel sentiment religieux un fils doit recevoir à tout âge les *réprimandes* et les *corrections* d'un père, quand même il y a trop de rigueur. » Marm. « L'orgueil a plus de part que la bonté aux remontrances que nous faisons à ceux qui commettent des fautes, et nous ne les *reprenons* pas tant pour les *corriger*, que pour leur persuader que nous en sommes exempts. » Laroch. On essaye, on entreprend de *corriger*, mais non pas de *reprendre* ou de *réprimander;* c'est une tâche à laquelle on travaille, et non une action qui s'épuise en un seul coup.

Non, la sagesse même
N'en viendrait pas à bout, perdrait sens et raison
A vouloir *corriger* une telle maison. Mol.

« Le zèle prudent n'entreprend pas d'instruire et de *corriger* ce qu'il devrait se contenter d'édifier. » Mass. « Vous êtes supérieure; personne ne peut entreprendre de vous *corriger.* » Bourd.

BLESSURE, PLAIE. Lésions ou maux du corps que la chirurgie a pour but de guérir.

Blessure est un substantif verbal, qui exprime le résultat de l'action de *blesser; plaie*, *plaga*, πληγή, est un substantif pur qui ne rappelle l'action d'aucun verbe. De là toute la différence entre les deux mots.

La *blessure* se prend quelquefois pour un fait et a un certain rapport au temps. « L'instant de la *blessure* de Charles XII fut celui de sa mort. » Volt. « Le maréchal de Joyeuse, blessé à la cuisse, retourne au combat après sa *blessure.* » Boil. « Plutarque dit que la *blessure* ou la mort d'un général ne doit pas être simplement un accident, mais un moyen qui contribue au succès, et qui influe dans la victoire et le salut de l'armée. » Roll. — La *plaie*, au contraire, est toujours considérée comme une chose qui est telle ou telle, mais qui ne peut en aucune façon être prise pour un événement.

La *blessure* est toujours un effet, la suite d'un coup, elle a une cause extérieure. La *plaie* peut provenir d'une cause intérieure, de la malignité des humeurs, par exemple : un ulcère n'est point du tout une *blessure*, mais une *plaie.* « Le pauvre Lazare était tout couvert d'ulcères, et n'avait pas de quoi guérir ses *plaies.* » Bourd.

Dans les cas (et ce sont les plus nombreux) où la *plaie*, comme la *blessure*, vient du dehors, elle se conçoit, non pas au moment du coup, comme la *blessure*, mais postérieurement. Vous recevez une *blessure*, une *blessure* plus ou moins profonde, vous la sentez plus ou moins; le sang jaillit de votre *plaie*, le chirurgien la sonde, en rapproche les lèvres, la guérit. « Dès que le poltron voit apporter au camp quelqu'un tout sanglant d'une *blessure* qu'il a reçue, il accourt vers lui et étanche le sang qui coule de sa *plaie.* » Labr. « Si je meurs des *blessures* que je viens de recevoir, je souhaite que les vôtres ne vous empêchent pas de profiter de ma mort.... Le chirurgien visita nos *plaies* qu'il trouva très-dangereuses. » Les. — Le mot *plaie* est si peu relatif au coup et à ce qui y touche immédiatement, que dans une acception accessoire il signifie *cicatrice*, marque du mal après sa guérison. « Jésus-Christ ressuscité porte encore les cicatrices des *blessures* qu'il a reçues. Quoique ces *plaies* ne conviennent guère, ce semble, à la bienheureuse immortalité, il se fait un plaisir de les conserver. » Bourd. Arrivés dans l'Inde, les soldats d'Alexandre refusent de le suivre au delà en lui disant : « Voyez ces visages hâves et ces corps tout couverts de *plaies* et de cicatrices. » Roll. « Rappelez ce grand et premier concile où les Pères qui le composaient étaient remarquables chacun par quelques membres mutilés ou par les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la persécution; ils semblaient tenir de leurs *plaies* le droit de s'asseoir dans cette assemblée générale de toute l'Église. » Labr.

La même distinction s'applique au figuré.

Blessure annonce un mal reçu, dont on a été frappé, un coup, une atteinte quelconque.

J'ai revu l'ennemi (Hippolyte) que j'avais éloigné;
Ma *blessure* trop vive aussitôt a saigné.
(*Phèdre.*) Rac.

« Ces injustices atroces de mes persécuteurs sont toujours des *blessures* récentes. » Volt. Mais *plaie* désigne plutôt un mal dont la cause est au dedans même du sujet qui l'éprouve. « Le désordre des finances est la *plaie* de cet empire. » Acad. « La révocation de l'édit de Nantes a été regardée comme une grande *plaie* dans l'État. » Volt.

Ou bien *blessure* représente le mal par rapport au fait de sa production; et *plaie* le signifie à une distance plus ou moins grande de ce fait, en lui-même, pendant qu'il dure ou qu'on le traite. « C'était la maxime de la dauphine que la raillerie ne convient pas à ceux qui sont élevés, que les traits qui partent d'en haut font des *blessures* plus profondes. Que s'il lui était échappé une parole sévère contre ses domestiques, quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la *plaie* qu'elle avait faite? » Fléch.

BLUETTE, ÉTINCELLE. Parcelle de feu.

La *bluette éblouit;* elle est trompeuse et vaine, c'est une lueur qui se dissipe bientôt, une flammèche fugitive et inutile. L'*étincelle* a plus de réalité; on appelle de ce nom le reste ou le principe d'un feu qui peut être grand ou considérable : c'est l'*étincelle* qui, jaillissant d'un caillou frappé par le briquet, ou conservée sous la cendre, sert à allumer le bois du foyer et quelquefois un incendie. Aussi, au figuré, la *bluette* renchérit sur l'*étincelle* sous le rapport de la petitesse ou de la frivolité. Une *bluette* d'esprit

n'est qu'un feu follet, une ombre et comme un simulacre d'esprit; une *étincelle* d'esprit est quelque chose de moins superficiel, suppose un fonds d'esprit. Le génie jette des *étincelles* (MARM.); il ne jette pas de *bluettes*.

Non moins brillant, quoique sans *étincelle*,
Le seul Horace en tous genres excelle. J. B. ROUSS.

« Il n'est pas vrai, dit Laharpe à propos de ces deux vers, qu'Horace soit sans *étincelle*: il en a de plus d'une sorte, s'il est vrai qu'on doive entendre par ce mot des traits saillants : ses odes surtout en sont pleines. Ce vers de Rousseau semblerait dire que les *étincelles* sont un défaut; mais jamais ce mot n'a été pris en mauvaise part. » *Bluette*, au contraire, se prend assez souvent en mauvaise part. « A présent que nous avons mis à découvert l'intention secrète de Fontenelle, il ne faut qu'un coup d'œil pour faire évanouir ses *bluettes* métaphysiques. » LAH.

La *bluette* ne se rattache à rien; le mot *bluette* est absolu. C'est pourquoi on nomme *bluette*, au figuré, et non *étincelle*, une sorte d'ouvrage d'esprit. « S'il m'échappe d'autres *bluettes* littéraires, vous les aurez comme la *Mère coupable*. » BEAUM. « Cette petite comédie n'est qu'une *bluette*. » ACAD. Boileau parle des *bluettes* folles de Benserade. L'*étincelle*, au contraire, ne se conçoit qu'en rapport avec quelque chose dont elle est détachée, soit qu'elle en vienne, soit qu'elle doive le produire. « Gilbert eut certainement de la verve poétique, et même en laissa échapper des *étincelles* dans quelques-unes de ses odes. » LAH. « Je reconnais en toi le digne ami de l'homme juste; il me semble voir dans tes yeux une *étincelle* de son âme. » MARM. « Ce n'étaient plus que de pâles *étincelles* d'un feu mourant. » ID. « Une petite *étincelle* peut causer un grand incendie. » ACAD. C'est improprement que Regnier a dit :

De la fin d'une amour l'autre naît plus parfaite,
Comme on voit un grand feu naître d'une *bluette*.

BOITER, CLOCHER. Marcher mal, d'une manière inégale et défectueuse.

Boiter est le mot ordinaire, et on ne s'en sert qu'au propre; *clocher* est un terme familier, tant au propre où il est très-peu usité, que dans le style figuré où il est le seul en usage. Cela suffit pour guider sûrement dans l'emploi de l'un et de l'autre.

Au propre, on dira toujours *boiter*. « Je connais une femme qui marche assez bien, mais qui *boite* dès qu'on la regarde. » MONTESQ. Si on y a substitué quelquefois *clocher*, ç'a été dans le style familier ou en plaisantant.

La route mal sûre
De l'âne saint faisait *clocher* l'allure.
(*La Pucelle*.) VOLT.

« Celui qui a vu Drusille monter au ciel vous dira qu'il a vu Claude y monter aussi tout *clochant*. » J. J. Rousseau, traduction de l'*Apocolokintosis* de Sénèque.

Quand trois filles passant, l'une dit : c'est grand'honte
Qu'il faille voir ainsi *clocher* ce jeune fils,
Tandis que ce nigaud, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne, et pense être bien sage.
(*Le meunier, son fils et l'âne*.) LAF.

Au figuré, *clocher* est seul de mise, et il garde son caractère de familiarité. « Il ne faut pas être si prompt à condamner la conduite des autres, et ceux qui veulent gloser doivent bien regarder chez eux s'il n'y a rien qui *cloche*. » MOL.

Le nœud d'hymen veut être respecté.
Si par malheur quelque atteinte un peu forte
Le fait *clocher* d'un ou d'autre côté,
Comportez-vous de manière et de sorte
Que ce secret ne soit point éventé. LAF.

« C'est ainsi que ce mètre (le vers de trois pieds et demi) a de l'effet quand il est redoublé et continu; il prend alors un caractère; mais il *cloche*, il est boiteux, dès qu'il est seul à côté d'un autre. » LAH.

Si toutefois on veut trouver une différence essentielle entre des mots déjà si distincts, on s'apercevra que *boiter* dit moins que *clocher*. En effet, on peut *boiter* un peu, d'une façon presque imperceptible. « Je crois qu'il *boitait* un peu. » J. J. Mais pour *clocher* il faut incliner d'un côté, puis d'un autre, aller deçà et delà, sensiblement, comme une *cloche*, en un mot il faut *boiter* bas.

Quand je vois revenir des femmes sans maris,
Il me semble de voir un cheval de louage :
Lorsqu'on le ramène au logis,
C'est un grand hasard s'il ne *cloche*;
Et, s'il ne *boite* pas tout bas,
Pour le moins on trouve, en ce cas,
A coup sûr, quelque fer qui loche. REGN.

BONHEUR, CHANCE. Termes relatifs aux événements ou aux circonstances qui font la prospérité ou la disgrâce.

Bonheur se prend toujours en bonne part, annonce toujours quelque chose de favorable. Mais la *chance* peut être heureuse ou malheureuse : conter sa *chance*, c'est conter sa mésaventure.

D'un autre côté, *bonheur* est plus général et regarde presque tous les accidents de la vie; *chance* n'a de rapport qu'à ceux qui dépendent du hasard seul, et à la production desquels nous ne pouvons en rien contribuer. Notre *bonheur*, comme notre sort, n'est pas entièrement soustrait à notre influence, mais nous ne pouvons rien sur la *chance*, non plus que sur le hasard; on ne se rend point *chanceux*, on l'est ou on ne l'est pas.

BONHEUR, PLAISIR, BIEN-ÊTRE, BÉATITUDE, PROSPÉRITÉ, FÉLICITÉ. Situation avantageuse, état où on est agréablement ou commodément. L'homme étant sensible, ne désire rien tant que le *bonheur*, le *plaisir*, le *bien-être*, la *béatitude*, la *prospérité*, la *félicité*.

Bonheur est pour *bonne heure*, *bona hora*. *Hora* a signifié en latin le moment de la naissance, lequel, suivant les astrologues, décidait du sort de toute la vie. En conséquence, le *bonheur* dépend de la destinée : on a du *bonheur*, parce qu'on est né dans un bon moment, sous une bonne étoile. Avoir du *bonheur*, c'est avoir bonne chance, être favorisé du destin; on dit de quelqu'un que son *bonheur*, c'est-à-dire son bon sort ou son bon génie, l'abandonne. « Le *bonheur* n'était autrefois qu'une heure fortunée. » VOLT. « *Fortune* se dit de la divinité païenne qui était censée faire à son gré le *bonheur* et le malheur,

les bons et les mauvais succès.» ACAD. Mais ce qui, dans l'usage, distingue surtout *bonheur* de ses synonymes, c'est la fréquence de l'emploi qu'on en fait : il peut servir à définir les autres mots de cette famille, qui, par rapport à lui, expriment proprement des espèces.

Le *plaisir* est le *bonheur* d'un instant, un élément du *bonheur;* car, à parler exactement, le *bonheur* se forme d'une suite ou d'une somme de *plaisirs.* « L'idée du paradis se présente si faiblement à l'esprit d'un homme amoureux qui se trouve vis-à-vis de sa maîtresse, que le sentiment actuel et passionné d'un *plaisir* volage prévaut sur l'image effacée d'une éternité de *bonheur.* » VAUV. « Je sacrifierai une joie plus sensible et de peu de durée à un contentement moins vif, mais stable et permanent, qui me procure, non pas un seul acte de *plaisir*, mais une habitude persévérante de *bonheur.* » D'AG. « Le *plaisir* peut avoir les transports d'une fièvre ardente; mais le *bonheur* doit être égal, sans accès ni relâche, sans ardeur ni frisson; c'est proprement la santé de l'âme.» MARM. « Le *plaisir* est sans doute une excellente chose; mais le *plaisir* ne peut être pour l'homme un état habituel et constant. Le *bonheur*, c'est-à-dire un état doux et calme, voilà le but universel où doit tendre un être sensible et raisonnable.» ID. — On voit d'ailleurs par plusieurs de ces exemples que le *plaisir* peut avoir plus de vivacité que le *bonheur;* mais il est nécessairement plus passager.

Le *bien-être* est le *bonheur* physique, sorte de *bonheur* qu'on goûte ou dont on est capable, sans avoir besoin de posséder ou de développer la sensibilité morale. « Le *bonheur* n'est pas également réparti à tous les êtres sensibles : celui de l'homme vient de la douceur de son âme et du bon emploi de ses qualités morales; le *bien-être* des animaux ne dépend, au contraire, que des facultés physiques et de l'exercice de leurs forces corporelles. » BUFF. « Le *bonheur* particulier de tous les membres d'une même société fait le *bonheur* commun de la société entière, de même que l'intégrité et la santé de chacun des membres du corps humain forment le bon état, ou, si l'on peut parler ainsi, le *bien-être* de tout le corps. » D'AG. « Goûter la vie, la passer doucement, tant qu'elle est exempte de douleur et de péril, c'est le *bien-être* que la nature semble avoir accordé à tous les animaux, mais inégalement, selon les facultés dont elle a doué chaque espèce. Apprécier son existence, s'y complaire, en jouir et s'en rendre compte à soi-même paraît n'avoir été donné qu'à l'homme, et c'est proprement le *bonheur.* Ainsi, le *bien-être* appartient à la sensibilité simple; et le *bonheur* est reservé à la sensibilité réfléchie. » MARM.

La *béatitude*, *beatitudo*, est le bonheur destiné dans une autre vie à ceux qui auront pratiqué la vertu dans celle-ci. « Nous ne serons jamais heureux, si nous n'aspirons à une autre *béatitude* qu'à celle dont on peut jouir en cette vie. » PASC. «O mon Dieu, vous comblez d'une *béatitude* toute pure vos saints dans la gloire de votre Fils unique.» ID. «Alors le ciel est promis à ceux qui souffrent persécution pour la justice; les secrets de la vie future sont prêchés et la vraie *béatitude* est montrée loin de ce séjour où règne la mort. » BOSS. « Le droit public se divise en deux espèces, dont l'une est le droit public temporel ou profane, parce qu'il ne regarde que les choses de la terre, et ne tend qu'à procurer une félicité présente; l'autre est le droit public spirituel ou sacré, parce qu'il a pour objet les choses célestes, c'est-à-dire la religion, et pour terme la *béatitude* éternelle. » D'AG. « Les péchés véniels offensent Dieu à la vérité, mais ne l'irritent pas au point de nous priver de la *béatitude.* » MONTESQ. « Si le dieu Brama n'a que ce présent à me faire (lui rendre son mari dans un autre monde), je renonce à cette *béatitude.* » ID. « La *béatitude* anticipée de l'autre monde eût été pour Mme la duchesse d'Orléans en celui-ci, si elle avait pu voir le duc du Maine établi roi de France au préjudice de son mari. » S. S. « Saint Pierre demandait à demeurer sur le Thabor; mais, en le demandant, il ne pensait qu'à une félicité temporelle, et non point à l'éternelle *béatitude* de l'autre vie. » BOURD. « N'est-il pas bien beau et digne de l'ordre, que Dieu n'ait voulu donner à l'homme la *béatitude* qu'après la lui avoir fait mériter? » FÉN. « Épicure défendait qu'on lui attribuât aucune chose indigne de l'immortalité et de la souveraine *béatitude.* » ID. — Quelquefois *béatitude* n'a rien qui le distingue, si ce n'est qu'on l'emploie en termes de dévotion. Dans le *Tartufe*, Tartufe dit à Elmire :

En vous est mon espoir, mon bien, ma quiétude;
De vous dépend ma peine ou ma *béatitude*....
Le bonheur de vous plaire est ma suprême étude,
Et mon cœur de vos vœux fait sa *béatitude.*

La *prospérité* et la *félicité* ne nous adviennent pas, ne sont pas un pur effet du hasard, comme le *bonheur*; nous pouvons, par notre conduite, contribuer plus ou moins à les amener. D'autre part, la *prospérité* et la *félicité* supposent toujours l'acquisition et la possession d'un bien positif, au lieu que *bonheur* se dit quelquefois aussi pour le mal qu'on évite. Mais voici ce qui caractérise plus nettement encore ces deux nouvelles sortes de *bonheur.*

La *prospérité* est le *bonheur* objectif ou extérieur, la fortune et l'état florissant des affaires; la *félicité* est le *bonheur* subjectif ou subjectivement considéré, le contentement de l'âme. Notre *prospérité* brille aux yeux du public et nous expose souvent à l'envie; notre *félicité* se fait sentir à nous seuls, et consiste dans la satisfaction intérieure.— Dans la *prospérité* on est comblé de biens et on voit réussir toutes ses entreprises : être né dans la *prospérité* et dans l'opulence (MASS.); être étonné de ses longues *prospérités* et du cours fortuné de ses affaires (BOSS.). Dans la *félicité* on jouit, et parfois cela dépend plus du caractère que de la position : « La *félicité* est dans le goût et non pas dans les choses, et c'est par avoir ce qu'on aime qu'on est heureux. » LAROCH. — *Prospérité* indique ce qui arrive d'heureux à un homme à qui tout rit, pour qui tout tourne à souhait. « Crésus envoya querir Solon exprès pour lui faire admirer sa grande *prospérité.* » FÉN. *Félicité* exprime ce qu'une âme éprouve de joie, de dou-

ceur, de suavité, de délices. « Te voilà au comble des plaisirs, tu vas nager dans les délices; quelle *félicité* lorsque deux cœurs bien épris approchent au moment attendu! » Regn.— Lorsqu'il est question du *bonheur* des justes au delà de cette vie, et qu'il s'agit, non de le désigner simplement, auquel cas on se sert de *béatitude*, mais d'en marquer l'intensité, *félicité* est de rigueur, et *prospérité* formerait un vrai contre-sens. « Dieu paye un instant de tribulation légère par un poids éternel de joie, de gloire et de *félicité*. » Mass. Les âmes des rois qui ont régné avec une sincère vertu jouissent dans les Champs-Élysées d'une *félicité* complète (Fén.).

« On voit des princes et des grands qui n'usent de leur *prospérité* que pour la *félicité* de leurs sens. » Mass. « Ils regorgent de biens et d'honneurs, et il semble que le monde se soit épuisé pour les élever à une *prospérité* complète; mais cependant leur cœur est-il satisfait? Et dans leur *prospérité* même, dans ce bonheur apparent, trouvent-ils en effet la *félicité?* » Bourd. « On plaint le riche plus qu'on ne l'envie, malgré sa *prospérité;* mais on est touché du bonheur de certains états, par exemple, de la vie champêtre, parce qu'on se sent maître de jouir de la même *félicité.* » J. J.

BONNES ACTIONS, BONNES OEUVRES. Les unes et les autres sont moralement louables.

Seulement, *bonnes actions* est l'expression ordinaire, au lieu que *bonnes œuvres* se dit en termes de piété. *OEuvre*, du latin *opus*, *operis*, travail, entre dans plusieurs autres locutions qui n'ont cours que dans le langage de l'Écriture ou de l'Église : l'*œuvre* de la rédemption; l'*œuvre* de chair; *œuvre* pie. *OEuvre* signifie particulièrement aussi la fabrique d'une paroisse ou le banc des marguilliers.

L'homme de bien fait de *bonnes actions;* le bon chrétien, de *bonnes œuvres*. Les *bonnes actions* sont conformes à la raison; les *bonnes œuvres*, à la foi. On obéit à la voix de l'honneur ou de la conscience en faisant de *bonnes actions;* on travaille à son salut en faisant de *bonnes œuvres*. Les *bonnes actions* sont opposées aux mauvaises, aux fautes de toutes sortes; les *bonnes œuvres* le sont aux péchés.

« Pythagore nous donne le conseil de rappeler le soir ce que nous avons fait dans la journée, pour nous applaudir de nos *bonnes actions* ou pour nous blâmer de nos mauvaises. » Les. « L'honnête homme à Paris n'est point celui qui fait de *bonnes actions*, mais celui qui dit de belles choses. » J. J. « Ce général croyait qu'il suffisait, pour commander, de louer les *bonnes actions*, sans châtier les mauvaises. » Roll. « Les Perses croyaient qu'il était raisonnable de mettre dans la balance de la justice le bien comme le mal, les mérites du coupable aussi bien que ses démérites, et qu'il n'était pas juste qu'un seul crime effaçât le souvenir de toutes les *bonnes actions* qu'un homme aurait faites pendant sa vie. » Id. « Dieu veut seulement que nous fassions pour lui tout ce que la raison nous doit faire pratiquer; il n'est pas question d'ajouter aux *bonnes actions* qu'on fait déjà; il n'est question que de faire, par amour pour Dieu, ce que les honnêtes gens qui vivent bien font par honneur et par amour pour eux-mêmes. » Fén. « Il faut que celui qui a un véritable désir d'honneur, au lieu de le poursuivre avec empressement, se contente de le rechercher en faisant de *bonnes actions*. » Boss.— « Un Père a eu raison de dire que le souvenir de nos péchés nous est infiniment plus utile que le souvenir de nos *bonnes œuvres*. » Bourd. « Si nous connaissions le jour et l'heure où nous mourrons, plus de pénitence dans la vie, plus d'exercice de piété. Tout serait remis au dernier moment; et de là plus de salut, parce que le moment de la mort n'est ni le temps des *bonnes œuvres*, ni le temps de la pénitence. » Id. « Rendez votre foi certaine par vos *bonnes œuvres*. » Mass. « Des jours pleins de *bonnes œuvres* et toujours occupés pour le salut. » Id. « Le sceau de la piété, ce sont les *bonnes œuvres* et la conversion du cœur. » Boss. « Pourquoi dans les jours d'abstinence l'Église romaine regarde-t-elle comme un crime de manger des animaux terrestres, et comme une *bonne œuvre* de se faire servir des soles et des saumons? » Volt.

Quand il est question de notre conduite à l'égard des autres, une *bonne action* est un acte d'humanité ou de bienfaisance envers un de nos semblables. « Chaque fois que tu seras tenté de sortir de la vie, dis en toi-même : que je fasse encore une *bonne action* avant que de mourir; puis va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortuné à consoler, quelque opprimé à défendre. » J. J. « Vous avez poussé trop loin la générosité en aidant ce jeune homme de votre bourse; mais enfin c'est votre métier de faire de *bonnes actions*. » Volt. « Il faut louer Chapelain d'avoir fait une très-*bonne action* en procurant une pension à Racine pour son *Ode sur le mariage du roi*. » Lah. — Une *bonne œuvre* est une œuvre ou un acte de charité envers notre prochain. Il faut que les *bonnes œuvres* soient secrètes, que la main gauche ignore ce que donne la main droite (Volt.). « Mon maître (J. C.) a peu subtilisé sur le dogme et beaucoup insisté sur les devoirs : il prescrivait moins d'articles de foi que de *bonnes œuvres*.... Il m'a dit par lui-même et par ses apôtres que celui qui aime son frère a accompli la loi. » J. J. « Pour sortir de cette funeste indifférence, il faut s'attacher à la prière, au jeûne, aux aumônes, aux *bonnes œuvres*. » Boss.

BON SENS, BON GOÛT. Assemblage de principes sages et légitimes, selon lesquels on juge droitement. Les règles du *bon sens*, les règles du *bon goût*. Telle chose est conforme au *bon sens*, au *bon goût*, ou le choque. « Le burlesque est contraire au *bon sens* et au *bon goût*. » Marm. « Tout cela (dans *Esther*) sans intrigue, sans action, sans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du *sens* et du *goût*. » Volt.

Mais le *bon sens* n'est autre chose que la raison, la raison vulgaire, la raison des bonnes gens, pour ainsi dire (voy. *Entendement*, *intelligence*, etc.). « Cette vérité est conforme à tous les principes du *bon sens* et de la raison. » Bourd. « Il faudrait avoir perdu le *bon sens* pour dire qu'il est parfaitement clair que l'âme est mor-

telle. » PASC. « M. Ludon, qui me paraît homme de *bon sens*, pourra vous aider de ses conseils. » FÉN. « Tels sont les préceptes généraux que le *bon sens* dicte à tous les hommes (sur le suicide), et que la religion autorise. » J. J. — Le *bon goût* est la raison dans son application aux choses d'agrément, aux objets beaux. « Le *bon goût* n'est qu'un sentiment fin et fidèle de la belle nature. » VAUV. « Le soin qu'un homme de *bon goût* prend pour placer de bons tableaux dans un jour avantageux. » FÉN. « Ce mélange (de diverses citations dans un plaidoyer), si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de *bon goût*. » ID. « Le *bon goût* règne d'un bout à l'autre dans les *Lettres provinciales*. » VOLT. « Shakespeare avait un génie plein de force et de fécondité, sans la moindre étincelle de *bon goût*, et sans la moindre connaissance des règles. » ID. — Avec du *bon sens*, on sait distinguer le vrai du faux, le bien du mal; avec du *bon goût*, on sait discerner le beau du laid.

« Entre le *bon sens* et le *bon goût* il y a la différence de la cause à son effet. » LABR. C'est-à-dire, conformément à la maxime de Boileau (rien n'est beau que le vrai), les saines idées en matière de beauté dépendent, résultent des saines idées de la raison commune sur le vrai, le bien, l'honnête; soyez capable d'apercevoir le vrai et le bien, et par là même vous serez capable de sentir le beau. Une relation semblable entre le *bon sens* et le *bon goût* est indiquée dans le passage suivant : « L'imagination s'affranchit alors de toutes les règles de vraisemblance et de convenance. Plus la raison s'altère, plus l'imagination devient vagabonde et déréglée. A cet égard, rectifier l'esprit, ce n'est que le ramener à la raison et à la nature; c'est le *bon sens* qui est le précurseur, le restaurateur du *bon goût*. » MARM.

D'ailleurs, *bon sens* désignant la raison sous sa forme commune, populaire, dans son rapport aux choses ordinaires de la vie, aux choses de pratique, a moins de noblesse que *bon goût* qui la représente comme présidant à l'appréciation des objets les plus relevés, les plus fins, les plus délicats.

1° BONTÉ (BÉNIGNITÉ, DÉBONNAIRETÉ, BIENVEILLANCE, BIENFAISANCE); — 2° DOUCEUR (MANSUÉTUDE); — 3° HUMANITÉ (PHILANTHROPIE, CHARITÉ); — 4° SENSIBILITÉ (TENDRESSE). Tous ces mots désignent une disposition qui nous rend favorables aux autres. Ils paraissent se diviser naturellement en quatre classes sous les mots *bonté*, *douceur*, *humanité* et *sensibilité*, qu'il s'agit de distinguer d'abord.

Bonté, *douceur*, *humanité*, *sensibilité*.

On est *bon* par inclination, et *doux* par caractère. La *bonté* est une qualité qui influe proprement sur la volonté par rapport aux biens et aux plaisirs qu'on peut faire aux autres; en sorte que l'homme *bon* aime naturellement à rendre heureux, travaille volontiers pour l'avantage d'autrui, et est incapable de nuire, d'affliger, de souhaiter même du mal. Le contraire de la *bonté* est un penchant mauvais, la méchanceté. « La *bonté* est un goût à faire du bien et à pardonner le mal. » VAUV. « Nul ne mérite d'être loué de sa *bonté*, s'il n'a pas la force d'être méchant : toute autre *bonté* n'est le plus souvent que paresse ou impuissance de la volonté. » LAROCH. La *douceur* est une qualité qui influe sur l'humeur et a rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie : elle fait qu'on se montre gracieux, accommodant, qu'on ne choque, qu'on ne dédaigne, qu'on ne rebute personne, qu'on ne se fâche pas aisément. La *douceur* a pour contraires toutes les qualités antisociales : elle nous empêche d'être rudes, bourrus, acariâtres, pleins d'aigreur ou d'emportement. « Bien heureux ceux qui sont *doux*, sans aigreur, sans enflure, sans dédain, sans prendre avantage sur personne, sans insulter aux malheureux, sans même choquer le superbe; *doux* même à ceux qui sont aigres, n'opposant point l'humeur à l'humeur, la violence à la violence. » BOSS. — La *bonté* produit entre les hommes un échange de services; la *douceur* entretient la société par le liant qu'elle met dans toutes les relations. — Au reste, on peut être *bon* sans être *doux*, et réciproquement. On peut être *bon* avec un caractère brusque, âpre, grossier, violent même. On peut être *doux*, avoir des paroles et des manières engageantes, flatteuses, mais sans trouver réellement plaisir à obliger : que de gens appelés aimables dans le monde sont ainsi faits. « Il y a loin de la *douceur* à la *bonté*. Les grands qui écartent les hommes à force de politesse sans *bonté*, ne sont bons qu'à être écartés eux-mêmes à force de respects sans attachement. » DUCL.

L'*humanité* et la *sensibilité* ont plus de ressemblance entre elles qu'elles n'en ont avec la *bonté* et la *douceur*. Elles sont moins spontanées que celles-ci et plus négatives, c'est-à-dire qu'elles ne consistent pas à se rendre de soi-même, et sans excitation, utile ou agréable, mais à soulager des maux ou à épargner des peines parce qu'on est touché. Sans être ni *bon* par nature, ni *doux* par caractère, on sera néanmoins *humain* ou *sensible*, si on a du cœur, si on est compatissant, si on ne peut voir sans peine les maux d'autrui.

L'*humanité* et la *sensibilité* ont aussi leurs différences. Nous éprouvons de l'*humanité* à l'égard de tous les hommes indifféremment, et par cela seul qu'ils sont hommes; nous n'avons de *sensibilité* que pour ceux dont les maux présents nous frappent et nous émeuvent en leur faveur. Celui pour qui nous sommes *humains* est à nos yeux notre semblable, nous fût-il d'ailleurs tout à fait étranger; celui auquel la *sensibilité* nous fait prendre intérêt est devenu notre ami, nous souffrons de ses souffrances. — L'*humanité* est un sentiment moral et vertueux, calme, froid, raisonné, constant, fruit de la réflexion et des lumières; qui peut se trouver dans les âmes les moins tendres et les moins délicates; la *sensibilité*, au contraire, donne l'idée d'un sentiment vif, passionné, capricieux, qui naît dans l'occasion, qui dépend tout de l'organisation et ne peut se produire que dans une âme très-impressionnable. L'homme est plutôt *humain*, et la femme *sensible*. — L'*humanité* étant plus générale, plus froide, moins voisine de l'amitié, a par cela même moins de charme. « Et nous qui nous pi-

quons d'être *sensibles* (envers les morts), nous ne sommes pas même *humains*, nous les fuyons, nous les abandonnons, nous ne voulons pas les voir.» — BUFF. L'*humanité* suppose des maux pour lesquels on a besoin d'être assisté par un secours effectif; et la *sensibilité* des maux de moindre conséquence peut-être, mais douloureux et touchants, comme des peines et des chagrins, dont on a besoin d'être soulagé, ce qui demande seulement qu'on y prenne part. On est proprement *humain* et secourable, *sensible* et compatissant. — L'égoïste, pour qui les autres hommes n'existent pas ou sont d'une nature inférieure à la sienne, est sans *humanité;* le cœur dur, qui est fermé à toutes les impressions attendrissantes, manque de *sensibilité*.

1° *Bonté*, *bénignité*, *débonnaireté*, *bienveillance*, *bienfaisance*. Tous ces mots ont le même radical, *bon*, *bene*, *bien*. Ils signifient tous une disposition à faire du bien, à rendre service, à procurer le bonheur, à donner, à secourir, à excuser, à pardonner.

Bonté est le terme générique. *Bénignité* et *débonnaireté* désignent une grande *bonté;* la *bienveillance* et la *bienfaisance* sont les deux modes principaux de la *bonté*.

Bénignité, *débonnaireté*, grande *bonté*. *Bénignité*, de *bene genitus*, bien né, né bon, exprime une *bonté* naturelle, et se dit bien des choses inanimées qui exercent par elles-mêmes une influence ou produisent des effets salutaires: La *bénignité* du soleil (J. J.); une saison *bénigne* (Boss.), un fleuve *bénin* (ID.). Appliqué aux hommes, ce mot donne l'idée d'une *bonté* essentielle, d'un grand fonds de *bonté*, qui se déploie sur tous indistinctement et toujours. C'est une *bonté* facile, sans réserve, qui ne s'inquiète pas de savoir si on est digne ou indigne. «Pour faire voir la modération et la clémence de Sa Majesté impériale, l'ambassadeur assurait qu'elle n'enverrait pas même de troupes en Italie, ne voulant inquiéter personne, mais faire du bien à tout le monde.... Cette *bénignité* accoutumée de la maison d'Autriche devait engager le roi de Sicile à rechercher les bonnes grâces de l'empereur.» S. S. Mais la *débonnaireté* est une *bonté* indulgente, pleine de longanimité, qui ne tient pas compte des torts et des outrages, qui rend le bien pour le mal. « Selon la morale de Jésus-Christ, c'est une béatitude que d'être doux et *débonnaire*, que d'être pacifique et patient, que d'endurer les injures et de les pardonner; et, selon la morale du monde, c'est une lâcheté que de supporter la moindre offense. » BOURD. Si la *bénignité* n'examine pas, la *débonnaireté* ne se rebute pas. — Aujourd'hui ces mots ne se prennent guère que dans le sens ironique pour marquer une excessive *bonté :* alors *bénignité* a pour accessoire la sottise, et *débonnaireté* la faiblesse. Dans l'*Enfant prodigue* de Voltaire, Jasmin dit à Euphémon fils, au sujet des parasites de celui-ci:

Pauvre bête!
Pauvre innocent! tu ne les voyais pas
Te chansonner au sortir d'un repas,
Siffler, berner ta *bénigne* imprudence.

Et, d'autre part, Saint-Simon parle souvent, dans ses *Mémoires*, de la faiblesse du régent, et de sa *débonnaireté*, de sa molle *débonnaireté*. De même Lafontaine appelle *débonnaire* et doux le roi envoyé par Jupiter aux grenouilles, ce roi sur l'épaule duquel saute la gent marécageuse, tandis que

Le bon sire le souffre, et se tient toujours coi.

Un mari *bénin* est *benêt*, innocent; il ne voit pas et ne se soucie pas de voir les désordres de sa femme: un mari *débonnaire* les voit, mais il les souffre, faute de caractère. L'un est ridicule, l'autre fait pitié.

La *bienveillance* et la *bienfaisance* sont aisées à distinguer. L'une consiste à vouloir, et l'autre à faire du bien; l'une s'en tient au désir, l'autre en vient à l'accomplissement. « Il s'agit (dans la chaire) d'inspirer aux hommes la bonté, l'indulgence, la *bienveillance* mutuelle, la *bienfaisance* active. » MARM. « Dieu n'a-t-il pas donné aux hommes l'amour-propre pour veiller à leur conservation; la *bienveillance*, la *bienfaisance*, la vertu, pour veiller sur l'amour-propre? » VOLT. On est *bienveillant* sans être *bienfaisant*, quand on a simplement des intentions favorables, quand on prend ou qu'on porte intérêt, quand on est prêt à rendre service, sans cependant passer aux effets. « Il avait paru bien disposé pour moi: cette *bienveillance* m'en avait inspiré. » J. J. Alceste reproche à Célimène de recevoir Acaste. Elle lui répond :

Mon Dieu! de ses pareils la *bienveillance* importe....
Ils ne sauraient servir, mais il peuvent vous nuire,
Et jamais, quelque appui qu'on puisse avoir d'ailleurs,
On ne doit se brouiller avec ces grands brailleurs.
MOL.

On est *bienfaisant* sans être *bienveillant*, quand on fait le bien par calcul ou par ostentation, ou sans savoir le faire, sèchement, sans témoigner qu'on prend intérêt à ce qui nous touche. « Mme Geoffrin était *bienfaisante*, mais sans aucun des charmes de la *bienveillance*. » MARM. « La véritable politesse consiste à marquer de la *bienveillance* aux hommes. » J. J.

D'ailleurs, lors même que *bienfaisance* se prend, ainsi que *bienveillance*, pour une simple disposition, il en diffère beaucoup. La *bienfaisance* est une disposition à être utile, et la *bienveillance* une disposition à être agréable, à recommander, à favoriser. La *bienfaisance* fait attendre quelque chose de plus solide, et rend capable de sacrifices. Un malheureux implore votre *bienfaisance*, un orateur réclame votre *bienveillance*. « Votre père mourant ne vous a pas vainement recommandé à ma *bienfaisance :* souvenez-vous que je vous ai élevé. » BEAUM. « Si les prédicateurs s'élèvent contre des vices que nous avons, nous n'avons plus pour eux cette *bienveillance* qui nous rendait leur parole utile. » BOURD.

Bienfaisance est un mot du XVIIIe siècle, quoiqu'il s'en trouve un exemple dans Bossuet et un autre dans Fénelon. « La langue française est redevable à l'abbé de Saint-Pierre d'un mot précieux, celui de *bienfaisance*, dont il était juste qu'il fût l'inventeur, tant il avait pratiqué la vertu que ce mot exprime. » D'AL.

Certain législateur dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas :
Ce mot est *bienfaisance*. VOLT.

L'usage a préféré *bienfaisance* à *bénéficence* (latin *beneficentia*), qui n'a été employé que rarement par deux ou trois écrivains. « Dieu, en créant l'homme, lui a donné, par un effet de sa bonté, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la *bénéficence* essentielle à l'Être souverainement parfait, l'usage des biens que la terre produit. » D'AG. « Daignez, monsieur le maréchal, vous dire quelquefois : il y a un solitaire qui s'intéresse à moi, qui s'attendrit au bruit de ma *bénéficence*. » J. J.

2° *Douceur, mansuétude*. Qualité qui nous rend sociables, qui fait qu'on se plaît à vivre avec nous.

Le mot de *douceur* est objectif, il fait penser aux effets extérieurs de cette qualité ; *mansuétude* est subjectif, il désigne cette qualité dans l'âme, comme un attribut de l'âme : on ne dit pas la *mansuétude* comme on dit la *douceur* du visage, des paroles, des manières. — *Douceur* s'emploie plutôt pour caractériser une action spéciale, et *mansuétude* pour exprimer l'habitude de la douceur, un état constant : la *douceur* attire les cœurs, la *mansuétude* les conserve. — La *douceur* est plus tendre, plus vive ; la *mansuétude* plus élevée et plus ferme, c'est une vertu. — C'est par ce dernier trait que la *mansuétude* diffère de la *bénignité* et de la *débonnaireté*. Comme celles-ci, la *mansuétude* a un caractère de plénitude et de constance, et, comme la *débonnaireté*, elle suppose de la patience, de la longanimité. Mais on est *bénin* et *débonnaire* par laisser aller, par une insouciance naturelle ; on ne se maintient dans la *mansuétude* qu'avec effort, qu'en réprimant continuellement son humeur et des mouvements de colère. D'ailleurs, la *bénignité* et la *débonnaireté* sont inépuisables ; rien ne peut les empêcher d'être *bonnes*, de vouloir et de faire du bien : la *mansuétude* est inaltérable, rien ne peut l'empêcher d'être douce, traitable, gracieuse. — *Mansuétude* ne se dit guère qu'en termes de dévotion, *mansuétude* pastorale, sacerdotale (MASS.) ; ce fonds de *mansuétude* si convenable au ministère sacré (ID.) ; cette *douceur* et cette *mansuétude* à laquelle seule est promise la possession éternelle de la terre des vivants (ID.). Il ne convient pas moins dans le langage ordinaire. « Il est étonnant qu'une *douceur* si grande, qu'une si sublime vertu anime généralement tous mes ennemis, sans qu'un seul démente un moment cette universelle *mansuétude*. » J. J.

3° *Humanité, philanthropie, charité*. Principes d'action moraux, généraux et réfléchis, qui nous portent à nous intéresser au sort des autres hommes, à les aider, à les secourir.

L'*humanité* et la *philanthropie* conviennent mieux au philosophe ; elles nous font considérer tous les hommes comme nos semblables, conformément à cette maxime : Je suis homme, rien de ce qui est de l'homme ne m'est étranger. La *charité* n'appartient qu'au chrétien ; elle nous fait voir dans les autres hommes autant de frères, et sa maxime est : aimer Dieu de tout son cœur et son prochain comme soi-même. C'est par sympathie, par estime et par respect pour la nature humaine, c'est en se mettant en esprit à la place d'autres hommes, qui sont autant que nous, que nous sommes *humains* et *philanthropes ;* c'est par religion que nous sommes *charitables*.

Du reste, la *philanthropie* diffère aussi de l'*humanité*. Elle suppose des maux à venir dont l'esprit seul est frappé et qu'il s'agit de prévenir, au lieu que l'*humanité* s'applique à des maux présents dont l'âme est touchée et qu'elle épargne ou soulage. La *philanthropie* est toute théorique, toute en projets ; le cœur y a peu de part : l'*humanité* est toute pratique ; il y entre beaucoup de sensibilité ; elle a pour contraire l'inhumanité, la barbarie. Un publiciste, un législateur, un philosophe, cherchant les moyens d'être utiles aux hommes, d'améliorer certaines conditions, de supprimer la traite, d'abolir l'esclavage, d'introduire la civilisation dans des contrées barbares ou sauvages, font œuvre de *philanthropie ;* un général qui s'est rendu maître d'une ville est *humain*, quand il ordonne de respecter les habitants et leurs propriétés.

« La *philanthropie* est une vertu douce, patiente et désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver. Elle attend les hommes ; elle ne donne rien à son goût ni à sa commodité. » (Socrate à Timon). FÉN. « Saurin a fait de Spartacus un héros philosophe, un homme qui n'a d'autre passion que l'amour de l'*humanité*, d'autre ambition que celle d'affranchir les peuples de la tyrannie des Romains : tout son rôle est une suite de maximes de *philanthropie* et d'exemples de vertu. » LAH. — « Les nôtres furent touchés du spectacle de tant de malades et de mourants. Le duc de Guise en prit autant de soin qu'il eût fait de ses propres soldats, et il fit autant louer son *humanité* qu'il avait fait admirer sa valeur. » BOSS. « Je n'ai jamais vu couler les larmes de personne sans en être attendri : je sens de l'*humanité* pour les malheureux, comme s'il n'y avait qu'eux qui fussent hommes. » MONTESQ.

Ne cache point tes pleurs : cesse de t'en défendre ;
C'est de l'*humanité* la marque la plus tendre :
Malheur aux cœurs ingrats, et nés pour les forfaits,
Que les douleurs d'autrui n'ont attendris jamais.
VOLT.

4° *Sensibilité, tendresse*. Aptitude du cœur à prendre des affections relatives et favorables à autrui.

On est *sensible*, mais non pas *tendre*, à quelque chose. « On assiste les pauvres, parce que naturellement on est *sensible* aux misères d'autrui et qu'on a le cœur *tendre* et affectueux. » BOURD. Par elle-même, la *sensibilité* est passive : c'est une susceptibilité, une capacité d'être ému ; il faut une occasion, un événement qui la provoque. La *tendresse* est active par elle-même ; c'est une facilité à aimer ; elle se développe spontanément. On est *sensiblement* touché ; on aime *tendrement*. La *sensibilité* nous fait compatir aux maux d'autrui et sentir le prix d'un bienfait ; elle ouvre le cœur à la clémence, à la miséricorde, à la recon-

naissance, à tous les sentiments qui sont comme des réactions de notre âme, qui la portent à vouloir et à faire du bien aux autres hommes. A la *tendresse* se rapportent l'amour et toutes les autres affections, celles de la famille principalement, qui ont leur germe et leur principe dans le cœur lui-même, et par lesquelles nous aspirons à plaire aux autres, à nous unir à eux, à vivre avec eux et en eux.

D'ordinaire, la *sensibilité* mène à la *tendresse;* nous ne tardons guère à aimer d'affection ceux qui nous ont touchés. Et la *tendresse* se trouve rarement sans la *sensibilité ;* comment ne pas partager les maux de ceux qu'on aime ? Cependant, à la rigueur, on peut être *sensible* en même temps que froid et inexpansif, et *tendre* en même temps qu'égoïste et impitoyable.

Quand il s'agit d'aimer, *sensibilité* exprime un amour reçu, une attache, et *tendresse* un amour conçu, un attachement. Le cœur *sensible* se laisse toucher, attirer, captiver ; le cœur *tendre* se porte de lui-même vers une personne ; ce n'est point un retour, une reconnaissance, et comme une réaction, mais l'effet d'une sympathie spontanée qui renferme en elle-même sa raison. « En 1675, Mme de La Vallière embrassa la ressource des âmes *tendres*, auxquelles il faut des sentiments vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que Dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa *tendresse*.... Toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était *sensible*, lui dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour. » VOLT. Dans *Polyeucte*, Pauline aime Sévère par *tendresse*, et Polyeucte par *sensibilité* (ID.).

BORD, CÔTE, RIVE, RIVAGE. La partie, l'endroit de la terre où des eaux viennent aboutir et toucher.

Bord, latin *ora*, grec ὅρος, borne, est le terme le plus général : il se dit même en parlant d'autres choses que la terre et l'eau : le *bord* d'un vase, le *bord* d'un précipice, le *bord* des lèvres. Son idée propre et caractéristique dans tous les cas et spécialement quand on le prend dans le même sens que les trois mots qui l'accompagnent ici, c'est que le *bord borde*, fait *bordure*, borne, et par suite contient, empêche de *déborder*, d'aller ou de se répandre au delà, de s'extravaser. Cette nuance se trouve très-bien indiquée dans les exemples suivants. « Dieu marqua des bornes à la mer...; et quelque agités que paraissent les flots, dès qu'ils approchent du *bord*, la défense de Dieu les tient en respect. » ROLL.

Sur les rives d'Argos, près de ces *bords* arides,
Où la mer vient briser ses flots impérieux....
J.-B. ROUSS.

« Ce n'est pas s'opposer à un fleuve que de relever ses *bords* de part et d'autre, de peur qu'il ne se déborde, et ne perde ses eaux dans la campagne. » BOSS. « On doit regarder les collines et les montagnes du fond de la mer comme les *bords* qui contiennent et qui dirigent les courants. » BUFF. « Les *bords* qui contiennent les ruisseaux, les rivières et toutes les eaux courantes forment toujours des angles alternativement opposés. » ID.

Mais le *bord* n'est pas seulement une barrière pour l'eau qu'il enferme, c'en est une aussi pour les personnes qui sont au delà.

On dit même......................
Qu'il (Thésée) a vu le Cocyte et les *rivages* sombres,
Et s'est montré vivant aux infernales ombres ;
Mais qu'il n'a pu sortir de ce triste séjour,
Et repasser les *bords* qu'on passe sans retour. RAC.
On ne voit point deux fois le *rivage* des morts,
Seigneur : puisque Thésée a vu les sombres *bords*,
En vain vous espérez qu'un Dieu vous le renvoie.
ID.

« J'étais comme un homme qui nage dans une rivière profonde et rapide : si les *bords* sont escarpés, et s'il ne peut se reposer sur le *rivage*, il se lasse enfin peu à peu. » FÉN. — *Bord* a encore cela de particulier qu'il exprime la plus grande proximité par rapport à la chose que le *bord* termine. Être sur le *bord* du précipice, c'est être sur le point d'y tomber. Être sur le *bord* de la mer, c'est n'en être séparé par rien. « Calypso va chercher Ulysse. Il était sur le *bord* de la mer...; il regardait sans cesse la mer, assis sur quelque rocher. » FÉN. Aussi l'influence de l'eau se fait sentir sur son *bord*. Des *bords* riants, ou fleuris, le sont à cause du voisinage de l'eau.

Tel en un secret vallon,
Sur le *bord* d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'aquilon,
Un jeune lis, l'amour de la nature. RAC.

Une plante qui ne vient que sur les *bords* de la mer (ACAD.) ne trouve pas, loin de la mer, les conditions nécessaires à sa croissance.

Côte est le seul de ces mots qui ne se dise que de la mer. Aussi est-ce un terme presque consacré de marine et de géographie. De plus, on considère la *côte* ou les *côtes* de dessus la mer. C'est comme nous disons aujourd'hui le littoral, c'est-à-dire la partie de la terre qu'on découvre étant en mer, que gagnent ou que *côtoient* les vaisseaux, dont s'approchent les poissons (ROLL.), contre laquelle agissent les eaux de la mer avec plus ou moins de violence (BUFF.). Les *côtes* sont abordables ou bien inaccessibles et pleines d'écueils. On les défend contre toutes les attaques qui peuvent venir du côté de la mer, contre la fureur des flots, contre les pirates, contre les surprises et les descentes d'un ennemi. Il y a des pays dont on ne connaît que les *côtes*, c'est-à-dire ce qu'on en peut apercevoir de la mer : les *côtes* d'Afrique, la *côte* de Guinée.

Bord et *côte* emportent l'idée d'élévation : le *bord* et la *côte* sont plus ou moins escarpés. Car, d'une part, le *bord* ne peut pas contenir l'eau sans la surmonter, comme la *bordure* le tableau qu'elle encadre, et, de l'autre, *côte* et *coteau*, dans une autre acception, désignent le penchant d'une montagne ou d'une colline. Au contraire, la *rive* et le *rivage*, du latin *rivus*, ruisseau, formé du grec ῥέω, couler, sont plutôt plats, comme le sont d'ordinaire les extrémités de la terre baignées par les ruisseaux, les rivières, et toutes les eaux courantes en général : la *rive* et le *rivage* vont, s'étendent en pente douce jusqu'à l'eau, et celle-ci les couvre quand elle déborde. C'en est assez pour distinguer la *rive* et le *rivage* du *bord*, qui d'ailleurs se conçoit toujours comme

un contenant, comme une digue et comme une barrière. — Une différence plus grande encore sépare la *rive* et le *rivage* de la *côte*. Outre qu'ils ne se disent pas toujours par rapport à la mer, comme *côte*, ils demandent qu'on se place en esprit du côté de la terre pour descendre vers l'eau; au lieu que *côte* porte la pensée de la mer à la terre. Un vaisseau quitte le *rivage* et se dirige vers telle *côte*. « Voyez Virgile représentant les navires troyens qui quittent le *rivage* d'Afrique, ou qui arrivent sur la *côte* d'Italie. » Fén. « Nous nous éloignâmes de l'île de Crète; tous les *rivages* disparaissaient; les *côtes* du Péloponèse semblaient s'avancer dans la mer pour venir au-devant de nous. » Id. Un vaisseau arrive sur une *côte*, et pour recevoir les passagers on court à la *rive* ou au *rivage*.

Quoi! vous êtes ici quand Mithridate arrive (de mer),
Quand, pour le recevoir, chacun court sur la *rive!*
Rac.

Dans la *Mort de Pompée*, Achorée, qui a voulu voir débarquer les assassins de ce héros, dit à Cléopâtre :

Madame, j'ai couru par votre ordre au *rivage*. Corn.

Quant à la différence de *rive* et de *rivage*, voy. Ire partie, p. 181.

BOUCLIER, REMPART. Ces mots au figuré désignent quelque chose qui sert de défense.

Mais le *bouclier* est faible en comparaison du *rempart :* il ne préserve pas d'une manière aussi sûre et aussi complète. « Seigneur, couvrez cette maison (religieuse) de la vertu de votre ombre; protégez-la du *bouclier* de votre amour; soyez tout autour d'elle comme un *rempart* de feu pour la défendre de tant d'ennemis. » Fén. Vertot fait parler ainsi qu'il suit Appius Claudius devant les sénateurs au sujet de Coriolan : « Si vous-mêmes ne lui aviez pas servi de *bouclier* et de *rempart*, on aurait assassiné à vos yeux un de vos plus illustres citoyens. »

D'ailleurs, le *bouclier* garantit un combattant, ou dans le combat. « Vous faites un *bouclier* de cette accusation (d'hérésie) pour repousser les attaques de l'auteur des *Lettres à un provincial*. » Pasc. « C'était la prière qui devait vous fortifier, qui devait vous fournir des armes, qui devait vous servir de *bouclier* pour repousser les attaques du démon. » Bourd. « Un prêtre doit avoir le *bouclier* de la foi et de la doctrine pour combattre contre la chair et le sang, contre les puissance invisibles.... » Mass.

Rempart est plus général : le *rempart* met à couvert de toutes sortes de dangers, et de dangers éloignés, même simplement possibles. « Le duc de Bourgogne doit maintenant se former l'esprit au goût du bon et du solide, et s'en faire un *rempart* contre l'attrait des plaisirs et l'habitude de la dissipation. » S. S. « La fuite est au moins le plus sûr et le plus fort *rempart* que vous ayez à opposer au monde. » Bourd. « On amasse les revenus de l'Église pour s'en faire un *rempart* contre les accidents à venir. » Mass.

BOURG, VILLAGE, HAMEAU. Assemblage de maisons habitées par des paysans, par des gens de la campagne.

Le *bourg* est plus considérable que le *village*, qui est plus considérable que le *hameau*.

Le *bourg* vient immédiatement après la ville pour l'importance, c'est presque une ville. « La colonie que Cécrops amena fonda douze villes, ou plutôt douze *bourgs* dont il composa le royaume d'Athènes. » Boss. « Les communes sont en parlement pour les villes et les *bourgs* dont elles sont députées (en Angleterre). » Volt. « Il paraît impossible que dans les gros *bourgs* et dans les villes le laboureur néglige de porter son blé au marché. » Id. « Si notre peuplade nombreuse occupe un pays étendu et fertile, il pourra se former des villes, ou du moins des *bourgs*, partout où elle tiendra des marchés. » Cond. Le *bourg*, comme on le voit, a un marché.

Le *village* est au-dessous du *bourg*. « Le roi logea au *bourg* de Lerma avec une partie de sa suite; on prit les *villages* des environs pour le reste de la cour. » S. S. « Olmédo me paraît une ville, et vous m'avez dit que c'était un *village;* il fallait du moins le traiter de gros *bourg*. » Les. « Au moyen âge, toutes les villes, tous les *bourgs*, tous les *villages* étaient fortifiés. » Cond. « Les chrétiens, dit Origène, ne négligent rien pour faire embrasser leur religion; ils courent dans les villes, dans les *bourgs*, dans les *villages*. » Volt. Le *village* a une paroisse et une commune : un curé, un maire de *village*.

Le *hameau* est plus petit encore que le *village*. « Un *hameau* de cinq ou six feux. » Les.

Du lieu qui me retient veux-tu voir le tableau?
C'est un petit *village* ou plutôt un *hameau*.... Boil.

« Où donc, dans quel *village*, dans quel *hameau* deux jeunes gens de l'âge de Lubin et d'Annette ignorent-ils comment on se marie? » Lah.

Là paraissait du roi Romule
Le donjon et son vestibule,
Le tout couvert modestement
De chaume; mais si simplement,
Qu'il eût passé pour l'apanage
De plus d'un vacher de *village*,
Encor dirai-je d'un *hameau*,
Tant ce donjon paraît peu beau. Scarr.

« Dans les *bourgs*, dans les *villages*, dans les *hameaux*, dans les fermes mêmes, on travaille les matières premières pour les rendre propres aux usages du colon ou du fermier. » Cond. « Dans ces monarchies, les arts ne se cultivent pas seulement dans les villes, ils se cultivent encore dans les *bourgs*, dans les *villages*, dans les *hameaux*, partout. » Id.

« Si l'on élève l'une auprès de l'autre quelques maisons rustiques, voilà un *hameau :* ajoutez à ce *hameau* une église paroissiale, c'est un *village :* faites tenir dans ce *village* un marché réglé, vous aurez un *bourg*. » Beauz.

BOUT, EXTRÉMITÉ, FIN. Ce qui termine une chose.

Le *bout* termine une étendue en longueur : le *bout* d'une ligne, d'un fouet, d'une pique, d'un fusil, d'une allée, de la carrière. L'*extrémité* termine une étendue en longueur seulement, ou en longueur et largeur, ou en longueur, largeur et profondeur. On dit également, l'*extrémité* d'une ligne, d'une surface ou d'un corps; les *extrémités* du royaume, d'une province,

de l'orient, du monde. « Dieu surpasse-t-il les *extrémités* de l'univers en longueur, largeur et profondeur? » FÉN. — Et lors même que *extrémité* se dit en parlant d'une étendue en longueur seulement, il diffère toujours de *bout*, en ce que celui-ci se prend matériellement pour une partie de la chose, au lieu que *extrémité*, purement abstrait et dérivé directement du latin, n'a pas rapport à la chose même et n'en marque point une continuation. C'est la différence de *sommet* à *sommité*. En mathématiques, on considère l'*extrémité* ou les *extrémités* de la ligne; mais on dit dans le langage ordinaire que le *bout* d'une ligne d'écriture n'est pas droit, que le *bout* d'une ligne à pêcher est armé d'un hameçon. « Les *extrémités* d'une ligne sont des points; les *extrémités* des superficies sont des lignes. Voilà les définitions, ou plutôt les suppositions sur lesquelles roule toute la géométrie. » BUFF. « Une jambe emportée avec les *bouts* des nerfs qui y étaient. » BOSS. — Ou bien *extrémité* marque ce qu'il y a de plus éloigné dans la chose, de plus en dehors, *extrà*, et pour ainsi dire de plus extérieur dans le *bout* : on a mal au *bout* des doigts, on met le *bout* du doigt dans quelque chose; l'*extrémité* des doigts est très-sensible.

Fin est relatif, non pas à l'étendue et à l'espace, comme les deux autres, mais à une action et à la durée : *La fin* d'un récit, de la vie, d'une année, d'un règne, d'un spectacle, d'un concert, d'une maladie; prendre *fin*. La différence est palpable entre le *bout* et l'*extrémité*, ou les *extrémités* du monde d'une part, et la *fin* du monde de l'autre.

Le *bout* répond d'ordinaire à un autre *bout* : d'un *bout* à l'autre; brûler la chandelle par les deux *bouts*; les deux *bouts* d'une chaîne, d'une lunette. « Les Lapons portent un bâton ferré, pointu d'un *bout* et arrondi de l'autre. » BUFF. — L'*extrémité* répond au centre. « Le sang revient des *extrémités* au centre. » FÉN. « Épicure tient que l'univers n'a ni milieu ni *extrémités*. » ID. « Que les *extrémités* et le milieu (dans un poëme) se répondent. » MARM. « Et du centre, et des *extrémités* du royaume, la voix s'élève.... » ID. Quand on dit de quelqu'un qu'il habite au *bout* ou à l'*extrémité* de la ville, on fait entendre, d'une part, qu'il est loin de l'autre *bout* où on est, et d'autre part, qu'il est loin du centre. — La *fin* répond au commencement. « Dieu n'a ni commencement ni *fin*. » ACAD. « Sans commencement il n'y a point de *fin*, et toute *fin* a un rapport essentiel à son commencement. » BOURD.

Toutefois, *bout*, dans certains cas, paraît plus synonyme de *fin*. Mais d'abord *bout*, d'une origine vulgaire, est moins noble que *fin*, traduit du latin *finis*. Ensuite, le *bout* se considère plutôt par rapport à la matière d'une chose et en exprime la dernière partie, et *fin* est plus relatif à une action et en désigne la cessation. On est au *bout* et non à la *fin* de son argent, de son rouleau. Il ne reste plus rien à faire à celui qui est au *bout* de ses travaux; celui qui est à la *fin* de son travail ne fait plus rien. Il en est de même du *bout* par à rapport à *la fin* d'un discours, de nos peines, d'une affaire. *Bout* est objectif et donne l'idée d'une chose; *fin* est subjectif et rappelle une action.

BRONCHER, TRÉBUCHER. Faire un faux pas.

Broncher, de l'italien *bronco*, tronc, c'est faire un faux pas parce qu'on a heurté contre un tronc ou une souche. *Trébucher*, italien *traboccare*, de *tra bucco*, dans un trou, c'est faire un faux pas et tomber.

Broncher n'emporte d'autres idées que celles de secousse, de marche inégale, dérangée, ralentie. « L'esprit (à la différence du cœur) manque, il se trompe, il *bronche* à tout moment; ses allures ne sont point égales. » SÉV. « L'éléphant est une monture très-douce, car il ne *bronche* jamais. » BUFF. Mais l'idée de chute effective ou prochaine est essentielle à *trébucher*. *Trébucher* s'est dit autrefois pour tomber. Boileau dit de Ronsard :

> Ce poëte orgueilleux (Ronsard), *trébuché* de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

> Oui, Pompée avec lui porte le sort du monde,
> Et veut que notre Égypte, en miracles féconde,
> Serve à sa liberté de sépulcre ou d'appui,
> Et relève sa chute, ou *trébuche* sous lui. CORN.

> Cette personne enfin sur l'herbe tendre
> Est *trébuchée*; et, comme je le crois,
> Sans se blesser. LAF.

> Si quelque corneille niaise
> Quelque pigeon, quelque corbeau,
> Il n'importe pas quel oiseau,
> Sur ce pertuis pestilent (l'Averne) vole,
> Il perd le souffle et la parole...,
> Et de cet air infect qu'il perce
> *Trébuche* à terre à la renverse. SCARR.

Broncher dit donc moins que *trébucher*. Il ne faut qu'un petit caillou pour vous faire *broncher*; si vous perdez l'équilibre, vous *trébuchez*. On peut *broncher* et se redresser aussitôt; si l'on ne tombe pas toujours en *trébuchant*, au moins on chancelle. Qui *bronche* jusqu'à courir le risque de tomber *trébuche*. « L'auteur, sur un fagot d'épines, avait vu sa pièce chanceler au premier acte, *trébucher* au second, et tomber au troisième. » MARM.

> Comme on le traînait (le cheval de bois), il *broncha*,
> Et, prêt à *trébucher*, pencha. SCARR.

> Votre raison qui n'a jamais flotté,
> Que dans le trouble et dans l'obscurité,
> Et qui, rampant à peine sur la terre,
> Veut s'élever au-dessus du tonnerre,
> Au moindre écueil qu'elle trouve ici-bas,
> *Bronche*, *trébuche* et tombe à chaque pas.
> J. B. ROUSS.

Comme on le voit par ce dernier exemple, la différence est la même au figuré. *Broncher* veut dire faire des fautes ou des erreurs légères. « La lumière de Dieu fait sentir jusque aux moindres fautes; mais elle ne décourage point. On marche devant lui; mais si on *bronche*, on se hâte de prendre sa course, et on ne pense qu'à avancer toujours. » FÉN. « Des auteurs anciens, qui *bronchent* à chaque pas, ont pourtant conservé leur grande réputation. » VOLT. *Trébucher*, au contraire, signifie faillir ou errer gravement.

> J'en vais donner pour preuve une personne
> Dont la beauté fit *trébucher* (succomber) Rustic.
> LAF.

Et qui, voyant un fat s'applaudir d'un ouvrage,
Où la droite raison *trébuche* à chaque page,
Ne s'écrie aussitôt : l'impertinent auteur! Boil.

BUT, — VUES, DESSEIN. Ce à quoi on regarde dans ses actions, ce qui dirige la conduite. En agissant ainsi, il a eu un *but*, des *vues*, un *dessein*. Pascal a fait connaître le *but*, les *vues*, le *dessein* ou les *desseins* des jésuites dans leur dispute contre Port-Royal.

Mais d'abord entre *but* d'une part, *vues* et *dessein* de l'autre, la différence est fort grande. Le *but* est quelque chose d'objectif ou d'extérieur : on se propose un *but*, on y tend; on y parvient, on l'atteint, ou le contraire. *Vue* et *dessein* expriment quelque chose de subjectif, qui est ou se passe en nous : on a des *vues*, on forme des *desseins*. Un *but* est plus ou moins éloigné; des *vues* et des *desseins* sont louables ou blâmables. On peut même dire : le *but* des *vues* ambitieuses ou des *desseins* ambitieux des hommes, c'est d'augmenter l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes (Nic.). On attribue un *but* à autres choses qu'à des êtres pensants : le *but* de la vie humaine (Fén.), le *but* de l'éloquence (Id.). « Le *but* de la poésie est de plaire à l'imagination. » Roll. Il n'y a que les êtres pensants qui puissent avoir des *vues* ou des *desseins*. — Outre cela, le *but* a plus de généralité et se rapporte à tout un genre d'actions, ou aux actions de toute la vie; aussi ce mot ne se dit-il guère qu'au singulier : « Tout le *but* de l'homme est d'être heureux. » Boss. Mais on peut avoir des *vues* et surtout un *dessein* relativement à une seule action et pour un cas particulier. Tous les hommes tendent à ce *but*, la félicité, quoique avec des *vues* différentes et des *desseins* différents (Pasc.).

Vues et *dessein* diffèrent aussi. Les *vues* sont plus vagues; les *desseins*, plus arrêtés, mieux déterminés. « Ce prince ne faisait jamais rien de public sans des *vues* secrètes et sans des *desseins* particuliers. » Vert. Quand on a des *vues* sur une chose, on ne laisse pas d'y songer; quand on forme ou qu'on a le *dessein* de se la procurer, on s'en occupe et on y travaille d'une manière plus décidée et plus sérieuse. Avec des *vues* d'ambition on aspire aux honneurs; avec des *desseins* ambitieux on suit, pour arriver aux honneurs, un plan de conduite réfléchi et bien ordonné.

On dit ordinairement *vues*, au pluriel, le pluriel étant particulièrement propre à signifier quelque chose de peu précis; par la raison contraire, *dessein* s'emploie de préférence au singulier. « Le *dessein* que forma Thémistocle, et qu'il exécuta, de tourner toutes les forces d'Athènes du côté de la mer, marquait en lui un génie supérieur, capable des plus grandes *vues*. » Roll. « Le *dessein* de Cimon était, après qu'il aurait achevé la conquête de Cypre, de passer en Égypte, et d'y susciter de nouvelles affaires aux barbares; car il n'avait point de médiocres *vues*. » Id. « Cassius, de retour à Rome, après avoir obtenu par ses brigues l'honneur du triomphe qu'il méritait peu, porta plus loin ses *vues* ambitieuses, et forma le *dessein* de se procurer un pouvoir absolu. » Id. Tibère dit dans une lettre à Séjan : « Je me tais en ce moment sur mes *vues*, et sur le *dessein* que j'ai de vous attacher étroitement à ma personne. » D'Al.

C

1° CABARET, TAVERNE, GARGOTE, GUINGUETTE; — 2° LOGIS, AUBERGE, HÔTELLERIE. Lieux ouverts au public, où chacun, pour son argent, peut se procurer des choses nécessaires ou utiles à la vie.

Le *cabaret*, la *taverne*, la *gargote* et la *guinguette* sont pour les habitants du pays; le *logis*, l'*auberge* et l'*hôtellerie* sont pour les voyageurs et les étrangers. Les ouvriers d'une ville, surtout ceux qui ne tiennent pas ménage, en fréquentent les *cabarets*, les *tavernes*, les *gargotes* et les *guinguettes*. Les personnes, qui doivent visiter ou parcourir une contrée, s'informent s'il s'y trouve, sur les routes et dans tous les lieux où elles veulent s'arrêter plus ou moins, de bons *logis*, de bonnes *auberges* ou de bonnes *hôtelleries*.

De plus, ce qui est offert dans le *cabaret*, la *taverne*, la *gargote* et la *guinguette*, c'est le vivre; dans le *logis*, l'*auberge* et l'*hôtellerie*, c'est aussi le couvert. Différence tout à fait conforme à la précédente : les habitués des *cabarets*, des *tavernes*, des *gargotes* et des *guinguettes*, ayant chacun son chez soi près de là, ne peuvent avoir besoin que de boire et de manger, et il est tout naturel qu'ils n'aillent pas demander ailleurs à loger et à coucher; au lieu que ceux qui viennent d'un autre pays, par la raison contraire ont besoin d'avoir, outre la nourriture, une demeure, une retraite pour le jour et surtout pour la nuit.

1° *Cabaret*, *taverne*, *gargote*, *guinguette*. Lieux ouverts au public, où les gens du pays trouvent pour leur argent de quoi boire et manger.

Cabaret est le terme général. Dans le *cabaret*, primitivement, on ne tenait que du vin; plus tard on y a aussi servi à manger. Vin de *cabaret* (Acad.). « Un Romain qui avait donné asile à l'orateur Marc-Antoine, voyant chez lui un hôte de cette importance, voulut le bien traiter. Il envoya donc son esclave au *cabaret*, avec ordre de prendre du meilleur vin.... » Roll. « Rolando entra dans un fameux *cabaret*, demanda du meilleur vin, et dit à l'hôte de nous préparer à dîner. » Les.

Un autre, à toute force, en me serrant la main,
Me veut mener souper au *cabaret* voisin. Regn.

« Un jour, étant à Boudry, j'entrai pour dîner dans un *cabaret*. » J. J.

La *taverne* est un ignoble cabaret, qui donne seulement à boire, mais où on boit à l'excès, où on se soûle; c'est un *cabaret* qui n'est hanté que par des ivrognes et par la canaille. « Le monde a

vu le rebut de toutes les classes de la société, et surtout de la dernière, s'échappant des galetas, des *tavernes*, des cachots, des bagnes et des gibets, désarmer, dépouiller, égorger tous les ordres de citoyens. » LAH. « Plongé dans les plus brutales débauches, il a passé sa vie dans les *tavernes* et les mauvais lieux. » J. J. « Les plus bas gredins tiennent parmi nous des discours plus honnêtes dans leurs *tavernes*. » VOLT. « Nos voleurs (en Angleterre) passent leur misérable vie dans des *tavernes* avec des filles perdues; ils les battent, ils se battent entre eux; ils tombent ivres au milieu de leurs pintes de plomb dont ils se sont cassé la tête. » ID. « La gueuserie était mon élément. Accoutumé aux soupes d'Égypte, je n'aimais que la *taverne*. » LES.

La *gargote* est un petit cabaret où on prend des repas à bas prix, et plus ordinairement un méchant petit cabaret où on mange mal et malproprement. « Les deux écus que je demandais au duc d'Orléans étaient pour les donner aux deux chanoinesses de sa part, afin qu'elles eussent au moins pour quelques jours à dîner de quelque *gargote*. » S. S. « Nous avions le soir une table particulière. Dans la plus vilaine *gargote* on est servi plus proprement, plus décemment, en linge moins sale, et l'on a mieux à manger. » J. J.

La *guinguette* est un cabaret hors de la ville, où le peuple va boire, danser et se divertir les jours de fête. « Nos promenades tête-à-tête hors de la ville, où je dépensais magnifiquement huit ou dix sous à quelque *guinguette*. » J. J. « Orchestre à peine digne des tréteaux d'une *guinguette*. » ID. « Les violons des *guinguettes*. » ID. « Un musicien de *guinguette*. » BEAUM. « Les fêtes ne peuvent avoir été instituées que par les commis des aides, par les cabaretiers, et par ceux qui tiennent les *guinguettes*. » VOLT. « J'avais dîné souvent avec deux poëtes de l'ancien opéra-comique, dont le génie était la gaieté, et qui n'étaient jamais si bien en verve que sous la treille de la *guinguette*. » MARM. « Je fus élevé dans la *guinguette* du fameux Lucas, le premier homme du Gros-Caillou pour les noces et les festins, et surtout pour les matelotes. » ID.

2° ***Logis**, **auberge**, **hôtellerie**.* Lieux ouverts aux voyageurs et aux étrangers, qui y trouvent pour leur argent tout ce qui concerne le vivre et le couvert.

Le *logis*, le mot l'indique assez, fournit surtout le *logement* ou le couvert. Dans un bon *logis* à pied et à cheval le voyageur trouve pour soi et sa monture un gîte commode.

L'*auberge* fournit surtout le vivre. « Oronte s'est logé dans une *auberge* où il a, dit-il, le plaisir de ceux qui voyagent sans leurs peines, parce qu'il voit tous les jours à souper de nouveaux visages. » VAUV. « Si je voyage, on me consignera aux passagers, aux cochers, aux cabaretiers; à peine trouverai-je à manger avec quelqu'un dans les *auberges*, à peine trouverai-je un logement qui ne soit isolé. » J. J. « Je pris le parti de louer une chambre garnie.... Comme l'heure du dîner approchait, je demandai à mon hôtesse s'il n'y avait pas quelque *auberge* dans le voisinage. Elle me répondit qu'il y en avait une excellente à deux pas de sa maison, que l'on y était bien servi, et qu'il y allait quantité d'honnêtes gens. » LES.

L'*hôtellerie* fournit également le couvert et le vivre. Mais ce mot, dérivé du latin *hospes*, hôte, annonce quelque chose de plus grand et de plus relevé que le *logis* et l'*auberge*, ou se dit dans un style moins commun. « J'arrivai à Tolède. J'allai loger dans une bonne *hôtellerie*, où je passai pour un cavalier d'importance. » LES. « Je laissai don Alphonse dans son *hôtellerie*. » ID. « L'*hôtellerie* du maître de la poste était la mieux fournie qu'il y eût entre Calais et Paris. » HAM. « Nous ne sommes ici-bas que comme des voyageurs dans une *hôtellerie*, ou sous une tente. » FÉN.

Logis est peu usité, et, du reste, vague, attendu qu'il signifie en général une maison quelles que soient les personnes qui l'occupent ou doivent l'occuper. *Auberge* manque de noblesse : l'*auberge* ne reçoit guère que des gens de la campagne qui se rendent dans quelque petite ville voisine pour leurs affaires, avec ou sans charrettes, avec ou sans monture. Le mot *hôtellerie* lui-même a été dédaigné pour celui d'*hôtel*, qui est encore plus noble, car il se dit d'abord de la maison d'un grand, d'une demeure somptueuse : l'*hôtel* de Venise, l'*hôtel* d'Angleterre. Voy. première partie : *Hôtel*, *hôtellerie*, p. 203.

CADUCITÉ, DÉCRÉPITUDE. État de l'homme dans l'âge où il décline.

Caducité est d'abord plus général : il se dit des choses aussi bien que de l'homme. « Le vice le plus inhérent et le plus inséparable des choses humaines, c'est leur propre *caducité*. » BOSS. *Caducité*, c'est-à-dire mortalité, fragilité, disposition prochaine à choir (*cadere*), à tomber, à finir. « Il doit rester dans cet édifice rétabli quelques vieilles pierres, reste de sa *caducité* ancienne. » ID. « Je vois en la vieillesse d'Élisabeth la mourante *caducité* de la loi. » ID. « Bâtiment, édifice *caduc*. » ID. « La chute des maisons ruinées par *caducité*, ou par les incendies, les tremblements de terre. » ROLL. La généralité de ce mot est tellement sentie que, quand on veut l'appliquer à la vie humaine en particulier, on prend quelquefois le soin de le déterminer : la *caducité* de l'âge (BOSS., S. S.), la *caducité* de son âge (BOSS., MASS.).

Lorsque les deux mots se rapportent à la vieillesse, *décrépitude*, qui est le terme spécial, enchérit sur *caducité*. Il marque d'abord un âge plus avancé.

Caducité vient de *cadere*, choir, déchoir, tomber, et par sa terminaison il exprime, non pas l'action ou la qualité effective de tomber, mais la disposition à tomber; en sorte que ce qui est *caduc* est sujet à tomber, menace ruine : la vieillesse *caduque* et ruineuse d'un temple (BOSS.). *Décrépitude* a pour racine *crepare*, faire du bruit, et signifie faire du bruit, ou craquer, en se détruisant, car *de* marque dégradation, destruction. Si donc dans la *caducité* on menace ruine, dans la *décrépitude* on est en ruine.

L'idée de la *caducité* enferme l'idée de la vieillesse, et celle de l'affaiblissement des organes,

rien de plus : c'est un état de défaillance. « Cratès mourut de *caducité* et de défaillance. » Fén. « Renvoyer le repentir aux années de *caducité* et de défaillance. » Mass. « Ils le laissaient avec leur père pour être le support de sa *caduque* vieillesse. » Boss. « Une vigueur spirituelle, qui se renouvelle de jour en jour, ne permet pas à son âme de sentir la *caducité* de l'âge. » Id. « Si les pilules dont Votre Majesté a honoré ma *caducité* peuvent me rendre quelque vigueur. » Volt. « Je sais par expérience ce que produit à la longue une forte application, c'est d'éprouver la *caducité* avant le temps. » D'Al. « De vieilles prétendues repenties, dont l'esprit romanesque était demeuré pour le moins galant, si la *caducité* de l'âge en avait banni les plaisirs. » S. S. « C'est dans une *caducité* où il ne paraît avoir plus rien de redoutable à l'ennemi qu'il sent plus de force que jamais. » Mass. « Ceux que nous attaquons, dit Catilina à ses complices, affaiblis par la *caducité*, énervés par les délices, sont tombés dans une langueur universelle. » Roll. — L'idée de la *décrépitude*, avec l'idée de la vieillesse, contient celle d'infirmités, de délabrement de la machine; c'est la vétusté de l'homme, c'est un commencement de mort. « Sages vieillards, vous êtes *décrépits*, languissants, cacochymes, perclus de tous vos membres; vous ne sauriez agir; vos douleurs augmentent de jour en jour. » J. J. « Je suis accablé de tous côtés dans une vieillesse que les maladies changent en *décrépitude*. » Volt. — « Les religieuses ont toujours conservé à cette abbesse une grande tendresse, jusqu'au dernier moment de sa vie, et dans l'extrême *caducité* de son âge.... Jusque dans la vieillesse la plus *décrépite* elle souffrait les incommodités et les maladies sans chagrin et sans murmure. » Boss.

Dans la *caducité*, le corps ressemble, comme dit Bossuet, à un édifice dont les fondements sont ébranlés. Dans la *décrépitude*, le corps présente dejà un aspect cadavéreux. « On a vu des pasteurs dans une *décrépitude*, où à peine leur restait-il assez de force pour soutenir un cadavre tout prêt à retomber en pourriture, songer encore à l'argent. » Mass. « Vers quatre-vingts ans, le P. de La Chaise voulut se retirer. La décadence de son corps et de son esprit l'engagea à redoubler ses instances. Les infirmités de la *décrépitude* qui l'assaillirent ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connaissances brouillées, rien ne rebuta le roi, et jusqu'à la fin il se fit apporter le cadavre et dépêcha avec lui les affaires accoutumées. » S. S. *Décrépitude* fait une image hideuse, et *décrépit* est un terme injurieux, surtout en parlant d'une femme. « J'ai bien peur de ne reparaître que quand une *décrépitude* avancée m'aura imposé la nécessité de ne plus me montrer. » Volt. « Ils ressemblent à ces vieillards *décrépits*, qui se font asseoir à leur porte, quoique, dans cette posture, ils ne soient qu'un objet de compassion ou de mépris. » D'Al. « La femelle devient encore plus dégoûtante et plus affreuse dans sa vieillesse, l'objet le plus hideux de la terre est une *décrépite*. » Volt. « Le mendiant Irus voulut chasser Ulysse de son poste. Retire-toi, dit-il, vieillard *décrépit*. » Fén. « Francisca, me dit-elle, je suis *décrépite* : on ne peut plus m'envisager sans horreur. Il faut me cacher au fond d'un cloître : j'aime mieux m'y tenir renfermée le reste de mes jours, que d'offrir aux yeux un objet effroyable. » Les. « Je pense que vous avez eu bien des amants dans votre jeune âge. — Trédame, monsieur, est-ce que Mme Jourdain est *décrépite*? » Mol.

CALENDRIER, ALMANACH. Liste de tous les jours de l'année, rangés par mois et par semaines, et marqués chacun du nom d'un saint, avec indication des fêtes principales, du commencement des saisons, des variations régulières de la lune, ainsi que de l'augmentation et de la diminution des jours.

C'est exactement ce que signifie *calendrier*; et, comme toutes ces connaissances peuvent être présentées brièvement, le *calendrier* se réduit d'ordinaire à un simple tableau. L'*almanach*, au contraire, est toujours un livre, et ce livre contient de plus que le *calendrier*, des observations astronomiques, notamment sur les éclipses, de prétendus pronostics du beau et du mauvais temps, des prédictions fantastiques, l'indication des foires; et quelquefois d'absurdes prescriptions sur les jours où il convient de semer, de planter, de se faire saigner ou de prendre médecine. Au reste, il est impossible de circonscrire avec une entière précision le domaine de l'*almanach* : c'est, aujourd'hui surtout, une partie de la menue littérature extrêmement variée. Il se publie sous ce titre au commencement de chaque année une foule de petits livres plus ou moins utiles, adressés à diverses classes et traitant différentes sortes de matières. Le *calendrier*, la seule chose commune à tous, et qui est la même pour tous, sert d'occasion.

CAPABLE, HABILE, ADROIT, INDUSTRIEUX, INGÉNIEUX, INTELLIGENT, ENTENDU. Épithètes qualificatives d'un homme propre à bien faire certaines choses.

Capable et *habile* ont été très-nettement séparés l'un de l'autre par Voltaire : « Le *capable*, dit-il, peut, et l'*habile* exécute. » On est *capable* en puissance, *habile* actuellement. La *capacité* est une disposition, quelque chose qui promet, de sorte que l'homme *capable* ressemble à un vase vide, qui ne contient pas, mais qui est en état de contenir, *capax*; l'*habileté* est une qualité effective, qui consiste à bien tenir (*habere*, avoir, tenir), à bien manier, à agir avec facilité. Un général *capable* est naturellement apte à commander, ou bien il a lu tout ce qu'on a écrit sur la guerre, assisté même à plusieurs combats; un général *habile* a commandé plus d'une fois avec succès, il a fait ses preuves. On dit une vaste *capacité*, et une *habileté* consommée. On juge *à priori* ou d'après de simples indices qu'un homme est *capable*, qu'il fera bien; c'est à l'œuvre qu'on voit si un homme est *habile*, s'il fait bien. Pour former des sujets *capables*, l'éducation doit proposer à l'imitation des jeunes gens les hommes qui ont été *habiles*.

S'agit-il de ce que pourra faire quelqu'un dans une place qu'il n'a pas encore occupée, on se

demande s'il est *capable*, plus ou moins *capable*. « Ne jetez pas vos amis, vos proches, vous-mêmes, qui présumez tant de votre *capacité*, sans qu'elle ait jamais été éprouvée; ah! pour Dieu, ne vous jetez pas (en recherchant les dignités ecclésiastiques) dans un péril manifeste. » Boss. « Quoique j'aie mis M. Phelippeaux à cette place, et qu'il soit très-*capable* de cet emploi, il faut quelque temps pour acquérir la croyance et l'expérience nécessaires à un si grand emploi. » Id. « Sertorius ne montrait que le dessein de bien élever les enfants des principaux de la nation pour les rendre *capables*, lorsqu'ils seraient en âge, d'exercer des emplois et d'avoir part au gouvernement. » Roll. — Mais s'agit-il de la manière dont quelqu'un s'est conduit ou se conduit d'ordinaire dans un certain genre d'actions ou d'affaires, on dit qu'il y est *habile*, plus ou moins *habile*. « Les sujets de Salomon n'étant point encore exercés dans le négoce et dans l'art de naviguer, il a su s'associer les *habiles* marchands et les guides les plus assurés dans la navigation qui fussent au monde, c'est-à-dire les Tyriens. » Boss. « A la bataille de Zama, la fortune sembla prendre plaisir à confondre l'*habileté* d'Annibal, son expérience et son bon sens. » Montesq. « Sosibe, vieux ministre rusé, conduisait les affaires, où sa longue expérience l'avait rendu fort *habile*. » Roll. « Les guerres contre Sextus Pompée avaient donné à Octave le moyen d'acquérir de l'*habileté* dans la marine. » Id. — « Octave avait l'esprit élevé, juste dans ses vues, *capable* des plus grandes entreprises, et porté à les conduire avec beaucoup d'*habileté* et d'application. » Vert. Les jeunes gens d'Athènes, qui avaient reçu les leçons des sophistes, n'étaient pas tous *capables*; les savants et les artistes, auxquels Louis XIV donnait des pensions, n'étaient pas tous *habiles*.

Adroit, qui n'est pas gauche, a beaucoup de rapport avec *habile* : ils donnent l'un et l'autre l'idée d'une action facile, d'une heureuse exécution,

Mais, au lieu qu'on est *habile* dans toute une affaire compliquée ou dans tout un ordre d'affaires, on n'est *adroit* que dans un acte simple ou particulier. De là vient qu'on ne dit pas un tour d'*habileté* comme on dit un tour d'*adresse*. Un homme *habile* se montre *adroit* dans l'occasion, quand il s'agit d'un coup de main. « Le pape, plus *habile*, traitait avec plus d'*adresse*. » Volt. Le même écrivain, reprenant Corneille d'avoir prêté à Cléopâtre, dans *Rodogune*, certain discours imprudent, dit à ce sujet : « Cléopâtre n'est pas *adroite*, quoiqu'elle se soit donnée pour une femme très-*habile*. » — *Adroit* est donc moins général qu'*habile* : il est aussi moins convenable pour les grandes choses. « Les Carthaginois l'emportaient par la science de la marine, par l'*habileté* dans la construction des vaisseaux, par l'*adresse* et la facilité avec laquelle ils faisaient les manœuvres. » Roll. « Le duc de Marlborough était à Saint-James un *adroit* courtisan, dans les pays étrangers le plus *habile* négociateur de son siècle. » Volt. — Enfin *adroit* est comme le diminutif d'*habile* : on dit d'un homme qu'il est *adroit* et *habile* (Boss., Roll.), qu'il se conduit avec *adresse* et *habileté* (Roll.); ce qui suppose que le second mot enchérit sur le premier.

Industrieux et *ingénieux* ont cela de commun qu'ils impliquent également l'idée de fécondité de l'esprit : l'homme *industrieux* ou *ingénieux* sait trouver en lui-même ou par son génie des moyens, des expédients, c'est un homme de ressource. Ces deux mots se rapportent moins à la manière d'agir, qu'à ce qu'il faut pour agir.

Cependant *industrieux* n'exprime pas cette idée aussi purement qu'*ingénieux*, il ne diffère pas autant des mots qui précèdent, il conserve avec la manière d'agir une certaine relation; si bien que l'homme *industrieux* est tout à la fois adroit et inventif; au lieu que l'*ingénieux* est inventif seulement ou considéré seulement comme tel. L'antiquité vante les ouvrages *industrieux* de Dédale; quoi de plus *ingénieux* que les fictions de la mythologie grecque? On dit des mains *industrieuses*, et une invention *ingénieuse*. « La main *industrieuse* de l'art a conduit ces eaux, par mille détours, sur des pentes de verdure.... Un caprice *ingénieux* semble avoir dessiné les jardins que ces ondes arrosent. » Marm. — Il y a dans l'*industrieux* plus de dextérité; c'est par la façon ou main-d'œuvre qu'il se distingue. « Le mot *incurable* n'a été encore enchâssé dans un vers que par l'*industrieux* Racine. » Volt. « Des colifichets de fer ou de laiton, quelque bien travaillés qu'ils puissent être par des mains *industrieuses*. » Id. « Il ne me reste qu'à admirer la belle reliure de Jouarre : en vérité, il n'y a rien de plus *industrieux*. » Boss. « Où pourrai-je trouver un médecin assez *industrieux* pour manier dextrement une partie et si malade et si délicate? » Id. Il y a dans l'*ingénieux* plus de sagacité, c'est par l'esprit, le talent, la ruse qu'il brille. « Les Égyptiens sont *ingénieux* et spirituels. » Volt. « Qu'un homme (un prédicateur) a mauvaise grâce de vouloir faire l'inventif et l'*ingénieux*, lorsqu'il devrait parler avec toute la gravité et l'autorité du saint Esprit! » Fén. « Nous savons que la malice de Satan est *ingénieuse*; que son esprit inventif n'agit que par des artifices fins et déliés, et par des machines imprévues. » Boss. « Invente encore quelque machine inconnue, ô cruauté *ingénieuse*! » Id.

> J'apprends que, pour ravir son enfant au supplice,
> Andromaque trompa l'*ingénieux* Ulysse. Rac.

Le castor est *industrieux*; dans les fables de Lafontaine, le renard est souvent *ingénieux*.

Intelligent et *entendu* ressemblent à *industrieux* et à *ingénieux* en ce qu'ils regardent aussi la théorie plus que la pratique, les lumières de l'esprit plus que l'action et la conduite. Mais, au lieu que l'*industrieux* et l'*ingénieux* inventent, l'*intelligent* et l'*entendu* conçoivent; leur rôle est plus modeste, ce sont des gens subalternes, doués d'une qualité secondaire qui consiste à voir des rapports existants, à saisir toutes les circonstances d'une affaire et ce qu'elles demandent, à bien *entendre*, à suppléer même les détails qui manquent dans ce qui est ordonné. Un officier (Volt.), un ministre (Bourd.) *intelligent*; un économe *entendu* (Regn.).

Entre *intelligent* et *entendu* il y a deux différences bien sensibles.

Intelligent, latin *intelligens*, est plus noble qu'*entendu*, participe du verbe français *entendre* : on dit des lecteurs *intelligents* (D'Al.), et un ouvrier *entendu* dans son métier (Volt.).

Et d'un autre côté, *intelligent* marque plutôt une faculté naturelle, et *entendu*, qui est passif, une qualité acquise ou reçue. — « Le peuple d'Israël n'était pas plus *intelligent* ni plus subtil que les autres peuples. » Boss. « Le colonel allemand prétendait conduire seul le siége, comme plus *entendu* dans le métier de la guerre où il avait vieilli. » Vert. — Un domestique *intelligent* comprend de lui-même et vivement ce qu'on lui commande; un domestique *entendu* est devenu propre au service à force de leçons ou d'expérience.

1° CAPRICE, FANTAISIE, HUMEUR; — 2° BOUTADE, SAILLIE; — 3° VERTIGO, QUINTE. Disposition de l'âme insolite, étrange.

1° *Caprice*, *fantaisie*, *humeur*. « Le prince de Léon était plein d'*humeur*, de *caprices* et de *fantaisies*. » S. S. « *Caprice* marque le caractère d'un homme qui se conduit par *fantaisie* et par *humeur*, non par raison et par principes. » Roll.

Une différence considérable sépare d'abord le *caprice* et la *fantaisie* de l'*humeur*. *Caprice* et *fantaisie* signifient une disposition active de l'âme, une manière d'agir; *humeur* exprime une disposition passive ou sensible, une manière d'être. Le *caprice* et la *fantaisie* font qu'on agit de telle façon, c'est-à-dire arbitrairement; l'*humeur* fait qu'on est affecté de telle façon, c'est-à-dire d'une façon fâcheuse, incommode pour soi, et surtout pour les autres. C'est, d'une part, déréglement ou licence, et, de l'autre, aigreur de tempérament ou insociabilité. Avec des *caprices* ou des *fantaisies*, on n'agit pas raisonnablement; avec de l'*humeur*, on n'est pas aimable. Les domestiques, souvent obligés d'obéir aux *caprices* et aux *fantaisies* des maîtres, ont souvent aussi à souffrir de leurs *humeurs*. On assujettit quelqu'un à ses *caprices* et à ses *fantaisies*, et on se rend insupportable à lui par ses *humeurs*. « Pensez-vous qu'un enfant puisse assez souffrir de l'*humeur* de sa gouvernante pour en être incommodé ?... Naturellement les femmes aiment les enfants. La mésintelligence ne s'élève entre eux que quand l'un veut assujettir l'autre à ses *caprices*. » J. J. Ce qui me donne une *fantaisie* me porte à faire ou à rechercher quelque chose; ce qui me donne de l'*humeur* me rend maussade. — On dit les *caprices* de la fortune (Acad.), et les *fantaisies* de la mode (Lah.), la fortune et la mode pouvant être considérées comme des agents qui font ou décident certaines choses à tort et à travers, d'une manière extravagante; on ne dit point l'*humeur* ou les *humeurs* de la fortune, de la mode, parce que la fortune et la mode ne sont point des êtres qui aient une complexion et qui puissent devenir chagrins, impatients, misanthropes. De même, les animaux ont des *caprices* et des *fantaisies* ; mais l'*humeur* étant ou impliquant un défaut social ne saurait leur être attribuée.

Caprice et *fantaisie* se ressemblent beaucoup. « Périclès ne céda plus comme auparavant aux *caprices* et aux *fantaisies* du peuple. » Roll. « Suivre ses *caprices* et ses *fantaisies*. » Montesq. « Les législateurs ont pris pour modèle, au lieu de cette justice constante, les *fantaisies* et les *caprices* des Perses et des Allemands. » Pasc.

Cependant le *caprice* est proprement une détermination arbitraire, et la *fantaisie* un goût arbitraire : les *caprices* du sort, les *fantaisies* de la mode. On met, on montre du *caprice* dans ce qu'on veut, dans ce qu'on résout, et de la *fantaisie* dans ce qu'on désire. Un ordre sans fondement est un *caprice*; une envie, qui ne vient pas d'un besoin véritable, est une *fantaisie*. Dans les *Lettres persanes*, le premier eunuque écrit à Ibbi : « Je suis accablé sans cesse d'ordres, de commandements, d'emplois, de *caprices* (de la part des femmes du sérail); il semble qu'elles se relayent pour m'exercer, et que leurs *fantaisies* se succèdent. » Montesq. « Il m'arrive quelquefois de rompre une partie de plaisir par la seule raison qu'elle m'en fait trop.... Je m'exerce à conserver sur moi l'empire de ma volonté, et j'aime mieux être taxée de *caprice* que de me laisser dominer par mes *fantaisies*. » J. J. On dit un impérieux *caprice* (Mol.), et un désir de pure *fantaisie* (Id.). — « L'enfant traitera de *caprice* toute volonté contraire à la sienne, et dont il ne sentira pas la raison. » J. J. « Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages; alors il mérite plutôt le nom de *fantaisie*. C'est la *fantaisie* plutôt que le goût qui produit tant de modes nouvelles. » Volt.

2° *Boutade*, *saillie*. La *boutade* et la *saillie* consistent dans une disposition non pas seulement active, comme le *caprice* et la *fantaisie*, mais encore productive. Ce sont, non pas des manières d'agir de l'âme ou des principes de conduite, mais des œuvres de l'esprit, des expressions et comme des jets de la pensée. D'ailleurs la *boutade* et la *saillie* sont essentiellement passagères : ce sont des accidents, des traits qui échappent une fois; aussi les deux mots ne servent-ils pas, comme *caprice* et *fantaisie*, à former des adjectifs représentatifs de qualités du caractère.

La *boutade* suppose de l'humeur, un esprit fâché ou chagrin.

Ne vaudrait-il pas mieux dans mes vers, moins caustique,
Répandre de tes jeux (de l'Équivoque) le sel divertissant,
Que d'aller contre toi sur ce ton menaçant,
Pousser jusqu'à l'excès ma critique *boutade*. Boil.
Vient-il de la province une satire fade,
D'un plaisant du pays insipide *boutade*,
Pour la faire courir on dit qu'elle est de moi. Id.

Dans le *Misanthrope* Alceste divertit par ses *boutades* (Lah.). « On a passé à Malherbe, esprit assez bizarre, ce mot qui n'est qu'une *boutade* de l'homme : Je ne fais pas plus de cas d'un bon poëte que d'un bon joueur de quilles. » Id.

Œnéas, la voyant sourire,
Lui qui venait de se fâcher,
Eut grande peine à s'empêcher
De lui faire quelque incartade.

Il était sujet à *boutade;*
Dans le moindre mal qu'il sentait,
Ce prince courtois s'emportait. SCARR.

Mais dans la *saillie* il n'y a que de la vivacité et de l'imprévu. « Je ne sais si le public, accoutumé aux sages emportements de Malherbe, s'accommodera de ces *saillies* et de ces excès pindariques. » BOIL. « Quand on entend ce langage, qui est d'un bout à l'autre celui du *Phédon*, l'on excuse cette singulière *saillie* de l'un des plus spirituels écrivains du XVIe siècle, Érasme, qui s'écrie quelque part : *Saint Socrate, priez pour nous!* » LAH. « Quand Agamemnon, dans Euripide, dit à sa fille : *Plus vous montrez de raison, plus vous m'affligez*, elle répond : *Je vous dirai des folies si cela peut vous amuser*. Une jeune fille telle qu'Iphigénie a pu laisser échapper cette *saillie* qui est de son âge. » ID. « Je ne garantis point du tout qu'au milieu de la plus profonde métaphysique il ne me prenne tout d'un coup une *saillie* extravagante, et que je ne transporte tout d'un coup mon lecteur dans la lune. » J. J. « L'imagination est une folle qui se plaît à faire la folle. Ses *saillies*, ses mouvements imprévus vous divertissent. » MAL.

3° *Vertigo*, *quinte*. L'un et l'autre sont familiers.

Mais le *vertigo* est accidentel, et la *quinte* habituelle. On dira dans une occasion unique : quel *vertigo* lui prend (MOL.)? Et en parlant d'un travers auquel on est sujet : quand sa *quinte* le prend, le tient.... (ACAD).

CAPRICIEUX, FANTASQUE, QUINTEUX, BOURRU, BIZARRE, HÉTÉROCLITE. Ces mots signifient des défauts qui consistent à s'éloigner de la manière d'agir ou de penser du commun des hommes.

On est *capricieux* dans ses déterminations : un choix *capricieux* (MOL.), la fortune *capricieuse* (ACAD.). On est *fantasque* dans ses goûts : « Les sajous (espèce de singes) sont *fantasques* dans leurs goûts et dans leurs affections. » BUFF.

T'ai-je encor peint, dis-moi, la *fantasque* inégale
Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir?
BOIL.

On ne gouverne pas aisément le *capricieux* : un enfant ou un animal *capricieux* est rétif, indocile. On ne contente pas aisément le *fantasque* : « Si vous êtes si *fantasque*, il n'y a pas moyen de vous contenter. » REGN. Voy. l'article précédent.

Quinteux se dit proprement de certains animaux domestiques, d'un cheval (REGN., MARM.), d'un mulet (LAF.), d'une mule (LES.). Appliqué à l'homme, c'est un terme familier qui représente quelque chose de périodique.

Morbleu, votre raison raisonne en précieuse,
Et je crois franchement qu'elle est un peu *quinteuse*.
Tantôt elle dit blanc, tantôt elle dit noir;
Elle blâme au matin ce qu'elle loue au soir.
DEST.

Bourru et *bizarre* expriment chacun d'une manière particulière l'un des points de vue du défaut dont il s'agit, savoir *bourru*, le mauvais effet, le désagrément qu'il cause aux autres, et *bizarre* l'étrangeté. Rien de plus choquant que le *bourru*, de plus extraordinaire que le *bizarre*. — On dit un chagrin *bourru* (MOL.), une humeur *bourrue* (LAF.).

Voici notre *bourru* qui brusque tout le monde.
DEST.

« Rouillé, procureur général de la chambre des comptes, était un rustre brutal, *bourru*, plein d'humeur, qui, sans vouloir être insolent, en usait comme tous les insolents, dur, d'accès insupportable. » S. S. *Bizarre* veut dire tout à fait singulier. « Il y a encore sur la terre des peuples chez lesquels un singe passablement instruit pourrait vivre avec honneur; on ne lui trouverait point l'esprit singulier ni le caractère *bizarre*. » MONTESQ. « Les coutumes de ces différents peuples de l'Inde sont fort singulières, et même *bizarres*. » BUFF. — Aussi *bourru* et *bizarre* se mettent très-bien après *capricieux*, *fantasque* et *quinteux*, pour les déterminer ou y ajouter. Une femme *capricieuse* et *bizarre* (D'AL.); un homme *fantasque* et *bourru* (BOIL., S. S.). « Il est *quinteux*, *bizarre*. » DEST.

Hétéroclite, du grec ἑτερόκλιτος, dont la déclinaison est irrégulière, annonce d'abord un défaut grammatical ou littéraire : une expression *hétéroclite* (LAH.); des rimes *hétéroclites* (ID.); le *marivaudage* est un langage *hétéroclite*, le mélange le plus bizarre de métaphysique subtile et de locutions triviales (ID.). — Ensuite, il se dit familièrement de l'homme lui-même et de ce qui se rapporte à l'homme. Mais alors il indique un défaut de forme, et non pas de caractère, une bizarrerie qui rend ridicule plutôt que déplaisant.

Ah! te voilà, Thaler! ta mine *hétéroclite*
Me réjouit l'esprit. REGN.

« Parbleu, voilà une figure bien *hétéroclite*. » DEST. « Je crains d'être déplacé au milieu d'un monde que je ne connais guère, et à qui je dois paraître un personnage bien *hétéroclite*. » DUDEFF.

1° CARESSER, FLATTER; — 2° CAJOLER, FLAGORNER, AMADOUER. Chercher par ses manières ou ses discours à plaire et à gagner.

Mais *caresser* et *flatter* conviennent à tous les genres de style; *cajoler*, *flagorner* et *amadouer* sont du langage familier seulement. Vous trouverez les premiers dans la haute poésie, dans la tragédie, dans les discours de la chaire; vous ne rencontrerez les derniers que dans les conversations, dans les poésies légères, dans les lettres et les comédies. Différence qui suffit pour autoriser entre ceux-ci et ceux-là une séparation capitale.

1° *Caresser*, *flatter*.

Caresser vient de *carus*, *cher* : c'est traiter comme un objet qu'on *chérit*, témoigner à quelqu'un qu'il nous est *cher*. *Flatter* est formé de *flare*, souffler, à cause que le *flatteur* remplit de vent ou de vanité ceux qui l'écoutent, et qu'il les enfle de la bonne opinion d'eux-mêmes. Donc, on *caresse* en marquant de l'affection, et on *flatte* en marquant de l'estime.

En *caressant*, on s'attaque à la sensibilité; et, en *flattant*, à l'esprit. « Bientôt les auditeurs condamneront encore le prédicateur, s'il ne sait pas *caresser* les tendres oreilles, et *flatter* par quel-

que nouvel artifice, contenter ou surprendre leur goût ou raffiné ou bizarre. » Boss. — On *caresse* par toutes sortes de démonstrations d'amitié; on *flatte* en louant. Labruyère dit de Richelieu, « qu'il a aimé les gens de lettres, qu'il les a *caressés*, favorisés. » Et, suivant Bourdaloue, « tout homme veut être loué, *flatté*, admiré. »

On *caresse* en s'adressant au cœur, et au nom du cœur, par des marques d'attachement. « Ne pouvoir, sans frémir d'horreur, voir un homme *caresser* et chérir le meurtrier de son père. » Pasc.

Bajazet aujourd'hui m'honore et me *caresse;*
Ses périls tous les jours réveillent sa tendresse.
(Acomat dans *Bajazet*.) Rac.

Le lion de Lafontaine laisse rogner ses griffes, de peur qu'elles ne blessent la jeune fille dont il est amoureux, quand il voudra la *caresser*. — On *flatte* en s'adressant à l'amour-propre et à la vanité, en laissant ou en faisant voir qu'on a une haute idée des qualités et du mérite des personnes. « Nous haïssons la vérité, on nous la cache; nous voulons être *flattés*, on nous *flatte;* nous aimons à être trompés, on nous trompe. » Pasc. « L'abbé Dubois *flatta* son élève (le duc d'Orléans) du côté de l'esprit, lui persuadant qu'il en avait trop et trop bon pour être la dupe de la religion. » S. S. « Qu'est-ce que cet usage si profané d'éloges et d'actions publiques, où le mensonge et la *flatterie* triomphent impunément de la vérité? » Bourd. « D'ordinaire ce sont nous autres gens de lettres qui *flattons* les rois; celui-là (le roi de Prusse) me louait depuis les pieds jusqu'à la tête. » Volt.

Au propre, *caresser*, c'est témoigner son affection de la manière la plus tendre, et particulièrement par des embrassements, ce dernier mot étant pris dans toutes ses acceptions.

Sans cesse, nuit et jour, je te *caresserai*,
Je te bouchonnerai, baiserai, mangerai.
(Arnolphe à Agnès, *Ecole des femmes*.) Mol.

« Venez çà que je vous embrasse, que je vous *caresse*. » Sév.

On le *caresse* (Sinon), on l'amadoue,
Notre roi le baise à la joue. Scarr.

Une *caresse*, surtout quand on parle des enfants, signifie d'ordinaire un baiser. — *Flatter*, c'est seulement toucher doucement de la main, comme le vent qui soufle (*flat*) sur les objets, qui ne fait que les effleurer : on *flatte* un cheval de la main ou avec la main (Acad.); un chien *flatte* son maître avec sa queue; Calypso *flatte* l'Amour (Fén.), c'est-à-dire qu'elle lui passe doucement la main sur la tête et sur le visage. — De là vient que *caresser* enchérit sur *flatter*. « Glycère *flatte* son mari, elle le *caresse*, elle invente tous les jours pour lui de nouveaux noms, elle n'a pas d'autre lit que celui de ce cher époux. » Labr. « Elle *flattait* l'oiseau, le *caressait*, le baisait. » Volt. « Madame des Ursins était *flatteuse, caressante*, insinuante, mesurée, voulant plaire pour plaire. » S. S.

Ainsi, les *caresses* sont des démonstrations d'un sentiment affectueux; les *flatteries*, des louanges mensongères, au moins par exagération. — Les *caresses* réussissent surtout auprès des personnes sensibles, bonnes, aimantes, jalouses d'être aimées; les *flatteries*, auprès des personnes avides de louange, qui ne désirent rien tant que de s'entendre vanter ou applaudir.

2° *Cajoler, flagorner, amadouer.*

Cajoler, écrit aussi *cageoler*, vient de *cage*. Le *cajoleur* est comme l'oiseau en *cage*, lequel par ses chants, attire les autres oiseaux sous l'œil et sous la main du chasseur, ou comme le chasseur lui-même qui appelle et fait entrer les oiseaux en *cage*. « A peine ai-je trouvé quelqu'un qui ne s'avilît pas à *cajoler* fadement un homme qu'ils voulaient tromper, comme on *cajole* un oiseau niais qu'on veut prendre. » J. J. — *Cajoler* se dit surtout quand il est question de femmes auxquelles on conte des douceurs pour les amener insensiblement dans le piége; hors de là, il signifie tenir des propos obligeants et agréables pour induire quelqu'un, sans qu'il s'en doute, à commettre une sottise ou une faute. « Si Onuphre se trouve bien d'un homme opulent, il ne *cajole* point sa femme, il ne lui fait du moins ni avance ni déclaration; il est encore plus éloigné d'employer, pour la flatter et pour la séduire, le jargon de la dévotion. » Labr. « Vous en avez usé avec moi comme une jeune coquette qui se pare de tous ses charmes pour séduire un pauvre vieillard à qui elle donne des désirs inutiles. Vous m'avez *cajolé*. » Volt. « Les Français s'émancipent un peu trop, et s'attachent en étourdis à conter des fleurettes à toutes celles qu'ils rencontrent.... L'on n'est pas bien aise de voir sous sa moustache *cajoler* hardiment sa femme ou sa maîtresse. » Mol. « Une jeune marchande *cajole* un homme une heure entière pour lui faire acheter un paquet de cure-dents. » Montesq. « Pour vous écarter de l'objet particulier, cet écrivain flatte votre amour-propre en étendant vos vues sur de grandes questions; et tandis qu'il met ces questions hors de la portée de ceux qu'il veut séduire, il les *cajole* et les gagne en paraissant les traiter en hommes d'État. » J. J.

Flagorner a eu d'abord le sens de dénoncer, et *flagorneur* celui de délateur (Nicod). Ce mot rappelle l'action d'un valet qui s'insinue dans l'esprit de son maître par de faux rapports sur ses camarades. La *flagornerie* ou plutôt le *flagornage* est donc un genre de flatterie ignoble, impudent, maladroit. « Dans la préface de ce livre je vis de si grosses louanges de moi, si maussadement plaquées et avec tant d'affectation, que j'en fus désagréablement affecté. La rude *flagornerie* qui s'y faisait sentir ne s'allia jamais avec la bienveillance. » J. J. « Des officiers me venaient voir à Motiers, ayant fait, disaient-ils, bien des lieues pour venir voir et admirer l'homme illustre, célèbre, etc.; car dès lors on n'a cessé de me jeter grossièrement à la face les plus impudentes *flagorneries*. » Id. « On n'obtient jamais par la *flagornerie* démagogique qu'une influence éphémère et une longue ignominie. » Lah. « Il n'en coûtait pas plus à Piron pour *flagorner* un bouffon (Dominique-Arlequin) dont il avait besoin que pour outrager un bon écrivain (La Chaussée) qu'il haïssait. » Id.

Amadouer, c'est employer de petits moyens, qu'on a inventés pour mener quelqu'un où l'on

veut; manége moins odieux que risible et dont se servent assez souvent les valets de comédie. « Où est Merlin (un valet)? je le trouve admirable pour faire une ressource, pour écarter les créanciers, *amadouer* des usuriers, persuader des marchands. » REGN. « Ces vieilles filles sont diantrement dégourdies : il n'y a pas moyen de les *amadouer*, et je vois que j'aurai bien de la peine à gagner celle-ci. » DEST. « Le peuple d'Athènes va en foule au théâtre d'Aristophane s'entendre dire qu'il aime à être *flatté*, *caressé* par ses orateurs, et que celui qui sait le mieux l'*amadouer* est son maître. » MARM.

Celui qui *cajole* est doucereux et séduisant; celui qui *flagorne* n'a rien que de bas et de grossier; celui qui *amadoue* est subtil et industrieux.

CARNAGE, BOUCHERIE, MASSACRE, — TUERIE. Meurtre ou mise à mort d'un certain nombre d'hommes à la fois.

Carnage, du latin *caro*, *carnis*, chair, exprime proprement l'action de faire *chair*, de tailler en pièces, en morceaux, de répandre le sang. C'est un terme énergique qui montre à l'œuvre, qui peint la destruction de la vie, furieuse, *acharnée*. « Pourvu qu'il s'affermisse la couronne sur la tête, Hérode ne compte pour rien de remplir de sang et de *carnage* tout un pays. » BOURD. « Des hommes de guerre, gens de *carnage* et de sang. » Boss. « Voilà, ce me semble, assez de *carnage*, assez de sang répandu, assez de chairs dévorées, assez de feux allumés. » ID. « Mars, qui favorisait le cruel et intrépide Adraste, voulait, par lui, prolonger les horreurs de la guerre et multiplier les *carnages*. » FÉN. « Philoctète répandait autour de lui le *carnage* et l'horreur pour repousser les efforts d'Adraste. » ID. « La rage succéda à la patience (chez les protestants); ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis; neuf guerres civiles remplirent la France de *carnage*. » VOLT. « Les Sarrasins, voyant le *carnage* que Rodomont faisait des chrétiens, secondèrent ce furieux. » LES.

Une lionne vient, monstre imprimant la crainte;
D'un *carnage* récent sa gueule est toute teinte. LAF.

Boucherie, action de tuer comme un *boucher* ou comme dans une *boucherie*, suppose des hommes sans défense réunis en un même lieu, espèce de troupeau qui est sous la main et qu'on n'a qu'à égorger. « Ces malheureux ne pouvaient se défendre, on en fit une horrible *boucherie*. » ACAD. « Les Suisses avaient fait une horrible *boucherie* des lansquenets, quoiqu'ils eussent mis les armes bas. » Boss. « Jérusalem ayant été prise par les croisés, quelques chrétiens conduisirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfants, et rien ne fut épargné. Après cette *boucherie*.... » VOLT. « Camille sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les Gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible *boucherie*. » VERT. « Camille d'abord fait jeter de grands cris à tous ses soldats, et commande aux trompettes de sonner pour effrayer les barbares qui, à ce grand bruit, reviennent à peine de leur sommeil et de leur ivresse. Ce ne fut point un combat, mais une *boucherie*. » ROLL.

Massacre, action de tuer en *masse*, donne à entendre qu'on n'épargne personne, qu'on immole tout le monde pêle-mêle, indistinctement, et à ce mot s'attache l'idée d'un grand nombre, d'un amas, d'une multitude de gens. « Fatale journée dans laquelle les soldats romains, étant entrés de force dans la ville de Jérusalem, sans faire aucune distinction de sexe ni d'âge, les enveloppèrent tous dans un *massacre* commun. » Boss. « Les Irlandais complotèrent d'assassiner tous les protestants de leur île, et en effet ils en égorgèrent plus de quarante mille. Ce *massacre*.... » VOLT. « Ce fut à Santon que se donna la plus sanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt plus de trente-six mille hommes.... On combattait alors de près, et l'acharnement produisait ces grands *massacres* dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent. » ID. « L'erreur d'un roi qui se flatte sur ses prétentions cause souvent des ravages, des famines, des *massacres*, des pestes. » FÉN. « On n'osait d'abord proposer au roi (Charles IX) un si grand carnage, et on ne lui parlait que des principaux; mais il répondit en jurant que, puisqu'il fallait tuer, il ne voulait pas qu'il restât un seul huguenot pour lui reprocher le meurtre des autres. Ainsi, on conclut un *massacre* universel. » Boss. — Il se peut que le *massacre* ait lieu, comme la *boucherie*, à l'égard de gens désarmés, qui ne se défendent point; mais cela n'est pas aussi essentiel au *massacre* qu'à la *boucherie*, et d'ailleurs dans le *massacre* les gens ne sont pas comme dans la *boucherie* rassemblés en un même lieu, en une enceinte, et, par conséquent, en nombre assez limité. Lorsque l'empereur Théodose fit égorger par ses soldats les habitants de Thessalonique, dans le cirque où ils avaient été invités à venir assister à des jeux, ce fut une *boucherie* (VOLT.); s'il est vrai qu'une légion, toute composée de chrétiens et appelée Thébéenne, ait été massacrée par Maximilien Hercule dans une gorge étroite du Valais, ce fait mérite encore proprement le nom de *boucherie* (VOLT.). Mais le *massacre* de la Saint-Barthélemy, le *massacre* des Innocents, celui des Vêpres siciliennes, celui des Romains répandus dans les États de Mithridate, ont eu un champ plus vaste et ont fait périr de plus nombreuses victimes.

Accessoirement on peut encore remarquer ceci. *Carnage* fait penser à l'action et à ce qui en résulte : encourager au *carnage*, échapper au *carnage*, le *carnage* dura jusqu'à la nuit; être altéré de *carnage*, remplir tout un pays de sang et de *carnage*, certains animaux vivent de *carnage*. *Boucherie* se rappporte au lieu : conduire des soldats à la *boucherie*; sous la Terreur, on a vu traîner les citoyens à une *boucherie* toujours ouverte; dans la Saint-Barthélemy toutes les rues de Paris n'étaient plus que *boucheries* (Boss.). *Massacre* emporte une idée de confusion, de mélange, de désordre : on appelle *massacre* un ouvrier qui bousille, qui gâte la matière, faute de savoir lui donner une forme convenable. « Ce n'était plus, dans cet amas confus d'hommes acharnés les uns sur les autres, que *massacre*, vengeance, désespoir et fureur brutale. » FÉN.

Tuerie est un mot à part : il ne se dit que dans le style familier et à cause de sa terminaison qui est familière et parce qu'il a été formé de *tuer*, le plus commun des verbes, qui, dans notre langue, signifient donner la mort. Dans une épître familière à M. de Turenne, qui venait de battre, à Sintzeim, le prince Charles, duc de Lorraine, et le comte de Caprara, général de l'empereur, Lafontaine dit :

> Vous avez fait, seigneur, un opéra.
> Quoi! le vieux duc, suivi de Caprara :
> Quoi! la bravoure et la matoiserie?
> Grande est la gloire, ainsi que la *tuerie*.

Mme de Sévigné se sert aussi volontiers de ce terme peu usité : « Vous avez jugé très-juste et très-bien de Bajazet.... Le dénoûment n'est point bien préparé, on n'entre point dans les raisons de cette grande *tuerie*. » « On perce M. de Longueville de cinq ou six coups. M. le duc le suit, M. le prince suit son fils, et tous les autres suivent M. le prince (à une attaque) : voilà où se fit la *tuerie* qu'on aurait très-bien évitée, si.... » — C'est parce que *tuerie* n'est pas noble, qu'il se dit des meurtres qui arrivent ou peuvent arriver dans une grande foule, dans une grande bagarre.

CARNIVORE, CARNASSIER. Ces deux mots se disent des animaux qui se nourrissent de chair.

Carnivore est un terme savant, traduit du latin *carnivorus*, qui mange de la chair, et adopté au XVIIIe siècle par les naturalistes, pour distinguer les classes d'animaux par leur nourriture. *Carnassier* marque par sa terminaison le métier, l'occupation exclusive, l'habitude constante et le goût particulier. L'animal *carnivore* mange de la chair, mais il n'en fait pas métier, pour ainsi dire, comme l'animal *carnassier*. Celui-ci ne vit que de chair; celui-là peut aussi manger des productions de la terre. L'homme, le chien et le chat sont des animaux *carnivores;* le tigre, le lion, le loup sont des animaux *carnassiers*. La chair est une nourriture de *carnivore*, et la nourriture propre du *carnassier*.

Toutefois, cette différence n'est pas toujours observée dans le langage commun, même dans celui de l'histoire naturelle. Ainsi, on appelle assez souvent *carnassiers* des animaux qui ne sont rigoureusement que *carnivores*, l'homme, par exemple. Mais il existe, entre les deux mots, une autre différence à laquelle on se conforme plus généralement.

Devant la terminaison *ier*, *carnassier*, écrit aussi *carnacier*, contient la syllabe *ass* ou *ac*, latin *ax*, laquelle exprime la *ténacité*, la *rapacité*, l'acharnement. En conséquence, *carnivore*, terme scientifique, désigne; *carnassier* qualifie. Un animal est ou n'est pas *carnivore*, il ne l'est pas plus ou moins. L'animal *carnassier* l'est plus ou moins. « Et moi, dit l'ours, je suis fort, courageux, *carnassier*, tout autant que le lion. » FÉN. « Ces corbeaux ne sont pas aussi *carnassiers* qu'on le croit communément. » BUFF.

Carnivore indique à quel genre appartient un animal, et ce mot ne s'applique pas à autre chose qu'aux animaux : on ne dit pas la dent *carnivore* comme on dit la dent *carnassière* (BUFF.) du loup, du renard, de la fouine, de la belette. « L'unau et l'aï ont les intestins très-petits et plus courts que les animaux *carnivores*. » BUFF. « Les vautours paraissent être conformés non-seulement pour être *carnivores*, mais granivores et même omnivores. » ID. « La longueur de l'intestin du corbeau est moyenne entre la longueur des intestins des véritables *carnivores* et celle des intestins des véritables granivores. » ID. « La nature a organisé l'homme pour être également et *carnivore* et frugivore. » MARM. « La conformation des dents de l'homme prouverait seule que la nature l'a destiné à être *carnivore*. » LAH. — *Carnassier* représente l'animal comme ayant le goût ou la passion de la chair, comme avide de chair, comme vorace et féroce. « Ceux de ces oiseaux (les chouettes, oiseau *carnivore*) qui sont les plus voraces, les plus *carnassiers*, mangent du poisson, des crapauds, des reptiles, lorsque la chair leur manque. » BUFF. « J'ai vu encore, en Écosse, des restes de l'ancien fanatisme qui avait changé si longtemps les hommes en bêtes *carnassières*. » VOLT. « Y eut-il jamais un brigand qui respectât moins la foi publique, le sang des hommes et l'honneur des femmes, que ce Bernard Van-Galen, évêque de Munster.... Il passait du lit de ses concubines aux champs du meurtre, comme une bête en rut et *carnassière*. » ID. « Je vois s'allumer entre vous les feux d'une haine infernale : armés l'un contre l'autre, vous vous déchirerez comme des bêtes *carnassières*. » MARM.

De même, entre les hommes, qui tous sont *carnivores*, on appelle *carnassiers* ceux qui aiment particulièrement la chair, qui la recherchent avec un violent appétit et s'en nourrissent uniquement ou à peu près.

CAS, CIRCONSTANCE, CONJONCTURE, OCCASION, OCCURRENCE. Tous ces substantifs, selon l'expression de Romani, sont phénoménaux, c'est-à-dire qu'ils servent à indiquer où, quand, dans quel état des choses, et dans quel cadre, en quelque sorte, ont lieu ou se passent, ou bien doivent avoir lieu ou se passer des phénomènes, des faits, des événements. Une chose arrive, ou on fait une action dans tel *cas*, dans telle *circonstance*, dans telle *conjoncture*, dans telle *occasion*, dans telle *occurrence*. Comment agiriez-vous en pareil *cas*, dans une pareille *circonstance*, dans une pareille *conjoncture*, dans une pareille *occasion*, dans une pareille *occurrence?*

Le mot *cas*, principalement usité dans les sciences et dans les disputes, se distingue nettement de tous les autres en ce qu'il se dit dans l'ordre des idées et non dans l'ordre des faits. Il convient dans les matières abstraites, dans les sujets de discussion où il s'agit, non pas de ce qui est effectivement arrivé, mais de ce qui est *casuel*, de ce qui pourrait ou pourra arriver. En *cas* de malheur; dans ce *cas*, il faudrait.... « Quand on raisonne, on doit tout prévoir, surtout les *cas* les plus naturels, conséquemment les plus possibles. » S. S. « Il attend que les hommes préfèrent à Homère les poëtes modernes; il se met en ce *cas* à la tête de ces derniers. » LABR. Le *cas* étant quelque chose d'idéal, d'hypothétique, de purement conçu, on ne dirait point :

profitez du *cas;* ni, dans ce *cas*, il fit marcher ses troupes; ni, je viens de trouver, pour agir, un *cas* favorable. Dans ces phrases et autres semblables on doit se servir des synonymes de *cas*, tous capables d'exprimer quelque chose d'effectif. — Ensuite, le *cas* a rapport à une règle : les moralistes, les législateurs, les médecins prescrivent la conduite qu'il faut tenir dans tels ou tels *cas*. « Il y avait des *cas* particuliers où les rois déféraient au peuple le jugement souverain. » Boss. « On ne doit pas employer le châtiment des verges sinon dans certains *cas* dont je parlerai. » Roll. « Tibère n'appliqua point cette loi aux *cas* pour lesquels elle avait été faite. » Montesq.

Les *circonstances* et les *conjonctures* sont des choses ou des faits accessoires par rapport à un fait qui se trouve comme placé au milieu; elles influent sur lui et peuvent contribuer plus ou moins à le produire. Elles diffèrent de deux manières.

1° *Conjoncture*, *concursus rerum*, en vertu de son initiale *cum*, avec, ensemble, signifie une rencontre de *circonstances*, une complication d'événements, d'affaires ou d'intérêts; si bien qu'on ne dirait pas un concours de *conjonctures*, comme on dit un concours de *circonstances*, ce serait un pléonasme. On se sert bien de ce mot quand des partis sont aux prises, quand une querelle ou une guerre est engagée, quand deux événements se rencontrent, comme, par exemple, la mort d'un général et la défaite de ses troupes, ou bien une victoire sur terre et une autre sur mer; on dit alors : dans cette ou dans ces *conjonctures*.... « Dans la chaleur des *conjonctures* présentes. » Volt. Les *conjonctures* sont, d'ordinaire, embarrassantes et perplexes : « Il n'est ni *conjoncture* difficile, ni perplexité où il soit permis d'adoucir la loi de Dieu; mais les *conjonctures* les moins embarrassantes nous fournissent des prétextes pour la violer. » Mass.

2° Les *circonstances*, *circum stantia*, choses qui se tiennent autour, ont avec le fait un rapport plus prochain; elles l'entourent, ou même elles en font partie, elles en sont des particularités : les *circonstances* d'un fait; une action a été accompagnée de telles ou telles *circonstances*. Les *conjonctures*, *conjuncta*, choses jointes à ou avec, sont en dehors du fait, et souvent à une assez grande distance. « La *conjoncture* et la *circonstance* sont à la chose comme deux cercles concentriques à un point donné : la *circonstance* est le cercle renfermé dans la *conjoncture*. La *conjoncture* influe de loin sur l'événement; la *circonstance* touche, pour ainsi dire, à l'action. » Roub. Des *circonstances* favorables assurent le succès et en sont le commencement; des *conjonctures* favorables le présagent, le font présumer, le préparent de loin. Votre ennemi est attaqué par des nations voisines et déjà affaibli par des défaites; dans ces *circonstances*, vous lui déclarez la guerre. Votre ennemi a indisposé quelques alliés, perdu un habile capitaine; la saison est belle : dans ces *conjonctures*, vous lui déclarez la guerre. On profite des *circonstances*, elles sont tout appropriées au fait; on consulte les *conjonctures*, il faut savoir en tirer avantage. « Forcés par les *conjonctures* et les *circonstances* du temps, malgré leur aveuglement, les Juifs semblaient quelquefois (à l'égard de J. C.) sortir de leurs préventions. » Boss.

Occasion, *ob cadere*, tomber devant, au devant, exprime une *circonstance* ou une *conjoncture* de temps favorable pour entreprendre ou exécuter, une opportunité qui nous tombe tout à coup, soit qu'elle arrive inopinément, soit qu'on l'ait attendue ou cherchée. On saisit l'*occasion* ou on la laisse échapper. L'*occasion* diffère donc bien de la *circonstance* et de la *conjoncture*. Celles-ci d'abord ne sont pas toujours favorables : on se trouve dans de tristes, dans de cruelles, dans de pénibles *circonstances* ou *conjonctures*. Les *circonstances* ou les *conjonctures* de la vie. Dans ces phrases, *occasion* serait impropre. — Ensuite, même quand les *circonstances* et les *conjonctures* sont favorables, elles n'arrivent pas tout à coup et ne sont pas passagères comme l'*occasion;* ce n'est pas quelque chose de nouveau qui se produit subitement et va s'enfuir, mais plutôt un état fixe des choses dont on peut profiter sans empressement. « L'amour de Dieu vous élargira le cœur et vous fera décider sur-le-champ dans les *occasions* pressantes. » Fén. « Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre parti : elles n'en laissent guère échapper les premières *occasions* sans se préparer un long repentir. » Labr.

L'*occurrence*, *ob currere*, courir devant, au devant, diffère de la *circonstance* et de la *conjoncture*, comme l'*occasion*, en ce qu'elle s'offre à nous, nous échoit tout à coup, à l'improviste. « La présence d'esprit se pourrait définir une aptitude à profiter des *occasions* pour parler ou pour agir. C'est un avantage qui demande un esprit facile, l'usage des affaires, et, selon les différentes *occurrences*, divers avantages : de la mémoire et de la sagacité dans la dispute.... » Vauv. L'*occurrence* a même cela de plus distinctif encore qu'elle est toujours fortuite, jamais attendue, ni cherchée. Outre ce dernier trait, qui la sépare déjà de l'*occasion*, elle n'est pas essentiellement favorable comme celle-ci; on ne dit pas l'*occurrence* d'agir comme l'*occasion* d'agir, pas plus qu'on ne dit la *circonstance* ou la *conjoncture* d'agir; mais on dit bien une fâcheuse *occurrence*, et, dans toutes les *occurrences* de la vie. « Cependant, le feu (l'amour) s'allumait. C'était un feu caché.... Une fatale *occurrence* l'a fait éclater. » Bourd.

CAS (AU) QUE..., EN CAS QUE.... Supposé que.

La présence de l'article dans la première locution la rend plus précise : *au cas que*, c'est-à-dire dans le cas déterminé, examiné, prévu, où.... *En cas que*, c'est-à-dire si par hasard.

Au cas que se trouvera ou se mettra plutôt dans un acte, dans un code, dans tout écrit où on spécifie bien les cas et où on pèse les termes. Une quittance de Beaumarchais porte : « Et *au cas que* M. le comte de La Blache n'ait pas de peintre du premier mérite, il sera obligé de faire copier ce portrait par le plus habile peintre de Paris. « Les féciaux faisaient des imprécations contre eux-mêmes et contre leur cité, *au cas qu*'il leur arri-

vât d'en imposer. » COND. « Gustave-Adolphe stipula qu'*au cas* de la mort du dernier duc, il garderait la Poméranie en séquestre jusqu'au remboursement des frais de la guerre. » VOLT.— On dit, au contraire, *en cas* de besoin, *en cas* d'accident, et rien de plus vague que ces expressions. C'est aussi le caractère d'*en cas que*, dont on se sert surtout dans la conversation et quand on parle avec peu de rigueur. « Le prince royal m'a envoyé le comte Bork, pour m'offrir sa maison à Londres, *en cas que* je voulusse y aller, comme le bruit en a couru. » VOLT. « Tout ce qu'on peut dire de ces personnes, *en cas qu*'on soit obligé d'en parler, c'est qu'elles ont commis telle ou telle faute. » NIC. « Marquez toutes ces fautes en votre exemplaire, afin de nous l'envoyer *en cas qu*'on fasse une seconde impression. » DESC.

En outre, *au cas*, à cause de sa précision, s'emploie bien quand il est question d'événements présents ou passés. « Jansénius n'est hérétique qu'*au cas qu*'il soit conforme à ces erreurs condamnées. » PASC. « Je ne donnerai ici les règles que de la première méthode; et encore *au cas qu*'on ait accordé les principes. » ID. « Les Péruviens n'auraient pas caché à Garcilasso le secret de conserver les corps, *au cas que* cet art eût encore été connu au Pérou. » BUFF. Mais *en cas* ne convient que quand il s'agit d'événements à venir, et, par conséquent, mal déterminés. « Démocrite promit à Darius de faire revivre la reine, *en cas que* Darius lui pût fournir dans ses États trois personnes à qui il ne fût rien arrivé de désagréable. » FÉN. « Je ne sais ce que je pourrais dire ou écrire assurément du bienfait de ce prince, *en cas qu*'il se présentât occasion de l'en remercier. » DESC.

Enfin, *au cas* désigne un événement plus vraisemblable ou moins hypothétique, et *en cas* un événement plus contingent, plus conditionnel, plus incertain. « Louville se hasarda d'aller voir passer le roi d'Espagne, et pour tenter si, en le voyant, il ne serait pas tenté de l'entendre, *au cas*, comme il était très-possible, *qu*'on lui eût caché son arrivée. » S. S. « Quant à ce que vous trouvez de trop poétique pour pouvoir plaire à notre monarque, je le puis changer *en cas que* l'on lui présente mon ode; ce que je n'ai jamais prétendu. » LAF.

CASSER, ROMPRE; — BRISER, FRACASSER. Mettre de force un corps solide en morceaux.

Casser et *rompre* se resemblent beaucoup, mais non pas au point d'équivaloir l'un à l'autre.

D'abord, ils ne se disent pas des mêmes choses. On se sert de *casser* en parlant de celles qui sont fragiles, dont les parties sont seulement adhérentes, ou si roides et si dépourvues d'élasticité, qu'elles se quittent ou se séparent les unes des autres plutôt que de ployer. On *casse* le verre, la glace, la porcelaine, la faïence, le marbre, des tuiles, des œufs, des noix, et autres choses semblables. « La plupart des os sont d'une substance sèche et dure, incapable de se courber, et qui peut être *cassée* plutôt que fléchie. » BOSS. Mais on *rompt* des corps dont les parties sont liées ou enchaînées les unes aux autres et qui demandent, pour être séparées, qu'on les arrache les unes aux autres, qu'on déchire les liens qui les retiennent ensemble. On *rompt* un ressort, une porte, des nœuds, des liens, une branche d'arbre, une baguette et autres corps pliants.

> J'ai songé cette nuit un songe épouvantable :
> En tombant, mon miroir s'est *cassé* sur ma table ;
> Mon lacet s'est *rompu*. LAF.

« L'essieu de derrière *rompit* tout auprès de la roue; la roue tomba, nous versâmes sans que la glace de devant, ni celle de la portière, du côté que la voiture versa, aient été *cassées*. » DUDEFF.

De plus, l'action de *casser* ne se fait pas comme celle de *rompre*. On *casse* en frappant, en choquant, en heurtant ou en laissant tomber. Le pot de fer *casse* le pot de terre qu'il rencontre. « Cratès donna un grand coup de bâton au travers de la marmite, et la *cassa* en plusieurs morceaux. » FÉN. « Comme Zénon sortait de son école, il se heurta contre quelque chose et se *cassa* le doigt. » ID. On *rompt* en faisant céder ou succomber sous le poids ou les efforts, en triomphant enfin de la résistance oppposée. Un fleuve *rompt* ses digues; en rapprochant les deux bouts d'un bâton encore vert, on finit par le *rompre*; en faisant certains efforts on se *rompt* les reins; on est *rompu* de fatigue ; la surcharge des fruits fait *rompre* les arbres. « Il a fallu que l'artère fût d'une forte structure pour empêcher que le sang ne *rompît* ses vaisseaux à la manière d'un vin fumeux. » BOSS. — Que si on *casse* plutôt de petits objets, comme un vase ou des œufs, et si on *rompt* plutôt des objets considérables, comme un essieu, un mât, un pont, c'est que ceux-ci exigent plutôt que ceux-là l'emploi d'une force qui pousse, presse, fatigue et finit par faire plier.

Enfin, bien que certains objets ne soient bons qu'autant qu'on les *casse*, comme les noix et les œufs, par exemple; cependant, en général, l'action de *casser* a pour effet de rendre la chose *cassée* vaine, inutile ou insuffisante pour le service, suivant le sens du mot *cassus*, d'où vient *casser*. Une bouteille *cassée*, un pot *cassé*, ne servent plus ou servent mal. Un arrêt *cassé* est nul; un officier *cassé* est sans emploi; un homme *cassé*, à raison de son âge, n'est plus propre à rien, pas même à accomplir les fonctions nécessaires à l'entretien de la vie. On *casse* des meubles, des instruments, des outils, choses susceptibles d'être mises hors de service. « Diogène *cassa* son écuelle comme un meuble qui lui était inutile. » FÉN. — Mais cette idée accessoire est étrangère à *rompre*. On *rompt* le pain pour le distribuer ou pour le manger; un homme *rompu* aux affaires n'y est pas impropre, tant s'en faut. *Rompre* un cheval, c'est l'assouplir. C'en est fait d'un mariage *cassé*; un mariage *rompu* signifie quelquefois un mariage en projet, qui se pourra renouer plus tard.

Briser, du grec *βρίθω, βρίσω, ἔβρισα*, charger, fondre sur, est, par rapport à *casser* comme par rapport à *rompre*, augmentatif ou complétif. On *brise* en mettant, non pas seulement en morceaux, mais en mille morceaux, en pièces, en ruines, en *débris*, et en agissant non pas seulement de force, mais violemment. Un vent impé-

ueux *brise* un navire qu'il jette contre un rocher. « Le Seigneur ne cessera de *briser* l'iniquité, de la mettre en pièces. » Boss. « Cette statue fut *brisée* et réduite en poudre. » Roll. « Peut-être qu'à force de *briser* un corps solide et d'en détacher toutes les parties, on le fait devenir liquide. » Boss. « Dans sa colère, Moïse jeta les tables de la loi et les *brisa* au pied de la montagne. » Volt. Achille, pour secourir Iphigénie,

A sa *briser* des Grecs les trop faibles barrières. Rac.
Dieu fit choix de Cyrus...,
Brisa les fiers remparts et les portes d'airain,
Mit des superbes rois la dépouille en sa main. Id.
. . . Voulez-vous que d'impurs assassins
Viennent *briser* l'autel, brûler les chérubins? Id.

« J. C. ne *brisera* pas le roseau *cassé*.... faites-en autant à votre prochain infirme : prenez garde qu'en passant vous ne marchiez sur lui et n'acheviez de le rompre. » Boss. « Ce zèle amer et intraitable achève de *briser* un roseau déjà *cassé*. » Mass. « Ame *cassée* et *brisée*, où l'eau de la grâce ne tient pas. » Boss. « Craignez cette justice rigoureuse, qui fulmine, qui *rompt* et qui *brise*. » Id. « Vase de boue ! celui qui t'a fait est en droit de te *briser;* et loin de *te briser*, le voilà qui craint d'être obligé de te *rompre :* il te menace par miséricorde. » Fén.

Fracasser, du latin *frangere*, , *fractum*, renchérit encore sur *briser;* c'est mettre en mille pièces, faire voler en éclats, et des choses fragiles, c'est-à-dire qui peuvent être *cassées*, plutôt que des choses qui peuvent être *rompues*. On *fracasse* de la porcelaine; le canon *brise* des remparts. « Les machines (inventées par Archimède), ramenant le vaisseau vers la terre, après l'avoir fait pirouetter longtemps, le *brisaient* et le *fracassaient* contre la pointe des rochers. » Roll. « Après la tempête, des arbres épars dans la plaine la couvraient de leurs troncs *brisés* et de leurs branches *fracassées*. » Marm.

L'intrépide Hippolyte
Voit voler en éclats tout son char *fracassé*. Rac.

CAUTION, GARANT, RÉPONDANT. Différents noms applicables à un homme qui se fait fort ou qui s'engage pour un autre.

Caution est le latin *cautio*, de *cautus*, avisé, prudent, de *cavere*, prendre garde, veiller à, se précautionner, prendre des mesures contre. *Garant* dérive du celte ou du tudesque *warrant*, qui garde, défend, maintient. La *caution* se rapporte plutôt à l'avenir; elle vient à l'appui d'une promesse et en assure l'exécution. « Mais, seigneur astrologue, ces prospérités et cette gloire que vous dites que le ciel nous promet, qui en sera *caution ?* » Mol. « Je vous suis bien *caution* que le titre d'encyclopédiste ne vous fera aucun tort auprès de M. du Châtelet. » Volt.

Vous deviendrez aimable, et j'en suis *caution*. Id.

« Regarder le passé comme *caution* de l'avenir. » Vert. « On ne peut s'assurer de rien avec M. de Cambrai, qui fait tout imprimer hors du royaume, sans que personne puisse lui servir de *caution* touchant le silence qu'il offre. » Boss. « Quand saint Pierre descendrait du ciel pour m'emprunter dix pistoles, et qu'il me donnerait la Trinité pour *caution*, je ne les lui prêterais pas. » J. J. « L'honneur acquis est *caution* de celui qu'on doit acquérir. » Laroch. « Je vous promets, dit Sancho, sous la *caution* de M. saint Antoine, d'être ici au jour marqué. » Les.

Le *garant* concerne plutôt le présent ou le passé ; il vient à l'appui d'une assertion dont il assure la vérité, d'une qualité ou d'un événement dont il assure l'existence. « Quand un auteur me rapporte un fait, je le crois dans une chose d'usage dont il a ses yeux pour témoins, et pour *garant* la foi publique. » Boss. « Nous n'avons pour *garant* de la validité de notre baptême que la seule autorité de l'Église. » Id. « Horace est mon *garant*, quand j'ose soutenir qu'Homère s'assoupit un peu quelquefois. » Fén. « Il veut qu'on le croie sur parole et sans citer de *garants*. » Buff. « C'est une triste vérité qui a pour *garants* tous les siècles où le luxe a régné. » Cond. « Je ne descendrai pas jusqu'à des justifications : je ne veux d'autre *garant* de ma conduite que toi-même, que notre amour, que mes larmes. » Montesq.

Et dans mes sentiments, assez bien déclarés,
Vos doutes rencontraient des *garants* assurés. Mol.
Moi, je lui couperais sur-le-champ les oreilles,
S'il n'était pas *garant* de tout ce qu'il m'a dit. Id.

« Les chevaliers errants d'une certaine réputation vont de pair avec les têtes couronnées, comme on le peut lire dans les livres de chevalerie, qui sont *garants* de cette vérité. » Les. « Le vernis que tu vois sur ces médailles est *garant* de leur excellence. » Id.

De plus, la *caution* se donne aux personnes, et les rend dignes de confiance, les accrédite : un homme, et non pas un objet, est sujet à *caution*. « On s'assura de ce prince, dont le pape et le roi d'Espagne se rendirent *caution*. » Boss. « Celui qui était infiniment riche (J. C.) se constituait *caution* pour les insolvables. » Id. « J'ai plus d'une raison de compter sur son cœur, et de meilleures *cautions* de lui que lui-même. » J. J. « Cicéron sentit à la fin quel poids c'était pour lui que de s'être rendu la *caution* d'Octave envers la république. » Roll. « Je comptais bien que, pour me faire trouver des espèces, il ne se refuserait pas d'être ma *caution*. » Les. — Le *garant* se donne aux choses, et les rend sûres, solides, certaines, les fortifie, les autorise. « En se rendant *garants* de vos droits, les médiateurs vous ont dispensés de les défendre vous-mêmes. » J. J. « Ils alléguaient mon exposition pour *garant* de leur doctrine. » Boss. « On nous regarderait avec raison comme les fauteurs et les *garants* de ses erreurs. » Id.

Elle ne fait pas voir assez son sentiment!
Quel *garant* est-ce encor que votre amour demande?
Mol.

« Je vous demande si je dois être *garant* d'autre chose que de ce que je cite. » Pasc. « Pour rassurer les protestants, Henri IV avait donné le gouvernement du Poitou à Rosny; il ne pouvait pas trouver un meilleur *garant* de la bonne volonté qu'il conservait pour eux. » Cond. — Vous êtes *caution* de votre ami, et *garant* de sa dette. La prudence commande de ne compter sur les inconnus que moyennant *caution*, et de ne fair

fond sur les choses nouvelles que moyennant *garant*. Deux personnes solidaires sont *cautions* l'une de l'autre; le vendeur est *garant* envers l'acquéreur de la propriété de la chose qu'il lui a vendue. On ne *cautionne* que les personnes; on ne *garantit* que les choses.

Le *répondant* est une *caution ;* car on est *répondant* d'une personne et non pas d'une chose, et ce qu'on certifie de cette personne, c'est sa conduite future. Mais *caution*, venant du latin, se dit principalement en termes de palais; d'autant plus qu'en latin même il était surtout usité au barreau. *Répondant*, au contraire, ne convient pas dans les matières de droit et de justice; c'est un mot du langage commun. « La réponse de saint Paul signifie une *caution*, ou comme nous disons, un *répondant*. » Boss. Il s'emploie bien dans des locutions familières, dans celle-ci, par exemple : « Voilà un bon *répondant !* » ACAD. Et ce qu'il désigne ordinairement dans la langue commune ou familière, c'est une sorte particulière de *caution*, celle qui rend bon témoignage d'une personne, qui atteste qu'on peut se fier à sa fidélité, qu'on en sera content. L'enfant qu'on baptise a pour *répondant* son parrain; et le domestique qui entre dans une maison, la personne qui le présente et le recommande. « Chez les chrétiens, il fallait, pour être initié, des *répondants*, des *cautions*, qu'on appelait d'un nom qui répond à parrain, afin que l'Église s'assurât de la fidélité des nouveaux chrétiens. » VOLT. « Je n'ai, pour me recommander, ni protecteur ni *répondant ;* j'espère avec le temps être ma *caution* moi-même. » MARM. « Allons chez le licencié, qui a besoin d'un valet; je veux te présenter moi-même et te servir de *répondant*. » LES.

CAVERNE, GROTTE, ANTRE, TANIÈRE. Lieux creux dans des rochers, dans des montagnes, sous terre.

Caverne, latin *caverna*, de *cavea*, cavité, qui a du rapport avec *cap*, racine de *capere*, recevoir, contenir, signifie un lieu vide, concave, en forme de voûte. C'est le terme générique : aussi forme-t-il un adjectif *caverneux*, et sert-il à définir ses synonymes. — Il a cependant une nuance distinctive qui consiste en ce que la *caverne* est propre à enfermer de tous côtés, comme sous une voûte. « Les ducs (oiseaux de proie nocturnes) nichent sur des arbres creux, et plus souvent dans les *cavernes* de rochers, ou dans des trous de hautes et vieilles murailles. » BUFF. « Les hommes, avant d'avoir construit des maisons, ont habité les *cavernes*. » ID. « Les albinos ne peuvent soutenir les rayons du soleil; ils ne voient que dans le crépuscule : la nature les destinait probablement à habiter les *cavernes*. » VOLT. « Une jeune fille sort du couvent comme une personne qu'on aurait nourrie dans les ténèbres d'une profonde *caverne*, et qu'on ferait tout d'un coup passer au grand jour. » FÉN. — Le plus souvent la *caverne* est considérée comme un lieu où on se met à l'abri ou à couvert, non pas contre les rayons du soleil, mais contre les regards ou les poursuites; c'est un lieu secret ou un refuge. Aussi le mot latin *cavere*, si voisin de *caverna*, signifie-t-il se mettre en garde, chercher un lieu de sûreté. « Un dragon gardait un trésor dans une profonde *caverne*. » FÉN. Calypso indique à Mentor une profonde *caverne* où se trouvent cachés tous les instruments nécessaires pour la construction d'un vaisseau (ID.). Philoctète voyant Hercule en fureur (ID.), les confesseurs de Jésus Christ persécutés par les païens (BOURD.), Mahomet poursuivi par les Mecquois (VOLT.), et le prince Charles Édouard Stuart par les soldats de Georges II (ID.), les calvinistes traqués par les troupes de Louis XIV (ID.), les chrétiens d'Espagne dépossédés et tourmentés par les Maures (LES.), se retirent et se cachent dans des *cavernes*. Crassus, proscrit par Marius et fugitif, ayant rencontré en Espagne, proche de la mer, une grande *caverne*, il s'y enferma avec son monde (ROLL.).

Grotte, de *grotta*, qui s'est dit dans la basse latinité, d'où il a passé dans la langue italienne, est le nom donné à des *cavernes* pittoresques que vont visiter les curieux. La *grotte* de Fingal. « Les *grottes* où se forment les stalactites et les stalagmites sont communes. » VOLT. « Cet accroissement des stalactites est très-sensible et même prompt dans certaines *grottes*. » BUFF. « Quand je voyage, aperçois-je une *grotte*, je la visite. » J. J. — Le plus souvent les *grottes* sont de petites *cavernes*. « Ces vides (produits par les eaux) forment des *grottes* et des *cavernes*. » BUFF. « Une *caverne* antique dans des rochers inaccessibles, une *grotte* formée par le temps dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, servent à l'ours de domicile. » ID. — D'ailleurs ces petites *cavernes* sont d'ordinaire des retraites champêtres décorées par la nature ou par l'art. La *grotte* de Calypso. Si on se sauve dans une *caverne* pour y être en sûreté, hors d'atteinte, on se retire dans une *grotte* pour y être seul, pour respirer ou rêver à l'écart, pour jouir du repos. « Anaïs aimait les plaisirs solitaires : souvent elle quittait un palais enchanté pour aller dans une *grotte* champêtre. » MONTESQ.

Une *grotte* est auprès, dont la simple structure
Doit tous ses ornements aux mains de la nature.
Un vieillard vénérable avait, loin de la cour,
Cherché la douce paix dans cet obscur séjour. VOLT.

« La fée se retira dans sa *grotte*, résolue d'y passer quelque temps à délibérer. » LES. — On dit une *caverne* de voleurs ou de brigands; les anachorètes habitaient des *grottes*.

L'*antre*, grec ἄντρον, est une *caverne* profondément enfoncée et pleine d'une obscurité qui n'empêche pas seulement d'être vu, mais noire, épaisse, ténébreuse, dans laquelle on est comme enseveli. « Au jour de la résurrection, Jésus-Christ ira recueillir nos restes dans le fond des *antres* et des *cavernes*, dans les lieux du monde les plus obscurs et les plus cachés. » BOURD. Les cachots sont des *antres* profonds; on ne peut percer les ombres de ces noires demeures, ni démêler les misérables prisonniers au travers de ces affreuses ténèbres (ID.). L'obscurité de l'*antre* va d'ordinaire jusqu'à inspirer l'effroi et une sorte d'horreur. « La demeure de Benoît, c'est un *antre* ténébreux et plein d'horreur; on dirait plutôt que c'est un sépulcre que la demeure d'un

homme vivant. » Bourd. — Ce mot offre presque toujours à la pensée quelque chose de sombre, d'affreux et de redoutable soit par la nature même de la chose, soit par ce qui s'y passe, soit par ce qui l'habite. L'*antre* d'un lion (Fén.), l'*antre* de Polyphème (Roll.), l'*antre* de la sibylle (Fén., Boil.), de la Jalousie (Montesq.), de la Discorde (Volt.), de la Chicane (Id.), de l'Inquisition (Id.); les *antres* de la police (Id.). « Chaînes forgées par la tyrannie dans l'*antre* de l'imposture. » Id. « N'a-t-on pas vu de ces débordements de l'espèce humaine, des peuples, ou plutôt des peuplades d'animaux à face humaine, sortir tout à coup de leurs *antres*, marcher par troupeaux effrénés, tout opprimer, ravager les cités, renverser les empires...? » Buff.

La terre s'ouvre, et ne s'offre à la vue
Qu'un *antre* sombre, enfumé, caverneux,
Où d'un brandon l'éclat fuligineux
Semble éclairer par ses lueurs funèbres
L'affreux manoir du prince des ténèbres.
J. B. Rouss.

Tanière, dans la basse latinité et en italien *tana*, caverne, est une *caverne* habitée, non pas comme quelquefois l'*antre*, par une bête farouche, ce qui en rend l'approche redoutable et l'idée seule effrayante, mais par une bête sauvage. « Les animaux les plus sauvages et les plus solitaires sortent de leurs *tanières* quand l'amour les appelle. » Volt. « Un serpent qui se glisse entre des fleurs est plus à craindre qu'un animal sauvage qui s'enfuit vers sa *tanière* dès qu'il vous aperçoit. » Fén. « Les bêtes sauvages ont chacune leurs forts et leurs *tanières* pour s'y retirer. » Roll. — La *tanière* paraît être spécialement la retraite du renard. « Sortez, monsieur le renard, sortez de votre *tanière*. » Dest. « Les renards emplissent leurs *tanières* de cette proie. » Regn. « Les renards du Groënland font leurs *tanières* dans les fentes des rochers. » Buff. « Les renards ont leurs *tanières*, et les oiseaux leurs nids; mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » Boss. « Dans le cœur de ce scribe se trouvaient des *tanières* pour les renards, c'est-à-dire des motifs secrets d'intérêt. » Mass. Enfin la *tanière* est plutôt un trou dans la terre, un terrier, qu'une cavité dans un rocher. Aussi dit-on qu'un misanthrope ou un solitaire sort rarement de sa *tanière*, comme on dit qu'il sort rarement de son terrier. — Au figuré, *tanière* signifie de misérables huttes. « Trois mille familles plaidant contre des moines redemandent la propriété de leurs déserts et de leurs *tanières*. » Volt. « Déterrer un pauvre homme de sa *tanière*. » Id. « Ces hommes se retirent la nuit dans des *tanières*, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. » Labr.

1° **CEPENDANT, POURTANT; — 2° NÉANMOINS, TOUTEFOIS.** Malgré cela.

Cependant et *pourtant* sont adversatifs, servent à exprimer quelque chose de contraire, qui détruit ou exclut ce qui a été dit : cet homme semble honnête, mais *cependant* c'est un fripon; quoique cet homme soit honnête, il m'a *pourtant* trompé. *Néanmoins* et *toutefois* laissent subsister ce qui a été dit, et se bornent à présenter à côté autre chose qui doit être admis en même temps : ce convive est affamé, il avait *néanmoins* déjeuné copieusement; c'est la coutume de dormir la nuit et de veiller le jour, *toutefois* nous dormons une partie du jour et veillons une partie de la nuit. — *Cependant* et *pourtant* marquent une opposition plus grande, une correction, une contradiction, et s'emploient volontiers avec *mais*, mais *cependant* (Boil., Boss., Labr., Laf.), mais *pourtant* (Boil., Mol., Laf.): *néanmoins* et *toutefois* n'indiquent guère qu'une opposition, une addition, ou dans tous les cas une modification qui ne va pas jusqu'à supprimer la proposition antécédente, et ils se disent plus ordinairement avec *et*, et *néanmoins* (Boss., Fén., Laroch.), et *toutefois* (Boil., Boss.).

1° *Cependant*, *pourtant*.

Cependant, pendant ce, pendant cela, annonce que, pendant que, tandis qu'une certaine chose se montre, passe, apparaît, semble, une autre contraire a lieu, est. C'est un mot particulièment propre à opposer la réalité à l'apparence, ce qui est à ce qu'on croit.

Qu'avez-vous? Je n'ai rien. Mais.... Je n'ai rien, vous dis-je,
Répondra ce malade à se taire obstiné.
Mais *cependant* voilà tout son corps gangrené. Boil.
Qu'il paraît bien nourri! Quel vermillon! Quel teint!
Cependant, à l'entendre, il se soutient à peine. Id.

« L'amiral ne paraissait pas plus élevé qu'auparavant; *cependant* il eut en effet toute l'autorité. » Boss. « Vous tournez les choses d'une manière qu'il semble que vous avez raison; et *cependant* il est vrai que vous ne l'avez pas. » Mol.

Pourtant, de *pour* et de *tant* qui vient de *tantus*, si grand, signifie mot à mot pour si grand que. Je l'ai *pourtant* emporté; *pourtant*, c'est-à-dire pour si grande qu'ait été la résistance. Et *pourtant* elle tourne! dit Galilée dans sa prison; *pourtant*, c'est-à-dire pour si grande ou quelque grande que soit l'assurance de ceux qui pensent autrement. *Pourtant* a donc plus d'énergie que *cependant*, quoique ce dernier commence aussi une proposition destructive, et non pas seulement modificative, de la précédente. Il fait concevoir de grands obstacles, une forte opposition, quelque chose à quoi on ne s'attend pas. « Elle soutint ce jour-là le plus grand combat qu'âme humaine ait pu soutenir; elle vainquit *pourtant*. » J. J.

Quoique Scythe et barbare, elle a *pourtant* aimé.
Rac.

Une aventure étrange et qui *pourtant* est vraie.
Laf.

« Le dieu Terme des Romains ne devait jamais reculer; ce qui arriva *pourtant* sous Adrien. » Montesq. « Il ne s'agit pour lui, dit-il, que de continuer les armes de sa maison, les mêmes *pourtant* qu'il a fabriquées. » Labr.

2° *Néanmoins*, *toutefois*.

Néanmoins, *néantmoins*, en rien moins, latin *nihilominus*, affirme la coexistence, la non incompatibilité d'une chose avec une autre. Il ne renverse pas ce qui a été dit, il y rapporte

quelque chose qui paraît y répugner, et le soutient également. « L'eau, si fluide, si incapable de toute résistance, et *néanmoins* si forte pour porter. » FÉN. « Les assemblées continuent trois fois la semaine, et *néanmoins* les choses vont assez lentement. » Boss. « Quoique le titre d'allié des Romains fût une espèce de servitude, il était *néanmoins* très-recherché. » MONTESQ. « Il ajoute qu'il y a des auteurs graves qui affirment que c'était la droite, qu'il croit *néanmoins* être fondé à soutenir que c'était la gauche. » LABR.

Toutefois, toutes fois, fait entendre que parmi toutes les fois; les cas, les circonstances où une chose arrive, il s'en trouve, il peut s'en trouver où elle n'arrive pas. Il ne renverse pas non plus ce qui a été dit, il en convient; mais il y fait une exception; au lieu de poser, comme *néanmoins*, une assertion en face d'une autre et de maintenir celle-là comme celle-ci, il pose une règle et exprime quelque chose qui en sort. « Tout pays est bon pour mourir, excepté *toutefois* celui-ci, quand on laisse quelque chose après soi. » J. J. « Quoique ce ne soit pas la coutume de payer auparavant, *toutefois*, de peur que je ne l'oublie, voici.... » MOL. « Ordinairement en ce qui regarde les dispositions intérieures il ne faut regarder que la personne; *toutefois*, par l'influence de l'intérieur sur l'extérieur, on peut aussi avoir quelque égard au bien commun. » Boss. « Quoique je propose ces livres comme exemples de la puissance mutuelle des imaginations, je ne prétends pas *toutefois* les condamner en toutes choses. » MAL.

CHAIR, VIANDE. Partie molle et musculaire de la substance animale, servant ou pouvant servir d'aliment.

Toute la différence entre ces deux mots tient à l'étymologie du second. La *viande* est ce qui est propre à la *vie*, ce qu'on doit prendre pour l'entretenir; en sorte que ce mot emporte toujours une idée de nourriture. Mais cette idée n'est pas aussi essentiellement comprise dans la signification du mot *chair;* ce qu'on considère surtout dans celui-ci, c'est, non pas l'usage qu'on peut faire de la chose, mais cette chose même comme entrant dans la constitution physique de tel animal. Voilà de belles *chairs*, peut être l'éloge d'une jolie femme; voilà de belles *viandes*, est celui d'un bon morceau de bœuf, de veau ou de mouton. « Ma *chair* est vraiment *viande*, dit J. C. » Boss. « Pour l'épouse d'un Dieu (l'Église), il n'y avait que la *chair* d'un Dieu qui pût être une *viande* sortable. » BOURD. « Ce n'est point une figure que le sacrement de l'Eucharistie : cette *chair* véritable est véritablement *viande*. » FÉN.

Cette différence se conserve, même alors que les deux mots expriment quelque chose que l'on mange. La *chair* se rapporte à l'animal qui la fournit : *chair*, et non *viande*, de poulet, de perdrix, de lièvre. Mais on ne voit autre chose dans la *viande* que sa destination : de la *viande*, et non de la *chair*, de boucherie; acheter une livre de *viande*. « Saint Pierre mangeait indifféremment avec les gentils convertis du porc et des *chairs* étouffées; mais ensuite il se remit à l'abstinence des *viandes* défendues. » VOLT. Des *chairs* étouffées sont des *chairs* d'animaux qui ont été étouffés. « La *chair* du pécari, quoique plus sèche et moins chargée de lard que celle du cochon, n'est pas mauvaise à manger. Lorsqu'on veut manger de cette *viande*.... » BUFF. « Ce surikate mangeait avec avidité la *viande* crue, et surtout la *chair* de poulet. » ID. « La *chair* du cabiai est grasse et tendre; mais elle a plutôt le goût d'un mauvais poisson que celui d'une bonne *viande*. » ID. — On qualifie la *chair* relativement à l'animal auquel elle appartient : elle est maigre ou grasse, longue ou courte, sèche ou chargée de lard. On qualifie la *viande* relativement à ce qu'éprouvent ceux qui en usent : elle est de bon ou de mauvais goût, savoureuse, succulente, grossière, indigeste.

Ou bien *chair* se dit absolument pour désigner une sorte de substance alimentaire : les animaux carnivores vivent de *chair;* les catholiques s'abstiennent de *chair* le vendredi et le samedi. Au lieu que *viande* se prend dans un sens plus déterminé pour signifier de la *chair* exposée, coupée ou apprêtée pour être servie à ceux qui s'en nourrisent : *viande* piquée, lardée, bardée ; un plat de *viande*, une table chargée de *viandes*.

CHANCELER, VACILLER. Ces mots expriment le défaut d'être mal assuré.

Ce qui *chancelle* court des *chances*, est en danger de *choir*, penche comme s'il allait tomber; ce qui *vacille* va deçà et delà, d'un côté et puis d'un autre, comme va un petit rameau, une baguette, *bacillum*, ou une chose changeante, variable, qui *vague* (*vagatur*) petitement ou à plusieurs reprises.

L'objet qui *chancelle* n'est pas ferme; celui qui *vacille* n'est pas fixe. Le premier aurait besoin d'être soutenu ou raffermi; le second d'être déterminé ou assujetti. Celui-ci est trop mobile, celui-là trop faible.

Le corps de l'ivrogne *chancelle*, car il menace de tomber; sa langue *vacille*, car elle s'agite irrégulièrement, elle balbutie. Dans la vieillesse, dit Buffon, les jambes sont *chancelantes*, et la tête *vacille :* les jambes sont *chancelantes* ou sur le point de manquer; la tête *vacille*, elle éprouve un branlement, une sorte d'oscillation.

L'esprit qui ne sait pas se tenir dans le parti qu'il a pris, *chancelle ;* celui qui balance entre plusieurs partis, sans s'arrêter à aucun, *vacille*. Qui *chancelle* cède ou mollit; qui *vacille* flotte. C'est plutôt la volonté qui *chancelle*, parce qu'elle est susceptible de force ou de faiblesse; c'est plutôt la raison qui *vacille*, parce qu'elle peut être incertaine, en suspens entre diverses opinions. L'âme faible *chancelle*, l'esprit sceptique *vacille*. Au moment d'assassiner Pyrrhus, Oreste sent *chanceler* son courage (RAC.); dans l'*Histoire des variations*, Bossuet reproche aux protestants de n'avoir qu'une foi *vacillante*.

On dit un trône *chancelant*, une forteresse *chancelante ;* ce sont comme des édifices dont la solidité peut se démentir. Mais on dit une main ou une lueur *vacillante*, c'est-à-dire qui tremble, qui frémit, comme un roseau agité par le vent.

Le témoin qui *chancelle* dans sa déposition, hé-

site, est peu affirmatif; celui qui vacille dit tantôt une chose tantôt une autre.

Une démarche ou une mémoire *chancelante* manque de force, est défaillante, caduque, menace ruine. Une démarche ou une mémoire *vacillante* est seulement vague et incertaine. Un tribun militaire fort âgé s'excusa d'accepter de nouveau la même charge en disant aux Romains : « Les forces de mon corps sont tout à fait exténuées : je ne puis presque plus faire usage de la vue et de l'ouïe; ma mémoire *chancelle*, la vigueur de mon esprit est usée. » Roll. Le chancelier Michel Letellier « conjurait ses enfants de l'avertir de bonne heure quand ils verraient sa mémoire *vaciller* ou son jugement s'affaiblir, afin que par un reste de force il pût garantir le public et sa propre conscience des maux dont les menaçait l'infirmité de son âge. » Boss.

CHANCIR, MOISIR. Ces mots expriment tous deux un changement à la surface de certains corps, qui tendent à se corrompre en fermentant.

Chancir est peu usité en comparaison de son synonyme, et il paraît avoir une signification moins étendue et moins forte.

D'une part, il ne se dit que des choses qui se mangent; au lieu que *moisir* s'applique aussi à d'autres matières : tout se *moisit* dans les lieux humides (Acad.); laisser *moisir* des titres dans leur coin (J. J.); Boileau dit, en parlant d'un poëme intitulé *Moïse :*

Le Moïse commence à *moisir* par les bords.

D'autre part, *chancir* annonce une corruption moins prochaine : ce qui *chancit* commence seulement à *moisir*. Du pain *chanci* est un peu plus que rassis, il est temps de le manger; du pain *moisi* n'est plus mangeable. Des confitures *chancies* blanchissent (*candescunt*), se couvrent d'une pellicule blanchâtre, indice d'une disposition à la *moisissure ;* des confitures *moisies* sont gâtées ou bien près de l'être, comme l'indique le verbe latin *mucere* ou *mucescere*, d'où *moisir* tire son origine.

CHANGEANT, VARIABLE, INCONSTANT; — LÉGER, VOLAGE; — VERSATILE. Qui se dément; qui ne reste pas le même, dans le même état ou fixé au même objet; qui tend à être autrement ou à avoir autre chose.

Changeant, *variable* et *inconstant* se disent tous trois du temps. *Changeant* le représente comme un objet susceptible de devenir tel ou tel, beau ou vilain, froid ou chaud, sec ou humide; *variable* comme un agent capable de plus ou moins de force ou d'ardeur, comme pouvant devenir calme ou orageux, produire du vent ou de la pluie; *inconstant* le désigne comme incertain ou pas sûr, comme devant se modifier bientôt. — Pareillement, un esprit est *changeant* quant à sa manière d'être, à ses sentiments; *variable* quant à sa manière d'agir, à ses résolutions, ou à ses opinions; et *inconstant* eu égard au peu de fond qu'on peut faire sur lui et au peu de durée de ses impressions actuelles. Une femme *changeante* est sujette à se lasser de son état ou de l'objet de son affection, à désirer du nouveau; femme *variable* n'est pas une expression usitée, *variable* n'ayant point de rapport à ce qu'on éprouve, aux choses de cœur; une femme *inconstante* ne s'est pas plutôt attachée qu'elle se détache, il ne faut pas s'y fier.

Léger et *volage*, à la différence des trois mots précédents, ne conviennent pas en matières graves. Un homme, un peuple, un esprit, un cœur *léger* ou *volage* est frivole, peu sérieux, *changeant* ou *inconstant* dans de petites choses, en fait de modes, d'amour ou d'amourette, par exemple. « Henri VIII d'Angleterre était né jaloux, soupçonneux, *inconstant*, âpre sur l'intérêt. D'ailleurs, il était passionné pour les femmes, et *volage* dans ses amours. » Fén. « Ces notes fixeront la langue et le goût, deux choses assez *inconstantes* dans ma *volage* patrie. » Volt. « Il y a des personnes si *légères* et si frivoles que.... » Laroch. « La renommée peint les Parisiennes frivoles, étourdies, *volages*. » J. J. — Ces deux épithètes s'appliquent de préférence à la jeunesse et aux amants, quand ils font ou que celui qui en parle fait des affections du cœur une sorte de badinage. « Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent qu'elles sont *légères*. » Labr.

Quant à la distinction de *léger* et de *volage*, le cœur *léger* ne tient pas fortement à son objet, et le cœur *volage* voltige d'objet en objet. Un rien, un souffle en quelque sorte suffit pour dégager l'un; le goût de la variété entraîne l'autre à contracter divers engagements. « La femme *volage* est une *légère* qui aime la multitude. » Cond. Phèdre dit de Thésée :

Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,
Volage adorateur de mille objets divers. Rac.

Ainsi, le défaut d'une femme *changeante* ou *inconstante* est un défaut de conséquence, sur lequel on ne plaisante pas, qu'on juge au point de vue de la morale. Mais l'attachement de la femme *changeante* est susceptible de lassitude ou de dégoût; celui de la femme *inconstante* n'est pas long ni sûr. — Le défaut d'une femme *légère* ou *volage* se prend moins au sérieux et se caractérise au point de vue de la galanterie. Mais l'attachement de la femme *légère* n'est pas fort; celui de la femme *volage* est vagabond.

Versatile, *versatilis*, de *versare*, fréquentatif de *vertere*, tourner, est comme le superlatif de tous les mots qui précèdent, et surtout de *variable*. « Les causes des effets du hasard sont *variables* et *versatiles*. » Buff. — On est *versatile* dans ses opinions, c'est-à-dire si *variable* qu'on ressemble à une girouette : Voltaire a été l'écrivain le plus *versatile* (Lah.). On le dit aussi du caractère, mais non pas des affections. « Alcibiade était d'un caractère *versatile*. » Volt. Ce mot est tellement relatif à l'esprit (et non pas au cœur), et lui attribue une telle mobilité, qu'il finit par signifier une sorte de talent, une habile souplesse. « Nul n'a eu une dialectique plus adroite et plus *versatile* que Bayle pour se charger successivement de l'attaque et de la défense. » Lah. « Ce génie si souple, si pliant et si *versatile* ne sert qu'à avertir les sénateurs d'être sur leurs gardes. » D'Ag.

CHANGEMENT, VARIATION, MUTATION, VI-

CISSITUDE, RÉVOLUTION, INNOVATION. Modification qui fait perdre aux choses de leur identité.

Le *changement* est une modification de l'état; la *variation*, une modification du cours des choses. *Changement* se dit des choses qui sont; *variation*, des choses qui vont ou se font. Le *changement* produit une autre manière d'être, d'autres qualités; la *variation* est une autre phase ou une autre façon d'agir. Une chose qui ne *change* pas continue à être telle qu'elle est, reste la même; une chose qui ne *varie* pas continue à se développer de même, persévère. Quand on parle des *changements* d'une personne, on a égard à sa nature, à sa constitution, soit physique, soit spirituelle; quand on parle de ses *variations*, on pense et on fait penser à sa manière de se conduire ou de juger. On dit un *changement* d'état, de condition, de visage, de face, de scène; les *changements* de la terre; tous les êtres créés sont sujets au *changement*. Mais on dit la *variation* des vents, des témoins; les *variations* du change, de l'usage, de la mode, de l'humeur, de l'amour, de la faveur, etc. « La guerre en Italie fut longue et cruelle, parce que les différentes factions ne savaient ni se réunir ni persister chacune dans leurs premières démarches; et comme les intérêts *changeaient* de mille manières, la fortune *variait* continuellement. » COND.— *Changement* exprime d'ordinaire un seul événement ou l'effet d'un seul événement; mais *variation* désigne plusieurs faits ou une succession de faits. Que la mode ou la saison *change*, nous avons une autre mode, une autre saison; qu'elle *varie*, nous passons par une suite de modes ou de saisons. Qui *change* prend une autre opinion, un autre sentiment; qui *varie* flotte. — *Changement* annonce une modification plus essentielle, et *variation* une modification plus superficielle, plus légère, accessoire. « La couleur et le poil des loups *changent* suivant les différents climats, et *varient* quelquefois dans le même pays. » BUFF. « Il serait impossible de suivre le gouvernement de l'empire d'Allemagne dans toutes les *variations* qu'il a souffertes; ce sera assez pour nous d'observer les *changements* principaux sous les différentes périodes. » COND. « Dieu *varier!* Dieu *changer!* cette idée me paraît un blasphème. » VOLT. — Quand il s'agit de l'homme et de ses dispositions, *variation* ne marque pas seulement une multiplicité de *changements*, mais aussi quelquefois un *changement* sans raison, le *changement* d'un esprit léger. « Le *changement* d'opinion peut se trouver avec la force d'esprit, souvent même il la prouve; les *variations* dans la manière de penser montrent le peu de solidité. Une plus grande lumière nous fait *changer* de sentiment; le défaut de lumière nous fait *varier*. » COND.

Mutation, latin *mutatio*, de *mutare*, fréquentatif de *movere*, mouvoir, indique, particulièrement dans le style noble ou en termes de droit et d'administration, un *changement* de place. Le *changement* proprement dit a rapport à la manière d'être : la *variation*, à la manière d'agir; et la *mutation*, au lieu. Le *changement* consiste dans l'altération; la *variation*, dans l'inconstance; la *mutation*, dans le déplacement. La *mutation* de l'axe de la terre (VOLT., BUFF.). « Rechercher dans les histoires les exemples des grandes *mutations* (*changements* de dynasties). » BOSS. « Les guerres ont presque toujours été le fruit de ces tristes *mutations* (même sens). » MASS. « L'extraordinaire, le vaste, les grandes *mutations* (déplacements des mers) sont des objets qui plaisent à l'imagination. » VOLT. « Les principautés devaient prendre l'investiture à chaque *mutation* d'empereur ou de vassal. » ID. « Le droit de rachat devait se payer à chaque *mutation* d'héritier. » MONTESQ. « Le roi ne se réservait dans la Louisiane, cédée à la compagnie de Law, que la foi et hommage-lige, à chaque *mutation* de roi. » MARM. « Il y a eu de nombreuses *mutations* dans ce régiment. » ACAD. « La *mutation* des généraux était un inconvénient considérable attaché à la forme du gouvernement des Romains. » ROLL.

La *vicissitude*, du latin *vicissim*, alternativement, tour à tour, est une *variation* alternative, c'est-à-dire qui consiste à aller, non pas d'un état à un autre, puis à un autre, puis à un autre indéfiniment, mais d'un état à un autre, pour revenir au premier, et ainsi de suite, par une espèce d'aller et de retour ou de mouvement oscillatoire. Les *vicissitudes* de la vie ou de la fortune nous mettent dans l'opulence, dans la joie, et puis dans la misère, dans la tristesse; après quoi elles nous ramènent à l'opulence et à la joie pour nous faire retomber dans la misère, la tristesse; et toujours ainsi. « Notre volonté a ses *vicissitudes* et ses retours. » BOURD. « L'Église, tantôt soutenue, tantôt persécutée par les grands du monde, durera parmi ces *vicissitudes* jusqu'à la fin des siècles. » BOSS. « Quelle vie pénible que ces *vicissitudes* éternelles de vice et de vertu! » MASS. Suivant Héraclite et Empédocle, les éléments sont dans une *vicissitude* perpétuelle (FÉN.) : le feu se transforme en air, qui se transforme en eau, qui se transforme en terre; et réciproquement, la terre se transforme en eau, l'eau en air, et l'air en feu. Qu'un homme ou un objet soit déplacé, il y a simple *mutation;* mais il y a *vicissitude*, quand un homme ou un objet est mis à la place d'un autre, et que celui-ci, à son tour, est mis à la place du premier, quand, en un mot, il se fait non pas seulement un changement, mais un échange. A la fin des siècles, les pauvres qui avaient été les derniers dans le monde, prendront la première place, et les riches seront mis à la dernière, bien étonnés d'une si grande *vicissitude* (BOSS.).

Révolution, de *revolvere*, tourner de manière à revenir au point de départ, après avoir parcouru un cercle, signifie d'abord le mouvement circulaire des astres. Ce mot, au figuré, indique un changement considérable et fatal, un changement qui arrive inévitablement et s'étend à toute la terre, à tout un corps, à tout un ordre de choses, et produit des effets durables. « Notre globe a essuyé des *révolutions*. » VOLT. « Plusieurs parties de la terre ont souffert de grandes

révolutions. » Id. « La cour est comme le théâtre des *révolutions* humaines; on y voit tant de *changements* soudains, des morts si terribles et si peu attendues. » Mass. « Nous ne pouvons juger que très-imparfaitement de la succession des *révolutions* naturelles (de la terre); et nous jugeons encore moins de la suite des accidents, des *changements* et des altérations. » Buff. « Saint Louis introduisit l'usage de fausser sans combattre; *changement* qui fut une espèce de *révolution.* » Montesq.

L'*innovation*, action d'introduire une *nouveauté*, est le *changement* d'une chose ou dans une chose établie depuis longtemps. Il se dit surtout des dogmes, des coutumes, des institutions. « Ce critique donne, autant qu'il peut, à l'hérésie un air d'antiquité, et à saint Augustin un air d'*innovation.* » Boss. « Voilà les fondements de l'antiquité de la foi et de l'*innovation* des hérétiques. » Id. « Tant d'*innovations* utiles étaient reçues avec applaudissement, et les plaintes des partisans des anciennes mœurs étaient étouffées par les acclamations des hommes raisonnables. » Volt.

CHANGER, ÉCHANGER, TROQUER, PERMUTER. Donner ou laisser une chose pour une autre, sans qu'aucune des deux soit de l'argent.

Changer est d'abord bien distinct des trois autres verbes. Il est le seul qui signifie quelquefois une action involontaire : au sortir d'un bal, il peut arriver qu'on *change* son chapeau sans s'en apercevoir; à la place de mon parapluie qu'on m'a pris, j'en trouve un autre qui vaut mieux, je ne perds pas au *change.* Il est le seul qui soit absolu : il ne marque pas nécessairement réciprocité d'action entre deux personnes dont chacune donne et reçoit : je trouve mon vêtement trop chaud pour la saison, je le *change.* Enfin *changer* est de ces quatre mots le plus général et le seul qui soit de tous les styles.

Échanger appartient au style noble, et il se dit particulièrement à l'égard du haut commerce, du commerce portant sur des objets considérables, ou du commerce envisagé théoriquement, au point de vue de l'économie politique. On *échange* une propriété contre une autre; les métaux précieux servent de gages d'*échange* (Volt.); question du libre *échange.* Du reste, l'application de ce mot s'étend au delà des choses commerciales, mais c'est presque toujours en parlant de choses considérables qu'on s'en sert : *échanger* des prisonniers, des notes diplomatiques, des provinces, les ratifications d'un traité, etc. Voy. *Changer, échanger*, p. 128.

Troquer, au contraire, n'est d'usage qu'en parlant de l'*échange* des denrées ou des valeurs, et encore de celles qui sont petites ou de médiocre importance, de celles dont on trafique. *Troquer* est un terme vulgaire et souvent familier. « La femme du patron de la barque de Stockolm était allée à une foire pour *troquer* du sel et de la farine contre des peaux de rhennes et de petits-gris; car tout le commerce de ce pays se fait ordinairement en *troc.* » Regn. « Les Samoyèdes venaient apporter au marché des martres et des renards noirs, qu'ils *troquaient* pour des clous et des morceaux de verre. » Volt. « Au siége de Paris par Henri IV, plusieurs officiers des assiégeants *troquaient* un aloyau pour une fille. » Id. « Cet enfant *troque* avec joie un cornet de bonbons contre un livre. » Lah. « J'aurais volontiers, dit Sancho, *troqué* cette massue contre un morceau de fromage. » Les. « Faisons un *troc*, Frontin; cède-moi cette fille-là, et je t'abandonne ma vieille comtesse. » Id.

Quant à *permuter*, latin *permutare*, sa signification est encore plus restreinte et plus spéciale; autrefois on le disait uniquement des bénéfices ecclésiastiques; c'est à présent un terme d'administration dont on se sert dans le seul cas où il est question d'un échange d'emploi.

CHARGE, — FARDEAU, FAIX. Ce qu'on porte. La différence est assez grande entre *charge* d'une part, *fardeau* et *faix* de l'autre.

Charge est abstrait; *fardeau* et *faix* sont concrets. La *charge* d'un homme ou d'un animal est ce qu'il porte d'ordinaire ou ce qu'il est capable de porter ou ce qu'il doit porter; le *fardeau* ou le *faix* d'un homme ou d'un animal est ce qu'il porte effectivement et actuellement. « La *charge* ordinaire des lamas est de 150 livres. » Buff. « C'est une chose étonnante de voir quelle était la *charge* des soldats romains dans la marche. » Roll. « Porter à quelqu'un des lettres la *charge* d'un âne. » Les. « Y a-t-il quelque crime dont Jésus ne soit point chargé? Tout y est, la *charge* est complète. Que chacun vienne reconnaître la part qu'il a dans ce *fardeau.* » Boss. *Charge* signifie une qualité idéale; *fardeau* et *faix* représentent des objets matériels; aussi dit-on très-bien la *charge* d'un *fardeau*, comme la *charge* d'un poids (Buff.), d'un joug (Mal.). Boileau dit à Louis XIV :

> Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
> Fuit d'un si grand *fardeau* la *charge* trop pesante.

Au figuré, *charge* exprime quelque chose à faire, une obligation, un office, une dépense, et non comme une masse qui pèse sur quelqu'un.

D'ailleurs, la *charge* ne se rapporte pas, comme le *fardeau* et le *faix*, à l'état pénible de celui qui est dessous. C'est pourquoi on donne bien une *charge* à des choses inanimées, à un mur, à un vaisseau. « Les planètes composent une roue d'un vaste diamètre dont l'essieu (le soleil) porte toute la *charge.* » Buff. « On peut supposer que la *charge* ordinaire de ces vaisseaux était de 200 hommes. » Roll. Le *fardeau* et le *faix* sont des *charges* qui font impression sur celui qui les porte, des *charges* pesantes sous lesquelles on plie. — *Charge* exprime aussi bien quelque chose de léger que quelque chose de lourd. « Le cheval s'est blessé, il ne saurait porter la moindre *charge.* » Les. « Cet état brillant est un engagement au travail, est une *charge*, est un *fardeau*, et un *fardeau* très-pesant. » Bourd. Du reste, la *charge* peut se considérer sous d'autres rapports que celui de la pesanteur : une belle *charge* (Volt., Les.).

> Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
> L'autre portant l'argent de la gabelle.
> Celui-ci, glorieux d'une *charge* si belle,

N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé. LAF.
« Fallait-il traverser un torrent, je vous portais, et j'osais presser dans mes bras une si douce *charge*. » J. J.

Fardeau et *faix* diffèrent aussi.

Fardeau présente l'idée d'un objet unique : « Le précieux *fardeau* qu'elle portait dans son sein. » ACAD. « C'est un pesant *fardeau* qu'une couronne. » ID. « Regarder la loi comme un *fardeau* insupportable. » BOSS.

Pour mes tristes enfants quel affreux héritage!
Le crime d'une mère est un pesant *fardeau*.
(*Phèdre.*) RAC.

Voudrais-je de la terre, inutile *fardeau*,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse?
(Achille.) ID.

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux!
Valois ne soutint pas ce *fardeau* dangereux.

Faix, du latin *fascis*, faisceau, fagot, amas de choses jointes ensemble, signifie le résultat d'une accumulation, une multiplicité de choses réunies. Nous appelons *faix* ce qui s'amasse, se complique, s'accroît progressivement : le *faix* des années (BOIL., LAF.), des procès (BOIL.), des dettes (S. S.), des affaires multipliées (COND.). Succomber sous le *faix* des affaires ou des impôts (ACAD.). « Les érudits plient sous le *faix* (des mots et des paroles), leur mémoire en est accablée pendant que leur esprit demeure vide. » LABR.

Mon corps n'est point courbé sous le *faix* des années.
BOIL.

L'amour, dans les héros, interrompu, troublé,
Sous le *faix* des lauriers est bientôt accablé. RAC.
Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
Sous le *faix* du fagot aussi bien que des ans
Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée. LAF.

Outre cela, le *faix* est plutôt une surcharge, une chose dont on a mis et dont on a mis encore jusqu'à faire fléchir, jusqu'à écraser. Si le *fardeau* est pesant, le *faix* est accablant; s'il arrive quelquelquefois de plier sous le *fardeau*, on succombe sous le *faix*. « Notre piqueur finit par me surcharger à tel point et de travail et de coups, que j'étais menacé de succomber bientôt sous le *faix*. » J. J. « Lorsqu'on excède les lamas de travail et qu'ils succombent une fois sous le *faix*, il n'y a nul moyen de les faire relever. » BUFF. « Le lama, qui, comme le chameau, passe sa vie sous le *fardeau*, a aussi des callosités.... Les callosités des babouins et des guenons ne proviennent pas de la contrainte des entraves ni du *faix* accablant d'un poids étranger. » ID.

CHARMER, ENCHANTER, RAVIR. Causer beaucoup de plaisir.

Charmer et *enchanter*, quoiqu'ils se ressemblent extrêmement, diffèrent en ce que ce qui *charme* est touchant, et ce qui *enchante* admirable. En effet, on dit *charmer*, et non pas *enchanter*, la douleur, la peine, l'ennui de quelqu'un; et, d'un autre côté, ce qui arrive comme par *enchantement*, étonne ou surprend par la promptitude ou la facilité de l'exécution.

Nous trouvons délicieux ce qui nous *charme*. « Toutes les créatures soumettent l'homme par leur force ou le *charment* par leurs douceurs. » PASC. « L'âme touchée de Dieu éprouve un trouble qui traverse le repos qu'elle trouvait dans les choses qui faisaient ses délices. Elle ne peut plus goûter avec tranquillité les objets qui la *charmaient*. » ID. « Dieu change le cœur de l'homme par une douceur céleste qu'il y répand.... Trouvant sa plus grande joie dans le Dieu qui le *charme*, il s'y porte infailliblement de lui-même. » ID. « Une fille surtout le *charma* par sa voix mélodieuse et par les grâces qui l'accompagnaient. » VOLT. « Le moqueur (oiseau) *charme*, comme le rossignol, par les accents flatteurs de son ramage. » BUFF.

Nous sommes émerveillés de ce qui nous *enchante*. Les hommes de génie nous *enchantent* par leurs chefs-d'œuvre. « En récitant aux Grecs les neuf livres de son histoire, Hérodote les *enchanta* par la nouveauté de cette entreprise, par le charme de sa diction, et surtout par les fables. » VOLT. « Quand nous lûmes les ouvrages des Toscans, nous fûmes aussi *enchantés* que nous l'étions quand nous lisions les beaux morceaux de Milton, d'Addison, de Dryden et de Pope. » ID. « Le monde moral est celui qui nous éblouit et nous *enchante*. » BOSS. « Il fut surpris, ou plutôt *enchanté* de ma vue. » LES. « Je découvre beaucoup de talent au travers des défauts de nos comédiennes. Je vous dirai même que je suis *enchanté* de l'actrice qui a fait la suivante dans les intermèdes. » ID.

Charmer exprime une impression de douceur, qui affecte la sensibilité. *Enchanter* marque une impression de surprise, qui dépend d'une appréciation de la raison. Le plaisir causé par ce qui *charme* est un agrément; le plaisir causé par ce qui *enchante* est plus sérieux et réfléchi. « Dès que parurent ces conversations de Bélisaire avec Justinien, tout Constantinople en fut *charmé*. La quinzième conversation surtout *enchanta* les esprits raisonnables. » VOLT. « J'étais *charmé* de la figure d'Alcime, *enchanté* de son langage, idolâtre de ses vertus. » MARM.

Entre *charmer* et *enchanter*, d'une part, et *ravir* de l'autre, la différence est celle de l'immobilité au mouvement. Ce qui *charme* ou *enchante* rend ébahi, interdit, stupéfait, conformément au sens propre de ces mots qui veulent dire assoupir, empêcher l'action d'une personne ou l'effet naturel d'une chose. Ce qui *ravit*, au contraire, fait agir, emporte, enlève, fait venir à soi. « Le genre sublime *ravit* et transporte. » ROLL. « *Ravie* de la perfection infinie de Dieu, l'âme se laisse entraîner par une telle beauté. » BOSS. Épicure distingue deux sortes de plaisirs, les uns qui consistent dans le repos, et les autres qu'il appelle agités : aux premiers se rapportent *charmer* et *enchanter*, aux autres *ravir*. La littérature et les beaux-arts à l'envi *charmaient* et *enchantaient* les Athéniens; les chants de Tyrtée *ravissaient* les Spartiates. Un spectacle *charme* ou *enchante*, il se borne à frapper; un discours *ravit*; il excite les mouvements de l'âme et peut provoquer à l'action. « Il vivait entouré d'amis toujours *charmés* de le voir, et toujours *ravis* de l'entendre. » MONTESQ. On *charme* et on *enchante* les sens, capables seulement de modification;

mais on *ravit* l'âme ou le cœur, on les fait bondir, tressaillir, ou on les entraîne.

Je vous adore, et vous m'aimez,
Mon cœur en est *ravi*, mes sens en sont *charmés*.
MOL.

Ce qui *charme* ou *enchante* est magique, merveilleux, fait impression; ce qui *ravit* est fort.

CHEVAL, COURSIER, ROSSE. Animal qu'on emploie à porter et à tirer comme l'âne, mais qui est plus grand, qui a les oreilles plus petites, et qui hennit au lieu de braire.

Cheval vient du latin *caballus*, cheval de bagage ou de fatigue. C'est le nom commun de l'espèce, le mot de l'histoire naturelle, celui dont on se sert continuellement, et qui ne réveille aucune idée accessoire particulière.

Coursier, qui fait des *courses*, dont l'office est de *courir*, représente le même animal, non plus comme utile et comme prenant part à nos travaux pénibles, mais dans sa fonction la plus noble, comme emporté et brillant dans la carrière, comme partageant avec nous la gloire des joutes et des combats. Aussi *coursier* signifie-t-il un cheval grand, beau, superbe, et se trouve-t-il ordinairement accompagné d'épithètes qui ne peuvent convenir qu'au roi des animaux domestiques.

Sa main sur les *chevaux* laissait flotter les rênes:
Ses superbes *coursiers* qu'on voyait autrefois,
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant....
(*Phèdre*, récit de Théramène.) RAC.
Tantôt faire voler un char sur le rivage,
Tantôt, savant dans l'art par Neptune inventé,
Rendre docile au frein un *coursier* indompté. ID.

» Louis XII fit son entrée dans Gênes, monté sur un *coursier* tout noir, armé de toutes pièces. » Boss. Dans cette pompe des Perses « venait d'abord un char consacré à Jupiter, traîné par des *chevaux* blancs, et suivi d'un *coursier* d'une grandeur extraordinaire qu'ils appelaient le *cheval du soleil*. » ROLL. « Semblable à un *coursier* fougueux qui bondit dans les vastes prairies. » FÉN. « Alors l'imagination s'échauffe, l'enthousiasme agit; c'est un *coursier* qui s'emporte dans sa carrière. » VOLT. « Déjà George, le Mars de l'Angleterre, était descendu du haut de l'empyrée, monté sur le *coursier* immortel devant qui les plus fiers *chevaux* du Limousin fuient.... » ID.

Rosse a été pris de l'allemand *Ross*, qui, dans cette langue, a la signification de notre mot *coursier*, mais que nous avons dégradé par une sorte de dérision. C'est ainsi que de *Land*, *Buch*, *Herr*, *Rappier*, nobles en allemand, d'où nous les avons tirés, nous avons fait des mots qui expriment quelque chose de peu de prix ou quelque chose de risible: *landes*, *bouquin*, *hère*, *rapière*. Le fait est que *rosse*, dans la langue française, désigne un mauvais cheval. « Voudriez-vous qu'on tuât tous les *chevaux* d'une ville, parce qu'il y a quelques *rosses* qui ruent et qui servent mal? » VOLT. « Il y a des peuples à qui l'on a crevé les deux yeux comme aux vieilles *rosses* à qui l'on fait tourner la meule. » ID. « En France les *chevaux* de poste ne sentent la gaule que sur les épaules du postillon.... En payant grassement les guides, je crus suppléer à la mine et au propos; ce fut encore pis. Ils me prirent pour un pied-plat. Dès lors je n'eus plus que des *rosses*, et je devins le jouet des postillons. » J. J. « On voit bien que vous avez été engendré de deux vieilles *rosses*: vous avez des salières sur les yeux à y fourrer le poing. » REGN.

Dans sa cinquième satire, Boileau a très-heureusement opposé *coursier* et *rosse* comme indiquant, l'un ce qu'il y a de plus relevé, l'autre ce qu'il y a de plus vil en fait de *chevaux*:

Entre tant d'animaux qui sont ceux qu'on estime?
On fait cas d'un *coursier* qui, fier et plein de cœur,
Fait paraître en courant sa bouillante vigueur,
Qui jamais ne se lasse, et qui dans la carrière
S'est couvert mille fois d'une noble poussière.
Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une *rosse*, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle ou tirer la charrue.

Coursier se dit particulièrement bien dans la poésie noble, tandis que *rosse* a sa place légitime dans le plaisant ou le comique.

CHOISIR, OPTER, ÉLIRE, PRÉFÉRER, AIMER MIEUX, ADOPTER, TRIER. Se déterminer en faveur d'une chose plutôt qu'en faveur de toute autre.

C'est l'idée purement et simplement exprimée par *choisir*; chacun des autres mots la présente modifiée d'une certaine façon.

Opter signifie *choisir*, étant contraint de se décider, étant placé dans une alternative où il faut nécessairement suivre tel parti ou tel autre. Aussi ce verbe se trouve presque toujours avec *falloir*. Dans le *choix* la liberté est entière; dans l'*option*, elle est limitée, on vous offre à *choisir* ceci ou cela, prononcez-vous, il n'y a pas de milieu. Une jeune fille est tout à fait maîtresse d'elle-même quand on la laisse *choisir* un époux; c'est toute autre chose quand elle n'a que l'*option*, elle est obligée de se donner à l'un des deux ou trois prétendants qu'on lui désigne. Un candidat à la députation *choisit* le département ou les départements dont il brigue les suffrages; s'il est élu dans plusieurs, il faut qu'il *opte*. « Loth sur le point de se séparer d'Abraham et maître de *choisir* de la droite ou de la gauche, leva les yeux avant que d'*opter*, vit à l'entour une contrée fertile et laissa à Abraham celles qui lui parurent moins délicieuses. » MASS. Voilà le vrai sens d'*opter*, *choisir* entre la droite ou la gauche, entre le oui ou le non, entre telle chose ou telle autre, entre partir ou rester, etc. Quand on a à *choisir*, on hésite quelquefois; quand on a à *opter*, quelquefois on balance. « Faut-il *opter* (entre les grands et le peuple)? Je ne balance pas, je veux être peuple. » LABR. « Qu'on est à plaindre, quand on se trouve en certaines situations où il faut *opter* entre sa fortune et sa conscience! Il est rare alors qu'on ne s'affaiblisse pas. » MASS. « Les Achéens se trouvaient dans une situation où ils ne pouvaient éviter un inconvénient que pour tomber dans un autre. Il n'y avait pas de milieu: il fallait avoir les Romains pour amis ou pour ennemis; il fallait *opter*. L'alliance des Romains fut acceptée. » COND. « On donnait aux Étoliens l'*option*, ou de s'abandonner à la discrétion du sénat, ou de payer au peuple romain

mille talents. » Roll. « Vous vouliez briller, et vous vouliez être aimée : ce sont des choses incompatibles. Il faut *opter*. » J. J. « Forcé de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut *opter* entre faire un homme ou un citoyen; car on ne peut faire à la fois l'un et l'autre. » Id. Presque toujours l'*option* est un *choix* assigné ou prescrit entre deux choses; toutefois le nombre de ces choses peut être plus grand, mais il est fixé, on ne peut absolument pas porter ses vues sur d'autres. « Dieu imputa à David le dénombrement du peuple; et sans autre miséricorde que de lui donner l'*option* de son supplice, il lui ordonna de *choisir* entre la famine, la guerre ou la peste. » Boss. — Ensuite, *opter* représente plutôt une action à faire, et *choisir* une action se faisant; le premier la position, le second la conduite. L'*option* est plus ou moins avantageuse suivant la valeur des choses entre lesquelles elle permet de délibérer; le *choix* est plus ou moins bon suivant qu'on y emploie plus ou moins de discernement. Lorsqu'on a à *opter*, il faut bien *choisir*. « Elien dit que la lionne porte deux mois; d'autres disent qu'elle porte six mois; s'il fallait *opter* entre ces deux opinions, je serais de la dernière, car le lion est un animal de grande taille. » Buff. Je *serais de la dernière*, c'est-à-dire je *choisirais* la dernière. « Me trouvant dans la nécessité d'*opter* entre deux objets (l'histoire des oiseaux et celle des minéraux), j'ai préféré le dernier comme m'étant plus familier, quoique plus difficile. » Id.

Élire signifie l'action collective d'un corps ou d'une société qui par la voie des suffrages *choisit* un homme pour occuper une place ou remplir une fonction. « Jusque vers le milieu du XI[e] siècle, les empereurs allemands furent en possession de *choisir* eux-mêmes les papes ou de les faire *élire* dans des conciles tenus en Allemagne. » Cond. « La révolution eut un autre effet; avant ce temps, le maire (du palais) était le maire du roi : il devint le maire du royaume; le roi le *choisissait*.... Mais depuis la nation fut en possession d'*élire*. » Montesq. — Du reste, *élire* ne suppose pas nécessairement, comme *choisir*, l'appréciation ni même la connaissance du sujet. On dit bien *élire* au sort. Avec le suffrage universel, tous les Français *élisent* leurs représentants; combien peu les *choisissent !* « Les syndics sont des magistrats annuels que le peuple *élit* ou *choisit*. » J. J.

Préférer signifie *choisir* spéculativement, dans la sphère idéale, là où l'on n'a pas ou bien où il ne s'agit pas de vues pratiques. Le *choix* a pour but l'usage ou l'emploi qu'on veut faire de la chose; la *préférence* ne fait que marquer le cas qu'on fait de la chose et le rang qu'on lui assigne. Chez un marchand de tableaux, je *choisis* celui-ci ou celui-là pour le placer dans mon cabinet; dans un musée, en présence de tableaux sur lesquels je puis seulement dire mon opinion, je *préfère* celui-ci à celui-là. On *choisit* un emplacement; on *préfère* un paysage à un autre. « On *choisit* l'étoffe, on *préfère* le marchand; on *choisit* l'étoffe pour l'acheter et l'emporter; on *préfère* le marchand pour aller acheter chez lui, parce qu'on lui donne sa confiance. » Cond. On *choisit* une chose lorsqu'on veut la prendre[1]; on la *préfère* à une autre, lorsqu'on ne fait que juger de ses qualités. Nous *choisissons* ce que nous trouvons de plus utile; nous *préférons* ce que nous estimons supérieur. Un imitateur de Racine le *choisit* pour modèle; un simple critique le *préfère* à Corneille ou à Sophocle. Le *choix* est bon ou mauvais, la *préférence* est juste ou injuste : le *choix* est bon ou mauvais, selon que l'objet répond ou ne répond pas à ce que nous nous proposons d'en faire; la *préférence* est juste ou injuste, selon que l'objet, relativement aux autres, a été mis à la place qu'il doit avoir, ou bien trop haut ou trop bas. Le *choix* est un acte de la volonté ou de la liberté après une délibération sur l'aptitude des choses à servir nos desseins; la *préférence* est un acte de la faculté judiciaire après une comparaison tendant à découvrir les mérites respectifs des choses en soi. — En second lieu, on *choisit* une chose, simplement; on *préfère* une chose à une autre. *Choisir* suppose bien aussi des choses ou des personnes laissées, écartées, négligées, mais il ne les montre pas aussi explicitement. Vous dites qu'on a *choisi* un tel général, lorsque vous ne le considérez point au milieu de ses concurrents; si vous voulez exprimer qu'il l'a emporté sur eux, si vous voulez le représenter triomphant, vous dites qu'on l'a *préféré*. « Pedro paraît : votre promesse vous engage à le *choisir* pour votre gendre.... Vous devez me le *préférer*, sans avoir égard à mon rang, sans avoir pitié de ma situation cruelle. » Les.

Aimer mieux, quant au sens, ressemble plus à *préférer* qu'à aucun autre de ces verbes. Mais d'ordinaire on *préfère* par raison, et toujours on *aime mieux* par goût. Quoique je ne puisse rien alléguer pour *préférer* Cicéron à Démosthène, néanmoins je l'*aime mieux* (Lah.).

Adopter, signifie *choisir* une chose qui est à un autre ou dont un autre est l'auteur, la lui emprunter et la faire sienne. *Adopter* un système (Dest.), les manières de penser de quelqu'un (J. J.); *adopter* le langage du monde contre la vertu, sans ses mœurs (Mass.); les Chinois devraient *adopter* notre alphabet (Volt.); les Grecs *adoptèrent* les lettres des Phéniciens (Id.). « Il a fallu soixante ans pour faire *adopter* en France ce que Newton avait démontré. » Id. « Saint Augustin n'a pas employé pour établir cette vérité d'autres preuves que celles que l'Église a formellement *adoptées*. » Boss.

L'Amérique à genoux *adoptera* nos mœurs. Volt.

Trier signifie *choisir* physiquement, tirer (*trahere*, d'où peut-être *trier*) une chose ou des cho-

1. Suivant l'Académie, *prendre*, dans une de ses nombreuses acceptions, veut dire choisir. Mais *prendre* indique plutôt l'effet du *choix*, ce à quoi aboutit le travail du discernement. Après avoir plus ou moins longtemps *choisi*, un acheteur finit par dire : « Je ne veux pas de ces étoffes, je *prends* celle-ci. » Ou bien *prendre*, c'est *choisir* d'abord, sans examen ou sans beaucoup d'examen. « Chez les Romains on étudia toutes les sectes de philosophes à la hâte; les circonstances ne laissaient pas le loisir d'examiner. Chacun *prit* une secte, et personne ne *choisit*. » Cond.

ses du milieu d'autres, les en séparer. Et non-seulement ce mot ne se dit que des objets physiques, et non des choses morales, abstraites, ou des personnes, mais encore l'opération qu'il marque exige peu d'intelligence et de sagacité. « Une génisse n'a pas besoin d'étudier la botanique pour apprendre à *trier* son foin. » J. J. « Tous les ans il faut *trier* dans le troupeau (de brebis) les bêtes qui commencent à vieillir, et qu'on veut engraisser. » Buff. Par extension, *trier*, en général, se prend dans un sens défavorable. « Sur un grand champ couvert d'une moisson fertile, mes ennemis vont *triant* avec soin quelques mauvaises plantes, pour accuser celui qui l'a semé d'être un empoisonneur. » J. J. « Comment rassembler tous leurs libelles? Qui peut aller *trier* tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de Genève ou dans le fumier du *Mercure de Neufchâtel?* » Id. « N'ont-ils pas assez, ces grands, des mille et un feuillistes, faiseurs de bulletins, afficheurs, pour y *trier* les plus mauvais, en choisir un bien lâche et dénigrer qui les offusque? » Beaum. On voit par ce dernier exemple que l'action de *trier* s'applique aussi à des personnes, mais c'est toujours à des personnes sur lesquelles on appelle le dédain. Saint-Simon dit au sujet de gens sans probité, qui avaient été nommés pour asseoir un nouvel impôt : « Ce fut à ces gens si bien *triés* à digérer l'affaire. »

CHOIX, ÉLECTION. Détermination et nomination d'une personne pour une place, un emploi, une dignité.

Le *choix* se fait par un seul homme, l'*élection* par plusieurs, par un corps, une société ou une assemblée, à la majorité des suffrages : le *choix* des ministres, d'un général, d'un ambassadeur; l'*élection* d'un député, d'un maire, d'un académicien. « *Élection* ne peut être employé pour *choix*. *Élection* d'un empereur, d'un pape, suppose plusieurs suffrages. » Volt. M. de Cormenin s'est plaint autrefois dans un de ses écrits de ce que trop de fonctions, en France, dépendent du *choix*, et pas assez de l'*élection*. — De cette première différence s'ensuit une seconde, qui a été signalée par le P. Bouhours. Quand on dit le *choix* d'un tel, cela peut s'entendre dans le sens actif, le *choix* qu'un tel a fait : Le roi se repentit de son *choix*. C'est que le *choix* peut être fait par un seul homme. Mais comme l'*élection* résulte d'un concours de voix, l'*élection* d'un tel se dit toujours dans une signification passive, et a rapport au sujet qui souffre ou a souffert l'action exprimée par *élire :* tel roi de Pologne fit telle chose le jour de son *élection* ou après son *élection*.

D'autre part, *choix* est le terme général, et on s'en sert aussi quand il est question d'une action collective ou faite à plusieurs. Mais alors même ce mot diffère d'*élection* et ne doit pas partout lui être indifféremment substitué.

Choix est un substantif pur; *élection*, un substantif verbal. Le *choix* est une chose et se qualifie comme tel : il est bon ou mauvais, louable ou indigne. L'*élection* est un fait et reçoit des épithètes en conséquence : elle est calme ou tumultueuse, régulière ou irrégulière. On peut voir dans l'histoire de l'*Académie* combien Louis XIV était attentif à conserver la liberté des *élections*, et empressé à approuver les bons *choix* (D'Al.). Le *choix*, ainsi qu'un objet, peut tomber sur quelqu'un; et l'*élection*, ainsi qu'un événement, approche, est retardée, on y procède ou on y assiste. « Après la prise de Constantinople par les croisés, ils procédèrent à l'*élection* d'un empereur; le *choix* tomba sur Baudouin, comte de Flandre. » Cond. Le *choix* se considère bien *à priori* ou en droit; l'*élection* est toujours présentée en fait, comme effective. « Selon M. Jurieu, c'est au troupeau qu'appartient le *choix* du pasteur.... Mais si, anciennement, le peuple présent concourait à l'*élection*, elle n'était faite néanmoins que par les évêques et le clergé en présence du peuple. » Fén.

CHOQUER, HEURTER. Donner contre.

Heurter, c'est *choquer* fortement, violemment; la rudesse du mot lui-même l'indique assez. Ce qui *choque* donne un coup; ce qui *heurte* donne un grand coup. On *choque* les verres à table. « Il y a en Perse des œufs qui se vendent trois ou quatre écus la pièce, et que les Persans s'amusent à *choquer* les uns contre les autres par manière de jeu. » Buff. En *heurtant* des verres ou des œufs les uns contre les autres, on les casse.

Quand un corps en *choque* un autre, il en résulte un petit bruit, une petite secousse, ou une simple communication de mouvement. « Un corps *choqué* détruit dans le corps *choquant* autant de mouvement que le corps *choquant* lui en communique. » Cond. « Rien de plus évident, dit-on, que la communication du mouvement par l'impulsion; il suffit qu'un corps en *choque* un autre pour que cet effet suive. » Buff. Mais quand un corps en *heurte* un autre ou *heurte* contre un autre, il le brise ou il se brise, ou tout au moins le coup est plus rude. « Holà, porteurs. Je pense que ces marauds-là ont dessein de me briser à force de *heurter* contre les murailles et les pavés. » Mol.

L'un me *heurte* d'un ais dont je suis tout froissé....
Boil.

« Le Seigneur sera une pierre de scandale et une pierre d'achoppement, et un grand nombre de ces peuples *heurteront* cette pierre, y tomberont, y seront brisés. » Pasc. On *heurte* contre un écueil (Bourd.). Un vaisseau *heurte* contre un rocher; c'est une trop lourde masse pour qu'on puisse dire qu'il le *choque*. De même, on ne *choque* pas à une porte, on y *heurte;* il faut frapper fort pour être entendu.

« Des troupes qui se *choquent* préludent au combat ou le commencent; lorsqu'elles se *heurtent*, le combat est rude et violent au premier abord. Vous *choquez* par mégarde votre voisin; un crocheteur qui va brutalement vous *heurte*. » Roub.

Au figuré, même différence. Une chose nous *choque* l'oreille ou la vue; elle ne nous la *heurte* pas : pour une impression purement désagréable *heurter* serait un mot trop fort. Il suffit de la plus légère offense, du plus léger déplaisir pour *choquer* une personne; pour la *heurter*, il faut la traiter avec plus de rudesse, la blesser grièvement

ment. Il est bien difficile de ne *choquer* personne; mais on peut au moins ne *heurter* personne. Une simple affectation *choque;* l'égoïsme *heurte.*

« Avec de la finesse, des tournures, des adoucissements, vous *choquez* celui que vous ne voulez pas *heurter.* Vous êtes *choqué* d'une censure détournée; une apostrophe personnelle vous *heurte.* Le malin vous *choque* adroitement; le brutal vous *heurte* grossièrement. » ROUB.

On *choque* et on *heurte* la raison, le sens commun, le bon sens, les opinions reçues, le goût public, l'amour-propre, la vraisemblance, etc. On les *choque* par des actions ou des discours qui y sont tant soit peu contraires; on les *heurte* lorsqu'on les *choque* de front, ouvertement, sans ménagement, sans égard. — « Les opinions qu'on produit dans la physique semblent devoir être convaincues de fausseté dès qu'elles *choquent* tant soit peu les opinions reçues. » PASC. « On n'a jamais *heurté* le sens commun plus effrontément. » VOLT.

Choquer, en parlant des personnes, se dit plutôt au figuré, et *heurter* au propre; *choquer* est le seul qui s'emploie bien, au figuré, avec le pronom personnel : *se choquer* d'une chose, *se choquer* de tout. Tout cela est conforme à la différence des deux mots, dont l'un a une signification modérée, faible, l'autre une signification forte, rigoureuse, physique.

CIEL, PARADIS. Ces deux mots, employés figurément, désignent dans le style religieux le lieu où vont les âmes des justes au sortir de cette vie.

Le *ciel* est opposé à la terre, au-dessus de laquelle il s'étend, en forme de voûte; le *paradis* est opposé à l'enfer, où, comme on sait, les damnés souffrent toutes sortes de tourments. Par conséquent le *ciel* est quelque chose d'élevé, le séjour propre de la gloire, le lieu où Dieu réside, où les saints le voient face à face, le contemplent et l'adorent; et le *paradis* est quelque chose de délicieux, le séjour propre de la béatitude, le lieu où les bienheureux goûtent des plaisirs ineffables, comme en goûtait Adam dans le *paradis*, c'est-à-dire dans le jardin où Dieu le mit aussitôt qu'il l'eut créé.

Le mot *ciel* signifie d'abord la principale demeure de Dieu, et emporte ensuite l'idée de réunion à Dieu, de participation à ses grandeurs. « Les vases de boue, entre les mains de l'Ouvrier souverain, deviennent bientôt des vases de gloire et de magnificence; et tout chrétien est né grand, parce qu'il est né pour le *ciel.* » MASS. Le mot *paradis* donne l'idée du bonheur céleste, de jouissances incomparables. « Le moindre petit plaisir qui s'offre à ma portée me tente plus que toutes les joies du *paradis.* » J. J. Dans le *ciel*, on est avec Dieu; dans le *paradis*, on est au comble de la félicité.

Qui gagne le *ciel* sortira d'ici-bas en vainqueur, glorieux et triomphant; qui gagne le *paradis* jouira après la mort de la récompense qu'il aura méritée en vivant saintement ou par ses bonnes œuvres.

Ciel indique le lieu, un lieu supérieur ou placé en haut : les mauvais anges furent précipités du *ciel;* on connaît les paroles que le confesseur de Louis XVI lui adressa sur l'échafaud : « Fils de saint Louis, montez au *ciel.* » *Paradis* marque un état ou est relatif à l'état : être en *paradis*, c'est être dans une extrême joie, ou dans une situation qui semble ne rien laisser à désirer de ce qui peut rendre heureux.

CITER, ALLÉGUER, RAPPORTER, PRODUIRE. Mentionner ou faire connaître, à propos de ce qu'on dit, un écrit, un passage, un exemple, ou autre chose semblable.

Citer est purement indicatif, et *alléguer* est probant. Vous *citez* une chose en disant où elle se trouve, en donnant son adresse, pour ainsi dire; vous *alléguez* une chose comme une loi qui milite en votre faveur. Une bonne *citation* est réelle et exacte; une bonne *allégation* est décisive. Vous *citez* faussement ce qui n'existe pas ou ce qui est tout autrement que vous ne le dites; vous *alléguez* à tort ce qui ne peut rien faire pour votre cause.

Pour être irréprochable, un érudit doit *citer* (et non pas *alléguer*) le chapitre et la page où il puise chacun des passages qu'il recueille. « On accuse Maldonat de n'avoir pas lu dans la source tout ce grand nombre d'écrivains qu'il *cite.* » BOSS. « Qu'y avait-il à faire là-dessus, sinon de *citer* la page? » PASC. « On *cite*, on commente, on critique, on néglige, on oublie, mais surtout on méprise communément un auteur qui n'est qu'auteur. » VOLT. De plusieurs passages qui lui sont favorables, un controversiste ou un dialecticien habile n'*alléguera* que ceux qui ont le plus de force de conviction. « Il y a de certaines gens qui, pour faire voir qu'on a tort de ne pas les estimer, ne manquent jamais d'*alléguer* l'exemple de personnes de qualité qui font cas d'eux. » PASC. « Pour prouver ce qu'il avance, il n'a rien eu à nous *alléguer* que la communion des petits enfants. » BOSS. « Les juges sont obligés de juger selon ce qui est *allégué* et prouvé. » ACAD.

Je pourrais t'*alléguer*, pour affaiblir mon crime,
De mon père sur moi le pouvoir légitime. VOLT.

On *cite* quelquefois pour faire une allusion, pour s'amuser ou montrer son savoir; on *allègue* toujours pour ou contre ce qui a été dit ou avancé. Et si parfois on *cite* également à l'appui d'une assertion ou pour la combattre, ce n'est pas cette circonstance qui frappe dans ce verbe comme dans l'autre. — D'ailleurs, on *cite* plutôt pour établir, pour s'autoriser, au lieu qu'on *allègue* plutôt pour se défendre, s'excuser ou se justifier. Vous *citez* quand vous voulez confirmer votre thèse, quand vous écrivez une histoire ou un traité dogmatique; vous *alléguez* quand vous repoussez une attaque, quand vous réfutez des objections ou que vous essayez de vous laver d'un reproche.

Rapporter, c'est apporter de nouveau, *citer* ou *alléguer* après d'autres. « Si je ne *rapporte* point les passages qui ont été tant de fois *cités* en cette matière, on me le pardonnera facilement. » BOSS. Mais la différence qui sépare le plus ordinairement ce mot des deux premiers, c'est qu'il exprime une exposition, et non une simple men-

tion. On *cite* et on *allègue* un auteur; on ne *rapporte* pas un auteur. *Citer* et *alléguer* un exemple, c'est dire qu'il existe et en général s'en prévaloir; le *rapporter*, c'est le mettre sous les yeux. « Il y a des morceaux très-éloquents qui ne persuadent rien; il serait inutile d'en *rapporter* des exemples. » D'AL. On devrait forcer les faiseurs de certains libelles calomnieux à *rapporter* tout au long les passages qu'ils se contentent de *citer* ou d'*alléguer*.

Produire, mettre au jour, c'est *citer* ou *alléguer* quelque chose de secret, comme des lettres (REGN., BEAUM.), ou bien quelque chose qu'on a gardé en réserve jusque-là. « Nous en avons vu le décret exprès *rapporté* par M. Jurieu. Et si un seul décret ne suffit pas, le ministre en a une infinité d'autres à nous *produire*.» BOSS. « M. Burnet a favorisé la tolérance universelle; et nous *produirons* bientôt d'autres preuves incontestables de son sentiment. » ID. « Il tient ses réponses secrètes jusqu'à ce qu'on lui ait accordé de les *produire*. » ID. — C'est toujours quelque chose de nouveau qu'on *produit;* ce qu'on *cite*, ce qu'on *allègue* et ce qu'on *rapporte* peut être quelque chose d'ancien et de connu qu'on rappelle.

CIVILISÉ, POLICÉ, POLI. On appelle ainsi un peuple parvenu à un certain degré de perfectionnement.

Civilisé, du latin *civilis*, civil, formé de *civis*, citoyen, d'où vient aussi *civitas*, ville, donne l'idée de toutes les qualités d'un peuple réuni en cité ou vivant dans des villes. De ces trois mots, c'est le plus général. Un peuple est *civilisé* quand il s'est élevé plus ou moins haut au-dessus de la condition animale par ses lumières, ses institutions, ses arts, son industrie, son commerce, ses mœurs, sa religion, quand il s'est pour ainsi dire amélioré sous tous les rapports par la culture. « La nature humaine était plongée dans un état approchant de celui des brutes. Il a fallu beaucoup de temps pour que l'homme s'élevât au-dessus de la vie animale. Vous avez raison de vouloir, dans l'étude de l'histoire, passer tout d'un coup aux nations qui ont été *civilisées* les premières. » VOLT.

Policé rappelle *police* et ne qualifie que sous un seul rapport, celui des lois et du gouvernement. « On ne trouve aucun peuple sans religion, de ceux du moins qui n'ont pas été absolument barbares, sans *civilité* et sans *police*. » BOSS. « On a trouvé au Mexique et au Pérou des hommes *civilisés*, des peuples *policés*, soumis à des lois, et gouvernés par des rois : ils avaient de l'industrie, des arts et une espèce de religion; ils habitaient dans des villes où l'ordre et la *police* étaient maintenus par l'autorité du souverain. » BUFF. « Cléomène s'en va vers la Thrace chercher quelque peuple sauvage et sans lois, qu'il puisse assembler, *policer* et gouverner. » FÉN. « Les Francs, au temps de Clovis, n'étaient qu'une troupe errante et farouche, presque sans lois et sans *police*. » ID. Les abeilles, les fourmis et les castors forment des républiques réellement *policées* (VOLT., FÉN.) : « Tout y est ordonné, distribué, réparti; Athènes n'était pas mieux conduite ni mieux *policée*. » BUFF.

Poli, qui a été *poli*, adouci, exprime comme la fleur de la *civilisation*. « Ce n'est que parmi les nations *civilisées* jusqu'à la *politesse* que les femmes ont obtenu l'égalité de condition. » BUFF. « Les peuples plus *civilisés* et plus *polis* sortent-ils par là de la chair et du sang? » BOSS. *Poli* indique surtout le progrès dans les beaux-arts, la délicatesse du goût, l'aménité, la douceur dans le commerce, le sentiment des bienséances. « Des dieux bienfaisants descendaient sur la terre pour *polir* des peuples sauvages et faire fleurir parmi eux les sciences et les arts. » MONTESQ. « Il faut espérer qu'on les *civilisera* un jour. Il y a toujours dans cette nation de barbares deux ou trois mille personnes très-aimables, d'un goût délicat et de très-bonne compagnie qui à la fin *poliront* les autres. » VOLT. « Cette *politesse*, à laquelle je donne le nom d'élégance, était encore bien grossière. » COND.

Le contraire d'un peuple *civilisé* est un peuple encore brut, qui croupit dans l'ignorance et se soucie fort peu de rendre sa condition meilleure et de développer ses facultés. « Les Moscovites étaient moins *civilisés* que les Mexicains : ils croupissaient dans l'ignorance et dans le besoin de tous les arts, et dans l'insensibilité de ces besoins qui étouffait toute industrie.... Dans l'abîme de son ignorance et de sa misère, cette nation dédaignait tout commerce avec les nations étrangères. » VOLT. — Le contraire d'un peuple *policé* est un peuple sauvage, errant, une multitude éparse, indépendante. « Les Persans, les Turcs, les Maures se sont *policés* jusqu'à un certain point; mais les Arabes sont demeurés dans une indépendance qui suppose le mépris des lois : ils vivent comme les Tartares, sans règle, sans *police*, et presque sans société. » BUFF. — Le contraire d'un peuple *poli* est un peuple grossier. « Dans un siècle devenu plus *poli*, le théâtre gardait sa première grossièreté. » J. J. « On se fait dans les siècles *polis* une espèce de religion d'admirer ce qu'on admirait dans les siècles grossiers. » VOLT.

CLAIR, ÉVIDENT, MANIFESTE, PUBLIC, NOTOIRE. Ces mots servent à qualifier des choses telles, qu'à leur égard notre esprit n'éprouve ni embarras ni indécision.

Ce qui est *clair* se conçoit aisément, est intelligible, sans obscurité, sans nuage, sans équivoque, n'a pas besoin d'éclaircissement ou d'explication, pour être saisi. Idée ou expression *claire*, commentaire ou style *clair*. « Que les apôtres n'aient pu concevoir les choses que le fils de Dieu leur dit aujourd'hui en termes si *clairs*, j'en suis surpris.... Je vous demande en quelle partie de ce discours vous trouvez de l'obscurité; ne paraît-il pas que tout y est fort intelligible? Il spécifie tout fort distinctement. » BOSS. « J'ai un sentiment *clair* de ma liberté.... Toutes les langues ont des mots et des façons de parler très-*claires* et très-précises pour l'expliquer.... Nous avons une idée très-*claire* et une notion très-distincte de la liberté dont nous parlons. » ID. « Si l'Église entreprend de s'expliquer de nouveau,

elle a beau user des termes les plus formels, les plus précis, les plus *clairs*, on y trouve toujours de l'ambiguïté. » BOURD. « Toute loi qui n'est pas *claire*, précise, intelligible à tous les esprits, n'est qu'un piége tendu à la simplicité. » VOLT.

Évident marque, non plus l'intelligibilité, mais la certitude. Ce qui est *évident* emporte conviction, détermine l'assentiment ou la croyance, et n'a pas besoin d'être prouvé. L'*évidence* est une qualité relative, non pas à la faculté de connaître ou de concevoir comme la *clarté*, mais à celle de juger, d'affirmer et de nier, à la raison. Principe *évident ;* proposition, vérité ou preuve *évidente*. « Ce qui est *évident* est ce qui, étant considéré, ne peut être nié quand on le voudrait. » BOSS. « De ces deux choses incroyables, celle qui l'était le plus a cessé de l'être, et est devenue, non-seulement croyable, mais *évidente*. » BOURD. « On ne peut plus en douter après une preuve si *évidente*. » FÉN.

Manifeste, mis sous la main (*manus*), mis au grand jour, révélé, n'est point, comme les deux mots qui précèdent, un terme philosophique ou de psychologie. Il exprime une qualité objective plutôt que subjective, une qualité des objets plutôt qu'une capacité de faire telle impression sur l'esprit. Ce qui est *manifeste* est exposé ouvertement, à plein. Lafontaine appelle le milan « un *manifeste* voleur. » Nous verrons un jour la vérité *manifeste* (BOSS.), c'est-à-dire sans voile. L'existence d'une chose ou la réalité d'un crime est *manifeste*, c'est-à-dire, pour employer une expression moderne, patente. Un péril *manifeste* est apparent. « Le premier avénement de J. C. devait être caché, au lieu que le second doit être éclatant et tellement *manifeste*, que ses ennemis mêmes le reconnaîtront. » PASC. « Ce qui paraît dans le monde ne marque ni une exclusion totale, ni une présence *manifeste* de divinité, mais la présence d'un Dieu qui se cache. » ID. En un mot, au lieu que *clair* et *évident* font penser au sujet connaissant, au spectateur, *manifeste* regarde davantage l'objet connu ou qui est en spectacle.

On ne peut pas ne pas apercevoir ou entendre ce qui est *clair*, et ne pas admettre ce qui est *évident*. Rien ne cache, ne dissimule, n'enveloppe l'objet *manifeste ;* il se produit ou paraît à découvert.

Public et *notoire* ont cela de tout à fait particulier, qu'ils se disent uniquement des faits, des choses qu'on rapporte, qu'on cite comme s'étant passées. Mais ce qui est *public*, connu du peuple ou dans le peuple, est répandu, su de beaucoup de monde. « Ce fait sera demeuré par remarque dans le livre de Moïse comme un fait constant et *public* dont tout le monde était témoin. » BOSS. « C'est un fait constant, *public*, universel et sans exception. » ID. « Tout le monde sait que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche...; le fait est *public*. » VOLT. « Il était si *public* qu'avec de l'argent on venait à bout de tout dans Rome, que les consuls qui appréhendèrent que les députés ne gagnassent par cette voie quelque tribun, firent défendre par le sénat que personne leur prêtât de l'argent. » ROLL. — *Notoire*, du latin *notus*, connu, et de la terminaison *oire*, propre aux termes de jurisprudence, n'indique pas l'étendue de la connaissance, mais sa valeur. Ce qui est *notoire* a un caractère légal, authentique, incontestable, comme un acte de *notaire*. Et même encore à présent *notoire* convient surtout en parlant de faits allégués en justice ou dans des conventions, de faits qui sont ou qu'on prétend rigoureusement constatés. Montesquieu suppose une ordonnance dans laquelle il est dit : « Nous avons reçu plusieurs requêtes de la part de quelques personnes du beau sexe ; qui nous ont supplié de faire attention qu'il était *notoire* qu'elles sont d'un entretien très-difficile. » « Le fait incontestable et *notoire* est que ces évêques étaient des évêques qu'on nomme *in partibus*. » FÉN. « Depuis ma réunion authentique à votre Église, et mon rétablissement dans mes droits de bourgeoisie, *notoire* à tout Genève, et dont j'ai d'ailleurs des preuves positives. » J. J. « Ce fut à Rome une cause célèbre que celle que plaida Carbon pour la défense de L. Optimius, accusé du meurtre de C. Gracchus. L'action était *notoire* » MARM. « Ces faits, pour être allégués (par Eschine contre Démosthène), devaient être *notoires*. » ID.

Les faits *publics* ne sont pas particuliers ou secrets; les faits *notoires* ne sont pas vagues, incertains, mal observés ou légèrement avancés. — La *publicité* répand les faits, fait qu'ils sont sus de beaucoup de personnes; la *notoriété* les constate, les certifie, les met hors de doute. — Et comme la certitude des faits dépend en grande partie du nombre des témoins, c'est-à-dire la *notoriété* de la *publicité*, *notoire* se met volontiers après *public :* faits *publics* et *notoires* (BOSS., J. J., ROLL.).

CLARTÉ, PERSPICUITÉ. Qualités qui contribuent à rendre un discours intelligible.

Clarté, formé du latin *claritas*, est un mot très-commun. *Perspicuité*, latin *perspicuitas*, est, au contraire, presque inusité ; c'est un terme didactique, consigné dans les dictionnaires, mais dont ne s'est jamais servi aucun écrivain de poids depuis le grand siècle.

Du reste, les deux mots, quand même ils se diraient également, diffèrent beaucoup, en ce que la *clarté* est relative au fond, et la *perspicuité* à la forme : la *clarté* des idées, la *perspicuité* du style. La *clarté*, comme l'exactitude, tient aux choses et naît de la distinction des idées; la *perspicuité*, comme la correction, tient à l'expression et naît des bonnes qualités du style. Dans Condillac, l'auteur manque quelquefois de *clarté*, il pèche dans les déductions ; mais jamais l'écrivain ne laisse rien à désirer pour la *perspicuité*, il est toujours grammaticalement régulier et net.

CLOÎTRE, MONASTÈRE, COUVENT. Maisons religieuses dans lesquelles des hommes ou des femmes travaillent ensemble et hors du monde à leur salut.

Cloître, latin *claustrum*, clôture, de *claudere*, fermer, se prend d'abord seul d'une manière abstraite, absolue et indéfinie pour tout établissement semblable, et, en général, pour désigner

l'état monastique ou religieux. « Se renfermer, faire vœu de vivre dans le *cloître*. » BOURD. « Achever dans le *cloître* une vie déjà avancée. » FÉN. « Le serin fait les délices des recluses; il charme au moins les ennuis du *cloître*. » BUFF. « Une espèce de piété enferma plus d'un prince dans le *cloître*. » VOLT. « La dureté d'esprit qu'on puise dans le *cloître*. » ID. « Le *cloître* n'avait pas vu de vertu plus consommée. » MASS. Mais, d'autre part, on ne dirait pas, d'une manière déterminée et en laissant au mot l'idée commune, établir ou détruire des *cloîtres*; le *cloître* des Bénédictins, des Capucins, des Petits-Augustins; un supérieur de *cloître*, les richesses des *cloîtres*, un *cloître* de filles; des pauvres se tiennent à la porte du *cloître*. *Monastère* et *couvent* conviennent seuls dans ces expressions.— En second lieu, *cloître* tient de son étymologie une idée propre, celle de *clôture*. On s'enferme, on se cache, on s'ensevelit dans le *cloître*, comme dans une prison volontaire où on vit séparé du monde. « Cette jeune fille se présente à vous pour être admise dans votre *cloître*, comme dans une prison volontaire. » BOSS. « Les religieuses ensevelissent dans les *cloîtres* la race dont elles devaient être mères. » VOLT. « Je suis décrépite, il n'y a plus moyen de me montrer dans le monde. Il faut me cacher au fond d'un *cloître*. » LES. « Faire fortune est une si belle phrase, qu'elle a percé les *cloîtres* et franchi les murs des abbayes de l'un et de l'autre sexe. » LABR. « Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les *cloîtres* les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies! » PASC. On appelle *cloître*, dans un *monastère* ou dans un *couvent*, la partie la plus éloignée du monde, celle où sont les cellules. « Quand j'arrive dans un *couvent*, la supérieure vient au-devant de moi, pour me recevoir dans la rue. On reçoit tous les étrangers dans des parloirs extérieurs. Pour moi, en arrivant, on me mène à l'église, au chœur, au *cloître*, au dortoir, enfin au réfectoire. » FÉN.

Monastère, grec μοναστήριον, de μόνος, seul, est un mot venu de l'Orient, ainsi que l'idée qu'il exprime. Les moines ont été d'abord dans la Thébaïde, la Palestine et la Syrie, de pieux solitaires, isolés les uns des autres et voués à la contemplation des choses divines et aux exercices de piété. Il se réunirent bientôt et formèrent loin des villes de vastes établissements dont chacun était comme un monde à part. C'est ce que nous appelons en style historique des *monastères*. Ce sont, surtout dans les premiers siècles du christianisme, et au moyen âge, des *couvents* de grande étendue, formant dans l'État des ordres tout à fait distincts et possédant, en général, de grandes richesses. « Trente-deux *monastères* dans les principales villes d'Espagne ont été l'ouvrage des mains de sainte Thérèse. » FÉN. « Les évêques obtenaient alors de semblables concessions des papes, parce que les *monastères* commençaient à être inquiets et à se vouloir rendre indépendants, comme il est constant par l'histoire. » BOSS. « Ils voulaient ressaisir des biens que leurs ancêtres avaient donnés pour la fondation de tant de riches *monastères* dont le royaume était rempli. » VERT. « Chassons les jésuites, afin qu'on rende à l'État des biens immenses engloutis dans tant de *monastères*. » VOLT. « Dagobert passa pour un prince très-pieux, car il donna beaucoup aux *monastères*. » ID. « Le titre d'abbé, qui signifie père, n'appartenait qu'aux chefs des *monastères*. » ID. « Carloman prit le parti de renoncer au monde et de s'enfermer dans un *cloître*, après avoir régné cinq à six ans. Il bâtit d'abord un *monastère* près de Rome, et quelque temps après il se retira dans celui du Mont-Cassin, de l'ordre de Saint-Benoît. » COND. — D'un autre côté, l'idée propre de *monastère* est celle d'isolement et de solitude. On se retire dans un *monastère* pour n'être distrait par rien, pour mourir entièrement au monde, pour être tout à Dieu, pour s'occuper exclusivement de l'affaire de son salut. « Où se sont confinés tant de pécheurs revenus à Dieu? dans des solitudes, dans des déserts, dans des *monastères*. » BOURD. La reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, se retirait de temps en temps dans un *monastère* pour y être seule et y faire librement une revue de sa conscience (FLÉCH.). *Monastère* est proprement le nom qui convient au lieu où se trouvaient réunis les solitaires de Port-Royal (PASC., VOLT., MARM.). — Enfin, *monastère* est plus noble ou signifie un établissement plus considérable. « Le roi demanda une bulle au pape pour la suppression du *monastère* (de Port-Royal).... Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un *couvent* moins désobéissant. » VOLT. « Henri VIII détruisit les moines, parce que une infinité de gens oisifs, gentilshommes et bourgeois, passaient leur vie à courir de *couvent* en *couvent*. Il ôta encore les hôpitaux, où le bas peuple trouvait sa subsistance, comme les gentilshommes trouvaient la leur dans les *monastères*. » MONTESQ.

Couvent, au moyen âge *covent* ou *convent*, du latin *convenire*, s'assembler, a été d'abord le nom vulgaire des *monastères*. On ne le trouve même guère employé au XVIIe siècle que dans le style de la conversation. Bourdaloue ne s'en sert jamais, ni même Massillon; on le trouve très-rarement dans Fénelon et dans Bossuet. Il s'applique aux *monastères* modernes, lesquels n'ont point de revenus considérables et conservent beaucoup de rapports avec le monde. Les frères *mendiants*, les franciscains et les dominicains appartenaient à des *couvents*; ils se livraient à l'enseignement et à la prédication. Il y a encore de nos jours, en France, des *couvents* de femmes qui, comme au temps de Louis XV, s'occupent de l'éducation des filles. « Ce fut le *couvent* de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Mme de Maintenon pria Racine de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. » VOLT. « Confier aux *couvents* le soin d'élever ses filles.... Je craindrais (pour elles) un *couvent* mondain encore plus que le monde même. » FÉN.

> Il nous faudrait toutes dans des *couvents*
> Claquemurer jusqu'à notre hyménée. LAF.

Quant à l'idée commune, elle se montre dans *couvent* moins rigoureuse, comme désignant moins d'austérité. Le *couvent* n'est ni une prison

comme le *cloître*, ni un désert comme le *monastère*, c'est un lieu de retraite où on se met pour vivre en commun sous une même règle avec d'autres personnes qui vous édifient ; on évite par là le tracas des affaires, les embarras du ménage, les influences du monde et ses exemples funestes. « L'enthousiasme et la sottise firent des fondations immenses. Combien d'officiers blessés sont venus demander l'aumône à la porte des opulents *monastères* fondés par leurs ancêtres ! On nous cite les *couvents* de l'Église grecque.... Les *couvents*, chez les Grecs, sont les séminaires d'où l'on tire tous les prêtres, les curés et les évêques. Étant curés, ils se marient. » VOLT.

COEUR, COURAGE, VALEUR, VAILLANCE, BRAVOURE, INTRÉPIDITÉ, HARDIESSE. Chacun de ces mots représente, contre les dangers et les accidents, une disposition de l'âme ferme, assurée, exempte de faiblesse et de crainte.

Cœur et *courage* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 183. Ils diffèrent des mots suivants par leur généralité, *cœur*, d'où vient *courage*, signifiant l'organe ou le siége de tous les sentiments, de toutes les passions : on a du *cœur* ou du *courage* dans tous les événements de la vie, et par rapport à toute espèce de maux ou de dangers. Au contraire, *valeur*, *vaillance* et *bravoure* ne désignent qu'une sorte de *courage*, le *courage* guerrier, celui qu'on montre dans les combats. « Il n'est pas vrai qu'Auguste manquât absolument de *valeur* : il fit voir en plus d'une occasion le *courage* guerrier, et, ce qui est plus rare, le *courage* qui dicte une grande résolution dans un grand danger. » LAH. « Mazarin ne manquait pas de *valeur* à la guerre, mais il manquait de *courage*, de fermeté et de grandeur d'âme dans les affaires. » ID. « Louis XIII avait de la *bravoure*, mais n'avait nul *courage* d'esprit. » VOLT. « Il faut du *courage*; et il ne suffit pas d'avoir celui d'affronter la mort : c'est la *bravoure* d'un soldat. » MARM.

La différence entre *valeur* et *vaillance* a été indiquée dans la Ire partie, p. 215.

Quant à celle qui les sépare l'un et l'autre de *bravoure*, elle consiste en ce que la *valeur* tient plus au désir de l'estime et de la gloire, et la *bravoure* au tempérament : la *valeur* est plus éclatante, c'est la qualité d'un héros; la *bravoure* est plus impétueuse, c'est la qualité d'un soldat. — « Le héros est jeune, entreprenant, d'une haute *valeur*. » LABR. « Christian IV était *brave*, actif, entreprenant, mais plus soldat que capitaine. » COND. — L'homme *valeureux*, suivant l'expression de Saint-Simon, « a une extrême envie de faire et de se distinguer. » Un homme *brave* est naturellement porté à affronter les périls de la guerre. — Il entre un peu de vanité dans le caractère d'une nation *valeureuse*, telle qu'est la nôtre (MASS., VOLT.); une nation *brave*, comme celle des Spartiates (MONTESQ.), comme celle que commandait Attila (ID.), est belliqueuse. — La *valeur* se possède davantage, la *bravoure* est plus emportée. — On dira plutôt faire des prodiges (MONTESQ.) ou des merveilles (SÉV.) de *valeur*, et un excès de *bravoure* (LES., SÉV.).

« Épaminondas avait l'extrême *valeur* jointe à l'extrême bénignité. » PASC. « Philippe fut vaincu à la journée des Cynocéphales; et cette victoire fut due à la *valeur* des Étoliens. » MONTESQ. « Un soldat nouvellement arrivé dans l'armée des Bactriens fit des prodiges de *valeur*. » ID. « On dit que M. de Grignan, dans le passage du Rhin, fit encore des merveilles de *valeur* et de prudence. » SÉV. « Charles XII avait une *valeur* personnelle dont aucun prince n'approche. » VOLT. « Ces témoignages solennels et perpétuels d'honneur, d'estime, de reconnaissance envers les soldats morts pour la défense de la liberté, contribuaient à relever le mérite de la *valeur* et des services rendus à la patrie. » ROLL. « L'amour de la gloire, la crainte de la honte, le dessein de faire fortune, sont souvent les causes de cette *valeur* si célèbre parmi les hommes. » LAROCH. « Un certain esprit de gloire et de *valeur* se perd peu à peu parmi nous. » MONTESQ. — « M. de Saint-Castin poussait la *bravoure* jusqu'à la témérité. » LES. « Le libertin incrédule est un lâche qui cache sa peur sous une fausse ostentation de *bravoure*. » MASS. « Une pareille générosité ressemble fort à la *bravoure* des fanfarons, qu'ils ne montrent que loin du péril. » J. J. « L'excès de *bravoure* de M. de Longueville lui a causé la mort et à beaucoup d'autres. » SÉV. « Cromwell était *brave*, sans doute; les loups le sont aussi : il y a même des singes aussi furieux que des tigres. » VOLT. « Ainsi fut pris le roi Jean, après avoir fait le devoir plutôt d'un *brave* soldat que d'un capitaine prévoyant. » BOSS. « Micipsa se flattait que Jugurtha, *brave* comme il était, pourrait bien s'engager mal à propos dans quelque action périlleuse, et y laisser la vie. » ROLL. — « Cyrus était à peu près dans sa seizième année lorsque le fils du roi des Babyloniens, ayant fait une partie de chasse, s'avisa, pour faire montre de sa *bravoure*, de faire une irruption dans les terres des Mèdes. Ce fut pour lors que Cyrus fit son apprentissage dans la guerre. Il s'y comporta si bien, que la victoire que les Mèdes remportèrent sur les Babyloniens fut principalement due à sa *valeur*. » ROLL.

Intrépidité et *hardiesse* expriment aussi une sorte de *courage*, savoir : *intrépidité*, un *courage* passif, celui de la défensive, celui d'un patient, d'un homme qui a à souffrir, et *hardiesse*, un *courage* actif, celui de l'offensive, celui d'un homme qui entreprend ou attaque. L'*intrépidité* ne tremble pas, elle est tranquille; la *hardiesse* n'hésite pas, elle est résolue.

« On appelait les chrétiens des hommes d'airain qui ne sentaient pas les tourments.... Que n'y aurait-il pas à craindre, dit Tertullien, de gens si *intrépides* ? » BOSS. « Pour Ulysse, il paraissait aussi tranquille contre mes flèches que contre mes injures; je me sentis touché de cette *intrépidité* et de cette patience. » (Philoctète). FÉN. « Mucius Scévola, par son *intrépidité*, étonne Porsenna, qui lui accorde la vie et la liberté. » COND. « On admira le courage *intrépide* avec lequel Marie Stuart avançait au supplice. » ID. « Les condamnés, catholiques ou hérétiques, marchaient au supplice avec la même *intrépidité*. » VOLT.

« L'*intrépidité* est une force extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des troubles, des désordres et des émotions que la vue des grands périls pourrait exciter en elle. » LAROCH.

Cette coiffe m'inspire
Plus d'*intrépidité* que je ne puis vous dire :
Avec cet attirail j'ai vingt fois moins de peur. REGN.

« Nous admirâmes la constance et l'*intrépidité* de ces gens allant au supplice. » ID. — « Clélie, une jeune fille, étonna Porsenna par sa *hardiesse*. » Boss. « Les païens entreprenaient des choses difficiles et héroïques avec plus de *hardiesse*. » BOURD. « Le vieux loup paraissait avoir de la *hardiesse* et du courage; car il ne balançait pas à se jeter sur les chiens. » BUFF. « Brutus eut la *hardiesse* d'attaquer la fortune de César. » COND. « Affronter la mort avec *hardiesse* à une brèche ou dans une bataille. » P. R. « *Hardiesse* à monter à l'assaut. » ACAD. — « On dit que Jeanne d'Arc alla au supplice avec *intrépidité;* d'autres prétendent qu'elle versa des larmes : faiblesse compatible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre; car on peut être *hardi* dans les combats et sensible sur l'échafaud. » VOLT.

« Je remarque, dit Vauvenargues, beaucoup de sortes de *courage :* un *courage* contre la fortune, qui est philosophie; un *courage* contre les misères, qui est patience; un *courage* contre l'injustice, qui est fermeté; un *courage* contre le vice, qui est sévérité; un *courage* à la guerre, qui est *valeur;* un *courage* dans les entreprises, qui est *hardiesse*.... » Mais la *bravoure* est un *courage* à la guerre, aussi bien que la *valeur,* dont elle diffère comme il a été marqué ci-dessus; et en opposition à la *hardiesse*, qui ose, qui hasarde, qui se jette en avant, il faut mettre l'*intrépidité*, qui supporte ou envisage sans émotion et sans trouble les plus grands maux ou les plus grands périls.

COLÈRE, EMPORTEMENT, COURROUX, DÉPIT, IRE, BILE. Agitation impatiente contre ce qui nous affecte désagréablement; passion du genre de la haine, mais plus violente et plus courte.

Colère, du grec χολή, bile, est le mot ordinaire, et il représente la chose, dont il est question, subjectivement, dans l'âme, comme un sentiment dont on est animé : allumer, apaiser la *colère;* l'ardeur de la *colère;* la *colère* nous trouble, nous rend tout interdits. *Emportement* signifie la *colère* extérieure, c'est-à-dire non pas le mouvement de l'âme, en quoi consiste cette passion, mais le mouvement du corps qui en est l'effet. Aussi dit-on bien un *emportement* ou des *emportements* de *colère*. « Le feu de la *colère* étincelle dans les vers d'Homère aussi bien que dans les yeux d'Agamemnon, dont il décrit l'*emportement*. » ROLL. « Lentulus, par un *emportement* de *colère*, s'écria qu'on avait plus besoin d'armes que de suffrages pour opiner contre un aussi grand voleur que César. » VERT. « Il y a des amis qui découvriront les paroles d'*emportement* qui vous sont échappées dans votre *colère*. » Boss. « On a trouvé le moyen de déchirer le prochain, non plus par haine ni par *emportement* de *colère*, mais par maxime de piété et pour l'intérêt de Dieu. » BOURD. « Juste peine de l'*emportement* de mon orgueil et de ma *colère*. » MASS. « Ce qui caractérise les démêlés de Charles-Quint et de François I[er], c'est ce mélange bizarre de franchise et de duplicité, d'*emportements* de *colère* et de réconciliation. » VOLT. « Charles XI de Suède était dissimulé quand il ne se livrait pas aux *emportements* de sa *colère*. » ID. — Le mot *colère* nous montre dans tel état ou dans telle disposition; le mot *emportement* nous fait voir agissant de telle manière, éclatant, tempêtant. Ce n'est pas dans la *colère*, à proprement parler, mais dans l'*emportement* (FÉN., VAUV.), qu'Alexandre tua Clitus, son ami. On peut être ou n'être pas *emporté* dans la *colère* (J. J.); il y a des personnes si maîtresses d'elles-mêmes, que leur *colère* ne va pas jusqu'à l'*emportement* (BOURD.). « Elle avait de l'*emportement* dans sa *colère*. » HAM. « Il est naturel que cette *colère* du misanthrope dégénère en *emportement*, et lui fasse dire alors plus qu'il ne pense de sang-froid. » J. J. — D'autre part, comme l'*emportement* est la manifestation de la *colère*, il est encore plus passager, ce n'est souvent qu'un feu de paille, au lieu que la *colère*, plus concentrée et moins bruyante, peut durer davantage et doit inspirer plus de défiance. « Il la justifiait avec tant d'*emportement*, et même de *colère* et d'aigreur! » SCARR.

Courroux, de *coruscare*, secouer, brandir, darder, est un terme noble qui exprime la *colère* d'un être divin ou d'un personnage éminent, supérieur. D'ordinaire même il n'a de distinctif que son caractère de noblesse et son aptitude à figurer en compagnie des mots du haut style.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en *courroux* qui gourmande les flots.
BOIL.

« Calypso dit à Mentor : Vous sentirez ce que peut le *courroux* d'une déesse. » FÉN.

DON DIÈGUE.
Rodrigue, as-tu du cœur?
DON RODRIGUE.
Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'heure.
DON DIÈGUE.
Agréable *colère!*
Je reconnais mon sang à ce noble *courroux*. CORN.

Et puisque sans *colère* il (mon amour) est reçu de vous,
En quoi peut-il du ciel mériter le *courroux?*
(Hémon à Antigone dans les *Frères ennemis*.) RAC.

« Formosante était combattue entre l'envie de pardonner et celle de montrer sa *colère*.... Amazan apprend l'arrivée de Formosante, le désespoir et le *courroux* de la princesse. » VOLT. La *colère* de Néron; le *courroux* de l'empereur (COND.).

Dépit, *despit*, de *despicere*, mépriser, signifie la petite *colère* d'une personne piquée d'un manque d'égards. Le *dépit* est plus vif que violent, plus sensible que redoutable; les femmes et les enfants en sont principalement susceptibles. « Un enfant qui joue dans un chemin, et qui ne veut pas interrompre son jeu pour laisser passer une charrette, fait par *dépit* et par mutinerie ce

qu'un homme ne fait point par raison. » Fén. « Ne doit-il pas se préparer tranquillement à la perte de son procès, loin d'en marquer d'avance un *dépit* d'enfant? » J. J. « Je n'ai plus ni humeur ni *dépit* contre les pagodes au milieu desquelles je vis. » Id. « Je me suis crue abandonnée, et, dans mon *dépit*, j'ai reçu la main du connétable que mon père m'a présentée. » Les. « Je fis des réflexions, sans toutefois mépriser moins les menaces de la *colère* du roi et du *dépit* de Mme de Maintenon. » S. S.

Ira, nom latin de la colère, nous a donné *ire*, autrefois usité dans les cas où nous employons à présent *courroux*. On a dit l'*ire* comme la *superbe*, dans le grand, en parlant de Dieu et des souverains, par exemple : « Vierge sainte, apaisez sur les ennemis de l'Église l'*ire* formidable de Dieu. » Boss.

Quand quelque Dieu, voyant ses bontés négligées,
Nous fait sentir son *ire*, un autre n'y peut rien.
Laf.

Puis, passant d'un extrême à l'autre, comme il arrive presque toujours à l'égard des plus belles expressions qui tombent ainsi en désuétude, on ne s'est plus servi du mot *ire* que par forme de badinage dans la poésie familière ou héroï-comique. Dans l'*Amour médecin* de Molière, un marchand d'orviétan dit :

Admirez mes bontés, et le peu qu'on vous vend
Ce trésor merveilleux que ma main vous dispense.
Vous pouvez avec lui braver en assurance
Tous les maux que sur nous l'*ire* du ciel répand.

On lit dans la *Pucelle* de Voltaire :

Tels La Trimouille et le dur Tirconel
Se préparaient au terrible duel
Par ces propos pleins d'*ire* et de menace.

La *bile* est proprement le symbole physiologique de la *colère* : elle ne se prend pour la *colère* même que dans le discours commun, et encore il est bon que le mot *bile* soit mis avec d'autres mots qui rappellent sa signification originaire : émouvoir la *bile*, décharger ou retenir sa *bile*.

COLLECTION, RECUEIL, COMPILATION (RAPSODIE, RAMAS, RAMASSIS). Assemblage de choses qui sont ou qu'on donne pour être belles ou curieuses, propres à plaire ou à instruire.

Collection et *recueil* ne se disent pas proprement des mêmes choses. On fait *collection* d'objets, tableaux, armes, médailles, antiquités de toutes sortes, coquilles, minéraux, insectes, ou choses semblables, c'est-à-dire qui ne sont pas de nature à composer un tout. Mais on fait un *recueil* de pièces, d'écrits, d'actes, de discours, d'anecdotes, de chansons, de lettres, de contes; choses qui peuvent être jointes ensemble de manière à former corps. « *Collection* se dit des choses qui continuent d'être autant de touts séparés, et qui ne sont réunies que parce qu'elles sont renfermées dans un seul lieu; *recueil* se dit des choses qui sont plus faites pour se réunir en un seul tout. » Cond. La *collection* vous présente des objets étalés les uns à côté des autres dans des galeries, des cabinets, des rayons, des cases; le *recueil* vous présente réunies en un seul volume, en un seul cahier, différents fragments, morceaux, extraits ou opuscules de littérature ou d'art. Une bibliothèque est une *collection* de livres; un livre est un *recueil* de pensées.

Quelquefois cependant on se sert des deux mots en parlant des mêmes choses : *collection* ou *recueil* de plantes, de livres, d'estampes, de lois, de vaudevilles, des productions d'un auteur. Alors *collection*, en vertu de sa particule initiale *cum* (*collectio*, de *cum legere*, prendre ou rassembler avec, ensemble), marque multiplicité, grand nombre de choses; il est *collectif* ou compréhensif. Par opposition, *recueil* exprime quelque chose de moins étendu ou de plus petit. On donne la *collection* des conciles, des pères, des canons, des classiques latins; et un *recueil* de poésies fugitives, ou de bons mots. On donne la *collection* du tout, et le *recueil* d'une partie. « Nous n'avons pas plus de temps qu'il ne nous en faut pour rassembler assez de portefeuilles et de papiers pour l'immense *collection* (de plantes) que nous allons faire.... J'ai été assez heureux pour pouvoir insérer dans le petit *recueil* (herbier) que j'ai eu l'honneur de vous envoyer quelques plantes curieuses. » J. J. « Cela se trouve dans une lettre que j'ai depuis insérée dans la *collection* de mes œuvres.... De là me vint le projet de faire cette ode que vous trouverez dans le *recueil* de mes poésies. » Marm. — La *collection* a pour qualités d'être grande, volumineuse, riche, complète. Les qualités du *recueil* se tirent de la nature des choses qui y sont contenues, ou, suivant la force de la particule initiale *re*, du soin qu'on a mis à les choisir. « Voilà ce que j'appelle les *ruses du comte de La Blache*. Mais cette consultation de l'adversaire ne mériterait-elle pas aussi de trouver place en ce *recueil* ingénu des *ruses*, puisqu'elle-même en est la plus ample *collection?* » Beaum. « Lorsque après la mort de Saint-Évremond on rassembla dans une volumineuse *collection* tous ces fragments épars qui, séparément, avaient fait tant de fortune; ce *recueil*, qui montrait Saint-Évremond tout entier, le réduisit à sa juste valeur. » Lah. Voltaire dit au sujet d'une grande bibliothèque de deux cent mille volumes : « Dans cette immense *collection* de livres, il y en a environ cent quatre-vingt-dix neuf mille qu'on ne lira jamais, du moins de suite. » Et J. J. Rousseau, dépeignant les Neufchâtelois : « Les paysans mêmes sont instruits; ils ont presque tous un petit *recueil* de livres choisis qu'ils appellent leur bibliothèque. » Pour faire de belles *collections*, il faut du temps, des moyens extérieurs de toute espèce, du savoir, de la patience; pour faire un bon *recueil*, il faut d'ordinaire des lumières, du goût, de la critique, du discernement.

La *compilation* est une sorte de *recueil* littéraire. Mais, au lieu que dans le simple *recueil* se trouvent réunis des morceaux laissés tels quels, intacts, ceux qui entrent dans la *compilation* ont été employés et traités comme des matériaux, modifiés, abrégés, fondus ensemble, et il en est résulté, non pas un répertoire, mais un ouvrage. Un *recueil* est bon, si les pièces qu'il contient ont de la valeur et ont été bien choisies; une *compilation* est bonne, si elle est bien faite : « L'*histoire ancienne* de Rollin est encore la

meilleure *compilation* qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquents, et que Rollin l'était. » VOLT. « Le jugement que vous portez sur l'œuvre posthume d'Helvétius ne me surprend pas. Son ouvrage est plus capable de faire du tort que du bien à la philosophie; j'ai vu avec douleur que ce n'était que du fatras, un amas indigeste de vérités triviales et de faussetés reconnues. On trouve d'ailleurs dans cette *compilation* irrégulière beaucoup de petits diamants brillants semés çà et là. » ID.

Avec ces mots Leroy a comparé, suivant l'indication de Girard, *rapsodie* et *ramas*, auxquels Condillac a joint *ramassis*. Mais *rapsodie*, *ramas* et *ramassis* ont cela de particulier par rapport à *collection*, *recueil* et *compilation*, qu'ils se prennent toujours en mauvaise part. — Ensuite, pour ce qui regarde les différences à mettre entre eux, *rapsodie* est purement littéraire, comme *compilation*, et familier; sans compter que le défaut qu'il suppose provient plutôt de l'incohérence et de la bigarrure des matières que de leur nature ou de leurs qualités. *Ramas* et *ramassis*, ce qu'on a *ramassé*, pris par terre, dans la poussière ou dans la boue, se disent, au contraire, par mépris, et non pas familièrement et par badinage, d'une réunion de choses quelconques ou même de personnes, par elles-mêmes viles ou mauvaises. — *Ramas* et *ramassis* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 192.

COMMANDANT, CAPITAINE, GÉNÉRAL. Dans un sens très-étendu et sans relation au grade particulier, ces mots désignent des chefs militaires.

Commandant, celui qui commande, signifie dans une armée un officier considéré comme un supérieur, et non pas comme un guerrier, comme un homme qui exerce plus ou moins bien le métier des armes. Ce qui distingue nettement le *commandant* du *capitaine* et du *général*, c'est qu'on se le représente, abstraction faite de sa conduite sur le champ de bataille. « Ces troupes campées autour de la ville, se mirent en marche sous leurs *commandants*. » FÉN. « Spartacus fit combattre trois cents prisonniers romains aux funérailles d'un des *commandants* de son armée. » LAH. « Ni la marche des troupes, ni le campement des armées, ni les quartiers d'hiver, ni le séjour des *commandants* dans une ville n'étaient à charge à personne. » ROLL. « Cyrus le Jeune se mêlait avec le simple soldat, mais sans que la dignité de *commandant* en souffrît. » ID. « L'éclat des plus grandes victoires ne mettait point à couvert des recherches des tribuns le général qui n'avait pas assez ménagé la vie de ses soldats, ou qui, pendant la campagne, les avait traités avec trop de hauteur: il fallait qu'il sût allier la dignité du *commandant* avec la modestie du citoyen. » VERT. — Que s'il y a quelque chose de remarquable dans le *commandant*, c'est la tête plutôt que la main, ce sont les qualités intellectuelles, et non pas les qualités d'exécution. « Ce n'est point de cent mille bras qui composent une armée que dépend la victoire, mais de la tête du *commandant*. » ROLL. « Le grand principe de Paul Émile était qu'un *commandant*, plus que tout autre, doit écouter les conseils. » ID. « Les chefs sentent dans le fils d'Ulysse je ne sais quelle autorité à laquelle il faut que tout cède : l'expérience des vieillards leur manque; le conseil et la sagesse sont ôtés à tous les *commandants*.... Il fait le tour en diligence, et tous les capitaines les plus expérimentés le suivent. » FÉN.

Le *capitaine* et le *général* sont des hommes d'action, des chefs qui dirigent dans les opérations de la guerre et surtout dans les combats. Ils diffèrent cependant l'un de l'autre de plusieurs façons.

1° *Capitaine* est qualificatif et attribue de la valeur comme guerrier; au lieu que *général* marque plutôt un simple titre. Le *général* Merci était regardé comme un des plus grands *capitaines* (VOLT.). « Louvois persuadait à Louis XIV qu'il était plus grand *capitaine* qu'aucun de ses *généraux*. » S. S. « Ce député (parvenu au Capitole) annonça la victoire de Camille, et il demanda, de la part de tous les Romains qui étaient dispersés, ce grand *capitaine* pour leur *général*. » ROLL. — 2° Quand *général* se prend comme *capitaine* dans le sens qualificatif, il annonce du génie, quelque chose de naturel, et non pas, comme *capitaine*, quelque chose d'acquis, de l'expérience. « La plupart des grands *capitaines* sont devenus tels par degrés. Condé était né *général*; l'art de la guerre semblait en lui un instinct naturel.... Il n'y avait en Europe que lui et le Suédois Torstenson qui eussent à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience. » VOLT. — 3° *Capitaine* dit moins que *général* sous tous les points de vue : il exprime une capacité moins haute ou moins vaste, un talent qui s'exerce sur une plus petite échelle, à la tête d'un corps et non de toute une armée, ou bien il s'applique à des hommes dont le nom a jeté un moindre éclat. « Les ministres de Louis XIV étaient alors les plus forts de l'Europe, ses *généraux* les plus grands, leurs seconds les meilleurs et qui sont devenus des *capitaines* en leur école. » S. S. « Scipion tenait le premier rang parmi les *capitaines* et les *généraux* de la république. » VERT. « C'est dans ces occasions qu'un simple *capitaine* pouvait quelquefois faire une plus grande fortune dans ces pays (de l'Inde) qu'aucun *général* parmi nous. » VOLT. « Alors les pirates formèrent des armées; leurs *capitaines* devinrent des *généraux*. » ROLL. « Ces deux *capitaines*, Annibal et Scipion, dignes d'être mis en parallèle avec ce qu'il y avait jamais eu de plus grands princes et de plus fameux *généraux*. » ID. « Ces historiens (Thucydide, Xénophon, Polybe) étaient en même temps excellents *capitaines*.... Ils apprennent par l'exemple des plus grands *généraux* de l'antiquité, et par une sorte d'expérience anticipée, comment il faut faire la guerre. » ID.

COMMANDEMENT, ORDRE, (PRESCRIPTION), PRÉCEPTE, INJONCTION. Déclaration de volonté qui détermine ce qu'un autre doit faire.

Commandement est général; *ordre*, particulier : celui qui a le *commandement* donne un

ordre. « En vain le Sauveur veut imposer silence à la multitude; malgré le *commandement* qu'il leur fait, et plusieurs *ordres* réitérés de sa part, ils élèvent la voix. » BOURD. « Le corps est remué et transporté d'un lieu à un autre au *commandement* de l'âme : les yeux et les oreilles se tournent où il lui plaît, les mains exécutent ce qu'elle *ordonne*.... » BOSS. Le prince, qui *commande* à ses sujets, leur *ordonne* telles ou telles choses, dans tels ou tels cas. Dieu ou la loi *commande* certaines choses; le médecin *ordonne* un remède à un malade. — On obéit au *commandement*, on exécute l'*ordre* : le *commandement* émane de l'autorité, de Dieu ou d'un souverain; et l'*ordre*, du pouvoir, d'une puissance déléguée et subalterne, qui *ordonne*, arrange, dispose selon ses intentions. Celui qui gouverne *commande*, ses agents *ordonnent*. « J. C. devait paraître dans le temple, comme le fils de la maison, pour y *ordonner* ce que son père avait prescrit. » BOSS. A la place de *prescrit*, *commandé* conviendrait tout autant [1]. — *Commandement* est formel et a rapport à la manière; *ordre* est matériel et relatif au fond des choses; on *commande* rudement, on *ordonne* des cruautés. — Enfin, le *commandement* étant plus général est aussi plus vague. L'équité *commande*, la justice *ordonne*. On *commande* simplement; on *ordonne* sous des peines. Ce qui *commande* l'admiration ne l'exige pas absolument, n'en fait pas un devoir, une loi.

Le *précepte* est d'un *précepteur*, d'un homme qui enseigne. Ce mot n'appartient pas, comme les deux précédents, au langage ordinaire, mais au style doctoral. Il signifie une maxime, une règle de conduite. On cède ou on résiste au *commandement* et à l'*ordre*, ils sont plus ou moins absolus; on se laisse ou on ne se laisse pas guider par le *précepte*, il est plus ou moins sage. On est sous l'empire, sous la domination du maître qui *commande* ou *ordonne*; le *précepte* suppose un maître qui instruit et dirige. Les *préceptes* de la religion et de la philosophie nous apprennent à nous soumettre aux *commandements* et aux *ordres* de ceux dont nous dépendons.

L'*injonction* est un *commandement* ou un *ordre* exprès, auquel il faut indispensablement obéir, et qui s'éloigne le plus d'un simple conseil, d'une simple invitation. « Dieu ne conseille pas seulement au riche d'entretenir le pauvre, ne l'y exhorte pas seulement, mais le lui *enjoint*, et lui en fait un devoir rigoureux. » BOURD. « L'Église *commande* expressément aux enfants baptisés de garder inviolablement ces dispositions; et elle *enjoint*, par un *commandement* indispensable, aux parrains d'instruire les enfants de toutes ces choses. » PASC. Au reste, *injonction* et *enjoindre* se disent surtout en termes de jurisprudence et d'administration. « Philippe de Valois *enjoint*, dans son ordonnance, aux officiers des monnaies de tromper les marchands de façon qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids. » VOLT. « Le 23 février 1771, six parlements nouveaux furent institués sous le titre de *Conseils supérieurs*, avec *injonction* de rendre gratis la justice. » ID. « Si j'avais été juge, j'aurais donné toute raison à Beaumarchais, mais j'aurais supprimé ses Mémoires avec *injonction* d'être plus circonspect. » LAH. « Saturnin fit rendre un décret par le peuple portant *injonction* aux consuls de faire publier qu'on interdisait le feu et l'eau à Métellus. » ROLL.

Il est inutile d'ajouter à ces mots, comme l'a fait Girard, celui de *jussion*, qui n'est plus usité aujourd'hui et dont les dictionnaires donnent une définition qui ne laisse rien à désirer.

1° COMMENCEMENT, NAISSANCE; — 2° ORIGINE, SOURCE. Ces mots se disent des choses en tant qu'elles viennent à être, et en marquant le point initial ou le point de départ.

Mais *commencement* et *naissance* représentent les choses elles-mêmes arrivant à l'existence, *commençant* ou *naissant*; tandis que *origine* et *source* indiquent d'où elles viennent, d'où elles sortent, d'où elles découlent. Le *commencement* de la guerre est un acte d'hostilité par lequel elle débute; son *origine*, c'est quelque chose d'antérieur qui l'a amenée. Le *commencement* de nos maux en est la première partie; leur *source* est ce d'où ils émanent. La *naissance* d'une personne donne l'idée de cette personne elle-même venant au monde; son *origine* fait concevoir le lieu d'où elle est issue. Et, dans le sens d'extraction, la *naissance* d'une personne exprime la noblesse de la famille où elle est née; son *origine* fait connaître l'antiquité de sa race. L'homme *né* à Paris y a vu le jour pour la première fois; celui qui est *originaire* de Paris descend d'ancêtres qui étaient Parisiens. Nous tenons à nos parents par la *naissance*, à Adam et à Dieu par notre *origine*. « Comme le sang des rois fait passer avec lui dans leurs enfants le courage et la magnanimité de leurs ancêtres et des sentiments dignes de leur *naissance*, on voudrait que le sang de J. C., en coulant dans vos veines au pied de l'autel, vous rendît les images vivantes de J. C. et vous inspirât des sentiments dignes d'une si haute *origine*. » MASS. — Une chose prend *commencement* ou *naissance* comme elle prend fin; une chose tire son *origine* ou sa *source* de plus ou moins haut ou loin.

1° *Commencement*, *naissance*. Première partie ou première apparition, premier acte de présence des choses qui viennent à être.

1. *Prescrire* signifie *commander* ou *ordonner* avec précision, en décrivant ou en assignant le comment, les limites, le degré. « Juger selon les formes *prescrites*. » PASC. « La nature ne veut pas que les animaux passent les limites qu'elle leur a *prescrites*. » ID.

Scipion ne fait rien que Rome ne *commande*,
Rien qui ne soit *prescrit* par nos communs traités.
VOLT.

« Le plénipotentiaire a son fait digéré par la cour, les moindres avances qu'il fait lui sont *prescrites*. » LABR. Il faut faire docilement ce qui est *commandé* ou *ordonné*, et exactement, à la lettre, ce qui est *prescrit*. On suit un régime *ordonné*, et on le suit tel qu'il est *prescrit* : « Quand vous êtes malade, est-il un régime que vous ne suiviez tel qu'il vous est *prescrit* ? » BOURD. On peut *commander* ou *ordonner*, mais non pas *prescrire*, en laissant indécis ou indéterminé le lieu, le temps, la manière, les moyens. « Nous fîmes les libations *ordonnées* (par Circé) et les vœux *prescrits* pour les ombres. » FÉN.

Commencement est général; *naissance* ne se dit que des animaux : le *commencement* d'une maladie, la *naissance* d'un enfant. Le *commencement* est opposé à la fin, la *naissance* à la mort.

Lorsque *naissance* se prend au figuré, il diffère moins, mais il diffère toujours de son synonyme. Il ne convient qu'en parlant des choses qui peuvent être considérées comme ayant une sorte de vie et comme étant susceptibles, non pas seulement de durée et d'extension, mais d'accroissement : la *naissance* d'un État (ACAD.), de l'Église (PASC.), d'une sédition (ACAD.), d'un incendie (BOURD.), du luthéranisme (ID.). On dit le *commencement* et non la *naissance* d'une page. — D'ailleurs, au lieu que *commencement* est un terme abstrait, qui signifie, et n'exprime pas, *naissance* est un mot concret, qui dépeint un événement, qui parle à l'imagination. *Commencement* du monde ou du printemps désigne une époque : *naissance* du monde ou du printemps fait assister en esprit au débrouillement du chaos et aux premières circonstances, aux premières scènes, par lesquelles la nature ouvre la belle saison. On fait un voyage au *commencement* du printemps; un poëte décrit la *naissance* du printemps.

2° *Origine*, *source*. Ces mots servent à faire connaître d'où procèdent les choses qui viennent à être.

Origine est pris au propre, *source* au figuré. *Origine* se dit à l'égard de tout ce qui s'élève ou se produit, *oritur*, comme les astres s'élèvent en partant de l'Orient : l'*origine* d'un homme, d'une guerre; l'*origine* d'un mot, de la civilisation. *Source*, en conséquence de sa signification primitive, qui ne doit jamais être perdue de vue, peut être employé uniquement quand il est question, non pas de choses individuelles ou abstraites, insaisissables à l'imagination, mais de choses propres à être représentées comme se succédant ainsi que les eaux d'une fontaine, et comme ayant un cours. Une *source* de misères (J. J.). « La tradition est la vraie *source* de la vérité. » PASC. « Il faut remonter jusqu'à cette *origine* de la guerre de la Hollande.... Cette guerre est la vraie *source* de tous les maux que la France souffre. » FÉN. « Jésus-Christ montrait clairement, par les livres sacrés, que son *origine* remonte jusqu'à la *source* du genre humain. » ID. — De plus, l'*origine* a un caractère théorique : on cherche à la connaître, elle est plus ou moins obscure, plus ou moins difficile à découvrir. La *source* a un caractère pratique, on y puise, elle est plus ou moins abondante. L'historien doit s'enquérir des *origines*, et puiser dans les *sources*. On remonte à l'*origine*, on recourt à la *source*. « La providence de Dieu, étant l'unique et véritable cause de nos maux, l'arbitre et la souveraine, il est indubitable qu'il faut recourir directement à la *source* et remonter jusqu'à l'*origine*, pour trouver un solide allégement. » PASC. *Origine*, substitué à *source* dans la phrase suivante de Massillon, serait d'une impropriété sensible : « Si la justice et la piété dans les grands prennent la place des passions et de la licence, quelle *source* de bénédictions pour les peuples! »

COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC. Ces trois mots expriment une sorte d'industrie qui consiste à procurer des denrées ou des valeurs pour d'autres ou pour de l'argent.

Commerce, *commercium*, est le seul traduit exactement d'un mot latin dont le sens reproduise l'idée commune. Il est formé de *cum*, avec, ensemble, et de *merx*, *merces*, marchandises : il signifie proprement échange de marchandises. Dans toutes ses acceptions figurées se retrouve cette idée d'échange, de communication réciproque : *commerce* d'idées, de sentiments, de lettres; le *commerce* de la vie, le *commerce* du monde; le *commerce* des savants, de deux amis, des époux. — *Commerce* est le terme général, le seul fréquemment usité, celui qui peut presque toujours remplacer les deux autres, et auquel souvent les deux autres ne peuvent être substitués. Il se dit seul d'une manière absolue en termes d'histoire, d'administration ou de législation pour représenter simplement et sans aucun accessoire, par rapport à l'humanité tout entière, ou à une nation, ou aux individus, ce développement de l'activité de l'homme qui fait passer et circuler les choses des uns aux autres par échange.

Négoce vient du latin *negotium* (*nec otium*, privation de loisir), occupation, affaire. Il ne désigne pas le fait de l'échange, mais les soins, les occupations, les démarches, les calculs, les combinaisons pour arriver à cette fin. Les acceptions dérivées de ce mot le témoignent comme son étymologie. *Négocier*, *négociation*, *négociateur*, marquent l'action de traiter, de manier, de conduire avec art, avec travail, des affaires publiques ou privées. On *négocie* un traité, une alliance, un mariage, un accommodement. — Au lieu que *commerce* exprime simplement le mode d'industrie en général ou en particulier, *négoce* fait concevoir la profession qu'on exerce avec plus ou moins de talent, et montre la pratique, le détail et le tracas des affaires commerciales. On s'enrichit par le *commerce;* ce qui fait entendre uniquement que ce n'est pas par tel ou tel autre genre d'industrie; on quitte le soin de son *négoce* (MOL.); on est exercé dans un *négoce* (MASS.); on est engagé dans les soins d'un légitime *négoce* (BOURD.); on voyage pour les affaires de son *négoce* (FÉN.). « Après avoir acquis dans son *commerce* une fortune honnête, il quitta sur ses vieux jours le *négoce* et les affaires et mit un intervalle de repos et de jouissance entre les tracas de la vie et la mort. » J. J. « Colbert étant sans lettres, élevé dans le *négoce*, et chargé par Mazarin des détails d'affaires, ne pouvait avoir de goût pour les beaux-arts; ses grandes vues pour la finance et pour le *commerce* ne s'étendirent pas d'abord jusqu'aux arts aimables. » VOLT. « Comme, en Suisse, les sujets en général ont très-peu de *commerce*, le *négoce* n'est assujetti à aucune charge, excepté de petits droits d'entrepôt. » MONTESQ. « Les Phéniciens étaient nés avec un génie si heureux pour le *négoce*, qu'ils furent regardés comme les inventeurs du *commerce* de mer. » ROLL. — Comme *négoce* signifie l'exercice du *commerce*, ceux qui sont voués par

état à cet exercice s'appellent plutôt *négociants* que *commerçants;* et c'est pourquoi *négociant* est bien plus usité que *commerçant*, quoique *négoce* le soit bien moins que *commerce.* — Au reste, *négoce* ne signifie pas seulement en général le *commerce* par rapport à sa pratique et aux occupations de ceux qui s'y livrent, mais aussi, en particulier, l'espèce de *commerce* ou d'occupation de certains agents, placés entre le producteur et le consommateur pour moyenner les échanges, et travaillant à les mettre en rapport, à les rapprocher, à faciliter les ventes et les achats. En ce sens le *négoce* est moins étendu que le *commerce.* Il y a *commerce* partout où il y a échange, choses données et reçues, là où, par exemple, le producteur vend immédiatement au consommateur; et le nom de *commerçant* convient à tout homme qui par état contribue à mettre des produits à la portée des consommateurs, et d'abord au producteur lui-même en tant qu'il fournit et vend des denrées. Mais il n'y a *négoce* qu'où il y a calcul, entreprise, spéculation pour le placement des marchandises; et le *négociant*, comme le courtier, est parmi les *commerçants* un homme éclairé, laborieux, instruit des moyens des producteurs et des besoins des consommateurs, et cherchant à les accorder ensemble; c'est l'homme qui proprement fait les affaires du *commerce*, l'agent le plus utile du *commerce.*

Trafic, de *traficium*, mot de la basse latinité, est composé de *tra*, *trans*, au delà, d'un endroit à un autre, et de *facere*, faire, agir, travailler. Il exprime une industrie qui consiste à acheter d'un premier vendeur en un endroit, pour revendre au consommateur en un autre, de manière à retirer un certain profit. Le *commerce* de transport ou de commission est proprement un *trafic.* « Les Anglais et les Hollandais, ces deux nations commerçantes, seront toujours pour le prince qui favorisera le plus leur *trafic.* » VOLT. — Le revendeur fait aussi le *trafic :* Mme la Ressource, revendeuse à la toilette, dans le *Joueur* de Regnard, dit d'elle-même :

On tâche, autant qu'on peut, dans son petit *trafic*,
A gagner ses dépens en servant le public.

— Ce mot, à cause de la bassesse de son origine, est particulièrement propre à marquer un commerce petit, uniquement inspiré par l'intérêt. « Montrez aux filles de qualité le *trafic* qu'on peut quelquefois établir en certains pays pour y diminuer la misère. » FÉN. « Comme Aristote avait déjà dissipé tout son bien, il était obligé pour subsister, de faire *trafic* de certains remèdes, qu'il débitait lui-même à Athènes. » ID. — Souvent même *trafic* se prend en mauvaise part pour indiquer un gain trop fort ou résultant de la vente d'une chose qu'il n'est pas permis de vendre. Un misérable *trafic* de librairie (MARM.); le *trafic* des mauvais livres (LAH.). « Les âmes intéressées abandonnent leurs *trafics* usuraires et consentent à des restitutions. » BOURD. « L'infâme *trafic* de la simonie. » PASC. « Le mariage est devenu parmi nous un *trafic* mercenaire, où l'on se donne l'un à l'autre selon ses revenus et ses héritages. » BOURD. « A proportion que Dieu donnera à Tyr des facilités pour rétablir son *négoce* et son crédit, elle retournera à son *trafic* honteux. » ROLL. « Les hypocrites font *trafic* de la religion. » J. J. « Les Circassiens font *trafic* de leurs filles. » VOLT. « Luther éleva sa voix contre le *trafic* de tous les objets de la religion. » ID. « Constantin permit aux pères de vendre leurs enfants, mais il ne permit ce *trafic* qu'aux pauvres. » ID. Autrefois, en France, on achetait les emplois de judicature : c'était, suivant l'expression de Voltaire, un *trafic* honteux.

COMMIS, EMPLOYÉ. Ces mots représentent sous le rapport de leur condition des agents, des personnes subordonnées à d'autres et payées par elles pour faire à leur place certaines affaires.

Le *commis* a une *commission*, l'*employé* de l'*emploi;* le *commis* a un *commettant* dont il suit les instructions, l'*employé* un chef dont il exécute les ordres. *Commis* annonce quelque chose de plus relevé et de plus important : le *commis* a la confiance de celui qui lui *commet* le soin de ses affaires, et, pour s'en acquitter, il jouit d'une certaine indépendance, et peut faire preuve de beaucoup de talent; mais l'*employé* n'est guère qu'un instrument, quelque chose dont on fait usage, qui a trouvé une application. On parle de la fortune des *commis* puissants; on plaint le sort des pauvres *employés.*

Les *commis* reçoivent des appointements. « Avez-vous donné à tous les *commis* des bureaux de vos ministres des appointements raisonnables? » FÉN. — Mais ce sont proprement des gages qu'on donne aux *employés.* « Ce nombre monstrueux d'*employés* (à la gabelle) mourraient de faim, s'ils s'en tenaient à leurs gages. » S. S.

Voltaire dit de Pellisson qu'il fut premier *commis* et confident du surintendant Fouquet; il se dépeint lui-même comme un *commis* de ministre, qui extrait les archives des malheurs de son siècle. Mais, pour donner une idée de la bassesse d'extraction de Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères, il rapporte qu'il était fils d'un *employé* dans les postes; et ailleurs il se moque d'un nommé du Jonquay, qu'on prétendait docteur ès lois et destiné à devenir conseiller au parlement, et qui « n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'*employés* des fermes. »

« Il faut aux compagnies, dans la capitale, des administrateurs, des directeurs, des *commis*, des *employés.* » COND. « Ceux qui prétendent que l'acte par lequel un peuple se soumet à des chefs n'est point un contrat, ont grande raison. Ce n'est absolument qu'une *commission*, un *emploi* dans lequel, simples officiers du souverain, ils exercent en son nom le pouvoir dont il les a faits dépositaires. » J. J.

COMMUN, — GÉNÉRAL, UNIVERSEL. Qui convient ou est propre à plusieurs.

Commun a visiblement moins d'étendue que ses deux synonymes : ce qui est *commun* convient ou est propre au plus grand nombre, à la plupart seulement; au lieu que ce qui est *général* ou *universel* convient ou est propre à tous. Aussi n'est-

il pas rare de trouver *général* et *universel* mis après *commun* par gradation. « Un jeune homme ajoutait ainsi au devoir *commun* et *général* une obligation particulière. » ROLL. « N'est-il pas étrange que la médisance soit le vice le plus *commun* et le plus *universel* ? » BOURD.

Général et *universel* sont plus difficiles à distinguer l'un de l'autre.

Ce qui est *général* est commun à tous, collectivement considérés, en gros, en n'ayant égard qu'au *genre* ; ce qui est *universel* est commun à tous, individuellement considérés, en détail, avec relation à chaque particulier. Un prince a, des intérêts de ses sujets, un soin *général* ; mais la providence de Dieu est *universelle*. Les lois peuvent être l'expression de la volonté *générale*, sans qu'il soit besoin, pour connaître celle-ci, de consulter chaque citoyen par le suffrage *universel*.

Général, ne rappelant l'idée d'une totalité que d'une manière sommaire, n'est point incompatible avec des exceptions. Aussi dit-on proverbialement : il n'y a point de règle si *générale* qui n'ait son exception. « Les exceptions ne servent qu'à confirmer la règle *générale*. » BOURD. « Ces choses *générales* ne sont pas toujours sans quelque exception. » BOSS. « Malgré la corruption *générale*, il reste encore des gens de bien répandus partout. » MASS. « Les uns voulaient que l'on se bornât au supplice des chefs ; les autres croyaient qu'une sédition si criminelle demandait une punition plus *générale*. » ROLL. — *Universel*, au contraire, portant la pensée sur les individus ou les particuliers, ne souffre l'exclusion d'aucun. « La miséricorde de J. C., qui remplit toute la terre, est *universelle*. Pas un seul pour qui ses bras et son sein ne soient ouverts. » BOURD. « Le suprême domaine de Dieu est *universel* : sans exception et sans bornes, il s'étend à tous. » ID. « C'est un fait constant, public, *universel* et sans exception. » BOSS.

Général peut regarder un genre subordonné, une totalité spéciale ; *universel*, comme *univers* et *universalité*, regarde toujours le genre le plus large. Procession *générale* ; déluge *universel*. Une histoire *générale* peut n'être relative qu'à un seul peuple ; l'histoire *universelle* embrasse les événements qui se sont passés chez tous les peuples. « Ces exemples confirment dans l'esprit des gens du monde le préjugé *universel* sur l'avarice des prêtres ; car le monde fait au sacerdoce une tache *générale*, et comme incurable, de ce vice. » MASS.

Une dernière différence, très-importante, consiste en ce que *général* est abstrait, et *universel* concret. On dit l'agitation *générale* de l'âme (MAL.), et avoir le corps frappé d'une plaie *universelle* (ROLL.) ; consentement *général* (ACAD.), et peste *universelle* (ACAD.). *Général* n'implique pas, comme le plus souvent *universel*, un rapport à l'espace ou à l'étendue. « Cette idée *générale* de religion, gravée dans l'esprit de tous les peuples, et répandue par toute la terre, est trop *universelle* pour être une idée chimérique. » BOURD. « Un usage *universel* est une preuve manifeste qu'une tradition *générale* vient de la première famille d'où sont sortis tous les hommes. » ROLL. « La fin *générale* de l'Église dans le jubilé *universel*, est d'exciter les fidèles à prier pour tous ses besoins. » BOSS.

1° COMMUN, ORDINAIRE ; — 2° VULGAIRE, TRIVIAL. Qui n'est pas rare.

Commun et *ordinaire* ont une plus grande étendue de signification : ils se disent des choses de l'ordre naturel aussi bien que de celles de l'ordre intellectuel et moral : les plantes *communes* d'un pays, l'effet *ordinaire* d'une cause. Mais *vulgaire* et *trivial* ne s'emploient qu'en parlant des personnes ou de ce qui s'y rapporte, et toujours en mauvaise part, pour désigner quelque chose de peu rare, c'est-à-dire de peu estimable, considérable ou admirable : des pensées, des expressions *vulgaires* ou *triviales*. « Il faut que je corrige un endroit de ma lettre sur le mot *vulgaire* : vous entendez par là des sentiments bas ; en effet, c'est sa signification : c'est moi qui ai eu tort en le prenant pour des sentiments *ordinaires*. » DUDEFF.

> Agréez de mon art les présents *ordinaires* ;
> Ne les recevez point en hommages *vulgaires*,
> Dans la foule de ceux qu'attire ce séjour.
> (Dédicace de l'opéra de Roland, pour Lully, au roi.)
> LAF.

Un homme *commun* ou *ordinaire* n'a rien de brillant, est moyen ou tient le milieu dans la classe des hommes sous quelque rapport que ce soit, pour la taille, la force, la beauté, l'intelligence, etc. ; un homme *vulgaire* ou *trivial* manque positivement de noblesse dans les sentiments ou dans les idées. Ce qui est *commun* ou *ordinaire* n'est rien moins que singulier, se voit souvent ; ce qui est *vulgaire* ou *trivial* n'a aucun caractère de distinction.

1° *Commun*, *ordinaire*.

Commun, qui appartient à plusieurs, se dit des objets, des états, des choses qui sont ; au lieu qu'*ordinaire*, qui se produit par *ordre*, règlement, à diverses reprises, se dit des actions, des usages, des choses qui se font ou qui arrivent. Les monstres sont *communs* en Afrique ; les tremblements de terre sont *ordinaires* aux Antilles. L'homme frugal, se nourrissant d'aliments *communs*, évite ainsi la plupart des maladies *ordinaires*. Dire d'une manière singulière des choses *communes* a pour effet *ordinaire* de soutenir des ouvrages en vers, assez peu remarquables d'ailleurs. « Dans le cours de la vie et des révolutions qui y sont si *ordinaires*, il n'est rien de plus *commun* que ces sortes d'états. » BOURD.

Que si *commun* se prend aussi dans l'acception d'*ordinaire*, pour qualifier des actions, des faits, des événements, il en diffère même alors en ce qu'il est relatif tantôt au nombre des lieux où la chose se produit, tantôt à celui des personnes qui y prennent part, mais non pas comme *ordinaire*, au nombre de fois qu'elle se produit. Une opinion *commune* est répandue partout, de même qu'un bruit *commun*, elle est partagée par tout le monde ; une opinion *ordinaire* est sans cesse répétée, de même qu'une pratique *ordinaire*, mais ce peut être par une seule personne. Le langage *commun* est celui que tiennent un

certain nombre de gens, qui est en quelque sorte un à tous, et cela peut être dans un instant unique; de façon qu'un orateur dira bien dans une assemblée : le langage *commun* sur l'événement qui vient d'avoir lieu s'accorde avec ma pensée. Le langage *ordinaire* est celui dont on a coutume de se servir, et cette expression peut convenir même quand il est question d'une seule personne, mais considérée toujours dans différents temps : c'est bien là votre langage *ordinaire*.

2° *Vulgaire*, *trivial*.

Vulgaire est moins dépréciatif que *trivial*. En effet, ce qui est *vulgaire* a cours parmi le peuple, *vulgus;* et ce qui est *trivial* (du latin *trivium*, carrefour) convient au peuple des carrefours, à la populace. Ce qui est *vulgaire* est grossier, sans délicatesse, sans élégance; ce qui est *trivial* est bas, vil, ignoble. On dit langue *vulgaire* par opposition à langue savante; ce qui implique du dédain, sans doute, mais non pas autant que langage *trivial*, qui exprime quelque chose d'intolérable. *Vulgaire* se trouve dans l'*Art poétique* de Boileau, dans le *Bajazet* de Racine, dans l'*Œdipe* de Voltaire et dans les *Femmes savantes* de Molière; mais la haute poésie rejette absolument *trivial*, tant est peu relevée l'idée qu'il signifie. « Des scènes de valets remplies de plaisanteries *triviales*. » LAH. « Socrate usait de comparaisons *triviales* et prises des métiers les plus vils. » ROLL.

1° COMPAGNON, CAMARADE; — 2° ASSOCIÉ, COLLÈGUE, CONFRÈRE. Chacun de ces mots donne l'idée d'un homme qui est avec un autre ou avec d'autres, ou qui en partage le sort, l'état, le genre de vie ou d'occupation.

Compagnon et *camarade* sont plus vagues; on ne s'en sert guère sans ajouter quelque chose qui les détermine : *compagnon* ou *camarade* d'école, de voyage, de fortune, etc. On dit d'une manière tout à fait générale qu'un homme qui se trouve dans une certaine position n'a pas de *compagnon* ou de *camarade*, pour signifier qu'il y est seul. *Associé*, *collègue* et *confrère* sont plus précis et ont par eux-mêmes des significations spéciales et distinctes : *associé*, on est compagnon par communauté d'intérêt; *collègue*, compagnon d'emploi; *confrère*, compagnon de corps, comme membre d'un même corps.

1° *Compagnon*, *camarade*.

Compagnon, *compaignon*, *compain*, vient de *cum*, avec, et de *pain*, qui mange son pain avec, commensal. *Camarade*, italien *camerata*, dérive du latin *camera*, d'où a été formé *chambre*, ou de l'allemand *kammer*, chambre. Les *compagnons* sont ensemble, comme à la même table, *s'accompagnent*. Les *camarades* vivent ensemble dans une même chambre, et, par conséquent, dans une intimité familière.

Compagnon se dit pour tous les états, pour toutes les positions, même les plus nobles : *compagnon* de gloire, et non pas *camarade* de gloire. « Dubois fut maître unique et sans fantômes de *compagnons* de toutes les affaires étrangères. » S. S. « J'ai cru trouver au moins bien des *compagnons* en l'étude de l'homme. J'ai été trompé. » PASC. « Saint Hilaire, le *compagnon* de saint Athanase pour la défense de la divinité de J.-C. » BOSS. « Les *compagnons* d'Ulysse. » LAF., VOLT.

Compagnons dans la guerre, et rivaux en vertu,
Sous les mêmes drapeaux nous avons combattu.
VOLT.

« Philoctète était un prince de la Grèce, fameux par ses exploits, *compagnon* d'Hercule. » ID. — Les *camarades* sont des *compagnons* dans un genre peu relevé ou qui vivent entre eux sur le pied d'égalité et sans façon. « Le duc de Noailles soutient sa simplicité naturelle avec le gros de ce qu'on entend par une apparence de sans façon et de *camarade*. » S. S. « Antisthène alla entendre Socrate : il en revint tellement charmé, qu'il lui mena tous ses disciples; il les pria de vouloir être ses *camarades* dans l'école de Socrate. » FÉN. « Je commençai par voler deux chevaux; je m'associai des *camarades;* je me mis en état de voler de petites caravanes. Je devins seigneur brigand. » VOLT. *Camarade* est d'usage même en parlant des animaux. « Un animal avertit ses *camarades* que la proie est trouvée ou perdue. » PASC.

Des condisciples sont *compagnons* les uns des autres; on ne les appelle *camarades* que quand on les considère comme écoliers, c'est-à-dire par rapport à leurs jeux ou à leur manière de vivre en commun, ou bien quand ils appartiennent à la même pension. De même à l'égard des soldats : *compagnons* d'armes, *camarades* de lit ou de chambrée. Spartacus, à la tête de ses troupes, avait des *compagnons;* il n'avait que des *camarades*, quand il n'était que simple esclave et gladiateur. « Ce gladiateur s'échappa de Capoue, où il était gardé, avec soixante-dix de ses *camarades*.... A la tête d'une armée considérable, il fit combattre ses *compagnons* avec un courage si déterminé, que les soldats romains se débandèrent et prirent la fuite. » VERT.

2° *Associé*, *collègue*, *confrère*.

On est *associé*, uni en société, pour une entreprise quelconque, au succès de laquelle on travaille avec des cointéressés. Ce mot est usité principalement, mais non pas uniquement en termes d'affaires : ainsi des complices sont des *associés* (VOLT., ROLL.), les triumvirs étaient des *associés* (VOLT., ROLL.). Voltaire appelle ses collaborateurs de l'Encyclopédie « des *associés* qui travaillent comme lui à la vigne du Seigneur. » « L'entreprise de Brutus, de Cassius et de leurs *associés* fut soudaine et téméraire. » ID. « Je fus frappé des manœuvres de David Hume et de ses *associés*. » J. J. « On m'associa pour cet examen (des livres de Mme Guyon) M. de Châlons et M. Tronson. Avec de tels *associés*, j'espérais tout. » BOSS. « Sylla pénétra jusqu'en Campanie, et ce fut là que Métellus Pius le joignit, et un *associé* tel que lui en valait un grand nombre d'autres à Sylla. » ROLL.

Les *collègues* (*cum legati*, députés ou chargés ensemble) sont des compagnons de ministère, nommés officiellement pour exercer une charge ou remplir une mission. Des ministres, des députés, des pairs, des consuls et des fonctionnaires de même rang ou à peu près, militaires, magistrats ou professeurs, ont des *collègues*. « Tandis que tant d'hommes apostoliques vont chercher le

martyre, vous qui êtes le *collègue* de leur apostolat et honoré du même ministère, vous languiriez indolemment dans l'oisiveté? » MASS. « Le cardinal Duperron et ses *collègues* (autres membres du clergé, députés comme lui aux états généraux) persuadèrent à la noblesse qu'on avait besoin de la cour de Rome. » VOLT. « Brutus fut élu pour premier consul, et on lui donna pour *collègue* Collatin. » VERT. « Ce tribun reconnut que le sénat et les consuls arrêtaient toujours la publication des lois que proposaient ses *collègues*. » ID. « Thémistocle se fit nommer parmi les députés, et avertit le sénat de ne pas faire partir ses *collègues* avec lui, ni tous ensemble, afin de gagner du temps. » ROLL. « Crassus et Scévola avaient été *collègues* dans toutes les charges, excepté dans le tribunat. » ID. « Ceux qui ont des *collègues*, ou dans le commandement des armées, ou dans l'administration des affaires, ou dans quelque commission que ce soit. » ID.

Des *confrères* (frères avec ou ensemble) font partie d'un même corps ou ont la même profession. C'est le titre que se donnent les prêtres, ou plus spécialement des religieux du même ordre ou de la même corporation, les francs-maçons, les membres d'une académie, les avocats, les médecins, les comédiens, les artistes en différents genres, peintres, statuaires, etc. Massillon dit aux membres de l'Académie française, dans son discours de réception : « Un de vos plus illustres *confrères*. » « Ce poëte lit une ode et est interrompu par un de ses *confrères*. » LES. « Je suis cocher, et je défie aucun de mes *confrères* d'aimer le vin plus que je l'aime. » DEST. « Martin Luther, religieux augustin, pour venger ses *confrères*, commença à invectiver. » VERT. « Jamais les patriciens ne firent tant d'efforts pour sauver un de leurs *confrères*. » ROLL. « Galien fut regardé par ses *confrères* jaloux comme un homme qui usait de magie. » ID.

J'ai fort à cœur aussi, dans ce fâcheux éclat,
Le propre honneur lésé de monsieur l'avocat.
Que pensera tout l'ordre en voyant un *confrère*
Qui prend, sans respecter son grave caractère,
Une fille à ses yeux enlevée aujourd'hui? VOLT.

Je plains le sort de tout auteur
Que les autres ne plaignent guères.
Que des beaux esprits serviteur
Il évite ses chers *confrères*. ID.

« M. Crébillon, mon *confrère* à l'Académie. » ID. « Pierre le Grand daigna être un des membres de l'Académie des sciences, et entretint une correspondance suivie avec ceux dont il voulait bien être le simple *confrère*. » ID. « Un de ces augures, dit Cicéron, ne pouvait aborder un de ses *confrères* sans rire. » ID.

Les évêques sont *collègues* comme délégués du pouvoir, et *confrères* comme appartenant au clergé. Les apôtres, envoyés de Dieu, étaient *collègues* (FÉN.); ils étaient aussi *confrères* (VOLT.), comme formant un corps, une sorte de communauté. « Il est mon *collègue* à la chambre des pairs, au conseil d'État, et mon *confrère* à l'Académie, au palais. » ACAD.

COMPLAISANCE, DÉFÉRENCE, CONDESCENDANCE, — FACILITÉ. Tous ces mots sont définis de même par l'Académie : douceur qui fait qu'on se conforme, qu'on se rend, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui. Cependant chacun d'eux a son idée propre.

La *complaisance* est le fait de celui qui *complaît*, c'est-à-dire qui cherche ou s'attache à plaire. Ce qui la caractérise, c'est le désir de plaire, de gagner la faveur, de se rendre agréable. Elle a d'ordinaire pour principe la bonté du cœur, et suppose des relations d'amitié; elle entretient l'union parmi les hommes par les *plaisirs* qu'ils se font ou les services qu'ils se rendent, en leur faisant sacrifier les uns aux autres leurs volontés, leurs goûts, leurs commodités, leurs vues personnelles. « Jamais les hommes ne produiront rien qui soit digne de l'Évangile, tant qu'on n'aura pas le courage de renoncer à la *complaisance* et de se résoudre à déplaire aux hommes. » BOSS. Laisser quelqu'un suivre ses inclinations par un excès de *complaisance* (ID.). Avoir une *complaisance* parfaite pour les goûts de quelqu'un (VERT.), une *complaisance* criminelle pour ses plaisirs (ID.). « Des femmes des premières maisons de Rome entrèrent dans la conjuration de Catilina par *complaisance* pour leurs amants. » ID. « Charles II, roi d'Angleterre, n'avait bien voulu souffrir qu'on le fît catholique, sur la fin de sa vie, que par *complaisance* pour ses maîtresses et pour son frère. » VOLT. « L'empire de la femme est un empire de douceur, d'adresse et de *complaisance*; ses ordres sont des caresses, ses menaces sont des pleurs. » J. J. « Vous voyez les adroites *complaisances* qu'il m'a fallu mettre en usage pour m'introduire au service de votre père, sous quel masque de sympathie et de rapports de sentiments je me déguise pour lui plaire. » MOL. « L'âme de Louis XIV avait des côtés faibles par où la *complaisance* et l'adulation pénétraient insensiblement. » MARM. « L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la *complaisance* et tout le désir de plaire; mais, par les traitements que l'on reçoit, l'on est bientôt jeté hors de ces mesures. » LABR. « Combien d'esprit, de bonté de cœur, d'attachement, de services et de *complaisance* dans les amis, pour faire en plusieurs années bien moins que ne fait quelquefois, en un moment, un beau visage ou une belle main! » ID.

La *déférence* est le fait de celui qui *défère*, c'est-à-dire qui cède à l'âge, à la dignité, à la qualité, au mérite, au rang, à l'autorité, à la vertu. Ce qui la caractérise d'une manière parfaitement nette, c'est qu'elle a toujours lieu de l'inférieur au supérieur. Elle consiste dans un hommage rendu à une supériorité quelconque. Elle a pour principes l'estime et la modestie. Elle entretient entre les hommes la subordination. On dit une *déférence* respectueuse (LAROCH., MASS.). Les mots respect, soumission, égards, accompagnent ordinairement celui de *déférence* comme lui étant analogues. « Votre père est fort disposé à vous accorder ce que vous souhaitez, pourvu que vous vouliez vous y prendre par la douceur, et lui rendre les *déférences*, les respects et les soumissions qu'un fils doit à son père. » (Maître Jacques à Cléante, dans l'*Avare* de Molière.) « Si l'on n'a pas du respect pour les

vieillards (dans la république), on n'en aura pas non plus pour les pères : les maris ne méritent pas plus de *déférence*, ni les maîtres plus de soumission. » MONTESQ. « Des souverains eurent pour Salomon des égards et des *déférences* qu'ils ne devaient pas à sa couronne. » MASS. « Certaines personnes de piété, pour lesquelles il est juste d'avoir beaucoup de respect et de *déférence*, condamnent ces sentiments. » MAL. « Donner des règles et des bornes précises de la *déférence* qu'on doit à l'autorité. » P. R. « Nous rendons à Dieu des *déférences* extérieures. » BOSS. « Luther, qui avait parlé aux évêques avec quelque sorte de *déférence*, se repent de sa modestie. » ID. « Les inférieurs se distingueraient par leur subordination et leur *déférence*. » D'AG. « Cette docilité, ce respect, cette *déférence* avec laquelle les jeunes magistrats écoutaient, de leur temps, les suffrages de ceux qui avaient vieilli avec honneur dans la magistrature. » ID. « Le peuple, par estime et par *déférence* pour le sénat, lui remit le choix de ces deux sortes de gouvernement. » VERT. « Antoine dit qu'il avait cru être obligé de faire sentir à Octave la subordination qu'il devait y avoir entre un simple citoyen et le premier magistrat de la république, mais qu'il était prêt à lui redonner toute son amitié pourvu que, dans la suite, il se conduisît à son égard avec la *déférence* qu'il devait à son âge et à sa dignité. » ID.

La *condescendance* est le fait de celui qui *condescend*, c'est-à-dire qui descend au niveau d'un inférieur (*descendere cum*, descendre avec), qui se fait son égal. Ce qui la caractérise d'une manière décisive, c'est que, à la différence de la *déférence*, elle a toujours lieu du supérieur à l'inférieur. Elle a pour principe l'indulgence, et consiste à ne pas user de rigueur, à déroger à la loi. « Rien n'est plus nécessaire à ceux qui sont dans les hautes places, et qui ont en main quelque partie de l'autorité publique, que d'user quelquefois de *condescendance*. » BOSS. User de certaines *condescendances* et ménagements (ID.). « Les chrétiens ne méprisaient pas moins les *condescendances* que les rigueurs de la politique romaine. » ID. « J. C. ne pouvait s'abaisser que par *condescendance*, pour s'approcher de nous. » ID. « Les lois de l'Église sont pleines de sagesse, de charité et de *condescendance*. Il faut souvent relâcher de ses règles pour mieux entrer dans ses intentions. » MASS. « Le roi eut la *condescendance* de dire à cette princesse que.... » VOLT. « L'empereur Julien eut la *condescendance* de permettre que les Juifs achetassent le droit de bâtir leur temple. » ID. « Je n'ai pas eu avec toi toute la *condescendance* qu'un aîné devait à son cadet. » ID.

La *complaisance* fait que nous nous empressons d'acquiescer aux sentiments et aux volontés d'autrui par désir de lui plaire; la *déférence*, que nous y cédons ou que nous n'osons pas y résister par respect, par égards ou par crainte; la *condescendance*, que nous voulons bien, que nous daignons nous y rendre par ménagement ou par concession.

La *complaisance* tient plus de la politesse; la *déférence*, de l'honnêteté; la *condescendance*, de l'affabilité, de la popularité.

Sans *complaisance*, on est au moins indifférent, sinon rude et bourru; sans *déférence*, on est arrogant ou fier; sans *condescendance*, on est inflexible, rigoureux.

La *complaisance* a une sphère très-étendue. On a de la *complaisance* pour toute personne qu'on veut se rendre favorable, dont on veut gagner l'affection. Nous nous en devons tous les uns aux autres, afin de rendre la société agréable et la vie plus commode.— Nous devons de la *déférence* à nos supérieurs, à l'autorité (P. R.), à nos parents (MOL., MASS., REGN.), à nos maîtres (J.J.), aux personnes pieuses (P. R.), aux grands (MASS.). Une femme doit en avoir pour son mari. A Sparte, la *déférence* était prescrite aux jeunes gens envers les vieillards. — Nous avons de la *condescendance* pour nos inférieurs. « Où trouverons-nous une plus grande *condescendance* pour les faibles, pour les pécheurs qu'en J. C.? » BOSS. Bossuet, Montesquieu, Vertot et Rollin s'accordent à louer dans la république romaine la juste, la paternelle *condescendance* du sénat pour le peuple. Les jésuites sont fameux par leur coupable *condescendance* pour leurs pénitents. « C'est nous-mêmes qui, par la dureté de nos cœurs, forçons en quelque sorte les ministres de J. C. à avoir pour nous ces *condescendances* et ces ménagements, dont nous répondrons encore plus qu'eux. » BOURD.

La synonymie est peu étroite entre *facilité* et les trois autres mots. C'est dans l'occasion et de plein gré, quelquefois même par calcul, qu'on a de la *complaisance*, de la *déférence* et de la *condescendance*. La *facilité*, au contraire, est une qualité permanente et naturelle : c'est par une espèce d'entraînement ou de facilité inhérente à sa nature, qu'un homme a de la *facilité* ou qu'il en montre. De sorte que la *facilité*, étant dans le caractère et ne consistant point dans un mouvement ou un acte accidentel, est comme le principe commun de la *complaisance*, de la *déférence* et surtout de la *condescendance*. La *facilité*, d'ailleurs, suppose seule des sollicitations, des obsessions, auxquelles on ne sait pas résister. Avec cette qualité, qui est presque toujours un défaut contraire à la fermeté et voisin de la faiblesse, on se montre *facile*, on se laisse gagner sans peine, on cède à toutes les demandes. « La faiblesse d'Assuérus fait pitié.... La *facilité* du roi va faire périr cent millions d'hommes en un moment. Que les princes doivent prendre garde à ne se pas rendre aisément! » BOSS. « Charles VII répondit que, s'il accordait aux Anglais ce qu'ils demandaient, les princes eux-mêmes s'opposeraient à sa trop grande *facilité*. » ID. « Le consul dit au peuple : Pendant votre retraite sur le Mont-Sacré, vos vœux, vos requêtes et vos prières se bornaient à obtenir l'abolition des dettes; à peine vous eût-on accordé une si grande grâce, que vous vous fîtes comme un nouveau droit de la *facilité* du sénat pour demander la création de deux magistrats de votre corps. » VERT.

COMPTER, CALCULER, SUPPUTER. Travailler d'esprit pour arriver à connaître un nombre,

combien on a ou combien il y a de choses ou d'une chose.

Un homme accumulait........
Il passait les nuits et les jours
A *compter*, *calculer*, *supputer* sans relâche. LAF.

« Le *bien bon* vous aime, et vous conjure d'être toujours habile, *comptante*, *calculante* et *supputante*, car c'est tout; et qu'importe d'avoir de l'argent, pourvu qu'on sache seulement combien il est dû? » SÉV.

Il existe d'abord une différence évidente et aisée à concevoir entre *compter* et *calculer*.

Compter est le mot vulgaire; *calculer* est le terme savant. *Compter* se rapporte aux choses communes, aux affaires d'intérêt, d'administration, de commerce, de finance : on *compte* la recette et la dépense, une maîtresse de maison *compte* ou ne *compte* pas avec sa cuisinière; on dit les *comptes* d'un marchand, d'un régisseur, d'un caissier. Mais le *calcul* est une science : l'astronome *calcule* les éclipses et le retour des comètes; le géomètre *calcule* l'infini; l'arithmétique est l'art de *calculer*; on dit les *calculs* astronomiques, algébriques, *calcul* différentiel, *calcul* intégral. Tout homme, ayant nécessairement à *compter*, doit savoir *calculer* jusqu'à un certain point. — *Compter* exprime une opération, non-seulement commune, mais facile, celle qui consiste à ajouter l'unité à elle-même un certain nombre de fois; *compter* l'heure, *compter* les suffrages, *compter* les vaisseaux qui sont dans le port; on *compte* sur ses doigts, avec des jetons; on a trouvé, dit-on, en Amérique des sauvages qui ne savaient *compter* que jusqu'à trois. *Calculer*, au contraire, signifie, en fait de travail mental sur les nombres, quelque chose de difficile, quelque chose qui s'exécute par des procédés ou des méthodes, et la plume à la main : le *calcul* n'est pas une simple énumération, c'est un raisonnement. Trois enfants qui ont reçu un certain nombre de fruits pour se les partager, les *comptent* et se les distribuent un à un; par le *calcul*, c'est-à-dire ici au moyen d'une division, on serait arrivé d'abord à leur indiquer combien il en fallait donner à chacun. — De plus, *compter* est matériel ou concret, et *calculer* est formel ou abstrait : on *compte* des choses réelles qu'on a ou qui sont là; on *calcule* en spéculant par hypothèse sur des idées, sur ce qu'on pourrait avoir ou sur ce qui pourrait arriver. Polyphème *compte* ses brebis et ses chèvres; Perrette ou la laitière de Lafontaine *calcule* combien elle vendra son lait et combien elle pourra acheter de choses avec le prix qui lui en reviendra.

Reste *supputer*.

Au fond, il a même étymologie que *compter* : il est formé de *sub*, sous ou sur, et de *putare*, examiner, estimer, compter; et *compter* vient du même verbe *putare*, et de *cum*, avec, ensemble. Mais *supputer* rappelle parfaitement son origine et laisse apercevoir ses deux éléments, au lieu que ceux de *compter* sont fondus l'un avec l'autre et ne peuvent être retrouvés qu'avec peine. C'est pourquoi *supputer* est visiblement un verbe composé, tandis que *compter* est regardé et traité comme un verbe simple, comme un pur radical, ainsi que *calculer* (de *calculus*, petit caillou, les petits cailloux étant ce avec quoi on compta d'abord).

Or, parce que *supputer* est seul un verbe composé, il marque une action faite avec plus d'attention et de soin. « Vous aimerez bien autant ces détails qu'une *supputation* exacte du nom des bataillons et de chaque compagnie des gens détachés, ce que M. l'abbé Dangeau ne manquerait pas de rechercher très-curieusement. » RAC. « Il faut pour cet aîné tel office. Y a-t-il de quoi en faire les frais? c'est ce qu'on examine avec toute l'attention nécessaire. Restera-t-il assez de fonds pour toutes les autres dépenses? c'est ce que l'on *suppute* très-exactement. » BOURD. « Dans ce système égoïste de l'amitié, nous *supputerons* avec soin les émoluments, les plaisirs, les services que nous pourrons tirer de nos amis. » P. A.

Ensuite, *supputer*, compter sous, en sous-ordre, ou sur, désigne une seconde action ou une action secondaire, suppose des données qu'on compare et qu'on combine. Ainsi, on *compte*, en mettant *ensemble*, en mettant unité *avec* unité pour former un nombre; on *suppute* des sommes, des nombres déjà connus pour en avoir le total. « L'homme qui a de l'ostentation, quand il parle à des inconnus, leur fait prendre des jetons, *compter* le nombre de ceux à qui il a fait des largesses; et après avoir *supputé* les sommes particulières qu'il a données à chacun d'eux, il se trouve qu'il en résulte le double de ce qu'il pensait. » LABR. « Un soldat romain, s'étant avisé de considérer de près le mur de Syracuse avec attention, après en avoir *compté* les pierres, avoir examiné à vue d'œil la mesure de chacune, et avoir *supputé* par estimation la hauteur du mur, le trouva de beaucoup plus bas qu'on ne le croyait, et conclut qu'avec de médiocres échelles on pouvait facilement monter dessus. » ROLL. « En *supputant* les pertes dont les gros joueurs se plaignent le long de l'année, il s'est trouvé des gens qui, à leur dire, avaient perdu plus d'un million, et qui, en effet, n'avaient jamais perdu cinquante mille livres. » S. S. — En général, *supputer*, c'est se servir de nombres ou de documents divers, les confronter, les peser, les balancer pour arriver à un résultat total. « Le moyen de *supputer* combien les exhalaisons de la terre et des mers pouvaient fournir d'eau aux nuages? » VOLT. « De savants chronologistes ont *supputé* qu'une seule famille, après le déluge, étant occupée à peupler, il se trouva en 250 ans beaucoup plus d'habitants que n'en contient aujourd'hui l'univers. » ID. « *Supputer* le nombre des habitants d'un pays par celui des baptêmes. » ID. Suivant Hérodote, on *supputa* le nombre de tous les peuples qui suivirent Xerxès en les faisant passer par divisions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-pressés (ID.). Les Juifs avaient défendu par une loi de *supputer* les jours du Messie (BOSS.).

Le *compte* est faux, quand la somme n'y est pas; le *calcul* est faux, quand l'opération a été mal faite; la *supputation* est fausse, quand les

données ont été fausses elles-mêmes ou mal combinées, ou quand on en a négligé quelqu'une. — Un mauvais *compte* est inexact, non véritable, non conforme à ce qui est; un mauvais *calcul* est erroné; une mauvaise *supputation* est faite sans soin, avec des données incertaines, insuffisantes ou mal employées.

On ne peut *compter* certaines choses, faute de loisir, parce qu'elles sont trop nombreuses ou qu'elles ne se montrent pas toutes. On ne peut *calculer*, faute de science ou de méthode. On ne peut *supputer* faute de données, de renseignements, ou parce qu'on ne sait pas interpréter ceux qu'on a, c'est-à-dire les rapprocher de manière à en faire sortir ce qui naturellement doit en résulter.

CONCERNER, REGARDER, TOUCHER. Se rapporter à.

Concerner se distingue des deux autres mots en ce qu'il marque un rapport plus éloigné, plus général, plus vague et plus faible. Ce qui *concerne* un art n'est pas de son ressort aussi strictement que ce qui le *regarde* ou le *touche*. Ce qui *concerne* tel vice ou tel ridicule dans une satire ordinaire ne peut offenser qui que soit; ce qui *regarde* ou *touche* le vice ou le ridicule d'un homme désigné par son nom dans une satire personnelle le blesse justement. Ce qui vous *concerne* a simplement trait à vous : il y a dans cette lettre quelque chose qui vous *concerne* (LAF.). Ce qui vous *regarde* ou vous *touche* vous intéresse : je prends part à tout ce qui vous *regarde* ou vous *touche* (LAF., SÉV., REGN., LES.); on ne dirait pas à tout ce qui vous *concerne*. *Concerner* ne conviendrait pas non plus dans cette phrase de Nicole : « Pourquoi cette personne n'a-t-elle aucune application à ce qui me *touche*, puisque je m'applique avec tant de soin à ce qui peut la *regarder?* » Tel règlement ou tel article de règlement *concerne* telle classe d'hommes, c'est à eux qu'il s'applique; telle affaire *regarde* ou *touche* certains hommes, elle importe à leur fortune ou à leur honneur. Ce qui nous *concerne* ne nous est pas étranger, s'adresse à nous; ce qui nous *regarde* ou nous *touche* ne nous est pas indifférent. Nous jugeons bien de ce qui *concerne* le prochain; mais l'amour-propre nous empêche de penser aussi sainement de ce qui nous *regarde* ou nous *touche* (BOURD.). Dans une de ses lettres, Mme Dudeffand, ayant parlé de choses communes, de bruits publics, ajoute : « Pour ce qui *concerne* ce qui nous *regarde*...,» c'est-à-dire relativement à nos affaires propres, personnelles, et dont nous devons spécialement nous soucier....

Regarder et *toucher* diffèrent aussi. Il y va de nos intérêts dans ce qui nous *regarde*, et de nos intérêts les plus chers dans ce qui nous *touche*. L'un de ces verbes indique une affaire ordinaire, l'autre une affaire de cœur ou d'honneur. Un plaideur parle volontiers de tout ce qui le *regarde;* un amant ou un homme susceptible, de tout ce qui le *touche*. Quand nous aimons bien les gens, tout ce qui les *regarde* nous *touche;* ce qui *regarde* Dieu devrait nous *toucher* (MASS.). — D'ailleurs, *regarder*, à la différence de *toucher*, annonce souvent quelque chose à faire, une conduite à tenir : un soin nous *regarde;* il ne nous *touche* pas proprement :

Mais à qui de Joas confiez-vous la garde?
Est-ce Obed, est-ce Ammon que cet honneur *regarde?*
RAC.

Cela me *regarde*, c'est-à-dire c'est moi qui dois m'en mêler, m'en occuper, y pourvoir. Ne négligeons pas ce qui nous *regarde;* soyons sensibles à ce qui nous *touche*.

Ainsi, pour ne parler que de l'essentiel, il y a gradation de l'un à l'autre de ces mots : ils expriment un rapport de plus en plus précis et prochain. L'étymologie le dit assez : ce qui nous *concerne* (*cernere cum*, voir avec, entre autres), nous voit, nous a en vue, mais de loin et peu distinctement; ce qui nous *regarde* nous voit d'une manière attentive, directe, spéciale; la chose qui nous *touche* est aussi près de nous que possible, puisqu'elle est en contact avec nous.

CONCLURE, INFÉRER, INDUIRE. Ces termes de philosophie indiquent l'action de tirer des conséquences, de faire sortir de certaines vérités d'autres vérités par le raisonnement.

Conclure est incomparablement plus usité que les deux autres mots; il exprime d'ailleurs une manière de raisonner plus *concluante*, plus démonstrative, plus achevée. La *conclusion* met fin au discours, ne laisse plus rien à dire. — *Conclure* se met bien après *inférer* et *induire*, comme ajoutant à l'idée de l'un et de l'autre. « Dans ce moment où les autres meurent, le sot commence à vivre : son âme alors pense, raisonne, *infère*, *conclut*. » LABR. « On ne doit donc rien *inférer*, rien *conclure* de la formation de ces granits secondaires. » BUFF.

Inférer, latin *inferre*, porter dans ou vers, transporter d'une proposition à une autre, annonce une conséquence lointaine, un corollaire très-distant du principe. « Dans ce chapitre, saint Augustin, après avoir établi que les plus grands biens sont uniquement la vertu, *conclut* que ce dernier genre de bien est d'autant plus de Dieu, qu'il est le plus excellent de tous; d'où il *infère* encore, comme un corollaire d'une si belle doctrine, qu'il ne peut se présenter aucun bien qui ne nous vienne de Dieu. » BOSS. « L'Homme-Dieu est ressuscité pour ne plus mourir.... Or qu'est-ce que saint Paul *inférait* de là? Ah! chrétiens, ce que nous n'aurions jamais attendu, mais ce que l'esprit de Dieu lui faisait *conclure* pour nous. » BOURD.

Induire, *inducere*, conduire en ou vers, ne marque pas comme *inférer* qu'on mène brusquement loin du principe, à l'une de ses conséquences les moins prochaines, les moins immédiates. Ce qui fait la faiblesse de l'*induction*, son infériorité à l'égard de la *conclusion*, ce n'est pas l'éloignement qui s'y trouve entre la conséquence et le principe, c'est qu'on s'y fonde sur un principe incertain, sur des faits, sur des indices, sur des analogies ou des hypothèses, d'où ne peuvent résulter que des conjectures. « Pour exclure tant d'actes commandés de Dieu, on se sert encore du mot de silence et d'anéantissement, dont on abuse pour *induire* la sup-

pression de toute action et opération qu'on peut exciter avec la prévention de la grâce. » Boss. « Quand vous attribuez à saint Clément la désappropriation des mystiques, pour *induire* cette impuissance de faire des actes, vous lui donnez votre langage, et non pas le sien. » Id. « Il ne s'ensuit pas de ce qu'il a trouvé cet oiseau au fond d'un terrier, que ce soit l'oiseau qui l'a creusé; et ce qu'on en peut seulement *induire*, c'est qu'il est du même naturel que nos chevêches d'Europe qui.... » Buff. « Il est impossible de ne pas reconnaître, dans l'animal comme dans l'homme, un principe d'intelligence et de sensibilité; d'où l'on *induit* que d'espèce en espèce la même faculté ne fait que diminuer et s'affaiblir. » Marm.

CONCUPISCENCE, CONVOITISE, CUPIDITÉ, AVIDITÉ. Affections de l'âme qui la poussent vers les plaisirs ou les biens sensibles en dépit de la loi divine ou de la raison.

Concupiscence et *convoitise* sont des termes de piété, le premier surtout : ils signifient une tendance de l'âme vers les choses défendues par l'Écriture ou par la morale évangélique.

Concupiscence est le terme général : il exprime, non pas un désir spécial, comme chacun des trois autres, mais le goût de toutes les jouissances charnelles, l'amour des plaisirs, lequel forme comme le fond de notre nature depuis le péché originel. Le *Traité de la concupiscence*, par Bossuet, ne pourrait être appelé *Traité de la convoitise*, *de la cupidité* ou *de l'avidité*, parce que ces trois derniers mots ont des significations trop particulières. « Être maîtrisé par une aveugle *concupiscence* et dominé par les sens. » Bourd. « Maîtriser les passions de son cœur, résister aux attaques de la *concupiscence*. » Id. « Si des âmes idolâtres de leur corps ne se laissaient pas entraîner par la *concupiscence*, ce serait un des plus grands miracles. » Id. « Aujourd'hui ce n'est ni la grâce, ni la raison, ni la nature même qui nous gouverne, c'est la passion. C'est cette *concupiscence* dont parle l'Écriture, qui infecte tout le corps de nos actions. » Id. « Saint Augustin montre que tous les anciens ont reconnu le péché originel, parce qu'ils ont reconnu la *concupiscence*. » Boss. « La *concupiscence* consiste dans cette pente violente au mal que nous apportons en naissant; c'est cette indigence d'où naissent nos faiblesses et nos mauvais désirs. » Id.

La *convoitise*, la *cupidité* et l'*avidité* sont de ces mauvais désirs qui ont pour principe la *concupiscence*. Ils sont définis tous les trois de même par l'Académie : désirs immodérés. Ils ont pour but immédiat, non pas la jouissance, le plaisir, mais l'acquisition des choses qui les procurent; ils marquent l'envie d'avoir; ce sont des modes de l'intérêt; ils se rapportent à l'ambition et à l'avarice. Regarder avec des yeux ou d'un œil de *concupiscence* exprime la sensualité de celui qui regarde et qui voudrait jouir. Regarder avec des yeux ou d'un œil de *convoitise* témoigne dans celui qui regarde l'envie d'avoir un objet de caprice peut-être plutôt que de jouissance.

La *convoitise* a d'ailleurs son idée propre. Outre qu'elle tient de plus près à la *concupiscence*, dont elle désigne la manifestation dans les cas particuliers, c'est primitivement le désir du bien ou de la femme d'autrui, définition conforme aux termes d'un précepte du Décalogue, et par suite, en général, le désir de ce qui appartient aux autres. Elle mène à l'injustice. « La grâce établit le règne de la justice, au lieu de celui de la *convoitise*. » Boss. « N'est-il pas honteux à un chrétien de se porter à toutes les injustices qu'inspire une avare et insatiable *convoitise*. » Bourd. « Avec la communauté des biens, chacun, emporté par sa *convoitise*, n'eût pensé qu'à se remplir aux dépens des autres. » Id. — La *convoitise* enfin est timide et secrète; elle regarde d'un œil d'envie ce qu'ont les autres.

Ce qui distingue la *cupidité*, c'est son ardeur, sa violence. « Amortir le feu de la *cupidité*. » Bourd. « La loi évangélique n'a pas encore éteint cette ardente *cupidité* qui me brûle. » Id. « Affaiblir les mouvements de la *cupidité*. » Mass. « Nous sentons en nous-mêmes un torrent de *cupidités* opposées qui nous entraînent et qui nous captivent. » Boss. « Nous naissons de la chair. De là cette profonde ignorance, de là ces *cupidités* effrénées qui font tout le trouble et toutes les tempêtes de la vie humaine. » Id. Irriter la *cupidité* (Id., Roll.). « Ces motifs ne sont pas assez puissants pour donner un frein à la *cupidité* des hommes. » Vauv. *Cupidité*, comme le latin *cupiditas*, d'où il dérive, exprime une passion véritable, un mouvement violent de l'âme. Aussi la *cupidité* est-elle toute subjective. On ne dit pas la *cupidité*, comme on dit la *convoitise* et l'*avidité* des richesses ou des honneurs.

Si la *cupidité* se peut représenter sous l'image d'un feu qu'on ne peut éteindre, d'un torrent qu'on ne peut arrêter, l'*avidité* donne l'idée d'un vide qu'on ne peut remplir. Ce n'est pas par sa vivacité que l'*avidité* pèche, mais par la quantité des choses ou de la chose qu'elle cherche à embrasser. « Elle deviendrait la proie et la victime de sa nombreuse famille, gens d'une *avidité* et d'une méchanceté sans bornes. » J. J. « Richesses immenses que l'avarice et l'*avidité* des grands avaient accumulées. » Vert. « L'*avidité*, croissant toujours avec la puissance, ne gardait plus de bornes ni de mesures. » Roll. « Ils trouvent des biens créés qui contentent quelque petite partie de cette *avidité* infinie. » Id. « Notre *avidité* trouble souvent l'ordre de nos intérêts en nous faisant courir à beaucoup de choses à la fois. » Laroch. Cette idée vient de ce que les gens *avides*, dans le sens propre, prennent des aliments en trop grande quantité et sans se pouvoir rassasier. C'est pourquoi aussi il y a dans l'*avidité* quelque chose de brutal. — Ensuite, « l'*avidité*, remarque fort bien Condillac, n'est pas tant un désir que la vivacité avec laquelle on se satisfait au moment de la jouissance. » C'est une disposition de l'âme toute de circonstance; ce qui est prouvé du reste par l'existence de l'adverbe *avidement*. — *Avidité* est

aussi de ces quatre mots le seul qui ne s'emploie pas au pluriel.

1° CONCURRENT, COMPÉTITEUR, CONTENDANT; — 2° ÉMULE, RIVAL. Des hommes animés d'une même ambition, qui agissent à l'envi l'un de l'autre ou les uns des autres, qui cherchent à l'emporter l'un sur l'autre ou les uns sur les autres, sont *concurrents*, *compétiteurs*, *contendants*, *émules* ou *rivaux*.

Mais *concurrent*, *compétiteur* et *contendant* annoncent un but particulier qu'on poursuit, au lieu qu'*émule* et *rival* ont rapport à toute la conduite, à tout un genre d'actions. Charles-Quint et François I[er], *émules* ou *rivaux* l'un de l'autre, devinrent *concurrents*, *compétiteurs* ou *contendants*, lorsque, à la mort de Maximilien, ils se disputèrent l'empire d'Allemagne. Le *concurrent*, le *compétiteur* ou le *contendant* se propose d'obtenir, à l'exclusion de tout autre ou de tel ou tel autre, une certaine chose; l'*émule* ou le *rival* travaille à être toujours l'égal ou le supérieur d'un autre. Deux hommes sont *rivaux*, quand ils aspirent à l'affection d'une même femme, affection supposée devoir être constante; s'il s'agit du fait spécial de l'épouser, ils sont *concurrents*. « Peut-être que M. Damis se piquera, et perdra l'envie de se marier, lorsqu'il se verra pour *concurrent* un *rival* de la figure d'Éraste. » LES.

1° *Concurrent*, *compétiteur*, *contendant*. Qui prétend remporter sur un autre ou sur d'autres tel ou tel avantage déterminé.

Concurrent, de *concurrere*, courir ensemble, disputer le prix de la course, suppose une chose réservée au plus digne, à celui qui fera le mieux, qui surpassera ceux avec qui il lutte. « Je sors d'une nombreuse ordination, dont les examens m'ont tenu longtemps, et je tombe dans un concours très-pénible, où j'aurai plus de trente-six cures à donner, et plus de six-vingts *concurrents*. » FÉN. « On disputa les prix des jeux : Amphiale fit admirer à ses *concurrents* mêmes sa grâce et sa légèreté à la danse. » ID. « Henriette attacha son affection au royaume où l'on ne craint point d'avoir des égaux, et où l'on voit sans jalousie ses *concurrents*. » BOSS. « Il est généreux, il ne nuit à ses *concurrents* que par son mérite. » MASS. « Après avoir fait tirer au sort les petits *concurrents*, je les enverrais tous l'un après l'autre, jusqu'à ce que la bonne boîte fût trouvée. » J. J. « Aux enfers, Eschyle occupait le trône de la tragédie. Euripide veut s'en emparer; on va discuter leurs titres; les *concurrents* en viennent aux mains. » BARTH.

Compétiteur, *competitor*, de *cum petere*, demander ensemble, ne se dit qu'en parlant de choses susceptibles d'être briguées, charges, emplois, dignités, trônes ou couronnes. « Les églises étant devenues pauvres, les rois abandonnèrent les élections aux évêchés, et les *compétiteurs* réclamèrent moins leur autorité. » MONTESQ. « Théodose vainquit avec les Goths son *compétiteur* Eugène. » VOLT. « Le roi Isboseth, fils de Saül, perdit courage quand son général Abner l'abandonna pour passer au service de son *compétiteur* David. » ID. « Aspirant à un sixième consulat, Marius écarta Métellus, l'un de ses *compétiteurs*. » ROLL. « Non content de s'être fait élire lui-même (décemvir), Appius travailla à faire tomber sur ses amis le choix du peuple pour les neuf autres places, et à donner exclusion aux plus distingués de ses *compétiteurs*. » ID. Vitellius fut le *compétiteur* d'Othon (J. J.), Stanislas celui d'Auguste, roi de Pologne (VOLT.), l'archiduc Charles celui de Philippe V d'Espagne (ID., S. S.), etc.

Contendant, de *contendere*, prétendre, se dit d'hommes qui ont les mêmes prétentions et qui les soutiennent par la dispute ou devant la justice. « Dans la dispute sur le mystère de la Trinité, les deux *contendants*, tous deux habiles, se fondaient également sur l'Écriture. » BOSS. « Il en faudra donc venir à dire qu'on ne doit rien tenir pour jugé (entre les catholiques et les protestants), jusqu'à ce que les *contendants* y donnent les mains. » ID. « Ne discutons pas ces propositions. Ce sont des sources intarissables de dispute. Les deux *contendants* tournent sans avancer, comme s'ils dansaient un menuet. » VOLT. « Le barreau, la tribune sont une arène, où la première loi du combat entre les deux *contendants* est que les armes soient égales. » MARM. « César manda les *contendants* à Décize pour arbitrer leur différend. » ROLL. « Le roi présida au conseil où cette importante dispute devait être décidée. Chacun des *contendants* plaida sa cause. » ID. « Dans le procès *Kornmann*, le public, très-désintéressé sur les deux parties *contendantes*, ne vit bientôt que le seul Beaumarchais. » LAH. « Il serait à souhaiter que ces questions fussent jugées à l'amiable par un comité de gens de lettres et de théâtre bien choisis, où tous les *contendants* expliqueraient les motifs de leurs prétentions. » BEAUM.

2° *Émule*, *rival*. Qui prétend et s'attache à égaler ou à surpasser quelqu'un dans un genre quelconque.

L'*émulation* n'a rien que de louable et peut être de la part de ceux qui marchent à la gloire par la même voie le principe des plus généreux efforts. Louvois était l'*émule* de Colbert (S. S.), Sophocle celui d'Euripide (BARTH.), le comte-duc Olivarès celui du cardinal de Richelieu (VOLT.), Thésée celui d'Hercule (ID.), le ministre Claude celui de Bossuet (ID.), Alexandre celui d'Achille (BARTH.) et de Bacchus, le premier vainqueur de l'Inde (J. J.). J. J. Rousseau écrit à Condorcet : « Si j'avais à renaître, je tâcherais d'être votre disciple pour mériter d'être un jour votre *émule* et votre ami. » « L'auteur de *Rhadamiste* et d'*Électre* sait qu'il n'a fait naître en moi que de l'*émulation* et de l'amitié. » VOLT.

La *rivalité*, au contraire, est odieuse; elle tient de la jalousie et par conséquent de la haine. L'*émule* est un imitateur et comme un compagnon sur la route de la gloire; le *rival* est un ennemi. Deux *émules* vont ensemble, deux *rivaux* l'un contre l'autre. L'*émulation* rapproche, la *rivalité* divise. Plein d'estime pour le personnage dont on est l'*émule*, on travaille par des moyens honnêtes à lui ressembler; plein de colère contre celui dont on est le *rival*, on n'épargne rien pour le supplan-

ter ou le détruire. Il faut prendre garde que l'*émulation* ne dégénère en *rivalité*. « Ambitieux, nous ne pouvons souffrir que l'on rende justice à personne; de nos proches mêmes et de nos amis nous nous faisons des *rivaux* et des ennemis secrets. » BOURD. « Mazarin fit mettre en prison le duc de Beaufort, qui n'avait d'autre crime que de lui disputer son autorité, et d'être à la cour son *rival* en crédit. » VOLT. — « Aristide aida en toute occasion Thémistocle de ses conseils et de son crédit, quoiqu'il pût le regarder comme son *rival*, et même comme son ennemi. » ROLL. « La haine mutuelle porta ces deux *rivaux* à quitter tout (dans le combat) pour s'acharner l'un sur l'autre. » ID. « Dieu déclare qu'il est un Dieu jaloux, qui ne peut souffrir les superbes, qu'il rejette les orgueilleux de devant sa face, parce que les superbes sont ses *rivaux*. » BOSS. « Le coq, s'il se présente un autre coq, accourt l'œil en feu, les plumes hérissées, se jette sur son *rival*, et lui livre un combat opiniâtre. » BUFF.

Deux poëtes, *émules* l'un de l'autre, deviennent *concurrents* un jour qu'ils se disputent le prix de leur art, et chacun alors relève le mérite de ses pièces et déprime celles de son *rival* (BARTH.).

CONDITION (DE), DE QUALITÉ. Ces deux expressions, maintenant presque hors d'usage, servent à désigner les personnes qui n'appartiennent point à la classe du peuple, mais qui exercent ou dont la famille exerce un emploi noble, et non une profession lucrative.

L'une a rapport au rang, l'autre au titre. Avec un emploi important, dans la robe ou dans la finance, par exemple, on était homme *de condition*, quoique peut-être on appartînt à la bourgeoisie. A moins d'avoir une qualité, un titre, un nom, à moins d'être marquis, comte, duc ou prince, on ne pouvait être dit homme *de qualité*.

L'homme *de condition* ne doit point être confondu avec le reste des hommes; c'est un homme de distinction ou de marque. L'homme *de qualité* appartient à un ordre particulier dans l'État : il a des aïeux, un nom et des armes.

Le défaut ordinaire des gens *de condition*, surtout de ceux qui sont nouvellement parvenus, c'est le luxe et la hauteur des manières; celui des gens *de qualité*, c'est la morgue et l'opinion extravagante qu'ils se font du mérite de la naissance.

« Je me voyais au milieu d'une grande ville abondante en ressources, pleine de gens *de condition* dont mes talents ne pouvaient manquer de me faire accueillir. » J. J. « Rahuel disait : Ce M. de Grignan, c'est un homme *de* grande *condition* : il est le premier de la Provence. » SÉV. « On charge les carrosses d'un grand nombre de laquais pour exciter l'idée que c'est une personne *de* grande *condition* qui passe. » P. R. « Si un couvent est dans la ferveur et dans la régularité de son institut, une jeune fille *de condition* y croît dans une profonde ignorance du siècle. » FÉN. Dans un de ses sermons, Bossuet appelle « personnes *de condition* » des personnes riches et haut placées de la bourgeoisie, de la noblesse et de la cour associées pour une œuvre de charité.

« Les Suisses sont obligeants, hospitaliers, surtout pour les gens *de qualité*. On est toujours sûr d'être accueilli d'eux en se donnant pour marquis ou comte. » J. J. « Tu es la femme d'un prince; mais pour une dame *de* si grande *qualité*, je te trouve les frayeurs un peu roturières. » ID. « Se défaire des filles *de qualité* pour leur noblesse sans leur rien donner. » S. S. « Dans cet hôtel de la folie se trouve entre autres l'épouse superbe d'un corrégidor, à qui la rage d'avoir été appelée bourgeoise par une femme *de qualité* a fait perdre la raison. » LES. « Le corps des évêques, en France, est composé de gens *de qualité* qui pensent et qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance. » VOLT. Mme de Sotenville ne peut instruire *George Dandin* de la manière qu'il faut vivre parmi les personnes *de qualité*; et M. Jourdain, qui veut devenir noble, commence par se faire habiller comme les gens *de qualité*.

On est plutôt *de condition* médiocre, et *de* grande *qualité*. « Il n'y a rien de plus capable d'inspirer la modestie aux personnes *de condition* médiocre, que de voir les personnes *de* grande *qualité* dans une exacte modestie, soit pour les habits, soit pour les ajustements. » NIC.

CONSCIENCIEUX, SCRUPULEUX. Attentif à bien faire, à ne rien omettre de ce qu'il faut, à ne se rien permettre de mauvais ou de blâmable.

L'homme *consciencieux* est plein de *conscience*, a soin de consulter et de suivre sa *conscience* L'homme *scrupuleux* est plein de *scrupule*, c'est-à-dire plein de conscience jusque dans les moindres choses; il tient compte du plus léger poids, même d'un *scrupule*; le *scrupule* était chez les Romains la vingt-quatrième partie de l'once. *Scrupuleux* renchérit donc sur *consciencieux*. Aussi dit-on, pour signifier qu'un homme est très-*consciencieux*, qu'il l'est jusqu'au *scrupule* (ACAD.). « On a représenté l'hypocrite (sous le nom de Tartufe) *consciencieux* jusqu'à la délicatesse et au *scrupule* sur des points moins importants, où toutefois il le faut être, pendant qu'il se portait d'ailleurs aux crimes les plus énormes. » BOURD. Le *scrupuleux* touche au minutieux. « Cette exactitude *scrupuleuse* et même minutieuse sur les mœurs, que les peuples corrompus appellent pédanterie, et dont les sages de l'antiquité faisaient tant de cas. » COND.

Consciencieux exprime une qualité, celle d'être attaché et fidèle à ce que dicte la conscience; *scrupuleux* marque un degré, le plus haut ou le dernier dans le petit. Labruyère parle dans ses *Caractères* de gens qui se plaignent « d'un testament fait avec loisir, avec maturité, par un homme grave, habile, *consciencieux*. » Et, d'un autre côté, on dit payer ses dettes avec une *scrupuleuse* régularité (BOSS.). « L'ambition d'acquérir de nouvelles connaissances ne prit jamais rien dans saint Thomas d'Aquin sur la régularité la plus *scrupuleuse* à tous les exercices de son état. » MASS.

Consciencieux ne se prend jamais qu'en bonne part. *Scrupuleux*, comme *minutieux* auquel il res-

semble fort, annonce quelquefois un défaut, celui de regarder à des bagatelles, tandis qu'on néglige des choses importantes. « Que le monde est plein de ces fausses piétés! *Scrupuleux* dans les petites obligations, large sans mesure dans les autres. » Boss. « Tel fut le vice des pharisiens : exactitude *scrupuleuse* à l'égard de certaines traditions, de certaines cérémonies peu nécessaires; et du reste transgression libre et entière des devoirs les plus indispensables. » Bourd. *Consciencieusement* équivaut presque à religieusement; et *scrupuleusement* a parfois le sens de superstitieusement, ou peu s'en faut.

CONSÉQUENCE, CONCLUSION. Idée ou proposition qui dérive d'une autre ou de plusieurs autres.

Conséquence, *consequentia*, de *consequi*, s'ensuivre, est objectif; *conclusion*, résultat de l'action de *conclure*, est subjectif; on dit la *conséquence* d'un principe, c'est-à-dire ce qui en dérive naturellement, et la *conclusion* d'une personne, c'est-à-dire ce qu'une personne fait dériver de certaines prémisses.

Suivre, admettre toutes les *conséquences* d'un principe, qui découlent d'un principe (Acad.). « Attaquer l'erreur en elle-même, dans ses principes et dans ses *conséquences*. » Boss. « De là, par une *conséquence* immanquable, l'inutilité de ce divin mystère. » Bourd. « Aristote découvre dans les sujets qu'il traite un grand nombre de sujets et de *conséquences*. » P. R. « Il n'y a nulle *conséquence* directe entre l'idée de grandeur et l'idée de signe. » Id. — « Voilà comment je conclurais, et ce serait sans doute la *conclusion* la plus raisonnable et la plus sensée. » Bourd. « Vous allez voir que ma *conclusion* est évidente. » Fén. « Mais enfin l'auteur tirera-t-il de là une *conclusion* claire et précise? » Id. « Pour la profondeur et la pénétration, pour la justesse des *conclusions*, pour la dignité du discours, il n'y a rien que l'on puisse comparer à saint Augustin que Platon et Cicéron. » Labr. « Peut-on de sang-froid tirer de pareilles *conclusions*, et pourrait-on les voir tirer sans en rire? » Mal. « Voltaire dit de Bayle qu'il s'est fait l'avocat général des philosophes, mais qu'il ne donne jamais ses *conclusions*. » Lah.

Ce qui légitime une *conséquence*, c'est sa connexité avec un principe évident; et ce qui fait la force d'une *conclusion*, c'est qu'on a su établir de la connexion entre elle et les propositions d'où on la tire. Une bonne *conséquence* a une valeur absolue, indépendante de nous, est vraie; une bonne *conclusion* est d'un bon faiseur, pour ainsi dire, a une valeur relative, est irréprochable quant à la forme et par rapport aux règles, correcte. Une *conclusion* est d'ordinaire la *conséquence* d'un argument en forme, d'un raisonnement réduit aux termes d'un syllogisme et considéré au point de vue de la logique. « Parce qu'on ne peut pas tirer toutes sortes de *conclusions* de toutes sortes de prémisses, il y a des règles générales qui font voir qu'une *conclusion* ne saurait être bien tirée dans un syllogisme où elles ne sont pas observées. » P. R.

De fausses *conséquences* sont des erreurs; de fausses *conclusions* sont des fautes de raisonnement. Nous estimons un principe à cause des *conséquences* qui y sont contenues et un auteur à cause de ses *conclusions*, de ses manières de conclure. Un écrivain suit les *conséquences* de ses principes, ce sont choses qui le mènent, dont il dépend; et il donne des *conclusions*, ce sont choses qui dépendent de lui, qu'il fait telles ou telles. « Quand il sera question de me défendre, je suivrai sans scrupule toutes les *conséquences* de mes principes...; que si mes censeurs s'obstinent à désirer encore des *conclusions* pratiques, je leur en promets de très-clairement énoncées. » J. J.

CONSOMMER, CONSUMER. Conformément au latin *consummare* et *consumere*, Nicod dit : *consommer* et parfaire, *consumer* et user. Après lui, Vaugelas, puis Ménage, puis Beauzée, auraient voulu qu'on observât toujours cette différence, que *consommer* signifiât uniquement achever, c'est-à-dire accomplir (le mariage, une œuvre, une affaire, un crime), et que *consumer* se prît seul pour achever, c'est-à-dire détruire en usant : la rouille *consume* le fer, le feu le charbon; l'amour *consume* cet homme. « Il est nécessaire, pour *consommer* le sacrifice de la messe, que le prêtre *consume* les espèces consacrées. » Beauz. Mais on n'a pas laissé d'employer aussi *consommer* dans le sens de *consumer*, d'anéantir par l'usage : *consommer* du charbon, des provisions, des denrées; c'est ce qui fait que ces mots sont synonymes, et qu'il n'est pas facile de les distinguer dans cette acception où ils sont près d'équivaloir l'un à l'autre.

L'action de *consommer* ne détruit pas en vain, comme celle de *consumer*. La *consommation* sert à la reproduction. « Dans la mer, presque toute la nourriture, toute la *consommation*, tourne au profit de la reproduction. » Buff. La *consomption* ne sert à rien, et même souvent elle ne fait que causer du dommage. « Les Scythes avaient eu soin de boucher tous les puits et toutes les fontaines, et de *consumer* tous les fourrages dans les lieux où les Perses devaient passer. » Roll. — Par tel procédé on *consomme* peu de charbon pour fondre le fer (Buff.). « Cet incendie souterrain n'a pas d'effet violent, et n'est nuisible que par la perte du charbon qu'il *consume*. » Buff. — On *consomme* des soins et des veilles au service de quelqu'un (Pasc.), et tout homme doit se résoudre à *consommer* sa vie dans le travail (Bourd.); mais on *consume* inutilement ou sans fruit son temps, sa vie, ses efforts.

Ensuite, *consommer* venant de *consummare*, faire la somme ou additionner, marque plutôt une action successive, qui ajoute partie à partie jusqu'à former un tout; au lieu que *consumer*, *cum sumere*, prendre plusieurs choses à la fois, indique une action qui se fait tout d'un coup. Les habitants de tel pays en *consomment* tous les produits dans l'année. En général, on met beaucoup de temps à *consommer*. « Si vous entendez que je reste dans votre maison jusqu'à ce que la muscade et la cannelle soient *consommées*, je n'en démarrerai pas d'un bon siècle. » J. J. Mais une grande armée a bientôt *consumé* toutes les récoltes du pays qu'elle occupe. « L'armée des Perses *consumait* tout en peu de temps dans le pays. » Boss.

« L'armée de Xerxès continuait sa route vers la Thessalie, ravageant les campagnes, *consumant* dans un jour les récoltes de plusieurs années. » BARTH. — Les causes qui agissent lentement, la rouille, la pourriture, la vétusté, *consomment*; le feu *consume*. « Mettons le feu à cette bourre superflue, à ces vieilles forêts déjà à demi *consommées*; achevons de détruire avec le fer ce que le feu n'aura pu *consumer*. » BUFF. « Ce feu dévore et *consume* en un moment tout ce qui s'offre à son activité. » D'AG.

CONSTANCE, FIDÉLITÉ. Qualité d'une personne qui ne change pas, qui reste invariablement attachée à quelqu'un ou à quelque chose.

Constance, de *cum stans*, qui demeure le même, marque un attachement naturel ou de goût; *fidélité*, de *fidus*, qui garde sa foi, désigne un attachement moral ou d'obligation. On est *constant* en amour, *fidèle* à sa parole. Cœur *constant*, dépositaire *fidèle*. *Constance* dans les *affections* (BUFF.), *fidélité* des promesses (BOSS.). Une femme *constante* continue à avoir la même inclination, à aimer le même homme. « La *constance* est la chimère de l'amour. » VAUV. « Zelmis ne m'aime plus; mais que me soucié-je de sa *constance* ou de sa légèreté? » REGN. Une femme *fidèle* observe son serment et ses devoirs. « La jalousie inventa l'art de mutiler les hommes, pour s'assurer de la *fidélité* des femmes. » VOLT. « Montaigne garde la *fidélité* au mariage, à cause de la peine qui suit les désordres. » PASC. L'*inconstante* est légère; l'*infidèle*, parjure. L'actrice Mlle Clairon n'avait pas longtemps le même amant; mais, tout le temps qu'elle en avait un, elle n'était qu'à lui, elle ne le trompait pas; elle n'était pas *constante*, mais *fidèle* (MARM.). — La *constance* a le caractère des passions, elle est fatale; la *fidélité*, comme tout ce qui tient à la conduite, est libre. On doit être ravi de la *constance*; on doit récompenser la *fidélité*.

D'autre part, la *constance* exprime plutôt de la persévérance et du courage; et la *fidélité*, de la docilité et du dévouement. Dieu éprouve ses élus par les afflictions, et leur donne occasion de lui marquer par leur *constance* leur *fidélité* (BOURD.). « Ces moments de dégoût dans la piété sont des tentations dont je puis profiter en donnant à Dieu, par ma *constance*, la preuve la plus certaine de ma *fidélité*. » ID. « De la part du chien, quelle *constance* à suivre, quelle *fidélité* à accompagner, quelle attention à défendre son maître! » BUFF.

Ainsi, la *fidélité* est plus que la *constance*, parce qu'elle se rapporte à la conduite, à la manière d'agir, et non pas seulement aux dispositions intérieures de l'âme, à la manière de sentir ou de souffrir. « Oui, je serai *constant* et *fidèle*. » BOURD. « Admirez la *constance* et l'inviolable *fidélité* de ce peuple. » ID. « La gloire de passer pour *constant* et *fidèle*. » MASS. « Combien de fois n'a-t-on pas vu ce prélat, pendant les désordres de l'État, respecté même des rebelles, aller à travers les armées porter au pied du trône le tribut de sa *constance* et de sa *fidélité*! » ID. « Parmi les ramiers, il y a *constance* et *fidélité* dans l'union du mâle et de la femelle. » BUFF.

1° CONSTANT, FERME, (STABLE); — 2° INÉBRANLABLE, INFLEXIBLE. Ces mots indiquent le caractère d'une âme invariable, inaccessible au changement.

Constant et *ferme* représentent en elle-même et absolument la qualité signifiée par tous ces mots; *inébranlable* et *inflexible* la font considérer relativement, par rapport aux assauts inutiles que l'âme essuie, aux circonstances qui tendent inutilement à la faire changer ou varier. Qui est *constant* ou *ferme* demeure le même; qui est *inébranlable* ou *inflexible* reste le même malgré les accidents de la fortune ou les efforts des hommes, est, pour ainsi dire, invincible.

1° *Constant*, *ferme*.

Constant a rapport à la sensibilité, et *ferme* à la volonté : on est *constant* dans ses sentiments, dans ses affections, dans ses goûts; on est *ferme* dans ses résolutions. Cœur *constant*, *ferme* propos (ACAD.).

D'autre part, comme la sensibilité est une propriété passive, on se montre *constant* dans la manière dont on souffre; tandis qu'on est *ferme* dans la manière dont on agit, dont on se soutient dans le parti qu'on a pris. La *constance* est la qualité d'une âme qui sait supporter le malheur, qui ne succombe point sous ses maux, qui trouve en elle-même des ressources contre l'affliction; la *fermeté* est la qualité d'une âme fortement trempée qui persiste dans ses entreprises, qui ne se rebute ni ne recule. L'homme *constant* est celui qui conserve, suivant l'expression d'Horace, *æquam mentem rebus in arduis non secus ac in bonis*, une âme égale dans la mauvaise comme dans la bonne fortune; l'homme *ferme* est le *vir propositi tenax* du même poëte, celui qui suit avec ténacité ce qu'il a résolu. Quoique toutes deux opposées à la faiblesse, la *constance* et la *fermeté* le sont encore plus particulièrement, la première à l'abattement, et la seconde à la mollesse. Pour être *constant*, il faut de la patience; pour être *ferme*, du courage. La *constance* portée au comble serait l'impassibilité; la *fermeté* dégénère aisément en opiniâtreté (J. J.).

« L'amiral de Coligny souffrit son mal et les incisions qu'il lui fallut faire avec une *constance* admirable; le jour même qu'il fut blessé, il vit et entretint tous les seigneurs de la cour avec une *fermeté* qui les étonnait. » BOSS. Quand la flamme du bûcher vint saisir l'Indien Calanus, avec une *constance* qui étonna toute l'armée d'Alexandre il demeura dans la même posture où il s'était mis; le roi avait voulu le détourner d'un si terrible dessein, mais il avait bientôt vu que, quelque chose qu'il lui pût dire, il restait *ferme* et inflexible (ROLL.). Régulus, dans les supplices à Carthage, fut un modèle de *constance*, après avoir été dans le sénat romain un modèle de *fermeté*.

Toutefois, *constant* se prend aussi dans le sens actif de *ferme*; mais alors les deux mots diffèrent en ce que *constant* se rapporte à la durée, et *ferme* à la force. *Constant* annonce de la persévérance, et *ferme* de l'énergie. Aussi dit-on toujours *ferme* et *constant* (ACAD., PASC., MOL.,

Boss.) et non pas *constant* et *ferme*. La *constance* continue et achève l'œuvre de la *fermeté*. « Servilius se défendit avec la *fermeté* et la *constance* d'un homme qui ne se croyait point coupable. » Roll.[1].

2° *Inébranlable*, *inflexible*.

Inébranlable est plus général. On est *inébranlable* dans ses sentiments ou dans ses maux, comme dans ses résolutions; on n'est *inflexible* que dans ses résolutions. On est *inébranlable* à tout, et, par exemple, aux événements, aux coups de la fortune, qui n'ont pas le pouvoir de faire perdre à l'âme son calme et sa sérénité; on n'est *inflexible* qu'aux efforts des hommes, aux prières, aux sollicitations, aux menaces, qui n'ont pas le pouvoir de faire *fléchir*, de porter la volonté à céder ou à user d'indulgence.

« Constance *inébranlable*.» Bourd. « Tranquille comme Job et *inébranlable* au milieu des calamités du monde. » Id. « *Inébranlable* aux coups de l'adversité, au milieu des plus grandes infortunes. » Acad. « *Inébranlable* dans ses amitiés. » Boss. « Les épreuves extraordinaires où on a mis son amour *inébranlable* pour la vérité.» Rac. « *Inébranlable* dans l'amitié et dans mes sentiments. » Volt.

O courage! ô constance! ô cœur *inébranlable!* Id.

« Une fermeté *inflexible* pour la défense du juste et de l'honnête. » Roll. « En vain les premiers des sénateurs lui demandent grâce : toujours *inflexible*, il persiste dans sa résolution. » Id. « Que le prince soit *inflexible* touchant les choses qu'il aura témoigné avoir résolues. » Desc. « Ferme et *inflexible* aux sollicitations du simple peuple. » Labr. « Romulus consent à partager sa royauté avec Tatius; celui-ci, jusqu'alors *inflexible* (par rapport au mariage de sa fille avec Romulus), cède à une offre si généreuse, et lui accorde sa fille. » Lah.

CONTENT, AISE, RAVI. Agréablement affecté.

Épicure distingue deux sentiments agréables, l'un paisible, l'autre agité; l'un qui tient l'âme en repos ou tranquille; l'autre qui la met et la tient en mouvement. Le premier est exprimé dans notre langue par *content* et *contentement*, l'autre par *aise*.

Dans le *contentement*, l'âme a cela d'heureux qu'elle n'est plus troublée, tourmentée par des désirs; dans l'*aise*, elle a cela d'heureux qu'elle jouit d'un plaisir qui l'émeut beaucoup.

Le *contentement* est calme, exempt d'inquiétude et tout intérieur. « Adieu, vis *content* et heureux.» Volt. « Nous n'avons besoin que de Dieu, il nous suffit; en le possédant, nous sommes *contents*. » Boss. « Nous voyons des hommes non-seulement morts, mais crucifiés pour le monde, *contents* de leurs austérités et de leurs croix. » Bourd. « Dieu suffit dès maintenant à l'âme religieuse qui jouit indépendamment du monde d'un solide et parfait *contentement*. » Id. Avoir l'esprit, le cœur *content* (Acad.).— L'*aise* est vive et peut se manifester par des mouvements du corps : on est ravi (Boss., J. J.) ou transporté (J. J.) d'*aise*; on tressaille d'*aise* (Id.); le cœur nous bat d'*aise* (Id.); quelquefois on est si *aise* qu'on ne peut dormir (Marm.); quand la sainte Vierge alla visiter Élisabeth, saint Jean-Baptiste sauta d'*aise* dans le sein de sa mère (Boss.).

Le *contentement* est relatif à un désir antérieur dont il marque l'accomplissement; l'*aise* est absolu et résulte d'un événement inespéré. Ce qui remplit notre attente nous rend *contents*; tout ce qui nous arrive de favorable nous rend *aises*. « Je suis bien *aise* que vous soyez *content* de ma dernière édition. » Boil. « Je suis très-*aise*, mon révérend père, que vous soyez *content* des résolutions de l'assemblée à s'opposer aux nouveautés. » Boss. On est *content* de ce qui répond à ce qu'on avait voulu ou conçu; on est *aise* d'une nouvelle, d'une rencontre inopinée, d'un retour imprévu.

Ravi, c'est-à-dire enlevé, transporté, mis comme hors de soi et porté au ciel, désigne le comble de l'*aise*, l'*aise* qui va jusqu'à l'exaltation, jusqu'à l'extase. « Formosante ne savait plus où elle en était; elle se croyait transportée hors de la terre; tout ce qu'elle voyait ou entendait la plongeait dans un *ravissement* qui passait de bien loin celui qu'éprouvent les fortunés musulmans dans le neuvième ciel, environnés et pénétrés de la gloire et de la félicité célestes. » Volt. « Le peuple fut si *ravi* et si transporté du plaisir d'entendre C. Gracchus, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner publiquement sa joie. » Roll.

LISIMON.
Ma foi, je suis *ravi* que nous logions ensemble.
LE COMTE.
J'en suis fort *aise* aussi. Dest

Dans le *Tartufe*, Elmire dit à Tartufe :

J'ai voulu vous parler en secret d'une affaire,
Et suis bien *aise* ici qu'aucun ne nous éclaire.

A quoi l'amoureux personnage répond en renchérissant :

J'en suis *ravi* de même.

« Je suis transporté d'*aise*, je suis *content* de moi jusqu'au *ravissement*. » Marm.

Une preuve que *ravi* est un mot d'une singulière énergie, c'est l'usage ou plutôt l'abus continuel qu'on en fait dans les conversations et les lettres pour marquer qu'on ne se sent plus de joie de voir les personnes ou de les servir. Écoutez les faiseurs de protestations d'amitié : « Monsieur, votre très-humble serviteur; Monsieur, je suis *ravi* de vous embrasser. » Mol. « Quelle heureuse rencontre! Monsieur de Pourceaugnac!

1. A *constant* et à *ferme* Girard ajoute *stable*, beaucoup moins usité dans cette acception figurée. Du reste, il s'en distingue aisément; il est relatif, non pas à la sensibilité ni à la volonté, mais à l'intelligence. « La *stabilité* est le caractère d'un esprit éclairé qui ne change pas de façon de penser. » Cond. Un esprit *stable* (Acad.) a des principes *stables* (Bourd., Pasc.), arrêtés, certains. Voltaire, dans *la Henriade*, dit en parlant de Dieu:

Lui seul est toujours *stable*; et tandis que la terre
Voit de sectes sans nombre une implacable guerre,
La Vérité repose aux pieds de l'Eternel.

Et Bossuet faisant l'éloge de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, toujours juste, innocente et restée dans les voies de la saine doctrine : « Une foi vive, dit-il, est le fondement de la *stabilité* que nous admirons. »

que je suis *ravi* de vous voir! » Id. « Théognis l'écoute favorablement (un solliciteur), il est *ravi* de lui être bon à quelque chose; et comme celui-ci insiste sur son affaire, il lui dit qu'il ne la fera point, il le prie de se mettre en sa place, il l'en fait juge. » Labr.

CONTER, RACONTER, NARRER. Faire connaître des faits de vive voix ou par écrit.

On *conte* pour l'amusement; on *raconte* pour l'instruction. On *conte* des faits imaginés, fabuleux, des aventures; on *raconte* des faits réels, historiques. (Voyez Ire partie, p. 162 et 163).

Narrer est le verbe latin *narrare*. C'est un terme de rhétorique ou de critique littéraire, tout relatif à la manière ou au style; au lieu que *conter* et *raconter* sont des mots du langage commun qui n'ont aucun rapport au point de vue de l'art. Quand on *conte* ou qu'on *raconte*, on dit des choses plus ou moins intéressantes; quand on *narre*, on montre plus ou moins de talent comme orateur ou comme écrivain. On fait un *conte* charmant, un *récit* fidèle, une *narration* claire ou élégante.

« Cette lettre est tout à fait ingénieuse, et tout à fait bien écrite. Elle *narre* sans *narrer*.... Il y a tant d'art, tant d'esprit et tant de jugement que je voudrais bien savoir qui l'a faite. » Pasc. « Les fables de Lafontaine sont toutes bonnes; c'est une manière de *narrer* et un style à quoi l'on ne s'accoutume point. » Sév. « L'historien qui a le don de *narrer* avec l'éloquence convenable, est plus qu'habile, il est grand historien. » Volt. « Le goût, la naïveté, l'art de *narrer*, celui de bien entremêler les aventures, valent bien mieux que de l'esprit : aussi *Don Quichotte* est de toutes les nations. » Id. « Pour ce qui concerne l'art de *narrer*, le seul rapport sous lequel on puisse rapprocher Lafontaine et l'Arioste, leur manière est très-différente. » Lah. « Il y a trois genres d'ouvrages (littéraires), le didactique, la narration, les descriptions : car on raisonne, on *narre* ou l'on décrit. » Cond. « Dans le style historique il faut *narrer*. » Vaug. « On peut quelquefois engager une jeune personne à développer un fait en le *racontant* plus au long : par là, elle s'accoutume et apprend à *narrer*. » Roll.

I. CONTESTATION, DIFFÉREND, DÉMÊLÉ. — II. DISPUTE, DISCUSSION, CONTROVERSE. — III. CONTENTION, DÉBAT, ALTERCATION, QUERELLE. — IV. CONFLIT, LUTTE, COMBAT, GUERRE. — V. PRISE, BISBILLE, NOISE, GRABUGE, RIOTE, RIXE. Il n'y a de synonymie entre ces mots, et ils ne sont considérés ici, qu'en tant qu'ils signifient entre les hommes certaines oppositions qui les tiennent divisés, qui font qu'on s'attaque, qu'on se porte les uns contre les autres, sans pourtant en venir proprement aux mains; ou du moins, *querelle* et *rixe* sont les seuls qui impliquent parfois l'idée de coups.

Mais, 1° la *contestation*, le *différend* et le *démêlé* sont des oppositions en fait d'intérêts; 2° la *dispute*, la *discussion* et la *controverse* sont des oppositions en matière d'opinions; 3° la *contention*, le *débat*, l'*altercation* et la *querelle* sont des oppositions passionnées; 4° *conflit*, *lutte*, *combat* et *guerre*, tous mots pris ici au figuré, représentent de fortes, de violentes oppositions, semblables aux oppositions armées qu'ils expriment au propre; 5° *prise*, *bisbille*, *noise*, *grabuge*, *riote* et *rixe* désignent des oppositions petites, soit en elles-mêmes, soit quant à leur durée, ou à leurs sujets, soit eu égard à la condition des personnes entre lesquelles elles ont lieu.

I. *Contestation*, *différend*, *démêlé*. Oppositions en fait d'intérêts.

Il importe de remarquer d'abord la différence considérable qui sépare la *contestation*, le *différend* et le *démêlé* d'avec la *dispute*, la *discussion* et la *controverse*. Dans la *contestation*, le *différend* et le *démêlé*, il s'agit de savoir qui a droit ou tort, et chacun cherche à faire valoir ses titres, à obtenir un certain avantage qui est en litige : des héritiers et des plaideurs ont des *contestations*, des *différends* et des *démêlés*. Dans la *dispute*, la *discussion* et la *controverse*, il s'agit de savoir qui a raison ou tort, et chacun tend à faire prévaloir ses pensées, sans qu'il doive résulter de ses efforts autre chose que la connaissance de la vérité : les *disputes*, les *discussions* et les *controverses* ont lieu dans l'école entre les savants, dans les assemblées et dans les chaires entre les orateurs. On termine la *contestation*, le *différend* et le *démêlé* en réglant les intérêts selon l'équité; on termine les *disputes*, les *discussions* et les *controverses* en faisant voir de quel côté est le vrai. — En second lieu, l'idée de parler, de combattre en paroles, n'est point contenue dans la *contestation*, dans le *différend* et dans le *démêlé* comme elle l'est nécessairement dans la *dispute*, dans la *discussion* et dans la *controverse*. Des personnes qui ont des *contestations*, des *différends* ou des *démêlés* peuvent très-bien ne se rien dire elles-mêmes, et s'en remettre à d'autres du soin de défendre leur cause, ou même employer pour cela la voie des armes; des personnes qui ont des *disputes*, des *discussions* ou des *controverses* se prennent elles-mêmes de paroles. On est habile dans la *dispute*, dans le *discussion* et dans la *controverse*, c'est-à-dire puissant dans l'art de parler, de soutenir par la parole des causes, des thèses, des points de science; on n'est pas habile dans la *contestation*, dans le *différend* et dans le *démêlé*. L'histoire nous fait connaître les *contestations*, les *différends* et les *démêlés* des rois, c'est-à-dire les sujets qui les ont divisés; l'histoire nous fait connaître les *disputes*, les *discussions* et les *controverses* des philosophes, des hommes d'État et des théologiens, c'est-à-dire les points sur lesquels ils ont discouru en sens contraires et les paroles mêmes qu'ils ont échangées là-dessus.

Contestation, *différend* et *démêlé* étant ensuite comparés entre eux, la *contestation* se distingue du *différend* et du *démêlé* par les caractères suivants.

Contestation, action de *contester*, est un substantif verbal actif, à la différence de *différend* et de *démêlé* : il exprime l'action, les poursuites réciproques, le temps et les moyens qu'on y emploie. On est, on entre, en *contestation*, une *contestation* s'élève ou s'émeut; on a de

différends ou des *démêlés*. Les *contestations* se considèrent comme faits, les *différends* et les *démêlés* comme choses. « S'il arrive des *contestations* au sujet de l'amende, que le peuple soit juge du *différend*. » ROLL. Un historien racontera les *contestations* continuelles qui s'élevèrent à Rome (MONTESQ.) entre les plébéiens et les patriciens au sujet des prérogatives de ces derniers; il remarquera qu'elles frappèrent sur la constitution sans affaiblir le gouvernement (MONTESQ.), que quelquefois une année entière se passait en *contestations* (ROLL.), qu'on ne parvenait à tomber d'accord qu'après de longues *contestations* (ID.), qu'après beaucoup de *contestations* (VERT.); mais un publiciste examinera en eux-mêmes les *différends* et les *démêlés* des plébéiens et des patriciens, il en fera connaître le fondement et les caractères, il les jugera. « Ce qui caractérise davantage les *démêlés* de Charles-Quint et de François Ier, c'est ce mélange bizarre de franchise et de duplicité. » VOLT. Un malade meurt pendant la *contestation* de ses médecins (MOL.); et, les *différends* et les *démêlés* de ses médecins lui sont souvent funestes. — Outre cela, *contestation* regarde plutôt le droit en général, les prérogatives, les compétences, le trop ou le trop peu de sévérité de la loi; le *différend*, ainsi que le *démêlé*, a plus de rapport au droit dans ses applications, aux affaires, à ce qui se passe ou s'est passé dans telles ou telles occasions. Des joueurs ont une *contestation* relativement aux règles du jeu, et un *différend* ou un *démêlé* sur la manière dont on a joué. Une difficulté entre divers États ou les divers corps d'un État sur les rangs et les préséances est une *contestation;* une affaire d'honneur, des difficultés pour un partage, sont des *différends* ou des *démêlés*. « La division se mit entre toutes les chambres du parlement. Il y eut des disputes pour les rangs.... Mazarin crut rendre le parlement méprisable en l'abandonnant à ses *contestations*. » VOLT. « A l'arrivée du duc de Longueville, les plénipotentiaires ne s'expliquèrent pas davantage, et on vit naître seulement de nouvelles *contestations* sur le cérémonial. » COND. Lors de la réunion des états généraux en 1789, « la *contestation* s'éleva entre les ordres sur la manière de se former. » MARM. — Enfin, la *contestation* a, d'ordinaire, pour objet des intérêts plus généraux et plus considérables. « Le magistrat n'imite point ces hommes fastueux dont l'attention se prête avec plaisir à ces *contestations* célèbres qui leur paraissent faire honneur à leur pouvoir, et se refusent à ces causes légères et à ces détails rebutants en eux-mêmes, qui entrent essentiellement dans l'ordre de la justice. » D'AG.

Les *différends* sont aussi séparés des *démêlés* par plusieurs nuances.

Le *différend* fait qu'on *diffère*. Il divise. « Timocrate commence, dit Idoménée, à n'être plus si bien avec Protésilas; il a songé à se rendre indépendant : Protésilas en est jaloux, et c'est par leurs *différends* que j'ai découvert leur perfidie. » FÉN. « Il y avait dans ce pays deux hommes vertueux et unis : ils n'avaient de *différends* que ceux qu'une douce et tendre amitié faisait naître. » MONTESQ. « Entre nous autres peuples du même pays, et qui parlons la même langue, Etoliens, Acarnaniens, Macédoniens, il peut s'élever de légers *différends* qui n'ont point de suite ni de durée. » ROLL. — Le *démêlé* fait qu'on a quelque chose à *démêler* l'un avec l'autre : il met aux prises; il est donc de plus grande conséquence. « C'est ce qui arriva dans le *démêlé* entre ceux d'Ardée et d'Aricie. Ces deux peuples étaient en guerre pour des terres que chacun d'eux prétendait. » BOSS. « Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, se trouva engagé dans de longs et de fâcheux *démêlés* avec le roi Henri II. » ID. « Tous les rois et toutes les nations avaient les yeux ouverts sur le fameux *démêlé* (entre Rome et Carthage) qui avait fait prendre les armes aux deux plus puissants peuples de la terre. » ROLL. « Tout le peuple romain fut témoin d'un *démêlé* très-scandaleux entre deux censeurs qui s'acharnaient mutuellement à détruire chacun la réputation de son collègue aux dépens de la sienne propre. » ID. — Sans le *différend*, on serait d'accord, uni, bien ensemble : le *différend* a plutôt lieu entre personnes de la même société ou de la même famille. « Il faut connaître l'union qui règne entre les deux époux dans tout le reste pour concevoir combien leur *différend* sur ce seul point, celui de la religion, est capable d'en troubler les charmes. » J. J. Sans le *démêlé*, on ne se serait pas rencontré, on n'aurait pas eu affaire l'un avec l'autre : le *démêlé* s'élève plutôt entre des étrangers, entre différents États, par exemple. « Sans liaisons antérieures, sans querelles, sans *démêlés*, sans nous connaître autrement que par la réputation littéraire, vous m'offrez, dans mes malheurs, vos amis et vos soins. » J. J. « Dès que les alliés avaient le moindre *démêlé*, les Romains envoyaient des ambassadeurs. » MONTESQ.

A *différend* se joint plutôt l'idée de ramener la paix, d'accorder les intéressés : régler, accorder, terminer un *différend*. Le *démêlé* ne réveille d'autre idée que celle de son existence même, de la concurrence des intérêts : avoir un *démêlé*. « Les prêtres, qui devraient être autant de médiateurs pour concilier les esprits et terminer les *différends*, ont leurs *démêlés* et leurs aversions. » BOURD. « L'Université eut un grand *démêlé* avec quelques docteurs à l'occasion de la lettre *q*, qu'elle voulait qu'on prononçât comme un *k*. Il fallut que le parlement terminât le *différend*. » VOLT.

D'autre part, le *démêlé* semble être un *différend* où il y a quelque chose à *démêler*, à débrouiller, à éclaircir, un *différend* sur un objet compliqué et obscur que chacun envisage et présente à sa manière. En sorte que le *différend* demande une décision, et le *démêlé* un dénoûment. Pour accorder le *différend*, il suffit quelquefois de douceur et de persuasion; pour terminer le *démêlé*, il est besoin d'un juge éclairé et plein de discernement. « Les rois de Macédoine étaient ordinairement des princes habiles. Continuellement instruits par les périls et par les affaires, embarrassés dans tous les *démêlés* des Grecs, il leur fallait gagner les principaux des villes, éblouir les peuples, et diviser ou réunir les inté-

rêts. » MONTESQ. « Les ducs d'Aumont et d'Humières avaient de grands *démêlés* d'intérêts qu'ils remirent à décider à l'archevêque de Reims. Il mettait la dernière main à cet ouvrage et y travaillait depuis sept heures du matin, lorsque vers une heure après midi il dit à son secrétaire qu'il se trouvait mal.... » S. S.

II. *Dispute*, *discussion*, *controverse*. Oppositions d'opinions entre personnes qui conversent ensemble, qui se battent en paroles.

Dispute, de *diversim* ou *diversa putare*, penser diversement ou des choses diverses, est le terme général : il se dit dans tous les cas où des personnes soutiennent différents avis sur un même sujet. La *dispute* a plus particulièrement rapport à l'école et se considère d'une manière spéculative et formelle, comme un moyen général d'instruction. « On aime à voir dans les *disputes* le combat des opinions. » PASC. « Il me semble, par l'expérience que j'ai de la confusion des *disputes*, qu'on ne peut trop entrer dans cet esprit de netteté. » ID. « L'entêtement, joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement les *disputes*. » GIR. « Pourvu qu'on use bien des *disputes*, il n'y a rien qui serve davantage à donner diverses ouvertures, ou pour trouver la vérité, ou pour la persuader aux autres. » P. R. « Il y a deux sortes d'instructions, l'une par la *dispute*, et l'autre par la voie d'autorité. » FÉN. « Que de vaines *disputes*, que de questions sans fin, que d'opinions différentes, ont partagé les écoles de la philosophie païenne! Et ne croyez pas que ce fût sur des matières que Dieu semble avoir livrées à la *dispute* des hommes. » MASS.

La *discussion*, de *discutere*, secouer, agiter dans tous les sens, est une *dispute* réfléchie, exacte, soignée, qui a rapport aux affaires. « *Discuter*, dit l'Académie, c'est examiner, débattre une question, une affaire, avec soin, avec exactitude, et en bien peser le pour et le contre. » « Au lieu de *disputer*, *discutons*; après avoir dit des raisons, donnons des faits. » BUFF.

La *controverse*, *controversia*, de *contra vertere*, tourner contre, est une *dispute* suivie, réglée, soit de vive voix, soit par écrit, laquelle a rapport aux doctrines surtout religieuses, et dans laquelle on pèse avec calme le pour et le contre, ou les raisons contraires. « Ce mystère n'est ignoré d'aucun de ceux qui, dans les traités des *controverses*, ont entendu expliquer la notion de l'Église avec toute son étendue. » BOSS. « Ceux qui sont tant soit peu versés dans les *controverses* savent bien que c'est là le principal fondement des prétendus réformés. » ID.

Aujourd'hui que beaucoup de monde a part à l'examen et à l'administration des affaires, le mot *discussion* est continuellement employé même dans des cas où ses synonymes conviendraient mieux. *Controverse*, par une raison contraire, vieillit de jour en jour et prend une teinte pédantesque. Il n'est pas jusqu'à *dispute* qui ne soit un peu désusité dans le sens général où il vient d'être considéré ci-dessus.

III. *Contention*, *débat*, — *altercation*, *querelle*. Échange de paroles vif et animé.

Mais la *contention* et le *débat* supposent de la chaleur seulement; au lieu qu'il y a de l'aigreur dans l'*altercation* et dans la *querelle*. D'ailleurs, c'est plutôt le hasard qui amène les *altercations* et les *querelles*, et on s'y attaque davantage aux personnes elles-mêmes.

Contention, *débat*.

Contention, de *contendere*, tendre avec quelqu'un vers un même but, y tendre avec effort, répond exactement au mot *dispute* pris dans le sens général où il se rapporte à l'école. C'est la rivalité acharnée de gens qui disputent moins par le désir d'arriver à la vérité, que pour l'honneur de l'emporter sur un *contendant* ou un antagoniste; c'est souvent une vaine *dispute* d'école soutenue par des discoureurs qui font assaut de dialectique et se défendent avec opiniâtreté, ou bien c'est cette opiniâtreté même : esprit de *contention*; esprit *contentieux*. « Rien ne serait si aisé que de confondre cet ouvrage; mais l'esprit de *contention* n'est pas celui des enfants de Dieu. » FÉN. « Ils raisonnent sur la lumière qui les frappe, et font de la vérité un sujet de *contention* et de vaine philosophie. » MASS. « Nous ne venons pas vous porter ici nos opinions, nos préjugés, nos pensées. Ce n'est point ici une chaire de *contention*, c'est le lieu de la vérité. » ID. « La vérité n'est pas le fruit des *contentions* et des *disputes*, mais des larmes et des soupirs. » ID. « Que vois-je dans tes écoles, ô pauvre philosophie, que des *contentions* inutiles qui ne seront jamais terminées? » BOSS. « Ce point est celui sur lequel les *contentions* ont été de tout temps le plus échauffées. » ID. « Il y a plus de *contention* que de vérité dans leurs discours. » ID. — Cependant, *contention* se prend aussi en bonne part pour une louable émulation parmi gens qui disputent avec ardeur. « Faites déclarer les enfants sur les différents caractères de ces saints, pour savoir ceux qu'ils goûtent le plus. L'un préférerait Esther, l'autre Judith, et cela ferait entre eux une petite *contention* qui imprimerait plus fortement dans leurs esprits ces histoires et formerait leur jugement. » FÉN.

Le *débat* est à la *discussion* ce qu'est la *contention* à la *dispute* : c'en est la forme passionnée et quelquefois bruyante, même tumultueuse. La *discussion* s'engage; le *débat* s'allume (MOL.). La *discussion* tend à gagner les suffrages, et le *débat* à les emporter. Au reste, le *débat*, comme la *discussion*, roule plutôt sur les affaires que sur les opinions, et c'est moins dans l'école qu'il a lieu, que dans les assemblées de toutes sortes et devant les tribunaux. Les *débats* du parlement d'Angleterre sont quelquefois bruyants (COND., DUDEFF.). Ésope sait que la langue est la pire chose qui soit au monde, « parce que c'est la mère de tous les *débats*, la nourrice des procès, la source des divisions et des guerres. » ROLL. « Le succès de l'assemblée montra que ce peuple (de Rome), si fier lorsqu'il s'agissait de défendre sa liberté et son honneur, devenait un juge équitable, dès que la chaleur des *débats* était passée. » ID.

Altercation, *querelle*.

Querelle enchérit sur *altercation*. « Nos gardes

se chamailleront, et peut-être les maîtres : voilà des *altercations*, des *querelles*, des haines, des procès tout au moins. » J. J. S'il y a de l'aigreur dans l'*altercation*, il y en a beacoup dans la *querelle*, qui touche de plus près à la haine, comme on le voit par cet exemple.

L'*altercation* est, à la lettre, une alternative de paroles, un dialogue tout composé de phrases courtes, mais énergiques, d'apostrophes, de mots piquants, de répliques, de ripostes, de saillies; elle n'a jamais de sujets bien graves et ne produit guère qu'une brouillerie d'un moment. « La *dispute* entre le régent et le duc du Maine s'échauffait et se morcelait par phrases coupées de l'un à l'autre. Je fus en peine de la fin d'une *altercation* qui devenait indécente. » S. S. « On appelait *altercation*, au barreau de Rome, la discussion dialoguée et contradictoire des faits, des témoignages, des moyens, qui succédait aux discours suivis et préparés. » LAH. « Euripide fait arracher le billet par Ménélas à l'officier d'Agamemnon. Cette conduite est peu noble dans un prince, et produit ensuite une *altercation*, qui ne l'est pas davantage, entre son frère et lui. » ID. — La *querelle* est, à la lettre, une plainte, *querela*, de *queri*, se plaindre : c'est l'expression haute, emportée, d'un mutuel mécontentement; elle rappelle des motifs de haine, des torts, des griefs; elle éclate en reproches, en accusations, en vociférations, en injures. Elle est plus forte en elle-même que l'*altercation*, plus personnelle et plus fâcheuse par les suites; car elle va quelquefois jusqu'à l'effusion du sang. *Querelle* sanglante. « La *querelle* d'Orphée avec les femmes de Thrace qui le massacrèrent. » FÉN. « Qui le peut porter à raconter tant de faits calomnieux qui ne font rien à notre *dispute*, si ce n'est qu'il la veut changer en une *querelle* d'injures? » BOSS. « Les parties en vinrent aux gourmades, fin ordinaire des *querelles* de café. » LES. « De là naquirent des *querelles*, des contestations vives, des combats qui troublèrent toute la ville. » ROLL. « On conteste, on s'emporte, la *querelle* devient sanglante : Rémus est tué dans la mêlée. » ID. « Sous prétexte de quelque différend que ces officiers feraient naître entre leurs soldats et les bourgeois de la ville, ils engageraient la *querelle* plus avant, et feraient ensuite main basse dans les principales maisons. » VERT. — La *querelle* suppose aussi plus de caprice et de mauvaise foi que l'*altercation* : faire ou chercher *querelle*; *querelle* d'Allemand[1].

IV. *Conflit*, *lutte*, *combat*, *guerre*.

Ces mots sont ici pris métaphoriquement et font image : les oppositions des esprits témoignées principalement par des paroles, ils les expriment en rappelant des oppositions effectives, c'est-à-dire qui se passent dans le domaine des faits ou se traduisent en actions. Chacun a son idée propre en conséquence de son sens primitif.

Conflit signifie d'abord un choc entre deux armées qui se rencontrent. Au figuré, il se dit de deux personnes ou de deux partis dont les opinions ou les volontés se rencontrent rudement et s'entre-choquent. «Puissent naître de ces *conflits* (entre deux écoles de théologie) des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes, des flammes de charité plus tendres et plus ardentes! » BOSS. « Ces deux volontés (celle du gouvernement et celle du peuple) quelquefois s'accordent et quelquefois se combattent. C'est de l'effet combiné de ce concours et de ce *conflit* que résulte le jeu de toute la machine. » J. J. « Les traducteurs s'accordaient rarement. De ce *conflit* résultèrent enfin des recherches plus attentives. » ID. — Le *conflit*, d'ordinaire, est imprévu, l'effet d'une rencontre, au propre et au figuré.

> Le vautour s'en allait le lier (le pigeon), quand des nues
> Fond à son tour un aigle aux ailes étendues.
> Le pigeon profita du *conflit* des voleurs,
> S'envola.... LAF.

Lutte présente à peu près la même image que *contention*, celle de deux athlètes, de leur rivalité violente, de leurs efforts réciproques pour se vaincre et se terrasser; mais, au lieu d'être relatif à l'école comme *contention*, *lutte* s'applique à deux corps dans l'État, à deux partis politiques ou religieux, ou bien encore à deux nations. « Il y a, depuis Théodose, une *lutte* perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique. » VOLT. « Dans la suite de l'affaire de la constitution, on verra des horreurs de la part de Bentivoglio, des cardinaux de Rohan et de Bissy, et des principaux athlètes de cette déplorable *lutte*. » S. S. « Dans ce morceau, Messala présente la rivalité des deux ordres de la république romaine, leur *lutte* continuelle.... » LAH.

Le *combat* est une mêlée, une action vive, courte et générale, qui a lieu dans l'occasion et à laquelle un grand nombre de personnes prennent part. « Par vos premiers principes, avez-vous évité les *combats* d'opinions entre vos disciples? » (Confucius à Socrate.) FÉN. « En publiant cette célèbre dispute, il exposait les vérités de la religion chrétienne à un *combat* dont ses ennemis pouvaient triompher. » VOLT. « *Si j'avais de l'argent*, dit un jour Socrate dans une assemblée de ses amis, *j'aurais acheté un manteau*. Ce fut un *combat* entre ses disciples à qui lui ferait ce petit présent. » ROLL.

Guerre est un terme collectif : il diffère bien des trois autres par sa généralité; comme *polémique*, il désigne une suite, un ensemble d'hostilités et de *combats*. « La sotte *guerre* de Rousseau et de moi dure toujours. » VOLT. « Dans cette *guerre* interminable d'auteurs contre auteurs, de journaux contre journaux, le public ne prend d'abord aucun parti que celui de rire; ensuite il en prend un autre, c'est celui d'oublier à jamais tous ces *combats* littéraires. » ID. « Nous allons voir régner, par la faction de ces

1. La distance est si grande entre l'*altercation* et la *querelle*, que la *dispute*, prise dans une acception particulière, se place naturellement au milieu. C'est ordinairement entre gens du peuple une explication très-vive, plus vive encore que l'*altercation*, mais qui n'a cependant pas toute l'animosité de la *querelle*, ni toute la brutalité et la gravité de la *rixe*. « Cette discussion fut beaucoup moins une *dispute* qu'une conversation fort polie. » S. S.

tribuns, comme une *guerre* déclarée entre le sénat et le peuple, laquelle se poussera de part et d'autre avec beaucoup de vivacité et de violence, qui aura de temps en temps des trêves, mais qui pendant longtemps n'en viendra jamais jusqu'à prendre les armes. » ROLL.

V. *Prise*, — *bisbille*, *noise*, *grabuge*, *riote*, — *rixe*.

Ces mots sont d'un style peu élevé : ils expriment des oppositions petites, ou bien qui s'élèvent entre gens de petite ou de basse condition.

Rixe diffère bien de tous les autres. C'est le latin *rixa*, formé de *ringi*, grogner en montrant les dents, comme les chiens irrités, enrager, être furieux. Il marque le comble de la *querelle*, une *querelle* furieuse, bruyante, poussée jusqu'aux menaces, aux injures et aux coups, mais se passant dans la rue ou dans la taverne entre des gens de bas étage, des cochers, des matelots, des femmes de la halle, des compagnons, et pouvant constituer un délit, et c'est pourquoi *rixe* n'a longtemps été qu'un terme de pratique. « Pendant que Beaumarchais plaidait en justice réglée, le gouvernement l'avait fait mettre en prison pour une autre querelle avec un grand seigneur qui lui disputait une courtisane. Il avait gardé dans cette *rixe* tout l'avantage du sang-froid sur l'extravagance. » LAH. « Au fort d'une *rixe* entre deux voisines, Emile s'avance vers la plus furieuse, et lui dit d'un ton de commisération : Ma bonne, vous êtes malade, j'en suis bien fâché. » J. J.

Au contraire, la *prise*, la *bisbille*, la *noise*, le *grabuge* et la *riote* sont des diminutifs de la *querelle*, de petites contrariétés. Mais il y a une différence remarquable entre *prise* et ses synonymes.

Prise désigne une petite *querelle* (ce qui fait qu'il se trouve placé ici), la plus légère, la plus passagère et la plus accidentelle de toutes les querelles, celle qui consiste à se *prendre* de paroles en passant, dans une occasion particulière. « Le petit père théologien avec lequel j'eus une *prise* chez M. de Lamoignon. » BOIL. « Palissot a eu une *prise* très-vive dans les foyers avec M. Séguier.... Palissot trouvait que l'*Écossaise* était une chose atroce. » VOLT. « J'appris toutes les vanteries que le maréchal de Villeroy avait publiées de la *prise*, disait-il, qu'il avait eue avec le cardinal Dubois, et des défis et des insultes qu'il lui avait faits. » S. S. « Un tribun du peuple ayant eu une *prise* avec M. Emilius Lépidus, grand pontife, dans laquelle il s'était servi de termes injurieux, fut condamné à une amende. » ROLL. — Cependant, bien qu'il ne convienne guère qu'à la conversation et aux lettres, il appartient au genre sérieux, au lieu que *bisbille*, *noise*, *grabuge* et *riote* sont du style non-seulement familier, mais enjoué et badin, comme signifiant quelque chose de comique ou de risible.

Bisbille est l'italien *bisbiglio*, léger bruit, tel que celui qu'on fait en parlant ou en priant à voix basse, *bis bis*. La *bisbille* est, comme la *prise*, une querelle très-petite; mais, de plus, elle emporte toujours une idée d'enjouement et de badinage : elle a lieu pour des futilités, pour des niaiseries, entre des personnes qui vivent d'ordinaire en bonne intelligence et dont elle n'altère pas l'union : c'est une petite vapeur qui obscurcit un moment la sérénité du ciel. « C'est, dit Condillac, une dispute légère qui est assoupie dans le moment. »

Noise, latin *noxia*, de *nocere*, nuire, est une petite querelle pleine de malice. Deux époux, deux écoliers qui se contrarient ou se tourmentent par de petits propos agaçants, ont *noise* ou sont en *noise*.

Parmi de certains coqs, incivils, peu galants,
Toujours en *noise*, et turbulents,
Une perdrix était nourrie. LAF.
Dès que chez lui le diable eut amené
Son épousée....
Toujours débats, toujours quelque sermon.
Le bruit fut tel que madame Honesta
Plus d'une fois les voisins éveilla.
Plus d'une fois on courut à la *noise*. ID.

« Monsieur était soupçonneux, défiant, semant des *noises* dans sa cour, pour brouiller, pour savoir, pour s'amuser. » S. S. « On fit une grande dissipation du vin de Ragotin, dont la vertu fut telle, que la débauche fut sans *noise*. » SCARR. « Je n'aime pas à voir de *noise* dans un ménage. » REGN. Il y a une petite méchanceté dans la *noise*, un peu de rancune, quelque chose de sour*nois* qui porte à faire des niches, à causer de petits désagréments; c'est une taquinerie. Ce mot figure très-bien dans les scènes de la vie privée et domestique.

Le *grabuge*, de l'italien *garbuglio*, confusion, désordre, est une petite querelle comique fondée sur une méprise ou un malentendu. C'est une sorte de chamaillis, un petit démêlé, un démêlé plaisant sur des bagatelles : il suppose de petites intrigues à dénouer, quelque chose d'obscur à éclaircir.

Mon Dieu ! non. Sans sujet vous en venez aux prises.
Tous deux vous avez tort, et vous avez raison.
. . . . Tout ce petit *grabuge*
Entre vous excité va finir en deux mots.
(Les *Ménechmes*.) REGN.

Riote paraît être le nom d'une petite querelle d'enfants, d'une dispute sur un sujet peu sérieux, à propos de joujoux, laquelle tourne à la plaisanterie et donne à *rioter*. « Le duc de Bourgogne, le duc de Berry et le duc d'Anjou, enfants, étaient tendrement unis, et si la vivacité et l'enfance excitaient quelquefois de petites *riotes* entre le duc de Bourgogne et le duc de Berry, c'était toujours le duc d'Anjou, naturellement sage, qui les raccommodait. » S. S.

Tous ces fréquents dépits font peu pour ce regard.
Riotes entre amants sont jeux pour la plupart.
LAF.

1° CONTINENCE, CHASTETÉ, PURETÉ; — 2° PUDEUR, PUDICITÉ; — 3° SAGESSE, VERTU, HONNEUR. L'idée commune à tous ces mots est celle de retenue ou de réserve par rapport aux plaisirs charnels.

1° *Continence*, *chasteté*, *pureté*.

La *continence* est un fait, le fait de s'abstenir, indépendamment de toute idée de moralité. Les vieillards (ENCYCLOPÉDIE), les eunuques (VOLT.

et les femmes renfermées dans un sérail (MONTESQ.) gardent la *continence*, quoique peut-être ils ne règlent pas convenablement leurs pensées, leurs sentiments, leurs discours. Dans l'antiquité, l'athlète avait recours à la *continence*, pour augmenter ou conserver ses forces : *Abstinuit vino et venere*, dit Horace. La *chasteté*, au contraire, est une vertu, une qualité morale. « La loi de Dieu commande *chasteté*. » CHARR. « Une vierge consacrée à la *chasteté* religieuse. » Boss. « Les corps des vierges sont purifiés et ennoblis par la *chasteté*. » ID. « La *chasteté* de Xénocrate était une vertu qu'il soutenait par des opérations violentes. » FÉN. « L'image honteuse du déréglement ne sert qu'à redoubler l'amour de sainte Agnès pour la *chasteté* et pour l'innocence. » MASS.

De plus, au lieu que la *continence* exclut la jouissance absolument, mais n'exclut que cela, la *chasteté* interdit la jouissance des plaisirs illicites seulement, mais elle étend sa vigilance sur tout ce qui s'y rapporte, sur les pensées, les discours, les lectures, les attitudes, les gestes, le choix des aliments, des occupations, des sociétés, du genre de vie par rapport au tempérament, etc. Nul n'a de *continence*, s'il ne vit dans le célibat ou comme dans le célibat. « Platon passa toute sa vie dans le célibat, et se tint toujours dans les règles de la *continence* et de la sobriété la plus exacte. » FÉN. « Saint Jean a voulu tracer quelque chose des prérogatives de ceux qui ont vécu dans une perpétuelle *continence*, parmi lesquels les saints pères lui ont donné le premier rang. » Boss. Mais une personne mariée peut avoir de la *chasteté*, en n'usant du plaisir qu'autant que la loi le permet et comme la loi le permet. Bourdaloue reconnaît trois espèces de *chasteté*, savoir celle de la virginité, celle de la viduité et celle du mariage, et il déclare avec saint Jérôme « que la *chasteté* conjugale est la plus difficile, parce qu'il est bien plus aisé de s'abstenir entièrement que de se modérer. » Or, la *chasteté* de la virginité et celle de la viduité, qui consistent à s'abstenir entièrement, c'est la *continence*. Dans l'*Histoire des variations*, Bossuet soutient contre M. Burnet que, dans l'Église, on a toujours soumis les principaux clercs à faire profession de *continence*, c'est-à-dire de célibat, et non pas seulement à observer cette *chasteté* qui se trouve parmi les gens mariés de même que parmi ceux qui ne le sont pas, et qui nous apprend à nous abstenir de tous les plaisirs illicites.

La *pureté* est la *chasteté* la plus pure, la plus entière, la plus parfaite, une exemption de toute souillure, une sorte de sainteté. « Quand nous vous enfermons, ô Roxane, ce n'est pas que nous craignions la dernière infidélité, mais c'est que nous savons que la *pureté* ne saurait être trop grande, et que la moindre tache peut la corrompre. » MONTESQ. « O céleste Julie, comme vous avez la beauté des anges, vous en avez la *pureté*. » J. J. « Pour garder la virginité de Marie, quelle vertu est nécessaire à Joseph? Une *pureté* angélique qui puisse en quelque sorte répondre à la *pureté* de sa chaste épouse. » Boss. « Celui qui avait en dépôt ces choses sacrées devait, plusieurs jours avant que d'y toucher et de les distribuer aux vierges athéniennes, avoir gardé une exacte *continence*; ou plutôt toute sa vie et toute sa conduite devaient avoir été un modèle parfait de vertu et de *pureté*. » ROLL.

2° *Pudeur*, *pudicité*.

Pudeur et *pudicité*, de *pudere*, avoir honte, rougir, ont pour accessoire l'idée de défensive. La *continence*, la *chasteté* et la *pureté* empêchent de faire le mal; la *pudeur* et la *pudicité* empêchent d'y consentir et d'y céder, rougissent des entreprises, des propositions, et les repoussent. On dit le *chaste* Joseph, en parlant de l'époux de la sainte Vierge; et le *pudique* Joseph (comme la *pudique* Lucrèce), quand il est question du fils de Jacob qui fut esclave de Putiphar. On vante la *chasteté* d'Alexandre (PASC.), et la sévère *pudeur* de Virginie (ROLL.). Des jeunes gens corrompus n'ont plus ni *continence*, ni *chasteté*, ni *pureté*; dans un pillage, la *pudicité* des femmes et des filles est exposée à la brutalité des soldats (VERT.).

D'autre part, *pudeur* et *pudicité* ont dans leur sens quelque chose de relatif et de social. L'homme *continent*, *chaste* ou *pur* est tel pour lui-même; l'homme *pudique* ne fait rien d'indécent ou d'immodeste. On dit un cœur *chaste* ou *pur*, des pensées *chastes* ou *pures*, et un regard *pudique*. Une personne sans *continence*, sans *chasteté*, ou sans *pureté*, n'est rien moins qu'innocente; une personne sans *pudeur* ou sans *pudicité* est une effrontée.

Pudeur et *pudicité* diffèrent l'un de l'autre comme il a été indiqué dans la 1re partie, p. 215.

3° *Sagesse*, *vertu*, *honneur*.

Sagesse, *vertu* et *honneur* ont cela de particulier, qu'ils ne sont pris dans l'acception des mots précédents que quand il est question des femmes, les femmes ayant pour principal mérite la qualité dont il s'agit ici.

Avec de la *sagesse*, une femme se conduit bien; avec de la *vertu*, elle triomphe des tentations, elle lutte avantageusement contre elle-même et contre les autres. « Blandine n'a rien à risquer; elle a de la *sagesse*, et mon fils est trop timide pour être capable d'alarmer sa *vertu*. » LES. Une femme *sage* a de la prudence, de la réserve, n'a garde de faillir. « Je croyais la sœur de don Manuel trop *sage* pour s'écarter de son devoir. » LES. Une femme *vertueuse* est forte, a du courage. « Quelque bonne opinion que M. de Clèves eût de la *vertu* de sa femme, il voyait bien que la prudence ne voulait pas qu'il l'exposât plus longtemps à la vue d'un homme qu'elle aimait. » DELAF. « On ne trouve plus sur le visage de tes femmes cette *vertu* mâle et sévère qui y régnait autrefois. » MONTESQ.

Avec de l'*honneur*, une femme dépend de l'opinion ou du monde, craint le *déshonneur*, la honte, le mépris. Une femme d'*honneur* est délicate sur ce qui regarde les mœurs, sur ce qui pourrait seulement effleurer sa réputation. La femme qui n'a pas de *sagesse* ou de *vertu* oublie

ses devoirs ou est adonnée au vice; une femme sans *honneur* est perdue, c'est une infâme.

CONTINUER, PERSISTER, PERSÉVÉRER. Ces trois verbes signifient ne pas cesser d'agir d'une certaine manière, de faire certaines choses, ou d'être dans un certain état.

C'est ce que veut dire, ni plus ni moins, *continuer* : *continuer* à vivre, à se bien porter, à dormir, à parler, à écrire, à jouer, etc. Mais *persister* et *persévérer* ajoutent chacun à l'idée commune une nuance particulière.

L'action de *persister* suppose de la fermeté ou de l'énergie; celle de *persévérer*, de la constance. On *persiste* opiniâtrément; on *persévère* jusqu'à la fin. Avec de la *persistance*, on emporte presque tout ce qu'on veut; avec de la *persévérance*, on vient à bout de presque tout ce qu'on entreprend. Qui *persiste* ne faiblit ni ne cède; qui *persévère* ne se lasse pas. On *persiste* en *résistant*, malgré les obstacles et les oppositions; on *persévère* par une assiduité d'assez longue durée, en agissant longtemps de même. Vous *persistez* dans votre déposition avec force et malgré les contradictions, les prières ou les menaces; vous y *persévérez*, en vous y tenant invariablement, en la reproduisant sans relâche. Qui *persiste* dans la rébellion y reste obstinément, résolûment, en dépit de tout; qui y *persévère* y demeure, y vit, est en état perpétuel de rébellion.

« Les pharisiens voyaient les miracles de Jésus-Christ; et cependant, par une obstination inflexible, ils *persistaient* dans leur incrédulité. » BOURD. « L'opiniâtreté de saint Thomas paraît en ce qu'il *persista* et s'obstina à ne pas croire la résurrection de Jésus-Christ, malgré le témoignage de tous les autres disciples. » ID. « On m'interroge : je nie d'avoir touché le peigne. M. et Mlle Lambercier se réunissent, m'exhortent, me pressent, me menacent : je *persiste* avec opiniâtreté. » J. J. « Cicéron *persista* fermement dans son avis sur l'impossibilité de la paix. » ROLL. « Le tribun trouva des obstacles à son projet; il *persista* néanmoins. » ID. — « Celui qui *persévérera* jusqu'à la fin sera sauvé. » ACAD. « Quand nous voyons un juste, après avoir longtemps *persévéré* dans l'observation de la loi de Dieu, mourir saintement, nous ne nous en étonnons point. » BOURD. « Vous déclarez que vous ne pouvez rien demander à Dieu pour vous, pas même de *persévérer* dans le bien jusqu'à la fin de votre vie. » BOSS. « Rôle de pacificateur dans lequel Cicéron eût bien fait peut-être de *persévérer* jusqu'à la fin. » ROLL. « Pompée eût été bien sage et bien heureux de *persévérer* jusqu'à la fin dans cette résolution. » ID.

On *persiste* dans les choses où il y a lieu de montrer de la fermeté, dans une résolution ou dans une affirmation; on *persévère* dans celles où patience et longueur de temps font tout, dans l'étude, dans le travail, dans tout un plan de conduite, dans tout un genre d'occupation ou de vie. On *persiste* dans un refus, un refus est un seul acte de volonté; on *persévère* dans le bien ou dans le mal, le bien et le mal sont quelque chose d'habituel. Un jeune homme *persiste* à vouloir entrer dans une carrière, malgré le vœu et les remontrances de ses parents; ensuite il *persévère* à la vouloir parcourir entièrement ou jusqu'au bout.

CONTINUER, POURSUIVRE. Faire en sorte que ce qui est commencé n'en reste pas là, soit qu'il y ait eu soit qu'il n'y ait pas eu interruption.

Continuer marque simplement l'addition d'une nouvelle action : Un sot *continue* ses sottises (MOL.), un voleur ses vols (J. J.); une maladie *continue* ses progrès (MONTESQ.). Mais *poursuivre* indique un but qu'on *poursuit*, un dessein qu'on *suit*, quelque chose qu'on s'est proposé de faire, et qu'on travaille à achever : on *poursuit* proprement une entreprise.

Pour moi, j'ai résolu de *poursuivre* ma tâche. LAF.
Harpagème toujours *poursuit*-il ses projets? ID.

On *continue* un ouvrage quelconque; on *poursuit* son ouvrage, celui qu'on a projeté, dont on s'est fait une tâche. On *continue* la guerre; on *poursuit* son plan de campagne ou la guerre qu'on a résolu de faire à tel peuple. L'ennemi qui avance *continue* sa marche; l'ennemi qui se porte vers tel lieu suivant son projet formel *poursuit* sa marche. Un mendiant, un vagabond, qui va sans savoir où, ou bien un passant, dont on ignore ou dont on ne considère pas actuellement le but, *continue* son chemin; un voyageur qui se rend à tel lieu *poursuit* son chemin. On *continue* la conversation en ne la laissant pas tomber; on *poursuit* son récit en exposant jusqu'au bout ce qu'on a dessein de raconter. Un orateur *continue* telle ou telle matière, et *poursuit* son discours. « Je me taisais moins par le dessein de l'engager à *continuer* cette matière, que par la surprise de voir des livres de religieux pleins de décisions si horribles. Il *poursuivit* donc en liberté son discours, dont la conclusion fut ainsi. » PASC.

De ce dernier exemple résulte une autre différence qui consiste en ce que *continuer* se rapporte davantage à la matière, et *poursuivre* à la forme : on *continue* le Louvre; on en *poursuit* l'exécution.

De plus, *poursuivre* a cela de particulier, qu'il suppose quelquefois dans la personne qui agit de la vivacité, de l'ardeur, ou dans ce qui est à faire de la difficulté, ou bien les deux choses à la fois. « Vous savez combien Rousseau m'a outragé depuis quinze ans, avec quel acharnement il a *poursuivi* contre moi ses querelles commencées, il y a quarante ans, avec tant de gens de lettres. » VOLT. « On a commencé, il faut finir, on veut fournir toute la carrière. Il serait mieux de changer ou de suspendre; mais il est plus rare et plus difficile de *poursuivre*; on *poursuit*, on s'anime par les contradictions. » LABR. « Dès les premières difficultés qui se rencontrent, l'esprit se révolte : on demeure sans *poursuivre* ce qu'on avait commencé. » BOURD.

CONTRE-POISON, ANTIDOTE. Remède pour empêcher l'effet du poison, de ce qui attaque ou tend à attaquer les principes de la vie par quelque qualité maligne.

Contre-poison, des deux mots français *contre* et *poison*, est le mot ordinaire ou de la langue

commune. « Nous voyons des plantes dont le suc est pour l'homme un poison mortel; mais nous admirons l'auteur de la nature en ce qu'elles ne croissent jamais qu'accompagnées d'une autre plante qui leur sert de *contre-poison.*» BOURD. « Je ne voudrais pas, si j'étais souverain, avoir affaire à des courtisans athées dont l'intérêt serait de m'empoisonner : il me faudrait prendre au hasard du *contre-poison* tous les jours. » VOLT. « Vous savez bien que la piqûre des scorpions est mortelle; je suis persuadée que vous n'êtes point aussi sans de l'huile de scorpion, pour vous servir de *contre-poison.* » SÉV.

Antidote, grec ἀντίδοτον, des deux mots ἀντί δοτόν, donné contre, est une expression choisie dont on se sert en parlant des Grecs ou en termes de sciences, ou quand il est question des maladies de l'âme. Mercure dit à Ulysse, dans l'Odyssée : « Voilà un *antidote* contre ses charmes (de Circé)...; il me mit dans la main cet *antidote* admirable : c'était une plante douce dont il m'enseigna les vertus. » FÉN. « On attribue au sang (du canard) la vertu de résister au venin, même à celui de la vipère. Ce sang était la base du fameux *antidote* de Mithridate. » BUFF. « On ajoute que le duc de Borgia (empoisonné) se fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel venin le ventre d'une mule est l'*antidote.* » VOLT. « L'air, les raisins, le vin des bords de la Garonne et l'humeur des Gascons sont d'excellents *antidotes* contre la mélancolie.» MONTESQ.

D'ailleurs, l'*antidote* se distingue encore du *contre-poison* en ce qu'il est plus puissant ou applicable à un plus grand nombre de cas. « Démosthène fait entrer dans l'âme de ses auditeurs comme une espèce de *contre-poison* et d'*antidote*, qui en chasse toutes les mauvaises impressions. » BOIL. « On envoya de Versailles (à la reine d'Espagne, femme de Charles II) de ce qu'on croit du *contre-poison;* précaution très-incertaine, puisqu'il n'y a point d'*antidote* général : le *contre-poison* prétendu arriva après sa mort. » VOLT. « On dit que ce qui fit que le poison que prit Mithridate ne le tua pas, venait de ce qu'il avait tant pris de son *contre-poison*, que son tempérament en était devenu à l'épreuve du poison. Mais on prétend que c'est une erreur, et qu'il est impossible de trouver un remède particulier qui puisse servir d'*antidote* général contre toutes les espèces de poison. » ROLL.

Au figuré, *contrepoison* n'a pas autant de noblesse qu'*antidote*. Bossuet écrit dans une de ses lettres : « Je ne sais pas distinguer, ma fille, entre les effets de la tentation et ceux de la maladie; mais ce que je sais très-certainement, c'est que l'une et l'autre font partie du *contrepoison* et du remède que le médecin des âmes tire de nos maux et de nos faiblesses. » Mais on lit dans ses *Méditations sur l'Évangile :* « Je ne craindrai pas la mort (en communiant tous les jours); pourquoi craindre le mal, si j'en ai toujours l'*antidote?* » — Les joies simples de la vie domestique sont le meilleur *contrepoison* des mauvaises mœurs (J. J.); l'esprit philosophique, c'est-à-dire la raison, est devenu chez toutes les personnes éclairées le seul *antidote* contre les maladies épidémiques causées par le fanatisme. » VOLT.

CONVAINCRE, PERSUADER. (CONVICTION, PERSUASION.) Ces mots désignent l'action de déterminer l'acquiescement à quelque chose qui est proposé, et les deux derniers signifient aussi cet acquiescement lui-même.

Convaincre, de *convincere*, prouver, forcer d'avouer ou de reconnaître, marque un acquiescement de l'esprit produit par des preuves qui forcent de convenir que celui qui parle a raison, et ne laissent rien à objecter. *Persuader*, en latin *persuadere*, incliner à vouloir, engager à suivre un conseil, exprime un acquiescement de la volonté, gagnée à ce qu'on lui propose, et comme tournée ou convertie.

Suivant Fénelon, le philosophe *convainc*, l'orateur *persuade;* et « la *persuasion* a au-dessus de la simple *conviction* que non-seulement elle fait voir la vérité, mais qu'elle la dépeint aimable, et qu'elle émeut les hommes en sa faveur. » « Les Éclectiques s'appliquaient à l'éloquence : plus jaloux de *persuader* que de *convaincre*, ils dissertaient en orateurs plutôt qu'en philosophes. » COND. « On se sert d'inductions et d'exemples pour *persuader* la multitude, de syllogismes pour *convaincre* les philosophes. » BARTH. « Si je croyais qu'il fût plus à propos de vous *persuader* par autorité que par raison, je vous ferais voir que...; mais vous devez vous *convaincre* par des preuves. » MAL. « Comme dans ces occasions il fallait en même temps *convaincre* et remuer le peuple, les orateurs appelèrent l'éloquence l'art de *persuader*, c'est-à-dire de prouver et d'émouvoir tout ensemble. » D'AL. « La force de Bourdaloue est dans les raisonnements; elle devrait être dans les mouvements; car la véritable victoire des orateurs chrétiens n'est pas de *convaincre*, c'est bien plutôt de *persuader*. » LAH. « Je ne tardai pas à sentir que j'avais tort de vouloir *convaincre* par le raisonnement dans un genre où il ne faut que *persuader* par le sentiment. » BEAUM. « Il est aisé de *convaincre* un enfant que ce qu'on veut lui enseigner est utile; mais ce n'est rien de le *convaincre* si l'on ne sait le *persuader*. En vain la tranquille raison nous fait approuver ou blâmer, il n'y a que la passion qui nous fasse agir. » J. J. « Les âmes sensibles ont un avantage pour la société : c'est d'être *persuadées* des vérités dont l'esprit n'est que *convaincu :* la *conviction* n'est souvent que passive; la *persuasion* est active, et il n'y a de ressort que ce qui fait agir. » DUCL. « Voilà les orateurs, qui ont le talent de *persuader* indépendamment des raisons; et les géomètres, qui obligent un homme malgré lui d'être persuadé et le *convainquent* avec tyrannie. » MONTESQ.

On peut donc être *convaincu*, c'est-à-dire que l'esprit peut être forcé de se rendre, par des raisons claires et de ces arguments qui emportent *conviction* (LABR.), sans qu'on soit *persuadé*, c'est-à-dire sans que la volonté se sente et soit emportée ou déterminée en faveur de ce qu'on lui propose. « Plus les Juifs sont *convaincus* (par J. C. de sa mission divine) et moins ils ont de

raison à lui opposer, plus ils lui opposent de fureur. » Boss. « On ne se convertit point sincèrement à mon âge. Je puis me tromper, et vous pouvez me *convaincre*, mais non pas me *persuader*. » J. J. « Je vis le régent *convaincu*, mais pourtant point *persuadé*, et gémissant intérieurement des chaînes dans lesquelles il se sentait entravé. » S. S. « Vous me poussez à bout, et vous ne me *persuadez* pas. La philosophie raisonne, et la coutume agit. » Volt.

J'admire en vous le pouvoir sympathique
De la raison, lorsque la dignité
Sait de ses traits tempérer la fierté,
Et retenir, par la douceur des charmes,
Les cœurs conquis par la force des armes :
Car, après tout, c'est peu de posséder
L'art de *convaincre*; il faut *persuader*.

(A M. le comte du Luc, ambassadeur.) J. B. Rouss.

D'autre part, on peut être *persuadé*, quoique peu *convaincu*. On cède alors à un certain attrait, à une certaine onction, ou à une impression quelconque, à la grâce ou à une émotion du cœur. « Je ne sais si vous dites vrai, mais vous *persuadez*. » Mol. « Il y a des hommes saints et dont le seul caractère est efficace pour la *persuasion* : ils paraissent, et tout un peuple qui doit les écouter est déjà ému et comme *persuadé* par leur présence. » Labr. « L'art de *persuader* consiste autant en celui d'agréer qu'en celui de *convaincre*. » Pasc. « Les législateurs se sont crus forcés de recourir à une autorité (l'autorité divine) qui puisse entraîner sans violence et *persuader* sans *convaincre*. » J. J. « Tib. Gracchus avait une éloquence douce et insinuante; il voulait plaire pour pouvoir *persuader*; il cherchait à toucher ses auditeurs. » Vert.

Enfin, *persuasion* se prend aussi quelquefois, comme *conviction*, dans le sens logique pour signifier un acquiescement de l'esprit à ce qui lui a été proposé comme vrai. La *persuasion* alors est l'effet de preuves morales, ou bien du sentiment ou de l'instinct du vrai, plutôt que d'une démonstration qui fasse apercevoir clairement l'évidence; elle n'a pas « la *conviction* des démonstrations. » Pasc. « Les plus sublimes philosophes mêmes sont invinciblement *persuadés* d'un grand nombre de vérités, quoiqu'ils ne puissent les développer clairement, ni réfuter les objections qui les embrouillent. » Fén. « Si mes sentiments étaient démontrés, je m'inquiéterais peu des vôtres; mais, à parler sincèrement, je suis allé jusqu'à la *persuasion* sans aller jusqu'à la *conviction*. » J. J. « Je reste intérieurement *persuadé*, *convaincu*, comme de ma propre existence, que Vernes est l'auteur de ce libelle. » Id. « Je suis *persuadé* que je ne lui parlai pas de cela dans ma lettre; mais je ne me souviens pas assez de ma lettre pour en être sûr. » Id. « Cette recherche ne servit qu'à leur *persuader* ce qu'ils voyaient, et le témoignage des religieux acheva de les *convaincre*. » Regn. « Ces notes auraient porté jusqu'à la *conviction* les choses dont vous voulez *persuader* vos lecteurs. » Beaum.

CONVENANCE, — BIENSÉANCE, DÉCENCE. Ces mots expriment des espèces de lois qui, bien que n'étant pas strictement obligatoires, demandent cependant qu'on s'y conforme pour agir, parler ou écrire comme il faut. L'homme du monde, l'orateur et l'écrivain n'ont garde ou auraient tort de manquer aux *convenances*, aux *bienséances* et à la *décence*.

Mais *convenance* diffère de ses synonymes par sa généralité. Les *convenances* sont des considérations relatives à une foule de circonstances, le temps, le lieu, l'occasion, les conjonctures, qui peuvent n'avoir aucun rapport aux mœurs; au lieu que la *bienséance* et la *décence* sont des *convenances* morales. Ce qui est contraire aux *convenances* est faux, absurde, déplacé, hors de propos; ce qui est contraire à la *bienséance* ou à la *décence* n'est pas honnête. On dit les *convenances* du style, et cela regarde le goût, l'analogie, la vraisemblance, (le goût, suivant Marmontel. est le sentiment des *convenances*); on dit les *bienséances* oratoires et théâtrales, et cela indique ce qu'on doit d'égards aux auditeurs et aux spectateurs. Un mariage fait par *convenance* est un mariage de raison : on y a considéré les rapports de naissance, d'âge, de fortune, d'éducation, de caractère. « L'auteur du prétendu *Testament* de Richelieu lui a prêté de vagues réflexions sans *convenance*, qui n'ont rien de commun, ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince. » Volt. — Pour réussir, soyez prudent, soigneux et sage, observez les *convenances*; pour être estimé, montrez-vous poli et modeste, observez les *bienséances* et la *décence*. L'inobservation des *convenances* fait qu'on est déraisonnable ou mal avisé : quand on blesse la *bienséance* ou la *décence*, on est moralement blâmable. Une femme *convenablement* vêtue est bien mise eu égard à sa taille, à la saison et à d'autres circonstances pareilles; une femme *décemment* habillée est toute autre chose.

Bienséance, *décence*.

La *bienséance* est relative, et consiste à respecter les autres conformément aux usages de la société. « Il y a de certaines familles qui, par les lois du monde ou ce qu'on appelle de la *bienséance*, doivent être irréconciliables. » Labr. « La raison découvre les règles de la justice, de la *bienséance*, de la société. » Boss. « Les *bienséances* ne sont que des égards. » Marm. « Rien n'est plus beau que de voir dans Xénophon comment il vivait et conversait avec ses amis, retenant de la dignité avec eux tout ce qui était nécessaire aux *bienséances*. » Roll. « Dans son Testament, Richelieu n'aurait pas appelé la marquise du Fargis *La Fargis*. C'est manquer aux premières lois du respect et de la *bienséance*, en parlant au roi et à la postérité. » Volt. — La *décence* est absolue et veut qu'on se respecte soi-même conformément aux bonnes mœurs. « Je tremble qu'il n'oublie ce qu'il est et ce qu'il se doit, qu'il ne brave les lois sacrées de la *décence*. » J. J. « L'affabilité de Charles II d'Angleterre dégénérait en familiarité et paraissait peu *décente*. » Cond. « Exerçons les fonctions du sacerdoce avec *décence*. Devrions-nous avoir besoin d'exhorter des prêtres, que des anges regardent avec respect, à respecter eux-mêmes leur ministère? » Mass.

La *bienséance* regarde la morale sociale et nous prescrit des égards; la *décence* appartient à la morale individuelle et nous commande la pudeur et la conservation de notre dignité. La *bienséance* demande beaucoup d'attention aux autres; la *décence*, une grande attention sur soi. Si vous êtes trop familier envers des supérieurs, vous oubliez ce que vous leur devez, vous blessez la *bienséance;* si vous êtes trop familier avec des inférieurs, vous manquez à ce que vous vous devez à vous-même, à la *décence*.

La *bienséance*, se rapportant à la manière dont nous en usons à l'égard des autres, n'a d'autres règles que celles de la civilité, lesquelles sont variables suivant les nations, les temps, les lieux, les conditions, les âges. La *décence* marquant ce que nous nous devons à nous-mêmes, surtout comme êtres moraux, qualité qui ne change pas, ses lois sont celles mêmes de la vertu ou y sont conformes. On dit les ou des *bienséances*, il y en a de plusieurs sortes; mais on dit la *décence* simplement, il n'y en a qu'une pour tous, comme il n'y a qu'une pudeur et une modestie. L'observation des *bienséances* est d'un grand prix aux yeux du monde; celle de la *décence* est moralement plus essentielle : qui néglige les *bienséances* est impoli; qui néglige la *décence* se dégrade. Plus on a de délicatesse, et plus on est attentif aux *bienséances*. « Les *bienséances* sont les plus délicates des convenances. » MARM. Plus on a de dignité et de retenue, et plus on est scrupuleux sur la *décence*. « La *décence* est une dignité négative qui consiste à ne rien se permettre de ce qui peut avilir ou dégrader son état. » MARM. « Le rôle de Monime respire cette modestie noble, cette retenue, cette *décence*, que l'éducation inspirait aux filles grecques. » LAH.

CONVENTION, — ACCORD, CONTRAT, PACTE, TRAITÉ, MARCHÉ. Il y a *convention, accord, contrat, pacte, traité, marché* entre les personnes qui, d'un commun consentement, s'engagent à quelque chose.

Convention exprime le genre dont les termes suivants expriment les espèces. Il n'y a rien à en dire de particulier. « Toute la société humaine n'est fondée que sur la foi des *conventions*. » J. J. « Les lois n'ont d'abord été que les premiers usages qui se sont établis chez les peuples. C'était des *conventions* tacites qui réglaient ce que les citoyens se doivent les uns aux autres. » COND.

L'*accord* est une convention qui fait qu'on *s'accorde*, qui produit la *concorde*, une convention entre ennemis, adversaires, contendants ou rivaux. « Si Dieu donne la paix à ses serviteurs, ce n'est pas en faisant leur *accord* avec leur ennemi abattu. » BOSS. « La ville assiégée fit avec le commandant un *accord* par lequel la ville fournirait des vivres au château, et le château ne tirerait point sur elle. » VOLT. « Quelqu'un suggérera à l'enfant en prison de vous proposer un *accord*, au moyen duquel vous lui rendriez la liberté, et il ne casserait plus de vitres. » J. J.

Le *contrat* est une convention, non pas tacite et sans formalités, mais expresse et authentique, revêtue d'un caractère légal. Un pari est une *convention* (BUFF.), et non un *contrat;* on paye le soir un ouvrier suivant la *convention* (et non le *contrat*) faite avec lui en le louant le matin (BOSS.). « Vous reconnaissez César pour votre prince; vous vous servez de sa monnaie, et son image intervient dans tous vos *contrats*, en sorte qu'il est constant que vous faites sous son autorité tout le commerce de la vie humaine. » ID. « On appelle actes publics ceux qui se font juridiquement en présence de personnes publiques, comme sont les *contrats*. » ID. « Le mariage légitime est le plus authentique de tous les *contrats*. » BOURD.

De vos biens désormais il (Tartufe) est maître et seigneur,
En vertu d'un *contrat* duquel je suis porteur.
Il est en bonne forme.
(M. Loyal dans le *Tartufe*). MOL.

« Que les différends qui naîtront entre les particuliers au sujet des *contrats* qu'ils auront passés ensemble se terminent en dix jours au tribunal de la nation chez laquelle aura été passé le *contrat*. » ROLL.

Le *pacte* est une convention de la même sorte que le *contrat;* il a même encore plus de force, il est absolu et immuable, et doit demeurer en vigueur durant toute la vie d'un homme, d'une famille ou d'une nation. La constitution d'un État, qui règle les rapports des citoyens entre eux et avec le pouvoir, est un *pacte* social (J. J.) ou fondamental (ID.). Il n'est pas vrai qu'il y ait un *pacte* primitif entre tout citoyen et sa patrie (FÉN.). « Dieu a fait deux *pactes* avec l'homme : selon le *pacte* de la loi, il oblige les premiers hommes d'accomplir le Décalogue; mais, par le *pacte* de l'Évangile, il n'oblige l'homme qu'à croire d'une foi vive en Jésus-Christ et à s'abstenir des péchés mortels. » BOSS. « Depuis ce jour, la fortune, inconstante pour les autres, sembla pour le prince de Condé s'être fixée et avoir fait avec lui un *pacte* éternel. » BOURD. — Or, précisément parce que le *pacte* a une valeur rigoureuse, invincible, tyrannique, pour ainsi dire, il se prend assez souvent en mauvaise part. Faire un *pacte* avec le diable (VOLT.), avec l'enfer (BOSS.), des *pactes* simoniaques (ID.). « Combien de pécheurs, aussi sacriléges que Judas, font encore le *pacte* exécrable qu'il fit, et vendent comme lui à un vil prix le sang du Juste, c'est-à-dire leur salut! » BOURD.

Le *traité* est une convention conclue après avoir *traité* ou négocié, et par conséquent presque toujours une convention de souverain à souverain ou de souverain à particulier. « Direz-vous à Dieu, grands de la terre : J'ai conduit des négocia- « tions pénibles; j'ai conclu des *traités* impor- « tants? » MASS. « Quand nous, qui vivons sous des lois civiles, sommes contraints à faire quelque *contrat* que la loi n'exige pas, nous pouvons, à la faveur de la loi, revenir contre la violence; mais un prince, qui toujours force ou est forcé, ne peut se plaindre d'un *traité* qu'on lui a fait faire par violence. » MONTESQ. — Entre particuliers, les *traités* regardent des affaires de conséquence pour lesquelles il a fallu, à la manière des souverains, conférer, entrer en pourparlers, débattre, stipuler, directement ou par intermédiaires. C'est ainsi qu'un auteur fait quelquefois un *traité*

avec un libraire pour l'impression de ses livres (J. J.).

Le *marché* est une convention de *marchands*, une convention par laquelle on échange, on vend ou on achète. « Accoutumez les filles dès l'enfance à gouverner quelque chose, à faire des comptes, à voir la manière de faire les *marchés* de tout ce qu'on achète. » Fén. — Le *marché* ne peut être confondu avec la *convention*, car il y a des *conventions* qui n'ont aucun rapport au commerce, comme est celle qu'il a fallu pour l'établissement du langage (P. R.). Ce n'est point un *accord*, car il a lieu pour l'ordinaire entre personnes amies ou indifférentes; ni un *contrat*, car pour le faire il n'est pas besoin de recourir toujours au ministère d'un officier public; ni un *pacte*, car il est particulier, réduit à une seule chose et à un seul moment, susceptible de modifications, outre que le mot *marché* n'implique dans sa signification rien de mauvais ou de blâmable.

Le *marché* n'est pas non plus un *traité*, car il porte toujours sur des choses échangeables ou vénales, au lieu qu'il y a des *traités* de paix, d'alliance, etc.; et quand le *traité* est relatif aux mêmes choses que le *marché*, il les suppose plus considérables, comme sont celles dont il s'agit entre les États, ou entre l'État et les particuliers. On fait un *traité* avec un entrepreneur, et un *marché* avec un ouvrier. — D'ailleurs, non-seulement le *traité* est plus important, parce qu'il est précédé d'une négociation, mais encore c'est principalement ce travail de la négociation qu'il exprime, ainsi que les stipulations, les clauses et les articles qui en résultent. Un homme habile dans les affaires fait des *traités* convenables; un homme favorisé par l'occasion, ou qui sait bien la valeur ou le prix des choses, fait de bons *marchés*. « Mme de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon *traité* avec Duchesne pour les signer. Elle avait enfin conclu *marché* avec lui pour l'impression de l'*Émile*. » J. J.

1° CONVERSATION, ENTRETIEN; — 2° COLLOQUE, (CONFÉRENCE), DIALOGUE; — 3° SOLILOQUE, MONOLOGUE. Ces termes expriment, les quatre premiers un discours alternatif ou mutuel entre deux ou plusieurs personnes, et les deux derniers le discours d'une personne qui se parle à elle-même.

1° *Conversation*, *entretien*.

Ce sont de tous ces mots les deux seuls qui, n'étant pas calqués sur des mots latins ou grecs de même signification, s'emploient communément. Cela suffit pour leur assigner un rang à part.

Conversation est général; *entretien*, particulier. On dit d'une manière absolue, la *conversation*, et non l'*entretien* : l'esprit, le ton, le langage de la *conversation*. « Cette phrase n'est admise que dans la liberté de la *conversation*. » Volt. « A Paris le ton de la *conversation* est coulant et naturel. » J. J. « Appuyer tout ce que l'on dit dans la *conversation* par de longs et de fastidieux serments. » Labr. — Au lieu qu'on dit la *conversation*, on dit plutôt un *entretien*, des *entretiens*, l'*entretien* de quelqu'un. « On n'apprend rien de bon dans les livres qu'on ne puisse apprendre à Genève dans la *conversation*; les *entretiens* du pays sont utiles et variés. » J. J. « L'esprit de la *conversation* consiste bien moins à en montrer beaucoup qu'à en faire trouver aux autres : celui qui sort de votre *entretien* content de soi et de son esprit, l'est de vous parfaitement. » Labr. « Je voulus avoir un second *entretien* avec Damonax.... Un soir, la *conversation* nous ramenant à Lycurgue, j'affectai moins de considération pour ce grand homme. » Barth.

La *conversation* a lieu d'ordinaire entre beaucoup de personnes, et l'*entretien* entre quelques-unes ou deux seulement, à part, dans l'intimité. On appellera *entretien*, et non pas *conversation*, un tête-à-tête. « Le prince de Conti a eu des *entretiens* très-particuliers avec le roi. » Sév. « Ce n'est point dans les assemblées nombreuses mais dans les *entretiens* particuliers, que les mœurs peuvent courir des risques. » J. J. « Nos tête-à-tête étaient moins des *entretiens* qu'un babil intarissable. » Id. Amphitryon est auprès de la belle Alcmène

A jouir des douceurs d'un aimable *entretien*.
Mol.

Conversation regarde le fait ou la forme; *entretien*, le fond ou la matière. La *conversation* commença à telle heure, elle fut animée ou languissante; et « vous fîtes l'*entretien* de plus de la moitié de la soirée. » Rac. On est instruit d'une *conversation*, quand on sait que certaines personnes ont échangé des propos; et d'un *entretien*, quand on sait quels propos ont été tenus. On se forme l'esprit par la *conversation* (Pasc.); on s'édifie par des *entretiens* de piété (Mass.).

La *conversation* est souvent toute de forme, légère, superficielle, vaine, frivole, ou libre, aisée, sans façon, sans gêne, agréable. L'*entretien*, au contraire, a plus de fond, est plus solide, plus important ou plus sérieux, plus suivi, plus réglé, plus instructif. Dans les *Provinciales*, Pascal suppose qu'il a des *entretiens* avec un jésuite, qui lui apprend, entre autres choses, comment ceux de sa compagnie ont réglé les *conversations* entre les hommes et les femmes. Bourdaloue, du haut de la chaire, dit à ses auditeurs : « Vous ne mettez presque nulle différence entre nos plus solides *entretiens* et ces vides *conversations* où la coutume dans le monde vous engage. » « La philosophie et la sagesse partirent avec Platon du palais de Denys. A ces *conversations* aussi agréables qu'utiles, à ces *entretiens* graves et judicieux d'une sage politique, on vit succéder de vains discours, de frivoles amusements. » Roll. « De tels *entretiens*, assaisonnés de réflexions et de reparties spirituelles, ne valent-ils pas bien des *conversations* qui souvent, sans beaucoup de dépense d'esprit, se passent à louer la bonté des mets, la finesse des ragoûts, l'excellence des vins et des liqueurs? » Id. « Brutus et Cassius eurent une entrevue et voulurent avoir un éclaircissement tête-à-tête sur des sujets de plaintes réciproques.... Une aventure mit fin à leur *entretien*. Cassius donna un grand souper, et Brutus y invita ses amis.... Le repas fut accompagné de beaucoup de gaîté; la liberté et

l'enjouement de la *conversation* firent l'assaisonnement des mets. » ID. « La religion aujourd'hui est une simple matière d'*entretien*, comme autrefois dans l'aréopage; c'est un délassement de l'oisiveté; c'est une de ces questions inutiles qui remplissent le vide des *conversations*. » MASS.

2° *Colloque*, (*conférence*), *dialogue*.

Colloque, latin *colloquium*, appartient au langage de l'Église ou de la religion. « Ce qui passe pour le plus merveilleux, c'est le *colloque* du prophète (Balaam) et de l'ânesse. » VOLT. Bourdaloue, Bossuet et Fénelon donnent le nom de *colloques* aux secrets entretiens d'une âme fidèle avec Dieu. Mais plus ordinairement, ce mot désigne des conférences[1] religieuses, comme les synodes et les consistoires. « Chez les protestants, au seul synode national, à l'exclusion des consistoires, *colloques* et synodes provinciaux, est attribuée la dernière et finale résolution par la parole de Dieu. » BOSS. Un des plus célèbres *colloques* qui aient eu lieu, c'est celui de Poissy, en 1561. Il avait pour but de réunir à l'Église catholique les réformés de la confession de Genève. Dans ses *Discours synodaux*, Massillon appelle saints *colloques* et *colloques* ecclésiastiques les assemblées de prêtres auxquelles il préside et adresse la parole.

Dialogue, grec διάλογος, est un terme de littérature : c'est le titre de certains ouvrages d'esprit grecs qui ont la forme d'un entretien. On l'a étendu à tous les écrits semblables composés par des Latins ou des auteurs modernes, à la seule exception des *Colloques* d'Érasme : les *Dialogues* de Platon, de Lucien, de Cicéron, de Fénelon, de Fontenelle. — Ensuite, *dialogue* est devenu un terme d'art littéraire, signifiant en général ce qu'un écrivain fait dire à des interlocuteurs, et la manière dont il les fait parler ensemble, non-seulement dans un *dialogue* proprement dit, mais encore dans une pièce de théâtre, dans une églogue, dans le récit d'un entretien ou d'une conversation quelconque. « Dans *Athalie* et dans *Esther*, des moralités mises en musique doivent paraître bien froides après ces *dialogues* pleins de passion qui font le caractère de la tragédie. » VOLT. « Le génie de notre langue, qui est celui du *dialogue*, triomphe dans la tragédie et dans la comédie, qui n'est qu'un dialogue continuel. » ID.

Cependant, par une bizarrerie commune en notre langue, ces termes savants ont fini par passer dans le langage familier. Mais chacun y a gardé sa nuance propre. *Colloque* se prend au point de vue moral et exprime quelque chose de blâmable ou d'odieux. « Diderot et Grimm avaient eu de fréquents et secrets *colloques* avec Mme Levasseur, sans que Thérèse eût pu rien savoir de ce qui se brassait entre eux. » J. J. « Des domestiques gagnent la confiance de l'enfant, et l'un des sujets favoris de leurs secrets *colloques* est de médire du gouverneur. » ID. Dans le *dialogue*, c'est la forme plutôt que le fond, c'est le côté littéraire ou grammatical qu'on considère principalement. « Les nourrices sont nos maîtres dans la langue naturelle : elles entendent tout ce que disent leurs nourrissons, elles leur répondent, elles ont avec eux des *dialogues* très-bien suivis, et, quoiqu'elles prononcent des mots, ces mots sont parfaitement inutiles. » J. J. « Il faut pleurer la perte de cette lettre de Coulanges; on ne peut écrire plus agréablement; vous faites un *dialogue* entre vous autres, qui vaut tout ce qu'on peut dire; chacun y dit son mot très-plaisamment. » SÉV.

3° *Soliloque*, *monologue*.

Comme terme spécial, *soliloque*, latin *soliloquium*, n'est d'usage que dans cette phrase, les *Soliloques* de saint Augustin; et *monologue*, du grec μόνος, seul, et λόγος, discours, est réservé pour signifier le discours que se tient à lui-même un personnage de théâtre, qui est seul sur la scène.

Dans le langage ordinaire et par extension, le *soliloque* est solitaire, intérieur, consiste dans des réflexions qu'on fait à part soi et sans être entendu des autres. « Je me demandai si j'étais à ma place, si.... Je me dis : oui, puisque.... Après ce petit *soliloque*, je me raffermis si bien que.... » J. J. « A l'égard du détail que vous m'avez fait dans votre lettre, nous n'en avons rien dit au baron, et j'en ai passé à tout le monde quelques *soliloques* fort inutiles. » ID.

Quoi! toujours noir, sombre, pétri de bile,
Moralisant, grondant dans ton dépit
Le genre humain, qui l'ignore, ou s'en rit?
Vertueux fou, finis tes *soliloques*. VOLT.

Le *monologue*, au contraire, effet d'une vive préoccupation, a lieu tout haut et suppose des auditeurs. « Elles entendirent Louvois se parler à lui-même, rêvant profondément, et se dire à diverses reprises : Le ferait-il? Le lui fera-t-on faire? Non; mais cependant.... Pendant ce *monologue*, la voiture allait toujours. » S. S. « Un des quakers se leva et débita moitié avec la bouche, moitié avec le nez un galimatias où personne n'entendait rien. Quand ce faiseur de contorsions eut fini son beau *monologue*.... » VOLT.

COPIER, TRANSCRIRE. Reproduire par écrit.

Copier, faire une *copie* ou la *copie*, indique la reproduction de l'écrit d'un autre, lequel est proposé pour modèle, et c'est pourquoi dans une acception étendue, *copier* signifie imiter. L'enfant qui apprend à écrire *copie* des modèles. Vous avez une lettre à écrire; quelqu'un vous l'envoie toute faite : vous n'avez qu'à *copier* (S. S., SÉV.). Avant l'invention de l'imprimerie, il fallait *copier* les

1. La *conférence* n'est pas seulement, comme le dit l'Académie, un entretien sérieux, car tous les entretiens le sont. C'est un entretien entre personnes assemblées et quelquefois déléguées exprès pour traiter ensemble, dans un temps et un lieu convenus, d'une matière ou d'une affaire d'un intérêt général. « S'il manquait encore quelque chose pour que l'affaire (entre Bossuet et Fénelon) traitée par des écrits réciproques n'allât pas à l'infini, des évêques demandaient avec instance que les questions fussent discutées dans une *conférence*. » BOSS. « Louis XIV proposa lui-même la paix. La France et l'Espagne choisirent Aix-la-Chapelle pour le lieu des *conférences*. » VOLT. « Les savants de la Grèce tirèrent de grandes lumières des *conférences* qu'ils eurent avec les prêtres d'Égypte. » ROLL.

auteurs pour les conserver (Volt.). « Je ne laissai pas de profiter chez ce savant : j'y perfectionnai mon écriture à force de *copier* ses ouvrages. » Les.

Transcrire, écrire ailleurs, indique la reproduction par écrit de ce qu'on transporte simplement sur un papier, sur un livre, sur un registre, où il sera bien ou mieux. Vous *transcrivez* votre brouillon pour le mettre au net. « Je viens d'écrire à la hâte une lettre au pape. Je n'ai pas le temps de la *transcrire*.... On verra que c'est mon original avec ses ratures. » Fén. Un marchand *transcrira* chaque jour la feuille de ses ventes et de ses achats sur ses livres de compte. » Roub. Et non-seulement *transcrire* n'est pas nécessairement écrire d'après un autre, mais encore ce n'est pas toujours écrire une seconde fois ce qui a déjà été écrit, c'est donner place sur le papier à ce qui n'avait eu lieu que de vive voix. Pendant que Jeanne d'Arc se confessait dans sa prison, deux prêtres cachés derrière un morceau de serge *transcrivaient* ses paroles (Volt.). « Un historien rapporte cette conférence et déclare qu'il la *transcrit* de mot à mot. » Boss.

Ce qu'on considère dans *copier*, c'est qu'on fait une œuvre de seconde main ; vous n'êtes pas l'auteur de ce que vous *copiez*. « Cette anecdote indienne est-elle prise des livres juifs? les Juifs l'ont-ils *copiée* des Indiens? ou peut-on dire que les uns et les autres l'ont écrite d'original. » Volt. Ce qui frappe dans *transcrire*, c'est qu'on donne une autre place, ou une place meilleure, ou bien une place qui fait valoir légalement. « Je voulais uniquement m'occuper désormais de mes mémoires. Je commençai par *transcrire* des lettres dans un recueil qui pût guider ma mémoire dans l'ordre des faits et des temps. » J. J. Le dernier des clercs d'un avoué *copie* des contrats ; on *transcrit* des contrats sur le registre des hypothèques. Un écrivain qui ne fait que *copier* est un copiste ; il n'a rien d'original. Celui qui se borne à *transcrire* les livres des autres est un compilateur ; il met ensemble ce qui est déjà ailleurs dans divers ouvrages. « On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui *transcrivent* de sang-froid tant d'inepties en tout genre. » Volt.

Quand il s'agit de citations, ce que vous *copiez* est un texte d'après lequel vous écrivez, que vous extrayez, que vous rapportez à peu près, dont vous donnez le sens. « Je ne ferai presque ici que *copier* les remarques de M. Boivin. » Roll. « Je ne me fais point un scrupule ni une honte de piller partout, souvent même sans citer les auteurs que je *copie*, parce que quelquefois je me donne la liberté d'y faire quelques changements. » Id. Ce que vous *transcrivez*, vous le prenez dans un livre pour le mettre tel qu'il est dans votre écrit, sans y rien changer absolument ; c'est un simple transport ou un déplacement. « Je ne puis m'empêcher de *transcrire* ici les beaux vers de Virgile qui terminent cette narration. » Roll. « Je ne ferai que *transcrire* ce que cet auteur dit du verbe, parce qu'il m'a semblé que l'on n'y pouvait rien ajouter. » P. R. — « Comment se peut-il que Fleury ait *copié* ces inepties dans son *Histoire ecclésiastique?*... On me répondra que Fleury s'est borné à *transcrire*. » Volt. « J'ai *transcrit* de ma main une des lettres de Mme Guyon au père Lacombe : j'ai rendu un exemplaire d'une main bien sûre qui m'avait été donné pour le *copier*. » Boss. Pour le *copier*, c'est-à-dire pour en prendre le sens, pour l'extraire ou l'analyser.

On *copie* un livre qu'on se propose comme un modèle à imiter. « Démosthène *copia* de sa propre main jusqu'à huit fois l'histoire de Thucydide pour se rendre son style plus familier. » Roll. *Transcrire* un livre exprime une opération toute manuelle, c'est pour ainsi dire prendre une chose en un lieu pour la porter dans un autre. « Les rois étaient obligés à recevoir un de ces exemplaires de la loi si religieusement corrigés, afin qu'ils le *transcrivissent* et le lussent toute leur vie. » Boss.

CORNES, BOIS. Proéminences qui surmontent la tête de quelques animaux, et leur servent de défense.

Les *cornes* ne présentent qu'une seule tige, un simple jet, droit ou courbé en tel ou tel sens. Le *bois*, au contraire, est rameux ou divisé en plusieurs rameaux ; c'est comme un arbre dont on appelle le tronc *merrain* et les branches *andouillers.*

Les *cornes* ne tombent jamais, si ce n'est par accident, auquel cas elles ne repoussent point ; « elles croissent pendant toute la vie de l'animal, en sorte qu'on peut juger son âge par les nœuds ou cercles annuels de ses *cornes*. » Buff. Le *bois*, au contraire, est caduc ; il tombe à certaines époques, tous les ans, dit-on, et repousse ensuite.

Les animaux à *cornes* se nourrissent d'herbe ; les animaux à *bois* se nourrissent principalement de *bois*, c'est-à-dire de feuilles et de boutons d'arbres.

Une dernière différence, la plus considérable selon Cuvier, consiste en ce que les *cornes* sont creuses, au lieu que le *bois* est solide. Ou plutôt les *cornes* se composent de deux parties, l'une visible qui est une sorte d'étui, et l'autre intérieure, qui est le noyau. Le *bois*, au contraire, n'a pas d'étui, c'est une excroissance osseuse ou ligneuse qui est à nu. Dans tous les temps on s'est servi des *cornes* en guise de vases ; avec le *bois* on fait des manches de couteaux, par exemple. — Le *bois* a bien eu aussi d'abord une enveloppe, mais cette enveloppe n'était pas cornée, c'était la peau même de l'animal qui couvrait cette partie comme le reste de la tête, et qui, comme l'écorce de certains *bois*, s'est desséchée et a été enlevée. — Les bœufs, les moutons, les chèvres ont des *cornes ;* le cerf, le daim, le chevreuil, l'élan et le renne ont un *bois* ou du *bois*. Les *cornes* de la girafe ne sont proprement ni des *cornes* ni du *bois*. Ce sont des *cornes* sans étui corné, ou c'est un *bois* permanent qui pendant toute la vie de l'animal reste à l'état rudimentaire, c'est-à-dire ne se ramifie pas et ne perd pas sa peau velue qui est la continuation de celle de la tête. C'est pourquoi Cuvier fait de la girafe une espèce à part.

Outre ces différences empruntées à Buffon et à Cuvier, il en est une qui se rapporte davantage au langage ordinaire. *Cornes* désigne le genre,

et *bois* une espèce. Aussi, quand il n'est pas besoin de parler avec une entière précision, quand il n'est pas question de marquer les particularités ni le mode de formation et d'accroissement du *bois* dans les animaux qui en portent, on peut bien substituer au mot *bois* celui de *cornes*. « On met aux petits des rennes des coccons de pin, et quand ils tettent et qu'ils piquent leur mère, elle leur donne des coups de *cornes*. » REGN. « On trouve quelquefois dans ce sable des os d'animaux et des *cornes* de cerf. » BUFF.

CORRECTION, EXACTITUDE. (CORRECT, EXACT.) Ces mots donnent l'idée d'une certaine application à bien parler et à bien écrire.

Correction, *correct*, de *corriger*, ôter les fautes, se rapportent davantage à la forme, à l'expression : ils indiquent une certaine application à ne point violer les règles de la grammaire et les usages de la langue, à parler ou à écrire avec pureté. *Exactitude*, *exact*, d'*ex agere*, agir ou faire d'après, avec soin et tout à fait, parfaire, regardent plutôt le fond et la vérité des choses : ils marquent une application à parler ou à écrire comme il faut, d'une manière conforme à la réalité. On dit une orthographe *correcte* (SÉV.), et un raisonnement *exact* (FÉN., ROLL.). La grammaire est l'art de parler et d'écrire *correctement*; un ouvrage est *exactement* vrai (FÉN.), une vérité *exactement* démontrée (PASC.). « Virgile est plus *correct* et plus *exact* qu'Homère. » ROLL. : plus *correct*, c'est-à-dire plus châtié, plus exempt de fautes contre sa langue; plus *exact*, c'est-à-dire plus vrai, plus fidèle dans sa manière de copier et de rendre la nature. Quand un orateur a employé des termes impropres et équivoques, il se reprend de cette manière : ou pour parler plus *correctement*.... (BOURD., BOSS.). Mais quand il a dit quelque chose que la vérité demande qu'on change ou qu'on restreigne, il y revient en disant : ou, pour parler plus *exactement*.... (BOURD., LABR., VOLT.).

« La *correction*, dit l'*Encyclopédie*, tombe sur les mots et les phrases; l'*exactitude*, sur les faits et les choses. » Pareillement Beauzée : « La *correction* consiste dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire et des usages de la langue; l'*exactitude* dépend de l'exposition fidèle de toutes les idées nécessaires au but que l'on se propose. »

Mais cette distinction, aisée à trouver, ne suffit point. Car on emploie également *correction* et *correct*, *exactitude* et *exact* en parlant de l'expression et du style, d'une part, et des pensées, des doctrines, des choses plus ou moins vraies, de l'autre.

1° En fait de style et d'expression, ce qui est *correct* n'est ni défectueux ni répréhensible; ce qui est *exact* est soigné et exemplaire. « Boccace fixa la langue toscane : il est encore le premier modèle pour l'*exactitude* et la pureté du style. » VOLT. « Despréaux fixait la langue française par l'*exactitude* la plus *correcte*. » ID. Le style de Boileau est parfait dans notre langue, comme celui de Boccace dans la sienne; mais la perfection du style de Boileau consiste surtout à être exempt de fautes, à ne pas violer des règles établies, à être à l'abri de la critique; c'est l'idée presque toute négative, produite par l'addition de *correcte*. « L'enfant qui ne sait pas encore parler apprend une langue qu'il parlera bientôt plus *exactement* que les savants ne sauraient parler les langues mortes qu'ils ont étudiées. » FÉN. *Exactement*, c'est-à-dire d'une manière parfaite, et non pas *correctement*, c'est-à-dire d'une manière irrépréhensible et conformément à des règles que l'enfant au berceau ne connaît pas plus que Boccace n'en connaissait dans sa langue.

2° Lorsqu'il s'agit du sens d'un ouvrage ou d'un auteur, du fond d'une doctrine, la différence est à peu près la même. *Correct* est relatif et négatif. Il n'y a rien à redire, rien à changer dans ce qui est *correct*. *Exact* est absolu et positif : ce qui est *exact* est vrai, orthodoxe, tel qu'il doit être. Une doctrine bonne, excellente, parfaite, est *exacte*. « Saint Basile est un des plus graves, des plus *exacts* et des plus savants, comme des plus éloquents écrivains de l'Orient. » BOSS. « Les Basile, les Jérôme, les Augustin, les Bernard n'ont rien écrit plus *exactement* que les lettres où ils traitaient de la doctrine. » ID. « Suis-je obligé d'être plus *exact* théologien que ces cinq examinateurs choisis par le pape? » FÉN. Mais *correct* devra s'employer d'une manière relative, comme dans les exemples suivants. « Les livres où les ennemis de saint Augustin trouvent le plus à reprendre sont ceux qui sont déclarés les plus *corrects* par le pape Hormisdas. » BOSS. « Grotius avait dessein de retoucher ses commentaires et de les purger tout à fait de ce qu'il y avait de socinien et, en quelque manière que ce fût, de moins pur et de moins *correct*. » ID. « Si un homme croyait que le corps des ouvrages de Luther et de Calvin est sain et *correct*, il contredirait toute l'Église. » FÉN.

Comme *correct* exprime une idée simplement négative et *exact* une idée positive, celui-ci est propre à enchérir sur celui-là. « Voici une édition de mes ouvrages beaucoup plus *exacte* que les précédentes, qui ont toutes été assez peu *correctes*. » BOIL. « Ce Boileau dont je vous ai tant vanté le style *correct* et *exact*. » VOLT. « Réduire un écrit à une plus grande *correction* et *exactitude*. » BOSS.

CORRIGER, AMENDER, RÉFORMER. Produire un changement en mieux.

On *corrige* un défaut ou quelque chose de défectueux; on *amende* ce qui est vicieux. On *corrige* un thème, on *amende* une terre. Qui *se corrige* renonce à ses mauvaises habitudes; qui *s'amende* se perfectionne intérieurement. On *corrige*, comme on *purge*, de quelque chose; on *amende*, comme on *purifie*, simplement. L'action de *corriger* a lieu par exclusion, par retranchement, en effaçant ou en adoucissant; celle d'*amender* consiste en une opération intime qui porte sur la substance de la chose, qui en vivifie le principe ou les principes. En *corrigeant*, vous faites disparaître ce qu'il y a de mauvais; en *amendant*, vous fortifiez la tendance au bien, vous faites subir aux puissances, aux facultés, un changement favorable. La chose ou la personne *corrigée* est irréprochable; le jeune homme

amendé a gagné sous le rapport des sentiments et de la conduite, une terre *amendée* est plus féconde, un projet de loi *amendé* est plus efficace, plus propre à produire de bons effets. Ce qui est *corrigé* est mieux; ce qui est *amendé* va mieux. *Correction* se dit de l'état des choses, et *amendement* de la santé ou de la conduite des personnes, des terres quant à leur fertilité, et des projets de lois ou d'arrêtés quant à leurs dispositions. Un ouvrage *corrigé* est correct, châtié, pur; un ouvrage *amendé* produira de meilleurs fruits, sera d'un effet meilleur.

Réformer exprime un grand changement, c'est-à-dire un changement entier, radical, ou bien un changement dans tout un ordre de choses, général. On *corrige* quelquefois en ôtant de simples taches ou en diminuant la force; on *amende* en améliorant, en donnant un nouveau degré de bonté; mais on *réforme* en transformant, en substituant un état à un autre. On peut être un peu *corrigé* ou un peu *amendé;* on est *réformé* ou on ne l'est pas.

D'autre part, la *réforme* s'étend à toute une classe de choses ou d'hommes. On *corrige* un défaut ou un abus particulier; on *réforme* tout un État ou tout un système de conduite. « Pour *corriger* les abus (chez les Romains au temps des Gracques), il s'agissait de *réformer* tout l'État universellement corrompu. » ROLL. On *corrige* des vers ou des fautes de versification; on *réforme* un poëme ou une tragédie. Pareillement, on dit l'*amendement* d'un criminel (Boss.), et la *réforme* d'un monastère.

CÔTÉS (DE TOUS), DE TOUTES PARTS. Locutions adverbiales de lieu qui expriment une multiplicité de sens ou de directions. On voit un objet, on assiége une ville *de tous côtés* ou *de toutes parts*.

Mais *de tous côtés* est subjectif: il a rapport au sujet dont on parle, lequel a des côtés, un de droite, un de gauche, un de dessus, un autre de dessous, etc. *De toutes parts* est objectif: il a rapport à des choses étrangères qui *partent* de différents points ou d'où part l'action, pour aboutir d'ordinaire au sujet dont il est question. « *De tous côtés* paraît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle, et *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celle dont on parle. » GIR. Vous regardez *de tous côtés;* vous êtes regardé *de toutes parts*. Vous devez *de tous côtés;* on vous doit *de toutes parts*. On voit un objet *de tous côtés*, c'est-à-dire par tous ses côtés, sous toutes ses faces; on le voit *de toutes parts*, c'est-à-dire de tous les endroits d'où partent les regards pour l'apercevoir. De même, on assiége une ville *de tous côtés*, c'est-à-dire par tous ses côtés, et *de toutes parts*, c'est-à-dire que de toutes parts, ou de divers lieux, sont venus des ennemis pour tomber sur elle.

De tous côtés indique une action partant d'un seul sujet pour prendre diverses directions. On dit d'une personne qu'elle cherche, qu'elle se tourne, qu'elle voit ou regarde, qu'elle erre, qu'elle doit *de tous côtés*. *De tous côtés*, c'est-à-dire partout, en tous sens. — « Le chien égaré cherche *de tous côtés* jusqu'à ce qu'il ait retrouvé la voie. » FÉN. « Une jeune vigne étendait ses branches souples également *de tous côtés*. » ID. « D'abord que Jésus-Christ entre dans le temple, il regarde tout et *de tous côtés*. » BOSS. « Je dois *de tous côtés*. » REGN. « Nous considérons le monde en tournant la tête *de tous côtés*. » MAL. « Quand les hommes lèvent la tête et regardent *de tous côtés*, ils ne suivent pas toujours ceux qui vont devant. » ID. « Louis XIV, quoique partout affaibli, résistait, ou protégeait, ou attaquait encore *de tous côtés*. » VOLT. « François I[er] se voyait seul contre l'Europe; et cependant, loin de se décourager, il résista *de tous côtés*. » ID. « Il a fallu pratiquer une infinité de canaux pour porter les eaux (du Nil) *de tous côtés*. » ROLL.

De toutes parts se dit d'une action partant de différents points pour aboutir à un sujet ou à un point unique. On est poursuivi ou accablé, des hommes arrivent, accourent, s'assemblent *de toutes parts*. Dans le monde la divinité reluit, dans un palais les ornements brillent, la lumière ou l'obscurité entre dans l'âme *de toutes parts*. *De toutes parts*, c'est-à-dire de partout. — « Qu'ai-je pu faire pour mon livre, moi éloigné, moi contredit, moi accablé *de toutes parts?* » FÉN. « La charité s'éteint; la nuit entre *de toutes parts* dans l'âme. » ID. « Les peuples y (à Salente) accoururent bientôt en foule *de toutes parts*. » ID. « Les aigles s'assemblent rapidement *de toutes parts* autour d'un corps mort. » BOSS. « Je crus voir des gens poursuivis *de toutes parts*. » S. S. « Tous les Grignan sont arrivés *de toutes parts* pour le seconder dans ses sollicitations. » SÉV.

Les amours près de vous volent *de toutes parts*.
REGN.

Pendant cela le mauvais temps l'assaille
De toutes parts. LAF.

« Votre Majesté appelle *de toutes parts* ceux qui se distinguent dans la noble carrière des lettres. » D'AL. « Les marchands abordaient *de toutes parts* à Alexandrie. » ROLL. « Dès que les Romains furent entrés dans la forêt, ils se virent investis et attaqués *de toutes parts*. » ID.

On voit et surtout on regarde *de tous côtés*, parce que c'est une action qui dépend du sujet. Mais on entend *de toutes parts*, parce que les bruits qu'on entend arrivent sans qu'on cherche à les entendre. « On ne voyait *de tous côtés* que des femmes tremblantes et des vieillards courbés, qui se retiraient dans la ville. C'était *de toutes parts* des cris confus de gens qui se poussaient les uns les autres. » FÉN.

COULER, GLISSER, ROULER. Ces trois verbes expriment un mouvement de translation successif et continu.

Couler, du latin *colare*, passer par un sas, par une étamine, par un *couloir*, marque le mouvement des fluides et des corps solides qui ont été liquéfiés ou réduits en poudre très-fine. *Glisser*, allemand *glitschen*, analogue au grec γλίσχρος, glissant, et au latin *glacies*, glace, c'est se mouvoir en conservant la même surface appliquée au corps sur lequel on se meut. *Rouler*, de *rotula*, petite roue, d'où *rotulare*, ayant même sens que *rotare*, c'est se mouvoir en tournant sur

soi-même. L'eau, du métal en fusion (BUFF.), le sable d'un sablier, *coulent ;* on *glisse* sur la glace, un rabot *glisse* sur une planche quand il ne mord pas (J. J.), des enfants s'amusent à *glisser* sur une rampe (LAH.); une boule et tout ce qui y ressemble, pierres, cailloux, pommes, œufs, globes célestes ou autres, *roulent*.

Au figuré, *rouler* diffère bien des deux premiers mots, qui, au contraire, se ressemblent beaucoup. *Rouler*, comme en latin *versare*, désigne une action qui se fait itérativement, qui se répète souvent sur le même objet; de même qu'une boule, après avoir fait un tour, en fait un second, un troisième et ainsi de suite, appuyant souvent sur les mêmes points de sa circonférence. On *roule* des projets dans sa tête, l'esprit y revient sans cesse, y pense et y repense; un livre *roule* sur une matière, qu'il tourne et retourne dans tous les sens. On *roule* dans un pays, quand on y va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans se fixer nulle part. « Je *roulai* longtemps sur les vagues émues, qui tantôt me faisaient voir la profondeur des mers, et tantôt m'élevaient jusqu'aux nues. » LES.

Couler et *glisser* signifient un mouvement doux et facile. Mais celui qui consiste à *couler* peut être lent et tranquille : le temps *coule*, il a une marche paisible et uniforme; une période et un vers *coulent* bien, quand il ne s'y trouve rien d'embarrassé ni de précipité. « La marche de l'hirondelle est peut-être moins rapide que celle du faucon, mais elle est plus facile et plus libre; l'un se précipite avec effort, l'autre *coule* dans l'air avec aisance. » BUFF. « Ces matières demanderaient d'être traitées avec plus d'étendue; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais *couler* sur une rivière tranquille; je suis entraîné par un torrent. » MONTESQ. L'action de *glisser*, au contraire, est vive et rapide; elle ne fait pas d'impression et on l'aperçoit à peine, tant elle est vite. Il y a des matières délicates sur lesquelles un orateur doit *glisser*. « Il y a beaucoup de terres qui s'imbibent d'eau facilement; il y en a d'autres sur lesquelles l'eau ne fait que *glisser*. » BUFF. « La nature du monde est de *glisser*, de passer vite. » BOSS.

COUP (TOUT À), TOUT D'UN COUP. En un instant.

Tout à coup, c'est-à-dire brusquement, à l'improviste, sans qu'on s'y attende, de manière à surprendre. *Tout d'un coup*, c'est-à-dire tout en une seule fois, et non pas à plusieurs reprises ou par progrès. « Ce qui se fait *tout à coup* n'est ni prévu ni attendu; ce qui se fait *tout d'un coup* ne se fait ni par degrés ni à plusieurs fois. » BEAUZ.

« La mort vient toujours imprévue : et pendant qu'à la manière de ces oiseaux niais, nous nous repaissons de ce qu'on présente pour nous amuser, le lacet vient *tout à coup*, nous sommes pris, et il n'y a plus moyen d'échapper. » BOSS. — Labruyère appelle les balles « de petits globes qui vous tuent *tout d'un coup*, s'ils peuvent seulement vous atteindre à la tête. »

« Aux jours de Noë le déluge vint *tout à coup*, lorsqu'on y pensait le moins. » BOSS. « N'ayez aucun regret à ce que vous avez écrit : j'y ferai réponse *tout à coup* quand vous vous y attendrez le moins. » ID. « Dans le moment où Pygmalion et Astarbé allaient commencer leur repas, la vieille fit *tout à coup* du bruit à une porte. » FÉN. « Un des regards de Mentor arrêtait *tout à coup* Télémaque dans sa plus grande impétuosité. » ID. « Si le bien suprême venait à se montrer *tout à coup*, il ravirait d'abord tout l'amour de la volonté. » ID.

Quel sujet *tout à coup* vous a mis en colère? REGN.
L'esprit ne se sent point plus vivement frappé
Que lorsqu'en un sujet d'intrigue enveloppé
D'un secret *tout à coup* la vérité connue
Change tout, donne à tout une face imprévue. BOIL.

« Des personnes qui marchaient devant moi s'étant *tout à coup* brusquement écartées, je vis fondre sur moi un gros chien danois. » J. J. « Quatre *valientes* vinrent fondre sur moi *tout à coup* et me jetèrent brusquement dans un carrosse. » LES.

« Se trouver *tout d'un coup* (par héritage) dans de grands biens dont l'amas n'a coûté aucune peine. » BOSS. « Trouver *tout d'un coup*, en naissant, ce qu'une vie entière de soins et de peine n'aurait pas pu même faire attendre. » MASS. « Les lois criminelles n'ont pas été perfectionnées *tout d'un coup*. » MONTESQ. « Un trait de lui le peindra *tout d'un coup*. » S. S. « Il faut *tout d'un coup* voir la chose d'un seul regard, et non par progrès de raisonnement. » PASC. « Dieu remuera-t-il d'abord les parties de la matière au hasard, pour en former le monde peu à peu, en suivant certaines lois, ou bien le formera-t-il *tout d'un coup ?* » MAL. « Qu'il m'envoie tout le reste de ce qu'il dit avoir à m'objecter, afin que j'y puisse répondre *tout d'un coup*, sans avoir la peine d'en faire à deux fois. » DESC. « Il eût fallu changer *tout d'un coup* l'opinion des hommes, qui ne change qu'avec le temps. » VOLT. « Dans les écrits de Moïse, la poésie naissante paraît *tout d'un coup* parfaite, parce que Dieu même la lui inspire, et que la nécessité d'arriver à la perfection par degrés n'est qu'une condition attachée aux arts inventés par les hommes. » ROLL.

COUPLE, PAIRE. On désigne ainsi deux choses de même espèce.

Couple est tantôt féminin, tantôt masculin. Féminin, il se dit de deux choses mises accidentellement ensemble, et qui n'ont entre elles d'autre rapport que celui de cette rencontre : une *couple* d'œufs, de pommes, d'écus, de soufflets, c'est-à-dire deux œufs, deux pommes, deux écus, deux soufflets. Masculin, il exprime quelque chose de plus spécial ou de moins vague, savoir, l'union de deux objets et presque toujours de deux êtres animés qui se conviennent, qui sont faits l'un pour l'autre, ou qui se sont choisis l'un l'autre particulièrement pour propager l'espèce : un *couple* d'amis, de fripons, d'amants; un *couple* de pigeons, un *couple* heureux. « Il faut vingt livres de blé pour nourrir une *couple* de moineaux. » BUFF. « Il n'est pas sans exemple que quelques *couples* de bécasses se soient arrêtés dans nos provinces de plaine et y aient niché. » ID. Voy. Ire partie, p. 6.

1° Une *paire*, une *couple*.

La *paire* se distingue de la *couple* en ce qu'elle ne marque pas une liaison fortuite et arbitraire entre les deux premières choses venues de la même espèce, mais la réunion constante et l'accompagnement de deux choses qui, pour l'usage, vont nécessairement ensemble : une *paire* de bottes, de gants, de boucles d'oreilles, de flambeaux. On dit une *couple* de bœufs, quand on ne considère que le nombre, et une *paire* de bœufs quand il s'agit de bœufs destinés à unir leur force et à travailler l'nn avec l'autre : un boucher achète une *couple* de bœufs, un cultivateur une *paire* de bœufs.

2° Une *paire*, un *couple*.

Deux amis qui sont toujours ensemble, qui vivent sur le pied d'égalité, ou *pairs* et compagnons l'un avec l'autre, forment ce qu'on appelle familièrement une *paire* d'amis; un *couple* d'amis annonce deux amis entre lesquels l'union et l'intimité sont parfaites. « Si vous voyez M. le bailli de Froulai et M. le chevalier d'Aïdie, dites à cette *paire* de loyaux chevaliers combien je suis reconnaissant de leurs bontés. » Volt. « Et quand on trouverait dans tout l'univers un ou deux *couples* d'amis véritables, qui peut dire que cette union durera? » Boss.

Mais une *paire* et un *couple* se disent plus souvent en parlant de certains animaux et surtout de certains volatiles *appariés* ou *accouplés*, c'est-à-dire associés ou réunis par des qualités communes : une *paire* ou un *couple* de pigeons, de tourterelles, etc. Alors *paire* suppose que les deux animaux sont égaux (*pares*), du même âge, de la même grosseur, de la même couvée ou de la même portée : une *paire* de poulets; quand J. C. fut présenté au temple, le jour de la Purification, on offrit pour lui une *paire* de tourterelles (Boss.). « Hercule prit deux jeunes garnements et les attacha par les pieds au bout de sa massue, la tête en bas, comme une *paire* de lapins. » Volt. Un *couple* (de *copula*, lien) marque l'union la plus grande, celle des sexes, et par conséquent suppose toujours que l'un des deux animaux est mâle, l'autre femelle. « Souvent la pie-grièche attaque, et toujours avec avantage, surtout lorsque le *couple* se réunit pour éloigner de leurs petits les oiseaux de rapine. » Buff.

Toutefois, le mot *paire* désigne aussi parfois une association conjugale, l'association de deux oiseaux de la même espèce et de sexe différent. Même alors il ne doit pas être confondu avec *couple*. *Paire* exprime l'habitude de vivre ensemble, la *parité* de sort et de fortune, et *couple* l'union des sexes ainsi que tous les soins qui regardent la naissance et l'éducation des petits. « Il est peut-être plus rare de voir deux *paires* d'aigles dans la même portion de montagne que deux familles de lions dans la même partie de forêt. » Buff. « Ce *couple* heureux (d'oiseaux) qui s'est réuni par choix, qui a établi de concert et construit en commun son domicile d'amour, et prodigué les soins les plus tendres à sa famille naissante, craint à chaque instant qu'on ne la lui ravisse. » Id. De même il est certain que *s'apparier* n'a pas avec la génération un rapport aussi direct et aussi prochain que *s'accoupler*.

COURT, BREF; — CONCIS (LACONIQUE), SUCCINCT (SOMMAIRE, ABRÉGÉ). Tous ces adjectifs attribuent une petite étendue en longueur.

Mais il y a cela de particulier à *court* et à *bref*, que chacun d'eux a son domaine spécial où ne peut jamais figurer aucun des mots suivants *Court* se dit seul des corps et relativement à l'espace : nez *court*, habit *court*. *Bref*, de son côté, se rapporte à la durée et sert à qualifier, non ce qui est, mais ce qui arrive ou se fait : un *bref* délai (Acad.), un chant (Buff.), un cri (Id.), un son (Id.) *bref;* une syllabe *brève* se prononce en peu de temps; un parler *bref* est précipité, rapide. Quand on dit, la vie est *courte*, on la voit en imagination comme une étendue matérielle; mais s'il s'agit de la représenter comme passant ou s'écoulant, le mot *bref* est préférable. « La vie s'écoule si vite, qu'il ne faut pas laisser passer dans l'accablement des jours si *brefs*. » Boss.

Tous les mots qui suivent ont uniquement rapport au discours et marquent le contraire de la prolixité. Mais s'ils ne peuvent jamais se mettre à la place de *court* et de *bref* pour qualifier quant à l'espace et quant au temps, *court* et *bref* s'emploient très-bien comme eux pour déterminer la manière dont on s'exprime. En ce sens, les deux premiers mots sont étroitement synonymes des autres.

Mais *court* regarde proprement la dimension; *bref*, la durée; *concis* et *laconique*, la forme; *succinct*, *sommaire* et *abrégé*, le fond.

Court regarde la dimension, *bref* la durée. Ce qui est *court* n'occupe pas beaucoup de place; ce qui est *bref* ne dure pas longtemps. Un discours écrit, couché sur le papier ou dans un livre, est *court;* un discours qu'on prononce est *bref*. Un auteur est *court*, quand ce qu'il dit est contenu dans quelques pages ou dans quelques lignes. « Érasme a dit d'Origène qu'il était *court* quand il le fallait. » Boss. « Il doit y avoir cinq traités dans mon ouvrage; mais les trois derniers seront très-*courts*, et il n'y aura plus qu'un volume comme celui que vous avez. » Id. « Les mandements de Massillon sont la plupart aussi *courts* qu'une lettre. » Lah. Mais vous avertissez une personne qui vous parle d'être *brève*, c'est-à-dire d'avoir bientôt fini. « Parlez, mais surtout soyez *bref*. » Mol., Regn. « Ne m'ennuyez pas par un long discours. — Je serai *bref*. » Dest. Un orateur ne doit se permettre que de *brèves* digressions (Boss.).

Concis, avec son synonyme *laconique*, regarde la forme; *succinct* regarde le fond, ainsi que *sommaire* et *abrégé*. Ce qu'on appelle *concis* est considéré quant au style, littérairement; ce qu'on qualifie de *succinct* est déclaré tel eu égard à la chose et à ses circonstances, qu'on ne développe point. Le *concis* manque d'ornement, le *succinct* de détails. Quand vous jugez qu'une narration est *concise*, vous vous placez au point de vue de l'art; et vous vous placez au point de vue des faits, quand vous jugez qu'elle est *succincte*. Une narration *concise* est vive; une narration *succincte*, substantielle. On dit un style ou un tour

(MARM.) *concis*, une langue *concise* (ROLL.), des phrases et des périodes *concises* (ACAD.), les formes *concises* du style de Labruyère (MARM.); mais on dit en pensant aux choses qui font la matière du discours, et non à la manière de les présenter, un mémoire (REGN.), un compte (S. S.), un récit (LES.), un avis (BOSS.), un extrait (LAH.) *succinct;* une histoire (VOLT.), une exposition (BOURD.), une indication (BUFF.), une analyse (LAH.) *succincte*. « Je traiterai de ces expéditions de la manière la plus *succincte* qu'il me sera possible, sans pourtant rien omettre de ce qui me paraîtra digne d'attention. » ROLL.

Concis, *laconique*.

Le *laconisme*, comme le dit fort bien l'Académie, est une grande *concision*. On ne traite guère de *laconiques* que les personnes qui répondent par un seul mot ou s'expriment par sentences.

Non, oui, non, beau discours ! vos répliques
Me paraissent, pour moi, tout à fait *laconiques*.
REGN.

« Il était *laconique* et sentencieux dans ses propos. » J. J. « Exprimez-moi le sujet dont il s'agit, mais surtout d'un style vif, serré, pressé, *concis*, *laconique*. » REGN. — Rollin prétend que la langue de l'Écriture « est serrée, *concise* et dégagée d'ornements étrangers. » Mais dans le *Songe de Vaux* de Lafontaine, un poisson dit, en parlant de Fouquet, désigné sous le nom d'Oronte :

Là je lui fis ma petite harangue,
Petite certainement,
Car c'était en notre langue,
Laconique extrêmement. LAF.

D'ailleurs, *laconique* fait connaître la manière de dire plutôt que celle d'écrire, et parfois il est relatif au caractère dont il indique un défaut. « Catinat était peu agréable dans le commandement, parce qu'il était sec, sévère, *laconique*. » S. S. « L'orgueil et même la dignité affecte une expression froide et *laconique*[1]. » MARM.

Succinct, *sommaire*, *abrégé*.

Succinct signifie un genre dont *sommaire* et *abrégé* désignent des espèces. Ce qui est *succinct* n'est pas circonstancié ou détaillé; ce qui est *sommaire* pourrait ou pourra l'être; ce qui est *abrégé* l'a été. *Sommaire* laisse entrevoir des développements possibles. « La *Direction* de Fénelon est un examen *sommaire* de tous les devoirs du prince. » LAH. « L'histoire d'une nation ne peut jamais être écrite que fort tard; on commence par quelques registres très-*sommaires*. » VOLT. Mais *abrégé* rappelle des développements donnés ailleurs. « Que ne puis-je rapporter ici, dans un recueil *abrégé*, tout ce que les Pères ont dit de l'invocation de Marie ! » BOURD. « C'est une récapitulation et répétition *abrégée* de ce qui a été représenté au long dans les visions précédentes. » BOSS. « Combien l'ancienne philosophie grecque devait être *abrégée* dans l'*Encyclopédie* ! » LAH. — Ce qui est *sommaire* est une espèce d'esquisse; ce qui est *abrégé* est une sorte de réduction. Suivant Platon, les idées générales sont des idées *sommaires*; et, suivant Aristote, ce sont des idées *abrégées*.

1. *Précis* se distingue absolument comme *concis* des autres mots de cette famille. Ils diffèrent néanmoins l'un de l'autre. Voy., Ire partie, p. 154.

CRAINDRE, **APPRÉHENDER**, **REDOUTER**, **AVOIR PEUR**. On *craint*, on *appréhende*, on *redoute* un danger, et on en *a peur*.

Craindre est le terme générique. Il a cependant plus d'analogie avec *appréhender*. Tous deux expriment une simple vue de l'esprit; ils supposent un danger à venir, et se rapportent à la prudence. On *craint*, on *appréhende* un événement, ou qu'un événement n'arrive. *Redouter* ne s'emploie pas de cette manière, et si *avoir peur* se dit quelquefois en ce sens, c'est par exagération, comme le remarque très-bien l'Académie.

Mais on *craint* un danger probable, et on *appréhende* un danger possible. C'est par sagacité et parce qu'on voit bien ce qui peut arriver qu'on *craint* et qu'on s'alarme; c'est par précaution et parce qu'on pressent ce qui pourrait bien arriver qu'on *appréhende* et qu'on s'inquiète. On a des raisons de se croire menacé du danger qu'on *craint* : c'est ainsi qu'un plaideur qui sent la faiblesse de sa cause *craint* de la perdre. On *appréhende*, quoique tout à fait incertain si le danger se réalisera jamais.

Loin d'agir en amant qui, plus que la mort même,
Appréhende toujours d'offenser ce qu'il aime,
Il.... MOL.

« Tout ce que nous avons un peu *appréhendé* a été que la brigue ouverte de certaines gens ne tirât l'affaire à des excessives longueurs. » BOSS. « Siméon ne disant rien en particulier à Marie lui laisse *appréhender* toutes choses. » ID. « Si un grand trouve l'occasion de faire plaisir à un homme de bien, il doit *appréhender* qu'elle ne lui échappe. » LABR. « La plupart des femmes (en Suède, après la réformation,) *appréhendaient* que, faute de l'usage du sel et des exorcismes ordinaires, leurs enfants ne fussent pas bien baptisés. » VERT.

On *redoute* ce qui est supérieur ou ce qui provient d'une cause supérieure, terrible, qui fait trembler, à laquelle on ne peut avantageusement résister. *Redouter* le crédit, la puissance, les forces de quelqu'un, une brigue, le courroux d'un maître, la justice de Dieu, le jugement des connaisseurs. « En naissant dans la pompe et dans l'éclat, Jésus-Christ n'aurait été que respecté, que révéré, que *redouté*, et il voulait être aimé. » BOURD. « Après avoir convaincu les criminels d'État, au moment qu'ils attendaient une sentence de mort et qu'ils *redoutaient* son juste courroux, Théodose leur rendait la vie. » ID.

Sors vite de ces lieux, *redoute* mon courroux.
REGN.

« Caïus Gracchus *redoutait* la tribune, qui avait été si funeste à son frère. » ROLL. « Comme Pompée *redoutait* la fortune et la valeur de ce grand capitaine (César), il tâcha de le tirer du gouvernement des Gaules. » VERT. « Je *redoutais* moins le caractère de Mme la maréchale que son esprit; c'était par là qu'elle m'en imposait. » J. J. « La nature a-t-elle fait les enfants pour être obéis et craints? leur a-t-elle donné un air im-

posant, un œil sévère, une voix rude et menaçante pour se faire *redouter?* » ID. « O Solon, dit Thalès, voilà ce qui m'a fait *craindre* le mariage; j'en *redoutais* le joug et je connais maintenant que le cœur le plus ferme ne peut soutenir les afflictions qui naissent de l'amour et du soin des enfants. » FÉN. On peut *craindre* autre chose que ce qui est supérieur, tout ce qu'on verrait arriver avec peine, l'oubli d'un ami, par exemple.

Avoir peur exprime une émotion violente et subite causée par l'idée qu'il y a du danger, un danger présent et pressant qui menace notre conservation. C'est une marque de faiblesse. *Avoir peur* de tout. « Saint Pierre, voyant les flots de la mer agités, *craignit* : « Homme de peu de foi, lui dit Jésus-Christ, pourquoi avez-vous *eu peur?* » BOURD. « Les esprits forts disent par dérision qu'un tel *a peur* de l'enfer. » ID. « Les enfants *ont* rarement *peur* du tonnerre, à moins que les éclats ne soient affreux. » J. J. « Tous les enfants *ont peur* des masques. » ID. « Les enfants chantent la nuit quand ils *ont peur*. » ID. « Si j'entrevois de nuit une figure sous un drap blanc, j'*aurai peur*. » ID. Comme on vint rapporter au duc d'York, au moment de livrer bataille à la reine Marguerite, que son fils Édouard marchait pour se joindre à lui, et que, s'il attendait cette jonction, la victoire serait infaillible, « il répondit fièrement qu'il ne serait pas dit que le duc d'York *eût peur* d'une femme. » Boss.

1° **CRAINTE, APPRÉHENSION; — 2° INQUIÉTUDE, ALARME, PEUR; — 3° ÉPOUVANTE, EFFROI, FRAYEUR, TERREUR.** Idée d'un danger, d'un mal à venir dont on est menacé, et sentiment pénible d'aversion pour ce mal, tel est le sens commun à tous ces mots.

Crainte est le terme générique. La *crainte* est l'opposé de l'*espérance*. « La *crainte* est l'attribut naturel de l'homme. » VOLT. « Il y a onze passions, parmi lesquelles se trouve la *crainte* : c'est une passion par laquelle l'âme s'éloigne d'un mal difficile à éviter. » Boss. « La vie de la cour n'est qu'une révolution fatigante de *craintes*, de précautions, d'espérances. » MASS. — Cependant ce mot se distingue, ainsi qu'*appréhension*, de tous ses autres synonymes, en ce que d'ordinaire il n'exprime de l'idée commune que la partie intellectuelle, une vue de l'esprit, et non pas en même temps, comme tous les autres, un état passionné, un trouble de l'âme. « L'état de prospérité où se trouvait Marius ne calmait point les *inquiétudes* que lui donnait la *crainte* du retour de Sylla. » ROLL. « La *crainte*, qui produit la tristesse, n'est point une émotion de l'âme, mais un simple jugement. » MAL. On peut en dire autant de l'*appréhension*. La *crainte* et l'*appréhension* sont des effets de la prudence et n'ont rien que de louable; elles naissent de la prévoyance d'un danger à venir et assez éloigné pour ne pas émouvoir : elles sont plus ou moins fondées. Les autres mots signifient des sentiments qui sont les effets de la faiblesse, et ont plus ou moins de violence. D'ailleurs, le mot *crainte*, en particulier, se charge d'accessoires qui ne supposent dans l'âme aucune agitation : la *crainte* de Dieu, des lois, de l'opinion, de nos parents, d'un supérieur, d'un ennemi, témoigne seulement que nous éprouvons pour eux, du respect, de la soumission, de l'estime, sans trouble, sans aucun mouvement passionné.

1° *Crainte*, *appréhension*.

La *crainte* a pour objet un mal ou un danger probable, et l'*appréhension* un mal ou un danger possible. *Craindre*, qui paraît avoir quelque rapport étymologique avec le latin *cavere*, prendre garde, prendre des précautions, fait entendre qu'on a des raisons plus ou moins fortes de croire à la réalité d'un danger. *Appréhender*, suivant son acception scolastique, signifie simplement concevoir sans croire à sa conception, sans y ajouter le jugement; si bien que l'*appréhension* est un pressentiment, une idée, un avertissement vague qu'on se donne à soi-même, plutôt qu'une prévision ayant un fondement dont on puisse rendre compte. Un voyageur *appréhende* toujours le mauvais temps; il ne le *craint* que quand le ciel est chargé de nuages ou que le tonnerre commence à gronder. La *crainte* est la vue, et l'*appréhension* le soupçon d'un danger. Si la *crainte* est un effet de la prudence, l'*appréhension* dénote une prudence attentive et scrupuleuse. Après le départ d'Ulysse, Pénélope fut dans une *appréhension* continuelle que quelqu'un ne vînt la surprendre par des apparences trompeuses. (FÉN.) « Job portait au fond de son cœur une continuelle *appréhension* de déplaire à Dieu. » Boss. « Propositions qui nous semblent vraies, mais dont la vérité ne nous est pas si évidente, que nous n'ayons quelque *appréhension* qu'elles ne soient fausses. » P. R. « Après avoir loué le courage que ces soldats avaient fait paraître pendant toute la guerre, Sylla leur laisse entrevoir quelque légère *appréhension* qu'ils ne se débandassent sitôt qu'ils se verraient dans leur patrie. » VERT.

2° *Inquiétude*, *alarme*, *peur*. Ces mots expriment à un faible degré l'émotion pénible produite dans l'âme par l'idée d'un danger.

Inquiétude, de *inquietus*, non tranquille, est le plus faible des trois : il marque seulement que l'âme a perdu son calme, sa sérénité, qu'elle est troublée. C'est une simple absence de repos causée par l'*appréhension*. Dans cet état on est en peine sans savoir précisément pourquoi. « Pompée n'était pas sans *inquiétude*. » VERT. « Cet État naissant (Rome) commençait déjà à donner de l'ombrage et à causer de l'*inquiétude* à Carthage. » ROLL. « Toutes ces précautions ne guérissaient pas les *inquiétudes* dont était tourmenté Louis XI.... Quoique son fils fût encore enfant, il *appréhendait* qu'on ne lui mît la rébellion dans l'esprit. » Boss. « Dites à celles qui se troublent, que mon repos doit calmer leur *inquiétude*. » ID. « Ce malade n'est nullement convaincu qu'il doit mourir; il a seulement quelque doute, quelque *inquiétude* sur son état, mais il *craint* toujours beaucoup moins qu'il n'espère. » BUFF.

Alarme signifie, au propre, l'agitation causée parmi des gens de guerre à la nouvelle que l'ennemi approche, et cette agitation est ainsi dé-

nommée, parce qu'elle fait courir *à l'arme* ou aux armes (*all'arme*, it.), à la défense. Ce mot s'emploie ensuite et d'ordinaire au pluriel pour désigner une grande *inquiétude* sur la santé ou le sort de quelqu'un, ou sur les dangers dont est menacée une chose, *inquiétude* excitée, non par ce qu'on pressent, mais par ce qu'on apprend. En sorte que l'*alarme* implique plus de sollicitude que l'*inquiétude*, un objet bien déterminé, et une nouvelle ou un renseignement qui la fait naître. C'est un sentiment qui accompagne la *crainte* plutôt que l'*appréhension*. « Si nous aimions Dieu, aurions-nous ces *craintes* lâches qui nous troublent, qui nous abattent, ces vaines *alarmes* que nous ressentons sitôt que le Seigneur frappe à notre porte, et qu'il nous apprend par la maladie que la mort s'approche? » Fén. Les petits de l'alouette sont en *alarme* quand ils ont entendu les paroles du maître du champ à son fils (Laf.). Dans *Iphigénie*, Iphigénie dit à Agamemnon, en parlant d'Achille :

Il sait votre dessein; jugez de ses *alarmes*. Rac.

« Après avoir donné à la place durant six jours des *alarmes* continuelles, les ennemis en vinrent à un assaut général. » Boss. « Il y a toujours une oie qui fait sentinelle, et qui, au moindre danger, donne à la troupe le signal d'*alarme*. » Buff. « Cette triste nouvelle (de la défaite de Trasimène), quand on l'eut apprise à Rome, y jeta une grande *alarme*. » Roll. « La renommée, qui se plaît à exagérer surtout les malheurs, causa une *alarme* incroyable. Le bruit se répandit parmi les soldats que l'armée romaine avait été taillée en pièces. » Id. « Ces agitations éternelles, ces troubles, ces *inquiétudes*, ces *alarmes* qui venaient me saisir au sein d'un bonheur apparent. » Bourd. « La science du salut est importune; elle ne ferait que nous *inquiéter* et nous *alarmer*. » Id.

Peur, en latin *pavor*, de *pavere*, de même étymologie que *pallere*, pâlir, est une crainte qui fait pâlir, crainte toute subjective, qui dépend surtout du tempérament, et non pas comme l'*inquiétude* et l'*alarme*, de la réflexion, de la conception d'un danger à venir : c'est un mouvement instinctif et indélibéré dont on ne peut se défendre, un faible de la machine pour le soin de sa conservation. On n'en guérit point. La *peur* est commune chez les esprits faibles, les femmes et les enfants. On a *peur* d'un fantôme, des ténèbres, de son ombre. Ce mot emporte souvent l'idée de lâcheté. « L'incrédule est un lâche qui cache sa *peur* sous une fausse ostentation de bravoure. » Mass. « Ils avaient pris honteusement la fuite, et s'étaient retirés dans l'enceinte des retranchements, asile ordinaire de la *peur* et de la lâcheté. » Roll. Le vingt-cinquième chapitre des *Caractères* de Théophraste est intitulé, dans la traduction de Labruyère : De la *Peur* ou du défaut de courage. « Peut-on réduire en question si le courage vaut mieux que la *peur*?... On sait que la *peur* est un témoignage de faiblesse. » Vauv. « Cela ouvre notre esprit aux soupçons et aux fantômes de la *peur*. » Id. « Hector sourit de la *peur* de son fils Astyanax, tandis qu'Andromaque répand des larmes. » Volt.

Tant le faible vulgaire, avec légèreté,
Fait succéder la *peur* à la témérité. Id.

Athalie se reproche d'avoir été effrayée d'un songe :

Moi-même quelque temps honteuse de ma *peur*,
Je l'ai pris pour l'effet d'une sombre vapeur. Rac.

Et, à la fin, abandonnée de ses troupes, elle s'écrie :

Quoi ! la *peur* a glacé mes indignes soldats !
Lâche Abner, dans quel piége as-tu conduit mes pas !
Id.

3° *Épouvante*, *effroi*, *frayeur*, *terreur*. Grande peur.

Épouvante, d'*ex pavere*, a même radical que *peur*. Aussi ces deux mots ont-ils un caractère commun qui est de marquer une tendance à éviter le danger par la fuite, au lieu que ceux d'*effroi*, de *frayeur* et de *terreur* ne vont qu'à représenter l'état où l'âme se trouve jetée. « Diogène prit l'*épouvante* et se sauva à Athènes. » Fén. « Les Turcs prirent la fuite, saisis d'*épouvante*. » Volt.

D'où vient, princes, d'où vient que vous fuyez ainsi?
Prenez-vous l'*épouvante* en nous voyant paraître?
Mol.

« Ils prirent la fuite avec la dernière *épouvante*. » Lah. « L'*épouvante* se répandit partout, et cette aile fut mise en fuite avec grand carnage. » Boss. — Ensuite, l'*épouvante* a cela de tout à fait particulier qu'elle apporte le désordre dans l'esprit, qu'elle le bouleverse, qu'elle l'effarouche : elle nous fait fuir tout éperdus, ne sachant pas où nous allons.

Les Maures se confondent;
L'*épouvante* les prend à demi descendus.
Corn.

« Les éléphants rompaient les rangs, écrasaient des bataillons entiers, et jetaient partout l'*épouvante* et le désordre. » Roll. « La confiance des rois est bien vaine, s'ils s'imaginent être forts par cette multitude d'hommes qu'ils assemblent. Un contre-temps, une ombre, un rien met l'*épouvante* et le désordre dans ces grands corps. » Fén. « Les Moscovites jetèrent les armes dès qu'ils virent les Suédois : l'*épouvante* fut si subite et le désordre si grand que les vainqueurs trouvèrent sur le champ de bataille sept mille fusils tout chargés. » Volt.

Effroi, du latin *frigus*, grec ῥῖγος, froid, frisson, indique une *peur* qui fait frissonner, qui glace, qui fait dresser les cheveux, une crainte mêlée d'horreur. Différent de l'*épouvante*, en ce qu'il ne comprend pas l'idée de fuite, l'*effroi* s'en distingue encore par l'effet qu'il produit en nous. Si l'*épouvante* trouble l'esprit, l'*effroi* frappe l'âme de stupeur; elle demeure immobile, elle ne peut plus rien, elle est comme pétrifiée par un saisissement qui enchaîne toutes ses puissances intérieures. C'est ainsi qu'on se figure l'*effroi* dont fut saisi Balthazar quand tout à coup il aperçut cette main qui sur la muraille écrivait son arrêt (Bourd.) « Enfin Astarbé expira laissant remplis d'horreur et d'*effroi* tous ceux qui la virent. » Fén. « Cette nouvelle remplit la ville d'*effroi* et de consternation. » Roll.

Tout le peuple étonné regardait, comme moi,

L'approche d'un combat qui le glaçait d'*effroi*.
RAC.

Que vois-je? cria-t-il; ôtez-moi cet objet!
Qu'il est hideux! que sa rencontre
Me cause d'horreur et d'*effroi!*
N'approche pas, ô Mort! ô Mort, retire-toi! LAF.
Le plus horrible *effroi* saisit le voyageur. VOLT.

« Ce mélange de compassion et d'*effroi* enchaîne toutes les puissances de l'âme et exclut tout discours. » ID. Lorsque Villeroy, le gouverneur de Louis XV, fut exilé près de Lyon par le régent, « tout était non-seulement demeuré sans le plus léger mouvement, mais dans l'*effroi* et la stupeur d'une exécution de cette importance. » S. S.

Frayeur a la même racine qu'*effroi;* mais, à cause de son rapport évident avec le verbe *effrayer*, il signifie un sentiment d'*effroi* passager, actuel, instantané, un accès. On dit: entrer en *effroi* (PASC.), mais non pas en *frayeur*. C'est une crise subite et peu durable souvent produite par un songe, une apparence ou un jeu de l'imagination abusée. Au lieu de glacer, comme l'*effroi*, elle ne fait que causer un frissonnement. Elle ressemble assez à la *peur*, si ce n'est qu'elle est toujours plus forte, moins dépendante du caractère que des apparences, toute réduite à l'impression et ne portant point essentiellement à la fuite. « Une parole étonne saint Pierre, une simple fille le fait trembler; dans le trouble où il entre et la *frayeur* dont il est saisi, il devient parjure. » BOURD. « Jésus Christ se fit de sa mort une image qui le saisit de *frayeur*. » ID. « Après que Mégaclès eut fait massacrer ceux de la faction de Solon, les Athéniens furent saisis d'une *frayeur* qui les troublait tous les jours de plus en plus.... Ils croyaient qu'il revenait des esprits par toute la ville. » FÉN. « Quand on eut conduit Patkul au lieu du supplice, et qu'il vit les roues et les pieux dressés, il tomba dans des convulsions de *frayeur*. » VOLT. « La *frayeur* et le trouble à la vue d'un danger subit décèlent le fond du cœur d'un prince. » ROLL. « Une *frayeur* plus grande et plus juste vint s'emparer de mes sens.... Mes deux conducteurs, sentant bien que je tremblais, m'exhortaient inutilement à ne rien craindre. » LES. « Je n'eus jamais de *frayeurs* nocturnes. » J. J.

Terreur, latin *terror*, vient de *terrere*, faire trembler. L'*épouvante*, l'*effroi* et la *frayeur* se rapportent davantage à l'état de l'âme, et la *terreur* à la cause qui fait impression sur elle. C'est pourquoi on dit en parlant d'un conquérant, il est la *terreur* des peuples, il porte partout la *terreur* de son nom ou de ses armes; locutions dans lesquelles les trois autres synonymes ne sauraient convenir. « Condé, jusqu'alors l'appui de l'État, en devint tout d'un coup la *terreur*. » BOURD. « Au dernier jour le fils de Dieu paraîtra environné de ses anges, et précédé de puissance, de *terreur* et de majesté. » MASS. « Philippe n'eut qu'à se montrer; la *terreur* de son nom jeta partout l'épouvante. » ROLL. Voltaire dit en parlant de Charles XII: « Rien ne pouvait prévaloir contre la *terreur* de ses armes. » Or, la cause de la *terreur* est représentée par ce mot comme puissante, redoutable, supérieure en force,, irrésistible. De là vient que *terrible* ressemble plus à *redoutable* et à *formidable* que *épouvantable* et *effroyable*, plus voisins, de leur côté, d'*affreux* et d'*horrible;* car on dit bien laideur *épouvantable*, laideur *effroyable*, mais non pas laideur *terrible*. Quant à l'effet de la *terreur*, l'idée de force lui étant propre, c'est d'abattre, de décourager, de faire jeter les armes. « Pierre fit un exemple d'Ananias et de Saphira. Ce premier coup de foudre inspira aux fidèles une salutaire *terreur*. » BOSS. « La justice tonne et foudroie. Elle remplit l'imagination de la *terreur* de la peine. » ID. « Pour répandre partout la *terreur*, les Romains laissaient dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté. » ID. « Ceux que la mort aura trouvés sans l'amour de Dieu ne le verront grand que pour en être remplis d'une *terreur* qui les fera abîmer dans l'enfer pour se cacher autant qu'ils pourront à une majesté si redoutable. » NIC. « En arrivant en Espagne, Crassus trouva la *terreur* répandue partout; et la cruauté de Marius n'y était pas moins redoutée que si on l'eût vu lui-même présent sur les lieux. » ROLL.

CREUSER, APPROFONDIR. Au propre, caver, faire un trou en écartant les parties extérieures; au figuré, pénétrer bien avant dans quelque chose par la pensée.

Au propre, *approfondir* ajoute à *creuser;* car *approfondir*, *ad profondir*, marque par sa particule initiale une seconde action, et signifie *creuser* encore ou de nouveau, *recreuser*, pour ainsi dire. On *creuse* un puits, et si ensuite il n'a pas assez d'eau, on l'*approfondit*. *Approfondir* enchérit donc sur *creuser*, d'autant plus qu'il a pour idée essentielle celle de *profondeur*, de *creux profond*, et non superficiel. *Approfondir* équivaut à *creuser* profondement.

Au figuré, même différence: on pénètre plus avant quand on *approfondit* que quand on *creuse*. « Le poëte (Voltaire) avait enfin appris à *creuser*, à *approfondir* le sujet qu'il n'avait d'abord qu'effleuré. » LAH. « Dans les *Annales*, ce sont les hommes encore plus que les choses que Tacite *creuse* et qu'il *approfondit*. » MARM. — D'ailleurs, *creuser* se rapporte davantage au travail, à l'effort; et *approfondir*, au terme du travail, au succès. Dans ses *Remarques* sur le premier discours de Corneille, Voltaire dit: « Il est beau de voir l'auteur de *Cinna* et de *Polyeucte creuser* ainsi les principes de l'art dont il fut le père en France. » Et un peu plus loin, après la citation d'une maxime très-judicieuse, qui prouve que notre grand tragique connaissait effectivement la nature du poëme dramatique, son commentateur ajoute: « Rien ne fait mieux voir combien Corneille avait *approfondi* tous les secrets de son art. » « On doit d'autant moins *creuser* les mystères de la religion, qu'il est impossible de les *approfondir*, parce qu'il est à craindre que, piquée de l'inutilité de son examen, la raison, par orgueil, n'aime mieux les juger faux que de les croire incompréhensibles. » BEAUZ. « J'ai *creusé* autant que j'ai pu les principes généraux du langage; je ne croirai pas ma

peine perdue, quand elle ne servirait qu'à prouver que l'on doit et que l'on peut les *approfondir*. » ID.

1° **CRI, CLAMEUR; — 2° CRIERIE, CRIAILLERIE, CLABAUDERIE.** Voix haute et poussée avec effort.

Cri et *clameur* appartiennent au langage ordinaire. *Crierie*, *criaillerie* et *clabauderie* ne sont que du style familier.

1° *Cri*, *clameur*.

Le *cri*, du latin *quiritare*, crier au secours ou à l'aide, est quelque chose de distinct; la *clameur*, latin *clamor*, cri, vocifération, huée, est quelque chose d'immodéré et de confus. Par des *cris* nous exprimons nos sentiments et nos idées, et chaque situation a son *cri* particulier; mais la *clameur* n'est souvent que du bruit, qu'un mélange de *cris* tumultueux. Les *cris* de Paris ont tous une signification propre; on n'entend sur un navire qui fait naufrage que des *clameurs* effroyables.

J'entends de tous côtés les *clameurs* des soldats,
Et les sons de la guerre, et les *cris* du trépas.
VOLT.

N'entends-tu pas de loin la trompette guerrière,
Les *cris* des malheureux roulants dans la poussière,
Des peuples, des soldats les confuses *clameurs*,
Et les chants d'allégresse et les *cris* des vainqueurs?
ID.

Cessez, et retenez ces *clameurs* lamentables,
Faible soulagement aux maux des misérables....
Dieu sait que dans ces murs la mort nous environne,
Et les *cris* des Thébains sont montés vers son trône.
(Le grand prêtre dans *Œdipe*.) ID.

Mais la différence la plus généralement observée entre *cri* et *clameur*, c'est que, la *clameur* supposant de la passion et de l'emportement, ce mot se prend plus volontiers en mauvaise part. On dit les *cris* de l'opprimé (ACAD.), et les *clameurs* de la cabale (VOLT.) ou de la calomnie (J. J.). Le sage respecte le *cri* public, et méprise les *clameurs* des sots. La destruction de Port-Royal excita les *cris* de tout le royaume (D'AL.); Louis XIV eut le courage, malgré les *clameurs* de l'hypocrisie intéressée, d'accorder sa protection au *Tartufe* (ID.). « Vos supplications publiques sont plutôt les *clameurs* charnelles d'une multitude de coupables qui gémissent de se voir enlever les objets de leurs crimes, qu'une assemblée de véritables pénitents, qui, par leurs *cris* et leurs pieux gémissements, viennent témoigner leur repentir. » MASS.

2° *Crierie*, *criaillerie*, *clabauderie*.

Crierie est familier, rien de plus. *Criaillerie* est méprisant. On ne peut supporter les *crieries* d'un avocat (LABR.) qui parle trop haut; mais dans la traduction de l'*Apocolokintosis* de Sénèque, par J. J. Rousseau, Claude dit à Hercule, en parlant des avocats de Rome : « Soyez sûr qu'il vous a mieux valu purger les étables d'Augias que d'essuyer leurs *criailleries*; vous avez avalé moins d'ordures. » Bossuet écrit à une religieuse : « Il faudrait éviter sur les réceptions, les *crieries* qui semblent vouloir imprimer des nécessités. » Et, d'autre part, J. J. Rousseau se moque de l'extravagante *criaillerie* de certaines actrices de son temps. — Outre cela, *crierie* s'emploie de préférence au pluriel et marque une suite d'actions, une répétition continuelle de cris; au lieu que *criaillerie* se met bien au singulier pour désigner un genre de cris. « A Sparte, on accoutumait de bonne heure les enfants à ne se point livrer à la mauvaise humeur, ni à la *criaillerie*, ni aux pleurs. » ROLL. Dans *Tartufe*, Tartufe dit à l'exempt :

Délivrez-moi, monsieur, de la *criaillerie*. MOL.

Quant à la *clabauderie*, de *clabauder*, aboyer ou faire du bruit mal à propos, elle a cela de particulier, qu'elle est toujours dirigée contre quelqu'un et consiste à en mal parler. Il n'en est pas ainsi des *crieries* et des *criailleries*, de celles des avocats ou des enfants, par exemple. « Le prédicateur a clabaudé beaucoup contre les philosophes; mais ses *clabauderies* ont été *vox clamantis in deserto*. » VOLT. « Quelque supérieur qu'on puisse être au public, il n'est point agréable d'en essuyer les *clabauderies*. » J. J. « Je voudrais tâcher de fixer à peu près l'idée qu'on doit avoir des ouvrages de M. Rameau, car je compte pour rien les *clabauderies* des cabales pour et contre. » ID. « Nous fûmes avertis, Mme de Saint-Simon et moi, des vacarmes et des propos du comte et de la comtesse de Roucy.... Je dis à M. le duc d'Orléans les *clabauderies* et les propos qui me revenaient d'eux de toutes parts. » S. S.

CRIME; — FAUTE, FORFAIT; — PÉCHÉ, DÉLIT. Mauvaise action.

Crime est l'expression commune, qu'il s'agisse du degré ou de l'espèce. Au contraire, *faute* et *forfait* ont rapport au degré et désignent, *faute* quelque chose de léger, et *forfait* quelque chose de grave ou d'énorme, tandis que, de leur côté, *péché* et *délit* signifient des espèces, savoir : *péché* un violement de la loi divine ou des préceptes de la religion; et *délit*, une violation des lois positives ou civiles.

1° Quant au degré, *crime* (latin *crimen*) ne le détermine point : il y a de grands *crimes* comme il y en a de petits, d'irrémissibles comme il y en a de pardonnables. — Il n'en est pas de même des *fautes* : elles n'ont de leur nature aucune gravité; ce sont des faiblesses, comme l'indique l'étymologie, *fallere*, *faillir*, être en faute, *défaillir*, manquer. Elles peuvent être involontaires, provenir d'ignorance ou d'inadvertance, et, dans tous les cas, ne supposant point la malice du cœur, elles rendent blâmable et répréhensible plutôt que punissable. « Ce ministre était dur. Des plus petites *fautes* il en faisait des *crimes*, et les punissait avec la dernière rigueur. » ROLL. « Je hais les lois de Dracon, qui punissaient également les *crimes* et les *fautes*, la méchanceté et la folie. » VOLT. « L'impératrice Catherine n'hésite pas de mettre l'intolérance au rang des *fautes*, j'ai presque dit des *délits*. » ID. « J'étais homme et j'ai péché; j'ai fait de grandes *fautes* que j'ai bien expiées, mais le *crime* jamais n'approcha de mon cœur. » J. J. « Si j'ai écrit des choses répréhensibles, on peut m'en blâmer, on peut supprimer le livre. Mais pour le flétrir, pour m'attaquer personnellement, il faut plus; la *faute* ne suffit pas, il faut un *délit*, un *crime*. » ID. Les *fautes*

excitent des regrets; les *crimes*, des remords. — D'autre part, le *forfait* (*faire fors* ou *hors*, excéder, faire quelque chose d'excessif ou d'énorme), est le comble du *crime*, le *crime* horrible, inouï. « Je dirai les *crimes* de Benjamin et les vengeances d'Israël; je dirai des *forfaits* inouïs et des châtiments encore plus terribles. » J. J. « Quand l'inégalité est grande, c'est le siècle des attentats. On commet hardiment les plus grands *crimes*, et les succès paraissent justifier les *forfaits*. » Cond. « Si jamais vous avez rencontré des suppliciés, par la qualité de la peine vous avez souvent jugé de l'horreur du *crime*, et il vous a semblé voir quelque idée de leurs *forfaits* dans leurs faces défigurées. » Boss. Du reste, *forfait* exprime quelquefois un *crime* grand, non pas dans le sens d'atroce, d'exécrable, mais dans celui d'illustre; le *forfait* emporte alors l'idée d'une sorte d'élévation. « Dans le *Triumvirat*, Fulvie n'a aucun des caractères et des grands motifs qui peuvent ennoblir au théâtre la scélératesse et les *forfaits*. » Lah. « Dans les premiers temps où brillaient de si beaux exemples d'humanité, on vit éclore des *crimes* atroces et inouïs. Quelques-uns de ces *forfaits* ont existé sans doute; mais les autres ne durent leur origine qu'à la poésie qui, chargeant les caractères des principaux personnages de l'antiquité de couleurs effrayantes, a transformé les faiblesses en *crimes* et les *crimes* en *forfaits*. » Barth.

2° Quant à l'espèce, *crime* la fait tout aussi peu connaître; il représente des mauvaises actions de toutes sortes, au lieu que *péché* et *délit* sont spéciaux, ont chacun son domaine distinct, le *péché* offensant Dieu, et le *délit* la société, *péché* étant exclusivement du style religieux, et *délit* exclusivement du langage de la jurisprudence. Au *crime* le remords sert d'expiation; au *péché*, la pénitence prescrite par le prêtre; au *délit*, la punition infligée par le juge. Dans le monde, dans la société, dans l'histoire, on parle de *crimes*; dans l'Église, de *péchés*; devant les tribunaux, de *délits*. — Que, dans le droit français actuel, *crime* s'emploie concurremment avec *délit* et signifie spécialement une violation grave de la loi ou la violation d'une loi importante, il n'est pas besoin de le remarquer ici. La langue ordinaire ne reconnaît d'autre différence entre le *crime* et le *délit*, sinon que *crime* est un mot commun, qui convient dans toutes les bouches, tandis que *délit* est un terme de droit et de palais, qui se dit seulement en parlant des lois humaines, de leurs dispositions ou de leur application. « Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Æa par Circé. Jason enfonça son épée en terre; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un *crime* avec l'épée.... Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur *délit* lorsqu'ils avaient volé leurs frères. » Volt. « On a gravé quelques lois pénales sur des colonnes. Si de pareils monuments pouvaient se multiplier au point d'offrir l'échelle exacte de tous les *délits*, et celle des peines correspondantes, on verrait plus d'équité dans les jugements, et moins de *crimes* dans la société. » Barth.

CROULER, S'ÉCROULER, S'ÉBOULER. Tomber en s'affaissant.

Crouler et *s'écrouler*, ayant même radical, diffèrent peu l'un de l'autre. — *Crouler* énonce un fait en général, sans le décrire. « Ce galant homme était du naturel des rats, qui se hâtent de sortir d'un logis lorsqu'il est prêt de *crouler*. » S. S. « On étaye comme on peut la maison prête à *crouler*, et on laisse le soin de la rebâtir à son successeur. » Volt. — *S'écrouler*, au contraire, est concret, montre un fait particulier s'accomplissant dans telles ou telles circonstances, de telle ou telle manière. « Cet édifice vint tout d'un coup à *s'écrouler*. » Acad. « Il y eut à Sparte un terrible tremblement de terre; le Taygète et les autres monts furent ébranlés jusque dans leurs fondements : plusieurs de leurs sommets, détachés de leur place, *s'écroulèrent*. » Roll.

Entre *crouler* et *s'écrouler*, d'une part, et *s'ébouler*, de l'autre, la différence, tenant à celle des radicaux, est plus considérable. *Crouler*, du grec κρούειν, pousser, et analogue du latin *ruere*, tomber, fondre avec violence et précipitation, se dit des choses qui tombent en ruine d'une manière violente et avec fracas; mais *s'ébouler* signifie se diviser en *boules*, en portions ou en mottes qui roulent. *Crouler* et *s'écrouler* s'emploient en parlant de choses solides qui ne peuvent tomber sans secousse, sans déchirement et sans éclat; au lieu que *s'ébouler* convient proprement quand il est question de certaines choses accumulées, dont les parties se séparent aisément les unes des autres. Un édifice *s'écroule*; un monceau de terre ou de quelque autre chose semblable *s'éboule*.

« La fin de l'impie est presque toujours sans honneur; tôt ou tard il faut enfin que cet édifice d'orgueil et d'injustice *s'écroule*. » Mass. « Quel est l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui *s'écroulent*? » Volt.

Puisse le temple horrible où mon sang va couler,
Sur ma cendre, sur toi, sur les tiens *s'écrouler*! Id.

« Toutes les fois que les voûtes des cavernes minées par les eaux ou ébranlées par quelque tremblement viennent à *s'écrouler*. » Buff. « Autrement, il n'y aurait plus de sûreté pour personne, et la société *s'écroulerait* par ses fondements. » J. J.

« Cette abbesse fit fermer de bonnes murailles son abbaye, qui ne l'était auparavant que d'une méchante clôture de terre *éboulée* presque partout. » Rac. « Les soldats de Pyrrhus ne pouvaient s'approcher du bord (de la tranchée) ni s'y tenir fermes, à cause que la terre, qui ne venait que d'être remuée, *s'éboulait* facilement. » Roll. « Nous avions si mal pris la pente, que l'eau ne coulait point; la terre *s'éboulait* et bouchait la rigole. » J. J. « Il y a une mine d'or en Franche-Comté, que l'*éboulement* des terres n'a pas permis de suivre. » Buff. « Sur la poudre de charbon on amoncela, en forme de dôme, autant de poudre de grès qu'il pouvait en tenir sur la caisse sans *s'ébouler*. » Id.

Des remparts, avec tous les ouvrages qui sont dessus, *s'écroulent* sous les coups du canon.

Ces remparts menaçants, leurs tours et leurs ouvrages,

S'écroulent sous les traits de ces brûlants orages.
VOLT.

Un rempart qui *s'éboule* est une masse de terre dont certaines parties cèdent et se détachent. « Venise était un rempart de la chrétienté contre les infidèles; rempart à la vérité *éboulé* en cent endroits, mais résistant encore par les villes qui lui restaient en Grèce. » VOLT.

Si le ciel d'une carrière *s'écroule*, les ouvriers qui y travaillent courent risque d'être écrasés. Ceux qui fouillent une mine ont à craindre des *éboulements* capables de les ensevelir. Une montagne *s'écroule* par les secousses des tremblements de terre ou par l'action des volcans; elle *s'éboule* lorsqu'elle est minée par les eaux ou par la sape des travaux qu'on y a faits pour en extraire des métaux.

CURE, GUÉRISON. (INCURABLE, INGUÉRISSABLE). La *cure* et la *guérison* sont opposées à la maladie : elles donnent l'idée d'un retour à la santé, d'un rétablissement à la santé. On dit également opérer (VOLT.), ou faire (VOLT., SÉV., MOL.) des *cures*, et opérer (MASS.) ou faire (VOLT.) des *guérisons*; une *cure* et une *guérison* imparfaite (ACAD.), une *cure* et une *guérison* merveilleuse (MOL.)

Cure, tiré du latin *cura*, soin, se rapporte exclusivement aux maladies dont on guérit par les soins d'un médecin; au lieu que *guérison* se dit bien aussi d'une santé recouvrée naturellement ou par miracle. « Ce médecin a opéré plus de *cures* que les prêtres d'Isis et de Diane n'ont jamais fait de miracles. » VOLT. « Les disciples avaient la vertu d'opérer des *guérisons* et des prodiges. » MASS. Un médecin fait des *cures* (VOLT., SÉV., MOL.); un dieu ou la nature fait des *guérisons* : « Les *guérisons* faites dans le temple d'Esculape étaient innombrables, et nous avons encore des monuments chargés du nom des témoins oculaires des miracles d'Esculape. » VOLT. « Quand je suis malade, je me tiens coi, en attendant la mort ou la *guérison*. » J. J.

Mais la synonymie entre les deux mots est plus étroite, quand *guérison* s'emploie comme *cure*, en parlant de malades confiés aux soins d'un médecin. Alors, « la *cure* est relative au malade guéri et au médecin qui l'a traité, et la *guérison* n'est relative qu'au malade guéri. » COND. On fait une *cure*; on travaille à la *guérison*. On dit d'une *cure* qu'elle est belle (SÉV., VOLT., MOL.), et dans ce cas le succès fait honneur au médecin qui l'a entreprise, on lui en est redevable et reconnaissant. On dit de la *guérison* qu'elle est entière (ACAD., S. S.), parfaite (ACAD., GIR.) ou prompte (ID.), et on s'en réjouit, on en félicite le malade. « L'ami Seron est bien le bon ami d'avoir guéri cette demoiselle. Je lui en sais le meilleur gré du monde, et parmi les obligations que je lui ai je lui alloue cette *cure* comme faite à ma propre personne. Je voudrais bien pouvoir me réjouir de même, en toute sûreté, de la *guérison* de M. votre père, mais vous ne m'en parlez pas d'un ton assez ferme pour finir mon inquiétude. » FÉN. Une *cure* merveilleuse prouve le talent merveilleux du médecin; une *guérison* merveilleuse était inespérée. Une *cure* imparfaite accuse l'inhabileté, la négligence ou l'inexpérience du médecin, l'inefficacité de ses remèdes; *guérison* imparfaite fait concevoir la persistance du mal.

Quelquefois même *cure* signifie, à la rigueur, le traitement, les soins, l'art, les remèdes, la conduite de la maladie, indépendamment du résultat, et, pour déterminer celui-ci, on se sert de l'épithète *heureux;* une *cure* heureuse (ACAD., ROLL., MOL.).

Le médecin Tant-pis allait voir un malade
Que visitait aussi son confrère Tant-mieux....
Tous deux s'étant trouvés différents pour la *cure*,
Leur malade paya le tribut à nature. LAF.

« En Égypte, chaque médecin se renfermait dans la *cure* d'une seule espèce de maladie. » ROLL. « Le charadrios (nom d'un oiseau chez les Grecs) guérissait de la jaunisse : toute la *cure* consistait à le regarder. » BUFF. On dit bien une longue *cure* (VOLT.). — *Guérison*, au contraire, marque l'effet, et non l'opération ou le moyen. « Un médecin promet ses soins (*cura*), et non la *guérison*. » VOLT. « L'espérance de guérir est déjà la moitié de la *guérison*. » ID. « Qui sait d'où viennent nos maux et notre *guérison ?* Au moins les médecins n'en savent rien. » ID.

Dans la *cure* veut dire pendant le traitement : « Pangloss, dans la *cure*, ne perdit qu'un œil et une oreille. » VOLT. Dans la *guérison*, c'est proprement, étant guéri : « Lorsque, dans sa *guérison*, il eut appris ce qu'il avait dit dans sa maladie, il fut sur le point de mourir de douleur. » ID.

Dans la peste d'Athènes, « Hippocrate fut employé à la *cure* des malades.... Dès qu'on était attaqué, le désespoir saisissait les malades et les empêchait de rien faire pour leur *guérison*. » ROLL. « Les *cures* extraordinaires que faisait Galien à l'égard de malades absolument désespérés, la certitude avec laquelle il marquait l'effet que devaient produire ses remèdes, et le temps de la parfaite *guérison*... : tout cela le faisait regarder comme un médecin d'un rare savoir. » ID. « Le médecin, remarquant tous les signes d'une prochaine *guérison*, prit un air de triomphe, comme s'il y eût mis beaucoup du sien, et dit qu'il ne fallait plus qu'une médecine pour achever son ouvrage; qu'après cela il pourrait se vanter d'avoir fait une belle *cure*. » LES.

Incurable, *inguérissable*. Qui ne peut être guéri, qu'on ne peut faire revenir à la santé.

Incurable, du latin *cura*, est de tous les styles.

D'un *incurable* amour remèdes impuissants.
RAC.

Inguérissable, formé du verbe français *guérir*, dérivé lui-même de quelque mot vulgaire, peut-être de l'allemand *wahren*, conserver, appartient plutôt au langage familier.

Mais, en outre, *incurable* est relatif, et *inguérissable* absolu. Le mal *incurable* l'est relativement aux secours de l'art, et aux soins de la médecine; le mal *inguérissable* l'est absolument, en soi, la nature même n'y peut rien. Contre l'un il n'y a pas de remèdes connus, et contre l'autre pas de remèdes possibles. La folie est un mal *incurable*, pour la guérir les médecins sont impuissants : mais elle n'est pas *inguérissable*,

on en guérit. On cesse de soigner un *incurable*, il est abandonné des gens de l'art, on le met aux *Incurables;* on désespère du salut d'un homme *inguérissable*, il est perdu.

Inguérissable enchérit donc sur *incurable*, soit que ce qui est *inguérissable* le soit par sa nature, ou, comme le veut Condillac, qu'il soit porté à un degré où les remèdes n'y peuvent plus rien, et la nature pas davantage. On vit avec des maux *incurables;* seulement, on en est incommodé, on en souffre. Les maux *inguérissables* sont mortels.

Du reste, *inguérissable* se dit des personnes et des choses, aussi bien qu'*incurable*. « Votre lettre m'a bien consolé, mais ne m'a pas guéri, par la raison qu'à soixante-dix-neuf ans, avec un corps de roseau et des organes de papier mâché, je suis *inguérissable*. » Volt. « Philippe III avait chassé les Maures d'Espagne, ce qui avait fait à la monarchie espagnole une plaie *inguérissable*. » Id.

D

DANGER, PÉRIL, RISQUE, HASARD. Ces mots désignent la situation de quelqu'un qui est menacé de quelque malheur. Courir des *dangers*, des *périls*, des *risques* et des *hasards*.

Danger, du latin *damnum*, dommage (*damnum gerens*, portant dommage), d'où nous avons fait aussi notre vieux mot *dam* (à votre *dam*), paraît être le terme général. Il exprime toutes les situations où on craint un mal, quel qu'il soit, petit ou grand, léger ou grave, tout ce qui peut être dommageable, nuisible, préjudiciable, pernicieux sous un rapport quelconque, depuis un simple inconvénient jusqu'aux pertes les plus considérables, celles de l'honneur, des mœurs, du salut.

Péril, latin *periculum*, de *per ire*, aller ou passer à travers, *périr*, signifie l'espèce de *danger* la plus pressante, la plus extrême, la plus imminente, la plus terrible, et presque toujours celle où il y va de la vie, celle qu'on court dans les combats, par exemple. « *Péril* s'applique principalement au cas où la vie est intéressée. » D'Al. « Le *péril* est une rude épreuve par laquelle on passe avec un grand danger. » Roub.

Vous avez pressenti jusqu'au moindre *danger*,
Où mon amour trop prompt vous allait engager.
Pour vous, pour votre honneur, vous en craignez les suites....
Mais avez-vous prévu, si vous ne m'épousez,
Les *périls* plus certains où vous vous exposez?
Songez-vous....
Que vous ne respirez qu'autant que je vous aime!
(Roxane à Bajazet.) Rac.

Oui, Cinna, contre moi moi-même je m'irrite
Quand je songe aux *dangers* où je te précipite....
Te demander du sang, c'est exposer le tien :
D'une si haute place on n'abat point de têtes
Sans attirer sur soi mille et mille tempêtes;
L'issue en est douteuse, et le *péril* certain.
(Émilie dans *Cinna*.) Corn.

« La prudence du pécheur est insatiable : il prend toujours de nouvelles mesures : les postes les plus *périlleux* n'ont rien qui l'effraye : les *périls* qui l'élèvent cessent d'être des *périls*, le mauvais succès de ses mesures est l'unique *danger* qu'il craint; et il ne compte pour rien d'exposer son salut, pourvu qu'il assure sa fortune. » Mass.

On dit bien, une doctrine et des liaisons *dangereuses;* et, le saut *périlleux*, un poste *périlleux*. On craint, on redoute ce qui est *dangereux*, et on l'évite; on a peur, on est effrayé de ce qui est *périlleux*, et on fuit d'épouvante. Il faut du courage pour tenir contre les *dangers*, et de la valeur pour affronter les *périls*. Un malade est en *danger;* une sentinelle avancée est en *péril*. « La solitude m'est *dangereuse* (par le souvenir d'un amour coupable), précisément parce qu'elle m'est douce.... Hélas! sans doute, il (mon amant) a péri dans ce long et *périlleux* voyage que le désespoir lui a fait entreprendre. » J. J.

Risque et *hasard* désignent des *dangers* possibles, qui inspirent non pas de la crainte ni de la peur, mais de l'inquiétude. Courir des *dangers* ou des *périls*, c'est être exposé à des maux auxquels on peut échapper sans doute de manière ou d'autre, mais réels et certains; c'est se trouver dans une position fâcheuse ou terrible : courir des *risques* ou des *hasards*, c'est avoir des chances pour être exposé dans la suite à des maux, qui laissent cependant espérer encore qu'ils ne seront pas, mais qu'à leur place aura lieu un certain avantage; c'est se trouver dans une position incertaine, qui donne du souci. Philoclès dit à Idoménée en partant pour l'expédition de Carpathie : « Souvenez-vous qu'en vous servant au *péril* de ma vie, je courrai *risque* de n'avoir d'autre récompense que votre indignation. » Fén. Contre les *dangers* et les *périls* il faut du courage; à l'égard des *risques* et des *hasards*, il faut de la prévoyance d'abord, et de la prudence ensuite ou de la hardiesse. Quand on entre dans le commerce, quand on fait un pari, quand on met à la loterie, quand on place de l'argent, quand on épouse une femme qu'on connaît peu, ce ne sont pas proprement des *dangers* ou des *périls* qu'on court, mais des *risques* ou des *hasards*. Enfin, les *dangers* et les *périls* regardent plutôt les États; les *risques* et les *hasards*, les entreprises.

Risque et *hasard*, de leur côté, diffèrent en ce que *hasard* se borne plus strictement à marquer la simple possibilité du mal, et l'incertitude de son événement. *Risque* fait supposer des chances plus défavorables, et une plus vive inquiétude. On court *hasard*, ou le *hasard* de...; on court grand *risque*, courir grand *hasard* n'est pas usité. Quand Tartufe dit à Elmire :

Votre honneur avec moi ne court point de *hasard*,

il veut faire entendre que l'honneur d'Elmire

ne court pas le moindre *risque*. « Je vais tâcher de donner quelques règles pour estimer les rapports de vraisemblance, les degrés de probabilité, le poids des témoignages, l'influence des *hasards*, l'inconvénient des *risques*. » BUFF.

Ensuite, les *risques*, ne dépendant pas du *hasard* seul, peuvent jusqu'à un certain point être calculés et prévus. « Il se fait un emprunt en France; croyez-vous que je pourrais placer là mon argent sans *risque?* » J. J. « Il le fait sans réflexion sachant bien qu'il le fait sans *risque*. » ID. « Il voit d'avance les *risques* qu'il va courir. » ID. « Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand *risque;* on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits. » VOLT. — Les *hasards*, au contraire, sont absolument éventuels et incertains, comme tout ce qui est soumis au caprice du sort. « Ce commerce de lettres ne vous exposera point, parce qu'il ne passera jamais par les *hasards* de la poste. » FÉN. « Mithridate fut trahi par Pharnace et par une armée effrayée de la grandeur de ses entreprises et des *hasards* qu'il allait chercher. » MONTESQ.

DÉBAUCHE, CRAPULE. Déréglement dans la jouissance des plaisirs des sens, usage immodéré qu'on fait de ces plaisirs.

La *débauche* est un débordement de volupté; la *crapule*, un débordement de sensualité. On peut mettre, non pas de la retenue, mais du choix, de l'esprit et une sorte d'élégance dans la *débauche :* il n'y a dans la *crapule* rien que d'obscur, d'ignoble, de bas, de sale, d'avilissant. « Un voluptueux se vante de ses excès et de ses *débauches;* mais il y a je ne sais quoi de bas dans la jalousie qui fait qu'on se la cache à soi-même. » MASS. « Philippe de Macédoine aimait que ses camarades de plaisir excellassent dans la science de la *débauche*. » ROLL. « On a reproché à Épicure de s'abandonner à la *crapule* et aux *débauches* les plus honteuses. » ID. « Néron tomba dans la *débauche* grossière et dans la *crapule*. » LAH. « Vitellius désira l'empire pour assouvir la *débauche* la plus *crapuleuse*. » COND. « Antoine fut *débauché* jusqu'à la *crapule*. » ID. « M. de La Chaussée eut part à ce recueil de basses plaisanteries, connu sous le nom d'*Étrennes de la Saint-Jean*, espèce de *débauche* ou plutôt de *crapule* d'esprit. » D'AL.

De plus, la *débauche* peut se rapporter à tous les plaisirs sensuels, particulièrement à ceux qui sont attachés à l'union des deux sexes. « L'impudicité s'appelle brutalité quand elle court ouvertement à la *débauche*. » BOSS. « Aristote passa une partie de sa jeunesse dans le libertinage et la *débauche*. » FÉN. « Sodome et Gomorrhe avaient attiré l'indignation de Dieu par l'excès de leurs dissolutions et de leurs *débauches*. » MASS. « Il y avait sous la protection de l'évêque, comme prince de Genève, des lieux publics de *débauche* établis dans la ville; les filles légalement prostituées payaient une taxe au prélat. » VOLT. « Ce qui nous attache le plus aux femmes est moins la *débauche* qu'un certain agrément de vivre avec elles. » J. J. « Nous nous moquons des paladins! C'est qu'ils connaissaient l'amour, et que nous ne connaissons plus que la *débauche*. » ID. « En célébrant les *débauches* de Jupiter, on admirait la continence de Xénocrate. » ID. — La *crapule*, au contraire, est plus spécialement et peut-être uniquement un excès dans le boire et dans le manger; ce n'est plus de l'impudicité ni du libertinage, mais de l'intempérance et de l'ivrognerie. « De quels scandales les fidèles ne seront-ils pas frappés par la *crapule* et l'intempérance, par l'avarice sordide d'un mauvais pasteur? » MASS. « Horace fut toujours loin des excès : il n'était sujet ni à la *débauche* grossière, ni à l'ivresse, ni à la *crapule*. » LAH. « Tacite vit les ignominies de Galba, et la *crapule* de Vitellius. » ID. « J'aime les plaisirs de la table; mais je ne puis souffrir ni la gêne de la bonne compagnie ni la *crapule* du cabaret. » J. J. « Je n'ai jamais été dissolu ni *crapuleux*, et ne me suis enivré de ma vie. » ID. « On a vu dans la duchesse de Berry jusqu'à la honte de l'ivrognerie complète et de tout ce qui accompagne la plus basse *crapule*. » S. S.

> Chacun de son vin en tâta,
> Et quelques-uns trop en tâtèrent,
> C'est-à-dire qu'ils *crapulèrent*. SCARR.

« C'est avec eux que Philippe de Macédoine se plonge dans la plus horrible *crapule*, passant les nuits à table, presque toujours ivre, presque toujours furieux. » BARTH. « André, mari de Jeanne de Naples, révolta les Napolitains par ses mœurs grossières, par son ivrognerie et par sa *crapule*. » VOLT.

DEBOUT, DROIT. Dans une situation verticale, en parlant d'un homme.

Celui qui est *debout* n'est ni couché ni assis, mais sur ses pieds. « Le roi mena la reine d'Angleterre chez Mme la Dauphine, qui fut trouvée *debout;* cela fit un peu de surprise; la reine lui dit : Madame, je vous croyais au lit. » SÉV. « Ledit avocat se transporta chez le malade : il le trouva *debout* à la vérité, mais les yeux un peu égarés, et le pouls élevé. » VOLT. « Le sauvage reste nonchalamment couché dans son hamac, dont il ne sort que pour aller à la chasse, ou pour se tenir *debout* dans la même attitude pendant des heures entières. » BUFF. « Les plus justes même affligent quelquefois l'Église par des chutes éclatantes, et celui qui est *debout* doit toujours craindre de tomber. » MASS. « Au lieu que le publicain baisse les yeux par respect et se prosterne contre terre, le pharisien se tient *debout* et lève la tête. » BOURD. « Un parterre où on est assis, et un parterre où on est *debout*. » MARM. « Après son élection, Trajan se présenta pour faire le serment; il le répéta *debout* devant le consul qui était assis. » COND.

Celui qui est *droit* n'est ni courbé, ni penché. « Je voudrais que vous lui eussiez entendu conter négligemment sa contusion.... S'il avait retenu vos leçons, et qu'il se fût tenu *droit*, il était mort; mais, suivant sa bonne coutume, étant assis sur la banquette, il était penché sur le comte de Guiche, avec qui il causait. Vous n'eussiez jamais cru, ma fille, qu'il eût été si bon d'être un peu de travers. » SÉV. « Celui qui

porte sur le dos se penche en avant; et, au contraire, quand on porte sur la tête, le corps naturellement se tient *droit*. » Boss. « L'homme est parmi les animaux le seul qui est *droit*, le seul tourné vers le ciel, le seul où reluit, par une si belle et si singulière situation, l'inclination naturelle de la nature raisonnable aux choses hautes. » Id. « Artaxerxe *Longue-Main* fut ainsi appelé, selon Strabon, à cause que ses mains étaient si longues, qu'étant tout *droit*, il pouvait toucher ses genoux. » Roll.

Levez la tête. Encor. Soyez *droite*. Approchez.
Faut-il tendre toujours le dos quand vous marchez?
Regn.

Par conséquent *droit* est propre à enchérir sur *debout* : il marque une position plus exactement verticale, et c'est pour cela qu'on dit bien tout *droit*. Chez les Égyptiens, quand le corps d'un mort était embaumé, « on le plaçait *debout* et *droit* contre la muraille. » Roll.

DÉCADENCE, DÉCLIN, — DÉCOURS. Ces trois termes sont réunis par l'idée commune d'abaissement, de diminution de grandeur ou d'éclat.

Décadence est formé du latin *cadere*, tomber, d'où *déchoir*, commencer à tomber. *Déclin*, comme *décliner*, annonce quelque chose qui va en pente, en descendant. La *décadence* est donc l'état de ce qui va tombant, et le *déclin* l'état de ce qui va baissant. On dit la *décadence* d'un édifice, d'une maison, d'une ville, d'un empire, d'une fortune, toutes choses susceptibles de dégradation et de chute; mais on dit le *déclin* du jour, de l'âge, d'une secte, d'une puissance, d'une maladie, parce que ce sont des choses qui doivent finir et qui s'affaiblissent en finissant. Ce qui est en *décadence* n'a plus la même solidité et menace ruine; ce qui est sur son *déclin* est sur le retour, n'a plus la même force, passe et tire à sa fin.

De plus, *décadence* se dit toujours au singulier, et marque l'état, un état de dépérissement; au lieu que *déclin* s'emploie aussi au pluriel et représente, dans cet état, différents moments ou degrés. « Rome alors commença à déchoir par des *déclins* d'abord imperceptibles. » Roll. « L'ordre des temps m'a paru plus propre à faire connaître la naissance, les progrès, la perfection et la *décadence* de la poésie latine.... Le troisième âge contiendra les années suivantes, où par des *déclins* assez prompts, elle est déchue de ce état, et a enfin dégénéré entièrement de son ancienne réputation. » Id.

Il semble enfin que *décadence* renchérit sur *déclin*, qu'il exprime un changement en mal plus marqué, une perte de valeur plus considérable. « Par le tarissement des sources de la tragédie, par l'épuisement des combinaisons.... il serait possible d'annoncer son *déclin* et sa *décadence*. » Marm.

Quant à *décours*, la spécialité de son application en fait un mot à part; il signifie uniquement le décroissement ou le déclin de la lune. « M. Ulloa a vu et employé de gros roseaux qui étaient plus nourris d'eau quand la lune était dans son plein que dans le temps du croissant et du *décours*. » Volt. « Vénus, aussi bien que la lune, est tantôt en croissant, tantôt en *décours*, tantôt pleine, selon les diverses situations où elle est à l'égard de la terre. » Font. « Il aperçut à la lueur faible d'une lune en *décours* un objet qui attira toute son attention. » Les. « Vous me parlez de ma santé; elle est parfaite : je n'ai point passé de *décours* sans prendre au moins deux pilules avec la petite eau. » Sév.

DÉCADENCE, RUINE, CHUTE, RENVERSEMENT. On emploie tous ces mots en parlant de ce qui tombe.

Mais *décadence* exprime l'état d'une chose qui tombe, c'est-à-dire qui déchoit, baisse ou décline; au lieu que *ruine*, *chute* et *renversement* supposent des choses qui tombent, c'est-à-dire qui sont actuellement jetées par terre. La *décadence* d'une chose l'abaisse simplement, lui fait perdre de son élévation; la *ruine*, la *chute* ou le *renversement* d'une chose l'abat, lui ôte toute élévation. *Décadence* d'un empire représente cet empire dans un état de dépérissement; *ruine*, *chute* ou *renversement* d'un empire fait concevoir cet empire comme périssant, comme succombant ou prenant fin dans le moment.

La *ruine* et la *chute* sont ordinairement l'effet ou le complément de la *décadence*. « Lorsqu'on a pour voisin un État qui est dans sa *décadence*, on doit bien se garder de hâter sa *ruine*. » Montesq. « Auguste fit ces lois (contre le célibat) dans la *décadence* ou plutôt dans la *chute* de la république. » D'Al.

Cependant la *ruine* est moins soudaine que la *chute*. Quoique cette dernière puisse être également préparée par la *décadence*, elle se consomme en un seul coup, et non pas successivement comme la *ruine* : on ne dit pas qu'une chose est en *chute*, comme on dit qu'elle est en *ruine*. « L'empire alla, de degrés en degrés, de la *décadence* à sa *chute*, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout à coup sous Arcadius et Honorius. » Montesq. — En outre, *ruine* convient proprement à l'égard d'une chose qui s'en va par morceaux, et *chute* est aussi applicable à celles qui peuvent être portées à terre tout d'une pièce. « On peut juger du bruit que fit ce colosse en tombant (un géant). La *ruine* d'une tour fait moins de fracas.... A la *chute* de ce monstre, les spectateurs chrétiens remplirent l'air de cris de joie. » Les. — Enfin la *ruine* est plus essentiellement et plus définitivement destructive; on ne s'en relève pas comme on se relève de ses *chutes*. « On a vu les nations se relever des plus terribles *chutes*, revenir de l'état le plus désespéré. » Marm. « Ἄλωσις signifie *excidium*, la destruction, la *ruine*, la perte totale. » Boss. « Rome, cette nouvelle Babylone, tombe aussi comme elle d'une grande *chute*, et saint Jean chante sa *ruine*. » Id.

Renversement a plus rapport à la cause qu'à l'effet; le *renversement* est produit par quelqu'un qui *renverse*, qui a le mérite ou qui commet le crime de *renverser* : le *renversement* des lois, de la morale, de la religion, des idoles ou des images. « La licence qu'on a prise d'ébranler les règles les plus saintes de la conduite chrétienne, se porte jusqu'au *renversement* entier de la loi

de Dieu. » PASC. — Ensuite le *renversement*, comme le *bouleversement*, s'opère dans une chose susceptible d'être troublée, déconcertée ou mise sens dessus dessous : le *renversement* d'un système, d'un projet, de toute la nature. « A la fin du monde, la nature rompra tout le concert de ses mouvements, et on entendra un bruit tel qu'on peut se l'imaginer parmi de si effroyables ruines et dans un *renversement* si affreux. » Boss.

DÉCENCE, DIGNITÉ, GRAVITÉ. Qualités du maintien, de la conduite ou du discours : être, agir, parler avec *décence*, *dignité*, *gravité*, c'est être, agir, parler comme il faut, bien, convenablement.

Mais la *décence* a rapport au public, et consiste à satisfaire aux bienséances. « Je tremble que cet intrépide amour de la vertu, qui lui fait mépriser l'opinion publique, ne lui fasse braver encore les lois sacrées de la *décence* et de l'honnêteté. » J. J. « Où de jeunes personnes à marier auront-elles occasion de se voir avec plus de *décence* et de circonspection que dans une assemblée, sous les yeux du public? » ID. « Une fille de seize ans, qui met de la *décence* dans son maintien et de l'honnêteté dans ses propos. » ID. « Nulle *décence*, nulle bienséance, ni dans les procédés ni dans les paroles. » VOLT. « Ils ont donné au monde littéraire un grand exemple de politesse dans la dispute. Ces égards et cette *décence* conviennent également aux deux antagonistes. » ID. « Notre régularité (de prêtres) n'est qu'une *décence* que nous donnons au monde. » MASS. « Nos actions, considérées par rapport à l'opinion, sont estimables ou méprisables, *décentes* ou indécentes. » COND. « La fuite la plus prompte aurait pu délivrer Xerxès de ces vaines terreurs; mais un reste de *décence* ou de fierté ne lui permit pas d'exposer tant de faiblesse aux yeux de ses ennemis et de ses courtisans. » BARTH.

La *dignité* a rapport à notre place, et consiste à ne pas déroger, à rester à notre rang. « Dès qu'on a oublié la *dignité* de son état, on s'oublie bientôt soi-même. » MASS. « Soutenir la *dignité* de son rang. » ACAD. « Le parlement crut qu'il n'était pas de sa *dignité* de relever cette injure. » VOLT. « Voilà ce qui a rendu si vénérable aux fidèles la majesté des temples, la sainteté des autels, la *dignité* des prêtres. » BOURD. « La *dignité* dans un grand et l'accord parfait de ses actions, de son langage, de sa conduite en un mot, avec la place qu'il occupe. » MARM. « Louis XVI, avec cet air de simplicité, conserva cette *dignité* sage, qui est la *décence* de son rang. » ID. La *dignité* royale (Boss.), ecclésiastique (ID.), épiscopale (ACAD.), du sacerdoce (MASS.), du saint ministère (ID.).

La *gravité* est relative au caractère, et consiste à éviter toutes les frivolités qui n'y répondent pas. « Le pontife de la loi portait partout les ornements augustes de la souveraine sacrificature pour lui marquer que la *gravité* de ses mœurs devait répondre à celle de ses vêtements. » MASS. « Il faudrait qu'un pécheur fût frappé de la modestie, de la *gravité*, de la sainteté d'un prêtre. » ID. « Voilà un magistrat prêt à écouter avec une *gravité* exemplaire. » PASC. « Du côté de l'Asie était Vénus, c'est-à-dire les plaisirs, les folles amours et la mollesse : du côté de la Grèce était Junon, c'est-à-dire la *gravité* avec l'amour conjugal. » Boss. Hérodote dit à Lucien dans les enfers : « Te voilà encore toi-même, tournant tout en plaisanterie; ne serait-il pas temps que ton ombre eût un peu de *gravité*? » FÉN. « Je composai toute ma personne au plus de *gravité*, de modestie et d'air simple de reconnaissance qu'il me fut possible. M. le Duc me fit signe en souriant que j'avais bien dit; mais je gardai mon sérieux. » S. S.

Sans *décence* on manque à l'honnêteté. Sans *dignité* on descend à des familiarités trop peu mesurées qui dégradent ou à des bassesses qui avilissent. Sans *gravité* on est léger, indiscret, d'un enjouement déplacé, on se manque à soi-même.

La *décence* sied à tout le monde, particulièrement aux jeunes filles. La *dignité* sied aux rois, aux grands, aux prélats, à tous les personnages élevés. La *gravité* sied aux vieillards, aux maîtres, aux magistrats.

DÉCIDER, RÉSOUDRE. Fixer l'esprit, faire qu'il ne continue pas à être en suspens, lui faire prendre un parti.

« La *décision* est un acte de l'esprit, et suppose l'examen. La *résolution* est un acte de la volonté, et suppose la délibération. » GIR. — « L'*indécis* ne sait à quoi se *décider*; il est aussi lent à avoir un sentiment que l'homme *décidé* est leste à s'en former un. L'*irrésolu* ne sait à quoi se *résoudre*; il est aussi lent à prendre un parti que l'homme *résolu* est leste à le faire. » ROUB.

Décider se rapporte proprement à l'intelligence, et *résoudre* à la volonté. On *décide* après examen, on *résout* après délibération. La *décision* fait prendre parti relativement au vrai, et la *résolution* relativement au bien : l'une est un jugement, l'autre quelque chose d'arrêté; l'une doit être juste, l'autre ferme. Quand une chose a été *décidée*, on sait ce qu'on doit croire; quand une chose a été *résolue*, on sait ce qu'il y a à faire. Vous dites, les *décisions* des conciles, et les *résolutions* d'un conseil : les premières demandent à être tenues pour articles de foi, les dernières à être exécutées.

Toutefois *résoudre* peut avoir aussi le sens particulier de *décider*, savoir celui de déterminer la croyance, de faire cesser le doute ou l'incertitude : *résoudre* une question, *décider* une question.

Mais on *décide* soudain, sans tâtonnement, avec assurance; au lieu qu'on ne parvient à *résoudre* qu'à force de travail et de recherche.

Décider, du latin *de* et *cædere*, couper, trancher, c'est mettre fin à l'hésitation de l'esprit tout d'un coup, en tranchant la question. « Les grands savent naturellement toutes choses : ils ont toujours raison, quoiqu'ils *décident* des questions desquelles ils n'ont aucune connaissance. » MAL. « Docteurs sans doctrine qui pour toute autorité ont leur hardiesse, et pour toute science leurs *décisions* précipitées. » BOSS. « Je vis un homme bien content de lui. Dans un

quart d'heure il *décida* trois questions de morale, quatre problèmes historiques et cinq points de physique. » MONTESQ. « La *décision* ne convient ni à mon âge ni à mon peu de génie. » VOLT. — *Résoudre*, de *resolvere*, déployer, délier, dénouer, expliquer, signifie défaire le nœud de la difficulté, en décomposer toutes les parties pour les bien connaître. « Il faut délier le nœud de la difficulté. La secte de Zénon n'ayant pu le délier, l'a coupé d'abord.... Ainsi Zénon ne peut *résoudre* la difficulté proposée par les épicuriens. » MAL. « Il sait trancher ce qu'il ne peut *résoudre*. » BOSS. « En toute question, ramasser et considérer avant toutes choses les idées qui servent à la *résoudre*. » ID. « Ne nous arrêtons point à éclaircir cette difficulté, et laissons aux interprètes le soin de la *résoudre*. » BOURD. « C'est là trancher la question sans la *résoudre*. » J. J. « N'est-ce pas couper le nœud au lieu de le délier, éluder la question quand il faut la *résoudre*? » BUFF. — Alexandre *décida* la question du nœud gordien en le coupant; pour la *résoudre*, il eût fallu délier le nœud, s'en expliquer le mécanisme et le bien comprendre. « Il faut avoir bien de la foi pour croire Aristote lorsqu'il *décide* hardiment sur des questions qu'on ne voit pas qu'il soit possible aux hommes de pouvoir jamais *résoudre*. » MAL.

Décider convient en parlant de questions sur lesquelles on ne veut que savoir ce qu'on doit penser. Mais on *résout* les questions difficiles, obscures, embarrassantes, tout ce sur quoi on veut s'éclaircir, tout ce dont on veut se rendre compte, les problèmes, les objections, les arguments captieux, les énigmes. « Il aurait bientôt *décidé* la question, et *résolu* le problème. » D'AG. La foi et l'autorité *décident*, et cela souverainement ou bien en invoquant des témoignages, des exemples, des traditions, des coutumes; la science *résout*, et cela par l'analyse, la réflexion et le raisonnement. L'homme suffisant *décide*; le raisonneur exact, le dialecticien consciencieux *résout*.

Comme *résoudre* se prend bien dans le sens intellectuel ou spéculatif de *décider*, de même, à son tour, *décider* signifie quelquefois, ainsi que *résoudre*, amener à vouloir, porter à agir, à tenir une certaine conduite. Voy. l'article suivant.

DÉCIDER, RÉSOUDRE, DÉTERMINER. Faire en sorte qu'une personne veuille, prenne le parti d'agir.

De ces trois verbes le dernier, par rapport aux deux autres, marque un commencement d'action seulement. En effet *déterminer*, c'est fixer un parti à prendre, rompre l'équilibre, faire cesser l'état flottant de la volonté; au lieu que *décider* et *résoudre* expriment quelque chose de *décisif*, de *résolutif*, de définitif, qui fait cesser toute difficulté, qui emporte la volonté péremptoirement. De là vient que *déterminer* se met bien avant *décider* et *résoudre*. « Tout cela forma un amas de raisons qui non-seulement *déterminèrent* le roi, mais le *décidèrent*. » S. S. « Vous dites que c'est Dieu seul qui me *détermine* à faire le bien; pourquoi donc employer votre zèle à m'y *déterminer* et à m'y *résoudre*? » BOURD.

Entre *décider* et *résoudre*, la différence vient d'être indiquée par les deux exemples qui précèdent. Ce sont les raisons qui *décident*; c'est le zèle qui *résout*, le zèle et toutes les autres choses du même genre, c'est-à-dire qui agissent non sur l'esprit, mais sur le goût, l'humeur, l'âme, la sensibilité. Ce qui *décide* instruit, convainc, paraît concluant : « Cette raison m'a *décidé* à partir. » ACAD. Ce qui *résout* touche, persuade, anime, donne la force de faire ou entraîne à faire : « Quand on est malade, on prend médecine gaiement, le mal y *résout*. » PASC. On ne se *décide* pas, faute de considérations assez puissantes; on ne peut se *résoudre*, faute de *résolution* ou de courage, parce qu'on est faible.

DÉCISIONS, CANONS, DÉCRETS. Ces trois mots expriment des actes émanant des conciles ou de l'Église, des choses que les conciles ou l'Église ont résolues, déterminées, arrêtées.

Les *décisions* font cesser l'indécision, le doute, l'erreur; elles n'ont rapport qu'à la foi et au dogme; elles déterminent ce qu'on doit croire. « Dieu nous propose ce point de créance par les *décisions* des conciles qui nous l'ont expressément déclaré. » BOURD. « Saint Grégoire ne crut pas que les *décisions* des quatre premiers conciles fussent de nouvelles révélations que Dieu eût faites à son Église. » ID. « Les *décisions* des *conciles* contre les erreurs de Pélage. » ID. « Doctrine contraire aux *décisions* de l'Église. » FÉN. « Les *décisions* des conciles exprimaient les principes les plus généraux pour la condamnation de l'erreur. » BOSS. « Sur les matières controversées, l'Église catholique ne reconnaît point d'autres *décisions* que celles du concile de Trente. » ID. « Saint Augustin n'a pas enseigné de choses contraires aux *décisions* des conciles ou des papes. » ID. « On n'a pas coutume (dans l'Église) de prononcer des *décisions* sur des vérités qui ne sont pas contestées. » ID. « M. Molanus attribue ce sentiment à quelques auteurs catholiques; mais il n'est pas nécessaire d'en discuter ici les sentiments, puisque nous avons une *décision* expresse du concile de Trente. » ID. « L'empereur Charles-Quint crut devoir prendre des mesures pour suspendre les disputes de religion. Il fit un formulaire qu'on nomma *interim*, parce qu'il contenait les articles qu'il fallait croire en attendant les *décisions* du concile. » COND. « En vain Gerson sollicita (du concile de Constance) une *décision* sur chacune des neuf propositions (extraites de la doctrine de Jean Petit); en vain il appuya sur toutes les raisons qui devaient au moins porter à les examiner. » ID.

Canon est le mot grec κανών, qui signifie règle. Les *canons* sont les règles de l'Église, lesquelles déterminent, non pas ce qu'on doit croire, mais ce qu'on doit faire; ils ont rapport, non pas à la foi, mais à la discipline et aux mœurs. Massillon appelle les *canons* « les anciennes règles de discipline consacrées de siècle en siècle par la décision de tant de conciles. » Les *décisions* sont toutes contre l'erreur. Parmi les *canons*, il y en a contre la simonie (PASC., BOURD.), contre le duel (PASC.), contre la fré-

quentation des spectacles (Boss.), contre l'usure des ecclésiastiques (Id.), contre l'indulgence excessive des confesseurs (Id.), contre les brigues pour arriver à l'épiscopat (Mass.), contre l'usage des prêtres d'avoir à leur service des personnes d'un sexe différent (Id.); sur la juridiction ecclésiastique (Cond.), etc. « Le cortége des archevêques fut réduit, par les *canons* des conciles, à cinquante chevaux, celui des évêques à trente; celui des cardinaux à vingt-cinq. » Volt. « Le concile de Chalcédoine fit plusieurs *canons* sur la discipline. » Cond. « L'Église était dans l'usage de faire, sur la police ecclésiastique ou même civile, des *canons* conformes aux lois des empereurs. » Id. « Les *canons* qu'on a attribués aux apôtres contiennent la discipline commune des premiers temps. » Fén. « Quand nous voyons la discipline violée, nous nous assemblons pour proposer les *canons*. » Boss. « Cette distribution du corps et du sang mêlés ne commence à se faire voir qu'au VII[e] siècle, dans le concile de Brague, où encore elle est défendue par un *canon* exprès. » Id. « Le don apostolique de décider nous est-il seulement accordé pour annoncer la sainte parole ? N'est-ce pas aussi pour policer les églises, pour y établir la discipline, pour appliquer les *canons* inspirés de Dieu à nos prédécesseurs ? » Id. « Ce ne sont pas les saints prêtres qui ont obligé l'Église à former tant de *canons* de discipline, et à menacer de ses censures ceux de ses ministres qui refuseraient de se conformer à ces règles saintes. » Mass.

Cependant les *canons* sont quelquefois des règles de croyance; mais dans ce cas, ils diffèrent bien encore des *décisions*. Les *décisions* sont particulières et relatives au fait; les *canons* sont généraux et relatifs à l'idée, au droit. Un historien rapportera les *décisions* des conciles contre Eutychès, contre Pélage; et, dans leurs controverses, des docteurs invoqueront les *canons*. Les *canons* sont des règles de croyance, ou plutôt presque toujours des règles de discipline, fondées et consacrées par les *décisions* des conciles. « N'est-ce pas une règle constante de toute l'Église catholique, ou qu'il faut acquiescer aux censures de l'Église, ou qu'il faut se pourvoir par les voies que les *canons* ont prescrites sur les matières de doctrine ? » Boss. « Il sera toujours véritable, ô mon Sauveur, qu'en remettant davantage, vous voulez qu'on vous aime davantage. C'est le *canon* fondamental de la pénitence : c'est la règle que vous avez prononcée de votre sainte et divine bouche dans votre Évangile. » Id.

Décret, du latin *decernere*, arrêter, ordonner, statuer, désigne les *décisions* et les *canons*, et en général toute espèce de jugements, de prescriptions, ou de règlements des conciles ou de l'Église, par rapport à l'autorité dont ils sont revêtus. On les admet (Volt.), on y obéit (Cond.), on les reçoit (Boss.), on les confirme (Id.), on les ratifie (Volt.). « Sur les mystères de la foi, l'autorité du trône fait gloire de se soumettre à celle de l'Église. Les rois n'ont pas d'autre droit que de faire exécuter ses *décrets*. » Mass. « Charlemagne envoie aux nouveaux docteurs les lettres, les *décisions* et les *décrets* formés par l'autorité ecclésiastique, les exhortant à s'y soumettre avec lui, et à ne pas se croire plus savants que l'Église universelle. » Boss. « Les pélagiens avaient été condamnés par les conciles d'Afrique, et le pape avait confirmé les *décrets* de ces conciles. » Id. « Les réformateurs ont renversé la sainte autorité de l'Église. Ainsi les *décrets* des conciles, la doctrine des Pères, l'ancienne tradition du saint-siége et de l'Église catholique n'ont plus été comme autrefois des lois sacrées et inviolables. » Id. « Il ne faut rien demander qui renverse la fermeté des *décrets* de l'Église et des conciles, puisque c'est sur de semblables *décrets* qu'on veut fonder en dernier lieu la paix que l'on propose. » Id. « On ne put jamais obliger saint Cyrille à laisser affaiblir, pour peu que ce fût, les *décrets* et l'autorité du concile d'Éphèse. » Id. « Le pape cassait les *décrets* des conciles nationaux. » Cond. « Le pape Grégoire écrivit aux princes d'employer la force même pour contraindre le clergé à se soumettre aux *décrets* du concile de Rome. » Id. « Aussitôt parurent une bulle, par laquelle Eugène ordonna la dissolution du concile, et des *décrets* (du concile) qui ordonnaient à Eugène la révocation de sa bulle. » Id.

DÉCLARER, ANNONCER, DÉCOUVRIR, MANIFESTER. Porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un, agir de manière à apprendre quelque chose à quelqu'un.

On *déclare* clairement; de *clarus*, clair. On *annonce* quelque chose de nouveau; de *nuntius*, message ou messager; messager, homme envoyé pour communiquer une nouvelle. On *découvre* ce qu'on met *à découvert*, ce qui était *couvert* ou caché. On *manifeste* ce qu'on met sous la main (*manus*), ce qu'on étale.

On *déclare* clairement. *Déclarer* se rapporte à l'action et à celui qui la fait. Il marque une action faite par une personne d'une manière nette, volontaire, décidée, hardie, sans ambiguïté ni hésitation. La *déclaration* ne laisse aucune incertitude, aucun doute sur ce que sent, pense ou veut celui qui en est l'auteur; ou c'est une sorte d'acte public, de sentence ou d'affirmation positive, expresse. « Afin d'ôter toute ambiguïté, et de vous *déclarer* nettement ma pensée, mon dessein est de faire voir.... » Bourd. « Dieu *déclara* expressément aux Hébreux que c'est rejeter Dieu que d'obéir à des monarques. » Volt. « Je lui ai *déclaré* très-nettement. » Id. « Je suis comme le Bickerstaff de Londres, à qui on prouva qu'il était mort. Il eut beau *déclarer* dans les papiers publics qu'il n'en était rien. » Id.

Je prétends m'expliquer au pied de ces autels....
Mes sentiments, mon choix, vont être *déclarés*. Id.
Allez, osez au roi *déclarer* qui vous êtes. Rac.

« Elle lui plut, et il osa le lui *déclarer*. » Labr. « Jacques II aurait pu protéger les catholiques, sans le *déclarer* ouvertement. » Cond. « Il prend le parti de *déclarer* et de soutenir hautement son mariage. » Lah. « L'archevêque de Paris fit signifier aux religieuses de Port-Royal une sentence par laquelle il les *déclarait* désobéissantes. » Marm. « Le lendemain, le cardinal Dubois fut *déclaré* premier ministre. » Id.

On *annonce* quelque chose de nouveau. *Annoncer* se rapporte à l'objet ou plutôt à l'événement : on n'en savait rien jusque-là, c'est un fait qu'on ignorait, et par conséquent c'est souvent un fait à venir. « Je vous *annonce* une chose qui vous surprendra. » Acad. « Le Saint-Esprit inspira autrefois les prophètes, et leur donna une vue anticipée de l'avenir, afin qu'ils l'*annonçassent* aux princes et aux peuples. » Bourd. Pour *annoncer* son retour à sa femme, Amphitryon lui envoie Sosie (Mol.). « Les lettres viennent en foule de Rome; toutes *annoncent* l'étonnement où l'on y est de cette calomnie. » Boss.

Elle-même (Ériphile) tantôt, d'une course subite,
Était venue aux Grecs *annoncer* votre fuite. Rac.
Je viens vous *annoncer* une grande nouvelle. Mol.

« La rencontre des fous (oiseaux) en mer *annonce* assez sûrement aux navigateurs le voisinage de quelque terre. » Buff. « On a pu croire que les oiseaux *annonçaient* l'avenir. » Volt. « Les cris des pédants *annoncent* cette révolution comme les croassements des corbeaux *annoncent* le beau temps. » Id. « Le pilote est instruit des signes qui *annoncent* le calme et la tempête. » Cond. « La situation où se trouva Mithridate commençant à régner n'*annonçait* pas ce qu'il devint dans la suite. » Roll. Les missionnaires vont *annoncer* la foi à des peuples qui n'en ont point d'idée.

On *découvre* quelque chose de caché. *Découvrir* se rapporte aussi à l'objet, comme *annoncer;* mais, au lieu de le supposer inconnu seulement, il le suppose secret, éloigné de la vue, enveloppé de ténèbres, mystérieux. On *découvre* ce qu'il y a de plus intime dans une chose, les secrets ou le fond de son cœur, la source de ses peines, un complot ou autre chose semblable. « Nous qui sommes si intéressés, ô mon Dieu, que vous ne *découvriez* pas encore les abîmes de nos cœurs et les mystères des consciences. » Mass. « Vous me *découvrirez* le secret fatal de ces embûches. » Id. « Des vérités longtemps cachées se *découvrent* enfin. » J. J. « Cela tient à une profonde racine que vous n'apercevez pas, et qu'il faut que l'amitié vous *découvre*. » Id. Au jugement dernier, l'hypocrite verra ses artifices *découverts* (Bourd.). « Dénoûments qui *découvrent* les crimes les plus cachés. » Labr. « Vous avez plus sujet de craindre d'offenser Dieu en me taisant les choses, ou en ne me les disant pas assez à fond, qu'en me les *découvrant* simplement. » Boss. « Il faut lever le masque et *découvrir* à vos yeux les véritables sentiments de mon cœur. » Mol. « Ce n'est pas dans la rue que Clarice *découvre* à sa soubrette les secrets de son cœur. » Volt. « Combien doit-on estimer ceux qui nous *découvrent* le chiffre, et nous apprennent à connaître le sens caché! » Pasc. « Je me sens obligé de *découvrir* un mystère de votre conduite. » Id.

J'ai *découvert* au roi les sanglantes pratiques
Que formaient contre lui deux ingrats domestiques.
Rac.

On *manifeste* ce qu'on montre pleinement, à plein, avec éclat. *Manifester* est relatif à l'état où on met l'objet : on l'étend, on le développe, on le met au grand jour. « Ce Verbe divin, après avoir fait éclater sa sagesse dans la structure et le gouvernement de cet univers, nous *manifeste* son amour d'une façon tout ensemble plus familière et plus excellente. » Boss. « La nature, indépendamment de ses hautes puissances qui se déploient par des effets universels, a, de plus, les facultés de nos arts, qu'elle *manifeste* par des effets particuliers. » Buff. « Cette détonation du nitre est le plus terrible phénomène que la nature, sollicitée par notre art, ait jusqu'ici *manifesté*. » Id. « L'Apologie de Port-Royal, les Imaginaires, *manifestaient* à toute la terre l'injustice de cette persécution. » Rac. « Sa fierté l'empêche de vous *manifester* pleinement son désir. » Mal. « Ces intrigues, dont on accuse Valstein, ne furent jamais *manifestées*. » Volt. « Il n'est pas étonnant que, pour découvrir les crimes secrets, et pour *manifester* l'innocence accusée, on ait imaginé que Dieu même interrompait les lois de la nature. » Id. — *Manifester* est surtout propre à enchérir sur *découvrir;* on tire un objet de l'obscurité et on le met ensuite dans une grande lumière. « Consentirions-nous que tout ce qui est vrai de nos personnes fût *découvert* et *manifesté?* » Bourd. « Des gens intéressés à *découvrir* et *manifester* une fraude. » J. J.

DÉCLARER, DÉNONCER. Action de porter quelque chose à la connaissance de l'autorité, ou action de l'autorité qui porte quelque chose à la connaissance de quelqu'un.

Dans le premier cas, quand il s'agit d'un avis ou d'un renseignement donné à l'autorité, *déclarer* se dit de toutes sortes de choses, au lieu que *dénoncer* ne se dit que de celles qui sont mauvaises ou dangereuses, criminelles ou suspectes. On *déclare* des marchandises à la douane, on *déclare* à l'état civil la naissance d'un enfant, le décès d'une personne; mais on *dénonce* à la justice un crime, à l'Église un livre hérétique, à un propriétaire un vol qui lui a été fait.

Dans le second cas, quand les deux verbes marquent une décision, un arrêt de l'autorité, quelque acte qui en émane, la même différence se retrouve d'abord entre l'un et l'autre : *déclarer* s'emploie également pour le bien et pour le mal; au lieu que *dénoncer* se prend d'ordinaire en mauvaise part. Il y a des objets que la loi *déclare* insaisissables, autrefois certaines villes maritimes étaient *déclarées* ports francs, Mithridate *déclara* ses projets à ses deux fils; mais Dieu, les prophètes, les prédicateurs, *dénoncent* la vengeance ou les châtiments pendants sur la tête des pécheurs. La *déclaration* n'est rien qu'une explication ou une sentence. « Dieu *déclara* expressément aux Hébreux que c'est rejeter Dieu que d'obéir à des monarques. » Volt. « Le roi François Ier dépêcha Langei en Allemagne, avec ordre de *déclarer* aux princes qu'il était prêt de les secourir. » Boss. « L'impie Adraste fut conservé par le père des dieux.... Un nuage que Jupiter assembla dans les airs sauva les Dauniens, un tonnerre effroyable *déclara* la volonté des dieux. » Fén. Mais dans *dénoncer* se trouve l'idée d'une menace. « Dieu *dénonce* à Salomon qu'il le punira en la personne de son fils. » Boss. « La colère de Dieu est *dénoncée* aux pécheurs par son serviteur Noé. » Id. « Jésus-Christ sépare les agneaux d'avec les boucs; il

appelle les justes et éloigne de lui les pécheurs, et leur *dénonce* par là qu'ils n'auront jamais de part avec lui. » Id. « Par ce *væ* il faut entendre un cri terrible répandu dans l'air, qui *dénonce* le malheur aux hommes. » Id. « L'aruspice, sur le triste aspect des entrailles, *dénonça* à Galba d'actuelles embûches et un ennemi domestique. » J. J. — D'un autre côté, *déclarer* regarde plutôt la résolution, la détermination, l'action de prendre parti, et *dénoncer* (de *nuntius*, messager ou nouvelle) l'action de faire savoir le parti qu'on a pris : une puissance *déclare* la guerre à une autre (Acad.), on *déclare* la guerre aux préjugés (Id.); dans l'antiquité, on employait des hérauts pour *dénoncer* la guerre (Barth.).

DÉCOMBRES, DÉBRIS, RUINES. Restes d'une chose détruite.

Décombres est un mot vulgaire qui désigne de méchants restes de démolition, des restes sans valeur, sans utilité, ou même embarrassants et confusément entassés. « Des droits de terre, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus : ce sont des *décombres* d'un bâtiment gothique ruiné. » Volt. « Un Italien qui trouverait dans les *décombres* de Rome les pots de chambre d'Auguste et de Mécène serait entouré de curieux et d'acheteurs. » Id. « L'oiseau qu'on appelle fourmeiron ne fréquente que les masures et les *décombres*. » Buff. « En fouillant dans le mont *di Cinere*, on trouve les pierres calcinées, les cendres, les terres brûlées, le mâchefer, les pierres ponces, tous mêlés et confondus comme dans un monceau de *décombres*. » Id. — Au figuré, *décombres* se prend de même en mauvaise part pour signifier quelque chose de vil ou même de gênant et de nuisible. « Ces deux premiers tomes des *Annales de l'Empire* concernent des temps obscurs qui demandent des recherches pénibles. Il est plus difficile qu'on ne pense de trouver dans les *décombres* de la barbarie de quoi construire un bâtiment qui plaise. » Volt. « Voilà les matières sans substance des ouvrages de l'écrivain sans génie; ce sont autant de tas de *décombres* qu'il faut enlever avant de pouvoir construire. » Buff. « Cet ouvrage sans dessein et sans objet étouffe quelques pensées heureuses sous un monceau de *décombres*. » D'Al. « Le travail et l'érudition débarrassèrent les beaux siècles de la Grèce et de Rome des *décombres* qui les couvraient et de la rouille qui les avait noircis. » Lah. « L'antiquité sortit de ses ténèbres comme ces statues qui, ensevelies pendant des siècles sous les *décombres* amassés par les tremblements de terre et les bouleversements du globe, semblent encore sortir des mains de l'ouvrier. » Id.

Débris et *ruines*, n'impliquant rien de défavorable dans leur signification, se distinguent suffisamment par cela seul de *décombres*. Ils diffèrent l'un de l'autre de plusieurs façons.

1° *Débris* exprime le résultat d'une destruction violente, qui a *brisé*, fracassé; et *ruines*, l'effet de l'action successive du temps, qui *ruine*, qui défait peu à peu, pièce à pièce. On dira plutôt, les *débris* d'une ville renversée d'assaut ou par un tremblement de terre, et les *ruines* d'une ville ancienne qui est tombée de vétusté.

2° *Débris* convient pour toutes sortes d'objets, petits ou grands, susceptibles d'être *brisés* : des *débris* de coquillages, de végétaux, de navires; les *débris* d'un trône, d'un autel. *Ruines*, du latin *ruere*, s'écrouler, ne s'applique qu'aux édifices, et encore aux édifices considérables, ou, dans tous les cas, à quelque chose de plus étendu. Suivant le docteur Burnet, les montagnes ressemblent aux *débris* d'une ville que le canon a foudroyée; ce sont les *ruines* d'un ancien monde dispersé çà et là (Volt.).

3° Le mot *débris* est relatif; il se rapporte, ou à un corps dont des parties ont été détachés, ou à un corps nouveau dans la composition duquel entrent ou peuvent entrer ces parties : les *débris* sont, ou des fragments, ou des éléments de reconstruction. *Ruines* est absolu; il se considère en lui-même. « On l'a vu à Rome se promener sur des *ruines*, ou s'asseoir parmi des tombeaux et interroger ces *débris*. » Vauv.

J'ai lu qu'un orateur voulut voir le séjour
Où subsistaient encor les *ruines* de Troie.
Du *débris* d'Ilion s'était construit un bourg. Laf.

« Tous nos maîtres modernes ont fouillé les *ruines* et recueilli les *débris* de ce siége fameux de Troie, pour y trouver les exemples des vertus guerrières. » Buff. « Les moines, envoyés par saint Grégoire en Angleterre, y avaient porté, je ne dis pas les sciences, mais quelques *débris* sauvés de leurs *ruines*. » Cond.

DÉCOUVERTE, INVENTION. Ces mots expriment quelque chose de nouvellement trouvé dans ce qui importe le plus au savoir ou au pouvoir de l'homme.

Mais la *découverte* est proprement une conquête de l'esprit humain; l'*invention* en est une production. On *découvre* ce qui est, et c'est l'observation qui joue le principal rôle dans la *découverte*; on *invente* ce qui n'est pas, et c'est à la faculté *inventive*, à l'imagination, au génie, à la fécondité de l'esprit, qu'est due l'*invention*. Dans la *Théorie de la Terre* de Buffon se trouvent, entre autres, deux articles qui ont pour titre, l'un : « Sur la *découverte* de l'Amérique; » l'autre : « Sur l'*invention* de la boussole. » « Que nous a servi la *découverte* de tant de peuples et l'*invention* de la boussole? » Montesq. « A quoi nous ont servi les *découvertes* en physique et les *inventions* du génie? » Volt. « La *découverte* du feu, l'*invention* de la navette, sont d'une tout autre nécessité que l'imprimerie et la boussole. » Id.

C'est surtout dans les sciences, là où il s'agit d'étudier ce qui est, que se font les *découvertes*; c'est surtout en industrie, en mécanique et dans les arts, là où il s'agit de créer ou d'imaginer des engins, des instruments ou des procédés nouveaux, que les *inventions* ont lieu. « Il me semble que l'idée de la *découverte* tient plus de la science, et que celle de l'*invention* tient plus de l'art : une *découverte* étend la sphère de nos connaissances; une *invention* ajoute aux secours dont nous avons besoin. » Beauz. « Pourquoi dit-on d'une grande *découverte* en physique,

d'une *invention* nouvelle et surprenante en mécanique : cela est beau ? » Marm.

Enfin, la *découverte* a plutôt rapport aux choses, et l'*invention* à l'esprit; la *découverte* est quelque chose de rare, d'inaperçu jusque-là; l'*invention* est quelque chose d'habilement ou d'heureusement conçu. « Cela me ferait croire que la plupart des plus heureuses *inventions*, des *découvertes* les plus rares, sont moins des fruits d'une contention d'esprit que de pures saillies. » Les.

DÉCOUVRIR, RÉVÉLER, DÉVOILER, DÉCELER, ÉVENTER. Faire connaître quelque chose qui n'est point apparent ou en vue, mais enveloppé, dérobé aux yeux.

On *découvre* ce qui est caché; on *révèle* ce qui est tenu caché, c'est-à-dire proprement ce qui est secret. En effet, *découvrir*, c'est ôter ce qui *couvre*, dégager ce qui se trouve *couvert ;* et *révéler*, c'est retirer de dessous le *voile* (*velum*) ce qui a été mis et est gardé sous le *voile*, sous quelque chose dont on se sert pour cacher. — Vous *découvrez* votre cœur, vos sentiments, vos pensées, des vérités inconnues jusque-là, choses d'elles-mêmes *couvertes*, soustraites aux regards.

Le roi feignait! Et moi, *découvrant* ma pensée....
(Monime dans *Mithridate*.) Rac.

« Les traits *découvrent* la complexion et les mœurs. » Labr. « L'univers *découvre* dans toutes ses parties l'art de l'ouvrier suprême qui l'a formé. » Fén. « Mais pour ce jour où je viendrai juger le monde, personne n'en sait rien, et je ne dois pas vous le *découvrir*. » Boss. « Ce fut sur cela qu'il me *découvrit* l'esprit de la société, qui n'est pas encore connu de tout le monde, et vous serez peut-être bien aise de l'apprendre. » Pasc. — Vous *révélez* un secret, une conjuration, un mariage clandestin, les fautes ou les défauts de quelqu'un, toutes choses discrètement tues, volontairement couvertes d'un *voile* et mises hors de la vue.

Ulysse ni Calchas n'ont point encore parlé;
Gardez que ce départ ne leur soit *révélé*.
Cachez bien votre fille. Rac.

« Gardez un secret dangereux que rien ne vous oblige à *révéler*. » J. J. « Mais pour être vrai (ce que vous avez dit du prochain), nous est-il permis de le *révéler?* N'est-ce pas assez qu'il fût secret pour devoir être respecté de nous ? » Bourd. « Des gens vous promettent le secret, et ils le *révèlent* eux-mêmes et à leur insu. » Labr. « Toujours, de l'aveu propre de Calvin, il demeurera impliqué dans le crime (la conjuration d'Amboise), puisqu'il l'a su sans le *révéler*. » Boss. « La loi qui ordonne de *révéler* les conspirations, auxquelles même on n'a pas trempé, n'est guère moins dure. » Montesq. — « Le testament d'Épicure *découvre* une âme tranquille et juste.... La duchesse de Montpensier était outrée contre Henri III, qui avait *révélé* quelqu'un de ses défauts secrets. » Volt.

Dévoiler semblerait devoir signifier exactement la même chose que *révéler*. Mais, étant seul formé du mot français *voile*, il rappelle mieux l'usage ordinaire du *voile*, qui est de cacher le visage et par suite de déguiser. Voltaire dit de Claudien qu'il a *révélé* les mystères tout au long; et de Van-Dale ainsi que de Fontenelle, qu'ils ont *dévoilé* des siècles de fourberies. On *révèle* d'une personne des actions ou des qualités quelconques; on *dévoile* sa fausseté, comme on la démasque. « Les gens que je peins dans ma comédie (le *Tartufe*) ne sauraient me pardonner de *dévoiler* leurs impostures aux yeux de tout le monde. » Mol. — Ensuite, comme on se sert aussi du *voile* pour cacher, dans les églises, la partie la plus éloignée du chœur, le sanctuaire, *dévoiler* s'emploie avec justesse en parlant du fond des choses : *dévoiler* le fond de son cœur (J. J.), le fond d'une affaire (Id.). « A quoi aboutit cette vie si pénible, si sordide (d'un prêtre) ? à *découvrir* l'indignité de la vie d'un pasteur, à *dévoiler* ce qui ne pouvait être trop enseveli dans les ténèbres. » Mass. « La vérité opprimée ne peut plus se délivrer qu'en *dévoilant* le fond de votre conduite. » Fén. « Tacite nous *dévoile* les profondes noirceurs de l'âme de Tibère. » Marm.

Déceler marque plutôt une action qui va des choses aux personnes, au lieu d'aller des personnes aux choses comme les actions de *découvrir*, de *révéler*, de *dévoiler* et d'*éventer*. Les choses nous *décèlent ;* nous *découvrons*, nous *révélons*, nous *dévoilons*, nous *éventons* des choses. « Son embarras *décela* son crime. » Acad. « Son action *décèle* une âme corrompue. » Acad. « Leur frayeur peinte sur leurs mornes visages les *décelait*. » S. S. « Il n'y a rien de si délié, de si simple et de si imperceptible, où il n'entre des manières qui nous *décèlent*. » Labr.

Votre orgueil a percé. Vos hauteurs, vos grands airs
Vous *décèlent* d'abord, malgré la politesse
Dont vous les décorez. Dest.

— D'ailleurs, *déceler* se distingue par une autre idée accessoire, celle du soin qu'on a de se cacher, de la crainte qu'on éprouve d'être vu ou aperçu. « Psyché (allant tuer son mari) retenait jusqu'à son haleine, et craignait presque que ses pensées ne la *décelassent*. » Laf. « Un criminel, s'étant échappé, se fie à peine à soi-même : fugitif, errant, vagabond, il croit que tout ce qui luit le *décèle*, que tout ce qui parle l'accuse, que tout ce qui remue machine sa perte. » Boss. « Le plus grand soin de l'imposture, son plus grand art est de se dérober à nos regards; mais cet art même la *décèle*. » J. J. — Et quand l'action de *déceler* est faite par une personne, elle est telle que l'action des choses, involontaire. « Sophie retire brusquement sa main avec un mot de *monsieur* si singulièrement prononcé, que ce mouvement involontaire la *décèle* à l'instant aux yeux d'Émile. » J. J. « César, traversant un pauvre village, et causant avec ses amis, *décèle* sans y penser le fourbe qui disait ne vouloir qu'être l'égal de Pompée. » Id. « Par leur sollicitude, les gobe-mouches *décèlent* eux-mêmes leur nichée, que sans cela il ne serait pas facile de découvrir. » Buff.

Éventer se dit primitivement d'une mine qu'on découvre avant que le feu y soit mis, et dont on empêche l'effet. On l'applique par extension aux

entreprises secrètes qu'on a l'adresse de pénétrer et de faire échouer. *Éventer* un dessein (MOL., VOLT.), un projet (J. J., MARM.).

Un secret *éventé* rompt nos prétentions. MOL.

« Catilina apprend que l'entreprise sur Préneste a été manquée et n'a servi qu'à *éventer* ses complots. » LAH. « Les confédérés n'osaient s'envoyer mutuellement des otages, de peur d'*éventer* leur complot. » ROLL. « Le chancelier *éventa* le projet de Patkul, et obtint qu'on se saisît de sa personne. » VOLT.

DÉDIRE (SE), SE RÉTRACTER. Désavouer ce qu'on avait dit.

Se dédire est l'aveu d'une erreur : on *se dédit* de ses opinions. « Je suis tout honteux de décider ici (sur l'éloquence); mais je suis tout prêt à *me dédire*, si on me fait apercevoir que je me suis trompé. » FÉN. « L'erreur de 1701 (sur la forme de la terre) fut reconnue; on *se dédit*, et la terre fut allongée. » VOLT. « Il est vraisemblable que le VI° livre de l'*Énéide* n'est point une description des mystères. Si je l'ai dit, je me *dédis*. » ID. Le cerf se voyant dans l'eau louait la beauté de son bois, et ne pouvait qu'avec peine souffrir ses maigres jambes. Mais, quand un limier le fit partir,

Il *se dédit* alors, et maudit les présents
Que le ciel lui fait tous les ans. LAF.

— *Se rétracter* est l'aveu d'une fausseté : on *se rétracte* de ses assertions, de ses doctrines, de ses imputations. « Si le pape juge que le fond de la doctrine de mon livre est mauvais, je *me rétracterai* ouvertement. » FÉN. « Une fille qui avait servi de faux témoin *se rétracte ;* elle avoue son crime. » VOLT. « L'éditeur sait en conscience qu'aucune de ces lettres n'a été écrite comme il les a imprimées. Il serait digne de votre probité de lui remontrer son crime, et de l'engager à *se rétracter*. » ID. « Si je pouvais, l'instant d'après, retirer le mensonge qui m'excuse, et dire la vérité qui me charge, sans me faire un nouvel affront en *me rétractant*, je le ferais de tout mon cœur. » J. J. Orgon reproche à Damis d'avoir dit une fausseté contre Tartufe, et ajoute :

Allons, qu'on *se rétracte ;* et qu'à l'instant, fripon,
On se jette à ses pieds pour demander pardon.
MOL.

« Vous avancez une calomnie, il faudra expressément *vous rétracter*. » BOURD.

C'est plutôt en matière de spéculation et de littérature qu'on emploie *se dédire ;* et *se rétracter* convient mieux quand il s'agit de doctrines, de jugements sur autrui, d'accusations, qui peuvent porter préjudice et sont toujours de plus grande conséquence. L'acte même de la *rétractation* est plus important, plus formel, plus solennel. Il est aussi plus pénible : il en coûte plus de reconnaître qu'on a eu tort, qu'on a été téméraire, qu'on est l'auteur d'un faux bruit, d'une fausse croyance, que de convenir qu'on a mal vu et qu'on a été trompé. *Se dédire* exprime une manière adoucie de *se rétracter*. « Saint Jean d'Antioche proposait à Nestorius d'approuver le terme de *Mère de Dieu ;* c'est-à-dire, dans le fond, de *se rétracter* le plus honnêtement qu'il pourrait.... Il ne lui propose d'autre moyen, pour se défendre, que celui de *se dédire*. » BOSS.

D'ailleurs, *se dédire* est subjectif, c'est-à-dire relatif au sujet, qu'il fait considérer comme changeant d'idée et se démentant lui-même; c'est pourquoi *se dédire* (mais non pas *se rétracter*) d'un parti est une expression consacrée. *Se rétracter* est objectif, c'est-à-dire relatif aux choses avancées, lesquelles perdent leur effet et sont détruites par la *rétractation ;* aussi dit-on, en parlant de ces choses, les *rétracter*, et non pas les *dédire*. En *me dédisant*, je réforme mon opinion et mes paroles; en *me rétractant*, j'en préviens l'effet autant qu'il est en moi. Autrefois on punissait en France le témoin qui *s'était dédit* après le recolement; et on a vu des innocents condamnés parce que des témoins imbéciles et timides n'avaient pas su d'abord s'expliquer, et, ensuite, n'avaient pas osé *se rétracter* (VOLT.).

La promesse dont on *se dédit* est une promesse en l'air, un projet, une simple parole.

Comment, mademoiselle,
Allez-vous nous donner une scène nouvelle?
Et *vous dédire* ici, comme vous avez fait,
Sur cinq ou six projets (de mariage) qui n'ont point eu d'effet? DEST.

« Il faut *me dédire* malgré moi. Je devais aujourd'hui arriver chez vous. La famille de M. le chancelier me fait l'honneur de se prier demain chez moi. » BOSS. Mais la promesse dont on *se rétracte* est une promesse formelle et comme un engagement *contracté*. « Lui dirai-je : Monsieur, je vous promis ma fille, tandis que vous étiez riche; mais à présent que vous n'avez plus rien, je *me rétracte*, et ma fille ne veut point de vous? » J. J.

DÉDOMMAGEMENT, INDEMNITÉ. Ce qu'on donne ou ce qu'on reçoit en compensation d'une perte ou d'un tort.

Dédommagement vient peut-être du latin, mais d'une manière détournée et difficile à reconnaître. *Indemnité* est le latin *indemnitas*, dont se servaient les jurisconsultes romains. Le mot *dédommagement* appartient à notre langue commune. « Il trouve dans votre amitié un *dédommagement* à ses malheurs. » ACAD. Le mot d'*indemnité* est un terme de palais. « En expliquant les devoirs des seigneurs, n'oubliez pas leurs droits : dites ce que c'est que fiefs, seigneur dominant, vassal, hommage, rentes, dîmes inféodées, droit de champart, lois et ventes, *indemnités*, amortissement et reconnaissances, papiers terriers et autres choses semblables. » FÉN.

Le *dédommagement* nous arrive d'une façon quelconque; l'*indemnité*, par acte de justice. « Je trouve au fond de mon cœur le *dédommagement* de toutes mes pertes. » J. J. « Jean Wilkes fut mis à la Tour pour un écrit des plus virulents.... Un procès eut pour résultat la prise à partie des magistrats, contre lesquels il obtint une *indemnité* de quatre mille livres sterling. » ID.

Le *dédommagement* est dans l'ordre de la nature ou des sentiments. La bonté de Dieu, la bienveillance des hommes ou la fortune, vous accordent un *dédommagement*. « Les lièvres paraissent avoir les yeux mauvais; ils ont, comme par *dédommagement*, l'ouïe très-fine. » BUFF.

« Cette adresse particulière, donnée au sexe, est un *dédommagement* très-équitable de la force qu'il a de moins. » J. J. « On entre dans des œuvres de miséricorde; mais on en veut les premiers honneurs.... Il semble qu'on ne veut pas courir le risque de l'humiliation sans s'être préparé le *dédommagement* des éloges. » MASS. « S'il est vrai qu'un grand donne plus à la fortune, lorsqu'il hasarde une vie destinée à couler dans les ris, le plaisir et l'abondance, qu'un particulier qui ne risque que des jours qui sont misérables; il faut avouer aussi qu'il a un tout autre *dédommagement*, qui est la gloire et la haute réputation. » LABR. — Mais l'*indemnité* est uniquement dans l'ordre de la justice, et répond à une obligation : c'est légalement ou juridiquement qu'elle est accordée. « Si le magistrat politique veut faire quelque édifice public, quelque nouveau chemin, il faut qu'il *indemnise*. » MONTESQ. « Dans quelques pays de l'Europe, la considération des droits des seigneurs a fait établir en leur faveur un droit d'*indemnité* sur les immeubles acquis par des gens de mainmorte. » ID. « La plus grande faveur que l'on reçoive de la justice (qui punit et ne récompense pas), c'est l'*indemnité*, qui est une monnaie trop courte pour ceux qui font mieux que le commun. » MONTAIGN. « J'ai enfin vendu ma ferme de Damar.... Je leur dirai que je vous fais toucher l'argent de ladite vendition pour votre sûreté, en attendant que je vous aie fait bailler une *indemnité* de votre garantie. » LAF.

Le *dédommagement* se donne en quoi que ce soit et compense à peu près le dommage éprouvé. L'*indemnité*, plus rigoureuse; se paye en argent ou en valeurs égales, et de manière à réparer le tort exactement. Le *dédommagement* tend à vous rendre une somme semblable d'avantage ou de bonheur; l'*indemnité* vous rend la même somme de fortune. L'État *dédommage*, autant que possible, par des récompenses honorifiques et des distinctions, les braves qui ont laissé quelque membre sur le champ de bataille; il *indemnise*, sur rapport d'experts, les possesseurs des terres qu'il exproprie pour cause d'utilité publique. La justice ne *dédommage* pas le demandeur des torts qu'il a soufferts par les délais, le déplacement, les démarches, les poursuites de ses droits, lors même qu'elle lui adjuge les *indemnités* qu'il réclame.

DÉFAITE, DÉROUTE. Ces deux mots s'emploient en parlant d'armées ou de troupes qui ont été vaincues, qui ont eu le dessous.

Défaite est le terme général. C'est précisément et dans tous les sens le contraire de *victoire*. On dit, les *défaites* de Cannes, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Waterloo, comme on dit, les *victoires* de Salamine, de Zama, de Bouvines, de Formigny, de Marignan, d'Austerlitz. Avant d'engager le combat à Fontenoi, le maréchal de Saxe avait pourvu à la *victoire* et à la *défaite* (VOLT.). « Que sais-je si nos dernières *défaites* n'expiaient pas l'équité douteuse ou l'orgueil inévitable de nos anciennes *victoires* ? » MASS. Ce mot convient aussi quand il n'est question que d'une seule personne, et quelle que soit la lutte dans laquelle elle succombe. Dans la fable des deux coqs, le vainqueur chante sa victoire sur les toits, tout fier qu'il est de la *défaite* de son rival (LAF.). Dans *Britannicus*, Narcisse insinue qu'il se peut que Junie aspire à l'amour de Néron et médite sa *défaite* (RAC.).

La *déroute* est une *défaite* de troupes, non seulement battues et taillées en pièces, ce qui est commun à toutes les *défaites*, mais encore mises en désordre et fuyant précipitamment çà et là, à la débandade, selon l'expression vulgaire. « *Déroute* ajoute à *défaite*, et désigne une armée qui fuit en désordre et qui est totalement dispersée. » D'AL. « Après la *défaite* et la *déroute* des armées, L. Marcius avait ramassé tous les soldats que la fuite avait dispersés. » ROLL. Mettre en *déroute*, se dit comme mettre en *fuite*. « Je me charge de mettre en *fuite* et en *déroute* ces insolents ravageurs de nos terres. » ROLL.

Quoique l'Académie définisse *défaite* par *déroute*, comme si *déroute* était plus général, il y a *défaite*, mais non pas *déroute*, quand tous les soldats sont tués ou pris sur le champ de bataille, et même quand la retraite s'opère avec calme et en bon ordre. D'autres fois, au contraire, la *déroute*, qui d'ordinaire termine la *défaite*, la complète et la constate, a lieu sans qu'il y ait *défaite* proprement dite : c'est quand l'épouvante s'empare des soldats avant que l'action s'engage ou dès le premier choc. « Quelquefois Dieu envoyait aux ennemis des Juifs, dans leurs songes, des pronostics affreux de leur perte. Ils voyaient l'épée de Gédéon qui les poursuivait de si près qu'ils ne pouvaient échapper; et ils fuyaient en désordre avec de terribles hurlements, et tiraient l'épée l'un contre l'autre, ne sachant à qui se prendre de leur *déroute*. » BOSS. « A la bataille de Rosbach, les Français et les Autrichiens s'enfuirent à la première décharge. Ce fut la *déroute* la plus inouïe et la plus complète.... On vit trente mille Français et vingt mille Impériaux prendre une fuite honteuse et précipitée devant cinq bataillons et quelques escadrons. » VOLT. « A la bataille de Frauenstadt, le combat ne dura pas un quart d'heure; les Moscovites jetèrent leurs armes dès qu'ils virent les Suédois : l'épouvante fut si subite et le désordre si grand que.... Jamais *déroute* ne fut plus prompte, plus complète et plus honteuse. » ID.

Une grande *défaite* est sanglante, cause de grandes pertes. Une grande *déroute* donne l'idée d'une grande confusion, ou d'une confusion qui s'étend à toute l'armée, qui est générale, totale, universelle.

DÉFAVEUR, DISGRÂCE. Ces deux mots expriment le fait de cesser d'être bien auprès d'une personne puissante, ou l'état qui en résulte.

Mais la *défaveur* annonce qu'on n'est plus en *faveur*, et la *disgrâce* qu'on ne possède plus les bonnes *grâces*. Qui est en *défaveur* auprès du prince a perdu dans son esprit; qui est en *disgrâce* a perdu le crédit dont il jouissait et sa position, il est ruiné.

La *défaveur* est moindre que la *disgrâce* : elle consiste seulement à être malvoulu, et encore passagèrement peut-être, à n'inspirer plus ce

goût de prédilection, cet intérêt particulier qui fait le *favori*. La *disgrâce* est un malheur ou un malheur plus grand et dans ses causes et dans ses suites : dans ses causes, car elle dépend moins, comme la *défaveur*, de l'humeur ou du caprice du maître, que de sujets d'une certaine gravité, réels ou supposés, comme malversations, fautes ou incapacité, discours coupables, démarches imprudentes ; dans ses suites, car elle entraîne pour l'ordinaire la perte des biens ou des charges, la confiscation, la destitution et l'exil.

On peut citer en France, sous le règne de Louis XIV, la *défaveur* de Fénelon et la *disgrâce* du surintendant Fouquet.

Un écrivain est en *défaveur* (mais non pas en *disgrâce*, ce serait trop dire), quand ses écrits ne sont plus goûtés ou accueillis du public avec une disposition *favorable* ou bienveillante. « Buffon voyait que l'école encyclopédique était en *défaveur* à la cour et dans l'esprit du roi. » Marm.

1° **DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER ; — 2° GARANTIR, PRÉSERVER, SAUVER.** Mettre à couvert contre quelque chose de fâcheux, ou l'écarter.

Défendre, *soutenir* et *protéger* marquent l'action; *garantir*, *préserver* et *sauver*, l'effet. En *défendant*, en *soutenant*, en *protégeant*, on travaille à empêcher l'approche ou l'atteinte du mal; en *garantissant*, en *préservant* et en *sauvant*, on réussit à l'empêcher. Le *défenseur* et le *protecteur* vous assistent, mettent leur puissance à votre service, mais ce peut être en vain; le *sauveur* effectue positivement votre salut, votre sûreté. On lit dans une traduction de P. Syrus : « La fortune *protége* plus de gens qu'elle n'en *garantit*. »

Plures *tegit* fortuna, quam *tutos facit*.

De plus, *défendre*, *soutenir* et *protéger* se disent absolument : Dieu *défend*, *soutient*, *protége* l'homme de bien. *Garantir*, *préserver* et *sauver* ne s'emploient guère que d'une manière relative, en indiquant de quel mal on exempte : Dieu *garantit*, *préserve*, *sauve* l'homme de bien de tels ou tels maux. « La sage piété de nos pères n'a pas cru pouvoir mieux *défendre* et conserver cette ville capitale qu'en la mettant sous la protection de sainte Geneviève, qui l'a *préservée* de tant de fléaux. » Bourd. « J. C. dit à saint Pierre : J'ai pu vous *soutenir* sur les flots, et vous *garantir* de la violence des vents et des orages. » Mass. « Louis le Grand a *protégé* ses alliés.... Il serait à craindre que le temps ne diminuât au moins l'éclat de tant de merveilles : vos plumes savantes les *garantiront* de cette injure. » Lafontaine, Discours de réception à l'Académie française.

1° *Défendre*, *soutenir*, *protéger*.

On *défend* ce qui est attaqué; on *soutient* ce qui est faible. « Quand même un voisin injuste attaquerait votre État, tous les autres, intéressés à sa conservation, prennent aussitôt les armes pour le *défendre*. » Fén. « Le roi revint à son premier sentiment et à la gloire de *soutenir* des rois opprimés. » Volt. On *défend* en prenant actuellement les armes pour repousser une agression; on *soutient*, en embrassant les intérêts de quelqu'un, en les fortifiant de son appui. « C'est l'ordre des franciscains qui le premier a fait une profession publique de reconnaître et de *soutenir* l'immaculée conception; c'est lui qui l'a *défendue* dans les écoles et les universités. » Bourd. Votre *défenseur* combat contre vos ennemis; votre *soutien* est votre partisan, il vous anime, il s'intéresse pour vous. Pendant que le roi de Navarre (Henri IV) *défendait* la cause de Henri III, Philippe II d'Espagne *soutenait* celle des ligueurs (Volt.). Un accusé est *défendu* par son avocat, et *soutenu* par tous ceux qui s'emploient pour lui. L'action de *défendre* est plus déclarée, plus ardente, plus forte; mais celle de *soutenir* est d'ordinaire plus soutenue, plus constante : les martyrs ont *défendu* la foi chrétienne (Bourd.); les confesseurs l'ont *soutenue* (Id.). « Ce christianisme doit être en nous aussi solide contre ceux qui l'attaquent, qu'édifiant pour nous qui le *défendons*.... Que Dieu trouve en nous, sinon des martyrs fervents, au moins des confesseurs éclairés, pour *soutenir* son culte contre la vaine présomption du libertinage. » Bourd. On *défend* et on *soutient* une personne ou une chose (Bourd.), quand, après avoir combattu pour la tirer d'un péril, on continue à la favoriser, à s'en montrer l'ami. On la *soutient* et on la *défend* (Bourd., Mass.), quand, après l'avoir servie de son crédit, par exemple, on finit, dans une occasion particulière, par la faire triompher de ses ennemis.— D'ailleurs, on *défend* ce qui de soi-même est sans *défense* : un avocat *défend* son client, une lionne ses petits, un amant son cœur, un ami son ami absent ou la mémoire de son ami défunt. On *soutient* ce qui se *défend* déjà, mais d'une manière insuffisante, c'est-à-dire qu'on le seconde. « Hiéron ordonna aux étrangers de commencer l'attaque; et lorsqu'il les vit engagés, il les abandonna, au lieu de les *soutenir*. » Cond.

Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle,
Des prêtres, des enfants, ô sagesse éternelle!
Mais, si tu les *soutiens*, qui peut les ébranler? Rac.

L'action de *protéger* (*protegere*, couvrir) ressemble plus à celle de *soutenir* qu'à celle de *défendre*. Mais elle part toujours d'un supérieur, qui couvre comme d'une égide, qui veille sans cesse à la conservation et à la prospérité de ce qu'il a pris sous sa tutelle. Dieu, les anges gardiens, un roi, un homme puissant *protégent*; les patriciens *protégeaient* les plébéiens, leurs clients (Cond.). Dieu *protége* la France. A la fin des *Filles de Minée*, Lafontaine dit que ces sœurs, *protégées* par Pallas, ne peuvent être alors *défendues* par cette déesse contre les fureurs de Bacchus qui entre pour se venger. « Notre vie même, que nous avons dévouée à l'État, en est continuellement *protégée*. » J. J. « Par les princes favorables à la piété sont *protégés* des ouvriers fidèles destinés à répandre la science du salut. » Mass. « Que d'établissements utiles n'ont dû leur naissance qu'au crédit d'une seule personne à qui Dieu avait mis dans le cœur de *protéger* une œuvre dont il devait tirer tant de gloire! » Id. « La cour de Rome ne cherche souvent qu'à

établir son autorité sous prétexte de *protéger* le clergé. » VERT. « Dieu a donné aux saints un plein pouvoir pour nous *protéger*. » BOURD. A la fin de *Britannicus*, Junie s'est réfugiée auprès de la statue d'Auguste :

Prince, par ces genoux, dit-elle, que j'embrasse,
Protége en ce moment le reste de ta race. RAC.

« L'ambassadeur des Rhodiens dit aux sénateurs (de Rome) : Il suffit aux Grecs que vous *protégiez* par vos armes leur liberté, qu'ils ne sont plus en état de *défendre* par les leurs. » ROLL.

2° *Garantir*, *préserver*, *sauver*.

Selon l'Académie, *préserver* signifie *garantir* d'un mal qui pourrait arriver. En effet, on *garantit* plutôt d'un mal actuel, ou certain, immanquable. La laine du mouton et le vêtement de l'homme les *garantissent* des injures du temps. « Mon palais, dit Télémaque à Ulysse, est rempli d'insolents; je suis jeune, seul, et il me serait impossible de vous *garantir* des insultes qu'ils ne manqueraient pas de vous faire. » FÉN. Mais *préserver*, c'est-à-dire *conserver d'avance*, annonce un danger, un mal futur, éventuel, possible, auquel on ne peut guère s'attendre. « Une bonne éducation *préserve* la jeunesse de quantité de désordres. » ACAD. « Que Dieu nous *préserve* de tout mal! » BOURD. « Nous combattons sans cesse pour *préserver* de ce faux goût ceux de nos jeunes écrivains qui donnent des espérances. » LAH. — *Garantir* marque puissance; *préserver*, prévoyance. Faute de pouvoir, de moyens, une chose ou une personne n'est pas suffisamment *garantie;* faute de soins, de vigilance, elle n'est pas suffisamment *préservée*. Ce qui *garantit* est un bouclier, une cuirasse, un rempart, quelque chose de fort dont on s'arme ou dont on se trouve armé de manière à ne pas succomber. « Les monts et les mers qui entourent l'Italie la *garantissent* à peu de frais des insultes de ses voisins. » MARM. « Le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu *garantir* Homère d'une haine implacable. » MONTESQ. « A Neuchâtel, la protection du prince et du gouvernement ne saurait me *garantir* des fureurs d'une populace excitée. » J. J. Mais ce qui *préserve* est un *préservatif*, quelque chose dont on se prémunit ou dont on a été prémuni par précaution. « Les oiseaux font leur nid sur les plus hautes branches des arbres pour *préserver* leurs petits de l'insulte des animaux qui ne sont point ailés. » FÉN. « Quelles précautions, quelles mesures avez-vous prises pour *préserver* vos jeunes filles du faux goût qui les égare? » J. J. « Peuples, sachez que la nature a voulu vous *préserver* de la science, comme une mère arrache une arme dangereuse des mains de son enfant. » ID. « Les désordres et défauts des autres sont nôtres en quelque façon par l'impuissance où nous sommes de nous en *garantir*, si Dieu ne nous en *préserve*. » NIC. — On *garantit* en couvrant, en empêchant l'impression ou l'atteinte d'un objet, contre une attaque ou quelque chose d'extérieur. Un rideau *garantit* du soleil. « Il est très-difficile de se *garantir* entièrement de l'impression secrète que toutes les choses extérieures font dans l'esprit. » P. R. Dieu nous *garantit* de la haine de nos ennemis (MASS.), de toute oppression et de toute violence (BOSS.). *Préserver*, au contraire, est plus propre à exprimer une action intérieure, qui conserve, qui purifie, en combattant des principes intérieurs de corruption. Un remède *préserve* d'une maladie. « L'embaumement était le moyen le plus facile de *préserver* les corps de la corruption. » BUFF. « Le précepteur dit à son élève : Quand tu es entré dans l'âge de raison, je t'ai *garanti* de l'opinion des hommes; quand ton cœur est devenu sensible, je l'ai *préservé* de l'empire des passions. » J. J.

Quant à *sauver*, il se distingue par la grandeur du péril qu'il suppose. *Sauver*, c'est opérer le salut. *Sauver* des mains de l'ennemi (ACAD.), du supplice (ID.), de la potence (MONTESQ.), du naufrage (BOURD., MASS.), de l'infamie (ACAD.), de la misère (ID.), de l'enfer (PASC.), de la colère de Dieu (ID.), des piéges (BUFF.), du joug d'un tyran (VOLT.), etc.

DÉFENSE, PROHIBITION. Ordre de ne pas faire certaines choses, de s'en abstenir, de ne pas se les permettre.

Défense appartient à tous les genres de style, ainsi que *défendre* et *défendu*. *Prohibition*, ainsi que *prohiber* et *prohibé*, a cela de commun avec son synonyme *inhibition* (voy. Ire partie, *Prohibition* et *inhibition*, p. 152), que c'est un terme de législation et de palais. « *Prohibé* ne se dit guère que des choses qui sont *défendues* par une loi humaine et de police. La fornication est *défendue;* et la contrebande, *prohibée*. » D'AL.

L'espèce d'ordres exprimée par *prohibition* n'émane pas de la nature, de Dieu, de la conscience ou des lois générales, mais de décrets exprès de l'administration, de la police, ou bien des décisions d'une autorité humaine quelconque, judiciaire, ecclésiastique ou autre. Il y a des livres *défendus* parce qu'ils sont mauvais, et quand même aucun règlement particulier ne prescrirait de ne les point lire; il y a des temps pendant lesquels l'Église *prohibe* les mariages. « Tout est plein, dans le secrétariat des évêques, de permissions à tel et tel de lire des livres *défendus*, de passer outre aux mariages, nonobstant les temps *prohibés*. » BOSS.

Voltaire parle la langue commune quand il dit : « Le concile de Trente ne permet ni ne *défend* la communion sous les deux espèces. » Mais il se sert du terme spécial quand il ajoute : « Son décret porte seulement que l'Église a eu de justes causes de la *prohiber*. » De même Laharpe, dans le passage suivant : « Quand la publication de l'*Encyclopédie* fut *défendue*, elle devint plus mauvaise de toute manière.... Ce fut Diderot qui obtint la continuation secrète du dictionnaire publiquement *prohibé*. »

DÉGOÛTANT, FASTIDIEUX. Ce qui est *dégoûtant* ou *fastidieux* déplaît, produit sur nous une impression fâcheuse.

A peine est-il besoin de remarquer que *dégoûtant* peut se dire des choses physiques et des hommes physiquement considérés; au lieu que *fastidieux* sert à qualifier seulement sous le rapport de l'esprit ou les choses de l'esprit. Il y a des viandes et des boissons *dégoûtantes* (BOSS.,

Mass.), comme il y en a d'agréables; il y a de entretiens *fastidieux* (Acad.), comme il y en d'intéressants. Un homme *dégoûtant* est d'une laideur ou d'une malpropreté repoussante; un homme *fastidieux* est ennuyeux, importun, insupportable par ses idées, ses discours ou ses écrits. « Il ne faut point s'opiniâtrer à faire goûter aux enfants certaines personnes pieuses dont l'extérieur est *dégoûtant*. » Fén. « Les *fastidieux* personnages, avec leur air suffisant et empesé! Je ne comprends pas comment toi, qui as l'esprit si délié, tu peux t'accommoder de convives si lourds. Je veux t'en amener de plus légers.... Je te promets des génies supérieurs et des plus amusants. » Les.

Ces deux mots ne sont guère synonymes que quand *dégoûtant* s'applique aussi figurément à ce qui se rapporte à l'esprit : un poëme *dégoûtant* ou *fastidieux;* une pièce de théâtre *dégoûtante* ou *fastidieuse*, c'est-à-dire dont l'effet esthétique n'est pas bon. Mais alors la différence est encore bien sensible.

La chose *dégoûtante* provoque le vomissement, selon la force du mot; elle révolte, parce qu'elle est moralement sale ou grossière; la chose *fastidieuse* ennuie, lasse, à cause de sa monotonie ou de sa longueur. L'une blesse en nous la délicatesse du goût ou des mœurs, elle est fade, basse ou indécente; l'autre ne nous amuse pas, ne nous intéresse pas.

Ce qui est *dégoûtant* soulève l'âme, excite son aversion. « Dans le *Paradis perdu*, le mariage du péché et de la mort, et les couleuvres dont le péché accouche font vomir tout homme qui a le goût un peu délicat : c'est un poëme obscur, bizarre et *dégoûtant*. » Volt. « Nous verrions quelles archives possèdent la suite la plus complète de fadaises *dégoûtantes* et de contes, que la plus imbécile et la plus bavarde nourrice n'oserait répéter aujourd'hui. » Id. « Racine avait fait ôter à Boileau, de la satire contre les femmes, une vingtaine de vers *dégoûtants* par la peinture hideuse de la lieutenante criminelle. » D'Al. « Par une plaisanterie *dégoûtante*, Furetière avait dédié son *Roman bourgeois* au bourreau. » Id. « Cela est assez nigaud, dit Laharpe en parlant d'une chanson de Sedaine, qu'il vient de citer, mais cela est drôle et n'est pas *dégoûtant;* Piron l'est souvent dans ses opéras comiques. » Et, après en avoir rapporté un exemple, il ajoute : « Cela fait mal au cœur. » « Dans le *Théâtre de la Foire*, la sottise burlesque et la grossièreté *dégoûtante* sont à un tel excès, que les citations souilleraient le papier. » Lah.

Ce qui est *fastidieux* fatigue l'esprit, qui n'en fait aucun cas. « Les fables d'Ésope ne sont point des recueils de sentences *fastidieuses* qui lassent plutôt qu'elles n'éclairent. » Volt. « Ces maximes (de Confucius) valent bien les secs et *fastidieux* *Essais* de Nicole. » Id. « La crainte du ridicule suggère les mêmes propos, peu intéressants de leur nature, et *fastidieux* par la répétition. » Ducl. « Les enfants nous fatiguent d'une multitude d'interrogations sottes et *fastidieuses*. » J. J. « Le *fastidieux* babil de la plaidoirie. » Lah. « De ongues et *fastidieuses* répétitions. » Id. « On est fatigué de la répétition *fastidieuse* des mêmes tournures. » Id.

Ma sœur est doucereuse :
Mais une humeur pareille est bientôt ennuyeuse;
Rien n'est *fastidieux* comme l'égalité. Dest.

DEGRÉ, MARCHE. Noms des parties dont se compose un escalier.

Degré, comme *gradin* et *grade*, vient du latin *gradus*, dont le sens est le même. *Marche*, au contraire, ne paraît dériver d'aucun mot des langues savantes. De là, une première différence.

Degré se dit plutôt au figuré, ou en parlant de grands édifices. Émilie dit dans Cinna :

Quand je regarde Auguste au milieu de sa gloire,
Et que vous reprochez à ma triste mémoire
Que par sa propre main mon père massacré
Du trône où je le vois fait le premier *degré*,...
Corn.

Les *degrés* du palais (Acad., J. J., d'Al., Lah.), d'un temple (Acad., Vauv.), de Saint-Pierre de Rome (Volt.), d'un amphithéâtre (Laf., Volt.). Mais *marche* est le mot du langage commun, et il tend de plus en plus à le devenir exclusivement. « Cet escalier est composé de *marches* basses, afin qu'on puisse monter sans efforts. » Fén. « Le schiste spathique se casse par étages ou plans superposés, comme les *marches* d'un escalier. » Buff.

Cependant *degré* et *marche* diffèrent aussi quant au sens. *Degré* rappelle nécessairement l'idée d'élévation, de montée et de descente; au lieu que *marche* fait concevoir un endroit où on pose le pied, un plain-pied, une plate-forme. « On monte les *degrés*, dit très-bien Beauzée, et l'on se tient sur les *marches*. » Les *degrés* sont comme des échelons par lesquels on s'élève; les *marches* sont des places où on se met, où on se tient. Un usurpateur escalade les *degrés* du trône (S. S.); un prince royal est assis sur les *marches* du trône (Acad.). — « Les six *degrés* par où on montait au trône de Salomon étaient d'or. » Boss. « Les anges mêmes doivent être compatissants; le cœur a partout les mêmes devoirs : sur les *marches* du trône de Dieu et au fond de l'abîme. » Volt. — Sans doute, les *marches* servent comme les *degrés* à monter et à descendre; mais ce n'est pas ce qu'on considère en elles. Dans l'*Oreste* de Voltaire, Égisthe trouve Électre dans un état de mort, étendue sur les *marches* du tombeau de son père (Lah.). « Sextius couvrit du sang d'un tribun les *marches* du temple de Castor. » Id. « Sur les *marches* du marchepied du roi, où on met des carreaux, c'est la séance du grand chambellan, qui y est comme couché. » S. S. « L'escalier était ma salle à manger, le palier me servait de table, la *marche* inférieure me servait de siége. » J. J.

Outre cela, *degré*, qui signifie aussi *escalier*, suppose un certain nombre, une suite de ces parties superposées en étages; mais il peut n'y avoir qu'une *marche* ou deux. « Je dis au duc d'Orléans que les siéges hauts du lit de justice n'auraient qu'une *marche* par la difficulté de les élever davantage. Il me dit que cela ne pouvait passer de la sorte, que les hauts siéges de la grand'-chambre avaient cinq *degrés*. » S. S. — « Herma-

geras (l'érudit) a presque vu la tour de Babel, il en compte les *degrés*. » Lah. Un marchepied et une estrade ont plutôt des *marches* que des *degrés* : un marchepied de plusieurs *marches* (S. S.), une estrade de trois *marches* (Id.).

DÉGUISER, MASQUER, TRAVESTIR. Modifier la manière d'être extérieure d'une personne de façon à la faire paraître autre.

C'est exactement le sens du mot *déguiser*, le plus général des trois. Il vient de *de*, qui marque ablation, privation, dérangement, et de l'allemand *weise*, manière.

Masquer signifie *déguiser* par l'application d'un *masque* sur le visage, ou bien *déguiser* pour aller en *masque*, pour courir les bals ou les rues à l'époque du carnaval.

> Là-dessus son épouse, en habit d'Alecton,
> *Masquée*, et de sa voix contrefaisant le ton,
> Vient au prétendu mort. Laf.

« Dans l'antiquité, les acteurs jouaient *masqués*, et par conséquent on ne pouvait pas de loin distinguer sensiblement aux mouvements de la bouche et des muscles du visage s'ils parlaient ou s'ils ne parlaient pas. » Roll.

Travestir, de *trans*, au delà, en sens contraire, et de *vestis*, habit, c'est *déguiser* en revêtant d'habits autres que les siens, d'habits d'une autre condition ou d'un autre sexe. « Tékéli, assiégé, fit évader son fils unique, *travesti* en paysan, avec deux gentilshommes *déguisés* de même. » S. S. Le *déguisement* n'est pas toujours, comme le *travestissement*, l'effet d'un changement d'habits. Une fausse barbe (Acad.), un coup violent qui poche les yeux, *déguise* un homme, mais ne le *travestit* pas. Se mettre un emplâtre sur l'œil pour se *déguiser* (Acad.). Dans un bal, il suffit d'un masque sur le visage, et même d'un faux nez, pour être *déguisé* ; mais une personne n'est *travestie* qu'autant qu'elle est habillée autrement que de coutume, en débardeur, en postillon, en homme si c'est une femme, ou en femme si c'est un homme. Un mauvais traducteur et un parodiste *travestissent* (et non pas *déguisent*) un ouvrage : les expressions dont ils se servent pour le rendre sont comme un vêtement qui le défigure. Dans Lafontaine, un chat exterminateur de souris use de stratagème,

> Blanchit sa robe et s'enfarine ;
> Et, de la sorte *déguisé*,
> Se niche et se blottit dans une huche ouverte.
> Ce fut à lui bien avisé :
> La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte.

Et non-seulement le *travestissement* est toujours un *déguisement* qui tient à l'habit, mais encore il suppose que l'habit est étranger, emprunté. Un magistrat qu'on a peine à reconnaître dans son costume, tant ce costume le change, est *déguisé* (Pasc.) et non pas *travesti*. « Pour mettre sa vie en sûreté, Annibal fit faire des perruques et des habits pour toutes les différentes sortes d'âge : il prenait tantôt l'un, tantôt l'autre, et se *déguisait* si souvent, que non-seulement ceux qui ne le voyaient qu'en passant, mais ses amis mêmes, avaient peine à le reconnaître. » Roll. — De plus, le *déguisement* empêche de vous reconnaître, et le *travestissement* de reconnaître votre condition. Un homme qui a intérêt à ce qu'on ignore qui il est, ou que c'est lui qui a fait telle chose, par exemple, se *déguise*. « Astarbé, *déguisée* en esclave, voulut se sauver dans la foule ; mais un soldat la reconnut. » Fén. « Pour se dérober aux gens que je lui ai dit qu'on avait mis pour l'arrêter aux portes de la ville, M. de Pourceaugnac s'est résolu à *se déguiser*. » Mol. « Adherbal, pour sauver sa vie, est obligé de se *déguiser*. » Vert. « Dans *Athénaïs* (tragédie), un prince de Perse se *déguise* pour aller voir sa maîtresse à la cour d'un empereur romain. » Volt. Mais un homme qui a intérêt à ce qu'on ne sache pas qu'il est agent de police, prêtre, militaire, ou de tel ou tel rang dans la société, se *travestit*. « Sertorius mérita l'estime de Marius et des récompenses d'honneur pour s'être exposé à passer chez les Cimbres *travesti* en Gaulois. » Roll. « Qu'on ne vous apporte point ces lettres trompeuses, que des étrangers, *travestis* en pasteurs, adressent sous le titre de *Lettres pastorales aux protestants de France*. » Boss. « Les prêtres et les religieux vivaient en Angleterre pauvres, errants, *travestis*. » Id. « Les missionnaires se *travestissent* en laïques pour cacher leur caractère et leur religion en Angleterre. » Fén. Molière charge sa muse d'aller au Louvre remercier le roi de ses bienfaits, et il ajoute :

> Gardez-vous bien d'être en muse bâtie,
> Un air de muse est choquant dans ces lieux :
> On y veut des objets à réjouir les yeux ;
> Vous en devez être avertie ;
> Et vous ferez votre cour beaucoup mieux
> Lorsqu'en marquis vous serez *travestie*.

— Enfin, *déguiser*, étant le terme général, s'emploie d'ordinaire absolument ; *travestir*, exprimant le passage d'une espèce d'habit à une autre, une transformation, est plus propre à indiquer d'une manière relative en quel costume on se met.

Au figuré, *déguisé* et *se déguiser* expriment qu'on en impose ; *masqué* et *se masquer*, qu'on en impose sur ses sentiments ; *travesti* et *se travestir*, qu'on en impose sur son caractère. Celui qui se *déguise* est faux ; celui qui se *masque* a cette sorte de fausseté qui consiste à affecter de la dévotion, de la vertu ou du dévouement ; celui qui se *travestit* est faux en ce sens qu'il se donne des airs de grandeur, de distinction, de noblesse, de gravité, ou de modestie, d'ingénuité, de douceur, de mollesse, toutes choses à la connaissance desquelles l'habit contribue plus ou moins.

DÉLIBÉRER, OPINER, VOTER. Ces mots signifient ce que font des hommes assemblés pour décider quelque affaire.

Mais *délibérer* exprime absolument et collectivement ce qu'*opiner* représente relativement et distributivement, savoir le travail de la discussion, qui a pour but, en éclairant les esprits, de préparer la résolution ou le *vote*. *Délibérer*, c'est peser ou balancer les raisons, le pour et le contre, opposer une chose à une autre, comme le fait quelquefois une personne seule dans son for intérieur. « Les pêcheurs de Messène trouvèrent dans le ventre d'un gros poisson un vase d'or. Le sénat de Messène s'assembla pour *délibérer* à qui on devait le donner. » Fén. « Le jury, la cour, a

délibéré pendant trois heures. » ACAD. *Opiner*, c'est dire son *opinion* ou son avis particulier avec les raisons qui le motivent. « S'il fallait assister à un conseil, avec quelle force de politique, avec quelle abondance d'expédients, avec quel ton de décision le prince de Condé n'y *opinait*-il pas! » BOURD. « Quand c'est à Brutus à *opiner*, la prépondérance de son caractère se manifeste d'abord. » LAH.

Le demeurant des rats tint chapitre en un coin
Sur la nécessité présente.
Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodillard. LAF.

Dans une assemblée où on *délibère* sur telle chose tranquillement ou en tumulte, telle personne *opine* la première ou la seconde, ou bien *opine* de telle manière, dans tel sens. « Cependant, à Rome, on *délibérait* dans le sénat sur le parti que devait prendre la république (à l'égard de Carthage).... Caton et Nasica avaient tous deux leurs raisons pour *opiner* comme ils faisaient (l'un pour l'autre contre la destruction de cette ville). » ROLL.

Délibérer regarde le fait de la tenue d'un conseil sur tel ou tel sujet : une assemblée est convoquée pour *délibérer*, et elle *délibère* si.... *Opiner* a rapport à ce que pense et propose spécialement tel ou tel membre : on *opine* pour ou que..., on *opine* sensément ou le contraire. « Le roi Archidamas dit à l'assemblée : *Délibérez* à loisir.... Et qu'on ne dise pas que nous devons *délibérer* après avoir reçu une insulte : c'était aux autres à *délibérer* longtemps avant que de nous insulter. *Opinez* donc pour la guerre, ô Lacédémoniens ! » BARTH. « Les chefs de l'armée *s'assemblèrent* pour *délibérer* s'il fallait s'emparer de Venuse.... Un citoyen de Venuse avait offert secrètement de livrer une des portes de la ville.... Philoctète et Nestor avaient déjà *opiné* qu'il fallait profiter d'une si heureuse occasion. » FÉN.

Voter diffère plus de *délibérer* et d'*opiner* que ceux-ci ne diffèrent entre eux : il indique une action matérielle qui clôt la *délibération*, et consiste à donner son suffrage quand, la matière ayant été suffisamment éclaircie par les personnes qui ont *opiné*, il ne reste plus qu'à former la décision à la pluralité des voix.

DÉLICAT ; — FIN, SUBTIL, DÉLIÉ. Ces quatre mots expriment, par rapport à l'esprit et à ce qu'il produit, des qualités opposées à la grossièreté et à la maladresse.

Une seule et même différence sépare *délicat* de ses trois synonymes. C'est proprement le sentiment qui est et qui rend *délicat*; c'est l'esprit seul qui est et qui rend *fin, subtil, délié*. « Lorsque la *finesse* est employée à exprimer un sentiment, elle s'appelle *délicatesse*. » MARM. « La *délicatesse* est-elle autre chose qu'une sorte de *finesse* appliquée aux choses de sentiment ? » LAH. Ce qui est *délicat* plaît, touche, est plein de grâces; ce qui est *fin, subtil* ou *délié* brille, est ingénieux, témoigne d'une grande vivacité ou d'une grande dextérité d'esprit. Le mot *délicat* ne se prend qu'en bonne part : ce qui est *délicat* dénote d'heureuses dispositions et n'a que des effets agréables. Au contraire, *fin, subtil* et *délié* inclinent plutôt vers le mal que vers le bien : les qualités qu'ils expriment emportent d'ordinaire une idée d'artifice ou de fourberie. Ce qui est *délicat* vous charme, loin de vous offenser, vous l'aimez; ce qui est *fin, subtil* ou *délié* frappe votre esprit, parfois vous pique, et presque toujours vous inspire de la défiance.

Quant aux trois mots *fin, subtil* et *délié*, le premier est le plus général : l'homme *fin* a bien de l'esprit, il s'en faut qu'il soit bête.

Pensez-vous, après tout, que ces précautions
Servent de quelque obstacle à nos intentions?
Et, quand nous (les femmes) nous mettons quelque
chose à la tête,
Que l'homme le plus *fin* ne soit pas une bête? MOL.

A l'homme *fin* appartiennent, en particulier, le don des reparties et le talent de plaisanter spirituellement. « Une raillerie *fine* et spirituelle. » BOURD.

L'homme ou l'esprit *subtil* est *fin* en matière de raisonnement. « Tant de faits qu'on raconte de la *subtilité* raisonnée des hiboux. » BUFF. Un argument, un raisonnement *subtil* (ACAD.); un homme *subtil* dans la discussion (ACAD.); une interprétation *subtile* (ACAD.); des raisons *subtiles* (MOL.). « La plus *subtile* de toutes les nouvelles méthodes. » PASC. « Cette doctrine est bien *subtile*. » ID. « Les plus critiques et les plus *subtils* théologiens. » ID. « Toutes les causes que le plaideur *subtil* aura su couvrir d'un épais nuage. » D'AG. « Il était bien *subtil*, ce scoliaste qui a dit le premier que l'origine de *bouffon* est due à un petit sacrificateur d'Athènes, nommé Bupho, qui, lassé de son métier, s'enfuit et qu'on ne revit plus. » VOLT.

L'homme ou l'esprit *délié* est *fin* dans les affaires. « Un magistrat allait par son mérite à la première dignité; il était homme *délié* et propre aux affaires. » LABR. « Mon maître, le plus *délié* des courtisans. » LES. « En courtisan leste et *délié*, d'Antin dit que.... » S. S. « Ce père d'Aubenton avait une finesse la plus *déliée*, un esprit le plus dangereux en intrigues. » ID. « Iberville était encore un Normand, et fort *délié* et très-capable d'affaires. » ID. « Les Suisses sont adroits et rusés dans les affaires; les Français, qui les jugent grossiers, sont moins *déliés* qu'eux. » J. J. « L'usage du monde et des affaires rend *délié*. » GIR. « Un esprit *délié* est un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédients. » ENCYCL.

1° DÉLICATESSE, FINESSE, SUBTILITÉ; — 2° PÉNÉTRATION, SAGACITÉ, PERSPICACITÉ. Qualités en vertu desquelles notre esprit opère ou se manifeste d'une manière habile et distinguée.

Mais les qualités exprimées par les trois premiers mots se rapportent plutôt à l'esprit qui produit; si bien qu'avec de la *délicatesse*, de la *finesse* et de la *subtilité*, on se fait remarquer par ses discours ou par ses écrits. « Vous avez des esprits *fins, délicats, subtils*, ingénieux, propres à briller dans la conversation et dans les cercles. » LABR. La *pénétration*, la *sagacité* et la *perspicacité* se rapportent à l'esprit qui perçoit ou regarde,

à l'entendement. Quand on est doué de ces qualités, on voit bien, on voit mieux que les autres, on voit au fond des choses ou dans leurs conséquences, on voit loin, on prévoit, on découvre. Et ce qui prouve bien cette distinction, c'est qu'on ne dit pas des *pénétrations*, des *sagacités* et des *perspicacités*, comme on dit des *délicatesses*, des *finesses* et des *subtilités*, pour des choses produites, pensées ou dites avec *délicatesse*, *finesse* et *subtilité*. Avec de la *finesse* nous dressons des piéges; avec de la *sagacité* nous apercevons ceux qu'on nous dresse. Un homme qui parle de son propre fonds, et un auteur, peuvent avoir de la *délicatesse*, de la *finesse* ou de la *subtilité*; un observateur peut faire preuve de *pénétration*, de *sagacité* ou de *perspicacité*.

1° *Délicatesse*, *finesse*, *subtilité*. Habileté de l'esprit à produire certaines choses.

La *délicatesse* a déjà été distinguée, dans l'article précédent, de la *finesse* et de la *subtilité*. Comme la différence qui les sépare est très-importante, on ne saurait mettre trop de soin à la développer.

Pour ce qui concerne d'abord la *délicatesse* et la *finesse*, l'une tient à la sensibilité, l'autre à l'intelligence. C'est du cœur que viennent les pensées *délicates*; les pensées *fines* viennent de l'esprit. On sent ce qui est *délicat*, on entend ce qui est *fin*. On sent avec *délicatesse*; on analyse *finement*. *Quid decens?* Voilà l'objet du tact d'un esprit *délicat*. *Quid verum?* Voilà l'objet des recherches d'un esprit *fin*. Ce qui est *délicat* est inoffensif tout au moins, conforme aux convenances et presque toujours agréable ou flatteur; ce qui est *fin* frappe l'esprit par sa vivacité ou sa justesse, et ce peut être quelque chose de piquant. « La *délicatesse* cache sous le voile des paroles ce qu'il y a dans les choses de rebutant: la *finesse* emploie des termes qui laissent beaucoup à entendre. » VAUV. « Le duc de Noailles avait une plaisanterie du goût le plus exquis, pleine de sel et de *finesse*, mais *délicate* et jamais offensante. » S. S. « Cette lettre raille *finement*; elle instruit.... Elle est encore une *délicate* et innocente censure. » PASC. « Ce trait de louange si *délicat* avait aussi tant de *finesse* qu'on le prît pour une bévue. » MARM. « La politesse exige un tact si *fin*, un sentiment si *délicat* sur les convenances, que ceux qui n'y ont pas été initiés de bonne heure font dans la suite de vains efforts pour l'acquérir. » DUCL. La *délicatesse* convient mieux au madrigal, la *finesse* à l'épigramme. Tibulle est plus *délicat* que *fin*; Ovide est plus *fin* que *délicat*. Térence est plus *délicat* que Molière; mais Molière est plus *fin*. — Le goût et tout ce qui s'y rapporte est proprement *délicat*, car le goût est une manière de sentir; si on le qualifie de *fin*, c'est seulement quand il agit comme faculté de comprendre, quand il critique ou analyse, quand il recherche les raisons des impressions, et non quand il les reçoit et en tant qu'il les reçoit. « Saint-Évremond avait le goût très-*fin*, quand il trouvait ainsi la raison de la langueur de nos tragédies. » VOLT.

Un autre trait distinctif, analogue au premier, c'est que la *délicatesse* regarde plutôt le comment, le tour, l'expression, en un mot ce par quoi les choses frappent les sens; au lieu que la *finesse* a rapport au fond des choses, aux pensées, à ce qui est du ressort de l'esprit. « Les esprits *fins* sont ceux qui remarquent par la raison jusques aux moindres différences des choses; qui prévoient les effets qui dépendent des causes cachées, peu ordinaires et peu visibles. Mais les esprits mous sont extrêmement *délicats* pour les manières. » MAL. « Mme Dacier l'emportait beaucoup sur son mari par la *finesse* du goût et la *délicatesse* du style. » ROLL. « Catherine appuya cette supposition de raisonnements si *fins*, et de tours si *délicats*, que toute la compagnie fut de son avis. » VOLT.

La *subtilité* diffère de la *délicatesse* comme la *finesse*, dont elle est voisine. Mais elle se prend plus ordinairement en mauvaise part: c'est une *finesse argutieuse*, en quelque sorte, ou l'excès de la *finesse*. « La *finesse* de cet écrivain dégénère quelquefois en *subtilité*. » ACAD. « Sénèque a de la *finesse*, et quelquefois même de la *délicatesse*; mais sa *finesse* devient le plus souvent *subtilité*, et, pour une fois qu'il est *délicat*, il est cent fois recherché. » LAH.

Ah! les fripons, il sont *fins* et *subtils*. VOLT.

« *Fins* et *subtils* détours. » LABR. « La science ne sert qu'à inventer *finesses*, *subtilités*, artifices, et toutes choses ennemies d'innocence. » CHARR. — D'ailleurs, le domaine de la *subtilité* est bien plus restreint que celui de la *finesse*: on peut montrer de la *finesse* dans tous les développements de l'esprit; on n'est guère *subtil* qu'en raisonnant. La *subtilité* des dialecticiens (VOLT.). « La plupart des distinctions de l'école ne sont que des *subtilités*, que de vaines *subtilités*. » ACAD. Pascal reproche aux jésuites de « corrompre les expressions les plus canoniques par les malicieuses *subtilités* de leurs équivoques. » « Les détours pernicieux et les *subtilités* de la procédure. » FÉN. « A force de *subtilités* et de raisonnements, il en viendra souvent à autoriser ce qu'il condamnait d'une première vue. » BOURD. La *subtilité* en affaires consiste à bien calculer, à bien approprier les moyens aux fins, c'est-à-dire encore à raisonner habilement, ou plus souvent à chicaner.

2° *Pénétration*, *sagacité*, *perspicacité*. Habileté à voir ou à concevoir.

La *pénétration* consiste à voir au fond. La *sagacité* consiste à avoir bon nez; car ce mot a désigné d'abord en latin la finesse de l'odorat du chien. La *perspicacité* consiste à voir à travers, *spicere per*.

Ce qui distingue la *pénétration*, c'est la profondeur et l'étendue, c'est qu'elle fait connaître les choses à fond et dans tous les sens. Ce mot se dit bien dans le grand, et on attribue de la *pénétration* à Dieu lui-même. « La *pénétration* de Dieu est infinie et rien n'échappe à sa connaissance. » BOURD. « Saint Augustin lisait les Grecs, et les lisait avec une entière *pénétration*. » BOSS. « Il faut beaucoup de sagesse et de *pénétration*, même pour remarquer l'ordre et le dessin merveilleux de la structure du monde. » FÉN. « Que servent les grandes lumières, l'étendue du génie,

la *pénétration* profonde, si...? » MASS. « Le vulgaire suppose une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. Ce n'est point une *pénétration* supérieure qui fait les hommes d'État, c'est leur caractère. » VOLT. « L'étendue et la justesse de l'esprit du duc d'Orléans, la grandeur de son génie et de ses vues, sa singulière *pénétration*. » S. S. « L'abbé de Saint-Cyran avait fait admirer la *pénétration* de son esprit et la profondeur de sa doctrine. » RAC.

Ce qui distingue la *sagacité*, c'est qu'elle fait dépister ou sentir à la trace, c'est-à-dire découvrir promptement, vivement, et par une sorte d'instinct presque infaillible. Ce mot se dit particulièrement bien des animaux et des enfants. « Cet instinct des animaux est une *sagacité* et une dextérité admirable, non dans la bête qui ne raisonne pas, mais dans la sagesse qui la conduit. » FÉN. « L'enfant lit très-bien dans la pensée du maître; toute la *sagacité* qu'il eût employée, livré à lui-même, à pourvoir à la conservation de sa personne, il l'emploie à sauver sa liberté naturelle des chaînes de son tyran. » J. J. « Les enfants ont une *sagacité* singulière pour démêler à travers toutes les singeries de la décence les mauvaises mœurs qu'elle couvre. » ID. « L'homme, par ses propres lumières, ne connaît rien au delà du présent : l'avenir est pour lui un abîme fermé à la *sagacité* la plus vive et la plus perçante. » ROLL. « Ne soupçonnerait-il point ma nouvelle passion? Il est d'une *sagacité* que je redoute, et un amant maltraité a des yeux d'Argus. » DEST.

Ce qui distingue la *perspicacité*, c'est qu'elle fait connaître des choses difficiles, et cela à force d'examen, de réflexions, de comparaisons. « Je me suis toujours étonné qu'un homme d'autant d'esprit, de *perspicacité*, d'application que Cellamare se trompât si lourdement dans ses conjectures et dans ce qu'il croyait avoir pénétré. » S. S. « Beaumarchais avait vu avec *perspicacité* ce que le gouvernement et l'esprit public l'encourageaient à hasarder. » LAH. « On ne trouve point dans cet ouvrage cette force de génie qui saisit tout un sujet, ni, si j'ose me servir de cette expression, cette *perspicacité* géométrique qui le pénètre; on y voit, au contraire, quelque chose de lâche, et, si j'ose le dire, d'efféminé. » MONTESQ.

1° DÉLIRE, ÉGAREMENT, FOLIE, DÉMENCE, MANIE; — 2° FUREUR, RAGE; — 3° FRÉNÉSIE. État anormal de l'esprit, état dans lequel un esprit n'est pas maître de soi ou ne se possède pas.

Dans le *délire*, l'*égarement*, la *folie*, la *démence* et la *manie*, c'est sous le rapport de l'intelligence qu'on est hors de soi, c'est de l'usage de ses facultés mentales qu'on est plus ou moins privé. Mais dans la *fureur* et la *rage*, c'est son activité qu'on ne gouverne plus, c'est de sa puissance qu'on ne dispose plus. Ce qui caractérise le premier état, c'est la déraison; et, le second, la violence. « On a pitié d'un fou; mais, quand la *démence* devient *fureur*, on le lie. » VOLT. « La *folie* est une maladie qui empêche un homme de penser et d'agir comme les autres.... Si le *fou* est *furieux*, on le lie. » ID. « La réponse fut qu'on ne pouvait se défaire trop tôt des fous qui portent la *folie* jusqu'à la *fureur*. » S. S. *Délire*, *égarement*, *folie*, *démence* et *manie* annoncent qu'on est hors de sens, qu'on a le cerveau malade; *fureur* et *rage* expriment d'ordinaire un grand mouvement de colère qui fait qu'on ne peut se contenir.

Quant à *frénésie*, il réunit les idées distinctives des deux précédentes séries de mots : il signifie un état où on a perdu le sens et où on ne commande plus à ses mouvements.

1° *Délire*, *égarement*, — *folie*, *démence*, *manie*.

Le *délire* et l'*égarement* sont passagers. Causés par quelque chose d'accidentel, comme un transport ou une forte émotion, ce sont des accès, et non des maladies chroniques. « Un moment de *délire*, d'*égarement*. » MARM. Un homme qui éprouve du *délire* ou de l'*égarement* n'est pas mis en traitement à l'hôpital des fous, comme s'il était atteint de *folie*, de *démence* ou de *manie*.

Délire, du latin *delirus*, qui délire, mot qui a du rapport avec ληρεῖν, dire des niaiseries, marque proprement l'état d'un malade qui, dans l'ardeur de la fièvre, bat la campagne. L'*égarement* est le trouble qui s'ensuit et qui se manifeste principalement dans les regards et sur le visage. Le *délire* est de l'exaltation, l'*égarement* du désordre. « Le *délire* de la fièvre. » J. J. « L'*égarement* des yeux. » BOSS. Au *délire* s'attache l'idée d'activité ou d'une plus grande activité : l'homme en *délire* est dans l'agitation. « Pour concevoir jusqu'où mon *délire* allait, il faudrait connaître à quel point mon cœur est sujet à s'échauffer et avec quelle force il se plonge dans l'imagination de l'objet qui l'attire. » J. J. L'*égarement* se présente plutôt comme une modification ou une impression reçue : l'homme *égaré* est comme frappé de vertige ou confondu. « Une amante éperdue n'a pas besoin d'être parée pour attendrir en sa faveur : son désordre, son *égarement* et la pâleur de son visage, les ruisseaux de larmes qui coulent de ses yeux sont les armes de sa douleur. » MARM. « Prends pitié de l'*égarement* où tu m'as jeté. » J. J. — Une autre différence bien importante, au figuré, consiste en ce que *délire* désigne l'état seul, au lieu que *égarement* y joint l'idée de déréglement ou d'écart. Il n'y a que de la chaleur dans le *délire*; il y a de l'erreur dans l'*égarement*. Là, on n'est pas de sens rassis, la tête est échauffée et l'imagination en jeu; ici, on s'éloigne du bien, on pèche contre la sagesse soit par sa faute, soit par malheur. « Que devient Œnone pendant le *délire* de Phèdre? » MARM. « Dans Crébillon, l'amour de Sémiramis pour son fils est un *égarement* odieux et indécent. » LAH. Ce qu'on considère dans le *délire* c'est l'intensité; dans l'*égarement*, c'est la direction : un grand *délire* est au plus haut point; un grand *égarement* est une grande aberration. « Oserai-je te dire un *délire* de ma fièvre? Connais et plains l'*égarement* d'esprit de ta malheureuse amie. » J. J. — *Délire* est purement formel, significatif seulement de

l'exercice de la pensée et relatif à la théorie; *égarement* est matériel, moral, relatif à la pratique ou à la conduite. Le *délire* fait le rêveur, le penseur incohérent, inconséquent; il est quelquefois absurde. « Il ne put rien comprendre à mes discours, il les prit pour un vrai *délire*. » J. J. « Quand les idées sont claires, le doute serait, non un usage de la raison, mais un *délire*. » Fén. « Les insensés même, dans leurs plus grands *délires*, ne disent point tout ensemble formellement le oui et le non. » Id. « Les opinions de Platon ne paraissent qu'un *délire*. » Cond. L'*égarement* fait le coupable ou l'infortuné, l'homme qui se jette ou est jeté hors de la bonne voie, qui est extravagant. « Vous lisez Muralt. Voyez comme il a fini, déplorez les *égarements* de cet homme sage. » J. J. « La prudence regarde comme un *égarement* la bienheureuse folie de la croix. » Fén. « On ne peut, sans *égarement*, cesser de croire Dieu bon. » Id. « Faites-moi sentir de plus en plus, ô mon Dieu, la folie et le déplorable *égarement* des jugements du monde. » Mass. — Enfin, le mot *délire* peut se prendre en bonne part, jamais celui d'*égarement*. « Ce n'est pas ainsi que l'âme s'échauffe et se livre à ces transports sublimes qui font le *délire* des amants et le bonheur de leur passion. » J. J. « On appelle *enthousiasme* le *délire* ou la passion véritable qui se communique d'un homme à l'autre, et quelquefois à tout un peuple, lorsqu'une imagination exaltée se rend maîtresse des esprits. » Marm. « Le *délire* poétique, un beau *délire*. » Acad.

Folie, *démence* et *manie* expriment des maladies de l'esprit ou l'aliénation mentale.

Folie, quelle qu'en soit l'étymologie, est le mot général et commun, celui du langage ordinaire. *Démence*, latin *dementia*, est, au contraire, un terme médical et légal, qui signifie, non pas à peu près ou hyperboliquement, mais positivement et à la rigueur, un dérangement de l'intelligence, une maladie bien caractérisée. *Folie* se prend souvent dans une acception morale ou affaiblie pour marquer simplement de l'imprudence, de la légèreté, de l'extravagance. Mais *démence* se prend toujours dans le sens étroit, comme indiquant, non pas le peu de sagesse, mais la privation formelle de la raison. On interdit pour cause de *démence* (Acad.). « En Angleterre, on ne peut pas plus punir l'homicide de soi-même qu'on ne punit les effets de la *démence*. » Montesq. « Une trop longue continence peut causer de grands maux d'esprit et de corps, la *démence* et l'épilepsie. » Buff. « En 1392, Charles VI tomba tout à fait en *démence*, pour n'avoir plus que des intervalles de raison. » Cond. « Les cas où on peut être sauvé sans croire en Dieu ont lieu, soit dans l'enfance, soit dans la *démence*, quand l'esprit est incapable des opérations nécessaires pour reconnaître la divinité. » J. J. « Philippe de Macédoine employa, contre le fils d'Aratus, non les poisons mortels, mais ceux qui font perdre la raison et qui jettent dans la *démence*. » Roll. — Au figuré, la *démence* est une haute *folie*, le comble de la *folie*, et une *folie* toujours fâcheuse ou déplorable. « Il regardait comme la dernière *démence* de penser autrement. » S. S. « Toutes les guerres de François Ier en Italie sont conduites avec *démence*. » Volt. « La théocratie a poussé la tyrannie aux plus horribles excès où la *démence* humaine puisse parvenir. » Volt. « Si on avait dit à Cicéron que..., ne se serait-il pas tenu à cette supposition d'une *démence* absolue et d'une punition divine (infligée aux Français pendant la Révolution)? » Lam.

Manie, grec μανία, est, comme *démence*, un terme spécial; mais il annonce une privation de sens moins absolue, une espèce de *démence* imparfaite, intermittente ou relative à un seul objet. « Une passion sans intervalle est *démence*, et l'état de *démence* est pour l'âme un état de mort. » Buff. On ne saurait en dire autant de la *manie*. « Virgile avoue qu'il n'a entrepris l'*Énéide* que par une espèce de *manie*, *pene vitio mentis*. » Boss. — Au figuré, le caractère propre de la *manie*, c'est qu'elle est bizarre, singulière, c'est qu'elle exprime un goût ou une habitude risible plutôt que grave et blâmable.

> Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la *manie*? Boil.
> Jadis certain bigot, d'ailleurs homme sensé,
> D'un mal assez bizarre eut le cerveau blessé,
> S'imaginant sans cesse, en sa douce *manie*,
> Des esprits bienheureux entendre l'harmonie. Id.
> La plaisante *manie!* Dest.
> La moitié des humains rit aux dépens de l'autre.
> Monsieur a sa *manie*, et vous avez la vôtre....
> Le ridicule suit ses façons singulières. Id.

« Sophie aimait Télémaque. Sitôt que son père et sa mère connurent sa *manie*, ils en rirent. » J. J. « La pauvre maman n'avait point perdu son ancienne fantaisie d'entreprises et de systèmes.... Le progrès des ans ne faisait qu'augmenter en elle cette *manie*. » Id. « Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes auteurs.... Mme de Luxembourg ne fut pourtant jamais atteinte de cette *manie*. » Id. « L'ambition était irritée par l'étrange *manie* de ce temps-là : chacun avait quelque prédiction qui lui promettait l'empire. » Montesq. — La *folie* est un défaut, et à plus forte raison la *démence*; la *manie* est un travers.

2° *Fureur*, *rage*.

La *fureur* est moins forte que la *rage*.

« Voilà ce qui me jetait dans des accès de *fureur* et de *rage*. » J. J. « Ils avaient conçu une haine qui allait jusqu'à la *fureur* et à la *rage*. » Roll. « Il a été abandonné à la *fureur* et à la *rage* de ses ennemis. » Mol.

> On lit dans ses regards sa *fureur* et sa *rage*. Rac.
> Je ne suis plus à moi, je suis tout à la *rage*.
> Trahi de tous côtés, mis dans un triste état,
> Il faut que mon amour se venge avec éclat,
> Qu'ici j'immole tout à ma *fureur* extrême. Mol.

D'autre part, la *fureur* se développe sans doute, puisque c'est un mouvement; mais elle peut ne pas porter, au moins actuellement, contre un objet, au lieu que la *rage* est toujours agressive, appliquée à mordre ce à quoi elle s'attache. « La *fureur* du tigre n'a d'autres intervalles que ceux du temps qu'il faut pour dresser des embûches; il saisit et déchire une nouvelle proie avec la même *rage* qu'il vient d'exercer en

dévorant la première. » BUFF. « Ulysse est semblable à un rocher, qui, sur le sommet d'une montagne, se joue de la *fureur* des vents et laisse épuiser leur *rage*, pendant qu'il demeure immobile. » FÉN. « Vous aimez avec *fureur*, vous êtes jaloux avec *rage*. » LAH.[1].

La *rage* est une *fureur* obstinée, tenace, pleine d'animosité, qui ne démord point. La *fureur* frappe, la *rage* s'acharne. « Il ameute les paroisses après moi, il me poursuit avec un acharnement qui tient de la *rage*. » J. J.

3° *Frénésie*.

La *frénésie*, φρένησις, est tout à la fois *fureur* et *folie*, la perte de l'empire sur soi-même, sur ses mouvements, en même temps que la privation de l'usage du sens. Les animaux sont susceptibles de *fureur* et de *rage*, mais non pas de *frénésie*, pas plus que de *folie*, parce qu'ils sont irraisonnables. « Ce n'était plus ce sage Télémaque instruit par Minerve; c'était un *frénétique* ou un lion *furieux*. » FÉN. D'un autre côté, il n'y a pas non plus *frénésie* dans le *délire* ou la *folie* tranquille, qui ne s'emporte point. A la violence la *frénésie* joint l'irréflexion et l'aveuglement. « *Fureur* de remuer, *frénésie* d'ambition. » VOLT. « Louis XIV vit dans son enfance toutes les *folies* et toutes les *fureurs* de la Fronde.... On ne rechercha pas les corps du royaume qui commirent des excès dans ces temps de *frénésie*. » ID.

1° DÉLIVRER, AFFRANCHIR; — 2° DÉBARRASSER, DÉGAGER, DÉPÊTRER; — 3° DÉFAIRE. Oter à quelqu'un quelque chose qui l'empêche, faire en sorte qu'il devienne maître de lui-même et de ses mouvements.

1° *Délivrer, affranchir*.

Délivrer et *affranchir* supposent un empêchement considérable, car il consiste dans la privation totale de la liberté : on *délivre* et on *affranchit* des hommes qui sont au pouvoir d'autres hommes, et en les *délivrant* ou en les *affranchissant* on les rend à eux-mêmes.

Délivrer, c'est mettre en liberté, en latin *liberare; affranchir*, faire *franc*, c'est établir dans l'état des *Francs*, peuple qui n'était pas esclave ou en servitude. A parler rigoureusement, on *délivre* des prisonniers, on *affranchit* des esclaves. « Le lendemain, les esclaves sont *affranchis* et les prisonniers *délivrés*. » ROLL.

On *délivre* de tout ce qui nuit à la liberté naturelle, d'une entrave, d'un fardeau, d'une guerre, d'un travail, d'une peine, d'un procès, d'un péril, des mains ou d'entre les mains de quelqu'un. *Délivrer* une ville de la peste (ACAD.), une âme du purgatoire (ACAD.). « Mon Dieu, *délivrez*-moi d'un si grand mal. » BOSS. « Les ennemis sont poussés partout; Oudenarde est *délivrée* de leurs mains. » ID.

Je veux encore un coup te *délivrer* de soin. LAF.

Un renard blessé étant dévoré par des mouches,

Un hérisson du voisinage
Voulut le *délivrer* de l'importunité
Du peuple plein d'avidité. LAF.

Ta fourbe à cet enfant, traître, sera funeste.
D'un fantôme odieux, soldats, *délivrez*-moi!
(Athalie.) RAC.

« Me voilà *délivrée* d'un grand fardeau! » MOL. « On souhaite sans cesse de se *délivrer* de ses misères. » MAL. « L'enfant en prison se plaint, il gémit; un domestique se présente, le mutin le prie de le *délivrer*. » J. J. « J'ai appris à me *délivrer* des esquinancies lorsqu'elles commencent, en mettant les pieds dans l'eau chaude. » ID. — Mais on *affranchit* de ce qui nuit à la liberté morale ou civile, de ce qui soumet un homme à la volonté d'un autre, de la servitude, de la tyrannie, du joug, d'une sujétion, d'une redevance, d'un tribut. « Dieu *affranchit* son peuple de la tyrannie des Égyptiens. » BOSS. « Le doute où vous laisse la violence et l'empire de vos passions, de pouvoir jamais vous *affranchir* de leur servitude et de leur infamie. » MASS. « Il n'y avait que les magistratures curules qui *affranchissaient* les clients de la dépendance de leurs patrons. » ROLL.

Affranchir son esprit de l'empire des sens. REGN.
Quand Luther et Calvin..................
Vinrent du célibat *affranchir* la prêtrise. BOIL.
Si j'étais cet ami, j'*affranchirais* mon âme
Des injustes liens de l'objet qui l'enflamme.
LAF.

On *affranchit* Néron de la foi conjugale. RAC.
Tu voudras t'*affranchir* du joug de mes bienfaits.
ID.

Quel frein pourrait d'un peuple arrêter la licence,
Quand les dieux, nous livrant à son zèle indiscret,
L'*affranchissent* d'un joug qu'il portait à regret?
(Agamemnon.) ID.

« Notre père Jacob vous a réclamé, Seigneur, et vous l'avez *délivré* lui et sa famille des mains de son beau-père Laban et de son frère Ésaü.... Nos pères les Israélites ont poussé leurs cris vers vous, et vous les avez *affranchis* du joug de fer des Égyptiens et de la tyrannie de Pharaon. » BOSS. « Les Juifs étaient dans la fausse idée que le Sauveur devait seulement venir pour les *délivrer* de leurs misères temporelles, et pour les *affranchir* de la domination des Romains. » BOURD. « C'est ce qui fait dire à saint Paul : Qui m'en *délivrera* (du corps)? qui m'*affranchira* de sa tyrannie? » BOSS. « Si l'infidèle en aime un autre, quel mal lui fais-je en la *délivrant* de

1. On dit, aimer à la *folie*, à la *fureur*, à la *rage*, c'est-à-dire beaucoup. Mais à la *folie* marque la manière; à la *fureur* et à la *rage* expriment le degré ou l'intensité. Qui aime à la *folie* est fou d'amour, en perd l'esprit, aime d'un amour aveugle et quelquefois risible. « Savez-vous que ces huguenots m'aiment à la *folie*, et que si j'étais parmi eux j'en ferais ce que je voudrais? » VOLT. « Je n'étais amoureux que par la tête, quoique je le fusse à la *folie*, et que mes transports donnassent des scènes à pâmer de rire. » J. J. Qui aime à la *fureur* ou à la *rage* aime ardemment, violemment, d'un amour extrême; avec cette différence, qu'aimer à la *rage* renchérit encore sur aimer à la *fureur*. De plus, à la *rage* suppose de la ténacité, de l'acharnement. « Malgré vos défauts, je vous aime à la *rage*. » DEST. « Je vais trouver ma vieille maîtresse, afin d'achever de la dégoûter de moi et de la déterminer à rompre nos engagements. J'aurai bien de la peine à l'y résoudre; car elle m'aime à la *rage*. » ID. A la *rage* dénote même une sorte de persécution, comme on le voit par ce dernier exemple. Aussi dit-on être jaloux à la *rage* (VOLT.), et haïr à la *rage* (ID.).

moi?... En violant ses engagements elle m'*affranchit* des miens. » J. J.

Les maladies, les importuns et les curieux nous arrêtent, nous retiennent, ne nous permettent pas d'agir ou d'aller à notre gré; nous nous en *délivrons*. Le cérémonial, les liens de la reconnaissance ou ceux du mariage, les passions, les intérêts, nous asservissent; nous nous en *affranchissons*. On *délivre* d'un obstacle ou d'un mal; on *affranchit* d'une dépendance ou d'une obligation. On *délivre* un pays d'ennemis ou d'animaux malfaisants; on *affranchit* une terre d'une charge ou d'une servitude dont elle est grevée. La fausse politique ne nous *délivre* d'un danger qu'en nous jetant dans un autre; la grandeur n'*affranchit* de quelques devoirs que pour en imposer de plus asservissants.

L'action de *délivrer* se fait de toutes les manières et par toutes sortes de moyens; celle d'*affranchir* demande un acte moral d'autorité ou de puissance. L'esclave que vous *délivrez* n'est pas à vous, et pour le *délivrer* vous l'enlevez ou vous le rachetez; l'esclave que vous *affranchissez* est à vous, et pour l'*affranchir* vous renoncez juridiquement à votre droit sur lui. La mort nous *délivre* des maux de ce monde; la raison nous *affranchit* de tout assujettissement aux sens, de tout attachement criminel.

2° *Débarrasser, dégager, dépêtrer.*

Débarrasser, *dégager* et *dépêtrer* annoncent un médiocre empêchement, lequel ne va qu'à gêner, à incommoder, à contrarier.

Mais d'abord, pour ce qui concerne *débarrasser* et *dégager*, *débarrasser* fait penser aux embarras qu'on enlève, qu'on écarte, et *dégager* se rapporte à la personne qu'on retire de l'endroit où elle était *engagée* ou prise. Un homme se *débarrasse* d'un vêtement; une substance se *dégage* sous forme de vapeur. — Ensuite, la chose dont on *débarrasse embarrasse*, encombre, obstrue ou pèse; au lieu que celle dont on *dégage engage*, enlace, attache. Donc on *débarrasse* d'un obstacle ou d'un rival, et on *dégage* d'un piége. Pareillement, au figuré, on se *débarrasse* d'un fardeau, d'un doute, et on se *dégage* d'une chaîne, d'une obligation, d'une promesse. Dans le *Mariage forcé*, Sganarelle se dit à lui-même: « Me voilà tout à fait dégoûté de mon mariage; et je crois que je ne ferai pas mal de m'aller *dégager* de ma parole.... Tâchons adroitement de nous *débarrasser* de cette affaire. » Mol. On *débarrasse* l'esprit d'une idée qui l'offusque; on *dégage* l'âme de ses *engagements*, des liens qui l'attachent au monde.

Dépêtrer, tirer des pierres (*de petra*) ou d'un bourbier, se dit familièrement; ce qui suffit pour le distinguer de ses synonymes *débarrasser* et *dégager*. « Se *dépêtrer* d'un accoutrement. » Volt. « Don Quichotte, tombé, se *dépêtra* de tout ce qui l'empêchait de se relever. » Les.

> Mon mari, dis-je, est toujours avec moi....
> Je ne me puis *dépêtrer* de cet homme,
> Sinon la nuit, pendant son premier somme. Laf.

« Nous faisons nos efforts pour *dépêtrer* mon fils d'un engagement (avec Ninon) si dangereux. » Sév.

3° *Défaire.*

Défaire signifie *délivrer* ou *débarrasser* par la destruction de ce qui empêche. On *défait* quelqu'un d'une personne en la tuant. « Carinus fut tué.... Ainsi l'empire fut *défait* du plus violent et du plus perdu de tous les hommes. » Boss. « Quoi! un animal féroce a sucé le sang de mes proches; je vous dis de vous *défaire* de cette bête, et vous me demandez ce qu'on mettra à sa place! » Volt. Un seigneur, appelé par un jardinier, pour qu'il le délivre d'un lièvre, lui dit:

> Je vous en *déferai*. Laf.

Vous *défaites* aussi quelqu'un de ses mauvaises habitudes que vous anéantissez, que vous faites disparaître. « Il n'y a que le temps qui puisse *défaire* les Français des idées romanesques. » Volt. « Vous m'avez *défait* des préjugés de mon éducation. » Les. « On fait réciter par cœur et déclamer aux demoiselles de Saint-Cyr les plus beaux endroits des meilleurs poëtes; et cela leur sert surtout à les *défaire* de quantité de mauvaises prononciations qu'elles pourraient avoir apportées de leurs provinces. » Rac.

DEMANDE, QUESTION, PROBLÈME. Proposition interrogative, ce qu'on dit à quelqu'un pour apprendre de lui quelque chose qu'on veut savoir.

Demande, quoique dérivé du latin *demandare*, qui n'a point du tout le même sens, est un mot du langage commun. Au contraire, *question*, latin *quæstio*, et *problème*, grec *πρόβλημα*, sont des termes de science.

Demande est familier, convient dans la conversation, dans les lettres, ou suppose que ce qu'on veut savoir est simple, que la personne interrogée peut y satisfaire aisément, en peu de mots, par un court récit, souvent même par un oui ou un non. « Je ne puis à présent, ma fille, accuser toutes vos lettres par dates, non plus que vous répondre sur toutes vos *demandes*. » Boss. « La dernière lettre que je vous ai écrite a répondu à toutes les *demandes* que vous me faites. » Fén. « Ulysse demande à Eumée des nouvelles de sa mère, de Laërte, son père, et sa propre histoire; Eumée satisfit à toutes ses *demandes*. » Id. « Si un étranger avait demandé dans Athènes, quel est votre meilleur acteur pour les amoureux, on n'aurait pas même compris le sens d'une telle *demande*. » Volt. « Le catéchisme ne sera bon que quand, sur les seules *demandes*, l'enfant fera lui-même les réponses sans les apprendre. » J. J. « A qui avez-vous écrit? — Pourquoi cette *demande*? » Mol. Le soldat, qui était en sentinelle près du tombeau dans lequel s'était enfermée la matrone d'Éphèse, entend ses clameurs.

> Il entre, est étonné, demande à cette femme
> Pourquoi ces cris, pourquoi ces pleurs,
> Pourquoi cette triste musique,
> Pourquoi cette maison noire et mélancolique.
> Occupée à ses pleurs, à peine elle entendit
> Toutes ces *demandes* frivoles. Laf.

« Présentement, ce sont des particuliers qui viennent demander à l'oracle s'ils se marieront, s'ils achèteront un esclave, s'ils réussiront dans

le trafic; et, lorsque les villes y envoient, c'est pour savoir si leurs terres seront fertiles ou si leurs troupeaux multiplieront. Ces *demandes*-là ne valent pas la peine qu'on y réponde en vers. » FONT. « Si Jésus-Christ nous faisait aujourd'hui la même *demande* qu'il fit à saint Pierre : M'aimez-vous? pourrions-nous lui répondre : Oui, Seigneur, je vous aime. » BOURD. « Faisons seulement cette *demande* à nos adversaires : ce précepte, *Mangez ceci, et buvez-en tous*, comprend-il les petits enfants baptisés? » BOSS.

Question est de tous les styles et suppose quelque chose de plus sérieux, de plus compliqué, de plus embarrassant, des explications à donner, des points à discuter, des difficultés à éclaircir. « Il me vient à l'esprit des *questions*, des objections, des raisonnements où je me perds et que je ne puis démêler. » BOURD. « Les pharisiens, reconnaissant en Jésus-Christ une doctrine supérieure, furent bien aises d'apprendre sa résolution sur la plus importante *question* qu'on pût faire sur la loi. » BOSS. « Il ne s'agit point de ces *questions* abstraites où peut quelquefois se méprendre l'intelligence la plus exercée, mais d'objets à la portée de tous les hommes un peu instruits. A quoi sert donc l'esprit, va-t-on dire (et cette *demande* n'est point du tout déplacée), s'il n'empêche pas un homme tel que Fontenelle de dire trois sottises en trois lignes? » LAH. Le nouvelliste, l'homme qui veut simplement savoir un nom, obtenir une indication, fait des *demandes*; le philosophe, l'homme curieux de s'instruire, de se rendre compte des choses, d'en connaître le pourquoi et le comment, fait des *questions*.

Problème, usité d'abord en mathématiques, s'applique à quelque chose de plus difficile encore. « Comme s'il s'agissait d'un profond *problème* à résoudre. » J. J. « Le géomètre trouve jusque dans ses songes la résolution d'un *problème* dont il aurait été occupé durant tout le jour. » BOSS. « C'est un fameux *problème* qui a été souvent agité dans les écoles des philosophes, lequel est le plus désirable à l'homme ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement délivré des misères de cette vie. » ID. « Ce serait un *problème* à résoudre que d'examiner combien l'impression a contribué au progrès des lettres et des sciences, et combien elle y peut nuire. » DUCL. — Ensuite, le *problème* est plus théorique, plus scolastique, il appartient davantage à la science pure. « Dans un quart d'heure, il décida trois *questions* de morale et quatre *problèmes* historiques. » MONTESQ. « L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme étaient devenues des *problèmes*, qui, de part et d'autre, n'étaient destinés qu'à amuser le loisir des écoles et la vanité des sophistes; des *questions* oiseuses où l'on ne s'intéressait pas pour le fond de la vérité, mais seulement pour la gloire de l'avoir emporté. » MASS. — *Problème* a fini par signifier une *question* indécise, *adhuc sub judice*, sur laquelle les avis sont et peuvent être différents, *problématiques*. « Si cette femme fait mal ou bien de consentir à un tel hymen, c'est un *problème*; les avis sont différents. » DUDEFF. « L'éloquence est-elle un art que l'on doive enseigner? Ce fut un *problème* chez les anciens. » MARM. « C'est encore un *problème* si Mme de Maintenon était mariée. » S. S. « C'est un *problème* à résoudre si Mme de Maintenon ne pensa pas mieux que tout le conseil. » VOLT. « Cette *question* est un vrai *problème*. » ACAD. — Il est à remarquer aussi que *problème* est objectif : on fait une *demande* ou une *question*; on ne fait pas, on propose un *problème*.

DEMANDER, QUESTIONNER, INTERROGER. On *demande*, on *questionne* et on *interroge*, pour savoir.

Quant au sens, *demander* est un mot que ne distingue aucun accessoire. Mais grammaticalement il a cela de tout à fait caractéristique, qu'il veut toujours à sa suite un complément exprimant la chose qu'on désire savoir, au lieu que *questionner* et *interroger* s'emploient bien d'une manière absolue. Vous ne *demandez* pas simplement, vous *demandez* telle ou telle chose; mais vous pouvez avoir la manie de *questionner* ou d'*interroger* sans cesse. « Ce jardinier me *questionnait* de l'air d'un homme sûr de me prendre en faute. Il me *demanda* une fois ce qu'il y avait de remarquable au Marché-Neuf. » J. J. « Il m'accoste, me salue, me *demande* si je sais la musique. Je réponds, *un peu*. Il continue à me *questionner*. » ID. « *Interrogeons* le philosophe au milieu de ses méditations et de ses livres.... Après trente ans, vous me *demanderiez* en vain pourquoi une pierre tombe. » D'AL. « Ce n'est pas à nous à *interroger* Dieu et à lui *demander* pourquoi il fait Aaron grand pontife immédiatement après qu'il a jeté le veau d'or en fonte et qu'il l'a fait adorer. » VOLT. Et quand *questionner* et *interroger* prennent un régime, celui-ci signifie, non pas la chose à apprendre, mais la personne à laquelle on s'adresse pour la savoir. « Elle arrêtait tout le monde, *demandant* ce qu'avait dit le médecin; ceux qu'elle *questionnait* ne lui répondaient rien que de favorable. » J. J.

Questionner, formé du mot français *question*, en latin *quæstio*, de *quærere*, chercher, appartient au langage ordinaire, et marque spécialement un esprit de curiosité. « Il est sans curiosité, jamais il ne *questionne*. » DUDEFF. « Si Émile vous *questionne* lui-même, répondez-lui autant qu'il faut pour nourrir sa curiosité. » J. J. « Sur les grands chemins et dans les rues des villes, les Gaulois arrêtent les voyageurs, et surtout les marchands; ils les *questionnent* au sujet des pays d'où ils viennent, et les forcent de leur répondre. » ROLL. « Le comte d'Angers ne rencontrait personne dans son chemin qu'il ne *questionnât* sur sa princesse; mais il n'en put apprendre aucune nouvelle. » LES. « Ces cavaliers s'approchèrent de moi, et commencèrent à me *questionner*. Je leur avouai qui j'étais et où j'allais. » ID. — *Interroger*, pris immédiatement du latin *interrogare*, a plus de noblesse, se dit seul au figuré, et convient surtout en parlant de l'action d'un supérieur, d'un juge, d'un maître, d'un père. « De quel droit venez-vous m'*interroger*? Suis-je une criminelle? Etes-vous mon

juge? » VOLT. « Quand vos supérieurs vous *interrogent*, vous n'avez qu'à leur dire avec ingénuité ce que vous pensez. » FÉN. « M. de Meaux veut ignorer cela pour avoir un prétexte de me *questionner*.... Mais lui, se laisserait-il *interroger* comme un coupable ou comme un homme suspect sur tout ce qu'il pense de ces livres? » ID. « Ils vont se rendre à la redoutable prairie, où Œacus les attend pour les *interroger*. » LES. « Le prêtre qui confessa l'abbé Terrasson dans sa dernière maladie, et qui l'*interrogeait* sur les péchés qu'il avait pu commettre, ne tira pas de lui d'autre réponse : *Demandez à Mlle Luquet*. » D'AL.

D'ailleurs, quoique *questionner* (*quærere*, chercher) n'exige pas à sa suite, comme *demander*, l'indication de la chose qu'on cherche à connaître, c'est néanmoins cette chose qui est l'objet direct de l'action; au contraire, *interroger* a souvent pour but de connaître la personne même qu'on fait parler. On *questionne* un passant, un voisin, en lui demandant des nouvelles; on *interroge* une personne pour découvrir quelle elle est, coupable ou innocente, ignorante ou instruite, inepte ou capable. « *Interroger* un candidat, un récipiendaire. » ACAD. « On choisit les domestiques jeunes, M. de Wolmar les *interroge*, les examine, puis les présente à sa femme. » J. J.

1° DÉMESURÉ, ÉNORME; — 2° EXCESSIF, IMMODÉRÉ, OUTRÉ; — 3° EXORBITANT, MONSTRUEUX. Trop grand.

Démesuré et *énorme* sont relatifs à la quantité, et signifient trop étendu ou trop gros. *Excessif*, *immodéré* et *outré* sont relatifs à l'intensité, et signifient trop fort. Un homme est *démesuré* ou *énorme* par sa stature ou sa corpulence; il est *excessif*, *immodéré*, *outré* par la manière dont son âme se développe, se manifeste ou agit. On dit un ours d'une grandeur *démesurée* (VOLT.), et un sanglier d'une grandeur *énorme* (FÉN.); mais on dit une chaleur *excessive* (FÉN., BUFF.) ou *immodérée* (ACAD.), un soin *outré* (BOURD.). — De même, au figuré, l'envie d'avoir et l'ambition se qualifient de *démesurées*, parce qu'elles veulent toujours s'étendre ou ajouter à ce qu'elles ont; mais on appelle *excessives* les affections de l'âme trop vives ou trop ardentes. « Les injustices où nous engagent une envie *démesurée* d'avoir et un attachement *excessif* aux biens de la vie. » BOURD.

Exorbitant et *monstrueux* expriment tout ce qu'il y a de plus *démesuré* et de plus *excessif*.

1° *Démesuré*, *énorme*.

Démesuré, hors de *mesure* ou sans *mesure*, presque immense, ne regarde que la *dimension*, la longueur, la largeur ou la hauteur. « On reconnaît en mer les oiseaux appelés frégates à la longueur *démesurée* de leurs ailes. » BUFF. « Les lièvres ont l'oreille d'une grandeur *démesurée* relativement à celle de leur corps. » ID. « Télémaque reconnaissait combien il était injuste et déraisonnable dans ses emportements : il trouvait je ne sais quoi de vain, de faible et de bas dans cette hauteur *démesurée*. » FÉN. « L'ambition est une passion *démesurée* de se pousser et de s'élever. » BOURD. — *Énorme*, qui s'écarte de l'équerre, de la règle ou du modèle, *norma*, se rapporte plutôt à la circonférence et au volume. « Une tête d'une grosseur *énorme*. » FÉN. « D'*énormes* rochers. » ID. « Les pyramides, ces masses *énormes* de bâtiments. » ROLL. « Un *énorme* bloc de granit. » ACAD. « Il est *énormément* gros. » ACAD.

D'ailleurs, *énorme* emporte par lui-même l'idée d'irrégularité, de difformité, ce qui est surtout sensible au figuré, où cette épithète s'applique à des choses essentiellement mauvaises, à des crimes (ACAD.), à des fautes (VOLT.), à des défauts (BUFF.), à des sottises (VOLT., LAH.), à des abus (BOURD.), à la laideur (ACAD.); une *énorme* disproportion (VOLT.); une *énorme* extravagance (ID.); un luxe, un égarement *énorme* (BOSS.); une injustice *énorme* (FÉN.). « Il est impossible qu'à la vue de la crèche nous soutenions l'*énorme* contradiction qui se trouve entre cet orgueil du monde et notre foi. » BOURD. — Au contraire, *démesuré* se dit de choses bonnes ou indifférentes par elles-mêmes, l'ambition (MASS.), la curiosité (BOSS.), une envie (BOURD.), les louanges (VAUV.). « Minerve aliène les esprits des poursuivants, et leur inspire une envie *démesurée* de rire. » FÉN. « Ces étoiles, si *démesurées* dans leur grandeur, ne nous paraissent néanmoins que comme des étincelles. » LABR. « J'ai une passion *démesurée* de connaître tous les anciens chemins qui étaient du temps des Romains. » MONTESQ.

2° *Excessif*, *immodéré*, *outré*.

Excessif peut convenir à quelque chose qui provient de la nature comme à ce qui provient de la liberté : un froid *excessif*, une chaleur *excessive*. « Il fallait que le froid fût bien *excessif*, puisque les deux ennemis furent contraints de s'accorder une suspension d'armes. » VOLT. « La chaleur *excessive* causa à Thalès une altération si violente qu'il mourut subitement. » FÉN. De plus, ce mot a rapport à l'effet du défaut, qui est de nuire. « Les qualités *excessives* nous sont ennemies, et non pas sensibles. » PASC. « Mais *immodéré* et *outré* servent exclusivement à qualifier l'homme et ce qui provient de l'homme, et c'est sur la cause qu'ils appellent toute l'attention. La chaleur *excessive* est la chaleur dévorante ou accablante de la température; la chaleur *immodérée* (ACAD.) est l'ardeur d'un homme passionné qui ne sait pas se contenir. Les louanges *excessives* sont dangereuses; telles sont celles que Calypso donne à Télémaque (FÉN.). Les louanges *outrées* ou *immodérées* sont d'un flatteur : « Les lâches flatteurs, ces menteurs *outrés*.... » REGN. « On doit souffrir les éloges *immodérés* qu'on prodigua à Louis XIV. » VOLT.

Immodéré marque de l'intempérance : désir (PASC., FÉN.), appétit (BOSS., BUFF.), ris (LABR., REGN.), travail (MONTESQ.) *immodéré*; usage *immodéré* du vin (J. J.), des plaisirs (BUFF.); joie (MASS., LABR.), crainte (BOURD.) *immodérée*. *Outré* annonce de l'exagération ou de l'affectation : admirateur *outré* (BOIL.), admiration *outrée* (LAH.); Alexandre était *outré* dans son héroïsme (FÉN.); modestie *outrée* (LABR.); dévote *outrée* (J. J.); louanges hyperboliques et

outrées (ID.); maximes *outrées* (BOSS., J. J., COND.). « Juvénal est souvent *outré*, mais quelquefois peintre. » LAH. — On est *immodéré* dans ses passions, dans la manière dont on les satisfait, ou bien dans la manière dont on traite les gens : des peines *immodérées* (MONTESQ.). On est *outré* dans ce qu'on dit, dans ce qu'on exprime, dans ce qu'on avance, ou dans la manière dont on se montre.

3° *Exorbitant*, *monstrueux*.

La chose *exorbitante* est extraordinaire, incroyable, comme le serait la déviation d'une planète : demandes (LABR., S. S.), propositions (RAC.), prétentions (D'AG.), dépenses (VOLT.) *exorbitantes*.

Vingt mille écus! Le legs serait *exorbitant*. REGN.

Ce qui est *monstrueux* étant contraire aux lois de la nature inspire de l'horreur ou de l'effroi : on ne peut rien concevoir de plus *monstrueux* que la trahison de Judas (BOURD.).

DEMEURER, RESTER. Continuer à être, à se tenir quelque temps dans un certain lieu ou dans un certain état.

Demeurer est absolu; *rester*, relatif. C'est ce que Girard exprime de la manière suivante : « *Demeurer* ne présente que cette idée simple et générale de ne pas quitter le lieu où l'on est, et *rester* a de plus une idée accessoire de laisser aller les autres. »

Demeurer, c'est avoir sa *demeure*, son domicile en quelque lieu, sans rapport à qui que ce soit et à quoi que ce soit; *rester*, c'est être encore quelque part après que d'autres s'en sont allés. Qui *demeure* ne bouge pas, ne quitte pas la place.

Où tend Mascarille à cette heure?
Que fait-il? revient-il? va-t-il? ou s'il *demeure?*
MOL.

Oui, j'aime à *demeurer* dans ces paisibles lieux.
ID.

« Dormez votre sommeil (dans la tombe), riches de la terre, et *demeurez* dans votre poussière. » BOSS. Qui *reste* ne bouge pas, ne quitte pas la place, mais en opposition à d'autres personnes qui s'en vont. « La compagnie s'en alla, et je *restai*. » ACAD. « Ceux qui meurent et ceux qui *restent*. » LABR. « Ce serait une chose bien ridicule, répondit Diogène, qu'Agésilaüs et Épaminondas *restassent* dans la boue, pendant que vos initiés, qui sont des malheureux, habiteraient des îles fortunées. » FÉN. « Je voyais s'éloigner de moi tous mes amis.... Diderot, qui se vantait de me *rester*, de me *rester* seul, ne venait point. » J. J. Un historien dira d'une manière absolue, en parlant d'une défaite : Quatre mille hommes *demeurèrent* sur la place; et d'une manière relative : Dix mille hommes revinrent du combat, il y eut tant de blessés, et quatre mille hommes *restèrent* sur la place. On est seul avec une personne qui veut s'en aller : *Demeure*, lui dit-on, je veux te conter quelque chose; mais on lui dira *reste*, si elle est avec d'autres qui se retirent. Dans *Tancrède*, Argire dit à Aménaïde : « *Demeure*. » Elle répond : « Moi, *rester!* » et ajoute aussitôt : « Je vous suis au combat. » — Quelquefois, *rester* se rapporte à un autre lieu où on pourrait ou devrait être, ou bien encore à une cause de départ et d'éloignement à laquelle on a résisté. « On l'attendait à Paris, mais il est *resté* à Lyon. » ACAD. « On voudrait le faire renvoyer, mais il *reste* en dépit des envieux. » ACAD. *Demeurer* à son poste, c'est ne point le quitter, s'y tenir ferme, immobile; y *rester*, c'est ne point le quitter lorsque d'autres le quittent, ou bien lorsqu'on pourrait ou devrait aller ailleurs, ou bien malgré les efforts qui sont faits pour nous en arracher. — Quand il s'agit, non pas d'un individu ou d'individus qu'on peut comparer avec d'autres, mais d'un tout qui a différentes parties, *rester* se dit d'une partie relativement à d'autres ou aux autres. « Quand j'ai voulu prendre cet outil, le manche m'est *resté* dans la main. » ACAD. La voiture *demeura* au milieu du chemin sans pouvoir avancer, et lorsqu'on l'eut retirée, l'une des roues *resta* dans l'ornière.

Étant absolu, *demeurer* indique une plus longue durée, une continuité plus constante : c'est rester à demeure. « Le Messie, disaient les Juifs charnels, *demeure* éternellement, et celui-ci dit qu'il mourra. » PASC. « Ce qui est écrit dans les cœurs *demeure* toujours. » J. J. « Ces deux envois ont *demeuré* très-longtemps en route. » ID. Mais on dira à quelqu'un : Ne *restez* pas à la pluie, ne *restez* pas dans la rue. « J'allai à Vevay; et, pendant deux jours que j'y *restai* je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages. » J. J.

Cette double distinction subsiste quand les deux mots s'appliquent, non plus au lieu, mais à l'état. *Demeurer* dans un état, c'est y persévérer ou n'en pas sortir, simplement. « Rien ne *demeure*, tout s'use, tout s'éteint. Dieu seul est toujours le même. » MASS. « Cette foule innombrable d'histoires, depuis la naissance des siècles, est *demeurée* dans l'oubli. » ID. « Si j'étais né catholique, je *demeurerais* catholique. » J. J. « L'homme ne *demeure* guère longtemps semblable à lui-même. » MAL. Mais *rester* dans un état, c'est y demeurer pour sa part, à la différence des autres, ou malgré ce qui tend à en tirer, ou malgré ce qui semblerait devoir produire un changement. « Les lois ayant été foulées aux pieds à mon égard, à quoi pouvais-je *rester* engagé de mon côté? » J. J. « Les inventions des hommes vont en avançant de siècle en siècle; la bonté et la malice du monde *reste* la même. » PASC. « Quelques honneurs qu'il ait obtenus, il est *resté* le même. » ACAD. « Plusieurs m'ont lu, quelques-uns m'ont approuvé même; et tous sont *restés* ce qu'ils étaient auparavant. » J. J. Les crimes ignorés *demeurent* impunis; ceux qui ont été dénoncés et poursuivis en vain *restent* impunis. Il y a plus de mérite, en général, à *rester* qu'à *demeurer* fidèle, parce qu'il y a plus à lutter. — Et, d'autre part, *demeurer* indique un état d'une durée moins restreinte. Un enfant *demeure* habituellement oisif; on lui reproche d'être *resté* oisif durant quelques heures. Une nation, pendant longues années, *demeure* tranquille; vous dites à une personne qui se dissipe un moment : *restez* tranquille. La victoire *demeura* longtemps indécise entre Rome et Carthage; dans

une bataille la victoire *reste* quelque temps indécise entre les deux partis.

DEMEURER, LOGER, (GÎTER). Avoir sa résidence.

« *Demeurer* se dit par rapport au lieu topographique où l'on habite; et *loger* par rapport à l'édifice où l'on se retire. On *demeure* à Paris, en province, à la ville, à la campagne; on *loge* au Louvre, chez soi, en hôtel garni. » Gir.

Demeurer est abstrait et purement indicatif du lieu où on a son domicile. *Loger* est concret et fait penser à la maison où on est retiré.

S'agit-il de donner votre adresse, vous dites où vous *demeurez*, à la campagne ou à la ville, à Paris, à Lyon, dans tel quartier, dans telle rue. « Périandre ne permettait pas à tout le monde indifféremment de *demeurer* dans les villes. » Fén. « Vous savez où elle *demeure*. » Les. « Et dans quel endroit *demeuriez*-vous à Tolède? Dans la rue Neuve, répondit-il. » Id. « Il *demeurait* sur votre quai. » Volt. « Je ne sais plus où elle *demeure*. » Id. « Nous *demeurions* dans des quartiers fort éloignés. » J. J. « On choisit une sage-femme qui *demeurait* à la Pointe Saint-Eustache. » Id. — Voulez-vous faire connaître le bâtiment, et pour ainsi dire le contenant où vous êtes à couvert, vous dites où vous *logez*, dans une maison de telle ou telle sorte, au rez-de-chaussée ou à tel étage. Être *logé* à l'étroit, au premier étage (Acad.). « Elle *logeait* dans une grande maison où elle occupait le premier appartement. » Les. « Il n'y a dans l'île de Bienne qu'une seule maison, mais grande, agréable et commode, où *loge* un receveur avec sa famille et ses domestiques. » J. J. « On reprochait un jour à Diogène qu'il *logeait* dans des lieux malpropres. » Fén. « Syphax invita les deux généraux (Scipion et Asdrubal) à *loger* dans son palais. » Roll.

Une personne *demeure* loin de nous ou dans notre voisinage, et elle *loge* dans un hôtel ou dans une chaumière, dans un château ou dans une ferme, dans un bel appartement ou dans un taudis. « Je me rendis où Phénice m'avait enseigné qu'elle *demeurait*. Elle était *logée* avec toute la troupe dans un grand hôtel garni. » Les. « Voulant savoir de quelle façon Nunez était *logé*, je me rendis à l'hôtel du seigneur don Bertrand, et j'y demandai Nunez : Il ne *demeure* plus ici, me dit le laquais. » Id.

D'autre part, on *demeure* là où on est à *demeure*, où on est établi, où on reste d'une manière fixe. Il y a dix ans qu'il *demeure* à Madrid (Les.). « Elle *demeure* depuis six ans dans mon voisinage. » Volt. Mais on *loge* où on s'arrête en passant, où on descend, dans une hôtellerie, ou comme dans une hôtellerie. « Arrivés à Madrid, nous allâmes descendre à un petit hôtel garni où Scipion avait *logé* dans ses voyages. » Les. « Xerxès avait *logé* chez le père de Démocrite, lorsqu'il vint faire la guerre aux Grecs [1]. » Fén.

1. *Gîter*, synonyme de *loger* suivant Girard, se dit peu, outre qu'il est du style familier et même populaire: on l'emploie surtout bien en parlant des animaux, ou, si on l'applique à des hommes, c'est par dénigrement. « Les pluviers se dispersent le soir sur un certain espace où chacun *gîte* à part. » Buff. « Le roi arriva à Marly et n'y trouva rien de prêt.... Ce qui avait suivi et qui arrivait à la file, en même désarroi et sans savoir où *gîter*. » S. S. Enfin *gîter* suppose un séjour de plus courte durée encore, et même, pour l'ordinaire, d'une seule nuit.

DÉMOLIR, RASER, DÉMANTELER. Ces trois verbes, usités au propre seulement, signifient la destruction d'un édifice ou d'un ensemble d'édifices faite à dessein ou ordonnée par un homme.

Démolir, c'est défaire une masse (*moles*), déconstruire un ouvrage de maçonnerie jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que les matériaux. *Raser*, c'est faire comme le *rasoir* à l'égard de la barbe, enlever un édifice de manière à faire place nette, à ce qu'il ne reste pas même de trace de la chose.

L'action de *démolir* peut être tranquille et avoir des vues d'utilité, celle, par exemple, de tirer parti des matériaux ou de l'emplacement.

Telles l'on *démolit* les maisons quelquefois :
La pierre est mise à part; à part se met le bois....
Laf.

« Les Athéniens, menacés d'un déluge de barbares, avaient *démoli* leurs maisons pour en construire des vaisseaux. » Roll. « On attribua ce mauvais succès d'Imilcon à la profanation des temples et des tombeaux qu'il avait *démolis* pour fortifier son camp. » Id. « Il fit *démolir* un pan de la muraille pour laisser une sortie libre à ses troupes. » Id. « J'ai *démoli* mon théâtre, j'en fais des chambres à coucher et à repasser le linge. » Volt. « Pardonnons à ceux qui attaquent les fondements d'un édifice que nous *démolissons* nous-mêmes, et dont nous prenons toutes les pierres pour nous les jeter à la tête. » Id.

Mais l'action de *raser* est vive et prompte, faite en vue de punir ou inspirée par quelque passion, telle que la colère ou la vengeance. Autrefois, la justice faisait *raser* les maisons de certains coupables, et il est arrivé à des vainqueurs de *raser* des villes entières. « Alexandre, dans les violents excès de sa colère contre Thèbes, qui la lui fit *raser*, n'oublia pas le respect qu'il devait aux dieux. » Roll. « Sélinonte fut prise d'assaut, et le vainqueur permit aux habitants de demeurer dans la ville, après l'avoir *démantelée*.... Hymère, traitée avec encore plus de cruauté, fut entièrement *rasée*. » Id. « Le nouveau gouverneur assiégea Dôle, qu'il emporta de force, et qu'il *rasa*, après l'avoir mise au pillage. » Boss. « Philippe V avait traité plus rudement la petite ville de Xativa dans le cours de la guerre : on l'avait détruite de fond en comble pour faire un exemple ; mais, si l'on *rase* une petite ville de peu d'importance, on n'en *rase* point une grande qui.... » Volt. « Charlemagne prend Éresbourg. Il fait égorger les habitants; il y pille, et *rase* ensuite le principal temple du pays. » Id.

Démanteler veut dire ôter le *mantelet*, sorte de machine qui servait à couvrir une place comme un manteau le corps. C'est exclusivement un terme de guerre. On *démantèle*, non pas comme on *rase*, par ressentiment du passé, mais pour préserver l'avenir, par précaution, afin de rendre incapable de défense une ville dont on détruit les fortifications ou les murailles. « Du

Guast s'empara de Carignan, pendant que Boutière la faisait *démanteler*, et en fit rétablir les fortifications. » Boss. « Sylla avait exercé sa vengeance sur des villes entières, dont il avait *démantelé* les unes, détruit totalement les autres, en sorte qu'il avait cru faire grâce à celles dont il n'avait que confisqué les terres ou rasé les citadelles. » Roll. « Cette dissipation ne saurait être innocente, puisqu'elle ouvre votre cœur, comme une place *démantelée*, à toutes les attaques de l'ennemi. » Fén. Lafontaine dit du lion amoureux, qui s'est laissé rogner les griffes et limer les dents :

> Sans dents ni griffes le voilà
> Comme place *démantelée*.

DÉMONSTRATIONS, TÉMOIGNAGES, — PROTESTATIONS d'amitié. Marques d'amitié, choses qui donnent à penser qu'on aime.

Les *démonstrations* et les *témoignages* diffèrent d'abord en ce que les *démonstrations* sont plus extérieures, consistent plus dans la *montre*, sans qu'on puisse dire absolument qu'elles ne sont jamais qu'apparentes. « Saint Jérôme interdisait à la sainte vierge Eustochium les rendez-vous dérobés, les lettres enjouées et mystérieuses, les *démonstrations* de tendresse et les privautés d'une amitié naissante. » Bourd. « La vie de la cour nous accoutume à ne pas faire grand cas des dehors et des *démonstrations* extérieures de l'amitié. » Mass. « Il faut faire sentir à nos confrères par des prévenances et des *démonstrations* d'amitié qu'il y a encore de la ressource pour eux : les cœurs insensibles à la vérité ne le sont pas toujours aux tendres *témoignages* de la charité. » Id. C'est une *démonstration* d'amitié que d'embrasser son ami; c'est un *témoignage* d'amitié que de prendre ses intérêts, que de lui prêter de l'argent ou de lui rendre tout autre service. On ne se fie pas toujours aux *démonstrations*; on est sensible aux *témoignages*.

Mais, d'ordinaire, il y a plus : les *démonstrations* sont frivoles, s'arrêtent à l'extérieur et ne supposent pas la réalité du sentiment.

« *Démonstration*, dit Bouhours, va tout à l'extérieur, aux airs du visage, aux manières agréables, aux caresses, à des paroles douces et flatteuses, à un accueil obligeant; *témoignage*, au contraire, est plus intérieur et va au solide, à de bons offices, à des services essentiels.... Les *démonstrations* d'amitié sont souvent frivoles ; les *témoignages* d'amitié ne le sont pas d'ordinaire. Un faux ami, un traître, peut donner des *démonstrations* d'amitié; il n'y a qu'un véritable ami qui puisse donner des *témoignages* d'amitié. »

On dit bien de feintes (Fén.), de fausses (Lah.), de perfides (Les.) *démonstrations*; des *démonstrations* outrées (Les.). « Tout est suspect à l'esprit chagrin, jusqu'aux caresses que lui fait sa maîtresse : Je doute fort, lui dit-il, que vous soyez sincère et que toutes ces *démonstrations* d'amitié partent du cœur. » Labr. « Ils s'embrassèrent tous deux avec des *démonstrations* d'amitié où il y avait plus d'art que de naturel. » Les. « Il était aisé de s'apercevoir qu'Élisabeth serait toujours l'ennemie de Marie Stuart, et que ses *démonstrations* d'amitié ne seraient jamais que fausseté et dissimulation. » Cond. — On peut faire plus de fond sur les *témoignages*, qui sont comme des *témoins* dignes de foi, des signes non équivoques du sentiment dont il s'agit. « Isaac et Rébecca cachaient leurs jeux innocents et les *témoignages* mutuels de leurs pudiques tendresses. » Boss. « Il y a des *témoignages* d'intérêt et de bienveillance qui font plus d'effet et sont réellement plus utiles que tous les dons. » J. J. « Sur quoi votre imagination est-elle effarouchée ? Sur les plus vrais *témoignages* d'estime et d'amitié que vous ayez jamais reçus de moi. » Id. « Dans cette scène, Zaïre, en multipliant les *témoignages* de la tendresse la plus vraie et la plus pure, garde la noble fierté qui convient à l'innocence accusée. » Lah.

> Mais si d'un œil bénin vous voyez mes hommages,
> Pourquoi m'en refuser d'assurés *témoignages* ?
> (Tartufe à Elmire.) Mol.

Les *protestations*, de leur côté, n'équivalent ni aux *démonstrations* ni aux *témoignages*. Ce sont toujours des discours, des assurances données par la parole; au lieu que les *démonstrations* et les *témoignages* comprennent aussi l'air, l'accueil, les manières, les embrassements, les caresses. — Ensuite, les *protestations* sont hautes, fortes, elles expriment de l'insistance : on renouvelle (Lah.), on redouble (S. S.) ses *protestations*; on se répand en *protestations* (Lah.), on fait mille *protestations* (Les.). « Lindor m'a dit maintes belles paroles, m'a fait mille *protestations* d'amitié. » Dudeff. « Élisabeth d'Angleterre feignit de croire aux *protestations* d'amitié que la France ne cessait de lui faire. » Cond. « Le roi de Prusse faisait faire à Vienne les plus fortes *protestations* d'attachement aux intérêts de l'empereur. » S. S. « Tryphon tâcha d'attirer Jonathas par de belles paroles et par les assurances les plus vives d'une amitié sincère.... Il le trompa si bien par ces *protestations* d'amitié, qu'il lui fit renvoyer ses troupes. » Roll. — Souvent aussi les *protestations* (*pro*, en avant, dorénavant) regardent, non le présent, mais l'avenir, ce sont des promesses d'affection. « C'est une chose singulière que de voir un grand nombre de personnes se répandre en *protestations*, en promesses, en paroles, et oublier ensuite tout cela pour agir à leur ordinaire. » D'Al.

1° **DÉNIGRER, NOIRCIR; — 2° DÉCRÉDITER, DÉCRIER, DIFFAMER; — 3° DÉSHONORER.** Dire du mal, imputer des fautes ou des crimes, des défauts ou des vices.

Dénigrer et *noircir* diffèrent des mots suivants, en ce qu'ils bornent l'attention au sujet : ce qui est *dénigré* ou *noirci* est défiguré, mis dans un jour défavorable. *Décréditer*, *décrier*, *diffamer*, *déshonorer*, sont relatifs à ce que devient le sujet dans l'opinion : ce qui est *décrédité*, *décrié*, *diffamé* ou *déshonoré* est attaqué ou perdu dans l'esprit des hommes. En *dénigrant* et en *noircissant*, on *décrédite*, on *décrie*, on *diffame*, on *déshonore*.

1° *Dénigrer*, *noircir*.

Dénigrer est le latin *denigrare*, qui signifie exactement *noircir*. Mais, comme c'est un mot sa-

vant d'origine, il se dit en termes de sciences et de littérature, en matières de théorie. « Boileau loue Segrais, et *dénigre* Brébeuf. » VOLT. « Boileau a *dénigré* le clinquant du Tasse. » ID. « Livres de critique, où des hommes incapables de rien produire, *dénigrent* les productions des autres. » ID. « J'ai été un peu affligé de voir le beau siècle de Louis XIV, le siècle des talents en tout genre, *dénigré* dans plusieurs livres nouveaux. » ID. « Les jansénistes ont voulu que les jésuites n'eussent jamais fait un bon ouvrage. Les jésuites ont *dénigré* Boileau, parce qu'il était ami d'Arnauld. » ID.

En vain Boileau, dans ses sévérités,
A de Quinault *dénigré* les beautés. ID.

Dénigrer les talents (ID.), tous les bons écrivains de son siècle (ID.). « Rien n'est plus ordinaire aux mauvais écrivains que de piller ceux qu'ils *dénigrent*. » LAH. « Finissons par un morceau de cette *Henriade* qu'il est de mode aujourd'hui de *dénigrer*. » ID. « J. B. Rousseau a *dénigré* la *Henriade* et *Zaïre*. » D'AL. *Dénigrer* un choix de l'Académie (ID.).

Mais, si *dénigrer* signifie une œuvre de critique, *noircir* marque une œuvre de censure; si l'action de *dénigrer* suppose des défauts de beauté, de goût, de vérité, l'action de *noircir* porte contre les mœurs et la conduite; si celui qui *dénigre* veut faire paraître ignorant, sot, ridicule, celui qui *noircit* veut qu'on soit regardé comme vicieux, méchant, criminel. On *dénigre* les livres d'un auteur; on *noircit* sa personne ou son caractère.

On avilit ses mœurs; on *noircit* sa conduite;
On le rend odieux à l'Europe séduite. VOLT.

« Vous verrez à quel point la calomnie m'a *noirci* (en le faisant passer pour impie). Mes ouvrages, qui sont la peinture de mon cœur, seront mes apologistes. » ID. « Quand il s'agirait de convertir toute la terre, il ne serait pas permis de *noircir* des personnes innocentes. » PASC. « L'envie *noircit* nos qualités les plus louables. » MASS. « On ne se contente pas d'attaquer mon livre, on n'oublie rien pour *noircir* ma personne. » FÉN. « Albéroni croyait qu'en vain ses ennemis s'efforçaient de le *noircir*, d'employer la calomnie pour le rendre odieux. » S. S. « Un ecclésiastique placé auprès de Fénelon pour être son espion, observa longtemps l'âme douce et pure qu'il était chargé de *noircir*. » D'AL. « La calomnie peut *noircir* l'homme le plus innocent, la conduite la plus pure. » ACAD.

De là il suit qu'en général *noircir* dit plus que *dénigrer*, exprime quelque chose de plus odieux. Qui *dénigre* veut nuire; qui *noircit* veut perdre. Un simple détracteur *dénigre*; un ennemi violent ou acharné *noircit*.

2° *Décréditer*, *décrier*, *diffamer*.

D'abord *décréditer* et *décrier* n'ont pas précisément le même sens. On *décrédite* ce qui est *accrédité* ou en vogue, en empêchant qu'on continue à y avoir confiance; on *décrie* ce contre quoi on crie, ce qu'on dénonce comme mauvais, comme méprisable. — C'est la capacité qu'on attaque en *décréditant* : on *décrédite* un homme d'affaires (BOUH.), un concurrent (BOURD., MASS.), un remède (ACAD.), un miracle (D'AL.), un historien (ID.), un devin (ID.), en faisant qu'on cesse d'y croire (*credere*, d'où *crédit*), en persuadant qu'ils ne peuvent pas ce qu'on pense, ce qu'on en attend, en les faisant tomber. « Parce que, dans la réputation de vertu où était Socrate, il eût été trop odieux de vouloir l'attaquer et l'appeler en jugement, on crut qu'il fallait commencer par le *décréditer* dans le public; c'est ce qu'on opéra par la comédie des *Nuées*. » FÉN. « Ils ont conspiré ensemble pour tâcher à *décréditer* mes écrits; peut-être à cause qu'ils ont eu peur que, si ma géométrie était en vogue, ce peu qu'ils savent de l'analyse de Viete ne fût méprisé. » DESC. « Cette sauvegarde de l'inoculation, que le préjugé et la superstition s'efforcent tant de *décréditer*. » D'AL. « Le gouverneur de l'enfant fit plusieurs réflexions qui ne me plurent point, mais que j'évitai de combattre pour ne pas le *décréditer* dans l'esprit de son élève. » J. J. Mais on *décrie*, comme on *noircit* ce qu'on accuse d'immoralité, d'improbité, de bassesse. « Le fanatisme peut faire employer de honteux moyens pour *noircir* et pour *décrier* un ennemi de la religion. » MARM. On *décrie* la conduite de quelqu'un (MONTESQ., VERT.); on ne la *décrédite* point. « Alexandre VI était un homme *décrié* par sa mauvaise foi, par son peu de religion, son avarice et ses désordres. » BOSS. « Les dérisions et les satires sont trop douces pour *décrier* un vice (l'hypocrisie) qui mérite l'horreur du genre humain. » MASS. « Peu s'en faut que le cartésianisme ne *décrie* ses adversaires comme de mauvais citoyens. » D'AL. « Les pharisiens haïssaient J. C., ils le *décriaient*, ils le calomniaient, ils empoisonnaient toutes ses actions. » BOURD. « Je ne crois pas qu'on puisse en bonne justice coffrer un homme pour avoir *décrié* la morale des jésuites. » VOLT.

Pensez-vous affaiblir ma gloire et ma puissance,
En *décriant* me soins, mon état, ma naissance?
(Cicéron à Catilina.) ID.

— On *décrédite* un ministre en diminuant ou en détruisant la bonne opinion qu'on a de son habileté (BOSS.); on *décrie* un prince qu'on représente comme indifférent aux affaires et comme plongé dans la débauche (ID.). Plus de faveur, d'engouement, de cours, de partisans, de pratiques, pour ce qui est *décrédité*; plus d'estime pour ce qui est *décrié*.

Diffamer, de *fama*, renommée, bruit public, c'est décrier dans le monde, au loin, partout. « Archiloque avait si cruellement *diffamé* Lycambe, qui lui avait refusé sa fille, que le malheureux se donna la mort. » LAH. « Que la gloire est un pesant fardeau! De quelque côté que je tourne la vue, je vois ma mémoire *diffamée*. » Don Quichotte. LES. « L'endroit était plus connu et plus *diffamé* que le voisinage de Scylla et de Charybde. » LAF. « Il l'a *diffamé* partout. » ACAD.

3° *Déshonorer*.

Déshonorer marque l'effet produit par les actions de tous les verbes précédents. Comme on *dénigre* et on *noircit* pour *décréditer*, *décrier* ou *diffamer*, de même en *décréditant*, en *décriant*

et en *diffamant* on tend et on n'arrive que trop souvent à *déshonorer*. L'Académie fait *diffamer* synonyme de *décrier* et de *décréditer*, et le définit par : chercher à *déshonorer*.

DÉNOÛMENT, CATASTROPHE. Ces mots sont considérés ici dans leur rapport commun avec la conclusion d'une action dramatique.

Dénoûment, mot tout français, formé du verbe *dénouer*, se dit de toutes sortes de poëmes dramatiques, particulièrement de la comédie. Le *dénoûment* du *Barbier de Séville* (BEAUM.), de l'*Étourdi*, de l'*École des maris* de Molière (VOLT.). « Dans Molière il y a des longueurs, les intrigues quelquefois sont faibles, et les *dénoûments* sont rarement ingénieux. » VOLT. « Le *dénoûment* des *Adelphes* (de Térence) n'a nulle vraisemblance. » ID. Mais *catastrophe*, tiré immédiatement du grec, s'applique seulement aux tragédies, qui sont les pièces de théâtre les plus relevées.

Ensuite, même quand il est question d'une tragédie, on n'en désigne la conclusion par *catastrophe*, qu'autant que cette conclusion est réellement tragique, c'est-à-dire funeste ou même sanglante. C'est une conséquence de l'étymologie du mot καταστροφή, renversement, bouleversement, mort. « On n'attache plus au mot *catastrophe* que l'idée d'un événement funeste. On ne dirait pas la *catastrophe* de *Bérénice* ou de *Cinna*. Avant Corneille on n'osait pas donner le nom de tragédie à une pièce dont le *dénoûment* n'avait rien de sanglant; et Aristote pensait de même, lorsqu'il semblait vouloir interdire à la tragédie le *dénoûment* heureux. » MARM. « Les *Euménides* d'Eschyle, le *Philoctète* de Sophocle et l'*Oreste* d'Euripide se terminent par un *dénoûment* heureux. Dans les tragédies modernes les *catastrophes* funestes trouvent naturellement leur place. » ID. « Le poëme tragique vous mène par les larmes, par les sanglots, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises et par l'horreur jusqu'à la *catastrophe*. » LABR. « Ces mots préparent la terreur et fortifient le tragique de la *catastrophe*. » VOLT. « La *catastrophe* de *Rhadamiste* produit la terreur et la pitié.... Tout ce *dénoûment* n'est pas moins tragique que le reste de la pièce. » LAH. « La terreur et le tragique de cette *catastrophe*.... » VOLT.

Enfin, même quand la tragédie se termine d'une manière terrible, conformément au but de cette sorte de poëme, la *catastrophe* n'y est pas la même chose ou n'y est pas toujours la même chose que le *dénoûment*. La *catastrophe* y est le coup, le fait d'ordinaire sanglant qui est placé vers la fin; le *dénoûment* est la manière dont le poëte fait cesser l'intrigue, l'embarras et par suite l'inquiétude du spectateur. La *catastrophe* frappe, produit dans l'âme une grande impression; le *dénoûment* débrouille, développe, éclaircit les situations et satisfait la curiosité de l'esprit. La *catastrophe* doit être terrible et touchante, elle doit frapper le dernier coup; le *dénoûment* doit être clair, il ne doit laisser aucun doute ni sur les suites de l'action ni sur le sort des personnages.

Souvent la *catastrophe* sert de *dénoûment*, c'est le ressort employé pour développer l'intrigue. Mais quelquefois aussi la *catastrophe* ne contient pas le *dénoûment* ou tout le *dénoûment*. C'est ce qui arrive dans *Britannicus*. Britannicus meurt empoisonné, voilà la *catastrophe*. Mais tout n'est pas encore expliqué : que devient Junie? Il faut un *dénoûment* ultérieur pour nous l'apprendre, et ce *dénoûment* est le parti que prend Junie de se mettre au nombre des vestales.

A tout cela, il faut ajouter que le *dénoûment*, action ou manière de dénouer, se rapporte à celui qui *dénoue*, au poëte et à son talent. « Ce qu'il y a eu de plus éminent dans Corneille, ce sont ses *dénoûments*. » LABR. « Dans ce cas Corneille eût sacrifié la plupart des beautés de ses pièces, comme le *dénoûment* de *Rodogune*. » MARM. « Dans *Bajazet*, le *dénoûment* n'est point bien préparé. » SÉV. « Quand une tragédie est bien faite, l'action se développe d'elle-même, et avance sans obstacle jusqu'au *dénoûment*. » COND. « Le plus grand défaut de cette tragédie est celui du *dénoûment* qui n'est ni assez préparé ni assez motivé. » LAH. « Un bon tragédien est très-propre à être un très-bon historien, parce qu'il faut dans toute histoire une exposition, un nœud, un *dénoûment* et de l'intérêt. » VOLT. — Mais la *catastrophe* se considère en soi, comme un objet, et non comme une action ou le résultat d'une action : elle est sanglante (BOSS., RAC.), tragique (BOSS.), affreuse (LAH.). « *Mahomet* consterna d'abord par la sombre et triste atrocité de la *catastrophe*. » LAH. « Sur le théâtre des Grecs, la fable n'ayant à produire qu'une *catastrophe* terrible et touchante, pouvait être simple. » MARM. Bourdaloue dit en parlant de la passion de J. C. : « Après tant de scènes différentes, et toutes également lugubres, nous approchons enfin de la funeste *catastrophe* d'une tragédie si sanglante. »

1° DÉNUÉ, DÉPOURVU, DESTITUÉ; — 2° DÉPOUILLÉ, PRIVÉ. Qui manque de certaines choses.

Dénué, *dépourvu* et *destitué* s'emploient comme adjectifs, au lieu que *dépouillé* et *privé* sont des participes. De là entre les uns et les autres une grande différence. Les premiers marquent un état; les deux derniers désignent un état qui a été produit : on est *dénué*, *dépourvu*, *destitué*, simplement; on est *dépouillé* ou *privé*, parce qu'on a été *dépouillé* ou *privé*, par suite d'une action ou d'un événement, par le fait de quelqu'un ou de quelque chose.

1° *Dénué*, *dépourvu*, *destitué*.

Pour ce qui concerne d'abord *dénué* et *dépourvu*, l'un est absolu, l'autre relatif; l'un exprime la nudité, l'autre le défaut de *provision* seulement, le manque de moyen. Quand on est *dénué* de sens, de raison, d'esprit, on n'en a point; quand on en est *dépourvu*, on n'en a guère, on n'en a pas assez pour faire ceci ou cela.

Me croyez-vous de sens si *dépourvue*,
Que devant vous je commisse un tel tour? LAF.

« Je ne suis pas encore assez *dépourvu* de sens et de raisonnement pour ne pas voir que.... » S. S. « Que ce qui était la cause de Dieu devienne la

nôtre, et on verra si nous sommes aussi *dépourvus* d'adresse que nous le disons. » BOURD. — Ajoutez qu'on n'est pas *dénué* et *dépourvu* des mêmes choses. On est *dénué* de tout ce qui vêt, entoure, accompagne, et de tout ce qui est bon ou commode, sans aucun rapport à un emploi, à une destination, à un but. « On n'envisage que la substance du péché, *dénuée* de tout ce qui l'accompagne et de tout ce qui la suit. » BOURD. *Dénué* de mérites et de vertus (ID.); *dénué* d'argent (MOL.), de biens (FÉN.), de tout (BOURD.). Mais on est *dépourvu* de ce qui fait la force ou la sûreté, de ce qui rend capable d'action ou de résistance. Un pauvre est proprement *dénué*, une place est *dépourvue*. Buffon a dit : « Des terres froides, ingrates et *dénuées*, » et Fénelon : « La plupart des places qui nous restent sont *dépourvues*. » « Nous avions tout à craindre de la sagesse de Sésostris; mais sa puissance passant dans les mains de son fils, *dépourvu* de toute sagesse, nous conclûmes que nous n'avions plus rien à craindre. » FÉN. « Le défaut d'une seule de ces qualités rend aussi bien un homme incapable d'être ce qu'il prétend, que s'il était *dépourvu* de toutes. » BOURD. *Dénué*, il vous manque quelque chose pour être bien; *dépourvu*, vous êtes faible ou impuissant. Un poëme est *dénué* d'intérêt; un pays, *dépourvu* de lois. L'homme *dénué* de sagesse est, selon la comparaison d'un auteur chinois, comme une armée *dépourvue* de chef. Vous êtes *dénué* de qualités, de vertus, de mérites; *dépourvu* d'énergie ou de ressources.

Destitué, du latin *destituere*, abandonner, signifie *dépourvu* par délaissement, réduit à soi-même, qui n'a pas d'auxiliaire ou de soutien, à qui manque une force d'emprunt. On est *destitué* d'assistance (BOURD., BOSS.), d'appui (BOSS., ROLL.), de crédit (MASS., FÉN.), d'un secours (BOURD.), du secours de la grâce (BOSS.); une chose est *destituée* de fondement (ACAD.), de preuve (J. J.), de vraisemblance (LAH.). « Montaigne considère l'homme *destitué* de toute révélation. » PASC. « *Destitués*, comme ils ont été, des expériences et des instruments nécessaires, les anciens n'ont pas dû prétendre à la gloire d'avoir tout connu. » J. J. « Les huguenots se trouvant *destitués* de la présence d'un chef si considérable (l'amiral de Coligny), le prince n'en pouvant plus, se retirèrent. » BOSS. Fénelon dit de lui-même, dans sa querelle avec Bossuet : « Je suis seul et *destitué* de toute ressource humaine. » « Il ne reste alors aux consuls que des menaces, *destituées* réellement de tout pouvoir. » ROLL. — Nous sommes *dénués* et *dépourvus* de ce que nous n'avons pas, *destitués* de ce qu'on ne nous prête pas, de ce qu'on ne nous donne pas. *Destitué* de bon sens et de raison, est tout à fait impropre, quoi qu'en dise l'Académie. On en citerait difficilement un seul exemple tiré d'un bon auteur.

2° *Dépouillé*, *privé*.

Au figuré, le verbe *dépouiller* ne s'emploie que dans le style soutenu et signifie ôter quelque chose de grand. Il en est de même du participe « *Dépouillé* de l'autorité royale. » S. S. « Nous sommes *dépouillés* et dégradés de tous les priviléges de l'innocence. » BOURD. « La vertu est *dépouillée* de ses honneurs. » LAH. « Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut *dépouillé* de cette ostentation répandue sur toute sa vie. » VOLT.

Si les cieux, *dépouillés* de leur empreinte auguste,
Pouvaient cesser jamais de le manifester,
Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. ID.

— En outre, *dépouillé*, *despoliatus*, suppose quelquefois une *spoliation*, une action violente, telle que celle d'un soldat qui enlève à son ennemi ce qu'il porte sur lui. « La mère des Calas fut *privée* de ses filles, et *dépouillée* de tout son bien. » VOLT. « La présence d'Adherbal, *dépouillé* de ses États, et la mort de son frère, excitèrent une indignation générale. » VERT.

Privé est subjectif, relatif au sujet, qu'il présente comme à plaindre, comme mis dans un état fâcheux, dans un état où il ne peut jouir de ce qu'il a ou de ce qu'il pouvait avoir. La racine est *privus*, propre, sien, ce qui appartient en propre. On dit bien *dépouiller* une chose, ses vêtements, sa fierté; l'action de *priver* tombe toujours sur une personne. Les âmes du purgatoire souffrent d'être *privées* de la vue de Dieu (BOURD.). « Nous nous alarmons, nous nous troublons, nous nous désespérons, à mesure que ces biens nous échappent et que nous nous en voyons *privés*. » ID. « Ces princes, malheureusement *privés* de succession, ne pouvaient recevoir de consolation plus touchante que de voir.... » S. S.

Dans mon triste palais, seul et *privé* d'enfants,
J'aurais pu voir en vous l'appui de mes vieux ans.
VOLT.

« Le second des fils d'Alexis était Ivan, encore plus maltraité par la nature que son frère Fœdor, presque *privé* de la vue et de la parole, ainsi que de santé, et attaqué souvent de convulsions. » ID. « Le premier vœu des aveugles est de recouvrer la vue, leur plus grand regret est d'en être *privés*. » LAH.

DÉSERTEUR, TRANSFUGE. Soldat qui abandonne le service sans congé.

Le *déserteur* (*qui deserit*, celui qui déserte ou fait défection, qui quitte son drapeau ou l'armée dont il fait partie), se retire, se sauve; c'est un lâche. « Alexandre dit à ses soldats qui refusaient de le suivre au delà de l'Hyphase : Allez donc en votre pays, et vantez-vous, lâches *déserteurs* de votre roi, de l'avoir abandonné. » ROLL. Le *transfuge* (*qui trans fugit*, celui qui s'enfuit au delà ou de l'autre côté), passe dans le parti opposé; c'est un traître. « C'est la coutume de traiter favorablement d'abord les *transfuges*, à cause du service qu'on en tire, mais de les mépriser après comme des traîtres. » ROLL. Le *déserteur* n'est plus avec les siens, le *transfuge* est contre les siens; et, pour parler notre langue actuelle, le *déserteur* et le *transfuge* désertent, le premier à l'intérieur, le second à l'ennemi. Grande différence dont il est tenu compte dans le code militaire. « César demanda aux Helvétiens des otages leurs armes, et les esclaves *déserteurs* qui avaient été reçus dans leur camp.... Après qu'ils eurent livré les otages, leurs armes et les *transfuges*, il leur accorda à tous la vie sauve. » ROLL.

De même, au figuré, *déserteur* a rapport seu-

lement à la chose qu'on laisse : *déserteur* de l'Évangile (MASS.), de la justice (D'AG.). « Les anglicans sont des *déserteurs ;* ils ont renoncé au pape. » VOLT. Quand les oiseaux voyageurs se mettent en route, on ne voit paraître le lendemain ni traîneurs ni *déserteurs* (ROLL.). Il y a des pigeons qui s'éloignent de leurs colombiers pour n'y plus revenir, et qui se retirent dans les bois ; on les appelle à cause de cela des fuyards et des *déserteurs* (BUFF.). Mais *transfuge* se rapporte à la fois à ce qu'on quitte et à ce qu'on prend, à ce qu'on a été et à ce qu'on devient. La Motte, qui de trappiste s'était fait poëte dramatique, était *transfuge* du sacré au profane (D'AL.). « Quand le juge méprise son état, *transfuge* de la vertu, le vice même auquel il se livre ne lui en sait aucun gré. » D'AG. « Saumery voyait le vol que le duc d'Harcourt prenait, et la décadence de M. de Beauvilliers, à qui il devait existence et fortune. Le drôle ne manqua point de se donner à Harcourt, qui le reçut comme un *transfuge* par lequel il espérait de savoir beaucoup de choses sur des gens qu'il voulait culbuter. » S. S.

Quelquefois aussi il semble que *transfuge* soit employé simplement comme exprimant quelque chose de plus odieux. Massillon appelle Spinosa « un *transfuge* de toutes les religions, un monstre obligé de se cacher aux yeux de tous les hommes. » On dit bien *déserteur* et *transfuge*, mais non pas *transfuge* et *déserteur*, parce que *transfuge* est propre à enchérir sur *déserteur*. « Rougir de l'habit clérical et le déposer, c'est être un *déserteur*, un *transfuge*, et se déclarer indigne de le porter. » MASS. « Ce n'est pas que, *déserteur* et *transfuge* de la philosophie, je veuille vous en dégoûter aujourd'hui pour vous livrer servilement à l'histoire. » D'AG.

DÉSHÉRITER, EXHÉRÉDER. Priver de sa succession.

Déshériter a été formé du verbe français *hériter ; exhéréder* est le latin *exheredare*. C'est pourquoi *déshériter* est le mot du langage ordinaire, et *exhéréder* un terme de jurisprudence, et surtout de jurisprudence romaine.

Crébillon s'étant marié sans l'aveu de son père, celui-ci le *déshérita* (D'AL.); chez les Romains, « lorsque le père n'instituait ni *exhérédait* son fils, le testament était rompu. » MONTESQ. — Dans l'*Enfant prodigue* de Voltaire, il est dit plusieurs fois qu'Euphémon a *déshérité* son fils ; mais quand le président Fierenfat veut exprimer la même idée dans le style des juristes, c'est *exhéréder* qu'il emploie.

> Nos pères l'ont ordonné de la sorte ;
> En droit écrit leur volonté l'emporte.
> Lisez Cujas, chapitres cinq, six, sept :
> « Tout libertin de débauches infect,
> Qui, renonçant à l'aile paternelle,
> Fuit la maison, ou bien qui pille icelle,
> *Ipso facto*, de tout dépossédé
> Comme un bâtard il est *exhérédé*. »

— Mme de Sévigné écrit dans une de ses lettres : « Mlle de Villarceaux est morte sans confession et sans avoir eu le temps de *déshériter* ses cousines. » Mais Labruyère, racontant ce qui se passe au palais, et affectant d'en parler la langue, dit : « Qui voit-on dans les lanternes des chambres, au parquet, à la porte ou dans la salle du magistrat? Les testamentaires qui plaident en explication d'une clause ou d'un article, les personnes *exhérédées*. » Et de même, dans son *Histoire romaine*, Rollin, parlant latin en français, pour ainsi dire : « César poussa le ressentiment jusqu'à exiger du père de Césétius qu'il abdiquât et *exhérédât* son fils. »

Quant au sens exact des deux mots, *déshériter* marque la manière dont les choses se passent de nos jours, et *exhéréder* rappelle comment on déshéritait chez les Romains et ensuite, à leur imitation, chez d'autres peuples. L'action de *déshériter* est négative, indirecte, tacite ; elle a lieu par le simple fait de léguer ses biens libres à d'autres que ses héritiers naturels. L'action d'*exhéréder*, au contraire, était positive, directe et formelle : elle consistait dans une déclaration expresse et motivée, par laquelle on excluait de toute espèce de droit et de part dans sa succession, ou son enfant, ou quelque autre héritier auquel une légitime était due, en énonçant les raisons légales qu'on avait de punir ainsi les offenses dont on avait à se plaindre. C'est la distinction de Roubaud. « On *déshérite*, dit-il, ses héritiers naturels en léguant à d'autres ses biens libres, par la simple institution d'un autre héritier ou d'un légataire, et sans cause énoncée, en vertu du droit de disposer de sa propriété. Un père *exhérède* ses enfants en les dépouillant de toute espèce de droit et de part dans sa succession, par une exclusion expresse et motivée, et en vertu de la loi qui l'autorise à punir par l'*exhérédation* certaines offenses déterminées et spécifiées par la loi elle-même. »

DÉSHONNÊTE, OBSCÈNE. Contraire à la pudeur.

La chose *déshonnête* s'écarte de l'*honnêteté*, de ce qui est beau, décent ou convenable. La chose *obscène* met devant les yeux (*ob*) des saletés (en latin *cœnum* veut dire boue, ordure, saleté). *Déshonnête* exprime un simple défaut de conformité à des lois, dont *obscène* marque la violation ouverte, effrontée. Ce que la *déshonnêteté* ne prend pas assez soin de cacher, l'*obscénité* le met impudemment à découvert. Un langage *déshonnête* n'est qu'immodeste, un langage *obscène* est ordurier.

Déshonnête ne se dit pas de l'homme, mais seulement de ce qui s'y rapporte, parce que c'est un mot à signification trop faible pour désigner une sorte de caractère; par la raison contraire, on dit bien un homme, un écrivain *obscène*. Les épigrammes *déshonnêtes* de Martial lui ont fait donner justement le nom de poëte *obscène*. Suivant J. J. Rousseau, la langue française, qu'il personnifie en cet endroit, est *obscène*, parce que, à son avis, la chasteté d'une langue ne consiste pas à éviter les tours *déshonnêtes*, mais à ne les pas avoir.

Autre différence non moins sensible. *Déshonnête* convient généralement à tout ce qui blesse la pudeur ou la pureté : mener une vie *déshonnête* (MOL.), entretenir avec une personne des intelligences *déshonnêtes* (BOSS.), etc.... *Obscène*

est un terme concret particulièrement applicable aux choses apparentes, mises ou susceptibles d'être mises devant les yeux ou en scène, comme tableaux, gestes, postures, ou bien encore aux paroles, ces images de nos pensées. « On se fait des occupations qui toutes ne tendent qu'à nourrir la volupté, des spectacles profanes, des lectures pernicieuses, des harmonies lascives, des peintures *obscènes*. » MASS. — Une pensée *déshonnête* peut être quelque chose d'abstrait dont s'occupe l'esprit; une idée *obscène* est une image, une représentation mentale, devant laquelle il est en contemplation.

1° **DÉSOBÉIR, VIOLER; — 2° CONTREVENIR, TRANSGRESSER; — 3° ENFREINDRE.** Agir contre ou malgré ce qui est commandé ou défendu, contre ou malgré une loi, une règle, ou autre chose semblable.

Ce qu'on considère principalement dans *désobéir* et *violer*, c'est le plus ou le moins de force de l'action; dans *contrevenir* et *transgresser*, c'est l'espèce de loi ou de règle dont on ne tient pas compte et qu'on foule aux pieds pour ainsi dire; dans *enfreindre*, c'est l'origine de cette loi ou de cette règle. — *Désobéir* annonce l'action la plus douce, la plus modérée, une simple inobservation; *violer* marque l'action la plus forte, la plus emportée, un outrage. D'autre part, on *contrevient* à quelque chose de particulier, à un ordre ou à une ordonnance, à un règlement; on *transgresse* quelque chose de général, un précepte, une règle, la loi divine ou la loi naturelle. Enfin on *enfreint* ce qu'on a contribué soi-même à établir, un traité, un pacte, une promesse, ses propres maximes.

1° *Désobéir, violer.*

Désobéir se distingue par la faiblesse de l'action; il est purement négatif et signifie une omission, un manquement, une faute. « Dieu n'est-il pas injuste en flétrissant éternellement tous les enfants d'Adam pour une *désobéissance* qui semble excusable? » VOLT. « Socrate aime mieux mourir que s'enfuir, de peur de *désobéir* aux lois qui le retiennent en prison. » FÉN. « Je voulais user pleinement du droit de penser, mais toujours en respectant le gouvernement sous lequel j'avais à vivre, sans jamais *désobéir* à ses lois. » J. J. « Si c'est un crime d'attaquer l'honneur d'autrui, c'en est pareillement un de ne le défendre pas. C'est un devoir de charité, et manquer à cette loi indispensable, c'est *désobéir* à un précepte divin. » BOURD. — *Violer*, au contraire, se distingue par la *violence*, c'est-à-dire par la force excessive de l'action; il désigne un attentat, une atteinte audacieuse à ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable. On *viole* ouvertement (LAH.), on ose *violer*. « Philoctète eût la faiblesse d'éluder son serment, n'osant le *violer*. » FÉN. « Que les dieux vengent cette alliance, si jamais quelque impie ose la *violer*. » ID. « On dit qu'il y a dans Turin des gens qui saisissent tous les livres, sans respecter l'adresse; mais je suis bien éloigné de croire qu'on ose ainsi *violer* le droit des gens. » VOLT. « Albéroni répondit qu'il ne concevait pas pourquoi on se faisait scrupule de manquer aux traités avec une puissance qui les *violait* tous sans pudeur. » S. S. « L'autorité établie pour maintenir l'ordre et la pudeur des lois est méritée (sous un prince ami du désordre) par les excès qui les *violent*. » MASS.

2° *Contrevenir, transgresser.*

Contrevenir se distingue par la spécialité, le peu d'étendue des règles ou des lois auxquelles il exprime qu'on s'oppose. On *contrevient* à quelque chose d'établi, d'effectif, ou de voulu par une certaine personne. « Henri VIII d'Angleterre établissait dans cet article le célibat des prêtres avec la peine de mort contre ceux qui y *contreviendraient*. » BOSS. « Nous renouvelons les statuts et ordonnances qui regardent l'âge des servantes; déclarons toutes les peines y portées bien encourues par les *contrevenants*. » ID. « Il fut arrêté qu'on ne créerait aucune magistrature dont il ne fût permis d'appeler; et on donnait pouvoir à tout particulier de tuer impunément quiconque *contreviendrait* à cette ordonnance. » ROLL. « Parmi quelques nations on croit qu'il suffit, pour réprimer le luxe, de punir les *contraventions* à la loi par des amendes pécuniaires. » ID. « Les états se jettent aux pieds de Votre Majesté pour l'assurer qu'ils veilleront à prévenir toute *contravention* à ses ordres. » VOLT. « Ces vidangeurs avaient *contrevenu* à la loi de police qui leur ordonne de fermer l'entrée de la fosse toutes les fois qu'ils quittent le travail. » ID. « Félix, dans *Polyeucte*, s'imagine qu'on veut le perdre auprès de l'empereur comme ayant *contrevenu* à ses ordonnances. » LAH. — *Transgresser*, au contraire, se distingue par la généralité ou l'universalité des lois ou des règles contre lesquelles porte l'action qu'il signifie. On *transgresse* les commandements de Dieu ou ceux de l'Église, les préceptes de l'Évangile ou ceux de la morale. On dit la *contravention* aux lois positives (D'AG.), et la *transgression* de la loi naturelle (ID.). « La *transgression* de la loi naturelle a été dans tous les temps et dans tous les lieux réprouvée, condamnée, détestée. » D'AG. « Les hommes peuvent se donner des conseils les uns aux autres, mais non pas faire en sorte que ces conseils deviennent des préceptes ou des lois dont la *transgression* soit punie. » ID. « Celui qui *transgresse* la loi en un commandement la méprise en tous les autres, car celui qui a dit : Tu ne commettras point d'impureté, a dit aussi : Tu ne tueras point. » BOSS. « Le christianisme n'est que le judaïsme expliqué et accompli; donc les apôtres ne *transgressaient* point les lois des Juifs quand ils leur enseignaient l'Évangile. » J. J. — *Contrevenir*, c'est *venir* ou aller *contre*, faire une chose contraire à ce qui est prescrit, ordonné, déterminé; *trangresser*, de *trans gradi*, aller au delà, outre-passer, c'est franchir les bornes, sortir de la voie, d'une voie commune, tracée pour tous, faire un écart.

3° *Enfreindre.*

Enfreindre, du latin *infringere*, briser, se distingue en ce qu'il indique un dégagement, un affranchissement de quelqu'un qui s'était lié. Le *contrevenant* et le *transgresseur* sont coupables par indiscipline, licence ou dérèglement; l'*infracteur* l'est par infidélité. « On *enfreint* une loi

qu'on a faite. » COND. Comme on dit *rompre* un traité, une alliance, une paix, un serment, on dit les *enfreindre*. « Dieu ne peut *enfreindre* les lois qu'il a faites. » VOLT. « Je n'en dirai pas davantage pour ne pas *enfreindre* la loi que je me suis faite de ne point entrer ici dans l'affaire de la constitution. » S. S. « C'était une *infraction* à mes maximes. » J. J. « Il est contre la nature du corps politique que le souverain s'impose une loi qu'il ne puisse *enfreindre*. » ID. « Tout pacte dont une des parties *enfreint* les conditions devient nul pour l'autre. » ID. « Les Athéniens refusent leurs secours à Amphipolis assiégée, sous prétexte qu'ils *enfreindraient* la paix qu'ils ont faite avec la Macédoine. » COND.

Oui, nous jurons ici pour nous, pour tous nos frères,
De rétablir Joas au trône de ses pères....
Si quelque transgresseur *enfreint* cette promesse,
Qu'il éprouve, grand Dieu! ta fureur vengeresse!
RAC.

DESSEIN, PROJET, PLAN, ENTREPRISE. On dit concevoir, former, exécuter un *dessein*, un *projet*, un *plan*, une *entreprise*, c'est-à-dire l'idée d'une tâche, de quelque chose à faire. Il y a des esprits actifs, inquiets, remuants, qui s'occupent toujours de nouveaux *desseins*, de nouveaux *projets*, de nouveaux *plans* et de nouvelles *entreprises*; c'est le reproche que faisait Cinéas à Pyrrhus. Une passion dominante nous met dans la tête mille *desseins*, mille *projets*, mille *plans*, mille *entreprises* (BOURD.).

Le mot *entreprise* doit être écarté d'abord. Il suppose seul un commencement d'action. On dit la suite d'une *entreprise* (LABR.), les frais d'une *entreprise* (MOL.); il n'ira pas jusqu'au bout de son *entreprise* (MONTESQ.); mettre ou mener à bout une *entreprise* (MOL.); conduire une *entreprise* avec succès (MASS.); une *entreprise* sans succès (REGN.); les *entreprises* lointaines (des rois) réussissent rarement (VOLT.); les *entreprises* des Perses contre les Grecs (ID.). « La peine qu'on prend pour persuader aux autres et à soi-même que la mort n'est pas un mal, fait assez voir que cette *entreprise* n'est pas aisée. » LAROCH. « Combien en verrez-vous qui, frappés d'une maladie mortelle, forment des *desseins* et s'engagent dans des *entreprises*? » BOURD. « Jusqu'ici la fortune a favorisé ses plus injustes *entreprises*. » FÉN. « Dans le commencement de son *entreprise*, c'est-à-dire dans un temps où un échec pouvait le renverser, Alexandre mit peu de chose au hasard. » MONTESQ. — Ajoutez à cela que l'*entreprise* rappelle parfois le sens d'*entreprenant* et signifie quelque chose de hardi ou d'audacieux : les conspirations sont des *entreprises* (J. J.). « L'*entreprise* d'enlever un homme des mains de la justice est une rébellion. » ID.

L'*entreprise* sans doute est grande et périlleuse :
J'attaque sur son trône une reine orgueilleuse.
(Joad à Athalie.) RAC.

Le *plan* a aussi son caractère bien distinctif. Ce mot annonce toujours une distribution de parties, un système, quelque chose de vaste, de compliqué, de général. On dira plutôt, par exemple, un *projet* de discours, le *dessein* d'un discours (MASS.), et le *plan* d'un livre (BOSS.) ou d'une tragédie (RAC.). « D'Alembert donne un *plan* de cette célèbre *entreprise* (l'*Encyclopédie*), et ce *plan* vaut lui seul une encyclopédie. » VOLT.

Je n'ai rien fait en vers; mais j'ai lieu d'espérer
Que je pourrai bientôt vous montrer en amie
Huit chapitres du *plan* de notre académie.
(Philaminte dans les *Femmes savantes*.) MOL.

Le *dessein* et le *plan* d'un livre en font connaître l'objet, l'un sommairement, l'autre en détail. « On expose dans cette préface le *dessein* et le *plan* de l'ouvrage, dans lequel il paraît qu'on s'est proposé trois objets. » D'AL. « C'était presque à chaque pontificat, nouveau *plan*, nouveau système. » COND. « *Plan*, terme emprunté de l'architecture et appliqué aux ouvrages d'esprit, signifie les premiers linéaments qui tracent le dessin d'un ouvrage, son étendue circonscrite, son commencement, son milieu, sa fin, la distribution et l'ordonnance de ses parties principales, leur rapport, leur enchaînement. » MARM. « Examinons l'ordre et le *plan* de l'entreprise criminelle qu'on m'impute. » ROLL.

Restent donc le *dessein* et le *projet*. Le *dessein* est subjectif et le *projet* objectif; l'un se considère par rapport à l'esprit, l'autre en dehors de l'esprit. Le *dessein* est ce qu'on veut exécuter; le *projet* est un arrangement de moyens pour l'exécution d'un *dessein*. « Jamais homme ne fut si vaste dans ses *desseins* (que le baron de Goertz) ni si actif dans ses démarches; nul *projet* ne l'effrayait, nul moyen ne lui coûtait. » VOLT. « *Or* Dieu dit.... Ce mot *or* suppose des choses faites et des choses à faire : c'est le *projet* d'un nouveau *dessein*. » BUFF. « Quand on a le *dessein* de s'avancer, on ne manque pas de faire des *projets* de fortune. » COND. Il y a de la ressemblance sous ce rapport entre le *projet* et le *plan*. « Montesquiou vit jour à donner un combat avec avantage : il dépêcha secrètement un courrier avec un *plan* de son *dessein*. » S. S. « César projeta de donner des fers à sa patrie : c'est la tyrannie de Sylla qui lui en fit naître le *dessein*, et il en forma le *plan* avant même d'avoir passé par aucune magistrature. » COND. « Je vais donner d'abord un *plan* général de mon *dessein*. » P. A. Seulement, il ne faut pas oublier que le *plan* est plus vaste que le *projet*, et aussi moins vague et moins sujet à n'être qu'une chimère.

Pour en revenir au *dessein* et au *projet*, ce qu'on regarde dans l'un, c'est qu'il est l'œuvre d'un esprit, d'un agent moral, œuvre bonne ou mauvaise, louable ou blâmable; et ce qui frappe dans l'autre, c'est qu'il représente une disposition plus ou moins habile de parties, de préparatifs ou de mesures. On dit de bons *desseins* et de beaux *projets*. « Il passa quelques jours à méditer son *projet* sans me le communiquer, quoiqu'il y eût lieu de penser que je ne désapprouverais pas son *dessein*. » LES. « Judas conduisit lui-même tout le *projet* de la mort de Jésus-Christ.... Il ne vient pas la tête levée se saisir de la personne de son maître; il cache la noirceur de son *dessein* sous les plus tendres témoignages de l'amitié. » MASS. « Alors Néron se persuada qu'il fallait former quelque *dessein* grand, hardi, nouveau et

imprévu, dont le *projet* ne jetât pas moins de terreur parmi les Romains que parmi les Carthaginois, mais dont l'exécution heureuse changeât les alarmes des premiers en une joie aussi grande qu'inespérée. » ROLL.

On peut entendre d'une autre manière la subjectivité du *dessein* et l'objectivité du *projet* : le *dessein* est plus réfléchi, le *projet* plus vague; nouvelle différence tout à fait conforme à l'étymologie du *projet* (ce qu'on *jette pro*, en avant). Le *dessein* est précis et regarde quelque chose de prochain; les *projets* se rapportent à l'avenir et sont moins déterminés, ce ne sont le plus souvent que des idées en l'air, des châteaux en Espagne, fruit de l'imagination ou de la fantaisie, et non pas de la raison. Aussi ne peut-on pas attribuer des *projets* à Dieu comme on lui attribue des *desseins*. « Nous voudrions être la fin de toutes les voies et de tous les *desseins* de Dieu, comme nous nous établissons nous-mêmes la fin unique de toutes nos voies et de tous nos *projets* sur la terre. » MASS.

DÉTESTABLE, ABOMINABLE, EXÉCRABLE. Très-odieux.

Détestable, de *de testari*, témoigner contre ou d'une manière défavorable, c'est ce qui est digne d'un mauvais témoignage, condamnable, ce qui inspire la *détestation*, sentiment de haine tout intellectuel en quelque sorte, qui résulte de l'animadversion, du mépris. On trouve *détestable* l'action, la chose ou la personne qu'on regarde comme devant être fort désapprouvée et haïe. Des maximes *détestables* (BOURD., FÉN.); faire de sa fortune un usage *détestable* (BOSS.); la manie de plaider est une folle et *détestable* envie (LAF.).

Qui dit froid écrivain dit *détestable* auteur. BOIL.

« Dans ce concile on condamna la sculpture et la peinture comme des arts *détestables*. » BOSS. « Ces évêques condamnèrent la *détestable* hérésie d'Élipandus. » ID. « *Les enfants par l'oreille* (de l'*École des femmes*) m'ont paru d'un goût *détestable*. » MOL. « Comment ces *détestables* fadaises ont-elles pu s'accréditer? » VOLT. « Un assassinat rapporté dans l'Écriture est aussi *détestable* que s'il se trouvait dans les histoires des sauvages. » ID. « La forme de l'injustice la plus odieuse et la plus *détestable* est la fraude et la perfidie. » ROLL.

Abominable, c'est ce qu'il faut avoir en *abomination*. Or, dans le style de l'Écriture, une *abomination* est une idole, et avoir en *abomination*, c'est haïr comme une idole, comme idolâtrique, comme impie : des *abominations* sont proprement des impiétés. « Le mot d'*abomination*, dans l'usage de la langue sainte, signifie idole. » BOSS. On qualifie donc d'*abominable* ce qu'on déclare devoir être fort haï comme contraire à Dieu, à son culte, ou comme offensant ce qu'il y a de plus saint, de plus sacré, de plus inviolable, c'est-à-dire, après Dieu, l'humanité, les parents ou la patrie. Déicide (BOURD.), temple (MARM.), autel (BOSS.), théologie (PASC.), sacrifices (ID.), prières (BOURD.), holocaustes (VOLT.) *abominables*; un parricide (VOLT., ROLL.), un inceste (FÉN., J. J.), un infanticide (BOSS.) *abominable*. « C'étaient (les habitants de Chanaan) des nations *abominables*, adonnées à toutes sortes d'idolâtrie, d'injustices et d'impiétés. » BOSS. « Les extravagances impies de cette *abominable* secte.... » ID. « Le Seigneur dit à Moïse : Menez le blasphémateur hors du camp.... Chacun se doit purger de la part qu'on pourrait avoir à un crime si *abominable*. » ID.

Un sentiment injuste, impie, *abominable*.
BOIL.

« C'est ce qui rend vos irrévérences (à l'église) si criminelles et même si *abominables* : c'est ce qui en fait comme autant de sacriléges. » BOURD. « Il a fait un livre *abominable* : c'est un impie, un athée. » J. J. « On leur a assuré que j'étais un homme *abominable*, un impie, qui disait qu'il n'y avait point de Dieu. » ID. Dans *Esther*, Hydaspe dit que Mardochée

Est le chef d'une race *abominable*, impie. RAC.

Et, d'autre part, on traite d'*abominables* les festins des anthropophages (MARM.), l'esclavage des nègres et les sacrifices humains. « La traite des nègres et leur esclavage sont *abominables* devant Dieu et devant les hommes. » LAH. « Cet avilissement honteux (de l'esclavage) est révoltant pour l'humanité, mais *abominable* surtout aux yeux de la religion. » MARM. « On sacrifiait aux morts des hommes vivants.... Les Indiens ont été les premiers à introduire sur la terre, sous prétexte de religion, ces meurtres *abominables*. » BOSS. « Les habitants (de cette ville assiégée) se portèrent jusqu'à cet excès *abominable* de tuer et de manger leurs femmes et leurs enfants. » ROLL. Clytemnestre dit en parlant du sacrifice d'Iphigénie demandé par les dieux :

Les cieux ordonneraient ce meurtre *abominable!*
RAC.

Exécrable, d'*exsecrari*, maudire, c'est ce qui est digne de malédictions. Il se dit des choses, des actions et des personnes qui méritent d'être poursuivies, exterminées, foudroyées, accablées d'imprécations et d'anathèmes. En nous elles excitent ce sentiment d'horreur et de grande indignation qu'on appelle *exécration*. C'est un mot qui convient surtout à l'invective. Dans le *Cid*, Chimène s'adressant à don Sanche l'apostrophe ainsi :

Exécrable assassin du héros que j'adore! CORN.
Va-t-en, monstre *exécrable!* RAC.
Ah! suppôt de Satan! *exécrable* damnée! MOL.
O luxe! maudit luxe! invention du diable!
C'est toi qui corromps tout, perds tout, monstre *exécrable!* VOLT.
O Corinthe! ô Phocide! *exécrable* hyménée! ID.

« Il est démontré que les anciens Romains ne persécutèrent personne pour ses dogmes. Cette *exécrable* horreur n'a jamais été commise que par des chrétiens, et surtout par les Romains modernes. » ID. « Les premiers fidèles, regardés partout comme l'horreur de l'univers, et devenus *exécrables* à leurs amis. » MASS. « *Exécrable* lampe! maudite lampe! » LAF. « Que tous les maux horribles de la guerre retombent sur la tête parjure et *exécrable* de l'ambitieux qui foulera aux pieds les droits sacrés de cette alliance! » FÉN. Bossuet, parlant de l'assassinat de Henri IV, peint « l'étonnement, l'horreur et

l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si *exécrable*. »

Un crime *détestable* est tout ce qu'il y a de plus blâmable, de plus répréhensible; un crime *abominable*, tout ce qu'il y a de plus impie, de plus sacrilége, ou de plus dénaturé, de plus inhumain; un crime *exécrable*, tout ce qu'il y a de plus horrible, de plus révoltant, de plus propre à nous soulever. — On dit un jaloux *détestable* (LAF.), la jalousie est insensée; l'hypocrite Tartufe est un *abominable* homme (MOL.), et Clytemnestre, meurtrière de son mari, une *abominable* femme (FÉN.); le scélérat est proprement *exécrable* (J. J.). — Saint-Simon appelle les dragonnades de *détestables* moyens de conversion, et il dit : « Je tiens l'inquisition *abominable* devant Dieu, et *exécrable* aux hommes. » — L'ambition qui va follement ravager les provinces est une *détestable* injustice (FÉN.); ce fut une action *abominable* que celle par laquelle Judas trahit le fils de Dieu (BOURD.); et le massacre de la Saint-Barthélemy est un forfait à jamais *exécrable* (VOLT., D'AL.).

Ces trois adjectifs se prennent aussi dans un sens moins strict pour attribuer à certaines choses, par exagération, des qualités très-mauvaises. Alors *détestable* garde sa nuance particulière. Il se dit de préférence des choses qu'on apprécie intellectuellement, qu'on juge, dont on peut faire plus ou moins de cas : écriture, vers, style, version *détestable*; expression d'un goût *détestable*. Quant à la différence entre *abominable* et *exécrable*, elle dépend moins d'*abominable* qui perd ici son caractère religieux, que d'*exécrable* auquel reste inhérente l'idée d'une forte excitation produite dans l'âme par la qualité qu'il désigne. La chose *abominable* se considère en elle-même, et la chose *exécrable* par rapport à la sorte de réaction qu'elle cause dans l'âme de ceux qui la perçoivent : temps *abominable*, ragoût *exécrable*. Un connaisseur déclare *détestable* un vin qui n'est rien moins qu'excellent; les autres hommes, ne le trouvant rien moins qu'exquis, disent qu'il est *abominable* quand ils veulent simplement marquer sa nature, et *exécrable* quand ils ont dessein de faire concevoir combien il provoque en eux de dégoût ou de répugnance.

DÉTROIT, DÉFILÉ, GORGE; — PAS, COL. Espace étroit et resserré sur la surface du globe.

C'est tout ce que signifie *détroit* qui, comme *étroit*, vient du latin *stringere*, serrer, presser, étreindre. Il a cela de tout à fait particulier, qu'il se dit d'un espace de mer, au lieu que ses synonymes désignent exclusivement un espace de terre : le *détroit* de Gibraltar, de Magellan, de Le Maire, de l'Hellespont, de Sicile, etc. Que s'il a indiqué aussi autrefois une partie de terre resserrée entre deux montagnes, il a été vague dans cette acception. Il n'a pas eu, par exemple, la précision de *défilé*, qui exprime un *détroit* si peu large que les hommes ne peuvent y passer qu'à la *file*, les uns après les autres. Aussi *défilé* se mettait-il bien après *détroit* pour le déterminer ou y ajouter. « Bertrand Duguesclin conseillait au roi de Castille de ne point donner de bataille, mais de se rendre maître seulement des *détroits* et des *défilés* par où il fallait entrer dans son pays. » BOSS. Dans le *Voyage du jeune Anacharsis*, on lit cette phrase au sujet des Thermopyles : « Tout le *détroit*, depuis le *défilé* qui est en avant d'Alpénus jusqu'à celui qui est au delà du Phœnix, peut avoir quarante-huit stadés de long. » C'est-à-dire qu'on donne le nom de *détroit* à tout le lieu pris d'une manière générale et indéterminée, et celui de *défilé* à chacune des parties ou des chaussées qui ne peuvent être parcourues que par une seule personne de front.

Défilé est surtout un terme de guerre, comme du reste le verbe *défiler* : l'un et l'autre donnent l'idée de troupes, de gens allant à la *file*. « Alexandre battit toujours les Perses en plaine et en *défilé*. » FÉN. On tient ou on pousse les ennemis dans un *défilé*; on les poursuit à travers les bois et les *défilés*, ou on s'y engage soi-même imprudemment; on garde un *défilé* ou on est pris dans un *défilé*. « Montagne presque inaccessible dont les alliés avaient saisi tous le passages. Tenant ces *défilés*, ils se croyaient en pleine sûreté. » FÉN. « Il dit avoir été jusqu'auprès des ennemis, et avoir vu qu'il n'y avait encore alors ni retranchements commencés, ni *défilés*, ni bois, ni ombre de difficulté pour secourir la place. » ID. « Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les *défilés* de la Montagne-Noire. » VOLT. « Le prince de Condé attendit que l'armée ennemie passât un *défilé* à Senef. » ID. « Le comte de Campo-Santo ne put arriver à ce *défilé* étroit et escarpé où ce furieux combat s'était donné. » ID. « M. de La Vallière tenait ainsi, dans un *défilé*, les ennemis entre deux batteries qui plongeaient sur eux du rivage. » ID. « Léonidas défend le *défilé* des Thermopyles. » COND. « Charles XII pouvait marcher à Moscou par des *défilés* qui servent de passages aux Tartares : *défilés* difficiles, à la vérité, et qu'il était aisé à l'ennemi de rendre impraticables. » ID. « Minucius se laissa pousser par les ennemis dans les *défilés*. » VERT. « Jugurtha attire Aulus, et le conduit insensiblement dans des *défilés* dont il avait fait occuper les avenues. » ID. « Charles Martel poursuivit les ennemis dans les *défilés* des Ardennes. » BOSS.

Gorge présente l'image d'un enfoncement, d'un orifice semblable à celui de la *gorge*, sans l'idée de passage, de difficulté et de détresse qui caractérise *défilé*. « Dès que les collines à droite du vallon font une avance, les collines à gauche du vallon font une *gorge*. » BUFF. « Ces oiseaux choisissent pour leur retraite certaines *gorges* bien exposées entre ces rochers, d'où leur est venu le nom de *klausrappen*, corbeaux des *gorges*. » ID. « Le même vent, qui ne se fait sentir que médiocrement dans une plaine large et découverte, devient violent en passant par une *gorge* de montagne. » ID. « Le parc de Montmorency, dans le bas, forme une *gorge* qui s'ouvre et s'élargit vers la vallée. » J. J. « Ces lamentations partaient d'une *gorge* de la colline à quelque distance de nous. » ID. « On établit une colonie dans une *gorge* (du Samnium), qui tirait son nom de la ville de Vescia. » ROLL. — Lors-

que *gorge* a aussi rapport à un passage de troupes, il fait concevoir le lieu dont il s'agit, seulement comme pouvant servir et non comme servant actuellement et spécialement à cet usage. « L'armée ennemie est obligée de passer dans une *gorge* profonde de montagnes. Votre général s'empare des hauteurs, il tient les ennemis enfermés dans un *défilé;* il faut qu'ils périssent ou qu'ils se rendent. » Volt. Ou bien ce que le mot *gorge* représente proprement, ce n'est pas l'espace dans toute sa longueur, ce n'en est que le commencement ou la fin, l'entrée ou la sortie, l'embouchure ou le débouché. « Le consul Minucius s'étant engagé dans un *défilé*, les Liguriens s'emparèrent de l'issue par où il lui fallait sortir. Minucius voyant le chemin fermé par devant, se mit en devoir de retourner sur ses pas; mais une partie de leurs troupes avaient aussi bouché la *gorge* par où il était entré. » Roll.

Pas et *col* n'appartiennent point au langage commun. Ce sont des termes de géographie qui ne se mettent qu'avec des noms propres : le *pas* de Suze, le *col* de Tende. On attire des ennemis dans des *défilés*, et non dans des *pas* ou dans des *cols;* des proscrits se cachent dans des *gorges* de montagnes, et non dans des *pas* ou dans des *cols* de montagnes.

Pas et *col* diffèrent aussi. *Pas* est d'un usage plus général. Notre langue reconnaît des *pas* dans tous les temps et dans toutes sortes de pays. Le *pas* des Thermopyles (Volt.), le *pas* des Fourches Caudines (Font.), le *pas* de Sucques entre les monts Hémus et Rhodope (Cord.), le *pas* de la Cilicie (Roll.), le *pas* de Suze (Fén., Volt.), le *pas* de Villefranche en Piémont (Volt.); il y a près de Pietra-Santa, en Toscane, un passage appelé le *Pas*-de-Biche (Boss.). Mais on ne se sert du nom de *col* qu'en parlant des Alpes et des Pyrénées considérées dans les temps modernes. Le *col* de Tende (Volt.) et le *col* d'Exiles (Id.) se trouvent dans les Alpes; le *col* de Pertuis (Les.) mène de France en Espagne par les Pyrénées. Outre cela, le *pas*, lieu où l'on *passe*, peut être situé entre les pieds de deux montagnes; le *col*, au contraire, comme le cou dans le corps de l'homme, est presque au sommet, immédiatement au-dessous de la tête; le *col* de Tende a 1795 mètres de hauteur.

DÉTRUIRE, EXTERMINER, ABOLIR, ANÉANTIR. Faire qu'une chose cesse d'exister, ne soit plus.

Détruire, de *destruere*, défaire, décomposer, déconstruire, c'est ôter violemment l'existence à quelque chose qui fait corps, qui est organisé ou forme un système, en dérangeant l'économie de ses parties, en rompant leurs rapports de manière que la chose perde sa forme et par conséquent ne subsiste plus. Pour cela ordinairement on fait tomber (voy. *Abattre*, *renverser*, *ruiner*, *détruire*). *Détruire* un bâtiment ou un édifice, une ville, une église, une digue, un système, une société, des artifices, la construction d'une phrase, etc. — Ensuite, *détruire* se prend dans une acception très-étendue, exprime l'idée commune à tous ces verbes de la manière la plus générale, et peut servir à définir les trois derniers.

Exterminer vient du latin *exterminare*, envoyer au delà des confins ou du territoire, bannir, exiler. C'est le sens que des poëtes lui ont encore donné dans notre langue.

> Du milieu de mon peuple *exterminez* les crimes.
> Rac.
> *Exterminez*, grands dieux, de la terre où nous sommes
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.
> Volt.

— Le plus souvent on entend par *exterminer* détruire ou plutôt faire périr des hommes ou des animaux « Un État qui en a conquis un autre, ou *détruit* la société et la disperse dans d'autres, ou *extermine* tous les citoyens. » Montesq. — Mais ce n'est pas faire périr simplement, c'est faire périr sans retour, sans reproduction possible, radicalement, de façon que la race soit éteinte.

> On doit de tous les Juifs *exterminer* la race. Rac.
> Allez, pères conscrits, retournez au sénat,
> Il ne m'appartient plus d'oser y prendre place :
> Allez, *exterminez* ma criminelle race.
> (Brutus.) Volt.

« Toute la maison d'Achab fut *exterminée*. » Boss. « Les Juifs toujours *exterminés* et toujours renaissants. » Montesq. « Ils conjurèrent contre le roi, le tuèrent et *exterminèrent* toute la famille royale. » Id. « Ce n'était pas à quelques sénateurs que Caligula en voulait, il tenait le glaive suspendu sur le sénat qu'il menaçait d'*exterminer* tout entier. » Id. « Jésus-Christ a *exterminé* l'idolâtrie extérieure; mais l'intérieure repousse encore de tous côtés. » Fén. « Les prévôts, ces magistrats créés pour poursuivre les voleurs et les *exterminer*. » Labr. « Marius *extermina* les Cimbres (Volt.). *Exterminer* les loups d'une forêt, une troupe de malfaiteurs ou d'assassins (Acad.). — Enfin, l'*extermination* est une action toujours volontaire, faite pour punir, ou inspirée par quelque violente passion, comme la vengeance ou la colère. « Les Romains ont prêté leurs mains à la vengeance divine (contre les Juifs) et ont *exterminé* ce peuple ingrat. » Boss.

> Ma haine est inflexible, ainsi que sa colère;
> Pour rentrer dans la Mecque il doit m'*exterminer*.
> Volt.
> O monstre que les dieux devaient *exterminer!* Id.
> Je sois *exterminé*, si je ne tiens parole! Mol.

« Un accès de fureur me reprit. Ami, m'écriai-je, allons *exterminer* ces troupeaux. » Montesq.

Abolir, de *ab*, qui marque privation, et de *olor*, odeur, exprime, ainsi qu'*exterminer*, une espèce par rapport à *détruire*, mais une espèce différente : c'est détruire, non pas des êtres animés, les faire périr, mais des choses qui ont cours, qui sont en vigueur, en vogue, ou pratiquées, et c'est les abroger, les annuler, les mettre hors d'usage, les effacer, faire en sorte qu'elles ne soient plus reçues, qu'elles ne valent plus rien, qu'il n'en reste plus d'odeur ou de trace. On *abolit* des lois, des coutumes, le duel

une religion, l'idolâtrie, la royauté, des cérémonies, des sacrifices, des honneurs, des impôts, des dettes, des traditions, des franchises, etc.

Anéantir, reduire *à néant*, à rien, dit plus que *détruire;* car c'est supprimer et faire disparaître la matière même des choses. « On ne saurait imaginer que Dieu *anéantisse* toutes les montagnes de la terre, et que, nonobstant cela, il y laisse toutes les vallées. » DESC. — Ce mot s'emploie principalement en parlant de certaines choses métaphysiques, indépendantes de toute idée de matière et de composition, et qui, d'ailleurs, ne sont pas de celles qui sont de mode, admises, autorisées ou pratiquées parmi les hommes. « La piété chrétienne *anéantit* le moi humain. » PASC. « L'âme entre dans des humiliations et des adorations profondes. Elle *s'anéantit* en la présence du créateur. » ID. « La beauté et la jeunesse ont fait naître la passion qu'on a pour les femmes, il est naturel que le contraire l'*anéantisse.* » LAF.

Oui, Rome n'était plus; oui, sous la tyrannie
L'auguste liberté tombait *anéantie.* VOLT.

« Le présent qui s'enfuit est déjà bien loin, puisqu'il *s'anéantit* dans le moment que nous parlons. » FÉN. — Souvent aussi *anéantir* est une expression hyperbolique dont on se sert pour signifier *détruire*, *exterminer* ou *abolir* totalement, absolument. « *Détruisons* l'idole des ambitieux; qu'elle tombe *anéantie* devant ces autels. » BOSS. « La loi positive peut modifier la loi naturelle, mais elle ne doit pas l'*anéantir.* » COND.

Eh! qui vous répondra que lui-même aujourd'hui
Ne vienne exécuter sa sanglante menace,
Et des Asmonéens *anéantir* la race?
(Narbas parlant d'Hérode, dans *Mariamne.*) VOLT.

DEVIN, PROPHÈTE. Au *devin* et au *prophète* est attribué un don de connaître surnaturel.

Mais le *devin* n'a aucun caractère sacré, au lieu que le *prophète* est ou prétend être inspiré de Dieu. Les Juifs consultaient quelquefois des *devins*, espèce de magiciens ou de sorciers, quoiqu'ils eussent des *prophètes.* C'est ce qui arriva à Saül. « Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses: telles sont les consultations des *devins* et des astrologues. » BOSS. « Qu'il n'y ait ni enchanteur ni *devin*, ni aucun qui se mêle d'évoquer les morts. » ID. « Le prince doit exterminer de dessus la terre les *devins* et les magiciens. » ID. « Il y a ici un vieux homme qui dit qu'il est un grand *devin :* je n'ai pas de peine à le croire, car il a l'air d'un sorcier. » DEST. — Que si parfois *devin* signifie aussi un interprète de la divinité, ce n'est jamais qu'en parlant de l'antiquité païenne. « Chez les Romains, les *devins* qui suivaient toujours les armées, et qui étaient plutôt les interprètes du général que des dieux, inspiraient de la confiance aux soldats. » MONTESQ. Le *devin* Amphiaraüs (FÉN.), le *devin* Tirésias (ID.).

Dans le langage commun, quand il est question de personnes de notre temps, *devin*, de *divinus*, semblable à un dieu, a un sens très-étendu. Le *devin* a la faculté de découvrir ce qui est caché ou obscur, de pénétrer tous les secrets, qu'ils soient relatifs au présent, au passé ou à l'avenir.

A moins qu'être *devin*, l'on n'y peut rien comprendre. LAF.

LA RANCUNE.
Quelque chose vous trouble.
L'ÉTOILE.
Eh! ce n'est pas grand'chose.
LA RANCUNE.
Sans être un grand *devin* j'en crois savoir la cause.
ID.

« On me demande qui était l'homme au masque de fer; je ne suis qu'historien, je ne suis point *devin.* » VOLT. « J'ai reçu un présent de chocolat qui vient d'une main libérale et inconnue. Je ne veux rien deviner, quoique je sois un peu *devin.* » FÉN. « Il ne m'a pas dit ce que renfermait cette boîte; cependant je crois le savoir; car dans nos régions du nord nous sommes tous un peu *devins.* » MARM. — Le *prophète*, προφήτης, de πρὸ, d'avance, et φημί, je dis, prédit seulement, ne révèle que ce qui regarde l'avenir. « Quant à la prophétie de Jean-Jacques, il se peut qu'il ait exalté son âme jusqu'à lire dans l'avenir: il a tout ce qu'il faut pour être *prophète;* mais pour le passé et pour le présent on avouera qu'il n'y entend rien. » VOLT. « Le jésuite Alagona avait, dit-on, prédit dans Naples la mort de Henri IV. Les jésuites n'ont jamais été *prophètes;* s'ils l'avaient été, ils auraient prédit leur destruction. » ID. « Sans vouloir faire le *prophète*, j'ose bien vous dire avec confiance que la piété du roi mettra fin à ce grand ouvrage. » BOSS. « M. Despréaux assura que vous seriez un jour très-digne d'être aimé de tous mes amis. Vous savez que les poëtes se piquent d'être *prophètes.* » RAC. « Un homme sage qui voit une affaire conduite avec passion et mal concertée peut être *prophète* sur l'événement. » ROLL.

« Le *devin* découvre ce qui est caché; le *prophète* prédit ce qui doit arriver. La *divination* regarde le présent et le passé; la *prophétie* a pour objet l'avenir. » GIR.

DEVOIR, OBLIGATION (CHARGE). Ce que nous sommes tenus de faire, ce à quoi se conforme une volonté raisonnable.

Devoir est absolu, *obligation* relatif. On dit absolument le *devoir*, comme on dit le droit, le juste, l'honnête : immoler le bonheur au *devoir* (J. J.); l'amour du *devoir* (MASS.); tenir ou contenir les peuples dans le *devoir* (BOURD., BOSS.). On dit d'une manière relative une *obligation* de conscience, l'*obligation* spéciale de faire telle chose dans telles ou telles circonstances.

Ce qui est vrai de ces mots grammaticalement l'est aussi quant au sens : le *devoir* est absolu, l'*obligation* est relative. Le *devoir* est une chose; l'*obligation* en est la qualité, qualité susceptible de degrés, et qui consiste à nous lier, à mettre notre volonté dans la dépendance. Aussi dit-on très-bien, l'*obligation* du *devoir* ou d'un *devoir.* « Bien peu y a dans les cours de fidèles serviteurs qui osent dire aux princes l'*obligation* de leur *devoir.* » CHARR. « Il est des *devoirs* dont ton âge et ta vivacité, mon fils, t'empêcheraient de sentir toute l'*obligation.* » BEAUM. « De peur que vous ne croyiez que le *devoir* de la charité soit

peu nécessaire, J. C. en établit l'*obligation*. » Boss. « Une âme revenue de ses égarements n'attend pas toujours l'*obligation* inévitable du *devoir* pour agir. » Bourd. « Je me propose d'établir l'*obligation* de la loi du jeûne, contre ceux qui en violent le *devoir*. » Mass.

Mais l'*obligation*, comme le *devoir*, peut se prendre aussi objectivement pour la règle même qui est à suivre. Alors encore elle est relative, c'est-à-dire qu'elle est de fait et d'institution, comme la loi positive, et non essentiellement, par la nature des choses : c'est un règlement plutôt qu'une règle. « Les peuples, au commencement du moyen âge, n'imaginaient pas avoir à remplir des *devoirs* respectifs; et les citoyens n'imaginaient pas davantage qu'il fût de leur intérêt de se lier par des *obligations* réciproques. » Cond.

Étant relative et de fait, l'*obligation* est aussi plus particulière et quelquefois moins stricte que le *devoir*. « Ce sont les puissants qui négligent presque toujours de se faire instruire, et de leurs *obligations* particulières, et même des *devoirs* communs de la piété. » Boss. « Le monde n'estime jamais véritablement que les magistrats qui regardent l'*obligation* de le fuir comme une partie essentielle de leur *devoir*. » D'Ag. On dit, nos moindres *obligations* (Mass.), nos plus légères *obligations* (Id.). « Que le repos du dimanche soit permis, mais non commandé : quelle loi que l'*obligation* de ne rien faire! » Volt. Le *devoir*, selon Girard, dit quelque chose de plus fort que l'*obligation*.

Enfin, l'*obligation* est relative en ce sens qu'elle se considère par rapport à nous, et non en soi. Nous sommes dans l'*obligation* de remplir les *devoirs* de la probité, de l'amitié, et les autres. Les *obligations* sont indispensables, les *devoirs* essentiels. « Dans toutes les magistratures dont j'ai été honoré, dit Cicéron, j'en ai toujours regardé les *devoirs* comme des *obligations* sacrées et religieuses. » Roll. « Ce sont les *obligations* d'une âme innocente, de remplir avec courage les *devoirs* pénibles de son état. » Mass.[1]. On préfère les pratiques extérieures de la piété aux *devoirs* les plus essentiels; mais on blesse la justice en leur donnant la préférence sur les *obligations* les plus indispensables (Id.).

DIABLE, DÉMON. Malin esprit, ange déchu et ennemi du genre humain, qu'il cherche à perdre en le tentant.

Diable vient de διάβολος, qui n'a jamais eu en grec l'acception du mot français, et qui a signifié proprement calomniateur, de διαβάλλειν, décrier, tromper. Mais *démon* a été tiré du grec δαίμων, génie bon ou mauvais, dont le sens a influé sur celui de son dérivé français.

Diable est l'expression rigoureuse : il se prend toujours en mauvaise et très-mauvaise part. Le *diable* est l'antagoniste de Dieu, celui dont le nom propre est *Satan*. Un *démon* est une sorte de *diable*, un *diable* qui n'est tel que par ressemblance ou par emprunt. On dit plutôt le *diable*, l'être malfaisant que tout le monde connaît et qui a l'enfer pour séjour, et un *démon* ou des *démons*, un être ou des êtres qui tiennent du *diable*, qui en sont les agents ou en partagent les fonctions.

Monsieur, un homme noir et d'habit et de mine
Est venu nous laisser, jusque dans la cuisine,
Un papier griffonné d'une telle façon,
Qu'il faudrait pour le lire être pis qu'un *démon*.
C'est de votre procès, je n'en fais aucun doute;
Mais le *diable* d'enfer, je crois, n'y verrait goutte.
Mol.

« Implorons les lumières célestes pour découvrir les fraudes du *diable;* et contre la malice des *démons* demandons l'assistance de la sainte Vierge. » Boss.

Quoique *diable* s'emploie quelquefois au pluriel, il ne se spécialise pas comme *démon:* il y a différents *démons*, ainsi que différents génies, mais non pas différents *diables*, le *démon* de la guerre, le *démon* de la discorde, celui de la jalousie, du jeu, etc.

Dans toutes les expressions où les deux mots peuvent également se mettre, *démon* est comme le diminutif de *diable*. Un enfant fait le *démon*, c'est un petit *démon;* des libertins font le *diable* dans un café, ce sont des *diables* déchaînés.

Et pour achever mon sermon :
Je te tiens pire qu'un *démon*,
Pire qu'un *diable* qui t'emporte,
Toi, ton fils, toute ta cohorte.
(Didon à Énée.) Scarr.

Au figuré, *diable* dénote de la méchanceté, et *démon* de la malice ou même de l'esprit simplement.

Une autre différence, non moins grande et non moins véritable, consiste en ce que *diable* désigne le personnage, et *démon* son esprit. On croit voir le *diable*, on est inspiré du *démon;* on est noir comme un *diable* (Regn.), malin comme un *démon* (Dest.); on fait les œuvres du *diable* (Boss.), l'esprit de sédition est l'esprit du *démon* et de son empire (Id.). « Si l'on venait reprocher à la devineresse que le contraire de ce qu'elle avait prédit était arrivé, elle répondait froidement qu'il fallait s'en prendre au *démon*, qui, malgré la force des conjurations, avait quelquefois la malice de la tromper. Lorsqu'elle croyait devoir faire paraître le *diable* dans ses opérations, c'était Torribio Scipion qui faisait ce personnage. » Les.

DIAPHANE, TRANSPARENT. Adjectifs servant à qualifier les corps qui sont clairs et non pas opaques.

Diaphane est emprunté du grec, et *transparent* formé du latin. De là vient au premier une certaine supériorité de noblesse : il n'appartient pas proprement, comme le second, à la langue commune, mais au langage savant de la physique, et il convient également en poésie :

L'allégorie habite un palais *diaphane*. Lemierre.

1. Les *devoirs* ou les *obligations* pénibles sont proprement des *charges*. « Dans la loi nouvelle nous sommes chargés d'une *obligation* plus précise d'aimer; non chargés, car ce n'est pas une *charge*, mais l'allégement de tous les fardeaux. » Boss. « Dieu vous a dit : Prenez cette condition, mais prenez-la avec ses *charges;* il y a des profits et des honneurs, mais il y a aussi des travaux et des soins; je veux que vous en portiez la peine et le fardeau. » Bourd.

« *Diaphane* est un terme de physique, quelquefois adopté par la poésie ; *transparent* est le terme vulgaire et généralement employé. » ROUB.

Mais une différence plus essentielle résulte de l'étymologie de ces mots. *Diaphane*, de διά, à travers, et de φαίνειν, briller, se dit du corps à travers lequel la lumière brille. *Transparent*, de *trans*, à travers, et *parens*, paraissant, apparent, qui se montre, qualifie le corps à travers lequel les objets paraissent. — Le corps *diaphane* n'intercepte pas le jour : « La lumière pénètre tous les corps *diaphanes*. » ACAD. Le corps *transparent* n'empêche pas la vue : « La membrane de cette petite bourse, qui est l'amnios (dans un œuf vu au microscope) étant très-mince et *transparente* laisse voir aisément le fœtus qu'elle enveloppe. » BUFF.

Une feuille de papier ou de parchemin est *diaphane;* le verre d'une montre ou d'une estampe est *transparent*. L'eau, celle de la mer, par exemple, est *diaphane* de sa nature; elle n'est dite *transparente* que quand on veut exprimer qu'elle laisse voir ce qui est au-dessous : l'eau d'un ruisseau clair et peu profond est *transparente*, car, à travers, on aperçoit le sable et le gravier sur lequel elle roule. Une ombre est proprement *diaphane*, quand elle ne supprime pas toute lumière ; un voile est proprement *transparent*, quand il ne cache pas tellement bien, qu'on n'entrevoie ce qu'il couvre. « Le style fin a son demi-jour, le style délicat a son voile; mais c'est dans le secret de rendre les ombres *diaphanes*, le voile *transparent*, que consiste l'art d'être fin et délicat sans être obscur. » MARM.

Au figuré cette différence est frappante de vérité. *Diaphane* se dit par exagération et en plaisantant d'un homme si sec et si décharné qu'on voit en quelque sorte le jour à travers. Dans le *Démocrite* de Regnard, Strabon se plaint ainsi de sa maigreur :

Je suis un parchemin, mon corps est *diaphane*.

Voltaire de même : « Je suis plus *diaphane* et plus maigre qu'aucun des anciens disciples de Loyola. » Un homme est *transparent*, quand il laisse lire à travers sa poitrine. « Les indiscrets ne remuent pas les lèvres, et on les entend : on lit sur leur front et dans leurs yeux, on voit au travers de leur poitrine, ils sont *transparents*. » LABR. « Le duc de Bourgogne ne souffrirait pas d'être si *transparent* à mes yeux. » S. S.

DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE. Ouvrage où un grand nombre de mots sont rangés suivant un certain ordre, pour les retrouver plus facilement lorsqu'on en a besoin.

Dictionnaire est, de ces trois termes, celui dont la signification est la plus étendue. Outre les purs *dictionnaires* de mots, qui semblent différer très-peu des *vocabulaires* et des *glossaires*, il y a des *dictionnaires* qui sont des recueils faits par ordre alphabétique sur des matières de littérature, d'histoire, de sciences ou d'arts. « *Dictionnaire* raisonné des arts et des sciences. » ACAD. « *Dictionnaire* des grands hommes. » VOLT. « Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de *dictionnaires* historiques qui renferment des mensonges et des satires par ordre alphabétique : tel est le *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre, et imprimé en 1758. » ID.

D'un autre côté, lorsque *dictionnaire* se prend dans l'acception étroite de ses deux synonymes, il exprime simplement l'idée qui est commune à tous les trois.

Le *vocabulaire* est moindre que le *dictionnaire*. Les mots s'y trouvent sans explications ou avec de plus courtes explications. Rivarol a laissé le projet d'un *dictionnaire* français où il dit, entre autres choses : « Notre intention est de renvoyer dans un troisième volume tous les termes purement techniques; mais ce ne sera qu'un simple *vocabulaire* sans descriptions et sans définitions; chaque terme y sera simplement attribué à la science, à l'art, au métier auquel il appartiendra. » — Le *vocabulaire* est moindre que le *dictionnaire*, dans un autre sens, c'est-à-dire plus particulier, ne comprenant que les mots d'un idiome, ceux qui sont employés par une espèce d'hommes, de savants ou de science : le *vocabulaire* de l'enfant, celui de la chimie, des mathématiques, etc. « Les petits voleurs ont entre eux un *dictionnaire*, qu'on a même imprimé dès le XVI[e] siècle; et dans ce *vocabulaire*, qu'ils appellent *argot*, les mots de *vol, larcin, rapine*, ne se trouvent point. » VOLT. « Voici encore un mot (*hyperbolique*) pour le *dictionnaire*. Hélas! pour parler de ma destinée, il faudrait un *vocabulaire* tout nouveau, qui n'eût été composé que pour moi. » J. J. « Les termes de la langue de la botanique forment un *vocabulaire* à part que vous ne sauriez entendre, s'il ne vous est préalablement expliqué. » ID. — Enfin, Voltaire attribuant à *vocabulaire*, contre l'usage, le sens général de *dictionnaire*, lui fait représenter quelque chose d'inférieur, de vil, de méprisable. Il dit en parlant d'un certain *dictionnaire* historique. « L'auteur ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce *vocabulaire* d'inepties, dit.... »

Le *glossaire*, *glossarium*, du grec γλῶσσα, terme obscur, suranné ou emprunté à une langue étrangère, est un *dictionnaire* érudit. Il ne renferme que des mots peu connus, barbares ou surannés. Les célèbres *glossaires* de Ducange sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du Bas-Empire et des siècles suivants. Lamonnoye ajouta à ses Noëls un *glossaire* bourguignon pour les faire mieux entendre. Nous ne pouvons guère comprendre Rabelais sans un *glossaire*. « Le *glossaire* des lois anglaises (que l'on trouve dans le recueil de Guillaume Lambard : *De priscis Anglorum legibus*) nous dit que ceux que les Saxons appelaient *coples* furent nommés par les Normands *comtes, compagnons*, parce qu'ils partageaient avec le roi les amendes judiciaires. » MONTESQ. Vertot parle de la coiffure des femmes de son temps, dont les pièces étaient distinguées par des noms si bizarres et si ridicules, « que nos neveux et la postérité, dit-il, auront besoin d'un *glossaire* pour expliquer les usages de ces différentes pièces, et l'endroit où on les plaçait. »

DIFFÉRENCE, DISSEMBLANCE, DISTANCE, DISPROPORTION, INÉGALITÉ, DISPARITÉ, VA-

RIÉTÉ, (**BIGARRURE**), **DIVERSITÉ**, (**DISTINCTION**, **SÉPARATION**). Qualité qui empêche les choses ou les personnes d'être les mêmes.

La *différence* est distinctive : elle constitue l'individualité, l'originalité, et consiste en quelque chose de caractéristique qui ne permet pas la confusion.

Des dieux que nous servons connais la *différence*.
Volt.

« A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux ; les gens du commun ne trouvent pas de *différence* entre les hommes. » Pasc. « Je sais combien il y a de *différence* entre écrire un mot à l'aventure et apercevoir dans ce mot une suite admirable de conséquences. » Id. « Voir deux objets à la fois, ce n'est pas voir leurs rapports ni juger de leurs *différences*. » J. J. « Suivant Platon, il n'y a de *différence* d'un sexe à l'autre que celle de la force. » Lah. — Du reste, c'est de tous ces mots le plus général.

La *dissemblance* est apparente, visible, relative à la forme. Il y a *différence*, mais non pas *dissemblance* entre une figure humaine et une figure en plâtre qui la reproduit exactement. Deux triangles rectangles peuvent *différer* beaucoup, quant à la grandeur, par exemple, sans être pour cela *dissemblables*. — *Dissemblance* exprime plutôt un rapport extérieur de mœurs, de conduite, de discours, au lieu que *différence* peut aussi bien désigner un rapport intérieur ou métaphysique. Le juste et l'impie ont des mœurs bien *dissemblables* et des fortunes bien *différentes* (Mass.). « Faut-il s'étonner que des manières de vivre si *dissemblables* produisent des effets si *différents* ? » J. J. — Par suite, *dissemblance* signifie une *différence* superficielle, légère ou petite. « Si l'on veut attribuer les petites *dissemblances* qui sont entre le rollier de Mindanao et le rollier d'Angola, à la *différence* de l'âge, c'est le dernier qui sera le plus vieux. » Buff.

La *distance* est grande et même très-grande. « Comment oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ? Quelle *distance* de l'un à l'autre ! » J. J. « D'où vient cette *distance* si prodigieuse entre la *Phèdre* de Racine et celle de Pradon ? » Volt. « Quelque imparfaite que soit cette imitation, elle fait entrevoir la *distance* immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. » Id. « On est étonné, quand on voit ces héros seuls et sans armées, combien il y a de *distance* entre un général et un grand homme. » Roll. « Du créateur à la créature la *distance* est infinie. » Acad.

La *disproportion* est aussi une grande différence, une différence totale. « On a vu quelle est la totale différence de la nature des anciens parlements de France et de ceux d'aujourd'hui, et quelle est la *distance* et la *disproportion* des matières, des membres, du pouvoir de ces anciennes assemblées, d'avec celles et ceux d'un simple tribunal de justice. » S. S. « On ne peut rien ajouter à l'être par soi : la *distance* et la *disproportion* entre de telles parties serait infinie. » Fén. Mais ce n'est pas précisément grande ou très-grande, c'est trop grande, excessive ou défectueuse, qu'est la *disproportion*. « La grande *disproportion* des fortunes produit trop souvent, d'un côté l'insolence, et de l'autre l'humiliation. » Lah. « Rien ne porte davantage à rire qu'une *disproportion* surprenante entre ce qu'on entend et ce qu'on voit. » Pasc. « La nature occasionne les combats de ces oiseaux (les combattants) par un de ses excès, c'est-à-dire par la *disproportion* qu'elle a mise dans le nombre des mâles et des femelles de cette espèce. » Buff. *Disproportion* choquante (Acad.), étrange (Labr., Boss.).

L'*inégalité* est quantitative, relative à la grandeur ou au degré, indiquant qu'il y a plus ou moins d'un côté que de l'autre. « Des tribus restaient toujours au même état, tandis que celle des étrangers croissait sans cesse ; Servius remédia à cette *inégalité*. » J. J. *Inégalité* d'âge, de forces, de puissance, de fortune ; l'*inégalité* des conditions. « Les faibles réunis ont établi une *inégalité* de convention dont la force a cessé d'être le principe. » D'Al. « Malgré l'*inégalité* des forces, il combattit et fut victorieux. » Bourd. « Dans toute institution politique, c'est de l'*inégalité* naturelle des facultés de chaque individu qu'est née l'*inégalité* sociale. » Lah. « Rapport d'*inégalité* du plus au moins entre deux objets. » Marm. « Un point sur lequel les parents ne s'observent pas assez, c'est l'*inégalité* de leurs inclinations personnelles pour leurs enfants. » Id. — D'ailleurs, l'*inégalité* peut avoir lieu, non pas d'un objet à un autre, mais d'un objet à lui-même : *inégalité* d'humeur, de style, de courage ; avoir de l'*inégalité* dans le caractère. « L'*inégalité* qu'on remarque dans le courage d'un nombre infini de vaillants hommes vient de ce que la mort se découvre différemment à leur imagination, et y paraît plus présente en un temps qu'en un autre. » Laroch.

La *disparité* est comparative : elle suppose un rapprochement exprès fait par quelqu'un entre les choses ou les personnes. « Il est certain qu'ôtant l'extrême *disparité* des deux républiques, la bourgeoisie de Genève représente exactement le patriciat vénitien. » J. J. « Les *disparités* qui éloignent des rolliers le rolle de la Chine semblent le rapprocher des geais. » Buff. « La petitesse de la taille n'est pas le seul trait de *disparité* qui distingue ce guêpier du précédent. » Id. « M. Edwards voyait tant de traits de ressemblance entre ce coucou du Bengale et celui d'Europe, qu'il a cru devoir indiquer spécialement les traits de *disparité* qui en font, à son avis, une espèce distincte. » Id. « On voit combien est faux le parallèle hypothétique qu'on établit entre Élisabeth et Athalie : la *disparité* est complète. » Lah. « Il faut soigneusement observer la *disparité* des mœurs dans les comparaisons du théâtre ancien et du nôtre. » Id. « J'ai marqué la différence du point de vue général sous lequel Corneille et Racine ont aperçu la tragédie. Si je les *compare* dans les caractères, je trouve à peu près la même *disparité* et la même balance. » Id.

La *variété* est multiple ou collective : elle résulte d'une pluralité ou d'un assemblage de choses dissemblables dont les nuances produisent d'ordinaire un effet agréable. « L'attrait de la

variété. » MARM. « Avant Corneille, le public se plaisait au changement de scène : il voulait qu'on le divertît par la *variété* des décorations. » ID. « Je perdrais le plaisir de voir avec quelle prodigieuse *variété* de tours élégants vous savez me reprocher la rareté de mes lettres. » J. J. « De cette *variété* mystérieuse de saints l'Église tire son plus bel ornement. » BOURD. « Le ciel parle par sa splendeur et par la *variété* de ses étoiles. » ID. « Ce qu'Horace a de merveilleux, c'est la *variété.* » FÉN. « Les métamorphoses d'Ovide peuvent être fort agréables par la *variété* qui y règne. » ROLL. « L'art ingénieux avec lequel Cicéron sait jeter de la *variété* dans un sujet uniforme, et de l'agrément dans une matière triste par elle-même. » ID. La *variété* d'un parterre, d'un spectacle, d'une musique. Les philosophes opposent la *variété* à l'unité. Une grande *variété* signifie un grand nombre d'objets légèrement et gracieusement dissemblables, ou un grand nombre de modifications d'une ou plusieurs qualités dans un objet ou dans plusieurs objets rassemblés en un tout [1].

La *diversité* est adversative : elle implique un rapport d'opposition, une contrariété, un défaut d'accord. « Les *diversités* des chronologistes. » PASC. « C'est une chose surprenante que la confession d'Augsbourg ait été publiée avec des *diversités* si considérables, sans qu'on se soit avisé de concilier ces variétés. » BOSS. « Ces trois factions d'Athènes, divisées d'intérêt par la *diversité* de leur caractère et de leur position, ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un gouvernement. » BARTH. Les choses les plus *différentes* peuvent être de la même espèce. Il n'en est pas de même des choses *diverses.* « Nous sommes composés de deux natures opposées et de *divers* genres, d'âme et de corps. » PASC. Des plaisirs, des talents, *différents* ou *variés*, sont néanmoins analogues; des plaisirs, des talents *divers* sont d'une autre nature et se rencontrent plus rarement ensemble. Où il y a *différence* ou *variété* d'opinions, la bonne intelligence est encore possible; elle ne l'est plus où il y a *diversité* d'opinions. « La *diversité* des opinions allume dans le sein de la justice une espèce de guerre civile. » D'AG. Il y a *différence*, *distance* même, entre le génie de Racine et celui de Pradon; il y a *diversité* entre les goûts et les travaux d'un homme d'État et ceux d'un manœuvre. Si *distance* désigne une grande différence, c'est-à-dire une différence marquée, *diversité* indique une grande différence, c'est-à-dire une différence essentielle [1].

1. *Bigarrure* a comme *variété* un caractère esthétique, c'est-à-dire qu'il est relatif à l'effet produit sur le goût par la vue de la réunion de choses ou de qualités dissemblables. Mais, au lieu d'être agréable, la *bigarrure* est généralement déplaisante. Ce mot ne tire pas directement son origine d'une langue savante, de même que *variété*, latin *varietas*, et il a beaucoup d'analogie avec *bizarre. Variété* signifie un bel assortiment, et *bigarrure* un mélange disparate. « Il ne faut pas faire rire et pleurer dans une même nouvelle; cette *bigarrure* déplaît à Horace sur toutes choses; il ne veut pas que nos compositions ressemblent aux grotesques. » LAF. « Vous jugez très-juste du *moi* des *Essais de morale :* il est vrai qu'il y a teinture de ridiculité dans cette expression; le reste est trop grave pour cette *bigarrure.* » SÉV. « On a fait une objection contre cette multitude de choses tirées de différentes sciences que l'on trouve dans cette logique : à quoi bon, disent-ils, toute cette *bigarrure* de rhétorique, de morale, de physique, de métaphysique, de géométrie? » P. R. « On ne doit pas mélanger les styles. Le style marotique a depuis quelque temps gâté un peu la poésie par cette *bigarrure* de termes bas et nobles, surannés et modernes. » VOLT. « L'Église grecque n'a point cette *bigarrure* d'ordres innombrables, presque tous ennemis les uns des autres. » ID. « La bassesse et la *bigarrure* du style défigurent la plupart des épîtres de Rousseau. » MARM. — Toutefois la *bigarrure*, au moins au propre, peut avoir aussi son agrément; mais c'est plutôt comme drôle que comme belle. Dans la fable *Le singe et le léopard*, le léopard disait :

Le roi m'a voulu voir;
Et si je meurs, il veut avoir
Un manchon de ma peau : tant elle est *bigarrée*,
Pleine de taches, marquetée,
Et vergetée, et mouchetée!
La *bigarrure* plaît : partant chacun le vit. LAF.

1. Avec *diversité* Beauzée a comparé *distinction* et *séparation* qui en diffèrent beaucoup, ainsi que des autres mots de cette famille, comme substantifs verbaux. Il y a, on trouve de la *diversité*, de la *différence*, etc.; on fait, on établit une *distinction* et une *séparation*. La *distinction* et la *séparation* sont subjectives, elles impliquent un fait et un agent; elles sont ou ne sont pas fondées, elles sont judicieuses ou sottes, suivant qu'elles s'appuient sur des *diversités*, des *différences*, etc., réelles ou imaginaires. *Différence* de l'âme et du corps, de la raison et de la sensibilité, fait penser à la nature des choses. *Distinction* ou *séparation* de l'âme et du corps, de la raison et de la sensibilité suggère l'idée d'une démonstration, de quelqu'un qui démontre ou d'une science dans laquelle cette sorte d'opération se fait. « Il n'y a rien de plus considérable dans la métaphysique que la *séparation* des idées spirituelles et des images corporelles, et que la *distinction* de l'âme et du corps. » P. R. — Du reste, pour ce qui concerne *distinction* et *séparation*, voy. *Distinguer* et *séparer.*

1° DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT, EMBARRAS; — 2° OPPOSITION, RÉSISTANCE; — 3° BARRIÈRE, TRAVERSE, ENTRAVES; — 4° ANICROCHE, ACCROC, RÉMORA, ENCLOUURE.

Chacun de ces mots signifie quelque chose qui ne permet pas d'agir, ou d'agir dans le temps, de la manière ou autant qu'il faudrait.

1° *Difficulté, obstacle, empêchement, embarras.*

Difficulté et *obstacle* d'abord diffèrent assez sensiblement. Les *difficultés* tiennent à la chose même dont il s'agit, au lieu que les *obstacles* y sont étrangers et consistent dans des objets qui se trouvent sur la route et l'obstruent. Un chemin montant, sablonneux ou glissant a des *difficultés;* il présente des *obstacles*, si on y a intercepté le passage par des rochers, des arbres ou autres choses semblables. Ce qui fait la *difficulté* d'une réconciliation, c'est la disposition des esprits; les *obstacles* viennent d'ailleurs, et par exemple, des manœuvres d'un tiers qui a intérêt à maintenir la division. L'usage veut qu'on dise les *difficultés*, et non les *obstacles*, d'un travail ou d'une entreprise; mais vous direz

proprement mettre ou faire *obstacle*, opposer des *obstacles*. On éprouve des *difficultés*, on rencontre des *obstacles*; on fait naître des *difficultés*, on apporte des *obstacles*. Pour venir à bout des *difficultés*, il faut les soutenir ou les vaincre; pour triompher des *obstacles*, il faut les surmonter, les aplanir ou les renverser. « Telle fut la condition de l'homme naissant; mais il se présenta bientôt des *difficultés*; il fallut apprendre à les vaincre, il fallut se rendre agile, vite à la course, vigoureux au combat.... Il apprit à surmonter les *obstacles* de la nature. » J. J. « Dans *Tancrède* Voltaire a vaincu les plus étonnantes *difficultés* que jamais un poëte tragique ait eues à combattre; et il s'est élevé d'autant plus haut qu'il avait fallu, pour prendre son essor, partir de plus loin et surmonter plus d'*obstacles*. » Lah. « La faiblesse du cœur fait que l'homme n'a pas assez de courage pour soutenir les *difficultés* des vraies routes qu'il doit suivre et en surmonter les *obstacles*. » Bourd. « Les maîtres de l'art qui en ont vaincu les *difficultés* et connu les finesses, dédaignent de revenir sur leurs pas...; ou peut-être frappés encore de la multitude et de la nature des *obstacles* qu'ils ont surmontés, ils redoutent le travail qui serait nécessaire pour les aplanir. » D'Al.

L'*empêchement* (de *in pes*, avoir le pied dans, le pied retenu ou gêné par quelque chose) est un obstacle aux résolutions, un obstacle qui ne laisse pas libre. La *difficulté* et l'*obstacle* sont contraires au succès; l'*empêchement* l'est à la volonté. Les *difficultés* et les *obstacles* nous ôtent le pouvoir d'exécuter une entreprise; les *empêchements* nous ôtent la faculté d'agir à notre gré. — Il y a deux sortes principales d'*empêchements*, provenant, les uns de l'indocilité des organes, les autres de défenses légales ou de certaines influences métaphysiques; deux sortes de liens qui restreignent l'indépendance et nous obligent à nous abstenir. — D'une part, les muets ont un *empêchement* naturel à se servir des sons (P. R.); le fils de Crésus ayant perdu l'usage de la parole, la recouvra quand il vit qu'on allait tuer son père, et s'écria qu'on se gardât bien de toucher à la personne du roi, de façon que l'*empêchement* de sa langue pût être surmonté par un grand effort (Boss.); Isocrate avait la voix faible, mais ce que l'*empêchement* naturel de sa voix lui refusait, il songea à le regagner par le ministère de la main et de la plume (Roll.). « Mais, dit Mosé à Dieu, j'ai un *empêchement* de langue, tu sais que je suis bègue. » Volt. « La santé du corps ne rend point capable de bien penser; tout ce qu'elle peut faire est de n'y mettre pas un si grand *empêchement* que la maladie. » Mal. « Notre corps n'est pas tant notre nature que notre *empêchement* et notre fardeau. » Boss. — D'autre part, il y a contre le mariage et la prêtrise, dans certains cas, des *empêchements* prévus et déterminés par des lois. Mettre *empêchement* à un mariage (Acad.), *empêchement* canonique (Acad.). « L'Église interpelle la conscience de chaque fidèle, s'il connaît en vous quelque *empêchement* canonique qui vous rende indigne du ministère, de venir le révéler en secret. » Mass. « Les soldats romains faisaient un serment par lequel ils promettaient de se trouver au rendez-vous (des troupes), s'ils n'étaient retenus par des *empêchements* que la loi avait prévus. » Cond. — Et c'est aussi le nom d'*empêchement* qu'on donne à ce qui contrarie les intentions, les désirs, ou bien encore l'action de Dieu sur l'âme. « Jésus-Christ n'a pu avoir des intentions dont l'une devînt par soi-même un *empêchement* essentiel à l'autre. » Bourd. « Jésus-Christ ne peut souffrir qu'on forme le moindre *empêchement* à ce que son père désire de lui. » Id. « Oter les *empêchements* à l'efficace de la grâce. » Mal.

L'*embarras* est comme un diminutif. La *difficulté* rebute, l'*obstacle* et l'*empêchement* arrêtent; mais l'*embarras* incommode seulement. « Ceux qui sont chargés des *embarras* et des *difficultés* du gouvernement. » Fén. « Vous ne voyez dans le chemin de la piété qu'*embarras* et *difficultés*. » Boss. « La vie chrétienne pour certaines personnes n'est précisément qu'une vie qui les tire des *embarras* du monde et de la gêne des bienséances. » Mass. « La partie de ce projet qui me reste à exposer est sans contredit la plus *embarrassante* et la plus *difficile*. » J. J. « Ce parti était assez considérable pour causer beaucoup d'*embarras*, même d'*obstacles* aux affaires les plus importantes. » S.-S. — En outre, *embarras* marque une situation plutôt qu'une chose: on lève une *difficulté*, un *obstacle*, un *empêchement*; mais on se tire d'*embarras* ou d'un *embarras*. Les *difficultés* causent de l'*embarras*. « Je perdrais à changer de conviction la force de l'évidence, sans éviter l'*embarras* des *difficultés*. » J. J. « Il survint de nouvelles *difficultés* qui causèrent beaucoup d'*embarras*. » Roll.

2° *Opposition*, *résistance*.

Obstacle apporté par quelque chose qui agit, par une force ou par une personne; avec cette différence qu'*opposition* implique l'idée d'initiative ou d'offensive, et *résistance* celle de défensive.

On s'*oppose* à une chose en se soulevant et en attaquant; on *résiste* à une chose en ne cédant pas, en ne se laissant pas faire. Des troupes traversent une rivière sans *opposition*, l'ennemi ne paraît pas pour leur disputer le passage; elles s'emparent d'une ville sans *résistance*; les habitants et la garnison ne se défendent point, se rendent. Dans une assemblée une proposition passe malgré l'*opposition* de ceux qui la contredisent; un père barbare marie sa fille malgré la *résistance* de celle-ci. L'*opposition* est ordinairement vive, et la *résistance* opiniâtre. L'homme décisif hait l'*opposition*, on ne peut lui rien objecter; un maître absolu hait la *résistance*, il faut qu'on lui obéisse.

3° *Barrière*, *traverse*, *entraves*.

Trois expressions métaphoriques, et par conséquent propres au style de l'imagination et à celui de la poésie.

La *barrière* et la *traverse* sont des obstacles.

Mais la *barrière* est quelque chose d'élevé et d'infranchissable, qui arrête ou sépare; la *traverse* est quelque chose de fâcheux qui vient à la *traverse*, qui met un bâton dans la roue ou entre les jambes, et fait tomber. On trouve une *barrière* : « S'il trouve une *barrière* de front qui ferme son passage, il biaise naturellement. » Labr. Mais on éprouve des *traverses* : « Il est peu de *traverses* que les dieux n'aient fait éprouver à Ulysse. » Fén. —Sans la *barrière* on continuerait à aller, on irait plus loin, trop loin peut-être, ou on pourrait se réunir. « Ma justice devait éclater contre vous; mais vous lui avez opposé une *barrière* qui l'a arrêtée. » Bourd. « Il était temps de donner de plus fortes *barrières* à l'idolâtrie, qui inondait tout le genre humain. » Boss. « Une *barrière* insurmontable s'élève entre eux, les sépare. » Acad. Sans la *traverse* on aurait un succès facile ou on jouirait d'un bonheur constant. « Quelques-uns prêchaient Jésus-Christ par jalousie contre saint Paul, et dans le dessein d'ajouter de nouvelles *traverses* à celles qu'il avait déjà éprouvées. » Bourd. « Cette malheureuse princesse (Marie Stuart) avait eu de continuelles *traverses* depuis qu'elle était dans son royaume. » Boss. « C'est l'effet de la condition humaine que les entreprises utiles essuient des contradictions et des *traverses*. » D'Al.

Je le vois (Louis XIV) éprouvant des fortunes diverses,
Trop fier dans ses succès, mais ferme en ses *traverses*. Volt.

Les *entraves* sont des *empêchements*. Au lieu de fermer le passage comme la *barrière*, au lieu de faire échouer comme la *traverse*, les *entraves* gênent la liberté, ce sont des liens ou des fers. « Le joug de Dieu met en liberté; et le moi qui promet la liberté donne des *entraves* de fer. » Fén. « On a mis à l'Encyclopédie des *entraves* dont il ne faut jamais enchaîner la raison. » Volt. « J'ai respecté les *entraves* qu'on met à la liberté de s'expliquer par lettres. » Id. « A tel génie il faut des ailes, à d'autres des *entraves*. » J. J. « L'esclavage et l'espèce d'avilissement où nous avons mis les femmes, les *entraves* que nous donnons à leur esprit et à leur âme. » D'Al.

4° *Anicroche*, *accroc*, *rémora*, *enclouure*. Termes familiers.

Anicroche et *accroc* se ressemblent singulièrement. Ils désignent quelque chose qui *accroche*, qui retarde. Cependant *anicroche*, à la différence d'*accroc*, paraît indiquer quelque chose de volontaire, une petite difficulté suscitée à dessein. On dit chercher *anicroche* (Dsch.), former des *anicroches* (Acad.), et, dans Rabelais, *hanicroche* est le nom d'une arme. Dans une affaire où on est en butte à l'envie, on trouve toujours quelque nouvelle *anicroche*; tout devient *accroc* pour qui est pressé, il survient des *accrocs*, ce sont de purs accidents.

Rémora, latin *remora*, de *remorari*, retarder, veut dire d'abord un petit poisson auquel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course; dans le sens de difficulté ou d'obstacle il annonce quelque chose de puissant. « La paresse est le *rémora* qui arrête les plus grands vaisseaux. » Laroch.

L'or est comme une femme; on n'y saurait toucher,
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
L'un et l'autre en ce temps, sitôt qu'on les manie,
Sont deux grands *rémoras* pour la philosophie.
Regn.

« Je sus que ce qui retenait la déclaration de la dame d'honneur était l'indétermination sur la dame d'atour.... La dame d'atour était toujours le *rémora*. » S. S.

On appelle *enclouure*, au propre, l'incommodité d'un cheval *encloué* ou qui a été piqué jusqu'au vif par maladresse avec un *clou*, quand on l'a ferré. Au figuré, l'*enclouure* est un empêchement résidant en un point qu'il s'agit de connaître, ou bien eu égard à la découverte ou à l'indication qu'on en fait. Voici l'*enclouure*; comme qui dirait voici l'endroit où le cheval a été blessé et qui fait qu'il boite, qu'il ne va plus. « Hé bien! repris-je, voilà donc l'*enclouure*, et je n'avais pas tort de vous presser. » S. S. « Ah! voici l'*enclouure*, dit alors le cardinal; j'ai découvert la finesse. » Les. « On a deviné l'*enclouure*. » Mol.

De l'argent, dites-vous? ah! voilà l'*enclouure!*
C'est là le nœud secret de toute l'aventure. Id.
Il n'est plus question (pour faire le mariage)
Que de gagner son frère; et c'est là l'*enclouure*.
Dest.

DIFFUS, PROLIXE. On qualifie de *diffus* et de *prolixes* les discours qui manquent de brièveté et les hommes qui pèchent contre cette même qualité, soit en parlant, soit en écrivant.

Diffus est le latin *diffusus*, répandu çà et là, étendu de côté et d'autre. *Prolixe*, latin *prolixus*, vient de *pro laxus*, lâché ou étendu en avant, trop ou fort prolongé.

Le *diffus* pèche par des écarts, et le *prolixe* par des longueurs. Le *diffus* n'est pas précis; le *prolixe* n'est pas court. Le *diffus* tourne sans cesse autour de la même idée, et ne l'exprime jamais que d'une manière vague; il impatiente par ses circonlocutions, ses à peu près, ses idées accessoires, ses répétitions : tel est Locke parmi les philosophes (Volt.). Le *prolixe* suit toujours la même idée sans jamais l'épuiser; il fatigue par ses lenteurs, il ne finit jamais : tel est Bourdaloue, suivant Voltaire. Trop souvent les avocats sont *diffus*; ils parlent de tout, à tort et à travers; ils ne se renferment pas strictement dans la cause; ils se permettent des digressions, des divagations. Trop souvent les avoués sont *prolixes* : cela se conçoit, ils se font payer selon la longueur des écritures. Le discours *diffus* est lâche, mou, faible, sans énergie : au lieu de l'amplifier, il faut le resserrer. Le discours *prolixe* manque de mesure, est trop développé : au lieu de l'allonger, il faut le raccourcir ou l'élaguer en supprimant des détails. Un écrit de quelques pages sera néanmoins *diffus*, mais non pas *prolixe*, si, quoique bref, il contient des choses étrangères à ce dont il s'agit. Un écrit de très-grande étendue sera *prolixe*, mais non pas *diffus*, si, quoique long, il ne contient rien qui ne se rapporte exactement au sujet.

« Ces maximes de Cicéron n'ont pas de précision. Cicéron était *diffus*, et il devait l'être parce qu'il parlait à la multitude. On ne peut pas d'un orateur, avocat de Rome, faire un Larochefoucauld. » VOLT. « Donner des prix d'amplification, c'était réellement enseigner l'art d'être *diffus*. Il eût mieux valu peut-être donner des prix à celui qui aurait resserré ses pensées et qui par là aurait appris à parler avec plus d'énergie et de force. » ID. « La versification de Voiture est lâche, *diffuse* et incorrecte. » LAH. « Platon a très-souvent de la *diffusion* et du désordre. » ID. « Pour donner de l'aisance à l'expression, on la rend faible et *diffuse*. » MARM. — « Ils reçurent de la Raison quelques instructions en petit nombre ; car la Raison n'est pas *prolixe*. » VOLT. « Cette confession est trop longue ; mais si je voulais vous dire combien je vous aime et je vous estime, je serais bien plus *prolixe*. » ID. « Ce Butler ne finit jamais. J'ai donc réduit à environ quatre-vingts vers les quatre cents premiers vers d'Hudibras, pour éviter la *prolixité*. » ID. « Les *Remarques* de Racine le fils *sur les tragédies de Racine*, en trois volumes, sont, comme on voit, un peu *prolixes*. » LAH. « J'ai été bien *prolixe* sur cet homme.... Un sentiment a allongé mon récit. » S. S. « On a fait un nombre prodigieux d'essais du mélange de l'or avec toutes les autres matières métalliques, que je ne pourrais rapporter ici sans tomber dans une trop grande *prolixité*. » BUFF.

Diffus regarde à la fois la quantité et la qualité : ce qui est *diffus* est trop étendu, par défaut de propriété ou de justesse. *Prolixe* ne regarde que la quantité : ce qui est *prolixe* est trop long. C'est simplement un défaut de mesure.

D'un autre côté *diffus* a plus de rapport à la diction, au style ; et *prolixe* en a davantage aux choses dites, aux faits exposés. *Diffus* annonce plutôt une superfluité de mots, et *prolixe* une superfluité de circonstances dans ce qu'on raconte. Notre langue, avec ses auxiliaires et ses articles, est *diffuse* (COND.) ; on appelle expressions *diffuses* celles qui sont opposées aux termes propres (ID.). Mais on dit une lettre, un récit, un mémoire *prolixes*, eu égard aux choses qui y sont contenues. — L'expression, phrases *diffuses*, est toute grammaticale, toute relative à la forme. « Ce qui donna lieu à l'invention de la période, ce fut la répugnance de l'oreille pour un amas informe de phrases tronquées et mutilées ou immodérément *diffuses*. » MARM. Mais l'expression, phrases *prolixes*, se rapporte au fond, au sens des paroles : « Ils commencent pourtant à raccourcir la *prolixité* de leurs phrases insolentes en faveur du prélat liégeois. » VOLT.

DÎME, DÉCIME, DÉCIMES. Ancienne contribution ecclésiastique, qui était originairement la dixième partie (*decima pars*) des fruits ou des revenus.

La *dîme* se payait au clergé ; la *décime* et les *décimes* étaient payées par le clergé.

D'ailleurs, le caractère sacré de la *dîme* dans sa sphère n'est pas aussi strict et aussi exclusif que celui de la *décime* ou des *décimes* dans la leur : celles-ci n'étaient jamais payées que par le clergé, au lieu que la *dîme* se payait aussi au seigneur du lieu, et parmi les revenus du peuple romain, Rollin compte les *dîmes* qui étaient dues par les fermiers de certaines terres conquises, et qui consistaient dans le dixième du revenu de ces terres. « Tarquin le Superbe avait destiné à la construction de ces édifices les *dîmes* qu'il s'était réservées dans la conquête de Suessa-Pométia. » ROLL. Samuel représenta au peuple juif, de la part de Dieu, les inconvénients de la royauté : « Le roi, dit-il, prendra la *dîme* de vos blés et de vos vignes pour donner à ses eunuques. » VOLT. En France même le roi avait des *dîmes* : « Cessation de gabelle, grosses fermes, capitation et *dîmes* royales. » FÉN.

Une *décime* était anciennement en France la dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour quelque affaire jugée importante à la religion ou à l'État. « Le pape (Boniface VIII) voulait avoir l'argent d'une *décime* accordée (à Philippe le Bel) sous prétexte d'un secours pour la terre sainte. » VOLT. « La passion de saint Louis pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. Clément IV lui accordait une *décime* sur le clergé pour trois ans. » ID. — Mais on appelait *décimes*, au pluriel, ce que des membres du clergé, les bénéficiers, payaient annuellement au roi sur le revenu de leurs bénéfices. « N'admirez-vous point la bonté du clergé de n'avoir point voulu que M. de Paris et M. de Rheims, ces deux pauvres prélats *in partibus*, payassent aucunes *décimes* ordinaires ni extraordinaires ? » SÉV. « Le curé de Doni est ici, et fort pressé pour ses *décimes*, en sorte qu'il est nécessaire de lui pourvoir. » BOSS.

DISCERNEMENT, JUGEMENT. Faculté d'apprécier par comparaison, de faire la différence des choses, de déterminer leurs degrés respectifs de valeur ou de mérite.

Le *discernement* n'a rapport qu'à la théorie ; le *jugement* regarde la pratique. Il faut du *discernement* dans les sciences, dans les arts, dans la critique ; il faut du *jugement* dans les démarches et dans les affaires de la vie. Quiconque écrit doit avoir du *discernement* pour le choix des mots et du style ; quiconque entreprend doit avoir du *jugement* pour le choix des moyens. Veut-on s'instruire sur des questions spéculatives, d'art ou de littérature, il faut emprunter les lumières des hommes qui ont du *discernement* ; s'agit-il d'un projet ou d'une conduite à tenir, il faut prendre conseil des personnes qui ont du *jugement*. Sans *discernement*, on n'a pas d'idées distinctes, on confond les choses, le vrai et le faux, le beau et le laid, on n'est point connaisseur ; sans *jugement*, on est étourdi, on manque de prudence et de sagesse.

« Laissez là votre esprit, votre science, votre goût, votre *discernement*. » FÉN. « Qui est-ce qui vous a acquis du *discernement* sur la musique ? » ID. Lire avec choix et *discernement* (MAL.). « Faire de sa tête une espèce de garde-meuble, dans lequel on entasse sans *discernement* et sans ordre tout ce qui porte un certain caractère d'érudition. » ID. « Quintilien a remarqué qu'il y avait peu de *discernement* et de justesse dans l'é-

locution de Sénèque. » ID. « Pour les talents de l'esprit, quelle capacité plus vaste (que celle de Condé), quel *discernement* plus exquis, quel goût plus fin ? » BOURD. « Je ne puis qu'approuver ces raisonnements de M. Moublet, pleins de *discernement* et de sagacité : il a très-bien saisi les principaux points de mon système. » BUFF. « Ceux qui ont l'esprit de *discernement* savent combien il y a de différence entre deux mots semblables, selon les lieux et les circonstances. » PASC. « Si la critique vient d'un homme qui ait moins de *discernement* que de lecture, elle corrompt et les lecteurs et l'écrivain. » LABR. « Il faut que vous ayez une mince opinion de mon *discernement*, en fait de style, pour vous imaginer que je me trompe sur celui de M. de Voltaire. » J. J. « Le goût est un *discernement* prompt, comme celui de la langue et du palais. » VOLT.

« Il faut dans un roi un *jugement* ferme, solide, décisif dans les affaires, qui fait que l'on connaît le meilleur parti et le plus juste. » LABR. « C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de *jugement* pour se taire. Voilà le principe de toute impertinence. » ID. « Le pilote, à qui les tempêtes et l'obscurité ont ôté le *jugement* tout ensemble avec les étoiles qui le conduisaient, abandonne le gouvernail. » BOSS. « Que servent les grandes lumières, l'étendue du génie, le *jugement* solide pour conduire les affaires de la terre, si...? » MASS. « Il est impossible de faire une démarche, avec sens et *jugement*, qu'en la réglant par la vue de ce point (l'immortalité de l'âme). » PASC. « Que ton père a eu de prévoyance, d'esprit, de *jugement*, de te laisser un gouverneur aussi sage, un économe aussi entendu ! » REGN. « La justesse dans la conduite de la vie, ceux qui veulent tout définir l'attachent au *jugement*. » VAUV.

Ensuite, comme les choses qui tombent sous l'appréciation du *discernement* sont relevées et inaccessibles aux esprits vulgaires, au lieu que le bon sens suffit presque toujours pour décider des meilleurs partis à prendre, *discernement* dit quelque chose de plus fin et de plus subtil que *jugement ;* il emporte l'idée de tact et de délicatesse. « Les viandes de haut goût blessent les fibres de notre langue et lui ôtent sa délicatesse et son *discernement*. » MAL. « Après l'esprit de *discernement*, ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamants et les perles. » LABR. « Ils ont senti à force de *discernement* (car ils ont l'esprit fin) le ridicule dont ils se couvriraient. » VOLT.

DISCOURS, — HARANGUE, ORAISON. Suite de paroles préparées, travaillées avec art, et qu'on adresse à une ou à plusieurs personnes.

Discours est le genre; *harangue* et *oraison* sant des espèces. Le *discours*, c'est-à-dire ici le discours oratoire, a un domaine fort étendu, dans lequel, outre plusieurs autres choses, comme le *plaidoyer*, le *sermon* et le *panégyrique*, sont comprises la *harangue* et l'*oraison*.

La *harangue* est un discours qui se distingue par la pompe et l'appareil. « Le parler des Genevois est toujours soutenu; leurs discours sont des *harangues*. » J. J. « Que dites-vous de toutes les fleurs dont Cicéron a orné ses *harangues ?* » FÉN. « Dans ce temps, on travaillait une lettre comme une *harangue*. » MARM. « Dès qu'il fut assis, l'orateur lui prononça à genoux une *harangue* dans le style de l'Académie, pleine de louanges, d'antithèses et de mots nouveaux. » VOLT. « Aujourd'hui, parmi nous, la plupart des sermons, des oraisons funèbres, des *discours* d'appareil, des *harangues* dans de certaines cérémonies, sont des amplifications ennuyeuses. » ID. « Les oraisons funèbres sont des *discours* d'appareil, des déclamations. Faudra-t-il mettre ces *harangues* poétiques à côté des *discours* solides de Cicéron et de Démosthène ? » ID. Voltaire dit encore, en parlant des *discours* académiques et de l'Académie : « Les plus grands génies qui sont entrés dans ce corps ont fait quelquefois les plus mauvaises *harangues*. »

Il est vrai qu'à l'égard des *discours* qui se prononcent de nos jours, le mot de *harangue* ne s'emploie plus que par dénigrement pour signifier des *discours* apprêtés, ennuyeux, déclamatoires, comme on le voit du reste par les exemples précédents. Mais, lorsqu'il s'agit des discours tenus dans l'antiquité, *harangue* désigne ceux qui avaient lieu dans des circonstances solennelles, et, par exemple, les allocutions d'un général à son armée, telles que celles qui nous sont rapportées par les historiens, et les paroles adressées au peuple dans la place publique d'Athènes ou de Rome, du haut de la tribune aux *harangues*. Les *harangues* de Thucydide (ACAD.), les *harangues* de Salluste (MARM.), les *harangues* de Démosthène (VOLT., ROLL.), les *harangues* de Cicéron (VOLT., FÉN.). — Ce mot se dit aussi par rapport aux siècles qui ont presque immédiatement précédé le nôtre pour exprimer, non-seulement des *harangues* militaires, comme celle de Henri IV à ses soldats avant la bataille d'Ivry, mais encore les discours faits dans les assemblées extraordinaires, tels que celui de l'archevêque de Bourges aux états de Blois (ROLL.), celui de l'Hospital dans l'assemblée des notables convoqués à Moulins sous Charles IX (VOLT.), et celui du cardinal du Perron aux états de la minorité de Louis XIII (S. S.). — *Harangue* est également le ncm donné aux discours qu'on adressait autrefois à un prince (BOSS., VOLT.), à un gouverneur (SÉV.), et à toutes les personnes principales dans les provinces ou dans les villes (MARM.), pour les complimenter et les féliciter, ou pour célébrer leur arrivée. — Enfin, un président au parlement terminait par une *harangue* la cérémonie de son installation (SÉV.).

Oraison traduit du latin *oratio*, qui a le même sens, n'est d'usage que par rapport à l'antiquité. C'est donc par rapport à l'antiquité seulement qu'a besoin d'être déterminée la différence de la *harangue* et de l'*oraison*.

Oraison, venant du latin, semble mieux convenir quand il est question des discours des Romains : « Homère a fait l'Iliade, et l'orateur romain ses *oraisons*. » LABR. Le mot *harangue*, au contraire, n'ayant pas une origine latine, se dit

plus volontiers en parlant des Grecs; d'autant que la plupart des discours que nous avons des Grecs ont été adressés par des généraux à leurs troupes, ou prononcés devant le peuple dans des circonstances graves et solennelles. Aucune des vaines subtilités des sophistes ne se trouve dans les *oraisons* de Cicéron, ni dans les *harangues* de Démosthène (VOLT.).

Cependant, il arrive quelquefois à nos bons auteurs d'appliquer indistinctement ces deux mots aux discours des Grecs et surtout à ceux des Romains. La différence consiste alors en ce que *harangue* a plus de rapport à la forme, et *oraison* au fond. La *harangue*, suivant Marmontel, n'a pour objet que des actions de grâces, des félicitations et des condoléances : tel est le discours de Cicéron pour Marcellus, qui ne contient autre chose que l'effusion de la reconnaissance et de l'admiration publique pour la clémence de César. L'*oraison*, au contraire, est plus solide, elle renferme des preuves, elle a pour but de convaincre; c'est un plaidoyer : tels sont les discours de Cicéron pour Ligarius et pour la loi *Manilia*. Distinction d'autant plus plausible, que Voltaire emploie le mot *oraison* dans le sens et à la place de plaidoyer : « L'avocat qui plaidait contre les jésuites, trouva heureusement leur explication du mot *apointer;* il en fit part aux juges dans une de ses *oraisons*. »

D'un autre côté, *harangues* de Démosthène ou de Cicéron indique les discours de Démosthène ou de Cicéron comme ayant été prononcés par eux sur tels ou tels sujets, dans telles ou telles circonstances : *oraisons* de Démosthène ou de Cicéron les fait plutôt considérer comme des œuvres littéraires qui nous restent de ces deux grands orateurs, et qui peuvent encore servir de modèles pour la composition. « Les *oraisons* de Démosthène et de Cicéron instruisent encore l'Europe, quand les objets de ces *harangues* ne subsistent plus. » VOLT. Corbinelli écrit à Bussy-Rabutin : « J'ai traduit depuis peu deux *oraisons* grecques, sur deux versions latines, l'une d'Isocrate, l'autre de Démosthène, pour juger de leur éloquence par comparaison à celles des modernes. » « Le prédicateur est chargé d'un certain nombre d'*oraisons*, composées avec loisir. » LABR. On appellerait *oraisons*, plutôt que *harangues*, des discours qui n'auraient pas été prononcés, mais écrits dans le silence du cabinet, pour l'instruction des lecteurs. « Saint Grégoire de Nazianze, voyant la Trinité attaquée, composa ses cinq *oraisons*, ou discours célèbres contre Eunome. » BOSS.

DISCRÉTION, — RÉSERVE, RETENUE. Qualités négatives du sage, lesquelles consistent à s'abstenir de parler ou d'agir, à ne pas se donner trop de liberté dans ses discours ou dans sa conduite.

La *discrétion* se distingue d'abord de la *réserve* et de la *retenue* par une différence capitale. Elle est relative à autrui, et pour autrui; au lieu que la *réserve* et la *retenue* se considèrent solitairement dans le sujet qui les possède, et à la perfection duquel elles contribuent. C'est à la morale sociale à traiter de la *discrétion;* c'est dans la morale individuelle qu'il doit être question de la *réserve* et de la *retenue*. Si nous manquons de *discrétion*, ce sont les autres qui en souffrent; nous seuls sommes intéressés à ne pas manquer de *réserve* et de *retenue*. Avec de la *discrétion*, on est un galant homme; avec de la *réserve* et de la *retenue*, on est comme il faut être eu égard à ce qu'on se doit à soi-même. — Rien de plus facile à établir que ce caractère particulier de la *discrétion*. La politesse et la *discrétion*, qui en est une partie, sont nécessaires l'une et l'autre au repos de la société (FÉN.). Il y a des règles de *discrétion* et de bienséance à garder envers nos semblables (BOURD.). Un calomniateur (PASC.), un censeur trop zélé (MASS.), un importun (J. J.) et un poëte satirique (BOIL.) pèchent essentiellement contre la *discrétion*. « Cet écrit est rempli d'égards et de ménagements sur les personnes qu'il attaque : pas un mot qui les puisse le plus légèrement blesser, et la *discrétion* y est portée jusqu'à éviter avec soin de nommer aucun nom. » S. S. « Si mes parties publient ce mémoire, ce ne sera pas moi qui aurai manqué de respect et de *discrétion*. » FÉN. « Ce petit animal mordait sans *discrétion* tous ceux qui voulaient badiner avec lui. » BUFF.

La *réserve* et la *retenue* diffèrent aussi. L'une tient à la prudence, l'autre à la tempérance. Pour être *réservé*, il faut de la réflexion; et, pour être *retenu*, de l'empire sur soi-même. La *réserve* est circonspecte; la *retenue*, mesurée. Avec de la *réserve*, on est sur ses gardes; avec de la *retenue*, on gouverne ou on réprime ses mouvements. Sans *réserve*, on est inconsidéré et on commet des sottises; sans *retenue*, on est faible et on commet des excès. — « La *réserve* annonce la défiance. » VOLT. Il y a des choses qu'on ne doit apprendre aux enfants qu'avec précaution et avec *réserve* (BOSS.). « Il est des amitiés circonspectes et *réservées* qui, craignant de se compromettre, refusent des conseils dans les occasions difficiles. » J. J. La *retenue* est sœur de la modération. Il y a des gens qui jouent sans *retenue*, sans une modération convenable (BOURD.). « Platon était si *retenu*, qu'on ne le vit jamais rire que fort modérément; et il fut toujours si maître de ses passions, qu'on ne le vit jamais en colère. » FÉN. « Rien de plus sujet que le mariage aux excès d'une passion sans règle et sans *retenue*. » BOURD.

Je m'emporte peut-être, et ma muse en fureur
Verse dans ses discours trop de fiel et d'aigreur :
Il faut avec les grands un peu de *retenue*.
BOIL.

Avec de la *réserve*, une femme interdit et surtout s'interdit les avances, les familiarités, les agaceries et les discours qui pourraient tirer à conséquence et l'engager. Avec de la *retenue*, elle se possède, elle est maîtresse de ses penchants et de ses sens, elle ne se laisse pas entraîner par la passion. Sans *réserve*, une femme est une étourdie, une imprudente ou une effrontée; sans *retenue*, c'est une libertine. On parle avec *réserve* ou avec *retenue* en ne disant pas tout; mais avec *réserve*, marque plus la crainte des suites; et, avec *retenue*,

l'effort qu'on fait pour ne point s'échapper. — La *retenue* est, du reste, plus subjective, se rapporte davantage au sujet, à la contrainte qu'il s'impose et au mérite qui en résulte. « Sans déterminer en quoi consiste précisément l'utilité de l'indulgence, ce concile se contenta de décider qu'elle est utile et nécessaire.... Il y a dans cette *réserve* une *retenue* qui plaît à Dieu, qui honore son Église, qui exerce la foi. » Boss.

DISERT, ÉLOQUENT. Habile à discourir en public, habile dans l'art de la parole.

Nous avons emprunté ces deux mots des Latins, qui disaient dans le même sens *disertus* et *eloquens*. Cicéron et Quintilien nous ont même appris la différence qu'il faut mettre entre l'homme *disert* et l'homme *éloquent*. Le *disert*, de *disserere*, disserter, discuter, se distingue par la diction; l'*éloquent* brille par l'élocution : ce qui frappe dans le langage de l'un, c'est la clarté; et dans le langage de l'autre, la beauté. Ensuite, l'homme *disert* instruit, et il plaît par la facilité et par l'élégance de sa parole, mais il n'émeut pas; l'homme *éloquent* produit un plus puissant effet, il persuade, il s'empare des esprits et les maîtrise.

« Cicéron dit qu'il a vu bien des gens *diserts*, c'est-à-dire qui parlaient avec agrément et d'une manière élégante; mais qu'on ne voit presque jamais de vrai orateur, c'est-à-dire d'homme qui sache entrer dans le cœur des autres, et qui les entraîne. » Fén. « C'est cette habileté à orner et à embellir un discours qui met de la différence entre un homme *disert* et un homme *éloquent*.... L'homme *disert*, c'est-à-dire qui s'explique seulement avec clarté et solidité, laisse son auditeur froid et tranquille, et n'excite point en lui ces sentiments d'admiration et de surprise qui, selon Cicéron, ne peuvent être que l'effet d'un discours orné et enrichi de ce que l'éloquence a de plus brillant, soit pour les pensées, soit pour les expressions. » Roll. « Bossuet était *éloquent*, saint Augustin était plus *disert* que ne le sont les autres Africains.... Je dirais à l'évêque de Meaux : vous êtes un grand homme; je vous trouve aussi savant pour le moins que saint Augustin, et beaucoup plus *éloquent*. » Volt.

En général donc *disert* signifie moins qu'*éloquent*. « L'esprit, l'élégance, la pureté, la justesse et la délicatesse des idées, une diction ornée, fleurie, cadencée, telles sont les qualités distinctives de Fléchier; c'est un écrivain *disert*, un habile rhéteur qui connaît son art, mais qui n'est pas assez riche de son fonds pour éviter l'abus de cet art. » Lah. « Si j'étais *diserte* comme Mme de Sévigné, je vous ferais de beaux récits. » Du Deff. « Appius dit qu'on lui avait obligation de ce que Volumnius autrefois presque muet, était devenu *disert* et *éloquent*. » Roll.

Ces épithètes gardent les mêmes nuances, lorsqu'elles servent à caractériser le discours.

DISETTE, FAMINE. Manque de vivres qui arrive par une cause quelconque dans un royaume, dans une province ou dans une ville assiégée.

Famine enchérit sur *disette*, c'est une *disette* fort grande (Roll.), extrême (S. S.), ou la plus dure disette (Volt.), une disette affreuse (Roll.). *Disette* exprime une grande rareté et une grande cherté de vivres; au lieu que *famine* indique qu'ils sont épuisés et qu'on n'en trouve plus à aucun prix. « Cependant les vivres s'épuisent.... A la *disette* enfin succède la *famine*, fléau terrible. » Marm. « L'abondance de toutes choses qui succédait à la *disette* et à la *famine* devint nuisible à plusieurs. » Roll. — Ensuite, la *disette* semble n'atteindre que les pauvres, et la *famine* se faire sentir à tous. Pendant que Henri IV assiégeait Paris, « la *disette* dégénéra en *famine* universelle. » Volt.

Une autre différence résulte de l'étymologie des deux mots. *Disette* vient de *dire* (trouver à dire) ou du latin *desinere*, cesser, tirer à sa fin. Il se considère par rapport aux vivres mêmes qui diminuent beaucoup, aux précautions qu'on aurait dû prendre, aux approvisionnements qu'on aurait dû faire, aux secours qu'on donne à ceux qui sont dans le besoin. *Famine*, tiré évidemment de *faim*, rappelle la faim et ses souffrances, et même le genre de mort qui en est la suite. De sorte que la *famine* est amenée ou produite par la *disette*. « La *disette* et la cherté firent une espèce de *famine*. » S. S. « Hannon mit la *disette* dans le camp des ennemis.... Désolés par la *famine* et par les maladies qui en étaient la suite, les Romains auraient été contraints de lever le siége, si.... » Cond. — On dit : les horreurs de la *famine* (Boss.), faire périr le peuple par la *famine* (Vert.); les assiégés sont réduits aux extrémités de la *famine* (Volt.). La *famine* est comptée, avec la peste et les guerres, parmi les plus grands fléaux (Boss., Fén., Bourd.). « Donner du pain à ceux que la *famine* dévore. » Bourd. Ce caractère paraît essentiel à *famine*; car il est permis de refuser ce nom même à la *disette* extrême et générale, lorsque (ce qui est très-rare, du reste) on en souffre peu. « Les Lydiens, pressés d'une extrême *disette*, s'avisèrent d'inventer les jeux avec lesquels ils donnaient le change à leur faim et passaient des jours entiers sans songer à manger. » J. J.

DISSIPER, GASPILLER, DILAPIDER. Dépenser d'une manière blâmable.

Dissiper vient du latin *dissipare*, disperser, mettre en déroute, détruire; on *dissipe* ce qu'on consume, ce qu'on fait disparaître ou évanouir; ce mot indique la perte de la chose. *Gaspiller*, de *vastare*, dévaster, gâter, bouleverser, et de *pilare*, *expilare*, piller, a pour idée propre celle de désordre; aussi dit-on bien *gaspiller* du linge, des papiers, pour signifier les mettre sens dessus dessous. *Dilapider*, introduit dans notre langue au XVIII[e] siècle seulement, et pris du latin *dilapidare*, qui veut dire primitivement démolir, disperser les pierres (*lapides*) d'un édifice, paraît ne s'appliquer qu'aux grandes fortunes.

La *dissipation* cause la ruine. Le *gaspillage* emporte l'idée d'un défaut d'économie. La *dilapidation* produit le renversement de toute une fortune ou l'anéantissement de fortes sommes.

On *dissipe* un bien quelconque en le détruisant d'une façon quelconque. On *gaspille* celui qu'on administre mal, dont on use ou dont on laisse user à tort et à travers, en dépit du bon sens. On

dilapide de grands biens, les finances de l'État, le trésor public, une belle dot, etc.

Vous *dissipez* votre patrimoine, si vous l'épuisez par des dépenses qui ne sont point utiles ou nécessaires, en voyages, en objets de luxe, en plaisirs. Vous le *gaspillez*, si vous le gâtez par de fausses dépenses, en dépensant sans règle, désordonnément, si vous n'êtes pas rangé, bon ménager, et si tout est au pillage dans votre maison. Vous *dilapidez* un riche patrimoine.

« Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a *dissipées* par ses profusions. » Boss. « Anet était un garçon exact et rangé, qui maintenait l'ordre dans la maison de sa maîtresse. On craignait sa vigilance, et le *gaspillage* était moindre. » J. J. « Les assignats ne pourraient que tomber sous peu dans le plus affreux discrédit, si l'on continuait à *dilapider* autour de vous près de deux cents millions par mois. » (Pétition à la Convention nationale.) Beaum.

Qui *dissipe* son temps le perd; qui le *gaspille* ne sait pas en régler l'emploi; *dilapider* ne se dit qu'au propre.

Dissiper est du langage ordinaire; *gaspiller*, du style familier; *dilapider* convient surtout en parlant de dépenses et de richesses considérables.

DISTINGUER, DISCERNER, DÉMÊLER. Apercevoir nettement, sans se méprendre, sans confondre avec autre chose.

Distinguer, de *dis*, qui marque division, et de *tinguere*, teindre, signifie teindre de manière à séparer, et par extension, reconnaître par les diverses teintes. *Discerner* vient de *dis* et de *cernere* : *cernere* veut dire séparer, et plus ordinairement voir par les yeux de l'esprit, décider, juger, faire le *discernement*, de même que le grec κρίνειν d'où il dérive.

Distinguer se prend plutôt au propre pour marquer une action des sens et particulièrement de la vue; *discerner* s'emploie de préférence au figuré pour désigner une opération purement mentale. « Je fais le même jugement de ceux qui disent qu'ils avaient les règles des géomètres, mais confondues parmi une multitude d'autres, dont ils ne pouvaient pas les *discerner*, que de ceux qui, cherchant un diamant de grand prix parmi un grand nombre de faux, mais qu'ils ne sauraient pas en *distinguer*, se vanteraient, en les tenant tous ensemble, de posséder le véritable. » Pasc. — Cependant le passage est si naturel et si ordinaire du propre au figuré, et réciproquement, que *distinguer* et *discerner* se trouvent l'un et l'autre dans les deux sens. Mais on *distingue* à des signes ou à des caractères visibles, apparents, faciles à saisir, comme les couleurs; au lieu qu'on *discerne* ce qui est caché ou délicat, ce qu'on n'aperçoit qu'avec de la finesse et de la sagacité. « Dieu est le plus subtil et le plus pénétrant anatomiste de notre cœur; il entre jusque dans les plis et les replis de l'âme pour en *discerner* les mouvements les plus cachés. » Bourd. « Elle pénétrait les défauts les plus cachés des ouvrages d'esprit et en *discernait* les traits les plus délicats. » Fléch. « C'était une femme d'esprit qui savait *discerner* son monde. » J. J. « Les grands hommes sont tous ceux qui surpassent les autres par le cœur et par l'esprit, qui ont la vue plus nette et plus fine, qui *discernent* mieux les choses humaines. » Vauv. « Il n'était point si aveugle qu'il ne *distinguât* le jour d'avec la nuit. Il *discernait* même à une grande lumière le blanc, le noir et le rouge. » Cond. Pour *distinguer*, il faut être éclairé et à la portée des choses; pour *discerner*, il faut de la science, de la pénétration et de la critique. — Enfin, *distinguer* paraît être purement idéal ou théorique, au lieu que *discerner* se rapporte aux qualités bonnes ou mauvaises des choses et à l'application : à l'un s'attache l'idée d'éclaircissement, à l'autre celle de choix : on *distingue* deux objets de connaissance, de sorte qu'à leur égard l'intelligence ne se méprend plus, et de deux objets on *discerne* le meilleur et le pire. Des personnes qui disputent ou argumentent, ou qui recherchent des nuances entre des mots synonymes, *distinguent*; des critiques qui jugent des défauts et des perfections, de même que les rois qui s'efforcent de trouver des hommes capables, *discernent*. On *discerne* le mérite (Bourd., Labr., Vauv.); on ne dit point le *distinguer*. « *Discerner*, parmi les exemples de l'antiquité, ceux qu'il est bon de suivre et ceux que l'on doit éviter. » Marm.

Démêler, défaire le mélange ou ce qui est mêlé, dégager du milieu de, c'est apercevoir un objet dans une foule d'autres de même ou de différente espèce, où il est enveloppé et comme perdu; *démêler* une aiguille dans une botte de foin. Ce mot emporte toujours l'idée de complication, d'intrigue et d'embarras. Sur ce vers de Corneille :

Et c'est mal *démêler* le cœur d'avec le front,

Voltaire fait la remarque suivante : « Je crois qu'il eût fallu *distinguer*, au lieu de *démêler*, car le cœur et le front ne sont point mêlés ensemble. » On dit bien *démêler* la vertu d'avec ses apparences (Mol.), parce que la vertu est comme embarrassée dans ou sous les artifices de l'hypocrisie. On *distingue* les différentes qualités d'un tableau, et on *démêle* celles d'une tragédie (Volt.).

Je saurai *démêler* un pareil artifice. Volt.
Je n'ai point *démêlé* les intrigues secrètes.... Id.
Malgré l'obscurité de son illusion,
J'espère *démêler* cette confusion. Corn.

« *Démêler* les choses entrelacées. » Fén. « Qui *démêlera* cet embrouillement? » Pasc. « Il naît dans l'âme un désordre et une confusion qu'elle a peine à *démêler*. » Id. « *Démêler* une équivoque. » Boss. « Ce sera une affaire inextricable, de *démêler* ces contradictions. » Id. « C'est le devoir d'un souverain de *démêler* la vérité au milieu de cette confusion que forment les passions des hommes et les intérêts des différents partis. » Cond.

La raison est la faculté de *distinguer* le bien et le mal, et plutôt encore le vrai et le faux. On ne dit *discerner* le bien et le mal, et surtout le vrai et le faux, que dans les cas difficiles, et quand il est besoin d'une raison exercée, habile et pénétrante. On *démêle* le bien et le mal, ou le vrai et le faux, quand ils ont été entremêlés de manière

à ne pouvoir être séparés l'un de l'autre que par une raison qui sait employer à propos l'analyse, développer et résoudre tous les sophismes, et débrouiller toutes les confusions.

Vous *distinguez* le sens naturel d'une proposition; vous *discernez* le sens caché ou détourné d'un oracle; et vous *démêlez* le sens intrigué d'une énigme.

DISTINGUER, SÉPARER. Oter une chose d'avec une autre ou d'avec d'autres.

Distinguer, *dis tinguere*, teindre diversement, sentir la différence des teintes. *Séparer*, *se parare*, disposer ou mettre à part, de côté. C'est l'œil qui *distingue;* c'est la main qui *sépare*, comme c'est elle qui *prépare. Distinguer* consiste à ne pas confondre; *séparer* consiste à désunir, à écarter. Un signe, un caractère, un trait, le visage, l'âge, le mérite, le rang, les idées que nous nous faisons des objets, servent à les *distinguer;* tout ce qui est propre à isoler les choses ou les personnes les unes des autres, dans l'espace ou dans le temps, comme un mur, une rivière, un voyage, la mort, un délai, un intervalle, servent à les *séparer*. Les choses *distinguées* ne sont plus prises l'une pour l'autre indifféremment; les choses *séparées* ne sont plus ensemble ou ne se touchent plus. « Nous voyons tous les arcs diversement colorés qui composent l'arc-en-ciel réunis par des nuances délicates qui joignent leurs couleurs sans les confondre, et qui les *distinguent* sans les *séparer*. » P. A. Le botaniste *distingue* les plantes que le pharmacien *sépare* en les plaçant dans divers bocaux. « La différence des modes et du langage *distingue* plus les nations que celle des mœurs; l'absence *sépare* les amis sans en désunir les cœurs. » GIR.

De plus, à *distinguer*, et à *distinguer* seul, s'attache une idée de *distinction*, d'honneur, de prérogative. « La petite colonne qui sert de tombeau à Miltiade, n'est *distinguée* des autres, que parce qu'elle en est *séparée*. » BARTH. « La tendresse fit oublier à J. C. les lois générales de sa justice, pour *séparer* la vierge Marie de la masse commune des enfants d'Adam, pour la privilégier, pour la *distinguer*, pour l'honorer. » BOURD.

Cependant *séparer* se prend quelquefois dans le sens plus théorique de *distinguer*. Mais alors il dit plus, il équivaut à bien *distinguer*, à mettre entre les choses, non-seulement de la différence, mais de la distance. « La raison *sépare* l'homme de tous les animaux. » ACAD. « On doit *séparer* les rubis, topazes et saphirs des matières transparentes vitreuses, et leur donner une tout autre origine. » BUFF. « On doit *séparer* l'émeraude et la placer à une grande distance de toutes les autres pierres vertes. » ID.

DISTRAIRE, DIVERTIR, DÉTOURNER. Faire aller ou venir ailleurs.

Quand il est question de l'homme, le *distraire*, c'est l'empêcher de penser à une chose; le *divertir*, c'est l'empêcher d'y songer. On *distrait* en faisant cesser l'application de l'esprit; on *divertit* en faisant cesser la préoccupation. *Distrait*, on est rendu inattentif; *diverti*, on est tiré de peine ou d'ennui. *Distraire* suppose un travail intellectuel, et *divertir* un état pénible de l'âme. On vous *distrait* de vos pensées, de vos rêveries; on vous *divertit* de vos tristes pensées, de votre mélancolie, de votre douleur. Un rien *distrait* les personnes légères; un rien *divertit* les personnes insouciantes. — Mais *détourner*, faire sortir de la voie ou de sa voie, a un caractère pratique indiqué par l'Académie, qui dit : « *Détourner* d'un dessein convient mieux que *distraire* d'un dessein. » *Détourner* quelqu'un, c'est, non pas comme le *distraire* et le *divertir*, l'empêcher d'être à une chose, mais l'empêcher d'aller à une fin, de faire ou d'entreprendre. *Distraire* et *divertir* changent l'objet dont on s'occupe; *détourner* change le but qu'on poursuit, la marche, la conduite. On *distrait* d'un sujet de pensée ou de discussion, on *divertit* d'un sujet de chagrin; mais on *détourne* du devoir ou d'un projet.

Au propre et en parlant des choses, on dit également *distraire*, *divertir* et *détourner* des papiers, des effets, des fonds. Dans ce cas encore *distraire* et *divertir* diffèrent un peu l'un de l'autre, et tous deux diffèrent beaucoup de *détourner*.

Distraire, c'est détacher, séparer du reste, mettre à part; *divertir*, c'est changer le sens, la destination, l'emploi; *détourner*, c'est s'emparer, prendre pour soi, dérober. Les actions de *distraire* et de *divertir*, celle de *distraire* surtout, peuvent n'être pas mauvaises. « Sur cette somme il faut *distraire* tant. » ACAD. « Il n'est resté de riches évêques protestants en Allemagne que ceux de Lubeck et d'Osnabruck, dont les revenus n'ont pas été *distraits*. » VOLT. « Par ces ventes du domaine de la république, on va *divertir* les fonds les plus assurés pour la paye des légions. » VERT. « Le principal embarras roulait sur le moyen de fournir à la dépense nécessaire pour secourir les Olynthiens, parce que les fonds de la caisse militaire étaient *divertis* ailleurs, et employés à la célébration des jeux publics. » ROLL. — Mais l'action de *détourner* est positivement et toujours un délit. « Cette femme se tient en embuscade pour tromper son mari, et *détourner* pour son jeu tout ce qui peut venir sous sa main. » BOURD. « Les révoltés scellèrent tous les papiers et les effets, et n'en *détournèrent* aucun. » S. S. « Si Paul Émile, maître des trésors immenses de Persée, en avait *détourné* une partie pour s'enrichir, pourrait-on dire que ce seraient la vertu et l'honneur qui auraient introduit ces richesses dans sa maison? » ROLL. « Le même jour que Lautrec partit de Paris, Madame *détourna* 400,000 écus que le roi avait ordonnés pour le Milanais. » BOSS.

1° DISTRIBUER, DISPENSER; — 2° PARTAGER, DÉPARTIR, RÉPARTIR. Donner d'une chose à plusieurs personnes.

Distribuer et *dispenser*, c'est donner à divers ou de côté et d'autre, çà et là, suivant la valeur de la particule latine *dis*. *Partager*, *départir* et *répartir*, c'est donner une *part*, pour *part* ou en faisant des *parts*. *Distribuer* et *dispenser* n'emportent d'autre idée que celle de dualité, de pluralité, de multiplicité; *partager*, *départir* et *répartir* font concevoir des *parts*, des lots, des quantités relatives. *Distribuer* et *dispenser* des

aumônes, c'est les répandre, les disséminer; *partager*, *départir* et *répartir* des biens, c'est les donner par portions, tant aux uns et tant aux autres. On *distribue* et on *dispense* bien, en disposant les choses, les unes ici, les autres là, comme il convient, avec ordre; on *partage*, on *départ* et on *répartit* bien, en donnant à chacun autant qu'il faut, en procédant équitablement, avec justice. Qui *distribue* ou *dispense* peut mal placer, auquel cas il est exposé aux plaintes de ceux qui ont été oubliés, qui n'ont rien obtenu; qui *partage*, *départ* ou *répartit* peut commettre de grandes inégalités, et alors il excite les réclamations de ceux qui ont été comparativement mal traités.

« Tarquin avait enlevé aux premiers de la ville des terres pour les *distribuer* aux personnes de la plus vile condition; les charges et les impositions de l'État qui, auparavant, étaient *réparties* également, il les avait toutes fait tomber uniquement sur la tête des citoyens les plus considérables. » ROLL. — Apollon *dispense* ses faveurs aux beaux esprits (REGN.);

> En ses présents le ciel est toujours juste;
> Il ne *départ* à gens de tous états
> Mêmes talents. LAF.

1° *Distribuer*, *dispenser*.

Quoique les deux mots soient tirés immédiatement du latin *distribuere*, *dispensare*, le premier se dit partout et en parlant de toutes choses, au lieu que le second convient particulièrement dans le style soutenu et quand il est question de choses relevées, de personnages éminents ou d'êtres supérieurs. « Les pharisiens étaient sévères pour *distribuer* ou faire *distribuer* aux pauvres certaines aumônes.... Ils se regardaient comme les oracles du peuple et les seuls maîtres de la vraie doctrine, se croyant suscités de Dieu pour la *dispenser*. » BOURD. « Les fidèles se déchargeaient sur les apôtres du soin de *distribuer* les biens communs.... Le nombre des fidèles croissant, ce dépouillement ne fut plus possible : la dispensation des biens temporels eût toute seule occupé les pasteurs destinés à *dispenser* les mystères de Dieu. » MASS. — *Distribuer* semble annoncer plus de choses, une multitude de choses à donner; *dispenser* se distingue par la noblesse de ces choses, ou bien par le rang et l'autorité de ceux qui les donnent. « Nous peuplons la terre et les cieux de génies, nous en *distribuons* partout où la nature paraît animée.... Exerçant une immense autorité, ils *dispensent* la vie et la mort, les biens et les maux, la lumière et les ténèbres. » BARTH.

2° *Partager*, *départir*, *répartir*.

Partager a rapport à la chose; *départir* et *répartir* sont plutôt relatifs aux personnes. On *partage* un tout qu'on divise, dont on fait des *parts* (*partes agere*) ou des lots; *partager* une somme, un royaume, un gâteau, une succession, le butin, etc. « Les Lacédémoniens fortifièrent Décélie, ayant *partagé* l'ouvrage entre toutes les troupes pour l'achever plus promptement. » ROLL. Mais que les choses *départies* ou *réparties* forment ou ne forment pas ainsi une masse susceptible de décomposition, ce n'est pas à cela qu'on fait attention en employant ces deux verbes, mais à ce qui suit : l'action de *départir* tombe de haut, vient d'une personne haut placée; celle de *répartir* suppose dans les personnes auxquelles elle aboutit des droits auxquels on a soin de se conformer. Celui qui *partage* n'est pas juste, quand il fait des parts beaucoup plus grandes ou plus fortes les unes que les autres; celui qui *départ* n'est pas juste, quand il ne consulte que ses prédilections et ses préventions dans la dispensation de ses bienfaits; celui qui *répartit* n'est pas juste, quand il ne proportionne pas exactement les parts aux droits ou aux devoirs, les gains aux mises ou aux avances, les charges aux facultés ou aux revenus. Pour plus de détails sur ce qui concerne les rapports de *départir* et de *répartir*, voy. l'article où il en est question dans la Ire partie, p. 125.

DIURNE, QUOTIDIEN, JOURNALIER. Relatif à cette partie du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, ou bien entre un lever ou un coucher du soleil et un autre.

Diurne, latin *diurnus*, de *dies*, jour, signifie proprement d'un jour ou de jour. C'est un terme d'astronomie et d'histoire naturelle, introduit dans notre langue au XVIIIe siècle. Le mouvement ou la révolution *diurne* de la terre se fait en un jour, au lieu que son mouvement annuel, sa révolution annuelle s'accomplit en une année. Il y a des oiseaux de proie et des papillons *diurnes*, comme il y en a de nocturnes (BUFF.).

Quotidien et *journalier* diffèrent considérablement de *diurne*, d'abord parce qu'ils sont du langage commun, et ensuite parce qu'ils marquent rapport, non pas à un jour ou au jour, mais à la succession des jours, à tous les jours, à chaque jour. Aussi, *diurne* serait d'une impropriété sensible dans des expressions telles que : journal *quotidien*, progrès *journaliers* de la raison.

Quotidien et *journalier* ont aussi leurs nuances respectivement distinctives. *Quotidien* est une épithète déterminative ou caractéristique, et *journalier* une épithète circonstancielle. On dit qu'une chose est *quotidienne*, et on dit ceci ou cela d'une chose *journalière*. « La réception de l'Eucharistie était *quotidienne* anciennement. » FÉN. « La communion *journalière* doit être votre soutien. » BOSS. *Quotidien* fait connaître qu'une chose a lieu chaque jour : fièvre *quotidienne*. « D'anciens auteurs ont donné aux éléphants une religion naturelle et innée, l'observance d'un culte, l'adoration *quotidienne* du soleil et de la lune. » BUFF. *Journalier* rappelle incidemment qu'une chose dont il est question est une de celles qui ont lieu chaque jour. « Nous pouvons juger du dépôt successif et *journalier* des eaux par les feuillets des ardoises. » BUFF.

Ce qui est *quotidien* arrive tous les jours d'une manière fixe et invariable; ce qui est *journalier* arrive à peu près tous les jours, ou arrive tous les jours, mais tantôt d'une façon tantôt d'une autre. Un journal *quotidien* se fait remarquer par les différents tons ou les différents tours de ses déclamations *journalières*. On attend la visite *quotidienne* (BEAUM.)

d'un chirurgien dans un hôpital, pour être témoin d'une de ses opérations *journalières*. Un évêque permet à une personne l'usage *quotidien* des sacrements (FÉN.), et lui recommande de bien porter ses croix *journalières* (ID.). Nous demandons à Dieu notre pain *quotidien*, et les secours *journaliers* (VOLT.) de sa grâce. La lecture *quotidienne* (REGN.) du bréviaire ne doit pas empêcher un prêtre de vaquer à ses fonctions *journalières* (FÉN.). — La météorologie étudie l'état *journalier* de l'air (J. J.). Un homme *journalier* est inconstant ou inégal.

DIVORCE, RÉPUDIATION. Ces mots servent à désigner la rupture, la dissolution du mariage.

Divorce, latin *divortium*, de *divertere*, tourner dans un autre sens, s'en aller, se séparer, exprime la séparation des deux époux. *Répudiation*, latin *repudiatio*, de *repudiare*, rejeter, renvoyer, signifie le renvoi de l'un par l'autre. « Il y a cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté et pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre. » MONTESQ.

« Le *divorce* semble être une affaire de conseil. » MONTESQ. « On conçoit du dégoût l'un pour l'autre, et souvent on se trouve réduit, pour prévenir de plus grands désordres, à se séparer l'un de l'autre : « *divorces* et séparations que la loi des hommes autorise. » BOURD. — « La *répudiation* semble plutôt tenir à la promptitude de l'esprit et à quelque passion de l'âme. » MONTESQ. Telle fut la *répudiation* de Catherine d'Aragon par Henri VIII, roi d'Angleterre.

DOMMAGE, PERTE. Privation de quelque chose de bon ou d'utile qu'on avait.

Le *dommage* est partiel et consiste dans un déchet; la *perte* est totale et consiste dans la suppression. Le *dommage* causé à une fortune la diminue; la *perte* d'une fortune l'anéantit. On répare le *dommage* ou la chose *endommagée*; on remplace la *perte* ou la chose *perdue*.

De plus, *dommage* est relatif à la cause, et *perte*, à l'effet seul. Qui fait du *dommage* est agent; qui fait une *perte* est patient. On reçoit du *dommage* : ce mot suppose toujours une personne ou une chose qui donne, qui occasionne, qui cause, qui produit le fait; mais on éprouve une *perte*, la perte étant plutôt quelque chose de fatal, dont on ne considère que les suites fâcheuses.

1° DOMMAGE, TORT; — 2° PRÉJUDICE, DÉTRIMENT, DAM. Atteinte portée au bien d'autrui.

Quoique *dommage* et *tort* dérivent du latin, ils n'en viennent pas aussi directement que leurs synonymes *préjudice*, *détriment* et *dam*, en latin *præjudicium*, *detrimentum* et *damnum*. Ensuite ils ne s'emploient pas de la même façon et ne désignent pas la même sorte de mal. Nous disons qu'une chose nous fait beaucoup de *dommage* ou de *tort*, et qu'elle tourne à notre *préjudice*, à notre *détriment*, à notre *dam*; nous disons d'une manière précise, causer un *dommage* ou un *tort*, réparer des *dommages* ou des *torts*, et d'une manière vague, sans l'emploi de l'article et du pluriel, porter *préjudice*. D'où il suit que *dommage* et *tort* expriment un mal immédiat; et *préjudice*, *détriment* et *dam*, un mal ultérieur, plus ou moins éloigné. Ce qui nous fait un *dommage* ou un *tort* nous cause une perte; ce qui nous porte *préjudice* compromet nos intérêts. La chose *dommageable* a pour effet actuel de nuire.

> Dans les forêts il (le cerf) s'emporte :
> Son bois, *dommageable* ornement,
> L'arrêtant à chaque moment,
> Nuit à l'office que lui rendent
> Ses pieds, de qui ses jours dépendent. LAF.

La chose *préjudiciable* est propre à nuire, peut avoir des suites fâcheuses. « Toute erreur est dangereuse, mais il n'y en a point de plus *préjudiciable* ni de plus pernicieuse dans ses suites que celle qui s'attache au principe et à la règle même des mœurs, qui est la conscience. » BOURD.

1° Dommage, tort.

Dommage est un terme générique; il annonce un mal, un déchet, un dépérissement, produit par quoi que ce soit, même par un objet inanimé. Le *tort*, au contraire, est toujours fait par une personne avec l'intention de nuire; c'est proprement une injustice. — Le *dommage* peut résulter d'un incendie, d'une inondation, de dégâts commis par des animaux.

> Au travers d'un mien pré certain ânon passa,
> S'y vautra, non sans faire un notable *dommage*
> A deux bottes de foin le dégât estimé.... RAC.
> Quittez-moi votre serpe, instrument de *dommage*.
> LAF.

« Loin de venger, avec une sainte complaisance, sur notre corps les *dommages* qu'il a causés à notre âme, hélas! les plus légers sacrifices que nous faisons à Dieu nous coûtent tant! » MASS. Mais le *tort* suppose toujours quelqu'un qui a *tort*, qui agit contre le droit. Aristide dit à l'inconnu qui lui présenta une coquille, afin qu'il y inscrivît le nom d'Aristide lui-même : « Vous a-t-il fait quelque *tort*? » BARTH. « Ces gens si paisibles sur les injustices publiques sont toujours ceux qui font le plus de bruit au moindre *tort* qu'on leur fait. » J. J. « Si j'avais quelque *tort* à me reprocher, j'espérerais, en le réparant, parvenir à le leur faire oublier. » ID.

Et lorsque le *dommage* est aussi du fait d'un homme, on le considère en lui-même, comme plus ou moins grand, par exemple, plutôt que comme une entreprise volontaire et coupable. « C. Caton fut accusé et condamné pour cause de concussion. Les *dommages* qu'il avait faits au sujet de l'empire étaient pourtant bien peu de chose, puisqu'ils ne furent estimés que la valeur de dix-huit mille sesterces.... Mais alors on examinait la qualité de l'injustice commise, et non pas jusqu'où allait le *tort* que l'injustice avait causé. » ROLL.

2° Préjudice, détriment, dam.

De ces trois mots, empruntés du latin, le premier est le seul dont on se serve communément; on dit un *préjudice*, un grand *préjudice*, et à *préjudice* correspondent *préjudiciable* et *préju-*

dicier, qui en ont été formés. Mais *détriment* et *dam*, sans famille dans notre langue, ne s'emploient plus qu'avec la préposition *à* : à son *détriment*, à son *dam*. Encore ce dernier, dont on a fait quelque usage dans la poésie badine du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, peut-il passer à présent pour un archaïsme [1].

Reste à découvrir quelle différence il peut y avoir entre *préjudice* et *détriment*, précédés de *à* : au *préjudice*, au *détriment* de telle personne ou de telle chose.

Préjudice, *præjudicium*, jugement anticipé, préjugé, prévention, implique, ainsi que *tort*, l'idée d'usurpation, de la violation d'un droit; au lieu que *détriment*, de *deterere*, user, diminuer, détruire, exprime simplement, comme *dommage*, une *détérioration*, un désavantage, une perte. — Tarquin obtint la couronne au *préjudice* des enfants du roi Ancus (COND.); après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, les puissances chrétiennes de l'Europe eurent environ un million d'hommes sous les armes, au *détriment* des arts et des professions nécessaires (VOLT.). — Pascal critique l'injustice de ses contemporains, qui veulent établir l'autorité seule des anciens au *préjudice* du raisonnement, et, suivant Buffon, les nomenclateurs ne multiplient les livres qu'au *détriment* de la science. — Les parents sont injustes quand, au *préjudice* de leurs enfants, ils leur assignent arbitrairement un état (BOURD.); le sénat ordonna au consul Lévinus d'accorder aux Syracusains tous les soulagements qui n'iraient point au *détriment* de la république (ROLL.).

DON, PRÉSENT, GRATIFICATION, CADEAU. Ce qu'on procure, ce qu'on accorde ou ce qu'on cède à quelqu'un.

Quoique *don* et *présent* aient une signification plus difficile à déterminer que *gratification* et *cadeau*, il n'est pas néanmoins impossible de les distinguer d'une manière nette et sûre, ainsi que les mots latins *donum* et *munus*, auxquels ils correspondent exactement.

C'est ce que Condillac a très-heureusement fait dans le passage suivant : « Le *don* est fait, dit-il, par un supérieur qui n'est tenu à rien et qui ne donne que pour donner. C'est pourquoi nous nous servons de ce mot toutes les fois que nous parlons des biens que la nature ou Dieu dispense : la beauté est un *don* de la nature; les *dons* du Saint-Esprit; le *don* de sagesse, de science, etc. Le *présent* se fait par amitié, par reconnaissance ou dans des vues d'intérêt. »

En d'autres termes, le *don* est un bienfait, un acte de libéralité; le *présent* est une offrande, une sorte d'hommage ou de tribut, ce qu'on présente ne sachant pas si on l'acceptera et désirant qu'on veuille bien l'accepter. Le *don* vient d'en haut et n'a d'autre caractère que celui de la gratuité, d'autre objet que le bonheur de celui qui le reçoit; le *présent* vient plutôt d'en bas, et toujours il se rapporte aux sentiments ou aux desseins particuliers de celui qui donne, sentiments d'affection respectueuse, de déférence, de dévouement, de gratitude, et desseins particuliers qui tendent à plaire, à gagner la faveur ou la bienveillance. On comble, on enrichit quelqu'un de ses *dons*; on s'empresse de reconnaître un bienfait, de témoigner qu'on aime une personne, ou on cherche à corrompre un juge, par des *présents*. Le ciel verse des *dons* sur la terre; et la terre envoie dans le ciel des offrandes, offre à Dieu des *présents*, comme l'ont fait au commencement Abel et Caïn (BOSS.), et, lors de la naissance de Jésus-Christ, les mages (VOLT.). Orgon fait des *dons* à Tartufe (MOL.); un amant fait des *présents* à sa maîtresse (ID.). Chez les Romains, celui qui triomphait distribuait des *dons* aux soldats (MONTESQ.), et une loi permettait aux magistrats de prendre de petits *présents*, pourvu qu'ils ne dépassassent pas cent écus dans toute l'année (ID.). Vous direz très-bien un *don* du ciel, de Dieu, de la nature, et, en opposition, un *présent* des hommes, du travail ou de l'expérience. Suivant Donat, sur l'*Eunuque* de Térence, le *don*, *donum*, est des dieux, et le *présent*, *munus*, est des hommes. « Les hommes préfèrent l'honneur à la vertu même; et jugez quel égarement! La vertu est un *don* de Dieu, et c'est de tous ses *dons* le plus précieux; l'honneur est un *présent* des hommes, encore n'est-ce pas le plus grand. » BOSS.

> Vous joignez à ces *dons* (talents naturels) l'amour
> des beaux ouvrages;
> Vous y joignez un goût plus sûr que nos suffrages;
> *Don* du ciel qui peut seul tenir lieu des *présents*
> Que nous font à regret le travail et les ans. LAF.

Cette première différence en amène une autre, qui a été signalée par d'Alembert. Comme le *don* vient de Dieu, de la nature, d'un roi, d'un homme puissant, d'un supérieur en un mot, il doit être par cela même, au moins pour l'ordinaire, plus considérable que le *présent*. Calepin avait dit que *donum*, le don, s'appliquait à de plus grandes choses, et *munus*, le présent, à des choses de moindre importance. « Quoi! l'on préfère des *présents* si vains (du diable) à tant de bienfaits si considérables (de Jésus-Christ)! Jésus-Christ fera comme un amant passionné qui, voyant celle qu'il recherche gagnée par les *présents* des autres prétendants, multiplierait aussi les siens.... Pour détourner nos yeux et nos cœurs des libéralités trompeuses de notre ennemi, il redouble ses *dons* jusqu'à l'infini. » BOSS. Dans *Gil Blas*, don Alphonse donne à son ancien intendant la petite terre de Lirias, et lui dit modestement : « C'est un *présent* que nous pouvons vous

1. De l'argent, dites-vous? Ah! voilà l'enclouure!
À votre *dam*. MOL.
Mais, qui n'est pas sage à son *dam*? SCARR.
Il y viendra le drôle (un renard à son terrier)! Il y
vint à son *dam*. LAF.
Il est fol à son *dam*. ID.
Il se promit, dans sa juste colère,
De se venger du tour qu'on lui jouait,
De bien punir tout Français indiscret,
Qui pour son *dam* passerait sur sa terre. VOLT.
Malherbe a dit en prose : « Si vous vous êtes mal expliqué, ce sera à votre *dam*. » Et J. J. Rousseau : « Si les hommes empoisonnent et tournent à mal tout ce que le désir de leur bonheur m'a fait dire et faire d'utile, c'est à leur *dam* et non pas au mien. »

faire sans nous incommoder. » Mais *Gil Blas*, plus charmé de son bon cœur que de son bienfait, lui répond : « Seigneur, le *don* que vous me faites m'est d'autant plus agréable, qu'il précède la connaissance d'un service que je vous ai rendu. » Les.

Si, par exception, on peut dire *présent* du ciel, comme le prétend le Dictionnaire de l'Académie depuis 1835 seulement, c'est quand il s'agit de choses peu importantes, agréables plutôt qu'utiles : les *dons* de Cérès et de Pomone, les *présents* de Flore (d'Al.). La raison est un *don* et l'amitié un *présent* du ciel. Dans les *Lettres persanes*, une femme indienne, prête à se brûler pour son mari qui vient de mourir, apprend qu'elle va le retrouver dans l'autre monde et recommencer avec lui un second mariage; elle se ravise et s'écrie : « Si le dieu Brama n'a que ce *présent* à me faire, je renonce à cette béatitude. » Montesq.

La *gratification* est un don, le *cadeau* un présent. Ce sont deux mots très-propres à bien faire sentir et à confirmer au besoin la distinction ci-dessus établie entre le *don* et le *présent*.

La *gratification*, ce qu'on donne de son plein *gré*, spontanément, sans y être obligé, est un don en argent, une sorte de salaire surérogatoire qui dépend uniquement du bon plaisir et de la libéralité. « Louis XIV envoya une *gratification* à Corneille dans sa dernière maladie. » Volt. « Colbert fit donner mille francs de pension à qui aurait eu dix enfants. Cette *gratification* fut accordée aussi aux pères de famille taillables. » Id. « J'ajoutais à la somme que feraient mes gages au bout de dix années de service les *gratifications* que je recevrais de mon maître. » Les. « Julie donne toutes les semaines vingt batz de *gratification* à celui de tous les travailleurs, journaliers ou valets qui durant ces huit jours a été le plus diligent au jugement du maître. » J. J. « Un noble romain ne pouvait attendre pour récompenses des services qu'il rendait à l'État ni *gratification*, ni pension, ni aucun de ces bienfaits que les officiers ont coutume aujourd'hui de recevoir de la libéralité de nos rois. » Roll.

Le *cadeau* est un petit présent, et, en tant que *présent*, il a pour objet de plaire, d'être agréable. « Les *cadeaux* sont un petit commerce d'amitié fort agréable quand ils sont réciproques. Voulez-vous me faire des *présents* qui soient pour mon cœur d'un prix inestimable, procurez-moi des loisirs, sauvez-moi des visites, etc. » J. J. « J'aurais fort soupçonné Mme d'Epinay d'avoir arrangé ce voyage pour donner au baron d'Holbach l'amusant *cadeau* de voir le citoyen amoureux. » Id.

DONNER, PRÉSENTER, OFFRIR. Transporter à quelqu'un la propriété ou l'usage d'une chose qu'on a, s'en dessaisir en sa faveur.

Donner exprime le fait lui-même; *présenter* et *offrir* en désignent les préliminaires. Nous *donnons* ce qu'on reçoit; nous *présentons* et nous *offrons* pour *donner*, en vue de *donner*, afin qu'on reçoive. L'action de *donner* n'a lieu qu'autant que la transmission s'effectue; mais pour que celle de *présenter* ou d'*offrir* soit consommée, il suffit qu'il y ait *présentation* ou *offre*, proposition, hommage, il n'est pas nécessaire que la chose passe effectivement à celui à qui elle est *présentée* ou *offerte*. « Les gens de ce vaisseau virent six de ces géants (des Patagons), dont ils s'approchèrent pour leur *offrir* du pain, du vin et de l'eau-de-vie qu'ils refusèrent, quoiqu'ils eussent *donné* à ces matelots quelques flèches. » Buff.

Entre *présenter* et *offrir* la différence n'est pas moins frappante. On ne *présente* que des choses *présentes*, qu'on met devant les yeux ou sous la main; on *offre* tout ce qu'on met en avant (de *ferre*, porter, et *ob*, devant, en avant), tout ce qu'on propose, et, par exemple, des choses absentes, abstraites ou à venir. Vous *présentez* un bouquet; vous *offrez* des services. Anciennement on *présentait* à Dieu des victimes; on lui *offrait* des hommages. « Le jour de la consécration, les Arcadiens *présentèrent* les victimes : ceux de Thèbes, d'Argos et de la Messénie *offrirent* séparément leurs hommages à leurs divinités tutélaires. » Barth. Ou bien *présenter* les victimes, c'était les amener devant l'autel, leur faire faire acte de *présence*, et les *offrir* signifiait l'*offrande*, l'acte tout spirituel d'en faire hommage à la divinité. « A Cythère on n'égorge jamais dans l'enceinte du lieu sacré aucune victime; on *présente* seulement devant l'autel les bêtes qu'on *offre*, et on n'en peut *offrir* aucune qui ne soit jeune, blanche, sans défaut et sans tache.... Après qu'elles ont été *présentées* devant l'autel, on les renvoie dans un lieu écarté où elles sont égorgées pour les festins des prêtres de la déesse. » Fén. « On dit qu'on *offre* à Dieu ce qu'on *présente* devant lui. » Boss. — On *présente*, de la main à la main, un verre, un mets, un remède, des fruits, une arme, une requête, un placet; on *offre* son cœur, des vœux, des hommages, l'occasion de faire telle chose, la liberté, sa protection, sa mort, choses immatérielles, et on *offre* de faire, de dire, d'aller, etc., choses à venir ou conditionnelles. Dans les tournois, c'était une dame qui *présentait* le prix de la vaillance; une récompense éternelle est *offerte* dans le ciel à qui pratiquera la vertu. Une ville *présente* un grand nombre de monuments; une question *offre* de grandes difficultés. On *présente* de l'argent; on *offre* un marché, la propriété d'une chose moyennant telle somme. Vous *présentez* votre ami dans une maison; vous *offrez* son crédit à quelqu'un. Si on vous frappe sur une joue, l'Évangile veut que vous *présentiez* aussi l'autre; c'est quelquefois un devoir d'*offrir* sa vie pour sauver celle de son semblable.

Une autre différence dérive de la précédente. Nous *présentons* afin qu'on prenne, en tendant la chose simplement; nous *offrons* afin et avec le désir qu'on accepte ou qu'on agrée. *Présenter* marque plutôt l'action de la main, et *offrir* celle du cœur. Nous *présentons* de la nourriture à un animal domestique; nous *offrons* nos hommages à Dieu ou à une personne vénérée. Celui qui pour remplir la cérémonie brûle de l'encens devant l'autel, le *présente*; celui-là l'*offre* qui le *présente* avec les sentiments d'une piété hum-

ble, tendre et sincère. La terre *présente* en différents lieux des retraites aux animaux sauvages; la générosité de l'Angleterre *offre* un asile aux réfugiés de tous les pays et de tous les partis. On vous *présente* à boire quand vous l'avez demandé; on vous en *offre* spontanément, par prévenance, pour le seul plaisir de vous voir accepter. Un domestique vous *présente* un siége à votre entrée dans un salon; une des personnes arrivées avant vous vous *offre* sa place. Un enfant *présente* le coude à qui veut le frapper: on *offre* la main ou le bras à une femme pour l'accompagner ou la reconduire chez elle par politesse.

DOUCEUR, DOCILITÉ. Disposition à se prêter à ce qui convient aux autres ou à ce qu'ils veulent.

Douceur exprime une disposition active, et se rapporte à la manière de traiter, de se conduire; *docilité* signifie une disposition passive, et est relatif à la manière de recevoir des impressions, d'apprendre, de se laisser conduire. Avec de la *douceur*, on est modéré, paisible, on ne commet pas d'excès; avec de la *docilité*, on ne résiste pas, on se soumet aux idées, aux avis, à la direction des autres. La *douceur* empêche de malmener, et la *docilité* de regimber contre ceux qui nous mènent. La *douceur* défend ses opinions sans blesser personne; la *docilité* abandonne les siennes pour se ranger à celles des autres. Les chardonnerets sont *doux*, ils vivent en paix les uns avec les autres, et n'ont guère de querelles que pour la nourriture; cet oiseau est également *docile*, on lui apprend sans beaucoup de peine à exécuter divers mouvements avec précision, à faire le mort, à mettre le feu à un pétard, etc. (Buff.).

La *douceur* (*dulcedo*, de *dulcis*, doux, suave, agréable, traitable) regarde les mouvements de l'âme; elle calme l'humeur, l'impatience, et inspire des ménagements. « Bienheureux ceux qui sont *doux*.... *doux* même à ceux qui sont aigres, n'opposant point l'humeur à l'humeur, la violence à la violence. » Boss. On loue dans le *Télémaque* « la *douceur* d'Idoménée, sa patience pour se laisser dire par Mentor les choses les plus dures. » Fén. « La girafe est un animal si *doux*, qu'on peut le conduire partout où l'on veut avec une petite corde.... C'est un animal *doux*, qui ne fait aucun mal. » Buff. — Mais la *docilité* (*docilitas*, de *docere*, enseigner, instruire) a rapport à l'instruction; elle fait écouter les leçons et recevoir les conseils. « L'amour de la vérité est un amour humble et *docile*.... Il n'y a de désirable sur la terre, que cette *docilité* humble et constante aux oracles de votre loi, ô mon Dieu.... Donnez-moi cette *docilité* d'esprit et de cœur qui soumet la raison aux vérités de votre loi. » Mass. « Vous serez mon maître, quoi que vous disiez. Je sens trop le besoin que j'ai de vos conseils.... Je sens qu'on ne peut guère réussir dans les grands ouvrages sans un peu de conseils et beaucoup de *docilité*. » Volt. « La *docilité*, qui consiste à se laisser conduire, à bien recevoir les avis des maîtres, et à les mettre en pratique, est proprement la vertu des écoliers, comme celle des maîtres est de bien enseigner. » Roll.

La *douceur* est plus générale et s'exerce envers tous les hommes, quelle que soit leur position. La *docilité* n'a lieu que de l'inférieur au supérieur, du disciple ou du serviteur au maître. On dit bien commander avec *douceur*, mais non pas avec *docilité*, on obéit avec *docilité*. Souvent *douceur* marque de la condescendance; c'est toujours de la déférence que *docilité* suppose. On voit dans une place élevée commander sans *douceur* ou avec rudesse la même personne qui, dans un état dépendant et subalterne, obéissait avec *docilité* (Mass.).

La *douceur* est une disposition naturelle ou du caractère, un penchant, un attrait, auquel on s'abandonne avec bonheur. La *docilité* peut être l'effet d'une résolution, d'un parti qu'on a pris par intérêt ou par raison. Une femme *douce* l'est sans effort, sans avoir besoin de le vouloir, spontanément; une femme *docile* obéit, mais sans être *douce* peut-être, par vertu, parce qu'elle croit devoir le faire.

Aigre, rude, féroce, sont opposés à *doux*; opiniâtre, indisciplinable, rebelle, le sont à *docile*.

DROIT, JUSTICE. L'idée commune à ces deux mots est celle d'une manière d'agir envers autrui, *droite*, *juste*, bonne, légitime, prescrite par la raison.

Droit, de *directum*, *rectum*, *regere*, régir, d'où *règle*, ce qui sert à guider, à faire aller *droit*, signifie une chose. *Justice* est un terme abstrait, usité au singulier seulement, et qui exprime proprement une qualité.

Le *droit* est une chose, et la *justice* une qualité, la qualité de cette chose. « Y a-t-il un *droit* qui soit véritablement fondé sur la nature, dont on puisse démontrer la *justice* par des principes tirés de la connaissance de l'homme? » D'Ag.

Ou bien, et plus ordinairement, le *droit* est une chose, une chose à respecter, à observer, à suivre, une règle; et la *justice* est une qualité, la conformité à cette chose ou à cette règle. Le *droit* est ce qui est dû à chacun, et la *justice* consiste à rendre et à conserver à chacun ce qui lui est dû. On vous fait *droit* en décidant que vous avez *droit*, que le *droit* est de votre côté; on vous fait *justice* en déclarant que vous avez agi selon le *droit*. Il faut entendre de même, exposer à un juge son *droit* et sa *justice* (Mass.).

Le *droit* est objectif et a une valeur légale; la *justice* est subjective et a une valeur morale. « L'homme voulut, dit M. de Barante dans ses *Questions constitutionnelles*, que la *justice*, ce sentiment universel, cet axiome ineffaçable de l'âme humaine, devînt le *droit*, c'est-à-dire fût réciproquement reconnu par tous les membres de la société. »

DURABLE, PERMANENT, CONSTANT, STABLE. Qui demeure, continue, se maintient: un état, un sentiment *durable*, *permanent*, *constant*, *stable*. Suivant Héraclite et Platon, tout en ce monde est contingent, dans un flux et reflux perpétuel, rien n'est *durable*, ni *permanent*, ni *constant*, ni *stable*.

Ce qui est *durable* ne cesse pas de sitôt; ce

qui est *permanent* ne cesse jamais ou ne cesse pas pour reprendre ensuite, ne discontinue pas; ce qui est *constant* ne change pas; ce qui est *stable* ne bouge pas.

Durable et *permanent* se ressemblent beaucoup, ils regardent l'être, au lieu que *constant* et *stable* ont rapport au mode ou à la manière : ce qui est *durable* ou *permanent* subsiste ; ce qui est *constant* reste le même, et ce qui est *stable* reste à la même place. Ouvrage *durable* ou *permanent* ; sentiment *constant* ou *stable*.

Durable et *permanent* diffèrent néanmoins.

Ce qui est *durable* dure, ce qui est *permanent*, comme ce qui est *perpétuel*, dure jusqu'au bout, c'est-à-dire toujours ou sans interruption dans un espace de temps déterminé.

D'une part, *permanent* enchérit sur *durable*. « Le salut, voilà le bien *durable* et *permanent* que nous devons rechercher. » BOURD. « Ces mots n'avaient pas fait dans sa mémoire des impressions *durables* et *permanentes*. » BUFF. La chose *durable* est de longue durée. « Quelque solide et *durable* que soit la matière du granit, le temps ne laisse pas de la miner et de la détruire à la longue. » BUFF. « Ce mouvement de joie, plus rapide que l'éclair, fit bientôt place à un sentiment douloureux plus *durable*. » J. J. « Un loisir trop peu *durable*. » VOLT. La chose *permanente* est d'éternelle durée. « La figure du monde passe; mais la vérité de Dieu demeure éternellement, et nous serons *permanents* comme elle, si elle seule nous occupe. » FÉN. « L'immuable fidélité que Dieu garde à ses serviteurs s'étend à quelque chose d'immortel et de *permanent*. » BOSS. « La gloire dont sont revêtus les saints n'est point une gloire passagère, mais *permanente* et qui durera autant que Dieu même. » BOURD. — D'autre part, la chose *durable* subsiste, mais ce peut être avec des intervalles : folie, peine, souvenir *durable*. *Permanent*, au contraire, annonce expressément une durée continue. « Dans la baie d'Hudson il y a des glaces formées par un hiver *permanent* de cinq à six ans. » BUFF. « Les cornes de la girafe ne tombent point chaque année, mais elles sont *permanentes* comme celles des bœufs et des béliers. » ID. « Les causes de ce phénomène nouveau peuvent être constantes ou variables, *permanentes* ou intermittentes. » ID.

Ce qui est *constant* ne se dément pas, ne s'altère pas, ne devient pas autre, n'est pas tantôt tel et tantôt tel, aujourd'hui haut, fort, ardent, carré, blanc, demain bas, faible, lâche, rond, noir. Santé *constante* (VOLT.); biens *constants* (J. J.); fluidité *constante* (BUFF.); la vertu est une habitude *constante* (BOSS.). « Il n'en est pas des animaux domestiques comme des animaux sauvages : leur nature, leur grandeur et leur forme sont moins *constantes* et plus sujettes aux variétés. » BUFF. « Les législateurs ont pris pour modèle, au lieu de cette justice *constante*, les fantaisies et les caprices des Perses et des Allemands. » PASC.

Ce qui est *stable* est fermement assis. « Les principes du plaisir ne sont pas fermes et *stables*. » PASC. « Une famille est une société naturelle d'autant plus *stable*, d'autant mieux fondée, qu'il y a plus de besoins. » BUFF. « Colonnes sans appui et qui n'ont rien de *stable*. » BOURD. « Établir la vertu sur des fondements *stables* et inébranlables. » ID. « Voilà des principes *stables* contre lesquels tous les raisonnements ne prévaudront jamais. » ID.

DURÉE, TEMPS. Condition essentielle de l'existence : tout ce qui est ou arrive se conçoit nécessairement en rapport avec la *durée* ou le *temps*.

Durée est passif et absolu; *temps*, actif et relatif.

1° *Durée* est passif, sa terminaison l'indique assez : la *durée* est quelque chose de donné, de reçu, une qualité dont on possède plus ou moins. « Une *durée* plus longue de dix mille ans que celle que Dieu a donnée à son ouvrage serait toujours également disproportionnée à l'éternité. » FÉN. Mais le *temps* est un agent ou il se considère par rapport à des actions, à des travaux ou à des événements : le *temps* vole, coule, dévore tout, amène des changements; on dit le progrès du *temps* (BOSS.). Le *temps* a été personnifié par les poëtes :

Sur les ailes du *Temps* la tristesse s'envole. LAF.

« L'homme entraîné par le torrent des *temps* ne peut rien pour sa propre *durée*. » BUFF. — Les objets inanimés, parce qu'ils sont inactifs, et les êtres vivants, lorsqu'ils n'usent point de leur activité, *durent*, ont une *durée*; mais le mot de *temps* leur est inapplicable. A notre *durée* pendant le sommeil ajoutez le *temps* employé aux fonctions animales, et voyez ce qui reste (VOLT.). « Les animaux sont soumis et réduits en servitude, ou traités comme rebelles et dispersés; leur industrie est devenue stérile, leurs faibles arts ont disparu; ils ne peuvent que ramper ou fuir, se perpétuer sans se multiplier, perdre en un mot par la *durée* autant et plus qu'ils n'avaient acquis par le *temps*. » BUFF. — Notre *durée* est tout ce qui nous a été accordé d'existence; notre *temps* en est ce que nous employons ou pouvons employer à agir.

2° *Durée* est absolu, et *temps* relatif; de là vient que *durée*, à la différence de *temps*, ne se dit qu'au singulier. La *durée* est comme l'*espace*, une chose indéfinie, illimitée, sans bornes; le *temps*, au contraire, est particulier, c'est une portion de la *durée*. « Le *temps* est une partie ou la mesure de la *durée*. » VOLT. « Les êtres existent dans une certaine portion de la *durée* qu'on nomme *temps*, et peuvent exister dans tout autre *temps*; mais une partie conçue de la *durée*, un *temps* quelconque, ne peut être ailleurs qu'où il est; le passé ne peut être avenir. » ID. « Le *temps* n'est autre chose que la *durée* de la créature. » P. R. « Voilà deux *temps*, voilà deux espaces de *durée* que le texte sacré nous force à reconnaître. » BUFF. « Votre chronologie se traîne avec peine à cinq ou six siècles au delà de la guerre de Troie, après quoi les *temps* finissent pour vous; vous n'apercevez qu'un point dans la *durée* ainsi que dans l'espace. » BARTH.

Lors même que la *durée* est particularisée, conçue par rapport à un objet, elle reste abso-

lue néanmoins en ce qu'elle marque un tout dont le mot *temps* ne désigne qu'une portion. « La *durée* totale de la vie peut se mesurer en quelque façon par celle du *temps* de l'accroissement. » BUFF. Ou bien *durée* est absolu parce qu'il signifie un *temps* en soi, indépendant de l'homme et de sa mesure ou de son estimation. « Ce sommeil fut profond, dit le premier homme, mais je ne sais s'il fut de longue *durée*, n'ayant point encore l'idée du *temps* et ne pouvant le mesurer. » BUFF.

Enfin, *durée* est absolu en ce qu'il représente l'étendue d'un événement en lui-même, du commencement à la fin; au lieu que *temps* exprime l'époque de sa production par rapport à d'autres époques, sa position chronologique, où il l'exprime avec des accessoires étrangers à l'idée commune. La *durée* ou le *temps* d'une éclipse, de la guerre de Troie, etc. La *durée* du règne d'Alexandre a été courte; le *temps* de son règne doit être placé entre telles et telles années, il a été glorieux pour la Macédoine, marqué par tels ou tels événements, etc.

Durée signifie une qualité tellement pure, abstraite, mathématique, qu'on dit bien la *durée* du *temps*, le *temps* étant supposé par là même comprendre autre chose. « La *durée* du *temps* pendant lequel les eaux couvraient nos continents a été très-longue. » BUFF.

E

ÉBAUCHE, ESQUISSE, CRAYON, CROQUIS, CANEVAS. Ces termes, tout relatifs aux arts du dessin d'abord et ensuite aux compositions littéraires, annoncent quelque chose d'imparfait.

L'*ébauche* est le tableau commencé, le tableau auquel on a donné la première forme, ou mis la première main. Perfectionner une première *ébauche* (BUFF.). « Dieu a fait le monde en six jours, lui qui pouvait, par un seul trait de sa main, mettre l'*ébauche* et le fini dans son tableau. » BOSS. « Ce n'est là qu'une *ébauche* du personnage; et, pour en achever le portrait, il faudrait bien d'autres coups de pinceau. » MOL. « Cette comédie n'est qu'une *ébauche* que je n'ai eu ni le temps ni la volonté d'achever. » VOLT. « Il m'a fallu mettre un an à polir ce qu'une semaine avait *ébauché*. » ID.

Agréez que ma muse
Achève un jour cette *ébauche* confuse. LAF.

L'*esquisse* est antérieure au tableau, c'en est la première idée qu'on a jetée sur le papier ou sur la toile. « L'auteur ne regardait cet ouvrage que comme une *esquisse* et une espèce de projet. » D'AL. « Le complot de Minerve et de Junon sollicitant le secours de Vénus, le feu dont Médée brûle en secret (dans le poëme des *Argonautes* d'Apollonius de Rhodes), etc., tout cela est évidemment l'*esquisse* d'après laquelle Virgile a peint le plus beau tableau de l'antiquité. » MARM. « Je vais tracer l'*esquisse* de son éducation, telle que j'en avais conçu le plan sur ce que j'avais connu jusqu'ici de son caractère et de vos vues. » J. J. « Quant à mon buste (qui devait être de marbre), on s'est borné à une mauvaise *esquisse* en terre. » ID.

Donnez à l'*ébauche* toute la perfection possible, et l'ouvrage même sera achevé; donnez à l'*esquisse* toute la perfection possible, et vous en ferez un excellent modèle, ou un excellent plan.

Quelquefois aussi l'*esquisse* est postérieure au tableau, et, au lieu d'être un modèle ou un projet, c'est une copie. Il se peut que mes hypothèses (sur les *Époques de la nature*) soient contestées, et que mon tableau ne soit qu'une *esquisse* très-imparfaite de celui de la nature. » BUFF. « Si le traducteur manque de demi-teintes, ou s'il ne sait pas les former du mélange de ses couleurs, il ne donnera qu'une *esquisse*, d'autant plus éloignée de la beauté du tableau, que celui-ci sera mieux peint et plus fini. » MARM. « Il est impossible de donner la moindre *esquisse* de la manière d'Anacréon : il y a dans sa composition originale une mollesse de tour, une douceur de nuances, une simplicité facile et gracieuse qui ne peuvent se retrouver dans le travail d'une version. » LAH.

Dans tous les cas, l'*ébauche* est le tableau, la chose même qui doit rester et qui demande seulement à être travaillée davantage; l'*esquisse* est, non la chose ou l'embryon, le germe de la chose, mais sa représentation préliminaire ou ultérieure.

A quoi il faut ajouter encore que le mot d'*ébauche* est relatif à la forme et à l'exécution; et celui d'*esquisse*, au fond et à l'idée. Tout n'est que dégrossi dans l'*ébauche*, tout n'est qu'indiqué dans l'*esquisse*. Une bonne *ébauche* annonce une main habile; une bonne *esquisse* est d'un génie. La *Pharsale* n'est que l'*ébauche* d'un beau poëme par le style, qui est inculte et raboteux, par le défaut de variété dans les tons et dans les couleurs (MARM.). « L'*Histoire universelle* de Bossuet est une grande *esquisse* où on admire un génie aussi vaste que profond, qui, dédaignant de s'appesantir sur les détails frivoles, voit et juge d'un coup d'œil les législateurs et les conquérants, les rois et les nations. » D'AL.

Le *crayon* est une *esquisse* légère; car c'est une *esquisse* faite au crayon et non pas peinte. C'est un dessin, une ombre, une délinéation, qui ne donne qu'une faible idée d'un projet d'ouvrage. Molière dit de l'*Amour médecin* : « Ce n'est ici qu'un simple *crayon*, un petit impromptu, dont le roi a voulu se faire un divertissement. » « Je vous ai envoyé une *esquisse* de l'*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*.... Je ne vous ai envoyé ce léger *crayon* qu'afin d'obtenir de vous des renseignements. » VOLT. « De même que ce qui nous paraît quelquefois de si subtil et de si inventif dans les animaux n'est qu'une ombre des opérations immortelles

de l'intelligence des hommes, ainsi les connaissances humaines ne sont qu'un *crayon* imparfait de la science des anges. » Boss.

Le *croquis* est une mauvaise petite *esquisse* faite ou brochée en courant. « Nous eussions bien désiré que ce dessin (de la girafe) eût été un peu mieux tracé; mais ce n'est qu'un *croquis* informe et dont on ne peut faire aucun usage. » Buff. « Au lieu de ce *croquis* informe et glacé, il y avait là le sujet d'un tableau. » Lah. « Je ne finirai pas cet article sans déplorer cette misérable ressource..... de s'emparer de nos plus belles tragédies pour les réduire à des *croquis* informes. » Id. « M. le duc de Richelieu m'ordonna absolument de faire en un clin d'œil une petite et mauvaise *esquisse* de quelques scènes insipides et tronquées. J'obéis : je fis très-vite et très-mal. J'envoyai à M. de Richelieu ce misérable *croquis*. » Volt.

Le *canevas*, à la différence du *crayon* et du *croquis*, ressemble plus à l'*ébauche* qu'à l'*esquisse* : c'est le commencement d'un ouvrage et non son idée. Mais l'*ébauche* demande à être achevée, finie, perfectionnée; et le *canevas* à être brodé ou rempli. L'*ébauche* est un premier travail qu'on continue; le *canevas* est une première partie qu'on a préparée soi-même, et presque toujours qu'on a reçue d'un autre, et sur laquelle on travaille, on distribue ce qu'on a conçu. « Les pièces de l'ancien théâtre italien n'étaient ordinairement que de simples *canevas* sur lesquels improvisaient les acteurs. » Acad. « Si ce *canevas* (de moi) vous paraît raisonnable, vous le broderez. » Volt. « J'ai fait une grande sottise de composer un opéra; mais l'envie de travailler pour un homme comme M. Rameau m'avait emporté.... Je lui mandais, il y a quelque temps, que j'aurais plus tôt fait un poëme épique que je n'aurais rempli des *canevas*. » Id. « Molière avait au moins les *canevas* de ses premières pièces préparés, puisqu'elles se succédèrent en si peu de temps. » Id. « Corneille travailla à l'*Aveugle de Smyrne*, tragi-comédie des cinq auteurs, dont le *canevas* était de Richelieu. » Id. « Voilà le *canevas* de ce que je vous supplie de vouloir dire pour moi à cette dame. » Rac. « Quinault n'a d'autre mérite que celui d'avoir fourni les situations et les *canevas* auxquels Lulli a fait recevoir la profonde empreinte de son génie. » Vauv.

ÉCARTER, ÉLOIGNER, DÉTOURNER, SÉPARER. Mettre à une certaine distance.

« *Éloigner* est plus fort qu'*écarter*, dit d'Alembert dans l'*Encyclopédie* : un prince doit *éloigner* de lui les malhonnêtes gens, et en *écarter* les flatteurs. »

Ce qu'on *écarte* est mis à une moindre distance que ce qu'on *éloigne*. En effet, *écarter*, c'est porter ou envoyer de côté, hors d'ici, hors de là, et *éloigner* veut dire porter ou envoyer loin d'ici, loin de là. Des lieux *écartés* sont peut-être tout près, dans le voisinage, mais retirés, solitaires, peu ou point fréquentés; des lieux *éloignés* sont lointains, situés à une grande distance. « Sans s'*éloigner* directement du but de son institution, le gouvernement peut s'en *écarter* plus ou moins selon la manière dont il est constitué. » J. J. Rollin dit en parlant du péril dont Rome fut menacée à l'approche des Cimbres : « La Providence prit soin d'*écarter* d'abord et d'*éloigner* le danger. » — On *écarte* ce qui gêne, embarrasse ou fait obstacle; on *éloigne* ce qui nuit, ce qui, par conséquent, inspire de l'*éloignement* ou de l'aversion. On *écarte* un témoin incommode en le faisant mander par quelqu'un; un prince *éloigne* un citoyen dangereux en l'exilant.

Détourner, c'est écarter ou éloigner une personne ou une chose de son but, l'empêcher d'y aller et la diriger ailleurs. On *détourne* les soupçons en les écartant ou en les éloignant de manière à les faire tomber sur un autre. Pareillement, *détourner* l'orage, c'est non-seulement s'en préserver, mais encore faire en sorte qu'il aille quelque autre part. Vous *écartez* les jambes, vous *détournez* la vue. Vous vous *écartez* ou vous vous *éloignez* du devoir, en vous en détachant plus ou moins; si vous vous en *détournez*, vous êtes dans la voie de perdition, attaché au vice. On dit *écarter* et *éloigner* de ou d'auprès; mais on peut dire *détourner* sur : « Aristide lui-même exhorta les Athéniens à *détourner* sur lui les peines que méritait leur parjure. » Barth.

Séparer, c'est écarter ou éloigner l'une de l'autre, ou les unes des autres, des choses ou des personnes qui sont ensemble, les distinguer ou les isoler. Au lieu qu'on *écarte*, qu'on *éloigne* et qu'on *détourne* de, on *sépare* d'avec : *séparer* les chairs d'avec les os (Acad.). On s'*écarte*, on s'*éloigne* et on se *détourne* d'une personne quelconque; on se *sépare* de celle avec laquelle on cesse d'habiter, de vivre ou d'être uni.

ÉCLAIRCIR, EXPLIQUER, DÉVELOPPER. Faciliter la connaissance des choses.

On *éclaircit* ce qui est obscur; on *explique* ce qui est non compris ou caché; on *développe* ce qui est réduit, abrégé, contenu en trop peu de mots. On *éclaircit* une chose; on *explique* ce qu'elle signifie, quelle en est la cause, de quelle manière elle a été faite; on *développe* une chose tout au long, avec détail. Pour *éclaircir*, il faut répandre de la lumière ou dissiper des nuages; pour *expliquer*, il faut ou donner le sens, ou indiquer le pourquoi ou le comment; pour *développer*, il faut étendre ou exposer amplement.

On *éclaircit* des faits douteux, des affaires embrouillées, des antiquités sur lesquelles il reste peu de renseignements. « Une fausse accusation sur des faits peut être aisément *éclaircie*. » Montesq. « Vous voulez que nous *éclaircissions* vos doutes. » Mass. « Cette lettre *éclaircit* les affaires du monde les plus embrouillées. » Pasc. « L'Église a *éclairci* tous les articles sur lesquels les hérétiques ont voulu répandre des nuages. » Cond. « Les curiosités des rits judaïques peuvent servir à *éclaircir* l'Écriture. » Boss.

On *explique* des figures, des mots, des mystères, des secrets, des énigmes, des phénomènes. « Ne sommes-nous pas demeurés d'accord de ne point *expliquer* ce mot et de le dire de part et d'autre sans dire ce qu'il signifie ? » Pasc. « Mystères, secrets, qu'il n'est pas permis même à saint Paul de nous découvrir, et qu'il est beau-

coup moins en mon pouvoir de vous *expliquer*. » Bourd. « Il devait revenir quatre jours après et *expliquer* les énigmes proposées par les mages. » Volt. « Il n'y a qu'à *expliquer* quelles sont les conditions essentielles d'une communion sainte et utile. » Mass. — « La mort de Jésus-Christ devient la grande preuve de la vérité des Écritures; c'est elle seule qui en justifie les prophéties, qui en développe les prédictions, qui en *éclaircit* les obscurités, qui en *explique* les figures. » Mass. « La chute de votre frère était publique : c'est-à-dire on savait confusément que sa conduite n'était pas exempte de reproches; et vous venez en détailler les circonstances, en *éclaircir* les faits, en développer les motifs, en *expliquer* tout le mystère. » Id. «Tout parle dans l'Église : tout y sert à en *expliquer* les canons, à *éclaircir* les antiquités, a établir la vérité. » Boss.

On *développe* ce qu'on étale en quelque sorte sous les yeux, des ressorts, une intrigue, un plan, un système, ou bien ce qu'on *éclaircit* ou ce qu'on *explique* longuement. « Dès qu'on fit mine de le mettre à la question, Xychus avoua tout, *développa* toute l'intrigue des ambassadeurs. » Roll. « Sophocle et Euripide auraient admiré comme ce conjuré *développe* ses desseins. » Volt. « L'Église, dans les premiers conciles, a *éclairci* et *développé* aux fidèles des révélations de Dieu qui jusqu'alors ne leur avaient pas été à tous si distinctement connues. » Bourd. « Il est bien certain que j'ai *expliqué* cette vérité avec plus de soin que M. de Chartres; mais il eût fallu un trop long discours pour *développer* tout cela.» Boss. « La proposition fut faite au peuple par le tribun. Mais il fallait qu'il se trouvât quelqu'un qui parlât sur ce sujet, qui l'*expliquât*, qui le *développât* à la multitude avant que l'on allât aux voix. » Roll.

« Les *éclaircissements*, dit Beauzée, répandent de la clarté; les *explications* facilitent l'intelligence; les *développements* étendent la connaissance. »

ÉCOLIER, ÉLÈVE; — DISCIPLE. Qui prend des leçons de quelqu'un.

On enseigne l'*écolier*, on lui apprend ce qu'il doit savoir. « Voulez-vous enseigner ce que vous avez appris et devenir maître de géographie, ou de mathématiques, ou de langues, ou de musique, ou de dessin; pour cela même il faut trouver des *écoliers*. » J. J. « Sur les bancs d'un collége..., qu'importe à un *écolier* de savoir comment s'y prit Annibal pour déterminer ses soldats à passer les Alpes? » Id. « Il y a dans cette traduction des endroits faibles, et même quelques fautes contre le sens que des *écoliers* un peu forts apercevront. » Roll. — On forme l'*élève*, on lui apprend ce qu'il doit être, ou la profession qu'il doit exercer. Un grand peintre, un grand capitaine, les habiles praticiens en quelque art que ce soit, ont ou font des *élèves*, et non des *écoliers*. Ils les dressent, ils en font de bons peintres, de bons capitaines, de bons praticiens. « Les Grecs exercèrent tous les beaux-arts chez les Égyptiens sans pouvoir former d'*élèves* égyptiens. » Volt. « Luxembourg, l'*élève* du grand Condé. » Id. « *Élève* de Fénelon, le duc de Bourgogne aimait ses devoirs. » Id. « Parmi les Athéniens, les grands hommes se feront un honneur de former des *élèves*. » Cond. « Galvia Crispinilla avait eu Néron pour *élève* de débauche. » J. J. « Viens chez moi, dit le docteur Sangrado à Gil Blas; je t'enseignerai le grand art de guérir toutes les maladies; tu seras plutôt mon *élève* que mon valet. » Les. « Je veux marcher sur les traces de ces héros, et prouver que j'en suis un digne *élève*. » Id. « Mme de Soubise remit son fils au cardinal de Noailles pour se reposer entièrement sur lui de toute son éducation ecclésiastique.... Il le mit à Saint-Magloire et choisit des gens pour former et veiller sur ses mœurs et ses études. Les charmes de la personne de l'*élève* furent secondés. » S. S.

Naguère encore les enfants des grands étaient confiés à des gouverneurs, dont ils étaient proprement les *élèves*, parce que ces maîtres veillaient sur leurs mœurs et la formation de leur caractère aussi bien que sur leurs études. Alors on appelait *écoliers* les enfants qui fréquentaient les écoles et les colléges, étant supposé qu'ils y recevaient seulement des leçons suivies pour apprendre ce qu'ils ne savaient pas, qu'ils y faisaient des cours de mathématiques, de langues, d'histoire, de géographie, de musique, de dessin; et ce nom s'appliquait aussi à ceux que les maîtres allaient trouver chez eux à des heures réglées pour leur donner un semblable enseignement. Cette opposition est à chaque instant marquée dans l'*Émile* de J. J. Rousseau. De nos jours elle a disparu avec l'usage des gouverneurs. Il n'y a plus guère que les enfants qui apprennent à lire et à écrire chez les maîtres d'école qu'on appelle *écoliers*. Les jeunes gens de nos colléges portent le nom d'*élèves* : *élèves* internes, *élèves* externes; c'est que leurs maîtres sont en même temps leurs gouverneurs, c'est que, au lieu de se borner à leur communiquer certaines connaissances toutes théoriques et jugées convenables à une belle éducation, ils cultivent en eux le cœur et les dispositions morales en même temps que celles de l'esprit; c'est aussi qu'ils les préparent à diverses professions, et de là vient qu'ils ont le titre de *professeurs*, et qu'à l'égard des jeunes gens des écoles spéciales en particulier, le nom d'*élèves* est seul usité : *élèves* de l'École de droit, de l'École polytechnique, de l'École de médecine, de l'École normale, de l'École militaire.

D'ailleurs, le terme d'*écolier* est très-peu noble, à cause de sa terminaison qui indique un métier : on affecte de ne pas prendre et de ne pas donner la qualification qu'il exprime. Autrefois, et l'Académie paraît penser que cela convient encore aujourd'hui, il se disait particulièrement bien de ceux qui étudiaient un art non libéral : un maître d'escrime, un maître de danse, un maître d'équitation avaient des *écoliers*.

Deux autres caractères ont distingué et distinguent toujours *écolier*. — D'abord il représente les habitants ou les habitués des écoles et des colléges sous le rapport de leurs mœurs, de leurs habitudes et de leurs jeux, plutôt que sous celui de leur instruction; c'est comme une nation ou une classe à part : physiologie de l'*écolier*; des *écoliers*

en promenade, en récréation, en vacances. « Je suis en la meilleure santé du monde, et faisant quatre repas par jour comme un *écolier*. » BUSSY. « Dans cette plaine des *écoliers* s'amusaient à guider des cerfs-volants. » J. J. « Il manqua à l'Italie la police générale. Les *écoliers* de Padoue s'étaient accoutumés à assommer les passants. » VOLT. « Lorsqu'il se rencontre quelque juif à Varsovie hors du temps des diètes, on lâche les *écoliers* dessus, qui ont droit sur leurs personnes. » REGN.

Ainsi lorsqu'en un coin, qui leur tient lieu d'asile,
D'*écoliers* libertins une troupe indocile,
Loin des yeux d'un préfet au travail assidu,
Va tenir quelquefois un brélan défendu.... BOIL.

« Il te donne six réaux par jour, avec la liberté de te promener et de te divertir comme un *écolier* dans les vacances. » LES. — Ensuite, *écolier* désigne celui qui étudie seulement pendant qu'il étudie, pendant qu'il est sur les bancs, au lieu que la qualité d'*élève* et de *disciple* demeure toujours. Aussi *écolier* a-t-il souvent le sens de novice, d'enfant ou d'homme qui sur un certain objet en est encore aux éléments, qui apprend encore et en a besoin. « Vous n'êtes qu'un *écolier* auprès de lui. » S. S. « Il eut toute sa vie le style le plus *écolier*. » BOIL. « Isocrate, dit Longin, est tombé dans une faute de petit *écolier*. » FÉN. « Sertorius dit qu'il apprendrait à l'*écolier* de Sylla, c'était ainsi qu'il appelait Pompée, qu'un général doit plus regarder derrière que devant soi. » ROLL.

Disciple, seul traduit exactement d'un mot latin ayant la signification commune aux synonymes comparés ici, est le plus noble des trois. Il marque adhésion aux principes, aux sentiments d'un maître, soit qu'on l'ait entendu lui-même, ce que supposent toujours *écolier* et *élève*, soit qu'on n'en ait connu les opinions et les pensées que par écrit ou par tradition. Ce mot s'emploie en matière de doctrines : il se rapporte à la croyance, et non à la science comme les deux autres. « Un *disciple* de Gorgias, nommé Calliclès. » FÉN. « Plus de trois cents *disciples* s'attachèrent à Pythagore. » ID. « Les philosophes avaient un lieu fixe où ils assemblaient leurs *disciples*. » ID. « Arnaud de Brescia, *disciple* d'Abélard. » VOLT. « Jérôme de Prague, *disciple* de Jean Hus. » ID. « L'ambition d'avoir des *disciples* s'empara tout entière du cœur de Mme Guyon. » ID. « Des *disciples* de brames se brûlent pour renaître bienheureux. » ID. « On distinguera toujours le *disciple* des philosophes à l'abondance de ses moyens. » MARM. — Que s'il se dit aussi en général de celui qui apprend ou a appris d'un maître les sciences ou la littérature, c'est dans le grand, ce n'est jamais en parlant d'une profession, c'est sans aucun rapport à l'éducation morale, et c'est toujours avec désignation du maître. « Je respecte les Italiens comme nos maîtres (en littérature); mais il faut avouer qu'ils ont fait de bons *disciples*. » VOLT. « Tous les parlements du royaume, dont les membres avaient été pour la plupart les *disciples* des jésuites, ont saisi la première occasion de les anéantir. » ID. « Les Bernouilli ont été les dignes *disciples* de ce grand homme (Newton). » ID. « Les saints solitaires illustres de Port-Royal, qui firent de si grands *disciples*. » S. S. « Dans l'art de parler et d'écrire, après avoir été les *disciples* des Grecs, les Romains en devinrent les rivaux. » MARM. « Pétrarque et Boccace furent les *disciples* d'un savant de Thessalonique; mais, à la prise de Constantinople, ce fut une émigration de gens de lettres, échappés des ruines de leur patrie et réfugiés en Toscane. » ID.

1° ÉCONOMIE, MÉNAGE; — 2° ÉPARGNE, PARCIMONIE. Qualité intermédiaire entre l'avarice et la prodigalité.

Économie et *ménage* marquent de l'habileté et un certain talent d'administration. *Épargne* et *parcimonie* se rapportent à la quantité dépensée des objets et au caractère de la personne qui en use. L'*économie* et le *ménage* peuvent être mal entendus; l'*épargne* et la *parcimonie* peuvent être immodérées. Un homme est *économe*, bon *ménager*, il est trop ou pas assez *épargnant* ou *parcimonieux*, il a l'humeur trop ou pas assez *épargnante* ou *parcimonieuse*. Il faut savoir *économiser* et *ménager*; il faut avoir la force, le courage d'*épargner*, et plus on *épargne*, plus il reste. Quand l'*économie* et le *ménage* ont vainement inventé ou combiné toutes sortes de moyens pour sauver une fortune, il faut bien, quoi qu'il en coûte, se résoudre à employer l'*épargne* et la *parcimonie*. — On dit également faire des *économies* et des *épargnes*, c'est-à-dire des réserves sur ses dépenses; mais les *économies* proviennent d'une excellente manutention, et les *épargnes* des privations qu'on s'est imposées, ou bien ce qu'on en considère uniquement, c'est qu'elles sont plus ou moins grandes. — On dit aussi *ménager* et *épargner*, pour user des choses ou traiter les personnes avec mesure; mais celui qui *ménage* le fait avec dessein et prévoyance; celui qui *épargne* le fait sans calcul. On *ménage* les personnes dont on présume qu'on aura besoin; un vainqueur *épargne* les vaincus, parce qu'il est enclin à la clémence.

1° *Économie*, *ménage*. Qualité du genre de la prudence, laquelle consiste à savoir régler sa dépense à la manière d'un sage intendant.

Économie, en grec οἰκονομία, du mot οἶκος, maison, et de νόμος, loi, règle. *Ménage*, *mesnage*, est un mot barbare ou d'origine vulgaire qui signifie aussi maison. *Mesgnie*, dans Nicod, veut dire famille.

Économie se dit de l'État ou des fortunes considérables. « Malgré les dépenses que de grandes guerres lui causèrent, l'*économie* de Louis XII fut si grande, que jamais il n'augmenta les charges du peuple. » BOSS. « On a vu les biens de Le Tellier accrus naturellement par une prévoyante *économie*. » ID. « Avec l'*économie* du fils et du petit-fils, il est demeuré aux Villeroy des biens immenses. » S. S. « Les grands négligent de rien connaître à leurs propres affaires, ils ignorent l'*économie* et la science d'un père de famille, se laissant appauvrir et maîtriser par des intendants. » LABR. « Possédant environ deux millions de rente, le père de Condé donna dans sa maison l'exemple d'une *économie* que le cardinal Mazarin aurait dû imiter dans le gou-

vernement de l'État. » Volt. « Les grands établissements en tout genre avaient prodigieusement coûté (sous Louis XIV), et l'*économie* ne réparait pas le dérangement de ces dépenses forcées. » Id. « Une avidité extrême, jointe à une *économie* pratiquée constamment et avec intelligence, donna moyen à Crassus d'acquérir ces prodigieuses richesses. » Roll. — Le *ménage*, au contraire, convient aux *ménages*, aux petites familles et aux petites fortunes. Bossuet écrit à la supérieure d'un couvent : « J'ai reçu par ordre de Mme de Maintenon cinq cent soixante livres. Usez de *ménage*; ne songez point tant à donner qu'à payer ce que vous devez. » Dans la fable intitulée *le Bassa et le Marchand*, on conseille à un berger de se défaire d'un dogue qui mange trop :

Lui berger, pour plus de *ménage*,
Aurait deux ou trois mâtineaux,
Qui, lui dépensant moins, veilleraient aux troupeaux
Bien mieux que cette bête seule. Laf.
Elle était *ménagère*;
Elle cousait, filait, faisait très-maigre chère. Volt.

« Moi avare! dit Caton. J'étais bon *ménager*; je ne voulais laisser rien perdre; mais je ne dépensais que trop. » Fén. « Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux, propres, sobres et *ménagers*.... Si les premiers de la nation méprisaient le travail et l'*économie*.... » Id. — L'*économie* regarde les maris; c'est à eux à diriger l'emploi des biens de la communauté. Le *ménage* est du ressort des femmes; elles doivent veiller à l'entretien de la maison, ordonner des consommations journalières, et empêcher le gaspillage intérieur.

L'*économie* opérant plus en grand, n'exclut pas les avances et les combinaisons dispendieuses dans l'intérêt de la recette et de la production. Le *ménage*, au contraire, ne va guère qu'à conserver. — On appelle *économies* et non pas *ménages*, les fruits d'une habile conduite des affaires domestiques; et on dit, d'autre part, être *ménager*, et non pas *économe*, de sa santé.

2° *Épargne*, *parcimonie*. Qualité du genre de la tempérance, laquelle consiste à modérer sa dépense, à se contenter de peu, à la manière de ces austères républicains de l'antiquité, chez lesquels la pauvreté et la frugalité étaient en honneur.

Ces deux mots ont même racine, *parum*, peu, *parcus*, qui possède peu, en médiocre quantité. Mais la terminaison de *parcimonie* étant diminutive (voy. Ire partie, p. 200), il désigne une petite *épargne*, ou une *épargne* qui porte sur les petites choses, qui regarde aux plus petites dépenses. Bossuet dit des Romains simplement : « Nourrir du bétail, labourer la terre, se dérober à eux-mêmes tout ce qu'ils pouvaient, vivre d'*épargne* et de travail : voilà quelle était leur vie. » Mais Montesquieu voulant faire entendre que cette *épargne* était poussée jusqu'aux plus petits détails, comme il convenait à un peuple pauvre, s'exprime ainsi : « Alors la frugalité, la *parcimonie* et la pauvreté faisaient le caractère distinctif des Romains. » « Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'austère *parcimonie* : voilà les trésors des Genevois. » J. J. « La moindre libéralité arrachée à l'austère *parcimonie* de Galba eût pu lui concilier les esprits. » Id. « Sully enrichit l'État par une *économie* sage, que secondait un roi aussi *parcimonieux* que vaillant. » Volt. L'*épargne* peut être sordide, la *parcimonie* mesquine.

D'ailleurs, la *parcimonie* se prend toujours pour une qualité ou une disposition, et jamais, comme l'*épargne*, pour un fait, un trait ou le bénéfice qui résulte de l'action d'*épargner* : faire des *épargnes* (Boss.), amasser des *épargnes* (Volt.), bâtir une maison de ses *épargnes* (Fén.). « Il s'engage à prendre ma fille sans dot. C'est pour moi une *épargne* considérable. » Mol. « Cet arrangement leur vaudrait des *épargnes* considérables et de soucis et d'argent. » J. J. « Sur la somme qui lui avait été fournie par l'État pour la dépense de son année, Cicéron se trouva avoir fait une *épargne* considérable, qu'il n'eut garde de s'approprier. » Roll.

ÉCRITEAU, INSCRIPTION, ÉPIGRAPHE. Mots tracés, imprimés ou gravés sur une chose pour donner quelque renseignement ou connaissance au public.

Écriteau est français : c'est un petit *écrit*. *Inscription* est latin, *inscriptio*, de *scribere in*, écrire dans ou sur. *Épigraphe* est grec, ἐπιγραφή, de γράφειν ἐπί, écrire sur.

Écriteau se dit en parlant de choses vulgaires. On appelle ainsi quelques mots écrits en grosses lettres sur un morceau de papier, de carton ou de bois, et destinés à être exposés aux regards pour un temps seulement. « Voyez-vous, lecteur, ces grosses lettres capitales qu'il emploie en style d'*écriteau*, pour rappeler que.... » Beaum. On met des *écriteaux* aux maisons, aux boutiques, aux jardins, pour indiquer qu'ils sont à vendre ou à louer (Fén., Mol., Vaug.). On en pend au dos (Volt.) on en met au-dessus de la tête (Bourd., Boss.) des suppliciés pour faire connaître qui et quels ils sont. « Sept filles représentant les sept péchés mortels, et sept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des *écriteaux*, reçurent Charles VII vers la porte Saint-Denis, lorsqu'il fit son entrée à Paris en 1437. » Volt. « Pilate mit sur la croix un *écriteau* en lettres hébraïques, et latines et grecques, contenant ces paroles : celui-ci est le roi des Juifs. » Id. « Ce qui détermina encore plus Tib. Gracchus à proposer cette loi, ce fut le peuple qui, par des *écriteaux* affichés sur les portiques, sur les murailles et sur les tombeaux, l'exhortait tous les jours à prendre sa défense. » Roll.

Inscription et *épigraphe* venant de langues savantes sont plus relevés; ils appartiennent proprement au langage littéraire. « La langue française n'est guère propre aux *inscriptions* et aux *épigraphes*. » Volt. L'un et l'autre, d'ailleurs, expriment quelque chose de permanent, qui doit instruire une suite indéfinie de lecteurs.

Mais, quoique également littéraire, l'*inscription* est moins exclusivement relative aux livres et à la théorie que l'*épigraphe*; elle se rapporte davantage à la pratique et à la réalité. En effet, elle se grave sur des monuments pour trans-

mettre à la postérité le souvenir des hommes ou des choses, ou sur des édifices pour en annoncer la destination ou quelque chose de relatif à la personne qui les a bâtis ou qui les habite; au lieu que l'*épigraphe*, qui est d'ordinaire une sentence ou une citation érudite, se met en tête d'un ouvrage d'esprit pour donner une idée de son contenu. Une *inscription* est plus ou moins importante pour l'histoire et l'archéologie; une *épigraphe* est grecque, latine ou française, en vers ou en prose, obscure ou aisée à entendre, bien ou mal choisie, bien ou mal adaptée au sujet.

« L'*inscription* d'une fontaine. » ACAD. « Ce monument porte plusieurs *inscriptions*. » ID. « Le temple de Delphes avait pour *inscription* : CONNAIS-TOI TOI-MÊME. » ID. « Platon fit mettre cette *inscription* au-dessus du vestibule de l'Académie : QUE PERSONNE N'ENTRE ICI, S'IL N'EST VERSÉ DANS LA GÉOMÉTRIE. » FÉN. « On trouvait les *inscriptions* des statues du roi arrachées. » S. S. « Il vous est beaucoup plus aisé de faire un beau monument qu'à moi de faire une *inscription;* la langue française n'entend rien au style lapidaire. » VOLT. — « En citant le passage de Lucrèce que j'ai mis au titre de mon livre, l'observateur copie la faute que j'ai faite par inattention.... Il explique cette *épigraphe* dans un sens, auquel, dit-il, je n'ai pas pensé. » J. J. « J'ai reçu *le Père de famille;* mais je voulais l'édition avec l'*épigraphe* grecque. » VOLT. « Voltaire ne se doutait pas que, bientôt après, Helvétius ferait un gros livre dont ce vers pourrait être l'*épigraphe*. » LAH. « Les journaux sont un vil amas d'écrits accumulés depuis un demi-siècle, et dont l'*épigraphe* devait être ce que Virgile a dit des harpies :

Contactuque omnia fœdant. » MARM.

ÉCRITURE, MAIN. Deux mots qui servent à marquer comment une personne écrit sous le rapport de la forme des lettres, comment elle peint en maniant la plume.

La différence saute aux yeux. *Écriture*, en vertu de sa terminaison, indique un effet, quelque chose qui résulte de l'action d'écrire; au lieu que *main* désigne évidemment une cause, ce qui fait l'action d'écrire. Un billet est mon *écriture*, mon œuvre, un des produits de mon activité; il est de ma *main*, il émane de moi comme cause.

DON GARCIE.
Ce billet démenti pour n'avoir point de seing....
DONE ELVIRE.
Pourquoi le démentir, puisqu'il est de ma *main?*
DON GARCIE.
Encore est-ce beaucoup que, de franchise pure,
Vous demeuriez d'accord que c'est votre *écriture*.
MOL.

« Il répondit qu'il avait écrit les premiers mots (de ce billet) et non les autres. — Cependant, lui répliqua l'officier de justice, tout paraît de la même *main*. — J'en demeure d'accord, repartit le banquier, et toutefois ce n'est point là mon *écriture*. » LES.

L'*écriture* et la *main*, quand les deux mots sont le plus étroitement synonymes, se rapportent proprement, la première à la façon, la seconde à la manière : s'agit-il de louer les choses écrites par une personne, son ouvrage, vous dites qu'elle a une belle *écriture;* mais vous dites qu'elle a une belle *main* si vous voulez appeler l'attention sur la personne même, sur son talent. La perfection de l'*écriture* n'est pas à dédaigner dans un manuscrit, ni la perfection de la *main* dans un secrétaire. Votre *écriture* ne sera bien lisible qu'autant que votre *main* aura été soigneusement formée.

L'*écriture* se considère *a posteriori*, après coup, comme quelque chose de fait ou dans quelque chose de fait; la *main*, au contraire, se considère *a priori*, avant toute opération, comme quelque chose de capable de faire, comme une puissance ou une faculté. « Le partisan n'eut pas sitôt vu de mon *écriture* qu'il m'arrêta pour travailler sous lui, en me disant qu'il voulait me former l'esprit et la *main*. » LES. Gil Blas, secrétaire de l'archevêque de Grenade, veut lui faire prendre pour sous-secrétaire le licencié Garcias; et le prélat, après avoir examiné des choses écrites par l'aspirant, répond à Gil Blas : « Je suis satisfait de ton *écriture;* mais je t'avoue que je ne serais pas fâché d'avoir de cette *main*-là une copie de mes ouvrages. » LES. On reconnaît l'*écriture* de quelqu'un; on recommande quelqu'un pour un emploi en assurant qu'il a une bonne *main*.

D'ailleurs *main*, dans cette acception, étant un terme figuré, convient mieux en poésie. Imiter l'*écriture* de quelqu'un (FÉN.), est l'expression ordinaire; mais dans l'*Astrée*, tragédie lyrique, Lafontaine a dit en parlant de Céladon :

Quelque ennemi secret vient d'imiter sa *main*.

De même, dans le langage commun, nous emploierions *écriture* là où Corneille (dans *Héraclius*) se sert de *main* :

Madame, dois-je croire un billet de Maurice?
Voyez si c'est sa *main*, ou s'il est contrefait.
Vous connaissez sa *main*, madame; et c'est à vous
Que je remets le sort d'un frère et d'un époux.
Voyez ce qu'en mourant me laissa votre mère.

ÉCRIVAIN, AUTEUR. Homme qui a publié un livre ou des livres de sa composition.

L'*écrivain* se considère par rapport à la manière d'*écrire*, à l'expression, à la forme. « Je lui crois des égaux (à Buffon) parmi ses contemporains en qualité de penseur et de philosophe; mais en qualité d'*écrivain* je ne lui en connais point : c'est la plus belle plume de son siècle. » J. J. « *Certes* est réclamé par la poésie, et notre langue doit beaucoup aux *écrivains* qui le disent en prose. » LABR. Boileau dit de Malherbe :

Par ce sage *écrivain* la langue réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée.

« Dans Sénèque le penseur ne vaut pas mieux que l'*écrivain;* les mauvais raisonnements sont aussi fréquents que les mauvaises phrases. » LAH. — Mais ce qu'on regarde dans l'*auteur*, ce sont les pensées, c'est le fond. « Saint Augustin parle d'une ordonnance que firent les Césars et les magistrats de ce temps-là contre certains *auteurs*, dont les poésies satiriques et remplies de médisance déchiraient la réputation des plus

honnêtes gens. » BOURD. « On doit accoutumer les jeunes gens, quand on leur fait lire ces sortes d'*auteurs* qui ont plus cherché le merveilleux que le vrai dans leur récit, à faire le discernement du vrai et du faux. » ROLL. « Saint Augustin dit que toutes les vérités qui se trouvent dans les *auteurs* païens nous appartiennent. » ID. *Auteur* orthodoxe, approuvé, original (ACAD.). — « Nous parlerons ailleurs de ce qui regarde le choix des *auteurs* par rapport aux mœurs. Pour le style il faut faire lire aux jeunes gens, et d'abord et toujours, les meilleurs *écrivains*. » ROLL.

Un bon *écrivain* a de la correction et du goût; un bon *auteur* a du génie. Des *écrivains* qui ne seraient qu'élégants et corrects le cèdent à des *auteurs* de génie (DUCL.). « Les *auteurs* du siècle d'Auguste sont fort supérieurs comme *écrivains* (à cause de la pureté de leur goût) à ceux du siècle suivant, qui le sont peut-être, à leur tour, comme penseurs et philosophes. » D'AL. Un *écrivain* est habile; un *auteur*, profond, original. Boileau et Lafontaine, qui ont emprunté la plupart de leurs sujets, sont néanmoins d'excellents *écrivains*; Corneille et Descartes sont d'excellents *auteurs*. Malebranche est tout à la fois un grand *écrivain* et un *auteur* éminent. La France brille plus par ses *écrivains* que par ses *auteurs*; l'Allemagne, au contraire. Le mauvais *écrivain* a des imperfections de style qui le rendent fastidieux; le mauvais *auteur* choque par la sottise ou la déraison.

Ensuite, on appelle plutôt *auteurs* les *écrivains autorisés* ou qui font autorité, qui ont du poids, et spécialement ceux de l'antiquité relativement à ceux de nos jours. « Voilà ce qui nous pénètre d'une juste admiration pour les grands *écrivains*, pour les *auteurs* devenus classiques. » LAH. « Il ne serait pas raisonnable que, uniquement occupés de l'étude des *auteurs* grecs et latins, et peu curieux de faire connaissance avec les *écrivains* de leur pays, les jeunes gens demeurassent toujours étrangers dans leur propre patrie. » ROLL. *Auteur* classique; *écrivain* d'une gazette (D'AL.).

EFFACER, RATURER, RAYER, BIFFER. Passer un trait de plume sur ce qui est écrit.

C'est ce que le verbe *effacer* signifie simplement et sans aucune idée accessoire. *Raturer* veut dire effacer en composant, ôter des fautes et mettre mieux à la place. *Rayer* et *biffer* n'ont point ce caractère littéraire : ils n'emportent point l'idée de correction, mais celle d'abolition ou de retranchement : on *raye* et on *biffe* pour faire disparaître.

Raturer, faire des *ratures* exprime l'action d'un écrivain qui travaille à perfectionner son ouvrage en le châtiant. « A force de raisonner, de parler, de dicter, de reprendre, de corriger, de *raturer*, de changer, de refondre, tout s'évapore. » S. S. « Les présidents du sénat et des académies commencèrent à composer, étudier, *raturer* et feuilleter leur Vaumorière et leur Démosthène, pour apprendre à parler à un embryon. » J. J. « Vous exigez toujours de promptes réponses; cela fait que je ne puis vous écrire que des billets fort mal digérés et fort *raturés*. » ID. « Aussitôt il prit papier, plume et encre; et voilà mon jeune homme qui se met à *raturer*, à corriger, à refaire. » VOLT. — L'expression générale *effacer*, dans cette acception, a plus de rapport à la suppression de ce qu'on trouve mauvais, et *raturer* en a davantage aux *ratures*, aux marques laissées et qui restent sur le papier : on *efface* des mots, on *rature* un manuscrit.

Ainsi, recommençant un ouvrage vingt fois,
Si j'écris quatre mots, j'en *effacerai* trois. BOIL.

« Mes manuscrits *raturés*, barbouillés, mêlés, indéchiffrables, attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. » J. J. — Il semble aussi qu'*effacer* est plus noble, précisément parce qu'il ne rappelle pas comme *raturer*, des *ratures*, des traces matérielles de l'action.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;
Polissez-le sans cesse et le repolissez;
Ajoutez quelquefois, et souvent *effacez*. BOIL.

Rayer et *biffer* diffèrent du moins au plus. Un homme privé peut *rayer*, et cela doucement, avec calme.

Moi, votre ami! *rayez* cela de vos papiers. MOL.

« Je ne crois pas mériter ce reproche, et il faut que vous *rayiez* cet article sur le mémoire de mes défauts. » SÉV. « Il fallait *rayer* Luther, Bucer et Mélanchton du rang des grands hommes. » BOSS. Mais *biffer*, c'est rayer d'autorité ou avec colère. « Le roi cassa cet arrêt et ordonna que la minute serait *biffée* et lacérée. » VOLT. « Le chancelier d'Aguesseau réprimanda les membres du parlement au nom du roi, et leur ordonna de *biffer* sur les registres tout ce qu'ils avaient arrêté au sujet des disputes présentes. » ID. « Boufflers devint furieux.... Villars épouvanté envoya lui-même ses lettres de pairie à Boufflers qui y *biffa* tout ce qu'il voulut, et ce qu'il *biffa* demeura supprimé dans l'expédition qu'en fit Pontchartrain. » S. S. — Très-souvent *biffer* se trouve placé après *rayer* sur lequel il enchérit. « J'ai *rayé* et *biffé* ce traître du registre de mes amis. » LES. « Le jugement des commissaires contre Du Faur fut *rayé* et *biffé* à la pluralité des voix. » VOLT. « Madame la Dauphine ayant su que cette jolie personne avait signé partout *Sophie de Bavière* s'est transportée d'une telle colère, que le roi fut trois fois chez elle pour l'apaiser. Enfin tout a été *effacé*, *rayé*, *biffé*. » SÉV.

EFFARÉ, EFFAROUCHÉ. Troublé, mis en émoi, comme un animal rendu farouche par l'épouvante qu'on lui cause.

Effaré exprime toujours un trouble visible, et comme *hagard* auquel il ressemble fort, il ne se dit guère que de l'air du visage. « Il avait l'air tout *effaré*. » S. S. « Vous veniez nous offrir votre air *effaré* pour nous faire rire. » J. J. « Quand Octave entra dans la chambre de Cléopâtre, elle se leva promptement, et alla se jeter à ses genoux, horriblement défigurée, les cheveux en désordre, le visage *effaré* et sanglant, la voix tremblante. » ROLL. « Statira mourante, sa fille à ses pieds, et Cassandre *effaré*, quatrième tableau. » VOLT.

Tu parais sans haleine, et les yeux *effarés*. ID.

N'as-tu de tes gros yeux assez considéré?
Comme il les écarquille et paraît *effaré !*
(Mercure à Amphitryon.) MOL.

« Qu'est-ce donc que vous me regardez tout *effarée ?* » (La comtesse d'Escarbagnas à sa domestique). ID. — *Effarouché*, au contraire, annonce un trouble qui peut ne pas se manifester au dehors. « Une imagination *effarouchée.* » FÉN., J. J. « Quand on a affaire à des esprits *effarouchés* et inquiets, on s'expose à voir les démarches les plus simples et les plus honnêtes produire les soupçons les plus injustes. » VOLT. « Ceux qui ne jugent d'un ouvrage que par le nom de l'auteur seront un peu *effarouchés* des libertés que j'ai prises. » ID. « Si vous cherchez un autre examinateur, je vous supplie d'éviter les personnes trop *effarouchées.* » FÉN. « Je fus si *effarouché* que je n'eus pas le mot à dire pour détourner ces beaux propos. » S. S.

Ensuite, comme le verbe *effarer*, à la différence d'*effaroucher*, ne s'emploie guère qu'au participe, *effaré* marque parfois un état de trouble absolu sans rapport à une cause qui l'ait produit. On peut avoir l'air *effaré* naturellement, par habitude ou par distraction. On n'est pas *effarouché* sans l'être par quelque chose. C'est toujours le résultat d'une impression reçue. On est *effaré* simplement, et *effarouché* par telle ou telle chose. Buffon dit d'une huppe que, quand elle était *effarée*, elle se réfugiait sur un ciel de lit, et qu'un jour, ayant été *effarouchée* par l'apparition de quelque objet nouveau, elle s'envola.

Enfin, quoique les deux mots aient au fond la même racine, le latin *ferus*, farouche, *effarouché*, qui rappelle si évidemment *farouche*, reproduit seul exactement l'idée du radical commun. *Effaré* est tout passif. Il désigne purement un état, état dans lequel on est presque stupide, on a perdu la tramontane, comme dit Mme de Sévigné en employant ce mot. *Effarouché* exprime qu'on est irrité par la cause qui effarouche, excité à la repousser ou à la fuir, et qu'on garde assez de présence d'esprit pour en chercher les moyens. « Prévenir les objections des docteurs *effarouchés.* » FÉN. « Un pays mécontent et *effarouché* de la domination de Ferdinand. » VOLT.

Il est vrai qu'en Espagne, où vous régnez en maître,
Le soin de contenir un peuple *effarouché*,
La gloire, l'intérêt, seigneur, vous ont touché. ID.

— L'air *effaré* est le contraire de l'air calme, tranquille. L'air *effarouché* est le contraire de l'air familier, confiant, soumis, le contraire de celui qu'ont les animaux privés, apprivoisés ou domestiques.

EFFORCER (S'), TÂCHER. Travailler à faire quelque chose qui est peu en proportion avec nos moyens.

S'efforcer se dit bien d'une manière absolue, sans indication de la chose à faire, au lieu que *tâcher* s'emploie toujours avec relation au but qu'il s'agit d'atteindre. *S'efforcer* arrête l'esprit sur la peine que se donne le sujet; *tâcher* est inséparable de l'idée de la *tâche*, de l'objet qu'on se propose et qu'on poursuit. « Le principal exercice de la perfection consiste à s'avancer, à *s'efforcer*, à se surmonter et à se vaincre... Saint Paul disait aux Philippiens : Je suis encore bien loin du terme; mais je marche toujours pour *tâcher* d'atteindre où le Seigneur Jésus m'a prédestiné. » BOURD.

De plus, on *s'efforce* de faire ce qui peut être fait par *force.* Des troupes *s'efforcent* de rompre un pont, d'emporter une place, de débusquer l'ennemi; vous vous *efforcez* de soulever un fardeau, de bander un arc; dans la fable de Lafontaine, *la Grenouille et le Rat*, la grenouille

S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau.

Mais on *tâche* par d'autres moyens que la force, par des soins, de l'attention, de la persévérance, de la douceur ou de l'habileté. « La loi commune veut que nous *tâchions* de conserver notre vie le plus longtemps qu'il nous est possible. » LAF. « Que ne *tâchons*-nous à les ramener à leur bon sens par la patience et par la douceur? » BOSS. « *Tâchez* surtout de dormir et d'éloigner dès le soir toutes les pensées qui vous réveillent. » SÉV. — Ainsi, un lutteur *s'efforce* de renverser son adversaire, et *tâche* de le surprendre. *Efforcez*-vous d'être vertueux, il faut pour cela être *fort*, avoir beaucoup d'empire sur soi-même; *tâchez* d'échapper aux tentations, cela demande une vigilance continuelle et beaucoup d'adresse. On *s'efforce* de découvrir quelque chose à *force* de regarder, en regardant de tout son pouvoir; on *tâche* d'entendre un discours en se mettant à portée. « Pendant que tous les alliés ennemis de Salente se jetaient en foule les uns sur les autres pour les voir de plus près, et pour *tâcher* d'entendre leurs sages discours, Idoménée et tous les siens *s'efforçaient* de découvrir, par leurs regards avides et empressés, ce que signifiaient leurs gestes et l'air de leurs visages. » FÉN.

Enfin, *s'efforcer* marque une action plus énergique ou plus positive. On *s'efforce* de faire, on *tâche* d'éviter; on *s'efforce* de vaincre, on *tâche* de parer le coup; on *s'efforce* de surmonter ses passions, on *tâche* de n'y pas céder ou de leur donner le change; on *s'efforce* de parvenir, on *tâche* d'empêcher ou de retarder sa ruine. — Par conséquent, *s'efforcer* est propre à enchérir sur *tâcher.* « Saint Augustin voulait dire seulement que dans l'occasion on doit toujours *tâcher*, toujours *s'efforcer*, toujours s'exciter soi-même, *conari.* » BOSS. « La fière Sophie *tâche* de supporter avec dignité le coup imprévu qui la frappe. Elle *s'efforce* d'y paraître insensible. » J. J. « Les ambassadeurs de Masinissa remercièrent le sénat de ce qu'il avait fait à leur maître des présents magnifiques, dont ce prince avait déjà *tâché* de se rendre digne, et qu'il *s'efforcerait* de mérite encore davantage. » ROLL.

ÉGAL, PLAIN, PLAT, UNI, RAS. Tous ces mots se disent d'une chose qui s'étend exactement en ligne droite suivant deux dimensions seulement, longueur et largeur.

Égal et *plain* s'appliquent à une étendue placée horizontalement et dont les parties ne sont ni plus hautes ni plus basses les unes que les autres. Mais *égal* suppose une plus petite étendue, étendue travaillée ou disposée par la main des hommes, comme une aire, une allée, un chemin, et il est plus rigoureux que *plain*, plus mathématique,

pour ainsi dire : un chemin bien *égal* est de niveau, ne s'élève ou n'incline point du tout ici ou là. *Plein* s'emploie en parlant d'une étendue plus vaste, étendue non modifiée par l'homme, et il ne nie que les grandes inégalités, les éminences ou les dépressions considérables. « La Beauce est un pays *plein*. » ACAD.

Plat convient à une étendue placée en quelque sens que ce soit, et, par exemple, à la toile d'un tableau, au visage ou au dos d'une personne, à une planche dans quelque position qu'elle soit, ou dressée ou couchée. C'est, non plus un terme de géométrie comme *égal*, ou de géographie comme *plein*, mais un terme de physique ou un mot du langage commun. Un objet *plat* n'est ni convexe ni concave, n'a ni saillie ni enfoncement. « Sur une superficie toute *plate* les peintres nous représentent des corps diversement relevés et enfoncés. » DESC.

Uni veut dire non raboteux, sans aspérité, et par conséquent, en parlant d'un chemin, doux, facile. *Uni* comme une glace (LES., ROLL.). « Vous voyez un miroir *uni*; il est démontré que c'est une surface très-raboteuse. » VOLT. « Au lieu de griller et de rendre la peau rude, cette eau la rend douce et *unie*. » SÉV. « On fait rouler une boule dans un lieu *uni*. » FÉN.

Ras, qui a le poil coupé ou fort court, signifie ici sur quoi il n'y a rien, ni choses données par la nature, comme des arbres et des plantes, ni choses faites par les hommes, comme des places fortes. « Le traître Ariamne mena Crassus au travers de la plaine par un chemin d'abord *uni* et facile, mais qui devint ensuite très-difficile par les sables profonds où l'armée se trouva engagée au milieu d'une vaste campagne toute *rase* et d'une affreuse aridité. » ROLL. « Annibal voyait que le poste qu'il occupait dans une plaine *rase* et découverte était tout ce qu'il pouvait choisir de plus avantageux pour faire agir sa nombreuse cavalerie et ses éléphants. » ID.

ÉGARDS, MÉNAGEMENTS, ATTENTIONS. Manières d'agir réfléchies et mesurées, tendant à témoigner des sentiments favorables. Avoir pour quelqu'un des *égards*, des *ménagements* et des *attentions*, c'est se conduire envers lui de façon, non-seulement à ne pas lui déplaire, mais encore à contribuer à sa satisfaction. « L'esprit du monde n'est qu'un commerce de souplesse, d'*égards*, de complaisance, d'*attentions*, de *ménagements*. » MASS.

Égards est de la même famille que *regard*, *regarder*, *garde*, *garder*, prendre *garde*. Les *égards* consistent à voir, à envisager les personnes sous certains aspects, et à prendre *garde* à ce qui leur est dû sous ces rapports, à y avoir *égard*, à ne pas y manquer : ils consistent dans l'observation des convenances sociales; ils sont inspirés par le sentiment du devoir et par le respect des bienséances. « La soumission constante du dauphin pour Louis XIV n'était pas seulement une vertu de raison : il ne donnait rien aux *égards* et à la *bienséance*; il ne suivait que le mouvement de son cœur. » MASS. « La politesse est naturalisée à la cour. Un homme excessivement grand rend tous les autres petits. De là les *égards* que l'on doit à tout le monde; de là naît la politesse. » MONTESQ. « Les bienséances ne sont que des *égards*. » MARM. « Il gardait toujours en apparence les mêmes *égards* et les mêmes mesures d'honnêteté. » VERT. « Notre commerce se refroidit à vue d'œil, et nous n'eûmes plus l'un pour l'autre que des *égards* de bienséance et d'honnêteté. » LES. « L'honnêteté, les *égards* et la politesse des personnes avancées en âge de l'un et de l'autre sexe, me donnent bonne opinion de ce qu'on appelle le vieux temps. » LABR. — On a des *égards* pour ceux qu'on considère, et c'est pourquoi *égards* et *considération* sont synonymes entre eux, et avec *déférence* et *respect* (voy. l'article suivant). « Cet orgueil nous fait croire qu'on ne nous rend pas ce qui nous est dû, qu'on n'a pas pour nous assez d'*égards*, qu'on ne nous considère pas autant que nous le méritons. » BOURD. « Christiern était sans *considération* pour la dignité des personnes, et sans *égards* pour les lois ni pour les priviléges du pays. » VERT.

L'idée propre de *ménagements* est de *faire moins* (*minus agere*) qu'on ne pourrait, d'épargner, d'en user avec modération. Nous traitons les personnes avec *ménagement*, comme nous manions avec *ménagement* des objets fragiles ou dangereux pour ne pas leur nuire ou pour ne pas nous nuire. Ils consistent à diminuer la rigueur, à traiter avec quelque bonté, à éviter de choquer, de faire de la peine. On doit avoir des *ménagements* pour les faibles, pour les puissants, pour les personnes susceptibles, ombrageuses, d'une humeur difficile. « On pourrait bien nous reprocher trop de *ménagement*, trop de douceur, trop de condescendance. » BOSS. « Il laisse cela sans réplique, quoique ce fût le lieu de marquer la douceur, les *ménagements*, la longue attente, la charité du concile et de saint Cyrille envers Nestorius. » ID. « On nomme *précautions* oratoires certains *ménagements* que l'orateur doit prendre pour ne point blesser la délicatesse de ceux devant qui ou de qui il parle. » ROLL. « Coriolan manquait de douceur et de condescendance.... Il ne connaissait point ces *ménagements* et cette sage flexibilité qui se plie au besoin des affaires et à la diversité des caractères de ceux avec qui l'on a à traiter. » ID. « L'affaire est délicate, et demande à être traitée avec tous les *ménagements* possibles. » VOLT. « La Hollande ne pouvait concevoir la modération de Louis XV. On regardait toutes ses démarches pacifiques et tous ses *ménagements*, tantôt comme des preuves de faiblesse, tantôt comme des piéges. » ID. « Tib. Gracchus se proposa la loi *Licinia* qu'avec tous les *ménagements* qui pouvaient adoucir les usurpateurs des terres publiques. » VERT. « *Le* père Tellier ne connaissait ni monde, ni mesures, ni degrés, ni *ménagements*. » S. S. « Cette disposition des enfants à l'emportement, au dépit, à la colère, demande des *ménagements* excessifs. » *J. J.*

La différence des *égards* et des *ménagements* est parfaitement exprimée dans ce passage de Saint-Simon : « Après la bataille d'Hochstedt, le duc de Marlborough traita les officiers les plus

distingués, tombés en son pouvoir, avec tous les *égards*, les complaisances, les politesses les plus prévenantes en tout; et le commun des prisonniers reçut par ses ordres tous les *ménagements* et toutes les douceurs possibles. » Cette même différence est facile à saisir dans cette phrase de J. J. Rousseau : « En qualité de malade, j'ai droit aux *ménagements* que l'humanité doit à la faiblesse et à l'humeur d'un homme qui souffre. Je suis pauvre, et il me semble que cet état mérite encore des *égards*. »

Attention vient de *ad tendere*, tendre vers, diriger son esprit vers une chose, la remarquer parmi les autres. Les *attentions* sont des marques et des témoignages de l'attention particulière qu'on fait aux personnes; elles consistent dans des soins officieux, tendres, particuliers, assidus, empressés, touchants, distingués, qui prouvent l'envie qu'on a de se rendre agréable. Elles proviennent d'un zèle affectueux pour les personnes qu'on aime réellement ou dont on veut se faire aimer. De tendres *attentions* (Mass.); les *attentions* les plus touchantes (Volt.). « Un favori se trouve souvent déconcerté des bassesses, de la flatterie, des soins superflus et des *attentions* frivoles de ceux qui le courent. » Labr. « Je comblais cette femme d'*attentions*, de soins, de petits cadeaux, et j'avais extrêmement à cœur de m'en faire aimer. » J. J. « C'est un très-galant homme, plein d'*attentions* et de soins. » Id. « Je continuai d'être en liaison avec M. Vernes. Mais je ne trouvai pas dans son commerce ces *attentions* qui marquent l'attachement et qui produisent la confiance. » Id. « Sylla avait avec lui Archélaüs, qu'il accablait de caresses, et dont il prit un très-grand soin dans une maladie dangereuse qui attaqua ce général. Ces *attentions* de Sylla.... » Roll. « César avait une affection particulière pour Brutus.... Il porta les *attentions* sur lui jusqu'à recommander aux siens, en allant au combat, de ne le point tuer. » Id. « Les plus petites *attentions*, qui semblaient devoir échapper à la superiorité du génie du prince de Conti, n'échappaient pas à la bonté de son cœur. » Mass. « Les jeunes maris ne marquent des *attentions* et des empressements que pour les femmes qu'ils devraient mépriser. » Dest. — Ce mot, d'ailleurs, se dit de choses de moindre conséquence, qui n'ont de prix que par l'intention bienveillante qu'elles manifestent : de petites *attentions*. « Envoyez l'édition complète de mes œuvres à M. de Laharpe. Je suis bien aise de lui montrer quelques petites *attentions* dans son malheur. » Volt.

« Les *égards* ne vont pas jusqu'au respect, mais ils en approchent; les *ménagements* ne vont pas jusqu'au sacrifice de nos volontés, mais ils les modèrent. Les *attentions* ne vont pas jusqu'au dévouement, mais elles le commencent en quelque sorte. » Roub.

Sans *égards*, on est grossier et injuste, on manque aux bienséances, aux devoirs de société, à ce qu'on doit aux personnes suivant les âges, les conditions et les positions; sans *ménagements*, on est rude, on manque de modération, de mesure, de retenue, on traite les gens à la rigueur; sans *attentions*, on ne connaît ni les soins assidus, ni les empressements officieux, ni ces distinctions délicates qui flattent tant les personnes qui en sont l'objet.

ÉGARDS. CONSIDÉRATION, DÉFÉRENCE, RESPECT. Sentiment favorable, en vertu duquel nous rendons une sorte d'hommage à la personne qui en est l'objet.

Les *égards* témoignent de l'honnêteté, la *considération* de l'estime, la *déférence* de la docilité, et le *respect* de la vénération.

Égards est le terme le plus général et le moins significatif. Nous avons les *égards* pour toutes les personnes auxquelles nous avons égard, auxquelles nous faisons attention, que nous remarquons parmi les autres, sous quelque aspect que ce soit. Ce mot n'emporte pas nécessairement l'estime ni l'idée de supériorité, comme les trois autres : il y a des *égards* qui sont dus à la faiblesse, à la pauvreté, à l'infortune. « Ayez les *égards* que le sang demande. » Boss. « Être fort contre les faibles, sans nuls *égards* pour les petits. » Labr. « Que le roi aime ses sujets : le peuple demande si peu d'*égards*, qu'il est juste de les lui accorder. » Montesq. « Il ne faut pas insulter aux malheureux et oublier les *égards* qui leur sont dus. » J. J. — Ensuite, ce mot ne s'employant qu'au pluriel dans cette acception, exprime moins le sentiment, comme les trois autres, que des procédés, des façons d'agir qui l'annoncent. On a des *égards*, c'est-à-dire qu'on se conduit de telle manière, par *considération*, par *déférence* ou par respect. « Je jugeai par les *égards* que tout le monde avait pour lui que c'était un homme de *considération*. » J. J.

Considération désigne le grand cas qu'on fait des personnes : la *considération* a pour objet quelque chose de plus considérable, de plus remarquable que les *égards*. On a de la *considération* pour tous les mérites, personnels ou extérieurs, réels ou d'opinion, la naissance, la richesse, le crédit, la probité, les talents, les grandes places, les dignités, etc. « Les Athéniens aimaient fort Diogène et avaient beaucoup de *considération* pour lui. » Fén. « Ce n'est que la seule *considération* que j'ai pour monsieur votre père qui m'a fait courir après vous. Je n'ai pu souffrir qu'un honnête homme fût exposé à la honte de tous ces bruits. » Mol. « Je lui marquais en toutes choses presque les *égards* et la *considération* d'un fils. » J. J. « Tout cela fut accompagné de témoignages d'estime et de *considération*. » Id. « La *considération* devient la récompense du savoir. » Cond. « Lorsque dans la monarchie la profession lucrative des traitants parvient encore à être une profession honorée, un dégoût saisit tous les autres états, l'honneur y perd toute sa *considération*. » Montesq. « Il l'assura qu'elle serait toujours traitée avec toute la *considération* que méritait une fille de sa naissance. » Les. « La mort n'a pas plus de *considération* pour les rois que pour leurs valets de pied. » Id. « Il est en haute *considération*. » Acad. — Ce mot est le seul d'ailleurs qui se prenne bien au passif; en sorte qu'avoir de la *considération* simplement, c'est être *considéré*. « L'Espagne eut alors une *consi-*

dération que les autres peuples n'avaient point. » VOLT.

Déférence a son idée propre parfaitement déterminée : il ne se dit qu'en matière d'avis ou d'opinions ; c'est une sorte de complaisance ou de soumission par laquelle nous cédons aux lumières des autres, à leurs desseins, à leurs volontés. « Celui qui demande des conseils paraît avoir une *déférence* respectueuse pour les sentiments de son ami. » LAROCH. « Si le maître se laissait tromper comme le disciple, il perdrait le droit d'en exiger de la *déférence* et de lui donner des leçons. » J. J. « Saint Pierre reçoit la correction de saint Paul avec une *déférence* qui ne sera jamais assez louée. » Boss. « Croire sans évidence des opinions fausses par une *déférence* indiscrète et par une basse soumission d'esprit. » MAL. « Pour assurer que quelque chose était vrai, les disciples de Pythagore avaient coutume de s'exprimer ainsi : *Le maître l'a dit.* C'était porter trop loin la *déférence* et la docilité que de renoncer ainsi à tout examen et de faire le sacrifice absolu de sa raison et de ses lumières. » ROLL.

Enfin, ma fille, il faut payer d'obéissance,
Et montrer pour mon choix entière *déférence*. MOL.

Respect exprime un sentiment grave que nous éprouvons pour quelque chose de sacré, ou tout au moins pour quelque chose qui est placé bien au-dessus de nous, comme nos parents, les vieillards, les magistrats, et devant quoi la morale nous prescrit de nous prosterner, pour ainsi dire. Le *respect* est une sorte de culte, et suppose une grande distance entre celui qui le rend et celui qui le reçoit.

J'exige des *égards*, et non pas des *respects*,

dit un mari à sa femme dans Destouches. « L'Église a pour chacun des hommes un saint *respect* qui les lui rend tous vénérables comme rachetés d'un prix infini. » PASC. « Être touché d'un *respect* religieux et d'une profonde vénération pour le sacrement de l'Eucharistie. » BOURD. « Il y a une grande différence entre les sentiments de *respect* que les mahométans ont pour leur *Alcoran*, et ceux des chrétiens pour l'Écriture. » VOLT. « Je serai attaché à jamais à Votre Majesté avec le plus profond *respect* et la plus tendre vénération. » ID. « Un magistrat, dont la vieillesse vénérable impose le *respect* à tout un peuple. » PASC. Le *respect* des choses saintes ; avoir du *respect* pour les choses sacrées, porter honneur et *respect* à l'âge (ACAD.).

ÉLAGUER, ÉMONDER. Dégarnir ou éclaircir un arbre en lui ôtant des branches.

Élaguer, quelle qu'en soit l'étymologie, veut dire retrancher, au figuré comme au propre ; *émonder*, qui n'est usité qu'au propre, signifie primitivement nettoyer, latin *emundare*. En *élaguant* un arbre, on le décharge, on en retranche le superflu, on arrête le luxe de sa végétation ; c'est le *ramos compesce fluentes* de Virgile. En *émondant* un arbre, on le débarrasse de tout ce qui le gâte ou le défigure, c'est-à-dire des chicots, des branches mortes, stériles ou nuisibles, et on le rend plus fertile ou plus élégant.

Élaguer est un terme d'agriculture, et il se dit proprement des grands arbres, de ceux qui forment des bois, des parcs, des allées, des avenues, de ceux qui bordent les chemins ou les canaux, et qui ne sont propres qu'à donner du bois et de l'ombre. — « J'ai trouvé ces bois d'une beauté et d'une tristesse extraordinaires ; tous les arbres que vous avez vus petits sont devenus grands et droits, et beaux en perfection ; ils sont *élagués* et font une ombre agréable ; ils ont quarante ou cinquante pieds de hauteur. » SÉV. « Quelle religion que celle qui ne s'est jamais soutenue que par des troubles civils ou par des bourreaux ! Ces temps ne sont plus ; mais gardons qu'ils ne reviennent. Cet arbre de mort, tant *élagué* dans ses branches, n'est point encore coupé dans sa racine. » VOLT. Dans une note de la *Nouvelle Héloïse*, J. J. Rousseau se plaint « du mauvais goût d'*élaguer* ridiculement les arbres, pour les élancer dans les nues, en leur ôtant leurs belles têtes, leurs ombrages, en épuisant leur séve. » « En France, ajoute-t-il, les parcs ne sont plantés que de longues perches ; ce sont des forêts de mâts ou de mais, et l'on s'y promène au milieu des bois sans trouver d'ombre. » Ailleurs il rapporte que « les arbres de la route (de Paris à Vincennes), toujours *élagués* à la mode du pays, ne donnaient presque aucune ombre. »

Émonder est un terme de jardinage : il s'applique à de petits arbres, particulièrement aux arbres fruitiers et aux arbres d'ornement, à ceux qui demandent qu'on les taille avec discernement, de manière à en favoriser la fertilité ou à en perfectionner la forme. — Le *Philosophe scythe* de Lafontaine trouva un sage

Qui, la serpe à la main,
De ses arbres à fruit retranchait l'inutile,
Ébranchait, *émondait*, ôtait ceci, cela,
Corrigeant partout la nature,
Excessive à payer ses soins avec usure.

« Comparer le naturel inculte et brut à l'arbre qu'il faut tailler, *émonder*, diriger, cultiver enfin, pour le rendre plus beau, plus fécond, plus utile. » MARM. « Que de temps, que de réflexions n'a-t-il pas fallu pour épier et connaître les besoins, les écarts et les ressources de la nature, pour la rendre docile, et varier et corriger ses productions ! Je fus surpris, à mon arrivée en Grèce, de voir fumer et *émonder* les arbres ; mais ma surprise fut extrême lorsque je vis des fruits dont on avait trouvé le secret de diminuer le noyau pour augmenter le volume de la chair, et des arbres chargés de fruits de différentes espèces. » BARTH.

L'heureux cultivateur des présents de Pomone,
Des filles du printemps, des trésors de l'automne,
Maître de son terrain, ménage aux arbrisseaux
Les secours du soleil, de la terre et des eaux ;
Par de légers appuis soutient leurs bras débiles,
Arrache impunément les plantes inutiles,
Et des arbres touffus, dans son clos renfermés,
Émonde les rameaux de la séve affamés.
VOLT.

ÉLÉGANCE, ÉLOQUENCE. Qualités du discours qui le rendent propre à produire de l'effet sur les esprits.

Élégance, *elegantia*, d'*eligere*, *élire*, choisir, marque le soin qu'on met à choisir les mots et les tours, d'où résultent la pureté et la justesse jointes à la grâce et à l'harmonie. *Éloquence*,

eloquentia, d'*eloqui*, énoncer, exposer par la parole, fait penser à la puissance qu'a l'orateur de saisir, d'animer et d'entraîner les hommes. L'*élégance* dépend de l'art et du goût; l'*éloquence*, de la nature et du génie. Voltaire appelle Bossuet « le seul homme *éloquent* entre tant d'écrivains qui ne sont qu'*élégants*. » « L'*élégance* s'applique plus à la beauté des mots et à l'arrangement de la phrase; l'*éloquence* s'attache plus à la force des termes et à l'ordre des idées. La première, contente de plaire, ne cherche que les grâces de l'élocution; la seconde, voulant persuader, met du véhément et du sublime dans le discours. L'une fait les beaux parleurs, et l'autre les grands orateurs. » GIR.

« Saint Jérôme a encore ses défauts pour le style; mais ses expressions sont mâles et grandes. Il n'est pas régulier; mais il est bien plus *éloquent* que la plupart des gens qui se piquent de l'être. Ce serait juger en petit grammairien que de n'examiner les Pères que par la langue et le style. Vous savez bien qu'il ne faut pas confondre l'*éloquence* avec l'*élégance* et la pureté de la diction. » FÉN. « Un juge équitable se plaindra de ne trouver dans plus d'un morceau très-bien écrit de Racine qu'une *élégance* qui lui plaît, et non pas un torrent d'*éloquence* qui l'entraîne; il sera fâché de n'éprouver qu'une faible émotion, et de se contenter d'approuver quand il voudrait que son esprit fût étonné et son cœur déchiré. » VOLT. « Un peu d'imagination et de mémoire, un esprit facile, suffisent pour parler avec *élégance*; mais que de choses entrent dans l'*éloquence*! le raisonnement et le sentiment, le naïf et le pathétique, l'ordre et le désordre, la force et la grâce, la douceur et la véhémence, etc. » VAUV. « Je n'admire pas l'*élégance*, lorsqu'elle ne présente que des pensées faibles, et qu'elle n'est pas animée par l'*éloquence* du cœur et des images. » ID.

ÉLITE, FLEUR. Ce qu'il y a d'excellent, de plus distingué entre des personnes ou des choses de la même espèce.

Élite, d'*élire*, choisir, exprime ce qu'il y a de plus choisi, de préférable, de meilleur; *fleur* indique ce qu'il y a de plus brillant et de plus agréable.

On dit plutôt l'*élite* des troupes, c'est-à-dire les soldats les plus braves, les plus aguerris, ceux sur lesquels on peut le plus compter. « David se retira dans un lieu caché du désert avec l'*élite* des troupes. » BOSS. « Le duc de Guise avait l'*élite* de la milice de France. » ID. « Ils firent leur retraite par un fossé qu'ils avaient bordé de l'*élite* de leurs arquebusiers. » ID. Il entreprit de faire une sortie considérable avec l'*élite* de son infanterie. » LES.

> Patrocle, et quelques chefs qui marchent à ma suite,
> De mes Thessaliens vous amènent l'*élite*.
> (Achille à Iphigénie.) RAC.

« Au lieu de ces levées faites à la hâte, nous aurions (dans l'armée) l'*élite* du peuple. » MARM. « Cyrus avait treize mille Grecs, qui faisaient l'*élite* et la principale force de son armée. » ROLL. « Ces braves Lacédémoniens (les trois cents) crurent qu'il convenait à l'*élite* du premier peuple de la Grèce de se dévouer à une mort certaine.... » ID. — Mais on dira mieux la *fleur* de la jeunesse, c'est-à-dire les jeunes gens les plus remarquables par leur beauté, par leur naissance, par leur politesse, ou bien encore ceux qui promettent de devenir l'*élite* ou les meilleurs, comme les *fleurs* promettent les fruits. « Ces cent jeunes Crétois étaient la *fleur* de la jeune noblesse qu'Idoménée avait emmenée de Crète. » FÉN. « Dès qu'un peuple allié aura une guerre, il faut y envoyer la *fleur* de votre jeunesse. » ID. « Carbon voulut exiger des otages de toutes les villes.... Ce projet allait mettre entre les mains d'un cruel toute la *fleur* de la jeunesse de l'Italie. » ROLL. « Brutus commença par s'attacher toute cette *fleur* de la jeunesse romaine qui était à Athènes pour puiser à la source des belles connaissances. » ID. « Dans le court dénombrement que j'ai fait des statuaires anciens, je n'ai choisi que la *fleur* des plus renommés. » ID. « Ils pouvaient passer pour la *fleur* des galants. » LES. « Nous avons vu la *fleur* des jolies femmes.... » MARM. « Ce petit troupeau, qu'on appelle la bonne compagnie, est riche, bien élevé, instruit, poli, et comme la *fleur* du genre humain. » VOLT.

> Voyez-vous pas ces jeunes écuyers,
> Et cette *fleur* de loyaux chevaliers? ID.

Fleur se joint aussi particulièrement bien à noblesse. « La *fleur* de la noblesse, attirée à Paris par le cardinal de Richelieu, formait la cour d'un roi jeune, heureux, galant, magnifique. » MARM. « Il était d'usage, dans ces solennités, de rendre hommage aux dieux par des danses publiques. La *fleur* de la jeune noblesse s'y distinguait par sa magnificence. » ID. « Vous défendez la liberté, disait Pompée à ses troupes; vous avez pour vous les lois, le sénat, la *fleur* de l'ordre des chevaliers. » ROLL.

Toutefois, on dit également l'*élite* et la *fleur* de la noblesse, de l'armée, de la cour (MASS., VOLT., S. S.). L'*élite*, c'est toujours ce qu'il y a de plus important, de plus considérable et de la plus grande valeur; et la *fleur*, ce qu'il y a de plus marquant, de plus illustre ou de plus élégant. Ainsi, l'*élite* de l'armée, c'est l'*élite* des troupes; et la *fleur* de l'armée, ce sont les officiers. « M. de Savoie étant au milieu de tous les généraux et de la *fleur* de l'armée, ouvrit sa tabatière en causant. » S. S. La *fleur* de la noblesse est l'expression naturelle et ordinaire; l'*élite* de la noblesse signifie, non plus les plus nobles, mais les plus braves parmi les nobles. « Raoul de Nesle s'avança avec trois cents chevaux qui étaient l'*élite* de la noblesse de France. » BOSS. « François duc de Guise défendait Metz avec l'*élite* de la noblesse française. » VOLT. « Le comte de Coligny mena avec lui (en Hongrie, au secours de l'empereur) l'*élite* de la noblesse de France. » ID.

Une seconde différence, c'est qu'*élite* suppose toujours des individus entre lesquels on choisit; au lieu que *fleur* donne quelquefois l'idée d'une seule chose ayant des parties dont on prend la plus belle ou les plus belles : *fleur* de farine. Mme de Sévigné assure à sa fille qu'ayant beaucoup de lettres à écrire, c'est toujours par elle qu'elle commence : « Je vous donne, lui dit-elle, le dessus de tous les paniers, c'est-à-dire la *fleur*

de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon écritoire, et puis le reste va comme il peut. »

Mais mon maître est fidèle, et son âme est pétrie
De la plus fine *fleur* de la galanterie. REGN.

Enfin, *élite* se dit toujours de plusieurs hommes considérés par rapport à d'autres; *fleur* peut se dire d'un seul. « Cet illustre Victor, la *fleur* de la noblesse de Marseille. » BOSS. « Saint Ambroise était la *fleur* des écrivains latins. » ID. La *fleur* des sorciers (DEST.), un très-grand sorcier.

ÉLOCUTION, DICTION, STYLE. Ces mots regardent les qualités du discours ou les différentes manières de rendre ses pensées.

Élocution du latin *eloqui*, parler, et *diction*, du latin *dicere*, dire, ont rapport à la manifestation des pensées par la parole. *Style*, du latin *stylus*, grec στύλος, poinçon dont les anciens se servaient pour écrire, désigne, au contraire, la manière de s'exprimer par écrit. Quand l'orateur a beaucoup de lecture et d'étude, il n'est guère embarrassé de l'*élocution* (ROLL.), la *diction* ne lui coûte presque rien (ID.). Chaque écrivain a un *style* à lui.

Mais cette différence est rarement observée dans l'usage. En parlant des discours d'un orateur, surtout quand ils sont imprimés et qu'ils se lisent, tout comme en parlant des œuvres d'un poëte, par exemple, on dit bien qu'on y remarque une *élocution*, une *diction* ou un *style* de telle ou telle sorte, qui présente telles qualités ou tels défauts. En éloquence et en poésie, il importe beaucoup de ne pas négliger l'*élocution*, la *diction* et le *style*. Les charmes de l'*élocution*, de la *diction* et du *style*.

Élocution rappelle toujours *éloquence*, dont le radical est le même, *eloqui*. C'est le titre de la partie de la rhétorique qui apprend à l'orateur à faire valoir ses pensées par l'expression, à leur donner de l'éclat. Aussi ce mot ne s'emploie proprement que par rapport à l'éloquence et à la poésie, et il emporte toujours une idée d'ornement et de beauté. — « Les ornements, les fleurs de l'*élocution*. » BOSS. « La beauté de l'*élocution* fait le grand mérite des poëtes. » VOLT. « Une *élocution* éclatante. » ROLL. « Faire un vain étalage d'*élocution*. » ID. « L'orateur Curion avait une *élocution* abondante et ornée. » ID. « Le genre d'éloquence qu'on appelle le genre *tempéré* admet toute la parure et tous les ornements de l'art, il emploie les grâces brillantes de l'*élocution* et la beauté éclatante des pensées. » ID. « Platon veut que l'*élocution* d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poëte. » VOLT. « Bossuet, un homme dont l'*élocution* est ordinairement si élevée. » LAH. « Racine était né avec le sentiment le plus vif et le plus délicat de l'harmonie et de l'élégance, avec la plus heureuse facilité d'*élocution*, qualités les plus essentielles à toute poésie. » ID. « La beauté et l'éclat de certains endroits des Écritures ne viennent point d'une *élocution* recherchée et étudiée, mais du fond même des choses qui sont par elles-mêmes si grandes et si élevées qu'elles entraînent nécessairement la magnificence du *style*. » ROLL. « Chaque langue a ses phrases, et l'essence, la richesse et la beauté de toutes les langues et de l'*élocution* consistent principalement à se servir de ces phrases-là. » VAUG. « Du côté de l'*élocution*, le talent de l'orateur et celui du poëte se touchent. » MARM. « L'*élocution* de Platon, dit Quintilien, est d'une beauté divine et comparable à celle d'Homère. » ID. « Cicéron laisse à l'éloquence des sophistes le luxe de l'*élocution* et le soin curieux de plaire. » ID.

Diction rappelle *dictionnaire*, ou recueil de *dictions*. *Diction* se prenait autrefois pour expression, mot : « Les synonymes sont des *dictions* qui signifient une même chose. » LABR. La *diction* concerne les mots considérés matériellement : elle consiste à ne se servir que de ceux qui sont autorisés par l'usage, et, dans leur arrangement, à se conformer aux règles de la grammaire. Ses qualités principales sont la pureté, la propriété, la clarté, et par suite, l'élégance, la simplicité et le naturel. — « Des discours où la *diction* est pure, correcte, intelligible. » ROLL. « L'esprit du spectateur refroidi a la liberté d'examiner la *diction*, l'inconvenance, l'irrégularité des phrases, les solécismes. » VOLT. « L'on doit avoir une *diction* pure, et user de termes propres. » LABR. « D'Aguesseau était esclave de la plus exacte pureté de *diction*. » S. S. « Une *diction* pure, claire, précise, simple, dégagée, sans équivoque. » VOLT. « La *diction* dépend de la grammaire. » CORN. « La clarté et la correction grammaticales appartiennent à la *diction*. » D'AL. « Ces sortes de fautes font plus de mal que toutes celles de grammaire et de *diction*. » LAH. « La *diction* philosophique est affranchie de la servitude des nombres; Cicéron la compare à une vierge modeste et naïve qui néglige de se parer. » MARM. « La clarté, le naturel doivent être les premières qualités de la *diction*. » VOLT. « Dans l'exposition de *Bajazet*, le lecteur s'aperçoit à peine que les vers sont rimés, tant la *diction* est pure et facile. » ID. Chaque langue a sa *diction* particulière, comme son dictionnaire et sa grammaire. « Il a fallu traduire Théophraste selon le sens de la *diction* grecque. » LABR. « Je ne suis pas assez fort dans la langue italienne pour juger de la *diction* (de cette épître dédicatoire). » MONTESQ.

L'*élocution* embellit; la *diction* signifie, fait comprendre; le *style* exprime. « Le *style* n'est que l'expression des idées et des sentiments. » LAH. « Sans l'accord soutenu de la pensée et de l'expression, il n'y a point de *style*. » ID. « Lucien veut que le *style* et la chose, comme le cavalier et le cheval, ne fassent qu'un et se meuvent ensemble. » MARM. L'*élocution* et la *diction* regardent plutôt la forme, elles revêtent la pensée. Le *style*, à proprement parler, exprime la pensée, c'est-à-dire la fait connaître dans son rapport avec l'esprit qui l'a conçue et avec l'espèce, les nuances et toutes les variations du sujet. Il n'est pas l'*élocution*; car celle-ci est essentiellement ornée, et ne se dit que de l'éloquence, et, par extension, de la poésie, sans compter que la beauté qui résulte de l'*élocution*, sent un peu l'apprêt, et tient moins que celle du

style, au génie de l'orateur ou à la nature du sujet. Il n'est pas la *diction;* car celle-ci ne comprend que quelques qualités générales qui sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être : au lieu que le *style* change suivant les esprits des écrivains dont la variété est infinie et suivant mille circonstances attachées au sujet. « La variété du *style* d'Homère. » ROLL. « Au siècle d'Auguste, une foule d'auteurs porta la pureté et l'élégance de la *diction* à son dernier période par des écrits entièrement différents pour le *style* et pour la matière. » ID. « Ce qui fait la différence des *styles*. » ID. « Corneille n'a point changé de *style* en changeant de genre. » VOLT. « Le *style* varie en quelque sorte à l'infini. » COND. « Quand l'Écriture parle de Salomon, elle relève son *style*. » BOSS. — Le *style* se considère aussi relativement à l'impression qu'il produit : il est fort ou faible. « Le caractère de l'écrivain se communique aussi à ses écrits : ses pensées en sont imbues, son expression en est teinte, et l'énergie ou la faiblesse, la hardiesse ou la timidité, la langueur ou la véhémence du *style* dépendent plus des qualités de l'âme que des facultés de l'esprit. » MARM. « On a reproché à Daniel que sa *diction* n'est pas toujours pure, que son *style* est trop faible, qu'il n'intéresse pas. » VOLT. « Il y a beaucoup de fautes de *diction* dans ces vers de l'*Agésilas*, et le *style* en est faible. » ID. *Style* froid (ID.), *style* languissant (ACAD.). — *Style* a encore cela de particulier qu'il est très-propre à marquer le plus ou moins de soin qu'on met à corriger, à polir. Le *style* des anciens, qui a été remplacé par la plume, avait un bout aplati dont on se servait pour effacer l'écriture, quand on voulait corriger ou supprimer. « La *diction* toujours élégante de Racine, son *style* toujours châtié. » VOLT. « Racine, par la pureté de sa *diction*, par un *style* aussi soigné que naturel, ennoblit un peu ce petit genre. » ID. « On affecte un *style* peigné et fleuri, et une *élocution* éclatante, qui n'a que du son. » ROLL.

Si on considère ces mots quant à leur étendue de signification, le *style* est le genre, l'*élocution* et la *diction* sont plutôt des espèces. L'*élocution* est le *style* dans l'une des branches de la littérature, savoir l'éloquence, et par suite, une espèce de *style*, le *style* orné, relevé, ou, comme dit Rollin, la magnificence du *style*. La *diction* est la partie du *style* qui se rapporte au choix et à l'arrangement des mots, et par suite une espèce de *style*, le *style* naturel, simple, élégant.

1° ÉLOGE, LOUANGE; — 2° APPLAUDISSEMENT. Témoignage d'estime.

1° *Éloge*, *louange*.

Éloge est un substantif pur, et *louange* un substantif verbal : à l'un ne correspond aucun verbe dans notre langue, tandis que *louange* rappelle *louer*. De là une grande différence.

Éloge signifie plutôt un objet, et *louange* une action : *éloge* a plutôt rapport aux choses dites et au sens; et *louange*, au fait de les dire et à l'expression. « Il est un petit nombre d'hommes que les *éloges* font rougir, que la *louange* déconcerte. » BUFF. « Tel se donne naïvement un *éloge*, qui ne le recevrait pas d'un autre sans rougir ou sans embarras. Les hommes véritablement louables sont sensibles à l'estime et déconcertés par les *louanges*. » DUCL. « L'esprit de Dieu sait renfermer en deux mots les plus grands *éloges*. Quand il lui plaît d'honorer quelqu'un d'une *louange*, il la rend courte, simple, majestueuse. » FÉN. Donner, recevoir, mériter des *éloges*, appelle toute l'attention sur le sens, sur le contenu des paroles ou des discours. « Il mérita de recevoir cet *éloge* du Sauveur : vous n'êtes pas loin du royaume de Dieu. » BOSS. « Il lui refuse l'*éloge* d'un homme sévère et laborieux. » LABR. Mais donner, recevoir, mériter des *louanges* ne réveille d'autre idée que celle du bruit, de la renommée, du discours lui-même indépendamment du fond. Aussi, dit-on bien, la *louange*, simplement et sans aucune détermination : être sensible à la *louange*.

Madame, à bout portant vous tirez la *louange*. REGN.

La *louange* est un genre d'*action* ou d'effet qui se comprend de lui-même et abstraction faite des choses qui peuvent s'y trouver mêlées. — En deux mots, *éloge* est matériel et relatif; et *louange*, formel et absolu.

Éloge se prend plutôt passivement et annonce une personne qui est l'objet d'une action : *louange*, au contraire, a plutôt le sens actif et fait concevoir une personne qui agit. A proprement parler, on reçoit des *éloges*, et on donne des *louanges*. Vos *éloges* signifie, les *éloges* qu'on vous donne : « Ma lettre est pleine des *éloges* de M. Hume. » J. J. C'est-à-dire des *éloges* que M. Hume reçoit de moi. Vos *louanges* signifie, les *louanges* que vous donnez : « Bien loin de me plaindre de votre *louange*, je vous en remercie. » J. J. Un mauvais *éloge* est plus propre à faire mépriser celui qui en est l'objet qu'à lui attirer l'estime; une mauvaise *louange* est mal tournée, mal présentée, et prouve la malhabileté de celui qui loue. Un faux *éloge* attribue à la personne qui en est l'objet un mérite qu'elle n'a pas; une fausse *louange* est d'un flatteur. Un grand *éloge* donne une grande idée du héros; une grande *louange* ou de grandes *louanges* représente de grands efforts, un grand appareil et une grande pompe de langage. « L'*éloge* fait plutôt briller le personnage qui est loué, et la *louange* l'orateur ou le poëte qui loue. » ROUB. — Et pour tout dire en deux mots, l'*éloge* se qualifie toujours eu égard à celui qui en est l'objet, et la *louange* eu égard à celui qui la donne : l'*éloge* doit être vrai, la *louange* véritable.

L'étymologie confirme cette distinction et y ajoute encore. *Éloge* vient du latin *elogium*, qui signifie épitaphe, inscription, titre. L'*éloge* est un titre : des titres et des *éloges* (MASS.). « Que j'examine l'épitaphe du tombeau d'un grand, je n'y vois qu'*éloges*, que titres spécieux, que qualités avantageuses, qu'emplois honorables. » BOURD. Par extension, l'*éloge* est l'examen et l'établissement des titres de quelqu'un à l'estime ou à l'admiration. *Louange* vient de *louer*, qui est synonyme de vanter, exalter, prôner; en sorte qu'il n'indique pas seulement une ac-

tion, mais une action éclatante, une manifestation, une célébration, une glorification. On dit bien que telle chose fait l'*éloge*, mais non pas qu'elle fait la *louange* de quelqu'un : elle le caractérise avantageusement, elle fonde, elle constitue son titre, son mérite, encore qu'elle ne le ferait pas connaître; mais elle ne le vante pas, ne le préconise pas, n'y ayant que les personnes qui soient capables de cette action. Un homme, par naïveté, comme le dit Duclos, ou dans telle position malheureuse, peut se donner des *éloges*, mais jamais il ne peut se donner des *louanges*. — On fait l'*éloge* d'une personne; on ne dit pas faire sa *louange :* on fait son *éloge*, comme on fait son histoire, son apologie, le compte ou le relevé de ses qualités ou de ses défauts, l'inventaire de ses biens. On ne fait pas sa *louange*, parce que ce n'est proprement que l'expression des sentiments des autres pour elle. — On dit, les *louanges* de Dieu, chanter les *louanges* de Dieu, et non pas l'*éloge* ou les *éloges* de Dieu. C'est que dans les hommages que nous rendons à Dieu, ce qui est à considérer, ce qui importe, ce n'est pas le sens des paroles (car nous bénissons Dieu, nous le glorifions en latin, c'est-à-dire dans une langue inintelligible pour la plupart), ni la détermination des titres ou des mérites de Dieu (car ils sont évidents et incontestables), mais uniquement le fait, l'expression, la profession. Au contraire, ce sont des *éloges* et non pas des *louanges*, que demande l'Académie, quand elle propose pour sujet de prix l'*éloge* d'un grand écrivain.

Une autre différence assez considérable résulte de ce qui précède. L'*éloge* est d'ordinaire plus significatif, suppose plus de titres et de droits pour être loué; car le mot *éloge* lui-même désigne un titre et se rapporte à la raison qui fait louer. *Louange*, au contraire, qui est propre à marquer l'expression, souvent ne marque pas autre chose : en sorte que la *louange* est un *éloge* tout en paroles, un vain son. Ce mot, en conséquence, s'emploie surtout au pluriel pour représenter un des effets de l'adulation : donner des *louanges*, c'est, pour ainsi dire, donner un tas d'*éloges*. « Idoménée était accoutumé à des *louanges*, à des empressements et à des complaisances. » FÉN. « L'artifice des *louanges*. » MASS. « Le courtisan a une profusion, des torrents de *louanges* pour l'homme qui est en faveur. » LABR. « Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de *louanges* en sa faveur. » ID. « Qu'est-ce que la plupart des *louanges?* des mensonges obligeants, des exagérations officieuses, des témoignages outrés d'une estime apparente. » BOURD. « Une fausseté fort en usage, ce sont les *louanges*. » DUCL. — « Les uns faisaient du nouveau cardinal ou affectaient d'en faire de grands *éloges*, et les autres ne lui donnaient que des *louanges* ironiques. » LES. « Les livres saints, qui ont consacré par des *éloges* la foi et le courage de tous ces anciens justes (Éléazar et les Macchabées) n'ont donc fait que rehausser par des *louanges* magnifiques un scrupule vain et puéril? » MASS. « Assurée de nos cœurs, elle ne cherchait pas nos *louanges;* vraie, franche, naturelle, la fadeur des *éloges* lui était à charge. » ID. « Le caractère de cette sorte de poésie (le bouquet) est la délicatesse ou la gaieté. La fadeur en est le défaut le plus ordinaire, comme de toute espèce de *louange*. » MARM. — L'*éloge* loue mieux; la *louange* loue plus, et souvent trop ou sans fondement. L'*éloge* est fort de choses; la *louange* est forte en paroles et souvent n'est forte qu'en paroles. Aimer les *éloges* indique plus de solidité d'esprit; aimer les *louanges* ne témoigne que de la vanité.

2° *Applaudissement.*

Applaudissement se distingue à la fois d'*éloge* et de *louange* par les mêmes nuances.

D'abord il a une étendue de signification plus restreinte. Car les objets de l'*éloge* et de la *louange* peuvent être très-divers : ce sont, par exemple, les qualités des personnes, aussi bien que leurs actions. Les *applaudissements* ne s'accordent qu'aux actions et aux discours. Et lors même que les *éloges* et les *louanges* se rapportent, comme les *applaudissements*, à la conduite, à ce qu'on fait ou à ce qu'on dit, ils en diffèrent encore en ce qu'on les donne dans toutes les circonstances, et, par exemple, en l'absence ou après la mort des personnes qui les obtiennent et bien longtemps après les faits; au lieu que les *applaudissements* se produisent plutôt devant ceux qui agissent ou parlent, et au moment même où ils le font.

Ensuite, l'*éloge* et la *louange* s'expriment toujours par la parole et sont supposés avoir leur source dans la réflexion et le discernement de l'esprit; les *applaudissements* se réduisent quelquefois à des acclamations et à des battements de mains, et ils sont provoqués et pour ainsi dire enlevés par un mouvement subit de plaisir.

Enfin, un caractère distinctif très-important, surtout quand le mot *applaudissement* est pris au figuré, c'est que les *applaudissements* ne signifient pas autant ni la même chose que les *éloges* et les *louanges*. Ce qui est *applaudi* est approuvé, et rien de plus. « On voit des opinions nouvelles en théologie reçues avec *applaudissement*. » PASC. Ce qui est *loué* ou reçu avec *éloge* est vanté, célébré, glorifié. « Des docteurs approuvèrent cet écrit avec *éloge*. » RAC. Avec *applaudissement* formerait un pléonasme manifeste. Par l'*applaudissement* ou les *applaudissements* nous donnons notre suffrage, nous témoignons notre satisfaction et nous encourageons à continuer. « Ce que la multitude approuve, nous l'approuvons; ce que l'exemple commun autorise, nous y donnons nos *applaudissements* et nos suffrages. » MASS. Nos *éloges* et nos *louanges* sont plutôt une récompense, un tribut d'estime, de reconnaissance et d'admiration que nous payons après coup au mérite, quel qu'il soit. Des *applaudissements* et des *éloges* (BOURD., LABR., VOLT.). « La gloire est le partage des inventeurs dans les beaux-arts; les imitateurs n'ont que des *applaudissements*. » VOLT.

ÉLOGE, PANÉGYRIQUE. Discours public ou

pièce d'éloquence à la louange de quelqu'un. Faire, donner, entreprendre, prononcer, entendre un *éloge* ou un *panégyrique*.

Le premier de ces mots est latin, le second grec. C'en est assez pour mettre entre eux une notable différence. *Éloge* appartient au langage commun; *panégyrique* est plus noble et particulièrement usité en termes de rhétorique.

On peut faire l'*éloge* de toutes sortes de personnes, même des plus humbles; on ne peut faire le *panégyrique* que des personnages illustres, des rois, des princes, des saints. « La vie du père Bourgoing, dont je dois prononcer l'*éloge*, a été telle que je ne rougirai point de la célébrer en présence des saints autels. Je plains les prédicateurs, lorsqu'ils font les *panégyriques* funèbres des princes et des grands du monde. » Boss. — L'*éloge* peut être simple, sans ornement, et plus remarquable par les choses et par les idées que par la forme et le ton : le *panégyrique* est toujours pompeux et plein d'art : « Il a principalement pour objet l'éclat et la parade. » Roll. « Laissons aux orateurs du monde la pompe et la majesté du style *panégyrique* : ils ne se mettent point en peine que l'on les entende, pourvu qu'ils reconnaissent que l'on les admire. Pour nous, ornons notre discours de la simplicité de l'Évangile. » Boss. « Je laisse les dons et les mystères qui pourraient relever le *panégyrique* de saint Joseph. Je veux taire tout ce qui éclate, pour faire l'*éloge* d'un saint, dont la principale grandeur est d'avoir été à Dieu sans éclat. » Id. Marmontel dit que dans l'*éloge* de Caton, Cicéron avait mis de la prudence. Il avait écrit quelques lignes plus haut : « Cicéron donna les modèles les plus parfaits de l'art de louer grandement : il fit presque en même temps le *panégyrique* de Caton et la félicitation à César, *pro Marcello*. » — L'*éloge* est plus substantiel et plus instructif; le *panégyrique* réside davantage dans la forme, est plus vide, et ne tend qu'à faire admirer le héros qu'il célèbre. « Tel est l'abrégé de l'*éloge* de saint Jean-Baptiste : *éloge* que vous ne devez pas considérer comme un simple *panégyrique* de ce saint, mais comme un discours fondamental sur un des points capitaux de notre religion. » Bourd. « Ce caractère de notre saint fera le sujet, non-seulement de son *panégyrique*, mais de votre instruction et de la mienne; car à Dieu ne plaise que je prétende louer ce saint évêque, uniquement pour le louer et pour l'élever; son *éloge* doit être notre édification, et tout ensemble notre confusion. » Id. — Il suffit qu'il y ait dans l'*éloge* de l'intérêt; le *panégyrique* demande de la chaleur, de l'enthousiasme, en même temps que de la magnificence.

L'*éloge* le cède encore en noblesse au *panégyrique*, en ce qu'il n'est pas, comme ce dernier, entièrement laudatif : il comporte le blâme sur certains points. Ainsi, faire l'*éloge* de quelqu'un, c'est tenir un discours à son avantage, et faire son *panégyrique*, c'est, suivant l'expression très-juste de Voltaire, chanter ses louanges. « Il n'y aurait donc qu'en France qu'il ne me serait pas permis de faire paraître l'*Éloge* de Louis XIV et de la France! et cela parce que je n'ai eu ni la bassesse, ni la sottise de défigurer cet *éloge* par de honteuses réticences et par de lâches déguisements. » Volt. « L'histoire ne doit point être un fade *panégyrique*. » Id. Le contraire de l'*éloge* est la critique; et le contraire du *panégyrique*, la satire. Par conséquent, *panégyrique* se met bien après *éloge* comme propre à enchérir sur lui. « Au lieu des invectives et des injures, qu'ils avaient toujours vomies contre lui, ce n'était plus qu'*éloges* et *panégyriques*. » Roll.

Comme, d'un côté, le *panégyrique* n'admet que le style noble et pompeux, et que, de l'autre, il loue sans restriction, ce mot se prend assez souvent en mauvaise part et implique une idée d'affectation et d'exagération : *Panégyriques* guindés (Fén.), *panégyriques* de collége (Bussy). « On fait aujourd'hui des *panégyriques* où on entreprend de canoniser les morts : *panégyriques* où les plus lâches sans discernement sont transfigurés en héros, les plus petits esprits en rares génies. » Bourd. « Si Corneille eût fait attention que tous les *panégyriques* étaient froids, il en aurait trouvé la cause en ce que.... » Vauv.

Enfin, c'est sous le titre de *panégyriques* que la rhétorique considère les *éloges* comme sujets d'éloquence. « Il y a un genre d'éloquence qui est uniquement pour l'ostentation, et qui n'a d'autre but que le plaisir de l'auditeur, comme les discours académiques, certains *panégyriques* et d'autres pièces semblables.... On trouve pour ce genre de grands modèles dans les oraisons funèbres et dans les discours académiques des modernes. » Roll.

ÉMANCIPER (S'), SE LICENCIER. Sortir des bornes du devoir, de la bienséance ou de la modestie (Acad.); se donner beaucoup ou trop de liberté.

S'émanciper, s'affranchir, manquer à l'observation de certaines lois ou de certaines règles, ou bien à la soumission, au respect qu'on doit à quelqu'un; *se licencier*, user de licence, prendre des licences, se permettre ce qui n'est pas permis. *S'émanciper* exprime une idée purement négative, celle de se soustraire à une obligation, à une dépendance, de secouer un joug; *se licencier* signifie plutôt quelque chose de positif, une entreprise, un attentat.

S'émanciper, c'est simplement se décharger, se dispenser de quelque chose. On dit très-bien, *s'émanciper* de l'obéissance qu'on doit à une loi ou à quelqu'un (Bourd.), des lois ou des règles prescrites (Id.), des obligations onéreuses (Id.), d'une observance (Id.), d'une certaine dépendance (Id.), et dans ces locutions *se licencier* ne conviendrait pas. « Cette facilité des prélats à dispenser (à accorder des dispenses) augmentait de plus en plus l'inclination violente qu'ont les hommes à *s'émanciper*. » Bourd. « Au lieu que l'affranchissement des lois humaines passe pour un privilége, le grand privilége de la grâce est d'être incapable de *s'émanciper* de la loi du Seigneur. » Id. « Quelques-uns de nos meilleurs écrivains ne prennent point garde à cette règle.... Mais si chacun *s'émancipait* de son côté, les uns à n'être pas si exacts en certaines choses, les

autres en d'autres, nous ferions bientôt retomber notre langue dans son ancienne barbarie. » VAUG.

Mais *se licencier*, c'est précisément faire des actes de licence, de grande liberté, ou de liberté immodérée, se permettre une grande hardiesse. « Nous ne perdons la connaissance de notre péché (de l'impureté) qu'autant que nous *nous licencions* à le commettre. » BOURD. « Luther confessa qu'il était allé plus loin qu'il ne voulait; c'est que le caractère de l'esprit de l'homme est de *se licencier* toujours, quand il a pris une fois l'essor. » ID. Pendant que Moïse était sur la montagne, les Hébreux *se licencièrent* et se firent des idoles (ID.). « Vaudemont avait pris à Marly une chaise à dos; quand il y eut accoutumé le monde, qui en France trouve tout bon, à condition que ce soient des entreprises, il *se licencia* de la garder les soirs pendant le jeu. » S. S. « Je me *licenciai* à bien représenter à Desmarets les obligations qu'il avait à Chamillart, et je ne le marchandai pas. » ID. « De peur que le peuple, revêtu d'un si grand pouvoir, ne vienne lui-même à *se licencier*, pour réprimer son insolence et le réduire à son devoir, on créerait un dictateur. » ROLL. Mercure dit à Sosie dans Amphitryon :

Quoi! ta bouche se *licencie*
A te donner encore un nom que je défends! MOL.

Et, dans *Psyché*, Vénus se plaint de sa jeune rivale, en disant :

On ne balance point entre nos deux mérites,
A quitter mon parti tout s'est *licencié*. ID.

Cependant *s'émanciper* se prend aussi parfois dans le sens positif. Mais alors, il est moins fort que *se licencier*, si ce n'est en ce qu'il exprime toujours une infraction morale moins grave, au moins en ce qu'il marque moins d'audace, un moindre excès, un moindre emportement. C'est pour cela qu'on dit, *s'émanciper* un peu (VOLT.), *s'émanciper* trop (MOL.), un peu trop (ID.), tandis que *se licencier* est absolu et ne comporte pas de degrés. Un ambassadeur qui outre-passe ses pouvoirs *s'émancipe* (S. S.), mais il ne va pas jusqu'à *se licencier*. Une femme ne doit pas permettre qu'on *s'émancipe* (LES.) ni à plus forte raison qu'on *se licencie* avec elle. « Notre volonté, ennemie de la sujétion, ne cherche qu'à *s'émanciper* et à *se licencier*. » BOURD. « Plus ces âmes tièdes, volages, dissipées, chercheront à *s'émanciper* et à *se licencier*, plus elles seront exposées aux mécontentements et aux ennuis. » ID.

EMBRYON, FOETUS. La même idée se trouve exprimée en grec par *embryon*, ἔμβρυον, et en latin par *fœtus*. C'est celle de l'animal dans le sein de sa mère. C'est aussi le sens que ces deux mots ont conservé en français.

Mais quoique, empruntés de langues savantes, ils soient l'un et l'autre des termes techniques usités seulement dans certaines sciences, l'histoire naturelle et l'anatomie, *embryon*, à cause de son origine grecque, est encore plus éloigné du langage commun que son synonyme *fœtus*. C'est pourquoi seul il sert à former d'autres termes purement scientifiques, *embryotomie*, *embryogénie*, *embryologie*, *embryographie*.

De là suivent les différences qu'on peut mettre entre ces deux mots.

Fœtus convient mieux pour désigner le fruit de la femme ou l'enfant, parce que de tous les petits non encore nés des animaux, c'est celui dont il est le plus souvent et le plus naturellement question dans nos discours ordinaires. Par la raison opposée, *embryon* se dit plutôt en parlant des autres animaux, et surtout de ceux qui ressemblent le moins à l'homme. « Dans les vivipares, et en particulier dans le *fœtus* humain, les yeux ne sont pas à beaucoup près aussi gros, à proportion, qu'ils le sont dans les *embryons* des ovipares. » BUFF. — Toutes les fois qu'on dit d'une manière absolue, le *fœtus*, on entend parler de l'enfant dans le ventre de la femme. Et, d'autre part, *embryon* étant le terme spécial des savants s'emploie pour exprimer des choses qui ne sont pas l'objet des idées ni des discours du vulgaire, comme, par exemple, en botanique, le germe et la semence, en tant qu'ils sont l'ébauche du fruit ou de la plante, ébauche confuse et qui ne peut être saisie que par l'œil subtil de la science.

Cependant cette première différence est rarement observée. L'usage permet qu'on se serve de *fœtus* et d'*embryon* pour signifier tous les petits des animaux avant qu'ils voient le jour.

Mais *fœtus* les représente tels que le commun des hommes les aperçoit et les cite dans ses discours, c'est-à-dire tout formés, et *embryon* les fait concevoir tels qu'ils sont immédiatement après la conception, c'est-à-dire informes, à l'état rudimentaire, et ne pouvant attirer d'autre attention que celle des savants qui en font l'objet de leurs recherches. On dit plutôt la formation de l'*embryon*, et la nourriture du *fœtus* (BUFF.). — Par extension, *embryon*, mais non pas *fœtus*, marque quelque chose de petit, et, par exemple, un avorton, un très-petit homme, ou quelque chose d'incomplet, d'inachevé. « Je joindrai à cette édition un *Essai sur la poésie épique*, qui ne sera point la traduction d'un *embryon* anglais mal formé, mais un ouvrage complet. » VOLT. « L'*embryon* de la religion chrétienne, formé chez les Juifs sous l'empire de Tibère, fut ignoré des Romains pendant plus de deux siècles. » ID. « Dans Milton, le froid et le sec avec le chaud et l'humide, devenus quatre braves généraux d'armée, conduisent en bataille des *embryons* d'atomes armés à la légère. » ID. Voltaire appelle aussi *embryon* de tragédie une ébauche de tragédie, c'est-à-dire sa tragédie d'*Irène*, qui n'était d'abord qu'en trois actes.

La plupart des médecins admettent cette différence, mais sans tomber d'accord sur l'époque précise où les parties de l'animal sont assez développées et assez apparentes pour que l'*embryon* mérite le nom de *fœtus*. La formation de l'*embryon* se produit instantanément au moment de la fécondation; celle du *fœtus* s'opère lentement et peut s'observer à mesure que le petit animal prend de la nourriture et de l'accroissement. L'*embryon* du poulet est dans l'œuf, quand l'œuf est pondu et même avant; le *fœtus* du poulet ne

se forme que dans le temps et par le moyen de l'incubation. « L'effet de l'incubation se borne au développement de l'*embryon* du poulet qui existe tout formé dans la cicatricule de l'œuf fécondé.... Le troisième jour on aperçoit des veines et des artères sur les vésicules du cerveau... : enfin on voit tout le corps du *fœtus*, comme enveloppé d'une partie de la liqueur environnante. » BUFF. « Près du trentième jour, tout le corps (de l'enfant) s'achève, se parfait, articule, organise, dont il commence n'estre plus *embryon*, mais capable, comme une matière préparée à sa forme, de recevoir l'âme. » CHARR.

On dira bien qu'un *fœtus* meurt en naissant (VOLT.), qu'il a ou qu'il n'a pas d'idées (ID.); c'est déjà un petit homme. Mais le mot d'*embryon* n'est d'usage que pour indiquer le commencement, l'ébauche du *fœtus*, un point animé et brut où rien n'est distinct, et même quelquefois le germe simplement. « Si le Verbe était caché dans le sein de son père, ce n'était pas en puissance comme l'enfant est dans le germe et dans l'*embryon*, mais en effet et en acte, comme il est après sa conception ou sa naissance. » BOSS.

ÉMISSAIRE, ESPION. Agent secret au service d'une puissance, d'une cour, d'un prince, d'un général d'armée, d'un chef de parti ou de cabale.

L'*émissaire*, latin *emissarius*, envoyé de ou par (*e missus*), diffère bien de l'*espion* : il joue un rôle moins odieux, plus étendu et plus actif.

Ce qui prouve d'abord qu'il est moins odieux, c'est que le mot *émissaire* ne se prend pas aussi essentiellement en mauvaise part que celui d'*espion*. « On peut quelquefois, pour de bonnes raisons, aller aux sermons des faux pasteurs : c'est ainsi que nos missionnaires mêmes y vont ou y envoient des *émissaires* de confiance, pour savoir ce qu'on y enseigne et qui mérite d'être réfuté. » FÉN. L'*émissaire* agit quelquefois ouvertement; il n'y a de secret que ses intentions; ce peut être un négociateur subalterne qu'on n'est prêt à désavouer dans le moment, qu'afin de ne pas compromettre le succès de ses démarches. L'*espion* se cache toujours; on ne se doute pas qu'il est là, furetant et écoutant tout ce qui se dit; s'il est découvert, il y va de sa réputation ou même de sa vie, c'est un homme vendu, un délateur, un traître, qui abuse de votre confiance et pénètre dans vos secrets, afin de les révéler.

D'autre part, le métier de l'*émissaire* n'est pas aussi borné ni aussi passif. L'*espion*, en latin *speculator* (de *specere*, regarder, *épier*), épie et rend compte. L'*émissaire* fait des propositions et des ouvertures, sème des bruits et des alarmes, sonde la disposition des esprits, cherche à les gagner, les tourne, les excite, les soulève et se tient prêt à tout événement. Ce n'est pas seulement un observateur et un rapporteur; c'est presque toujours un machinateur ou un intrigant. Qui veut savoir se sert d'*espions ;* qui veut fomenter se sert d'*émissaires*. L'*espion* fournit des renseignements, c'est une sorte d'éclaireur; l'*émissaire* prépare les événements, le succès des affaires. La police a toujours des *espions ;* la politique extérieure a quelquefois des *émissaires*.

« Jean Lion fit entendre au peuple, par ses *émissaires*, qu'en ruinant les blancs chaperons on détruirait les privilèges. » BOSS. « Nos frontières sont pleines d'*émissaires* du parti (janséniste), qui font passer avec sûreté, de main en main, tout ce qu'ils veulent (en fait d'écrits) depuis la Hollande jusqu'à Paris. » FÉN. « Par ses *émissaires* secrets, Louis XI souleva les Gantois contre Maximilien. » ID. « Les *émissaires*, postés en différents endroits sur son passage, excitent la canaille à l'applaudir. » VAUV. « Christiern fit publier une amnistie générale, en forme de manifeste, que les *émissaires* de l'archevêque répandirent avec soin dans toute la Suède. » VERT. « L'abbé Dubois n'y voulait pas trop paraître, mais il faisait agir et se tenait derrière la tapisserie, d'où il dirigeait ses *émissaires*. » S. S. « Les chefs du parti détachent des *émissaires* et tournent les esprits à faire tout ce qui leur convient. » ID. « Par le moyen de leurs *émissaires* les Perses débauchèrent la plus grande partie des confédérés. » ROLL. « Les *émissaires* que Cyrus avait à la cour ne cessaient de répandre dans le public des discours qui préparaient les esprits au changement et à la révolte. » ID. « Il ne manquait à César que le diadème et le titre de roi qu'il essaya en vain, par ses *émissaires*, de se faire accorder. » ID. « Lord Hastings fut sondé par les *émissaires* de Glocester. » VOLT. « On acceptait ces conditions, quand des *émissaires* de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. » ID. « Les *émissaires* de Louis XIV fomentaient en Hongrie les troubles de cette province. » ID.

Il est mon complaisant,
Mon *émissaire ;* et c'est lui qui répand
Par son babil et sa folie utile
Les bruits qu'il faut qu'on sème par la ville. ID.

« Le roi, averti par ses *espions* du dessein de l'ennemi, se tint en défense. » BOSS. « Cet homme vint offrir à Braminte, de la part du roi ennemi, des biens et des honneurs immenses, s'il voulait lui faire savoir par des *espions* tout ce qu'il pourrait apprendre des secrets de son roi. » FÉN. « Narbal craignait que je ne fusse découvert par les *espions* du roi, qui allaient nuit et jour par toute la ville. » ID. « Ceux dont on avait entouré Julien étaient des *espions* qui devaient l'observer. » COND. « De vils *espions* à gages étaient chargés ici même d'épier toutes mes paroles pour les empoisonner. » LAH. « Gustave entretenait auprès du prince Christiern des *espions*, qui l'avertirent que ce prince faisait des levées de troupes. » VERT. « Louis XIV s'étudiait avec grand soin à être bien informé de ce qui se passait partout.... Les *espions* et les rapporteurs étaient infinis » S. S. « Le régent fit de ce beau magistrat un très-bon *espion* qui lui rendit compte avec exactitude de tout ce qui se passait de plus intérieur dans le parlement. » ID. « Joseph traita ses frères d'*espions* qui venaient pour examiner le pays. » ROLL. « Cambyse envoya des ambassadeurs en Éthiopie, qui, sous ce nom, devaient lui servir d'*espions* pour s'informer de l'état et de la force du pays, et lui en donner connaissance. » ID. « Un *espion* est découvert; on le

force d'écrire un faux avis. » VOLT. « Il fut avéré que cet *espion* avait reçu cinquante écus d'or pour rendre compte (aux légats) des secrets du cardinal de Lorraine. » ID.

EMPARER (S'), ENVAHIR, USURPER. Se rendre maître, se mettre en possession. Un conquérant *s'empare* des terres de ses voisins, il les *envahit*, ou les *usurpe;* un tyran *s'empare* de la souveraineté, il l'*envahit* ou l'*usurpe*.

On *s'empare* de toutes les manières, peu à peu ou tout d'un coup, justement ou à tort; on *envahit* brusquement, et on *usurpe* injustement.

S'emparer est le terme général, il exprime le fait simple; *envahir* et *usurper* sont des termes spéciaux et représentent le fait, l'un comme un coup de main, l'autre comme un attentat.

Envahir, du latin *invadere*, se jeter sur, à l'improviste, et se répandre, marque une action soudaine. « Son armée eut bientôt *envahi* leur territoire. » ACAD. « Un État d'une grandeur médiocre pourrait être d'abord *envahi*. » MONTESQ. « On ne les avait jamais vus *envahir* le bien de leurs voisins, comme des bêtes carnassières affamées. » VOLT. « Les Romains passèrent presque subitement de la plus grande simplicité à la recherche des choses de luxe.... Ils s'y portèrent d'abord avec plus d'avidité que de goût...Ils les *envahirent* avec une sorte de férocité. C'étaient des soldats qui allaient au butin. » COND. — *Envahir* ajoute quelquefois à l'idée de la surprise et de la rapidité de l'action celle de l'étendue de l'action. L'*envahisseur* vient tout à coup, et tout d'un coup il *s'empare* d'un grand nombre de choses. Voilà pourquoi *envahir* va si bien avec *tout :* les Romains avaient le projet ou le dessein d'*envahir* tout (MONTESQ.): on peut se liguer pour prévenir une trop grande puissance qui serait en état de tout *envahir* (FÉN.). « C'est ainsi que Henri VIII s'est fait le chef de la religion en si peu de mois en Angleterre, et a *envahi* les biens immenses des ecclésiastiques de son royaume. » S. S.

Usurper, comme *usurpation* et *usurpateur*, signifie particulièrement que l'action est illégitime ou inique. « Il y a de faux savants qui *usurpent* une domination injuste sur les esprits. » MAL. « Ce que Dieu a accordé à son fils par privilége (de juger les hommes), nous l'*usurpons* impunément et sans titre. » BOURD. « Les jésuites, par un attentat criminel, *usurpent* l'autorité de l'Église. » PASC. « Les maris *usurpent* un droit qu'ils n'ont pas. » J. J. « Ils détestaient l'imposture par laquelle il avait *usurpé* la couronne. » ROLL. « Philippe n'avait sur ces villes aucun droit par lui-même et les avaient *usurpées* par une violence ouverte. » ID. « César n'avait plus besoin que de titres qui semblassent légitimer la puissance qu'il avait *usurpée*. » ID. On dit *usurper* sur, comme entreprendre sur, attenter sur, empiéter sur, toutes expressions qui désignent un tort fait à autrui, une atteinte à ses droits.

EMPHATIQUE, AMPOULÉ, BOURSOUFLÉ, GUINDÉ. Qualités défectueuses d'un style qui affecte une élévation excessive ou déplacée eu égard au sujet.

Emphatique vient du grec ἐμφαίνω, je montre je fais paraître. Ce mot a d'abord cela de particulier, qu'il se dit primitivement de la manière de parler, et non de la manière d'écrire comme les trois autres : discours, prononciation, ton, déclamation, *emphatique*. — Ensuite, quand il se dit du style, *emphatique* marque exagération : exagérations *emphatiques* (VOLT.), éloge *emphatique* (LAH.), jactance *emphatique* (ID.). Le style *emphatique* fait valoir, fait paraître ou briller plus qu'il ne faut les choses que l'on dit. « Supprimez ce titre *emphatique*, qui promet trop et qui ne tient rien. » VOLT. C'est un début *emphatique* que celui qui est cité par Boileau :

> Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.
> Que produira l'auteur après tous ces grands cris?
> La montagne en travail enfante une souris. BOIL.

Le style *ampoulé*, ainsi que le style *boursouflé* et le style *guindé*, n'a pas rapport, comme l'*emphatique*, aux choses dites, et ne consiste pas à les agrandir outre mesure, à en grossir l'importance : il a rappport aux mots eux-mêmes, et consiste à en employer de trop beaux, de trop brillants pour le sujet. *Ampoulé* dérive du latin *ampulla*, sorte de vase à large ventre, d'où Horace a formé *ampullæ*, qui signifie de grands mots. En sorte que le style *ampoulé* pèche par un excès d'ornements, provenant d'un amas de mots pompeux ou magnifiques. Un style trop fleuri est *ampoulé*. « On appelle un style, un vers, un discours *ampoulé* celui où on emploie de grands mots à exprimer de petites choses. » MARM.

> Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
> Ni d'un vers *ampoulé* l'orgueilleux solécisme.
> BOIL.
>
> Que devant Troie en flamme Hécube désolée
> Ne vienne pas pousser une plainte *ampoulée*....
> Tous ces pompeux amas d'expressions....
> Ces grands mots dont alors l'auteur emplit sa bouche
> Ne partent point d'un cœur que sa misère touche.
> ID.

— Un déclamateur est plutôt *emphatique :* il lui semble qu'il n'en dit jamais trop pour faire concevoir une haute idée de sa cause. Un poëte, un poëte novice et inhabile, est plutôt *ampoulé :* il ne songe qu'au brillant. « Je ne trouverais pas bon, disait Agésilas, un cordonnier qui chausserait un grand soulier à un petit pied. » « C'est, ajoute Marmontel, ce que font communément les déclamateurs *emphatiques* et les poëtes *ampoulés*. »

Boursouflé se dit d'une chose qui a un grand volume, non pas par sa nature, mais parce qu'on a soufflé dedans. À l'égard du style, il exprime une redondance de mots vides de sens et d'idées. C'est le *nugæ canoræ* des Latins, des riens remplis de vent, sonores, retentissants. « Ces écrivains sont le plus souvent *boursouflés* et vides. » LAH. « Ces vers *boursouflés* sont sonores. » VOLT. « Imaginations *boursouflées* et chétives qui n'ont été que trop imitées. » ID. « La grandeur romaine ne consista jamais dans de vaines paroles; elle ne fut jamais *boursouflée*. » ID. « Ce sont là (dans Crébillon) des expressions un peu *boursouflées*, qui seraient souffertes dans une ode. » ID. Dans une ode, on a souvent plus d'égards à la forme et à l'harmonie qu'au sens. — D'ailleurs, l'entas-

sement des images, des figures, des périphrases, engendre souvent dans le style *boursouflé* l'embarras et la confusion. « Ce galimatias froid et *boursouflé* est assez condamné aujourd'hui. » Volt.

Guindé signifie d'abord haussé ou levé en haut avec grand effort, par le moyen d'une machine. Au figuré, et particulièrement quand il est question du style, ce mot rappelle le travail et la peine qu'on s'est donnée pour s'élever. Le style *guindé* sent la contrainte; il manque de grâce, il est empesé. « Saint Athanase ne paraît pas s'élever, parce que, sans se *guinder* ni faire d'effort, partout il se trouve égal à son sujet. » Boss. « Il ne faut pas *guinder* l'esprit, les manières tendues et pénibles le remplissent d'une sotte présomption par une élévation étrangère. » Pasc. « Les poëtes du temps de Marot furent durs et *guindés* sans noblesse. » Volt.

Il est *guindé* sans cesse, et dans tous ses propos
On voit qu'il se travaille à dire de bons mots. Mol.

Le style *emphatique* donne trop de grandeur aux choses dites, les vante trop : l'*ampoulé* affecte trop de grandeur ou plutôt de brillant ou de noblesse par les mots qu'il emploie; le *boursouflé* est plein de figures outrées ou de mots et de tours harmonieux, ronflants, mais inutiles; le *guindé* manque de souplesse, de liberté, d'aisance.

Avec de l'enthousiasme, de l'exaltation, de la préoccupation ou du charlatanisme, on court risque d'être *emphatique*, de ne mettre aucune mesure dans ce qu'on dit de son sujet. De grands écrivains ont eu de l'*emphase*, et ce mot ne se prend pas absolument en mauvaise part. « *Congregatæ sunt abyssi in medio mari. In medio mari* est une circonstance qui a beaucoup d'*emphase;* elle attache l'imagination et fait concevoir des montagnes d'eau solides dans le centre des choses liquides. » Roll. « En marquant ce passage décisif, on aurait fait entendre d'abord, que le terme *être appelé*, loin d'être diminutif, était *emphatique* et confirmatif. » Boss. — Avec l'ambition de briller, surtout en poésie, on outre les ornements, on devient *ampoulé*. C'est ce qui arrive d'ordinaire aux rhétoriciens et aux jeunes poëtes. « En général, Claudien est encore un de ces versificateurs *ampoulés* qui, en se servant toujours de beaux mots, ont le malheur d'ennuyer. » Lah. « Et des jeunes gens qui n'ont guère fait qu'entasser des lieux communs *ampoulés* sur le soleil et la lune, prétendent créer la poésie descriptive, créer une langue inconnue à Boileau et à Racine! » Id. « Brébeuf, l'*ampoulé* traducteur de l'*ampoulé* Lucain. » Volt. — Que si l'*ampoulé* vise au beau, le *boursouflé* vise au grand, au sublime; et comme l'éclat de l'*ampoulé* n'est que de l'enluminure, la grandeur du *boursouflé* est hors de nature, est factice, gigantesque ou amphigourique. « En commentant Corneille, je deviens idolâtre de Racine; je ne peux plus souffrir le *boursouflé* et une grandeur hors de nature. » Volt. « La tragédie nous présente des êtres gigantesques, *boursouflés*, chimériques. » J. J. Dans un accès de mauvaise humeur, Voltaire appelle Pindare « l'inintelligible et *boursouflé* Thébain qu'on dit sublime. » « Quand Boucher tend au sublime, il est *boursouflé*. » Lah. « On trouve dans Mascaron un amas d'hyberboles gigantesques, de spéculations fantastiques, de phrases *boursouflées*. » Id. — Tout écrivain est *guindé* quand il laisse voir qu'il s'est mis à la gêne, qu'il s'est torturé en quelque sorte pour s'élever. « Du temps même de Malherbe, de Balzac et de Corneille, le style noble était trop *guindé*, et ne se rapprochait pas assez du familier décent, qui lui donne du naturel. » Volt. « Quel style épistolaire que celui de la *Nouvelle Héloïse* ! qu'il est *guindé!* que d'exclamations ! que d'apprêts! » J. J.

Des discours sont proprement *emphatiques* (Acad., Volt.); des mots, *ampoulés* (Volt., J. J.); des images, *boursouflées* (Volt.). Il n'y a pas de chose dont *guindé* se dise spécialement; mais l'idée d'effort particulière à ce mot lui donne une nuance tout à fait distinctive.

EMPIRE, ROYAUME. Noms qu'on donne à différents États qui ont des princes pour chefs.

Empire, latin *imperium*, d'*imperare*, commander, exercer le pouvoir, désigne un État dont le chef commande simplement; et *royaume*, *regnum*, de *regere*, régir, diriger, guider, un État à la tête duquel est un prince qui le régit ou l'administre. L'*empire* est composé de peuples divers, gouvernés par des lois fondamentales différentes, quoique tous soumis à l'autorité ordinairement militaire d'un supérieur général : le *royaume*, au contraire, est formé d'une seule nation; il se distingue par l'unité du gouvernement, et les lois fondamentales y sont partout les mêmes. A l'époque où l'État romain n'était qu'un *royaume*, il se réduisait à un seul peuple. Mais quand il prit et porta le nom d'*empire*, il avait rangé sous son obéissance d'autres peuples étrangers qui, en devenant membres de cet État, ne cessèrent pas d'être des nations distinctes. La même différence est sensible entre l'*empire* d'Allemagne, que Charles-Quint obtint par élection, et le *royaume* d'Espagne, qu'il possédait par droit de naissance. Alexandre avait un *royaume*, celui de Macédoine, et un *empire*, c'est-à-dire, outre la Macédoine, tous les pays qu'il avait conquis. « Vous avez vu le partage de l'*empire* d'Alexandre, et la ruine affreuse de sa maison. La Macédoine, son ancien *royaume*, fut envahie de tous côtés. » Boss.

L'*empire*, admettant plusieurs peuples, est plus vaste que le *royaume*. Une ville avec un territoire de quelques lieues suffit pour faire un *royaume*. Tels furent les *royaumes* fondés par Phalante et par Idoménée dans la grande Grèce (Fén.). L'*empire* n'est jamais si borné, et d'ordinaire, en parlant de l'antiquité surtout, il est le fruit de la conquête. « Cyrus, ayant conquis le *royaume* des rois de Babylone par les forces réunies des Mèdes et des Perses, il paraît que le grand *empire* dont il a été le fondateur a dû prendre son nom des deux nations. » Boss. « Combien de nations, combien de *royaumes*, combien d'*empires* J. C. n'a-t-il pas attirés à lui? » Bourd. Il ne donnerait ou ne ferait pas cela pour un *empire*, dit plus que il ne donnerait

on ne ferait pas cela pour un *royaume*. — Par suite, le mot d'*empire* est, en général, plus grand, plus noble que celui de *royaume*. Bourdaloue dit à Louis XIV, à la fin d'un sermon : « Ces succès éclatants font de votre *royaume* le plus florissant *empire* du monde. »

Plusieurs *royaumes* peuvent être compris dans un *empire* ou être formés de ses débris. « Nous avons très-peu de choses certaines touchant le premier *empire* des Assyriens.... On voit durer trop longtemps les petits *royaumes* dont il le faudrait composer. » Boss. « L'*empire* d'Alexandre et celui des Romains s'étant formés de plusieurs *royaumes*, nous jugeons qu'il en a été de même de celui d'Assyrie. » Cond. « Charlemagne partage ces vastes provinces qui composent son *empire*, et qui étaient autant de *royaumes*, entre ses trois fils. » Vert. « Les *royaumes* formés du débris de l'*empire* d'Alexandre. » Boss. « Les *royaumes* sortis du débris du premier *empire* des Assyriens. » Id. « Ce grand *empire* (l'*empire* romain), qui a englouti tous les *empires* de l'univers, et d'où sont sortis les plus grands *royaumes* du monde que nous habitons. » Id. « Un *empire* (l'*empire* romain), tout détruit qu'il est, attirera toujours les regards de vingt *royaumes* élevés sur ses débris et dont chacun se vante aujourd'hui d'avoir été une province des Romains et une des pièces de ce grand édifice. » Volt. « Des débris de ce vaste *empire* (d'Assyrie) se formèrent trois grands *royaumes*. » Roll.

Les enfers sont appelés poétiquement le *royaume* des ombres ou de la nuit (Fén.), c'est-à-dire que les ombres et la nuit y règnent, en sont en possession, comme un roi de son *royaume*. C'est aussi le *royaume* de Pluton (Id.); mais on le nomme l'*empire* de Pluton, quand on veut, ou en faire concevoir la vaste étendue, ou représenter le dieu qui y règne comme redoutable, comme y exerçant un pouvoir et y donnant des ordres rigoureux, ce qu'on ne peut dire ni des ombres ni de la nuit. « Télémaque entendit l'*empire* souterrain mugir. » Fén. « Il dit à Pluton : Je viens vous demander si mon père est descendu dans votre *empire*. » Id.

EMPIRE, RÈGNE. Ces deux mots signifient un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté.

Mais *empire* a pour accessoires les idées de puissance et d'étendue, comme on le voit par ses autres acceptions, suivant lesquelles il est synonyme de *domination* et d'*autorité*, d'une part, et de *royaume* ou d'*État*, d'autre part. *Règne*, d'où vient le verbe *régner*, n'a rien de distinctif que son rapport à la durée, au temps pendant lequel le souverain, le chef de l'empire ou du royaume, *règne*, exerce le pouvoir. « Un *empire* est plus ou moins puissant ou vaste; un *règne* est plus ou moins long. On dit l'*empire* de J. C. sur tous les peuples, et son *règne* éternel (Boss.). Il restait encore, du temps de Tibère, des monuments qui marquaient l'étendue de l'*empire* de Sésostris (Id.); de grands ouvrages ont rendu le *règne* de Salomon immortel (Id.).

L'*empire* est une chose; on le reçoit, on le perd, on y associe quelqu'un ou on l'en dépouille. Le *règne* est une époque, quelque chose de purement temporel ou chronologique; il commence, il finit, il dure tant d'années, et il est remarquable par les événements qui s'y passent, glorieux, paisible, orageux, etc. « On voit dans l'Apocalypse le *règne* de J. C. avec ses saints qu'il associe à son *empire*. » Boss. « C'est de là que les protestants concluent que le *règne* de l'Antechrist commence alors.... La prostituée ne peut donc être autre chose que la ville de Rome pillée, dépouillée de ses provinces et de son *empire* par Alaric et les autres rois. » Id. « Ce n'est ni les longs *règnes*, ni leurs fréquents changements, qui causent la chute des *empires*, c'est l'abus de l'autorité. » Gir.

Empire est le mot propre en parlant des peuples : l'*empire* des Assyriens, l'*empire* des Perses, l'*empire* des Romains. C'est qu'on les peut considérer et qu'on les considère sous le rapport de leur puissance, qui, un moment, a tout éclipsé, tout subjugué, tout réglé souverainement, et s'est étendue plus ou moins loin. A l'égard des princes, on doit préférer le mot *règne*, qui les représente comme ayant occupé le trône de telle année à telle autre. Sous le *règne* de Gallien, Dieu fit fondre sur l'*empire* romain tout ce qu'on peut endurer de calamités (Boss.). « L'époque glorieuse de l'*empire* des Babyloniens est le *règne* de Nabuchodonosor; celle de l'*empire* des Perses est le *règne* de Cyrus; celle de l'*empire* des Grecs est le *règne* d'Alexandre; et celle de l'*empire* des Romains est le *règne* d'Auguste. » Gir. « Ctésias écrivit l'histoire des Assyriens et des Perses en vingt-trois livres. Dans les six premiers, il traitait de l'histoire d'Assyrie, et de tout ce qui y était arrivé avant l'*empire* des Perses; et depuis le septième jusqu'au treizième inclusivement, il rapportait tout ce qui regarde les *règnes* de Cyrus, de Cambyse, du Mage, de Darius et de Xerxès. » Roll.

Le mot d'*empire* s'applique bien au gouvernement domestique, au lieu que celui de *règne* est exclusivement réservé pour le gouvernement public : l'*empire* des pères, des maris, et jamais le *règne*. C'est qu'il s'agit ici d'exprimer la manière plus ou moins absolue, et plus ou moins étendue dont est exercée une puissance, et point du tout le temps plus ou moins long pendant lequel on l'exerce.

Au figuré, la différence est palpable, et entièrement conforme ou plutôt identique à celle qui vient d'être reconnue au propre. On dit l'*empire* de la vertu, de la raison, de la mode, des préjugés, des arts, etc., pour marquer leur domination plus ou moins forte et plus ou moins étendue : Qui peut se soustraire à l'*empire* des préjugés ? Mais on dit le *règne* de la vertu, de la raison, de la mode, des préjugés, des arts, etc., lorsqu'on veut parler du temps pendant lequel ils sont en honneur, en crédit, en vogue, et gouvernent, pour ainsi dire, les hommes : Quand finira le *règne* des préjugés ? Quand arrivera celui de la vérité ?

EMPLOI, MINISTÈRE, CHARGE, OFFICE, FONCTION. Partie ou branche de service confiée ou accordée à quelqu'un.

Emploi marque l'application à un certain tra-

vail, l'usage qu'on y fait de son activité; en sorte qu'avec un *emploi* on est déterminé, attaché à tel genre d'occupation. Ce mot est particulièrement relatif à l'aptitude du sujet pour la place, à laquelle il s'adapte ou s'ajuste, pour ainsi dire, plus ou moins bien.

Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant,
Pour différents *emplois* nous fabrique en naissant.
MOL.

« Les Suisses s'offensent d'être dits gentilshommes et prouvent la roture de race pour être jugés dignes de grands *emplois*. » PASC. « Je n'ai pas pour mission de former des hommes. J'espère que de plus dignes mains se chargeront de ce noble *emploi*. » J. J. « Protésilas vous loue, il vous estime, il vous croit digne des plus importants *emplois*. » FÉN. « Choisissez quelque fille que vous croirez capable d'être formée : songez de bonne heure à la former pour cet *emploi* (de gouvernante). » ID.

Le *ministère* suppose un maître dont on est l'agent, qu'on représente et auquel on obéit. C'est l'*emploi* d'un serviteur.

Phérore fut chargé (par Hérode) du *ministère* affreux
D'immoler cet objet (Mariamne) de ses horribles feux.
VOLT.

« Tu m'as confié tes femmes. J'ai commencé mon *ministère* par les châtiments. » (Sé im à Usbeck.) MONTESQ. « Paul, destiné par J. C. à être le prédicateur des gentils, avant que d'être employé à ce *ministère* et que d'exercer pleinement son apostolat, va voir Pierre pour le contempler. » BOSS. « J. C. dit à son père : Vous m'avez envoyé pour réconcilier le monde, et j'envoie mes disciples avec la parole et le *ministère* de la réconciliation pour accomplir mon ouvrage. » ID.

Charge signifie fardeau. Une *charge* est un *emploi* public, important, qui fait qu'on porte le poids des affaires et qu'on joue un grand personnage. « Solon donna entrée dans les affaires publiques à tout le peuple, excepté aux artisans qui ne vivaient que de leur travail. Ceux-là étaient exclus des *charges*. » FÉN. « Les hommes aiment les grandes *charges*, les honneurs, le commandement. » MAL. « Plutarque eut dans sa patrie les *charges* les plus considérables. » ROLL. « Il y a encore l'orgueil de la vie, l'ambition, les *charges*, les grands commandements, qui semblent rendre la vie, pour ainsi dire, plus vivante, parce qu'on devient un homme public. » BOSS. « Plusieurs rois d'Europe voulant se rendre despotiques ont réuni en leurs personnes toutes les grandes *charges* de l'État. » MONTESQ. « A Rome, les affranchis pouvaient avoir part aux *charges*. » ID. « Convient-il que les *charges* soient vénales ? Non, dans les États despotiques; oui, dans les États monarchiques. » ID.

Office, du latin *officium*, devoir, exprime une obligation, c'est-à-dire quelque chose d'onéreux comme la *charge*. *Office* et *charge* se ressemblent beaucoup : ils désignent l'un et l'autre des *emplois* publics qui attirent plus ou moins d'honneur. « Qu'on ne se moque pas de ceux qui se font honorer par des *charges* et des *offices*. » PASC. Mais l'*office* est quelque chose de moins considérable, c'est une *charge* subalterne : autrefois on disait avoir une *charge* de président au parlement, et un *office* de greffier. D'ailleurs, presque toujours l'*office* est une petite *charge* auprès du prince ou dans la maison du prince, une *charge* domestique. Il y avait anciennement dans les cours des *offices* de bouffon (MAL.). « Le jour commençait à paraître; les femmes allument du feu (dans le palais de Pénélope) et se distribuent dans les différents *offices* dont elles étaient chargées. » FÉN. « On sait quel crédit les empereurs donnaient à leurs domestiques, que leurs *offices* appelaient plus souvent près de leurs personnes. » BOSS. « Tigrane ne paraissait jamais en public sans avoir quatre rois.... Il en avait toujours quelques-uns à le servir aux *offices* les plus bas. » ROLL.

Fonction, de *fungi*, s'acquitter, exécuter, est un mot distributif. Il représente seulement un acte, une opération de l'*emploi*, du *ministère*, de la *charge* ou de l'*office*; remplir les *fonctions* de son *emploi*, de son *ministère*, de sa *charge*, de son *office*. « La principale *fonction* de cet *emploi* consiste en.... » ACAD. « Faire les *fonctions* de son *ministère*, de sa *charge*. » ACAD. « Pélopidas éleva à une grande dignité cet *office* (de télearque), dont les *fonctions* ne consistaient qu'à faire nettoyer les rues, emporter les fumiers et prendre soin des égouts. » ROLL.

Emploi est du style ordinaire. *Ministère*, latin *ministerium*, appartient toujours au langage soutenu, particulièrement à celui de l'Église. *Charge* et *office* ne se disent plus guère, *office* surtout, parce qu'ils ont rapport à un passé politique qui est loin de nous. *Fonction* est comme *emploi*, d'un usage fréquent; mais, outre qu'il est un peu plus relevé, il exprime quelque chose de partiel et se met d'ordinaire au pluriel.

EMPREINDRE, IMPRIMER. Appliquer un corps sur un autre de manière que le premier modifie le second et laisse en lui une marque de son action.

Mais on *empreint* avec le cachet ou le burin, c'est-à-dire de telle sorte qu'il reste une image dans le corps modifié, ou qu'il reçoive une trace profonde. Au contraire, il se peut qu'en *imprimant* on produise une simple marque, au lieu d'une image, et, d'autre part, l'*impression* est plus légère, plus faible, plus superficielle que l'*empreinte*.

1° Quand une chose est *empreinte* sur une autre, la première est représentée dans la seconde par une image. C'est ainsi que des pas sont *empreints* sur la terre molle, sur la neige ou sur le sable; c'est ainsi que l'effigie du prince est *empreinte* sur la monnaie. Mais ce qui résulte de l'action d'*imprimer* peut n'être pas une image ou une figure : vous *imprimez* un mouvement à un corps. « Nous ne trouvions aucun champ où la main du diligent laboureur ne fût *imprimée*. » FÉN. Une estampe est bien ou mal *empreinte* (VOLT.); un livre est bien ou mal *imprimé*.

2° Ce qui est *imprimé* sur une chose, c'est-à-dire ce qui y est mis par la pression, tient moins

que ce qui y est *empreint*, c'est-à-dire gravé. Les idées des choses que nous avons perçues sont *imprimées* pour quelque temps dans nos esprits; mais « l'idée de celui qui nous a créés est *empreinte* profondément au dedans de nous; rien n'est gravé plus avant dans le cœur de l'homme.» Boss. Les objets se trouvent un instant *imprimés* dans la glace devant laquelle ils paraissent (Boss.); il y a des lois *empreintes* dans toutes les têtes et dans tous les cœurs, comme il y en a de gravées sur des tables (Volt.). Pour ôter ce qui est *imprimé*, il suffit d'effacer; pour faire disparaître ce qui est *empreint*, il faudrait briser ou arracher.

Enfin, *empreindre* est tout relatif à l'effet, à l'état, et la preuve c'est qu'il ne se dit guère qu'au participe passé; *imprimer*, au contraire, s'emploie à tous les temps à l'actif, et indique particulièrement l'action même. Cette différence est sensible et importante pour les substantifs *empreinte* et *impression*. L'*impression* des plantes et du corps des poissons sur certaines matières primitivement molles a produit des *empreintes*. « Dans le cerveau de l'éléphant plusieurs sensations combinées et contemporaines font des *impressions* profondes et des *empreintes* étendues.» Buff.

EMPRESSEMENT, ZÈLE. Ces mots donnent l'idée du soin et de la vivacité qu'on met à embrasser ou à servir la cause de quelqu'un.

L'*empressement* est extérieur, et le *zèle* intérieur : l'un consiste dans le mouvement qu'on se donne, l'autre dans le sentiment dont on est animé. Avec de l'*empressement*, on s'agite, on se hâte de se porter au-devant; avec du *zèle*, on brûle d'un désir affectueux d'être agréable ou utile. *Empressement* n'exprime que la diligence, n'est relatif qu'à la promptitude, à l'inquiétude, à l'impatience avec laquelle on vient ou on va, on accourt, on prévient, on accueille; *zèle* exprime l'ardeur de l'âme, le dévouement et le tendre intérêt qu'on prend aux personnes. On dit des airs d'*empressement* (Sév.) ou *empressés*, et la chaleur du *zèle* (J. J). On peut tromper par son *empressement*, et sur son *zèle*. Trop d'*empressement* fatigue; trop de *zèle* aveugle et égare. « Tous coururent en foule vers Denys, et lui demandèrent avec *empressement* ce qu'il avait appris des Carthaginois. Il leur répondit que ceux qui étaient chargés du commandement (à Syracuse), au lieu de réveiller le *zèle* et l'attention des citoyens, endormaient la ville en l'amusant par de vains spectacles. » Roll.

D'ordinaire, l'*empressement* est la suite et la manifestation du *zèle*. Aussi, dit-on bien un *zèle empressé* (Bourd., Regn.), et l'*empressement* du *zèle*. « J'attends vos mémoires avec l'*mpressement* du *zèle* que vous m'avez inspiré. » Volt. « Marthe est si *zélée* pour servir Jésus, qu'elle passe jusqu'à un *empressement* excessif, et jusqu'à une inquiétude dont elle est reprise. » Boss. Et quand les deux mots se suivent, c'est *empressement* qui vient le second, parce qu'il marque l'effet.

Vous connaissez mon *zèle* et mon *empressement*.
Regn.

« Il s'est acquitté de cette commission avec *zèle* et *empressement*. » D'Al. « Le peuple s'acquitta de ce devoir avec un *zèle* et un *empressement* bien louables. » Roll.

Toutefois, il se peut aussi que l'*empressement*, qui est extérieur, ne soit qu'extérieur, que, au lieu d'être causé par le *zèle*, il n'en soit qu'une vaine démonstration.

D'un *zèle* simulé j'ai bridé le bon sire;
Avec *empressement* je suis venu lui dire,
S'il ne songeait à lui, que l'on le surprendrait.
(Mascarille dans l'*Étourdi*.) Mol.

Ainsi, en général, l'*empressement* peut avoir divers motifs, le caractère, l'intérêt, la flatterie, la politesse; le *zèle* n'en a jamais qu'un, le succès ou la prospérité de la chose ou de la personne qui en est l'objet. On a de l'*empressement* pour une personne qu'on veut gagner, et du *zèle* pour une personne ou pour une chose qu'on aime pour elle-même.

ÉMU, TROUBLÉ, AGITÉ. Une eau, tranquille d'ordinaire, devient tout à coup, par l'effet de certaines actions, *émue*, *troublée*, *agitée*. Ces mots se disent aussi et surtout au figuré d'une âme que certaines impressions ont mise subitement dans une situation analogue. Un homme *ému*, *troublé*, *agité*, n'est pas de sens rassis, a été tiré de son assiette ordinaire par des modifications qu'il a reçues, des influences qu'il a subies. Je le trouvai encore tout *ému*, tout *troublé*, tout *agité* des reproches ou de la scène qu'on venait de lui faire.

L'idée propre d'*ému* est celle d'une impression et d'un changement d'état doux et modérés : l'eau est *émue*, quand elle commence à être ébranlée, mise en mouvement, poussée hors de sa place. *Troublé* emporte l'idée de désordre : l'eau est *troublée* lorsqu'elle est mue tumultueusement, ou que, sans mouvement et en vertu de toute autre cause, intérieure ou extérieure, elle devient *trouble*, elle se mêle, se charge de matières limoneuses ou terreuses. *Agité* indique toujours quelque chose de violent : l'eau est *agitée*, lorsqu'elle éprouve des mouvements en différents sens, alternatifs et contraires, lorsqu'elle est bouleversée et rendue comme furieuse.

Ces nuances se conservent au figuré. Et d'abord l'*émotion* diffère bien du *trouble*.

L'*émotion* est un fait de sensibilité par lequel on est porté pour ou contre une personne ou une chose. Le *trouble* est un fait relatif à l'esprit, et en vertu duquel on se trouve embarrassé, interdit, confondu. On peut être *ému* jusqu'aux larmes, et *troublé* jusqu'à ne savoir que dire ou que répondre. On est *ému* par tout ce qui va au cœur, par tout ce qui touche ou intéresse; on est *troublé* par tout ce qui peut apporter le désordre dans les facultés intellectuelles, ou causer un dérangement, un égarement d'esprit. Les âmes ou les cœurs sensibles sont faciles à *émouvoir;* les esprits faibles sont faciles à *troubler*. On est *ému* du spectacle de la misère; Cicéron venant plaider pour Milon fut *troublé* à la vue des soldats de Pompée. — *Troublé* signifie aussi quelquefois inquiété, dont la paix est altérée, et dans cette acception comme dans la précédente

il se distingue bien d'*ému*. Il désigne une modification solitaire, toute relative et bornée au sujet; en sorte que l'*émotion* fait perdre l'indifférence, fait aimer ou haïr, et que le *trouble* fait perdre le repos ou la tranquillité. On est *ému* de compassion ou de colère; on a la conscience *troublée*. « Je suis *troublée* de votre santé et du voyage que vous faites.... Je vous assure que mon cœur ne regarde point cet éloignement avec tranquillité. » Sév. — Au reste l'*émotion*, comme tout ce qui tient à la sensibilité, peut conduire au *trouble*, c'est-à-dire arriver à empêcher plus ou moins les fonctions de l'esprit ou à diminuer la paix de l'âme; mais comme elle est de sa nature paisible et sans violence, elle ne produit cet effet qu'à un faible degré, peu à peu, à la longue. « Je vois avec douleur les jalousies, les divisions, les inquiétudes s'accroître dans Genève : non que je craigne que ces petites *émotions* aillent jusqu'au *trouble* et au tumulte, mais il est triste de voir cette ville ne pas jouir de sa prospérité. » Volt.

L'*agitation* enchérit de toutes manières sur l'*émotion* et sur le *trouble*.

D'abord elle est de plus longue durée et paraît davantage à l'extérieur. « Les yeux et les sourcils de Protésilas montraient je ne sais quoi d'*agité*, de sombre et de farouche. » Fén. L'*émotion* et le *trouble* font pâlir et trembler, tout au plus; dans l'*agitation* on gesticule, on se démène, on va et on vient avec précipitation.

Comparée à l'*émotion*, l'*agitation* est plus forte : l'*émotion* affecte l'âme, et ne lui permet pas de rester indifférente; l'*agitation* frappe l'âme et lui inspire une vive inquiétude. L'homme *ému* se sent touché; l'homme *agité* est hors de soi. « Je vis un petit conciliabule très-*ému*.... Le duc du Maine parla à son frère le comte de Toulouse avec *agitation*. » S. S. On ne dit pas une douce, une tendre *agitation*, comme on dit une douce, une tendre *émotion*; l'*agitation* est toujours violente et pénible. — D'ailleurs l'âme *émue* n'éprouve qu'un seul sentiment, comme la pitié, l'attendrissement, la joie; au lieu que l'âme *agitée* est en proie à des sentiments divers qui la balancent, la ballottent et se la renvoient pour ainsi dire. « De quels mouvements divers l'âme est-elle *agitée* dans le jeu, selon les divers caprices du hasard? » Mass. Dans l'incertitude, dans le doute, dans une position où il y a à espérer et à craindre, on est *agité*.

Dans le doute mortel dont je suis *agité*. Rac.

« Malgré toute l'affectation de fermeté et de tout espérer de la guerre, Albéroni éprouvait de grandes *agitations* intérieures sur l'incertitude des succès où il allait se livrer. » S. S.

A l'égard du *trouble* de l'esprit, l'*agitation* le cause plutôt que l'*émotion*, parce qu'elle est plus violente; et à l'égard du *trouble* de l'âme, de son inquiétude, de l'altération de sa tranquillité, *agitation* en marque le comble. La conscience est *troublée* par des scrupules, et *agitée* par des remords; une conscience *troublée* n'est pas en repos; une conscience *agitée* est harcelée, tourmentée. « Considérez tout ce que l'ambition attire d'inquiétudes, d'alarmes, de *troubles*, d'*agitations*, de douleurs intérieures et de désespoirs. » Bourd. Antiochus l'Illustre fut tout à coup saisi de frayeur en entendant parler des victoires des Juifs, et il fut jeté dans un grand *trouble*. Il s'écriait : Mon cœur est abattu par de cruelles inquiétudes. Quelle horrible *agitation* sens-je en moi-même, moi qui étais si heureux! » Boss.

J'ai vu le fier Atrée; il semble qu'il médite
Quelque profond dessein qui le *trouble* et l'*agite*.
Volt.

ÉMULATION, JALOUSIE. Sentiments qui nous portent à rivaliser avec quelqu'un, à faire effort pour l'égaler ou le surpasser : l'*émulation* et la *jalousie* ne se rencontrent guère que dans les personnes de même art, de mêmes talents et de même condition.

« L'*émulation*, dit Labruyère, est un sentiment volontaire, courageux, sincère, qui rend l'âme féconde, qui la fait profiter des grands exemples, et la porte souvent au-dessus de ce qu'elle admire. La *jalousie*, au contraire, est un mouvement violent, et comme un aveu contraint du mérite qui est hors d'elle : elle va même jusqu'à nier la vertu dans les sujets où elle existe; ou, forcée de la reconnaître, elle lui refuse les éloges, ou lui envie les récompenses : passion stérile, qui laisse l'homme dans l'état où elle le trouve; qui le remplit de lui-même, de l'idée de sa réputation; qui le rend froid et sec sur les actions ou sur les ouvrages d'autrui; qui fait qu'il s'étonne de voir dans le monde d'autres talents que les siens, ou d'autres hommes avec les mêmes talents dont il se pique : vice honteux, qui, par son excès, rentre toujours dans la vanité et dans la présomption, et ne persuade pas tant à celui qui en est blessé, qu'il a plus d'esprit et de mérite que les autres, qu'il lui fait croire qu'il a lui seul de l'esprit et du mérite. »

« L'*émulation* anime les esprits. » Roll. « C'est un sentiment honnête qui fait naître et développe les talents. Elle nous porte à imiter ce que nous admirons et nous fait rendre justice à ceux que nous voulons égaler. » Cond. « Elle naît en l'homme de cœur, quand il voit faire aux autres de grandes actions. » Boss. — Mais la *jalousie* est une passion haineuse, injuste, aveugle. « Il n'est plus rien de sacré pour un cœur que la *jalousie* aigrit et infecte. » Mass. « Quand on nourrit contre son frère des sentiments de *jalousie*, ses talents, sa réputation, sa prospérité sont autant de vers qui nous rongent. » Id.

« S'il y a des *émulations* de vertus, il y en a de contention et de *jalousie*; et, pour une *émulation* légitime, il y en a cent de criminelles. » Bourd. — « Ce sujet (la vengeance du meurtre d'Agamemnon), traité tant de fois parmi les modernes, n'a pas excité moins d'*émulation* chez les anciens. Il a été un objet de concurrence entre Eschyle, Euripide et Sophocle.... Cette noble rivalité ne passait pas pour une basse *jalousie*. » Lah. — « Il y avait eu de tout temps entre Lucullus et Pompée une *émulation* qui approchait fort de la pique ou de la *jalousie*. » Roll. — « Il a régné entre tous les ordres religieux une *émulation* qui est souvent devenue une *jalousie* éclatante : la haine entre les moines noirs et les

blancs subsista violemment pendant quelques siècles. » Volt.

Entrons : d'abord on voit la *Jalousie*,
Du dieu des vers la fille et l'ennemie,
Qui, sous les traits de l'*Émulation*,
Souille l'orgueil et porte sa furie
Chez tous ces fous courtisans d'Apollon. Id.

ENCORE, AUSSI. Ces adverbes servent à exprimer que, outre ce qui a déjà été fait, dit ou donné, on fait, on dit, on donne quelque chose.

Mais *encore* emporte une idée d'identité et marque addition ou énumération, au lieu que son synonyme *aussi* implique une idée de diversité et suppose comparaison. J'ai, je fais, je dis, je donne *encore*, c'est-à-dire de plus, c'est-à-dire que moi, la même personne, je continue à avoir, à faire, à dire, à donner. J'ai, je fais, je dis, je donne *aussi* signifie que moi, de mon côté, pareillement, également, avec d'autres personnes, j'ai, je fais, je dis, je donne telle ou telle chose.

J'ai cité des exemples, je vais en citer *encore* (Pasc., Volt.). « Non-seulement il est libéral, mais *encore* il est prodigue. » Acad. « Je pourrais combattre cette pensée par plusieurs raisons. Je pourrais vous représenter que.... Je pourrais ajouter *encore* que.... » Boss. Il demandait ceci, il demande *encore* cela (Volt.). « Avec ces beaux secrets Roger Bacon possédait *encore* tous ceux de l'astrologie judiciaire. » Id. « Après avoir été ouvertes à la poste, mes lettres le seront *encore* dans la maison où je vais loger. » J. J.

« Cela est faux, que, la défense étant permise, le meurtre soit *aussi* permis. » Pasc. « Comme il était naturel que le temps fît inventer beaucoup de choses, il devait *aussi* en faire oublier d'autres. » Boss. « Ce prélat tartare fut insulté par les caravanes ; les Chinois le furent *aussi*. » Volt. « Les riches ne logent que leurs amis ; mais les pauvres logent *aussi* les chevaux de leurs amis. » J. J. « Je vous enverrai ce morceau non-seulement pour réjouir mon cœur, mais *aussi* pour profiter de vos lumières. » Id.

Voilà donc mon paquet, et vous le vôtre *aussi*.
Regn.

ENFANT, ENFANTIN, PUÉRIL. (**ENFANTILLAGE, PUÉRILITÉ.**) Ces mots qualifient relativement au premier âge, marquent avec le premier âge de la conformité ou du rapport.

Mais *enfant* a cela de tout à fait spécial, qu'il s'applique seulement aux personnes, au lieu qu'*enfantin* et *puéril* se disent exclusivement de ce qui appartient aux personnes, de leurs actions ou de leurs discours. Un homme est *enfant*, plus ou moins *enfant*, et il se conduit ou parle d'une manière *enfantine* ou *puérile*. « Les mystiques sont si *enfants*, si on les croit, et d'une telle innocence, que souvent ils signeront ce que vous voudrez, sans songer s'il est contraire à leurs sentiments. » Boss. « Je ne puis me corriger de mes châteaux en Espagne. J'ai beau vieillir, je n'en suis que plus *enfant*. » J. J. « Le cadet des deux petits du Soussoi paraissait venir à moi si volontiers que, plus *enfant* qu'eux, je me sentais attacher à lui déjà par préférence. » Id. « L'invalide parut sensible à mon attention. Qui croirait que je fus assez *enfant* pour en pleurer d'aise ! » Id. « C'était à qui des deux serait le plus *enfant*. » Id.

Entre *enfantin* et *puéril*, entre *enfantillage* et *puérilité* la différence est aussi profonde que certaine.

Enfantin et *enfantillage*, directement formés du français *enfant*, ne rappellent du premier âge que ce qui s'en remarque à l'extérieur, savoir des qualités ou indifférentes ou estimables ; *puéril* et *puérilité*, latin *puerilis* et *puerilitas*, de *puer*, enfant, ne rappellent de ce même âge que ce qui regarde l'intérieur ou l'esprit, c'est-à-dire des défauts, défauts de réflexion, de sens, de jugement, de solidité. *Enfantin* et *enfantillage* se prennent donc d'ordinaire en bonne part, *puéril* et *puérilité* jamais ou presque jamais.

Des idées de gaieté, de badinage, d'innocence, d'intérêt, de vie sereine et de beauté ou de grâces s'attachent naturellement aux mots *enfantin* et *enfantillage*. « La duchesse de Bourgogne avait amusé le roi par des badinages nouveaux et *enfantins*. » S. S. « Thomas Diafoirus, étant petit, ne jouait jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme *enfantins*. » Mol.

Venez, famille désolée ;
Venez, pauvres enfants, qu'on veut rendre orphelins,
Venez faire parler vos esprits *enfantins*.
(L'Intimé présentant les petits chiens dans les *Plaideurs*.) Rac.

« Si quelque chose peut rendre un esprit serein, adoucir la peine par l'onction de l'amour, c'est cette conduite simple, libre et *enfantine* entre les bras de Dieu. » Fén. « Là fut le terme de la sérénité de ma vie *enfantine*. Dès ce moment je cessai de jouir d'un bonheur pur. » J. J. « Quelle netteté de judiciaire *enfantine* suppose la réponse de cet élève ! » Id. « Cette eau a la vertu de faire d'un visage décrépit une face *enfantine*. » Les. — « Ne trouvez-vous pas que Mme de Saint-Julien a quelque chose de Mme du Châtelet ? Elle en a l'éloquence, l'*enfantillage* et la bonté, avec un peu de sa physionomie. » Volt. « On pardonnait ces naïvetés à son âge (les gentillesses d'un jeune petit-maître). Il mêlait des sentiments si fiers et si nobles aux *enfantillages* de l'amour-propre, que tout cela ensemble n'avait rien que d'intéressant. » Marm.

Ce qui est *puéril* et la *puérilité* se distinguent par un caractère d'étourderie, d'extravagance, d'absurdité, de vanité, de mauvais goût ou de bassesse. « L'imagination ne produit souvent que des idées vaines et *puériles*, qui ne servent point à perfectionner le goût, et à nous rendre meilleurs. » Labr. « Si l'on faisait une sérieuse attention à tout ce qui se dit de froid, de vain et de *puéril* dans les entretiens ordinaires, l'on aurait honte de parler ou d'écouter. » Id. Des principes (Fén.), des sophismes (P. R.) *puérils*. « Des législateurs se sont amusés à faire des institutions *puériles*. » Montesq. « Ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie, et qu'ils amusent leurs talents à des choses *puériles*. » Id. « Combien l'homme est faible, puisque les plus hautes productions des

plus grands d'entre les hommes (les philosophes) sont si basses et si *puériles!* » PASC. « Les détails, dans Hérodote, dégénèrent souvent en simplicités *puériles*, plus propres à gâter le goût de la jeunesse qu'à le former. » J. J. — « Les plus grands hommes du paganisme ne parlaient qu'avec respect des superstitions de l'idolâtrie, dont ils connaissaient la *puérilité* et l'extravagance. » MASS. « Ces *puérilités* absurdes (des Éléates) sont abandonnées aux sophistes. » BARTH. « On a de la peine à croire que dans les écoles d'Athènes on daignait entendre de semblables *puérilités*. » MARM. « Dans ce dialogue on trouve les meilleurs principes mêlés avec beaucoup de *puérilités*. » D'AG. « Que dirait Socrate de l'éducation publique qu'on donne à notre jeune noblesse, des *puérilités* dont on se plaît à la nourrir, comme si on n'avait rien de bon à lui apprendre? » D'AL.

ENFIN, À LA FIN, — FINALEMENT. L'idée de fin est commune à ces trois mots.

Pour ce qui concerne d'abord *enfin* et *à la fin*, le premier a rapport au discours, le second aux choses. *Enfin*, *en fin*, c'est-à-dire en finissant, pour finir, pour conclusion, en un mot, bref, pour arriver tout de suite à la fin de mon dire ou de mon récit. « Car *enfin* que pouvait-il faire? » ACAD.

Je ne sais pas pourquoi, mais *enfin* je soupire. REGN.

Après avoir soutenu qu'on ne peut se passer de la mythologie dans les poëmes, et que vainement on pense faire agir Dieu, ses saints et ses prophètes comme les dieux éclos du cerveau des poëtes, Boileau ajoute :

Et quel objet *enfin* à présenter aux yeux
Que le diable toujours hurlant contre les cieux!

A la fin, vers ou sur la fin (de la chose), au bout, sert à marquer que la chose ou la personne même finit, a fini ou finira par faire telle chose. « *A la fin* il est convenu de tout. » ACAD. « Les empereurs prétendaient qu'*à la fin* les religions s'uniraient. » BOSS. « Vous connaîtrez *à la fin* que vous avez parié pour une chose certaine et infinie. » PASC.

Mais *enfin* se prend aussi, comme *à la fin*, dans le sens objectif ou en relation avec les réalités. Ce qui le distingue alors, c'est que ne renfermant pas l'article, comme *à la fin*, il n'exprime rien de remarquable ou de saillant. — *Enfin*, c'est-à-dire en dernier lieu, opposé à d'*abord*. C'est l'expression ordinaire. « Il arrive quelquefois que des personnes qui aiment extrêmement de certaines viandes, viennent *enfin* à en avoir horreur. » MAL. « Cette coutume de juger les rois après leur mort faisait entendre aux rois que, si leur majesté les met au-dessus des humains pendant leur vie, ils y reviennent *enfin* quand la mort les a égalés aux autres hommes. » BOSS. « Abadie, jésuite, puis janséniste, puis protestant, voulut faire *enfin* une secte. » VOLT. « Satellites autrefois de Saturnin, puis de Sulpicius, ensuite de Marius et de Damasippe, et *enfin* de Lépidus. » ROLL. — Mais *à la fin* s'emploie quand on veut insister, quand il s'agit de choses qui viennent lentement, à la longue, après une longue attente, ou malgré beaucoup d'oppositions, de difficultés ou de peine. Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* on définissait *à la fin* par *après bien du temps*. « Tant va la cruche à l'eau qu'*à la fin* elle se casse. » ACAD.

Je chante les combats, et ce prélat terrible
Qui, par ses longs travaux et sa force invincible,
Dans une illustre église exerçant son grand cœur,
Fit placer *à la fin* un lutrin dans le chœur. BOIL.
Le plus charmant objet *à la fin* nous ennuie. REGN.

« Me répondras-tu *à la fin?* » ID. « Ménalque a affaire à un fâcheux, à un homme oisif, qui se retirera *à la fin*, il l'espère et il prend patience. » LABR. « C'était pour forcer ma mémoire à prendre de la capacité que je m'obstinais à cette étude. Il fallut l'abandonner *à la fin*. » J. J. « La vraie bonté et la vraie vertu triomphent de tout *à la fin*. » VOLT. « Polybe a très-bien conclu que Carthage devait *à la fin* obéir à Rome par la seule nature des deux républiques. » BOSS.

Finalement, en fin ou à la fin *finale*, est peu usité, même dans le langage familier, où il convient le mieux. Il a cependant une nuance particulière. Je vous prierai *finalement* de rester chez vous. *Finalement*, c'est-à-dire définitivement et sans retour. Nos comptes sont *finalement* arrêtés. « Jésus-Christ a obtenu cette grâce aux élus, que leur foi ne défaillît pas à jamais et *finalement*. » BOSS.

ENFUIR (S'), S'ÉCHAPPER, S'ÉVADER, S'ESQUIVER, SE SAUVER. Se tirer et s'éloigner d'un certain lieu.

On *s'enfuit* à toutes jambes : *s'enfuir* est relatif à la vitesse, à la promptitude, à la précipitation avec lesquelles on s'en va ou on décampe. Le temps *s'enfuit;* nos faux amis, quand ils nous voient malheureux, *s'enfuient;* l'enfant prodigue *s'enfuit* de la maison paternelle. « Antiochus se montra dans la Grèce avec une petite partie de ses forces.... Il fut battu et *s'enfuit* en Asie. » MONTESQ. « Bias se rencontra à Priène lors de la prise et du sac de cette malheureuse ville : tous les citoyens emportaient tout ce qu'ils pouvaient et *s'enfuyaient* dans les lieux où ils croyaient pouvoir se mettre en sûreté. » FÉN.

Leur résistance (des rats) fut vaine;
Il fallut céder au sort :
Chacun *s'enfuit* au plus fort
Tant soldat que capitaine. LAF.

On *s'échappe* des mains, des mains qui ont pris ou qui menacent de prendre, afin de n'être plus au pouvoir de ce qui a saisi et retient, ou afin de se mettre hors d'atteinte de ce qui poursuit. Un prisonnier *s'échappe*, un voleur surpris cherche à *s'échapper :* l'un sort de l'endroit où le détiennent ceux qui se sont emparés de lui, l'autre veut éviter d'être arrêté par la police et détenu dans un endroit pareil. « On le retint quelque temps, mais enfin il *s'échappa*. » S. S. « Je vous recommande de ne le point laisser sortir de vos mains; car parfois il veut *s'échapper*. » MOL. « On la voyait faire des efforts pour *s'échapper* des mains d'une femme qui la retenait. » LES.

Arrête! arrête! attrape!
— Ah! c'est mon prisonnier, sans doute, qui *s'échappe*.
RAC.

On peut des plus grands rois surprendre la justice :
Incapables de tromper,
Ils ont peine à *s'échapper*
Des piéges de l'artifice. Id.

« Ils étaient une douzaine de possédés après mes chausses; et j'ai eu toutes les peines du monde à *m'échapper* de leurs pattes. » Mol.

On *s'évade* furtivement, en secret. Arnolphe dit à Agnès dans l'*École des femmes :*

Et vous savez donner des rendez-vous la nuit
Et pour suivre un galant vous *évader* sans bruit.
Mol.

Ils attendent la nuit pour *s'évader* ensemble. Dest.

« Nous *nous évadons* sans être aperçus. » J. J.

On *s'esquive* adroitement. « Je *m'esquivai* en baissant la tête. » J. J.

Je me suis doucement *esquivé* sans rien dire. Mol.

On *se sauve* d'un grand péril, d'un danger de mort, en pourvoyant à son *salut*. *Se sauver* pour n'être pas pendu (J. J.). Saül envoya ses gardes dans la maison de David pour le tuer.... David s'enfuit donc et *se sauva*. » Volt.

Les princes (des rats) périrent tous.
La racaille, dans des trous,
Trouvant sa retraite prête,
Se *sauva* sans grand travail. Laf.

« Les Romains entreprirent de faire périr Annibal. Ce grand capitaine, réduit à *se sauver* de son pays, remua l'Orient contre eux. » Boss.

Ah! monsieur, évitez sa rage furibonde,
Sauvez-vous. Regn.

« Diogène le Cynique, fils d'Isécius, banquier, fut accusé d'avoir fait de la fausse monnaie avec son père. Isécius fut arrêté et enfermé dans une prison où il mourut; Diogène prit l'épouvante et *se sauva* à Athènes. » Fén.

ENGAGER, OBLIGER. Imposer une sorte de contrainte en vertu de laquelle on est tenu à certaines choses, on ne peut s'en dispenser.

Engager signifie quelque chose de moins fort, de moins rigoureux, une convenance plutôt qu'un devoir proprement dit, ce qu'il faut faire plutôt que ce qu'on doit faire. Un bienfait reçu nous *engage* envers le bienfaiteur; notre parole donnée, ou mieux encore un contrat, nous *oblige*. L'Église *engage* les fidèles à communier aussi souvent que possible, et elle les *oblige*, toutes les fois qu'ils le font, à purifier leur âme par la pénitence (Bourd.).

Ce qui *engage* peut être un simple besoin, une exigence de la nature ou des circonstances; au lieu que ce qui *oblige* est plus ordinairement de nature morale. Ce qui nous *engage* à une chose nous en fait une nécessité; ce qui nous y *oblige* nous en fait un devoir. « Nous oserons ici pour la première et la dernière fois parler de nous à nos lecteurs. Les circonstances nous y *engagent*, et la reconnaissance nous y *oblige*. » D'Al. « Ce qui *engagea* principalement les Athéniens à condamner Miltiade fut son mérite et même sa grande réputation, qui fit craindre au peuple qu'il ne voulût devenir tyran à Athènes.... L'attachement inviolable d'Aristide à la justice l'*obligea* en plusieurs occasions de s'opposer à Thémistocle. » Roll.

ENGENDRER, ENFANTER, ACCOUCHER. Donner naissance.

Engendrer a la signification la plus étendue. Il se dit même des choses : telle nourriture *engendre* des vers ou des humeurs; les géomètres font mouvoir le point pour *engendrer* la ligne, la ligne pour *engendrer* la surface, et la surface pour *engendrer* le solide (Cond.). Quant aux animaux, ils *engendrent* aussi bien que l'espèce humaine, et, parmi les animaux, les mâles aussi bien que les femelles, tout comme, dans l'espèce humaine, les maris aussi bien que les femmes. Les femmes seules sont dites proprement *enfanter* et *accoucher*. « Le fœtus ou l'embryon, c'est-à-dire l'animal qui se forme, est *engendré* d'autres animaux déjà formés et vivants. » Boss. « Plusieurs personnes ont été persuadées qu'une sole pouvait *engendrer* une grenouille. » Volt. « Le mulet n'a pas le pouvoir d'*engendrer*. » Id.

Le coursier d'Adonis, né sur les bords du Xanthe,
Ne peut plus retenir son ardeur violente :
Une jument d'Ida l'*engendra* d'un des vents. Laf.

« Le mot de *fils de Philippe* signifie celui qui a été *engendré* par Philippe. » P. R. « Des parents goutteux *engendrent* des enfants sujets à la goutte. » Mal. — D'ailleurs, *engendrer* signifie plutôt la conception, ou une formation intérieure, que la production ou la mise au dehors. « Le Père *engendra* le Verbe éternel en lui-même. » Boss.

Enfanter est un mot abstrait qui signifie d'une manière générale, sans aucun rapport à l'époque et au travail de la délivrance, le fait d'une femme qui met au monde un enfant. « Pourquoi une vierge ne peut-elle *enfanter ?* » Pasc. « Si une vierge devait *enfanter*, il était convenable qu'elle n'*enfantât* qu'un Dieu. » Boss. « Les filles ont-elles pu être enceintes de la façon des singes et *enfanter* des animaux métis? » Volt. « Pourquoi Sara s'est-elle mise à rire en disant : Puis-je *enfanter* étant si vieille ? » Id. « La Terre *enfanta* les géants. » Marm. « Lorsque Rome fut vaincue elle-même, il sembla que la terre eût *enfanté* de nouveaux peuples pour la détruire. » Montesq. — Que si toutefois on dit, en ayant égard à l'événement final, les douleurs de l'*enfantement* et *enfanter* avec douleur, c'est par exception et uniquement dans le style élevé de l'Écriture, ou par allusion à la malédiction de Dieu sur la femme. « C'est la malédiction de notre nature, qu'on ne peut *enfanter* qu'avec douleur. » Boss.

Accoucher est un mot vulgaire qui exprime précisément, avec toutes ses circonstances, d'une manière concrète, l'opération par laquelle une femme arrivée au terme de sa grossesse, et par conséquent *couchée* ou alitée, met au monde le fruit qu'elle porte. « Pourquoi ne laisseriez-vous pas Mme la vidame *accoucher* à Chaulnes, où elle aura les secours nécessaires? » Fén. « Tout ce peuple fait des efforts inutiles, semblables à ceux d'une femme dont l'enfant est prêt à sortir, et qui n'a pas assez de force pour *accoucher*. » Boss. « Quand on entend les cris d'une femme en travail, qui sont médiocres et languissants, on dit : elle n'*accouche* pas encore. » Id. « Guillaume le Conquérant était gras et replet; Philippe Ier demandait un jour, en se moquant, quand il *accoucherait :* le prince lui fit dire

que cela ne tarderait pas, et qu'aussitôt qu'il serait relevé il irait lui rendre visite avec dix mille lances au lieu de cierges. » ID. « Il y a des pays où les femmes accouchent presque sans peine. » J. J. « Les femmes ne savent pas encore accoucher toutes seules. » ID. « Marie dit à Joseph que son temps d'accoucher était proche. » VOLT. « Jacob vint au pays qui mène à Éphrata, Rachel étant prête d'accoucher. » ID.

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait sans faute
D'une cité plus grosse que Paris :
Elle accoucha d'une souris. LAF.

Au figuré, *engendrer* veut dire faire naître au dedans, faire concevoir, particulièrement des sentiments, des passions ou des idées. La familiarité *engendre* le mépris (ACAD.); un homme n'*engendre* point, c'est-à-dire n'inspire point de mélancolie (ID.); l'oisiveté *engendre* le vice (ID.); les passions en *engendrent* souvent qui leur sont contraires, comme l'avarice la prodigalité (LAROCH.); toutes les passions terrestres qu'*engendre* le tumulte de la vie sociale (J. J.); toutes les passions qu'*engendrent* l'intérêt servile et le luxe nécessiteux (MARM.). « Un sang appauvri ne porte au cerveau que des esprits languissants et morts, et n'*engendre* que des idées tristes. » J. J. « Quant à ces fantaisies que la richesse *engendre* dans un esprit malade de satiété et de langueur, j'en ai vainement essayé. » MARM.

Enfanter signifie faire naître au dehors, donner le jour ou faire éclater. C'est l'amour qui *enfante* la guerre (BUFF.), la discorde qui *enfante* tous les crimes (MARM.). « Les vastes connaissances empoisonnées par l'orgueil ont *enfanté* ces chefs et ces docteurs célèbres de mensonge qui ont levé l'étendard du schisme et de l'erreur. » MASS. « Si l'orateur chrétien va jusqu'à ce degré d'enthousiasme qui *enfante* le sublime, il ne mérite que de l'admiration. » LAH.

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine *enfanter* un volume.
BOIL.

Accoucher s'emploie uniquement en parlant des productions de l'esprit considérées par rapport à l'instant du travail qui les fait éclore avec plus ou moins de peine ou de difficulté. Dans les *Femmes savantes*, Trissotin, qui vient de composer une épigramme, la présente à Philaminte en disant :

Hélas! c'est un enfant tout nouveau-né, madame,
Son sort assurément a lieu de vous toucher;
Et c'est dans votre cour que j'en viens d'*accoucher*.
MOL.

ENLEVER; — 1° ARRACHER, RAVIR; — 2° EMPORTER, ENTRAÎNER. Agir sur une chose de manière à lui faire quitter place en la prenant.

C'est ce qu'exprime simplement et sans aucun accessoire le verbe *enlever*.

1° *Arracher*, *ravir*.

Arracher et *ravir* signifient *enlever* de force. C'est toujours malgré elle qu'on *arrache* une personne d'un lieu ou qu'on la *ravit* : une femme qu'on *arrache* des bras de sa mère ou qu'on *ravit* est victime d'un dessein auquel elle n'a point consenti; une femme *enlevée* peut ne l'être que parce qu'elle l'a voulu, que parce qu'elle s'est fait *enlever*. De même, ce qu'on nous *arrache*, ce qu'on nous *ravit* est toujours un bien, et c'est toujours avec peine que nous nous en voyons séparés; mais le chirurgien nous *enlève* une tumeur, le dégraisseur des taches, etc.

Arracher n'équivaut pourtant point à *ravir*. *Arracher*, de *ad*, à soi, et de *rac*, primitif de *racine*, veut dire tirer à soi quelque chose qui est retenu comme par des racines, qui tient beaucoup. Ce mot fait image et peint l'effort du sujet correspondant à la résistance de l'objet : il marque une action faite non-seulement de force, mais par force ou par la force, une lutte engagée. *Ravir*, du latin *rapere*, prendre précipitamment, enlever rapidement, saisir, désigne une action faite tout d'un coup, par une force bien supérieure, ou par surprise, sans que la chose soit défendue. Un conquérant *arrache* des provinces à l'ennemi (VOLT.); il n'y a que ceux qui se font violence qui *ravissent* le royaume des cieux (MASS.). On *arrache* la victoire des mains des ennemis (MONTESQ.); on *ravit* les œufs d'un oiseau (BUFF.). On *arrache* un arbre, un clou enfoncé dans la muraille; le loup, la mort *ravit* sa proie. Dans les *Fourberies de Scapin*, ce valet dit de Géronte, de qui il vient de tirer une somme d'argent avec beaucoup de difficulté : « Il ne peut digérer les cinq cents écus que je lui *arrache*. » Mais Géronte, parlant de la même somme et se plaignant du peu de temps qu'elle est restée entre ses mains : « Je ne croyais pas, dit-il, qu'elle dût m'être sitôt *ravie*. »

Quoique ces deux mots supposent l'emploi de la force, c'est toutefois l'idée de force, d'une force saillante, lente, combattant contre des obstacles, qui prédomine dans *arracher*; *ravir* indique une force prompte, qui prend d'emblée, ou même d'une manière, non pas violente, mais subtile ou rusée.

J'apprends que pour *ravir* son enfance (Astyanax) au supplice,
Andromaque trompa l'ingénieux Ulysse,
Tandis qu'un autre enfant, *arraché* de ses bras,
Sous le nom de son fils fut conduit au trépas. RAC.

« L'importunité *arrache* un consentement; la subtilité le *ravit*. » ROUB. Anciennement on employait la torture pour *arracher* des aveux; à présent les juges se contentent d'en *ravir* au moyen d'interrogations insidieuses.

L'idée de violence, et d'une violence sensible, étant inséparable d'*arracher*, ce mot se prend plutôt au propre; au lieu que *ravir*, par la raison contraire, convient mieux pour le figuré. Grégoire XIV a déclaré qu'on doit *arracher* les assassins des églises où ils se réfugient, et leur *ravir* l'asile dont ils sont indignes. L'orateur pathétique m'*arrache* des larmes, et *ravit* mon admiration. On *arrache* une chose qu'on tient à la main, un enfant des bras de sa mère, on *arrache* des cris, des larmes, la vie; on vous *ravit* l'honneur, la gloire d'une action, la liberté,

l'espérance, une partie de votre temps. *Arracher* le cœur se prend dans le sens littéral; mais, dans le *Bourgeois gentilhomme*, M. Jourdain voudrait bien « *ravir* le cœur de Dorimène. »

2° *Emporter*, *entraîner*.

Emporter et *entraîner*, c'est *enlever* et s'en aller avec. « Dans ce tableau on voit Vulcain qui *enlève* sa divine épouse pour l'*emporter* sur le lit nuptial. » MONTESQ. *Enlever*, *arracher* et *ravir* sont relatifs au point de départ et à la personne dépossédée : on *enlève*, on *arrache*, on *ravit* à quelqu'un. *Emporter* et *entraîner* sont relatifs à un nouveau lieu où on doit parvenir et au mouvement qui y mène : on n'*emporte* pas et on n'*entraîne* pas à quelqu'un, mais quelque part.

Pour *emporter* une chose, il faut l'avoir sur soi; pour l'*entraîner*, il faut la tirer après soi. Pendant le saccagement de Troie, Énée *emporta* son père sur ses épaules, et *entraîna* son fils par la main. Le loup *emporte* la proie sur le dos, l'aigle dans ses serres; mais dans Lafontaine, la grenouille *entraîne* au fond de l'eau le rat qu'elle a attaché par la patte et dont elle compte se repaître.

L'action d'*emporter* a lieu dans tous les sens, particulièrement de bas en haut; celle d'*entraîner*, comme celle de *précipiter*, se fait plutôt de haut en bas : une chose, en tombant, en *entraîne*, et non pas en *emporte* une autre dans sa chute. « Le plomb se scorifiant avec les autres métaux dont il s'est saisi, il les sépare de l'or et de l'argent, les *entraîne*, ou plutôt les *emporte* et s'élève avec eux à la surface de la fonte. » BUFF.

Enfin, *entraîner*, à la différence d'*emporter*, suppose de la résistance et y est relatif. « Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur; tous se laissent *entraîner* au torrent qui les *emporte*. » LABR.

ENNEMI, ADVERSAIRE, ANTAGONISTE. Homme qui est contre quelqu'un, en opposition ou en guerre avec quelqu'un.

Ennemi, *inimicus*, *in amicus*, *non amicus*, qui n'est pas ami, suppose un sentiment contraire au sentiment de l'amitié, celui de la haine. Notre *ennemi* est animé contre nous, cherche à nous nuire, tend à nous perdre. Un *adversaire* ou un *antagoniste* n'en veut pas ainsi à la personne, et ne demande ni son mal, ni sa ruine; il lui suffit de remporter sur elle l'avantage. Il s'agit pour l'*ennemi* d'une passion à satisfaire; pour l'*adversaire* ou l'*antagoniste*, d'une cause à gagner. Deux *ennemis* ne s'aiment point ou ne s'aiment plus, se persécutent, aspirent à se détruire; deux *adversaires* ou deux *antagonistes* appartiennent, il est vrai, à des partis divers, mais ils peuvent néanmoins être amis. « Marius était né pour être l'*ennemi* et le persécuteur de toute vertu. » ROLL. « Les cruels *ennemis* de la religion n'ayant pu la détruire, ses amis dangereux n'ont pu la perdre. » D'AL. « Quelques prédicants de Hollande, les *ennemis* mortels de Bayle, furent aveuglés par leur haine, au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes. » VOLT. — A la fin d'un discours contre Verrès, Cicéron s'écrie : « Mais quoi! me dira-t-on, voulez-vous donc vous charger du fardeau de tant d'inimitiés ?.... Et pourquoi craindrais-je d'avoir pour *ennemis* déclarés ceux qui sont secrètement mes envieux, ceux qui, par la différence des intérêts et des principes, sont nécessairement mes *adversaires ?* » LAH. « M. de La Chaussée et M. de La Faye se faisaient d'autant moins de peine d'entrer en lice contre Lamotte, qu'ils n'avaient point à craindre de voir se transformer en *ennemi* un *adversaire* dont l'amitié leur était précieuse. » D'AL.

Mais *adversaire* et *antagoniste*, si faciles à distinguer d'*ennemi*, ont entre eux la plus grande ressemblance.

Adversaire est le latin *adversarius*, et *antagoniste* le grec ἀνταγωνιστής. D'où il suit que l'un se dit plutôt par rapport à des démêlés, à des différends, c'est-à-dire à des discussions d'intérêts; et l'autre par rapport à des disputes, à des controverses, c'est-à-dire à des discussions d'opinions. Dans un procès on a telle personne pour *adversaire;* quand on soutient une doctrine ou qu'on réfute un système, on a telle personne pour *antagoniste*. Des *adversaires* s'efforcent de faire prévaloir leurs prétentions, leurs titres; et des *antagonistes*, leurs pensées, leur manière de voir. Un *adversaire* est un compétiteur, un émule; un *antagoniste* est un contradicteur, un partisan d'idées différentes.

« Nous jugeons équitablement de tout ce qui est au-dessus ou au-dessous de nous; mais de ceux que la concurrence nous suscite pour *adversaires*, nous en jugeons d'une manière à faire pitié. » BOURD. « J'avoue que nos titres (dans ce procès) sont faux et que ceux de nos *adversaires* sont authentiques. » VOLT. « Merci fut tué.... Ce digne *adversaire* de Turenne et d'Enghien les tint en échec tant qu'il vécut. » MARM. Scarron dit des compagnons d'Énée qui se disputent le prix de la course sur mer :

Déjà ces amis *adversaires*
Voyaient qu'ils approchaient le but.

— « Carnéade fut l'*antagoniste* déclaré des stoïciens. » ROLL. « Dans le *Dialogue sur l'éloquence* attribué à Tacite, Aper est l'*antagoniste* des anciens. » LAH. « C'étaient des philosophes qui commençaient à disputer.... Là-dessus, comme si l'abbé eût dit une impertinence, son *antagoniste* lui rit au nez. » LES. « M. de Voltaire et M. de Foncemagne ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute (sur le *Testament politique* de Richelieu), qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux *antagonistes*. » VOLT.

Toutefois *adversaire*, qui a une plus grande étendue de signification, se prend bien aussi théoriquement, comme *antagoniste;* mais il est plus commun, et ne se dit pas d'un personnage aussi considérable. « Un bon livre fait bien plus sûrement son effet que la dispute sur les gens entêtés, parce qu'alors ils ne rougissent point d'être subjugués par la raison supérieure d'un

antagoniste. » VOLT. Voltaire était l'*antagoniste* de Crébillon (D'AL.). Sylvestre de Prièhe était le grand *antagoniste* de Luther (BOSS.). D'Alembert appelle le grand Bossuet l'illustre *antagoniste* de Fénelon dans la querelle du quiétisme. « Qu'a fait un des *antagonistes* de l'Encyclopédie? Il a prétendu que.... Ce n'est pas l'Encyclopédie, c'est son ridicule *adversaire* qui accuse saint Augustin d'inconséquence. » D'AL.

En parlant de Dieu, et dans le langage des sciences, on se sert plutôt d'*antagoniste*, à cause de sa noblesse, même alors que, pour le sens, *adversaire* semblerait devoir être préféré. « L'Être éternel ne peut avoir d'*antagoniste* qui l'arrête. » VOLT. La force centrifuge a pour *antagoniste* la force centripète (ID).

ENQUÉRIR (S'), S'INFORMER. Agir pour se procurer la connaissance de quelque chose.

S'enquérir vient du latin *inquirere*, rechercher avec soin, chercher à découvrir. *S'informer* c'est prendre des informations, demander des nouvelles, chercher simplement à apprendre. Donc, *s'enquérir* dit plus que *s'informer*.

On *s'informe* en passant, sans grande ardeur, par bienséance, par pure curiosité, sans être bien intéressé à savoir, et de choses aisées à connaître. C'est ainsi qu'on *s'informe* des nouvelles de quelqu'un (SÉV., MOL.), de l'état de sa santé (LES.). « Un homme du monde passe sa vie à de frivoles amusements, à *s'informer* de ce qui se dit et à contrôler ce qui se fait. » BOURD. « A peine ai-je eu le paquet dans les mains que, sans payer le port, sans *m'en informer*, je suis sorti comme un étourdi. » J. J. — Au contraire, on *s'enquiert* avec diligence, empressement, examen, de choses dont la connaissance importe beaucoup et n'est pas facile à acquérir. On *s'enquiert* d'une personne qu'on doit épouser (BOIL.); des parents *s'enquièrent* de la conduite d'un enfant. « *Enquérez-vous* diligemment des Écritures. » FÉN. « Louis XI *s'enquit* avec grand soin de ceux qui l'avaient ôté de la fenêtre, et les chassa tous. » BOSS. « Saint Paul défend de *s'enquérir* scrupuleusement si une viande a été immolée ou non. » ID. « Les gens de Dan, sachant que la Michas avait chez elle un prêtre, un voyant, un devin, un rhoé, *s'enquirent* de lui si leur voyage serait heureux, s'il y aurait quelque bon coup à faire.» VOLT. « Lorsque Tarquin voulut bâtir le Capitole, il trouva que la place la plus convenable était occupée par les statues de beaucoup d'autres divinités : il *s'enquit* par la science, qu'il avait dans les augures, si elles voudraient céder leur place à Jupiter. » MONTESQ.

« J'aime, me dit Aurore, un jeune cavalier, nommé don Luis Pacheco. J'ignore de quel caractère il est. C'est de quoi je voudrais bien être instruite. J'aurais besoin d'un homme qui *s'enquît* soigneusement de ses mœurs, et qui m'en rendît un compte fidèle. Je fais choix de vous.... La demeure d'un cavalier tel que don Luis ne fut pas difficile à découvrir. Je *m'informai* de lui dans le voisinage. » LES.

1° ENTENDEMENT, INTELLIGENCE, CONCEPTION; — 2° RAISON, JUGEMENT, SENS, BON SENS; — 3° ESPRIT, GÉNIE. Dans le sens absolu et philosophique, ces mots expriment les facultés de notre âme auxquelles se rapportent nos opérations mentales. Dans le sens relatif et commun, ils désignent des qualités dont chaque homme possède plus ou moins, ce qui l'élève plus ou moins au-dessus des animaux; car, c'est quand une personne a quelqu'une de ces qualités à un degré éminent, qu'on dit d'elle qu'elle n'est pas bête ou qu'elle n'est pas une bête.

Mais tous ces mots se ramènent aisément à trois chefs. D'abord, il y a une différence assez grande entre l'*entendement*, l'*intelligence* et la *conception* d'une part, et la *raison*, le *jugement*, le *sens* et le *bon sens* d'autre part. Les premières de ces facultés, nos facultés intellectuelles, ont rapport à l'instruction : par elles nous comprenons. Les autres, nos facultés rationnelle et judiciaire, ont rapport aux affaires et à la pratique : par elles nous déterminons ce qu'il faut croire, et ce qu'il faut faire, nous pensons et nous agissons droitement; aussi emportent-elles nécessairement l'idée de rectitude : une *raison* droite, un *jugement* ou un *sens* droit; elles supposent des règles auxquelles on se conforme. — Sans *entendement*, sans *intelligence* et sans *conception*, on a peu d'aptitude pour apprendre, on a besoin de beaucoup d'explications ou d'éclaircissements. Quand on manque de *raison*, de *jugement*, de *sens* ou de *bon sens*, c'est un défaut tout autrement grave pour les conséquences; on est incapable de se bien conduire, on a besoin de conseils, on ne prend pas soin ou on n'a pas le talent de régler ses croyances et ses démarches, de décider ce qui convient et ce qui ne convient pas, d'apercevoir et de balancer les avantages et les inconvénients des choses, de prévoir les fautes à éviter, de calculer les meilleurs partis à prendre. Avec beaucoup d'*entendement*, d'*intelligence* et de *conception*, on parvient à savoir beaucoup, à réussir, par exemple, dans l'étude des sciences. Avec beaucoup de *raison*, de *jugement*, de *sens* et de *bon sens*, on a l'avantage de la solidité et de la sagesse, on pense sainement et on agit comme il faut. — Les animaux ne sont pas totalement dépourvus d'*entendement*, d'*intelligence* et de *conception :* ils se font certaines idées des choses; ils paraissent comprendre jusqu'à un certain point les leçons de la nature et les nôtres. Mais ils n'ont absolument ni *raison*, ni *jugement*, ni *sens*, ni *bon sens;* car n'ayant ni règles à suivre, ni conduite à tenir, ils ne réfléchissent pas, ils ne savent pas prévenir et éviter les excès, ils n'examinent pas les rapports de leurs pensées et de leurs actions avec des règles ou des lois primitives. — Enfin, les enfants donnent de très-bonne heure des preuves d'*entendement*, d'*intelligence* et de *conception;* la *raison*, le *jugement*, le *sens* et le *bon sens* ne se montrent que plus tard, ils sont plutôt l'apanage de l'âge, de l'expérience et de la réflexion.

Quant à l'*esprit* et au *génie*, ce sont des facultés productrices. Avec de l'*esprit* et du *génie*, on se fait remarquer par ses œuvres, on crée, on compose : un trait d'*esprit*, un trait de *génie;* on dit de l'*esprit* et du *génie* qu'ils sont féconds et inventifs.

Un enfant a de l'*entendement*, de l'*intelligence* et de la *conception;* un personnage grave et éclairé, un homme de bon conseil, a de la *raison*, du *jugement*, du *sens* ou du *bon sens;* un auteur ou un artiste a de l'*esprit* ou du *génie*. — Avec peu d'*entendement*, d'*intelligence* et de *conception*, on est borné; avec peu de *raison*, de *jugement*, de *sens* et de *bon sens*, on est un esprit faux, ou bien une tête légère et sans cervelle, on est presque absurde et extravagant; avec peu d'*esprit* ou de *génie*, on est stérile, sans originalité, presque incapable de rien tirer de son propre fonds, en un mot un pauvre esprit.

Notre faculté générale de connaître a reçu différents noms. La plupart des philosophes, surtout dans les temps modernes, lui ont donné celui d'*entendement* ou d'*intelligence:* c'est que, préoccupés de la question de l'origine des idées, ils n'ont guère considéré notre âme, sous le rapport de la connaissance, que comme s'instruisant, comme recevant les manifestations des choses et recueillant des idées. D'autres ont préféré le mot de *raison :* ils ont appliqué au tout le nom de la partie la plus excellente, c'est-à-dire de la faculté qui nous guide, nous indique la bonne voie, nous empêche de nous égarer, et nous met en communication avec Dieu par les règles immuables du vrai, du bien et du beau. Mais, dans le monde, c'est le mot *esprit* qui a prévalu, parce que la faculté mentale qui frappe le plus le commun des hommes, c'est celle qui se produit par des effets, par des œuvres, dans les sciences, dans les arts, dans les lettres ou dans le discours.

1° *Entendement*, *intelligence*, *conception*. Faculté ou qualité qui nous rend capables d'instruction, qui fait que nous comprenons ou saisissons les objets, ce qui nous est soumis, exposé, enseigné.

Mais, d'abord, *entendement* et *intelligence* ont beaucoup de ressemblance entre eux, et diffèrent notablement de *conception;* ils sont plutôt absolus que relatifs; ce sont plutôt des termes de philosophie : l'*entendement* humain, l'*intelligence* humaine. Voici ce qui les distingue l'un de l'autre.

Par l'*intelligence*, nous connaissons d'une manière active; par l'*entendement*, d'une manière passive. L'*intelligence* saisit, perçoit; ce mot vient d'*intelligentia*, qui, comme *intelligens*, marque l'*actif*, une faculté. L'*entendement* répond à *intellectus*, qui marque le passif, une capacité. Et pour nous servir de termes scolastiques, l'*intelligence* est l'intellect agent, et l'*entendement* l'intellect patient. L'*intelligence* est comme la vue, et dans la vue il y a quelque chose qui part de nous, qui exprime notre activité. C'est nous qui voyons l'objet, et nous pourrions ne pas le voir, en n'ouvrant pas les yeux, ou même, ayant les yeux ouverts, en ne le regardant pas. L'*entendement* est comme l'oreille qui, pour entendre, n'a besoin que d'être ouverte, et non pas d'aller au-devant des choses à connaître.

Conformément à cette différence, on dit l'œil ou les yeux de l'*intelligence*, la prise, l'action, l'opération, le développement, la subtilité, l'effort, la portée, les découvertes de l'*intelligence*. « Vous devez à mon cher oncle l'abbé toute ma gaieté, ma vivacité, le don que j'avais de vous bien entendre, l'*intelligence* qui me faisait comprendre ce que vous aviez dit, et deviner ce que vous alliez dire. » SÉV. « Nous ne sommes capables d'entendre Dieu que par une entière cessation de toute notre *intelligence*.... Tout l'effort que nous faisons de nous-mêmes pour connaître Dieu, toute notre activité et notre pénétration naturelle ne sert qu'à obscurcir et confondre notre *intelligence*. » BOSS. « Comment l'homme connaît-il, par l'effort de son *intelligence*, les branles internes et secrets des animaux? » MONTAIGN. « Je vois ce maître du monde par les yeux de mon *intelligence*. » VOLT. On ne peut, au contraire, se servir d'*entendement* que dans des phrases telles que celles-ci : les idées s'introduisent, entrent, sont reçues dans l'*entendement;* les objets, les vérités se présentent à l'*entendement*, remplissent l'*entendement* (Boss.); les idées, selon Platon, résident dans l'*entendement* divin (FÉN.); enrichir son *entendement* de connaissances (Boss.); les lumières dont la foi éclaire nos *entendements* (Boss.); la science est la lumière de l'*entendement* (ID.).

L'*intelligence* est véritablement une faculté, et comme un ouvrier qui a des instruments. « Pour apprendre à penser, il faut exercer nos membres, nos sens, nos organes, qui sont les instruments de notre *intelligence*. » J. J. L'*entendement* est une capacité, un contenant, un réceptacle où les choses arrivent par des portes : « Les sens sont les portes de l'*entendement*. » VOLT. « Au dernier moment, tous nos sens sont flétris, toutes les portes de notre *entendement* fermées. » ID. « Il aurait mieux valu crever les deux yeux aux hommes que de leur boucher l'*entendement*. » ID. « Tout ce qui entre dans l'*entendement* humain y vient par les sens. » J. J. « Quand on a une fois l'*entendement* ouvert par l'habitude de réfléchir.... » ID. « J'ai autant d'esprit qu'un autre dans l'*entendement*. » LES.

L'*intelligence* est vive, active, rapide, pénétrante. L'*entendement* peut être dit seulement ouvert ou bouché (J. J.), large ou étroit.

En philosophie, l'*intelligence* est aussi plutôt considérée comme un instrument actif qui produit certains effets qu'on peut étudier; l'*entendement* est plutôt regardé comme un objet ayant des propriétés, et qu'on peut décomposer dans ses éléments. On observe les phénomènes de l'*intelligence;* on fait l'analyse de l'*entendement* humain, on cherche à connaître sa nature, sa constitution. Et ce qui confirme bien la distinction établie entre ces deux mots, c'est que dans les ouvrages de philosophie, dans ceux, par exemple, de Locke, de Condillac et de Malebranche, où on traite de notre faculté de connaître sous le nom d'*entendement*, la connaissance est plutôt présentée comme une modification que comme le résultat de l'action de notre âme. L'homme y apparaît comme simple auditeur, comme l'écolier passif de la nature ou de Dieu.

La *conception* a plus de rapport avec l'*intelli-*

gence qu'avec l'*entendement*. Elle est active; elle ne consiste pas à recevoir seulement. Mais l'*intelligence* est proprement pénétrante; c'est l'*acies mentis* des Latins, la pointe, la finesse ou la subtilité de l'esprit : la *conception* est prompte. « Le ciel vous a donné un esprit avide de connaissances et une *conception* prompte. » Cond. « L'orateur doit avoir un esprit juste, étendu, pénétrant, une *conception* vive et prompte. » Marm. L'*intelligence* arrive à percer les mystères, les choses les plus difficiles, les plus secrètes, mais elle n'exclut pas la lenteur ni les efforts; la *conception* comprend sur-le-champ, à demi-mot, et n'a pas besoin qu'on achève la démonstration ou l'explication; il suffit, pour ainsi dire, qu'elle ait été fécondée par quelques données pour suppléer d'elle-même le reste. — Ensuite, *intelligence* se dit plutôt quand il est question de choses abstraites, et *conception* en parlant de plans, de combinaisons, de formes, de toutes les choses, en un mot, dont on se fait des images; car on sait que dans un autre sens *conception* est synonyme d'*imagination*. Il faut de l'*intelligence* pour suivre une démonstration d'algèbre, et de la *conception* pour se faire, en géométrie, une idée des figures, de leur position et de leurs divers rapports. « L'âme raisonnable produit cette parole intérieure que nous appelons la pensée ou la *conception*, ou le discours, qui est la vive image des choses. Lorsque nous *concevons* quelque objet, nous nous en faisons en nous-mêmes une peinture animée. » Boss.

2° *Raison*, *jugement*, *sens*, *bon sens*.

« L'*entendement*, dit Bossuet, est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire. On lui donne divers noms : en tant qu'il invente et qu'il pénètre, il s'appelle *esprit;* en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle *raison* et *jugement*. »

A ces derniers mots doivent être joints ceux de *sens* et de *bon sens*. En effet, ils désignent les uns comme les autres une faculté par laquelle on arrive à connaître les meilleures opinions, les meilleurs motifs, les meilleurs partis, les meilleurs moyens, par laquelle on se rend compte ou *raison* des choses, on les compare, on les discute, on en prévoit les conséquences heureuses ou funestes.

L'*entendement*, l'*intelligence* et la *conception* font considérer l'homme comme apprenant, comme écolier. La *raison* et le *jugement* le représentent comme un juge qui, la loi à la main, décide que telles choses y sont conformes ou contraires. La loi, c'est la *raison ;* l'action ou la faculté de déterminer la convenance ou la disconvenance avec la loi, c'est le *jugement*. La *raison* est la loi non écrite, comme la loi est la *raison* écrite : la *raison* est un guide, un flambeau qui nous éclaire, qui illumine tout homme venant en ce monde, ou, pour parler sans figures, c'est un ensemble de principes, l'ensemble des règles du vrai et du bien. Le *jugement*, recueillant les différents témoignages de nos facultés intellectuelles, déclare que telle opinion est vraie ou fausse, c'est-à-dire en harmonie ou en contradiction avec les principes de la *raison*, ou que telle action faite ou à faire est bonne ou mauvaise, c'est-à-dire qu'elle se rapporte ou répugne aux règles du bien, constitutives de notre *raison*, ou qui sont déposées dans notre *raison*. — On appelle *raisons* dans une autre acception les choses alléguées pour servir de fondements, de règles, de principes justificatifs à ce qu'on a fait ou dit; et *raisonner*, c'est *juger*, en avançant, en posant d'abord les principes, les prémisses sur lesquelles on s'appuie. — On consulte, on écoute la *raison* ou sa *raison*, ce qu'elle dicte; telle chose choque la *raison*. Le *jugement* est la faculté de bien voir ce qui est *raisonnable* (Cond.); on ne le consulte pas, on s'en sert comme d'un instrument pour découvrir dans les choses ce qu'elles ont de vrai ou de faux, de bien ou de mal, de beau ou de laid, pour déterminer ce qui y est selon ou contre la *raison*. — *Raisonnable* exprime une qualité absolue, commune à tous les hommes par cela seul qu'ils sont hommes; *judicieux*, au contraire, désigne une qualité relative, une certaine habileté qui se trouve à divers degrés chez les différents hommes, et qui même paraît manquer totalement à quelques-uns. — On dit rarement perdre la *raison*, parce qu'il arrive rarement de devenir fou; mais on dit souvent perdre le *jugement*, parce qu'il y a mille choses qui peuvent empêcher ou troubler l'exercice de cette faculté, compagne et pour ainsi dire servante de la *raison*, par laquelle nous apprécions les rapports des choses avec les principes rationnels. — Nous ne faisons pas difficulté d'appeler Dieu un être *raisonnable ;* mais à la place de ce dernier mot, *judicieux* serait manifestement impropre, car il rappelle une opération dans laquelle on délibère, on hésite et on s'éclaire peu à peu avant de sortir d'incertitude. Dieu voit immédiatement et intuitivement toutes choses.

Une seconde différence consiste en ce que la *raison* a plus de rapport avec la conduite. Ainsi on dit bien, dans le sens relatif, n'avoir pas de *raison*, ce qui signifie ne pas suivre la lumière naturelle, n'y pas obéir; mais n'avoir pas de *jugement* veut toujours dire ne pas apercevoir, par sa faute, ce qu'il faut croire ou faire. Quiconque n'a pas de *raison*, dans ce sens, est *déraisonnable* et non pas *irraisonnable ;* il se comporte d'une manière contraire à la *raison*, sachant très-bien ce que la raison prescrit : quiconque n'a pas de *jugement*, ou ne se donne pas la peine, ou n'est pas capable de distinguer le vrai du faux, le bien du mal, le beau du laid. L'un manque de sagesse et de force contre ses passions; l'autre est un homme léger, étourdi, sans réflexion critique, inconsidéré, ou qui sans cesse juge mal, se trompe, s'en laisse imposer.

Le mot *sens*, au propre, exprime l'une de nos facultés intellectuelles, savoir la moins distinguée et la moins noble. Il garde ce même caractère, quand il est pris pour synonyme de *raison* et de *jugement*. Il désigne quelque chose de commun et de vulgaire, qui suppose moins de lumières que de pratique et d'expérience. Aussi n'est-il pas rare de trouver du *sens* et beaucoup de *sens* dans un homme de peu d'*esprit*. « C'était un homme froid, de peu d'*esprit*, de beaucoup de *sens*, fort

sage, fort mesuré, fort sûr. » S. S. « L'aînée était la seule qui, avec de l'esprit, eût du *sens* et de la conduite; les autres, avec de l'*esprit*, étaient des folles. » Id. « Sa société était simple; rien de la prétintaille française; encore plus de *sens* que d'*esprit*. » J. J. On dira bien la haute *raison* d'un ministre d'Etat, et le grand *sens* d'un homme de condition ordinaire ou même basse, d'un simple vieillard (Labr.), d'un domestique (Mol.). J. J. Rousseau dit, au sujet d'un paysan au service d'une dame : « Claude Anet en imposait à sa maîtresse, qui connaissait son grand *sens*, sa droiture et son attachement. » — En général, le *sens*, soit par le peu de culture qu'il annonce, soit à cause du peu d'importance des choses, des affaires auxquelles il est applicable, indique une *raison* ou un *jugement* inférieur; c'est comme un premier degré pour arriver à la *raison* et au *jugement*, c'est en quelque sorte l'instinct de la *raison* et du *jugement*. « Cette aventure confond le *sens* et la *raison*. » Mol. « Il dit follement des choses *sensées* et *raisonnables*. » Labr.

> J'aurais perdu le *sens* et la *raison*,
> De prétendre emprunter de l'argent d'un gascon.
> Regn.

« Il n'y a pas de pays où les femmes parlent en général plus *sensément* et plus *judicieusement*, et sachent donner de meilleurs conseils. » J. J. « Il est impossible de faire une démarche avec *sens* et *jugement*, qu'en la réglant par la vue de ce point (l'immortalité de l'âme). » Pasc. « Pourvu qu'on ait du *sens* et du *jugement*, il sera aisé de prendre parti pour l'Ecriture seule. » Boss. « Tout ce qu'il avait d'amis *sensés* et *judicieux*. » Roll. « On écoute l'homme *sensé*; on consulte l'homme *judicieux*. » Roub. — On préférera donc le mot *sens* pour marquer une *raison* ou un *jugement* ordinaire, ou bien peu ou un peu de *raison* et de *jugement*, ou bien la *raison* et le *jugement*, par rapport aux affaires les plus simples, les plus communes de la vie. « Par un grand bonheur, le grand art de régner demande plus de *sens* que de génie, plus de désir d'acquérir des lumières que de grandes lumières, plutôt des connaissances pratiques que des connaissances abstraites. » Montesq. « Son *sens* est le plus borné du monde. » Mol. « Vous figurez-vous que ce Turc ait si peu de *sens* que d'aller recevoir un misérable comme moi à la place de votre fils? » (Scapin). Mol. « Maximes que les conquérants eux-mêmes, lorsqu'ils ont eu le moindre *sens*, n'ont jamais prises. » Montesq. « Il s'aperçut que la fille d'affaires n'avait pas le *sens* d'un oison. » Volt. « Il faut distinguer une connaissance simple et *sensée* d'une vérité d'avec un approfondissement par lequel, etc. » Fén.

Entre le *sens* et le *bon sens*, la différence paraît fort petite. Cependant, le *sens* a plus de rapport avec le *jugement*; il tient à la personne, c'en est une faculté : le *bon sens*, au contraire, ressemble plus à la *raison*; c'est à l'égard de la personne quelque chose d'emprunté, un fonds de principes ou de croyances communes auxquelles elle ne fait que se conformer. On dira bien en parlant de quelqu'un qu'on détermine, et dans une acception particulière, qu'il a un grand *sens*, un *sens* ou le *sens* droit, que son *sens* est borné, qu'il a perdu le *sens*. Mais on ne dit pas d'une manière générale, le *sens*, comme on dit le *bon sens* : cela est contraire au *bon sens* (Pasc.), choque le *bon sens* (Bourd.); consulter le seul *bon sens* (Id.); les préceptes généraux que le *bon sens* dicte à tous les hommes (J. J.); la piété est le *bon sens* de la *raison* (Mass.).

> J'oppose quelquefois, par une double image,
> Le vice à la vertu, la sottise au *bon sens*. Lay.
> Le *bon sens* est toujours à son aise en tes vers.
> Regn.

Un homme de *sens* a une qualité personnelle dont chacun se fait honneur, quoiqu'elle suppose peu d'instruction et se rapporte aux choses ordinaires de la vie. Un homme de *bon sens* est bien au-dessous : il n'a pour se conduire aucune ressource qui lui soit propre, mais seulement des lumières communes, un gros *bon sens*, ou, comme on dit encore, un gros *bon sens* de nature. Philinte, dans le *Misanthrope*, et Cléante, dans le *Tartufe*, sont des hommes de *sens*; Sancho Pança, dans *Don Quichotte*, se montre souvent un homme de *bon sens*. « Le sens commun ne signifie chez nous que le *bon sens*, *raison* grossière, *raison* commencée, première notion des choses ordinaires, état mitoyen entre la stupidité et l'esprit. » Volt. [1].

3° *Esprit*, *génie*. Faculté ou plutôt qualité relative à l'imagination, mais à l'imagination créatrice, et non à l'imagination représentative comme la *conception*. L'homme d'*esprit* et l'homme de *génie* tirent d'eux-mêmes quelque chose, produisent ou combinent.

Cependant, *esprit*, de *spiritus*, souffle, vie, terme générique, qui comprend dans sa vaste étendue de signification toutes nos facultés et opérations intérieures par opposition à celles du corps, n'a rien qui marque particulièrement l'invention; au lieu que *génie*, latin *genius*, *ingenium*, de *generare*, engendrer, indique précisément une faculté féconde et inventive. « L'invention est l'unique preuve du *génie*. » Vauv. Le *génie* trouve, enfante, donne naissance; l'*esprit* donne la forme, embellit, perfectionne. « Nous respectons les *génies* qui ont ébauché les arts, mais les *esprits* qui les ont perfectionnés sont plus à notre usage. » Volt.

L'homme de *génie* est plus original, et doit

1. De cette phrase et de notre distinction il semblerait s'ensuivre que le *bon sens* équivaut tout à fait au *sens commun*. Il n'en est rien pourtant. Ils se ressemblent en ce qu'ils ne sont pas, comme le *sens*, une faculté ou un talent, mais, comme la *raison*, une réunion de principes, de maximes, qui servent de règles pour juger. La différence est facile à sentir. Le *bon sens* est essentiellement bon, exemplaire, et, quoique ce soit une *raison* de qualité médiocre, applicable seulement aux choses petites, vulgaires et pratiques, il n'est pas si commun qu'on pourrait se l'imaginer : le *sens commun* (le sentiment commun, ce qu'on sent ou pense communément), au contraire, est essentiellement commun, mais non pas toujours bon : « On doit être souvent très-incertain quand on est certain, et on peut manquer de *bon sens* quand on juge suivant ce qu'on appelle le *sens commun*. » Volt.

moins aux préceptes; « il sort quelquefois de l'art pour l'ennoblir, et s'écarte des règles, si elles ne le conduisent pas au grand et au sublime; il marche seul et sans compagnie, mais il va fort haut, et pénètre fort loin. » LABR. Il est comme inspiré, comme poussé par un dieu, par son *génie*, et semble suivre un instinct. Duclos définit le *génie*, une espèce d'instinct supérieur à l'*esprit*, et Marmontel, l'instinct des grands hommes. « Le *génie* des idées, dit Rivarol, est le comble de l'*esprit*, et le *génie* des expressions est le comble du talent. » Il y a dans l'homme de *génie* comme un rayon de l'*esprit* divin, *mens divinior*, un feu sacré qui l'anime. L'homme d'*esprit* est plus cultivé, plus méthodique; la nature, chez lui, a été développée et polie par l'étude; il a des modèles qu'il ne dédaigne pas d'imiter; ses réflexions l'ont prémuni davantage contre les fautes; et, si ses œuvres sont moins étonnantes, en revanche on y remarque moins d'inégalités.

Du reste, le *génie* est moins général que l'*esprit;* il se trouve comme borné et attaché à une seule chose, mais il l'approfondit. L'*esprit*, au contraire, embrasse davantage, s'applique à tout; mais il ne fait qu'effleurer. « On rencontre quelquefois des gens d'*esprit* qui sont plus éclairés que d'assez beaux *génies;* mais soit que leurs inclinations partagent leur application, soit que la faiblesse de leur âme les empêche d'employer la force de leur esprit, on voit qu'ils demeurent bien loin après ceux qui mettent toutes leurs ressources et toute leur activité en œuvre, en faveur d'un objet unique. » VAUV.

Génie emporte toujours l'idée de puissance, de solidité et de profondeur; souvent, au contraire, *esprit* signifie quelque chose de superficiel, qui n'a que de l'extérieur et de l'éclat. Un homme de *génie* est un homme supérieur; un homme d'*esprit* est un galant homme, qui brille dans la conversation par ses saillies, ses fines allusions, qui sait donner de la grâce et un tour délicat à tout ce qu'il dit ou à tout ce qu'il écrit. Les œuvres du *génie* sont vraiment grandes, belles, neuves, durables; celles de l'*esprit* ne sont souvent que brillantes, agréables, élégantes ou badines. « Un versificateur faible et lâche glace tout ce qu'il touche, met de l'*esprit* où il faut du *génie*, et raisonne au lieu de sentir. » MARM. Il y a, surtout en littérature, une foule de productions légères qui ne comportent que de l'*esprit;* mais dans les sciences et dans les arts mécaniques c'est proprement du *génie* qu'il faut pour imaginer des combinaisons ou des routes nouvelles.

ENTENDRE, ÉCOUTER, OUÏR. Ces mots sont relatifs à nos sensations ou à nos perceptions de l'ouïe.

On *entend* ce qui frappe l'oreille; c'est une modification qu'on éprouve. On *écoute* ce à quoi on prête l'oreille, ce à quoi on donne attention par l'ouïe; c'est un acte volontaire qu'on produit. D'ordinaire *écouter* est la condition ou le moyen d'*entendre*. « On *entend* tout ce qui frappe l'oreille; on n'*écoute* que ce qu'on veut entendre par préférence. » COND. « C'est mal d'*écouter?* C'est pourtant ce qu'il y a de mieux pour bien *entendre*. » BEAUM. « Lorsque le cerf veut *écouter*, il lève la tête, dresse les oreilles, et alors il *entend* de fort loin. » BUFF.

CARLIN.
Madame, *écoutez*-moi.

ISABELLE.
Je ne veux rien *entendre*.
REGN.

M. Villemain a dit du professeur Andrieux, dont la voix était faible, qu'il se faisait *entendre* à force de se faire *écouter*.

Toutefois on peut *écouter* sans parvenir à *entendre*, de même que souvent on *entend* sans *écouter*, c'est-à-dire sans faire effort pour *entendre*. « Il s'arrête, il *écoute*, et n'*entend* plus rien. » LES. « Vous *écouterez*, dit saint Paul, et vous n'*entendrez* pas. » BOSS. — « Mérope *entend*, sans l'*écouter*, tout ce qu'on lui dit de ses prospérités et de sa gloire. » MARM. Dans un sens dérivé, *entendre* marque seulement une impression reçue, et *écouter* y ajoute l'idée de la disposition favorable avec laquelle on *entend*. Telle est la différence qui existe entre *entendre* et *écouter* des plaintes. « Il faut que l'auditeur non-seulement *entende* ce qu'on dit, mais qu'il l'*écoute* volontiers. Or, comment l'*écoutera*-t-il volontiers, s'il n'est attiré et gagné par l'amorce du plaisir? » ROLL.

Ouïr est un vieux mot qui ne s'emploie plus guère qu'à l'infinitif et au prétérit, pour dire, d'une manière absolue, recevoir des sensations, mais non pas des perceptions, par l'ouïe, *entendre* des sons ou plutôt du bruit, indépendamment du sens qui peut y être attaché. Aussi ce mot ne se prend-il jamais de même qu'*entendre*, son synonyme, comme signifiant comprendre. « Voir les couleurs, *ouïr* les sons, goûter le doux et l'amer, sont autant de sensations différentes. » BOSS. « L'œil voit, l'oreille *oït*. » P. R. « Cela est aussi absurde que de vouloir *ouïr* des couleurs, et voir des sons. » ID. « Les cartésiens répondront que Dieu m'a donné une âme pour flairer par mon nez et pour *ouïr* par mes oreilles. » VOLT. « On s'assemble pour exécuter ma pièce; de la vie on n'*ouït* un pareil charivari. » J. J. « Ils *ouïrent* un bruit confus de téorbes et de guitares. » LES.

Dieu pour s'y faire *ouïr* (dans Paris), tonnerait vainement. BOIL.

Que si parfois *ouïr* a rapport au sens, comme *entendre*, il marque une perception plus confuse, quelque chose qu'on a entendu vaguement et dont on ne conserve pas une idée bien nette. « A ces paroles, que plusieurs n'avaient *ouïes* qu'à demi à cause du bruit qui les interrompit.... » ROLL. « Je vois bien que vous en avez *ouï* quelques mots. » MOL. On n'est pas sans savoir quelque chose de ce dont on a *ouï* parler. « Quelle partie du monde habitable n'a pas *ouï* les victoires du prince de Condé? » BOSS. Socrate dit à Confucius, dans un *Dialogue* de Fénelon : « Les Chinois, sur le portrait que j'en ai *ouï* faire, me paraissent assez semblables aux Égyptiens. » Mais on est bien instruit de ce dont on a *entendu* parler. Montesquieu dit qu'à l'égard des vertus héroïques

des anciens, nous ne les pratiquons pas, nous nous contentons d'en avoir *entendu* parler.

Enfin, c'est surtout en termes de palais que ce verbe a continué et continue encore à se dire. « Si un homme qui a reçu un assigné pour être *ouï* est absent du royaume,... » VOLT. « Pourquoi (dans l'affaire des Calas) ne voulut-on pas *ouïr* la demoiselle Bon et ces deux garçons? » ID. « Clotaire fit une loi pour qu'un accusé ne pût être condamné sans être *ouï*. » MONTESQ. « Le sénat supposa qu'ils avaient été *ouïs* et condamnés dans l'assemblée des Achéens. » ROLL. « Emprisonner sans raison les innocents, flétrir un citoyen sans l'*ouïr*. » J. J. « On me décrétait de prise de corps, au lieu de m'assigner pour être *ouï*. » ID.

Qu'on appelle la reine. Oui, sans aller plus loin,
Je veux l'*ouïr* : mon choix s'arrête à ce témoin.
(Mithridate.) RAC.

ENTENDRE, COMPRENDRE, CONCEVOIR. Ces mots expriment l'action de l'esprit saisissant ce qui lui est présenté.

Entendre, de *in tendere*, qui équivaut à peu près à *ad tendere*, tendre vers, être *attentif*, prêter l'oreille, c'est se bien représenter des sons, des paroles, des écrits, en bien saisir la signification, en sentir toute la force ; ce mot n'a rapport qu'à la valeur des termes et aux circonstances du discours, comme les tours et le ton.

Comprendre, *cum prehendere*, prendre plusieurs choses ensemble, ou une chose tout à fait, entièrement, dans tous ses détails, c'est saisir une chose dans toutes ses parties, s'en rendre raison, la pénétrer par son esprit, en apercevoir le comment et le pourquoi, les principes, les causes, les motifs : ce mot a rapport à la nature des choses qu'on explique ou qu'on s'explique.

Concevoir, *cum capere*, prendre avec soi, en soi, produire par voie de génération en parlant des femelles des animaux, c'est, intellectuellement, imaginer, créer dans son esprit, se faire une idée : ce mot a primitivement rapport aux formes, et tout ce qui dépend de l'imagination est de son domaine.

« Le courtisan *entend* le langage des passions. L'homme docte *comprend* les questions métaphysiques de l'école. L'architecte *conçoit* le plan et l'économie des édifices. » GIR.

Je n'*entends* pas ce que vous dites; je ne *comprends* pas votre raisonnement; je ne *conçois* pas votre dessein, votre description.

On *entend* ce qui est dit ou écrit, le sens des paroles ou des mots; on *comprend* les sciences, les spéculations, les calculs; on *conçoit* tout ce qu'on se représente en idée dans les sciences dans les arts et dans quelque genre que ce soit.

Lorsque *entendre* et *comprendre* se disent tous deux des livres et des discours, *entendre* est plutôt relatif aux mots, au sens grammatical, et *comprendre* aux idées, à leur enchaînement, au sens logique. Les écrits philosophiques de Condillac s'*entendent* aisément; ils sont d'une correction à peu près parfaite. Mais ils se *comprennent* difficilement; ils laissent beaucoup à désirer pour l'exactitude et la clarté intrinsèque. D'ailleurs *comprendre* enchérit toujours sur *entendre*. *Comprendre* un passage, ce n'est pas seulement l'*entendre*, en saisir le sens véritable, c'est en avoir une intelligence raisonnée, de manière à se rendre compte de tout, à apercevoir les raisons et les conséquences, à tout concilier, à sentir et à résoudre toutes les difficultés. « Mme la Dauphine a les yeux vifs et pénétrants; elle *entend* et *comprend* facilement toutes choses. » SÉV.

D'autre part, comme *concevoir* signifie ultérieurement se faire ou se former des idées quelconques, aussi bien des idées abstraites, des opinions, que des idées sensibles ou des images, sa synonymie avec *comprendre* est quelquefois très-étroite. En conséquence de telles ou telles choses, vous *concevez* ou vous *comprenez* que je dois agir de telle façon. « Tout est dit, quand on a dit de Dieu qu'il est. Celui qui demande encore quelque chose n'a rien *compris* dans l'unique chose qu'il faut *concevoir*. » FÉN.

Mais *comprendre* désigne toujours une intelligence plus complète, plus détaillée, plus approfondie. Suivant Fénelon, Dieu non-seulement se *conçoit* lui-même, c'est-à-dire « en sait assez sur lui-même pour se distinguer de tout autre être, » mais encore se *comprend*, c'est-à-dire « connaît distinctement toutes ses perfections autant qu'elles sont intelligibles. » En ce sens on peut dire que nous *concevons* Dieu et l'infini, mais non pas que nous le *comprenons*. Nous nous en faisons une idée quelconque, comme de quelque chose qui doit être. Mais nous ne pouvons en développer les qualités dans notre esprit.

Ensuite, *concevoir* est subjectif, c'est-à-dire relatif à l'esprit qui produit l'action; c'est pourquoi on appelle *conceptions*, et non pas *compréhensions*, certaines pensées, certaines créations de notre esprit. *Comprendre* est objectif et appelle l'attention vers la chose soumise à notre intelligence ou vers celui qui la propose. Que nous ne puissions *concevoir* ou *comprendre* quelque chose, cela prouve, d'un côté, la faiblesse de notre conception, de notre faculté de *concevoir*, et de l'autre l'incompréhensibilité de la chose, sa difficulté essentielle ou la faute de celui qui la présente mal. C'est que nous avons une *conception* difficile, ou que la chose est d'une *compréhension* difficile. Nous *concevons* par nous-mêmes : « Le duc de Bourgogne *concevait* sans peine les principes les plus abstraits. » FÉN. On nous fait *comprendre*. « Si ce n'est pas ainsi que vous avez *conçu* la chose, il est du devoir de mon ministère de vous la faire *comprendre*. » BOURD. « J'espérais que ce que j'ai dit suffirait pour bien faire *comprendre* que c'est Dieu qui nous éclaire. Mais il y a des personnes qui ne sont pas capables d'une attention assez forte pour *concevoir* les raisons que j'ai données de ce principe. » MAL. « Je ne sais si vous *concevez* ce que je veux vous faire *comprendre*. » ID. « Ce qu'un homme a pu *concevoir*, un autre peut le *comprendre*. » JOUFFROY, traduction de Reid.

ENTERREMENT, CONVOI, OBSÈQUES, FUNÉRAILLES. Derniers devoirs rendus aux personnes qui viennent de mourir.

Enterrement désigne l'action finale, à laquelle aboutissent ou que précèdent le *convoi*, les *obsèques* ou les *funérailles*, l'action de rendre à

la terre la dépouille mortelle du défunt. Assister au *convoi*, *obsèques* et *enterrement* de quelqu'un. De plus, ce mot ne convient que par rapport aux pays où c'est l'usage de mettre en terre le cadavre, et non pas de le brûler, par exemple, et il est relatif au lieu où le corps est déposé. « Vous aurez su l'*enterrement* de Voltaire fait à trente lieues de Paris, par une espèce d'escamotage, dans l'abbaye de son neveu. » D'AL. — Toutefois *enterrement* se prend aussi pour signifier en somme tout ce qu'on fait à l'égard d'une personne défunte dont on rend les restes à la terre. Alors c'est le mot simple et commun, ou un mot qui exprime quelque chose de simple et de commun et d'uniquement triste. La police des *enterrements* (VOLT.); l'*enterrement* d'une servante (REGN.); un *enterrement* modeste (LES.). « Depuis quatre jours, je n'ai vu que des larmes, du deuil, des services, des *enterrements*. » SÉV. « Mme de La Popelinière m'accusa d'avoir fait une musique d'*enterrement*. » J. J.[1].

Le *convoi*, de *cum*, avec, et de *via*, route ou chemin, au lieu d'être le dernier acte funèbre, comme l'*enterrement*, en est le premier; c'est le transport du défunt de la maison mortuaire au lieu où doit se faire l'*enterrement*, avec accompagnement d'un plus ou moins grand nombre de personnes. Dans les premiers temps, les *convois* en Grèce se faisaient toujours la nuit. Venir d'un *convoi* (REGN.). Le jour du *convoi* (VOLT., D'AL.). « Les principaux de la nation anglaise se sont disputé l'honneur de porter le poêle au *convoi* de Newton. » VOLT. « La marche avait quelque chose d'auguste et de majestueux, et ressemblait plutôt à un glorieux triomphe qu'à un lugubre *convoi*. » ROLL. « Dion fit à Héraclide des funérailles magnifiques, et suivit son *convoi* avec toute son armée. » ID. — Quelquefois, mais non pas toujours, comme le prétend l'Académie, le *convoi* est la réunion des personnes qui assistent ou prennent part au *convoi*, c'est-à-dire qui accompagnent le corps jusqu'à la tombe. « Le *convoi* passera par tel endroit. » ACAD. Mener le *convoi* (S. S.). « Le *convoi* s'arrêta. » VOLT. « A mesure qu'ils arrivaient, ils prenaient leur rang, marchaient en ordre, et formaient plutôt une nombreuse armée qu'un *convoi*. » ROLL.

Obsèques et *funérailles* ne s'emploient qu'au pluriel, et marquent, non pas l'action spéciale de mettre le trépassé dans la fosse, ni celle de l'accompagner jusque-là, mais en général quelque chose de solennel, des cérémonies en l'honneur d'un mort. On célèbre des *obsèques* ou des *funérailles*. C'est, en termes de religion catholique, le service. Mais si *obsèques* et *funérailles* diffèrent bien des deux premiers mots, ils ont entre eux la plus grande ressemblance, comme on le peut voir par cet exemple de Voltaire : « Depuis les *funérailles* d'Alexandre, rien de plus superbe que les *obsèques* de Charles-Quint. »

Cependant *obsèques*, du latin *obsequium*, complaisance, déférence, d'où notre mot *obséquieux*, qui a trop de respect ou d'égards, a rapport au sentiment, au deuil; au lieu que *funérailles*, du latin *funus*, qui a le même sens, avec la terminaison collective *aille*, ne représente que la collection des ornements, des chants, des flambeaux, des discours et de tout ce qui sert en un mot à solenniser extérieurement la mort d'un grand. On honore des *obsèques* par de tristes regrets (MASS.); mais l'appareil des *funérailles* (MASS., FLÉCH.) n'est souvent qu'une vaine représentation. On se fait un devoir d'assister à des *obsèques*; c'est un témoignage de tendre souvenir et de vénération. On assiste à des *funérailles* comme à un spectacle ou à une fête. « A la mort de Pélopidas, les Thessaliens, pénétrés de la plus sensible douleur et de la plus vive reconnaissance, demandèrent qu'il leur fût permis de célébrer seuls et à leurs dépens les *obsèques* d'un général qui s'était dévoué pour leur salut, et l'on ne put refuser à leur zèle cet honorable privilége. Ses *funérailles* furent magnifiques, surtout par la douleur sincère, tant des Thébains que des Thessaliens; car, dit Plutarque, cette pompe extérieure de deuil, et ces marques de douleur qui sont de commande, et que l'autorité publique impose aux peuples, ne sont pas toujours des preuves certaines de leurs vrais sentiments. » ROLL.

En second lieu, *obsèques* est plus synthétique, plus sommaire; il ne peint pas, il ne met pas sous les yeux, il ne détaille pas comme *funérailles*. « Le sénat se crut obligé de permettre qu'on fît les *obsèques* de César.... Or, c'était une coutume des Romains de porter dans les *funérailles* les images des ancêtres, et de faire ensuite l'oraison funèbre du défunt. » MONTESQ. Dans l'*Histoire du parlement de Paris*, par Voltaire, le chapitre XLV est intitulé *Obsèques du grand Henri IV*, et il commence par cette phrase : « C'est un usage de ne célébrer les *funérailles* des rois de France que quarante jours après leur mort. »

Enfin, *funérailles* renchérit sur *obsèques*. On fait des *obsèques* à un particulier, et des *funérailles* à un roi. Les *funérailles* sont des *obsèques* pompeuses. L'Église emploie simplement et sans difficulté le mot d'*obsèques*; mais il est rare qu'elle n'attache pas une idée de faste à celui de *funérailles*. « Alors on demandait en Angleterre, comme nous faisons encore aujourd'hui dans les *obsèques*, pour l'âme qui venait de sortir du monde, la rémission de ses péchés. » BOSS. « Les Suédois dépensent leurs biens en *funérailles*. » REGN.

ENTÊTER, INFATUER, FASCINER, ENGOUER, ENTICHER. Prévenir ou préoccuper à l'excès.

Entêter, mettre *en tête* quelque chose, faire qu'on en soit *entêté*, qu'on y tienne opiniâtrément, est relatif à la force de l'attachement et à l'impossibilité de le rompre. « Ce sont les personnes du sexe qui s'*entêtent* davantage du

1. *Inhumation* exprime toujours précisément la mise en terre, et cela avec des circonstances qui relèvent le fait, avec et après des cérémonies, après que des *obsèques* ou des *funérailles* ont été célébrées. « Le fils de la veuve de Naïm était sur le point d'être *inhumé*; car on le portait en terre, et on faisait actuellement la cérémonie des *funérailles*. » BOURD. Voy. *Inhumer*, *enterrer*.

monde, et qui y demeurent attachées avec plus d'obstination. » BOURD. L'*entêtement* est l'effet d'une impression dont on ne revient guère, qui rend indocile, incapable d'entendre raison.

Infatuer, latin *infatuare*, signifie à la lettre rendre fou, insensé, déraisonnable, sot, et il est relatif à l'état de folie dans lequel on met les personnes ou à l'extravagance des choses qu'on leur met dans l'esprit. « Entretiens particuliers dont le secret, la familiarité, la douceur affaiblit les forts et *infatue* les sages. » BOURD. « Les mondains ne sont-ils pas les premiers à déplorer leur folie lorsqu'ils se sont laissés *infatuer* d'un fantôme qui les trompait ? » ID. « Après que l'on voit tant de gens *infatués* des folies de l'astrologie judiciaire. » P. R. « Roucy *infatua* Monseigneur par ces sottises-là que M. de Metz étant prêtre, évêque, ne pouvait être duc et pair.... » S. S.

Fasciner, du latin *fascinare*, faire des charmes, des enchantements, jeter un sort, est relatif à la manière extraordinaire, prodigieuse, inexplicable, dont on a été prévenu ou préoccupé. La *fascination* est comme un ensorcellement. Saint-Simon dit au sujet de la prévention du régent pour Dubois : « Cette *fascination* ne peut paraître qu'un prodige du premier degré. » « A quel point une erreur scientifique peut être contagieuse, et combien le charme du merveilleux peut *fasciner* les esprits ! » BUFF. « Saint Augustin se laissa préoccuper de différents systèmes.... Quelles actions de grâces rend-il à Dieu d'avoir rompu le charme d'une science profane qui lui *fascinait* les yeux ! » BOURD. « Des amis négocient en faveur de cet homme, parce qu'ils sont pour ainsi dire *fascinés* par le charme de son hypocrisie. » ID.

Engouer, ou plutôt *s'engouer* (car ce verbe ne s'emploie qu'avec le pronom personnel ou au participe passé) marque du *goût* : *s'engouer*, c'est prendre *en goût* ou *du goût*, se prévenir ou se préoccuper par humeur, arbitrairement, sans raison. « Aisément *engouée*, Mme de Maintenon l'était à l'excès; aussi facilement déprise, elle se dégoûtait de même, et l'un et l'autre très-souvent sans cause ni raison. » S. S. « Je ne m'*engouai* pas, mais je m'attachai par l'estime, et peu à peu cette estime amena l'amitié. » J. J.

Enticher, qui paraît être le même mot qu'*entacher*, veut dire d'abord commencer à gâter, particulièrement des fruits; et, par conséquent, au figuré, ce verbe annonce qu'on est prévenu ou préoccupé de choses mauvaises, qui proprement corrompent. Des femmes *entichées* du bel esprit (LAH.), du pédantisme (ID.); *entiché* du vice d'ingratitude (LAF.).

> Mon frère, ce discours sent le libertinage :
> Vous en êtes un peu dans votre âme *entiché*.
> (Orgon dans *Tartufe*.) MOL.
>
> Ce n'est pas là mon vice ; et loin d'être *entiché*
> Du défaut qui par vous m'est ici reproché,
> Je.... VOLT.

1° ENTHOUSIASME, EXALTATION ; — 2° TRANSPORT, RAVISSEMENT, EXTASE. État extraordinaire, assez semblable au délire ou à l'ivresse, dans lequel l'âme, préoccupée d'une seule chose, absorbée, est pour ainsi dire enlevée au monde, à la réalité, et comme mise hors de soi.

L'*enthousiasme* et l'*exaltation* sont des états actifs, ou qui disposent à agir, à faire des œuvres bonnes ou mauvaises : on ne saurait être plus animé qu'on l'est dans l'*enthousiasme* et l'*exaltation*. Le *transport*, le *ravissement* et l'*extase* sont des états purement passifs : on ne saurait être plus fortement affecté qu'on l'est dans le *transport*, le *ravissement* et l'*extase*. De quoi n'est point capable l'homme *enthousiaste* ou *exalté* ? Combien a été profonde l'impression produite sur l'homme *transporté*, *ravi*, *extasié* ! Vous parlez proprement de l'*enthousiasme* et de l'*exaltation* des auteurs, des artistes et des agents moraux; mais vous vous servez des mots de *transport*, de *ravissement* et d'*extase* pour exprimer ce qu'on éprouve en voyant, en entendant ou en lisant leurs ouvrages. C'est, d'une part, beaucoup d'ardeur, de feu, de vivacité, et, de l'autre, beaucoup de plaisir ou de douleur. L'*enthousiasme* du bien porte à faire le bien ; un *transport* ou un *ravissement* de joie est l'effet de la joie. On agit, on parle, on compose avec *enthousiasme* ou *exaltation*; on reçoit, on voit, on écoute, on apprend, on jouit d'un plaisir avec *transport*, *ravissement*, *extase*.

1° *Enthousiasme, exaltation.*

L'Académie définit l'*exaltation*, un enthousiasme véhément, une sorte de transport, de délire auquel on s'abandonne. De là suit une distinction à peu près vraie, mais incomplète.

Le mot *exaltation*, pris en ce sens, est nouveau; il a à peine cent ans de date. « Fénelon n'était point hypocrite, il a été de bonne foi martyr de ses systèmes; c'était ce qu'on appelle aujourd'hui un esprit *exalté*. Ce mot est devenu à la mode pour exprimer l'*enthousiasme*. » DUDEFF.

Cependant il n'exprime qu'un *enthousiasme* mauvais ou blâmable, c'est-à-dire ou excessif et déréglé, comme l'indique l'Académie, ou factice, à froid, ou employé à mal. L'*enthousiasme*, inspiration divine, est le principe des œuvres de génie et des actions héroïques; l'*exaltation*, surexcitation artificielle ou au moins humaine, non surnaturelle, de l'esprit, ne pousse à faire que des choses peu merveilleuses, de peu de valeur, ou bien même ridicules ou odieuses. « Diderot a tellement besoin qu'on le croie *exalté* pour excuser le fanatisme de son livre, qu'il se met à faire l'éloge des *têtes exaltées*.... Le bon sens répond au harangueur de place : l'*exaltation* n'est que le premier degré de la folie.... Une tête *exaltée* s'accorde avec une âme froide. Il est ridicule que ceux qui affichent la vérité affichent aussi l'*exaltation*. » LAH. « L'*exaltation* nous abuse en tous sens. » ID. « Un des plus mauvais *Mois* de Roucher est celui d'octobre, et la vendange ne lui a pas porté bonheur, quoiqu'il s'efforce d'y mettre d'abord un *enthousiasme* factice, qui n'est qu'une froide *exaltation* de tête. » ID. « Il ne peut y avoir aucune espèce de force dans des idées si ridiculement fausses (de Crébillon), mais seulement une *exaltation* de tête qui produit l'extravagance, comme la vraie chaleur de l'imagination produit la vérité. » ID. « Il me reste à fixer l'at-

tention des bons citoyens, dont l'*exaltation* de parti n'a pas égaré les lumières, sur ce décret d'accusation. » BEAUM. « Il a toute l'*exaltation* des fanatiques. » ACAD.

2° *Transport*, *ravissement*, *extase*. « C'est toi qui vis, qui causas ce délire, ces pleurs, ces *ravissements*, ces *extases*, ces *transports* qui n'étaient pas faits pour un mortel. » J. J. « Voilà ce qui fait le plus doux entretien des âmes fidèles. De là ces *extases*, ces *ravissements*, ces saints *transports* où elles entrent. » BOURD. « J'en suis *ravi*, *transporté*, *extasié*. » DEST.

Dans le *transport*, on est agité, on tressaille, on tempête, on crie, on applaudit, on court çà et là; ce qui n'empêche pas ce mot de différer des précédents, car l'activité qu'il implique est vaine ou stérile. L'*enthousiasme* se saisit de Joad, et lui fait rendre un oracle; les *transports* d'Oreste, d'Hermione, des Ménades, leur font produire, non pas des actions proprement dites et des œuvres, mais des mouvements. Ajoutez que le *transport* peut être l'effet d'une impression pénible aussi bien que d'une impression agréable : des *transports* de colère, de jalousie (ACAD.); les *transports* de la douleur (FÉN.).

Dans le *ravissement* et dans l'*extase*, au contraire, on jouit toujours; ce sont des états essentiellement agréables. Aussi ces deux mots sont-ils très-usités dans le langage du mysticisme pour signifier les délices d'une âme toute dévouée à Dieu. « Avant que sainte Thérèse eût paru au monde, il y avait eu des visions, des *ravissements*, des *extases*. » BOURD. « Dans le monde, on traite les *ravissements*, les *extases* et les saintes délicatesses de l'amour divin, de songes et de creuses visions. » BOSS. Il en est de même dans le langage profane : *ravissement* et *extase* s'y emploient assez souvent ensemble pour marquer le comble de la félicité. « Je m'endormis dans une loge à l'Opéra. Qui pourrait exprimer la sensation délicieuse que me firent la douce harmonie et les chants angéliques de l'air qui me réveilla? Quel réveil! Quel *ravissement*, quelle *extase*, quand j'ouvris au même instant les oreilles et les yeux! Ma première idée fut de me croire en paradis. » J. J.

Cependant *extase* (ἐκστασις, renversement d'esprit, stupeur) renchérit sur *ravissement*. Dans l'état qu'il désigne, l'âme est totalement absorbée, insensible à tout le reste, immobile et stupéfaite; au lieu que dans le *ravissement* on a encore assez conscience de soi et assez de liberté pour faire éclater sa joie par des *transports*. « Les corsaires s'applaudissaient de cette prise, en faisant éclater leur *ravissement* par des *transports* inexprimables. » LES. « Les saints dans le ciel aiment Dieu avec un doux *ravissement* qui leur fait toujours trouver de nouvelles délices dans l'objet de leur amour; et le saint *transport* dont ils sont animés ne leur permet pas de se lasser jamais de louer et de célébrer ses miséricordes. » BOSS. — D'ailleurs, le *ravissement* et l'*extase* ont des causes différentes, savoir, le *ravissement* l'aise, et l'*extase* l'admiration. On est au comble du contentement, on ne se sent plus de joie, quand on est *ravi*. « Lorsqu'on entre dans ce temple, on sent dans le cœur un charme secret qu'il est impossible d'exprimer; l'âme est saisie de ces *ravissements* que les dieux ne sentent eux-mêmes que lorsqu'ils sont dans la demeure céleste. » MONTESQ.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!
Qu'avec *ravissement* je revois ce séjour! VOLT.

Dans l'*extase*, on est émerveillé, ébahi, on n'en revient pas. « La vue de tant de merveilles ravit en *extase*. » ACAD. « Je suis dans l'*extase* de Lekain. » VOLT.

ENTIER, COMPLET (TOTAL). A quoi il ne manque aucune partie.

Entier vient du latin *integer*, à quoi on n'a pas touché, intact. *Complet*, *completus*, est le participe de *complere*, remplir, achever, accomplir. Ce qui est *entier* a toutes ses parties, on n'en a rien ôté; ce qui est *complet* a reçu toutes les parties qu'il doit avoir, il n'est besoin d'y rien ajouter. Votre bibliothèque ou votre garde-robe est *entière*, on n'en a rien distrait; elle est *complète*, si on y a mis ou si vous y avez mis tout ce qui était nécessaire eu égard à sa destination. *Entier* se rapporte à la quantité; *complet* à la qualité, à l'usage, à la convenance, à la perfection. J'occupe votre appartement tout *entier*, mais ce n'est pas un appartement *complet*. J'ai lu cet ouvrage *entier* en un jour; il ne sera *complet* que quand l'auteur aura ajouté un second volume au premier pour le *compléter* ou en guise de *complément*. Une armée *entière*, c'est toute une armée ou une armée intacte, qui a conservé tous ses membres; une armée *complète*, c'est une armée dont on a bien rempli les cadres et dont on a mis toutes les compagnies au *complet*, à qui on a donné tous les soldats qu'il faut.

De plus, ce qui est *entier* est tel; ce qui est *complet* a été fait tel. *Complet* rappelle seul l'action d'un verbe, action qui a eu pour effet d'achever la chose dont il s'agit, d'en faire quelque chose d'accompli. Vous direz absolument : Ma joie est *entière*; et avec Mme de Sévigné : « Les trois lignes que vous m'avez écrites m'ont donné l'achèvement d'une joie *complète*. » Fénelon, parlant du bonheur des justes dans les champs Élysées, écrit : « Mille et mille siècles écoulés n'ôtent rien à leur félicité toujours nouvelle et toujours *entière*. » Et un peu plus loin, au sujet des rois qui ont régné avec une sincère vertu : « Ils possèdent ici tout ce que la puissance des dieux peut donner pour rendre une félicité *complète*. » De même, Rollin dit quelque part : « La victoire des Romains fut *entière*. » Et ailleurs : « Les Romains prirent le camp, et rendirent leur victoire *complète*. » Année, province, foi *entière*; fruit *entier*, œuf *entier*, le monde *entier* : énumération, démonstration, collection, conversion *complète*; habillement *complet*[1].

1. *Total* est un mot abstrait signifiant, qui est relatif à un *tout*. On ne dit pas une armée *totale*, comme on dit une armée *entière* ou *complète*; mais on dit le nombre *total* des soldats. Destruction *totale* s'emploierait donc en parlant de choses idéales, la réputation, le crédit, et on préférerait destruction *entière* ou *complète* quand il serait question de choses matérielles, d'une ville, par exemple; un homme

ENTREMISE, MÉDIATION. Action de s'interposer.

1° Le secours de l'*entremise* peut être apporté par une chose aussi bien que par une personne; le service de la *médiation* n'est jamais rendu que par les personnes. *Entremise* est donc le seul mot qui convienne dans les exemples suivants; on ne saurait y substituer *médiation*. « L'âme n'aperçoit ce qui se passe au dehors de cette partie du cerveau que par l'*entremise* des fibres qui y aboutissent. » MAL. « Suivant Épicure, les connaissances viennent peu à peu à l'entendement par l'*entremise* des sens. » FÉN. « Que de choses se sont dites sans ouvrir la bouche ! Que d'ardents sentiments se sont communiqués sans la froide *entremise* de la parole ! » J. J. « Les instruments peuvent seconder la voix, y suppléer, et porter à l'âme, par l'*entremise* de l'oreille, d'agréables émotions. » MARM.

2° Quand il est question des personnes, l'*entremise* moyenne entre elles une communication, ou fait l'office d'un canal; et la *médiation* les rapproche, comme le fait un homme qui se jette au milieu de gens qui se battent, pour les séparer, ou qui sert de moyen entre deux extrêmes. — L'*entremise* est un ministère entre personnes qui ne sont pas directement en rapport, ministère semblable à celui des courtiers : on fait connaissance, on traite, on noue une intrigue galante avec une personne, on lui demande une grâce, par l'*entremise* d'une tierce personne. « Demandons, implorons par l'*entremise* de Marie, la grâce et les lumières du Saint-Esprit. » BOURD., MASS. « J. C. se sert aujourd'hui de l'*entremise* des apôtres pour distribuer aux troupes le pain miraculeux. » MASS. « Combien de trahisons exécutées par l'*entremise* d'une femme à qui il fallait de l'argent ! » BOURD. « Recevoir les révélations de Dieu par l'*entremise* des hommes. » ID. « Par l'*entremise* de Thérèse, ce La Roche fit connaissance avec Mme Levasseur. » J. J. « D'Effiat se rendait un personnage par ses *entremises* entre son maître (le régent) et le parlement auquel il le vendait. » S. S. « Il fallait que ce fût Daraxa que quelqu'un de ses amis venait voir la nuit par l'*entremise* de quelque valet infidèle. » LES. « C'était le comte de Lemos qui conduisait cette intrigue par l'*entremise* du seigneur de Santillane. » ID. « Smerdis le mage affecta de ne se point montrer en public et de traiter toutes les affaires par l'*entremise* de quelques eunuques. » ROLL. « Les vestales avaient le droit de tester du vivant de leur père, et de disposer de tout ce qui les regardait sans l'*entremise* d'un curateur. » ID. Dans *Andromaque*, Pyrrhus dit à Oreste qui vient réclamer Astyanax au nom de la Grèce :

Qui croirait en effet qu'une telle entreprise
Du fils d'Agamemnon méritât l'*entremise* ? RAC.

— La *médiation* est un arbitrage entre gens qui sont en guerre ou ennemis les uns des autres : deux puissances belligérantes demandent, acceptent ou refusent la *médiation* d'un souverain qui doit rétablir entre elles la paix; et de même vous offrez votre *médiation*, pour faire cesser des inimitiés, des haines. « Volckra fut rappelé à Vienne pour faire place à Penterieder pour traiter la paix de l'empereur avec le roi d'Espagne, par la *médiation* de la France, de l'Angleterre et de la Hollande. » S. S. « Le pape Urbain VIII, qui pressait la France de se réconcilier avec la maison d'Autriche, offrit sa *médiation*.... La Hollande et la Suède ne voulaient pas de la *médiation* du pape. » COND. « Philippe de Macédoine trouva à Corinthe des ambassadeurs de Rhodes et de Chio, qui venaient offrir leur *médiation* et porter les deux parties à un traité de paix. » ROLL. Des vautours étaient en guerre; la nation des pigeons en fut émue :

Elle employa sa *médiation*
Pour accorder une telle querelle. LAF.

« Le duc de Guise s'était réconcilié avec Henri III par la *médiation* de la reine mère. » FÉN. « J. C. est l'auteur de notre salut, le pacificateur entre Dieu et nous, et le *médiateur* de notre réconciliation. » BOURD.

3° *Entremise* est un mot commun, ayant été formé de deux mots français, *entre* et *mettre;* au lieu que *médiation*, latin *mediatio*, de *medius*, qui est au milieu, est une expression relevée. C'est ce qui frappe surtout quand on compare *entremetteur* et *médiateur*. Après avoir parlé des dieux inférieurs qui, dans le système de Platon, ont créé les hommes et les animaux, qu'ils dirigent spécialement, Bossuet ajoute : « La religion chrétienne ne connaît point de pareils *entremetteurs* qui empêchent Dieu de tout faire, de tout régir, de tout écouter par lui-même. Si elle donne aux hommes un *médiateur* nécessaire pour aller à Dieu, c'est-à-dire J. C., ce n'est pas que Dieu dédaigne leur nature. » On dira donc mieux, l'*entremise* d'un valet, et avec Massillon : « Un rang d'honneur dans l'Église est une *médiation* entre le ciel et la terre. » Et c'est parce que *entremise* est un mot vulgaire, qu'on dit non-seulement l'*entremise* d'un valet, mais encore l'*entremise* d'une chose, comme il a été marqué au commencement de cet article.

ENVIE, JALOUSIE. Chagrin mêlé de haine qu'on ressent des avantages et des succès d'autrui.

L'*envie* est le désir d'avoir; la *jalousie*, le désir d'avoir à l'exclusion des autres. L'*envie* est considérée solitairement dans celui qui l'éprouve :

totalement ruiné serait dans la misère, et un homme *entièrement* ou *complétement* ruiné n'aurait plus le sou. Mais *entier* et *complet* indiquant la présence, la réunion de toutes les parties d'une chose, sont mal propres à exprimer l'anéantissement, la ruine, et en pareil cas on devrait toujours se servir de *total*. Qu'on dise un succès *entier* (VERT.) ou *complet*, une victoire *entière* (VOLT.) ou *complète* (ID.), une guérison *entière* (MASS.) ou *complète*, rien de mieux; mais on devrait toujours faire usage de *total*, quand on veut marquer une désunion, une dissolution, une dispersion de parties, qui ne laisse rien subsister. C'est alors surtout que ce mot convient. Destruction *totale* (BOSS., FÉN.), perte *totale* (BOSS., J. J.), ruine *totale* (BOSS.), dépérissement *total* (ROLL.), éclipse *totale* (ACAD.). *Total* paraît même être en général négatif ou privatif. « L'inutilité *totale* de mes actions. » PASC. « Ce qui paraît dans le monde ne marque ni une exclusion *totale* ni une présence manifeste de divinité. » ID.

la *jalousie* l'est plutôt par rapport aux sentiments qu'elle excite contre celui qui en est l'objet. « Retranchez ces *envies* du bonheur d'autrui dont vous vous faites un supplice, et ces *jalousies* qui vont jusqu'à vous inspirer les haines et les aversions les plus mortelles. » BOURD. « Fabius voulut faire passer l'indignation de Papirius pour un effet de *jalousie :* Il vient, disait-il, possédé d'une basse et maligne *envie* contre le bonheur et la vertu qu'il voit à regret dans un autre. » ROLL. « Quoique l'abbé Alary eût condamné ses talents à un silence rigoureux, bien fait pour adoucir l'*envie*, son entrée dans le sanctuaire des muses avait armé contre lui la *jalousie* de quelques gens de lettres. » D'AL.

L'*envie* produit ses effets dans l'âme même de l'envieux. On est dévoré oú rongé par l'*envie;* on sèche, on crève d'*envie*. « L'*envie* se glisse dans l'âme; elle aveugle les esprits et endurcit les cœurs. » BOURD. « On regarde d'un œil d'*envie* et de tristesse la prospérité de son frère. » MASS.—La *jalousie* se signale au dehors par des animosités et par des vengeances. On dit une violente, une furieuse *jalousie* (ACAD.), une *jalousie* éclatante (VOLT.), une *jalousie* mortelle (BOURD.). « La *jalousie* et l'ambition causent dans la société humaine des divisions et des troubles. » BOURD. « La charité est patiente, douce et bienfaisante; elle n'est sujette ni aux *jalousies*, ni aux emportements et aux colères. » ID.

L'*envie* est plutôt timide et honteuse, obscure et lâche; « elle se plaît aux plus secrètes et aux plus noires menées. » BOSS. La *jalousie*, quoique aussi soigneuse de se cacher, est obligée de paraître davantage à cause de sa violence contre ce qui en est l'objet.

Ensuite, on peut être *envieux* de toutes choses, et de tout le monde, au lieu qu'il n'y a *jalousie* qu'entre égaux, entre gens de même profession, ou qui courent la même carrière. Ce mot suppose rivalité ou concurrence, comme le grec ζῆλος, italien *gelosia*, d'où il dérive. C'est pour cela qu'on dit *jalousie* de métier, *jalousie* de corps (VOLT.), et qu'on a pu regarder *jalousie* comme synonyme d'*émulation*, qui marque un effort pour parvenir à atteindre ou à surpasser un rival. « L'*envie* est le chagrin que nous donne la vue des avantages des autres, de quelque nature qu'ils soient, fût-ce dans des choses auxquelles nous ne prétendons pas. La *jalousie* est la crainte de voir passer à un concurrent ou à un rival un bien dont nous jouissons ou dont nous espérons jouir, et que nous ne voulons partager avec personne. » COND. « L'*envie*, dit Labruyère, est quelquefois séparée de la *jalousie*, comme est celle qu'excitent dans notre âme les conditions fort élevées au-dessus de la nôtre, les grandes fortunes, la faveur, le ministère. » L'*envie* peut aussi avoir pour objet le bonheur de personnes placées au-dessous de nous de quelque manière : telle a été celle du démon contre nos premiers parents (BOURD.). Mais on connaît la *jalousie* de Caïn contre Abel (BOSS., MASS.), celle des enfants de Jacob contre leur frère Joseph (BOSS.), celle de Saül contre David (MASS.). Les pharisiens témoignaient leur *jalousie* contre J. C. en disant : que ferons-nous ? tout le monde court après lui (BOSS.).

« Les jugements des hommes sont des jugements que forment l'aversion et l'*envie*. Il n'est presque pas en notre pouvoir de conserver des sentiments raisonnables pour ceux qu'une malheureuse *jalousie* nous fait envisager comme nos compétiteurs. » BOURD. « La *jalousie* suffit pour diviser deux amis qui sont dans la même profession, et dont l'un réussit, tandis que l'autre demeure en arrière. Mais tous ne sont pas dans les mêmes rangs, et quiconque se trouve au-dessus des autres n'a pas le droit de les mépriser. Rien n'attire plus l'*envie*. » ID. « Le monde qui est autour de nous excite plus communément nos *jalousies* et nos animosités. On ne se mesure ni avec les grands, ni avec les petits. » ID. « Qu'un homme de lettres soit élevé au-dessus des autres par la fortune et par ses places, ceux mêmes qui ont reçu de lui des bienfaits portent l'*envie* jusqu'à la fureur.... Tout homme est *jaloux* de la prospérité de ceux qui sont de son état, ou de l'état desquels il croit être. » VOLT. « Point de comparaisons avec d'autres enfants, point de rivaux, point de concurrents. J'aime mieux que mon élève n'apprenne point ce qu'il n'apprendrait que par *jalousie* ou par vanité. » J. J.

L'*envie* donne le regret de n'être point à la place des heureux (J. J.) et les fait haïr. C'est un effet de l'amour désordonné de soi-même. La *jalousie* se dépite de se voir préférer un rival, de lui voir obtenir un bien ou un succès qu'elle prétendait; elle se trouve par là blessée, déprimée. C'est un effet de l'orgueil. « Les insupportables présomptions de l'orgueil, ses ridicules fiertés, ses basses et odieuses *jalousies*. » BOURD.

ENVIER, PORTER ENVIE. *Envier* quelqu'un et lui *porter envie*, c'est désirer pour nous son honheur, ses avantagés, ses succès.

Mais *envier* a une plénitude et une rigueur de sens dont *porter envie* ne représente que faiblement l'idée.

Ceux que nous *envions* nous causent une sorte de chagrin mêlé de haine, selon la force originaire du mot *envie*. « Quand vous serez au faîte des honneurs, on vous *enviera*, et par conséquent on vous contrôlera, on vous traversera, on vous offensera. » BOURD. « Les hommes habiles et intelligents sont-ils aimés, sont-ils estimés autant qu'ils le méritent ? on les censure s'ils échouent, et on les *envie* s'ils réussissent. » LABR.

Nous souhaiterions pour nous le sort de ceux auxquels nous *portons envie*, mais nous ne leur en voulons pas pour cela.

> Astolphe était un prince aussi beau que le jour,
> Et tel que des beautés qui régnaient à sa cour,
> La moitié lui *portait envie*. LAF.

Voltaire écrit au prince royal de Prusse, qui fut plus tard le grand Frédéric : « Votre devoir est de rendre un jour les Prussiens heureux. Ah ! qu'on leur *porte envie !* »

> Hélas! je *porte envie*
> À ceux qui dans ces murs ont terminé leur vie.
> (Jocaste dans *OEdipe*.) ID.

1° ENVIRONNER, ENTOURER; — 2° ENVELOP-

PER; — 3° CEINDRE, ENCEINDRE; — 4° ENCLORE, ENFERMER. S'étendre ou étendre quelque chose de telle manière par rapport à un objet, qu'il se trouve au milieu ou au centre.

1° *Environner*, *entourer*.

Ce qui environne un objet en est à une certaine distance, est dans les *environs*, vis-à-vis. Les cieux *environnent* la terre; nous sommes *environnés* par l'horizon; de charmants villages *environnent* Paris. « Saturne a un grand cercle et un grand anneau assez large qui l'*environne* et qui est assez élevé pour être presque entièrement hors de l'ombre du corps de cette planète.» FONT. Un pays est *environné* de montagnes, un État de places fortes, etc. — Mais ce qui *entoure* un objet est placé *autour* de cet objet, en suit le *contour*, en est tout près, y touche, l'embrasse. Un anneau *entoure* le doigt, une bordure un tableau; on *entoure* une bague de diamants, un enfant de linges et de bandages (J. J.); les licteurs, chez les Romains, portaient des haches *entourées* de faisceaux de verges (ROLL.); une île est un espace de terre *entouré* d'eau de tous côtés (ACAD.). « Tout à l'heure nous n'étions occupés que de ce qui nous touche, de ce qui nous *entoure* immédiatement. » J. J. « Les génies président à la terre, ainsi qu'à l'espace dont elle est immédiatement *entourée*. » BARTH. « Cimon et Clitandre ne sont pas les *satellites de Jupiter*, je veux dire ceux qui pressent et qui *entourent* le prince; mais ils l'annoncent et le précèdent. » LABR.

Une ville est *environnée* de belles prairies, et *entourée* de remparts. Un chef de famille est *environné* de voisins, et *entouré* de ses enfants.

Ce qui nous *entoure* nous touche, nous intéresse beaucoup, nous menace, nous presse; au lieu que ce qui nous *environne* nous regarde seulement, n'a avec nous qu'un rapport éloigné. « Gémir de la corruption qui nous *environne*, des piéges dont nous sommes *entourés*. » FÉN. « Les comédiennes, sans cesse *entourées* d'une jeunesse ardente et téméraire, résisteront-elles à leur âge, à leur cœur, aux objets qui les *environnent*, aux discours qu'on leur tient? » J. J. Les personnes qui nous *environnent* composent le monde au milieu duquel nous nous trouvons; les personnes qui nous *entourent* forment notre *entourage*, le petit cercle de gens avec lesquels nous vivons familièrement et intimement. On dit qu'un homme est bien ou mal *entouré*, et non *environné*, selon les qualités de sa famille, de ses amis, et l'influence qu'il en reçoit.

Enfin, ce qui nous *environne* est plutôt grand, beau, pompeux; et ce qui nous *entoure*, utile ou nuisible. La nature, pour préserver les princes des piéges qui les menacent, a *environné* leur âme d'une garde d'honneur et de gloire, et *entouré* leur cœur d'un mur d'airain (MASS.).

2° *Envelopper*.

Envelopper signifie entourer de toutes parts, en tous sens : *envelopper* des marchandises. Une ville est *environnée* ou *entourée* d'un mur, d'une rivière, d'une prairie, de tout ce qui forme comme un cercle autour d'elle; elle est *enveloppée* par un tourbillon de poussière, par des ténèbres qui la couvrent en même temps qu'elles l'entourent. Des ennemis *enveloppés* sont comme pris dans un filet.

3° *Ceindre*, *enceindre*.

Ceindre et *enceindre*, du latin *cingere*, mettre une *ceinture*, n'ont pas une aussi grande étendue de signification que les trois mots précédents, et ne s'appliquent pas comme eux à toutes sortes de choses. Ils veulent dire primitivement entourer quelque partie du corps de l'homme, les reins ou la tête. « Le front *ceint* d'une couronne de laurier. » ROLL. « C'était Myrtis que l'on voyait *enceint* des longs replis de ce serpent qui l'étouffait. » MARM. — Hors de là, ces deux mots sont pris métaphoriquement, avec cette différence que *ceindre* n'exprime pas une action volontaire, ou se dit d'un objet moins étendu. « Ce roc était *ceint* d'un profond abîme qui lui servait de fossé. » ROLL. « J. C. a distingué très-nettement le siége où la ville de Jérusalem serait seulement *enceinte* de l'armée, et plutôt investie qu'assiégée dans les formes. » BOSS.

4° *Enclore*, *enfermer*.

Enclore et *enfermer* ne sont pas du langage métaphorique et figuré, comme *ceindre* et *enceindre*. De plus, ils emportent l'idée d'une barrière pour empêcher le passage ou l'entrée : on *enclôt* ou on *enferme* un espace qu'on entoure ou qu'on enceint de manière à le *clore* ou à le *fermer*. Didon commença par *enceindre* ou par *environner* avec une peau de bœuf découpée en très-petites bandes la ville qu'elle voulait bâtir, et de cette façon elle la délimita; ensuite elle l'*enferma* de murailles pour la mettre en état de défense.

On *enclôt* proprement ce à quoi on met une *clôture*, un champ; mais on dit bien *enfermer* une ville de murailles. — *Enclore* s'entend seul; mais avec *enfermer* il faut ajouter quelque chose: on *enclôt* un terrain simplement; mais on l'*enferme* d'un mur, d'une haie, etc. — On *enclôt* pour toujours; on *enferme* quelquefois pour un temps : c'est ainsi qu'une armée *enferme* les ennemis entre deux montagnes. — Enfin, on *enclôt* pour empêcher l'accès ou l'entrée; on *enferme* quelquefois pour empêcher la sortie. On *enclôt* un parc pour qu'il ne soit pas ouvert à tout venant; on *enferme* un parc dans lequel on tient *enfermé* du gibier. Quand on a *enclos* son champ, les bêtes ne viennent plus le ravager (VOLT.); des assiégeants *enferment* une ville par des travaux qui mettent les assiégés dans l'impossibilité de faire des sorties (ROLL.).

ÉPAIS, DENSE, — COMPACTE. Dont les parties sont rapprochées, serrées.

Épais appartient au langage ordinaire. *Dense*, latin *densus*, est, au contraire, un terme de physique, et ne se dit qu'au propre. La signification d'*épais* est moins rigoureuse; ce mot se dit bien des choses dont les parties sont encore à une certaine distance les unes des autres, séparées par des intervalles sensibles : un *épais* bataillon, une forêt *épaisse*, une crinière *épaisse*; *épais* sourcil, plumage *épais*, fourrure *épaisse*. On l'emploie bien aussi en parlant des corps liquides ou gazeux, c'est-à-dire des corps

dont la consistance est trop faible pour qu'ils soient solides : vin *épais*, sirop *épais*, une *épaisse* fumée, un brouillard *épais*, un nuage *épais*, un air *épais*, une atmosphère *épaisse*. Lorsqu'il s'applique aux solides, *épais* n'est plus synonyme des deux autres mots, il n'est plus opposé à *rare*, à *lâche*, mais à *mince*.

Dense sert à qualifier les choses tellement *épaisses*, qu'entre leurs parties, ou plutôt leurs particules, leurs molécules, leurs atomes, ne subsistent plus d'intervalles ou de vides, mais seulement des pores. Aussi est-il le seul mot qui convienne à l'égard des corps solides. La terre est plus *dense* que le soleil (Volt.). Plus les pierres sont *denses*, plus il faut de temps pour les convertir en chaux (Buff.). Le fer, quoique très-dur, n'est pas fort *dense* (Id.). L'or est le plus pesant et par conséquent le plus *dense* des métaux (Id.). Le verre, quoique transparent, ne laisse pas d'être *dense* et pesant (Id.).

Compacte, de *compingere*, assembler, unir ensemble, ajoute à l'idée commune celle de la liaison, de la cohésion des parties. « Quoique l'or soit le plus *compacte* et le plus tenace des métaux, il n'est néanmoins que peu élastique et peu sonore. » Buff. « Un caillou est un assemblage de parties homogènes dont résulte une masse souvent inébranlable au marteau. Quelle force avait joint ces petits cristaux? d'où résultait ce corps si dur? Est-ce l'attraction qui rendait toutes ses parties si unies entre elles et si *compactes?* » Volt. « La matière de la lune est environ un cinquième plus *dense*, plus *compacte* que celle de la terre. » Id. « L'or, ce corps si *dense* et si *compacte*, contient peut-être encore plus de vide que de plein » Buff. *Compacte* est opposé, non pas seulement à *rare*, mais à *tendre*, à *mou*, à *friable*. « Dans toutes les collines et montagnes calcaires, les lits supérieurs sont les moins *compactes* et les plus tendres. » Buff. « Terre *compacte* ou molle. » Volt. « Terre *compacte* ou friable. » Id.

ÉPANCHEMENT, EFFUSION. Flux, mouvement ou transport d'un liquide hors de ce qui le contient. Ils se disent aussi l'un et l'autre au figuré, dans un sens analogue : *épanchement* ou *effusion* de cœur, de joie, de tendresse, de sensibilité.

Au propre, ils ne sont pas véritablement synonymes. *Épanchement* n'est usité qu'en termes de médecine pour marquer l'extravasation de quelque humeur dans une partie du corps qui n'est pas destinée à la contenir : *épanchement* de bile ou de sang. Mais jamais ce mot ne signifie un écoulement hors du corps, et c'est précisément ce qu'exprime, en parlant du corps, le mot *effusion : effusion* de larmes ou de sang.

Au figuré, la différence se déduit de l'étymologie. *Épancher*, c'est verser en *penchant* ou en inclinant le vase, doucement, goutte à goutte. *Effusion*, du latin *effundere*, répandre, emporte l'idée d'abondance, de profusion, de force. *L'épanchement* est modéré, naturel, sans effort; l'*effusion* est brusque, impétueuse, pleine, sans réserve. *Épanchement* suppose des sentiments doux, qui découlent, pour ainsi dire, avec calme et sans secousse; *effusion* indique des passions violentes qui éclatent, qui font explosion.

Il y a *épanchement* de cœur entre deux amis qui se content leurs peines avec une sorte de laisser-aller. « Tu n'as plus pour moi ces *épanchements* de cœur, ces manières libres qui font le charme des liaisons. » Les. « Si on n'a guère de pensées secrètes pour ses amis, c'est que leur communication est un *épanchement* naturel qui est un des plaisirs de l'amitié. » Lah. « Louise, dans l'*épanchement* de son âme, confiait à son bon curé le récit de son aventure. » Marm. « Cette confidence intime du sentiment le plus cher, ce tendre *épanchement* qu'il était permis de donner à ses désirs.... » Id. « Dans les plus doux *épanchements* de son cœur, je la voyais jeter sur le jeune homme un coup d'œil à la dérobée. » J. J. — Il y a *effusion* de cœur dans un moment de transport, de ravissement ou de passion. « La réponse d'Aménaïde à Argire (dans *Tancrède*) est la plus rapide *effusion* d'un cœur surchargé, qui cède au besoin de se répandre. » Lah. « Les *Méditations sur l'Évangile*, de Bossuet, n'ont pas moins d'onction, d'enthousiasme et d'*effusion* de cœur que les lettres du tendre Fénelon. » Id. « Dans quels termes, avec quelle *effusion*, Orosmane avoue tout le plaisir qu'il sent à complaire à ce qu'il aime! » Id. « Tantôt c'étaient des marques d'amitié, des caresses et une *effusion* de cœur sans borne et sans fin; tantôt des reproches, des menaces et des emportements furieux. » Roll. « Nul triomphe n'approche de ces acclamations qui partent du cœur, et qui en sont une vive et sincère *effusion*. » Id. « Disons, avec une pleine *effusion* de cœur, en éclatant en reconnaissance et en action de grâces, le psaume cii. » Boss.

Ce qui est *épanchement* dans la conversation, dans la comédie, dans l'élégie ou dans les écrits en général, devient *effusion* dans la tragédie et dans le discours oratoire, où il y a toujours quelque véhémence. — « Ce psaume n'est qu'un *épanchement* continuel d'admiration et de reconnaissance envers le créateur. » Lah. « La harangue pour Marcellus ne s'annonce que comme l'*effusion* de la reconnaissance et de l'admiration publique pour la clémence de César. » Marm. —

Il faut que je t'embrasse, et qu'un *épanchement*
De joie et de tendresse....
(Crispin à Lisette dans le *Légataire*.) Regn.

« Voyez dans Hermione ce passage si prompt des *effusions* de la joie aux transports de la fureur. » Lah. — « Tout cet *épanchement* de bonté naïve et de sensibilité innocente (dans une pièce de Sedaine) fait rire et pleurer. » Lah. « C'est encore un trait de sentiment que cette dernière phrase, un mouvement admirable, digne de terminer cette *effusion* de sensibilité (péroraison d'un sermon de l'abbé Poule). » Id. — Un témoignage ordinaire de douleur est un *épanchement* de douleur (Fléch.); c'en est une *effusion*, si ce témoignage est éclatant : « Angélique ne mit plus de réserve à l'*effusion* de sa douleur. » Marm.

Les idées de l'esprit en sortent par une espèce d'*épanchement;* les sentiments, ou mieux encore les passions de l'âme, en jaillissent ou s'en échappent par une espèce d'*effusion*. « Le vieux naturel du style de Montaigne et d'Amyot convien-

dans le libre *épanchement* des pensées d'un philosophe. » MARM. « Le langage de l'homme qui ne parle que pour exprimer ce qu'il sent n'est que l'*effusion* ou l'explosion de son âme. » ID.

De plus, *épancher*, c'est non-seulement verser doucement, mais encore presque toujours verser d'un vase dans un autre, au lieu que le mot *effusion* ne signifie que l'action de répandre, de mettre dehors, sans indiquer ce que devient la chose répandue : c'est pourquoi *épanchement* donne souvent l'idée de communication, de chose donnée et reçue, à la différence d'*effusion*, qui désigne un simple développement. Un *épanchement* ou des *épanchements* de cœur impliquent presque toujours des discours tenus, des secrets confiés; une *effusion* de cœur est un mouvement de tendresse. Dans un *épanchement* de cœur, on dit telle chose; et on dit ou on fait telle chose avec *effusion* de cœur. Cela est si vrai, qu'*épanchement* seul signifie confidence. « Louis XIII avait besoin d'un confident qui lui dît du mal de Richelieu, et avec lequel il pût s'en plaindre. Cet *épanchement* faisait diversion à ses chagrins. » COND. « Quand on sent vraiment que le cœur parle, le nôtre s'ouvre pour recevoir ses *épanchements*. » J. J. « Une confiance mutuelle mêlera ses *épanchements* aux charmes de nos entretiens. » MARM.

Des *épanchements* de cœur instruisent. « Alors il me faisait des *épanchements* de cœur qui servaient à m'initier dans les sacrés mystères de la maltôte. » LES. Une *effusion* de cœur touche, fait plaisir. « Bienfaits versés avec *effusion* de cœur. » J. J. « Notre bon roi Henri IV jouit, sans être connu, chez le paysan Michaut, d'un hommage qui était l'*effusion* du cœur. » LAH.

Les *épanchements* de l'amitié sont les confidences que les amis se font dans l'intimité; les *effusions* de l'amitié, ou mieux des *effusions* d'amitié, sont les élans, les transports par lesquels l'amitié s'exprime.

ERRANT, VAGABOND. Qui va çà et là, sans demeure fixe ou chemin certain.

Errant est relatif, et *vagabond* absolu. Celui qui est *errant* s'éloigne du lieu où naturellement il devrait être, du chemin qu'il devrait tenir, du but qu'il se propose : c'est ainsi qu'au figuré *errer* rappelle l'idée de la vérité dont on s'écarte. *Vagabond* est dépourvu d'un pareil accessoire : il exprime d'une manière toute générale et sans rapport à ce qu'on a quitté, l'action de rôder, d'aller à l'aventure. « Ulysse, toujours éloigné de sa patrie, est toujours *errant* et contrarié dans son retour. » FÉN. Didon, désespérée du départ d'Énée, court *vagabonde* dans toute la ville, sans savoir où elle va et ce qu'elle fait.

Sans boussole, vous *errez*; au gré des vents, vous *vaguez*. Un esprit *errant* se trompe; les hérétiques sont appelés des brebis *errantes*. Une imagination *vagabonde* est volage, instable, sans arrêt, sans frein, se promène incessamment d'objets en objets. C'est pour exprimer ce jeu capricieux de l'imagination que Bossuet a employé au figuré le verbe *vaguer* : « Le juge qui se présente à vous par coutume et par bienséance laisse *vaguer* ses pensées sans que vos discours arrêtent son esprit distrait. »

On est *errant* loin de sa patrie ou de son habitation. « La fortune tenait Télémaque *errant* dans tous les pays loin d'Ithaque. » FÉN. Les villes de la grande Grèce furent fondées pour la plupart par des Grecs *errants* (ID.). « Les Juifs sont encore aujourd'hui *errants*, fugitifs, méprisés. » MASS. « Albéroni, chassé d'Espagne, fut réduit, en Italie, à se tenir longtemps *errant* et caché. » S. S. Tel fut, chez nous, le sort des Girondins à l'époque de la Terreur. « Les prêtres, pasteurs zélés de ce troupeau affligé, vivaient en Angleterre, pauvres, *errants*, travestis. » BOSS. « Le séjour de leur presbytère devient insupportable à certains prêtres : ils sont sans cesse *errants* pour dissiper leur ennui. » MASS. — Mais on appelle *vagabonds* les gens qui courent le pays, sans avoir ni feu ni lieu : tels sont les mendiants; tels étaient les condottieri en Italie; ils composaient des armées *vagabondes* (VOLT.). Bossuet appelle les oiseaux les familles les plus *vagabondes* du monde, et dit des Scythes : « Ces peuples *vagabonds* erraient de çà et de là sur des chariots, sans avoir de demeure fixe. » Et ailleurs : « Les Scythes *vagabonds* traînaient sur des chariots leurs familles toujours ambulantes. »

Ensuite, *vagabond* est absolu dans un autre sens : il est comme le superlatif d'*errant*. C'est pourquoi on trouve souvent dans nos meilleurs écrivains ces deux mots ainsi joints : *errant et vagabond* (BOSS., FÉN., RAC., BUFF., MONTESQ., VOLT., MASS.). *Errant* ne donne l'idée que de deux choses, d'un chemin ou d'un lieu où on était ou bien où on devrait être, et d'un autre où on est; *vagabond* fait concevoir bien des chemins, bien des lieux. D'abord, on s'éloigne du bon chemin ou de sa résidence, on est *errant*; ensuite, ne sachant plus où aller, on tente toutes les voies, tous les lieux, sans s'arrêter nulle part, on est *vagabond*. « Un criminel s'étant échappé, se fie à peine à soi-même : fugitif, *errant*, *vagabond*, il croit que tout ce qui luit le décèle. » BOSS. « Sans la soumission au prince, nulle union; les peuples *errent vagabonds* comme un troupeau dispersé. » ID. Les chevaliers *errants*, les peuples *errants* habitaient et quittaient successivement différents lieux; ils n'*erraient* pas sans mesure, ou n'étaient pas *vagabonds* comme les condottieri et les Scythes, qui étaient, pour ainsi dire, toujours en course et ne s'arrêtaient jamais.

ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE. Partie d'un bâtiment qui sert à monter et à descendre.

Escalier est le mot ordinaire, celui de l'architecture et du langage commun. *Degré* et *montée*, quoique bien plus rarement employés, ont chacun sa nuance propre, qui en rend l'usage nécessaire dans certains cas, et qu'il importe de connaître quand on tient à bien parler sa langue.

Le *degré* est un escalier distingué : il fait partie d'un édifice, d'un temple, d'un palais, d'un château, ou le précède à découvert et en amphithéâtre. Entre le *degré* et l'*escalier* se trouve par conséquent la même différence de noblesse qu'entre les *degrés* et les *marches* (voy. *Degré*, *marche*). On dit le grand *degré* du palais (ACAD.),

et on doit dire le *degré* du Panthéon, le *degré* de la Madeleine, etc. « On monte à ce temple (le Capitole) par un *degré* de cent marches très-larges. » ROLL. Mme de Sévigné, dépeignant les beautés du château de Grignan, écrit : « Ce vilain *degré* par où l'on montait dans la seconde cour est entièrement renversé, et fait place au plus agréable qu'on puisse imaginer. » Elle écrit des Rochers à sa fille : « Je voudrais que vous eussiez à Grignan une aussi belle allée ; j'irai tantôt au bout de la grande allée voir *Pilois* qui y fait un beau *degré* de gazon pour descendre à la porte qui va dans le grand chemin. » De son côté, Lafontaine dit dans une description des merveilles des jardins de Versailles :

Au bas de ce *degré*, Latone et ses jumeaux
De gens durs et grossiers font de vils animaux....

Ailleurs, le même écrivain, signalant ce qu'il y a de plus remarquable dans le château de Richelieu, s'arrête particulièrement à un grand *degré* de marbre jaspé, au bas duquel étaient deux statues d'esclaves, l'une d'un côté du vestibule, l'autre de l'autre. « Mme la princesse de Conti logeait en haut au château. Le roi l'alla voir. Le *degré* était incommode ; il le fit rompre et en fit un grand et commode. » S. S.

La *montée* est tout le contraire du *degré*, un petit escalier dans une maison de peu de valeur et conduisant à un taudis, à un logement de gens pauvres ou qui vivent dans la crasse. « Le roi et la reine (d'Espagne) montèrent un *degré* de bois.... Il était en dehors appuyé contre le pignon, et en l'air comme la *montée* d'un paysan dans son village. » S. S. La femme avare, dont Boileau a fait la peinture dans sa xe satire, n'habitait point un palais ; aussi le poëte dit-il :

Deux servantes déjà, largement souffletées,
Avaient à coups de pieds descendu les *montées*.

De même, pour monter à la chambre occupée par les femmes de mauvaise vie chez lesquelles Regnier se rendit un jour,

La *montée* était torte et de fâcheux accès.

ESCLAVE, CAPTIF, PRISONNIER. L'*esclave*, le *captif* et le *prisonnier* ont cela de commun qu'ils ne sont pas libres.

Le mot *esclave* est absolu ; les deux autres sont relatifs. L'*esclave* n'a point de liberté ; le *captif* et le *prisonnier* ont perdu la leur. On considère l'état de l'*esclave* en lui-même, et celui du *captif*, comme celui du *prisonnier*, par rapport au fait qui l'a produit. Aussi peut-on bien être *esclave* volontairement, et c'est ainsi que ce mot s'entend d'ordinaire au figuré ; au lieu que le *captif* (de *capere*, prendre) et le *prisonnier* (qui a été *pris*) subissent toujours une situation où ils ont été mis malgré eux.

Étant absolu, *esclave* indique une privation de liberté plus complète, un état constant eu égard à l'avenir comme au passé. Quoique l'*esclave* puisse être affranchi, le *captif* est plus sûr d'être renvoyé ou racheté, et le *prisonnier* délivré, relâché, échangé ou rendu. Ensuite, l'*esclavage* est la privation d'une liberté plus essentielle. L'*esclave* ne s'appartient pas, n'est pas une personne, ne possède aucun droit civil ; il a un maître qui dispose de lui absolument comme d'une chose, qui en fait un instrument de travail, une sorte de bête de somme. Le *captif* et le *prisonnier*, outre qu'ils ne le sont que momentanément, n'ont perdu que la liberté naturelle, celle qui consiste à aller ici ou là : au lieu de maîtres, ils ont des gardes.

César, car le destin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta *prisonnière*, et non pas ton *esclave*,
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur
Jusqu'à te rendre hommage, et te nommer seigneur ;... (Cornélie à César.) CORN.

Autrefois, on faisait *esclaves* les *prisonniers* de guerre (VOLT., ROLL.). Les Hébreux furent *esclaves* en Égypte (BOURD.), et *captifs* à Babylone (ROLL.).

Quant à *captif* et à *prisonnier*, ils ont d'abord une différence évidente. Le *captif* est dans l'état d'un homme pris ; on ne le laisse pas aller : tel est Télémaque dans l'île de Calypso (FÉN.). Le *prisonnier* est en prison, sous les verrous, enfermé entre quatre murailles, en un mot, tenu plus étroitement. « Régulus *prisonnier* à Carthage, ce sera saint Louis *captif* à la Massoure. » VOLT. Charles XII, réfugié en Turquie après la bataille de Pultava, n'était en effet qu'un *captif* honorablement traité (ID.). Mais s'étant défendu avec fureur contre les troupes qui voulaient le forcer à retourner en Suède, il fut fait *prisonnier* (ID.).

Cependant, lorsque *captif* et *prisonnier* désignent des hommes pris en combattant, *prisonnier* ne garde pas sa signification rigoureuse, et la distinction devient difficile.

Captif est un adjectif ; il marque un état. *Prisonnier* est un substantif ; il dénomme. Un roi, un peuple *captif* ; les femmes *captives*. Après une bataille, on compte les morts, les blessés et les *prisonniers*. « Cyrus, dans une bataille contre les Scythes, fit un grand nombre de *prisonniers*. Le fils de la reine Thomyris, que Cyrus avait refusé de rendre à sa mère, ne pouvant souffrir de se voir *captif*, se donna la mort. » ROLL. « Dans ce triomphe, on voyait le Rhin, le Rhône et l'Océan *captifs* représentés en or. Un grand nombre de *prisonniers* précédaient le char. » ID. « Le roi *captif* (Gui de Lusignan) fut étonné d'être traité par Saladin comme aujourd'hui les *prisonniers* de guerre le sont par les généraux les plus humains. » VOLT.

Que si on emploie *captif* et *prisonnier* tous deux adjectivement ou substantivement, il reste toujours entre eux une différence. *Captif* exprime un état, et *prisonnier* un fait. Le *prisonnier* est pris ; le *captif* est dans l'état qui suit le fait d'être pris, c'est-à-dire retenu. *Prisonnier* à Pavie, François Ier fut *captif* à Madrid. « Télémaque ayant fait sur les Dauniens quelques *prisonniers*, Phalante prétendit que ces *captifs* devaient lui appartenir. » FÉN.

Dans l'Europe moderne, les hommes pris à la guerre étant presque aussitôt rendus ou échangés, le mot de *captif* ne trouve guère d'application. Mais dans l'antiquité et au moyen âge, surtout chez les musulmans, il y eut toujours des *captifs*, c'est-à-dire des *prisonniers* de guerre retenus plus ou moins longtemps, jusqu'à ce

qu'on vînt les racheter ou les délivrer de quelque autre manière.

Au figuré, *esclave* annonce un dévouement sans bornes, et *captif* une violente attache.

ESPÉRER, ATTENDRE. Ces mots expriment une certaine disposition ou manière d'être de notre esprit par rapport à quelque chose qui doit arriver.

L'*espérance* contient deux faits distincts, l'idée qu'un événement arrivera et un sentiment par lequel nous y aspirons. Le premier de ces deux éléments, l'élément intellectuel, se trouve seul dans l'*attente*. Ce que nous *espérons* est pour nous l'objet d'un souhait, nous serions heureux qu'il eût lieu, et l'*espérance* même a une douceur qui diminue nos peines et nous console.

> Tous les cœurs trouvent doux le succès qu'ils *espèrent*. CORN.

Ce que nous *attendons*, nous croyons qu'il arrivera, mais nous sommes indifférents à ce qu'il arrive ou n'arrive pas, nous l'envisageons sans le désirer ni le craindre. « On est persuadé que je veux vivre à la cour sans intérêt. Il est juste de travailler à remplir cette *attente*. » FÉN. — Bossuet a très-bien marqué cette différence en disant de Louis XIV que, lorsqu'il fut privé de ses deux grands capitaines, Turenne et Condé, « il s'éleva au-dessus de lui-même, il surpassa et l'*espérance* des siens, et l'*attente* de l'univers. » Ce qui surpasse notre *espérance* va au delà de nos vœux; ce qui surpasse notre *attente* va au delà de notre opinion.

Ensuite et en conséquence, c'est toujours quelque chose d'heureux, de favorable qu'on *espère*. « Les chrétiens sentent quelquefois du plaisir ou de la joie, lorsqu'ils *espèrent* d'être récompensés comme ils le méritent. » MAL. Ce qu'on *attend* peut être quelque chose de fâcheux.

> Recevoir tout son bien d'où l'on *attend* son mal. MOL.

« Ils n'ont à *attendre* que l'enfer ou le néant. » PASC. « Il *attend* la fièvre. » ACAD. — On *espère* un succès, une victoire; on *attend* un événement, une bataille. Le vrai chrétien *espère* une sainte mort; tout homme en danger de périr *attend* la mort. L'âne chargé d'éponges, s'étant plongé dans l'eau,

> L'ânier (qui était dessus) l'embrassait dans l'*attente*
> D'une prompte et certaine mort. LAF.

Enfin, quand *espérer* et *attendre* se disent l'un et l'autre en parlant de quelque chose de bon ou d'avantageux, comme une récompense, *espérer* est comme *aspirer*, qui a le même radical : il a un air d'humilité et de soumission qui sent la prière, et a plutôt une faveur pour objet : on *espère* de la complaisance de quelqu'un qu'il voudra bien faire telle chose (RAC.). *Attendre*, au contraire, comme *prétendre*, qui est de la même famille, signifie plutôt une réclamation, une demande, et presque une exigence fondée sur un droit. « La justice que j'*attends* du public. » J. J. « L'armée d'Annibal *attendait* de grandes récompenses après la guerre. » MONTESQ. Le bien

> Qu'en la succession mes soins pouvaient prétendre,
> Et que le testament me donnait lieu d'*attendre*. REGN.

— *Espérer* va bien dans la bouche d'un inférieur, d'un homme faible qui est dans le besoin, d'un coupable : ils aiment à croire, ils ont la douce confiance qu'on voudra bien les aider. *Attendre* convient seul à un supérieur, à un maître qui peut dire : J'*attends* beaucoup de vous. « Vous savez ce que Dieu *attend* de vous, ce qu'en *attend* l'Église. » MASS. Nous *espérons* de Dieu; il *attend* de nous. Un débiteur *espère* une remise; un créancier *attend* un payement prompt et exact. Vous *espérez* un bienfait d'une personne aux bontés de laquelle vous n'avez aucun droit; vous *attendez* un service d'une personne que vous avez obligée. — Il suit de là qu'*espérer* témoigne plus d'incertitude. Ce qu'on *espère* paraît simplement possible, on se promet, on se flatte de l'obtenir, on *espère* même contre toute vraisemblance :

> Je n'examinais rien, j'*espérais* l'impossible. RAC.

Mais on compte sur ce qu'on *attend*, et on regarderait comme injuste ou extraordinaire qu'il n'arrivât pas. On *espère* la vie éternelle, comme on se promet et comme on se flatte de la gagner; mais personne ne peut dire qu'il l'*attend*, parce que personne ne sait certainement s'il en est digne. — Il suit de là aussi qu'*attendre* enchérit sur *espérer*.

> Ce Dieu, depuis longtemps votre unique refuge,
> Que deviendra l'effet de ses prédictions?
> Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
> Cet enfant de David, votre *espoir*, votre *attente*....
> (Athalie.) RAC.

ESTIMER, (ÉVALUER), APPRÉCIER, PRISER. Déterminer la valeur d'une chose.

Estimer, c'est déterminer la valeur intrinsèque, le mérite, l'utilité. *Apprécier* et *priser*, c'est déterminer le prix, c'est-à-dire la valeur vénale, ou la valeur dans l'opinion, ce que coûte la chose. En *estimant* une chose, vous décidez combien elle est bonne [1]; en l'*appréciant* et en la *prisant*, combien précieuse. On *estime* une terre en raison de son rapport, un dégât en raison du dommage causé; on *apprécie* ou on *prise* des marchandises, des bijoux, des objets de mode suivant qu'ils sont plus ou moins recherchés. On dit d'une chose excellente, qu'elle est *inestimable*; et d'une chose rare, courue, qu'elle est *inappréciable*.

Apprécier et *priser* diffèrent aussi l'un de l'autre. *Apprécier* est formé du latin *ad* et *pretium*; *priser* dérive du français *prix*. En conséquence *apprécier* exprime une action plus difficile et portant sur des choses plus relevées. Tout

1. *Estimer* ne signifie pas seulement juger combien une chose est bonne ou utile, mais encore juger combien elle est grande. Aussi ce mot a du rapport avec *évaluer*. Mais on *estime* tout d'un coup, à l'œil, et quelque chose de simple; on *évalue* par une opération mathématique, à l'aide du calcul, et quelque chose de compliqué. Un maquignon *estime* la force d'un cheval; un ingénieur *évalue* la force d'un vapeur. « S'agit-il de porter un fardeau? L'enfant ne sera-t-il pas forcé d'en *estimer* le poids à la vue? » J. J. « Les croisés entrèrent dans Constantinople et la pillèrent; Nicétas assure que le seul butin des seigneurs de France fut *évalué* deux cent mille livres d'argent en poids. » VOLT.

le monde ne sait pas *apprécier*, et les objets de l'*appréciation* sont considérables; mais il n'est pas besoin d'être fort expert pour *priser*, et ce qu'on *prise* peut n'avoir qu'une valeur médiocre. *Apprécier* semble aussi être plus rigoureux : c'est taxer, mettre un prix qui fait loi. « Il y a plus de rétribution pour un mariage que pour un baptême; on dirait que ce soit un taux sur les sacrements, qui semblent par là être *appréciés*. » Labr. « Eutiphron trouve que vous êtes heureux avec dix mille livres de rente, pendant que lui a cinquante mille livres de revenu, et croit n'avoir pas la moitié de ce qu'il mérite : il vous taxe, il vous *apprécie*, il fixe votre dépense. » Id. « Les fonctions ecclésiastiques les mieux payées sont les plus courues : on *apprécie* les fonctions sublimes du sacerdoce comme des ouvrages vils et mécaniques. » Mass. *Priser* signifie plutôt une décision d'arbitre qui indique à peu près le prix de la chose, mais sans en faire une règle. « Je dis au maquignon que je m'en rapportais à sa bonne foi; qu'il n'avait qu'à *priser* la bête en conscience, et que je m'en tiendrais à la *prisée*. » Les. « Le fripier me proposa un autre habillement qu'il *prisa* dix pistoles. » Id. « Qu'on ne juge du travail d'Émile, devenu menuisier, qu'en le comparant à celui des bons maîtres.... Que son travail soit *prisé* par le travail même, et non parce qu'il est de lui. » J. J.

Au figuré, on *estime* ce qui a une valeur essentielle, principalement une valeur morale; on *apprécie* et on *prise* ce qui a une valeur d'opinion. On *estime* la vertu ou un homme vertueux; on *apprécie* et on *prise* les choses et les personnes susceptibles de bonne et de mauvaise réputation, de vogue ou de décri, un écrivain, par exemple ou ses ouvrages. Une personne *estimée* est jugée avoir du mérite et on la respecte; une personne *appréciée* ou *prisée* est en renom, à la mode, et on la recherche.

Thaïs veut qu'on l'*estime*, à parler franchement :
Peu voudront toutefois qu'elle entre en leur famille;
Veuve, on la doit *priser* un peu moins qu'une fille.
Laf.

Quant à *apprécier* et à *priser*, l'un est plus usité que l'autre. Néanmoins Voltaire a tort d'affirmer absolument à propos de ce vers de Corneille,

Vous me faites *priser* ce qui me déshonore,

que *priser* n'est plus d'usage. Voltaire lui-même en use quelquefois, comme d'autres bons écrivains, pour dire attribuer une petite valeur. « Ces coquins de convulsionnaires n'auront pas grand crédit au parlement, où ils sont *prisés* ce qu'ils valent. » Volt. « De tous ceux qui *prisent* ces bagatelles (pièces de théâtre) ce qu'elles valent, je suis peut-être celui qui y met le plus bas prix. » Id.

Que me servent ces vers avec soin composés?
N'en attends-je autre fruit que de les voir *prisés*?
Laf.

Mais monsieur Trissotin n'a pu duper personne....
Hors céans on le *prise* en tous lieux ce qu'il vaut.
Mol.

« On prétendait que la poésie avait un vice essentiel qui devait la faire réprouver ou du moins *priser* fort peu par les gens sensés. » Lah. « Autant les arts qui sont proprement de l'esprit ont été peu *prisés* en Italie, autant ils ont été honorés en France. » Id. « Des histoires peu *prisées*. » Boss. Mais *apprécier* se dit plutôt en bonne part, et en parlant de choses dont on fait grand cas. En outre, ce qui le distingue éminemment, c'est qu'il suppose de l'habileté, de la finesse. « Il y a peu de gens qui sachent *apprécier* la métaphysique. » Buff. « Où est l'homme qui sache *apprécier* le temps? » Lah. « Le mérite de la difficulté vaincue (dans cette ode de Lefranc de Pompignan) ne peut être *apprécié* que par ceux qui connaissent également notre poésie et celle de l'Écriture. » Id. « Corneille et Racine n'avaient peut-être jamais été *appréciés* avec tant de sagacité et de justesse que dans les *Réflexions critiques* de Vauvenargues. » Id. « Il est aisé de critiquer un ouvrage; mais il est difficile de l'*apprécier*. » Vauv.

Enfin, non-seulement *apprécier* indique un travail difficile et qui demande du savoir, mais il est tout relatif à ce travail; au lieu que *priser* et *estimer* regardent le sentiment de l'âme qui s'ensuit, le cas qu'on fait de la chose ou de la personne. Celui qui *apprécie* cherche à fixer sa croyance; celui qui *prise* ou *estime* a une opinion faite, une opinion favorable, et éprouve de la bienveillance. On *apprécie* bien ou mal; on *prise*, on *estime* beaucoup ou peu. On a ou on n'a pas le talent d'*apprécier* certaines choses; on a ou on n'a pas tort de *priser* ou d'*estimer* certaines choses.

ÉTABLIR, INSTITUER, FONDER, ÉRIGER. Créer ou donner l'être à une chose nouvelle.

Entre *établir* et *instituer* il y a d'abord cette différence, que *instituer*, venant du latin ou plutôt étant le latin *instituere*, établir, est un terme plus noble ou une expression consacrée dans quelque science : *instituer* des magistrats, un ordre religieux, *instituer* un héritier; *établir* des commis, un gardien, etc. Ensuite *établir*, c'est-à-dire mettre, installer, asseoir, se dit des objets ou des choses considérées comme telles, et a rapport au lieu; *instituer*, régler, disposer, convient davantage en parlant de pratiques, de coutumes, et se rapporte au temps : on *établit* un impôt, une société, un corps, une secte; mais on *institue* des fêtes, des juridictions, des offices. « Il fallut un prodige sans doute pour *instituer* l'oracle de Dodone...: Une colombe s'étant posée sur un chêne, prononça ces mots : *Établissez* en ces lieux un oracle en l'honneur de Jupiter. » Barth. On choisit tel lieu pour y *établir* un ordre religieux qu'on vient d'*instituer*.

Fonder fait concevoir quelque chose qu'on commence à bâtir, dont on pose les *fondements*, ou pour quoi on fournit des *fonds* : on *fonde* une ville, un empire, un système, ou bien des prix dans une académie, une messe, un hôpital, etc. *Ériger*, latin *erigere*, dresser, se dit de quelque chose qu'on élève : on *érige* des statues, des autels, des tombeaux, ou bien on *érige* une terre en duché, une église en cathédrale, etc. « Il y a un autre tombeau *érigé* à la reine Brunehaut, au XV[e] siècle, dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun qu'elle avait *fondée*. » Volt.

Le christianisme a été *établi* à diverses époques dans les différents pays de l'Europe; les sacrements, ou au moins quelques-uns, ont été *institués* par J.-C., par celui-là même qui a *fondé* la religion chrétienne, et au nom duquel ont été partout *érigées* des chaires, d'où découle la parole divine.

Le czar Pierre Ier *établit* des manufactures dans ses États, y *institua* différentes cérémonies, y *fonda* des villes, y *érigea* des monuments.

ÉTAT, CONDITION. Position d'un homme.

État, latin *status*, participe passé de *stare*, être, se tenir, a un sens absolu. *Condition*, de *condere*, fonder, établir, est un substantif verbal à terminaison active, qui a, par conséquent, un sens relatif. L'*état* d'un homme se considère en lui-même; la *condition* d'un homme se considère par rapport à celle des autres ou par rapport à une autre. Chacun est mécontent de son *état;* chacun trouve sa *condition* pire que celle d'autrui, aspire à une *condition* supérieure. « Les pécheurs sentent tout le dégoût de leur *état*, et tout le bonheur de la *condition* du juste. » Mass. « Plus un pécheur examine la *condition* des gens de bien, plus son *état* lui paraît insupportable. » Id. L'homme, déchu de son *état* naturel, s'est précipité dans la *condition* des bêtes (Pasc.).

Dans tel *état* on est bien ou mal; dans telle *condition* on est mieux ou pis qu'ailleurs ou que les autres, au-dessus ou au-dessous. *État* marque plutôt la manière d'être ou le genre de vie; et *condition*, le rang, c'est-à-dire une position relative, de convention ou d'institution. L'*état* est heureux ou malheureux, pauvre ou aisé, à envier ou à plaindre, sûr ou chancelant; la *condition* est basse, vile, obscure, médiocre, ou bien grande, élevée, brillante. « Les diverses *conditions* des hommes, qui sont reconnues dans une nation, établissent des différences dans leur *état.* » D'Ag. On est dans un *état* de maladie ou de santé, de pauvreté ou d'opulence; on cherche à s'élever au-dessus de sa *condition.* Le mariage, le célibat, le veuvage, la jeunesse, la vieillesse, les diverses professions sont des *états ;* la robe et l'épée, la noblesse et la roture, la bourgeoisie, la domesticité, l'esclavage, sont des *conditions.*

L'*état* est plus général, la *condition* plus particulière. « Soit que nous ayons égard aux obligations générales que la loi de Dieu impose à tous les *états ;* soit que nous considérions les règles particulières qu'elle trace à chaque *condition*, elle est partout souverainement raisonnable. » Bourd.

L'*état* est aussi plus relevé que la *condition.* Si, dans l'application de la loi du jeûne, l'Église devait avoir des égards, ce serait plutôt pour les personnes qui sont nées dans une *condition* obscure et dans une fortune médiocre, que pour celles qui vivent dans un *état* brillant et dans l'opulence (Mass.). « Certains prêtres ont du zèle et quelquefois du zèle le plus violent pour certaines *conditions*, et en manquent pour d'autres *états* plus relevés. » Bourd. « Je veux tirer la bergère de cette *condition* trop malheureuse et trop indigne d'elle.... Mais, hélas ! ces dons qui ne lui sont qu'inutiles feraient peut-être son malheur dans un *état* plus élevé. » Marm. « Il y a, en France, trois sortes d'*états*, l'Église, l'épée et la robe. » Montesq. Trois sortes d'*états*, c'est-à-dire évidemment de *conditions* considérables.

L'*état* est plutôt idéal, et la *condition* réelle. Suivant Pascal, plusieurs jeunes seigneurs se laissent emporter dans des voies brutales « faute de bien connaître l'*état* véritable de leur *condition.* » On dit les devoirs des différents *états*, et l'inégalité des *conditions*. Tel est votre *état*, c'est-à-dire tel il est essentiellement, voilà ce que vous devez faire : « Laissez les dévots mentir, médire, cabaler, nuire; c'est leur *état.* » Labr. Telle est votre *condition*, c'est-à-dire telle elle est de fait ou effectivement, voilà à quel degré de la hiérarchie sociale vous vous trouvez.

Enfin, l'*état* se conçoit comme étant, la *condition* comme donnée et obtenue. « Les premiers chrétiens, mécontents de leur *état*, ne pensaient qu'à s'assurer une meilleure *condition* dans la patrie céleste. » Mass. La *condition* humaine est la destinée assignée par Dieu aux hommes. « Nous passons par trois *états*, la naissance, le cours de la vie, et sa conclusion par la mort. Plus je remarque de près la *condition* de ces trois *états*, plus je suis convaincu que la nature n'a pas voulu qu'il y eût grande différence d'un homme à un autre. » Boss. La *condition* de ces trois *états*, c'est-à-dire le sort relatif fait à chacun d'eux par la nature.

ÉTERNEL, PERPÉTUEL, CONTINUEL, IMMORTEL, SEMPITERNEL. Sans fin.

Éternel est le latin *æternus*, contraction d'*æviternus*, qui a été formé d'*ævum*, la durée infinie, et de la désinence temporelle *ternus* ou *rnus*. L'être ou l'objet *éternel* est absolument sans fin, et par conséquent subsiste par delà même le temps ou les siècles; aussi oppose-t-on bien *éternel* à temporel : apprendre à souffrir des supplices temporels pour éviter les *éternels* (Boss.); préférer les choses visibles et passagères aux invisibles et aux *éternelles* (Id.). *Éternel*, *éternité*, réveillent seuls cette grande et effrayante idée d'un toujours ou d'un avenir tout à fait illimité. « Tout arrive par les ordres immuables de l'*éternel* souverain de la nature. » Volt. « Un miracle est la violation des lois mathématiques, divines, immuables, *éternelles.* » Id. « Les dieux lui ont voué sans doute une haine *éternelle.* » Fén. Que si *éternel* se prend parfois dans un sens affaibli, on conçoit aussitôt et sans peine que c'est une exagération et qu'à la rigueur il n'y a d'*éternel* que Dieu et ce qui s'y rapporte : reconnaissance *éternelle*, par exemple, est comme reconnaissance infinie, une expression sensiblement hyperbolique sur laquelle personne ne se trompe.

Perpétuel, *perpetuus*, de *perpeti*, endurer ou durer jusqu'au bout, signifie sans fin, relativement, c'est-à-dire par rapport à un but fixé, à une époque déterminée, dans un certain espace de temps. « Qu'est-ce qu'un esclavage *perpétuel?* N'est-ce pas une espèce d'*éternité?* » Bourd. « Que ne fait point la médisance, lorsque pour se

répandre, et même, autant qu'il lui est possible, pour se *perpétuer* et *s'éterniser*, elle se produit dans des libelles? » ID. « Le roi Charles VII fit un fonds pour la subsistance des gens de guerre, et pour cela il imposa la taille, qui, depuis ce temps-là, a été *perpétuelle.* » Boss. « L'édit du préteur fut alors appelé *perpétuel*, comme n'étant plus sujet à variation pendant toute l'année pour laquelle il était dressé. » ROLL. Un dictateur *perpétuel*, un secrétaire *perpétuel*, sont à vie; les décrets *éternels* et les flammes *éternelles* ne supposent dans leur durée aucune sorte de bornes.

Continuel, *continuus*, de *cum*, avec, et de *tenere*, tenir, c'est ce qui tient ou se tient ensemble, ce qui forme suite. Ce mot indique, comme *perpétuel*, une sorte d'*éternité*, une *éternité* relative, une durée sans fin dans certaines limites : après avoir essuyé ici-bas une persécution *continuelle*, les justes trouveront au ciel une *éternelle* consolation (Boss.). Travail, mouvement, exercice *continuel ;* prière, illusion, fatigue, inquiétude *continuelle.* « La médisance est un péché dont l'occasion nous est fréquente et presque *continuelle.* » BOURD. « Dans le monde se voit, en apparence, un *continuel* triomphe, et dans l'Église une *continuelle* persécution. » Boss. — Mais ce qui est *perpétuel* est un tout indivisible qui dure d'une manière permanente ou persévérante; au lieu que ce qui est *continuel* est un tout ou comme un tout composé de parties qui se succèdent sans cesse, sans interruption, sans lacune. Le chêne vert a un feuillage *perpétuel* (VOLT.); l'esprit humain fait dans les sciences un *continuel* progrès (PASC.). On est condamné à un exil *perpétuel* (VERT.), on se condamne à un silence *perpétuel* (LABR.); mais on se fait d'une chose une *continuelle* occupation (MAL.), une expérience *continuelle* nous apprend ceci ou cela (MONTESQ.), tous les corps sont sujets à un *continuel* changement (ACAD.). Ce qui est *perpétuel* est ou demeure toujours; ce qui est *continuel* va ou se fait toujours. Un dictateur *perpétuel*, un bruit *continuel;* un monument *perpétuel*, une plainte *continuelle.*

La distinction est rigoureuse; en conséquence, *continuel* ne se dit jamais des choses qui sont, des objets. Toutefois, la réciproque n'est pas vraie : *perpétuel* a quelquefois le sens de *continuel* et se dit bien des choses qui se font, se passent ou arrivent. Mais alors il les représente synthétiquement, abstraction faite de toute idée de succession, et c'est pourquoi il s'emploie de préférence au singulier. Une guerre *perpétuelle* est comme un tout sans parties ou à parties indistinctes qui dure, au lieu qu'une guerre *continuelle* se compose de combats *continuels*, d'actions qui se suivent, qui ont lieu à plusieurs reprises. Le chrétien doit se faire une guerre *perpétuelle* (BOURD.); les saints ont observé des jeûnes *continuels* (ID.). Outre la circulation *perpétuelle* de l'eau dans la terre, semblable à celle du sang dans le corps humain, il y a le flux et le reflux *continuels* de la mer (FÉN.). On attribue à Démocrite un rire *perpétuel ;* ces ris *continuels* étaient fondés sur une profonde méditation de la faiblesse et de la vanité humaine (ID.).

Immortel, non susceptible de mourir, n'offre aucune difficulté. C'est une épithète réservée pour les êtres vivants ou personnifiés, pour tout ce qui vit ou semble vivre sans terme, à perpétuité, pour toujours. « Dans sa douleur, Calypso se trouvait malheureuse d'être *immortelle.* » FÉN. « Anaxagoras affirma que l'âme était un esprit aérien, mais cependant *immortel.* » VOLT. « Dieu rendra à l'âme son corps *immortel*, plutôt que de laisser l'âme, faute de corps, dans un état imparfait. » Boss. « Non loin de là, des chênes, qui semblent *immortels*, portent au ciel une tête qui se dérobe aux yeux. » MONTESQ. La haine vivace et la gloire qui vit dans la mémoire des hommes peuvent recevoir aussi la qualification d'*immortelles*. « Les haines (en Germanie) ne sont pas *immortelles*. » VERT.

> Pour gagner vingt écus ce fou de La Beaumelle
> Insulte de Louis la mémoire *immortelle*. VOLT.

Sempiternel, latin *sempiternus*, de *semper*, toujours, est dans notre langue un mot sans famille, dépaysé, dont on ne se sert que familièrement, et en plaisantant. Dans une lettre à M. d'Argental, Voltaire écrit : « Que Dieu accorde à mes anges (M. et Mme d'Argental) la vie *sempiternelle* le plus tard qu'il pourra ! » Il se dit surtout en parlant dédaigneusement d'une vieille femme. J. B. Rousseau, dans une pièce badine, l'applique à Cybèle, amoureuse du jeune Atys. La vieille Mme Dudeffand se traite elle-même de *sempiternelle* dans une de ses lettre à Walpole : « Je crois que vous avez autant d'amitié pour moi qu'on en peut avoir pour une *sempiternelle.* » Qui voit-on venir aux bains de Plombières :

> D'impotentes *sempiternelles*
> Qui toutes pensent rajeunir. VOLT.
> Il vous sied mal, jeune encor, belle et fraîche,
> D'aller crier d'un ton de pigrièche
> Contre les ris, les jeux et les amours,
> De blasphémer ce Dieu de vos beaux jours,
> Dans des réduits peuplés de vieilles ombres....
> Je vais, je vais de ces *sempiternelles*
> Tout de ce pas égayer les cervelles. ID.

ÉTOUFFER, SUFFOQUER. Empêcher ou faire perdre la respiration.

Dans toutes ses acceptions, *étouffer*, quelle qu'en soit l'étymologie, exprime particulièrement la privation de l'air : c'est en interceptant l'air qu'on *étouffe* du charbon ou de la braise; et, quand des plantes meurent *étouffées*, c'est que d'autres qui les surmontent leur dérobent l'air nécessaire à leur végétation. *Suffoquer*, *suffocare*, de *sub*, sous, et de *faux*, gorge, signifie prendre ou s'attaquer à la gorge. — On *étouffe* en ôtant l'air qui entretient la respiration; on *suffoque* en obstruant ou en gênant de quelque manière le canal par lequel l'air arrive aux poumons. *Étouffer* a rapport à l'aliment de la respiration; et *suffoquer*, à l'organe.

On fait l'action d'*étouffer* toutes les fois qu'on supprime l'air, soit au moyen de la machine pneumatique, soit en couvrant la tête d'un oreiller, d'une toile épaisse, d'un tas de couvertures, soit en embrassant trop fortement et en comprimant les poumons. Quand Toinette, dans le *Malade imaginaire*, jette rudement un oreiller sur la tête d'Argan, celui-ci s'écrie : « Ah ! coquine,

tu veux m'*étouffer*. » Mol. « Au hasard de m'*étouffer*, ils roulèrent la toile et m'enveloppèrent dedans. » Les. « Les animaux carnassiers ne peuvent ni violenter les pangolins, ni les écraser, ni les *étouffer* en les surchargeant de leur poids. » Buff. « Délacez cette femme, elle *étouffe*. » Acad. « C'était Myrtis que l'on voyait enceint des longs replis de ce serpent qui l'*étouffait*. » Marm.

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer*.
Rac.

« Toute la cour pensa l'*étouffer* de compliment et d'amitiés. » Sév. — Mais *suffoquer* rappelle toujours la gorge : on est *suffoqué* par des vapeurs; de longues toux *suffoquent* les enfants (J. J.); la femme de Constantin, Fausta, fut *suffoquée* dans le bain (Boss.). « Je n'ai jamais vu le chancelier avec de telles vapeurs, ni avec une poitrine si malade. Quel homme! à quel âge! où est-il? où devrait-il être? quelle réputation! quelle fortune étranglée, *suffoquée!* » Sév. « Le pancratiaste Arrachion, saisi à la gorge par son adversaire, expira *suffoqué*. » Cond. « Cette pierre passa jusque dans le gosier du monstre, et pensa le *suffoquer*. » Les. « Il semble que la nature ait pourvu à ce que le pélican ne fût point *suffoqué*, quand, pour engloutir sa proie, il ouvre à l'eau sa poche tout entière; la trachée-artère se jette en devant, etc. » Buff.

L'*étouffement* est caractérisé par la suppression de l'air; et la *suffocation* par l'embarras de la gorge, par l'obstruction du passage de l'air. On *étouffe* ou on est *étouffé*, parce qu'on n'a pas d'air : « Je me trouve *étouffée* ici, j'ai besoin d'air. » Sév. On *suffoque* ou on est *suffoqué* parce qu'une cause quelconque arrête le jeu de l'organe par lequel l'air est reçu et rejeté alternativement. Par une chaleur *étouffante*, l'air est raréfié et semble manquer; par une chaleur *suffocante*, on est oppressé, on ne respire qu'avec peine.

De là suit une autre différence indiquée par l'Académie. Ce qui nous *étouffe*, ce qui nous enlève l'air est plutôt placé en dehors de nous. Au contraire, la *suffocation*, la gêne de la gorge, sauf le cas où elle est causée par une vapeur nuisible, provient de quelque chose d'intérieur, d'une maladie du corps ou d'une passion de l'âme.

Enfin, quand ces deux verbes sont le plus synonymes, quand ils désignent une même action produite par une même *cause*, sans rapport prédominant à l'aliment ni à l'organe de la respiration, *étouffer* enchérit sur *suffoquer*. Faute d'air, la respiration cesse; la respiration est seulement gênée ou suspendue par ce qui *suffoque*. « Lorsque ce ballon vient à s'ouvrir, la vapeur qui en sort *suffoque*, *étouffe* ceux qui la respirent. » Buff. « Mon ami, lui dis-je, la joie me *suffoque*. J'*étoufferais*, si je ne déchargeais mon cœur. » Les. De même au figuré. « Le frémissement public augmenta avec une sorte de bruit *suffoqué*, lorsque les bâtards se mirent à traverser le parquet.... Jusque-là, toute voix avait été *étouffée*, et jusqu'aux soupirs retenus. » S. S.

ÊTRE, EXISTER, SUBSISTER. Ces trois verbes se disent également des choses pour marquer qu'elles ont l'être ou l'existence, qu'elles ne sont point à néant.

Mais *subsister*, de *sub stare*, c'est continuer à *être* ou à *exister* sous et malgré les coups, les atteintes, les circonstances fâcheuses auxquelles la chose a dû résister : il a donc pour accessoire l'idée de durée et celle d'un obstacle à surmonter, d'une cause de ruine ou de destruction à vaincre. « Ce peuple (juif) est singulier en sa durée.... Ceux-ci *subsistent* toujours; et, malgré les entreprises de tant de puissants rois qui ont cent fois essayé de les faire périr, ils ont toujours été conservés néanmoins. » Pasc. « Les mœurs, les lois, les rites du peuple juif *subsistent* et dureront autant que le monde, malgré la haine et la persécution du reste du genre humain. » J. J. « Si une sagesse imparfaite, telle que la nôtre, ne laisse pas d'*être ;* à plus forte raison devons-nous croire que la sagesse parfaite *est* et *subsiste*, et que la nôtre n'en est qu'une étincelle. » Boss. « Cette espèce d'éléphants a autrefois *existé*, *subsisté* et multiplié dans le nord, comme elle *existe*, *subsiste* et se multiplie aujourd'hui dans les contrées du midi. » Buff.

Être et *exister* signifient tous deux l'existence. Mais *être* la signifie moins expressément et toujours en relation avec une modification ou qualification quelconque. Ce qu'il y a de moins essentiel, quand on emploie *être*, c'est l'existence; c'est, au contraire, la seule chose essentielle, quand on se sert d'*exister*. Ce manuscrit *est* dans telle bibliothèque, appelle toute l'attention sur le lieu où il se trouve; ce manuscrit *existe* dans telle bibliothèque, met surtout en saillie l'existence, et se dira quand cette existence aura été ou niée ou ignorée. Toutes les vertus *sont* dans cette personne, se dira pour faire l'éloge d'une personne, et un orateur, après la peinture de certaines vertus, ajoutera, pour montrer que ce ne sont pas des chimères, qu'elles *existent* dans une personne qu'il désignera. Du reste, malgré l'assertion de Girard, *exister* ne s'applique pas seulement aux substances, mais à tout ce dont on veut affirmer l'existence avec insistance et force. On dit d'un projet, d'une conception quelconque qu'ils *existent* depuis longtemps; il n'y a point de couleurs qui n'*existent* dans la nature; cette coutume *existe* depuis quarante ans; il *existe* des traces de son passage, des preuves de son crime, etc. « La servitude ne saurait *exister* sans quelque mécontentement. » J. J.

L'existence marquée par *être* est si peu essentielle, qu'elle semble s'évanouir tout à fait dans certains exemples : alors, *être* n'est plus que simple copule, il exprime seulement l'affirmation, ou, comme dit Beauzée, l'existence intellectuelle, subjective : l'homme *est* inconstant. S'il n'y avait pas d'exemples, comme ceux qui sont cités plus haut, où *être* conservât quelque idée d'existence objective, il ne serait point synonyme des deux autres mots.

ÉTROIT, STRICT. Ces deux mots formés du latin *strictus*, resserré, qui a peu de largeur, ne sont synonymes que dans le seul sens où on emploie *strict*, dans le sens figuré de rigoureux ou sévère.

Étroit, qui avec le temps s'est transformé de façon à ressembler fort peu à son primitif, est dans notre langue un mot ancien et commun. *Strict*, au contraire, est un terme nouveau et savant; désapprouvé par Voltaire, il ne parut dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'en 1762, et comme il reproduit exactement le type latin moins la terminaison, il a conservé un air de science et d'école, de même que, par exemple, *rationnel* par rapport à *raisonnable*.

Étroit est du discours ordinaire.

Mais la scène demande une exacte raison;
L'*étroite* bienséance y veut être gardée. Boil.

Strict appartient au style des logiciens, des grammairiens, des philosophes. « La liquéfaction primitive de la masse entière de la terre par le feu est prouvée dans toute la rigueur qu'exige la plus *stricte* logique. » Buff. — Une mère exhortera son fils à réduire sa dépense à l'*étroit* nécessaire (Marm., Lah.); mais dans un traité de morale on prescrira de se borner, pour la satisfaction des besoins du corps, au *strict* nécessaire (Acad.).

Et par cela même que *strict* est le mot usité en termes de sciences, il est d'une précision plus énergique qu'*étroit*, expression plus vague et plus libre comme le style de la conversation. On dira donc plutôt une obligation *étroite* (d'Al.), et un devoir *strict* (Acad.); recommander *étroitement*, et enjoindre *strictement*. Le sens *strict* d'un mot est son sens le plus *étroit*.

Enfin, *étroit* est objectif, et *strict* subjectif; l'un se rapporte aux objets, aux choses en soi; l'autre, aux sujets, aux hommes, à ce qu'ils sont ou à ce qu'ils font. On garde l'*étroite* bienséance; on est *strict* sur les bienséances. Une conséquence est *étroite*, une conclusion *stricte*. Une loi est *étroite* en elle-même, elle ne souffre ni exception, ni excuse, elle est absolue; elle est *stricte* eu égard à la manière dont on l'entend ou dont on doit l'entendre, elle a un sens précis, sur lequel il n'est pas permis d'équivoquer.

ÉTUDIER, APPRENDRE, S'INSTRUIRE. Une idée d'acquisition de connaissances ou de savoir est commune à ces trois verbes.

Mais d'abord le premier se distingue essentiellement des deux autres.

Étudier, c'est chercher à connaître, travailler à devenir savant; *apprendre* et *s'instruire*, c'est le devenir effectivement. Il se peut qu'après avoir beaucoup *étudié* on ne soit qu'un âne; mais quand on a beaucoup *appris* ou qu'on s'est beaucoup *instruit*, on est nécessairement savant ou instruit. Plus on *étudie*, plus on se fatigue; plus on *apprend* et plus on *s'instruit*, plus on gagne en lumières. En un mot, *étudier* marque l'application, la bonne volonté; *apprendre* et *s'instruire* signifient le succès, qui consiste en ce que l'esprit est éclairé ou enrichi de connaissances. « J'ai pris le parti de renoncer à toute lecture et de vendre mes livres et mes estampes, pour acheter des plantes gravées : sans avoir le plaisir d'*apprendre*, j'aurai celui d'*étudier*. » J. J. « Dieu fit sentir par expérience à Grotius, qu'il est naturel à l'homme d'*apprendre* en vieillissant et en *étudiant*. » Boss.

Entre *apprendre* et *s'instruire* existe une différence presque aussi frappante. On travaille, on *étudie*, pour *s'instruire*; pour *apprendre* il n'est pas toujours besoin d'effort : n'est-ce pas involontairement qu'on *apprend* des nouvelles? N'arrive-t-il pas même quelquefois d'*apprendre* des choses qu'on ne voudrait pas savoir? Nul ne *s'instruit* qu'il ne le veuille. On a plutôt le bonheur d'*apprendre*; on a plutôt soin de *s'instruire*. « Il faut plus de docilité pour *apprendre*, et il y a beaucoup plus de peine à *s'instruire*. » Gir.

Apprendre, *apprehendere*, prendre, saisir, c'est recevoir; et *s'instruire*, *instruire* soi, c'est se former des idées; en sorte que l'homme qui *s'instruit* a une plus grande part d'action que celui qui *apprend*. On *apprend* d'un maître qui donne des leçons, ou dans un livre qui donne des résultats, des solutions toutes faites; on *s'instruit* par le malheur, par l'exemple, par des voyages, par tout ce qui fournit matière à des méditations, à des comparaisons, à des inductions. Pour *apprendre*, il n'y a qu'à écouter et à être docile; pour *s'instruire* il faut s'en mêler davantage, il faut interroger, rechercher, réfléchir, ruminer. On sait d'une manière moins analytique, moins détaillée, et on oublie plutôt les choses qu'on a *apprises* que celles dont on s'est donné la peine de *s'instruire*.

Par conséquent, *s'instruire* est propre à enchérir sur *apprendre*. « Le jeune Denys se livra dès lors avec autant d'empressement au désir d'*apprendre* et de *s'instruire* qu'il en avait eu auparavant d'éloignement et d'horreur. » Roll.

ÉVÉNEMENT, ACCIDENT, AVENTURE. Faits qui arrivent dans le monde et ont de l'influence sur le sort des hommes ou s'y rapportent.

L'*événement* est plus général; ce mot se dit de faits relatifs à tout l'univers, à toute l'humanité, ou au moins à un peuple, à un État. C'est le mot de la théologie naturelle, de l'histoire et de la politique. « La Providence divine préside à tous les *événements* humains grands ou petits. » Roll. « Tous les peuples qui ont paru et disparu dans l'univers, toutes les révolutions d'empires et de royaumes, tous ces grands *événements* qui embellissent nos histoires.... » Mass. « Tous les *événements* sont produits les uns par les autres.... Il y a un arbre généalogique des *événements* de ce monde. » Volt. « Si l'on tenait pour vrais tous les prodiges que le peuple et les simples disent avoir vus, il y aurait plus de prodiges que d'*événements* naturels. » J. J. Les *événements* de l'histoire (Mass., Roll., Barth.). « Toute l'Europe a les yeux sur cet *événement*. » Volt. « Chercher à démêler dans les *événements* l'histoire de l'esprit humain. » Id.

L'*événement* étant plus général, s'étendant à un plus grand nombre d'êtres, a par cela même plus d'importance, est plus considérable. « Cet *accident* (la chute d'une statue de la Victoire) fut regardé comme un présage funeste. Pour nous, contentons-nous d'observer dans ce petit *événement* comment.... » Roll. « Dans le poëme épique le poëte ne fait que raconter les *aventures* de ceux dont il parle. Il est naturel d'aimer les

beaux récits des *événements* qui intéressent des personnes illustres ou des nations entières. » ID. « Retranchez dans l'histoire tous les détails des guerres, toutes les petites négociations, toutes les *aventures* particulières qui étouffent les grands *événements*. » VOLT.

Un autre caractère non moins distinctif de l'*événement*, c'est qu'il a une cause, au lieu que l'*accident* et l'*aventure* n'en ont point, sont *accidentels* ou *aventuriers*, produits par *accident* ou par *aventure*, autrement dit par hasard. Le cours, la chaîne, le fil des *événements*. « Le bon historien n'omet aucun fait qui puisse servir à découvrir les causes des *événements*. » FÉN. « Polybe développe chaque *événement* dans sa cause. » ID. « Croit-on que la véritable connaissance des *événements* soit séparable de celle de leurs causes? » J. J. « Regardons dans les *événements* les effets visibles de la toute-puissance de Dieu. » BOSS. « N'est-il pas plus naturel de penser que cette *aventure* (le naufrage d'Agrippine) était un pur *accident* et que la malignité humaine en fit un crime à Néron? » VOLT.

Accident et *aventure* diffèrent aussi. L'*accident* se dit des choses comme des personnes et exprime presque toujours un malheur, tel que la chute d'un édifice, la rupture d'un pont, l'explosion d'une machine à vapeur; l'*aventure* se dit des personnes seulement, et en bonne aussi bien qu'en mauvaise part : *aventure* galante (ACAD.), les *aventures* de Joseph (FÉN.).

Ensuite, la terminaison d'*aventure* étant commune ou peu relevée, en même temps que verbale, ce mot se prend plutôt familièrement, ou il s'applique à des faits imaginés, forgés, feints. Toutes les locutions dans lesquelles entre *aventure* sont familières : tenter l'*aventure*, dire la bonne *aventure*, cette femme a eu des *aventures*. Et, d'autre part, c'est le nom d'*aventures* qu'on donne proprement aux faits inventés par les auteurs de contes ou de romans. « Si quelqu'un récite à table les *événements* de sa vie, ce ne sont point les *aventures* merveilleuses du riche Sindbad (personnage des *Mille et une Nuits*). » J. J.

Ainsi l'*aventure* est du style familier, et c'est d'ordinaire quelque chose de comique, de grotesque, de burlesque, de romanesque, de drôle, de singulier. « De là vient cette multitude d'incidents, d'épisodes, d'*aventures*, dont les pièces de nos tragiques sont chargées et obscurcies, si contraire à la vraisemblance, qui ne permet pas de rassembler tant d'*événements* singuliers et surprenants dans le court espace de vingt-quatre heures. » ROLL. « L'*aventure* est tout à fait drôle. » MOL. « Que dites-vous de M. d'Albret qui allait voir amoureusement et nocturnement Mme de Lameth à la campagne? On l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place. Voilà une étrange *aventure*. » SÉV. Ou bien l'*aventure* est quelque chose de fait à plaisir et de merveilleux. « Quand nous traitons quelque histoire écartée, on l'attribue tout entière à l'effort de notre imagination, on la prend pour une *aventure* de roman. » CORN. « Les enfants aiment avec passion les contes ridicules; on les voit transportés de joie ou versant des larmes, au récit des *aventures* qu'on leur raconte. » FÉN. « Les filles qui ont de l'esprit se passionnent pour des romans, pour des comédies, pour des récits d'*aventures* chimériques où l'amour profane est mêlé. » ID. « Les fables mêmes, qui ressemblent aux contes des fées, ont je ne sais quoi qui plaît aux hommes les plus sérieux : on redevient volontiers enfant pour lire les *aventures* de Baucis et de Philémon, d'Orphée et d'Eurydice. » ID.

ÉVIDENT, CERTAIN, SÛR, ASSURÉ, POSITIF, FORMEL, AUTHENTIQUE, CONSTANT, INDUBITABLE, INCONTESTABLE. Tous ces mots excluent le doute et signifient propre à déterminer la croyance.

Ce qui est *évident* emporte conviction d'abord. C'est quelque chose dont la vérité saute aux yeux, en quelque sorte, frappe incontinent, est aperçu par la raison au premier coup d'œil, sans effort, sans difficulté. Aussi dit-on souvent des choses de cette nature, non-seulement qu'elles sont *évidentes*, mais encore qu'elles sont *évidentes* par elles-mêmes.

Il y a ceci de commun aux trois mots, *certain*, *sûr* et *assuré*, qu'ils servent à désigner l'état de l'esprit déterminé à croire, aussi bien que la qualité des choses qui produisent cet état. On dit, je suis *certain*, *sûr* ou *assuré* de telle chose, comme on dit, telle chose est *certaine*, *sûre* ou *assurée*.

Mais *certain* a plus de force, il s'emploie seul en matière de science et de spéculation : savoir de science *certaine*. C'est pourquoi il est plus voisin d'*évident* que *sûr* et *assuré*. Mais il en diffère de même : outre qu'il convient également pour représenter l'état de l'esprit et la qualité de la chose, la vérité qu'il suppose ne se montre pas d'abord. Il faut pour parvenir à l'apercevoir des idées intermédiaires et quelque travail. Preuve *certaine*. Conséquence *certaine*. *Certitude* des démonstrations. « Le principe est *évident*, la conséquence est *certaine*. » BOSS. « L'*évidence* appartient proprement aux idées dont l'esprit aperçoit la liaison tout d'un coup; la *certitude* à celles dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires. » D'AL. Ce qui distingue l'*évidence*, c'est la plénitude de la lumière; ce qui distingue la *certitude*, c'est la force de la conviction. Port-Royal reproche aux géomètres « d'avoir plus de soin de la *certitude* que de l'*évidence*, et de convaincre l'esprit que de l'éclairer. » « Lorsque l'*évidence* de la raison s'accommodera avec la *certitude* de la foi. » MAL. « Hésiter, non sur la *certitude* de l'expérience, ni sur l'*évidence* de la raison, mais sur le moyen d'accorder l'une avec l'autre. » ID. « Dans les sciences abstraites on arrive à l'*évidence*; dans les sciences réelles, à la *certitude*. » BUFF. — Hors des sciences, *certain* marque entière conviction et se rapporte plutôt au passé, l'avenir ne pouvant jamais nous être connu que par de simples conjectures. Aussi l'expression latine *certior factus* signifie-t-elle, informé de ce qui a eu lieu.

Sûr n'est point un terme scientifique et rigoureux comme *certain*. Il indique moins de force logique, ou des raisons moins décisives. « Quoiqu'on fût à peu près *sûr* que mon frère était

mort, on n'en avait point de preuve juridique. » J. J. Avec une preuve juridique, on en eût été *certain*. « La conséquence du raisonnement analogique sera plus ou moins *sûre*, sans cependant être jamais absolument *certaine*. » BUFF. On est *sûr* d'une chose, ou une chose est *sûre*, quand on a simplement lieu de la croire, quand on a, non pas l'évidence et la certitude, mais seulement le pressentiment, la confiance, l'assurance morale qu'elle est ou sera. Aussi dit-on moralement *sûr*. En sorte que *sûr* désigne cette certitude morale qui suffit dans la pratique, mais non pas dans la science, et sans laquelle un homme prudent ne doit rien entreprendre. « Ce principe est aussi *sûr* en morale, qu'il est *certain* en géométrie que tous les rayons d'un cercle sont égaux. » DUCL. En général, *sûr* regarde plutôt l'avenir : vous me trouverez à coup *sûr*. « L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire *sûre*. » VOLT. On dit bien cependant, être *certain*, comme être *sûr* de réussir; mais *certain* annonce par rapport au succès conviction, croyance démonstrativement fondée, et *sûr* persuasion seulement et sécurité. *Sûr* vient de *securus*.

Assuré est presque équivalent à *sûr*, parce qu'il a même radical. Cependant il signifie proprement, qui a été rendu *sûr*; il fait donc considérer la qualité de la chose ou l'état de l'esprit comme résultant d'une action marquée par le verbe *assurer*. Régulus retourne à une mort *assurée* (Boss.), qui lui avait été *assurée* par les Carthaginois, s'il revenait sans les captifs; on donne à quelqu'un une subsistance *assurée* (MONTESQ.), on la lui assure; les excès des pécheurs font croire leur perte *assurée* (PASC.) par ces excès mêmes. D'autre part, on est *assuré* sur la parole de quelqu'un (Boss.), sur la foi de Dieu (ID.), ou parce qu'on a reçu une assurance, une promesse : soyez *assuré* de mon zèle. Tartufe dit à Elmire qu'avec des gens tels que lui une femme est *sûre* du secret; et il ajoute, après avoir cherché à la rassurer sur sa discrétion :

Vous êtes *assurée* ici d'un plein secret. MOL.

On est encore *assuré* par des raisons qu'on a bien examinées ou par des faits avérés. « L'impie est-il bien *assuré* que tout meurt avec le corps? Quelles sont les grandes raisons qui l'ont déterminé à prendre ce parti affreux? » MASS. « Il ne faut pas condamner notre prochain sans être bien *assuré* qu'il est coupable. » PASC. On est *sûr* par instinct, par pressentiment, par une persuasion tout intime.

Positif est l'opposé de négatif. C'est ce qui ne peut être nié, ce qui a une grande valeur affirmative, ce qui n'étant hypothétique ni arbitraire, peut bien être *posé* en principe ou comme fondement d'une thèse, d'une assertion, d'une accusation. « Pour l'astrologie, on m'a dit et fait voir des choses si *positives* que je ne les puis mettre en doute. » MOL. « Des faits *positifs* rapportés par les historiens prouvent plus cela que toutes ces lois ne sauraient prouver le contraire. » MONTESQ. « On a fait contre l'Encyclopédie beaucoup d'imputations vagues, mais sans rien articuler de *positif*; on a supposé des vues aux auteurs, on a accusé leurs pensées, ne pouvant accuser leurs discours. » D'AL. « On ne trouvera rien dans ces écrivains d'assez *positif* pour constater l'existence actuelle des Amazones. » BUFF. « La prédication des apôtres est inébranlable; le fondement en est un fait *positif* (la résurrection). » Boss. « Quelles preuves donne-t-on de la supposition des Évangiles? de pures visions, nuls faits *positifs*. » ID. « Les ennemis des chrétiens n'ont jamais pu les accuser qu'en termes vagues, sans jamais alléguer un fait *positif* qu'on leur ait pu imputer. » ID.

Formel, en forme, dans les formes, se dit de ce qui se trouve dans une loi, dans un contrat, dans un procès-verbal, sous la forme même qu'on lui donne, et en général de ce qui est si explicite et si nettement exprimé qu'il est impossible d'équivoquer. C'est surtout au palais qu'on emploie ce terme. « Les courriers allaient et venaient de l'un à l'autre sans que Pausistrate se laissât persuader, jusqu'à ce que Polyxénidas, en présence du messager de l'amiral rhodien, eût écrit, signé et cacheté de son sceau une lettre qu'il lui confia, par laquelle il assurait Pausistrate qu'il exécuterait ce qu'il avait promis. Un engagement si *formel* dissipa tous les doutes. » ROLL. « Ces passages des anciens sont *formels*, et nos réformés y verront du moins ce culte inférieur sur lequel ils nous font tant de chicanes. » Boss.

Authentique a rapport au témoignage, et suppose déférence à une autorité. Il signifie qu'une chose fait foi ou est digne de foi par l'autorité dont elle est revêtue, ou par celle du personnage dont elle émane. Ce mot qualifie donc un récit qui mérite d'être cru, ou bien ce qui est contenu dans des écrits ou dans des livres qui ne sont point supposés, que nous savons avoir effectivement pour auteurs les hommes véridiques auxquels on les attribue. « Les histoires les plus *authentiques*. » BOURD. « L'anonyme veut que j'appuie cette réponse par quelque bon témoignage. Il en a déjà vu des plus *authentiques*. » Boss. « Il ne veut point ouvrir les yeux sur la fausseté des livres de chevalerie, qu'il croit véritables et *authentiques*. » LES. « Les miracles de l'abbé Pâris ont eu mille fois plus d'*authenticité* : ils ont été recueillis par un magistrat, signés d'un nombre prodigieux de témoins oculaires.... Jamais il n'y eut rien de plus *authentique*. » VOLT. « Abadie est tombé dans une erreur grossière, en regardant comme *authentiques* des lettres si ridiculement supposées. » ID.

Constant, du latin *constare*, être d'accord, et, demeurer, persister, être durable, implique accord et permanence; c'est-à-dire qu'une chose est *constante*, quand elle est passée en dogme, qu'on en convient, qu'on n'en dispute plus, et que d'autre part sa vérité est fermement établie. Ces deux nuances sont aussi aisées à prouver par des exemples que par l'étymologie. — 1° « Les choses les plus reçues et les plus *constantes*. » Boss. « On trouve dans le consentement universel des Pères ce qui doit passer pour *constant* et ce qu'ils auront donné pour dogme certain. » ID. « On est d'accord comme d'un fait *constant* et notoire, que les Églises réformées sont sans lien avec le passé. » ID. — 2° « Il y a deux vérités de

foi également *constantes*, l'une que..., l'autre.... Ces deux propositions sont également fermes et certaines. » PASC. « Ce principe est si *constant* qu'il subsiste malgré toutes les passions qui le combattent. » VOLT.

Indubitable et *incontestable*, qui ne peut pas être mis en doute ni contesté, impliquent une idée d'obligation et une sorte de défi. On a beau faire; on ne saurait ni ne pas croire à ce qui est *indubitable*, ni élever d'objection sérieuse contre ce qui est *incontestable*; il faut se rendre. C'est ce qui donne à ces deux mots une énergie très-caractéristique. « Il est très-*certain*, il est *indubitable* que.... » VOLT.

Mais ce qui est *indubitable* supprime les scrupules ou les difficultés qui naissent dans l'esprit, et ce qui est *incontestable* exclut les contradictions venues du dehors, les disputes. On ne peut hésiter à croire ce qui est *indubitable*; on ne peut attaquer ce qui est *incontestable*, à moins d'être opiniâtre et chicaneur. *Indubitable* est un terme de logique, et *incontestable* un terme de dialectique.

« Je ne veux que mettre ici en évidence tous les fondements de cette religion chrétienne qui sont *indubitables*, et qui ne peuvent être mis en doute par quelque personne que ce soit. » PASC. « On me propose des choses comme *indubitables*; mais je suis résolu d'en douter. » FÉN. — « Voilà ce que M. de Chartres reconnaissait non-seulement pour vrai, mais encore pour *incontestable*. Cette proposition, dit-il, ne peut se nier. » ID. « Il n'y a rien non-seulement de plus contesté, mais encore de plus faux que ce que M. Jurieu nous donne ici pour *incontestable*. » BOSS. — « Ces vérités sont *indubitables* par la foi, *incontestables* dans l'école : on ne peut montrer un auteur qui les ait jamais révoquées en doute, et tout ce qui s'y oppose est digne de condamnation. » BOSS.

EXAGÉRATION, HYPERBOLE. Idée commune, celle d'un discours qui agrandit les choses ou les amplifie.

Exagération est un substantif verbal qui signifie l'action d'exagérer et se dit bien avec le nom de la chose exagérée pour régime. « Le vieillard finit (son discours) par l'*exagération* de son bonheur, et par les louanges de la solitude. » LAF. « Le *diasyrme* n'est que l'*exagération* d'une chose basse et ridicule. » BOIL. Substantif pur et sans rapport à aucun verbe, *hyperbole* ne s'emploie point de cette façon. L'*exagération* peut même, à la différence encore de l'*hyperbole*, se considérer dans le sujet qui parle comme une disposition ou une qualité. C'est par *exagération* qu'on se permet des *hyperboles*. « Il y a chez l'Espagnol un fonds de grandeur qui, bon et louable en lui-même, n'est pas exempt d'*exagération*. » LAH.

En second lieu, *exagération* est le latin ou vient du latin *exaggeratio*, et *hyperbole* est pris immédiatement du grec ὑπερβολή. Par conséquent *exagération*, mot de la langue commune, se rapporte au sens des choses dites, à la pensée; et *hyperbole*, de son côté, terme de rhétorique, est littéraire et tout relatif au style.

Une *exagération* donne des choses une idée trop grande, elle va ou tend à aller au delà du vrai; on la corrige, on la combat, on la réfute. « Si je ne savais pas que c'est le Saint-Esprit même qui a dicté cette parole à l'apôtre, elle me paraîtrait incroyable, et je la prendrais pour une *exagération*; mais elle n'exprime que la vérité pure. » BOURD. « Je vous dis la vérité; je vous la donne toute pure sans *exagération*. » FÉN. « L'*exagération*, compagne inséparable de la grossièreté, attribua à Salomon des richesses qu'il n'avait pu posséder et des livres qu'il n'avait pu faire. » VOLT. « Quoique le théâtre permette quelquefois un peu d'*exagération*, je ne crois pas que de telles maximes soient approuvées des gens sensés. » ID.

L'*exagération* fut le meilleur parti.
Il s'en tint donc pour averti;
Et, sans faire le fin, le froid, ni le modeste,
Chaque point, chaque article, eut son fait, fut loué.
LAF.

« Une *exagération* si excessivement outrée se réfute elle-même, et fait assez connaître ce qu'on en doit penser. » ROLL. — Une *hyperbole* est une figure destinée à embellir le discours, et qui peut choquer, non pas la vérité, mais le goût. Aussi dit-on des *hyperboles* oratoires (LAH.), des *hyperboles* poétiques (ID.). « Rien de plus poétique, à ce qu'on dit, que des vers où les inversions, les métaphores, les *hyperboles*, les épithètes éclatantes, les expressions étranges et hardies sont prodiguées. » MARM. « *O mourantes merveilles!* Le bon goût a proscrit ces froides *hyperboles*, si communes dans nos anciens poëtes. » ID. « L'*hyperbole* est une figure défectueuse par elle-même. » VOLT. « Dryden mettait dans la bouche de ses héros amoureux, ou des *hyperboles* de rhétorique ou des indécences. » ID. « Cette strophe est pleine de fautes. Dix mille Alcides est une froide *hyperbole*, qui n'est point faite pour le style noble. » LAH. « Dans cette harangue de Patru on n'aperçoit autre chose que le soin laborieux de construire et de cadencer des périodes et d'entasser des *hyperboles*. » ID.

Enfin l'*exagération* paraît être moins forte que l'*hyperbole*. *Exagération hyperbolique* (BUSSY). « Je ne sais si ces violentes *exagérations* vous plairont, et si vous ne trouverez point que le style de Balzac s'est un peu corrompu dans l'autre monde. Quoi qu'il en soit, jamais, à mon avis, il n'a prodigué ses *hyperboles* plus à propos. » BOIL. L'*hyperbole* est une violente *exagération* : non contente de hausser ou d'exalter beaucoup, elle hausse ou exalte excessivement, outre mesure.

EXCEPTÉ, (A L'EXCEPTION DE), HORS, (HORMIS), SAUF, A LA RÉSERVE DE, A telle chose PRÈS. Prépositions et locutions prépositives qui servent également à restreindre quelque chose de général.

Excepté, du latin *excipere*, terme de loi qui veut dire excepter, restreint quelque chose de général, une règle, en posant des cas qui y dérogent. « On régla qu'*excepté* dans quelques cas particuliers, on suivrait dans les suffrages la division par tribus. » MONTESQ. « Il n'a jamais

manqué d'entendre la messe, *excepté* quand il a été malade. » ACAD. « Tout homme qui pose des maximes générales entend qu'elles obligent tout le monde *excepté* lui. » J. J. *Hors*, dehors, marque exclusion et restreint quelque chose de général, une classe, en posant des individus qui n'y rentrent pas ou n'y appartiennent pas. « Esprits inquiets et turbulents, capables de tout soutenir *hors* le repos. » MASS. « Ce que Montaigne a de mauvais (j'entends *hors* les mœurs) eût pu être corrigé en un moment. » PASC. « *Hors* le Grand Turc, tout le continent de l'Europe veut alors accabler à la fois les Vénitiens. » VOLT. — A quelque chose de général *excepté* et *hors* opposent quelque chose de particulier, savoir : *excepté* des cas ou des choses à quoi ne s'applique point la loi dont il s'agit, et *hors* des choses ou des personnes exclues de la collection ou du genre dont il s'agit. Quand je dis : Tout vieillit, *excepté* la terre (FÉN.), j'énonce une loi et je signale une chose qui n'y est pas conforme; mais quand je dis : Tous les ouvrages de Platon, *hors* ses lettres, sont en forme de dialogues (FÉN.), il n'est pas question de loi ni de non-conformité à une loi, il est question d'une certaine espèce d'objets et de ce qui n'y est pas compris. — D'ailleurs, *excepté* ayant été emprunté et se trouvant encore convenir surtout au langage des légistes et du barreau, est bien plus prosaïque, bien moins propre à la poésie que le mot métaphorique *hors*.

Excepté et *à l'exception* ne diffèrent pas l'un de l'autre, si ce n'est en ce que *à l'exception de* sert à indiquer une exception, une exemption de la règle, remarquable, importante, qui consiste en quelque chose d'unique. « Elle entend tous ses intérêts, *à l'exception* d'un seul; elle parle toujours et n'a point d'esprit. » LABR.

Entre *hors* et *hormis* la différence n'est guère plus grande. *Hors* annonce une exclusion produite par le hasard ou par la nature, et *hormis* (*mis hors*) une exclusion volontaire, opérée par les hommes, plus formelle par conséquent et plus digne d'attention.

> Tâchez dans ce dessein de l'affermir (Polynice) vous-même (Étéocle),
> Et lui promettez tout *hormis* le diadème. RAC.

« Tout est bien venu chez vous, *hormis* les anciens Pères. » PASC. « Voici mon aventure dont je ne déguiserai rien, *hormis* des noms que je dois taire. » MARM.

> *Hormis* toi, tout chez toi rencontre un doux accueil. BOIL.

Sauf est usité principalement, sinon uniquement, en style de pratique. « Il lui a cédé tout son bien, *sauf* ses rentes. » ACAD. « Quand chacun se réglera sur le mémoire, il s'ensuit que tout le monde agira toujours de concert, *sauf* ce qui pourrait être ignoré des uns ou des autres. » J. J. Beaumarchais dit dans ses *Mémoires*, au sujet d'un libelliste : « *Sauf* tous les affronts qui poursuivent son vil emploi, il est heureux dans son grenier. »

A la réserve de exprime, comme *hormis*, une séparation expresse, mais avec cette idée accessoire de plus, qu'on a soin de mettre à part pour *réserver*, pour garder, en empêchant une chose de s'en aller, de passer ailleurs ou de périr avec d'autres. « *A la réserve* du château et du parc que j'ai conservés pour mon usage, mes plaisirs et mes besoins, j'ai tout loué. » SÉV. « Jérusalem fut renversée de fond en comble, et, *à la réserve* de quelques tours que Tite laissa pour servir de monuments à la postérité, il n'y demeura pas pierre sur pierre. » BOSS. « Dieu résolut de détruire tous les hommes, *à la réserve* de Noé et de sa famille, par laquelle il répara tout le genre humain. » ID. « La Poméranie fut cédée aux Suédois par le traité de Westphalie, *à la réserve* de l'évêché de Camin. » VOLT. « Scipion abandonna le pillage de Carthage aux soldats pendant quelques jours, *à la réserve* de l'or, de l'argent, des statues et des autres offrandes qui se trouveraient dans les temples. » ROLL. « Je renvoyai sans rançon tout le reste des captifs, *à la réserve* d'une demi-douzaine de femmes que je gardai pour avoir soin de mon petit troupeau. » LES.

A telle chose *près* a rapport à la quantité, et s'emploie en parlant de quelque chose de presque complet, accompli ou achevé, qui serait complet, accompli ou achevé s'il n'y manquait telle chose. *A* peu *près*, *à* peu de chose *près*, *à* beaucoup *près*. « Ce capitaine avait sa compagnie complète *à* deux hommes *près*. » ACAD. « En six jours mon drame fut écrit, *à* quelques vers *près*. » J. J. « Cela (une pièce de Voltaire) est charmant, *à* deux ou trois mots *près*. » D'AL. « D'où vient que la *Bérénice* de Racine se fait lire avec tant de plaisir, à quelques fadeurs *près*? » VOLT. « Le seul défaut de l'*Avare* de Molière est de finir par un roman postiche.... Mais, à cette faute *près*, quoi de mieux conçu que l'*Avare*? » LAH. — Du reste, quoiqu'on dise *à* beaucoup *près*, *à* telle chose *près* marque plutôt un manque regardé comme peu considérable. « La Merceret était peu vive, fort raisonnable, *à* quelques petites humeurs *près*, qui se passaient à pleurer. » J. J. « *A* la religion *près*, dit-on, cet homme est un fort honnête homme. Quelle exception, *à* la religion *près*? » BOURD.

EXCITER, INCITER, PROVOQUER, AIGUILLONNER, STIMULER, ANIMER, ENCOURAGER. Mettre quelqu'un en disposition de faire quelque chose en l'échauffant.

Exciter et *inciter*, formés du latin *ciere*, mouvoir, ébranler, soulever, faire naître, exciter, ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, page 146.

Provoquer, *provocare*, de *vocare pro*, appeler au dehors, suppose un but extérieur. On vous *excite* ou on vous *incite* à haïr quelqu'un; on vous *provoque* à boire ou à vous battre. On *excite* la fureur, on *provoque* la furie. On *excite* différents sentiments; on *provoque* des représailles. — D'autre part, l'action de *provoquer* consiste proprement à appeler, et non pas à pousser comme celle d'*exciter* ou d'*inciter*. On est *provoqué* au combat par celui même avec lequel on doit se battre; mais on est *excité* au combat ou à la révolte par d'autres personnes que celles contre lesquelles on doit se battre ou se révolter. La *provocation* est un défi, l'*excitation*

un soulèvement. Qui fait une chose parce qu'il y est *excité* ou *incité* suit une impulsion; qui fait une chose, parce qu'il y est *provoqué*, répond à un appel ou à une attaque.

Aiguillonner, presser de l'*aiguillon*, c'est solliciter par quelque chose qui pique au vif, qui produit, dans un ordre de choses ordinairement petit, le plus haut degré d'*excitation*.

Les doux propos, libres sans indécence,
Aiguillonnaient leur vive impatience. VOLT.

Comme on dit piquer la curiosité, on dit l'*aiguillonner* (LAH.). — D'ailleurs, outre que ce mot est absolu, ne s'emploie point avec *à*, comme ses synonymes, il en diffère encore en ce qu'il se dit spécialement de la paresse, ou quand il est question de travail. « *Aiguillonnez* un peu la paresse qu'il a d'écrire. » VOLT. « Vous daigneriez *aiguillonner* un peu ma paresse. » J. J. « Ces premières ouvertures (en géométrie) *aiguillonnent* l'esprit du jeune homme. » VOLT. La concurrence *aiguillonne* (MARM.), ainsi que l'émulation (D'AL.).

Stimuler, latin *stimulare*, de *stimulus*, *aiguillon*, signifie exactement la même chose qu'*aiguillonner*, dont il tend à prendre la place. Il ne se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie que depuis 1835. On disait *aiguillonner* au XVII[e] siècle, et surtout au XVIII[e]; au XIX[e], nous disons *stimuler*. Il n'y a à cela aucune raison tirée du sens des deux mots. Tout ce qu'on peut dire, c'est que *stimuler*, venant du latin, a quelque chose de moins commun ou de plus recherché.

Animer et *encourager* ont tous deux cela de distinctif, par rapport aux mots précédents, qu'ils signifient, non pas réveiller ou mettre en action les forces ou l'activité de quelqu'un, mais lui en donner. La personne *excitée*, *incitée*, *provoquée*, *aiguillonnée* ou *stimulée*, a été mise en branle, en train, en verve, à même de réagir; la personne *animée* ou *encouragée* a reçu un renfort sans lequel elle n'aurait pu commencer, ni surtout poursuivre. C'est toujours à entrer en action qu'on porte celui qu'on *excite*, qu'on *incite*, qu'on *provoque*, qu'on *aiguillonne* ou qu'on *stimule*; c'est plus particulièrement à continuer, à se soutenir pendant l'action qu'on aide celui qu'on *anime* ou qu'on *encourage*. « Est-ce une doctrine qui me dispose à travailler pour Dieu, qui m'y engage, qui m'y *excite*, qui m'en fasse naître le désir, qui me soutienne et qui m'*anime* dans les résolutions que j'en ai formées? » BOURD. Un prince *excite* d'abord ses sujets à se livrer au commerce; ensuite il *encourage* leur commerce, il les *encourage* dans leurs entreprises commerciales ou à étendre leurs relations commerciales.

Animer et *encourager* ne sont pourtant pas équivalents. *Animer*, c'est donner de l'*âme*, *anima*, de la vie, de l'ardeur; *encourager*, c'est donner du *courage*, de l'assurance, de la fermeté. On *anime* la froideur ou l'apathie; on *encourage* la timidité, la crainte, la faiblesse.

Qui se relâche, qui n'a pas assez de zèle ou d'ardeur, a besoin d'être *animé*.

Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage *animait* ses barbares soldats. RAC.

« On travaillait sans relâche aux fortifications; le duc portait lui-même la hotte et *animait* les soldats et les habitants. » BOSS. « Les *Philippiques* de Cicéron ont été ainsi appelées par lui, parce qu'elles ont pour objet d'*animer* les Romains contre Antoine, comme Démosthène *animait* les Athéniens contre Philippe. » LAH. « C'est un indolent que rien ne peut *animer*. » ACAD.

Qui a peur, qui se rebute, qui n'a pas assez de fermeté ou de hardiesse, a besoin d'être *encouragé*. « Nous *encourager* et nous affermir contre les répugnances et les révoltes de la nature. » BOURD. « Nous étions trop timides et trop lâches, et Jésus-Christ a voulu nous *encourager*. » ID. « Il faut *encourager* la faiblesse, de peur que notre nature n'osât pas même s'approcher de Dieu. » BOSS. On nous propose de grands exemples pour nous *animer* à les suivre (MASS.); Jésus-Christ, par son exemple, nous a *encouragés* à souffrir (ID.). *Animer* à souffrir ne se dirait pas; car *animer* n'implique pas, au moins d'une manière sensible, comme *encourager*, l'idée de mal, de péril, de difficulté, et par conséquent de lutte.

EXCUSE, PARDON. Ces deux mots s'emploient pour exprimer qu'on réclame l'indulgence au sujet d'une faute commise.

Mais la faute pour laquelle on fait *excuse*, est de celles qu'on *excuse*, en faveur desquelles il y a ou on allègue des circonstances atténuantes ou justifiantes, c'est un tort léger, involontaire ou apparent. « Saint Paul a été obligé de rendre compte à l'Église de ce qu'il avait souffert; il en a fait *excuse* aux fidèles, il les a priés de supporter en cela son imprudence. » BOURD. « Il me reste à faire *excuse* d'avance aux auteurs que je pourrais maltraiter à tort, et au public de tous les éloges injustes que je pourrais donner aux ouvrages qu'on lui présente; et ce ne sera jamais volontairement que je commettrai de pareilles erreurs. (Programme d'un critique.) » J. J. « Voilà, ma très-chère, bien des questions; je vous en fais des *excuses*. » SÉV. « Le baron de Goërtz sortit de prison, sans que le roi de Suède eût daigné faire la moindre *excuse* au roi d'Angleterre, ni montrer le plus léger mécontentement de la conduite de son ministre. » VOLT. — Au contraire, la faute pour laquelle on demande *pardon* est de celles qui sont punissables, qui crient vengeance, qu'on ne peut diminuer par aucune raison, mais seulement par son repentir. Le czar Pierre demanda *pardon* à son favori Lefort d'avoir tiré l'épée contre lui dans un repas (VOLT.). Dans la tragédie de Saurin, qui a pour titre *Spartacus*, Spartacus « demande *pardon* à Noricus de quelques paroles outrageantes qu'il lui avait dites dans le combat. » LAH. A la fin de l'*École des maris*, Isabelle dit à Léonore:

Ma sœur, je vous demande un généreux *pardon*,
Si de mes libertés j'ai taché votre nom. MOL.

On fait *excuse* à une personne qui entend raison, espérant qu'elle aura égard à la situation, à la nécessité où on s'est trouvé, à l'ignorance, à l'illusion, à la faiblesse, à la timidité. On demande *pardon* à une personne qui a bon cœur, parce qu'on compte sur sa générosité ou sa clémence. Boileau, répondant à une lettre de vieille

date de son ami Brossette, lui déclare qu'il ne lui demandera pas *pardon* de sa négligence, mais il lui fait *excuse* ou des *excuses* en lui disant, d'après Horace : Vous avez acheté en moi par vos bontés un serviteur très-imparfait, et il le faut garder tel qu'il est. Dans un cas semblable, J. J. Rousseau, au lieu de faire *excuse*, demande *pardon;* c'est qu'il considère sa faute comme bien plus grave, comme ayant besoin d'une grande indulgence. « Daignerez-vous bien encore me recevoir en grâce, après une aussi indigne négligence que la mienne? J'en sens toute la turpitude, et je vous en demande *pardon* de tout mon cœur.... J'aime mieux devoir uniquement mon *pardon* à votre bonté, que de chercher à m'*excuser* par de mauvais subterfuges[1]. »

EXEMPLE, MODÈLE, RÈGLE. Ces mots désignent des principes d'action ou de conduite, quelque chose qui détermine à agir d'une certaine manière. La vie de Jésus-Christ est notre *exemple* (Fén.), notre *modèle* (Boss., Mass.) et notre *règle* (Boss.).

Il y a d'abord une différence entre l'*exemple* et le *modèle*, d'une part, et la *règle*, de l'autre. L'*exemple* et le *modèle* montrent comme ayant déjà été fait ce qui est à faire; la *règle* prescrit ce qui est à faire. L'histoire nous propose des *exemples* et des *modèles;* la morale nous impose des *règles*. Nous pouvons puiser des *exemples* et des *modèles* dans les discours des grands orateurs et dans les œuvres des grands artistes; les *règles* de l'éloquence se trouvent dans les livres des rhéteurs, et celles des beaux-arts dans les traités sur le goût, lesquels portent aujourd'hui le titre d'*Esthétique*. Dans un endroit de son Discours de réception à l'Académie française, Buffon dit : « Ici l'application ferait plus que la *règle*, les *exemples* instruiraient mieux que les préceptes; mais, comme il ne m'est pas permis de citer les morceaux sublimes qui m'ont si souvent transporté en lisant vos ouvrages, je suis contraint de me borner à des réflexions. »

L'*exemple* et le *modèle* font plus d'impression sur les esprits imitateurs qui sont accoutumés et qui aiment à suivre les autres; les *règles* agissent plus efficacement sur les esprits purement raisonnables. « L'*exemple* est la voie abrégée de la persuasion : les hommes mêmes ne vivent la plupart que d'imitation; il leur faut des *modèles*. » Mass. « Heureux les enfants que leur père conduit à la perfection, bien moins par la voie longue et difficile des préceptes, que par le chemin court et facile des *exemples!* » D'Ag.

1. Quoique Mme de Sévigné, Lafontaine, Regnard, J. J. Rousseau et Laharpe aient dit, demander *excuse*, au lieu de faire *excuse*, c'est néanmoins une façon de parler justement réprouvée par les grammairiens : on ne demande que ce qui peut être accordé, un pardon, par exemple; mais on ne demande pas une *excuse*, parce qu'on n'accorde pas une *excuse*. Dans le *Médecin malgré lui*, Valère témoigne à Sganarelle le regret de l'avoir battu pour lui arracher l'aveu de sa science : « Je vous demande *pardon* de toute mon âme. » Mais Lucas, paysan grossier, qui ne sait employer que des locutions vicieuses, ajoute : « Je vous demandons *excuse* de la liberté que j'avons prise. »

En général, et pour tous les esprits, l'*exemple* et le *modèle* n'exercent pas le même genre d'influence que la *règle*. La *règle* éclaire; elle fait connaître ce qui doit se faire, ce dont on ne doit pas s'écarter en agissant. Mais elle est froide; elle ne frappe ni n'émeut. L'*exemple* et le *modèle* persuadent, animent et entraînent. D'un côté, on obéit à l'idée, à la conviction que ce qu'on va faire est bien; de l'autre, on cède à une autorité.

Entre l'*exemple* et le *modèle* la différence consiste en ce qu'on suit l'*exemple*, et qu'on imite le *modèle*. Or, suivre un *exemple*, c'est faire après un autre; et imiter un *modèle*, c'est faire d'après un autre. Ce que vous faites à l'*exemple* d'un autre, vous le faites aussi; ce que vous faites sur le *modèle* d'un autre, vous le faites de même. Dans le premier cas, vous imitez en ce sens que vous n'êtes pas le premier à faire ce que vous faites; dans le second, vous imitez exactement, vous vous conformez de tout point à ce qui a déjà été fait. « Saint Louis a été l'*exemple* de ses peuples, et le *modèle* des rois. » Mass.

De plus et en conséquence, c'est le fait qu'on considère dans l'*exemple* et la perfection dans le *modèle*. Quand vous avez un *exemple*, on a déjà fait ce que vous allez faire; avoir un *modèle*, c'est avoir sous les yeux quelque chose d'excellent à imiter. On cite ou on allègue un *exemple*, on propose un *modèle*. On donne un *exemple* pour *modèle*. « Nous avons le *modèle* de la vraie sagesse dans l'*exemple* des mages. » Bourd. « Donner pour *modèle* un *exemple* qui est mauvais. » Boss. « Adam nuisit aux hommes comme un père qui les engendre, et non point comme un *modèle* dont l'*exemple* les induisît à mal faire. » Id. « Les *exemples* de Jésus-Christ sont mon *modèle*. » Mass.

On est un *exemple* par ses actions, et un *modèle* par ses qualités. *Exemple* se dit proprement en fait de conduite, et *modèle* en matière de spéculation, d'art et de goût.

La vie de Jésus-Christ est notre *exemple* et notre *modèle*, c'est-à-dire que, d'une part, nous devons faire ce qu'il a fait, et, de l'autre, faire tout ce qu'il a fait, et comme il l'a fait, nous efforcer de lui ressembler en tout. Elle est notre *règle*, c'est-à-dire qu'elle est ou qu'on en peut tirer une mesure générale de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, même pour les cas où Jésus-Christ n'a point agi.

EXEMPLES (IMITER LES), SUIVRE LES EXEMPLES. S'y conformer.

A la rigueur, on *suit les exemples* et on *imite les modèles*. « Quoi! ce sont là les *exemples* qu'on nous donne à *suivre*, les *modèles* qu'on nous offre à *imiter!* » J. J.

On ne doit donc se servir d'*imiter* que quand les exemples sont comme des modèles auxquels on s'efforce de ressembler. « Mélésichton ne songea qu'à *imiter* dans la guerre les *exemples* de ses ancêtres. » Fén. « Annibal avait absolument perdu l'espérance de faire subsister ses troupes dans le pays où il était, si les consuls de l'année suivante *imitaient l'exemple* de ceux-ci. » Roll. « Les Pères de l'Église ne craignaient pour elle ni les objections ni le grand jour. Plusieurs écri-

vains de nos jours, dignes de marcher après eux dans une si noble carrière, ont *imité* leur *exemple*. » D'Al.

Prêtres, et grands, et peuple, adoucissez vos mœurs;
Servez Dieu désormais dans un plus digne temple;
Et que la Grèce instruite *imite* votre *exemple*.
Volt.

Au contraire, on *suit* parfois des *exemples* qu'on ne s'est point proposés, par laisser-aller, par entraînement ou par force. « Galérius força Dioclétien de quitter l'empire. Il fallut que Maximien *suivît son exemple*. » Boss. « L'esprit de Jésus est dans les élus; il les rend semblables à lui, et leur fait *suivre ses exemples*. » Id. « Par où pourrez-vous vous défendre de *suivre un exemple* si puissant et si présent? » Bourd. « Voyez les enfants qu'on abandonne à eux-mêmes; ils contractent bientôt tous les défauts dont l'exemple frappe leurs yeux, parce que cet *exemple* est commode à *suivre*. » J. J.

L'*exemple* qu'on *imite* est tout un genre de conduite ou de vie.

Enfin veux-tu dîner n'ayant plus de marmite,
Imite mon *exemple*, et fais-toi parasite. Volt.

« Que ce prince se souvienne qu'il est sorti de saint Louis, non pour se glorifier de sa naissance, mais pour *imiter l'exemple* de sa sainte vie. » Boss. « Cette pieuse commémoration (des saints) nous enflamme à *imiter l'exemple* de leur bonne vie. » Id. « Saint Thomas fut le plus grand docteur de son siècle, il fut aussi le plus saint religieux de son ordre. Quel *exemple !* et qu'il est peu *imité !* » Mass. — Mais l'*exemple* qu'on *suit* est un fait, un trait particulier. « La Rochelle se rendit. La Guienne, épouvantée, fut prête à *suivre cet exemple*. » Boss. « La procédure faite contre Jean Morelli n'était point un *exemple à suivre* à mon égard. » J. J. « Hérode méprise Jésus-Christ, et toute sa cour *suit son exemple*. » Mass. « Le prince, chef de la révolte (contre saint Louis), demande la paix; les grands *suivent son exemple*. » Id.

Jadis de Médicis l'audace curieuse
Chercha de ces secrets la science odieuse,
Approfondit longtemps cet art surnaturel,
Si souvent chimérique, et toujours criminel.
Tout *suivit son exemple*. Volt.

De ce qu'on *suit* proprement *les exemples* et qu'on *imite* les modèles, il résulte encore que les *exemples* qu'on *imite* sont en général bons et louables, au lieu que ceux qu'on *suit* peuvent être mauvais, répréhensibles ou fâcheux. « Nous vous proposons d'*imiter l'exemple* de ceux qui se sont retirés des plaisirs et des dissipations du monde. » Mass. « Par votre conformité à ce modèle (la sainte Vierge), et par le soin que vous aurez d'*imiter cet exemple*, votre conduite sera irrépréhensible. » Bourd. « Les exemples à fuir frappent souvent davantage que les *exemples à imiter*. » P. R. « César *imita l'exemple* de modération que Sylla lui avait donné. » Roll. « Je ne suis pas un ange, il est vrai; mais j'habiterai leur demeure, j'*imiterai leurs exemples*. » J. J. « J'*imite* autant que je puis *l'exemple* si bon à *suivre* de Votre Majesté. » D'Al.

Vous trouvez le moyen
Ayant si peu, de faire encor du bien.
Riches et grands que le monde contemple,
Imitez donc un si touchant *exemple*. Volt.

« Quand je t'aurais fait tuer, j'aurais *suivi l'exemple* de mauvaise foi que tu m'avais donné en trompant Tarpéia. » (Romulus à Tatius). Fén. « Courage, sacrilége, dit le pape à Guillaume de Nogaret, frappe le pontife, *suis l'exemple* de tes ancêtres les Albigeois. » Boss. « Comme si l'on devait jamais se piquer de *suivre un* mauvais *exemple*. » Roll.

Mais Érope est coupable en *suivant* votre *exemple*.
Volt.
Il *suit* d'Élisabeth les dangereux *exemples*. Id.
L'âme du grand Argide en vain du haut des cieux
Implorera pour vous la clémence des dieux;
Ils *suivront* votre *exemple*; ils seront sans clémence.
Id.

EXPÉDIENT, RESSOURCE. Ce à quoi on a recours dans une position critique, difficile, embarrassante.

Expédient, *quod expedit*, ce qui met le pied hors de, ce qui le dégage, ce qui débarrasse des empêchements, *impedimenta*. *Ressource*, *source contre*, source destinée à restaurer, à rétablir. La *ressource* tire d'un plus mauvais pas que l'*expédient*, car elle relève d'une perte ou d'une chute. L'*expédient* ne suppose qu'un simple inconvénient ou un obstacle à vaincre pour parvenir à un but; la *ressource* suppose un mal à réparer. L'*expédient* facilite le succès; la *ressource* remédie au mal. Sans *expédient*, on se trouverait court; sans *ressource*, on serait perdu, ruiné : aussi dit-on perdu ou ruiné sans *ressource*, et non sans *expédient ;* des *ressources* de salut (Mass., Buff.), et non des *expédients* de salut. — La *ressource* agit plus en grand. Dans les affaires courantes de la vie, nous avons sans cesse besoin d'*expédients;* dans les calamités, dans les guerres, il faut des *ressources*. L'*expédient* n'est souvent qu'un trait d'adresse, une ruse, un stratagème; la *ressource* est plus grave. Avec de l'habileté et de l'industrie, on ne manque jamais d'*expédient;* pour ne manquer jamais de *ressources*, il faut de grandes lumières et une âme ferme.

« Les courtisans n'emploient pas ce qu'ils ont d'esprit, d'adresse et de finesse pour trouver les *expédients* d'obliger leurs amis. » Labr. « A présent, on appelle un grand ministre celui qui est homme d'industrie et qui trouve ce qu'on appelle des *expédients*. » Montesq. « Nous trouverons des *expédients* pour nous parer de cet inconvénient. » Regn. « Fabrice me fit connaître le stratagème qu'il prétendait employer pour moi (pour ravoir une bague volée), et je lui témoignai que j'approuvais fort l'*expédient* qu'il avait imaginé. » Les. — « On a regardé Condé comme un homme incapable de plier sous les obstacles, comme une âme du premier ordre, pleine de *ressources* et de lumières. » Labr. « Il y a des maux effroyables et d'horribles malheurs où l'on n'ose penser, e dont la seule vue fait frémir : s'il arrive que l'on y tombe, l'on se trouve des *ressources* que l'on ne se connaissait point. » Id. « On publiait que le parti huguenot était abattu; mais ceux qui

connaissaient les *ressources* de l'esprit et du cœur de l'amiral eurent bien d'autres pensées. » Boss. « Rome, voyant que la guerre devenait sérieuse, songea à nommer Camille tribun militaire : c'était la *ressource* ordinaire de la république dans les grands dangers. » Roll.

Par conséquent, *ressource* se met bien après *expédient* comme signifiant davantage. « Personne n'avait plus d'esprit que M. de Valence, ni plus présent, ni plus d'activité, d'*expédients* et de *ressources*. » S. S.

En second lieu, l'*expédient* est passager, trouvé à l'instant, et tout fait pour la circonstance; la *ressource* est réservée de loin par la fortune, la nature ou la prudence. On cherche et on imagine des *expédients* dans l'occasion; on a des *ressources*; les *ressources* de la guerre (Volt.) ou de l'art militaire (Cond.), les *ressources* du raisonnement (Barth.), les *ressources* d'un homme ou d'un animal sont quelque chose de constant et d'habituel. Richelieu dit à Mazarin, dans un des *Dialogues des morts* de Fénelon, que l'habileté consiste moins dans une certaine facilité d'*expédients* qu'à comprendre qu'à la longue la plus grande de toutes les *ressources* est la réputation universelle de probité. Dans l'embarras des finances, les *expédients* ne produisent qu'un effet momentané, les *ressources* procurent un plus long soulagement. — D'ailleurs, l'*expédient* est plus indirect, il élude, il supplée; la *ressource* attaque de front le mal ou la difficulté et les lève, au lieu de les tourner.

Enfin, l'*expédient* est une mesure, la *ressource* une chose. Vous direz à une personne : j'approuve votre *expédient*, et : vous êtes ou vous serez ma *ressource*. « O chimères, dernières *ressources* des malheureux! » J. J. Se procurer des *ressources* (d'Al.) L'*expédient* est plus ou moins ingénieux; la *ressource* est plus ou moins féconde. L'*expédient* est relatif à l'esprit qui l'invente; la *ressource*, à l'utilité dont elle peut être : un *expédient* est d'une plus ou moins grande *ressource*; l'affaiblissement des monnaies est un *expédient* d'une faible *ressource*. On tente, on prend tous les *expédients*, c'est-à-dire tous les moyens proposés; on épuise toutes ses *ressources*. Un *expédient* apprend à un homme obéré comment il doit s'y prendre pour sortir d'affaire; une *ressource* lui fournit des fonds. Un homme d'*expédient* est habile à trouver des tours, des biais, des manières d'échapper; une ville de *ressource* est pourvue des choses dont on peut avoir besoin. « Il ne nous restait plus de *ressource* que dans le roi de Prusse. Il fallait un prétexte pour me rendre auprès de lui. Je pris celui de ma querelle avec l'ancien évêque de Mirepoix. Le roi approuva cet *expédient*. » Volt.

EXPÉRIENCE, ÉPREUVE, ESSAI. Par des *expériences*, des *épreuves* et des *essais*, on apprend à connaître ce qu'on ignorait.

L'*expérience* apprend ce qu'on doit croire; elle lève les doutes, dissipe l'ignorance et fixe les opinions. « Cela est reconnu faux par un nombre infini d'*expériences*. » Pasc. « Ce qui le faisait croire si fermement, c'est qu'on s'imaginait s'en être assuré par une induction très-certaine, en ayant fait une infinité d'*expériences*. Mais cela s'est trouvé faux, parce que l'on a fait de nouvelles *expériences*, qui ont fait voir que.... » P. R. « Il est évident, il est constant par l'*expérience*, par une *expérience* heureuse, que.... » Volt. « Des physiciens dont la raison est éclairée par quarante ans d'études et d'*expériences*. » Id. « J'ai démontré par des *expériences* faciles à répéter que l'argile tirait son origine de la décomposition du grès. » Buff. « Tous les physiciens ont conclu de ces *expériences* du baromètre, que l'air est beaucoup plus comprimé et plus dense dans les plaines, qu'il ne l'est au-dessus des montagnes. » Id.

L'*épreuve* apprend si on doit compter et jusqu'à quel point on doit compter sur les personnes ou sur les choses : c'est un creuset, une pierre de touche pour reconnaître leurs qualités, leur solidité.

J'ai fait du mariage une assez triste *épreuve*. Regn.

« Voilà ce qui soutient les saints dans les rigoureuses *épreuves* que Dieu fait de leur constance et de leur fidélité. » Bourd. « Dieu commanda à Abraham de lui immoler son fils. A quelles *épreuves* la foi est-elle exposée? » Boss. « Que deviendront les *épreuves* d'innocence des siècles passés? » Sév. « Vous devriez reconnaître par tant d'*épreuves* combien vos objections sont vaines. » Pasc. « Ils sortirent de ces *épreuves* aussi purs que l'or qui a passé par les creusets. » Barth. « L'huile de pétrole ne s'épaissit ni ne se fige par la gelée; et c'est par cette *épreuve* qu'on reconnaît si le pétrole est pur. » Buff.

L'*essai* apprend ce qu'on peut ou ce que peuvent les choses, si on est propre à tel emploi, ou si les choses sont propres à tel usage. On fait l'*essai* de ses forces (Pasc., Mass.), de son courage (Mass.), de son esprit (Bourd.), de ses talents (Id.), de soi-même (Id.); un coup d'*essai* montre de quoi on est capable. On fait l'*essai* d'une arme ou d'un remède pour voir quels effets ils produiront. « On trouve Jésus-Christ au milieu des docteurs faisant déjà des *essais* de son ministère divin. » Mass. « Accoutumez les filles de bonne heure au gouvernement domestique. Donnez-leur quelque chose à régler.... Laissez même faire quelque faute à une fille dans de tels *essais*. » Fén. « Les Russes n'avaient point encore fait de siége régulier. Cet *essai* ne fut pas d'abord heureux. » Volt. « J'ai fait quelques *essais* de sortie qui m'ont réussi médiocrement, et jamais sans pluie. » J. J. « Les grands exploits par lesquels la Grèce se distingua au siége de Troie lui servirent comme d'*essais* et d'apprentissage dans le métier de la guerre. » Roll. « Cléopâtre faisait des *essais* de poisons de toute espèce sur des criminels. » Id.

Ainsi, l'*expérience* regarde proprement la vérité des choses; elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas. L'*épreuve* a plus de rapport à la qualité des choses; elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, et prévient la tromperie. L'*essai* concerne particulièrement l'usage des choses; il montre à quoi elles sont propres et en détermine l'emploi.

Les physiciens font des *expériences* pour arri-



ver à des découvertes ou pour éclaircir leurs doutes. Les chimistes soumettent les corps à des *épreuves* pour en reconnaître la pureté ou bien la qualité bonne ou mauvaise; et de même, en général, c'est par des *épreuves* qu'on vérifie si les personnes ou les choses ont les qualités qu'elles doivent avoir ou qu'on leur attribue. Un apprenti fait l'*essai* de son aptitude pour tel art; et, en général, on fait l'*essai* d'une chose dont on ignore et dont on recherche les vertus ou les propriétés.

EXPLOITS, PROUESSES, FAITS. Ces mots expriment les actions de bravoure et d'héroïsme, les actions de guerre signalées et mémorables.

Exploit, du latin *explicare*, déployer, étaler, est le terme commun, et signifie un développement de force ou de courage. « Je parle dans une cour composée d'hommes fameux par leur bravoure et par leurs *exploits* militaires. » BOURD. « Eusèbe de Césarée s'étend fort au long sur les *exploits* de Constantin contre Maxence. » VOLT. « Fallait-il donner aux forfaits d'un brigand (Catilina) le coloris des *exploits* d'un héros? » J. J. « La grandeur de vos *exploits* (ô Alexandre) a vaincu, non-seulement vos ennemis, mais vos soldats mêmes. » ROLL.

Du premier des Césars on vante les *exploits*. BOIL.
Tu me contais alors l'histoire de mon père.
Tu sais combien mon âme, attentive à ta voix,
S'échauffait au récit de ses nobles *exploits*.
(Hippolyte à Théramène dans *Phèdre*). RAC.

Prouesse, action de *preux*, se dit proprement des exploits de l'ancienne chevalerie, de ceux qui sont racontés dans les anciens romans. « Du temps de la chevalerie, il n'y avait pas un gentilhomme qui n'eût, au coin de son feu, quelque belle aventure, quelque *prouesse* à raconter. » MARM. Mais le mot a vieilli avec la chose, s'est décrédité avec elle; il a pris une teinte semblable à celle des aventures débitées dans les romans de chevalerie, une teinte de ridicule et d'extravagance; il se dit, non plus sérieusement et en bonne part, mais par plaisanterie ou par mépris, en parlant, par exemple, des prétendues actions d'éclat d'un faux brave ou d'un homme de condition basse ou vile. « Un lièvre poltron vantait ses *prouesses* à ses compères les lièvres voisins. » FÉN.

Je faisais le vaillant et n'étais qu'un poltron,
Qui, pour cacher sa peur, exaltait ses *prouesses*.
DEST.

Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
Quel est-il, Valincour? pourras-tu me le dire?
L'ambitieux le met souvent à tout brûler;
L'avare, à voir chez lui le Pactole rouler;
Un faux brave, à vanter sa *prouesse* frivole. BOIL.

« Persée, Bacchus..., Odin, Merlin, Francus, Robert le Diable, et tant d'autres héros de romans, dont on a écrit la vie et les *prouesses*. » VOLT. « C'est une chose curieuse d'entendre l'archer, le satellite, le geôlier, parler de leurs *prouesses*. » ID. « Le comédien Destin fit des *prouesses* à coups de poing. » SCARR. « Cette femme (condamnée au bagne) se mit à raconter ses *prouesses* avec une vivacité accommodée au sujet. » LES.

S'il fallait, par hasard, d'un coup de main habile,
Soustraire, escamoter sans bruit un testament...,
Peut-être je pourrais par quelque coup d'adresse,
Exercer mon talent, et montrer ma *prouesse*.
(Crispin dans le *Légataire*). REGN.

Après bon vin, trois commères un jour
S'entretenaient de leurs tours et *prouesses*. LAF.

Faits, dans le sens dont il est question, s'emploie presque toujours au pluriel et avec un adjectif qui le détermine : hauts *faits*, beaux *faits*, *faits* éclatants. Il ne convient guère que dans la haute poésie.

Mais parmi tes hauts *faits*, sois-lui (à Chimène) toujours fidèle.
(Le roi à don Rodrigue dans le *Cid*). CORN.

Je vous vis; j'approchai sous un habit de femme :
De l'amour des hauts *faits* je vous enflammai l'âme.
(Ulysse à Achille). LAF.

Va de tant de hauts *faits* (de Henri IV) empoisonner la source;
Que sous ton joug, Amour, il gémisse abattu.
(La Discorde à l'Amour dans la *Henriade*). VOLT.

Il faut, s'il est vrai que l'on m'aime,
Ne m'expliquer ses vœux que par mille beaux *faits*,
Et haïr Alexandre autant que je le hais.
(Axiane dans *Alexandre*). RAC.

Voulez-vous pour témoins de vos *faits* éclatants
Des pays inconnus même à leurs habitants?
(Cléofile à Alexandre). ID.

— Quant au sens, les *faits* sont proprement des traits, quelque chose de plus particulier, de moins étendu, de moins général, que les *exploits* dans lesquels sont comprises les expéditions, les conquêtes, les entreprises d'un grand dessein et d'un grand intérêt.

Qui pourrait exprimer par quels *faits* incroyables,
Quels coups accompagnés de regards effroyables,
Son bras, se signalant pour la dernière fois,
A de ce grand héros (Mithridate) terminé les *exploits*? RAC.

EXPRIMER, ÉNONCER, RENDRE, SIGNIFIER. Représenter, faire connaître quelque chose de vive voix ou par écrit.

Exprimer, de *premere ex*, presser fortement une chose de manière à en tirer le suc ou une empreinte, indique une action vive, forte, frappante, qui fait beaucoup d'impression, une manifestation sensible ou esthétique (du grec αἰσθάνεσθαι, sentir). *Énoncer*, *enuntiare*, exposer, déclarer, révéler, marque une action tout intellectuelle, une manifestation par laquelle on fait entendre ou concevoir, et non sentir. *Exprimer* convient pour le langage naturel, celui des gestes, des cris, des mouvements de la physionomie, des soupirs, aussi bien que pour la parole; l'*énonciation*, au contraire, est toujours parlée ou écrite. Or le langage naturel est, comme on sait, plus *expressif*, plus énergique, plus animé que celui de la parole. L'un s'adresse à l'imagination, à la sensibilité, au cœur; l'autre, à l'esprit. *Exprimer* a rapport au côté ou à la partie poétique, pittoresque ou oratoire de la pensée; et *énoncer*, au côté ou à la partie logique. On *exprime* surtout des sentiments et des situations intéressantes; on *énonce* une proposition, un théorème, un article dans un contrat ou un traité.

Qui s'*exprime* bien est éloquent, entraînant, persuasif, fort ou beau, pathétique ou touchant.

« Le principal en éloquence consiste à concevoir fortement les choses, et à les *exprimer* en sorte qu'on en porte dans l'esprit des auditeurs une image vive et lumineuse, qui ne présente pas seulement ces choses toutes nues, mais aussi les mouvements avec lesquels on les conçoit. » P. R. « Cet auteur (Duguet) n'a pas eu le talent de *s'exprimer*, comme les anciens, avec cette imagination qui anime tout. » LAH. « Lorsque les anciens étaient sollicités par le besoin d'*exprimer* vivement un trait de caractère, une pensée neuve et hardie, leur style s'élevait jusqu'au ton le plus haut. » MARM. « De tous les écrivains, c'est chez les poëtes que le génie des langues *s'exprime* le plus vivement. » COND. — Qui *s'énonce* bien est clair, précis, formel, et accessoirement pur, élégant, agréable.

Ce que l'on conçoit bien *s'énonce* clairement. BOIL. « Si on saisissait bien le progrès des vérités, il serait inutile de chercher des raisonnements pour les démontrer, et ce serait assez de les *énoncer*. » COND. « Le système de la *Vision en Dieu* de Malebranche mène jusqu'à faire de l'entendement humain une faculté passive, sans qu'il l'*énonce* positivement ou même qu'il s'en aperçoive. » LAH.

« Le contraste entre Orbassan et Tancrède est *exprimé* par Voltaire avec des nuances qui ont autant d'intérêt que de délicatesse.... Mais pourquoi Orbassan ne veut-il combattre qu'avec la promesse d'être aimé? Pourquoi même *énonce*-t-il cette prétention peu conforme à la fierté dont il se pique? » LAH. « M. de Morville, avocat du roi au Châtelet dès l'âge de vingt ans, ne parut jeune que par la grâce avec laquelle il *s'énonçait*.... Devenu membre de l'Académie, et chargé de recevoir un académicien, il craignit que son éloquence n'*exprimât* que faiblement ce que son cœur sentait. » D'AL. « Je suis surpris, en écoutant cette bonne âme, de la manière dont elle s'explique : quel feu anime ses paroles! Elle *s'énonce* avec une facilité que rien n'arrête; elle *s'exprime* en des termes qui me font concevoir les plus hautes idées de l'Être divin, des grandeurs de Dieu.... » BOURD.

Rendre, redonner, est relatif, non plus à la forme ou à la clarté, mais à l'exactitude : on *rend* plus ou moins fidèlement, et ce mot se dit surtout d'un imitateur, d'un traducteur, d'un rapporteur, ou d'un peintre qui dépeint, qui peint d'après nature. « Souvent rien n'est plus trompeur que les livres, et ne *rend* moins fidèlement les sentiments de ceux qui les ont écrits. » J. J. « A-t-on jamais mieux *rendu* l'effet du tonnerre dont le son se prolonge dans l'éloignement que dans ce vers admirable :

Et la foudre en grondant roule dans l'étendue? »
LAH.

« M. de La Mothe n'a point *rendu* toutes ces beautés; aussi, son dessein n'a pas été de traduire, mais d'imiter Homère en l'abrégeant. » ROLL.

Signifier, se servir d'un signe, marque une manière de s'exprimer particulière, savoir par un seul mot, et non pas par tout un discours, par une phrase ou une proposition. « La plupart des auteurs ont employé sans distinction le nom de *gypse* et celui de *plâtre* pour *signifier* la même chose. » BUFF. « Il ne faut employer dans la définition que des termes qui désignent clairement l'idée qu'on veut *signifier* par le mot qu'on définit. » P. R.

EXTIRPER, DÉRACINER. Détacher une plante du sol; au figuré, détruire des vices, des abus ou autres choses semblables.

Extirper, de *ex*, hors de, et *stirps*, souche, c'est mettre hors de terre une souche, une tige et les racines; *déraciner*, c'est seulement défaire les racines, les mettre à nu, les tirer ou les rompre, sans extraire ou ôter la souche ou le corps lui-même. On *extirpe* en enlevant le corps de la place à laquelle il tenait; on *déracine* en déliant le corps simplement, mais sans lui faire quitter le lieu où il est fixé. Le chirurgien *extirpe* une loupe, un polype; le vent ou l'eau d'un torrent *déracine* un arbre. On *déracine* un cor au pied en cernant le calus tout autour, pour l'*extirper* après. Quelquefois, un dentiste *déracine* une dent avant de l'*extirper*. De même, on dit que des murailles sont *déracinées* (REGN.), quand elles ne sont que déchaussées.

Mais le plus grand emploi de ces mots est au figuré.

On *extirpe* en arrachant tout d'un coup, avec force et entièrement, de façon que la chose ne repousse plus. « Dieu trouve en nous une foi inculte, aride, infructueuse, et il conclut à l'*extirper* tout à fait. » BOURD. « Sa Majesté n'attend pas seulement une décision prompte, mais encore digne du saint-siége, et qui donne le dernier coup à une secte toujours renaissante; en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer ni à faire ici pour l'*extirper* tout à fait. » BOSS. « Pourquoi n'a-t-on osé dire que cet amour naturel, dont l'exclusion fait le comble de la perfection, pût être entièrement *extirpé*? » ID. « Paul III avait déclaré qu'il assemblait un concile à Mantoue pour *extirper* l'hérésie luthérienne. » COND. « Le grand dessein de Caton, c'était d'*extirper* entièrement le luxe. » ROLL. « Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup (sous Louis XIV), pour *extirper* les restes de la religion proscrite. » VOLT. « La disproportion entre la peine et le salaire est un mal qui se reproduit sans cesse plus ou moins, et qu'on ne peut qu'atténuer. Celui qui s'imagine qu'on peut l'*extirper* est un ignorant. » LAH.

On *déracine* peu à peu, en brisant, pour ainsi dire, une à une chaque racine ou chaque fibre, et cela se dit ordinairement de choses qui ont jeté des racines, même des racines profondes, qui se sont étendues ou invétérées. « De toutes les passions, il n'en est point qui s'imprime plus profondément que la haine, ni qu'il soit plus difficile de *déraciner*. » BOURD. « Les pénitences doivent être médicinales, pour *déraciner* les mauvaises habitudes du pénitent. » ID. « Tout cela insensiblement a *déraciné* de son cœur les principes de religion où il avait été élevé. » ID. « Le reste de ce décret ne regarde que les évêques et le soin qu'ils doivent prendre de *déraciner* la superstition, les gains illicites et les abus qui se pourraient trouver dans la dispensation et l'usage des indulgences. » BOSS. « Les anciens

attachements que vous avez rompus, sans les avoir affaiblis et comme *déracinés* de votre cœur par la mortification, repousseront sans cesse. » Mass. « Charles V avait voulu *déraciner* l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'État. » Volt. « Les jansénistes ne contribuèrent pas peu à *déraciner* insensiblement, dans l'esprit de la nation, la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion chrétienne. » Id. « Il est très-aisé de *déraciner* par degrés toutes les superstitions qui nous ont abrutis. » Id. « Il faut travailler à détruire, à *déraciner*, au moins à affaiblir dans un enfant un germe de malice fortifié par l'habitude. » Marm.

D'ailleurs, *extirper*, d'*extirpare*, est tout latin et par conséquent propre au style élevé ou scientifique: il convient particulièrement au langage de l'Église et à celui de la médecine. *Déraciner*, formé du français *racine*, est le mot de la langue commune. L'*extirpation* d'une hérésie, d'un cancer; le *déracinement* d'un arbre.

F

FABLE, CONTE, ROMAN. Divers récits de faits ou d'aventures imaginaires. « Les *fables* mêmes qui ressemblent aux *contes* des fées ont je ne sais quoi qui plaît aux hommes les plus sérieux : on redevient volontiers enfant pour lire les aventures de Baucis et de Philémon, d'Orphée et d'Eurydice. Mais pour les héros des *romans*, ils n'ont rien de naturel : ils sont faux, doucereux et fades. Fén.

Fable, latin *fabula*, de *fari*, parler, conter, signifie en général toutes les fictions que nous connaissons de l'antiquité, mais spécialement celles qui se rapportent à la mythologie. « Les divinités de la *Fable*. » Acad. « La *fable* d'Amphion. » Fén. Ce mot désigne aussi de petits récits allégoriques dont l'antiquité savante nous a laissé le modèle, et qui consistent dans des scènes où agissent et parlent pour l'ordinaire des animaux et même des êtres inanimés pour apprendre aux hommes à se conduire : telles sont les *fables* d'Ésope, celles de Phèdre et celles de Lafontaine. « Les fictions qui ont un objet moral s'appellent apologues ou *fables*.... Il est d'autres fictions purement oiseuses, telles que sont la plupart des *contes* et des *romans*, qui, sans renfermer aucune instruction véritable, n'ont pour objet que l'amusement. » J. J. Homère dit à Ésope dans un *dialogue* de Fontenelle : « En vérité, toutes les *fables* que vous venez de me réciter ne peuvent être assez admirées; il faut que vous ayez beaucoup d'art pour déguiser ainsi en petits *contes* les instructions les plus importantes que la morale puisse donner. »

Le *conte* a un but plus frivole et une origine moins noble. Son but est d'amuser, et non pas d'instruire. Il doit être plaisant. C'est le récit d'une aventure fabuleuse dont le sujet est pris d'ordinaire dans la vie commune. Le *conte* est vulgaire, ainsi que le mot qui l'exprime : il ne nous vient pas, comme la *fable*, des Grecs et des Romains, mais de l'Asie et particulièrement des Arabes. C'est dans les temps modernes surtout qu'il a été cultivé sous son propre nom ou sous celui de *nouvelles*. Les *fables* empruntent et rappellent à chaque instant les idées de la mythologie grecque et romaine; on trouve dans les *contes* des fées des revenants, des sorciers, des magiciens, des enchanteurs.

Le *roman* se distingue par son étendue : il est plus long que la *fable*, plus long même que le *conte*. C'est un poëme fantastique en prose, ayant une intrigue et des épisodes, c'est un composé et une suite d'aventures supposées qui tiennent plus du *conte* que de la *fable*. Car le mot de *roman* a une origine vulgaire comme celui de *conte*, les premiers *romans*, les *romans* de chevalerie, ayant été écrits en *roman*, langue parlée par le peuple à une époque où l'Église, les tribunaux et les écoles s'exprimaient encore en latin. « Ces *Confessions* ne sont qu'un journal de bonnes fortunes, une histoire sans suite, un *roman* sans intrigues, un ouvrage qui ne laisse rien dans l'esprit. » Volt. « Le *Télémaque* de M. de Cambrai est, sous le nom du fils d'Ulysse, un *roman* instructif pour Mgr le duc de Bourgogne. » Boss.

Ainsi diffèrent ces trois mots dans le sens littéraire. Mais ils signifient aussi dans le langage commun différentes sortes de fictions.

Fable rappelle *fabuleux*, et *conte conter*. *Fable* exprime des événements controuvés, en indiquant ce qu'ils sont, c'est-à-dire fabuleux, mensongers. *Conte* les exprime en marquant qu'ils se *content*, qu'ils se débitent. *Fable* a rapport à la qualité, et *conte* au fait. « César voulait, dit-on, promulguer une loi qui donnait aux femmes le droit de prendre autant de maris qu'elles voudraient. C'est là un *conte* populaire et ridicule, inventé pour rendre César odieux. Il ressemble à cet autre *conte* qu'un sénateur romain avait proposé de donner permission à César de coucher avec toutes les femmes qu'il voudrait. Il est triste que Montesquieu ait ajouté foi à cette *fable*. » Volt. La *fable* est un mensonge historique; le *conte* est un bruit qui court, une nouvelle, une anecdote, un propos qui se débite dans les conversations. Un historien intéressé donne des *fables* pour des vérités; un historien crédule, comme Hérodote, accueille et débite des *contes* : « Hérodote rapporte les *contes* qu'il a entendus. » Volt.

« De plus, le mot *conte* étant d'origine vulgaire et familier désigne parfois des *fables* qui circulent parmi le peuple, *fables* absurdes, ridicules, et telles qu'elles ne peuvent être crues que par des enfants. » Volt. « La mythologie est-elle un recueil de *contes* puérils indignes de la gravité de nos mœurs? » Id. « Rollin nous berce de tous les *contes* d'Hérodote. » Id. « Hérodote, aux jeux

olympiques, fait des *contes* aux Grecs assemblés comme une vieille à des enfants. » ID. « L'Odyssée n'est qu'un amas de *contes* de vieilles. » (Achille à Homère). FÉN.

Le *roman* est un *conte* compliqué, une suite d'aventures habilement disposées. « Télémaque demande quel est cet étranger. Eumée lui répète en peu de mots le *roman* que lui a fait Ulysse. » FÉN.

Fable se dit surtout des faits historiques, *contes* des récits de vive voix, et *roman* des systèmes qu'on bâtit, qu'on arrange à sa fantaisie. « Ce fondement étant posé, tout le *roman* de la philosophie épicurienne disparaît en un moment. » FÉN. « L'esprit de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des *romans* de philosophie. » VOLT. « La métaphysique est souvent le *roman* de l'esprit. » ID. « On lit volontiers Malebranche à Paris; il s'est fait quantité d'éditions de son *roman* métaphysique. » ID. « Tant de raisonneurs ayant fait le *roman* de l'âme, Locke en fit modestement l'histoire. » ID.

FABRIQUE, MANUFACTURE. Établissement industriel.

Fabrique, de *faber*, ouvrier, a naturellement rapport aux ouvriers et à leurs occupations. Les ouvriers d'une *fabrique* (ACAD.). « J'étais bien sûr qu'il n'y avait peut-être pas deux hommes dans cette *fabrique* qui ne fussent initiés dans le complot. » J. J. « Aux Paquis, aux Eaux-Vives (quartiers de Genève), le bruit et l'aspect des *fabriques* d'indienne et de toile peinte semblent vous transporter à Zurich. » ID. On dit plutôt *fabriquer* que *manufacturer*. — *Manufacture*, ce qui résulte de l'action de *faire* avec la *main*, ou, suivant les termes de Nicod, façon de quelque ouvrage fait à la main, est relatif aux produits, aux ouvrages et à leur commerce. « La *manufacture* d'ustensiles de fer battu et étamé, qui est établie au faubourg Saint-Antoine, offre des moyens faciles de substituer dans les cuisines une batterie moins dispendieuse et aussi commode que celle de cuivre. » J. J. Dans telle *fabrique* on travaille tant d'heures par jour, et de telle *manufacture* sortent des objets plus ou moins estimés, plus ou moins bons. Les industriels, les ouvriers disent *fabrique* là où le marchand dit *manufacture*.

De plus, et c'est ici la principale différence, le mot *fabrique* représentant l'ouvrier à l'œuvre, ne se dit guère que des petites industries, de celles qui fournissent des objets communs et d'un usage vulgaire : *fabrique* de bas, de bonnets, de chocolat, d'allumettes, d'horlogerie. Au contraire, *manufacture*, dont la terminaison est collective, désigne un établissement considérable soit par le nombre des hommes qu'on y emploie et des opérations auxquelles ils se livrent, soit par la quantité, par le prix ou par la délicatesse de façon des objets qu'on y confectionne : *manufacture* de glaces, de porcelaines, de soie, de tapisseries. « Avant Léopold et Joseph Ier, la vie était dure en Allemagne, point de jardins, point de *manufacture* de choses précieuses et de goût. » VOLT. Il y a des *manufactures* et non des *fabriques* royales ou impériales. — On dira une *fabrique* de draps grossiers, et une *manufacture* de draps superfins. — « Le czar Pierre avait établi à Olnitz des *fabriques* d'armes. » VOLT. « M. Gau a porté notre *manufacture* des armes blanches à un grand point de perfection. » BUFF. — « Le czar Pierre allait donner ses ordres lui-même aux directeurs des *fabriques* de corderies et de voiles, des briqueteries, des ardoises, des *manufactures* de toiles.... Un Français forma une *manufacture* de très-belles glaces à Pétersbourg. Un autre fit travailler à des tapisseries de haute lisse sur le modèle de celle des Gobelins; et cette *manufacture* est encore aujourd'hui très-encouragée. » VOLT.

Or, comme le mot *manufacture* fait considérer en grand les travaux de l'industrie, c'est un mot de haut style, et qui convient seul en parlant de la prospérité des États et des progrès de la civilisation. « Colbert avait mis les finances, la marine, le commerce, les *manufactures*, les lettres même, au plus haut point. » S. S. « Il y a dans cette ville de l'industrie, des arts, des *manufactures*. » J. J. « Les protestants, chassés de France par Louis XIV, allèrent porter chez les étrangers les arts, les *manufactures*, la richesse. » VOLT.

FÂCHÉ, REPENTANT; — MARRI. L'idée commune à ces trois mots est celle d'une douleur de l'âme ressentie par quelqu'un.

Fâché et *repentant* diffèrent beaucoup. On est *fâché* de tout ce qui est *fâcheux*, de ce qui affecte ou afflige, d'un accident, de tout ce qui peut arriver de désagréable, d'un contre-temps, d'un obstacle; on est *repentant* de ce qu'on a fait.

Qui est *fâché* n'est pas bien aise, est contrarié : les choses ne se passent pas comme il voudrait, ou ne se sont pas passées comme il aurait voulu. « Vous m'avez fait plaisir de me l'apprendre, et je suis *fâché* seulement de ne l'avoir pas su plus tôt. » PASC. « Le P. Castel était *fâché* de me voir consumer ainsi sans rien faire. » J. J. « Je fus véritablement *fâché* hier, de savoir que vous aviez été ici, sans que j'eusse pu vous voir. » FÉN. « Votre sang n'est point échauffé : j'en suis bien aise pour une raison, et j'en suis *fâchée* pour une autre. » SÉV. — Qui est *repentant* est contrit, confus, déplore ses égarements, l'abus qu'il a fait de sa liberté. « Nous demandons à ces pécheurs s'ils sont préparés, c'est-à-dire véritablement contrits et *repentants*, s'ils ont une douleur sincère de leur conduite passée. » BOURD. « Voici un changement remarquable dans le prodigue : la longue suite de ses malheurs l'ayant fait rentrer en lui-même, il retourne enfin à son père, *repentant* et affligé de tous ses désordres. » BOSS. « Régnier-Desmarais avait fait une traduction de l'*Iliade*, dont le peu de succès empêcha l'auteur d'en faire mention dans la liste de ses ouvrages, comme d'une production dont il était un peu honteux et *repentant*. » D'AL.

> Lors la pauvre nonnain,
> Qui jusque-là, confuse et *repentante*,
> N'osait branler, et la vue abaissait,
> Lève les yeux. LAF.

« Je puis bien être *fâché* d'avoir la fièvre, ou d'être aveugle, mais non pas me *repentir* d'avoir ces maux, lorsqu'ils me viennent malgré moi. Mais si je mens, si je suis injuste ou médisant,

et que j'en sois *fâché*, cette douleur est un *repentir* que je puis avoir et n'avoir pas. » Boss.

Que si quelquefois *fâché* se rapporte aussi à la conduite passée, il suppose, non pas des désordres graves, mais seulement des fautes, ou même des fautes légères ou involontaires. « On est *fâché* de ses fautes plus que de celles d'un autre. » Fén. « Je suis *fâché* de vous dire des choses si dures, mais c'est vous qui m'y forcez. » Volt. Au contraire, on est *repentant* d'une grande faute, d'un crime ou de toute une suite de crimes; ce n'est pas seulement un mouvement de déplaisir, un petit mécontentement qu'on éprouve, mais un grand regret et souvent des remords. « Je laissai le duc d'Orléans fort pensif et fort *repentant* d'une si lourde faute. » S. S. « Cela ne sent pas sa criminelle assez *repentante*. » Laf. « Les législateurs, qui établirent les mystères et les expiations, voulurent également empêcher les coupables *repentants* de se livrer au désespoir et de retomber dans leurs crimes. » Volt. « Vous en serez *fâché* dans la suite; vous en aurez du chagrin; vous vous en *repentirez*. » Bourd.

Marri veut dire la même chose que *fâché*. Seulement il est vieux, et, avant d'être totalement désusité, il ne se disait que dans le style épistolaire ou familier. Il se trouve, avec la signification précise de *fâché*, dans les *Provinciales*, dans les *Lettres* de Descartes, dans celles de Racine, dans Lafontaine, dans *Sganarelle* ainsi que dans le *Médecin malgré lui* de Molière, et dans l'*Énéide travestie* de Scarron. Lesage s'en est servi dans son *Don Quichotte*: « Je suis très-*fâché* que tu ne sois qu'un ignorant, dit don Quichotte. — J'en suis aussi *fâché* que vous, monsieur, répliqua Sancho; je voudrais avoir étudié, non pas pour connaître les médailles, car je serais *marri* d'avoir pris tant de peine pour si peu de chose, mais pour savoir compter juste. » De même Voltaire, dans son drame intitulé *Charlot :*

Notre jeune marquis, que la bonne a nourri,
Est un grand garnement, et j'en suis bien *marri*.

Et dans le conte des *Trois manières :*

Avec Téone ils (les juges) avaient ri :
Avec Apamis ils pleurèrent;
J'ignore, et j'en suis bien *marri*,
Quel est le vainqueur qu'ils nommèrent.

FÂCHERIE, HUMEUR; — BOUDERIE. Léger mécontentement.

La *fâcherie* et l'*humeur* sont des états de l'âme: mais la *fâcherie* est objective, elle a sa cause hors de nous, elle est excitée en nous par la conduite de quelqu'un qui nous a piqués ou blessés, et l'*humeur* est purement subjective, elle tient à notre nature particulière, à un fonds d'aigreur. Il y a du dépit dans la *fâcherie*, et quelque chose de la mélancolie dans l'*humeur*.

Comme les passions, la *fâcherie* dépend des impressions, elle est provoquée. « Les grands et les petits ont mêmes accidents, mêmes *fâcheries* et mêmes passions. » Pasc. « La douleur que nous cause une colique, la *fâcherie* que nous donne quelque perte de nos biens. » Boss.

CLÉANTHIS.
Mais avec cette brusquerie,
Traître, de moi te séparer!

MERCURE.
Le beau sujet de *fâcherie!*
(*Amphitryon*). Mol.

Il m'a, droit dans ma chambre, une boîte jetée
Qui renferme une lettre en poulet cachetée.
J'ai voulu sans tarder lui rejeter le tout;
Mais ses pas de la rue avaient gagné le bout,
Et je m'en sens le cœur tout gros de *fâcherie*.
(Isabelle dans l'*Ecole des maris*). Id.

« Usant des choses selon la nature, nous n'en recevrons aucune *fâcherie*. » Charr. « Le duc d'Orléans se fâcha (de mon refus des finances au conseil). La *fâcherie* se tourna en mécontentement si marqué, que je le vis moins assidûment. » S. S. « Je suis mortifié que vous soyez assez leibnitzien pour imaginer que vous avez une raison suffisante d'être en colère contre moi. Je crois que votre *fâcherie*.... » Volt.

Comme le caprice et la misanthropie, l'*humeur* est spontanée, elle n'a pas de raison ou de fondement hors du sujet, elle est l'effet du tempérament ou du caractère. « Une femme prude suit son *humeur* et sa complexion. » Labr. « Quelques-uns sont ainsi faits par raison et avec fondement, et quelques autres par tempérament et par *humeur*. » Id. « Cette femme est toute pétrie d'*humeur* et de caprice, et dans l'enceinte de sa maison personne ne peut compatir avec elle. » Mass. « Ce fonds d'oppositions qui vous rend votre frère si insupportable, n'est-il pas plus en vous, c'est-à-dire dans votre orgueil, dans la bizarrerie de votre *humeur*, dans l'incompatibilité de votre caractère, que dans le sien propre? » Id. « Crébillon renonça presque entièrement au commerce des hommes, non par *humeur* ou par misanthropie, mais par amour pour la liberté. » D'Al.

Quant à la *bouderie*, elle diffère notablement de la *fâcherie* et de l'*humeur*. Ce n'est point un sentiment ou un état intérieur de l'âme; c'en est l'expression. Elle consiste à marquer du mécontentement, à témoigner par son silence, la froideur de ses manières ou son éloignement momentané, qu'on est *fâché* ou qu'on a de l'*humeur*. « Le maréchal d'Huxelles *boudait* de honte et ne sortait de chez lui que pour le conseil depuis son aventure du traité d'Angleterre. Dubois fit entendre à son maître (le régent) qu'il ne fallait pas prendre garde à la mauvaise grâce ni à la *bouderie*. » S. S. Et ce qui prouve que la *bouderie* est autre chose que la *fâcherie* et l'*humeur*, c'est que celles-ci pourraient être contenues de façon à ne point paraître, à ne point aboutir à la *bouderie;* tandis que, d'autre part, on peut *bouder* sans *fâcherie* et sans *humeur* réelles, par coquetterie ou par manége.

Lorsque la *bouderie* se prend abusivement pour le mécontentement lui-même, comme elle n'en exprime primitivement que le témoignage ou le signe extérieur, elle ne signifie qu'un accès extrêmement superficiel et passager, un instant de brouillerie. « J'ai eu un petit moment de *bouderie* (avec le roi de Prusse); mais l'explication a bientôt tout raccommodé. » Volt. « Cela eût été pris en pique et en *bouderie*. » S. S. « Cette affaire avait plus l'air d'une *bouderie* que d'une rupture. » J. J. « Nous ne permettons point la *bou-*

derie.... Nous ne voulons jamais que nos amis restent brouillés plus d'un quart d'heure. » MARM.

FADE, INSIPIDE. Défectueux ou imparfait sous le rapport de la saveur.

Fade, du latin *fatuus*, dont le sens est le même, se dit des aliments qui n'ont pas assez de goût ou qui ont un goût plat, douceâtre, sans vivacité, qui ne pique pas. « Nous trouvons et nous devons trouver l'eau tiède agréable, lorsque la soif nous presse; mais dès que nous sommes désaltérés, nous la trouvons *fade* et dégoûtante.» MAL. Dans sa satire III, *sur un repas ridicule*, Boileau parle d'un vin qui, rouge et vermeil,

Mais *fade* et doucereux,
N'avait rien qu'un goût plat, et qu'un déboire affreux.

Insipide, de *in*, particule négative, et de *sapere*, avoir du goût, de la saveur, se dit de celles qui n'ont point de goût, qui en manquent absolument. « Cela est *insipide*, cela ne sent rien. » ACAD. Suivant Labruyère, « les hommes s'ennuient des choses qui les ont charmés dans les commencements; et le nectar, avec le temps, leur deviendrait *insipide*. »

En un sens, *insipide* enchérit sur *fade*, puisque la *fadeur* cause une sensation faible, et que l'*insipidité* n'en excite aucune. Aussi dit-on bien *fade* et *insipide* (Boss., LABR., BOIL., MARM.). Mais, à considérer la chose d'un autre point de vue, c'est *fade* qui dit plus qu'*insipide*, puisque la sensation causée par la *fadeur* est désagréable et que celle produite par l'*insipidité* n'est que nulle. « La chair des moutons (engraissés d'une certaine façon), loin d'avoir acquis des sucs et pris de la fermeté, n'en est souvent que plus *insipide* et plus *fade*. » BUFF.

C'est ce second point de vue qui prédomine et frappe le plus au figuré, c'est-à-dire quand on se sert de ces deux mots pour qualifier les manières, les pensées, l'esprit, le caractère : la *fadeur* provoque une certaine répugnance, dégoûte, soulève le cœur; l'*insipidité* n'entraîne que l'ennui, la froideur, l'indifférence. Un *fade* compliment (ACAD., REGN.) déplaît; une vie *insipide* et ennuyeuse (BOURD.) est vide de peine comme de plaisir. Boileau, dans une apostrophe à l'Équivoque, dit simplement :

Le lecteur ne sait plus admirer dans Voiture
De ton froid jeu de mots l'*insipide* figure.

Mais ailleurs, il exprime par *fade* quelque chose de positivement désagréable et fastidieux :

Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant;
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

« Cet attachement me rendit toute autre dissipation superflue et *insipide*. » J. J. « Elle ose se plaindre que Dieu l'abandonne, qu'elle n'en reçoit rien, qu'elle ne sent rien, que tout lui devient *insipide*. » BOURD. « Elles méprisent le juste milieu comme un défaut de goût et comme un état *insipide*. » FÉN. — « Gardez-vous d'aller faire le *fade* louangeur. » J. J. « J'étais excédé de sots bons mots, de *fades* minauderies. » ID. « Tant de douceurs nous parurent *fades*. » FÉN. « Les poëtes ont rendu les spectacles languissants, *fades* et doucereux comme les romans. » ID.

FAIBLE, DÉBILE. Qui manque de force.

Faible, d'une étymologie incertaine, est l'expression commune, celle qui signifie précisément le contraire de *fort*. *Débile*, latin *debilis*, tient de son origine un caractère de noblesse, qui suffit quelquefois pour le faire préférer à son synonyme. Ainsi, d'ordinaire, on dit une vue *faible* (ACAD.); mais, en poésie, c'est l'épithète de *débile* qu'on joint à vue :

Penser que rien n'échappe à sa *débile* vue. BOIL.

Et de même dans le style soutenu : « Ces abîmes sont trop profonds pour notre *débile* vue. » VOLT. Voix *faible* ou *faible* voix est une expression commune. *Débile* voix sera préféré dans la tragédie :

O dieux de ma patrie :
Dieux prêts à succomber sous une secte impie!
C'est pour vous-même ici que ma *débile* voix
Vous implore aujourd'hui pour la dernière fois.
(Zopire dans le *Fanatisme*). VOLT.

Ou bien *débile*, toujours parce qu'il a été pris du latin, convient mieux en termes de médecine; c'est pourquoi apparemment on dit plutôt un esprit ou une raison *faible* (ACAD.), et un cerveau *débile* (ACAD., BOSS.).

Mais une différence bien plus considérable résulte de la composition du mot *débile*. *Debilis*, de *de habilis*, veut dire proprement qui, par une décadence, une dégradation, un déchet, un déclin, a perdu son *habileté*, son aptitude, est devenu inepte ou incapable de remplir ses fonctions. On peut être *faible* par constitution, par un défaut de naissance, ou parce qu'on n'a pas encore acquis assez de force; on n'est proprement *débile* que par la perte de la force qu'on avait. Montesquieu appelle les invalides des guerriers *débiles*, et en latin *debilis* a parfois le sens de mutilé, boiteux, manchot. Voltaire était né *faible* (VOLT.); quand il vint à Paris pour la dernière fois, après un long exil et dans un âge avancé, « le *débile* et dernier effort qu'il faisait pour plaire, *Irène*, fut applaudi comme l'avait été *Zaïre*. » MARM. L'enfance est *faible*, la vieillesse *débile*. « Nous naissons *faibles*, nous avons besoin de force, » dit J. J. Rousseau; mais dans l'*Oreste* de Voltaire, Iphise, à qui on demande ce que fait le vieillard Pammène, répond :

Il a, dans nos dangers pressants,
Ranimé la lenteur de ses *débiles* ans.

On mettait à mort, dans l'antiquité, les enfants *faibles* et difformes; chez les sauvages, les vieillards *débiles*. Que vous ayez les jambes *faibles*, l'estomac *faible*, cela marque simplement un état; mais que vous les ayez *débiles*, cela suppose une altération. « Si vous faites prendre aux esprits (animaux) un cours différent, les opérations de l'esprit se sentent à leur tour de cette altération; et l'âme, aussi *débile* que le corps, n'a que des fonctions faibles et languissantes. » J. J.

Du reste, *débile* a une sphère d'application bien moins étendue. Il se dit seulement du corps et de l'âme, et quelquefois des arbres, c'est-à-dire, dans tous les cas, de choses vivantes qui ont des fonctions à remplir et qui sont devenues

de quelque façon que ce soit impropres ou inhabiles à les remplir. Mais une foule d'objets, comme un soutien, un appui, un moyen, un ressort, un mur, une poutre, une monnaie, un ouvrage, un discours, un raisonnement, etc., peuvent recevoir la qualification de *faibles*, et non celle de *débiles*.

FAIBLE, FRAGILE, FRÊLE. Incapable de se soutenir et de résister.

Ce qui est *faible* manque de force, est facile à vaincre; ce qui est *fragile* ou *frêle* manque de solidité, est aisé à rompre. Un agent est *faible*, c'est-à-dire mou, lâche, sans énergie; un objet, tel qu'un vase ou un édifice, est *fragile* ou *frêle*, c'est-à-dire continuellement en danger d'être détruit. On dit une *faible* résolution, et une fortune *fragile*. La *faiblesse* fait qu'on cède, et la *fragilité* qu'on tombe. Le paresseux cherche une excuse dans la *faiblesse* humaine, et le pécheur dans la *fragilité* humaine. Vous direz des femmes que c'est un *faible* sexe, si vous voulez faire entendre que d'ordinaire elles ne se défendent pas avec assez de courage contre les séductions; et que c'est un sexe *fragile*, si vous avez égard à la fréquence de leurs chutes. Une *faible* santé est débile ou sans vigueur; une santé *fragile* ou *frêle* est caduque, sans cesse menaçant chute ou ruine.

Fragile et *frêle* semblent équivaloir tout à fait l'un à l'autre; car ils viennent l'un et l'autre du latin *fragilis*, fragile, cassant, qui peut être brisé, rompu, fracassé.

Cependant, comme *fragile* reproduit exactement le latin *fragilis* et qu'il rappelle sensiblement le primitif *frangere*, *fractus*, d'où sont tirés nos mots français *fracas* et *fracasser*, aussi bien que *fragile* et *frêle*, *fragile* convient davantage au propre ou quand il est question de choses qu'on peut se représenter comme sujettes à être réellement brisées et détruites. Un corps *fragile* (ROLL.), et une santé *frêle* (ACAD.); un bien (RAC.), une union (LABR.) *fragile*, et une *frêle* espérance (VOLT., S. S.). Le verre et la porcelaine sont *fragiles*, ils cassent aisément; les plantes sont *frêles*, elles plient, elles succombent, sans qu'il y ait rupture complète et séparation des parties, c'est-à-dire destruction réelle.

La forme du radical ayant considérablement changé dans *frêle*, le sens y a perdu de sa rigueur. Une *frêle* barque, un *frêle* édifice, n'ont guère de solidité; une barque *fragile*, un édifice *fragile* n'en ont point. En parlant de la santé, *frêle* est préférable à *fragile*, parce qu'on ne conçoit pas la santé comme rompue ou brisée.

> Je vais d'un mot d'écrit lui mander que son âge,
> Que sa *frêle* santé répugne au mariage. REGN.

Si pourtant on veut se servir de *fragile* en pareil cas, on remarquera qu'il dit plus que *frêle* : un rien suffit pour déranger une santé *frêle*, mais elle se rétablit; un rien suffirait pour détruire une santé *fragile*, et, une fois détruite, ce serait pour jamais. « Il est encore fluet, délicat et d'une santé très-*fragile*. » FÉN. La chose *frêle* est susceptible de trouble, d'ébranlement, d'altération; la chose *fragile* est périssable.

FAILLITE, BANQUEROUTE. État d'un commerçant qui a cessé ses payements.

Faillite, de *faillir*, manquer, se trouver en déficit, dans l'impuissance de faire honneur à ses affaires, exprime la chose simplement. *Banqueroute* y ajoute l'idée de circonstances qui la rendent plus ou moins odieuse. Ce mot vient de l'italien *banco rotto*, ou *banca rotta*, banc rompu : en Italie, chaque banquier ou négociant avait son banc dans la place du change, et ce banc était brisé lorsque celui à qui il appartenait se déclarait *fallito*.

Le *failli* suspend ses payements, quelle que soit la cause du dérangement de ses affaires. Le *banqueroutier* est un *failli* qui a été téméraire ou de mauvaise foi. La *faillite* peut être forcée, innocente, malheureuse; la *banqueroute* est toujours coupable et déshonorante : « C'est être inconsidéré que de parler de *banqueroute* au milieu d'une famille où il y a cette tache. » LABR. Le *failli* peut être un homme à excuser et à plaindre; le *banqueroutier* est nécessairement un homme à punir. Aussi, notre code de commerce, qui fait très-nettement cette distinction, ne parle d'aucune peine contre les *faillis*, et en prescrit de différentes sortes contre les *banqueroutiers*, suivant que la *banqueroute* est ou simple ou frauduleuse. D'ordinaire le *failli* est un homme ruiné qui, au lieu de fuir ses créanciers, se met à leur merci en leur abandonnant ce qui lui reste de bien; le *banqueroutier* est un homme qui, sentant sa faute ou son crime, se dérobe ou ne désire rien tant que d'échapper aux poursuites de ses créanciers qu'il ruine.

FANÉ, FLÉTRI. Ces mots expriment l'état de langueur et de dépérissement d'une fleur, d'une herbe, d'une plante; et, au figuré, une diminution d'éclat dans le teint, la beauté et autres choses semblables.

Flétri enchérit sur *fané*. « *Flétrir*, dit l'Académie, c'est *faner* entièrement. » Ce qui est *fané* a perdu de sa fraîcheur, comme le foin (de *fenum*, d'où *fenaison* et *faner*); ce qui est *flétri* (de *flectere*, courber, plier, fléchir), est flasque, tombe, n'a plus ni fraîcheur, ni suc, ni vie. Une femme sur le retour commence à se *faner*, mais elle peut plaire encore; une femme *flétrie* est vieille, a des rides, et n'est plus recherchée pour sa beauté. « Il y a des femmes déjà *flétries* qui, par leur complexion, sont la ressource des jeunes gens qui n'ont pas assez de bien. Je ne sais qui est plus à plaindre, ou d'une femme avancée en âge qui a besoin d'un cavalier, ou d'un cavalier qui a besoin d'une vieille. » LABR.

Une chose *fanée* ne vaut plus autant : « Une fille, c'est une fleur qui se *fane*, si elle n'est cueillie dans sa saison; c'est un quartaut de vin de Champagne qui jaunit, s'il n'est bu dans sa primeur. » REGN. Une chose *flétrie* ne vaut plus rien : « Les abeilles continuent à ramasser, à entasser jusqu'à ce que les fleurs de ce nouveau canton soient épuisées ou *flétries*. » BUFF.

Il y a plus : ce qui est *fané* peut quelquefois se ranimer et reverdir. Faire reverdir des lauriers qui commençaient à se *faner* (ROLL.).

> Venez la tête couronnée
> De lauriers, de myrte et de fleurs;
> Et que ma muse un peu *fanée*

Se ranime par les couleurs
Dont votre jeunesse est ornée. VOLT.

Mais ce qui est *flétri* est mort, ne saurait repousser. « Après l'hiver, le soleil revient vers nous, et à mesure que les fruits d'une saison se *flétrissent* et se sèchent, il en mûrit de nouveaux qui leur succèdent. » ROLL.

On arrose une plante *fanée* (MARM.) afin qu'elle revienne; le figuier stérile, desséché par Jésus-Christ, fut trouvé le lendemain, non pas seulement *fané*, mais *flétri* (Boss.).

« Quel fut l'attendrissement de Nelson de voir les roses de la jeunesse *fanées* sur ses belle joues, et le feu de ses yeux presque éteint. Venez, dit Juliette à son frère, tranquilliser l'esprit de cette enfant et la guérir de sa mélancolie. » MARM. Mais Regnard, dans une de ses comédies, fait dire à une vieille fille par sa suivante :

Il faut se marier : vous êtes dans un temps
Où les appas *flétris* s'effacent pour longtemps.

FATAL, FUNESTE. Épithètes applicables à quelque chose de triste et de nuisible : amour *fatal* ou *funeste*, guerre *fatale* ou *funeste*.

Mais *fatal*, de *fatum*, destin, a rapport à l'événement, à la cause du fait; et *funeste*, de *funus*, funérailles, mort, ruine, perte, a rapport à sa nature. Ce qui est *fatal* arrive *fatalement*, est l'effet du malheur; ce qui est *funeste* n'arrive pas *funestement* (ce dernier mot ne se dit guère), mais est mauvais, pernicieux, désastreux. Ce qui est *fatal* est bien fâcheux, car on ne l'a point mérité, on y est condamné par son malheureux sort, c'est une *fatalité;* ce qui est *funeste* est bien fâcheux, car il en résulte beaucoup de mal. Une maladie héréditaire, ou à laquelle on n'avait pas lieu de s'attendre, est *fatale ;* une maladie mortelle ou quasi mortelle est *funeste.* C'est un amour *fatal* que celui de Phèdre. Sa confidente lui dit :

Vous aimez; on ne peut vaincre sa destinée;
Par un charme *fatal* vous fûtes entraînée. RAC.

Mais c'est un amour *funeste* que celui d'Atalide pour Bajazet, dont il cause la mort :

Ciel, aurais-tu permis que mon *funeste* amour
Exposât mon amant tant de fois en un jour?
(Atalide.) RAC.

Une guerre *fatale* est ainsi qualifiée eu égard à son origine, et une guerre *funeste* eu égard aux pertes qu'elle occasionne. Voltaire dit au sujet de la guerre des Français contre les Anglais dans l'Inde (1757-1763) : « Quelques ambitieux précipitèrent la France dans cette guerre *fatale*.... L'État perdit, dans le cours de cette *funeste* guerre, la plus florissante jeunesse, sa marine, son commerce, son crédit. »

Fatal se dit particulièrement du lieu et de l'époque, choses qui ne peuvent être considérées comme des sources de maux, mais bien comme déterminées par le sort : occurrence *fatale* (BOURD.); moment *fatal* (RAC., FLÉCH.); depuis cette *fatale* époque (ACAD., BARTH.). Ce lieu *fatal* où tant de gens ont péri (ACAD.).

Prince, l'heure *fatale* est enfin arrivée
Qu'à votre liberté le ciel a réservée.
(Roxane à Bajazet). RAC.

Funeste convient à une foule de choses mauvaises ou dangereuses, mais qui ne dépendent en rien du hasard : conseil (ACAD.), dessein (Boss., D'AL.), présent (RAC.), préjugé (VOLT.) *funeste;* la guerre, art nécessaire et *funeste* (D'AL.): la *funeste* révocation de l'édit de Nantes (ID.). « Si la médisance est à craindre partout, elle n'a jamais de plus *funestes* effets que lorsqu'elle vient des grands. » BOURD. « Bayle devait examiner quel est le plus dangereux, du fanatisme ou de l'athéisme. Le fanatisme est certainement mille fois plus *funeste;* car l'athéisme n'inspire point de passion sanguinaire, mais le fanatisme en inspire. » VOLT.

Les adverbes de quantité s'emploient plutôt avec *funeste* qu'avec *fatal :* une chose est ou n'est pas *fatale* simplement, suivant qu'elle a ou qu'elle n'a pas la destinée pour cause; mais une chose est plus ou moins *funeste*, peu ou *très-funeste*, suivant la quantité de mal qui en découle.

1° FAUX, FALLACIEUX, MENTEUR, MENSONGER; — 2° TROMPEUR, INSIDIEUX, CAPTIEUX. Qui est propre ou qui tend à jeter dans l'erreur.

Faux, fallacieux, menteur et *mensonger* ont pour effet de faire croire, et, comme on dit familièrement, de faire gober quelque chose; ils s'adressent à la crédulité. Mais *trompeur*, *insidieux* et *captieux* tendent à nuire par des artifices, à surprendre des imprudents, à les attraper, à les faire tomber dans le panneau. C'est la même différence qui existe en latin entre *fallere* et *decipere.*

L'homme *faux* ou *menteur* débite des fables, on ne doit pas se fier à ce qu'il dit; un homme *trompeur* ou *captieux* cherche à entraîner dans quelque inconvénient, il faut prendre garde à ses manœuvres, à ses entreprises. Un argument *fallacieux* vous fait croire mal à propos, à tort; un argument *captieux* vous prend en défaut. Une *fausse* espérance n'est pas fondée, vous fait attendre ce qui n'arrivera point; une espérance *trompeuse* vous déçoit, se joue de vous, fait de vous une dupe.

1° *Faux*, *fallacieux*, — *menteur*, *mensonger*.

Faux et *fallacieux*, d'une part, *menteur* et *mensonger*, de l'autre, diffèrent comme la *fausseté* du *mensonge. Faux* et *fallacieux* sont objectifs, se disent des choses ou ont rapport aux choses; *menteur* et *mensonger* sont subjectifs, servent à qualifier les personnes ou se rapportent aux personnes. Il ne faut pas se fier aux promesses *fausses* ou *fallacieuses* d'un oracle *menteur* ou d'un art *mensonger*. Une *fausse* histoire n'est pas vraie, on ne doit point l'admettre; une histoire *mensongère* n'est pas véritable, on ne doit point s'en rapporter à la parole du narrateur. — Outre cela, *faux* et *fallacieux* désignent un défaut de plus grande conséquence. On dit bien la *menteuse* renommée (VOLT.), la *menteuse* antiquité (J. J.), l'art *mensonger* des poëtes et des peintres (ID.), sans attacher à ces épithètes aucune idée fâcheuse; *faux* et *fallacieux* ne se prêtent pas à cette sorte de badinage. La *fausse* religion n'enseigne que des impostures; la *menteuse* antiquité s'amuse à conter des fables.

Faux et *fallacieux* diffèrent beaucoup; car, outre que *fallacieux*, du latin *fallax*, *fallaciosus*,

ne s'emploie que dans le style élevé, il signifie très-*faux*, plein de *fausseté*, et d'une *fausseté* ardente, acharnée. Un esprit *faux* ne se laisse pas deviner; un esprit *fallacieux* cherche continuellement à faire accroire le contraire de la vérité. « Le rampement tortueux du serpent était une vive image des dangereuses insinuations et des détours *fallacieux* de l'esprit malin. » Boss. Un *faux* serment, une *fausse* espérance poussent et déterminent à l'erreur beaucoup moins activement et fortement qu'un serment *fallacieux* (Corn.), qu'une espérance *fallacieuse* (Boss., Vauv.). « Le serpent artificieux promet à nos pères que, s'ils mangent du fruit défendu, ils auront la science du bien et du mal; et Adam se laisse prendre à ses promesses *fallacieuses.* » Boss. « Nous avons encore, sinon des incrédules à convaincre, au moins des sophistes adroits et *fallacieux* à confondre. » Marm.

Menteur et *mensonger* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, page 39.

2° *Trompeur*, *insidieux*, *captieux*.

Trompeur est comme le positif dont *insidieux* et *captieux* sont les superlatifs : ce qui est *insidieux* ou *captieux* est plein de tromperie. « Erreur proposée sous la forme *trompeuse* d'avertissements utiles, et déguisée sous des termes *captieux* et pleins d'artifice. » Bourd.

Insidieux, *insidiosus*, d'*insidiæ*, embûches, se dit de ce qui tend à faire tomber dans des embûches. *Captieux*, *captiosus*, de *captare*, chercher à prendre, qualifie ce qui tend à prendre, à prendre comme dans des filets. Le premier de ces mots suppose plus de subtilité, car les embûches sont toujours cachées; le second suppose plus d'arrangement, car les filets sont quelque chose de compliqué qu'on dispose d'une certaine façon. — Un écrit *insidieux* est patelin, insinuant; un écrit *captieux* est équivoque et tourné de manière à embarrasser. — Feinte *insidieuse* (J. J.); tour *captieux* (Fén.). — « Leur politesse *insidieuse*, traîtresse, couvrait du miel des éloges le fiel de la satire et le poison de la calomnie. » J. J. Mais Voltaire dit du sphinx, dans *OEdipe :*

D'un sens embarrassé dans des mots *captieux*,
Le monstre, chaque jour, dans Thèbe épouvantée,
Proposait une énigme avec art concertée.

Une différence plus nette encore consiste en ce que *insidieux* est pratique, et *captieux* théorique. *Insidieux* se dit de toutes les manières d'agir, pratiques, manéges, caresses, flatteries. « Quand cette manière de procéder serait aussi juste et permise, qu'elle est *insidieuse* et perfide.... » J. J. « L'explosion de l'or fulminant pourrait s'exercer d'une manière plus *insidieuse* que celle de la poudre à canon, parce qu'il ne faut ni feu, ni même une étincelle. » Buff.

Les cris affreux du fanatique
N'épouvantent plus la Raison;
L'*insidieuse* Politique
N'a plus ni masque ni poison. Volt.

Captieux, au contraire, n'est usité qu'en parlant de discours, de raisonnements, et des hommes qui en font de tout propres à tromper. Discours, argument, raisonnement, mensonge, article, raisonneur, homme *captieux;* clause, proposition, déclaration, critique *captieuse.* « Mettre dans un traité de paix des termes ambigus et *captieux.* » Fén. « C'est une chose indigne de la théologie d'user de mots équivoques et *captieux* sans les expliquer. » Pasc. — Souvent il suffit d'une caresse *insidieuse* pour opérer ce que les raisonnements les plus *captieux* n'ont pu produire.

FAUX, FABULEUX; — FEINT. Qui n'est pas vrai ou réel, qui n'a qu'une existence ou une valeur apparente ou factice.

Ce qui est *faux* est empreint de fausseté; ce mot se dit dans l'ordre des idées : une proposition *fausse*, une *fausse* maxime. Ce qui est *fabuleux* tient de la fable, du conte, du roman; ce mot se dit dans l'ordre des faits : Bacchus est un conquérant *fabuleux* (Roll.). Ce qui est *faux* n'a aucun caractère de certitude; à ce qui est *fabuleux* manque le caractère historique. Un spectateur ne peut pas toujours savoir « si ce qu'on lui représente est *fabuleux* ou historique. » Volt.

Toutefois, au lieu que *fabuleux* ne se dit jamais dans l'ordre des idées, on emploie bien *faux* en parlant de faits. Mais alors même il diffère de son synonyme. Une *fausse* histoire est une fausseté, quelque chose de controuvé, et un *faux* témoin est un imposteur; une histoire *fabuleuse* est comme celles que débitait la menteuse antiquité, un conte, et un héros *fabuleux* est un héros romanesque. Ce qui est *faux* est un piége ou contient un piége dressé à la raison; ce qui est *fabuleux* est une création arbitraire et innocente. Les *faux* miracles de Mahomet; les aventures *fabuleuses* de Télémaque, de Robinson, de don Quichotte. Les récits de la médisance ou du charlatanisme sont *faux;* ceux de la mythologie et des historiens primitifs, tels qu'Hérodote, sont *fabuleux.* « Mon amour de la vérité, dit J. J. Rousseau, ne veut jamais être *faux*, quoiqu'il soit souvent *fabuleux.* » Ce qu'il explique en disant qu'il ne ment jamais pour tromper, mais seulement quelquefois pour amuser une compagnie dans une conversation oiseuse.

Ainsi, *faux* emporte nécessairement l'idée de tromperie ou d'imposture. « Les gens *faux* sont sobres, et la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. » J. J. « Jamais il n'y eut rien de plus authentique que les miracles de l'abbé Pâris; et cependant jamais rien de plus *faux*, de plus ridicule et de plus universellement méprisé. » Volt.

Je renonce à Tancrède, au reste des mortels;
Ils sont *faux* ou méchants; ils sont faibles, cruels,
Ou trompeurs ou trompés. Id.

Fabuleux, au contraire, ne se prend pas en mauvaise part ; il indique une simple imagination ou un jeu de l'esprit. « Au théâtre, on a le cœur tout ému du récit de l'infortune d'un héros *fabuleux.* » Mass. « La vertu magique du rémora est depuis longtemps reconnue pour *fabuleuse.* » Roll. « Le griffon et l'ixion sont des animaux *fabuleux.* » Volt.

Feint est le participe de *feindre.* Il rappelle l'action d'un verbe : ce qui est *feint* a été fait ou rendu *faux* ou *fabuleux.*

L'homme, qui est né, qui a été élevé dans un

pays idolâtre, suit une *fausse* religion; l'hypocrite n'a qu'une religion *feinte*. En disant *faux* zèle, *fausse* humilité, *fausse* modestie, *fausse* vertu, vous annoncez le défaut de réalité de ces qualités: en disant zèle *feint*, humilité *feinte*, modestie *feinte*, vertu *feinte*, vous exprimez les efforts d'un sujet pour paraître ce qu'il n'est pas, son affectation. Un homme naturellement timide, qui n'ose pas laisser percer la bonne opinion qu'il a de lui-même, n'a qu'une *fausse* modestie; un homme qui se déprécie sans cesse, afin qu'on l'élève, n'a qu'une *feinte* modestie.

D'autre part, ce qui est *feint* est l'effet de l'action de *feindre*, c'est-à-dire de faire des choses *fabuleuses*. Ce qui est *fabuleux* a tel caractère : les tyrans *fabuleux* de l'antiquité (VOLT.); ce qui est *feint* est l'œuvre d'un auteur, d'un poëte (de ποιεῖν, faire) : « Le héros du poëme de Butler (Hudibras) n'était pas un personnage *feint*, comme le don Quichotte; c'était un chevalier baronnet très-réel. » VOLT. On se remplit l'esprit de lectures *fabuleuses* (MASS.); la tragédie excite la compassion par des malheurs *feints* (J. J., D'AG.).

FAVEUR, CRÉDIT. Faculté d'user de la puissance d'un autre : un homme bien en cour est en *faveur* ou en *crédit;* les ambitieux aiment, recherchent, craignent de perdre la *faveur* ou le *crédit;* faire agir, pour avancer, pour parvenir à un but quelconque, la *faveur* ou le *crédit*.

1° Duclos a proposé une première différence, qui n'est ni la seule véritable, ni même la principale. Suivant lui, on obtient par la *faveur* pour soi-même, et par le *crédit* pour les autres. « Persuadé que ses services devaient lui donner la plus grande part à la *faveur*, Condé ne se trouvait jamais assez récompensé.... Ses valets faisaient un crime au cardinal Mazarin de tout ce qu'ils n'obtenaient pas par le *crédit* de leur maître. » COND.

2° La *faveur* est une faculté ou disposition plus générale et moins prochaine. Avec de la *faveur* on est bien voulu, bien venu, favorablement regardé; avec du *crédit* on peut : une personne en *faveur* a le *crédit* de se faire donner telle chose. « De là plus que jamais occupée de *faveur* et d'ambition, Mme de Soubise entretenait son commerce de lettres avec le roi... Je ne sais par quelle fatalité son *crédit*, qui emporta tant de choses si étranges, ne put obtenir celle-là (un duché-pairie). » S. S. « Ces sortes de retours (à un ministre renvoyé) sont toujours si accompagnés de *faveur*, que ce nouveau *crédit* pourrait remettre son fils en place. » ID. — En conséquence, le *crédit* est quelquefois l'effet de la *faveur*. « L'honneur peut être pris pour le *crédit* et l'autorité que donnent les emplois, les charges, la *faveur* des grands. » BOSS. Lorsque les deux mots sont mis ensemble, *crédit* doit venir à la suite de *faveur*. « Dans un État despotique, on craint et respecte plus la *faveur* et le *crédit* que les lois. » COND. « Ladislas déteste un rival dans le duc, qui déjà lui était assez odieux par sa *faveur* et son *crédit* auprès du roi. » LAH.

3° Saint-Simon dit du duc de La Trémoille : « Il était sans *crédit* de *faveur*. » Il y a donc un *crédit* qui n'a pas la *faveur* pour cause, c'est celui qui dépend, non du goût du prince, mais de l'estime qu'on lui inspire, de l'ascendant qu'on exerce sur lui. Si vous avez de la *faveur*, vous êtes *favori*, on vous aime, et par suite on est bien disposé pour vous; si vous avez du *crédit*, on vous considère, vous imposez, on ne saurait vous refuser ce que vous demanderez. — La *faveur* se gagne, le *crédit* s'acquiert. Les complaisances, les flatteries, les adulations, le dévouement à la personne gagnent la *faveur* par le retour; les lumières, le talent, les services, les vertus acquièrent le *crédit* par la bonne opinion et la confiance qu'ils inspirent. On gagne la *faveur* du peuple, qui s'engoue capricieusement; on acquiert du *crédit* dans une assemblée, où le mérite a la plus grande influence. On peut avoir la *faveur* de la fortune, mais non du *crédit* sur la fortune; ses prédilections sont aveugles, elle n'a aucun égard aux qualités. La maîtresse ou le favori d'un roi est en *faveur* et par conséquent en *crédit*. Un ministre nécessaire, comme Richelieu, un général recommandable, comme Catinat, ont du *crédit*, sans avoir besoin de *faveur*. — *Faveur* fait penser à celui qui a la puissance en main; aussi dit-on la *faveur*, et non le *crédit*, du prince ou du peuple. *Crédit*, au contraire, appelle l'attention sur celui qui a besoin de la puissance pour lui-même ou pour un autre. Quand vous êtes en *faveur*, les bienfaits du prince dépendent de son bon vouloir, de l'affection, du faible qu'il a pour vous; quand vous êtes en *crédit*, ils dépendent de l'empire que vous exercez sur lui et qui l'oblige envers vous à des égards.

FAVORABLE, PROPICE, PROSPÈRE, BÉNIN. Qui est pour quelqu'un, qui lui procure en partie ou entièrement l'accomplissement de ses desseins et de ses désirs.

Favorable vient du latin *favor*, intérêt, inclination à aider, à bien faire. *Propice*, latin *propitius*, a été formé de *propè*, auprès, et signifie qui est auprès de quelqu'un pour l'assister ou le protéger comme un dieu ou un génie tutélaire.

Favorable dit moins que *propice;* il exprime quelquefois une simple disposition, de la bienveillance, plutôt qu'un secours effectif : des sentiments *favorables* (ACAD., BOURD.). « Je ne suis pas sûr qu'ils aient pour moi de *favorables* dispositions. » BOURD. Et quand *favorable* marque également bienfaisance, service actuel et réel, auquel cas seulement il est synonyme de *propice*, il annonce quelque chose de moins puissant et de moins décisif. Ce qui nous est *favorable* concourt au succès de nos desseins; ce qui nous est *propice* nous fait réussir tout à fait par soi-même, d'une manière souveraine et entière. L'occasion nous est *favorable*, le destin ou le ciel *propice*. Un client prie un patron de lui être *favorable;* le pécheur prie Dieu de lui être *propice*. *Favorable* se dit proprement des choses, des circonstances, de ce qui est simplement auxiliaire; et *propice*, de ce qui par soi seul détermine l'événement, de Dieu, de la Fortune, d'un génie, d'un roi.

Que si par extension on emploie aussi *favorable* en parlant de la divinité ou de quelque autre grande puissance, et *propice* en parlant des cho-



ses, des causes secondaires, de ce qui exerce une influence peu considérable, il n'en reste pas moins entre les deux mots une différence analogue à la première.

Les personnes ou les choses, quelles qu'elles soient, nous sont *favorables* dans les situations ordinaires; elles nous sont *propices* dans les cas majeurs, dans les dangers, quand il s'agit de notre salut ou de quelque grave intérêt. *Favorable* est opposé à contraire; *propice*, à funeste. Nous nous rendons la divinité ou une personne *favorable* d'indifférente qu'elle était; nous nous la rendons *propice* d'ennemie ou de courroucée qu'elle était. « De douter que..., c'est douter que le corps et le sang de J. C. ne soient un objet agréable à Dieu, qui nous le rende *favorable*; c'est douter que le même J. C., qui intercède pour nous, par cette action ne l'apaise, et ne nous le rende *propice*. » Boss. Il suffit, pour m'être *favorable*, que vous vous intéressiez à ce qui me touche, à l'une quelconque de mes affaires; il faut, pour nous être *propice*, qu'on nous tire d'un péril ou qu'on nous fasse avoir un grand bien. Voltaire, ayant parlé des persécutions essuyées par les Juifs au moyen âge, ajoute : « Les derniers temps leur ont été plus *favorables*. » C'est-à-dire qu'on a été moins mal disposé à leur égard, rien de plus. Mais dans *Tancrède*, le héros de ce nom vient offrir, pour défendre Aménaïde, « un bras *propice* à l'innocence, » c'est-à-dire un secours positif, qui doit mettre hors de danger la vie et l'honneur d'une infortunée. Vous recevez quelqu'un ou quelque chose d'une manière *favorable* et obligeante (Fén.); vous donnez à une personne des conseils *propices* (Mol.), c'est-à-dire salutaires. Une saison *favorable* est propre pour la chose; la saison *propice* est le temps propre de la chose. Il convient d'agir dans le temps *favorable*, et si on ne le fait, on manque une bonne occasion; il faut agir dans le temps *propice*, sans quoi on est perdu ou on fait une folie.

Prospère, latin *prosperus*, qui signifie aussi heureux, n'est guère usité qu'en poésie et dans le style soutenu. En outre, à la différence de *favorable* et de *propice*, il ne se rapporte jamais à un mal à éviter ou qu'on évite; mais il indique toujours un événement heureux. Qui a toutes choses *favorables* ou *propices* échappe aux inconvénients, aux écueils, aux dangers, aux malheurs de toutes sortes; qui a toutes choses *prospères* réussit en tout, n'éprouve que du bonheur. Du reste, *prospère* est rarement synonyme des autres mots de cet article, parce que d'ordinaire il est relatif à l'effet et non pas à la cause. On dit proprement une occasion *favorable* ou *propice* (Acad.), et un succès *prospère* (Corn., Mol.). Ce qui nous est *favorable* ou *propice* nous aide, nous seconde; il faut en profiter :

Le moment est *propice*, il faut en profiter. Volt.

Ce qui nous est *prospère* est quelque chose pour nous de bon et d'avantageux; nous le goûtons :

Goûtons en nous aimant un sort toujours *prospère*.
Volt.

Le destin, considéré comme agissant, comme concourant au succès de nos projets, de nos désirs, nous est *favorable* ou *propice* :

Oui, monsieur, d'autant mieux que le destin *propice*
M'offre à me bien venger en vous rendant service.
Mol.

Mais le destin, ou plutôt la destinée, qui nous est *prospère*, est une suite d'événements heureux pour nous :

Ces Juifs....
Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères,
Ont vu bénir le cours de leurs destins *prospères*.
Rac.

« Le remords s'endort durant un destin *prospère*. » J. J.

Bénin se dit peu. Il semble rappeler l'astrologie judiciaire, et sert à désigner les influences du soleil, des astres, des éléments.

Conti, dont le mérite, avant-courrier des ans,
A des astres *bénins* épuisé les présents. Laf.

« Aimable plante, arbre chéri de celui qui le rend fécond par ses regards favorables, comme un soleil bienfaisant; croissez à l'ombre de sa bonté, et ouvrez-vous à ses *bénignes* influences. » Boss. « Dès que cette ardeur (de la terre) se fut attiédie, une chaleur *bénigne* et féconde succéda par degrés au feu dévorant qui s'opposait à toute production. » Buff.

FÉCOND, FERTILE. Termes relatifs à la propriété de produire certaines choses en abondance.

Fécond, *fœcundus*, a pour racine *foeo*, qui vient du grec φύω, j'engendre, ainsi que *foetus*, fruit, portée, et *foemina*, femme ou femelle. Il ne se dit proprement que des femelles des animaux; au lieu que *fertile* est une qualification applicable seulement aux terres. « Lorsque Moïse propose aux Juifs cette loi charnelle, il leur promet, s'ils l'observent, que leur terre sera *fertile*. que leurs troupeaux seront *féconds*. » Mal. « Les mariages des Gaulois étaient très-*féconds*. De là des émigrations, parce que le trop grand nombre des habitants surchargeait une terre qui était pourtant l'une des plus *fertiles* du monde entier.» Roll. — Puis, par extension, *fécond* s'applique métaphoriquement à certaines choses qui, comme par voie de génération, en produisent hors d'elles-mêmes d'autres qui leur ressemblent et dont elles contiennent le germe ou la matière. Source *féconde*, mine *féconde*; science ou vérité *féconde*. « Dieu est infiniment *fécond*. » Fén. « On dit : Cette méthode, ce principe, ce sujet est d'une grande *fécondité*, et non pas d'une grande *fertilité*; la raison en est qu'un principe, un sujet, une méthode, produisent des idées qui naissent les unes des autres, comme des êtres successivement enfantés; ce qui a rapport à la génération.» Volt.

Mais *fécond* s'emploie aussi en parlant des terres. C'est alors qu'il devient synonyme de *fertile*, tout en conservant néanmoins quelque chose de sa signification primitive. « *Fécond* est le synonyme de *fertile*, quand il s'agit de la culture des terres : on peut dire également un terrain *fécond* et *fertile*, *fertiliser* et *féconder* un champ. » Volt.

Une terre *féconde* a en soi le germe et la vertu

de la production; une terre *fertile* (de *ferre*, porter) porte effectivement la production. Des terres *fécondes* sont propres à produire abondamment; elles sont grosses, en quelque sorte, de tels produits; des terres *fertiles* produisent abondamment, soit que leur *fertilité* résulte de leur *fécondité* naturelle, soit qu'elle soit due aux soins de la culture. Un sol est gras et *fécond;* un pays est riche et *fertile*. Les œufs, les grains, les semences, les pepins sont *féconds*, lorsqu'ils ont la vertu de produire; un champ, un arbre, une année sont *fertiles*, lorsqu'ils rapportent abondamment.

La *fécondité* est virtuelle ou potentielle, c'est plutôt une faculté; la *fertilité* est réelle ou effective, c'est une qualité de fait. « Rome et Constantinople ne sont pas des pays comparables pour la *fertilité* à celui de l'Ukraine. Mais les hommes n'y ont pas secondé la nature, vivant de fruits que produit une terre aussi inculte que *féconde*. » VOLT. « C'était une simplicité à nos pères d'estimer l'argent stérile de sa nature; l'avarice a su le rendre *fertile* (lui faire rapporter). Elle le regarde comme une terre *féconde* (capable de rapporter), le présentant à qui le veut pour attirer celui d'autrui. » BOURD. « Tout ce que la terre produit se corrompant rentre dans son sein et devient le germe d'une nouvelle *fécondité*. Ainsi la corruption des plantes et les excréments des animaux qu'elle nourrit, la nourrissent elle-même et perpétuent sa *fertilité*. » FÉN.

Les engrais *fécondent* donc réellement la terre en lui apportant des principes de *fécondité*. Mais « Triptolème apprit aux Grecs à fendre la terre et à la *fertiliser* en déchirant son sein. » FÉN. Le soleil *féconde* la nature; car il la rend, par sa chaleur vivifiante, capable de produire, il augmente sa faculté de produire. L'industrie humaine *fertilise* même les rochers, les déserts et les marais. La taille ne rend pas les arbres *féconds*, elle les rend *fertiles* en fruits.

Les idées de cause et d'effet sont si propres, l'une à la *fécondité*, l'autre à la *fertilité*, qu'il est d'un usage très-ordinaire de donner aux causes l'épithète de *fécondes*, et aux effets celle de *fertiles*, exclusivement. Nous disons une pluie, une chaleur *féconde*, parce que la pluie, la chaleur, donne ou augmente la force de produire. « Dieu est infiniment *fécond*, lors même qu'il ne lui plaît pas d'exercer cette puissance *féconde*. » FÉN. Mais nous disons des vendanges, des moissons *fertiles*, lorsque les produits sont abondants. « Le limon du Nil est si *fécond*, que les anciens Égyptiens recueillaient les moissons les plus *fertiles*. » ROUB.

> Ovide fut.................................
> Savant, utile, ingénieux, profond,
> Riche, en un mot, s'il était moins *fécond*....
> Le grand Virgile....................
> Au laboureur, par des leçons utiles,
> Fait de Cérès hâter les dons *fertiles*.
>
> J. B. ROUSS.

Au figuré, la différence est la même. Un auteur ou un génie est *fécond;* il crée, il tire de son propre fonds. « Dans les sciences humaines, la *fécondité* inépuisable de l'esprit produit continuellement, et ses inventions peuvent être tout ensemble sans fin et sans interruption. » PASC. Un simple écrivain, un commentateur est *fertile;* il produit beaucoup, mais rien de neuf. « Les commentateurs sont *fertiles*, abondants et chargés d'une vaine érudition dans les endroits clairs. » LABR.

« Le mot *fécond* convient plus au génie qu'à la plume. » VOLT. « Le génie suppose un esprit étendu, et il est actif, *fécond*. » VAUV. Mais on dira plutôt une plume *fertile* qu'une plume *féconde*.

> Bienheureux Scudéri, dont la *fertile* plume...!
>
> BOIL.

Un esprit est *fécond* en rêveries (BOIL.), *fécond* en impostures (ID.); il les tire toutes de lui-même. Une famille est *féconde* en grands hommes (ACAD.); ils sortent de son sein. Mais un temps (RAC.) ou un règne (MASS.) est *fertile* en miracles; la vertu de produire ces miracles n'est ni dans le temps ni dans le règne, qui ne fait que les porter, que les présenter. Il en est de même d'un discours *fertile* en bons mots (BOIL.).

Dans les expressions, imagination ou veine *féconde* ou *fertile;* esprit ou homme *fécond* ou *fertile* en ressources, en expédients : *fécond* marque plus d'originalité, et il exprime plutôt la capacité que son développement actuel. On a l'imagination *féconde*, et l'imagination *fertile*. On cherche un homme d'une grande *fécondité* d'esprit; on rapporte ce qu'a dit ou fait un homme d'une grande *fertilité* d'esprit. « Cherchons un homme en qui la subtilité de la main égale la *fécondité* du génie. J'ai parmi les hommes de ma maison un homme de ce caractère. Il s'est signalé par mille tours de souplesse, qui lui auraient attiré plus d'une fois le dernier supplice, si, charmé de la nouveauté de ses inventions et de la *fertilité* de son esprit, je ne lui eusse fait grâce. » LES.

Enfin, comme *fécond* signifie la vertu productive, il a plus de rapport à l'avenir. Le marnage donne aux terres de la *fécondité* pour plusieurs années (BUFF.). « Rendez *féconde* en saints, ô mon Dieu, une nation qui autrefois en a tant donné à votre Église. » MASS. *Fertile*, au contraire, désignant la production effective, est d'ordinaire relatif au présent ou au passé. « On apercevait les moissons dorées qui couvraient ces *fertiles* campagnes. » FÉN.

> L'Église était alors *fertile* en grands courages.
>
> BOIL.

FEINDRE, FAIRE SEMBLANT, SIMULER; — DISSIMULER. Faire en sorte qu'on ait sur ce qui nous regarde une fausse croyance.

Une même différence sépare les trois premiers verbes du dernier : c'est celle qui a été déjà marquée entre *simuler* et *dissimuler*, dans la Ire partie, p. 137. La *simulation* ou la *feinte* fait croire à ce qui n'est pas : elle suppose ou controuve. La *dissimulation* empêche de croire à ce qui est : elle cache ou supprime. Vous *feignez* une maladie ou des sentiments pour faire croire que vous les avez : vous les *dissimulez* pour faire croire que vous ne les avez pas. « Le plénipotentiaire sait *feindre* le caractère le plus conforme

aux vues qu'il a, et paraître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet.... Une autre fois il *dissimule* ce qui ne doit pas être su. » LABR. « Il n'y a pas de déguisement qui puisse longtemps *feindre* l'amour où il n'est pas, et le cacher[1] où il est. » LAROCH. — On *feint* par ruse ou par artifice : c'était l'art d'Ulysse et du don Juan de Molière, c'est celui des imposteurs, des calomniateurs et des hypocrites. On *dissimule* par prudence, par réserve ou par politique : la pudeur commande à toutes les femmes de *dissimuler;* Tibère et Louis XI sont fameux par leur profonde *dissimulation.* — Pour réussir à *feindre*, il faut de l'invention et un esprit fécond en ressources; pour être capable de *dissimuler*, il ne faut que de la discrétion et de l'empire sur soi-même.

Feindre, *faire semblant*, *simuler*. — Faire en sorte qu'on ait sur ce qui nous regarde une fausse croyance, en faisant accroire, en controuvant, en faisant paraître ce qui n'est pas, et non en cachant ce qui est.

Feindre, de *fingere*, faire, former, imaginer, donne l'idée d'un travail de l'esprit; c'est un terme abstrait. On *feint* de croire une chose, d'être d'un autre pays que le sien, ou autre chose semblable. « Lorsque les hommes veulent persécuter la vertu, ils *feignent* de croire qu'elle est fausse. » LAROCH. « Ceux mêmes qui ne sont pas dans ce doute croient qu'il leur est glorieux de *feindre* d'y être. » PASC. « Il *feignit* que le vin dont il faisait un usage ordinaire lui était nuisible, et il se fit apporter des vins de Rhodes et de Lesbos. » LABR. « Ulysse *feignit* d'être de l'île de Crète. » FÉN. « On *feignit* d'avoir oublié son affaire. » J. J. « On *feignit* que Sextius allait en cette ville de Numidie pour en amener des vivres. » ROLL.

Et ne craignez-vous point qu'à mon tour je m'irrite
Que vous connaissiez mal quel est votre mérite,
Ou *feigniez* de ne pas savoir
Quel est sur moi votre absolu pouvoir?
(L'Amour à Psyché). MOL.

Faire semblant, au contraire, c'est faire mine, se donner une apparence, et par conséquent ce mot est tout concret, tout relatif aux manières, à l'extérieur, à la montre. On *fait semblant* de dormir, le renard *fait* quelquefois *semblant* d'être mort. « On a prétendu que Dieu et les deux anges qui vinrent chez Abraham ne mangèrent point, mais *firent semblant* de manger. » VOLT. « Voici cette seconde lettre dont il *fit semblant* d'être irrité jusqu'à la fureur. » J. J. Nabopharzan dit à Télémaque dans les enfers : « On mit hier avec pompe mes cendres dans une urne d'or; on pleura; on s'arracha les cheveux; on *fit semblant* de vouloir se jeter dans les flammes de mon bûcher pour mourir avec moi. » FÉN. « Démodocus se met à chanter. Il commence au moment que les Grecs mirent le feu à leurs tentes, et *firent semblant* de se retirer sur leurs vaisseaux. » ID.

Deux petits libertins, qui mangeaient des cerises,
Vinrent contre Harpagême, à diverses reprises,
Riant, chantant, *faisant semblant* de badiner.
LAF.

— Pour amener une personne à vouloir ce que nous voulons, nous *feignons* de l'aimer, d'entrer dans ses sentiments; nous *faisons semblant* de l'aimer en lui prodiguant des démonstrations d'amitié. — L'hypocrite *feint* d'être religieux, et *fait semblant* d'être dévot. — Vous entrez dans une maison où les gens se trouvant à table vous prient de dîner; mais voulant refuser l'invitation, vous *feignez* d'avoir dîné avant de venir, c'est une *fiction*, une fable, un expédient que votre esprit vous suggère; des acteurs, assis autour d'une table sur la scène, *font semblant* de manger, c'est un simulacre ou un jeu. — *Feindre*, étant plus relatif à l'esprit, à sa finesse, à ses intentions fallacieuses, se dit bien absolument pour signifier un vice ou une habitude de l'esprit : savoir *feindre*, avoir l'art de *feindre*. Mais *faire semblant* ne marque jamais qu'une expression ou une action extérieure passagère, accidentelle, et ne se dit que dans des cas particuliers : il a *fait semblant* de m'applaudir, d'être gai, etc.

Simuler vient de *similis*, semblable, de même que *faire semblant*. Il a tout à fait le même sens dans le langage ordinaire; seulement il s'emploie dans des cas où il est impossible, selon l'usage, de mettre *faire semblant*, c'est-à-dire au participe passé, et à l'infinitif devant un substantif pour complément direct. Dévotion, réconciliation, paix, indignation *simulée;* mépris, changement *simulé*. *Simuler* un combat ou une attaque.

FÉLICITER, CONGRATULER. Témoigner à quelqu'un qu'on prend part à la joie qui lui est causée par quelque événement heureux.

De ces deux mots, *congratuler*, latin *congratulari*, est le seul qui ait été d'abord usité; c'est le seul qui se trouve dans Nicod. *Féliciter* a commencé à se dire au temps de Vaugelas seulement, et, malgré la répugnance de la cour, qui le tenait pour barbare, il a fini par être l'expression ordinairement et presque uniquement employée. Ainsi s'est réalisée la prédiction de Balzac, qui avait entrepris d'accréditer ce mot en sollicitant pour lui les suffrages, et qui avait écrit dans une de ses lettres : « Si le mot *féliciter* n'est pas français, il le sera l'année qui vient; et M. de Vaugelas m'a promis de lui être favorable. » « Il a pris la place de *congratuler*, dit Voltaire, parce qu'il est d'une prononciation plus douce et plus sonore. » C'est aussi parce qu'il signifie exactement la même chose; autrement, il se serait établi sans exclure son synonyme.

Au surplus, on se sert encore de *congratuler;* mais ce n'est plus qu'en badinant. Ce mot a éprouvé le sort qui est réservé, au moins en France, à tout ce qui vieillit; il a pris une teinte de ridicule, et, comme les vieux habits, ceux surtout qui ont appartenu aux hommes de la haute société, ne sont plus portés à la fin que par les domestiques en livrée, ou par les acteurs qui jouent les comiques, ou par les jeunes fous qui se livrent aux divertissements du carnaval, *congratuler* a cessé de figurer dans le style sérieux,

1. A la place de cacher, son synonyme *dissimuler* conviendrait tout aussi bien.

et il ne convient plus aujourd'hui que dans celui de la plaisanterie. Molière le met dans la bouche de Sosie, Regnard dans celle de Crispin; Scarron l'emploie dans le *Roman comique*, et Voltaire, dans le conte intitulé *Jeannot et Colin*.

Les bons écrivains du XVII[e] siècle et du XVIII[e] qui l'emploient encore en matières graves sont Labruyère, Bossuet et Rollin. « Mille gens à la cour, y traînent leur vie à embrasser, serrer et *congratuler* ceux qui reçoivent, jusqu'à ce qu'ils y meurent sans rien avoir. » LABR. « Quand on *congratulait* Tite d'une conquête si glorieuse : Non, non, disait-il, ce n'est pas moi qui ai dompté les Juifs; je n'ai fait que prêter mon bras à Dieu. » BOSS. « Un jour de fête solennelle, où la prêtresse, mère de Cléobis et Biton, devait aller au temple de Junon, ses bœufs tardant trop à venir, ils se mirent eux-mêmes au joug, et traînèrent le char de leur mère jusqu'au temple. Toutes les mères, ravies en admiration, *congratulèrent* celle-ci d'avoir mis au monde de tels enfants. » ROLL. — Mais Labruyère, Bossuet et Rollin ne sont pas exempts d'archaïsme, parlent quelquefois latin en français; et ce n'est point à eux qu'il faut s'en rapporter pour savoir si tel mot était encore ou n'était plus en usage de leur temps.

FERMENTATION, EFFERVESCENCE, ÉBULLITION. Mouvement qui agite les particules d'un corps ou d'un mélange, sinon toujours liquide, au moins humide.

Fermentation est le latin *fermentum*, abréviation de *fervimentum*, du verbe *fervere*, être *fervent* ou chaud. *Effervescence* a été formé de la préposition *e*, hors de, et du même verbe. C'est pourquoi l'*effervescence*, mais non pas la *fermentation*, fait que le corps dégage du gaz en s'agitant à la surface.

La *fermentation* est un travail intérieur, latent, caché, qui s'opère de lui-même au sein des choses. Il se produit une *fermentation* dans un tas d'herbes humectées par la pluie (BUFF.), et dans les matières propres à alimenter les volcans (ID.). « Il y avait dans les murailles de Rome une guerre cachée; c'était des feux comme ceux de ces volcans qui sortent sitôt que quelque matière vient en augmenter la *fermentation*. » MONTESQ. Mais un chimiste, dans son laboratoire et mélangeant des substances, vous fera voir des *effervescences* et s'en servira pour vous faire distinguer les corps. « Le scherl ne fait point *effervescence* avec les acides. » BUFF. « Nous emploierons, dans l'histoire naturelle des minéraux, le caractère de l'*effervescence* avec les acides. » ID. « Je voulus faire de l'encre de sympathie. Je remplis une bouteille de chaux vive, d'orpiment et d'eau, je la bouchai bien. L'*effervescence* commença presque à l'instant très-violemment; la bouteille me sauta au visage comme une bombe. » J. J. Une substance se met en *fermentation*, et non pas en *effervescence*. Et quand l'*effervescence* naît de la *fermentation*, ce qui arrive quelquefois, c'en est la manifestation par un mouvement extérieur perceptible ou même par un bruit. — De plus, la *fermentation* n'est pas seulement insensible, mais lente; l'*effervescence*, au contraire, est non-seulement frappante, mais prompte. « Lorsque les végétaux tombent au fond des eaux, leur substance ne subit qu'une *fermentation* lente et dont l'effet se borne à la conversion de son huile en bitume, au lieu de perdre ses principes combustibles par une prompte et forte *effervescence*. » BUFF. — Une autre distinction très-importante consiste en ce que *fermentation* convient à l'égard des substances organiques, tandis que *effervescence* se dit plutôt des matières inorganiques ou minérales. « Toutes les substances végétales ou animales en *fermentation* et toutes les matières minérales en *effervescence* peuvent produire également de l'acide méphitique. » BUFF.

Au figuré, les deux mots se disent d'une certaine agitation des esprits. Mais la *fermentation* est sourde (ACAD.), muette (S. S.); elle se borne au murmure ou à la menace (J. J.); c'est une simple inquiétude qui va croissant, mais peu ou point sensible d'abord. « Les désordres inévitables de la manière de lever les tailles occupaient d'autant plus le régent, que la *fermentation* devenait palpable dans le parlement et dans quelques provinces. » S. S. « A la première représentation du *Devin*, j'entendis s'élever dans les loges un murmure de surprise et d'applaudissement. La *fermentation* croissante alla bientôt au point d'être sensible dans toute l'assemblée. » J. J. L'*effervescence*, au contraire, est forte, subite, manifeste d'abord, mais peu durable. C'est un feu de paille. *Effervescence* passagère (J. J., COND.). Dans un moment d'*effervescence* (ACAD.). « Les hommes qui se laissent facilement émouvoir se calment avec la même facilité; mais un raisonnement froid et sec ne fait point d'*effervescence*. » J. J. « Dans le temps de la plus grande *effervescence* des querelles de la magistrature et du clergé. » VOLT. « On le poursuit par des libelles, on le déchire; dans cette prodigieuse *effervescence*.... » ID.

Ébullition, composé de la préposition *e*, hors de, et de *bullire*, bouillir, de *bulla*, bulle, signifie, comme *effervescence*, un fait apparent, par lequel le liquide agité envoie quelque chose hors de lui-même. Mais, bien que l'*effervescence* ait lieu avec accompagnement de chaleur, elle n'a pas lieu comme l'*ébullition*, par l'application de la chaleur. L'eau qui bout sur le feu est en *ébullition*. « Ces acides ne dissolvent pas le bismuth, même avec le secours de la chaleur, à moins qu'elle ne soit poussée jusqu'à produire l'*ébullition*. » BUFF. — D'ailleurs, les bulles ne se forment que quand le liquide est fortement agité, *ébullition* a fini par signifier une grande *effervescence*. « La dissolution du cuivre par l'eau-forte se fait avec grand mouvement et forte *effervescence*, au lieu que les dissolutions du cuivre par l'acide vitriolique ou par l'acide marin se font lentement et sans *ébullition*. » BUFF. — Enfin, ce que dégage l'*effervescence* n'est pas, comme dans l'*ébullition*, une partie du liquide lui-même, réduite à l'état de vapeur, mais un gaz d'une nature particulière.

Ébullition ne s'emploie pas en parlant de l'esprit, comme les deux autres mots, apparemment parce qu'il exprime une circonstance toute maté-

rielle. Mais il se dit en médecine d'une éruption quelconque qui survient par maladie à la peau et la couvre de pustules ou de boutons. « La petite vérole n'était d'abord qu'une faible éruption, une *ébullition* passagère et sans danger. » Volt. « Il lui est sorti une *ébullition*; c'est peut-être la rougeole. » Diderot. La médecine se sert aussi du mot *fermentation*, mais pour indiquer un phénomène qui se passe au dedans du corps, et non plus à la surface : la *fermentation* des humeurs (Acad.), du sang (Boss.), de la bile (Fén.). C'est une question si *effervescence* d'humeurs se dit; ce n'en est pas une s'il doit se dire, son impropriété le condamne.

FERMER, CLORE. Faire en sorte que l'entrée d'une chose soit empêchée ou rendue impossible.

1° On *ferme* proprement une porte ou ce qui a une porte, et par conséquent un objet de peu d'étendue, comme une maison, une boîte, une armoire, un secrétaire, une malle, une bourse, un tiroir, un encrier. *Clore*, comme *clôture*, qu'il sert à former et qu'il rappelle, suppose quelque chose de plus vaste, un terrain, un jardin, un parc, une ville; un *clos* est un grand espace de terre *fermé* dans son circuit. Même différence entre les composés : on *enferme* des personnes et des objets encore plus petits, des habits, de l'argent, des épingles; mais *enclore* ne s'emploie guère qu'en parlant d'un champ, d'un terrain ou d'une étendue qu'on enceint. — « Chaque Germain, dit Tacite, laisse autour de sa maison un petit terrain ou espace qui est *clos* et *fermé*. Tacite parlait exactement. Car plusieurs lois des codes barbares ont des dispositions différentes contre ceux qui renversaient cette enceinte, et ceux qui pénétraient dans la maison même. » Montesq. « Marcellus disait avoir trouvé un bon moyen de ne pas être arrêté par le vol sinistre des oiseaux : c'était de tenir sa litière bien *close* et bien *fermée*. » Roll. Dans ces deux exemples, *clore* est relatif à tout le contour de la chose, et *fermer* l'est seulement à la porte.

2° Ce qui est *fermé* l'est dans le moment, car il est destiné à se *fermer* et à s'ouvrir alternativement; mais ce qui est *clos* est *fermé* à jamais ou pour longtemps, d'une manière fixe et constante. On *ferme* en poussant la porte ou en mettant à l'entrée quelque chose de mobile; on *clôt* par une *clôture*, par quelque chose d'établi à demeure. Un instinct nous porte à *fermer* et à ouvrir à chaque instant les yeux; la mort nous *clôt* les yeux. Vous *fermez* votre lettre qui doit être ouverte par celui qui la lira; mais ce qui ne doit pas être lu, c'est lettre *close*. Vous *fermez* la porte à une personne qui va entrer, vous lui *fermez* la porte au nez; votre porte est *close* à certaines personnes pour qui vous voulez qu'elle demeure absolument *fermée* ou interdite. La bourse d'une personne économe est souvent *fermée*; le trésor de l'avare est *clos*. On *ferme* un livre et la main, on ne les *clôt* pas : ce sont choses faites pour être, non pas toujours *fermées*, mais tantôt *fermées*, tantôt ouvertes. On dira mieux, dans un cas particulier, qu'une porte est mal *fermée*, et en parlant en général de ce qui lui est habituel ou ordinaire, qu'elle *clôt* mal.

3° *Fermer* est moins rigoureux que *clore*. Pour qu'une chambre soit *fermée*, il suffit que les portes et les fenêtres aient cessé d'être ouvertes; pour qu'elle soit *close*, il faut de plus qu'il n'y ait aux portes et aux fenêtres aucun passage donné à l'air et au froid. Le propriétaire de la maison est obligé de tenir le locataire *clos* et couvert, c'est-à-dire bien *fermé* de toutes parts. La nuit *close* est tout à fait *fermée*. On *ferme* un port avec une chaîne; et par là l'eau n'est pas empêchée d'aller et de venir comme elle le serait si le port était *clos*. Quand on *ferme* la bouche à quelqu'un, il ne dit plus rien; quand on la lui *clôt*, il ne peut plus rien dire, il n'a plus rien à dire. Au figuré, *fermer* exprime un fait, et *clore* un acte d'autorité. Mon nom *ferme* la liste; le préfet a *clos* la liste. Tel discours a *fermé* la discussion; le président d'une assemblée *clôt* la discussion ou déclare la discussion *close*.

FEU, FLAMME. Figurément et poétiquement, ces deux mots expriment la passion de l'amour.

« Le *feu*, surtout en poésie, signifie souvent l'amour, et on l'emploie plus élégamment au pluriel qu'au singulier. » Volt. *Flamme*, au contraire, se met plus volontiers au singulier.

> Et s'il faut qu'à mes *feux* votre *flamme* réponde,
> Que vous doit importer tout le reste du monde?
> Mol.
>
> Mais j'impute bien moins ce bonheur de ma *flamme*
> A l'ardeur de vos *feux* qu'aux bontés de votre âme.
> Id.
>
> Votre *flamme* devient une *flamme* ordinaire;
> Thésée en expirant vient de rompre les nœuds
> Qui faisaient tout le crime et l'horreur de vos *feux*.
> Rac.

Ensuite, le *feu* est simplement chaud, il peut couver sous la cendre; au lieu que la *flamme* se montre, brille, et se meut ou s'agite. On dit des *feux* ardents (Fléch.), et une vive *flamme* (Mol., J. J.); un *feu* nous consume (Volt.), nous donnons un témoignage de notre *flamme* (Mol.).

> J'ai repoussé les traits de ma funeste *flamme*;
> Oui, ce *feu* si longtemps dans mon sein renfermé
> S'est avec violence aujourd'hui rallumé.
> Mais..................................
> Malgré l'amour enfin dont je ressens les coups,
> Massinisse jamais ne sera mon époux.
> (*Sophonisbe*). Volt.
>
> Je nourris en secret le *feu* qui me dévore. Id.
>
> Je n'ai point, Sophonisbe, exigé de votre âme
> Les dehors affectés d'une inutile *flamme*. Id.
>
> De vos *feux* devant moi vous étouffiez la *flamme*.
> Volt.

C'est-à-dire vous reteniez l'élan ou la manifestation du sentiment qui vous embrasait à l'intérieur.

Par conséquent, *flamme* renchérit sur *feu*. La *flamme* est un *feu* qui éclate. Jeter *feu* et *flamme* (Acad.). « Huit jours durant ce ne furent que *feux* et *flammes* entre les jeunes amants. » Scarr. On refroidit des *feux* (Sév.), on éteint une *flamme* (Acad.). Dans l'adolescence, le cœur s'ouvre aux premiers *feux* de l'amour (J. J.); un amant passionné parle de sa *flamme* à l'objet qui l'a excitée (Mol., Volt.). Mécontent des *feux* d'Alcmène, qu'il trouve froide, Amphitryon lui vante sa propre *flamme*, son extrême tendresse (Mol.).

Enfin, à *feu* s'attache plutôt l'idée d'un amour modéré, pur, innocent, légitime; et à *flamme*, celle d'une passion violente et criminelle. — « Corneille dit souvent un beau *feu* pour un amour vertueux et noble. » VOLT.

De ses *feux* innocents j'ai trahi le mystère. RAC.
Il faut d'un premier *feu* la pureté fidèle
Pour aspirer à cet honneur
Où votre bonté nous appelle. MOL.

« Déjà s'allumaient dans son âme ces *feux* ardents et purs, que la sagesse, la beauté, l'esprit et un mérite universel ont coutume de faire naître. » FLÉCH. — « Pourquoi ce reste de commerce? Pourquoi cette dangereuse complaisance, restes malheureux d'une *flamme* mal éteinte? » BOSS.

Le ciel mit dans mon sein une *flamme* funeste. RAC.
Toi que brûle en secret une *flamme* infidèle. VOLT.
Cette fatale *flamme*
Dans les bras de Cassandre a dévoré mon âme. ID.
Je ne m'attendais pas qu'une *flamme* coupable
Dût ajouter ce comble à l'horreur qui m'accable. ID.

« Les mariages clandestins exposent des cœurs innocents à brûler d'une *flamme* adultère. » J. J. —

Ah! quel étrange amour! et que les belles âmes
Sont bien loin de brûler de ces terrestres *flammes!*
Les sens n'ont point de part à toutes leurs ardeurs,
Et ce beau *feu* ne veut marier que les cœurs;
Comme une chose indigne, il laisse là le reste :
C'est un *feu* pur et net comme le feu céleste.
(Armande dans les *Femmes savantes*). MOL.

FINIR, CESSER, — DISCONTINUER. Faire en sorte qu'une action s'arrête, ne se poursuive pas ou ne se prolonge pas davantage; ou bien, dans le sens neutre, en parlant d'une action, s'arrêter, ne pas se poursuivre ou se prolonger davantage.

On *finit* ce qu'on a commencé. *Finir* suppose un travail, une opération, en un mot une action qui forme un tout, dans laquelle on distingue un commencement, une suite et une dernière partie ou une *fin*. *Cesser*, latin *cessare*, fréquentatif de *cedere*, *céder*, se dit de toute action ordinairement forte ou vive dont on se désiste, dont on se relâche. On dit proprement à une personne, *finissez* vos discours (REGN.), et *cessez* vos cris (ACAD.). Il faut attendre que la digestion soit *finie* pour manger de nouveau; il faut attendre que la pluie ou la grande chaleur ait *cessé* ou soit *cessée* pour se mettre en route. Le jour *finit* de bonne heure en hiver; la fièvre *cesse* quand on prend du quinquina. On dira d'une armée, qu'elle *finit* un siége, une campagne de telle manière, et que, dans un combat, elle *cessa* le feu à telle heure du jour. Vous *finissez* un couplet que vous chantez ou que vous composez, une page d'écriture, un livre que vous avez entrepris de lire; vous *cessez* des poursuites, des hostilités, des persécutions, d'ardentes recherches. On *finit* de faire ce qu'on achève; on *cesse* de faire ce qu'on laisse là, après s'y être livré avec feu, avec passion.

« Les conjurés avaient presque tous *fini* malheureusement leur vie. » MONTESQ. « C'est le 22 avril qu'un vieux fou commença une tragédie *finie* hier. » VOLT. « M. Racine est présentement tout occupé à *finir* sa pièce. » BOIL. « Après avoir achevé mon récit, que je *finis* par la chambre que j'avais louée, on vint avertir qu'on avait servi. » LES. « Apelle trouvait à Protogène ce défaut, de ne pouvoir quitter le pinceau et *finir* ses ouvrages. » ROLL. — « Le soufre s'évapore peu à peu, et l'on ne *cesse* le feu que quand il ne s'élève plus de vapeurs sulfureuses. » BUFF. « La mort a *cessé* ses ravages. » VAUV. « Démétrius *cessa* les hostilités. » COND. « Le sénat ordonna à Antiochus de *cesser* la guerre qu'il faisait. » ID. « Le peuple et le pape devenaient ennemis, et les dissensions ne *cessaient* plus. » ID.

Ne *cesseras*-tu point cette rigueur mortelle? MOL.
L'aigle et le chat-huant leurs querelles *cessèrent*. LAF.

Quant à *discontinuer*, on ne peut guère le confondre avec les deux mots précédents; car il signifie *finir* ou *cesser* momentanément, pour reprendre ensuite, interrompre. « On leva le siége (de Véïes) à la fin de la première campagne. On le leva encore après la seconde. Mais, à la troisième, on le reprit pour ne plus le *discontinuer*. » COND. « La pluie a *discontinué* seulement quelques jours, puis elle a recommencé. » ACAD.

FLATTEUR, ADULATEUR. Qui loue excessivement, dans des vues intéressées, afin de plaire, de gagner la faveur ou la bienveillance.

Flatteur appartient au langage commun. *Adulateur* est le latin *adulator*. Tous les hommes peuvent être *flatteurs*, et on peut être *flatteur* envers tous les hommes; les *adulateurs* sont les *flatteurs* des grands, et particulièrement des rois, les *flatteurs* de cour. « M. d'Alet est un courtisan *adulateur*. » SÉV. Le verbe *aduler* ne s'emploie qu'en parlant des princes. « Le prince de Conti était digne de n'être pas *adulé*. » J. J. « Quoi! vous *adulez* bassement le souverain pendant sa vie, et vous l'insultez cruellement après sa mort! » DIDEROT.

Par suite, le nom d'*adulateur* se donne à tout ce qu'il y a de plus odieux parmi les *flatteurs*, au *flatteur* bas, vil, lâche, servile, impudent, très-fin, ou, au contraire, grossier. C'est le mot qui exprime le défaut de la manière la plus défavorable et au plus haut degré sous quelque rapport que ce soit. « Il semble que les basses *flatteries* ont été plus prodiguées aux méchants princes : la haine publique se cache d'ordinaire sous l'*adulation*. » MASS. « Rien ne caractérise un mauvais règne comme la *flatterie* portée à l'excès, et je suis étonné que Louis XIV ait été loué comme un tyran. Son successeur avait un caractère supérieur à l'*adulation*. » VAUV. « Les inscriptions latines de la statue de la place Vendôme sont des *flatteries* grossières. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette *adulation* au lit de la mort. » VOLT. « Comme nulle contagion n'est si prompte que celle de la *flatterie*, bientôt toutes les provinces suivirent l'exemple que leur avaient montré les Asiatiques et les Bithyniens. Par tout l'empire ce ne furent que temples (en l'honneur d'Auguste).... L'*adula-*

sion fut portée encore à de plus grands excès à l'égard de ses successeurs. » ROLL. « Si le *flatteur* est un homme ordinaire, il ne louera en vous que des qualités communes. Un *adulateur* plus fin louera principalement en vous les qualités dans lesquelles vous croyez exceller. Un *adulateur* impudent et sans honte louera vos défauts et parviendra à vous étourdir sur le témoignage intérieur de votre conscience. » D'AL.

Flatteur est le mot simple. *Adulateur* est une expression de choix destinée à peindre un *flatteur* tel que ceux des cours, un insigne *flatteur;* sans compter qu'*adulateur*, à cause de son origine, convient surtout au style noble de la poésie et de l'éloquence.

Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
D'un tyran soupçonneux (Tibère) pâles *adulateurs*.
BOIL.

FLEXIBLE, SOUPLE, DOCILE. Qui cède, qui oppose peu ou qui n'oppose point de résistance.

Flexible se dit proprement des plantes, *souple* des animaux, et *docile* de l'homme. L'osier est *flexible;* le corps de l'animal, ou ce qui en vient, comme le cuir, est *souple;* un élève est *docile*. Branche longue et *flexible*, animal *souple* et agile, enfant *docile* et obéissant : c'est ainsi qu'on parle et qu'on doit parler, à la rigueur. Si on qualifie quelquefois de *souple* une plante, c'est quand et en tant qu'on la considère comme un animal, comme un serpent qui court et s'étend de côté et d'autre. La grotte de Calypso « était tapissée d'une jeune vigne qui étendait ses branches *souples* également de tous côtés. » FÉN. Et, d'autre part, il est évident qu'on n'attribue de la *docilité* à un animal, que parce qu'on l'assimile à l'homme.

Mais la difficulté devient plus grande lorsque *flexible* et *souple*, prenant l'acception figurée, s'emploient comme *docile* pour signifier une disposition des personnes à se prêter aux impulsions d'autres personnes; et c'est alors surtout que ces trois mots demandent à être nettement distingués.

D'abord, *flexible* et *souple*, outre que ce sont dans ce sens des expressions métaphoriques, se rapportent à la volonté, et non pas, comme *docile*, à l'intelligence. L'esprit *flexible* ou *souple* cède aux volontés, aux vœux, aux désirs des autres, est complaisant ou point opiniâtre; au lieu que l'esprit *docile* cède à la voix d'un maître qui l'instruit, écoute les leçons ou les conseils. Voltaire dit de Corneille, travaillant à la *Comédie des Tuileries*, de Richelieu : « Corneille, plus *docile* à son génie que *souple* aux volontés d'un premier ministre, crut devoir changer quelque chose dans le troisième acte qui lui fut confié. » Un enfant *flexible* est d'un caractère à se laisser aisément influencer, incliner d'un côté et d'un autre, ainsi qu'une plante; un enfant *docile* a un esprit tel qu'il écoute ou apprend sans peine ce qu'on lui dit. Horace accorde au jeune homme de la *flexibilité* pour le vice, en même temps qu'il lui refuse de la *docilité :*

Cereus in vitium flecti, monitoribus asper.

A un ministre absolu comme Richelieu, il fallait des serviteurs *flexibles* ou *souples;* nous devons tous être *dociles* à la parole divine et à la voix de la conscience.

Flexible et *souple* diffèrent l'un de l'autre en conséquence de leur application au propre. *Flexible* est passif : une personne *flexible* cède comme le peut faire une plante, en *fléchissant*, en pliant, en se laissant faire. Mais *souple* est actif; une personne *souple* agit en se pliant, à la manière d'un animal, en se mouvant, en se tournant en tous sens. La *flexibilité* est une capacité; la *souplesse*, un talent. Trop de *flexibilité* est faiblesse; trop de *souplesse*, manége ou ruse. L'homme *flexible* est doux, accommodant, facile, il ne veut pas choquer; l'homme *souple* est prévenant, insinuant, flatteur, il se fait tout à tous pour gagner les gens dont il a besoin. L'esprit *flexible* est propre à divers genres d'étude; l'esprit *souple* l'est à la négociation et à l'intrigue.

FOI, CRÉANCE, CROYANCE, OPINION. Assentiment ou acquiescement de l'esprit à quelque chose qu'il tient pour vrai.

Foi, du mot latin *fides*, confiance, signifie une persuasion fondée uniquement sur le témoignage, une soumission de l'esprit inspirée par la confiance. On a *foi*, ou on ajoute *foi* à ce qui émane d'une autorité qu'on regarde comme incapable de se tromper et de tromper. « Si c'est l'autorité qui fait que l'esprit embrasse ce qui lui est proposé, c'est ce qu'on appelle *foi*. » P. R. « La *foi* est une habitude de croire une chose par l'autorité de quelqu'un qui nous la dit. » BOSS. « C'est une erreur de s'imaginer qu'il faille toujours examiner avant que de croire.... On croit d'abord ce que l'Église propose, et la *foi* précède ou plutôt exclut l'examen. » ID.

La *créance*, la *croyance* et l'*opinion*, au contraire, sont une persuasion déterminée par l'examen de la chose à croire et le plus ou moins de vérité ou de vraisemblance qu'on lui trouve; elles supposent l'exercice de la raison individuelle qu'exclut la *foi*. La *foi* est soumise, aveugle, inébranlable ou chancelante; la *créance*, la *croyance* et l'*opinion* sont raisonnées, et plus ou moins raisonnables ou déraisonnables. On emploie surtout le mot *foi* en parlant des mystères de notre religion et des vérités révélées, qui doivent être crues sur parole et non discutées; on s'en sert aussi quand il s'agit de ce que croit le peuple sans examen et par une molle déférence, et de ce que croient les enfants encore incapables de voir et de juger par eux-mêmes. — Outre cela, *foi*, uniquement relatif à l'adhésion plus ou moins ferme de l'esprit, ne se prend pas, comme ses synonymes, pour la chose même qui en est le sujet; on ne dira point, à propos de ce que certains hommes croient : c'est une *foi*, mais une *créance*, une *croyance* ou une *opinion* ancienne, nouvelle, plus ou moins répandue.

Créance et *croyance* sont formés tous deux du verbe *croire*. Du temps de Vaugelas et de Corneille, on prononçait toujours *créance*, quoiqu'on écrivît aussi *croyance*. Ces grammairiens ont prétendu que *croyance* ne se prononçant déjà plus, devait finir bientôt par ne plus s'écrire. Ils se sont

trompés. *Créance* et *croyance* ont été maintenus l'un et l'autre, mais chacun avec des nuances qui lui sont propres.

Créance est plus éloigné du verbe *croire*, dont il ne rappelle pas l'action; il est tout objectif. Il s'emploie bien dans des locutions générales et absolues sans indication de personne, de temps ou de degré. Donner, ôter ou refuser *créance*; un bruit trouve *créance*. *Croyance*, au contraire, est subjectif, relatif, et propre à marquer des actions de croire particulières : on donne *créance* à quelque chose (Boss.); on donne sa *croyance* (Boss., Fén.), trop ou pas assez de *croyance* (Boss.). On dira bien, dans l'ordre des idées et en général : La *créance* de l'Église est invariable; et dans l'ordre des faits ou sur un certain article : L'Église n'a point changé de *croyance* (Boss.). Un homme d'une *créance* légère ou facile habituellement et par caractère, se montre dans l'occasion d'une *croyance* légère ou facile. — La *créance* se qualifie en raison de la nature des choses crues : elle est vraie (Boss.), orthodoxe (Bourd.), fausse (Boss.) ou erronée (Id.). La *croyance* donne plutôt l'idée de la manifestation d'un fait : libertinage de mœurs et de *croyance* (Bourd.); articles de la *croyance* et à l'observation desquels on est obligé (Boss.). — Rigoureusement il faut dire, en matière de *créance* (Bourd.), et en fait de *croyance*; être digne de *créance*, et mériter *croyance*.

Créance, étant objectif, se prend bien passivement pour le crédit ou la qualité d'être cru, au lieu que *croyance* s'entend toujours dans le sens actif. Conserver de la *créance* dans tous les partis (Boss.); des faussaires cherchent à donner *créance* à leur imposture (Id.); ôter toute *créance* aux calomnies de quelqu'un (Mass.).

Créance signifie une *croyance* constante, qui n'est pas bornée à tel temps et à tel lieu; et *croyance*, une *créance* accidentelle, d'un moment, dans un cas particulier. La *créance* fait qu'on croit en quelqu'un, et la *croyance* qu'on croit à quelqu'un ou à quelque chose. Digne de *créance* ou d'être cru, marque une qualité essentielle, permanente; digne de *croyance*, ou qu'on le croie, une qualité de fait, qui ne s'étend pas au delà du présent. — « Quelle *créance* dois-je donner aux mystères? Une *créance* si absolue que pour cela je dois démentir tous mes sens. » Bourd.

Puis-je à de tels discours donner quelque *croyance*?
Corn.

Créance exprime la *croyance* de tout un peuple : un historien mérite la *créance* publique (Volt.). *Croyance* désigne la *créance* de quelqu'un en particulier; c'est pourquoi ce mot touche de plus près à *opinion*, et s'emploie d'ordinaire avec les adjectifs possessifs : Je doute d'une chose, à moins que je ne voie qu'elle mérite ma *croyance* (Fén.). — Il en est de même quand ces deux mots se prennent matériellement pour les choses mêmes auxquelles on croit. *Créance* se dit de ce qui est cru par tout un peuple ou toute une religion, et se rapporte plutôt à un ensemble de doctrines : la *créance* chrétienne (Bourd.); la *créance* commune de tous les fidèles (Boss., Bourd.); une religion qui soutient sa *créance* par des bourreaux (Volt.); la *créance* du polythéisme (Id.).

Vous ne connaissez pas la loi que nous suivons;
Elle peut être horrible aux autres nations;
Les *créances*, les mœurs, le devoir, tout diffère.
Id.

Mais *croyance* signifie seulement ce qui est cru par un homme ou quelques hommes. « Personne (sous Élisabeth d'Angleterre) ne fut persécuté, ni même recherché pour sa *croyance*. » Volt. « Chaque société chrétienne qui s'éleva après Jésus est une *croyance* particulière. » Id. C'était la *croyance* de presque tout l'empire de Charlemagne, que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils (Id.). Et ce mot convient plutôt quand il est question d'une seule doctrine : la *croyance* de la métempsycose (Volt.), la *croyance* d'un paradis et d'un enfer (Id.).

L'*opinion* est une *croyance* toute personnelle, provisoire, conjecturale, qu'on admet faute de mieux. Aussi ce terme, banni du domaine religieux, où on ne trouve rien que de dogmatique et d'arrêté, ne se dit-il qu'en matière de science et de politique. Il marque moins l'acquiescement de l'esprit qu'un certain rapport à la vérité; c'est ce qui fait qu'on ne peut pas dire, digne d'*opinion*, comme on dit, digne de *foi*, de *créance* et de *croyance*. « L'acquiescement de l'esprit accompagné de doute est ce qu'on nomme *opinion*. » P. R. « La lumière qui luit dans l'*opinion* est une lumière douteuse qui n'apporte jamais un parfait discernement. » Boss. Dans sa tragédie d'*Hélène*, Euripide choque ouvertement la *créance* commune de toute la Grèce. Il suppose qu'Hélène n'a jamais mis le pied dans Troie, et qu'après l'embrasement de cette ville Ménélas trouva sa femme en Égypte, d'où elle n'était point sortie : tout cela fondé sur une *opinion* qui n'était reçue que parmi les Égyptiens. » Rac.

FOIS (A LA), ENSEMBLE. L'un avec l'autre ou les uns avec les autres.

A la fois marque proprement simultanéité, et est opposé à successivement. « Rome s'était agrandie parce qu'elle n'avait eu que des guerres successives, chaque nation ne l'attaquant que quand l'autre avait été ruinée. Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquèrent *à la fois*. » Montesq. — *Ensemble* indique union ou réunion, et est opposé à séparément. « Ces deux états, qu'il fallait connaître *ensemble* pour voir toute la vérité, étant connus séparément conduisent nécessairement à l'un de ces deux vices : à l'orgueil ou à la paresse. » Pasc. Ne vaut-il pas mieux, dit quelque part Lafontaine,

Qu'on ne puisse saisir tous les plaisirs *ensemble*,
Et que pour en goûter les douceurs purement
Il faille les avoir chacun séparément?

Des personnes qui agissent, des choses qui se font *à la fois* agissent, se font en même temps, et non pas l'une après l'autre ou les unes après les autres; des personnes qui agissent, des choses qui se font *ensemble* agissent, se font de compagnie, et non pas une à une, l'une à part de l'autre. Un père marie *à la fois* deux de ses filles, *à la fois* c'est-à-dire le même jour; il ne les marie pas *ensemble*; il marie *ensemble* sa fille et un jeune homme dont il la sait éprise.

A la fois est toujours relatif au temps; *ensemble*

l'est primitivement à l'espace. Deux livres d'une bibliothèque tombent *à la fois*, c'est-à-dire au même moment, quoique peut-être à une grande distance l'un de l'autre; deux livres d'une bibliothèque se trouvent placés *ensemble*, c'est-à-dire l'un auprès de l'autre, quoique peut-être ils n'y aient pas été mis à la même époque. De divers points du globe, plusieurs astronomes, une même nuit, observent *à la fois* une planète : plusieurs personnes logent *ensemble* sous le même toit. Tel homme, à ses repas, a coutume de manger et de lire *à la fois*; on mange *ensemble* la viande et le légume mêlés dans un même ragoût. Vous apercevez *à la fois*, au même instant, une foule d'objets rangés *ensemble* dans un même endroit. On ne saurait contenter tout le monde *à la fois*; plusieurs personnes ne peuvent s'asseoir *ensemble* sur une même chaise.

1° FONDEMENT, BASE; — 2° APPUI, SOUTIEN, SUPPORT; — 3° ARC-BOUTANT, PIVOT; — 4° ÉTAI, ÉTANÇON. Ce sur quoi un objet pose ou repose.

Mais *fondement* et *base* méritent une place à part; car ils expriment une partie de l'objet, celle qui est en bas, sous les autres, au lieu que les mots suivants désignent quelque chose d'étranger à l'objet, quelque chose qui y est seulement joint. « La grandeur de Carthage, qui ne se soutenait que par ses *appuis* extérieurs, se voyait ébranlée jusque dans ses *fondements* aussitôt qu'ils lui étaient ôtés. » ROLL.

C'est une différence considérable. Tout homme étant distinct d'un autre, vous ne direz pas d'une personne qu'elle est votre *fondement* ou votre *base*, mais vous direz bien qu'elle est votre *appui*, votre *soutien*, votre *support*.

Dans une acception très-abstraite, *fondement* et *base* signifient, comme l'observe du reste l'Académie, principal *appui* ou principal *soutien*.

1° *Fondement*, *base*.

On dit plutôt *fondement* au pluriel, et en parlant d'un édifice; ses *fondements* sont comme ses racines. *Base* s'emploie le plus souvent au singulier et en parlant d'un objet peu étendu, comme un rocher ou une colonne; sa *base* est son piédestal ou comme son piédestal. « Le mage m'enferma dans une statue colossale dont la *base* touche aux *fondements* du temple. » VOLT.

Le *fondement* est caché dans la terre; la *base* est au-dessus de la terre et se voit : on creuse, on jette des *fondements*; on pose une *base*, la machine de guerre des anciens appelée *tortue*, et qui était mobile, avait une *base* (ROLL.), mais non pas un *fondement* ou des *fondements*. Une montagne est ébranlée jusque dans ses *fondements*, et sa *base* a tant de circonférence, est couverte d'habitations ou de verdure. Le *fondement* est ce sur quoi est assise la *base*. « Ce n'est pas assez que la vertu soit la *base* de votre conduite, si vous n'établissez cette *base* même sur des *fondements* inébranlables. » J. J. « Ces observations sont trop incertaines pour qu'on puisse établir sur de pareils *fondements* la *base* d'un raisonnement solide. » ID. Un des plus solides *fondements* de notre foi et de notre espérance, c'est la résurrection de Jésus-Christ; c'est sur cette résurrection qu'est établie la vérité qui est la *base* de toute la religion, savoir que Jésus-Christ est Dieu (BOSS.).

Mais ce qui doit décider dans le choix de ces deux mots d'un usage très-fréquent au figuré, c'est que *fondement* emporte toujours l'idée de solidité, laquelle n'est pas essentielle ou aussi essentielle à *base* : ce que vous dites a du *fondement* ou n'a pas de *fondement*; il n'y a point de *fondement* à faire sur son amitié. « Si le *fondement* est solide, bâtissez dessus sans crainte, mettez-y votre appui. » BOSS. « Les *bases* du gouvernement libre en France sont posées, l'édifice s'élève; déjà trop affermi pour être renversé, il ne sera pas même ébranlé dans ses *fondements*. » MARM. Le *fondement* affermit; la *base* fixe seulement, donne place, est comme la substance sur laquelle se trouvent ou autour de laquelle se réunissent les qualités. « Dieu tient les parties de la matière étendues et insécables, pour servir de *base* à toutes les productions de l'univers. » VOLT. « La contradiction est attachée à l'espèce humaine, et semble faire la *base* de notre nature. » ID. « On condamne la mode qui fait de la tête des femmes la *base* d'un édifice à plusieurs étages. » LABR. Dans ces exemples il n'y a rien qui fasse penser au pouvoir qu'a la chose de résister aux efforts qui tendraient à la renverser.

D'où il suit que *fondement* est propre à enchérir sur *base*. « La grammaire est la *base* et le *fondement* des autres sciences. » LABR. « Telle est la loi appelée *Valeria*, qu'on a toujours regardée comme la *base* et le *fondement* de la liberté publique. » VERT. « Les anciens étaient persuadés que le chœur était la *base* et le *fondement* de la tragédie. » VOLT.

2° *Appui*, *soutien*, *support*. Ce qui est joint à une chose pour l'affermir.

L'*appui* se met auprès pour tenir la chose droite, pour la faire résister à l'impulsion des corps étrangers. « Si on ne donne un *appui* à cet arbre, le vent l'abattra. » ACAD. Le *soutien* se met dessous pour empêcher la chose de tomber sur elle-même, de s'écrouler. « Les Lapons, pour dresser leurs tentes, élèvent quatre perches qui font le *soutien* de leur bâtiment. » REGN. « Les mineurs détruisent peu à peu les *soutiens* souterrains des remparts, jusqu'au moment où tout à coup le terrain s'affaisse. » FÉN. Le *support* est un *appui* ou un *soutien*, qui aide à porter, qui suppose quelque chose de pesant, une forte charge, un fardeau. « Proportionner les hauteurs aux bases, les *supports* aux fardeaux. » MARM. Faute d'*appui* une chose tombe d'un côté ou de l'autre; faute de *soutien*, elle s'affaisse; faute de *support*, elle est accablée ou écrasée.

Au figuré, mêmes différences. L'*appui* empêche d'être renversé, assure la position; le *soutien* empêche de faiblir ou de défaillir, assure la persévérance et le succès; le *support* empêche de succomber, assure la constance. L'*appui* donne la force de rester en place, rend inébranlable; le *soutien* donne la force de continuer à être ou à agir, fait qu'on va toujours, jusqu'au

bout; le *support* donne la force d'endurer ses maux, procure du soulagement.

Le plus distinct de ces trois mots, c'est celui de *support*, parce qu'il indique une position fâcheuse, à plaindre, une surcharge, et un besoin de consolation et d'allégement[1]. « Mon pauvre argent, puisque tu m'es enlevé, j'ai perdu mon *support*, ma consolation, ma joie. » Harpagon dans l'*Avare*. MOL. « L'alliance des Romains fut accordée aux Juifs; la gloire du nom romain ne laissait pas d'être un grand *support* au peuple affligé. » BOSS. « Nivard, le dernier des frères de saint Bernard avait été laissé avec leur bon père pour être le *support* de sa caduque vieillesse. » ID. « Si vous mourez, seigneur don Quichotte, que feront les pauvres demoiselles délaissées? elles n'auront plus de *support*. » LES.

Que craint-on d'un enfant (Joas) sans *support* et
sans père? RAC.
Priam, qui vit ses fils abattus par Achille,
Dénué de *support*,
Et hors de tout espoir du salut de sa ville,
Reçut du reconfort. MALH.
Lorsque ton père est mort consul en Grèce,
Quand nous étions tous deux après sa mort
Privés d'amis, de biens et de *support*,... VOLT.

Appui et *soutien* se ressemblent davantage. Mais l'un regarde l'état; l'autre, l'existence ou l'action. L'*appui* d'une famille en est le protecteur, sans lui elle serait peut-être renversée, ruinée, jetée à bas; le *soutien* d'une famille l'*entretient*, la fait vivre, ou *soutient*, seconde ses efforts et contribue à les faire réussir. « Les nobles en Angleterre sont les *appuis* du trône et les *soutiens* de la patrie. » J. J. « Il est doux de s'entendre nommer un modèle de piété, l'*appui* de la justice, l'honneur du clergé, le défenseur de la religion, le *soutien* même et le chef d'une secte. » BOURD. On est un *appui* par son autorité ou sa puissance. Mettre son *appui* en Dieu (ID.). « Les rois ont été persuadés qu'ils ne pouvaient avoir un *appui* plus solide ni plus inébranlable que dans une vierge (Marie) d'un tel crédit auprès de Dieu. » ID. « J'ai des protecteurs dans toute l'Europe, à commencer par le roi de Prusse; mais je me flatte que je n'aurai aucun besoin de ces *appuis*. » VOLT. On est un *soutien* par son habileté ou par les ressources dont on est capable. « Aétius fut un des derniers *soutiens* de la grandeur romaine. » VOLT. « Lekain fut un très-grand *soutien* de la tragédie expirante. » ID. « Le bœuf est le domestique le plus utile de la ferme, le *soutien* du ménage champêtre. » BUFF. Les grâces et l'esprit sont les seuls *soutiens* de l'amour. » LAF. — A cela il faut ajouter encore qu'*appui* est plus fort que *soutien*, et qu'il doit se mettre après lui plutôt qu'avant: en effet, l'*appui* empêche de tomber, et non pas seulement de céder ou de faiblir comme le *soutien*. « La discipline militaire a été le *soutien* et l'*appui* de l'empire. » ROLL. « Ce qui fait le vrai *soutien* du système de l'Europe, c'est bien en partie le jeu des négociations; mais ce système a un autre *appui* plus solide encore, et cet *appui* c'est le corps germanique. » J. J. « L'âme est conduite alors par une simple foi nue et obscure où elle plonge et perd tous ses goûts, tous ses *soutiens* et *appuis* sensibles. » BOSS.

3° *Arc-boutant*, *pivot*.

Arc-boutant et *pivot* se rapportent aux trois mots précédents. Mais ils sont plus rares dans le langage commun et presque exclusivement usités en termes d'art. Toutefois, ils se disent aussi au figuré, et c'est alors qu'il importe de les distinguer l'un de l'autre, et tous deux des mots qui viennent d'être examinés.

Comme au propre l'*arc-boutant* soutient un mur, une voûte, quelque chose en un mot de collectif, et non pas quelque chose de simple, ce mot au figuré signifie l'*appui* ou le *soutien* d'une entreprise ou d'un parti; mais il a cela de plus particulier encore, qu'on ne s'en sert guère que par dérision ou en mauvaise part. « Don Quichotte était le grand *arc-boutant* de la chevalerie errante. » LES. « Un des maîtres de d'Alembert, janséniste fanatique, aurait voulu faire de son disciple un des élèves et peut-être un jour un des *arcs-boutants* du parti. » D'AL. Les faux zélés se regardent comme les *arcs-boutants* de la religion et croient rendre service à Dieu en persécutant ses enfants, dès qu'ils les croient leurs ennemis (BOSS.). Les Duillius et les Icilius étaient les chefs du peuple et, pour ainsi dire, les *arcs-boutants* du tribunat (VERT., ROLL.).

Le *pivot*, en même temps qu'il soutient, sert à faire tourner. Cette seconde idée, celle d'action ou de mouvement autour du soutien, doit toujours se faire sentir au figuré. « Le soleil tournant sur lui-même, mais au reste immobile au milieu de tout, sert en même temps de flambeau, de foyer, de *pivot*, à toutes les parties de la machine du monde. » BUFF. « C'est l'intérêt de ces deux amants qui doit être le *pivot* de la pièce. » VOLT. « Les desseins de souveraineté de la reine d'Espagne pour ses enfants ont été le *pivot* constant sur lequel ont roulé depuis toutes les affaires avec ce royaume. » S. S. Il y a plus; comme une chose qui tourne ainsi a d'ordinaire deux *pivots*, l'un en haut, l'autre en bas, il est bon que le figuré rappelle aussi cette circonstance.

La sotte vanité jointe avecque l'envie,
Deux *pivots* sur qui roule aujourd'hui notre vie.
LAF.

« Corneille a presque toujours négligé les deux grands *pivots* du tragique, la terreur et la pitié. » VOLT. « La sage conduite roule sur deux *pivots*, le passé et l'avenir. » LABR. « Indulgence pour les autres et sévérité pour soi, voilà les deux grands *pivots* de la morale d'Horace. » LAH.

1. Cette différence de *support* à *appui* et à *soutien* se montre avec évidence entre les deux verbes *supporter* et *soutenir* : ce qu'on *supporte* est toujours onéreux, pénible, désagréable; ce qu'on *soutient* ne l'est pas ou l'est moins. Dans le *Barbier de Séville*, Bartholo dit à Figaro : « Vous faites là un joli métier, et qui vous fera une belle réputation! » A quoi le fier barbier répond : « Je la *soutiendrai*, monsieur. — Dites que vous la *supporterez*, » reprend finement le docteur. Quand un père a perdu son fils, il peut à peine *soutenir* l'entretien de ses proches et *supporter* le jour (D'AL.). « Après avoir si bien *supporté* sa misère, il n'a pu *soutenir* un état plus doux. » J. J.

4° *Étai*, *étançon*.

L'*étai* est un *appui* ou un *soutien* mis à une chose, non pas dès le commencement, mais après qu'elle a déjà subsisté plus ou moins longtemps, et non pas parce qu'elle est surchargée, mais parce qu'elle tombe en ruine, ou qu'on veut l'empêcher de tomber en ruine pendant qu'on la reprend en sous-œuvre. De même au figuré. « En temps de révolution, le vœu de la raison est de raffermir le corps politique le plus tôt possible sur de nouvelles bases, et de lui assurer, en attendant, les *étais* dont il a besoin. » LAH. « Plusieurs nobles, pour réparer leurs châteaux qu'ils voyaient tomber en ruine, n'ont pas fait difficulté de se mésallier, la richesse ayant de tout temps servi d'*étai* à la noblesse indigente. » LES.

Étançon ne se dit qu'au propre et signifie un gros *étai*, une grosse pièce de bois qu'on met sous un mur ou sous des terres minées pour les soutenir. « Pompée avait réduit aux abois la ville de Pallantia. Déjà il en avait miné les murailles, qui n'étaient plus soutenues que par des *étançons*. » ROLL. « Cet homme ressemblait à ces vieux *étançons* de bâtiments ruinés, qui, étant sans écorce et sans racine, sont prêts à tomber au moindre vent. » VOLT.

FORCE, ÉNERGIE, VIGUEUR. Faculté d'agir puissamment.

Force exprime en soi la chose dont *énergie* et *vigueur* représentent le développement ou la qualité. Un homme qui a beaucoup de *force* montre dans l'occasion beaucoup d'*énergie* ou de *vigueur*; la *force* d'attraction agit tantôt avec plus et tantôt avec moins d'*énergie*. La *force* est ce à quoi on attribue de l'*énergie* ou de la *vigueur*; aussi dit-on bien une *force énergique* (BOIL.), et redonner une nouvelle *vigueur* à ses *forces* (D'AG.). Et non-seulement la *force* peut être considérée comme n'agissant pas actuellement, il est possible aussi qu'elle ne consiste point à agir proprement, mais à être capable de porter ou de résister : *force* de reins, *force* d'inertie. « Les oies vont habiter les eaux; et, dans une vie aussi approchante de la liberté de la nature, elles en reprennent presque tous les avantages, *force* de constitution, *vigueur* et étendue de vol. » BUFF. — Du reste, toutes les fois que *force* se prend dans le sens actif et phénoménal ou qualificatif d'*énergie* ou de *vigueur*, il dit moins et se place d'ordinaire avant.

J'ai reçu mon argent : regarde, je te prie,
Des billets que je tiens la *force* et l'*énergie*. REGN.

« Un jeune homme orgueilleux de sa *force* et de sa *vigueur*. » SÉV.

Force et *énergie*, dans une de leurs applications les plus importantes, savoir en parlant du discours ou des ouvrages de l'esprit, diffèrent de la manière qui vient d'être indiquée. *Force* a rapport aux pensées, à leur enchaînement, au fond, et *énergie* à l'expression, au style, à la forme. « On peut dire d'un orateur qu'il joint la *force* du raisonnement à l'*énergie* des expressions. » D'AL. « Les orateurs du premier âge avaient beaucoup de *force* dans les preuves, de solidité dans les pensées, d'*énergie* dans les expressions. » ROLL. « Faire sentir l'*énergie* du langage des passions et toute la *force* de l'art de persuader. » J. J. Laharpe dit, en parlant d'une scène de *Mahomet* : « L'*énergie* du style est égale à la *force* de la situation. » — Ou bien *énergie* enchérit sur *force*. « Autrefois, saint Paul, prêchant cette matière, la traitait avec tant de *force* et tant d'*énergie*, que.... » BOURD. « Ripert vous porte un troisième petit tome des *Essais de morale* : je n'ai jamais vu une *force* et une *énergie* comme il y en a dans le style de ces gens-là. » SÉV.

Énergie et *vigueur* sont séparés par une différence qui provient de celle de leur étymologie.

Énergie, grec ἐνέργεια, efficacité, vertu, opération, se dit proprement de ce qui opère ou produit de l'effet, et, par exemple, d'un remède ou d'un agent naturel, d'un acide, etc. *Vigueur*, latin *vigor*, de *vigere*, vivre, être jeune et florissant, ne s'emploie qu'en parlant des animaux et des plantes. — Lorsque les deux termes signifient une qualité de l'homme, auquel cas leur synonymie est assez étroite, *énergie* se rapporte davantage à l'âme, et *vigueur* au corps : avec de l'*énergie*, on est courageux, hardi; avec de la *vigueur*, *vigoureux*, robuste, plein de vie et de nerf. On dit bien *vigueur* d'esprit, *vigueur* de l'âme; mais l'addition nécessaire des mots *esprit* et *âme* prouve assez que cet usage de *vigueur* est métaphorique et détourné. Qui agit avec *énergie* suit froidement une résolution ferme; qui agit avec *vigueur* se livre à toute la vivacité, à toute l'ardeur de son tempérament. C'est-à-dire que *vigueur* a cela de particulier, qu'il rappelle toujours le corps ou quelque chose du corps, l'organisation, le sang. « La grâce de l'imposition des mains nous inspire je ne sais quoi, qui fait couler dans nos veines, avec l'onction sainte, ce courage, cette *vigueur* sacerdotale, ce sang apostolique, que nous avons hérité de nos prédécesseurs dans le ministère. » MASS.

FORME, FIGURE; — CONFORMATION, CONFIGURATION; — FAÇON. Ce qui détermine les corps, ou la manière dont ils sont déterminés.

Forme et *figure* se ressemblent extrêmement et demandent à être distingués d'abord avec le plus grand soin.

1° La *forme* est nécessairement en rapport avec la matière ou avec le fond; c'est quelque chose de concret. La *figure*, au contraire, est plus indépendante des objets, se conçoit à part; c'est quelque chose d'abstrait. On ne dit pas absolument des *formes*, mais bien des *figures*. Vous apercevez sur le rivage des *formes* de pas, et des *figures*. Quelqu'un critique la *forme* de votre chapeau; un enfant dessine sur la muraille des *figures* de chapeau. Une chose revêt toutes sortes de *formes*, et non pas de *figures*; mais en mathématiques on fait des *figures*, et non pas des *formes*. Le statuaire donne des *formes* au marbre, il travaille une matière; le dessinateur, le mathématicien, le peintre font des *figures*, c'est-à-dire quelque chose d'idéal. Un écrivain varie les *formes* de son style; les *figures* sont des formes de langage générales, qui n'appartiennent à aucun écrivain ni à aucun sujet en particulier. On *forme* en disposant ou en arrangeant de la matière; on *figure* en

représentant, en donnant une image, image qui peut-être ne répond à rien de réel.

2° Lorsque la *figure* est également relative aux réalités, elles n'en indique que la partie la moins corporelle ou matérielle, pour ainsi dire, savoir la partie mathématique ou graphique, les traits, le contour, le périmètre, le tracé, le dessin. Une *figure* peut être dite seulement ronde ou carrée, régulière ou de travers, ou quelque chose de semblable; mais une *forme* est unie ou raboteuse, noble ou triviale, etc. Buffon écrit au sujet du jeune aveugle opéré par Cheselden : « Les objets qui lui étaient le plus agréables étaient ceux dont la *forme* était unie et la *figure* régulière. » Dieu a départi à l'homme une belle *figure* : il a la taille droite, la tête arrondie et les regards tournés vers le ciel; on admirera toujours les *formes* si pleines d'expression, si élégantes, si bien proportionnées des statues grecques et des peintures italiennes. Tel artiste néglige les *figures*; tel autre s'applique à leur donner des *formes* délicates ou gracieuses.

3° La *forme* est plus particulièrement palpable, et la *figure* visible; ce qui tient encore à ce que l'une est plus matérielle, et l'autre moins. Ainsi à l'égard du corps de l'homme, *figure*, dans une acception spéciale, désigne seulement ce qui frappe d'abord et surtout la *vue*, et ce que pour cela on appelle le *visage*. On ne fait que changer l'aspect, la manière d'être vu, de l'objet qu'on *défigure*; mais on altère la constitution, la manière d'être de la chose qu'on *déforme*. Au figuré, *figure* exprime la manière de paraître d'un homme, son air; et *forme*, sa manière d'être avec les gens, de les traiter, ou la manière dont il procède, dont il se conduit. « On devrait appeler exclusivement *forme* d'un corps la manière d'être étendu que nous lui connaissons par le tact en nous mouvant autour de lui, et réserver le mot *figure* pour l'impression que cette forme fait sur notre œil. La même *forme* présente plusieurs *figures*, suivant qu'elle est vue d'un côté ou d'un autre. » Destutt de Tracy. Ce qui confirme encore cette distinction, c'est que *figure*, mais non pas *forme*, marque toujours quelque chose d'extérieur, d'apparent. « Ce n'est que depuis peu qu'on a déterminé la *figure* de la terre; ce n'est que de nos jours qu'on s'est élevé à la théorie de sa *forme* intérieure et qu'on a démontré l'ordre et la disposition des matières dont elle est composée. » Buff.

4° Enfin, le mot *forme* convient davantage relativement aux êtres les plus remarquables par la forme, c'est-à-dire quand il est question des animaux en général, et de l'homme en particulier. — Il y a des animaux de toutes sortes de *formes*; Épicure attribue aux atomes des *figures* de toutes sortes. — « Cela rend l'âme souple et comme liquide pour prendre toutes les *formes* qu'il plaît à Dieu.... C'est à force de changer de *forme* qu'on n'en a plus aucune à soi. L'eau pure et claire n'est d'aucune couleur ni d'aucune *figure*; elle est toujours de la couleur et de la *figure* que lui donne le vase qui la contient. Soyez de même en Dieu. » Fén.

Conformation et *configuration* sont tous deux des termes didactiques, des termes d'histoire naturelle, usités seulement au propre, et ils ont précisément entre eux la dernière différence qui vient d'être signalée entre *forme* et *figure*. On se sert du premier à l'égard des animaux, et du second par rapport aux êtres inorganiques. — Rechercher curieusement la vertu des plantes et la *conformation* des animaux (Fén.); la matière est capable d'une infinité de différentes *configurations* (Mal.). — Les grands singes ressemblent beaucoup à l'homme par la *conformation* du corps (Buff.); les couleurs dépendent de la *configuration* des parties (Volt.). — Les Chinois ont paru d'abord une espèce entièrement distincte par la *conformation* de leur nez, de leurs yeux et de leurs oreilles (Volt.); les végétaux fossiles, changés en charbon de terre, ont perdu leur contexture et leur *configuration* (Buff.).

Façon vient de *facere*, faire. La *façon* est la forme donnée à un ouvrage par celui qui fait, qui manie une matière pour en composer quelque chose. Elle rappelle naturellement l'ouvrier ou son travail. Chacun fait, chacun parle à sa *façon*. « Chacun se représente Dieu à sa *façon* particulière. » Boss. « Tout montre (dans la création) combien la *façon* de l'ouvrier surpasse la vile matière qu'il a mise en œuvre. » Fén.

LE CHEVALIER.

Quelle est cette valise?

VALENTIN.

Eh! parbleu, c'est la vôtre.

LE CHEVALIER.

De la même elle n'a ni l'air ni la façon.

(*Les Ménechmes*). Regn.

FORT, VIGOUREUX, ROBUSTE. Ces mots appliqués au corps lui attribuent une certaine aptitude à porter ou à mouvoir, à vaincre ou à résister.

Fort a rapport à la capacité, *vigoureux* à la manière d'agir, et *robuste*, à la manière d'être. *Fort* exprime une qualité qui se mesure à l'importance des effets dont on est capable; *vigoureux*, une qualité qui s'estime par le degré d'effort développé dans l'action; et *robuste*, une qualité dont on juge en voyant l'état ferme du corps.

Ce qui est *fort* peut beaucoup, peut produire des effets considérables, et soutenir une grande charge ou de grands assauts. Le *fort* Samson (Volt.). L'homme est plus *fort* que la femme (Fén., Volt.), c'est-à-dire peut davantage, peut ce qu'elle ne peut pas. « Loin de rougir de leur faiblesse, les femmes en font gloire : elles affectent de ne pouvoir soulever les plus légers fardeaux; elles auraient honte d'être *fortes*. J. J.

Mes gens vous aideront, et je les ai pris *forts*
Pour vous faire service à tout mettre dehors. Mol.

« Cette contraction si serrée (du tatou) se fait au moyen de deux grands muscles, et l'homme le plus *fort* a bien de la peine à le desserrer. » Buff. « Avant l'âge de quatre ans, le cheval n'est pas encore assez *fort* pour n'être pas, en marchant, surchargé du poids du cavalier. » Id. « Ils se présentèrent plus de trente à se charger de deux ou trois petits paquets, que le moins

fort d'entre eux eût pu porter sous le bras. » Scarr. « Je priai le maître de la vigne qu'il envoie des ouvriers plus *forts* et plus diligents que moi pour y travailler. » Mal. Et souvent le *fort* tient sa qualité, non pas, comme le *vigoureux* et le *robuste*, de la nature de sa constitution, mais de sa taille. « Je suis, dit l'éléphant, le plus grand, le plus *fort* et le plus brave de tous les animaux. » Fén. « Les Éthiopiens mettaient sur le trône le plus grand et le plus *fort*. » Boss. « Les barbares du nord étaient plus grands et plus *forts* que les Romains. » J. J. « Hippias avait presque la taille et la *force* d'Hercule. » Fén. « Les habitants des montagnes sont plus grands et plus *forts* que ceux des vallées ou des plaines. » Buff.

A ces mots sort de l'antre un lion grand et *fort*.
Laf.

Le *vigoureux* se distingue par le mouvement ou la vivacité de l'action. Sa qualité tient au courage, à l'ardeur du sang, à une nature toute nerveuse. « Il y a des corps *vigoureux* où il semble que tout soit nerf, et où tout est plein d'esprits. » Boss. « Le marquis est *vigoureux;* il soutint avec bien du courage cette première épreuve. » Sév. « Alexandre est semblable, dans ses sauts hardis et dans sa légère démarche, à ces animaux *vigoureux* et bondissants » Boss. « Ces insulaires sont tous très-*vigoureux* et fort agiles. » Buff. « Les haras établis dans des terrains secs et légers produisent des chevaux sobres, légers et *vigoureux*, avec la jambe nerveuse et la corne dure. » Id.

Le *robuste* est solidement constitué. Il se distingue par la grosseur des membres et par le tempérament. « Un corps *robuste* et bien constitué. » Fléch. « C'était un jeune homme d'une complexion très-délicate. Tu me parais plus *robuste* que lui. » Les. « Le mouflon est d'une nature assez *robuste* pour subsister dans les climats froids, tempérés et chauds. » Buff. « Ce qui a paru être gigantesque dans la stature des Patagons, c'est leur énorme carrure, la grosseur de leur tête et l'épaisseur de leurs membres; ils sont *robustes* et bien nourris. » Id. « Un homme haut et *robuste*, qui a une poitrine large et de larges épaules. » Labr. « Des membres gros et *robustes* ne font ni le courage ni le génie. » J. J. « Par son corps *robuste* et admirablement conformé, Louis XIV était merveilleusement propre aux fatigues. » S. S.

On ne peut aisément vaincre ou faire céder ce qui est *fort*, ni arrêter ou ralentir l'impétuosité de ce qui est *vigoureux;* un corps *robuste* ne craint pas la fatigue et les longs travaux.

L'homme *fort* est puissant; le *vigoureux*, plein de séve et d'énergie; le *robuste* a un corps d'une bonne trempe, solide, à toute épreuve.

FORTUNÉ, HEUREUX. Qui a le bonheur en partage, qui est dans une situation favorable.

1° « *Fortuné* est plus noble que le mot d'*heureux*, et n'est pas tant du langage familier. » Vaug. La raison et la preuve en sont que *fortuné* reproduit exactement le latin *fortunatus*, au lieu que *heureux* vient du français *heur*

2° Comme nous ne faisons intervenir la fortune, la déesse qui distribue les biens et les maux, que pour les grandes situations, *fortuné* suppose un bonheur extraordinaire, une faveur signalée de la fortune. Pour être *heureux*, il suffit d'échapper au mal; pour être *fortuné*, il faut obtenir un bien, un avantage positif, qui même ait de l'importance. Un air de triomphe distingue l'homme *fortuné*, et une douce sérénité l'homme *heureux*. Il suit de là que le mot *fortuné* est propre à enchérir en un certain sens sur celui d'*heureux*. « Si le don de penser rend *heureux*, je vous tiens pour le plus *fortuné* des hommes. » Volt. « Sire, vivez *heureux*, *fortuné*, victorieux de vos ennemis, père de vos peuples. » Boss.

3° Le bonheur de l'homme *fortuné* n'est pas du même genre que celui de l'homme *heureux :* l'un est extérieur, l'autre intérieur; l'un consiste dans les dons de la fortune, les richesses et l'état florissant des affaires, l'autre dans le contentement de l'âme. La prospérité rend *fortuné*, la félicité *heureux*. Celui à qui tout rit et succède, qui vit dans l'abondance ou les grandeurs est *fortuné;* celui qui est satisfait de son sort et de lui-même, celui qui possède son cœur en paix est *heureux*. Deux amants sont *fortunés* quand tout favorise leur union; s'ils se suffisent l'un à l'autre, ils sont *heureux*. « C'est moi qui suis *heureux*, répondit le prêtre.—*Heureux*, vous! si peu *fortuné*, si pauvre, exilé, persécuté, vous êtes *heureux!* » J. J. « O pauvreté et impuissance des rois, qui peuvent faire leurs serviteurs riches, puissants, *fortunés;* mais qui ne peuvent les faire *heureux!* et certes il n'appartient qu'à celui qui est lui-même le souverain bien de donner la félicité. » Boss. « Quand on voit les *fortunés* de ce monde au milieu de la troupe qui leur applaudit, tous les sens disent : Voilà les *heureux*. Jésus-Christ nous dit, au contraire, ce ne sont pas là les *heureux; heureux* ceux dont le Seigneur est le Dieu. » Id. — Le roi Crésus, le plus *fortuné* des hommes, est surpris d'apprendre de Solon qu'il n'est pas le plus *heureux*, qu'il est moins *heureux* qu'un simple citoyen d'Athènes qui a vécu content dans une condition médiocre et obscure.

FOUETTER, FLAGELLER, FUSTIGER, FESSER. Battre à nu certaines parties du corps par punition.

Fouetter, battre à coups de *fouet*, a la signification la plus étendue. Il peut sans impropriété sensible se mettre partout à la place des trois autres mots, et il a de plus qu'eux la faculté de se dire des animaux à peu près seul, et absolument seul des objets inanimés. On *fouette* les chevaux, les chiens, pour qu'ils se corrigent; on *fouette* de la crème pour la faire mousser; Xerxès fit *fouetter* la mer pour la punir d'avoir rompu le pont de bateaux qu'il avait jeté sur l'Hellespont (Fén.); l'enfant s'amuse à *fouetter* un sabot pour le faire tourner; la pluie *fouette* contre les vitres, qu'elle bat comme à coups de *fouet*.

Flageller, latin *flagellare*, fouetter, de *flagellum*, fouet, houssine, châtiment, punition, est resté l'expression en quelque sorte consacrée pour signifier un des supplices infligés à Jésus-Christ et

aux martyrs, et une pratique de pénitence. « Le Fils de l'homme sera livré aux gentils, il sera moqué, *flagellé*, on lui crachera au visage; et, après l'avoir fouetté, ils le feront mourir. » Boss. « La faiblesse de Pilate a le même effet qu'aurait la malice, elle lui fait *flageller*, elle lui fait condamner, elle lui fait crucifier l'innocence même.» Id. « Jésus a été livré à Pilate, *flagellé*, couvert de crachats, couronné d'épines.... » Volt. « On attache saint Victor sur le chevalet, et il lasse durant trois jours des bourreaux qui s'épuisent en le *flagellant*. » Boss. « Pausanias, dans ses *Arcadiques*, nous apprend que dans plusieurs temples d'Éleusine on *flagellait* les pénitents, les initiés; coutume odieuse, introduite, longtemps après, dans plusieurs églises chrétiennes. » Volt.

Fustiger, de *fustem agere*, faire agir le bâton, c'est donner la bastonnade, *fouetter* à coups redoublés, comme on le faisait autrefois par autorité de justice à l'égard de certains condamnés. « Cambyse ayant reproché aux prêtres de Memphis leur stupidité, il les fit cruellement *fustiger*. » Roll. « Soixante-dix personnes conspirèrent contre l'empereur Basile; il les fit *fustiger*.» Montesq. « Il lia les mains à cette femme et la *fustigea* cruellement; quand elle fut tout en sang,... » Dudeff. « Le juge, sans autre information, ordonna de *fustiger* sur l'heure le délinquant par provision. » Les. « Le juge jugea que l'accusé était indigne de pardon. Il le fit dépouiller sur-le-champ et *fustiger* en sa présence. » Id. « C'est l'autorité des esclaves qui accordaient à leurs maîtres le droit de les *fustiger*. » Volt. « Si un pauvre Juif avait dit aux Romains..., le sénat aurait ri ou l'aurait fait *fustiger*. » Id.

Connaissez-vous certain rimeur obscur...,
Pour ses méfaits dans la geôle encagé,
A Saint-Lazare après ce *fustigé*,
Chassé, battu, détesté pour ses crimes...? Id.

Fesser tire visiblement son origine d'une partie du corps sur laquelle portent les coups, et qu'on ne nomme pas devant toute sorte de personnes; c'est pourquoi *fesser* lui-même ne se permet guère que dans la conversation la plus familière et en plaisantant. Clytemnestre, aux enfers, poursuit son fils

Une torche noire à la main,
Et de couleuvres une tresse,
Dont sans cesse elle vous le *fesse*. Scarr.

« Un fakir se faisait *fouetter* pour les péchés de ses compatriotes.... Apprenez, dit-il, que je ne me fais *fesser* dans ce monde que pour vous le rendre dans l'autre, quand vous serez chevaux et moi cavalier. » Volt. « Candide, mené à un auto-da-fé, fut *fessé* en cadence, pendant qu'on chantait. » Id. « Maître Chaumeix, pour sa doctrine, se ferait *fesser*. » Id. « Est-il possible qu'il y ait encore quelqu'un qui reçoive Fréron chez lui? Ce chien, *fessé* dans la rue, peut-il trouver d'autre asile que celui qu'il s'est bâti avec ses feuilles? » Id.

Minos entre eux (nos Zoïles) et moi va bientôt prononcer :
Des serpents d'Alecton nous les verrons *fesser*. Id.
Le son qu'un coup de fouet produit...
Vient beaucoup moins de l'air froissé
Que de quelque sylphe *fessé*,
Qui, des humains cherchant l'approche,
En reçoit bien souvent taloche,
Puis va criant comme un perdu. J. B. Rouss.

FOURVOYER (SE), S'ÉGARER, SE PERDRE. Manquer le chemin, au propre et au figuré.

Se fourvoyer ne se dit que dans le style familier; cela seul suffit pour en faire un mot à part. Il se trouve dans Mme de Sévigné, dans Molière, dans Regnard, dans Destouches, dans Beaumarchais et dans la *Pucelle* de Voltaire. C'est, en parlant des animaux, le terme qui convient le mieux. « Les piqueurs doivent se séparer aussi et rompre les chiens qui *se* sont *fourvoyés*, pour les ramener et les rallier à ceux qui chassent le cerf de meute. » Buff.

Ce loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
Gras, poli, qui *s'était fourvoyé* par mégarde. Laf.

Au figuré, *se fourvoyer* signifie commettre une bévue, une erreur grossière ou plaisante, ou grossière et plaisante. « Mais prenez garde, avocat! vous *vous fourvoyez*. » Beaum.

Viens, ma chère Sophie, embrasse-moi. Ta mère
Est une extravagante; et je veux, en bon frère,
Redresser aujourd'hui son esprit *fourvoyé*. Dest.

« On ne fut pas obligé, chez les Juifs, de croire les chroniques comme on fut obligé de croire le *Décalogue*. C'est là que *se* sont *fourvoyés* tant de braves commentateurs; ils n'ont pas distingué Dieu qui parle, et l'homme qui raconte. » Volt. « Je soupçonne notre ami Tronchin de *s'être fourvoyé* en lui appliquant un cautère pour le fortifier. » Id.

Hélas! Colette! hélas!
Qu'un seul faux pas entraîne de faux pas!
De faute en faute on *se fourvoie*, on glisse;
On se raccroche, ou tombe au précipice.
(La *Prude*). Id.

S'égarer et *se perdre*, usités dans tous les genres du style, diffèrent du moins au plus. *S'égarer*, c'est donner à côté, se détourner ou s'écarter du bon chemin; mais peut-être s'y reconnaît-on encore et sait-on comment rentrer dans la bonne voie, ou peut-être arrivera-t-on néanmoins, quoique d'une manière détournée et plus lente. *Se perdre*, c'est s'égarer sans retour et sans espérance, au point de perdre la tramontane, d'être désorienté, de ne savoir plus où on est ni que faire pour sortir d'embarras. « Je *m'égarai* si bien que je perdis réellement plusieurs fois ma route.... Je me plus si fort en ce lieu et j'y fis tant de tours, que je *me perdis* enfin tout à fait.» J. J. « Dans le monde, si l'on ne *se perd*, au moins on *s'égare* souvent. » Fléch. « Si vous aviez gagé pour l'affirmative, vous tiendriez votre argent, sinon pour *perdu*, au moins pour bien *égaré*. » Malh. « Il s'efforce d'ouvrir les yeux à cet ami qui se dérange, qui *s'égare*, qui *se perd*.» Bourd. « N'envisagez point l'avenir, car on *s'y égare* et on *s'y perd* quand on le regarde. » Fén. On *s'égare* par distraction dans les rues d'une ville qu'on connaît assez bien; on *se perd* dans un labyrinthe. L'homme le plus sage *s'égare* quelquefois; s'il *se perd*, il n'a plus de titre à la

sagesse. — C'est le même rapport qui existe évidemment entre les verbes actifs *égarer* et *perdre*. Dans l'*Ingrat* de Destouches, Dorante dit à Pasquin en parlant de Géronte :

Mais il faut que cet homme ait *perdu* la raison.

A quoi Pasquin répond :

Elle est bien *égarée*.

FRACAS, TUMULTE, VACARME. L'idée de bruit fait par quelqu'un est commune à ces trois mots.

Mais *fracas*, du latin *frangere, fractum*, briser, rompre, ou de la préposition italienne *fra* et du latin *quassare*, secouer, agiter fortement, marque un grand bruit. *Tumulte*, en latin *tumultus*, qui veut dire aussi trouble, accumulation, affluence de monde, exprime le bruit confus d'une foule, d'un certain nombre de personnes. *Vacarme*, d'une origine incertaine, mais très-probablement vulgaire, appartient au langage commun et signifie un bruit de gens du peuple qui tempêtent ou font tapage.

« Si Alcibiade fait aux enfers autant de *fracas* qu'il en a fait toute sa vie sur la terre, ce ne sera plus ici le royaume du silence. » Mercure à Charon. Fén. « M. le comte des Guérets fait tant de *fracas*, qu'on n'entendrait pas tonner dans la salle. » Dest. « Ces aventures (les suicides) font un *fracas* terrible le premier jour, et quand les biens du mort sont partagés, on n'en parle plus. » Volt.

Et voilà qu'on la chasse avec un grand *fracas*,
A cause qu'elle manque à parler Vaugelas. Mol.
Il (le coq) se battait, dit-il, les flancs avec ses bras,
Faisant tel bruit et tel *fracas*
Que moi, qui grâce aux dieux de courage me pique,
En ai pris la fuite de peur. Laf.

« Le maréchal de Villeroy (quand parut la *Polysynodie*) fit tant de manéges, de déclamations, de tintamarre, entraîna par ses violences tant de gens à n'oser ne pas crier en écho, que M. le duc d'Orléans ne voulut pas pour les Saint-Pierre résister à ce *tumulte*. » S. S. « Cependant tout le palais (de Pygmalion) est plein d'un *tumulte* affreux ; on entend partout les cris de ceux qui disent : Le roi est mort. » Fén. « La nuit de la Saint-Barthélemy, toutes les maisons des protestants furent forcées et ouvertes en même temps. L'amiral de Coligny, alarmé du *tumulte*, sauta de son lit. » Volt. « C'est ici (à Fontainebleau, où on célébrait les noces de Louis XV) un bruit, un *fracas*, une presse, un *tumulte* épouvantable. » Id. « Au milieu de tout ce *tumulte*, prenez garde de n'être pas troublés. » Boss.

Quel bruit confus ! quels cris ! Je crois qu'en cette ville
Le diable a pour jamais élu son domicile.
Oh ! Paris est un lieu de *tumulte* et d'éclat. Regn.

« Le diable vient faire un *vacarme* de lutin dans la maison, et casse toutes les vitres. » Volt. « C'est la plus sotte chose du monde que de se défier d'une femme et de la tourmenter.... Cela vous fait songer à mal ; et ce sont souvent les maris qui, avec leurs *vacarmes*, se font eux-mêmes ce qu'ils sont. » Mol.

En quoi blesse le ciel une visite honnête
Pour en faire un *vacarme* à nous rompre la tête ? Id.
La douceur d'une femme est tout ce qui me charme ;
Et la vertu fait un *vacarme*
Qui ne cesse de m'assommer.
(Mercure à Cléanthis dans *Amphitryon*). Id.
Tirez donc (les petits chiens). Quels *vacarmes* !
Ils ont pissé partout.
(Dandin dans les *Plaideurs*). Rac.
Ici mal à propos votre esprit se gendarme ;
Le mal est donc bien grand pour faire un tel *vacarme* ? Regn.

Le *fracas* est remarquable par sa force, sa violence, son éclat ; le *tumulte* par le désordre, par le mélange d'une multitude de cris ; *vacarme* ne se dit que dans le discours familier ou en parlant de gens du commun.

Les personnes emportées font souvent un *fracas* terrible, un *fracas* à épouvanter ou au moins à étourdir tout le monde ; le repos des villes mal policées est souvent troublé par des *tumultes* ; il y a souvent du *vacarme* dans les maisons de débauche et dans les petits ménages mal unis.

FRÉQUENTER, HANTER. (PRATIQUER, COURIR). On *fréquente*, on *hante* les lieux ou les personnes, dans lesquels ou chez lesquelles on va souvent.

Fréquenter est le latin *frequentare*, qui a le même sens. *Hanter* paraît venir de l'allemand *handeln*, traiter avec quelqu'un, avoir avec quelqu'un commerce, liaison, habitude.

Fréquenter se dit proprement des lieux, des lieux qu'on visite de temps en temps, et dans tous les cas il est plus noble. *Fréquenter* les sacrements (Acad.) ou les autels (Bourd.). « Les Hollandais *fréquentent* les mers du nord pour la pêche de la baleine. » Buff. « Un auteur dramatique doit consulter ceux qui *fréquentent* assidûment les spectacles. » Volt. Au contraire, on *hante* plutôt les personnes, les personnes avec lesquelles on vit, et ce mot est toujours, sinon pris en mauvaise part, au moins familier, ou exprimant une manière d'être avec les gens familière. Suivant l'Académie, *hanter*, c'est visiter souvent et familièrement, et *hantise* ne se prend guère qu'en mauvaise part. *Hanter* mauvaise compagnie (Regn., Ham.), les sots (Volt.), les vauriens (Id.). « Moi, que j'aille chercher un pareil homme ! que je le voie ! que je le *hante* ! Rousseau vous a-t-il donc paru facile en liaison au point d'aller chercher la *fréquentation* des méchants ? » J. J. — « Les oiseaux appelés chevaliers *fréquentent* les bords des étangs et des rivières. » Buff. « Bélon dit que les deux espèces, le héron blanc et le héron gris, se *hantent* et sont amies jusqu'à partager quelquefois la même aire pour y élever en commun leurs petits. » Id.

Outre cela, *fréquenter* marque simplement la *fréquence* des visites d'une seule personne ou le grand nombre de personnes qui visitent un lieu ; il n'emporte pas comme *hanter* l'idée de ce qu'on devient, des qualités qu'on contracte dans les lieux ou auprès des personnes. Dis-moi qui tu *hantes*, et je te dirai qui tu es. On a *hanté* les foires, quand, à force de vivre dans le monde, on en connaît et on en emploie toutes les supercheries et toutes les ruses. « Se frotter au pilier, c'est prendre les mauvaises habitudes de ceux qu'on *hante*. » Acad.

On vous voit souvent chez les personnes que vous *fréquentez*. Tartufe veut fuir la femme d'Orgon. Orgon s'y oppose :

> Non, en dépit de tous vous la *fréquenterez*,
> Et je veux qu'à toute heure avec elle on vous voie.
> Mol.

« Il n'y a pas un Pourceaugnac à Limoges que je ne connaisse; je ne *fréquentais* qu'eux dans le temps que j'y étais, et j'avais l'honneur de vous voir presque tous les jours. » Id. « J'ai *fréquenté* des hommes de toute espèce, des grands, des petits, des libertins, des philosophes; qu'ils déclarent en public ce qu'ils pensent de moi. » J. J. Mais vous prenez les défauts, les manières de penser et d'agir des personnes que vous *hantez*. « Vous êtes fou, mon mari, avec toutes vos fantaisies; et cela vous est venu depuis que vous vous mêlez de *hanter* la noblesse. » Mme Jourdain dans le *Bourgeois gentilhomme*. Mol.

> Isabelle pourrait perdre dans ces *hantises*
> Les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises.
> Id.

« Vous dites à Mme du Châtelet qu'elle n'a commencé sa rébellion qu'après avoir *hanté* les malintentionnés leibnitziens. » Volt. — Celui qui *fréquente* les églises peut y aller pour des motifs étrangers à la religion, et n'avoir rien d'un homme d'église. « Mon père (usurier et hypocrite) *fréquentait* les églises et portait un rosaire de quinze dizaines. » Les. « Les filles de Minée, pour ne point perdre de temps, ne *fréquentaient* jamais l'église. » Volt. Celui qui *hante* les églises est un dévot :

> Je le soupçonne encor d'être un peu libertin;
> Je ne remarque point qu'il *hante* les églises [1].
> Mol.

FRIVOLE, FUTILE. Épithètes applicables aux choses qui manquent de valeur, de considération, d'importance, et ensuite aux personnes qui font cas ou s'occupent de pareilles choses.

Frivole, *frivolus*, de *frians* (d'où notre mot *friable*), mettre en miettes, en poussière, annonce une chose petite, une minutie. *Futile*, *futilis*, de *fundere*, répandre, a été dit d'abord des vases qui ne peuvent retenir ou qui laissent échapper la liqueur, et par extension de tout ce qui est vide ou vain. Par conséquent les objets *frivoles* sont des bagatelles, et les objets *futiles* des riens; les premiers ne sont bons que pour l'amusement et le badinage; les autres sont impropres à tout, d'une inutilité absolue. On dit des amusements (Acad.), des bagatelles (Lah.) *frivoles*, et de *futiles* chicanes (Lah.), d'absurdes *futilités* (Volt.); la *frivolité* des plaisirs (Marm.), et la *futilité* de la scolastique (Lah.).

Une objection *frivole* est sans raison suffisante, sans fondement solide; une objection *futile* est sans raison, sans aucun fondement. Un discours *frivole* se rapporte à des choses peu graves, d'un intérêt minime; un discours *futile* est vide de sens.

Des ouvrages *frivoles* sont médiocres. « Il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres *frivoles*, et, ce qui encore est bien pis, de livres sérieux inutiles. » Volt. Des ouvrages *futiles* sont détestables. « L'art d'écrire est devenu souvent un vil métier dans lequel des libraires payent des mensonges et des *futilités* à tant la feuille. » Volt.

Il peut y avoir de l'esprit et de l'agrément dans ce qui est *frivole*. « Les *Mémoires* de Grammont sont de tous les livres *frivoles* le plus agréable et le plus ingénieux. » Lah. Laharpe dit en parlant des contes de fées : « Plusieurs collections font voir combien l'on a été fécond dans ces bagatelles, et que quelquefois des personnes d'esprit et de mérite n'ont pas dédaigné de s'y exercer : on peut mettre de l'art et du goût jusque dans ces *frivolités* puériles. » « Voiture, né avec un génie *frivole* et facile, fut le premier qui brilla dans cette aurore de la littérature française. S'il était venu après les grands hommes qui ont illustré le siècle de Louis XIV, il aurait été obligé d'avoir plus que de l'esprit. » Volt. Mais il n'y a rien que d'extravagant dans ce qui est *futile*. Voltaire traite de ridicules et méprisables les querelles du jansénisme et du molinisme, et il ajoute : « Plus les esprits seront convaincus de la *futilité* et de l'extravagance de ces disputes, plus l'État sera tranquille. » « Le fond de toutes les matières que je traite, quelque raisonnable qu'il puisse être en soi, se trouve presque entièrement absorbé par les *futilités* et les extravagances dont j'ai toujours soin de l'habiller. » J. J.

Une personne *frivole* n'a pas le goût du sérieux, ne s'occupe que de petites choses, de plaisirs, de jeux, n'estime et n'aime que ce qui est léger. Tel était, suivant Saint-Simon, Coulanges, « un de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles; léger, *frivole*, à qui rien ne coûtait que la contrainte et l'étude. » « C'est à l'amusement qu'il faut toujours revenir.... Si la nature ne nous avait faits un peu *frivoles*, nous serions très-malheureux. » Volt. Mais une personne *futile* est inepte, incapable, ou occupée de choses tout oiseuses. C'était, à en croire Saint-Simon, le caractère de Dangeau

1. *Pratiquer* signifie exclusivement *hanter* une personne, mais non pas de manière à en prendre quelque chose, à lui devenir semblable; c'est être ou aller souvent chez elle, et par suite la connaître, comme on connaît une chose par la *pratique* ou une chose dont on use. « J'ai assez *pratiqué* cet homme-là, pour savoir de quoi il est capable. » Acad. « Babouc *pratiqua* plusieurs mages, et vit des âmes célestes. » Volt. « Plus je *pratique* ce jeune homme, et plus je le reconnais prudent et discret. » Id. « Il convenait au cardinal de Retz de peindre les principaux personnages de son temps qu'il avait tous *pratiqués*. » Id. « Les Romains, en s'entretenant avec les Gaulois à qui le commerce avait donné lieu de *pratiquer* plus familièrement les Germains, apprirent des choses terribles touchant les ennemis qu'ils allaient chercher. » Roll. — *Courir* marque le goût et l'empressement. « Ah! que ces femmes me paraissent jolies! je ne m'étonne pas si les gens de qualité les *courent*. » Les.

> Crois-tu qu'un juge n'ait qu'à faire bonne chère,
> Qu'à battre le pavé comme un tas de galants,
> *Courir* le bal la nuit, et le jour les brelans? Rac.

Les gouverneurs, qui mènent la jeunesse en voyage, « plus curieux de leur amusement que de son instruction, lui font passer son temps à *courir* des bibliothèques, et à visiter des antiquaires. » J. J.

« esprit au-dessous du médiocre, très-*futile*, très-incapable en tout genre, qui ne se repaissait que de vent. » « Des complaisants de Louis XIV le plus favorisé, le maréchal de Villeroy, fut l'homme de sa cour le plus bas et le plus *futile*. » MARM.

FUIR, ÉVITER, ÉLUDER. S'éloigner de quelque mal, de quelque chose qui est ou qu'on juge fâcheux.

Éluder est parfaitement distinct des deux autres mots, et doit d'abord être mis hors de question. Il signifie *s'échapper* adroitement et comme en se jouant (racine *ludus*, jeu). Or, cette idée de détour subtil, d'expédient, de stratagème, lui est toute particulière. Philoctète avait juré de ne pas découvrir les cendres d'Hercule; il *élude* son serment, en frappant du pied la terre à l'endroit où elles étaient (FÉN.). « Le renard sait creuser un terrier avec deux issues, pour *éluder* les piéges du chasseur. » ID. « Comme la partie n'est pas égale, il faut user de stratagème, et *éluder* adroitement le malheur qui me cherche. » (Don Juan). MOL. « Songez à chercher dans votre tête quelque nouveau détour pour vous tirer de cette affaire, à trouver quelque belle ruse pour *éluder* ici les gens et paraître innocente. » (George Dandin à Angélique). ID. « L'amour seul sut *éluder* l'artifice du labyrinthe. » MONTESQ. « Les Romains *éludèrent* la science des pilotes par l'invention d'une certaine machine. » ID. « Le conseil *éluda* les représentations de la bourgeoisie par des réponses dont l'adresse ne peut sauver le ridicule. » J. J. « A quoi reconnaîtrez-vous un sophiste? A l'adresse, à l'astuce avec laquelle il *éludera* une bonne raison; au tour leste, subtil et prompt qu'il fera pour esquiver une objection solide. » MARM. On *élude*, en outre, des embarras (PASC.), des difficultés (ID.), des lois (ID., MONTESQ.), une autorité (BOSS.), une punition (MONTESQ.), une proposition (J. J.), un payement (BOURD.), un raisonnement (FÉN.), un bienfait offert (J. J.), par des prétextes (ID.), des excuses (ID.), des défaites (PASC.), des chicanes (ID., BOURD.); et quand il s'agit de questions, on les *élude* aussi, en les détournant (PASC.), ou par un cercle sans fin (FÉN.).

Restent *fuir* et *éviter*.

On *fuit* en se tournant vers le côté opposé, et en courant avec vitesse : nous *fuyons* proprement ceux qui nous poursuivent, de peur d'être pris par eux. On *évite* en se détournant, en passant à côté (*e viâ*, hors du chemin) : nous *évitons* proprement les écueils, de peur de donner contre, de les rencontrer. On *fuit* ce qu'on hait; on *évite* ce qu'on craint. On *fuit* par aversion, par peur, par horreur, et ce mot suppose un mal présent, certain, connu; on *évite* par éloignement et par prudence un mal à venir, possible ou probable, un inconvénient ou un mauvais effet lointain qu'on prévoit. On *fuit* le travail parce qu'on ne l'aime pas; on l'*évite* parce qu'on en redoute les suites pour sa santé. On *fuit* une personne qu'on hait; on *évite* une personne de qui on craint quelque chose de désagréable. Jamais un militaire ne doit *fuir* le combat; quand l'ennemi est là, reculer serait une honte; mais il y a souvent sagesse, louable circonspection à *éviter* le combat. On *fuit* un monstre; il effraye : on *évite* les effets de sa rage; on les appréhende. Une femme, dans Molière, dit d'un jaloux qu'elle traite de monstre :

> *Fuyons*-en promptement l'atteinte envenimée,
> *Évitons* les effets de sa rage animée.

Il s'agit d'un danger simplement à craindre dans ce vers de Boileau :

> Quoi que vous écriviez, *évitez* la bassesse.

Mais Junie signale à Britannicus un péril évident, quand elle lui dit :

> Retirez-vous, seigneur, et *fuyez* un courroux
> Que ma persévérance allume contre vous.
> Néron est irrité. RAC.

D'ailleurs, *fuir* marque plus de zèle et d'empressement de la part du sujet; celui-ci ne se détourne pas seulement du mal, mais il s'en éloigne en courant, suivant la force du mot. « Le divin Sauveur *évite* autant qu'il est possible, et *fuit* jusqu'à l'ombre de la vengeance. » BOURD. *Éviter* exprime si peu l'action, l'ardeur, les démarches du sujet, qu'il signifie quelquefois simplement le fait d'échapper au mal, le succès, tandis que *fuir* désigne seulement l'effort pour y échapper. « *Éviter* le danger, c'est n'y pas tomber; *fuir* le danger, c'est ne pas s'y exposer. » GIR. « Il est impossible aux hommes d'*éviter* l'erreur et la douleur qu'ils *fuient*, s'ils ne se donnent sans réserve à Dieu seul. » PASC. « Il faut savoir *éviter* les mauvais exemples sans faire semblant de les *fuir*. » MARM. « Un voyage n'est pas plutôt fini qu'il en entreprend un autre. Ainsi, se *fuyant* toujours lui-même, il ne peut s'*éviter*, il porte toujours avec lui son inconstance. » REGN. « Les rennes *évitent* les loups en *fuyant*. » ID.

FURIES, EUMÉNIDES. Divinités vengeresses du crime.

Furies est latin, *Furiæ*; et *Euménides*, grec, Εὐμενίδες. Le premier de ces mots appartient plutôt à la mythologie et à l'histoire romaines; le second, à la mythologie et à l'histoire grecques. Il y avait, dit-on, dans le Latium, un bois consacré aux *Furies*; et plusieurs villes grecques, entre autres Athènes, avaient des chapelles et des forêts dédiées aux *Euménides*. « Le sommeil ne fait entendre aux vainqueurs de Pompée que le sifflement des serpents des *furies*.... Oreste, Panthée, Agavé n'étaient pas plus effrayés de l'aspect des *Euménides* vengeresses.... César se sent en songe comme déchiré par les fouets vengeurs des *furies*. » MARM.

Furies est devenu chez nous un nom commun, et relatif à la pratique, c'est-à-dire représentant les divinités dont il s'agit à l'œuvre, comme *furieuses* ou *en fureur*, comme présentement occupées à tourmenter les coupables. « Les remords du crime me suivaient partout; c'étaient comme des *furies* attachées à mes côtés, qui me poursuivaient et ne me permettaient pas d'être un moment tranquille. » MASS. « Marius se vantait qu'il avait trouvé le secret d'attacher à Métellus un remords et une *furie* vengeresse, qui lui redemanderait le sang innocent de son hôte et de

son ami. » VERT. *Euménides*, au contraire, est resté un nom propre dont la première lettre est toujours une majuscule, et qui est théorique, qui exprime le titre plutôt que la fonction actuelle. « Au lieu de diables, les Grecs eurent Até, Erynnis, les *Euménides*. » VOLT. « Les Phalaris, les Busiris se moquaient avec raison des fables de Cerbère et des *Euménides*. » ID. « Les *Euménides* sont la troisième pièce que la famille des Atrides ait fournie à Eschyle. » LAH. « *Siècle philosophe*, appliqué au XVIIIe siècle, est une espèce de sobriquet, une sorte de contre-vérité, comme le nom des *Euménides*, qui par lui-même désigne la douceur et la bonté, et que les Grecs, peuple frivole et railleur, avaient imaginé pour les *furies*. » ID. — « Le chien Cerbère, qui aboie de ses trois gueules, les trois Parques, les trois *Euménides* sont des imaginations ridicules des Grecs. Dieu ne m'a point apparu : il ne m'a point montré Alexandre fouetté par trois *furies* de l'enfer pour avoir fait mourir si injustement Callisthène. » VOLT.

Les *Euménides* sont les *furies* de l'enfer, on dit les *furies* infernales (FÉN.); au lieu que les *furies* sont d'ordinaire appliquées sur la terre à poursuivre, à punir les crimes, ou bien ce sont des personnages *furieux* qui ressemblent à des *furies*. Tant il est vrai que le mot *furies* s'est fondu dans notre langue où il est tout à fait usuel et se dit particulièrement bien en prose, pendant que celui d'*Euménides* a gardé avec un air étranger sa signification mythologique rigoureuse, et s'emploie plus volontiers en poésie

Euménides, venez : soyez ici mes dieux ;
Accourez de l'enfer en ces horribles lieux....
Ah ! le barbare approche ; il vient ; ses pas impies
Sont à mes yeux vengeurs entourés des *furies*....
(Électre.) VOLT.

« Pompée s'endort. Alors l'image de Julie, perçant la terre, se présente à lui comme une *furie*, sur un tombeau qui vomit des feux : On me traîne, dit-elle, de l'Élysée dans le Tartare. J'ai vu les *Euménides* s'armer de torches empoisonnées.... » MARM.

« Il mit le mari en fureur. Voilà don Anastasio qui perd le jugement : il semble que les *furies* l'agitent. » LES. « Que prétend cette *furie* (une femme furibonde)? que la jalousie est affreuse! » VOLT. « Cette *furie* de Théodora fut déclarée sainte, et on a longtemps célébré sa fête dans l'Église grecque. » ID. « Ce forcené Clodius, cette *furie*, ne cessait de répéter dans ses harangues que tout ce qu'il faisait contre Cicéron, c'était de l'aveu de Pompée. » LAH. « Sur le théâtre grec, Oreste, poursuivi par les *furies*, devait tomber dans les convulsions. » MARM.

Dans la *Pharsale*, Lucain fait dire par le tribun Métellus à César, qui va piller le trésor du temple de Saturne : « Tu n'ouvriras ces portes qu'après m'avoir percé le sein, et tu n'emporteras les dépouilles du temple que souillé du sang d'un tribun; tu sais si les dieux laissent violer impunément cette dignité sainte, et si les *Euménides* l'ont vengée de l'impiété de Crassus. » MARM.

Enfers, qui m'attendez, *Euménides*, Tartare,
Je ne vous craindrai point.
(Sophonisbe). VOLT.

Ministres, confidents, domestiques perfides
Y lassent (aux enfers) sous les fouets les bras des
Euménides. LAF.

Et si les pâles *Euménides*
Pour réveiller nos parricides
Toutes trois ne sortent d'enfer,
Le repos du siècle où nous sommes
Va faire à la moitié des hommes
Ignorer que c'est que le fer. MALH.

FURIEUX, MANIAQUE, LUNATIQUE. Qui ne se possède pas, qui parle ou agit de manière à faire voir qu'il n'a pas l'usage plein et régulier de ses facultés.

Si on s'en rapportait à l'étymologie, *furieux* et *maniaque* seraient tout à fait synonymes; car *furor* en latin signifie exactement la même chose que μανία en grec, une grande colère. Mais *manie*, dans notre langue commune, n'a pas gardé sa valeur originelle. Au lieu que le *furieux* ne peut pas maîtriser ses mouvements, se contenir, le *maniaque* est incapable de diriger son intelligence, et extravague. La violence est le caractère de l'un, on se met en garde contre ses entreprises; la déraison est celui de l'autre, on le plaint ou on en rit. « La chaleur d'un écrivain qui extravague est le jeu d'un bateleur qui fait le *maniaque* pour assembler la foule. » MARM. « Nous faudra-t-il consacrer des ognons et des chats, et adorer ce que nous mangeons, parce que les Égyptiens ont été assez *maniaques* pour en user ainsi? » VOLT. « Le moyen de diminuer le nombre des *maniaques* est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison qui éclaire. » ID.

Le *lunatique*, *lunaticus*, qui subit les influences de la lune, est un *maniaque* à accès périodiques, qui tantôt est privé et tantôt jouit de son bon sens, un *maniaque* capricieux, fantasque. Le *maniaque* peut l'être sans interruption, et il ne passe pas alternativement, à des intervalles presque égaux, d'un état à un autre. Du reste, *lunatique* ne se dit plus guère, même familièrement, depuis que l'astrologie est totalement décréditée

FUTUR, À VENIR. Ces expressions servent à qualifier ce qui n'est pas encore, ce qui arrivera après le temps présent. La vie *future*, la vie *à venir*.

Futur, latin *futurus*, qui sera, a une grande force d'affirmation et désigne une chose qui sera infailliblement. *A venir*, au contraire, suppose de l'incertitude; car il signifie ce qui est *à venir* ou à arriver, chose qui, comme ce qui est à faire ou à savoir, peut-être sera et peut-être ne sera pas. On dira donc la vie *future*, et une vie *à venir*; le dogme de la vie *future*, et l'idée ou l'espérance d'une vie *à venir*. — « Moïse n'a jamais parlé d'une vie *à venir*. S'il connaissait la vie *future*, pourquoi n'a-t-il pas expressément étalé ce dogme? » VOLT. — « La foi des peines et des récompenses *futures*. » MASS. « Le remède de la pénitence prévient le mal *à venir*. » BOSS. Le mal *à venir*, c'est-à-dire ici le mal qui aurait pu venir ou arriver, mais qui n'est point venu ou arrivé, grâce à la pénitence.

S'agit-il de prédictions, et de prédictions vraies ou regardées comme telles, *futur* est le seul mot à employer. Jésus-Christ annonce les mystères *futurs* (MASS.); par certains avertissements, il faisait voir aux Juifs leur perte *future* (BOSS.); au jardin des Oliviers il découvrait dans sa pensée les maux *futurs* de son Église (MASS.). « Voilà ce qu'il nous a révélé de notre gloire *future*. » BOURD. Siméon annonce à Marie la destinée *future*, la grandeur *future* de son fils (MASS.); les prophètes prédisaient aux Juifs leurs malheurs *futurs* (BOSS.). — Mais s'il est question d'espérances ou de projets dont la réalisation soit douteuse, *à venir* convient seul à son tour. Un pécheur préfère l'espérance incertaine d'une grâce *à venir* au salut présent qui s'offre à lui (MASS.); il fonde là-dessus une vaine espérance de conversion *à venir* (ID.); il se promet toujours un changement *à venir* (ID.). « Nous sommes plus sensibles aux besoins présents que flattés des avantages *à venir*, et toujours incertains par là même. » VOLT. « Le Dauphin ne formait pas de projets *à venir*, si ordinaires aux hommes et si inévitables à l'imagination. » BOURD. « Tous ces biens *à venir* semblent autant de chansons. » MOL. « Pour un bien *à venir* et incertain, les novateurs ont bien tousjours des spécieux et plausibles tiltres. » CHARR.

D'une part, des prédictions hasardées, des présages vagues, de simples conjectures font connaître les choses *à venir*, et non les choses *futures* : l'astronomie prédit des choses *futures*, savoir des éclipses, des conjonctions, des retours, choses qui certainement arriveront; mais la philosophie de l'histoire cherche à prévoir des choses *à venir*, des révolutions, des événements, des guerres, qui pourront bien avoir lieu ou arriver. D'autre part, quand les biens qu'on espère sont assurés, ce sont proprement des biens *futurs* : « Nous ne pouvons être heureux que par une foi vive, et par une forte espérance qui nous fasse jouir par avance des biens *futurs*. » MAL.

Futur signifie non-seulement quelque chose de plus certain, mais aussi quelque chose de moins étendu et de moins éloigné; c'est pourquoi on dit, en parlant de gens qui vont bientôt se marier, les *futurs* époux, et leur postérité *à venir*. Gendre *futur*, le *futur* régent, le *futur* roi de Prusse (VOLT.).

Futur est aussi un terme plus synthétique et plus abstrait. On dira plutôt le siècle *futur*, et les siècles *à venir*. Siècle *futur* désigne d'un seul coup ce que siècles *à venir* développe et déroule à nos yeux. « Cette union parfaite nous sera donnée au siècle *futur*. » BOSS. « La peine des damnés s'étendra jusque dans l'immensité des siècles *à venir*. » BOURD.

Et ce nom respectable,
Ce nom dont l'univers aime à s'entretenir,
Passe de bouche en bouche aux siècles *à venir*.
C'est ainsi qu'on dira chez la race *future*. VOLT.

Ces deux expressions, *futur* et *à venir*, considérées jusqu'ici comme adjectives l'une et l'autre, sont plus ordinairement, la première adjective, la seconde substantive et écrite d'un seul mot, *avenir*. « Attaquer la vérité d'un *avenir*, et l'éternité des peines *futures*. » MASS. « Non-seulement le bœuf Apis prédisait l'*avenir* par l'appétit ou le dégoût qu'il témoignait en mangeant son foin, mais il beuglait les choses *futures* avec une grande éloquence. » VOLT.

Mais, de même qu'on dit adjectivement, les choses *à venir*, auquel cas il y a synonymie entre *à venir* et *futur*, ainsi qu'on l'a vu au commencement de cet article, de même *futur*, de son côté, se prend bien aussi dans la signification substantive, le *futur*, et alors les deux mots sont de nouveau synonymes : le *futur*, l'*avenir*.

Ils diffèrent toujours de la même manière.

Le *futur*, c'est ce qui sera sûrement; l'*avenir*, c'est ce qui pourra bien être et ce qui, comme tel, donne lieu à nos conjectures et à nos espérances. « C'est un instinct naturel à tous ceux qui souffrent de chercher dans l'*avenir* la consolation et le remède du présent. Nous nous faisons un charme de notre espérance, quoique souvent il n'y ait rien dans le *futur* qui nous doive être favorable. L'incertitude même de l'*avenir* nous est utile. » BOURD. La grammaire dit *futur* parce qu'elle considère l'ordre idéal et nécessaire des temps; la morale dit *avenir*, parce qu'elle considère surtout l'ordre effectif et incertain des événements.

D'ailleurs, le substantif *futur*, presque exclusivement usité dans le dogmatique, paraît purement formel et relatif au temps dont il marque une division; *avenir* est matériel, c'est-à-dire qu'il regarde les choses et les événements qui auront lieu dans cette portion de la durée. On dit, dans le *futur* (BOSS., BOURD.) : « Dieu voit-il le *futur* comme futur ou comme présent? » VOLT. Mais on dit, un bel, un brillant, un heureux *avenir*.

G

GAGER, PARIER. Convenir avec quelqu'un, dans une contestation, que celui des deux qui se trouvera démenti par le fait, payera à l'autre une somme ou quelque autre chose.

Une première différence a été proposée par Condillac dans les termes suivants :

« La *gageure* porte plus sur la chose qu'on présume devoir être ou devoir arriver, et le *pari* sur la somme qu'on hasarde. Que *gagez*-vous? quelle est votre *gageure?* signifie quelle est la proposition que vous avancez, et pour laquelle vous hasardez ou vous êtes disposé à hasarder une somme? Que *pariez*-vous? quel est votre *pari?* signifie combien, quelle somme hasardez-vous, pour soutenir la proposition que vous avez avancée? Ces deux mots réveillent donc les mê-

mes idées, mais dans l'un l'idée principale est la chose qu'on affirme, et dans l'autre c'est la somme qu'on risque. Voilà pourquoi on dit au jeu *parier* et *pari*, et jamais *gager* ni *gageure*. En effet les joueurs ne sont occupés de ce qui arrivera que parce qu'ils sont occupés plus particulièrement de ce qui est à perdre et à gagner. Il me semble donc que *gager* et *gageure* sont préférables, lorsqu'on veut, sans rien risquer, inspirer de la confiance pour ce qu'on présume; et qu'au contraire *parier* et *pari* sont à préférer, lorsqu'il y a gain ou perte à faire. Pascal a dit : *Ne point* parier *que Dieu est*, *c'est* parier *qu'il n'est pas; pariez donc qu'il est sans hésiter*. Il est certain que *gager* ne serait pas si bien, parce qu'il n'exprime pas de même tout ce qu'on risque de perdre. » — Un autre passage de Pascal confirme encore mieux le sens attribué ici à *gager*. « Il est certain que Dieu est ou qu'il n'est pas. De quel côté pencherons-nous? que *gagerez-vous*? par raison, vous ne pouvez assurer ou nier ni l'un ni l'autre. » Et quant à *parier*, on dit il y a gros, il y a tout à *parier* que; avoir l'infini à *parier* que (J. J.); dans les *Lettres persanes*, un nouvelliste, qui s'est ruiné en *paris*, écrit à un homme : « Je vous prie de me faire le plaisir de me prêter trente pistoles; car je vous avoue que ces *paris* m'ont fort dérangé. »

Mais voici une autre différence plus importante, et non moins réelle.

Nous *gageons*, quand nous nous *engageons*, quand nous prenons l'*engagement* de faire certaines choses, comptant sur notre force ou notre habileté. Nous *parions*, quand de deux événements qui peuvent *pareillement* être, entre lesquels il y a ou il paraît y avoir *parité*, nous nous déclarons pour celui-ci ou pour celui-là, comptant sur certaines probabilités ou sur la chance. Celui qui *gage* est acteur, en jeu lui-même, il s'efforce de gagner : on *gage* de venir à bout d'une chose, c'est un défi. Les bergers de Virgile *gagent* à qui l'emportera dans l'art de chanter ou de jouer de la flûte; dans Lafontaine la tortue *gage* avec le lièvre qu'elle atteindra le but avant lui, et Phébus dit à Borée :

> Eh bien! *gageons* nous deux,
> A qui plus tôt aura dégarni les épaules
> Du cavalier que nous voyons.

« Comme disait un jour Mme de Lafayette, on n'a pas *gagé* d'être parfaite. » Sév. « Je reviens à nos lectures; c'est sans préjudice de *Cléopâtre* que j'ai *gagé* d'achever. » Id. « La courtisane Phryné avait *gagé* qu'elle viendrait à bout de Xénocrate. Elle ne réussit pas. Les jeunes gens contre qui elle avait *gagé* se moquèrent d'elle, et la pressèrent de payer; elle leur répondit en riant : J'ai *gagé* que je pourrais bien corrompre un homme, mais non pas une statue. » Fén. Celui qui *parie*, au contraire, n'est que simple spectateur, et fait partie de la galerie ou de l'assistance; il préjuge de faits dont il ne peut répondre personnellement, qui ne dépendent pas de lui, mais du hasard ou de causes étrangères. C'est ainsi qu'au jeu on *parie* pour tel ou tel côté; c'est ainsi qu'on *parie* à l'occasion d'un combat de coqs ou d'une course de chevaux, que celui-ci ou celui-là sera vainqueur. Il y a des nouvellistes qui soutiennent par des *paris* leurs prédictions sur les événements publics (Montesq.). « Il y a tout à *parier* que la cour de Turin, dans la guerre présente, fera cause commune avec celle de Vienne. » Id. « Tu vas gouverner les enfers; je *parierais* pour toi : Pluton te fera entrer dans son conseil, et s'en trouvera mal. » *Mercure à Alcibiade*. Fén. « Je proposai à Cani de *parier* quatre pistoles qu'il n'y aurait point de combat. Grand bruit d'une proposition si étrange.... Je dis que je ne changeais point d'avis, et que je soutenais à l'anglaise. » S.-S. — C'est souvent par amour-propre ou présomption qu'on *gage*; ce peut être par amusement ou pour se créer un intérêt, ou par confiance dans certaines conjectures qu'on *parie*. Des concurrents *gagent*; des regardants *parient*.

Ces deux mots n'ont pas toujours rapport aux événements futurs. On dit bien je *gage* et je *parie* que telle chose est ou a eu lieu; mais je *gage* suppose qu'on se fait fort de confirmer son dire; je *parie* annonce une assertion, sinon tout à fait gratuite, au moins dont on ne s'engage pas à donner la preuve. Aussi dit-on plutôt je *gage* et je *parierais*; c'est, d'une part une opinion qu'on avance et qu'on est prêt à soutenir; c'est, de l'autre, un simple soupçon qu'on hasarde.

FINETTE.
> On vous trouve rêveur, et je *gage* ma tête
> Que quelque aimable objet a fait votre conquête.

LE COMTE.
> Ma foi, tu gagnerais; car je suis amoureux. Dest.

« Je *parierais* ma tête que tout cela ne veut rien dire de précis, et que M. de Meaux est inexcusable de vous avoir donné comme une doctrine de Mme Guyon, ce qui n'est qu'un songe ou quelque expression figurée. » Fén. « Je *parierais* tout au monde que ma lettre n'a pas été rendue, ou qu'elle avait été décachetée. » J. J.

1° GAI, ENJOUÉ, RÉJOUISSANT; — 2° BADIN, FOLÂTRE; — 3° JOVIAL, GAILLARD. Qui n'engendre point de mélancolie, qui mène avec soi, comme autrefois la déesse des plaisirs, les jeux, les ris et les divertissements de toutes sortes.

1° *Gai*, *enjoué*, *réjouissant*.

On est *gai* par caractère, et *enjoué* volontairement. « La *gaieté* que Lafontaine goûta dans Rabelais éveilla dans lui cet *enjouement* si vrai qui règne dans tout ce qu'il a écrit. » Lah. « Véritable caméléon, il ne lui en coûtait rien (à Alcibiade) de prendre toutes sortes de couleurs et de formes pour se concilier ceux avec qui il avait à vivre.... Avec les uns, il avait toutes les grâces et tout l'*enjouement* de la jeunesse la plus *gaie*; avec d'autres, tout le sérieux de l'âge le plus grave. » Roll. L'homme *gai* n'a pas de penchant à la tristesse, est naturellement de belle humeur; l'homme *enjoué* prend ou se donne une manière d'être riante, agréable. « Les femmes de Perse sont plus tendres et plus modestes, mais celles de France sont plus *gaies* et plus *enjouées*. » Montesq. *Gaies* représente le naturel des Françaises, comme *tendres* celui des Persanes, et *enjouées* indique les façons et l'application des premières, comme *modestes* celles des dernières. Une femme

gaie est aisée à vivre, point maussade, point acariâtre. Une femme *enjouée* s'efforce de plaire, s'étudie à plaire, et est bien près de la coquetterie. « L'*enjouement* d'Anne de Boulen ressemblait assez à la coquetterie. » COND. « Des airs d'*enjouement* peu réguliers et trop libres, des affectations de plaire et de passer pour agréable. » BOURD. — Les animaux peuvent avoir de la *gaieté*. « On élève quelquefois en cage cette fauvette pour la *gaieté* de son chant.... Elle est toujours *gaie*, alerte, vive.... On prend volontiers la peine d'élever ses petits pour le plaisir que donne leur familiarité, leur petit ramage et leur *gaieté*. » BUFF. « Lorsque ce perroquet voyait danser, il sautait aussi : c'était là sa plus grande *gaieté*.... On avait déjà remarqué, du temps de Pline, les accès de *gaieté* que donnent aux perroquets les fumées du vin. » ID.

Pégase est *gai* de sa nature ;
Fringant, délicat d'embouchure,
Et ce n'est pas chose trop sûre
Que d'y monter à l'aventure. LAF.

Mais les animaux ne peuvent avoir d'*enjouement*. C'est que l'*enjouement*, au lieu de tenir au tempérament, résulte de l'action expresse et attentive d'un esprit. — La *gaieté* peut s'exprimer par des mouvements, et par des mouvements brusques, impétueux, des sauts, des gambades, des cris. « Les saturnales, une fête si universelle, si *gaie*.... Si les fêtes annuelles des anciens commencent par des lamentations, elles finissent par danser, rire et boire.... On célébrait avec *gaieté* la mort du serpent Python.... Cette joie n'était que trop emportée aux fêtes de Bacchus. » VOLT. Mais l'*enjouement* se montre plutôt dans les discours, et, dans tous les cas, il a plus de mesure, de douceur et de grâce. « La candeur et la vérité régnaient dans tes sages discours, avec l'*enjouement* et les grâces. » VAUV. « Quoique mélancolique et méditatif, Platon avait cependant de la douceur et une sorte d'*enjouement*, et il se plaisait à faire de petites railleries innocentes. » FÉN. « Lucien a attrapé, dans ses *Dialogues des Morts*, cette simplicité fine et cet *enjouement* naïf, qui sont si propres à ce genre d'écrire. » ROLL. « Après tant de poëmes graves, on m'a demandé (une comédie) quelque chose de plus *enjoué*. » CORN. — On fait quelque chose avec *gaieté*; on met de l'*enjouement* dans sa conversation ou dans son style. « Nous nous mîmes à table avec autant d'appétit que de *gaieté*. Le repas fut assaisonné de mille discours agréables. Fabrice, surtout, qui savait donner de l'*enjouement* à la conversation, divertit fort la compagnie. » LES. — Il faut être *gai* sans tumulte, et *enjoué* sans affectation. — Sans la verve de la *gaieté* (MARM.) et les grâces de l'*enjouement* (J. J.), on ne peut réussir dans le genre anacréontique.

Réjouissant est un superlatif : il signifie très-*gai* ou très-*enjoué*. « Je te promets pour convives des génies supérieurs et desplus amusants.... C'est à qui les aura à dîner, tant ils sont *réjouissants*. » LES. « Peu d'ouvrages sont aussi *réjouissants* qu'Amphitryon. » LAH. « On a eu ainsi tout le divertissement de la conversation la plus spirituelle et la plus *réjouissante*. » BOURD. — D'autre part, on est quelquefois *réjouissant*, mais non pas *gai* ou *enjoué*, uniquement pour les autres, sans avoir aucune part au plaisir qu'on procure. Dans un dialogue de Boileau contre les poëtes latins modernes, Horace va leur ouvrir une des portes, et Calliope dit : « Leur figure sera *réjouissante*, ils nous donneront la comédie.» Un spectacle *réjouissant* (LES.) peut être donné par des personnes qui ne sont ni *gaies* ni *enjouées*, qui sont très-sérieuses ou occupées de choses très-sérieuses : une querelle *réjouissante* (J. J.). — Enfin, *réjouissant* est propre à marquer un correctif, quelque chose qui répare un excès, le défaut d'une chose ou d'une personne qui a besoin d'être égayée. « Par quelques saillies *réjouissantes* qui m'échappèrent, je leur fis perdre leur fausse gravité. » LES. « Ils tâchaient d'adoucir la rigueur du chemin par des discours *réjouissants*. » ID. « J'égayais ces leçons de morale par des discours *réjouissants*. » ID.

2° *Badin*, *folâtre*.

Badin et *folâtre* désignent des qualités d'un degré inférieures, qui sentent l'enfantillage et la puérilité, qui excluent, non pas le sérieux seulement, mais la raison. « Camille se prête également au sérieux et à l'*enjouement*. Si vous voulez, elle pensera sensément; si vous voulez, elle *badinera* comme les Grâces. » MONTESQ. Des philosophes, tels que Platon et Zénon, ont été quelquefois *gais* et *enjoués* (FÉN.); ils n'ont jamais été *badins* ni *folâtres*. Le *badinage* et la *folâtrerie* ne conviennent qu'aux enfants, aux femmes et aux gens frivoles. « Votre *gaieté* naturelle dériderait le front de mon sérieux, qui, à son tour, empêcherait peut-être votre *enjouement* de dégénérer en *folâtrerie*. » P. A. « Sophie a naturellement de la *gaieté*, elle était même *folâtre* dans son enfance; mais sa mère a pris soin de réprimer ses airs évaporés. » J. J.

Pensez-vous qu'ébloui de vos vaines paroles,
J'ignore qu'en effet tous ces discours frivoles
Ne sont qu'un *badinage*, un simple jeu d'esprit
D'un censeur dans le fond qui *folâtre* et qui rit?
BOIL.

Mais ensuite, *badin* et *folâtre* sont entre eux comme *enjoué* et *gai* : on a l'esprit *badin*, et l'humeur *folâtre*. *Badin* qualifie par rapport aux œuvres de l'esprit, et *folâtre* relativement aux mouvements du corps. On dit des pensées *badines* (LES.), des preuves et des questions *badines* (MAL.), mot *badin* (J. J.), discours *badin* (MASS.), épître *badine* (ACAD.). Mais on dit une *gaieté folâtre* (ACAD., J. J.), des jeux *folâtres* (ACAD., MONTESQ.), des manières *folâtres* (ACAD.). Pour savoir être *badin* ou *badiner*, il faut de la finesse, de la malice, de la grâce et de la facilité dans l'art de la plaisanterie. « Pour *badiner* avec grâce et rencontrer heureusement sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité : c'est créer que de railler ainsi. » LABR. Pour pouvoir être *folâtre* ou *folâtrer*, il faut être dans la force de l'âge, vif et pétulant. « Il m'est avis que ce pauvre peuple (français) est sorti de son élément, qui était la *gaieté*. Pour moi, il est vrai que je suis aussi dérouté que la nation; mais je suis vieux, aveugle

et sourd, et ces petits agréments ne rendent pas un homme excessivement *folâtre*. » VOLT.

3° *Jovial*, *gaillard*.

Jovial et *gaillard* appartiennent au style familier.

Mais *jovial* se prend en bonne part; il se dit d'un bon vivant, d'un Roger Bontemps, d'un bon gros réjoui à face épanouie, sans façon, qui ne voit dans les choses que le côté plaisant, et qui a toujours le mot pour rire. « Ruffin commence à grisonner; mais il est sain, gai, *jovial*, familier, indifférent; il rit de tout son cœur, et il rit tout seul et sans sujet. » LABR. « Coulange était un petit homme fort gros, de physionomie *joviale* et spirituelle. » S. S. « La physionomie ouverte et *joviale* de ce pêcheur était l'image de la franchise et de la cordialité. » MARM.

Gaillard, au contraire, qualifie presque toujours en mal, annonce un garnement ou une égrillarde; c'est une idée de *gaieté* peu décente ou même licencieuse, plutôt qu'une idée de bonhomie, qu'il emporte. « La duchesse de Sault est d'une *gaillardise* qui fait voir qu'elle a passé sa jeunesse à l'église avec sa mère; ce sont des jeux de main et des gaietés incroyables. » SÉV. « Une fort bonne servante fut mise à la porte pour un mot un peu *gaillard* qu'elle avait prononcé devant nous. » J. J. « Ses saillies et ses bons mots étaient un peu trop *gaillards*. » LES.

Depuis que je suis dans l'emploi,
J'ai vu l'hymen traité de *gaillarde* manière.
(Le *Carnaval*). REGN.

Dieux, disait-il au roi, quelle félicité!
Le beau corps!....................
De ce *gaillard* entretien
La reine n'entendit rien. LAF.

GAIN, PROFIT, BÉNÉFICE, ÉMOLUMENT, LUCRE. Ce qui résulte ou ce qu'on tire de bon d'une chose, d'une affaire, d'une entreprise, d'une industrie, par exemple.

Gain, de l'allemand *gewinn*, d'où *gewinnen*, gagner, acquérir, exprime proprement une augmentation d'avoir. *Profit*, du latin *proficere*, être utile, signifie une augmentation de bien-être. A *gain* s'attache une idée d'acquisition ou de succès; à *profit* une idée de jouissance. Il faut s'occuper du *gain* d'une bataille, d'un procès, ou du *gain* des âmes (MASS.), avant de songer aux *profits* qui en peuvent revenir. L'avare qui veut toujours amasser sans le dessein de jouir, est avide de *gain*; l'égoïste, qui aspire toujours à se procurer de nouvelles ressources, de nouveaux moyens de bonheur, est avide de *profits*. Un grand *gain* est une grosse somme; un grand *profit*, un avantage considérable. Avec du *gain*, vous gagnez au lieu de perdre, vous obtenez quelque chose de nouveau; avec du *profit* vous êtes plus à l'aise, vous avez quelque chose qui vous *profite*, et, comme dit Bourdaloue, si on aime le *profit* de l'usure, par exemple, ce n'est pas parce qu'il est injuste, mais parce qu'il est commode.

Le *profit* lui semblant (au trafiquant sur mer) une fort douce chose,
Il risque de nouveau le *gain* qu'il avait fait. LAF.

« Au lieu de prêter à usure, il faut aider son concitoyen dans ses besoins, en croyant que c'est un assez grand *gain* d'avoir pour *profit* sa reconnaissance et la récompense que Dieu donne aux hommes bienfaisants. » BOSS. Appliquer un *gain* au *profit*, c'est-à-dire au soulagement des pauvres. — En second lieu, on fait des *gains* comme on fait des pertes, c'est-à-dire par hasard, au moins quelquefois ou en partie; aussi ce mot se dit surtout en parlant du jeu et du commerce où il y a des risques à courir. Mais on tire du *profit*, c'est-à-dire qu'on le produit par sa seule industrie. Dans le *gain* il y a de la chance; dans le *profit* il n'y a que de l'adresse. On fait ou on ne fait pas de *gain* suivant les circonstances; on sait ou on ne sait pas tirer *profit* ou du *profit* (*proficere* signifie aussi avancer, faire des progrès). — Enfin le *gain* est un fruit naturel et direct; au lieu que le *profit* est quelque chose de détourné et d'accessoire. Les marchands font des *gains* (J. J.), les commissionnaires des *profits* (COND.); on dit le *gain* du jeu en parlant des joueurs, et les *profits* du jeu en parlant des personnes qui donnent à jouer, ou fournissent les cartes. Les *profits* des domestiques sont de petits avantages qu'ils savent se procurer outre leurs gages. « Les plus gros gages n'étaient rien (pour les domestiques de Constance), comparés à ce qu'ils appelaient les *profits* de leur place. » COND.

Bénéfice, de *beneficium*, bienfait, signifie un grand *profit*. On dit plutôt de petits *profits* (ACAD.); et de gros *bénéfices* (ID.), des *bénéfices* considérables (BEAUM.), immenses (ID.). Réciproquement, un *profit* est un petit *bénéfice*. « Vous me faites plaisir en donnant le produit de l'impression de cette tragédie à Lekain.... Vous pouvez promettre le *profit* de l'édition de *Tancrède* à Mlle Clairon; ainsi il n'y aura point de jalousie, et Lekain pourra hautement jouir de ce petit *bénéfice*. » VOLT. Les tribunaux infligent des amendes applicables au *profit* des pauvres ou des prisonniers; les théâtres donnent des représentations au *bénéfice* de leurs divers acteurs. *Bénéfice* est un terme de jurisprudence, de banque et d'économie politique; on l'emploie en parlant de grandes spéculations, de grandes exploitations et de grandes entreprises. « Quand Necker fut ministre des finances, plus de faveurs surprises, plus de moyens de cacher les articles secrets d'un bail, les *bénéfices* clandestins que l'on se serait procurés. » MARM. Un petit industriel fait des *profits*, une compagnie des *bénéfices*. — *Bénéfice* convient particulièrement à l'égard des entreprises qui demandent des mises ou des avances, et marque l'excédant du produit sur ces mises ou ces avances. « Ce n'est que dans les contrées où les matières combustibles sont abondantes, qu'on trouve quelque *bénéfice* à tirer le soufre des pyrites. » BUFF.

Émolument et *lucre*, latin *emolumentum* et *lucrum*, sont peu usités, le second surtout, en comparaison des trois mots précédents. *Émolument* désigne un profit ou un bénéfice qu'on tire d'un emploi ou d'une charge, y compris le traitement ou en sus du traitement. « Quelques ecclésiastiques ne s'ingèrent dans les ministères

sacrés, et n'y donnent leurs soins, que selon la mesure des *émoluments* qu'ils en peuvent retirer. » BOURD. « Si l'homme avide est en charge et en dignité, rougira-t-il des *émoluments* sordides qu'il tire et qui décrient son ministère? » ID. « Aldovrandi était pressé de retourner jouir des grands *émoluments* de la nonciature d'Espagne. » S. S. « Les titulaires des grandes places ne les possèdent pas toujours pour les remplir; on convient d'une espèce de partage qui donne le pouvoir, les honneurs et les *émoluments* aux chefs, et le travail aux subalternes. » LAH.

Lucre ne se dit qu'au singulier, dans le style soutenu, pour exprimer le *gain* d'une manière tout abstraite et générale. « Travailler moins pour le *lucre* que pour l'honneur. » ACAD. D'ailleurs, ce mot annonce presque toujours quelque chose de bas ou d'odieux. « Ne respirer que le *lucre.* » SCARR. « Cette ardeur, cette âpreté du *lucre* est le caractère dominant des capitales et des villes commerçantes. » RIV. « Le grand pape saint Léon, dans son épître décrétale dit : *Quidam lucri turpis cupiditate capti....* Voilà déjà l'usure un *lucre* malhonnête. » BOSS. A Rome on ne donnait à celui qui avait sauvé la vie à un citoyen qu'une couronne de feuilles de chêne.... On n'attacha à ce service d'autre récompense que celle de l'honneur, et on crut devoir en écarter sévèrement tout motif de *lucre* et d'intérêt (ROLL.). Dans la tragédie d'*Agathocle* de Voltaire, le vieux guerrier carthaginois, Ydasan, apporte la rançon de sa fille, et demande s'il peut présenter cette rançon au roi. On lui répond :

A ce détail indigne il ne veut plus descendre;
Sa grandeur abandonne à l'un de ses enfants
Du *lucre* des combats les soins avilissants.

GALIMATIAS, PHÉBUS, PATHOS. Langage obscur par affectation.

Le *galimatias* dénote un défaut logique, un défaut de justesse; le *phébus* et le *pathos* annoncent un défaut littéraire, un défaut de goût. C'est dans les matières de raisonnement surtout que se commet le *galimatias;* c'est dans les ouvrages d'esprit qu'on met ou qu'on remarque du *phébus* et du *pathos.* L'auteur du *galimatias* croit à tort prouver, expliquer, être vrai; l'auteur du *phébus* ou du *pathos* croit à tort plaire, frapper, être beau. On reproche du *galimatias* à un dialecticien ou à un docteur; du *phébus* et du *pathos* à un écrivain dont on critique le style plutôt que la suite des pensées. « C'est là non-seulement un parfait *galimatias* et une doctrine absolument inintelligible, mais encore une erreur manifeste. » BOSS. « Tout nous plaît de Malebranche, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre comme de tous les autres modes; quoique je ne me souvienne pas d'avoir jamais lu aucun exemple d'un plus parfait *galimatias.* » ID. « Que peut-on dire des raisonnements d'Aristote, qui deviennent un *galimatias* impertinent et ridicule lorsqu'on se sert de cette règle ? » MAL. « Il semble que ce soit un *galimatias* incompréhensible de dire, comme le fait Aristote, que.... » ID. — *Galimatias* a si peu rapport à la forme, au caractère esthétique, qu'il se dit même des affaires. « Pour achever le *galimatias* qui règne dans toute cette affaire.... » VOLT.

Le *phébus* est le langage ampoulé de quelqu'un qui a la prétention d'être sublime ou bel esprit : c'est surtout en poésie et en conversation qu'il s'étale. « Une chose vous manque, Acis, à vous et à vos semblables, les diseurs de *phébus*; c'est l'esprit, et il y a en vous une chose de trop, qui est l'opinion d'en avoir plus que les autres : voilà là source de votre pompeux *galimatias.* » LABR. « La langue française n'admet point la simplicité majestueuse du latin, et, pour peu qu'on l'orne, donne dans un certain *phébus*, qui la rend sotte et fade. » BOIL. « Je vais prendre devant eux un ton si sublime, que mon *phébus* leur fera croire que je suis le plus bel esprit du monde. Vous savez que les *galimatias* pédantesques imposent infiniment aux provinciaux. » DEST. « C'était jeter un comique extravagant sur tout le cérémonial de la cour, que d'aller en grand appareil étaler du *phébus* à un petit marmot (le haranguer) avant qu'il le pût entendre. » J. J. « *Soupir illustre* (de Corneille) tient un peu du *phébus.* » VOLT. « La magnificence des paroles avec de faibles idées est proprement du *phébus.* » VAUV. « Une pensée triviale, revêtue d'une image pompeuse ou brillante, est ce qu'on appelle du *phébus.* » MARM. « Voiture trouva le moyen de tomber dans ce qu'on appelle le *phébus*, comme tant d'autres en voulant être sublimes. » LAH. « La versification de *Tarare* (de Beaumarchais) est l'amalgame le plus hétéroclite de la platitude et du *phébus.* » ID. « Les poëtes, en donnant l'essor à leur imagination, peuvent aisément s'éloigner du naturel, et donner dans le *phébus.* » LES.

Ces vers bouffis où sa muse hydropique
Nous développe, en style magnifique,
Tout le *phébus* qu'on reproche à Brébeuf.
J. B. ROUSS.

« Tous ceux qui veulent parler de ce qu'ils n'entendent point ne peuvent pas manquer de donner dans le *galimatias.* Ceux qui, sans avoir étudié les grands maîtres de l'art, ni approfondi le goût de la nature, prétendent se distinguer par une élocution brillante, sont en grand danger de ne se distinguer que par le *phébus.* » BEAUZ.

Le *pathos* est le langage ridiculement véhément de quelqu'un qui a la prétention d'être *pathétique;* c'est une affectation de chaleur et d'enthousiasme qui se montre seulement dans les discours oratoires. « Je voudrais que les avocats de la famille des Calas eussent mis dans leurs mémoires moins de *pathos* et plus de pathétique. » VOLT. « Je voudrais bien que l'avocat Beaumont eût un peu plus de goût, et qu'il ne mît pas dans ses mémoires tant de *pathos* de collége. » ID. « Il lui fit tout de suite un *pathos* qui tenait d'un assez plaisant sermon. » S. S. Laharpe dit à propos d'une citation de Sénèque : « Voilà de la véhémence. Mais l'auteur n'était pas homme à s'en tenir là; il ajoute.... Voilà le *pathos.* »

GARDER, RETENIR. Ne pas se dessaisir, rester en possession.

Garder, c'est simplement continuer à avoir; *retenir*, c'est tenir ou avoir entre les mains de manière à empêcher de retourner à un premier maître. On *garde* plutôt ce qu'on ne veut pas donner; et on *retient* ce qu'on ne veut pas rendre : nous *gardons* notre bien, nous *retenons* celui d'autrui.

Mais *garder*, de l'allemand *warden*, *warten*, soigner, veiller à, attendre, marque du soin, de la prévoyance; en sorte qu'on *garde* pour l'avenir, en cas de besoin, comme une ressource. Avec cet accessoire, on peut dire *garder* le bien d'autrui. « On dit pour se dispenser de restituer : Je suis obligé de maintenir mon état; et du moins, dans ma condition, puis-je *garder* ce qui m'est nécessaire pour une honnête médiocrité. » BOURD. Bossuet écrit à Fénelon que si, en lui rendant ses papiers, « il a *gardé* ses lettres, c'était pour avoir un moyen de le rappeler en secret à ses soumissions. » « L'Espagne voulait *retenir* la Sardaigne. L'Angleterre représenta qu'Albéroni voulait *garder* la Sardaigne comme un entrepôt nécessaire pour ses entreprises. » S. S. Et non-seulement on peut dans ce cas se servir de *garder*, en parlant du bien d'autrui, mais encore cette expression doit être préférée à *retenir* toutes les fois qu'on demeure maître tranquille, qu'on n'a pas à vaincre des efforts qui tendent à faire rendre, des réclamations, des attaques, des poursuites, des remords. *Retenir* est le mot propre dans cette phrase de J. J. Rousseau : « Mon ouvrage n'est pas à l'Opéra, mais à moi; je le redemande; en le *retenant*, on le vole. » Mais Voltaire a eu raison de dire et de répéter : « En vertu de la *bulle de composition* il est permis de *garder* le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connaisse pas le maître. » Car dans ce cas on n'a pas à résister à des instances, à des sollicitations.

En général, et quand il s'agit d'une action volontaire, nous *gardons* comme bon ce qui nous appartient ou ne nous appartient pas : ce qui est bon à prendre est bon à *garder*. « Toutes les ressources du royaume étant épuisées, on parla d'offrir au roi toute la vaisselle d'argent des particuliers.... Les uns la *gardaient* pour une dernière ressource dont il les fâchait de se priver; d'autres.... » S. S. Dans le partage fait entre les barbares et les Romains, possesseurs des Gaules, « le Bourguignon, guerrier, chasseur et pasteur, ne dédaignait pas de prendre des friches; le Romain *gardait* les terres les plus propres à la culture. » MONTESQ. « Il faut bien que les Anglais trouvent leur profit à *garder* Bombai, un établissement si triste. » VOLT. Mais nous *retenons* contre le droit ou malgré des efforts ayant pour but de nous déposséder. « Le superflu est un bien que les riches ne peuvent *retenir* sans commettre la plus criminelle injustice. » BOURD. « On ne peut nous ravir ce que nous aimons, sans que nous pensions à le *retenir*. » MAL. « Milon (l'athlète) empoignait une grenade de manière que, sans l'écraser, il la serrait suffisamment pour la *retenir*, malgré les efforts de ceux qui tâchaient de la lui arracher. » ROLL.

Ce que vous *gardez* vous reste, n'est pas perdu pour vous, et vous pourrez vous en servir un jour; ce que vous *retenez* ne vous est point repris ou simplement enlevé, grâce à votre résistance. Ce qui frappe dans *garder*, c'est la continuation de possession pour un usage futur; et dans *retenir*, c'est la lutte qu'il faut soutenir pour rester maître. On *garde* ce qu'on a, et c'est d'ordinaire par précaution; on *retient* ce qui menace d'échapper, ce qui est demandé, réclamé, disputé. « Les États généraux avaient envoyé à Marlborough les sauf-conduits, avec ordre de les remettre à la reine. Cependant il ne l'avait point fait : comme il n'avait pas même de prétexte pour les *retenir*, il paraissait que, dans l'attente d'une révolution, il les *gardait* pour retarder l'ouverture des conférences. » COND.

Garder ses conquêtes, c'est ne pas les perdre, continuer à les avoir; les *retenir*, c'est ne pas les laisser reprendre, se maintenir en leur possession, malgré toutes les attaques.

On a toujours les habitudes et les sentiments qu'on *garde*; on est le même sous ce rapport : on *retient* des habitudes et des sentiments, malgré toutes les causes qui auraient pu ou dû les faire perdre, comme le temps, l'exemple, l'instruction. « Il y a en Amérique une espèce de chiens qui *retient* encore la haine qui lui fut inspirée du temps de la découverte. » VOLT.

1° GÂTER, CORROMPRE; — 2° DÉPRAVER, PERVERTIR. Ces mots signifient, au moral ou dans les choses de morale, faire changer de bien en mal.

Mais *gâter* et *corrompre* expriment une action qui attaque le fond des choses, leur substance, leur masse, leurs qualités essentielles; au lieu que l'action de *dépraver* et celle de *pervertir* en modifient le sens, les détournent, les mettent ou les font aller de travers, leur impriment une direction mauvaise. Ce qu'on empêche de rester sain, pur, intègre, on le *gâte* ou on le *corrompt*; ce qu'on empêche d'être ou d'aller droit, d'avoir de la régularité ou de la rectitude, on le *déprave* ou on le *pervertit*.

On *gâte* et on *corrompt* proprement le cœur qui est, comme l'eau, la viande ou un fruit, une matière susceptible de s'altérer, d'être infectée et d'entrer en décomposition; on *déprave* et on *pervertit* proprement le jugement, qui est susceptible de déviation, de dérangement, de désordre.

La mollesse, la prospérité, le mélange des personnes ou des choses *gâtent* et *corrompent*, elles agissent à l'intérieur, elles minent, consument, font dépérir; mais les mauvais conseils, les mauvais exemples, les passions, les fausses doctrines *dépravent* et *pervertissent* en détournant du bien, en débauchant, en déréglant.

Des mœurs, des personnes *gâtées* ou *corrompues* ne sont pas intactes, pures, innocentes; des mœurs, des personnes *dépravées* ou *perverties* ne sont pas régulières, droites, bien ordonnées.

La *corruption* est une sorte de gangrène (BOSS.); elle a pour effet d'infecter (VOLT.); on en prend le germe ici ou là (BARTH.). Mais la *dépravation* et la *perversion* sont un renversement ou se manifestent par des désordres. « L'irrégularité

de la conduite et la *dépravation* des mœurs. » BARTH. « Marque d'un cerveau démonté et d'une raison *dépravée*, que de ne vouloir pas guérir. » MOL. « Tout son mal ne vient que d'une imagination déréglée et d'un désir *dépravé* de vouloir être mariée. » ID.

L'action de *gâter* et de *corrompre* est plus spécialement contraire à la bonté; celle de *dépraver* et de *pervertir*, à la beauté et à la justesse. « Lefranc de Pompignan dit, dans sa harangue à l'Académie, que tout porte l'empreinte d'une morale *corrompue* et d'une littérature *dépravée*.» VOLT. « Si le naturel du peuple se *corrompt*, si son bon sens se *déprave*, ... » MARM.

1° *Gâter*, *corrompre*.

Gâter, faire tort, causer un dommage, un changement désavantageux, annonce une altération légère ou partielle, un commencement de *corruption*. *Corrompre*, *corrumpere*, rompre intérieurement, tout à fait, marque une décomposition des parties, une altération intime, profonde, complète, qui dénature la chose, qui tend à la pourrir, à la détruire. Aussi *corrompre* se met d'ordinaire après *gâter* comme augmentatif. « Vos actions dans la substance sont les mêmes que celles des justes; mais ce péché secret, dont votre conscience est infectée, *gâte* tout, *corrompt* tout. » BOURD. « Les Syracusains étaient *gâtés* et *corrompus* par les discours flatteurs et complaisants des orateurs. » ROLL. « Alexandre, non encore *gâté* et *corrompu* par la prospérité. » ID. On ne désespère pas tant de ramener au bien un prince *gâté* qu'un prince *corrompu*.

2° *Dépraver*, *pervertir*.

Entre ces deux verbes la différence est la même qu'entre les deux précédents; le second enchérit sur le premier. La *dépravation* éloigne du bien ou de la droite voie; la *perversion* met sens dessus dessous. L'homme *dépravé* ne pense plus, ne sent plus, n'agit plus d'une manière juste ou convenable; l'homme *perverti* est une espèce de monstre moral dont la raison est à l'envers, et qui agit tout de travers, d'une manière extravagante. « Que votre élève sache que l'homme est naturellement bon; mais qu'il voie comment la société *déprave* et *pervertit* les hommes. » J. J. « Burrhus, dans une cour *dépravée*, résiste à l'ambition inquiète d'Agrippine, et à la *perversité* de son maître. » LAH.

1° GÉMISSEMENT, PLAINTE, LAMENTATION; — 2° COMPLAINTE, JÉRÉMIADE, DOLÉANCE. Différentes manières d'exprimer par la voix un sentiment de douleur.

1° *Gémissement*, *plainte*, *lamentation*.

Dans le *gémissement*, la voix n'est pas articulée; elle l'est dans la *plainte*. On pousse des *gémissements*; on profère des *plaintes*. Les bêtes *gémissent* ainsi que l'homme, la douleur leur arrache aussi des cris et des soupirs; *gémir* se dit même, dans certains cas, des objets inanimés. « Le chien est le seul animal qui, lorsqu'il a perdu son maître et qu'il ne peut le retrouver, l'appelle par ses *gémissements*. » BUFF. Mais l'homme seul se *plaint*, parce que c'est le seul animal qui parle. On ne peut guère défendre à l'opprimé les *gémissements*, ils sont comme l'effet involontaire de la souffrance, mais on lui interdit bien les *plaintes*, c'est-à-dire les discours pleins de reproches, de réclamations ou de malédictions :

Les rois craignent surtout le reproche et la *plainte*.
RAC.

« Mon intention n'est pas de me plaindre : quand on souffre de l'oppression, on *gémit* et on ne se *plaint* pas. » BARTH. Pendant l'exécution des chefs d'une sédition, « leurs complices demeurèrent immobiles, et tellement saisis de crainte, qu'il ne leur échappa ni aucune *plainte* ni même aucun *gémissement*. » ROLL. On *gémit* dans le malheur; on se *plaint* du malheur. Les *gémissements* sont plus ou moins pitoyables; les *plaintes*, plus ou moins fondées.

Lamentation enchérit sur *gémissement* et sur *plainte*, mais plutôt encore quant à l'étendue et à la montre que quant à l'intensité : la *lamentation* est un grand *gémissement* ou une grande *plainte*, une grande démonstration de douleur, ou la démonstration d'une grande douleur, d'une désolation, ou bien de la douleur de tout un peuple. causée par une calamité. Lorsque les Carthaginois envoyèrent aux Romains les otages demandés par ceux-ci, « jamais spectacle ne fut plus touchant; on n'entendait que cris, on ne voyait que pleurs. Tout retentissait de *gémissements* et de *lamentations*. » ROLL. « Les malades et les blessés, sentant qu'on les abandonnait, remplirent le camp de tumulte et de confusion, avec des cris, des hurlements et des *lamentations* horribles. » ID. « On n'entend parler que de calamités et de misères : chacun tient le même langage, et ce ne sont partout que *plaintes* et *lamentations*. » BOURD. « J'appelle piété stérile et infructueuse pour les morts celle qui ne consiste qu'en de vains regrets, qu'en d'inutiles *lamentations*, qu'en des cris lugubres, qu'en des transports de douleur, qu'en des torrents de larmes, qu'en des emportements et des désespoirs. » ID. « Jérémie a pu seul égaler les *lamentations* aux calamités. » BOSS. Quand le bœuf Apis mourait, « tout le peuple prenait le deuil, pleurant et faisant de grandes *lamentations*. » RAC.

2° *Complainte*, *jérémiade*, *doléance*.

Complainte, *jérémiade* et *doléance* sont familiers.

La *complainte* et la *jérémiade* sont fastidieuses, importunes, fatigantes; mais la *complainte* l'est à cause de l'insipidité des *plaintes*, des griefs, des raisons qu'elle contient, et la *jérémiade*, à cause de sa longueur ou de la répétition des mêmes choses.

C'est une composition, une pièce ou une requête pitoyable que la *complainte*, elle fait hausser les épaules. « L'Académie ne fit pas plus d'attention à cette apologie que les magistrats n'en font aux *complaintes* de ces criminels, dont la réponse aux preuves qui les condamnent est qu'ils ont le malheur d'avoir des ennemis. » D'Alembert, de qui est cette phrase, dit ailleurs, en parlant des reproches adressés aux anciens par La Monnaye : « Peut-être cette *complainte* annonce-t-elle plutôt le chagrin d'un savant que

la délicatesse d'un homme de goût. » Dans sa critique des *Mois* de Roucher, Laharpe signale un morceau moins mauvais que les autres, mais mauvais encore : « Je m'arrêterai à la *complainte* de l'auteur sur la destruction de ces bois épais qui couvraient autrefois la fontaine de Budé, à Hières. »

La *jérémiade* n'en finit pas, ou elle rabâche. Une longue *jérémiade* (VOLT.), de longues *jérémiades* (J. J.). « La *jérémiade* sur Lisbonne est actuellement un poëme de deux cent cinquante vers. » VOLT. « Ces scènes (du cinquième acte des *Guèbres*) n'étaient que des *jérémiades* où l'on ne faisait que répéter ce qui s'était passé, et ce que le spectateur savait déjà. » ID. « Pardon, prince : voilà trop de *jérémiades ;* mais c'est un peu votre faute si je prends tant de plaisir à m'épancher avec vous. » J. J. « Soyons court, mais pas ennuyeux. Opposons ces lettres aux narrations du libelle que j'attaque, aux *jérémiades* hypocrites qui en accompagnent les récits. » BEAUM.

La *doléance* est peu grave : c'est une petite plainte, ou une plainte relative à un petit chagrin, par laquelle on cherche à se rendre intéressant. « Il n'y a rien parfois qui soit si touchant qu'un amant qui vient chanter ses *doléances* aux gonds et aux verrous de la porte de sa maîtresse. » MOL. Dans *Sganarelle*, Gorgibus dit à sa fille, qui refuse l'époux qu'il lui destine :

Trêve donc, je vous prie, à vos impertinences :
Que je n'entende plus vos sottes *doléances*. ID.

Et, dans une des fables de Lafontaine, un mari ne se croyant point aimé de sa femme,

Il en faisait sa plainte une nuit. Un voleur
Interrompit la *doléance*.

GÉNIE, GOÛT ; — SAVOIR. Qualités qui ont leur application et sont des conditions de succès en littérature et dans les beaux-arts.

Le *génie*, de *generare*, engendrer, est une qualité de la même espèce que l'esprit et l'imagination : il invente, il crée. Le *goût*, comme le *goût* physique, est un moyen ou une faculté d'apprécier les choses par les sensations de plaisir ou de peine qu'elles nous causent ; c'est le discernement esthétique. De là vient d'abord que *génie* se dit toujours par rapport à ceux qui imaginent, qui composent, qui sont auteurs, au lieu que souvent le *goût* se prend pour la qualité de ceux qui ne font que juger, qui se bornent au rôle d'amateurs ou de critiques. On admire les productions du *génie ;* on se rend aux décisions du *goût*. « Chapelain, avec une littérature immense, avait du *goût*, et il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au *génie*. » VOLT. « Vous avez un *goût* infini ; je suis charmé de vos judicieuses réflexions sur ma tragédie. Si j'avais autant de *génie* que vous avez de lumières, on verrait beau jeu. » ID. « Le *goût* et le *génie* sont distingués l'un de l'autre en ce que le *génie* est le sentiment qui crée, et le *goût*, le sentiment qui juge. » D'AL. « Il y a loin du *goût* qui analyse avec justesse au *génie* qui analyse avec chaleur ; le plus grand tort de La Motte n'est pas d'avoir critiqué l'Iliade, c'est d'en avoir fait une » ID. « Le poëte est aujourd'hui soumis à des lois plus sévères : le *goût*, plus froid, plus dédaigneux, ne pardonne rien au *génie*. » MARM.

Dans un auteur et relativement à la composition, le *génie* et le *goût* font deux choses distinctes : le *génie* trouve les idées, et le *goût* en fait le triage ; celui-là invente, celui-ci règle ; parmi les choses que le *génie* suggère le *goût* discerne celles qui doivent produire l'effet désiré. « Il faut du *génie* dans l'invention, et du *goût* dans le choix. » MARM. « Trouver la vérité relative à l'effet que se propose l'art, c'est l'invention du *génie ;* la choisir ou la composer telle que l'art la demande, c'est l'inspiration du *goût* et du goût le plus éclairé. » ID. Sans *génie* on est stérile ; et sans *goût*, plein de défauts. Toutefois une chose faite de *génie* peut encore être belle, indépendamment des règles du *goût ;* mais elle a quelque chose de négligé, d'irrégulier, d'inculte ou de sauvage. La beauté que donne la conformité aux préceptes du *goût* est finie ; correcte, élégante. « Racine a beaucoup plus de *goût* et autant de *génie* que Corneille. » VOLT.

Le *génie* est un pur don de la nature. Le *goût* s'acquiert ; il est l'ouvrage de l'étude et du temps ; il se fortifie et se perfectionne par l'habitude de réfléchir, de considérer et de comparer les bons ouvrages, et de fréquenter les personnes de *goût*. Or, c'est comme contribuant à cette formation du *goût* que le *savoir* a aussi son prix sous le point de vue esthétique ; il donne la connaissance exacte des règles suivies par les artistes, et des moyens qu'ils ont employés. En sorte que toutes nos principales facultés spirituelles concourent dans les productions des arts : le *savoir* y représente l'entendement ou l'intelligence, le *goût* le jugement, et le *génie* l'imagination. Le *goût* profite des instructions du *savoir*, et empêche les écarts ou les chutes du *génie*.

GÉNIE, TALENT. Disposition naturelle à réussir dans un art.

Mais avec du *génie* on a de l'invention, et avec du *talent* de l'industrie. Le *génie* implique la faculté de concevoir, d'imaginer, de créer, et le *talent* regarde l'exécution seule. Le *génie* produit proprement ; le *talent* met en œuvre. On a le *génie* de la poésie, et le *talent* des vers ; du *génie* pour composer, et du *talent* pour débiter ou pour écrire. « J. B. Rousseau n'a qu'un *talent* de détail ; c'est un ouvrier, et je veux un *génie*. » VOLT. Un homme de *génie* est fécond, original ; un homme de *talent* est habile ou adroit. « Les singes sont tout au plus des gens à *talents* que nous prenons pour des gens d'esprit. » BUFF. A la place d'*esprit*, on peut mettre son synonyme *génie*.

Mais autant le travail de la tête l'emporte sur celui de la main, l'inspiration sur le savoir-faire, autant le *génie* l'emporte sur le *talent*. Aussi Voltaire le définit-il un vrai *talent*, un rare *talent*, un *talent* très-supérieur dans lequel il entre de l'invention. « Son père était un petit *génie ;* mais il avait le *talent* de bien gouverner ses affaires. » LES.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre *talent*. BOIL.

Un grand auteur a du *génie ;* un écrivain es-

timé a du *talent*. On a du *génie* pour les sciences, et du *talent* pour écrire : « Du *génie* pour les sciences, du goût pour la littérature, du *talent* pour écrire. » BUFF. Avec du *talent* on peut être un bon militaire; avec du *génie* un bon militaire devient un grand général.

Le *talent* n'est pas aussi essentiellement naturel que le *génie*. On dit acquérir des *talents*, et donner des *talents* à ses enfants. « L'étude avait donné à Boileau tout le *talent* qu'on peut avoir sans la sensibilité et la chaleur de l'âme; il lui manquait ces deux éléments du *génie*. » MARM.

Considérés par rapport à un même art, *génie* désigne quelque chose d'intérieur, qui n'est encore qu'à l'état naturel, et en puissance, au lieu que le *talent* signifie la même chose, mais extérieure, effective, et actuellement appliquée. Un roi doit favoriser le *génie*, afin qu'il se développe, et exercer les *talents*. « Envoyez chez vos alliés qui ont la guerre ceux de vos jeunes gens en qui on remarquera le *génie* de la guerre et qui seront les plus propres à profiter de l'expérience. Par là, sans avoir la guerre chez vous et à vos dépens, vous aurez toujours une jeunesse aguerrie et intrépide. Quoique vous ayez la paix chez vous, vous ne laisserez pas de traiter avec de grands honneurs ceux qui auront le *talent* de la guerre; car le vrai moyen de conserver une longue paix, c'est d'honorer les hommes qui excellent dans cette profession. » FÉN. « Si une jeune fille a de la voix et du *génie* pour les beautés de la musique, n'espérez pas de les lui faire toujours ignorer. » ID. Une jeune fille qui a du *talent* pour la musique ou le *talent* de la musique excelle dans cet art, est bonne musicienne. Le *génie* promet un *talent* ou du *talent*. « Le XVIe siècle était grossier; le dernier siècle a amené les *talents*, et celui-ci a de l'esprit. Si par hasard il y avait quelqu'un aujourd'hui qui eût du *génie*, il faudrait le bien traiter. » VOLT.

Enfin, *génie* et *talent* représentant la même chose, l'un par rapport à l'âme comme faculté, l'autre par rapport au dehors comme puissance d'exécution, il s'ensuit que *génie* est général, et doit toujours être employé au singulier, au lieu que *talent* est particulier et peut très-bien se dire au pluriel; car la faculté d'imaginer est une, et, pour se produire, les conceptions des arts, même celles de chaque art, ont besoin de divers moyens, de plusieurs *talents*. Un bon poëte doit avoir le *génie* de la poésie, et ensuite réunir le *talent* de la versification, le *talent* du style, et le *talent* d'observer la nature et de l'imiter fidèlement. De là vient qu'on dit, avoir du *génie*, et avoir des *talents*; homme de *génie*, et homme de *talents*. « Les projets et les négociations passent pour étendue de *génie* et pour supériorité de *talents*. » MASS. « Louis XIV n'avait peut-être pas le *génie* de son caractère, ni les *talents* de son ambition. » MARM.

GENS, PERSONNES. Des hommes.

Gens a pour singulier *gent*, peu usité, et qui vient du latin *gens*, *gentis*, race, espèce, famille, nation. *Personnes* est le pluriel de *personne*, latin *persona*, personnage, rôle, individu. Au singulier, *gent* signifie une sorte, une espèce, une classe; et *personne*, un individu : la *gent* moutonnière, la *gent* trotte-menu; la *personne* du roi, une *personne* éclairée.

Au pluriel, les deux mots, par cela seul qu'ils sont au pluriel, marquent une reunion. Mais alors *personnes* est distributif et relatif aux individus, au lieu que *gens* est purement collectif et indéfini. C'est pourquoi d'abord *personnes* est capable, et *gens* incapable, de s'unir avec un nombre. On dit trois, quatre, six *personnes*, et non trois, quatre, six *gens*. Vous dites indéterminément, il y avait en tel lieu beaucoup de *gens* ou bien des *gens*, et précisément, il y avait plusieurs *personnes* ou tant de *personnes*. Que si on exprime aussi quelquefois combien il y a de *gens* exactement, c'est quand *gens* est précédé d'un adjectif avec lequel il s'incorpore et se confond de manière à perdre son caractère propre d'indétermination et à prendre celui de l'adjectif qui l'absorbe, pour ainsi parler : on dira donc trois braves *gens*, quatre sottes *gens*, six pauvres *gens*, comme on dirait trois braves, quatre sots, six pauvres.

Même différence relativement aux qualités que sous le point de vue du nombre. *Gens* n'a rapport qu'à l'ensemble, il est synthétique, général et vague; *personnes* fait penser aux individus dans l'ensemble, il est analytique ou particulier. Comme *gens* désigne la quantité indéfinie, de même il n'indique que l'espèce, la qualité générique ou commune; et comme *personnes* signifie des individus qui se comptent, d'un autre côté il porte l'attention sur la *personnalité*, sur les qualités propres ou particulières des hommes dont il marque l'assemblage.

Un prédicateur prêche contre les *gens* de théâtre ou les *gens* de guerre, et cherche à persuader les *personnes* qui l'écoutent. Pour ne pas accuser les *gens* sans preuves, il faut dépeindre les *personnes*, rapporter fidèlement leurs paroles et signaler toutes les circonstances de temps et de lieu. Ces *gens*-là, s'applique à des hommes d'une classe, qui ont un caractère commun; ces *personnes*-là, suppose qu'il s'agit de tels ou tels hommes ayant tels caractères particuliers. Des *gens* choisis, annonce des hommes du même ordre ou ayant la même espèce de mérite; des *personnes* choisies, veut dire des hommes de toutes conditions distingués chacun dans son genre et à sa manière. Les honnêtes *gens* composent comme une ligue ou un corps; les *personnes* honnêtes sont considérées chacune à part. On remarque en un lieu toutes sortes de *gens*, et les premières *personnes* de la ville ou de l'État. Bourdaloue dit d'une manière générale, et en employant le mot *gens* comme significatif d'une foule, que ceux qui changent trop souvent de domestiques « font un flux et reflux continuel de *gens* qui entrent et qui sortent. » Mais quelques lignes plus haut, parlant des plaintes que nous formons « contre toutes les *personnes* engagées à notre service, » il continue en faisant l'énumération des défauts particuliers que nous leur reprochons : l'un est un emporté; l'autre es lent et paresseux, etc. Il faut travailler à rendre les *gens* de bien agréables aux enfants; mais il

ne faut point s'opiniâtrer à leur faire goûter certaines *personnes* pieuses dont l'extérieur est dégoûtant (Fén.). Se moquer des *gens*, se prend, comme se moquer du monde, dans un sens large et vague, qui n'emporte rien d'offensant pour qui que ce soit; mais se moquer des *personnes*, c'est déterminément et directement lancer des traits de raillerie contre tels ou tels hommes en particulier. *Gens* est tellement impropre à particulariser, qu'il ne fait jamais entendre s'il s'agit d'hommes ou de femmes : les jeunes *gens*. C'est, au contraire, ce qu'on détermine très-bien avec le mot de *personnes*, qui, seul, se dit quelquefois singulièrement des femmes : des *personnes* de l'un et de l'autre sexe, de jeunes *personnes*.

Une dernière différence, extrêmement importante pour l'application, résulte de ce qui précède. Fait pour exprimer la multitude et la foule, l'espèce et la sorte, c'est-à-dire quelque chose de commun tout au moins, *gens* se prend volontiers en mauvaise part, tandis que *personnes*, par la raison contraire, convient mieux en parlant d'hommes pour lesquels on veut témoigner de l'estime. De petites *gens*, des *gens* de néant, des *gens* de sac et de corde; des *personnes* comme il faut, des *personnes* constituées en dignité. « Les *personnes* d'esprit peuvent toujours tirer quelque instruction des *gens* les moins éclairés. » Fén. « J'ai affaire à des *gens* passionnés, et à quelques *personnes* de bonne intention qui se sont livrées à ceux qui agissent par passion. » Id. « J'examinais toutes les *personnes* qui entraient dans la salle, et quand par malheur il y venait des *gens* de mauvaise mine, je frissonnais de peur. » Les.

On ne peut trop louer trois sortes de *personnes* :
Les dieux, sa maîtresse et son roi....
Simonide avait entrepris
L'éloge d'un athlète; et, la chose essayée,
Il trouva son sujet plein de récits tout nus.
Les parents de l'athlète étaient *gens* inconnus. Laf.

GENTILS, PAÏENS, IDOLÂTRES, INFIDÈLES. Ces mots nous servent à dénommer ou à qualifier les peuples auxquels nous attribuons une fausse religion.

Gentils, latin *gentiles*, est le mot qui répond à celui par lequel les Juifs désignaient les étrangers, les nations qui n'adoraient pas le même Dieu qu'eux. Les *gentils* sont donc tous ceux qui, dans l'antiquité, en opposition aux Juifs, ne connaissaient pas le vrai Dieu, et le nom de *gentil* ne doit jamais être donné que dans les cas où cette opposition est exprimée ou facile à sous-entendre. « Il est prédit que Jésus-Christ serait le roi des Juifs et des *gentils*. » Pasc. « Jésus-Christ devait être jugé par les Juifs et les *gentils*. » Id. « Le peuple juif tout entier prédit Jésus-Christ avant sa venue. Le peuple *gentil* l'adore après qu'il est venu. » Id. « Ce n'est plus ce sacrifice qui ne devait être offert que dans le temple de Jérusalem et en un lieu particulier choisi de Dieu; c'est un sacrifice qui doit être offert parmi les *gentils* et dans toutes les nations de la terre. » Boss. « Les mages viennent du pays de l'ignorance, du milieu de la *gentilité* où Dieu n'était pas connu, ni le Christ attendu et promis. » Id. « Les mystères de la religion étaient scandale aux Juifs et folie aux *gentils*. » Id. « Les Juifs, quoique ce fût le peuple réprouvé, entraient dans l'Église par milliers.... Combien plus se multipliaient les fidèles parmi les *gentils* qui étaient le peuple appelé! » Id. « Les premiers fidèles étaient regardés comme les balayures du monde, l'opprobre des Juifs, et la risée des *gentils*. » Mass. « Le caractère le plus essentiel de la loi de Jésus-Christ est de réunir sous les mêmes règles le Juif et le *gentil*, le Grec et le barbare. » Id.

Païen est opposé à chrétien, comme *gentil* à Juif. Après l'établissement du christianisme on appela *païens*, *pagani*, c'est-à-dire paysans ou villageois, les sectateurs de l'ancienne religion, soit parce qu'ils se réfugièrent dans les campagnes, dans les villages ou bourgs (*pagi*), soit parce que les gens de la campagne persistèrent plus longtemps que ceux des villes dans l'ancien culte. Les *païens* sont d'une autre religion que la chrétienne, comme les *gentils* étaient d'une religion différente de la juive. « Est-ce donc que la morale de Jésus-Christ est plus cruelle et moins ennemie du meurtre que celle des *païens*? » Pasc. « Les Français étaient encore *païens*, et la Gaule était chrétienne. » Boss. « Le dessein du saint prêtre d'Alexandrie est d'attirer les *païens* à la religion chrétienne. » Id. « M. Jurieu fait rejeter aux chrétiens des trois premiers siècles ce que les *païens* n'ont pu méconnaître, l'immutabilité de l'être divin. » Id. « La fureur des *païens* se rallumait, et tout l'empire ruisselait du sang des martyrs. » Id. « Quoique infidèle, quoique *païen*, le père du grand Constantin avait des officiers et des soldats chrétiens. » Bourd. « Les *païens* eux-mêmes, en qui toute vérité n'était pas encore éteinte, rendaient cette gloire à la morale des chrétiens. » Mass. « Notre religion purifia beaucoup d'instituts *païens* en les adoptant. » Volt. « Les *païens* chargeaient les mystères chrétiens d'imputations abominables. » Id. — Accessoirement, il est à remarquer que *païen* signifie vulgairement sans religion, ou qui admet plusieurs dieux : aux yeux d'un chrétien apparemment, c'est n'avoir point de religion que de n'avoir pas la sienne, et le trait le plus distinctif du christianisme à l'égard du paganisme, c'est que celui-ci est et que celui-là n'est pas polythéiste. « Ils vivent comme des *païens*, et sans aucun sentiment de religion et de piété. » Mass. « Jamais peuple ne fut plus éloigné (que les mahométans) de ce que nous appelons improprement le *paganisme*, et ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de Dieu. » Volt.

Les *idolâtres*, ou adorateurs d'idoles, rendent les honneurs divins à autre chose qu'à Dieu. Ils s'imaginent que l'essence divine peut être comme liée à des temples, à des statues, à la matière, aux éléments ou à des animaux; ils l'y adorent, et se prosternent devant leur idole comme devant un dieu présent. « Les *païens* croyaient représenter la divinité par des traits et par des couleurs. Ils croyaient pouvoir renfermer la divinité dans leurs idoles; selon eux, le secours divin

était attaché à leurs statues, qui contenaient en elles-mêmes la vertu de leurs dieux : touchés de ces sentiments, il y mettaient leur confiance; ils leur adressaient leurs vœux, et ils leur offraient leurs sacrifices. » Boss. « Ces caractères servent à nous faire distinguer des *idolâtres;* puisque, bien loin de croire comme eux que quelque divinité habite dans les images, nous ne leur attribuons aucune vertu que celle d'exciter en nous le souvenir des originaux. » Id. Les Juifs ont appelé les *gentils*, et les chrétiens ont appelé et appellent les *païens*, des *idolâtres;* ce qui d'ordinaire est moins l'expression d'un fait certain qu'une imputation mal fondée. De même, les Juifs et les chrétiens, à leur tour, ont été accusés d'*idolâtrie* avec quelque apparence. « Les *païens*, qui nous verront, catholiques et protestants, lever les yeux au ciel, pourront croire que nous adorons le soleil et les astres. Une semblable raison persuadait aux *gentils* que les Juifs adoraient le ciel ou les nues. » Boss. Après qu'un concile eut condamné l'erreur des iconoclastes et autorisé le culte relatif des images, «les Français, environnés d'*idolâtres*, hésitèrent longtemps. Parmi toutes les images ils ne voulaient rendre d'honneur qu'à celle de la croix. » Boss.

Les *infidèles*, de *in*, négatif, et *fides*, foi, n'ont pas la foi, la vraie foi : ils vivent dans l'erreur, plongés dans les ténèbres de l'ignorance. Au lieu qu'il faudrait faire quitter aux *idolâtres* leurs pratiques, leurs idoles ou leurs fétiches, il faudrait éclairer, convaincre ou convertir les *infidèles;* ce sont des mécréants; ils ne croient point à la loi de Dieu, peut-être même ne la connaissent-ils pas. « Il serait bien aisé de convaincre les *infidèles*. » Pasc. « Saint Ignace était désespéré de ne pouvoir aller convertir des *infidèles :* le diable lui apparut, et lui jura que, s'il voulait se donner à lui, il le rendrait le plus savant homme de l'Église de Dieu. » Volt. « Ces téméraires chrétiens ne sont pas moins opposés à l'autorité de l'Écriture que les *infidèles* déclarés. » Boss. « Si les protestants se veulent ranger parmi les *infidèles* et refuser leur croyance aux miracles, nous ne voulons pas les imiter. » Id. « Ôter aux *infidèles*, qui n'ont jamais ouï parler de l'Évangile, la grâce immédiatement nécessaire à croire. » Id. « Il faudrait se promettre la conversion de ces *infidèles* qui ne connaissent point le Seigneur. » Mass.

GIBET, POTENCE. L'idée du supplice qui consiste à être pendu est commune à ces deux mots.

Gibet signifie ou a signifié d'abord le lieu où on pend. « Jésus-Christ fut contraint de porter lui-même au *gibet* l'instrument de sa mort (c'est-à-dire sa croix, qui était une véritable *potence*, quoique d'une espèce particulière). » Boss. « L'Église voyait dans tous les *gibets*, et dans toutes les places publiques, de ses enfants immolés pour la gloire de l'Évangile. » Id. *Potence* est inusité dans cette acception; c'est l'instrument même du supplice, le *poteau* ou la pièce de bois qu'on dresse, afin d'y suspendre le patient. « Nous arrivons au pied de cette fatale colonne qui devait être le *non plus ultra* de ma vie, et qu'on appelle vulgairement la *potence*. » Regn. « Tel est le fruit de l'arbre de la croix, de la *potence* qu'on a divinisée. » Volt. On dira bien, avec Bossuet, dans les *gibets*, mais non pas dans les *potences;* il faut dire, avec Voltaire et Mme de Sévigné, au pied de la *potence*.

> On le menace; on lui dit que, sous peine
> D'être pendu, d'être mis haut et court
> En un *gibet*, il faut que sa puissance
> Se manifeste avant la fin du jour....
> On vous le happe et mène à la *potence*. Laf.

Mais *gibet*, de son côté, se prend très-bien dans le sens particulier de *potence*, pour désigner l'instrument qui sert à pendre. Il en diffère alors de la manière suivante : il exprime quelque chose de permanent et de fixe, destiné à tous ceux qui se mettront dans le cas d'être pendus. « Le *gibet* de Montfaucon. » Volt. « Charles II fit exhumer depuis et porter au *gibet* le cadavre de Cromwell. » Id. « Les juges seraient presque réduits à la triste fonction d'envoyer au *gibet* les voleurs et les incendiaires. » Labr. *Potence*, au contraire, est très-propre à marquer un instrument de supplice préparé pour une occasion unique. « On dresse des *potences* dans les carrefours pour faire peur à des séditieux. » Trév. « Ce Jacob, qui avait trahi le czar Pierre, était mené dans un chariot sur lequel on avait dressé une *potence*, à laquelle il fut ensuite attaché. » Volt. « Leurs effigies furent traînées dans un tombereau et pendues à une *potence*. » Id. — On dit mieux le *gibet*, et une *potence*. — On bâtit un *gibet* (Trév.); on dresse (Volt.), on plante (Mol.) une *potence*.

Ensuite, et en conséquence, *gibet*, venu, dit-on, de l'arabe *gibel*, montagne, élévation, d'où *gibbeux*, *gibbosité*, est tellement éloigné de son primitif, qu'il convient très-bien pour exprimer le genre de supplice d'une manière abstraite et idéale; au lieu que *potence*, qui rappelle *poteau*, et désigne dans plusieurs arts un assemblage de pièces de bois qui sert d'appui à différentes choses, est plus particulièrement déterminé à indiquer l'objet physique. On dira donc : condamner au *gibet* (Acad.), faire périr par le *gibet* (Volt.), mériter le *gibet* (Labr.). Hors de ces locutions absolues, *gibet* ne s'emploie guère. Il n'en est pas de même de *potence;* ce mot comporte toutes sortes de déterminatifs. « Le marquis de Montrose fut condamné à être pendu à une *potence* haute de trente pieds. » Volt. « Papistes, suspendez les hérétiques à des *potences* hautes de trente pieds. » Id. « François Ier faisait suspendre les hérétiques à une haute *potence* dont on les faisait tomber à plusieurs reprises sur le bûcher. » Id.

> Le procès fait, une belle *potence*
> A trois côtés fut mise en plein marché. Laf.

Pour faire fuir M. de Pourceaugnac, on lui conte qu'on fait déjà planter à la place de Grève une grande *potence* toute neuve pour l'y accrocher (Mol.). — Celui qui est condamné au *gibet* subit sa peine sur une *potence*.

Une autre différence tient au sens étymologique de *gibet*. *Gibet* signifie élévation. On plaçait effectivement les *gibets* sur des élévations, afin de mettre en vue les suppliciés et d'effrayer par

l'exemple. C'est pourquoi, au lieu que la *potence* est seulement destinée à donner la mort, le *gibet* sert aussi et quelquefois uniquement à exposer les coupables aux regards. Lorsque le supplice rappelé par ces deux mots était en usage, il arrivait souvent qu'on ne portait au *gibet* que les cadavres des malheureux qui avaient été exécutés ailleurs; on les détachait alors de la *potence* pour les porter au *gibet*. Il paraît même qu'à Montfaucon on pendait sous le *gibet*, et qu'on plaçait ensuite le corps sur le *gibet*. Voltaire parle d'un homme qui, ayant été condamné à la *potence*, « fut exécuté sous le *gibet* de Montfaucon. » Les fourches patibulaires où l'on ne faisait qu'exposer les cadavres étaient donc des *gibets*, mais non pas des *potences*.

Il est à remarquer enfin que *gibet* étant plus général est aussi d'un style plus noble. On trouve ce mot, mais non pas celui de *potence*, dans Bossuet et dans Massillon.

GIGOT, ÉCLANCHE. Membre de mouton, séparé du corps de l'animal pour être mangé.

L'Académie définissait d'abord le *gigot* et l'*éclanche*, la cuisse du mouton, et ne mettait entre ces deux mots d'autre différence, sinon que *gigot* se dit plus ordinairement qu'*éclanche*. Mais dans son édition de 1835, elle décide qu'*éclanche* est un terme de boucherie et de cuisine, et qu'il signifie, non pas une cuisse, mais une épaule de mouton. C'est effectivement en ce sens qu'*éclanche* se trouve employé dans Brillat-Savarin. « Nous n'avons rien que de bon, dit l'hôte : bon bouilli, bonne soupe aux pommes de terre, bonne épaule de mouton, bons haricots.—Un frisson de désappointement parcourut tout mon corps. On sait que je ne mange point de bouilli; les pommes de terre et les haricots sont obésigènes; je ne me sentais pas des dents d'acier pour déchirer l'*éclanche*. »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'*éclanche* est presque inusité, et qu'il n'a pas, comme *gigot*, une étymologie incontestable qui le détermine à exprimer spécialement une partie de l'animal plutôt qu'une autre. *Gigot* vient de *gigue*, qui veut dire jambe, et, dans l'animal, jambe de derrière. On ne sait à quel mot primitif rapporter *éclanche*, écrit dans Nicod, dans Regnier, et même dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie, *esclanche*. Pour justifier tout à fait la distinction donnée par l'Académie en 1835, il faudrait que le mot *éclanche* fût tiré d'un autre qui signifiât épaule, en latin *scapula*, en allemand *achsel*.

GLOIRE, HONNEUR. Ces mots signifient, dans une acception abstraite et figurée, ornement, beauté, grandeur, résultant des actions, du mérite, des qualités, et ayant pour effet de distinguer, d'élever, d'ennoblir, d'attirer l'estime, la considération, les hommages. Acquérir de la *gloire* ou de l'*honneur*. Travailler pour la *gloire* ou pour l'*honneur* de la religion, de sa patrie. Être la *gloire* ou l'*honnenr* de son pays. Avoir la *gloire* ou l'*honneur* d'une action, d'une découverte. On doit dire à la *gloire* ou à l'*honneur* de ce prince que.... Jésus-Christ sortit du sépulcre couronné d'*honneur* et de *gloire* (Boss.).

Quant au degré d'abord, *gloire* enchérit sur *honneur*, il exprime plus d'éclat, comme on le voit par le dernier exemple. On pourrait en citer bien d'autres. « A Jésus-Christ appartient tout *honneur* et *gloire*. » Boss. « Le premier homme était dans l'*honneur* et dans la *gloire* où Dieu l'avait élevé par la création. » Bourd. « Voici deux petits versets ou couplets que j'ai composés à votre *honneur* et *gloire*. » (M. Tibaudier à Mme la *comtesse d'Escarbagnas*.) Mol. « C'est dans toutes ces observances que la piété trouve la *gloire* de Dieu et l'*honneur* de la religion. » Bourd. « Le jour que M. le prince me vint entendre, je parlais du mépris de l'*honneur* du monde. Je lui dis que j'appréhendais de condamner devant lui la *gloire* du monde dont je le voyais si environné. » Boss. « Nous n'avons de zèle que pour les ministères éclatants; nous fuyons ces soins obscurs et pénibles, qui laissent aux autres la *gloire* publique du succès, et tout l'*honneur* de l'ouvrage. » Mass.

> Je vous ouvre à tous deux, et vous devez m'en croire,
> Une source éternelle et d'*honneur* et de *gloire*.
> Volt.

« Dans le travail, le général, exposé en spectacle aux yeux de toute l'armée, y trouve l'*honneur* et la *gloire*. » Roll. — La *gloire* suppose des actions, des qualités, des efforts, des talents extraordinaires, et c'est proprement l'admiration qu'elle excite; l'*honneur* ne demande pas tant d'excellence, et il produit dans les autres un sentiment plus commun, celui de l'estime ou du respect. La *gloire* est plus grande encore, en ce qu'elle n'est pas resserrée en un cercle aussi étroit, en ce qu'elle a plus d'étendue dans l'espace et dans le temps. De tout cela il suit qu'il est plus difficile et plus rare d'acquérir de la *gloire* que de l'*honneur*.

Quant à la nature de ces deux choses, l'*honneur* a un caractère moral qui est moins essentiel à la *gloire*. Ce qui est *glorieux* nous illustre, nous fait connaître partout; ce qui est *honorable* témoigne en faveur de notre honnêteté, de notre probité, de notre délicatesse, nous fait connaître comme hommes de bien. Aux grandes actions la *gloire*; aux bonnes actions l'*honneur*. On peut être indifférent pour la *gloire*; il n'est pas permis de l'être pour l'*honneur*. Le contraire de la *gloire*, c'est l'obscurité; le contraire de l'*honneur*, c'est la honte. Sans *gloire* (*inglorius*), on vit inconnu ou ignoré; sans *honneur*, on est un infâme. « La seule *gloire* qui ait jamais touché mon cœur, c'est l'*honneur* que j'attends de la postérité, et qu'elle me rendra parce qu'il m'est dû. » J. J.

Enfin, *honneur* a plus de rapport à l'effet, aux marques d'estime données à ce qui est *honorable* : rendre des *honneurs*.

> Un autre en a la *gloire* (de ce triomphe), et j'ai part à l'*honneur*. Corn.

> L'excès de nos malheurs paraît un noir abîme,
> Où la *gloire* est sans nom, la vertu sans *honneur*.
> (Antiochus à Séleucus dans *Rodogune*). Id.

GLOSE, COMMENTAIRE. Ce par quoi on éclaircit ou on interprète un texte.

La *glose* est au *commentaire* comme la *version*

à la *traduction*, elle est plus littérale : elle ne consiste guère qu'à mettre à côté des mots rares, peu usités ou obscurs (en grec γλῶσσαι), des mots plus connus et plus intelligibles de la même langue. Le *commentaire* (de *commentari*, discuter, disserter) est plus libre, il développe davantage, il paraphrase : c'est une suite de notes ou de remarques sur tout ce qui peut paraître difficile à comprendre. On dit une *glose*, et non un *commentaire*, interlinéaire ; le *commentaire* est trop étendu pour pouvoir tenir entre les lignes du texte. D'un autre côté, *commentaire* se place bien et se trouve souvent après *glose*, parce qu'il suppose plus de détails et marque plus d'indépendance relativement à ce qu'on veut rendre clair. « Malheur à tout grammairien dont les productions auront besoin de *glose* et de *commentaire;* d'autant plus obligé à la clarté qu'il doit l'enseigner aux autres, il.... » D'Al. « Le dessein de l'Exposition n'a rien de commun avec les *gloses* et les *commentaires* que ce pape a défendus. » Boss. « Quelque sublimes que soient les ouvrages d'Homère, ils lui font moins d'honneur que les productions de ses descendants, qui n'en sont que les *gloses* brillantes ou de beaux *commentaires*. » Buff.

Il semble aussi que la *glose*, apparemment à cause de son caractère de servilité et du peu de connaissances qu'elle exige, se prenne plus volontiers en mauvaise part. « Les lois ont été si équivoques, que mille interprètes se sont empressés de les commenter ; et comme la plupart n'ont fait leur *glose* que comme on fait un métier pour gagner de l'argent, ils ont rendu le *commentaire* plus obscur que le texte. » Volt. On a toujours dit, et on dit aujourd'hui plus que jamais, *glose* et *gloser*, de préférence à *commentaire* et à *commenter*, pour indiquer figurément et familièrement une interprétation maligne, une critique. « Tous les habitants furent choqués de mon ostentation, et firent là-dessus des *gloses* peu honorables pour moi. » Les. « Les complices de Nymphidius *glosaient* sur la vieillesse et l'avarice de Galba. » J. J. « Voilà M. de Metz à s'impatienter, à *gloser* sur l'inutilité de ce qui se débitait. » S. S.

A quels discours malins le mariage expose !
Je sais que c'est un texte où chacun fait sa *glose*.
Boil.
Plus on crut pénétrer, moins on fut éclairci,
Le texte fut souvent par la *glose* obscurci. Id.

GONFLÉ, ENFLÉ, BOUFFI, BOURSOUFLÉ. L'idée commune à ces mots est celle d'une extension qui augmente le volume ordinaire des corps, et qui est ou semble être causée par l'eau, par l'air, par des humeurs, etc.

Gonflé et *enflé* sont d'une application plus générale ; *bouffi* et *boursouflé* ne se disent proprement que des chairs.

Gonflé, de *conflatus*, soufflé ensemble, dans tous les sens, de tous les côtés, exprime l'effet d'une action qui fait que le corps s'étend partout également, en vertu d'une cause intérieure qui agit du dedans au dehors. L'*enflure*, du latin *inflare*, souffler dans, est, au contraire, un phénomène superficiel et ordinairement partiel, produit par une cause extérieure qui agit du dehors au dedans. Le serpent est *gonflé* de son propre venin (Marm.), et les personnes qu'il pique sont *enflées* du venin dont il infecte la plaie. Les mamelles se *gonflent* par l'effet de l'âge ou de la grossesse (Buff.) ; il leur arrive quelquefois de s'*enfler* en un point ou en plusieurs par quelque accident, comme une piqûre d'abeille. Buffon remarque que plusieurs oiseaux savent *gonfler* ou resserrer leur jabot d'eux-mêmes, sans le secours d'aucun agent extérieur, et il dit des pigeons : « Ils ont la faculté d'*enfler* leur jabot en aspirant l'air ; on peut de même le faire *enfler* en soufflant de l'air dans leur gosier. » On *gonfle* l'eau en la faisant bouillir (Volt.), la pâte en la faisant fermenter (Acad.) ; mais on *enfle* la voile en l'exposant au vent qui la frappe d'un seul côté, un livre par des détails qui l'allongent, une liste en y mettant de nouveaux noms. L'objet *gonflé* est développé deçà et delà, et arrondi comme un ballon ; l'objet *enflé* a reçu par impulsion ou addition quelque chose qui le grossit ordinairement dans un seul sens. On ignore quelle est la cause qui fait *gonfler* la rate ; on sait quelle est la cause qui fait *enfler* les rivières, c'est la fonte des neiges ou l'abondance des pluies.

Gonflé exprime plutôt un état naturel et ordinaire, et *enflé* un état accidentel. « Les habitants de Malaca ont les joues pendantes et *gonflées*. » Buff. « Sancho cependant se bourrait l'estomac, et c'était un plaisir de le voir, les joues *enflées*, questionner le secrétaire. » Les. — « Les lèvres des lamantins sont spongieuses, épaisses et très *gonflées*. » Buff. Quand on a les lèvres *enflées*, c'est dans une circonstance et par l'effet de quelque maladie.

Bouffi, de l'italien *bocca*, *boffa*, la bouche, représente l'état d'un homme qui *bouffe*, qui gonfle ses joues en soufflant, et qui par conséquent a un faux embonpoint, une graisse ou une chair flasque, soit au visage, soit par extension dans quelque autre partie du corps. L'idée propre de ce mot est de tromper par une apparence de santé et de bonne constitution. « Un étranger (Law) a entrepris la cure de la France ; il a cru lui avoir rendu son embonpoint, et il l'a seulement rendue *bouffie*. » Montesq. « Il y a de la différence entre l'embonpoint et la *bouffissure*. » Bouh. « Je ne m'étonne pas de sa courte vie, pour ce que son visage *bouffi* et mal coloré ne la lui pouvait faire espérer plus longue. » Malh. Mme de Sévigné raconte qu'elle alla voir Mme de La Vallière aux Carmélites : « Ce fut à mes yeux, dit-elle, tous les charmes que nous avons vus autrefois, je ne la trouvai ni *bouffie*, ni jaune. » « Cette graisse, qui ne vient que de la grande quantité d'eau que les moutons ont bue, n'est pour ainsi dire qu'une *bouffissure*, un œdème qui les ferait périr de pourriture en peu de temps, si on ne les tuait aussitôt. » Buff.

Boursouflé fait concevoir une enflure de la peau, l'enflure superficielle d'un corps qu'on *souffle*, et qui devient comme une *bourse* qu'on emplit, qui prend un gros volume avec peu de matière. Son idée propre est celle d'une éminence formée par le vent, d'une sorte de grande bulle

au dedans de laquelle il n'y a rien, d'une vaine grandeur. Le bœuf, que le boucher *souffle* pour détacher plus facilement le cuir de la chair, est *boursouflé*. « Lorsque la terre a pris sa consistance, il s'est élevé à sa surface un grand nombre d'aspérités, il s'est fait des *boursouflures* comme dans un bloc de verre ou de métal fondu. » BUFF. « Tout ceci suppose que la dédaigneuse hauteur de l'enfant n'est que la petite vanité de la petite grandeur dont ses bonnes auront *boursouflé* sa petite âme. » J. J.

En morale, on dit d'un homme qui a beaucoup d'orgueil, qu'il en est *gonflé*, *enflé*, *bouffi* et *boursouflé*. Il en est *gonflé*, si cet orgueil a son origine à l'intérieur, vient de l'idée que cet homme a de lui-même et de son mérite. « Avec tout l'orgueil dont nous sommes *gonflés*, et la haute opinion que nous avons de nous-mêmes et de la bonté de notre jugement.... » LABR.

C'est un homme *gonflé* de l'amour de soi-même.
MOL.

On a le cœur *gonflé* de soupirs (LES.), parce que les soupirs partent du dedans. — Au contraire, l'orgueil dont on est *enflé* a une cause extérieure; on est *enflé* d'une victoire, d'un avantage remporté, de la faveur d'un roi, etc. « La cour fut *enflée* de ce succès. » VOLT. « Philoclès est *enflé* de sa victoire. » FÉN. « Après Pharsale, Scipion, *enflé* de quelques avantages, risqua tout et perdit tout. » MONTESQ. « Chamillart ne fut jamais *enflé*, encore moins gâté par la faveur et l'autorité. » S. S. — *Bouffi* marque la plénitude de l'orgueil; on dit *gonflé* ou *enflé* simplement, et tout *bouffi* (S. S., DEST.). D'ailleurs, l'orgueil dont on est *bouffi* paraît, se répand ou éclate; c'est de l'arrogance.

Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout *bouffi* d'arrogance.
BOIL.

— *Boursouflé* indique le vide des prétentions, le peu de fondement des raisons par lesquelles on veut se faire valoir. « Jean-Jacques prétendait engager avec moi une querelle. Le petit magot, *boursouflé* d'orgueil, fut piqué de mon silence. » VOLT. « Ces avocats suent à froid, crient à tue-tête, perdent..., plus *boursouflés* après que s'ils eussent composé l'*Oratio pro Murena*. » BEAUM.

En littérature, *gonflé* est le seul de ces mots qui ne s'emploie point pour marquer un défaut de style : c'est parce que primitivement il ne signifie point comme les autres un vice de forme. Le style *enflé* manque de naturel; le *bouffi*, de vérité; et le *boursouflé*, de solidité. — Le style *enflé* n'a qu'une élévation factice et accidentelle, semblable à celle qu'en médecine on appelle *enflure;* le style *bouffi* n'a qu'une élévation spécieuse, fastueuse, qui cherche à en imposer; le style *boursouflé* n'a qu'une vaine élévation, qui consiste en mots sonores, mais vides de sens.

A ceux qui veulent arriver aux bonnes choses, Pascal recommande d'éviter l'*enflure*, parce que la nature, qui seule est bonne, est toute familière et commune. Suivant Montesquieu, le style des lois doit être simple, et non pas *enflé*. — « Le génie ne connaît ni la *bouffissure* ni l'ostentation. » VOLT. « Et l'on a pu être dupe de cette plate rhétorique en vers *bouffis !* » LAH. « C'est là une expression *bouffie* et fausse. » ID. — « Écrivains *boursouflés* et vides. » LAH. « Ces vers *boursouflés* sont sonores. » VOLT.

Un fol essaim d'Euripides modernes,
Creux au dedans, *boursouflés* au dehors.
J. B. ROUSS.

GOURMAND, GOULU, GLOUTON, GOINFRE. Intempérant dans le manger.

Outre que *gourmand* est le terme général, comme ayant servi à former le nom du vice, qui s'appelle en effet *gourmandise*, il a de plus par rapport aux autres une nuance tout à fait propre. Le *gourmand* distingue les mets, comme le *gourmet* les vins; il s'y connaît. C'est un voluptueux qui aime à bien manger. Tel était dans l'antiquité Aristippe dont Fénelon a dit : « Aristippe aimait fort la bonne chère, et n'épargnait rien quand il s'agissait d'un bon morceau. » *Gourmand* se prend quelquefois pour gastronome, selon l'Académie, et, dans la *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin, faisant un spirituel éloge de la *gourmandise*, y rapporte la *friandise*, qui n'en est, dit-il, qu'une espèce. Au *gourmand* et au *friand* il faut quelque chose d'exquis; mais pour le *gourmand* la quantité et la substance doivent être jointes au choix, au lieu que le *friand* demande des mets légers, délicats, de peu de volume, comme confitures, pâtisseries, etc.

Goulu et *glouton* annoncent de la sensualité plutôt que de la volupté. Si le *gourmand* n'est pas frugal, le *goulu* et le *glouton* ne sont pas sobres : ils mangent avec excès, avec brutalité, ils se gorgent, ils s'empiffrent.

Mais le *goulu*, de *gula*, gueule, est proprement vorace, et le *glouton*, de *glutire*, avaler, engloutir, avide. Le *goulu* se jette sur la nourriture, happe, gobe, dévore, s'assouvit, mange avec une sorte de fureur et en écartant les autres. « C'est ma sœur qui se fâche : elle veut qu'il n'y ait de mari que pour elle.— Oh! la *goulue !* » REGN. Molière définit la jalousie d'un mari :

Une amitié *goulue*
Qui n'en veut que pour soi.

Le *glouton engloutit*, c'est un abîme, comme le dit Pline du fameux *glouton* Apicius : *Altissimus gurges*. Le *goulu* est un animal ou comme un animal acharné sur sa proie; le *glouton* est insatiable, c'est comme un vide ou comme un trou qu'on ne peut remplir.

Vous ne connaissez pas encor le Florentin;
C'est un paillard, c'est un mâtin
Qui tout dévore,
Happe tout, serre tout : il a triple gosier.
Donnez-lui, fourrez-lui, le *glout* demande encore :
Le roi même aurait peine à le rassasier. LAF.

« Irus était un mendiant célèbre dans Ithaque par sa *gloutonnerie;* car il mangeait toujours, et était toujours affamé. » FÉN. Buffon dit de l'animal appelé *glouton :* « Il est inconcevable combien de temps il peut manger de suite, et combien il peut dévorer de chair en une seule fois. » — En second lieu, on conçoit le *goulu* comme étant à l'œuvre ou aux prises, et le mot *goulu* signifie une qualification accidentelle. Dans l'*Eu-*

nuque de Térence, le parasite n'est point goulu par delà la vraisemblance (Laf.).

Un jour notre goulu de chat
Tenait la souris sous sa patte.... Rich.

Le glouton, au contraire, a de la gloutonnerie; c'est chez lui un vice constant, un vice de nature et non pas de circonstance, qui peut-être ne se manifeste pas dans le moment actuel. De là vient qu'on dit un appétit glouton (Laf., Buff.), la dent gloutonne d'une panthère (Rich.), et, en parlant d'un loup, le glouton (Laf.). Dans le conte de Lafontaine intitulé la Glouton, le personnage dont il est question est appelé glouton d'abord; puis, après qu'on en a rapporté un trait de gloutonnerie, on le nomme, en raison de ce trait particulier, le goulu.

Goinfre est un mot populaire, qui exprime quelque chose de vilain, de malpropre. *Goinfrer*, *gouinfrer*, c'est, à ce qu'il semble, bâfrer comme un *gouin* ou une *gouine*, crapuler. Aussi *goinfre*, comme *crapule*, emporte-t-il l'idée d'excès dans le boire aussi bien que dans le manger. Dans une chanson à boire, faite à l'âge de dix-sept ans, Boileau dit :

S'il faut rire ou chanter au milieu d'un festin,
Un docteur est alors au bout de son latin;
Un *goinfre* en a toute la gloire.
Allez, vieux fous, allez apprendre à boire.

Dans le *Testament expliqué par Ésope* on donne à la buveuse ou à la biberonne

Les maisons de bouteille,
Les buffets dressés sous la treille,
La vaisselle d'argent, les cuvettes, les brocs,
Les magasins de Malvoisie,
Les esclaves de bouche, et, pour dire en deux mots,
L'attirail de la *goinfrerie*. Laf.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, — RÉGIME, RÉGIE, RÈGLEMENT, DIRECTION, CONDUITE, GESTION, INTENDANCE, MANIEMENT, MANUTENTION. Action ou office d'un homme qui, présidant à la marche ou à l'exécution de certaines affaires, les fait aller comme il l'entend.

Le *gouvernement* et l'*administration* regardent les affaires publiques, et si ces deux mots s'emploient quelquefois, *administration* surtout, en parlant des fortunes particulières, ils supposent toujours des possessions considérables, des intérêts vastes et compliqués.

Mais le *gouvernement* est l'œuvre ou l'emploi de celui qui tient le *gouvernail*, du souverain; l'*administration* est la fonction d'un *ministre*, de celui qui aide le souverain, qui en suit les instructions : sous le *gouvernement* de Louis XIV, sous l'*administration* de Colbert; le *gouvernement* de l'État, l'*administration* de la justice (Boss., J. J., Vert.). « Cicéron considérait les lois humaines, établies pour le *gouvernement* des peuples et pour l'*administration* de la justice, comme un écoulement de cette loi suprême qui ordonne le bien et défend le mal. » Roll. « J'appelle *gouvernement* ou suprême *administration* l'exercice légitime de la puissance exécutive. » J. J. Le *gouvernement* est la tête, l'*administration* le bras : le *gouvernement* guide, résout, prend des mesures générales; l'*administration* agit, fonctionne, fait les affaires du pays. Ceux qui demandent la décentralisation veulent séparer l'*administration* du *gouvernement*, dit fort bien M. de Barante. L'évêque *gouverne* son diocèse, et le prêtre *administre* les sacrements. Que la puissance souveraine soit en bonnes mains, l'État sera bien *gouverné*; il sera bien *administré*, si les services publics se font comme il faut.

Régime, *régie*, *règlement* et *direction* ont la même étymologie, *regere*, mener droit, d'où *rectum*, droit. Leur idée commune est celle de rectitude, de régularité, de conformité à l'ordre ou à des lois. Mais chacun d'eux a sa nuance ou son application propre.

Régime est passif; le *régime* est ce qui est fait, établi, pour faire aller droit, le traitement imposé, la constitution, l'institut, un ensemble de dispositions auxquelles on est soumis : *régime* constitutionnel, représentatif; *régime* colonial, le *régime* des prisons. « Aquaviva (supérieur des jésuites) fut très-propre au gouvernement d'une société ambitieuse; elle lui est redevable de ce *régime* si bien conçu et si sage qu'on peut appeler le chef-d'œuvre de l'industrie humaine en fait de politique. » D'Al. « A mesure que j'avance, mon élève, autrement conduit que les vôtres, n'est plus un enfant ordinaire; il lui faut un *régime* exprès pour lui. » J. J. « Je n'entrerai pas dans des détails sur le *régime*, la police et les comités de la diète. » Cond.

Régie n'est usité que quand il est question de biens à faire valoir ou d'impôts à lever. « Ce que vous perdez dans le détail de la *régie* de vos biens l'emporte probablement sur le gain que feraient avec vous vos fermiers. » J. J. « Tant que l'impôt sera multiplié, vague et compliqué comme il l'est, la *régie* en sera trouble et frauduleuse. » Marm.

Règlement n'est guère relatif qu'aux mœurs. « Mettez cette sensibilité à profit pour le *règlement* de vos mœurs. » Mass. « Charger l'esprit de connaissances inutiles pour le *règlement* des mœurs. » Fén. « Trois maximes d'une conséquence extrême pour le *règlement* de notre vie. » Bourd.

La *direction*, action de *diriger* (*regere dis*, régir çà et là, de côté et d'autre), implique une diversité de choses ou d'emplois, une distribution de rôles à faire, et un certain ordre à maintenir : la *direction* d'un théâtre. « Mme de Wolmar s'est chargée de la récolte; le choix des ouvriers, l'ordre et la distribution du travail la regardent.... Mon inspection à moi est de faire observer au pressoir les *directions* de Mme de Wolmar, dont la tête ne supporte pas la vapeur des cuves. » J. J. Le *directeur* est un ordonnateur, et la *direction* est bien ou mal entendue (J. J.).

La *conduite* se rapporte à quelque chose de simple et de particulier, outre qu'elle a plus d'indépendance que la *direction*, n'étant pas obligée de s'astreindre à des règles. On a la *direction* des armées, et la *conduite* d'un combat; on est *directeur* d'une entreprise de diligences,

et *conducteur* d'une diligence; la *direction* des beaux-arts, la *conduite* d'un bâtiment, d'un poëme, d'une fête; la *direction* d'un établissement, la *conduite* d'un travail. — D'ailleurs, la *direction* se borne souvent à la théorie, à de pures indications : sous la *direction* d'une personne, vous choisissez votre carrière, c'est un conseiller que vous écoutez. Mais la *conduite* est pratique : sous la *conduite* d'une personne, vous avancez plus ou moins dans une carrière, c'est un chef que vous suivez. « La loi de Dieu *dirige* nos conseils et *conduit* nos pas. » Bourd. Dieu *dirigeait* les Hébreux que *conduisait* Moïse.

Gestion, de *gerere*, porter, exprime une *charge*, une commission, et a rapport à la manière dont on s'en acquitte ou au compte qu'on en doit rendre. « Turménies, garde du trésor royal, autrefois maître des requêtes et intendant de province, fut regretté même pour les affaires de sa *gestion*. » S. S. « Monastérol, envoyé de l'électeur de Bavière, et chargé aussi des affaires pécuniaires, reçut ordre d'aller rendre compte à Munich de toute sa *gestion*. » Id. « Pontchartrain reçut des affronts sur sa *gestion* de la marine. » Id. « Démosthènes était chargé de l'administration des spectacles, et l'avait été de la réparation des murs d'Athènes. Mais le décret ne le couronnait que pour la *gestion* qui concernait la réparation des murs. » Lah. « Les gens de lettres nous demandent une assemblée pour jeudi prochain, dans laquelle ils exigent que nous leur rendions un compte exact de notre *gestion* jusqu'à ce jour. » Beaum.

Intendance, du latin *intendere*, s'appliquer, être attentif, marque l'action de soigner, de veiller et de pourvoir. « Allez trouver votre fidèle Eumée, à qui vous avez donné l'*intendance* d'une partie de vos troupeaux. » Fén. « Il n'y a aucune impossibilité dans l'existence de plusieurs êtres prodigieusement supérieurs à nous, lesquels auraient chacun l'*intendance* d'un globe céleste. » Volt. « On pourrait conjecturer que les édiles ont eu, dès les commencements, quelque inspection sur les édifices.... Dans la suite ils veilleront à l'entretien des bâtiments publics et auront l'*intendance* des jeux. » Cond. « Il aime une piété fastueuse, qui lui attire l'*intendance* des besoins des pauvres, et fait de sa maison un dépôt public. » Labr.

Maniement, action de manier, a un sens concret : il se dit de l'argent, des fonds, des finances, et est propre à indiquer qu'on reste ou qu'on se retire les mains plus ou moins nettes. « C'est un homme parfaitement irréprochable dans le *maniement* des deniers publics, et qui sort les mains nettes de certains emplois. » Bourd. « Désintéressement d'Aristide dans le *maniement* des deniers publics. » Roll. « On crut que, le *maniement* des deniers publics enrichissant toujours ceux qui les touchent,... » Id. « Ma probité et mon désintéressement, chose si capitale au *maniement* des finances. » S. S. « N'auriez-vous point quelque homme sage et discret, à la probité de qui je pusse confier le *maniement* de mes affaires et l'emballage de mes meubles? » Volt. — Toutefois, *maniement* des affaires s'entend aussi de toutes sortes d'affaires et annonce de la dextérité dans la manière dont on les traite. « Les maîtres de l'art et les plus habiles dans le *maniement* des affaires du siècle, ne considèrent point les choses par rapport à la conscience. » Bourd. « Périclès avait le mérite de grand politique par sa dextérité dans le *maniement* des affaires. » Roll. « La grande habileté d'Alcibiade dans le *maniement* des affaires. » Id.

Manutention, action de *maintenir*, de conserver, désigne une administration ou une régie exempte de gaspillage, qui sait éviter ou empêcher toute dissipation. On répond de sa *gestion*; on est désintéressé dans le *maniement*; on est sage et économe dans la *manutention*. « Broglio voulait augmenter la paye des troupes. Il se garda bien de représenter la sagesse de la *manutention* de Louvois, transmise par son exemple à ses successeurs, jusqu'à Voysin exclusivement. » S. S. « Cet établissement (pour l'exploitation d'une mine) pourrait rapporter environ dix pour cent, si la *manutention* en était administrée par le propriétaire lui-même. » Buff.

GRAND, CONSIDÉRABLE, IMPORTANT. Qui surpasse la plupart des autres choses du même genre.

L'objet *grand*, l'est par le nombre de ses parties, son étendue, son degré de force ou d'intensité. L'objet *considérable*, l'est par l'estime qu'on en doit faire, par l'idée qu'on en doit avoir. L'objet *important*, l'est par les suites, par les influences qu'il peut exercer.

On dit des choses naturelles ou prises en elles-mêmes, qu'elles sont *grandes*; des choses d'opinion ou d'appréciation, qu'elles sont *considérables*; et des choses d'intérêt, qu'elles sont *importantes*.

L'éléphant est le plus *grand* des animaux; et, si on a égard à son intelligence en même temps qu'à sa grandeur, c'est, après l'homme, l'animal le plus *considérable*; il jouait autrefois dans les combats un rôle *important*.

Polybe observe que Persée aurait pu susciter à l'ambition romaine de *grands* embarras, s'il eût voulu sacrifier quelques sommes assez peu *considérables*, dans des conjonctures *importantes* et décisives, pour engager dans son parti des républiques et des souverains (Roll.).

De *grands* emplois rendent un homme *considérable* ou lui procurent des revenus *considérables*, et lui font prendre part aux affaires les plus *importantes*.

Corneille était un *grand* homme, à peu près comme Dieu est *grand*, c'est-à-dire en lui-même, indépendamment du cas qu'on en pouvait faire; un homme est *considérable*, quand il attire les regards par son rang, son crédit, ses dignités, ses richesses; Richelieu était un homme *important*, de lui dépendait le sort de l'État.

GRAND, GROS, VASTE, SPACIEUX, AMPLE. D'une étendue ou d'une dimension qui passe l'ordinaire.

Grand et *gros* d'abord diffèrent beaucoup.

Ce qui est *grand* l'est dans quelque sens que ce soit, en hauteur, profondeur, longueur ou largeur; ce qui est *gros* se distingue spécialement

par le volume. Un *grand* arbre, une *grande* allée, un *grand* trou; un *gros* arbre, une *grosse* boule, un *gros* paquet.—Cependant *gros* se prend quelquefois dans une acception aussi générale que *grand* : *grosse* armée, *grosse* dépense, *gros* péché. La différence consiste alors en ce que *gros*, venu de l'allemand *gross*, est moins noble que *grand*, tiré du latin *grandis*. En effet, *gros* ne s'emploie pas, comme *grand*, au moral : « On dit de *gros* biens, pour de *grandes* richesses; une *grosse* pluie, pour *grande* pluie; mais non pas *gros* capitaine, pour *grand* capitaine; *grand* financier signifie un homme très-intelligent dans les finances de l'État, *gros* financier ne veut dire qu'un homme enrichi dans la finance. » Volt. *Gros* entre dans une foule de locutions familières où *grand* serait déplacé. Boileau rapporte que la délicatesse de Louis XIV était choquée de la folie de ceux qui suppléaient partout le mot de *gros* à celui de *grand*. On dit, en ayant égard à la nature plus ou moins relevée des choses, une *grande* charge, et un *gros* revenu. « Il montre un *gros* revenu, une *grande* charge, de belles alliances, et, pour être noble, il ne lui manque que des titres. » Labr.

Vaste, du latin *vastus*, qui signifie aussi vide, désert, est un superlatif de *grand*. « Le soleil se lève et parcourt régulièrement tout ce *vaste* univers. » Mass. « Que la terre lui paraisse comme un point au prix du *vaste* tour que le soleil décrit. » Pasc. « Que fait-il en moi, ce soleil si *grand* et si *vaste ?* » Boss.—De très-grand à trop grand, à extrêmement grand, la transition est facile, d'autant plus facile qu'en latin *vastus* s'employait déjà pour marquer un défaut : *vastus homo*, homme d'une taille énorme, excessivement grand; *vastus animus*, esprit immodéré, d'une ambition sans bornes. Ce que *démesuré* exprime absolument et toujours, *vaste* est propre à le faire entendre par la place qu'on lui donne dans le discours, et les circonstances où on s'en sert. « Voulez-vous être capable de connaître les grandeurs de Jésus-Christ? Quittez toutes ces idées, plutôt *vastes* que *grandes*, plutôt pompeuses que riches, que la gloire inspire, dont la gloire remplit les esprits, ou plutôt dont elle les enfle, car l'esprit ne se remplit pas de choses si vaines. » Boss. « Si votre État est un État qui n'ait point de bornes, un État qui ne soit fondé que sur les *vastes* idées de votre orgueil, un État dont le faste immodéré soit le scandale du christianisme.... » Bourd. « Le plan de ces nouvelles fortifications était immense, et il a été exécuté en partie. De si *vastes* fortifications rendaient nécessaire une grosse garnison. » J. J. « Le maréchal duc de Luxembourg avait un esprit avide de connaissances, mais *vaste* et peu réglé. » Volt. « C'était (Catilina) un esprit *vaste*, qui tendait toujours à l'excessif, à l'incroyable, à ce qui s'élevait au-dessus de sa portée. » Roll. « Prenons garde en visant au *grand* de donner dans le *vaste*, ou, en nous contentant du médiocre, de tomber dans le bas. » P. A. — Saint-Évremond a fait une dissertation pour prouver contre l'Académie que tel est bien le caractère équivoque de *vaste;* qu'il se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant les circonstances, et même plutôt en mauvaise qu'en bonne; qu'en parlant des esprits en particulier, il indique un vice plutôt qu'une perfection. Cet écrivain était dans le vrai; l'Académie devrait bien enfin le reconnaître.

Spacieux et *ample* signifient aussi très-grand; mais, au lieu de représenter, comme *vaste*, la grandeur en elle-même, ils la font considérer relativement à l'usage. Ce qui est *spacieux* a une grandeur plus que suffisante pour contenir; et ce qui est *ample* a une grandeur plus que suffisante pour fournir à l'emploi qu'on en fait : une salle *spacieuse*, une *ample* provision. Dans la chose *spacieuse* on est ou on se meut à l'aise; dans la chose *ample* il y a de quoi prendre. Port *spacieux*, chemin *spacieux; ample* matière, *ample* magasin de hardes (Mol.).

« Les salles les plus *spacieuses* ne suffisaient plus pour les prêches; les huguenots s'assemblaient en pleine campagne. » Boss.

Mars nous fait recueillir d'*amples* moissons de
gloire. Laf.

GRAND, ÉNORME, ATROCE. Ces épithètes, toutes trois applicables aux crimes, en marquent le haut degré : elles se disent des crimes les plus *criminels*, les moins pardonnables, de ceux qu'on appelle proprement des forfaits.

Grand est une expression générique sur laquelle renchérissent, chacun à sa manière, *énorme* et *atroce*. Le *grand* crime appartient à telle classe de crimes, aux crimes qui ont de la gravité, mais sans excéder les mesures ou les proportions connues. « On allait condamner Astarbé au supplice qui est destiné à punir les *grands* crimes dans la Phénicie : c'est d'être brûlé à petit feu. » Fén. « Quels sont les moyens d'intéresser et de plaire dans la tragédie? Des actions célèbres, de grands noms, de *grands* crimes et de grandes vertus. » J. J. « Les grandes passions ne justifient pas les *grands* crimes; il ne faut pas tirer ce résultat de la morale du théâtre. » Lah. « L'hospitalité est un droit sacré parmi les Francs, et ils regardent comme un *grand* crime de fermer sa porte à un étranger. » Vert.

Punis ces attentats et ces crimes si *grands*,
De sortir d'esclavage, et de fuir ses tyrans.
Volt.

Énorme, *e norma*, hors de la règle, signifie quelque chose d'excessif, qui va au delà de toute mesure. Le crime *énorme* est d'une *grandeur énorme;* c'est un monstre quant au degré. « Les outrages que nous faisons à Dieu, quelque légers qu'ils nous paraissent, ont une *énormité* qui nous est inconnue. » Mass. « Au Japon on punit de mort presque tous les crimes, parce que la désobéissance à un si grand empereur que celui du Japon est un crime *énorme*. » Montesq. « On voit tous les jours, dit Sénèque, les plus petits brigandages punis selon la sévérité des lois, pendant que les plus *grands*, que les plus scandaleux, que les plus *énormes* se soutiennent non-seulement avec impunité, mais avec honneur. » Bourd. « Le seul crime d'ingratitude pour les grâces qu'on a reçues de Dieu, peut être si

grand qu'il égale quelquefois l'*énormité* de plusieurs péchés corporels. » NIC.

Atroce, latin *atrox*, d'*ater*, noir, cruel, horrible, représente un crime comme un monstre, non plus quant à l'étendue ou à la quantité, mais quant à la méchanceté ou à la scélératesse. Un vol peut être un crime *énorme*. Harpagon, qui se croit volé, s'écrie que « il n'y a point de supplice assez grand pour l'*énormité* de ce crime. » MOL. Il en est de même d'un crime commis par ignorance : « Dans l'histoire de la Genèse, deux princes idolâtres sont saisis de frayeur et de tremblement à la vue du danger qu'ils avaient couru de commettre un adultère par ignorance; ils reconnaissent qu'un péché si *énorme* aurait attiré sur eux la malédiction du ciel. » ROLL. Mais un crime *atroce* est inhumain, fait frémir : tel est celui de Néron faisant assassiner sa mère (LAH., D'AL.). « M. de Meaux a fait un gros livre plein de tout ce qu'on peut imaginer de plus *atroce* et de plus horrible. » FÉN. « Quand l'homme se venge, il s'emporte, il s'aigrit, il se passionne, il satisfait sa malignité, il s'abandonne à la férocité; pour repousser une légère offense, il en fait une *atroce*. » BOURD. « Le concile de Constance assassina avec des formes juridiques Jean Hus et Jérôme de Prague, malgré le sauf-conduit de l'empereur. Jamais le droit des gens ne fut plus solennellement violé; jamais on ne commit une action plus *atroce* avec plus de cérémonies. » VOLT. « Le P. Tellier me dit tant de choses sur le fond et sur la violence pour faire recevoir (la constitution), si *énormes*, si *atroces*, si effroyables, et avec une passion si extrême, que j'en tombai en véritable syncope. » S. S.

GRANDEUR D'ÂME, GÉNÉROSITÉ, MAGNANIMITÉ. Qualité d'une personne qui, dans ses sentiments et dans ses actes, n'a rien de commun et de bas, qui se distingue par un caractère de supériorité, de dignité et de noblesse.

Grandeur d'âme marque la mesure de l'âme, et *générosité* en exprime la force. *Grandeur d'âme* annonce une âme qui n'est ni petite ni étroite; *générosité* attribue à l'âme du courage, de la vigueur, conformément au sens du latin *generosus*, qui s'est dit d'abord des animaux de bonne race, remarquables par leur force ou leur ardeur dans l'action. « Il y a dans le ciel des hommes en qui la sainteté n'a été ni petitesse de génie, puisque en souffrant, en mourant, en s'immolant pour Dieu ils ont fait voir une *grandeur d'âme* que l'infidélité même a admirée; ni faiblesse, puisqu'elle leur a fait prendre les plus *généreuses* résolutions. » BOURD.

Mais cette différence primitive des deux mots demande ensuite à être énoncée d'une manière plus précise en ayant égard aux déterminations qu'ils ont reçues de l'usage. La *grandeur d'âme* est la qualité d'une personne qui a de l'élévation, qui est incapable de lâcheté et d'actions honteuses en quelque genre que ce soit. La *générosité* est la qualité d'une personne forte, c'est-à-dire assez puissante sur elle-même pour préférer les autres à soi et leur sacrifier ses propres intérêts. *Grandeur d'âme* est une expression absolue, qui dépeint l'homme sous tous les points de vue, aussi bien dans ses rapports avec lui-même que relativement aux autres; mais *générosité* est une expression toute relative à autrui, qui se rapporte à la manière dont on se comporte à son égard. A l'homme de bien la *grandeur d'âme;* à l'honnête homme la *générosité*. — « La *générosité* se distingue surtout par ce grand caractère qui nous fait user de nos avantages, relâcher de nos droits, sacrifier nos intérêts en faveur des autres; et c'est par cette idée que le mot devient quelquefois synonyme de *libéralité*. » ROUB.

Il y a de la *grandeur d'âme* à rester intérieurement le même dans l'une et l'autre fortune, à résister à l'entraînement des passions, aux séductions du vice ou à l'effet de la flatterie, à se modérer dans l'usage des plaisirs, à ne jamais rien faire contre le devoir par intérêt ou par ambition, à ne faire cas que de ce qui est beau ou honnête. Il y a de la *générosité* à pardonner les injures, à servir un ennemi, à être bienfaisant ou libéral, à se sacrifier aux autres, à rester fidèle au malheur, à se dévouer au bien public.

Alexandre fut frappé de la *grandeur d'âme* de Diogène, qui ne daigna pas l'aller voir et ne fut point ébloui de sa puissance (ROLL.). On connaît la *générosité* de Décius qui se dévoua pour sa patrie (ID.). — Scipion ayant refusé le nom de roi qui lui était offert par les peuples d'Espagne, ceux-ci « sentirent quelle *grandeur d'âme* il y avait à regarder ainsi avec mépris et dédain un titre qui est l'objet de l'admiration et des désirs du reste des mortels. » ROLL. Ce qui lui avait gagné tous les cœurs, c'était sa *générosité*, c'étaient ses largesses et les rançons qu'il rendit à ceux qui venaient racheter leurs enfants ou leurs proches (ID.) — Dans le maniement des affaires civiles, « Scipion fit preuve de lumières supérieures, de constance, de *grandeur d'âme* et de mépris des plus grands dangers. » ROLL. Dans sa conduite domestique et privée, « quelle *générosité* ! quelle noblesse de sentiments !... Il fut libéral, bienfaisant, bon fils, bon parent, bon ami, doux sans faiblesse.... » ID.

Magnanimité, latin *magnanimitas*, est composé de *magnus*, grand, et *animus*, âme ou courage. Ce mot a plus de magnificence ou d'emphase que les deux autres : il ne se dit que des personnes d'un haut rang ou auxquelles on accorde une *grandeur d'âme* ou une *générosité* éclatante, glorieuse, extraordinaire. Diogène le Cynique et l'esclave Épictète ont eu de la *grandeur d'âme*, et tout homme peut avoir de la *générosité*, parce que tout homme est capable de désintéressement et de sacrifice; mais la *magnanimité* est le partage des souverains et des héros. « Qu'on n'aille point chercher de la *magnanimité* dans les États despotiques; le prince n'y donnerait point une grandeur qu'il n'a pas lui-même; chez lui il n'y a pas de gloire. » MONTESQ. « Avec le *magnanime* et l'héroïque, Condé sut accorder tout le brillant et tout le sublime des talents de l'esprit. » BOURD. « Vous avez une belle occasion de commencer cette opération d'une manière éclatante et noble.... Imitez la *magnanimité* des Romains, si soigneux, après

les grandes calamités, de combler des témoignages de leur gratitude les étrangers, les sujets, les esclaves. » J. J. « Alexandre a toujours joint la *magnanimité* au plus grand courage, il a respecté la femme et les filles de Darius, ses prisonnières. » Volt. « Tubéron, personnage très-vénérable par sa vertu, et celui de tous les Romains qui se maintint dans sa pauvreté avec le plus de *magnanimité* et de constance. » Roll. Buffon dit de l'aigle et du lion qu'ils ont de la *magnanimité*. « On dit que Molière donna cent louis à Racine pour l'encourager à entreprendre une tragédie. Cette *générosité* de la part d'un comédien, qui n'était pas riche, me touche autant que la *magnanimité* d'un conquérant qui donne des villes et des royaumes. » Vauv.

Ah! seigneur! qu'éloigné du malheur qui m'opprime
Votre cœur aisément se montre *magnanime!*
(Agamemnon à Ulysse dans *Iphigénie*). Rac.

GRATITUDE, RECONNAISSANCE. Souvenir des bienfaits reçus.

La *gratitude* est un sentiment, le souvenir du cœur; la *reconnaissance* est en action, c'est le souvenir de la conduite. On dit un sentiment de *gratitude* (Bourd., J. J.), et un acte de *reconnaissance* (Fén., Ducl.). On reçoit un bienfait avec *gratitude* (Bourd., S. S., Beaum.), c'est-à-dire avec telle disposition de l'âme; on fait telle chose par *reconnaissance* (Boss., Volt.), c'est-à-dire en retour, en revanche, par réciprocité.

Cette différence résulte de l'étymologie comme de l'usage : *gratitude*, état ou habitude sensible d'une personne qui sait *gré*, qui éprouve du contentement et de l'affection en songeant à une grâce reçue : *reconnaissance*, action de *reconnaître*, c'est-à-dire d'avouer qu'on est redevable, et même de rendre, de récompenser, de s'acquitter.

« Si l'homme, dit Épictète, avait quelque sentiment d'honneur et de *gratitude*, tout ce qu'il voit dans la nature, tout ce qu'il éprouve en lui-même serait pour lui un sujet continuel de louange, de *reconnaissance*, d'action de grâces. » Roll. « Naaman, guéri de sa lèpre, dit à Élisée, pour lui témoigner sa *gratitude*, qu'il adorera le Dieu des Juifs par *reconnaissance*. » Volt. « Moins nous avons mérité l'indulgence du jubilé, plus nous doit-elle être un motif puissant pour redoubler notre *gratitude* et notre amour; si on annonçait à un réprouvé qu'une telle rémission lui est accordée, quels seraient les transports de sa *reconnaissance* et de sa joie! » Bourd. « Une âme pleine du souvenir des bienfaits de Dieu, prend le calice du salut, et pleine de confiance en le présentant, elle se croit auprès de Dieu quitte de tout du côté de la *reconnaissance*. De quels sentiments, au reste, accompagne-t-elle cette offrande, de quelle *gratitude* et de quel zèle pour la gloire d'un Dieu si libéral! » Id. « Les bienfaits de Dieu considérés par la vertu de *gratitude*, ou désirés par celle de l'espérance, nous aident à l'aimer pour lui-même. Dans le plus parfait état, les actes d'espérance et de *reconnaissance* deviennent de plus en plus fréquents. » Fén. Dieu veut que nous ressentions de la *gratitude* pour les hommes, qui ont été les instruments de ses bienfaits envers nous; « et il veut aussi qu'ils tiennent sa place pour recevoir extérieurement de nous les effets de la *reconnaissance* que nous lui devons. » Nic.

Ainsi, la *gratitude* est intérieure et consiste dans un sentiment de tendresse : on inspire de la *gratitude* (Labr., Mass.), on substitue dans un cœur la *gratitude* à l'indignation (J. J.), ou bien on y éteint la *gratitude* par la manière dont on rend service (Nic.). « Tout devient sentiment dans un cœur sensible. Julie ne trouve dans l'univers entier que des sujets d'attendrissement et de *gratitude*. » J. J. La *reconnaissance*, au contraire, est extérieure et consiste dans des démarches, des actions, des démonstrations : l'empressement (Boss.), les transports (Bourd.) de la *reconnaissance;* rendre le public témoin de sa *reconnaissance* (d'Ag.). « David considérant les immenses profusions de Dieu envers lui, se sentit obligé par *reconnaissance* de faire de magnifiques préparatifs pour orner son temple. » Boss.

La *gratitude* est due à la bienfaisance, la *reconnaissance* au bienfait. Nous devons toute notre *gratitude* à celui qui ne veut pas de *reconnaissance*. Comptez sur ma *gratitude*, c'est-à-dire sur mon souvenir affectueux; comptez sur ma *reconnaissance*, fait espérer, en récompense, des secours ou des services.

GRAVE, GRIEF.

Du latin *gravis* la langue française a fait deux mots, *grave* et *grief*, comme de *brevis*, *bref* et *brief*. Or, *grave* et *grief* représentent chacun un sens particulier de leur primitif. On qualifie de *grave* ce qu'on appelle autrement sérieux, important, considérable; et *grief* est à peu près l'équivalent de fâcheux, funeste ou à charge. Jusque-là point de synonymie entre les deux termes, malgré leur communauté d'origine. Une affaire *grave*, une peine *griève;* la *gravité* d'une matière, la *grièveté* d'un péché.

Mais, comme ce qui est *grave*, digne de considération, peut l'être à cause d'un mal qui y est attaché ou en résulte, *grave*, dans ce cas, se rapproche beaucoup de *grief*. Par exemple, nous disons également une faute, une maladie *grave* ou *griève*, c'est-à-dire non médiocre. En quoi ces deux épithètes diffèrent-elles alors?

La faute *grave* est de conséquence, ou fâcheuse par ses conséquences, auxquelles il faut regarder. « Les plaintes publiques de la czarine, femme de Pierre le Grand, encourageaient les factieux. Sa conduite, d'ailleurs, ne réparait pas des fautes si *graves*. » Volt. La faute *griève* est fâcheuse en soi, d'une nature criminelle, digne d'être punie *grièvement* ou par des peines *grièves*. « Romulus regardait ces deux fautes (l'adultère et l'ivresse) comme les plus *grièves* dont les femmes fussent capables. » Roll.

De même une maladie *grave* (Acad.) est comme une affaire *grave*, elle peut avoir des suites redoutables, et demande qu'on y songe, qu'on ne la traite pas légèrement et avec négligence; une maladie *griève* (S. S.) est essentiellement mauvaise, comme un *grief*, un tort, un dommage,

une lésion, une injure, elle est très-douloureuse ou mortelle.

Un reproche est plutôt *grave*, parce que c'est quelque chose qui donne à réfléchir, qui est à considérer, à quoi il faut prendre garde; une accusation est plutôt *griève*, parce que c'est quelque chose qui pèse ou qui *grève*, une charge, comme on dit fort bien. « Qu'avez-vous donc répondu à une inculpation aussi *griève*? — Rien.... Dans votre nouveau mémoire en réponse au plus *grave* de mes reproches, vous glissez un paragraphe qui vous peint à merveille. » BEAUM.

En un mot, *grave* indique l'attention qu'il faut donner, l'intérêt qu'il faut prendre à la chose; et *grief*, son degré de malice, l'intensité du mal qu'elle contient ou qu'elle produit.

GRÊLE, FLUET. Petit et faible, en parlant d'un homme.

Grêle se dit plutôt d'une partie, et *fluet* du tout. Taille *grêle*, voix *grêle;* homme *fluet*. Il en est de même à l'égard des animaux. Les échassiers sont des oiseaux à jambes hautes, *grêles* et flexibles (BUFF.); la belette a le corps long et *fluet* (LAF.).

Outre cela, *grêle*, du latin *gracilis*, menu, mince, maigre, qui manque d'embonpoint, qui n'est pas replet, n'indique pas aussi expressément un défaut que *fluet*, anciennement *flou*, du latin *fluere*, être languissant, délicat, tomber en décadence. Les intestins *grêles* ont moins de diamètre que les autres, mais ne leur sont pas inférieurs sous d'autres rapports. Buffon dit du traquet qu'il a les pieds noirs et *grêles*, sans donner à entendre que ce soit une imperfection dans cet oiseau. Une voix *grêle* manque de volume, mais elle n'est pas pour cela absolument mauvaise et défectueuse. « M. d'Alembert, avec sa petite voix *grêle*, est un excellent lecteur. » VOLT. Mais l'homme *fluet* est maladif et débile. « Les catarrhes et fluxions en un corps *flouet* et maladif tombent sur les parties plus faibles. » CHARR.

Enfin, quand même *grêle* s'appliquerait à tout le corps et le représenterait comme faible, la faiblesse qu'il marquerait ne serait pas de l'espèce la plus fâcheuse, savoir celle qui provient de maladie et qui consiste dans la langueur et la défaillance. « Le corps de Philétas de Cos (poëte élégiaque) est si *grêle* et si faible que, pour se soutenir contre la violence du vent, il est obligé d'attacher à sa chaussure des semelles de plomb ou des boules de ce métal. » BARTH. *Fluet*, au contraire, suppose presque toujours une santé frêle et une complexion chétive. « Je crois qu'il ne faut permettre les exercices à votre fils qu'avec modération; car il est encore *fluet*, délicat et d'une santé très-fragile; ce qui pourra bien lui durer toute sa vie. » FÉN.

GROS, ÉPAIS. Ces mots servent à attribuer aux corps beaucoup d'étendue.

Mais une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence ou son volume; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions, sa profondeur ou l'étendue qu'il y a de l'une de ses surfaces à l'autre. Un arbre est *gros*, une planche est *épaisse;* une tour est *grosse*, un mur est *épais;* les œufs de la femelle du cygne sont *gros*, et ils ont la coque *épaisse* (BUFF.). — Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros;* ce qui est *épais* ne se laisse pas aisément percer, traverser, pénétrer. Un *gros* nuage est volumineux; un nuage *épais* intercepte la lumière du soleil.

GUIDER, CONDUIRE, MENER. Diriger vers un lieu.

Guider, de l'allemand *weisen*, montrer, ou du latin *videre*, voir, c'est montrer ou faire voir le chemin : on *guide* un voyageur. Le mot *guider* diffère bien des deux autres. Il est tout spéculatif, relatif à l'intelligence seule, et marque qu'on l'instruit; *conduire* et *mener* ont rapport à l'action ou à la volonté qu'on détermine. *Guider* sent plus le conseil; *conduire* et *mener* sentent plus l'autorité. Si vous *guidez* mal, vous donnez de fausses indications, vous êtes un ignorant; si vous *conduisez* ou *menez* mal, comme vous avez eu l'initiative de l'action elle-même, votre responsabilité est plus grande, vous faites faire ce qui ne convenait pas, vous êtes un imprudent. En industrie, c'est le savant qui *guide;* l'entrepreneur *conduit* ou *mène* les travaux. En *guidant* un apprenti ou un écolier, vous lui apprenez à faire, vous êtes son maître; en *conduisant* ou en *menant* des troupes, des ouvriers, des malades, des clients, vous leur faites faire ou vous faites avec eux, vous êtes leur chef, celui qui les meut, l'âme qui les fait agir.

Tout ce qui peut seulement nous fournir des lumières, le Saint-Esprit, la science, l'art, la règle, les étoiles, la boussole, nous *guide*, mais ne nous *conduit* ni ne nous *mène*. « Il y a une logique secrète qui doit *guider* toutes les pensées. » VOLT.

Vos conseils ont *guidé* ma fougueuse jeunesse. ID.

« La raison est un flambeau divin qui nous *guide*. » J. J. « Un recueil qui pût *guider* ma mémoire dans l'ordre des faits et des temps. » ID. « Les lumières qui devaient nous *guider* dans la recherche des causes inconnues et cachées. » BUFF. « Les Gaulois entrent en action, plutôt emportés par la colère que *guidés* par la réflexion et par le conseil. » ROLL. « Savoir tout, et n'être *guidé* dans tous ses desseins que de sa propre lumière. » BOSS. « Reconnaître le besoin que nous avons d'être *guidés*, d'être instruits, d'être éclairés par le Saint-Esprit. » ID.

Cette différence résulte visiblement de l'emploi des mots. On ne *guide* que les personnes, parce qu'elles seules sont intelligentes; mais on *conduit* et on *mène* des choses inanimées, une maison, des entreprises, des affaires, des voitures, qu'on fait aller où et comme on veut. On ne *guide* pas, mais on *conduit* ou on *mène* quelqu'un dans une maison, en l'y faisant venir avec soi. Un chemin ne *guide* pas, mais *conduit* ou *mène* en tel endroit; un principe ne *guide* pas, mais *conduit* ou *mène*, à certaines conséquences.

En un mot, *guider*, c'est simplement éclairer quelqu'un pour arriver à un but qu'il se propose; *conduire* et *mener*, c'est faire aller ou venir quelqu'un vers un but ou une fin qu'on lui propose ou qu'on lui impose.

Restent à comparer maintenant *conduire* et *mener*.

Conduire, de *cum*, avec, ensemble, et de *dux*, chef, commandant, qui est à la tête, c'est commander, présider à une entreprise, gouverner une suite d'actions : un général *conduit* une armée, un homme de loi une affaire. *Mener*, de *main*, c'est faire aller ou venir par la main ou comme par la main, entraîner avec soi : on *mène* un enfant par la main. De là plusieurs différences.

D'abord *conduire* suppose des soins, de la prudence, de l'habileté, appliqués à des détails que la particule initiale *cum* indique. *Mener* exprime la simple action de faire aller droit à un but, sans difficulté, lestement. « Le roi, qui savait combien le peuple est difficile à *conduire*, comprit que l'habitude aux exercices laborieux, qui *mènent* à la vertu, était plus propre que tous les préceptes pour régler ses mœurs. » ROLL. Bien *conduire* une affaire, c'est la traiter sagement (COND., ROUB.); la bien *mener*, c'est la faire aller vite (COND.), ou brusquement (ROUB.), ou bon train. Tout homme n'est pas capable de *conduire* un char ou des chevaux, il faut savoir les *conduire*; il n'est besoin d'aucun talent pour *mener* les bêtes aux champs, à l'abreuvoir ou au marché. Quand on parle en général et qu'on a égard à la science et à l'intelligence du chef, on dit *conduire* des troupes ou une armée; mais dans un cas particulier où il ne s'agit que d'ordonner et d'obéir, on dit *mener* les soldats au combat, à la boucherie. — Ensuite, *conduire* désigne une action douce, progressive, qui fait aller pas à pas, et quelquefois par détours; *mener*, une action brusque, qui maîtrise, qui fait aller au but directement, immédiatement. « Le démon n'attaque pas d'abord en lion; c'est un serpent: il ne vous *mène* pas droit au vice, il vous y *conduit* par des détours. » MASS. « Tout ce qui peut *conduire* au péché et à la mort, que dis-je? tout ce qui y *mène* infailliblement peut-il passer pour léger? » ID. « Il paraît fort extraordinaire que Dieu, ayant promis si souvent la terre de Chanaan aux Israélites, ne les y *mène* pas tout droit, mais les *conduise* par un chemin opposé dans un désert où il n'y a ni eau ni vivres. » VOLT. — Enfin, comme *mener* signifie faire aller droit au but, d'autorité, son idée prédominante est celle du but; au lieu que *conduire* fait penser à la conduite, à l'action de faire aller pendant qu'elle s'opère, à la direction plus ou moins longue, plus ou moins bonne. On *mène* paître les troupeaux, on *mène* boire un cheval, on *mène* quelqu'un voir un spectacle. *Conduire* ne s'emploie pas de cette manière. *Mener* les troupeaux aux champs indique où on les fait aller; les *conduire* aux champs fait concevoir l'action de les faire aller le long du chemin pendant plus ou moins de temps et en prenant certains soins. « Laissez-vous *conduire* où on prétend vous *mener*. » MOL. « Ne soyez point en peine où je vais vous *mener*; laissez-vous *conduire*. » ID. « Laissons-nous *conduire* par cette douce voie, en quelque endroit qu'elle nous *mène*. » BOSS. « Vous êtes le seigneur de Santillane; c'est vous que j'ai ordre de *conduire* où je vous *mène*. » LES.

Conduire quelqu'un dans une maison, c'est seulement lui servir de mentor ou d'introducteur, l'accompagner, l'aider à se présenter. On *mène* quelqu'un dans une maison sans formalités, en prenant tout sur soi, et comme d'une manière souveraine. Le chemin qui *conduit* à la ville est long, a des détours, des embranchements qu'il faut savoir reconnaître; celui qui y *mène*, y aboutit droit, il n'y a qu'à le suivre. Ou bien, *conduire* se dit d'un chemin qui tend au bien, à quelque chose d'heureux; tandis que *mener* convient mieux en parlant d'un chemin qui aboutit à quelque chose de mauvais : « Socrate déclare qu'au sortir de cette vie s'ouvrent deux routes, dont l'une *mène* à un lieu de supplices éternels les âmes qui se sont souillées ici-bas, l'autre *conduit* à l'heureux séjour des dieux celles qui se sont conservées pures sur la terre. » ROLL. Un principe finit par *conduire*, pourrait bien *conduire*, *conduit* à la longue ou assez souvent à telles conséquences; un principe nous *mène* à telles conséquences infailliblement, nécessairement, malgré nous.

« L'art *guide* le médecin; le médecin *conduit* le malade, et la nature *mène* le malade à la santé ou à la mort. La boussole *guide* le navigateur; le pilote *conduit* le vaisseau, et les vents le *mènent*. L'itinéraire *guide* le cocher; le cocher *conduit* les chevaux; les chevaux *mènent* la voiture. » ROUB.

H

I. HABILETÉ, ART, INDUSTRIE, SAVOIR-FAIRE, ADRESSE, DEXTÉRITÉ, ENTREGENT; — II. POLITIQUE, SOUPLESSE, FINESSE, FINASSERIE, RAFFINEMENT, SUBTILITÉ, MATOISERIE; — III. RUSE, ARTIFICE, ASTUCE, PERFIDIE. Tous ces mots donnent l'idée d'une qualité qui rend propre à bien faire quelque chose, à parvenir à certaines fins, à réussir dans ce qu'on entreprend.

Ils se divisent d'abord en trois classes bien distinctes. La première comprend ceux qui s'entendent toujours ou au moins le plus souvent dans un sens favorable; la seconde, ceux qui sont pris tantôt en bonne et tantôt en mauvaise part, mais plutôt en mauvaise; et enfin la troisième, ceux qui toujours ou le plus souvent expriment une disposition condamnable, tournée à mal, emportant l'idée de fraude, de tromperie.

I. *Habileté*, *art*, *industrie*, *savoir-faire*, *adresse*, *dextérité*, *entregent*. Ces mots signifient tous un certain talent, sans laisser entendre qu'on l'emploie à de mauvaises fins.

Mais l'*habileté* suppose du génie; l'*art*, de l'étude; l'*industrie*, de l'invention dans les moyens;

le *savoir-faire*, de l'habitude; l'*adresse* et la *dextérité*, de la facilité dans l'exécution.

L'*habileté* suppose du génie, de l'intelligence, une haute capacité. Ce mot est le plus général et le plus noble. Il se dit dans le grand, même en matière de science et de spéculation. L'homme *habile* répond au σοφός des Grecs : c'est un homme supérieur, qui connaît la nature des choses, qui conçoit de grandes vues, forme des plans, et s'entend parfaitement à tout ce qui est de sa compétence ou de son état. On n'attribue jamais d'*habileté* aux animaux; mais on dit l'*habileté* d'un général (Boss., Volt.), d'un ambassadeur (Roll.) ou d'un ministre (S. S.); l'*habileté* d'un artiste (Acad.) ou des médecins (Id.). En même temps qu'il se rapporte à la conduite, comme tous ses synonymes, *habileté* a cela de particulier, qu'il est aussi relatif au savoir théorique; de là vient que *habile* passe quelquefois pour synonyme de *savant*. « Vous vous piquiez tant d'*habileté*, et vous en aviez tant pour découvrir le fond de chaque chose, et pour en connaître l'équité ou l'injustice! » Bourd. « Je trouvai cette idée digne d'un homme qui nous a donné des preuves de son *habileté* dans toutes les sciences mathématiques. » Buff.

L'*art* suppose de l'étude. Avec de l'*art* on a de la méthode, on a connaissance de certaines règles et on s'y conforme. « Les jeunes gens doivent apprendre à tailler leurs plumes et à le faire avec *art* et selon les règles. » Roll. « L'*art* merveilleux avec lequel les abeilles construisent leurs cellules. » Acad. « Employez-y l'*art* des plus excellents ouvriers. » Labr. « Combien d'*art* pour rentrer dans la nature! Combien de temps, de règles, d'attention et de travail pour danser avec la même liberté et la même grâce que l'on sait marcher! » Id. « Le général des ennemis a plus d'*art*, de justesse et de suite que le nôtre. » Fén. — Ou bien, toujours conformément au sens du mot étude, *art* exprime surtout le soin, l'application, et c'est pourquoi on dit, l'*art* de plaire, l'*art* des ménagements, l'*art* des précautions (Mass.), l'*art* de s'insinuer dans les cœurs (Barth). « On proposa sous Auguste la correction des mœurs et du luxe des femmes. Il est curieux de voir dans Dion avec quel *art* il éluda ces demandes importunes des sénateurs. » Montesq. « Dieu semble ne régir pas tant par puissance le cœur humain, qu'il le ménage par *art*, et qu'il le conduit par industrie. » Boss. — D'ailleurs, le mot *art* est surtout objectif; il appelle principalement l'attention sur la chose faite, et la représente comme soignée, comme bien et régulièrement travaillée. « Observez seulement un insecte, une mouche, vous y verrez un *art* infini qu'aucune industrie humaine ne peut imiter. » Volt. « On ne peut nier qu'il n'y ait de l'*art* dans la nature. » Boss.

Industrie exprime de l'invention dans les moyens, une *habileté* subalterne, ou une partie de l'*habileté* qui consiste à trouver sans peine des expédients, à découvrir ce qui peut être utile à l'action. C'est le sens qu'a ce mot dans les expressions : vivre d'*industrie*, et, chevalier d'*industrie*. Les brevets d'invention sont la récompense de ceux qui se distinguent par leur *industrie*. « Il y a dans ce qu'on appelle nature un *art* et une *industrie* supérieure dont l'invention humaine n'est que l'ombre. » Fén. « Les complaisances de Protésilas et son *industrie* inépuisable pour m'inventer de nouveaux plaisirs. » Id. « J'étais un étranger; tout était contre moi; je n'avais de ressource que dans mon *industrie*. » Mazarin. Fén. « On appelle parmi nous un grand ministre celui qui est homme d'*industrie*, et qui trouve ce qu'on appelle des expédients. » Montesq. « Dans ce monde, il faut vivre d'adresse, et aux personnes comme moi le ciel n'a donné d'autres rentes que l'intrigue et que l'*industrie*. » (Frosine, femme d'intrigue, dans l'*Avare*). Mol. « Newton, l'Archimède de notre temps par la force de son génie *industrieux* et inventif dans la pratique. » Roll. « Dercyllidas était surnommé Sisyphe à cause de son *industrie* à trouver des ressources, et de son habileté à inventer des machines de guerre et à en faire usage. » Id. « Quant aux animaux, en connaît-on dont les travaux, les mœurs, les habitudes, montrent plus d'*industrie*, plus de sagacité, plus d'invention que les castors et les fourmis! » Lam.

Ulysse, en apparence approuvant mes discours,
De ce premier torrent laissa passer le cours;
Mais bientôt rappelant sa cruelle *industrie*....
Rac.

Savoir-faire suppose de l'habitude, une certaine facilité acquise par l'expérience. Il a plus de rapport avec le mot d'*industrie* qu'avec tout autre; car le *savoir-faire* consiste aussi à être capable de se tirer d'embarras; mais il dénote moins d'originalité que de routine. Au reste, n'étant pas d'origine latine, comme *industrie*, mais formé de deux mots français, ce terme a moins de noblesse, convient mieux au discours familier, et se dit plutôt en parlant des choses peu relevées ou de peu d'importance. « Il n'y a pas grand *savoir-faire* à tuer et à être tué pour six sous par jour. » Volt. « Ceux qui n'ont qu'une ressource se rendent toujours très-savants dans l'art qui leur est nécessaire. Les autres peuples deviennent volontairement tributaires d'un *savoir-faire* qui leur manque. » Id. « Qu'une personne consacrée à Dieu renonce même aux avantages qu'elle peut tirer de son talent et de son *savoir-faire*. » Fén. « Je veux vous régaler ce soir d'un civet de lapereau de ma façon; vous verrez si j'ai tort de vanter mon *savoir-faire*. » Les. « Tout le *savoir-faire* de Mlle de Chausseraye auprès du roi, était de faire l'idiote, l'ignorante, l'indifférente à tout, et de lui procurer le bien-aise d'entière supériorité d'esprit sur elle. » S. S. — C'est surtout quand il s'agit de l'acquisition des biens de la fortune qu'on emploie *savoir-faire*. Dans Lafontaine, un trafiquant sur mer s'étant enrichi, se croit redevable de ses richesses à son *savoir-faire*. « Être riche par son *savoir-faire*. » Labr. « J'aurais bien pu me remonter, je commençais même à comprendre que, pour gagner du bien, le *savoir-faire* vaut mieux que le savoir. » Beaum. « Ménage parle d'un honnête ecclésiastique qui avait eu plus de cinquante bénéfices. C'était un prêtre gascon ou provençal qu'on appelait,

pour son *savoir-faire*, l'*abbé des expédients*. » D'Al.

Adresse et *dextérité* expriment de la facilité dans l'exécution, une certaine *habileté* de main. La ressemblance est très-grande entre ces deux mots. L'*adresse* et la *dextérité* emploient les moyens fournis par l'*industrie* ou le *savoir-faire*, et agissent conformément aux vues, aux idées de l'*habileté* et aux règles de l'*art*. Elles consistent à bien opérer, soit au propre, soit au figuré. C'est un talent tout relatif à l'action, et non pas à la théorie, à des règles, à l'invention des moyens. Un prestidigitateur, un archer, un praticien, un négociateur doivent montrer de l'*adresse* ou de la *dextérité*.

Adresse et *adroit* viennent de *droit*. *Adroit*, c'est-à-dire *droit à*, qui va droit au but, qui ne tournoie pas, qui ne s'égare ou ne s'écarte pas. *Dextérité* vient de *dextra*, la main droite, et rappelle la supériorité de la main droite sur la gauche. L'idée propre de l'*adresse*, c'est la justesse, c'est de faire comme, où et quand il faut, c'est « de n'employer que la quantité de force et de mouvement nécessaire. » Cond. « L'*adresse* est une juste dispensation des forces que l'on a. » Montesq. L'idée propre de la *dextérité*, c'est la prestesse, l'aisance et la délicatesse avec lesquelles on agit. Sans *adresse*, on se remue beaucoup pour faire peu de chose, on tracasse, on agit mal à propos, on gaspille ses moyens, on gâte sa matière; sans *dextérité*, on agit gauchement, sans grâce, d'un air lourd et embarrassé. « Il s'agit moins ici de grands efforts que d'une certaine *adresse*. » J. J. « Cyrus s'avance gravement, et, tenant la coupe, il la présente avec une grâce et une *dextérité* merveilleuse. » Roll. « On venait à Paris pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une *dextérité* non commune. » Volt. — D'ailleurs, l'*adresse* est plus générale que la *dextérité* : elle regarde tous les mouvements de toutes les parties du corps; elle se développe dans tous les jeux d'exercice, le billard, la paume, la course, les sauts, la danse. « Il fait tout avec *adresse;* il a beaucoup d'*adresse* dans tous les exercices du corps. » Acad. La *dextérité* se borne strictement à la main. « L'homme a des mains dont la *dextérité* surpasse, pour se faire des armes, tout ce que la nature a donné aux animaux. » Fén. « Un médecin assez industrieux pour manier *dextrement* une partie et si malade et si délicate. » Boss. « Le phoque se sert de ses mains avec tant de *dextérité*, qu'il monte assez promptement sur un rivage élevé, sur un rocher et même sur un glaçon, quoique rapide et glissant. » Buff.

Au figuré, mêmes différences. D'abord, *adresse* est d'un usage plus étendu : il se dit de toutes les manières d'agir, même les plus abstraites, les plus éloignées de rappeler l'opération de la main.

Remarque avec *adresse*
Avec quel soin Néron fait garder la princesse.
Rac.
Je vois qu'à l'excuser votre *adresse* est extrême.
Id.

« La comtesse de Soissons régnait à la cour par son esprit et par son *adresse*. » S. S. *Dextérité*, au contraire, ne s'emploie qu'en parlant de négociations ou d'affaires qu'on manie, qu'on traite, auxquelles on met la main, et ce mot exprime alors une *habileté* de main ou d'action plus expéditive, plus délicate et plus exquise, pour ainsi dire. « M. Meuron a agi avec tant de *dextérité*, qu'il a ramené tout le conseil d'État à son avis. La manière dont il s'est tiré de cette affaire prouve qu'il est très en état d'en manier de plus grandes. » J. J. « Périclès avait une grande *habileté* et une *dextérité* merveilleuse à manier les esprits. » Roll. « Par sa beauté, par ses grâces et surtout par son *adresse* et sa *dextérité* infinie, Cléopâtre allait devenir toute-puissante auprès d'Antoine. » Id. « La *dextérité* avec laquelle Henri IV négocia la reddition de Paris, de Rouen, de Reims, marquait l'esprit le plus souple et le plus exercé dans les affaires. » Volt.

Une autre différence est que, comme dans quelques exercices du corps, la lutte et l'escrime, par exemple, l'essentiel est, pour le moins, autant d'échapper aux coups que d'en donner; *adresse* se prend plutôt dans le sens négatif, pour indiquer qu'on esquive, qu'on évite les difficultés et les obstacles, qu'on se défend. « M. de Cambrai sait bien d'autres détours, et il est temps de découvrir plus à fond toutes ses *adresses*. » Boss. « Le bon père s'en échappa *adroitement*. » Pasc. « Si par éloquence et par *adresse* vous pouvez détourner ce coup. » Laf. « On s'affranchit des lois par la puissance, on s'y soustrait par le crédit, on les élude par *adresse*. » Ducl. *Dextérité*, au contraire, est toujours positif et suppose l'attaque. « Un sanglier passait son chemin; mais la princesse a voulu égayer sa *dextérité*, et de son dard lui a fait au-dessus de l'oreille une assez petite blessure. » Mol.

A ces mots Condillac joint celui d'*entregent*, qui a une idée propre bien distinctive : il n'est d'usage que par rapport à la société. L'*entregent*, *entre gens*, est le savoir-vivre, tout différent du *savoir-faire;* c'est la manière adroite de se conduire dans le monde pour se rendre les personnes favorables. « Je n'avais pas laissé, malgré mon peu d'*entregent*, de faire dans cette maison quelques connaissances. » J. J. « Le comte de Roucy avait, avec toute sa bêtise, un *entregent* de cour que l'usage du grand monde lui avait donné. » S. S. « L'abbé Fleury, discret, doux, liant, respectueux, modeste, circonspect, eut la fortune et l'*entregent* d'être d'abord souffert, puis admis dans les meilleures compagnies de la cour, et de s'y faire des protecteurs et des amis. » Id.

Elle n'avait pour tout bien qu'une fille,
Jeune, ingénue, agréable et gentille,
Peu d'*entregent*, beaucoup d'honnêteté. Laf.
Je ne saurais pas bien mon monde,
Et je manquerais d'*entregent*,
Si.... Scarr.

II. *Politique*, *souplesse*, *finesse*, *finasserie*, *raffinement*, *subtilité*, *matoiserie*.

On peut appliquer à la qualité marquée par chacun de ces mots ce que Labruyère dit de la *finesse* seule : « Elle n'est ni une trop bonne ni une trop mauvaise qualité; elle flotte entre le vice

et la vertu. » Cependant toutes ces qualités semblent incliner plus vers le vice que vers la vertu; mais c'est vers un vice qui est plutôt bas qu'odieux, car il a moins pour principe la malice ou la méchanceté, le plaisir qu'on prend à nuire aux autres, que l'intérêt ou le désir de sortir d'embarras, de se soustraire à quelque chose de fâcheux. — Du reste, ce caractère mitoyen et neutre, pour ainsi dire, pourrait se démontrer par des citations de nos meilleurs écrivains. D'une part, Voltaire dit de la *finesse* : « Elle peut quelquefois subsister sans *habileté*. » Et Fénelon : « Gardez-vous de persuader aux enfants que c'est être *habile* que d'être *fin*. » « Suppléer à l'*habileté* par la *finesse*. » Acad. « Les *finesses* et les trahisons ne viennent que du manque d'*habileté*. » Laroch. D'autre part, Saint-Simon dit de M. de Pomponne : « Il avait une *finesse*, une *souplesse* sans *ruse*, qui savait parvenir à ses fins sans irriter. » Et Bossuet, au sujet des ministres protestants : « Voilà les *subtilités*, pour ne pas dire les *artifices*, où ils sont réduits pour se donner des prédécesseurs. »

Mais la *politique* est particulièrement distinguée par la dissimulation, c'est l'opposé de la franchise; et, comme il y a une franchise blâmable, parce qu'elle est excessive, il y a aussi une *politique* légitime et même louable. La *souplesse* est caractérisée par une grande facilité à se plier à tout et à tous; elle se rapporte à la complaisance et est opposée à la hauteur, à la fierté. *Finesse*, *finasserie*, *raffinement* et *subtilité* diffèrent bien des précédents et ont entre eux la plus grande ressemblance. Ils expriment tous un esprit de ressource, mais en petit, un esprit capable de trouver de petits moyens, des tours ou des détours.

Un vieux hôte des bois,
Renard *fin*, *subtil* et *matois*. Laf.

C'est la qualité opposée à un esprit grossier, pesant.

La *politique* est une espèce de tactique qui a pour but de ne pas laisser apercevoir ses intentions, de ne pas se laisser pénétrer, de garder toujours une arrière-pensée; apparemment parce que la *politique* proprement dite, l'art de gouverner les États, demande surtout qu'on s'applique à cacher ses projets et à découvrir ceux des autres. « Auguste ne pardonna à Cinna que malgré lui, vaincu par les raisons ou par les importunités de Livie. Ce ne fut que par *politique*, et non par générosité qu'on le vit une fois exercer la clémence. » Volt. « Une mère, préoccupée de son directeur, est mécontente de sa fille jusqu'à ce qu'elle prenne sa direction; et la fille le fait par *politique* contre son goût. » Fén. « Si j'ai dit que je voulais corriger ma conduite, c'est un dessein que j'ai formé par pure *politique*, un stratagème utile, une grimace nécessaire pour ménager un père dont j'ai besoin. » Don Juan. Mol. « Une fine et habile *politique* pénètre dans les desseins les plus cachés des autres, sans jamais laisser entrevoir les siens. » Roll.

Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié,
Vient de ta *politique*, et non de ta pitié. Corn.

« Quoique tous les Guzmans eussent une haine mortelle pour ce jeune seigneur de fraîche date, ils la dissimulèrent par *politique*. » Les. — D'ailleurs *politique* est le seul de ces mots qui désigne tout un art, un plan de conduite, et non un acte, un tour particulier; et c'est pourquoi il est le seul qui ne se prenne jamais au pluriel. « Vous qui conduisez des âmes, ne suivez pas les règles de la *politique* du monde. » Boss.

La *souplesse* est humble, docile, soumise, rampante. L'homme *souple* se fait petit, cède à propos, s'insinue et se faufile en se prêtant à tout; il se garde bien de résister à ceux dont il veut tirer parti ou qu'il a intérêt de ménager. Tel est le courtisan. « La *souplesse* courtisane de Voltaire. » J. J. « On opposa l'inflexibilité à la *souplesse*. » Volt.

La richesse permet une juste fierté;
Mais il faut être *souple* avec la pauvreté. Boil.

« Ils sont intraitables : ni hauteur, ni *souplesse* ne les peuvent dompter. » Labr. « Gens humbles et *souples* jusqu'à la bassesse. » Bourd. « L'esprit du monde n'est qu'un commerce de *souplesse*, d'égards, de complaisances, d'attentions, de ménagements. Il faut n'avoir point de sentiment à soi. » Mass. « La fortune exige des soins. Il faut être *souple*, amusant, cabaler, n'offenser personne, plaire aux femmes et aux hommes en place. » Vauv. « Béatrix, qui avait l'esprit *souple* et liant, s'insinua sans peine dans les bonnes grâces de sa nouvelle maîtresse et gagna sa confiance. » Les. « Cette *souplesse* était le caractère dominant d'Alcibiade : véritable caméléon, il ne lui coûtait rien de prendre toutes sortes de couleurs et de formes pour se concilier ceux avec qui il avait à vivre. » Roll.

Finesse, *finasserie*, *raffinement*, *subtilité* : talent ou façon d'agir d'un homme ingénieux pour les petits moyens, les petites inventions, les petites excuses, les tours ou les détours.

Finasserie est familier et signifie une mauvaise petite *finesse* (voy. Ire partie, p. 225).

Raffinement est augmentatif et volontaire : il marque une grande *finesse*, et une *finesse* recherchée, fruit d'efforts et d'une certaine application. « Un homme qui sait la cour est maître de son geste, de ses yeux et de son visage; il contraint son humeur, déguise ses passions, dément son cœur. Tout ce grand *raffinement* n'est qu'un vice quelquefois inutile. » Labr. « Toutes les vues du plénipotentiaire, toutes ses maximes, tous les *raffinements* de sa politique tendent à une seule fin, qui est de n'être point trompé et de tromper les autres. » Id. « Épuiser ses forces pour trouver quelque *raffinement* inusité dans la conduite des affaires. » Boss. « Des *raffinements* de critique. » Id. Un courtisan *raffiné* (Boss., S. S.) est un courtisan très-*fin*, et qui a acquis sa *finesse* à force d'étude et d'expérience.

La *finesse* diffère de la *subtilité*. *Fin* et *subtil* signifient primitivement petit, délié, menu, et propre par sa ténuité à échapper ou à pénétrer. Mais *subtil* semble rappeler *subit*, dont la racine est peut-être la même, *subire*, aller dessous, se glisser, éclater, survenir; si bien que ce mot exprime la soudaineté, l'instantanéité. Avec de la *finesse*, on se tire d'affaire, mais ce peut être à

la longue; avec de la *subtilité*, on s'en tire prestement et de manière que personne n'y voit rien, ainsi que l'escamoteur *subtil*, qui fait disparaître les objets comme par enchantement. *Finesse* désigne quelque chose qui peut avoir de l'étendue et de la suite; *subtilité*, quelque chose de restreint, de passager. « On a une conduite *fine*, dit Voltaire; on joue un tour *subtil*. » La *finesse*, pouvant procéder lentement et avec mesure, marque de la prudence. « Si vous ne formez l'esprit des jeunes filles à la vraie prudence, elles s'attacheront à la fausse, qui est la *finesse*. » FÉN. « On appelle prudence une si indigne *finesse*. » ROLL. La *subtilité* dénote plutôt de la vivacité et de la présence d'esprit. « Ésope faisait tous les jours de nouvelles pièces à son maître, et tous les jours se sauvait du châtiment par quelque trait de *subtilité*. » LAF. « On tend un piége avec *finesse*; on en échappe avec *subtilité*. » VOLT. « La défiance rend *fin*; l'envie de réussir, jointe à la présence d'esprit, rend *subtil*. » GIR.

La ressemblance est peut-être encore plus grande entre le *raffinement* et la *subtilité*. Car l'Académie définit le *raffinement*, une extrême *subtilité*; et pour *subtilité* elle renvoie à *subtil*, qu'elle définit par trop *raffiné*. De plus, *raffiner* et *subtiliser* sont synonymes dans le sens d'alambiquer, de chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire.

Mais *raffinement* rappelle le verbe *raffiner*, d'où il vient; il est subjectif, c'est-à-dire qu'il se rapporte à un sujet qui agit et aux qualités qu'il doit avoir. *Subtilité*, qui ne vient pas du verbe correspondant *subtiliser*, et qui, au contraire, sert à le former, est objectif, c'est-à-dire significatif d'une chose qu'il fait considérer en elle-même, selon sa nature. « Désabusez les enfants des mauvaises *subtilités* par lesquelles on veut faire en sorte que le prochain se trompe sans qu'on puisse se reprocher de l'avoir trompé; il y a encore plus de bassesse et de supercherie dans ces *raffinements* que dans les *finesses* communes. » FÉN. *Raffiné* se dit bien des personnes : « D'autres personnes qui se croient plus *raffinées* vous diront.... » BOSS. *Subtilisé* s'applique seulement aux choses : des excuses *subtilisées* (FÉN.); des amours trop *subtilisées*. (MOL.). On se *raffine*, on ne se *subtilise* pas. — Quant au sens qui résulte des radicaux de ces deux termes, *subtilité* semble enchérir sur *raffinement*. « Ces théologiens n'ont que des sens théologiques, opposés au sens littéral, et pleins de *raffinement* et de *subtilité*. » BOSS. Dans *raffinement* et *raffiner* l'excès de *finesse* va seulement jusqu'à la recherche et à l'affectation; dans *subtilité* et *subtiliser*, il est porté jusqu'à l'abstraction, à l'anéantissement, et comme à l'escamotage de la chose, jusqu'au ridicule et à l'erreur. Il y a des degrés dans le *raffinement*; on *raffine* plus ou moins : on *subtilise* sans mesure. « Pourquoi *subtilisez*-vous sans mesure? Aimer ses ennemis.... (Vous voulez expliquer ce précepte).... *Raffinements* ridicules! Aimer, c'est-à-dire aimer. Pourquoi *raffiner* davantage? » BOSS.

Matoiserie est un terme familier qui exprime une *finesse* de vieux routier, une aptitude à avoir toujours des expédients tout prêts, aptitude acquise par une longue expérience.

> Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
> Un vieux coq adroit et *matois*. LAF.

C'est un mot du style badin et enjoué; le talent qu'il signifie ne tire pas à conséquence, est peu capable de nuire.

> Mais d'où vient qu'au renard Ésope accorde un point,
> C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie*. LAF.

On le dit aussi des hommes. « Je soupçonne ces femmes d'être deux *matoises* d'autant plus raffinées qu'elles affectent plus de simplicité. » LES.

> *Matoise*, mijaurée!
> Fille pressée, âme dénaturée! VOLT.
> Il s'y connaît. Ne vous y fiez pas!
> C'est un *matois*; il fait le bon apôtre.
> J. B. ROUSS.

III. *Ruse*, *artifice*, — *astuce*, *perfidie*.

Ces mots signifient une disposition essentiellement mauvaise, un penchant au mal. « Les sérails d'Orient, où l'*artifice*, la méchanceté, la *ruse*, règnent dans le silence. » MONTESQ. A la rigueur, un honnête homme peut être *souple*, *fin*, et même *subtil*; mais il ne peut être *rusé*, *artificieux*, *astucieux*, ni *perfide*. Les qualités exprimées par ces derniers mots sont moralement répréhensibles. Cependant elles ne le sont pas toutes aussi absolument : on peut quelquefois se permettre la *ruse* ou l'*artifice*, mais jamais l'*astuce* ni la *perfidie*. Il y a des *ruses* innocentes, et des *artifices* nécessaires.

> En amour comme en guerre une *ruse* est permise.
> VOLT.

« Le sénat voulait vaincre les ennemis par la force ouverte, sans y employer les *ruses* ou les *artifices*, même ceux qui sont permis à la guerre. » BOSS. « Il n'est pas d'un galant homme de se servir de *ruse*, excepté en cas de représailles et en fait de guerre. On est quelquefois obligé d'user d'*artifice*, pour ménager les gens épineux, ou pour ramener au point de la vérité des personnes fortement prévenues. » GIR.

Ruse, *artifice*.

La *ruse* ressemble beaucoup à la *finesse*, si ce n'est qu'elle est plus ordinairement mauvaise ou employée à mal; elle suppose de l'esprit, une imagination ingénieuse.

> Qu'on a sous cet habit et d'esprit et de *ruse*!
> (Crispin dans le *Légataire*). REGN.
> L'invention est belle..................
> J'admire ton adresse à trouver cette *ruse*. CORN.

« Nous voyons les animaux imaginer, *ruser* même, et ce qui est plus *fin* encore, prévenir les *finesses*. » BOSS. « Cette lecture n'est pas propre à cette sorte de gens d'esprit, qui n'ont que de la *ruse*, et qui ne sont *fins* que pour pénétrer le mal. » J. J. « Le violement ouvert des traités, ou de petites *finesses* et d'indignes *ruses* pour en éluder l'exécution. » ROLL. « L'honneur permet la *ruse*, lorsqu'elle est jointe à l'idée de la grandeur de l'esprit ou de la grandeur des affaires, comme dans la politique, dont les *finesses* ne l'offensent pas. » MONTESQ. En général, la *ruse* a pour but et pour effet la tromperie; c'est la faculté de tromper ou l'emploi de certaines *finesses* pour tromper. « Les *ruses* du malin. » LAF.

Ce qu'il (le démon) ne peut de force, il l'entreprend de *ruse*. CORN.

« Les *ruses* de la mauvaise foi. » BARTH.

Bien *rusé* qui pourra m'attraper sur ce point. MOL. — L'*artifice* tient de la *ruse* et de l'*art*; c'est une *ruse* préparée, arrangée, conduite méthodiquement, *arte facta*. On dresse un *artifice* (MOL.) et non pas une *ruse*. « L'*artifice* de l'éloquence. » RAC. « Les *artificieuses* fictions de l'éloquence. » BOSS. « Manœuvres *artificieuses*. » J. J. *Ruse* et *rusé* annoncent des ressources dans l'esprit, de l'invention; *artifice* et *artificieux* supposent de l'*habileté* dans la disposition, dans la combinaison et la conduite des moyens : ils donnent moins l'idée d'un tour que d'une intrigue, d'une machination.

C'est cet ambassadeur, c'est lui dont l'*artifice*
Sous les pas des Romains creusait un précipice.
VOLT.

« La rouille de l'envie, l'*artifice* des intrigues, le poison de la calomnie, l'assassinat de la satire déshonorent une profession (celle des gens de lettres) qui par elle-même a quelque chose de divin. » ID. « Les *artifices* de votre politique. » PASC. «Les *artifices* d'une coquette.» MONTESQ. « Octave se conduisit avec Cicéron en homme habile. Il le flatta, le loua, le consulta, et employa tous ces *artifices* dont la vanité ne se défie jamais. » ID.

Aussi *artifice* est-il propre à enchérir sur *ruse*. « La renommée peint les Parisiennes frivoles, *rusées*, *artificieuses*. » J. J. « Le riche, par mille *ruses* et mille *artifices*, s'est insensiblement pratiqué une infinité de moyens d'usurper. » MONTESQ. « Il avait été amené à leur point à force de *ruses*, d'*artifices*, de circonventions. » S. S. « Ce que Marcius et Atilius firent valoir surtout fut la *ruse* et l'*artifice* avec lequel ils avaient trompé Persée. » ROLL. « Il faut bannir du commerce des hommes toutes sortes de *ruses* et d'*artifices*, et proscrire cette habileté maligne qui se couvre et se pare du nom de prudence. » ID.

Astuce, *perfidie*.

L'*astuce* est méchante et profondément dissimulée. Parmi les qualités précédentes, c'est à la *politique* qu'elle ressemble le plus. (*Astuce* vient d'ἄστυ, ville, et *politique* de πόλις, ville.) Mais elle se plaît à faire le mal; elle le médite sans cesse et y tend sournoisement par des voies cachées. « L'indigeste composition de tout le nouveau gouvernement fut due à l'ambition, à l'*astuce* et aux persévérantes adresses du duc de Noailles. » S. S. « Vous voulez qu'un hypocrite adroit qui ne marche à ses fins qu'à force de ruse et d'*astuce* aille étourdiment se livrer à l'impétuosité de l'indignation contre tous les états, tous les partis ? » J. J. « La mère de Thérèse faisait le bel esprit, voulait diriger le sien, et gâtait, par son *astuce*, la simplicité de notre commerce. » ID. « Aller par *astuce* à des fins qu'on cache avec soin. » ID. « Mon indignation de l'*astuce* avec laquelle on l'a fait agir, sans qu'il s'en aperçût lui-même. » ID.

Fin courtisan, plein d'*astuce* profonde,
Le moine, enfin, le plus moine du monde. VOLT.

« Remarquez dans ce peu de lignes tous les moyens d'*astuce* sophistique qui sont les procédés ordinaires de la secte que nous combattons, et qui doivent la rendre à jamais exécrable. » LAH. « Votre indignation s'est mêlée à la mienne en voyant l'*astuce perfide* avec laquelle le ministère a su m'éloigner de Paris. » BEAUM.

Outre que la *perfidie* a rapport à des choses de plus grande conséquence, elle ajoute à l'*astuce* un degré de plus de noirceur ou d'atrocité : elle implique un abus de confiance; elle prend pour victimes des personnes pleines de bonne foi, qui comptent et ont le droit de compter qu'on sera bon pour elles, qu'on ne les trahira point. C'est une déloyauté, la violation de quelque chose qui lie, comme une parole donnée, un traité conclu, un engagement, la parenté, les liens de l'amitié ou de la reconnaissance. Voltaire cite plusieurs *perfidies* rapportées dans la Bible, et, entre autres, celle de Moïse, qui emprunte les meubles des Egyptiens pour s'en aller, dit-il, sacrifier dans le désert; celles d'Aod et de Judith; celles du patriarche Jacob envers son beau-père et son frère; celle de David envers le bonhomme Uriah, et celle de Salomon qui fit massacrer son frère Adonias, après avoir juré de lui conserver la vie.

Je pourrais des Français punir l'ambassadeur,
Qui, m'osant outrager, à ma foi se confie.
Plus d'un roi s'est vengé par une *perfidie*. VOLT.

« Piles n'eut pas honte de rompre sa capitulation. Les catholiques crièrent avec raison à la *perfidie*. » BOSS. « Colomb s'est dégradé par une trahison; Cortez, par une *perfidie* plus noire et plus infâme encore; et c'est lui qu'ont flétri les fers dont il a chargé Montezuma. » MARM. Une *perfidie* aussi cruelle que lâche est celle des Romains envers les Carthaginois (COND.). On avait promis aux ambassadeurs de ceux-ci qu'on leur accorderait la liberté, leurs lois et leurs terres, à condition qu'ils remettraient trois cents otages et qu'ils feraient ce qui leur serait ordonné par les consuls. Les otages ayant été livrés, et les armes ainsi que les machines de guerre apportées conformément à l'ordre des consuls, on signifia aux Carthaginois qu'ils eussent à sortir de Carthage et que le sénat avait résolu de la détruire.

HABITANT, BOURGEOIS, CITOYEN. Ces mots servent à désigner un homme par l'endroit où il a sa demeure : un *habitant*, un *bourgeois*, un *citoyen*, ou les *habitants*, les *bourgeois*, les *citoyens* de telle ville.

Habitant, qui *habite*, qui occupe, regarde uniquement le lieu quel qu'il soit où on réside d'ordinaire, ville, village, château ou maison. *Bourgeois*, de *bourg*, gros village ou petite ville, indique séjour dans une ville, et par conséquent un rang intermédiaire entre celui du paysan et celui du noble : on oppose très-bien les *bourgeois* aux paysans ou aux gens de la campagne (VOLT.). « Les *habitants* de la campagne et les *bourgeois* de la ville prirent les armes pour défendre leur temple. » ROLL. *Citoyen*, qui fait partie d'une *cité*, représente un membre d'une société civile. On peut être *habitant* de la campagne; on est *bourgeois* d'une ville; et *citoyen* d'un État.

Les *habitants* se considèrent sous le point de vue purement local; les *bourgeois* sous le point de

vue de la condition, les *citoyens* sous le point de vue politique. L'*habitant* d'un pays y est domicilié; le *bourgeois* d'une ville y fait partie de la classe moyenne; le *citoyen* d'un pays ou d'une ville y jouit de certains droits ou est animé envers sa patrie de tels ou tels sentiments. Dans une ville assiégée, les *habitants* souffrent de la faim, les *bourgeois*, ainsi que les artisans, se joignent aux soldats pour défendre la place, les *citoyens* s'assemblent pour délibérer sur les intérêts communs ou se conduisent avec plus ou moins de dévouement.

Les hommes sont *habitants* de la terre; les *bourgeois* sont de riches particuliers qui ont au-dessus d'eux les princes, les seigneurs, les hauts dignitaires, et au-dessous les ouvriers et les pauvres; les *citoyens* s'intéressent ou prennent part aux affaires du pays. « Sous Charles Ier d'Angleterre, on logea des gens de guerre chez les *bourgeois* qui ne voulurent pas prêter.... Un nouveau parlement fut convoqué, mais c'était assembler des *citoyens* irrités. Ils ne songeaient qu'à rétablir les droits de la nation et du parlement. » VOLT.

Habitant est général et comprend tous les hommes qui sont dans le même lieu. « L'effroyable circonvallation que Tite fit autour de la ville de Jérusalem ne laissait plus d'espérance à ses *habitants*. » BOSS. *Bourgeois* n'est applicable qu'à ceux qui ne sont ni au premier ni au dernier degré de l'échelle sociale. « Pour contenter les Parisiens, Louis XI appela dans son conseil six *bourgeois*, six conseillers du parlement, et six personnes de l'Université. » BOSS. Pour être *citoyen*, il faut n'être point esclave, ou étranger au pays, ou indifférent à ce qui le touche. « Nous avons vu les Juifs se répandre dans toute la Grèce et y jouir des mêmes droits que les autres *citoyens*, comme ils faisaient dans Alexandrie et dans Antioche. » BOSS. « *Citoyens* et étrangers pouvaient prétendre à la couronne de Pologne. » VOLT.

Par extension, *bourgeois* se dit d'un homme aisé, ayant l'amour du confortable, mais avec peu de générosité dans l'âme, peu de patriotisme, selon la manière actuelle de parler. En ce sens, on l'oppose souvent à *citoyen*. « On sut plus mauvais gré à Colbert de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel de ville et du décri des billets de l'épargne, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de *bourgeois* que de *citoyens*. » VOLT. « L'amour du bien public est une chimère chez nous : nous ne sommes pas des *citoyens*, nous ne sommes que des *bourgeois*. » ID. « Ne suis-je pas à présent moi-même un *habitant* de Paris?... Peut-être, au bout d'un an, ne serais-je plus qu'un *bourgeois*, si pour être digne de toi je ne gardais l'âme d'un homme libre et les mœurs d'un *citoyen*. » J. J.

HABITUDE, COUTUME, USAGE, ACCOUTUMANCE, US. Ces mots donnent l'idée de quelque chose qui se fait d'ordinaire ou souvent, et à quoi la volonté est soumise comme à une loi.

L'*habitude* a cela de tout particulier, qu'elle est subjective, c'est-à-dire relative au sujet ou à l'âme. Aussi dit-on mieux l'*habitude*, les *habitudes* d'une personne, de l'esprit, et la *coutume* ou l'*usage*, les *coutumes* ou les *usages* d'un peuple. En obéissant à l'*habitude*, je cède à une impulsion naturelle, car l'*habitude*, comme on dit, est une seconde nature; en obéissant à la *coutume* ou à l'*usage*, je défère à l'autorité et à l'opinion. Dans le premier cas, je suis un principe intérieur et personnel d'action; dans le second, je me conforme à un principe d'action extérieur et commun. La force de l'*habitude* dépend de ma faiblesse, et me fait agir comme j'ai toujours agi; la force de la *coutume* ou de l'*usage* dépend de la puissance de l'exemple, et me fait agir comme les autres, comme tout le monde. Avec beaucoup d'empire sur soi-même on triomphe de l'*habitude* : « Priez pour obtenir le courage et la force qui vous manquent pour vaincre votre goût et votre longue *habitude*. » FÉN. Avec beaucoup d'indépendance on résiste à la *coutume* : « Charles XII avait fait la guerre d'une manière nouvelle, il ne se laissait conduire en rien par la *coutume*. » VOLT. — La psychologie traite des *habitudes*, et non des *coutumes* et des *usages* : elle recherche comment nous les contractons, et fait voir la manière de combattre même les plus invétérées, les plus enracinées, épithètes inapplicables aux *coutumes* et aux *usages*. — Les *habitudes* seules intéressent la morale, parce qu'elles seules ont de l'empire sur l'âme, dont elles restreignent la liberté. C'est l'office de l'histoire de signaler les *coutumes* et les *usages*.

On dit bien toutefois en parlant d'un homme, c'est sa *coutume*, et peut-être dit-on aussi, c'est son *usage* de.... Mais alors même *coutume* et *usage* n'expriment pas, comme *habitude*, une inclination ou un penchant vers la chose dont il s'agit. « Qu'est-ce autre chose qu'une *habitude*, sinon une forte inclination? » BOSS. Avoir l'*habitude* du café ou du tabac, marque un besoin; avoir *coutume* d'en prendre, indique simplement le fait extérieur. On a l'*habitude* de faire ce qu'on est poussé à faire; on a *coutume* de faire, et plutôt encore de souffrir, ce qu'on fait et ce qu'on souffre fréquemment, que ce soit ou non volontiers.

Tu peux avoir raison; c'est contre ta *coutume*.
REGN.

« Personne n'est venu nous rendre visite, et nous avons été seules tout aujourd'hui.... Cela m'étonne; car ce n'est guère notre *coutume*. » MOL.

Coutume et *usage* diffèrent aussi, même sensiblement.

La *coutume* est une manière d'agir très-générale, qu'on trouve partout, comme une mode. L'*usage* est quelque chose de plus particulier, comme une pratique. C'est pourquoi on dira plutôt, la *coutume* simplement, et l'*usage* de quelque chose, ou des *usages*. « On dit la *coutume* du pays, et les *usages* d'un corps. » D'AL. « La ville est partagée en diverses sociétés, qui ont leurs lois, leurs *usages*, leur jargon. L'homme que le hasard a porté au milieu d'eux se trouve là comme dans un pays lointain, dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni la *coutume*. »

LABR. « Dans les monarchies anciennes il y avait peu de lois civiles, parce que en général tout pouvait être réglé par les *coutumes* des peuples, ou par les *usages* de chaque tribu. » COND. « La France était régie par des *coutumes* non écrites; et les *usages* particuliers de chaque seigneurie formaient le droit civil. » MONTESQ. « Les mœurs, les *coutumes*, les lois ne permettaient point alors de s'écarter de ces *usages* (relatifs aux augures et aux oracles); l'éducation, la tradition, les préceptes et l'exemple même des philosophes, rendaient ces pratiques respectables. » ROLL. — La *coutume* n'est pas seulement plus générale, mais aussi plus vulgaire que l'*usage* : l'une agit sur les hommes du commun; l'autre guide les hommes éclairés et distingués. « La *coutume* fait les maçons, les soldats, les couvreurs. » PASC. L'*usage* fait l'homme du monde, l'écrivain pur, l'artiste consommé. Avant d'être policé, un peuple a des *coutumes*; après, il a des *usages*. « Les voyageurs prennent tous les jours une grossière *coutume* du bas peuple pour un *usage* de la cour. » VOLT. « Quintilien rapporte plusieurs *coutumes* très-communes de son temps, qui ne devaient point être regardées comme des *usages*, mais comme des abus. On appellera donc *usage*, conclut-il, en matière de langage, ce qui est reçu par le consentement de ceux qui savent bien parler. » ROLL.

Accoutumance et *us* sont peu usités.

Accoutumance, action de se faire à une chose, de se familiariser avec elle, signifie proprement la formation d'une habitude, surtout d'une habitude passive, un certain travail qui s'opère en nous, et d'où résulte une *coutume*, une facilité à faire ou plutôt à porter, à supporter, à recevoir ou à souffrir certaines choses. « Un esprit abattu et comme dompté par l'*accoutumance* au joug. » BOIL. « Que pouvait-on attendre de grand et de noble d'hommes abattus et domptés par l'*accoutumance* au joug comme étaient les Perses? » ROLL. « L'*accoutumance* du mal (dans cette peste) avait tellement endurci les esprits et étouffé tout sentiment de compassion, que non-seulement on ne pleurait plus les morts, mais qu'on les laissait sans sépulture. » ID. « L'estomac même reçoit la loi de la volonté, la nature l'ayant fait propre à se laisser plier par l'*accoutumance*. » BOSS. « Il n'y a rien au monde de si fâcheux, que l'*accoutumance* ne le rende supportable. » DESC. « La capacité de l'esprit s'étend et se resserre par l'*accoutumance*. » P. R. « Peut-être que l'*accoutumance* effaça à la fin une partie de la laideur de cet esclave (Ésope). » LAF. « L'*accoutumance* nous rend tout familier. » ID. « Il y a deux grands remèdes contre tous maux et adversités : l'*accoustumance* pour le vulgaire grossier, et la méditation pour les sages.... Les choses les plus fascheuses se rendent douces par l'*accoustumance*. » CHARR. — *Accoutumance* est un mot précieux et indispensable, parce qu'il est le seul à marquer l'établissement de la disposition représentée par les autres. « Celuy me semble avoir très-bien conceu la force de la *coustume* qui premier forgea ce conte, qu'une femme de village, ayant apprins de caresser et de porter entre ses bras un veau dez l'heure de sa naissance, et continuant touiours à ce faire, gaigna cela par l'*accoustumance*, que, tout grand bœuf qu'il estait, elle le portait encores. » MONTAIGN. « La *coustume* force les regles de nature; tesmoins ceux qui par *accoustumance* ont gaigné de se nourrir et vivre de poison, d'araignées, formis, laizards, crapaux. » CHARR.

Us ne se dit que dans le langage familier, et presque toujours ironiquement, qu'il soit seul ou suivi du mot *coutumes*. « Madame, me dit le procureur, je ne sais point faire l'amour : je me suis toujours tellement appliqué à ma profession que cela m'a fait négliger d'apprendre les *us* et *coutumes* de la galanterie. » LES. « Chrysalde est admirateur enthousiaste du grand Ariste, suivant les *us* et *coutumes* de la secte (philosophique), où chaque maître a toujours son prôneur en titre d'office. » LAH.

Mais des parents l'ordinaire lenteur
Fit que la belle, ayant fait dans son cœur
Cet hyménée, acheva le mystère
Selon les *us* de l'île de Cythère. LAF.

George sans nez, mais non pas sans courage,
Venge à l'instant l'honneur de son visage;
Et jurant Dieu, selon les nobles *us*
De ses Anglais, d'un coup de cimeterre
Coupe à Denis ce que jadis saint Pierre,
Certain jeudi, fit tomber à Malchus.
VOLT.

Le digne Hébreu leur prêta galamment
Deux mille écus à quarante pour cent,
Selon les *us* de la race bénite. ID.

HAINE; — ANTIPATHIE; — ÉLOIGNEMENT, AVERSION, DÉGOÛT, RÉPUGNANCE; — MALVEILLANCE, INIMITIÉ, ANIMOSITÉ, RESSENTIMENT, RANCUNE. État ou mouvement de l'âme désagréablement affectée et par suite mal disposée ou indisposée contre la cause de son déplaisir.

Haine. — *Haine* est le mot général, le nom propre de la passion excitée dans l'âme contre ce qui la blesse ou lui fait peine, comme *amour* est le nom de la passion produite en nous par ce qui nous agrée. La *haine* est une véritable passion, et non pas un simple sentiment; c'est pourquoi on l'éprouve rarement pour les choses et presque toujours pour les personnes, contre lesquelles elle anime et soulève; c'est pourquoi elle nous tourmente et apporte dans notre âme le trouble, l'agitation et le désordre. « Quelle consolation que celle de la *haine*, c'est-à-dire d'une passion noire et violente qui déchire le cœur, qui répand le trouble et la tristesse au dedans de nous-mêmes, et qui commence par nous punir et nous rendre malheureux! » MASS. Cicéron définit la *haine* une colère invétérée, et Voltaire a dit dans ce sens :

La colère d'Hérode, autrefois peu durable,
Est enfin devenue une *haine* implacable.

L'idée commune aux mots de cet article doit s'exprimer par *haine* toutes les fois qu'on parle d'une manière absolue, sans égard aux nuances particulières, toutes les fois qu'il s'agit de la passion opposée à l'*amour*. Garantir son cœur de la *haine* (BARTH.). « La *haine* est toujours moins vive quand l'objet n'est pas sous ses

yeux. » LAM. « L'envie est plus irréconciliable que la *haine*. » LAROCH.

Antipathie. — *Antipathie* a cela de commun avec *sympathie* et *apathie*, qui ont même radical, le grec πάθος, souffrance, émotion, passion, qu'il désigne quelque chose qui tient au tempérament. L'*antipathie* est une haine fatale et non raisonnée, qui empêche tout rapprochement entre des natures, des humeurs ou des caractères incompatibles. « Combien de haines invétérées et depuis longtemps entretenues, qu'ils traitent d'*antipathies* naturelles et involontaires. » BOURD. « Les hommes ont bien su mettre en œuvre cette *antipathie* invincible que la nature a établie entre un coq et un coq : ils ont cultivé cette haine innée avec tant d'art, que.... » BUFF. « L'*antipathie* que l'on dit avoir été entre Jacob et Esaü dès le ventre de leur mère. » SCARR. « Souvent on conçoit de l'envie et de l'inimitié par fantaisie, par *antipathie*. On ne sait pourquoi. » BOSS. « Il ne paraît pas qu'aucun animal fasse naturellement la guerre à l'homme ni témoigne contre lui de ces violentes *antipathies* qui semblent annoncer qu'une espèce est destinée par la nature à servir de pâture à l'autre. » J. J.

Tous les mots suivants, savoir, d'une part, *éloignement*, *aversion*, *dégoût* et *répugnance*, et, de l'autre, *malveillance*, *inimitié*, *animosité*, *ressentiment* et *rancune*, se divisent en deux classes bien distinctes. En effet, d'abord, ils marquent une disposition fâcheuse ou défavorable de l'âme, les quatre premiers à l'égard des choses et des personnes indifféremment, et les cinq derniers à l'égard des personnes seules. Ensuite, considérés psychologiquement, ils expriment des phénomènes essentiellement divers, les uns des mouvements de l'âme solitaires, immanents, intransitifs, de simples sentiments en un mot, les autres des mouvements répulsifs, c'est-à-dire proprement des passions. Par les uns notre âme, active, sans doute, mais d'une activité qui ne dépasse point les bornes de la conscience, se contente de rentrer, de se replier en elle-même, de fuir, en se concentrant, la cause de son mal; au lieu de tendre à l'écarter, elle tend à s'en écarter; les autres, au contraire, impliquent l'idée de poursuite et d'hostilité; par eux notre âme irritée sort d'elle-même et se porte à la rencontre des personnes qui l'ont blessée pour les repousser, leur nuire, en tirer vengeance, et les détruire même s'il est possible [1]. On peut éprouver pour une personne de l'*éloignement*, de l'*aversion*, du *dégoût* ou de la *répugnance*, et être fâché pourtant qu'il lui arrive aucun mal. Ce caractère, du reste, est en parfait accord avec le premier. Si les mots de la seconde classe ne se disent point en parlant des dispositions de l'âme à l'égard des choses, c'est qu'ils désignent des passions, et que, suivant une remarque de J. J. Rousseau, « on ne se passionne pas pour les êtres insensibles qui ne suivent que l'impulsion qu'on leur donne. » En troisième lieu, les phénomènes de la seconde classe étant des passions véritables, et supposant comme tels qu'on passe effectivement à l'action pour repousser la cause du mal et lui nuire, sont regardés comme étant plus imputables. On ne se reproche point d'éprouver pour une personne de l'*éloignement*, de l'*aversion*, du *dégoût*, de la *répugnance;* on est coupable d'avoir pour elle de la *malveillance*, de l'*inimitié*, de l'*animosité*, du *ressentiment*, de la *rancune ;* car c'est lui désirer ou lui vouloir du mal et être prêt à saisir l'occasion de lui en faire.

Éloignement, *aversion*, — *dégoût*, *répugnance*.

De ces quatre mots le premier est évidemment le plus faible, et le second tout aussi évidemment le plus fort.

L'*éloignement* est l'action de se tenir à l'écart pour échapper à ce qui cause de la peine, et avoir de l'*éloignement* pour une personne ou une chose répond à l'expression latine *alienus esse ab*, être étranger ou indifférent à, éprouver le contraire d'une inclination. « Il ne faut pas s'étonner si quelquefois nous sentons pour les autres au premier abord de l'*éloignement* ou de l'inclination. » COND. « Dès qu'ils ne nous reviennent pas, et que nous en avons je ne sais quel *éloignement*, on ne leur passe rien. » BOURD. « Il est d'autres plaisirs qui, n'ayant d'abord éprouvé de notre part que de l'*éloignement* ou de l'indifférence, attendent pour se faire sentir que l'âme ait été suffisamment ébranlée par leur action. » D'AL. « Se tenir dans les bornes d'une réserve sage et modeste, sans froideur, sans *éloignement*. » MARM. « Dans sa froide politesse je voyais de l'*éloignement*. » ID.

Mais en fait de sentiments l'*aversion* est ce qu'il y a de plus prononcé, de plus énergique : elle est voisine de l'horreur et de l'indignation. « La comédie doit être l'objet de notre *aversion* et de notre horreur. » NIC. « Par *aversion* pour Fimbria, dont la scélératesse lui faisait horreur, Lucullus refusa d'entrer dans ce projet. » ROLL. « Il est impossible que nous soyons préparés aux injures, tandis que nous en conservons une *aversion* et une horreur volontaire. » BOURD. « Je vous demande s'il est rien qui doive plus attirer notre *aversion* et notre indignation. » ID.

Le *dégoût* et la *répugnance* n'ont rien de remarquable sous le rapport du degré. Mais ce qui les caractérise encore mieux, relativement à l'*éloignement* et à l'*aversion*, c'est qu'ils sont pratiques, et non pas théoriques. On a de l'*éloignement*, de l'*aversion*, pour ce qu'on fuit, pour ce dont l'âme se détourne; on a du *dégoût*, de la *répugnance* pour ce dont on s'abstient, pour ce dont on n'use pas. Vous faites certaines choses, non pas avec *éloignement* ou *aversion*, mais avec *dégoût* ou *répugnance*. On a de l'*éloignement*, de

1. Cette distinction capitale se trouve très-nettement indiquée dans le passage suivant des *Dialogues* de J. J. Rousseau. « La haine que les bons ont pour les méchants est une haine de *répugnance* et d'*éloignement*, d'horreur même et d'effroi, mais non pas d'*animosité :* elle fuit son objet, en détourne les yeux, dédaigne de s'en occuper. Mais la haine contre Jean-Jacques est active, ardente, infatigable; loin de fuir son objet, elle le cherche avec empressement pour en faire à son plaisir. »

l'*aversion* pour une personne avec laquelle on ne sympathise pas, qu'on est loin de porter dans son cœur; on a du *dégoût*, de la *répugnance* pour celle dont on ne veut pas se servir, avec laquelle on ne peut se résoudre à agir, à traiter, à s'allier.

Le *dégoût* n'est pourtant pas la même chose que la *répugnance*. On a du *dégoût* pour ce dont on se dégoûte, pour ce dont on se déshabitue; c'est un détachement, un renoncement qui suppose un usage déjà existant. La *répugnance*, au contraire, a pour objet quelque chose qu'on n'a pas encore *goûté*, qui n'a pas encore été éprouvé, dont on ne s'est pas encore servi. On dit le *dégoût* de la vie, et avoir de la *répugnance* pour un mariage proposé. Certaines maladies donnent du *dégoût* pour des aliments dont on se nourrissait volontiers jusque-là; les sauvages témoignent de la *répugnance* quand ils commencent à user de nos aliments. A un certain âge la lecture des romans n'inspire plus que *dégoût;* parmi les enfants auxquels on apprend à lire, il s'en trouve qui ont de la *répugnance* pour la lecture. Un employé quitte son emploi par *dégoût;* on refuse un emploi par *répugnance*. Un roi prend du *dégoût* de son ministre et le renvoie (Boss.); « Louis XIV n'aimait pas Fénelon.... Mme de Maintenon détermina ce prince, malgré sa *répugnance*, à le choisir pour précepteur de son petit-fils. » D'Al.

***Malveillance*, *inimitié*, *animosité*, — *ressentiment*, *rancune*.**

La *malveillance* est une haine cachée; l'*inimitié*, une haine ouverte; et l'*animosité*, une haine ardente.

La *malveillance*, le contraire de la *bienveillance*, est une simple disposition à vouloir du mal, une passion honteuse comme l'envie, à laquelle elle ressemble beaucoup, et cherchant comme elle à se satisfaire par des moyens détournés et de sourdes menées. « Juste-Lipse reprochant à Dion sa *malveillance* contre Sénèque, reconnaît une disposition tout opposée dans Tacite, dont la bienveillance, dit-il, favorise partout Sénèque. » Lah. « Il se contint pour ne pas lui attirer la *malveillance* des envieux. » Marm. « On attribue cet incendie à la *malveillance*. » Acad.

L'*inimitié*, le contraire de l'amitié (*in amicus*, non ami, ennemi), est déclarée, publique; c'est en quelque sorte la haine considérée sous le point de vue social, produisant des démêlés, des injustices, des divisions, se manifestant par des attaques en plein air, par des guerres ou des procès. « Ce fut en ce temps qu'éclatèrent les *inimitiés* qui avaient commencé depuis longtemps entre Boniface VIII et Philippe le Bel. » Boss. « Sous le consulat de Sylla, l'*inimitié* entre lui et Marius fut portée aux derniers excès, et devint une guerre en forme. » Roll. « De quoi entendons-nous parler plus ordinairement que de procès, de contestations, d'*inimitiés*, de calomnies, de fourberies, d'impostures, d'injustices, de vexations? » Bourd. — Du reste, comme l'*inimitié* prend sa source dans des oppositions d'intérêts, elle n'empêche pas de rendre justice à ceux qui en sont l'objet, de les estimer même tout en cherchant ou en saisissant l'occasion de les combattre et de leur nuire. « Les grands hommes du siècle de Louis XIV se respectaient mutuellement, malgré la concurrence, et même malgré l'*inimitié*. » Lah.

L'*animosité* (du latin *animosus*, animé, ardent, impétueux) est quant à la force le comble de la haine, la haine active, persécutrice, furieuse ou acharnée. Aussi dit-on bien l'*animosité* de la haine (Bourd.). « Il ne s'agit pas seulement de haine, il s'agit d'*animosité :* il s'agit d'un concours très-actif de tous à l'exécution du projet. » J. J. « Son innocence reconnue ne servirait qu'à transformer en rage l'*animosité* dont il est l'objet. » Id. « Il ne pouvait surmonter l'*animosité* des esprits, extraordinairement échauffés. » Boss. « Les deux partis s'affaiblirent réciproquement sans rien relâcher de leur *animosité* et de leur fureur. » Vert. « On reproche à Philippe le Bel une *animosité* peut-être trop acharnée contre Boniface VIII et contre sa mémoire. » Volt. « Ils en sont venus aux mains avec une *animosité* et un acharnement aussi grand que s'ils combattaient contre les Carthaginois. » Roll.

Le *ressentiment* et la *rancune* sont des passions qui diffèrent des trois précédentes en ce qu'elles sont beaucoup plus déterminées quant à leur origine et quant à leur objet. Elles ont pour cause un fait particulier, une offense personnelle, et tendent à un but bien précis, à rendre la pareille, à tirer vengeance de ce seul fait, au lieu d'en vouloir à toute la personne pour toutes sortes de motifs et de chercher à lui nuire de toutes les façons. « Esprit de *ressentiment :* on vous a offensé, c'est une action particulière qui vous a indisposé contre celui qui l'a commise. » Boss. « Esprit de *ressentiment* et de vengeance. » Id. « Telle est l'offense, tel doit être le *ressentiment*. » Les.

Ressentiment remonte par l'étymologie au verbe latin *sentire; rancune* paraît venir d'un mot de la basse latinité, *rancor*. C'est pourquoi *ressentiment* convient à tous les styles, même au plus noble, tandis que *rancune*, d'où a été formé *rancunier*, est une expression familière. « *Rancune* est banni du style noble. » Marm. On lit dans une tragédie de Voltaire : « Point de *ressentiment*. » Et dans une comédie de Destouches : « Point de *rancune*, mon enfant. » Pour ce qui regarde l'idée propre de chacun de ces termes, le *ressentiment* a aussi quelque chose de plus noble, de plus généreux, de plus franc, de plus impétueux, qui éclate d'abord. « Il faut (pour intéresser dans la tragédie) qu'un grand crime soit nécessaire, il faut qu'il soit commis dans la chaleur du *ressentiment*. » Volt. La *rancune* est plus durable, plus dépendante du fond du caractère, plus couvée, plus sournoise, et par conséquent plus basse. « Les gens flegmatiques et froids, en dedans, sont haineux, vindicatifs, implacables; ils savent conserver, déguiser, nourrir leur *rancune* jusqu'à ce que le moment de l'assouvir se présente. » J. J. On dit un vil *ressentiment* (Roll.), et une vieille *rancune*

(ACAD., DEST.); un fier ressentiment (VOLT.), et une petite rancune (LAH.).

HAÏR, DÉTESTER, ABHORRER. Avoir en aversion.

Haïr est moins fort que *détester*, qui se met d'ordinaire après. « Dieu dit au pécheur : Je te forcerai éternellement à te considérer de la sorte, afin que tu te *haïsses* et que tu te *détestes* éternellement toi-même. » BOSSU. « Dans les fables de Phèdre, les crimes sont représentés sous d'affreuses couleurs qui leur attirent le mépris, la *haine* et la *détestation* publique. » ROLL. « Il semble prendre à tâche de faire *haïr* et *détester* sa domination. » ID.

Haïssez, *détestez* l'époux,
J'y consens, et vous l'abandonne. MOL.

« Ces rois sont craints comme ils veulent l'être; mais ils sont *haïs*, *détestés*. » FÉN. « Rien n'est plus affreux que ce qui arrive chez vous (en Angleterre); de tout temps j'ai *haï* le peuple, aujourd'hui je le *déteste*. » DUDEFF.

Déteste-moi : c'est peu de me *haïr*. LAF.

Haïr paraît aussi exprimer une aversion moins grande qu'*abhorrer*. « L'âme, dans l'enfer, pensera à ce péché qu'elle *haïra*, qu'elle *abhorrera*, comme la source irrémédiable de son malheur. » BOURD.

Veux-tu Clarice encor? — Je la *hais*, je l'*abhorre*.
DEST.

AZÉMON.
Et tu permets ce crime?
TEUCER.
Il m'a désespéré,
Il m'accable d'effroi; je le *hais*, je l'*abhorre*.
VOLT.

Que si *détester* et *abhorrer* diffèrent l'un et l'autre de *haïr* par le degré, ils diffèrent l'un de l'autre par l'espèce : on *déteste* par raison; c'est le goût, la nature sensible ou le cœur qui *abhorre*.

On *déteste* ce qu'on ne peut estimer, ce que l'on condamne, ce qu'on juge très-mauvais, *détestable*. « Bien loin de *détester* les auteurs de ces maximes, vous avez de l'estime pour eux. » PASC. « Montaigne parle de ses vices pour les faire connaître, et non pour les faire *détester* : il ne prétend pas qu'on l'en doive moins estimer. » P. R. « Ces philosophes pratiquaient ce qu'ils condamnaient, adoraient ce qu'ils méprisaient, professaient ce qu'ils *détestaient*. » BOURD.

Oui, j'estime en Minos le guerrier politique;
Mais je *déteste* en lui le maître tyrannique.
VOLT.

« Bientôt il (ce roi) fut haï, méprisé, *détesté*. » FÉN. « Je condamne et je *déteste* tous les sens impies qu'on a voulu donner à cet ouvrage. » ID. « Cette espérance (d'une récompense éternelle) ne doit-elle pas me faire mépriser, *détester* le monde? » MASS. « Ce prince philosophe *détestait* le fanatisme de ces prêtres séditieux et méprisait leurs querelles. » D'AL.

On *abhorre* ce qu'on ne peut souffrir, ce pour quoi on éprouve une grande antipathie, un sentiment de dégoût ou de répugnance insurmontable. « Un grand aime le champagne, *abhorre* le brie.... » LABR. Mariane dit à Orgon, qui veut lui faire épouser Tartufe :

Sauvez-moi du tourment d'être à ce que j'*abhorre*.
MOL.

« Obligez-moi à tout ce que mes sens et mon amour-propre *abhorrent* le plus. » BOURD. « L'âme chrétienne *abhorrait* comme un monstre le péché. » ID. « Oui, je le soutiens, que je me hais souvent.... Quand je me trouve amolli..., je me trouve presque semblable aux méchants, je me fais mon procès, je m'*abhorre*, je ne puis me supporter. » Timon. FÉN. « Dès que le duc d'Orléans paraissait, il se faisait à l'instant même un vide autour de lui.... Le roi voyait son neveu *abhorré* comme un parricide. » MARM.

C'est le propre d'un esprit vrai de *détester* les erreurs, les hérésies, les mensonges, tout ce qui est contraire aux principes, aux règles, à ce qui est légitime. C'est le propre d'une âme bien née d'*abhorrer* la cruauté, l'ingratitude, la lâcheté, la bassesse, tout ce qui révolte nos sentiments d'humanité ou d'honneur.

HALEINE, SOUFFLE. L'air rejeté par la respiration.

L'*haleine* est cet air tel qu'il sort de la bouche naturellement et sans effort; le *souffle* est ce même air tel qu'il sort de la bouche, volontairement poussé et modifié en conséquence. L'*haleine* s'échappe en s'exhalant doucement par le jeu spontané des organes; le *souffle* est chassé par quelqu'un qui *souffle*, qui lance son *haleine* en contractant la bouche de manière à n'y laisser qu'une étroite ouverture. C'est une différence considérable; car, suivant l'un ou l'autre mode d'émission, l'air sorti des poumons produit des effets tout autres. Votre *haleine* échauffe, vous refroidissez avec votre *souffle*; le *souffle* a perdu, par la pression des lèvres, la chaleur de l'*haleine*.

On retient son *haleine* : c'est quelque chose qui va ou part de soi-même. Mais le *souffle* est quelque chose qui n'existe que par nous ou dirigé par nous : d'un *souffle* nous renversons un objet (FONT.); tel *souffle*, et non telle *haleine*, est nécessaire pour articuler telle lettre ou tel mot (MARM.).

Tous les vents attentifs retiennent leurs *haleines*.
Le seul Zéphire est libre, et d'un *souffle* amoureux
Il caresse Vénus, se joue à ses cheveux. LAF.

L'*haleine*, épandue de son propre mouvement, sans aucune participation de la volonté, est nécessairement plus faible et moins sensible que le *souffle*, qui par la contrainte et l'impulsion acquiert un degré de force remarquable. Quand vous êtes placé devant une bougie, votre *haleine* la fait vaciller; avec votre *souffle* vous l'éteignez. On dit l'*haleine* du printemps (BUFF.), les douces *haleines* des zéphyrs (J. B. ROUSS.); et le *souffle* impétueux des vents (ACAD.), un *souffle* impétueux et violent (ROLL.), le *souffle* de la colère de Dieu (MARM.).

Les oiseaux sont sans voix, les zéphyrs sans *haleine*,
Et les ruisseaux dans leurs cours arrêtés.
Les aquilons fougueux règnent seuls sur la terre....
Du tribut que la mer reçoit de nos fontaines,
Indignés et jaloux, leur *souffle* mutiné
Tient les fleuves chargés de chaînes,
Et soulève contre eux l'Océan déchaîné.
(Cantate contre l'hiver). J. B. ROUSS.

L'*haleine* est constante, habituelle, et elle reçoit des qualifications qui ont le même caractère. Le *souffle* est quelque chose de particulier ou d'accidentel. On dit en général l'*haleine*, et en particularisant un *souffle* ou même des *souffles :* avoir l'*haleine* courte, n'avoir plus qu'un *souffle* de vie. « Tu dormais sur mes genoux, je respirais ton *haleine*, et pour n'en pas perdre un *souffle*, je m'approchais tout doucement. » Marm. Les hommes ne doivent pas vivre entassés, car l'*haleine* de l'homme est mortelle à ses semblables (J. J.); de la poitrine d'un pestiféré ou d'un homme atteint de certaines maladies s'exhalent des *souffles* mortels (Fléch.).

L'*haleine* est plutôt subjective, considérée dans le sujet où elle demeure constante et inépuisable; le *souffle* peut être objectif, c'est quelque chose alors de détaché du sujet et qui prend une existence à part. Notre âme est un *souffle* de la divinité (Mass.), ou, comme dit l'Écriture, un *souffle* de la poitrine de Dieu (Boss.).

HARDES, NIPPES. On appelle *hardes* ou *nippes* d'une personne les choses qu'elle a et dont elle se sert pour s'habiller.

Harde (allemand *herde*, troupeau, bande) a signifié d'abord dans notre langue une troupe de bêtes sauvages, et une *hart* est un lien de bois pliant avec lequel on lie les fagots, les bourrées. Les *hardes* de quelqu'un sont donc la collection, la réunion, et, comme on aurait dit autrefois, la *hardée* de ses effets. C'est son bagage : que chacun trousse ses *hardes* et bagage (Nicod.). « Quand un vaisseau se brise, ceux qui se jettent à la nage ne se chargent point de leurs *hardes*. » Malh. *Nippes*, qui paraît avoir quelque rapport au grec νίπτειν, laver, exprime seulement dans les *hardes* ce qui sert à la propreté et à la parure.

Hardes comprend tout, et spécialement les habits, les habits principaux et de première nécessité, les gros vêtements ; au lieu que *nippes* exclut les habits et ne désigne que le linge, surtout celui qui n'est destiné qu'à l'ajustement. « Dans ce coffre étaient toutes mes *hardes*, qui consistaient en deux habits assez propres et en quelques *nippes*. » Les. — On dit bien, mes *hardes* et mon linge (J. J., Les.); on ne dirait pas mes *hardes* et mes habits, ce serait un pléonasme. Au contraire, on dit bien mes *nippes* et mes habits (Volt.) ; mais non pas mes *nippes* et mon linge. On dira tout aussi bien les *nippes* et les robes d'une femme. « La garde-robe de la reine fut volée, et toutes ses robes emportées.... Il en est encore demeuré deux avec toutes les *nippes* et force sachets de poudre. » Malh. — On met les *hardes* dans la garde-robe, si bien que les *hardes* de quelqu'un signifie à peu près la même chose que sa garde-robe; les *nippes* se mettent dans l'armoire.

Les *nippes* n'étant pas de première nécessité, elles supposent une certaine aisance, une sorte de luxe; ce que ne fait pas entendre le mot de *hardes*. Un domestique a des *hardes :* son maître a des *nippes*. « Le valet de don César se souvint qu'il portait parmi ses *hardes* un grand flacon d'eau-de-vie. » Les. « Je lui montrai le coffre où mon maître avait déjà serré ses *nippes*. » Id. — De bonnes *nippes*, de méchantes *hardes*. « Vous en avez tiré d'assez bonnes *nippes*. » Dest. « Vous n'imitez pas la sagesse d'Ulysse : vous voulez rentrer dans l'antre du cyclope pour quelques méchantes *hardes* que vous y avez laissées. » Roll.

Une autre différence très-remarquable consiste en ce que les *nippes* se considèrent par rapport à leur valeur, comme plus ou moins précieuses, comme constituant une plus ou moins grande richesse mobilière, comme faisant qu'on est plus ou moins bien *nippé*. Un emprunteur donne des *nippes* en gage (Regn.), des trafiquants échangent des *nippes* (Scarr.); on hérite de certaines *nippes* (Les., J. J.). « Il lui laissa douze cents écus par son testament, outre quantité de meubles et de *nippes* de conséquence. » Laf. « Sa succession consistait en quelques *nippes* et en trois cents pistoles d'argent comptant. » Les.

Outre cet argent-là, mes meubles et mes *nippes*,
J'ai de revenu clair trois cents bons mille francs.
Dest.

La seule nuance propre à *hardes* est celle de former un paquet ou un fardeau qu'on porte. « Je ne retournai au logis que pour y prendre tout ce que j'avais de *nippes* et d'argent; et dès le même jour je marchai vers Tolède, la bourse assez bien garnie, et le dos chargé d'un paquet composé de toutes mes *hardes*. » Les. « Je convins avec le messager de ce que je lui donnerais pour le port de mes *hardes*.... Bentivoglio, chef des voleurs qui me les enlevèrent, se contenta de donner à chacun d'eux trente pistoles et les plus mauvaises *nippes*. » Id.

Enfin, les *hardes* se prennent plutôt collectivement, en gros; et les *nippes* distributivement, en détail : quelques *nippes* (Les.), certaines *nippes* (Dest.). « M. Turcaret a de mes *nippes* actuellement. » Les.

HARDIESSE, AUDACE, TÉMÉRITÉ, EFFRONTERIE. Qualité opposée à la timidité et en vertu de laquelle on ose, on se porte à agir malgré ce qui semblerait pouvoir ou devoir retenir.

C'est ce que signifie purement et simplement le mot *hardiesse*. *Audace* veut dire une *hardiesse* très-grande ou extrême; *témérité*, une *hardiesse* inconsidérée ou aveugle; et *effronterie*, une *hardiesse* impudente ou éhontée.

La *hardiesse* en elle-même n'a rien que de louable. Elle est pour les grandes qualités de l'âme ce qu'est le ressort pour les autres pièces de la montre, elle les met en mouvement. Sans elle point de courage ni d'assurance; sans elle on n'a pas la force d'attaquer, de se produire, de faire prévaloir ses droits ou sa supériorité.

L'*audace* est une qualité mauvaise plutôt que bonne, surtout dans les relations sociales, en fait de procédés, là où tout ce qui n'est pas mesuré choque; car c'est une hardiesse immodérée. Aussi dit-on une *audace* emportée (Boss.), furieuse (Acad.). Cependant il y a des situations critiques dans lesquelles on ne peut se sauver qu'en usant d'*audace*, qu'en ramassant toutes ses forces pour tenter fortune, pour attaquer ou se

défendre avec une vigueur extraordinaire. Noble, généreuse, héroïque *audace* (ACAD.).

La *témérité* et l'*effronterie* sont décidément et toujours des défauts, parce qu'elles nous font violer, la première, les lois de la prudence, la seconde, celles de la bienséance ou de l'honnêteté. Le *téméraire* agit au hasard (*temerè*), sans réflexion, à la légère; il tente l'impossible, il court au-devant du péril sans l'avoir mesuré ou quoiqu'il y ait entre ses moyens et les obstacles une telle disproportion, qu'il ne puisse raisonnablement rien espérer, même de son désespoir. L'*effronté* n'a pas de *front* (pour rougir), il brave tout ce que respectent les autres hommes; semblable aux cyniques, « à ces gens *effrontés* qui n'avaient honte de rien, non pas même des choses les plus infâmes; qui ne connaissaient aucune bienséance, et n'avaient aucun égard pour personne. » FÉN.

1° HASARD, FORTUNE, SORT; — 2° DESTIN, DESTINÉE, FATALITÉ; — 3° ÉTOILE. Causes cachées des événements.

Le *hasard*, la *fortune* et le *sort* agissent d'une manière variable, arbitraire, fantasque, contingente, qui pourrait être autre : on dit les jeux, les coups, les caprices, les bizarreries du *hasard*, de la *fortune* et du *sort*. Au contraire, le *destin*, la *destinée* et la *fatalité* agissent d'une manière fixe, constante, prédéterminée par des lois supérieures immuables : on dit l'inflexibilité, les lois invariables du *destin* ou de la *fatalité*.

La raison est exclue des événements produits par le *hasard*, la *fortune* ou le *sort*, ils arrivent fortuitement, à l'aventure, *ab hoc* et *ab hac*, sans raison, en un mot, et par conséquent ils ne sont pas susceptibles d'être prévus.

Or, du *hasard* il n'est point de science :
S'il en était, on aurait tort
De l'appeler *hasard*, ni *fortune*, ni *sort*;
Toutes choses très-incertaines. LAF.

La liberté n'a aucune part aux événements qui dépendent du *destin* et de la *fatalité* : c'est forcément qu'ils naissent et se déroulent les uns à la suite des autres. « Se laisser aller à la *destinée*. » BOURD., MOL. « Il y en a qui croient une *fatalité* à laquelle rien ne peut se soustraire. » VOLT.

Les athées pensent que tout dans le monde est soumis au *hasard*, à la *fortune* et au *sort*, c'est-à-dire que tout s'y fait sans dessein et sans but : les panthéistes pensent que tout dans le monde est soumis au *destin* ou à la *fatalité*, c'est-à-dire que tout, jusqu'à Dieu et à ses actes, y est astreint à la nécessité, que les êtres y obéissent à des desseins et tendent à des buts certains.

La *fortune* est aveugle, inconstante; le *destin* est puissant, invincible. « Il n'y a aucun livre de nos jours où l'on attribue quelque chose au *hasard* : le grand système des matérialistes est la nécessité. » VOLT. « Anaxagore est le premier qui n'ait pas attribué les événements humains à une aveugle *fortune* ou à une fatale nécessité. » ROLL.

1° *Hasard*, — *fortune*, *sort*.

Le *hasard* préside ou est supposé présider à tous les événements du monde; la *fortune* et le *sort* ne décident que des événements de la vie, c'est-à-dire de ceux qui sont relatifs au bien et au mal des êtres sensibles. On ne dit point mon *hasard*, comme on dit ma *fortune* ou mon *sort*. « Vous récrierez-vous en voyant ce beau jardin : quel jeu du *hasard* ! combien de belles choses se sont rencontrées ensemble inopinément? » LABR. « Vous admettez le *hasard* seul pour la cause première de toutes choses. » ID. « Le *hasard* n'est qu'un nom inventé par l'ignorance, il n'y en a point dans le monde. » BOSS. « On accuse à tort les philosophes de penser que l'arrangement de cet univers soit une production du concours fortuit des atomes, un effet du *hasard*. » VOLT. « Le *hasard* seul a produit presque toutes les inventions. » ID. « La combinaison des caractères d'imprimerie nécessaire pour donner l'*Énéide* n'est point l'effet du *hasard*. » J. J. Il y a du *hasard* dans la *fortune* et le *sort*, qui n'en sont que des applications aux affaires humaines. « Il n'y a rien où le *hasard* semble dominer davantage que dans le *sort*. Cependant on en attribuait l'effet à Jupiter, puisqu'on lui adressait des prières pour le faire réussir. » ROLL. On dit bien le *hasard* de la *fortune* ou du *sort*. « Je ne mets point à la loterie, j'ai peu d'inclination à donner rien au *hasard* de la *fortune*. » BOIL.

Fortune et *sort* diffèrent en ce que la *fortune* est plutôt l'être fabuleux, à demi mythologique qui détermine, et le *sort* la détermination même, ce qui échoit à quelqu'un en conséquence, son lot ou son partage. « J'ignore, dans la carrière où je vais m'essayer, à quel *sort* la *fortune* m'appelle. » J. J. « Le *sort* est comme la décision ou l'oracle de la *fortune*. » FONT. Quoiqu'on dise également ma *fortune* et mon *sort*, le *sort* est cependant plus spécial, plus relatif, plus distributif : la *fortune* est pour tous, et chacun a son *sort*. « Je m'en pris à la *fortune*.... Au lieu de céder à mon chagrin, je devais me roidir contre mon mauvais *sort*. » LES. Quelquefois *sort*, au lieu de signifier la décision de la *fortune*, est simplement relatif au fait de la consulter (*sortiri*, tirer au *sort*). « Elle leur proposa de s'en rapporter au *sort*; la *fortune* décida pour Mandricart. » LES. — D'un autre côté, *fortune* se dit plus en grand, et en parlant des biens, des honneurs, des succès ou des revers signalés. « Ces courtisans, perfides adorateurs de la *fortune*, vous encensent dans la prospérité, et vous accablent dans la disgrâce. » MOL. « Rien ne soumet plus les princes aux revers et aux caprices de la *fortune* que.... » MONTESQ. « Les Israélites appelaient la *fortune* la reine du ciel, la dominatrice de l'univers.... Séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la *fortune*, et ne connaissent point d'autre divinité. » BOSS. « On voit dans l'histoire du monde les faiblesses punies, mais les grands crimes heureux, et l'univers est une vaste scène de brigandage abandonnée à la *fortune*. » VOLT. Mais *sort* se rapporte à des choses et à des personnes de moindre importance, et il regarde précisément la condition. « Dans la destination du *sort* de vos enfants, avez-vous eu plus d'égard à leur salut qu'à vos intérêts personnels? » MASS. « Il me dit

que, si je voulais le bien servir, je pouvais compter qu'il me ferait un heureux *sort*. » LES. « Je gémissais du *sort* qui m'avait amené là (dans une retraite de nouveaux convertis), comme si ce *sort* n'avait pas été mon ouvrage. » J. J. Les faveurs de la *fortune* vous mettent dans la prospérité; celles du *sort* vous donnent en partage un état qui vous convient.

2° *Destin*, *destinée*, *fatalité*.

Destin et *destinée* ont été distingués l'un de l'autre, Ire partie, p. 198. Leur principale différence est la même que celle qui sépare *fortune* et *sort*. Le *destin* est la cause, le personnage, le dieu; la *destinée* est l'effet, la détermination, ce qui a été arrêté par le *destin*. D'ailleurs, *destin* est plus grand et plus noble que *destinée*. Par ces deux raisons, vous trouverez souvent ensemble la *fortune* et le *destin* plus ou moins personnifiés. « Les auteurs tragiques bravent en vers la *fortune*, accusent les *destins* et disent des injures aux dieux. » MOL. « Les anciens croyaient à la puissance irrésistible du *destin* et de la *fortune*. » MARM. D'un autre côté, il n'est pas rare que l'analogie de *destinée* et de *sort* les réunisse dans une même phrase.

On dit qu'Iphigénie, en ces lieux amenée,
Doit bientôt à son *sort* unir ma *destinée*.
(Achille dans *Iphigénie*). RAC.

« Il m'avait promis de m'informer de son *sort*.... L'incertitude où j'étais de sa *destinée* me causait une profonde tristesse. » LES. « L'Égypte, toute vaincue qu'elle était, se vantait de nourrir ses vainqueurs, d'avoir leur *sort* entre ses mains, et de régler par son fleuve leur bonne ou mauvaise *destinée*. » ROLL.

Fatalité est un terme métaphysique, abstrait, impropre en poésie, lequel exprime la qualité essentielle du *destin* et de la *destinée*, d'être contraires au libre arbitre. « On rejeta le divorce, on mit dans le mariage la gêne, la nécessité et la *fatalité* du *destin* même. » MONTESQ. « Les pharisiens admettaient la *fatalité* de la *destinée*. » VOLT. La *fatalité* est aussi le caractère de l'*étoile*. « Admirez la *fatalité* de mon *étoile*. » LES. De plus, la *fatalité* ne s'individualise pas dans les personnes, on ne dit point ma *fatalité*, et quand ce mot s'applique à un événement particulier, il le suppose toujours fâcheux, ainsi que l'adjectif correspondant *fatal*. « Quelle infortune! quel accident! quelle *fatalité*! » MOL.

3° *Étoile*.

Ce mot ressemble plus à *destin*, à *destinée* et à *fatalité* qu'aux trois premiers. Mais il a cela de propre, que rappelant un préjugé décrédité aujourd'hui, l'influence des astres sur les événements de la vie humaine, il est familier ou ne s'emploie que par plaisanterie. Mme de Sévigné parlant de deux frères qui avaient fait des mariages bizarres, écrit : « Il y a des gens dont l'*étoile* fait rire. » « Il n'y a qu'une *étoile* bizarre et infortunée qui pût empêcher le succès d'une affaire si bien conduite. » BOIL. « Si cela continue, je crois qu'à la fin je serai un sot; il semble que ce soit mon *étoile*, et que je ne puisse m'en dispenser. » MONTESQ. « Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce, et regardent les infidélités comme des coups d'une *étoile* inévitable. » ID.

L'*étoile* est forte, et c'est souvent le lot
De la beauté d'épouser un magot.
(Dorise dans la *Prude*). VOLT.

« Vous êtes le meilleur des maîtres, et pourtant je vous quitte; vous savez qu'il faut suivre son *étoile*. » LES. Quelquefois, en se servant de cette expression, on dit un mot de la superstition qu'elle implique, par cela même que cette superstition est passée de mode. « Mon impératrice de Russie est morte, et, par la singularité de mon *étoile*, supposé que j'aie une *étoile*, il se trouve que je fais une très-grande perte. » VOLT. « La Gouville discourait et parlait de son *étoile*; enfin, que c'était son *étoile* qui avait fait ceci, qui avait fait cela. Segrais se réveilla comme d'un sommeil et lui dit : Mais, madame, pensez-vous avoir une *étoile* à vous toute seule? Savez-vous bien qu'il n'y en a que mille vingt-deux? » SÉV.

HASARDER, RISQUER; — AVENTURER. Exposer à des chances ou au sort : son argent au jeu; sa vie, son honneur, sa réputation; un combat.

Hasarder, *risquer*.

D'abord *risquer* ne se prend pas toujours selon la définition générale qui vient d'être donnée de ces trois mots, c'est-à-dire dans le sens actif, mais bien aussi quelquefois dans le sens passif : il ne désigne pas toujours l'action libre, volontaire, d'exposer à des chances, mais le fait d'y être exposé, un accident souffert, un danger qu'on court et qu'on n'encourt pas. « Pourvu que je ne *risque* point de perdre votre amitié, je peux *hasarder* tout le reste; car qu'est-ce que le reste? » VOLT. « On peut *hasarder* dans tout genre d'ouvrages d'y mettre le bon et le mauvais; le bon plaît aux uns, et le mauvais aux autres : l'on ne *risque* guère davantage d'y mettre le pire; il a ses partisans. » LABR. Il n'y a rien à *risquer*, c'est-à-dire aucun danger à éprouver ou à courir.

Cette distinction peut servir à établir celle des deux mêmes mots, quand ils sont véritablement synonymes, c'est-à-dire tous deux employés activement. Il reste toujours à *hasarder* quelque chose de plus actif, en quelque sorte. Ce mot est subjectif, ou relatif au sujet qui agit; si bien que *hasarder* beaucoup, signifie qu'on est très-*hasardeux*, et marque le degré de hardiesse. « L'homme d'esprit échoue dans ses entreprises, parce qu'il *hasarde* beaucoup.... Il compte sur ses propres ressources. » MONTESQ. *Risquer*, au contraire, est objectif ou relatif à l'objet; en sorte que *risquer* beaucoup, c'est être en position de perdre quelque chose de considérable, ou avoir de grandes chances pour perdre. « Les femmes n'aiment pas qu'on les gêne, et c'est beaucoup *risquer* que de leur montrer des soupçons. » MOL. — On se servira donc de *hasarder*, toutes les fois qu'on aura égard aux qualités du sujet, à son imprudence ou à sa sagesse, à son assurance ou à sa timidité, à son mérite ou à sa faute, toutes les fois qu'on voudra le représenter comme plus ou moins *hasardeux* ou entreprenant, comme se *hasardant* ou osant plus ou

moins. « Ils cherchent quel commis imprudent veut *hasarder* sur une certe les deniers de sa caisse. » LABR. « Vous seriez imprudent de ne pas *hasarder* votre vie pour en gagner dix à ce jeu. » PASC. « Au Japon, un homme qui *hasarde* de l'argent au jeu est puni de mort. » MONTESQ. « On ne ferait jamais rien en ce monde, si on ne se *hasardait* pas un peu. » VOLT.

Mais si vous vous hâtez, si vos soins imprudents
Appellent en ces lieux Oreste avant le temps,
Si d'Égisthe jamais il affronte la vue,
Vous *hasardez* sa vie et vous êtes perdue. ID.

Mais on emploiera *risquer*, s'il s'agit de porter l'attention sur la chose même qui est placée entre des chances égales de gain et de perte, et particulièrement sur sa quantité. « Il n'était jamais permis aux marchands de *risquer* le bien d'autrui, et ils ne pouvaient même *risquer* que la moitié du leur. » FÉN. « Il *risque* chaque soir au jeu cinq pistoles d'or. » LABR. « Vous *risquez* ici plus que vous ne pensez. » MOL.

Je *risque* plus du mien que tu ne fais du tien. ID.

D'un autre côté, *risquer* annonce moins de probabilité de gain, moins de confiance dans le succès. On *hasarde* quand on a l'espoir de réussir, quoique à la rigueur on puisse échouer; on *risque* quand les chances de perte et de gain sont parfaitement égales, pour sortir d'une crise, dans une position au moins aussi fâcheuse que favorable. « Je pense qu'à la reprise de cette pièce, on pourrait *hasarder* ce qu'il a été très-prudent de ne pas *risquer* aux premières représentations. » VOLT. — S'il y a de la hardiesse à *hasarder*, il y a plutôt de la témérité à *risquer*. « Je n'aurai pas la témérité de *risquer* des conseils sur votre conduite. » J. J. « Scipion ne voulut pas suivre l'avis de Caton, de traîner la guerre en longueur; il *risqua* tout et perdit tout. » MONTESQ. « L'amour *risque* des choses extraordinaires. » MOL.

Nous n'avons point voulu, de peur du personnage,
Risquer à nous tenir ensemble davantage;
C'était trop *hasarder*. ID.

Les soldats *hasardent* leur vie toutes les fois qu'ils vont au combat avec la confiance qu'ils battront les ennemis. « Chacun était content de *hasarder* sa vie à toute heure sous un chef si sage (Philoclès) et si appliqué à se faire aimer. » FÉN. On *risque* sa vie quand il y a moins lieu de penser qu'on échappera du péril. « Je me représente, à toute heure, ce péril étonnant, cette générosité surprenante qui vous fit *risquer* votre vie pour dérober la mienne à la fureur des ondes. » MOL.

Aventurer suppose de l'ignorance et de l'étourderie. C'est *aventurer* son argent que de le prêter à une personne insolvable sans s'informer si elle pourra le rendre. D'ailleurs, on est plus en danger de perdre ce qu'on *aventure* que ce qu'on *hasarde* ou ce qu'on *risque*. « Gageons cent pistoles! — Ton argent court grand *risque*. — Le tien est bien *aventuré*. » MOL. « Vendôme crut Stanhope *aventuré* mal à propos, en état d'être enlevé, et trop éloigné de l'armée de Staremberg pour en être secouru à temps. » S. S.

« Les meilleurs généraux *hasardent* des batailles, et ne les *risquent* que quand la nécessité l'exige; les mauvais les *risquent* pour s'être trop *aventurés*. » COND.

HÂTIF, PRÉCOCE, PRÉMATURÉ. Qui n'est pas tardif.

De ces trois termes, *hâtif*, qui se *hâte*, est le plus général. On le dit du fouet avec lequel un cocher *hâte* ou presse ses chevaux :

Les fouets *hâtifs* sont déployés,
Qui de cent diverses manières
Donnent à l'air les étrivières. J. B. ROUSS.

On s'en sert pour qualifier un homme pressé de faire une chose. Dans le *Droit du seigneur*, de Voltaire, le bailli dit à Mathurin qui veut se marier à l'instant :

Vous êtes trop *hâtif*,
Et pour signer vous devriez attendre
Que monseigneur daignât ici se rendre.

Cette épithète s'applique aussi à ce qui croît vite, qu'il s'agisse de plantes, de fleurs ou du corps de l'homme, et par extension au terrain même où ce qu'on plante ou ce qu'on sème met peu de temps à venir. Enfin on appelle *hâtives* certaines productions de la terre propres à nous nourrir, et c'est alors que cet adjectif devient assez étroitement synonyme des deux autres : des fruits *hâtifs*, des fruits *précoces*, des fruits *prématurés*, c'est-à-dire de bonne heure mûrs et bons à manger.

Hâtif, ayant été formé de *hâter* ou se *hâter*, verbe tout français dont l'origine est incertaine, mais probablement germanique, est sans noblesse, peu usité au propre et à peu près inusité au figuré : il ne se dit guère communément que dans le langage particulier et vulgaire du jardinage. Au contraire, *précoce* et *prématuré*, tirés immédiatement des mots latins *præcox* et *præmaturus*, appartiennent à la langue ordinaire et sont fréquemment employés dans tous les genres de style tant au propre qu'au figuré.

Précoce et *prématuré* ont le même sens étymologiquement. *Précoce*, *præcox*, de *præ coquere*, c'est-à-dire cuit ou mûri avant, avant la saison ou avant les autres; *prématuré*, *præ maturus*, c'est-à-dire mûr ou mûri avant, avant la saison ou avant les autres. Toute la différence entre ces deux mots tient à la terminaison de *prématuré*, qui est visiblement passive.

Les fruits *précoces* sont tels naturellement; ils ont été produits et portés par des arbres *précoces*. Les fruits *prématurés* ont été rendus tels; c'est chez eux une qualité reçue, le résultat d'influences subies. Avec des arbres d'une espèce choisie, dans une terre meuble et bien exposée, vous avez des fruits *précoces*; avec des serres chaudes, vous obtenez des fruits *prématurés*.

Mais c'est au figuré surtout que cette différence est remarquable et qu'il importe de ne s'en point écarter. *Précoce* s'emploie en parlant de ce qui est naturel; et *prématuré* en parlant de ce qui est fait ou produit. Un accouchement *précoce* (BUFF.) est un accouchement avant terme, mais non pas causé, comme un accouchement *prématuré* (FÉN.), par quelque accident. D'autres fois, et même le plus souvent, la différence, toujours conforme à celle du propre, consiste en ce que

précoce est pour l'actif, et *prématuré* pour le passif. Activité *précoce* (J. J.); mort *prématurée* (ACAD.). « Dans la société du Temple se trouve porté, presque au sortir de l'enfance, un jeune élève de Porée (Voltaire), qu'une réputation aussi *prématurée* que son esprit était *précoce* faisait déjà rechercher de la bonne compagnie. » LAH. On dira un enfant ou un esprit *précoce* (ACAD.); un instinct, un tempérament, une fermentation *précoce* (J. J.). Mais il faudra dire une sagesse ou une vieillesse *prématurée* (ACAD.), une modestie *prématurée* (SÉV.), un repos *prématuré* (MASS.); et, en général, *prématuré* est l'épithète qui convient à l'égard de tout ce qui est, non pas une disposition de l'esprit humain, mais un effet de son activité, comme affaires, arrangements, entreprises, démarches, etc.

Vous, infidèle, avec votre air sucré,
Qui m'avez fait ce tour *prématuré*,
De votre cœur l'inconstance est *précoce*. VOLT.

Du reste, *prématuré* marquant une qualité factice, forcée pour ainsi dire, se prend plutôt que *précoce* en mauvaise part, pour exprimer quelque chose qui est contre nature, inopportun ou intempestif. L'accouchement *prématuré* est une fausse couche ou un avortement; mais Buffon dit fort bien des accouchements qui arrivent spontanément au huitième ou au septième mois : « Ces accouchements *précoces* ne sont pas regardés comme de fausses couches, parce que l'enfant, quoique moins formé, ne laisse pas de l'être assez pour pouvoir vivre. »

HAUTEUR, ÉLÉVATION. Grandeur d'une chose, de son pied à son sommet.

Hauteur est absolu, et *élévation* relatif : ce qui peut et doit s'entendre de deux manières.

D'abord *hauteur* est absolu en ce sens que l'objet *haut* est considéré en lui-même, par rapport à la distance qu'il y a entre sa partie supérieure et sa partie inférieure; et *élévation* est relatif, en ce que l'objet *élevé* est comparé à la terre d'où il part pour s'*élever* et à d'autres objets du milieu desquels il s'*élève*. La préposition *e* signifie, en effet, hors de, à partir de, du milieu de. Des blés sont *hauts* en eux-mêmes, comme blés, et quoique leur sommet, toujours peu distant de la terre, soit peut-être, de plus, dominé par tout ce qui est autour. Un chêne *élevé* porte sa tête bien au-dessus du sol et de toutes les autres plantes qui croissent près de là. Une chaise, une table, une forme de chapeau sont qualifiées de *hautes* eu égard à l'idée qu'on se fait pour l'ordinaire de ces sortes d'objets; mais elles ne sont pas *élevées*, et, en général, aucune chose ne peut être dite *élevée*, à moins qu'elle ne soit réellement faite ou située de façon qu'on voie son sommet assez éloigné du sol et des choses prochaines. A la place de porter des talons *hauts*, des cols *hauts*, porter des talons ou des cols *élevés*, serait d'une impropriété choquante. Une maison de quarante pieds de *hauteur* n'est pas *haute*, car il y en a beaucoup qui le sont davantage; cependant elle serait *élevée*, si elle se trouvait sur une éminence ou au milieu des cabanes d'un village.

Hauteur est encore absolu, et *élévation* relatif, sous un autre rapport et pour une autre raison. *Hauteur* n'est pas, comme *élévation*, un substantif verbal : il sert à former *hausser*, mais il n'en vient pas, comme *élévation* d'*élever*. De là une très-grande différence. *Hauteur* ne désigne et ne rappelle jamais une action, ainsi que le fait *élévation* dans les phrases suivantes. « L'*élévation* de ce mur nous coûtera beaucoup. » COND. « Le fait de l'*élévation* de la terre sur l'équateur et de son abaissement sous les pôles. » BUFF. « Ces profondeurs, qui se trouvent à la surface de la terre, sont une suite naturelle de l'*élévation* des montagnes. » ID. « Tout ce qui est mortel est par son fond incapable d'*élévation*. » BOSS. — *Hauteur* indique une qualité pure, et *élévation* un fait ou une qualité résultant d'un fait. Ce qui est *haut* est tel, ce qui est *élevé* a été fait ou est devenu tel. *Hauteur* se dira plutôt des choses naturelles, et sans qu'on ait égard à leur formation, à la manière, au temps, aux moyens; *élévation* conviendra mieux, au contraire, par rapport à celles qui sont construites de main d'homme, comme les tours et les murailles, ou bien à toutes celles qu'on considère relativement au fait de s'*élever*, de se former, de naître. « Si le débordement du Nil est moins considérable aujourd'hui qu'autrefois, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à la diminution de la *hauteur* des montagnes de l'intérieur de l'Afrique d'où il tire sa source, et à l'*élévation* du terrain que le limon des eaux a haussé peu à peu. » BUFF. « L'Etna a douze mille pieds de *hauteur*; et l'éruption de ce volcan produit quelquefois une montagne considérable de neuf cents ou mille pieds d'*élévation*. » ID. « Les meilleures places des anciens étaient sur des *hauteurs*.... Nabuchodonosor fortifia Babylone d'une triple enceinte de murs de brique d'une force et d'une *élévation* surprenantes. » ROLL. — On donne de l'*élévation* à un mur qui n'a pas assez de *hauteur*.

Hauteur est un terme abstrait, tout de mathématiques, qui exprime l'une des dimensions des corps : on mesure la *hauteur*, il y a des géants de dix pieds de *hauteur* (BUFF.); les rivières sont gelées de la *hauteur* d'une pique (REGN.). *Élévation* est un mot concret, narratif, particulièrement usité en histoire naturelle où on raconte l'origine de la terre et les changements qu'elle a subis. Ainsi on remarque les différentes *élévations* d'une chose à diverses époques. « Le Vésuve n'avait en 1758 que mille six cent soixante-dix-sept pieds d'*élévation* au-dessus de la surface de la mer; et cette *élévation* a encore diminué depuis ce temps. » BUFF.

Admirer la *hauteur* des murailles, c'est admirer combien elles sont *hautes*. « Ulysse regardait avec étonnement le port, les places, la longueur et la *hauteur* des murailles. » FÉN. Admirer l'*élévation* d'un édifice ou d'une partie d'un édifice, c'est admirer celui qui l'a *élevé* et son action hardie. « La grande église est un vaisseau admirable par l'*élévation* de la voûte. » REGN.

Enfin, la *hauteur* se considère plutôt de haut en bas : descendre de sa *hauteur* (MARM.). L'*élévation* conduit plutôt l'esprit de bas en haut, car

cette dernière direction est le plus souvent marquée par la préposition *e*, et, d'ailleurs, c'est toujours en commençant par le bas qu'on *élève*. « Les enfants d'Adam se préparèrent un refuge contre un nouveau déluge dans la solidité et la *hauteur* de ce superbe édifice, la tour de Babel. Mais Dieu ne leur permit pas de menacer pour ainsi dire le ciel par l'*élévation* de ce hardi bâtiment. » Boss.

Cette dernière différence est la principale qui sépare *hauteur* d'*élévation*, quand ces deux mots signifient des monticules ou des éminences.

Hauteur fait penser au sommet, et à ce qu'on fait ou à ce qu'on voit de dessus le sommet. C'est un lieu d'où on observe, en latin *specula*. *Élévation*, au contraire, fait aller l'esprit de bas en haut, et lui montre le terrain s'élevant peu à peu et formant sur la terre une saillie, ou bien lui fait porter les regards sur ce qui se passe au sommet. C'est un exhaussement en pente douce qu'on suit jusqu'au faîte, comme une élevure sur la terre, et un lieu où les yeux se portent, plutôt qu'un lieu d'où ils se portent. « Une *élévation* bornait la vue de ce côté. » Acad. « Considérez ces grandes puissances que nous regardons de si bas. Pendant que nous tremblons sous leur main, Dieu les frappe pour nous avertir. Leur *élévation* en est la cause. » Boss. D'ailleurs, l'*élévation* a cela de particulier qu'elle se considère souvent par rapport à sa formation et à sa composition. « Peu à peu, par succession de temps, il se formera une *élévation* dans le fond de la mer qui sera semblable aux éminences que nous connaissons sur la terre. » Buff. « Dans les collines et dans les autres petites *élévations*, on reconnaît facilement la base sur laquelle portent les rochers. » Id.

Au figuré, on dit également la *hauteur* et l'*élévation* de l'âme ou du caractère. Mais la *hauteur* est une qualité naturelle, et ordinairement mauvaise, qui tend à nous faire dominer sur les êtres de la même espèce que nous; au lieu que l'*élévation* est une qualité acquise à force d'empire sur nous-mêmes, d'efforts, une qualité morale par laquelle nous nous mettons au-dessus de toutes les choses basses ou petites.

HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE. Contraire à la foi.

Hérétique, latin *hæreticus*, est pour la réalité; *hétérodoxe*, grec ἑτερόδοξος, est pour la théorie.

On dit une ville, une terre, une nation *hérétique*, c'est-à dire où règne, où se pratique l'hérésie, une autre religion que la catholique. « La bonne compagnie de Genève veut bien venir chez moi, mais je ne vais jamais dans cette ville *hérétique*. » Volt. « Votre ami ne trouvera pas mauvais que je fasse la guerre aux jésuites, quand je suis en terre *hérétique*. » Id. « Milord Maréchal prenait indifféremment ses domestiques dans toutes les nations, catholiques ou *hérétiques*, chrétiennes ou infidèles. » D'Al. — Mais on dit un ouvrage *hétérodoxe*, c'est-à-dire qui contient des erreurs sous le rapport du dogme. « Les méchants m'attribuent tant d'ouvrages *hétérodoxes*, que j'ai voulu leur faire voir que je ne faisais que de mauvaises tragédies. J'ai prouvé par là mon alibi. » Volt. « Par quelle injuste partialité punit-on l'éditeur génevois d'un ouvrage prétendu *hétérodoxe*, imprimé en pays étranger, sans rien dire aux éditeurs génevois d'ouvrages incontestablement *hétérodoxes*, imprimés dans Genève même? » J. J.

Un prince *hérétique* appartient à une communion différente de celle de l'Église. « Ces campagnes se couvrent des plus belles moissons pour un prince *hérétique*. » Volt. Un théologien *hétérodoxe* avance ou soutient des paradoxes religieux, des idées qui ne sont pas orthodoxes. « Un auteur, théologien *hétérodoxe*, la tête échauffée de visions poétiques, croit avoir vu créer l'univers. » Buff.

Toutefois, *hérétique* est aussi relatif à la doctrine, s'applique aussi à des choses abstraites, idéales, à des opinions, des sentiments, des propositions. Alors il dit plus que son synonyme.

Hérétique a été formé primitivement du grec αἵρεσις, choix, opinion séparée, secte; en sorte que ce qui est *hérétique* vous rend schismatique, vous sépare du reste des fidèles, rompt les liens qui vous y unissaient. Mais ce qui est *hétérodoxe* (ἕτερος, autre, et δόξα, opinion) vous fait seulement errer, sans vous détacher du catholicisme, sans vous ranger dans un parti distinct, parmi les *hérétiques*. On lance l'anathème contre des sentiments *hérétiques*; on cherche à réfuter des sentiments *hétérodoxes*. *Hérétique* implique toujours un écart de la faculté pratique, de la volonté, qui choisit ou se détermine mal, à tort, qui même se révolte et s'opiniâtre. *Hétérodoxe* marque seulement une erreur de la faculté spéculative, de l'intelligence, qui croit à tort, qui donne dans le faux.

HÉROS, GRAND HOMME. L'un et l'autre ont des qualités brillantes qui excitent l'admiration des autres hommes et qui peuvent avoir une grande influence sur le bien public.

Grand homme est le genre, et *héros* l'espèce. Le *héros* est un *grand homme* de guerre (Mass.). « Le prince Eugène était né avec les qualités qui font un *grand homme* dans la paix et un *héros* dans la guerre. » Volt. « J'appelle *grands hommes* tous ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable : les saccageurs de provinces ne sont que *héros*. » Id. « Il semble que le *héros* est d'un seul métier, qui est celui de la guerre, et que le *grand homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour. » Labr. Alexandre, César, Charles XII, Condé, Turenne, Napoléon ont été des *héros*. Le titre de *grand homme* peut se donner à de tout autres personnages, à Cicéron (Fén.), à Orphée (Id.), à Socrate (Roll.), à Locke (Volt.), ou à des hommes éminents en sainteté, comme saint Bernard (Bourd.).

Héros signifie une espèce de *grands hommes*, mais l'espèce la plus rare et la plus glorieuse. Les *héros* ne sont pas chose commune; on les compte; c'est une sorte de phénomène : c'est pourquoi on dit bien que tel grand guerrier a été le *héros* de son siècle (Bourd.) ou de son âge (Acad.). D'autre part, le *héros* est au comble de la gloire : « Ce qui fait les *héros*, ce qui porte la

gloire du monde jusqu'au comble.... » Boss. « Condé joignait le parfait honnête homme à l'habile homme, au *grand homme*, au prince, au *héros*. » Bourd. Le terme de *héros* désignait d'abord un demi-dieu, et il lui reste encore quelque chose de cette première signification; il fait toujours concevoir quelque chose de divin. « La conversation roule sur les divines qualités de ce véritable *héros* (Turenne). » Sév.

En revanche, les *héros* n'étant qu'une espèce dans le genre des *grands hommes*, ont par cela même un mérite exclusif et limité. Aussi, sous le rapport intellectuel et moral, et quant aux sentiments d'estime et d'affection qu'ils inspirent, sont-ils souvent inférieurs aux simples *grands hommes*; d'autant plus que les *héros* doivent beaucoup au succès, et par conséquent au hasard, ainsi qu'au tempérament. Le *grand homme* est un homme modèle sous tous les rapports; on ne l'admire pas seulement, on le vénère et on l'imite. « Charles XII, homme unique plutôt que *grand homme*; admirable plutôt qu'à imiter. » Volt. « Louis XIV fut, non pas un des plus *grands hommes*, mais un des plus grands rois. » Id. « Le roi de Prusse ne regardait pas Charles XII comme un *grand homme*, parce que Charles n'était que *héros*. » Id. « Un des ouvrages les plus estimables de l'abbé de Saint-Pierre a pour objet la différence du *grand homme* et de l'*homme illustre*. Il appelle *homme illustre* (*héros*) celui qui n'a fait que des actions éclatantes, et *grand homme* celui qui n'a fait que de grandes actions de vertu, ou rendu à l'humanité de grands services. » D'Al. « Le duc d'Orléans était un jeune libertin, né pour être un *héros*, et peut-être même un *grand homme*. » Marm. « On peut regarder Cyrus comme le conquérant le plus sage et le prince le plus accompli dont il soit parlé dans l'histoire profane. Aucune presque des qualités qui forment les *grands hommes* ne lui manquait.... Il est assez ordinaire à ces *héros* qui brillent dans les combats et dans les actions guerrières, de paraître très-faibles et très-médiocres dans d'autres temps et par rapport à d'autres objets. On est étonné, quand on les voit seuls et sans armées, combien il y a de distance entre un général et un *grand homme*. » Roll.

Enfin, si on applique ces mots seulement aux guerriers, aux hommes qui se sont signalés par les vertus militaires, « il semble que le *héros* soit jeune, entreprenant, d'une haute valeur, ferme dans les périls, intrépide; et que le *grand homme* excelle par un grand sens, par une vaste prévoyance, par une haute capacité et par une longue expérience. Peut-être qu'Alexandre n'était qu'un *héros*, et que César était un *grand homme*. » Labr. Les soldats mêmes peuvent être des *héros*, mais non pas des *grands hommes*, tant le *héros* se borne à l'exécution seule. « Gengis porta une loi nouvelle qui devait faire des *héros* de ses soldats. » Volt. « Un roi soldat est appelé un *héros*; un monarque dont la valeur est plus réglée et moins éblouissante, un monarque législateur, fondateur et guerrier, est le véritable *grand homme*. » Id.

1° **HISTOIRE**; — 2° **ANNALES**, **FASTES** (**ARCHIVES**), **CHRONIQUES**; — 3° **MÉMOIRES**, **COMMENTAIRES**, **RELATIONS**, **ANECDOTES**, **VIES**. Écrits contenant le récit d'événements passés.

1° *Histoire*, grec ἱστορία, de la même famille que les mots ἵστωρ, témoin, qui sait, et ἱστορεῖν, s'enquérir, rapporter, est l'expression ordinaire et littéraire. On s'en sert continuellement, et elle représente une œuvre d'art, une sorte d'écrit dont la composition exige l'observation de certaines règles. Lucien, dans son petit traité : *Comment il faut écrire l'histoire*, et Fénelon, dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie*, ont écrit sur les règles de l'*histoire*. « L'objet de celle-ci n'est pas de tout recueillir, mais de choisir les faits propres à faire connaître l'origine des lois, des gouvernements, des arts, des sciences, les usages, le caractère, les mœurs des peuples, les causes de la grandeur et de la décadence des empires. Tout y doit être lié, tout y doit présenter, autant qu'il est possible, la chaîne des événements; ainsi elle demande beaucoup de méthode; elle veut de plus des réflexions courtes, des vues étendues, des narrations claires, précises, rapides, et des tableaux bien dessinés et bien coloriés. » Cond.

Les *annales*, les *fastes* et les *chroniques* sont simples, sans ornement, sans unité, sans couleur locale; espèces de registres où les faits sont rangés scrupuleusement suivant leurs dates, et déduits d'une manière sèche, nue, décousue et monotone. Le goût n'a rien à y voir; la forme y importe très-peu, et tout autre ordre que celui de la chronologie y est interdit.

Que si les *annales*, les *fastes* et les *chroniques* manquent d'art et sont plus ou moins informes, les *mémoires*, les *commentaires*, les *relations*, les *anecdotes* et les *vies* manquent de généralité, sont d'un intérêt plus restreint. « Je ne puis souffrir l'*histoire* où l'on s'attache à démêler les causes morales des événements et les réflexions philosophiques; c'est pour cela que je préfère les *anecdotes* aux *mémoires*, et les *mémoires* aux *histoires*. » Dudeff. Les *mémoires* et les *commentaires* ne vont pas au delà de ce que l'auteur a vu, de son observation personnelle; les *relations*, au delà de certains faits particuliers; les *anecdotes*, au delà de certains petits faits secrets, qui en soi ont d'ordinaire peu d'importance; et les *vies*, au delà des faits qui concernent l'existence d'un homme. Avant qu'on sût écrire, les peuples ont eu des *annales*, des *fastes* et des *chroniques*, qui sont comme des squelettes d'*histoire*. Un historien qui se borne à quelque chose de partiel pour les faits, le temps, les personnages, fait des *mémoires*, des *commentaires*, des *relations*, des *anecdotes*, des *vies*, qui sont, par rapport à l'*histoire* proprement dite, des pièces ou des témoignages à consulter, des matériaux, et comme des éléments.

2° *Annales*, *fastes* (*archives*), *chroniques*. Catalogues de faits écrits les uns à la suite des autres selon l'ordre des temps.

Les *annales* rapportent les faits année par année, comme les journaux les rapportent jour par jour. « Qui prêtera aux femmes les *annales* galantes et le journal amoureux? » Labr. Elles se

disent indistinctement de tous les peuples anciens ou modernes, et contiennent des faits de toutes sortes. « Il ne reste pas une ligne des anciennes *annales* égyptiennes, chaldéennes, persanes.... Les seules *annales* un peu antiques sont les indiennes, les chinoises, les hébraïques. » VOLT. « Que de peuples ont subsisté longtemps et subsistent encore sans *annales!* » ID. « On sait par les *annales* d'Italie que le premier buffle y fut amené vers la fin du VI[e] siècle, l'an 595. » BUFF.

Les *fastes* étaient chez les anciens Romains les tables ou les livres du calendrier : les jours s'y trouvaient distingués en *fastes* et *néfastes*, ceux pendant lesquels il était permis, *fas*, de vaquer aux affaires civiles, et ceux pendant lesquels cela était défendu, *nefas;* on y lisait également l'indication des jours de fêtes. En outre, il existait à Rome, sous le nom de *fastes*, un registre de tous les faits importants avec leurs dates, tenu par les pontifes, et pouvant servir à expliquer à quelles occasions les fêtes avaient été fondées; c'était donc une espèce de commentaire historique du calendrier. Dans notre langue commune, ce mot désigne quelque chose de *fastueux*, de grand, de mémorable. À la différence des *annales*, les *fastes* ne recueillent et ne présentent que des faits illustres. Les *fastes* de la gloire (ACAD.), de la vertu (D'AG.). « Rien n'était plus capable de faire faire tant d'efforts et de dépenses (pour être vainqueur aux jeux olympiques) que l'assurance où l'on était d'immortaliser son nom, qui, dans la suite des siècles, devait se trouver dans tous les *fastes* et à la tête de tous les actes passés pendant l'année de la victoire. » ROLL. « On ne dira pas en prose *coursiers* pour *chevaux*, *fastes* pour *registres*. » VOLT. « Les combats, après tout, ne sont que des choses fort communes dans les *fastes* d'un siècle mémorable par tant d'autres endroits singuliers. » ID. « La Grèce vous offre ses *fastes*. C'est là que vous pouvez faire une ample moisson de vérités politiques. » COND. — Les *fastes* de l'Église n'en signalent que les hauts faits, les exemples de ses martyrs et de ses saints; les *annales* de l'Église par Baronius racontent année par année tout ce qui est arrivé à l'Église. « Le vainqueur de Friedlingue et de Denain (le maréchal de Villars) appartient aux *fastes* de la France, et non aux *annales* modestes d'une société littéraire. » D'AL. *Annales*, latin *annales*, se dit bien aussi dans le style soutenu, comme *fastes*, mais il n'y annonce rien de distingué ou d'éclatant. « Si on feuillette les *annales* du monde, on ne trouvera pas aux connaissances humaines une origine qui réponde à l'idée qu'on aime à s'en former[1]. » J. J.

Chroniques, grec χρονικά, de χρόνος, temps, exprime une histoire rédigée suivant l'ordre des temps. C'est un terme érudit qui ne s'applique guère qu'aux vieilles *annales* européennes, écrites presque toutes par des prêtres ou des moines, en grec, en latin ou en ancienne langue vulgaire, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du moyen âge. « Dans nos *chroniques*, les moines ne peuvent se lasser d'admirer la dévotion et la libéralité des Pépins. » MONTESQ. « Voilà la fable qui rendit le prêtre Jean si fameux dans nos anciennes *chroniques* des croisades. » VOLT. « Notre savant et sage Middleton a découvert une *chronique* d'Alexandrie, écrite par deux patriarches d'Égypte, dans laquelle il est dit que.... » ID. « Il y a un Geoffroy de La Bruyère que toutes les *chroniques* rangent au nombre des grands seigneurs qui suivirent Godefroy de Bouillon à la conquête de la terre sainte. » LABR. « Les plus anciennes *chroniques* des Vénitiens sont du XI[e] siècle. C'étaient des *annales* écrites en mauvais latin, ou en langue vulgaire et barbare, sans discernement, sans choix et sans critique. » COND. — *Chroniques* signifie par extension les premières traditions écrites d'un peuple quel qu'il soit, celles de ses *annales* qui se rapportent à son origine, à ses commencements. « C'est ici (à propos des Chinois) qu'il faut surtout appliquer notre grand principe, qu'une nation dont les premières *chroniques* attestent l'existence d'un vaste empire, puissant et sage, doit avoir été rassemblée en corps de peuple pendant des siècles antérieurs. » VOLT. « Toutes les nations ont eu des historiens qui ont parlé de l'antiquité de leur origine avec tant d'exagération, que l'on ne peut guère s'assurer sur ce qu'en disent les auteurs des anciennes *chroniques*. » VERT.

3° *Mémoires*, *commentaires*, *relations*, *anecdotes*, *vies*. Ouvrages contenant des particularités ou des détails historiques sur un point, un événement, une époque, un homme.

Les *mémoires* sont des dispositions écrites, propres à rappeler la *mémoire* ou le souvenir de faits auxquels l'auteur des *mémoires* a pris part ou assisté. On écrit les *mémoires* de sa vie (BOURD.), les *mémoires* de son temps (VOLT.). En eux-mêmes, les *mémoires* sont plus détaillés et plus simples que l'*histoire;* mais leur grande utilité consiste à instruire l'historien : aussi dit-on *mémoires* pour servir à l'*histoire* de France, pour servir à l'*histoire* des lettres (D'AL.). « Les *mémoires* qu'on donne pour une *histoire* en sont uniquement les matériaux. » ID. « Les Grecs voulant divertir par les *histoires* anciennes la Grèce toujours curieuse, ils les ont composées sur des *mémoires* confus, qu'ils se sont contentés de mettre dans un ordre agréable, sans se trop soucier de la vérité. » BOSS. « Il ne nous reste de César que deux ouvrages.

1. Le mot *archives*, pris dans un sens étendu, paraît exprimer précisément le contraire de *fastes*, c'est-à-dire un recueil de faits bas, odieux, criminels. « On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtemps, pour la plupart, des *archives* alphabétiques du mensonge. » VOLT. « Je me souviens d'avoir lu autrefois l'histoire du grand schisme d'Occident.... Puisque les *archives* de ces horreurs n'ont corrigé personne, je conclus que l'histoire n'est bonne à rien. » ID. « O muse de l'histoire! tu n'as vu qu'horreur et délire. Les annales de chaque empire sont les *archives* des forfaits. » ID. On dira donc bien que le nom de Cicéron se trouve inscrit dans les *fastes* de la gloire, et celui de Catilina dans les *archives* du crime. Cette acception d'*archives* ne vient-elle pas de ce que anciennement la fraude a rempli les *archives* de pièces fausses, afin de justifier des usurpations ou des prétentions injustes?

Ce ne sont que des *mémoires*, et il ne les avait donnés que sur ce pied-là : *Commentarii*. Il les composait à la hâte, sans étude, et dans le temps même de ses expéditions, uniquement dans la vue de laisser des matériaux aux écrivains, pour en composer une *histoire*. » ROLL.

Les *Commentaires* sont les *mémoires* de César. « Le dessein de César, en écrivant ses *Commentaires*, n'avait été que de fournir des *mémoires*, des matériaux à ceux qui voudraient en composer une *histoire* en forme. » ROLL. « Depuis les *Commentaires* de César, dit M. l'abbé Morellet, que sont tous les *mémoires* connus, sinon les souvenirs de celui qui les a écrits? » MARM. — Par suite, on appelle *commentaires* les *mémoires* d'un héros sur ses campagnes et ses exploits. Voltaire dit dans une de ses lettres au roi de Prusse : « Je prévois que Votre Majesté s'amusera quelque jour à faire le récit de ces deux campagnes. C'est aux Césars à faire leurs *commentaires*. » Et dans une autre : « César écrivit ses *commentaires*, et vous écrivez les vôtres; mais où sont les acteurs qui puissent ainsi rendre compte du grand rôle qu'ils ont joué? Le maréchal de Broglie était-il homme à faire des *commentaires?* Au reste, je suis trop loin d'entrer dans cet horrible et ennuyeux détail de journaux de siéges, de marches, de contre-marches, de tranchées relevées, etc. »

La *relation* ne concerne qu'un événement, comme un siége, un combat naval, une conjuration, une fête, un voyage, le séjour d'une personne en un lieu; ou bien elle fait connaître quelque chose d'étranger, car ce mot vient de *referre*, rapporter, faire venir d'un endroit plus ou moins éloigné dans celui où on est. Les *relations* des missionnaires (VAUV.). « Ceux qui nous ont donné des *relations* de la Chine. » VOLT., FÉN. « On fait la satire de ces gens qui s'engagent dans de longs voyages, et qui ne font ni mémoires ni *relations*. » LABR. « Les Péruviens avaient l'art de composer avec les plumes des oiseaux-mouches des tableaux dont les anciennes *relations* ne cessent de vanter la beauté. » BUFF. « Les Lestrigons et les Cyclopes sont les premiers habitants de la Sicile que des *relations* fabuleuses aient fait connaître aux Grecs. » COND. « Tibère, sur les *relations* qui lui venaient de Judée, proposa au sénat d'accorder à Jésus-Christ les honneurs divins. » BOSS.

Les *anecdotes* sont ou contiennent de petits faits curieux et peu connus (ἀνέκδοτος, inédit). Le vingt-cinquième chapitre du *Siècle de Louis XIV* a pour titre : Particularités et *anecdotes* du règne de Louis XIV; et il commence ainsi : « Les *anecdotes* sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire : ce sont de petits détails longtemps cachés, et de là vient le nom d'*anecdotes;* ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres. » Cet intérêt vient de ce qu'ils servent à éclaircir les mystères de la politique et à développer les ressorts cachés des événements les plus considérables, des résolutions ou des révolutions les plus importantes. « L'ouvrage d'Athénée est, ainsi que celui d'Élien, une espèce d'*ana*, où l'on trouve sur l'antiquité des *anecdotes* curieuses qu'on chercherait inutilement ailleurs. » D'AL. — D'ailleurs, *anecdote* signifie plutôt le fait lui-même que le récit qu'on en fait ou le recueil qui le contient. Aussi dit-on bien qu'on trouve des *anecdotes* dans les *mémoires*, dans les *relations* et dans les *vies*.

La *vie* ne concerne qu'un homme. Les *vies* des saints, les *vies* de Plutarque. « Les Juifs avaient plusieurs *vies* de Moïse très-anciennes. » VOLT. « Vous vous associez à la gloire d'Erasme et de Grotius, en écrivant si bien leur histoire. Il y a mille *anecdotes* dans ces deux *vies*, qui sont bien précieuses pour les gens de lettres. » ID. « Nous avons deux *vies* de Pythagore : l'une écrite par Porphyre, dans le IIIe siècle de notre ère, et l'autre par Jamblique, dans le IVe. » COND. « Je ne m'arrêterai pas au nom d'Amphilochius, contemporain de saint Basile, auquel la *vie* de ce saint est attribuée. » BOSS. « La *vie* que Cornélius Népos a composée de cet illustre chevalier romain (Atticus) sent un peu le panégyrique. » ROLL. « Rutilius avait composé une histoire romaine en grec, outre sa propre *vie* qu'il avait écrite, vraisemblablement, en latin. » ID. « On remarque la même aigreur (de la part d'Eunape) dans ses *vies* des sophistes, principalement contre les moines. » ID.

HISTORIEN, HISTORIOGRAPHE. Celui qui écrit l'histoire.

Historien, *historicus*, est le nom qu'on donne à l'auteur d'un ouvrage historique. *Historiographe*, ἱστοριογράφος, est un titre conféré par un souverain à un homme qu'il pensionne pour écrire l'histoire. On dit les qualités ou le style d'un *historien*, et les appointements, la charge ou la fonction d'*historiographe*.

« Peut-être, dit Voltaire, à qui nous empruntons presque tout cet article, le propre d'un *historiographe* est de rassembler les matériaux, et on est *historien* quand on les met en œuvre. Le premier peut amasser; le second choisir et arranger. L'*historiographe* tient plus de l'annaliste simple; et l'*historien* semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence. » Lui-même fut *historiographe* de France, et ayant été remplacé par Duclos, il écrivit, de Potsdam, au comte d'Argental : « Mon *historiographerie* est donnée; Mme de Pompadour, qui me l'écrit, me mande en même temps que le roi a la bonté de me conserver une ancienne pension de deux mille livres. Je n'ai que des grâces à rendre. Le bien que je dis de ma patrie en sera moins suspect; n'étant plus *historiographe*, je n'en serai que meilleur *historien*. »

Il n'y a plus d'*historiographe* de France. Le premier qu'on cite comme l'ayant été est Alain Chartier, sous Charles VII. Depuis, il y eut souvent des *historiographes* de France en titre; et l'usage fut de leur donner des brevets de conseillers d'État avec les provisions de leur charge. Ils étaient commensaux de la maison du roi. Chaque souverain choisissait son *historiographe*. Pellisson fut d'abord choisi par Louis XIV, qui lui substitua ensuite Racine, le plus élégant des poëtes, et Boileau, le plus correct.

A Venise, c'était toujours un noble du sénat qui avait ce titre et cette fonction. A la Chine, les *historiographes* sont chargés de recueillir tous les événements et tous les titres originaux sous une dynastie.

HOMME DE BIEN, HONNÊTE HOMME, HOMME D'HONNEUR, GALANT HOMME; — BRAVE HOMME, BON HOMME. Celui qui tient une conduite louable ou conforme au devoir.

« Je veux qu'on ait une idée particulière de ce qu'on nomme le *galant homme*, l'*homme de bien*, l'*homme d'honneur*, l'*honnête homme*. » Voilà en quels termes Corbinelli écrivit un jour sous le couvert de Mme de Sévigné, son amie, à Bussy-Rabutin, pour savoir quelles différences il mettait entre ces expressions synonymes. Bussy lui répondit, après avoir consulté Mme de Coligny, sa fille, et l'évêque d'Autun : « L'*honnête homme* est un homme poli et qui sait vivre: l'*homme de bien* regarde la religion; le *galant homme* est une qualite particulière qui regarde la franchise et la générosité ; l'*homme d'honneur* est un homme de parole, et cela regarde la probité; le *brave homme*, dont vous ne parlez pas, ne regarde que le courage; le *bon homme*, que vous avez encore oublié, veut dire un sot. »

Ces distinctions ont besoin de rectification ou de développement.

D'abord *homme de bien*, homme qui fait le bien, est l'expression générale et la seule qui soit absolue, c'est-à-dire qui ne suppose pas l'homme en relation avec autrui, qui ne se rapporte point aux devoirs de la vie civile. Il est bien vrai qu'autrefois on le disait spécialement de l'homme pieux. Dans le *Tartufe*, Orgon apostrophe ainsi Tartufe, qui se précipite pour embrasser Elmire :

Tout doux! vous suivez trop votre amoureuse envie,
Et vous ne devez pas vous tant passionner.
Ah! ah! l'*homme de bien*, vous m'en vouliez donner! Mol.

« Ce médisant vient à mourir; on dit : c'était un *homme de bien*, un grand serviteur de Dieu. Il est mort dans des sentiments de piété. » Bourd. « La conversion de Condé consola les *gens de bien*, et confondit les impies. » Id. Mais *homme de bien* a toujours signifié pour l'ordinaire et signifie exclusivement aujourd'hui l'homme moralement estimable, l'homme vertueux sous tous les rapports. « L'*homme de bien* est incapable de mollir sur l'article du devoir. » Bourd. « Les *gens de bien* plaignent ceux qui ont de la grandeur ou de l'esprit, sans nulle vertu. » Labr. « Protésilas ne pouvait souffrir un *homme de bien*, dont la seule vue était un reproche secret de ses crimes. » Fén. « La bonté, la droiture, les mœurs, l'honnêteté, la vertu, voilà ce que le ciel exige et qu'il récompense. Si Dieu juge la foi par les œuvres, c'est croire en lui que d'être *homme de bien*. » J. J.

L'*honnête homme*, du latin *honos*, ornement, beauté, d'où *honestum*, ce qui convient, ce qui est bienséant, est l'homme comme il faut, l'homme qui est bien relativement aux autres, au monde, à la société; il se distingue non-seulement par la politesse, mais encore par la probité. « Cléante est un très-*honnête homme*, il s'est choisi une femme qui est la meilleure personne du monde, et la plus raisonnable; chacun de sa part fait tout le plaisir et tout l'agrément des sociétés où il se trouve; l'on ne peut voir ailleurs plus de probité, plus de politesse. » Labr. « Il serait désirable, pour le plaisir des *honnêtes gens*, qu'un coquin ne le fût pas au point d'être privé de tout sentiment. » Id. « Avec le tabac, on apprend à devenir *honnête homme*. Ne voyez-vous pas bien, dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde, et comme on est ravi d'en donner à droite et à gauche? » Mol. « Ne trouves-tu pas que cette action d'embrasser ma défense sans me connaître est tout à fait d'un *honnête homme?* » Id. Dans les *Folies amoureuses*, Crispin se dit,

Selon l'occasion,
Quelquefois *honnête homme*, et quelquefois fripon. Regn.

« Tout est coterie : l'*honnête homme* d'une maison est un fripon dans la maison voisine. » J. J. « Le monde croit qu'on peut être fidèle aux hommes sans être fidèle à Dieu; être orné de toutes les vertus que demande la société, sans avoir celles qu'exige l'Évangile; et, en un mot, être *honnête homme* sans être chrétien. » Mass.

L'*homme d'honneur* est la fleur des honnêtes gens, l'homme qui observe l'honnêteté même alors qu'il lui en coûte le plus ou qu'il n'y est point strictement obligé. Pour qu'un *honnête homme* puisse être appelé *homme d'honneur*, il faut, suivant Charron, qu'il y ait difficulté, peine ou danger, et que l'action ne soit point d'obligation, mais de surérogation. L'*homme d'honneur* ne se contente pas d'éviter ce qui est incivil ou injuste; il ne se permet rien de bas ou de honteux, et surtout il ne consent jamais à mentir ou à se parjurer. Il n'est pas seulement irréprochable dans sa conduite, mais encore irrépréhensible dans ses sentiments. « Des hommes d'une probité et d'une vertu qui se soutient contre tout intérêt, des *hommes d'honneur* quand il en doit tout coûter pour l'être, des hommes équitables contre eux-mêmes. » Bourd. « Comme sénateur, Socrate avait prêté le serment de dire son avis selon les lois. Il refusa de souscrire à l'arrêt par lequel le peuple avait condamné à mort neuf capitaines, ne croyant pas qu'il convînt à un *homme d'honneur* d'aller contre son serment pour complaire au peuple. » Fén. « Artaxerxe, voyant qu'il ne pouvait vaincre Datame par la force et par les armes, ne rougit point d'employer l'artifice et la trahison pour s'en défaire; moyens indignes de tout *homme d'honneur;* combien plus d'un prince! » Roll.

La parole suffit (sans qu'il soit besoin de signature)
entre des *gens d'honneur*. Dest.

« Il faut que je vous dise cette histoire. C'était une *personne d'honneur* qui la contait l'autre jour en un lieu où j'étais. » Pasc.

Je veux qu'on soit sincère, et qu'en *homme d'honneur*
On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur.
Alceste. Mol.

Le *galant homme* a dans les procédés le caractère de noblesse que l'*homme d'honneur* a dans

l'âme. Il traite les gens d'une manière haute en même temps que gracieuse et aisée, loyalement, avec générosité. Dans le *Bourgeois gentilhomme*, Dorante apprend à M. Jourdain comment il doit se conduire pour agir en *galant homme*. « M. de Jonville était un honnête et *galant homme*, aimable même à certains égards. » J. J. « Vous êtes *galant homme*, homme aimable, homme d'esprit, de bonnne famille; Hortense est jeune, belle, sage, d'une famille distinguée, et elle est aussi malheureuse qu'aimable. » DEST. « Néron, ce tyran, ennemi de la raison, fut assez *galant homme* pour entendre raillerie sur ses vers. » BOIL. « Mon médecin sait vivre; il n'est point charlatan : il traite la médecine en *galant homme;* enfin il m'amuse. » SÉV. « Laubanie se conduisit en très-*galant homme* qu'il était, à l'égard de Charost (qu'il avait remplacé comme commandant à Calais), avec toutes sortes d'égards et de respects, et se fit un point d'honneur de lui rendre justice, et de détruire les mauvaises impressions que le roi avait prises. » S. S. « L'*honnête homme* et le *galant homme* sont les mêmes quant au fond; mais le dernier a quelque chose de plus agréable dans les manières [1]. » COND.

Brave homme et *bon homme*, dans l'acception où ils se rencontrent ici avec les mots précédents, sont familiers, ce qui suffit pour les en séparer.

Mais *brave homme* emporte une idée de louange, au lieu qu'il y a toujours dans l'expression de *bon homme* une légère teinte d'ironie. C'est par résolution et avec courage qu'on est *brave homme;* il y a à cela du mérite. « Je voulus laisser à l'aubergiste ma veste en gage. Ce *brave homme* la refusa, et me dit qu'il n'avait jamais dépouillé personne. » J. J. C'est par inclination naturelle, par facilité, quelquefois par débonnaireté ou bénignité, qu'on est *bon homme*. « Le roi d'Angleterre (Jacques II) est *bon homme*, et prend part à tous les plaisirs de Versailles. » SÉV. « Hors d'intérêt, d'Antin était *bon homme*, et aimait à faire plaisir. » S. S. « Chevry, presque aveugle quand il épousa cette petite veuve, le devint bientôt après tout à fait : il fut doux, *bon homme*, s'accommoda de tout, eut toutes sortes de complaisances. » ID.

1° **HONNÊTE, CIVIL, POLI; — 2° AFFABLE, GRACIEUX; — 3° COURTOIS.** Ces mots expriment tous des qualités relatives aux manières, qualités qui ont leur application, qui se développent au sein de la société, et nous établissent avec nos semblables dans de bons termes ou dans de bons rapports.

Entre *honnête*, *civil* et *poli*, d'une part, *affable* et *gracieux*, de l'autre, se trouve d'abord une grande différence. Qui est *honnête*, *civil* ou *poli* sait vivre, est homme de bonne compagnie; qui est *affable* ou *gracieux* doit plus à sa nature qu'à l'usage, est aimé et recherché pour ses qualités propres. Les qualités signifiées par *honnête*, *civil* et *poli* marquent une conformité à des règles qui déterminent comment on doit être dans la société pour y être bien ou comme il faut; la qualité de l'homme *affable* ou *gracieux* lui est particulière, et ne répond point à un genre de procédé commun et qui puisse s'apprendre. Un homme bien élevé suit les règles de l'*honnêteté*, de la *civilité* et de la *politesse;* un homme bien né se montre *affable* et *gracieux*. — Outre cela, *honnête*, *civil* et *poli* s'étendent à toute la conduite envers autrui : on dira bien, par exemple, faire à quelqu'un une réponse *honnête*, *civile* ou *polie*. Mais *affable* et *gracieux* ne se disent que de l'air, que de la manière dont on se montre aux gens, de la mine qu'on leur fait. « On est aujourd'hui *civil*, *honnête*, *poli;* on a des airs *affables*, *gracieux*, insinuants. » BOURD.

1° *Honnête*, *civil*, *poli*. Adjectifs servant à qualifier un homme de bon ton, qui sait bien son monde, qui n'est point grossier.

Honnête, du latin *honos*, ornement, beauté, d'où *honestum*, ce qui est beau, bienséant. On est *honnête* par raison, par respect pour soi même et pour ce qui est bien; et l'*honnêteté* consiste dans l'observation des bienséances, d'où dépend la conservation des bonnes mœurs. L'homme *honnête* ne néglige rien de ce qui est dû à l'âge, au sexe, à l'état et aux diverses supériorités établies par la nature. L'*honnêteté* fait partie de la morale sociale ainsi que la charité. « Il vous est ordonné de ne pas blesser envers votre frère les règles de l'*honnêteté*, et de lui rendre tous les devoirs que la société nous impose les uns envers les autres. » MASS. « C'est une action d'*honnêteté* et de charité, de ne point accuser son prochain quand il est encore en vie. » VOLT. « On peut, par *honnêteté* et par bienséance, approuver généralement, et à certains égards, ce qu'absolument on improuve. » BOSS.

La *civilité* et la *politesse* constituent plutôt des convenances que des devoirs proprement dits : en y manquant, on pèche moins contre les bonnes mœurs que contre les mœurs élégantes et distinguées.

Civil vient du latin *civilis*, de *civis*, citoyen. *Poli* est opposé à rude. La *civilité* consiste à nous conduire envers chacun selon son rang, sa dignité, sa condition dans la *cité* ou dans l'État; elle tient de la cérémonie et de l'étiquette. La *politesse*, qualité de l'homme qui a été dégrossi, est plus exquise : elle ne se borne pas à la connaissance de certains termes et à l'observation de certaines pratiques, qui ne supposent pas nécessairement une excellente éducation; elle se fait

1. Quoi qu'en dise Beauzée d'après Labruyère, l'*habile homme* diffère extrêmement des divers personnages dont il est ici question. Sa qualité essentielle n'est pas la vertu, mais le talent ou la capacité; il est propre, non pas à bien faire, moralement parlant, mais à bien faire ce qu'il entreprend, ses affaires, à réussir. C'est un homme de ressource, quoique peut-être plein de vice ou de méchanceté. « J'ai assez bonne opinion de vous pour être persuadé que vous ferez encore plus de cas de ce qui peut former en vous l'*homme de bien*, le bon citoyen, le vertueux magistrat, que de ce qui peut former le savant et l'*habile homme*. » D'AG. « Tout cela (talent, discernement, capacité, lumières) se trouvait dans Condé accompagné de ces vertus qui font l'ornement de la société civile et qui, par une alliance rare, joignaient le parfait *honnête homme* à l'*habile homme*. » BOURD.

remarquer par un rare discernement des convenances, par une fine et délicate attention à entrer dans les dispositions et à s'accommoder aux situations et aux désirs de chacun. Aussi tient-on beaucoup à passer pour *poli*. « La *civilité* est un désir d'en recevoir et d'être estimé *poli*. » LAROCH. « C'est par orgueil que nous sommes *polis* : nous nous sentons flattés d'avoir des manières qui prouvent que nous ne sommes pas dans la bassesse. » MONTESQ. « Les académies sont aux universités ce que l'âge mûr est à l'enfance, ce que l'art de bien parler est à la grammaire, ce que la *politesse* est aux premières leçons de la *civilité*. » VOLT.

Politesse dit plus que *civilité*, précisément parce que la *politesse* est plus spéciale que la *civilité*. Elle regarde, non pas au rang, mais au mérite personnel; elle se fonde, non pas sur la considération, mais sur l'estime; ce n'est pas une démonstration extérieure, générale et froide, mais un témoignage particulier des sentiments dont on est animé. La *civilité* peut être cérémonieuse ou fatigante; la *politesse*, fade ou fausse.

« Je donne à tout le monde un extérieur de *civilité*. » BOSS.

Il faut bien que l'on rende
Quelques dehors *civils* que l'usage demande. MOL.

« Je la reçus avec toute la *civilité*, mais avec toute la froideur possible. » S. S. Voilà bien la *civilité*. — Voici pour la *politesse*, qu'une femme de beaucoup d'esprit, au XVIIIe siècle, définissait ainsi : « La *politesse* est dans un cœur sensible une expression douce, vraie et volontaire du sentiment de l'estime et de la bienveillance. » On dit une *politesse* attentive (MARM.). « Fénelon avait une *politesse* qui, en embrassant tout, était toujours mesurée et proportionnée, en sorte qu'il semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui. » S.S. « Louis XIV avait une *politesse* de discours qui trouvait toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre. » MASS.

L'*honnêteté* se pratique à l'égard de tous les membres de l'humanité. « Il est évident à toute la terre qu'un bienfait est plus *honnête* qu'un outrage. » VOLT. « Dans les règles de l'*honnêteté*, on ne publie jamais les lettres d'un homme sans sa permission. » ID. « L'*honnêteté* nous oblige de ne pas refuser nos lumières à notre prochain pour le tirer d'une erreur où il est tombé. » BOIL. Elle nous oblige aussi à enseigner la route au voyageur qui s'égare. — La *civilité* nous prescrit comment nous devons agir extérieurement envers les membres de notre *cité*, suivant qu'ils appartiennent à telle ou telle classe, à tel ou tel rang, qui nous devons saluer et comment, à qui nous sommes tenus de rendre visite, quel titre, ou monsieur ou monseigneur, il faut mettre devant le nom de tel ou tel personnage, quelle personne nous devons honorer en nous levant à son approche, en l'accompagnant ou en la reconduisant, en lui cédant le pas, etc. C'est un cérémonial qui diffère de pays à pays. « Les législateurs de la Chine voulurent que les hommes se respectassent beaucoup; que chacun sentît à tous les instants qu'il devait beaucoup aux autres; qu'il n'y avait point de citoyen qui ne dépendît à quelque égard d'un autre citoyen. Ils donnèrent donc aux règles de la *civilité* la plus grande étendue.... On vit les gens de village observer entre eux des cérémonies comme les gens d'une condition relevée. » MONTESQ. — La *politesse* s'exerce entre membres de sociétés plus particulières ou dans les relations privées; et, comme la *civilité* consiste surtout à saluer, la *politesse* s'exprime surtout par des compliments. Quelquefois elle demande qu'on se gêne pour les autres, qu'on leur cède sa place, quelque chose de ses droits ou de ses avantages, afin de leur témoigner de l'intérêt, de la bienveillance ou de l'estime.

Les règles de la *politesse* ne sont pas naturelles comme celles de l'*honnêteté*, ni fixes comme celles de la *civilité*; pour les connaître et savoir les appliquer, il faut avoir l'habitude du beau monde et l'esprit d'un homme de tact.

2° *Affable*, *gracieux*. Mots significatifs d'une qualité sociale dont on est doué, dont on n'est point redevable à l'éducation, et en vertu de laquelle, loin d'être rébarbatif, on se montre favorablement; on fait bonne mine à ceux qu'on rencontre ou avec qui on entre en relation.

L'homme *affable* (*de fari ad*, parler à) est accessible et bon. L'homme *gracieux* (de *gratus*, agréable) est agréable et avenant. « Cyrus se montrait doux et *affable* à ceux qui l'approchaient; et quand il faisait des présents, c'était toujours avec un air *gracieux* et des manières obligeantes qui en relevaient infiniment le prix. » ROLL.

L'*affabilité* part plutôt du cœur, et en marque une disposition contraire à la fierté et à la dureté. Caractère doux et *affable* (ACAD.). « L'*affabilité*, qui prend sa source dans l'humanité, n'est pas une de ces vertus superficielles qui ne résident que sur le visage; c'est un sentiment qui naît de la tendresse et de la bonté du cœur. » MASS. « Vit-on jamais, dans un rang si élevé, et avec tant de supériorité de génie, tant de bonté et d'*affabilité*? » ID. « Cette douceur pleine de charmes dont vous daignez tempérer la fierté des grands titres que vous portez, cette bonté toute obligeante, cette *affabilité* généreuse que vous faites paraître pour tout le monde. » MOL. « Enfant de saint Louis (le duc de Bourgogne), imitez votre père : soyez comme lui doux, humain, accessible, *affable*, compatissant et libéral. » FÉN. Mais la *grâce* s'arrête plutôt à la forme qu'elle représente comme riante et pleine d'attrait. Sourire *gracieux* (ACAD.). « Manières *gracieuses* et insinuantes. » ROLL. « Nous saluâmes le comte, et il nous fit de son côté une inclination de tête, accompagnée de regards si *gracieux*, que je me sentis d'abord gagner l'âme. » LES. « Théognis n'est pas hors de sa maison qu'il a déjà ajusté ses yeux et son visage, afin que ceux qui passent le trouvent déjà *gracieux* et leur souriant. » LABR. « *Gracieux* et payant de raison jusque dans ses refus. » S.S.

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux :
Cet honneur a souvent de mortelles angoisses.
Redisseurs, espions, gens à l'air *gracieux*,
Au cœur tout différent, s'y rendent odieux. LAF.

De plus, on est *affable* envers ses inférieurs, *gracieux* envers tout le monde.

3° *Courtois*.

Courtois est un mot à part. « *Courtois* et *courtoisie* ont vieilli. » MARM. Dans les *Chinois* de Regnard, Roquillard, gentilhomme campagnard qui parle une langue surannée, emploie ce terme : « Dès mon premier âge, j'ai pourchassé l'accointance de messieurs du théâtre, parce qu'ils sont volontiers *courtois* et joviaux. » *Courtois*, de l'italien *cortese*, fait du latin *corte*, ablatif de *cors*, *cortis*, cour, signifie originairement ce qui convient aux gens de cour. Il se disait autrefois de celui qui respectait les lois de la chevalerie et était plein de galanterie pour les dames. On lit dans *Roland l'amoureux*, de Lesage : « Le roi Sacripant, le prince de l'Asie le plus *courtois*, avait suspendu ses coups à l'approche de la dame pour l'écouter. » Et dans la *Pucelle* de Voltaire, à propos de Dunois :

Des chevaliers c'était le plus *courtois* :
Il eût voulu de quelque politesse
Payer au moins les soins de son hôtesse.

Aujourd'hui, *courtois* rajeunit. On s'en sert heureusement pour qualifier un homme *poli* à la façon des anciens chevaliers, c'est-à-dire galant envers les dames, loyal envers tout le monde, et religieux observateur de sa parole.

HONORER, RÉVÉRER, ADORER. Rendre des respects, des hommages, un culte ou une espèce de culte.

D'abord, *honorer* et *révérer* diffèrent par le degré : le premier de ce mots est moins fort que le second. On *honore* ce qui a du mérite ou de l'importance, ce qui est grand, considérable, recommandable; on *révère* ce qui a beaucoup de mérite ou d'importance, ce qui excelle, ce qui est éminent, parfait, saint ou sacré. « La Grèce a fait éclater pour l'art comique son estime par les prix glorieux et par les superbes théâtres dont elle a voulu l'*honorer*.... La médecine est un art profitable, et chacun la *révère* comme une des plus excellentes choses que nous ayons. » MOL. « Quand même Marie ne serait dans la gloire que parce qu'elle a été la mère du Rédempteur, ce serait pour nous une raison de l'*honorer* et de la *révérer*. » BOURD. « Sainte Geneviève fut *honorée* par les évêques, par les prélats de l'Église, et, après sa mort, le tombeau d'une bergère fut *révéré* comme un sanctuaire. » ID. Boileau dit à Racine, à la fin d'une lettre : « Croyez qu'il n'y a personne qui vous *honore* et vous *révère* plus que moi. » Et dans une autre au même : « Témoignez de ma part à M. de Puget à quel point je l'*honore* et le *révère*. » « Le peuple juif *honorait* les pharisiens; il portait aussi respect aux sadducéens. Les esséniens étaient encore plus *révérés* que les pharisiens et les sadducéens. » VOLT. « Ceux qui possèdent un talent d'administration dans un degré supérieur doivent être *honorés* et *révérés*. » LAH. « Sans cesser, dit l'Inca, d'*honorer* les vertus de mon père, de *révérer* sa cendre, je puis désavouer un moment de faiblesse qui lui fit oublier mes droits. » MARM. — Ensuite, *honorer* a rapport aux *honneurs* qu'on accorde, aux démonstrations, au culte extérieur, et de là vient qu'on dit *honorer* quelqu'un de quelque chose. « La magnificence sied bien dans les temples, et c'est *honorer* Dieu que de relever sa maison. » BOSS. « Qu'on ne vienne pas nous prescrire en maître la manière dont nous devons *honorer* le maître universel. » VOLT. Un prince qui *honore* les lettres (D'AL.), protége, favorise, aide ceux qui les cultivent. *Révérer*, au contraire, regarde le culte intérieur, le sentiment dont on est pénétré. « Les mystères sont *révérés* par les philosophes chrétiens. » VOLT. « Il est étrange de quelle sorte on *révère* les sentiments des anciens. » PASC. *Révérer* une personne qu'on aime, au point de ne lui dire aucun mot d'amour (MOL.). — Nous avons fait servir la peinture et la sculpture à *honorer* nos vérités, comme les idolâtres s'en servaient pour *honorer* leurs erreurs. » VOLT. « Vous devriez, mes pères, avoir *révéré* dans ces paroles de M. Arnauld ces saintes vérités. » PASC.

Adorer, à son tour, renchérit sur *révérer*. Ce qu'on *adore* n'est pas seulement parfait, éminent, saint ou sacré, mais divin. Ce mot ne se dit proprement que de Dieu; il vient du latin *adorare*, de *ad os*, à la bouche, à cause que les anciens saluaient les dieux en portant la main à la bouche. « L'homme est porté à *adorer* Dieu, parce que nous sommes portés naturellement à *révérer* ce qui est parfait. » BOSS. « Les vérités divines sont proposées pour être aimées, *révérées* et *adorées* par les hommes. » P. R. « Est-ce rendre à Jésus-Christ un vrai respect, en tant qu'il est le pain de vie, que de se contenter seulement de le *révérer* et de l'*adorer*, sans le manger? » BOURD. « La croix est respectée, *révérée*, *adorée* par le premier roi du monde. » ID. « Les chrétiens n'*adorent* qu'un seul Dieu, et ne *révèrent* dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui gît dans ses saints. » VOLT. « Comment faisaient ceux qui *adoraient* le soleil, ou qui du moins *révéraient* dans le soleil l'image du dieu de l'univers? » ID. On *révère* les demi-dieux, les héros, les saints, les prophètes, les génies, ce qui leur ressemble ou ce qui en vient; on *adore* Dieu ou les dieux, les attributs divins, ou ce qu'on prend pour Dieu, une idole. Les sabéens ont *adoré* les étoiles (VOLT.). — *Adorer* se dit ensuite dans un sens hyperbolique, en parlant d'une personne ou d'une chose dont on fait son idole, qu'on traite, qu'on aime comme une divinité. « Je sais, puisque l'usage pardonne maintenant ce terme, jusqu'à quel point Condé était *adoré* dans cette province. » BOURD. « Qualités qu'on *adorerait* dans les princes de la terre, s'ils voulaient s'en prévaloir, et dont le Dieu jaloux a souvent permis qu'ils ne fussent pas touchés, peut-être afin que l'honneur qu'on leur rendrait n'allât pas jusqu'à l'idolâtrie. » ID. « Ce grand roi (le roi de Prusse, Frédéric), qui honore et protége les lettres, est béni, célébré, *adoré* par elles. » D'AL. « Les charmes du sexe que j'ai toujours *adoré*. » J. J. « Il l'*adore!* C'est encore un de leurs termes, *adorer!* toujours au delà du vrai. Les honnêtes gens aiment leurs femmes; ceux qui les trompent les *adorent*. » BEAUM.

HONTE, PUDEUR. Sentiment pénible de tris-

tesse et d'aversion excité par l'idée d'une chose ou d'une action moralement mauvaise.

Mais d'abord la *honte* regarde plutôt la conduite passée et touche de près au remords.

Allez, allez mourir de *honte* et de regret. Mol.

La victoire, Créon, n'est pas toujours si belle ;
La *honte* et les remords vont souvent après elle.
Rac.

La *pudeur*, au contraire, a toujours rapport à la conduite future et signifie une certaine retenue, une crainte de mal agir. « Les ornements de votre sexe sont la retenue et la *pudeur*. » Bourd.

Votre fils me défend de poursuivre.
Instruite du respect qu'il veut vous conserver,
Je l'affligerais trop si j'osais achever.
J'imite sa *pudeur*, et fuis votre présence
Pour n'être pas forcée à rompre le silence. Rac.

On a *honte* d'avoir fait une chose, et la *pudeur* de ne pas la faire. On éprouve de la *honte*, on a de la *pudeur*. On a *honte* de ses défauts et de ses fautes ; la *pudeur* empêche de prendre des défauts et de commettre des fautes. On rougit de *honte* à l'idée de ce qu'on a fait ou dit ; on rougit par *pudeur* à l'idée qu'on offensera peut-être les mœurs. La *honte* rend confus, humble, repentant ; et la *pudeur*, timide. Voltaire fait dire à une femme déshonorée, qui écrit à son amie : « De quels termes oserai-je me servir pour t'exprimer mon nouveau malheur ? Comment la *pudeur* pourra-t-elle parler de la *honte ?* » « Il n'y a que le premier obstacle qui coûte à vaincre la *pudeur;* on avale après la *honte.* » Boss. « La *pudeur* est la crainte de la *honte*, à quoi que ce soit qu'on l'attache.... Un homme qui demande et qu'on refuse éprouve de la *honte*, et une certaine *pudeur* empêche l'homme bien né de demander. » Suard.

Cependant *honte* se dit aussi, comme *pudeur*, en parlant des actions à faire, et marque aussi une certaine retenue. Mais alors même il garde avec le passé un rapport dont il n'y a pas la moindre idée dans *pudeur*. La *honte* nous retient, quand le sentiment de nos fautes ou de nos imperfections nous empêche de nous montrer, de parler ou de faire toute autre démarche ; la *pudeur* nous retient, quand nous n'osons pas dire ou faire quelque chose de peur de blesser l'honnêteté. « La *honte* d'un aveu. » J. J. « Certains pauvres sont retenus chez eux par la *honte.* » Bourd. « Une *honte* criminelle me retenait encore ; je frémissais dans la seule pensée d'aller révéler mes infamies à un prêtre : pécheur sans *pudeur* et sans retenue, je me trouvais un pénitent timide et craintif. » Mass. « Philoclès crut que le malheureux Protésilas, plein de *honte* et de ressentiment, ne voudrait point le voir ; mais il se trompait, car les hommes corrompus n'ont aucune *pudeur*, et ils sont toujours prêts à toute sorte de bassesses. » Fén.

Enfin, il se peut que la *honte*, comme la *pudeur*, soit uniquement excitée par la prévision d'un mal à venir, et indépendante de toute considération du passé. Dans ce cas, elle est plus étendue que la *pudeur;* c'est un genre dont la *pudeur* est une espèce. Aussi l'Académie définit-elle justement la *pudeur* une *honte* honnête, c'est-à-dire relative à l'honnêteté. La *honte* et la *pudeur* nous empêchent de commettre, l'une, quelque action mauvaise que ce soit, et l'autre, seulement celles qui sont contraires à l'honnêteté, aux bienséances, à la modestie. Un homme sans *honte*, *éhonté*, non-seulement ne rougit pas de ses fautes et de ses vices, mais encore est prêt, n'hésite pas à se livrer à tous les désordres ; un homme sans *pudeur*, *impudent*, est comme les philosophes cyniques, il brave l'honnêteté, les convenances, la décence. Ensuite, la *honte* suppose plutôt la crainte de se déshonorer aux yeux du public, de perdre l'estime des autres, et c'est pourquoi il y a une mauvaise *honte*, le respect humain ; et *pudeur* marque plutôt la crainte de s'avilir, de se dégrader, de perdre sa propre estime. L'une nous empêche de rien faire contre l'opinion, et l'autre de rien faire contre l'honneur, contre le sentiment de notre dignité.

Lafontaine a dit à la fin de la fable des *Deux Amis :*

Qu'un ami véritable est une douce chose !
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
Il vous épargne la *pudeur*
De les lui découvrir vous-même.

Voltaire critique dans ce passage l'emploi qui y est fait du mot *pudeur*, et trouve que, pour la propriété, celui de *honte* eût été préférable. Rien de plus juste, puisqu'il s'agit ici d'exprimer le sentiment de confusion causé par l'aveu de ses besoins, c'est-à-dire d'un défaut, d'une chose fâcheuse dans l'estime des hommes, et point du tout la crainte de porter atteinte à l'honnêteté. Mais Bossuet, ayant à parler de choses délicates, difficiles à rendre en termes décents, et craignant de blesser inévitablement les oreilles chastes, dit bien à ses auditeurs : « Épargnez-moi la *pudeur* de repasser sur des choses si pleines d'ignominie. »

1° **HONTE, DÉSHONNEUR ; — 2° INFAMIE, TURPITUDE, IGNOMINIE, OPPROBRE.** Avilissement, flétrissure, diminution ou perte de la réputation.

Honte et *déshonneur* sont les termes ordinaires et les moins expressifs. *Infamie*, *turpitude*, *ignominie* et *opprobre* signifient une grande honte ou un grand déshonneur. « Un repentir si cuisant ne mène point au remords : et quiconque est si sensible à la *honte* ne sait point braver l'*infamie.* » J. J. « Entraînée du *déshonneur* à l'*infamie* sans trouver de prise pour m'arrêter, d'une amante abusée je devenais une fille perdue. » Id. « La loi maudissait celui qui découvrait la *honte* et la *turpitude* de ceux qui lui avaient donné la vie. » Mass. « *Honte* pour *honte*, il n'y a pas à balancer sur le choix d'une *honte* passagère et particulière (celle qu'on éprouve en avouant ses péchés à un confesseur), pour éviter à la fin des siècles une *ignominie* universelle et éternelle. » Bourd. « Un adversaire ardent, avide, haineux, s'efforce de verser sur moi la *honte* et l'*opprobre.* » Beaum. *Infamie*, *turpitude*, *ignominie* et *opprobre* se mettent volontiers à la suite de *honte* et de *déshonneur*, comme y ajoutant, comme enchérissant ou marquant un degré de plus ; les mettre avant, serait une faute.

1° *Honte*, *déshonneur*. Expressions simples représentant l'idée commune à son plus bas degré.

« La *honte* suit les mauvaises actions. » Acad. Le *déshonneur* suit les mauvaises actions qui dégradent le plus dans l'opinion du monde, savoir pour les hommes les lâchetés, et pour les femmes tout ce qui est contraire à la pudicité. Ce qui est *honteux* est immoral, fait rougir; ce qui est *déshonorant* nous attire le mépris et l'aversion.

C'est une *honte* de faire le mal, quel qu'il soit, de se livrer à un vice quelconque, à la paresse, à la gourmandise, par exemple.

Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud.
Corn.

La *honte* est dans le crime, et non dans le supplice.
Volt.

« Le monde, qui autorise tout ce qui conduit au déréglement, couvre toujours de *honte* le déréglement lui-même. » Mass. « En vain, pour cacher la *honte* des passions, le monde fait presque à l'homme de bien une *honte* de la vertu.... Quelle *honte*, lorsque ceux qui sont établis pour régler les passions de la multitude deviennent eux-mêmes les vils jouets de leurs passions propres! » Id. — Mais c'est un *déshonneur* de souffrir un affront, de fuir dans le combat, de faire quelque chose qui soit au-dessous de sa dignité, de son rang, de déroger; c'est un *déshonneur* pour une femme, ainsi que pour son mari, d'être abusée. « Laisser impuni son *déshonneur*, c'est y consentir. » J. J. « Il n'est à mes yeux qu'un lâche que je tiendrais à *déshonneur* d'avoir pour ami. » Id. Suivant le vieil Horace, son fils, qui a fui devant les trois Curiaces, a causé le *déshonneur* de sa famille (Corn., d'Al.). « A la bataille de Bovines, il eût été aisé à Renaud, comte de Boulogne, de se sauver en fuyant; mais il aima mieux être pris que de recevoir un tel *déshonneur*. » Boss. « Thiriot s'imagine qu'il y a du *déshonneur* à lui à être secrétaire de M. le duc de Richelieu dans son ambassade. » Volt. « Ces femmes perfides (infidèles à leurs maris), mettent l'effronterie à la place de la franchise, et se vantent de leur *déshonneur*. » J. J. Amphitryon, convaincu qu'un imposteur a trompé sa femme, s'écrie:

Le *déshonneur* est sûr, mon malheur m'est visible.
Mol.

2° *Infamie*, *turpitude*, — *ignominie*, *opprobre*. Grande honte ou grand déshonneur.

D'abord *infamie* et *turpitude* diffèrent considérablement d'*ignominie* et d'*opprobre*. Les deux premiers mots sont actifs, les deux derniers passifs. Les *infamies* et les *turpitudes* d'une personne sont les actions infâmes ou honteuses qu'elle commet; ses *ignominies* et ses *opprobres* sont les traitements ignominieux, outrageants, qu'elle reçoit : les *infamies* et les *turpitudes* de Tibère (Volt.), des dieux du paganisme (Marm.); les *ignominies* et les *opprobres* de Jésus-Christ (Bourd., Boss.), c'est-à-dire les indignités qu'il a souffertes dans sa passion. « On se couvre soi-même d'*infamie*, parce qu'on fait tout ce qu'il faut pour se perdre de réputation; on est couvert par les autres d'*ignominie*, parce qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous avilir aux yeux du monde. Celui qui fait des *infamies* couvre sa famille d'*ignominie*. Ainsi, par *infamie* on entend toute action qui perd de réputation, et par *ignominie* tout affront qui tend à ruiner la réputation, à couvrir de *honte*. On dit des *infamies*, c'est-à-dire des injures qui déshonorent plus celui qui les dit que celui qui les reçoit; on fait des *ignominies*, c'est-à-dire des affronts, que celui qui en est l'objet peut n'avoir pas mérités. » Gird. Thésée, croyant Hippolyte coupable d'un attentat incestueux, lui reproche son *infamie*, et se plaint de l'*opprobre* qui en a rejailli sur lui-même. « J'ai couvert mon adversaire du dernier *opprobre* en publiant les preuves de son *infamie*. » Beaum. On déteste un homme à cause de l'*infamie* ou de la *turpitude* de sa conduite; dans *Alzire*, Zamore, réduit à « mourir dans l'*opprobre* et dans l'*ignominie* » (Volt.), n'excite d'autre sentiment que celui de la pitié. On dit une conduite, une action, un trafic *infâme*, des mœurs *infâmes*; et, un traitement, un supplice *ignominieux*, une mort *ignominieuse*.

Infamie, *turpitude*. Grande honte ou grand déshonneur provenant de la manière dont on se conduit.

L'*infamie*, *in* négatif, et *fama*, renommée, regarde la manière d'agir publique ou relative aux autres; aussi l'*infamie* est-elle quelquefois déclarée par la loi. « Cette peine emporte *infamie*. » Acad. « L'adulation publique couvre l'*infamie* du crime public. » Mass. « Ce n'est pas une *honte* ni une faute à un jeune homme, que d'épouser une femme avancée en âge. L'*infamie* est de se jouer de sa bienfaitrice par des traitements indignes. » Labr. « Les fournisseurs ont prodigué l'or, les manœuvres perfides et les *infamies* de toute espèce pour culbuter le plus honnête homme qui ait jamais été à la tête des finances. » D'Al. « Vinius fit avec *infamie* ses premières armes sous Calvisius Sabinius. » J. J. « Vous sentez que, rompant avec M. Hume, après avoir découvert ses trahisons, je ne pouvais sans *infamie* accepter des bienfaits qui me venaient par lui. » Id. « Quoi! l'amour de la gloire, ce noble sentiment, pourrait dicter à l'âme des forfaits! Il prendrait, pour s'honorer, la route de l'*infamie!* » Id. — Mais la *turpitude*, de *turpis*, laid, vilain, sale, honteux, se rapporte, au contraire, à la vie privée, aux mœurs. « *Monsieur*, chagrin de l'oisive inutilité où le laissait le roi, son frère, s'en vengeait par la *turpitude* et le scandale de ses mœurs. » Marm. « Xénocrate se mit à parler sur la tempérance et la sobriété, dont il fit valoir tous les avantages, en leur opposant la honte et la *turpitude* des vices opposés à ces vertus. » Roll. « Ces *turpitudes* abominables (obscénités reprochées à Tibère) ne sont guère dans la nature. » Volt. J. J. Rousseau prétend que, dans ses *Confessions*, « il a dit souvent le mal dans toute sa *turpitude*. » — En général, la *turpitude* résulte d'actions secrètes, dérobées aux regards du public, et c'est pour cela qu'on dit particulièrement bien montrer (Regn.), découvrir (Mass.), révéler (Bourd.), dévoiler (Beaum.) la *turpitude* de quelqu'un ou de quelque chose. « Considérez un

peu, Nonotte, quelle est l'*infamie* de tes procédés : tu fais d'abord... ; et quand ta lâche *turpitude* est découverte, tu oses dire que le libraire est un coquin. » VOLT.

Ignominie, *opprobre*. Grande honte ou grand déshonneur provenant de la manière dont on est traité.

Ignominie, *ignominia*, *in* négatif ou privatif, et *nomen*, nom, sans nom, exprime un état, et se dit plutôt au singulier qu'au pluriel. *Opprobre*, *opprobrium*, opprobre, injure, de la même famille qu'*exprobratio*, reproche, indique un trait, et s'emploie au pluriel de préférence pour désigner des injures, des dérisions, des rebuffades, qui ont pour effet d'attirer le mépris. Jésus-Christ mourut dans l'*ignominie* et rassasié d'*opprobres*. J. J. Rousseau se représente « plongé dans un abîme d'*ignominie*, et sans dédommagement des *opprobres* que lui font essuyer ses persécuteurs. » L'Académie dit avec raison : Chargé d'*opprobres* et d'*ignominie*. » C'est parce que *opprobre* signifie quelque chose de particulier, de concret, qu'il se dit en parlant d'une personne qui est pour d'autres un sujet de grande honte : « On regardait Suzanne comme l'*opprobre* d'Israël. » MASS. — D'autre part, à *ignominie* s'attache une idée d'abaissement, et à *opprobre* une idée de mortification. Dans l'*ignominie* on est bien ravalé, on voit son nom terni, on perd de sa noblesse ou de sa dignité ; le mot d'*ignominie* fait presque toujours penser à un état antérieur ou opposé d'élévation. « Vous dépouillez Jésus-Christ de ce vêtement de gloire pour le revêtir encore d'une robe de pourpre et d'*ignominie*. » MASS. « La mort que Jésus-Christ endure encore sur l'autel par les mains du pécheur sacrilége est un mystère tout d'*ignominie* pour lui : rien n'y relève sa grandeur et sa majesté. » ID. « La honte et les malheurs vont succéder ici-bas à la gloire des succès de l'impie : on le verra peut-être traîner une vieillesse triste et déshonorée ; il finira par l'*ignominie*. » ID. « Jamais homme n'a eu tant d'éclat que Jésus-Christ ; jamais homme n'a eu plus d'*ignominie*. » PASC. « Le cardinal de Rohan voulut bien se charger de l'*ignominie* du sacre de l'abbé Dubois. » MARM. « Les censeurs exclurent Cornélius Ruffinus du sénat.... Sa famille se ressentit longtemps de cette *ignominie*, et ne s'en releva parfaitement qu'en la personne de Sylla. » ROLL. « L'épée de l'officier qui avait rendu la place, fut rompue, *ignominie* inutile pour les officiers français. » VOLT.

De ce honteux repos fuyons l'*ignominie*..
(Henri IV à Mornai dans la *Henriade*). ID.

Mais on est blessé d'un *opprobre*, comme d'une injure ; comme d'un coup, on en souffre. « La religion n'offre d'abord que les *opprobres* et les souffrances de la croix. » MASS. « Telles avaient été les amertumes et les *opprobres* qui avaient accompagné les passions et les désordres de la pécheresse. » ID. « Jérémie avait à souffrir mille indignités, et il disait : Il livrera sa joue aux coups, il sera rassasié d'*opprobres*. » BOSS. « De tous les maux de la vie humaine, l'*opprobre* et les affronts sont les seuls auxquels l'honnête homme n'est point préparé. » J. J. « Les injures et les *opprobres* sont beaucoup plus sensibles que les louanges et les applaudissements. » MAL. « Il n'y a point de duretés, point de mauvais traitements, point d'*opprobres* que les créanciers ne fassent souffrir aux débiteurs. » ROLL.

HYDROPOTE, ABSTÈME. Buveur d'eau ; qui ne fait pas usage de vin.

Deux mots fort peu usités. *Hydropote* n'a jamais paru dans le Dictionnaire de l'Académie, et *abstème* n'y a été admis que depuis 1762. L'un est pris du grec ὑδροπότης, c'est-à-dire qui boit de l'eau, et l'autre reproduit exactement le latin *abstemius*, c'est-à-dire qui s'abstient de vin.

En conséquence de cette diversité d'origine, *hydropote* est un terme scientifique qui ne saurait trouver place ailleurs que dans le langage de la médecine et des médecins. Gui-Patin écrivait à un autre médecin : « Je ne sais pas pourquoi vous me tenez pour un *hydropote* ; je bois un peu de vin, mais le plus sobrement qu'il m'est possible. » *Abstème* convient mieux dans le style de la théologie et dans celui de la jurisprudence, et il répugne moins à passer dans la langue commune. « La nécessité de communier sous les deux espèces reçoit (suivant les ministres calvinistes) des exceptions fondées sur des nécessités absolues, telles que celle des *abstèmes*, qui ne peuvent boire de vin. » BOSS. La loi romaine ordonnait aux femmes d'être *abstèmes*. « Quiconque a vécu jusqu'à vingt ans sans goûter de liqueurs fermentées ne peut plus s'y accoutumer ; nous serions tous *abstèmes*, si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans. » J. J.

HYPOCRITE, DÉVOT, BÉAT, BIGOT, CAGOT, CAFARD, TARTUFE. Tous ces mots se disent d'un homme qui abuse de la religion, qui est pieux en apparence seulement.

Hypocrite est le plus général de tous. L'*hypocrite* a de l'*hypocrisie*, et l'*hypocrisie* est le nom du vice commun au *dévot*, au *béat*, au *bigot*, au *cagot*, au *cafard* et au *tartufe*. Seul du style noble, *hypocrite*, du grec ὑποκριτής, comédien, qui joue la comédie, qui met un masque, est aussi le seul dont la signification ne soit pas bornée au point de vue religieux : l'affectation de la piété n'est qu'une espèce d'*hypocrisie*. « Quand je parle de l'*hypocrisie*, ne pensez pas que je la borne à cette espèce particulière qui consiste dans l'abus de la piété, et qui fait les faux dévots.... J'appelle *hypocrite* quiconque, sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle. » BOURD. Il y a donc des *hypocrites* en tout genre de sentiments honnêtes ou de vertus, comme il y a des *hypocrites* de religion. Larochefoucauld a dit, par exemple : « Il y a dans les afflictions diverses sortes d'*hypocrisie* : dans l'une, sous prétexte de pleurer la perte d'une personne qui nous est chère, nous nous pleurons nous-mêmes, nous pleurons la diminution de notre bien.... Il y a une autre *hypocrisie* qui n'est pas si innocente, parce qu'elle impose à tout le monde ; c'est l'affliction de certaines personnes qui aspirent à la gloire d'une belle et immortelle douleur. » Et ailleurs : « L'*hypocrisie* est un hommage que le vice rend à la vertu. »

Dévot, qui a de la *dévotion*, qui est *dévoué* au service de Dieu, qui fait profession de piété, ne s'emploie dans l'acception d'*hypocrite* que quand on parle d'une manière équivoque et détournée. A la différence de tous ses synonymes, qui par eux-mêmes expriment de faux dévots, *dévot* ne se prend pas toujours et essentiellement en mauvaise part. « On se persuade dans le monde que toutes les personnes dévotes tendent à leurs fins...; jusque-là que ce qui devrait être un éloge est devenu, par la plus triste décadence, un reproche; et que le terme d'homme *dévot*, de femme *dévote*, qui dans sa propre signification exprime ce qu'il y a dans le christianisme de plus respectable, porte présentement avec soi comme une tache qui en obscurcit tout l'éclat et le ternit. » Bourd. « Ceux que saint Paul appelle les parfaits sont les mêmes que saint Clément a appelés les gnostiques, et que nous appelions naturellement les *dévots*, avant que ce mot eût été tourné en ridicule. » Boss. « La cabale des *dévots* a fait supprimer l'*Encyclopédie*. » Volt. « Je me suis trouvé à Paris un objet de persécution pour les *dévots*. » Id.

Moi *dévote!* qui moi? m'écriai-je à mon tour,
L'esprit blessé d'un terme employé d'ordinaire
Lorsque d'un *hypocrite* on parle avec détour....
Désh.

Le *béat* est un hypocrite qui a un air de *béatitude* ou l'air d'un saint, d'un homme tout confit en dévotion, qui semble jouir d'une sorte de vision *béatifique* et de félicité céleste. *Béat* est le seul de ces mots qui soit relatif au degré du sentiment dont tous expriment l'affectation, et le seul qui peigne surtout l'air. Bossuet appelle la mystique Mme Guyon une fausse *béate*. « Visions dont tant de saints personnages ont été favorisés ou tourmentés, que tant d'imbéciles ont cru avoir, et avec lesquelles tant de fripons et de friponnes ont attrapé le monde, pour se faire une réputation de *béats* ou de *béates*. » Volt. « Parlez un peu à M. d'Argental des saintes calomnies du *béat* Rousseau. » Id. « Tu as un air de *béat*, tu feras fort bien l'inquisiteur. » Les. « L'abbé de Saint-Aignan parut un parfait séminariste. Jamais rien de si gauche, de si plat, de si *béat*. Je proposai de lui donner un maître à danser, pour lui apprendre au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre. » S. S.

Par ce mot (de vertu), expliquons-nous, de grâce,
Je n'entends point l'extatique grimace
D'un faux *béat*, qui, le front vers les cieux,
Aux chérubins fait partout les doux yeux;
Et presque sûr d'être le saint qu'il joue,
Ne parle à Dieu qu'en lui faisant la moue.
J. B. Rouss.

Bigot, quelle qu'en soit l'étymologie, annonce un hypocrite dont le caractère est la sottise ou la faiblesse d'esprit, qui est puérilement attaché aux moindres pratiques extérieures du culte. « Que ma nièce choisisse (pour mari) un honnête homme qui surtout ne soit point *bigot*..., qui ne sache pas ce que c'est que la constitution.... Je ne veux point laisser mon bien à un sot. » Volt. « La main des sots et des *bigots* a voulu m'écraser. » Id. « Traiter la simplicité de sottise, et la sincère piété de *bigoterie*. » Boss. « L'abbé Auger avait des mœurs religieuses, quoique sans petitesse et sans *bigotisme*. » Lah. « Une *bigoterie* universelle abattit les courages et engourdit tout l'empire (d'Orient).... La différence est totale entre une armée fanatique et une armée *bigote*. On le vit dans nos temps modernes, dans une révolution fameuse, lorsque l'armée de Cromwell était comme celle des Arabes, et les armées d'Irlande et d'Écosse comme celle des Grecs. » Montesq.

Cagot et *cafard* sont des termes injurieux, dont le second renchérit sur le premier. Le curé de Saint-Sulpice et le cardinal de Noailles refusaient les sacrements à Mme la duchesse de Berry, dangereusement malade, à moins qu'elle ne se séparât de Riom et de Mme de Mouchy.... La Mouchy, indignée, « le prit sur le haut ton, dit ce qu'il lui plut sur son mérite et sur l'affront que des *cagots* entreprenaient de lui faire et à Mme la duchesse de Berry. » Mme la duchesse l'ayant appris elle-même, « se mit en furie, répondit des emportements contre ces *cafards* qui abusaient de son état et de leur caractère pour la déshonorer par un éclat inouï. » S. S.

Mais quelle idée faut-il se faire précisément du *cagot*, et en quoi diffère-t-elle de celle du *cafard?*

Cagot, dans Rabelais, se dit des moines, de ceux qui portent la *cagoule* ou le capuce, et particulièrement des moines mendiants; en sorte qu'un *cagot* est, en fait d'hypocrites, ou un moine ou un gueux.

L'un dit qu'il faut en diligence
Aller massacrer les *cagots;*
L'autre dit qu'il faut de fagots
Les entourer dans leur repaire,
Et brûler gens et monastère. Laf.
Tout simplement donc je vous dis
Que dans ces jours de Dieu bénis,
Où tout moine et tout *cagot* mange
Harengs saurets et salsifis.... Volt.

« Le duc de Grammont employa des barbes sales de Saint-Sulpice et de ces *cagots* abrutis de barbichets des Missions, pour faire goûter ce grand acte. » S. S. « On voulut m'envoyer faire pénitence dans le plus crasseux et le plus *cagot* des séminaires. » Marm. Dans Molière, Damis appelle Tartufe

Un *cagot* de critique,

et presque aussitôt Dorine le traite

De gueux qui, quand il vint, n'avait pas de souliers,
Et dont l'habit entier valait bien six deniers.

Le *cafard*, que ce mot vienne de l'hébreu *caphar*, cacher, couvrir, ou du turc *cafar*, un renégat, n'est pas tant vil que fourbe et méchant. C'est un personnage sombre, d'une hypocrisie profonde et redoutable. « Dieu fasse paix à tous les honnêtes *cafards* qui suivent l'intolérance dn prophète de la Mecque, toujours prêt à massacrer saintement le genre humain! » J. J. Voltaire dépeignant des gens de police, venus chez lui pour l'appréhender et le conduire à la Bastille, dit :

L'un près de moi s'approche en sycophante :

Un maintien doux, une démarche lente,
Un ton *cafard*, un compliment flatteur,
Cachent le fiel qui lui ronge le cœur....

Ailleurs, il invective en homme qui s'y connaît contre le jésuite Paulian, qui l'avait insulté dans un écrit : c'est, dit-il, un *cafard*, un de ces maroufles d'espèce méchante et sotte qui font des libelles pour gagner du pain, qui crient *Dieu*, *Dieu*, *Dieu*, *religion*, *religion*, pour attraper quelque petit bénéfice, et dont le zèle est regardé comme un mélange affreux de friponnerie et de fanatisme.

Tartufe est le nom de l'hypocrite mis sur la scène par Molière. Il a été depuis adopté dans toutes les langues de l'Europe pour représenter sous une face particulière le vice en question. Il le représente d'abord quand il est fait allusion à la pièce de Molière, qui lui-même s'en sert dans ses placets à Louis XIV en faveur de son immortel ouvrage. « Il est très-assuré, sire, qu'il ne faut plus que je songe à faire des comédies, si les *tartufes* ont l'avantage.... Les *tartufes*, sous main, sire, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de Votre Majesté; et les originaux enfin ont fait supprimer la copie. » « Tous les *tartufes* se déchaînèrent contre Molière jusqu'à sa mort. » Volt. « Si chaque siècle abonde en *tartufes*, chaque siècle n'a pas un Molière. » D'Al. — Et quant au sens précis du mot, dans le langage commun, entre les hypocrites le *tartufe* a cela de propre, qu'il prétend diriger les autres dans la voie du bien, c'est l'hypocrite qui prêche la vertu. « Je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos loquaces prédicateurs, aucun même de nos *tartufes*, qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse. » Volt. « Cette mère, dévote outrée, et dirigée par je ne sais quel abbé *tartufe*, en usait très-mal avec le cadet de ses enfants. » J. J. « Mes écrits, où le cœur qui les dicte est empreint à chaque page, passeront pour les déclamations d'un *tartufe*, qui ne cherchait qu'à tromper le public. » Id. « S'il s'enflamme en parlant de la vertu, c'est un *tartufe*. » Id.

I

ICI, LÀ. Adverbes servant à indiquer un point de l'espace ou du temps à l'égard de la personne qui parle.

Ici marque le point même où elle est, et *là* un point plus ou moins éloigné où elle n'est pas. Venez *ici*; allez *là*; approchez, vous serez mieux *ici* que *là*; de *là* il doit revenir *ici*; d'*ici là*, j'aurai arrangé votre affaire.

Ici signifie un point précis, spécifie l'endroit ou l'époque par l'idée de la personne.

Les biens sont loin de nous, et les maux sont *ici*.
Volt.

Là est plus vague; il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné d'un signe de l'œil ou de la main, ou d'avoir été déterminé auparavant dans le discours. Vous dites, en montrant une partie de votre corps : j'ai mal *là*. « Dans un mémoire imprimé à Cambrai, et qui nous est venu de *là*, on lit ces mots sur la fin. » Boss.

IDÉE, TÊTE. Dans l'*idée*, dans la *tête*, c'est-à-dire dans l'esprit.

Idée a rapport à l'intelligence, *tête* à la volonté. On a dans l'*idée* ce qu'on pense, et dans la *tête* ce qu'on projette. C'est parce qu'on a dans l'*idée* qu'une chose réussira, qu'on se met dans la *tête* de la faire. — Ce qu'on a dans l'*idée* est une opinion. « J'ai dans l'*idée* qu'il ne viendra pas. » Acad. Ce qu'on a dans la *tête* est un dessein, un plan, quelque chose qui regarde la pratique ou la conduite. « Tout l'art de la montre est dans la *tête* de l'horloger. » Fén. « Ces paroles font voir que Cicéron avait déjà dans la *tête* tout le plan et tout l'arrangement de la conduite qu'il devait tenir par rapport aux conjurés. » Roll. Une femme ne fait que rêver à l'homme qu'elle a dans l'*idée*; une jeune fille se propose d'épouser l'homme qu'elle s'est mis dans la *tête* : « Ma fille est une opiniâtre, qui s'est allée mettre dans la *tête* un certain Cléante; et elle jure de n'épouser personne que celui-là. » Mol. — « Les courtisans se mettent aisément dans l'*idée* que le prince doit faire leur fortune; mais il en est peu qui se mettent dans la *tête* de le mériter par des services marqués au coin de la vertu. » Gir. « Le philosophe curieux, au défaut du vrai, où il ne peut pénétrer, se forme dans l'*idée* un système, du moins vraisemblable, sur la nature, l'économie et la durée de l'univers. Le politique ambitieux, incapable de goûter le repos, ne cesse d'avoir dans la *tête* des projets d'agrandissement et d'élévation. » Id.

D'un autre côté, ce qu'on a dans la *tête* y est plus ferme, on y tient davantage, en homme *têtu* ou *entêté*. On a dans l'*idée* des *idées*, des imaginations, des fantaisies, quelque chose à quoi on n'adhère pas très-fortement; mais on a dans la *tête* des sentiments bien arrêtés auxquels on s'attache avec obstination : « Dès que notre vice-roi s'était mis une opinion dans la *tête*, c'était en quelque façon battre l'eau que de vouloir la lui ôter. » Les. Bourdaloue parle d'une femme qui n'aime que le jeu, qui du matin au soir n'a dans l'*idée* que son jeu; et le chevalier de Grammont dit de lui-même : « J'avais tellement le jeu dans la *tête*, que le précepteur et les régents perdaient leur latin en me le voulant apprendre. » Ham.

1° IDÉE, NOTION, CONNAISSANCE; — 2° IMAGINATION, CONCEPTION, RÉFLEXION, PENSÉE. Résultat de l'action de notre intelligence.

L'*idée*, la *notion* et la *connaissance* s'acquièrent et sont d'un être capable de se représenter les choses et de savoir; l'*imagination*, la *conception*, la *réflexion* et la *pensée* sont formées en nous et par nous, elles sont plutôt d'un être qui combine, crée, invente, tire de son propre fonds

Les premières supposent une relation actuellement établie entre notre intelligence et les objets sur lesquels elle a prise; les dernières la supposent fécondée sans doute antérieurement, mais actuellement renfermée en elle-même et combinant ou produisant en vertu d'une énergie qui lui est propre. Les unes appartiennent à tous ceux qui veulent s'en emparer; les autres nous sont plus personnelles, on ne peut nous les ravir sans plagiat. « Vous devez plus à Dieu qu'un autre, vous qui avez acquis beaucoup de *connaissances* très-utiles, et qui avez l'esprit exercé aux *réflexions* les plus sérieuses. » Fén. « Alors les hommes ne peuvent mutuellement se faire connaître leurs *pensées* que par le moyen des *idées* qui sont communes à tous. » Cond.

1° *Idée*, *notion*, *connaissance*.

Idée, de ἰδεῖν, voir, ἰδέα, image, est une représentation pure et simple des choses, une appréhension dénuée d'affirmation et de négation. Ainsi, quand nous assistons à un spectacle et que nous ne songeons point à juger de la vérité ou de la fausseté de ce qui se passe sous nos yeux, nous recevons par la vue un grand nombre d'*idées*. Les *idées* ont encore cet autre caractère de nous advenir sans travail, sans application de notre part; souvent même elles nous obsèdent. Or, comme c'est principalement pendant la rêve et la rêverie que nous nous abstenons de juger expressément et volontairement de la vérité et de la fausseté des choses qui nous préoccupent, et que nous abandonnons notre intelligence à elle-même, l'*idée* est surtout d'un rêveur : la rêverie se repaît d'*idées* riantes, légères, capricieuses. L'*idée* a même été prise pour la rêverie elle-même, pour un rien, une chimère. Maître Jacques dit à Harpagon, sur les chevaux que celui-ci laisse mourir de faim : « Ce ne sont plus rien que des *idées* ou des fantômes, des façons de chevaux. » Mol.

Mais, direz-vous, ce triomphe héroïque
N'est qu'une *idée*, un songe platonique.
J. B. Rouss.

Le roi n'est qu'une *idée*, et n'a de son pouvoir
Que ce que par pitié vous lui laissez avoir. Corn.
Dieu, dont jusqu'au tombeau leur âme possédée
Fit son seul aliment, n'est-ce rien qu'une *idée*?
Lamartine.

« On me dira que ces prétentions, ces espérances, ces désirs n'ont rien de réel, que ce sont de simples *idées*, et communément de vaines chimères. » Bourd. « Cette sentence n'est donc qu'une pure *idée*, le songe d'un homme qui veille, le jeu ou l'égarement d'un esprit qui bâtit en l'air. » Boss.

La *notion* et la *connaissance*, outre une simple appréhension, impliquent une croyance ou un jugement. Nous les acquérons plutôt qu'elles ne nous adviennent, et si le mot *idée* se dit surtout quand il s'agit d'images et de rêveries, *notion* et *connaissance* se disent en matière de science et d'érudition. L'*idée*, c'est ce qu'on se représente : elle est claire ou obscure, distincte ou confuse, et s'exprime par un mot. La *notion* et la *connaissance*, c'est ce qu'on sait : elles sont nombreuses, superficielles, étendues, etc., et s'expriment par des propositions.

La *notion*, à son tour, se distingue aisément de la *connaissance*. C'est un simple aperçu, une vue générale et sommaire, une *connaissance* enveloppée, élémentaire, superficielle et qui par conséquent demande pour être acquise peu de travail. Les sciences donnent des *notions* préliminaires avant de donner des *connaissances*. On n'a qu'une légère *notion* d'une affaire avant d'en prendre *connaissance*. « Je n'ai pas une *connaissance* parfaite de cela, je n'en ai qu'une simple *notion*, qu'une faible *notion*. » Acad. « Les Romains ne nous donnent des Gaulois et des Germains que des *notions* très-imparfaites. » Roll. On a quelques *notions* en chimie, en philosophie, en mathématiques. Les *notions* du bien et du beau, les *notions* du sens commun sont des vérités générales relatives au bien, au beau, etc., auxquelles toutes les intelligences arrivent, et desquelles le travail et le raisonnement peuvent faire sortir des *connaissances*.

La *connaissance* en effet est en germe dans la *notion*, et il faut, pour l'en tirer, éclaircir et développer la *notion* par l'étude. Nul n'a de *connaissances* qui n'ait cherché expressément à les acquérir, qui ne se soit familiarisé avec leur objet. Les *connaissances* sont d'ailleurs systématisées ou susceptibles de l'être. Toute science est un système de *connaissances*. Enfin, les *connaissances* sont considérées comme fixées dans l'entendement d'une manière durable et y formant un recueil. On enrichit son esprit de *connaissances*. Les *connaissances* d'un homme, c'est tout ce qu'il a appris, tout ce qu'il sait. Employé dans certaines phrases en un sens absolu, le mot *connaissance* exprime toujours ce que l'on sait bien, dans tous les détails : prendre *connaissance* d'une affaire, juger en *connaissance* de cause, se trouver en pays de connaissance.

2° *Imagination*, *conception*, — *réflexion*, *pensée*.

L'*imagination* et la *conception* sont le produit du travail de l'intelligence sur les *idées*, c'est-à-dire des combinaisons telles que celles du visionnaire ou du peintre, de l'artiste, de l'homme qui compose dans un genre quelconque; la *réflexion* et la *pensée* sont le produit du travail de l'intelligence sur les *notions* et les *connaissances*, c'est-à-dire des combinaisons telles que celles des *penseurs*, des philosophes et des savants. De plus, il n'y a pas dans la production des premières, bien qu'émanant aussi du travail intime de l'esprit, autant d'attention expresse, d'application volontaire; elles peuvent avoir quelque chose de spontané, d'inspiré.

Imagination, *conception*.

L'*imagination* est la *conception* du rêveur. Elle a toujours quelque chose d'irrégulier, de bizarre, de fortuit; c'est une fantasmagorie. En effet, on dit des *imaginations* étranges, folles, vaines, creuses, grotesques, extravagantes; se repaître d'*imaginations*. La *conception* est l'*imagination* du poëte, c'est-à-dire une *imagination* conforme aux règles du goût. Nous ne gouvernons pas nos *imaginations* : elles ne supposent en nous que des idées et la capacité de les associer involontairement. Mais nous surveillons, si

nous ne gouvernons pas, nos *conceptions :* elles supposent que nous pouvons combiner des idées de manière à produire certains effets. *L'Iliade* et l'*Énéide* sont de belles *conceptions*. On dit de rares, de brillantes, de riches *conceptions*. « Ces philosophes ont cru *concevoir* des choses qui n'étaient que dans leur *imagination*. » COND.

Réflexion, *pensée*.

La *réflexion* est beaucoup plus relative que la *pensée*. Elle marque le résultat d'un examen de certaines connaissances déterminées. On fait des *réflexions* sur un sujet donné ou sur une action qu'on va faire. On dit bien les *pensées* de Pascal; on ne dirait guère les *réflexions* de Pascal à moins d'ajouter sur quoi elles roulent. « M. Nicole a donné au public deux tomes de *réflexions* sur les épîtres et sur les évangiles. » RAC. « C'est ce que j'ai dit dans quelques petites *réflexions* sur Pascal. » VOLT. « Louis Racine dit dans ses *réflexions* sur la poésie qu'Horace et Virgile gâtèrent Auguste. » ID. — Les *réflexions* d'ailleurs semblent être plus amenées par le sujet, et partant moins originales; ce sont des résultats de comparaisons, des combinaisons plutôt que des créations; la *pensée* est plus nôtre, parce qu'elle est plus indépendante. « Que ces paroles sont dignes d'être méditées, et qu'elles peuvent servir de matière à de belles *réflexions !* » BOSS.

Le mot *pensée*, de *pensare*, peser, est donc le terme qui exprime de la façon la plus générale l'œuvre de notre intelligence sous la direction expresse de notre volonté. Voilà pourquoi de tous les actes de l'esprit ou de l'intelligence la *pensée* seule nous est imputable; pourquoi on la dit bonne ou mauvaise, noble, sublime ou basse, vertueuse ou coupable. C'est aussi pourquoi ce mot s'emploie généralement pour exprimer tout acte de l'intelligence qui demande attention, méditation, grand examen, comme nos projets, nos desseins, nos résolutions. Voilà pourquoi enfin dans les systèmes philosophiques qui, comme celui de Descartes, rapportent à la seule puissance de l'esprit à peu près tout ce que nous savons, le mot *pensée* se dit de tous les actes et de tous les produits de notre intelligence; au lieu que dans ceux qui, comme celui de Condillac, font venir de l'extérieur tout ce que possède notre intelligence, c'est le mot *idée* qui jouit de ce privilége. Mais, quoique conservant encore des traces de cette grande généralité attribuée par les philosophes aux deux mots *idée* et *pensée*, le langage commun dans les cas où il est besoin d'une grande précision, maintient entre eux et entre tous ceux qui les accompagnent dans cet article les distinctions que nous avons signalées.

Il suffit d'avoir un entendement pour acquérir des *idées*, et de pouvoir les lier pour former des *imaginations*. Les animaux paraissent capables de l'un et de l'autre. L'homme le plus ordinaire est apte à recevoir des *notions*, et, pourvu qu'il travaille, un grand nombre de *connaissances* scientifiques. Il faut avoir reçu de la nature quelque souffle inspirateur pour former des *conceptions* brillantes; un esprit doué de justesse et de rectitude pour faire de bonnes *réflexions*, et du génie pour produire des *pensées* neuves.

ILLUSION, CHIMÈRE. Idées fausses, erronées, sans fondement, dont l'esprit est pénétré, et provenant d'apparences trompeuses ou de vaines imaginations. On se repaît d'*illusions* et de *chimères;* un homme est plein d'*illusions*, et il a la tête remplie de *chimères*.

Illusion, du verbe latin *illudere*, se jouer, se moquer, marque l'action des objets sur nous, et l'effet qui en résulte. L'*illusion* a un double caractère : d'abord elle n'est pas toute gratuite, elle suppose au dehors des objets qui agissent sur nous de manière à nous tromper, qui se font voir autrement qu'ils ne sont; et ensuite elle est subjective, c'est-à-dire qu'elle fait considérer l'erreur par rapport à son effet sur nous. La *chimère*, au contraire, est tout entière le produit de l'imagination, comme le monstre fabuleux qu'elle signifie primitivement, et, de plus, elle se considère objectivement, en soi, comme étant belle, extravagante, réalisable, possible ou impossible. — Deux différences qui demandent à être développées.

L'*illusion* suppose des choses existantes, et se rapporte à la manière dont elles se montrent à nous ou à la manière dont nous les voyons; elle est le fait de l'esprit qui se laisse abuser ou qui embellit, exagère; elle est contraire à la vérité et tombe dans le domaine de la logique. « Les sophistes n'éblouissaient que la multitude; les sages se garantissaient de l'*illusion*. » BARTH. La *chimère* est une pure invention, une pure création; elle représente des choses qui n'existent pas et ne sauraient exister; elle se rapporte à l'existence et non aux couleurs, à la forme de la chose; elle est contraire à la réalité et tombe dans le domaine de l'ontologie. « Ceux qui ont la fièvre chaude, ceux qui dorment ne voient-ils pas des *chimères* de toutes façons qui ne furent jamais? » MAL. Un homme à *illusions* est un homme prévenu, passionné, qui est le jouet des choses ou de son imagination : il ne voit pas ce qui est comme il est. Mais un homme à *chimères* est un homme à projets extravagants, qui a un grain de folie, qui se crée des fantômes, qui voit ce qui n'est pas. *Chimère* enchérit donc sur *illusion*. C'est ainsi que l'entendent nos meilleurs écrivains. « Les vérités abstraites n'agissant presque jamais sur nos sens, on les prend pour des *illusions* et pour des *chimères*. » MAL. « Sciences imaginaires qui laissent à ceux qui les embrassent ce caractère de folie qui fait qu'on prend plaisir à se repaître d'*illusions* et de *chimères*. » ID. « Quoique tout cela fût autant d'*illusions* et de *chimères*,... » BOURD. « Voilà dans quel esprit on jouit; tout le reste n'est qu'*illusion*, *chimère*, sotte vanité. » J. J.

Illusion, d'origine verbale, exprime un fait et son rapport à nous qui en sommes le but : on se fait *illusion* comme on se fait mal, honneur, justice. *Chimère*, d'origine nominale, signifie l'objet même sur lequel porte l'erreur, et n'a pas de rapport à nous : on se met des *chimères* en tête et non des *illusions;* on ne se fait pas *chimère*, on se crée une ou des *chimères*. L'*illusion*,

comme fait, étant relative à la durée, on dit bien l'âge, le temps des *illusions*; et la *chimère*, comme objet, ayant du rapport à l'espace, on pourra dire, avec J. J., s'enfoncer dans le pays des *chimères*.

A cause de son caractère de subjectivité, l'*illusion* est propre à marquer quelquefois un état de l'âme, celui dans lequel elle se trouve quand les objets lui en imposent, ou qu'elle s'en impose sur les objets : on est, on tombe dans l'*illusion*. Le mot *chimère*, par la raison contraire, ne comprend point cette acception.

Enfin, quoique nous soyons toujours le but auquel aboutit l'action qu'*illusion* signifie, nous en sommes aussi très-souvent les auteurs, ou du moins ce mot emporte presque toujours une sorte de participation, une demi-volonté de nous laisser tromper : nous nous abandonnons à l'*illusion*, et comme nous ne nous complaisons guère que dans ce qui est agréable, il arrive de là que les *illusions* sont presque toujours douces. Ces deux traits manquent également à la *chimère*.

ILLUSTRE, CÉLÈBRE, FAMEUX, RENOMMÉ. Termes relatifs à l'opinion des hommes sur les personnes ou sur les choses.

Illustre, *in luce stratus*, placé ou mis en lumière, se distingue nettement des trois autres, en ce qu'il marque une réputation ou une estime indépendante des discours des hommes. Ce qui est *illustre* ne fait pas de bruit, mais il jette de l'éclat. Une personne *illustre*, ou d'une naissance, d'une race, d'un sang *illustre*, ou qui exerce un *illustre* emploi, peut ne point faire parler d'elle, c'est-à-dire n'être ni *célèbre*, ni *fameuse*, ni *renommée;* mais elle brille, elle est éminente, elle est dans les grandeurs ou dans les honneurs. Quoiqu'un roi n'ait fait aucun bruit dans le monde, il peut être encore, par la sainteté de sa vie, un *illustre* modèle. La chute d'un grand est une preuve *illustre* de l'inconstance de la fortune. — D'un autre côté, une personne ou une chose *célèbre*, *fameuse* ou *renommée* n'est *illustre* qu'autant et en tant qu'elle brille ou qu'on peut y attacher une idée de grandeur : une place de guerre ou de commerce pourra être *célèbre*, *fameuse* ou *renommée;* mais on ne dira jamais qu'elle est *illustre*. — Un orateur *illustre*, un *illustre* guerrier sont considérés comme jetant un vif éclat, comme environnés de gloire ou d'honneur. Un règne *illustre* est un règne glorieux; un emploi *illustre* (Mass.) est très-honorable. « Narsès fut donné au règne de Justinien pour le rendre *illustre*. » Montesq. « Après les familles sacerdotales, celles qu'on estimait les plus *illustres* (en Égypte) étaient les familles destinées aux armes. » Boss. « Réglez les conditions par la naissance. Mettez au premier rang ceux qui ont une noblesse plus ancienne et plus éclatante. Ceux qui auront le mérite et l'autorité des emplois seront assez contents de venir après ces anciennes et *illustres* familles. » Fén. « S'il avait prévu combien son dictionnaire serait recherché, il l'aurait rendu encore plus utile, en retranchant les noms obscurs, et en y ajoutant plus de noms *illustres*. » Volt. « Quoique la noblesse de l'âne soit moins *illustre*, elle est tout aussi bonne, tout aussi ancienne que celle du cheval. » Buff.

Célèbre et *fameux* se touchent de près : c'est ce dont il est parlé d'ordinaire dans les discours des hommes, soit en bien, soit en mal, mais plutôt en bien.

Célèbre, de *celeber*, *celebrare*, qui signifient qu'on va souvent en un lieu, c'est ce dont on parle beaucoup ou souvent. *Fameux*, plein de renommée (*fama*), c'est ce dont on parle partout dans le monde.

La réputation de ce qui est *célèbre* est moins étendue, et il semble qu'il en soit plutôt question dans les livres ou dans les discours des personnes instruites et éclairées. Une *célèbre* université (Acad.); des sectes (Pasc.), des prédicateurs (Bourd.), des docteurs (Boss.), des théologiens (Fén.), des auteurs (Roll.), des philosophes (Id.) *célèbres*. « Démosthène a effacé tout ce qu'il y a eu d'orateurs *célèbres* dans tous les siècles. » Boil. « L'école de Pythagore devint la plus *célèbre* qui eût encore été. » Roll. « Les douze travaux d'Hercule si *célèbres* dans la Fable. » Id. « Philon était un Juif d'Alexandrie, de la race sacerdotale, et des plus illustres familles de toute la ville. Il se rendit aussi très-*célèbre* dans les lettres humaines et dans la philosophie. » Id. « Ce traducteur nous promet plus d'exactitude que les interprètes les plus *célèbres* de nos jours. » Boss. « Pierre Ronsard, *célèbre* par ses poésies. » Id. « Pierre de La Ramée, professeur *célèbre*. » Id.— Ce qui est *fameux* est connu de tout le monde, et il en est plutôt question dans le commun ou dans le peuple qui en a entendu parler par tradition. « La seconde guerre punique est si *fameuse*, que tout le monde la sait. » Montesq. « De *fameux* conquérants. » Acad., Boss., Roll. « Le golfe de Lépante, contrée déjà *fameuse* par la bataille d'Actium. » Boss. « Luther et Calvin, ces *fameux* hérésiarques. » Bourd. « Le *fameux* et barbare Attila. » Id. « La robe de Vénus était nouée par cette *fameuse* ceinture sur laquelle paraissent les Grâces. » Fén. « Horadin Barberousse, *fameux* pirate. » Cond. « La *fameuse* tour de Babel. » Volt. « Annibal, ce *fameux* capitaine. » Roll. « Marcius devint le plus *fameux* des Romains. » Id. « L'oracle d'Apollon à Delphes, le plus *fameux* de tous. » Id. — « L'univers peuplé de puissants rois, de *fameux* législateurs, de *célèbres* philosophes. » Id.

De plus, *célèbre* est relatif et déterminé, *fameux* absolu et vague; c'est-à-dire qu'avec le premier, mieux qu'avec le second, on marque les causes de la réputation et les circonstances de temps ou de lieu où elle se produit. « Ulysse est un des rois qui ont renversé la *fameuse* Troie. Son nom fut *célèbre* dans toute la Grèce et dans toute l'Asie par sa valeur dans les combats, et plus encore par sa sagesse dans les conseils. » Fén. « Un peu après on doit mettre la fondation de Tyr, que la navigation et ses colonies rendent si *célèbre*. Dans la suite, on trouve les *fameux* combats d'Hercule. » Boss.

Enfin, *fameux* se prend plus ordinairement en mauvaise part. « Madeleine, cette pénitente encore plus *célèbre* par son changement, qu'elle ne

se rendit *fameuse* par son désordre. » BOURD. « L'histoire des empereurs romains fait plus souvent mention des pantomimes *fameux* que des orateurs *célèbres*. » ROLL. « Les remarques de l'abbé d'Olivet déplurent surtout à un satirique (l'abbé Desfontaines) plus *fameux* que *célèbre*, et plus caustique que juste. » D'AL.

Illustre, *célèbre* et *fameux*, adjectifs purs, expriment des qualités complètes, établies dans le sujet. *Renommé*, qui n'est qu'un participe, désigne une qualité inachevée, qui est en train de se former, et comme un commencement de renommée. C'est une sorte de vogue fondée sur le succès ou le goût public, et en vertu de laquelle la chose ou la personne est simplement citée avec éloge parmi celles de son espèce. *Renommé* marque donc une qualité limitée, locale et comparative. « L'école d'Isocrate était pour lors à Athènes la plus *renommée*. » ROLL. « Un des plus *renommés* capitaines de son temps. » BOSS. « L'amiral de Coligny était alors le chef le plus *renommé* des protestants. » VOLT. « Ce peuple (juif) ne fut *renommé* pour aucun art, pour aucune manufacture. » ID.

Renommé dit moins que *fameux*. « Qui des prêtres si *renommés* de l'Égypte pourrait-on comparer au *fameux* Pilpay ? » FÉN. Il est même plus faible que *célèbre*. « Cicéron, déjà fort *renommé* parmi les avocats de Rome, ne rougit point de prendre encore des leçons du *célèbre* Molon. » ROLL. « Le P. Garnier, jésuite, qui a laissé tant de disciples après lui, est *célèbre* parmi les savants. Dieu conserve encore dans le même ordre un écrivain (le P. Deschamps) aussi *renommé* dans sa compagnie qu'estimé au dehors. » BOSS. Un artisan peut être *renommé* : « Salomon appela pour ces beaux ouvrages les ouvriers les plus *renommés*. » BOSS.

Enfin, *renommé* s'applique à des choses de peu de valeur, dont on ne peut faire que peu de cas. « Les Grecs et les Romains employaient (pour guérir l'amour) des herbes, des racines : l'*agnus castus* a été fort *renommé*. » VOLT. « Ces fossés produisent d'excellentes carpes, qui sont *renommées* par toute la France. » REGN. « On sait combien le miel d'Hybla était *renommé* chez les anciens. » ROLL. « Les haras du lieu nommé Nisée étaient les plus *renommés*, et c'était de là qu'était fournie l'écurie du roi. » ID.

IMAGE, FIGURE, PORTRAIT ; — EFFIGIE. Représentation.

L'*image* peut être naturelle : les *images* des objets se font voir dans les eaux, dans les glaces ; elles se peignent au fond de l'œil ; elles pénètrent par l'intermédiaire des sens dans l'esprit, où elles se conservent plus ou moins longtemps. La *figure* est toujours faite de main d'homme, et c'est la copie d'une personne ou d'une chose : des *figures* de plantes, d'animaux ; faire imprimer un livre avec des *figures*. Le *portrait* est une œuvre de l'art comme la *figure*, mais c'est toujours la ressemblance d'une personne, et ce n'est jamais l'imitation d'une chose : faire faire son *portrait*.

Lorsque les trois mots signifient des représentations d'hommes, ils ne diffèrent pas tant, mais ils diffèrent néanmoins.

L'*image* est opposée à l'original. « L'injure faite à l'*image* retombe sur l'original. » BOSS. « Vous savez que c'est une vanité qui n'est pas permise d'oser offrir son *portrait* ; mais vous avez craint peut-être que ce ne fût une trop grande faveur de la demander ; votre but était d'avoir une *image*, et non d'enorgueillir l'original. » J. J.

La *figure* ne consiste que dans la forme, la silhouette, le contour, le dessin, l'attitude, à la différence du *portrait*, qui reproduit la personne *trait* pour *trait*, et surtout quant aux *traits* du visage, à la physionomie. « Je voudrais faire voir aux jeunes filles la noble simplicité qui paraît dans les statues et dans les autres *figures* qui nous restent des femmes grecques et romaines ; elles y verraient combien des cheveux noués négligemment par derrière, et des draperies pleines et flottantes à longs plis, sont agréables et majestueuses. » FÉN. « Je voudrais pouvoir vous envoyer le profil que vous me demandez.... Au reste, je prends peu d'intérêt à ma *figure*. » J. J.

Le *portrait* doit se distinguer par la ressemblance. Aussi ne se borne-t-il pas à une simple délinéation. C'est une peinture, ou comme une peinture, quelque chose d'achevé qui tend à faire connaître le caractère même de la personne. « On aime à voir les *portraits* et les caractères des personnes illustres. » BOSS. « Les peuples considéreront avidement vos *portraits* et vos médailles ; ils diront : Cet homme, dont vous regardez la peinture, a parlé à son maître avec force et avec liberté[1]. » LABR.

Quant à *effigie*, latin *effigies*, il n'appartient pas, ce semble, au langage commun. C'est une expression consacrée pour désigner la représentation d'un prince sur la monnaie qu'il fait battre, ou sa figure faite en cire après sa mort ; ou bien c'est un terme de palais qui signifie un tableau où le condamné qui est en fuite est représenté subissant la peine prononcée contre lui. « On imprima aux métaux des marques pour les distinguer et les autoriser. De là sont venues les premières empreintes des monnaies, les noms des monétaires et l'*effigie* des princes. » ROLL. Le connétable de Montmorency étant mort de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Saint-Denis, « on porta son *effigie* en cire, comme celle des rois, à Notre-Dame. » VOLT. « On prépare les funérailles du roi ; je crois que vendredi prochain l'*effigie* sera mise en public ; cette cérémonie se fera aux Tuileries pour empêcher que tout le monde ne vienne au Louvre. » MALH. « Richelieu établit une chambre de justice, où

1. *Image* et *portrait*, en particulier, se prennent dans une acception figurée pour une sorte de description oratoire ou poétique. Mais l'*image* sert à décrire des choses ou des faits, et le *portrait* a pour objet de peindre des personnes soit au physique soit au moral. « La description de la tempête au premier livre de l'*Énéide* n'est point une amplification ; c'est une *image* vraie de ce qui arrive dans une tempête. » VOLT. « Saint Augustin a fait le *portrait* et le caractère de ce genre de pécheurs. » BOURD. — Que si *portrait* se dit aussi dans le sens d'*image*, il s'en distingue alors en ce qu'il marque quelque chose de moins vif et de moins frappant, mais de plus travaillé et de plus fini.

tous les partisans de la mère et du frère du roi sont condamnés.... On voit chaque jour des poteaux chargés de l'*effigie* des hommes ou des femmes qui avaient ou suivi ou conseillé Gaston et la reine. » VOLT.

Voilà tout ce qu'il y aurait à dire sur ce mot, si on s'en rapportait aux dictionnaires, et particulièrement à celui de l'Académie. Mais ils ne donnent à cet égard que des renseignements incomplets. *Effigie* a été employé hors des phrases précédentes par d'excellents écrivains, qui, vu son origine et sa physionomie latines, lui ont fait exprimer, en fait d'image, ce qu'il y a de plus abstrait et de plus grand. « J'accorderai au divin Platon que la matière n'existe pas réellement, que les objets extérieurs ne sont que des *effigies* idéales de la faculté créatrice. » BUFF. « Qui ne serait étonné d'entendre dire à un Cicéron : Verrès a bien osé enlever dans le temple de Cérès une statue de cette déesse, telle que ceux qui la regardaient croyaient voir ou la déesse elle-même ou son *effigie* tombée du ciel? » BOSS. « Que le caractère et l'amour du beau soient empreints par la nature au fond de mon âme, j'aurai ma règle.... Mais comment m'assurer de conserver toujours dans sa pureté cette *effigie* intérieure qui n'a point, parmi les êtres sensibles, de modèle auquel on puisse la comparer? » J. J. « Dans le temple des chrétiens est une image de celle qu'ils adorent.... Il s'agit d'enlever de là cette *effigie*. » ID. — Voltaire, Marmontel et J.-B. Rousseau se sont servis de ce mot ironiquement et par forme de plaisanterie; mais cela ne l'empêche pas d'avoir en général le sens relevé qui vient d'être établi par des exemples. « Vous aurez, je crois, ma maigre *effigie* que vous demandez pour l'Académie et pour vous. » VOLT. « Il faudrait que l'abbé Desfontaines se souvînt de cette inscription pour mettre au bas de son *effigie*. » ID. « J'ai plaidé la cause du peintre de l'hôtel de ville. Vous le connaissez, ce Cammas si laid, si bête, qui tous les ans barbouille au Capitole les *effigies* des nouveaux capitouls. » MARM.

A ce sujet il faut que je rapporte
L'exemple antique ou moderne, il n'importe,
D'un Phrygien riche et bien emplumé,
Mais de son temps le fou le plus pommé.
Plus d'un Calot, fameux dans la Phrygie,
S'est égayé sur sa plate *effigie*. J. B. ROUSS.

IMAGINAIRE, CHIMÉRIQUE, FANTASTIQUE. Qui n'existe qu'en idée.

Imaginaire fait considérer les choses sous le point de vue logique ou spéculatif : c'est plus particulièrement ce qui n'a rien de vrai, ce qui est feint ou controuvé. « La peur est un mouvement de l'âme qui s'ébranle ou qui cède en vue d'un péril vrai ou *imaginaire*. » LABR. « Ce lynx *imaginaire* n'a d'autre rapport avec le vrai que celui du nom. » BUFF. « Ceux qui ont perdu un bras sentent de la douleur dans leur bras *imaginaire*. » MAL. « Ces choses ne sont point seulement *imaginaires*, elles sont réelles; et nous ne nous trompons point de croire qu'elles ont une existence réelle et indépendante. » ID. « Ils sont entêtés de toutes ces entités *imaginaires*. » ID. « Ils veulent que nous entendions par vertu magnétique une certaine qualité *imaginaire* par laquelle l'aimant attire le fer. » P. R. « Un centaure est un animal *imaginaire* (BOSS.). « Les astronomes inventaient tous les jours des cercles *imaginaires*, et créaient ou anéantissaient un ciel ou deux de cristal à la moindre difficulté. » VOLT. « L'abbé de Saint-Pierre croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement *imaginaire* de Salente. » ID. « Platon réduisit cette philosophie en système dans sa *République imaginaire*. » ID. « Ce n'est point un système *imaginaire* et métaphysique que Newton ait tâché de rendre probable par des raisons spécieuses. » ID. « Je ne pouvais former sur ce sujet que des conjectures vagues et presque *imaginaires*. » J. J. Les espaces *imaginaires* ne sont point en effet, ce sont de pures fictions.

Chimérique a rapport à la pratique : c'est plus particulièrement ce qui est vain, ce qui n'a rien de solide, ce sur quoi il ne faut faire aucun fond, ce à quoi il ne faut attacher aucune espérance. « Je n'estime pas que l'homme soit capable de former un projet plus vain et plus *chimérique* que de prétendre.... » LABR. « Nous charmons nos ennuis présents par l'espoir d'un avenir *chimérique*. » MASS. « Former des désirs *chimériques* de parvenir à de grandes places. » ID. Dans l'enfance, « on conçoit des espérances *chimériques* qui préparent des mécomptes infinis pour toute la vie. » FÉN. « Il y a lieu d'espérer que ces secours ne seront pas *chimériques* et inutiles. » MAL. « La politique ne se repaît que d'espérances *chimériques*, tant que.... » COND. « Law dissolvait la monarchie par ses *chimériques* remboursements. » MONTESQ. « Je formai le *chimérique* projet d'accorder ces philosophes. » J. J. « Biens *chimériques*, et qui n'ont pas plus de réalité qu'un songe. » ROLL. « Catherine de Médicis avait des prétentions sur le Portugal presque aussi *chimériques* que celles du pape. » VOLT. — « Il y a des gens à qui tout ce qui est grand paraît *chimérique*.... Si je leur disais que Sophie n'est point un être *imaginaire*, que son nom seul est de mon invention, que son éducation, ses mœurs, sa figure même ont réellement existé.... » J. J. « Law bouleversait la France en poussant les actions de sa banque jusqu'à une valeur *chimérique*, et en y joignant des compagnies de commerce *imaginaires*. » VOLT.

Fantastique annonce quelque chose de *fantasque*, de capricieux, d'incohérent, de bizarre, d'hétéroclite : c'est plus particulièrement ce qui est l'œuvre de la *fantaisie*, ce qui est conçu arbitrairement, au gré d'une imagination sans règle et sans frein. « De peur que, substituant à la vérité des choses des figures bizarres et *fantastiques*, Émile ne perde la connaissance des proportions et le goût des beautés de la nature. » J. J. « Charles IX, après la Saint-Barthélemy, voyait des morts et du sang dans les convulsions d'un esprit troublé. Ces visions *fantastiques* sont très-fréquentes dans les fièvres chaudes. » VOLT. « Il y a plus d'imagination dans les contes des fées (que dans les fables d'Ésope); mais ces imaginations *fantastiques*, dépourvues d'ordre et de bon sens, ne peuvent être estimées. » ID. « Des géo-

mètres ont été assez extravagants pour imaginer.... Plus d'un philosophe a voulu se mettre à la place de Dieu...; mais bientôt toutes ces folies de la philosophie sont réprouvées des sages : et même ces édifices *fantastiques*, détruits par la raison, laissent dans leurs ruines des matériaux dont la raison même fait usage. » ID. « Pour passer du monstrueux au *fantastique*, le dérèglement de l'imagination n'a eu que la barrière des convenances à franchir.... C'est l'assemblage des genres les plus éloignés et des formes les plus disparates.... On voit dans le *fantastique* une palme terminée en tête de cheval, une tête de vieillard qui a pour barbe des feuilles d'acanthe.... C'est tout ce que le délire d'un malade lui fait voir de plus bizarre. » MARM. « Le *fantastique* n'est supportable que dans un moment de folie. » ID. —

Là, cette nuit, Zopire à ses dieux *fantastiques*
Offre un encens frivole et des vœux *chimériques*.
VOLT.

IMITER, CONTREFAIRE, COPIER. Travailler à ressembler ou à faire quelque chose de semblable.

Imiter se prend en bonne part, et exprime une ressemblance plus ou moins approchante ; *contrefaire* se prend en mauvaise part; *copier* marque une ressemblance complète, une simple transcription.

On *imite* (latin *imitari*) un modèle, c'est-à-dire quelque chose d'exemplaire, de beau ou de bon, en tâchant de faire aussi bien ou même mieux; on *contrefait* des choses mauvaises, ou on *contrefait* mal, hors de propos, ou par tromperie, fraude ou dérision. « Il est aussi aisé de *contrefaire* le mauvais style que difficile d'*imiter* le bon. » LAH. « Nous ne voulons pas *imiter* Dieu dans les choses où il se propose pour modèle, nous entreprenons de le *contrefaire* dans celles où il veut être unique et inimitable (dans son indépendance). » BOSS. « Le démon sait *imiter*, ou, pour mieux dire, *contrefaire*, les mouvements divins. » ID. « Voiture affecta ce style, ou pour faire sa cour à Balzac en l'*imitant*, ou pour se moquer de lui en le *contrefaisant*. » BOUH. « Des historiens *contrefont* Tacite tous les jours, et pensent le valoir en *imitant* ses défauts. » ID. *Imiter* une écriture ou un ouvrage, n'annonce rien qu'un effort louable; *contrefaire* une écriture ou un ouvrage, est un délit. On *imite* quelqu'un en cherchant à égaler ses qualités; on *contrefait* quelqu'un en représentant ses défauts d'une manière exagérée pour le ridiculiser.

On *copie* en rendant la chose ou la personne absolument telle qu'elle est, sans y rien changer, au lieu que l'*imitation* n'exclut pas l'indépendance et l'originalité. Le peintre *imite* la nature, le daguerréotype la *copie*. « Ce prédicateur *imite* M. d'Agen sans le *copier*. » SÉV. » Ces accompagnements sont bien *imités* sans être *copiés*. » J. J. « *Imiter* un écrivain, ce n'est pas le traduire, le *copier* servilement; c'est se pénétrer de sa pensée et la rendre avec liberté, se former sur un modèle avec lequel on se sent quelque analogie. » MARM. « Si l'originalité d'un écrivain tient au fond, le pastiche qu'on en fera ne sera jamais ressemblant : il aura des *imitateurs ;* mais il n'aura point de *copistes*. » ID. « A l'époque de la renaissance, on *imita* servilement les anciens.... On s'imagina qu'ils avaient tout fait, et qu'il ne restait plus qu'à les entendre et qu'à les *copier*. » COND. « On a fait de grands efforts pour *imiter* et *copier* exactement la nature. » BUFF. « Les animaux de la même espèce doivent se *copier* tous, faire tous les mêmes choses et de la même façon, s'*imiter*, en un mot, beaucoup plus parfaitement que les hommes ne peuvent s'*imiter* les uns les autres. » ID. « Tous les fidèles serviteurs de Dieu ont *imité* quelques traits du Sauveur des âmes. Saint Pierre Nolasque a cette grâce particulière de l'avoir fidèlement *copié* dans le caractère par lequel il est établi notre Rédempteur [1]. » BOSS.

IMMANQUABLE, INFAILLIBLE. Qui sans aucun doute arrivera ou aura son effet : succès *immanquable* (ROLL., J. J., S. S.) ou *infaillible* (ACAD., MARM., S. S.), moyen *immanquable* (BOURD., P. A.) ou *infaillible* (BOURD., ROLL., S. S.); cela est *immanquable* (VOLT.), cela est *infaillible* (S. S.).

Ce qui est *immanquable* ne peut *manquer ;* ce qui est *infaillible* ne peut tromper (*fallere*, tromper). *Immanquable* regarde la réalité, l'être; et *infaillible*, la vérité, la science. Ce qui est *immanquable* est certain; nous sommes certains de ce qui est *infaillible*. Le succès *immanquable* aura lieu, suivant la nature des choses, en soi; le succès *infaillible* ne démentira pas nos conjectures, notre opinion ou notre attente.

Immanquable est objectif, sans rapport à nous, à notre manière de voir les choses, à nos idées ou à nos assertions. « Le scandale de la croix est le principe général, mais *immanquable*, de tous les désordres particuliers de la vie. » BOURD. « Les désastres de Jérusalem ont été les tristes, mais *immanquables* effets de son opiniâtre résistance à la voix du ciel. » ID. « Si les Carthaginois avaient empêché ce trajet, et qu'ils se fussent rendus maîtres de Messine, ce qui en était une suite *immanquable*, peut-être que les Romains n'auraient jamais pu passer en Sicile. » ROLL. *Infaillible*, au contraire, est subjectif, c'est-à-dire relatif à ce que nous pensons ou à ce que nous disons. Voilà pourquoi on dit bien des espérances (BOURD.) et des promesses (MASS.) *infaillibles*, mais non pas *immanquables*. L'épithète d'*infaillibles* convient aussi mieux que celle d'*immanquables* à des remèdes et à des recettes, car ce sont choses à la vertu desquelles nous croyons ou nous demandons qu'on croie. « Cette réflexion seule pourrait être le remède *infaillible* et souverain de nos maux. » BOURD.

1. Le verbe *singer* diffère considérablement des trois autres, par cela seul qu'il est familier. Il a été adopté en dépit de Laharpe qui le proscrivit avec une colère comique et mal fondée. « *Singer*, pour *contrefaire*, est, dit-il, un terme de l'argot moderne. Ce terme n'a jamais été français, et, s'il pouvait l'être, il ne pourrait signifier, suivant les règles de l'analogie, que *faire des singes*, comme *chienner* et *chatter* signifient *faire des chats* et *des chiens*. » *Singer*, c'est agir à la manière des singes, comme *coqueter* c'est agir à la manière des coqs.

« Gardez bien votre baume tranquille, c'est un remède *infaillible*. » Sév. « Le médecin lui dit qu'il avait un remède dont le succès était prompt et *infaillible*. » Roll.

Une chose est *immanquable*, et on la tient ou on la donne pour *infaillible*. « Il me vient un artifice. Oh! pour celui-ci, il est *immanquable*.... Votre réponse m'inspire un dessein dont je tiens la réussite *infaillible*. » (Crispin dans la *Tontine*). Les. On regarde souvent comme *infaillible* ce qui au fond n'est rien moins qu'*immanquable* ou ce que l'événement démontre n'être pas *immanquable*. On dit *immanquable* d'un succès, d'un moyen, d'un effet, d'un secours, considéré en lui-même. « Le plus sûr moyen pour persuader est de savoir faire usage des passions dont le succès est presque toujours *immanquable*. » Roll. « Pour nous détacher de ces biens, le moyen sûr et *immanquable* est de nous en détromper. » Bourd. Mais on dit *infaillible* d'un succès, d'un moyen, d'un effet, d'un secours auquel on a foi, sur lequel on compte. « Albéroni, satisfait de tant de grandes dispositions dont il croyait le succès *infaillible*, disait en s'applaudissant.... » S. S. « Je prétends qu'un des moyens les plus puissants, les plus *infaillibles* pour..., c'est.... » Bourd.

Par conséquent, *immanquable* renchérit sur *infaillible*: il annonce une certitude plus grande, une certitude absolue, indépendante de nous et de nos manières de voir. « On n'osera plus parler des *infaillibles* et *immanquables* moyens par lesquels Jésus-Christ assure l'accomplissement de cette grande parole : Tout ce que mon père me donne vient à moi. » Boss.

Même différence entre *immanquablement* et *infailliblement*. Vous guérirez *immanquablement* marque la certitude de votre guérison; vous guérirez *infailliblement* marque la certitude de ma croyance ou de la vôtre, de mon assertion ou de votre espoir. Vous dites, cela arrivera *immanquablement*, comme qui dirait, cela arrivera avec certitude; et, *infailliblement* cela arrivera, comme qui dirait, certainement cela arrivera. Ce qui arrivera *immanquablement* ne manquera pas d'arriver, arrivera sûrement; ce qui *infailliblement* arrivera, nous aurons eu raison d'y croire ou d'y compter. « Si ma foi n'est pas le principe de ma justification, elle sera *immanquablement* le sujet de ma réprobation. » Bourd. « Je suis assuré que Dieu, qui est fidèle, me donnera *infailliblement* des secours proportionnés à ce qu'il me commande. » Id.

IMPERFECTION, DÉFAUT, (FAUTE, DÉFECTUOSITÉ), VICE, (RIDICULE). Ces mots désignent quelque chose de répréhensible, qui empêche d'être bien.

L'*imperfection* diffère d'abord du *défaut*, en ce qu'elle se trouve dans des choses ou des personnes très-bonnes du reste, au lieu que le *défaut* peut se trouver dans ce qu'il y a de plus commun : les *imperfections* d'un diamant, les *défauts* d'un outil. Ce qui est *imparfait* n'est pas fini, achevé, accompli, laisse quelque chose à désirer pour être un modèle; ce qui est *défectueux* est en *défaut*, défaille, languit, éprouve un manque ou une faiblesse, n'est pas comme il faut, n'a pas la force ou les qualités qu'il devrait avoir. Les gens de bien ont aussi leurs *imperfections*; tous les hommes ont des *défauts*. « Les *imperfections* des gens de bien devraient vous trouver plus indulgents; car eux seuls vous épargnent, cachent vos vices, adoucissent vos *défauts*, excusent vos fautes. » Mass. — En second lieu, *imperfection* a plus de rapport à la théorie, et *défaut* à la pratique : on connaît ses *imperfections*, connaître exprime une action tout idéale; mais on corrige ses *défauts*, on est insupportable à cause de ses *défauts*, il s'agit ici de pratique et de commerce avec nos semblables. « L'homme veut être parfait, et il se voit plein d'*imperfections*; il veut être l'objet de l'amour et de l'estime des hommes, et il voit que ses *défauts* ne méritent que leur aversion et leur mépris. » Pasc. « On se pique d'oraison sublime, et cependant on ne connaît pas ses *imperfections* les plus grossières.... On est rempli de *défauts* qu'on ne peut espérer de corriger sans le secours de l'oraison commune. » Bourd. Sans *imperfection*, les choses ou les personnes sont admirables, exemplaires; sans *défaut*, elles ont toutes les qualités qu'on pouvait leur donner et qu'elles doivent avoir conformément à leur usage, à leur destination, au service qu'on en attend. Les *imperfections* déparent; les *défauts* diminuent la valeur, le mérite, l'utilité.

Quant au *vice*, il se distingue aisément. C'est quelque chose d'intérieur, un principe de mal qui est au fond des choses, qui en gâte ou en déprave toute la masse, et qui est par conséquent difficile à détruire. Dans le *Misanthrope*, Philinte dit à Alceste :

> Oui, je vois ces *défauts*, dont votre âme murmure,
> Comme *vices* unis à l'humaine nature. Mol.

« La haine des hommes ne serait pas un *défaut*, mais une dépravation de la nature, et le plus grand de tous les *vices*. » J. J. « Les efforts inutiles de tant d'auteurs nous ont fait supposer que le *défaut* de ces poëmes (les opéras) était peut-être un *vice* irréparable. » Vauv. « Quelques beautés de détail firent excuser, dans cette tragédie, et le *vice* du plan et les *défauts* de l'exécution. » D'Al. On dit plutôt les *défauts* de l'esprit, et les *vices* du cœur, parce que l'esprit est un instrument plus ou moins commode ou convenable, et que le cœur peut être sain ou corrompu. « Louis le Débonnaire était un prince qui avait toutes sortes de *défauts* dans l'esprit, avec peu de *vices* dans le cœur. » Montesq. « César avait tant de grandes qualités, sans pas un *défaut*, quoiqu'il eût bien des *vices*, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eût été vainqueur[1]. » Id.

1. Labruyère a comparé, ainsi que Montesquieu, par rapport à l'esprit humain seulement le *défaut* et le *vice*, auxquels il a joint le *ridicule*. Il dit : « Les *vices* partent d'une dépravation du cœur : les *défauts*, d'un *vice* de tempérament; le *ridicule*, d'un *défaut* d'esprit. » Or, la définition du *vice* est exacte : le *vice* gît dans le cœur, qui est la partie de l'âme la plus intime et la seule qu'on conçoit comme pouvant se conserver pure ou se pervertir. Mais le *défaut* n'est

A *défaut* se rapportent *faute* et *défectuosité*, dont la racine est la même, *fallere*, faillir, manquer. Ces trois mots signifient une mauvaise qualité dans des choses ordinaires, usuelles, et qui ne tient pas au fond de ces choses, à leur nature.

La *faute* est le *défaut* de quelqu'un qui *faut*, qui fait l'action de *faillir*. On fait des *fautes*, on a des *défauts*; des *fautes* arrivent, échappent, et des *défauts* sont. « Je fais encore bien des *fautes*, j'ai encore bien des *défauts*. » DUDEFF. « Colbert fit de grandes *fautes*; il eut des *défauts*. » D'AL. « Sophie, restée estimable jusque dans le crime, sera d'autant plus fidèle, plus soigneuse et moins fière; elle n'aura commis une *faute* que pour se guérir d'un *défaut*. » J. J. « L'occasion s'offrit d'indiquer quelques-unes de ses grandes qualités : il se hâta de relever ses *défauts*. Nous voulûmes lui parler de ses succès; il nous parla de ses *fautes*. » BARTH. « Nos ennemis croient que nous avons commis des *fautes* que nous n'avons point commises, ou nous attribuent des *défauts* que nous n'avons pas. » NIC. « Ne craignez point de parler des *fautes* qui vous auront échappé devant l'enfant, et des *défauts* qui sont visibles en vous. » FÉN. — Toutefois, les *fautes* se considèrent bien aussi objectivement, dans les choses, auquel cas elles ressemblent le plus aux *défauts*. Mais ce ne sont que des *défauts* partiels ou accidentels. « Mme de Sévigné a écrit qu'on se dégoûterait de Racine comme du café; mais il ne faut pas toujours attribuer à un *défaut* de goût une *faute* de goût. » SUARD. Outre cela, *faute* garde toujours un certain rapport à l'auteur : non-seulement un livre *fautif* est moins généralement mauvais qu'un livre *défectueux*, mais encore il rappelle le tort, l'inhabileté ou la négligence de celui qui l'a composé.

La *défectuosité* n'est qu'une espèce de *défaut*, quelque chose qui tient du *défaut*, un petit *défaut*. « Le ridicule charge et grossit les *défauts* des hommes; il contente peu l'esprit d'un philosophe, plus touché de la peinture d'une seule vertu que de toutes ces petites *défectuosités* dont les esprits faibles sont si avides. » VAUV. « Il n'y a aucuns microscopes dans les verres desquels il n'y ait quelques taches, quelques bulles, quelques fils, et d'autres *défectuosités* qu'il faut connaître exactement. » BUFF. « Dans la Henriade, les *défectuosités* sont légères et en petit nombre. » LAH. « Ce qui est trop fréquent dans l'auteur (Voltaire), c'est un certain degré d'inattention qui, dans ce qu'il a de plus soigné, laisse toujours quelques *défectuosités* qu'on aurait fait disparaître sans peine. » ID. *Défectuosité* considérable (ACAD.) est une contradiction dans les termes. — La *défectuosité* peut être aussi un *défaut* en puissance, qui ne se développe que plus tard. La *défectuosité* d'un principe (BOSS.). « Les influences de la nourriture pourront produire dans les parties organiques (du cheval) des germes de *défectuosités*, qui se manifesteront ensuite dans la seconde génération, où la progéniture a non-seulement ses propres *défauts*, c'est-à-dire ceux qui lui viennent de son accroissement, mais encore les *vices* qui lui viennent de la seconde souche. » BUFF. — Ou bien enfin la *défectuosité* est un *défaut* extérieur, superficiel, peu profond, une petite difformité. « Avoir une *défectuosité* dans la taille. » ACAD. « Le bec-ouvert (un oiseau) a une de ces singularités ou *défectuosités* que nous avons déjà remarquées sur un petit nombre d'êtres.... Le nom de bec-ouvert marque cette difformité. » BUFF. « On a pu désirer des rédactions de la morale plus parfaites, des méthodes plus exactes; mais il est faux qu'on ait jamais attribué ces *défectuosités* de composition à l'instabilité de la morale. » LAH.

IMPÉRIEUX, ABSOLU. Qui aime à ordonner, à faire la loi, à exercer sur les autres beaucoup de pouvoir.

L'homme *impérieux* tient plus aux apparences, a le goût de la domination, prétend qu'on lui cède, qu'on plie devant lui : on dit des manières trop *impérieuses* et trop dominantes (BOURD.), un homme altier et *impérieux* (BOSS., VOLT., ROLL., COND.), hautain et *impérieux* (ROLL.), une femme *impérieuse* et vaine (MARM.), une autorité superbe et *impérieuse* (BOSS.). « Dieu venant à la création de l'homme tient un nouveau langage. Ce n'est plus cette parole *impérieuse* et dominante; c'est une parole douce. » ID. « Pamphile ne s'entretient pas avec les gens qu'il rencontre, si l'on en croit sa gravité et l'élévation de sa voix, il les reçoit, leur donne audience, les congédie : il a des termes tout à la fois civils et hautains, une honnêteté *impérieuse* et qu'il emploie sans discernement. » LABR. « Si j'avais le ton moins *impérieux* que mon père, je l'avais tout aussi résolu. » J. J.

L'accueil *impérieux* d'une cour arrogante. VOLT.

Mais l'homme *absolu* tient plus à la réalité, à l'obéissance effective, exige que ses volontés soient suivies à la rigueur : on dit des résolutions *absolues* et sans réplique (BOURD.), une volonté *absolue* et irrésistible (MARM.). « Lesdiguières était *absolu* dans sa famille : il voulut si fermement ce mariage, qu'il fallut bien que Créquy y consentît. » S. S. « Mailly, mis dans l'Église malgré lui par un père et une mère violents et *absolus* dans leur famille, fit de nécessité vertu. » ID. « Antiope pleura ne voulant point y aller; mais il fallut exécuter l'ordre *absolu* de son père. » FÉN.

Contre un père *absolu* que veux-tu que je fasse?
MOL.

Impérieux s'emploie plutôt en parlant de la forme, de l'air, des manières, du ton, du langage, et *absolu* en parlant du fond, des volontés suivies d'un homme. L'un dénote de l'orgueil,

point un *vice* de tempérament, c'est tout ce qui nous manque de droit, de juste, de régulier, de normal, d'où résulte quelque inconvénient pour nous ou pour les autres. La méchanceté, par exemple, est un *vice*, et la sottise un *défaut*. Quant au *ridicule*, c'est le caractère social du *défaut*, comme l'odieux est celui du *vice*. « La tragédie nous offre les malheurs produits par les *vices* des hommes, la comédie les *ridicules* attachés à leurs *défauts*. » D'AL. — Le *vice*, le *défaut* et le *ridicule* rendent répréhensible, le *vice* aux yeux de la morale, le *défaut* aux yeux de la raison, et le *ridicule* aux yeux du monde.

de la fierté, quelque chose qui éclate avec plus de vivacité, qui est plus pressant et choque davantage; l'autre dénote de la ténacité, de la roideur, de l'inflexibilité dans le caractère.

L'homme *absolu* est plus redoutable : on ne lui échappe point en éludant ou par une déférence passagère; il faut à son égard prendre son parti, ou se révolter ouvertement ou se résigner avec docilité. Par conséquent *absolu* renchérit sur *impérieux* : la dictature chez les Romains avait une autorité *impérieuse et absolue* (ROLL.); besoin *impérieux* (ACAD.), nécessité *absolue* (MOL., J. J.); un motif est *impérieux*, le devoir est *absolu*. L'homme *impérieux* ou ce qui est *impérieux* l'est de fait, par accident, par accès, il se montre tel, il lui arrive d'être tel; l'homme *absolu* ou ce qui est *absolu* l'est *absolument*, en soi, essentiellement, constamment.

En général, la femme est plutôt *impérieuse*, jalouse de commander; l'homme est plutôt *absolu*, il veut gouverner. Quand le contraire a lieu dans un ménage, c'est un véritable renversement. Dans les *Femmes savantes*, on dit de Chrysale, qui se permet quelquefois d'être *impérieux*, tandis que Philaminte est *absolue* :

C'est elle qui gouverne; et, d'un ton *absolu*,
Elle dicte pour loi ce qu'elle a résolu. MOL.

Agir ou parler *impérieusement*, c'est faire sentir son pouvoir, traiter les gens avec hauteur; vouloir *absolument* une chose, c'est la vouloir d'une manière ferme, déterminée, en despote.

Du reste, *impérieux* est d'une application plus étendue. Il sert à qualifier non-seulement tout ce par quoi on affecte de l'empire, comme la voix, le regard, l'accueil, etc., mais encore, au moins dans le style poétique, des choses auxquelles on peut attribuer figurément un certain air de domination.

La Loire est donc une rivière
Arrosant un pays favorisé des cieux,
Douce quand il lui plaît, quand il lui plaît si fière
Qu'à peine arrête-t-on son cours *impérieux*. LAF.

Voltaire dit des Anglais, dans la *Henriade* :

Leur flotte *impérieuse*, asservissant Neptune,
Des bouts de l'univers appelle la fortune.

Absolu ne convient qu'à l'égard de la volonté et de ce qui s'y rapporte directement ou en émane : pouvoir *absolu*, ordres *absolus*.

IMPERTINENT, INSOLENT. Qui se porte à des hardiesses contraires aux bienséances, aux égards, au respect.

Impertinent regarde plutôt le sujet qui est assez osé, assez impudent pour se permettre telle chose : il ne lui appartient pas (*non pertinet*) de parler ou d'agir ainsi. « C'est un bon *impertinent* que votre Molière, avec ses comédies; et je le trouve bien plaisant d'aller jouer d'honnêtes gens comme les médecins! c'est bien à lui à faire de se mêler de contrôler la médecine! » MOL. « Paix, *impertinent* que vous êtes; ne savez-vous pas bien que l'astrologie est une affaire d'État, et qu'il ne faut point toucher à cette corde-là? Vous vous émancipez trop. » ID.

Vous êtes, ma mie, une fille suivante,
Un peu trop forte en gueule, et fort *impertinente*;
Vous vous mêlez sur tout de dire votre avis.
(Mme Pernelle à Dorine dans le *Tartufe*). ID.

Il vous sied bien d'avoir l'*impertinence*
De refuser un mari de ma main! VOLT.

Insolent, de *in solere*, n'avoir pas coutume, qui fait ou dit des choses inaccoutumées, inouïes, ou peut-être de *in salire*, sauter dessus, c'est-à-dire *insultant*, se rapporte davantage à la personne qui est l'objet de l'attaque, qui reçoit l'insulte. « Il voit un brutal qui de paroles *insolentes* maltraitait une bergère. » MOL. « Aux yeux de Darius le courage des Athéniens ne parut qu'une *insolence*, et leur victoire, une nouvelle injure à punir. » COND. « Spartacus s'opposait de tout son pouvoir à ces excès (des esclaves); mais tout était inutile auprès de ces âmes basses, dont le succès et la victoire nourrissaient l'*insolence*, et qui goûtaient avec avidité le plaisir inhumain de se venger. » ROLL.

Ne vous souvient-il pas, monsieur, bien nettement
Qu'il est venu tantôt certain neveu normand,
Et certaine baronne, avec un grand tumulte
Et des airs *insolents* chez vous vous faire insulte?
BRUN.

L'*impertinent* est présomptueux et ridicule : « Avoir un ridicule orgueil, une *impertinente* présomption, qui fait hausser les épaules à tout le monde. » MOL. L'*insolent* est fier et odieux : « La femme de Pittacus était d'une fierté et d'une *insolence* insupportable et elle n'avait rien qu'un très-grand mépris pour son mari. » FÉN. Les airs de la fatuité, de la prétention, sont *impertinents*; les airs de hauteur et de dédain sont *insolents*.

L'*impertinence*, effet d'une sotte confiance, peut n'être pas volontaire; l'*insolence*, provocation injurieuse, est toujours faite à dessein. L'*impertinence* n'est souvent contraire qu'aux règles, même à celles qui ne concernent pas la société et l'honnêteté, et elle n'excite que l'improbation de la raison; l'*insolence* est toujours dirigée contre les personnes, dont elle soulève l'indignation.

1° IMPÉTUEUX, FOUGUEUX, VÉHÉMENT; — 2° EMPORTÉ, VIOLENT. Très-vif : un homme, un caractère, *impétueux*, *fougueux*, *véhément*, *emporté*, *violent*.

Une différence considérable sépare d'abord les trois premiers de ces mots des deux derniers : les uns se prennent également en bonne et en mauvaise part, ils expriment seulement un grand développement de force ou d'activité; les autres se disent plutôt en mauvaise part et signifient un développement de force ou d'activité excessif, désordonné, nuisible. Un désir *impétueux* est très-vif, un désir *violent* est plus vif que de raison; et ainsi des autres. L'homme *impétueux*, *fougueux*, *véhément*, a beaucoup de force ou d'énergie; l'homme *emporté* ou *violent* est rude, brutal, vindicatif, persécuteur, ou même farouche. Démêler dans un homme les saillies et les *impétuosités* du naturel, et les *emportements* de la vengeance (BOURD.).

1° *Impétueux*, *fougueux*, *véhément*.

Impétueux, du latin *impetus*, élan, choc, attaque vive, irruption, s'applique à tous les êtres actifs, inanimés ou animés. *Fougueux*, du latin *fuga*, fuite, mouvement qui consiste à cou-

rir, à se sauver avec empressement et sans retenue, est réservé pour les animaux seuls. *Véhément*, latin *vehemens*, de *vis mentis*, force de l'âme, ou de *quod vehit mentem*, ce qui transporte l'âme, ne convient qu'à l'âme et à ses manifestations par la parole. Un vent *impétueux*, un cheval *fougueux*, un discours *véhément*.

Impétueux et *fougueux* se ressemblent beaucoup, et ils se distinguent de *véhément* de la même façon. Ils se rapportent à une action tout extérieure, ils désignent des mouvements; au lieu que *véhément* sert à qualifier des actes, quelque chose d'intérieur, ou bien les signes par lesquels les pensées s'expriment au dehors. Un homme *impétueux* ou *fougueux* est tel dans ses actions, dans la manière dont il se meut, s'agite, se comporte; un homme *véhément* est tel intérieurement, par rapport aux mouvements de son âme, ou dans ses discours. « Les mouvements du lion sont très-*impétueux*, ses appétits fort *véhéments*. » BUFF. Quand on manque d'*impétuosité* ou de *fougue*, on est sans ressort, mou ou lent à agir; quand on manque de *véhémence*, on est sans passions ou sans éloquence. « Le cardinal Fleury était un génie médiocre, d'ailleurs sans passions, sans *véhémence*, mais ami de l'ordre. » VOLT. — Ensuite, *impétueux* et *fougueux* indiquent quelque chose de court, de passager, qui s'épuise en un moment, un effort, une saillie, un accès. « Étouffer les saillies de la colère, les *impétuosités* de l'humeur. » MASS. « Bossuet est plus *impétueux* que Pascal; il excite l'admiration par de plus fréquentes saillies. » VAUV. « Le sénat put se défendre, parce qu'il agissait constamment, au lieu que la populace passait sans cesse de l'extrémité de la *fougue* à l'extrémité de la faiblesse. » MONTESQ. « Ce mouvement subit n'est qu'une saillie et une *fougue* passagère qui n'aura point de suite. » ROLL.

Sa *fougue* est passagère, elle éclate à grand bruit;
Un instant la fait naître, un instant la détruit.
VOLT.

La *véhémence*, au contraire, est une vivacité constante ou persévérante, qui se soutient longtemps, jusqu'au bout. « Cavoye mourut; sa femme se condamna à une sorte de sépulture, qu'elle garda fidèlement jusqu'à son dernier jour. Une *véhémence* si égale et si soutenue, sans relâche ni amusement, est peut-être un exemple unique. » S. S. « Les jaguars ont le même naturel que les lions, la même férocité, la même *véhémence* de goût pour le sang. » BUFF. On dit des désirs *impétueux* (BUFF.) ou *fougueux* (FÉN.), et des appétits *véhéments* (BUFF.), les désirs étant quelque chose de passager, et les appétits quelque chose de constant. L'exorde *ex abrupto* est *impétueux*; les philippiques sont *véhémentes*. « Ce sont les passions qui donnent au discours une *impétuosité* et une *véhémence* qui emportent et entraînent tout. » ROLL.

Impétueux et *fougueux* ne sont pas non plus équivalents. L'*impétuosité* est brusque et prompte; la *fougue*, libre. L'*impétueux* ne veut ni hésitation, ni lenteur; le *fougueux* ne souffre ni retenue, ni résistance. L'*impétueux* commence tout à coup à agir, attaque sans préparation, subitement, à l'improviste, et va vite. « Votre fils a quelque chose de brusque et d'*impétueux*. » SÉV.

Au récit imprévu de l'horrible insolence,
Le prélat hors du lit *impétueux* s'élance. BOIL.

« Les consuls faisaient la guerre avec une *impétuosité* extrême : on allait droit à l'ennemi, et la force décidait d'abord. » MONTESQ. Le *fougueux* est indompté, ne connaît ni frein, ni éperon, ni rien qui puisse l'arrêter. « Bocchoris croyait que tout devait céder à ses désirs *fougueux* : la moindre résistance enflammait sa colère. » FÉN. « Télémaque est semblable à un coursier *fougueux* qui bondit, que ni les rochers, ni les précipices, ni les torrents n'arrêtent. » ID. « L'homme vain s'imagine être libre à la manière d'un animal *fougueux* et indompté. » BOSS. L'*impétuosité* fait craindre qu'on ne se jette en avant sans y avoir bien réfléchi, ou qu'on n'agisse avec précipitation : « N'agissez point par *impétuosité*, ne faites rien qu'après une mûre délibération. » LEB. L'effet de la *fougue* est souvent de troubler, d'aveugler, d'empêcher de voir ou d'entendre quoi que ce soit : « Les passions de cette dame n'étant pas *fougueuses* lui permettaient de suivre toujours ses lumières. » S. S.

2° *Emporté*, *violent*.

On est *emporté*, comme on est colère, par moments, suivant les circonstances, quand on a été irrité. « Je suis impatient, *emporté*, sujet aux plus vives colères. » J. J. *Violent*, au contraire, marque une disposition constante, qui ne dépend pas des occasions. « Louis XI doit être peint *violent*, fourbe, superstitieux. » VOLT. L'*emportement* est un feu de paille, comme on dit, il ne tarde pas à s'éteindre; mais la *violence* est durable et permanente. On est *emporté* et impérieux; *violent* et absolu (S. S.). « Un juge, connu par sa *violence*, parlait avec *emportement* contre les Calas. » VOLT.

En second lieu, l'*emporté* s'*emporte*, éclate, tempête, et, par conséquent, laisse paraître tout ce qu'il a dans l'âme. « Pouvait-on croire que Charles IX dont on connaissait le caractère *emporté*, dissimulerait jusqu'à ce point (le secret de la Saint-Barthélemy)? » COND. Le *violent* peut être concentré et ne rien faire voir au dehors. « Mme d'Épinay, *violente*, mais réfléchie, possède le secret de cacher sa fureur. » J. J. — « Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais : les *violents* sont plus dangereux. Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*; et il ne faut souvent que de la patience avec les personnes *emportées*. » GIR.

Enfin, *emporté* a plus de rapport au sujet, à l'état où il a été mis, où il se trouve; *violent* en a davantage aux suites qui peuvent résulter pour les autres de cette qualité du sujet : un homme *emporté* ne se possède plus; un homme *violent* est à craindre.

IMPIE, IRRÉLIGIEUX, INCRÉDULE. Qui a de mauvaises dispositions ou des sentiments répréhensibles à l'égard de Dieu.

Le mot *impie* a une valeur bien supérieure à celle des deux autres. L'*irréligieux* et l'*incrédule* se bornent à mal penser de la divinité : ce sont

de prétendus esprits forts, qui raisonnent contre elle, qui ont besoin d'être éclairés et réfutés : « Les maximes de l'*irréligion* et de l'*incrédulité*. » Mass. L'*impie* traite mal la divinité, entreprend contre elle, la brave, la blasphème, méprise son culte; c'est un sacrilége, un ennemi de Dieu, c'est le *contemptor divûm* de Virgile; il s'agit de le réprimer, de le punir. « Avez-vous repris l'*irréligion* jusque dans les moindres mots par lesquels on voudrait l'insinuer? avez-vous fait sentir votre sincère indignation contre l'*impiété?* » Fén. « On se rappelle combien tous les gouvernements de la Grèce étaient ennemis de l'*irréligion*, et que les deux ou trois sophistes qui manifestèrent une opinion contraire à l'existence des dieux n'évitèrent le supplice que par un exil volontaire. Les Romains ne supposèrent pas que l'on pût nier l'existence de la divinité, puisque, en ordonnant des peines capitales contre le sacrilége et l'*impiété*, ils ne firent aucune mention de l'athéisme. » Lah. « Platon ne pouvait tolérer l'*irréligion*. On s'en aperçoit au commencement de son dixième livre des *Lois*, où il se propose de convaincre l'*impiété* comme absurde, avant de la condamner comme criminelle. » Id. — Du reste, quoique d'ordinaire l'*impiété* soit la suite de l'aveuglement ou du déréglement de l'esprit par rapport à Dieu, il se peut que l'*impie* croie, ait de Dieu une opinion convenable, c'est-à-dire qu'il ne soit ni *irréligieux* ni *incrédule*. « L'*impie* est un furieux qui ne pouvant arriver à l'*irréligion*, ni éteindre les terreurs de sa conscience, éteint en lui toute pudeur et toute décence; qui sacrifie son Dieu, sa conscience, son salut, à la déplorable vanité de paraître *incrédule*. » Mass. « Ils ne sont *impies* que par ostentation, et souvent ils inspirent aux autres l'*incrédulité* à laquelle ils n'ont pu encore parvenir eux-mêmes. » Id.

L'*irréligion* est un système général d'*incrédulité*. L'*incrédule* manque de foi et dispute sur certains points de sa religion qu'il n'a pas encore abandonnée, fait difficulté de croire à telles ou telles particularités de la révélation, par exemple, ou aux mystères; l'*irréligieux* n'admet pas de religion ou de culte et quelquefois même pas de Dieu : il est déiste ou athée. Ordinairement l'*incrédulité* mène à l'*irréligion*. « La curiosité a conduit peu à peu cet *incrédule* au libertinage et à l'*irréligion*. » Mass. — D'ailleurs, l'*incrédule* élève simplement des doutes; il a de la peine à croire : l'*irréligieux* rejette hardiment; on professe l'*irréligion*. L'*incrédulité* est timide (Fén.), et l'*irréligion* impudente (Id.). On peut être *incrédule* pour soi, auquel cas on est à plaindre (Pasc.), on gémit tout le premier de son état (Boss.); on n'est guère *irréligieux* sans prosélytisme.

IMPOLI, GROSSIER, RUSTIQUE. Qui pèche sous le rapport des manières.

Impoli regarde toujours les manières envers les autres, les procédés dont on use à leur égard. *Grossier* et *rustique* ont une signification plus étendue, et se disent bien des manières d'une personne considérée relativement à elle-même, indépendamment des autres. « Socrate (pour l'habillement) tenait un juste milieu entre ce qui pouvait passer pour *grossièreté* et *rusticité*, et ce qui pouvait sentir le faste et la mollesse. » Fén. « La Grèce communiqua son goût pour la délicatesse des ouvrages de l'art à ce peuple (romain) qui, jusque-là, avait été *grossier* et *rustique* sur cet article. » Roll.

Lorsque les trois mots sont pris dans l'acception particulière d'*impoli*, expriment un défaut social, *impoli* est plus faible que les deux autres. Il se rapporte plutôt à la forme qu'au fond, il marque quelque chose d'extérieur plutôt qu'un vice de caractère; c'est pourquoi d'Alembert a dit de lui-même qu'il ne lui arrivait jamais d'être *impoli*, parce qu'il n'était ni *grossier* ni dur. D'ailleurs, l'*impoli* n'a qu'un défaut négatif, il est incivil, il n'a pas de belles manières, il ne sait pas vivre, il ne plaît pas; au lieu que le *grossier* et le *rustique* sont positivement désagréables, ont des manières choquantes ou qui offensent.

Quant à *grossier* et à *rustique*, ils ne diffèrent pas moins l'un de l'autre. On est *grossier* partout, on n'est *rustique* qu'à la campagne. « Cette fatuité de quelques femmes de la ville est quelque chose de pire que la *grossièreté* des femmes du peuple, et que la *rusticité* des villageoises. » Labr. La *grossièreté* suppose une éducation mauvaise, manquée, mal entendue ou incomplète; la *rusticité* exclut toute éducation. Au temps de Corneille, la nation était composée de petits-maîtres *grossiers* et de pédants plus *grossiers* encore (Volt.); il n'y a pas de petits-maîtres *rustiques* ni de pédants *rustiques*, les gens qui vivent aux champs sont incultes. Par conséquent, *rustique* dit plus que *grossier*. « Combattre dans les jeunes gens une *grossièreté* féroce et *rustique*. » Roll. « La *grossièreté*, la *rusticité*, la brutalité peuvent être les vices d'un homme d'esprit. » Labr. On le voit par ces deux exemples, la *rusticité* touche de plus près à la férocité et à la brutalité.

Ainsi, l'*impolitesse*, moins générale et moins essentielle que la *grossièreté* et la *rusticité*, peut, quant au degré, n'aller pas jusqu'à être *grossière;* et la *grossièreté*, à son tour, est au-dessous de la *rusticité*, c'est un défaut moins grave. « C'est un plus grand défaut d'être *grossier* que d'être simplement *impoli;* et c'en est encore un plus grand d'être *rustique*. L'*impoli* manque de belles manières, il ne plaît pas; le *grossier* en a de désagréables, il déplaît; le *rustique* en a de choquantes, il rebute. » Gir.

1° IMPÔT, IMPOSITION; — 2° TRIBUT, CONTRIBUTION; — 3° SUBSIDE, SUBVENTION; — 4° TAXE; — 5° TAILLE. Termes de finances significatifs de ce qui est prélevé ou recueilli par le fisc pour les besoins de l'État.

L'*impôt* et l'*imposition* se mettent toujours sur les sujets, sur les membres de l'État. Le *tribut* et la *contribution* sont proprement payés par des *tributaires*, habitants d'un pays étranger ou ennemi, qui a été soumis ou vaincu.

Lorsque ces quatre mots, *impôt*, *imposition*, *tribut* et *contribution* se rapportent aux citoyens seuls, marquent ce que payent à l'État ceux qui

en font partie, une différence assez importante encore subsiste entre l'*impôt* et l'*imposition*, d'une part, le *tribut* et la *contribution*, de l'autre. L'*impôt* ou l'*imposition*, c'est ce qui est *imposé*, *posé* ou mis sur, une charge; le *tribut* ou la *contribution*, de *tribuere*, donner, *attribuer*, est une *rétribution* ou une redevance. L'*impôt* est plus ou moins onéreux; on l'aggrave, on l'allége, on en décharge; les *tributs* ou les *contributions* produisent plus ou moins, fournissent à l'État plus ou moins de revenu. « Le papier timbré est un *impôt* singulièrement onéreux aux pauvres.... Celui sur les bestiaux me paraît beaucoup meilleur.... Mais il peut être onéreux aux contribuables en ce qu'il faut le payer en argent, et le produit des *contributions* de cette espèce est trop sujet à être dévoyé de sa destination. » J. J. On dit particulièrement bien un *impôt* sur, et un *tribut* en nature ou en argent; établir l'*impôt*, un *impôt* ou une *imposition*, et payer ou lever le *tribut*, un *tribut* ou une *contribution*. « On peut mettre des *impôts* sur les personnes, sur les terres ou sur les marchandises.... Pierre Ier voulant lever ses *tributs* en argent, fit un règlement très-sage. » Montesq. Les *impôts* et *impositions* pèsent sur les citoyens; les *tributs* et *contributions* enrichissent le trésor public, procurent à l'État des ressources. Un *impôt* considérable est accablant; un *tribut* considérable est d'un grand rapport. L'Assemblée constituante, voulant écarter d'abord du système qu'elle se proposait d'introduire en matière de finances l'idée odieuse de poids ou de fardeau, commença par déclarer qu'elle remplacerait les anciennes *impositions* par des *contributions* plus équitables et mieux réparties. Le fait est que depuis lors le mot de *contribution* est devenu bien plus usité que celui d'*imposition* : *contributions* directes, *contributions* indirectes, etc.

1° *Impôt*, *imposition*.

Impôt et *imposition* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 26. L'*impôt* se considère en soi, et l'*imposition* par rapport à son établissement. « L'*impôt* le meilleur est une taxe proportionnelle sur les terres. Cette *imposition* paraîtrait demander une opération préliminaire, un cadastre général. » J. J. « La capitation est le plus pernicieux *impôt*, et on sent l'injustice inévitable de son *imposition* à proportion des facultés de chacun toujours ignorées. » S. S. « Le travail de Calonne touchait aux grands moyens d'accroître la somme de l'*impôt*. Mais les notables étaient du nombre de ceux qu'allaient frapper les nouvelles *impositions*. » Marm. Un *impôt* est lourd ou léger; une *imposition*, juste ou arbitraire. Ou bien encore l'*impôt* est général et pèse sur la masse; au lieu que l'*imposition* est particulière et pèse sur les individus ou sur une classe.

2° *Tribut*, *contribution*.

Tribut et *contribution* sont également, l'un général, l'autre particulier. S'agit-il d'abord de ce qui est payé à une puissance étrangère, *tribut* est général en ce sens qu'il exprime quelque chose de permanent, et *contribution* est particulier comme signifiant quelque chose de passager, de donné une seule fois; une nation paye un *tribut* à une autre dont elle est dépendante; un général d'armée met à *contribution* le pays qu'il traverse ou exige une *contribution* d'une ville qu'il a prise d'assaut. Que s'il est question de ce qui est donné par des sujets à leur souverain, *tribut* est général en tant qu'il fait considérer la chose en gros, en masse, collectivement, et *contribution* est particulier en tant qu'il indique la chose distributivement, comme le résultat d'un concours, de divers contingents ou qu'il désigne ces contingents mêmes. « Les cultivateurs, qui avaient payé auparavant (avant Charles VII) des tailles à leurs seigneurs dont ils avaient été serfs, payèrent ce *tribut* au roi seul dont ils furent sujets. » Volt. A quoi on peut ajouter que chacun paya sa *contribution*, la part qu'il devait. Un prince lève un *tribut* sur son peuple par le moyen de percepteurs de *contributions*. « Il est juste que le prince ait de quoi soutenir la majesté de l'empire et de quoi faire respecter sa personne et son autorité. Ce sont là les deux principales raisons qui ont donné lieu à l'établissement des *tributs*.... Chaque particulier doit se tenir fort heureux d'acheter par une légère *contribution* le repos et la tranquillité de la vie. » Roll.

3° *Subside*, *subvention*.

Subside et *subvention* annoncent, non pas des charges, non pas des revenus ou des sources de revenus, mais des secours. L'un est pris du latin *subsidium*, corps de réserve, renfort, secours, et l'autre de *subvenir*, venir au secours ou secourir. Le *subside* et la *subvention* sont des contributions auxiliaires et supplémentaires provenant des sujets, dans l'occasion, dans une nécessité pressante, dans un danger où l'État a besoin d'assistance, principalement quand il s'agit de faire face aux dépenses d'une guerre. « En se soumettant, à force de sang et de *subsides*, de nouveaux sujets, les rois perdent souvent l'amour de leurs sujets propres. » Mass. « Je ne puis entendre la régale de cette sorte. Le concile de Leptines ne regarde qu'une *subvention* accordée dans de grandes guerres, à peu près de la nature de celles qu'on accorda dans les guerres des huguenots. » Boss. — Un autre caractère bien distinctif du *subside* et de la *subvention*, c'est qu'ils sont volontaires, c'est-à-dire non pas imposés par le souverain, mais seulement demandés par lui et accordés par les sujets : ce ne sont pas des dettes, mais des dons, et, comme on disait autrefois, des dons gratuits. « Si le parlement refuse des *subsides*, Jacques et son fils, Charles Ier, mettront des *impôts* de leur seule autorité. » Cond. « Une pareille contribution, si elle est réglée par la nation même, se nomme *subside* ou don gratuit; et on la nomme *impôt*, si elle est imposée par le gouvernement. » Id.

Entre *subside* et *subvention* la différence paraît tenir à ce que le premier reproduit un mot latin, *subsidium*, et que le second est seulement formé d'un verbe latin ou français, *subvenire*, *subvenir*. En conséquence, *subside* est plus noble et se dit bien, par exemple, des secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince dont il est l'allié et non pas le tributaire. « La république (athé-

nienne) était puissante uniquement par les *subsides* qu'elle tirait de ses alliés. » COND. *Subside* se trouve dans la *Henriade*, et *subvention* y serait déplacé :

Tandis que, sous le joug de ces maîtres avides,
Valois pressait l'État du fardeau des *subsides*....
VOLT.

Ensuite, et toujours par la même raison, le *subside* est plus considérable que la *subvention*. « Le casuel de cette année (1705) donna trente et un millions, le clergé accorda six millions de *subsides*, et une *subvention* annuelle de treize cent mille livres pendant dix ans, laquelle, jointe à l'abonnement de la capitation du clergé, fournit, tous les cinq ans, un don de vingt-cinq à vingt-six millions. » MARM. Saint-Simon assure que, de son temps, le roi d'Angleterre avait une grande supériorité sur sa nation, « moyennant les *subsides* immenses qu'il avait tirés de nous. » Et Condillac dit que, au moyen âge, « des vassaux prétendaient pouvoir se racheter de leur service, en payant quelque légère *subvention*. »

4° *Taxe*.

La *taxe*, du grec τάξις, ordre, rang, disposition, rôle, a rapport à la quotité et au tarif : c'est la somme due au fisc d'après le règlement d'imposition. Autant que possible, l'*imposition* doit être légère, la *contribution* aisée à payer ou à lever, et la *taxe* proportionnelle. Si vous vous trouvez trop imposé, adressez-vous à qui de droit pour faire modifier votre *taxe*. Mais la *taxe* peut être aussi une espèce particulière d'*imposition*, savoir celle que l'autorité frappe ou fait tomber sur certaines personnes et quelquefois sur certaines choses. L'idée d'autorité est tellement prédominante dans ce mot qu'il marque souvent, en fait d'impôt, quelque chose d'infligé. « Mettez des *taxes*, des amendes et même, s'il le faut, d'autres peines rigoureuses sur ceux qui négligeront leurs champs. » FÉN. « Les triumvirs imposèrent une *taxe* exorbitante sur les femmes et sur les filles des proscrits. » VOLT. « Ce qui valut plus d'argent au pape Jean XXII, ce fut la *taxe* apostolique des péchés. » ID. « On stipula qu'on payerait sur-le-champ cinquante mille génovines en attendant les *taxes* qu'il plairait au vainqueur d'imposer. » ID. Une imposition sur les chiens, ayant pour but d'en diminuer le nombre parce qu'il offre des dangers, est proprement une *taxe*.

5° *Taille*.

Taille est inusité dans notre système actuel des finances. C'est désormais un terme historique ou d'érudition. Il se disait autrefois d'une certaine imposition de deniers qu'on levait sur toutes les personnes qui étaient *taillables*, c'est-à-dire qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption. « Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. » VOLT.

IMPUDENT, EFFRONTÉ, ÉHONTÉ. Qui ne rougit pas.

Impudent, *in* ou *non pudens*, qui n'a pas de pudeur, est un terme abstrait, applicable surtout à une personne qui parle : on est *impudent* en paroles. *Effronté*, qui n'a pas de *front* (pour rougir) exprime la même idée d'une manière concrète, et se dit surtout d'une personne qui ne craint pas de se présenter et en général d'agir d'une façon inconvenante : on est *effronté* dans ses procédés ou dans sa conduite. Menteur *impudent*, cynique *effronté*. « Un autre poëte, encore plus lâche et plus *impudent*, appelait Protésilas, dans ses vers, l'inventeur des beaux-arts et le père des peuples. » FÉN. « Les cyniques étaient des gens *effrontés*, qui n'avaient honte de rien, non pas même des choses les plus infâmes. Ils ne connaissaient aucune bienséance, et n'avaient aucun égard pour personne. » ID. — « Le berger Tircis est un impertinent, et la bergère Philis une *impudente* de parler de la sorte devant son père. » MOL. « Je connaissais Formey pour un *effronté* pillard. » J. J.

Pourquoi ne m'aimez pas, madame l'*impudente*?

dit, dans l'*École des femmes*, Arnolphe à Agnès, qui vient de lui avouer naïvement son aversion. Une *effrontée* est une femme qui se conduit mal : « Un jeune homme avec ma fille ? Ah ! l'*effrontée* ! » MOL.

Lorsque les deux mots sont employés également pour qualifier les personnes, soit quant à leurs discours, soit quant à leurs actions, *effronté* renchérit sur *impudent*. « Cléon avait une hardiesse dans ses discours poussée jusqu'à l'*impudence* et l'*effronterie*. » ROLL. « On ne doutera pas que c'est une *impudence* et une *effronterie* abominable que de se faire récompenser (par le plaisir) dans le temps qu'on mérite comme pécheur d'être puni. » MAL. « Nul de ceux qui m'écoutent ne voudrait avoir part à ce honteux privilége d'insensibilité, et, pour user des termes propres, d'*impudence* et d'*effronterie*. » BOURD. « On n'a jamais débité des mensonges avec une *impudence* aussi *effrontée*. » VOLT. « Saumery eut plusieurs enfants, dont l'aîné, fort bien fait, audacieux et *impudent* à l'avenant..., avait épousé une fille de Besmaux, plus impertinente et plus *effrontée* encore que lui. » S. S.

O le mensonge horrible, et l'*impudence* extrême !
Tu m'oses soutenir que Sosie est ton nom ?...
Mille coups de bâton doivent être le prix
D'une pareille *effronterie*.
(Mercure dans *Amphitryon*). MOL.

Éhonté ou *déhonté* (voy. Ire partie, p. 130) est un mot assez rare en comparaison des deux autres. Il a pourtant en propre une idée précieuse à distinguer. L'*éhonté* n'a plus de *honte*, a toute *honte* bue ; ce ne sont pas les bienséances qu'il brave, c'est l'honneur même ; il ne manque pas seulement de modestie, de timidité ou de respect, il manque de tout sentiment honnête ou vertueux. Moralistes austères et estimés de leurs contemporains, les philosophes cyniques étaient des hommes *effrontés*, et non pas des hommes *éhontés*. Mais Laharpe, poussant la critique de la philosophie de Diderot jusqu'à l'invective, dit : « Suivez la marche du sophiste *éhonté*. » Marmontel flétrit en ces termes l'infâme tolérance d'un mari par rapport à des désordres qui le dés-

honorent : « Quant à ce beau calcul d'échange et de compensation entre les infidélités, quels sont, même parmi les hommes les plus corrompus, les maris assez *déhontés* pour avouer qu'ils y consentent? » Le même écrivain donne un exemple de l'emploi qu'on peut faire de ce mot à tort abandonné : « Si l'on disait qu'un homme déshonoré, mais impudent, lève un front *déhonté* contre la renommée, parlerait-on une langue étrangère ? »

1° INACTION, INACTIVITÉ, INERTIE ; — 2° OISIVETÉ, LOISIR, DÉSŒUVREMENT, DÉSOCCUPATION. État passif, état d'un être qui n'exerce ou ne développe aucune force.

L'*inaction*, l'*inactivité* et l'*inertie* font qu'on n'agit point; l'*oisiveté*, le *loisir*, le *désœuvrement* et la *désoccupation* font qu'on ne travaille point. Dans l'*inaction*, l'*inactivité* et l'*inertie*, on reste immobile; dans l'*oisiveté*, le *loisir*, le *désœuvrement* et la *désoccupation*, on ne remplit pas de tâche ou de fonction. Les animaux et les objets physiques peuvent être qualifiés d'*inactifs* ou d'*inertes*; mais les épithètes d'*oisif*, de *désœuvré*, de *désoccupé* ne leur conviennent point, car il va sans dire que ce ne sont pas des artisans, des fabricants, des ouvriers, des auteurs. Un peuple *inactif* végète, a l'air mort; un peuple *oisif* ou *désœuvré* est sans industrie, quoique peut-être très-remuant, très-agité. Les Spartiates, uniquement adonnés à la profession des armes, et aux exercices violents, n'étaient rien moins qu'*inactifs*; mais, comme ils n'exerçaient ni le commerce ni aucun art, ils vivaient *oisifs* ou *désœuvrés*. Un homme qui ne fait que se promener, sans travailler d'esprit, est *oisif* ou *désœuvré*, mais il ne reste pas dans l'*inaction*. — Toutes les fois qu'il faudrait agir, c'est-à-dire, au physique, aller, s'avancer, se mouvoir, développer ses forces, ou bien, au figuré, se remuer, s'émouvoir, entreprendre, faire des démarches ou exercer son esprit, l'*inaction*, l'*inactivité* et l'*inertie* sont des défauts, quelque chose de regrettable; dans toute société bien organisée, il ne devrait y avoir ni *oisiveté* ni *désœuvrement*, le travail est la loi commune.

1° *Inaction*, *inactivité*, *inertie*. État opposé à l'action, au mouvement, au développement, à l'exercice, à la progression.

L'*inaction* est passagère et ordinairement occasionnée par un obstacle, par quelque chose d'extérieur. « Tant et de tels obstacles tenaient M. et Mme la duchesse d'Orléans dans une *inaction* glacée (par rapport au mariage projeté d'une de leurs filles). » S. S. « Quelque légères qu'on veuille supposer les incommodités particulières à la femme, comme elles sont toujours pour elle un intervalle d'*inaction*, c'est une raison suffisante pour l'exclure de la primauté. » J. J. — L'*inactivité*, au contraire, est permanente et caractéristique du sujet auquel on l'attribue. « Cette continuelle anarchie des États de l'Allemagne servait d'excuse à l'*inactivité* de l'empereur, Charles IV. » VOLT. « Dans le feu même de l'action, quelle *activité* (de la part de Cyrus), quelle ardeur, quelle présence d'esprit pour donner des ordres à propos ! » ROLL. — L'*inaction* a lieu par accident; l'*inactivité* est un défaut constant et qui tient à la nature.

Inertie indique un état, non pas plus durable, plus persévérant qu'*inactivité*, mais plus absolu : il exprime une *inactivité* totale, essentielle, telle qu'est celle des objets inanimés, celle d'une bûche, d'une pierre ou d'une borne. L'être *inactif* n'use pas de la puissance dont il est doué; l'être *inerte* n'est doué ou semble n'être doué d'aucune puissance. « Être plongé dans une profonde *inertie*. » ACAD. « Ce qui fait des imitateurs un troupeau d'esclaves, c'est l'*inertie* de leur esprit, et cette basse timidité qui ne sait qu'obéir et suivre. » MARM. « On doit attribuer à quelque cause physique cette incroyable *inertie* (des oiseaux appelés *fous*) qui produit l'abandon de soi-même. » BUFF. — D'ailleurs, le mot *inertie* a seul rapport à la difficulté de mettre en mouvement l'objet *inerte*. « Il me fallait des amis dont l'impulsion surmontât mon *inertie*. » J. J. « Difficile à manier, bien loin de se prêter à tous les mouvements de l'âme, la langue latine avait une *inertie*, qui ne pouvait se vaincre que peu à peu et après des efforts redoublés. » COND. « On a quelquefois dans son auditoire une extrême *inertie* à vaincre. » MARM.

2° *Oisiveté*, *loisir*, — *désœuvrement*, *désoccupation*. État d'un homme qui ne travaille point, qui n'applique pas ses facultés, ses soins et son temps à produire ou à former quelque chose.

Dans l'*oisiveté* et le *loisir* on ne fait rien, ou on fait des riens; dans le *désœuvrement* et la *désoccupation* on n'a rien à faire, on chôme. On jouit de l'*oisiveté* et du *loisir*. « Cette vie paraît remplie, et n'est en effet qu'un *loisir* délicieux et une élégante *oisiveté*. » D'AG. « Je sentais vivement le besoin du repos; je soupirais plus que jamais après cette aimable *oisiveté*, après cette douce quiétude d'esprit et de corps que j'avais tant convoitée. » J. J. Le *désœuvrement* et la *désoccupation* sont plutôt des états pénibles où le temps nous dure. Voltaire écrit au duc de Richelieu, qui avait été malade ; « A quoi donc avez-vous passé le temps dans ce *désœuvrement* si triste et si étranger pour vous ? » « On croit, à l'air de *désœuvrement* et de langueur dont frappent au premier coup d'œil la plupart des villes de province, que les habitants, plongés dans une stupide inaction, n'y font que végéter. » J. J. L'*oisiveté* est la mère de tous les vices, parce que d'ordinaire on s'y complaît par paresse; le *désœuvrement* n'engendre que l'ennui, et on ne désire rien tant que d'en sortir. Les gens *oisifs* sont odieux comme consommant sans rien produire; les gens *désœuvrés* méritent quelquefois d'être plaints, ou ils sont seulement redoutés comme importuns par ceux qui ont de l'ouvrage ou de l'occupation. La vie de l'*oisif* est douce et inutile; celle du *désœuvré* est vide, sans emploi et ennuyée.

Oisiveté et *loisir* diffèrent sensiblement, quoiqu'ils viennent tous deux du latin *otium*. L'*oisiveté* est un repos absolu, et par conséquent vicieux; le *loisir* est un repos d'un moment, et un repos disponible, c'est-à-dire dont on peut disposer pour faire d'excellentes choses. On dit

une *oisiveté* éternelle (Boss.), totale (J. J.), profonde (S. S.), molle (Fén.); on dit un moment de *loisir* (Acad.), un *loisir* laborieux (d'Ag.), studieux (Volt.). On vit (Volt.), on s'endort (Cond.) dans l'*oisiveté;* on fait ceci ou cela dans son *loisir* ou dans ses *loisirs*, dans ses instants de relâche et de liberté. « Je consacrai mes *loisirs*, non à l'*oisiveté*, encore moins à des travaux nuisibles, mais à remplir ma tête d'idées charmantes, mon cœur de sentiments délicieux. » J. J. « Les sciences, dit-on, naissent du *loisir*, mais elles garantissent de l'*oisiveté*. » Id. « Ennemi de l'*oisiveté* au milieu de son *loisir*. » D'Ag. « L'*oisiveté* est l'abus du *loisir*. » Beauz. D'ordinaire, *oisiveté* se met à la suite de *loisir* pour marquer quelque chose de plus, et parfois pour exprimer un excès ou un abus. « On ne saurait allier les mouvements sages et mesurés de l'ambition avec le *loisir*, l'*oisiveté*, et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice. » Mass. « Hérode veut faire servir Jésus-Christ de spectacle à son *loisir* et à son *oisiveté*. » Id. « Rien n'était plus propre que l'action et le combat à détourner les esprits des soldats de ces sortes de pensées que le *loisir* et l'*oisiveté* nourrissent et entretiennent. » Roll.

Le *désœuvrement* consiste à être sans *ouvrage*, et la *désoccupation* à être sans *occupation*. Le *désœuvrement*, comme le *loisir*, est passager, seulement il n'a rien d'agréable, et on ne le considère pas comme pouvant être utilisé : c'est un court défaut d'emploi, une vacance momentanée. « Cet ouvrage abandonné me laissa quelque temps incertain sur celui que j'y ferais succéder, et cet intervalle de *désœuvrement* fut ma perte. » J. J. « Un jour votre gouverneur, voulant vous punir, vous ôta vos livres et vos cahiers. Vous ne pûtes pas vous souffrir dans le *désœuvrement*. » Cond. La *désoccupation*, au contraire, est un défaut d'emploi absolu et continuel. « L'avantage que les jeunes filles tireront de leurs connaissances sera de n'être pas obligées, pour éviter l'ennui et le dégoût d'une vie *désoccupée*, d'en remplir le vide par le jeu et par des conversations frivoles. » Roll. « Dans les soins publics, une condition privée paraît plus propre au salut; est-on personne privée, on croit qu'une vie *désoccupée* ne peut presque être innocente. » Mass. Dans une place, qui est presque une sinécure, on est souvent *désœuvré;* un homme *désoccupé* n'a point de place; ce n'est pas l'ouvrage, c'est une fonction qui lui manque. On dit bien un instant *désœuvré :* « Je me suis imposé tous ces travaux pour n'avoir pas un instant *désœuvré* et triste. » Volt. On dit surtout une vie *désoccupée* (Mass., Roll., S. S.). — Ensuite, le *désœuvrement* regarde toutes sortes de travaux, et la *désoccupation* principalement ceux qui *occupent*, *préoccupent* ou absorbent l'esprit, qui demandent des soins, de la sollicitude : l'homme *désœuvré* ne sait que faire; le *désoccupé* ne sait à quoi songer, s'appliquer, s'attacher. « M. de Pomponne, après sa disgrâce, était *désoccupé*, et commençait à sentir la vie et la véritable longueur des jours. » Sév.

INATTENTION, INADVERTANCE, MÉGARDE, MÉPRISE. On manque à faire une chose ou on la fait mal par *inattention*, par *inadvertance*, par *mégarde* ou par *méprise*.

L'*inattention* se considère par rapport au sujet qui agit et en marque la disposition ou la faute; au lieu que l'*inadvertance* se considère objectivement, hors du sujet, comme un trait, ou comme un défaut dans la chose qui a subi l'action du sujet. Par *inattention* on commet une *inadvertance* ou des *inadvertances*. L'*inattention* rend la personne coupable, et l'*inadvertance* rend la chose défectueuse : la critique doit sans cesse gourmander l'*inattention* des écrivains et relever leurs *inadvertances*. « Ce qui est trop fréquent dans Voltaire, c'est un certain degré d'*inattention*, qui, dans ce qu'il a de plus soigné, laisse toujours quelques défectuosités qu'on aurait fait disparaître sans peine. » Lah. Ces défectuosités sont proprement des *inadvertances*. On se plaint de l'*inattention* de quelqu'un : « Les maîtres se plaignaient de l'indocilité, de l'*inattention* de cet enfant. » Marm. Mais, en parlant de ce que quelqu'un a fait par *inattention*, on dit : c'est une *inadvertance :* « Dans le livre de l'*Esprit*, il est dit que le P. Malebranche est l'auteur de la *Prémotion physique*. C'est une *inadvertance*. » Volt.

En général, l'*inattention* est relative à la cause, et l'*inadvertance* à la chose ou à l'effet. Par *inattention*, on ne traite pas les choses ou les personnes comme on le doit; par *inadvertance*, on ne les traite pas comme elles doivent être traitées : c'est, d'une part, un manquement blâmable, et, de l'autre, un accident fâcheux, un mal en soi ou seulement par rapport aux choses ou aux personnes qui l'éprouvent. Par *inattention* nous nous laissons surprendre, nous laissons échapper les choses; par *inadvertance* il arrive qu'on nous surprend ou que les choses nous échappent. Soyons indulgents : la plupart des *inattentions* sont pardonnables; ne soyons pas trop difficiles : la plupart des *inadvertances* sont légères. « Ces petites négligences (dans Corneille) seraient à peine remarquables, si elles n'étaient fréquentes, et ces *inattentions* étaient très-pardonnables pour le temps. » Volt. « Il est sans doute échappé à Montesquieu quelques *inadvertances* légères, presque inévitables dans une carrière si vaste. » D'Al.

Et quand les deux mots ont rapport à la cause ou au sujet, ce n'est pas précisément la même faute qu'ils lui attribuent. L'*inattention* fait qu'on ne songe pas, et l'*inadvertance* qu'on ne pense pas aux choses : l'*inattention* est d'un négligent, et l'*inadvertance* d'un malavisé. Avec de l'*inattention* on ne prend pas la peine de faire; avec de l'*inadvertance* l'idée ne vient pas de faire : l'un accuse notre peu de soin ou d'intérêt, l'autre, notre peu d'intelligence, de tact, de sagacité.

Mégarde ne s'emploie qu'avec *par*, *par mégarde;* et comme c'est toujours de quelque chose de mauvais ou de dangereux qu'on se *garde*, *par mégarde* (en se gardant mal, en ne prenant pas garde) indique une *inadvertance* nuisible, qui

est ou amène la production d'un mal, un malheur, en un mot, et non pas une erreur simplement. « Présumez que celui qui vous a offensé ne l'a pas fait par malice, mais par *inadvertance* et *mégarde*. » CHARR. Philoctète laissa *par mégarde* tomber sur son pied une des flèches d'Hercule (FÉN.). « Les Égyptiens égorgèrent un Romain qui avait eu le malheur de tuer un chat par *mégarde*. » VOLT. « Assan étant au bain, un de ses esclaves lui jeta par *mégarde* une chaudière d'eau bouillante sur le corps. » ID. « Il a brisé ce vase par *mégarde;* il lui est arrivé par *mégarde* de blesser son ami. » ACAD.

La *méprise* est une autre sorte d'*inadvertance*: elle consiste à mal prendre, à prendre une chose au lieu d'une autre qu'on devait prendre, à faire un quiproquo. Ce mot suppose un choix ou une alternative dont on se tire mal.

Vous donnez une main pour l'autre par *méprise*.
REGN.

C'est par *méprise* que Mucius Scévola tua un officier de Porsenna au lieu de Porsenna lui-même; c'est aussi par *méprise* que, dans l'*Avare* de Molière, Harpagon applique à sa cassette ce que Valère dit de sa fille. « L'auteur du *Spectacle de la nature* est tombé dans une *méprise :* il dit que la lumière vient en sept minutes des étoiles, selon Newton; il a pris les étoiles pour le soleil. » VOLT.

1° **INCAPACITÉ, INSUFFISANCE, INAPTITUDE; — 2° INHABILETÉ, MALHABILETÉ, — 3° MALADRESSE, GAUCHERIE. (IMPÉRITIE).** Défauts qui rendent impropres à certaines choses.

Mais, d'une part, l'*incapacité*, l'*insuffisance* et l'*inaptitude* se considèrent plutôt *a priori*, avant l'action. L'*inhabileté*, la *malhabileté*, la *maladresse* et la *gaucherie*, au contraire, s'attribuent à un homme qui agit, qui exécute, et marquent la manière peu heureuse dont il s'en tire. *Incapable* ou inepte, on n'a pas de dispositions; *inhabile* ou *maladroit*, on n'a pas de succès. Il y a dans un sujet de l'*incapacité*, de l'*insuffisance* ou de l'*inaptitude;* un agent montre de l'*inhabileté*, de la *malhabileté*, de la *maladresse*, de la *gaucherie*. On ne dit pas une conduite pleine d'*incapacité*, d'*insuffisance*, ou d'*inaptitude*, comme on dit une conduite pleine d'*inhabileté*, de *malhabileté*, de *maladresse*, de *gaucherie*.

1° *Incapacité*, *insuffisance*, *inaptitude*.

L'*incapacité* et l'*insuffisance* sont plus générales que l'*inaptitude*. Celles-là excluent les moyens pour quoi que ce soit, et celle-ci le talent particulier de faire une certaine chose. « Si j'eusse eu le talent d'emprunter et de m'endetter, je me serais aisément tiré d'affaire; mais c'est à quoi mon *inaptitude* égalait ma répugnance. » J. J. « Je sentais mon *inaptitude* à m'exprimer impromptu. » ID. Le même écrivain dit du gourmand : « Son âme est toute dans son palais, il n'est fait que pour manger : dans sa stupide *incapacité*, il n'est qu'à table à sa place, il ne sait juger que des plats. »

De leur côté, l'*incapacité* et l'*insuffisance* diffèrent, non plus par l'étendue, mais par le degré.

L'*incapacité* rend impuissant; l'*insuffisance*, faible. L'*incapacité* constitue la nullité ou à peu près. « Il est à croire que Louis XIV aura aussi bien reconnu l'*incapacité* de M. de Chamillart que les faiblesses de M. de Pomponne. » VOLT. « S'il s'engage dans un emploi avec une *incapacité* absolue, comment pourra-t-il s'y sauver? » BOURD. Mais *insuffisance* ne marque guère qu'une grande médiocrité. « Un amour aveugle pour vos enfants vous fait coopérer à leur choix malgré leur *insuffisance* et la disproportion qui se rencontre entre leur faiblesse et les ministères qu'ils prétendent exercer. » BOURD. « Un grand fonds de médiocrité et d'*insuffisance*. » MASS.

2° *Inhabileté*, *malhabileté*.

L'*inhabileté* et la *malhabileté* ont été distinguées l'une de l'autre dans la I[re] partie, p. 147.

Pour ne les point confondre avec la *maladresse* et la *gaucherie*, il est à remarquer qu'elles ont rapport à de longues séries d'actes, à tout un art, et non à un acte particulier, à une opération, à un coup de main. On taxe un général ou un ouvrier d'*inhabileté* ou de *malhabileté*, en ayant égard à la manière dont ils agissent toujours; on les accuse de *maladresse* ou de *gaucherie*, d'avoir fait une *maladresse* ou une *gaucherie*, dans une certaine circonstance. De plus, l'*inhabileté* et la *malhabileté* ne regardent guère que les fonctions de l'esprit; au lieu que la *maladresse* et la *gaucherie* sont plutôt une *inhabileté* ou *malhabileté* de main, c'est-à-dire qu'elles se disent plutôt des mouvements ou des exercices du corps.

3° *Maladresse*, *gaucherie*.

Quant à la *maladresse* et à la *gaucherie*, celle-ci est plus lourde, plus grossière, plus pommée. Aussi le mot *gaucherie* est-il familier.

D'ailleurs, la *gaucherie* regarde plutôt la forme, et la *maladresse*, le fond. La *maladresse* fait manquer le but. « Diogène vit un jour un *maladroit* qui allait tirer; il courut aussitôt se mettre la tête devant le but, de peur d'être frappé. » FÉN. « On veut que Rufin, pour ruiner Stilicon, ait imaginé d'appeler les barbares. Cette conduite eût été bien *maladroite*. » COND. « Quand on connaît le défaut d'un homme à qui on veut plaire, il faut être bien *maladroit* pour n'y pas réussir. » LES. Mais la *gaucherie* fait qu'on agit sans grâce. « La démarche *gauche* de l'oie et son allure de mauvaise grâce nous font appliquer son nom aux gens sots et niais. » BUFF. « Je ne vois rien de plus *gauche*, de plus maussade qu'un homme qui ne sait que se battre. » MARM. « Vous m'aviez vanté votre fille comme une personne admirable par ses grâces, par ses talents et par son esprit.... Et moi, je vous la donne pour la plus *gauche*, la plus ignorante et la plus imbécile de toutes les créatures [1]. » DEST.

1. A toute cette série de mots on peut ajouter encore *imperitie* qui paraît avoir beaucoup de ressemblance avec *inhabileté* et *malhabileté*. C'est le latin *imperitia;* et, comme celui-ci se trouve seul de sa famille dans notre langue, il n'y a jamais été complétement naturalisé. On le dit en parlant des anciens Romains, en termes d'école, et dans le langage de la science ou bien encore en badinant. Rollin observe que Crassus blâmait, non les écoles de rhéteurs,

INCENDIE, EMBRASEMENT. Destruction par le feu d'objets considérables, comme des maisons, des forêts, des villes, des pays entiers.

Incendie vient du latin *incendere*, allumer; *embrasement*, du français *embraser*, faire d'une chose un brasier ou la mettre en braise. A la rigueur, l'*incendie* précède l'*embrasement*, puisqu'il faut qu'une chose ait été allumée avant de pouvoir être réduite en braise ou en charbons ardents. L'*incendie* est donc tout ce qui se passe avant que le feu, n'ayant plus rien à envahir, pénètre dans leur substance les objets qu'il a atteints, y reste attaché et les consume : l'*embrasement* est précisément et uniquement la combustion de ces objets. « Un *incendie* ne se termine jamais qu'à l'*embrasement* de quelques maisons. ». Fén. « Un *incendie* qui s'alluma autour de la place publique en plusieurs endroits tout à la fois, pendant la nuit, interrompit ces discours. L'*embrasement* dura une nuit et un jour entier, et consuma un grand nombre d'édifices. » Roll.

Le mot *incendie* est explicatif et descriptif : il exprime un fait par rapport à sa cause, à son commencement, à ses progrès, à sa durée. *Embrasement* marque plutôt l'effet, la consomption par le feu, indépendamment des circonstances qui dépeignent une action. Le spectacle, les flammes, les circonstances d'un *incendie;* un état d'*embrasement*. L'*incendie* s'allume, éclate, s'accroît, se communique, avance, gagne, s'étend, dévore; on l'évite, on y échappe, on le souffle, on l'entretient; c'est un courant de feu, il porte et lance de toutes parts les flammes, et les pompes à *incendie* sont destinées à en arrêter le progrès. L'*embrasement* est grand, général, universel, total, affreux; la lueur de l'*embrasement;* c'est plutôt un objet qu'un agent, qu'un fléau dévastateur. « Ces brûlots, portés au pont de bois, causèrent en divers endroits un grand *embrasement*. Les Sabins, qui virent la flamme de tous côtés, coururent au pont pour arrêter l'*incendie*. » Roll. « Comme il y a plusieurs charbons de terre qui sont extrêmement pyriteux, les *embrasements* spontanés sont assez fréquents dans leurs mines; on en a plusieurs exemples, et l'on a vainement tenté d'arrêter le progrès de cet *incendie* souterrain, dont l'effet peu violent n'est pas accompagné de fortes explosions. » Buff. — *Embrasement* spontané est sensiblement préférable à *incendie* spontané, parce que l'*incendie* se rapporte toujours à une cause. Vaugelas allait même jusqu'à prétendre, mais c'était une exagération, qu'*incendie* signifiait toujours un feu mis à dessein, et *embrasement*, un feu accidentel, allumé par hasard.

Dans les exemples qui suivent, *incendie* indique visiblement le fait, et *embrasement* l'effet.

« Quand Dieu voulut préserver Lot de l'*embrasement* de Sodome, Lot ne voulut pas demeurer au milieu de l'*incendie,* il ne demanda pas que Dieu le garantît miraculeusement des flammes. » Bourd. On allume un *incendie*, on est coupable d'un *embrasement*. « Cet *incendie* (ces dissensions et ces vengeances qui ont éclaté) n'est venu que d'une étincelle; mais c'est pour cela même que vous deviez l'éteindre dès sa naissance, et que vous êtes coupable de l'*embrasement* que cette étincelle a causé. » Bourd. « Comme le bruit de l'*incendie* arrivé à Miedes se répandit dans la ville, cette femme se mit dans l'esprit que cet *embrasement* devait être l'ouvrage de don Guillem. » Les.

On se rappelle, on raconte en historien des *incendies* comme ayant eu lieu; on déplore en moraliste des *embrasements* comme ayant été plus ou moins funestes. « On garde le souvenir des mauvais princes, comme on se souvient des inondations, des *incendies* et des pestes. » Volt. « On parle des pestes, des tremblements de terre, des *embrasements*, des déluges, qui ont désolé le globe. » Id.

Lors même qu'au lieu de se rapporter évidemment à l'effet, *embrasement* s'entend aussi de l'action, il ne la représente ni par rapport à sa cause, ni comme successive, comme commençant en un lieu ou en un temps pour s'achever dans d'autres. « Platon alla voir en Sicile les *embrasements* du mont Etna. » Fén. « La fumée est un signe du feu et nous fait prévenir les *embrasements*. » Boss. On reprochera à Louis XIV l'*embrasement* du Palatinat (Volt.) sans plus de détails. Mais quand on voudra dépeindre cette barbarie commandée par Louvois, on dira avec Voltaire : « Les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier *incendie*. »

La différence au figuré est la même qu'au propre. Une guerre, une révolte ou une querelle qu'on représente comme s'étant allumée sucessivement, comme ayant gagné de province à province est un *incendie*. Voltaire dit, au sujet de la guerre qui s'alluma en Europe après la mort de l'empereur Charles VI : « L'*incendie* qui avait commencé vers le Danube, et qui d'abord avait semblé ne devoir durer que peu de mois, était parvenu après six ans sur les côtes de la France. » Mais s'il s'agit d'une guerre, d'une révolte ou d'un mouvement d'insurrection qui se produit en un seul coup, ou qu'on rappelle sans le dépeindre, c'est un *embrasement*. « Le hasard qui causa le massacre de Vassi fit enfin courir la France entière aux armes; et si ce hasard n'en avait pas été la cause, d'autres étincelles auraient suffi pour allumer l'*embrasement*. » Volt.

INCERTAIN, DOUTEUX, — PROBLÉMATIQUE.

mais l'*impéritie* des maîtres. « Cette loi (romaine) était dressée avec beaucoup d'*impéritie*. » Roll. « Les pontifes, qui étaient chargés de maintenir cet ordre (dans le calendrier), soit par *impéritie*, soit par négligence, avaient tout brouillé. » Id. « Les lois romaines voulaient que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur *impéritie*. » Montesq. « Qu'on raconte à un jeune rhétoricien une aventure qui l'intéresse et qu'on l'oblige à la retracer, cet exercice peut lui être utile; mais les grands procédés de l'éloquence peut-on les proposer à l'*impéritie* d'un écolier? » Marm. Le docteur Sangrado se plaint que la vie des hommes soit de son temps « en proie à la témérité, à la présomption et à l'*impéritie*. » Les.

Sur quoi il faut suspendre son jugement, retenir sa croyance.

Incertain et *douteux* diffèrent d'abord en ce que *incertain* est subjectif, et *douteux* objectif; ce qui fait qu'on dit bien qu'on est *incertain*, tandis que *douteux* s'applique seulement aux choses. « Quoi! vous marchez sur ce fondement d'un pas *incertain*; vous n'appuyez dessus qu'en tremblant, comme s'il était *douteux* et mal affermi! » Boss. « Chacun, craignant de paraître *incertain* dans les nouvelles *douteuses*, ou peu joyeux dans les favorables, courait avec une avidité marquée au-devant de tous les bruits. » J. J.

Ensuite *incertain* convient mieux quand il s'agit de faits : nouvelle (Acad.), expérience (Volt.), tradition (Lah.) *incertaines*. *Douteux* est préférable en matière d'opinions ou de disputes, là où il y a du pour et du contre : preuves *douteuses* (Volt.), droits *douteux* (Id.), équité *douteuse* (Mass.). Il est *incertain* si.... (Buff.); il est *douteux* que.... (Volt.) : il est *incertain* si telle chose est arrivée ou arrivera; il est *douteux* que telle cause vaille mieux que telle autre.

Enfin on peut dire en général qu'*incertain* regarde l'événement des choses, l'événement futur surtout, et *douteux* (de *duo*, deux), les choses mêmes, quand elles impliquent une contestation, ou la dispute des choses ou sur les choses. « Dans les guerres que nous faisons sous Jésus-Christ, l'événement n'est pas *incertain* ni la victoire *douteuse*. » Boss. « Il se fait un balancement *douteux* entre la vérité et la volupté, et la connaissance de l'une et le sentiment de l'autre font un combat dont le succès est bien *incertain*. » Pasc. « Il n'y a pas jusqu'à l'existence de ces coqs barbus qui ne soit *incertaine*.... Les queues humaines, quoique attestées par des voyageurs et des missionnaires, sont au moins *douteuses*. » Buff. A l'égard de ce qui est *incertain*, l'esprit hésite faute de renseignements suffisants; à l'égard de ce qui est *douteux*, l'esprit balance, faute de raisons suffisantes qui le déterminent pour ou contre.

Problématique, du grec πρόβλημα, proposition à discuter, est un mot savant, usité surtout en termes d'école et de spéculation. « Les gens du monde s'amusent des disputes des philosophes; et, finissant par les mépriser, ils jugent que tout est *problématique*. » Cond. « On n'examine pas si quelque secte a vaincu : il suffit qu'on ait contesté tous les principes pour qu'on les croie généralement *problématiques*. » Vauv. « Des dialogues sur certains traits d'histoire, assez *problématiques* pour être discutés, pourraient être un ouvrage utile. » Marm. « Bien des gens ne demandent pas mieux que de regarder comme *problématique* tout ce qui tient aux matières de goût. » Lah. « Si M. Jurieu avait voulu parler de bonne foi, il nous aurait avoué que les interprétations des protestants sur les autres endroits de l'Apocalypse ne sont ni plus claires ni plus certaines; c'est pourquoi un an auparavant il nous les donnait pour *problématiques*. » Boss. — Dans le langage commun, *problématique* ne signifie pas tout à fait la même chose qu'*incertain* et *douteux*. On hésite ou on balance à croire ce qui est *incertain* ou *douteux*; on ne sait que croire sur ce qui est *problématique*. Ce qui est *incertain* ou *douteux* demande une confirmation par les faits ou par le raisonnement; ce qui est *problématique* demande une solution. Défiez-vous de ce qui est *incertain* ou *douteux*; procurez-vous, pour l'affirmer ou le nier, de nouveaux renseignements ou de nouvelles preuves. N'ayant aucune opinion sur ce qui est *problématique*, travaillez par l'examen, la discussion, des recherches, à savoir ce que vous en devez penser. *Problématique* se dit proprement d'une question (Cond., d'Al., Marm.), ou de ce qui peut être mis en question et regardé comme susceptible de recevoir une réponse quelconque. « Ces questions n'étant d'aucune conséquence à l'égard de la foi, sont des questions *problématiques* sur lesquelles l'Église a gardé le silence et n'a rien prononcé. » Bourd. « Il fut toujours *problématique* à la cour si Mme de Maintenon était mariée (avec Louis XIV). » Volt.

1° INCERTITUDE, DOUTE; — 2° INDÉTERMINATION, INDÉCISION, IRRÉSOLUTION, PERPLEXITÉ. Situation d'un homme qui demeure en suspens et sans prendre de parti.

Mais dans l'*incertitude* et le *doute*, c'est l'entendement qui hésite, qui ne prend pas de parti relativement au vrai; dans l'*indétermination*, l'*indécision*, l'*irrésolution* et la *perplexité*, c'est la volonté qui ne se porte pas à agir, qui ne prend pas parti relativement à la conduite. La différence est profonde : dans un cas, il s'agit de croire, et on n'a pas pour cela des lumières ou des raisons suffisantes; dans l'autre, il s'agit de faire, et on n'a pas pour cela des motifs assez puissants ou assez efficaces. C'est, d'une part, un état tout spéculatif, un état d'ignorance ou d'incrédulité; et, de l'autre, un état pratique en quelque sorte, un état d'immobilité ou d'inaction. « L'*irrésolution* est une timidité à entreprendre; l'*incertitude*, une irrésolution à croire. » Vauv. Or, il est évident que, sous ce rapport, le *doute* ressemble à l'*incertitude*, tandis que la définition donnée de l'*irrésolution* convient aussi à l'*indétermination*, à l'*indécision* et à la *perplexité*.

1° *Incertitude*, *doute*.

Incertitude vient du latin *in certus*, non sûr, non instruit ou informé; et *doute*, de *dubium*, qui a pour racine *duo*, deux. *Doute*, comme *ambiguïté* (d'*ambo*, les deux, l'un et l'autre) implique une dualité tout à fait étrangère à l'idée de l'*incertitude*. Je suis dans l'*incertitude* touchant le sort d'un ami absent; je suis dans le *doute* touchant quelque chose qui a été posé, avancé, ou touchant un point du dogme, toutes les fois, en un mot, que je ne puis me tirer d'une alternative, d'un choix à faire entre le pour et le contre. Dans l'*incertitude*, on est dans la position d'un homme qui ne sait pas, d'un voyageur qui ne sait pas son chemin, d'un correspondant qui n'a pas reçu d'avis; dans le *doute*, on est dans la position d'un juge qui n'est pas encore en état de faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. De là il suit que l'*incertitude* a plutôt lieu en fait d'événements, surtout d'événements à venir, et le *doute* en matière d'opinions : un avenir *in-*

certain; les sceptiques prétendent que tout est *douteux.*

Outre cela, l'*incertitude* est subjective et fait penser à l'état des personnes *incertaines;* le *doute* est objectif et fait penser aux difficultés qui rendent les choses *douteuses.* « Saint Paul, dans un mot, fixe toutes nos *incertitudes* et résout tous les *doutes.* » Bourd. « Plus je réfléchissais, plus il se présentait de *doutes;* lassé de tant d'*incertitudes*, mes genoux fléchirent et je m'endormis. » Buff. « Si, à l'aide de ce renseignement, on m'eût présenté quelque enfant pour le mien, le *doute*, si ce l'était bien en effet, si on ne lui en substituait point un autre, m'eût resserré le cœur par l'*incertitude.* » J. J.

2° *Indétermination*, *indécision*, *irrésolution*, *perplexité.*

Indétermination est de ces quatre mots le plus général et le plus vague : il exprime le parfait équilibre ou l'indifférence de la volonté. Du reste, on ne s'en sert guère que dans le didactique. « La volonté humaine est naturellement *indéterminée;* mais elle a aussi cela de naturel, qu'elle se fixe elle-même par son propre mouvement. » Boss. « La volonté est censée indifférente et *indéterminée*, pendant que le plaisir indélibéré est actuel. » Fén. « L'âme est l'ouvrière de sa détermination; mais il y a des occasions où elle est tellement *indéterminée*, qu'elle ne sait pas même de quel côté se déterminer. » Montesq. « Il n'y a rien de si opposé à la liberté que l'indifférence et l'*indétermination.* » Sév.

L'*indécision* est une indétermination provenant de la faiblesse de l'esprit, et l'*irrésolution*, une indétermination provenant de la faiblesse de l'âme. On est proprement *indécis* dans les choses où il faut se déterminer par raison, et *irrésolu* dans celles où il s'agit de se déterminer par sentiment. Comme l'homme *décisif* ne doute de rien, l'homme *indécis* doute de tout, change d'idées à chaque instant, et ne tient constamment à aucune; et comme l'homme *résolu* ne craint rien, l'*irrésolu* craint tout, passe incessamment d'une disposition sensible à une autre, flotte, est le jouet des caprices de l'humeur ou de la passion. Dans l'*indécision*, l'esprit ne trouve prépondérante aucune des raisons d'agir; dans l'*irrésolution*, l'âme n'est pas assez fortement affectée pour suivre invariablement l'impulsion qu'elle a reçue. Il faut éclairer, instruire, convaincre l'*indécis;* il faut exciter, entraîner, persuader l'*irrésolu.* Avec des convictions bien arrêtées, on n'est pas *indécis;* avec de l'empire sur soi même et de la fermeté, on n'est pas *irrésolu.*

Perplexité, de *perplexus*, mêlé, embrouillé, embarrassé, exprime une indétermination pénible dans une conjoncture ou situation *complexe*, où on est partagé et comme tiré en sens divers. De cruelles *perplexités* (Bourd., Mass., J. J.). « Dans les affaires du monde, chacun recherche divers conseils qui nous embarrassent souvent dans de nouvelles *perplexités.* » Boss. « Ce fut une nuit d'angoisse et de *perplexité* pour moi. » J. J.[1]

INCLINATION, PENCHANT, PENTE, PROPENSION. Ces mots sont pris ici au figuré, comme signifiant une disposition ou impulsion qui porte l'âme vers certaines choses.

Inclination et *penchant* sont les seuls qui se disent au pluriel, ceux qu'on emploie le plus souvent, et ceux, par conséquent, dont la distinction importe le plus.

L'*inclination* est plus faible que le *penchant:* c'est l'effet d'une simple impression qui fait plier ou courber la chose d'un côté. L'*inclination* fait tendre vers un objet, le *penchant* y entraîne. On dit que la victoire *incline* d'un côté, quand elle commence à y *pencher* (Acad., au mot *Incliner*, 1re édition). « Ah! madame, ne m'aimez point plutôt si vous ne m'aimez que par reconnaissance; et parce que je vous aime, je veux tout devoir à votre *inclination.* Il faut que ce soit un *penchant* insurmontable qui vous entraîne à m'aimer même malgré vous. » Regn. « Dieu distribue aux hommes divers talents et diverses *inclinations*, qui sont quelquefois si marquées et si fortes, qu'il est presque impossible d'y résister. On sait quel *penchant* le fameux M. Pascal eut pour la géométrie dès la plus tendre enfance. » Roll. — L'*inclination*, étant calme, modérée, ne trouble pas la raison, et de là vient que ce mot se prend plutôt en bonne part; le *penchant*, ayant un tout autre caractère, est plutôt considéré comme mauvais, comme nous portant au mal. *Inclinations* heureuses ou fortunées (Mass.), bienfaisantes (Boss.); *penchants* malheureux (J.J.), infortunés (Mass.), vicieux (Marm.), les *penchants* de tous les vices (Mass.). « Rien n'est plus heureux que de se former de bonne heure des *inclinations* louables; car on porte dans la vieillesse tous les défauts et tous les *penchants* du premier âge. » Mass. « Quand nous avons mangé dignement la chair divine, il ne doit plus paraître en nous que des *inclinations* nobles, célestes; et

1. Il est à remarquer que *incertitude* se prend aussi quelquefois abusivement dans le sens pratique, et désigne, non plus une suspension de jugement, comme *doute*, mais une suspension de la volonté, comme *indétermination* et ses trois synonymes. Alors *incertitude* équivaut presque à *indécision*, ces deux mots exprimant une indétermination qui provient d'une cause intellectuelle, et non pas d'une cause sensible. « L'*incertitude* et l'*indécision* que traîne d'ordinaire après soi une conscience timide et scrupuleuse. » Mass.

La seule différence paraît être celle-ci : dans l'*incertitude* on s'abstient de vouloir, parce qu'on n'aperçoit pas la raison de vouloir, et dans l'*indécision* on s'abstient de vouloir, parce qu'on n'aperçoit pas la prépondérance des raisons pour sur les raisons contre. J'irai en Italie, si je reçois une certaine lettre, qui doit m'y inviter; tant qu'elle n'est point arrivée, je suis *incertain* ou dans l'*incertitude.* Des raisons m'engagent à aller en Italie, d'autres m'en détournent ou m'appellent ailleurs; tant que je n'ai pas jugé les unes meilleures que les autres, je suis *indécis* ou dans l'*indécision.* L'*incertitude* est une position simple, dans laquelle ne sachant pas s'il est possible ou bon de faire, on est retenu et indifférent à faire; l'*indécision* est une position double, dans laquelle ne sachant pas s'il vaut mieux faire que ne pas faire, ou faire une chose qu'une autre, on reste entre les deux en balance, partagé, embarrassé.

cependant je me trouve toujours des désirs terrestres, des *penchants* bas et rampants. » Id. — L'*inclination* est plutôt acquise, c'est l'effet d'une impression; aussi appelle-t-on *inclination* le sentiment affectueux qu'inspire une personne dont on est touché : mariage d'*inclination;* se faire une nouvelle *inclination*. Le *penchant* est inné, ou du moins on n'en considère pas l'origine : le *penchant* de la nature (Montesq.).

La *pente* ressemble au *penchant*, en ce qu'elle nous vient de la nature et nous pousse d'ordinaire au mal. Mais elle en diffère en ce qu'elle a moins de violence. Au propre, cette différence s'aperçoit sans peine. Une colline a une *pente* douce, et non un *penchant* doux; on dit la *pente*, et non le *penchant* d'un fleuve; mais on dit le *penchant* d'un précipice. *Pente* donne l'idée de facilité à descendre, et *penchant* celle de chute : sur le *penchant* de sa ruine. — D'ailleurs, *pente* n'est usité qu'au singulier : il exprime quelque chose de général et de caractéristique du sujet. Mes *penchants* sont différentes manières d'être qui peuvent se combattre, s'affaiblir ou se corriger les unes les autres. « Si les femmes n'étaient entraînées vers les hommes que par le *penchant*, peut-être un *penchant* plus fort pourrait l'affaiblir. » Montesq. Mais, comme un fleuve n'a qu'une *pente*, et qu'elle indique son unique allure, ainsi la *pente* que j'ai est ma manière d'être universelle, essentielle. « La *pente* naturelle des femmes au plaisir d'être aimées. » Laroch. « Nous naissons injustes; car chacun tend à soi.... Il faut tendre au général, et la *pente* vers soi est le commencement de tout désordre. » Pasc. « L'homme de bien ramène ses sens au joug de la loi, et arrête la *pente* d'une nature toujours rapide vers le mal. » Mass.

Propension vient du latin *propensio*, comme *inclination* d'*inclinatio*. Mais, au lieu qu'*inclination* est devenu un mot commun, apparemment à cause de sa parenté évidente avec *incliner*, verbe d'un usage continuel, *propension*, transporté dans notre langue sans ses analogues *propendere*, *propensus*, est resté un terme de science, de physique ou de métaphysique. « Les forces pénétrantes dont les corps célestes sont animés, par lesquelles ils agissent les uns sur les autres, animent aussi chaque atome de matière; et cette *propension* mutuelle de toutes ces parties les unes vers les autres est le premier lien des êtres. » Buff. Dans une discussion théologique avec Bossuet, Fénelon dit que, suivant saint François de Sales, « Dieu est aimable par *propension* naturelle. » Hors de là, *propension* peut être regardé aujourd'hui comme un archaïsme. « Cette si grande soudaineté et vitesse de l'esprit, cette pointe et agilité, est chose très-dangereuse, une grande disposition et *propension* à la folie et manie. » Charr. Dans les *Chinois* de Regnard, un gentilhomme campagnard, qui affecte un langage suranné, dit en parlant d'un comédien qui recherche sa fille : « Ce néanmoins, je me sens de la *propension* pour le jeune homme; et dès mon premier âge j'ai pourchassé l'accointance de messieurs du théâtre. »

INCOMMODE, FÂCHEUX, IMPORTUN. Ces mots se disent des choses et des personnes qui déplaisent, qui sont à charge, qui embarrassent; ennuient, fatiguent.

Incommode est le plus faible des trois; il sert à qualifier ce qui gêne simplement, ce qui produit le malaise, c'est-à-dire la peine la plus légère. « Les marcionites établissent deux dieux, dont l'un craignait tellement d'être *incommode* à qui que ce fût, qu'il ne voulait pas même faire de la peine aux méchants. » Boss. On suivra donc une juste gradation en disant : un censeur *incommode* et *fâcheux* (Les.), un insecte *incommode* et *importun*. De plus, *incommode* s'applique particulièrement bien aux choses dont on se sert et qui sont difficiles à manier ou d'un usage peu agréable, comme un outil, un habit, une maison, et, au figuré, l'humeur d'une personne, un valet, un mari. « Vous ne serez point de ces maris *incommodes* qui veulent que leurs femmes vivent comme des loups-garous. » Mol. A quoi il faut ajouter encore que, quand il est question des personnes, *incommode* ne s'emploie pas substantivement, comme ses deux synonymes : on ne dit pas un *incommode*.

Fâcheux et *importun* diffèrent aussi, quoique moins sensiblement. D'abord, s'agit-il des choses, elles sont *fâcheuses* par leur présence ou par leur nature, et *importunes* par leur action : un voisinage *fâcheux*, un chemin *fâcheux*, un état *fâcheux;* un bruit, un vent, un babil *importun*, une pluie, une cloche, une voix, une demande *importune*. La chose *fâcheuse* est pour nous triste et source de déplaisir; la chose *importune* nous agace, nous agite, nous tourmente et est pour nous une cause de déplaisir. On cherche à adoucir ce qui est *fâcheux*, et à faire cesser ce qui est *importun*[1]. D'ailleurs, une chose *fâcheuse* l'est absolument et toujours : un mal, un accident *fâcheux*, une *fâcheuse* nouvelle; au lieu qu'une chose *importune* ne l'est que relativement, parce qu'elle agit hors de propos et nous interrompt, ou parce que son action choque et lasse par sa fréquence ou sa continuité.

Mais c'est surtout à l'égard des personnes que cette dernière différence est à observer. On est *fâcheux* absolument, *importun* relativement; *fâcheux* par nature, constitué et reconnu tel, *importun* par accident, de fait, en raison d'une *importunité*. « Un homme qu'on éveille en sursaut se lève en murmurant : O homme *fâcheux*, quel *importun* vous êtes! » Boss.

> Ny la peste, la faim, les larrons, ny les lous,
> Ne tueront cestuy-cy; mais l'*importun* langage
> D'un *fascheux*. Regnier.

Pour exprimer le genre, on dira les *fâcheux;* Molière convient que, dans sa comédie des *Fâcheux*, il n'a pas peint toutes les espèces de *fâcheux* Mais on traitera d'*importun* un homme qu'on a

1. Cette idée d'action, propre à *importun*, pourrait également servir à distinguer ce mot d'*incommode*, s'il n'avait déjà été établi entre l'un et l'autre des différences suffisantes. « Strabon rapporte que les ibis remplissaient les rues d'Alexandrie jusqu'à l'*importunité* et à l'*incommodité*, attaquant ce qu'on mettait en réserve et souillant tout de leur fiente. » Buff.

vu effectivement importuner, ou dont on a soi-même essuyé les importunités dans telles circonstances. « Aristote rencontra un jour un homme qu'il connaissait pour un *importun*. Il aurait bien voulu l'éviter; mais.... » LES. — Au reste, c'est aussi par sa présence seule qu'un homme est *fâcheux*, et par son action, ou intempestive ou réitérée, qu'il est *importun*. Un homme survient tout à coup là où il est de trop et où il dérange par conséquent, c'est un *fâcheux*. On est *importun* quand on obsède les gens, qu'on les persécute, qu'on les sollicite : des créanciers *importuns* (BOURD.); les poursuivants de Pénélope étaient des *importuns*. « De vouloir toujours reprendre, corriger, exhorter, ce serait pour un prêtre se rendre odieux et *importun*. » MASS.

INCROYABLE, PARADOXE. Difficile à admettre.

Incroyable, non croyable, se dit en fait d'événements. *Paradoxe*, ou, suivant la manière actuelle de parler, *paradoxal*, grec παράδοξος (de παρὰ, contre, et δόξα, opinion), contraire à l'opinion commune, se dit en matière d'opinions ou de doctrines. On raconte des choses *incroyables;* on avance des choses *paradoxes* ou *paradoxales*.

Ce qui est *incroyable* ne paraît pas réel ou possible. « Cet auteur rapporte des faits *incroyables*. » ACAD. « Le fils de Dieu a prédit que les corps devaient ressusciter, cela vous paraît *incroyable*. » BOURD. « La superstition est venue de ce penchant qu'ont les hommes à croire ce qui leur est avantageux, quelque *incroyable* qu'il puisse être. » ID. « J'aime mieux vous parler de la hausse de nos fonds publics, qui est *incroyable*, depuis que le nouveau contrôleur général est en place. » D'AL. « Nos grands seigneurs font ici des banqueroutes scandaleuses et *incroyables*. » ID. « Vous trouverez toujours dans l'histoire des justes je ne sais quoi d'*incroyable* et de singulier, qui a même révolté la crédulité des âges suivants. » MASS. « Les frais qui se font à lever la taille vont à des excès *incroyables*. » BOSS. « Les habitants de Formose sont excellents nageurs, et ils courent avec une vitesse *incroyable*. » BUFF. « Je trouvai le maréchal dans des transes et dans un abattement *incroyables*. » S. S.

Ce qui est *paradoxe* ne paraît pas vrai ou conforme aux principes de la raison. « On dirait d'abord que cette proposition a quelque chose de *paradoxe*. Nullement; elle est fondée sur les principes les plus solides, les plus naturels et les plus simples de la raison. » BOURD. « A cela je fais une réponse qui paraîtra d'abord avoir quelque chose de *paradoxe*, mais dont on reconnaîtra bientôt la solidité et l'incontestable vérité, pour peu qu'on entende ma pensée. » ID. « Proposez à un mondain de ce caractère les opinions les plus *paradoxes* d'une nouvelle philosophie. » ID. « Proposition qui, toute *paradoxe* qu'elle paraît, ne laisse pas d'être exactement vraie, tant par le fait que par la démonstration. » J. J. « J'avais trouvé dans ses écrits des idées et des maximes très-*paradoxes*. » ID. « Ce livre de Regius ne contient rien touchant la physique, sinon mes assertions mises en mauvais ordre, et sans leurs vraies preuves, en sorte qu'elles paraissent *paradoxes*. » DESC. « Toute opinion nouvelle et *paradoxe* doit être proscrite par la seule raison qu'elle est nouvelle. » D'AL. « Platon a là-dessus un système qui vous paraîtra sans doute bien *paradoxe*. » P. A. « Helvétius prétend qu'on ne peut expliquer le délire de l'avare qu'en supposant qu'il regarde au moins l'argent comme la représentation de tous les plaisirs qu'il peut acheter. Cette idée n'est point *paradoxale*.... Cette opinion paraît plausible; cependant je ne la crois pas fondée. » LAH.

INCURSION, IRRUPTION, INVASION. Action de troupes qui entrent dans un pays ennemi.

Incursion, du latin *incurrere*, courir dans, courir sur, exprime une *course*, une action passagère par conséquent, un coup de main pour piller, comme font les corsaires, qui se retirent aussitôt avec ce qu'ils ont pris. « Quant à la manière de combattre des Moscovites, au XVI[e] siècle, tout se faisait par *incursion;* et quand il n'y avait plus rien à piller, le boyard ramenait sa troupe. » VOLT. « Les guerres des Saxons contre les Francs n'étaient guère que des *incursions* de barbares qui venaient enlever des troupeaux. » ID. « Les guerres entre les cités primitives de l'Italie n'étaient que des *incursions* passagères. » COND. « Les Tartares, préférant le butin à l'agriculture, faisaient continuellement des *incursions* chez leurs voisins. » ID. « Verrès ne se mit pas en peine d'exposer la Sicile aux *incursions* des pirates qui infestaient les mers. » LAH. « Le préteur fut chargé de défendre les côtes contre l'*incursion* des pirates. » ROLL.

Irruption, du latin *irrumpere*, se jeter ou fondre sur, exprime une action impétueuse, qui rompt ou renverse les obstacles, et cause des dégâts ou des ravages, une vive attaque, un choc irrésistible et funeste. « Ils firent une *irruption* si vive sur les Algériens qui leur étaient opposés, qu'ils les enfoncèrent du premier choc. » LES. Dans la fable de l'*Aigle, la laie et la chatte*, la chatte dit à la laie que si elle sort, l'aigle fondra sur ses petits : la laie reste chez elle, afin de secourir ses petits « en cas d'*irruption*. » LAF. « De retour, Sésostris éleva un mur depuis Péluse jusqu'à Héliopolis, et ne parut occupé qu'à mettre ses États à l'abri d'une *irruption* semblable à celle qu'il venait de faire. » COND. « Les pauvres ne firent aucune *irruption* dans les maisons des riches.... Ils ne se jetèrent point sur les vivres qui étaient exposés en vente. » ROLL. « En défendant Ceuta et Mélilla, le roi d'Espagne préservait le royaume de l'*irruption* des infidèles. » S. S.— Des brigands qui ne cherchent que du butin feront des *incursions;* des ennemis irrités, ou barbares qui veulent se venger ou qui ne savent que nuire, feront une *irruption*. « A cette époque, l'*irruption* et le mélange de tant de peuples féroces avaient éteint dans l'occident le goût des lettres. » MASS. « Les féroces habitants du nord ont fait dans tous les temps des *irruptions* dans les contrées du midi. » VOLT.

Invasion, du latin *invadere*, attaquer et s'em-

passer en se répandant de toutes parts, exprime une action générale par laquelle on se rend maître de tout un grand pays. Différente de l'*incursion*, qui fait entendre que la troupe s'en retourne bientôt, au lieu de rester en possession, l'*invasion* diffère aussi de l'*irruption* en ce qu'elle suppose des troupes plus nombreuses, une armée, et un plus vaste théâtre, une province entière, un royaume, un empire. L'*irruption* ressemble à l'action d'un torrent qui, dans son cours borné, mais rapide, brise et emporte tout ce qui se trouve sur son passage; l'*invasion* est parfaitement représentée par l'action d'un fleuve qui déborde, s'étend et inonde toute une contrée. « L'Espagne ne pouvait garantir les princes d'Italie de ces vexations de l'Allemagne, ni même d'une *invasion* totale. » S. S. « Les Scythes se répandirent dans l'Asie, la ravagèrent pendant vingt-huit ans, pénétrèrent dans la Judée et s'avancèrent jusque sur les frontières de l'Égypte. Les circonstances étaient favorables à leur *invasion*. » COND. « Le marquis de Cœuvres entre dans la Valteline avec une armée et affranchit ce pays de l'*invasion* autrichienne. » VOLT. « Ces peuples du nord (les Tartares ou les Scythes) firent de tout temps des *invasions* vers le midi.... Ils se répandirent, vers le XIe siècle, du côté de la Moscovie; ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. » ID. L'*invasion* des croisés (ID.); l'*invasion* de la Flandre, de la Hollande, par les armées de Louis XIV (ID.).

INEFFAÇABLE, INDÉLÉBILE. Épithètes applicables à quelque chose d'écrit, d'empreint, de marqué, qu'on ne peut faire disparaître.

Ineffaçable est un mot purement français, formé du verbe *effacer*, changer la *face*, altérer les formes, défigurer les traits, rendre méconnaissable. *Indélébile* est un mot tout latin, *indelebilis*, du verbe *delere*, renverser de fond en comble, ruiner, perdre tout à fait, détruire entièrement. Par conséquent, *ineffaçable* appartient à la langue commune, et *indélébile* se dit plutôt dans le didactique ou dans le dogmatique et en termes de théologie. Mais cette différence n'est pas la seule ni la plus considérable.

La chose *ineffaçable* ne peut être raturée, brouillée, confondue, rendue inlisible; la chose *indélébile* ne peut être ôtée, détachée. On peut toujours lire ou apercevoir ce qui est *ineffaçable*; ce qui est *indélébile* reste toujours. L'écriture est *ineffaçable*, l'encre *indélébile*.

On dit de préférence des caractères *ineffaçables*. « Cette idée générale de la beauté est gravée dans le fond de nos âmes avec des caractères *ineffaçables*. » PASC. « Quelle noble retenue ne doit pas accompagner des actions qui seront écrites en caractères *ineffaçables* dans le livre de la postérité! » MASS. « Cette empreinte divine est le modèle sur lequel la nature opère, modèle dont tous les traits sont exprimés en caractères *ineffaçables* et prononcés pour jamais. » BUFF. — Mais on dit mieux un caractère *indélébile*. « Ah! me dit-il, il n'y a qu'un caractère *indélébile* dans le monde, c'est celui de moine. » VOLT. « J'ai regardé le caractère d'historiographe comme *indélébile*. » ID. « Malgré la plus excellente éducation, le caractère de prince est trop souvent *indélébile*. » D'AL. « On appelle essence la qualité abstraite, qui est la marque propre et distincte du genre ou de l'espèce, son caractère *indélébile*. » MARM.

De même, on dira plutôt des principes *ineffaçables* gravés au fond du cœur (J. J.), et une tache *indélébile* (ID.). Un souvenir est *ineffaçable* (ACAD.), c'est-à-dire que rien ne peut l'empêcher d'être net aux yeux de l'esprit; un naturel est *indélébile* (MARM.), c'est-à-dire que rien ne peut le détruire, le faire en aller.

Ce qu'il y a proprement d'inattaquable dans ce qui est *ineffaçable*, c'est la forme, elle continue à être distincte; dans ce qui est *indélébile*, c'est la matière, elle est invinciblement adhérente. Des figures gravées sur le marbre sont plus *ineffaçables* que celles qui sont tracées sur le sable, le vent ou le pied des passants ne peut les déranger, y mettre le trouble, les bouleverser; Buffon parle d'un animal « dont l'urine tache et infecte d'une manière *indélébile*, » c'est-à-dire fait des taches et communique une odeur qu'on ne peut enlever.

INÉNARRABLE, INEFFABLE, INDICIBLE, INEXPRIMABLE. Qu'on ne peut faire connaître par la parole ou par des paroles.

Inénarrable, le moins usité de ces mots, est le seul qui suppose des choses à *narrer*, à raconter, une suite de faits à décrire. C'est pourquoi on ne dit pas un sentiment, une joie *inénarrable*, comme on dit un sentiment, une joie *ineffable*, *indicible* ou *inexprimable*. « Qui nous racontera sa génération (du fils de Dieu)? Elle est inexplicable et *inénarrable*. » BOSS. « Les grâces que Dieu fait aux âmes par le ministère de ses ministres sont *inénarrables*. » ID. « Saint Paul, étant transporté au troisième ciel, vit des choses *inénarrables*. » ACAD. Laharpe dit au sujet de l'histoire future des absurdités de son temps : « Il faudra bien évaluer quelque jour en langage humain cet *inénarrable* excès de révolte insolent et stupide contre la raison des siècles et des nations. »

Ineffable vient de deux mots latins, *in* négatif, et *effari*, parler : *ineffable*, c'est-à-dire dont on ne peut pas parler. En latin, *effari* et *fari* étaient des termes consacrés à la religion; si bien que, primitivement, *ineffable* s'applique aux choses saintes qu'on ne doit pas ou qu'on ne peut pas révéler, sur lesquelles on est obligé ou forcé de se taire. Le nom mystérieux de *Jéhovah* était *ineffable* chez les Hébreux. « Le grand mot devenu *ineffable* chez les Juifs modernes, Jaho, ou Jova, ou Jaou, ne peut être à la fois phénicien, syrien et chaldéen. » VOLT. « Les Juifs ont dit que Jésus-Christ et ses disciples avaient fait des miracles par le nom de Dieu, ce nom inconnu et *ineffable*, dont la vertu peut tout selon les Juifs, et que Jésus-Christ avait découvert, on ne sait comment, dans le sanctuaire. » BOSS. « Le Saint-Esprit est la dernière des *ineffables* productions de Dieu en lui-même. » ID.

Source *ineffable* de lumière,
Verbe en qui l'Éternel contemple sa beauté....
RAC.

« L'union *ineffable* des deux natures dans la seule personne d'un Homme-Dieu. » PASC. « Admirer les ménagements *ineffables* de la Providence. » MASS. — Hors du langage religieux, *ineffable* équivaut à divin ou céleste :

De vos regards divins l'*ineffable* douceur.... MOL.

« *Ineffable* félicité. » J. J. Et naturellement il ne se prend qu'en bonne part : on ne dirait pas une douleur, un tourment *ineffable*, comme on dit une douleur, un tourment *indicible* ou *inexprimable*.

Indicible et *inexprimable* n'indiquent pas, comme *inénarrable*, l'impossibilité de raconter, de rapporter, d'exposer en détail, mais celle de mettre au jour ou dehors, de faire entendre; d'autre part, ils diffèrent d'*ineffable* non-seulement en ce qu'ils n'ont aucun rapport particulier à la religion, mais en ce qu'ils se prennent en mauvaise ainsi qu'en bonne part.

De l'un à l'autre la différence est aussi simple qu'évidente. Il n'y a pas de mots pour donner idée de ce qui est *indicible*, c'est une chose cachée, inconnue, qui reste en dedans ou renfermée faute de termes; il n'y a pas d'*expression* pour rendre ce qui est *inexprimable*, tant c'est chose forte ou extraordinaire. Des tourments *indicibles* (MASS., ROLL.) sont inouïs, n'ont pas été encore éprouvés, n'ont pas de noms dans la langue; un désespoir *inexprimable* (VOLT.) est au comble, il n'y a pas de couleur assez forte pour le peindre. « J'éprouvais (en relisant l'*Iliade*) une sorte de ravissement *inexprimable*.... J'avais un plaisir secret et *indicible* à sentir que mon admiration était égale à son génie et à sa renommée. » LAH. Événements merveilleux et *inénarrables*. — Mystère *ineffable*, joie *ineffable* ou céleste; joie ou douleur *indicible*, c'est-à-dire concentrée et secrète; joie ou douleur *inexprimable*, c'est-à-dire très-grande.

INESPÉRÉ, INATTENDU, INOPINÉ, IMPRÉVU. Ces mots servent à qualifier des événements qui arrivent sans qu'on en ait eu l'idée auparavant.

Inespéré, qui n'a pas été espéré, regarde les choses qui forment l'objet de nos espérances, et par conséquent de nos désirs. Il est le seul de ces termes qui rappelle un mouvement ou une aspiration de notre âme vers un bien, et le seul qui se prenne toujours et essentiellement en bonne part. Ce qui est *inespéré* est heureux et produit la joie. « Une nouvelle heureuse et *inespérée*. » ROLL. « Les moments les plus heureux et les plus *inespérés*. » S. S. « Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce *inespérée* d'un beau jour d'hiver. » BOSS. « Source des prospérités constantes et souvent *inespérées* de ce royaume. » FLÉCH. « Un bien nous paraît d'autant plus grand, qu'il était plus *inespéré*. » D'AG. « Ce conte eut un succès *inespéré*. » MARM. « Ressources *inespérées*. » ID.

O d'un État penchant l'*inespéré* secours. CORN.

« Soulagement *inespéré*. » J. J. « Les bontés *inespérées* de Dieu. » BOSS. « Dieu a rassemblé les circonstances les plus *inespérées* pour nous conduire au terme de nos désirs. » MASS.

Inattendu, qui n'a pas été attendu, qui est contre notre attente, sur quoi nous n'avons pas compté, regarde les choses qui forment l'objet de nos comptes, de nos calculs, de nos conjectures, de nos inductions. Un événement *inattendu* nous trompe, il met notre jugement sur l'avenir en défaut, nous n'avons pas cru qu'il dût avoir lieu. Dans les *Horaces*, la mort de Camille qui forme une pièce nouvelle, est *inattendue* (VOLT.). L'apparition d'un homme qu'on croit mort est *inattendue* (ID.). Un service qu'on n'a point demandé et venant d'une personne présumée indifférente ou fâchée, est *inattendu*. « S'il trouve occasion de montrer à son bienfaiteur par quelque service *inattendu* qu'il se ressouvient des siens, avec quel contentement intérieur il satisfait alors sa gratitude ! » J. J. La visite d'une personne est *inattendue* quand on la croyait bien loin, ou qu'on n'est point avec elle en relation d'amitié ou d'affaires. Un sentiment de clémence est invraisemblable et *inattendu* dans l'âme d'un tyran (LAH.). On a pensé à ce qui est *inattendu*, mais on l'a trouvé improbable.

On n'a pas pensé à ce qui est *inopiné*. Non-seulement on n'a pas eu l'idée, la croyance qu'il dût arriver, mais on n'en a pas eu l'idée, on ne l'a pas conçu, l'esprit ne s'en est pas occupé. En latin, *opinari* signifie s'imaginer, se former une idée. Une révolution (MONTESQ., COND.), une sédition (VOLT.), une émeute (J. J.), une rencontre (LAH., SCARR.) sont *inopinées*, un accident (BOSS., MAL.) est *inopiné*, quand ils arrivent sans être tombés auparavant dans l'esprit, soit que dépendant entièrement du hasard, ils n'aient pas pu être soupçonnés d'avance, soit qu'ils soient si étranges, si nouveaux, si inouïs, si improbables, qu'on n'ait pas pu s'en aviser avant l'événement. « Il y a quelque effet du destin dans l'aventure *inopinée* de notre connaissance. » MOL. « Rodogune, dans la pièce de Corneille qui porte ce nom, passe tout d'un coup de l'excès de la méchanceté la plus atroce à l'excès de la bonté.... C'est un changement *inopiné*. » VOLT. « Tous les jours il arrive qu'un événement *inopiné*, et qui a quelque chose de terrible, fait perdre l'esprit à des hommes faits, qui ont de l'expérience. » MAL. « Leur présence *inopinée* (des Romains) glaçait les esprits. » MONTESQ. « La chute subite d'un bâtiment neuf est *inopinée*. » ROUB. Ce qui est *inopiné* est un effet du hasard, un effet sans cause, ou c'est quelque chose de prodigieux.

Imprévu, qui n'a pas été prévu, signifie proprement *inopiné* par imprévoyance. Ce qui est *imprévu* met notre prudence en défaut. Ce mot s'emploie surtout en parlant de ce qui survient dans nos affaires, dans nos entreprises, et les déconcerte, parce que nous n'avons pas su nous le représenter d'avance et le prévenir. Tels sont des obstacles *imprévus* (VOLT.), des dépenses *imprévues*. « Nous avons manqué notre coup, et cette bourrasque *imprévue* a renversé avec notre barque le projet que nous avions fait. » (Don Juan.) MOL. « Te voilà bien intrigué ! ce retour *imprévu* ne dérangerait-il point un peu vos petites affaires ? » REGN. « L'étendue d'esprit se forme de loin un plan, et y fait rentrer les acci-

dents même subits et *imprévus.* » ROLL. « Entreprise difficile et que mille accidents *imprévus* pouvaient déranger. » COND. « Une seule circonstance *imprévue* qui eût fait obstacle à ce complot, suffisait pour le faire échouer. » J. J. Comme il faut, à la guerre, que tout soit pressenti, deviné, connu d'avance, on dit, quand on en parle, marche *imprévue* (VOLT.), attaques *imprévues* (BOSS., SCARR., ROLL.), l'arrivée *imprévue* d'un général (VOLT.), machines ou ruses *imprévues* (BOSS.), un assaut *imprévu* (LAH.), une charge (ROLL.), une irruption (COND.) *imprévue*.

Une mort ne peut être dite *inespérée* qu'autant qu'on la considère comme quelque chose d'heureux. Une mort *inattendue* ne semblait pas devoir arriver encore. Une mort *inopinée* frappe comme un coup de foudre un homme jeune et plein de santé. Une mort *imprévue* saisit un homme sans qu'il ou sans qu'on s'y soit préparé.

Un bonheur est proprement *inespéré* (MONTESQ., J. J., LAH., COND.); un service (J. J.), la présence d'une personne en un lieu (ID.), le résultat d'une recherche sont *inattendus ;* un accident ou ce qui passe notre conception est *inopiné;* rien de plus commun que l'expression, cas *imprévu*.

INFIDÈLE, PERFIDE, TRAÎTRE, DÉLOYAL. Qui manque de foi ou à sa foi.

Infidèle, non fidèle, *in fidus*, annonce abandon, délaissement, défection; *perfide*, *per fidus*, exprime une infidélité pernicieuse, propre à *perdre* ou à faire *périr*, un attentat. Saint Pierre s'éloignant de Jésus-Christ, qu'il renie, est un *infidèle* (BOSS.); Henri III faisant assassiner sous ses yeux le duc de Guise, qu'il a mandé auprès de lui, commet une *perfidie* (VOLT.). Ariane se plaint au ciel et à la terre d'une *infidélité* cruelle (VOLT.); c'est une *perfidie* de rompre une capitulation (BOSS.). On est quelquefois *infidèle* par entraînement, faute d'énergie. « Il n'est rien de plus faible et de plus imbécile, rien de plus *infidèle* que les femmes. » MOL. « Êtes-vous, ô Dieu vivant, de ces amis *infidèles* qui abandonnent dans les disgrâces, qui tournent le dos dans l'affliction? » BOSS. Mais nul n'est *perfide* que de dessein formé. « La *perfidie* est un mensonge de toute la personne; c'est dans une femme l'art de placer un mot ou une action qui donne le change, et quelquefois de mettre en œuvre des serments et des promesses qui ne lui coûtent pas plus à faire qu'à violer. » LABR. « La *perfidie* et le parjure ne coûtaient rien à Lysandre pour venir à bout de ses desseins. » ROLL. — L'*infidèle* change, le *perfide* ou la *perfide* trompe. « La *perfidie* est une *infidélité* couverte et criminelle. » VAUV. Et comme l'*infidélité*, quoique d'ordinaire indélibérée, est toujours une faute, sinon un crime, ce qui distingue surtout la *perfidie*, c'est la dissimulation, le soin de cacher ses desseins. « Une femme *infidèle*, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*infidèle :* s'il la croit fidèle, elle est *perfide.* » LABR. « Remarquez jusqu'où Judas, cet *infidèle* disciple, pousse la *perfidie :* il ne vient pas la tête levée se saisir de la personne de son maître; il cache la noirceur de son dessein sous les plus tendres témoignages de l'amitié. » MASS. « Tout mari *infidèle* est injuste et barbare; mais la femme *infidèle* fait plus : en donnant à l'homme des enfants qui ne sont pas à lui, elle trahit les uns et les autres, elle joint la *perfidie* à l'*infidélité*. » J. J. « C'est dans la fausse conscience que se forment les *perfidies* déguisées, et, par une maudite politique, artificieusement dissimulées. » BOURD.

La lâche *Perfidie*,
Qui d'abord en rampant se cache et s'humilie,
Puis tout à coup levant un homicide bras,
Fait siffler ses serpents et porte le trépas. VOLT.

La *trahison*, de *tradere*, livrer, est primitivement une *perfidie* qui consiste à livrer à l'ennemi sa patrie, ou ce qui appartient à la patrie, son trésor, ses places, son secret ou son chef; puis, en général, ce mot signifie une *perfidie* envers des personnes avec lesquelles on est particulièrement lié : on n'est jamais *trahi* que par les siens (ACAD.). Enfin, les *trahisons* sont de toutes les *perfidies* celles auxquelles on s'attend le moins; c'est pourquoi l'épithète de *traître* se donne à un animal domestique qui s'emporte et frappe lorsqu'on ne pense à rien de semblable. On attaque en *trahison* une personne qui a lieu de se croire amie, et qui, par conséquent, n'est point sur ses gardes. L'action de Judas, eu égard à sa scélératesse et à son astuce, est une *perfidie ;* on l'appellera *trahison*, si on considère qu'elle fut commise par un disciple, un ami, un confident, c'est-à-dire par un homme dont le Maître devait le moins se défier. « Il a fait une *trahison* à son ami. » ACAD.

Déloyal exprime proprement un défaut de générosité ou de reconnaissance; en sorte que la *déloyauté* est une lâche *infidélité* ou *perfidie* à l'égard d'un bienfaiteur. Telle est celle de Tartufe envers Orgon :

Ce monarque, en un mot, a vers vous détesté
Sa lâche ingratitude et sa *déloyauté*. MOL.
Allez faire éclater l'audace de l'ingrat;
Et sa *déloyauté* va paraître trop noire
Pour souffrir qu'il en ait le succès qu'on veut croire.
ID.

Bossuet emploie assez souvent ce mot avec la même nuance. « Elle était belle de la beauté que je lui avais donnée. Elle m'a quitté, la *déloyale*.... Je conçois sensiblement que je suis la plus méchante, la plus *déloyale*, la plus ingrate, la plus méprisable des créatures, si je n'aime Jésus-Christ par-dessus toutes choses.... Toutes les créatures lui devraient ouvertement déclarer la guerre, à ce *perfide*, à ce *déloyal*, qui n'aime point Jésus-Christ. Mais, ô malheur! ô ingratitude! c'est nous qui sommes ces *déloyaux*. »

INFLEXIBLE, INEXORABLE, IMPITOYABLE, IMPLACABLE. L'idée commune à ces quatre mots est celle d'une persévérance invincible dans des sentiments de dureté et de sévérité envers les autres.

Inflexible, qui ne peut être *fléchi* ou plié, est le terme général. L'*inexorable* est *inflexible* aux prières (*exorare*, prier). L'*impitoyable* est *inflexible* aux maux d'autrui, à la pitié. L'*implacable* est *inflexible*, parce qu'il est en proie à une passion qui ne peut être apaisée (*placare*, apaiser).

Inflexible marque simplement la résistance du sujet; *inexorable* et *impitoyable* expriment les sortes de choses auxquelles le sujet résiste; et *implacable*, l'état du sujet qui résiste.

On est *inflexible* envers tout le monde; *inexorable* envers quelqu'un qui demande grâce; *impitoyable* envers ceux qui souffrent; et *implacable* envers un ennemi.

L'*inflexible* est ferme à tout assaut. Il ne connaît ni faiblesse, ni ménagement, ni complaisance; il est intraitable de toutes les manières. Telle est « la rigueur *inflexible* d'un juge que rien ne touche, ni inclination, ni compassion, ni égards, ni considération, ni crainte, ni espérance. » Bourd. « Phocion était *inflexible* pour maintenir la discipline dans toute sa vigueur. » Roll. « Brutus avait une fermeté *inflexible* pour la défense du juste et de l'honnête. » Id. « Quant à Mme Levasseur, je lui déclarai qu'il fallait nous séparer : sa fille voulut m'ébranler, je fus *inflexible*. » J. J. « La parole de cet homme *inflexible* est irrévocable. » Id. « Plusieurs, dans la crainte d'être trop faciles, se rendent *inflexibles* à la raison, et s'affermissent contre elle. » Boss. « Callisthène avait une humeur très-peu complaisante pour Alexandre. Alexandre le haïssait à cause de son humeur *inflexible*. » Fén. « L'autorité doit être *inflexible* pour contenir des esprits que la moindre mollesse rend insolents. » Id. « On pressa Solon d'accepter la souveraineté. Il fut *inflexible* à tous les discours. » Id. « Romulus consent à partager sa royauté avec Tatius; celui-ci, jusqu'alors *inflexible*, cède à une offre si généreuse, et lui accorde sa fille. » Lah. « Votre Majesté, sur toute autre chose, s'est rendue facile et traitable; mais sur le point de la religion elle s'est rendue *inflexible*. » Bourd.

L'*inexorable* résiste aux prières. Vous chercheriez vainement à lui arracher le pardon que vous implorez. Telle est la rigueur *inexorable* d'un homme offensé ou simplement d'un juge qui n'écoute rien, qui est sourd à toutes les supplications. La mort est *inexorable* :

On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

« Les juges des enfers, ces trois vieillards *inexorables*, ne comptent pour rien l'éloquence. » Fén. Hégésippe vient supplier Philoclès de revenir à Salente, auprès d'Idoménée, qui l'a exilé : « Aurez-vous le cœur assez dur, lui dit-il, pour être *inexorable* à votre roi et à vos plus tendres amis? » Fén. « Vous êtes *inexorable*, Seigneur, vous avez mis un nuage entre nous et vous pour empêcher notre prière de passer jusqu'à vous. » Boss. « Celui des députés qui portait la parole conjure Coriolan de donner la paix à sa patrie; mais ils le trouvèrent également dur et *inexorable*. » Vert. « Achille voit la Grèce entière à ses pieds, et il est *inexorable*. » Lah. « Prières inutiles! Il avait affaire à un ennemi *inexorable*. » Les.

On a beau le prier,
On ne rencontre en lui qu'un juge *inexorable*.
Corn.

L'*inexorable* Aman est réduit à prier. Rac.

C'est moi qui vous implore et qui tremble à mon tour.
Serez-vous aujourd'hui la seule *inexorable*? Volt.

Mais soyez moins *inexorable*
Aux prières, aux pleurs d'un fils à vos genoux.
Rou.

L'*impitoyable* est sans pitié. Il résiste à toute cause d'attendrissement. Vous chercheriez vainement à le toucher. Telle est la rigueur *impitoyable* d'un créancier que n'émeut point la misère de ses débiteurs. « Les pauvres auxquels l'*impitoyable* avarice d'un usurier arrache tous les jours les entrailles. » Boss. « *Impitoyable* inhumanité. » Id. « Les souffrances des pauvres à qui le riche *impitoyable* a fermé son cœur et ses entrailles. » Mass. « Un censeur *impitoyable* et barbare. » Id. « Ce maître syrien est-il *impitoyable*? est-ce une tigresse dont il a sucé les mamelles dans son enfance? » Fén. « A force de voir mourir et souffrir, les prêtres et les médecins deviennent *impitoyables*. » J. J.

Je serai plus que toi cruel, *impitoyable*. Volt.

Notre ennemi cruel devant vous se déclare.
C'est lui; c'est ce ministre infidèle et barbare
Qui, d'un zèle trompeur à vos yeux revêtu,
Contre notre innocence arma votre vertu.
Et quel autre, grand Dieu! qu'un Scythe *impitoyable*
Aurait de tant d'horreurs dicté l'ordre effroyable?
(Esther à Assuérus). Rac.

L'*implacable* est emporté et dominé par une passion, la colère, la haine, la vengeance, la jalousie, la fureur, la rage. Vous chercheriez vainement à le faire revenir; vous n'obtiendrez ni paix, ni trêve. Telle est la rigueur *implacable* de Dieu punissant les crimes des hommes dans Jésus-Christ son fils, qui s'est fait notre rédempteur (Boss.), et telle sera encore, au jugement dernier, sa rigueur *implacable* (Boss.). On dit une haine *implacable*, un ennemi, un vengeur *implacable*. « Charles I[er] était poursuivi à outrance par l'*implacable* malignité de la fortune. » Boss. « La flamme du bûcher se partageait en deux; la mort même n'avait pu finir la haine *implacable* qui était entre Étéocle et Polynice. » Fén. « Les censeurs de ce poëte (Homère), que le séjour de deux mille ans dans le tombeau n'a pu garantir d'une haine si *implacable*. » Montesq. « La haine et la division de ces grands hommes (Athéniens) n'avait rien d'*implacable*. Le salut de l'État les réconciliait. » Roll.

Je sais quelle est sa violence (d'Oreste) :
Il est fier, *implacable*, aigri par son malheur;
Digne du sang d'Atrée, il en a la fureur. Volt.

Ménagez, évitez votre frère offensé,
Violent comme vous, profondément blessé :
Ne vous efforcez point de le rendre *implacable*;
Laissez-moi l'apaiser. Id.

INFLUENCE, AUTORITÉ, POUVOIR, EMPIRE, ASCENDANT, CRÉDIT. Ces mots expriment ce qu'on a d'action sur l'esprit ou la volonté d'une personne.

Influence est de tous ces mots celui qui signifie l'idée commune de la manière la plus simple et la plus faible. Aussi peut-il servir à définir les autres. Avec de l'*influence*, on a quelque part, on ne laisse pas de contribuer en quelque chose aux

volontés de quelqu'un, on y coopère; c'est une demi-action, une action aussi peu contraignante que possible et exercée sur l'intelligence, et non sur le sentiment ou sur l'âme. D'ailleurs, c'est surtout par rapport aux affaires et aux résolutions, qui les doivent terminer, qu'on a de l'*influence*. « Les plébéiens augmentèrent leur *influence* dans les décisions publiques. » MONTESQ. « On ne laissait au peuple presque aucune *influence* dans les suffrages. » ID. « Jean II, roi de Castille, n'avait aucune *influence* dans les affaires de l'Europe. » VOLT. « Lorsque Corneille donna le *Cid*, les Espagnols avaient sur tous les théâtres de l'Europe la même *influence* que dans les affaires publiques. » ID. « Le régent ne laissa jamais, ni à ses complaisants, ni à ses favorites, aucune *influence* dans les grandes affaires. » MARM. « Ce sont toutes ces associations tacites ou formelles qui modifient de tant de manières les apparences de la volonté publique par l'*influence* de la leur. » J. J.

L'*autorité* est une espèce d'*influence* tout à fait distincte, celle qui est exercée par des hommes de poids et de considération, par les hommes qu'on respecte et qu'on honore à cause de leur caractère, de leur âge, de leur vertu, de leur sagesse. L'*autorité* d'un père (LES.) de l'antiquité (PASC.), de l'Église (ID.), d'un grand docteur (FÉN.). « Quelle prudence doit avoir une femme pour acquérir et conserver sur ses enfants l'*autorité*, sans perdre l'amitié et la confiance ! » FÉN. « Prêtres, ayez pour vos frères le zèle et la tendresse d'un pasteur; et vous aurez bientôt sur eux l'*autorité* d'un maître. » MASS. L'*autorité* impose, persuade, et on suit son impulsion, parce qu'on ne peut s'empêcher de lui rendre hommage.

Le *pouvoir* est une *influence* puissante, pressante, qui fait qu'on n'a pas la force de nous résister, qu'on se rend à nos désirs, et c'est d'ordinaire à cause d'un grand attachement. Mais cette influence n'est pas aussi générale, aussi étendue, aussi complète, aussi dominante que celle qui est désignée par *empire*. La personne sur qui j'ai du *pouvoir* ne sait guère me rien refuser, elle me cède presque toujours; la personne sur qui j'ai de l'*empire* est à ma dévotion, je règle tous ses mouvements, je lui commande, je la gouverne, je la mène absolument. L'*empire* est essentiellement absolu. « Quand on réfléchit que ces hommes, à qui on est si jaloux de faire sentir son *pouvoir* et sur qui on veut prendre un *empire* absolu, sont des hommes comme nous.... » BOURD. « Que me dirait ici la philosophie, de la force de la *puissance*, de l'*empire* de la raison, qui est la reine de la vie humaine? » BOSS.

> Cet *empire* absolu sur la terre et sur l'onde,
> Ce *pouvoir* souverain que j'ai sur tout le monde.
> (Auguste dans *Cinna*). CORN.

Or, comme l'*empire* a du rapport au *pouvoir*, dont il diffère pourtant d'une manière sensible, l'*ascendant* a du rapport à l'*empire*. Ce qui l'en sépare, c'est qu'il est inexplicable et irrésistible. L'*ascendant* est quelque chose de fatal, dont on ne peut se rendre compte, une espèce de charme ou de fascination, quelque chose qui tient de la magie et du prodige; effet d'une supériorité plus ou moins vaguement sentie et dont on est comme accablé. « On dit qu'une vipère ou un crapaud, fixant le rossignol, lorsqu'il chante, le fascine par le seul *ascendant* de son regard, au point qu'il perd insensiblement la voix et tombe. » BUFF. L'*ascendant* prodigieux que les femmes ont sur les hommes en Orient (MONTESQ.). « Je n'ai que trop éprouvé, dit le joueur désespéré, l'*ascendant* affreux de la destinée qui me poursuit. » D'AL. « Toujours subjugué par l'*ascendant* de l'ermite, Zadig le suivit malgré lui à la dernière couchée. » VOLT.

> Son cœur (de Brutus) indépendant
> Sur mes sens étonnés prend un fier *ascendant*.
> (*César*, dans la *Mort de César*). ID.

« L'*ascendant* de la volupté entraîne une âme mondaine; elle ne peut résister à ce charme impérieux. » MASS. « L'alguazil nous regarda de travers, et nous imposa silence; je ne sais pourquoi ces gens-là ont un *ascendant* sur nous (voleurs). » LES. L'*empire* est quelquefois volontaire de la part de celui qui le subit; avec moins de mollesse et d'insouciance, on parviendrait à le secouer. Mais l'*ascendant* est totalement insurmontable comme la destinée, dont il semble un effet. — De plus, on prend l'*ascendant* comme le dessus, et on exerce l'*empire* comme le commandement; l'un se considère au moment où il s'établit, l'autre se considère bien aussi au moment où on en use. « Je laisse la foi prendre sur moi l'*ascendant* et exercer son *empire*. » BOURD.

Le *crédit* est une espèce d'*influence* facile à caractériser et à reconnaître, l'*influence* auprès d'un prince ou d'un grand, qu'on dirige dans la dispensation de ses bienfaits. « Le *crédit* est l'usage de la puissance d'autrui.... Aussi parle-t-on du *crédit* d'un simple particulier auprès d'un grand, d'un grand auprès d'un ministre, de celui d'un ministre auprès du souverain. » DUCL. « Marie de Médicis croyait assurer son crédit en donnant l'autorité à un homme (Richelieu) en qui elle mettait toute sa confiance. La Vieuville, qui avait alors toute la faveur, était le seul qui pût balancer le *crédit* du cardinal. » COND. « Nous employons les talents du ministère à nous rendre recommandables auprès des grands et des puissants, à nous acquérir du *crédit* et de la considération dans le monde. » MASS. « Dans son enfance, Louis XIV avait à peine du *crédit* : il ne disposait d'aucune grâce, il n'avait que la voie de la recommandation et des prières auprès du cardinal et de la régente. » VOLT.

INHABITÉ, DÉSERT, SOLITAIRE, SAUVAGE. Épithètes applicables à des lieux où il n'y a pas d'hommes.

Les lieux *inhabités* manquent d'*habitants*, ne sont pas occupés par des hommes. Les lieux *déserts* (de *deserere*, abandonner) ont été *désertés* ou abandonnés; on les a fuis pour une raison quelconque. « Dans ce temps, les terres avancées étaient encore brûlantes, et sont demeurées *désertes* pendant un long espace de temps. Il semble même que la mémoire s'en soit conservée par la tradition; car les anciens étaient persuadés que les terres de la zone torride étaient *inhabitées*. »

Buff. — De plus, *inhabité* est absolu et n'a rapport à aucun état antérieur. « On a des preuves que ces animaux (les chèvres et les brebis) sont naturellement amis de l'homme, et que dans les lieux *inhabités* ils ne deviennent point sauvages.» Buff. « Au milieu de ces vallons *inhabités* et de ces roches escarpées, saint Bernard se choisit encore un trou profond. » Boss. Mais ce qui est *désert* peut être devenu tel, avoir été évacué. Dans les grands froids, la campagne est *déserte* (J. J.); à l'époque où les ascètes se retiraient dans les solitudes de la Thébaïde, les villes entières étaient presque *désertes* (Boss.). Après la mort de Louis XIV, « la cour ne parut plus à Madame qu'une solitude affreuse; elle crut vivre dans une terre *déserte* et abandonnée. » Mass. La ville de Revel ayant été prise d'assaut par les Russes, ceux-ci furent fort étonnés, en y entrant, de la trouver *déserte*. Les habitants avaient pu s'embarquer sur quelques vaisseaux de Suède (Volt.). Vous appelez *inhabité* un quartier peu peuplé d'une ville; un quartier d'une ville vient-il à être frappé d'une contagion, il est bientôt *désert*. — Enfin, *inhabité* est un terme de géographie qui n'a aucune signification accessoire, qui ne donne des lieux dont il est question aucune idée avantageuse ou défavorable; tandis que *désert* les représente dans un état de délaissement, de désolation, comme incultes, nus, vides, dépourvus de tout. Dans le *Télémaque*, Philoctète, déposé par les Grecs dans l'île de Lemnos, voit arriver à lui Néoptolème, et lui crie : « O étranger, quel malheur t'a conduit dans cette île *inhabitée?* O qu'il me tarde de trouver sur tes lèvres cette langue que je ne puis parler à personne depuis si longtemps dans cette solitude ! » Plus haut, il avait raconté comment « il demeura seul, sans secours, sans espérance, sans soulagement, livré à d'horribles douleurs, dans cette île *déserte* et sauvage. »

Solitaire a aussi son idée propre, comme *désert;* mais ce n'est pas celle d'abandon et de dénûment, c'est celle de solitude, d'éloignement du monde. Un lieu *solitaire* est écarté; on y vit retiré, tranquille, loin de la fréquentation des hommes, des regards et du tumulte. « Je m'asseyais dans les réduits les plus riants et les plus *solitaires* pour y rêver à mon aise. » J. J. « Paul Émile, malade, s'embarqua pour Vélie, où il demeura assez longtemps près de la mer, dans une maison fort *solitaire* et fort retirée.. » Roll. « Ce sont des trembleurs, ainsi nommés pour avoir pris la fuite dans un combat. Leur extérieur sert à les faire reconnaître, et les humilie si fort qu'ils ne fréquentent que les lieux *solitaires*. » Barth.

Sauvage réunit les deux nuances de *solitaire* et de *désert*. On l'applique à des lieux *solitaires* en même temps que sans culture et affreux, comme sont ceux qui servent de retraite aux animaux *sauvages*. J. J. Rousseau dit en parlant de l'Ermitage, petite campagne charmante et très-bien cultivée qu'il habitait à quatre lieues de Paris : « Ce lieu *solitaire* plutôt que *sauvage* me transportait au bout du monde. » On dit un asile *solitaire* (Acad.), et un *sauvage* désert (Fén.).

INHUMER, ENTERRER. (EXHUMER, DÉTERRER). Mettre en terre un corps mort.

Étymologiquement, ces deux mots signifient exactement la même chose, mettre en terre; car *inhumer* se compose de *in*, en, et *humus*, terre. Seulement, *inhumer* est de formation latine, et *enterrer* de formation française : de là toute la différence.

Inhumer l'emporte en noblesse : c'est *enterrer* avec des cérémonies religieuses, rendre les derniers devoirs ou les honneurs funèbres; au lieu qu'*enterrer* exprime simplement l'acte matériel de déposer dans la terre. Le prêtre *inhume* les morts, le fossoyeur les *enterre*. On n'*inhume* pas, on *enterre* les corps des animaux; un assassin n'*inhume* pas, il *enterre* le cadavre de la personne qu'il a tuée.

Toutefois, on n'use pas d'une si grande précision dans le langage commun; on se sert aussi d'*enterrer* pour dire mettre en terre suivant certains rites. C'est qu'alors on ne veut exprimer aucune solennité, mais indiquer autre chose, l'endroit de la sépulture, par exemple. Voltaire traite d'infâme l'ancienne coutume d'*enterrer* les morts dans les églises, parce qu'il s'en exhale une odeur pestilentielle. « Abraham, étant dans la Palestine, demande aux seigneurs du pays jusqu'à la terre où il *enterra* sa femme Sara. » Boss. « Je mourrai dans la terre où vous serez *enterrée* et j'y choisirai ma sépulture, disait Ruth à Noémi. » Id. « Encore qu'il soit écrit qu'Achaz fut *enterré* dans la cité de David, l'Écriture marque expressément qu'on ne le reçut pas dans le sépulcre des rois d'Israël. » Id. « Mme la princesse de Conti veut être *enterrée* à sa paroisse simplement, comme la moindre femme. » Sév. « Le cardinal de Tournon fut *enterré* dans l'église de la Propagande sans aucune pompe. » S. S. Après le combat on *enterre* les morts sur le champ de bataille. « Le carnage fut si grand et la fuite si prompte, qu'il ne resta personne pour *enterrer* les morts. » Roll.

Mais on préfère et il faut préférer *inhumer*, s'il s'agit, non d'un simple *enterrement*, mais de funérailles, c'est-à-dire d'un *enterrement* fait avec pompe. On *enterre* tout le monde, on *inhume* les rois; on *enterre* de toutes les manières, on *inhume* avec de grandes cérémonies, de grands honneurs. « Les rois qui ont bâti les pyramides n'ont pas eu le pouvoir d'y être *inhumés*, et ils n'ont pas joui de leur sépulcre. » Boss. « Au lieu de traîner sur la claie ce prétendu suicide, on l'*inhuma* avec la plus grande pompe. » Volt. « Les soldats russes commandés pour garder, dans le château de Mittau, les caveaux où étaient *inhumés* les grands-ducs de Courlande. » Id. « Si les Anglais ont *inhumé* le célèbre Oldfield à côté de leurs rois, ce n'était pas son métier, mais son talent qu'ils voulaient honorer. » J. J. « Les honneurs des obsèques de Marlborough et leur magnificence égalèrent, à peu de chose près, celles des rois d'Angleterre : il fut *inhumé* à Westminster, dans la chapelle de Henri VII. » S. S. « Ma mère n'était point fâchée que son mari fût *inhumé* avec éclat.... Scipion alla donc prendre les mesures nécessaires pour rendre les

funérailles superbes. » Les. « François de Borgia fut déterminé à quitter le monde par la vue du cadavre d'une reine et d'une impératrice, qu'il eut ordre de faire solennellement *inhumer*. » Bourd. « Le corps de Tatius fut porté à Rome, où il fut *inhumé* en grande pompe. » Roll.[1]

ININTELLIGIBLE, INCOMPRÉHENSIBLE, INCONCEVABLE. Insaisissable à notre esprit.

Inintelligible, c'est ce qui ne peut être entendu; car notre verbe *entendre* répond exactement au latin *intelligere*, d'où vient *inintelligible*. « Cela ne s'entend point; cette phrase est *inintelligible*. » Volt. « Il me fait un crime d'écrire pour être *entendu;* je n'envie à personne le profond savoir qui n'engendre que des écrits *inintelligibles*. » J. J.

Ces trois mots diffèrent donc comme *Entendre, comprendre* et *concevoir* (voy. p. 573).

Inintelligible se rapporte à l'expression seule : *jargon* (J. J.), style (Volt.), phrase (Id.), inscriptions (Id.), maximes (Mass.) *inintelligibles*. « Entasser sur la Trinité force discours *inintelligibles*. » J. J. « On a expliqué Aristote de mille façons, parce qu'il était *inintelligible*. » Volt. « Platon fut *inintelligible* comme les autres philosophes, mais plus éloquent. » Id. « On ne sait ce que c'est qu'*une âme légitimée :* c'est une expression *inintelligible*. » Lah. « Ce style brusque jette beaucoup d'obscurité dans le discours : et c'est ce qui est arrivé à Thucydide, surtout dans les harangues, qui sont, en beaucoup d'endroits, presque *inintelligibles*. » Roll.

Incompréhensible se rapporte à la nature des choses. « Dieu est *incompréhensible*. » Pasc., Volt. « Le moyen d'union de l'âme et du corps me paraît absolument *incompréhensible*. » J. J. « L'homme doit comprendre qu'il est un monstre *incompréhensible*. » Pasc. « Cherchons le repos de notre esprit en nous perdant dans l'abîme sans fond d'une vérité (celle de la grâce) aussi assurée qu'elle est *incompréhensible*. » Boss. « Quelque *incompréhensibles* que soient les effets de la nature, quelque compliqués qu'ils nous paraissent, nous les jugerons comme les plus évidents et les plus simples. » Buff. « La destruction des templiers est un des événements les plus *incompréhensibles*. » Volt. « On cherche du merveilleux, il est partout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont *incompréhensibles*. » Id. Voltaire reproche à Lefranc de Pompignan d'avoir, dans une ode, appelé Dieu un être *inintelligible*. Il ajoute avec raison qu'il fallait mettre *incompréhensible*, d'autant qu'*inintelligible* exprime toujours un défaut, et qu'*incompréhensible* peut être appliqué aux choses saintes et respectables, comme les mystères de la religion. Ce qui est *incompréhensible* est de sa nature impénétrable à notre raison; nous ne pouvons nous en rendre compte; nous y trouvons une obscurité, non pas de forme ou de termes, mais de fond, essentielle, et qui demande, non pas une définition de mots, mais un éclaircissement ou une explication de chose, un dénoûment, une solution. « Sans ce mystère, le plus *incompréhensible* de tous (celui de la transmission du péché originel), nous sommes *incompréhensibles* à nous-mêmes. Le nœud de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet abîme. » Pasc.

Incompréhensible s'emploie bien quelquefois en parlant d'un discours ou d'un livre; mais c'est moins en ayant égard au sens littéral qu'aux idées qui échappent, ou dans lesquelles on croit voir des difficultés ou des contradictions. « Jésus-Christ avait dit qu'il *pourrait détruire le temple* et le *rebâtir en trois jours*. Un tel discours était *incompréhensible* pour les Juifs charnels. » Volt. « Il est permis, en lisant l'Écriture, de ne pas comprendre les passages qu'on trouve *incompréhensibles*. » J. J. « Rabelais est *incompréhensible;* son livre est une énigme inexplicable : c'est une chimère, c'est le visage d'une belle femme, avec des pieds et une queue de serpent : c'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption. » Labr.

Inconcevable, dont on ne peut se faire une idée, signifie d'abord au propre ce que l'imagination ne peut se représenter. « Loin de pouvoir imaginer aucun ordre dans le concours fortuit des éléments, je ne puis pas même imaginer le combat, et le chaos de l'univers m'est plus *inconcevable* que son harmonie. » J. J. Mais ensuite et le plus souvent il se prend, comme *incompréhensible*, pour qualifier une chose à l'égard de laquelle notre raison succombe, est impuissante.

Alors, *incompréhensible* est objectif, et marque plutôt l'impossibilité de la chose à être saisie par la raison; de là vient qu'il sert à former un substantif qualificatif, *incompréhensibilité*. *Inconcevable* est subjectif, et fait plutôt songer à la faiblesse de notre raison : « Dieu nous est *inconcevable*, misérables apprentis que nous sommes. » Boss.

D'ailleurs, *incompréhensible* n'est pas précisément la même chose qu'*inconcevable*. Je ne puis m'expliquer ce qui est *incompréhensible*; je n'en ai pas une idée claire; c'est pour moi quelque chose de mystérieux : ce qui est *inconcevable* n'entre pas dans mon esprit, me paraît incroyable. L'un marque l'obscurité de la chose et notre ignorance à son égard; l'autre, l'énormité, l'étrangeté de la chose et notre étonnement. Votre conduite est *incompréhensible;* on ne peut en apercevoir la raison ou les motifs,

1. Entre *exhumer* et *déterrer*, la différence est la même. Le premier est un terme distingué qui signifie un acte d'autorité; le second est un mot du langage commun qui désigne l'action matérielle de fouir la terre pour en retirer un corps mort. « Sous Henri II, le seigneur de Monins, commandant de Bordeaux, ayant été massacré par des séditieux, le connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, vint avec un maître des requêtes interdire le parlement; il fit *exhumer* le corps du seigneur de Monins, par tous les officiers du corps de ville, qui furent obligés de le *déterrer* avec leurs ongles. » Volt. — Au figuré, ces deux mots se disent de l'action de découvrir des choses profondément cachées. Seulement, *exhumer* est d'un style plus relevé, plus choisi, et *déterrer* appartient au langage vulgaire : *exhumer* des titres, *déterrer* des titres.

c'est un mystère, un abîme. Votre conduite est *inconcevable;* c'est à n'y pas croire, je ne l'aurais jamais cru; cela est extraordinaire, prodigieux, cela me passe. J. J. Rousseau dit d'une chose *incompréhensible*, qu'elle est inconnue, obscure, mystérieuse; ajoutez-y embarrassante, inexplicable; et d'une chose *inconcevable*, qu'elle est contradictoire, absurde; on pourrait y joindre, incroyable, inadmissible.

1° INJURES, INVECTIVES; — 2° SOTTISES, POUILLES. Paroles blessantes.

Injures et *invectives* sont de tous les styles, même du plus relevé; *sottises* et *pouilles*, au contraire, manquent de noblesse.

1° *Injures, invectives.*

Injure, latin *injuria* (*in jus*, contre le droit) est un substantif pur; *invective*, du latin *invehi*, s'emporter ou se déchaîner contre, est un substantif verbal. Les *injures* ont rapport au fond, au sens des paroles; les *invectives*, à la forme, à la manière dont les paroles sont exprimées, ou au fait de leur expression. On dit des *injures*, on charge d'*injures*, les *injures* sont des choses; on fait des *invectives* comme on fait des déclamations, les *invectives* sont des faits. Les *injures* sont fondées ou mensongères; on les trouve plus ou moins blâmables; on répond à des raisons par des *injures*. Mais on s'emporte en *invectives*, ou on en entend; les *invectives* sont, suivant la force primitive du mot, véhémentes, furieuses et quelquefois brutales. On s'est servi d'*injures* pieuses pour combattre Montesquieu; quel avantage la religion a-t-elle tiré des *invectives* tant de fois répétées contre l'illustre auteur de l'*Esprit des lois?* (D'Al.). Dans l'antiquité les orateurs ne s'épargnaient pas les *injures;* quand elles n'étaient que des mensonges, elles ne compromettaient que celui qui les avait proférées; et quand elles étaient fondées, on pensait qu'un homme libre avait le droit de tout dire, et qu'un homme pouvait sans honte entendre des *invectives* (Lah.). « Démosthène s'opposa fortement à cette loi, en ménageant beaucoup néanmoins celui qui l'avait proposée, louant ses bonnes intentions, ne parlant de lui qu'avec estime; manière de réfuter bien plus efficace que ces violentes *invectives* dont le style aigre et passionné n'est propre qu'à aliéner les esprits, et à rendre suspect un orateur qui décrie lui-même sa cause et en montre le faible en substituant des *injures* aux raisons, seules capables de persuader. » Roll.

Injures est plutôt usité au pluriel pour désigner des choses outrageuses qu'on se reproche, tandis que *invective* se prend plus souvent au singulier, pour signifier le fait ou le discours qui les produit ou les manifeste. « Afin qu'il ne semble pas que je veuille faire aujourd'hui une *invective* inutile (contre les protestants), je conduirai ce discours avec une telle modération que sans les charger d'*injures*, je les presserai par de vives raisons tirées des Écritures divines. » Boss.

Les *injures* peuvent être modérées, dites de sang-froid; les *invectives* sont passionnées, emportées, violentes, éclatantes. « Mon Dieu! tout doux. Vous allez d'abord aux *invectives*. Est-ce que nous ne pouvons pas raisonner ensemble sans nous emporter? Là, parlons de sang-froid (Toinette à Argan, *Malade imaginaire*). Mol. « L'âme de Clytemnestre, tourmentée et embrasée comme un volcan, répand contre Agamemnon des torrents de reproches, d'*invectives*, de douleurs, de fureurs. » Lah. « A peine l'abbé de Saint-Cyran eut fermé les yeux que les jésuites se débordèrent en une infinité de nouvelles *invectives* contre sa mémoire. » Rac.

Les *injures* se considérant essentiellement, quant à leur effet propre, qui est d'offenser, de chagriner, ne peuvent être dirigées que contre les personnes; on fait aussi des *invectives* contre les choses, contre les vices (J. J.), contre certains livres (Id.), contre les grandeurs ou les injustices du monde (Mass.), contre la religion (Boss., Volt.).

Les *invectives* ne se considérant que par rapport à la forme, au mode d'action, ce mot représente quelquefois un genre de discours pris au point de vue littéraire, abstraction faite de tout ce qui en résulte de fâcheux. « Dans les plaidoyers romains on était convenu, sans doute, de regarder l'*invective* comme une figure oratoire. » Marm. « Chaque ligne dans Aristophane est une insulte ou une allusion; et ce n'est pas ainsi que doit *invectiver* la véritable comédie. » Id. « M. Lefranc de Pompignan a-t-il fait de belles *invectives* contre les déistes de nos jours? » Volt. « L'abbé Desfontaines, ce compilateur d'*invectives* hebdomadaires. » D'Al.

2° *Sottises, pouilles.*

Sottises est populaire, et *pouilles* familier seulement. Les gens du peuple étant toujours supposés de *sottes* gens, des gens qui parlent d'une manière impertinente, à tort et à travers, on donne le nom de *sottises* à leurs *injures*. « Dans ce livre de La Beaumelle on trouve que la Discorde va dire des *sottises* au pape. L'auteur a cru que *sottises* était synonyme d'*injures*: cela est vrai dans la bouche du peuple et sous la plume des mauvais critiques, mais non pas chez ceux qui savent le français. » Lah. « Le jour où M. le duc d'Orléans fut donner l'eau bénite à la dauphine, la foule du peuple dit tout haut toutes sortes de *sottises* contre lui. » S. S. « C'était à son sujet que j'avais eu dispute avec l'armurier; et ce misérable manœuvre m'avait dit de lui mille *sottises* que je n'avais pu souffrir. » Les.

MADAME JACOB

(revendeuse à la toilette, dans *Turcaret*).

« Une insolente! moi! je suis une insolente... Jour de Dieu! ne vous y jouez pas! s'il ne tient qu'à dire des *injures*, je m'en acquitterai aussi bien que vous. »

MADAME TURCARET.

« Oh! je n'en doute pas: la fille d'un maréchal de Domfront ne doit pas demeurer en reste de *sottises*. » Id.

Pouilles, *injure* qui consiste à traiter de *pouilleux*, est toujours un terme de plaisanterie qui peut se dire ou se trouver dans la bouche des personnes les plus distinguées par leur rang ou par leur esprit. Voltaire écrit au roi de Prusse:

« Dieu fasse que vous me pardonniez toutes les *pouilles* que j'ai dites à Votre Majesté, et la haine cordiale que j'ai pour votre métier de César! » Et au commencement d'une lettre à un intendant de Moulins, on lit : « Un peu de maladie m'a privé de la consolation de vous écrire des *pouilles* de ma main. Hélas! cruel que vous êtes, c'est bien vous qui faites l'intendant avec moi, en ne répondant point à mes requêtes! » « Comme Mme de Thianges était très-propre pour son manger, le roi prenait plaisir à lui faire mettre des cheveux dans du beurre, et à lui faire d'autres vilenies pareilles. Elle voulait s'en aller, chantait *pouilles* au roi, mais sans mesure, et quelquefois, à travers la table, faisait mine de lui jeter ces saletés au nez. » S. S.

INQUIÉTER, TOURMENTER, VEXER, MOLESTER, PERSÉCUTER. Causer de la peine à quelqu'un, lui susciter quelque chose de fâcheux.

Inquiéter, rendre *inquiet*, c'est faire une petite peine, celle qui consiste simplement à troubler le repos, à ne pas laisser jouir de la tranquillité ou du calme. « Qu'un hypocrite trouble par ses entreprises le repos de ceux qu'il lui plaît d'*inquiéter*.... » BOURD. *Tourmenter*, de *torquere*, tordre, exprime, au contraire, la plus forte des peines, une *torture*. Un besoin nous *inquiète*; la douleur nous *tourmente* : « Dieu avait uni à notre âme un corps immortel si bien assorti avec elle, qu'elle n'était ni *inquiétée* par aucun besoin, ni *tourmentée* par aucune douleur. » BOSS. « L'Église fut *tourmentée* d'une cruelle manière sous l'empereur Valens. » ID. L'homme *inquiété* n'est pas paisible; l'homme *tourmenté* est au supplice, en proie à la souffrance. Le créancier qui vous *inquiète* altère à peine votre repos; le créancier qui vous *tourmente* vous traite sans aucun ménagement.

Vexer et *molester* impliquent l'un et l'autre l'idée d'injustice. Les choses peuvent nous *inquiéter* et nous *tourmenter*; les personnes seules sont capables de nous *vexer* et de nous *molester*. Et lorsque nous sommes *inquiétés* ou *tourmentés*, soit par les choses, soit par les personnes, nous pâtissons, notre âme est désagréablement affectée; au lieu que quand on nous *vexe* ou qu'on nous *moleste*, nous avons le sentiment d'un tort qui nous est fait, et nous éprouvons en conséquence de l'indignation.

Vexer annonce une injustice commise par abus d'autorité ou de pouvoir; et *molester*, une injustice commise par la mauvaise foi, qui cherche chicane et qui querelle hors de propos.

On *vexe* en opprimant; on *vexe* le subordonné, le sujet, le faible, le pauvre. « Autrement, il n'y a pas d'homme riche ou puissant qui ne pût *vexer* impunément toutes les victimes qu'il voudrait se choisir dans les rangs inférieurs. » BEAUM. « Un pauvre peuple *vexé* et opprimé par l'excès et la dureté de ses exactions (du prêtre). » MASS. « La jeunesse patricienne *vexait* ceux des plébéiens qui étaient les plus faibles et les plus exposés à l'injure. » ROLL. « Le seigneur et ceux qui lèvent les revenus du prince *vexeront* l'esclave tour à tour. » MONTESQ. « Que les souverains reprennent à eux tant de droits (usurpés par le clergé) dont on a si souvent abusé pour *vexer* les sujets qu'ils doivent protéger. » VOLT.

Mais on *moleste* en tracassant, on *moleste* celui contre qui on élève de mauvaises difficultés, à qui de gaieté de cœur on fait des algarades. « Albéroni publiait que le roi d'Espagne aurait une armée et une flotte nombreuses, pour maintenir ses droits et ses amis, si aucun était *molesté* en haine de cette amitié. » S. S. « Vous m'apprenez qu'on tourmente les protestants d'Alsace.... Ils sont des sujets très-fidèles, et n'ont jamais remué : je serais bien surpris qu'on les *molestât*.... » VOLT. Descartes écrit aux magistrats d'Utrecht qui l'inquiétaient sous de mauvais prétextes : « Après une telle réponse (de ma part), je ne pensais pas qu'il fût possible que vous eussiez aucune intention de me *molester*. »

D'ailleurs, la *vexation* est plus particulièrement une exaction, un vol fait par un supérieur à un inférieur; l'action de *molester* consiste à causer du désagrément, des embarras, des tracasseries. « La malédiction prononcée dans l'Évangile contre les publicains ne doit regarder que ceux qui abusent de leur emploi pour *vexer* le peuple. » VOLT. « Je demande comment on a souffert qu'un homme tel que Jurieu *molestât* un homme tel que Bayle? » ID.

Persécuter signifie *tourmenter* ou *vexer* avec *persévérance*, persistance, opiniâtreté (en latin *pertinacia*, *pervicacia*). Ce mot enchérit donc sur tous les autres par l'idée de suite, de constance, d'acharnement qu'il exprime. « Payons les dettes d'un vieil évêque obsédé, *tourmenté*, *persécuté* par une foule importune de créanciers. » LES.

> Ils (les chrétiens) font des vœux pour nous qui les *persécutons*;
> Et depuis tant de temps que nous les *tourmentons*,
> Les a-t-on vus mutinés? CORN.

« Alors, disait David à Dieu, je saurai pourquoi vous avez permis que ce juste fût *vexé* et *persécuté*. » BOURD. « Montesquieu ne fut pas *persécuté* : il ne fut qu'un peu *molesté* pour ses *Lettres persanes*. » VOLT.

INSPIRATION, INSINUATION, PERSUASION, INSTIGATION, SUGGESTION. (INSPIRER, INSINUER, PERSUADER, INSTIGUER, SUGGÉRER). Manières ou moyens de porter, d'engager, de décider quelqu'un à quelque chose, de le faire agir comme on veut.

Inspiration (du latin *inspirare*, souffler dans) désigne primitivement l'action de Dieu, qui mit dans le corps de l'homme un *souffle* de son esprit, ou celle de l'Esprit saint, qui *souffle* où il veut, ou celle d'un génie ou du génie, qui anime les artistes d'un *souffle* divin. Hors de cette application unique, *inspiration* est de tous ces mots le plus général. Ce qu'on nous *inspire*, on nous le met dans l'esprit; l'*inspiration* est un *souffle*, un principe d'action, et celui qui suit l'*inspiration* d'un autre agit par lui, et non par soi. Voilà sur ce mot tout ce qu'on peut dire de plus caractéristique.

L'*insinuation* (*in sinu*, dans le sein) est essentiellement adroite. Elle consiste à *s'insinuer*, à se glisser dans le sein, à s'emparer de l'esprit ou de la volonté d'une manière *sinueuse* ou détournée.

La *persuasion* (de *per suadere*, conseiller entièrement, d'une manière parfaite) est essentiellement pathétique ou convaincante. Elle réussit, non pas par des finesses et des détours, mais par la puissance de la parole et la force de l'onction.

L'*instigation* (d'*instigare*, exciter, formé du grec στίζειν, piquer) est essentiellement vive et pressante. Son effet est d'exciter, d'animer, de soulever, de provoquer à agir, en mettant dans un état d'irritation.

La *suggestion* (de *sub gerere*, porter dessous ou en dessous) est essentiellement cachée; elle agit en *dessous*, *sous*-main, d'une manière *souterraine*, *sub*reptice, et par conséquent odieuse.

L'*inspiration* est comme l'âme qui vous meut. L'*insinuation* vous gagne par des préparations, des ménagements ou des flatteries. La *persuasion* emporte votre acquiescement par la force des raisons ou l'efficacité des conseils. L'*instigation* vous remplit d'ardeur en vous piquant et en vous sollicitant. La *suggestion* vous trompe et vous subjugue par des ressorts secrets et artificieux.

La personne dont vous suivez l'*inspiration* est le premier mobile de ce que vous faites. — On dit les *insinuations* d'un négociateur (S. S.) ou d'un courtisan (Mass.). — La *persuasion* est produite par l'orateur, par l'homme qui conseille ou qui exhorte : c'est elle qui fait tomber des mains de César la sentence de mort qu'il a signée contre Ligarius. — L'*instigation* est comme l'aiguillon aux flancs du bœuf paresseux; elle presse, elle ne permet pas de rester inactif. « La persécution s'éleva de tous côtés, à l'*instigation* des Juifs, qui allaient partout pour animer les gentils, jusqu'à ce qu'ils excitèrent Néron à cette première grande persécution. » Boss. « Sa majesté catholique, irritée vraisemblablement par les *instigations* de son ministre, venait de mettre en séquestre les revenus des églises. » S. S. — On dit les *suggestions* du malin esprit (Boss.), des méchants (Mass.); les *suggestions* de Narcisse (Lah.), le détestable confident de Néron.

L'*inspiration*, l'*insinuation* et la *persuasion* peuvent être employées à bonne comme à mauvaise fin. L'*instigation* se prend ordinairement en mauvaise part, et la *suggestion* toujours : la première parce qu'elle est passionnée et violente, la seconde parce qu'elle est fourbe[1].

INSTANT, IMMINENT. Ces épithètes servent à qualifier un événement qui est très-proche ou sur le point d'arriver : péril *instant* ou *imminent*, fin *instante* ou *imminente*.

Mais *instant* annonce quelque chose de moins immédiat : ce qui est *imminent* (*in*, sur, et *minere*, faire saillie, avancer, d'où *minæ*, menaces), est suspendu sur la tête et près de tomber; ce qui est *instant* (*in stare*, suivre de près, être sur le seuil), approche. « Effrayés du péril *pressant*, et, pour ainsi dire, *imminent*, que courent ceux qui violent les lois civiles, nous nous accoutumons à penser que ce sont les seules lois qui puissent dominer sur nous par la crainte. » D'Ag.

De plus, ce qui est *imminent* est toujours quelque chose de menaçant et de dangereux. « L'esprit du roi d'Espagne rétabli demeura si frappé de sa fin comme *imminente*, qu'il voulait sans cesse son confesseur auprès de lui. » S. S. Mais ce qui est *instant* peut être un bonheur. « Le cardinal de Mailly voyait le sacre (de Louis XV) *instant* et un conclave peu éloigné. Ces cérémonies et la figure qu'il y allait faire le transportaient. » S. S.

INSTANT, PRESSANT. Ces mots donnent l'idée d'impressions faites sur nous par quelqu'un pour nous engager à faire au plus tôt certaines choses; prières, sollicitations *instantes* ou *pressantes*.

La prière *instante* est faite avec *insistance*, redoublement, et remarquable par la persévérance; la prière *pressante* est forte, ardente, et se distingue par la vivacité. Poussées trop loin, l'une devient importunité, l'autre dégénère en une sorte de violence.

1° INSTRUIT, ÉCLAIRÉ; — 2° CLAIRVOYANT, INTELLIGENT; — 3° HOMME DE GÉNIE. Termes relatifs aux lumières de l'esprit.

Instruit et *éclairé*, étant des participes passés, indiquent des modifications reçues, des lumières acquises; nul n'est *instruit* ou *éclairé* qui n'ait été *instruit* ou *éclairé*. *Clairvoyant* et *intelligent*, qui voit clair et qui comprend, annoncent, au contraire, des lumières naturelles, des facultés qui sont dans les personnes sans y avoir été mises. L'homme *instruit* ou *éclairé* n'est pas un ignorant, tant s'en faut; l'homme *clairvoyant* ou *intelligent* n'est rien moins que stupide ou inepte. « Je suis venu, dit Jésus-Christ, afin que ceux qui ne voient pas soient *éclairés*, et que ces superbes *clairvoyants* qui s'imaginent tout voir par eux-mêmes et sans ma lumière soient aveuglés. » Boss. — *Instruit* et *éclairé* supposent la connaissance du passé, et expriment le fruit de l'étude ou de l'expérience; *clairvoyant* et *intelligent* n'ont aucun rapport à ce qui s'est fait, et marquent, non pas de l'acquis, mais du talent. Suivant Labarpe, les hommes les plus simples, dans la révolution de 1789, furent beaucoup plus *clairvoyants* que les hommes *instruits* et *éclairés*. « Ceux-ci, connaissant le passé, réclamaient

1. Des cinq verbes, *inspirer*, *insinuer*, *persuader*, *instiguer* et *suggérer*, qui correspondent aux cinq substantifs contenus dans cet article, *instiguer* ne se dit point, et *suggérer* n'a pas toujours, ni même pour l'ordinaire, le sens odieux de *suggestion*. On *inspire* ce qu'on met dans l'esprit; on *insinue* ce qu'on y fait entrer adroitement; on *persuade* ce qu'on y met ou ce qu'on y fait entrer fortement, par la voix de l'éloquence. Mais que *suggère*-t-on proprement?

Suggérer n'a pas de caractère visiblement distinctif comme *insinuer* et *persuader*, et semble n'être pas moins général qu'*inspirer*. Il en diffère cependant de la manière suivante.

Ce qu'on *inspire* est un souffle, une âme, un principe de vie, de mouvement ou d'action, quelque chose qui doit se développer; ce qu'on *suggère* est quelque chose qu'on *porte* tout fait dans l'esprit. Vous *inspirez* un sentiment, un désir, du courage; vous *suggérez* un expédient ou un parti. Le dessein qu'on vous *inspire* n'est encore qu'une idée; celui qu'on vous *suggère* est achevé, entièrement tel qu'il peut et doit être pour être mis à exécution.

toujours le possible et le vraisemblable; ceux-là, sans avoir rien lu, jugeaient de ce qu'on pouvait faire par ce qu'on faisait. »

1° *Instruit*, *éclairé*. Qui a beaucoup appris. *Instruit* est purement théorique : l'homme *instruit*, *instructus*, enseigné, pourvu (de connaissances), a du savoir; il est fort sur les sciences, sur la religion, sur l'histoire ou sur la grammaire. « On ne voyait autrefois, entre les chrétiens, que des personnes très-*instruites;* au lieu qu'elles sont maintenant dans une ignorance qui fait horreur. » PASC. « La lumière a depuis reparu sur le sanctuaire : de longues épreuves de science et de piété ont seules conduit au sacerdoce.... Nous avons la consolation de trouver les ministres plus *instruits*. » MASS. « Vous dites que les hommes *instruits* sont en état de se former une idée juste de la divinité. » J. J. « Un esprit attentif, un philosophe *instruit* reconnaît aisément les faits purement controuvés.... Il s'est fait plusieurs voyages, dont quelques-uns ont été entrepris et rédigés par des hommes *instruits*. » BUFF. « Les fautes de grammaire sont susceptibles de démonstration par tout homme un peu *instruit*. » LAH. « Claude n'était pas dépourvu de toutes connaissances.... Il fut donc *instruit;* il savait l'histoire; il composait lui-même ses harangues.... Mais il ne lui avait pas été possible de se former le jugement. » COND. — *Éclairé* se rapporte à la pratique : l'homme *éclairé* a un fonds de sagesse, de quoi le guider dans les conseils ou dans la conduite. « Une sagesse *éclairée*. » ACAD. « Vous êtes *éclairé* et sage; je suis très-sûr que vous prendrez toujours en tout le meilleur parti. » J. J. « Si *éclairé*, que ses décisions paraissaient toujours dictées par la sagesse même. » MASS. « M. de Bagnols est très-*éclairé* dans les affaires. » FÉN. « Sur toute autre chose ils sont si *éclairés !* Ce sont de sages politiques, ce sont d'habiles ministres, ce sont de grands capitaines. » BOURD. « Ceux qui étaient *éclairés* parmi les païens adoraient une divinité suprême. » MONTESQ. — « Les Lacédémoniens ne rougissent pas d'ignorer les sciences.... Ainsi, quoique ce peuple soit moins *instruit* que les autres, il est beaucoup plus *éclairé*. » BARTH.

D'autre part, *instruit* rappelle plus *instruire*, qu'*éclairé* le verbe *éclairer*, d'où il dérive. On dit, en ayant égard à la manière, qu'on est plus ou moins bien *instruit*, et, abstraction faite de la manière, qu'on est plus ou moins *éclairé*. « Prophète, penses-tu être assez *éclairé* pour voir ce que fait mon peuple? Penses-tu en être bien *instruit?* » BOURD. « Saint Athanase et les vrais fidèles avec lui, mieux *instruits* et plus *éclairés*, voulaient.... » ID. « C'est reconnaître qu'on se trompait, qu'on n'était point assez *éclairé*, ni assez bien *instruit*. » ID. « La noblesse d'Angleterre est la plus *éclairée*, la mieux *instruite*, la plus sage et la plus brave de l'Europe. » J. J.

2° *Clairvoyant*, *intelligent*. Qui a du talent ou des lumières naturelles.

La différence de la théorie à la pratique se trouve encore être celle qui peut le mieux servir à séparer ces deux mots. Pour être *clairvoyant*, il faut *voir clair*, être doué de pénétration; pour être *intelligent*, il faut comprendre (*intelligere*) et être doué d'habileté. Rien n'échappe à un homme *clairvoyant ;* un homme *intelligent* se tire de tout avec adresse. Le premier sait voir, apercevoir, prévoir; le second sait adapter les moyens aux fins, se résoudre et agir à propos, manier avec dextérité les hommes et les choses.

« C'est ce que la simplicité de Geneviève, plus *clairvoyante* et plus pénétrante, traita d'espérance chimérique. » BOURD. « La ruine totale des Juifs, qui a suivi de si près la mort de Jésus-Christ, fait entendre aux moins *clairvoyants* l'accomplissement de la prophétie. » BOSS. « M. Arnauld donne sa proposition et les passages des Pères d'où il l'a prise, pour en faire paraître la conformité aux moins *clairvoyants*. » PASC. « Zèle *clairvoyant* à découvrir le mal qui échappe à tous les autres yeux. » MASS. « J'admirai ma bêtise de n'avoir jamais eu le moindre soupçon des liaisons qu'elle m'apprenait. Mais Claude Anet était si discret, que de plus *clairvoyants* auraient pu s'y méprendre. » J. J. — « Il est regardé comme un homme *intelligent*, sage dans ses entreprises, solide dans ses vues, juste dans ses mesures. » BOURD. « Harlai était reconnu pour un homme éclairé, *intelligent* dans les affaires. » COND. « Ce La Cour s'y était prodigieusement enrichi (dans les finances); il était habile, *intelligent*, plein de ressources. » S. S. « La Bourdonnaie était capable de faire beaucoup avec peu, et aussi *intelligent* dans le commerce qu'habile dans la marine. » VOLT. « Catherine choisit un officier *intelligent* qui devait porter les présents au grand vizir. » ID.

3° *Homme de génie*.

C'est un homme d'un talent supérieur ou transcendant, un homme chez lequel les lumières naturelles sont aussi grandes que possible. « Milton, qui assista à une représentation d'*Adam* ou *le péché originel*, à Milan, découvrit à travers l'absurdité de l'ouvrage la sublimité cachée du sujet. Il y a souvent, dans des choses où tout paraît ridicule au vulgaire, un coin de grandeur qui ne se fait apercevoir qu'aux *hommes de génie*. » VOLT. Mais ce qu'il y a de plus particulièrement remarquable dans l'*homme de génie*, c'est l'invention, le pouvoir de créer. « Vous que je suppose *homme de génie*, vous deviendriez créateur dans votre art. » J. J. « Ce n'est pas qu'un *homme de génie* ne puisse inventer un genre de pièces préférable à ceux qui sont établis. » ID.

INSTRUMENT, OUTIL. Choses faites et destinées pour aider l'art dans ses opérations, pour faciliter le travail de l'homme.

Instrument est le latin *instrumentum*. *Outil* est seulement dérivé du latin *utile*, objet *utile*, dont on peut *user*, dont on *use* avantageusement; encore n'est-ce qu'une conjecture. De là il suit que le mot *instrument* a plus de noblesse et qu'il doit seul se dire au figuré.

On se sert d'*instruments* dans les beaux-arts, ou dans les arts les plus relevés, et dans les sciences : *instruments* de musique, d'astronomie, d'optique, de mathématique, de chimie, de phy-

sique, de chirurgie, etc. Mais les gens qui exercent des métiers, des arts mécaniques, des arts où la main seule agit, qui ne demandent ni génie ni spéculation, ont des *outils* : les *outils* d'un menuisier, d'un charpentier, d'un charron, d'un serrurier, d'un maçon, d'un bûcheron, etc. « Les *outils* de tous les métiers sont déjà familiers à Émile. » J. J. Un pinceau est un *instrument* dans la main de Raphaël, un *outil* dans celle d'un barbouilleur. Il faut être savant ou artiste pour avoir des *instruments* ; l'artisan et l'ouvrier n'ont que des *outils*. Par les *instruments* d'un peuple, vous connaissez quel est chez lui l'état des sciences et des arts proprement dits; par ses *outils*, vous connaissez son genre d'industrie. — La science invente des *instruments*, et ils sont plus ou moins ingénieux. « Que pensera Émile, en voyant que les arts ne se perfectionnent qu'en se subdivisant, en multipliant à l'infini les *instruments* des uns et des autres ? Il se dira : Tous ces gens-là sont sottement ingénieux; on dirait qu'ils ont peur que leurs bras et leurs doigts ne leurs servent à quelque chose, tant ils inventent d'*instruments* pour s'en passer. » J. J. La nécessité se fait des *outils*, et ils sont d'ordinaire simples et grossiers. « On n'a trouvé aux habitants de toutes les îles, entre l'Asie et l'Amérique, d'autres *outils* que des haches de pierre, des cailloux taillés en scalpel, et des omoplates d'animaux aiguisées pour couper l'herbe. » BUFF. — Le cultivateur a des *outils*, l'agriculteur ou l'agriculture des *instruments* ; ce que le paysan, qui laboure la terre, appelle ses *outils*, les autorités, les magistrats le nomment ses *instruments*. « Régulus demanda un successeur et son congé, sur les avis qu'on lui donna que son fermier était mort, et que son valet avait dérobé les *outils* nécessaires au labourage.... Le sénat ordonna que sa terre serait cultivée aux dépens du public, et qu'on achèterait de nouveaux *instruments* nécessaires pour le labourage. » VERT.

Au figuré, *instrument* est d'un fréquent usage, tandis que *outil* est condamné par son origine vulgaire à ne pas sortir des limites du sens propre. « C'est adresse à l'ouvrier de savoir bien user et se servir de ses *outils*; aussi est-ce un grand avantage à l'homme de se savoir bien servir de son corps, et le rendre *instrument* propre à exercer la vertu. » CHARR. « Les chefs de parti se rient et se moquent de ce grand nombre d'*instruments* dont ils font la même sorte de c s qu'un artisan et un ouvrier font de leurs *outils*. » S. S. « Cyrus disait qu'il trouvait bien étrange que les artisans sussent les noms de tous leurs *outils*, et qu'un général fût si indifférent que de ne savoir pas les noms de ses capitaines, qui sont autant d'*instruments* dont il se sert dans toutes ses entreprises. » ROLL.

1° INSURRECTION; — 2° RÉBELLION, RÉVOLTE, SOULÈVEMENT; — 3° ÉMEUTE, ÉMOTION, SÉDITION, MUTINERIE; — 4° TROUBLES. Tous ces mots signifient des entreprises contre l'autorité ou l'ordre établi.

1° *Insurrection.*

Insurrection mérite une place à part à cause de sa généralité. L'*insurrection* est l'action de tout un peuple qui conspire et se lève (*in surgere*, se lever contre) pour détruire son gouvernement. La *rébellion*, la *révolte*, etc., ont d'ordinaire une portée beaucoup moindre, moins de gens y sont engagés, et elles peuvent être dirigées contre un chef ou un supérieur d'un degré peu élevé, comme un simple magistrat ou un simple commandant. D'ailleurs, le mot *insurrection* est nouveau et ne s'emploie guère qu'en bonne part. On a appelé d'abord *insurgents* certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État, puis les Américains du nord, qui, à la fin du XVIIIe siècle, s'affranchirent du joug de l'Angleterre. Montesquieu rapporte, d'après Aristote, un moyen singulier dont se servaient les Crétois pour tenir les premiers magistrats dans la dépendance des lois; il le nomme *insurrection* et le fait consister en ceci : « Une partie des citoyens se soulevait, mettait en fuite les magistrats, et les obligeait de rentrer dans la condition privée. » Aujourd'hui, *insurgent* ne se dit plus, si ce n'est, en termes d'histoire, dans les deux cas ci-dessus indiqués; mais *insurrection* est très-usité, et il emporte une idée de droit et de justice : l'*insurrection* de la Suisse, des États-Unis, des Pays-Bas, l'*insurrection* grecque. Lorsqu'une révolution est devenue nécessaire pour mettre fin à une domination réellement oppressive et tyrannique, l'*insurrection*, suivant certains publicistes, est le plus saint des devoirs.

Rébellion, *révolte* et *soulèvement*, de leur côté, diffèrent beaucoup d'*émeute*, d'*émotion*, de *sédition* et de *mutinerie*. Il peut y avoir *rébellion* et *révolte* de la part d'un seul homme : la *rébellion*, la *révolte* d'un enfant contre son père ou contre son maître; le péché est une *rébellion* et une *révolte* de l'homme contre Dieu; la *rébellion* ou la *révolte* de la chair contre l'esprit. L'*émeute* et la *sédition*, toujours prises au propre, supposent toujours une multitude plus ou moins nombreuse; aussi dit-on particulièrement bien une *émeute* ou une *sédition* populaire. Outre cela, la *rébellion* et la *révolte* sont des attentats contre l'autorité, au lieu que l'*émeute* et la *sédition* portent atteinte à l'ordre. Le *rebelle* et le *révolté* ne sont point soumis, mais réfractaires et impatients du joug; le *séditieux* et le *mutin* ne sont point paisibles, mais turbulents et brouillons. L'esprit de *rébellion* et de *révolte* est indocile, indépendant : c'était celui que fit naître et répandit partout la réforme, en affaiblissant le respect de l'autorité et des puissances (Boss.). L'esprit de *sédition* est inquiet, remuant, cabaleur : c'est celui qui régna en France pendant la minorité de Louis XIV, celui qui animait en particulier le cardinal de Retz (VOLT.). La Bible rapporte les *rébellions* et les *révoltes* du peuple juif, qui, dans le désert, murmura tant de fois contre Dieu et Moïse, et voulut tant de fois un autre Dieu et un autre chef (Boss.). Pilate abandonna Jésus-Christ de peur de voir la tranquillité troublée par une *émeute* ou une *sédition* (BOURD.). « Charles-Quint mit au ban de l'empire l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse comme *rebelles*, *séditieux*,

coupables de lèse-majesté, perturbateurs du repos public. » COND.

Rébellion, *révolte*, *soulèvement*. Acte d'insubordination, acte par lequel on brave l'autorité, on secoue le joug, on brise les liens de la dépendance.

Rébellion, *rebellio*, de *rebellare*, répondre à la guerre par la guerre, marque résistance. *Révolte*, action de se tourner contre ou dans le sens opposé, exprime une attaque spontanée. Le *rebelle* est sur la défensive, il regimbe, il refuse le service; le *révolté* prend l'offensive, de lui-même il se porte contre. L'objet de la *rébellion*, c'est d'échapper à une charge ou à un ordre; celui de la *révolte*, c'est de renverser, d'amener un changement ou une *révolution*. On fait *rébellion* à la justice en s'opposant à l'exécution de ses décrets; on est en *révolte* quand on s'insurge contre une puissance. Envers Dieu, la *rébellion* consiste à ne point garder ses commandements, et la *révolte* à l'outrager par des impiétés, des blasphèmes, des sacriléges. Le refus de l'impôt est une simple *rébellion* : « L'impossibilité d'obéir (à cause de l'énormité des charges) n'a plus d'autre nom que la *rébellion* et la mauvaise volonté qui refuse. » MASS. Une prise d'armes est proprement une *révolte* : « Il y avait un grand nombre de huguenots qui trouvaient la réforme incompatible avec l'esprit de *révolte* qui les faisait soulever contre leur roi. » BOSS. La réforme excita les peuples à la *rébellion* et à la *révolte* : à la *rébellion*, en les engageant à se soustraire à l'obéissance de l'Église; à la *révolte*, en les armant contre leurs souverains. — D'un autre côté, *rébellion* par sa désinence marque l'action, l'éclat, la manifestation, quelque chose d'effectif; au lieu que *révolte*, avec sa terminaison passive, exprime l'état, le fond ou l'esprit : on fait un acte de *rébellion* (J. J.), on est puni pour une *rébellion* (ROLL.); on est en *révolte* (ACAD.), on vit dans la *révolte* (BOURD.). « Le peuple juif s'entretenait dans un esprit de *révolte* qui éclata bientôt après et en causa la ruine. Les pharisiens fomentaient secrètement ces mauvaises dispositions; mais Jésus-Christ ne veut point partir de ce monde, sans prévenir la *rébellion* dans laquelle toute la nation devait périr. » BOSS. « Voilà l'esprit de *révolte* que Dieu envoie quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les *rébellions*, il les permet. » ID. « La *rébellion* des Antiates fut punie par le supplice des principaux auteurs de la *révolte*. » ROLL.

Le *soulèvement* est une *rébellion* ou une *révolte* naissante d'un certain nombre de personnes. « Ces maximes séditieuses ouvrent la porte aux *soulèvements*, auxquels les peuples sont si naturellement portés. » PASC. « Quand on verra le roi ruiner le royaume, le public recommencera à crier; et il n'est presque pas possible qu'il n'arrive à la longue quelque *soulèvement*. » FÉN. « Le sénat voyant que son parti et son autorité diminuaient tous les jours, et craignant un *soulèvement* général (en faveur de Marius), crut devoir entrer (avec Cinna) en négociation. » VERT. « Le meurtre commis dans la personne de Sicoius aigrit extrêmement les esprits, et les préparait déjà au *soulèvement*. » ROLL. « Ce serment fut comme le signal d'un *soulèvement* général. » ID. « L'Église va étouffer dans le fond des cœurs, non-seulement les premières pensées de *rébellion*, mais encore les moindres murmures; et, pour ôter tout prétexte de *soulèvement* contre les puissances légitimes, elle a enseigné qu'il en faut tout souffrir. » BOSS. Il faut prévenir les *soulèvements* (VOLT.) pour n'avoir pas à combattre et à punir les *rébellions* et les *révoltes*.

3° *Émeute*, *émotion*, *sédition*, *mutinerie*. Agitation désordonnée, emportement tumultueux et furieux d'un certain nombre d'hommes réunis pour faire éclater leur mécontentement ou pour obtenir quelque chose par la violence.

Émeute et *émotion*, du verbe français *émouvoir*, n'annoncent rien que de commun et de peu important. *Sédition*, latin *seditio*, désigne, au contraire, quelque chose de plus relevé et de plus sérieux. « S'il y eut sous Louis XIV quelques *séditions* dans les provinces, ce ne furent que de faibles *émeutes* populaires aisément réprimées. » VOLT. L'*émeute* se forme dans la rue, et commence par un rassemblement sans dessein préalable, sans chef, et se dissipe comme un feu de paille; elle se borne d'ordinaire à des cris, ou si on s'y bat, c'est à coups de poing, de pierres ou de bâtons. « Un capitaine autrichien ayant rudement frappé un habitant (de Gênes), ce moment fut un signal auquel le peuple s'assembla, s'émut et s'arma de tout ce qu'il put trouver : pierres, bâtons, épées, fusils, instruments de toute espèce.... Le marquis de Botta crut que cette *émeute* du peuple se ralentirait d'elle-même. » VOLT. « Dans une *émeute* populaire, un jeune homme creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. » ROLL. Mais la *sédition* est concertée; elle obéit à un mot d'ordre, à des meneurs, elle se fait à main armée; c'est l'action, non pas d'une troupe amassée tout à coup, mais d'un parti. Elle produit et entretient les divisions (*seditio*, *se itio*, action d'aller à part); elle met aux prises les citoyens les uns avec les autres, et, si elle n'est réprimée, elle engendre la guerre civile. « Les Romains prièrent Numa de ne pas les rejeter dans une nouvelle *sédition*, qui aboutirait à une guerre civile, puisqu'il n'y avait que lui seul qui fût au gré des deux partis. » ROLL. « Alors il s'éleva une *sédition* qui partagea la nation en deux corps. » ID. « Rien ne doit plus alarmer le roi qu'une *sédition* presque universelle (des jansénistes réfugiés en Hollande), qui semble préparer une guerre civile de religion. » FÉN. Voltaire dit en parlant de la journée des Barricades : « Le cardinal de Retz se vante d'avoir été l'auteur de cette *sédition* mémorable qui commença la guerre civile. »

L'*émotion* est une fermentation, une légère *émeute* ou une *émeute* qui se prépare, une espèce d'*émeute*, comme la *corporation* est une espèce de *corps*, un *corps* en train de se former. « Calvin a approuvé ces guerres sanglantes, lui qui se vantait que son parti n'était pas seulement soupçonné d'avoir causé la moindre *émotion*. » BOSS. « L'*émotion*



passagère d'un peuple furieux. » D'Ag. « Cléomène s'applique à rassurer les Corinthiens en leur faisant entendre que ce qui venait d'arriver à Argos n'était qu'une légère *émotion*. » Roll. « La sédition s'allume peu à peu de toutes parts.... Les *émotions* populaires deviennent fréquentes. » Fén.

La *mutinerie* est une sédition opiniâtre ou de gens opiniâtres, comme était celle des plébéiens de Rome qui s'obstinaient à demander l'abolition des dettes : « Tant de *mutinerie*, disait Appius, ne procède pas de la misère du peuple; c'est bien plutôt l'effet d'une licence effrénée. » Vert. » Appius n'alla point au siége de Véies, mais il resta à Rome pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les *mutineries* ordinaires du peuple. » Id. Ensuite *mutinerie* indique, non pas quelque chose de vulgaire comme *émeute*, mais quelque chose de petit dans les motifs ou dans les personnes. Elle procède, non pas d'un grand mécontentement, mais d'aigreur ou de dépit, ou bien elle a pour auteurs des gens qu'on considère et qu'on traite comme des enfants. « Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses, sans *mutinerie* et sans murmure.... Les remontrances pleines d'aigreur et de murmure sont un commencement de sédition qui ne doit pas être souffert. » Boss. « Les mouvements de la Bretagne rendent cette province peu sûre.... Si le repentir prend à ces *mutins*, et qu'ils rentrent dans leur devoir; je reprendrai le fil de mon voyage. » Sév.

4° *Troubles*.

Les *troubles* représentent le triste état d'un pays qui est en proie aux *rébellions*, aux *révoltes*, aux *émeutes*, aux *séditions*, et même à des mouvements moins violents, à de simples partialités propres à altérer la paix et l'union, à des discussions trop vives qui divisent le public. « L'empire était tranquille avant Luther; depuis lui on ne vit que *troubles* sanglants, que divisions irrémédiables. » Boss. « La révolte devint générale. Ce soulèvement de ses sujets obligea Apriès de se sauver dans la haute Égypte.... Les *troubles* qui agitaient l'Égypte furent une occasion favorable à Nabuchodonosor pour l'attaquer. » Roll. « Les riches entreprirent de persuader au peuple que Tibérius ne proposait un nouveau partage que pour susciter de grands *troubles* dans la république, et pour la mettre en combustion. » Id.

INTÉRIEUR, DEDANS. L'*intérieur* ou le *dedans* d'une chose est de cette chose ce qui est sous l'enveloppe, par delà la surface ou la partie environnante et apparente.

Mais l'*intérieur*, de l'adjectif latin *interior*, plus en dedans, plus enfoncé, plus voisin du centre, est de la chose, est la chose même *intérieure*, c'est-à-dire du côté opposé au dehors. *Dedans*, au contraire, adverbe de lieu pris substantivement, est une expression abstraite, simplement indicative du lieu. L'*intérieur* d'un édifice est cet édifice même, vu quand on y est entré, les colonnes, le plafond, les vitraux, les tapisseries et les ornements de toutes sortes; le *dedans*, c'est l'espace contenu entre les murs, le sol et le toit. On vante beaucoup l'*intérieur* de Saint-Pierre de Rome. « Je n'entrevoyais jamais le *dedans* d'une église sans un frémissement de terreur et d'effroi. » J. J. On connaît l'*intérieur* d'une chose (Fén., Montesq.), c'est-à-dire cette chose vers le milieu; le *dedans* d'une chose est vide (Mass.), on le remplit (Boss.) ou on l'ouvre (Les.). Nous disons, mon *intérieur*, c'est-à-dire mon âme avec toutes ses affections et dispositions; et, ce qui se passe au *dedans* de moi, façon de parler qui sert à marquer le lieu de nos pensées, pour ainsi dire.

Une autre différence très-importante pour l'usage, c'est que *intérieur* venant du latin, et *dedans* du français, le premier est plus noble, plus propre pour le figuré, et mieux placé dans le langage des arts et des sciences. L'*intérieur* d'un temple (Acad.), l'*intérieur* d'un État (d'Al.), l'*intérieur* de nos âmes (Bourd.), un tableau d'*intérieur* (Acad.); le *dedans* de la bouche, des mains (Buff.), du bec d'un oiseau ou de son nid (Id.), le *dedans* d'un fruit (Volt.), le *dedans* d'une lettre (Sév.). « Alors l'écolier vit, comme en plein midi, l'*intérieur* des maisons, de même qu'on voit le *dedans* d'un pâté dont on vient d'ôter la croûte. » Les.

INUTILEMENT, VAINEMENT, EN VAIN. Sans succès.

Inutilement est objectif, a rapport à l'effet, et marque qu'il n'a pas lieu. *Vainement* et *en vain* sont subjectifs, ont rapport au sujet, à la cause, et expriment son désappointement. Une chose faite *inutilement* n'est pas suivie de son effet; la chose qu'on fait *vainement* ou *en vain* n'aboutit point à l'effet qu'on attend d'elle, déçoit.

Une place imprenable est *inutilement* assiégée, et les assiégeants s'obstinent *vainement* à vouloir s'en emparer. Si je ferme les yeux, les rayons de la lumière viendront *inutilement*; et, d'autre part, si les rayons de la lumière manquent, j'aurai beau ouvrir les yeux, je m'efforcerai *vainement* de voir. Les ronces et les épines occupent *inutilement* certaines terres; et c'est *vainement* ou *en vain* que nous cultivons les terres couvertes d'épines et de ronces, elles trompent nos espérances.

« Nous négligeons de rappeler en notre mémoire les vérités du salut, et la foi est en nous *inutilement*. » Boss. « Il pria le Sauveur que son sang répandu pour lui ne le fût pas *inutilement*. » Id. « Nestor oubliait le danger où il exposait *inutilement* sa vieillesse. » Fén. « Le temps est si court et nous en avons besoin pour tant de choses, qu'il ne faut pas l'employer *inutilement*. » J. J. « Vous avez *inutilement* employé le premier instrument; il n'est pas vraisemblable que le second eût plus d'effet. » Id. « Marius et Sulpitius promirent *inutilement* la liberté aux esclaves qui prendraient les armes en leur faveur : personne ne branla. » Vert. — « Gens rebutés des faux biens *vainement* poursuivis. » J. J. « Le repos après lequel j'ai *vainement* soupiré, et que je ne cherche plus parce que je ne l'espère plus. » Id. « Ceux du

dedans, après avoir *vainement* espéré d'être secourus, se rendirent faute de vivres. » Boss.

Il vent, mais *vainement*, poursuivre son discours.
Boil.

C'est *en vain* qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur,
S'il.... Id.

Tantale aux eaux du Styx portait *en vain* sa bouche,
Et Sisyphe en sueur essayait *vainement*
D'arrêter son rocher pour le moins un moment.
Laf.

Et le jeune Agrippa, de son sang descendu,
Se vit exclu du rang *vainement* prétendu. Rac.

En vain vous prétendez, obstinée à mourir,
Intéresser ma gloire à vous laisser périr.
(Achille à Iphigénie). Id.

Mais je me flatte *en vain* qu'aucun respect les touche. Volt.

Pour ce qui concerne la différence à mettre entre *vainement* et *en vain*, voyez Ire partie, p. 97 et 98.

INVITER, PORTER, EXCITER. Agir sur quelqu'un pour lui faire faire quelque chose.

Inviter exprime une action douce; *porter*, une action puissante; et *exciter*, une action vive.

Ce qui nous *invite* à quelque chose nous y attire, agit sur nous par insinuation ou par persuasion; ce qui nous *porte* à quelque chose nous y entraîne, agit sur nous avec autorité, avec ascendant; ce qui nous *excite* à quelque chose nous met en verve pour cela, réveille et dispose pour cela toutes nos forces, agit sur nous en nous piquant et en nous enflammant.

L'action d'*inviter* réussit toujours à l'égard des personnes qui se laissent aisément gagner; celle de *porter*, à l'égard des personnes qui se laissent aisément mener; celle d'*exciter* à l'égard des personnes qui se laissent aisément passionner.

Le cœur et la raison *invitent;* l'instinct et le penchant *portent;* le désir et tout ce qui nous irrite ou nous soulève *excitent.*

L'action d'*inviter* peut aller jusqu'à obliger; celle de *porter*, jusqu'à *emporter* et contraindre; et celle d'*exciter*, jusqu'à exalter.

Inviter a pour synonymes *convier*, *induire* et *engager* (voy.). *Porter* se trouve comparé dans un article particulier avec *pousser* et *mouvoir* (voy.). *Exciter* forme de même une famille à part avec *inciter*, *provoquer*, *aiguillonner*, *stimuler*, *animer* et *encourager* (voy.).

INVITER, CONVIER, INDUIRE, ENGAGER. Agir sur quelqu'un d'une manière douce, par voie d'insinuation ou de conseil, pour lui faire faire quelque chose.

Inviter et *convier* paraissent dériver, l'un du latin *vita*, vie, et l'autre du français *vie;* et c'est apparemment à cause de cela que tous deux se disent particulièrement bien en parlant d'un repas auquel on prie de venir prendre part. Les *invités* et les *conviés* sont appelés à une table où ils trouvent leur *vie*, où ils *vivent* aux dépens de celui qui donne à dîner.

Mais *inviter* est le latin *invitare;* au lieu que *convier*, ayant pour élément principal le mot français *vie*, a une physionomie plus française. Outre cela, dans *inviter*, *in*, en, dans, à, marque le but; et dans *convier*, *con* ou *cum*, ensemble, indique le fait ou l'habitude d'être ou de vivre ensemble. Par ces deux raisons, *inviter* exprime une action qui sent davantage la cérémonie; et *convier*, une invitation familière ou affectueuse. La politesse *invite;* l'amitié *convie*. On *invite* des gens de connaissance; on *convie* des amis. Vous *invitez* à un grand repas, à un banquet; vous *conviez* à un régal, à un petit repas entre quelques personnes intimes. On *invite* à une séance académique, à une distribution de prix; on *convie* à une partie de plaisir. Pendant que la justice *invite* à la condamnation des coupables, la bonté *convie* à l'indulgence. L'Évangile nous *invite* à vivre chrétiennement; la grâce nous y *convie*. La grande chaleur du jour *invite* au repos (Roll.); le beau temps *convie* à la promenade (Acad.), à la danse, aux joyeux ébats. Une Académie *invite* à traiter de telle ou telle manière un sujet de prix qu'elle propose (Fén.); Dieu *convie* lui-même le pécheur à lui demander des grâces (Mass.). Dans ce vers célèbre de Corneille :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*,

mettez *inviter* à la place de son synonyme, tout d'un coup vous détruisez le charme du sentiment qui rend si touchantes les avances d'Auguste et qui fit verser des larmes au grand Condé. Dans cet autre vers du même poëte :

Qui pardonne aisément *invite* à l'offenser,

convier, à la place d'*inviter*, serait d'une impropriété choquante.

Induire, latin *inducere*, tromper, séduire, a été formé de *in ducere*, conduire dans, c'est-à-dire dans le piége, dans le danger, dans l'erreur ou autre chose semblable, mettre dedans. C'est pourquoi ce mot se prend ordinairement en mauvaise part; *induire* en tentation, à mal faire, à se relâcher dans une bonne œuvre, à erreur ou à croire faussement quelque chose. « Que vous a fait ce peuple? dit Moïse à Aaron (au sujet de l'adoration du veau d'or); et pourquoi l'avez-vous *induit* à un si grand mal? » Boss. « Si le mouvement seul nous a *induits* à donner une âme à la matière, la végétation nous y a comme obligés. » Marm.

Engager a cela de propre, qu'il suppose des représentations, une exposition des avantages qu'on doit trouver à prendre tel parti. Vous *inviter* ou vous *convier*, c'est simplement vous prier ou vous proposer de venir, comme on le fait quand il s'agit d'un repas; mais vous *engager*, c'est travailler à vous persuader en vous faisant sentir l'utilité ou la convenance des choses. Un vainqueur *invite* ou *convie* une ville à se rendre, en le lui faisant dire, simplement; il l'y *engage*, en lui faisant connaître les raisons qui doivent la décider à prendre cette résolution. « Pour vous *engager* à mériter cette récompense, je veux vous en découvrir l'excellence et les avantages. » Bourd. « A la fin, le désespoir contraignit le connétable de se jeter entre les bras du duc de Bourgogne, qu'il crut plus aisément pouvoir *engager* par son intérêt à le protéger contre Louis XI. » Boss. « Ils tâchaient d'*engager* les gouverneuses à me quitter, leur promettant un regrat de sel, un bureau à tabac et je ne

sais quoi encore. » J. J. « Il était parti de Lacédémone des ambassadeurs chargés de rechercher l'alliance du roi des Perses, et de l'*engager* à fournir de l'argent pour l'entretien de la flotte. » ROLL. — Un autre caractère distinctif d'*engager*, relativement à *inviter* et à *convier*, c'est qu'il emporte quelquefois une idée d'*engagement*, de devoir ou d'obligation. Une personne *invitée* ou *conviée* peut refuser, n'est encore tenue à rien; mais une personne *engagée* n'est plus libre. « Dieu *invite* par ses promesses les pécheurs à la réformation de leur vie; il les y *engage* par ses bienfaits. » BOURD.

IVRE, SOÛL. Qui a trop bu de vin ou de quelque autre liqueur semblable.

Ivre est moins ignoble et moins odieux. L'homme *ivre* est pris de vin; l'homme *soûl* est gorgé de vin. Le premier a bu jusqu'à avoir le cerveau troublé; le second, tout son *soûl*, jusqu'à être saturé, plein, jusqu'au rassasiement ou à la réplétion. Dans l'*ivresse* on est gai, exalté, ébloui, on rêve tout haut, on chancelle; quand on est *soûl*, on n'en peut plus, on tombe pour cuver son vin et on reste quelque temps enseveli dans sa crapule. Aussi le mot *ivre* est-il de tous les styles, au lieu que *soûl* ne convient que dans le moins noble.

Au figuré, *ivre* se dit de l'espèce de transport ou de délire qu'une passion produit dans l'âme : *ivre* de joie ou d'ambition.

Vous, dès que cette reine, *ivre* d'un fol orgueil,
De la porte du temple aura passé le seuil....
(Joad parlant d'Athalie). RAC.

Soûl, dans le langage familier ou populaire qui l'admet, signifie rassasié, ennuyé, las d'une chose.

Un rat, hôte d'un champ, rat de peu de cervelle,
Des lares paternels un jour se trouva *soûl*. LAF.

J

JOIE, GAIETÉ. État ou sentiment agréable de l'âme.

La *joie* est dans le cœur; la *gaieté*, dans l'humeur et les manières. La *joie* est passive, intime, concentrée, c'est à peine si elle se peint sur le visage et se témoigne par des larmes; la *gaieté*, au contraire, est active et extérieure, elle rit, danse, folâtre. Dans la *joie*, on jouit, on est content, on savoure tranquillement le plaisir de sa situation; dans la *gaieté*, on se divertit et on divertit, on se livre à des mouvements pleins de vivacité. La *joie* est un effet : une nouvelle agréable donne de la *joie*, cause une douce sensation; la *gaieté* ne se conçoit que comme active : le vin donne de la *gaieté*, excite le babil.

On apprend, on entend, on reçoit quelque chose avec *joie*; on parle, on agit, on célèbre une fête avec *gaieté*, on se fait remarquer par sa *gaieté* sur le théâtre, à table, ou dans une partie de plaisir. On est saisi ou ivre de *joie*, on nage dans la *joie*; on réjouit une compagnie par des traits de *gaieté* (BARTH.). « On élève la fauvette pour la *gaieté* de son chant. » BUFF. « La *gaieté* est la mère des saillies. » VAUV. — « Les Suisses sont furieux dans la colère et leur *joie* est une ivresse. Je n'ai rien vu de si *gai* que leurs jeux. » J. J. « A travers la railleuse *gaieté* du baron, on voyait briller dans ses yeux une maligne *joie*. » ID. « Elle fut pendant le souper d'une *gaieté*, d'une folie inconcevable. Le sultan ne se possédait pas de *joie*. » MARM. « C'était Socrate qui faisait la *joie* de la table par sa *gaieté* et par ses bons mots. » ROLL. « Informez-vous comment se passa hier notre repas, avec quels éclats de réjouissance, avec quels transports d'une *gaieté* folâtre, à quoi ne contribuait pas peu la *joie* de ce que, dans le tournoi, notre parti n'avait pas eu du dessous. » ID. « Il arrive quelquefois que la possession d'un bien, dont l'espérance nous avait causé beaucoup de *joie*, nous procure beaucoup de chagrin; il ne faut souvent qu'un tour d'imagination pour faire succéder une grande *gaieté* aux larmes qui paraissent les plus amères. » GIR.

La *joie* est absolue, solitaire, retirée; la *gaieté* est relative, et suppose le commerce de la société. On est *joyeux* pour soi, *gai* pour soi et pour les autres. « Coulanges était là à la *joie* de son cœur. Il n'est point encore baissé : je crains pour lui ce changement, car la *gaieté* fait une grande partie de son mérite. » SÉV. « La *gaieté* de Pomenars était si extrême qu'il aurait réjoui la tristesse même.... Sa *gaieté* augmente en même temps que ses affaires criminelles; s'il lui en vient encore une, il mourra de *joie*. » ID. Avec beaucoup de *joie* on est un homme heureux; avec beaucoup de *gaieté* on est un aimable homme.

Tellement dépendante des impressions, qu'on dit au pluriel, les *joies*, pour les causes qui produisent la *joie*, la *joie* peut être grande, pénétrante, profonde, poussée jusqu'à l'ivresse; mais elle est nécessairement courte, passagère, accidentelle. La *gaieté*, au contraire, tenant, non pas aux événements, mais au caractère, au tempérament, comme l'indique même la terminaison du mot, est plus durable, moins variable, on la perd et on la reprend; mais elle est plus superficielle, parce qu'elle est tout extérieure. « Le premier degré du sentiment agréable de notre existence est la *gaieté*. La *joie* est un sentiment plus pénétrant. Les hommes qui ont de la *gaieté* n'étant pas d'ordinaire si ardents que le reste des hommes, ils ne sont peut-être pas capables des plus vives *joies* : mais les grandes *joies* durent peu, et laissent notre âme épuisée. » VAUV.

Enfin, lorsque le mot *joie* se prend abusivement dans le sens de *gaieté*, pour un éclat de bonne humeur, il marque moins de retenue ou une plus grande effusion : *joie* bruyante (ACAD.), la turbulente *joie* (J. J.). « Moncrif portait dans ces sociétés la variété, les grâces, la *gaieté*, et

quelquefois jusqu'à cette *joie* bruyante que la triste dignité regarde comme un plaisir ignoble.» D'AL.

JOINDRE, ABORDER, ACCOSTER. Arriver vers une personne.

On *joint* une personne en allant la trouver, en parvenant à être avec elle. On *aborde* et on *accoste* une personne, en lui parlant, en se mettant avec elle par le discours en rapport de pensées ou de civilité. Un général d'armée en *joint* un autre du même parti, pour être plus forts ensemble ou l'un avec l'autre (S. S.); un guerrier en *joint* un autre du parti contraire pour se mesurer avec lui (VOLT., ROLL.); un enfant qui s'ennuie loin de ses parents retourne les *joindre* pour vivre avec eux (J. J.); un voyageur en *joint* d'autres pour avoir moins à craindre en leur compagnie les attaques des voleurs (LES.); un cerf poursuivi en *joint* un autre plus jeune et moins expérimenté, pour le faire lever, marcher, fuir avec lui, et afin de le substituer à sa mauvaise fortune (BUFF.). Mais toutes les fois qu'on *aborde* ou qu'on *accoste* quelqu'un, c'est en lui adressant ou pour lui adresser la parole. Des personnes qui se *joignent* se rencontrent, viennent à être en même temps dans le même lieu; des personnes qui s'*abordent* ou s'*accostent* lient conversation, se disent ou se demandent quelque chose. Qui ne *joint* personne, qui n'est *joint* par personne, est, reste, marche seul; qui n'*aborde* ou n'*accoste* personne, qui n'est *abordé* ou *accosté* par personne, est, reste, marche sans entrer en propos avec qui que ce soit.

Aborder, qui signifie primitivement l'action d'un vaisseau d'arriver au *bord* de la mer, de toucher au port, n'a rien que de relevé. *Accoster*, au contraire, ne se dit que familièrement; car c'est, au propre, aller se mettre ou s'asseoir à *côté*, sans façon.

On *aborde*, dans un salon, dans une assemblée, à la cour, un grand, un personnage, une personne distinguée ou le maître de la maison. « Mais Jésus-Christ, dit Madeleine, est chez le pharisien qui l'a invité à manger, et ce sera un contre-temps de l'*aborder* dans une pareille conjoncture. » BOURD. « Je fus le seul qui continuai à voir le duc d'Orléans, et chez lui et chez le roi, à l'y *aborder*, à nous asseoir tous deux en un coin du salon. » S. S. « Le comte de Toulouse arriva, et salua la compagnie d'un air grave et concentré, n'*abordant* ni *abordé* de personne. » ID. « Ces gens m'*aborderaient* sans doute si j'étais ministre. » LABR. « La prompte obéissance du consul, et le respect avec lequel il *aborda* Fabius, rendit aux citoyens et aux alliés cette haute idée de la dictature que le temps avait presque effacée. » ROLL. — Mais on *accoste* plutôt sur le chemin, dans la rue, une personne qui passe, qui voyage ou qui se promène. « Voilà notre nouveau débarqué, il faut que je l'*accoste*. » REGN. « Tous ces honorables bourgmestres jetèrent les yeux sur nos inconnus. Un lieutenant de prévôt les vint *accoster*. » SCARR. « Ce peuple, hommes et femmes, *accostait* le soldat, et, le verre à la main, lui présentait l'attrait de la joie et de la licence. » MARM. « Quand on m'offrait quelque place vide dans une voiture ou que quelqu'un m'*accostait* en route, je rechignais de voir renverser la fortune dont je bâtissais l'édifice en marchant. » J. J. « Je me jette dans une porte ouverte; c'était un café; j'y suis *accosté* par des gens de ma connaissance.... » ID.

Ensuite, comme le vaisseau qui *aborde* a des dangers à courir, peut donner contre des écueils, la personne qu'on *aborde*, mais non pas celle qu'on *accoste*, peut être d'un *abord* difficile ou redoutable sous quelque rapport que ce soit.

> Et le mâtin était de taille
> A se défendre hardiment.
> Le loup donc l'*aborde* humblement,
> Entre en propos.... LAF.

« Les barboteuses de ces messieurs prennent des airs de vierges pour tâcher d'*aborder* cet ours. » J. J. « Des voleurs, vous voyant en état de leur résister, se retirent, ou s'ils vous *abordent*, c'est avec beaucoup de civilité. » BOSS.

1° JOLI, MIGNON; — 2° GENTIL, GRACIEUX. Beau, mais dans un genre inférieur; dont la vue cause du plaisir, mais non pas de l'admiration.

Joli et *mignon* qualifient eu égard à la manière d'être; ils ont rapport à la constitution, à la forme, aux traits. *Gentil* et *gracieux* qualifient eu égard à la manière d'agir; ils sont relatifs à l'air, aux mouvements, aux gestes. Une personne *jolie* ou *mignonne* se présente ou fait une chose avec *gentillesse* ou avec *grâce*. On est *joli* ou *mignon;* on fait quelquefois le *gentil* ou le *gracieux*. Sans être ni *jolie* ni *mignonne*, une personne peut néanmoins être dite *gentille* ou *gracieuse* à raison de ses manières. « Quoique aucune de ces petites filles ne fût *jolie*, la *gentillesse* de quelques-unes faisait oublier leur laideur. » J. J. « Mademoiselle du Châtelet n'était ni jeune ni *jolie*, mais elle ne manquait pas de *grâce*. » ID.

1° *Joli*, *mignon*.

Joli, à l'égard de *mignon* et même à l'égard de *gentil* et de *gracieux*, peut être considéré comme le genre; c'est de ces quatre mots le plus usité. Ce qui est *joli* inspire de la *joie*, du contentement, agrée; et l'épithète de *joli* convient à tout ce qui est simplement agréable sous le point de vue esthétique. Mais parmi les choses *jolies*, la *mignonne* plaît à cause de sa petitesse; c'est une *jolie* petite chose, une *miniature*. *Mignon* dérive de *minus*, *minor*, moindre, d'où viennent aussi *mince*, *minutie*, *miniature*, etc. Sans doute l'objet *joli* est plutôt petit que grand; mais ce n'est pas de sa petitesse qu'il tire son agrément et sa qualification, ou cette petitesse est surpassée par celle du *mignon*. « Mon petit papa *mignon*. » MOL. « La pâquerette, cette fleur si petite et si *mignonne*. » J. J.

D'ailleurs, *mignon* fait penser à la façon de l'objet, à la manière dont il est travaillé. « La fille du logis était une jeune personne et assez *jolie;* sa coiffure était une espèce de cale à oreilles, des plus *mignonnes*. » LAF. La chose *jolie* nous charme, quelle qu'en soit la cause, et quoique peut-être elle ait quelque chose d'ir-

régulier et de piquant; la chose *mignonne* nous charme, parce qu'elle est faite d'une manière élégante, fine, délicate. « Je fus frappé de la beauté de son visage; je n'ai point vu de traits plus délicats : elle avait un air *mignon* et enfantin. » LES. « La première de ces deux jeunes filles était encore plus *jolie* que la seconde; elle avait un je ne sais quoi de plus délicat, de plus fin; elle était en même temps très-*mignonne* et très-formée. » J. J. « Ces négresses sont si *jolies* et si *mignonnes* que souvent on les préfère à leurs maîtresses. » LES. « Mlle de Méri vous envoie les plus *jolis* souliers du monde; j'en ai surtout remarqué une paire qui me paraît si *mignonne*, que je la crois propre à garder le lit. » SÉV. « Le saïmiri est le plus *joli*, le plus *mignon* de tous les sapajous. » BUFF. « Allez, dit la corneille à l'ourse; léchez doucement votre fils; il sera bientôt *joli* et *mignon*. » FÉN. [1].

2° *Gentil*, *gracieux*.

Le latin *genus*, naissance, famille, nous a servi à faire *gent* et *gentil*, c'est-à-dire de naissance, de famille, c'est-à-dire noble; en sorte que *gentil*, dans le principe, entraînait, comme *beau*, une idée de grandeur et d'excellence. Mais il a totalement dégénéré, et à présent il ne s'élève pas au-dessus de *joli*. Ce qui est *gentil* plaît par l'agilité et la légèreté de ses mouvements. « De *gentilles* gambades. » REGN. Une jeune fille vive et *gentille* (ID.), *gentille* et fringante (LAF.), *gentille* et sémillante (J. J.). « Dans la première jeunesse, l'âne a de la légèreté et de la *gentillesse*. » BUFF.

Gracieux, plein de *grâce*, du latin *gratus*, agréable : *gratior dies*, jour riant. Les *Grâces* avaient le même caractère que les Ris et les Jeux, avec lesquels elles composaient le cortége accoutumé de Vénus : elles étaient gaies et badines. Telle est du moins la nuance propre de *gracieux*. « Sourire *gracieux*. » ACAD. « Là toute la nature était riante et *gracieuse*. » FÉN. « Molière a donné un tour *gracieux* au vice, avec une austérité ridicule et odieuse à la vertu. » ID. « Le sérieux n'est jamais *gracieux*; il approche trop du sévère qui rebute. » VOLT.

Je veux qu'on soit plaisant sans vouloir faire rire;
Qu'on ait un style aisé, gai, vif et *gracieux*. ID.

D'autre part, *gracieux*, qui a bonne *grâce*, exclut la gêne et la gaucherie. « Dans l'*Art d'aimer* on sent partout l'effort; rien ne coule de source. Sans l'aisance et la facilité, il n'y a point de *grâce*; aussi Bernard est-il *joli* plutôt que *gracieux*. » LAH.

JONCTION, UNION. Il y a *jonction* ou *union* entre deux ou plusieurs choses qui se trouvent ensemble, et non séparées.

Jonction se dit de choses *jointes*, qui se sont *jointes*, c'est-à-dire rencontrées dans leur marche ou dans leur course : la *jonction* des armées, la *jonction* de deux rivières. *Union* ne rappelle pas ainsi l'action d'un verbe, et n'implique pas ainsi l'idée de mouvement; il se dit de choses qui sont dans un tel état qu'elles ne font qu'un : l'*union* des couleurs, l'*union* de l'âme avec le corps, l'*union* conjugale, l'*union* des deux natures en Jésus-Christ.

Ce qui distingue *union*, pour sa part, c'est l'intimité du rapport qu'il marque entre les choses ou les personnes. Celles qui sont *jointes* sont liées, tiennent les unes aux autres; celles qui sont *unies* se conviennent, s'accordent si bien, qu'elles sont comme fondues ensemble (voy. *Assembler*, *joindre*, *unir*). On se *joint* pour n'être pas seul, mais en compagnie; on s'*unit* pour former une société. La *jonction* a ou n'a pas lieu, s'opère ou ne s'opère pas; l'*union* est plus ou moins parfaite.

D'ailleurs, *jonction* ne s'emploie qu'au propre, au lieu que le plus grand usage d'*union* est au figuré. La *jonction* de deux chemins; l'*union* des cœurs. La *jonction* des ruisseaux forme les rivières; l'*union* soutient les familles, et fait la puissance des États.

JOUFFLU, MAFFLÉ (ou MAFFLU). Deux mots familiers qui désignent un homme comme ayant un visage plein, rebondi.

Flu, *flé*, du latin *flare*, souffler, annonce quelque chose d'*enflé*, pour ainsi dire, de bouffi. Mais ce que le *joufflu* a d'enflé, ce sont les *joues* précisément; au lieu que ce qu'il y a d'enflé chez le *mafflé*, c'est autre chose, et apparemment, quelle que soit l'étymologie du mot, toute la partie antérieure du visage, ou même tout le corps. On représente les vents *joufflus*; une belette, entrée dans un grenier, y mangea tant qu'elle devint

Grasse, *mafflue* et rebondie. LAF.

On a peint les anges sous les traits d'enfants *joufflus* (VOLT.); on connaît le goût des Asiatiques et des Africains pour les femmes *mafflées*, pour les grosses *mafflées*.

Peut-être aussi que *mafflé* vient de *maleflatus*, mal ou disgracieusement soufflé, et qu'il doit toujours se prendre en mauvaise part. C'est ce que semble confirmer l'unique exemple que nous ayons pu trouver de ce mot dans nos prosateurs des deux derniers siècles. « La taille de Pontchartrain était ordinaire, son visage long, *mafflé*, fort lippu, dégoûtant. » S. S. *Joufflu*, incomparablement plus usité d'ailleurs, n'indique par lui-même rien de désagréable. « Je rencontrai un homme *joufflu* et vermeil dans un carrosse à six chevaux. » VOLT. « Représenter un beau vieillard avec une grande barbe blanche, vêtu d'une ample draperie, porté au milieu d'un nuage sur des enfants *joufflus* qui ont de belles paires d'ailes, ou sur un aigle d'une grandeur énorme. » ID. « L'abbé de Bernis était un poëte galant, bien *joufflu*, bien frais, bien poupin. » MARM.

Et puissiez-vous, devant l'an révolu,
Tant opérer, que d'une aimable mère
Naisse un beau jour quelque petit *joufflu*,
Digne des vœux de l'aïeul et du père!
J. B. ROUSS.

JOYAU, BIJOU. Objets d'ornement, qui font surtout la *joie* des femmes ou dont les femmes surtout se *jouent* ou se *réjouissent*. C'est ce qu'indique l'étymologie de ces deux mots : ils viennent du latin *jocus*, jeu, dont on a fait

1. La différence entre *mignon* et *mignard* se trouve indiquée dans la Ire partie, p. 246.

dans la basse latinité, *jocalia*, joyaux, et d'où dérivent aussi *joie*, *se réjouir* et *joujou*.

Bi, comme *ba*, est une des premières articulations de l'enfant et semble propre à exprimer la petitesse ou la qualité de convenir aux enfants. Les reines ont des *joyaux*. « Je donnerais tous mes *joyaux*, dit la reine, pour n'avoir que vingt ans. » Fén. « La reine, Henriette d'Angleterre, abandonne ses *joyaux* pour avoir des armes et des munitions. » Boss.

> On eût dit une reine.
> Rien ne manquait aux vêtements,
> Perles, *joyaux*, et diamants. Laf.

Mais les petites filles, et par extension les femmes du commun, ont des *bijoux*. « Les petites filles aiment ce qui donne dans la vue et sert à l'ornement : des miroirs, des *bijoux*, des chiffons; surtout des poupées. » J. J. « *Galanterie* signifie tantôt coquetterie dans l'esprit, paroles flatteuses, tantôt présents de petits *bijoux*. » Volt.

Ce qu'on regarde dans le *joyau*, c'est sa valeur; et dans le *bijou*, sa délicatesse et sa façon. Le *joyau* est riche (Acad.) ou précieux (Laf., Les.); le *bijou* est petit (Volt.) et joli (Mol.). Mais le *joyau* peut être brut, peut n'être pas taillé ou monté, au lieu que le *bijou* est toujours un ouvrage travaillé. « La *joaillerie*, dit Roubaud, se distingue de la *bijouterie*, en ce qu'elle comprend dans son négoce les pierreries qui ne sont pas taillées ou montées. »

Le *joyau* est plus considérable, soit par sa grandeur, soit par le prix de sa matière. « Là étaient des piles de *joyaux*, ornements et chaînes de pierreries, bracelets, colliers et autres machines qui se fabriquent à Cythère. » Laf. « Cléopâtre prépara de riches présents pour Antoine et pour ses amis : elle prit avec elle de grandes sommes d'argent, des *joyaux* magnifiques; en un mot, elle se munit de tout ce que pouvait lui fournir l'opulence d'un grand et puissant royaume. » Roll. — Les *bijoux* sont inférieurs aux *joyaux* sous ces deux rapports : ce ne sont pas toujours des pierreries, comme les *joyaux*, mais souvent d'agréables colifichets, de petites boîtes, des étuis, des tabatières, des cannes. « Le duc de Villars aimait le jeu à l'excès, la parure, les *bijoux* et les breloques. » S. S. « Le coco fournit une coque très-dure dont on façonne des vases et mille petits *bijoux*. » Volt. « Des quinze mille francs qu'on demande, le prêteur ne pourra compter en argent que douze mille livres; et pour les mille écus restants, il faudra que l'emprunteur prenne les hardes, nippes et *bijoux* dont s'ensuit le mémoire.... Trois mousquets...; un fourneau de brique avec deux cornues et trois récipients...; un luth de Bologne garni de toutes ses cordes...; un trou-madame et un damier, avec un jeu de l'oie, etc. » Mol.

On garde des *joyaux*, ceux de la couronne par exemple, dans des trésors; une femme serre ses *bijoux* dans un écrin. Une riche dame porte des *bijoux* tous les jours; elle ne se pare de ses *joyaux* que dans les cérémonies solennelles et d'apparat, et, par exemple, pour un bal à la cour ou dans le grand monde. Un voyageur ou un fugitif emporte avec lui un *joyau* pour le vendre, au besoin; un amateur recueille par caprice une foule de petits *bijoux* dont il est curieux.

Même différence au figuré.

Le *joyau* est un objet de prix. « A Madrid, on est en fonds, quand on possède un semblable *joyau* (une femme galante). » Les. Un *bijou* est une chose charmante, mignonne, gentiment façonnée, une jolie petite chose. « Les pierres et les métaux polis ne sont pas comparables à l'oiseau-mouche, ce *bijou* de la nature. » Buff. « Cirey est charmant, c'est un *bijou*; venez-y. » Volt.

> Enfin l'aimable Agnès a su m'assujettir.
> C'est un joli *bijou*, pour ne vous point mentir.
> Mol.
>
> Il avait un enfant,
> Un vrai *bijou*, fille unique vraiment. Volt.

JUGER, DÉCIDER, PRONONCER. Déterminer l'opinion qu'on doit avoir. « Le défaut ordinaire des jeunes gens est de *juger*, de *décider*, de *prononcer* d'un ton de maître. » Roll. « Aujourd'hui la femme la plus estimée est celle qui *juge*, tranche, *décide*, *prononce*, assigne au talent, au mérite, aux vertus, leurs degrés et leurs places. » J. J. « Si vous demandiez de Théodote s'il est auteur ou plagiaire, je vous donnerais ses ouvrages et je vous dirais : Lisez et *jugez*; mais s'il est dévot ou courtisan, qui pourrait le *décider* sur le portrait que j'en viens de faire? Je *prononcerais* plus hardiment sur son étoile : Oui, Théodote, j'ai observé le point de votre naissance, vous serez placé. » Labr.

Juger et *décider* d'abord diffèrent de plusieurs manières. *Juger*, *judicare*, *jus dicere*, rendre la justice, rappelle l'action du juge, qui considère attentivement, qui écoute, compare et pèse les raisons des deux partis pour délibérer ensuite. *Décider*, de *decidere*, couper et faire tomber du coup, marque une action instantanée qui fait cesser le doute ou la dispute, qui tranche la difficulté. — 1° On *juge* proprement un homme, sa vie, un ouvrage, choses susceptibles d'être soumises à l'examen et à la discussion, mais non pas résolues ou dissoutes; on *décide* une question, une affaire, une cause, une contestation, une querelle, choses susceptibles, au contraire, d'être résolues, tranchées, mises à fin. « Dans le moment que notre âme sortira du corps, elle doit être *jugée* en dernier ressort, et l'affaire de notre salut immuablement *décidée*. » Boss. « Nous venons vous proposer les lois immuables sur lesquelles votre vie sera *jugée*, par lesquelles votre cause (devant le tribunal de Dieu) sera *décidée*. » Id. — 2° *Juger* annonce plutôt une opération lente, réfléchie, raisonnée; et *décider*, un acte bref et prompt. « Sire, *jugez* le procès des anciens et des modernes. Vous qui abrégez les procès dans votre royaume, mettez fin au nôtre d'un mot. Votre Majesté est accoutumée à *décider* toutes les querelles par la plume comme par l'épée, sans y perdre beaucoup de temps. » Volt. L'homme *juge*, Dieu *décide*. « Nous devons suivre Dieu, et *juger* autant qu'il *décide*; le commandement de ne juger pas ne s'étend pas jusqu'à nous défendre de condamner ce que Dieu condamne. » Boss. A la différence de *juger*, *décider* exclut

souvent l'étude et l'examen, soit qu'on n'en ait pas besoin, soit qu'on ne s'en donne pas la peine, qu'on agisse d'autorité, arbitrairement ou à la légère. « Le pouvoir se substituerait au droit. Les procès se termineraient encore; mais on ne *jugerait* plus, on *déciderait*. » BEAUM. « Il y a un public qui *décide* avec connaissance et avec équité; il est vrai que ce public qui *juge*, c'est-à-dire qui pense, n'est pas nombreux. » D'AL. « Les connaisseurs *jugent*, les journalistes *décident*. » ID. Un être raisonnable *juge*; le sort, un événement *décide*.

Quand les dieux étonnés semblaient se partager,
Pharsale a *décidé* ce qu'ils n'osaient *juger*. CORN.

— 3° L'action de *juger* étant d'une certaine étendue, et celle de *décider* courte, la *décision* se prend bien pour la fin du *jugement*, la résolution, pour le point précis où on prend parti après avoir délibéré. On *juge* et on *décide*. « César blâma fortement la témérité et la cupidité des soldats, qui avaient pris sur eux de *juger* et de *décider* jusqu'où ils devaient aller. » ROLL. « Parce qu'on est prêtre, on s'arroge le droit de *juger* de tout, de *décider* de tout. » BOURD. « Quelle sera la *décision* de ce *jugement* formidable (le jugement dernier pour chacun de nous)? Sera-ce le ciel ou l'enfer? » ID.

Comme la *décision* termine le *jugement*, l'action de *prononcer* succède à l'une et à l'autre. *Prononcer*, c'est proclamer ou déclarer la décision des juges. A la rigueur, le *jugement* et la *décision* peuvent être intérieurs et solitaires; au lieu que *prononcer* désigne toujours une assertion, une sentence rendue. « Quelques habiles *prononcent* en faveur des anciens contre les modernes. » LABR. On *juge* avec connaissance de cause; on *décide* sans balancer; on *prononce* hautement. *Juger* de tout, *décider* de tout, est le propre d'un esprit qui ne doute de rien; *prononcer* sur tout, est le propre d'un homme affirmatif, dogmatique, qui s'exprime en maître. Comme *prononcer* achève entièrement le fait, est définitif, comme le juge qui *prononce* fait acte d'autorité, *prononcer* se dit bien d'un oracle ou d'une personne qui décide souverainement. « Troïle est l'oracle d'une maison; s'il *prononce* d'un mets qu'il est friand, le maître le trouve friand, et ne peut s'en rassasier. » LABR. « C'est le roi qui doit *prononcer* sur cette affaire. » SÉV. « C'est nous qui pouvons *prononcer* souverainement si nous sommes de la terre ou du ciel. » BOSS. « Des empereurs avaient osé *prononcer* sur les questions de la foi. » ID.

JUSTESSE, PRÉCISION, EXACTITUDE. Qualités de l'esprit et du style qui ont pour effet de bien faire comprendre, par le bon emploi des mots, ce qu'on dit ou ce qu'on écrit. Raisonner (FÉN., ROLL.), faire l'analyse d'un livre (ROLL.), parler avec *justesse*, *précision* et *exactitude*. Esprit *juste*, *précis*, *exact* (S. S.). Esprit de *justesse*, de *précision* (VOLT.) et d'*exactitude*. « Vincent de Lérins a dit que la tradition passe d'un état obscur à un état plus lumineux, en sorte qu'elle reçoit avec le temps une lumière, une *précision*, une *justesse*, une *exactitude* qui lui manquait auparavant. » BOSS.

La *justesse* emploie les mots qu'il faut; la *précision* n'emploie que les mots qu'il faut; et l'*exactitude* emploie tous les mots qu'il faut.

Sans *justesse*, on se sert de termes impropres qui ne vont pas bien à la pensée, qui n'y conviennent pas de tout point, qui s'y appliquent mal, on n'est pas vrai. Sans *précision*, au lieu de se réduire aux termes propres, on emploie une abondance d'expressions approchantes qui troublent l'esprit, on n'est pas net. Sans *exactitude*, on ne met pas assez de soin à réunir tous les mots nécessaires pour rendre pleinement sa pensée, on n'est pas complet.

De sorte que, sans *justesse*, on donne de ce qu'on pense une idée fausse; sans *précision*, une idée vague; et, sans *exactitude*, une idée incomplète ou inachevée.

La *justesse* est ennemie de la fausseté; elle exige que le mot soit toujours calqué sur la pensée. La *précision* est ennemie de l'embarras et de l'obscurité; elle exclut les circonlocutions, les longueurs, les expressions mal déterminées. L'*exactitude* est ennemie de la négligence.

Avec trop de *justesse* le style deviendra austère et timide; on ne se permettra ni saillies, ni métaphores, rien qui s'écarte tant soi peu de l'idée. Avec trop de *précision*, on sera d'une excessive sobriété, sec, maigre, écourté, d'une clarté mathématique. Avec trop d'*exactitude*, on sera minutieux et ennuyeux.

Justesse et *précision* se disent encore en parlant de la manière dont on exécute une opération ou un mouvement. Avec *justesse*, c'est-à-dire sans écart, en allant droit où il faut aller, en mettant chaque chose juste à l'endroit qu'il faut, sans se tromper; avec *précision*, c'est-à-dire sans embarras.

JUSTICE, ÉQUITÉ, — DROITURE. Disposition, qualité ou vertu qui consiste à ne pas faire tort à autrui. « Vous redemandez vos droits avec une hauteur et une exactitude que vous appelez *droiture*, *justice*, *équité*, mais que j'appelle, moi, inhumanité. » BOURD.

Justice, *justitia*, de *jus*, droit, de la même famille que *jubeo*, j'ordonne, marque la conformité à une règle positive, le respect d'un droit rigoureux, dont l'exécution peut être exigée par la contrainte. L'*équité*, du latin *æquitas*, égalité, consiste à traiter les autres comme nos égaux, comme nous voudrions en être traités; mais le droit auquel elle correspond n'est pas ordonné ou prescrit par les hommes, il l'est par la conscience ou par la raison, et il n'emporte pas avec lui le pouvoir de contraindre. On observe la *justice* en accomplissant les lois que la société a établies pour sa conservation; et l'*équité*, en suivant les principes de la loi naturelle. Les règles de la *justice* sont variables et dérivées de celles de l'*équité*; et parfois le jurisconsulte a besoin de remonter à celle-ci et de s'en servir pour éclairer ou corriger le droit positif, ou bien pour y suppléer.

« Le magistrat joint à la loi souvent trop générale le discernement des cas particuliers; il ajoute à la *justice* cette *équité* supérieure sans laquelle la dureté de la lettre n'a souvent qu'une

rigueur qui tue, et l'excès de la *justice* devient quelquefois l'excès de l'*iniquité*. » D'Ag. « Quand la loi était trop sévère, Zadig, devenu juge, la tempérait; et quand on manquait de lois, son *équité* en faisait qu'on aurait prises pour celles de Zoroastre. » Volt. « Les Romains n'avaient point de lois civiles : sous la monarchie, les rois, qui rendaient seuls la justice, n'avaient d'autres règles, dans leurs jugements, que les usages, leurs lumières et leur *équité*. » Cond. « Nous portons en nous-mêmes, et la loi de l'*équité* naturelle, et la loi de la *justice* chrétienne. » Boss. « Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la *justice*. Si l'homme connaissait réellement la *justice*, il n'aurait pas établi cette maxime, que chacun suive les mœurs de son pays : l'éclat de la véritable *équité* aurait assujetti tous les peuples, et les législateurs n'auraient pas pris pour modèle, au lieu de cette *justice* constante, les fantaisies et les caprices des Perses et des Allemands. » Pasc. « Un sage a dit que les lois mêmes et la *justice* ont besoin d'être menées et conduites *justement*, c'est-à-dire, avec *équité*. » Charr.

La *justice* ne voit que le fait et n'entre pas dans la considération des intentions et des circonstances; l'*équité*, au contraire, moins étroite et plus délicate, tient compte de la faiblesse, de l'erreur, du mérite ou du démérite particulier. Un père dénaturé déshérite son fils dont il n'a réellement pas lieu de se plaindre : la *justice* doit confirmer ses dispositions; mais l'*équité* défend de les exécuter. J'ai promis à un ouvrier un certain salaire pour une journée de travail; quoi qu'il fasse, il est *juste* que je lui paye la somme convenue. Mais si, grâce à son ardeur, il a fait bien plus d'ouvrage que je ne devais raisonnablement en attendre, ne lui ferai-je pas tort et serais-je *équitable* de m'en tenir aux termes de notre engagement?

Comme la *justice* se rapporte à des lois écrites et d'institution humaine, ce mot convient particulièrement aussi pour exprimer l'application de ces lois, l'action des magistrats dans les tribunaux. L'*équité*, au contraire, se montre dans la conduite ordinaire et dans les jugements qu'on porte communément sans être revêtu d'aucun caractère. « Des magistrats qui n'ont point mis l'*équité* dans les plus petits événements de leur vie courent risque de perdre bientôt cette *justice* même qu'ils rendent sur le tribunal. » Montesq. « Comme Aristide se portait pour arbitre dans les différends entre les particuliers, la réputation de son *équité* faisait déserter les tribunaux de *justice*. » Barth. « J'ai prononcé des jugements, disait David, mais ces jugements ont été accompagnés d'une *justice* exacte.... Un des désordres où tombent ceux qui jugent du prochain, c'est le défaut d'*équité* et d'intégrité. » Bourd.

Une autre différence provient du sens primitif d'*équité*. Vous êtes *juste* envers l'homme dont vous ne violez pas le droit, et *équitable* envers celui dont vous ne violez pas le droit au profit d'un autre homme. Un juge est *juste* quand il juge conformément à la loi, et *équitable* quand il ne fait acception de personne, quand il est *égal* pour celui-ci et pour celui-là, c'est-à-dire impartial. Une impartiale *équité* (Acad.); un partage, une distribution *équitable* (Id.). On est *juste* en traitant un homme comme on le doit, comme il le mérite; et *équitable*, en le traitant comme les autres, *également*, ou bien en lui assignant une part ou une place convenable. La *justice* exclut l'offense; l'*équité*, la faveur ou le passe-droit. « Ces secours se dispensent avec *équité* et avec bonté, sans que personne se puisse plaindre. » Boss. « Je lui voyais remplir si dignement sa place (au frère de Mme de Pompadour), qu'à son égard la faveur me semblait n'être que la simple *équité*. » Marm. « A force d'être *équitable* envers lui, elle était inique envers elle, et se faisait tort pour lui faire honneur. » J. J.

La *droiture*, comme l'*équité*, consiste à suivre envers autrui les lois ou les inspirations de la conscience. Mais, au lieu que l'*équité* est douce, attentive à réparer, à excuser, et impartiale, la *droiture* est inflexible (d'Ag., Lah., Marm.) et sincère (Mass., S. S.). Elle est inflexible, c'est-à-dire qu'elle ne se laisse détourner par rien de la *droite* voie ou de la *droite* ligne; elle est inaccessible aux sollicitations tendant à nuire à autrui, et inébranlable aux assauts de l'intérêt ou de la passion. En sorte que, si l'homme *équitable* ne favorise personne, l'homme *droit* ne se favorise pas lui-même et peut aller jusqu'à se condamner. Une *droiture* inébranlable (J. J.), à toute épreuve (Id.), invariable (Id.). De ce côté, la *droiture* touche à la fermeté. De l'autre, elle touche à la bonne foi : elle ne biaise pas, elle ne dissimule pas, elle ne cache pas sous l'apparence du désintéressement des vues personnelles; elle veut le bien pour le bien. « Que signifient ces précautions, ces retardements, ces mystères? Est-ce ainsi qu'on répond à la confiance? Cette allure est-elle celle de la *droiture* et de la bonne foi? » J. J. « Vous attaquez la probité des gens de bien et la *droiture* de leur cœur; vous les soupçonnez de noirceur, de dissimulation, d'hypocrisie; de faire servir à leurs vues et à leurs passions les choses les plus saintes, d'être des imposteurs publics. » Mass.

L'homme *juste* ne fait pas de tort. L'homme *équitable* n'use pas d'une rigueur exacte, littérale, toute judaïque, et n'a pas de préférences. L'homme *droit* n'a pas la faiblesse de se laisser entraîner à nuire, et son attachement à la cause légitime est sans feinte et sans arrière-pensée.

L

LABYRINTHE, DÉDALE. Édifice ou lieu plein de détours et tellement disposé, qu'il est difficile, une fois qu'on y est, d'en sortir. Au figuré, ces mots donnent l'idée d'une grande complication et d'un grand embarras.

Labyrinthe est le mot qui en égyptien, en grec et en latin a signifié un palais ou un enclos de bâtiments, dont ceux qui s'y engageaient avaient peine à trouver l'issue. *Dédale* est primitivement le nom du célèbre architecte qui construisit le labyrinthe de Crète sur le modèle de celui de l'Égypte. « Nous vîmes en Crète le fameux *labyrinthe*, ouvrage des mains de l'ingénieux *Dédale*, et qui était une imitation du grand *labyrinthe* que nous avions vu en Égypte. » FÉN. On a ensuite donné à l'ouvrage le nom de l'ouvrier, et on a dit un *dédale* pour un *labyrinthe*.

De là plusieurs différences.

Labyrinthe s'emploie au propre pour désigner des constructions, des plantations, des lieux dont les tours et les détours sont si multipliés, qu'on s'y perd. Dans les *Amours de Psyché et de Cupidon*, une tour enchantée dit à Psyché : « Vous entrerez dans un *labyrinthe* dont les routes sont fort aisées à tenir en allant; mais quand on en revient, il est impossible de les démêler. » LAF. « Je ferais dans une grande salle une espèce de *labyrinthe* avec des tables, des fauteuils, des chaises, des paravents. Dans les inextricables tortuosités de ce *labyrinthe*, j'arrangerais au milieu de boîtes d'attrapes une boîte de bonbons.... » J. J. « Le sentier n'aboutissait à la muraille que par une infinité de tours, de détours et de circuits très-difficiles. Mais bientôt la lune, dissipant les nuages, dévoila à Aratus tout le *labyrinthe* de ce sentier. » ROLL. « J'ait fait planter une infinité de petits arbres et un *labyrinthe* d'où on ne sortira pas sans le fil d'Ariane. » SÉV. — Mais *dédale*, qui ne signifie un *labyrinthe* que par métonymie, n'est d'usage que quand on parle par figures ou dans le style figuré. Lors même qu'il se rapproche le plus du sens propre, il conserve néanmoins quelque chose d'abstrait et d'immatériel qui le rend parfaitement distinct. « L'hirondelle semble décrire au milieu des airs un *dédale* mobile et fugitif, dont les routes se croisent, s'entrelacent, se fuient, se rapprochent..., et dont le plan, trop compliqué pour être représenté aux yeux par l'art du dessin, peut à peine être indiqué à l'imagination par le pinceau de la parole. » BUFF.

En second lieu, *labyrinthe* convient mieux en prose. « J'ai renoncé à juger les hommes, bien convaincu que l'obscur *labyrinthe* de leurs cœurs m'est impénétrable. » J. J. « Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions, c'est-à-dire dans les plus fines disputes où la raison puisse entrer, ou plutôt dans les plus dangereux *labyrinthes* où elle se puisse perdre. » BOSS. — La poésie, au contraire, préfère *dédale*.

Le *dédale* des cœurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les dieux :
Tout ce que l'homme fait, il le fait à leurs yeux.
LAF.

Le malheur de ta fille au tombeau descendue
Par un commun trépas,
Est-ce quelque *dédale* où ta raison perdue
Ne se retrouve pas? MALH.

Enfin, le mot *labyrinthe* concentre toute l'attention sur la nature de la chose : le *labyrinthe* est inextricable (ACAD., BEAUM.), inexplicable (BOSS.). « Si je sors des voies de la foi, je tombe dans un *labyrinthe* où je ne fais que tourner, que me fatiguer, sans trouver jamais d'issue. » BOURD. « J'ai montré à ce ministre dans son système un *labyrinthe* d'où il ne peut sortir. » BOSS. « Qui marche dans les ténèbres ne sait où il va.... Il avance. Ah! quel *labyrinthe*, et combien de fallacieux et inévitables détours il va rencontrer!... » ID. « Je voulus fixer une bonne fois mes opinions, mes principes.... Je me trouvai d'abord dans un *labyrinthe* d'embarras, de difficultés, d'objections, de tortuosités, de ténèbres. » J. J. « On conçoit dans quelle étrange perplexité, dans quel *labyrinthe* de difficultés et de périls jetaient Octavien les intérêts opposés des possesseurs des terres et d'une multitude infinie de gens de guerre accoutumés à donner la loi à leurs chefs. » ROLL. « L'ignorance de la nécessité de la création, pour les anciens, faisait de la métaphysique un obscur *labyrinthe* d'où ils ne pouvaient se tirer. » MARM.—Mais le mot *dédale* fait penser à l'artiste et à l'art : le *dédale* est une œuvre d'habileté ou de ruse. Δαίδαλος et *dædalus* veulent dire fait avec art, industrieux, habile. « Comment l'auteur des *Métamorphoses* a-t-il pu, de tant d'histoires différentes, former un tout si bien suivi, si bien lié, et tenir toujours dans sa main le fil qui vous guide dans ce *dédale* d'aventures merveilleuses? » LAH. « Que l'impôt soit un, la fraude n'aura plus à se réfugier dans un *dédale* ténébreux d'édits absurdes et bizarres. » MARM. « Je ne doute pas de la sagacité, de l'adresse avec laquelle vous saisirez le dessein de l'auteur (du *Barbier de Séville*), et suivrez le fil de l'intrigue à travers un léger *dédale*. » BEAUM. « C'est bien assez pour moi d'avoir suivi le comte de La Blache dans le *dédale* affreux de sa politique, d'avoir développé par quelle suite de ruses et de noirceurs il s'est flatté d'en imposer à tous les tribunaux. » ID. Dans le *Tartufe*, Cléante dit en parlant de Tartufe :

Aux menaces du fourbe on doit ne dormir point....
Ne vous y fiez pas; il aura des ressorts
Pour donner contre vous raison à ses efforts;
Et sur moins que cela le poids d'une cabale
Embarrasse les gens dans un fâcheux *dédale*.
MOL.

Souvent en étudiant ou en raisonnant, on se jette ou on tombe dans des *labyrinthes*, faute de méthode ou à cause de l'extrême variété et com-

plication des choses auxquelles on s'applique. « Pendant que je suivais cette fausse méthode, je m'aperçus que j'enfilais une fausse route qui m'égarait dans un *labyrinthe* immense. » J. J. « Je ne vais que tâtonnant dans un petit coin de cet immense *labyrinthe* (la botanique). » Id. Voltaire écrit à Mme du Châtelet : « Comment avez-vous pu marcher après Newton dans cette route obscure du *labyrinthe* immense où se perd la nature? » « Les Juifs ne connaissent plus rien dans les temps qui leur sont marqués par leurs prophéties, et ne savent par où sortir de ce *labyrinthe*. » Boss. « En l'étude de l'homme, je trouve une extrême variété de jugements, un profond *labyrinthe* de difficultés les unes sur les autres. » Montaign. — Mais si les choses au milieu desquelles on a peine à se reconnaître sont du nombre de celles que les hommes ont indiscrètement multipliées ou embrouillées par des subtilités, elles forment pour celui qui cherche à les démêler, non plus un *labyrinthe*, mais proprement un *dédale*. « Avec la folle idée de vouloir tout prévoir, les Anglais ont fait de leurs lois un *dédale* immense où la mémoire et la raison se perdent également. » J. J.

Mais que Maupeou tout seul du *dédale* des lois
Ait su retirer la couronne,
Qu'il l'ait seul rapportée au palais de nos rois;
Voilà ce que je sais, voilà ce qui m'étonne.
Volt.

Ministre de Thémis, dont la rare prudence
Du *dédale* des lois démêle les détours. Dész.

« Au barreau, on voit tous les jours
L'innocence aux abois
Errer dans les détours d'un *dédale* de lois. Boil.

Dans le *Lutrin*, le prélat dit à la Chicane :

Épuise en ma faveur ta science fatale;
Du digeste et du code ouvre-nous le *dédale*. Id.[1]

LÂCHE, POLTRON, PUSILLANIME, COUARD. Qui manque de courage.

Lâche, *laxus*, qui n'est pas tendu ou serré, annonce faiblesse, défaut d'activité, d'ardeur, d'énergie. *Poltron* vient de *pollice truncus*, qui s'est coupé le pouce, moyen qu'employaient chez les Romains les lâches qui voulaient échapper au service militaire; il exprime proprement la frayeur, le défaut d'assurance. Le *lâche* ne se bat point; le *poltron* se sauve. « O chrétiens, s'écria le roi Grandonio, êtes-vous donc si *lâches*, qu'il n'y ait plus personne parmi vous qui ose se présenter devant moi! Fuyez, fuyez, *poltrons*, retirez-vous dans les ruelles, vous n'êtes propres qu'à divertir les femmes. » Les.

Ce qui domine dans le *lâche*, c'est la timidité, il hésite, il n'ose. « Conseils qu'on appelle timides, et qu'on donne bientôt pour *lâches*. » S. S. « Certains animaux carnassiers, les loups, les renards, qui n'ont point de griffes, sont timides et même *lâches*. » Buff. « Les religieux de Port-Royal ne sont ni dans une générosité philosophique ou dans une fermeté irrespectueuse, ni dans cette *lâcheté* molle et timide, qui empêche ou de voir la vérité ou de la suivre. » Pasc. « Une armée est un assemblage confus de *lâches* qu'il faut mener au combat, ou de téméraires qu'il faut retenir. » Fléch. « Moralès, pour me montrer que je ne m'étais point associé avec un *lâche*, suivit mon exemple : nous chargeâmes les ennemis et les obligeâmes à prendre la fuite. » Les. — Mais ce qui domine dans le *poltron*, c'est la peur et la vivacité de l'instinct de conservation. « Il n'y a guère de *poltrons* qui connaissent toujours toute leur peur. » Laroch. « Il fallait que ces gens-là fussent plus *poltrons* qu'on ne le peut imaginer pour avoir peur de nous. » Les. « Cette comparaison d'Eschine pique vivement la *poltronnerie* de Démosthène : on sait qu'à la bataille de Chéronée cet orateur avait abandonné son poste et pris la fuite. » Roll. « Le jaguar se ressent en tout de l'indolence du climat. Les sauvages, naturellement *poltrons*, ne laissent pas de redouter sa rencontre. » Buff. « Reposez-vous de ma conservation sur ma *poltronnerie*. » Sév. « Comment! coquin, tu fuis, quand on m'attaque!... Couvre au moins ta *poltronnerie* d'un voile plus honnête. » Don Juan à son valet Sganarelle. Mol. — Là où il s'agit, non pas de combattre, mais de rester intrépide, *poltron* se dit à l'exclusion de *lâche* : on est *poltron* (S. S., Dest.) et non pas *lâche*, quand on craint les esprits.

Le *lâche* ne se défend ni n'attaque, il demeure dans l'inaction absolument; le *poltron*, au contraire, se bat quelquefois, car si la peur donne des ailes, elle peut aussi donner de la hardiesse. « Vous avez donné un souper magnifique (afin de ne pas passer pour avare), comme un *poltron* va au combat en désespéré. » Lucullus à Crassus. Fén. « On n'a pas le temps d'avoir peur quand le danger surprend : voilà souvent d'où naît la force d'un *poltron* révolté. » Beaum.

Moralement considérée, la *lâcheté* a bien plus de gravité que la *poltronnerie*; c'est un vice du caractère qui consiste surtout à abandonner ce qu'on devrait défendre, la vérité, par exemple, et l'honneur ou son honneur. La *poltronnerie* est une faiblesse involontaire, un simple défaut du tempérament qui fait fuir les dangers avec un empressement presque toujours plus risible que dégradant et odieux : telle est celle de Sosie dans *Amphitryon* (Mol.). « Il est *poltron* comme un lézard. » Volt.

La *pusillanimité*, *pusillus animus*, petit esprit, caractère timide, est ou suppose, comme la *lâcheté*, une timidité excessive, le contraire de l'audace. Mais, au lieu que la *lâcheté* se rapporte spécialement à la valeur, au courage du soldat, et à celui de l'homme d'honneur, dont le soldat est le type, la *pusillanimité* s'étend à tout : le *lâche* n'ose se battre, il craint d'être vaincu ou tué; le *pusillanime* n'ose entreprendre, se déclarer, il se défie trop de lui-même, il craint trop ou s'exagère les inconvénients du parti à prendre. « Il y a une timidité qui nous retient dans les rencontres, qui nous ferme la bouche et qui nous lie les mains, lorsqu'il conviendrait d'agir, de se déclarer, de se défendre. Ce n'est point là humilité, mais *pusillanimité*. » Bourd. « Pourquoi ne pas enrichir peu à peu notre lan-

1. L'Académie (1835) dit avec raison, un *dédale* d'intrigues; mais le *labyrinthe* de la chicane est une expression arbitraire et sans justesse. On ne la trouverait point employée dans l'âge d'or de notre langue.

gue de nouvelles expressions excellentes? Je sais bien qu'il faut être, sur cet article, fort discret et fort réservé; mais il ne faut pas aussi pousser la discrétion jusqu'à une timide *pusillanimité*. » ROLL. « Rien n'approche tant de la *pusillanimité* qu'une prudence excessive. » J. J. « Il y a je ne sais quelle circonspection *pusillanime* qui, voyant partout des inconvénients, se borne, par sagesse, à ne faire ni bien ni mal; j'aime mieux une hardiesse généreuse qui, pour bien faire, secoue quelquefois le puéril joug de la bienséance. » ID. « Ces sortes de périls ne m'ont jamais arrêté, et je hais ces cœurs *pusillanimes* qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre. » Scapin. MOL. — On est *pusillanime* aussi quand on est *lâche* par rapport à soi-même, quand on n'a pas le courage de combattre ses passions, ses défauts ou les maux dont on est accablé.

Tu ne saurais saisir ces haines vigoureuses
Que sentent pour l'amour les âmes généreuses,
Homme *pusillanime*, imbécile, brutal!

RAYN.

« M. de Luxembourg eut la *pusillanimité* de vouloir se dissimuler les infirmités de l'âge. » J. J. « Puisque vous souffrez une privation totale (de la vue), j'ai cru qu'il y aurait de la *pusillanimité* à n'en pas supporter une passagère. » Voltaire à Mme Dudeffand.

Couard, de *queue*, écrit autrefois *coue* (*cauda*), signifie celui qui par poltronnerie se tient à la *queue* d'une troupe, ou bien un animal qui, par l'effet de la peur, porte la *queue* entre les jambes. C'est, ainsi que *couardise*, un mot qui ne se dit que familièrement, et encore ne le dit-on guère aujourd'hui. « Les chiens *couards* mordent et déchirent dans la maison les peaux des bêtes sauvages qu'ils n'ont osé attaquer aux champs. » CHARR.

Qui dit Romain, dit action
Belle et d'honneur, toujours de mise;
Aussi sans feinte et *couardise*,
Ce peuple a toujours combattu
Pour la gloire et pour la vertu. SCARR.
Pourquoi craindre tant (l'Amour)?
Que peut-il? c'est un enfant;
Ma *couardise* est extrême
D'avoir eu le moindre effroi. LAF.

« Nous refusâmes de travailler (des captifs algériens); ceux de mes compatriotes qui ne m'avaient point imité, voyant les Maltais revenir au travail, les huèrent, les quittèrent à leur tour, et, comme pour insulter à leur *couardise*, vinrent se ranger autour de moi. » J. J.

LAID, DIFFORME; — HIDEUX, AFFREUX, HORRIBLE. Esthétiquement imparfait, qui blesse le goût ou le sentiment du beau.

Laid, exprime une irrégularité moins grande, moins choquante, et surtout moins essentielle que *difforme*. La *laideur* peut dépendre simplement de la couleur du visage, de la rudesse de la peau, d'un certain air, d'un certain jeu de la physionomie, des traits, en un mot de la superficie; la *difformité* suppose un défaut de conformation, la privation d'un membre ou sa disproportion relativement aux autres, ou quelque défectuosité considérable, soit naturelle, soit produite par accident, laquelle déforme, défigure et dénature, pour ainsi dire.

« Il n'est pas indifférent à l'âme, dit Cicéron, d'être dans un corps disposé et organisé de telle ou telle façon. » Sur quoi Montaigne s'exprime ainsi : « Cettuy cy parle d'une *laideur* desnaturee et *difformité* de membres : mais nous appellons *laideur* aussi une mesadvenance au premier regard, qui loge principalement au visage, et souvent nous desgouste par bien legieres causes; d'un teint, d'une tache, d'une rude contenance, de quelque cause inexplicable, sur des membres bien ordonnez et entiers.... Cette *laideur* superficielle, qui est pourtant tresimperieuse, est de moindre preiudice à l'estat de l'esprit; et a peu de certitude en l'opinion des hommes. L'aultre, qui d'un plus propre nom s'appelle *difformité*, plus substancielle, porte plus volontiers coup iusques au dedans : non pas tout soulier de cuir bien lissé, mais tout soulier bien formé, montre l'intérieure forme du pied : comme Socrates disait de sa *laideur*, qu'elle en accusait iustement autant en son ame, s'il ne l'eust corrigée par institution. »

Mais ce qui caractérise nettement *difforme* par rapport à *laid* et à ses autres synonymes, c'est son objectivité. Ce qui est *difforme* est tel par sa nature, sans que peut-être sa vue nous cause aucune peine : ce qui est *laid*, *hideux*, etc., est tel par l'impression qu'il fait sur nous. C'est par l'esprit ou le jugement que nous saisissons la *difformité*; c'est par la sensibilité que nous apprécions la *laideur*. Nous trouvons à redire à ce qui est *difforme*, nous plaignons une personne *difforme*; nous ne pouvons nous empêcher de haïr ce qui est *laid*, *hideux*, *affreux* ou *horrible*. « L'âme pénitente ne montre pas toujours ses *difformités* dans toute leur *laideur*. » MASS. « Il est impossible que l'âme mondaine montre dans toute leur *laideur* des *difformités* qu'elle ne connaît pas. » ID. « Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas *laid*, même avec des traits qui sont *difformes*; ou s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression. » LABR. — Il en est de même au moral qu'au physique. La *difformité* du vice désigne froidement et en elle-même une des qualités du vice. « La *difformité* du péché se tire de deux endroits : l'une du côté de Dieu, dont elle nous prive; l'autre du côté de son objet. » BOSS. La *laideur* du vice se rapporte à l'effet que produit le vice sur notre sensibilité. « La comédie du *Tartufe* a fait beaucoup de bien aux hommes, en montrant l'hypocrisie dans toute sa *laideur*. » VOLT. On dit bien la *laideur*, mais non pas la *difformité*, d'une action vicieuse particulière, parce que c'est une chose qui frappe, qui se fait sentir de telle ou telle manière, mais non pas un objet qui subsiste et puisse être considéré comme ayant des qualités fixes et permanentes.

Enfin, *laideur* convient mieux pour signifier un défaut de l'âme, et *difformité* pour désigner un défaut du corps. « Le corps de Physcon répondait assez à la *laideur* de son âme. On ne pouvait guère en voir un plus contrefait. Il était de petite taille.... Sur un si vilain corps, il por-

tait une étoffe si claire, qu'on en voyait toute la *difformité.* » ROLL.

Hideux, affreux et *horrible* signifient tous trois extrêmement *laid*; mais chacun d'eux se distingue par une nuance particulière.

Ce qui est *hideux* est repoussant. Ce mot exprime spécialement le dégoût, le soulèvement du cœur. « Cette reine si vieille, si vieille, était sale, *hideuse* et puante. » FÉN. « Si j'ouvre le tombeau d'un grand, je n'y trouve qu'un cadavre *hideux*, qu'un tas d'ossements infects et desséchés. » BOURD. Un jeune homme enclin à la débauche fut mené par son père dans un hôpital de vénériens : « A ce *hideux* spectacle qui révoltait à la fois tous les sens, le jeune homme faillit à se trouver mal. » J. J. « Les enfants n'aiment pas la vieillesse : l'aspect de la nature défaillante est *hideux* à leurs yeux; j'aime mieux m'abstenir de les caresser que de leur donner de la gêne ou du dégoût. » ID. « Les enfants se vautrant dans l'ordure et se traînant à quatre; le père et la mère assis sur leurs talons, tout *hideux*, tout couverts d'une crasse empestée. » BUFF. « Les harpies, ces animaux *hideux*, immondes et voraces, venant avec leur plumage infect et leur haleine fétide fondre sur les festins d'Énée, et salir de leurs excréments les mets, la table et les convives. » LAR. Un homme qui pendant sa vie s'est distingué par sa crasse, par une sordide avarice, est un homme de *hideuse* mémoire (BOIL.).

Ce qui est *affreux* et *horrible* est tellement *laid* qu'on s'en éloigne comme si c'était quelque chose de dangereux.

Mais ce qui est *affreux* est *laid* à faire peur. Cette épithète est essentiellement propre aux choses qui effrayent, la mort, la nuit, l'obscurité, un brouillard, tout ce qui est noir; un désert, un abîme, un antre, une image sombre, un danger quelconque : « L'*affreuse* figure d'un lion. » BOSS.—Ce qui est *horrible* est *laid* à faire frissonner. On est plus qu'effrayé de ce qui est *horrible;* on en frémit : un tonnerre *horrible* (RAC.), un spectre *horrible* (FÉN.); Hercule sur le bûcher poussait des cris *horribles* (ID.); faim ou famine *horrible* (BOSS.). *Horrible* enchérit donc sur *affreux.* On soutient avec peine la vue de ce qui est *affreux.* « Comme les Turcs étaient les peuples les plus *laids* de la terre, leurs femmes étaient *affreuses* comme eux. » MONTESQ. C'est-à-dire qu'elles étaient très-*laides*, sans être pourtant ni *hideuses* ou dégoûtantes, ni *horribles* ou absolument monstrueuses. On recule devant ce qui est *horrible*, on ne peut s'empêcher d'en détourner la vue. « Cette reine était devenue si *laide* et si *horrible* que les gens même qui venaient lui faire la cour cherchaient, en lui parlant, des prétextes pour tourner la tête, de peur de la regarder. » FÉN.

D'autre part, *affreux* indique plutôt un sentiment de peine, de mélancolie, d'abattement, de tristesse. « La situation de ce château était triste, pour ne pas dire *affreuse.* » S. S. *Horrible* signifie une excitation, un mouvement de l'âme qui réagit, qui s'indigne, se révolte; et c'est pourquoi *horrible* s'emploie surtout en parlant de la laideur des grands crimes. « La Brinvilliers, cette *horrible* femme. » SÉV. « Le plus *horrible* des vices, l'hypocrisie. » FÉN.

LAINE, TOISON. Poil doux, épais et frisé qui croît sur la peau de certains animaux, les moutons, les brebis, les agneaux, les lamas, les vigognes.

Laine, latin *lana*, grec λῆνος ou λάχνη, est le mot commun, celui qui représente la chose partout où elle se trouve, et particulièrement dans les vêtements de l'homme dont elle forme la matière. *Toison* de *tonsio*, action de tondre, ne la représente, au contraire, que sur l'animal ou par rapport à l'animal. « Les étoffes de *laine* ne ressemblent guère à la *toison* des brebis dont on les forme. » ROLL. On travaille la *laine*, on la file, on la manufacture; la *toison* couvre plus ou moins bien l'animal, elle reste ou elle ne reste pas intacte.

De ses propres moutons elle filait la *laine*....
Le ciel les préservait de la fureur des loups,
Et, gardant leurs *toisons* exemptes de rapines,
Ne leur laissait payer nul tribut aux épines. LAF.

On coupe la *laine* pour la livrer au commerce et à l'industrie, et on laisse à l'animal une partie de sa *toison* pour qu'il n'ait pas trop froid. « Dans les pays chauds on ne coupe pas la *laine*, mais on l'arrache, et on en fait souvent deux récoltes par an; dans les climats froids on se contente de la couper une fois par an, et on laisse aux moutons une partie de leur *toison*, afin de les garantir de l'intempérie du climat. » BUFF. — Même lorsque la *toison* est considérée, ainsi que la *laine*, comme un objet utile, comme pouvant servir aux usages de l'homme, elle rappelle encore l'animal dont elle est la dépouille brute; au lieu que la *laine* est entre les mains ou a été transformée par les mains de l'ouvrier. « Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous sous des *toisons* de brebis, et qui sont au dedans d'eux-mêmes des loups ravissants. » BOURD. « L'un de mes gendres possède sur la montagne des pâturages d'où ses troupeaux lui apportent de riches *toisons;* l'autre, avec cette *laine*, que filent nos femmes, forme de précieux tissus. » MARM.

D'autre part, *laine* est un terme abstrait, analytique, qui a rapport à la nature et aux qualités de la chose; *toison*, au contraire, est un mot concret, collectif et synthétique, qui la dépeint dans son ensemble, telle qu'elle se montre sur le corps des animaux. « En mélangeant des boucs et des brebis, on obtient des métis qui ne diffèrent guère des agneaux que par la *toison*, qui est plutôt du poil que de la *laine.* » BUFF. « Les brebis de la Barbarie et de l'Égypte ont subi de grands changements : leur poil rude s'est changé en une *laine* fine; et en même temps que l'animal s'est paré d'une belle *toison*, il a perdu sa force. » ID. « L'énorme crinière dont la tête du bison est entourée n'est pas du crin, mais de la *laine* ondée et divisée par flocons pendants comme une vieille *toison.* » ID. « Il y avait dans les troupeaux du Cyclope des béliers très-grands, bien nourris, couverts d'une *laine* violette fort longue et fort épaisse.... Je me glissai sous le

ventre du plus gros, et m'y tins collé, en empoignant avec les deux mains son épaisse *toison*. » Ulysse dans l'*Odyssée*. Fén. — Il suit de là que *toison* est plus pittoresque et plus poétique, ou, ce qui revient au même moins scientifique, moins positif, moins mercantile. « Que venez-vous chercher dans l'Église, ministres de Dieu? La *toison* du bercail, ou le salut des brebis? » Mass.

Alors, pour se couvrir durant l'âpre saison,
Il fallut aux brebis dérober leur *toison*. Boil.

LANCER, DARDER. Jeter en avant avec force, avec roideur, pour atteindre au loin.

On *lance* proprement une *lance* ou une pique; on *darde* un *dard*, un trait, une flèche. « Je *lance* une pique, dit Ulysse, plus loin qu'un autre ne *darde* une flèche. » Fén. Mais *lancer*, qui est devenu d'un usage très-commun, comme le prouve le fréquent emploi qu'on en fait au figuré, s'est plus éloigné de sa signification primitive, que *darder* de la sienne.

On *lance* toutes sortes de corps, et de manière à produire toutes sortes d'effets : on *lance* une balle contre un mur, un vaisseau à l'eau; on *lance* des pierres sur un arbre pour abattre des fruits; un fleuve *lance* son écume en l'air (Marm.); Hercule furieux *lança* Lichas du haut d'une montagne (Fén); l'éléphant saisit son offenseur avec sa trompe et le *lance* comme une pierre (Buff.). « La nature *lance* à la fois dans les airs l'aigle superbe et le hideux vautour. » Id. — On ne *darde* que des *dards*, des traits ou quelque chose de semblable, des corps effilés, pointus, propres à percer et presque toujours à blesser. « L'abeille *darde* son aiguillon. » Acad. « On écrira encore mille fois après moi que le porc-épic *darde* ses piquants, et que ses piquants séparés de l'animal, entrent d'eux-mêmes dans les corps où leur pointe est engagée. » Buff. « Le pic *darde* au cœur des arbres une longue langue effilée, armée d'une pointe dure, osseuse, comme d'un aiguillon, dont il perce, dans leurs trous, les vers qui sont sa seule nourriture. » Id. « Le dragon *dardait* sa langue à trois pointes contre la peau de Roland, qu'il ne pouvait percer, à la vérité, mais il la brûlait de ses feux. » Les.

Darder emporte si bien l'idée de frapper et de piquer, qu'il se dit aussi, à la différence de *lancer*, avec le nom de l'animal blessé pour complément direct : *darder* une baleine (Acad.). « L'anhinga (espèce d'oiseau) ressemble à une couleuvre par la façon dont il replie le cou et le *lance* dans l'eau pour *darder* les poissons. » Buff. « La couleuvre des Moluques se suspend à des branches d'arbre pour se *lancer* sur les animaux et les *darder*. » Roub.

On dit *lancer* du poison contre quelqu'un. « La jalousie poursuit les arts.... Le poison de Rousseau m'a été *lancé* jusqu'ici. » Volt. Mais on préférera *darder* s'il s'agit d'exprimer l'effet pénétrant et funeste d'un venin. « Un médecin de Londres a vu au microscope la liqueur *dardée* par les gencives de vipères irritées; il prétend qu'il les a trouvées semées de ces lames coupantes et pointues dont le nombre innombrable déchire et perce les membranes internes. » Volt.

La lumière et les feux *lancés* par le soleil se répandent dans les airs, remplissent l'espace. « On voit le soleil levant s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il *lance* au-devant de lui. » J. J. « Les autres soleils qui *lancent* aussi continuellement leurs feux, rendent à notre soleil tout autant de lumière qu'ils en reçoivent de lui. » Buff. Les rayons *dardés* par le soleil tombent à plomb sur quelque chose qui en est frappé, pénétré, et même d'ordinaire blessé. « Que le soleil vienne éclairer tout à coup les habitants d'une caverne obscure, qu'il *darde* impétueusement ses rayons dans leurs yeux non préparés, il ne fera que les aveugler pour jamais. » D'Al. Dans la traduction de la *Pharsale* par Marmontel, Caton dit aux soldats qu'il exhorte à le suivre : « Dès que j'aurai mis le pied sur le sable (de l'Afrique), que le soleil *darde* sur moi ses feux, que des serpents gonflés de venin m'environnent; je veux éprouver le premier tous les périls qui vous menaceront. »

LANDES, FRICHES. Terres incultes.

Landes vient de l'allemand *land*, qui signifie pays, contrée, province, et qui en français a été tourné en mauvaise part ou en dérision, comme il est arrivé aux mots *ross*, *buch*, *herr*, *rappier*, originairement nobles, et dont nous avons fait, en les dégradant, *rosse*, *bouquin*, *hère*, *rapière*. *Friches* dérive de l'allemand *frisch*, frais, qui ne sert point, ou vain, oiseux, inutile, comme en latin *frigidus*.

Landes enchérit sur *friches* de toutes les manières.

D'abord les *landes* ont plus d'étendue que les *friches* : elles couvrent des pays entiers, témoin notre département des *Landes*, qui n'est que *landes* pour ainsi dire. « Le désert des *landes* de Bordeaux n'est que trop grand. » Volt. « Le géographe Hubner affirme qu'on ne peut trouver en Europe un terrain d'une lieue d'étendue qui ne soit habité, quoiqu'il y ait vingt lieues de pays dans les *landes* de Bordeaux où l'on ne trouve absolument personne. Il y a des marécages immenses dans la Pologne, et des déserts dans la Russie, et par tout pays des *landes*. » Id. Mais *friches* se dit d'une simple terre, d'un champ au milieu d'autres champs. « Les terres des grands propriétaires ne sont pas aussi bien cultivées que les champs d'un paysan qui ne sort pas de son hameau. Il n'y a de *friches* que dans les domaines des grands propriétaires. » Cond.

Ensuite, *landes* exclut l'idée de culture absolument : les *landes* ne sont pas, n'ont pas été et ne seront pas cultivées, ou du moins elles ne peuvent l'être que très-difficilement. Les *friches* ne sont point cultivées, mais elles l'ont été ou elles peuvent l'être : elles l'ont été, car on dit tomber en *friches*; elles peuvent l'être, c'est ce qu'indique le mot *défricher*. « Un empire qui se dépeuplerait et qui tomberait en *friches* n'en serait pas plus grand pour avoir reculé ses bornes. » Cond. « On emploie six et jusqu'à huit bœufs dans les terrains fermes, et surtout dans

les *friches* qui se lèvent par grosses mottes et par quartiers. » BUFF.

La stérilité des *landes* est plus grande que celle des *friches*. Les *landes* sont des sables (BUFF.), des déserts (LES.), on les traverse sans y rien trouver que d'aride, et de là vient qu'on appelle *landes*, au figuré, quoique les dictionnaires, on ne sait pourquoi, aient cessé de marquer cet emploi du mot, les passages d'un écrit qui sont longs, secs et ennuyeux. « Je ne comprends pas que mes lettres puissent divertir ce Grignan; il y trouve si souvent des chapitres d'affaires, des réflexions tristes. Il est obligé de sauter par-dessus, pour trouver un endroit qui lui plaise, cela s'appelle des *landes* en ce pays-ci. » SÉV. « Comme il y a bien des *landes* dans cet ouvrage (le *Songe du Verger*), et même des digressions inutiles, et souvent frivoles, il faut savoir le lire de telle manière qu'on néglige ce qui est de cette espèce. » D'AG. Malebranche écrit au P. André : « Je ne crois pas que les traductions que vous méditez de faire eussent beaucoup de cours, parce qu'il y a dans ces ouvrages bien des *landes*, des choses qui n'apprennent rien présentement. » — Mais les *friches* produisent au moins des plantes utiles pour la nourriture des troupeaux. « Dans le partage des terres, le Bourguignon, guerrier, chasseur et pasteur, ne dédaignait pas de prendre des *friches*; le Romain gardait les terres les plus propres à la culture; les troupeaux du Bourguignon engraissaient le champ du Romain. » MONTESQ. « Les chèvres trouvent autant de nourriture qu'il leur en faut dans les bruyères, dans les *friches*, dans les terrains incultes et dans les terres stériles. » BUFF.

1° LANGUE, LANGAGE, IDIOME, DIALECTE; — 2° PATOIS, JARGON, BARAGOUIN, ARGOT. Système de signes à l'aide desquels on fait connaître ses pensées.

Langue, *langage*, *idiome* et *dialecte* ne présentent dans leur signification rien que de bon et de louable; au lieu que *patois*, *jargon*, *baragouin* et *argot* se prennent en mauvaise part, annoncent qu'on parle mal, emportent toujours une idée de blâme ou de mépris.

1° *Langue*, *langage*, *idiome*, *dialecte*.

Langue est l'expression primitive, l'expression mère : la *langue* est le système de signes articulés ou parlés dont on fait usage chez une nation.

Langage désigne une sorte de *langue*; ce qui peut s'entendre de deux façons différentes.

Le *langage* est une sorte de *langue*, c'est-à-dire, outre la *langue* (car la terminaison de *langage* est collective), tout ce qui est semblable à la *langue*, sans être précisément *langue* ou signe oral : on nomme *langage* tout ensemble de signes propres à manifester ce qui se passe dans l'esprit et dans l'âme. On dit en conséquence, le *langage* du geste, des yeux, le *langage* d'action; la peinture est un *langage* muet; le *langage* des bêtes; les lois du *langage*, traiter de l'origine du *langage*. — Mais le *langage* (*linguam agere*) est aussi une sorte de *langue*, en ce sens que c'est une certaine manière de s'en servir; de là vient que ce mot a souvent rapport à l'ouvrier, à la personne qui applique ou manie la *langue*; de là vient que la *langue* et le *langage* se considèrent, l'un sous le point de vue matériel et objectif, l'autre sous le point de vue artistique et subjectif : une *langue* riche, harmonieuse; un *langage* orné, le *langage* d'un honnête homme, le *langage* de la passion. Deux hommes du même pays, deux écrivains de la même nation parlent la même *langue*, mais ils tiennent différents *langages* lorsqu'ils pensent ou sentent différemment. « On a dit que la *langue* latine était moins chaste que la nôtre; mais Virgile et Ovide, Tacite et Pétrone, Sénèque et Juvénal parlaient la même *langue*, et non pas le même *langage*. » MARM. Au contraire, deux peuples, dont les *langues* n'ont rien de commun, tiennent néanmoins le même *langage* quand il est question de choses sur lesquelles ils s'accordent (voy. *Langue* et *langage* dans la I[re] partie, p. 182).

Idiome, grec ἰδίωμα, d'ἴδιος, propre, particulier, spécial, signifie la langue ou la manière de parler d'une nation, eu égard à ses *idiotismes*, à la singularité de ses tours, et en général à tout ce qu'elle a de particulier ou d'original.

Sans de l'esprit ne se dit pas.
L'*idiome* gascon souffrirait cette phrase. LAF.

« Les têtes se forment sur les langages, les pensées prennent la teinte des *idiomes*. » J. J. « La mélodie imite les accents des langues, et les tours affectés dans chaque *idiome* à certains mouvements de l'âme. » ID. « Des personnes prétendent qu'un homme organisé comme Corneille, dans quelque siècle qu'il eût vécu et dans quelque *idiome* qu'il eût écrit, eût donné les mêmes preuves de talents. » COND. Une *langue* universelle, en détruisant les *idiomes*, nuirait au développement du caractère propre ou de la personnalité de chaque peuple. — L'*idiome* est aussi une *langue* à part, une *langue* qui, pour ainsi dire, n'est pas encore sortie de chez elle et a peu vu le monde, étrange, informe, qui commence ou qui est peu répandue, c'est-à-dire qui a peu de cours ou qui ne se parle que dans un coin de la terre, chez un petit peuple. « Ils passent leur vie à déchiffrer les *langues* orientales et les *langues* du nord.... Les *idiomes* les plus inutiles, avec les caractères les plus bizarres et les plus magiques, sont précisément ce qui réveille leur passion. » LABR. « Parlez-lui de figues et de melons, c'est pour lui un *idiome* inconnu, il s'attache aux seuls pruniers, il ne vous répond pas. » ID. « La *langue* grecque est une des plus anciennes.... Actuellement encore, le grec corrompu par les *idiomes* étrangers ne diffère pas autant du grec ancien, que l'italien diffère du latin. » BUFF. « J'appelle guenons, d'après notre *idiome* ancien, les animaux qui ressemblent aux singes et aux babouins, mais qui ont de longues queues. » ID. « La langue (italienne) perfectionnée par Dante et Pétrarque ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe ont changé leur *idiome*. » VOLT. « Les inondations des barbares avaient introduit dans l'Europe leurs *idiomes*. » ID. « On aura commencé par des

cris; ensuite les hommes plus ingénieux auront formé quelques articulations. Tout *idiome* commençant aura été composé de monosyllabes. » ID. « Partout on a trouvé en Amérique des *idiomes* formés, par lesquels les plus sauvages exprimaient le petit nombre de leurs idées.... De là se sont formées tant de *langues* différentes. » ID.

Les *dialectes*, du grec διάλεκτος, sont les modes, les formes ou les variétés d'une même langue, les filles d'une même mère, « différentes manières dont une langue commune à une nation est parlée en différentes provinces. » COND. « Les *dialectes* étaient autant de langages, parfaits chacun dans leur genre, dont différents peuples se servaient, mais qui avaient tous une même langue pour fondement. » ROLL. « Ceux de nos modernes qui ont le plus approfondi ces matières prétendent qu'il y avait une langue commune, non-seulement à tous les habitants de la Gaule, mais à tous les peuples d'origine celtique, et ils n'admettent entre les langues de tous ces peuples que des diversités de *dialectes*. » ID. « Il n'y a (en Allemagne) que deux langues matrices qui ont leurs *dialectes* : et ces langues sont la teutone et l'esclavone. L'esclavone a pour principaux *dialectes* la russinique pour les Moscovites, la dalmatique pour les Transylvains et pour les Hongrois, etc. La teutone a trois principaux *dialectes*, le germanique, le saxon et le danois. » REGN. « La diversité de ramage dans des oiseaux d'une même espèce a été comparée avec raison aux différences qui se trouvent dans les *dialectes* d'une même *langue*. » BUFF. « Les différents *dialectes* de la langue allemande. » ID. « L'Allemagne a presque autant de *dialectes* que de capitales. » RIV. « Les *dialectes* du langage celtique étaient affreux. » VOLT. « Le jésuite Needham connaît tous les *dialectes* égyptiens et chinois comme il connaît la nature. » ID. « Sadaï était le nom que quelques peuples de Syrie donnaient à Dieu. Ils l'appelaient tantôt Sadaï, tantôt Adonaï..., selon les différents *dialectes*. » ID. Les *dialectes* d'une même langue emploient les mêmes mots et les disposent de même dans la phrase; mais ils ne les prononcent pas ou ne les terminent pas de même. « Les différentes nations de la Grèce, affectionnant des finales différentes, amenaient dans les noms et dans les verbes ces variations que l'on a nommées *dialectes*. » LAH.

2° *Patois, jargon, baragouin, argot.*

Le *patois* est un mauvais *dialecte* parlé par le peuple d'une province. « Il ne nous reste aucun monument de la langue des anciens Velches.... Un reste de l'ancien *patois* s'est encore conservé chez quelques rustres de cette province de Galles, dans la basse Bretagne, dans quelques villages de France. » VOLT. « Il faut voir avec quelle confiance les étymologistes ont prouvé que sur les bords du Tibre on emprunta des expressions du *patois* des sauvages de la Biscaye. » ID. « La *plume de l'Amour* va fort mal en *patois* paysan. » LAH. « Boursault n'avait fait dans sa jeunesse aucune espèce d'études, et, né en Bourgogne, il ne parlait encore à treize ans que le *patois* de sa province. » ID. « Des paysans parlant le *patois* de leurs provinces. » RIV. « Le *patois*, en France, sont abandonnés aux provinces, et c'est sur eux que le petit peuple exerce ses caprices, tandis que la langue nationale est hors de ses atteintes. » ID.

L'âne, qui goûtait fort l'autre façon d'aller,
Se plaint en son *patois*: LAF.

Le *jargon* est surtout inintelligible, à la différence du *patois* qui est surtout grossier. « Ce mot (*craupécherot*, nom d'un aigle) est resté en Bourgogne parmi les paysans, comme quantité d'autres termes anglais que j'ai remarqués dans leurs *patois*.... Gessner a mal écrit ce nom faute d'entendre le *jargon* de Bourgogne. » BUFF. On nomme *jargon* tout langage obscur, même celui d'une seule personne ou d'une très-petite société. « Pensez-vous que je puisse durer aux turlupinades perpétuelles de ce marquis incommode ? — Ce langage est à la mode. — Tant pis pour ceux qui le font et qui se tuent tout le jour à parler ce *jargon* obscur. » MOL. « Le mystérieux *jargon* de la médecine. » LABR. « Ils parlent *jargon* et mystère sur de certaines femmes. » ID. « M. Vernes me fait un grand crime d'avoir employé ce qu'il appelle le *jargon* de la métaphysique. » J. J. Platon dit à Aristote, dans un des *Dialogues des Morts* de Fénelon : « Votre physique est une physique *métaphysique* ou, pour mieux dire, des noms vagues, pour accoutumer les esprits à se payer de mots, et à croire entendre ce qu'ils n'entendent pas.... Avec ce *jargon* un homme se croit un grand philosophe, et méprise le vulgaire. » « Une de mes maladies mortelles est l'horrible corruption de la langue, qui infecte tous les livres nouveaux. C'est un *jargon* que je n'entends plus, ni en vers ni en prose. » VOLT. « Plusieurs pièces de théâtre modernes ne seront pas entendues dans vingt années, parce qu'on s'y est trop assujetti au *jargon* de notre temps. » D'AL.

Le *baragouin* est un jargon qui tient à la manière de prononcer : on n'entend pas le *jargon* d'une personne qui emploie des expressions recherchées, qui arrange les mots d'une façon bizarre, qui affecte des locutions ou des tours extraordinaires; on n'entend rien au *baragouin* d'une personne qui articule mal, parce qu'elle est étrangère, ou comme le ferait un étranger qui écorche les mots. Dans l'*Étourdi* de Molière, Lélie dit à Mascarille qui fait semblant de parler français à la manière des Suisses :

Le plaisant *baragouin*!...
Ton *jargon* allemand est superflu, te dis-je.

« J'avais appris une trentaine de mots anglais à Londres que j'ai tous oubliés, tant leur terrible *baragouin* est indéchiffrable à mon oreille. » J. J. « Un homme qui prononce fort mal l'italien m'a lu une partie de votre traduction (italienne) du *Comminges*. Il m'a fait entendre dans son *baragouin* de beaux vers sur un triste sujet. » VOLT. — Par extension, *baragouin* semble quelquefois exprimer le comble du *jargon*. Dans les *Précieuses ridicules*, Gorgibus, qui vient d'écouter le phébus débité par Madelon, s'écrie : « Quel diable de *jargon* entends-je ici? Voici bien du haut style. » Et après le discours de Cathos : « Je

pense qu'elles sont folles toutes deux, et je ne puis rien comprendre à ce *baragouin*. » Mol.

L'*argot* est un jargon inventé tout exprès par les gueux et les voleurs, afin de pouvoir s'entretenir en public sans crainte d'être entendus. « Les petits voleurs ont entre eux un dictionnaire qu'ils appellent *argot :* les mots de *vol*, *larcin*, *rapine*, ne s'y trouvent point; ils se servent des termes qui répondent à *gagner*, *reprendre.* » Volt. — Il se dit ensuite d'un jargon convenu entre gens qui ne sont ni des gueux ni des voleurs, mais dont on fait peu de cas. « Les jansénistes appellent leur union l'*ordre :* c'est leur *argot;* chaque communauté, chaque société a le sien. » Volt. « On voit ce que veulent dire, dans l'*argot* révolutionnaire, ces mots *mouvement*, *opération* et cent autres du même genre : partout massacre et pillage sans exception. » Lah.

LARMES, PLEURS. Expression des sentiments de l'âme par l'épanchement d'une eau qui coule des yeux.

Larmes est un substantif pur : il désigne un objet, l'eau même qui sort de l'œil. *Pleurs* est un substantif verbal : il a rapport au verbe *pleurer*, qui en vient et signifie un fait, celui de témoigner par des *larmes* ce qu'on sent. On sèche ou on essuie ses *larmes* (Acad.); on cesse ses *pleurs* (Laf.) ou on les continue (J. J.). Les *larmes* ont une source; les *pleurs* sont une sorte d'action comme les cris, les plaintes, les gémissements. « Certaines personnes, après que le temps a fait cesser la douleur qu'elles avaient en effet, ne laissent pas d'opiniâtrer leurs *pleurs*, leurs plaintes et leurs soupirs; elles prennent un personnage lugubre, et travaillent à persuader, par toutes leurs actions, que leur déplaisir ne finira qu'avec leur vie.... Il y a encore une autre espèce de *larmes* qui n'ont que de petites sources, qui coulent et se tarissent facilement. » Laroch. — On dit un torrent, un ruisseau, une fontaine de *larmes*, laver ses crimes par ses *larmes* (Boss.); et, d'autre part, éclater en *pleurs*, en cris, en plaintes, en douleurs excessives (Sév.), être interrompu en parlant par ses soupirs et par ses *pleurs* (Volt.). On voit des *larmes*, on entend des *pleurs;* et c'est à tort que Voltaire a repris cette dernière expression dans plusieurs vers de Corneille.

> Seigneur, si votre amour peut écouter mes *pleurs*....
> Corn.
>
> Elle n'entend ni *pleurs*, ni conseil, ni raison. Id.

C'est une manière de parler très-juste qui se retrouve dans d'autres écrivains du premier ordre.

> Le ciel dans tous leurs *pleurs* ne m'entend point nommer. Rac.

« On a entendu des voix confuses dans les chemins, des *pleurs* et des hurlements des enfants d'Israël. » Boss. — Les *larmes* se qualifient en elles-mêmes et par rapport à leur nature : des *larmes* de sang; des *larmes* feintes, criminelles; de douces, de grosses *larmes*. Les *pleurs* se qualifient par rapport à l'éclat : des *pleurs* soudains ou violents.

Ensuite, de ce que le mot *pleurs*, à cause de son caractère verbal, désigne un fait, il s'ensuit une seconde différence. Quand il signifie la même chose que le mot *larmes*, il se dit seulement de celles qu'on verse avec bruit, avec éclat, et qui sont l'expression d'une douleur violente. *Larmes* se prend dans un sens plus général : toute cause physique qui produit une compression des muscles de l'œil fait couler des *larmes*, et non des *pleurs;* il y a des *larmes* et non des *pleurs* de joie; on rit aux *larmes* et non aux *pleurs*. Mais lorsque les deux mots s'emploient comme représentatifs de sentiments de douleur ou d'affliction, auquel cas leur synonymie est le plus étroite, les *larmes* annoncent des sentiments doux, paisibles et silencieux : des *larmes* de tendresse ou d'attendrissement (Volt.), les *larmes* de la pénitence. « Voyez ruisseler ce sang et cette eau du côté percé de Jésus; c'est l'eau sacrée du baptême, c'est l'eau de la pénitence, l'eau de nos *larmes* pieuses. » Boss. « M. le cardinal de Bouillon est touché de votre lettre, et persuadé de vos sentiments; il a toujours les *larmes* aux yeux : je lui ai parlé de vos douleurs. » Sév. « Tout sentiment qui n'est pas à sa place sèche les *larmes* qu'une situation attendrissante faisait couler. » Volt.

> Ah! de grâce, seigneur, épargnez ma faiblesse;
> J'ai besoin de constance en l'état où je suis.
> Ne fortifiez point l'excès de mes ennuis
> Des *larmes* de votre tendresse.
> (Psyché à son père). Mol.

Les *pleurs*, au contraire, sont le signe éclatant de sentiments remarquables par leur force et leur énergie : des *pleurs* de rage, de désespoir. « Où iront les méchants, si ce n'est aux *pleurs*, au désespoir, à la rage, au grincement de dents, à l'éternelle fureur ? » Boss. « Son amant pressait sa main qu'il baignait de *pleurs*, et éclatait en sanglots. » Volt.

> Eh quoi! mes transports furieux,
> Ces *pleurs* que mes remords arrachent de mes yeux,
> Ce changement soudain, cette douleur mortelle,
> Tout ne te dit-il pas que je viens d'auprès d'elle?
> Id.
>
> Si je verse des *pleurs*, ce sont des *pleurs* de rage.
> Corn.
>
> Le plaisir de le voir (le jaloux), soumis à nos genoux,
> S'excuser de l'éclat qu'il a fait contre nous,
> Ses *pleurs*, son désespoir d'avoir pu nous déplaire,
> Sont un charme à calmer toute notre colère. Mol.

« Il ne faut pas que les *larmes* d'une absence soient aussi lugubres que les *pleurs* des funérailles. » Saint-Évremond. « Les malades et les blessés conjuraient avec *larmes* les fuyards de les emmener avec eux; ou, se traînant après eux, ils les suivaient le plus loin qu'il leur était possible, et quand les forces venaient à leur manquer, ils avaient recours aux *pleurs*, aux plaintes, aux imprécations. » Roll.

Les *larmes* sont touchantes ou attendrissantes, les *pleurs* pathétiques. Andromaque verse des *larmes ;* pour Hermione, il n'y a que des *pleurs*.

Pleurs ne se dit guère qu'au pluriel parce qu'il suppose un accompagnement de plaintes, de cris, de lamentations qui n'est pas compris dans le sens de *larmes*.

Enfin le mot *larmes* est plus propre à marquer un état constant, ou plus d'abondance : on vit dans les *larmes*, on a le don des *larmes*. « Mêlez quelques *pleurs* à tant de *larmes*. » VOLT. *Pleurs* n'est que pour l'occasion; une action est toujours passagère et les sentiments violents ont peu de durée.

1° **LAS, FATIGUÉ; — 2° HARASSÉ, EXCÉDÉ, RENDU, RECRU.** Qui n'en peut plus, qui n'est plus en état d'agir, sans toutefois être malade ou affaibli par l'âge.

1° *Las*, *fatigué*.

Las et *fatigué* sont des mots beaucoup plus usités que les suivants.

Las est subjectif, et *fatigué* objectif : l'un fait penser à l'état et à la disposition du sujet, l'autre à la cause qui l'y met ou qui tend à l'y mettre et qui ne parvient quelquefois qu'à le peiner sans le rebuter. « Les chimistes manquent souvent de courage et de constance, ils se *lassent* à cause de la *fatigue* et de la dépense. » MAL. « Avec une complaisance que ma curiosité *fatiguait* quelquefois, mais ne *lassait* jamais, il voulait bien m'instruire de ce que la Hollande avait d'intéressant. » MARM. « J'assurai bien que les comédiens pourraient me *fatiguer*, mais qu'ils ne me *lasseraient* point, et que je mettrais tout le temps et les soins convenables à découvrir jusqu'où la Comédie-Française pouvait porter le crédit d'être impunément injuste. » BEAUM.

La *lassitude* est impuissance ou aversion pour le travail ou le mouvement; elle peut être spontanée, elle peut nous prendre sans que nous ayons rien fait. La *fatigue*, au contraire, est toujours la suite d'un travail ou d'un mouvement qui a considérablement diminué les forces. On se *lasse* d'attendre, à rester debout; on est *las* de ne rien faire. « Je suis *las* sans avoir encore rien fait. » ACAD. « César, à peine sorti des guerres civiles, était déjà *las* du repos. » ROLL. « Ulysse savait qu'il ne faut attaquer les passions que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de *lassitude*. » FÉN. Mais on se *fatigue* à courir, à poursuivre quelqu'un, à se battre, à faire des efforts. « L'attention *fatigue* beaucoup l'esprit. » MAL.

Lui-même, *fatigué* d'un long siége inutile....
RAC.

« La mère de toute la famille prépare un repas simple à son époux et à ses chers enfants, qui doivent revenir *fatigués* du travail de la journée.» FÉN. — « Israël, *fatigué* de ses révoltes, de ses malheurs, de sa vaine crédulité, et *las* de toujours attendre un Messie, qui est déjà venu, se réveillera. » BOSS.

Lorsque la *lassitude* est produite, elle l'est par des choses indifférentes ou même agréables, qui finissent par ennuyer, par déplaire à cause de leur uniformité ou parce qu'on en est rassasié; au lieu que la *fatigue* suppose toujours quelque chose de penible, de violent ou d'onéreux. « Les Syracusains étaient *las* de Gylippe, et *fatigués* de la guerre. » ROLL. « D'où vient que les richesses inquiètent l'homme, que les honneurs le *fatiguent*, que les plaisirs le *lassent?* » MASS. « Les plaisirs *lassent*, les passions *fatiguent*. » ID.

Croyez-moi, chère Esther, ce sceptre, cet empire,
Et ces profonds respects que la terreur inspire,
A leur éclat pompeux mêlent peu de douceur,
Et *fatiguent* souvent leur triste possesseur.
Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce,
Qui me charme toujours et jamais ne me *lasse*.
(Assuérus). RAC.

Enfin, la *lassitude* est moins forte et moins rude que la *fatigue*, ce n'est souvent que de l'ennui, de la satiété ou du dégoût; aussi *fatigué* enchérit-il sur *las*. « Quelle complication d'horreurs! Je suis *las* de les raconter, *fatigué* de les éprouver. » BEAUM. « Il est bon d'être *lassé* et *fatigué* par l'inutile recherche du vrai bien. » PASC. « Dans ces objets, la difficulté d'être aperçus n'est pas telle qu'elle *lasse* et *fatigue* le sens. » DESC. « Le comte de Flandre allait à pied, et seul, par des sentiers inconnus. *Lassé* et *fatigué*, il se cacha, pour se reposer, derrière un buisson. » BOSS. « Les soldats reconnurent avec joie que leur général n'avait pas voulu les mener au combat *las* et *fatigués* comme ils étaient » ROLL.

Savez-vous bien, ma mie, enfin que tout ceci
M'ennuie étrangement, me *lasse* et me *fatigue?*
REGN.

2° *Harassé*, *excédé*, *rendu*, *recru*.

Harassé, *excédé*, *rendu* et *recru*, outre qu'ils se disent plus rarement, sont des superlatifs et signifient *très-fatigué*. Mais on est *harassé* par un trop grand travail; *excédé* par une trop grande charge; *rendu* et *recru* par une trop grande marche.

Comme un cheval qui se fatigue dans un *haras* jusqu'à s'épuiser, un homme *harassé* s'est tellement exercé, a tellement dépensé de forces, qu'il ne lui en reste plus. « Je suis *harassé* de fatigue; je bâtis, je commente, je suis malade. » VOLT. « Après tant de courses malheureuses, fatigué, *harassé*, honteux d'avoir cherché tant de vérités, et d'avoir trouvé tant de chimères, je suis revenu à Locke. » ID. « Notre armée *harassée* à l'excès et sans utilité. » S. S. « Don Quichotte était tout *harassé* et plein de sueurs des terribles coups qu'il avait appliqués sur le lit et ailleurs, en voulant attraper le prétendu géant. » LES. « En Espagne, la disette eût chassé César ou l'eût consumé à la longue, et de siége en siége, de poste en poste, les légions *harassées* auraient péri insensiblement. » MARM.

La personne *excédée* porte plus qu'elle ne peut, a sur les épaules un fardeau qui surpasse ses forces, qui va au delà, qui l'accable. « Les chameaux jettent des cris lamentables, lorsqu'on les surcharge; cependant, quoique continuellement *excédés*, ils ont autant de cœur que de docilité. » BUFF. « Les ânes ne se couchent pour dormir que quand ils sont *excédés*. » ID. « Vous êtes *excédée* d'écriture. » SÉV. « Je suis *excédé* de lettres, de mémoires, de vers, de louanges, de critiques, de dissertations; tout veut des réponses. » J. J. « Le convalescent fait partir aujourd'hui le plus énorme paquet dont jamais vous ayez été *excédé*. » VOLT. « Ceux qui sont aussi *excédés* que moi de l'insupportable babil qui a pris la place de la chanson. » LAH. Un esclave *excédé* de

coups (Id.); on *excède* continuellement l'âne de fatigues et de coups (Buff.).

Rendu et *recru* s'appliquent primitivement à un cheval qui, ayant fourni une course, est *rendu* ou remis à l'écurie.

Récroire, suivant du Cange et Ménage, a signifié autrefois la même chose que *rendre*. Mais comme *récroire* est totalement désusité, *recru* est suranné lui-même. « Il prend un fusil, le voilà chasseur, s'il tirait bien. Il revient de nuit, mouillé et *recru*, sans avoir tué. » Labr.

Manquer la bête enfin (à la chasse), après avoir couru,
Et revenir bien tard, mouillé, *las* et *recru*. Regn.

Jamais on ne vit tel orage....
Les pauvres malheureux Troyens,
Las et *recrus* comme des chiens,
Vidèrent lors toutes leurs tripes. Scarr.

Rendu, au contraire, n'a pas vieilli. « Le loup court tout un jour sans être *rendu*. » Buff. « Quoique l'âne puisse d'abord courir avec assez de vitesse, il ne peut fournir qu'une petite carrière pendant un petit espace de temps; et quelque allure qu'il prenne, si on le presse, il est bientôt *rendu*. » Id. « Lorsqu'un homme aura marché autant de jours qu'il sera nécessaire pour que le cheval soit *rendu*, l'homme sera encore en état de continuer sa route sans en être incommodé. » Id. « Charles XII, à la tête de sa cavalerie, fit trente lieues en vingt-quatre heures, chaque cavalier menant un cheval en main pour le monter quand le sien serait *rendu*. » Volt. « J'arrivais à Eaubonne faible, épuisé, *rendu*, me soutenant à peine. » J. J.

Six forts chevaux tiraient un coche.
L'attelage suait, soufflait, était *rendu*. Laf.

LASCIVETÉ, LUBRICITÉ, IMPUDICITÉ, LUXURE, PAILLARDISE. L'idée commune à tous ces mots est celle d'un excès relatif à l'instinct sexuel ou aux plaisirs sensuels de l'amour.

La *lasciveté* et la *lubricité* regardent les désirs, ce sont des dispositions; l'*impudicité* se rapporte à la jouissance, c'est de la galanterie, du libertinage, de la débauche. On est emporté par la *lasciveté* ou la *lubricité;* on commet des *impudicités :* la *lubricité* d'Appius (Vert.), l'*impudicité* de Sextus Tarquin (Vert., Boss.). Dire d'une personne qu'elle est *lascive* ou *lubrique*, c'est lui attribuer un penchant; dire qu'elle est *impudique*, c'est inculper sa conduite. — La *lasciveté* et la *lubricité* ont un caractère physique, dépendent du tempérament, et de là vient que les deux mots se disent des animaux aussi bien que de l'homme; mais l'*impudicité* a seule un caractère moral, parce qu'elle exclut quelque chose d'essentiellement moral, le sentiment de la pudeur; aussi ne convient-elle qu'à l'homme seul. C'est en naturaliste que parle Buffon quand il dit que les femmes du Bengale sont, de toutes les femmes de l'Inde, les plus *lascives*, que le lama est un animal très-*lascif*, et que la *lubricité* du singe provient de l'excès de chaleur qui est nécessaire à la pleine vie de cet animal; mais c'est dans l'intérêt des mœurs et de l'ordre que la philosophie, la politique et la religion reprennent et cherchent à réprimer l'*impudicité* ou les *impudicités*. « L'affreux débordement des mœurs obligeait les empereurs de faire des lois pour arrêter à un certain point l'*impudicité*. » Montesq. « L'*impudicité*, l'adultère, l'inceste, le viol, le rapt avaient leurs exemples parmi les dieux du paganisme. » Marm. « L'empereur déchira la mémoire d'Agrippine, l'accusant d'*impudicité*, d'adultère avec Asinius Gallus. » D'Al.

Entre la *lasciveté* et la *lubricité*, il n'y a qu'une différence de degré : la *lubricité* est une grande *lasciveté*, une *lasciveté* en quelque sorte irrésistible. L'homme *lascif*, *lascivus*, est vif, pétulant, plein d'ardeur. « Avec un tempérament très-ardent, très-*lascif*, très-précoce, je passai toutefois l'âge de puberté sans désirer, sans connaître d'autres plaisirs des sens que ceux dont Mlle Lambercier m'avait donné l'idée. » J. J. L'homme *lubrique*, du latin *lubricus*, qui glisse, qui ne peut se retenir sur une pente, est entraîné vers son objet avec la plus grande force qui se puisse concevoir. « A Patane, la *lubricité* des femmes est si grande, que les hommes sont contraints de se faire de certaines garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entreprises » Montesq.

Luxure et *paillardise* se disent chacun dans une espèce particulière de style; c'est là ce qui les distingue.

Luxure, *luxuria* ou *luxuries*, n'est guère usité qu'en termes de morale chrétienne ou quand on considère le vice au point de vue religieux. « L'usage a relégué *luxure* dans la morale religieuse. » Lah. « La pratique de mortification la plus efficace contre la *luxure* est l'abstinence et le jeûne. » Buff. La *luxure* est un des sept péchés capitaux, et on l'a souvent personnifiée au moyen âge. « Quand les symptômes (de possession) étaient fort compliqués, c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de *luxure*, un de contraction.... » Volt. « Le jurisconsulte Barthole rédigea la bulle d'or. Il commence par une apostrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la *luxure*. » Id. — *Luxure* se trouve cependant aussi dans la poésie légère et familière, qui se plaît, comme on sait, à recueillir les mots les plus nobles qui vieillissent, ainsi que les laquais portaient autrefois la défroque de leurs maîtres Voltaire s'en sert quelquefois dans la *Pucelle*, et Lafontaine, dans ses contes et ailleurs.

Méchante femme!
Si j'ai tiré ce rendez-vous de toi,
C'est seulement pour éprouver ta foi.
Et ne t'attends de m'induire à *luxure*.
Laf.

De ma fressure (de mon cœur)
Dame *luxure*
Jà s'emparait. Id.

Paillardise est un mot libre, parce qu'étant formé de *paillard*, dont la terminaison est vulgaire et basse, il représente dans le vice en question ce qu'il a de plus grossier et de plus vilain. « Le public est alerte sur l'orgueil, l'avarice et les petites *paillardises* qu'on a quelquefois reprochées aux moines. » Volt. « Le saint apôtre (saint Jean) appelle la prostituée (de l'Apocalypse) une femme publique, et, si on veut me permettre

une seule fois ces noms odieux, une *paillarde*, une prostituée, πόρνην. » Boss.

LAVEMENT, CLYSTÈRE, REMÈDE. C'est, suivant l'expression très-heureuse de Lafontaine dans le conte intitulé *Remède*, un bain interne.

Lavement est le mot ordinaire. Des écrivains autorisés n'ont pas fait difficulté de s'en servir dans le style commun. « Je crois que M. d'Hacqueville vous mande toutes les nouvelles : pour moi, je n'en sais point; je serais toute propre à vous dire que le chancelier a pris un *lavement*. » Sév. « Comment me faire guérir? dit Pangloss. Je n'ai pas le sou, et dans toute l'étendue de ce globe on ne peut ni se faire saigner, ni prendre un *lavement* sans payer. » Volt. « Quant à moi, j'aime cent fois mieux voir dans l'émail des prés des guirlandes pour les bergères, que des herbes pour les *lavements*. » J. J. « Le roi demanda ce qu'elles faisaient là. — Voulez-vous le savoir? reprit la duchesse de Bourgogne, c'est que je prends un *lavement* d'eau. — Comment! s'écria le roi mourant de rire, actuellement, là, vous prenez un *lavement?* » S. S.

Clystère est le nom grec de la chose, κλυστὴρ, de κλύζειν, laver, arroser, devenu *clyster* en latin. Aussi a-t-il été d'abord le terme spécial des savants. Au temps de Molière, il paraît que les médecins et les apothicaires disaient toujours *clystère*, tandis que les hommes qui n'étaient pas du métier disaient *lavement*. Dans le *Malade imaginaire*, Argan lit dans le mémoire même de M. Fleurant, son apothicaire, le détail de tous les *clystères* qui lui ont été fournis, *clystères* insinuatifs, détersifs, carminatifs, etc.; mais quand il fait ses réflexions sur ce compte, et qu'il parle sa propre langue, qui est celle du vulgaire, il se plaint de la cherté des *lavements*, et prétend que c'est pour n'avoir pas pris assez de *lavements* pendant le dernier mois, qu'il s'y est mal porté. Au milieu d'une conversation avec son frère Béralde, il demande tout à coup à celui-ci la permission de prendre « un petit *lavement*. » Béralde lui répond : « Est-ce que vous ne sauriez être un moment sans *lavement* et sans médecine? » Et il le décide à remettre cela à une autre fois. Mais M. Fleurant et M. Purgon viennent tancer le rebelle qui a eu l'audace de « mépriser leur *clystère*. » De même, dans la *Tontine* de Lesage, le médecin Trousse-Galant dit à son malade Ambroise qu'il lui faut une saignée « précédée d'un *lavement;* » mais, se tournant vers l'apothicaire : « Allez vite, monsieur Bolus, dit-il, préparez vous-même ce *clystère* et l'apportez. » — Aujourd'hui, grâce à notre grand comique, les médecins parlent comme tout le monde, et *clystère* ne se dit plus qu'en plaisantant, si ce n'est quelquefois encore en termes de science, comme dans cette phrase de Buffon : « Pline et Galien attribuent à l'ibis l'invention du *clystère*. »

Quant à *remède*, c'est un mot employé par la délicatesse pour faire entendre la chose sans la faire imaginer. On connaît ces vers de Boileau :

> Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
> Quelque léger dégoût vient-il le travailler,
> Une froide vapeur le fait-elle bâiller;
> Un escadron coiffé d'abord court à son aide
> L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un *remède*.

A la place de ce dernier mot, *lavement* ou *clystère* révolterait. A la vérité, *remède* est vague et équivoque dans cette acception; mais c'est à cause de cela même qu'il est honnête, et il n'est pas nécessaire, dans toutes les circonstances et devant des personnes de toutes sortes, de s'exprimer sur ce dont il est ici question avec la précision d'une ordonnance de médecin.

LE, TOUT. Ces deux mots se mettent également devant les noms appellatifs pour les déterminer : *l'*homme, *tout* homme.

Le marque avec précision le genre ou l'espèce; *tout* exprime la totalité des individus. *Le* s'emploie dans les propositions universelles, quelles qu'elles soient; et *tout* dans celles qui servent de prémisses, dans celles d'où on veut tirer des conséquences applicables à des individus. *L'*homme est faible, *l'*homme est mortel, se dit en général, sans qu'on veuille en rien conclure, rien au moins de particulier, de relatif à certains hommes : *l'*homme est faible, *l'*homme est mortel, c'est la suite de sa condition de créature. *Tout* homme est faible, *tout* homme est mortel, se place à la tête d'un raisonnement et annonce une vérité contenant quelque chose qui regarde les individus et qu'on en va déduire : *tout* homme est faible, donc vous courez risque de succomber aux tentations, ne vous y exposez pas; *tout* homme est mortel, vous mourrez donc, n'agissez pas, ne faites pas de vastes projets comme si vous deviez toujours vivre.

LÉGISTE, JURISCONSULTE, JURISTE. Trois mots servant à désigner un homme qui s'occupe de lois, de droit, de jurisprudence, de ce qui regarde la justice ou les tribunaux.

Le *légiste* a telle profession : c'est un homme de loi; il est du nombre de ceux qu'on appelle gens de robe ou de judicature, ou auxquels on donne, en termes de palais et de pratique, le titre de maîtres. Voltaire, Condillac, Saint-Simon et Sismondi nomment *légistes* les plébéiens instruits, qui furent introduits dans les cours de justice sous le règne de saint Louis, pour suppléer à l'ignorance des barons et des gentilshommes; espèce d'assistants subalternes, qui parvinrent, avec le temps, à rester seuls maîtres des tribunaux, à se former en corps et à composer une classe et comme une nation distincte. Aujourd'hui encore un *légiste* est un homme de cette nation, qui n'est ni celle des ecclésiastiques, ni celle des militaires, ni celle des gens de lettres, ni celle des médecins. « Si l'homme veut être *légiste* ou médecin, il ne faut y songer qu'après le cours d'études regardées comme utiles à tout le monde. » Lah. « Ce que l'éloquence judiciaire a produit de plus beau dans le dernier siècle n'appartient pas proprement au barreau, ne fut pas l'ouvrage d'un *légiste*, ni la plaidoirie d'un avocat, ni même un mémoire juridique.... On voit bien que je veux parler du procès de Fouquet et des défenses publiées en sa faveur par Pellisson. » Id. « Les premiers personnages des tragédies de Corneille argumentent alors avec les tournures et les subtilités de

l'école, et s'amusent à faire des jeux frivoles de raisonnements et de mots, comme des écoliers ou des *légistes*. » VAUV. « *Légistes*, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions tous nous donner le mot de devenir sages ! » LABR. « Les juges de Jean sans Terre furent des pairs assistés d'un grand nombre de barons, sans qu'il y eût aucun clerc, aucun *légiste*, aucun homme qualifié du nom de maître. » VOLT.

Le *jurisconsulte* a tel genre d'habileté : c'est celui qu'on consulte sur le droit (de *jus*, *juris*, droit, et *consulere*, consulter). Il se distingue par sa connaissance du droit et les applications qu'il en sait faire à la solution des questions ou des difficultés qui s'y rapportent. C'est parmi les *légistes* une lumière, un homme qui fait autorité, ou c'est un *légiste* considéré par rapport à ce qu'il pense, au sentiment qu'il soutient. « Le pape Clément IV s'était distingué comme un des meilleurs *jurisconsultes* de son siècle. » SISMONDI. « Les *jurisconsultes* du temps présentèrent cet article de la loi salique comme réglant la succession de la couronne. » ID. « Ces raisons des *jurisconsultes* (en faveur de l'esclavage) ne sont point sensées. » MONTESQ. « On ne saurait trop remplir l'esprit de ces notions communes qui sont comme autant d'oracles de la jurisprudence, et comme le précis de toutes les réflexions des *jurisconsultes*. » D'AG. « Cicéron permet que l'orateur n'ait pas passé sa vie à approfondir toutes les questions de la jurisprudence pour le détail des causes, parce qu'il peut, dans le besoin, recourir aux profonds *jurisconsultes*. » FÉN. « Domat (Jean), célèbre *jurisconsulte*. » VOLT. « Le fameux *jurisconsulte* Ulpien. » ID. « On n'examine point ici si cette nouvelle jurisprudence est utile ou dangereuse; on n'écrit ni comme *jurisconsulte* ni comme controversiste. » ID.

Le *juriste* est comme le *jurisconsulte* versé dans la connaissance du droit, des lois, des coutumes. Mais il en diffère en ce qu'il se borne à la théorie, à la science de l'école et des livres : il ne se mêle point de pratique ; on ne le consulte point, si ce n'est sur le passé, sur les usages et les institutions d'autrefois. « Les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puisque originairement le chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au *juriste*. » VOLT. « Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine; les barbares vinrent, et il fut très-aliéné.... Après le rétablissement de l'empire romain en Allemagne, le sacré domaine fut déclaré inaliénable par les *juristes*. » ID.

LÉPREUX, LADRE. Atteint d'une maladie qui couvre la peau de pustules et d'écailles.

Lépreux, *leprosus*, vient du latin *lepra*, et même primitivement du grec λέπρα, lèpre. Quoiqu'on ignore l'étymologie de *ladre*, il est certain néanmoins qu'il ne dérive, d'une manière évidente, d'aucun mot latin ou grec. De là toute la différence.

Lépreux est plus noble que *ladre*.

En parlant des hommes, on dit proprement *lépreux*. « Un *lépreux* dont la peau serait insensible n'aurait aucune des idées que le toucher fait naître. » BUFF. « Mégabyze fut envoyé (en exil) à Cyrta. Mais, au bout de cinq ans, il se sauva déguisé en *lépreux*, et revint chez lui à Suse. » ROLL. « Saint Louis demanda une fois au sire de Joinville lequel des deux il aimerait mieux, ou d'être *lépreux*, ou d'avoir commis un péché mortel. » BOSS. « Plus d'un ancien auteur dit que c'était (le peuple juif) une troupe de *lépreux* qui fut chassée de l'Égypte par le roi Amasis. » VOLT.

Mais à l'égard des animaux, *ladre* est le seul mot qu'on emploie. « Cette imperfection dans les sens du goût et du toucher est encore augmentée (chez les cochons) par une maladie qui les rend *ladres*, c'est-à-dire presque absolument insensibles. » BUFF. « Les lièvres qu'on appelle *ladres* cherchent les eaux, et se font chasser dans les étangs, les marais et autres lieux fangeux. » ID.

> Item nos pourceaux *ladres* furent,
> Nos brebis eurent le claveau,
> Et tous nos chevaux le morveau. SCARR.

« Il faut, dit Sancho, que vous veniez faire mettre dans l'écurie Rossinante et mon âne; car vos belîtres de valets veulent les fourrer dans une étable, parmi des cochons, comme si c'étaient deux *ladres*. » LES. — Que si quelquefois l'épithète de *ladre*, au propre, s'applique à un homme, c'est par forme d'injure. « On fit courir le bruit qu'il était *ladre* (le roi François II) et qu'on faisait enlever des enfants pour lui faire un bain de sang. Les protestants accusaient les princes lorrains d'avoir répandu ces bruits pour rendre la famille royale odieuse. » BOSS. « Si notre homme ne sent pas celui-là (ce trait), il faut qu'il soit *ladre* comme un vieux porc. » J. J.

Au figuré, *ladre* se dit seul, mais il est familier. Et quant à *lèpre* et à *ladrerie*, qui ont tous deux l'acception figurée, le premier de ces mots est noble, sérieux, propre au style élevé, le second est familier, dérisoire, et rappelle l'animal immonde, dont l'une des maladies particulières est la *ladrerie* : on dit la *lèpre* du péché, et la *ladrerie* d'un homme sordidement avare.

LETTRE, ÉPÎTRE. Écrit au moyen duquel on communique ses pensées ou on fait savoir quelque chose à une personne absente.

Les deux mots viennent de mots latins, savoir : *lettre*, de *littera*; et *épître*, d'*epistola*. Mais *lettre* est devenu tout français, il a dans notre langue plusieurs autres acceptions très-communes, et appartient à une famille qui semble indigène. *Épître*, au contraire, et par la raison contraire, est resté latin, ou au moins il rappelle davantage son origine savante.

Le fait est que *lettre* est le terme consacré en parlant des modernes, et *épître* celui dont on se sert par rapport aux anciens. Les *lettres* de Mme de Sévigné, les *lettres* de Voltaire, la poste aux *lettres*, écrire ou recevoir une *lettre*, etc.; les *épîtres* de Cicéron, de Sénèque, de Pline, d'Horace, les *épîtres* des apôtres, les *épîtres* canoniques, etc.

Pour ce qui concerne l'antiquité, la règle est invariable : on dit des *épîtres*, et jamais des

lettres. Que si quelquefois on a appelé improprement *lettres* certaines *épîtres* des anciens, celles de Cicéron, par exemple, c'est qu'on les a considérées comme étant devenues françaises par la traduction, et en tant qu'on les lit dans la traduction ou qu'on les peut apprécier par la traduction. « Cicéron, dans la belle *lettre* à son frère Quintus, établit le même principe, et semble le fonder sur la même comparaison. » ROLL. Mais quand il s'agit du texte, de l'écrit sous sa forme originelle, le mot *épître* est d'une rigueur absolue. « On pourrait douter si les *épîtres* de Cicéron sont bien propres pour la sixième et pour la cinquième, parce qu'elles sont souvent obscures et difficiles. » ROLL.

A l'égard des écrits qui ont pour auteurs des modernes, si *lettre* est l'expression ordinaire, *épître* s'emploie néanmoins dans certains cas. C'est d'abord le nom qu'on donne à une lettre écrite en vers : les *épîtres* de Boileau, de J. B. Rousseau, de Pope; outre un grand nombre de *lettres*, Voltaire a adressé plusieurs *épîtres* au roi de Prusse, Frédéric II. — On nomme ensuite *épîtres* dédicatoires les lettres que l'on met à la tête des livres pour les dédier. « Qu'est-ce que cette affectation d'*épîtres* à la tête d'un ouvrage, où, par le caprice d'un auteur, les mérites les plus obscurs sont égalés aux plus éclatants? » BOURD. « J'aime mieux dire que Voiture se joue agréablement de son sujet, et que des *lettres* galantes ne demandent pas une vérité si austère que des *épîtres* dédicatoires, qui sont d'elles-mêmes graves et sérieuses. » BOUH. — Enfin, *épître* a, dans le style moderne, une troisième application, analogue aux deux précédentes, mais que ne mentionnent point les dictionnaires, et qui est plus difficile à déterminer : il signifie une lettre remarquable, soit par sa longueur, soit par quelque chose de relevé dans le fond, soit par quelque chose de pompeux ou de solennel dans la forme. Bossuet écrit à une dame qu'il dirigeait par correspondance : « Vous aurez à présent reçu ma *lettre* en réponse à votre grande *épître;* celle-ci viendra en confirmation. » « Ce ne sont point là mes propres pensées, ni mes expressions, mais celles de saint François Xavier, qu'il nous a laissées dans ses *épîtres*, fidèles interprètes de son cœur, et *lettres* sacrées que nous conservons comme les précieuses reliques et les monuments de son zèle. » BOURD. « A un homme qui fait de tels présents, ce ne sont point des *lettres* familières et de simples compliments un peu ornés, ce sont des *épîtres liminaires* du plus haut style qu'il faut écrire, et où les comparaisons du soleil soient prodiguées. » BOIL. « Vous attendiez peut-être une *lettre* faite pour être montrée; mais auriez-vous dû me la pardonner, et reconnaîtriez-vous l'amitié que vous m'avez inspirée dans une *épître* où je songerais au public en parlant à vous? » J. J. « On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion et du travail, et on ne lui permet point la négligence de la *lettre*. » MARM.

1° LEVER, ÉLEVER, SOULEVER, ENLEVER, RELEVER; — 2° HAUSSER, EXHAUSSER, REHAUSSER. Faire aller en haut, vers le ciel.

Une différence fondamentale sépare d'abord les deux verbes simples *lever* et *hausser*, auxquels se rapportent tous les autres verbes placés à leur suite, et sous lesquels ils viennent naturellement se ranger en deux classes.

Lever, du latin *levare*, dont le sens est le même, veut dire mettre haut, droit, debout ce qui est bas ou couché, en changer la position ou la direction. *Hausser*, au contraire, suppose que la chose est déjà haute, droite, debout, et signifie ajouter à sa hauteur. On *lève* de terre, on *lève* un poids de tant de livres, on *lève* les pieds en marchant; mais on *hausse* une porte, on *hausse* une maison d'un étage, la chaleur fait *hausser* le thermomètre. L'action de *lever* fait aller en haut ce qui n'y allait point, ce qui était bas ou baissé; l'action de *hausser* fait aller encore davantage en haut ce qui y allait déjà. Vous *levez* une échelle en la dressant; vous la *haussez* en y mettant quelques échelons de plus. Une plante *lève* quand elle sort de terre pour se diriger vers le ciel; une rivière *hausse* quand elle croît quand elle devient plus haute. On *lève* la pierre qui couvre une tombe, le couvercle d'un coffre ou d'une marmite, la visière d'un casque, toutes choses susceptibles d'être mises perpendiculairement ou ôtées de dessus d'autres choses; on *hausse* ce qui est susceptible de gagner en hauteur, la voix, le ton, le courage, les monnaies, le prix des denrées, etc. Vous *levez* les yeux en leur donnant une autre direction que celle qu'ils avaient; vous *haussez* les épaules en les portant plus haut qu'elles ne vont d'elles-mêmes. Vous étiez couché ou assis, vous vous *levez;* vous n'êtes pas assez grand, dans l'attitude verticale, pour atteindre une chose de la main, vous vous *haussez*, c'est-à-dire que vous vous grandissez autant que possible.

Lever marque plutôt qu'on donne à un objet sa hauteur propre et ordinaire; et *hausser*, dans les mêmes circonstances, annonce qu'on y ajoute encore. On *lève* la tête, au lieu de la tenir baissée, on la *hausse* quand on s'efforce de la tenir aussi haute qu'on peut, avec une sorte d'affectation. Le maître à danser de M. Jourdain lui apprenant à se tenir, lui dit : « *Haussez* la tête. » MOL. On se *lève* pour être sur pied; mais Bossuet a dit de Condé que, toujours égal à lui-même, il ne se *haussa* point pour paraître grand.

1° *Lever, élever, soulever, enlever, relever*. Modifier la situation ou la direction d'un objet de façon à le faire aller de bas en haut.

Lever exprime cette idée simplement. Tous les verbes qui le suivent ici, étant composés, y joignent une idée d'effort, outre la nuance que tire chacun d'eux de sa particule initiale.

Élever, c'est *lever* de ou du milieu de. C'est *lever* de, c'est-à-dire en faisant quitter le sol. On *lève* une échelle qu'on dresse; le soleil *élève* des vapeurs. Un malade se *lève* sur son séant; des audacieux s'*élèvent* en ballon. — C'est *lever* du milieu de, c'est-à-dire de telle sorte que la chose domine, prenne le dessus, soit éminente : *élever* une statue, *élever* quelqu'un au plus haut rang.

Soulever, c'est *lever* en agissant par-dessous. « La marée *soulève* les navires qui sont sur la vase. » ACAD. Le feu intérieur du globe a produit

des montagnes en *soulevant* les matières qu'il tenait en liquéfaction (Buff.). Les pieds des passants agissent, poussent et *soulèvent* la poussière d'une campagne (Desc.). On *soulève* des sujets contre leur souverain, contre l'homme qui est placé au-dessus d'eux.

Enlever, c'est *lever* avec force ou violence, ou bien *lever en* soi, avec soi, de manière à emporter : l'aigle fond sur sa proie et l'*enlève*.

Relever, c'est *lever* de nouveau, en rétablissant l'état antérieur convenable ou naturel. On *lève* la tête pour contempler le ciel; on *relève* la tête, quand on l'a trop baissée ou trop inclinée. On *lève* ce qui est bas ou dans une position horizontale; on *relève* ce qui est tombé, ce qui a besoin d'être remis en place ou debout.

Pour plus de détails relativement à *lever* comparé avec ses quatre synonymes de même radical, voyez, dans la Ire partie : *lever* et *élever*, page 128; *lever* et *soulever*, page 155; *lever*, *enlever* et *élever*, page 149; *lever* et *relever*, page 115.

2° *Hausser*, *exhausser*, *rehausser*. Prolonger de bas en haut, porter ou faire monter plus haut.

Hausser ne marque rien de plus.

Exhausser signifie hausser considérablement ou excessivement. « Les pirates construisirent des tours fort *exhaussées*, d'où ils découvraient une grande étendue de mer. » Roll. Voltaire dit en parlant du Temple du goût :

> Jadis en Grèce on en posa
> Le fondement ferme et durable,
> Puis jusqu'au ciel on *exhaussa*
> Le faîte de ce temple aimable.

« Au nom de Dieu, ôtez de vos lettres ce Monsieur, haut *exhaussé*, ou j'en mettrai dans les miennes un encore plus haut. » Boil. « Le cothurne, en *exhaussant* la taille jusqu'à la hauteur de huit pieds, faisait de l'acteur un colosse énorme. » Marm.

Rehausser, c'est hausser de nouveau, hausser ce qui a baissé. On *hausse* un plancher qui n'est pas assez haut; on *rehausse* celui qui s'est affaissé. Ou bien, c'est hausser encore, hausser ce qui est déjà grand. « Les éléphants étaient fort grands, et, de plus, *rehaussés* par leurs ornements de tête et leurs aigrettes. » Roll. « Louis XI ne sentait pas assez combien l'éclat extérieur *rehausse* la grandeur des princes. » Boss. « Une grande taille ne songe point à se *rehausser* en *exhaussant* sa chaussure. » Id.

LIBÉRALITÉ, LARGESSE. Action de celui qui donne beaucoup, qui n'épargne point en donnant, ou bien le don même qu'il fait, lequel n'a rien de petit ou de mesquin.

Libéralité désigne l'action de donner ou un don en qualifiant celui qui donne, en le représentant comme *libéral* ou doué de *libéralité*. *Largesse* exprime l'action de donner ou un don en marquant de quelle manière on donne, c'est-à-dire *largement*, d'une main *large* selon l'expression latine, *larga manu*. *Libéralité* est subjectif, il a rapport à l'auteur du don, au sentiment qui l'anime, à son intention, à son mérite : *largesse* est objectif, il borne l'attention au don comme objet, à sa quantité, laquelle n'est pas médiocre.

« Ce qu'on donne *libéralement* n'est pas dû; ce qu'on donne *largement* n'est pas compté ou mesuré. » Roub. Distinction déjà faite par les synonymistes latins et d'abord par Cicéron entre les deux mots correspondants, *liberalis* et *largus*.

On voit dans les églises les noms de leurs bienfaiteurs inscrits sur des tableaux; c'est afin de solliciter les *libéralités* des fidèles, en exposant aux yeux les *largesses* des personnes dont ces tableaux portent les noms (Mass.). « Des personnes mondaines se rassurent sur l'abondance de leurs *largesses*, et croient qu'elles seront sauvées parce qu'elles mêlent à leurs plaisirs quelques offices de charité et le mérite de quelques *libéralités*. » Id.

S'agit-il du don d'un homme grand, noble, généreux, bienfaisant, charitable, qui donne volontiers, qui ne calcule pas strictement ce qu'il doit, c'est du mot *libéralité* qu'il faut se servir. « De pieuses *libéralités*. » Mass. « Dans quel temps les *libéralités*, cette pierre de touche de la vraie grandeur d'âme, ont-elles été plus abondantes? » Volt. « La divinité se montre à nous partout et se fait sentir à chaque moment par ses bienfaits et ses *libéralités*. » Roll. « Pline avait un bien médiocre, mais une âme véritablement grande et des sentiments bien nobles. Ses *libéralités* presque sans nombre en sont une bonne preuve. » Id. Mais on emploiera *largesses* toutes les fois qu'on parlera du don d'un homme qui donne abondamment ou à pleines mains, dans quelque vue que ce soit. « Des généraux romains s'attachaient leurs soldats par des *largesses* intéressées. » Vert. « Jugurtha se défendit plus longtemps par ses *largesses* que par ses armes. » Boss. « Les troupes se donnèrent à Octave, touchées du nom de César et des *largesses* prodigieuses qu'il leur fit. » Id. « Saturnin proposa une nouvelle loi agraire. Le sénat ne manqua pas de résister à cette *largesse* pernicieuse. » Roll. — Dans un discours contre Catilina, Caton disait : « La république n'est en si fâcheuse situation que parce qu'on appelle *libéralités* des *largesses* du bien d'autrui. » Roll.

On ne prend intérêt et on ne fait des *libéralités* qu'aux personnes qu'on connaît, qu'on discerne parmi les autres. C'est ainsi que Louis XIV faisait des *libéralités* aux grands de sa cour (Sév., Volt.) et à Jacques II d'Angleterre réfugié en France (Volt.). « La charité bannit ces *libéralités* de goût et de caprice qui ne semblent ouvrir le cœur à certaines misères que pour le fermer à toutes les autres. » Mass. On fait des *largesses* à une foule de personnes qu'on ne connaît pas et sans distinction d'aucune. « César, dans son testament, faisait de grandes *largesses* au peuple. » Montesq. « Tous les soldats sont gagnés par les *largesses* de Philoclès. » Fén. « Confier à l'Église l'administration de ses *largesses*. » Mass. « L'Église est distributrice des *largesses* des grands. » Id.

Comme *libéralité* exprime essentiellement un don généreux, *largesse* suppose plutôt un but intéressé. Que si les *libéralités* ne sont pas toutes

gratuites, on se propose vaguement en les faisant de s'attacher les personnes. « Dieu, si tendre et si bienfaisant envers ses enfants, ne renfermera pas son amour et ses *libéralités* dans ce peu d'années qui composent notre vie. » Boss. Mais les *largesses* sont un don usuraire; on en fait aux personnes qu'on veut gagner. César et Pompée faisaient des *largesses*. « L'ambition, pour parvenir à ses fins, n'oublie rien de ce qui peut gagner la faveur du peuple, flatteries, complaisances, *largesses*, corruption. » ROLL.

Et comme *largesse* emporte essentiellement l'idée d'abondance, *libéralité* marque plus de mesure ou moins de profusion.

Enfin *libéralité* se dit plutôt dans le grand, c'est un bienfait; et *largesses*, en parlant des pauvres ou du peuple, c'est une aumône ou une distribution faite à la foule. Un roi fait des *libéralités* aux grands de sa cour, et des *largesses* au peuple.

1° **LIBERTÉ, FRANCHISE; — 2° IMMUNITÉ, EXEMPTION, DISPENSE.** Ces mots signifient certains droits reconnus ou concédés, en vertu desquels ceux qui en jouissent sont autorisés à faire quelque chose ou soustraits à des charges, à des obligations onéreuses.

Les *libertés* et les *franchises* sont des droits reconnus, des droits d'usage ou de tolérance. « Saint Louis, en mourant, recommanda à son fils qu'il maintînt les *franchises* et les *libertés* dans lesquelles ses ancêtres avaient maintenu les villes de son royaume. » Boss. « Toutes les villes murées avaient des *franchises*, des *libertés*, des priviléges, jusque dans la plus grande anarchie du pouvoir féodal. » VOLT. Au contraire, *immunité*, *exemption* et *dispense* annoncent par leurs initiales négatives ou privatives des dérogations à une loi commune, des concessions particulières qui empêchent d'être soumis comme les autres à quelque chose, en un mot des droits institués : on obtient ou on accorde dans certaines circonstances une *immunité*, une *exemption* ou une *dispense*. Avec des *libertés* ou des *franchises*, on n'est pas sujet à la loi; avec des *immunités*, des *exemptions*, des *dispenses*, on a été excepté de la loi ou déchargé. En conservant les *libertés* et les *franchises* des villes ou des provinces, les rois d'autrefois respectaient la coutume, la tradition; en conservant des *immunités*, des *exemptions*, des *dispenses*, ils respectaient les donations de leurs ancêtres. « Dans une constitution de Clotaire II, il est dit que le roi conservera les *immunités* accordées aux églises par son père et son aïeul.... Ces *immunités* étaient des concessions de droits de justice. » MONTESQ.

1° *Liberté*, *franchise*.

La *liberté* est positive, et consiste dans le pouvoir de se déterminer à son gré; la *franchise* est négative, et consiste à être *affranchi*, exempt, quitte, dégagé : ce sont des obstacles, des difficultés, des barrières qu'on *franchit*, et on s'*affranchit* d'une sujétion. C'est pour une province une *liberté* que de s'imposer elle-même, et une *franchise* que de n'être pas imposée. Un peuple *libre* se gouverne par ses propres lois; un pays *franc* n'est soumis à aucune charge, imposition ou redevance. Les *libertés* constituent la nationalité, l'existence politique; les *franchises* font qu'on n'est pas tributaire ou obligé de payer des droits [1]. — Ensuite, les *libertés* tiennent aux personnes, qu'elles rendent maîtresses de leurs résolutions. « Le bel ordre dans un État, si toutes les plaintes de contravention aux *libertés* et aux droits de chaque corps se tournaient en guerre civile ! » Boss. Mais les *franchises* sont attachées à certains lieux, et font qu'on y est à l'abri de taxes ou de poursuites : un lieu de *franchise*, les *franchises* des églises.

Il (mon amant) m'a conduite en ce lieu de *franchise*,
Où sans crainte on peut dire vrai :
Je l'aime autant que je vous hai. REGN.

« Romulus, accoutumé à combattre contre les voleurs, fut obligé ensuite de défendre les *franchises* de l'asile qu'il avait ouvert. » ROLL.

2° *Immunité*, *exemption*, *dispense*.

Immunité, latin *immunitas*, est un terme de jurisprudence qui exprime un droit fixe, accordé à tout un corps, à toute une ville. « On compte parmi les choses divines, les personnes consacrées au service divin, leurs dignités, leurs fonctions, leurs prérogatives, leurs *immunités*. » D'AG. « On ne confondait pas ces sortes de grammairiens, appelés aussi *philologues*, avec les *grammatistes* ou *littérateurs*, dont l'unique emploi était d'enseigner aux enfants les premiers éléments de la langue grecque ou latine. C'est pourquoi ces derniers ne jouissaient pas des *immunités* et des autres priviléges accordés par les empereurs aux grammairiens. » ROLL. *Exemption* et *dispense* sont des mots du langage commun, qui désignent plutôt une récompense donnée ou une faveur faite à un particulier dans un certain cas seulement. « Mettez des taxes, des amendes sur ceux qui négligent leurs champs; donnez des grâces et des *exemptions* aux familles qui, se multipliant, augmentent à proportion la culture de leurs terres. » FÉN. « Le bâtard d'un roi ne peut être prêtre sans une *dispense* de Rome. » VOLT. L'*immunité* est aussi mieux déterminée et plus certaine. « Toutes les règles qui concernent la discipline générale de l'Église, les

1. Cette différence pourrait être développée davantage et variée dans ses applications. Les *libertés* d'une ville consistent dans le pouvoir d'exercer tel culte qu'il lui plaît, de se gouverner à sa manière, d'aller ici ou là pêcher, chasser, puiser de l'eau, couper du bois, en un mot de faire quoi que ce soit politiquement, moralement, théologiquement ou physiquement parlant. Ses *franchises* la garantissent de servitudes, de juridiction ou d'impôts. Les lois prohibitives ôtent la *liberté* du commerce; les lois fiscales en ôtent la *franchise*. Le commerce est *libre* dans les ports où les vaisseaux peuvent entrer; il est *franc* dans ceux où ils entrent sans payer. — Pareillement, au moral, la *liberté* ose, la *franchise* écarte la dissimulation : l'une est hardie, entreprenante, l'autre sans déguisement. Qui parle *librement* va loin en paroles; qui parle *franchement* ne cache rien : le premier montre du courage; le second ne ment point, n'enveloppe point sa pensée. « Parler avec trop de *liberté*, c'est marquer de l'audace; parler avec trop de *franchise*, c'est trop ouvrir son cœur. » VOLT.

immunités ou les priviléges généraux des personnes ou des biens ecclésiastiques...; les maximes qui regardent les vœux de religion, les *exemptions* prétendues par des communautés religieuses ou par des chapitres, peuvent être mises dans la classe des matières ecclésiastiques d'un ordre supérieur. » D'AG. — Outre cela, *immunité* s'emploie d'une manière absolue, au lieu qu'avec *exemption* et *dispense* on spécifie bien de quoi on est *exempté* ou *dispensé* : *exemption* d'impôts, de service, de garde; *dispense* de tutelle, de bans, d'une obligation, etc.

Exemption, du latin *eximere*, ôter, enlever, délivrer, marque soulagement : on est *exempté* de quelque chose de dur, de pénible ou d'onéreux. « On ne se propose dans la vertu que le plaisir de l'*exemption* du crime même, que le bonheur d'être quitte de ses remords. » MASS. « Les *exemptions* qu'on accordait au clergé devenaient préjudiciables au reste des citoyens sur qui toutes les charges retombaient. » COND. *Dispense*, du latin *dispensare*, administrer, distribuer, indique une faveur, un effet du bon plaisir; il peut y avoir des motifs d'*exemption*, il n'y a point de motifs de *dispense*. « Nous remarquons dans la vie de Marie une *dispense* presque générale de toutes les lois. » BOSS. « Si les papes faisaient les lois, ils crurent pouvoir en *dispenser*, et ils vendirent les *dispenses*. » COND. — L'*exemption* est passive, relative à quelque chose qu'il faut souffrir ou subir. La *dispense* est active, relative à quelque chose qu'il s'agit de faire. L'*exemption* vous soustrait à une charge, à un mal, à quelque chose de fâcheux; la *dispense* vous autorise à ne pas faire ou vous permet de faire.

LIBERTIN, VAGABOND, BANDIT. Noms de trois sortes d'hommes qui vivent dans le désordre ou dans le dérèglement.

Le *libertin* se donne trop de *liberté*, est licencieux, sans frein, sans retenue dans l'usage des plaisirs charnels, court les femmes, fait des fredaines, se conduit en mauvais sujet. Don Juan, Lovelase et Faublas sont des *libertins*.

LISETTE.
J'entends du bruit. Je crois que c'est notre vieux maître.
Ne me laissez pas seule avec lui.

PASQUIN.
Ce vieux reître
Est-il si dangereux?

LISETTE.
A cinquante-cinq ans
Il est plus *libertin* que tous nos jeunes gens.

DEST.

Le président de Mesmes, dans sa jeunesse, fut mêlé dans les meilleures compagnies de la cour et dans les plus gaillardes.... D'ailleurs, il n'apprit rien et fut extrêmement débauché.... Il était incorrigible, et ne songeait qu'à se divertir et à dépenser. Cette vie *libertine* le lia avec la jeunesse la plus distinguée. » S. S. « Laffiteau, fripon de jésuite envoyé à Rome, entretenait une fille en chambre, en pleine Rome, et y donnait de fort bons soupers.... Il eut l'évêché de Sisteron. Il lui fâchait beaucoup de cesser d'être personnage et *libertin* à son gré. » ID. « Évitez toute familiarité avec les gens *libertins* et suspects de corruption. » FÉN. « La plupart des moines qui abandonnèrent leurs églises et leurs cloîtres (au temps de Luther) pour se marier, rompirent leurs vœux, mais ils ne furent point *libertins*, et on ne peut leur reprocher des mœurs scandaleuses. » VOLT. « Don Luis est diablement *libertin*. Savez-vous qu'à son âge il a déjà eu à bail deux comédiennes? Que m'apprenez-vous? reprit Aurore. Quelles mœurs! Mais êtes-vous bien assuré qu'il mène une vie si licencieuse? » LES. « Quoi! toujours *libertin* et débauché...? » MOL.

LISETTE.
Tu m'as l'air d'être un peu *libertin*.

CRISPIN.
Ne nous reprochons rien.

LISETTE.
On sait de tes fredaines

REGN.

Le *vagabond* erre çà et là, n'a pas de domicile ni d'existence assurée, mène une vie errante et paresseuse. Dans l'Odyssée, Antinoüs traite Ulysse de *vagabond* (FÉN.). Il reproche à Eumée de l'avoir amené dans la maison de Pénélope : « N'avons-nous pas ici, dit-il, assez de gueux et de *vagabonds*? » ROLL. « Les fonctions des parlements (sous Élisabeth) se bornaient à punir les *vagabonds* et les mendiants, à maintenir la police dans la campagne. » COND. « Alfred le Grand ordonna que chacun se ferait inscrire dans quelqu'une des dizaines, sous peine d'être poursuivi comme *vagabond*. » ID. « Marius fut le premier qui, dans la guerre de Jugurtha, déshonora les légions en y introduisant des affranchis, *vagabonds* et autres mercenaires. » J. J. « Tel fut le plan sur lequel je me mis en campagne, abandonnant sans regret mon protecteur, mon précepteur, mes études..., pour commencer la vie d'un vrai *vagabond*. » ID. « Un édit de 1686 ordonna aux catholiques de se défaire des domestiques huguenots afin de pouvoir les arrêter comme *vagabonds*. » VOLT. Le même Voltaire appelle plus d'une fois les croisés des *vagabonds*. « La croisade ayant été prêchée en France, Gautier-sans-avoir, l'ermite Pierre..., prennent leur chemin par l'Allemagne, suivis d'une armée de *vagabonds*. »

Le *bandit* fait partie d'une *bande*, d'une troupe de voleurs; c'est un *vagabond* de la pire espèce, de l'espèce la plus déterminée et la plus criminelle. « Luther met les princes au rang des *bandits* qui combattent sous un chef de voleurs. » BOSS. « Belles merveilles ! assembler des voleurs, des scélérats, se faire chef de *bandits*, ravager impunément les pays voisins, n'avoir pour loi que la fraude et la violence.... » (Tatius à Romulus.) FÉN. « Une nombreuse troupe de *bandits* est venue fondre sur nous; ils ne nous ont laissé que les habits que nous avons sur le corps. » LES. « Cet illustre Guesclin était alors précisément ce qu'on appelait en Italie et en Espagne un *condottiero*. Il rassembla une troupe de *bandits* et de brigands, avec lesquels il rançonna d'abord le pape Urbain IV, dans Avignon. » VOLT. « Ptolémaïs, l'asile des croisés, n'était qu'une retraite de *bandits*, fameux par leurs crimes. » ID. « Bayle

ne loua point David pour avoir ramassé six cents *vagabonds* perdus de dettes et de crimes; pour avoir pillé ses compatriotes à la tête de ses *bandits*. » ID. « Népotien, proclamé Auguste par une troupe de *bandits* ramassés de toutes parts, se rendit maître de Rome, et livra cette ville au pillage. » COND. « Ce Clodius était du moins un brave scélérat, marchant à la tête de *bandits* déterminés comme lui... Clodius salariait de vieux soldats devenus brigands. » LAH.

La nuit passée, un nombre de *bandits*
N'a laissé que les murs dans le prochain logis.
REGN.

Le *libertin* pèche contre les bonnes mœurs, il est dominé par la passion ou l'amour du plaisir: le *vagabond* pèche contre la société civile, il n'a ni feu ni lieu, il court le pays comme les aventuriers, les mendiants, les gueux, les fainéants et autres gens dangereux que surveille la police; le *bandit* est socialement bien plus répréhensible encore que le *vagabond*, c'est un malfaiteur, il s'empare du bien d'autrui à main armée.

LIBRE, INDÉPENDANT. Une certaine idée d'affranchissement est commune à ces deux mots.

Mais le premier dit moins que le second. Pour être *libre* il suffit de n'être pas dans les fers, dans les entraves, sous les verrous ou violenté; pour être *indépendant*, il faut n'être dans la *dépendance* de qui que ce soit et de quoi que ce soit. Vous êtes *libre* par cela seul que vous n'êtes pas captif ou prisonnier; vous seriez *indépendant* si vous ne teniez à rien ni à personne par un lien de sujétion. Un homme qui n'est pas marié ou qui n'a pas contracté quelque autre engagement de cette espèce, en vertu duquel on est astreint à certaines actions, est *libre;* mais il n'est pas *indépendant*, parce qu'il a nécessairement des entours, des relations sociales et domestiques qui, bien que n'étant pas contraignantes ou astreignantes, ne laissent pas que d'agir quelque peu sur ses volontés. La *liberté* exclut seulement l'esclavage et la contrainte; l'*indépendance* exclut toute subordination, toute soumission, toute influence subie, si faible qu'elle soit.

Moralement considéré, l'homme est *libre*, mais non pas *indépendant*. Il est *libre;* car, dans ses déterminations, s'il obéit à des motifs, c'est *librement*, par choix, de son plein gré, et non de force. Il n'est pas *indépendant*, car il n'agit pas sans motifs ou comme il lui plaît, il est dans la *dépendance* du devoir, quoiqu'il ait le pouvoir de ne s'y pas conformer.

Quelle étrange société
Formerait entre nous l'erreur et l'injustice,
Si l'homme *indépendant* n'avait que son caprice
Pour conduire sa volonté! LAF.

En sorte qu'on pourrait appeler la *liberté* une *indépendance* relative, et l'*indépendance* une *liberté* absolue. La *liberté* est une servitude raisonnable, et l'*indépendance* l'exemption de toute servitude. Dans toutes les conditions, même les plus dépendantes, sous toutes les dominations, même les plus dures, nous restons *libres* tout le temps que nous les acceptons de bon gré; nous ne saurions être *indépendants* sous un joug quelconque, fût-il très-léger ou de notre choix, volontaire.

C'est pour avoir confondu l'*indépendance* ou l'anarchie avec la *liberté* qu'on a tant déclamé contre l'état social dont l'effet est d'assurer l'exercice de la *liberté* en restreignant l'*indépendance* naturelle. Pour que nous puissions être *libres*, dit Cicéron, il faut que nous soyons tous esclaves des lois. « La *liberté* ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'*indépendance*, et ce que c'est que la *liberté*. La *liberté* est le droit de faire ce que les lois permettent. » MONTESQ. « La *liberté* véritable, c'est d'être soumis aux lois..., de dépendre de Dieu.... Si Dieu nous a, dit Tertullien, comme émancipés en nous donnant notre *liberté*, et la disposition de notre choix, ce n'est pas pour nous rendre *indépendants*, mais afin que notre soumission fût volontaire. » BOSS. « La *liberté* de l'homme est une *liberté;* mais ce n'est pas une *indépendance* : c'est une *liberté;* mais elle ne l'exempte pas de la sujétion qui est essentielle à la créature. » ID. « Aucun homme sage n'a jamais pu ni dû étendre ce terme de *liberté* jusques à l'*indépendance*. » VAUV. « Il ne serait pas possible d'établir l'ordre et la paix, si les hommes voulaient tous être *indépendants*, et s'ils ne se soumettaient à une autorité qui leur ôtât une partie de leur *liberté* pour leur conserver le reste. » ROLL. « Par le contrat social, les particuliers n'ont fait qu'un échange avantageux de l'*indépendance* naturelle contre la *liberté*. » J. J.

Une assemblée n'est pas *libre* quand la force armée exerce sur elle une sorte de pression, lui fait vouloir telle chose plutôt que telle autre; elle n'est pas *indépendante* quand de simples considérations étrangères influent sur ses délibérations. Un peuple *libre* est gouverné, non pas despotiquement, mais conformément à des lois qu'il s'est données et qui ne peuvent être changées sans le concours de tous; un peuple *indépendant*, à la rigueur, ne serait soumis à aucune loi, mais d'ordinaire *indépendant* se dit d'un peuple qui, dans ses conseils, n'est point sollicité par des rapports extérieurs à avoir égard aux intérêts d'un autre peuple.

Un esprit *libre* n'est pas tyrannisé, un esprit *indépendant*, influencé, par l'opinion des autres. Celui-là ne se soumet pas en esclave; celui-ci ne se soumet point, ne reconnaît point d'autorité.

Une âme *libre* ne peut être asservie par rien; un caractère *indépendant* ne peut s'assujettir ou être assujetti à rien.

LIENS, CHAÎNES, FERS. Ce sont, au propre, des choses qui servent à attacher et à retenir, et, au figuré, différentes sortes d'engagements, de restrictions ou d'atteintes à la liberté.

Au propre, les *liens* diffèrent des *chaînes* en ce qu'ils consistent en un seul corps allongé, continu et souple, au lieu que les *chaînes* sont composées d'une suite d'anneaux engagés les uns dans les autres; et ils se distinguent des *fers*, comme des *chaînes* en ce qu'ils peuvent n'être pas de métal, mais d'osier, de paille, de chanvre ou de soie, par exemple. Les *liens* servent à mille usages pour lesquels il n'est pas besoin

de déployer une grande force, pour attacher la vigne aux échalas, pour réunir les javelles en gerbes, etc. Les *chaînes* et les *fers* étant d'une matière plus solide s'emploient pour des choses plus difficiles à retenir, savoir, les *chaînes* pour diverses choses, et les *fers* seulement pour des prisonniers. On fixe un vaisseau au rivage par une *chaîne* ou par des *chaînes*, on peut tenir un animal à la *chaîne;* mais il n'y a qu'un homme qui puisse être mis aux *fers*.

Quand *chaînes* et *fers* désignent également des instruments destinés à faire rester en prison les hommes qu'on y a mis, *chaînes* n'a rapport qu'à la privation de la liberté, et *fers* fait songer au poids qu'on supporte. Dans les *chaînes* on est *enchaîné*, on ne peut pas se sauver; dans les *fers* on gémit sous le fardeau; le *fer* est un métal pesant, et on comprend dans les *fers* non-seulement les *chaînes*, mais les autres ferrements, comme les menottes, qui accablent le malheureux. On dit proprement briser les *chaînes*, et charger de *fers*.

Au figuré, mêmes différences.

Les *liens* expriment un simple assujettissement; les *chaînes* et les *fers*, une servitude, un esclavage. « Sensible à l'amitié, Thomas la cultivait avec soin; mais il la voulait modérée : il en chérissait les *liens*, il en aurait redouté la *chaîne*. » MARM. « Par le mariage elle va former de nouvelles *chaînes* qui relâcheront les doux *liens* de l'amitié. » J. J. « Ce rare et précieux bonheur qui fait du mariage un *lien* céleste et sans lequel il n'est qu'une *chaîne* de misère. » ID. Et comme *liens*, par rapport à *chaînes* et à *fers*, atténue, il se dit plutôt au figuré. « Cette loi de charité n'a-t-elle pas changé les *chaînes* en des *liens* d'honneur? témoin un saint Paul. » BOURD. « J'ai promis au Soleil, dit l'Indien, de rester soumis à ses lois. Ma parole, ma foi sont pour moi des *liens* plus forts que ne seraient des *chaînes*. » MARM. « Les philosophes disaient que le sage était libre encore dans les *fers*. Ils auraient pu dire de même qu'il était libre dans les *liens* de la fatalité. » ID.

Ensuite, *chaînes* est à l'égard de *fers*, comme *liens* à l'égard de tous les deux, c'est-à-dire moins rigoureux et moins fort : il tient le milieu entre les *liens* et les *fers*. C'est une servitude que ce mot représente, et non l'esclavage ou une oppression absolue, par la raison qu'il ne rappelle pas, comme *fers*, l'idée d'un des métaux les plus durs. Les *chaînes* peuvent avoir encore quelque chose de doux, quelque chose au moins dont on ne s'afflige pas. « Cléopâtre, de peur qu'Antoine ne lui échappât, ne le perdait jamais de vue, toujours occupée à le divertir et à le retenir dans ses *chaînes*. » ROLL. « Vous trouvez que je suis trop poli avec ma patrie : il n'y avait pas moyen de reprocher des *fers* à des esclaves si gais qui dansent avec leurs *chaînes*. » VOLT. Les *chaînes* de l'amour (LES.) n'ont rien de pénible; un amant se plaît dans ses *chaînes* (ACAD.). — *Chaînes* se prend aussi plutôt au figuré, et *fers* au propre. « Je veux bien qu'on me jette dans les prisons, et qu'on charge mes mains de *fers;* je regarderai ma captivité comme une image glorieuse de ces *chaînes* intérieures par lesquelles j'ai lié ma volonté. » BOSS. « Saint Paul était alors dans les *fers* pour le nom du Sauveur. Une vierge qui se consacre à Dieu peut dire, aussi bien que saint Paul, qu'elle est dans les *chaînes* pour le Seigneur. » BOURD. — D'ailleurs, il faut transporter au figuré la différence indiquée au propre : on met dans les *chaînes*, on charge de *fers;* on délie, on rompt, on traîne des *chaînes*, on porte des *fers*, on gémit sous le poids des *fers*. « Des époux gémissent en secret de l'esclavage où ils se trouvent réduits. Qui les a chargés de ces *fers* dont la pesanteur les accable? Comment diraient-ils à Dieu : brisez ma *chaîne?* » ID.

LIER, ATTACHER. C'est avec des instruments propres à cet usage comme des courroies, des cordes, des chaînes, retenir une chose ou une personne; au figuré, c'est assujettir.

Lier a un sens solitaire ou absolu; *attacher*, un sens relatif. On *lie* ensemble les parties d'une chose; on *attache* une chose à une autre. On *lie* les pieds et les mains à un criminel; on *l'attache* à un poteau. On *lie* un fagot, une gerbe de blé, une botte de foin avec une hart ou toute autre chose semblable, propre à entourer et à serrer; on *attache* une chose à la muraille avec un clou, de la colle, ou toute autre chose propre à fixer un objet à un autre ou contre un autre. « Les chaînes impures dont je suis *lié* m'*attachent* par tant de nœuds à la profondeur du gouffre, que je demeure toujours immobile. » MASS.

On dit bien aussi relativement, *lier* une chose à une autre. Mais c'est l'y unir, faire en sorte qu'elle ne soit qu'un avec elle : on *lie* étroitement (BOURD.), inséparablement (BOSS.). Ce qui *attache*, au contraire, ne tient pas de si court. Un homme *lié* à un arbre ou à un mât est appliqué contre; un animal qu'on *attache* à un arbre pour qu'il paisse à l'entour, peut s'en éloigner à une certaine distance : où la chèvre est *attachée*, il faut qu'elle broute.

Au figuré, *lier*, c'est *lier* les pieds et les mains de manière qu'on ne peut plus ni bouger ni agir; *attacher*, c'est simplement mettre dans un état de dépendance. Ce qui *lie* oblige (*obliger* et *lier* ont la même racine, *ligare*); ce qui *attache* engage. La nécessité, l'autorité, le devoir *lient;* l'intérêt et l'affection *attachent*. *Lié*, vous n'êtes plus libre; *attaché*, vous n'êtes plus indifférent. Le mariage *lie* les époux; le sentiment *attache* les amants l'un à l'autre. Quand on s'*attache* imprudemment à un parti, on finit par s'y trouver *lié*. « Le prince de Conti disait que la naissance n'approche les princes de plus près du trône que pour les *lier* plus inséparablement au souverain.... Les vertus du roi l'*attachaient* à sa personne, autant que la royauté le soumettait à ses ordres. » MASS.

Du reste, la différence des deux mots au propre reparaît quelquefois au figuré d'une manière très-sensible. Vous êtes *lié* avec une personne qui réciproquement est *liée* avec vous; ensemble vous ne faites qu'un. Mais vous êtes *attaché* à une personne à laquelle vous te-

nez, mais qui, de son côté, reste libre, distincte, et peut-être même ignore le sentiment que vous éprouvez pour elle.

LIEU, ENDROIT, PLACE. Portion de l'espace.

Lieu est absolu et vague; *endroit* est relatif et déterminé. On peut prier Dieu en tout *lieu;* mais le temple est l'*endroit* où il se rend plus propice (MASS.). « Il faut voir si la figure convient au *lieu;* si, par exemple, la synecdoche peut etre placée en cet *endroit* de saint Ambroise. » Boss. Un éclaireur, qui a la connaissance des *lieux*, sait les *endroits* par où l'ennemi peut s'introduire ou s'échapper (ROLL.). On dit d'une manière générale, un *lieu* écarté; et d'une manière particulière, l'*endroit* le plus écarté de la forêt. On prouve qu'une maxime vient de bon *lieu* en indiquant un excellent livre dans lequel on l'a puisée; si on veut être plus précis, on marque l'*endroit* du livre où elle se trouve. — Le *lieu* se conçoit en lui-même comme un tout à part; l'*endroit* se considère par rapport à d'autres *endroits*, ce qui sert à le distinguer, à le spécifier : Paris est un *lieu* charmant, surtout dans les *endroits* les plus fréquentés, les Tuileries et les boulevards.

La *place* est un lieu ou un endroit en tant que occupé ou devant être occupé par une chose ou par une personne, et cela d'ordinaire selon un certain ordre établi ou convenable. Dans cet univers chaque être a sa *place*, c'est-à-dire le lieu ou l'endroit qu'il doit avoir pour être bien.

Enfin Malherbe vint, et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa *place* enseigna le pouvoir.
BOIL.

La *place* d'une personne à l'église, au théâtre, dans une assemblée, à un banquet. Les premières *places* ne sont pas toujours les plus commodes.

Anciennement, à Rome, le *lieu* pour rendre la justice n'était point déterminé et dépendait du préteur; mais en quelque *endroit* que le préteur eût fixé ses séances, sa *place* était dans une chaise curule au-dessus des juges, qui étaient assis plus bas sur des bancs (ROLL.).

« Cet imposteur parcourut toute la Dalécarlie sous le nom de Nils Sténon; il ne paraissait que dans les *lieux* les plus écartés; il restait peu dans un même *endroit;* il publiait que Gustave-Adolphe ne pouvait le souffrir, parce qu'il semblait lui reprocher la *place* qu'il occupait et qu'il avait enlevée. » VERT.

Le *lieu* est presque aussi abstrait et général que l'*espace* ou le *temps :* l'unité de *temps* et de *lieu*. Le mot *endroit* est aussi précis par opposition que celui de *partie :* dans tel *endroit* de la maison, de la montagne, du livre; le plus bel *endroit* de sa vie; attaquer quelqu'un par son *endroit* sensible ou faible. Le mot *place* ressemble aux mots *position* et *rang :* il emporte l'idée d'occupation et a souvent rapport à un arrangement ou à une hiérarchie : prendre *place*, avoir *place; place* remplie ou vide, assez grande ou trop petite; la dernière *place*, la *place* d'honneur, etc.

1° LIMON, BOURBE; — 2° BOUE, FANGE, CROTTE. Terre imbibée d'eau, mélange de terre et d'eau.

Le *limon* et la *bourbe* se forment ou se trouvent dans l'eau : eau *limoneuse*, eau *bourbeuse*. La *boue*, la *fange* et la *crotte* se forment ou se trouvent sur la terre, principalement dans les lieux que fréquentent les hommes et les animaux : chemins *boueux*, *fangeux*, pleins de *crotte*.

1° *Limon*, *bourbe*.

Limon désigne une terre molle qu'entraînent les eaux courantes. « Nous plantâmes de petits bouts de bois minces et à claire-voie qui, faisant une espèce de grillage, retenaient le *limon* et les pierres sans boucher le passage à l'eau. » J. J. « Ce torrent charriait avec bruit du *limon*, du sable et des pierres. » ID. « Le *limon* du Nil. » VOLT. « Auguste prit un soin particulier du lit et des canaux de ce fleuve bienfaisant, qui s'était peu à peu rempli de *limon* par la négligence des rois d'Égypte. » ROLL. « Quelques-uns ont dit que le *limon* que le Tanaïs avait apporté avait formé une espèce de croûte sur le Bosphore cimmérien, sur laquelle les barbares avaient passé. » MONTESQ. « Les terrains de la province de la rivière Jaune et de la Louisiane ne se sont formés que par le *limon* des fleuves. » BUFF. « Le Danube, le Nil et tous les grands fleuves, ayant entraîné beaucoup de terrains, ont plusieurs bouches dont les intervalles ne sont remplis que des sables ou du *limon* qu'ils ont charriés. » ID. « On peut fouiller jusqu'à cinquante pieds dans l'épaisseur du *limon* déposé par les inondations du Nil. » ID. « Le flux et le reflux auraient élevé peu à peu les parties de l'équateur, en y amenant successivement les *limons*, les terres, les coquillages.... » ID.

Mais la *bourbe* est la vase qui s'accumule au fond des eaux stagnantes, des pièces d'eau, des marais, des lacs, des étangs. « Télémaque voit les tristes bords du fleuve marécageux dont les eaux *bourbeuses* et dormantes ne font que tournoyer. » FÉN. « Le bon abbé remercie M. du Plessis de l'honneur qu'il a fait à son canal (en manquant de s'y noyer); cela lui paraît un coup de partie pour cette pièce d'eau.... Après cette espèce de naufrage, la *bourbe*, les grenouilles feront tout ce qu'il leur plaira; nous serons toujours un canal où M. du Plessis a pensé se noyer. » SÉV. « On nous assura que pendant l'hiver les hirondelles se mettaient en pelotons et s'enfonçaient dans la *bourbe* qui est au fond des lacs. » REGN. « Marius, poursuivi, fut obligé, pour éviter les gens de Sylla, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit, enseveli et enfoncé dans la *bourbe* jusqu'au cou. » VERT. « Fossé *bourbeux* (MOL.), citerne *bourbeuse* (FÉN.), étang *bourbeux* (ACAD.).

« Il y a des endroits du fond de la mer couverts de *bourbe* et de vase à une grande épaisseur; c'est probablement dans ces endroits que se dépose le *limon* des fleuves. » BUFF.

Quelquefois cependant *limon*, latin *limus*, le seul de tous ces mots qui soit évidemment et directement emprunté d'une langue savante, n'a rien de particulier, si ce n'est qu'il exprime

quelque chose de noble ou qu'il se dit dans le style noble, dans le style soutenu, et particulièrement en poésie. « Pandore ne fut faite par Vulcain que pour se venger de Prométhée, qui avait fait un homme avec de la *boue*. » Volt. « Horace, dans une ode, dit que Prométhée ayant pétri l'homme de *limon*, fut obligé d'y ajouter les qualités des autres animaux. » Id.

Avec la politesse, un homme de fortune
Est mille fois plus grand qu'un grand toujours gourmé,
D'un *limon* précieux se présumant formé.... Dest.
Cependant, à le voir avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre *limon* que moi. Boil.
A peine du *limon* où le vice m'engage
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant.
Id.

Lafontaine appelle poétiquement les grenouilles les filles du *limon*, les reines des étangs :

Les filles du *limon* tiraient du roi des astres
Assistance et protection....
Les reines des étangs, grenouilles veux-je dire....

De son côté, *bourbe* ne se prend pas toujours dans sa signification rigoureuse; mais lors même qu'il s'en éloigne le plus, il garde l'idée d'épaisseur, de quelque chose de profond, dans quoi on s'embourbe. « Au temps de Brunehaut, à peine pouvait-on aller à cheval sur les anciennes voies, qui n'étaient plus que des abîmes de *bourbe* entremêlée de pierres. » Volt. « Je me flatte que votre ami, M. de La Chalotais, sortira brillant comme un cygne de la *bourbe* où on l'a fourré. » Id.

2° *Boue*, *fange*, *crotte*.

La *boue* est de la terre détrempée. « Dieu forma le corps avec de la *boue*, c'est-à-dire avec une terre détrempée; mais l'âme n'est plus ni de la terre ni de l'eau, ni le mélange du sec et de l'humide. » Boss. Toutefois, la *boue* est plus particulièrement la terre qui est détrempée par la pluie et qui couvre les chemins et les rues. « Je pourrais suivre la voiture à pied; mais la *boue*, la pluie, la neige me retarderont beaucoup dans cette saison. » J. J. « Dans les villes où les rues sont pavées de grès, les *boues* sont toujours noires et très-grasses. » Buff.

Ote d'autour de chaque roue
Ce malheureux mortier, cette maudite *boue*
Qui jusqu'à l'essieu les enduit. Laf.

La *fange* est une *boue* presque liquide, une sorte de bouillie claire. « Avant Tarquin l'Ancien, les eaux des pluies et des fontaines inondaient les rues de Rome et les places situées dans les bas lieux, et incommodaient fort les habitants par les *boues* et la *fange* qu'elles y formaient. » Roll. On marche dans la *boue*; on se vautre, ou mieux, on se roule dans la *fange*. « L'âne ne se vautre pas, comme le cheval, dans la *fange* et dans l'eau; il craint même de se mouiller les pieds, et se détourne pour éviter la *boue*. » Buff. « Les rhinocéros sont, comme le cochon, très-enclins à se vautrer dans la *boue* et à se rouler dans la *fange*. » Id.—En second lieu, non-seulement la *fange* salit, comme la *boue*, mais elle infecte, c'est une sorte de fumier (*fange*, de *fimus*, fumier, disent les étymologistes), une boue dans laquelle ont croupi et fermenté des matières en putréfaction. « Les premiers chrétiens estimaient moins que de la *fange* toute la pompe du monde : *Existimavi sicut stercora :* Je l'ai regardée comme du fumier. » Boss. « Pendant l'été, cette terre n'est qu'une *boue fangeuse* sur laquelle il se forme une petite croûte de cinq ou six pouces d'épaisseur, composée d'herbes plutôt que de terre, et sous lesquelles on trouve une grande épaisseur d'eau croupissante et fort infecte. » Buff. « Ce *limon fangeux*, fermentant sous les ardeurs du tropique, dut multiplier à l'infini toutes ces générations impures, informes, qui n'ont cédé la terre à des habitants plus nobles que quand elle s'est épurée. » Id. « Les paysans des bords du Nil ont cru voir des rats moitié *fange* moitié animés, qui n'étaient cependant que des rats crottés.... Épicure a cru que les hommes venaient originairement de pourriture, comme les rats d'Égypte. » Volt.

Au figuré, *fange* renchérit naturellement sur *boue :* traîner dans la *fange* dit plus que traîner dans la *boue*, et âme de *fange* dit plus qu'âme de *boue*.— « Je demande pardon à la belle âme de M. le chevalier; j'avoue que ce discours fait plaisir à mon âme de *boue*. » Sév. « Les hommes ont trouvé l'art de me faire souffrir une longue mort en me tenant enterré tout vif. S'ils trouvent ce traitement doux, il faut qu'ils aient des âmes de *fange*. » J. J. — *Boue* marque la bassesse, le peu de valeur et le peu de cas : Ne faire pas plus de cas d'une chose que de la *boue* de ses souliers. « Ceux qui lèvent les tributs sont méprisés comme de la *boue* pendant qu'ils sont pauvres; quand ils sont riches, on les estime assez. » Montesq. « Tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers, qu'ils ont vus sortir de la *boue*. » Fén. Mais *fange* exprime tout ce qu'il y a de plus vil, de plus impur, de plus corrompu, d'une part, et, de l'autre, un souverain mépris. « C'est surtout dans la canaille de la littérature et dans la *fange* de la théologie que la jalousie éclate avec le plus de rage. » Volt. « Plongé, traîné par vous dans la *fange* de l'opprobre et de la diffamation, je me vois charger d'indignités inouïes. » J. J. « Cicéron terrasse son adversaire, le couvre d'opprobre, et, après l'avoir foulé aux pieds et traîné dans la *fange*, il l'abandonne avec mépris à l'indignation publique. » Marm. Croupir dans la *fange* du vice (Acad.).

La *crotte* est la boue qui, s'attachant à la chaussure et aux vêtements par petites parties, les tache, les salit, les gâte, ou c'est la boue considérée comme pouvant produire cet effet. Du reste, ce mot ne se dit guère que familièrement. « Dans la chevelure de ces sauvages s'amasse tant de poussière et d'ordure, que les cheveux se collant à la longue les uns aux autres, ils ressemblent à la toison d'un mouton noir remplie de *crotte*. » Buff. « Il était crotté jusqu'aux genoux, et sentait que, pour peu qu'il prît encore l'air dans ce jardin, la gelée mettrait toute cette *crotte* à sec. » Ham.

Léandre, ce rêveur, cet homme si distrait,

Vient d'arriver en poste ici couvert de *crotte :*
Le bon est qu'en courant il a perdu sa botte.
RÉGN.

Passant, fuyez de la Botte
Le séjour trop ennuyeux....
Mais sans pain, sans vin, sans feu,
Dans un pays plein de *crotte*,
L'Amour n'a pas trop beau jeu. ID.

Aux sons de ton sifflet vois rouler dans la *crotte*
Sabatier sur Clément, Patouillet sur Nonotte.
VOLT.

O rage! ô désespoir! ô perruque ma mie!
N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie!...
Précipice élevé qui te jette en la *crotte!*...
Faut-il de ton vieux poil voir triompher La Serre,
Et te mettre *crottée* ou te laisser à terre? BOIL.

La reine prit ses habits courts;
Car avec une longue cotte
On fait trop grand amas de *crotte*. SCARR.
Je passe les hardes mouillées,
Les robes de *crotte* souillées.... ID.

LIQUIDE, FLUIDE. Ils se disent tous deux des corps qui ne sont pas solides, qui sont coulants, faute d'une liaison assez étroite entre leurs molécules.

Mais *liquide*, latin *liquidus*, d'où *liquescere*, se fondre, se dissoudre, s'amollir, indique seulement que les corps n'ont pas de consistance, cèdent à la moindre pression, et que leurs parties constituantes tendent sans cesse à couler de tous côtés et à se séparer. « Rendre l'âme souple et comme *liquide* pour prendre toutes les formes qu'il plaît à Dieu. » FÉN. *Fluide*, de *fluere*, couler, d'où *fluvius*, fleuve, c'est ce qui coule en avant ou s'écoule. « Je vois par des pensées courtes et *fluides* l'infini qui ne s'écoule jamais. » FÉN. Ce qui est *liquide* n'est pas pris (ROLL.), ferme (ID.), glacé (BUFF.), sec (ID.), dur (ID.), concret (ID.), n'a pas de rigidité (ID.). Ce qui est *fluide* est mobile (FÉN.), insinuant (ID.), pénétrant (BUFF.), propre à échapper et à s'enfuir (FÉN.). Un même corps, l'eau, par exemple, ou le mercure, peut être dit *liquide* ou *fluide*, suivant qu'on le considère sous l'un ou l'autre aspect. L'eau de la mer est *liquide*, on ne peut marcher dessus, elle gèle rarement; les poëtes ont appelé la mer la plaine *liquide*. L'eau des fleuves est *fluide*, elle se meut, échappe, fuit et entraîne les fardeaux qu'on lui fait porter (FÉN.). Virgile a dit *liquor fluidus*, pour désigner la sanie, une humeur ou un *liquide* qui est *fluide*, qui s'écoule.

Le corps *liquide* peut n'avoir que de la mollesse; il peut être encore épais et visqueux, comme sont les confitures *liquides* (ACAD.), une boue *liquide* (BUFF.), le *liquide* pierreux qui forme les stalactites (ID.), le bitume et l'asphalte *liquides* (ID.), la poix de montagne et le pétrole (ID.), la résine (ACAD.), etc. Les molécules du *fluide* sont plus mobiles, plus glissantes, plus subtiles, dans un état de plus grande division et moins tenaces; en sorte que la *liquidité* n'est souvent qu'une demi-*fluidité*. « La lave est un verre impur en *liquéfaction* et dont la matière tenace et visqueuse n'a qu'une demi-*fluidité*. » BUFF. Ce n'est qu'au fond de la mer que doit se trouver l'ambre gris dans son état de fraîcheur, et il paraît qu'on l'y trouve *liquide* ou demi-*fluide*, à cause du voisinage des feux souterrains (ID.). L'air, les différents gaz, le feu (BUFF.) sont *fluides* et des *fluides*. On dit aussi *fluides*, comme courants, électrique et magnétique.

« L'eau est *liquide*, et, se laissant diviser avec facilité, elle résiste peu au mouvement du navire. Ainsi la terre est aisément portée au milieu de la matière céleste, qui est infiniment plus *fluide* que l'eau. » FONT. « Les oiseaux et les poissons, dit Fénelon, voguent dans deux éléments *liquides* dont l'un est un peu plus épais que l'autre. » Le plus épais est l'eau, type des *liquides* proprement dits; le moins épais est l'air, auquel on donne ordinairement le nom de *fluide*, à cause de sa grande *liquidité*.

LISTE, CATALOGUE, RÔLE, NOMENCLATURE, DÉNOMBREMENT, ÉTAT, MÉMOIRE, INVENTAIRE, RÉPERTOIRE. C'est une suite de choses inscrites sur un papier, un cahier, un registre ou quoi que ce soit de semblable, ou bien c'est ce sur quoi elles sont inscrites.

La *liste*, de l'allemand *leiste*, bande, est sans détails, sans explications. C'est comme une bande d'écriture présentant simplement les choses placées les unes au-dessous des autres, rien de plus. « Sire, votre parlement de Paris invita l'archevêque à donner une *liste* des mauvais livres. » BOSS. « Enfin, pour achever la *liste* de tous les péchés de Boileau, il n'a point nommé Lafontaine. » LAH. « Sylla fit dresser et afficher dans la place publique une *liste* de quatre-vingts noms. » ROLL. Au contraire, le *catalogue*, du grec κατάλογος, exposition comparée, développée, contient une distribution, des éclaircissements, des discours employés pour caractériser les choses. « Vous me demandez un petit *catalogue* des plantes les plus connues avec des marques pour les reconnaître. » J. J. « Il lui montre sa bibliothèque, et lui en fait le détail circonstancié comme un *catalogue* de librairie. » LAH.

On dresse une *liste*, on compose un *catalogue*. La *liste* est plus ou moins longue, comme le sont des litanies; par exemple; le *catalogue* est un livre bien ou mal fait, suivant que les détails qu'il donne sont ou ne sont pas justes, suffisants, très-instructifs. Il y a une *liste* des saints dans le calendrier; le *catalogue* des saints ajoute à leurs noms les titres et les preuves de leur sainteté. Il en est de même d'une *liste* de rois, de papes, de livres, relativement à un *catalogue* de rois, de papes, de livres. La *liste* fait voir quelles choses ou quelles personnes sont comprises dans une classe; le *catalogue* en décrit les qualités, les mérites, toutes les circonstances particulières. En tête du *Siècle de Louis XIV* par Voltaire, se trouvent deux séries de notices biographiques sur divers personnages contemporains du grand roi; l'une a pour titre : *Liste* raisonnée; l'autre : *Catalogue : liste* raisonnée des enfants de Louis XIV; *catalogue* de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV. Voilà le mot : le *catalogue* est une *liste* raisonnée.

Le *rôle* (autrefois *roole*, de *rotulus*, rouleau), ce qui *roule*, ce qui revient à tour de *rôle*, est une liste qui marque le tour ou la part de cha-

cun ou de chaque chose. On dit le *rôle* des contributions, le *rôle* des causes à plaider. « Ce ne furent pas les Francs qui déchirèrent les *rôles* de ces taxes. » MONTESQ. « Les calvinistes saisissent les receveurs de la capitation et les pendent avec leurs *rôles* au cou. » VOLT. « Le *rôle* où étaient écrits les noms des juges qui devaient juger pendant le cours d'une année s'appelait *decuria*. » ROLL. S'*enrôler*, c'est s'engager dans une condition, se mettre dans un état qui impose tel *rôle* ou tels devoirs particuliers. A Amsterdam, le czar Pierre Ier se fit inscrire dans le *rôle* des charpentiers de l'amirauté des Indes (VOLT., COND.). « Antoine et Cléopâtre formèrent un institut (une société de plaisir) dont l'annonce était un engagement à mourir ensemble. Leurs amis s'inscrivaient sur un *rôle*, comme résolus à mourir avec eux. » ROLL. Le *rôle* des citoyens (ROLL., VERT.), le *rôle* des sénateurs (VERT.), le *rôle* des chevaliers (ID.) annoncent différents genres de fonctions ou d'offices, de choses à faire, ou bien quelquefois d'impôts à payer. En un mot, l'idée propre du *rôle* est celle d'obligation ou de dette.

La *nomenclature* est une liste de *noms*, et non pas de choses proprement dites ou de personnes. *Nomenclature* est un mot dont on se sert surtout en parlant des dictionnaires, et plus encore quand il est question de sciences où il s'agit de classer les choses, de les dénommer ou de retenir les noms qui leur ont été donnés. « Les dictionnaires des Étienne ne sont qu'une courte *nomenclature* pour l'intelligence des anciens auteurs. » VOLT. « Bayle fut plus à son aise que jamais dans son *Dictionnaire*, rien n'étant plus commode pour se passer de plan et de suite qu'une *nomenclature* alphabétique. » LAH. « Actuellement, la botanique elle-même est plus aisée à apprendre que la *nomenclature* qui n'en est que la langue. » BUFF. « Nous trouvons trois espèces bien distinctes dans la famille des bergeronnettes.... Nous les indiquerons par les dénominations de bergeronnette grise, bergeronnette de printemps et bergeronnette jaune, pour ne pas contredire les *nomenclatures* reçues. » ID. « Nous donnons nos noms français à tous les pays où nous abordons, et c'est de là que vient l'obscurité de la *nomenclature* géographique de notre langue. » ID.

Le *dénombrement* est une liste *numérale*, où l'on *nombre*, une liste qui a moins pour objet de faire connaître quelles sont les choses ou les personnes d'une classe, que d'apprendre combien il y en a. C'est une statistique ou comme une statistique. « Voyons, dit Mentor à Idoménée, combien vous avez d'hommes et dans la ville et dans la campagne voisine; faisons-en le *dénombrement*. » FÉN. « Suite affreuse de péchés dont saint Paul fait aux Romains le *dénombrement*. » BOURD. « Quelle multitude d'abîmes ce seul abîme n'attire-t-il pas? Qui pourrait en faire le *dénombrement*? » ID. « Là se trouve la condamnation de cet hérésiarque et le *dénombrement* de ses erreurs. » BOSS. « Le *dénombrement* des maux de cette vie. » J. J. « Le dernier cens donna dans Rome quatre cent mille citoyens portant armes, et le dernier *dénombrement* de l'empire plus de quatre millions de citoyens. » ID. « Aristote fait le *dénombrement* de toutes les vertus. » VOLT. « Le *dénombrement* des crimes qui.... » ID.

L'*état* est une liste fidèle, une liste qui représente les choses au vrai, dans leur *état*, telles qu'elles sont en réalité, qui fait voir où elles en sont. Ce sont des *états* qu'on demande et qu'on fournit en fait de comptes et en matière de finances. « Il eût été à désirer que chaque intendant eût donné par colonnes un *état* du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés. » VOLT. « Je trouve, par un *état* des finances de l'empire russe en 1725, que.... » ID. « On a envoyé à MM. Desmarets et Voysin un *état* ample et exact des blés que je donnai l'année passée, avec le prix des marchés de ce temps-là. » FÉN. « Savez-vous quelles sont les forces de notre république? en avez-vous un *état* par écrit? » ROLL. « Le lieutenant de Pompée apporta à César ce qu'il avait d'argent et un *état* exact de ses provisions et de ses vaisseaux. » ID. « Jusqu'alors, toutes les fonctions des consuls avaient été renfermées à tenir un *état* exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions de tous les chefs de famille. » VERT. « Les comédiens de Grenade (pour m'attirer dans leur troupe) m'envoyèrent un *état* de leurs frais journaliers et de leurs abonnements. » LES. « J'allais forcer leur comptable (des comédiens français) de me remettre un *état* en règle de mes droits contestés. » BEAUM.

Employer la plume d'Horace
A liquider un compte, à dresser des *états*.
J. B. ROUSS.

Le *mémoire* est une liste de choses *mémorables*, ou dont on rappelle la *mémoire*, dont on fait souvenir. On appelle *mémoire* un écrit historique ou didactique sur quelque chose qui mérite que la *mémoire* en soit gardée, et ensuite, la note de ce qui est dû à quelqu'un, note remise afin qu'on ne l'oublie pas, ou plus généralement un *mémento*, un avertissement, une instruction. « Louis XIV ordonna que chaque intendant fît une description détaillée de sa province.... Si on avait rempli les vues du roi dans chaque province, ce recueil de *mémoires* eût été un des plus beaux monuments du siècle. » VOLT. « Tacite dit qu'Auguste avait un *mémoire* écrit de sa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires. » ID. « L'accusateur de Messaline faisait lire à Claude le *mémoire* des débauches de sa femme. » D'AL. « Le roi donna ordre au connétable de faire arrêter ceux (des protestants) dont il lui mit la *liste* en main. Gilles Le Maître, premier président, en avait présenté le *mémoire* au roi. » BOSS. « J'envoie à un ami un *mémoire* assez considérable de plusieurs emplettes à faire à Paris. » J. J.

L'*inventaire* (d'*invenire*, trouver), et le *répertoire* (de *reperire*, trouver) sont l'un et l'autre une liste de choses trouvées ou qu'on trouve.

Mais l'*inventaire* est une liste de choses qui ont été trouvées après la mort d'une personne, et

par extension la liste des biens, des effets, des meubles, des papiers, des titres qui sont dans les mains ou au pouvoir de quelqu'un.. « L'occupation unique de Caton fut de dresser l'*inventaire* des trésors du roi (Ptolémée, décédé) et de vendre les meubles et les bijoux du palais. » ROLL. « Après la mort de Mithridate, on compta (parmi les richesses qu'il avait laissées) jusqu'à deux mille coupes d'onyx, avec une si prodigieuse quantité de vaisselle de toute espèce, de meubles et d'équipages de guerre, qu'il fallut au questeur trente jours entiers pour en faire l'*inventaire*. » ID. « On fit un *inventaire*, une prisée de tous les effets mobiliers (de Monseigneur, décédé), et trois lots.... » S. S. « Ne devais-je pas craindre que ce prélat vînt à mourir, et que ces écrits impies ne parussent, après sa mort, au public par son *inventaire ?* » FÉN. « Alibée dut faire, dans quinze jours, un *inventaire* exact de tous les meubles précieux dont il était chargé. » ID. « Les commis firent à la tête de l'*inventaire* de cette malle un magnifique procès-verbal. » J. J. « Quand on décrète un homme de prise de corps, l'usage est de saisir ses papiers, de mettre le scellé sur ses effets et d'en faire l'*inventaire*. » ID. « L'*inventaire* des effets vraiment curieux qu'Harpagon veut faire prendre pour de l'argent comptant. » LAH.

Le *répertoire* est une liste, non pas de choses qui ont été trouvées, mais qu'on trouve, une liste de choses spéculatives, curieuses, intéressantes, à la disposition des amateurs qui les recherchent. Un *répertoire* d'anecdotes (VOLT.). « La collection des mémoires de l'Académie des belles-lettres est un très-bon *répertoire* de sciences. » LAH. « Le faible pour la divination, qui est celui de Platon, a fait de ses ouvrages le premier *répertoire* des illuminés. » ID. « Les gens qui savent beaucoup parlent peu.... Un homme instruit n'ouvre pas aisément son *répertoire*...; il se tait. » J. J. « Caumartin savait infiniment d'histoire, de généalogie, d'anciens événements de la cour.... Point conteur, mais très-amusant, et, quand on voulait un *répertoire*, le plus instructif et le plus agréable. » S. S. — Le sens de *répertoire* est aussi nettement distinct, quand il veut dire une table, quelque chose à l'aide de quoi on trouve ce qui est écrit ailleurs[1].

LOGIQUE, DIALECTIQUE. Cette partie de la philosophie qui enseigne à bien raisonner, à bien user de sa raison; et, dans une acception dérivée, talent qui consiste à raisonner juste, à penser comme il faut, d'une manière saine, conséquente, méthodique.

Logique vient du grec λόγος, discours, pensée, raison; *dialectique*, du grec διαλέγεσθαι, s'entretenir, discourir, converser. D'où résulte cette différence remarquable, que la *logique* nous instruit du bon usage de la raison en tant que celle-ci recherche solitairement la vérité, au lieu que la *dialectique* apprend à bien diriger sa raison dans la dispute, dans les entretiens, dans la transmission de la vérité. Un profond penseur, comme Descartes ou Malebranche, est un bon *logicien;* un habile controversiste, tels que Bayle ou le grand Arnaud, est un bon *dialecticien*. Qui manque de *logique*, raisonne faux; qui ne sait pas manier l'arme de la *dialectique*, succombe sous les arguments de ses adversaires. — Il y a dans tous les hommes, même les plus grossiers, une *logique* qui se développe avec l'âge, et leur suggère les idées les plus importantes, celle de Dieu, par exemple (VOLT.). « Aristote fit voir dans sa *Rhétorique* que la *dialectique* est le fondement de l'art de persuader, et qu'être éloquent, c'est savoir prouver. » ID. — « Il y a une *logique* naturelle dont *il* ne faut jamais s'écarter dans quelque sujet que ce soit, à plus forte raison dans des stances morales. » LAH. « Une des armes de Beaumarchais, et qui lui a servi à tout, c'est sa *dialectique*.... c'est la *logique* oratoire, celle de Démosthène. » ID. — Voilà le mot propre touvé : la *dialectique* est particulièrement la *logique* oratoire.

La *dialectique* est aussi la *logique* des écoles du moyen âge, de la scolastique, parce que tous nos moyens d'arriver à la vérité y étaient réduits à un seul, la dispute. Aussi les grands réformateurs modernes qui combattirent cette philosophie d'argumentateurs, la critiquèrent sous le nom de *dialectique* comme impuissante à découvrir quoi que ce soit, et lui opposèrent la *logique*. Témoin Descartes. « Il faut aussi, dit-il, étudier la *logique*, non pas celle de l'école, car elle n'est, à proprement parler, qu'une *dialectique* qui enseigne les moyens de faire entendre à autrui les choses qu'on sait, ou même aussi de dire sans jugement plusieurs paroles touchant celles qu'on ne sait pas, et ainsi elle corrompt le bon sens plutôt qu'elle ne l'augmente; mais celle qui apprend à bien conduire sa raison pour découvrir les vérités qu'on ignore. » Même dans la langue ordinaire, le mot *dialectique*, à la différence de son synonyme, rappelle les défauts bien connus de la scolastique. « La *logique* la plus exacte, conduite et dirigée par un esprit naturellement géomètre, est l'âme de tous les ouvrages de M. Arnaud, mais ce n'est pas une *dialectique* sèche et décharnée, qui ne présente que comme un squelette de raisonnement. » D'AG.

D'autre part, comme la *logique* s'occupe de la recherche, et la *dialectique* de la démonstration de la vérité, comme l'une tend à guider la pensée individuelle indépendamment de toute expression, l'autre à faire triompher dans les discussions, à faire prévaloir par la parole une thèse ou une cause, la *logique* est plus relative au fond, la *dialectique* à la forme, la première aux

1. Girard a eu tort d'indiquer *table* comme synonyme de *liste* et de *catalogue*. Car *table* est uniquement bibliographique, au lieu qu'on dit, par exemple, une *liste* de conjurés, un *catalogue* de plantes. De plus, la *table* suppose un autre écrit auquel elle renvoie et dont elle est comme un appendice, au lieu que la *liste* et le *catalogue* fournissent directement des connaissances et ne se bornent pas à marquer où on en trouvera. Le mot *table* ressemble davantage à celui de *répertoire* pris dans une de ses acceptions. Seulement *table* est le terme propre en parlant d'écrits imprimés, de livres, et *répertoire* ne s'emploie que quand il est question d'écrits proprement dits, de papiers, de registres.

idées, la seconde à la manière de les présenter. Un bon *logicien* pense et raisonne juste; mais, faute d'art et d'adresse, ce peut être un détestable *dialecticien*. Et réciproquement, sans *logique*, sans rectitude d'esprit, en raisonnant de travers, on peut être, comme autrefois les sophistes, assez bon *dialecticien* pour donner au faux les apparences du vrai. Prendre et poser des erreurs pour majeures, pour vérités fondamentales, c'est l'effet d'une mauvaise *logique;* savoir en tirer des conclusions captieuses, propres à en imposer, à vaincre un adversaire ou les contradicteurs, c'est l'œuvre d'une subtile *dialectique.* C'est dans ce sens qu'on a dit de J. J. Rousseau : « Si l'on n'a pas soin de l'arrêter au premier pas, bientôt sa *dialectique*, aussi subtile que sa *logique* est mauvaise, vous entraîne avec lui dans le torrent des conséquences.» LAH.

Dans l'état actuel de la philosophie, la *logique* est une science qui comprend la *dialectique :* la *dialectique* est la partie de la *logique* que la scolastique a eu le tort de cultiver exclusivement, celle qui demande seule à être connue de l'orateur parce que c'est la seule qui traite de la communication ou de l'exposition de la vérité, celle qui concerne le raisonnement quant à ses différentes formes et qu'on appelle d'un seul mot la syllogistique ou l'argumentation.

LOI, DÉCRET. Déterminations émanées d'une autorité et en vertu desquelles certaines choses sont commandées ou défendues.

La *loi*, latin *lex*, est générale; le *décret*, latin *decretum*, de *decernere*, décider, juger, est particulier. On dit la *loi* naturelle, et un *décret* de prise de corps. On dit les *décrets* d'une *loi :*

Vos ordres sont pour moi
Les *décrets* respectés d'une suprême *loi*. RECH.

On fait une *loi* relativement à une classe d'hommes, un *décret* pour ou contre un certain homme, un seul individu. « On cassa le *décret* qui donnait à Marius le commandement de l'armée contre Mithridate, et on annula la *loi* de Sulpicius par laquelle les nouveaux citoyens avaient été distribués dans les anciennes tribus.» COND. « Les *lois*, les actes publics étaient annoncés en musique.... On sait que Philippe, après la victoire de Chéronée, insulta aux vaincus en chantant le *décret* d'Athènes fait contre lui.» VOLT. « Ce qu'un homme, quel qu'il puisse être, ordonne de son chef n'est point une *loi ;* ce qu'ordonne même le souverain sur un objet particulier, n'est pas non plus une *loi*, mais un *décret.* » J. J. — Non-seulement la *loi* et le *décret* sont, l'une générale, l'autre particulier, eu égard aux objets ou aux personnes qu'ils concernent, ils le sont aussi eu égard à leur source : la *loi* exprime ou est supposée exprimer la volonté générale; au lieu que le *décret* dérive de la volonté d'un seul homme ou de quelques hommes seulement. « Si la volonté est générale, cette volonté déclarée est un acte de souveraineté et fait *loi ;* si elle ne l'est pas, ce n'est qu'une volonté particulière ou un acte de magistrature; c'est un *décret* tout au plus. » J. J. « Parce que tous les citoyens se trouvaient à ces assemblées (comices par centuries), on y fut d'abord trompé, et on en regarda les *décrets* comme *lois* émanées du peuple entier. » COND.

D'autre part, la *loi* est essentiellement obligatoire; mais quelquefois le *décret* ne le devient que quand il a reçu force de *loi* par le consentement d'une assemblée supérieure ou par l'acceptation du souverain. « Jamais on n'avait douté de la nécessité de la sanction royale pour donner aux *décrets* des députés du peuple la forme et la force des *lois.* » MARM. Selon la constitution de l'an III (1795) le Conseil des Cinq-Cents ne rendait que des *décrets;* c'était le Conseil des Anciens qui leur donnait par son approbation le caractère de *lois*. Sous le régime constitutionnel, les projets de *lois* adoptés par la Chambre des députés ne sont proprement que des *décrets* qui ont besoin, pour passer à l'état de *lois*, d'être approuvés par la Chambre des pairs et sanctionnés par le roi. Chez les Romains, les plébiscites ou *décrets* du peuple avaient par eux-mêmes force de *lois;* mais les *décrets* du sénat, au bout d'un an, perdaient leur valeur de *lois*, s'ils n'étaient confirmés par la volonté du peuple.

LONGTEMPS, LONGUEMENT, AU LONG. Ces mots donnent l'idée de quelque chose qui ne finit pas bientôt ou tout de suite.

Longtemps est abstrait et relatif à la durée : Il a été *longtemps* malheureux (ACAD.). *Longuement* est subjectif ou relatif à la manière d'agir d'une personne : Parler *longuement* (ACAD.). *Au long* est objectif ou relatif à un sujet traité, à une chose exposée dans toute son étendue. « Rapporter *au long* les décisions des conciles. » BOSS. « Les maximes de l'économie tyrannique sont inscrites *au long* dans les archives de l'histoire et dans les satires de Machiavel. » J. J. « J'en traite ailleurs plus *au long.* » ID.

Parler *longtemps* est purement formel, et sans rapport au sujet, ou du moins à ses efforts et à l'effet que produisent ses paroles : c'est n'être pas bref, c'est parler pendant une heure, deux heures, tout le jour. « Pourquoi le laissiez-vous parler si *longtemps ?* Que ne lui imposiez-vous silence ? » BEIL. « Un pauvre malade avec une *Histoire générale* sur les bras, et trente ouvriers qui lui rompent la tête, n'est guère en état de parler *longtemps* à ses amis. » VOLT. « J'attends M. Dupuits avec impatience, dans l'espérance qu'il me parlera *longtemps* de vous.» ID. « Votre préface me paraît trop courte. Quand on a si visiblement raison, je voudrais qu'on me parlât plus *longtemps.* » ID. « Le peuple appelle éloquent la facilité que quelques-uns ont de parler seuls et *longtemps*, jointe à l'emportement du geste, à l'éclat de la voix et à la force des poumons. » LABR.

Pour Énéas, je sais fort bien
Qu'il parlait *longtemps* sur un rien,
Tant sa langue était bien pendue. SCARR.

Parler *longuement* montre le sujet, non pas seulement comme ayant le talent ou comme étant en état de parler pendant un long espace de temps, mais comme étant *long*, c'est-à-dire appliqué à parler autant qu'il faut, et c'est pour

cela qu'on dit plus proprement discuter, disputer, disserter *longuement*, que parler *longuement*. « Les philosophes grecs discutèrent *longuement* à leur ordinaire la question du souverain bien. » VOLT. « Dans le onzième siècle des gens de beaucoup d'esprit disputèrent solennellement, *longuement* et vivement sur ce qui arrivait à la garde-robe quand.... » ID. « Corneille disserte *longuement* sur l'unité de temps et de lieu. » LAH. « Tout cela *longuement* discuté et à bien des reprises, M. le duc d'Orléans me parla de Rome. » S. S. « J'étais surpris qu'il pût être touché d'accroître sa charge de ma dépouille jusqu'à l'avoir si adroitement, si *longuement* et si ténébreusement ménagée. » ID. « Le duc de Noailles a toutes sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, pour les plus profondes horreurs, et les noirceurs les plus *longuement* excogitées, et pourpensées de toutes ses réflexions pour le succès. » ID. « De là s'étant rendu au sénat, Galba n'y parla ni moins simplement ni plus *longuement* qu'aux soldats. » J. J. « Il ne me dit qu'un mot de ce procès, qu'il croyait infaillible; mais il me parla *longuement* de lui, de moi, de vous. » MARM. — Ou bien encore parler *longuement*, c'est parler de manière à être *long*, c'est-à-dire ennuyeux. « Il a parlé *longuement*, et a fort ennuyé l'assemblée. » ACAD. « Les régents ne doivent parler ni *longuement* ni fréquemment des mœurs et de la religion; ce serait le moyen de rebuter les jeunes gens. » ROLL. « On dirait que le titre de l'article *Encyclopédie* de Diderot n'est qu'un texte que l'auteur a choisi pour parler *longuement* et vaguement de tout ce qui peut lui venir dans la tête. » LAH. « Montaigne cause quelquefois nonchalamment et *longuement* : c'est ce que Labruyère en a copié, le défaut. » MARM. « Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement*, quoiqu'on parle *longtemps*. » ROUB. — C'est grâce à cette double différence que *longuement* s'emploie concurremment avec *longtemps*, malgré la condamnation de Vaugelas, ainsi exprimée dans ses *Remarques* : « *Longuement* n'est plus en usage à la cour, où il était si usité il n'y a que vingt ans; c'est pourquoi l'on n'oserait plus s'en servir dans le beau langage; on dit *longtemps* au lieu de *longuement*. »

Parler au *long*, c'est traiter d'une chose, la rapporter ou la décrire amplement. « Dans ces mémoires je pourrais parler *au long* de l'Écosse. » J. J.

LOUER, VANTER; — CÉLÉBRER, PRÉCONISER, PRÔNER, PRÊCHER; — EXALTER, RELEVER, REHAUSSER. Dire du bien de quelqu'un ou de quelque chose.

Louer, du latin *laudare*, donner des louanges, faire l'éloge, c'est trouver bon et le dire. « Il faut savoir *louer* et blâmer à propos. » ACAD. « Je ne sais s'il y a rien au monde qui coûte davantage à approuver et à *louer*, que ce qui est plus digne d'approbation et de louange. » LABR. « Verrès prend chacun de ces vases l'un après l'autre, les *loue*, les admire. » ROLL.

On ne peut trop *louer* trois sortes de personnes :
Les dieux, sa maîtresse et son roi. LAF.

ORONTE.
Croyez-vous donc avoir tant d'esprit en partage?
ALCESTE.
Si je *louais* vos vers, j'en aurais davantage.
ORONTE.
Je me passerai fort que vous les approuviez. MOL.

Vanter, de *venditare*, chercher à vendre, c'est faire valoir une chose ou une personne, comme un marchand sa marchandise. « Je n'ai pas manqué de lui *vanter* votre mérite, et l'avantage que ce lui serait d'avoir un mari comme vous. » MOL. « *Vante*-lui adroitement ma personne et les avantages de ma naissance.... Je te permets de dire tout ce que tu voudras pour tâcher à me l'engager. » ID. « La belle Narcisa me prodiguait les plus doux regards. Le marchand de son côté me *vantait* sans cesse le mérite de cette fille. Je voyais bien où il en voulait venir : il souhaitait qu'il me prît fantaisie d'épouser cette aimable personne. » LES. « Les anciens ont *vanté*, comme médicament, la graisse d'oie qu'on préparait à Comagène. » BUFF.

En *louant*, on approuve, on témoigne son estime; en *vantant*, on recommande, on travaille à exciter l'estime des autres. Qui *loue* trop est un flatteur; qui *vante* trop est un charlatan. Vous *louez* ce que d'autres blâment; vous *vantez* ce que d'autres décrient. Vous *louez* la conduite de quelqu'un; vous *vantez* sa capacité. Nous *louons* Dieu en rappelant ce qu'il a fait pour nous; nous *vantons* une chose en montrant ce qu'on en peut attendre.

Ensuite, on *loue* plutôt les personnes, et on *vante* leurs qualités.

Tu les as vus chez moi toujours admis,
M'importunant souvent de leurs visites,
A mes soupers délicats parasites,
Vantant mes goûts d'un esprit complaisant;
De leur bon cœur m'étourdissant la tête,
Et me *louant* moi présent. VOLT.

« Jésus-Christ se tait : il ne *loue* pas Hérode; il ne *vante* pas la magnificence de sa cour, le nombre de ses victoires, la prospérité de son règne. » MASS. Que si on *loue* aussi les qualités, ce sont les qualités personnelles, au lieu qu'on *vante* de préférence les avantages extérieurs. « Le riche meurt; tout Jérusalem en parle : on *loue* ses vertus; on *vante* sa magnificence. » MASS.

Célébrer, *préconiser*, *prôner* et *prêcher*, c'est louer ou vanter beaucoup, c'est-à-dire, non pas devant une personne ou quelques-unes, mais en publiant, en répandant partout, en portant ce dont on parle à la connaissance d'un grand nombre d'hommes. Ces quatre verbes expriment une action multiple, soit parce qu'on la répète souvent, soit parce qu'elle se fait en présence d'une certaine quantité de monde, d'une multitude ou d'une assemblée.

Célébrer, latin *celebrare*, emporte une idée de célébrité ou de solennité. C'est un mot qui ne se dit que dans le grand, en parlant de choses pour lesquelles on éprouve plus que de l'estime, savoir de l'admiration. « Je vois que ce qu'on *loue*, ce qu'on *célèbre* principalement en Dieu dans le ciel, c'est sa sainteté. » BOSS. « On voit Platon *célébrer* la fé-

licité de ceux qui contemplent le beau et le bon; on voit Aristote *louer* ces heureux moments où l'âme n'est possédée que de l'intelligence de la vérité. » ID. « Le comte d'Aumale fut heureusement guéri par ce grand chirurgien, Ambroise Paré, digne par son habileté d'être *célébré* dans toutes les histoires. » ID. « Ce drame était *célébré* dans les journaux avec une sorte d'adoration. » LAH. « Comment n'aimerais-je pas la religion, moi qui l'ai toujours *célébrée?* » VOLT. « Toutes les histoires ecclésiastiques, toutes les déclamations sur l'autorité de l'Église, *célèbrent* la pénitence de Théodose. » ID. « A ce triste spectacle (du cadavre de César) tout le peuple fondait en larmes : chacun *célébrait* ses vertus. » VERT.

Préconiser, du latin *præco*, crieur public, signifie crier par les rues. Il se prend pour l'ordinaire en mauvaise part. » C'est ainsi que se sont formées les plus grandes réputations : on transforme en anges de lumière des hommes très-peu éclairés dans les choses de Dieu. Du moins si des gens qui se voient *préconiser* de la sorte rentraient en eux-mêmes.... » BOURD. « La diète pythagorique, *préconisée* par des philosophes anciens et nouveaux, n'a jamais été indiquée par la nature. » BUFF. « Il n'est pas moins étonnant que le duc de Noailles, qui caressait les gens de lettres et les savants pour s'en faire *préconiser*, n'ait jamais passé l'écorce de chaque matière. » S. S. « Il y a eu parmi les catholiques un homme capable de *préconiser* les massacres de la Saint-Barthélemy. » VOLT. « L'ignorance *préconise* encore quelquefois Descartes. » ID. « Nous avons été affligés de voir un Bossuet *préconiser* la persécution de Louis XIV. » LAH. « Je rirai de l'ignorance *préconisant* ces puérilités par la bouche des journalistes. » ID. « Il était triste et honteux de voir Voltaire se moquer de Tronchin qu'il avait *préconisé* si longtemps comme le premier médecin de l'Europe. » ID.

Prôner, faire un prône, ou faire comme le curé qui prône, est familier. Il annonce une chose risible plutôt que mauvaise ou détestable. « Cela donna de la réputation à Fornaro. M. de Larochefoucauld s'en engoua et le *prôna*. » S. S.

En la région d'Italie,
Que l'on nous *prône* tant jolie. SCARR.

C'était l'honneur du sexe : heureuse sa patrie !
Chaque époux la *prônait* à sa femme chérie. LAF.

De leurs femmes toujours ils citent les galants,
En font partout l'éloge, et *prônent* leurs talents. MOL.

Est-ce que je me mêle
D'aller *prôner* mon sentiment ?
Ce sont bien là mes allures, vraiment!
(Mlle Beauval dans le prologue des
Folies amoureuses). REGN.

En vérité c'est être bien Gaulois
De tant *prôner* sa ridicule voix. J. B. ROUSS.

« La cabale avocassière, convulsionnaire, usurière, *prônait* dans tout Paris ce Gilbert (un cocher) comme un Caton. » VOLT. « C'est un plaisir de dire à un auteur que je suis un des plus ardents partisans de sa pièce, et que je la *prône* partout. » ID. « Vous n'aurez point été *prôné* par les beaux-esprits, leurs bruyantes académies n'auront point retenti de vos éloges. « J. J.

Prêcher semble équivaloir tout à fait à *prôner*. Il en diffère cependant en ce qu'il se dit des choses seulement, et jamais des personnes. « Il *prêche* ses exploits à tout le monde. » ACAD. Montesquieu dit en parlant de l'inoculation qui avait été recommandée en France par l'abbé de Guasco, Italien : « Comment se persuader qu'un usage asiatique qui a passé en Europe par les mains des Anglais, et nous est *prêché* par un étranger, puisse être bon chez nous? » « Dans un ouvrage où il ne faut jamais perdre de vue l'agrément, rien n'est si voisin de l'ennui que de *prêcher* la raison. » LAH.

Exalter, *relever* et *rehausser*, c'est louer ou vanter beaucoup, c'est-à-dire hautement, sans réserve, avec chaleur. Ces verbes modifient l'idée de louer et de vanter en y ajoutant, non plus comme *célébrer*, *préconiser*, *prôner* et *prêcher*, l'idée de multiplicité ou d'étendue, mais celle de hauteur ou d'élévation. On *exalte*, on *relève* et on *rehausse*, en faisant sonner haut, en faisant paraître grand ou élevé. L'histoire *célèbre* les exploits; la passion ou l'enthousiasme les *exalte*. A force de *célébrer*, de *préconiser*, de *prôner* et de *prêcher*, on devient ennuyeux par une trop fréquente répétition; mais c'est l'exagération qui est l'écueil de ceux qui *exaltent*, *relèvent* ou *rehaussent* les choses ou les personnes dont ils parlent.

Cette idée d'exagération est toutefois plus particulièrement exprimée par le premier des trois verbes dont il s'agit maintenant, par *exalter*. On n'*exalte* guère que d'une manière extraordinaire, extrême, excessive. « Loué, *exalté* et porté jusques aux cieux, Arsène croit posséder tout le mérite qu'on peut avoir. » LABR. « Jamais ces héros que le paganisme a tant *exaltés* firent-ils voir une telle force? » BOURD. « La mort ensevelit la gloire des princes, et change en censures les vaines adulations qui l'avaient *exaltée*. » MASS. « Peut-être avez-vous trop méprisé cette antique nation (les Chinois); peut-être l'ai-je trop *exaltée*. » VOLT.

Relever et *rehausser*, outre qu'ils sont moins essentiellement hyperboliques, désignent une seconde action ou une action redoublée. On *relève* et on *rehausse* avec soin, avec effort; c'est comme une tâche à laquelle on travaille. Ou bien on *relève*, on *rehausse* ce qui a été déprimé; c'est comme une réparation qu'on opère.

Relever se dit des petites choses, il se dit même des défauts qu'on fait remarquer. On *relève* ce qui est bas ou semble bas, les avantages médiocres ou réputés tels. « Ceux qui critiquent Homère de ce qu'il *relève* dans ses héros la force, l'adresse ou l'agilité du corps, devraient trouver Salluste bien ridicule, qui loue Pompée de ce qu'il courait et sautait aussi bien qu'homme de son temps. » MONTESQ. L'action de *rehausser* s'applique aux choses grandes, belles, éclatantes, glorieuses, auxquelles on ajoute un nouveau degré par ses louanges. « Persée fit l'éloge des troupes qui venaient de combattre, et *rehaussa* en termes magnifiques la victoire remportée sur

la cavalerie des Romains. » ROLL. Le mérite qu'on *relève* est d'une nature réellement ou en apparence peu importante, ou bien il est tout à fait méconnu; celui qu'on *rehausse* est d'une nature éminente, ou il a été seulement diminué, mis au-dessous de son prix.

LOUER, AFFERMER. Ces mots signifient l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède l'usage à quelqu'un pour un certain temps et moyennant un certain prix.

On *loue* toutes sortes de choses, et pour un temps qui peut être court : on *loue* des maisons, des chambres, des meubles, des animaux, des voitures, des habits, des livres, des loges au théâtre, des chaises à l'église ou à la promenade, des fenêtres donnant sur une place où doit avoir lieu quelque spectacle. *Affermer*, donner à *ferme*, se dit principalement des biens de la campagne, terres, bois, vignes, prairies, dont on abandonne la jouissance pour un temps d'ordinaire assez long. « Parmi les revenus de la république il faut compter le produit des biens-fonds qui lui appartiennent, c'est-à-dire des maisons qu'elle *loue*, des terres et des bois qu'elle *afferme*. » BARTH.

Ou, pour réduire les deux mots à leur exacte valeur, on *loue* ce qui est utile, on *afferme* ce qu'on donne à exploiter. On dit particulièrement bien *louer* ses services (VOLT.). Et pour ce qui concerne *affermer*, non-seulement on *afferme* des propriétés rurales, on *afferme* aussi d'autres choses dont on transporte le profit à une personne qui les fait valoir comme elle veut et en retire ce qu'elle peut. « Il y eut partout des bureaux d'indulgense; on les *affermait* comme les droits d'entrée et de sortie. » VOLT. Anciennement on *affermait* les dîmes et les autres espèces d'impôts. — La *loueuse* de chaises *loue* des chaises aux fidèles qui viennent entendre une messe ou un sermon; la fabrique lui a *affermé* à elle-même ce droit qu'elle exerce à ses risques et périls.

LUMIÈRE; — LUEUR, CLARTÉ, ÉCLAT, SPLENDEUR. Ce qui fait paraître les objets, ce qui les rend propres à frapper la vue.

Entre *lumière* et les mots suivants se trouve une différence considérable : la *lumière* est une chose, je ne sais quelle substance interposée entre notre œil et ce qui se présente à lui; au lieu que *lueur*, *clarté*, *éclat* et *splendeur* désignent l'effet ou la qualité de cet agent ou de ce principe naturel. Aussi dit-on bien, par exemple, marcher, découvrir ceci ou cela, à la *lueur* ou à la *clarté* d'une *lumière;* et de tous les mots de cet article *lumière* est le seul qui s'emploie bien pour signifier un objet matériel qui répand de la lumière, comme une bougie, une chandelle, une lampe. « La sagesse est la *lumière* des esprits; l'ignorance est comparée aux ténèbres. C'est la *lumière* qui la première embellit et distingue les objets par l'*éclat* qu'elle y répand. Paraissez donc, *lumière*, la plus belle des créatures matérielles, et celle qui embellissez toutes les autres. » BOSS. « Lorsque la *lumière* rencontre un corps transparent, elle y entre, elle s'y unit, parce qu'elle y trouve l'éclat et la transparence qui approche de sa nature et a quelque chose de sa *clarté*. » ID. « La sagesse sortie du sein de Dieu est l'*éclat* de sa *lumière* éternelle. » ID. « Il n'est point d'homme si malade et si aveugle, qui ne marche encore à la *lueur* de quelque *lumière* sombre qui lui reste de ce soleil intérieur des consciences. » FÉN. « Je cherche quelque faible *lumière*, à la *lueur* de laquelle je puisse découvrir les commencements de la nation juive. » VOLT. « Ils rencontrèrent une garde de quatre hommes qui portaient de la *lumière*.... Ils les aperçurent de fort loin à la *clarté* de leur *lumière*. » ROLL. — La *lumière* est comme les *ténèbres* quelque chose de concret; *lueur*, *clarté*, *éclat* et *splendeur* indiquent, au contraire, comme *obscurité*, quelque chose d'abstrait. « Nous avons attendu la *lumière* et nous ne trouvons que les ténèbres; nous avons espéré la *clarté* et nous marchons dans l'obscurité. » PASC. Dieu sépara la *lumière* des ténèbres; depuis lors on voit succéder à l'obscurité de la nuit la *lueur* du crépuscule, la *clarté* du jour, l'*éclat* du soleil de midi, et les hommes peuvent admirer la *splendeur* du firmament.

Toutefois *lumière* se prend aussi dans le sens abstrait de ses synonymes; auquel cas il en diffère par sa généralité. Il a cela de propre, qu'il exprime l'idée commune sans aucun accessoire particulier, et c'est par conséquent le mot qui convient le mieux pour définir ses quatre synonymes.

La *lueur* est une faible lumière; la *clarté*, une lumière modérée; l'*éclat*, une lumière vive; la *splendeur*, une très-grande lumière.

La *lueur* est une lumière faible, sombre, un commencement de clarté, un rayon. « On commence à voir quelque *lueur* du côté de l'orient. » ACAD. « Il y a de fausses *lueurs*, de vaines *lueurs*, des *lueurs* trompeuses, qu'on prend pour de véritables *lumières*. » ID. « Une *lueur* obscure et ténébreuse. » BOURD. « Qu'on se recueille dans le silence et dans l'obscurité, le plus petit bruit ou la moindre *lueur* suffira pour distraire. » COND. « Détruisez cet ordre (des idées), la *lumière* se dissipe, vous n'apercevez plus que quelques faibles *lueurs*. » ID. « Il fit fermer ses fenêtres à la *lumière* du soleil; il ne conserva que la sombre *lueur* d'une lampe. » LES. « Bien loin qu'il suffise de faire passer devant les yeux de l'auditeur la vérité comme une *lueur* fugitive, il faut l'inonder d'un torrent de *lumière*. » LAH. « Une vue faible, un naturel timide font préférer aux oiseaux de marais la *lueur* des crépuscules à la *clarté* du jour. » BUFF.

La *clarté* est une lumière modérée, douce, pure, suffisante, à l'aide de laquelle on voit *clair*, d'une manière nette et distincte, et non pas imparfaitement et confusément comme quand on n'a qu'une *lueur*. « Si vous ne pouvez encore supporter le grand jour, vous jouirez du moins agréablement de la douceur accommodante d'une *clarté* tempérée. » BOSS. « La vérité de notre doctrine va paraître avec toute sa *lumière*, comme la *clarté* d'un beau jour, quand le soleil a percé les nuages. » ID. « Jouir de la *clarté* des cieux. » BARTH.

Il dit, et dans l'instant l'un et l'autre s'avance

Vers les lieux fortunés qu'habite l'Innocence.
Ce n'est plus des enfers l'affreuse obscurité,
C'est du jour le plus pur l'immortelle *clarté*.
VOLT.

« C'est ce voile qui les a empêchés d'apercevoir la lumière qui les environne de toutes parts, et se montre à eux dans toute sa *clarté*. » BOURD.

L'*éclat* est une lumière vive, brillante, forte, quelquefois éblouissante ou difficile à supporter. « Les oiseaux de nuit et les chats ne voient mal que parce qu'ils voient trop bien, puisqu'il ne leur faut qu'une très-petite quantité de lumière; au lieu que les autres ont besoin de tout l'*éclat* du jour, et voient d'autant mieux qu'il y a plus de lumière. » BUFF. « La lumière du soleil même n'est-elle pas l'évaporation de cette flamme dense dont brille sa surface avec si grand *éclat* ? » ID. « Les yeux éblouis d'un *éclat* si vif. » BOSS. « A force de discontinuer de voir la lumière, ils n'en pourront plus supporter l'*éclat*. » ID. « En Laponie on ne peut supporter l'*éclat* de la neige. » REGN.

La *splendeur* est la plus grande lumière, et par rapport à la plénitude et à l'étendue, circonstance étrangère à l'idée d'*éclat*, et par rapport à l'intensité, ce qui fait que la *splendeur* renchérit sur l'*éclat* même. L'expression, *éclat* du soleil, fait concevoir cette astre comme lançant des traits de lumière; mais on dit la *splendeur* du soleil quand on veut donner une grande idée de l'espace immense qu'il emplit de sa lumière. « Si l'*éclat* et la *splendeur* du soleil n'est pas éternelle, c'est que la lumière du soleil ne l'est pas non plus. » BOSS. « Recueillons avec soin ces rayons échappés de la lumière céleste (détails de la Genèse sur la création) : loin d'offusquer la vérité, ils ne peuvent qu'y ajouter un nouveau degré d'*éclat* et de *splendeur*. » BUFF. « Sans la sainteté, sire, tout l'*éclat* de votre couronne, toute la *splendeur* de votre règne, ne sont rien. » BOURD. « Qui a donné l'être et le nom à cette multitude d'étoiles qui décorent avec tant de *splendeur* le firmament? » MASS.

LUSTRE, BRILLANT, ÉCLAT. Ces mots représentent dans les objets quelque chose qui les fait paraître ou ressortir, qui frappe beaucoup la vue. « Il n'y a aucun oiseau en Europe qu'on puisse comparer au martin-pêcheur pour la netteté, la richesse et l'*éclat* des couleurs; elles ont les nuances de l'arc-en-ciel, le *brillant* de l'émail, le *lustre* de la soie. » BUFF.

Lustre se dit particulièrement de la soie et des étoffes; aussi le verbe *lustrer* ne s'étend-il pas à autre chose. Le *lustre* tient au poli et au jour sous lequel on regarde l'objet qui, du reste, peut être sombre, peu voyant. « L'eau fait sortir les couleurs de ces pierres et leur donne autant de *lustre* que le poli le plus achevé. » BUFF. « Sous certains aspects, le plumage de cet oiseau-mouche est d'un vert glacé qui n'a pas moins de *lustre* que le métal poli. » ID. Quelquefois une chose tire son *lustre*, comme son relief, de sa position seule ou de son opposition, de son contraste avec une autre ou avec d'autres. Boileau dit que la satire

Est une ombre au tableau, qui lui donne du *lustre*.

La laideur d'une femme sert de *lustre* à celles qui l'entourent (ACAD.). — Que si le *lustre* a moins de vivacité et de force que le *brillant* et l'*éclat*, en revanche il a plus de solidité; il est moins éblouissant, mais aussi il lui arrive moins souvent d'être vain : vous dites très-bien, avoir plus de *brillant* ou d'*éclat*, mais non pas de *lustre*, que de solidité. « Tout l'*éclat* des grandeurs n'a point de *lustre* pour les gens qui sont dans les recherches de l'esprit. » PASC. En parlant d'une personne, *lustre* annonce du crédit ou une bonne réputation; *brillant* et *éclat* expriment de la gloire, mais de cette gloire qui peut n'être que fumée.

Le *brillant* et l'*éclat* dépendent de la grande quantité de lumière. Mais c'est à l'émail, aux pierreries, primitivement et surtout, que le *brillant* s'attribue, et de là vient que le verbe *briller* est un terme de lapidaire; au lieu qu'on accorde de l'*éclat* à toutes les autres choses qui resplendissent ou luisent beaucoup, qui se distinguent par la richesse des couleurs. « Sitôt que j'eus mon habit neuf, j'effaçai tous mes rivaux par son *éclat* et par le *brillant* de quelques-unes de mes pierreries. » LES. — Ensuite et en général *brillant* dit moins qu'*éclat*, en ce sens qu'il s'emploie en parlant de choses plus petites ou plus susceptibles d'être fausses. Dans les ouvrages d'esprit, par exemple, *brillant* signifie une lueur, une étincelle : les petits *brillants* des Isocrates (VOLT.). « Les prédicateurs ne doivent pas rechercher un *brillant* et un feu d'esprit qui égaie. » BOSS. Mais l'*éclat* a plus de grandeur et approche davantage de la magnificence. « Nicole dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain *éclat* aux pensées; cette expression m'a paru belle et nouvelle. » SÉV. — Enfin, quoique les deux mots se prennent dans l'acception figurée, cela semble arriver plus ordinairement à *brillant* qu'à *éclat*. « Le *brillant* de votre esprit donne un grand *éclat* à votre teint et à vos yeux. » DELAY.

1° LUXE, FASTE; — 2° MAGNIFICENCE, SOMPTUOSITÉ, SPLENDEUR, POMPE. Tous ces mots signifient le contraire de la simplicité dans la manière dont on vit, dont on fait les choses ou dont on se montre.

Mais *luxe* et *faste* se prennent d'ordinaire en mauvaise part. « On imputait aux mauvais rois tous les désordres qui viennent du *faste*, du *luxe* et de tous les autres excès qui jettent les hommes dans un état violent. » FÉN. « Le ravage des guerres appauvrit moins les hommes que le *luxe*, le *faste* et la mollesse. » ID. « Cyrus ne comprit pas combien tout cela était capable de corrompre la pureté des anciennes mœurs, et de rendre le goût du *faste* et du *luxe* bientôt dominant. » ROLL. « Les censeurs citèrent à leur tribunal M. Æmilius Lépidus comme coupable de *luxe* et de *faste*, parce qu'il louait six mille sesterces la maison qu'il occupait. » ID. « Les peuples de l'Asie, avant Cyrus, avaient des vices, ils connaissaient le *faste*; mais le *luxe* n'avait pas encore répandu son poison mortel sur toutes les parties de la société. » COND. — Au contraire, *magnificence*,

somptuosité, *splendeur* et *pompe* se disent en bien ou en mal indifféremment, et même plutôt en bien. « Manque-t-il rien dans l'univers de tout ce qui peut servir, non-seulement à l'entretien nécessaire et commode, mais à la *splendeur* et à l'éclat, mais à la *somptuosité* et à la *magnificence ?* » BOURD. « Nos ancêtres étaient pénétrés de cette maxime, que ce qui est dans les grands *splendeur*, *somptuosité*, *magnificence* est dissipation, folie, ineptie dans le particulier. » LABR. — Il n'est pas rare de trouver dans nos meilleurs écrivains des oppositions telles que celles-ci : « La *somptuosité* du langage de Tite-Live aurait été du *faste* dans les mémoires de César. » MARM. « Scipion n'était point ennemi d'une certaine élégance de mœurs, ni même de la *magnificence*, pourvu qu'elle ne dégénérât point en *luxe*. » ROLL.

Un autre caractère distinctif du *luxe* et du *faste*, c'est qu'ils sont de tous les états; au lieu que la *magnificence*, la *somptuosité*, la *splendeur* et la *pompe* ne regardent que les conditions élevées. Le goût du *luxe* et du *faste* peut être général dans un pays; on n'attribue de *magnificence*, de *somptuosité*, de *splendeur* et de *pompe* qu'aux hommes ou à ce qui concerne les hommes considérables par leur rang ou par leur fortune. « Le peuple romain, dit Cicéron, hait le *luxe* dans les particuliers; mais il aime la *magnificence* dans ce qui regarde le public. » ROLL.

1° *Luxe*, *faste*. Abus, défaut ou vice, qui consiste à manquer de simplicité ou à blesser la simplicité dans la manière dont on vit, dont on fait les choses ou dont on se montre.

Luxe, du latin *luxus*, luxe, profusion, intempérance, mollesse, débauches, emporte l'idée d'excès, de superfluité, de recherche immodérée des aises et des commodités. « Le *luxe* n'est fondé que sur les commodités qu'on se donne par le travail des autres. » MONTESQ. « Ragoûts, liqueurs, entrées, entremets, tous mots qui ne servent qu'à entretenir le *luxe* et la gourmandise. » LABR. « Ne souffre point les hommes occupés à des arts qui entretiennent le *luxe* et la mollesse. » FÉN. « Le *luxe* consiste dans un travers de l'imagination, qui nous fait trouver notre bonheur à jouir des choses dont les autres sont privés : on n'est pas mieux vêtu avec un drap d'or qu'avec un drap de laine ; on ne fait pas meilleure chère avec des mets rares qu'avec des mets communs; et celui qui ne peut aller qu'en carrosse n'est pas plus heureux que celui qui va à pied. » COND.

Faste, du latin *fastus*, orgueil, fierté, mépris, d'où *fastigium*, le faîte, emporte l'idée d'efforts pour s'élever et pour paraître, une affectation de hauteur, de l'ostentation. « Evitez le *faste* et l'ostentation dans les œuvres de miséricorde. » MASS. « Une jeune fille qui aime le monde et le *faste*. » RAC. « Toutes les conditions sont confondues : le *faste* s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance. » FÉN.

On dit très-bien le *luxe* de la table (ACAD., ROLL.) : le *faste* regarde plutôt l'extérieur : « Qu'il ne paraisse dans votre extérieur aucune affectation de parure, ni aucun *faste*. » FÉN. « Au temps de Cyrus, le *luxe* de la table consistait dans l'abondance plutôt que dans la délicatesse. Ce n'était pas deux fois par jour une profusion de mets, apprêtés avec élégance, et étalés avec *faste*. » COND.

« On est parvenu enfin à ne plus mettre le *luxe* que dans le goût et la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le *faste* extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre. » VOLT. « Ce n'est point par l'éclat des richesses, par le *faste* des équipages, par le *luxe* et les dépenses de la table qu'un roi doit se distinguer. » ROLL.

2° *Magnificence*, *somptuosité*, *splendeur*, *pompe*. Ces mots se rapportent à la manière dont les grands, les princes, les États vivent, font les choses ou se montrent, et la représentent comme large, exempte d'épargne, distinguée.

Magnificence annonce une manière noble, généreuse, belle. « La *magnificence* paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique, dans les ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers, et rendent immortels les noms des princes. » BOSS. « Les Grecs et les Romains ont célébré la *magnificence* et la grandeur de Thèbes. » ID. « Tout était grand dans les édifices du palais de Salomon.... Tout y reluisait d'or et de pierreries. Les citoyens et les étrangers admiraient la majesté des rois d'Israël. Le reste répondait à cette *magnificence*. » ID. « L'Allemagne est devenue aussi florissante que l'était l'Italie au XVI[e] siècle, lorsque tant de princes entretenaient dans leurs cours la *magnificence* et la politesse. » VOLT. « La nature étale ici toute sa *magnificence*. » ACAD. « J'ai été beau, *magnifique*, tout couvert de gloire. » (Alcibiade.) FÉN. « Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes *magnifique*, et qui avez de l'inclination pour les belles choses, ait un concert de musique chez soi tous les mercredis ou tous les jeudis. » MOL.

Somptuosité, de *somptuosus*, coûteux, dispendieux, venu lui-même de *sumptus*, frais, somme employée à faire certaines choses, annonce une manière libérale, qui ne plaint pas la dépense, et dans les choses qu'on fait de la richesse. « Dans une cour, tous, à l'envi, cherchent à se montrer, à se signaler par la *somptuosité* et la dépense. » BOURD. « Lucullе crut devoir substituer à la gloire des armes celle de la magnificence. Il employa des sommes immenses pour ses bâtiments et pour ses jardins : il fit encore de plus grandes dépenses pour sa table; il voulait que chaque jour elle fût servie avec la même *somptuosité*, n'y eût-il personne de dehors. » ROLL. « Les préteurs foulaient le peuple par une suite nombreuse de domestiques et d'amis, et par des dépenses excessives en jeux, en festins, et autres pareilles *somptuosités*. » ID. « La parure des Parisiennes est plus recherchée que magnifique; il y règne plus d'élégance que de richesse. La rapidité des modes et la propreté les préservent d'une *somptuosité* ridicule. » J. J.

« Un homme fait de grandes dépenses, il est vraisemblable qu'il est libéral; mais peut-être que ce n'est pas tant libéralité qu'une *somptuosité* mal réglée. » Boss. « L'excès vous est devenu nécessaire, vous estimez pauvre tout ce qui n'est pas *somptueux*. » Id.

Splendeur, grand éclat de lumière, annonce une manière brillante, illustre. « La reine d'Angleterre, arrivée avant son mari (Jacques II), fut étonnée de la *splendeur* qui environnait le roi de France, et de cette profusion de magnificence qu'on voyait à Versailles. » Volt. Quand il est question de quelque chose d'éblouissant, de capable de frapper vivement les yeux, *splendeur* étant le mot propre renchérit naturellement sur *magnificence*. « L'ordre corinthien fut inventé pendant la *magnificence* et la *splendeur* de Corinthe. » Roll. « Tout ce qui avait servi en Italie était comblé par Vaudemont de politesse, gorgé d'argent, et charmé de la *splendeur*, car ce serait peu dire de la *magnificence*, dans laquelle il vivait. » S. S.

Pompe, du grec πομπή, mission, envoi, cortége, procession, marche triomphale, annonce quelque chose de solennel, comme est une cérémonie dans laquelle un personnage principal a une suite belle et nombreuse. Les *pompes* triomphales, l'entreprise des *pompes* funèbres (Acad.); dans la *pompe* d'un convoi (Roll.). « Ces combats étaient suivis d'une procession générale, où l'on portait avec grande *pompe* et grande cérémonie un voile brodé d'or, où étaient tracées artistement les actions guerrières de Pallas contre les titans et les géants. » Roll. « La *pompe* et la grandeur des anciens rois de l'Asie n'approchaient pas de l'éclat de ce voyage de Louis XIV. Trente mille hommes précédèrent ou suivirent la marche du roi. Il menait avec lui la reine sa femme, toutes les princesses et les plus belles femmes de sa cour. » Volt. « L'orgueil des grands paraît jusques après leur mort en la *pompe* de leurs funérailles, et surtout en la *magnificence* de leurs tombeaux. » Bouh.[1]

M

MACÉRER, MORTIFIER, MATER. Ces mots ne sont synonymes qu'au figuré, dans la langue ascétique, où ils signifient s'imposer des châtiments, des austérités par esprit de pénitence.

Macérer ne se dit que du corps, et c'est le rendre maigre (*macer*), l'affliger par le jeûne principalement. « Prendre le sac et le cilice, se couvrir de cendres, jeûner et *macérer* son corps. » Bourd. « Les schismatiques ont aboli la confession, supprimé toute l'austérité de la satisfaction, décrié les *macérations* du corps, fait cesser l'obligation du jeûne. » Id. « Les austérités et les *macérations* de la pénitence. » Id. « Se *macérer* par des jeûnes et par d'autres austérités. » Boss. « Je ne vous demande pas, pour cela (pour venger Jésus-Christ), ni des jeûnes continuels, ni des *macérations* extraordinaires. » Id. Massillon appelle les jours de carême « des jours de *macération* et d'abstinence. » — Au propre, *macérer* des substances, particulièrement des plantes, c'est, en les faisant infuser à froid dans l'eau ou dans quelque autre liquide, les amaigrir en quelque sorte comme on le fait à l'air en les desséchant, c'est les décharger de ce qui est comme leur graisse, de leurs sucs, de leurs principes solubles. « Après avoir bien bassiné ma plaie, elle y appliqua des fleurs de lis *macérées* dans l'eau-de-vie, vulnéraire excellent et très-usité dans notre pays. » J. J.

On *mortifie* proprement la chair; car primitivement *mortifier*, c'est faire que la viande devienne plus tendre. « Les Calmouks mangent la chair de cheval, de chameau, etc., crue ou un peu *mortifiée* sous la selle de leurs chevaux. » Buff. Or, la chair, en termes de l'Écriture, se prend pour la sensualité; si bien que la *mortification* attaque et affaiblit, non pas le corps précisément, mais les désirs, les passions, l'amour du plaisir. Si on se *macère* par le jeûne, on se *mortifie* par des déplaisirs, des dégoûts, des chagrins, en réprimant ses appétits, en se refusant ce qui plaît le plus et en pratiquant ce qui cause le plus de répugnance. Au lieu d'être purement corporelle comme la *macération*, la *mortification* regarde aussi l'esprit : on *macère* son corps ou sa chair seulement; on *mortifie* aussi ses sens, ses passions, ses vices, son esprit. « Tout ce que nous faisons pour le salut est inutile, s'il ne se rapporte au règlement du cœur, et à l'entière *mortification* des vices et des désirs. » Mass. « Obliger les pécheurs à tout ce que l'Évangile a de plus austère, aux rigueurs de la pénitence,

1. *Pompe* et *magnificence* en particulier se disent aussi de la manière de s'exprimer, et la font concevoir comme grande et éclatante. Mais *pompe* est plutôt concret, et *magnificence* abstrait. « Ne semblait-il pas qu'un mystère (celui de l'incarnation), dont les figures mêmes avaient été si *pompeuses* et les promesses si *magnifiques*, aurait dû s'accomplir avec plus d'éclat? » Mass. « Dans tout le reste (du discours de Mithridate dans Racine) la *magnificence* du style, la *pompe* des images, est égale à l'élévation des pensées. » Lah. On dit bien la *magnificence* (Acad.), mais non pas la *pompe*, des idées. D'autre part, dépeignant surtout l'étalage et l'appareil, *pompe* est propre à renchérir sur *magnificence* et se prend plus ordinairement en mauvaise part dans le sens d'emphase, de grand *faste*, ou de *faste* dans un genre élevé, où on vise à être sublime. « Parlons sans figures, et ne cherchons point de *magnifiques* et de *pompeuses* expressions pour soutenir un sujet qui par lui-même est au-dessus de toute expression. » Bourd. « Les apôtres n'ont point cherché la vaine *pompe* et les grâces frivoles des orateurs païens; ils se sont contentés de prêcher Jésus-Christ avec toute la force et la *magnificence* du langage de l'Écriture. » Fén. *Pompeux* galimatias (Acad.).

au crucifiement de la chair, à la *mortification* de l'esprit. » BOURD.

Mater, c'est, au jeu des échecs, réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place. Ensuite, c'est, en parlant des animaux, les réduire, parvenir à les dompter, à les apprivoiser. « Après qu'on a *maté* ces éléphants sauvages (qu'on vient de prendre) pendant quelques jours par la faim et par la soif, on entre dans l'enclos. Comme ils sont extrêmement affaiblis, ils ne résistent pas longtemps.... Ainsi domptés, ils se laissent conduire.... On les apprivoise.» ROLL. Enfin, dans le style de la dévotion, c'est soumettre le corps et la chair, les réduire en servitude, les assujettir, après avoir abattu leur fierté et leur arrogance. « Notre chair est une chair rebelle, et il n'est pas possible de la tenir dans la soumission et dans l'ordre, si l'on ne prend soin de la réduire sous le joug, à force de la châtier et de la *mater*. » BOURD. « Combien en voyez-vous qui, dans l'opulence, s'étudient à *mater* leur corps et à le réduire en servitude? » ID.

Ainsi, on *macère* son corps en l'exténuant; on le *mortifie* en le chagrinant, en le tourmentant par la répression de ses désirs, par l'extinction du feu de la concupiscence; on le *mate* en le subjuguant, en le rendant docile et désormais incapable de résistance. Les saints se sont *macérés*, il ont châtié leur corps par le jeûne, les privations, les veilles, les disciplines et les autres exercices de la pénitence; ils se sont *mortifiés*, ils ont renoncé, non-seulement aux plaisirs du corps, mais encore à ceux de l'esprit et du cœur, ils ont combattu toute leur nature sensible, ils l'ont affligée de mille manières, et l'ont traitée avec une impitoyable dureté; ils se sont *matés*, c'est-à-dire domptés, et par là ils ont acquis sur eux-mêmes un empire absolu.

1° MAGIE, CHARME, ENCHANTEMENT, CONJURATION; — 2° SORT, SORCELLERIE, SORTILÉGE, MALÉFICE, ENSORCELLEMENT, FASCINATION. L'idée commune à tous ces mots est celle d'un art prestigieux, d'un art prétendu, auquel la superstition ou l'ignorance attribue le pouvoir d'opérer d'une manière occulte et surnaturelle des effets réels ou imaginaires.

Mais les quatre premiers n'expriment rien de fâcheux, au lieu que les six derniers se prennent en mauvaise part. Ce peut être tout au moins sans préjudice pour personne que le *magicien* emploie les *charmes*, les *enchantements* et les *conjurations;* mais le *sorcier* tient ses pouvoirs du diable, du génie du mal, et c'est d'ordinaire pour nuire qu'il emploie le *sort*, la *sorcellerie*, le *sortilége*, le *maléfice* et la *fascination*. Un affranchi, à force de soin et de travail, avait rendu son champ bien plus fertile que ceux de ses voisins. Ceux-ci l'accusèrent d'user de *magie* pour procurer à sa petite propriété une fertilité si étonnante, et d'employer des *sortiléges* pour rendre leurs terres stériles (ROLL.). Les verbes *charmer*, *enchanter* et *conjurer* marquent figurément la production d'un effet agréable ou avantageux; *ensorceler* et *fasciner*, au contraire, signifient agir sur l'esprit d'une manière mauvaise ou funeste.

1° *Magie, charme, enchantement, conjuration.*

Magie est général, et désigne l'art même : on dit absolument, la *magie*, croire à la *magie*, les curiosités, les opérations de la *magie*. « Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la *magie;* car la *magie* fut toujours enseignée chez toutes les nations. » VOLT. « Quelques-uns ont soupçonné Empédocle de *magie*.... Il semble qu'il ait voulu lui-même marquer dans ses poésies qu'il avait quelques connaissances secrètes de cette nature, lorsqu'il dit à Gorgias qu'il ne veut apprendre qu'à lui seul les secrets dont il faut se servir pour guérir toutes sortes de maladies, rajeunir les vieillards, exciter les vents, apaiser les tempêtes, faire venir la pluie et la chaleur, et enfin donner la vie aux morts et les faire revenir de l'autre monde. » FÉN. — *Charme*, *enchantement* et *conjuration* sont particuliers ou relatifs à des applications de cet art : faire ou rompre un *charme*, un *enchantement*, une *conjuration*. Les Juifs ont dit que Jésus-Christ avait fait ses miracles par *magie*, par des *charmes*, des *enchantements*, des *conjurations* (BOSS.). « Les deux partis croyaient fermement à la *magie*.... On faisait plusieurs *conjurations* par le moyen du mot *Abraxas*. » VOLT.

Charme et *enchantement* se ressemblent beaucoup. L'un vient de *carmen*, chant, et l'autre de *cantare in*, chanter dans, sur ou contre. C'est en chantant et plus tard en prononçant certains mots consacrés ou certaines formules que les magiciens étaient supposés opérer leurs prodiges. On trouve dans Virgile :

Carmina vel cœlo possunt deducere lunam;

et

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Mais *charme* est un substantif pur : au lieu de dériver d'un verbe, il sert à en former un, *charmer*. *Enchantement*, au contraire, est un substantif verbal.

De là il suit que le *charme* est une chose, un objet, et l'*enchantement* un fait, une action ou un état. On porte sur soi un *charme* ou des *charmes* (ACAD.), on en attache au cou de quelqu'un (FÉN.), les Juifs au moyen âge vendaient des philtres et des *charmes* (VOLT.), Socrate disait qu'il en avait pour gagner et s'attacher la jeunesse athénienne; mais l'*enchantement* commence ou cesse, on est dans l'*enchantement* ou on en sort. « Les pavots que le sommeil répand sur la terre apaisent tous les noirs soucis par leurs *charmes*, et tiennent toute la nature dans un doux *enchantement*. » FÉN. Le *charme* est plus ou moins fort ou efficace; l'*enchantement* dure plus ou moins, est plus ou moins long. On lève un *charme* comme on lève un emplâtre; on rapporte des *enchantements* comme on rapporte des miracles ou des faits quelconques.

La *conjuration* est un enchantement dans lequel on emploie des paroles, des pratiques, des cérémonies, des invocations ou des exorcismes. Un compositeur d'opéras fait des tempêtes, des tremblements de terre, des *conjurations* magiques (MARM.). Voltaire rapporte une *conjuration* dont on se servait encore au temps de Rabelais

pour se faire aimer des filles. « Le secret consistait à prendre un cheveu de la fille ; on le plaçait d'abord dans son haut-de-chausse ; on faisait une confession générale ; on faisait dire trois messes pendant lesquelles on mettait le cheveu autour de son cou ; on allumait un cierge bénit au dernier évangile, et on prononçait cette formule : O cierge ! je te conjure.... » De plus, la *conjuration* a pour but ordinaire d'écarter de grands maux, de chasser les démons ou de détourner des fléaux. Que si, au lieu d'être dirigée contre le diable, la *conjuration* quelquefois l'appelle, c'est moins pour user de son pouvoir contre quelqu'un que pour apprendre quelque chose de caché. « Le démon, malgré la force des *conjurations* qu'elle employait pour l'obliger à révéler l'avenir, avait la malice de la tromper. » LES. Dans son voyage en Laponie Regnard raconte que, par curiosité, il alla consulter un magicien du pays sur ce qui se passait en France. Celui-ci, qui prétendait avoir un démon à ses ordres, eut recours à son tambour et à son marteau, qui sont des instruments magiques ; mais il eut beau faire des *conjurations* (REGN., LAH.) et des grimaces, se frapper le visage, se mettre tout en sang, le diable n'en fut pas plus docile.

2° *Sort*, *sorcellerie*, *sortilége*, *maléfice*, *ensorcellement*, *fascination*.

Le *sort* est, comme le *charme*, une chose ou un objet : on le jette, on le met, on le donne.

> Et quitte ce morveux et l'amour qu'il te donne.
> C'est quelque *sort* qu'il faut qu'il ait jeté sur toi.
> MOL.

La *sorcellerie* est l'art ou le métier : accusation de *sorcellerie* (VOLT.), histoire, jurisprudence de la *sorcellerie* (ID.), enseigner la *sorcellerie* (ID.), savant en *sorcellerie* (ID.). « On a banni l'astrologie judiciaire, la *sorcellerie*, la possession du diable, la baguette divinatoire, la panacée universelle et les jésuites. » ID. « Les protestants du Nord ont été assez imbéciles et assez cruels pour faire brûler deux ou trois misérables accusés de *sorcellerie*. » ID. « Érasme lui-même conte des histoires de *sorcellerie* auxquelles il croit. » COND.

Sortilége se prend quelquefois comme *sorcellerie* pour l'art du sorcier, mais c'est dans un style plus sérieux ou plus noble. « Que penser de la magie et du *sortilége ?* » LABR. « Sous Gengis, le *sortilége* fut expressément défendu, sous peine de mort. Charlemagne ne le punit que par des amendes. » VOLT. — D'ordinaire *sortilége* exprime une application du *sort*, un fait où ce moyen mystérieux de nuire est employé, une pratique ou un trait de sorcier. « On ne voit pas d'idoles en Jacob ; on n'y voit point de présages superstitieux, on n'y voit point de divination ni de *sortiléges*. » BOSS. « Horace reproche à Sagana et à Canidia leurs horribles *sortiléges*. » VOLT. « Dans le pays où on cessa d'exorciser, on remarqua que le nombre énorme de possessions et de *sortiléges* diminua beaucoup. » ID. « Dans les *Ensorcelés* de Favart, il y a deux enfants à qui on fait accroire qu'on a jeté un *sort* sur eux, et qui s'en accusent réciproquement jusqu'à ce qu'ils en viennent à se guérir du *sortilége* comme Alain et Nicette. » LAH.

Le *maléfice* (*maleficium*, mauvaise action, méfait) ne diffère du *sortilége* que parce qu'on le considère au point de vue moral ou légal, comme criminel. « Ces sciences curieuses (l'astrologie judiciaire et la chiromancie), qui servent de couverture aux *sortiléges* et aux *maléfices*, sont condamnés dans tous les États. » BOSS. « Au concile d'Orléans, en 1017, les manichéens furent condamnés par le roi Robert, autant pour leurs *maléfices* et leurs sacriléges que pour leurs erreurs. » ID. « Si, depuis 1672, il y a eu encore des accusations de *maléfices*, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs qui d'ailleurs employaient le poison. » VOLT. — D'autre part, le *maléfice* est quelquefois un objet non pas abstrait, comme le *sort*, mais concret, matériel, c'est-à-dire la drogue ou le composé dont on se sert pour commettre le crime. « Domitius Afer, qui cherchait à se faire un nom, chargea Clandia d'adultère avec Furnius, de poisons et de *maléfices* destinés à l'empereur. » D'AL. « Cette esclave est une chrétienne ; ces gens-là ont des *maléfices*, et je crois qu'elle en use pour vous inquiéter. » MARM. « On ouvrit la chambre du sorcier ; on y trouva les *maléfices* et il fut condamné à être pendu. » VOLT.

> On la vient voir, cette sorcière,
> Pour trouver de l'argent perdu,
> Pour de la corde de pendu
> Dont elle fait ses *maléfices*. SCARR.

L'*ensorcellement* est l'action d'ensorceler, de jeter un *sort* sur quelqu'un, d'exercer contre lui la *sorcellerie*, d'employer contre lui un *sortilége* ou un *maléfice*, ou bien c'est le résultat de cette action. Pendant l'*ensorcellement* le sorcier fait ceci ou cela, se tient dans tel ou tel endroit. L'*ensorcellement* de telle personne eut lieu à telle époque, dans telles ou telles circonstances, dura tant d'années, fut ou ne fut pas constaté, causa la mort du maléficié, etc.

La *fascination* est un ensorcellement partiel, dont l'effet se borne à empêcher de voir les choses telles qu'elles sont. « Écoutez le sage : la vie humaine est une *fascination*, une tromperie des yeux : on croit voir ce qu'on ne voit pas ; on voit tout avec des yeux malades. Mais vous l'aimiez si éperdument, et maintenant vous ne l'aimez plus ? J'étais ébloui ; j'avais les yeux *fascinés ;* je les avais troubles. » BOSS.

MAINTENIR, SOUTENIR. Empêcher qu'une chose ne tombe ou ne succombe, ne défaille ou ne soit détruite. Ils se disent, au propre, d'un bâtiment, mais plus souvent au figuré, en parlant de diverses choses, et, par exemple, d'un État, de l'autorité, de l'honneur, de droits, d'intérêts, etc. On *maintient* et on *soutient* une personne dont on assure la position. *Maintenir* et *soutenir* se prennent aussi l'un et l'autre dans le sens d'affirmer.

Mais *maintenir*, *tenir* la *main* ou par la *main*, a rapport à la durée, il marque une continuité d'assistance ; *soutenir*, *tenir* par *dessous* ou en *dessous*, se distingue davantage par l'idée de force, il annonce un secours puissant, plutôt énergique que durable, et plutôt physique que

moral. « Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se *maintiennent* ou se *soutiennent*. La force des lois dans l'un, le bras du prince toujours levé dans l'autre, règlent ou contiennent tout. » MONTESQ.

Le respect des lois sert à *maintenir* l'ordre; quand une atteinte grave est portée à l'ordre, c'est au pouvoir à le *soutenir*. On *maintient* une personne en place en veillant sans cesse à ce qu'elle ne soit point déplacée; on la *soutient* contre des ennemis en repoussant leurs attaques. On *maintient* la paix; on *soutient* des guerres. Voulez-vous *maintenir* votre santé, consultez l'hygiène; s'agit-il de la *soutenir* dans le besoin, ayez recours à la médecine. La tradition *maintient* la foi (PASC.); les confesseurs de la foi l'ont *soutenue* avec courage, malgré les menaces et les plus violentes persécutions (BOURD.). Un ami vous *maintient* dans tel état, et vous *soutient* dans vos entreprises.

La chose qu'on *maintient* on la conserve, on la fait durer ou continuer à être; la chose qu'on *soutient* on la défend, on la fait triompher de tous les assauts. *Maintenons* les coutumes qui sont bonnes, ne nous lassons pas de les suivre; *soutenons*-les, combattons les novateurs insensés qui s'efforcent de les détruire. Une femme se *maintient* qui reste toujours fraîche et belle; elle se *soutient* quand elle résiste aux ravages du temps, aux attaques et aux accidents de toutes sortes. L'âme du sage se *maintient*, demeure égale à elle-même, dans toutes les circonstances de la vie; elle se *soutient*, elle surmonte toutes les causes d'accablement dans les revers.

A l'égard des opinions ou dans le sens d'affirmer, même différence. On *maintient* longtemps, toujours, partout, constamment. « J'ai fait voir combien vous aviez imputé d'hérésies l'une après l'autre à vos adversaires, manque d'en trouver une que vous ayez pu longtemps *maintenir*. » PASC. « Je *maintiendrai* toujours, avec tous les gens de bon goût, que.... » VOLT. « Je le *maintiendrai* partout. » ACAD. Mais on *soutient* avec chaleur, vivement, dans le feu d'une dispute. « Il s'échauffe ensuite dans la conversation, déclame contre le temps présent, et *soutient* que....» LABR. « Oui, je te *soutiendrai* par vives raisons, je te montrerai par Aristote, que tu es un ignorant. » Le docteur Pancrace irrité. MOL. « Le prêtre avec lequel je disputais rejetait toutes mes citations, *soutenant* qu'elles étaient fausses. » J. J.

MAISON; — 1° CHÂTEAU, HÔTEL, PALAIS; — 2° MAISONNETTE, CHAUMIÈRE, CABANE, HUTTE, CAHUTE, BARAQUE, BICOQUE. Bâtiments plus ou moins considérables qui servent au logement des hommes.

Maison est le terme commun, celui qui désigne l'objet indépendamment de son importance, ou en lui attribuant une importance ordinaire. « Quitter le monde pour Dieu, c'est s'enfuir d'une *maison* qui tombe en ruine. » BOSS. « A ce mot de *maison* répond l'idée d'un lieu où nous nous renfermons contre les incommodités du dehors. » ID. On dira qu'une ville renferme tant de *maisons* (VOLT.); c'est le seul mot qui convienne en ce cas, parce qu'il n'y est nullement question de la grandeur ou de la petitesse de la chose. « On voit encore aujourd'hui les vestiges de la maison de campagne d'Adrien, qui ne passe pas la grandeur de nos *maisons* ordinaires. » ROLL. Les hommes de la classe moyenne, ceux qui ne sont ni grands ni petits, ni riches ni pauvres, les bourgeois, en un mot, occupent des *maisons*.

1° *Château*, *hôtel*, *palais*.

Le *château*, l'*hôtel* et le *palais* sont de grandes *maisons*. Mais ce qui d'abord sépare nettement le *château* de l'*hôtel* et du *palais*, c'est que le *château* est une *maison* de campagne et non une *maison* de ville. « Il suffit de n'être point né dans une ville, mais sous une ruine qui trempe dans un marécage, et qu'on appelle *château*, pour être cru noble sur sa parole. » LABR. « L'épouse d'Auguste II, roi de Pologne, se retira dans un *château*, à la campagne, dès qu'elle sut sa conversion. » S. S. « Regarde, auprès de ce hameau de neuf à dix feux, cette maison qui a quatre petits pavillons; c'est mon *château*. » LES. « Cet orgueilleux gentilhomme de campagne habitait une maison qu'il appelait son *château*, et qui n'était qu'une masure. » ID.

De leur côté, l'*hôtel* et le *palais* diffèrent en ce que le *palais* renchérit sur l'*hôtel* : l'*hôtel* est grand et beau, le *palais* très-grand et très-beau. « Étant à Mexico, j'aperçus une grande *maison* : C'est le *palais* du vice-roi, me dit mon hôte. Est-il possible, m'écriai-je? Il y a des *hôtels* aussi beaux dans toutes les grandes villes d'Espagne. Je m'étais attendu à un bâtiment plus superbe. » LES. On dit l'*hôtel* d'un seigneur (VOLT., LES.), d'un duc (VOLT.), d'un ambassadeur (VOLT., LES.), d'un grand quelconque, d'un ministre; et le *palais* d'un roi (LES.), d'un souverain, d'un prince ou d'un haut dignitaire de l'Église. « L'ambassadeur d'Autriche, à Paris, devait vivre avec plus de luxe et de splendeur; car il avait la première ambassade de l'Europe; une grande fortune et un *palais* pour *hôtel*. » MARM. « Je ne démentis point dans l'*hôtel* de Son Excellence (l'ambassadeur) la réputation que je m'étais acquise dans le *palais* du cardinal par mes espiégleries. » LES. — En fait de *maisons*, *palais* exprimé donc ce qu'il y a de plus relevé et de plus magnifique. « Pendant que notre corps est détruit, *maison* de terre et de boue, Jésus-Christ nous offre son *palais*. » BOSS. « Les Juifs donnaient à leur Messie de belles et triomphantes armées, de grands et de superbes *palais*, une cour plus leste et plus polie, une maison plus riche et mieux ordonnée que celle de leur Salomon, et enfin tout ce pompeux appareil dont la majesté royale est environnée. » ID. « A Florence, les maisons des particuliers, qui pourraient passer pour autant de *palais*, sont ornées d'une infinité de beaux ouvrages d'architecture. C'est avec raison qu'on appelle Florence la huitième merveille du monde. » ID. « Je m'étais figuré Paris une ville aussi belle que grande, où l'on ne voyait que de superbes rues, des *palais* de marbre et d'or. » J. J.

2° *Maisonnette*, *chaumière*, *cabane*, *hutte*, *cahute*, *baraque*, *bicoque*.

La *maisonnette*, la *chaumière*, la *cabane*, la *hutte*, la *cahute*, la *baraque* et la *bicoque* sont de petites *maisons*.

Maisonnette est le diminutif de *maison*. Mais il n'entre rien de mauvais dans l'idée de ce mot : la *maisonnette* est de petite dimension, mais non pas chétive et désagréable. C'est quelquefois un mot du style familier ou un terme de modestie.

Elle logeait, comme j'ai déjà dit,
Tout près des champs, dans une *maisonnette*
Dont la cloison.............. LAF.

« Allez, mademoiselle, la *maisonnette* d'un garde-chasse, bon vivant, vaut mille fois mieux que le plus beau couvent du monde. » MARM. « Mon père avait réalisé mon songe. Le moulin, la vigne, le petit verger; bordé de haies et peuplé de troupeaux, s'offrirent à mes yeux tels que je les avais rêvés. Le plus intéressant manquait encore à mes désirs, lorsque je vis sortir de la nouvelle *maisonnette* le meunier, la meunière, avec leurs deux enfants : imaginera qui pourra l'ivresse de ma joie en ce moment. » ID. Voltaire écrit au président Hénault : « Honorez-moi de vos remarques sur ce second volume (du *Siècle de Louis XIV*). Vous qui avez bâti un si beau *palais*, mettez quelques pierres à ma *maisonnette*. »

La *chaumière* et la *cabane* sont des *maisons* de village, de méchantes *maisons*.

Mais la *cabane* est encore pire que la *chaumière*. Dans les *chaumières* on trouve sans doute des hommes peu fortunés, qui mènent une vie laborieuse; dans les *cabanes* on ne trouve qu'indigence : c'est proprement la *maison* du pauvre. La *chaumière*, sans être ni élégamment bâtie, ni précisément gracieuse, comme la *maisonnette*, n'exclut pourtant pas l'idée d'une certaine aisance. Gil Blas, après avoir fait figure à la cour, et essuyé une disgrâce, « achète du peu de bien qui lui reste une *chaumière* pour y aller mener une vie retirée. » LES. « La vieille reine pleurait tous les jours et disait : Hélas ! si j'étais Péronnelle, à l'heure que je parle, je serais logée dans une *chaumière*, et je vivrais de châtaignes; mais je danserais sous l'orme avec les bergers au son de la flûte. » FÉN. « Je ne suis plus qu'un vieux soldat, retiré dans sa *chaumière*. » VOLT. « Que je voudrais avoir l'honneur de vous donner à dîner dans ma *chaumière*, avec des philosophes tolérants qui daignent y venir quelquefois ! » ID.

La *cabane*, au contraire, se conçoit nécessairement comme misérable. « La fertile contrée d'Arpine, disait-on à Télémaque, doit vous faire oublier la pauvre Ithaque avec ses *cabanes*. » FÉN.

Tout est pour eux bon gîte et bon logis,
Sans regarder si c'est Louvre ou *cabane*. LAF.
Le pauvre en sa *cabane*, où le chaume le couvre.
MALH.

Lorsqu'on veut peindre les deux extrêmes de l'opulence et de la pauvreté, on oppose le *palais* habité par l'une à la *cabane* occupée par l'autre. « Par l'effet de l'enfantement de Marie, les *palais* et les trônes sont à bas, les *cabanes* sont relevées. » BOSS. « Après avoir vu Jésus couché dans une crèche, jamais nous ne nous plaindrons de notre misère : nous préférerons nos *cabanes* aux *palais* des rois. » ID. « La vieille reine métamorphosée en jeune paysanne, charma toute l'assemblée; mais il fallut qu'elle se retirât dans un village et sous une *cabane*, étant couverte de haillons. Corysante, la jeune paysanne, au contraire, devint hideuse, et elle demeura dans ce superbe *palais*, où elle commanda en reine. » FÉN. « Oserait-on comparer les *palais* magnifiques de ces grands seigneurs avec la *cabane* de Curius ? » ROLL.

« Permettez-moi de vous parler de la réflexion que vous faites sur les *chaumières* des laboureurs, sur ces *cabanes*, sur ces asiles du pauvre; vous condamnez ces expressions dans le poëme des *Saisons*. Vous dites qu'une *cabane* ne peut pas être le logement d'un agriculteur considérable. Mais comparez les hôtels des fermiers généraux avec les logements de nos fermiers de campagne, et vous verrez que les termes de *chaumière*, de *cabane* ne sont que trop convenables. » VOLT.

Hutte et *cahute* (voy. Ire partie, p. 163) signifient des cabanes informes, faites sans aucune industrie avec de la terre et du bois ou de la paille.

Mais les *huttes* sont plutôt des *cabanes* de sauvages ou de soldats grossiers, qui ignorent l'art de bâtir; et les *cahutes*, des *cabanes* de pauvres paysans ou de pauvres bergers, répandues dans la campagne ou dans les bois. La rudesse du mot *hutte* annonce celle du constructeur et de l'habitant de la *hutte*; la misère marquée par *cahute* est telle que ce mot, à la différence de *cabane*, par exemple, ne saurait être admis dans le style un peu soutenu. Lafontaine le met dans la bouche d'un paysan qui parle patois.

A *cahute*, dans le langage familier, on donne pour synonymes *baraque* et *bicoque*, qui, comme *cahute*, se disent en raillant et par mépris d'une mauvaise petite maison.

Mais ce qui frappe surtout dans la *cahute*, c'est le peu de prix de la matière. Ce qu'on considère dans la *baraque*, c'est qu'elle a été bâclée, faite à la hâte, sans proportion, sans ordre. En effet, *baraque*, au propre, sert à exprimer, comme *hutte*, les petites maisons improvisées par les soldats en campagne; avec cette différence que la *baraque* est en planches, au lieu d'être en terre, comme la *hutte*, et que *baraque* s'applique aux soldats d'à présent, et non pas, comme *hutte*, à des soldats barbares ou à des sauvages.

Quant à la *bicoque* (place de guerre de peu d'importance et de peu de défense), elle est, ce semble, bâtie sur une hauteur ou bien hors d'état de résister beaucoup ou longtemps à l'action du vent et de la pluie.

1° **MAISON, LOGIS, HABITATION; — 2° DEMEURE, DOMICILE, RÉSIDENCE, SÉJOUR.** Ces mots indiquent le lieu ou ont rapport au lieu dans lequel on se tient d'ordinaire. La première condition pour trouver une personne, c'est de

connaître sa *maison*, son *logis*, son *habitation*, sa *demeure*, son *domicile*, sa *résidence* ou son *séjour*.

Maison, *logis* et *habitation* expriment quelque chose de concret. « Mon *logement* est tombé par terre; j'ai une autre *maison* dans le ciel, qui n'est pas bâtie de main d'hommes. » BOSS. *Demeure*, *domicile*, *résidence* et *séjour* désignent quelque chose d'abstrait. Changer sa *maison*, son *logis* ou son *habitation*, c'est modifier, réparer ou augmenter le local qu'on occupe; changer sa *demeure*, son *domicile*, sa *résidence*, son *séjour*, c'est aller ailleurs. Comme, en tel pays, les *maisons*, les *logis* ou les *habitations* se vendent ou se louent à vil prix, vous y choisissez votre *demeure*, votre *domicile*, votre *résidence* ou votre *séjour*. Un homme a sa *demeure*, son *domicile*, fait sa *résidence*, son *séjour* dans une *maison*, un *logis* ou une *habitation*. « Dans ces *maisons* éparses et champêtres je plaçais en idée notre commune *demeure*. » J. J. « Je passais dans une grande rue devant une *maison* qui me parut devoir être la *demeure* de quelque homme opulent. » LES.

J'ai peur, si le *logis* du roi fait ma *demeure*,
De m'y trouver trop bien dès le premier quart d'heure. MOL.

« La cigogne blanche choisit nos *habitations* pour *domicile*; elle s'établit sur les tours, sur les cheminées et les combles. » BUFF.

1° *Maison*, *logis*, *habitation*.

Maison désigne le bâtiment : la *maison* est grande ou petite (c'est un palais ou une cabane), vieille ou neuve, faite de pierres ou de briques, couverte de tuiles ou de chaume, etc.

Le *logis* est la *maison* considérée par rapport à la manière dont on s'y trouve : un bon *logis*. Aussi appelle-t-on de ce nom les hôtelleries, les *maisons* où on est plus ou moins bien traité pour son argent. Mais ce qui distingue principalement *logis*, c'est qu'il est vieux. « Ce fut Anne, duc de Montmorency, qui entra un beau jour à cheval dans la cour du *logis* du roi, et y monta ensuite. » S. S. Étant vieux, il n'est plus resté usité que dans un petit nombre de locutions du langage familier : garder le *logis* (ACAD.); de retour au *logis* (J. J.); nous reprenions le chemin du *logis* (ID.); le maître du *logis* (MOL., SÉV.). « Un infâme eunuque avait fait écrire sur la porte de sa *maison* : Qu'il n'entre rien de mauvais par cette porte. Diogène dit : Et le maître du *logis*, par où entrera-t-il? » FÉN. Quelquefois même *logis* est un terme de mépris. Dans sa dixième satire, Boileau dépeint, sortant de leur *logis*, le lieutenant criminel Tardieu et sa femme, ces modèles de la sordide avarice. « Cette grâce fut procurée à des gens dont le *logis* était le lieu des assemblées des cabales du parlement et des ennemis de la régence. » S. S.

Habitation diffère considérablement de *maison*, et par conséquent de *logis*. D'abord l'*habitation* comprend et le bâtiment où on est à l'abri des intempéries, et ses dépendances. « Ils entourent leurs *habitations* de palissades. » ACAD. « Je ne sais quelle idée tu as de notre *habitation*; mais si tu t'imagines que c'est une *maison* magnifique, une terre de grand seigneur, je t'avertis que tu te trompes. » LES. De plus, une *habitation* peut très-bien n'être pas une construction élevée par des hommes sur le sol. « Les abeilles se font des *habitations* commodes : on les détruit, elles les rebâtissent. » VOLT. « Fouler aux pieds une *habitation* de fourmis. » ID. « Sans la philosophie nous ne serions guère au-dessus des animaux qui se creusent des *habitations*, qui en élèvent, qui s'y préparent leur nourriture. » ID. Les marmottes travaillent en commun à leur *habitation* (BUFF.). Chaque couple d'oiseaux travaille à l'envi à l'*habitation* commune (ID.).

2° *Demeure*, *domicile*, — *résidence*, *séjour*.

Demeure et *domicile* sont absolus, ils marquent quelque chose de constant; *résidence* et *séjour* sont relatifs, ils signifient quelque chose d'accidentel et de passager. Qu'un oiseau ait tel lieu pour *demeure* ou pour *domicile*, cela suppose qu'il n'en sort point; mais on dit bien qu'il a tel lieu pour *résidence* principale (BUFF.) ou pour *séjour* principal. Après une *résidence* ou un *séjour* de quelques années sur cette terre, notre âme, si nous avons bien vécu, retourne au ciel, où elle doit avoir sa *demeure* ou son *domicile*. Après beaucoup de voyages, Pythagore revint dans sa patrie, où il ne fit pas un long *séjour*. Il passa en Italie et fixa sa *demeure* à Crotone (ROLL.). Outre cela, *demeure*, ainsi que *domicile*, annonce quelque chose d'étroit et de précis; *résidence*, ainsi que *séjour*, au contraire, quelque chose d'étendu, de vague. Vous donnez votre adresse en faisant connaître votre *demeure* ou votre *domicile*, c'est-à-dire exactement votre rue, votre numéro; en faisant connaître votre *résidence* ou votre *séjour*, vous apprenez seulement la ville ou le pays où vous restez. Enfin *demeure* et *domicile* sont objectifs, *résidence* et *séjour* subjectifs. On a sa *demeure* ou son *domicile*; on fait sa *résidence* ou son *séjour*. « La synagogue devait avoir sa *demeure*, et faire son *séjour* sur la terre. » BOSS.

Demeure, *domicile*.

Demeure, dérivé du latin *demorari*, s'arrêter, est le mot ordinaire. *Domicile*, pure reproduction du latin *domicilium*, qui a le même sens, est une expression noble. « Le ciel comme le plus noble et le principal *domicile* demeura à Jupiter, et le reste échut à ses frères et à sa sœur. » BOSS. « Pour que le maître fasse chez vous la pâque, il faut que votre cœur, qui est comme le *domicile* et le sanctuaire qu'il a choisi, soit pur. » BOURD. « Marseille était dans les Gaules comme le *domicile* des muses et le centre de la politesse. » ROLL. Vous direz, au contraire, dans le langage commun, que Dieu promit à Abraham une terre pour servir de *demeure* fixe à sa postérité (BOSS.), qu'un maître doit à ses domestiques l'aliment et la *demeure* (BOURD.), etc. « Voici la chimère, qui habite tantôt l'hôpital et tantôt les petites maisons, comme des *demeures* qui lui sont également propres. » MONTESQ. Par la même raison, *domicile* se dit plutôt en termes de jurisprudence et a rapport à la société civile et au gouvernement. « Des seigneurs voulaient ravir à leurs sujets le premier droit qu'ont les hommes de choisir leur *domicile*; ils craignaient qu'on ne les quit-

tât pour aller dans les villes libres. » VOLT. « Violation du *domicile*. » ACAD.

Résidence, *séjour*.

Le mot de *résidence*, par sa terminaison, exprime quelque chose de plus long. « Parmi les étrangers qui venaient faire à Paris leur *résidence* ou quelque long *séjour*, Mme Geoffrin faisait un choix des plus instruits, des plus aimables. » MARM. « En 324, Constantin fit quelque *séjour* à Nicomédie, qui était en Orient la *résidence* ordinaire des empereurs. » COND. « Périclès évita de se mêler des affaires publiques, qui demandaient une *résidence* assidue à la ville. » ROLL. — *Résidence* vient du latin *residere*, résider, au lieu que *séjour* a été formé du français *jour* (passer ses *jours*, à part, *separatim*, *seorsum*). Par conséquent, *résidence* signifie le *séjour* que doit faire et que fait dans le lieu de ses fonctions un certain personnage, un évêque ou un magistrat, par exemple. « Ravenne, *résidence* des exarques. » BOSS. Conformément à l'union de Calmar, le souverain était obligé « de partager tour à tour sa *résidence* dans les trois royaumes, et de consommer dans chacun le revenu de chaque couronne. » VERT. De son côté, *séjour* a cela de particulier qu'il est tout relatif aux sentiments qu'on éprouve dans la situation qu'il représente : un *séjour* agréable (MOL., BUFF.), heureux (J. J.), chéri (BUFF.), délicieux (LABR.), triste (BOURD.), mélancolique (MOL.). — *Séjour* se prend aussi dans une acception figurée et poétique, étrangère au mot *résidence*. « Paris est le *séjour* de tous les arts. » VOLT. « L'enfer est un *séjour* d'horreur et de désolation éternelle. » ID. « Quitter cette vie infortunée pour aller dans le *séjour* des délices. » MONTESQ. « Ne faisons point de notre retraite le *séjour* de la faim et de la pauvreté. » LES.

MAJESTÉ, DIGNITÉ. Ces mots signifient une sorte de grandeur ou d'excellence propre à attirer ou qui attire les respects.

Mais *majesté*, de *major*, plus grand, supérieur, au-dessus des autres, ne se dit que des personnes ou des choses les plus élevées, que des classes de personnes ou de choses les plus générales, de Dieu, des rois, des princes, et de ce qui s'y rapporte; au lieu qu'on peut avoir de la *dignité* dans tous les rangs, dans le sacerdoce, dans la magistrature, même dans une condition privée, parce qu'il y a pour tous les états une grandeur relative, une bienséance à laquelle les actions et les choses peuvent être conformes ou contraires. Les rois portent le titre de *majestés;* on appelle *dignités* des charges considérables, des postes éminents, mais non pas suprêmes, à moins qu'on ne le dise d'une manière expresse. « L'empereur grec et son clergé, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la *majesté* de leur empire et la *dignité* de leur Église. » VOLT. « Voilà ce qui a rendu si vénérable aux fidèles la *majesté* des temples, la sainteté des autels, la *dignité* des prêtres. » BOURD. « On voit que ces omissions de l'histoire de notre auteur affaiblissent la primauté du saint-siége, la *dignité* des conciles, l'autorité des Pères, la *majesté* de la religion. » BOSS. « Voyez si l'Église perdait quelque chose de sa *majesté* dans la simplicité et la frugalité de ces pasteurs illustres, et si la *dignité* de l'épiscopat fut jamais regardée avec plus de vénération que lorsqu'elle ne brilla que par la sainteté, l'humilité et la pauvreté évangélique. » MASS. « Dans nos temples la duchesse d'Orléans venait soutenir par la *majesté* de sa présence la *dignité* de notre ministère. » ID. « Quand vous paraissez dans les palais où le souverain se trouve, vous marquez par la *dignité* et la décence d'un habillement grave et sérieux le respect que vous devez à la *majesté* de sa présence. » ID. « Seigneur, rendez la *majesté* à tant de temples profanés, le culte et la *dignité* à tant d'églises dépouillées. » ID. « Tigrane parut dans tout l'éclat dont il pouvait briller, pour donner une plus grande idée de la *majesté* royale à l'ambassadeur, qui, de son côté, soutint parfaitement la *dignité* d'un ambassadeur des Romains. » ROLL. « Cinéas dit qu'en voyant le sénat romain il avait cru voir une assemblée de rois, tant il paraissait de *dignité*, de grandeur et de *majesté* dans leur maintien, dans leurs discours, et dans toute leur personne. » ID.

Pour l'ordinaire et surtout dans les circonstances solennelles, un roi a de la *majesté;* il a de la *dignité* dans la vie privée. « De ce fonds de sagesse sortait la *majesté* répandue sur la personne de Louis XIV : la vie la plus privée ne le vit jamais un moment oublier la gravité et les bienséances de la *dignité* royale.... Quelle grandeur quand les ministres des rois venaient au pied de son trône! quelle précision dans ses paroles, quelle *majesté* dans ses réponses! » MASS.

D'autre part, *majesté* est un mot concret, qui exprime quelque chose d'extérieur, de l'éclat et de la pompe. « Le vulgaire appelle *majesté* une certaine prestance et une pompe extérieure qui l'éblouit. » BOSS. « La *majesté* des cérémonies. » MASS. *Dignité*, au contraire, est un terme abstrait, qui a plutôt rapport aux qualités intérieures et essentielles. « Toute notre *dignité* consiste dans la pensée. » PASC. « Il y a tant de *dignité* et de grandeur d'âme à prendre sous sa protection ceux que tout le monde abandonne! » MASS. — La *majesté* de son front (ACAD.); la *dignité* de son caractère (ID.). « Faites, Seigneur, que la gloire et la *majesté* de la *dignité* royale éclate dans le palais aux yeux de tout le monde. » BOSS. « Les saints avaient-ils de la *majesté* de la religion des idées moins nobles et moins sublimes que vous? Étaient-ils moins instruits de la foi et de la *dignité* de ses préceptes? » MASS. « Minerve avait mis dans les yeux de Télémaque un feu divin, et sur son visage une *majesté* fière, qui promettait déjà la victoire. Il marchait; et tous les rois, oubliant leur âge et leur *dignité*, se sentaient entraînés par une force supérieure qui leur faisait suivre ses pas. » FÉN.

La *dignité* du style ne demande guère que de la décence et l'exclusion d'une trop grande familiarité; la *majesté* du style veut de plus de l'éclat. « L'éloquence de la louange et du blâme ayant reparu dans la chaire, y reprit enfin la décence, la *dignité*, l'éclat qu'il avait eu dans la tribune, et plus de *majesté* encore. » MARM.

« Le vieux naturel du style de Montaigne et d'Amyot n'était pas propre à la *majesté* de l'éloquence et de la poésie. » Id.

I. **MAL, PEINE, DOULEUR, SOUFFRANCE, AMERTUME, TOURMENT, AFFLICTION, DÉSOLATION. — II. TRISTESSE, MÉLANCOLIE, CHAGRIN. — III. ENNUI, MALAISE, INQUIÉTUDE, DÉPLAISIR, MÉCONTENTEMENT.** Tous ces mots représentent notre âme comme passive et comme pâtissant, comme étant soumise à quelque chose de fâcheux qui l'affecte désagréablement et met obstacle à son bonheur. Pour être véritablement heureux, il faudrait n'éprouver jamais ni *mal* ni *peine*, etc.

Mais d'abord et pour commencer par la fin, les cinq derniers mots, savoir, *ennui*, *malaise*, *inquiétude*, *déplaisir* et *mécontentement* diffèrent bien de tous les autres. Ce sont visiblement des diminutifs. Ils désignent quelque chose de vague ou de léger qui ne fait qu'effleurer l'âme, et qui est de peu de conséquence. Ils sont moins forts et moins expressifs; ils nient le bien-être plutôt qu'ils n'affirment la *peine*. Ils signifient l'idée commune d'une manière indirecte et marquent un vide, une absence de bien plutôt que la présence positive du mal ou d'un mal. C'est ce qui résulte même de la manière dont sont composés *malaise*, *inquiétude*, *déplaisir* et *mécontentement*.

Ensuite, *tristesse*, *mélancolie* et *chagrin* sont à leur tour bien distincts de tous les mots qui les précèdent, *mal*, *peine*, *douleur*, *souffrance*, *amertume*, *tourment*, *affliction* et *désolation*. Ils expriment, non pas, comme ceux-ci, des coups dont l'âme est frappée, des impressions passagères reçues immédiatement des objets, mais des situations ultérieures qui se prolongent et durent, et qui se distinguent moins par la vivacité, par une sorte d'aiguillon, que par l'abattement et la langueur. « Idoménée s'apaisa. Il restait seulement en lui une *douleur* douce et paisible; c'était plutôt une *tristesse* et un sentiment tendre qu'une vive *douleur*. » Fén. Les philosophes qui ont traité de la sensibilité, et notamment Bossuet et Malebranche, ont regardé la *douleur* et tous les phénomènes semblables, la *peine*, la *souffrance*, etc., comme l'effet immédiat produit sur l'âme par quelque chose de fâcheux, et la *tristesse* avec ses variétés, la *mélancolie* et le *chagrin*, comme une passion ou mieux comme un sentiment, comme une manière d'être subséquente, qui est la continuation affaiblie et durable des sensations marquées par *mal*, *peine*, et les autres mots de la même classe. — D'ailleurs, *mal*, *peine*, *douleur*, etc., sont plus relatifs aux objets avec lesquels ils nous supposent actuellement en rapport; aussi les adjectifs qui en dérivent, *mauvais*, *pénible*, *douloureux*, *amer*, *affligeant*, servent-ils à qualifier ces objets. Au contraire, *tristesse*, *mélancolie* et *chagrin* ne regardent que l'âme, que le sujet, à distance, ou même indépendamment des impressions; témoin les adjectifs correspondants, *triste*, *mélancolique* et *chagrin*, qui se disent bien du caractère et des dispositions intérieures.

I. *Mal*, *peine*, — *douleur*, *souffrance*, *amertume*, *tourment*, *affliction*, *désolation*. L'idée commune à tous ces mots est celle de la première modification produite en notre âme par la présence, par l'action vive et sensible d'objets nuisibles ou fâcheux.

Mais *mal* et *peine* ont l'un et l'autre cela de particulier, qu'ils indiquent, non pas la modification elle-même, la sensation désagréable, mais ce qui en est l'occasion ou la matière. *Mal* vient de *malum*, fléau, malheur, mauvais traitement, coup, tort, dommage; et *peine*, de *pœna*, punition, ce qu'on donne à souffrir aux coupables, comme les fers, les verges, l'exil. Montrez-moi votre *mal*, dit-on à quelqu'un qui souffre ou qui paraît souffrir; un homme qui est tombé s'est fait du *mal* ou ne s'est pas fait de *mal*. « Atosse, fille de Cyrus, et l'une des femmes de Darius, fut attaquée d'un cancer au sein. Tant que la *douleur* fut médiocre, elle la supporta avec patience, ne pouvant se résoudre, par pudeur, à découvrir son *mal*. » Roll. C'est dans le même sens, qu'on dit, conter ou confier ses *peines* à quelqu'un, épancher ses *peines* dans le sein d'un ami. C'est en faisant du *mal* ou de la *peine* qu'on cause de la *douleur*, de la *souffrance*, etc. C'est en enlevant le *mal* ou la *peine* qu'on peut faire cesser complétement la *douleur*, la *souffrance*, etc. Le *mal* et la *peine* appellent des remèdes, comme les blessures et les maladies; la *douleur*, la *souffrance*, les *amertumes*, les *tourments*, l'*affliction* et la *désolation* excitent la pitié et demandent à être calmés. Dans le *mal* et dans la *peine*, on est dans une situation anormale, difficile, qui ne convient pas à notre nature; dans la *douleur*, dans la *souffrance*, etc., on est en proie au *mal* ou à la *peine*, la sensibilité est offensée.

Quant à la différence de *mal* et de *peine*, elle est évidente : elle consiste en ce que ces deux mots se disent presque uniquement, l'un par rapport au corps, et l'autre par rapport à l'esprit ou à l'âme. En latin *pœna*, d'où vient *peine*, ne signifie pas seulement punition, mais aussi peine ou souffrance intérieure, comme on le voit par *pœnitere*, se repentir, qui a formé *pœnitentia*, pénitence. — Du reste, chacun de ces deux mots, dans sa sphère, savoir, *mal* relativement au corps, et *peine* relativement à l'esprit, est très-général; en sorte que, lors même qu'on les prend comme signifiant les sensations désagréables, ils diffèrent toujours bien des mots suivants, qui expriment des espèces nettement caractérisées.

Douleur et *souffrance* sont également propres à désigner le sentiment des *maux* du corps ou le sentiment des *peines* de l'esprit.

A l'égard du corps, *douleur*, de *dolere*, éprouver du mal, être sensible à une chose, indique des *maux* ou le sentiment de *maux* aigus, poignants; et *souffrance*, de *sufferre*, supporter, endurer, marque l'effet de *maux* moins vifs, mais qui agissent continûment, et sans intermittence : un coup, un accès de *mal* de dents nous cause une grande *douleur* mais on vit dans la *souffrance* ou dans les

souffrances. Même différence entre ces deux mots quand il est question de l'âme ou de l'esprit : la *douleur* résulte d'une *peine*, ou c'est une *peine*, vive, cuisante, très-sensible, au lieu que la *souffrance* vient d'une *peine* ou est une *peine* prolongée, qui a de la durée, et qu'on endure avec plus ou moins de patience et de résignation. Dieu nous réveille de temps en temps par des coups ou des éclats (Fléch.) de *douleur*, et nous éprouve continuellement par des *souffrances*. On a la *douleur* de voir arriver ceci ou cela; on est endurci à la *souffrance*. C'est, d'une part, quelque chose d'accidentel et de passager; c'est, de l'autre, quelque chose de constant. « C'est par un chemin tout semé de ces serpents venimeux que Caton mène ses soldats endurcis à la *souffrance*, et il a la *douleur* de les voir périr de blessures presque invisibles et dans des tourments inouïs. » Marm. *Douleur* vive, aiguë, violente, immodérée, brûlante, cuisante, déchirante, atroce; passer des années dans des *souffrances* sans relâche (J. J.), une éternité de *souffrance* (Bourd.), le reste de ma vie me paraît une longue *souffrance* (Delaf.).—Je suis dans un état de *souffrances* continuelles; j'aimerais mieux de plus vives *douleurs* et des intervalles (J. J.).

L'*amertume* est le contraire de la *douceur*, au figuré comme au propre. C'est ici une peine extrêmement désagréable, déplaisante, importune, mais moins grave, moins profonde que la *douleur* et la *souffrance*, et ne provenant pas, ainsi qu'elles, de causes très-nuisibles qui produisent des blessures et tendent à détruire les principes de la vie. D'ailleurs, comme l'*amertume* est une saveur désagréable qui reste en la bouche après certaines boissons qu'on a prises, l'*amertume*, au figuré, est souvent une *peine* éprouvée à la suite et en conséquence des actions que nous avons faites : c'est un regret. « David passa le reste de ses jours dans des sentiments de componction et d'*amertume*. » Mass. « Gémir saintement parmi les *amertumes* de la pénitence. » Boss. Enfin il est bon, en employant ce mot, de l'opposer autant que possible à celui de *douceur* (les douceurs et les *amertumes* de la vie) et de rappeler l'idée primitive de la sensation du goût: abreuver d'*amertume*. « Il faut boire toute l'*amertume* de ce calice. » Mass. « Attendez-vous à des dégoûts et à des *amertumes*. » Id. « Il nous est resté une petite goutte de joie pour rendre la vie supportable et tempérer par quelque douceur ses *amertumes* infinies. » Boss.

On émousse la *douleur*, on abrége la *souffrance*, et on adoucit l'*amertume*.

Tourment est un mot d'une singulière énergie. Il vient de *torquere*, tordre, et rappelle la torture, le supplice qui consistait à tordre les membres. Le *tourment* est, quant à l'intensité, le comble de la *douleur* ou de la *peine :* il torture. C'est, au physique et au moral, quelque chose d'extrême, d'excessif, d'insupportable. « Les *tourments* des âmes du purgatoire. » Bourd. « Quel *tourment* est comparable à celui d'un esprit blessé qui aime et qui s'aperçoit qu'il n'est pas aimé? » Id.

Ah! douleur non encore éprouvée!
A quel nouveau *tourment* je me suis réservée!
Tout ce que j'ai souffert, mes craintes, mes transports,
La fureur de mes feux, l'horreur de mes remords,
Et d'un refus cruel l'insupportable injure,
N'étaient qu'un faible essai du *tourment* que j'endure.
Ils s'aiment! (Phèdre). Rac.

Affliction, du latin *affligere*, frapper, renverser, est le nom d'une peine produite par le vent de l'adversité qui abat l'édifice de notre bonheur, par un revers de fortune, par une catastrophe, par la perte d'une personne qui nous est chère. De plus, l'*affliction* éclate : elle se manifeste par le deuil, par des pleurs et des gémissements; et, dans cet état, la grandeur de la *peine* qui nous opprime va quelquefois jusqu'à troubler notre raison. Achille, *affligé*, crie, se frappe, se roule sur le sable, devant sa tente. Cependant, l'*affliction* n'atteint son plus haut degré que quand elle devient la *désolation*. La *désolation* est l'extrême *affliction*. C'est l'*affliction* inconsolable, comme le dit le mot, de *de*, négatif, et de *solatium*, consolation [1].

II. *Tristesse*, *mélancolie*, *chagrin*. État pénible dans lequel se trouve plongée une âme inaccessible au sentiment de la joie, peu expansive, et pour ainsi dire retirée en elle-même. « Gaspard Bartholin croit qu'une humeur qu'il appelle *atrabile* est conservée dans les cavités des glandes : pensée affligeante qui met dans nous-mêmes un principe de *mélancolie* et semble faire

1. Girard a comparé ensemble *peines*, *afflictions* et *croix*, comme signifiant des maux dont est semée la vie. On pourrait y joindre *tribulations*.

Peine est un terme général; il n'a rien de particulier qui le caractérise.

Les *afflictions* sont des *peines* causées par de grands et graves accidents, par des pertes, des calamités, des désastres.

Tribulation, *tribulatio*, vient de *tribulum*, sorte de herse pour battre le blé, fléau, de τρίβειν, fouler, broyer, harceler.

Les *tribulations* sont des peines qui consistent, non pas, comme les *afflictions*, à être abattu par de grands coups de la fortune, mais à souffrir persécution, à être traversé, harcelé, agité, soit par les événements, soit par les hommes. « La guerre de Troie n'est pas plus connue que les succès des révérends pères jésuites à la Chine et leurs *tribulations*. » Volt. « Je veux écrire dans mes Heures ce que dit M. de Comines sur les traverses de la vie humaine. Il y a plaisir de voir que, dès ce temps-là, il était question de *tribulations* et de misère. » Sév. « Ils peuvent choisir de ne me laisser justifier mon livre qu'avec toutes sortes de *tribulations*, ou de me le laisser justifier en paix. » Fén. « Je m'en vais à Jérusalem, disait saint Paul, et l'esprit de Dieu me fait connaître que des *tribulations* et des chaînes m'y sont préparées. » Bourd.

Les *croix* sont des *peines* envoyées par Dieu pour exercer les chrétiens, et leur donner occasion de mériter par des souffrances semblables à celles de leur divin modèle. Ce mot ne s'emploie qu'en termes de dévotion, et presque toujours de manière à rappeler la passion et l'instrument de la passion de Jésus-Christ. Des *croix* légères, pesantes. « Il y a des *croix* dont le sort est de demeurer cachées à l'ombre de celle de Jésus-Christ. » Fléch. « Ces âmes, chargées des mêmes *croix* que vous, en font un usage bien différent. » Mass. « Dieu nous aide lui-même à porter les *croix* que lui-même nous impose. » Id.

des *chagrins* et de la *tristesse* une maladie habituelle de l'homme. » MONTESQ.

Mais d'abord la *tristesse* diffère bien de la *mélancolie*.

Triste, latin *tristis*, dérive de *tritus*, écrasé, broyé, foulé, d'où vient aussi notre mot *contrition*. *Mélancolie* est formé de deux mots grecs, μέλας, noir, et χολή, bile, et signifie bile noire ou *atrabile*. La *tristesse* a des causes précises, celles mêmes de l'*affliction*, c'est-à-dire de grands malheurs, des accidents funestes; c'est la suite de l'*affliction*, ce en quoi se change l'*affliction*, quand elle dure, et après qu'elle a un peu perdu de sa première violence. « Après que plusieurs mois furent passés, elle sortit de cette violente *affliction* où elle était, et passa dans un état de *tristesse* et de langueur. » DELAV. La cause de la *mélancolie* est un je ne sais quoi, ou une prédisposition du tempérament. « Platon fut naturellement *mélancolique*. » FÉN. Lafontaine appelle le lièvre un *mélancolique* animal. « Pour la *tristesse* naturelle qui vient de la *mélancolie*, elle ne vient que du corps; ainsi le régime et les remèdes la diminuent. » FÉN. La *tristesse* est plutôt accablante, et la *mélancolie*, vague : l'une fait gémir, et l'autre rêver; l'une accable l'âme par le souvenir douloureux des malheurs qu'on a réellement éprouvés, l'autre n'a pas de cause fixe, c'est une inclination à tout voir en noir, une simple disposition à la *tristesse*. « Comme le charme de la musique, si doux dans la *mélancolie*, s'efface dans une profonde *tristesse*, ces morceaux me firent peu de plaisir. » J. J. « Sa *tristesse* est trop profonde pour laisser place à beaucoup d'entretien. La musique remplira les vides du silence, le laissera rêver et changera par degrés sa douleur en *mélancolie*. » ID. — Un autre caractère commun à la *tristesse* et à l'*affliction*, c'est que l'une et l'autre se montrent au dehors, se manifestent par des signes que tout le monde reconnaît; la *mélancolie*, au contraire, est tout intérieure, renfermée dans l'âme ou dans le caractère. « Les Caraïbes ont le visage *triste*, et ils paraissent être *mélancoliques*. » BUFF.

Le *chagrin*, quelle que soit l'étymologie du mot, est toute autre chose : il a d'autres causes et produit d'autres effets. Il ne vient ni de grands malheurs et de l'*affliction*, comme la *tristesse*, ni du tempérament, comme la *mélancolie*, mais des tracasseries et des amertumes de la vie, des désagréments, des déboires, des contrariétés, des mortifications. « Darius était fort affligé de la mort de celle qu'il aimait le mieux de toutes ses femmes; Démocrite, pour le consoler, lui promit de la faire revivre, en cas que Darius lui pût fournir dans ses États trois personnes à qui il ne fût jamais rien arrivé de désagréable. Darius n'ayant pu venir à bout de remplir cette condition, le philosophe prit sujet de là de lui faire connaître qu'il avait grand tort de s'abandonner à la *tristesse*, puisqu'il n'y avait aucun homme dans tout le monde qui fût exempt de *chagrin*. » FÉN. « Au travers de tout votre courage et de la bonté de votre tempérament, qui se défait aisément de toute *mélancolie*, il me paraissait que n'ayant pas obtenu ce que vous demandiez à la cour, il vous en était resté au fond du cœur quelque léger *chagrin*. » SÉV. — Ensuite, la *tristesse* et la *mélancolie* sont des états de langueur : le *chagrin* est un état d'aigreur, d'irritation et de dépit : on est miné, rongé par le *chagrin*.

Si l'homme *triste* est affligé, consterné, atterré, et le *mélancolique* sombre et rêveur, le *chagrin* est piqué, aigri, maussade, acariâtre. — Si la *tristesse*, comme l'affliction d'où elle dérive, peut aller jusqu'au désespoir, et la *mélancolie* jusqu'au *spleen*, le *chagrin* peut être poussé jusqu'à la plus grande exaspération, jusqu'à la rage. — Pour ne point succomber sous le poids de la *tristesse*, il faut de la constance, beaucoup de philosophie; le seul remède contre la *mélancolie*, ce sont les divertissements et les dissipations; à moins d'un grand empire sur soi-même et d'une grande égalité d'humeur, on ne saurait échapper au *chagrin* et résister à son action dévorante.

III. *Ennui*, *malaise*, *inquiétude*, — *déplaisir*, *mécontentement*. Peines légères, soit en elles-mêmes, soit eu égard aux choses qui en sont les causes ou les objets.

L'*ennui* est l'état d'une âme rebutée, affaissée, qui ne prend goût à rien. On y tombe surtout dans la solitude, loin des personnes qu'on chérit, dans l'abandonnement, dans la captivité, en un mot dans toutes les positions où rien n'intéresse, où on regarde tout d'un œil indifférent. Les *ennuis* de la vieillesse, les *ennuis* du cloître. « Le monde a ses soucis et ses caprices; la retraite, ses tristesses et ses *ennuis*. » MASS. « Commencez à supporter les premiers dégoûts de la dévotion, à dévorer les premiers *ennuis*. » BOSS. Gil Blas parle de ses *ennuis* dans la tour de Ségovie.

Le *malaise* est une peine qui consiste à être mal à l'aise, peu commodément. Sans exprimer précisément le mal, ce mot suppose l'absence du bien, et le soupçon d'un mieux possible, indéterminé. C'est une incommodité légère, et de toutes les situations pénibles, la moins pénible.

L'*inquiétude*, d'*in quietus*, non tranquille, désigne un besoin de mouvement. C'est l'état pénible d'une âme qui, dans l'appréhension d'un mal à venir, remue, tracasse. L'*inquiétude* a donc deux caractères distinctifs relativement à l'*ennui* et au *malaise* : elle est active, et elle a rapport à l'avenir.

L'*ennui*, le *malaise* et l'*inquiétude* ont un caractère commun, le vague. Dans l'*ennui*, on languit, sans trop savoir pourquoi ; dans le *malaise*, on n'est pas ou on ne se trouve pas bien, sans trop savoir pourquoi; dans l'*inquiétude*, on ne tient pas en place, on s'agite, sans trop savoir pourquoi.

L'*ennui* est un vide; le *malaise*, une gêne; et l'*inquiétude*, une impatience.

Le *déplaisir* et le *mécontentement* sont aussi de légères peines, des peines peu durables, et qui n'ont pas de causes bien graves. Ils diffèrent de l'*ennui*, du *malaise* et de l'*inquiétude* en ce qu'au lieu d'impliquer quelque chose de vague, ils sont produits par quelque événement fâcheux bien précis, par telle ou telle contrariété réellement éprouvée. « L'*ennui* doit être bien distingué de

tout autre *mécontentement* qui a une cause déterminée. » LAH.

Une première différence entre ces deux mots, c'est que ce sont les choses qui nous *déplaisent*, et les personnes qui nous *mécontentent*. — Mais ensuite, *déplaisir*, qui est un terme plus général, se dit bien aussi des peines qui nous viennent des personnes. Il se distingue alors en ce qu'il indique des peines reçues de la part de toutes les personnes quelles qu'elles soient; au lieu que le *mécontentement* est toujours causé par des personnes dont on avait droit d'attendre mieux. Le *mécontentement* implique une espérance frustrée ou la violation d'un droit. Toute personne qui nous blesse, qui nous fâche, nous donne du *déplaisir*; un fils ou un serviteur qui se conduit mal, un supérieur qui nous fait un passe-droit, nous causent du *mécontentement*. — D'ailleurs, le *déplaisir* s'adresse plutôt à l'homme sensible : un *déplaisir* mortel, un vif *déplaisir*. « Il se forme parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité pour les *déplaisirs*. » Boss. *Mécontentement* est plus relatif à l'esprit, et aux raisons qu'on a de n'être pas content. « La source la plus commune des *mécontentements*, des froideurs, des discussions qui surviennent après le mariage, est l'opinion trop flatteuse que l'on s'est faite de la personne à laquelle on s'unit. » MARM.

MALADIF, INFIRME, VALÉTUDINAIRE, CACOCHYME. D'une santé délicate et facile à déranger.

Le *maladif* est sujet à tomber malade; l'*infirme* est débile. Le premier passe de temps en temps de la bonne à la mauvaise santé; le second languit sans cesse. *Maladif* annonce la fréquence des chutes; et *infirme* la continuité de la faiblesse. Avec un enfant *maladif* on est toujours en crainte, obligé à chaque instant de recourir au médecin et aux remèdes; avec un enfant *infirme* on ne peut rien entreprendre, on ne peut rien en faire, il n'a de force pour rien.

Valétudinaire et *cacochyme* ont aussi chacun son sens ou sa nuance propre. Le *valétudinaire*, de *valetudo*, santé, santé bonne ou mauvaise, est constamment adonné à sa santé, sa santé est pour lui l'objet de soins continuels, d'un métier en quelque sorte. Le *cacochyme*, de deux mots grecs qui ensemble veulent dire mauvaise humeur, est plein de mauvaises humeurs. Mais ce qui distingue principalement ces deux mots des précédents, et ce qui les sépare l'un de l'autre, c'est qu'ils conviennent chacun à une espèce particulière de style.

Maladif et *infirme* sont de la langue commune. Mais *valétudinaire*, latin *valetudinarius*, d'où *valetudinarium*, infirmerie, hôpital, ne se dit guère qu'en parlant d'un personnage éminent ou qu'on présente comme vénérable. « Sa Majesté est fort *valétudinaire*. » LES. « On lui dit que le roi jouit d'une santé parfaite; il se souvient que Thetmosis, un roi d'Égypte, était *valétudinaire*. » LABR. « Fœdor, fils aîné du czar Alexis, monta sur le trône, âgé de quinze ans; prince d'un tempérament faible et *valétudinaire*. » VOLT. « On voit trop fréquemment dans nos histoires des rois empoisonnés par des médecins juifs; mais une constitution *valétudinaire* est plus dangereuse encore que les médecins. » ID. « Hélas! cette pauvre maman, déjà languissante et *valétudinaire*, elle se serait bien passée d'une pareille scène. » J. J. — *Cacochyme*, au contraire, est un mot familier et même presque toujours un terme de plaisanterie, qui s'applique particulièrement bien à des vieillards catarrheux. « Cela ferait tourner la tête à un jeune homme; jugez ce qui doit arriver à celle d'un pauvre vieillard *cacochyme*. » VOLT. « Il y a au fond de la Suisse des eaux assez bonnes pour les vieillards *cacochymes* qui ont besoin de mettre du baume et de la tranquillité dans leur sang. » ID. « Montaigne dit quelque part : Croyez-vous qu'un vieillard rechigné et *cacochyme* se plaise beaucoup à lire Théocrite et Tibulle? » ID. « Fagon mourut dans un grand âge pour une machine aussi contrefaite et aussi *cacochyme* qu'était la sienne. » S. S.

Le bonhomme, chargé de fluxions et d'années...
Garde le médecin, et ce corps *cacochyme*
Est à son art fatal dévoué pour victime. REGN.

Votre corps *cacochyme*
N'est point fait, croyez-moi, pour ce genre d'escrime.
J'ai lu dans Hippocrate, il n'importe en quel lieu,
Un aphorisme sûr; il n'est point de milieu :
« Tout vieillard qui prend fille alerte et trop fringante,
De son propre couteau sur ses jours il attente. »
ID.

Quand la sibylle, interrogée par Énée, se mit sur le trépied,

Sa face devint *cacochyme*,
Et son teint, de pâle minime. SCARR.

1° MALAVISÉ, INCONSIDÉRÉ, IMPRUDENT : — 2° ÉTOURDI, ÉVAPORÉ, ÉVENTÉ, ÉCERVELÉ. Qui ne sait pas agir, se conduire ou parler où, quand et comme il convient.

Malavisé, *inconsidéré* et *imprudent* sont des mots simples, ordinaires et propres à tous les genres de style; *étourdi*, *évaporé*, *éventé* et *écervelé* sont des termes figurés ou métaphoriques dont on ne se sert guère que dans le langage familier ou voisin du familier.

1° *Malavisé*, *inconsidéré*, *imprudent*.

Le *malavisé* manque de finesse, il ne sait pas voir. L'*inconsidéré* manque d'attention, il ne se donne pas la peine de *considérer*, de regarder. L'*imprudent* manque de réserve, il n'est pas précautionné ou sage.

Le *malavisé*, en tant que tel, est moins à blâmer qu'à plaindre. Il n'a qu'une faible dose de talent, qu'une vue bornée, peu subtile, c'est une sorte d'aveuglement. « Les pécheurs aveugles et *malavisés* arrivent enfin par leurs désordres à l'extrémité de misère qui leur a été souvent prédite. » BOSS. « Il pense s'être affermi contre toutes sortes d'attaques (de la fortune) : aveugle et *malavisé*! » ID. Le *malavisé* commet proprement des bévues. « La Reynie, l'un des présidents de la chambre ardente, fut assez *malavisé* pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État. » VOLT. « On falsifia l'histoire de Flavien Josèphe,

et l'on fut assez *malavisé* pour faire dire à ce Juif, si zélé pour sa religion juive, que Jésus était le Christ, le Messie. » ID.

L'*inconsidéré* et l'*imprudent* sont moins à plaindre qu'à blâmer; s'ils pèchent, c'est leur faute, la faute de leur caractère, et non celle de leur esprit; ils méritent plus de reproches, car pour faire bien ils n'avaient qu'à vouloir.

L'*inconsidéré* n'avait qu'à vouloir examiner. « La cause de mal juger est l'*inconsidération*, qu'on appelle autrement précipitation. » Boss. « La plupart des choses que nous avons faites, les avons-nous choisies par une mûre délibération? N'y avons-nous pas plutôt été engagés par une certaine chaleur *inconsidérée*, qui donne le mouvement à tous nos desseins? » ID.

L'*imprudent* n'avait qu'à vouloir se garder ou se tenir sur ses gardes. Ce n'est pas l'irréflexion qui le caractérise, comme le précédent, mais la sécurité et la témérité : il ne se défie de rien et ne doute de rien. L'abdication de Sylla n'a pu paraître *inconsidérée*, le dictateur n'étant pas homme à prendre ce parti sans y avoir mûrement pensé; mais elle parut *imprudente* (MONTESQ.). L'*imprudent* se soucie peu des inconvénients, des dangers, des piéges; au lieu que l'*inconsidéré* se soucie peu de *considérer*, de s'appliquer à rechercher s'il y a des inconvénients, des dangers, des piéges.

2° *Étourdi*, *évaporé*, *éventé*, *écervelé*.

De ces quatre mots le premier et le dernier se distinguent par le degré.

Étourdi marque un petit défaut, un défaut de peu de durée ou de peu de conséquence, et *écervelé* suppose, au contraire, un défaut capital, un manque absolu de pensée, d'esprit ou de jugement. L'*étourdi* a seulement le cerveau troublé; l'*écervelé* est sans cervelle. « Amour, dit la sœur de Psyché, me voilà venue : notre *étourdie* de cadette m'a assurée que tu me voulais épouser.... Je me doutais bien que tu la répudierais pour l'amour de moi : car c'est une *écervelée*. » LAF.

Il peut y avoir dans l'*étourdi* je ne sais quoi d'aimable qui tient à la vivacité du tempérament ou de l'âge. « Clairfons est un *étourdi*; mais c'est le premier feu de l'âge. » MARM. « Les Français s'émancipent un peu trop, et s'attachent en *étourdis* à conter des fleurettes à toutes celles qu'ils rencontrent. » MOL. « Vous vous figurez toujours Émile semblable à nos jeunes gens, toujours *étourdi*, pétulant, volage, errant de fête en fête. » J. J. « Ma plume va comme une *étourdie*. » SÉV. « Térence se borne à représenter de jeunes hommes prodigues et *étourdis*, des courtisanes avides et impudentes.... » FÉN. Voltaire s'adressant à un petit-maître, dit :

> Attends, bel *étourdi*, que les rides de l'âge
> Mûrissent ta raison.

Mais dans l'*écervelé* il n'y a rien que d'extravagant et d'odieux, c'est véritablement un fou. « Je te ferai repentir du complot que tu as fait avec ce fou (don Quichotte).... Va, coquin, frotter ta vaisselle, au lieu de comploter des échappées déshonnêtes avec un *écervelé*. » LES. « Le cardinal d'Ossat était sans doute plus prudent qu'un fou des Petites-Maisons; mais n'est-il pas évident que les organes du sage d'Ossat étaient autrement faits que ceux de cet *écervelé*? » VOLT. « Jean-Jacques se conduit toujours comme un *écervelé;* cet homme-là n'a pas en lui de quoi être heureux. » ID. « Ce rimeur *écervelé* (Gilbert) disait publiquement : *Il n'y a pas dans Voltaire un seul vers que je voulusse avoir fait.* » LAH. « Un jeune *écervelé* qui, dans les délibérations d'un corps, ne porterait qu'une âme pétulante, une imagination fougueuse, un esprit faux. » MARM. « A Alexandrie, s'amusant et folâtrant comme un jeune *écervelé* qui ne connaît d'autre affaire que son plaisir, Antoine.... » ROLL.

> Quoi donc! à votre avis, fut-ce un fou qu'Alexandre?
> Qui? cet *écervelé* qui mit l'Asie en cendre?...
> L'enragé qu'il était...,
> S'en alla follement, et pensant être Dieu,
> Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu.
> BOIL.

Évaporé et *éventé* se distinguent par l'espèce. A l'*évaporé* marque la modestie; à l'*éventé*, la discrétion.

L'*évaporé* n'est point modeste, c'est-à-dire qu'il n'a point de recueillement ou de retenue en général, qu'il se répand çà et là, qu'il se dissipe comme les choses qui s'*évaporent*, et que, d'autre part, il est vain, il ne peut s'empêcher de parler de soi avantageusement. On dit montrer une gaieté *évaporée* (VOLT.). « Sophie a naturellement de la gaieté, elle était même folâtre dans son enfance; mais peu à peu sa mère a pris soin de réprimer ses airs *évaporés*. » J. J. « Modérez-vous, cervelle *évaporée*. » VOLT. « Qu'une mère *évaporée* et mondaine prêche à sa fille la modestie et la fuite du monde, quel succès en peut-elle attendre? » BOURD. Et, d'un autre côté, Voltaire parle de « l'air *évaporé* et avantageux de nos prétendus marquis français. » De même Fénelon : « Ne vous laissez-vous point éblouir par certains hommes vains, hardis et qui ont l'art de se faire valoir, pendant que vous négligez le mérite simple, modeste, timide et caché?... Un prince sage et pénétrant n'estime ni les esprits *évaporés*, ni les grands parleurs, ni ceux qui décident d'un ton de confiance. »

L'*éventé* n'est point discret : il *évente* ou laisse *éventer* ce qu'il devrait tenir renfermé; semblable à une liqueur contenue dans un vase non bouché, laquelle laisse échapper ou perd ce qu'elle a de meilleur. Dans une de ses *épîtres*, J. B. Rousseau parle du zèle du public, « indiscret, *éventé*. »

> Voilà de nos Français l'ordinaire défaut :
> Dans la possession d'une bonne fortune,
> Le secret est toujours ce qui les importune....
> Oh! que les femmes sont du diable bien tentées
> Lorsqu'elles vont choisir ces têtes *éventées!* MOL.

Dans la comédie de l'*Indiscret*, Voltaire a employé ce mot avec non moins de précision.

> Oui, croyez, ma cousine, et faites votre compte
> Que ce jeune *éventé* nous couvrira de honte.
> Comment, montrer partout et lettres et portrait!
> En public! à moi-même!..................
> Sachons, sous cet habit, à ses yeux travestie,

Si l'indiscrétion de ce jeune *éventé*
Fut un excès d'amour ou bien de vanité.

MALÉDICTION, IMPRÉCATION, — EXÉCRATION. Souhait qu'on fait contre quelqu'un.

D'abord, pour ce qui concerne la *malédiction* et l'*imprécation*, l'une se considère plutôt comme un objet, l'autre comme un fait : on donne des *malédictions* (LABR., LES.), on fait des *imprécations*. On charge de *malédictions*, on prononce des *imprécations* ou des *exécrations* : « Philippe s'imaginait souvent voir pendant la nuit l'ombre de son fils qui lui reprochait sa mort et le chargeait de *malédictions;* il expira en pleurant l'un de ses fils, et prononçant des *exécrations* contre l'autre. » ROLL. La *malédiction* de quelqu'un peut être la *malédiction* soufferte et non celle qui est faite par quelqu'un. « Marie a été exempte de la commune *malédiction* de toutes les mères, elle a enfanté sans douleur. » BOSS. « En voulant pénétrer le secret de Dieu, les princes tombent dans la *malédiction* de Saül. » ID. On dit aussi regarder une chose, la médiocrité, par exemple, comme un malheur et une *malédiction* (MASS.); il y a des peines et des *malédictions* attachées à telle conduite (BOURD.). Mais l'*imprécation* d'un homme est toujours celle dont il est l'auteur et non l'objet, et jamais ce mot n'est, comme *malédiction*, significatif d'une chose. « Les Juifs répondirent à Pilate qu'ils voulaient bien que le sang de ce juste retombât sur eux et sur leurs enfants. Vous savez les *malédictions* qu'une telle *imprécation* leur a attirées. » BOURD. « Le lévite d'Éphraïm remplit la maison de son hôte d'*imprécations* et de pleurs, et, adressant la parole à la jeune fille : Lève-toi, lui dit-il, fuyons la *malédiction* qui couvre cette terre. » J. J.

Une autre différence plus essentielle résulte de l'étymologie de ces mots. La *malédiction* est l'action de maudire, *maledicere*, d'appeler le mal sur quelqu'un. L'*imprécation*, *in precatio*, est une prière contre, l'action de s'adresser à Dieu, et d'invoquer sa vengeance contre quelqu'un ; si bien que primitivement ce mot se dit d'une espèce de conjuration : « Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des *imprécations*, des exorcismes. » J. J. La *malédiction* peut partir de toutes sortes de personnes, principalement d'un supérieur, d'un puissant, qui, s'il n'eût été mécontent, aurait donné ou pu donner sa bénédiction; on dit même les *malédictions* de Dieu et de Jésus-Christ (BOSS.). Mais les *imprécations* sont toujours faites par les malheureux, les opprimés, les faibles, lesquels n'ont d'autre ressource que celle d'implorer Dieu contre leurs maîtres ou leurs tyrans. « Noé charge Cham de sa *malédiction*, et Didon fait des *imprécations* contre Enée. » COND. « Remarquez dans l'antiquité la religieuse terreur qu'inspirait aux enfants la *malédiction* des pères, et l'*imprécation* des malheureux à ceux qui les faisaient souffrir. » MARM. On connaît les *malédictions* de Jésus-Christ contre les riches (BOSS.), et, dans l'*Horace* de Corneille, les *imprécations* de Camille contre Rome, cause de son malheur (MARM.).

La *malédiction* peut aussi avoir lieu de toutes les manières, même tranquillement, sans violence, au lieu que l'*imprécation* suppose de l'exaspération, de la fureur, et se manifeste fortement, éclate. « Simon le Magicien a mérité pour son crime la *malédiction* des apôtres. Les prêtres qui ne visent qu'à entrer dans les bénéfices attirent de même sur eux, comme un coup de foudre, cette *imprécation* apostolique : que ton argent soit avec toi en perdition ! » BOSS. « — Il n'y a rien à faire avec un bourgeois économe et serré ; on l'accable de *malédictions*. » VOLT. « Le cardinal de Bouillon ayant perdu son procès contre la congrégation de Cluni, on ne peut exprimer sa rage, ses fureurs, ses injures, ses transports, ses cris : le procureur général et le parlement entier étaient l'objet de ses *imprécations*. » S. S.

Enfin les *imprécations* consistant seules à implorer Dieu, et cela dans un moment de grande colère, peuvent seules dégénérer en blasphèmes. « Les iniquités de toute la terre tombent sur Jésus-Christ : les impiétés et les sacriléges, les *imprécations* et les blasphèmes. » BOSS. « Il y a des maîtres qui ferment les yeux sur ce qui (de la part de leurs domestiques) outrage la majesté divine : ils sont insensibles aux impiétés, aux *imprécations* qu'ils prononcent. » BOURD.

L'*exécration* ressemble beaucoup à l'*imprécation* : c'est aussi à Dieu qu'elle a recours, et elle rappelle aussi des cérémonies religieuses. Lorsque Crassus sortit de Rome pour marcher contre les Parthes, le tribun Ateius Capiton l'attendit aux portes avec un brasier allumé, et faisant des libations, il prononça des *imprécations* ou des *exécrations* contre lui. — D'ailleurs le second de ces mots se prend, ainsi que le premier, comme synonyme de blasphème.

Mais l'*exécration* enchérit de toutes manières sur l'*imprécation*. C'est une *imprécation* faite contre un objet non-seulement odieux, mais horrible, qu'on fait plus que haïr, qu'on déteste ou qu'on abhorre, et cette *imprécation* est prononcée avec la plus grande force et appelle sur la tête du réprouvé les plus terribles maux. « La vérité divine prononcera de toute sa force cet anathème, cette *exécration : discedite.* » BOSS. « Le troisième reniement de saint Pierre fut non-seulement avec serment, mais encore avec *imprécation* et détestation, avec *exécration*. » ID. « En haine de Tarquin le Superbe, la royauté fut abolie avec des *exécrations* horribles contre ceux qui entreprendraient de la rétablir. » ID. « Les *imprécations* et les *exécrations* prononcées par les prêtres et par tous les autres ministres de la religion contre Alcibiade. » ROLL. « Ce serment était accompagné d'*imprécations* et d'*exécrations* terribles. » ID. « Il était ordonné aux Juifs d'avoir en horreur toutes les nations idolâtres : leurs livres ne sont remplis que d'*exécrations* contre elles. » VOLT. « La tête abattue du jeune Manlius (par ordre de son père) donna un libre cours aux larmes, aux gémissements et aux *exécrations*. » COND.—Pareillement, dans le sens de blasphème, l'*exécration* est une *imprécation* horrible. « Et toi, blasphémateur impudent, profanateur du

saint nom de Dieu, tu profères des *exécrations* qui font frémir toute la nature; tu es assez furieux pour te prendre à Dieu de toutes les bizarreries d'un jeu excessif qui te ruine. » Boss.

I. **MALHEUR, INFORTUNE, ADVERSITÉ, DISGRÂCE, MISÈRE, DÉTRESSE.**

II. **ACCIDENT, REVERS, — ÉCHEC, TRAVERSE, — CALAMITÉ, CATASTROPHE, DÉSASTRE. — MÉSAVENTURE, MALENCONTRE, DÉCONVENUE.**

Tous ces mots signifient quelque chose de funeste ou de *fâcheux*. C'est là l'idée commune sous laquelle ils se réunissent.

Mais ceux de la première classe s'emploient absolument avec l'article défini pour exprimer une manière d'être d'une certaine durée, un état : on est ou on tombe dans le *malheur*, dans l'*infortune*, dans l'*adversité*, dans la *disgrâce*, dans la *misère* et dans la *détresse*. Ceux de la seconde, au contraire, désignent quelque chose de passager, un événement ou un fait : on éprouve un *accident*, un *revers*, un *échec*, une *traverse*, une *calamité*, une *catastrophe*, un *désastre*, une *mésaventure*, une *malencontre* et une *déconvenue*.

I. *Malheur*, *infortune*, *adversité*, *disgrâce*, *misère*, *détresse*.

Malheur est pour *male heure* (*mala hora*, mauvaise heure). *Hora* a signifié, chez les Latins, le moment de la naissance, duquel les astrologues faisaient dépendre le bonheur. Donc celui qui est dans le *malheur* s'y trouve parce qu'il est né dans un mauvais moment, sous une mauvaise étoile; c'est son destin qui l'y a jeté. On attribue telle ou telle chose à son *malheur* comme à son mauvais génie. « Le *malheur* lui en veut. » Acad. « Il attribuait leurs pertes passées à un *malheur* et à un destin que nulle sagesse humaine ne peut surmonter. » Roll.

Pylade, où sommes-nous? En quels lieux t'a conduit
Le *malheur* obstiné du destin qui me suit?
(*Oreste*). Volt.

Du reste, *malheur* est, de tous les mots de cette famille, le plus communément employé, celui qu'on peut faire servir à définir les autres.

Infortune, latin *infortunium*, non fortune, état où on n'a pas la fortune pour soi, se dit surtout dans le style soutenu ou en parlant d'un malheur extraordinaire, d'un malheur remarquable sous quelque rapport, par sa longueur, par exemple, ou par le rang du personnage dont il est question. C'est apparemment parce que nous ne faisons intervenir la fortune, la déesse qui distribue les biens et les maux, que pour les grandes situations. « Nous ne voyons les *infortunes* des rois qu'en perspective; il nous semble que ces *infortunes* sont le prix de la grandeur suprême. Mais les *malheurs* de la vie privée n'ont point cette ressource à nous offrir. » D'Al. « Je vous dois l'histoire des *malheurs* de Henriette. Mais quand j'envisage de près les *infortunes* inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de paroles. » Boss. Après la bataille de Pharsale, César « ne voulut point insulter à l'*infortune* de Pompée. » Roll. Après la bataille d'Issus, « Alexandre ne put retenir ses larmes en considérant l'*infortune* de Darius. » Id. « Lorsque les grands hommes se laissent abattre par la longueur de leurs *infortunes*,... » Laroch. « Les noms de Troie, d'Hector, de sa veuve, de son fils, commencent par disposer l'âme à l'attendrissement : ce sont de grandes et mémorables *infortunes* dont nous avons été occupés dès notre enfance. » Lah.

Est-ce là cette reine auguste et malheureuse,
Celle de qui la gloire et l'*infortune* affreuse
Retentit jusqu'à moi dans le fond des déserts?
Volt.

Croyez, si vous servez, si vous aimez la reine,
Que mon cœur, à son sort attaché comme vous,
De sa longue *infortune* a senti tous les coups. Id.

Adversité, *adversæ res*, exprime un état dans lequel on a le sort contre soi ou pour adversaire, on est aux prises avec lui; ce qui le caractérise singulièrement, c'est l'idée d'une lutte, et de la manière dont on la soutient, de l'usage qu'on fait de ses maux, du fruit qu'on en retire. « Les épreuves de l'*adversité*. » Labr., Marm. « L'épreuve la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'*adversité*. » Mass. « On loue la fermeté d'un homme que l'*adversité* ne peut abattre. » Id. « Dieu nous examine chacun en particulier en nous tenant dans l'*adversité*. » Bourd. « L'*adversité* (à la fin du siècle de Louis XIV) pouvait seule réveiller l'ancienne vertu. » Vauv. Ne pas devenir plus sage par l'*adversité* (Roll.). « Les Romains ne font jamais paraître plus de fermeté et de grandeur d'âme que dans l'*adversité*. » Id. « Les Romains, de leur côté, étaient fort attentifs à réparer leurs pertes. Outre leur application et leur vivacité naturelle, l'*adversité* les rendait actifs et vigilants. » Id.

Disgrâce rappelle un état heureux d'où on est déchu : on était le favori de la fortune, on ne l'est plus; on était dans ses bonnes grâces, on les a perdues. « On se persuade dans la *disgrâce* que si l'on jouissait encore d'une fortune riante, on soulagerait les malheureux. » Mass. « Perfides adorateurs de la fortune qui vous encensent dans la prospérité et vous accablent dans la *disgrâce*. » Mol.

Misère, latin *miseria*, d'où *misereri*, avoir pitié, est relatif au sentiment de commisération qu'on inspire aux autres et qui suppose un malheur bien sensible, un grand dénûment ou une grande souffrance. « Quel est pour les réprouvés le comble de la *misère*? c'est que jamais Dieu ne sera satisfait de leurs souffrances. » Bourd. « Qu'il arrive que votre fortune soit renversée par quelque *disgrâce*...; le monde se déclare contre vous, le ciel vous est fermé : ainsi, ne trouvant nulle consistance, quelle *misère* sera égale à la vôtre? » Boss.

Détresse, de *districtus*, tiré de côté et d'autre, indique une position embarrassante, où on est à l'*étroit* et comme dans un *détroit* ou dans un défilé, c'est-à-dire réduit aux dernières extrémités et menacé d'une ruine prochaine à moins d'un prompt secours. Ulysse et ses compagnons, arrivés dans l'île de Circé, qu'ils ne connaissent pas, et sans vivres, se trouvent dans la *détresse*

(Fén.). « Dans le jardin des Olives, Jésus n'appelle plus Dieu son père; pressé d'une *détresse* incroyable, il ne l'appelle plus que son Dieu. » Boss. « Retombé dans sa première *détresse*, sans pain, sans asile, prêt à mourir de faim, il se ressouvient de son bienfaiteur. » S. S. « Lorsque Jugurtha eut été ainsi dépouillé d'argent, d'hommes et d'armes, il commença à craindre que les Romains ne voulussent lui faire souffrir les supplices qu'il méritait. Nulle issue pour sortir de la *détresse* où il se voyait réduit. Reprendre les armes après tous les échecs qu'il avait essuyés, et dans le dénûment général où il se trouvait, lui paraissait, de tous les partis, le moins soutenable. » Roll. « Marius et ses compagnons ne savaient quel parti prendre, ni de quel côté tourner leurs pas. Tout leur était contraire : la terre, où ils appréhendaient d'être surpris par leurs ennemis; la mer, parce qu'elle était toujours orageuse. Rencontrer des hommes était pour eux un sujet de crainte; n'en point rencontrer, c'était manquer d'un secours absolument nécessaire, car ils n'avaient plus de vivres, et ils commençaient à sentir la faim. Dans cette *détresse*, ils aperçurent des bergers. » Id.

II. *Accident*, *revers*, — *échec*, *traverse*, — *calamité*, *catastrophe*, *désastre*, — *mésaventure*, *malencontre*, *déconvenue*.

Par la même raison que *malheur* figure le premier dans la classe des mots qui précèdent, *accident*, *quod accidit*, ce qui arrive, est mis ici à la tête de cette nouvelle série : il est plus général qu'aucun de ses synonymes, en même temps que propre à les définir tous et presque toujours à les remplacer, quand on ne tient pas à une grande précision. Toutefois il se distingue aussi par une nuance particulière : il marque un coup de la fortune soudain, inattendu, fortuit, passager, et généralement peu grave, ce qui fait qu'on le prend quelquefois en bonne part : *accident* heureux, favorable.

Revers marque un retour de la fortune, un changement en pis, qui fait voir le *revers* de la médaille. On était sur la voie du bonheur, un accident oblige à retourner en arrière (*retro versus*); c'est un *revers*. « Tous les *revers* ont succédé à vos succès. » Volt. — Il y a donc quelque ressemblance entre un *revers* et une *disgrâce*. Mais le *revers* est plus borné, plus partiel, plus *accidentel*; c'est un commencement de *disgrâce*. « Mener une vie très-fatigante, être exposé à des contre-temps très-désagréables, à des *revers* très-fâcheux. » Bourd. La *disgrâce* est un renversement ou une ruine : elle détruit toute une situation et une situation brillante. « Combien d'hommes, après avoir vécu un certain nombre d'années dans la splendeur et y avoir eu tout l'agrément qu'ils pouvaient attendre, ont été renversés par une *disgrâce* ! » Bourd. « Il a manqué à la gloire de Cyrus un trait qui l'aurait beaucoup relevé : ç'aurait été d'être livré pendant quelque temps à quelque grande *disgrâce*, et d'avoir quelque *revers* subit de fortune à essuyer. » Roll. *Disgrâce* enchérit sur *revers*. « Nous venons de voir le règne le plus long et le plus glorieux de la monarchie finir par des *revers* et par des *disgrâces*. » Mass. « Les *revers* et les *disgrâces*, dont les caprices des grands payent ceux qui les servent. » Id. « Domitius avait éprouvé bien des *revers* et des *disgrâces*. » Roll. *Revers* est opposé à succès, et *disgrâce* à prospérité.

Échec et *traverse* ont cela de commun entre eux et de distinctif par rapport aux autres, qu'ils expriment quelque chose qu'on éprouve, non pas après qu'on est arrivé au bonheur, mais pendant qu'on y tend, des coups qui ne détruisent pas une position heureuse déjà faite, mais qui nous contrarient tandis que nous nous y acheminons.

Leur différence est bien simple. L'*échec* est une petite perte, et la *traverse*, une petite difficulté; l'*échec* affaiblit un peu et fait qu'on se tient sur ses gardes; la *traverse* arrête un moment et tracasse. L'*échec* est une entreprise partielle qui *échoue*, on la répare aisément; la *traverse* est un léger obstacle, placé en *travers*, on l'éloigne ou on le surmonte aisément. Un *échec* essuyé n'empêche pas toujours qu'on ne triomphe ou qu'on ne réussisse en dernier résultat; les *traverses* qu'on rencontre dans ses entreprises retardent, mais n'empêchent pas toujours d'en venir à bout.

Calamité, *catastrophe*, *désastre*. — L'analogie est frappante entre ces trois mots. Ils signifient, non pas précisément comme *infortune*, quelque chose de grand, c'est-à-dire d'illustre, mais quelque chose de grand, c'est-à-dire de grave, de tragique, de terrible quant aux suites. Les accidents qu'ils expriment sont d'ailleurs d'une grande importance en cet autre sens qu'ils tombent d'ordinaire ou peuvent tomber, non sur un seul homme, mais sur plusieurs, sur un royaume, une ville ou une famille.

Calamité, de *calamus*, chaume, tuyau de blé, s'est dit proprement en latin de la grêle, d'un orage qui brise les épis. Il signifie aujourd'hui tout grand malheur public, la peste, la famine, la guerre, une inondation. La *calamité* arrive selon l'ordre de la nature ou de la Providence, et elle est souvent un châtiment dans la main de Dieu. « Job déplore les diverses *calamités* qui affligent la vie humaine. » Boss. « S'il y avait quelque bataille perdue, s'il arrivait quelque inondation ou quelque sécheresse, on chargeait les chrétiens de la haine de toutes les *calamités* publiques. » Id. « Le Seigneur nous envoie aujourd'hui comme autrefois il envoyait ses prophètes, non vous annoncer des *calamités* funestes, mais vous mettre devant les yeux les fléaux publics dont il nous frappe, et la juste punition de vos crimes. » Mass. « On avait à craindre quelque surprise de la part des Èques, des Volsques et des Sabins. Mais la contagion s'était répandue parmi eux avec la même fureur : une *calamité* commune et générale tint lieu de forces et de défense à la république. » Vert.

La *catastrophe* est un événement effroyable, dont la nouvelle fait trembler, anéantit; mais ce qui la caractérise par-dessus tout, c'est que, comme l'indique l'étymologie (καταστρέφειν, renverser, bouleverser, terminer), elle cause dans tout un ordre de choses ou dans

l'existence des individus un bouleversement complet ou une fin violente. La chute de Troie fut une *catastrophe* (Fén.). La révolution d'Angleterre fut considérée en France comme une *catastrophe* (Volt.). Tout le monde connaît la *catastrophe* de Fouquet sous Louis XIV (Volt., S. S.). « Cela semble devoir produire quelques grands mouvements, quelque changement surprenant de fortune, quelque *catastrophe*. » Volt. « L'invasion des barbares fut une *catastrophe* qui détruisit les progrès de l'esprit humain. » J. J. « L'histoire n'est intéressante que par les révolutions, les *catastrophes*. » Id.

Désastre, ce qui arrive par la funeste influence des astres, désigne un grand dommage, un grand dégât, ou bien une ruine totale, irréparable. « Sainte Marcelle, voyant Rome prise et saccagée par les Goths, dit que le *désastre* de la ville l'avait trouvée et non rendue pauvre. » Roll. « Si Rhodes est condamnée au pillage et au feu, du moins le spectacle de son *désastre* nous sera épargné. » Id. « Il était arrivé à Rhodes un grand tremblement de terre qui y causa des dommages considérables.... La perte montait à des sommes immenses. Dans ce *désastre* commun.... » Id. Le tremblement de terre de Lisbonne fut un *désastre* (J. J.). « Les Cimbres, qui ignoraient le *désastre* des Teutons (défaite complète), franchirent les Alpes. » Cond. « Quatorze grands vaisseaux échouèrent sur la côte : le roi Jacques, du rivage, avait vu ce *désastre*. » Volt. « Il m'est arrivé encore de nouveaux *désastres*. J'ai fait des pertes dans le chemin. » Id.

Mésaventure, *malencontre* et *déconvenue* appartiennent au style familier et badin : ils expriment des accidents de peu de conséquence et presque toujours risibles ou comiques.

La *mésaventure* est une mauvaise et plaisante aventure; c'est, comme l'aventure, quelque chose de prolongé, toute une histoire. Le chien à qui on avait coupé les oreilles vit, avec le temps,

Qu'il y gagnait beaucoup, car étant de nature
A piller ses pareils, mainte *mésaventure*
L'aurait fait retourner chez lui
Avec cette partie en cent lieux altérée. Laf.

Une banqueroute essuyée (Volt.), une perte d'argent par escroquerie (Marm.) ou par procès (S. S.), sont des *mésaventures*, quand on les tourne en ridicule.

La *malencontre* est une mauvaise rencontre, une rencontre qui vient mal à propos, soit pour le temps, soit pour le lieu. C'est une *malencontre* de rencontrer un homme à une heure ou dans un lieu où il eût été à désirer qu'on ne l'eût point rencontré. C'est en tout temps une *malencontre* de trouver des voleurs sur son chemin. « Le roi de Léon sera sans doute retourné dans son royaume. Puisse-t-il y arriver sans *malencontre* ! » Les.

La *déconvenue*, accident qui *déconvient*, qui ne convient pas ou déplaît, est un désagrément provenant d'une surprise, d'un désappointement, d'une espérance trompée. Lafontaine dit à une femme :

Si quelque ingrat rend ton âme bourrue,
Ne t'en prends point à l'enfant de Cypris ;
Cause il n'est point de ta *déconvenue*,
Quand la dame est d'attraits assez pourvue,
On aime encor comme on aimait jadis.

Dans une comédie, un personnage se flatte d'obtenir la main d'une jeune fille; à la fin, il se trouve déçu, c'est une *déconvenue* (Lah.). Une femme épouse un homme qui la bat, au lieu de faire son bonheur, comme elle l'espérait; c'est encore une *déconvenue* (S. S.), au moins dans le langage familier et quand on parle en plaisantant[1].

MALHEUREUX, MISÉRABLE ; — INFORTUNÉ. Qui est en proie au mal, ou dans une situation fâcheuse.

D'abord on est *malheureux* par accident, parce qu'on éprouve des *malheurs*, des revers, qui ruinent une fortune naissante ou établie; on peut être *misérable* dès le principe, par sa condition ou sa naissance. « On trouvait Persée si *malheureux* de n'être plus roi, qu'on trouvait étrange qu'il pût supporter la vie.... L'homme est si grand, que sa grandeur paraît même en ce qu'il se connaît *misérable*. » Pasc.

Le *malheureux* est dans le *malheur*, le *misérable* dans la *misère*, c'est-à-dire dans un grand malheur, dans le dénûment, dans un état, non pas accidentel, partiel, passager, relatif, mais complet, constant, absolu, dans un état déplorable, où on est à plaindre, digne de pitié. « Vous ne connaissez pas, monseigneur, le *malheur*, je dirais presque la *misère*, de votre condition. » Cond. « Il n'y a guère de gens si *malheureux*, qu'ils ne le soient moins par la comparaison de quelqu'un plus *misérable* qu'eux. » Bussy.

Haï, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les *malheureux* que mon pouvoir accable.
(Aman dans *Esther*). Rac.

« César lui-même, dans tout le cours de sa vie, qu'a-t-il vu, qu'a-t-il fait? Des *malheureux*.... Les animaux sont encore plus *misérables* que nous. » Volt. Être *malheureux* et *misérable* (Boss., Mal.). — On est *malheureux* au jeu, on y éprouve de petits coups du sort; on est *misérable*, quand on est destitué de tout secours. « On refusa l'entrée de Hambourg à plusieurs Altenois, à des vieillards, à des femmes grosses, et quelques-uns de ces *misérables* expirèrent sous les murs de cette ville, au milieu de la neige et de la glace, consumés de froid et de misère, tandis que leur patrie était en cendres. » Volt. « Les maladies, la faim, la fatigue excessive accablent nos jeunes soldats. *Misérables* ! On les voit étendus sur la neige, inhumainement délaissés. » Vauv.

1. Il est à remarquer que les mots de la première classe ne signifient pas seulement des états, mais aussi des faits comme ceux de la seconde : on dit, par exemple, éprouver un *malheur* ou une *disgrâce*, ainsi qu'on dit, être ou tomber dans le *malheur* ou la *disgrâce*. Mais, par cela seul qu'ils désignent proprement et primitivement des états, ils ont cela de particulier, dans le cas où ils marquent des faits, qu'ils les représentent comme quelque chose de constant. C'est un caractère distinctif de grande valeur, comme on peut le voir par la comparaison ci-dessus établie entre *disgrâce* et *revers*.

Malheureux est subjectif, se rapporte entièrement au sujet, qu'il représente comme souffrant; au lieu que *misérable* fait penser aux sentiments de *commisération*, et quelquefois de pitié, de mépris, que l'état du sujet inspire ou peut inspirer. « L'unau et l'aï (deux pauvres animaux que la nature semble avoir traités en marâtre) paraissent très-mal ou très-peu sentir.... Ils sont *misérables* sans être *malheureux*. » Buff.

Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
Ce n'est qu'aux *malheureux* qui composent pour vivre....
Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
Le nom que, dans la cour, vous avez d'honnête homme,
Pour prendre de la main d'un avide imprimeur
Celui de ridicule et *misérable* auteur. Mol.

« Un philosophe dit à un financier, qui se plaignait que les *pauvres riches* ne fussent pas heureux malgré leur opulence : Bon ! qui est-ce qui est heureux? Des *misérables*. » D'Al.

Quelquefois *malheureux* et *misérable* signifient, non pas qui est, mais qui mérite d'être en proie au mal ou dans une situation fâcheuse. Dans ce sens ils se disent, par exemple, d'un homme qui a fait de mauvaises actions.

Le *malheureux* a eu le malheur de se rendre coupable, sa faute est légère, ce n'est qu'un accident auquel il a été entraîné. « S'il arrive qu'un maître livre son serviteur à la justice pour un vol léger, et qu'on ôte la vie à ce *malheureux*.... » Volt. Mais le nom de *misérables* ne se donne qu'à de grands criminels, à des gens qui commettent le crime habituellement, par état, par penchant. « Pourquoi appeler un maréchal de France et sa femme, dame d'atour de la reine, ces deux *misérables?* Le maréchal d'Ancre qui avait levé une armée à ses frais contre les rebelles, mérite-t-il une épithète, qui n'est convenable qu'à Ravaillac, à Cartouche, aux voleurs publics, aux calomniateurs publics? » Volt.

Des écrivains et des écrits, dont on fait peu de cas, sont traités de *misérables;* on ne les qualifie point de *malheureux*, parce que ce n'est point par *malheur*, fortuitement, qu'on écrit mal, et que d'ailleurs il s'agit d'exprimer, non l'état de peine d'un sujet, mais le sentiment de pitié qu'il inspire aux autres.

Infortuné, non *fortuné*, non favorisé de la *fortune*, ne s'emploie que dans le style soutenu, et presque toujours en parlant d'un *malheur* ou d'un *malheureux* illustre. Beaumarchais appelle heureux *infortuné* un paysan qui, ayant été blessé par un cerf d'un parc royal, fut comblé par la cour de présents et de soins. Priam, le plus *infortuné* de tous les pères (Fén.), l'*infortuné* vieillard (Lah.); Fouquet, l'*infortuné* surintendant (d'Al). « *Infortuné* chevalier de la Manche, que la fortune seconde mal vos grandes entreprises! » Les. « Alcyone, plaintive et solitaire, semblait encore redemander aux flots son *infortuné* Céyx que Neptune avait fait périr. » Buff. « Poursuivi à toute outrance par l'implacable malignité de la fortune, trahi de tous les siens, Charles I[er] ne s'est pas manqué à lui-même. Malgré les mauvais succès de ses armes *infortunées*, si on a pu le vaincre, on n'a pu le forcer. » Boss. « Darius, qui s'était vu, peu d'heures auparavant, une si nombreuse et si florissante armée, et qui était venu à la bataille élevé sur un char, plutôt en appareil de triomphe qu'en équipage de guerre, s'enfuyait à travers les campagnes. Cet *infortuné* prince courut toute la nuit avec peu de suite. » Roll.

MALINTENTIONNÉS, MÉCONTENTS. Les *malintentionnés* et les *mécontents*, sont dans un État, des ennemis du pouvoir.

Les *malintentionnés* ont de mauvaises intentions; les *mécontents* ne sont pas contents. L'un de ces mots regarde l'avenir, l'autre le passé. Il faut prendre garde à ce que les *malintentionnés* veulent faire, à leurs desseins; il faut, s'il est possible, faire droit aux griefs des *mécontents*.

Ensuite, comme les intentions sont quelque chose de caché et de vague, les *malintentionnés* agissent dans l'ombre, cabalent, et sont seulement disposés à mal. « Quel est le motif de la révocation des conseils? On s'effraye de l'ennemi, des *malintentionnés*, des cabales. » J. J. « Le frein du saint office retenait encore les *malintentionnés*, et les obligeait à se cacher. » S. S. « Le duc d'Orléans dit qu'il avait estimé devoir tenir le lit de justice fort secret pour ne pas donner lieu aux cabales et aux *malintentionnés* d'y essayer à continuer la désobéissance. » Id. « Mairan dit à Mme du Châtelet qu'elle n'a commencé sa rébellion qu'après avoir hanté les *malintentionnés* leibnitziens. » Volt. Voltaire a écrit, au sujet de la prétendue conspiration d'Alexis Pétrowitch contre son père et de ceux qu'on supposait y avoir adhéré sous main : « Il était important de connaître les *malintentionnés;* et le czar menaça son fils de mort, s'il lui cachait quelque chose. » Ailleurs, il assure que le czarowitch « ne fut coupable que d'une espérance chimérique dans quelques *mécontents* secrets qui pouvaient éclater un jour. » Mais en général les *mécontents* ne sont pas secrets, ne se cachent pas; il se peut même qu'ils témoignent leur peu de satisfaction par la révolte, en se ralliant sous des chefs et en faisant actuellement une guerre ouverte. « On apprit les mouvements des *mécontents* de Hongrie. » S. S. « Le gouvernement (d'Espagne) étant si faible, les *mécontents* devinrent très-forts en Castille. » Volt. Richard II d'Angleterre fit enlever et exécuter le duc de Glocester, son oncle, qui ralliait tous les *mécontents* contre son souverain (Fén.). « Les soldats que Démétrius avait cassés, et un grand nombre d'autres *mécontents*, se rangèrent en foule auprès du prétendant, et le proclamèrent roi. » Roll.

MANIE, TIC. Habitude bizarre et ridicule.

Manie, grec μανία, signifie une maladie de l'esprit. *Tic*, onomatopée, comme *tac* et *toc*, représente le bruit que font en touchant ou en frappant leur mangeoire les animaux qui ont quelque *tic;* car ce mot se dit primitivement des chevaux et des bêtes à cornes. Ainsi la *manie* regarde les travers de l'esprit, et le *tic* les mauvaises habitudes du corps; la *manie* est déraisonnable, le *tic* désagréable. On a la *manie* de juger de tout,

et le *tic* de ranger ses ongles. Une passion singulière, un goût immodéré, reçoivent le nom de *manie;* celui de *tic* convient pour représenter des mouvements convulsifs et fréquents, de mauvais gestes habituels, ou des grimaces qu'on fait et qu'on s'est accoutumé à faire sans s'en apercevoir ni le vouloir. « La duchesse de Châtillon avait acquis, en contrefaisant une religieuse, un *tic* tel que, à toutes minutes, son visage se démontait à effrayer, sans qu'elle-même s'en aperçût le plus souvent par la continuelle habitude. » S. S. « Mme de Nemours avait une figure fort singulière, et un *tic* qui lui faisait toujours aller une épaule. » ID. (Voy. des exemples de *manie* à l'article *Délire, égarement*, etc.)

Toutefois *tic* se dit bien aussi familièrement au figuré; auquel cas il exprime proprement une coutume, et non une habitude comme *manie*, la fréquente répétition d'un même acte, et non un penchant. « Les avares ont le *tic* de dépenser pour l'ostentation. » J. J. Ils n'en ont pas la *manie*, car ils répugnent à toute dépense. Vous vous portez par besoin, par attachement, avec attrait, à ce que votre *manie* vous fait faire. *Tic* n'annonce autre chose qu'un pli pris. « Cette manière sèche d'interroger les gens pour les connaître est un *tic* assez commun chez les femmes qui se piquent d'esprit. » J. J. On contracte des *manies* par engouement, et des *tics* par routine ou par imitation.

MANIÈRE, FAÇON. La synonymie est très-étroite entre ces deux mots, mais difficile à exprimer. De cette *manière* ou de cette *façon*, c'est-à-dire ainsi; de quelle *manière* ou de quelle *façon*, c'est-à-dire comment et comme. Ils désignent le mode ou le comment.

Mais, à la rigueur, *manière* répond à *comment*, et *façon* à comme (voy. Ire partie, p. 291, 292). *Manière* convient pour marquer comment on fait une chose, et *façon* pour dire comme elle est faite. Le premier de ces mots signifie un mode d'agir, et le second un mode d'être. *Manière*, de *manus*, main, indique une opération, une méthode; c'est un mot actif qui se rapporte à une action et à l'agent : je n'aime pas sa *manière*. *Façon*, de *facere*, faire, forme d'une chose faite, annonce un effet, un résultat; c'est un mot passif et tout relatif à l'état : la *façon* d'un habit, la *façon* d'une terre. « La Molinière trouva quelque chose d'extraordinaire à la *manière* dont cette lettre lui était venue; elle trouva de la différence dans la *façon* dont elle était pliée. » DELAF.

Toutes les fois qu'on veut définir un adverbe, c'est-à-dire un mode d'agir, on se sert de *manière*, et non pas de *façon :* sagement, d'une *manière* sage. C'est, au contraire, le mot *façon* qu'on emploie quand il s'agit de signaler une personne ou une chose par son mode d'être, et non d'agir, c'est-à-dire en la qualifiant, en disant ce qu'elle est, et non ce qu'elle fait : un homme de sa *façon*, c'est-à-dire ainsi fait; un trait de sa *façon*. On se défend de toutes les *manières* en employant des moyens de toutes les *façons*. La *manière* caractérise la main, l'industrie, l'esprit de l'ouvrier, et la *façon* l'ouvrage : chaque ouvrier a sa *manière* et chaque ouvrage sa *façon*. Dans un bien-fait il faut distinguer l'objet donné et la *manière* de le donner, dans un discours les choses dites et la *manière* dont on les dit; le prix d'un objet d'art dépend de sa matière et de sa *façon*. Il y a plusieurs *manières* ou méthodes pour cultiver un champ, et un champ reçoit plusieurs *façons;* ce sont des modifications qu'on lui fait subir. Un homme a une *manière* d'écrire lente ou rapide, et il est facile ou difficile de reconnaître sur le papier sa *façon* d'écrire. Dans les *Ménechmes* de Regnard, le chevalier dit en parlant d'une valise :

De la mienne elle n'a ni l'air ni la *façon*.

Puis, regardant l'adresse :

Je ne reconnais point cette *façon* d'écrire.

Selon Labruyère, l'usage a préféré *façons* de faire à *manières* de faire, et *manières* d'agir à *façons* d'agir. Rien de plus raisonnable que ce choix. On dit plutôt *façons* de faire, parce qu'on ne fait pas sans faire quelque chose qui reste après l'action, qui peut être dit avoir une *façon*, une forme, une empreinte qu'il a reçue par le travail de faire. Mais *manière* d'agir convient mieux que *façon* d'agir par la raison contraire, c'est qu'en employant agir on songe seulement à la conduite, au procédé, et non point du tout aux modifications qui en résultent pour tel ou tel objet. On dira donc aussi de préférence la *manière* de traiter quelqu'un, et les *manières* d'un peuple pour ses mœurs. On dira également *façon* de penser, c'est-à-dire de produire telles ou telles pensées, des pensées qui présentent tels ou tels caractères, et *manière* de sentir ou de vivre. « A la cour, l'honneur, se mêlant partout, entre dans toutes les *façons* de penser et toutes les *manières* de sentir. » MONTESQ. « On prendrait nécessairement d'autres *façons* de penser en prenant des *manières* de vivre absolument différentes. » J. J. « Périclès changea toutes ses *façons* de faire et sa *manière* de vivre. » ROLL. — Toute action purement formelle, comme celle de vivre ou de se mouvoir, ou bien qui produit une destruction, un anéantissement, se fait d'une certaine *manière :* « On avait mis de la discipline dans la *manière* de piller. » MONTESQ. Mais toute action d'où résulte quelque chose qui a certains caractères, qui est d'une certaine sorte, se fait d'une certaine *façon*. Ainsi, on doit toujours dire, entendre une chose de telle ou telle *façon*. « Mots que l'un entend d'une *façon*, l'autre d'une autre. » P. R. « Qui m'a dit que cet endroit obscur doit être entendu d'une *façon* et non pas d'une autre? » BOURD.

Manière de parler a rapport à la forme ou à l'énonciation, au style. « Chilon était fort court et fort serré dans tous ses discours; sa *manière* de parler passa en proverbe. » FÉN. « Ces légères attaques regardent plutôt la *manière* de parler que le fond des choses. » BOSS. *Façon* de parler se rapporte au fond même des choses, au sens. « Il semble, de la *façon* que vous parlez, que la vérité dépende de notre volonté. » PASC.— *Manière* de parler et *façon* de parler désignent aussi l'un et l'autre des locutions ou des phrases. Mais *manière* de parler convient mieux pour une locution particulière, en rapport avec quelqu'un

qui s'en sert et dont elle exprime le procédé, la méthode, la manière propre d'agir. *Façon* de parler signifie, au contraire, une locution générale, établie, consacrée. « La dévotion et la géométrie ont leurs *façons* de parler, ou ce qu'on appelle les termes de l'art. » LABR. C'est pourquoi les *façons*, dans le sens où ce mot se prend pour marquer les procédés d'une personne, expriment quelque chose qui tient à un cérémonial établi, quelque chose d'emprunté, de peu naturel; au lieu que les *manières* sont de la personne même, et ne sentent pas autant l'étude et l'affectation.

En second lieu, *façon* est plus familier ou plus bas. Cela doit être. Sa terminaison est celle d'un grand nombre de mots français qui appartiennent au langage commun ou même populaire. D'ailleurs, *façon* est passif, significatif d'un résultat; il se dit d'abord en termes d'art, et rappelle des opérations purement mécaniques.

En conséquence, on dira plutôt une *façon* de vivre étrange, singulière, extravagante, ridicule, et une *manière* de vivre réglée, sage, éclairée, admirable; de petites *façons* de parler (LABR.), et des *manières* de parler distinguées. « On a en latin et en français des *manières* de parler plus fortes et plus précises:... Je ne crois point nécessaire d'introduire dans la Profession de foi une *façon* de parler peu naturelle à la langue. » BOSS. « Je laisse à juger à ceux qui se connaissent aux belles figures et aux belles *manières* de parler, si celle-ci est du nombre.... Il suffit que plusieurs des meilleurs juges de la langue rejettent une *façon* de parler, pour nous obliger à ne nous en servir plus. » VAUG. Bossuet prend en mauvaise part la locution à sa *façon* dans les phrases suivantes. « Chacun se représente Dieu à sa *façon* particulière. » « M. de Cambrai restreint ces articles, ou les entend et les tourne à sa *façon*. » « Voyez Adam; voyez-moi ce nouveau Dieu; il s'est fait Dieu à sa *façon*; voyez comme il est savant. » Il emploie, au contraire, la locution à sa *manière* sans aucune idée accessoire défavorable. « Tous les fidèles ont part aux grâces divines, chacun à sa *manière*. » « Saint Joseph était père de Jésus à sa *manière* : par l'adoption, par le sentiment, par le soin, par la douleur. »

MANIÈRES, FAÇONS; — AIR. Ces mots signifient les formes du corps, l'extérieur d'une personne, par rapport aux impressions qui en résultent pour ceux qui les voient.

Les mêmes différences séparent les *manières* et les *façons* de l'*air* ou des *airs*.

Les *manières* et les *façons* indiquent comment on agit; et l'*air* ou les *airs*, comme on est. Avoir de bonnes *manières* ou de bonnes *façons*, c'est se bien présenter, se bien comporter, faire les choses à propos et comme il faut; en sorte que les *manières* et les *façons* consistent dans les procédés, les discours, les gestes, le ton, les compliments, les salutations. Mais l'idée d'action n'entre pas nécessairement dans l'idée d'*air* : l'*air* provient de l'apparence ou de la configuration du corps, et surtout du visage, sans que ni l'un ni l'autre soit en mouvement. Le corps est l'instrument des *manières* et des *façons*; il n'est que le théâtre de l'*air* ou des *airs*. Les *manières* et les *façons* demandent quelque temps pour se montrer, pour se développer; au lieu que l'*air* frappe la vue d'abord, au premier coup d'œil : tel plaît avec le temps par ses *manières* ou ses *façons* qui avait déplu d'abord par son *air*. — Ensuite, les *manières* et les *façons* sont toutes relatives aux autres et expriment comment nous sommes pour eux, par suite de notre éducation et de notre usage du monde; l'*air* n'a rapport qu'à nous, et manifeste ce que nous sommes intérieurement, notre caractère, nos qualités, nos émotions, nos pensées. On a des *manières* ou des *façons* rudes ou insolentes; on a l'*air* résolu. Des *manières* polies ont été acquises par la fréquentation de la bonne société, et nous rendent aimables; un *air* poli donne à penser que nous avons de la politesse. Condillac présente cette différence d'une façon un peu énigmatique : « Les *manières*, dit-il, sont en nous pour les autres ou contre les autres; l'*air* est en nous pour ou contre nous. » Un *air* mélancolique, des *airs* évaporés font concevoir ce que nous sommes sans rapport aux autres.

Quant à la différence de *manières* et de *façons*, *façons* est moins noble que *manières*; il se dit plutôt dans le langage familier de la conversation, et il est particulièrement propre pour représenter des *manières* petites ou peu distinguées. « La reine (rajeunissant tout à coup) reprenait un bon teint frais et vermeil, elle se redressait avec mille petites *façons*. » FÉN. « Barbésieux avait les *manières* d'un grand seigneur et les *façons* les plus polies. » S. S. « Harcourt mariait merveilleusement l'*air*, le langage et les *manières* de la cour et du grand monde avec les propos, les *façons* et la liberté militaire. » ID. On dira plutôt avoir des *manières* douces, agréables, polies (ACAD.), et avoir des *façons* bizarres, extravagantes, hardies (ID.), grossières. « Elle a de petites *façons* enfantines qui la rendent fort ridicule. » ACAD. — D'autre part, les *façons* ont moins de rapport au sentiment; elles sont plutôt l'effet de la civilité que de la politesse, elles marquent conformité à un cérémonial établi. C'est souvent une imitation imparfaite ou affectée des *manières*. « Les *manières* de la cour deviennent *façons* dans la province. » GIR.

MANQUE, DÉFAUT, PRIVATION. (MANQUEMENT, FAUTE.) Ces mots servent à exprimer qu'un sujet n'a pas une certaine chose, qu'il en est dépourvu.

Manque et *défaut* se ressemblent beaucoup, sans équivaloir pourtant l'un à l'autre. Le *manque* regarde la quantité; il ne doit y avoir dans une chose rien de trop ni rien de *manque* (PASC.); on dit le *manque* d'une partie : « Les choses particulières étant partagées affligent plus leur possesseur par le *manque* de la partie qu'il n'a pas, qu'elles ne le contentent par la jouissance de celle qui lui appartient. » PASC. Le *défaut* est plutôt relatif à la qualité. « Le *défaut* d'une seule de ces qualités rend un homme incapable d'être ce qu'il prétend. » BOURD.

Le *manque* rend la chose incomplète, mais non pas peut-être moins parfaite ou moins bonne. « Qu'on ne nous reproche plus le *manque* de clarté, puisque nous en faisons profession. » PASC. « Le *manque* d'oreilles extérieures est un des traits par lesquels les phoques se rapprochent des cétacés. » BUFF. « L'usage de la main, le *manque* de queue, etc., ont fait donner au singe le nom d'*homme sauvage*. » ID. Avec un *défaut*, au contraire, le sujet est toujours défectueux. On a reproché à l'*Esprit des lois* le *défaut* de méthode (LAH.). — Le *manque* d'argent est sans inconvénients dans certaines situations, dans l'état religieux, dans l'état sauvage; mais en général le *défaut* d'argent fait échouer les plus belles entreprises. Le *manque* de mémoire, pour ce qui concerne les injures et les causes d'affliction, est un bien; mais le *défaut* de mémoire, pour les enfants qui ont tant à apprendre, est un vice des plus fâcheux. « Certaines vérités de géométrie ne se peuvent démontrer; et, comme ce n'est pas à cause de leur obscurité, mais à cause de leur extrême évidence, ce *manque* de preuve n'est pas un *défaut*, mais plutôt une perfection. » PASC.

D'ailleurs, *manque* est objectif, c'est-à-dire tout relatif à ce qui ne se trouve pas ou à ce qui se trouve de moins dans le sujet ou à sa disposition; au lieu que *défaut* est subjectif, c'est-à-dire qu'il appelle toute l'attention sur le sujet lui-même. « Ce tigre fut enfermé dans une loge étroite où le *manque* d'espace et le *défaut* de mouvement ont abrégé sa vie. » BUFF. Quand nous n'avançons pas dans la voie du bien, nous nous plaignons d'un *manque* de secours de la part de Dieu (BOSS.); nous ne devrions nous en prendre qu'à notre *défaut* de courage. « Il nous suffit d'avoir vu que c'est par le seul *défaut* de leur volonté, et non pas *manque* des secours absolument nécessaires pour pouvoir eviter tous les péchés, que les plus justes pèchent quelquefois. » BOSS.

Je veux bien avouer qu'un *manque* de couronne
Est l'unique *défaut* qui soit en sa personne. REGN.

Comme le *défaut* rend défectueux, imparfait, incorrect, la *privation* rend malheureux. C'est un *manque* auquel on est sensible, le *manque* de choses dont on a joui, dont on devait ou dont on pouvait jouir. La *privation* de la vue (ACAD.), des plaisirs (MONTESQ.); le séjour de cette ville paraît triste par la *privation* des spectacles (D'AL.). « Les seuls biens dont la *privation* coûte sont ceux auxquels on croit avoir droit. » J. J. « Athènes, délivrée du joug de la servitude, goûtait en paix les avantages de la liberté, dont cette longue *privation* n'avait servi qu'à lui faire mieux sentir et le prix et la douceur. » ROLL.

Manquement et *faute* sont synonymes dans le sens d'action mauvaise ou répréhensible.

Mais le *manquement* n'est pas aussi grave, ce n'est qu'une faute légère; car *manquement*, comme *manque*, signifie seulement un déficit, au lieu que *faute*, comme *défaut*, annonce quelque chose d'essentiellement fautif, défectueux, imparfait. « Je ne crois pas qu'on doive employer le châtiment des verges pour les *manquements* où les enfants peuvent tomber en apprenant à lire, à écrire, à danser. Il doit y avoir d'autres punitions pour des *fautes* où il ne paraît ni mauvaise disposition du cœur, ni envie de secouer le joug de l'autorité[1]. » ROLL.

MARCHANDISE, DENRÉE. Ce qui se vend.

Marchandise, la chose du *marchand*, se dit de tout ce qui se vend. *Denrée*, autrefois *deniérée*, ce qu'on vend pour un *denier*, indique primitivement une chose de peu de prix. « Voilà ce qui chassa Law du royaume, ce qui sextupla toutes *marchandises*, toutes *denrées* jusqu'aux plus viles. » S. S. « Il faut qu'il y ait quelque rapport entre la *marchandise* et l'impôt, et que, sur une *denrée* de peu de valeur, on ne mette pas un droit excessif. » MONTESQ. — Au figuré, *denrée* signifie quelque chose de vil et de méprisable. « Nos frères ont fait au pape des plaintes des *opinions probables*, et d'autres *denrées* de cette façon. » SÉV.

Mais ensuite *denrée* exprime, dans une acception moins étroite, ce qui se vend en détail ou se débite pour les besoins de la vie, ce qu'on se procure en petite quantité pour l'usage du moment, surtout et presque uniquement en fait de choses qui viennent des champs, en fait de subsistances, de fruits de la terre. « Les *denrées* sont chères en ce pays, parce qu'il en produit peu, et qu'il est fort peuplé. » J. J. « Lorsque j'ai recueilli d'un champ que je cultive les *denrées* nécessaires à ma consommation, le surplus des productions m'est inutile, si je ne puis pas l'échanger. » COND.

En général, les *marchandises* sont des objets de commerce, de spéculation; les *denrées*, des choses qu'on récolte et qu'on consomme. Les *marchandises* se considèrent en elles-mêmes, comme des richesses, dans les mains du *marchand*, pendant qu'il les transporte, les fait circuler, les emmagasine ou les négocie; les *denrées* se considèrent avant ou après, quant à leur origine ou à leur usage : quant à leur origine, comme des productions de la terre, et quant à leur usage, comme servant à l'entretien de la vie. On gagne plus ou moins sur des *marchandises* (ACAD.); une *denrée* croît dans tel ou tel pays (LAF.), et on se pourvoit des *denrées* nécessaires à sa subsistance (J. J.). L'impôt sur les *marchandises* entrave le commerce; l'impôt sur les *denrées* gêne l'agriculture et empêche la vie à bon marché. « Les effets mobiliers, comme l'argent, les billets, les lettres de change, les vaisseaux, toutes les *marchandises* appartiennent au monde entier.... Quelques États en ont une immense quantité; ils les acquièrent chacun par leurs *denrées*, par leur industrie, par leurs découvertes. » MONTESQ. « Le cardinal Mazarin augmenta l'impôt sur le pied fourché et sur d'autres *denrées*.... La guerre civile qui déso-

1. *Faute* est aussi synonyme de *manque*, lorsque l'un et l'autre s'emploient en forme de prépositions. Leur différence alors revient à celle du subjectif et de l'objectif : on ne peut réussir *faute* de soin (LABR.), *faute* de caractère (MOL.), *faute* de pénétration (VAUV.); et *manque* de moyens (PASC.), d'instruction (ID.) ou de loisir.

lait alors l'Angleterre avait commencé par un impôt de deux schellings par tonneau de *marchandise.* » Volt.

Toutes les choses utiles à la vie qui croissent dans un pays sont les *denrées* de ce pays, et souvent il les donne pour avoir en retour des *marchandises*, c'est-à-dire d'autres choses utiles, venant d'ailleurs, et qui ne lui parviennent que par l'intermédiaire des *marchands.* « Les Portugais allèrent chercher des *marchandises* aux Indes orientales et au Japon.... Les Hollandais furent d'abord obligés de marcher sur la croix pour obtenir la permission de vendre leurs *denrées.* » Volt. « Si cette nation était située vers le nord, et qu'elle eût un grand nombre de *denrées* superflues, comme elle manquerait aussi d'un grand nombre de *marchandises* que son climat lui refuserait, elle ferait un commerce nécessaire, mais grand, avec les peuples du midi. » Montesq. « L'huile est la seule *denrée* que Solon ait permis d'échanger contre les *marchandises* étrangères. » Barth.

La *marchandise* implique le *marchand* et l'exercice de son industrie; accessoire tout à fait étranger à *denrée.* Un propriétaire livre des *denrées* et non des *marchandises*, quand il paye ses contributions en nature, ou qu'il vend lui-même, directement, ses récoltes. Un marchand achète des *denrées*, et, quand il les revend, ce sont des *marchandises.* « Il vaut mieux avoir affaire à une nation qui, par l'étendue de ses vues ou de ses affaires, sait où placer toutes les *marchandises* superflues; qui est riche et peut se charger de beaucoup de *denrées ;* qui les payera promptement. » Montesq.

Enfin, la *marchandise* peut être un produit de l'art, une chose manufacturée ou propre à l'être; la *denrée* est toujours un produit agricole. « Les arts multiplient les choses de seconde nécessité; et, à proportion de leurs progrès, ils mettent dans le commerce une plus grande quantité de *marchandises* et des *marchandises* d'un plus haut prix.... Les provinces manufacturières seront forcées de porter leur argent dans les provinces agricoles, pour se pourvoir des *denrées* qui manqueront à leur subsistance. » Cond. Sans le commerce, l'industrie languirait, parce que les *marchandises* n'auraient pas d'écoulement. « Le seul encouragement des cultivateurs est le commerce des *denrées.* » Volt. — On oppose les *marchandises* à ce que rapporte la terre. « La comtesse de Fiesque ne comptait pour rien les petites terres où il ne vient que du blé, et croyait avoir fait une affaire admirable d'avoir vitement donné celle-ci, pour avoir des miroirs d'argent et autres *marchandises.* » Sév. On oppose les *denrées* aux ouvrages de l'industrie. « Liberté du commerce : grand commerce de *denrées* bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits pas les bons ouvriers. » Fén.

MARCHE, DÉMARCHE, ALLURE. Mouvement des animaux en tant qu'ils vont ou s'avancent.

Marche signifie l'action; *démarche* et *allure* dépeignent la manière. On observe la *marche* d'une personne, c'est-à-dire cette personne pendant qu'elle marche; une personne a telle *démarche* ou telle *allure*, on la reconnaît à sa *démarche* ou à son *allure*, on décrit, on caractérise, on signale sa *démarche* ou son *allure.* « Durant notre *marche.* » Scarr. « Si le roi reçoit des ambassadeurs, cet homme voit leur *marche*, il assiste à leur audience.... » Labr. « Pendant l'incubation, la paonne évite le mâle, et tâche surtout de lui dérober sa *marche* lorsqu'elle retourne à ses œufs. » Buff. « Il va assassiner sur le grand chemin un voyageur dont il avait épié la *marche.* » Volt. Tout ce qu'on peut dire de la *marche* la représente comme un fait : leur *marche* fut lente, rapide, longue, de plusieurs jours; ou bien en fait connaître seulement la direction. « L'habesch est un oiseau de passage, mais M. Brue ignore sa *marche*, et il assure que, dans le cours de ses voyages, il ne l'a point vue ailleurs qu'à Tripoli en Syrie. » Buff.

La *démarche* est la manière de marcher; et l'*allure*, la manière d'aller, ce qui est bien différent, quoi qu'en dise l'Académie au mot *allure.* La *démarche* est une *allure* qui consiste à avancer par le mouvement des pieds sur terre : elle est opposée, par exemple, à l'*allure* des oiseaux qui volent (Buff.) et à celle des poissons qui nagent (Id.). *Aller* en litière (Sév.), en bateau (Id.), à cheval (S. S.), sont encore différentes *allures*, et non différentes *démarches.* L'âne porté comme un lustre par le meunier et son fils (Laf.) goûte fort cette façon d'aller, c'est-à-dire cette *allure*, et non cette *démarche.* Tourner autour du soleil est l'*allure* de la terre (Font.), et non pas sa *démarche.* — Mais si *allure* ne signifie pas seulement, comme *démarche*, la manière d'aller par laquelle on met tour à tour les pieds l'un devant l'autre, il signifie aussi cela, et dans cette acception il a besoin d'être distingué de son synonyme. Or, l'*allure*, sans doute à cause de la terminaison commune et peu noble de ce mot, ne regarde que le physique, la tournure et l'habitude du corps; au lieu que *démarche*, qui désigne spécialement cette *allure* la plus relevée et la plus imposante, l'exprime en rapport avec les états et les sentiments de l'âme. De là vient qu'on dit une *démarche*, et non pas une *allure*, fière, noble, timide, affectée, contrainte, embarrassée. Avec telle *allure* on se montre tel à l'extérieur seulement, on a bonne ou mauvaise grâce; avec telle *démarche* on révèle ce qu'on est à l'intérieur ou ce qu'on éprouve. « La *démarche* gauche de l'oie et son *allure* de mauvaise grâce nous font appliquer ce nom aux gens sots et niais. » Buff. — Il suit de là que la *démarche* est quelquefois variable comme les mouvements de l'âme qui la modifient; mais l'*allure* est constante, elle vient de la nature ou de l'habitude. « Prenant le premier chemin, je me mis à le suivre d'une *démarche* lente et mal assurée qui marquait la défaillance et l'abattement. » J. J.

PASQUIN.
Je vous ai pris d'abord pour un petit seigneur.
GORJU.
J'en ai, sans me vanter, et le port et l'*allure*.
Dest.

Au figuré, ces trois mots s'emploient pour ex-

primer la conduite. Mais *marche*, qui est un radical pur, se prend d'une manière générale et tout abstraite pour marquer la simple direction ou le cours des actions, la route qu'elles prennent. *Démarche* et *allure*, au contraire, ne sont pas indicatifs, mais caractéristiques : ordinairement usités au pluriel dans cette acception, ils font concevoir la conduite matériellement, quant à sa nature, comme bonne ou mauvaise, comme digne de louange ou de blâme. *Marche* se dit de beaucoup de choses idéales ou considérées idéalement, à l'égard desquelles ne convient ni *démarche* ni *allure*. Observer, étudier la *marche* des passions, des affaires, de la nature, du cœur ou de l'esprit humain, d'un gouvernement, d'une langue, de la poésie, des événements. Et lorsque le mot *marche* se rapporte aussi à la conduite d'un homme, il n'en détermine pas les caractères essentiels comme ses deux synonymes, mais il en marque seulement le sens ou le cours, la vitesse, l'assurance, et la qualité d'être plus ou moins aperçue, en un mot tout ce qui regarde la forme et non le fond : une *marche* tortueuse, rapide, incertaine, cachée.

Quant à *allure* et à *démarche*, l'un signifie quelque chose d'habituel, l'autre quelque chose d'accidentel : on a, on prend une *allure* ou des *allures*; on fait une *démarche* ou des *démarches*. Étudier les *allures* et les habitudes (BUFF.), les *allures* et les mœurs (ID.) des animaux; les Romains avaient les yeux ouverts sur les *démarches* (BOSS., MONTESQ.), c'est-à-dire sur les entreprises des rois, leurs alliés.— Ensuite, *allure*, à cause du peu de noblesse de sa terminaison, s'entend plutôt en mauvaise part; mais non pas toujours et absolument, comme le veut l'Académie. « Depuis quinze jours il a pris des *allures* convenables. » VOLT. — Enfin, *allure* a quelquefois le sens général et formel de *marche*, dont il diffère alors, et comme moins noble, comme moins facile à interpréter favorablement, et comme exprimant l'effet ou le résultat d'une habitude contractée, une routine. « Le vers de cinq pieds, qui a pour ainsi dire une *allure* familière, semble se prêter plus que tout autre au style marotique. » LAH. « D'anciennes traditions, des préjugés forment des mœurs publiques et une sorte de routine et d'*allure* qui se font respecter jusque par le souverain. » COND.

MARI, ÉPOUX; — FEMME, ÉPOUSE. Ces mots désignent, les deux premiers un homme qui s'est lié à une compagne par le nœud conjugal, les deux autres la compagne à laquelle un homme s'est ainsi associé.

D'abord la différence entre *mari* et *époux* est aussi simple qu'évidente. *Mari*, de *mas*, *maris*, un mâle, se dit dans l'ordre physique ou sous le rapport physique; c'est un terme qui en s'éloignant de son origine en a fait perdre le peu de délicatesse, mais sans se charger néanmoins d'aucune idée d'affection ou de devoir. Les Latins se servaient de *maritus* en parlant des animaux, pour signifier un mâle. La femme n'a pas le pouvoir de son corps, ce pouvoir appartient au *mari* (Boss.). « Dans la résurrection, parmi ceux qui seront jugés dignes du siècle à venir, ni les hommes ne prendront des *femmes*, ni les femmes des *maris* : ainsi, pour conserver un tel peuple, il ne faudra ni de génération ni de mariage. » ID. « Autrefois on était pendant toute sa vie le *mari* de sa femme, bonne ou mauvaise : même table, même demeure, même lit. » LABR. « Sophie n'avait plus ce goût décidé pour la vie privée et pour la retraite.... Moi-même je n'étais plus son Émile, je n'étais que son *mari*. » J. J. Mais *époux*, de *sponsus*, promis ou fiancé, représente dans l'homme uni à une femme le point de vue supérieur de la moralité ou du droit : ce n'est pas l'union des sexes qu'il indique, c'est celle des cœurs, avec la foi jurée, l'égalité des droits et la réciprocité des devoirs. Montaigne a dit finement en ce sens : « C'est trahison de se marier sans s'*épouser*. » « L'effet de cette société mutuelle (du mariage) doit être une union des cœurs si parfaite, que pour un *époux* l'on soit disposée à se détacher de tout. » BOURD. Une femme dit, mon *mari*, sans rien ajouter, c'est le mot ordinaire; mais elle emploie rarement *époux* sans y joindre une épithète, telle que celle de cher, de digne, de fidèle. « Quoi! c'est vous, mon *mari*, mon cher *époux*! » VOLT. « Que dites-vous de la Saint-Géran, qui vient de partir avec son gros *mari*?... Voyez quelle fatigue pour ne pas quitter ce cher *époux*. » SÉV. « A qui faut-il déguiser mes plus secrètes pensées? à M. de Wolmar, à mon *mari*, au plus digne *époux* dont le ciel eût pu récompenser la vertu d'une fille chaste! » J. J.

Mari est moins noble qu'*époux*; il n'est pas, comme celui-ci, du haut style ni applicable au figuré en termes d'Écriture. « Mme de Maintenon, n'osant porter les armes d'un tel *époux* (Louis XIV), supprima celles de son premier *mari* (Scarron). » S. S.

> O ciel! que d'aimables caresses
> D'un *époux* (Jupiter sous les traits d'Amphitryon) ardemment chéri!
> Et que mon traître de *mari* (Sosie)
> Est loin de toutes ces tendresses!
> (Cléanthis dans *Amphitryon*). MOL.

« Dans ces cinq lettres on voit que cet *époux*, qui se donne pour si sévère, n'était qu'un plat *mari*, honteux de sa très-honteuse conduite. » BEAUM. « Le sieur Kornman dit que ses lettres étaient sévères, celles d'un *époux* irrité. Et moi je prouve, en les montrant, qu'elles sont les lettres d'un *mari* honteux de sa conduite et de ses indignes projets. » ID.

Entre *femme* et *épouse* même rapport d'opposition. *Femme* est le mot commun : « Les *femmes*, dans les climats chauds, cessent de bonne heure d'être belles et fécondes. » VOLT. *Épouse* est un terme relevé, de choix, qui annonce le rang, quelque qualité excellente, ou les sentiments distingués dont une femme est l'objet. « Le rang d'*épouse* et de mère m'élève l'âme et me soutient. » J. J.

Dans la tragédie de *Sophonisbe* de Voltaire, Masinissa s'écrie :

> Arrêtez.... Sophonisbe est ma *femme*.

A quoi Lélie répond :

> Sachez que Sophonisbe, à nos chaînes livrée,

De ce titre d'*épouse* en vain s'est honorée.

Un peu plus loin Masinissa dit encore :

Dieux que ma *femme* implore,
Donnerez-vous la force à mon âme égarée
De me souiller du sang d'une *épouse* adorée?

Dans le *Télémaque*, l'auteur met ces mots dans la bouche du jeune héros : « Si jamais les dieux me rendent mon père, et qu'il me permette de choisir une *femme*, Antiope sera mon *épouse*. » FÉN. « Le père de Samson crut qu'il allait être lui-même frappé de mort avec sa *femme*, parce qu'ils avaient vu le Seigneur. Mais son *épouse*, sainte et éclairée, condamna sa défiance. » MASS. Dans les pays où la polygamie est permise, toutes les *femmes* d'un même homme ne sont pas d'ordinaire élevées au rang de ses *épouses*. « Caribert donna trois indignes rivales à sa *femme* Ingeberge, et toutes trois eurent le nom d'*épouses*. » VOLT.

Dans le langage commun *époux* et *épouse* ont un air d'affectation qui fait qu'on évite de s'en servir.

MARQUER, INDIQUER, DÉSIGNER. Donner lieu de connaître.

Marquer enchérit sur *indiquer* et sur *désigner* sous le rapport de la précision et de la certitude.

La *marque* fait reconnaître, l'*indice* met seulement sur la voie, et le *signe* donne seulement à entendre. On donne à une personne des *marques* d'estime, et non pas seulement des *indices* ou des *signes* d'estime. Dans ses *Éléments de littérature*, Marmontel dit à l'article *Comique* : « Comme je n'ai fait qu'*indiquer* cette division dans l'article *Comédie*, je vais la *marquer* davantage dans celui-ci. » Et pour ce qui concerne l'opposition de *marquer* et de *désigner*, Condillac dit dans son *Dictionnaire* que « *marquer* à une personne ce qu'elle doit faire, c'est le lui *désigner* expressément. »

On *marque* d'une manière distincte, en faisant *remarquer* parmi les autres. Le cadran *marque* les heures; on *marque* dans un livre un passage qui a frappé; on *marque* les particularités d'une histoire, les temps, les lieux, les personnes, leurs paroles. Mais on *indique* en enseignant, en montrant du doigt (*index*) de quel côté est l'objet, le chemin à suivre pour le trouver, en aidant ou en apprenant à connaître. L'*index* d'un livre *indique* la division et la place des matières; une carte vous *indique* votre route, des écriteaux *indiquent* des objets à vendre. En *marquant* une chose vous la tirez du milieu des autres et la mettez immédiatement sous les yeux; en *indiquant* une chose vous ne faites que donner sur elle des renseignements, que guider dans la recherche de cette chose ou de ce qui s'y rapporte. — Le baromètre *marque* les degrés de pesanteur de l'air; mais il ne fait qu'*indiquer* les variations du temps. « Il ne faut pas mépriser les idées obscures ou confuses, ni rejeter du discours les termes qui y répondent, parce que, d'un côté, ils *marquent* un effet manifeste hors de l'objet; et, de l'autre, ils nous *indiquent* ce qu'il faut chercher dans l'objet même. » BOSS.

Désigner veut dire aussi conduire à connaître, faire connaître indirectement : c'est *indiquer*, mais *indiquer* par des *signes*, des expressions, des symboles. Les mots *désignent* et on *désigne* par les mots, les mots sont des *signes*; le *signalement désigne* la personne; les pavillons différents *désignent* les nations; les Égyptiens *désignaient* l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue; sans nommer une personne, on la *désigne* par une peinture significative, dont tout le monde entend le sens.

Une girouette *marque* la direction du vent et *indique* le beau temps ou la pluie; il se peut aussi que par sa forme emblématique elle *désigne* l'état ou le goût dominant de la personne qui l'a fait placer sur sa maison.

1° **MATIÈRE, SUJET; — 2° CHAPITRE, ARTICLE, POINT.** Ce dont on traite ou dont on parle, ce dont on s'occupe ou dont il est question dans un écrit, dans un ouvrage, dans une dispute, dans un discours ou une conversation.

Matière et *sujet* se disent d'un tout, de ce à quoi se rapporte tout un livre, tout un traité, toute une pièce, toute une discussion, tout un entretien. *Chapitre*, *article* et *point* annoncent, au contraire, une division, quelque chose de partiel ou de particulier. Un homme qui écrit ou qui parle traite telle *matière* ou tel *sujet*; et, quand il en vient à tel *chapitre*, à tel *article* ou à tel *point*, il fait ceci ou cela, il se montre tel ou tel, fort ou faible, ignorant ou instruit. D'ailleurs, *matière* et *sujet* sont seuls employés en parlant d'une œuvre d'art; ils désignent ce que façonne l'artiste ou l'ouvrier, ce à quoi il donne une forme : quand vous composez, vous cherchez à vous rendre maître de votre *matière* ou de votre *sujet*. Le *chapitre*, l'*article* et le *point* ne sont pas ainsi quelque chose qu'on manie et qu'on transforme, mais ce sont comme des chefs auxquels ce qu'on dit est relatif : nous reviendrons sur ce *chapitre*, sur cet *article* ou sur ce *point*.

1° *Matière*, *sujet*.

Matière est général et vague; *sujet*, spécial et précis. En effet qu'est-ce que la *matière?* La substance ou le fond de tous les corps. Et le *sujet*, *subjectum*, ce qui est dessous? La portion de *matière* qui est actuellement sous la main du travailleur. On dit sans article, en *matière* de, et avec l'article, c'est-à-dire d'une manière déterminée, au *sujet* de.

Qu'un ouvrage roule sur telle *matière*, cela indique le genre d'objet auquel il a rapport; on dit qu'il traite de tel *sujet*, quand on veut marquer positivement ce qui en est l'objet particulier. Le *sujet* est la *matière* propre d'un discours ou d'un écrit. On appelle ignorance du *sujet*, et non de la *matière*, le sophisme qui consiste à perdre de vue la chose précise qui est en question. Que de gens n'oublient, sur la *matière* dont ils parlent, que leur *sujet!* Un professeur donne des leçons sur telle *matière*, la philosophie, l'histoire, le droit, et dicte à ses élèves des *sujets* de composition. Les vérités de l'Évangile sont la *matière* des sermons; un sermon a pour *sujet* quelqu'une de ces vérités. Parmi les *matières* des sermons on distingue des *sujets* plus favorables à l'éloquence. « Dans l'éloquence

de la chaire les *matières* sont grandes, mais usées et triviales.... Il y entre des *sujets* qui sont sublimes; mais qui peut traiter le sublime? » LABR.

Condillac propose une distinction analogue à la précédente. La *matière*, suivant lui, est plus étendue que le *sujet :* outre ce qu'on a principalement en vue de traiter, de faire connaître, elle comprend toutes les choses subordonnées ou voisines qu'on ne touche que pour développer le *sujet*. Le *sujet* d'un éloge est le personnage qu'on entreprend de célébrer; la *matière* d'un éloge, c'est aussi ce qu'on y joint, ce qu'on dit accessoirement pour relever le *sujet*.

Simonide avait entrepris
L'éloge d'un athlète; et, la chose essayée,
Il trouva son *sujet* plein de récits tout nus.
Les parents de l'athlète étaient gens inconnus;
Son père, un bon bourgeois; lui, sans autre mérite:
Matière infertile et petite. LAF.

Enfin *matière*, à la différence de *sujet*, fait considérer la chose dont il s'agit comme éloignée, comme n'étant pas présentement en œuvre ou sous la main de l'ouvrier, ou comme quelque chose à quoi il tient peu, qui l'attache peu. « J'aurais bien d'autres choses à dire sur ce *sujet;* mais comme j'ai déjà traité de cette *matière* dans ma IXᵉ satire, il est bon d'y renvoyer le lecteur. » BOIL. « Il semble que, pour nous rendre inexcusables, le caprice du sort ait pris plaisir à nous offrir les *matières* les plus illustres et des *sujets* véritablement dignes de la plus sublime éloquence. » D'AG. « En rentrant je vis que la conversation avait continué sur le même *sujet*, mais d'un autre ton, et comme sur une *matière* indifférente. » J. J. « Je suis déjà trop loin de ces sortes de *matières* (littéraires) pour pouvoir en parler avec justesse.... J'aime à rêver, mais librement, en laissant errer ma tête, et sans m'asservir à aucun *sujet*. » ID.

2° *Chapitre*, *article*, *point*.

Le *chapitre* est proprement la division d'un livre, il est plus ou moins long. L'*article* est la division d'un compte ou d'un traité, il est plus ou moins important. *Chapitre* a rapport au discours, à l'action de dire; *article*, aux choses dites, à ce qui est contenu dans le discours. On cause, on passe légèrement ou on ne tarit pas sur certains *chapitres;* on a tort ou raison, on est d'accord avec les autres ou on ne plaisante pas sur certains *articles*. « Si je te disais le nom de toutes celles qu'il a épousées en divers lieux, ce serait un *chapitre* à durer jusqu'au soir. » MOL. « L'irréligion était le seul crime auquel Louis XIV ne pardonnait point; tout était sérieux pour lui sur cet *article*. » MASS. Molière parlant à sa muse, lui recommande de louer Louis XIV, et ajoute :

Sur ce *chapitre* on n'est jamais à sec.

Mais dans *Amphitryon* , Cléanthis menace Sosie d'user de la liberté qu'il lui a donnée d'être infidèle, et à cela Sosie répond :

Ah! pour cet *article*-là j'ai tort.
Je m'en dédis.

Nous reviendrons sur ce *chapitre*, il n'est pas épuisé; nous reviendrons sur cet *article*, il est essentiel.

Le *point* ressemble à l'*article :* il regarde, non pas les paroles, les propos, le fait de parler des choses, mais les choses mêmes, leur vérité, leur importance. Seulement il n'est pas fixe, arrêté, comme l'*article;* aussi dit-on plutôt un *article* de foi, et un *point* de théologie à discuter. « Est-ce une hérésie de douter si Jansénius soutient cela? Est-ce un *article* de foi qu'il faille croire sur peine de damnation? Et n'est-ce pas un *point* de fait pour lequel il serait ridicule de prétendre qu'il y eût des hérétiques dans l'Église? » PASC. Quand les deux mots se disent de choses encore incertaines, problématiques et débattues, le *point* diffère de l'*article* en ce qu'il est moins étendu, réduit à une simple question. « Condé était savant dans nos mystères, mais surtout pour la discussion des *points* et des *articles* que les hérétiques nous contestaient. » BOURD.

MAUVAIS, — DANGEREUX, NUISIBLE, PERNICIEUX, MALFAISANT. Épithèthes défavorables, dont on se sert pour imputer un défaut.

Mauvais est le contraire de *bon;* il en a toute la généralité. Ce qui est *mauvais* pèche ou laisse à désirer sous quelque rapport que ce soit. Un *mauvais* livre, par exemple, sera ainsi qualifié, quoique innocent du reste, parce qu'il s'y trouvera des fautes de style ou de goût. *Dangereux*, *nuisible*, *pernicieux* et *malfaisant* ont une signification plus restreinte, ils indiquent quelque chose de *mauvais*, c'est-à-dire de fâcheux, de propre à causer un tort, une perte, une ruine. Un homme a-t-il de *mauvais* sentiments, c'est un homme à blâmer ou à plaindre; mais un homme *dangereux*, *nuisible*, *pernicieux* ou *malfaisant* est un homme à craindre. Bossuet dit avec beaucoup de justesse que le péché est contraire à Dieu comme *mauvais*, comme opposé au bien, à la justice, et qu'il est contraire à l'homme comme *nuisible*, comme préjudiciable à notre bonheur. — Que si *mauvais* se prend aussi dans l'acception particulière à ses synonymes, il en diffère en ce qu'il représente l'idée commune sans aucun accessoire.

Dangereux implique l'idée d'un doute. La chose *dangereuse* n'est pas positivement *mauvaise*, elle peut l'être, elle court risque de l'être. Une position *dangereuse* est délicate, un peu plus que suspecte; on y est menacé de quelque malheur : il faut s'y conduire avec circonspection. Dans le *danger* on est exposé, on court une chance, mais rien de plus; on peut s'en tirer, à la rigueur.

Nuisible et *pernicieux* annoncent des qualités décidément *mauvaises*, qui doivent inspirer plus que de la défiance. « Sans cet examen, nos vertus mêmes nous deviennent *nuisibles*, ou du moins *dangereuses*. » FÉN. « Fuir le monde et ce que vous savez être dans le commerce du monde ou *pernicieux* ou seulement même *dangereux*. » BOURD.

Mais si *nuisible* et *pernicieux* disent plus que *dangereux*, parce qu'ils supposent un mal certain, *pernicieux*, à son tour, renchérit sur *nuisible*

par le degré, parce qu'il exprime un mal plus grand. En effet, ce qui est *nuisible* est propre à *nuire*, désavantageux, capable de causer des inconvénients, des désagréments, des contrariétés, de susciter des embarras; ce qui est *pernicieux*, du latin *pernicies*, ruine, destruction, est propre à faire périr, c'est quelque chose de mortel, de délétère ou une source féconde de maux. « Epictète, en combattant la paresse, mène à l'orgueil, et pourrait être *nuisible* à ceux qui ne sont pas persuadés de la corruption de toute justice qui ne vient pas de la foi. Montaigne est absolument *pernicieux*, de son côté, à ceux qui ont quelque pente à l'impiété et aux vices. » PASC. « Il y a bien de la différence entre un livre qui contient des erreurs *nuisibles* et un livre *pernicieux*. » J. J. Une trop forte contention d'esprit est *nuisible* à la santé : « Amusez-vous un peu par les livres, sans application *nuisible* à la santé. » FÉN. Mais les plantes vénéneuses sont *pernicieuses* pour la santé : J. J. Rousseau dit quelque part au sujet des terribles effets du napel : « Cette plante a souvent causé des accidents à des enfants et à d'autres gens qui ignoraient sa *pernicieuse* vertu. » — Ensuite, *nuisible*, comme *utile* son contraire, s'emploie de préférence pour ce qui regarde le corps et les affaires; au lieu que *pernicieux*, comme *salutaire* auquel il est opposé, convient tout aussi bien pour le moins quand il est question de l'âme et de ce qui s'y rapporte. Le vin est *nuisible* à certaines personnes (LABR.); on dit un exemple ou un écrit *pernicieux*, une maxime *pernicieuse*. « Ils croient qu'on manquerait de charité si on ne leur découvrait pas les choses *nuisibles* à leur santé et à leur vie.... Qu'ils considèrent combien la morale que vos casuistes répandent de toutes parts est honteuse et *pernicieuse* à l'Église. » PASC.

Malfaisant, qui *fait mal* ou le *mal*, se distingue par l'idée d'action. L'être *malfaisant* ne contient pas un principe *mauvais*, comme l'objet *nuisible* ou *pernicieux*, il agit, il se comporte d'une manière *mauvaise*. Aussi ce mot se dit-il proprement de l'homme et de ses dispositions, de son humeur, de son caractère, de ses passions, ainsi que de certains autres agents d'un ordre supérieur ou inférieur à l'espèce humaine. Homme ou naturel *malfaisant* (ACAD.), activité *malfaisante* (J. J.), divinités *malfaisantes* (FÉN., ROLL.), animaux *malfaisants* (LAF., BUFF.). « Satan, cet esprit *malfaisant*, se remue continuellement avec ses complices pour persécuter les fidèles. » BOSS. « Charopus étant d'un caractère brouillon et *malfaisant* attaquait et harcelait sans cesse les chefs de la nation. » ROLL.

Non; je hais tous les hommes :
Les uns, parce qu'ils sont méchants et *malfaisants*;
Et les autres, pour être aux méchants complaisants.
MOL.

« Voltaire n'a jamais cru qu'au diable, puisque son Dieu prétendu n'est qu'un être *malfaisant* qui selon lui ne prend de plaisir qu'à nuire. » J. J. « La prévoyance éternelle a placé à côté de diverses plantes *nuisibles* des simples salutaires, et dans la substance de plusieurs animaux *malfaisants* le remède à leurs blessures. » ID. — Sans doute l'épithète de *nuisible* se donne quelquefois à un genre d'animaux, aussi bien que celle de *malfaisant;* mais ce n'est pas dans le même cas ni dans le même sens exactement. L'animal *nuisible* est capable de nuire, sans nuire effectivement dans le moment où on parle, ou son action de nuire est faible, peu apparente. « Il n'est pas à présumer que ces loups et ces ours (de la Grande-Bretagne) y soient venus à la nage, ni que les hommes aient transporté ces animaux *nuisibles*. » BUFF. On dit des insectes *nuisibles* (BUFF.) plutôt que des insectes *malfaisants*. L'animal *malfaisant* exerce présentement sa rage, sa cruauté, ou le mal qu'il fait est frappant, remarquable, immédiat. « En Egypte les hommes ont lutté très-longtemps contre les espèces *malfaisantes*. » BUFF.

Et mon esprit enfin n'est pas plus offensé
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
Que de voir des vautours affamés de carnage,
Des singes *malfaisants* et des loups pleins de rage.
MOL.

Et si, de son côté, *malfaisant* s'applique aussi abusivement aux choses, c'est à celles qu'on considère comme actives, comme produisant sur la santé des effets sensiblement mauvais. « Dans ces malachites le cuivre conserve encore quelques-unes de ses qualités *malfaisantes*. » BUFF. « L'estomac s'irrite et se soulève contre ce qui lui est pénible ou *malfaisant*. » MARM.

1° **MAUVAIS, MÉCHANT; — 2° MALICIEUX, MALIN.** Qui n'est pas moralement bon.

Mauvais et *méchant* ont rapport à l'effet : un homme *mauvais* ou *méchant* est à craindre; une chose *mauvaise* ou *méchante* est telle, qu'on n'en peut faire usage. *Malicieux* et *malin* ont rapport à la cause : un homme *malicieux* ou *malin* est fin, mordant, enclin et habile à se divertir aux dépens des autres; une chose *maligne* a une vertu, une influence, une action nuisible. — Ensuite, le *mauvais* et le *méchant* font le mal d'une manière ouverte et directe, en ennemis déclarés; au lieu que le *malicieux* et le *malin* emploient la finesse, la ruse, et non pas la force. Néron a été le plus *mauvais* ou le plus *méchant* des hommes; le démon, pour séduire nos premiers parents, se servit d'artifices, de ruses *malicieuses*, et, dans l'*Écriture*, il est appelé le *Malin*.

1° *Mauvais*, *méchant*.

Le *mauvais* l'est par instinct ou par nature : un *mauvais* fond, un *mauvais* cœur, un *mauvais* caractère. « C'était un grand seigneur dont le fond n'était pas *mauvais*. » VOLT. « Les pécheurs ne haïssent Dieu que parce qu'ils jugent librement et faussement qu'il est *mauvais*. » MAL. « Les juges de l'inquisition présument toujours l'accusé coupable, apparemment parce qu'ils croient les hommes *mauvais*. » MONTESQ. Mais le *méchant* commet des méchancetés, nuit de fait, avec réflexion et parce qu'il le veut. « Lépidus était le plus *méchant* citoyen qui fût dans la république, toujours le premier à commencer les troubles, formant sans cesse des projets funestes. » MONTESQ.

Oh! qu'ils ne seront pas si *méchants* qu'ils le disent! MOL.

« L'homme n'est donc pas né *mauvais*. Pourquoi plusieurs sont-ils donc infectés de cette peste de la *méchanceté?* C'est que ceux qui sont à leur tête étant pris de la maladie, la communiquent au reste des hommes.... Il y a des nations entières qui ne sont point *méchantes;* les Philadelphiens, les Banians, n'ont jamais tué personne. » VOLT. « On voulut trouver dans le *Tractatus theologico-politicus* de Spinosa les semences de son athéisme, par la même raison qu'on trouve toujours la physionomie *mauvaise* à un homme qui a fait une *méchante* action. » ID.

2° *Malicieux*, *malin*.

Le *malicieux* a de la *malice*, de la finesse, une sorte de défaut peu odieuse; le *malin* a de la *malignité*, du venin, une envie de nuire constante et profonde, et non pas accidentelle et légère. Voy. *Malice* et *malignité*, Ire partie, p. 226.

MAUVAIS, MÉCHANT, CHÉTIF. Ces mots se disent des choses qui ne sont pas bonnes.

Les défauts, les vices, rendent une chose *mauvaise* ou *méchante;* le peu de valeur ou l'insuffisance la rend *chétive*. La chose *mauvaise* ou *méchante* n'est rien moins que bonne; la chose *chétive* n'est pas assez bonne, laisse à désirer. De la *mauvaise* monnaie est fausse; le sou est une *chétive* monnaie de cuivre (VOLT.). Une *mauvaise* nourriture est contraire à la santé; une *chétive* nourriture (FÉN.) est maigre ou pas assez abondante. Un homme *mauvais* ou *méchant* fait des actions nuisibles; une *chétive* créature est faible, impuissante, imparfaite. *Mauvais* et *méchant* impliquent l'idée positive de mal, annoncent un démérite essentiel : une action *mauvaise* ou *méchante;* un écrit *mauvais* ou *méchant*. *Chétif* marque seulement une qualité inférieure ou une quantité médiocre : *chétive* aumône (BOSS.), *chétive* durée (PASC.), *chétifs* gages (VOLT.), *chétive* ressource (J. J.), *chétif* patrimoine (ID.), *chétives* pommes (ID.), *chétives* baies (BUFF.). Un *mauvais* (ACAD.), un *méchant* (VOLT.) métier est honteux ou dangereux; un *chétif* emploi (REGN.) est peu élevé ou peu lucratif. Un esprit critique trouve tout *mauvais* ou *méchant;* un esprit difficile trouve tout *chétif*. On reprend, on censure, on fuit ce qui est *mauvais* ou *méchant;* on fait peu de cas de ce qui est *chétif*.

De leur côté, *mauvais* ou *méchant* diffèrent en ce que *mauvais* se dit de toutes sortes de choses, particulièrement des choses naturelles, et *méchant* seulement des choses humaines : *mauvais* air, *mauvais* temps, *mauvais* terrain, *mauvaise* eau; *méchante* preuve (BOSS.), *méchantes* troupes (ID.), *méchante* prose (VOLT.), *méchants* vers (BOIL.), *méchant* manteau (J. J.). Ou bien même, tandis que *mauvais* s'applique à tout, *méchant* se réduit à qualifier ce qui est moralement *mauvais:* « Ces épigrammes joignent au malheur d'être *méchantes* la maladresse d'être *mauvaises*. » D'AL. Ou bien enfin *mauvais* exprime une disposition à faire du mal constante et vague, et *méchant* une méchanceté précise, exercée dans un cas particulier.

MÉCHANCETÉ, MALIGNITÉ, MALICE. Disposition à nuire, à faire du mal.

« La *méchanceté* suppose un goût à faire du mal; la *malignité*, une méchanceté cachée. » VAUV. Et la *malice* implique plus évidemment encore que la *malignité* l'emploi de la ruse, des moyens subtils et artificieux. La *méchanceté* agit à découvert, d'une manière violente et brutale; la *malignité* et la *malice*, au contraire, font leurs coups en secret, à la sourdine. La *méchanceté* de certains chiens les porte à se jeter sur les gens, à les attaquer; la *malignité* des astres, du sort, de l'air se fait sentir ou est censée se faire sentir par une influence occulte. Les *méchants* persécutent les bons; le *malin*, autrement dit le diable, leur tend des embûches. Un tyran est *méchant :* il ne craint pas de commettre ouvertement des injustices et des meurtres. « Quatre gentilshommes périrent dans des supplices recherchés par les vengeances de ce Louis XI, si dissimulé et si violent, si barbare et si timidement superstitieux, si étourdi et si profondément *méchant*. On croit être au temps des Phalaris. » VOLT. « P. Sulpicius était un homme à qui personne ne pouvait être comparé pour l'excès de la *méchanceté*.... On trouvait en lui cruauté, audace, avidité insatiable; et cela sans remords, sans pudeur, sans aucune attention à sauver au moins les dehors. » ROLL. L'envie ou la jalousie est *maligne* ou *malicieuse*, c'est une passion honteuse, qui porte ses coups dans l'ombre. « La charité est douce, elle n'a point de jalousie, elle n'est point *maligne* ni *malicieuse* dans les jugements. » BOSS. « Ces esprits lumineux (les anges) devinrent esprits de ténèbres : ils n'eurent plus de lumières qui ne se tournassent en ruses *malicieuses*. Une *maligne* envie prit en eux la place de la charité. » ID.

D'un autre côté, la *méchanceté* est plus perverse, plus impitoyable, et, quant aux conséquences, plus grave. Elle aime le mal pour le mal; au lieu que la *malignité* et la *malice* n'aspirent souvent qu'à se satisfaire aux dépens d'autrui, il est vrai, mais sans qu'il en résulte pour autrui beaucoup de dommage, et sans qu'elles se proposent le dommage pour but. La cruauté est *méchante;* la satire n'est que *maligne* ou *malicieuse*. Ce que fait le *méchant*, il le fait parce que cela nuit; ce que font le *malin* et le *malicieux*, ils le font souvent quoique cela puisse nuire. « Tous les honnêtes gens qui pensent sont critiques; les *malins* sont satiriques; les pervers font des libelles, et ceux qui ont fait, avec moi, le *Temple du goût*, ne sont ni *malins* ni *méchants*. » VOLT. « Fontenelle prétendait que le pieux auteur d'*Esther* était beaucoup plus *méchant*, c'est le terme dont il se servait, que Boileau. Despréaux pensait à peu près de même, en employant à la vérité une expression moins amère. Racine, disait-il, est beaucoup plus *malin* que moi. » D'AL. « Je n'ai pas vu fort souvent M. Selwyn; je le trouve assez aimable; il est *malin*, mais je ne le crois pas *méchant*. » DUDEFF.

Malignité et *malice* ont été distingués dans la Ire partie, p. 226.

MÉLANCOLIQUE, ATRABILAIRE. Tourmenté d'une bile noire, et mis par suite dans un état

de tristesse profonde et concentrée qui approche plus ou moins de la folie. Un homme *mélancolique*, un homme *atrabilaire;* un *mélancolique*, un *atrabilaire;* esprit, tempérament, humeur *mélancolique* ou *atrabilaire*.

Mélancolique, du grec μέλας, noir, et χολή, bile, et *atrabilaire*, du latin *atra bilis*, bile noire, semblent avoir exactement le même sens étymologique. Cependant μέλας en grec n'a pas la même force que *ater* en latin : μέλας signifie simplement noir, sombre, comme le latin *niger;* mais *ater*, d'où a été formé *atrox*, atroce, se prend souvent, comme celui-ci, pour farouche, affreux, cruel.

En conséquence, le *mélancolique* n'est que triste et languissant, il est porté à la méditation et recherche la solitude. « Quoique Platon fût naturellement *mélancolique*, et d'un génie fort méditatif, il avait cependant de la douceur et une sorte d'enjouement. » Fén. « Le prince d'Orange s'était retiré à Loô, lieu solitaire conforme à son humeur sombre et *mélancolique*. » Rac. « Le déplorable Jean Meslier, cet homme vertueux, à la vérité, et très-charitable, mais sombre et *mélancolique*. » Volt. « Les Égyptiens sont très-paresseux, si tristes et si *mélancoliques*, qu'ils ont besoin de plus de fêtes qu'aucun autre peuple. » Buff. « Homme *mélancolique* et vaporeux. » Marm. « Molière était habituellement *mélancolique*, cet homme qui a écrit si gaiement. » Lah.

Un lièvre en son gîte songeait;
Dans un profond ennui ce lièvre se plongeait :
Cet animal est triste, et la crainte le ronge....
Le *mélancolique* animal
Entend un léger bruit.... Laf.

Le *mélancolique* peut être même doux et intéressant. « L'amant doit voir au temple la personne dont il devient amoureux, et sortir de là tout rêveur et *mélancolique*. » Mol. « Par sa tendre amitié, par sa douce philosophie, par je ne sais quelle suave odeur de vertu naïve et modeste, par je ne sais quoi de *mélancolique* et d'attendrissant dans son langage et dans son caractère, il m'attachait intimement. » Marm. — Mais l'*atrabilaire* est colère, méchant, incommode, violent.

Il vous sied bien d'être en colère!
Fi! le vilain, le triste carnaval!
Est-ce donc en grondant que tu prétends me plaire!
Va, je renonce à l'union;
Et j'ai mauvaise opinion
D'un carnaval *atrabilaire*.
(La Folie au Carnaval). Regn.

« Thury était noir, méchant, cynique, *atrabilaire*, avec beaucoup d'esprit, insolent et dangereux. » S. S. « Le chevalier de Coislin était un homme fort extraordinaire, fort *atrabilaire*, et fort incommode. » Id. « La plume *atrabilaire* du poëte satirique Hipponax n'épargna pas même ceux à qui il devait la vie. » Roll. « Les opinions violentes et fanatiques dont une théologie *atrabilaire* a mêlé sa doctrine. » Marm. « La maladie qui emporta Charles IX est très-rare; son sang coulait par tous les pores : cet accident est la suite ou d'une crainte excessive, ou d'une passion furieuse, ou d'un tempérament violent et *atrabilaire*. » Volt. « Persécuteurs *atrabilaires*. » Id.

Fuis les emportements d'un zèle *atrabilaire*. Id.
L'autre est fourbe, perfide, ingrat, *atrabilaire*,
Dur, méchant.... Id.

L'homme le plus *mélancolique* ne l'est toujours que pour lui-même, et non contre les autres; il est sauvage plutôt que farouche : tel était le *mélancolique* Oreste (Volt.). Sa maladie peut aller jusqu'au *spleen* et le mener au suicide (Volt.). Tout au plus est-il par rapport aux autres flegmatique et rebutant. — Mais l'*atrabilaire* l'est toujours contre les autres; sa folie n'est point innocente, mais presque toujours portée jusqu'à la fureur, à la rage, à la férocité. « Les fureurs *atrabilaires* des misanthropes, ennemis mortels du genre humain. » J. J. « Les haines de Lysander étaient implacables, ses vengeances terribles; et quand l'âge eut aigri son humeur *atrabilaire*, la moindre résistance le rendait féroce. » Barth. « Les fous furieux, les *atrabilaires* sont plus remarqués dans notre nation que dans toute autre. » Volt. « Rien ne fut plus *atrabilaire* et plus féroce que les huguenots. » Id. « La férocité *atrabilaire* de ces factieux. » Id.

Lorsqu'un dévot *atrabilaire*,
Nourri de superstition,
A, par cette affreuse chimère,
Corrompu sa religion,
Le voilà stupide et farouche;
Le fiel découle de sa bouche,
Le fanatisme arme son bras :
Et, dans sa piété profonde,
Sa rage immolerait le monde
A son Dieu qu'il ne connaît pas. Id.
Et ces vautours de la société,
Qui comme l'eau, boivent l'iniquité,
Et dont le cœur, farouche, *atrabilaire*,
Immole tout au plaisir de mal faire.
J. B. Rouss.

1° **MÉMOIRE, SOUVENIR**; — 2° **RÉMINISCENCE, RESSOUVENIR**. Idée précédemment acquise ou aperçue, et qui se présente encore à l'esprit.

1° *Mémoire*, *souvenir*.

Mémoire, latin *memoria*, de *mens*, âme, esprit, pensée (allemand *meinen*, penser), exprime proprement la faculté. *Souvenir*, *venir* en *sous*-ordre, après, *succéder*, ne désigne que l'acte ou l'idée. La *mémoire*, dit l'Académie, est la faculté par laquelle l'âme conserve et réveille en elle-même des *souvenirs*. « Ma *mémoire* ne me fournissait que des *souvenirs* imparfaits. » J. J. « Les choses qui nous ont frappés se gravent profondément dans la *mémoire*, et le *souvenir* s'en retrace souvent. » Cond. « Votre *souvenir* ne peut pas demeurer dans ma *mémoire* chargée de tous les incidents qui ont accompagné ce mariage. » Sév.

Mais *mémoire* se prend bien aussi par extension pour l'effet ou l'action de la faculté, et réciproquement *souvenir* se dit quelquefois pour la faculté elle-même. Il reste alors néanmoins des différences entre ces deux mots.

Mémoire signifie quelque chose de plus grand, c'est-à-dire de plus noble ou de plus étendu; de plus noble, parce que c'est un mot latin; de plus étendu, de plus long, de plus compréhensif, parce que c'est primitivement le nom de la faculté. — *Mémoire* est d'un style plus relevé : aussi dit-on célébrer (Bourd.) ou solenniser

(Sév.) la *mémoire;* des faits dignes de *mémoire* (Marm.), d'une *mémoire* éternelle ou immortelle (Acad.); la *mémoire* de ses grandes actions ne mourra jamais (Id.). « Quel *souvenir* que celui du jour de votre départ ! J'en solennise souvent la *mémoire.* » Sév. « Ne croyez point que le *souvenir* de Turenne soit déjà fini dans ce pays-ci ; ce fleuve, qui entraîne tout, n'entraîne pas sitôt une telle *mémoire*, et elle est consacrée à l'immortalité. » Id. « Rapportez tout au dernier moment, où la *mémoire* des faits les plus éclatants ne vaudra pas le *souvenir* d'un verre d'eau présenté à celui qui a soif. » Diderot.

D'autre part, la *mémoire* est le *souvenir* de tout un ordre de faits, ou un *souvenir* d'une longue durée, prolongé, continué, perpétué; au lieu que le *souvenir* est partiel ou d'un moment. Aussi *mémoire* ne s'emploie point au pluriel comme *souvenir;* et on dit de préférence la *mémoire* d'un homme et le *souvenir* d'une action particulière. « Le *souvenir* des extrémités où je fus réduit à Lyon ne contribua pas à m'en rappeler agréablement la *mémoire.* » J. J. « En mourant, cet évêque laissa à ses diocésains le *souvenir* de ses vertus, à l'Église la *mémoire* de son zèle, et à la littérature celle de ses talents. » D'Al. « Ministres saints, faites entrer dans le récit des merveilles de Dieu le *souvenir* de ma délivrance : que de nouveaux cantiques en conservent la *mémoire* aux siècles les plus reculés. » Mass. « Vous cherchez à vous tourmenter vous-même par ces *souvenirs* rappelés de personnes, dont la *mémoire* vous fait du bien. » Boss.

Il y a plus; *mémoire* s'entend plutôt en bonne, et *souvenir* en mauvaise part, l'un rappelant des choses utiles, précieuses ou agréables, l'autre des choses nuisibles, tristes ou de peu de valeur. « La *mémoire* de saint François de Paule est toujours vivante; mais qu'importe aux saints que leurs noms soient ici gravés dans le *souvenir* des hommes? » Bourd. « La *mémoire* de Mme de Sévigné me sera toujours très-précieuse.... Je donne beaucoup de moments au triste *souvenir* de notre illustre amie. » Coulanges. « Le lion garde le *souvenir* des mauvais traitements, et paraît en méditer la vengeance, comme il conserve aussi la *mémoire* et la reconnaissance des bienfaits. » Buff.

2° *Réminiscence*, *ressouvenir.*

Réminiscence et *ressouvenir* sont des mots rares en comparaison des deux autres. Ils annoncent, par leur particule initiale *re*, quelque chose d'éloigné, qui revient de loin, qui a été oublié depuis longtemps, et dont il n'y a que de légères traces dans le cerveau.

Mais *réminiscence* reproduit le latin *reminiscentia*, et *ressouvenir* a été formé du français *souvenir.* C'est pourquoi *réminiscence* appartient au langage de la philosophie et des arts libéraux, tandis que *ressouvenir* est du langage ordinaire. « Platon prétendait que les connaissances que nous acquérons sont moins de nouvelles connaissances que des *réminiscences* de ce que nous avons su autrefois. » Fén. « Nous n'employons dans la plupart de nos raisonnements que des *réminiscences.* » Vauv. « Racine fils ne voit dans le style d'*Œdipe* qu'un plagiat éternel; il y a en effet des *réminiscences* assez fréquentes pour faire voir que l'auteur était plein de la lecture de nos poëtes et surtout de Racine. » Lah. « On n'a pas trouvé dans ma musique la moindre *réminiscence* d'aucune autre. » J. J. — Dans la langue commune, *réminiscence* indique le plus faible, le plus imparfait des *souvenirs*, celui qu'on ne reconnaît pas même pour une idée qu'on a déjà eue. Nos songes ne sont qu'une faible *réminiscence* de nos idées de la veille, quoique la correspondance nous échappe (Volt.). Le *ressouvenir* est plus net et plus distinct; on sait au moins, on a la conviction que ce n'est pas une idée nouvelle. « J'avais encore, dit Philoctète, je ne sais quelle aversion pour le sage Ulysse, par le *ressouvenir* de mes maux. » Fén. « J'introduisis au milieu de la terreur de ce chef-d'œuvre de l'antiquité (*Œdipe*), non pas une intrigue d'amour, mais au moins le *ressouvenir* d'une passion éteinte. » Volt. Les vieillards vivent de *ressouvenirs* (Barth.).

MÉNAGEMENT, CIRCONSPECTION. Ces mots ont rapport à la manière de traiter les gens qu'on craint de blesser ou d'offenser. Agir envers quelqu'un avec *ménagement* ou *circonspection*, c'est se conduire à son égard sans rigueur, avec modération, en l'épargnant.

Une première différence indiquée par Girard, c'est qu'on use de *ménagement* ou de *ménagements* dans la conduite, et de *circonspection* surtout dans le discours. « Cette disposition des enfants à l'emportement, au dépit, à la colère, demande des *ménagements* excessifs. » J. J. « Sophie ne parle des absents qu'avec la plus grande *circonspection.* » Id. Mais les deux mots s'emploient bien, et par rapport à la manière d'agir, et par rapport à la manière de parler. Cette distinction est donc insuffisante.

Le *ménagement* consiste à *ménager*, à ne pas blesser; et la *circonspection* à prendre garde que peut-être on ne blesse. *Circonspection* vient de *circumspicère*, regarder autour de soi avec défiance, et exprime qu'on observe tout et qu'on s'observe de peur de rien dire ou de rien faire de mauvais ou d'offensant. Parler d'une personne avec *ménagement*, c'est ne la pas maltraiter de paroles, n'en pas médire; en parler avec *circonspection*, c'est en parler avec retenue et avec la crainte de lui nuire. Dans le premier cas, le mal qu'on évite à la personne est certain; dans le second, il est seulement possible, ce n'est qu'un soupçon. Avec *ménagement* signifie donc avec douceur, et avec *circonspection* revient à avec prudence. On doit avoir des *ménagements* pour les faibles, les malades, les gens susceptibles, et de la *circonspection* quand il s'agit de choses ou de personnes qu'on ne connaît pas.

Ensuite, *ménagement* se disant plutôt au pluriel, et *circonspection* toujours au singulier, *ménagement* désigne proprement un procédé, et *circonspection* une qualité. On a des *ménagements* par *circonspection*. Avec des *ménagements*, on ménage, on traite de telle façon; avec de la *circonspection*, on est circonspect, doué de telle

disposition louable ou blâmable. « Je donne ici ce nom (de *précautions oratoires*) à de certains *ménagements* que l'orateur doit prendre pour ne point blesser la délicatesse de ceux devant qui ou de qui il parle. » Roll. « La démangeaison de parler emporte le fou; la *circonspection* mesure toutes les paroles du sage. » Boss.

1° **MENÉES, PRATIQUES, MACHINATIONS; — 2° MANOEUVRES, MANÉGES; — 3° INTRIGUES, BRIGUES; — 4° MANIGANCE, MICMAC.** Tous ces mots se prennent en mauvaise part et signifient des moyens détournés auxquels on a recours par finesse ou par artifice, au lieu de chercher à réussir en suivant franchement, ouvertement la droite voie.

1° *Menées, pratiques, machinations.*

Le caractère commun qui rend synonymes tous les mots de cette classe se trouve à un degré plus remarquable dans les trois premiers. *Menées, pratiques* et *machinations* expriment quelque chose d'essentiellement mauvais, nuisible et odieux, quelque chose qui tient du complot. Ils sont moins susceptibles que tous les autres mots d'être employés dans un sens favorable.

Du Cange dérive *menées* de *mina*, d'où vient évidemment notre mot *mine*, et Malherbe dit dans une de ses lettres : « Je vous envoie la harangue de M. le garde des sceaux : j'y loue tout, mais j'y admire cette comparaison des *mines* et des *menées* des factieux. » Il doit donc y avoir de l'analogie entre les *menées* et les *mines* que des assiégeants pratiquent sous des remparts ou des forteresses. Les *menées*, en effet, ont pour caractère distinctif d'être secrètes ou cachées. De secrètes *menées* (Boss., Bourd., Roll.); de sourdes *menées* (J. J., Roll.). « L'envie ne va que par des *menées* secrètes. Ainsi le médisant; il se cache. » Boss. « Le duc de Bourgogne voyant toutes ces *menées* découvertes, se retira en Flandre. » Id. « Malgré les soins extrêmes que l'ambitieux apporte à tenir cachés tant de mystères d'iniquités, on arrive à connaître toutes ses *menées*, et à percer le voile qui les couvrait. » Bourd. « Au dernier jour sera tiré des ombres tout ce qu'il y aura eu de plus lâche dans leurs déguisements, dans leurs *menées* et leurs fourberies. » Id.

Pratiques s'est dit d'abord des intelligences qu'on entretient avec ceux du parti contraire, avec les ennemis. Mais ensuite, et par extension, on l'applique à toutes sortes d'opérations coupables, déloyales, qui sentent la trahison. En sorte que les *pratiques* sont proprement criminelles ou moralement répréhensibles. « Des *pratiques* odieuses. » Marm. « Élevez-vous par les voies de la vertu, et non par des *pratiques* basses et honteuses. » Boss. « Un homme droit dans toutes ses voies est bien éloigné de mettre en œuvre de criminelles *pratiques* dont il voit toute l'imposture et toute la honte. » Bourd. « Si nos amis quittent les voies droites et permises, ne nous rendons pas complices de leurs mauvaises *pratiques* et de leurs injustes desseins. » Id. « Un voleur public et un enchanteur pourraient tenir le même langage, quand on les presse de renoncer à leurs infâmes *pratiques*. » Id. « J'admirais comment d'aussi nobles motifs pouvaient dicter des *pratiques* aussi basses. » J. J. « Les PP. Tellier et Doucin firent tant de *pratiques* si dangereuses et si hautement, que le régent fut obligé de les chasser. » S. S.

Machination, action de rassembler des machines. Or, les machines servaient anciennement à renverser des remparts. Les *machinations* donnent donc l'idée d'un vaste complot, d'une conspiration où on combine des ressorts et des moyens cachés pour démolir, en quelque sorte, pour produire un effet terrible, pour frapper un grand coup, détrôner un souverain ou bouleverser un État. Vengeance, haine implacable, noirceur profonde, longue préméditation, haute capacité pour le mal, toutes ces idées semblent réunies dans celle de la *machination*. *Machination* infernale, diabolique; tout ce que l'enfer peut former de *machinations*. « On faisait craindre à Néhémias de secrètes *machinations* contre sa vie, pour l'obliger à prendre la fuite. » Boss. Dans les troubles de la minorité de Louis XIV, lorsque Condé était à la tête des rebelles, « Michel Le Tellier découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes *machinations*. » Boss. « On voit un grand crime, une grande tromperie, une *machination* pleine d'artifices : on ne veut pas que ce meurtre, que ce vol soit impuni. » Id. « Minerve dit à Télémaque : Laissez là les complots et les *machinations* des amants insensés de votre mère. » Fén. « Quelles sont donc ces *pratiques* et *machinations* dont on m'accuse? » J. J. « Lorsque, entrant ensuite dans le détail des manœuvres systématiques dont ce malheureux homme est l'objet, vous m'avez développé le plan de conduite à son égard..., la force de vos preuves l'emportait sur tous les soupçons que ces *machinations* pouvaient m'inspirer. » Id. « Les complots du duc de Noailles, ses pratiques sous terre, ses noires impostures et ses infernales *machinations* étaient ses armes véritablement à redouter. » S. S.

2° *Manœuvres, manéges.*

Ces mots ne se prennent pas toujours et nécessairement en mauvaise part, comme les précédents. Ce qui les distingue, ce n'est pas l'odieux; on dit bien de petites *manœuvres* (Dest.) et de petits *manéges* (J. J.); c'est l'art ou l'adresse. En effet, *manœuvre* et *manége* ont la même racine, *manus*, main, et marquent l'un et l'autre de l'habileté dans l'exécution, une certaine habileté de main.

Les *manœuvres* diffèrent cependant des *manéges*.

Les *manœuvres* rappellent des évolutions militaires ou navales; et les *manéges*, l'adresse à conduire un cheval. En conséquence, le mot *manœuvre* fait concevoir une disposition, un arrangement de plusieurs moyens, un concert, une tactique; on concerte une *manœuvre*. « Le monde vous applaudit, et canonise toute la *manœuvre* que vous avez concertée, toute l'intrigue que vous avez fait jouer. » Boss. « J'oserais me persuader du succès, si j'avais concerté mes *manœuvres* avec l'aimable Frontin. » Dest. « Le Tellier, voulant commettre le cardinal de Noailles avec

le pape, fit composer par ses émissaires des mandements contre lui, qu'il fit signer par quatre évêques. Ces *manœuvres* auraient été punies dans les tribunaux. » VOLT. « Entrer dans les détails des *manœuvres* subtiles et compliquées par lesquelles la plupart des États régissent leurs finances. » COND. *Manége*, au contraire, exprime quelque chose de simple; il représente un homme seul, qui marche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, qui va et vient, qui tourne, qui voltige. On ne concerte pas un *manége;* ce mot exclut l'idée de complication. « Le plénipotentiaire, par un adroit *manége*, fait sentir aux autres leurs avantages particuliers. » LABR. « Elle faisait tout le *manége* d'une vieille coquette. » LES. « Une coquette excelle dans l'art d'amuser plusieurs soupirants. Le *manége* de la coquetterie exige un discernement fin. » J. J. « Vous demandez pourquoi Abraham donna deux fois sa femme pour sa sœur, et ce qu'il gagna au juste à ce *manége*. » VOLT.

De plus, au lieu de signifier uniquement, comme *manœuvre*, un fait, un trait, des artifices qu'on a dressés, *manége* s'emploie bien au singulier pour désigner l'art et le talent qui rend propre à en dresser. « Avoir du *manége*. » ACAD. « Un courtisan plein de *manége* et d'art. » DEST. Le *manége* de l'adulation (MARM.), le *manége* de l'hypocrisie (D'AL.). — *Manœuvre* rappelle le verbe *manœuvrer*, qu'il forme, il est narratif ou historique; au lieu que *manége*, comme *adresse*, par exemple, annonce une qualité dans un sujet ou développée par un sujet, il est qualificatif. Vos *manœuvres* réussissent ou échouent, vos *manéges* vous font connaître pour adroit; pour fin.

3° *Intrigues*, *brigues*.

Ce qui caractérise les *intrigues* et les *brigues*, ce n'est ni l'odieux ni l'adresse, quoiqu'elles n'excluent ni l'un ni l'autre, mais c'est leur but particulier, qui est de gagner les personnes, de se les rendre favorables, et de les faire agir pour soi dans une affaire ou dans une entreprise. Elles supposent de la souplesse et de l'ambition dans ceux qui les emploient, et consistent à prier, à solliciter, à intéresser en sa faveur, à cabaler, à former des partis ou des coalitions, au lieu de se borner à faire valoir son seul mérite. Aussi ces deux mots, à la différence de tous ceux qui les accompagnent ici, sont synonymes de *parti* et de *cabale*. « S'efforcer par toutes sortes de voies, d'*intrigues*, de sollicitations, de parvenir aux places. » MASS. « On voit, à l'exclusion du mérite, remuer tous les ressorts de l'*intrigue*, de la cabale, de l'intercession, de la faveur. » BOURD. — « Ce sont leurs *brigues* qui les ont élevés aux dignités saintes, leurs sollicitations, leur nom, leur crédit, les présents qu'ils ont employés pour se rendre les hommes favorables. » MASS. « Un ami intente un procès mal à propos. Combien de *brigues*, de prières, de sollicitations et d'intercessions pour appuyer son prétendu droit? » BOURD. « Combien de procès mal fondés, néanmoins hautement gagnés, parce que les sollicitations, la cabale et les *brigues* ont prévalu! » ID.

Leur sourde ambition (des prêtres) n'ignore point les *brigues;*
Souvent plus d'un pays s'est plaint de leurs *intrigues*. VOLT.

Les *brigues* sont encore plus particulières. On emploie les *intrigues* pour parvenir à quoi que ce soit par le crédit et l'intercession des personnes; les *brigues* sont des *intrigues* formées pour porter un candidat à une place disputée, et qui doit être donnée à celui qui obtiendra la pluralité des suffrages. Les *intrigues* de la cour (ACAD., MONTESQ.). On fait des *brigues* pour mettre quelqu'un de l'Académie (VOLT.), pour élire un roi (BOSS., VOLT.), un pape, un prélat.

Un prélat par la *brigue* aux honneurs parvenu. BOIL.

Ensuite, l'*intrigue* est plus cachée, et ce mot a plus d'analogie avec *menées*. « Il excellait en *menées* et en *intrigues*. » S. S. « A force d'*intrigues* et de *menées* secrètes. » BOURD. « Dieu perce les *intrigues* les plus cachées. » BOSS. « Ces *intrigues* se mènent parmi les ténèbres. » ID. « Ils commencèrent à mener leurs *intrigues* sourdement. » ROLL. La *brigue*, comme autrefois chez les Romains, quand il s'agissait d'une élection, se montre et opère au grand jour.

Enfin, *intrigue*, d'*intricare*, embarrasser, embrouiller, marque plus de complication, et par conséquent plus d'adresse : esprit d'*intrigue*. On noue, on démêle, on conduit une *intrigue;* on enveloppe ses ennemis ou ses concurrents dans une *intrigue* (BOSS.). Une *brigue* ne suppose pas ce jeu de ressorts; elle est seulement plus ou moins puissante. « La loi Cincia est née de la licence des orateurs; la loi Julia, de la *brigue* des candidats. » D'AL. Ce qui frappe dans l'*intrigue*, ce sont les moyens; et dans la *brigue*, c'est le but. « L'*intrigue*, dit Condillac, a les moyens pour objet, et la *brigue*, la fin. »

4° *Manigance*, *micmac*.

Ces deux termes sont familiers.

Manigance ressemble beaucoup à *manége* pour la forme et pour le sens. Il vient peut-être de *maniger*, que l'ignorance aura dit pour *manéger*. Quoi qu'il en soit, la *manigance* est un mauvais petit *manége*, un *manége* bas, de valet, qui mérite plus de mépris que de haine. Ainsi, dans l'*Étourdi* de Molière, Trufaldin, soupçonnant que Mascarille et Lélie pourraient bien s'entendre pour lui jouer un mauvais tour, dit :

J'ai crainte ici dessous de quelque *manigance*.

« Dans le *Dépit amoureux*, Mascarille, pour échapper aux coups qui le menacent quand Polydore apprendra le mariage secret de son fils Valère, prend le parti de découvrir à son vieux patron « toute la *manigance*. » Et dans *Georges Dandin*, Lubin, parlant des projets de galanterie d'Angélique, dit : « Cela sera drôle, car le mari ne se doutera point de la *manigance*. » Voltaire emploie ce mot à propos d'une édition de ses œuvres, faite non-seulement sans lui, mais malgré lui, à Genève, par Gabriel Cramer, et dont Panckouke s'était chargé : « Je n'ai su cette *manigance*, dit-il, que quand elle a été faite. » Dans *Crispin rival de son maître*, de Lesage, à propos

d'une supposition de lettre, on lit : « Il y a de la *manigance* en cette affaire. »

> Quand par un trou de la muraille
> Le cheval à la riche taille
> Entra dans Troie et nous perdit;
> Cette adultère, que j'ai dit,
> Qui savait bien la *manigance*,
> Sur une tour fit une danse. SCARR.

Micmac, venu peut-être du grec μίγνυμι, je mêle, malgré son caractère de familiarité, de trivialité même, est assez voisin d'*intrigue*. Mais c'est une petite *intrigue* tellement embrouillée, un tripotage si confus, qu'on s'y perd; qu'on n'y comprend plus rien. Dans la comédie du *Joueur*, de Regnard, Valère va mettre en gage le portrait de son amante, Angélique, afin de regagner au jeu de quoi retirer le portrait et pourvoir à une foule de besoins et de dettes. Hector, son valet, lui dit :

> Votre raisonnement met le mien en déroute.
> Je sais que ce *micmac* ne vaut rien dans le fond.

Ce mot, très-rare du reste, se trouve aussi dans l'*Enfant prodigue* de Voltaire :

> Serait-ce point la dame Croupillac
> Qui sourdement fait ce maudit *micmac*?

MENSONGE (DIRE UN), FAIRE UN MENSONGE. Induire en erreur, tromper, par quelque chose de contraire à la vérité ou à ce qui est.

Dire un mensonge, c'est l'exprimer. « Télémaque savait taire un secret sans *dire* aucun *mensonge*. » FÉN. *Faire un mensonge*, c'est le composer ou le forger. « Si le poëte tragique s'avise de me faire une ode au lieu d'une scène, il sort du genre, il *fait un mensonge*. » LAH.

Cependant, comme le mensonge est chose destinée à être dite ou produite par la parole, *faire un mensonge* signifie aussi presque toujours avancer un mensonge; mais c'est avancer un mensonge dont on est l'auteur. On *dit* quelquefois *des mensonges* sans mentir, sans le savoir ni le vouloir. « Les grammairiens font différence entre dire *mensonge* et mentir, et disent que dire *mensonge* c'est dire chose fausse, mais qu'on a prise pour vraie. » MONTAIGN. « L'amant qui loue en nous des perfections que nous n'avons pas les voit en effet telles qu'il les représente : il ne ment point en *disant des mensonges*. » J. J. Mais celui qui *fait un mensonge* le fait délibérément et à dessein, il parle contre sa pensée, il en impose, il ment. « Je vous aurais *fait un mensonge* si mon intention avait été de vous tromper. » MARM. « Marca *fit un mensonge* de dessein formé pour chatouiller les oreilles du pape. » RAC. « Reste à voir si c'est une *fausseté* que Dangeau ait *faite* exprès. » S. S. Un nouvelliste mal informé *dit un mensonge;* un homme qui veut se tirer d'affaire *fait un mensonge*.

En général, on met moins du sien dans le mensonge qu'on *dit* que dans le mensonge qu'on *fait*. Le mensonge qu'on *dit* peut consister dans un oui ou dans un non. « Quand je vous demande si vous êtes l'auteur de ces lettres, pourquoi donc éludez-vous ma question? — Pour cela même que je ne veux pas *dire un mensonge*. » J. J. Le mensonge qu'on *fait* est moins simple, il demande plus d'invention et d'arrangement. « Figaro m'avait dit que vous vous trouviez mal.... — Cet homme officieux vous a *fait* encore *un mensonge*. » BEAUM.

Il suit de là que le mensonge qu'on *dit* suppose une plus faible culpabilité. « Laissez votre fils dans son enfance prendre tout ce qu'il trouvera sous sa main, à quinze ans il volera sur le grand chemin; louez-le d'avoir *dit un mensonge*, il deviendra faux témoin. » VOLT. Mais toutes les fois qu'il s'agit d'un mensonge grave, qui témoigne beaucoup d'artifice ou de perversité, *faire un mensonge* est l'expression de rigueur. J. J. Rousseau s'accuse d'avoir *fait*, dans son enfance, *un* noir *mensonge*, un *mensonge* affreux, en soutenant qu'une jeune domestique lui avait donné un ruban, que lui-même avait volé dans la maison. « Au Japon, on punit de mort les *mensonges* qui se *font* devant les magistrats. » MONTESQ. « Loin d'ici les chiens, les empoisonneurs, les impudiques, et quiconque aime et *fait le mensonge*. » Boss. — On ne doit pas croire à celui qui *dit des mensonges;* mais on doit détester celui qui *fait des mensonges*, c'est d'ordinaire un fourbe, ou un faux témoin, ou un calomniateur.

MENSONGE, MENTERIE. Discours contraire à la vérité.

La terminaison de *mensonge* ne paraît avoir aucune signification particulière. Celle de *menterie* est en même temps diminutive et familière. Aussi, outre que *mensonge* s'emploie dans tous les styles, même dans le plus élevé, pour exprimer, par exemple, les fictions de la poésie ou les illusions de ce monde, le *mensonge* est grave, important; c'est une fausseté, une imposture : le démon est le père du *mensonge*. La *menterie*, au contraire, est légère, sans conséquence ou badine : c'est une bourde, une colle, une calembredaine. Vous accusez quelqu'un d'avoir fait un *mensonge*, et c'est une imputation sérieuse dont on s'offense justement; vous lui reprochez en plaisantant d'avoir dit une *menterie*, et il n'en est pas blessé. Le *mensonge* doit être détesté; la *menterie* parfois est moins condamnable que risible.

« L'abus des vérités doit être autant puni que l'introduction du *mensonge*. » PASC. « Que peut-on voir de plus noble que l'horreur qu'ils avaient pour le *mensonge*, qui passa parmi eux pour un vice honteux et bas? » Boss. « Solon disait que le *mensonge* doit être en horreur à tout le monde. » FÉN. « Cette pièce est pleine d'horreurs et de *mensonges*. » J. J. « On fit croire à Louis XIV que tous les huguenots étaient convertis, ce qui était une imposture, ou qu'ils avaient tous abandonné la France, ce qui était un *mensonge*. » COND.

> Le *Mensonge* subtil, qui conduit ses discours (de la Politique),
> De la Vérité même empruntant le secours,
> Du sceau du Dieu vivant empreint ses impostures,
> Et fait servir le ciel à venger ses injures. VOLT.

« Je l'aime d'avoir voulu vous plaire en vous disant qu'il m'a vue : cette petite *menterie* vient d'un fonds admirable. » SÉV. « On demande et on obtient, mais, dit-on, sans l'avoir demandé : vieux style, *menterie* innocente et qui ne trompe personne. » LABR. « Chez les femmes, se parer et

se farder n'est pas, je l'avoue, parler contre sa pensée; c'est chercher à imposer aux yeux, et vouloir paraître, selon l'extérieur, contre la vérité, c'est une espèce de *menterie*. » Id. « N'as-tu pas de honte, disait Solon au poëte tragique Thespis, de mentir devant tant de monde ? Il n'y a point de mal, répondit Thespis, car ce n'est que pour rire. Oui, répliqua Solon, mais si on approuve de telles *menteries* en riant, nous ne tarderons guère à les trouver dans nos actes publics. » Fén. « La pièce du *Menteur* ne se soutient que par le comique des *menteries* de Dorante. » Volt. « Dans Le Trissin, la femme de l'empereur Justinien va le trouver assis sur un gazon; elle lui fait une *menterie* avec beaucoup d'agaceries. » Id. « Sancho dit à Don Quichotte : Il vaut mieux que je dise des choses véritables que de dire que j'ai tué des géants, et toutes ces autres *menteries* que les chevaliers lâchent dans leurs harangues. » Les.

Quiconque aime, aimera,
Et quiconque a joué, toujours joue et jouera.
Certain docteur l'a dit, ce n'est point *menterie*.
Regn.

L'Académie ne mettait d'abord aucune différence entre *mensonge* et *menterie*. Mais, après avoir remarqué, dans l'édition de 1762, que *menterie* est plus du style familier que *mensonge*, elle complète la distinction, en 1835, en disant que *menterie* s'applique à des choses moins graves.

MENTEUR, HÂBLEUR, FANFARON; — GASCON, CRAQUEUR. Noms donnés à des hommes qui ne sont pas véridiques, qui font croire ce qui n'est pas.

Une seule considération suffit pour faire mettre hors de question *gascon* et *craqueur*. Ils n'appartiennent pas au langage ordinaire. *Gascon* est familier et ne se dit qu'en plaisantant; *craqueur* est populaire, et par conséquent plus éloigné encore de l'usage général. Il n'est donc besoin de distinction que pour les trois premiers mots, qui conviennent également dans le style de la conversation moyenne.

Menteur vient du latin *mentiri*, mentir, et signifie qui ment. *Hâbleur* a été pris de l'espagnol *hablar*, parler, tiré lui-même du latin *fabulari*, parler, faire des contes; le *hâbleur* parle beaucoup, aime à raconter, à amplifier, à broder. Le *fanfaron* est un sonneur de *fanfares*, il embouche la trompette comme un vainqueur ou comme pour célébrer ses exploits; il vante sa valeur.

Le *menteur* vous trompe à dessein; le *hâbleur*, par intempérance de langue et par habitude; le *fanfaron*, par amour-propre.

Le *menteur* est un imposteur; il fait odieusement des mensonges. Le *hâbleur* est un babillard qui se laisse aller à débiter des mensonges, qui se plaît à tout augmenter. Le *fanfaron* est un bravache, un matamore, un vantard, qui veut se faire valoir par des mensonges ou en se donnant des airs d'olibrius.

Le *Menteur* de Corneille et le *Don Juan* de Molière font concevoir ce que c'est que le *menteur*. « La nature humaine est partout orgueilleuse, partout *menteuse*, et veut toujours en imposer. » Volt. « Il est impossible que les enfants deviennent indociles, méchants, *menteurs*, avides, quand on n'aura pas semé dans leurs cœurs les vices qui les rendent tels. » J. J.

L'idée du *hâbleur* est exactement exprimée dans les phrases suivantes de Voltaire : « Ne m'avez-vous pas pris pour un *hâbleur* qui vous faisait un portrait exagéré de ses fardeaux et tribulations ? » — « Il y a dans le cœur humain un sentiment profond qui nous inspire l'aversion d'être trompés. Qu'un voyageur me raconte des choses merveilleuses et intéressantes, il me fait grand plaisir pour un moment; vient-on me faire savoir que tout ce qu'il m'a dit est faux, je suis indigné contre le *hâbleur*. » — « Flavius Josèphe, ce transfuge juif, ce *hâbleur* épargné par Vespasien, dit que Salomon composa trois mille volumes de paraboles. »

Et quant au *fanfaron*, il est assez bien dépeint dans les passages qui suivent. « Au temps de Corneille, les *fanfaronnades* de tous les capitans de comédie étaient portées à un excès de ridicule si outré, que le comte de Gormaz, tout *fanfaron* qu'il est, paraît modeste en comparaison. » Volt. « Villeroi n'avait porté dans ses liaisons avec le parlement qu'une jactance de *fanfaron*. » Marm. « Vous ressemblez à ces *fanfarons* qui ne menacent que les gens qui ne veulent point se battre. » Dest. « Ce poëte disait tantôt d'un air *fanfaron*, dans un café, en parlant d'un homme qui n'y était pas : C'est un faquin à qui je veux donner cent coups de bâton. » Les.

MÉPRISE, QUIPROQUO. Erreur qu'on commet par inadvertance, et qui consiste à mal prendre les choses, à les prendre autrement qu'elles ne sont, ou bien, dans un sens plus étroit, à prendre une chose au lieu d'une autre qu'on devait prendre, à se mal tirer intellectuellement d'une option ou d'une alternative.

Quiproquo, emprunté du latin *qui pro quo*, un tel pour un tel, ou telle chose pour telle autre, a exactement la même signification que *méprise*. Il s'est dit d'abord, à l'époque où les médecins parlaient encore latin, de la *méprise* d'un apothicaire qui donne un médicament en place d'un autre. Outre cette acception qu'il a encore aujourd'hui, *quiproquo* s'emploie dans le langage familier pour désigner une *méprise* comique. Ce mot se trouve plusieurs fois dans le *Distrait* et dans les *Ménechmes* de Regnard. Laharpe dit au sujet d'une *méprise* qu'il critique dans un opéra : « Ces sortes de *quiproquo* sont trop près de la comédie, et plus faits pour exciter le rire que la terreur et la pitié. » A en croire Lesage, les hôteliers en Espagne se rendent souvent coupables du *quiproquo* qui consiste à servir aux voyageurs du chat pour du lapin. Garo prétend qu'on aurait dû attacher la citrouille au chêne et le gland à la tige de la citrouille :

Dieu s'est mépris (dit-il) : plus je contemple
Ces fruits ainsi placés, plus il semble à Garo
Que l'on a fait un *quiproquo*. Laf.

MÉRITER, ÊTRE DIGNE. Avoir droit à quelque chose.

Mériter est un verbe : on *mérite* par ses ac-

tions, par sa conduite. « Que puis-je faire pour *mériter* tant de bontés? » Fén. *Être digne* est une locution adjective : on *est digne* par ses qualités, par sa nature. « Tout le peuple s'écria : Aristodème est tel que vous le dites; c'est lui qui *est digne* de régner. » Fén. Un signalé fripon *mérite* un châtiment; un insigne fripon *est digne* de châtiment. On *mérite* une place par ses services ou par la manière dont on s'est montré dans un concours; on *est digne* d'une place par sa naissance, par sa capacité, par des dispositions supérieures. Un homme de *mérite* a fait ses preuves; un *digne* homme est un modèle. Un orateur *mérite* des éloges pour la manière dont il a parlé, pour avoir pris la défense d'un innocent; mais son discours, ou en général un ouvrage, c'est-à-dire un objet, et non pas un agent, *est digne* d'éloges à cause de ce qui s'y trouve de bon. « Quels exemples, et que le barreau se rend respectable ! M. de Crosne et M. de Baquencourt ont *mérité* les éloges et les remercîments de la France dans le rapport qu'ils ont fait du procès des Calas.... Je viens de lire le Mémoire de M. Cassen, avocat au conseil; cet ouvrage *est digne* de paraître même après le vôtre. » Volt. *Mériter* s'emploiera plutôt au passé et *être digne* au présent, puisque le premier se rapporte à une action faite, à une conduite tenue, et le second à ce qu'on est : vous ne l'avez pas *mérité*; vous n'en *êtes* pas *digne*.

LE COMTE.
Ce que je méritais vous l'avez emporté.
DON DIÈGUE.
Qui l'a gagné sur vous l'avait mieux *mérité*.
LE COMTE.
Qui peut mieux l'exercer en *est* bien le plus *digne*.
(Le *Cid*). Corn.

Mériter se dit toujours dans l'ordre des faits; *être digne* convient mieux dans l'ordre des idées. Tel écrivain excelle ou a excellé dans la peinture des mœurs : il *mérite* notre admiration. Un écrivain ou l'écrivain qui excelle dans la peinture des mœurs *est digne* d'admiration. En racontant la conduite des personnages dont il écrit la vie, l'historien fera remarquer les actions qui ont *mérité* et qui *méritent* la louange ou le blâme, l'amour ou la haine, l'estime ou le mépris des contemporains ou de la postérité. « Athalie fut arrachée de l'enclos du temple et reçut le traitement que ses crimes *méritaient*. » Boss. « Clovis ne *mérita* guère ces faveurs (du ciel) en faisant assassiner les princes ses voisins. » Volt. Dans les traités de morale et dans les codes, on détermine les actions qui, par elles-mêmes et sans qu'on considère si jamais on les a réalisées, *sont dignes* de louange ou de blâme, de récompense ou de punition. « Celui qui appelle son frère d'un terme de mépris *est digne* d'une punition éternelle. » Mass. « Un homme qui meurt pour sa patrie *est digne* de nos éloges. » Volt.

Or, comme *mériter* exprime un fait, et *être digne* une qualité, le premier annonce dans le sujet une valeur moins essentielle. Celui qui brille le plus dans un concours *mérite* le mieux la place ou le prix; mais il se peut qu'au fond il n'en *soit* pas le plus *digne*. Tel *mérite* dans l'armée d'être élevé aux plus hauts grades, parce que la fortune ou la faveur le met à portée de déployer des talents qui peuvent n'être pas supérieurs; et tel autre en *est digne* de toutes manières qui n'y parviendra jamais, faute d'occasion où il puisse les *mériter*, c'est-à-dire s'en montrer digne. *Mériter*, c'est se montrer digne, et dans cette manifestation toujours passagère, et nécessairement incomplète, on peut être favorisé de quelque manière.

« Encore que votre âme ne soit pas actuellement séparée de votre corps à l'instant même du péché, néanmoins, à cet instant, elle *mérite* de l'être : nous devenons mortels; nous *sommes dignes* de mort. » Boss. « Il n'y a que le salut qui *soit digne* de notre estime, et qui *mérite* absolument nos soins. » Bourd. *Être digne*, c'est mériter absolument; comme *mériter*, c'est se montrer digne, c'est-à-dire *être digne* dans certaines limites et à quelque égard.

Être digne est donc absolu, et *mériter* relatif. Une chose *est digne* d'attention de toutes les manières et pour tout le monde; elle *mérite* attention sous tel rapport, ou elle *mérite* votre attention, l'attention des connaisseurs. Tout coupable *est digne* de châtiment; tel coupable *mérite* el châtiment.

Enfin, par cela même encore que *mériter* marque un fait, il comporte mieux qu'*être digne* les déterminations qui expliquent comment et par quoi on est arrivé à avoir droit à quelque chose. « Comme enfants d'Adam, nous ne *méritons* plus de vivre. » Mass. « On *mérite* par l'amour de posséder Dieu davantage. » Boss. « Contentons-nous de *mériter*, si nous pouvons, le paradis céleste par la justice, par la tolérance, par la bienfaisance. » Volt.

METTRE, PLACER, POSER. Faire en sorte qu'une chose soit dans un certain lieu, ici ou là.

Mettre, du latin *mittere*, faire aller, pousser, envoyer, exprime le fait ou l'idée en général, sans aucun accessoire; il a rapport au lieu seul. On *met* une garnison dans une ville qui en manquait (Montesq.), des tableaux dans une église où il n'y en avait pas (Roll.). « Les barbares qui inondèrent l'empire romain *mirent* partout l'ignorance et le mauvais goût. » Fén.

Placer, donner *place* ou une *place*, c'est-à-dire un rang, a rapport à un certain arrangement, à un certain ordre. *Placer* des tableaux dans une église (Volt.), c'est les y mettre avec symétrie, d'une façon bien ordonnée, suivant certaines convenances. Tel fait historique doit être *placé* à telle époque (Boss., Buff.). L'éléphant et la fourmi, deux espèces *placées* aux deux extrémités du genre animal (Lah.). Examiner attentivement en quel endroit du discours il faut *placer* chaque chose pour la rendre plus propre à faire impression (Fén.). — « Je ne sais qui m'a *mis* au monde..., ni pourquoi je suis plutôt *placé* en ce lieu qu'en un autre. » Pasc.

Poser, mettre en *repos* ou au *repos*, de *ponere*, établir, a rapport à un état antérieur de mouvement qu'on fait cesser ou à l'état ultérieur qu'on assure, qu'on rend stable. On *pose* les armes ou l'épée (Acad., Rac., J. J.) en les laissant là, en

ne continuant pas à les porter ou à s'en servir; et *poser* des fondements (ACAD., BOSS., FÉN.), des limites ou des bornes (VOLT.), un principe, pour principe ou pour maxime (ACAD.), fait concevoir quelque chose de ferme, de fixe, d'immuable. — « Le hasard, répondrait ce philosophe, a élevé les murs de cette maison, assemblé et *posé* la charpente, percé les fenêtres, *placé* l'escalier. » FÉN. Un homme *placé* a un rang, un emploi dans une hiérarchie; un homme *posé* est tranquille.

On *met* une épitaphe sur un tombeau. Un général doit savoir *placer* ses différents corps de troupes. En entrant dans certains lieux, les militaires *posent* l'épée, et, dans un autre sens, l'objet qu'on *pose*, on le met de manière qu'il ne tombe pas, solidement, ou avec adresse et précaution.

On *met* des colonnes à un édifice. On les *place* avec plus ou moins de goût, de proportion, de régularité. On les *pose* plus ou moins inébranlablement, sur un fond ou une base plus ou moins ferme.

MILITAIRE, GUERRIER, BELLIQUEUX, MARTIAL. Termes relatifs à la carrière ou à la profession des armes, et à ceux qui la suivent.

Militaire vient de *miles*, *militis*, soldat. Les trois autres mots ont rapport seulement à la guerre : *guerrier* est formé de *guerre*; *belliqueux* tire son origine du latin *bellum*, qui signifie guerre; et *martial*, c'est ce qui a rapport à Mars, au dieu de la guerre.

En conséquence, l'idée de *militaire* est bien plus étendue que celle des trois derniers mots. Elle embrasse tout ce qui concerne les soldats et les armées hors de la guerre : exercices, pas, habit, vie, grade, service, titre, discipline, honneurs, éloquence, gouvernement, administration, justice, récompense, punition *militaires*. « Scipion régla la qualité des viandes que les vivandiers pourraient apporter, et n'en voulut point d'autres que de simples et de *militaires*. » ROLL. « Cyrus fut accoutumé dès son enfance à une vie sobre et *militaire*. » BOSS. « La vie d'Adrien, quoique dans la paix, était toute *militaire*. » COND. « Les filles de Sparte s'exerçaient, comme les garçons, aux jeux *militaires*, non pour aller à la guerre, mais pour porter un jour des enfants capables d'en soutenir les fatigues. » J. J. — *Militaire* est opposé à *civil*, et ses trois synonymes le sont à *pacifique*. « Romulus ouvrit aux vaincus l'entrée à tous les emplois civils et *militaires*. » ROLL. « Saint Louis a été tout à la fois un roi *guerrier* et un roi pacifique. » BOURD.

Que si parfois *militaire* implique aussi l'idée de guerre, il exprime plutôt la théorie que la pratique : art ou science *militaire*, talent *militaire*; ou il a rapport en même temps à autre chose qu'à la guerre; les vertus *militaires* peuvent être tout à fait étrangères à la guerre, et y préparer seulement, ou bien, outre la bravoure, outre les qualités développées sur le champ de bataille, elles comprennent, à la différence de la vertu ou des vertus *guerrières*, celles qui s'exercent dans le camp, l'amour de la discipline, l'exactitude à observer les règlements, la frugalité, la subordination, le courage à supporter les fatigues et les rigueurs des saisons. Il en est de même des exploits, des travaux et des jeux *militaires* à l'égard des exploits, des travaux et des jeux *guerriers* : les uns ne regardent pas proprement la guerre, ou ne regardent pas uniquement la guerre, comme les autres. Le *militaire* appartient à telle classe de la société; il porte l'uniforme ou l'épée; il ferait la guerre, au besoin; mais il ne l'a peut-être jamais faite et ne la fera peut-être jamais. Le *guerrier* fait ou a fait la guerre, et il n'est considéré que sous ce point de vue.

Militaire est aussi le terme technique, le terme le moins poétique, le moins noble, parce qu'il rappelle plutôt les soldats (*milites*) que les chefs, et qu'il ne signifie pas proprement l'occupation réputée la plus illustre et la plus glorieuse de cette profession.

Guerrier, en conséquence de sa terminaison (voy. Ire partie, p. 222, 223) indique le métier, la pratique, les habitudes de la guerre; au lieu que *belliqueux* et *martial* marquent seulement des dispositions à la guerre. Une réputation *guerrière* (J. J.); des travaux *guerriers* (BOSS.); un peuple tout *guerrier* (ID.); *guerrier* et conquérant (COND.); nations plus commerçantes que *guerrières* (ID.); Débora, la prophétesse *guerrière* (VOLT.).

> Et ne suis-je blanchi dans les travaux *guerriers*
> Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers?
> CORN.

« Ce roi (Philippe) tout autrement *guerrier* et exercé dans les combats qu'Antiochus. » ROLL. « Quand on considère chez les Romains la discipline *militaire* et le courage *guerrier* portés à un point qui surprend.... » ID. — Un peuple ou un roi *guerrier* fait la guerre, vit continuellement en guerre; la *guerre* est son état, son occupation principale. « Carthage fut tout ensemble *guerrière* et marchande. » BOSS. Un peuple ou un roi *belliqueux* est plein d'amour pour la guerre; c'est son caractère, son humeur. « Ceux qui ont bien connu l'humeur de l'Égypte ont reconnu qu'elle n'était pas *belliqueuse*. » BOSS. « La nation suédoise est née *belliqueuse*. » VOLT.

> Le cor excite au loin leur instinct *belliqueux*.
> VOLT.

« Ce que tout le monde sait de l'instinct *belliqueux* des chevaux. » MARM. « Les Étoliens n'aimaient que la guerre. Les Achéens, moins *belliqueux*.... » COND. « Votre Majesté ordonnera dans cette plaine un tournoi; le jeune Roger ne manquera pas d'observer ce divertissement *militaire*, et son humeur *belliqueuse* le portera à venir y prendre part. » LES. « Étant naturellement *belliqueux*, Ninus.... » ROLL. « Ainsi que les fruicts et les animaux naissent divers selon les diverses contrées, aussi les hommes naissent plus ou moins *belliqueux*. » CHARR. — On devient *guerrier*, et c'est l'histoire qui nous apprend qu'on l'a été; on naît *belliqueux*, et c'est par la connaissance du caractère que nous savons qu'on l'est. « Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de

se battre chez soi pour devenir *guerrier?* » J. J. — On appellera les amazones des femmes *guerrières* (BUFF., ROLL.) si on a égard à ce qu'elles faisaient habituellement, par profession, et des femmes *belliqueuses* (LES.) quand on considérera leur inclination ou leur goût naturel.

La musique *militaire* est celle des armées en paix ou en guerre, des régiments; la musique *guerrière* anime au combat (J. J., RAC.); la musique *belliqueuse* est propre à inspirer la guerre : « Des trompettes remplissaient l'air d'un son *belliqueux*. » FÉN.

Guerrier diffère de *martial* comme de *belliqueux*, c'est-à-dire qu'il désigne le fait ou l'effet, la manifestation, et *martial* la qualité qui y dispose. Aussi J. J. Rousseau emploie-t-il avec une admirable justesse dans la même page les expressions, valeur *guerrière* et vaillance *martiale*. On attribuera à des combattants une fureur *guerrière*, et une fureur *martiale* à des gens qu'on peindra comme capables de bien combattre.

Reste à séparer *belliqueux* et *martial*.

Belliqueux sert à qualifier les princes et les peuples qui ont l'amour ou le goût de la guerre; et *martial* ne s'applique qu'à ce qui annonce des qualités qui rendent propre à la faire. On ne dit pas un prince ou un peuple *martial*, mais un air *martial*, une fureur, une ardeur, des inclinations *martiales*. « Il sortit du pré avec une contenance fière et *martiale*. » LES. « Les Gaulois avaient quelque chose de *martial* dans la physionomie. » ROLL. « Les vieux soldats croyaient voir revivre, dans Annibal, Amilcar leur ancien général : ils remarquaient les mêmes traits, la même vigueur *martiale* dans l'air du visage. » ID. « Une seule parole sortie de la bouche d'Alexandre ranimait sur-le-champ ses soldats, et leur inspirait cette gaieté et cette ardeur *martiale* qui paraissait toujours sur son visage. » ID. — Que si *belliqueux* s'emploie aussi en parlant des choses et des mêmes choses que *martial*, il marque la plénitude et la force du sentiment ou de la passion de la guerre, tandis que *martial* indique seulement l'apparence qu'on y est propre. Condé répand dans les rangs de nos soldats son esprit *belliqueux* (BOIL.); « Tout respirait dans les fêtes de Lacédémone un certain esprit *martial* convenable à des hommes libres. » J. J. Avec l'humeur *belliqueuse* on est porté à la guerre; avec une humeur *martiale*, il semble qu'on se distinguerait à la guerre, qu'on s'y signalerait par des exploits, qu'on s'y montrerait un héros. « Nul mandarin d'épée n'a l'air plus *martial* et plus héroïque. » VOLT. — *Martial* signifiant un rapport plus éloigné à la guerre, à tel point qu'il se dit même des grâces du corps (les grâces *martiales* de la noblesse française, VOLT.), et une disposition à se couvrir de gloire, à ressembler au dieu Mars, se prend très-bien ironiquement. Mme de Sévigné, après avoir parlé du courage que témoigne sa fille du coin de son feu, ajoute : « C'est d'être avec M. le chevalier que vous vient cette humeur *martiale*. » « Ragotin lui résigna l'épée et l'arme à feu, qu'il se mit sur le corps d'une façon toute *martiale*. » SCARR.

ARLEQUIN.
« Et comment vous appelez-vous?
NIGAUDINET.
Christophe Nigaudinet, à votre service.
ARLEQUIN.
Diable! voilà un nom bien *martial*. »
(*La Foire Saint-Germain*). REGN.

Ah! messieurs, sa folie à chaque instant augmente;
Un transport *martial* à présent la tourmente.
De l'habit, dont jadis elle courait au bal,
Elle s'est mise en homme. En cet accès fatal,
Elle a pris aussitôt un attirail de guerre,
Un bonnet de dragon, un large cimeterre,
Elle ne parle plus que de sang, de combats. ID.

MISÉRICORDE, MERCI. Comme nous disons demander, crier *miséricorde*, c'est-à dire grâce, pardon, on disait autrefois et on pourrait dire encore demander, crier *merci*. Entellus s'écrie dans l'*Énéide travestie :*

Si j'avais ma jeune vigueur,
Ce fanfaron qui fait le rogue...,
De mille coups de poings farci,
Serait vu me crier *merci*. SCARR.

On lit dans une ode de Malherbe au roi Henri IV :

Il n'est orgueil endurci,
Que, brisé comme du verre,
A tes pieds elle (la Fortune) n'attère,
S'il n'implore ta *merci*.

Le sens des deux mots n'est pas exactement le même. On crie *miséricorde* quand on a besoin de pitié, pour de grandes fautes ou dans de vives alarmes. On crie *merci* quand on a besoin d'intérêt, de complaisance, pour les fautes les plus légères, dont le pardon vaut ou attire de simples remercîments, ou dans une situation seulement embarrassée. Dans une ville prise d'assaut, le peuple, craignant d'être passé au fil de l'épée, crie *miséricorde;* si quelqu'un vous excède de quelque manière, vous criez *merci*.

On implore la *miséricorde* de Dieu, celle du prince, celle de tout homme qui peut punir et pardonner, perdre et sauver; on demande *merci* à l'homme auquel on est soumis, à la discrétion duquel on est, et qui fait trop sentir sa supériorité. Le criminel ou le coupable implore la *miséricorde;* le faible demande *merci*. « L'état où je me verrais (coupable d'un soupçon mal fondé), prosterné, foulé sous vos pieds, criant *miséricorde* et faisant tout pour l'obtenir, publiant à haute voix mon indignité, serait pour mon cœur un état d'épanouissement et de joie. » J. J. « Mon triste état, la rigueur de la saison, l'abandon général où je me trouvais, tout leur faisait croire, à Grimm et à Mme d'Épinay, qu'en me poussant à la dernière extrémité, ils me réduiraient à crier *merci*, et à m'avilir aux dernières bassesses, pour être laissé dans l'asile dont l'honneur m'ordonnait de sortir. » ID.

Ces deux mots sont encore synonymes dans une autre acception. On est, on se remet, on s'abandonne à la *miséricorde*, à la *merci* de quelqu'un, c'est-à-dire à sa discrétion.

Miséricorde implique alors l'idée d'un sentiment de compassion, étrangère à *merci*. Vous êtes à la *miséricorde* d'un homme, d'un être sensible, capable de commisération; vous pouvez

être à la *merci* des bêtes féroces et des êtres dépourvus de sentiment, tels que les flots, les vents, les tempêtes. Et quand *miséricorde* et *merci* se rapportent également à des hommes, on est à la *miséricorde* de celui de la pitié duquel on dépend, et à la *merci* de celui du pouvoir ou de la volonté duquel on dépend. Les six bourgeois de Calais, qui se dévouèrent pour le salut de leurs concitoyens, s'abandonnèrent à la *miséricorde* du roi Édouard III d'Angleterre; Vendredi s'abandonna à la *merci* de Robinson.

MODE, VOGUE. Une chose est à la *mode* ou en *vogue*, on la met à la *mode* ou en *vogue*, quand elle obtient ou qu'on lui fait avoir du succès dans le monde.

Mais *mode* annonce un succès de goût ou de caprice; et *vogue*, un succès d'estime et de préférence. Ce qui est à la *mode*, c'est ce qui plaît aujourd'hui; ce qui est en *vogue*, c'est ce qui est en réputation. La fantaisie fait la *mode;* l'opinion, la *vogue*. La chose à la *mode* est courue ou recherchée arbitrairement et passagèrement; la chose en *vogue* l'est par son mérite réel ou supposé. Une coiffure, un ajustement, une romance, un remède, est à la *mode*, c'est le goût du jour; un médecin, un avocat, un ouvrier, un livre, une doctrine, est en *vogue*, on en fait un grand cas.

« Une personne à la *mode* ressemble à une fleur bleue qui croît de soi-même dans les sillons où elle étouffe les épis, diminue la moisson et tient la place de quelque chose de meilleur, qui n'a de prix et de beauté que ce qu'elle emprunte d'un caprice léger, qui naît et qui tombe presque dans le même instant : aujourd'hui elle est courue, les femmes s'en parent; demain elle est négligée et rendue au peuple. Une personne de mérite au contraire est une de ces choses qui embellissent le monde, qui est de tous les temps et d'une *vogue* ancienne et populaire, que nos pères ont estimées, et que nous estimons après nos pères... : un lis, une rose. » Labr. « Le livre d'Helvétius obtint une grande *vogue*, malgré le sérieux du sujet et le poids du format. Déjà dans ce monde frivole le nom de philosophie, qui commençait à être de *mode*, avait introduit les gros livres. » Lah. « La *vogue* de l'Opéra-Comique a résisté à toutes les variations de la *mode*. » Id.

On dira plutôt de la poésie qu'elle est à la *mode*, c'est une chose d'agrément; et d'un art, qu'il est en *vogue*, c'est une chose dont on apprécie l'utilité.

> Un poëte à la cour fut jadis à la *mode;*
> Mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode.
> Quittons donc pour jamais une ville importune...,
> Où le seul art en *vogue* est l'art de bien voler.
>
> Boil.

Une actrice qui jouit dans le moment de la faveur publique, est à la *mode*; un chirurgien de renom est en *vogue*.

« Cette grammaire diminuerait les changements capricieux par lesquels la *mode* règne sur les termes comme sur les habits. » Fén. « Je soupçonne qu'il y a souvent de l'illusion, de la *mode*, du caprice dans les jugements des hommes. » Volt. « Le *kema* ou *kaimac* qu'Abraham fit lui-même, était une espèce de fromage à la crème dont la *mode* a été chez les mahométans. » Id. — « Le temps de sa plus grande *vogue* (de Cratès) était vers la cent treizième olympiade : c'était pour lors qu'il florissait à Thèbes, et qu'il effaçait tous les autres cyniques de ce temps. » Fén. « On est dans un temps auquel la science des opinions anciennes est encore en *vogue*. » Mal. « Un vieux chirurgien gascon avait un spécifique qui emportait toutes sortes du fièvres en moins de trois jours, de sorte qu'il s'était par là mis en *vogue*. » Les.

MODÈLE, COPIE. Ces mots se rapportent à l'exécution d'un ouvrage d'après un autre, qui lui sert d'exemplaire ou de patron.

Dans la langue commune nulle difficulté : *modèle* signifie toujours le patron même ou l'original, et *copie* ce qui est fait d'après le *modèle*. « Les *copies*, quoique fausses, supposent un *modèle*. » Bourd. « La vertu est un *modèle* qui ne peut être si bien contrefait, qu'il ne se distingue toujours de ses *copies*. » Id.

Mais en termes d'imprimerie *copie* se dit pour *modèle*, car il désigne l'écrit ou l'imprimé d'après lequel on compose. Exception unique et facile à reconnaître par conséquent.

Girard prétend de plus que, de son côté, *modèle* a quelquefois, dans les arts, le sens de *copie*, d'ouvrage fait d'après un autre; et il donne pour exemple les *modèles* de l'antique qui sont au Louvre. Mais, outre que les dictionnaires ne mentionnent pas cette acception de *modèle*, dans l'exemple cité il signifie toujours chose à imiter plutôt qu'ouvrage qui en reproduit un autre exécuté ailleurs et antérieurement.

MODÈLE, TYPE. Ce d'après quoi quelque chose est fait, figure originale.

Modèle a été formé du latin *modus*, mesure, manière, méthode, règle; *type* est le grec τύπος, empreinte, moule, figure, esquisse.

Modèle appartient à la langue commune, mais non pas *type*. Buffon parle comme tout le monde quand il dit : « Le cochon domestique a les oreilles beaucoup moins roides, beaucoup plus longues et plus inclinées que le sanglier, qu'on doit regarder comme le *modèle* de l'espèce. » Et ailleurs : « Dans tout notre bétail domestique, la figure, la grandeur, la position, la direction et même le nombre des cornes varie si fort, qu'il serait impossible de prononcer quel est pour cette partie le vrai *modèle* de la nature. » Mais c'est en savant, en naturaliste, qu'il s'exprime dans les phrases suivantes. « Le mâle influe beaucoup plus que la femelle sur la forme extérieure du produit, et le mâle est le principal *type* des races dans chaque espèce. » « L'homme s'est trouvé le même dans les deux mondes...; la peau, les cheveux, les traits, la taille ont varié sans que la forme intérieure ait changé : le *type* en est général et commun. »

Modèle se rapporte à la réalité et à la pratique; *type* à l'idéal et à la théorie. On travaille et on se conduit d'après un *modèle;* selon les platoniciens, les idées de Dieu sont les *types* de toutes les choses créées. L'enfant qui commence à écrire,

ou à dessiner suit le *modèle* placé sous ses yeux; nous avons dans l'esprit des *types* de beautés et de vertus. « Dans tous ses ouvrages la nature présente le sceau de l'Éternel : cette empreinte divine, *prototype* inaltérable des existences, est le *modèle* sur lequel elle opère. » BUFF.

Du reste, le sens des deux mots n'est pas exactement le même. Le *modèle* est quelque chose qu'on imite, le *type* quelque chose d'où on tire des empreintes ou des calques. En se conformant au *modèle* on fait des actions ou on produit des œuvres qui approchent plus ou moins de la perfection; le *type* donne des images fidèles. C'est la différence qu'il y a entre une figure exécutée par un artiste d'après un *modèle* et un portrait fait au daguerréo*type*. Le sculpteur et le peintre travaillent sur ou d'après des *modèles;* l'imprimeur ou le *typ*ographe tire des espèces de *copies* du *type* par impression. *Modèle*, tout relatif à la pratique, exprime les efforts à faire pour atteindre à un original; au lieu que *type*, mot essentiellement théorique, annonce seulement la vérité avec laquelle est rendu ou reproduit un original.

MODÉRER, TEMPÉRER, ADOUCIR, MITIGER, MODIFIER. Corriger quelque chose qui pèche par excès.

On *modère* ce qui est trop grand; on *tempère* ce qui est trop fort; on *adoucit* ce qui est trop fort pour la sensibilité et par conséquent désagréable; on *mitige* ce qui est trop sévère; et on *modifie* ce qui est trop absolu.

De tous ces verbes qui sont opposés au trop et en expriment le retranchement, *modérer* est le plus général : il peut presque toujours se substituer aux autres, quand on ne veut pas parler avec une entière précision. Il vient du latin *modus*, mesure, et signifie réduire dans de certaines bornes, ramener à une juste mesure.

Tempérer est une espèce relativement à *modérer*. Il ne se dit que de la force et en désigne l'affaiblissement; au lieu que *modérer* se rapporte aussi à la quantité, et en marque la réduction : on *modère* la dépense et les impôts; on ne les *tempère* pas. « Le dictateur reconnut qu'il fallait *modérer* la hauteur de son caractère. » ROLL. « Il fallut que Moïse mît des bornes à leurs pieux empressements et *modérât* l'excès de leurs largesses. » MASS. On *modère* l'excès en quelque genre que ce soit; on *tempère* l'excès d'activité, la violence. *Tempérer* a pour racine *tepor*, tiédeur, état d'une chose qui n'est ni trop chaude ni trop froide. — Ensuite, *modérer* a plutôt un sens moral : on *modère* ce qui va trop loin, l'excès qui n'est pas juste ou convenable. *Modérer* ses passions, se *modérer* (ACAD.). « Son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne *modérait* pas sa valeur. » FÉN. « Il est bien plus aisé de quitter absolument le jeu que de le *modérer*. » BOURD. « Que messieurs de la religion prétendue réformée, voyant que l'aversion qu'ils ont contre Rome les porte à des excès si visibles, tâchent de la *modérer*. » BOSS. « Vous dites que j'aurais dû *modérer* mon emportement contre un homme qui m'a réellement servi. » J. J.

Tâchons à *modérer* notre ressentiment.
Patience, mon cœur, doucement, doucement.
MOL.

Modérez vos fureurs, et sachez aujourd'hui,
Plus humble en vos chagrins, respecter mon ennui.
(Clytemnestre à Électre dans *Oreste*). VOLT.

Mais on *tempère* l'excès qui pourrait nuire et de peur qu'il ne nuise. « Former divers tribunaux qui se *tempèrent*. » MONTESQ. « *Tempérer* l'éclat du trône par l'affabilité. » MASS. « Dieu ne lève pas les voiles qui *tempèrent* l'éclat de sa majesté. » ROLL. « Si la colère contre le péché était sortie immédiatement du sein de Dieu pour passer en nous, elle aurait été trop ardente et trop allumée, et nous n'aurions pu la supporter; mais, pour la *tempérer*, Dieu l'a fait passer premièrement dans le cœur de son fils, où elle a presque amorti tout son feu. » BOURD. « Cette membrane leur sert aussi (aux oiseaux) à *tempérer* l'excès de la lumière. » BUFF. « Les vents purifient l'air, attiédissent les saisons brûlantes, *tempèrent* la rigueur des hivers. » FÉN. « Une fraîcheur éternelle y *tempère* les chaleurs du tropique dont ce climat n'est pas éloigné. » VOLT. — Enfin, *tempérer* n'est pas seulement attiédir ou affaiblir, mais c'est le faire par un mélange avec quelque autre chose qui a des qualités contraires; c'est ainsi qu'on *tempère* l'eau bouillante en y versant de l'eau froide, et le vin en le mêlant avec de l'eau : aussi dit-on absolument que l'eau *tempère*. « Hérille cite toujours : il fait dire à Platon que le vin enivre, et à l'orateur romain, que l'eau *tempère*. » LABR. Le verbe latin *temperare* signifie d'abord mélanger, composer un breuvage. « Les vices entrent dans la composition des vertus, comme les poisons entrent dans la composition des remèdes; la prudence les assemble et les *tempère*. » LAROCH. « Télémaque admirait le feu qui sortait de ses yeux, et la douceur qui *tempérait* cette vivacité. » FÉN. *Tempérer* la crainte avec l'espérance (PASC., MONTESQ.), la sévérité par l'indulgence (VOLT.). « Le misanthrope de théâtre, ayant à parler de ce qu'il voit, doit vivre dans le monde, et par conséquent *tempérer* sa droiture et ses manières par quelques-uns de ces égards de mensonge et de fausseté qui composent la politesse. » J. J. « Il semble que l'avertissement de Fabius aurait bien mieux convenu à Néron, dont le caractère était vif et bouillant, qu'à son collègue, qu'on avait choisi exprès pour *tempérer* la vivacité de l'autre. » ROLL. « L'auteur est ici d'une médiocrité qui ne permet aucune observation, parce qu'on ne pourrait *tempérer* la critique par aucune louange. » LAH. « La justice de Dieu n'a point d'action qui ne soit *tempérée* par sa miséricorde. » BOURD. « Se sentait-on embarrassé ou gêné du respect qu'on avait pour sa personne (Condé)? Quel soin n'avait-il pas de le *tempérer* par tout ce qu'il y a d'obligeant? » ID. « Qu'il est rare de trouver des génies assez supérieurs pour *tempérer* par leur modestie l'éclat de la supériorité de leurs lumières. » D'AG.

Adoucir, rendre doux ou moins fâcheux, donner de la douceur, se distingue nettement de tous ses synonymes en ce qu'il est subjectif ou relatif à l'impression produite sur l'âme. Ce qui est *mo-*

déré, *tempéré*, *mitigé*, *modifié* devient tel ou tel : ce qui est *adouci* ne cause plus de douleur, ne choque plus, n'offense plus. On *adoucit* l'amertume (Corn.), la rudesse (Boil., Mol.), l'aigreur (Bourd., Mass., Volt.), le caractère ou l'humeur (Bourd., Volt.), la peine ou les peines (Bourd., Fén., Mass.), les afflictions (Labr.), les inquiétudes (Mol.), les infortunes (J. J.), les souffrances (Pasc.). « Ces exercices si propres à faire des gens durs et sauvages avaient besoin d'être *tempérés* par d'autres qui pussent *adoucir* les mœurs. » Montesq. « Un homme dont il ne fallait que *tempérer* la violence et *adoucir* l'humeur pour en faire un très-bon mari. » Marm. « Le premier soin de Numa devait être de travailler à *adoucir* et à apprivoiser les esprits. » Roll. « N'appréhendez pas mon joug, il est doux ; ni mon fardeau, il est léger. Le saint amour que j'inspire *adoucit* tout ; il rend tout agréable et aisé. » Boss.

Du Dieu qui nous créa la clémence infinie,
Pour *adoucir* les maux de cette courte vie,
A placé parmi nous deux êtres bienfaisants... :
L'un est le doux Sommeil, et l'autre est l'Espérance.
Volt.

Mitiger semble équivaloir à *adoucir*, car il vient de *mitis*, doux, comme *adoucir* de *dulcis*, doux. Mais, au lieu que *dulcis* veut dire doux, agréable, *mitis* se prend pour doux, mou, tendre, flexible. C'est pourquoi *adoucir* reste seul subjectif, et *mitiger* se dit, dans une acception très-restreinte, pour assouplir une règle ou une loi. Une loi *adoucie* est moins rude ; une loi *mitigée* est moins roide, moins inflexible ; elle est relâchée. — D'ailleurs, *mitiger*, *mitigare*, n'est pas du langage commun : il annonce une diminution de rigueur, qui n'est pas l'effet de la bonté, de la tolérance ou de la facilité d'un supérieur, comme pourrait être un simple *adoucissement*, mais l'effet d'un changement opéré régulièrement par l'autorité compétente. « On appelle ordres *mitigés* ceux dont la règle primitive a été *adoucie* par une règle nouvelle. » Roub. Un socinien ou rigide ou *mitigé* (Boss.) ; des républicains rigides, des républicains *mitigés* (Volt.). « Ces hérétiques se *mitigeaient* quelquefois à l'égard du mariage : on le permettait à un garçon qui épousait une fille. » Boss. « Les *mitigations* de Mélanchton avaient mené peu à peu les luthériens des excès de Luther contre le libre arbitre à ceux des demi-pélagiens qui l'outraient. » Id. « Qu'on rende à la discipline son austérité, sa vigueur ; que la faveur ne se mêle point d'en *mitiger* les lois sévères. » Marm. « Il est vraisemblable que le pouvoir de Charlemagne dans Rome était fort *mitigé* pour ne pas trop choquer les Romains. » Volt. « Il était permis d'appeler à César pour *mitiger* une peine, mais non pour l'aggraver. » Id. « Cette sentence fut *mitigée* et changée en un exil perpétuel. » Roll. « Ayant une collection considérable d'estampes dont les droits, exigés à la rigueur, auraient passé mes ressources, je les priai de tâcher de faire *mitiger* le droit. » J. J.

Modifier a une signification toute aussi spéciale. Il ne s'emploie qu'en parlant des expressions, et c'est les restreindre, en diminuer le sens, le rendre moins étendu. On *modifie* proprement une proposition. Selon l'Académie, on dit aussi *mitiger* une proposition. Nous n'en avons jamais trouvé d'exemple. Du reste, quand même cela se dirait, ce ne serait toujours qu'en parlant de doctrines morales d'une austérité outrée, au lieu que *modifier* est aussi d'usage quand il est question de toute autre chose. « Le plénipotentiaire est vif et grand parleur, pour dire plusieurs choses indifférentes qui se *modifient* ou qui se détruisent les unes les autres. » Labr. « Quand Dieu veut seulement menacer, il ajoute toujours à ses menaces des conditions qui en suspendent l'effet et qui les *modifient*. » Bourd. « Tertullien se trompait dans la première proposition, ne la prenant pas au sens orthodoxe qui la *modifie*. » Id. « Il aurait dû *modifier* son assertion. » Buff. « La harangue du premier président se terminait par demander que l'édit des monnaies fût envoyé au parlement pour le *modifier*. » Marm. « Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer charitablement le mot *toujours*, qui non-seulement la *modifie*, mais qui lui donne un autre sens. » J. J. « *Modifier* les clauses d'un traité. » Acad. — *Mitiger* une loi ou une peine regarde la loi ou la peine elle-même qu'on rend moins sévère ; la *modifier* se rapporte plutôt aux termes qui l'expriment.

MOLLESSE, NONCHALANCE. Défaut qui consiste à agir d'une manière lâche, languissante, peu ou point animée.

La *mollesse* est objective, relative à l'effet ou à l'action, et non à l'agent ; la *nonchalance* est subjective, relative au sujet ou à l'agent dont elle constitue une qualité mauvaise. On fait une *molle* résistance ; on a l'humeur *nonchalante*. On dit un *nonchalant*, c'est une sorte de caractère ; par la raison contraire, on ne dit pas de cette façon absolue un *mou*. Se battre *mollement*, c'est y aller de main morte ; se battre *nonchalamment*, c'est y mettre du laisser aller, de l'abandon.

Il n'y a dans la *mollesse* que de la faiblesse, qu'un manque de fermeté ou de vigueur. « L'assoupissement de la *mollesse*. » D'Ag. « Agir avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu qu'on ne fasse rien *mollement*. » Boss. « La *mollesse* et le relâchement d'un côté, et de l'autre le fanatisme, sont les effets de cette illusion. » Id. « La *mollesse* est une langueur de l'âme qui l'engourdit et qui lui ôte toute vie pour le bien.... Il faut une foi mâle et vigoureuse qui gourmande cette *mollesse*.... L'homme *mou* ne saurait s'assujettir de suite au travail ni se contraindre longtemps, ni s'appliquer courageusement à se corriger. C'est le paresseux de l'Écriture, qui veut et ne veut pas, à qui les mains tombent de langueur dès qu'il regarde le travail de près. » Fén. « Il règne encore dans vos lettres un ton de *mollesse* et de langueur. » J. J. « La *mollesse* et l'inutilité des tentatives pour défendre Capoue pendant que les Romains l'attaquaient avec une vigueur incroyable. » Roll. « Par là (des délices continuelles) l'esprit et le corps contractent une faiblesse, une *mollesse* qui les rend incapables de tout effort. » Id. — Mais dans la *nonchalance* il

y a de plus que dans la *mollesse* un peu de négligence, ne *se chaloir* de rien ayant signifié anciennement ne se soucier ou ne s'inquiéter de rien. « *Nonchalamment* est un vieux mot pour lequel on dit *négligemment*, peu soigneusement. » Vaug. « Il laisse ses affaires en désordre par *nonchalance*. » Acad. « Si toute notre prévoyance ne peut rendre notre vie heureuse, combien moins notre *nonchalance!* » Vauv. « Numa voulait que ses citoyens n'assistassent pas au service divin et aux prières publiques négligemment et avec *nonchalance* et distraction, mais qu'ils abandonnassent toutes leurs occupations pour vaquer à celle-là avec une application entière. » Roll.

Un soldat bien récompensé
Le gardait (ce mort) avec vigilance.
Il était dit par ordonnance
Que si d'autres voleurs, un parent, un ami,
L'enlevaient, le soldat, *nonchalant*, endormi,
Remplirait aussitôt sa place. Laf.

On dit la *mollesse* d'une tentative (Roll.), et la *nonchalance* du salut (Pasc.). On regrette pour le succès d'une entreprise qu'une personne ait de la *mollesse;* on lui reproche d'avoir de la *nonchalance*. « Il faut avoir oublié ses péchés, ses obligations..., pour faire *nonchalamment* et avec *mollesse* et indifférence une action aussi importante. » Boss. Voilà le mot : la *nonchalance* comprend la *mollesse* et l'indifférence. L'homme *mou* est incapable d'effort; le *nonchalant*, d'effort et de soin.

Aussi *nonchalance* se met-il bien après *mollesse* comme y ajoutant quelque chose, il y ajoute une idée d'insouciance. « Le salut ne se fait point avec *mollesse* et *nonchalance*. » Boss. « Démosthène rejette sur la *mollese* des Athéniens et sur leur *nonchalance* la cause de leurs désastres. » Roll. « Antoine, par *mollesse* et par *nonchalance*, ne se hâta pas d'entrer en action. » Id. « Après s'être assuré de la *mollesse*, de la *nonchalance*, de la timidité de la classe aisée et paisible, ce parti cessa de dissimuler. » Marm.[1].

MOMENT, INSTANT. Noms qu'on donne aux plus petites parties du temps.

Mais un *moment*, quoique court, l'est encore moins qu'un *instant*. « Vous épouser! qu'à cela ne tienne, dans ce *moment*, dans l'*instant;* je ne demande pas mieux, je vous jure; et je voudrais déjà que cela fût fait. » Volt. En un *moment*, c'est-à-dire en peu de temps; en un *instant*, c'est-à-dire en un clin d'œil.

Le *moment* se représente comme un espace de quelque étendue; on y conçoit une succession, suivant l'étymologie du mot, *momentum* pour *movimentum*, mouvement : dans un *moment* de disette (Vert.), c'est-à-dire durant une disette. L'*instant*, ce qui est *instant*, suspendu au-dessus, ce qui presse ou menace, est, au contraire, quelque chose d'inétendu, et répond au latin *punctum*, un point, qui se disait dans le même sens. « Notre existence est un point, notre durée un *instant*, notre globe un atome. » Volt.

L'heure d'un rendez-vous d'ordinaire s'étend,
Et n'est pas resserrée aux bornes d'un *instant*.
Mol.

Moment se prend quelquefois dans le sens général de temps, abstraction faite de toute idée de brièveté : au *moment* que, c'est-à-dire lorsque; bien employer ses *moments*, c'est-à-dire ses loisirs ou les différentes parties de sa vie; avoir de bons *moments*, c'est être bon par intervalles, sans que la longueur de ces intervalles soit déterminée. Au contraire, *instant* emporte toujours l'idée d'un temps extrêmement court.

La campagne avec vous me semblera riante;
Les jours m'y paraîtront seulement des *instants*.
Dest.

« Tous les temps ne sont qu'un *instant*, comparés à la durée de Dieu, qui est éternelle. » Labr. « Il ne faut pas compter les années du monde; le nombre des grains de sable de la mer ne leur est pas plus comparable qu'un *instant*. » Montesq. « On peut toujours concevoir un temps plus grand sans dernier, et un moindre sans arriver à un *instant* et à un pur néant de durée. » Pasc. « L'indivisible est un zéro d'étendue. On trouvera un pareil rapport entre le repos et le mouvement, et entre un *instant* et le temps, car toutes ces choses sont hétérogènes à leurs grandeurs. » Id.

« J'ai senti palpiter mon cœur à chaque papier que j'ôtais (de dessus ton portrait), et je me suis bientôt trouvé tellement oppressé, que j'ai été forcé de respirer un *moment* sur la dernière enveloppe.... O ma Julie, qu'il est prompt, le magique effet de ces traits chéris! Non, il ne faut point un quart d'heure pour le sentir; une minute, un *instant* suffit pour arracher de mon sein mille ardents soupirs. » J. J. « O délices, vous avez disparu comme un éclair. Cette éternité de bonheur ne fut qu'un *instant* de ma vie. Le temps a repris sa lenteur dans les *moments* de mon désespoir, et l'ennui mesure par longues années le reste infortuné de mes jours. » Id.

Le *moment* se considère bien d'une manière concrète, en rapport avec les événements qui s'y passent : un beau (Volt., J. J.), un heureux (Acad.), un délicieux (J. J.) *moment;* un auteur a des *moments* admirables (Acad.); *moment* seul signifie une bonne occasion, un temps opportun ou favorable. L'*instant* se considère d'une manière abstraite, et ne reçoit des faits aucune qualification. On arrive en un *instant* au triste *moment* de la mort. « Rappelez ce *moment* terrible (de la mort). Vous y viendrez; et, quelque loin qu'il puisse être, ce sera demain, et vous y arriverez en un *instant*. » Mass. « Quelque sage et quelque heureux qu'on soit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne saurait prévoir; il ne faut souvent qu'un *instant* pour changer la face entière des choses qu'on croyait le mieux établies. » Gir.

MONDE, UNIVERS. L'assemblage des êtres; le ciel, la terre et ce qui y est contenu.

1. Girard a comparé ensemble *mou* et *indolent*, qui se ressemblent beaucoup moins que *mou* et *nonchalant*. En effet la *mollesse*, comme la *nonchalance*, se rapporte à la volonté et consiste dans un défaut de nerf, dans une certaine incapacité d'effort; au lieu que l'*indolence* se rapporte à la sensibilité et consiste à n'être pas accessible aux impressions, susceptible d'être ému.

L'Académie définit avec raison l'*univers*, le *monde* entier. *Monde* est relatif, et signifie un ensemble, un système, un arrangement, conformément à la double acception de *mundus* en latin, et de κόσμος en grec, savoir monde et arrangement, ordre, parure; *univers*, du latin *universus*, universel, tout entier, tous ensemble, est absolu et signifie le tout, τό πᾶν, le tout sans exception et sans comparaison avec un autre, car il n'y en a qu'un. *Monde* s'emploie bien au pluriel ou avec d'autres mots qui le déterminent, la pluralité des *mondes*, l'ancien et le nouveau *monde*, notre *monde*, le *monde* physique, le beau *monde; univers* ne se dit qu'au singulier et sans addition d'aucun mot propre à le particulariser.

La discorde a toujours régné dans l'*univers*;
Notre *monde* en fournit mille exemples divers. Laf.

« De quoi jouissais-je enfin quand j'étais seul? De moi, de l'*univers* entier, de tout ce qui est, de tout ce qui peut être, de tout ce qu'a de beau le *monde* sensible et d'imaginable le *monde* intellectuel. » J. J. « Ils se détachent du reste de l'*univers*; et créant entre eux un petit *monde* différent du nôtre, ils y forment un spectacle véritablement nouveau. » Id.

Cet *univers*, dont l'immense grandeur
Enferme tout en sa vaste rondeur;
Ces éléments de la sphère du *monde*,
Le feu léger, l'air, et la terre et l'onde....
J. B. Rouss.

Suivant Épicure, les atomes, par leur concours fortuit, ont composé une infinité de *mondes*, dont chacun périt au bout d'un certain temps; mais l'*univers* est infini; il n'a ni milieu, ni extrémités, et, outre les *mondes*, il comprend ce qui est entre, au delà et à l'entour, le vide (Fén., Roll.). « Je crois que l'*univers* peut avoir été fait de sorte qu'il s'y formera de temps en temps des soleils nouveaux. Pourquoi la matière propre à faire un soleil ne pourra-t-elle pas se ramasser à la longue en un certain lieu, et y jeter les fondements d'un nouveau *monde?* » Font.

Le *monde* est une partie de l'*univers*, et assez souvent la partie la plus importante, les hommes et ce qui s'y rapporte. L'*univers*, remarquable surtout par son étendue, est plutôt considéré comme un local, comme quelque chose qui contient et embrasse. « Le divin esprit remplit tout l'*univers* de ses lumières et sanctifia le *monde* par sa venue. » Bourd. « Tout l'*univers* est aujourd'hui rempli de l'esprit du *monde*. » Id. « Les disciples sont persuadés (à la mort de Jésus-Christ) que le *monde* ne saurait survivre à la mort de son auteur, que l'attentat commis contre sa personne ne doit être expié que dans la ruine entière de l'*univers*. » Mass. « Le duc d'Orléans naquit du plus illustre rang du *monde*, à côté du premier trône de l'*univers*. » J. J.

Le mot *univers* se restreint aussi, quoique plus rarement; mais c'est alors une expression sensiblement hyperbolique et emphatique. Ainsi, dans le sens particulier de terre, quand on dit qu'un animal se rencontre dans les cinq parties du *monde*, ou qu'un homme a fait le tour du *monde*, cela doit s'entendre à la lettre; au lieu que c'est une exagération manifeste de prétendre qu'un héros remplit l'*univers* de sa gloire, que son nom vole par tout l'*univers*, etc.

MONDE (le GRAND), le BEAU MONDE. Deux expressions peu synonymes auxquelles Roubaud a néanmoins consacré un article, parce que Trévoux les avaient définies d'une manière inexacte. Elles signifient l'une et l'autre, une partie choisie ou la partie la plus distinguée de la société.

Ce qui fait la grandeur parmi les hommes, c'est le rang qu'y donnent les richesses, les dignités. la qualité et la naissance; en sorte que le *grand monde* est la première classe ou la classe la plus élevée de la société. Autrefois on entendait uniquement par là les gens de la cour, et ce qui revenait à peu près au même, les gens de haute qualité. « Il y a des pénitents jusque dans le *grand monde*, jusques à la cour. » Bourd. « On croyait la vie intérieure trop sauvage pour paraître à la cour et dans le *grand monde*. » Boss. « Toute son étude fut celle du *grand* monde, à qui il plut, et il fut mêlé dans les meilleures compagnies de la cour et les plus gaillardes. » S. S. « Vicherley, amant déclaré de la duchesse de Cléveland, maîtresse du roi, passait sa vie dans le plus *grand* monde, et en peignait les ridicules et les faiblesses. » Volt. « C'est-à-dire que le docteur Sangrado t'abandonne le sang du peuple, et se réserve celui des personnes de qualité. Je te félicite de ton partage; il vaut mieux avoir affaire à la populace qu'au *grand monde*. » Les. « Je passai huit jours à Valence dans le *grand monde*, vivant comme les comtes et les marquis. » Id. A présent le *grand monde* comprend les gens de condition, les riches, les notables, les autorités et tous les personnages haut placés.

Un homme du *grand monde* et de condition
Vouloir aimer sa femme! oh! quelle vision! Dest.

Le *beau monde* est toute autre chose : c'est la partie de la société qui brille le plus par son urbanité dans les manières et dans le langage, ainsi que par l'esprit et le goût. « Les bains attiraient à Pouzzoles beaucoup de *beau monde*. » Roll. « Les pensées du *beau monde* et de la galanterie ont fait place à celles de Mars. » Sév. « Être sans cesse à étudier de bons mots pour avoir l'applaudissement du *beau monde*. » Boss. « C'est un grand jour pour le *beau monde* oisif de Paris qu'une première représentation. » Volt. Aujourd'hui le *beau monde* n'est plus guère que le monde qui se fait remarquer par la beauté de l'habillement et de la toilette, et tout au plus par l'élégance des manières.

Mais puisque nous voici dedans les Tuileries,
Le pays du *beau monde* et des galanteries,
Dis-moi, me trouves-tu bien fait en cavalier? Corn.

Le *grand monde* est plutôt formé et fréquenté par les hommes, par ceux qui ont une fortune établie ou qui cherchent à s'en faire une. « Qui ne se façonne point à cette souplesse, c'est un esprit qui n'est propre ni pour la fortune ni pour le *grand monde*. » Boss. « Ces reproches sont insupportables aux hommes généreux, nourris dans la cour et dans le *grand monde*, qui peuvent espérer d'y faire une si belle fortune. » Id.

— Ce sont les femmes surtout qui composent le *beau monde*, parce que sans elles il n'y a guère de compagnie agréable et polie, et parce qu'elles sont en possession de juger de la mode, du ton, de l'air, des manières, de l'ajustement, et même en certains temps, des ouvrages d'esprit. Les *Précieuses ridicules* de Molière viennent à Paris pour être du *beau monde*. « Le rendez-vous du *beau monde* est les soirs chez la maréchale d'Estrées. » Sév. « Le titre de divinités se prodigue tous les jours à ces idoles (les femmes), avec l'applaudissement de tout le *beau monde*. » Boss. « C'est bien à votre âge qu'on s'ensevelit auprès des femmes! Le Cirque, le Pirée, voilà vos écoles, et non pas ce cercle frivole qu'on appelle le *beau monde*. » Marm.

MONTRE, PARADE, ÉTALAGE, OSTENTATION. Faire *montre*, *parade*, *étalage*, *ostentation* d'une chose, c'est l'exposer ou la mettre en vue.

La *montre* est une apparence par laquelle on indique ce qu'on tient, ce qu'on possède, ou ce qu'on est : nous faisons *montre* de toutes sortes de choses, bonnes ou mauvaises, riantes ou tristes, solides ou vaines. On fait *montre* de courage (Boss., Mass., Roll.). « Quand un discours naturel peint une passion ou un effet, on trouve dans soi-même la vérité de ce qu'on entend, qui y était sans qu'on le sût, et on se sent porté à aimer celui qui nous le fait sentir; car il ne nous fait pas *montre* de son bien, mais du nôtre. » Pasc. « Ces prêtres auraient honte d'aller dans les assemblées du clergé faire *montre* de leur oisiveté et de leur ignorance. » Mass. « Le bonheur des pécheurs n'est qu'une vaine *montre*, qui cache les remords les plus cruels. » Id. « Les enfants, les pauvres ne les ont que pour faire *montre* de leur misère. » Boss. « Je ne m'étonne pas si nous n'avons de la piété que la *montre* et quelques froides grimaces. » Id. « Périclès songea donc à faire *montre* de la puissance des Athéniens. » Cond.

La *parade* est une *montre* de choses brillantes plutôt que bonnes et solides, dont on est *paré*, orné, plutôt que pourvu. Ce mot annnonce une action toujours volontaire, affectée, et inspirée par la vanité. « Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire *parade* de tous ses avantages. » Buff. « On n'entend jamais un chrétien humble faire *parade* de ses bonnes œuvres, vanter ses prétendus exploits, étaler en de longs récits les affaires où il a eu part. » Bourd. « Il ne faut point tant faire *parade* de ces trésors d'iniquité que vous vous appropriez, de ces brillants équipages, de ces superbes édifices, de ces somptueux repas, et de tout ce faste. » Id. « On fait *parade* du luxe jusque dans l'Église, et on le mène en triomphe aux yeux de Dieu même. » Boss. « Vous aimez mieux, ma sœur, que le monde vous oublie, ou même qu'il vous méprise, que de tirer *parade* et vanité du mépris que vous avez pour lui. » Id. « C'est écrire l'histoire en bel esprit; et qui veut trop faire *parade* de son esprit ne réussit qu'à le montrer, ce qui est bien peu de chose. » Volt. « Je n'aime point à faire *parade* de ces sortes de petits triomphes. » J. J. « Elle fait *parade* de sa beauté, de ses pierreries; faire *parade* de beaux sentiments. » Acad. — Quand vous faites *montre* d'une chose, on sait que vous l'avez, qu'elle est en vous; quand vous faites *parade* d'une chose, vous voulez qu'on admire en vous quelque chose de distingué, de glorieux : « Saint Jean-Baptiste ne veut pas qu'on l'admire : il ne fait pas *parade*, comme les pharisiens, d'une sévérité outrée. » Mass.

L'*étalage* est la *montre* d'une chose qu'on déploie, qu'on expose dans toute son étendue. Ce mot se rapporte à la quantité, et non à la beauté : un grand *étalage*. « On les mariera; on ne trouvera point un grand *étalage* de toilette. » Sév. On fait *étalage* d'érudition (J. J., d'Al.), l'érudition étant une chose qui se mesure. « Les hommes vains confondent l'érudition et l'*étalage* avec l'étendue du génie. » Vauv. « La conversation de Lisias est un *étalage* perpétuel de son érudition et de son éloquence. » Id. « Sages du siècle, taisez-vous; ou si, pour flatter votre orgueil, vous faites en de longs et vains discours le pompeux *étalage* de cette science profane dont vous êtes adorateurs, parlez tant qu'il vous plaira : ce n'est point à vous que Benoît aura recours. » Bourd. « Si l'on imprime la lettre en question, il y faut ajouter des choses essentielles : cela peut tenir lieu d'un programme dont je n'aime point l'*étalage*. » Volt. « Un précepteur pourvoit son disciple d'un acquis de facile *étalage*, et qu'on puisse montrer quand on veut.... Quand il s'agit d'examiner l'enfant, on lui fait déployer sa marchandise; il l'étale, on est content, puis il replie son ballot et s'en va. » J. J. « Cette brochure renferme un grand *étalage* d'érudition. » Acad.

Ostentation, selon la valeur de sa désinence, est subjectif, c'est-à-dire qu'il a rapport, non pas à la chose, comme les trois mots précédents, mais à la personne ou au sujet, à son action, au sentiment qui l'anime. On fait *montre*, *parade*, *étalage* par *ostentation*. « La chair du cygne est noire et dure, et c'est moins comme un bon mets que comme un plat de *parade* qu'il était servi dans les festins chez les anciens, et par la même *ostentation* chez nos ancêtres. » Buff. « Tout devient honorable d'après de grands modèles; et souvent l'*ostentation* toute seule nous jette dans des excès auxquels l'inclination se refuse. » Mass. « Jamais prince ne fut plus éloigné de l'*ostentation* et de la fausse gloire. » Id. « Le démon a inspiré aux Vaudois le même orgueil (qu'aux manichéens), la même *ostentation* de leur pauvreté prétendue apostolique. » Boss. « Il disait que dans une femme l'*ostentation* des richesses, le goût de la dépense, la prodigalité, n'avait sur l'avarice que l'avantage de répandre ce qu'on n'aurait pas su donner. » Marm. « Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'*ostentation*, qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire *montre* d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. » Labr. « Il est tout plein d'*ostentation*. » Acad. — *Montre*, *parade*, *étalage*, tout relatifs à l'état des choses, n'expriment ni une passion, ni un vice, ni une manière d'agir, ni quoi que ce soit qui regarde les personnes.

MORT, TRÉPAS, DÉCÈS, FIN. Cessation de la vie.

Mort est le terme générique, le mot ordinaire, celui dont on se sert à chaque instant dans quelque sorte de style que ce soit. On l'applique à tout ce qui a vie, à tous les animaux, et non pas, comme ses trois synonymes, à l'homme seulement.

Trépas, de *tré* ou *trans passer*, aller au delà, désigne la mort comme étant un passage, le passage de cette vie à une autre, et c'est pour cela qu'il ne convient qu'en parlant de l'homme, le seul des animaux qui soit immortel. Bossuet appelle *trépas* la mort de la sainte Vierge, qui sortit bientôt du tombeau glorieuse; et, suivant Condillac, les Gaulois et les Germains, persuadés qu'on ne quitte cette vie que pour passer à une meilleure, célébraient avec des réjouissances le *trépas* de ceux des leurs qui avaient péri en combattant. — Ensuite, comme à *trépas* est primitivement attachée une idée de grandeur, la croyance à une noble destinée au delà de ce monde, la poésie et l'éloquence s'en sont emparées pour exprimer une mort éclatante, glorieuse, qui immortalise, qui donne en quelque façon une seconde vie dans la mémoire des hommes. « Il n'appartient qu'à des lâches de se laisser consumer par la faim, et de sécher en attendant une *mort* douloureuse et lente. Nous qui, élevés dans les combats, savons nous servir de nos armes, cherchons un *trépas* glorieux. » Marm. Dans les *Frères ennemis* de Racine, Ménécée se dévoue à la mort pour accomplir l'oracle : le poëte dit simplement qu'il s'est lui-même précipité à la *mort*, qu'il faut un grand effort pour haïr ainsi la vie et courir à la *mort;* et cette manière généreuse de mourir, il l'appelle un beau *trépas*, un illustre *trépas*, un héroïque *trépas*. Pareillement, dans le *Cid* de Corneille, Chimène demande au roi la *mort* de Rodrigue sur un échafaud, et non son *trépas* dans un combat contre les ennemis de la patrie. Dans *Cinna*, Émilie dit à Cinna :

Meurs, s'il y faut mourir, en citoyen romain,
Et par un beau *trépas* couronne un beau dessein.
Ne crains pas qu'après toi rien ici me retienne;
Ta *mort* emportera mon âme vers la tienne. Corn.
Adieu : je vais chercher au milieu des combats
Cette immortalité que donne un beau *trépas*... ;
Si toutefois après ce coup mortel du sort,
J'ai de la vie assez pour chercher une *mort*. Id.
Cet illustre *trépas* ne peut-il vous calmer? Rac.
Et lui, désespéré, s'en alla dans l'armée
Chercher d'un beau *trépas* l'illustre renommée.
Corn.
Il n'est rien de plus grand qu'un *trépas* glorieux.
Volt.

Décès, de *decedere*, s'en aller de, quitter une place, la *céder* à un autre, représente la mort comme une cession de place, de biens, de droits à d'autres. Aussi n'est-il applicable qu'à l'homme parmi les animaux et ne s'emploie-t-il bien qu'en termes de jurisprudence, d'administration, d'économie politique. Acte de *décès*, vente après *décès* (Acad.); il y a eu cette année, dans Paris, plus de naissances que de *décès* (Acad.). « Un testament n'a de force que par le *décès* de celui qui teste. » Boss. « Le roi de Danemark, Frédéric III, fut élu roi par le *décès* de son aîné. » Rulh. On avait mis les scellés chez lui après son *décès*. » D'Al. Dans le *Malade imaginaire*, le notaire, M. de Bonnefoi, apprend à Argan que les dons mutuels entre-vifs supposent qu'il n'y a point d'enfants des deux conjoints, « lors du *décès* du premier mourant. » Mol. « Autrefois, au *décès* de chaque particulier, les évêques se faisaient représenter les testaments, et défendaient de donner la sépulture à ceux qui étaient morts déconfès. » Volt. « Un édit accompagnait le testament (de Louis XIV), et défendait de l'ouvrir jusqu'après le *décès* du roi. » Marm.

Mort vint saisir le mari de Clitie....
Ayant toujours considéré sa femme,
Par testament il déclare la dame
Son héritière, arrivant le *décès*
De l'enfançon. La F.

Fin, ce qui termine, ce qui termine la vie, n'est ni un mot poétique et oratoire, comme *trépas*, ni un mot pour ainsi dire technique de palais et d'état civil, comme *décès*. Ce qu'il a de particulier, c'est de présenter la mort comme un événement, comme arrivant plus ou moins tôt, comme étant plus ou moins éloignée. Sentir que sa *fin* est prochaine (Acad.), que sa *fin* approche (Volt.); toucher à sa *fin* (Id.); hâter la *fin* de quelqu'un (Volt., Cond.). « Charles IX, douze jours avant sa *mort*, sentant sa *fin* approcher, remit le gouvernement entre les mains de Catherine, sa mère. » Volt. — D'autre part, la *fin* rappelle la vie à laquelle elle met *fin*, dont elle est le dernier acte; elle est, comme la vie, bonne ou mauvaise (Acad.), heureuse ou malheureuse (Id.), paisible ou tragique (Volt.), funeste (Id.), déplorable (Id.), terrible (Rac.).

MOT, TERME, EXPRESSION. Signe parlé ou écrit de la pensée.

Le *mot* se considère en lui-même indépendamment de la pensée, matériellement, comme son ou comme assemblage de lettres, comme appartenant à telle ou telle langue, comme étant admis dans l'usage et ayant place dans le dictionnaire. Il est français ou latin, grand ou petit, simple ou composé, primitif ou dérivé, facile ou difficile à prononcer, déclinable ou indéclinable; on dit l'étymologie, l'arrangement des *mots*. Le *terme*, au contraire, a rapport à la pensée, et ne se considère que par rapport à la pensée : il est juste ou faux. Un *mot* dur est tel pour l'oreille; des *termes* durs sont tels par le sens, ils sont blessants. « Il y a deux choses dans ce *mot* de *grâce suffisante :* il y a le son qui n'est que du vent, et la chose qu'il signifie. Et ainsi quand vous êtes d'accord avec les jésuites, touchant le *mot* de *suffisante*, et que vous leur êtes contraires dans le sens, il est visible que vous leur êtes contraires touchant la substance de ce *terme*, et que vous n'êtes d'accord que du son. » Pasc. « Obscénité ! je ne sais ce que ce *mot* veut dire; mais je le trouve le plus joli du monde. » Mol. « Épicure comparait les atomes aux lettres de l'alphabet, qui forment des *mots* différents, selon la différente manière dont elles sont arrangées. » Fén. « On pourrait estimer l'ancienneté ou la

nouveauté d'une langue par la quantité plus ou moins grande de *mots*. » Buff. « *Das Dich der sonder schalcq*... Ah ! juste ciel, quels *mots* ! » Regn.

Ensuite, *mot* désigne quelque chose de plus commun, de plus vague, de moins choisi, quelque chose qui termine moins bien l'étendue de l'idée.

Virgile est nommé là comme un auteur fameux
D'un *terme* plus choisi que le *mot* que vous dites.
Mol.

« La géométrie ne définit pas ces *mots* primitifs, *espace*, *temps*, *mouvement*, etc. Mais, hors ceux-là, le reste des *termes* qu'elle emploie y sont tellement éclaircis et définis qu'on n'a pas besoin de dictionnaire pour en entendre aucun. » Pasc. « Les Grecs ont quelquefois deux ou trois *termes* pour exprimer des choses que nous ne saurions guère rendre que par un seul *mot*. » Labr. « Le plénipotentiaire sait parler en *termes* clairs et formels; il sait encore mieux parler ambigument, et user de tours ou de *mots* équivoques. » Id. « La langue française fut portée, sous Louis XIV, au plus haut point de perfection, non pas en employant des *termes* nouveaux, inutiles, mais en se servant avec art de tous les *mots* nécessaires qui étaient en usage. » Volt.

L'*expression* diffère du *mot* de même que le *terme* : elle est relative, non pas au matériel, comme le *mot*, mais bien, comme le *terme*, à la pensée et à la manière de la rendre. Seulement, au lieu que le *terme* regarde la pensée logique, ou le côté intellectuel de la pensée, l'*expression* se rapporte à la pensée esthétique ou au côté poétique de la pensée. Le *terme* signifie et fait connaître; l'*expression* peint et fait sentir. Le *terme* est essentiellement clair ou obscur; l'*expression* est essentiellement noble ou basse, brillante ou terne, forte ou faible. « On est scrupuleux pour n'employer que des rimes riches, et on ne l'est ni sur la clarté des *termes*, ni sur la noblesse des *expressions*. » Fén. *Terme* se dit plutôt en matière de sciences et de lois, partout où il est besoin de s'énoncer avec rigueur, de mesurer ses paroles. *Expression* convient surtout dans les arts de l'imagination; il est du ressort du beau.

D'ailleurs, *expression* a cela de particulier qu'il correspond seul à un verbe, au verbe *exprimer*. De là un caractère bien distinctif relativement à ses synonymes. Il est subjectif, c'est-à-dire qu'il rappelle l'action, le talent ou la faute d'un sujet : des *expressions* vives, hardies, heureuses, extravagantes, impies, recherchées.

Leur tuante amitié de tous côtés m'arrête;
Et, tandis qu'à l'ardeur de leurs *expressions*,
Je réponds d'un geste de tête,
Je leur donne tout bas cent malédictions. Mol.

On ne dit point, en parlant de quelqu'un, ses *mots* ou ses *termes*, mais les *mots* ou les *termes* dont il se sert; ce ne sont pas choses qui lui appartiennent ou qui viennent de lui. Mais on dit très-bien ses *expressions*. « L'on voit des gens qui vous dégoûtent par leurs ridicules *expressions*, et par l'impropriété des *termes* dont ils se servent. » Labr.

« Homère, Platon, Virgile, Horace ne sont au-dessus des autres écrivains que par leurs *expressions* et par leurs images. » Id. « Les *expressions* d'un homme qui n'apprend point par cœur sont vives et pleines de mouvement. » Fén. — De plus, les *mots* et les *termes* sont quelque chose de fait, de donné, d'admis, de fixe; au lieu que les *expressions* sont quelque chose d'arbitraire et de produit par le sujet. « L'imagination ne trouvant pas de *termes* assez forts, employait les *expressions* les plus exagérées. » Cond. « Ce sont ici des lois, où chaque *terme* est mesuré, et non pas les *expressions* outrées de quelque serviteur de Dieu. » Mass.

Le *mot* propre est le *mot* usité; le *terme* propre est le *terme* précis; l'*expression* propre est la plus belle et la plus forte. — Avec les *mots* propres, la diction a de la pureté; elle a de la justesse, avec les *termes* propres; avec les *expressions* propres, l'élocution est parfaite.

1° MULTITUDE, FOULE, PRESSE; — 2° CONCOURS, AFFLUENCE. Beaucoup de monde.

Il y a d'abord cette différence considérable entre *multitude*, *foule* et *presse*, d'une part, *concours* et *affluence*, de l'autre, que les trois premiers mots n'impliquent pas comme les deux derniers l'idée de mouvement. *Multitude*, *foule* et *presse* servent à marquer qu'il se trouve beaucoup de gens dans un endroit; *concours* et *affluence* expriment que beaucoup de gens se portent d'un endroit vers un autre. La *multitude*, la *foule* et la *presse* peuvent augmenter; le *concours* et l'*affluence* peuvent croître. La *multitude*, la *foule* et la *presse* sont une chose; le *concours* et l'*affluence* sont un fait. « Pompée revint de nuit à Rome afin d'éviter le *concours* de la *multitude*. » Roll. Quelle *multitude*, quelle *foule*, quelle *presse* ! c'est-à-dire que d'hommes réunis ! Quel *concours*, quelle *affluence* ! c'est-à-dire quel mouvement, quelle précipitation, quel flux de personnes vers tel lieu ! « Quel est ce *concours* de peuple que je vois fondre de toutes parts en la place publique de Marseille?... Tout le peuple se prosterne à terre (devant l'idole de Jupiter); et cette *multitude* aveugle tremble devant l'ouvrage de la main des hommes. » Boss.

1° *Multitude*, *foule*, *presse*.

La *multitude* est nombreuse; la *foule*, confuse; la *presse*, épaisse, serrée.

Multitude, *multitudo*, de *multus*, en grand nombre, se rapporte uniquement à la quantité des individus. Une *multitude* innombrable d'ennemis (Fén.), une *multitude* infinie de peuples (Boss.). « Ignorez-vous qu'une *multitude* de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop. » J. J. « Tout ce qu'il y avait de troupes et de vaisseaux en Sicile s'étant rendu à Lilybée, la ville ne pouvait contenir tant de soldats, ni le port tant de bâtiments; et toute cette *multitude* avait une grande ardeur de mettre à la voile. » Roll.

Foule répond au latin *turba*, trouble, tumulte, cohue. « Je remarque, dit Bossuet, deux espèces de *multitude*, une *multitude* confuse, une *multitude* tumultueuse, et une *multitude* tranquille, ordonnée, où tout conspire au même dessein. «

Or la *multitude* confuse ou tumultueuse est proprement la *foule*.

> Là, sur une charrette une poutre branlante
> Vient menaçant de loin la *foule* qu'elle augmente....
> Aussitôt cent chevaux dans la *foule* appelés
> De l'embarras qui croît ferment les défilés.
>
> BOIL.

« On ne peut douter que des gens ainsi exercés (les Grecs) n'eussent de grands avantages sur cette *foule* de barbares pris indifféremment, et menés sans choix à la guerre. » MONTESQ. « Un prince pieux se démêle toujours de la *foule* des autres princes dans la postérité. » MASS. « Il est très-singulier qu'à Rome, au milieu d'une si grande *multitude*, les tribuns n'ont jamais tenté de faire passer de leur chef un seul plébiscite. Qu'on juge cependant de l'embarras que causait quelquefois la *foule* par ce qui arriva du temps des Gracques, où une partie des citoyens donnait son suffrage de dessus les toits. » J. J. « Les débiteurs, poursuivis jusque dans la place par leurs créanciers, y trouvent un asile assuré dans la *foule*. » VERT. « C. Gracchus fut joindre Flaccus, qui s'était mis à la tête de son parti : il ne trouva dans cette *foule* du peuple qu'une *multitude* sans ordre. » ID.

Presse indique une réunion d'hommes pressés les uns contre les autres, ne pouvant sans gêne et même sans péril tenir ensemble dans le lieu où ils sont. « J'ai entendu la passion de Mascaron. J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût : les laquais y étaient dès le mercredi, et la *presse* y était à mourir. » SÉV. « En 1720, le peuple manquant de pain et d'argent, se précipitant en foule aux bureaux de la banque, pour échanger en monnaie des billets de dix livres, il y eut trois hommes étouffés dans la *presse*. » VOLT. « Courez vite chez le médecin demander une potion pour rassurer une femme qui a pensé accoucher dans la *presse*. » REGN. On a de la peine à distinguer quelqu'un dans la *foule*, tant la confusion est grande; on a de la peine à fendre la *presse*, tant les hommes y sont étroitement serrés. « J'étais un jour dans l'antichambre du roi. J'aperçus dans la *foule* don Gaston de Cogollos.... Nous fendîmes la *presse*, et nous sortîmes du palais. » LES. — Lorsque *foule* se prend, non plus pour multitude tumultueuse, mais, comme *presse*, pour multitude compacte, il dit moins que *presse*. Se tirer de la *presse*, c'est sortir d'une position dangereuse, au lieu que se tirer de la *foule*, c'est seulement sortir d'embarras ou bien se distinguer, par ses talents, d'une multitude où tous les hommes sont pêle-mêle et au même niveau. La *foule* empêche de circuler librement; la *presse* comprime, opprime, étreint, met les jours en danger. Dans une traduction de la *Mort de César* de Shakespeare, Artémidore dit à Porcia :

> Les sénateurs, préteurs, courtisans, demandeurs,
> Font une telle *foule*, une si grande *presse*,
> Qu'en ce passage étroit ils pourraient m'étouffer.
>
> VOLT.

2° *Concours*, *affluence*.

Concours représente l'action simultanée de personnes qui *accourent*, qui se rendent vers un même endroit. *Affluence* donne l'idée d'une suite de personnes qui s'écoulent sans interruption vers un but, ainsi que les eaux d'une rivière.

La différence entre ces deux mots consiste donc en ce que le *concours* a lieu dans une occasion, accidentellement, et l'*affluence* d'une manière durable, continuellement, pendant des années.

Une foire, un spectacle, une fête attirent un grand *concours*; une ville reçoit une grande *affluence* d'étrangers. Il se fit un grand *concours* de peuple le jour où Jésus-Christ fit son entrée à Jérusalem (Boss.); *Ninette* et *Bastien* (deux pièces de Favart) firent une fortune prodigieuse, et pendant des années l'*affluence* publique ne l'épuisait pas (LAH.).

« A la porte du monastère il y avait un grand *concours* de personnes. Que de monde! dit Léandro Perez. Quelle cérémonie assemble ici tout le peuple? » LES. « Rien ne rend plus hospitalier que de n'avoir pas souvent besoin de l'être : c'est l'*affluence* des hôtes qui détruit l'hospitalité. » J. J.

« En un instant la nouvelle de la mort de Caton se répandit dans la ville; et aussitôt ce fut un *concours* incroyable, et des trois cents, et de tout le peuple d'Utique, autour de sa maison. » ROLL. « Les agréments de cette manière de vivre augmenteront l'*affluence* dans les villes. » COND.

MUTUEL, RÉCIPROQUE. Ces mots s'emploient en parlant de deux ou plusieurs choses, de deux ou plusieurs personnes, pour marquer entre elles une certaine correspondance ou corrélation.

Ils viennent tous deux du latin, *mutuus* et *reciprocus*, qui ne paraissent pas différer par leurs radicaux. Ce qu'il importe uniquement de considérer, c'est la particule initiale *re* de *reciprocus*. *Re* signifie une seconde action, une répétition, un retour vers le point de départ. Voy. Ire partie, page 107.

D'abord *mutuel* semble mieux convenir quand il est question d'état, et *réciproque* quand il s'agit d'action.

« Il y a entre les œuvres et la foi une alliance *mutuelle*. » BOURD. « Les parties d'un corps ont entre elles une *mutuelle* correspondance. » MAL. « Dieu unit étroitement ses ouvrages les uns avec les autres pour leur *mutuelle* conservation. » ID. « Il se trouve des relations *mutuelles* entre les trois personnes divines. » Boss. « Qui a fait cette union ou société *mutuelle* de mon âme et de mon corps? » FÉN. Suivant Descartes, l'union de l'âme et du corps, qui n'agissent réellement pas l'un sur l'autre, « ne consiste que dans une espèce de concert et de rapport *mutuel* entre les pensées de l'une et les mouvements de l'autre. » FÉN., MAL. « Il y a des esprits qui se conviennent *mutuellement* l'un à l'autre. » BOURD. — Mais on dit des plaintes *réciproques* (LABR., BOURD.), des promesses *réciproques* (Boss.), des mouvements *réciproques* (MAL.), des prétentions *réciproques* (FÉN.), une communication *réciproque* (ID.); traitement, accusation, influence *réciproques* (ACAD.). — « Un petit nombre de gens doux

et paisibles, unis par des besoins **mutuels** et par une *réciproque* bienveillance. » J.J. « En morale, tout est fondé sur une seule vérité de fait, sur le besoin **mutuel** que les hommes ont les uns des autres, et sur les devoirs *réciproques* que ce besoin leur impose. » D'Al. « A ces liens la sagesse éternelle a joint la force irrésistible des besoins **mutuels** et des offices *réciproques*. » Marm. « Qu'est-ce que l'amour du Père et du Fils, si ce n'est la troisième personne, et le Dieu amour, le don commun et *réciproque* du Père et du Fils, leur lien, leur nœud, leur **mutuelle** union? » Boss. Entre l'âme et le corps il y a dépendance **mutuelle** et action *réciproque* ou *réciprocité* d'action.

En second lieu, si les deux mots se rapportent à des actions, **mutuel** représente une action multiple simultanée, et *réciproque* une alternative, une sorte de va-et-vient bien distinct. « Il y a entre le mari et la femme jouissance ou possession **mutuelle**. » Boss., J. J. Deux personnes s'embrassent ou se donnent la main **mutuellement**, c'est-à-dire des deux parts à la fois, sans que l'action de l'une soit comme une réponse à celle de l'autre. « La justice et la paix se sont **mutuellement** baisées comme deux sœurs. » Bourd. « Les cérémonies de la religion sont des marques par lesquelles les hommes sont convenus de s'édifier **mutuellement**. » Fén. « Sur le Calvaire Jésus et Marie se percent de coups **mutuels**. » Boss. « Quels regards **mutuels** entre Marie et son fils qui expire! » Mass. — *Réciproque* donne l'idée d'une action et d'une réaction bien distinctes; en sorte que les deux termes agissent évidemment l'un aussi bien que l'autre, ou même l'un après l'autre, chacun à son tour, de son côté ou pour sa part. « Seigneur, dit l'âme pénitente, le retour sera *réciproque*, de vous à moi et de moi à vous. » Bourd. « Vous vous êtes engagé à Dieu, et Dieu s'est engagé à vous *réciproquement*. » Id. « Ces deux amis s'apprirent *réciproquement* quelques nouvelles littéraires. » Montesq. « Ces gens se sont promis de s'admirer *réciproquement*. » Labr. « L'attache devient *réciproque*. » Bourd. Estime (J. J.), bonne foi (Bourd.), convention (Montesq.), confiance (Bourd.) *réciproque*. « Les amitiés qui ne sont pas *réciproques* ne peuvent être durables. » Acad.

AGNÈS.
Quo, si cela se fait, je vous caresserai!
ARNOLPHE.
Hé! la chose sera de ma part *réciproque*. Mol.

En troisième lieu, **mutuel** désigne une action, un sentiment, quelque chose d'initiative, spontané; et *réciproque*, une action, un sentiment, qui est en retour, en revanche d'un autre, action faite, sentiment voué pour rendre la pareille. L'amour, la haine, les services, les secours, les dons **mutuels** sont spontanés et se trouvent se correspondre sans qu'on les ait fait se correspondre. L'amour, la haine, les services, les secours, les dons sont *réciproques*, lorsqu'on se les rend, soit par reconnaissance, par revanche ou par un engagement quelconque. L'amour **mutuel** naît de lui-même de part et d'autre; l'amour *réciproque* est dans chacun en considération et en conséquence de ce qu'il est dans l'autre. J. J. Rousseau parle de « deux amants qu'un **mutuel** attachement unit et dont aucun droit ne proscrit l'engagement *réciproque*. » « Trois choses forment une alliance : choix **mutuel**, engagement *réciproque*, société commune. » Bourd. Quand des époux ou des amis se font une donation **mutuelle**, c'est tout spontanément, de leur plein gré, sans y être obligés par aucun contrat, et non par réciprocité, par échange.

Enfin, *réciproque* suppose une sorte d'égalité, et pour ainsi dire une réaction égale à l'action « La peine de se quitter fut égale, et les larmes bien *réciproques*. » Laf. *Bien réciproques*, c'est-à-dire pour le moins égales. Des devoirs **mutuels** paraissent être de nature différente, et des devoirs *réciproques* des devoirs de même nature. Tels sont, d'une part, les devoirs **mutuels** du souverain et des sujets (Acad.), ceux d'un père et d'un fils (Id.), et, d'autre part, les devoirs *réciproques* de l'amitié.

N

NAIN; — PYGMÉE, MYRMIDON; — RAGOT, NABOT. Homme de petite taille.

Nain, en latin *nanus*, en grec νάνος, est le mot ordinaire, celui de tous les styles. Il s'applique à une personne d'une taille remarquablement au-dessous de la moyenne. « J'avais fait connaissance avec un petit licencié biscayen.... Il était si petit qu'on l'aurait pu prendre pour un *nain*. » Les.

La géante paraît une déesse aux yeux (d'un amant);
La *naine*, un abrégé des merveilles des cieux. Mol.

Boileau dit qu'il ne sait pas

D'un *nain* faire un Atlas ou d'un lâche un Hercule.

Pygmée et *myrmidon*, tous deux d'origine grecque, ont désigné d'abord des peuples, et quelquefois ils conservent encore cette signification, *pygmée* surtout. « C'est aux sources du Nil que les anciens envoyaient les grues combattre les *pygmées*, sorte de petits hommes, dit Aristote, montés sur de petits chevaux, et qui habitent des cavernes. » Buff. « On prétend qu'il existe dans les montagnes du Tucuman une race de *pygmées* de trente-un pouces de hauteur. » Id. Devenus noms appellatifs, *pygmée* et *myrmidon* ont cela de particulier, qu'ils ne s'emploient que familièrement, mais en termes de littérature, ou au moins dans un genre où la familiarité n'a rien de populaire et de bas. Ils diffèrent l'un de l'autre de plusieurs façons.

1° Comme les *Pygmées* étaient des peuples fabuleux, et les *Myrmidons* un peuple de la Thessalie dont on exagérait seulement la petitesse,

pygmée se dit plutôt quand il est question d'hommes imaginaires, et *myrmidon* en parlant d'hommes réels : notre esprit se forge des idées de *pygmées* (P. R.); Paracelse soutient que les *pygmées*, les faunes, les satyres et les nymphes ont été engendrés par la chimie (J. J.); mais à l'égard d'une personne existante on dira : ce n'est qu'un *myrmidon*. — 2° *Pygmée* vient du grec πυγμή, qui signifie *coudée*, les *Pygmées* ayant été supposés avoir une coudée de hauteur. *Myrmidon* a été fait de μύρμηξ, fourmi. Par conséquent, *myrmidon* renchérit sur *pygmée* : le *myrmidon* n'est pas seulement un tout petit homme, c'est comme un insecte ou un vermisseau. Les Lilliputiens de Swift sont des *pygmées*, si on veut faire entendre que ce sont des êtres fictifs; on les appellera des *myrmidons* si on a égard à leur extrême petitesse. D'une petite condition s'élever à une grande fortune, c'est de *pygmée* devenir géant (S. S.); un médiocre avocat est un *pygmée* auprès d'un grand orateur (D'AL.). Mais pour marquer le dernier degré de la petitesse, c'est de *myrmidon* qu'il faut se servir. « J'ai repris Corneille; nos auteurs sont des *myrmidons* en comparaison. » DUDEFF. Sganarelle dit à don Juan dans le *Festin de Pierre* : « C'est bien à vous, petit ver de terre, petit *myrmidon* que vous êtes (je parle au maître que j'ai dit), c'est bien à vous à vouloir vous mêler de tourner en raillerie ce que tous les hommes révèrent ! » MOL. — 3° *Pygmée* est beaucoup plus usité au propre que *myrmidon*, parce qu'on a plus souvent occasion de se figurer des hommes d'une coudée que des hommes gros comme des fourmis : quand vous êtes au sommet d'une tour, les hommes qui sont au pied vous paraissent des *pygmées* (VOLT.).

Ragot et *nabot* témoignent par leur terminaison seule qu'ils sont familiers, mais d'une familiarité commune, vulgaire, qui n'est relevée par aucun souvenir classique : aussi se trouvent-ils rarement dans les livres.

Le *ragot* est comme une rave, latin *rapum*, sorte de gros navet rond, large et aplati; et le *nabot* ressemble au navet, latin *napus*, qui est court comme la rave, mais non pas, comme elle, développé dans le sens de la largeur. Le *ragot* joint donc la grosseur à une petite taille. « L'Allemand auprès de qui j'étais était un petit *ragot*, grassouillet et rond comme une boule. » HAM. Le *nabot*, au contraire, est court sans être gros : il n'est pas plus haut que ma botte, ou c'est un courte-botte, voilà tout.

NATION, PEUPLE. Les plus grandes sociétés dans lesquelles les hommes se partagent.

Nation vient du latin *natio*, formé de *nasci*, naître, d'où dérivent aussi *naissance* et *nature*. *Peuple*, latin *populus*, a pour racine le grec πολὺς, beaucoup, plusieurs, d'où ont été tirés d'abord πόλις, ville, et πολιτεία, gouvernement. La *nation* est une société d'hommes de même race qui ont une naissance ou une origine commune, qui descendent d'un même père; c'est comme une grande famille. Le *peuple* est une multitude d'hommes rassemblés en un même lieu, qui n'ont de commun que le pays qu'ils habitent tous, et les lois auxquelles ils sont tous assujettis; c'est comme une grande assemblée.

Ce qui fait la *nation*, comme la race, c'est la communauté de langue, de traditions, de culte, de coutumes, et de certaines qualités *naturelles*, l'humeur, le caractère, l'esprit. Ce qui fait le *peuple*, comme l'assemblée, c'est la réunion en un même lieu et l'obéissance aux mêmes règlements. La Grèce se composait de plusieurs *peuples* qui se gouvernaient chacun à sa manière. Mais « le même langage, les mêmes mœurs, les mêmes sacrifices, le même culte, tout cela contribuait à unir ces petits *peuples* grecs en une seule et puissante *nation*, et à y conserver le même esprit, les mêmes principes, le même zèle pour la liberté, et le même amour des arts et des sciences. » ROLL.

De là une différence des plus remarquables. Des hommes appartenant à la même *nation* peuvent ne pas appartenir au même *peuple*, c'est-à-dire peuvent se trouver placés à une grande distance les uns des autres et vivre sous un tout autre gouvernement. Ainsi les Anglais et les Américains des États-Unis sont de la même *nation*, quoiqu'ils forment deux *peuples* différents. « Lorsque ces *nations* (les Goths et les Huns), qui s'étaient assemblées en corps d'armée, se furent dispersées en *peuples*, elles s'affaiblirent beaucoup. » MONTESQ. « Les *peuples* de la Perse, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Égypte et de toute la Barbarie peuvent être regardés comme une même *nation* qui s'est extrêmement étendue. » BUFF. — Bien plus, des hommes d'une *nation* peuvent ne faire partie d'aucun *peuple*, n'être pas réunis en corps de *peuple*, mais se trouver épars, disséminés, sans habitation et sans lois communes. Tels sont les Polonais : leur *nation* subsiste et subsistera tant qu'ils conserveront leur langue, leur religion, leurs traditions et leurs mœurs *nationales*; ils n'existent plus comme *peuple*. « Pour qu'une *nation* soit rassemblée en corps de *peuple*, il faut un temps prodigieux. » VOLT. « Le *peuple*, qui n'était pas même *peuple*, c'est-à-dire les *nations* dispersées qui n'avaient jamais fait un corps, ni d'État, ni de religion, s'assemblent et sont tout à coup un *peuple* bien-aimé. » FÉN. — Au contraire, les hommes qui composent un *peuple* non-seulement ne sont pas sans habitation fixe et sans lois, mais encore ont la même habitation et les mêmes lois; en sorte que les *peuples*, comme on le voit par les exemples qui viennent d'être cités, sont des corps, des États. « Ce qui peut assurer le bonheur des *peuples* et des États. » MASS. « Un *peuple*, dit Cicéron, est une certaine réunion d'hommes qui s'assemblent, en se soumettant aux mêmes lois, et pour leur utilité commune. »

Du reste, comme les hommes d'une même *nation*, les Anglais et les Américains des États-Unis, par exemple, peuvent appartenir à des *peuples* différents, ainsi les hommes d'un même *peuple* peuvent appartenir à des *nations* différentes. Sous le premier empire, le *peuple* français comprenait bien des *nations* différentes; et encore aujourd'hui, limité comme il l'est, il présente des éléments empruntés à diverses *nations*,

aux Gaulois, aux Germains, aux Juifs. « Dieu a ramassé son *peuple* de toutes les *nations*. » Boss. « Écoutez, dit Mentor, ô *peuples* assemblés de tant de *nations* ! » Fén.

Mais les deux mots ne sont pas toujours aussi différents l'un de l'autre. Au lieu de s'appliquer à des hommes épars et sans lois, ou bien qui habitent loin les uns des autres et obéissent à d'autres lois, le mot *nation* se prend souvent dans le sens particulier de *peuple*, pour désigner un État, un corps politique, une société d'hommes qui vivent dans le même pays et sous les mêmes lois. Aussi dit-on également, quoique moins proprement, que des hommes vivent en corps de *nation* (J. J.). La *nation* française, la *nation* anglaise.

Alors, la différence est, sinon tout à fait la même, au moins analogue. C'est par rapport à son *naturel*, à ses qualités ou à ses défauts, à son génie, à ses coutumes, à ses préjugés qu'on considère la *nation*, et ce qu'on regarde surtout dans le *peuple*, c'est la manière dont il est régi. Chaque *nation* a ses coutumes, ses mœurs (Acad.), et chaque *peuple* son gouvernement. Voltaire a fait un ouvrage intitulé : *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; dans son *Esprit des lois*, Montesquieu examine à chaque instant les constitutions des *peuples*. *Nation* est un terme ethnographique (ἔθνος, nation, et γράφειν, décrire); *peuple* est un terme de publiciste : on visite, on fréquente les différentes *nations* (Acad.), les *nations* étrangères (Id.), pour s'instruire de leurs usages; on compare les diverses formes de gouvernement des *peuples*, pour arriver à connaître la meilleure. Ma *nation*, dans la bouche de tous les hommes, même des rois, signifie la société politique à laquelle j'appartiens par ma naissance, par ma langue, par mon génie; mon *peuple* ne peut être dit que par un roi, et désigne la société que ce roi gouverne. Les Hébreux étaient la *nation* juive eu égard à leurs mœurs et à leur caractère *national*; ils étaient le *peuple* de Dieu eu égard à leur gouvernement théocratique. — Quelles sont, à consulter l'Académie, les qualités qu'on attribue uniquement à une *nation*? Ce sont celles qui dépeignent son *naturel*, son humeur, son esprit, son génie : une *nation* est grave ou spirituelle; elle a tels ou tels défauts. Et les qualifications ordinaires des *peuples* les représentent relativement à ce qu'ils sont sous le rapport politique ou social principalement : un *peuple* pasteur, agricole, navigateur, nomade, bien ou mal gouverné (J. J.); ou bien quant à ce qu'ils sont devenus ou à ce qu'ils ont fait : un *peuple* éclairé, corrompu, discipliné;

Chaque *peuple* à son tour a brillé sur la terre.
Volt.

ou bien quant au temps où ils se sont formés : un *peuple* ancien ou nouveau. Une *nation* est belliqueuse, et un *peuple* guerrier. Deux *nations* ont été de tout temps jalouses l'une de l'autre, et deux *peuples* sont en guerre. Deux *nations* incompatibles, les Français et les Anglais, par exemple, peuvent être, pour leurs intérêts et par la communauté de leurs principes de gouvernement, deux *peuples* alliés. — On appelle *nation* une certaine classe d'hommes qui ont des qualités communes : « La *nation* des auteurs est un peu vaine et glorieuse. » Las. *Peuple*, dans cette acception étendue, se rappelle que l'idée primitive de multitude. « Platon, Socrate, Aristide...; enfin, pour le dire en un mot, les Grecs ont eu un *peuple* de philosophes, de grands capitaines, de législateurs, d'habiles artistes. » Volt.

Une seconde différence, conforme à la précédente, c'est que la *nation* est une société plus étroite que le *peuple*. Les membres d'une *nation* n'ont pas seulement même pays et mêmes lois, mais aussi même langue, mêmes droits, même génie et mêmes mœurs; on dirait une seule race ou une seule famille. Telle est la *nation* française, surtout depuis sa grande révolution de 1789. On dit bien le *peuple* d'Alger, mais non pas la *nation* d'Alger ou algérienne. Dans les pays où les Juifs sont seulement tolérés, et non comptés comme citoyens, ils font partie du *peuple* sans faire partie de la *nation*. Il en est de même des réfugiés politiques par rapport aux *nations* qui les accueillent : ils n'y entrent point comme membres, ils ne sont pas *nationaux*, ils restent étrangers; mais ils sont compris dans le *peuple*, puisqu'ils résident dans le pays, qu'ils y sont protégés, et, au besoin, jugés.

Une troisième différence tient au sens étymologique de *peuple*. C'est que ce mot porte les idées sur les individus; au lieu que celui de *nation*, tout collectif, fait considérer comme un seul homme la société qu'il désigne. Les *peuples* profitent ou souffrent des alliances et des traités, et les alliances et les traités se font de *nation* à *nation*. « Un prince est véritablement roi, quand l'amour des *peuples* le proclame. » Mass. « Vous portez deux *nations* dans votre sein, disait Dieu à Rébecca. » Boss.

Une quatrième différence, c'est que le mot *nation*, se prenant d'une manière collective et sans faire songer aux individus, exprime généralement une société plus étendue que le mot *peuple*, qui s'emploie bien distributivement pour désigner une partie dans la *nation*. Ainsi, dans une même *nation*, on distinguera le *peuple* des villes et celui de la campagne. « C'est la campagne qui fait le pays, et c'est le *peuple* de la campagne qui fait la *nation*. » J. J. « C'est vous seul, grand Dieu, qui avez établi la multitude de ces *peuples* et des *nations*. » Mass. « Louis XIV réunit encore une fois sous la race auguste des Francs les *peuples* et les *nations* (le jour où il donna un roi à l'Espagne). » Id. « Élevé sur cette montagne, je vois cette multitude infinie de *peuples* et de *nations*. » Boss. « Le sénat était le recours et l'asile des rois, des *peuples*, des *nations*. » Roll. « Je tremble toujours qu'on ne parvienne à la fin à découvrir quelque secret qui fournisse une voie plus abrégée pour faire périr les hommes, détruire les *peuples* et les *nations* entières. » Montesq. — *Peuple* signifie souvent, dans la *nation*, un ordre particulier, celui qui se compose de la multitude : le *peuple* et le sénat, un homme du *peuple*.

NATUREL, CONSTITUTION, COMPLEXION, TEMPÉRAMENT. Ensemble des qualités bonnes

ou mauvaises, manière d'être propre et distinctive de chacun.

Naturel seul se dit proprement au moral et en parlant des qualités de l'âme; les trois autres se prennent au physique et se rapportent aux qualités du corps. Un enfant d'un bon *naturel* a de bonnes dispositions intellectuelles et morales, est heureusement né; un enfant d'une bonne *constitution*, d'une bonne *complexion*, d'un bon *tempérament* a un grand fonds de santé, est disposé à n'être pas malade. Comme le moral dépend en partie du physique, on dit très-bien que la *constitution*, la *complexion* ou le *tempérament* influe sur le *naturel* (BUFF.).

En outre, *naturel* ne se prend qu'au moral, et *constitution* qu'au physique; il n'est donc pas possible de les confondre. Mais comme *complexion* et *tempérament*, appliqués d'abord proprement au physique, ainsi que *constitution*, s'emploient bien ensuite au moral, ainsi que *naturel*, la difficulté est de les distinguer de *constitution* d'abord, puis de *naturel*, et enfin de marquer les différences qui les séparent l'un de l'autre.

1° *Constitution*, — *complexion*, *tempérament*.

Constitution représente plutôt le bon état extérieur et visible du corps, la conformation des membres solide et capable de résister aux fatigues, une santé robuste. « Le corps humain tire ses véritables agréments de sa bonne *constitution*. » ROLL. « Sa vie unie, réglée, et le calme des passions lui ont conservé une *constitution* si saine et un air si frais qu'il paraît à peine avoir quarante ans. » J. J. « Les crânes des Égyptiens, plus durs que les pierres, montraient la robuste *constitution* qu'une nourriture frugale et de vigoureux exercices leur donnaient. » BOSS. *Complexion* et *tempérament* désignent l'état de santé intérieur, celui que les médecins s'attachent à connaître et à corriger, quand il y a lieu, celui qui dépend de la nature et du mouvement des humeurs. En médecine, où ces mots sont le plus usités, on reconnaît diverses sortes de *complexions* et de *tempéraments* qu'on dénomme suivant l'humeur qui y domine. Ensuite, quoique la *constitution* s'affaiblisse avec l'âge, elle semble moins susceptible de variations et d'altérations. D'ailleurs, c'est une circonstance considérable et de grande conséquence pour l'application, que *constitution*, à la différence de *complexion* et *tempérament*, n'indique aucune influence morale. « La *constitution* de Louis XIV était si bonne qu'il fit toujours deux grands repas par jour sans altérer sa santé; ce fut la bonté de son *tempérament* qui fit l'égalité de son humeur. » VOLT.

2° *Naturel*, — *complexion*, *tempérament*.

Naturel exprime les qualités du caractère, les dispositions naturelles au bien ou au mal, ou même la trempe d'esprit, les talents. *Complexion* et *tempérament* ne signifient que l'humeur, que les mouvements de la sensibilité, lesquels s'estiment par leur degré de force ou de vivacité, et non par leur rapport au bien ou au mal. Quand on est d'un *naturel* doux, on ne commet point de cruautés; quand on est doux par *complexion* ou par *tempérament*, on n'est pas emporté, fougueux, passionné. Il y a des *naturels*, mais non pas des *complexions* ni des *tempéraments*, vertueux, vicieux, bienfaisants. De plus, les qualités du *naturel* sont représentées par ce mot comme innées dans l'âme et comme naturelles, ce qui fait qu'on les oppose souvent aux qualités acquises par l'éducation, par l'habitude, ou aux qualités qu'on affecte. Ces mêmes qualités, désignées par *complexion* et par *tempérament*, sont indiquées comme dépendant du corps ou du sang, comme on dit.

3° *Complexion*, *tempérament*.

La synonymie est très-étroite entre ces deux mots, au physique et au moral. Les médecins doivent connaître la *complexion* ou le *tempérament* de leurs malades; ils reconnaissent plusieurs espèces de *complexions* ou de *tempéraments*. De même au moral, nous sommes enclins à telle ou telle passion par *complexion* ou par *tempérament*.

Complexion, latin *complexio*, de *cum plexus*, plié avec, ensemble, exprime un certain assemblage, une certaine union de tous les systèmes et appareils organiques. *Tempérament*, de *temperare*, mêler, adoucir, annonce un mélange de choses violentes qui ont besoin de se corriger et se corrigent l'une par l'autre. Les deux mots font concevoir une proportion entre les éléments du corps, surtout entre les parties liquides, c'est-à-dire les humeurs.

Mais *tempérament* donne de plus l'idée d'une certaine force ou violence attribuée aux éléments, et cette idée reste comme caractéristique du mélange lui-même. On dira donc plutôt un *tempérament* chaud, bouillant (ACAD.), et, au contraire, une *complexion* bilieuse; un *tempérament* fort, et une *complexion* délicate. Avoir du *tempérament*, c'est être fort, vigoureux. « Vous alléguez la faiblesse de votre *complexion*, pour vous dispenser du jeûne, et vous vous livrez à des plaisirs si fatigants, qu'il n'est qu'un heureux *tempérament* qui puisse ne pas se sentir de ces désordres. » MASS. « On forme ainsi le *tempérament* aux mêmes choses qui le détruisent quand on l'y soumet déjà tout formé.... Un lit mollet fond et dissout le corps pour ainsi dire. De là résultent souvent la pierre ou d'autres incommodités, et infailliblement une *complexion* délicate qui les nourrit toutes. » J. J. « Ne regardez pas tellement ces noirceurs comme une suite de votre *complexion* mélancolique, que vous oubliiez cependant qu'il y a une main suprême et invisible qui conduit tout, et se sert du *tempérament* qu'il a donné à chacun, pour nous mener où il veut. » BOSS.

Au moral, *tempérament* signifie passion en général, fougue, emportement. « Retenir les saillies du *tempérament*. » MASS. « La valeur n'est-elle qu'une fierté de *tempérament?* » ID. « Les exercices violents où se plaisait Charles XII lui formèrent de bonne heure une *constitution* vigoureuse capable de soutenir les fatigues où le portait son *tempérament*. » VOLT. Au contraire, *complexion* marque une inclination douce, une faiblesse qui ne se produit pas au



dehors par des éclats, par des saillies : *complexion* amoureuse, triste, gaie (Acad.). « Suivant vous, l'amour de la retraite et du silence est chez les dévots l'effet de leur *complexion* plutôt que de leur piété. » Pasc. « L'on a des chagrins et une bile que l'on ne se connaissait point; l'on se voit une autre *complexion*. » Labr. Un homme d'un *tempérament* amoureux est toute autre chose qu'un homme d'une *complexion* amoureuse.

NATUREL, SIMPLE, NAÏF. Ces mots servent à qualifier une manière de paraître, de parler ou d'écrire exempte de recherche. « Le duc du Maine avait l'air le plus *naturel*, le plus *simple*, quelquefois le plus *naïf*. » S. S. « Je ne fais pas de doute que les règles du raisonnement, étant les véritables, ne doivent être *simples*, *naïves*, *naturelles*. » Pasc.

Mais le *naturel* exclut proprement l'affectation; la *simplicité*, l'art; la *naïveté*, la réflexion.

Le *naturel* exclut l'affectation, et la *simplicité* l'art. Ce qui est *naturel* peut être orné, brillant, magnifique; seulement tout y est conforme à la réalité, et sans exagération. Ce qui est *simple*, au contraire, n'est soutenu ni par l'éclat ou la hardiesse des figures, ni par le pathétique des mouvements; il y règne une grande sobriété. « Pour faire entendre que le crédit d'un ministre diminue, Mme de Sévigné dit que son *étoile pâlit*. Cette figure n'est-elle pas heureuse et sans affectation? son style n'est presque jamais *simple*, mais il est toujours *naturel*. » Suard. — Le *naturel* est plus essentiel que la *simplicité*; car l'emphase et l'enflure ne conviennent jamais, au lieu qu'il y a des genres dans lesquels on peut et on doit employer tout le coloris, toutes les richesses de l'élocution, toutes les fleurs du langage.

La *naïveté* exclut la réflexion. C'est, suivant La Motte, « l'expression fidèle et non réfléchie de ce qu'on sent. » Elle se trouve surtout dans la bouche des enfants, de cet âge qui ne réfléchit point encore, à qui les mots échappent, qui en dit plus qu'il ne croit, et parfois qu'il ne faudrait; ou bien elle tient de l'enfant, elle est enfantine, badine, familière, touchante, douce, gracieuse ou risible. « Louer la grâce, le tour, l'élégance de Lafontaine, les charmes *naïfs* de son style et de son badinage. » Vauv. « La première scène du *Devin* est d'une *naïveté* touchante. » J. J. « On dit à une personne les choses les plus dures et les plus piquantes de la manière, à ce qu'il semble, la plus douce et la plus *naïve*. » Bourd. « De Thou, écrivant en latin, ôtait aux paroles de Henri IV cette *naïveté* familière qui en fait le charme, et qu'on ne peut traduire. » Volt. « Les grâces ne s'acquièrent point; pour en avoir il faut être *naïf*. » Montesq. « Les grâces *naïves* de l'enfance. » Acad. « On trouve tout *naïf* dans un enfant qui ne s'en doute pas. » Sév. « Le grand, le sublime n'est point *naïf*, et ne le peut être; car le *naïf* emporte de soi-même je ne sais quoi de petit, ou de moins élevé. » Bouh. « Lorgnant du coin de l'œil ce rôti, je ne pus m'abstenir de lui faire aussi la révérence, et de lui dire d'un ton piteux : Adieu, rôti. Cette saillie de *naïveté* parût si plaisante, qu'on me fit rester à souper. » J. J.

NAVIRE, NEF. Du latin *navis*; vaisseau, bâtiment pour aller sur mer.

« L'usage a préféré *navire* à *nef*. » Labr. L'Académie disait d'abord : « *Nef* n'a plus d'usage qu'en poésie où même il est vieux, et seulement au singulier. » L'édition de 1835 porte simplement : « *Nef* n'est plus d'usage qu'en poésie : sur sa *nef* vagabonde. »

Que *nef*, dans le sens de *navire*, ait totalement disparu de la prose depuis plus de deux siècles, c'est une chose connue de tout le monde. Qu'il ait continué quelque temps à se dire encore en vers et dans toutes sortes de vers, c'est un autre fait non moins constant.

> Il (Pompée) devait mieux remplir nos vœux et notre attente,
> Faire voir sur ses *nefs* la victoire flottante. Corn.

Dans la tragédie d'*Achille*, par Lafontaine, on lit :

> Ilion, qui bornait ses vœux à se sauver,
> S'est rendu l'attaquant : cette superbe ville
> Prétend brûler nos *nefs* en présence d'Achille.

Mais à présent est-il vrai qu'en général *nef* soit encore admis en poésie, comme semble l'indiquer l'expression *nef* vagabonde, qui se trouve dans une ode de J. B. Rousseau?

> Cependant la *nef* vagabonde
> Au milieu des nymphes de l'onde
> Vogue d'un cours précipité.

La vérité est qu'il choquerait dans la poésie sérieuse, dans un poëme héroïque, dans une tragédie, et peut-être même dans une ode. Là il est vieux et désormais désusité, que ce soit ou que ce ne soit pas une perte regrettable. Il ne convient plu qu'à la poésie légère ou badine, avec ou sans l'épithète *vagabonde*. Ainsi Scarron et Voltaire s'en servent à propos, le premier dans l'*Énéide travestie*, le second dans la *Pucelle*. Regnard a même dit en prose dans une de ses comédies les plus libres, la *Naissance d'Amadis* : « Bonjour, accorte et gente Dariolette; quel bon vent a poussé la *nef* de tes appas à la rade de mon espérance? »

NÉCESSAIRE (IL EST), ON DOIT, IL FAUT. Ces mots marquent une certaine exigence, signifient qu'une chose ne peut pas ne pas se faire ou être faite.

Il est nécessaire annonce une nécessité; *on doit*, un devoir. *Il est nécessaire* d'être sage pour être content de soi-même (Acad.), est une remarque par laquelle on signale une exigence naturelle ou de la nature des choses; *on doit* être sage, est un précepte par lequel on impose, au nom de la raison ou de la conscience, une obligation à un être libre et moral. — « *Il est nécessaire* d'aimer pour vivre heureusement. » Mol. *On doit* aimer son prochain comme soi-même.

Il faut est également propre à exprimer une nécessité et une obligation.

Quand il exprime une nécessité, sa synonymie avec *il est nécessaire* est assez étroite. Il en diffère cependant en ce qu'il indique un simple besoin, c'est-à-dire une nécessité moins essentielle et moins indispensable. *Il est nécessaire* revient à

il faut nécessairement. « *Il faut* souffrir... Oui, *il est nécessaire* de souffrir pour expier nos fautes. » FÉN.

Quand *il faut* implique une obligation, c'est avec *on doit* qu'il est facile à confondre. Il s'en distingue en ce qu'il marque, non pas un devoir proprement dit, mais une obligation de convenance ou d'utilité, en ce qu'il est l'expression d'un conseil plutôt que d'un précepte. Lorsqu'on ne fait pas ce qu'*il faut*, on est imprudent, on déplaît, on échoue dans ses démarches, on se prépare des regrets ; lorsqu'on ne fait pas ce qu'*on doit*, on est coupable, on viole les règles de la religion, de la morale ou de l'honneur, on se prépare des remords. « Mentor disait à Télémaque : *Il faut* être toujours prêt à faire la guerre, pour n'être jamais réduit au malheur de la faire.... *Il* ne *faut* s'attirer l'envie de personne.... *On doit* se sacrifier pour rendre les hommes bons et heureux. » FÉN. Pour réussir dans le gouvernement d'un royaume, « *il faut* savoir précisément quel est le but de la vie humaine, et quelle fin *on doit* se proposer en gouvernant les hommes. » ID. — *Il faut* hurler avec les loups (ACAD.); *on doit* révérer les choses saintes (MOL.). — Il est avantageux, expédient, à propos ou séant de faire ce qu'*il faut ;* c'est un loi, une action moralement bonne ou juste, de faire ce qu'*on doit*.

NÈGRE, NOIR. Nom donné aux hommes ou à la race des hommes qui sont couleur d'ébène, et la plupart originaires de certaines contrées de l'Afrique.

Les deux mots ont la même étymologie, le latin *niger*. Les Portugais, qui les premiers découvrirent la côte occidentale de l'Afrique, appelèrent *negro* le peuple de couleur noire répandu sur la plus grande partie de cette côte, et le pays, *Nigritie*. Aujourd'hui encore les *nègres* sont particulièrement les hommes qui viennent de cette contrée directement ou par leurs ancêtres; au lieu qu'on nomme *noirs* les *nègres* originaires d'une autre partie du monde, des îles qui avoisinent l'Asie, par exemple. « Les peuples anthropophages, suivant Marco Paolo, sont d'abord les habitants d'une petite île auprès de Ceylan, peuplée de *noirs*. » VOLT. « Les *noirs* de Manille et des autres îles Philippines ont les cheveux crépus comme les *nègres* d'Angola. » BUFF.

Ou bien les *noirs*, quoique peut-être Africains d'origine, sont des espèces de *nègres*, des *nègres* peu *noirs*, très-basanés seulement. Buffon distingue avec soin les *nègres* proprement dits, les *noirs* de la *Nigritie*, qui sont tous d'un noir très-foncé, d'avec les *noirs* qui habitent la partie orientale de l'Afrique, et qui ne sont pas aussi entièrement noirs. « On trouve les vrais *nègres*, c'est-à-dire les plus *noirs* de tous les *noirs*, dans les terres occidentales de l'Afrique, et, au contraire, on trouve les Cafres, c'est-à-dire des *noirs* moins noirs dans les terres orientales.... Les habitants des côtes orientales de l'Afrique et de l'île de Madagascar, quoique plus ou moins *noirs*, ne sont pas *nègres*.... Les Hottentots ne sont pas de vrais *nègres*, mais des hommes qui, dans la race des *noirs*, commencent à se rapprocher du blanc, comme les Maures dans la race blanche commencent à s'approcher du noir.... Les *Foules* ne sont pas tout à fait *noirs* comme les *nègres*.... Les hommes blafards sont différents des blancs, des *noirs-nègres*, des *noirs-cafres*, des basanés, des rouges, etc. » Voltaire a senti la même différence : « Le fleuve Zayre est bordé d'une multitude innombrable de *nègres*.... Ensuite, si vous remontez à Sofala, à Quiloa, à Montbasa, à Mélinde, vous trouvez des *noirs* d'une espèce différente de ceux de la Nigritie, des blancs et des bronzés. »

Les idées accessoires de *nègre* se tirent de ce qui est particulier aux *noirs* de la Nigritie, de leur conformation, de leur naturel, et surtout de l'état servile où ils ont été réduits, du trafic infâme et de l'usage inhumain qu'en ont fait les Européens dans leurs colonies. Traiter comme un *nègre*, faire travailler comme un *nègre*. « L'auteur du testament du cardinal Albéroni propose de cultiver les terres espagnoles par des *nègres*. » VOLT. « Sous Auguste, on regardait les Juifs du même œil que nous voyons les *nègres*, comme une espèce d'hommes inférieure. » ID. « Autrefois les Russes se vendaient eux-mêmes comme les *nègres*. » ID. Mais *noir* est uniquement relatif à la couleur. « On appelle cette partie de Madras la *Ville-Noire*, parce qu'en effet les *noirs* y sont les plus nombreux. » VOLT. « Il y a à Madagascar une grande quantité d'hommes de couleur olivâtre ou basanée; ils proviennent apparemment du mélange des *noirs* et des blancs. » BUFF. « Il paraît qu'il y a autant de variétés dans la race des *noirs* que dans celle des blancs.

NET, BLANC, PROPRE. Qui n'est pas sale, qui est sans ordure, sans souillure, sans tache.

C'est ce que signifie précisément et simplement *net*, formé du latin *nitidus*, poli, luisant, *pur*. Un objet *net* n'est couvert ou mêlé d'aucune matière étrangère qui le salisse. « Quant aux attaches trop grandes pour un directeur, il faut les laisser tomber. C'est la crasse et la rouille de cette vie, qui se trouve toujours sur les visages et sur les vaisseaux les plus *nets;* de sorte qu'il faut tous les jours se purifier. » BOSS. « Tenir son corps *net* de toute souillure. » ID. « Plus on est *net*, plus on doit éviter de se souiller, dans le désir d'être rangé avec ceux dont il est écrit : qu'ils sont sans tache devant le trône de Dieu. » ID. « Tous ces marbres sont *nets* et purs, ne contiennent point de galets ni de productions marines dont la figure soit apparente. » BUFF.

Blanc équivaut à *net*, si ce n'est qu'il s'applique exclusivement aux choses *blanches*, aux choses qui sont de la couleur du lait et de la neige, au linge, par exemple. Et quand *net* se dit aussi de ces mêmes choses, il les représente plutôt sous le point de vue négatif, comme n'étant altérées ou salies par rien, et *blanc* les fait considérer sous le point de vue positif, comme ayant toujours leur couleur essentielle. Une assiette *nette* est *nettoyée*, lavée, déchargée de ce qui était dessus et la ternissait; une assiette *blanche* a, en conséquence de cette exemption ou de cette purification, la couleur qu'elle doit avoir. « Se vêtir de fin lin *net* et *blanc*. » BOSS.

Propre diffère de la même manière et de *net* et de *blanc*. A l'idée qui lui est commune avec l'un et l'autre il ajoute celle d'arrangement et celle de fin. Ce qui est *propre* est *approprié*, ajusté, disposé pour.

Le repas était *propre* et très-bien ordonné. VOLT. « A la bonne nourriture on doit joindre la *propreté*. Il faut que le linge soit *blanc*, la vaisselle bien écurée, les salles où l'on mange balayées régulièrement, et chaque chose toujours rangée à sa place. » ROLL. On dira mieux d'une chose simple qu'elle est *nette* ou *blanche*, et d'une chose composée qu'elle est *propre* : « La robe du chevreuil est toujours *propre*, son poil *net* et lustré; il ne se roule jamais dans la fange. » BUFF. Une chambre est *nette* quand elle a été balayée; elle est *propre* quand elle a été faite, quand tout y a été rangé, mis en ordre. — Avoir les dents *nettes*, une chemise bien *blanche*, un habillement très-*propre*, c'est souvent dans le monde une condition de bon accueil.

Et quant à l'idée de fin ou d'usage, *propre* la suppose aussi évidemment : ce qui est *propre* est propre à, convenable pour. « Ce qui doit occuper le soldat, c'est le soin de ses armes, afin qu'elles soient toujours *propres* et en bon état. » ROLL. Vous dites à une personne qu'elle n'a pas les mains *nettes*, absolument; et, s'il s'agit de toucher à une chose qui peut être salie par l'attouchement, vous dites d'une manière relative : Prenez garde, vous n'avez pas les mains *propres*. La blanchisseuse vous rapporte votre linge *blanc* ; il ne devient *propre* que quand chaque pièce est raccommodée, repassée, pliée et disposée convenablement eu égard à l'emploi qu'on en doit faire; et, lorsque vous voulez vous en servir dans telle ou telle vue, vous prenez, non pas du linge *blanc*, mais du linge *propre*, c'est-à-dire *propre* à cela.

NOMMER, APPELER. Désigner une personne ou une chose par un mot.

Mais ce mot est toujours un *nom*, un *nom* propre quand on *nomme*; et quand on *appelle*, ce peut être un qualificatif. On dit *appeler* quelqu'un par son nom (ce qui est proprement le *nommer*); on peut donc l'*appeler* autrement. « Comment la *nommez*-vous? dis-je au Biscayen. elle se fait, dit-il, *appeler* madame la marquise. » LES. Le roi de France, *nommé* Louis XII, a été *appelé* le père du peuple. Le premier empereur romain, *nommé* Octave, fut *appelé* Auguste par la flatterie, quand il eut usurpé la souveraineté. On peut *appeler*, et on a *appelé* monstre le second empereur romain, *nommé* Tibère. *Nommer* quelqu'un philosophe, ou l'*appeler* philosophe, ce n'est point la même chose; d'une part, c'est le mettre au rang des savants auxquels est donné le nom de philosophes, et, de l'autre, c'est le traiter de philosophe ou de sage. « Jean de Montigny, premier président du parlement de Paris, fut *appelé* le Boulanger par le peuple reconnaissant des secours qu'il lui avait procurés dans une disette. Après lui, sa famille se *nomma* *Le Boulanger*. » ROUB. Un homme, *nommé* Pierre, Jean, Léon, est *appelé* par quelqu'un impie, ignorant, barbare.

D'autre part, *nommer*, comme *nom*, indique une désignation établie et usitée; *appeler*, au contraire, exprime une désignation libre et arbitraire. « Il y a trois signes dans le zodiaque qu'on *nomme*, l'un Bélier, l'autre Taureau, l'autre Capricorne, et qu'on eût pu aussi bien *appeler* Éléphant, Crocodile et Rhinocéros. » P. R. « C'est assez d'entendre *nommer* certaines pratiques pour en concevoir du dégoût. Eh bien, laissez le nom, mais retenez la chose; il importe peu, du reste, comment vous l'*appellerez*. » BOURD. « On a *nommé* le duc de Valentinois le cardinal Valentin, à cause de l'archevêché de Valence, en Espagne, qu'il possédait : il se fit depuis *appeler* César, et fit mettre à ses étendards cette devise ambitieuse : Ou César ou rien. » BOSS. « Les Phéniciens donnaient à Dieu le nom d'*El* : c'est de là qu'ils ont *nommé Babel*, la porte de Dieu, la ville *appelée* par nous Babylone. » VOLT. « Ce pic, *nommé palalaca* par les insulaires, est *appelé* par les Espagnols *herrero*, ou le *forgeron*, à cause du grand bruit qu'il fait en frappant les arbres à coups redoublés. » BUFF.

NONOBSTANT, CONTRE, MALGRÉ, EN DÉPIT. Ces prépositions servent à exprimer que le sujet du rapport est ou agit sans qu'il puisse en être empêché par la chose ou la personne que signifie le complément. Vous faites une action *nonobstant*, *contre*, *malgré* telle chose, ou *en dépit* de telle chose.

Nonobstant, *non obstante*, telle chose ne faisant pas obstacle, est le terme générique, celui qui désigne purement et simplement l'idée commune. N'étant pas spécial comme les autres, il a une acception plus étendue, et se dit très-bien, par exemple, en parlant de l'état, pour marquer qu'une chose est, quoiqu'une autre soit, qui semblerait devoir être incompatible avec elle. « *Nonobstant* des qualités éminentes, nous sommes misérables et impuissants. » BOSS. « Ces eaux, *nonobstant* leur fluidité, sont des masses pesantes. » FÉN. « *Nonobstant* ces petits désordres pour la diction, tout est noble, vif et touchant dans les apôtres. » ID. — Ce mot convient bien aussi en fait d'événements qui ont lieu, quoique d'autres ne semblassent pas les annoncer.

> Chez ces gens pour toujours il (le follet) se fût arrêté,
> *Nonobstant* la légèreté
> A ses pareils si naturelle. LAF.

« On croit que, *nonobstant* le bruit qui a couru que M. de Mende refusait Alby, il le prendra. » SÉV. « Encore que notre âme, au sortir du corps, doive être jugée en dernier ressort, il a plu à Dieu que, *nonobstant* ce premier arrêt, nous ayons encore à craindre un examen au jugement dernier. » BOSS. — Enfin, quand il s'agit d'actions, *nonobstant* représente le sujet seulement comme ne songeant pas, ne faisant pas attention, n'ayant pas égard à la chose exprimée par le complément. « J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, *nonobstant* ses défauts les plus choquants. » FÉN. « Larcins que les juges punissaient *nonobstant* cette nécessité grave. » PASC.

« Il fut massacré dans le temple, *nonobstant* la sainteté du lieu. » VAUG. « M. de La Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, *nonobstant* le privilége donné par surprise. » Boss. « Nous consentons qu'il soit compris dans le présent traité de paix, *nonobstant* les puissantes raisons que nous aurions pour l'en excepter. » VOLT. « S'ils se croient, *nonobstant* cette considération, engagés par leur vœu d'obéissance.... » D'AL. « François Ier, roi de France, *nonobstant* la différence de religion, envoya à Gustave, roi de Suède, l'ordre de Saint-Michel. » VERT. — A quoi il faut ajouter encore que *nonobstant* se dit de moins en moins et tend à devenir un terme de pratique exclusivement.

Contre et *malgré* ont beaucoup de rapport, et diffèrent de *nonobstant* de la même manière. Ils s'emploient pour indiquer qu'une action est faite, non-seulement sans qu'on ait égard, mais encore en s'attaquant à ce qui est contenu dans le complément, en se rebellant contre. Agir *contre* et *malgré* des ordres.

Contre, contrairement, en contrevenant, signifie qu'on ne se conforme point à une règle, à une loi, à un usage, à une volonté; il suppose quelque chose d'idéal, au préjudice de quoi on agit. *Contre* des maximes, des édits, les canons de l'Église, la coutume, la raison; *contre* toute raison, toute apparence; *contre* l'évidence; *contre* son propre intérêt, ses goûts, ses dispositions; *contre* le désir, l'intention, l'avis ou les conseils de quelqu'un. *Malgré*, contre le gré, sans l'agrément, se met bien devant les noms de personnes : *Malgré* ses parents (VOLT.). Et dans tous les cas il annonce qu'on surmonte une opposition et qu'on la rend vaine. Ce qu'il implique, ce n'est pas un obstacle idéal ou moral qu'on n'observe pas ou qu'on viole, c'est un obstacle de fait, une résistance effective contre laquelle on lutte et qu'on détruit. *Malgré* les efforts, l'opposition, les instances, les promesses, les menaces, les protestations.

« Attenter à la liberté des citoyens *contre* la teneur des lois, et *malgré* toutes les protestations. » J. J. « Donner à son visage un faux lustre *contre* la volonté de Dieu, et *malgré* ses défenses. » BOURD. « Puisque nous voyons paraître de pareils livres, *contre* notre attente, et *malgré* nos précautions. » Boss. « Scipion avait reçu du peuple deux consulats consécutifs *contre* toutes les lois, et surtout *malgré* le sénat et les grands. » VERT. « C'est *contre* l'intention de Dieu et *malgré* ses secours que l'homme fait un mauvais usage de sa liberté. » FÉN. « Il est plus aisé de décider *contre* l'avis et le conseil d'un sage ami, que d'exécuter *malgré* la force et la résistance d'un puissant ennemi. » GIR.

On agit *contre* des ordres généraux établis pour tous les hommes ou pour toute une classe d'hommes : « Se livrer, *contre* les ordres de Dieu, à la nonchalance. » Boss. On fait quelque chose *malgré* des ordres qui le défendent pour le cas présent seulement : « Si Moïse, *malgré* les ordres de Dieu, eût laissé tomber ses mains défaillantes. » MASS. On agit ou on croit quelque chose *contre* les lumières de sa conscience (ID.); on fait quelque chose *malgré* les remords de sa conscience (MAL.).

En dépit s'emploie, comme *malgré*, avec un nom de personne pour complément. Il signifie non-seulement qu'on ne craint pas de se porter contre l'opposition de quelqu'un et qu'on la détruit, mais encore qu'on se soucie peu de lui faire de la peine, de lui causer du *dépit*. Il est familier. *En dépit* des malins (VOLT.), de la calomnie (D'AL.); *en dépit* des jaloux (REGN.). « *En dépit* de l'envie. » MOL. « *En dépit* qu'il en ait. » ID. « Ma fille sera marquise *en dépit* de tout le monde; et, si vous me mettez en colère, je la ferai duchesse. » (M. à Mme Jourdain dans le *Bourgeois gentilhomme*). ID.

Non, *en dépit* de tous vous la fréquenterez.
Faire enrager le monde est ma plus grande joie;
Et je veux qu'à toute heure avec elle on vous voie.
Ce n'est pas tout encor : pour les mieux braver tous,
Je ne veux point avoir d'autre héritier que vous.
MOL.

« Ce colonel s'est fait aimer d'une riche veuve. qui veut l'épouser *en dépit* de quelques parents qui refusent d'y consentir. » LES. *En dépit* du sort (J. J.) fait considérer le sort comme un persécuteur qui se trouve nargué par ce que nous nous procurons d'heureux. Sur ces vers de *Cinna:*

Et je m'ose assurer qu'*en dépit* de mon crime
Mon sang leur servira d'assez pure victime,

Voltaire fait la remarque suivante : « On ne peut pas dire *en dépit* de mon crime, comme on dit malgré mon crime, quel qu'ait été mon crime. parce qu'un crime n'a point de dépit; on dit bien *en dépit* de ma haine, de mon amour, parce que les passions se personnifient. »

Quoi qu'il en soit, je suis attaché fortement
A ne démordre point de mon habillement.
Je veux une coiffure, *en dépit* de la mode,
Sous qui toute ma tête ait un abri commode. MOL.

NOTIFIER, SIGNIFIER. Déclarer d'une manière formelle, expressément.

Notifier, de *nota*, note, marque, empreinte, indice, d'où *notus*, connu, est purement intellectuel ou relatif à la connaissance des choses: la *notification* les fait savoir. *Signifier*, de *signum*, signe, signal, geste, mot d'ordre, consigne, ordre, commandement, est impératif ou relatif à la volonté que les choses soient faites : les *signifier*, c'est les intimer.

Un ambassadeur *notifie* son arrivée (VOLT.). et *signifie* les volontés de son souverain (ROLL.). Lorsque Marius eut vaincu les Teutons près d'Aix, des courriers arrivèrent de Rome, lui annonçant qu'il était consul pour la cinquième fois, et lui remirent les lettres qui lui *notifiaient* son élection (ID.); dans une de ses déroutes, Mithridate fit *signifier* à ses femmes l'ordre de mourir (ID.).

A l'égard de ce qu'on vous a *notifié* vous n'êtes plus dans l'ignorance; à l'égard de ce qu'on vous a *signifié* vous n'êtes pas libre, il faut obéir.

Ce qu'on *notifie*, on l'annonce, on le publie, on le promulgue, on l'explique, on en instruit les gens. « Cette loi qui tant de fois lui a été annon-

cée, *notifiée*, expliquée. » BOURD. « Cette révélation m'est tellement *notifiée* par des motifs de crédibilité, qu'il serait contre le bon sens de n'en vouloir pas convenir. » ID. « La condamnation de M. de Cambrai est sans formalités, sans bref au roi, sans rien *notifier* à M. de Cambrai lui-même, qui, faute de cela, pourrait prétendre cause d'ignorance du tout. » BOSS. « La loi éternelle est *notifiée* à tous les hommes par l'union naturelle qu'ils ont avec la souveraine raison, ou en tant que raisonnables. » MAL. « Le prince de Chalais fut envoyé d'Espagne en France pour *notifier* au roi le mariage de son petit-fils. » MARM. Dans ses lois, Justinien, déclarant les bornes de son autorité, dit : « Nous sommes bien aises de rendre public et de *notifier* aux autres ce que nous ne croyons pas nous être permis. » ROLL.

Mais ce qu'on *signifie*, on l'enjoint, c'est quelque chose d'arrêté, de décidé, de résolu, par rapport à quoi on commande de se soumettre, une sentence, un arrêt, un décret, un exploit, une ordonnance. « Il faut *signifier* au pécheur l'ordre du maître. » BOURD. « Un ordre exprès fut *signifié* à tous les Espagnols qui se trouvaient à Rome d'en sortir sur-le-champ. » MARM. « Tarquin trouva les portes de Rome fermées, et on lui *signifia* le décret de son exil. » ROLL. « Ne serait-ce pas un déni de justice criant qu'aucun huissier n'osât *signifier* un exploit à un magistrat qui occuperait une place considérable? » ID. « Le premier président a une terre en Champagne; son fermier lui vint *signifier* l'autre jour, ou de la rabaisser considérablement, ou de rompre le bail. » SÉV. « On *signifie* à l'empereur qu'il faut qu'il envoie les ornements impériaux au jeune Henri. » VOLT. « Charles le Chauve imagina d'engager les évêques à déclarer au roi de Germanie qu'il demeurait excommunié, s'il ne renonçait à ses desseins sur la France. Le concile obéit : il envoya des députés à Louis pour lui *signifier* la sentence. » COND.

> Je suis huissier à verge, en dépit de l'envie....
> Et je vous viens, monsieur, avec toute licence,
> *Signifier* l'exploit de certaine ordonnance....
> (M. Loyal dans le *Tartufe*). MOL.

NOURRIR, ALIMENTER, — SUSTENTER. Entretenir la vie.

Nourrir explique assimilation ou conversion de certaines matières en la substance d'un corps vivant. *Alimenter*, c'est fournir ces matières, appelées de leur nom propre des *aliments*. Qui *nourrit* produit le fait, la conservation de la vie; qui *alimente* fait avoir les moyens, approvisionne. Si vous *nourrissez* comme il faut une personne, elle sera grasse et bien portante; si vous l'*alimentez* comme il faut, il ne lui manquera rien de ce qui est nécessaire pour la *nourrir*. Parmi les choses naturelles, il en est, comme les fruits, qui nous *nourrissent* (ACAD.), qui nous font vivre en s'incorporant en nous; dans la société, la classe des cultivateurs nous *alimente* (D'AL.), met à notre portée et sous notre main les choses propres à notre *nourriture*. En *nourrissant*, vous empêchez la défaillance, le dépérissement et la mort; en *alimentant*, vous empêchez le manque de subsistances, la disette. La terre *nourrit* de ses fruits ceux qui la cultivent; le commerce *alimente* la consommation de tous les pays par le transport et l'échange des denrées.

Au figuré, même différence : ce qui *nourrit* produit effectivement, et de quelque manière que ce soit, l'entretien ou la conservation de la substance, de la force, de l'état ordinaire des choses; ce qui *alimente* communique des matériaux ou des moyens d'entretien ou de conservation. Vous *nourrissez* le feu en le faisant durer, n'importe comment; vous l'*alimentez* en y jetant de quoi le faire durer. La pluie *nourrit* les sources, les fait continuer à être, fait qu'elles ne cessent pas, qu'elles ne tarissent pas; les fleuves *alimentent* la mer, augmentent la masse de ses eaux. « A mesure que le globe se refroidissait, les mers des pôles, toujours *alimentées* et fournies par la chute des eaux de l'atmosphère, se répandaient plus loin. » BUFF. On *nourrit* la piété de bien des façons, par l'exemple, par des conseils; d'Alembert dit de Moncrif : qu'il *alimentait* par ses *cantiques spirituels* la tendre piété de la reine. On *nourrit* la discorde en tenant toujours les esprits en fermentation et en guerre; on l'*alimente* en donnant sans cesse aux esprits de nouveaux sujets de division. *Nourrir* une passion dans son cœur n'emporte l'idée d'aucune matière fournie; on *alimente* un journal (LAH.) en lui donnant de quoi raconter ou critiquer.

Toutefois, *nourrir*, de ces trois verbes le plus communément usité et le plus général, se prend aussi dans le sens particulier d'*alimenter* : telles provinces *nourrissent* ou *alimentent* la capitale (ACAD.). La différence qui vient d'être indiquée subsiste même alors. Les provinces qui *nourrissent* la capitale la font vivre; celles qui l'*alimentent* y font parvenir de quoi la faire vivre; c'est, d'une part, un service semblable à celui que rend une mère à son enfant qu'elle allaite, et, de l'autre, c'est le service d'un pourvoyeur.

Sustenter, latin *sustentare*, fréquentatif de *sustinere*, soutenir, servir d'appui, venir au secours, indique un état de faiblesse ou de souffrance et le besoin de support. On *sustente* l'enfance, la vieillesse, la pauvreté, un homme épuisé de fatigue. « Cette sagesse profonde qui donne une nourriture solide aux parfaits, a daigné se tourner en lait pour *sustenter* les petits enfants. » BOSS. « Cet auteur va peut-être mourir avant que ses deux tragédies aient eu le succès qui peut *sustenter* sa vieillesse. » BEAUM. « Ces honnêtes labeurs (du dimanche) *sustenteraient* mille pauvres. » ID. « Me sentant affaibli de fatigue, je demandai un verre de vin au maître de la poste.... Ce n'est point trop boire, lui dis-je, que de se *sustenter* d'un verre de vin. » VOLT. — D'ailleurs, *sustenter* signifie entretenir la vie, non pas d'une manière quelconque, et, par exemple, abondamment, mais en donnant seulement ce qu'il faut pour qu'on ne succombe pas, c'est-à-dire le strict nécessaire, la *substance*.

> Là cependant (dans une bière et dans un caveau)
> il aura ce qu'il faut
> Pour *sustenter* son corps, rien davantage,
> Quelque grabat, du pain pour tout potage. LAF.

— Enfin, l'action de *sustenter* n'a pas toujours

lieu, comme celle de se nourrir, par intussusception, par l'introduction d'aliments ou de matières étrangères que les animaux s'assimilent, mais d'une autre manière, de celle, en particulier, qui se trouve signalée dans ce passage de Buffon : « Edwards imagine que les pingouins passent l'hiver dans des cavernes de rochers et qu'ils y restent dans un état de torpeur, *sustentés* par la graisse dont ils sont abondamment chargés. »

NOUVEAU, NEUF, FRAIS, RÉCENT. Qui n'est pas vieux, qui n'est pas depuis longtemps.

Ce qui est *nouveau* vient de paraître pour la première fois; ce qui est *neuf* vient d'être fait et n'a point encore servi; ce qui est *frais* est intact, sain; ce qui est *récent* vient de se passer tout à l'heure. On dit une mode *nouvelle*, un habit *neuf*, un œuf *frais*, un fait ou un exemple *récent*. La chose *nouvelle* n'était pas connue; la chose *neuve* n'est pas usée; la chose *fraîche* n'est pas altérée; la chose *récente* n'est pas ancienne.

Une invention est *nouvelle*, une expression *neuve*. *Nouveau* est plutôt théorique, *neuf* pratique : un livre, *nouveau* par l'originalité des pensées, est *neuf* par le tour qu'on a su leur donner. D'un autre côté, on a la mémoire encore toute *fraîche* d'un événement tout *récent* : « Saint Jean, saisi par la mémoire encore toute *fraîche* de tant de caresses *récentes* (de Jésus-Christ), meurt de langueur au pied de la croix. » Boss.

Plus d'une fois, un général habile a fait avancer tout à coup, au moment décisif, de *nouvelles* troupes qui apportaient un courage tout *neuf* (Roll.) et des forces toutes *fraîches* (Id.), avec le désir de venger une injure *récente*.

Un homme *nouveau* dans le monde ou dans les affaires s'y montre pour la première fois, y fait sa première apparition, ou est le premier de son nom qui s'y fait remarquer; un homme qui y est *neuf* n'en a pas l'usage ou la pratique. On dit d'un homme qu'il est *frais*, quand il n'a rien perdu de sa vigueur, qu'il est bien conservé, brillant de santé. *Récent* ne s'applique pas aux hommes, non plus qu'aux choses, il est réservé pour ce qui se fait ou arrive[1].

NUL, AUCUN. Termes d'exclusion : pas un.

Nul, *ne ullus*, *ne unus*, pas un, pas un seul, contenant déjà par lui-même un élément négatif, nie essentiellement. Mais *aucun*, *aliquis unus*, quelqu'un, est originairement affirmatif et a besoin d'être accompagné d'une négation pour devenir synonyme de *nul*. Vous dites : Cela est de *nulle* conséquence (Acad.), de *nulle* considération (Cond.), de *nul* usage (Mal., P. R.); mais avec *aucun* vous êtes obligé d'ajouter une négation : cela n'est d'*aucune* conséquence, d'*aucune* considération, d'*aucun* usage. — D'autre part, il est des cas où *aucun*, conformément au sens primitif, signifie encore quelque ou quelqu'un, au lieu de pas un, pas un seul.

> De vous faire *aucun* mal je n'eus jamais dessein.
> Mol.
>
> Prenons garde qu'*aucun* ne nous vienne surprendre.
> Id.

« Il y en a d'*aucunes* qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrainte de leurs parents. » Id.

> En cave on se transporte :
> *Aucuns* des vins sont approuvés. Laf.

Nul nie donc davantage, plus fortement. En disant *sans nul doute*, *sans nulle exception*, vous excluez plus positivement que si vous dites *sans aucun doute*, *sans aucune exception*. Le fini n'a *nul* rapport avec l'infini (Pasc.); les temps et les mœurs homériques n'ont *aucun* rapport aux nôtres (Volt.) : *nul*, c'est-à-dire pas le moindre; *aucun*, c'est-à-dire pas beaucoup. Un homme négatif, inflexible, n'a *nul* égard; un homme, dans telle occasion, n'a eu *aucun* égard. Ne faire *nul* cas, a bien plus de rigueur que, ne faire *aucun* cas. Nous ne soupçonnons pas même ce dont nous n'avons *nulle* idée; nous nous représentons mal ce dont nous n'avons *aucune* idée. — *Nul* convient mieux dans l'ordre nécessaire des idées, pour signifier ce qui doit être; et *aucun*, dans l'ordre contingent des faits, où on rapporte ce qui a eu lieu. Voltaire dit à propos de la parabole du roi, qui, ayant invité des convives aux noces de son fils, charge de fers celui qui était venu sans la robe nuptiale : « *Nul* homme assurément ne doit se prendre le droit de mettre au cachot son voisin, qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de noces convenable; et je ne connais dans l'histoire *aucun* prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet. »

Nul s'emploie bien seul dans un sens absolu, pour *personne*, sans rapport à un nom exprimé.

> *Nul* n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.
> Mol.

« *Nul* ne doit croire qu'il en sait plus que les autres. » Volt. « *Nul* n'est ambitieux par raison, ni vicieux par défaut d'esprit. » Vauv. Il désigne alors de la manière la plus précise et la plus propre au style énergique des sentences, l'universalité des hommes. Mais *aucun* est toujours relatif : il est accompagné d'un nom ou en rappelle un qui vient d'être énoncé immédiatement : *aucun* auteur, *aucun* soldat; ces philosophes sont trop abstraits, *aucun* n'a le talent de se faire comprendre, je n'en approuve *aucun*. Quel barbarisme, si on disait : Je n'en approuve *nul* ! C'est que *aucun* est seul relatif, seul propre à représenter un nom antécédent.

1. *Moderne* est une qualification moins étroite en quelque sorte : on s'en sert en parlant, non pas de ce qui est tout *nouveau* ou tout *récent*, mais de ce qui appartient seulement aux derniers siècles par opposition aux choses très-anciennes ou aux choses de l'antiquité. « Je vois aussi (dans les croisades) un Castellane; mais celui-ci n'est pas si ancien, il est *moderne*; il n'y a que cinq cent vingt ans qu'il faisait aussi une très-grande figure. » Sév. « La faiblesse de craindre les comètes n'est pas *moderne*, elle a eu cours dans tous les siècles, et Virgile a dit qu'on ne les voyait jamais impunément. » Bossu. « Oui, tout cela prouve que le gouvernement égyptien est beaucoup plus ancien que les nôtres. Mais ce gouvernement était *moderne* en comparaison des peuples asiatiques. » Volt.

O

OBÉISSANCE, SOUMISSION. L'une et l'autre consistent à se conformer à ce que les autres veulent.

L'*obéissance* regarde la conduite, la *soumission* les sentiments. On *obéit* aux ordres de quelqu'un, c'est-à-dire qu'on les exécute; on *se soumet* à la volonté de quelqu'un ou à une autorité, c'est-à-dire qu'on s'y tient dévoué ou respectueusement attaché. « Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, *soumis* aux lois, *obéissants* aux souverains, intéressent l'État, et viennent évidemment de Dieu. » VOLT. Bossuet écrit à l'abbesse d'un couvent : « Prenez un soin particulier de vos filles qui sont à recevoir : faites-leur promettre d'entrer dans un esprit de *soumission* particulière, et de se gouverner par la règle et l'*obéissance*, et non point par les exemples. » « Cet orgueil secret poussa Adam à s'émanciper de l'*obéissance* due à son souverain et à son Dieu.... Il y a des lois si vénérables que nous ne pouvons presque nous départir de l'attachement respectueux et de la *soumission* qu'elles exigent de nous. » BOURD. L'*obéissance* est prompte ou exacte; la *soumission* est humble, parfaite ou entière. « Les mages n'ont été grands que pour faire paraître une *obéissance* plus prompte et une *soumission* plus entière. » BOURD. Par une feinte *obéissance* on fait semblant d'exécuter ce qui est commandé; par une feinte *soumission* on en impose sur ses dispositions intérieures. On peut prescrire l'*obéissance*, mais seulement prêcher ou persuader la *soumission*; les sentiments ne se prescrivent point : « Il n'y a aucune secte de religion qui ne prescrive l'*obéissance* et ne prêche la *soumission*. » MONTESQ.

La volonté n'a pas nécessairement de part à l'*obéissance*; ce mot n'exprime que le fait matériel, à moins qu'on n'ajoute formellement que c'est dans un esprit de *soumission* qu'on *obéit*. « Dieu veut que nous *obéissions* à l'Église avec une entière *soumission* de cœur. » BOURD. « C'est par son *obéissance* héroïque, par sa parfaite *soumission* aux ordres de Dieu que Marie fut élevée à la maternité divine. » ID. — « Rien de plus rare qu'un entier assujettissement de la volonté. Qu'est-ce souvent que notre *obéissance*? une *obéissance* de politique, une *obéissance* de respect humain, une *obéissance* de contrainte, une *obéissance* d'habitude, une *obéissance* d'artifice. » ID. « Seigneur, je recevrai toujours vos ordres avec *soumission*, et j'y attacherai mon cœur. » ID.—Dans son *Abélard*, M. de Rémusat dit d'Héloïse : « Elle vécut, puisqu'on le voulait, paisiblement, saintement, elle asservit et sacrifia sans résistance toutes ses actions à ce que réclamaient d'elle le ciel et son amant; mais inconsolable et indomptée, elle *obéit* et ne se *soumit* pas, elle accepta tous ses devoirs sans en faire beaucoup de cas, et son âme n'aima jamais ses vertus. »

Telle est la différence principale; les suivantes en dérivent.

L'*obéissance* peut être forcée. « Les animaux sans raison, qui n'ont pas été domptés, obéissent d'une *obéissance* forcée qui leur laisse toute leur férocité. » MASS. La *soumission* est toujours volontaire, quelque puissants que soient les motifs qui y déterminent; elle étouffe toute révolte intérieure et supprime les murmures.

Obéissance exprime plutôt un fait particulier, et *soumission* une disposition générale et constante. On connaît l'*obéissance* d'Isaac (MASS.). « Certains maris débonnaires ne servent dans leur famille qu'à montrer l'exemple d'un silence timide et d'une parfaite *soumission*. » LABR. « Les Pères de l'Église, après s'être efforcés de persuader aux enfants une humble et fidèle *soumission*, ont été les premiers à les décharger de toute *obéissance*, dès qu'il était question d'embrasser un état où leur salut devait être en danger. » BOURD.

L'*obéissance* est moins étendue que la *soumission*; elle n'est qu'active et ne consiste jamais qu'à agir selon la volonté d'autrui. La *soumission* est aussi passive; elle n'assujettit pas seulement la liberté d'agir, mais aussi les mouvements du cœur et ceux de l'esprit ou de la réflexion : elle fait souffrir avec patience, recevoir avec résignation, certains maux; et, d'autre part, elle nous fait renoncer à nos propres lumières pour en suivre d'autres avec docilité, celles de la foi par exemple.

Enfin, l'*obéissance* est plutôt objective et a rapport à celui qui commande : un conquérant range les peuples sous son *obéissance*. La *soumission* est subjective et se rapporte davantage à celui qui reçoit les ordres : des peuples conquis viennent présenter leur *soumission* au vainqueur.

OBLIGER, CONTRAINDRE, FORCER, VIOLENTER, NÉCESSITER. Tous ces verbes expriment des actions qui attaquent la liberté de quelqu'un ou y sont contraires.

Entre *obliger* et *forcer* la différence est palpable. Ce qui *oblige* lie, fait un devoir; ce qui *force* emporte d'assaut ou comme d'assaut. On doit faire, on ne peut guère moralement se dispenser de faire ce à quoi on est *obligé*; il faut qu'on fasse, il est physiquement et absolument impossible de ne point faire ce à quoi on est *forcé*. L'*obligation* restreint l'indépendance; la *force* détruit ou supprime la liberté. « Aristagore parcourut l'Ionie où il *obligea* tous les tyrans, par son exemple, par son crédit et peut-être aussi par la crainte d'y être *forcés* malgré eux, à renoncer à leur autorité. » ROLL. « Artaxerxe victorieux ne put *obliger* les dix mille à poser volontairement les armes, ni les y *forcer*. » BOSS. « Gaston de Foix (gouverneur du Milanez) put bien *forcer* le clergé à célébrer, et le peuple à se taire; mais il ne put point les *obliger* à avoir pour

le concile le respect que méritait un si grand nom. » Id. « N'est-on *obligé* d'obéir qu'autant qu'on y est *forcé*, et en est-on dispensé sitôt qu'on peut faire résistance ? » J. J. « A l'instant que le gouvernement usurpe la souveraineté, le pacte social est rompu ; et tous les simples citoyens, rentrés de droit dans leur liberté naturelle, sont *forcés*, mais non pas *obligés* d'obéir. » Id.

Contraindre, du latin *constringere*, serrer fortement, étreindre, tient le milieu entre *obliger* et *forcer*. Ce qui *oblige* engage ; ce qui *contraint* presse vivement ; ce qui *force* décide invinciblement. *Obliger* annonce une influence douce ; *contraindre*, une influence pressante ; et *forcer*, une influence souveraine, irrésistible. La loi, la morale, la charité, le serment, une parole donnée, *obligent ;* les considérations graves, les importunités, les obsessions, les besoins urgents, les persécutions, les poursuites judiciaires ou autres, *contraignent ;* la puissance ayant, ou ayant, pour ainsi dire, les armes à la main, *force*. Dans les *Amants jaloux* de Lesage, Angélique dit à Cléante, au moment d'accepter la main de Damis : « Souvenez-vous au moins que vous m'y *obligez*..., que vous m'y *contraignez*..., que vous m'y *forcez*. » *Contraindre* dit donc plus qu'*obliger* et moins que *forcer*. « On est étonné de voir Néron *obligé* par degrés de se tuer, sans aucune raison qui l'y *contraigne*. » Montesq. « Des élections *contraintes* et *forcées*. » Roll.

Violenter ressemble beaucoup à *forcer*, comme la *violence* à la *force*. Cependant la *violence* est une *force* emportée, brutale, qui se porte à des *violences*, à des sévices, à de mauvais traitements ; en sorte que *violenter*, mot familier, ou au moins du style commun, signifie *forcer* à coups de poing ou en montrant le poing, en battant ou en menaçant de battre. « Ils reviennent contre leur signature. Ils soutiennent qu'on les a *violentés* chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde s'ils ne signaient pas. » Volt. « Voilà l'homme qui nous a *violentés*, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a battus pour nous dépouiller de notre bien. » Id. « Pilate condamna Jésus-Christ avec répugnance, *violenté* par les cris et par les menaces des Juifs. » Boss. « On leur arracha cette faute (à Luther et aux siens), dit M. Basnage. Quoi ! leur fit-on violence pour souscrire à cet acte ? Leur fit-on voir des épées tirées ? Les enferma-t-on du moins ? Les menaça-t-on ? On leur promit des monastères à piller.... C'est ainsi que Luther, Bucer et Mélanchton sont *violentés*, selon M. Basnage. » Id.

> Comment ! battre une veuve et la *violenter !* Regn.
>
> DORINE.
>
> Sur cette autre union quelle est donc votre attente ?
>
> MARIANE.
>
> De me donner la mort, si l'on me *violente*. Mol.
>
> Ça n'y fait rien, et monseigneur saura
> Qu'on force Acanthe à ce beau marché-là,
> Qu'on la maltraite et qu'on la *violente*
> Pour épouser. Volt.

Nécessiter est peu usité et paraît ne se dire que dans le didactique. « La grâce efficace ne nous *nécessite* pas, quoiqu'elle nous fasse infailliblement faire le bien. » Pasc. « Nous apprenons partout (dans ce livre) que, lorsqu'on reçoit la grâce qui fait actuellement garder les préceptes, elle ne *nécessite* jamais notre libre arbitre. » Boss. « Chacun croira que la saine doctrine consiste à croire qu'on est *nécessité* à suivre toujours le plus grand plaisir. » Fén. « Locke était un philosophe qui, n'établissant pas de faux principes, n'était point *nécessité* à tirer de fausses conséquences. » Lah. « On concevra facilement que ces molécules organiques, ne pouvant plus pénétrer les parties qu'elles pénétraient auparavant, seront *nécessitées* de prendre une autre route. » Buff. « Ce mépris tombait bien plus sur la constitution des divers États que sur les sujets qui les remplissent, et qui, par cette constitution même, sont *nécessités* à être ce qu'ils sont. » J. J.

OBSCUR, TÉNÉBREUX, SOMBRE. Où manque la lumière, la clarté.

Une simple différence de degré sépare d'abord *obscur* de *ténébreux*. Ce qui est *obscur* est sans lumière ; ce qui est *ténébreux* est plein de *ténèbres*, c'est-à-dire d'une obscurité épaisse (voy. *Obscurité*, *ténèbres*, *nuit*). « La lune semblait vouloir honorer le soleil, en paraissant claire et illuminée par le côté qu'elle tournait vers lui ; tout le reste était *obscur* et *ténébreux*. » Boss. « Les dieux ont commandé aux étoiles et à la lune d'éclairer la nuit, qui par elle-même est *obscure* et *ténébreuse*. » Roll. « Tant de systèmes *obscurs* et *ténébreux*. » Cond. — Au figuré, *obscur* signifie simplement difficile à connaître ou à comprendre ; mais *ténébreux*, qui d'ordinaire exprime la même idée avec plus de force, quelquefois aussi y ajoute l'idée d'un sentiment d'horreur pour la chose ou la personne qu'il sert à qualifier. « Le P. Tellier eût fait peur au coin d'un bois. Sa physionomie était *ténébreuse*, fausse, terrible. » S. S.

> Du plus saint appareil la *ténébreuse* horreur,
> Les autels, les serments, tout enchaîne Séide.
> Volt.
>
> De complots *ténébreux* coupables artisans. Id.

Sombre, qui est à l'*ombre* ou dans l'*ombre*, a un sens tout particulier. Il marque la privation, non pas d'une lumière quelconque ; mais de la lumière du jour, et de ce qui l'accompagne, de la chaleur, par exemple, ou de la joie que le soleil répand partout dans la nature. Quand Corneille parle de « l'*obscure* clarté qui tombe des étoiles, » quand Buffon reconnaît deux sortes de chaleur, l'une lumineuse, dont le soleil est le foyer, « et l'autre *obscure*, dont le grand réservoir est le globe terrestre, » *sombre* à la place d'*obscure* serait impropre, parce qu'il n'est pas question dans ces exemples de marquer la privatisn du jour, de la lumière solaire. Mais on doit dire un bois *sombre* (Fén., Volt., Buff.), l'étude *sombre* et enfumée d'un vil praticien (Labr.).

> Non loin de ce rivage un bois *sombre* et tranquille
> Sous des ombrages frais présente un doux asile.
> Volt.

« Pour éviter la trop grande ardeur du soleil, les éléphants s'enfoncent autant qu'ils peuvent dans la profondeur des forêts les plus *sombres*. » Buff. « Quand la partie septentrionale de l'île

de Ceylan jouit de la douceur de l'été, la partie méridionale à son tour est plongée dans un air *sombre*, orageux et pluvieux. » ID.

Au figuré, *obscur*, indiquant primitivement le défaut de la lumière, qui est la condition de la vue et de la connaissance, se dit des choses difficiles ou impossibles à distinguer, à comprendre; *ténébreux*, ou renchérit sur le premier mot et signifie très-*obscur*, ou s'applique à ce qui est horrible, à ce qui inspire de l'effroi. Mais comme *sombre* exprime au propre le manque de la lumière du jour, laquelle anime et égaye la nature, la rend toute riante, il a pour accessoire la tristesse. « Il y a dans le sujet du *Paradis perdu* je ne sais quelle horreur *ténébreuse*, un sublime *sombre* et triste, qui ne convient pas mal à l'imagination anglaise. » VOLT.

Un homme *obscur* n'est pas intelligible ou n'est pas connu, il ne brille pas. Un homme *ténébreux* est très-inintelligible, comme étaient Héraclite (FÉN.) et Spinosa (MASS.) parmi les philosophes, ou il est odieux par ses noires machinations, par ses projets enveloppés de voiles impénétrables :

Artisans *ténébreux* de fraudes et de brigues. VOLT.

Un homme *sombre* est triste, chagrin, d'une humeur mélancolique, insupportable à lui-même et aux autres : *sombre* chagrin (MOL.), *sombre* tristesse (MONTESQ.), *sombre* mélancolie (ACAD., MOL.), vie *sombre* et retirée (VOLT.), air *sombre* et sévère (BOIL.), humeur *sombre* et incompatible (FÉN.).

OBSCURCIR, OFFUSQUER. Diminuer la clarté.

Obscurcir, rendre obscur, vient du latin *obscurus*, mot qui paraît indécomposable. *Offusquer* a été fait du latin *ob*, devant, et de *fuscus*, sombre, obscur.

L'*obscurcissement* consiste dans une modification de l'objet; et l'action d'*offusquer*, dans l'interposition d'un corps, qui empêche la vue de l'objet. Ce qui *obscurcit* le soleil lui fait perdre de son éclat; ce qui l'*offusque* lui laisse tout son éclat, mais met entre lui et nous un voile qui ne nous permet plus de le bien voir. Dans le premier cas, c'est la clarté du soleil qui est diminuée, et dans le second c'est la clarté de la vue du soleil. Une lampe venant à manquer d'huile, sa lumière se trouve *obscurcie;* elle est *offusquée* toutes les fois qu'il y a devant un corps opaque qui s'oppose à ce qu'on la perçoive. Une maison défectueuse sous le rapport des fenêtres est par cela même *obscurcie;* elle est *offusquée* par un bâtiment, un mur, une montagne, ou toute autre chose semblable qui la masque sans peut-être la priver de jour.

Obscurcir appelle l'attention sur l'objet; *offusquer* fait concevoir un corps intermédiaire et est relatif à un observateur de l'objet. « Les fausses suppositions des philosophes ont *obscurci* la lumière naturelle de la vérité, et *offusqué* la raison. » BUFF. Que si, au figuré, *obscurcir* se prend aussi subjectivement, se dit aussi de la raison, il se distingue toujours de son synonyme en ce qu'il ne suppose point que la diminution d'intelligence est causée par quelque chose qui cache, qui voile, qui intercepte la lumière. Tout ce qui trouble la raison, tout ce qui la paralyse ou la rend moins puissante, la peur ou la vieillesse, par exemple, l'*obscurcit;* tout ce qui élève entre elle et la vérité des nuages, l'*offusque*. « Notre raison est souvent *offusquée* des nuages de nos passions. » BOURD. « On ne cherche que les ténèbres; les fumées s'épaississent autour de l'esprit, et la raison en est *offusquée*. » BOSS.

Dans le discours, une concision excessive et les omissions *obscurcissent* la pensée, dont elles laissent une partie hors de la vue de l'esprit. « Les omissions de cet auteur *obscurcissent* la foi. » BOSS. Trop de paroles, au contraire, *offusque* la pensée en créant des embarras qui s'opposent à la vue de l'esprit. « Les grandes éruditions ne font souvent que beaucoup *offusquer* le raisonnement. » ID.

OBSCURCIR, ÉCLIPSER, EFFACER. C'est surpasser quelqu'un par des qualités brillantes; c'est, par son éclat, sa beauté, sa gloire, empêcher d'apercevoir l'éclat, la beauté, la gloire d'un autre ou des autres.

L'action d'*obscurcir* est la plus faible : elle se borne à faire moins paraître ce que celles d'*éclipser* et d'*effacer* font totalement disparaître. Nous haïssons ceux qui nous *éclipsent* ou nous *effacent*, et même ceux qui nous *obscurcissent*. « Tout ce qui brille plus que nous nous blesse; tout ce qui nous *efface* ou nous *obscurcit* nous trouve inexorables. » MASS. « Quintilien, en parlant de Ménandre, ne craint pas de dire que, par l'éclat de son nom et la beauté de ses ouvrages, il a *obscurci*, ou plutôt *effacé* la gloire de tous ceux qui ont écrit dans le même genre. » ROLL. « La magnificence de ce jeune prélat, le nombre de ses amis et des créatures de sa maison lui attiraient une cour qui *obscurcissait* en quelque manière celle du souverain. » VERT.

Éclipser et *effacer* diffèrent aussi.

On *éclipse* pour un moment, dans une occasion. « Si l'esprit des gens de lettres a quelquefois le malheur d'*éclipser* celui de l'amateur, ils sont perdus dans son opinion. » MARM. Mais on *efface* pour toujours. « Cicéron *efface* la gloire de tous les autres orateurs romains. » ROLL. On a vu s'établir entre le rossignol et d'autres oiseaux des luttes dans lesquelles il s'efforçait de les *éclipser;* en général il *efface* les autres oiseaux par ses sons moelleux et flûtés, et par la durée non interrompue de son ramage (BUFF.). Telle femme, à qui il est arrivé d'*éclipser* les autres dans un bal, est peut-être *effacée* par plusieurs dans le cours ordinaire de la vie.

Outre cela, *éclipser*, en raison de sa signification primitive, se dit toujours de qualités éclatantes; ce sont plutôt des qualités solides que suppose *effacer*. « Ce qu'il y avait de plus admirable à Babylone, ce qui *éclipsait* tout le reste, était la fille unique du roi, nommée Formosante.... Le dernier qui parut était le roi des Scythes : la taille de ce monarque, imposante et majestueuse, *effaçait* celle de ses rivaux. » VOLT. Un jeune homme, qui en *éclipse* un autre par sa parure, a quelquefois la douleur de voir cet autre l'*effacer* par son esprit (J. J.).

OBSCURITÉ, TÉNÈBRES, — NUIT. Défaut de lumière.

Obscurité et *ténèbres* diffèrent d'abord comme l'abstrait du concret. L'*obscurité* est quelque chose d'idéal, une qualité, et on dit bien l'*obscurité* des *ténèbres*. « Des éclairs continuels formaient un jour (dans cet orage) malgré l'*obscurité* des *ténèbres*. » REGN. « Ici commence l'œuvre des *ténèbres* dans lequel je suis enseveli, sans qu'il m'ait été possible d'en percer l'effrayante *obscurité*. » J. J. Les *ténèbres* sont, au contraire, quelque chose de matériel, un objet : Dieu sépara la lumière des *ténèbres* (BUFF.). Être dans l'*obscurité*, est une expression communément usitée et qui signifie un rapport local, quelque chose de spirituel qui n'est représentable ni aux sens ni à l'imagination. Mais on dit, en considérant les *ténèbres* comme un nuage, une fumée, des vapeurs, dissiper ou percer des *ténèbres* (ACAD.). Nous marchons dans l'*obscurité* (PASC.), nous sommes environnés de *ténèbres* (J. J.). « Portons avec joie le joug de la foi, aimons ses saintes *ténèbres*, adorons Dieu humblement dans cette vénérable *obscurité*. » BOSS. « Nous aimions mieux les *ténèbres* que la lumière.... Nous nous plaisions dans l'*obscurité*. » ID. « Il faut que les enfants s'habituent de bonne heure aux *ténèbres*; autrement ils pleurent et crient sitôt qu'ils se trouvent à l'*obscurité*. » J. J. « Ne raisonnez pas avec celui que vous voulez guérir de l'horreur des *ténèbres*.... On ne voit plus avoir peur de l'*obscurité* quiconque est accoutumé d'y être. » ID. De ces exemples il résulte que l'*obscurité* est comme le lieu, une sorte de contenant, une abstraction, au lieu que les *ténèbres* sont des choses, une sorte de contenu, de corps ou de matière.

Ensuite, les *ténèbres* sont une *obscurité* épaisse, qui a de la consistance pour ainsi dire, et de là vient que le mot de *ténèbres* se met volontiers après celui d'*obscurité* pour en augmenter la valeur. « Ces personnes recherchant Dieu ne trouvent qu'*obscurité* et *ténèbres*. » PASC. « Plutarque remarque que le bon Dieu venait d'une très-pure lumière, et le mauvais de l'*obscurité* et des *ténèbres*. » BOSS. « Dans le profond abîme de la Trinité notre foi ne trouve que des *obscurités* et des *ténèbres*. » BOURD. « L'*obscurité* a lieu, lorsqu'il n'y a pas assez de lumière pour distinguer les objets; les *ténèbres*, lorsqu'on ne voit rien, parce qu'on manque tout à fait de lumière. » COND. — Au figuré, de même : *obscurité* annonce simplement de la complication et de l'embarras, et *ténèbres* une entière confusion, une espèce de chaos. Rollin dit au sujet de l'histoire des successeurs d'Alexandre : « C'est peut-être la partie de l'histoire ancienne la plus compliquée et la plus mêlée d'*obscurités* et d'embarras.... Je n'ai plus d'auteurs anciens qui puissent me conduire dans ces *ténèbres* et dans ce chaos. »

La *nuit* se distingue surtout, sinon uniquement, par l'étendue et la durée. La *nuit* de la tombe :

Les cruels. . . . .
Ont de leur trahison caché la trame impie;
Dans la *nuit* de la tombe elle est ensevelie. VOLT.

« Plût au ciel que le nom de tous ces prétendus héros dont on a célébré les crimes fût enseveli dans la *nuit* de l'oubli! » BUFF. « Ces siècles de barbarie sont ensevelis pour jamais dans une *nuit* profonde. » ID. « Nous avions entièrement oublié le soleil dans la longue *nuit* de notre ignorance. » BOSS. « Bacon, né dans le sein de la *nuit* la plus profonde. » D'AL. « La révolution nécessaire des empires a souvent des causes cachées que la *nuit* des temps nous dérobe. » ID. « A mesure que le péché dégénère en habitude, la lumière de Dieu se retire, les *ténèbres* croissent et augmentent, et arrive enfin la *nuit* profonde et l'aveuglement entier. » MASS.

Dieu d'Israël, dissipe enfin cette ombre :
Quand sera le voile arraché
Qui sur tout l'univers jette une *nuit* si sombre?
Jusqu'à quand seras-tu caché? RAC.

OBSERVER, GARDER, ACCOMPLIR. Suivre en agissant ce qui est prescrit par une loi, une règle ou un commandement.

L'idée propre d'*observer* est celle d'une conformité à quelque chose qu'on *observe* ou qu'on regarde, qu'on a devant ou sous les yeux, et qui guide. L'idée propre de *garder* est l'idée négative de retenue, de respect, de crainte de blesser, d'enfreindre ou de laisser échapper. *Observer* les bienséances, c'est agir selon ce qu'elles demandent, s'y assujettir : les *garder*, c'est se donner de *garde* de les choquer. On *observe* le silence, quand on obéit à une loi qui ordonne de se taire; on *garde* le silence, quand on s'abstient ou qu'on ne se permet pas de parler. On dit bien *observer* la discipline, c'est s'y plier; on ne dit pas *observer* un secret, mais le *garder*, c'est prendre *garde* qu'on ne le sache, avoir soin de ne pas le dire.— L'idée propre d'*accomplir* est celle de plénitude ou d'achèvement. On n'*accomplit* pas les bienséances, le silence, la discipline ou un secret, ce ne sont pas là des choses qu'on effectue, qu'on réalise par la pratique, qui soient susceptibles d'être réduites en actes; mais on *accomplit* des devoirs, une loi ou un commandement, et c'est les *observer* d'une manière *accomplie* ou *complète*, de tout point. « Souverain législateur, Jésus-Christ voulait que toute la loi fût *accomplie* jusques à un point. » BOURD.

Observer la loi ou les commandements, c'est s'y accommoder, y conformer sa conduite. Les *garder*, c'est être très-attentif, veiller à ne les point transgresser, à n'y point manquer, à ne s'en point écarter. Les *accomplir*, c'est faire tout ce qu'ils prescrivent sans rien omettre, comme une tâche qu'on remplit entièrement.

Vous *observez* une méthode, des ordres, des traditions, vous y avez égard. « En *observant* cette méthode on est sûr de convaincre. » PASC « On croit assez faire pourvu qu'on *observe* le ordres du général. » BOSS. « Jésus-Christ condamne-t-il absolument cette régularité que faisaient paraître les pharisiens à *observer* toutes les traditions et toutes les cérémonies? Non. » BOURD.— Vous *gardez* la justice, les règles de la justice, la foi conjugale, vous vous appliquez à n'y porter aucune atteinte. « On dirait : J'attends que Dieu me touche pour *garder* la foi conjugale. » BOURD. « *Gardent*-ils dans le jeu la modération

convenable? » Id. « Vous devez toujours la *garder*, cette justice. » Id. « La justice que vous devez *garder* entre vous et vos voisins. » Fén. *Garder* la neutralité (Id.), les capitulations à l'égard des ennemis (Id.), les bornes de la vérité et de la justice (P. R.). — Vous *accomplissez* les œuvres de la piété ou de la charité, une pénitence, vous y satisfaites pleinement, vous faites jusqu'au bout ce qu'elles exigent. « On n'observe pas les règles de la loi de Dieu, on n'en *accomplit* pas les devoirs. » Bourd. « Quiconque aime Dieu de bonne foi a déjà *accompli* tous les préceptes dans la disposition de son cœur. » Id. « On reprochait aux maximes de Jésus-Christ qu'elles étaient si peu à la portée de la faiblesse humaine, qu'on ne croyait pas que personne pût les *accomplir*. » Mass. « Tous vos devoirs sont-ils remplis? Les soins de vos places et de vos dignités sont-ils acquittés, les œuvres de la piété *accomplies?* » Id.

On *observe* avec plus ou moins de fidélité : « Il *observe* les grandes choses avec quelque fidélité. » Bourd. On *garde* inviolablement des lois (Fén.), la loi de Dieu (Bourd.) : « Il faut que je *garde* inviolablement les lois de la chevalerie errante. » Les. L'adverbe parfaitement est celui qui va le mieux avec *accomplir* : « On n'*accomplira* parfaitement le précepte de l'amour de Dieu que dans le ciel. » Mal.

ODEUR, SENTEUR. Ce que certaines choses nous font éprouver ou percevoir par l'organe du nez.

Odeur, latin *odor*, est le terme générique et le plus usité. Il se prend au figuré comme au propre et en mauvaise comme en bonne part. Mourir en *odeur* de sainteté; être en bonne *odeur*, en mauvaise *odeur*. « Jusqu'à l'âge de deux ou trois ans il ne paraît pas que les enfants soient sensibles ni aux bonnes ni aux mauvaises *odeurs*. » J. J. « J'ai ouï dire que les sauvages avaient l'odorat tout autrement affecté que le nôtre, et jugeaient tout différemment des bonnes et des mauvaises *odeurs*. » Id. *Odeur* dégoûtante (Id.).

Senteur, ce qu'on *sent*, ne s'emploie qu'au propre et désigne toujours quelque chose d'agréable. Aussi se dit-il particulièrement bien des parfums, des essences, de tout ce que l'industrie de l'homme compose pour le plaisir de l'odorat. « L'humilité est de la nature de ces *senteurs* précieuses qui ne se conservent jamais mieux que dans un vase bien fermé. » Bourd. « Il y avait des parfums en eaux, en essences, en poudres, en pastilles. Quand tout l'empire de Flore, avec les deux Arabies, et les lieux où naît le baume, seraient distillés, on n'en ferait pas un assortiment de *senteurs* comme celui-là. » Laf.

Autre différence tout aussi importante.

L'*odeur* est objective : c'est quelque chose qui est dans les objets ou qui en émane. « Les zéphyrs nous faisaient respirer un air plus doux, et emportaient une partie des *odeurs* des arbres et des fleurs. » Les. La *senteur* est subjective : c'est ce qui est *senti* par le sujet, l'impression qu'il reçoit. « L'effet des *senteurs* nous paraît par l'impression qu'elles font sur la tête. » Boss. La *senteur* est l'*odeur sentie* ou en tant qu'elle fait *sensation*. Les *odeurs* servent à distinguer les corps; une personne aime ou craint les *senteurs*. En disant de certaines plantes qu'elles ont de l'*odeur*, telle ou telle *odeur*, vous en faites connaître une propriété; en appelant certains pois des pois de *senteur*, vous indiquez l'effet qu'ils produisent, non pas sur le sens du goût comme les autres pois, mais sur celui dont le nez est l'organe. Le lièvre laisse après lui une *odeur*, et c'est par la *senteur* de sa piste (Fén.) ou de cette *odeur* que les chiens le découvrent. Montaigne rapporte, d'après Plutarque, qu'il y a, dit-on, aux Indes « des hommes sans bouche, se nourrissant de la *senteur* de certaines *odeurs*. » On lit dans *Gil Blas* : « Notre odorat fut saisi tout à coup d'une *senteur* agréable; nous nous tournâmes aussitôt du côté de l'Orient d'où nous venait cette *odeur*. »

OEIL, REGARD, OEILLADE, COUP D'OEIL. Action de la vue. Jeter les *yeux*, un *regard*, une *œillade*, un *coup d'œil* sur quelqu'un.

Entre l'*œil* et le *regard* se trouve une double différence qui demande à être indiquée d'abord.

L'*œil* est proprement l'organe, et le *regard* son exercice, ou bien ce qui en part, ce qui en émane.

Il marche sans dessein : ses *yeux* mal assurés
N'osent lever au ciel leurs *regards* égarés. Rac.

Les *yeux*, quoiqu'on les dise figurément jetés par une personne, ne la quittent point, ne sont pas considérés hors et indépendamment d'elle; les *regards*, au contraire, sont comme des traits qui se détachent et peuvent très-bien se rapporter à la personne qui les reçoit. « J'étais tenté de sortir de la ville à l'heure même pour me soustraire aux *yeux* du peuple, dont je ne soutenais les *regards* qu'avec peine. » Les. « Nelson avait plus de douceur dans les traits et dans le langage. Ses *yeux* surtout, ses *yeux* avaient l'éloquence de l'âme. Son *regard*, le plus touchant du monde, semblait pénétrer jusqu'au fond des cœurs et lui ménager avec eux de secrètes intelligences. » Marm. « Ses *yeux*, pleins de larmes, suivaient avec effroi les *regards* égarés du comte. » Id. « J'accablai à cent reprises le premier président de mes *regards* assenés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe lui furent lancés de mes *yeux* jusqu'en ses moelles. » S. S. — D'un autre côté, le mot *œil* ou *yeux*, pris pour le fait de porter les yeux quelque part, exprime une action fortuite, vague, involontaire, et non pas active, énergique, attentive, comme est celle que désigne *regard*, c'est-à-dire action de prendre *garde*. Qui jette les *yeux* sur une personne ou une chose la voit; qui jette ses ou des *regards* sur elle la voit parce qu'il fait effort, ou la voit avec ardeur, en fait l'objet de ses recherches, de son étude, de sa contemplation, de sa considération, de ses *égards*. « Alors notre globe, comme un point de matière abandonnée, échappe à nos *yeux* et n'est plus un objet digne de nos *regards*. » Buff. « C'est sur Alcibiade que la république a les *yeux*, et que tous les *regards* s'attachent avidement. » Lah. « Je crois les dames de Sicile de trop bon goût pour être capables de jeter les *yeux* sur un sujet si peu digne de

leurs *regards*. » LES. Il suffit d'avoir les yeux ouverts, pour que la douceur de l'*œil* doux, c'est-à-dire calme et serein, se manifeste; mais on ne peut être dit avoir le *regard* doux, c'est-à-dire insinuant, caressant, affable, plein d'aménité, qu'autant et dans le moment qu'on porte exprès les yeux sur quelqu'un.

L'*œillade* est aussi une action volontaire et faite à dessein; c'est donc un *regard*, mais un *regard* accompagné de circonstances, de mines, de gestes, de mouvements de tête qui le rendent concret en quelque sorte, expressif, comme le sont, par exemple, l'*embrassade* et la *rebuffade*, mots de même terminaison et aussi peu nobles que celui dont il s'agit. Le *regard* est fort, il pénètre ou frappe; l'*œillade* est démonstrative et souvent affectée : généralement elle témoigne des sentiments de tendresse, afin de plaire. « On entre dans une assemblée : on regarde, on choisit entre toutes les dames celle qui revient davantage : on lui jette de tendres *œillades*, on lui fait des mines, on cherche à lui plaire, on lui parle.... » DEST. « Je trouvai ma voisine si belle, que j'en fus d'abord enchanté. Je le lui marquai aussitôt par des *œillades* si vives qu'il n'y avait pas à s'y méprendre. Mais elle n'était pas fille à répondre à mes minauderies. » LES. « La dame m'agaça longtemps par des *regards* où son amour était peint, mais je ne répondis pas d'abord à ses *œillades*. » ID. « Il lui lançait des *regards* passionnés toutes les fois qu'il passait devant sa maison. Ses *œillades* étaient quelquefois remarquées. » ID. Une femme agace les hommes par des *œillades* coquettes (ID.); des *œillades* agaçantes (ID.), séduisantes (ID.), douces (ID.), amoureuses (ACAD.).

Si quelque autre, affetée en sa douce malice,
Gouverne son *œillade* avecq' de l'artifice,
J'ayme sa gentillesse. REGNIER.

Loin ces études d'*œillades*,
Ces eaux, ces blancs, ces pommades....
(Maximes lues par Arnolphe à Agnès dans l'*École des femmes*). MOL.

Un mari fort amoureux,
Bien qu'il fût jouissant, se trouvait malheureux.
Jamais *œillade* de la dame,
Propos flatteur et gracieux,
Mot d'amitié, ni doux sourire,
Déifiant le pauvre sire,
N'avaient fait soupçonner qu'il fût vraiment chéri. LAF.

La pauvre reine (Didon), embéguinée
Des rares qualités d'Énée,
Sur lui de grabat à grabat
Décoche quantité d'*œillades*
Propres à faire des malades. SCARR.

Le *coup d'œil* est un regard prompt, instantané, fugitif, sommaire. « Ces autorités despotiques se font obéir d'un *coup d'œil*. » LES. « Calypso craignait que cette rêverie ne lui eût dérobé quelque signe ou quelque *coup d'œil* de Télémaque à Eucharis. » FÉN. « Je ne puis ouvrir les yeux sans admirer l'art qui éclate dans toute la nature : le moindre *coup d'œil* suffit pour apercevoir la main qui fait tout. » ID. « Je la voyais jeter sur le jeune homme un *coup d'œil* à la dérobée. » J. J. « Après un assez léger *coup d'œil* sur cette demi-foule, j'entrai dans le cabinet du conseil. » S. S. « S'agit-il des affaires du monde, il n'y a point d'étude, point de contention d'esprit qu'on ne fasse pour les examiner à fond; mais s'agit-il de la conscience, on se persuade avoir satisfait là-dessus à son devoir, en jetant un *coup d'œil* sur la conduite qu'on a tenue. » BOURD. « Pour médire il ne s'agit que de s'énoncer, ou même, au défaut de la voix, un geste, un signe, un *coup d'œil* suffit, et dans un moment fait concevoir tout ce que la bouche pourrait exprimer. » ID.

1° OFFENSE, INJURE; — 2° AFFRONT, INSULTE, OUTRAGE, INDIGNITÉ; — 3° AVANIE, INCARTADE, ALGARADE. Procédé blessant.

Offense et *injure* se distinguent l'un et l'autre des mots suivants en ce qu'ils sont simples, abstraits, sans rapport à quoi que ce soit d'effectif, signifiant la chose, en général, comme mauvaise, au point de vue du droit et de la morale : la peine doit être proportionnée à l'*offense* ou à l'*injure*; le pardon des *offenses* ou des *injures* est commandé par la religion. Les autres mots de cette famille expriment des espèces d'*offense* ou d'*injure* commises de telle ou telle manière, dans telle ou telle circonstance, et ils conviennent mieux dans le récit des faits.

1° *Offense, injure.*

On peut *offenser* sans le savoir ni le vouloir, comme l'indique l'étymologie *offendere*, trouver en son chemin, heurter, toucher. L'*injure*, de *in jus*, contre le droit, est une violation du droit, une action injuste et par conséquent toujours faite à dessein. Dans tous les cas, l'*offense* n'a pas la gravité de l'*injure* : on dira plutôt une *offense* légère (LAF., MASS.), faible (MAL.), imaginaire (PASC.), l'ombre d'une *offense* (MOL.); et une *injure* sanglante, atroce, etc. (ACAD). « Selon la morale de Jésus-Christ, c'est une béatitude que d'endurer les *injures* et de les pardonner; et, selon la morale du monde, c'est une lâcheté que de supporter la moindre *offense*. » BOURD. C'est faire une *offense* à son ami que de le soupçonner de peu de zèle, et une *injure* que de le supposer capable de trahison. « Que vient demander au juge un solliciteur? de l'attention? ce serait une *offense*; de la faveur? ce serait une *injure*. » MARM.

2° *Affront, insulte, outrage, indignité.*

L'*affront* est une *offense* ou une *injure* faite en présence, en face de témoins (*à leur front*); on y est d'autant plus sensible qu'on tient davantage à l'estime des personnes qui sont là. « Ah! impertinente que vous êtes, vous me venez faire des *affronts* devant tout le monde. » (M. Jourdain à Mme Jourdain dans le *Bourgeois gentilhomme*). MOL. « Vulcain fit à Vénus un cruel *affront* devant les dieux. » MONTESQ.

Achille déplairait moins bouillant et moins prompt;
J'aime à lui voir verser des pleurs pour un *affront*. BOIL.

« Les Spartiates bannirent Archiloque de leurs murs. L'assemblée des jeux olympiques le consola de cet *affront*. Il y reçut des applaudissements et une couronne. » BARTH. « Faites-moi vos excuses dans la maison où j'ai reçu l'*affront* et devant les gens qui en ont été les témoins. » J. J. L'*affront*, étant public, amène d'ordinaire à sa suite ce qu'on appelle une affaire d'honneur.

« J'ai reçu un soufflet; dois-je me battre pour me venger de cet *affront* ? » Mol. « César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César, pour tant d'*affronts* réciproques ? » J. J.

L'*insulte* est une *offense* ou plutôt une *injure* qui consiste à mettre à ses pieds, à fouler aux pieds (de *in salire*, sauter dessus), à traiter insolemment, du haut de sa grandeur, avec mépris. Elle se fait avec dérision et moquerie, particulièrement du grand au petit : il ne faut pas faire d'*insulte* aux malheureux. « Aristippe tournait en raillerie toutes les *insultes* et les infamies que lui faisaient les rois et les grands seigneurs. » Fén. « Le peuple obtint des magistrats de son corps pour le défendre contre les *insultes* et les injustices. » Montesq. « Il faut que les rois soient extrêmement retenus sur la raillerie..., encore moins doivent-ils faire, à un de leurs sujets, une *insulte* marquée. » Id. « Aux pécheurs insolents est réservé dans le jugement dernier cette dérision, cette moquerie, cette juste et inévitable *insulte* d'un Dieu outragé. » Boss. « On accabla les Suédois d'impôts, et on remplit le royaume de troupes qui pillaient impunément les provinces : les soldats danois ajoutaient la raillerie et l'*insulte* aux violences. » Vert.

Outrage et *indignité* représentent le plus haut degré ou le comble de l'*injure*. Ce sont les superlatifs de cette classe de mots.

Mais *outrage* a rapport à l'effet, et marque l'excès du tort ou du dommage ; *indignité* a rapport à la cause et au sentiment qu'elle excite. L'idée d'*outrage* est celle d'un grand mal causé par quoi que ce soit, même par les choses : les *outrages* du temps (Acad.), les coups et les *outrages* de la fortune (Montesq.). L'idée de l'*indignité* est celle d'un traitement qui *indigne*, qui soulève, vu les rapports de l'offenseur et de l'offensé, ou ce que mérite l'offensé. L'*outrage* est une *injure* sans ménagement qui, par exemple, perd d'honneur une femme (Rac., Mass.), ou un mari (Rac., Laf.) ; l'*indignité* est une *injure* qui excite l'*indignation*, comme furent celles qu'essuya Jésus-Christ de la part des Juifs avant de mourir (Bourd., Boss., Mass.), et celle avec laquelle Fréron se déchaînait contre Voltaire (d'Al.). L'*outrage* est violent, cruel, il va *outre*, au delà de toute borne, rien ne l'arrête; l'*indignité* est révoltante, odieuse, abominable.

3° *Avanie*, *incartade*, *algarade*.

Avanie, *incartade* et *algarade* veulent une place à part : ce sont des mots familiers, d'un usage et d'une origine vulgaires.

Avanie vient d'un mot grec barbare, *ἀβανία*, ou du turc *avan*, ou de l'arabe *havân*. Il se dit d'abord et proprement des vexations exercées par les Turcs contre ceux d'une autre religion pour en arracher de l'argent, et puis des extorsions du même genre dans quelque pays que ce soit, et de quelque peuple qu'il s'agisse. « Pontchartrain mit tous ces pays en proie aux *avanies* et aux vexations des gardes-côtes. » S. S. « Fabius, propréteur d'Espagne, ayant extorqué des villes de son gouvernement du blé qu'elles ne devaient point, C. Gracchus décréta qu'il lui serait fait une sévère réprimande pour avoir, par de pareilles *avanies*, exposé sa république aux plaintes et aux mécontentements de ses sujets et de ses alliés. » Vert. « Il n'est point d'*avanies* ni de vexations que Verrès ne fît souffrir aux infortunés laboureurs. » Roll. — Mais d'ordinaire ce mot signifie un *affront* en pleine rue, qui expose aux huées, aux moqueries des gens du peuple ou des gens peu considérables qui se trouvent là. « La marquise de Charlus était toujours faite comme une crieuse de vieux chapeaux, ce qui lui fit essuyer maintes *avanies*, parce qu'on ne la connaissait pas. » S. S. « Si la charrette du pauvre verse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux s'il évite en passant les *avanies* des gens lestes d'un jeune duc. » J. J. « Ils sont comme cela deux ou trois dans l'orchestre qui s'avisent de blâmer vos cabales ; mais nous comptons les faire bientôt déguerpir à force d'*avanies*. » Id. « Il n'y eut sorte d'outrage ni d'*avanie* que Socrate n'eût à essuyer de la part de Xantippe. Elle en venait quelquefois jusqu'à cet excès de colère, que de lui arracher son manteau en pleine rue. » Roll.

MADAME LA RESSOURCE.
Quand vous résoudrez-vous à me payer ma somme?
LE MARQUIS.
Pour me la demander vous prenez bien le temps.
MADAME LA RESSOURCE.
Je veux, aux yeux de tous, vous en faire *avanie*,
A toute heure, en tous lieux. Regn.

L'*incartade* (action d'entrer *en cartes* hors de son rang) est, dans le style de la conversation ou de la comédie, une *offense* ou une injure brusque, faite tout à coup, inattendue, une boutade. Un jour le duc de Villeroi, gouverneur de Louis XV, se rendit chez le cardinal Dubois pour entrer avec lui en commerce plus intime; mais, au lieu de se répandre en compliments, il se laissa aller à dire au fameux ministre les vérités les plus offensantes et à lui faire les plus sanglants reproches. C'était une *incartade* (S. S., Marm.).

Mon importun et lui, courant à l'embrassade,
Ont surpris les passants de leur brusque *incartade*.
Mol.

Votre sincérité, dont vous faites parade,
N'est jamais que l'effet d'une brusque *incartade*.
Dest.

« Dans le *Philosophe marié* de Destouches, on voit les *incartades* et les brusqueries d'un traitant, qui.... » D'Al. « Dans le *Misanthrope*, Alceste, avec ses brusqueries et ses *incartades*, ne laisse pas d'intéresser et de plaire. » J. J. « On me fit un soir, à table, une *incartade* dont je me tirai mal, parce que je suis bête, sans aucune présence d'esprit. » Id.

Algarade, espagnol *algarada*, incursion de gens d'Alger, qui venaient sans sujet infester l'Espagne, est le nom d'une petite *offense* ou d'une *offense* plaisante faite hors de propos, d'une taquinerie. Dans les conseils de la régence, Saint-Simon se plaisait à tourmenter le duc de Noailles par des chicanes, par mille petites difficultés, il le désolait par ses *algarades* (S. S.). « M. Dorat m'a galvaudé deux fois, sans que je lui en aie donné le moindre sujet ; s'il me fait une troisième *algarade*, je lui pardonnerai pour

la troisième fois. » VOLT. « Qu'alliez-vous faire dans ces jolis soupers ? me dit d'Alembert. Mais je vous gronde, reprit-il. Pardon; revenez dans trois jours, et oubliez mon *algarade*. » MARM.

OFFRANDE, OBLATION. L'idée commune à ces deux mots est celle d'offrir, de présenter, afin qu'on agrée.

L'*offrande*, *offerenda* (*res*), est la chose à offrir, et ensuite la chose offerte. L'*oblation*, latin *oblatio*, du supin *oblatum* d'*offerre*, est l'action d'offrir. Différence qui saute aux yeux et qui semble dispenser de toute comparaison ultérieure. On voyait dans les cérémonies de Sparte des bandes de filles des premiers citoyens portant des corbeilles, des vases, des *offrandes* (J. J.); dans l'antiquité on rapportait à Dieu la gloire des succès par l'*oblation* des plus précieuses dépouilles (ROLL.). Lorsqu'on sacrifiait à Dieu, l'*offrande* était la victime, l'*oblation* l'action d'en faire don ou de l'immoler. Jésus-Christ, dans le sacrifice de la messe, est la divine *offrande*, dont l'*oblation* nous rend Dieu plus propice (BOSS.). Le jour de la Purification, la sainte Vierge eut honte de la médiocrité de son *offrande* (deux colombes), et elle fit *oblation* de son fils (MASS.).

Mais il arrive que les deux mots prennent la signification l'un de l'autre, qu'*offrande* veut dire quelquefois action d'offrir, et *oblation* chose offerte.

Ce qui les distingue alors, c'est qu'*offrande* rappelant visiblement le verbe français *offrir*, est plus vulgaire ou moins noble qu'*oblation*, pris du latin, resté latin et sans rapport évident avec aucun mot de notre langue commune.

En conséquence, non-seulement *offrande* est du langage ordinaire, tandis que *oblation* est plutôt un terme consacré en religion, mais encore *offrande* s'emploie pour exprimer quelque chose de moins considérable ou d'un moindre prix. Dans la loi, ceux qui ne pouvaient pas offrir le sacrifice d'un agneau, on leur demandait l'*offrande* de deux colombes (MASS.); les Juifs répandirent le sang du Sauveur, et Dieu père reçut l'*oblation* de ce sang précieux (BOSS.). La sainte Vierge, se présentant au temple le jour de la Purification, eut honte de sa pauvreté et de la médiocrité de son *offrande* (MASS.); Ptolémée offrit dans le temple de Jérusalem des sacrifices au Dieu d'Israël, et y fit des *oblations* et des dons considérables (ROLL.). « Pourquoi le Seigneur avait-il ordonné que les premiers-nés des hommes et des animaux lui fussent offerts, comme pour racheter par cette *offrande* la vie et la servitude de tous les autres?... C'est parce que Jésus-Christ devait être présenté dans le temple, et par cette *oblation* sanctifier toute la nature. » MASS. « Les Juifs apportaient à Dieu des *offrandes* terrestres et corporelles : on chargeait ses autels d'agneaux et de bœufs, d'encens et de parfums. Mais comme nous offrons dans un temple plus excellent, sur un autel plus divin, aussi faisons-nous à Dieu de plus saintes *oblations*. Nous venons avec des vœux pieux, et des prières respectueuses, et de sincères actions de grâces. » BOSS. A la messe, les fidèles font à Dieu l'*offrande* de leurs cœurs (MASS.), et portent au prêtre des *offrandes* quand ils vont baiser la patène; mais le prêtre renouvelle l'*oblation* de la croix (MASS.), ou fait l'*oblation* non sanglante du pain et du vin (BOSS.) en mémoire de l'*oblation* volontaire et sanglante de Jésus-Christ sur le Calvaire (ID.).

L'*offrande* peut se faire aux hommes; l'*oblation* ne se fait guère qu'à Dieu, et tout au plus à ses ministres.

OMBRAGEUX, MÉFIANT, SOUPÇONNEUX. Enclin à craindre quelque chose de la part des autres hommes.

Ce qui distingue nettement l'*ombrageux*, c'est la susceptibilité, la facilité avec laquelle il s'effraye : tout lui fait peur, jusqu'à son *ombre*, tant est délicat chez lui l'amour de soi ou l'instinct de conservation. « Il était quelquefois *ombrageux* et facile à offenser. » J. J. « Je ne suis point un dévot *ombrageux* et facile à scandaliser. » FÉN. « Ne vous tenez point offensé d'une raillerie : un amour-propre pointilleux, une vanité *ombrageuse* rendent insupportable. » MARM. « Nous sommes un peu *ombrageuses*, ma fille : une poste retardée, une lettre trop courte, tout nous fait peur. » SÉV. « Platon traita des matières qui n'étaient pas sans danger chez un peuple aussi *ombrageux* que celui d'Athènes sur tout ce qui touchait à la religion. » LAH. « Je n'ai mis tant de redites dans le livre des *Maximes* que pour lever toute équivoque dans une matière si délicate et où l'on est si *ombrageux*. » FÉN. « Le désir, devenu passion, se transforme en fureur ou en une fantaisie *ombrageuse* et chagrine appelée jalousie. » J. J. « N'avez-vous point remarqué que les hommes si *ombrageux* et si prompts à provoquer les autres sont, pour la plupart, de malhonnêtes gens? » ID.

Mais le *méfiant* et le *soupçonneux* le sont plutôt par réflexion que par tempérament, et ces mots expriment moins la facilité des impressions que leur profondeur et leur gravité. L'amour-propre est *ombrageux* (J. J.), comme il est chatouilleux et irritable; la tyrannie est *méfiante* (COND.) et *soupçonneuse* (FÉN., BOIL.), comme elle est soucieuse et sombre. Un cœur sensible est *ombrageux* relativement à l'objet de son amour (J. J., BUFF., MARM.); les vieillards sont *méfiants* et *soupçonneux* (MARM.).

D'autre part, *méfiant* annonce une disposition de l'âme, et *soupçonneux* une disposition de l'esprit. Le *méfiant* n'est pas confiant, pas liant, pas expansif, mais réservé, retiré, sur ses gardes; le *soupçonneux* est ingénieux à deviner, à présumer le mal, à faire des suppositions indiscrètes. La *méfiance* est une sorte de maladie, qui a pour cause un excès de prudence; et le *soupçon* du *soupçonneux* est une témérité de conjecture provenant de la licence de l'esprit. Le tourment du *méfiant* vient de ce qu'il refoule ses sentiments au dedans de lui-même; celui du *soupçonneux*, de ce qu'il entrevoit partout des dangers et des piéges. — Ensuite, le *méfiant* doute des personnes et s'en éloigne, évite tout commerce avec elles; le *soupçonneux* n'en doute pas seulement, il croit à un commencement de

culpabilité, à des projets, à des efforts pour nuire, à des embûches, et, au lieu de fuir, il poursuit. Le *méfiant* est à plaindre, c'est un misanthrope, un sauvage : Marmontel déplore la *méfiance* de J. J. Rousseau, laquelle le rendit insociable et l'empêcha de goûter les douceurs de l'amitié; Louis XIV, persuadé de l'empoisonnement du dauphin, aurait mené la vie la plus douloureuse et la plus *méfiante* (S. S.). Le *soupçonneux* est à craindre : c'est un homme qui s'imagine être menacé, et qui veut prévenir le coup de son ennemi. « Narbal ne souffre-t-il point quelque cruel traitement du *soupçonneux* et barbare Pygmalion? » Fén. « Séjan jetait dans l'âme de Tibère, naturellement *soupçonneux*, des haines qui devaient donner bientôt un libre cours à sa cruauté. » Cond. « Un censeur âpre, rigoureux, *soupçonneux* et implacable. » Fén. « A quoi tient la fortune des plus fidèles sujets auprès d'un prince *soupçonneux* et crédule! » Roll.

ONDES, FLOTS, VAGUES. Eaux de la mer ou des fleuves soulevées et agitées.

Onde est un terme pittoresque qui représente ces eaux par rapport à leur courbure, à la forme arrondie qu'elles prennent en s'élevant et en s'abaissant successivement. Quand Henriette de France, fille de Henri IV, se rendit en Angleterre pour y épouser Charles Ier, « Elle voyait pour ainsi dire les *ondes* se courber sous elle. » Boss.

Cette obscure clarté qui tombe des étoiles
Enfin avec le flux nous fit voir trente voiles;
L'*onde* s'enfle dessous. Corn.

Ce mot donne l'idée d'un mouvement ordinaire et sans violence. « Les rameurs fendent les *ondes* paisibles. » Fén. « La lumière tremblante de la lune répandue sur la face des *ondes*. » Id. Souvent même le mot *ondes* s'emploie poétiquement pour signifier les eaux, qu'elles soient ou ne soient pas agitées. « Les *ondes* jaunes du Tibre se présentèrent à nos yeux. » Volt. « Se baigner dans les *ondes* d'un fleuve. » Fén. « Neptune tient l'empire des *ondes*. » Id. « Le soleil se couche dans le sein des *ondes*. » Id. « Je crus que Mentor avait perdu la vie et passé les *ondes* du Styx. » Id. « Quoique le navire soit au milieu des *ondes*, l'ancre l'établit sur la terre. » Boss.

Flots, de *fluere*, couler, d'où vient aussi *fleuve*, se dit proprement des eaux courantes. « Nous ressemblons tous à des eaux courantes : nos années se poussent successivement comme des *flots*. » Boss. Mais, ensuite, il signifie plus particulièrement les eaux de la mer fortement émues par les vents et les tempêtes. Les *flots* sont des *ondes* irritées qui s'agitent avec violence et courent avec rapidité, avec fureur. « Les *flots* irrités. » Boss., Fén. « Les *flots* de la mer irritée. » Fén. « Le bruit des *flots* en courroux. » Id. « Battu par les vents et par les *flots*. » Boss. « Livré à la violence des *flots*. » Mass. « Les *flots* d'une mer agitée par une horrible tempête. » Raynal. Dieu tient en bride, calme, quand il lui plaît, les *flots* de la mer (Boss.). « Les Tyriens furent les premiers qui domptèrent les *flots*. » Fén.

Celui qui met un frein à la fureur des *flots*
Sait aussi des méchants arrêter les complots. Rac.
Comme on voit que la mer, quand l'orage s'accroît,
Vient à se courroucer, le vent souffle et ravage,
Les *flots* contre les *flots* font un remu-ménage
Horrible. Mol.

Les *vagues* sont proprement les *ondes* de la mer qui viennent battre les rochers où elles se brisent en s'élevant à une plus ou moins grande hauteur. « Télémaque voyait les *vagues* qui venaient battre le pied de la tour où il était prisonnier. » Fén. « Les cailloux du rivage battus et polis par les *vagues* de la mer. » Id. « Les côtes de la mer sont battues continuellement des *vagues*. » Buff. « Richelieu fit faire, à la Rochelle, une digue en état de résister aux vents et aux *vagues*. » Volt. « Lichas fut lancé dans les *flots* de la mer où il fut changé en un rocher qui est toujours battu par les *vagues* irritées. » Fén. « Qu'y a-t-il de plus commun que l'air aux vivants, la terre aux morts, la mer à ceux qui sont sur les *flots*, le rivage à ceux qui sont poussés par les *vagues*? » Roll. — Quand les *vagues* sont, comme les *flots*, produites par les vents et les orages, ce n'est pas, comme eux, par la violence, mais par la masse et l'élévation qu'elles se distinguent. De grandes (Acad.), de grosses *vagues* (Sév.). « Des *vagues* hautes comme des montagnes. » Buff. « La mer élevait ses *vagues* comme des montagnes. » Fén. « Nous montions sur le dos des *vagues* enflées. » Id. « Ulysse, soulevé par une *vague*, découvrait la terre assez près de lui. » Id. « Ce lac paraissait une mer agitée, tant les *vagues* étaient hautes. » Regn. — Une autre différence entre les *flots* et les *vagues*, c'est que les *flots* agitent en tous sens, ballottent, et finissent par engloutir; on y périt, ou on en échappe : au lieu que les *vagues* tendent à ébranler et à renverser; on est entraîné par elles ou on y résiste. « Les efforts des *vagues*. » Fén. « L'effort de la *vague* qui avait précipité Ulysse. » Id. « Ils avaient nagé avec effort pour résister aux *vagues*. » Id. « Neptune soulève une *vague* pesante, terrible, et la lance de toute sa force contre Ulysse. » Id. « Ulysse tomba dans la mer et les *vagues* le poussèrent contre le rivage. » Id. « Ces cavaliers hasardèrent de passer le fleuve à la nage. Leur troupe bien serrée résistait au courant, et rompait les *vagues*. » Volt.

ON NE SAURAIT, ON NE PEUT. Il n'y a pas moyen de.

On ne saurait nie qu'on ait le *savoir*, le talent, l'habileté : c'est une expression subjective qui marque proprement l'impuissance où on est. *On ne peut* nie qu'on ait le *pouvoir*, et comme le pouvoir dépend en partie du dehors, des facilités ou des obstacles qu'on y rencontre, c'est une expression objective dont l'idée essentielle est celle de l'impossibilité de la chose en elle-même. *Vous ne sauriez* contester une chose, tant vous en êtes certain, persuadé; *vous ne pouvez* contester une chose, tant elle est certaine, évidente. *On ne saurait* s'empêcher de craindre le péril; *on ne peut* changer le cours des saisons. *Nous ne saurions* faire ce que nous tenterions vainement, ce

pour quoi nous ne trouvons pas en nous assez de ressources; *nous ne pouvons* faire ce qui nous oppose une résistance trop forte ou ce pour quoi nous ne trouvons pas au dehors des secours suffisants : *Nous ne saurions* haïr le plaisir ni aimer la douleur; *nous ne pouvons* renverser les montagnes ni, à l'aide d'aucune lunette, apercevoir ce qui se passe dans la lune. « Dans l'état misérable où nous sommes, *nous ne saurions* par nous-mêmes nous rapprocher de Dieu, et *nous ne pouvons* pas même trouver, dans l'ordre des choses, une créature assez noble et assez pure pour nous réconcilier avec Dieu. » MAL.

On ne saurait est moins affirmatif, moins absolu, n'annonce qu'une grande difficulté; *on ne peut* se prend à la rigueur et se dit en parlant de ce qui est tout à fait infaisable. *On ne saurait* bien servir deux maîtres; *on ne peut* obéir en même temps à deux ordres opposés. *On ne saurait* éviter les maladies; *on ne peut* éviter la mort. *On ne saurait* douter de l'affection d'un ami éprouvé; *on ne peut* douter de la vérité des axiomes. « Les peuples pasteurs *ne peuvent* se séparer de leurs troupeaux qui font leur subsistance; *ils ne sauraient* non plus se séparer de leurs femmes, qui en ont soin. » MONTESQ. « Le style de l'Écriture porte un caractère de vérité qu'*on ne saurait* désavouer.... Quelque sentiment qu'on ait de Jésus-Christ, *on ne peut* disconvenir qu'il n'eût un esprit très-grand et très-élevé. » PASC.

OPINION, SENTIMENT, PENSÉE, AVIS. Manière de voir les choses; ce qui nous en semble.

Opinion paraît n'être pas sans rapport avec le grec ὄψις, la vue, ὄπτομαι, je vois. Il est séparé d'abord de *sentiment* par des différences manifestes et considérables.

L'*opinion* est quelque chose de général, de reçu, de commun à un plus ou moins grand nombre d'hommes. Le *sentiment*, au contraire, est quelque chose de particulier, de personnel, de propre à un seul homme ou à quelques-uns. C'est que nous *voyons* à peu près tous de même, au lieu que chacun a sa manière de *sentir*. On dit absolument, non pas le *sentiment*, mais l'*opinion*; l'*opinion* et la coutume (MAL.). « Origène en parlant ainsi ne donne point son *sentiment* particulier, il ne fait que rapporter l'*opinion* universelle. » VOLT. « On nous dira que le pape est au-dessus de toutes les lois; c'est le *sentiment* de Bellarmin; c'est l'*opinion* des théologiens romains. » ID. « S'attacher, pour ce qui regarde l'usage des mots, à son propre *sentiment* contre l'*opinion* commune. » VAUG. « Voilà ce que pensaient (sur Dieu) ceux qui raisonnaient le mieux en ces siècles de ténèbres et d'ignorance. L'*opinion* publique du monde, qui faisait la religion de ces temps-là, était encore bien au-dessous de ces *sentiments*. » BOSS. « La créance de la résurrection n'a pas seulement été une *opinion* populaire, mais le *sentiment* des sages et des savants. » BOURD. « S'agit-il de nos *sentiments* et des *opinions* particulières dont nous nous sommes laissé prévenir? » ID. « Pour découvrir le véritable *sentiment* d'un auteur, il n'y a qu'à observer quand il parle selon l'*opinion* commune. Lorsqu'il dit positivement le contraire de ce qu'on a coutume de dire, on a raison de juger que c'est son *sentiment*. » MAL. « Je lui fis excuse d'avoir mal pris son *sentiment*, et le priai de me dire s'ils ne condamneraient donc pas au moins cette autre *opinion* des jésuites qui fait tant de bruit. » PASC. « Je n'ai point de peine à enseigner les *opinions* que l'on m'a marquées, même les plus contraires à mes *sentiments* particuliers. » P. A.

Secondement, l'*opinion* est quelque chose qui a cours, qu'on agite, dont on dispute dans le monde ou dans les écoles, qui est sujet à discussion, quelque chose d'extérieur, d'emprunté, à quoi on ne tient pas beaucoup, dont on n'est pas fermement persuadé. Le *sentiment*, au contraire, est quelque chose dont nous sommes pénétrés, qui est le fruit d'un mûr examen, et qui emporte pleine et entière conviction. « Toutes ces *opinions* (des pyrrhoniens) qui ont fait tant de bruit dans le monde, n'ont jamais subsisté que dans des discours, des disputes ou des écrits, et personne n'en a jamais été sérieusement persuadé : c'étaient des jeux et des amusements de personnes oisives et ingénieuses; mais ce ne furent jamais des *sentiments* dont ils fussent intérieurement pénétrés, et par lesquels ils voulussent se conduire. » P. R. « Je ne pouvais préférer, par aucune raison solide, des *opinions*, qui, dans l'accablement du désespoir, ne me tentaient que pour augmenter ma misère, à des *sentiments* adoptés dans la vigueur de l'âge, dans toute la maturité de l'esprit, après l'examen le plus réfléchi, et dans des temps où le calme de ma vie ne me laissait d'autre intérêt dominant que celui de connaître la vérité. » J. J. « Les décisions hasardées avec le plus de confiance font le plus d'impression. Eh! qui sont ceux qui jouissent du droit de prononcer? Des gens qui, à force de braver le mépris, viennent à bout de se faire respecter et de donner le ton; qui n'ent que des *opinions* et jamais de *sentiments*, qui en changent, les quittent et les reprennent, sans le savoir, ni s'en douter, ou qui sont opiniâtres sans être constants. » DUCL.

Troisièmement, l'*opinion* est quelque chose d'objectif, qui existe indépendamment de telle ou telle individualité, qui a de la vogue, qui est plus ou moins répandu, plus ou moins vrai, probable ou solide. Mais le *sentiment* est subjectif, et ne se considère guère qu'en rapport avec le sujet ou l'esprit, dont il est la manière propre d'envisager les choses, qui l'a conçu, qui le maintient ou y demeure attaché. « Je vous ai représenté deux *opinions* différentes, qui se partagent les *sentiments* de tous les mortels. Les uns méprisent la vie; les autres estiment que leur plus grand bien, c'est de la pouvoir longtemps conserver. » BOSS. « C'est une chose étonnante que vous ayez le front de parler si haut ce langage, puisqu'il marque votre *sentiment* si à découvert, et vous convainc de tenir pour sûre en conscience cette *opinion* : qu'on peut tuer pour un soufflet. » PASC. « Ce ne sont pas les *sentiments* de M. Arnauld qui sont hérétiques; ce n'est que sa personne.... La grâce de saint Augustin ne sera jamais la véritable tant qu'il la défen-

dra.... Tant il porte de malheur aux *opinions* qu'il embrasse! » ID. « Il me dit que les examinateurs mêmes avaient dit que cette *opinion* est problématique, et qu'il était lui-même dans ce *sentiment*. » ID. « Nous n'avons pas entrepris, dans cette dissertation, d'examiner les *sentiments* de saint Augustin, à qui on attribue l'*opinion* que je viens de rapporter. » BOSS. « J'ai cru que ce qui le rendait si opiniâtre à ne me pas croire moi-même sur mes *sentiments*, c'est qu'il m'estimait trop pour s'imaginer que je fusse capable d'une *opinion* (savoir que toutes les planètes sont habitées) si extravagante. » FONT. On dit l'*opinion* du mouvement de la terre (MAL.), l'*opinion* de la métempsycose (MONTESQ.), et être ou entrer dans le *sentiment* ou dans les *sentiments* de quelqu'un (ACAD.). On traite une *opinion* de bonne ou de mauvaise; on cherche à découvrir le *sentiment* d'une personne.

La *pensée* est particulière et subjective comme le *sentiment*, auquel elle ressemble beaucoup. « Les hommes se rendent si fort dépendants de l'*opinion* des autres, qu'ils s'y laissent souvent emporter contre leurs propres *pensées*. » BOSS. « C'est par là que l'auteur s'excuse de s'être éloigné quelquefois des *opinions* les plus reçues dans les écoles, en leur préférant les *pensées* de quelques nouveaux théologieus. » ID. « Être hérétique, c'est suivre sa propre *pensée* et son *sentiment* particulier. » ID.

Mais la *pensée* n'a pas la certitude du *sentiment* : c'est quelque chose de hasardé comme une première idée, une inspiration subite, une ébauche, quelque chose qui n'a pas été assez réfléchi et qui tient de l'imagination. C'est par rapport aux vues particulières d'un homme ce qu'est quelquefois l'*opinion* dans l'ordre des croyances générales : comme l'*opinion* peut n'être qu'un préjugé, il arrive souvent à la *pensée* de n'être qu'une conjecture. « Vous pouvez consulter des personnes plus éclairées que moi sur les voies de Dieu, et je vous conjure même de ne suivre mes *pensées* qu'autant qu'elles seront conformes aux *sentiments* de ceux qui ont reçu de la Providence l'autorité sur vous. » FÉN. — D'ailleurs, *pensée* est un terme tout intellectuel, uniquement relatif à la science, aux choses sur lesquelles on raisonne. « Je commence par m'arrêter tout court en matière de philosophie, dès que je trouve une vérité de foi qui contredit quelque *pensée* philosophique. » FÉN. « Je suis très-obligé au R. P. de La Barde pour avoir pris la peine de lire mes *pensées* de métaphysique. » DESC. « Les anciens n'étaient-ils pas excusables dans la *pensée* qu'ils ont eue pour la voie lactée. » PASC. Mais le mot *sentiment* est esthétique (d'αἰσθάνεσθαι, sentir), c'est-à-dire plus propre quand il est question de choses de goût, ou bien de celles qui dépendent en quelque façon que ce soit de la sensibilité.

Ah! que ce *quoi qu'on die* est d'un goût admirable!
C'est à mon *sentiment* un endroit impayable. MOL.

« On ne hasardera sur les ouvrages de Molière rien qui soit contraire au *sentiment* du public éclairé. » VOLT. « Il y a plus de 60 ans que j'étudie l'art des vers, et peut-être suis-je en droit de dire mon *sentiment*. » ID. « La pauvre Vaubrun est toujours dans l'abîme de la douleur : je suis bien de votre *sentiment*, il y a de certaines pertes dont on ne doit point se consoler. » SÉV.

Voilà l'homme en effet. Il va du blanc au noir :
Il condamne au matin ses *sentiments* du soir.
BOIL.

Avis se distingue des trois mots précédents par un caractère qui ne convient qu'à lui. Il est pratique. L'*avis* est une manière de voir par rapport à ce qu'on doit faire : on *avise* aux moyens, à ce qu'il faut faire : et l'homme *avisé* vise bien au but, est prudent. On dit bien en parlant des philosophes, des savants et de tous ceux en général qui ne s'occupent que de théorie, leurs *opinions*, leurs *sentiments*, leurs *pensées;* on ne dit point leurs *avis*. Mais on dit proprement l'*avis* ou les *avis* d'un conseil, d'un médecin, d'un avocat, d'un confesseur, d'une assemblée, c'est-à-dire ce qu'ils jugent le meilleur parti. « Lorsque les restes de Pharsale se furent retirés en Afrique, Scipion, qui les commandait, ne voulut jamais suivre l'*avis* de Caton de traîner la guerre en longueur. » MONTESQ. « Je suivrai votre *avis*, ma chère enfant, je vais m'entretenir de l'espérance de vous revoir. » SÉV. On suit, on écoute un *avis*, on en profite, et c'est agir conformément à ce qu'il recommande. Mais on a, on prend, on embrasse une *opinion*, un *sentiment*, une *pensée;* ce qui ne marque autre chose qu'un simple assentiment ou une détermination de l'esprit. « Oseriez-vous traiter ce bénéficier de simoniaque dans vos confessionnaux, quelque *sentiment* que vous en ayez par vous-même, puisqu'il aurait droit de vous fermer la bouche, ayant agi selon l'*avis* de tant de docteurs graves? » PASC. — D'autres fois, ce que le mot *avis* a de propre, c'est d'être relatif, c'est-à-dire qu'il suppose un *avis* antérieur de la même personne, ou, comme il arrive dans les consultations, d'autres *avis* proposés par d'autres personnes. On a une *opinion*, un *sentiment*, une *pensée;* on change d'*avis*, on est de l'*avis* de quelqu'un. « Autant de têtes, autant d'*avis*. » J. J. « C'est pour cela que j'ai voulu avoir l'*avis* du médecin, afin de ne pas exposer sur mon seul *sentiment* cette infortunée à recevoir à faux une si cruelle atteinte. » ID. « Il m'accuse, très-sûrement sans en rien croire, de n'être point persuadé du *sentiment* que je soutiens. Moi, je le soupçonne, avec plus de fondement, d'être en secret de mon *avis*. » ID.

ÉLISE.

« Il pourrait y en avoir d'autres qu'elle qui seraient dans les mêmes *sentiments* (sur l'*École des femmes*).

DORANTE.

Je sais bien que ce n'est pas vous au moins, et que lorsque vous avez vu cette représentation...

ÉLISE.

Il est vrai, mais j'ai changé d'*avis*. » MOL.

« Voilà le *sentiment* de votre petite servante, et je suis assurée que bien des gens seront de mon *avis*. » SÉV. « Que deviennent le cuivre, le verre, le fer, avalés par l'autruche? Sur cela les *avis* sont partagés, et chacun cite des faits à l'appui de son *opinion*. » BUFF. « Quand ces vieillards étaient d'*avis* différents, ils étaient si modérés à

soutenir ce qu'ils pensaient de part et d'autre qu'on aurait cru qu'ils étaient tous d'une même *opinion.* » FÉN.

OPINION, SENTIMENT, AVIS. Ces mots se prennent bien dans le sens plus particulièrement propre à *avis*, dans le sens relatif; c'est-à-dire qu'ils peuvent s'employer tous les trois en parlant de gens qui jugent, confèrent ou consultent.

Alors *opinion* et *sentiment*, en vertu de leur terminaison active, expriment une opération, une manifestation, un développement; au lieu qu'*avis*, *a visu*, ayant une terminaison passive, marque un résultat. On expose son *opinion* ou son *sentiment;* on dit son *avis*. Le combat des *opinions* (PASC.) et l'opposition des *sentiments* (D'AG., VERT.) font concevoir à l'esprit une lutte, un conflit, un débat tumultueux; mais la différence des *avis* (VERT.), est une expression tout abstraite qui marque une contrariété essentielle, et non pas effective, sensible, extérieure, éclatante. *Opinion* et *sentiment* représentent un événement, le travail de la délibération; et *avis*, une chose, la décision prise. « C'est ce qui paraît par les *avis* des consulteurs auxquels le pape donna ces cinq propositions à examiner. J'ai ces *avis* entre les mains.... On y voit que leurs *opinions* furent partagées. » PASC. « Avant l'arrêt, loin de défendre le combat des *sentiments*, la loi le permet. Mais à peine l'arrêt est-il formé, qu'une soumission respectueuse doit succéder à cette contrariété d'*opinions :* l'*avis* du plus grand nombre des magistrats devient le sentiment de tous, et la vérité adopte éternellement ce que la justice a une fois décidé. » D'AG. « Le magistrat consulta encore les ministres, qui comparurent en conseil au nombre de quinze, tant pasteurs que professeurs. Leurs *opinions* furent partagées; mais l'*avis* du plus grand nombre fut suivi, et Nicolas exécuté. » J. J. Les juges ou les conseillers qui vont aux *opinions* expliquent et motivent plus ou moins longuement leurs manières de voir : « La compagnie fut enlevée de la belle, longue et forte *opinion* de d'Antin l'après-dînée. » S. S. Les juges qui vont aux *avis* font connaître ce qu'ils pensent, sans détail, en peu de mots. « Quand tous (dans le conseil de régence) eurent dit leur *avis* en deux mots, je ne doutai plus que le régent n'allât prononcer. » S. S.

L'*opinion* et le *sentiment* diffèrent aussi.

L'*opinion* est générale : l'*opinion* de la majorité, de la minorité d'une assemblée (ACAD.). Le *sentiment* est particulier : le *sentiment* de telle ou telle personne. Mon *opinion* est celle de mon parti, ou celle qui m'est commune avec d'autres; mon *sentiment* m'est exclusivement propre. Je partage une *opinion* déjà admise par un plus ou moins grand nombre d'hommes; je fais partager mon *sentiment*. Dans la délibération qui eut lieu dans le sénat sur les complices de Catilina, César ramena la plupart des sénateurs à son *sentiment* (VERT.). — Ensuite, l'*opinion* est quelque chose de purement intellectuel, à qui on ne tient que par conviction, par attachement pour la vérité. « Si le vertueux magistrat règne souvent sur les *opinions* des autres juges, c'est par la seule évidence de ses raisons. » D'AG. « Le roi, frappé de la solidité de ses raisonnements, embrassa son *opinion.* » LES. Le *sentiment*, au contraire, est quelque chose à quoi on tient et qu'on défend avec passion. « Le sénat s'assembla aussitôt. Servilius exposa la nécessité de relâcher quelque chose de la sévérité des lois. Appius, toujours invariable dans ses premiers *sentiments*, s'y opposa constamment. La diversité d'avis fit naître de l'aigreur entre eux. » VERT. « Philoctète et Nestor avaient déjà opiné qu'il fallait profiter d'une si heureuse occasion (offerte par un traître). Tous les chefs, éblouis par l'utilité d'une si facile entreprise, applaudissaient à ce *sentiment.* » FÉN. « Les hommes embrassent avec chaleur un faux *sentiment*, lorsque la passion le rend vraisemblable. » MAL. Les juges vont aux *opinions*, et non pas aux *sentiments :* ils doivent décider froidement, écarter toute prévention, ne céder à aucune impression de faveur ou de haine.

1° ORAGE, TEMPÊTE; — 2° OURAGAN, BOURRASQUE, TOURMENTE. Altération violente du beau temps, causant ou pouvant causer des désastres.

1° *Orage*, *tempête.*

Orage et *tempête* sont d'un usage très-fréquent, non-seulement au propre, mais encore au figuré.

L'*orage* se distingue par le contenu, par ce qu'il porte ou ce qui en sort : l'*orage* crève, comme la nuée, et on dit un *orage*, comme on dit une grêle de coups; l'*orage* ne se conçoit pas sans grêle ou sans pluie, sans quelque chose qui tombe du ciel. « Je ne saurais dissimuler encore longtemps : il faut tôt ou tard que l'*orage* crève. » J. J. « Il vint à propos un *orage* dans le temps que les troupes de Marc-Aurèle mouraient de soif. » VOLT.

> Si jusqu'à l'approcher tu pousses ton audace,
> Je fais sur toi pleuvoir un *orage* de coups. MOL.
> Quels *orages* de coups vont fondre sur ton dos !
> ID.

« Les habitants de la ville font pleuvoir sur les Romains un *orage* de pierres, de feux et de dards. » ROLL. Mais la *tempête* se distingue par le bruit et le tumulte; elle ne se conçoit pas sans les vents et une violente agitation de l'air; le verbe *tempêter* signifie faire du bruit par mécontentement. « Dieu commande aux vents et à la *tempête.* » FÉN. « Il se rembarque sans crainte, comme s'il avait dans ses mains les vents et les *tempêtes.* » BOSS. « Tout ce que j'ai pu faire pour me sauver moi-même de l'éclat de cette *tempête*, c'est de dire que.... » MOL. « L'Église battue des flots, agitée par la *tempête.* » MASS. « Grand Dieu, dès le premier jour que je voulus faire dans votre service, le monde soulevé contre moi ne m'annonçait que des *orages* et une grêle de malheurs prêts à fondre sur ma tête. Mais votre présence dissipa les vaines frayeurs qui m'alarmaient, et tout cet appareil bruyant de *tempête* n'a enfanté pour moi que le calme et la tranquillité. » ID. — Ce qu'on considère dans l'*orage*, c'est la matière et l'effet; dans la *tempête*, c'est la manifestation, le mouvement, le fracas. La peinture d'un *orage* se peut faire sur la toile, et l'imitation d'une *tempête* dans une composition musicale. « Jésus-Christ lâche la bride aux *tempêtes*,



il permet aux vents d'agiter les ondes et de pousser leurs flots jusques au ciel; cependant il n'est pas ému de cet *orage;* au contraire, il marche dessus avec une merveilleuse assurance, et foule aux pieds les flots irrités. » Boss. « Un héros, dans une tragédie, dit qu'il a essuyé une *tempête*, qu'il a vu périr son ami dans cet *orage*. Il touche, il intéresse.... » Volt. « Le soleil voyait de toutes parts, en se levant, le reste d'un cruel *orage....* Il vit un jeune nourrisson des Muses, à qui la *tempête* avait dérobé le sommeil.» Fén. « Ces nuages funestes tout d'un coup lancent la *tempête* et causent un *orage* qui précipite les vaisseaux dans le fond de la mer. » Buff. « Lorsque les airs sont agités par la *tempête*, légère comme le vent, la frégate s'élève jusqu'aux nues, et va chercher le calme en s'élançant au-dessus des *orages.* » Id. « L'aigle, en s'élevant au-dessus des nuages, peut passer tout à coup de l'*orage* dans le calme, jouir d'un ciel serein et d'une lumière pure, tandis que les autres animaux sont battus de la *tempête.* » Id. « J'aurais, dans cet endroit de mon récit, une occasion de vous faire une description de *tempête*, de peindre l'air tout en feu, de faire gronder la foudre, siffler les vents, soulever les flots, *et cætera;* mais laissant à part toutes ces fleurs de rhétorique, je vous dirai que l'*orage* fut violent et nous obligea de relâcher à la pointe de l'île de Cabrera. » Les.

Les *orages* ont lieu partout; on appelle ordinairement *tempêtes* les *orages* de mer, parce que ceux-ci nuisent, non par les choses qu'ils lancent d'en haut, mais par l'impétuosité du vent, par l'agitation désordonnée de l'air, à laquelle s'ajoute celle des flots. « Saint Augustin dit que la terre est agitée par les guerres comme la mer l'est par les *tempêtes.* En effet, le genre humain a ses *orages;* tels sont les tristes jours où nous voyons que le ciel semble couvert de tous côtés. » Fén. « Les *orages* qui agitent l'air le purifient; les *tempêtes* qui ébranlent et renversent la mer, lui font jeter les corps morts sur le rivage. » Boss.

Les *orages* sont en général moins considérables que les *tempêtes*. Les *orages* et les *tempêtes*. « Dans un temps d'*orage* et de *tempête.* » Mass., Roll. « Sur la côte de Malabar, les pluies, les *orages*, les *tempêtes* rendent l'air aussi froid qu'il peut l'être dans ce climat. » Buff. « On se laisse aller mollement au cours de ce fleuve de Babylone; mais les *orages* et les *tempêtes* ne tardent pas de s'y élever. » Mass. « Ces montagnes sont battues de l'*orage* et des *tempêtes* dans leurs parties basses, pendant qu'au sommet elles jouissent d'un beau soleil et de la sérénité parfaite. » Boss.

Au figuré, comme au propre, l'*orage* est plus petit que la *tempête*. « Doctrine établie sur la pierre, qui empêche les *orages* et les *tempêtes.* » Boss. « D'où sont partis ces fléaux? où auraient pu se former ces *orages* et ces *tempêtes*, si ce n'est sur les autels mêmes? » Mass. « Les *orages* et les *tempêtes* des intérêts humains viennent se briser vainement contre la fermeté de ce magistrat. » D'Ag. « Autrefois les souverains tenaient eux-mêmes leur parlement. Ils descendaient du trône pour monter sur le tribunal; et se partageant entre le bien public et le repos des particuliers, après avoir calmé ces grandes *tempête*, qui troublent les régions supérieures de l'État, ils venaient dissiper ces petits *orages* qui s'élèvent quelquefois dans les inférieures. » Fléch. — D'autre part, *orage* se dit de ce qui peut tomber sur et accabler, comme la pluie et la grêle, des disgrâces, des accidents, des réprimandes. « Lorsque mon père apprendra les choses, je vais voir fondre sur moi un *orage* soudain d'impétueuses réprimandes. » Mol. *Tempête* convient en parlant des persécutions, c'est-à-dire de ce qui vient de côté et pousse à la manière du vent, de ce qui tend à renverser. « Et que fera pour résister à de si violents efforts (soulèvements des souverains), et pour soutenir de si affreuses *tempêtes*, une petite troupe de gens (Jésus-Christ et ses disciples) livrés comme des victimes au pouvoir de leurs persécuteurs? » Bourd. On se met proprement à couvert de l'*orage*, et à l'abri de la *tempête*.

2° *Ouragan*, *bourrasque*, *tourmente*.

L'*ouragan* est une furieuse tempête, dans laquelle les vents opposés combattent les uns contre les autres et forment des tourbillons. « Il y a d'autres espèces de *tempêtes* que l'on appelle des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, et dans lesquelles les vents semblent venir de tous les côtés; ils ont un mouvement de tournoiement et de tourbillon auquel rien ne peut résister. » Buff. « Les *ouragans* ne sont que des tourbillons ou tournoiements d'air produits par des vents contraires. » Id. « Les *ouragans* sont le fléau des Antilles et de Madagascar, où ils agissent avec tant de fureur, qu'ils enlèvent quelquefois les arbres, les plantes, les animaux, avec toute la terre cultivée; ils font remonter et tarir les rivières, ils en produisent de nouvelles, ils renversent les montagnes et les rochers, ils font des trous et des gouffres dans la terre. » Id. « Le typhon n'est pas uniquement produit par le tournoiement des vents, comme l'*ouragan.* » Id. « On voit souvent, lorsque les vents sont violents et contraires, les *ouragans* élever des tourbillons de sable, de terre, et souvent ils enlèvent et transportent dans ce tourbillon les maisons, les arbres, les animaux. » Id. « Des *ouragans* m'ont arraché le fruit de douze ans de travail, et une assez longue maladie voulait m'emporter dans le pays où il n'y a point d'*ouragans* et où l'on ne sent pas le moindre vent coulis. » Volt. « Il y eut, le jour de la Chandeleur, un *ouragan* si furieux, que personne ne se souvient de rien qui eût approché d'une telle violence.... Le haut de l'église de Saint-Louis tomba; beaucoup de gens y furent tués ou blessés.... Cet *ouragan* a été l'époque du dérangement des saisons et de la fréquence des grands vents en toutes. » S. S. « Voilà le vent, le tourbillon, l'*ouragan*, les diables déchaînés qui veulent emporter votre château. » Sév.

La *bourrasque* et la *tourmente* sont des tempêtes qui ne se produisent que sur mer, et chacune a son caractère propre.

La *bourrasque* est subite et de peu de durée; c'est, en d'autres termes, un coup de vent. Une *bourrasque* imprévue (Mol.), inopinée (Scarr.). « Il survint une *bourrasque.* » Les. La *tour-*

mente est une tempête spontanée, ou considérée uniquement par rapport à la mer qu'elle *tourmente*, qu'elle agite, qu'elle met en confusion. « Les volcans anciennement submergés, avec les contrées qui les portaient, excitent sous les eaux des tempêtes si terribles, que dans une de ces *tourmentes* arrivées aux Açores, le suif des sondes se fondait par la chaleur du fond de la mer. » BUFF. « On dit que la *mer est courroucée*, pour dire qu'elle est fort agitée, et qu'il y a une grande *tourmente*. » VAUG. « Cette mer sans cesse battue par la *tourmente*, c'est la vie. » MARM. « La *tourmente* annonce que la mer a conçu les vents dans son sein. » ID. — Au figuré, *bourrasque* veut dire un accès d'humeur. « Je n'ai jamais été follement prodigue que par *bourrasque*. » J. J. Et *tourmente* désigne une agitation interne, une sorte de fermentation. « Dans tous les lieux où le peuple a coutume de s'assembler les jours de fête, la fermentation fut extrême. Le Palais-Royal était rempli d'une foule agitée, comme les flots de la mer le sont dans la *tourmente*. » MARM.

ORGUEIL, SUPERBE, AMOUR-PROPRE, MORGUE. Opinion trop avantageuse de soi-même.

L'Académie définit ainsi tous ces mots et ne paraît mettre entre eux aucune différence bien nette. Cependant chacun d'eux a une nuance particulière qui doit empêcher de le confondre, non-seulement avec ses synonymes indiqués ici, mais encore avec tous ceux qu'on pourrait lui comparer, comme *présomption*, *vanité*, *suffisance*, etc. (voy. l'article suivant).

Orgueil est le terme général, commun, de tous les styles.

Auprès d'elle est l'*Orgueil* qui se plaît et s'admire.
VOLT.

Le mot *orgueil* a toutefois son idée propre. Le primitif, quel qu'il soit, d'où il dérive, doit signifier l'enflure; car il y a le plus grand rapport entre l'enflure et l'*orgueil*. S'*enfler* est synonyme de s'*enorgueillir*; on dit bien *enflé*, *gonflé*, *bouffi d'orgueil*, et dans ces façons de parler on ne saurait substituer à *orgueil* aucun de ses synonymes. « L'*orgueil* est une enflure du cœur par laquelle l'homme s'étend et se grossit en quelque sorte en lui-même, et rehausse son idée par celle de force, de grandeur et d'excellence. » NIC. « L'*orgueil* enfle la bonne opinion qu'on a de soi. » MARM. Il fait que nous sommes pleins de nous-mêmes, pleins de l'idée et du sentiment de nos qualités, de nos perfections, au point d'en être comme enflés, au point même de ne pouvoir nous contenir et de crever : on crève d'*orgueil* (ACAD.). Cette double image caractérise suffisamment l'*orgueil*.

Superbe, substantif, ne diffère pas essentiellement d'*orgueil* : c'est la traduction exacte, et, pour ainsi dire, le calque de *superbia*, nom de l'*orgueil* en latin. Autrefois on l'employait communément, quoiqu'il eût été condamné par Vaugelas, et on le trouve encore à la place d'*orgueil* dans Corneille et dans Pascal. A présent, il n'est guère usité que dans une des parties de notre langue qui se sont le plus lentement affranchies du latin, c'est-à-dire dans le langage de la dévotion. Et encore là même, c'est presque toujours un archaïsme, ou un terme dont on se sert par dérision. « On est obligé, chez les chrétiens, de croire les contradictions pour humilier la *superbe* de l'esprit. » VOLT. « Les jésuites étaient si orgueilleux qu'ils ne voulaient pas qu'on blâmât leur *orgueil*. D'où leur venait ce péché de la *superbe* ? » ID. « Toujours de l'*orgueil*, notre frère ! toujours de la *superbe* ! ne vous corrigerez-vous jamais ? » ID. — Cependant, le mot *superbe* étant tout latin pourrait être conservé pour représenter l'*orgueil* au suprême degré, et par exemple, celui d'un souverain absolu, tel que Louis XIV ou Grégoire VII. C'est le sens que lui donne Saint-Simon. « M. du Maine et son parti connaissaient jusqu'à quelle faiblesse la tendresse et la *superbe* du roi l'avaient jeté pour ses bâtards.... On sentira jusqu'à quel point Mme la duchesse d'Orléans était possédée du démon de la bâtardise, et que la *superbe*, poussée jusqu'au fanatisme, était devenue sa suprême divinité.... Rien ne blesse tant la *superbe* des rois que.... La *superbe* de la prétendue infaillibilité du pape l'empêcherait toujours de souffrir que d'autres attentassent à interpréter ses condamnations. » « J'ai pris ces jours-ci votre édition des Mémoires de Grammont; j'ai relu l'épître dédicatoire, elle m'a fait monter la *superbe* à la tête. » DUDEFF. On dirait très-bien aussi la *superbe* épiscopale.

L'*amour-propre* est une passion, et même, à vrai dire, la source de toutes les passions. Aussi en garde-t-il les caractères lorsqu'il est pris dans le sens de l'*orgueil* et qu'il lui ressemble le plus. C'est un *orgueil* sensible, irritable, susceptible, qui fait qu'on s'offense aisément. « Il m'écrivit une lettre; je ne daignai pas y répondre. Il sentit le dédain caché sous ce silence; son *amour-propre* en fut blessé vivement. » J. J. « Dieu prend plaisir à punir notre *orgueil* par notre *orgueil* lui-même, en se servant de notre *amour-propre* pour nous faire souffrir, quand, par un excès de délicatesse et de sensibilité dont notre *orgueil* est le principe, nous ne voulons rien souffrir. » BOURD. « Notre *amour-propre* souffre plus impatiemment la condamnation de nos goûts que de nos opinions. » LAROCH. « Ménager l'*amour-propre* de quelqu'un. » MASS. — D'autre part, c'est un *orgueil* aveugle qui nous jette dans des illusions sur ce qui nous regarde, et qui, par suite, nous rend ridicules aux yeux des autres. « L'*amour-propre* est fertile en illusions. » J. J. « L'*amour-propre* nous aveugle d'ordinaire.... C'est le plus grand des flatteurs. » LAROCH. « Un *amour-propre* aveugle. » ROLL. « La conversation tomba sur les effets ridicules de l'*amour-propre*. » LES.

La mouche et la fourmi contestaient de leur prix :
O Jupiter, dit la première,
Faut-il que l'*amour-propre* aveugle les esprits !
LAF.

Elle avait souhaité d'apprendre quelque trait,
Qui lui fit voir, entre autre chose,
L'*amour-propre* donnant du ridicule aux gens.
ID.

DORINE.
Son esprit (de Tartufe) est rusé,
Et peut-être à surprendre il sera malaisé.

ELMIRE.
Non; on est aisément dupé par ce qu'on aime,
Et l'*amour-propre* engage à se tromper soi-même.
MOL.

Morgue signifie l'*orgueil* de la contenance, celui qui consiste à prendre un air grave, austère, imposant, même menaçant, afin d'inspirer le respect ou la crainte, ou bien le respect et la crainte. « La *morgue* des grands. » LABR.

T'ai-je tracé la vieille à *morgue* dominante,
Qui veut, vingt ans encore après le sacrement,
Exiger d'un mari les respects d'un amant. BOIL.

« La *morgue* présidentale. » S. S. « La *morgue* de la dignité de la grand'chambre. » ID. « Le but de toutes les fantaisies des femmes est de désorienter un peu la *morgue* masculine. » J. J. « Je m'attendais que Grimm me recevrait les bras ouverts. Il me reçut en empereur romain, avec une *morgue* que je n'avais jamais vue à personne. » ID. « En enseignant les jeunes filles, point d'air fâché, point de *morgue*. » ID. « La bourgeoisie de Genève leur deviendrait encore si respectable qu'avec leur *morgue* ils trembleraient devant elle. » ID.

Et notre philosophe enfin s'est décelé,
Il a repris sa *morgue* et son humeur austère. DEST.

« Ces grands seigneurs ne se font respecter qu'à force de *morgue*. » VOLT. « Jamais on ne vit tant de grandeur et si peu de *morgue* (que dans le roi de Prusse). » ID. « L'abbé de Saint-Pierre ne blâmait nullement l'air sérieux de Louis XIV, que d'autres appelaient *morgue* royale. » D'AL. « Le grand inquisiteur, assis dans un fauteuil, au bout d'une longue table, tenait sa *morgue*. » LES. « Ces commis des bureaux, voulant qu'on eût autant de respect pour eux que pour des secrétaires d'État, affectaient une orgueilleuse gravité.... Je les attendais à table, pour les voir peu à peu changer de maintien. Mais ni ma bonne humeur, ni les agaceries des dames ne purent leur faire perdre leur *morgue* de bureau. » ID. — Ce mot a une origine vulgaire : il signifie d'abord l'endroit, à l'entrée d'une prison, où on tient quelque temps ceux qu'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder fixement pour les reconnaître ensuite. Aussi n'est-il guère que du style de la conversation et des lettres.

I. ORGUEILLEUX, SUPERBE, SUFFISANT, PRÉSOMPTUEUX, AVANTAGEUX, IMPORTANT, VAIN, GLORIEUX. — II. DÉDAIGNEUX, FIER, HAUT, HAUTAIN, ALTIER, IMPÉRIEUX, ARROGANT, ROGUE, INSOLENT. L'excès d'estime pour soi-même, une trop grande ou trop bonne opinion de son mérite personnel, effet de l'aveuglement de l'amour-propre, c'est ce qu'expriment en commun tous ces mots et ce qui fonde leur synonymie.

Mais ils se divisent d'abord en deux classes principales. Les uns sont absolus, les autres relatifs : les uns signifient des défauts solitaires, qui ne regardent que le sujet auquel on les attribue, qui ne le font considérer qu'en rapport avec lui-même; les autres désignent des défauts qui ont de l'influence au dehors, des manières de se conduire par lesquelles on fait sentir sa supériorité au reste des hommes, on les blesse, on les irrite, on les indigne. C'est, d'une part, quelque chose de ridicule, et, de l'autre, quelque chose d'odieux. Qu'un homme soit *orgueilleux*, *superbe*, *suffisant*, *présomptueux*, *avantageux*, *important*, *vain* et *glorieux*, il ne se compare point à vous, il ne cherche point à vous abaisser, il se borne à la satisfaction de lui-même, à se complaire en lui-même, vous n'avez point à vous en fâcher, à lui en faire un crime, vous pouvez seulement le plaindre ou vous permettre d'en rire. Mais qu'un homme soit *dédaigneux*, *fier*, *haut*, *hautain*, *altier*, *impérieux*, *arrogant*, *rogue*, *insolent*, dès lors, non content de croire qu'il vaut beaucoup, il s'imagine valoir beaucoup mieux que les autres, et il le leur fait sentir par des procédés ou des paroles dont on s'offense justement. Dans le fait, nous ne nous plaignons pas des *orgueils*, des *suffisances*, des *présomptions*, des *importances*, des *vanités* d'un homme envers nous; ces substantifs n'ont pas même de pluriel en ce sens, tant ils sont peu propres à désigner des actes ou un genre de conduite. Mais on se plaint avec raison des *dédains*, des *fiertés*, des *hauteurs*, de l'*arrogance* et des *insolences* de quelqu'un. On peut dire de tous les mots de la première classe comparés à ceux de la seconde ce que Labruyère dit de l'*important* par rapport à l'*arrogant* : « Pendant que l'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom; dès qu'on s'en plaint, c'est l'*arrogant*. »

I. *Orgueilleux*, *superbe*, — *suffisant*, *présomptueux*, *avantageux*, — *important*, *vain*, *glorieux*. Très-prévenu en sa faveur, qui a une grande estime de soi-même, mais sans se comparer aux autres, et sans prétendre les humilier, les accabler de sa supériorité.

1° *Orgueilleux* et *superbe* sont les deux termes les plus généraux. Chacun d'eux a pourtant sa nuance particulière.

Orgueil a beaucoup de rapport avec *orgelet*, petite enflure qui vient à la paupière, et qui ressemble à un grain d'*orge*. L'*orgueil* est en effet comme une enflure de l'âme : l'*orgueilleux* est tellement plein de lui-même qu'il en paraît tout bouffi; il se gonfle comme la grenouille de Lafontaine; il est enflé de son mérite, il se rengorge. « Il se contemple, il s'admire à peu près comme s'il était seul au monde : l'estime qu'il a pour lui paraît lui suffire, il ne songe pas qu'il y a d'autres hommes. » COND. Il se sourit à lui-même et se croit sans défaut. En un mot, ce qui le caractérise, c'est la plénitude du contentement de soi pour des perfections imaginaires ou tout au moins supposées, et une sorte de bouffissure de l'âme qui en est l'effet.

Ce qui caractérise le *superbe*, c'est une idée de grandeur et de faste. *Superbe* est traduit exactement du latin *superbus;* et, dans une autre acception, ce mot signifie pompeux, magnifique. De là vient qu'on n'emploie *superbe* que dans le grand et pour exprimer un *orgueil* qui se montre avec éclat. Il faut occuper un rang éminent, et se trouver au moins dans un état où on brille des avantages de la fortune, pour être *superbe;* on ne qualifiera pas de *superbe*, mais bien d'*orgueilleux*, un valet, un crocheteur, un men-

fiant. On est *orgueilleux*, mais non pas *superbe*, dans toutes les conditions. D'autre part, on peut être *orgueilleux* sous les apparences de l'humilité; mais on n'est *superbe* qu'avec ostentation, à visage découvert, et le front levé. « La cour *superbe* de Vienne. » S. S. « Le plus parfait des anges avait été le plus *superbe*. » Boss. « Voyez-moi cette femme dans sa *superbe* beauté, dans son ostentation, dans sa parure. » Id. « La mort confond et réduit en poussière les plus *superbes* monarques, comme les derniers de leurs sujets. » Id. « Le pharisien est le plus *superbe* de tous les hommes. » Bourd.

. . . . Dans un des parvis, aux hommes réservé,
Cette femme *superbe* (Athalie) entre le front levé.
Rac.

J'ai vu plus d'un héros, subjugué par sa flamme,
Superbe avec les rois, faible avec une femme.
Volt.

J'étais jeune et *superbe*, et nourri dans un rang
Où l'on puisa toujours l'orgueil avec le sang.
(Œdipe). Id.

2° *Suffisant*, *présomptueux* et *avantageux* ont entre eux la plus grande ressemblance; car ils dénotent tous trois une même sorte d'*orgueil*, celle qui consiste à s'en faire accroire, à se faire illusion sur ce qu'on peut. « L'orgueil qui vient d'une confiance aveugle dans nos forces, nous l'avons nommé *présomption*. » Vauv. Or; cette espèce d'orgueil caractéristique du *présomptueux*, lui est évidemment commune avec le *suffisant* et l'*avantageux*.

Des trois mots le plus facile à distinguer est *suffisant*. L'usage lui a assigné une signification moins étendue qu'aux deux autres; il a uniquement rapport à ce qu'on croit pouvoir en matière de jugements et de critique. En sorte que le *suffisant* a l'*orgueil* de la capacité doctorale, du pédantisme; il ne doute de rien; il est tranchant et décisif. « Nous sommes des ignorants sur tous les premiers principes. A l'égard des ignorants qui font les *suffisants*, ils sont au-dessous des singes. » Volt. « Il est difficile de prendre un ton plus *suffisant* (que l'abbé Desfontaines dans son journal), et d'entendre plus mal ce qu'il loue et ce qu'il condamne. » Id. « Dans ce livre règne un air de *suffisance*, un ton décisif et tranchant qui a été blâmé. » Id.

Des gens savants, instruits sans *suffisance*. Id.

« Un gouverneur *suffisant* et sot, qui, pour tout mérite, saluait avec grâce. » Marm. « Il est bien persuadé de sa supériorité, mais elle ne le rend ni *suffisant* ni pédant. » Dudeff. « Ce commentaire était nécessaire pour réprimer la *suffisance* étourdie de nos ignorants critiques. » Lah. « Les pharisiens faisaient l'étude de la loi avec tout le faste et toute la *suffisance* dogmatiques. » J. J. « Observez à Paris, dans une assemblée, l'air *suffisant* et vain, le ton ferme et tranchant d'une impudente jeunesse. » Id. « La Samaritaine était une hérétique vaine et *suffisante*, opiniâtre et indocile, préoccupée de son erreur et déterminée à la soutenir. » Bourd. Dans sa comédie du *Glorieux*, Destouches voulant représenter aussi ce personnage comme *suffisant* dit :

Persuadé d'ailleurs de son habileté,
Il décide sur-tout avec autorité.

Restent *présomptueux* et *avantageux* qui regardent la capacité en tout genre, et supposent une confiance en nos moyens qui fait que nous comptons réussir dans quoi que ce soit.

Le *présomptueux* présume, *præ sumit*, c'est-à-dire croit d'avance qu'il viendra à bout de telle ou telle chose, et ose en conséquence. L'*avantageux* pense ou juge *avantageusement* de soi. C'est plutôt dans les occasions prochaines d'agir et par rapport à telles ou telles actions à faire qu'on est *présomptueux*; c'est plutôt en général et quand aucune occasion de passer aux effets ne se présente encore qu'on est *avantageux*. Ce qui frappe dans le *présomptueux*, c'est la certitude du succès et la hardiesse à entreprendre : aucune difficulté ne l'effraye, il est téméraire. « Passer pour *présomptueux* et pour téméraire. » Mol. « Si votre pénitence est accompagnée de ces trois conditions, vous pouvez, sans être téméraire et *présomptueux*, faire fond sur elle. » Bourd. « L'ambitieux est bien *présomptueux*, s'il se procure les honneurs dans la persuasion qu'il en est digne. » Id. « Souvenez-vous de la sainte simplicité de nos pères. Chacun mesurait ses emplois à ses propres forces. L'ambition n'était ni *présomptueuse*, ni inquiète. » Fléch. « Le maréchal de Villeroi était également déplacé à la tête et des conseils et des armées, *présomptueux* et incapable. » Marm. Ce qui frappe dans l'*avantageux*, c'est uniquement la plénitude de confiance en sa capacité : il commanderait les armées, il gouvernerait les États, il captiverait les femmes les plus rebelles; il ne lui manque qu'une occasion ou une place pour justifier la bonne opinion qu'il a de son pouvoir. C'est un fat. Le défaut du *présomptueux* tire plus à conséquence, car il l'expose à des désappointements; on doit souvent le plaindre. Celui de l'*avantageux* n'est que ridicule, d'autant qu'il se borne ordinairement au ton, à l'air, aux paroles. L'épithète d'*avantageux* convient surtout et a surtout été appliquée aux petits-maîtres et aux marquis qui sont parfaitement définis par l'Académie : des jeunes gens qui prennent des airs *avantageux*. « Molière peignit ceux que l'on a appelés depuis les marquis.... Il y en avait qui poussaient cet air *avantageux* et cette envie dominante de se faire valoir jusqu'au plus grand ridicule. » Volt. « On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, celle des *importants*, on appelait celle de Condé, le parti des *petits-maîtres* : ce nom de petit-maître s'applique aujourd'hui à la jeunesse *avantageuse* et mal élevée. » Id. « On ne lui trouvera pas à Potsdam l'air évaporé et *avantageux* de nos prétendus marquis français. » Id. « On voit dans cette comédie un marquis ridicule, *avantageux* et poltron. » Lah. « Qu'ai-je trouvé? un fat, un jaloux; un homme *avantageux*, qui croit que la vertu la plus sévère ne demande pas mieux que de lui céder. » Marm. « Il n'avait point l'air ni le ton fat et *avantageux*. » J. J. « Je sentais trop le ridicule des galants surannés pour y tomber, et je n'étais pas homme à devenir *avantageux* et confiant sur mon déclin. » Id.

3° *Important*, *vain* et *glorieux* forment une espèce à part. Ils sont relatifs, non plus à ce



qu'on peut, comme les précédents, mais à ce qu'on est ou à ce qu'on a fait. L'homme *suffisant*, *présomptueux* ou *avantageux* n'est pas timide. L'homme *important*, *vain* ou *glorieux* n'est pas modeste.

Il en est de l'*important* dans cette classe de mots comme du *suffisant* dans la précédente. Il diffère sensiblement de ses deux synonymes. Il semble d'abord marquer une qualité plus fixe, un caractère plus constant : on n'est pas *important* de quelque chose, comme on en est *vain* ou *glorieux*. Ensuite, *important* n'a pas une aussi grande étendue de signification : au lieu qu'on est *vain* et *glorieux* quand on s'exagère ou qu'on exagère toutes ses qualités et toutes ses actions quelles qu'elles soient, on n'est *important* que quand on s'en impose et qu'on en impose sur le personnage qu'on fait et sur le rôle qu'on joue. Être *important* ou faire l'*important*, c'est se figurer qu'on est considérable, d'un grand poids, qu'on a beaucoup de crédit, beaucoup d'influence; en un mot, c'est se croire un personnage.

Se croire un personnage est fort commun en France;
On y fait l'homme d'*importance*. LAF.

« Saumery à la fin se crut un personnage; il fit le gros dos et l'*important*. » S. S. « Saint-Germain Beaupré, ennuyeux et plat *important* qui n'avait jamais été de rien. » ID. « On ne trouverait pas la même bonne foi dans le mépris dont certains hommes fastueusement décorés ont quelquefois gratifié les lettres. Ce mépris pouvait bien n'être en eux que le masque de la haine; car la vanité pusillanime feint de mépriser ce qu'elle craint, et ceux des gens de lettres qui sentent la noblesse et la dignité de leur état sont redoutables à la sottise *importante*. » D'AL. D'autres fois l'*important* se tient et se fait passer pour indispensable; on le voit s'empresser, faire des embarras, offrir ses bons offices; vous diriez qu'on ne peut se passer de lui; c'est la mouche du coche. « Cimon, après son retour, sans se faire prier, sans se plaindre ni faire l'*important*, et sans chercher à faire durer une guerre qui le rendait si nécessaire à sa patrie, lui rendit promptement le service qu'on attendait de lui. » ROLL.

Vain et *glorieux* paraissent différer extrêmement peu. Outre qu'ils se disent, comme *important*, eu égard à ce qu'on est et à ce qu'on fait ou à ce qu'on a fait, et non pas à ce qu'on peut, ils expriment au plus haut point le désir de l'estime et de la louange. Le *vain* et le *glorieux* se *vantent* et se *glorifient*, c'est-à-dire font sonner haut ce qu'ils ont et ce qu'ils font ou ce qu'ils ont fait : ils dépendent de l'opinion, ils tiennent à ce qu'on fasse cas de leur personne, ils veulent avoir place dans l'esprit des hommes.

Mais *vain*, de *vanus*, vide, fait penser à la vanité, à l'inanité, à la frivolité, au peu de valeur des choses pour lesquelles on veut être considéré; et *glorieux*, en vertu de sa terminaison réplétive, marque plénitude dans l'opinion qu'on a de son mérite et dans l'étalage qu'on en fait. Le *vain* a de la *vanité*, et la *vanité* consiste à se faire valoir par les petites choses (VOLT., LABR.). « La *vanité* est l'*orgueil* des petites choses. » LAH. Le *glorieux* est tout plein de sotte gloire ou de vaine gloire; il en regorge. C'est l'*orgueilleux*, mais l'*orgueilleux* qui, non content de se complaire en lui-même, cherche à faire partager aux autres l'excessive bonne opinion qu'il a de lui-même. D'ailleurs, *glorieux*, en opposition à *vain*, et par son rapport à *gloire*, suppose plutôt de grandes et de belles choses pour lesquelles on prétend être, non-seulement estimé, mais admiré.

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la gabelle.
Celui-ci, *glorieux* d'une charge si belle,
N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé.
Il marchait d'un pas relevé,
Et faisait sonner sa sonnette. LAF.

« Si elle manquait par mégarde à saluer quelqu'un : Voyez-vous, dirait-on, cette madame la marquise, qui fait tant la *glorieuse*? C'est la fille de M. Jourdain. » MOL. « Le père Castel est encore tout *glorieux* des combats qu'il a soutenus contre Newton, Leibnitz, etc. C'est le Don Quichotte des mathématiques. » VOLT. « Albucius, ayant été envoyé en Sardaigne, donna la chasse à quelques misérables troupes de brigands. Après quoi aussi *glorieux* que s'il eût gagné quelque importante victoire, il fait dans sa province la cérémonie d'une espèce de triomphe. » ROLL. « Celui des hommes qui, dans sa fantaisie, se croirait l'inventeur de tout cela (les *Annales* de Tacite, les poëmes d'Homère et de Virgile, etc.), serait un fou bien *glorieux*! » MARM. — « Marsin fut remplacé par deux hommes les plus *vains*, les plus arrogants qu'il fût possible de choisir pour aliéner une nation fière, le cardinal d'Estrées et l'abbé son neveu; l'un tout *glorieux* de la pourpre; l'autre, dévoré d'ambition. » ID.

II. *Dédaigneux*, *fier*, *haut*, *hautain*, *altier*, *impérieux*, — *arrogant*, *rogue*, *insolent*. Les hommes auxquels on donne ces qualifications non-seulement s'estiment beaucoup, mais encore font peu de cas des autres et le leur témoignent.

Mais d'abord *arrogant*, *rogue* et *insolent* sont plus éloignés de se prendre en bonne part; ils renchérissent sur *dédaigneux*, *fier*, *haut*, *hautain*, *altier* et *impérieux*; car ceux-ci expriment seulement qu'on se préfère aux autres, qu'on se croit plus qu'eux, qu'on les regarde à peine, qu'on les toise, au lieu qu'*arrogant*, *rogue* et *insolent* indiquent qu'on s'élève, non pas au-dessus, mais contre les autres (*ad*, *in*), qu'on entreprend contre eux, qu'on les malmène. D'ailleurs, c'est surtout par les discours que se montrent l'*arrogance* et l'*insolence*.

1° *Dédaigneux*, *fier*, *haut*, *hautain*, *altier*, *impérieux*.

Le peu de cas que nous faisons des autres est exprimé purement et simplement par *dédaigneux*; ce mot est tout objectif, c'est-à-dire relatif à l'objet, aux personnes qui sont l'objet du *dédain*. La même idée est seulement contenue dans *fier* et dans *haut*, qui, de plus, signifient la bonne opinion que nous avons de

nous-mêmes. On peut être *dédaigneux* sans *orgueil*, sans *fierté*, ni *hauteur* : « Dieu nous délaissera par un sentiment de *dédain*.... Comment supporter le *dédain* d'un Dieu? » Boss. C'est-à-dire que Dieu nous rebutera, rien de plus. Sans doute, on n'est d'ordinaire *dédaigneux* que parce qu'on est plein d'estime pour soi; mais c'est ce que *dédaigneux* ne marque pas explicitement. Le *dédaigneux* voit les autres bien au-dessous de lui; ce qui le frappe, ce sont leurs imperfections, leur bassesse ou leurs torts : le *haut* et le *fier* se croient bien au-dessus des autres, ils sont pénétrés de leurs avantages, de leur supériorité, de leur excellence. On est très-sensible au *dédain*, on en est mortifié, vexé; quoiqu'on soit piqué de la *fierté* et de la *hauteur*, on ne peut quelquefois s'empêcher d'en rire. Aussi dit-on une sotte *fierté* et une sotte *hauteur*. Le *dédaigneux* vous méprise, c'est un fait. Dans *fier* et dans *haut*, cette idée est accompagnée d'une autre dont il faut tenir compte et qui atténue l'idée de mépris par cela seul qu'elle ne la laisse pas pure. « Plein d'un mépris *dédaigneux* pour les coutumes de son pays. » Roll. « Il témoignait du mépris pour tout le monde; il écoutait avec un air *dédaigneux* ceux qui lui parlaient. » Id. « Qu'ils étaient *dédaigneux*, et qu'ils méprisaient les autres hommes! » Boss. « Je ne veux point que les âmes humbles fassent ainsi les *dédaigneuses* et les dégoûtées. » Id. « Qui ne dirait, à voir ces airs *dédaigneux* et malhonnêtes, que je me les suis attirés par quelque extravagance manifeste? » Id.

As-tu vu sa froideur................,
Ce courroux *dédaigneux* dont il m'ose accabler?
Qu'ai-je donc fait, Tancrède? Ai-je pu vous déplaire? Volt.

La *fierté* et la *hauteur* paraissent équivaloir tout à fait l'une à l'autre. Elles diffèrent pourtant.

Le *fier* est plus près du *dédaigneux*, et le *haut*, de l'*impérieux*. Le *fier* ne se communique pas, ne se commet pas, ne se familiarise pas, met une grande distance entre lui et les autres; en effet, ce mot vient de *ferus*, farouche, sauvage, qui s'est dit surtout des animaux (*feræ*), qui fuient l'homme, qui vivent loin de lui, par opposition à ceux qui sont apprivoisés. Une femme *fière* et dédaigneuse (Labr.), un *fier* dédain (Mol.). Mais la *hauteur* consiste à se croire et à se tenir haut, au-dessus des autres, à affecter le commandement. « Si vous étiez de ces supérieures *hautes* et impérieuses qui pensent bien plus à relever leur autorité qu'à l'adoucir et à la tempérer.... » Bourd. « La *hauteur* impérieuse du roi. » Volt. — Le *fier* n'a rien de commun avec l'*impérieux* : c'est, par exemple, un noble, qui, se figurant être d'une autre caste ou d'une autre nature que vous, ne veut pas entrer en rapport avec vous, ne veut pas que vous l'approchiez, se tient à l'écart et sur le quant à soi. *Fier* comme un gentilhomme (Lah.). Le *haut*, au contraire, domine ou veut dominer : ce n'est pas de la distance qu'il met entre vous et lui, mais de la *hauteur*; il ne s'éloigne pas, il ne vous évite pas, il ne refuse pas de vous parler ou de vous saluer, mais il vous tient au-dessous de lui, il tend à vous maîtriser. « On livre en gros aux premiers de la cour l'air de *hauteur*, de *fierté* et de commandement, afin qu'ils le distribuent en détail dans les provinces. » Labr. Air de *fierté* et de commandement est évidemment mis ici après air de *hauteur*, pour l'expliquer. — Si le *fier* changeait, il cesserait d'être roide, rustique, intraitable, difficile à manier, pour devenir affable, accessible, accort, liant, familier. Si le *haut* changeait, au lieu de prendre des airs de *hauteur* et d'empire, il se mettrait au niveau de tous, se ferait petit avec les petits, ferait sentir l'autorité le moins possible, et même deviendrait, au besoin, docile et soumis. — Les nobles et les riches sont *fiers*; les grands, les supérieurs, les maîtres sont *hauts*.

Haut, *hautain* et *altier* ont le même radical, le latin *altus*, et signifient essentiellement, qui a de la hauteur, qui se croit supérieur aux autres et tend à les dominer.

Haut et *hautain* ont déjà été distingués dans la Ire partie, p. 260. *Haut* est le mot simple, générique; il annonce la *hauteur* en soi, intrinsèque, dans l'âme, dans les sentiments. *Hautain*, qui tient du *haut*, qui marque ou respire de la hauteur, représente cette qualité extérieurement, dans le ton, dans les manières : un discours *hautain* (Volt.); une parole (Fén.), une sentence (J. J.), une réponse (Volt.), une conduite (Id.) *hautaine*. L'esprit *haut* a de la hauteur : l'esprit *hautain* se fait remarquer et déplaît par ses hauteurs, par ses manières *hautaines*; il manifeste toujours sa hauteur par des signes, par l'air, la contenance, les allures; quoiqu'il n'ait pas peut-être autant de hauteur, au fond il choque davantage. *Hautain* se dit surtout bien des enfants (Rac., J. J., Labr.), parce qu'ils ne peuvent guère avoir que l'image, le ton, les gestes de la hauteur : du moins c'est par là qu'ils commencent. Enfin, *hautain* peut vouloir dire une hauteur affectée, au lieu que celle qui est exprimée par *haut* est toujours naturelle. « Bocchoris était bien fait, vigoureux, d'une mine *haute* et fière. » Fén. « Une sœur de saint Bernard vint un jour le visiter, brillante de pierreries, avec une mine *hautaine* et un équipage superbe. » Boss.

Altier est par sa forme plus près du latin *altus*, le radical commun à ces trois mots. Aussi est-il le plus noble et le plus usité en poésie; et, quant à sa signification, il peut passer pour le superlatif de *haut* et de *hautain*. Le *haut* et le *hautain* nous abaissent, nous humilient, nous mettent au-dessous d'eux : l'*altier* nous intimide, et veut nous asservir. La hauteur de l'*altier* est dure, inflexible, violente, superbe, dominatrice, vindicative. « Humeur *altière* et violente. » Les. « L'âme de cette ligue était Pie V, pontife *altier*, ambitieux, remuant, sévère, cruel même. » Cond. « Le gouvernement ecclésiastique n'a rien d'*altier* ni de violent. » Boss. « Saurin était un esprit *altier* et inflexible. » Volt. « Louvois, dur et *altier*, était né pour bien servir plutôt que pour faire aimer son maître. » Id. « Richelieu, cette âme *altière*, voulait absolument que

l'Académie condamnât le Cid. » Id. « Calvin était un très-méchant homme, *altier*, dur, vindicatif et sanguinaire. » Id. On rabaisse le *haut* et le *hautain;* il s'agit de dompter l'*altier :* « Cette modération dompterait les humeurs les plus *altières*. » Boss.

Fléchir ce cœur *altier* si longtemps indomptable.
Volt.

La différence est très-petite entre *altier* et *impérieux*. Ils semblent pouvoir se mettre l'un pour l'autre, comme on le voit par cette phrase de Voltaire : « L'esprit vif et *altier* de Patkul s'accommodait mal des hauteurs du général Flemming, plus *impérieux* et plus vif que lui. » Esprit *altier* et esprit *impérieux;* humeur *altière* et humeur *impérieuse*.

Cependant, *impérieux*, du latin *imperium*, empire, exprime positivement, spécialement et uniquement ce qu'*altier*, tout comme *haut* et *hautain*, ne signifie qu'indirectement et avec autre chose encore à quoi il faut avoir égard. L'*impérieux* veut être obéi, rien de plus; peu lui importe qu'on partage la haute idée qu'il a de sa perfection; qu'on lui cède, qu'on ne réplique point, qu'on ne le contredise point, c'est tout ce qu'il demande. C'est à quoi mène aussi la *hauteur;* mais ce n'est pas en cela qu'elle consiste essentiellement. Elle consiste dans le sentiment d'une supériorité imaginaire ou exagérée et dans un certain effort pour la faire reconnaître aux autres. A l'égard de l'*impérieux*, il faut nécessairement lui obéir; à l'égard de l'*altier*, comme du *haut* et du *hautain*, il faut se faire petit, se soumettre, avouer son infériorité. Ce que prétend l'*altier*, ce n'est pas précisément, ni principalement, qu'on lui obéisse; il vous en dispenserait même, pourvu que vous fussiez bien humble devant lui. Dans les *Femmes savantes*, Philaminte est *impérieuse* ou absolue. Dans *Esther*, Racine parle de l'*altière* Vasthi, sous les traits de laquelle toute la cour crut reconnaître Mme de Montespan. On ne résiste point à ce qui est *impérieux :* nécessité *impérieuse* (Acad.); joug *impérieux* (Mol.).

L'*impérieux* effort de l'amour qui m'entraîne. Id.
Ces mots *impérieux* n'ont point trouvé d'obstacle.
Rac.

Lafontaine dit de la Loire :

A peine arrête-t-on son cours *impérieux*.

Ce qui est *altier* ou a de la hauteur domine ou affecte la domination; il faut se tenir au-dessous, baisser pavillon devant.

Venger l'humble vertu de la richesse *altière*.
Boil.

La colère est superbe et veut des mots *altiers*. Id.

« On avait peine à se persuader que, fier comme il était, plein d'un courage *altier*, Cassius fût détaché de tout désir de la domination. » Roll. — Il semble enfin qu'on est plutôt *impérieux* dans l'occasion, par caprice, et *altier*, *haut* ou *hautain*, constamment.

De ses fiertés l'*impérieux* caprice. Mol.

« Il avait été très-*impérieux* dans le festin. » Fén.

2° ***Arrogant*, *rogue*, *insolent*.**

La *fierté* et la *hauteur* sont quelquefois permises: il y a une noble, une juste *fierté* (Acad.), et une *hauteur* héroïque (Volt.). L'*arrogance* et l'*insolence* sont toujours prises en mauvaise part et produisent dans l'esprit de ceux qui en sont l'objet un effet plus fort : elles n'humilient pas seulement, elles indignent. D'ailleurs, ce sont des usurpations. Un maître sera *hautain*, *altier*, *impérieux* dans l'exercice de son autorité; on dira plutôt d'un inférieur ou d'un valet qu'il se montre *arrogant* ou *insolent*.

L'*arrogance*, qui s'*arroge* (*arrogare sibi*), qui s'attribue mal à propos, se distingue par ses prétentions.

Oser *arrogamment* se vanter à mes yeux
D'être juste seigneur du bien de mes aïeux! Corn.
L'*arrogante* (Cléopâtre)! à l'ouïr, elle est déjà ma reine..
(Ptolémée dans la *Mort de Pompée*). Id.

« L'*arrogance* des princes, c'est-à-dire l'usurpation de quelque autorité, de quelques droits, ou de quelques honneurs que le peuple croit ne leur être point dus, ne lui est odieuse que pour ce qu'il la considère comme une espèce d'injustice. » Desc. L'*insolence* va plus loin. Ce mot est formé du latin *in solere*, n'avoir pas coutume, et signifie primitivement insolite, inaccoutumé, inouï; ou peut-être de *salire in*, sauter ou marcher dessus, comme *insultans*. L'*insolence* est donc quelque chose d'extraordinaire, d'inouï, ou bien une insulte. L'*arrogant* ne craint pas de vous provoquer, se permet de s'élever en face de vous ou jusqu'à vous. « Le péché de Satan a été une insupportable *arrogance*. » Boss. Dans le *Bourgeois gentilhomme*, le maître de philosophie dit aux autres maîtres de M. Jourdain : « Je vous trouve tous trois bien impertinents de parler devant moi avec cette *arrogance*, et de donner impudemment le nom de science à des choses que l'on ne doit pas même honorer du nom d'art. » Mol. L'*insolent* a l'audace de se mettre au-dessus de vous et de vous outrager, de vous railler.

Vos ris ne sont point de mon goût,
Et vos airs *insolents* ne plaisent point du tout. Regn.

« Certains hommes *insolents* dans leur impiété; certains pécheurs scandaleux dont le caractère est d'insulter à Dieu même avec plus d'orgueil. » Bourd. « Chez les Carthaginois, les armées qui avaient été battues devenaient plus *insolentes;* quelquefois elles mettaient en croix leurs généraux. » Montesq. « M. de Cambrai est ou rampant, ou *insolent* outre mesure. » Boss. « Juba était *arrogant* jusqu'à l'*insolence*. » Roll. « On m'avertit que je ne me contentais pas d'avoir raison dans une discussion, mais que je devenais *arrogant* et même *insolent*. » Franklin.

Rogue ne diffère pas essentiellement d'*arrogant* qui a même radical. Mais il est du style familier, et marque plus de rudesse et de brutalité. « En vérité ces gens-là sont bien bêtement *rogues*. » J. J. « Si ces gens-là avaient été moins brutaux, moins *rogues*.... » « Je voudrais que les gens (en France) qui sont si fiers et si *rogues* sur leurs paillers voyageassent un peu dans l'Europe. » Volt.

Mais il faut tant d'argent pour se faire soigner,
Ces porteurs de seringue ont pris des airs si *rogues!*
Regn.

« Il était *rogue* en aîné des Larochefoucauld, qui le sont tous par nature, et par conséquent très-repoussants. » S. S. « Le *rogue*, le dur, le désagréable de M. de Larochefoucauld n'était pas pour le roi. » ID. « Konigsecg emporta la réputation d'un homme sage et poli, et qui servait bien son maître, sans avoir ce rebut de fierté et de *roguerie* de presque tous les impériaux. » ID. « C'est un pédant *rogue*, aussi grossier qu'inconséquent. » LAH.

Du reste, l'*insolent* est pire que le *rogue*, comme il est pire que l'*arrogant*. « Je me complus à voir ce visir si *rogue*, si brutal, si *insolent*, se jeter à mes pieds. » S. S. L'*insolence* est le comble de l'*orgueil*, l'*orgueil* poussé jusqu'à ses dernières limites. « L'*orgueil* de certains comédiens va jusqu'à l'*insolence*. » LES.

ORIENT, LEVANT, EST. Le côté par où le soleil commence à paraître.

Orient est le latin *oriens*, qui a le même sens. *Levant* est un mot français, le participe présent du verbe *lever :* le *levant*, c'est-à-dire où le soleil se *lève*. C'est pourquoi *orient* est plus noble, plus poétique, et s'applique particulièrement au ciel. « Le lendemain on retourne au même lieu avant que le soleil se lève. On le voit s'annoncer de loin par les traits de feu qu'il lance au-devant de lui. L'incendie augmente, l'*orient* paraît tout en flammes. » J. J.

L'Aurore cependant, au visage vermeil,
Ouvrait dans l'*Orient* le palais du Soleil. VOLT.

« Il n'y a rien de si aimable que l'enfance de ces princes. Ce sont des soleils dans leur *orient*, qui réjouissent les yeux et ne les éblouissent pas encore. » FLÉCH. Dans de pareilles phrases *levant* serait sensiblement déplacé. Il le serait aussi dans des locutions où on veut donner une grande importance aux choses, ou bien dans celles qui ont été faites avant la formation de notre langue : la question d'*Orient*, l'empire ou l'église d'*Orient*.

Une autre différence plus essentielle, c'est que le mot *orient* est absolu, et celui de *levant* relatif. L'un s'emploie bien sans l'article, mais non pas l'autre : vous dites d'*orient* en occident, et du *levant* jusqu'au couchant; vous dites en *orient*, et dans le *levant*. Une chose est à l'*orient*, simplement. « Les Tartares se jetèrent à l'*orient* et au midi. » VOLT. « Ces Samoïèdes occidentaux ne connaissent pas ceux qui sont à l'*orient*. » BUFF. Mais une chose est au *levant* de telle autre. « Ce pays est-il au nord, au midi, au couchant ou au *levant* d'Ithaque? C'est ce que j'ignore absolument. » FÉN. « La rivière de Braine est au *levant* de cet endroit. » BUFF. Dans une même page de l'avant-propos de l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire a employé *orient* et *levant* suivant cette distinction, savoir *orient* d'une manière vague et illimitée, et *levant* d'une manière déterminée et restreinte. « Vous portez d'abord votre vue sur l'*Orient*, berceau de tous les arts, et qui a tout donné à l'Occident. .... Tout le *levant*, depuis la Grèce jusqu'aux extrémités de notre hémisphère, fut longtemps célèbre avant que nous en sussions assez pour connaître que nous étions barbares. »

Le mot *orient* a la plus grande étendue, signifie quelque chose de très-vaste, c'est-à-dire tout ce que le soleil éclaire d'abord au ciel ou sur la terre, et, pour ce qui concerne la terre, toutes les contrées de l'Asie, même les plus lointaines par rapport à nous; au lieu que le *levant* est notre *orient* à nous, savoir la partie de l'Asie la plus voisine de nous, celle à laquelle nous touchons de plus près. Le commerce d'*Orient* se fait par l'Océan avec les pays de l'Asie les plus éloignés, la Perse, les Indes, Siam, le Tonquin, la Chine, le Japon, etc.; le commerce du *Levant* se fait par la Méditerranée avec les pays de l'Asie occidentale, c'est-à-dire le long des côtes, depuis Alexandrie en Égypte jusqu'à la mer Noire. Saint François Xavier, l'apôtre des Indes, a converti l'*Orient* (BOURD.); l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, et près de quatorze siècles dans le *Levant*, au milieu des séditions des armées (VOLT.).

Est, de l'allemand *ost*, *oest*, est un terme abstrait et presque technique de géographie, tout relatif à la situation ou à la direction. Le vent d'*est*. Dans la rose des vents, leurs directions sont marquées par les mots *est*, *ouest*, etc. « L'Araxe coule de l'ouest à l'*est*. » MONTESQ. « L'Afrique est traversée de l'*est* à l'ouest par une longue suite de montagnes. » BUFF. « La plus large de ces îles n'a pas sept ou huit lieues de largeur dans la direction de l'*est* à l'ouest. » ID. « Le navigateur Othère dépassa le cap Nord, et dirigea sa navigation à l'*est*. » ID. « La chaîne des Cordillères avance vers l'ouest, retourne à l'*est* auprès de Popayan.... » ID.

Même distinction à établir entre les trois mots *occident*, *couchant* et *ouest*, qui indiquent le côté où le soleil et les astres semblent terminer leur course. *Occident*, latin *occidens*, est, à l'égard de *couchant*, mot tout français, noble, absolu, significatif de quelque chose d'indéfiniment étendu; et *ouest*, de l'allemand *west*, a cela de propre, qu'il sert à désigner, sur la terre, d'une manière précise et en quelque sorte scientifique, la position des lieux et la direction des vents, des choses ou des personnes.

ORNER, DÉCORER, PARER, — EMBELLIR. Ajouter à l'agrément d'une chose ou d'une personne; faire qu'elle paraisse d'une manière plus avantageuse ou plus distinguée.

Orner, du latin *ornare*, fournir de, pourvoir, munir, équiper, a cela de tout à fait propre, qu'il marque l'addition d'une chose solide en même temps que brillante : ce qui *orne* donne avec de l'éclat une valeur d'utilité; ce qui *pare* ou *décore* ne donne que de l'éclat, qu'une valeur purement esthétique. « La terre de Crète se montrait fertile et *ornée* de tous les fruits, par le travail de ses habitants. » FÉN. « Le derrière de la tête est *orné* de cheveux qui servent en même temps à fortifier la tête contre les injures de l'air. » ID. « On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit *ornée* de la sagesse et de la vertu. » ID.

Madame, cent vertus *ornent* votre beauté. MOL.

On dirait plutôt que la beauté *pare* ou *décore* la vertu. La tête du bœuf est *ornée* de cornes,

comme notre bouche de dents (Fén.), nos yeux de sourcils (Id.); ce sont choses qui servent; mais Buffon fait observer que la tête du cerf « est *parée* plutôt qu'armée d'un bois vivant. » Ce bois n'est pour l'animal d'aucun usage. Et ce qui *décore* est ordinairement inutile, de même que ce qui *pare :* tels sont les ouvrages de sculpture et de peinture, des cygnes sur une pièce d'eau, etc. — *Orner*, impliquant une idée de force, de qualité abstraite, l'utilité, a moins exclusivement rapport à l'air, à l'extérieur, et se prend plus volontiers au figuré. « En *décorant* les temples, on se croit dispensé d'*orner* son âme. » Boss. — D'ailleurs, l'action d'*orner* peut s'appliquer à une partie, à un détail; au lieu que celle de *parer* et de *décorer* convient mieux pour un tout, pour un ensemble, pour ce qui se représente par une image collective ou synthétique. « Ces galères étaient richement *parées*, *ornées* aux proues d'éclatantes banderoles. » Roll. « Salomon, dans toute sa gloire, et avec ce beau diadème dont sa mère a *orné* sa tête, n'est pas si richement *paré* qu'une de ces fleurs. » Boss.

Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
Comme au jour de sa mort, pompeusement *parée*...,
Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de peindre et d'*orner* son visage.
Rac.

« La nature semble avoir pris plaisir à *décorer* cet oiseau par un luxe de plumes qui n'est point ordinaire; indépendamment d'une huppe dont elle a *orné* sa tête, elle lui a donné une queue d'une forme remarquable. » Buff.

Parer se dit dans le petit, et *décorer* dans le grand.

Parer, du latin *parare*, préparer, apprêter, signifie donner un air d'apprêt ou d'apparat, de cérémonie, de fête, comme est celui que se donnent particulièrement les femmes. *Décorer*, *decorare*, de *decus*, gloire, honneur, c'est donner un air grandiose, illustrer, faire paraître superbe ou resplendissant. Richement *paré;* magnifiquement *décoré*. On *pare* une chambre Mol.), on *décore* un palais (J. J.). La *parure* satisfait la vanité; la *décoration*, l'orgueil. Buffon parle « des riches couleurs qui *parent* le plumage des perroquets, » et Massillon « de cette multitude d'étoiles qui *décorent* avec tant de splendeur le firmament. » Un homme *paré* est bien ajusté : « Théognis est recherché dans son ajustement, et il sort *paré* comme une femme. » Labr. Un homme *décoré* a reçu une distinction glorieuse : « Lucullus rendit à Scipion tout l'honneur qui lui était dû, et le *décora* d'une couronne murale. » Roll.

Parer et *parure* emportent une idée de grâce et d'élégance : de jeunes et belles dames *parent* les premières loges d'un théâtre (Volt.). « Cette femme ambitieuse et vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or, de pierreries et de mille autres vains ornements; toute la nature s'épuise pour la *parer*. » Boss. « Je vis dans l'île de Cypre des femmes et de jeunes filles vainement *parées*, qui allaient, en chantant les louanges de Vénus, se dévouer à son temple. » Fén. « Cette coquette était belle et *parée* avec art. » Montesq. « J'ai du regret de voir Tite Live jeter ses fleurs sur ces énormes colosses de l'antiquité : je voudrais qu'il eût fait comme Homère qui néglige de les *parer*. » Id.

Ce ne sont que seigneurs, qui, des pieds à la tête,
Sont brillants et *parés* comme au jour d'une fête.
Mol.

Mais à *décorer* et à *décoration* est attachée une idée de grandeur, de gloire et de noblesse. « L'impiété, qui devrait avilir l'éclat même de la naissance et de la gloire, *décore* et ennoblit l'obscurité et la roture. » Mass. « Si les Orientaux n'ont pas *décoré*, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. » Volt.

Portés dans l'hippodrome, ils (les empereurs de
Constantinople) n'avaient qu'à paraître
Décorés de la pourpre et du sceptre d'un maître.
Id.

« Les Athéniens *décorèrent* avec magnificence les tombeaux de ceux qui étaient morts dans la guerre contre les Perses. » Roll. — « Le corps de Brutus (tué dans une bataille) fut porté à Rome.... Le sénat sortit fort loin hors des portes avec tout l'éclat et l'appareil d'un triomphe, dont il voulut *décorer* les funérailles de ce grand homme. Le consul exposa dans la place publique le corps de Brutus sur un lit richement *paré*. » Roll.

O modestie!
Tu *décores* la valeur même,
Comme tu *pares* la beauté. Volt.

Les églises sont *ornées* de tous les objets de belle apparence qui servent au culte ou au soutien de l'édifice. Elles sont *parées* de fleurs au printemps et pendant l'été, grâce à certaines personnes dévotes, qui souvent aussi *parent* de petits ajustements et de broderies plus ou moins précieuses la statue de la Vierge ou celle de tel ou tel saint. Elles sont *décorées*, au moins les principales, de tableaux et de sculptures qui ne plaisent pas seulement, mais qui imposent.

Embellir, rendre beau, exprime l'effet que tendent à produire les trois autres verbes. On *orne*, on *pare* et on *décore* afin d'*embellir;* aussi ce dernier mot se met-il très-bien après chacun des trois premiers.

Le poëte s'égaye en mille inventions,
Orne, élève, *embellit*, agrandit toutes choses. Boil.

« Attale avait fait *orner* et *embellir*, dans l'Académie, le jardin où Lacyde faisait ses leçons. » Roll. « Combien voit-on de femmes uniquement appliquées à *parer* le corps, à le nourrir, à l'*embellir*, à le plâtrer? » Bourd. « Cette mode, toute bizarre qu'elle est, *pare* et *embellit* pendant qu'elle dure. » Labr. « Le cygne plaît à tous les yeux; il *décore*, *embellit* tous les lieux qu'il fréquente. » Buff. Et ce qui montre combien cette distinction est fondée, c'est que l'action peut ne pas arriver à son but, c'est que les choses *ornées*, *parées* ou *décorées*, ne laissent pas quelquefois de continuer à être laides. Condillac dit que, du temps des Romains, « les lieux les plus ingrats furent *ornés*, s'ils ne furent pas *embellis*. » Une femme affreuse ou décrépite a beau être *parée*, la parure ne l'*embellit* point.

« La même *parure* qui a autrefois *embelli* sa jeunesse (de la coquette) défigure enfin sa personne.... Elle meurt *parée* et en rubans de couleur. » LABR.

OSCILLATION, VIBRATION. Mouvement alternatif ou de va-et-vient.

Oscillation a été formé du latin *oscillum*, balançoire; et *vibration*, de *vibrare*, brandir, agiter, trembler, scintiller. L'*oscillation* est un balancement; ce mot s'applique proprement au pendule. La *vibration* est une trépidation, un frémissement, et c'est surtout en parlant d'une corde sonore que le mot de *vibration* s'emploie.

Le mouvement *oscillatoire* est assez lent pour qu'on puisse aisément le suivre de l'œil, et évaluer le temps que met le corps pour aller d'une position à une autre; mais dans le mouvement *vibratoire* les allées et les venues se succèdent avec une extrême rapidité; c'est à peine si on les aperçoit, quelquefois même on ne les aperçoit pas, et c'est par le son ou d'autres phénomènes accessoires qu'on juge qu'elles ont lieu. « Ce mouvement (de l'aiguille aimantée) ne peut pas être considéré comme un grand balancement, qui se ferait par des *oscillations* régulières, mais comme un mouvement qui s'opère par secousses plus ou moins sensibles.... Si nous considérons les mouvements particuliers de l'aiguille aimantée, nous verrons qu'elle est presque continuellement agitée par de petites *vibrations*. » BUFF.

On dit les *oscillations*, et non les *vibrations*, du flux et du reflux, d'un bateau, d'une lampe d'église, d'un oiseau posé sur une branche flexible; mais on dit les *vibrations*, et non les *oscillations*, d'une corde tendue, d'un corps à ressort, des fibres nerveuses. On dit les *oscillations* d'une cloche en branle, et les *vibrations* d'un timbre que frappe le marteau.

OURDIR, TRAMER, — MACHINER, BRASSER. On se sert de ces verbes en parlant de mauvais desseins, de desseins dont le but est de nuire, pour dire les former.

Ourdir et *tramer* ont beaucoup de rapport ensemble. *Ourdir* vient du latin *ordiri*, commencer, qui lui-même a pour racine *ordo*, ordre, disposition, arrangement; et *ourdir* en français, comme *ordiri* en latin, signifie particulièrement disposer les fils pour faire une toile, les mettre en état d'être montés sur le métier. *Tramer*, de *tra*, *trans*, entre, à travers, marque au propre l'action de passer des fils entre et à travers les fils tendus sur le métier.

Tramer enchérit donc sur *ourdir*. « Prenant enfin mon parti sur les manœuvres des hommes, je les laisserai désormais *ourdir* et *tramer* leurs iniquités. » J. J. *Ourdir*, c'est commencer, faire un travail préparatoire, le premier travail, un commencement de projet, *tramer* de loin, ou même seulement se préparer à *tramer*, car on dit bien *ourdir* une *trame*. *Ourdir* la perte de quelqu'un, c'est seulement la méditer, y penser; la *tramer*, c'est y travailler déjà ou être à la veille de l'opérer. « Voilà ce que la réforme méditait dès lors; voilà quel fut le dessein des protestants lorsqu'ils *ourdirent* ce noir attentat de la conspiration d'Amboise. » Boss. « Ces ministres *ourdissent* la honte et les malheurs d'un roi qu'ils forment à la tyrannie. » COND. « Elle n'avait pas moins d'esprit, d'entreprise et d'intrigues que son mari, ni moins de capacité à les *ourdir* et à les conduire. » S. S. *Tramer* une intrigue, c'est tout à la fois l'*ourdir* et la conduire. « Pour faire tomber une pièce on emploie plus d'intrigues que les whigs n'en ont *tramé* contre les torys, et les guelfes contre les gibelins. » VOLT. « Daubenton crut que le régent lui pardonnerait toutes les intrigues qu'il avait plus d'une fois *tramées* à Madrid contre le ministère de France. » ID. — En général, *tramer* annonce des apprêts plus avancés et une exécution, sinon actuelle, au moins prochaine. « Cette mort de Jésus-Christ était déjà présente, pendant qu'on *tramait* le noir complot qui le devait mettre en croix le lendemain. » Boss. « Sa perte était résolue, *tramée* pour le lendemain, et on allait dans deux heures commencer à procéder à l'exécution. » ID. « Il ne parlait déjà que de sa mort prochaine, de la trahison qui se *tramait* contre lui. » ID.

Tramer enchérit encore sur *ourdir* en un autre sens : il se prend plutôt en mauvaise part, et en plus mauvaise part. Il se dit toujours de quelque chose de mêlé, d'entrelacé, de compliqué, de secret, de noir; au lieu que *ourdir* ne rappelle quelquefois que l'idée d'arrangement et ne présente rien d'odieux à l'esprit. « L'artificieuse et fine contexture des tragédies de Racine, les seules peut-être qui aient été bien *ourdies* d'un bout à l'autre depuis Eschyle jusqu'au grand siècle de Louis XIV. » VOLT. « Songez à être simple, à *ourdir* votre ouvrage d'une manière bien naturelle, bien claire. » ID. « Le remiz sait *ourdir* comme les pies-grièches les matériaux dont il compose son nid. » BUFF. — Et quand *ourdir* sert, comme *tramer*, à désigner la formation d'un dessein mauvais, seul cas où ils sont véritablement synonymes, *ourdir* indique un dessein moins mauvais ou de moindre conséquence, et il se rapporte particulièrement à la façon plus ou moins habile dont on a su y ordonner les choses. « Mensonge grossier, fable mal *ourdie*. » VOLT. « Chaque page du prétendu testament politique de Richelieu décelait la fraude la plus mal *ourdie*. » ID.

> La ruse la mieux *ourdie*
> Peut nuire à son inventeur;
> Et souvent la perfidie
> Retourne sur son auteur. LAF.
> Que ne sait point *ourdir* une langue traîtresse
> Par sa pernicieuse adresse! ID.
> Je connais le complot. Se peut-il
> Qu'on en ait pu si mal *ourdir* le fil? VOLT.

« Quelque hardies, quelque finement *ourdies* que fussent les friponneries de ce bon ecclésiastique, elles ne furent pas heureuses. » S. S. « Voilà de quoi on espère éblouir l'Église romaine; et par ces subtilités on croit lui avoir *ourdi* un tissu que, avec toute sa lumière, elle ne pourra jamais démêler. » Boss. « *Ourdir* une petite brigue pour faire jouer une pièce. » VOLT. « Quand on est à cent lieues de Paris, il est difficile de prévoir et de parer les effets des petites cabales, des petites intrigues, des petites méchancetés qu'on y *our*-

dit sans cesse pour s'amuser. » Id. — Ce ne sont pas des ruses, des fourberies, des friponneries, des sophismes, et toutes sortes de petits mauvais tours, mais bien toujours des complots, des conspirations, des crimes qu'on *trame*, et on le fait toujours dans les ténèbres. « Ne ferait-on pas accroire au roi que le duc d'Orléans *tramerait* des mouvements et de dangereux complots? » S. S. « On *trame* une conspiration; le complot se découvre..... » J. J. « S'il pouvait jamais croire que ses crimes sont connus, il se prévaudrait de l'indulgence dont on les couvre pour en *tramer* de nouveaux. » Id. « Il se *trame* ici quelque horreur. » Beaum. « Jésus-Christ montre qu'il connaît bien la politique d'Hérode, et ce qu'il *tramait* secrètement contre lui. » Boss. « Si l'abbé de Prades avait en effet *tramé* une trahison contre son bienfaiteur.... » Volt. « Quel tissu de fourberies, de calomnies, de larcins, *tramé* par les fanatiques! » Id.

Poursuis, *trame* sans moi tes complots ténébreux.
(Aurélie à Catilina dans *Rome sauvée*). Id.

Non, plus j'y pense encore, et moins je m'imagine
Que mon fils des Romains ait *tramé* la ruine.
(Brutus). Id.

Et qui croira qu'un cœur si grand en apparence
Renonce à tant de gloire, et dès le premier jour
Trame une perfidie inouïe à la cour? Rac.

Ce qui prouve, du reste, que *tramer* exprime l'idée commune d'une manière plus complète et plus forte, c'est qu'il s'emploie bien absolument: on dit *tramer*, sans régime, comme on dit *conspirer* et *comploter*. « Villeroy avait *tramé* en secret contre M. le duc d'Orléans, dès le premier jour de la régence, sans cesser un moment depuis. » S. S. « Voyant alors qu'on *tramait* pour diminuer son autorité, Catherine de Médicis s'attacha le roi de Navarre et l'amiral. » Cond.

Cependant *tramer* le cède, à son tour, à *machiner*. Les *machinations* sont plus sourdes, plus profondes, plus essentiellement mauvaises et destructives, et par conséquent plus odieuses que les *trames*. D'ailleurs, ce mot suppose un plus grand appareil et fait concevoir un projet plus vaste. « Quand vous *machinez* quelque crime, et que vous faites cependant bonne contenance, Jésus ne vous voit-il pas? » Boss. « Thémistocle, Athénien, était banni de sa patrie comme traître: il en *machinait* la ruine avec le roi de Perse. » Id. « Les inquiétudes causées à Henri IV par l'ingratitude et l'ambition du maréchal de Bouillon qui *machina* sans cesse contre lui et contre Louis XIII, et dont le but était de se faire chef des huguenots en France. » S. S. « Agamemnon dit aux Grecs assemblés que Jupiter *machine* contre lui la plus noire des perfidies. » Volt.

Brasser est un terme familier ou peu noble, qui exprime plutôt le dédain que la haine contre ceux qui font l'action marquée par ce verbe. Il se dit bien surtout de la formation ou des mouvements d'une cabale. Saint-Simon l'emploie plusieurs fois en parlant des démarches et des complots du duc et de la duchesse du Maine contre le régent. « Mme d'Alègre m'avertit de la dangereuse cabale qui se *brassait* de longue main, qui se fortifiait tous les jours, et qu'il était grand temps d'abattre. » S. S. « Le régent voulait enfin faire quelque chose pour se tirer des pattes de la cabale et de celles du parlement. Depuis le jour de son arrêt célèbre, nous étions bien avertis de ce qui se *brassait* pour aller vigoureusement en avant. » Id. « On peut deviner quelle peut être la justification du cardinal de Polignac à tout ce qui se *brassait* et qu'on n'apercevait pourtant que fort imparfaitement encore. » Id. « Diderot et Grimm avaient eu de fréquents et secrets colloques avec la mère de Thérèse, sans qu'elle eût pu rien savoir de ce qui se *brassait* entre eux. » J. J.

Il lui cria: quoi donc! méchante femme,
A ton mari tu *brassais* un tel tour! Laf.

OUTRÉ, INDIGNÉ. Violemment affecté contre quelqu'un à cause de sa manière d'agir.

Outré, porté *outre*, poussé à bout, au delà des bornes, par un *outrage*, par quelque chose qui nous blesse personnellement, marque un soulèvement de l'amour-propre, un sentiment de douleur et de colère; *indigné*, *outré d'indignation*, *outré* d'une chose *indigne*, ou comme d'une *indignité*, marque un soulèvement de l'amour du bien ou de l'honnête, un sentiment de mépris et de colère. « Mme du Châtelet est cruellement *outrée* de cette lettre qui la compromet. » Volt. « On m'a dit qu'on avait été *indigné* de la feuille de ce malheureux Fréron; mais quelque horreur qu'il inspire, on le tolère, et il se fait un revenu du mépris qu'il inspire. » Id.

La chose qui excite notre *indignation* peut n'avoir aucun rapport à nous. Que si elle nous touche, ce n'est pas en tant qu'elle nous est nuisible, mais en tant qu'elle est moralement blâmable, que nous en sommes *indignés*.

« Il est *outré* de vos refus. » Acad. « Antoine refusa à Octave l'argent laissé par César. Octave fut *outré* de ce refus. » Cond. « La duchesse de Montpensier, *outrée* contre Henri III, qui avait révélé quelqu'un de ses défauts secrets, le troubla pendant toute sa vie. » Montesq. « Alviane fut *outré* de trouver le combat achevé; de dépit il s'attacha à tailler en pièces deux compagnies qui se retiraient plus lentement que les autres. » Boss. « Lucullus, *outré* contre Pompée qui lui enlevait son emploi.... » Vert. « Don Bertrand a été *outré* de voir les spectateurs d'un sentiment contraire au sien. » Les. « L'ennemi de Brandimart, *outré* de ne pouvoir se venger de la dame, tourna toute sa rage contre lui. » Id. « Le roi fut *outré* d'une telle résistance. » S. S. « Brûlart était *outré* de se voir un évêque du second ordre. » Id. « Le maréchal de Montrevel fut enragé, *outré* (de ce que j'avais obtenu la place qu'il demandait), et ne put se tenir les deux premiers jours. » Id. « *Outré* de voir ces gens-là disposer arrogamment de mon bien. » J. J. « Cet illustre poëte Roi, *outré* de ce qu'à la comédie on avait préféré *Nanine* à une excellente pièce de sa façon, m'a honoré d'une lettre. » Volt.

Non, je serais *outré* d'être heureux malgré moi. Id.

De perdre ainsi ses pas notre bizarre *outré*,
Voyant l'an du trépas de mon père expiré,
De son autorité pressa notre hyménée. Laf.

« La cour, Paris, le monde furent étrangement

indignés de l'infâme prostitution du maréchal d'Huxelles. » S. S. « Plus *indigné* de cette bassesse qu'affecté par mon propre intérêt, je rejetai hautement sa proposition. » J. J. « A peine leur libelle a paru, qu'*indigné* de cette infamie, je broche ma première réponse. » BEAUM. « Nous étions *indignés*, au mot *Enfer* (dans l'*Encyclopédie*), de lire que...: une fausseté si évidente révolte. » VOLT. « On est toujours *indigné* ici de l'absurde et abominable jugement de Toulouse. » ID. « Ce que vous faites est si criminel, que j'en suis *indigné*. » LES. « Il ne lui dit pas un seul mot, tant il était *indigné* de sa lâcheté. » ID. « Les Français, *indignés* d'une si noire perfidie. » BOSS. « Le parlement, *indigné* de l'insolence des huguenots et de leurs sacriléges. » ID. « *Indigné* d'une injustice si criante. » ROLL. *Indigné* de cette ingratitude (ID.), de cette supercherie (ID.), de cette mauvaise foi (ID.), etc.

OUVRAGE, PRODUCTION. Ce qui résulte d'un travail.

L'*ouvrage* résulte d'un travail des mains, suivant le sens du latin *opera*, d'où vient *ouvrage*. La *production*, du latin *producere*, mettre en avant, au dehors, au jour, engendrer, donner naissance, tirer de soi, résulte d'un travail d'émission ou d'enfantement. L'*ouvrage* suppose un *ouvrier* qui façonne une matière; et la *production*, un principe *productif*, générateur ou fécond, d'où elle émane, d'où elle tire son être ou sa substance même. L'*ouvrage* est un objet d'art, et la *production* un fruit; aussi dit-on proprement les *ouvrages* de l'industrie et les *productions* de la terre. Dieu, le suprême artisan, fait des *ouvrages*; la nature, du sein de laquelle sortent tant de choses, donne des *productions*. « De toutes les parties de l'univers, aussi bien que de toutes les *productions* de la nature, la sagesse de Dieu sait former un *ouvrage* unique, et composer un tout parfaitement régulier. » ROLL. — « Fallait-il décorer une place, un édifice public? Plusieurs artistes traitaient le même sujet : ils exposaient leurs *ouvrages* ou leurs plans. » BARTH. « On tirait des autres satrapies des troupeaux, de la laine, de l'ébène, des dents d'éléphants, et différentes sortes de *productions*. » ID.

Que si *ouvrage* se dit quelquefois de ce qui provient de la nature, et *production* de ce qui est dû à l'art ou aux arts, c'est que, d'un côté, la nature est considérée dans ce cas comme ouvrière, comme industrieuse, comme se bornant à composer ou à transformer, et que, de l'autre, l'art se présente dans ce cas comme créateur. Les matières calcaires sont l'*ouvrage* de l'eau (BUFF.); une machine ingénieuse est une belle *production* de l'art.

Pour ce qui concerne les résultats de l'activité de l'homme en particulier, cette distinction est d'une exactitude rigoureuse. Ce sont des *ouvrages*, s'ils sont formés par une opération manuelle, et des *productions*, s'ils naissent de la fécondité de l'esprit. « On juge des *productions* de l'esprit comme des *ouvrages* mécaniques. » VAUV. — Ou bien on appelle *ouvrages* ceux auxquels le cœur a part, et *productions* ceux que l'esprit enfante; l'esprit, à la différence du cœur ressemble à une terre plus ou moins fertile, dont la nature est de développer sa puissance et de porter des fruits. « L'éloquence n'est pas seulement une *production* de l'esprit, c'est un *ouvrage* du cœur. » D'AG. « Je n'ai qu'à vous renvoyer à cet office admirable que saint Thomas d'Aquin a composé pour l'adorable sacrement de nos autels. Ce n'est point ici une *production* de l'esprit; c'est l'*ouvrage* du cœur seul, et d'un cœur embrasé d'amour. » MASS. — Ou bien, en parlant spécialement de ce qui est fait par l'esprit, *ouvrage* regarde la forme, et *production* la matière ou sa mise hors de l'esprit : en sorte qu'on dira mieux les *ouvrages* d'un écrivain, et les *productions* d'un auteur; les *ouvrages* d'un compilateur, d'un érudit, et les *productions* d'un homme de génie ou à imagination puissante. L'homme qui compose en un genre quelconque doit corriger ses *ouvages*, et ne pas avoir pour ses *productions* l'indulgence d'un père aveuglé par son amour. « Virgile retouchait ses *ouvrages* avec un soin et une exactitude qu'on a peine à concevoir. Quand le premier feu de la composition était passé, il revoyait ses *productions*, non plus avec la complaisance d'un auteur ou d'un père, mais avec la sévérité inexorable d'un censeur. » ROLL. L'*ouvrage* est remarquable par l'élocution ou le style, la *production* par l'invention.

OUVRIER, ARTISAN. Ce sont les noms des gens qui travaillent des mains.

Le mot d'*ouvrier* a plus d'étendue : les *artisans* sont parmi les *ouvriers* ceux qui exercent un art mécanique. L'*ouvrier* fait un genre quelconque d'ouvrage; l'*artisan* a un métier. Un homme qui, par plaisir, en amateur, s'occupe à faire de la tapisserie ou de la menuiserie, peut être dit bon *ouvrier*, s'il travaille bien; mais il n'est pas *artisan*. Les travaux de la campagne ne demandant pas d'art, ou ceux qui en demandent n'exigeant pas l'emploi de machines proprement dites, l'agriculture a des *ouvriers*, mais point d'*artisans*. « La moisson est grande, mais il y a peu d'*ouvriers*. » BOSS. « C'est ainsi que vous mériterez le salaire que le père de famille donne aux *ouvriers* qui ont travaillé dans sa vigne. » BOURD. « Vous savez qu'on fait les foins; je n'avais pas d'*ouvriers* (pour nettoyer mes allées); j'envoie dans la prairie prendre tous ceux qui travaillaient, pour venir nettoyer ici. » SÉV. « Les habitants de la Bétique sont presque tous bergers ou laboureurs; on voit en ce pays peu d'*artisans*. » FÉN. « Les laboureurs, les pasteurs, les *artisans*, formaient les trois conditions du bas étage en Égypte. » ROLL.

Ouvrier a rapport à l'action d'*ouvrer*, à sa manière ou à son résultat; *artisan* exprime l'état ou la condition. A l'œuvre on connaît l'*ouvrier*; à l'habit on reconnaît l'*artisan*. On qualifie l'*ouvrier*, comme l'*acteur*, eu égard au mérite de sa main-d'œuvre : un *ouvrier* habile, adroit, actif, ou mauvais, lent, etc. « La plus belle statue de l'ancienne Égypte n'approche pas de celle du plus médiocre de nos *ouvriers*. » VOLT. On donne à l'*artisan*, comme au *comédien*, des épithètes qui ne sont point du tout relatives à son indus-

trie : un honnête *artisan*. « De toutes les conditions, la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'*artisan*. » J. J. Dans tel pays les *ouvriers* sont plus laborieux qu'en tel autre, et les *artisans* y jouissent d'un plus grand bien-être. Un bon *ouvrier* est un bon faiseur, cela est du bon *ouvrier* ou d'un bon *ouvrier ;* un bon *artisan* est un excellent homme de la classe des *artisans*. J. J. Rousseau, qui avait été apprenti graveur, regrette de ne s'en être pas tenu à cette profession; il croit qu'il y serait devenu un bon *ouvrier*, et qu'il aurait vécu heureux dans l'état tranquille et obscur d'un bon *artisan*. — *Ouvrier* représente à l'œuvre, pendant qu'on opère, qu'on est à *ouvrer* : « Toute la côte où était située Salente retentissait des cris des *ouvriers* et des coups de marteau. » FÉN. *Artisan* désigne la personne, même alors qu'elle n'agit pas et qu'on considère ce qu'elle est plutôt que ce qu'elle fait : « Un honneur dont on exclurait les simples gentilshommes, pour le réserver aux seuls princes, exclurait à plus forte raison les *artisans* et les laboureurs. » FÉN. — *Ouvrier* emportant nécessairement l'idée d'*ouvrer*, de pratiquer, montrant le sujet à l'œuvre, on détermine très-bien avec ce mot la sorte d'industrie exercée par le sujet : *ouvrier* en linge, en soie, en dentelles. *Artisan*, au contraire, est une dénomination générale dont on se sert sans pouvoir spécifier de quel art il est question.

L'*ouvrier* a pour qualité essentielle d'*ouvrer ;* mais il se peut que l'*artisan* ne mette pas lui-même la main à l'œuvre, que ce soit un chef, un maître, ayant sous lui et faisant travailler des *ouvriers*, des compagnons, des gens à gages[1]. Un *artisan* occupe plus ou moins d'*ouvriers*. L'*artisan* doit proportionner au profit qu'il fait sur le public le salaire qu'il paye à ses *ouvriers*. « Cinquante orfèvres vinrent s'établir à Constance, avec leurs *ouvriers* pendant la tenue du concile. » VOLT. Le czar Pierre emmena d'Europe en Russie des officiers, des ingénieurs, des mathématiciens et des *artisans* de toutes sortes; lui-même avait travaillé comme simple *ouvrier* dans les chantiers de la Hollande (COND.).

La terminaison d'*ouvrier* est commune, vulgaire, et on n'aperçoit pas d'abord que ce mot dérive du latin *opera*. Mais, outre que la terminaison d'*artisan* n'a rien de bas, il est évident pour tous que ce mot vient du latin *ars*, *artis*. C'est pourquoi *ouvrier* est moins noble qu'*artisan;* d'autant plus que l'*ouvrier* travaille quelquefois sous les ordres de l'*artisan*. « Corneille, un officier romain, vient se jeter aux pieds du prince des apôtres; il le trouve logé chez un *ouvrier* de la lie du peuple. » MASS. « Jésus-Christ passait pour le fils d'un *artisan*. » BOURD. — *Artisan* est seul usité au figuré : être l'*artisan* de sa fortune, de sa grandeur, de son malheur, de sa perte, de ses disgrâces; *artisan* de chimères, d'impostures, de calomnies. *Ouvrier* s'est dit quelquefois en ce sens, mais dans le style familier de la comédie, ou en parlant de gens pour lesquels on veut témoigner du mépris. « Je puis dire, sans vanité, qu'on n'a guère vu d'homme qui fût plus habile *ouvrier* de ressorts et d'intrigues, qui ait acquis plus de gloire que moi dans le noble métier de fourbe. » (Scapin). MOL. « Esprits rebelles, qui avez suivi Satan, vous avez été les *ouvriers* de votre malheur. » Boss.

1. Le *manœuvre* ou le *manouvrier* est encore plus subalterne que l'*ouvrier :* c'est un aide, un valet, un journalier, un homme de peine. « J'ai du regret de voir des hommes faits pour élever des monuments se contenter de porter des matériaux, et, d'architectes, se faire *manœuvres*. » J. J. « Comparer à Racine le *manœuvre* qui avait si cruellement mutilé une tragédie (*Iphigénie*) pour la mettre à la taille de l'opéra. » LAH. Quant au *travailleur*, il se considère formellement, et non matériellement, par rapport au déploiement de ses forces, et non par rapport à l'ouvrage qui sort de ses mains : un bon *travailleur* ne s'épargne pas, fait beaucoup en peu de temps; un bon *ouvrier* fait bien. « Ancus renvoya de la ville tous les gens oisifs; et il ranima dans toutes les campagnes l'ardeur et la vigilance par les louanges qu'il donnait aux bons *travailleurs*. » ROLL.

P

PACAGE, — PÂTURAGE, PÂTIS, PÂTURE. Lieux où les bestiaux mangent l'herbe sur place et sur racine.

Tous ces mots viennent du verbe latin *pascere*, faire ou mener paître. Cependant *pacage*, *pas-sage*, de *pascere agere* (ou peut-être de *ad pascua agere*, mener au pâturage) est plus relatif à la cause; *pâturage*, *pâtis* et *pâture*, qui dérivent proprement du passif *pastus*, repu, qui a été nourri d'herbe, se rapportent plutôt à l'effet. *Pacager*, c'est mener *pâturer*. Un homme a droit de *pacage* sur un certain terrain, et il paye tant pour le *pâturage* de ses bœufs qui ont fait du dégât dans un pré appartenant à autrui.

En général, le *pacage* paraît être un lieu de choix où on mène paître les bestiaux avec une intention particulière ou dans des circonstances particulières. Avec une intention particulière, c'est-à-dire, selon l'ancienne définition de l'Académie, pour les engraisser, et non pas pour les nourrir seulement : c'est le sens précis que Buffon donne à ce mot dans l'endroit de son article *Brebis* où il parle de l'engraissement de cet animal. Et, d'autre part, le droit de *pacage* diffère du droit de *pâturage* en ce qu'il est limité, en ce qu'on ne peut en user qu'après la fauchaison ou la moisson, ou bien, suivant certains auteurs, dans les bois et avec exclusion des moutons et des chèvres, dont la dent est considérée comme funeste aux jeunes arbres.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que *pacage*, par rapport à ses synonymes, désigne quelque chose de particulier, et qu'aujourd'hui on l'emploie beaucoup plus rarement.

Pâturage, *pâtis* et *pâture* ont été distingués dans la Ire partie, p. 181 et 193.

PAISIBLE, PACIFIQUE. Doux, qui se fait remarquer par la paix.

Paisible a une terminaison passive : il exprime une manière d'être. *Pacifique*, *pacificus* (de *pacem facere*, faire la paix), indique une manière d'agir, un genre de conduite. L'homme *paisible* est ou demeure en paix, jouit de la paix, et l'homme *pacifique* « aime la paix et la procure. » Boss. « Dans tous ses combats, on vit Condé résolu, *paisible*. » Id. Par cela seul qu'il faisait la guerre il n'était point *pacifique*. « Jésus-Christ sera *paisible* possesseur de notre âme; ce sera un roi *pacifique* qui y rétablira la paix. » Mass. « Il parut aux Romains qu'il était à propos de profiter du caractère *pacifique* d'Asdrubal pour faire un nouveau traité jusqu'à ce qu'ils se fussent débarrassés des Gaulois, dont il fallait qu'ils affaiblissent la puissance pour demeurer *paisibles* dans leur propre ville. » Roll. Avec une humeur *paisible* on se tient en paix ou en repos; avec une humeur *pacifique* on cherche à établir la paix, à l'affermir, à la faire fleurir et régner (Bourd.), à finir les querelles, à prévenir les inimitiés, à réconcilier ceux qui sont divisés (Boss.), à calmer les dissensions, à concilier les cœurs aigris, à faire pardonner les injures (Mass.). Il ne faut pas troubler les âmes *paisibles* (J. J.), ni traverser les desseins des esprits *pacifiques*.

D'autre part, *paisible* étant formé du mot français *paix*, a la même étendue de signification; au lieu que *pacifique* venant du latin *pax*, ne s'entend que de la paix en opposition à la guerre et aux querelles. De là la distinction des deux mots quand ils se prennent l'un et l'autre dans le sens passif ou actif. Un règne *paisible* n'est agité par aucun trouble : telle a été la régence du duc d'Orléans sous Louis XV, laquelle est effectivement qualifiée de *paisible* par Massillon et par Voltaire. « La régence du duc d'Orléans, que ses ennemis secrets et le bouleversement général des finances devaient rendre la plus orageuse des régences, avait été la plus *paisible* et la plus fortunée. » Volt. Un règne *pacifique* n'a été marqué par aucune guerre. « Les motifs trop ordinaires de gloire n'auraient jamais fait entreprendre cette guerre à un jeune monarque, dont la sagesse et la modération ne se proposaient que de rendre ses sujets heureux par un règne doux et *pacifique*. » Mass. Il en est de même d'une vie *paisible* par rapport à une vie *pacifique*.

Dans le sens actif, des enfants, des citoyens *paisibles* ne sont point turbulents. « Louis XIV fit d'une nation jusque-là turbulente un peuple *paisible* qui ne fut dangereux qu'aux ennemis. » Volt. « Nous sommes aussi *paisibles*, aussi soumis que les chrétiens sont turbulents et factieux. » Id. Un animal ou un fleuve *paisible* n'est pas emporté, agité, fougueux. Mais *pacifique* est l'opposé de guerrier ou de querelleur. « Louis XIV ni *pacifique* ni guerrier. » Montesq. « Les vertus *pacifiques* et les vertus militaires. » Mass. « Abandonner tous les arts *pacifiques* pour ne se réserver que celui de la guerre. » Fén.

D'ailleurs on est plutôt *paisible* de fait : « Numa est un législateur *paisible*. » Volt. On est plutôt *pacifique* dans les vues, dans les intentions, par caractère. *Pacifique* par inclination (Roll.); *pacifique*, sans goût pour la guerre (Id.). Frédéric-Guillaume, depuis peu roi de Prusse, paraissait avoir autant d'inclination à la guerre que son père avait été *pacifique*. » Volt.

1° PÂLE, BLAFARD; — 2° LIVIDE, HÂVE, BLÊME. De couleur affaiblie ou effacée.

Pâle et *blafard* ont une signification plus étendue : ils se disent des choses aussi bien que des personnes; *livide*, *hâve* et *blême* servent à qualifier des personnes seulement. D'ailleurs, chacun de ces mots, relativement à ses synonymes, a un caractère qui lui est propre.

1° *Pâle*, *blafard*.

Pâle est le latin *pallidus*; on trouve dans Nicot *pâlir* écrit *pallir*, tiré évidemment de *pallere*. C'est le terme général, le plus usité des cinq, et le seul qui s'emploie au figuré. En outre, il a cela de propre par rapport à *blafard*, avec lequel il semble plus facile à confondre, mais dont la terminaison est dépréciative, qu'il n'exprime rien d'absolument défectueux ou désagréable. Une personne *pâle* peut être belle et intéressante à cause de sa *pâleur* même. « La reine d'Angleterre est maigre, et des yeux qui ont pleuré, mais beaux et noirs ! un beau teint un peu *pâle*. » Sév. Mais on a appelé *blafards* les nègres blancs, les albinos, parce qu'ils sont d'un blanc mat, inanimé et fade (Buff.); Hamilton, racontant le mariage d'un homme et d'une femme d'un blond fade, dit : « Le sort fit ce mariage pour voir ce que produirait une union si *blafarde*. » Une lumière *pâle* est sans force ou sans vivacité, rien de plus; une lumière *blafarde* est morne et fait sur nous une légère impression de peine :

> La *blafarde* Cynthie (la lune), aux dépens de son frère,
> De sa triste lueur éclairait l'hémisphère. J. J.

2° *Livide*, *hâve*, *blême*.

Livide, latin *lividus*, s'applique uniquement aux personnes, aux différentes parties de leur corps. Mais il dit plus que *pâle*; aussi se met-il très-bien après. « On vit son visage (du roi François II), naturellement *pâle* et *livide*, couvert de rougeurs. » Boss. « Une transpiration trop forte et continuelle donne aux habitants de Carthagène la couleur *pâle* et *livide* des malades. » Buff. « Vous avez un homme *pâle* et *livide* (le prince d'Orange) qui n'a pas sur soi dix onces de chair. » Labr.

> La sombre Jalousie, au teint *pâle* et *livide*. Volt.

Ce qui est *pâle* est en quelque sorte incolore, d'un blanc sans éclat; ce qui est *livide* a une qualité plus positive, est bleuâtre ou noirâtre, de couleur plombée. « Ce visage meurtri de soufflets et tout *livide*. » Bourd. « L'on voit certains animaux farouches, répandus par la campagne, noirs, *livides*, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent. » Labr. « Ses joues tremblantes (de Calypso) étaient couvertes de ta-

ches noires et *livides.* » FÉN. « La pâleur de la mort a couvert ses joues, les violettes *livides* en ont chassé les roses. » J. J. « En entrant, je la vis assise dans un fauteuil, défaite et *pâle*, ou plutôt *livide*, les yeux plombés et presque éteints. » ID.

Hâve et *blême* sont des épithètes qui conviennent seulement, dans les personnes, au visage, à l'air, au teint.

Hâve a du rapport avec *havir*, c'est-à-dire faire rôtir de la viande à un grand feu qui la dessèche et la brûle par-dessus, du grec αὔειν, dessécher. Une personne *hâve* est *pâle* et en même temps maigre, décharnée, défigurée, ratatinée. « Il parcourut des yeux mes camarades, dont le teint *hâve* et la maigreur attestaient la vérité de mes plaintes. » J. J. « Les ondes jaunes du Tibre, des marais empestés, des habitants *hâves*, décharnés et rares, couverts de manteaux troués qui laissaient voir leur peau sèche et tannée.... » VOLT. « Tallard était maigre, *hâve*, qui représentait l'ambition, l'envie et l'avarice. » S. S. « On peut juger de la misère (des campagnes) au teint *hâve* des habitants. » COND.

A l'heure que je parle, un jeune Égyptien,
Qui n'est pas noir pourtant, et sent assez son bien,
Arrive accompagné d'une vieille fort *hâve*. MOL.

Blême a vieilli; c'est tout ce qu'il est nécessaire d'en savoir. Marmontel le cite parmi les mots qu'on a abandonnés à tort. A tort ou à raison, on a cessé peu à peu de s'en servir, et, comme il arrive aux mots de cette espèce, il n'a plus eu place que dans le langage familier et plaisant, ainsi que dans la poésie badine.

Bois, prés, fontaines, fleurs, qui voyez mon teint
blême,
Si vous ne le savez, je vous apprends que j'aime.
Philis est l'objet charmant
Qui tient mon cœur à l'attache,
Et je devins son amant,
La voyant traire une vache.
(Moron, plaisant de la princesse dans
la *Princesse d'Élide*). MOL.

Plus défait et plus *blême*
Que n'est un pénitent sur la fin du carême. BOIL.
Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence *blême*.
ID.

Notre malade avait la face *blême*
Tout justement comme un saint de carême. LAF.
Palinurus, la face *blême*,
Prit en main son bonnet pointu. SCARR.

Faut-il sur son comptoir, l'œil trouble et le teint
blême,
Manquer du nécessaire auprès d'un coffre-fort?
(*La Femme qui a raison*, comédie). VOLT.
Alors un petit juif, au long nez, au teint *blême*,
Pauvre, mais satisfait, pensif et retiré,
Esprit subtil et creux (Spinosa).... ID.

PARAÎTRE, SEMBLER; — AVOIR L'AIR. Une chose ou une personne *paraît*, *semble*, ou *paraît* être, *semble* être, bonne, belle, raisonnable; elle *a l'air* ou elle *a l'air* d'être bonne, belle, raisonnable : c'est-à-dire qu'il y a quelque lieu de la regarder comme telle.

Avoir l'air doit être écarté d'abord : c'est une expression familière, usitée seulement dans la conversation et dans les lettres. « Qui est heureux, au bout du compte? On dit que c'est M. Necker; il *a l'air* en effet d'avoir attrapé le gros lot à la loterie de ce monde. » VOLT. « J. J. Rousseau eût été pendu, dites-vous? Il *a l'air* d'un si bon homme! » J. J. « Cette viande *a l'air* d'être fraîche. » ACAD. Outre cela, *avoir l'air* ne s'emploie pas d'une manière impersonnelle au commencement d'une assertion comme *paraître* et *sembler* : il *paraît*, il *semble* que l'homme est destiné à souffrir.

Mais, entre *paraître* et *sembler*, la différence est plus essentielle et plus délicate. Elle revient à celle de l'objectif et du subjectif. *Paraître* exprime le résultat de l'apparence ou de l'aspect des choses; *sembler* marque le résultat de la vue des choses, de la manière dont nous les voyons. La raison pour laquelle une chose nous *paraît* telle ou telle se tire de cette chose même; la *raison* pour laquelle elle nous *semble* telle ou telle se tire de nous-mêmes, de nos dispositions ou de nos réflexions. « Les choses *paraissent* vraies ou fausses, selon la face par où on les regarde. » PASC. Les choses *semblent* vraies ou fausses, suivant la manière dont on les regarde, avec ou sans prévention, avec ou sans esprit de système, par exemple. Un discours équivoque *paraît* étrange, venant d'un dévot :

Je sais qu'un tel discours de moi *paraît* étrange.
(Tartufe). MOL.

Un discours équivoque *semble* étrange à un dévot ou quand on a des principes de dévotion d'après lesquels on en juge. Telle chose me *paraît* belle exprime l'effet que cette chose fait sur moi; telle chose me *semble* belle exprime mon avis, ce que j'en pense après examen. *Paraître* signifie une manifestation des choses; *sembler* implique un travail de l'esprit, et désigne un jugement qui en provient : aussi dit-on, ce me *semble*, et, que vous en *semble?* mais non, ce me *paraît*, et, que vous en *paraît?* Ce qui *paraît* bon se montre bon; ce qui *semble* bon, on le trouve bon. A ceux qui n'ont pas étudié l'astronomie la lune *semble* aussi petite qu'elle le *paraît*, le soleil *semble* se lever, ou il *semble* que le soleil se lève tous les jours, comme cela *paraît* aux yeux. A ceux qui souffrent et qui ont l'esprit appliqué sans cesse à leurs maux le temps *semble* plus long qu'il ne *paraît* d'ordinaire. Si l'objet, qui vous *paraît* tel, ne l'est pas, les apparences vous ont trompé, c'est une illusion; si l'objet qui vous *semble* tel ne l'est pas, vous vous êtes trompé, c'est une méprise, un mécompte, un paralogisme. « Nous avons un penchant presque invincible à croire que les choses sont telles qu'elles nous *paraissent* être d'abord; et avec cette préoccupation, il arrive assez naturellement qu'elles nous *semblent* être telles que nous désirons qu'elles soient. » ROUB.

D'un autre côté, quoiqu'il puisse y avoir erreur aussi bien quand les choses *paraissent* que quand elles *semblent* telles ou telles, l'erreur cependant est plutôt à présumer dans le second cas que dans le premier : *sembler* est plus dubitatif, plus conjectural que *paraître*, précisément parce qu'étant subjectif, il suppose que nous mettons du nôtre dans notre croyance. C'est pourquoi

sembler seul veut au subjonctif le verbe qui le suit : il *semble* que vous m'ayez rendu service (Acad.), que vous soyez un prince, qu'on ne puisse mieux employer son temps qu'à méditer (Mal.). On se sert souvent de *sembler* par exagération, sachant très-bien que la chose n'est pas tout à fait comme on le dit : ces peintures *semblent* respirer (Montesq.), on dirait presque qu'elles respirent. Dans le *Mariage forcé*, le docteur Marphurius apprend à Sganarelle « qu'il faut parler de tout avec incertitude et qu'on ne doit pas dire, je suis venu, mais il me *semble* que je suis venu. » Il me *paraît* eût été encore trop affirmatif. En effet, *paraître* indique parfois une certitude entière. « D'où il *paraît* que les définitions sont très-libres. » Pasc. « Il me *paraît* très-certain que la volonté des esprits n'est pas capable de mouvoir le plus petit corps; car il est évident qu'il n'y a point de liaison nécessaire entre la volonté et le mouvement d'un de nos organes. » Mal. « Il me *paraît* donc certain qu'Adam ne sentait point de plaisirs prévenants dans son devoir; mais il me *semble* qu'il n'est pas tout à fait certain qu'il sentît de la joie, quoique je le suppose ici, à cause que je le crois très-probable. » Id. On dira plutôt il me *semblait* que..., mais l'événement m'a détrompé (Bourd.); et il m'a toujours *paru*, et il me *paraît* encore (Id.) que c'est là, pour arriver à tel but, l'un des moyens les plus sûrs.

PARASITE, ÉCORNIFLEUR. Piqueurs de tables ou d'assiettes, écumeurs de tables ou de marmites, chercheurs de franches lippées, gens qui vont manger à la table d'autrui.

Regnard fait dire à Strabon, dans *Démocrite* :

Nous sommes, dans ces lieux, à l'abri des visites
Des sots *écornifleurs* et des froids *parasites*.

Et il paraît qu'il ne met pas entre les deux mots la moindre différence. Cependant ils ne sont point absolument synonymes.

Parasite, *parasitus*, παράσιτος, est de tous les styles et signifie celui qui prend sa nourriture (σῖτος) auprès ou chez (παρὰ) quelqu'un. *Écornifleur* est familier : l'*écornifleur renifle* ou flaire quelque chose à *écorner*, un morceau à enlever d'un tout. Donc, pour l'ordinaire et dans le genre sérieux, on dira *parasite*, réservant le mot *écornifleur* pour la conversation, pour le genre badin ou plaisant. Dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie*, Fénelon dit de Térence qu'il se borne « à représenter des vieillards avares et ombrageux..., des *parasites* bas et flatteurs.... » Mais, dans l'*Énéide travestie*, Scarron appelle les Harpies « de franches *écornifleuses*. »

De plus, *parasite* ne se prend pas en si mauvaise part : le *parasite* peut être un commensal qu'on souffre, qui plaît même, parce qu'il paye sa commensalité en complaisances, en flatteries, en bons mots.

Tu les as vus chez moi toujours admis,
A mes soupers délicats *parasites*,
Vantant mes goûts d'un esprit complaisant.
Volt.

« Rien ne faisait tant de plaisir à mon maître que de voir d'honnêtes gens à sa table; il y souffrait même volontiers des *parasites*, pourvu qu'ils payassent leur écot par quelques bons mots. » Les. Au rapport d'Athénée, Solon institua des *parasites*, pour consommer avec les prêtres, comme leurs assesseurs, les chairs des victimes immolées. Ministres du culte, les *parasites* avaient l'intendance des blés sacrés et même de certains sacrifices. De sorte que primitivement ce mot ne signifiait rien d'odieux. Mais l'*écornifleur* est une espèce d'escroc ou d'oiseau de proie, cherchant à surprendre des repas sur lesquels il tombe avidement.

Votre gendre est sans foi;
C'est un fripon d'espèce toute neuve,
Galant, avare, *écornifleur* de veuve,
C'est de l'argent qu'il aime. Volt.

Dans une de ses lettres, le même écrivain dit en parlant des plagiaires : « La canaille littéraire est ce que je connais de plus abject dans le monde; l'auteur du *Pauvre Diable* a raison de dire qu'il fait plus de cas d'un ramoneur de cheminées, qui exerce un métier utile, que de tous ces petits *écornifleurs* du Parnasse. » « Parmi ces aventuriers que le fumet de notre cuisine attirait au logis, il en venait un qui surpassait tous les autres en effronterie.... Nous étant défaits de cet *écornifleur*.... » Les. « Il venait chez l'ambassadeur des *parasites* à l'heure du dîner. Nous savions les distinguer des honnêtes gens. Nous étions fort attentifs à servir ceux-ci; mais pour les *écornifleurs*, dont la plupart étaient des aventuriers, nous leur en donnions de toutes les façons. » Id.

Enfin, *parasite* indique une habitude, un métier, au lieu que par sa terminaison *écornifleur* peut marquer un fait, quelque chose d'accidentel. Lafontaine appelle en général la mouche un *parasite* ailé; mais dans l'occasion particulière où deux rats, sur le point de manger un œuf, voient venir à eux un renard, celui-ci reçoit dans cette circonstance le nom d'*écornifleur* :

L'*écornifleur* étant à demi-lieue....

PARDON, — ABSOLUTION, — GRÂCE, ABOLITION, RÉMISSION. Acte d'oubli, de renvoi, d'acquittement, en faveur de quelqu'un qui a ou est supposé avoir des torts, qui a ou est supposé avoir commis une mauvaise action.

Le *pardon* s'applique à un offenseur; l'*absolution*, à un accusé; la *grâce*, l'*abolition* et la *rémission*, à un coupable. Le *pardon* empêche l'offenseur d'être poursuivi, d'être un objet de vengeance; l'*absolution* empêche l'accusé d'être tenu désormais pour coupable; la *grâce*, l'*abolition* et la *rémission* empêchent le coupable d'être puni.

Le *pardon* est un acte moral : il est accordé par la personne même qui a eu à souffrir de l'injure, et il a pour effet d'étouffer en elle le ressentiment. « La morale des philosophes avait mis le *pardon* des offenses au nombre des vertus. » Mass. « S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le *pardon* des injures. » Volt. « Je serai, quand Voltaire le voudra, toujours prêt à tout oublier; car, de toutes les vertus chrétiennes, il n'y en a point qui me coûte moins que le *pardon* des injures. » J. J. « Le *pardon* des ennemis est commandé par l'Évangile. » Acad. Dans le *Misanthrope*, Alceste dit en parlant d'Oronte :

Et jamais de son cœur je n'aurai de *pardon*,
Pour n'avoir pas trouvé que son sonnet fût bon. Mol.

L'*absolution* est un acte juridique : elle est prononcée par le juge civil ou par le ministre ecclésiastique; elle rétablit la personne qui en est l'objet dans les droits de l'innocence. « Vingt et une tribus jugèrent Coriolan, neuf prononcèrent son *absolution*, et douze, sa condamnation. » Volt. « L'orateur qui plaidait pour Phryné osa lui arracher le voile, et Phryné obtint son *absolution*. » Marm. « Manius Aquillius, ayant été accusé de concussion, obtint une *absolution* qui ne répara pas son honneur, mais qui déshonora ses juges. » Roll. « Un accusateur prétendait que Pompeius Strabo s'était rendu coupable de péculat.... Le préteur Antistius présidait au jugement. Lorsqu'il prononça la sentence d'*absolution*.... » Id. Dans les défenses de Pellisson pour Fouquet, « on admire l'adresse d'intéresser sans cesse la gloire du roi à l'*absolution* de l'accusé. » Lah. « Les ministres de l'Église, dans le tribunal de la pénitence, prononcent l'*absolution* au nom de Jésus-Christ. » Boss.

La *grâce*, l'*abolition* et la *rémission* sont des actes d'autorité ou de souveraineté : elles dépendent d'un maître, d'un prince, et elles arrêtent l'application de la peine, l'exécution de la justice. Elles diffèrent entre elles de la manière suivante.

La *grâce* est gratuite, l'*abolition* entière, et la *rémission* ou n'est pas gratuite ou n'est pas entière.

La *grâce* est un acte de clémence auquel le sujet n'a nul droit, qui est l'effet du *gré*, du bon plaisir, de la faveur. « Une *grâce* est un bien auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit. » Ducl. « La *grâce* divine se montre *grâce* en ce qu'elle n'est attirée par aucuns mérites. » Boss. « Faire des *grâces*, répandre des *grâces*, est le plus bel apanage de la souveraineté; c'est faire du bien, c'est plus que justice. » Volt. « J'étais l'autre jour en un lieu où l'on taillait en plein drap sur les *grâces* que le public attendait de la bonté du roi. » Sév. « Lorsque les juges rendent la justice aux parties, ce n'est qu'une dette dont ils s'acquittent, et non une *grâce* qu'ils leur accordent. » Roll. « Le consul Minucius dit que, s'ils ne voulaient point absoudre Coriolan comme innocent, ils accordassent au moins la *grâce* d'un seul coupable à un si grand nombre d'illustres suppliants. » Id.

L'*abolition* est un acte de clémence absolu, qui *abolit*, détruit, supprime, efface, ne laisse aucun vestige. On dit une *abolition* parfaite ou entière. « Souvenez-vous de cette bonté souveraine qui vous promet une prompte et entière *abolition* dès que vous voudrez revenir. » Bourd. « Vous avez le bonheur de traiter maintenant (pendant le jubilé) avec un Dieu qui vous remet tout et qui demande si peu pour une *abolition* si parfaite. » Id. Et non-seulement l'*abolition* l'emporte en plénitude sur la *grâce*, mais encore elle en diffère en ce que la *grâce*, n'intervenant qu'après la sentence prononcée, n'a pour effet que de faire remise de la peine, au lieu que l'*abolition* soustrait le coupable même aux poursuites de la justice, ou les anéantit si déjà elles sont commencées. « Comme Bomilcar était poursuivi criminellement pour le meurtre de Massiva, Métellus lui promit que, s'il livrait Jugurtha, le sénat lui accorderait l'*abolition* de son crime. » Roll.

La *rémission* est un acte de clémence mérité ou partiel. Mérité, c'est-à-dire fondé sur des circonstances atténuantes ou sur certaines conditions remplies par le sujet. « La reine étant tombée le pied pris dans son étrier, don Alonso Maurique dégagea le pied de la reine.... Mais, en Espagne, toucher au pied de la reine est un crime digne de mort. On peut juger que la *rémission* lui fut bientôt accordée. » S. S. « Dans les trois premiers siècles, il fallait subir une pénitence publique pour obtenir la *rémission* des crimes commis après avoir été baptisé. » Cond. « L'abandon entier à la divine bonté est un moyen encore plus sûr et plus général d'obtenir la *rémission* des péchés, que l'*absolution*. » Boss. « Dieu *remet* la peine temporelle en vertu de l'indulgence et du jubilé. » Bourd. « La *rémission* est la grâce que le prince fait à un criminel, en lui remettant la peine de mort qu'il a encourue suivant les lois, lorsque les circonstances de l'action la rendent digne de pardon. » Acad. — D'un autre côté, la *rémission* est partielle, et par conséquent avec l'*abolition* dans une opposition manifeste : elle consiste à modérer ou à diminuer ou à commuer la peine plutôt qu'à en exempter totalement. Aussi dit-on bien, par manière de gradation, *rémission* et *abolition*. « On donnait la mort à Jésus-Christ; et lui, en mourant, il nous rendait la vie par la *rémission* et l'*abolition* de tous nos péchés. » Bourd. « Quand le souverain accorde une *grâce* et une *rémission*, ou il relâche toute la peine, ou il la commue; et le Sauveur se sert de ces deux manières dans la *rémission* de nos crimes. Par la grâce du saint baptême, il donne une entière *abolition*.... Mais quand nous avons violé ce pacte.... » Boss.

1° **PARESSE, INDOLENCE**; — 2° **NONCHALANCE, NÉGLIGENCE**. Défauts du caractère ou de la conduite qui consistent à ne point user de son activité comme on devrait.

Mais on est *paresseux* ou *indolent* à agir, *nonchalant* ou *négligent* en agissant. La *paresse* et l'*indolence* empêchent d'agir, d'entrer en action; la *nonchalance* et la *négligence* empêchent de bien agir, d'accomplir une action comme il faudrait. Par rapport à l'action, la *paresse* et l'*indolence* se considèrent avant, la *nonchalance* et la *négligence* pendant. On ne dit point agir *paresseusement* ou *indolemment*, mais bien agir *nonchalamment* ou *négligemment*. D'autre part, il serait sensiblement impossible de substituer *paresse* ou *indolence* à *nonchalance* et à *négligence* dans des phrases telles que les suivantes. « Elle affecte une *nonchalance* dans son parler et ses actions..., mais elle a grâce à tout cela. » Mol. « Une aisance naturelle et une sorte de *négligence* dans ses discours et dans ses actions donnaient à Pétrone l'air et les grâces de la simplicité. » D'Al.

1° *Paresse*, *indolence*.

La *paresse*, de πάρεσις, relâchement, langueur, atonie, est proprement un défaut relatif à la volonté; et l'*indolence*, de *in dolere*, ne pas souffrir, ne pas éprouver d'émotion, un défaut relatif à la sensibilité. Le *paresseux* ne trouve pas en lui-même assez d'énergie, il n'a pas le courage de sortir de son repos, c'est la spontanéité qui lui manque; l'*indolent* n'est pas susceptible de vives impressions, rien ne peut le tirer de son repos, il manque d'excitabilité et de mobilité. Le *paresseux* est incapable d'effort; il n'est pas facile de piquer l'*indolent*.

La *paresse* est faible, lâche, pusillanime. « Nul ne mérite d'être loué de sa bonté, s'il n'a la force d'être méchant; toute autre bonté n'est souvent que *paresse* ou impuissance de la volonté. » Laroch. « La modération est la langueur et la *paresse* de l'âme, comme l'ambition en est l'activité et l'ardeur. » Id. « Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération ce que nous faisons par *paresse*. » Boss. « Effrayé des grands et rapides efforts qu'il aurait fallu faire pour m'évertuer, je tâchais de flatter ma *paresse*. » J. J. « C'est par *paresse* que je suis attaché à l'argent que j'ai, crainte de la peine d'en chercher quand je n'en ai plus. » Id. « La *paresse* vient de lâcheté, il faut la combattre. » Boss. « Il faut faire effort, il faut se faire violence : point de *paresse* ni de langueur dans la voie du salut. » Id. « Une vaine et lâche *paresse*. » Volt. « La piété véritable n'est pas une profession de pusillanimité et de *paresse*. » Mass. — L'*indolence* a beaucoup de rapport avec l'apathie, l'indifférence et l'insensibilité. « Ce fonds d'*indolence* et d'insensibilité pour toutes les choses les plus augustes de la religion et les plus capables de réveiller notre foi. » Mass. « Le beau loisir, la belle *indolence* et la bienheureuse insouciance dont Épicure gratifiait ses dieux, qui ne devaient se mêler de rien, s'offenser de rien, s'intéresser à rien! » Lah. « Son *indolence*, sa froideur, son insensibilité allaient à un point incroyable; il était également impossible de lui plaire et de la fâcher. » J. J. « On n'a aucune prise sur les naturels *indolents*...; on ne peut les toucher jusqu'au vif; ils écoutent tout et ne sentent rien. » Fén. « L'*indolence* des grands va jusqu'à les rendre froids et indifférents sur cet article (l'existence de Dieu) si capital. » Labr. « Démosthène ne cessait de crier contre l'*indolence* des Athéniens, que rien n'était capable de tirer de leur sommeil léthargique. » Roll. « Pour piquer la stupide *indolence* où nous demeurons sur ce sujet.... » Id. « L'air morne de l'unau et de l'aï, leur regard pesant, leur résistance *indolente* aux coups qu'ils reçoivent sans s'émouvoir, annoncent leur insensibilité. » Buff.

Quelle *indolence*, et quel air de froideur!
Vous me glacez. Volt.

Ensuite, la *paresse* est plus odieuse que l'*indolence;* c'est décidément un vice, un des sept péchés capitaux, une espèce de langueur avilissante dans laquelle on croupit faute d'avoir ce qui est la condition de toute vertu, de l'empire sur soi-même. « Un pasteur, encore en état de travailler, peut-il croire avoir acquis par ses travaux le privilége de croupir désormais dans une indigne *paresse?* » Mass. « Si je voulais ériger mes vices en vertus, j'appellerais ma *paresse* une *indolence* philosophique. » Les. « S'il arrivait que quelque enfant *indolent* eût du penchant à croupir dans la *paresse*.... » J. J. « Ces animaux (les hérissons) n'ont pas les moyens d'en attaquer d'autres; ils sont naturellement *indolents* et même *paresseux*. » Buff.

2° *Nonchalance*, *négligence*.

Le *nonchalant*, de *nonchaloir*, n'avoir pas de *chaleur* ou d'ardeur, manque de zèle; il n'a pas cœur à l'ouvrage; il agit avec lenteur et mollesse; il n'a pas plus de force, d'énergie, pour exécuter promptement que le *paresseux* n'en a pour se mettre à l'ouvrage ou pour entreprendre. « Travaux que nous subissons, non avec une *nonchalance* molle et paresseuse, mais avec un courage ferme et une noble contention. » Boss. « Efforcez-vous : le salut ne se fait point avec mollesse et *nonchalance*. » Id. « Une pénitence et des œuvres satisfactoires pratiquées avec mollesse, avec *nonchalance*, sans componction, sans courage. » Id. « Si quelquefois on lui en parlait devant moi, je disais *nonchalamment* et faiblement quelque mot qui signifiait le moins qu'il m'était possible. » S. S. « Un pasteur qui ne travaille qu'avec *nonchalance* et plus par bienséance que par véritable zèlè à.... » Mass. « Les soldats combattirent d'un côté avec force et vigueur, et de l'autre avec mollesse et *nonchalance*. » Roll. « Les centurions dirent à Camille que les soldats avaient pris les armes *nonchalamment*, qu'ils étaient sortis du camp avec peine et lenteur. » Id.

La *négligence*, de *negligere*, *nec legere*, ne pas choisir, est proprement un défaut de soin, de vigilance, d'attention. Au lieu que la *nonchalance*, comme la *paresse*, a sa source dans la faiblesse de la volonté, la *négligence* a la sienne dans l'inapplication de l'esprit. Le *négligent*, par dissipation, par légèreté, par étourderie, laisse échapper l'occasion, ou bien laisse prendre ou égarer les choses, ou omet de les faire, ou ne les fait que trop tard, à demi, imparfaitement. « Jésus-Christ n'est plus écouté, ou il est écouté si *négligemment* qu'on donnerait plus d'attention aux discours les plus inutiles. » Boss. « Semblables à des hommes qui attendent, par conséquent très-attentifs. Et qui attendent-ils? leur maître, celui qui les peut punir, pour peu qu'il les trouve *négligents*. » Id. « Le bon serviteur devient encore plus soigneux et plus diligent par l'exemple d'une si sévère punition de la *négligence*. » Id. « Un moment d'attention réparera une longue *négligence*. » D'Ag. « Comment un acte aussi important était-il égaré? La cour romaine est-elle si *négligente?* » Volt. « Les Bavarois, qui avaient mal gardé le Rhin, réparaient leur *négligence* par leur valeur. » Id. « Un bon général doit bien se donner de garde de relâcher ses soins et sa vigilance dans les bons succès, la moindre *négligence* étant capable de tout ruiner. » Roll. « On ne se

mît pas en peine de le garder exactement. Il profita de la *négligence* de ses gardes et s'échappa de Rome. » Id. « Je fus jusqu'à la fin du plus grand ordre et de la plus grande exactitude en tout ce qui regardait mon devoir essentiel. Personne n'eut jamais à me reprocher une seule *négligence* dans aucune de mes fonctions; ce qui est à noter pour un homme aussi *négligent* et aussi étourdi que moi; mais je manquais parfois de mémoire et de soin dans les affaires particulières. » Buff.

PARESSE, FAINÉANTISE. Défaut d'un homme qui de lui-même ne se porte pas à agir, qui y répugne.

« La *fainéantise* est un plus grand vice que la *paresse*, » dit l'Académie.

En effet la *paresse* peut consister uniquement à n'aimer pas à se mouvoir, à être sédentaire, peu allant. « Si ma femme était plus allante; mais elle est d'une *paresse* incroyable à sortir de sa chambre. » J. J. « A-t-on jamais vu un homme, né avec de l'aversion pour danser, se donner du goût pour la danse, un homme sédentaire et *paresseux* rechercher le mouvement? » Volt. Mais la *fainéantise* est toujours de l'aversion pour le travail, et pour le travail utile. « Cela accoutumerait au travail mille indignes *fainéants* qui ne fondent actuellement leur misérable vie que sur le métier infâme et punissable de mendiants. » Volt. « Les orfévres, les graveurs, les doreurs, les brodeurs ne sont, à son avis, que des *fainéants* qui s'amusent à des jeux parfaitement inutiles. » J. J. « La quantité des fêtes était pour le peuple, selon l'abbé de Saint-Pierre, l'aliment de la *fainéantise* et du vice. » D'Al. « Ce que les Perses trouvaient le plus lâche, après le mensonge, était de vivre d'emprunt. Une telle vie leur paraissait *fainéante*, honteuse, servile, et d'autant plus méprisable qu'elle portait à mentir. » Boss. En ce sens, le *paresseux* est immobile, et le *fainéant* n'est rien moins que laborieux.

D'autre part, la *paresse* se considère plutôt relativement au sujet, et le fait voir dans un état de langueur et d'impuissance sur lui-même, qu'il s'agisse de l'action de l'esprit ou de celle du corps; au lieu que la *fainéantise* appelle l'attention sur le résultat de l'action du corps seulement, et en montre la nullité ou l'inutilité. Le *paresseux* ne peut surmonter son penchant; le *fainéant* ne fait rien de bon, c'est dans la société un être méprisable. « Marivaux fit à un mendiant la question que les *fainéants* aisés font si souvent aux *fainéants* qui mendient : Pourquoi ne travaillez-vous pas? — Hélas! monsieur, répondit le jeune homme, si vous saviez combien je suis *paresseux!* » D'Al.

Enfin, il y a dans la *paresse* une sorte d'entraînement fatal, de nécessité de tempérament en quelque sorte excusable; le *paresseux* n'a pas la force d'entreprendre. « Tous les hommes tendent à la *paresse*. » Buff. « C. Antonius était un homme naturellement *paresseux*. » Vert. Dans la *fainéantise* il y a la volonté décidée de ne rien faire; le *fainéant* a pris le parti et choisi le métier honteux de vivre aux dépens d'autrui: « Le partage de ceux qui se consacrent à l'Église, on le regarde comme le parti des lâches et des *fainéants*. » Mass. « Saint François crut

> Qu'un vrai chrétien doit gueuser dans la rue,
> Et voulut que ses fils, robustes *fainéants*,
> Fissent serment à Dieu de vivre à nos dépens.
> Volt.

« J'ai conçu une certaine horreur pour cette vie *fainéante* de moines. » Rac.

> Sans sortir de leurs lits, plus doux que leurs hermines,
> Ces pieux *fainéants* (les chanoines) faisaient chanter matines. Boil.

PARFAIT, ACCOMPLI, (CONSOMMÉ). A quoi il ne manque rien.

Parfait a une signification plus étendue : *parfaite* maturité (Acad.), le vide *parfait* (Id.), une obscurité *parfaite* (Id.), *parfait* équilibre (Pasc.), faire de grandes avances pour rendre les marchandises *parfaites* (Fén.). *Accompli* ne s'emploie qu'en parlant de l'homme, de ses qualités et de ses productions.

A l'égard de l'homme et de ce qui s'y rapporte, *parfait* se prend quelquefois en mauvaise part, *accompli*, jamais. « Cet homme enfant serait un *parfait* imbécile, un automate. » J. J.

> Il l'épouse, et bientôt son hôtesse nouvelle
> Le prêchant lui fit voir qu'il était, au prix d'elle,
> Un vrai dissipateur, un *parfait* débauché. Boil.
> Faut-il d'un sot *parfait* montrer l'original? Id.
> Le coquin parle en prince, et n'est qu'un gueux *parfait*. Laf.

Quand les deux mots représentent dans l'homme ou comme venant de l'homme quelque chose d'excellent et d'estimable, *parfait* emporte une idée d'unité et de simplicité, *accompli* une idée de multiplicité et d'assemblage : un musicien *parfait* est aussi bon que possible; un homme *accompli* réunit en lui différentes sortes ou toutes sortes de mérites. C'est pourquoi, comme on le voit par ce double exemple, *parfait* convient mieux qu'*accompli* avec un nom qui indique dans les personnes une spécialité, une qualité particulière ou unique : musicien, danseur, cuisinier, censeur, courtisan *parfait*. Une beauté *parfaite* a la qualité beauté à un degré très-haut, elle peut ne briller que sous un point de vue, sous celui de la figure, par exemple; une beauté *accomplie* réunit plusieurs *perfections*, plusieurs qualités éminentes. « Mme Mazarin était une des plus *parfaites* beautés de la cour. Il ne lui manquait que de l'esprit pour être *accomplie*, et pour lui donner la vivacité qu'elle n'avait pas. » Delaf. Un ami est plutôt *parfait*, et un époux *accompli*, parce que l'un est envisagé sous moins de rapports que l'autre : « Je réunis en ma possession l'ami le plus *parfait* et l'époux le plus *accompli*. » Marm. En disant *parfait* orateur, *parfait* modèle, vous parlez d'une manière absolue et synthétique; en disant orateur *accompli*, modèle *accompli*, vous vous servez d'une expression analytique, qui suppose ou fait attendre une énumération, un détail. « O ciel! que ma maîtresse est digne de l'amour que j'ai pour elle! On ne peut rien trouver qui soit comparable à sa beauté. Elle est *accomplie*.... Sa

taille, je n'en veux rien dire, car je ne puis trouver de paroles qui en puissent donner une juste idée. Tout enfin, jusqu'à ses pieds, est digne d'admiration. La nature a pris plaisir à la former toute *parfaite.* » LES. « Nerva adopta Trajan, prince le plus *accompli* dont l'histoire ait jamais parlé, grand homme d'État, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portait au bien, un esprit éclairé qui lui montrait le meilleur, une âme noble, grande, belle; avec toutes les vertus, n'étant extrême sur aucune. » MONTESQ. « Cet homme est un sujet *accompli*, un abrégé de toutes les vertus. » LES. On dit *accompli* en tout genre, en toutes choses, en ou de tout point.

VALÈRE.

Comment prétendez-vous que soit fait votre gendre?

MADAME GROGNAC.

Je prétends qu'il soit fait comme on n'en trouve point;
Qu'il soit posé, discret, *accompli* de tout point;
Qu'il ait, avec du bien, une honnête naissance;
Qu'il ne fasse point voir ces traits de pétulance...;
Qu'il ait auprès du sexe un peu de politesse;
Qu'il mêle à ses discours certain air de sagesse....
REGN.

Parfait va bien surtout avec les noms des choses abstraites, parce qu'elles sont sans parties et représentatives d'une seule qualité, d'un seul point de vue : *parfaite* conformité, *parfaite* concorde, *parfaite* soumission, désintéressement *parfait.* « Cette année, les vins parvinrent au plus *parfait* degré de maturité et de bonté. » ROLL.

Mais un esprit sublime en vain veut s'élever
A ce degré *parfait* qu'il tâche de trouver. BOIL.

Accompli, au contraire et par la raison contraire, s'applique de préférence aux choses concrètes, c'est-à-dire ici aux personnes. « Xénophon, dans la *Cyropédie*, donne le modèle d'un prince *accompli* et l'idée d'un gouvernement *parfait.* » ROLL. « Platon a tracé le plan d'une république *accomplie* et d'un gouvernement *parfait.* » D'AG.

Enfin, à la différence d'*accompli*, *parfait* est un véritable adjectif et ne rappelle point l'action d'un verbe. La chose *parfaite* peut être idéale, purement conçue ou *à priori ;* au lieu que la chose *accomplie* a été *accomplie*, réalisée, a existé réellement. Dans le *Télémaque*, Fénelon trace l'image d'un prince *parfait ;* et dans le *Panégyrique de Trajan*, Pline le jeune fait l'éloge d'un prince *accompli.* On a souvent proposé pour modèle d'un prince *parfait* l'exemple d'un prince *accompli.* Bossuet écrit à Louis XIV : « Si Henri IV avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire serait *accomplie*, et on pourrait le proposer comme le modèle d'un roi *parfait* [1]. »

PARFAIT, ACHEVÉ, FINI. Épithètes servant à qualifier un ouvrage du plus grand mérite.

Parfait caractérise la chose en elle-même : elle est accomplie, irrépréhensible, admirable. *Achevé* et *fini* la font considérer du côté de la main-d'œuvre : l'ouvrage *achevé* ou *fini* a été si bien exécuté qu'on n'y a rien laissé à désirer. Ce qui peut être mieux n'est pas *parfait ;* ce à quoi l'auteur ou l'artiste peut ajouter encore n'est pas *achevé* ou *fini.* « Les ouvrages de Cicéron sur l'éloquence sont des chefs-d'œuvre *parfaits*, où règne l'urbanité romaine, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus *achevé* pour les pensées, pour les expressions, pour les tours. » ROLL. Quand vous dites que la langue est le plus *parfait* des instruments de musique (FÉN.), vous ne pensez qu'aux qualités qu'elle a à un degré éminent, vous n'avez point égard à l'attention et au talent qu'il a fallu pour les lui donner, comme quand vous dites une harangue *achevée* (FÉN.), une statue *achevée* (BOIL.), un poëme (LAH.) ou un tableau (ACAD.) *fini.* — *Parfait* est beaucoup plus général que les deux autres mots : n'étant pas relatif comme eux au travail de l'ouvrier, il n'annonce pas nécessairement comme eux un ouvrage d'art. « La loi avait Jésus-Christ comme dans un crayon imparfait; mais elle n'avait pas l'image *finie.* Et de même que la peinture *achevée* efface les linéaments imparfaits, ainsi la beauté *parfaite* de l'Évangile efface l'imperfection de la loi. » BOSS. La conversion sincère d'un pécheur est un ouvrage de Dieu *parfait* (MASS.), et non pas *achevé* ou *fini.*

Achevé a rapport à la quantité, et *fini*, à la façon. L'ouvrage *achevé* est au complet, on l'a mené *à chef*, on y a mis le *chef*, en sorte qu'il n'y manque plus aucune partie. « Platon suppose un scélérat *achevé*, sans foi, sans probité, sans honneur, mais qui prend le masque de toutes ces vertus. » ROLL. L'ouvrage *fini* a été *fini* ou rendu *fin*, a été corrigé et poli, en sorte qu'il ne saurait être travaillé avec plus de soin. « Les ouvrages de la main passaient pour être mieux travaillés, plus *finis*, en Perse qu'en Turquie. » VOLT. — La peinture *achevée* d'un malheureux (LAF.) a tous les traits que doit avoir cette peinture; Voltaire dit du *Temple du goût :* « J'en ai travaillé avec soin les moindres ornements, et je crois que vous trouverez cet ouvrage plus limé et plus *fini* que tout ce que j'ai fait. » — Un ouvrage ne peut être trop *achevé*, c'est-à-dire trop entier: mais il peut être trop *fini*, auquel cas il est, comme on dit, léché, et il tombe dans la manière.

1. *Consommé* ressemble à *parfait* en ce qu'il se dit bien aussi quand il est question d'un défaut, de quelque chose de blâmable : prude *consommée* (MOL.), scélérat *consommé* (LAH.), l'impureté *consommée* (BOSS.). Mais il en diffère comme *accompli*, par l'idée de multiplicité ou d'accumulation. Et il diffère ensuite d'*accompli* en ce qu'il désigne, non pas réunion de plusieurs qualités différentes, mais redoublement et abondance d'une seule qualité, et encore d'une qualité qui a cela de propre, qu'elle a été successivement acquise et qu'elle rend habile. Prudence, sagesse, science, raison, pratique *consommée*, avoir acquis une expérience *consommée* (LAF.); des vieillards *consommés* en vertus (FÉN.), *consommés* dans les affaires et formés par un long usage (BOURD.), des médecins *consommés* en science et en expérience (BOSS.), un cavalier *consommé* dans les exercices (ID.), se conduire avec toute l'habileté et la prudence du général le plus *consommé* (ROLL.). « Cette vivacité du premier coup d'œil ne s'acquiert en musique que par une pratique *consommée.* » J. J.

Achevé se dit plutôt du tout, de l'ensemble, et *fini*, des détails; ou bien *achevé*, d'un ouvrage composé, complexe, considérable, et *fini*, d'un ouvrage petit ou de peu d'étendue. « Les cantates de J. B. Rousseau sont des morceaux *achevés*.... Il sait choisir ses sujets, les diversifier et les remplir; ce sont des morceaux peu étendus, mais *finis*. » LAH.

PAROLE, MOT. Ce à l'aide de quoi on se fait entendre, on manifeste ses sentiments et ses pensées.

La *parole* est la faculté; le *mot* est le moyen ou l'élément qu'on emploie pour l'exercer. L'homme a reçu la *parole*, et il en use en se servant des *mots*. Le président d'une assemblée donne la *parole* à un membre, et à peine celui-ci a-t-il prononcé quelques *mots* qu'il la lui retire. La *parole* distingue l'homme des bêtes; les *mots* des différents idiomes distinguent les nations les unes des autres. La *parole* est naturelle; le *mot* est établi ou d'institution.

Toutefois, *parole* se prend aussi dans l'acception restreinte de *mot*. Mais alors il signifie quelque chose de moins bref. Les *paroles* d'un opéra forment un tout assez long; le *mot* d'une devise est très-court. Quand vous voulez couper court, vous dites en un *mot*, et non pas en une *parole*. « Les hommes ne sauraient d'ordinaire expliquer de grandes choses qu'en beaucoup de *paroles*.... Il est digne de l'esprit de Dieu de parler peu et de dire beaucoup. Il sait renfermer en deux *mots* les plus grands éloges. » FÉN. « Ceux qui liront *Eugénie* sentiront souvent que l'auteur a réfléchi plus qu'on ne le croit lorsqu'il a préféré de dire plus en peu de *mots* que mieux en beaucoup de *paroles*. » BEAUM. « Dire les *mots* et les *paroles*. » ACAD. « Observer ses *mots*, ses *paroles*. » DUDEFF.

A cela doit être ajoutée une autre différence essentielle. La *parole* est *parlée*. « Après avoir dit ces *paroles*, Mentor.... » FÉN. « Mentor répondit à ces *paroles*. » ID. « Le roi Henri II d'Angleterre s'écria : Personne ne me délivrera-t-il d'un sujet qui...? Becket fut assassiné. Le roi se reprocha vivement une *parole* échappée par imprudence. » COND. « Psammitique fit enfermer deux enfants avec défense de prononcer jamais devant eux aucune *parole*. » ROLL. « Il est bien fâcheux que notre histoire ait laissé périr une infinité de belles actions et de belles *paroles* auxquelles l'antiquité eût bien su donner du relief. » ID. Mais le *mot* peut être écrit. « C'est un beau *mot* de Tertullien dans le livre de la pénitence. » BOSS. « Il me souvient en ce lieu de ce beau *mot* de Tacite, qui, parlant des excès de Domitien.... » ID. « Celui qui a dit dans ce même livre ce beau *mot* si connu : Les grandes pensées viennent du cœur. » LAH. « Différentes espèces d'usures que quelques-uns font valoir comme des productions de leur esprit et de leur subtilité, selon le *mot* de l'Écriture : *Multi quasi inventionem æstimant fœnus*. » BOURD. On prononce une *parole*, on efface un *mot*. On vous arrache les *paroles* de la bouche, ou on vous les fait rentrer dans le ventre; l'arrangement des *mots* importe considérablement à la beauté du style. « Quelques-uns ont cru trouver de la conformité entre des *paroles* caraïbes et des *mots* hébreux. » VOLT. « Cicéron remarque qu'il n'échappa jamais à Cyrus, pendant tout le temps de son gouvernement, une seule *parole* de colère et d'emportement. Ce petit *mot* est un grand éloge pour un prince. » ROLL. — Un prédicateur cite les *paroles* de l'ange à la sainte Vierge, des *paroles* de Jésus-Christ ou de saint Jean-Baptiste; et des *mots* de l'Écriture, des Pères, de saint Augustin, de saint Grégoire de Nazianze. Une belle *parole* a été dite par telle personne dans telle circonstance; un beau *mot* se trouve dans tel écrivain.

Enfin, la *parole* est subjective, relative au sujet qui *parle*, à ses idées, à ses sentiments, à ses intentions; le *mot* est objectif, considéré par rapport au dictionnaire, comme ayant dans la langue telles ou telles significations. « Jésus-Christ soumet à un jugement rigoureux, non pas les *paroles* mauvaises, mais les *paroles* inutiles.... Pour la vertu d'*eutrapélie* que saint Thomas a prise d'Aristote, les Pères ne l'ont guère connue. Les traducteurs ont tourné ce *mot* grec, *eutrapélie*, urbanité, politesse, *urbanitas*. » BOSS. De mauvaises *paroles* ne sont pas rassurantes; de mauvais *mots* ne sont pas du bon usage. L'abondance des *paroles* ne vient pas toujours de la fécondité et de l'étendue de l'esprit; l'abondance des *mots* ne fait la richesse de la langue qu'autant qu'ils sont précis.

PART, PARTIE, PORTION. Chose qui jointe à d'autres semblables forme un tout.

Part exprime quelque chose de métaphysique ou d'abstrait; *partie*, quelque chose de physique ou de concret. La *part* est ce qui doit revenir à une personne dans un partage; la *partie* est un fragment ou un morceau. On fait les *parts* en attribuant à chacun selon son droit; on ne fait pas les *parties*, elles existent de soi dans les choses. Dans la répartition de l'impôt on règle la *part* de chaque contribuable; tout objet naturel a des *parties* qui le constituent. Voy. *Part*, *partie*, dans la Ire partie, p. 208.

Portion se prend d'abord dans le sens abstrait de *part* et implique, comme lui, une distribution entre des personnes.

Mais, au lieu de marquer, comme *part*, quelque chose qui est à faire, qui doit se faire ou qui se fait d'ordinaire, il indique quelque chose qui s'est fait, qui a eu lieu effectivement, dans un cas particulier. Ma *part* d'héritage, c'est ce que j'ai le droit de réclamer dans une succession à venir; ma *portion*, c'est ce que j'ai reçu d'une succession maintenant échue ou effectuée. « Clovis se ligua avec Théodoric le Grand contre Gondebaud. Le traité portait que celui qui ne se trouverait pas à la conquête aurait néanmoins la *part* qui devait lui revenir. Théodoric laissa les Francs combattre et vaincre seuls. Clovis tint sa parole. Mais bientôt il se repentit, rendit à Gondebaud la *portion* de la Bourgogne qui lui était échue, et persuada à Théodoric de rendre aussi celle qu'il lui avait livrée. » COND. — Ensuite, *part* est absolu; *portion*, relatif. La *part* d'une personne se considère en elle-même . on a ou on prend *part* à une chose, et il n'y a rien,

dans de pareilles locutions, qui fasse penser à ce que d'autres obtiennent. Mais la *portion* d'une personne est telle ou telle par rapport à celle de ses copartageants. « Suivant Épicure, les hommes partagèrent les terres, mais inégalement; les gens qui se trouvèrent avoir plus de force ou plus d'adresse eurent les meilleures *portions*. » Fén.

Portion a aussi le sens objectif et concret de *partie*. Mais *partie* désigne quelque chose de naturel, et *portion*, quelque chose de factice. « La durée infinie, inséparable et sans *parties* peut être conçue en plusieurs *portions*. » Volt. « Ni lui ni tant de braves soldats qui, aux dépens de leur sang, avaient acquis à la république la meilleure *partie* de son territoire, n'en possédaient pas la moindre *portion*. » Vert. « Dans les *pierres de Florence* (sorte de marbre) la *partie* qui représente des ruines contient une *portion* considérable de terre schisteuse. » Buff. Il n'y a qu'une petite *portion* des aliments qui serve à la nourriture intime des *parties* du corps (Id.). — Quelquefois *portion* signifie une *partie* détachée, ou distincte et remarquable. On a dit que l'âme humaine était une *portion* de la substance divine (Pasc., Labr.), une *portion* de la lumière céleste (P. R.). « Le cœur est la plus délicate *portion* de nous-mêmes. » Bourd. « Le corps de l'homme, c'est-à-dire une certaine *portion* de matière qui lui est propre. » Pasc. « La nation française est encore la *portion* la plus florissante de l'Église. » Mass. « Les cultivateurs sont la *portion* la plus utile du genre humain. » Volt.

1° PARTICIPER, AVOIR PART; — 2° PARTAGER, PRENDRE PART. N'être pas étranger à une chose; se trouver, par rapport à cette chose, en société avec une autre personne ou avec d'autres personnes.

Participer et *avoir part* vont ensemble : « Les corps *ont part* au péché; il est donc juste qu'ils *participent* à l'expiation et à la réparation du péché. » Bourd. Et, d'un autre côté, la ressemblance est très-grande entre *partager* et *prendre part* : « Les soldats n'estiment pas autant les commandants qui leur font part de la gloire que ceux qui ne craignent point de *prendre part* avec eux aux fatigues; et c'est une voie plus sûre, pour gagner leur affection, de *partager* leur travail que de leur permettre de ne rien faire. » Roll.

On *participe* et on *a part* involontairement; il nous arrive de *participer* ou d'*avoir part*, c'est un bonheur ou un malheur plutôt qu'un mérite ou un crime bien décidé. Mais c'est librement, parce qu'on le veut bien, qu'on *partage* et qu'on *prend part* : nous faisons effort pour cela, nous agissons. Pour *participer* ou *avoir part* à la gloire, il faut *partager* le combat ou y *prendre part*. C'est en quelque sorte *participer* au crime, ou y *avoir part*, que de le taire ou de ne le pas empêcher quand on le peut; mais c'est *partager* le crime ou y *prendre part* que d'y coopérer ou de fournir des moyens d'exécution. On *a* une *part* plus ou moins grande; on *prend* une *part* plus ou moins active. Les élus *participent* ou *ont part* à la félicité de Dieu (Mal.), voilà ce qu'ils éprouvent; les amis, voyant leurs amis obligés à un travail pénible, le *partagent* volontiers avec eux (Roll.), voilà ce qu'ils font. *Participer* ou *avoir part* à un malheur, c'est le ressentir effectivement, abstraction faite de toute idée de volonté; le *partager* ou y *prendre part*, c'est s'y intéresser bénévolement, s'unir par sentiment à un malheureux ou à des malheureux.

1° *Participer*, *avoir part*.

Il y a dans le verbe, relativement à la phrase explicative, une plénitude de sens qui le rend propre à être employé d'une manière absolue, et non d'une manière particulière, éventuelle, à certains égards. « Il n'y a qu'une raison souveraine à laquelle toutes les intelligences *participent*. » Mal. « Épicure tient que notre âme *participe* à toutes les joies du corps aussi bien qu'à ses infirmités. » Fén. « Jésus-Christ déclare heureux ceux qui *participent* à son ignominie. » Pasc. — Mais *avoir part* signifie plutôt avoir quelque part, une certaine part, *participer* dans un certain cas, à certaines conditions, dans une certaine mesure. « Les Romains renvoyèrent aux Samnites, non-seulement les généraux, mais encore tous ceux qui avaient *eu part* au traité de Caudium et qui l'avaient garanti. » Roll. « Sachez que vous *aurez part* aux consolations de Jésus-Christ selon que vous aurez *eu part* à ses souffrances. » Bourd. « Ce n'est pas moi, c'est vous que vous avez offensé par un désordre (une débauche) auquel le cœur n'*eut* point de *part*. » J. J.

2° *Partager*, *prendre part*.

Quoique la distinction appliquée à *participer* et à *avoir part* convienne aussi à *partager* et à *prendre part*, elle disparaît devant une autre plus considérable. On *partage* avec : *partager* est particulièrement relatif aux copartageants, aux personnes avec lesquelles on est en communauté. « Je ne viens plus, comme autrefois, *partager* avec vous des peines qui devaient nous être communes. » J. J. « Que cet époux ait reçu une injure, il vous est permis d'en être touchée, de *partager* avec lui sa peine. » Bourd. « Faire aimer le travail aux soldats en leur montrant que leur général le *partage* avec eux. » Roll. — Mais *prendre part*, c'est saisir une part, se mettre ou entrer en communauté, avec ardeur, avec empressement.

Approchez et venez, de toutes vos oreilles,
Prendre part au plaisir d'entendre des merveilles.
Mol.

« Quand C. Gracchus demanda le tribunat, toute l'Italie vint comme une inondation de gens qui se jetèrent dans la ville pour *prendre part* à son élection. » Roll. « Il sait vous embrasser, *prendre part* à votre joie, vous faire coup sur coup des questions empressées sur votre santé, sur vos affaires. » Labr. « Combien devons-nous *prendre part* à une gloire où nous sommes si intéressés ! » Bourd.

PAS, POINT. Adverbes de négation.

Primitivement, le *pas* est une enjambée, l'espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche; et le *point*, quelque chose de moindre encore, la plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir. *Point* nie donc plus forte-

ment que *pas*. Il n'y en a *pas*, c'est-à-dire il n'y en a que la valeur ou la longueur d'un *pas;* il n'y en a *point*, c'est-à-dire il n'y en a que la valeur ou l'étendue d'un *point*, aussi peu que possible. Qui n'a *pas* de talent n'en a guère; qui n'en a *point* en est tout à fait dépourvu. « Je verrai ce qui se pourra de ce côté-là: mais je n'y vois presque *pas* de jour, ou plutôt je n'y en vois *point* du tout. » Boss.

Je ne vous réponds *pas* des volontés d'un père;
Mais je ne serai *point* à d'autre qu'à Valère. Mol.

Pas est relatif et s'emploie toutes les fois qu'on nie avec une détermination, correction ou restriction quelconque; *point* est absolu et ne convient que dans les cas où on nie simplement, d'une manière totale et sans rien ajouter. Par conséquent, on dira : il n'a *pas* d'esprit ce qu'il en faudrait pour se tirer de tel embarras; il n'est *pas* bien riche, il n'a *pas* même le nécessaire. Mais avec *point* il faudrait supprimer tout ce qui sert à particulariser ou à modifier la négation, et dire : il n'a *point* d'esprit, il n'est *point* riche, il n'a *point* le nécessaire.

Devant les noms de nombre, devant les adverbes de quantité ou de comparaison, tels que beaucoup, fort, plus, moins, si, autant et autres semblables, *pas* doit être préféré, précisément parce qu'étant relatif il est seul propre à marquer les degrés et les limitations : il n'y a *pas* dix ans; il n'y a *pas* beaucoup de mérite à; il n'est *pas* fort raisonnable; il n'est *pas* plus sage qu'un autre, *pas* assez sot pour, etc. En pareil cas, *point*, substitué à *pas*, serait sensiblement déplacé.

Par la même raison, *pas* se dit plutôt quand il est question de quelque chose de passager et d'accidentel, et *point*, pour exprimer quelque chose de permanent et d'habituel. Il ne lit *pas*, c'est-à-dire en ce moment; il ne lit *point*, c'est-à-dire d'ordinaire. Il ne dort *pas*, il est présentement éveillé; il ne dort *point*, il est sujet à des insomnies.

Pas, à la différence de *point*, ne se met jamais seul, au lieu de *non*, *nullement*, soit à la fin d'une phrase elliptique, soit pour répondre à ce qui a été dit; et cela toujours parce qu'il ne nie pas d'une manière assez énergique, assez rigoureuse, essentiellement. « On ne doute *pas* qu'il ne faille exposer sa vie pour défendre le bien public, et plusieurs le font; mais pour la religion, *point*. » Pasc. « Tu avais, si je ne me trompe, plus de cent ans quand tu es mort. — *Point :* je n'en avais que quatre-vingt-dix. » Fén.

Enfin, dans les interrogations, *pas* et *point* conservent chacun son caractère propre. *Pas* annonce un doute partiel, et *point*, un doute total. N'avez-vous *pas* pris ma montre? suppose qu'on croit que la montre a été prise et qu'on est incertain seulement sur la croyance ou l'aveu de la personne interrogée. Mais, n'avez-vous *point* pris ma montre? est une question entièrement dubitative, et qu'on adresse quand on ne sait à quoi s'en tenir et sur ce que pense et affirme la personne interrogée et sur l'événement lui-même.

Ces nuances ont été aperçues et diversement signalées par Vaugelas, Girard, Roubaud, Marmontel et Condillac. L'Académie elle-même, dans son édition de 1762 et dans celle de 1835, les a décrites avec beaucoup de netteté; c'est un fait qui mérite d'être cité, parce qu'il est, sinon absolument unique, au moins très-rare. Voy. *Mensonge*, *menterie*, p. 775.

PATELIN, PAPELARD, CHATTEMITE. Mots familiers, significatifs d'une personne qui trompe par une feinte douceur.

Patelin, le plus usité des trois, sert à former un substantif abstrait, *patelinage*, qui n'est pas moins fréquemment employé. C'est le nom d'un personnage d'une vieille comédie, devenu nom commun pour désigner un homme adroit, souple, artificieux. « On rira toujours de la scène (de *Pierre Patelin*) où Patelin, à force de *patelinage*, vient à bout d'attraper une pièce de drap sans la payer. » Lah. « Un fripon de la lie du peuple, qui n'a d'esprit que ce qu'il en faut pour nouer des intrigues subalternes, *patelin* et fourbe; voilà celui qui réussit. » Volt. « Tous les services charitables que le *patelinage* insidieux peut rendre à la bonne foi sans intrigue. » D'Al. « C'est un ecclésiastique des plus *patelins* qu'il y ait dans le séminaire : l'hypocrite a si bien fait qu'on l'a nommé à une abbaye considérable. » Les.

Il a beaucoup d'esprit, mais un esprit malin,
Adroit, insinuant, et même *patelin*. Dest.

Papelard, quelle qu'en soit l'étymologie, a surtout rapport au langage, et non pas, comme *patelin*, aux manières. Au lieu que le *patelin* est insidieux et cherche à vous attraper par des tours de sa façon, *le papelard* est un cajoleur, il cherche à vous séduire par de belles paroles. Dans la fable qui a pour titre *Le loup, la chèvre et le chevreau*,

Dès qu'il (le loup) la voit (la chèvre) partie, il contrefait son ton,
Et, d'une voix *papelarde*,
Il demande qu'on ouvre en disant : foin du loup!
Laf.

Parmi les flots de la foule insensée
De ce parvis obstinément chassée,
Tout doucement venait Lamotte-Houdard,
Lequel disait d'un ton de *papelard :*
Ouvrez, messieurs. Volt.

Chattemite, de *catta mitis*, chatte douce, se rapporte, non pas à la manière d'agir ou de parler, mais à la manière de se tenir, au maintien, à la contenance. Il se dit particulièrement bien du chat ou d'un animal qui y ressemble. Raminagrobis

Était un chat, vivant comme un dévot ermite,
Un chat faisant la *chattemite*,
Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras.
Laf.

De vos courtisans hypocrites
Mes chats me rappellent les tours;
Les renards, autres *chattemites*,
Se glissant dans mes basses-cours,
Me font penser à des jésuites. Volt.

— A l'égard de l'espèce humaine, *chattemite* convient surtout en parlant des femmes.

Que maudit soit l'amour et les filles maudites
Qui veulent en tâter, puis font les *chattemites!*
Mol.

Ah, ah! dis-je, Alizon! vous lisez les romans,
Et vous vous arrêtez à l'endroit de l'ermite!
Je crois qu'ainsi que vous pleine d'enseignements
Ariane prêchait, faisant la *chattemite*. LAF.

PATIENT, ENDURANT. Qui souffre, éprouve ou supporte le mal avec douceur.

1° On est *patient* à l'égard de tout mal, quel qu'il soit; on n'est *endurant* que relativement à un certain mal, à celui qui est causé volontairement par les autres hommes. Un bon malade, ou un homme qui sait attendre les événements sans se tourmenter et se dépiter, est *patient*. « Il est fort *patient* dans la douleur. » ACAD. « Madame, s'étant trouvée mal, se plaignait toujours et avait les larmes aux yeux; j'en fus étonnée et attendrie, car je la connaissais pour la personne du monde la plus *patiente*. » DELAF. « Il me serait bien difficile d'attendre après la digestion de mon souper, si je me trouvais à la première nuit de mes noces. Je ne suis pas assez *patient* pour observer tant de formalités. » RAC. « Nous étions forcés de reposer, en attendant qu'il vînt quelque vaisseau flibustier relâcher au petit Goave. C'était une nécessité bien triste pour un homme aussi peu *patient* que moi. » LES. « La cupidité n'est pas moins *patiente* pour soutenir les fatigues (d'une exploitation) qu'ingénieuse pour trouver des ressources. » ROLL. Buffon qualifie de *patients* le héron et l'âne, animaux accoutumés aux privations et aux souffrances. — Mais un homme peu sensible aux *duretés*, aux mauvais procédés, aux persécutions, aux injures, aux contradictions, est *endurant*. « Pour parvenir, il faut être *endurant* et insensible aux outrages. » LAH. « Saint Jérôme était peu *endurant* et prodigue d'injures quand il était contredit. » VOLT. « Je suis bon et doux à l'excès pour supporter les torts involontaires, fier et peu *endurant* pour des offenses préméditées. » J. J. « Si Boniface VIII était hautain, Philippe le Bel n'était pas *endurant*. » BOSS. « Nous nous piquons de n'être pas *endurants*; nous nous faisons un honneur d'être délicats..., sensibles au moindre mot, et offensés à l'extrémité si on ne nous ménage avec précaution. » ID.

Le *patient* se soumet à l'ordre ou au cours naturel des choses; l'*endurant* ne s'irrite pas de la conduite blessante qu'on tient envers lui.

2° Lorsque *patient*, qui exprime le genre, se prend dans le sens particulier d'*endurant*, il est plus relatif au sujet qu'il caractérise : l'homme *patient* ne s'émeut pas, garde son sang-froid; l'homme *endurant* ne menace pas, ne s'emporte pas, ne se venge pas. — D'ailleurs, on est *patient* par *patience*, c'est-à-dire en vertu de cette qualité, dont le nom a servi à former le mot de *patient*. « Je dis à la duègne : vous vous préparez sans doute à me bien faire souffrir; mais je ne suis pas fort *patiente*. » LES. « Le généreux fils d'Aimon, peu *patient* de son naturel, ne pouvait entendre leurs discours (railleurs) sans en être enflammé de colère. » ID. « Quand les Gaulois eurent appris que les violateurs du droit des gens, au lieu de la punition qu'ils méritaient (et qu'avaient demandée les Gaulois), avaient été élevés aux premières charges de l'État, ils entrèrent en fureur; car cette nation, remarque l'historien, n'est pas *patiente*. » ROLL. Mais on peut être *endurant* de fait, sans inclination, sans que le caractère y porte, par crainte, par lâcheté, par calcul ou par tout autre motif. « M. de Vendôme apprit qu'il ne servirait point et qu'il ne serait plus payé comme général d'armée. Le camouflet fut violent, il le sentit en entier; mais il avala la pilule de bonne grâce, parce qu'il en craignait de plus amères. C'est ce qui le rendit pour la première fois de sa vie si *endurant*. » S. S. « Je la laissai dire comme on souffre les fous. De chez moi elle monta chez ma mère qui ne fut pas si *endurante*. » ID. « On se fait un point de conduite et de sagesse de n'être pas si bon ni si *endurant*; on n'aime point à passer pour une personne que l'on puisse aisément attaquer, et qui ne sache pas se défendre. » BOURD. La charité (MASS.) et l'amitié (J. J.) sont *patientes*, c'est-à-dire calmes au fond de l'âme, lorsqu'on les offense; la faiblesse, la poltronnerie et la politique sont *endurantes*, c'est-à-dire qu'elles n'entreprennent ni ne disent rien pour tirer raison d'un affront, quoique peut-être intérieurement agitées de colère et de ressentiment.

PATRIOTISME, CIVISME. Sentiment dont nous sommes animés en faveur du peuple dont nous faisons partie.

Ces deux mots sont tout modernes : *patriotisme* ne se trouvait pas dans notre dictionnaire il y a cent ans, et *civisme* date de la révolution.

Le *patriotisme* est l'amour de la patrie; le *civisme*, de *civis*, citoyen, est l'amour des citoyens ou des concitoyens. Le *patriotisme* nous inspire de l'intérêt pour tout ce qui regarde la prospérité, la considération, la gloire de notre pays; le *civisme* nous remplit de zèle pour tout ce qui touche les droits, le bien ou le salut de ceux qui nous sont unis par les liens de la communauté de gouvernement. Que, dans une discussion ou dans un livre, on se montre grand partisan de sa nation, c'est un effet du *patriotisme*, et non du *civisme*; mais qu'on fasse des démarches, qu'on s'impose des sacrifices pour le bien de ceux de sa cité, ce sont des actes de *civisme*, et non de *patriotisme*. Tout le monde connaît le *patriotisme* de notre poëte Béranger; Charlotte Corday s'est immortalisée par son *civisme*. Avec du *patriotisme* on préfère sa nation à toute autre, on ne dit, on ne souffre rien qui la puisse rabaisser; avec du *civisme* on préfère ses concitoyens à soi, on se comporte à leur égard d'une manière désintéressée. Voltaire dit que le *Siècle de Louis XIV*, dont il est l'auteur, respire l'amour de la patrie, mais que cet esprit de *patriotisme* n'y a rien dérobé à la vérité. D'autre part, Beaumarchais, qui avait acheté des fusils en Hollande pour les revendre à la France à bas prix, obtint des ministres des éloges sur son *civisme* et son désintéressement.

Le *patriotisme* est plus général, plus vague et moins agissant que le *civisme*; c'est plutôt une simple disposition relative à tout ce qui concerne le pays, son passé, son avenir, son rang, ses institutions, qu'une sorte de conduite, une application de la bienfaisance ou de la fraternité envers les hommes qui vivent actuellement sous

les mêmes lois que nous. Il suffit d'un certain esprit ou d'un certain orgueil national pour avoir du *patriotisme* : le *civisme* exige de la générosité, le zèle du bien public.

PAUVRE, GUEUX, MENDIANT, INDIGENT, NÉCESSITEUX. Qui n'a pas de biens.

Pauvre est le terme le plus général, le plus usité, le mot de tous les styles. C'est aussi celui qui signifie le moins : le *pauvre*, latin *pauper* (de *paulum* et de *parum*, un peu), a peu, est mal partagé ou malaisé. « Ulysse, rudement frappé à l'épaule par Antinoüs, conjura les dieux protecteurs des *pauvres* de punir ce jeune emporté.... Pénélope pria Apollon de punir cette impiété; car c'en était une à ses yeux que de maltraiter un *pauvre*. » FÉN. « Le riche prépare ses greniers pour engloutir la nourriture du *pauvre*. » BOSS. « Que le fidèle songe que les *pauvres*, dans le christianisme, sont en quelque façon ses supérieurs. » ID. « L'empereur Héraclius déposa la pourpre et se revêtit d'un habit de *pauvre*, pour porter la croix de Jésus. » ID. « Le gouvernement municipal de chaque ville doit avoir le soin de ses *pauvres*. » VOLT.

Le *pauvre* en sa cabane, où le chaume le couvre....
MALH.

Gueux, quelle qu'en soit l'étymologie, et elle est probablement vulgaire, appartient au style familier. C'est le mot dont se servent d'ordinaire dans leurs comédies Molière, Voltaire et Regnard. De plus, il emporte presque toujours une idée de mépris, et c'est pourquoi on en a formé les substantifs *gueusard* et *gueusaille* : le *gueux* est un homme vil, sale, couvert de guenilles, ou un vaurien, un fainéant, un vagabond. « Antinoüs fit des reproches à Eumée d'avoir amené Ulysse. N'avons-nous pas ici assez de *gueux* et de vagabonds, lui dit-il d'un air méprisant, pour affamer nos tables? » ROLL. « Croyez-vous dégrader un *pauvre* de sa qualité d'homme en lui donnant le nom méprisant de *gueux !* » J. J. « Les habitants de Montpellier sont tous également *gueux* par leur manière de vivre, la plus vile et la plus crasseuse qu'on puisse imaginer. » ID. « Cela irritait beaucoup d'autres philosophes du temps de Platon, qui affectaient d'être *gueux* et sales, comme Diogène. » FÉN. « Quatre cents gentilshommes hollandais vinrent présenter une requête contre l'inquisition à la gouvernante Marguerite, duchesse de Parme. Les seigneurs qui l'accompagnaient avaient dit par mépris que ce n'étaient que des *gueux*. » BOSS.

Savez-vous. . . . .
Quel jugement on fait du choix capricieux
Qui pour femme, dit-on, vous désigne en ces lieux
Un rebut de l'Égypte, une fille coureuse,
De qui le noble emploi n'est qu'un métier de *gueuse ?*
J'en ai rougi pour vous. MOL.

Le *mendiant* mendie, demande l'aumône, tend la main, sollicite la charité de ceux à qui il s'adresse. « Ulysse entre sous la figure d'un *mendiant*.... Minerve le poussa à aller demander l'aumône aux poursuivants. » FÉN. « Un vieux *mendiant* vint me demander l'aumône. » LES. « Pourquoi ne récompenserais-je pas l'éloquence de ce *mendiant* qui me remue le cœur et me porte à le secourir, comme je paye un comédien qui me fait verser quelques larmes stériles? » J. J. C'est bien aussi le plus souvent l'occupation du *gueux*, mais non pas toujours : « Les philosophes cyniques n'étaient à proprement parler que des *gueux*. A la vérité ils ne demandaient pas l'aumône comme nos *mendiants*, mais ils grondaient quand on ne leur donnait rien. » LES. Au surplus, quand même le *gueux* aurait pour caractère essentiel de *mendier*, tout comme le *mendiant*, il différerait néanmoins de celui-ci par sa bassesse, sa lâcheté, par l'infamie de son métier ou le hideux aspect de sa personne.

« Une chose sur laquelle j'avais peine à tomber d'accord avec elle était l'assistance des *mendiants*. Comme c'est ici une grande route, il en passe beaucoup, et l'on ne refuse l'aumône à aucun. Je lui représentai que ce n'était pas seulement un bien dont on privait ainsi le vrai *pauvre*, mais que cet usage contribuait à multiplier les *gueux* et les vagabonds qui se plaisent à ce lâche métier. » J. J. « Un *pauvre*, que j'avais déjà renvoyé deux fois sans le regarder, vint pour la troisième me demander l'aumône. Je m'impatientai, et donnant assez rudement de mon gant sur le visage de ce *mendiant* importun : Vilain *gueux*, lui dis-je, ne veux-tu pas me laisser en repos? » LES.

L'*indigent* souffre, est dans un état de peine. *Indigent* est le latin *indigens*, qui vient d'*egere*, éprouver un besoin, être privé, d'où *egestas*, privation, misère. « Ils ne voudraient voir dans l'Église de Jésus-Christ que ceux qui portent sa marque, que des *pauvres*, que des *indigents*, que des affligés, que des misérables. » BOSS. « Le pauvre endure toutes les misères de l'*indigence*. » BOURD. « Maman devait éprouver toutes les peines de l'*indigence* et du mal-être, après avoir passé sa vie dans l'abondance. » J. J.

Par le secours de cette intelligence,
Riches sans biens, pauvres sans *indigence*,
Ils (les mortels) vivaient tous également heureux.
J. B. ROUSS.

Le *nécessiteux* a besoin et grand besoin de secours. Ce mot a rapport, non pas, comme le précédent, à la position triste et malheureuse du pauvre, mais à ce qu'elle réclame, aux moyens de prompt soulagement qu'elle appelle. Si l'*indigent* pâtit, le *nécessiteux* est pressé d'argent ou d'assistance; l'*indigent* montre plus ou moins de constance, le *nécessiteux* a recours à telle chose ou à telle personne. « M. de Larochefoucauld, toujours *nécessiteux* et piteux au milieu des richesses et en proie à ses valets, obtint, sa vie durant seulement, quarante-deux mille livres de rente.... » S. S. « Le duc de Guiche, homme avide et *nécessiteux*, comme tous les dissipateurs. » MARM. « Permettre (pendant le carême) l'usage de la viande aux familles *nécessiteuses* qui auront un pressant besoin de se sustenter par tous les aliments qu'elles pourront trouver. » FÉN. « Sans cela (l'obligation d'assister les pauvres) que feraient tant de misérables et de *nécessiteux ?* A qui auraient-ils recours? Dieu leur a-t-il donné l'être et la vie pour les

laisser périr de calamités et de besoins? » BOURD. « Abraham prenait pour son partage le soin et l'obligation de servir les *nécessiteux*. » BOSS. « L'homme est, de sa nature, *indigent* et *nécessiteux;* la société n'est autre chose qu'un cercle de besoins et qu'un échange de secours. » MARM.

PAUVRETÉ, DISETTE, INDIGENCE, MISÈRE, BESOIN, NÉCESSITÉ, DÉNÛMENT. État d'une personne qui est sans biens.

La *pauvreté* consiste à en avoir peu. *Pauvreté*, *paupertas*, de *paulum* et de *parum*, un peu, est l'expression ordinaire, la moins déterminée et la moins forte de toutes. Le *pauvre* n'est pas riche, est malaisé ou insuffisamment pourvu; et peut-être l'entend-on relativement à sa condition ou aux mœurs du pays, en sorte que ce qui est *pauvreté* ici serait richesse ailleurs et qu'on appelle *pauvre* un homme possédant un bien qui ferait la richesse d'un autre. « L'âme regarde comme un néant tout ce qui doit retourner dans le néant, les biens, la *pauvreté*, la disgrâce, la prospérité.... » PASC. « Les Cyrénaïques disaient que la liberté ni l'esclavage, les richesses ni la *pauvreté* ne faisaient rien pour le plaisir. » FÉN. « J'ai épuisé ma fortune, dit Nérestan :

Une *pauvreté* noble est tout ce qui me reste.

VOLT.

La *disette* est une espèce à l'égard de la *pauvreté :* elle consiste dans un manque de vivres, et n'a aucun rapport à la richesse proprement dite. Elle résulte presque toujours d'un accident, d'un défaut d'approvisionnement ou d'une mauvaise récolte. « Mériter de trouver, au lieu de l'allégresse et de l'abondance, la faim, la soif et la nudité, et une extrême *disette*. » BOSS. « Louis XIV avait donné du pain au peuple dans la *disette*. » VOLT. « La crainte de retomber dans la *disette* ferma nos ports à l'exportation du blé. » ID. « Quand l'Égypte éprouva la *disette*, Pharaon aurait dû ouvrir ses greniers gratis. » ID.

L'*indigence* (*indigentia*, d'*egere*, éprouver le besoin) est la pauvreté qui se fait sentir, dont on souffre, qui consiste en une privation. « Les riches vivent dans l'abondance, tandis qu'une multitude presque innombrable d'*indigents* ressentent toutes les rigueurs de la *pauvreté* et de la *disette*. » BOURD. « Cette tendresse de charité et cette disposition sans réserve à secourir les *indigents* et ceux qui étaient dans la souffrance. » ID. « Sachez que l'*indigence* est moins dure, moins cruelle à supporter que la réputation littéraire. » J. J.

Ces trois premiers mots se disent au figuré, et ils y gardent les mêmes rapports d'opposition : *pauvreté* d'idées, *disette* d'idées, *indigence* d'idées. *Pauvreté* marque le peu; *disette*, le manque; *indigence*, l'état pitoyable de la chose par suite du défaut dont il s'agit.

La *misère* est une extrême *indigence*. « Jésus-Christ cherche ces forts et ces courageux qui ne rougissent pas d'être compagnons de son *indigence* et de sa *misère*. » BOSS. On ne souffre pas seulement de la *misère*, on en meurt. Si l'*indigence* nous touche, la *misère* nous fait saigner le cœur. On dit les peines de l'*indigence* (J. J.), et les horreurs de la *misère* (ID.). « Je connais l'*indigence* et son poids, mais jamais elle n'a suffi seule pour déterminer un homme de bon sens à s'ôter la vie.... Il est pourtant des cas où la *misère* est terrible, insupportable.... » ID.

Le *besoin* et la *nécessité*, au lieu d'être subjectifs comme l'*indigence* et la *misère*, sont au contraire objectifs, c'est-à-dire relatifs aux secours qu'on attend, au soulagement ou au remède dont il est *besoin*, qui est *nécessaire*, qu'on cherche et qui doit venir du dehors ou des autres: subvenir à des *besoins*, à des *nécessités*. Seulement le *besoin*, moins urgent que la *nécessité*, constitue aussi un état moins complet et moins durable, ce qui est prouvé par cela seul que le mot *besoin* s'emploie de préférence au pluriel. « La *nécessité* de ces pauvres nouvellement convertis est très-pressante, et si l'on ne pourvoit à leurs *besoins*, il est évident qu'ils doivent bientôt tomber dans l'extrême misère. » BOURD. « La nature instruit les animaux à mesure que la *nécessité* les presse, mais cette science fragile se perd avec les *besoins* qu'ils en ont. » PASC. Le *besoin* peut aller tout au plus jusqu'à être pressant : un pressant *besoin* (BOSS., VOLT., J. J.). L'épithète d'urgente s'applique plutôt à la *nécessité :* une *nécessité* urgente (VOLT., MOL., S. S.).

Le *dénûment* a cela de particulier, qu'il suppose un état antérieur d'où on est déchu : c'est un dépouillement. « Un philosophe jeta dans la mer tout ce qu'il avait amassé d'or et d'argent, et se réduisit dans le *dénûment* le plus réel et le plus parfait de toutes choses. » BOURD. « Le *dénûment* que Dieu vous demande (à une religieuse) est quelque chose d'inconnu.... On profite infiniment en se dépouillant de plus en plus de l'attachement à ce que l'on est et à ce que l'on a. » BOSS. « Lorsque Jugurtha eut été dépouillé d'argent, d'hommes et d'armes, il tomba dans un trouble affreux.... Reprendre les armes dans le *dénûment* général où il se trouvait lui paraissait de tous les partis le moins soutenable. » ROLL.

PAYER, ACQUITTER. On *paye* et on *acquitte* une dette, c'est-à-dire qu'on donne ce qu'il faut pour la faire cesser.

Payer, c'est satisfaire ou apaiser, *pacare*, le créancier, ou remettre ce qui a été convenu, *quod pactum est*. *Acquitter*, rendre *quitte* ou tranquille, *quietus*, c'est libérer ou délivrer d'un fardeau, ce qui revient au latin *solvere*, délier, affranchir. On *paye* une dette en payant une somme d'argent, le prix de la chose, la personne à qui on doit, en lui donnant tant en retour de ce qu'on a reçu; on *acquitte* une dette en s'*acquittant*, ou en *acquittant* un devoir, une obligation. *Payez* vos dettes, vous aurez donné ce qu'il fallait, on n'aura plus rien à vous réclamer; *acquittez* vos dettes, vous serez libre, vous n'aurez plus de souci à cet égard. Le *payement* arrête les poursuites commencées ou possibles, contente le créancier, opère la remise de ce dont on est d'accord; l'*acquittement* opère la décharge du débiteur, l'acquit de sa conscience. La dette *payée* est éteinte; la dette *acquittée* vous dégage. Il faut *payer* d'abord les dettes qui vont toujours grossissant d'année en année et celles qu'on a faites avec des gens peu aisés; on doit *acquitter*

d'abord les dettes d'honneur et celles qui pèsent le plus. On *paye* la dette de la nature, on *acquitte* la dette de la reconnaissance : l'une est forcée et non pas à notre charge; l'autre dépend de la volonté et constitue un devoir.

Condé se retranchait pour *payer* ses dettes, ne voulant pas soutenir sa condition aux dépens d'autrui (BOURD.). « On ne dit pas que ce jeu a empêché de *payer* ses dettes. » ID. « Il se peut faire que les âmes du purgatoire n'ayant pas achevé de *payer* à Dieu ce qu'elles doivent à sa justice, souffrent au milieu des flammes qui les purifient. » ID. — Qui *acquitte* ses dettes se soulage d'un poids plus ou moins grand. « Mes dettes de Venise, dettes d'honneur, si jamais il en fut, me pesaient sur le cœur. Je saisis le moyen qui se présentait de les *acquitter.* » J. J.

On *paye* ses dettes sans les *acquitter*, s'il en reste quelque partie dont on soit encore chargé, et par conséquent *acquitter* veut dire *payer* entièrement. « Mon fils trouve l'invention de dépenser sans paraître, de perdre sans jouer, et de *payer* sans s'*acquitter*. » SÉV. « Voilà une dette bien établie (celle de la charité), mais il ne suffit pas de la *payer* une fois, et elle ne peut être *acquittée* que par une affection constante. » BOSS. « La dette de la charité fraternelle a cela de propre, que, quelque soin que nous prenions de la bien *payer*, nous ne pouvons jamais en être *quittes*. » ID. « Une loi de Sextius touchant les dettes portait qu'on déduirait sur la somme principale les intérêts que les débiteurs auraient déjà *payés*, et que le reste serait *acquitté* en trois années. » COND. « Cette loi regardait les dettes, et portait qu'on retrancherait du total et du principal de la dette ce qui en aurait été *payé* en arrérages, et qu'on aurait trois ans pour *acquitter* le reste en trois payements égaux. » ROLL. « Commençons par *payer* les dettes de mon fils, dit-il. Toutes furent *acquittées* dès le lendemain matin. » VOLT.

L'athlète avait promis d'en *payer* un talent (de son éloge fait par Simonide) :
Mais, quand il le vit, le galant
N'en donna que le tiers; et dit fort franchement
Que Castor et Pollux *acquittassent* le reste. LAF.

PAYS, CONTRÉE, RÉGION. Ces mots servent à désigner les grandes divisions de la terre.

Pays est le plus général des trois et peut toujours se dire à la place des deux autres, quand on ne tient pas à s'exprimer avec une entière exactitude : beau *pays*, *pays* fertile; *pays* élevé, chaud ou froid. Mais il a aussi une acception propre et distinctive. Comme il vient de *pagus*, village, il se rapporte aux hommes du lieu qu'il signifie, à leurs relations, à leurs mœurs, à leurs institutions, à leur manière de vivre et de se gouverner : *pays* civilisé, *pays* libre; *pays* catholique ou protestant; les vœux, l'esprit du *pays*, c'est-à-dire de la patrie ou de la nation; avoir la maladie du *pays*, nul n'est prophète en son *pays*. « Notre foi est de tous les temps, de tous les *pays*, de toutes les nations du monde. » BOURD. « Les *pays* même les plus dissemblables pour l'humeur et les manières ont produit des saints qui se sont tous ressemblés. » MASS.

Contrée, de *contra*, contre, vis-à-vis, en face, comme l'allemand *gegend*, de *gegen*, équivalent du latin *contra*, signifie un *pays* relativement à son aspect. « Lorsque Moïse voulut établir Éléazar grand prêtre à la place d'Aaron, il le conduisit sur une haute montagne, d'où l'on découvrait tout le *pays* du Jourdain, l'abondance et les délices de cette terre sainte qui devait un jour être son partage, et ce fut à la vue du lait et du miel qui coulaient dans cette *contrée* heureuse, qu'il le revêtit des ornements sacrés. » MASS. « Loth leva les yeux, vit à l'entour une *contrée* fertile, douce, aimable, riante, et se détermina là-dessus pour le *pays* de Sodome, sans examiner s'il y avait de la sûreté pour lui. » ID. « Vous avez préféré à toute autre *contrée* les rives de l'Euphrate pour y élever un superbe édifice. » LABR. « Voyez ces plages désertes, ces tristes *contrées* où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois épais et noirs. » BUFF. « L'aigle, planant au-dessus des différentes *contrées*, peut s'en former un tableau dont l'homme ne peut avoir d'idée. » ID. « Le jour suivant, dès le matin, le consul se trouva au haut du mont Ciminien. Contemplant de là les riches *contrées* de l'Étrurie, il fait descendre ses soldats pour aller piller le *pays*. » ROLL. « Marcius avait eu la précaution de s'emparer d'une hauteur, d'où l'on découvrait tout le *pays* des environs de Dium et de Phila; ce qui anima beaucoup les soldats, qui avaient sous leurs yeux des *contrées* si opulentes où ils espéraient s'enrichir. » ID. — Une seconde nuance de *contrée* tient à sa terminaison : ce mot se dit d'un *pays* considéré matériellement, eu égard à ce qui le compose ou à ce qu'il contient, à ce qui en sort. « Ces couches de pierres calcaires composent nos collines, et s'étendent sur de grandes *contrées* dans toutes les parties de la terre. » BUFF. « Les Açores, les Canaries, etc., paraissent être les restes des anciens continents qui réunissaient nos *contrées* à l'Amérique. » ID. Le même écrivain dit à chaque instant : ce minéral ou cet animal se trouve dans telle *contrée*. « L'espèce primitive et principale de la poule sultane est originaire des *contrées* du midi de notre continent. » ID. « La *contrée* de l'Afrique la plus riche, ou du moins la plus anciennement célèbre par son or, est celle de Sofala et du Monomotapa. » ID. « L'Amérique, surtout dans les *contrées* méridionales, est assez abondante en sel marin. » ID. « Les peuples de la Macédoine étaient très propres à la guerre; et il fallait bien qu'ils tinssent cette qualité du climat, puisque encore aujourd'hui les hommes de ces *contrées* sont les meilleurs soldats de l'empire des Turcs. » MONTESQ. « Les peuplades de l'Asie Mineure ont trouvé dans ces *contrées* (la Thrace et la Grèce des montagnes et des bois, des plaines plus petites que celles de leur patrie. » COND. « On ne parle plus d'hommes dans vos *contrées*, mais seulement de renards et de loups-cerviers. » LABR. Une *contrée* riche, fertile, abondante, ou le contraire. « Les fleuves arrosent la terre et répandent dans les diverses *contrées* la fertilité et l'abondance. » LABR.

Région, latin *regio*, de *regere*, diriger, marque d'abord la direction ou représente un *pays* quant à sa situation haute ou basse, méridionale ou septentrionale, orientale ou occidentale, et par suite quant à sa température. C'est un terme, non plus concret et pittoresque, comme le précédent, mais abstrait, un terme de géographie physique, qui n'est relatif qu'au degré, au degré d'élévation ou de chaleur; et cette idée accessoire se retrouve même au figuré : les moyennes *régions* de la science (Acad.);

Les hautes *régions* de la philosophie. Mol.

« Le lama et le paco habitent les *régions* les plus élevées du globe terrestre et semblent avoir besoin de respirer un air plus vif. » Buff. « Les élans et les rennes auront d'abord abandonné le plat pays, et se seront retirés dans la *région* des neiges, sur les hautes montagnes. » Id. « Le feu de l'Etna n'agit plus avec violence au sommet, et toutes les éruptions modernes se sont faites dans les *régions* plus basses de la montagne. » Id. « Les *régions* qui sont sous la zone torride. » Id. « Le magnétisme vient des émanations de la chaleur propre du globe, lesquelles, partant de l'équateur et des *régions* adjacentes, se portent en se courbant et se plongeant sur les *régions* polaires, où elles tombent, dans des directions d'autant plus approchantes de la perpendiculaire, que la chaleur est moindre. » Id. « On peut se servir de cette direction de l'aiguille aimantée pour connaître les *régions* du monde, et pour savoir par quel rumb de vent on doit naviguer. » Roll. Les mines où on travaille à extraire les métaux sont des *régions* souterraines (Regn.). D'autre part, on dit les *régions* australes ou boréales; des *régions* glacées ou glaciales, tempérées, brûlantes, etc.

L'Égypte et l'Asie Mineure étaient des *pays* gouvernés par des rois; c'est de ces *contrées* que la Grèce tira presque toutes ses colonies; et c'est dans ces *régions*, loin des incommodités causées par l'excès du chaud et du froid, que l'esprit humain s'est développé d'abord (Cond.).

La Chine, ce *pays* très-anciennement policé, est peut-être une *contrée* qui abonde en mines d'or intactes et riches; car l'or qui circule à la Chine vient du dehors, et c'est une *région* qui a joui à l'origine, comme toutes les autres, d'une chaleur suffisante pour donner naissance à ce métal (Buff.).

PÉNATES, LARES. Dieux domestiques des anciens païens.

Les *pénates*, de *penus*, provision, comestibles, richesses, ou de *penitus*, bien avant, au fond, étaient les dieux pourvoyeurs du ménage, ou les dieux intérieurs, ceux qu'on honorait dans la partie la plus retirée de la maison. Les *lares*, du mot étrusque *lars*, qui signie un chef militaire, un seigneur, et peut avoir du rapport avec l'anglais *lord* et l'écossais *laird*, étaient les dieux défenseurs ou gardiens.

Les *pénates*, d'une origine divine, veillaient secrètement à l'abondance, à la prospérité du dedans, à l'acquisition et à l'accroissement des richesses; les *lares*, qui le plus souvent avaient une origine humaine, n'étant pas autre chose que les mânes des héros, des ancêtres ou des justes, devenus génies tutélaires des vivants, veillaient à la sûreté, à celle des personnes surtout, écartaient les périls du dehors.

« Avertie qu'on allait venir à elle (pour l'égorger), cette infortunée princesse (Héraclée, femme de Zoïppe) s'était réfugiée avec ses deux filles dans le lieu le plus retiré de sa maison, vers ses dieux *pénates*. » Roll. « Les dévotes (romaines) avaient parmi leurs *pénates* le dieu de la chaise percée, *deum stercutium*. » Volt. « Le pieux Énée, en fuyant de Troie au milieu des flammes, ne manque pas d'emporter ses *pénates*, ses petits dieux. » Id. — « Chaque citoyen, dit Horace à Auguste, vous invite comme un dieu tutélaire..., et il vous rend le même culte qu'à ses dieux *lares*, comme la Grèce reconnaissante a divinisé Castor et le grand Hercule. » Roll. « On appelait les âmes (des défunts) de noms qui signifiaient ombres, mânes, génies, démons, spectres, *lares*, larves, farfadets, esprits, etc. » Volt. « Demandez à ces sots (les jansénistes) s'ils ne se croient pas les dieux de la France, ses dieux tutélaires, ses dieux vengeurs, ses *dieux lares*, surtout depuis qu'ils ont chassé les *dieux lares* des jésuites? » Id.

« Les deux rois (Romulus et Tatius) se rendirent à Lavinium au sujet d'un sacrifice qu'ils devaient offrir en personne aux dieux de leurs pères, c'est-à-dire aux dieux *pénates* des Troyens, pour le bien de l'État. » Roll. Lorsqu'il s'agissait, non pas du bien de l'État, mais de sa défense, c'est aux dieux *lares* qu'on adressait ses prières; ce sont les dieux *lares* qu'invoqua Décius (Roll., Cond.) au moment de se dévouer pour procurer la victoire aux Romains. Les Romains abandonnent leurs murs pour courir à Pharsale. « Aucun d'eux n'est retenu ni par les gémissements d'un père, ni par les larmes d'une épouse, ni par ses *lares* qu'il embrasse et qu'il appelle au secours de ses jours menacés. » Marm.

Pénates est devenu un nom commun pour exprimer la maison de quelqu'un et même ses meubles : revoir ses *pénates*, emporter ses *pénates*. « Vous veillerez l'un sur l'autre, en sorte que vous vous rendiez tous deux à vos *pénates*, sains et saufs. » J. J. *Lares* est resté un terme de mythologie; un seul exemple de Lafontaine : Un rat,

Des *lares* paternels un jour se trouva soûl,

n'autorise pas à dire d'une manière générale avec l'Académie (1835) qu'en poésie on emploie aussi *lares* pour désigner la maison, la demeure.

PENDANT, DURANT. Ces deux prépositions marquent simultanéité entre un événement et un autre, ou entre un événement et une certaine portion du temps : telle chose est arrivée *pendant* ou *durant* votre voyage, *pendant* ou *durant* l'hiver.

Mais *pendant* exprime une simultanéité vague, une rencontre en un seul point qui n'est pas déterminé, une époque. Telle personne est morte *pendant* votre voyage, *pendant* l'hiver. En Orient, on se baigne *pendant* le jour, et sur le soir on se lave les pieds (Boss.). « *Pendant* les trois années

de sa prédication, Jésus-Christ appelle à sa compagnie et choisit pour ses apôtres des gens sans science, sans étude, sans crédit. » PASC. « Louis XIV a bien fait parler des gens *pendant* sa vie; tout le monde s'est tu à sa mort. » MONTESQ. — *Durant* indique une simultanéité continue, une coïncidence exacte, une rencontre en tous les points, en sorte qu'il signifie tout *pendant*. J'ai toujours habité la campagne *durant* votre voyage ou *durant* l'hiver. Attacher les spectateurs *durant* cinq actes (RAC.). « L'esclavage où la crainte de la mort m'a tenu *durant* tout le temps de ma vie. » BOSS. « La déclinaison de l'aiguille aimantée s'est trouvée constante à Québec *durant* une période de trente-sept ans. » BUFF. « On jeta, *pendant* la marche, beaucoup d'argent au peuple, et, *durant* trois jours, on fit de grandes réjouissances. » LES.

Une seconde différence consiste en ce que *durant* arrête l'esprit sur tous les points du temps ou du second événement, et le lui fait sentir comme *durant*, comme étant d'une longueur insupportable.

....Oh! que j'ai souffert *durant* cet entretien! MOL.

C'est-à-dire, j'ai souffert *pendant* cet entretien, et il a été bien long! « *Durant* ces journées et ces nuits, où, séparés de toute société et de tout commerce, les prisonniers n'ont, dans l'horreur des ténèbres, qu'eux-mêmes avec qui raisonner.» BOURD. « Les homicides étaient soumis à la pénitence *durant* toute leur vie. » PASC. « Est-ce là tout ce qu'on a pu faire *durant* si longtemps? » ID. « Corruption soufferte *durant* trop longtemps. » ID. « Elle a contrecarré, une heure *durant*, les choses que je veux faire. » MOL. Cette aptitude même du mot *durant* à se mettre après le nom qu'il régit prouve qu'il est propre à faire saillir, à grossir la chose désignée par ce nom.— On dira, au contraire, avec *pendant* :

Pendant cet heureux temps (celui de son mariage),
passé comme un éclair,
Je me couchais sans feu dans le fort de l'hiver.
MOL.

« Quand même les preuves de Dieu métaphysiques serviraient à quelques-uns, ce ne serait que *pendant* l'instant qu'ils voient cette démonstration. » PASC. « *Pendant* le peu de séjour que je faisais près de mon père, c'était à qui me fêterait. » J. J. — « Cyrus passait trois mois à Suse, *pendant* le printemps; et deux mois à Ecbatane, *durant* les grandes chaleurs de l'été. » ROLL.

Pendant ces jours, *durant* ces tristes scènes,
Que faisiez-vous dans vos cloîtres déserts,
Chastes Iris du couvent de Nevers? GRESSET.

PENDANT QUE, TANDIS QUE. Ces adverbes expriment tous deux qu'une action a lieu dans le même temps qu'une autre. *Pendant que* ou *tandis que* Jésus-Christ vécut parmi les hommes, il les instruisit. Mais il se trouve, entre eux, deux différences.

D'abord, *pendant que* marque simultanéité, et *tandis que*, simultanéité complète, entière coïncidence de deux événements. *Pendant que*, c'est-à-dire durant le temps que; *tandis que*, c'est-à-dire durant tout le temps que. *Tandis que* est le *tandiu* des Latins, lequel signifie *tant que*, *autant que*, *aussi longtemps que*. « *Tant* est une conjonction, dit Voltaire, quand il signifie *tandis que* : elle sera aimée *tant qu*'elle sera jolie; c'est-à-dire *tandis qu*'elle sera jolie. » Les exemples qui suivent serviront à éclaircir et à justifier cette distinction.

FÉNELON. 1° « *Pendant que* Mentor parlait ainsi avec Nestor, Idoménée et Télémaque les regardaient du haut des murs de Salente. » 2° « Quand le vaisseau fut parti, nous ne cessions de nous regarder, *tandis que* nous pûmes nous voir. » « *Tandis que* les Crétois conserveront ces passages, nous croirons toujours qu'ils veulent usurper nos terres. » — MONTESQUIEU. 1° « *Pendant que* Thémire était occupée au culte de la déesse, j'entrai dans un bois solitaire. » « Darius avait laissé l'Égypte dégarnie de troupes, *pendant qu*'il assemblait des armées dans un autre univers. » 2° « Le sénat avait refusé à Pyrrhus de faire aucun accommodement, *tandis qu*'il serait en Italie. » « *Tandis que* le peuple de Rome ne fut corrompu que par ses tribuns, le sénat put aisément se défendre. »—BOURDALOUE. 1° « Madeleine se dévoua à l'homme-Dieu, *pendant qu*'il vécut sur la terre. Elle s'attachait à écouter Jésus-Christ, *pendant que* Marthe s'empressait à le servir. » 2° « Nous aimons la médisance, *tandis qu*'elle s'attaque aux autres. » « *Tandis que* cette compagnie (le parlement) subsistera, il (Lamoignon) y sera en vénération. » « Le mystère de la descente du Saint-Esprit subsistera, *tandis qu*'il y aura des fidèles en état d'y participer. » — VOLTAIRE. 1° « *Pendant que* Charles XII s'éloignait, les Russes saisirent son artillerie dans le camp devant Pultawa, son bagage, sa caisse militaire. » 2° Dans le *Triumvirat*, Julie demande la mort à Octave et ajoute :

Tandis que je vivrai, tes jours sont en danger.

Dans les passages cités ici, où se trouve *tandis que*, *pendant que* serait impropre : il n'indiquerait pas que la seconde action est exactement de la même durée que la première, qu'il y a correspondance parfaite entre l'une et l'autre sous le rapport du temps, et c'est une précision essentielle dans ces exemples.

En second lieu, *pendant que* désigne une simultanéité entre deux actions quelconques, et *tandis que* convient mieux pour marquer une simultanéité entre des actions opposées, qui contrastent l'une avec l'autre.

C'est ce malheureux-là qui, *pendant* que j'écris,
M'embarrasse l'esprit de ses impertinences. REGN.
Tandis que de vous voir je meurs d'impatience,
Vous témoignez, monsieur, bien de l'indifférence.
ID.

Ce même caractère distinctif de *tandis que* se montre dans les passages suivants. « Dans les gouvernements despotiques, il n'y a qu'un homme exorbitamment favorisé de la fortune, *tandis que* tout le reste en est outragé. » MONTESQ. « Les Vénitiens protestaient de leur fidélité à observer la neutralité, *tandis qu*'ils fournissaient publiquement des munitions aux troupes autrichiennes. » J. J. « On ne peut entrer dans les intérêts du prochain, *tandis qu*'on est rempli des siens propres. » BOURD. « Les Égyptiens étaient plongés dans les

épaisses ténèbres de la nuit, *tandis que* les Juifs jouissaient du plus beau soleil dans la petite contrée de Gessen. » VOLT. « Assujetti à la frugalité et à la modestie de sa république, Jean de Witt n'avait qu'un laquais et une servante, et allait à pied dans la Haye, *tandis que*, dans les négociations de l'Europe, son nom était compté avec les noms des plus puissants rois. » ID.

PÉNÉTRABLE, PERMÉABLE. Adjectifs qualificatifs d'une chose dans laquelle une autre peut entrer.

La chose *pénétrable*, de *penetrare*, fait de *penitus*, au fond, ou de *pandere*, ouvrir, en admet une autre dans son sein : une forêt est *pénétrable*, quand elle n'est pas trop épaisse, et une éponge est de sa nature *pénétrable* à l'eau. La chose *perméable*, du latin *permeare*, traverser, en laisse une autre non-seulement s'introduire en elle, mais encore aller au delà; c'est comme un crible : l'eau est *perméable* à la lumière, la toile non cirée l'est à l'eau. Dans le sanctuaire *impénétrable* (J. B. ROUSS.) on n'est point reçu; à travers une chaussure *imperméable* (ACAD.) l'eau et l'humidité ne passent point.

En physique, la *pénétrabilité* est une propriété imaginaire qui consisterait en ce qu'un corps pourrait céder la place qu'il occupe à un autre sans cesser de l'occuper lui-même; ce qui est visiblement contradictoire et oblige à considérer tous les corps comme *impénétrables*. Mais la *perméabilité* est une qualité réelle, conséquence de la porosité, et en vertu de laquelle tous les corps permettent une entrée ou un passage plus ou moins libre, sinon aux liquides et aux gaz, au moins à la chaleur ou à la lumière.

1° PENSÉES, RÉFLEXIONS, CONSIDÉRATIONS; — 2° OBSERVATIONS, REMARQUES, NOTES.

Ces mots sont pris ici dans leur acception littéraire, c'est-à-dire en tant qu'ils signifient tous des fruits du travail de l'esprit, déposés dans des ouvrages qui en tirent quelquefois leurs titres. Les *Pensées* de Pascal, les *Pensées* d'Épictète et de Marc-Aurèle ; les *Réflexions et Maximes* de Larochefoucauld, de Vauvenargues; les *Considérations sur les mœurs* de Duclos, les *Considérations* de Saint-Evremond *sur les Romains*, les *Considérations* de Montesquieu *sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence;* nous avons de Mme de Staël des *Réflexions sur la paix intérieure* et des *Considérations sur la Révolution française.* — D'autre part, Voltaire, dans sa correspondance, appelle tantôt *observations*, tantôt *remarques* et tantôt *notes* ce qu'il a écrit dans ses *Commentaires sur Corneille ;* rarement un traducteur peut faire entendre un texte sans *observations*, sans *remarques* et sans *notes ;* l'Académie a donné des *observations* sur quelques odes de Malherbe (FÉN.), des *remarques* sur le *Cid* (ID.), et ses *notes* sur les *Commentaires* de Voltaire ont été très-utiles à celui-ci (VOLT.); il y a de bonnes *observations* dans les *Remarques de Vaugelas sur la langue française*, auxquelles Thomas Corneille a ajouté des *notes* (MARM.).

Le partage de ces mots en deux classes est indiqué, sinon justifié, par l'Académie, qui définit l'un par l'autre, d'un côté, *pensées*, *réflexions*, *considérations*, de l'autre, *observations*, *remarques* et *notes*. Les *pensées*, les *réflexions* et les *considérations* sont les productions d'un esprit occupé en lui-même, méditant, raisonnant, se rendant compte des causes et des effets : elles sont graves, sensées, profondes. « Quelle *pensée* pour un riche au milieu de l'abondance que cette *réflexion :* Il faut mourir !... Quel souvenir pour ce mondain que cette sombre et désolante *considération :* Il faut mourir ! » BOSS. Les *observations*, les *remarques* et les *notes* sont le résultat des études de l'esprit appliqué à un objet, dont il cherche à prendre et à donner connaissance: elles sont exactes, justes, fines, instructives. Les *pensées*, les *réflexions* et les *considérations* ont pour auteurs des philosophes, c'est-à-dire des penseurs, des hommes qui ne sont ni *irréfléchis*, ni *inconsidérés ;* un critique, un commentateur, gens habiles à saisir et à relever les qualités ou le sens des choses, font des *observations*, des *remarques* ou des *notes*.

1° *Pensées*, *réflexions*, *considérations*.

Les *pensées* sont destinées à faire *penser*, à suppléer à la stérilité de certains esprits; les *réflexions*, à guider; les *considérations*, à rendre raison ou compte.

Les *pensées* sont des créations et une ressource pour les gens peu inventifs, peu féconds par eux-mêmes; les *réflexions* sont des enseignements, des règles, elles apprennent à se bien conduire; les *considérations* sont des dissertations, elles apprennent à bien juger.

L'originalité convient aux *pensées ;* aux *réflexions*, la sagesse ; aux *considérations*, la science et la logique.

Un homme de génie donnera des *pensées ;* un moraliste ou un artiste expérimenté et capable de tirer du passé des inductions pour la conduite à venir, des *réflexions ;* un historien philosophe, des *considérations*.

Tout cela est conforme au sens fondamental de ces mots : le *penseur* trouve et produit des idées nouvelles; l'homme *réfléchi* n'agit pas étourdiment, rentre en lui-même, sait profiter de l'expérience, prévoir, être prudent ; *considérer*, c'est examiner, rechercher les causes et les effets, le pourquoi et le comment des choses.

2° *Observations*, *remarques*, *notes*.

Le mot *notes* ne présente pas de difficultés. Les *notes* servent à éclaircir ou à expliquer un texte ; elles doivent être claires, précises et courtes, comme les *notices* et les *notions*. Cela peut être entendu sans *notes* (LAF.). « Voilà qui est clair; il n'y faut point de *notes* ni de commentaire. » BOSS. « Je n'ai point chargé les *Caractères de Théophraste* de longues et curieuses *observations* et de doctes commentaires, qui rendissent un compte exact de l'antiquité; je me suis contenté de mettre de petites *notes* à côté de certains endroits, afin qu'on ne pût douter du sens. » LAB.

Quant aux *observations* et aux *remarques*, les unes sont plus savantes, plus curieuses et plus recherchées que les autres; car on observe ce qu'on étudie, et on *remarque* ce qui frappe.

« Encore que mes *remarques*, qui consistent en des faits constants, ne souffrent point de répliques, je les fortifierai par d'autres *observations* encore plus convaincantes. » Boss. Ainsi, dans un autre genre, on dit les *observations* d'un physicien, et les *remarques* d'un voyageur : « Je puis ajouter à ces *observations* (des géologues) une *remarque* faite par la plupart des voyageurs, c'est que.... » Buff.

Les *observations* sont aussi plus subjectives, plus personnelles, plus particulières : de bonnes *observations* sont d'un habile homme, de bonnes *remarques* sont utiles ou solides ; de malignes *observations* (J. J.), des *remarques* intéressantes (Volt.). Un maître qui explique un auteur est libre jusqu'à un certain point dans ses *observations*. Il y peut mettre du sien, et parler suivant ses inspirations propres. Il est assujetti, dans ses *remarques*, à des règles plus strictes, à celles qui concernent, par exemple, la syntaxe et la propriété des mots.

PENSER, SONGER, — RÊVER. Occuper son esprit à quelque chose.

Rêver, étant bien distinct des deux autres, doit en être séparé d'abord. Ce verbe marque l'action d'un esprit abstrait ou préoccupé, qui se retire au dedans de lui-même, et qu'une idée absorbe. On *rêve* profondément et vaguement, et dans cet état on ne dirige pas les mouvements de son esprit; c'est un courant auquel on s'abandonne. Aussi ne dit-on point, *rêvez* à telle chose, comme on dit, *pensez* ou *songez* à telle chose. « On *rêve* dans l'église à Dieu et à ses affaires. » Labr. « Dans cette solitude on *rêve* à Dieu et à sa providence. » Sév. « Comme nous n'irons pas si vite que la diligence, nous pourrons *rêver* aux personnes que nous aimons. » Id.

Scapin (*à part*) :
« Le voilà (Argante) qui rumine. »
Haut, à Argante :
« Vous *rêvez* à l'affaire de votre fils. » Mol.

« Un jour *rêvant* à ce triste sujet (de l'enfer), je m'exerçais machinalement à lancer des pierres contre les troncs des arbres. » J. J. « J'ai des journées délicieuses, errant sans souci, sans projet, sans affaires, *rêvant* toujours et ne *pensant* point. » Id. « La fatigue même de *penser* me devient chaque jour plus pénible. J'aime à *rêver*, mais librement, en laissant errer ma tête et sans m'asservir à aucun sujet. » Id.

Penser est le terme général et philosophique. Il signifie appliquer sa pensée ou son esprit à quelque chose, y faire attention, y réfléchir, le considérer, l'examiner ou s'en souvenir. Il est tout intellectuel et ne donne d'autre idée que celle de connaissance et d'instruction. Mais *songer* donne l'idée de soin, de souci, d'inquiétude; si bien que *songer* à une chose, c'est s'en mettre en peine, s'en soucier, s'en inquiéter. *Pensez* à ce que vous faites, est une invitation à ne pas se laisser distraire, et regarde la spéculation; *songez* à ce que vous faites, est une invitation à n'être pas négligent, et se rapporte aux affaires et à la conduite.

Songer est le latin *curare*, avoir soin, soit parce que *songer* a la même étymologie que *soin*, *soigner*, soit parce que nous ne *songeons*, c'est-à-dire nous ne pensons en dormant qu'aux choses dont nous avons soin, dont nous nous soucions, qui nous tiennent au cœur ou nous inquiètent.

Penser à soi, c'est se prendre pour objet de ses pensées, de son attention, de ses réflexions. « C'est à l'homme une peine insupportable de vivre avec soi et de *penser* à soi; il ne s'occupe que de choses qui l'empêchent d'y *penser;* il se répand au dehors.... Il recherche le tracas qui le détourne de *penser* à sa malheureuse condition. » Pasc. — *Songer* à soi, c'est *songer* à son salut, prendre garde à soi. Dans un grand péril chacun *songe* à soi.

Bajazet veut périr ; seigneur, *songez* à vous. Rac.

Cette charmante mère, avant sa destinée,
Me disait une fois, sur le bord du Pénée :
Ma fille, *songe* à toi ; l'amour aux jeunes cœurs
Se présente toujours entouré de douceurs. Mol.

« Cette solitude n'est-elle pas bien convenable à une personne qui doit *songer* à soi, et qui est ou veut être chrétienne » (Sév.). Le psychologue *pense* continuellement à soi ; l'égoïste ne *songe* qu'à soi.

Dans cette phrase : Si je veux *penser* à une figure de mille angles.... (P. R.), mettez *songer* à la place de *penser*, l'impropriété sera frappante. Elle ne le serait guère moins si on tentait cette substitution dans les passages suivants :

Oh ! je n'y *pensais* pas, j'ai jeté l'un pour l'autre
(la montre pour le tabac).
(Le *Distrait*). Regn.

Des paroles nous échappent (P. R.), nous jetons des cris (Mol.), sans y *penser*. « Un arbre n'appartient point à celui qui en aurait jeté la semence sans y *penser* et sans la connaître. » Pasc. « L'homme est né pour *penser;* aussi n'est-il pas un moment sans le faire. » Id. « C'est par un effort de mémoire que vous *pensez* à moi. » Sév. « Des cœurs dissipés par les plaisirs du siècle viennent à l'église sans *penser* même à Dieu. » Mass.

Les Anglais *pensent* profondément;
Leur esprit, en cela, suit leur tempérament;
Creusant dans les sujets, et forts d'expériences,
Ils étendent partout l'empire des sciences. Laf.

D'autre part, le caractère de *songer* se reconnaît sans peine dans les exemples qui suivent. « Sans cela comment trouveriez-vous des disciples? Il y faudra *songer*, me dit-il, cela n'est pas à négliger. » Pasc. « Des hommes refusèrent de se rendre au festin du roi. Occupés des soins du monde, ils allaient et venaient sans *songer* à rien qu'à leurs affaires. » Boss. « Aimons les pauvres et prenons-en tant de soin, qu'on ait sujet de penser que nous *songeons* toujours à eux. » Id. « Pensez-vous être seule en peine d'une santé? Je *songe* fort à la vôtre. » Sév. « Il peut arriver des occasions où vous ne serez pas fâché de vous adresser à ces ecclésiastiques pour les choses qui regardent votre salut, quand vous serez assez heureux pour y *songer* sérieusement. » Rac. La locution si fréquente, ne *songer* qu'à une chose, signifie n'avoir souci que de cette chose et laisser tout le reste. « Il est vrai que j'ai négligé l'agriculture; je n'ai *songé* qu'à faire une ville magnifique. » (Idoménée à Mentor). Fén. *Songer* à se

pourvoir de quelque chose (BOIL.); *songer* aux bienséances. (MOL.).

Voici enfin des phrases où les deux mots se trouvent avec leurs nuances distinctives. « Les complaisants montrent seulement une mine attentive, pendant qu'on voit dans leurs yeux qu'ils *pensent* à toute autre chose qu'à ce qu'on leur dit, et qu'ils ne *songent* pas à nous répondre. » MAL. « Les Juifs s'arrêtent au sens littéral, ne *pensant* pas seulement qu'il y en ait un autre et ne *songeant* pas à le chercher. » PASC. « Cette différence provient de la misère du peuple dans cette année 1771; le grain était au double et demi de sa valeur, et les pauvres, au lieu de *penser* à se marier, ne *songeaient* qu'aux moyens de leur propre subsistance. » BUFF. « Il faut que ces grands génies aient bien de l'esprit de pouvoir *penser* comme ça tout seuls à quelque chose. J'ai beau faire, moi, dès que je veux *songer* à *penser*, je m'embrouille, et l'envie de dormir me prend tout de suite. » BEAUM.

On *pense* au passé et au présent.

Je ris lorsque je *pense* à ce qui s'est passé. REGN.

On *songe* à l'avenir. « Nous ne *pensons* point au seul temps qui nous appartient, et nous *songeons* à ceux qui ne sont point.... Le seul avenir est notre objet. » PASC. « *Songer* à ce qui doit nous arriver. » ID. « *Songer* à l'avenir. » SÉV.

PENSEUR, PENSIF, MÉDITATIF, RÊVEUR. Ces mots servent à qualifier un homme quant à la manière dont il occupe ou exerce son esprit.

Penseur et *pensif* ont été distingués dans la Iʳᵉ partie, p. 236. Ils diffèrent de *méditatif* et de *rêveur* comme le verbe *penser* des verbes *méditer* et *rêver*.

Or, *penser* est le terme général; *méditer*, c'est *penser* profondément, et *rêver*, c'est *penser* vaguement. « J'ai *pensé* quelquefois assez profondément, mais rarement avec plaisir.... Quelquefois mes *rêveries* finissent par la *méditation*, mais plus souvent mes *méditations* finissent par la *rêverie*; et durant ces égarements mon âme erre et plane dans l'univers sur les ailes de l'imagination. » J. J.

La *pensée* peut avoir toutes sortes de caractères. La *méditation* est essentiellement profonde et sérieuse, amie de la solitude et du silence; elle applique fortement l'esprit, et à des sujets d'une haute importance, mais plutôt spéculatifs que pratiques. La *rêverie* est fantastique, capricieuse et vaine; l'esprit y flotte sans force et sans direction, et n'y enfante que futilités, chimères ou extravagances. — Le *penseur* et le *pensif* pensent; le *méditatif* est absorbé dans ses pensées; et le *rêveur* est le jouet de ses pensées.

On est *penseur* et *méditatif* constamment, par caractère. Mais un *penseur* est un philosophe, un *méditatif* est un philosophe abstrait, vivant en lui-même, enfoncé dans ses spéculations. « Quoique Platon fût naturellement mélancolique et d'un génie fort *méditatif*, il avait cependant de la douceur et une sorte d'enjouement. » FÉN. — On est *pensif* et *rêveur* par accident, dans une circonstance. Mais *pensif*, on s'occupe du passé, et, dans le passé, de quelque chose de précis.

Je vous vois tout *pensif*, seigneur, de ses dédains.
MOL.

« Je le laissai fort *pensif* et fort repentant d'une si lourde faute. » S. S. *Rêveur*, on s'occupe de l'avenir, l'avenir étant le domaine de l'imagination, et, dans l'avenir, de quelque chose de vague. « J'étais inquiet, *rêveur*; je pleurais, je soupirais, je désirais un bonheur dont je n'avais pas d'idée, et dont je sentais pourtant la privation. » J. J. Le souvenir rend *pensif*: l'inquiétude, *rêveur*.

PERÇANT, PÉNÉTRANT. Qui passe à travers, qui entre ou s'insinue : une lumière, une voix, une vue *perçante* ou *pénétrante*; un froid, un esprit, des yeux, des regards *perçants* ou *pénétrants*.

Au propre, *perçant* se dit d'un objet ou d'un instrument pointu, avec lequel on perfore ou on fait un trou; et *pénétrant*, d'une liqueur ou chose semblable, qui se répand de toutes parts dans un corps qu'elle imprègne ou imbibe. — La différence est analogue au figuré. Ce qui est *perçant* entre vivement, droit, tout d'un coup; ce qui est *pénétrant* s'étend de tous les côtés et va jusqu'au fond. Aussi *pénétrant* se met très-bien après *perçant*, comme marquant la continuation et l'accomplissement de l'action signifiée par ce dernier. « Aristote dit que Théophraste avait l'esprit vif, *perçant*, *pénétrant*. » LABR. « La colère divine produisit sur Jésus, au Calvaire, son dernier effet, en *perçant* et *pénétrant* jusqu'au fond de l'âme. » BOSS. « Le vrai temps d'expier ses péchés et de goûter la grâce du pardon est celui de la maladie, pendant que cette épine nous *perce* et nous *pénètre*, que la main de Dieu est sur nous. » ID. — *Perçant* est synonyme de vif. « Esprit vif, actif, *perçant*. » S. S. « Rayon vif et *perçant*. » BOURD. *Pénétrant* est opposé à vif. « Mes affections sont plus vives, les tiennes sont plus *pénétrantes*. » J. J.

Le génie est plutôt *perçant* (LABR., D'AL.), il agit soudainement, comme un trait; l'esprit, surtout celui d'un homme qui réfléchit et approfondit, est plutôt *pénétrant* (COND.). Bossuet dit de Michel Letellier qu'il avait un génie *perçant*, et que « tout cédait aux lumières de son esprit, aussi *pénétrant* et aussi net qu'il était grave et sérieux. » Un trait est *perçant*, parce qu'il est aigu et qu'il fait d'abord une ouverture dans la peau; il y a des armes *pénétrantes*, celles qui blessent grièvement, profondément. « La vérité est dans la main de Démosthène un trait *perçant* qu'il manie avec autant d'agilité que de force. Jamais homme n'a donné à la raison des armes plus *pénétrantes*. » LAH. Un rayon est *perçant* (BOURD.), une lumière *pénétrante* (ID.). Une voix *perçante* est aiguë, et cette épithète convient proprement à un cri; une voix *pénétrante* est sonore : « Charpentier avait une voix *pénétrante* et sonore. » D'AL. Un froid *perçant* est très-piquant; un froid *pénétrant* engourdit tout le corps. Ce qui *perce* le cœur cause une douleur sensible; ce qui le *pénètre* cause une peine ou une souffrance vaste, pour ainsi dire, et profonde.

La vue *perçante* découvre de loin, à l'instant

et sans peine. « Un aigle, dont la vue *perçante* fait en un moment la découverte de tout un vaste pays. » BOURD. La vue *pénétrante* parvient à tout apercevoir, jusqu'aux choses les plus petites et les plus cachées. « La vue de l'homme est moins *perçante* que celle de tous les oiseaux de proie, et moins *pénétrante* que celle de tous les insectes auxquels il est donné de voir un univers en petit qui nous échappe. » VOLT. De même, l'esprit *perçant* a de la portée, s'avance en droite ligne, par exemple, dans l'avenir, en traversant sans lenteur et sans peine les voiles et les obstacles; l'esprit *pénétrant* n'a pas cette prestesse d'action, mais il se distingue par l'étendue en tous sens, le complet et la profondeur.

PÈRES, AÏEUX, ANCÈTRES. Ceux de notre nation qui ont été avant nous, et de qui nous descendons sans être précisément de la même famille.

Comme, dans le sens rigoureux, l'*aïeul* ou le grand-père est antérieur au père, de même, dans le sens étendu où ces mots sont pris ici, nos *aïeux* ont précédé nos *pères*. Notre siècle, dit Horace, ne vaut pas celui de nos *pères*, qui avait déjà dégénéré de celui de nos *aïeux*. La noblesse, suivant Labruyère, est « une disposition de cœur et d'esprit qui passe des *aïeux* par les *pères* dans les descendants. » « L'homme a commencé par recevoir de ses *pères* les connaissances qui leur avaient été transmises par ses *aïeux*. » BUFF. « Ainsi s'effacent ces règles antiques que nos *pères* avaient reçues de nos *aïeux*. » D'AG. « Nos *aïeux* ont vu renaître les lettres et les arts; l'âge de nos *pères* a admiré leur éclat. » ID.

Les *ancêtres*, à leur tour, ont vécu même avant les *aïeux*; car *ancêtres* équivaut à *anciens*. « La chanson a toujours été en vogue parmi nous, depuis Tacite, qui disait de nos *ancêtres* : *Cantilenis infortunia sua solantur*.... Tout le monde sait que les fabliaux furent la première poésie de nos *aïeux*. » LAH. On dit une longue suite d'*ancêtres* (LABR., FÉN.); et à ce mot, comme à celui d'antiquité, s'attache, à raison de l'éloignement, l'idée d'une certaine vénération. Le respect des Chinois pour leurs *ancêtres* est chez eux une espèce de religion (VOLT.). « Du nombre des dieux lares ou pénates, chez les Romains, étaient les divinités du premier ordre, les héros et tous les *ancêtres* dont on respectait la mémoire. » COND. « Le respect pour les nobles est une sorte d'hommage qu'on se croit obligé de rendre à la mémoire de leurs *ancêtres*. » ROLL. Dans le *Droit du seigneur* de Voltaire, le bailli dit à Mathurin en parlant de ce droit :

> C'est une invention
> Qu'on inventa pour les gens d'un grand nom.
> Car, vois-tu bien, autrefois les *ancêtres*
> De monseigneur s'étaient rendus les maîtres
> De nos *aïeux*, régnaient sur nos hameaux.

« Le siècle de nos *pères* a touché au nôtre, nos *aïeux* les ont devancés, et nos *ancêtres* sont les plus reculés de nous. » GIR. « Nous sommes les enfants de nos *pères*, les neveux de nos *aïeux*, et la postérité de nos *ancêtres*. » BEAUZ.

PÉRIPHRASE, CIRCONLOCUTION. Circuit de paroles, tour dont on se sert pour dire en plus de mots ce qu'on aurait pu dire en moins.

Périphrase est grec, περίφρασις; et *circonlocution*, latin, *circumlocutio;* ils signifient exactement la même chose, une action de parler par détour.

Mais *périphrase* est théorique, littéraire, relatif seulement à la forme du discours; au lieu que *circonlocution* est pratique, usité dans la langue commune et se rapportant au sens, aux idées : on dirait très-bien les *périphrases* de l'amplification; Marmontel a dit les *circonlocutions* du doute. On se sert de *périphrases* pour embellir le discours, et de *circonlocutions* pour adoucir ce qui blesserait ou pour écarter des idées désagréables, basses ou peu honnêtes. Longin, dans son *Traité du sublime*, Rollin, dans son *Traité des études*, Condillac, dans son *Traité de l'art d'écrire*, ont parlé de la *périphrase* en rhéteurs, au point de vue de l'art, de la littérature. Mais un moraliste et un confesseur recommanderont de n'user d'aucune *circonlocution* pour cacher ses pensées. « S'il vous faut découvrir votre péché à un confesseur, dites : Cela est, cela n'est pas, sans chercher de vaines excuses à votre faute, ni de longues *circonlocutions* pour l'envelopper. » BOSS. « Le cardinal Dubois ne s'expliquait à Grimaldo que par contours et *circonlocutions*.... Ce bégayement par écrit sentait fort le galimatias d'un homme qui n'avait nulle envie de me servir. » S. S. « Denys d'Halicarnasse porte de Polybe un jugement qui doit le rendre bien suspect lui-même en matière de critique : il dit nettement et sans *circonlocution* qu'il n'y a point de patience à l'épreuve de la lecture de Polybe. » ROLL.

Toutefois *circonlocution* s'emploie bien aussi, comme *périphrase*, dans le sens didactique pour exprimer la manière dont on parle ou dont on écrit, sans égard à ce qu'on dit ou à ce qu'on écrit. Mais alors il regarde la diction plutôt que l'élocution.

Périphrase est proprement un terme de rhétorique, et la *périphrase* un moyen d'ennoblir le discours, de l'orner, de le rendre plus frappant et plus pittoresque. « Lorsque par des idées accessoires on veut relever, ennoblir une idée commune, au lieu de son expression simple et habituelle, on a raison d'y employer l'artifice de la *périphrase* ou de la métaphore. » MARM. « Il n'y a personne qui puisse douter que la *périphrase* ne soit d'un grand usage dans le sublime. » BOIL. « La *périphrase*, tournant autour du mot propre, forme souvent, par rapport avec lui, une consonnance et une harmonie fort belle dans le discours. » ID. « Je suis charmé quand je lis ces mots : *Qu'il mourût ;* mais je ne puis souffrir le vers que la rime amène aussitôt :

> Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Les *périphrases* outrées de nos vers n'ont rien de naturel. » FÉN. Bossuet, dans ses oraisons funèbres, et Boileau, dans ses diverses poésies, usent souvent de *périphrases* (COND.). On connaît la *périphrase* par laquelle Racine remplace le mot de Dieu,

Celui qui met un frein à la fureur des flots (Id.).

— Mais *circonlocution* est plutôt un terme de grammaire, et la *circonlocution* un moyen de faciliter l'intelligence, une expression substituée à l'expression ordinaire, moins par art et avec une intention oratoire ou poétique que par nécessité, pour la commodité, l'utilité; quelquefois c'est un défaut de diction provenant de l'ignorance du mot propre. « On trouve un grand nombre de mots qui ne peuvent désigner suffisamment un objet, à moins qu'on n'y ajoute un second mot : de là vient le fréquent usage des *circonlocutions* » Fén. « Il a été *désappointé;* il n'y a que ce mot. Servez-vous-en donc, vous qui voulez qu'on vous entende vite; vous savez que les *circonlocutions* sont la marque d'une langue pauvre. » Volt. « Combien de fois deux mots latins, artistement liés, vous ont demandé pour les rendre une *circonlocution!* » Marm. « Si vous négligez les règles de la grammaire, j'aurai souvent de la peine à pénétrer votre pensée. Employer des mots amphibologiques ou des *circonlocutions* inutiles; confondre le pluriel avec le singulier... : tous ces défauts concourent également à l'obscurité du style. » Barth. — En traduisant le livre où Longin fait une description de la *périphrase*, Boileau se sert de *circonlocutions* pour rendre les mots grecs qui n'ont pas en français d'équivalents exacts (Boil.).

1° PERMIS, LICITE, LOISIBLE; — 2° LÉGITIME, LÉGAL. Qu'on a la liberté ou la faculté de faire.

C'est exactement ce qu'expriment *permis*, *licite* et *loisible*. *Légitime* et *légal* disent plus. Non-seulement ce qui est *légitime* et *légal* n'est pas défendu, est toléré ou souffert, mais encore il est approuvé, recommandé, et on se rend coupable quand on s'en écarte. On est maître d'user ou de n'user pas des plaisirs *permis* ou *licites;* on n'est pas maître de faire ou de ne pas faire ce qui est *légitime* ou *légal*, on doit le faire, on doit s'y conformer. La chose *permise*, *licite* ou *loisible* est arbitraire, laissée à la volonté de chacun, indifférente; la chose *légitime* ou *légale* est respectable par son rapport avec la loi (*lex, legis*), c'est l'objet d'un devoir en même temps que d'un droit. Il n'y a rien à dire contre celui qui suit des voies *permises* ou *licites*, il ne pèche pas; il y a des éloges à donner à celui qui suit les voies *légitimes* ou *légales*, il a le mérite positif de se soumettre à la loi, de pratiquer le juste, d'obéir à la raison.

1° *Permis*, *licite*, *loisible*. Qu'on peut faire, si bon semble.

De ces trois mots, *permis* est le seul qui soit communément usité; *licite* est un terme dogmatique de morale; et *loisible* une expression qui a vieilli ou dont on ne se sert que dans le style familier.

D'ailleurs, à la différence de *licite* et de *loisible*, *permis* annonce l'effet de l'action de permettre, suppose une autorisation donnée par quelque supérieur que ce soit, qui fait une dérogation ou une exception à une défense établie : la chasse est *permise* dans un département à telle époque de l'année, en vertu d'un arrêté préfectoral. Mais on dira en morale, sans avoir égard à une défense antérieure, corrigée ou suspendue par la décision expresse d'une puissance quelconque, que telles ou telles choses sont *licites*. « Accorder la vertu avec les plaisirs *licites*. » Desc. « Et sans parler que des gains *licites*, on paye à l'ouvrier son temps et son ouvrage. » Labr. « Si les plaisirs même *licites* n'étaient pas aux mondains des dispositions prochaines aux illicites.... » Bourd. « Que m'en reste-t-il, des plaisirs *licites?* un souvenir inutile; des illicites? un regret. » Boss. « David se fait une nécessité de ne se défendre que par les moyens *licites*. » Id. « Il n'est pas défendu de trouver du plaisir dans les choses *licites* comme dans le boire et le manger. » Id. « L'ambition fait trouver *licite* et honnête tout ce qui avance notre élévation. » Id. — L'usage de la viande est *permis* pendant le carême à ceux qui sont dispensés de l'abstinence par l'autorité de l'Église; en soi, moralement, abstraction faite des règlements prohibitifs des religions, l'usage de la viande est *licite*.

Loisible est ou familier ou un mot anciennement consacré en termes de contrats, d'édits, d'ordonnances ou d'autres choses semblables. « Pourquoi *loisible*, nuance fine et délicate de *permis*, n'est-il plus du haut style? » Marm. Dans le *Misanthrope*, Célimène dit à Alceste :

Hé bien! allez, sortez, il vous est tout *loisible*.
Mol.

De même, dans l'*Étourdi*, Mascarille à Lélie qui fait semblant de vouloir se tuer :

Soit, il vous est *loisible*. Id.

D'autre part, Bossuet, dans un statut contre les prêtres qui s'éloignent trop longtemps de leurs diocèses, déclare qu'il ne sera pas *loisible* aux réfractaires d'administrer les sacrements. Voltaire, dans une pétition des états de Gex au roi : « Les états de Gex se flattent que si ces quatre mille cinq cents quintaux de sel ne venaient point, il sera *loisible* auxdits états de se pourvoir, en vertu de l'article 3 de l'édit de Votre Majesté. » Et ailleurs, dans une lettre à Mme Dudeffand : « Votre petite mère daigne proposer la paix entre Labletterie et moi. Je demande pour premier article qu'il me permette de vivre encore deux ans, et que pendant ces deux années il me soit *loisible* de faire une épigramme contre lui tous les six mois. »

2° *Légitime*, *légal*, qu'on peut faire, conformément à la loi, se trouvent distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 273.

PERSONNAGE, RÔLE. La partie d'un acteur dans une pièce de théâtre, ce qu'il joue, ce qu'il a, ce qui lui est donné à jouer; figurément, la part de chacun de nous dans le monde ou dans une affaire, la manière dont nous y sommes ou dont nous nous y montrons.

D'abord *personnage* est plus relatif à la *personne* qui est mise en action et à ses qualités, et *rôle* l'est davantage à l'acteur et à son exécution : un *personnage* est noble ou bas, grand ou petit; un *rôle* est aisé ou difficile, bien ou mal rendu.

Mais ensuite *personnage* et *rôle* se prennent

aussi l'un et l'autre eu égard à la *personne* amenée sur la scène et à l'acteur qui s'y montre pour elle. Dans telle tragédie, le *personnage* ou le *rôle* d'Oreste est admirable; un acteur joue le *personnage* ou le *rôle* d'Oreste.

Alors *personnage* indique la manière d'être, et *rôle* la manière d'agir. Dans le *Misanthrope*, « Alceste est un homme droit, sincère, estimable, un véritable homme de bien, et Molière lui donne un *personnage* ridicule. » J. J. Un *personnage*, c'est-à-dire évidemment un caractère. « Les charges étrangères que Molière a données au *rôle* d'Alceste l'ont forcé d'adoucir ce qui était essentiel au caractère. » Id. Ici le *rôle*, opposé au caractère, signifie la conduite, la suite ou l'ensemble des actions.

Bien jouer le *personnage* de Phèdre, c'est faire connaître Phèdre telle que le poëte l'a conçue; bien jouer le *rôle* de Phèdre, c'est faire et dire comme il faut ce que Phèdre est supposée faire et dire. L'acteur qui joue un *personnage* imite un modèle, le représente, le dépeint, en prend le maintien, le ton et les gestes, donne l'idée de ce qu'il est; l'acteur qui joue un *rôle* donne l'idée de ce que fait la personne dont il tient la place, il en reproduit devant vous les démarches, les intrigues et les discours.

On soutient un *personnage*, et c'est rester fidèle au caractère, à l'idée qu'on a entrepris de développer; on remplit un *rôle*, on s'en acquitte, comme on remplit une tâche, une mission, ou comme on s'en acquitte. On fait plutôt un *personnage*, comme on fait l'important, le fier, le malade, c'est-à-dire qu'on se présente, qu'on se montre tel ou tel; et on joue plutôt un *rôle*, comme on joue une partie, un tour d'adresse, c'est-à-dire qu'on fait telle action. « Nos promenades sont changées en comédies publiques, où chacun, acteur et spectateur tout à la fois, vient faire son *personnage* et jouer son *rôle*. » Bourd. Mme de Sévigné avait obtenu une grâce. Elle écrit à sa fille à ce sujet : « Que n'a point fait aussi mon cher comte (de Grignan)! Il a joué son *rôle* divinement. Enfin vous avez fait tous trois vos *personnages* en perfection. » « Ce qui fâchait Sayavedra, c'est que je ne lui donnais aucun *rôle* à jouer dans cette comédie. Il s'en plaignit à moi et me demanda s'il n'y ferait qu'un *personnage* muet. » Les. « Vous, vous faites le même *personnage* que dans la Critique (de l'*École des femmes*).... Pour vous, vous représentez une de ces personnes qui prêtent doucement des charités à tout le monde. Je crois que vous ne vous acquitterez pas mal de ce *rôle*. » Mol.

Au figuré, cette différence est palpable : *personnage* exprime ce qu'on est ou ce qu'on fait semblant d'être, le rang, la qualité; et *rôle*, ce qu'on fait, la conduite, la part ou la sorte d'action. Un haut dignitaire joue un grand *personnage*; un homme ou un peuple qui se distingue par des actions éclatantes et importantes, joue un grand *rôle*. On joue un beau *personnage* dans une ville où on occupe une place honorable; on joue un beau *rôle* dans une affaire où on agit en homme d'honneur.

Faire ou jouer le *personnage* d'homme de bien, c'est s'en donner le caractère; jouer le *rôle* d'un délateur, c'est en faire l'action.

« L'intérêt joue toutes sortes de *personnages*, même celui de désintéressé. » Laroch. « C'est un beau *rôle* que celui de prendre en main la défense d'un homme innocent. » Volt.

Charles-Quint se fit religieux, « oubliant absolument le théâtre où il avait joué un si grand *personnage*. » Volt. « C'est son fils, Philippe II lui-même, qui força les peuples des Provinces-Unies à jouer un si grand *rôle*. » Id.

« Non, grâce au ciel, repartit le ministre, ma mémoire n'est plus occupée du *personnage* que j'ai fait à la cour, et j'ai pour jamais oublié les honneurs qu'on m'y a rendus. » Les. « On ne soutient pas longtemps un *personnage* feint et simulé, et l'on revient bientôt à son naturel. » Roll. — « Je ferai voir quel était le *rôle*, ou plutôt le ministère du poëte lyrique, dans les conseils, dans les armées, dans les jeux solennels et à la cour des rois. » Marm. « Carbon, que nous verrons dans la suite jouer un grand *rôle* dans tous ces troubles. » Roll. « Cet ambassadeur a bien joué son *rôle* dans la négociation dont on l'avait chargé. » Acad.

PERSONNEL, ÉGOÏSTE. Deux mots de la fin du XVIIIe siècle, qui servent à qualifier un homme trop attaché à ce qui le regarde, à ses intérêts, à son bien propre. En 1778, il parut de l'auteur dramatique Barthe une comédie intitulée l'*Homme personnel* ou l'*Égoïste*. « À Sparte, le larcin était le châtiment de ce qu'on appelle le *personnel*, l'*égoïsme*. On voulait qu'un enfant pût dérober ce qu'un Spartiate s'appropriait. » Volt.

L'homme *personnel* est moins odieux que l'*égoïste*. Il aime sa *personne*, sa petite *personne*, il tient à ses avantages *personnels*, mais sans se comparer aux autres, sans entrer en concurrence avec eux et leur nuire. « Maurepas, naturellement faible, indolent, *personnel*, aimant ses aises et son repos..., évitant tout ce qui pouvait attrister ses soupers ou inquiéter son sommeil..., fut un homme aimable, occupé de lui-même, et un ministre courtisan. » Marm.

L'*égoïste* n'est jamais aimable. Il ne songe qu'au *moi* (en latin *ego*). Or, *moi* est opposé à *toi*, à *lui*, aux autres; et de là vient que le *moi* est haïssable, selon Pascal : il est injuste, incommode aux autres, le principe de toutes les préférences exclusives. On ne saurait voir dans la *personnalité* qu'un amour de soi déraisonnable; mais l'*égoïsme* est le comble de l'amour-propre. J. J. Rousseau dit en parlant de lui-même à la troisième personne : « Il n'y a point de constitution plus éloignée que la sienne de la méchanceté; car son vice dominant est de s'occuper de lui plus que des autres; et celui des méchants, au contraire, est de s'occuper plus des autres que d'eux; et c'est précisément pour cela qu'à prendre le mot d'*égoïsme* dans son vrai sens, ils sont tous *égoïstes*, et qu'il ne l'est point, parce qu'il ne se met ni à côté, ni au-dessus, ni au-dessous de personne. »

Dans un Avertissement, placé à la tête de ses *Éléments de philosophie*, d'Alembert témoigne la crainte de s'être montré *personnel*, en entrete

nant trop longtemps ses lecteurs de ce qui le regarde. Ailleurs il parle « d'un riche *égoïste* et avare qui, ayant ramassé beaucoup de volumes, voulait qu'ils fussent aussi inutiles aux autres qu'à lui, et avait écrit au-dessus de sa vaste bibliothèque : *Ite ad vendentes*, allez à ceux qui en vendent. »

Personnel est peu usité en comparaison d'*égoïste*. Lorsque nous imputons à quelqu'un le vice exprimé par ces deux mots, nous prenons tout de suite le plus fort sans considérer qu'il y en a un autre plus propre peut-être à rendre exactement notre idée dans le cas dont il s'agit.

PESANT, LOURD. Qui n'est pas léger, c'est-à-dire qui a beaucoup de poids, ou qui se meut avec peine. Au figuré, ils se disent d'un esprit lent, sans facilité, sans vivacité, sans pénétration.

Pesant sert à qualifier quelque chose de naturel, et *lourd* quelque chose de fait ou d'institué par les hommes; un corps (Acad.), un minéral (Id.), *pesant;* une arme (J. J.), une machine (Boss.), *lourde*. On a les mains *pesantes* (Mol.), on marche à pas *pesants* (Laf.); autrefois les robes des grandes dames se terminaient par de *lourdes* queues (Labr.), un panier de fruits est si *lourd* qu'on a de la peine à le porter (J. J.). On dit les *pesantes* chaînes de la nécessité (J. J.), et les *lourdes* chaînes dont les pédants ont chargé le génie (Marm.). On a la marche *pesante* (Acad.), et des gestes *lourds* (Volt.). « Masses d'or et d'argent, monnaies *pesantes*, signes *lourds*. » Buff. — Ensuite, on considère dans l'objet *pesant* son être, sa nature; et, dans l'objet *lourd*, sa manière d'être, son air ou l'impression qu'il fait sur nous. « Ce jeune rhinocéros sautait avec une prodigieuse vitesse, malgré sa masse *pesante* et son air *lourd*. » Buff. Une pierre *pesante* est telle en soi sans aucun rapport à nous; une pierre *lourde* est telle relativement à nous, elle nous pèse ou nous embarrasse. « J'en suis toujours à trouver certaines choses fort mal arrangées parmi les événements de notre vie; ce sont de grosses pierres dans le chemin, trop *lourdes* pour être déplacées. » Sév. L'âne est un animal *pesant* (Volt.); dans la fable du *Lion s'en allant en guerre*,

Renvoyez, dit quelqu'un, les ânes qui sont *lourds*.
Laf.

Quant au mouvement des animaux, *pesant* en marque la nature, la lenteur; et *lourd*, la manière, la mauvaise grâce. « A l'exception de quelques oiseaux *pesants* ou sédentaires, il est à croire que les autres peuvent passer d'un continent à l'autre. » Buff. « Les kakatoës n'ont pas la démarche *lourde* et désagréable des autres perroquets : ils sont au contraire très-agiles et marchent de bonne grâce. » Id. « Voilà ce qui rend les enfants *pesants* ou dispos, adroits ou *lourds*. » J. J.

Au figuré, on est *pesant* en soi et pour soi; et *lourd* dans sa manière, relativement aux autres : l'esprit *pesant* trouve et conçoit avec peine; l'esprit *lourd* se présente ou s'exprime maladroitement, sans grâces, grossièrement. « Supposons dans l'esprit du sauvage autant d'intelligence et de lumières qu'il doit avoir de *pesanteur* et de stupidité. » J. J. « La *lourdeur* est la gaucherie de celui qui croit être léger. » Marm. — « Cypsèle avait l'esprit *pesant* et paraissait presque hébété. » Fén. « Cette lettre est *lourde* et maladroite. » J. J. — « Dans l'Élide et dans la Béotie les esprits sont *pesants*. » Rac. « Boileau disait de Dacier : il fait les Grâces et les Grâces le fuient. Quel malheur pour Horace d'avoir eu pour traducteur le plus *lourd* de nos écrivains! » Marm. — On dit une érudition *pesante* (d'Al.), et une *lourde* plaisanterie (Acad.), un *lourd* artifice (Corn.).

Dans tous les cas, *pesant* ne signifie pas quelque chose d'aussi essentiellement onéreux ou défectueux. Ce mot vient de *poids* (*poiser*, *peser*). *Lourd* dérive du grec λορδός, courbé en avant (sous le faix), lourdaud, imbécile. Les soldats *pesamment* armés n'étaient pas incommodés par leurs armes. « M. de Chaulnes parla bien, un peu *pesamment*, mais cela n'était pas mal à un gouverneur. » Sév. « Xénocrate avait l'esprit bon, appliqué, mais *pesant :* Platon disait qu'il avait besoin d'éperons. » Fén. « On choisit les rennes les plus vifs et les plus légers pour courir au traîneau, et les plus *pesants* pour voiturer à pas lents les provisions et les bagages. » Buff.[1].

PESANTEUR, POIDS, — GRAVITÉ. Propriété des corps, en vertu de laquelle ils tendent vers le centre de la terre.

Par son genre et sa terminaison *pesanteur* marque une qualité abstraite et vague, au lieu que *poids* exprime quelque chose de concret, de particulier ou de précis. On dit qu'une chose a de la *pesanteur*, et que c'est un *poids :* « La croix de Jésus-Christ est d'une *pesanteur* extraordinaire.... Tous ses efforts ne suffisent pas au *poids* qui l'accable. » Bourd. On dit d'une manière générale, la *pesanteur*, et, en parlant d'un certain objet, le *poids* de ce corps. On dit absolument et dans un sens indéfini, qu'une chose a de la *pesanteur;* et relativement, d'une manière déterminée, qu'elle est d'un tel *poids*, de tant de livres, par exemple. « Il y a des matières susceptibles d'augmenter de *pesanteur* dès les premiers instants de l'application du feu....

1. Condillac a joint à ces deux mots celui de *massif*. L'objet *massif* est *pesant* ou *lourd* à l'œil, à en juger par la vue : il paraît, il se montre épais, serré, compacte, d'où on conclut qu'il est *pesant* ou *lourd*. « Le casoar, sans être aussi grand ni même aussi gros que l'autruche, paraît plus *massif* aux yeux, parce qu'avec un corps d'un volume presque égal, il a le cou et les pieds moins longs et beaucoup plus gros à proportion. » Buff. « Ce petit bœuf est d'une figure agréable, quoique *massive* et un peu trop carrée. » Id. — Au figuré, *massif*, qui signifie matériel, qui marque une grande quantité de matière sous un petit volume, enchérit sur *pesant* et sur *lourd*. « Castellar eut une attaque d'apoplexie, qui d'un homme gai, léger en fit un homme triste, *pesant*, jusqu'à être *lourd* et *massif*. » S. S.

Il en arrive (des Amours) et de France et d'Espagne,
Et d'Italie et du nord d'Allemagne,
Ceux-là petits, mais alertes et vifs;
Ceux-ci plus grands, mais *lourds*, froids et *massifs*.
J. B. Rouss.

Les pierres calcaires perdent au feu près de la moitié de leur *poids*. » BUFF. « Autant les mesures de la *pesanteur* de la matière en général nous paraissent indifférentes, autant les mesures du *poids* de ses formes doivent nous paraître utiles : chaque forme de la matière a son *poids* spécifique qui la caractérise. » ID. « Tous les corps descendent, si aucun obstacle ne les arrête. Or, cette direction est ce qu'on nomme *pesanteur*.... Nous entendons par *poids* la quantité de force avec laquelle un corps descend. » COND. « Les corps ont de la *pesanteur*, marque plus particulièrement la qualité par laquelle ils tendent en bas; on dira, au contraire, tout corps a un *poids*, et jamais du *poids*, parce qu'on veut faire entendre que tout corps a une certaine quantité de cette qualité. Le *poids* de ce corps est d'une livre, me paraît mieux que, la *pesanteur* de ce corps est d'une livre. Quand on considère la *pesanteur* en général, on ne peut pas substituer *poids* : on dit les lois de la *pesanteur*, et jamais les lois du *poids*. C'est qu'alors il s'agit seulement de cette qualité et point du tout de sa quantité. De même, quand il s'agit de la quantité, on ne substituera pas *pesanteur* à *poids* : je dirai, savez-vous le *poids* de ce corps, et non pas, en savez-vous la *pesanteur?* On a découvert la *pesanteur* de l'air, c'est-à-dire qu'il pèse, on en a même découvert le *poids*, c'est-à-dire combien il pèse. » ID.

La *pesanteur* est plutôt une propriété intime ou théorique; et le *poids*, une qualité extérieure, sensible, pratique, qui produit des effets, comme est celle des objets qu'on pèse avec des *poids*. « Cette perte de *poids* (du fer chauffé) est occasionnée par une espèce de dessèchement ou de calcination intérieure qui diminue la *pesanteur* des parties constituantes du fer. » BUFF. « Peu à peu les matières molles dont les éminences sous-marines étaient d'abord composées se seront durcies par leur propre *poids*...; les débris des productions marines s'y trouvent en abondance et à peu près suivant le rapport de leur *pesanteur*. » BUFF. « Depuis que la fameuse machine pneumatique a été inventée, on a été plus à portée de connaître la *pesanteur* des corps.... Dans cette machine privée d'air, les corps abandonnés à la force qui les précipite sans obstacles tombent selon tout leur *poids*. » VOLT.

Ensuite, *pesanteur*, à la différence de *poids*, est actif : on dit la *pesanteur* d'un coup, et le *poids* d'un fardeau. La *pesanteur* d'un oiseau (BUFF.) est sa lenteur à se mouvoir; son *poids* (ID.) est le nombre de livres qu'il pèse. De même, au figuré, la *pesanteur* est un défaut d'activité de vivacité, de légèreté, et le *poids* quelque chose de difficile à souffrir, à supporter; ou bien le mot *poids*, au lieu de signifier une manière d'agir, indique combien une chose ou une personne pèse par rapport aux autres, son degré d'importance : homme ou chose d'un grand *poids*.

Gravité, latin *gravitas*, est le nom scientifique de la *pesanteur*, ou le nom de la pesanteur universelle, de la pesanteur considérée en grand, dans toute la terre et dans tous les autres grands corps de la nature, le nom de cette force qui, en tant qu'agissante, s'appelle *gravitation*. « Les matières terrestres n'ont acquis de la solidité que par l'action continuée de la *gravité* et des autres forces qui rapprochent et réunissent les particules de la matière. » BUFF. « C'est la force de la *gravité* qui retient les planètes dans leurs orbites. » ID. « L'effet des forces centrifuges diminue la *gravité* primitive sous l'équateur. » VOLT. « La force centripète n'est autre chose que la *gravité* même. » COND. « La *gravité* continue de prévaloir sur la force *centrifuge*. » ID. « Képler a pensé sur la *gravité* comme Copernic. Il a même été plus loin : car il a dit que les actions combinées de la terre et du soleil sont la cause des irrégularités de la lune. » ID. « Platon avait en mathématiques des connaissances très-distinguées, à en juger par quelques aperçus fort heureux, entre autres, par celui de la *gravité*, qui attire les corps célestes vers un centre, en même temps qu'un mouvement de rotation les en éloigne. » LAH.

PETIT, MENU, MINCE, DÉLIÉ, TÉNU, SUBTIL, EXIGU, FIN, GRÊLE. Médiocre quant à l'étendue, à la dimension, à la hauteur, au volume, à la quantité, au degré.

C'est ce qu'exprime dans toute sa généralité et sans aucun accessoire le mot *petit*, qui est proprement opposé à *grand*. Du *petit* au grand. « Nous ne connaissons point de dimensions absolues, et rien n'est *petit* ou grand que relativement à l'œil qui le regarde. » J. J.

Menu et *mince* ont été longuement distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 276. *Menu* est opposé à *gros*, et signifie *petit* quant au volume ou à la circonférence; *mince* est opposé à *épais*, n'a rapport qu'à une seule dimension, l'épaisseur, et signifie qui en a peu, qui est petit en ce sens : hacher *menu*; *mince* comme une feuille, *mince* et transparent.

Délié donne l'idée d'un petit *lien*, d'un *petit* fil; aussi dit-on particulièrement bien un fil *délié* (ACAD., ROLL.) et des filets *déliés*. « Cette neige était fort subtile et composée de filets fort *déliés*. » DESC. « Le sel sédatif du borax s'élève et s'attache au haut des vaisseaux en filets *déliés* ou en lames minces. » BUFF. « Le mésentère est attaché aux intestins par des filets très-*déliés*. » VOLT. Ensuite ce mot s'applique spécialement aux choses faites de petits fils, à des tissus, à des toiles, à des étoffes. « Onuphre porte des chemises très-*déliées*. » LABR. « L'art a-t-il pu inventer des étoffes aussi *déliées?* » ROLL. « On vit alors bien à nu la gaze *déliée* de ce manteau de religion. » S. S. Mais il s'étend aussi à tout ce qui est effilé, c'est-à-dire long et menu. Fénelon parle des canaux *déliés* par lesquels circule la sève. Et Buffon a dit du cheval, qu'il doit avoir la tête *menue*, les paupières *minces* et les oreilles *déliées*. Enfin *délié* sert à qualifier un corps dont les éléments sont imperceptibles comme les fils d'une étoffe ou d'une gaze *déliée*. Dans tous les temps on a considéré l'âme comme étant une matière ou une substance *déliée* (BOSS., VOLT., MARM.). « Tous ces

ressorts sont si *déliés* qu'ils échappent à ma vue faible et grossière. » VOLT.

Ténu, latin, *tenuis*, veut dire également très-petit, très-menu. Mais, outre qu'il n'est guère usité que dans le didactique, il paraît convenir principalement en parlant des liquides et des fluides. « D'où le mouvement viendra-t-il au feu? Sera-ce de quelque autre matière plus *ténue*, plus fluide encore ? » VOLT. « Lorsque ces vapeurs sont plus *ténues*, elles deviennent salutaires. » ID. « Les sucs arrivés par les conduits latéraux entre l'écorce et le corps ligneux y doivent perdre beaucoup de leur mouvement et de leur *ténuité*. » MONTESQ.

Subtil, de *subire*, aller dessous, se glisser, s'insinuer, implique toujours l'idée de mouvement. Un trait *subtil*. Suivant Épicure, « le sentiment ne peut être répandu dans tout le corps que par une matière extrêmement *subtile* et rapide. » VOLT. « Imaginez un rayon de soleil cent fois plus *subtil* et plus rapide. » ID. « Par les pores s'échappent et s'évaporent les matières les plus légères et les plus *subtiles*, par un mouvement qu'on appelle transpiration. » BOSS. « Les esprits et les nerfs, et les filets dont on dit que le cerveau est composé, pour être déliés n'en sont pas moins corps, et leur mouvement si vite, si délicat et si *subtil* qu'on se l'imagine, n'est après tout qu'un simple changement de place. » ID. « Quelque vites et quelque *subtils* qu'on fasse ces corps.... » ID. On réduit un corps en poudre *menue;* il n'y a pas de matière plus *subtile* que celle du feu, elle pénètre partout.

Exigu, latin *exiguus*, de la préposition *ex*, et du verbe *egere*, manquer, avoir besoin, être pauvre, a pour caractère particulier d'indiquer l'insuffisance. Ce mot est opposé à *ample;* ce qui est *exigu* est trop petit ou en trop petite quantité, et par conséquent chétif ou mesquin. Un logement *exigu* n'est pas assez spacieux; un repas *exigu* est un maigre repas; une recette *exiguë* n'est pas assez abondante. Qu'une ville soit *petite*, cela n'a point de rapport à l'usage de la chose, et n'annonce point qu'elle soit défectueuse à cet égard : une jolie *petite* ville. Mais on dira qu'une ville a une enceinte *exiguë*, c'est-à-dire trop petite ou trop étroite. « Tout le stoïcisme était resserré dans une suite de formules *exiguës*, d'argumentations abstraites qui dessèchent et exténuent tellement la morale, qu'elle est comme réduite en squelette. » LAH.

Fin est opposé à *grossier*, et a pour accessoires le *fini* et la délicatesse, comme Voltaire l'a judicieusement remarqué. « La délicatesse des parties (dans le corps de l'homme), quoiqu'elle aille à une *finesse* inconcevable, s'accorde avec la force et avec la solidité. » BOSS. Une écriture *fine* est soignée et jolie, en même temps que *menue*. Une étoffe peut très-bien être *mince* ou *déliée* sans être *fine*. Voulez-vous simplement exprimer la petitesse du fil de l'araignée, vous direz qu'il est *délié*. Mais si vous voulez faire sentir combien est admirable le travail du ver à soie, vous pourrez répéter ces paroles de Rollin : « Les plus habiles ouvriers ont-ils pu jusqu'ici imiter le travail des vers à soie? Ont-ils trouvé le secret de former un fil si *fin*, si ferme, si égal, si brillant, si continu? »

Grêle, en latin *gracilis*, menu, maigre, a cela de propre, qu'il s'applique uniquement aux êtres vivants, aux animaux, aux hommes, et à différentes parties de leur corps, qu'il représente comme faibles. Jambes *grêles* (ACAD.); bec *grêle* (BUFF.). « Cet oiseau a encore le cou plus *grêle* (que le précédent) et plus allongé. » ID. « La tige de cette plante est fort *grêle*. » ACAD.

PEU, GUÈRE. Adverbes qui signifient le contraire de beaucoup.

Peu, du latin *paucus*, peu nombreux, en petite quantité, ne prend jamais la négative; et *guère*, de l'allemand *gar*, bien, fort, très, beaucoup, ne s'emploie qu'avec elle : il est *peu* riche, sa richesse est petite; il *n'*est *guère* riche, c'est-à-dire il ne l'est pas beaucoup. De là toute la différence.

Peu est positif, *guère* négatif. Prétendre qu'une personne est *peu* sage, c'est la censurer bien plus catégoriquement que si on prétendait qu'elle *n'*est *guère* sage. Voulez-vous faire entendre d'une manière adoucie et avec ménagement, qu'une femme est laide, vous direz, non pas qu'elle est *peu* jolie, ce serait trop affirmatif, mais qu'elle *n'*est *guère* jolie. On déclare d'un ton tranchant qu'il y a *peu* d'amis véritables; on avance en hésitant, comme n'en étant pas bien certain, ou comme pour éviter de choquer qui que ce soit, qu'il *n'*y en a *guère*.

Peu est précis, *guère* vague. *Peu* convient quand il est question de choses rigoureusement appréciables sous le rapport du nombre, de la quantité, du degré; *guère* dans tous les autres cas. Une personne est *peu* âgée, et elle *n'*est *guère* aimable. Il y avait *peu* de monde à cette fête, on *ne* s'y amusa *guère*. Quoique cette marchandise coûte *peu*, on *ne* la demande *guère*. Les choses qui durent *peu ne* nous contentent *guère*. Les gens qui mangent *peu ne* se soucient *guère* de prolonger les repas. Mme de Sévigné parle d'une femme « qui voyait *peu* son fils, » c'est-à-dire qui le voyait un petit nombre de fois par mois ou par semaine, « et qui *n'*aimait *guère* à la rencontrer, » un plaisir n'est pas chose qui se compte, s'évalue ou se mesure avec exactitude. Il s'en faut de *peu* que ce vase ne soit plein (ACAD.), suppose qu'on connaît la quantité qui manque, qu'on serait capable de l'assigner; il *ne* s'en faut de *guère* que ce vase ne soit plein (ACAD.), est une assertion fondée sur une estimation purement approximative. Cet homme est un *peu* plus riche que son frère, voilà un jugement décisif porté en parfaite connaissance de cause; cet homme *n'*est *guère* plus riche que son frère, est un sentiment qui implique du doute et de l'indétermination. « La Savoie a toujours été pauvre, et le sera. La Suisse *n'*est *guère* plus riche : elle a *peu* de froment; il y a des cantons qui en manquent absolument. » VOLT.

Peu est absolu, *guère* relatif. Il y a *peu* d'hommes discrets; il *n'*y a *guère* d'hommes discrets qui sachent se taire jusqu'à la mort. On observera en général qu'il y a *peu* de vin cette année : vous remarquerez d'une manière particulière qu'il

n'y en a *guère* dans un canton où vous ne croyez pas qu'il y en ait suffisamment ou pour le besoin. A quelqu'un qui vous offre d'un plat, vous dites: *peu*. Mais s'il ne vous en sert pas assez, vous trouverez qu'il *n'y* en a *guère*, ou qu'il y en a *peu* pour vous, relativement à votre appétit.

PIGEON, COLOMBE. L'oiseau domestique qui roucoule.

Pigeon vient-il, comme le veulent les étymologistes, du latin *pipio*, pigeonneau, c'est possible, mais non pas évident; au lieu que dans *colombe* il n'est personne qui ne reconnaisse au premier coup d'œil le latin *columba* ou *columbus*. De là toute la différence à mettre entre les deux mots.

Pigeon est le nom ordinaire de l'oiseau; *colombe* est un terme distingué dont on se sert non-seulement dans le style soutenu, mais encore quand on parle le langage de l'antiquité, ou celui de l'Écriture sainte, ou celui du sentiment et de la morale.

Vous élevez des *pigeons;* vous avez la simplicité de la *colombe*. Autrefois on faisait porter par des *pigeons* les nouvelles qui demandaient à être communiquées très-promptement (Volt.). « Nous sommes (la plupart, suivant les pessimistes) des *colombes* dispersées qui fuyons en tremblant la griffe du vautour, dégoûtante du sang de nos compagnes. » Id. « Il est constant que les tourterelles et les *pigeons* sont (dans la loi de Moïse) la victime des pauvres.... Pour moi, disait Origène, j'estime ces tourterelles et ces *colombes*, heureuses d'être offertes pour leur Sauveur.... Mourons comme des tourterelles et des *colombes*, en gémissant dans la solitude et dans la retraite. Soyons simples comme la *colombe*. » Boss. Dans la fable de Lafontaine, intitulée la *Colombe et la Fourmi*, l'oiseau, qui fait là une œuvre de charité, est appelé *colombe;* mais à la fin, le considérant comme bon à manger, comme un mets qui échappe à la poursuite du croquant, le fabuliste emploie le mot *pigeon :*

Point de *pigeon* pour une obole.

« La gorge d'un *pigeon* paraît de différentes couleurs, selon les différents côtés dont on le regarde. » Fén. Dans le *Télémaque* on voit que Philoctète, abandonné par les Grecs dans l'île de Lemnos, « passait son temps à percer des *colombes* de ses flèches. » Id.

« Peu de Moscovites osaient manger du *pigeon*, parce que le Saint-Esprit est peint en forme de *colombe*. » Volt.

PILOTE, NAUTONIER, NOCHER. Celui qui gouverne, qui conduit un bâtiment quelconque servant à transporter par eau.

Pilote, formé de *pile*, mot qui, dans la langue vulgaire, a signifié un vaisseau, un navire, est le mot commun. « Si le *pilote* s'endort au milieu des rochers où il se trouve engagé, il est fort à craindre que par sa négligence le vaisseau ne périsse. » Bourd. « Un *pilote* génois donne un univers à l'Espagne. » Volt. *Nautonier* et *nocher* ou *naucher*, dérivés évidemment du latin et du grec *nauta*, matelot, ναῦς, navire, sont d'un style plus relevé. Dans un premier panégyrique de saint François de Paule composé par Bossuet sur un ton assez simple, on lit : « Domptant la fureur de ce détroit de Sicile, fameux par tant de naufrages, il a trouvé sur son manteau la sûreté que les plus adroits *pilotes* ont peine à trouver dans leurs grands vaisseaux. » Mais dans un second panégyrique du même saint, où l'orateur a évidemment dessein d'agrandir son expression, il rapporte ainsi le même miracle : « Domptant la fureur de ce terrible détroit de Sicile, fameux par tant de naufrages, il a trouvé sur son seul manteau l'assurance que les plus adroits *nautoniers* ne pouvaient trouver dans leurs grands navires. » — Outre cela, le *pilote* guide un grand bâtiment sans mettre lui-même la main à l'œuvre, ou au moins sans faire autre chose que tenir le gouvernail; au lieu que le *nautonier* et le *nocher* peuvent ne mener qu'une simple barque, ou bien travailler à la manœuvre, ramer, sous la direction du *pilote*. Charon est appelé en poésie le *nautonier* et le *nocher*, c'est-à-dire, vulgairement, le *batelier* des morts, et sur un vaisseau on distingue le *pilote* et les *nautoniers* ou les *nochers*, c'est-à-dire en termes ordinaires, le *pilote* et les *matelots*. « Le poltron étant sur mer, s'il vient à remarquer que le *pilote* fait une nouvelle manœuvre, ou semble se détourner comme pour éviter un écueil, il l'interroge avec inquiétude.... Ensuite, ses frayeurs venant à croître, il prie les *nautoniers* de le mettre à terre. » Labr. « Quand on entend les mâts gémissants se briser sous l'effort des voiles, le *pilote* et le *nocher* (*magister, navitaque*) s'élancent dans les flots. » (Traduction de la *Pharsale*). Marm. « Que le *nocher* ploie la voile et l'attache aux antennes, sa prévoyance est inutile : les antennes mêmes se brisent.... Le plus grand nombre des vaisseaux, guidés par de sages *pilotes*, et sûrs de leur route avec des matelots à qui ce rivage est connu, vont aborder au marais de Triton. » Id.

Nautonier est rare et du style soutenu. « Dans les horreurs de l'orage, le *nautonier* effrayé dit un adieu éternel aux flots. » Boss. « Au delà j'aperçois ces vastes plaines (de la mer) toujours calmes et tranquilles, où les vents n'ont jamais exercé leur empire, où l'art du *nautonier* devient inutile, où il faut rester et périr. » Buff.

Nocher est très-rare et réservé exclusivement à la poésie, à la poésie badine surtout.

Déjà près de mon lit la Mort inexorable
Avait levé sur moi sa faux épouvantable;
Le vieux *nocher* des morts à sa voix accourut.
Volt.

Ces nymphes (du Rhône) sont de gros rochers
Auteurs de mainte sépulture,
Et dont l'effroyable figure
Fait changer de visage aux plus hardis *nochers*.
Rac.

La femme est en tout temps un éminent danger,
Un vaisseau sur lequel le *nocher* le plus sage
Appréhende le calme autant qu'il fait l'orage.
Regn.

Ce qu'il jugea de plus facile
Fut de gagner certains rochers
Qui d'ordinaire étaient la perte des *nochers*.
Laf.

Assez près du fameux détroit
Où le *nocher* le plus adroit

À peur de Charybde et de Scylle,
On rencontre une petite île. SCARR.

Tu crois que mon cœur t'adore,
Voyant que je parle encore
Des soupirs que j'ai poussés;
Mais tel, au port qu'il désire,
Le *nocher* aime à redire
Les périls qu'il a passés. J. J.

Le *nocher* qui prévoit l'orage
Craint encor quand le port est bon.
Éternisons du badinage
La saison :
On manque, à force d'être sage,
De raison. MONTESQ.

PIQUANT, POIGNANT. Qui perce et fait mal.

Ce qui est *piquant*, de l'allemand *picken*, picoter, becqueter, fait une *piqûre*, un petit trou, pénètre peu avant. Ce qui est *poignant*, du latin *pungere*, piquer, d'où notre verbe *poindre*, paraître, en parlant du jour qui commence à luire et des plantes qui commencent à pousser, n'est pas nécessairement petit, et ne produit pas une blessure nécessairement petite, légère, superficielle. L'aiguillon de l'abeille est *piquant*; un *poignard* est *poignant*. Buffon dit : « Les écailles du phatagin sont armées de trois pointes très-*piquantes*, au lieu que celles du pangolin sont sans pointe et uniformément tranchantes. » Cependant il attribue au pangolin comme au phatagin « des écailles si grosses, si dures et si *poignantes* qu'elles rebutent tous les animaux de proie. » Les orties sont garnies de soies roides et *piquantes* qu'on aperçoit à peine; le hérisson est couvert de grosses épines, «armes défensives, *poignantes*, et qui rebutent ses ennemis. » BUFF.

Au figuré (et *poignant* ne se dit guère au propre), même différence. Les traits de la malice et de la raillerie sont *piquants* (BOURD.); ceux de la méchanceté sont *poignants* (J. J.). On est très-sensible à ce qui est *piquant*. « Examinez quel est le fond des peines les plus vives de l'orgueilleux et de ses déplaisirs les plus *piquants*. » BOURD. Ce qui est *poignant* cause une grande souffrance. « La perte de M. de Beauvilliers fut pour Mme de Beauvilliers un glaive qui ne sortit plus de son cœur..... Vivant dans la plus *poignante* douleur et la pénitence la plus austère.... » S. S. « Qu'on se représente la douleur de Phèdre, sa confusion, sa rage!

Hippolyte est sensible, et ne sent rien pour moi...

Ce sentiment est-il assez profond et assez amer? La jalousie a-t-elle des traits plus *poignants* et plus cruels? » LAH. — En un mot, à *piquant* est attachée l'idée de vivacité : à *poignant* celle de profondeur.

Outre cela, *piquant* rappelle le verbe *piquer* qui s'emploie dans la même acception; et par conséquent il a rapport à l'action d'une cause, et d'une cause le plus souvent extérieure. *Poignant*, au contraire, correspondant à *poindre*, qui est inusité aujourd'hui dans le sens littéral de piquer, sert plutôt à qualifier l'effet ou la cause interne. Faire des reproches *piquants*, éprouver un chagrin *poignant*. Une épigramme est *piquante*, le remords *poignant*. Les femmes sont plus *piquantes* que les hommes dans leurs traits satiriques et médisants (BOURD.); on diminue ses peines les plus *poignantes* en cessant de s'en occuper (J. J.).

PIRE, PIS. Termes comparatifs qui emportent l'idée de plus de mal ou d'un plus grand mal.

Pire, du latin *pejor*, plus mauvais, est un adjectif, l'opposé de *meilleur*.

Jugez par le *meilleur* (mariage) quel peut être le *pire*. LAM.

Pis, du latin *pejus*, plus mal, est un adverbe, l'opposé de *mieux*. « Tant *pis*, tant *mieux*. » ACAD. On dit qui *pis* est, comme on dit qui *plus* est: *pis*-aller commme *mal*-être, etc.

Pire, étant un adjectif, se trouve toujours joint à un substantif qu'il qualifie. « Il n'y a *pire* sourd que celui qui ne veut pas entendre. » ACAD. « Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que des crimes. » MONTESQ.

Le *pire* des états, c'est l'état populaire. CORN.

« C'est là un aveuglement *pire* que celui des démons. » BOURD. « Les remèdes devenaient souvent *pires* que les maux. » ROLL. « Les *pires* des ennemis, ce sont les flatteurs. » BOSS. « La condition des hommes serait *pire* que celle des bêtes, si la solide philosophie et la vraie religion ne les soutenaient. » FÉN. « Cette profonde sécurité où vous vivez est devant Dieu le *pire* de tous vos crimes. » MASS. « Les hommes seraient peut-être *pires* s'ils venaient à manquer de censeurs. » LABR. — Mais *pis*, en tant que adverbe, accompagne un verbe, et qualifie une manière de faire ou de dire. « Si nous étions céci ou cela, nous ferions encore *pis* que nous ne faisons. » BOURD. « J'avais dit *pis* encore à M. le duc d'Orléans. » S. S. « Quand nous aurions été les dernières personnes du monde, on ne pouvait nous faire *pis* qu'elles ont fait. » MOL. « Ne méprisez pas tant Psyché, dit Cérès à Vénus; vous pourriez *pis* faire que de la prendre pour votre bru. » LAF. « Il ne me saurait rien arriver de *pis*. » ACAD.

Un homme *pire* qu'auparavant est plus méchant ou moins bon; un homme qui est *pis* qu'auparavant se porte, se comporte, se met ou est fait, façonné en quelque sorte, moins bien. « Il se portait un peu mieux, mais il est *pis* que jamais.» ACAD. « Il ne m'en sera jamais ni *pis* ni mieux. » LABR. Il n'y a rien de *pire* que cela, voilà une chose très-mauvaise; il n'y a rien de *pis* que cela, il ne se peut passer, dire ou faire rien de plus mal. La prose est *pire* que les vers, signifierait qu'elle est plus mauvaise, moins estimable, inférieure; la prose est *pis* que les vers (MOL.), c'est-à-dire qu'on en vient moins facilement à bout, quand il s'agit de l'apprendre ou de faire toute autre chose par rapport à elle, de l'entendre, de la traduire, etc.... Être *pire* qu'un démon, c'est être plus méchant; être *pis* qu'un démon, c'est être plus capable, plus en état de faire :

Un papier griffonné d'une telle façon
Qu'il faudrait pour le lire être *pis* qu'un démon.
MOL.

On dit bien en employant les deux mots substantivement, le *pire* et le *pis*, comme on dit le *meilleur* et le *mieux*. Mais le *pire* a toujours rap-

port aux substances, aux choses qui sont; et le *pis* aux actions, aux faits, aux choses qui se font. Souvent qui choisit prend le *pire* (Acad.), sous-entendu objet. Le *pis* qui puisse arriver (Acad.); mettre les choses au *pis* (Id.), c'est-à-dire supposer tout ce qui peut avoir lieu de plus fâcheux.

Lors même que *pis* peut être à la rigueur considéré comme un adjectif, il se distingue toujours de *pire* en ce qu'il a rapport à des faits, et non à des choses. « Ce coup (un coup malheureux au jeu) est pour ma raison *pis* qu'un coup de tonnerre. » Mol. C'est-à-dire un accident, quelque chose de plus mal fait, de plus malheureusement arrivé. — Ou bien *pis*, adjectif, se joint, non pas comme *pire*, à un substantif proprement dit, mais à un sujet vague, indéterminé, qui n'est proprement d'aucun genre, comme *ce*, *cela*, *quelque chose*, exprimé ou sous-entendu. De crainte de *pis*, c'est *pis*, c'est encore *pis*, c'est bien *pis*, ce fut bien *pis* encore lorsque...; ce qu'il y a de *pis*, c'est que....

Oh! vraiment tout cela n'est rien auprès du fils;
Et si vous l'aviez vu, vous diriez c'est bien *pis*.
Mol.

Baccbus le déclare hérétique,
Et janséniste, qui *pis* est. Boil.

« *De beaux feux qui exposent à des hontes* (Corn.) est *pis* qu'un solecisme. » Volt. C'est-à-dire, cela est *pis* qu'un solécisme. Il ne lui a pas dit *pis* que son nom (Acad.), c'est-à-dire *quelque chose* de *pis* que son nom.

PITIÉ, — COMPASSION, COMMISÉRATION, — MISÉRICORDE. Sentiment ou disposition d'une âme touchée des maux d'autrui et excitée à les adoucir, à les soulager.

1° *Pitié*, latin *pietas*, indique par sa terminaison une qualité naturelle, inhérente à l'âme, un fonds de *compassion* ou de *commisération*. *Compassion* et *commisération* ont, au contraire, une désinence, qui montre que ce sont des substantifs verbaux, et qui marque des faits, des manifestations de *pitié* provoquées par des douleurs ou des misères qui frappent actuellement. Un homme est sans *pitié*, en général, et, dans une occasion particulière, il est ou il n'est pas ému de *compassion* ou de *commisération*. « Ce sont des âmes insensibles, des âmes sans *pitié*, sans humanité. Que ne leur dit-on pas pour les toucher de *compassion?* » Bourd. « Les marques publiques que le publicain donnait d'une douleur sincère devait exciter la *compassion* du pharisien; mais l'orgueil pharisaïque est sans *pitié*. » Id.

2° Par leur préfixe *cum*, avec, *compassion* et *commisération* témoignent qu'on prend part aux maux des autres, qu'on éprouve de la peine avec eux, qu'on se met en idée à leur place; ce que n'annonce point le mot de *pitié*. On peut avoir *pitié* de choses qui n'affligent point la personne en qui elles se trouvent, ni par contre-coup la personne qui en a *pitié*. Je cède, non parce que j'ai tort, mais parce que j'ai *pitié* de votre obstination. « Ce lutteur rhodien, regardant avec *pitié* ma tendre jeunesse, voulut se retirer. » Fén. Ou bien on a quelquefois *pitié* de maux qu'on ne ressent en aucune sorte, auxquels on est, non pas indifférent, mais insensible, à proprement parler. C'est ainsi que Dieu a *pitié* des hommes. Lorsque le Fils de Dieu était dans l'éternité de sa gloire, sa *miséricorde* pour les hommes n'était pas accompagnée d'une *compassion* effective, parce que toute véritable *compassion* suppose quelque douleur, et que le Fils de Dieu était alors incapable de pâtir et de compatir. Il avait *pitié* de nous comme de ses enfants et de ses ouvrages. Mais depuis l'incarnation il a commencé à avoir *compassion* de nous, à nous plaindre comme ses frères, comme ses semblables, comme des hommes tels que lui (Boss.). « Les cœurs des hommes justes qui habitent les Champs-Élysées ne peuvent pas même être émus. Seulement, ils ont *pitié* des misères qui accablent les hommes; mais c'est une *pitié* douce et paisible qui n'altère en rien leur immuable félicité. » Fén. Quiconque a toujours été heureux peut avoir *pitié*, mais non pas *compassion* ou *commisération*, des malheureux; il ne sait pas s'identifier à eux et souffrir de leurs souffrances. — La première partie de l'idée commune aux quatre mots, à savoir le sentiment, l'émotion, est donc plus particulièrement exprimée par *compassion* et *commisération*.

En revanche, c'est surtout la seconde, savoir, la disposition à soulager, que le mot *pitié* désigne. « A considérer l'enfance en elle-même, y a-t-il au monde un être plus faible, plus misérable, plus à la merci de tout ce qui l'environne, qui ait si grand besoin de *pitié*, de soins, de protection, qu'un enfant? » J. J. Au lieu que la *compassion* et la *commisération* ne consistent quelquefois qu'à s'attendrir, à entrer dans la peine des autres, et se bornent à les plaindre, à les consoler, à déplorer leur sort, la *pitié*, plus active que passive, vient à leur secours. C'est une *compassion* ou une *commisération* secourable. On a pris *pitié* de ses maux, signifie qu'on y a mis fin. « La charité s'attendrit sur la misère du prochain, et, sans se borner à une stérile *compassion*, elle y joint de salutaires effets. » Mass. On peut en dire autant de la *pitié* que de la charité. « Ah! seigneur Asmodée, s'écria Leandro Perez, entraîné par les mouvements d'une généreuse *compassion*, cédez à la *pitié* dont je me sens saisi, et ne rejetez pas la prière que je vous fais de sauver cette jeune dame. » Les. Bourdaloue dit, en parlant des âmes du purgatoire qui nous demandent le secours de nos prières : « Vous, si tendre à la *compassion*, vous qui, sans frémir, ne pourriez voir un criminel à la torture, verriez-vous sans *pitié* tant d'âmes justes dans le triste état où elles sont réduites? » « Protésilas cherchait avec empressement Philoclès; il voulait lui faire *pitié* et l'engager à demander au roi qu'il pût retourner à Salente. Philoclès était trop sincère pour lui promettre de travailler à le faire rappeler; mais il lui parla fort doucement, lui témoigna de la *compassion* et tâcha de le consoler. » Fén. Dans l'île de Lemnos, en présence de Philoctète, Ulysse ne peut se défendre d'un mouvement de *compassion*, mais il reste inaccessible à la *pitié*, impitoyable; et Philoctète, non content de voir la *compassion* sur le visage de

Néoptolème, le supplie d'avoir *pitié* de ses misères. On traite, on frappe quelqu'un sans *pitié;* on regarde quelqu'un d'un œil de *compassion* ou de *commisération*. Un tyran n'a pas *pitié* de ceux qu'il fait périr dans les supplices, et ne permet pas quelquefois aux témoins de ses cruautés de laisser échapper quelque signe de *compassion* ou de *commisération* (COND.). D'ordinaire la *compassion* ou la *commisération* mène à la *pitié*, comme la bienveillance à la bienfaisance. — Mais elles peuvent être éprouvées aussi, à la différence de la *pitié*, pour des maux auxquels on est dans l'impossibilité de remédier. Les Crétois sont touchés de *compassion* pour le fils d'Idoménée, immolé par son père (FÉN.). « Mentor traitait Télémaque comme un malade désespéré qu'on abandonne : il jetait souvent sur lui des regards de *compassion*. » ID. « Télémaque, sur le champ de bataille, détourna plusieurs fois ses yeux, étant saisi d'horreur et de *compassion;* il ne pouvait voir sans frémir ces corps encore vivants, à demi brûlés, et dévoués à une longue et cruelle mort. » ID. « Émile, au fort d'une rixe entre deux voisines, s'avançant vers la plus furieuse, lui dit d'un ton de *commisération :* Ma bonne, vous êtes malade, j'en suis bien fâché. » J. J.

3° La *pitié* est, comme l'humanité, un principe d'action réfléchi, froid, calme, dépendant de la raison, lequel porte à bien faire par des considérations ou des idées. La *compassion* et la *commisération*, au contraire, sont des principes sensibles d'action, des impulsions de la nature, des mouvements du cœur qui nous inclinent en faveur de ceux dont les souffrances nous affectent péniblement. « L'aventure effroyable des Calas n'aura point épuisé la *compassion* des cœurs sensibles, et puisque la plus horrible injustice s'est multipliée, la *pitié* vertueuse redoublera. » VOLT. On ne peut qualifier de vertueuse ni la *compassion* ni la *commisération*.

Quant à la différence de *compassion* et de *commisération*, elle résulte de leur étymologie. La *compassion* fait compatir, c'est-à-dire souffrir avec ceux qui souffrent, avec les affligés ; la *commisération* fait prendre part à la misère, ou intéresse aux misérables, aux malheureux. La *compassion* a davantage le caractère d'une passion, elle est plus douloureuse et plus vive; la *commisération* est plus modérée, parce qu'elle correspond à des maux moins sensibles; elle a même ses douceurs. « La péroraison tend à la persuasion par des mouvements d'indignation et de douleur, ou par la séduction d'un pathétique doux et pénétrant sans violence, quand la cause ne donne lieu qu'à la *commisération*. » MARM. « Les douceurs de la *commisération* vous sont encore inconnues. » J. J. « L'homme qui ne connaîtrait pas la douleur ne connaîtrait ni l'attendrissement de l'humanité ni la douceur de la *commisération*. » ID. « La *commisération* doit être un sentiment très-doux. » ID. La vue d'un homme à la torture, la vue des mourants et des blessés sur un champ de bataille excitent la *compassion ;* nous nous sentons de la *commisération* pour un homme en butte à l'injustice, disgracié, persécuté, ruiné (J. J., VOLT.). Le poëte tragique et l'avocat cherchent à émouvoir en faveur de leurs personnages, l'un la *compassion*, l'autre la *commisération*. « Il ne faut jamais (dans une tragédie) tâcher de rendre odieux un personnage qui doit attirer sur lui la *compassion*. » VOLT. « Je crois toujours que je gagnerai (ce procès); et je ne vois pas que j'aie à craindre autre chose, que la *commisération* que la famille de Mme de Jouarre tâche d'inspirer pour elle aux juges, pour les empêcher de lui ôter tout. » BOSS. On dit les larmes de la *compassion* (MARM.), plutôt que les larmes de la *commisération*.

Reste *miséricorde*. Il ressemble beaucoup à *pitié*, dont il a toute la généralité, parce qu'il n'est pas un substantif verbal, comme *compassion* et *commisération*. Mais, parce qu'il n'est qu'un mot latin, *misericordia*, francisé, il ne se dit que dans le langage de l'Écriture ou en termes de piété. C'est la *pitié* de Dieu ou de Jésus-Christ pour les hommes, ou c'est celle des chrétiens, celle qui est inspirée par la religion. Que si *miséricorde* figure quelquefois dans le langage commun, c'est avec une acception particulière qui le distingue bien encore de ses *synonymes* : il signifie alors la *pitié* qui consiste à épargner, une qualité voisine de la clémence. « Quand les députés des Carthaginois, d'un ton humble et touchant implorèrent la *miséricorde* du peuple romain, alors les sentiments de vengeance et de colère firent place à ceux de bonté et de clémence. » ROLL.

PITOYABLE, DÉPLORABLE, LAMENTABLE. Propre à toucher de compassion : état, mort, etc., *pitoyable*, *déplorable*, *lamentable*.

Pitoyable est le plus faible des trois. Ce qui est *pitoyable* est digne de pitié, simplement; ce qui est *déplorable* ou *lamentable* doit émouvoir jusqu'à faire pleurer ou jusqu'à arracher des cris et des plaintes. « Une voix *pitoyable* et *lamentable*. » ACAD. Et ce n'est pas seulement sous le rapport de la force, mais aussi sous le rapport de la noblesse, que *pitoyable* le cède aux deux autres mots. La *pitié* est souvent un sentiment où il entre du mépris et qui a pour objet quelque chose de bas et d'abject. De là vient que *pitoyable* lui-même n'est guère relevé et marque pour ce qu'il qualifie une sorte de dégoût. Un vieillard accablé d'infirmités et de besoin est dans un état *pitoyable* (LES.) et meurt d'une mort *pitoyable*. Dans un des *Dialogues* de Fénelon, César dit à Caton : « Hélas ! mon cher Caton, te voilà en *pitoyable* état; l'horrible plaie ! »

Déplorable est une qualification de la raison; *lamentable*, une qualification de la sensibilité.

Une chose *déplorable* est regrettable, détestable : telle est la mort de celui qui meurt dans l'impénitence finale (MASS.); telle fut la vieillesse de Salomon, autrefois sage (BOSS.). Une chose *lamentable* fait sur nos sens ou sur notre âme une forte impression : tel est l'aspect d'un champ de bataille après le combat (FÉN.); telles sont les plaintes d'une mère qui a perdu son enfant (BOSS.); telle fut la mort de Jésus-Christ, dont le récit compose une histoire *lamentable*, suivant l'expression de Bossuet. On dit un aveuglement *déplorable :* « Y aurait-il un aveuglement plus

déplorable et moins excusable que le mien, si...? » Bourd. On dit un spectacle *lamentable :*

« Mes yeux sont témoins d'un spectacle si *lamentable.* » Vauv.

Ensuite, comme se *lamenter*, c'est *pleurer*, non pas en secret, mais en poussant des cris et des gémissements, *lamentable* se dit de ce qui inspire, non pas une douleur quelconque comme *déplorable*, mais la désolation, c'est-à-dire une douleur longue, éclatante, plaintive, démonstrative et en même temps générale, qu'on entend partout retentir. On appellera plutôt *déplorable* un malheur particulier, et *lamentable* un malheur public. « Les calamités *lamentables* qui affligent la terre. » Volt. « Si Dieu ne veillait pas sur le monde, si tout se bornait à la terre, quelle condition *lamentable!* » Vauv. La mort d'un seul homme, laquelle ne fait aucun bruit, peut être néanmoins *déplorable*. Une mort *lamentable* est celle d'un grand nombre d'hommes qui périssent ensemble dans une peste ou un tremblement de terre, par exemple, ou celle qui est fameuse, qui devient le sujet de lamentations parmi le peuple.

Un souvenir fâcheux apporte à mon esprit
Ces histoires de morts *lamentables*, tragiques,
Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques.
Boil.

Lamentable a enfin cela de particulier, qu'il se prend quelquefois dans un sens ironique. « Milord Maréchal s'amusa surtout de l'histoire *lamentable* d'un capucin qui, pour entrer dans l'ordre séraphique, avait abdiqué la place de doge, et mourut de chagrin de n'avoir pas été élu gardien de son couvent. » D'Al.

PLAINDRE, REGRETTER. Être fâché, éprouver du déplaisir par rapport à quelqu'un ou à quelque chose.

Plaindre vient de *plangere*, battre, d'où *plangi*, se frapper la poitrine (dans la douleur), se désoler. *Regretter* a été formé de *regressus*, retour; il est rétrospectif ou relatif au passé. La *plainte*, comme le gémissement, correspond à un mal actuel; le *regret*, semblable au repentir, est causé par quelque chose qui n'est plus là ou qui a eu lieu autrefois.

On *plaint* et on *regrette* les personnes : on *plaint* celles qui touchent de compassion, dont l'état inspire de la pitié; on *regrette* celles qui ne sont plus ou qui ne sont plus auprès de nous, qui sont mortes ou parties. Nous *plaignons* le sort des indigents; nous *regrettons* la perte ou l'éloignement de nos amis. « Un courtisan en faveur est l'objet de l'envie : et, lorsqu'il tombe dans la disgrâce, personne ne le *plaint*. Les princes les plus loués pendant leur vie ne sont pas toujours les plus *regrettés* après leur mort. » Gir.

En parlant des choses, *plaindre* et *regretter* diffèrent de même : l'un regarde le présent ou l'avenir, l'autre toujours le passé. Vous *plaignez* le temps qu'il faut employer pour faire ceci ou cela; vous *regrettez* le temps passé ou perdu. « Il ne faut pas *plaindre* les peines qu'on prendra à cette recherche, on en est bientôt récompensé. » Boss. « Cette affaire m'a coûté trois ans de peine, que je ne *regrette* pas. » Volt.

1° PLAISANTERIE, FACÉTIE, BOUFFONNERIE; — 2° RAILLERIE, DÉRISION, RISÉE, MOQUERIE, PERSIFLAGE, IRONIE, BROCARD, LARDON; — 3° GOGUENARDERIE, GAUSSERIE. L'idée commune à tous ces mots est celle d'un jeu de l'esprit et de propos pleins de sel.

Mais la *plaisanterie*, la *facétie* et la *bouffonnerie* sont simplement gaies et comiques : elles réjouissent sans porter, au moins ouvertement et directement, contre une personne qu'elles tendent à blesser. La *raillerie*, la *dérision*, la *risée*, la *moquerie*, le *persiflage*, l'*ironie*, le *brocard* et le *lardon* sont satiriques, tombent sur quelqu'un en particulier, et divertissent à ses dépens. Il y a dans la *plaisanterie* de la bonne humeur et de l'enjouement; il y a dans la *raillerie* de la mauvaise humeur, du chagrin, du courroux, du ressentiment, de la sévérité, et quelquefois de la causticité et de la médisance. La *plaisanterie* n'est que du badinage; la *raillerie* peut aller jusqu'au sarcasme. La *plaisanterie* piquante plaît par quelque chose de fin et de vif; la *raillerie* piquante est faite pour offenser. Le *plaisant* manque de gravité; le *railleur*, de ménagement. La *plaisanterie* ne convient point au prêtre : « Nous devons soutenir partout également le sérieux de notre ministère; les lèvres du prêtre, dépositaires de la doctrine et de la vérité, ne doivent plus s'ouvrir à des inutilités et à des *plaisanteries* profanes. » Mass. Les princes surtout doivent s'interdire la *raillerie* (Boss., Montesq., Labr.), « parce qu'ils sont les seuls qui blessent toujours mortellement. » Montesq. — La *plaisanterie* est l'âme de la comédie ordinaire : « C'est le ridicule, c'est-à-dire la *plaisanterie*, qui doit dominer dans la comédie. » Roll. Mais c'est la *raillerie* qui a inspiré les personnalités des comédies d'Aristophane : « Le talent particulier d'Aristophane était la *raillerie.* » Roll.

« La duchesse de Berry persécutait son mari sur le maigre et sur le jeûne. Elle s'en moquait jusqu'à lui en avoir fait rompre à force de complaisance et d'embarras de ses aigres *plaisanteries*, et comme cela n'arrivait point sans combat, c'était encore sur cela même un redoublement de *railleries* qui le désolaient. » S. S. « Avez-vous écarté avec horreur les *plaisanteries* malhonnêtes, les discours équivoques?... N'avez-vous point donné un mauvais exemple, ou pour des paroles trop libres, ou pour des *railleries* piquantes, ou pour des manières indécentes de parler sur la religion? » Fén. « Plutarque préfère infiniment Ménandre à Aristophane. Il admire en lui une *plaisanterie* douce, fine, délicate, spirituelle, et qui ne s'écarte jamais des règles de la probité la plus austère; au lieu que les *railleries* d'Aristophane, amères et mordantes, emportent la pièce, déchirent sans aucun ménagement la réputation des plus gens de bien, et violent avec une impudence effrénée toutes les lois de la modestie et de la pudeur. » Roll. « Voyez comment, pour multiplier ses *plaisanteries*, Molière trouble tout l'ordre de la société; avec quel scandale il renverse tous les rapports les plus sacrés sur

lesquels elle est fondée, comment il tourne en *dérision* les respectables droits des pères sur leurs enfants, des maris sur leurs femmes!.... Il fait rire, il est vrai, et n'en devient que plus coupable, en forçant, par un charme invincible, les sages mêmes de se prêter à des *railleries* qui devraient attirer leur indignation. » J. J.

La *goguenarderie* et la *gausserie* sont de mauvaises plaisanteries ou de mauvaises railleries, telles qu'on en fait dans le bas peuple. Ces mots sont non-seulement familiers, mais encore dépréciatifs : ils expriment de pauvres bons mots ou les bons mots de gens grossiers, dont on fait peu de cas.

1° *Plaisanterie*, *facétie*, *bouffonnerie*.

La *plaisanterie* est faite pour *plaire* et *plaît*, cause du *plaisir*. La *facétie*, du latin *facetus*, très-enjoué, divertit beaucoup : c'est plus qu'une *plaisanterie*, c'est une *plaisanterie* très-fine, très-vive, très-comique, très-réjouissante. « Le duc du Maine raconta l'humiliation de Fagon avec ce *facétieux* et cet art de fine *plaisanterie* qu'il possédait si bien. » S. S. « Courcillon était un homme très-singulier, qu'une cuisse de moins n'avait pu attrister, qui s'était mis sur le pied de tout dire et de tout faire, et qui en faisait d'inouïes avec beaucoup d'esprit et une inépuisable *plaisanterie* et *facétie*. » Id. « On connut bientôt que le *plaisant* et le *facétieux* touche de trop près au licencieux pour en être entièrement séparé. » Boss. « Beaumarchais avait la manie des quolibets et des rébus, comme *plaisant* et *facétieux*. » Lah. — Mais de très-plaisant à trop plaisant il n'y a qu'un pas; aussi *facétie* signifie-t-il souvent un excès, une plaisanterie trop forte ou inconvenante : « Y a-t-il rien de plus ridicule que de voir le grand Condé baiser la châsse de sainte Geneviève dans une procession, y frotter son chapelet, le montrer au peuple, et prouver par cette *facétie* que les héros sacrifient souvent à la canaille? » Volt. « L'ignorance du cardinal de La Trémoille, ses mœurs, l'indécence de sa vie, sa figure étrange, ses *facéties* déplacées, ne peuvent être couvertes par son nom, sa dignité. » S. S.

De son côté, la *bouffonnerie* n'est pas seulement poussée trop loin, comme quelquefois la *facétie*, elle est grotesque, elle touche à la farce et à la turlupinade. Si la *facétie* n'a pas toujours assez de mesure, la *bouffonnerie* n'en a point du tout. On dit une *facétie bouffonne* (Lah.), preuve que le second mot ajoute au premier. « Le génie des pièces comiques est de chercher la *bouffonnerie;* César même ne trouvait pas que Térence fût assez *plaisant* : on veut plus d'emportement dans le risible. » Boss. Voltaire écrit à Laharpe : « Je n'ai point eu encore le courage de faire venir le fatras de ce Gilles nommé Piron : on ne peut à mon âge souffrir les *plaisanteries* de la foire. Je vous sais bon gré de n'être jamais descendu à la *plaisanterie bouffonne*. » — La *bouffonnerie* est la *plaisanterie* des tréteaux, c'est-à-dire, en fait de *plaisanterie*, ce qu'il y a de plus exagéré et de plus impertinent. « Je disais au régent que, s'il voulait *plaisanter*, je *plaisanterais* tant qu'il voudrait, mais que de mêler les choses les plus sérieuses de parties de main, de *bouffonneries*, cela était insupportable. » S. S.

2° *Raillerie*, *dérision*, *risée*, *moquerie*, *persiflage*, *ironie*, *brocard*, *lardon*.

Raillerie paraît venir de *ridere* ou de *ridicularia* : la *raillerie* consiste donc à *rire* de quelqu'un, à le tourner en *ridicule*. *Dérision* et *risée*, ayant même origine, paraissent signifier exactement la même chose. Ces trois expressions sont-elles donc tout à fait équivalentes?

La *raillerie* se considère en elle-même : elle est fine, délicate, froide, amère, méchante, etc. *Dérision* a le sens actif, et *risée* le sens passif : tourner en *dérision* montre un fait s'accomplissant; digne de *risée* revient à digne d'être ri, joué, moqué, sifflé. On fait quelque chose par *dérision*. « La reine Marguerite ayant fait prisonniers Richard et Edmond, son second fils, les fit décapiter, et elle fit mettre par *dérision* une couronne de papier sur la tête du duc d'York. » Boss. « Les croisés se promenaient dans les rues de Constantinople, portant à la main une écritoire et du papier, par *dérision* pour cette nation, qui avait renoncé à la profession des armes. » Montesq. Mais on est exposé à la *risée* ou un sujet de *risée*. « Rendre un homme un sujet de *risée*. » Bourd. « L'ambition et la simplicité du cardinal d'Amboise furent la *risée* de toute l'Europe. » Boss. — « Osez-vous vous abandonner à cet esprit de *dérision* qui a été si outrageux contre Jésus-Christ? Ne voyez-vous pas, railleurs à outrance, que d'opprobres et quelle *risée* vous avez causés au divin Jésus? » Id.

La *moquerie* est bien plus grave et plus offensante que la *raillerie*, la *dérision* et la *risée* : elle consiste, non pas à rire des gens, mais proprement à leur faire la grimace, en grec μωκᾶν, et par conséquent à leur témoigner du *mépris*. Le *railleur* est un malin critique, qui se borne à reprendre en nous des ridicules ou des travers, et ses observations, quoique piquantes, peuvent ne pas nous piquer; nous pouvons en rire les premiers, comme fit Socrate à la représentation des *Nuées*, si, comme lui, nous entendons *raillerie*. « Il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la censure, et dont nous ne haïssons pas à être *raillés*. » Labr. « La *raillerie* des monarques flatte, lorsqu'elle est modérée, parce qu'elle donne les moyens d'entrer dans la familiarité. » Montesq. Mais on n'entend pas *moquerie*. Le *moqueur* est un insolent qui nous traite avec dédain. « La *moquerie* est de toutes les injures celle qui se pardonne le moins : elle est le langage du mépris, et l'une des manières dont il se fait le mieux entendre.... Elle veut rendre l'homme ridicule à ses propres yeux.... C'est une chose monstrueuse que le goût et la facilité qui est en nous de *railler*, d'improuver et de mépriser les autres; et tout ensemble la colère que nous ressentons contre ceux qui nous *raillent*, nous improuvent et nous méprisent. » Labr. « Tout air de mépris et de hauteur, tout esprit de critique et de *moquerie*, marque une âme pleine d'elle-même, qui met tout son plaisir dans le mal d'autrui. Rien ne devrait être si propre à nous humilier que ce genre d'orgueil *moqueur*,

dédaigneux, fier, toujours implacable sur les défauts d'autrui. » FÉN. « Comme Romulus faisait creuser le fossé qui devait environner les murailles de la nouvelle ville, Rémus critiqua d'un ton railleur la petitesse de l'ouvrage; et, ajoutant l'insulte à la *raillerie*, il sauta le fossé par mépris, pour se *moquer* de son frère. » ROLL.

Le *persiflage* est une espèce de *raillerie*, qui consiste à rire de quelqu'un en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères, mais qui sont autant de contre-vérités. « Si M. de Clermont-Tonnerre paraît avoir loué sincèrement son prédécesseur, la réponse du directeur de l'Académie parut à l'assemblée une ironie perpétuelle, et ce que nous appellerions aujourd'hui une espèce de *persiflage*, où l'on se moquait finement du prélat en paraissant l'accabler de louanges. » D'AL. « Vous avez écrit à quelqu'un que les Corses avaient seulement prié Jean-Jacques de mettre leurs lois en *bon français:* cela me paraît un *persiflage.* » VOLTAIRE À D'ALEMBERT. « Sophie aime à être louée, pourvu que ce soit tout de bon, et qu'elle puisse croire qu'on pense en effet le bien qu'on lui dit d'elle. Tout galant *persiflage* est toujours rebuté. » J. J.— On est plus ou moins sensible à la *raillerie;* on est ou on n'est pas dupe du *persiflage*. « Ce personnage de la pièce est tout à coup subjugué par le plus frivole *persiflage*, dont on ne peut être dupe sans être un sot. » LAH.

Ironie, grec εἰρωνεία, n'est autre chose que le nom didactique de la *raillerie* et du *persiflage*, celui dont on se sert dans la critique littéraire et en termes de rhétorique. « L'*ironie* était la figure favorite de Socrate. » ACAD. « La figure de l'*ironie* tient presque toujours du comique; car l'*ironie* n'est autre chose qu'une *raillerie*. L'éloquence souffre cette figure en prose; mais dans la tragédie il faut l'employer sobrement.... Racine met quelques *ironies* dans la bouche d'Hermione. L'*ironie* ne convient point aux passions: elle ne peut aller au cœur, elle sèche les larmes. » VOLT. « L'*ironie* peut, selon les occasions, appartenir à la gaieté, au courroux, au mépris; ces deux derniers peuvent donc l'introduire dans le style noble et dans les sujets les plus hauts, mais rarement, car il ne faut pas laisser le temps de sentir qu'elle est voisine de la plaisanterie. L'*ironie* est quelquefois la dernière ressource de l'indignation et du désespoir, quand l'expression sérieuse leur paraît trop faible. » LAH.

Le *brocard* et le *lardon* sont des traits de raillerie piquante. Familiers et figurés, les mots *brocard* et *lardon* désignent des pointes de raillerie, quelque chose de petit et d'acéré qu'on jette, qu'on lance, qu'on reçoit, qu'on essuie.

Mais *brocard*, dont l'étymologie (de *broche*, petite broche) n'est pas très-certaine, est moins familier, moins commun que *lardon*, qui signifie au propre quelque chose de très-peu noble, savoir un petit morceau de lard dont on pique la viande. Sans être du plus haut style, *brocard* se peut mettre dans les discours et dans les écrits ordinaires. « Heureux ceux qui sont intrépides contre tous les *brocards* des libertins ! » FÉN.

Braver tous les *brocards* de la malignité. VOLT.

Votre honneur m'est cher, et je ne puis souffrir
Qu'aux *brocards* d'un chacun vous alliez vous offrir.
(Dorine à Orgon dans *Tartufe*). MOL.
Vous n'entendrez partout qu'injurieux *brocards*
Et sur vous et sur lui fondre de toutes parts. BOIL.
Gardez-vous bien de cet homme caustique :
Dans ses *brocards* aucun n'est ménagé.
J. B. ROUSS.

« Lalande imprima dans le *Journal de Paris* cette lettre qui lui attira tant de *brocards* en prose et en vers. » LAH.

Sans être précisément bas, *lardon* ne convient que dans le style le plus familier, ou est d'un pauvre diable. « On agaça la petite; je pris sa défense. Aussitôt les *lardons* tombèrent sur moi. » J. J.

Des oisifs de métier, et qui toujours sur eux
Portent de tout Paris le *lardon* scandaleux. REGN.

« Il court à Paris beaucoup de satires sur l'expédition de la Silésie. On y fait l'honneur à quelques-uns de vos serviteurs de leur lâcher quelque *lardon*. » VOLTAIRE au roi de Prusse. « Mme de Pompadour et le bonhomme Tournemine appelaient Crébillon Sophocle, et moi on m'accablait de *lardons*. O le bon temps que c'était! » ID.

3° *Goguenarderie*, *gausserie*.

Ces deux mots sont aussi familiers; mais ils marquent l'envie de badiner, de s'égayer, plutôt que celle de frapper; ils n'emportent pas l'idée de critique mordante, d'un trait malin dirigé contre une personne et propre à lui faire du mal. — Du reste, entre l'un et l'autre la différence est la même qu'entre *brocard* et *lardon*.

Goguenarderie est commun, ainsi que *brocard*. « La nuit venue, nous voilà tous à *goguenarder*, nos violons à jouer des airs tendres, et grande chère partout. Dieu sait les *brocards* qu'on jetait au pauvre gouverneur et à sa fraise. » HAM.

Riez donc, beau rieur. Oh! que cela doit plaire
De voir un *goguenard* presque sexagénaire! MOL.
Toutefois n'allez pas, *goguenard* dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux. BOIL.

« Joignez à cela l'air joyeux et content qui règne dans tout l'ouvrage, et le ton *railleur* et folâtre avec lequel...; ce Chinois surtout si *goguenard*, si loustic, qui le représente, et qu'il nous assure être un homme d'esprit et de sens. » J. J. « Le patriarche est toujours malingre; et, s'il est *goguenard* dans les intervalles de ses souffrances, il ne doit la vie qu'à ce régime de gaieté. » VOLT.

Gausserie est tellement commun, tellement populaire, qu'on ne le trouve guère que dans la bouche de personnes qui parlent patois. Ainsi, dans les *Femmes savantes*, la servante Martine, qui n'a nul respect pour le bel usage et pour la grammaire, dit :

Et nous voyons que d'un homme on se *gausse*,
Quand sa femme chez lui porte le haut-de-chausse.

Dans la *Force du naturel* de Destouches, une fermière, Mathurine, dit, en parlant de sa fille :

Les garçons de cheux nous ne pouvaient pas souffrir
Qu'elle fût au village habillée à la mode;
Et défunt mon mari, qui n'était pas quemode,
Parce qu'ils s'en *gaussiont* nous en *gaussait* aussi.

Margot, couturière, dans la *Coquette* de Regnard, répond à Arlequin qui lui demande si elle sait raser : « Moi, raser ! Je vois bien que vous êtes un *gausseur*. »

PLAISIR, AGRÉMENT, DÉLICE, VOLUPTÉ, SENSUALITÉ, JOIE, JOUISSANCE. Modification ou sentiment de l'âme, qui lui convient, qui la flatte, qu'elle aime et qu'elle recherche comme contribuant à son bonheur.

Plaisir, ce qui *plaît*, est le terme général, le plus communément usité, celui qui a la signification la plus étendue : ce qui concerne l'esprit, le cœur, l'imagination, les sens, la fortune, tout est capable de nous procurer du *plaisir*, et le *plaisir* peut avoir toutes sortes de caractères, de la douceur, de la vivacité, de la grossièreté, de la noblesse, il peut être petit ou grand, éphémère ou durable, innocent ou criminel. On dit l'amour du *plaisir* (MASS.), et cela comprend tout. « Par l'attrait du *plaisir* les bêtes conservent leur être particulier. » MONTESQ.

Agrément, ce qui *agrée*, ce qu'on trouve *à* son *gré*, *agréable*, exprime le plaisir considéré objectivement, c'est-à-dire non dans l'âme qui le sent, mais dans l'objet qui le cause. « Dès que ces modes auront perdu ce qu'on appelle la fleur ou l'*agrément* de la nouveauté. » LABR. « La robe de la fauvette des bois est une des plus variées, et Belon peint avec expression l'*agrément* de son plumage. » BUFF. « Les regards attentifs d'Adam sur l'*agrément* et sur le bon goût de ce beau fruit, firent entrer jusque dans la moelle des os l'amour du *plaisir* des sens. » BOSS. « Ce furent les vins d'Italie qui, du temps de Camille, y attirèrent de nouveau les Gaulois. L'*agrément* de cette liqueur, *plaisir* nouveau pour eux, fut un attrait puissant pour leur faire quitter leur patrie. » ROLL. — Ensuite, l'*agrément* a plus de solidité que d'intensité; c'est quelque chose d'avantageux, de confortable, de commode, de propre à procurer ou à augmenter le bien-être, et non pas quelque chose de très-doux qui touche la partie sensible de notre être, et importe proprement à notre félicité. « La France est le meilleur pays du monde où toutes les commodités et tous les *agréments* de la vie concourent au bien-être des habitants. » J. J.

Les *délices*, car ce mot ne se dit guère qu'au pluriel, comme en latin *deliciæ*, sont aussi quelquefois des plaisirs objectifs : les *délices* de la campagne (FLÉCH.); Titus était les *délices* du genre humain (ACAD.).

Plaute fut, en son temps, les *délices* de Rome.
REGN.

Mais les *délices* ont cela de propre, surtout par rapport à l'*agrément*, qu'elles sont des plaisirs *délicieux*, suaves, de grands plaisirs, des plaisirs d'une douceur extrême, qu'on savoure, et qui, si on n'y prend garde, sont de nature à amollir. « Dans cette extase mes désirs étaient la mesure de mes *plaisirs*. Non, jamais les plus voluptueux n'ont connu de pareilles *délices*, et j'ai cent fois plus joui de mes chimères qu'ils ne font des réalités. » J. J. « L'aveugle opéré par Cheselden disait que chaque nouvel objet était un *délice* nouveau, et que son *plaisir* était si grand qu'il ne pouvait l'exprimer. » BUFF. « Je connais les *délices* de ton pays, disait Brasidas à un satrape qui comparait la vie de Sparte à celle de Persépolis; mais tu ne peux connaître les *plaisirs* du mien. » J. J. Renoncer à la mollesse et aux *délices* (BOURD.). « Où est-ce que se trouve la sagesse? Ce n'est pas parmi ceux qui vivent dans le *plaisir* et les *délices*. » ID. « Quoi qu'en dise Tite Live, les *délices* de Capoue n'avaient pas amolli les soldats d'Annibal. » COND.

Volupté, latin *voluptas*, peut désigner d'abord le plaisir personnifié. « Quand vous n'avez aimé que vous et votre *plaisir*, vous avez foulé Dieu aux pieds; la *volupté* est devenue votre dieu: vous avez poussé le *plaisir*, comme parle saint Paul, jusqu'à l'avarice. » FÉN. « Jésus-Christ n'établit pas des prédicateurs pour être les ministres de la *volupté*, de la délicatesse. » BOSS. « Si l'amour du *plaisir* l'emporte dans les souverains sur la gloire, tout prête des armes à la *volupté*. » MASS. « On est étonné d'entendre sortir cette parole de la bouche du panégyriste de la *volupté* (Épicure), qui fait consister le souverain bien dans le *plaisir*. » ROLL. « Un partisan de la *volupté*, dans l'école d'Aristippe, pouvait-il s'abandonner sans réserve à tous les *plaisirs* des sens? » BARTH. — Mais d'ordinaire *volupté* donne l'idée d'un plaisir de choix, recherché, exquis, comme le sont en un mot les plaisirs d'un *voluptueux*. Les raffinements de la *volupté* (ACAD., MASS.). « Des ministres de Jésus-Christ raffinent sur les plaisirs, se piquent de plus de goût que le mondain, de plus de délicatesse pour la *volupté*. » MASS. « Ils mangent délicatement et avec réflexion; il n'y a sorte de *volupté* qu'ils n'essayent, et dont ils ne puissent rendre compte. » LABR. « Le genre anacréontique est un genre de poésie lyrique dont la grâce est le caractère, et qui respire la *volupté*. » MARM. — Ajoutez à cela que *volupté* indique presque toujours des plaisirs sensuels, ceux de l'amour et de la table. « La grâce s'assujettit le cœur de l'homme en lui faisant perdre par un chaste *plaisir* le goût des anciennes *voluptés*. » ROLL. « C'est ce *plaisir* (du vrai) qui a transporté les philosophes, et qui leur a fait souhaiter que la nature n'eût donné aux hommes aucunes *voluptés* sensuelles, parce que ces *voluptés* troublent en nous le *plaisir* de goûter la vérité toute pure. » BOSS. « Ce jour où tout ce qu'il y aura eu de plus sale et de plus corrompu dans leurs sentiments..., dans leurs *plaisirs* et leurs brutales *voluptés* sera tiré des ombres qui l'enveloppaient. » BOURD.

Sensualité signifie plutôt le goût du plaisir, la concupiscence, l'appétit, que le plaisir lui-même. « Le démon inspire la *sensualité*, il enflamme la concupiscence, afin de faire servir l'esprit à la chair. » BOSS. « Un libertin, dans l'emportement de ses débauches, cherche partout une proie à sa *sensualité*. » BOURD. « Satisfaire sa *sensualité*. » ID. « Les émotions de la *sensualité*. » BOSS. — Du reste, soit au singulier soit au pluriel, le mot de *sensualité* ne suppose ni recherche, ni choix, ni raffinement. « A notre table règne une *sensualité* sans raffinement. » J. J.

« On joint un orgueil de démon à la *sensualité* des bêtes. » FÉN. La *sensualité* est un instinct brutal, et les *sensualités* sont des plaisirs propres à le satisfaire, plaisirs bas, charnels, grossiers. La *volupté* peut dégénérer en débauche, la *sensualité* en crapule.

La *joie* et la *jouissance*, du latin *gaudium*, sont subjectives. Elles sont opposées, non pas à la douleur, mais à la tristesse et à la peine, et elles dépendent moins de l'extérieur et des événements que du caractère ou de ce qui se passe dans l'âme, des pensées, des souvenirs, des réflexions. — Leur différence saute aux yeux.

La *joie* est vive, se manifeste, éclate; au lieu que la *jouissance* est intime et calme. Les *joies* du paradis, les *joies* d'une mère, se témoignent au dehors par diverses expressions; car la *joie* est proprement un mouvement de l'âme : épanchement, mouvement, transport, cris, larmes, signes de *joie*. La *jouissance* est un état de l'âme retirée, renfermée, concentrée en elle-même, tout occupée à *jouir*. « Ces tranquilles *jouissances* ont la sérénité de celles du paradis. » J. J. « Paisible et pure *jouissance*. » ID. « L'intimité de la *jouissance*. » BUFF. « Le *plaisir* de cette *jouissance* (de l'hirondelle) se marque par de petits cris de gaieté. » ID. « Le secret témoignage qu'on se rend à soi-même est une des meilleures *jouissances*. » VOLT.

D'un autre côté, la *joie* peut être excitée par un bien qu'on n'a pas encore, mais qu'on imagine et qu'on espère. La *jouissance*, au contraire, implique possession actuelle. « Il y a l'amour qui jouit, il y a aussi l'amour qui désire; et l'un et l'autre a son chant, parce que l'un et l'autre a sa *joie*. La *joie* des bienheureux, c'est leur *jouissance*; l'espérance est la *joie* de ceux qui voyagent. » BOSS.

1° **PLAISIR, JEU; — 2° AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT, RÉCRÉATION, RÉJOUISSANCE.** Choses auxquelles on se livre pour son agrément ou son bien-être. Un religieux doit s'interdire les *plaisirs*, les *jeux*, les *amusements*, les *divertissements*, les *récréations* et les *réjouissances* du monde; un chrétien ou tout homme sage doit en user avec mesure.

Plaisir et *jeu* sont des mots simples; les quatre suivants sont composés. De là il résulte que *plaisir* et *jeu* sont absolus, et *amusement*, *divertissement*, *récréation*, *réjouissance*, relatifs, relatifs à l'état du sujet dont on parle. Par tout et toujours le *plaisir* et le *jeu* ont leur valeur qui est constante; il y a des *plaisirs* et des *jeux* même pour les animaux. Mais on recherche l'*amusement*, quand on s'ennuie, et afin de passer le temps; le *divertissement*, quand on a besoin de se répandre au dehors, et afin de se distraire; la *récréation*, quand on a beaucoup travaillé, et afin de prendre un moment de relâche; la *réjouissance*, quand on est joyeux, et afin de manifester sa joie. Les *plaisirs* et les *jeux* sont des choses dont les hommes se servent pour s'*amuser*, se *divertir*, se *récréer* et se *réjouir*. Il y a auprès des rois des personnes qui observent tout le temps de leur loisir pour leur fournir des *plaisirs* et des *jeux*, et pour faire succéder aux affaires les *amusements*, les *divertissements*, les *récréations* et les *réjouissances* (PASC.).

1° *Plaisir*, *jeu*.

Plaisir est beaucoup plus général : il y a bien des *plaisirs* qui ne consistent pas en *jeux*, ou qui ne dérivent pas du *jeu*, comme les *plaisirs* des sens ou du cœur, les *plaisirs* de la table ou du repos, la plupart des *plaisirs* de la campagne, etc. Le *jeu* est un *plaisir* qui suppose un exercice du corps ou de l'esprit, mais léger, sans rien de sérieux et de difficile, tel que celui des enfants qui n'agissent que pour badiner, folâtrer, s'ébattre. Un homme sensuel aime le *plaisir;* un homme actif, qui s'occupe volontiers, mais à des choses vaines, à des bagatelles, aime le *jeu*. On est avide de *plaisir;* on est ardent ou adroit au *jeu*.

2° *Amusement*, *divertissement*, *récréation*, *réjouissance*.

L'*amusement* et le *divertissement* sont des ressources de circonstance contre certaines situations déplaisantes ou pour échapper à certains inconvénients. Mais l'*amusement* fait qu'on *muse*, qu'on s'occupe à des riens; il a cela de commun avec le *jeu*, qu'il est léger et frivole. « On n'écoute plus sérieusement la parole sainte; c'est une sorte d'*amusement* et de *jeu*. » LABR. On dit un vain *amusement* (PASC., BOIL., BOURD.); être attaché aux *amusements* et aux bagatelles du monde (BOURD.). « Qu'y a-t-il de plus méprisable qu'un prêtre et un magistrat, dont les journées et toute la vie se consument en frivoles *amusements?* » BOURD. « Il y a dans le monde des gens dont la sphère est bornée au plaisir ou à l'ennui, qui passent leur vie à de frivoles *amusements*, à s'informer de ce qui se dit, à courir après les spectacles, à se réjouir dans les compagnies, à railler sans cesse, sans jamais rien faire ni rien dire de sérieux. » ID. Le *divertissement divertit*, fait diversion, tourne d'un autre côté, arrache à des préoccupations; ce qui suppose quelque chose de moins puéril et de plus fort. « Le logis fournissait pareillement à Psyché ses plaisirs, qui n'étaient tantôt que de simples *jeux* et tantôt des *divertissements* plus solides (comme d'apprendre l'histoire des dieux et les secrets de la poésie). Psyché commençait à ne plus agir en enfant. » LAF. Vous avez besoin d'*amusement* pour vous empêcher de penser à une personne absente; et de *divertissement* pour dissiper la tristesse que vous cause une perte cruelle. On va à la promenade pour s'*amuser*, et à la chasse pour se *divertir*. On dira d'une chose qu'on fait pour tuer le temps : cela n'est pas fort *divertissant*, mais cela m'*amuse;* cette pièce m'a assez *amusé*, mais cette autre m'a fort *diverti*. Un conte *amuse;* un drame *divertit*. « On ne peut pas dire d'une tragédie qu'elle *amuse*, parce que le genre de plaisir qu'elle fait est sérieux et pénétrant, et qu'*amuser* emporte une idée de frivolité dans l'objet, et d'impression légère dans l'effet qu'il produit. » D'AL. — On s'*amuse* assez bien seul, mais seul on ne se *divertit* guère. L'*amusement* peut être simple, tranquille, languissant (PASC.) même. « Vous ne sauriez croire combien

l'étude des plantes jette d'agrément sur mes promenades solitaires; les plus simples *amusements* me suffisent. » J. J. « Votre lettre a bien tenu sa place dans nos tranquilles *amusements*, et l'aurait bien tenue aussi dans le milieu de Versailles, si j'y étais. » Sév. Le *divertissement* est plus vif, plus animé, plus bruyant. « Il faudrait trouver des *divertissements* moins emportés que le spectacle. » Boss. « Qui ne voit la vanité du monde, excepté des jeunes gens qui sont tous dans le bruit et dans le *divertissement*. » Pasc. La bonne compagnie et les vieillards s'*amusent*; le peuple, les soldats, les jeunes gens *se divertissent*.

Les *récréations* sont les courts *divertissements* de gens fatigués, qui ont besoin de se refaire. Des personnes continuellement oisives *s'amusent* et se *divertissent* indéfiniment et sans but ultérieur; il n'y a de *récréations* que pour celles qui travaillent et qui doivent bientôt se remettre à l'œuvre, après avoir réparé leurs forces. « Le plaisir doit être l'accessoire, une *récréation* pour mieux se remettre, comme le sommeil qui nous renforce et nous donne haleine pour retourner plus gaiement à l'œuvre. » Charr. « Que les justes aient leurs relâches et leurs *récréations*. » Bourd. « Le passage alternatif du travail à la *récréation*. » J. J. « Offrir une honnête *récréation* à des gens continuellement occupés. » Id. « C'est à Sparte que les plus rudes travaux passaient pour des *récréations*, et que les moindres délassements formaient une instruction publique. » Id.

La *réjouissance* est un *divertissement* très-vif, qui se marque par des fêtes, des cris, des acclamations de toute une réunion d'hommes. Mais ce qui la distingue par-dessus tout, c'est qu'elle n'est point une ressource pour tirer le sujet d'un état fâcheux; au contraire, c'est une démonstration d'allégresse, un effet du besoin de redoubler une joie déjà existante en la faisant éclater. Si je ne m'*amuse*, si je ne me *divertis*, si je ne me *récrée*, je suis mal à l'aise; si je ne me *réjouis*, je ne témoigne pas, je ne fais pas paraître assez l'aise que je ressens. Par rapport au bien-être, l'*amusement*, le *divertissement* et la *récréation* sont des conditions, des moyens; la *réjouissance* est un complément et une expression. Un jour de noces est un jour de *réjouissance* (Les., Vert.). L'Église interdit toutes les *réjouissances* pendant le carême; on s'abstient alors de célébrer des mariages (Boss.). « Le gouverneur du Milanez était dans Casal, où il faisait le carnaval à la mode du pays, avec des *réjouissances* extraordinaires. » Id. « C'étaient (les saturnales) des jours de *réjouissances* qui se passaient en festins. » Roll. « Quand j'allais voir mes parents, on ne savait quelle fête me faire; et tous les jours que nous passions ensemble étaient des jours de *réjouissance*. » Marm.

PLAN (LEVER UN), FAIRE UN PLAN. Former un plan, en être l'auteur.

Les deux expressions sont distinguées de la manière suivante dans l'*Encyclopédie*. « On *lève un plan* en travaillant sur le terrain, c'est-à-dire en prenant des angles et en mesurant des lignes, dont on écrit les dimensions dans un registre, afin de s'en ressouvenir pour *faire le plan*. *Faire un plan*, c'est tracer en petit, sur du papier, du carton ou toute autre matière semblable, les angles et les lignes déterminées sur le terrain dont on a *levé le plan*; de manière que la figure tracée sur la carte ou décrite sur le papier soit tout à fait semblable à celle du terrain, et possède en petit, quant à ses dimensions, tout ce que l'autre contient en grand. »

La distinction est juste, mais trop peu générale. *Lever un plan*, c'est le prendre; ce qui implique toujours qu'on est en face de l'objet et qu'on travaille d'après lui. « Charles XII avait envoyé secrètement plusieurs officiers en Asie et jusque dans l'Égypte, pour *lever le plan* des villes et l'informer des forces de ces États. » Volt. « Je sais que vous vous amusez à dessiner l'architecture, et je vous ai choisi pour me *lever un plan* : c'est celui de notre collége; examinez bien l'édifice, et, après en avoir exactement tracé l'enceinte, figurez-en l'élévation. » Marm. *Faire un plan*, c'est le composer avec ce qu'on a recueilli en *levant le plan*, comme le dit fort bien l'*Encyclopédie*; mais ce peut être aussi le créer, le tirer de soi-même avant que l'objet existe, auquel cas le plan n'est plus une copie, mais au contraire un modèle, un projet. « L'homme sage ne parle qu'à propos. Isaïe l'appelle architecte. Il *fait des plans* pour longtemps : il les suit, il ne bâtit pas au hasard. » Boss. « *Faites des plans*, voyez l'exécution; qu'on vous rende compte. » Fén.

PLANCHE, AIS. Morceau de bois plat, mince et long.

Planche, étant du féminin, exprime le *genre*; *ais*, étant du masculin, désigne une *espèce*. *Planche* a une plus grande étendue de signification, forme des dérivés, se dit au figuré, et entre dans diverses locutions plus ou moins familières; *ais* n'est employé, ou plutôt n'a été employé (car il a bien vieilli) que dans le sens littéral, et encore aux conditions suivantes.

Au lieu que le mot *planche* représente l'objet comme une matière dont on doit faire quelque chose, chez le marchand de bois ou dans l'atelier du menuisier, l'*ais*, généralement plus petit et façonné, a une destination particulière; différence qui tient encore à celle du genre. Les relieurs, les imprimeurs, les fondeurs, les vitriers appellent du nom d'*ais* de petites *planches* qui leur servent à divers usages, à séparer, à serrer ou à contenir. — Ce n'est pas tout : l'*ais*, latin *assis*, du grec ἄξαι, couper, d'où ἀξίνη, hache, se trouve plutôt placé de champ dans les emplois qu'on en fait; et la *planche*, chose *plane* ou *plate*, est plutôt mise à plat et employée dans ce sens pour servir par sa surface même, comme dans une table, un pont, un plancher. « Dans la torture les jambes du patient sont serrées entre des *ais*; on enfonce des coins de fer ou de bois entre les *ais* et les genoux, les os sont brisés. » Volt. « Qui donc suggéra à l'habitant des rives de l'Orénoque l'usage de ces *ais* qu'il applique sur les tempes de ses enfants? » J. J.

Enfin, le mot *ais* est dépréciatif, apparemment parce qu'étant vieux il n'est plus bon qu'à signifier des vieilleries, des choses de peu de valeur.

La table où l'on servit le champêtre repas
Fut d'*ais* non façonnés à l'aide du compas. LAF.

A ces mots il saisit un vieil Infortiat,
Dont quatre *ais* mal unis formaient la couverture.
BOIL.

Ou bien *ais* désigne, non pas une *planche* qui sert, mais une *planche* ou une partie de *planche* qui a servi à quelque usage, un débris. « J. J. Rousseau est un malheureux singe de Diogène qui croit s'être réfugié dans quelques vieux *ais* de son tonneau. » VOLT. « Les Athéniens, jetant des *ais* et des portes à l'endroit où le marais était simplement boueux et plus ferme qu'ailleurs, ils emportèrent la plus grande partie du fossé, après avoir eu l'avantage du combat. » ROLL.

Ses *ais* demi-pourris (du lutrin), que l'âge a relâchés,
Sont à coups de maillet unis et rapprochés. BOIL.
Périssons, s'il le faut; mais de ces *ais* brisés (du lutrin)
Entraînons, en mourant, les restes divisés. BOIL.
Deux *ais* pourris sur trois pieds inégaux
Formaient la table où les époux soupèrent. VOLT.

PLEIN, REMPLI. Qui contient tout ce qu'il peut contenir; qui abonde en quoi que ce soit.

Plein est un adjectif : il marque une qualité. *Rempli* est un participe : il signifie une qualité qui est l'effet d'une action. *Plein* qualifie le sujet comme étant tel; et *rempli* le qualifie comme étant tel par suite d'une modification subie. Aux noces de Cana, les vases se trouvèrent *pleins* de vin; c'était un miracle, car chacun les avait vus d'abord *remplis* d'eau. Pharaon vit en songe sept épis *pleins* et sept épis vides; un animal vorace mange jusqu'à ce qu'il soit *rempli* (BUFF.). Des femmes, dont le cœur est *plein* de bons sentiments, « s'en vont de la comédie le cœur *rempli* de toutes les beautés et de toutes les douceurs de l'amour. » PASC. « En vain on aurait un cœur *plein* de justice (qualité naturelle) et un esprit *rempli* de justesse (qualité acquise), on ne peut parvenir à aucune magistrature sans argent. » VOLT. Des bergers *pleins* d'ignorance, comprennent que Jésus-Christ est le Sauveur des hommes; « d'où leur est venue cette science de Dieu dont ils sont *remplis?* » BOURD.

Au figuré, être *plein* d'une chose annonce la préoccupation : « Je vous conte tout cela parce que j'en suis *plein*. » VOLT. Être *rempli* indique une influence subie et suppose qu'on a été touché, frappé, pénétré. « *Remplis* de la mort de Jésus-Christ qui vient de nous être remise devant les yeux. » BOSS. « On n'est touché que de cela, on en est *rempli* et possédé. » BOURD. Des soldats courageux vont au combat *pleins* d'ardeur; des soldats vont au combat *remplis* d'ardeur, quand ils ont été animés par une allocution.

Plein fixe uniquement l'esprit sur le sujet qualifié; *rempli* rappelle le verbe *remplir*, l'action de *remplir* et celui qui *remplit*. Dire qu'un livre est *plein* de bon sens (SÉV.) ou de défauts, c'est le caractériser en lui-même; dire qu'il est *rempli* d'erreurs et de calomnies (PASC.), ou de bonnes plaisanteries (VOLT.), c'est faire songer à l'auteur, à son action, à son délit ou à son mérite. Si les places sont *pleines* d'indignes sujets, les affaires se feront mal; si les places sont *remplies* d'indignes sujets, c'est qu'on a mal choisi.

Enfin, comme *rempli* marque le résultat d'une action, il exprime plutôt quelque chose d'accidentel. Alexandrie était une ville *pleine* d'étrangers; « à l'époque des fêtes dyonysiales, la ville d'Athènes était *remplie* d'étrangers. » MARM. Un homme est *plein* de lui-même en général et toujours; il est *rempli* de lui-même, lorsqu'il vient d'obtenir quelque succès, de remporter quelque avantage. Une rivière est *pleine* de poissons (ACAD.) ; un jour de première représentation on trouve la salle de spectacle *remplie* de monde (LES.). Dans une ville populeuse, les rues sont toujours *pleines* de monde; lorsqu'un prince visite une ville, toutes les rues par où il passe sont *remplies*.

1° **PLUS (DE), D'AILLEURS, OUTRE CELA**; — 2° **AU RESTE, DU RESTE, AU DEMEURANT, AU SURPLUS.** Ces locutions adverbiales ou ces différentes manières de parler servent à marquer l'addition d'une nouvelle raison, d'un nouveau trait, à ce qu'on a déjà dit.

C'est ce qu'expriment simplement *de plus*, *d'ailleurs* et *outre cela*. Pour réussir, il ne suffit pas de le vouloir; il faut *de plus*, *d'ailleurs* ou *outre cela*, c'est-à-dire *encore*, être secondé par les circonstances. Mais *au reste*, *du reste*, *au demeurant* et *au surplus* joignent à cette idée de quelque chose de nouveau l'idée que ce qu'on ajoute amène la fin ou la conclusion du discours, de ce qu'il y avait à dire. Ils ne sont pas seulement additionnels, mais complémentaires; ils reviennent, non pas à *encore*, mais plutôt à *enfin*. Tel homme est un bourru; *au reste*, *du reste*, *au demeurant*, *au surplus*, c'est-à-dire pour l'achever de peindre, pour ce qui *reste* ou pour ce qu'il y a de *plus* à en dire, il a un cœur excellent.

1° *De plus*, *d'ailleurs*, *outre cela*.

De plus ne se distingue par aucun accessoire, n'a rapport qu'au nombre, sert uniquement à multiplier les raisons, les traits, les détails. « Les principales raisons des pyrrhoniens sont que nous n'avons aucune certitude de la vérité des principes...; *de plus*, que personne n'a d'assurance, hors la foi, s'il veille ou s'il dort. » PASC. « Outre que vos pères Reginaldus, etc., l'ont permis dans la spéculation, comme je l'ai déjà dit, j'ai à vous dire *de plus* que vous avez plusieurs auteurs qui l'ont permis en mots propres. » ID. « Montécucuili confessa son crime à la question, et déclara, *de plus*, qu'il avait été suborné par Antoine de Leve. » BOSS. « Il n'était jamais permis aux marchands de risquer le bien d'autrui, et ils ne pouvaient même risquer que la moitié du leur. *De plus*, ils faisaient en société les entreprises qu'ils ne pouvaient faire seuls. » FÉN. « Les plantes fournissent des aliments aux sains et des remèdes aux malades.... *De plus*, les arbres fruitiers, en penchant leurs rameaux vers

la terre, semblent offrir leurs fruits à l'homme.» Id. « L'archimandrite reçut un présent fort honnête, et, *de plus*, sur l'esprit de son secrétaire, des compliments.... » J. J. « Flaccus avait une avarice insatiable...; *de plus*, un commandement capricieux et fantasque. » Roll.

Il est, selon l'usage,
Venu maint créancier; *de plus*, un gros visage,
Un maître de trictrac qui ne m'est pas connu.
Regn.

D'ailleurs annonce une autre raison, quelque chose d'espèce différente, et emporte une idée de diversité. « Le chancelier ennemi des supplices, et *d'ailleurs* assez favorable aux protestants, conseillait cette douceur à la reine. » Boss. « Ce n'est pas pour rabaisser Aristote, que l'on a tiré ces exemples de ses livres; et il est visible *d'ailleurs* que les points où on l'a repris sont de très-peu d'importance. » P. R. « Travaillez avec confiance, et n'allez pas vous figurer que vous manquez de talent; vous en avez plus que vous ne pensez. *D'ailleurs* l'amour du bien, la vertu, la générosité, vous élèveront l'âme. » J. J. « Comme je regardais cette condescendance de ma part comme un acte de lâcheté, et que *d'ailleurs* je ne voulais pas donner au peuple (en ne communiant pas) un nouveau prétexte de crier à l'impie, je refusai net le ministre. » Id. « On convient que Pyrrhus aurait pu tailler entièrement en pièces les Romains s'il les avait poursuivis plus vivement. Mais sa coutume n'était pas de pousser les ennemis vaincus à toute outrance. *D'ailleurs* la nuit qui survint arrêta la poursuite et mit en sûreté les fuyards. » Roll.

Outre cela emporte une idée d'abondance ou même de surérogation, et indique une raison qui va *outre*, qui enchérit, qui augmente la force de celles qui suffisaient par elles seules. « Je vous demande si je dois être garant d'autre chose que de ce que je cite d'Escobard, et s'il faut, *outre cela*, que je réponde des citations qu'il fait lui-même dans les passages que j'en ai pris. » Pasc. « L'anonyme dit : J'aurais souhaité que M. Bossuet nous eût rapporté les termes d'Amalarius. Aussi l'avais-je fait; et *outre cela*, j'avais expressément marqué l'endroit où il les aurait pu trouver. » Boss. « M. Despréaux n'a pas seulement reçu du ciel un génie merveilleux pour la satire, mais il a encore, *outre cela*, un jugement excellent qui.... » Rac. « Je n'avais pas un sou de rente; mais j'avais un nom, des talents, j'étais sobre. *Outre cela*, quoique paresseux, j'étais laborieux cependant quand je voulais l'être. » J. J.

2° *Au reste*, *du reste*, *au demeurant*, *au surplus*.

La différence entre *au reste* et *du reste* a été établie dans la Ire partie, p. 67.

Au demeurant est familier; circonstance suffisamment caractéristique et qui rend superflue toute autre détermination. « Cet honnête homme m'avait ci-devant escroqué dix louis. Il fut chassé de la maison. C'est *au demeurant* un homme d'honneur, loué dans les journaux, et à qui Rousseau a, je crois, adressé une épître. » Volt. « Mme Clot, bonne femme *au demeurant*, était bien la vieille la plus grognon que je connus de ma vie. » J. J. « M. Le Maître, bon compositeur, fort vif, fort gai, jeune encore, assez bien fait, peu d'esprit, mais *au demeurant* très-bon homme. » Id.

Or bien, dit-il, qui l'a fait si se taise :
Au demeurant, qu'il n'y retourne plus. Laf.
Voilà quel est en bref le compagnon.
Au demeurant, assez haut de stature,
Large de croupe, épais de fourniture,
Flanqué de chair, gabionné de lard. J. B. Rouss.

Marot termine ainsi le portrait de son valet :

Sentant la hart d'une lieue à la ronde;
Au demeurant, le meilleur fils du monde.

Buffon se sert de ce mot, non pas familièrement, mais pour exprimer la familiarité à la fin de la description qu'il fait de l'oiseau appelé par lui le *moqueur* : « *Au demeurant*, c'est un oiseau assez familier qui semble aimer l'homme, s'approche des habitations et vient se percher jusque sur les cheminées. »

Au surplus s'emploie surtout quand il est question de choses qu'on compte ou qu'on apprécie. « Je fis l'amant (le héros de la *Nouvelle Héloïse*) aimable et jeune, lui donnant au *surplus* les vertus et les défauts que je me sentais. » J. J. Don Diègue, sûr du courage de son fils, à qui il vient d'apprendre son affront et de commander la vengeance, poursuit :

Meurs, ou tue. *Au surplus*, pour ne te point flatter,
Je te donne à combattre un homme à redouter.
Corn.

Après avoir fait connaître extérieurement par la date de l'impression, ainsi que par les noms des imprimeurs et des auteurs, deux réponses faites à l'un de ses traités, Bossuet dit à la fin : « *Au surplus*, j'avouerai que ces réponses sont toutes deux de bonne main, toutes deux vives, toutes deux savantes. » « Il a quelques défauts, mais *au surplus* il est honnête homme. » Acad.

PLUS, MIEUX. (Aimer PLUS, aimer MIEUX). *Plus* et *mieux* sont des particules comparatives. Aimer *plus* et aimer *mieux* emportent aussi une idée de comparaison et quelquefois de préférence.

Mais *plus* a rapport à la quantité, et *mieux* à la manière; de là une différence souvent très-remarquable. « Jamais injustice ne fut *plus* heureuse ni *mieux* colorée. » Volt. « La musique et la poésie par excellence, c'est la poésie ou la musique qui peint le *plus* et qui exprime le *mieux*. » Marm. « L'amour qui se cache le *plus* n'est pas toujours celui qui se cache le *mieux*. » Id. « Il faut s'enquérir, non quel est le *plus* savant, mais le *mieux* savant. » Montaign.

Vous témoignez en tout une bonté profonde,
Et joignez aux bienfaits un air si gracieux,
Qu'on ne vit jamais dans le monde
De roi qui donnât *plus*, ni qui sût donner *mieux*.
Laf.

Aimer *plus* et aimer *mieux* diffèrent de même.
La mère aime *plus*, le père aime *mieux* : la mère a plus de tendresse; le père a une affection mieux entendue, il aime bien, et qui aime bien bien châtie, emploie au besoin les corrections. Dans les *Fâcheux* de Molière, Éraste, sommé de

se prononcer sur la question de savoir si l'amour du jaloux vaut mieux que l'amour de celui qui n'est point jaloux, s'en tire par cette adroite et juste distinction :

Le jaloux aime *plus*, et l'autre aime bien *mieux*.

« Si, ayant acquis la connaissance d'eux-mêmes, les hommes ne s'en aiment pas *plus*, ils s'aimeront beaucoup *mieux*, plus utilement pour eux-mêmes, et plus agréablement pour tout le monde. » P. A.

En fait d'amour, la quantité ou le degré dépend de la sensibilité, du cœur, et la manière, de l'esprit ou de la raison. De là une autre différence entre aimer *plus* et aimer *mieux*, quand ces deux locutions marquent une préférence.

Aimer *plus* indique une préférence de goût, un plus grand attachement. « Elle a perdu son fils aîné qu'elle aimait *plus* que sa vie. » Sév. « Je me sens pour vous de la tendresse; et, après mes chevaux, vous êtes la personne que j'aime le *plus*. » (Maître Jacques à Harpagon, dans l'*Avare*). Mol. « J'aimais l'auteur de cet article, mais j'aime encore *plus* la vérité. » Volt. « On dit que les mères aiment *plus* leurs derniers enfants qu'elles ont dans un âge avancé. » Roll. « Diane de Poitiers fit donner la charge de grand maître de l'artillerie à Charles de Cossé de Brissac, celui de tous les seigneurs qu'elle aimait le *plus*, et qui avait le plus d'agrément. » Boss. « Plus d'une fois Mithridate, au moment d'un danger ou d'une défaite, fit périr celle de ses femmes qu'il aimait le *plus*. » Lah.

Aimer *mieux* signifie une préférence d'option, déterminée, non par le sentiment, mais par l'intelligence, par des raisons, et qui consiste à prendre une chose et à rejeter l'autre, au lieu que, quand on aime *plus*, on préfère l'une, mais on ne rejette pas l'autre, on accorde seulement à celle-ci une place inférieure dans son affection. Aimer *mieux* la mort que l'esclavage. « Ces peuples belliqueux aiment *mieux* la mort que la paix; les autres aiment *mieux* la mort que la guerre. Toute opinion peut être préférée à la vie dont l'amour paraît si fort et si naturel. » Pasc. « Est-il permis de s'abandonner à une philosophie sauvage, de se préférer à tout le reste du genre humain, et d'aimer *mieux* son repos que le bonheur de ses concitoyens? » Fén. Dans l'*École des femmes*, Chrysalde et Arnolphe disputent sur les avantages et les inconvénients qu'il y a à épouser une femme d'esprit ou une femme sotte. Chrysalde dit à Arnolphe :

Une femme stupide est donc votre marotte?

A quoi l'autre répond :

Tant, que j'aimerais *mieux* une laide bien sotte,
Qu'une femme fort belle avec beaucoup d'esprit.

PLUS, DAVANTAGE. Adverbes comparatifs, qui marquent une supériorité.

Mais *plus* sert à établir explicitement et directement une comparaison; *davantage* ne fait que donner l'idée d'une comparaison implicite, qu'il abrège, qu'il clôt, qu'il renverse ou qu'il rappelle. *Plus* est pour l'ordinaire suivi de la conjonction corrélative *que*, qui amène le second membre ou le terme conséquent du rapport énoncé dans la phrase comparative; *davantage* s'emploie d'une manière absolue, et après lui il ne faut jamais mettre de *que*, parce que le second terme est sous-entendu ou énoncé auparavant. L'aîné est *plus* riche *que* le cadet; le cadet est riche, mais l'aîné l'est *davantage*. « Y a-t-il *plus* de perte *que* de gain? Il y en a *davantage*. » Cond.

On ne dit pas ou du moins on ne dit plus *davantage que*. *Davantage* ne se prend point dans le sens relatif et développé. Mais *plus* s'emploie très-bien d'une manière absolue, tout comme *davantage*, auquel cas les deux mots diffèrent encore.

Plus est précis; *davantage*, vague. On se sert de *plus* pour exprimer une supériorité d'espèce appréciable, ou d'une mesure fixée; et de *davantage* pour indiquer une supériorité indéterminée par sa nature ou de fait. Les Scythes disent à Alexandre dans Quinte-Curce : « A mesure que tu as *plus*, tu désires *davantage*. » Lah. « Ce qui se rapproche le *plus* de nos mœurs est toujours ce qui nous plaît *davantage*. » Volt. « Le climat a quelque puissance; le gouvernement cent fois *plus*; la religion jointe au gouvernement encore *davantage*. » Id. « Selon l'oracle du Sauveur, celui à qui on remet le *plus* aime *davantage*. » Boss. De mes deux campagnes l'une me rend *plus*, l'autre me plaît *davantage*.

On dit avec la négation, je n'en dirai, je n'en veux, ne m'en demandez, etc., pas *plus* et pas *davantage*. Alors *plus* est matériel, et *davantage* formel. Je n'en dirai pas *plus*, je ne donnerai pas de nouveaux détails, je ne ferai pas d'autres révélations; je n'en dirai pas *davantage*, je ne parlerai pas plus longtemps. Je n'en veux pas *plus*, j'ai assez de la chose dont il est question, j'en possède une assez grande quantité, un assez grand nombre; je n'en veux pas *davantage*, je ne continue pas à en vouloir. Ne m'en demandez pas *plus*, vous en avez ce qu'il vous faut, ou il n'en reste rien; ne m'en demandez pas *davantage*, cessez de m'en demander. — Les verbes neutres exprimant une action pure, sans rapport aux choses, aux matières, et pouvant être relatifs au degré, mais non à la quantité, ne se disent qu'avec *davantage* : ne restez pas, ne courez pas, ne dormez pas *davantage*.

PLUSIEURS, MAINT. Un certain nombre de choses ou de personnes.

Plusieurs a été formé du latin *plus* : c'est le mot ordinaire, de tous les styles. *Maint* a une origine vulgaire, comme l'indique sa ressemblance avec l'allemand *mancher*, *manche*, dont la signification est la même : aussi ne s'emploie-t-il que dans le langage familier. En *plusieurs* occasions (Acad.), est une expression qui convient partout; mais dans une simple lettre J. J. Rousseau écrit : « J'étais à Genève, gai comme pinson, pensant d'ici avoir *maintes* occasions de vous assurer de mes profonds respects. »

Outre cela, l'idée de *plusieurs* est moins étendue que celle de *maint*. *Plusieurs* veut dire plus d'un; pas davantage. « A choses égales, un vaut toujours mieux que *plusieurs*. » Fén. « Aristote soutient que l'État monarchique est le plus parfait de tous les États, parce que dans les autres

il y a *plusieurs* personnes qui gouvernent. » ID. « *Plusieurs* faibles, ligués contre un puissant, lui imposent la nécessité de modérer son ambition et ses violences. » VAUV. « Saint Paul exhorta Timothée à laisser à des personnes fidèles ce qu'il avait ouï de lui en présence de *plusieurs* témoins. Ces *plusieurs* étaient très-peu de gens.» BOSS. Mais *maint* est presque l'équivalent de *beaucoup*, de *moult*, et même de *mille* pris indéfiniment. « Il m'a dit *maintes* belles paroles, m'a fait mille protestations d'amitiés. » DUDEFF.

Le devoir d'une femme engage à mille choses;
On trouve *mainte* épine où l'on cherchait des roses.
REGN.

Après *maints* quolibets coup sur coup renvoyés....
LAF.

« Aristote a, comme tous les autres hommes, mêlé *maintes* erreurs avec quelques vérités.... Hélas! il en a tant mêlé, que.... » VOLT. « Il est selon les statuts de dégrader un chevalier de l'ordre pour certains crimes, surtout de félonie, dont il y a de grands exemples, et en nombre; à plus forte raison est-il en la disposition du roi de faire défaire un officier de l'ordre de sa charge, dont il y a aussi *maints* exemples. » S. S. — On dit *maint* et *maint*, comme on dit *mille* et *mille*.

De là naîtront engins à vous envelopper,
Et lacets pour vous attraper,
Enfin *mainte* et *mainte* machine.... LAF.
Il n'était point d'adresse à mon adresse égale,
Et j'ai battu le fer en *mainte* et *mainte* salle. MOL.

Plusieurs fois signifie plus d'une fois, c'est-à-dire peut-être deux ou trois fois; *maintefois* revient à bien des fois, mille fois, souventefois ou souvent.

Enfin, il se peut que *plusieurs*, comme son primitif *plus*, et à la différence de *maint*, soit comparatif, c'est-à-dire ait rapport à un autre nombre. « De toutes ces choses, il y en a *plusieurs* à rejeter. » ACAD. « J'en ai donné divers exemples, outre *plusieurs* autres qui se trouveront dans mes remarques. » VAUG.

POISON, VENIN. Au propre, ces mots désignent certaines choses qui peuvent attaquer les principes de la vie par quelque qualité maligne; au figuré, ils se disent de choses capables de blesser l'âme ou qui tendent à détruire les principes de la morale ou de la religion.

Poison, de *potio*, potion, boisson, signifie primitivement un breuvage préparé pour donner la mort, et ensuite toute substance végétale ou minérale qui, étant avalée ou même appliquée extérieurement, est capable de causer cet effet.

Il saura que ma main lui devait présenter
Un *poison* que votre ordre avait fait préparer. RAC.

De la céleste rosée
La terre fertilisée,
Quand les frimas ont cessé,
Fait également éclore
Et les doux parfums de Flore
Et les *poisons* de Circé. J. B. ROUSS.

« Nous voyons des plantes dont le suc est pour l'homme un *poison* mortel. » BOURD. « En régule, en fleurs, en chaux, l'arsenic est toujours *poison*. » BUFF. — *Venin* exprime seulement une liqueur formée dans le corps d'un animal, et qui peut lui nuire à lui-même, ou plus souvent en blesser d'autres en s'insinuant dans leurs chairs par une morsure ou autrement. Le *venin* du serpent, de l'aspic, de la vipère, du scorpion. — « Fuyez, me dit Mentor; ici la terre ne porte pour fruit que du *poison*, et les hommes contagieux ne se parlent que pour se communiquer un *venin* mortel. » FÉN.

Lorsqu'il est question de ce qui peut altérer plus ou moins la vie d'un homme, *poison* indique toujours quelque chose d'extérieur et de reçu, au lieu que parfois *venin* signifie quelque chose d'intérieur et de produit dans l'homme lui-même. Le duc de Bourgogne étant mort, des médecins procédèrent à l'autopsie, et prétendirent apercevoir le plus violent effet d'un *poison* très-subtil; mais Maréchal soutint que ce qui avait tué le prince était un *venin* naturel de la corruption de la masse du sang (S. S.). « Le grand crédit des pécheurs est un fléau que Dieu leur envoie: c'est donner le moyen à un malade de jeter du *poison* sur une plaie déjà mortelle; c'est mettre le feu à une humeur maligne dont le *venin* nous dévore déjà les entrailles. » BOSS. — Pareillement au figuré, une passion dont le principe est hors de l'âme est un *poison*, et une passion conçue dans l'âme même est un *venin*. « L'effronterie porte toujours un *poison* plus sûr dans les cœurs que toutes les grâces d'une beauté chaste et pudique. » MASS. « Les succès de nos frères forment un *poison* secret dans notre cœur, qui répand l'amertume sur toute notre vie. » ID. Le *venin* de la haine (BOSS.), de la malignité (ID.), de l'animosité (J. J.), de l'ennui (PASC.), de l'hypocrisie (ID.). « L'enfer m'a soufflé son *poison*, » dit un jaloux dans Molière. « Le jaloux est toujours occupé à se remplir de fiel et de *venin*. » BOSS.

D'ailleurs, le *poison empoisonne*; il produit actuellement l'effet marqué par ce mot; et le *venin* est la qualité d'une chose *venimeuse*, c'est-à-dire qui a seulement la faculté d'empoisonner. En conséquence, le *poison* est plutôt mortel, et souvent le *venin* n'est que dangereux. « Comme le serpent laisse un *venin* dangereux sur les fruits dont il a goûté, le premier pécheur, en usant, contre l'ordre de Dieu, des biens de la terre, les infecta, et en fit pour ainsi dire un *poison* mortel. » MASS. Racine emploie le mot *poison* comme équivalent à mortel *venin* dans ces vers si connus de *Mithridate :*

J'ai pris soin de m'armer contre tous les *poisons*;
J'ai su par une longue et pénible industrie
Des plus mortels *venins* prévenir la furie.

— Le *poison* est plutôt considéré comme agissant, comme exerçant présentement ses ravages : un *poison* lent. Nous nous représentons plutôt le *venin* comme une matière contenue dans la chose simplement, et qui ne fait pas sentir effectivement sa force : avoir du *venin*, un homme sans *venin*. « C'est par vous (grands de la terre, qui protégez le théâtre et les arts qui s'y rapportent) que ce *poison* infecte les villes et les provinces.... Les livres de nos poëtes passeront entre les mains de nos neveux, et vos crimes se multiplieront avec le *venin* dangereux qu'ils portent

avec eux. » MASS. — Des regards portant dans les cœurs le *poison* de l'amour :

D'un regard enchanteur connaît-il (Britannicus) le *poison*? RAC.

« De beaux yeux renferment le *venin* de l'amour. »

Oui, fit-elle, vos yeux, pour causer le trépas,
Ma fille, est un *venin* que vous ne savez pas. MOL.

PONTIFE, PRÉLAT, ÉVÊQUE. Chef ou prince des prêtres.

Pontife, latin *pontifex*, est de ces trois mots le seul qui ait été employé avec ce sens dans l'antiquité païenne. C'est encore aujourd'hui le seul qui se dise en parlant des grands prêtres de tous les peuples anciens, y compris les Hébreux. Appliqué aux chefs du culte chrétien, il exprime quelque chose de grand, d'auguste, de majestueux, et ne convient guère qu'à l'égard de Jésus-Christ et du pape. « Jésus-Christ est le *pontife* éternel d'une nouvelle alliance. » MASS. « Je sais ce que je dois à la sainte horreur du sanctuaire où le *pontife* éternel est toujours vivant, afin d'intercéder pour nous. » ID. « Il faut considérer Jésus-Christ comme le *pontife* de la loi nouvelle, le grand prêtre assis à la droite de Dieu. » BOURD. « Dans la consécration des papes, on fait passer devant les yeux du nouveau *pontife* quelques étoupes que le feu consume. » ID. « Les Espagnols reçurent ordre de l'empereur de mettre le pape en liberté; mais ce *pontife* se déguisa en marchand.... » BOSS. Que si on se sert quelquefois de *pontife* pour désigner un cardinal, un archevêque ou tout autre ministre de Dieu moins haut placé que le pape, c'est en termes de liturgie ou dans le style relevé, dans l'oraison funèbre, par exemple, et quand on veut présenter le personnage dont il est question sous son point de vue le plus illustre, le plus glorieux. Massillon, dans l'oraison funèbre de messire de Villeroy, archevêque de Lyon, dit : « Il est glorieux, je l'avoue, à un *pontife* sacré, d'avoir été, ce semble, formé des mains du Très-Haut, pour ménager les intérêts des rois et la fortune des royaumes : c'est sans doute un endroit éclatant, et l'on peut en faire honneur à sa mémoire. » Et un peu plus loin : « Telles étaient les ruines de la maison du Seigneur, quand nous y vîmes entrer notre nouveau *pontife*. Quelles furent nos acclamations et nos tendres réjouissances! »

Prélat, du latin *prælatus*, porté ou placé avant, distingué par sa place, n'est usité que par rapport au christianisme et même au catholicisme. Il désigne un des hommes qui composent le conseil, et, pour ainsi dire, l'état-major de la religion, sous la haute direction du pape, à qui est réservé le nom de *pontife*. « Aussi voit-on les souverains *pontifes* vêtus de leur habit de cérémonie, qui les fait reconnaître entre tous les *prélats* de l'Église. » BOURD. On appelle *prélats* les patriarches, les cardinaux, les primats, les archevêques, les évêques, les légats, les chefs d'ordres religieux, les abbés ou prieurs de couvents, tous ceux en un mot qui possèdent une dignité considérable avec une juridiction spirituelle, et, de plus, tous ceux des ecclésiastiques de la cour de Rome qui ont droit de porter le violet. « La foi de l'Église étant suspendue par le spectacle nouveau de deux *pontifes* dont chacun prétend être l'oint du Seigneur..., saint Bernard paraît au milieu des *prélats* du royaume assemblés à Étampes pour prononcer sur ce différend; tous les pères du concile respectent en lui je ne sais quelle autorité. » MASS. « S'il y a dans l'exercice du ministère des confesseurs quelques abus à réformer, laissons-en le soin aux *prélats* et à ceux qui ont autorité dans l'Église. » BOURD. — Quelquefois le nom de *prélat* se donne en particulier à un évêque; mais c'est dans le style ordinaire, et quoique ce soit un titre honorable, il n'a pas l'emphase de *pontife*, il ne marque pas tant de grandeur et d'éclat. « Six évêques firent des remontrances au roi Jacques. Ils furent conduits à la Tour.... Les soldats finirent par se jeter aux pieds de ces *prélats* qu'ils conduisaient à regret. » COND. « Payons les dettes d'un vieil évêque obsédé par ses créanciers. On veut qu'il fasse des délégations qui le réduiraient à vivre bourgeoisement. — Bourgeoisement! ah! quel affront on veut faire à un *prélat!* » LES.

Évêque, du grec ἐπίσκοπος, inspecteur, surveillant, intendant, est le nom propre et vulgaire des prélats chargés de veiller au gouvernement d'une Église, comme les *curés*, de *cura*, soin, sont les *curateurs* d'une paroisse, pourvoient à ses besoins spirituels. « Si les affaires étaient jugées à Rome, les *évêques* étaient dans la nécessité d'abandonner leurs églises. » COND. « M. de Villeroy endura plus de sollicitations pour se résoudre à subir ce fardeau sacré, que les autres n'en emploient pour l'obtenir; il sut être *évêque* après l'avoir refusé. » MASS. « Nous remerciâmes Dieu d'avoir donné pour *évêque* à cette ville celui que le prince lui avait déjà donné pour gouverneur. » ID.

« Ainsi vous êtes *pontife* par la puissance et par la hauteur des fonctions que vous exercez dans l'Église; vous êtes *prélat* par la dignité et par le rang que vous occupez dans la hiérarchie ecclésiastique; vous êtes *évêque* par la consécration et par le gouvernement spirituel que vous avez d'un diocèse. Le *pontificat* est une domination; la *prélature*, une distinction; l'*épiscopat*, une charge. La domination du *pontife* lui donne le droit de commander et de présider; la distinction du *prélat* lui attribue la préséance et des prérogatives honorifiques; la charge d'*évêque* impose le devoir de veiller et de pourvoir aux besoins spirituels d'un troupeau. » ROUB.

PORTER, POUSSER, MOUVOIR. Ces trois verbes sont pris ici au figuré, en tant qu'ils signifient agir fortement sur la volonté de quelqu'un pour le déterminer à faire quelque chose.

Mais *porter* annonce une action facile, et *pousser* une action faite avec effort. Celui qu'on *porte* à faire une chose n'oppose point de résistance. « Voilà ce que la nature nous inspire (selon Zénon), à quoi elle nous *porte*, l'honnêteté et la vertu. » ROLL. « Son caractère le *portait* à la réflexion. » BARTH. « Plus je considère ce qui me *porte* dans ce cas à tel mouvement plutôt qu'à tel autre, plus je ressens clairement qu'il n'y a

que ma volonté qui m'y détermine. » Boss. « Le duc crut que l'intérêt du roi d'Angleterre le *porterait* à secourir la Bretagne. » Id. « Son inclination le *porte* à ce genre d'études. » Acad. « Les mauvaises compagnies l'ont *porté* à la débauche. » Id. Mais c'est malgré lui, contre son gré, ou au moins avec peine qu'on *pousse* quelqu'un à faire quelque chose. « Je ne voulais pas faire cette acquisition, c'est lui qui m'y a *poussé*. » Acad. « La force de la vérité a *poussé* les réformés, contre leur dessein, à dire des choses qui favorisent la présence réelle. » Boss. « Le connétable de Bourbon dit au roi qne, s'il avait écouté des propositions, il y avait été *poussé* par les indignes traitements que Madame lui avait faits. » Id. « Les coups retiennent et *poussent* les animaux, sans qu'il soit besoin qu'ils raisonnent. » Id. « Dieu invite par ses promesses les pécheurs à la réformation de leur vie, il les y engage par ses bienfaits, il les y *pousse* par ses menaces, il les y force par ses châtiments. » Bourd.

Mouvoir est peu usité dans cette acception ; il exprime l'action la plus faible et s'emploie ordinairement d'une manière absolue, sans indication d'un but. « C'est la passion qui le *meut*. » Acad. « Les spirituels nous enseignent que, s'il y a quelques âmes qui soient tellement *mues* de Dieu, qu'elles n'aient aucun besoin de faire effort, ce sont des âmes uniques et privilégiées. » Boss. « Les stoïciens tenaient qu'il y avait des choses qui n'étaient ni un bien ni un mal, quoiqu'elles eussent la force de *mouvoir* notre appétit. » Fén.

POUDRE, POUSSIÈRE. Terre divisée, atténuée et réduite en petites particules.

La *poudre* est le genre, et la *poussière* l'espèce. La *poussière* est cette *poudre* particulière qui se forme par le dessèchement de la terre, qui se trouve sur les chemins principalement, et qui est élevée, *poussée* ou emportée par le vent. « La surface du mercure ne se ternit à l'air que par la *poussière* qui la couvre. » Buff. « Les argiles dont la surface était découverte reçurent le dépôt des *poussières* de l'air et du limon des pluies. » Id. « Ces deux matières, la chaux et le plâtre calciné, exposées à l'air après la calcination, tombent en *poussière* et perdent la plus utile de leurs propriétés : on ne peut plus les employer dans cet état. » Id. Mais la *poudre* peut résulter d'autres substances que de la terre. Ensuite, ce nom se donne à beaucoup de choses qui ont un usage : *poudre* de senteur, *poudre* à poudrer, *poudre* médicinale, *poudre* à canon ; du tabac, du sucre, dn café en *poudre;* au lieu que la *poussière* est quelque chose d'inutile, de vil, une cendre, quelque chose qui ne sert qu'à faire de la boue. « Les sables ou *poudres* métalliques qu'on trouve souvent dans les mines d'étain n'en sont que des détriments ; et quelquefois ces détriments sont si fort altérés qu'ils ont perdu toute consistance et presque toutes les propriétés métalliques. Les mineurs ont appelé *mundick* cette *poussière*, qu'ils rejettent comme trop appauvrie, et dont en effet on ne peut tirer, avec beaucoup de travail, qu'une très-petite quantité d'étain. » Buff.

Toutefois *poudre* se prend aussi, quoique moins spécialement, dans le sens de *poussière*. Quelle est alors la différence des deux mots ?

C'est que *poussière* rappelle seule l'idée d'être *poussé* par le vent, d'être enlevé. On dit très-bien mettre ou réduire en *poudre*, être couvert de *poudre ;* de *poudre* on a fait *poudreux*. Mais si l'on veut représenter la même substance comme portée et agitée dans les airs par le vent, on emploiera de préférence le mot *poussière*. « Tout ce que nous aurons fait dans une autre vue que celle de Dieu sera semblable à la *poussière* que le vent emporte. Ainsi Dieu le marquait-il lui-même, quand il disait à ce roi impie : je te réduirai en *poudre*. » Bourd. « Dieu dit : je réduirai en *poudre* dans une seule nuit les ennemis de Jérusalem. J'écarterai le reste comme un tourbillon dissipe une *poussière* légère. » Roll. Que si, contre l'usage qui est de n'appeler *poussière* qu'une *poudre* inutile, on donne, en botanique, le nom de *poussière* aux corpuscules fécondants, qui sont réunis dans les anthères des étamines, c'est que dans beaucoup de plantes ils ont besoin, pour arriver au pistil, d'être transportés par le vent. — Au reste, dans les locutions où les deux mots semblent pouvoir se mettre indifféremment, *poussière* devient de plus en plus usité, et *poudre* de moins en moins, parce que, pour ce qui concerne l'emploi des termes, le progrès consiste à préférer toujours de plus en plus ceux qui sont spéciaux et propres à ceux qui sont généraux et vagues. Qui voudrait dire présentement avec l'Académie : La *poudre* vole, il fait aujourd'hui beaucoup de *poudre;* on ne se voit point à cause de la *poudre ?*

Au figuré, on dit hyperboliquement mettre en *poudre*, c'est-à-dire dissoudre, détruire. Mais *poussière* désigne une *poudre* vile, méprisable, qui est de la nature de la boue : tirer quelqu'un de la *poussière;* la *poussière* du collége ; la *poussière* du tombeau.

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire ?
Tout l'univers admirait ta splendeur :
Tu n'es plus que *poussière ;* et de cette grandeur
Il ne nous reste plus que la triste mémoire. Rac.

L'homme n'est que *poudre*, a moins de force que, l'homme n'est que *poussière*, ce dernier mot signifiant essentiellement, non pas une *poudre* très-fine, comme quelques-uns le prétendent à tort (*poudre* impalpable), mais une *poudre* qu'on foule aux pieds, qui n'est d'aucun usage, une ordure. « Voulez-vous donc, ô mon Dieu, me laisser retomber dans la *poussière* hideuse et dans l'infection du tombeau ? » Mass. « La Providence a placé les uns sur le buffet comme des vases d'honneur, et a laissé les autres dans la *poussière*. » Bourd. « O Sauveur, je me renferme dans le tombeau avec vous : je descends dans les ténèbres et jusque dans la *poussière*. » Fén. « Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre *poussière*. » Boss. « Criblez mes pensées, Seigneur : que le vent emporte la *poussière*, le mauvais grain, les ordures. » Id.

POUR, QUANT. En ce qui regarde.

Pour est une préposition générale, de tous les styles, sans étymologie bien significative, sans

caractère particulier. Il n'en est point du tout de même de *quant*, dérivé du latin *quantum*, autant que, combien.

Pour s'emploie partout indifféremment; mais *quant* n'est guère de mise que dans le didactique, dans les comptes, où il s'agit de *quantité*, dans les discussions, dans les controverses. Toute personne dira qu'elle en estime une autre *pour* ses qualités; mais, en termes d'école, un philosophe étudie ou considère l'homme *quant* à sa nature et à ses facultés spirituelles.

Au commencement d'une phrase, *pour* marque transition à une autre chose. « Sésostris écoutait ceux de ses sujets qui.... *Pour* les étrangers, il les recevait avec bonté. » Fén. « *Pour* les seconds Assyriens, la plupart des Grecs les ont entièrement ignorés. » Boss. « *Pour* le corps de Brutus, il fut levé du champ de bataille et porté à Rome. » Roll. *Quant à* annonce un nouvel article. « *Quant* à tel article. » Acad. « Voilà comment nous avons adouci les choses à l'égard des bénéficiers. *Quant* aux prêtres, nous avons plusieurs maximes qui leur sont assez favorables. » Pasc. « C'est l'ignorance du fait. Mais, *quant* à celle du droit, voyons si Aristote est de l'avis du P. Bauny. » Id. « *Quant* au second sujet de plainte, le consul songea réellement à y satisfaire. » Roll. — « Je lui souhaiterais (à son petit-fils) un peu plus de penchant pour la lecture. *Pour* Pauline, cette dévoreuse de livres, j'aime mieux qu'elle en avale de mauvais que de ne point aimer à lire : les romans, les comédies.... Ensuite, il faut l'histoire.... *Quant* aux beaux livres de dévotion, si elle ne les aime point, tant pis pour elle. » Sév.

Devant le mot *moi*, *pour* et *quant* forment deux locutions qui demandent à être distinguées avec le plus grand soin.

D'abord, *pour moi* est d'un usage universel; au lieu que *quant à moi* est commun et inusité dans le haut style. *Pour moi* se trouve souvent dans les tragédies de Racine et de Corneille, jamais ou très-rarement *quant à moi*.

> *Pour moi*, quelque péril qui me puisse accabler.... Rac.
>
> *Pour moi*, qui le premier secondai vos desseins.... Id.
>
> *Pour moi*, quoique banni du rang de mes aïeux.... Id.
>
> *Pour moi*, j'ai su déjà par mes brigues secrètes.... Id.
>
> *Pour moi*, je sens les miens (mes maux) avec plus de faiblesse. Corn.
>
> *Pour moi*, je ne vois rien, dans le trouble où je suis,
> Qu'un gouffre de malheurs, qu'un abîme d'ennuis. Id.

En revanche, *quant à moi* est une expression dont se servent assez fréquemment Molière et Lafontaine. « Le connaissez-vous? — Non, *quant à moi*. » Mol.

> Hélas! je le voudrais, *quant à moi*, de bon cœur. Id.
>
> Et *quant à moi* je trouve, ayant tout compensé,
> Que.................................... Id.
>
> *Quant à moi* toutefois je ne me plaindrais pas,
> Si.................................... Id.
>
> *Quant à moi*, j'ai toujours gardé cette coutume. Laf.
>
> *Quant à moi*, je voudrais ne mourir que ridée. Id.
>
> Charmants objets y sont (à Reims) en abondance.
> Par ce point-là, je n'entends, *quant à moi*,
> Tours ni portaux, mais gentilles Galoises. Id.

Ensuite, *pour moi* n'indique dans celui qui parle de disposition d'aucune sorte. *Quant à moi* convient principalement dans la bouche d'un homme qui se compte et qui veut qu'on le compte, qui se pose, qui a des prétentions. Aussi dit-on bien dans le langage familier, mais dans le langage familier seulement, se tenir ou se mettre sur son *quant à moi*, pour signifier prendre un air fier, faire le suffisant, le hautain. Vous direz modestement et avec un air de doute, *pour moi* je penserais, je ferais; vous direz avec fermeté et d'une manière résolue, *quant à moi* je pense, je fais.

1° POURQUOI (C'EST), AUSSI; — 2° PAR CONSÉQUENT, DONC, PARTANT; — 3° AINSI. Conjonctions et locutions conjonctives servant à marquer une raison, non pas qu'on va donner, comme *car*, *en effet*, *parce que*, etc., mais qui a été donnée.

Il y a d'abord une différence considérable entre *c'est pourquoi* et *aussi*, d'une part, *par conséquent*, *donc* et *partant*, de l'autre. *C'est pourquoi* et *aussi* expriment un rapport de cause à effet; *par conséquent*, *donc* et *partant*, un rapport de prémisses à conséquence. Il tomba malade; *c'est pourquoi* ou *aussi*, c'est-à-dire à cause de cela, il remit son voyage; ou, en renversant les deux membres de la phrase, il remit son voyage à cause qu'il tomba ou parce qu'il tomba malade. L'âme est immatérielle, *par conséquent*, *donc* ou *partant*, c'est-à-dire cela étant posé en principe, elle est immortelle, il s'ensuit qu'elle est immortelle; ou, en prenant un autre tour, l'âme est immortelle, puisque ou car elle est immatérielle. *C'est pourquoi* et *aussi* se disent dans l'ordre des faits, des événements, pour en indiquer la suite ou les expliquer, en physique et en histoire, par exemple; *par conséquent*, *donc* et *partant* ne conviennent que dans l'ordre des idées, quand on déduit, particulièrement dans le langage de l'école et des sciences exactes.

1° *C'est pourquoi*, *aussi*. Conjonctions explicatives : à cause de cela, par cette raison ou par ce motif.

C'est pourquoi, voilà pourquoi, c'est la raison pourquoi, est l'expression commune. « Il est certain qu'Aristote est en effet un esprit très-vaste et très-étendu; et *c'est pourquoi* il a très-bien réussi en ce qu'il a dit des passions. » P. R. « Les hommes du monde osent bien se persuader qu'ils ne seront pas tout à fait morts, tant que leur nom fera du bruit sur la terre. *C'est pourquoi* la réputation leur paraît comme une seconde vie. » Boss. « Les armes de Grignan sont sur la porte; vous les aimez, *c'est pourquoi* je vous en parle. » Sév. « Je pourrai bien n'être pas en état de vous écrire de cinq ou six jours; *c'est pourquoi* je vous écris aujourd'hui une si longue lettre. » Rac. « Scipion ne douta point que les Gaulois ne courussent aux armes comme des fu-

rieux. *C'est pourquoi* il partit secrètement vers la fin de la nuit suivante. » ROLL.

Aussi, autant, est bref, énergique ; il établit entre les deux propositions qu'il lie un rapport étroit, une sorte d'identité ou d'égalité de valeur, et, pour le sens, il annonce une cause tout à fait déterminante ou une raison décisive : Cet homme est méchant, *aussi* est-il détesté. « Le maréchal de Brissac n'était pas de moitié près si fort que le duc d'Albe ; *aussi* ne s'opiniâtra-t-il pas au siége qu'il avait commencé. » BOSS. « Le roi Léopold de Lorraine fit du bien à ses sujets.... *Aussi* a-t-il goûté le bonheur d'être aimé. » VOLT. « Cet objet (l'éducation) me tenait au cœur plus que tous les autres. *Aussi* de tous les sujets dont je viens de parler, celui-là est-il le seul que j'ai conduit à sa fin. » J. J. « Camille s'était montré le plus grand capitaine de son siècle : *aussi* fut-il regardé comme le père et le second fondateur de Rome. » ROLL.

2° *Par conséquent*, *donc*, *partant*. Conjonctions déductives : d'où il suit que, de là il résulte ou il faut conclure que.

Par conséquent sert à énoncer une conséquence, et *donc* une conclusion. Dieu est parfait, *par conséquent* il est juste ; Dieu est parfait, *donc* il est juste. *Par conséquent* il est juste, c'est-à-dire il s'ensuit essentiellement, en soi, qu'il est juste ; *donc* il est juste, c'est-à-dire j'en conclus, on en conclut, on en doit conclure selon les règles de la logique, qu'il est juste. *Par conséquent* fait penser à la nature des choses, et *donc* au discours. *Par conséquent* complète l'idée ; *donc* achève le raisonnement. « On ne doute point que nous ne soyons justifiés par la foi. Or celui qui croit sait qu'il croit : il est *donc* absolument assuré de sa foi et *par conséquent* de son salut. » BOSS. « C'est visiblement un désordre qu'un esprit capable de connaître et d'aimer Dieu, et *par conséquent* fait pour cela, soit obligé de s'occuper des besoins du corps. *Donc*, l'âme étant unie au corps, il a fallu qu'elle fût avertie par des preuves d'instinct du rapport que les corps ont avec celui que nous animons. » MAL. « Un monde rempli d'une infinité d'animaux ne coûte pas plus à Dieu qu'un autre, et porte *par conséquent* autant que tout autre le caractère de l'immutabilité divine. Il ne faut *donc* pas s'étonner que Dieu ait fait un si grand nombre d'insectes. » ID. — En outre, *par conséquent* est préférable quand il s'agit d'une conséquence qui dérive immédiatement, sans conteste, de ce qui précède ; et *donc*, au contraire, quand il faut un certain travail pour faire sentir le rapport qui existe entre l'antécédent et le conséquent. Si l'indulgence augmente l'amour, elle augmente *par conséquent* la douleur (BOSS.) ; il est de fait qu'on ne baptisait pas les enfants, *donc* il est démontré qu'on était bien loin de les damner (VOLT.).

Partant. — « Ce mot qui semble si nécessaire dans le raisonnement commence néanmoins à vieillir et à n'être plus guère bien reçu dans le beau style. » VAUG. Aujourd'hui c'est décidément un archaïsme, si ce n'est dans le langage familier ou en termes de pratique ou de comptabilité. Plus d'amour, *partant* plus de joie : amoureux et *partant* jaloux. Vous avez signé au contrat, et *partant* vous êtes obligé ; reçu tant, payé tant, et *partant* quitte.

3° *Ainsi*.

Ainsi, de cette manière ou de cette sorte, les choses étant *ainsi* ou dans cet état, est une expression faible et vague, qui signifie une simple condition plutôt qu'une raison proprement dite.

Parmi les conjonctions explicatives, elle est avec *aussi* dans une opposition manifeste ; et parmi les conjonctions déductives, ce qui prouve qu'elle a moins de force que *par conséquent* et *donc*, c'est qu'on dit en enchérissant : *ainsi par conséquent*, *ainsi donc*. Le temps est au beau ; *ainsi* nous partirons demain pour la campagne. « Les religieuses de Port-Royal étaient fort serrées dans ce monastère, situé dans un lieu fort humide et dont les bâtiments étaient extrêmement bas et enfoncés. *Ainsi* les maladies y devinrent fort fréquentes. » RAC. Entre les circonstances citées par l'auteur et la grande fréquence des maladies il n'y a pas de rapport nécessaire, mais une simple convenance. « Le prince de Condé était dans cette armée, mais il ne commandait pas : *ainsi* il ne fut pas difficile à Turenne de vaincre. » VOLT. De ce que le prince de Condé ne commandait pas une armée il ne s'ensuivait pas rigoureusement que Turenne dût la vaincre. Un pécheur (le bon larron) s'est converti à l'heure de la mort, *ainsi* ne désespérez pas. Voilà une simple induction fondée sur un exemple.

POUVOIR, PUISSANCE, FACULTÉ. Ces mots sont pris ici comme signifiant dans un sujet une disposition qui le rend capable de quelque effet.

Pouvoir a déjà été distingué de *puissance* dans la Ire partie, p. 22 et 23. Il diffère de même de *faculté*. Le *pouvoir* est une disposition effective ou en action ; la *puissance* et la *faculté* sont des dispositions inhérentes à un sujet et considérées en lui seul. On exerce un *pouvoir* ; on a une *puissance* ou une *faculté*. « Quand, étant enfermé, vous voulez rester chez vous, vous exercez le *pouvoir* que vous avez de demeurer ; vous avez cette *puissance*, mais vous n'avez pas celle de sortir. » VOLT. Le *pouvoir* sert à réaliser et à manifester la *puissance* et la *faculté*. « Nous connaissons ces *facultés* par le *pouvoir* que nous avons de les exercer. » LAH. — Une idée d'action, de fait, d'exécution est inséparable de celle de *pouvoir* : on dit particulièrement bien le *pouvoir d'agir* ; un *pouvoir passif* serait une contradiction dans les termes. Une idée d'état, de qualité constamment possédée par un sujet, indépendamment de tout développement, s'attache aux mots *puissance* et *faculté* : on dit *puissance* passive et *faculté* passive ; on dit les *puissances* et les *facultés* de l'âme, et non pas ses *pouvoirs*. Le mot *pouvoir* appliqué à l'âme ne convient qu'à sa liberté, c'est-à-dire à sa capacité d'agir, avec ou sans rapport aux secours qu'elle peut avoir.

Puissance, *faculté*. Dispositions ou capacités virtuelles, non actuellement agissantes ou en exercice, mais conçues comme attributs d'un sujet

Puissance annonce quelque chose de plus grand, de plus noble et de plus général : la *puissance* est d'un être *puissant*, et la *faculté* d'un être qui a la propriété de *faire* (*facere*). « La nature, indépendamment de ses hautes *puissances* qui se déploient par des effets universels, a de plus les *facultés* de nos arts qu'elle manifeste par des effets particuliers; elle sait fondre et sublimer les métaux, cristalliser les sels, etc. » Buff. « Il faut que la *puissance* exécutive n'ait de part à la législation que par sa *faculté* d'empêcher, et non par sa *faculté* de statuer. » Montesq. Dans le style ordinaire on dit les *facultés*, et dans le style élevé les *puissances* de l'âme. « La tête est le chef où domine la raison, et où résident les plus nobles *puissances* de l'âme. » Bourd. — « L'autruche est privée, par sa grandeur même, de la principale prérogative des oiseaux, je veux dire la *puissance* de voler.... Aucun des oiseaux dont la masse approche de celle de l'autruche n'ont ni ne peuvent avoir la *faculté* de voler. » Buff.

En second lieu, *puissance* signifie plutôt une capacité physique, une force, et *faculté* une capacité spirituelle. « Les *puissances* naturelles sont les *facultés* de l'âme ou du corps, l'entendement, la volonté, la mémoire, les cinq sens, la *puissance* de marcher. » P. R. « Il faut une cause première qui donne aux objets sensibles la *puissance* d'agir sur moi, et qui me donne à moi la *faculté* de recevoir cette action en sentiments et en idées. » Marm.

PRÉCÉDER, DEVANCER. Aller, venir, se produire, non pas après les autres, mais avant, le premier.

Précéder, de *præ cedere*, passer avant, marque un avantage de rang ou de place : le chapitre qui *précède* et le chapitre qui suit. *Devancer*, aller en avant, marque un avantage d'activité, de diligence ou de progrès : *devancer* quelqu'un à la course. Celui-là *précède* qui, sans quitter les autres, est à leur tête, ouvre la marche, a le pas sur eux; celui-là *devance* les autres qui s'en sépare et s'en éloigne le plus possible, en gagnant les *devants* pour gagner de vitesse. A l'égard d'une armée en marche, on dit que les chefs la *précèdent*, et que les coureurs la *devancent*. On *précède* dans une marche, dans une assemblée, on y a le dessus, le haut bout, la préséance; on *devance* à la course, au concours, on l'emporte sur ses concurrents, on les passe.

La chose ou la personne qui en *précède* d'autres a celles-ci derrière elle, sans faire effort, sans peut-être même agir, sans aller ou se mouvoir proprement, il suffit qu'elle soit : c'est ainsi que dans une église la nef *précède* le chœur, c'est-à-dire est placée avant; et dans une assemblée vous *précédez*, quoique assis, et vous ne *devancez* pas. Mais la personne ou la chose qui *devance* laisse les autres derrière elle; elle agit, court ou se développe nécessairement : quand nos facultés entrent en action, l'imagination la plus active de toutes, les a bientôt *devancées* (J. J.). Dans l'ordre de mérite ou de dignité la théorie *précède* la pratique; mais dans l'ordre d'apparition on trouve que c'est la pratique qui a *devancé* la théorie. Ce qui *précède* a la priorité; ce qui *devance* l'a prise ou gagnée. Le premier en ordre, de droit ou de fait, qu'il s'agisse de situation ou de marche, *précède* les autres; qui sait dépasser les autres, et arriver avant eux, les *devance*.

Lorsque ces mots expriment un rapport de temps, *précéder* indique préexistence, et *devancer* une avance sur des concurrents, une priorité conquise. Hésiode a *précédé* Homère; les Chaldéens ont *devancé* les autres peuples dans l'observation des astres. Les ténèbres ont *précédé* la lumière; l'aurore *devance* le soleil. La découverte de l'Amérique a *précédé* celle des Indes orientales; les Portugais ont *devancé* les autres nations dans la découverte des terres inconnues. Dans l'acte de la volonté, lorsqu'il est complet, la délibération *précède* la détermination, y préexiste, a sa place avant; dans les âmes bien nées, la vertu *devance* l'âge, prend l'avance sur l'âge.

PRÉCIPICE, GOUFFRE, ABÎME. Cavités ou profondeurs considérables.

Précipice, de *præ*, en avant, et de *caput*, tête, représente un lieu où on va la tête en avant, où on est *précipité*, jeté de haut en bas. *Gouffre*, écrit anciennement *goulphe* ou *goulphre*, vient peut-être du grec κόλπος, par corruption κόλφος, golfe, baie, enfoncement, ou bien de *gula*, gorge, gueule, et de *vorare*, dévorer; ce qui est conforme au sens très-certain du mot, ouverture qui dévore, absorbe ou engloutit. *Abîme*, comme le grec ἄβυσσος et le latin *abyssus*, signifie étymologiquement sans fond : l'*abîme* est quelque chose qui n'a pas de fond, qui n'a rien qui le détermine ou le borne par en bas.

On tombe donc dans le *précipice*, on s'y jette ou on y est jeté; le *précipice* a des bords escarpés du haut desquels on est entraîné d'une manière périlleuse. « Lorsqu'un aveugle en conduit un autre, ils tombent tous deux dans le *précipice*. » Mal. « Il la posa sur le bord d'un fleuve dont la rive extraordinairement haute et fort escarpée pouvait passer pour un *précipice* plus horrible que le premier. » Laf.

Sur le penchant des *précipices*: Id.

« Il faut que je marche par mille sentiers détournés, environnés de toutes parts de *précipices* fameux par la chute de tant de personnes. » Boss. « Les chrétiens regardent les dignités comme des écueils, la grandeur comme le haut d'un *précipice*. » Mass. « Le sentier par où on monte à la tyrannie est rude et escarpé, mais il n'y a point de chemin pour en descendre : on n'en sort que pour tomber dans le *précipice*. » Fén. « M. Manlius repousse avec son bouclier un des barbares qui embrassait déjà les créneaux du Capitole et le renverse dans le *précipice*. » Roll.

On est englouti dans le *gouffre*; le *gouffre* est là béant pour saisir et faire disparaître tout ce qui y tombe ou en approche. « Je vois (dans la mer) ces *gouffres* dont on n'ose approcher, qui semblent attirer les vaisseaux pour les engloutir. » Buff. « Les baleines et les cachalots ouvrent le *gouffre* de leur énorme bouche pour

engloutir des colonnes de harengs. » Id. « On a prétendu qu'il y avait dans le voisinage de Kilan deux *gouffres* où les eaux de la mer Caspienne étaient englouties. » Id. « Quand il vous faudrait être jeté dans la mer et englouti par une baleine, le sein affreux de ce *gouffre* vivant sera un temple pour vous. » Boss. « Notre navire devient le jouet et la victime du violent Zéphire : il nous porte dans le *gouffre* de Charybde. » Fén. « Plusieurs (des assiégeants) tombaient des rochers dans la rivière, qui les engloutissait dans ses *gouffres*. » Roll.

L'*abîme* est d'une profondeur immense; on ne peut le sonder, en trouver le fond, on s'y perd. Être caché dans les plus profonds *abîmes* (Mass.). « Il parut à Pyrrhon que la vérité était cachée au fond d'un *abîme*. » Fén. « L'impiété se creuse elle-même un *abîme* sans fond. » Id. « Fussiez-vous au fond des *abîmes*, la main de Jupiter pourrait vous en tirer. » Id. « Ces vallées de la mer semblent être des *abîmes* de profondeur. » Buff. « La lumière du jour (dans les déserts) étend autour de l'homme l'*abîme* de l'immensité qui le sépare de la terre habitée. » Id. Dieu ouvre un chemin aux astres dans l'*abîme* immense de l'espace infini (Volt.).

Je frémis quand je voi
Ces *abîmes* profonds qui s'offrent devant moi. Rac.

Au figuré, mêmes nuances.

Précipice annonce une chute, une ruine, une disgrâce, un renversement.

Crois-tu que, toujours ferme aux bords du *précipice*,
Elle (ta femme) pourra marcher sans que le pied lui glisse? Boil.
Vois-je l'État penchant au bord du *précipice*? Rac.

Lafontaine dit en parlant du malheur de Fouquet disgracié :

Voilà le *précipice* où l'ont enfin jeté
Les attraits enchanteurs de la prospérité.
L'hymen..........................
Pouvait lui préparer des destins plus propices
Qu'un rang plus élevé, mais sur des *précipices*. Volt.

De son malheur prochain nous sommes les complices,
Nous l'avons amené au bord des *précipices*. Regn.

Gouffre donne l'idée de voracité, de quelque chose d'ouvert, de prêt à recevoir ou à prendre et à consumer sans retour. Le *gouffre* de l'oubli, du passé (Acad.). « Les villes sont le *gouffre* de l'espèce humaine. Au bout de quelques générations les races périssent.... » J. J. « L'Allemagne devint un *gouffre* qui engloutissait le sang et l'argent de la France. » Volt. « Ces maisons (les couvents) sont toujours ouvertes comme autant de *gouffres* où s'ensevelissent les races futures. » Montesq. Il se dit particulièrement bien de ce qui absorbe beaucoup d'argent; les maisons de jeu sont des *gouffres* (Acad.); c'est un *gouffre* qu'un grand dissipateur (Acad.). « Le jeu engloutit tout; ils jettent dans ce *gouffre* des sommes immenses. » Boss. « Je ne m'étonne pas qu'il y ait des brelans publics, comme des *gouffres* où l'argent des particuliers tombe et se précipite sans retour. » Labr. Dans un *gouffre* de malheurs, de maux ou de misères, on est dévoré et comme anéanti; biens, joies, félicité, espérances, tout y passe.

Ce qui caractérise l'*abîme*, c'est l'illimitation, l'incommensurabilité. « Les Juifs trouvaient beau de se perdre dans un *abîme* infini de temps qui semblait les approcher de l'éternité. » Boss. « L'homme considère avec curiosité les *abîmes* presque infinis dont il est environné de toutes parts. » Fén. « Il y a entre telle et telle condition un *abîme* d'intervalle si immense et si profond, que les yeux souffrent de voir de telles extrémités se rapprocher. » Labr. « Une fatale révolution entraîne tout dans les *abîmes* de l'éternité : les siècles, les générations, les empires, tout va se perdre dans ce *gouffre*; tout y entre et rien n'en sort. » Mass. — *Abîme* désigne ce qu'il y a de plus vaste, de plus étendu, mais sans l'idée funeste de destruction attachée à *gouffre*. Les bâtiments sont des *abîmes* (Acad.), on y dépense énormément, mais non pas tout à fait en vain; au lieu que dans le *gouffre* du jeu les fortunes vont se fondre et se perdre (Mass.). Dans un *abîme* de malheurs on est au comble de l'infortune; dans un *gouffre* de malheurs, quoique peut-être l'infortune soit moins grande, moins signalée, on souffre davantage, on est en proie à des maux plus sensibles, plus dévorants : Marius, à Minturnes, se trouve dans un *abîme* de misères (Roll.); le mauvais riche en enfer est dans un *gouffre* de tourments (Mass.). On dit un *abîme* de délices (Fén.), et un *gouffre* d'horreur (Corn.). — D'ailleurs *abîme* a cela de particulier, qu'il s'emploie quelquefois en parlant de choses difficiles à comprendre, où l'esprit se perd, ne trouve pas de fond. Un *abîme* de ténèbres (Fén.), un *abîme* de mystère (J. J.); l'infini est un *abîme* pour l'esprit humain (Acad.). « Voulons-nous pénétrer dans ces *abîmes* de la métaphysique qui n'ont ni fond ni rive ? » J. J.

Que sert à mon esprit de percer les *abîmes*
Des mystères les plus sublimes? Rac.

PRÉCISION, ABSTRACTION. Séparation faite par l'esprit dans la considération des objets.

La *précision* sépare des choses véritablement distinctes, et empêche qu'on ne les confonde; c'est une sorte de discernement, de distinction exacte. « Il ne faut pas s'étonner que Renier nous ait raconté plus exactement qu'aucun autre les différences des sectes de son temps. La première dont il nous parle est celle des pauvres de Lyon, et il en rapporte tous les dogmes jusques aux moindres *précisions*. » Boss. « Il faut recevoir avec respect ce qu'enseignent les prêtres, sans prendre garde à ce qu'ils font. Mais parce que le commun des hommes n'est ni assez spirituel, ni assez équitable pour faire cette *précision*, on juge communément de l'un par l'autre. » Bourd.

L'*abstraction*, au contraire, sépare des choses réellement inséparables, et les examine à part, indépendamment les unes des autres; c'est une sorte d'analyse mentale. « Le peu d'étendue de notre esprit fait qu'il ne peut comprendre parfaitement les choses un peu composées, qu'en les considérant par parties, et comme par les diverses faces qu'elles peuvent recevoir. C'est ce qu'on peut appeler généralement connaître par *abstrac-*

tion. » P. R. « Ainsi par une nouvelle perfection d'oraison il faudrait adorer Dieu dans une *abstraction* de tous ses décrets, par conséquent dans une *abstraction* de Jésus-Christ même. » Boss.

La *précision*, de *præcidere*, retrancher, est un effet de la justesse et de la netteté de l'entendement, qui écarte tout ce qui est étranger ou superflu : elle convient partout, dans les affaires comme dans les sciences. L'*abstraction*, du latin *abstrahere*, tirer à soi en arrachant, marque l'effort d'un esprit spéculatif pour détacher des choses, par une espèce de violence de la pensée, un point de vue particulier. — La *précision* opère le dégagement, l'épuration des idées; ce mot ne se prend qu'en bonne part; ce qui est *précis* est clair. L'*abstraction* produit des idées factices, d'une entente difficile, parce qu'elles ne correspondent pas à toute la réalité, à la réalité telle qu'elle est; ce qui est *abstrait* peut être subtil, insaisissable à l'esprit, faute de rapport avec les perceptions des sens. Une idée *précise* est démêlée de toute autre, et par conséquent distincte; une idée *abstraite* est une idée simple, qui peut être obscure, parce qu'elle donne une existence séparée à une qualité, à une partie qui dans la réalité se trouve jointe à d'autres. Une question *précise* est énoncée en termes qui ne permettent pas qu'on s'y trompe; une question *abstraite* est relative à un sujet purement spirituel, comme sont ceux que traitent les métaphysiciens, les mathématiciens, les savants. « Tout ce que vous venez de me dire est furieusement *abstrait*, et j'ai bien de la peine à le fixer devant moi. » Mal.

Du reste, *précision* n'est plus employé aujourd'hui dans le sens d'*abstraction*, comme désignant une faculté ou une opération de l'esprit : on n'a jamais dit faire *précision* d'une chose, et à présent on ne dit plus même faire une *précision* ou des *précisions*, les sciences spéculatives se servent de *précisions* (Boss.). En logique nous ne donnons que le nom d'*abstraction* au procédé de l'esprit que Port-Royal et Bossuet appellent indifféremment *abstraction* et *précision*. Le mot *précision* est réduit à ne signifier qu'une manière de faire ou d'exprimer les choses : parler, écrire, exécuter des manœuvres avec *précision*. — Et quant à *précis* et *abstrait*, leur différence saute aux yeux : *précis* marque une exposition, une indication, une détermination, qui montre juste, net, exactement un objet; au lieu que *abstrait* emporte d'ordinaire l'idée de subtilité, de profondeur impénétrable, ou du moins de dispute, d'hypothèse, de quelque chose de transcendant et qui demande une grande contention d'esprit. « Il ne s'agit pas ici de disputer si Dieu pouvait absolument créer l'homme mortel. Indépendamment de ces questions *abstraites*, et en regardant seulement les choses comme elles sont établies dans l'Écriture, il est certain que la mort y est marquée comme la peine *précise* de la désobéissance d'Adam. » Boss.

PRÉDICTION, PROPHÉTIE. Annonce des choses futures.

Prédiction n'ajoute à cette idée aucun accessoire. Les *prédictions* sont faites par toutes sortes de personnes, savants, astrologues, fées, devins, aruspices. La Bible rapporte les *prédictions* de Joseph à Pharaon (Boss.), et l'Évangile la *prédiction* du vieillard Siméon à Marie (Boss., Mass.), ainsi que les *prédictions* de Jésus-Christ touchant la ruine de Jérusalem et la conversion des gentils (Bourd., Fén., Boss., Mass.). Les apôtres eux-mêmes (Boss.) et plusieurs saints ont fait des *prédictions* (Boss.). « Les *prédictions* des oracles étaient comme celles de l'almanach de Liége.... » Volt. « Les Chaldéens et les sages d'Égypte, et surtout cette secte de philosophes indiens que les Grecs appellent gymnosophistes, étonnaient les peuples par des *prédictions* trop précises pour venir purement par la connaissance des astres. » Boss. « Catherine (de Médicis), qui croyait aux astrologues, les avait mis en vogue à la cour, et ne s'en désabusa pas, quoique toutes leurs *prédictions* s'en fussent allées en fumée. » Id. « La mère (de la jeune fille) qui comptait sur les *prédictions* de la fée la regardait déjà comme une reine. » Fén.

Les *prophéties* sont les *prédictions* des prophètes, des *prédictions* révélées à des prophètes. Les prophètes étaient chez les Juifs, avant la loi nouvelle, des hommes choisis de Dieu pour apprendre d'une manière plus ou moins enveloppée l'avenir à son peuple, surtout pour ce qui regardait les destinées de la nation et la venue du Messie. Ils ne parlaient point de leur propre mouvement; ils recevaient l'inspiration de Dieu et étaient des instruments entre ses mains. « Élie montant au ciel promet à Élisée seul son double esprit de zèle et de *prophétie*. » Mass. « Jérémie voyait que ses *prophéties* ne faisaient qu'accroître les péchés du peuple. » Boss. « L'esprit de *prophétie* ne quitta point Jonas dans le ventre de cet énorme poisson. » Id. Quoiqu'il n'y ait point eu de prophètes chez les païens, on appelle quelquefois *prophéties* les *prédictions* des personnages, comme les sibylles, Cassandre, qui ont passé pour être inspirés. Depuis Jésus-Christ il y a eu de faux prophètes et de fausses *prophéties*, d'abord à l'époque de la prise de Jérusalem, et ensuite vers le temps de la réformation.

On oppose très-bien les *prédictions* de Jésus-Christ aux *prophéties* des prophètes, et en général les *prédictions* aux *prophéties*, comme quelque chose de plus moderne à quelque chose de plus ancien. « Indépendamment des anciennes *prophéties* et de ses propres *prédictions*, Jésus-Christ fait entendre à ses apôtres et leur explique comment il était nécessaire que le Christ souffrît. » Bourd. « Il y eut de tout temps de tels imposteurs, et non-seulement des misérables qui faisaient des *prédictions*, mais d'autres misérables qui supposaient des *prophéties* faites par d'anciens personnages. » Volt.

Entre les *prédictions* de l'almanach, dont quelques-unes sont fondées sur des calculs certains, celles qui concernent les éclipses, par exemple, y en a-t-il que la crédulité populaire prenne encore pour des *prophéties*, comme au temps de Nostradamus?

Quand ces mots expriment nos conjectures sur

les événements ou l'issue des affaires de la vie, *prédiction* les représente comme étant le fruit de certains calculs, et *prophétie*, comme de purs pressentiments. Les aruspices et les astrologues avaient fait un art de la *prédiction*. Les prophètes avaient le don ou l'esprit de *prophétie*.

Prédiction ayant du rapport à un verbe, *prædicere*, prédire, s'emploie bien avec le nom de la chose prédite pour régime. La *prédiction* d'une éclipse, de l'avenir (MASS.), de la dernière catastrophe de l'univers (BOSS.).

PREMIER, PRIMITIF, PRIMORDIAL. Ces trois mots ont la même racine, le latin *primus*, et les dictionnaires les définissent l'un par l'autre; ce qui prouve suffisamment leur synonymie. On dit également, et sans différence bien apparente, les *premières* montagnes, les montagnes *primitives* et les montagnes *primordiales* (BUFF.).

Premier est un adjectif ordinal : il ne fait connaître les choses que relativement à leur ordre, à leur rang, sous le point de vue du temps ou de l'espace; c'est un terme abstrait qui marque l'époque ou le lieu. Les *premières* montagnes sont les plus anciennes, ou celles qui sont devant les autres, celles qu'on rencontre d'abord. « Dès le temps de la *première* chute des eaux. » BUFF. La *première* ville qu'on trouve en entrant dans le royaume (ACAD.).

Primitif et *primordial*, au contraire, sont des adjectifs qualificatifs, qui ont plus de rapport entre eux qu'avec le *premier*. Outre qu'ils se mettent toujours après le nom, à la différence de *premier*, dont la place d'ordinaire est avant, ils font considérer les choses, non pas extérieurement, mais en elles-mêmes; ils n'expriment pas où elles sont, mais ce qu'elles sont.

Ils diffèrent néanmoins.

Primitif est un mot simple, un radical avec une terminaison qui désigne la faculté, la propriété, l'état. *Primordial* est composé de la racine commune, *primus*, et d'un autre mot latin, *ordium* ou *ordia*, qui signifie commencement ou origine. En sorte que ce qui est *primitif* est tel, a telles propriétés, est dans tel état, et ce qui est *primordial* est de première origine ou de première formation. Les montagnes *primitives*, comme les races *primitives*, comme les langues *primitives*, sont les montagnes natives ou de nature, avec les qualités du commencement, les montagnes telles qu'elles sont en sortant des mains de la nature, et avant d'avoir été changées ou modifiées. Les montagnes *primordiales* sont les premières qui aient été produites. On décrira la forme *primitive* de la terre (BUFF.); on racontera comment la terre a reçu sa forme *primordiale* (BUFF.). Le fer, l'argent, l'or, l'aimant *primitifs* (BUFF.), ont telles qualités originelles auxquelles le mot *primitif* fait penser; le fer, l'argent, l'or, l'aimant *primordiaux* (BUFF.) sont ceux de ces métaux qui ont été les premiers formés au sein de la terre.

En conséquence, l'épithète de *primitif* s'applique mieux aux qualités, parce que d'ordinaire on ne les conçoit pas comme ayant une origine, comme recevant une forme. « L'attraction est une propriété *primitive*. » BUFF. « Le blanc paraît être la couleur *primitive* de la nature que le climat et sa nature altèrent et changent. » ID. Par une raison semblable, on dira la chaleur *primitive* du globe (BUFF.), le feu *primitif* (ID.), un devoir *primitif* (MASS.), et non pas *primordial*. *Primordial* convient seulement quand il est question de matières : roches, masses *primordiales* (BUFF.). — « La lumière peut se diviser en sept faisceaux *primordiaux* dont chacun est le véhicule immuable d'une couleur *primitive*. » VOLT. « L'émeril peut être mis au nombre des mines *primordiales* formées par le feu *primitif*. » BUFF.

Quelquefois *primordial* ne se prend pas dans le sens passif, pour signifier de première origine, mais dans le sens actif pour indiquer ce qui constate, atteste ou explique la première origine, ce d'où les autres choses tirent leur origine. « Le titre *primordial* de cette donation de Charlemagne au saint-siége n'a jamais paru. » VOLT. « Toutes les couleurs nous viennent du mélange des sept couleurs *primordiales*. » ID. « Il faut chercher le fondement de cette justice dans la loi *primitive* de la nature qui veut que le fils tienne l'être de son père et que le père revive dans son fils. Les lois civiles ont imité cette loi *primordiale*. » BOSS. « Le noyau de cette montagne est sans doute de fer *primordial* produit par le feu *primitif*, duquel les autres métaux ferrugineux ne sont que des exsudations, des concrétions, des stalactites. » BUFF. « Le mouflon est la tige unique et *primordiale* de toutes les autres brebis. » ID. « De qui les animaux tiennent-ils toutes ces facultés, sinon de la cause *primordiale*, du principe d'action, du grand Être qui anime toute la nature? » VOLT. « Le Verbe divin, en tant que raison universelle, renferme dans sa substance les idées *primordiales* de tous les êtres et créés et possibles. » MAL.

Premier indique où sont les choses, ou bien le temps où elles se sont passées. *Primitif* les fait connaître quant à toutes leurs qualités; et *primordial* quant à l'origine qu'elles ont reçue ou qu'elles donnent.

PRÉPARATIFS, APPRÊTS, — APPAREIL. Mesures ou dispositions qui précèdent l'exécution d'un projet.

Les *préparatifs*, de *præ parare*, se procurer d'avance, se rapportent à un événement futur; et les *apprêts*, qui consistent à tenir les choses *prêtes*, en état pour l'usage qui va en être fait, annoncent un événement prochain. On dit des *préparatifs* de guerre (ACAD., BOSS., FÉN., J. J., ROLL., S. S.), et les *apprêts* d'un combat (VOLT., LES., LAH.). On fait de loin les *préparatifs* d'une guerre ou d'un siége qui aura peut-être lieu. « Henri IV employa quinze ans de paix à faire des *préparatifs* dignes de l'entreprise qu'il méditait. » J. J. « Cyrus tourna ses vues et sa marche du côté de Babylone, non pour l'attaquer encore, mais pour faire de loin les dispositions et les *préparatifs* du siége qu'il méditait. » ROLL. Mais on se hâte de faire les *apprêts* d'une guerre ou d'un siége qui va commencer incontinent. « Rien ne les embarrassait, pas même les murmures de la nation, qui voyait avec peine

les apprêts d'une guerre prochaine avec l'Espagne. » S. S. « Crésus fit dresser ses machines contre les murailles comme pour l'assaut. Mais pendant qu'il amusait les Sardiens par tous ces apprêts, la nuit suivante il se rendit maître de la citadelle. » ROLL. — Ou bien les *préparatifs* sont les mesures les plus antérieures à l'événement, les premières, celles par lesquelles on se procure les choses nécessaires, de manière à n'être pas pris au dépourvu, à ne pas manquer de ce qu'il faudra avoir au moment d'agir. Les *apprêts*, au contraire, sont des mesures voisines de l'événement, qui y touchent de près, qui disposent tout pour l'amener aussitôt. Les *préparatifs* d'un festin se font plus ou moins longtemps à l'avance par l'assemblage des mets et des ustensiles nécessaires; les *apprêts* se font peu avant qu'on se mette à table par l'assaisonnement et la cuisson des mets ainsi que par l'appropriation des ustensiles. — Les *préparatifs* supposent de la prévoyance, produisent un amas, une provision, quelque chose d'utile; les *apprêts* demandent et impliquent de l'attention, du soin, et aboutissent plutôt à quelque chose d'agréable. Aussi dit-on les *préparatifs* d'une opération de chirurgie (ACAD.) et les *apprêts* d'une parure (J. J.) ou d'une toilette (J. B. ROUSS.); des *préparatifs* de guerre ou de voyage, et des *apprêts* de noces. « Tous ces grands *préparatifs* persuadèrent à l'amiral qu'on voulait tout de bon faire la guerre au roi d'Espagne.... La reine de Navarre mourut le 4 juin à Paris, où elle était venue pour faire les *apprêts* de la cérémonie (du mariage). » BOSS. « On fit les *apprêts* (du mariage) avec toute la magnificence convenable à la qualité des époux.... Les *préparatifs* du départ de ces époux furent bientôt faits. » LES.

Appareil diffère bien des deux premiers mots. Au lieu d'être distributif et de ne s'employer qu'au pluriel, comme ceux-ci, il est collectif et ne s'emploie qu'au singulier. Et, ainsi que tous les mots collectifs, il est synthétique, relatif à l'*apparence*, à l'aspect des choses, à l'impression produite par leur ensemble. Les qualifications des *préparatifs* et des *apprêts* se tirent des choses préparées ou apprêtées; celles de l'*appareil*, de l'effet que la vue de leur réunion fait sur le spectateur : les *préparatifs* sont suffisants ou insuffisants, les *apprêts* minutieux, recherchés, faits en plus ou moins de temps; mais l'*appareil* est lugubre, pompeux, magnifique, superbe, terrible, effroyable. « Cette paix ne rassura pas les Athéniens par rapport au roi de Perse. Les grands *préparatifs* qu'il faisait leur donnaient de l'ombrage, et leur faisaient craindre que le but de ce formidable *appareil* ne fût d'attaquer la Grèce. » ROLL. — Il suit de là encore que *appareil*, à la différence de ses deux synonymes, est un terme poétique, distingué ou de haut style. On dit les *préparatifs* (ACAD.) et les *apprêts* (LAF.) d'un repas, mais l'*appareil* d'un festin (J. J.); les *apprêts* d'une mort (VOLT., ROLL.) ou d'un mariage (LES.), mais l'*appareil* d'un trépas (VOLT.) ou d'un hymen (RAC., VOLT.).

Il ne mêlera pas
L'*appareil* des festins à celui du trépas. VOLT.

Quel est cet *appareil* terrible et solennel? ID.

Quel est donc ce spectacle nouveau?
Pourquoi ce livre saint, ce glaive, ce bandeau?
Depuis que le Seigneur m'a reçu dans son temple,
D'un semblable *appareil* je n'ai point vu d'exemple.
(Joas à Josabet dans *Athalie*). RAC.

Préparatifs de guerre ou de la guerre, est l'expression simple et commune : « Par une sage prévoyance, on voyait dans une profonde paix tous les *préparatifs* de la guerre. » FÉN. *Appareil* de guerre ou de la guerre, est une expression grande, sensible, propre à relever les choses et à frapper : « Mars commençait par le bruit des armes et par l'*appareil* frémissant de la guerre à semer la rage dans tous les cœurs. » ID.

PRÉPARER, APPRÊTER, DISPOSER. Mettre les choses dans un état convenable pour un certain usage.

Préparer, de *præ*, *parare*, amasser ou acquérir d'avance, marque un usage futur ou simplement éventuel et possible. *Apprêter*, accommoder, rendre ou tenir propre pour, de *ad*, vers, pour, et de *præsto*, d'où vient *prêt à*, *près de*, sur le point de, marque un usage prochain. *Disposer*, de *dis*, de côté et d'autre, et de *ponere*, poser, marque une multiplicité de choses à ordonner pour un usage quelconque.

Préparer a pour accessoire l'idée de prévoyance; *apprêter*, celle d'attention et de soin; *disposer*, celle d'ordre et d'arrangement. On *prépare* pour un usage qui doit ou peut avoir lieu; on *apprête* pour un usage qui va avoir lieu, on *dispose* pour un usage qui demande l'ajustement ou le concours d'un certain nombre d'objets ou d'opérations.

Les intendants militaires *préparent* des munitions pour une campagne plus ou moins éloignée; la veille de la bataille, les soldats *apprêtent* leurs armes; le général en chef *dispose* le camp, les troupes, des sentinelles. De même, on *prépare* des subsistances et des vins bien avant la consommation, au moment de la récolte; on n'*apprête* les mets que quand on va les servir; on *dispose* la salle ou le repas en rangeant tout ce qui doit y être employé, y figurer, y trouver place.

Qui veut la paix se *prépare* à la guerre, la guerre fût-elle encore incertaine et peu probable. Rien de plus fâcheux que les visites qu'on reçoit à l'instant même où on s'*apprête* à sortir. Il y a des promenades pour lesquelles les femmes se *disposent* comme pour le bal.

On est *préparé* à une chose qui peut arriver, quand on s'y attend, quand on a pris d'avance ses mesures pour n'en être pas surpris dans le cas où elle arriverait. On est *prêt* à faire une chose qu'on va faire, quand on peut l'exécuter dans le moment et qu'il n'y a plus rien qui soit capable de retarder. *Disposé* à une chose se dit d'un homme qui s'est intérieurement composé de telle sorte, qui a tellement réglé ses pensées, ses affections, ses désirs, que tout en lui y tend, y incline ou s'y porte.

PRÉROGATIVE, PRIVILÉGE. Ces mots donnent l'idée de quelque chose dont jouit à l'exclusion des autres un ordre, un corps, une magistrature, ou un simple particulier. A Rome les pa-

triciens, et chez les nations modernes la noblesse, le clergé, et les corporations religieuses ont eu des *prérogatives* et des *priviléges*.

Prérogative, *prærogativa* (*præ rogare*, demander avant), est le nom qu'on donnait, à Rome, à la centurie, à laquelle on demandait d'abord son suffrage dans les comices. Aujourd'hui ce mot signifie un titre à certains hommages, une préférence, une distinction, une dignité, une préséance. « C'est l'ordre du monde qui a attaché certaines *prérogatives* d'honneur et de préférence à la naissance et à la qualité. » Nic. « Disputer sur les préséances, sur les *prérogatives*, sur la dignité. » Bourd. « Æmilius Scaurus était prince du sénat, c'est-à-dire celui que le censeur, lisant publiquement la liste des sénateurs, avait nommé le premier. On ne déférait ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur qui eût déjà été honoré du consulat ou de la censure; et il jouissait toute sa vie de cette *prérogative*. » Vert. « Nous ne vous disputons point, disait aux patriciens le tribun Junius, les premiers rangs, ni l'éclat de la magistrature, et nous n'envions point les marques d'honneur à ceux que la fortune ou le courage ont élevés parmi vous. Nous sommes disposés à vous céder tout le brillant de vos *prérogatives*. » Roll. « Sur le dernier article de ceux qui regardent le gouvernement en général, c'est-à-dire sur les *prérogatives*, les honneurs et les distinctions des rois ou de ceux qui gouvernent, vous aurez à observer ce qui regarde les cérémonies, principalement par rapport au rang et aux questions de préséance. » D'Ag. « Il n'y a pas de pays qui n'ait pas ses dignités, et ses grands distingués de tous par leurs *prérogatives*. » S. S. « L'armure complète était une *prérogative* d'honneur à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre. » Volt. « Sous Henri II les princes et les princesses eurent la *prérogative* d'avoir des habits rouges, soit en soie, soit en laine. » Id. « Toute la *prérogative* des baronnets de Jacques Ier consistait à passer devant les chevaliers. » Id.

Privilége, *privati* ou de *privis lex*, désignait à Rome une loi faite pour des particuliers ou les particuliers pour qui cette loi était faite. Il exprime dans notre langue un avantage réel et positif qui met en dehors de la loi commune : c'est, par exemple, l'exemption des charges imposées à tous, ou des grâces, ou le droit d'être jugé autrement, ou par un autre tribunal que le reste des citoyens. « Nulle exemption de la loi ne sera jamais accordée. Les citoyens mêmes qui ont bien mérité de la patrie doivent être récompensés par des honneurs, et jamais par des *priviléges*. » J. J. « C'est à vous que ce commandement s'adresse. Ne vous flattez pas d'avoir un *privilége* qui vous en dispense. » Bourd. « Il n'y a rien à perdre à être noble : franchises, immunités, exemptions, *priviléges*, que manque-t-il à ceux qui ont un titre? » Labr. « Il dit que, bien que les magistrats lui aient permis tels transports de bois qu'il lui plairait sans payer de tribut, pour éviter néanmoins l'envie du peuple, il n'a point voulu user de ce *privilége*. » Id. « Tous les *priviléges* de la noblesse sont anéantis, et elle paye la taille et tous les autres impôts autant et plus réellement que les roturiers. » S. S. « Les protestants voulaient avoir des *priviléges*, des cours de justice érigées exprès pour leurs affaires. » Id. « Les princes du sang avaient le *privilége* de n'être jugés que dans la cour des pairs. » Volt. « Henri IV accorda le *privilége* exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches. » Id. « Le *Dictionnaire encyclopédique*, au mot *exécuteur*, détaille tous les *priviléges* du bourreau de Paris. » Id. « On a par de petits *priviléges* encouragé la profession des hommes qui travaillent aux mines; on a joint à l'augmentation du travail celle du gain. » Montesq.

La *prérogative* est un honneur, et se rapporte au rang; elle relève ou met au-dessus des autres. Le *privilége* a plutôt rapport à l'intérêt; c'est un avantage dont on est favorisé parmi les autres et contre le droit commun. « Plus saint Jean a eu de distinction, de faveur et de considération auprès de son maître, plus il a éprouvé les rigueurs de la loi de Jésus-Christ. De sorte que cette *prérogative*, dont le fils de Dieu l'honora, ne fut point un *privilége* pour lui. » Bourd. Après la mort de Louis XIV, ses enfants naturels et légitimés furent dépouillés des *priviléges* que leur père leur avait accordés solennellement en 1714. Il ne leur resta que la *prérogative* de traverser, comme les princes du sang, ce qu'on appelle au parlement le *parquet* (Volt.). « Les *prérogatives* héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places, et rendent inutiles les talents de ceux qui manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places : les *priviléges* en argent sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances et de la misère du peuple. » Id.

Ensuite, les *prérogatives* viennent de la naissance ou sont essentiellement inhérentes au corps ou à l'ordre. « Dans les Mémoires de l'Académie des belles-lettres se trouve une dissertation sur les *prérogatives* de la main droite sur la main gauche. » Volt. « A Florence, les nobles étaient ambitieux de commander, et regardaient même la souveraineté comme une *prérogative* de leur naissance. » Cond. — Les *priviléges*, au contraire, sont le fruit de certaines concessions : on ne les a que par bénéfice. « Les monarchies se corrompent lorsqu'on ôte peu à peu les *prérogatives* des corps, ou les *priviléges* des villes. » Montesq. « Vous me direz que cette innocence si pure, c'est la *prérogative* du fils de Dieu. Mais, ô mon maître, vous êtes innocent par nature, Marie ne l'est que par grâce; vous l'êtes par excellence, elle ne l'est que par *privilége*. » Boss.

La *prérogative* est plutôt permanente et essentielle; le *privilége*, accidentel et variable. « Un de nos critiques a écrit que saint Léon avait poussé plus loin que les autres les *prérogatives* de son siége : mais ce critique parle-t-il de la *prérogative* essentielle, qui est celle de la primauté, ou de certains *priviléges* accidentels qui peuvent croître ou diminuer avec le temps? » Boss. « Quelques-uns (dans le parlement d'Angleterre) établirent le droit d'accorder des *pri-*

viléges, comme faisant partie de la *prérogative* royale. » Cond.

Il suit enfin de la distinction précédemment établie que la *prérogative* appartient d'ordinaire à quelqu'un de plus élevé. « La paix de Westphalie fixa enfin les *prérogatives* de l'empereur, et les *priviléges* des états. » Cond. » On jugeait que, moins on secourrait le roi (Charles Ier) dans ses besoins pressants, plus il serait facile de ruiner les *prérogatives* de la couronne, et de rétablir les *priviléges* de la nation. » Id. « Ce roi des Indes éclatait de rire au récit des états généraux (de la Hollande), des états particuliers, des *prérogatives* de la noblesse, des *priviléges* des villes, etc. » Id.

PRÈS, PROCHE, AUPRÈS. Prépositions qui marquent proximité.

Près est l'expression ordinaire, celle d'où on doit partir pour déterminer précisément les nuances et l'emploi légitime des deux autres, celle qui a la signification la plus étendue; car c'est la seule qui se dise du temps aussi bien que du lieu : se voir *près* de sa dernière heure, *près* de mourir, *près* du temps de la moisson, etc. (Acad.).

Proche est proprement adjectif, et, s'il y a trop de rigueur à dire avec Condillac qu'il n'est jamais bien que lorsqu'on l'emploie comme adjectif, il est certain qu'il ne convient comme préposition qu'avec le verbe *être*, et dans les cas où on peut à volonté le prendre pour une préposition ou pour un adjectif. « Le fer étant *proche* de l'aimant s'y vajoindre. » P. R. *Proche*, c'est-à-dire ou *près* ou *voisin*. « Oh! que ne suis-je couvert de cheveux blancs, courbé et *proche* du tombeau ! » Fén. « Quand on est éloigné de cette haie, on s'imagine qu'elle peut mettre à couvert; mais quand on en est *proche*, on trouve que c'est un faible secours. » Laroch. « Dans toutes les conditions le pauvre est bien *proche* de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie. » Labr. « Le caprice est dans les femmes tout *proche* de la beauté, pour en être le contre-poison. » Id. Sur cette dernière phrase Marmontel remarque « que tout *près* n'eût pas été si bien, que tout *proche* présente mieux l'image d'une plante à côté d'une autre. » C'est qu'en effet *proche* pouvant être considéré comme un adjectif offre à l'esprit, non pas comme *près*, l'idée d'un rapport abstrait, mais l'idée du caprice comme de quelque chose de concret, de réel, de semblable à une plante. « Les Alpes et l'Apennin règnent bien plus *près* de la Méditerranée que de la mer Adriatique.... La ligne du sommet de la Grande-Bretagne est bien plus *proche* du bord occidental que de l'oriental de l'Océan. » Buff. On arrive *près* d'un lieu; on est *proche* d'un lieu, ou un lieu est *proche* d'un autre.

Auprès, contenant l'article, est moins vague que *près*, et signifie tout *près* : on ne dit pas tout *auprès*, ce serait un pléonasme. La rivière qui passe *près* d'une ville peut en être encore à une certaine distance; la rivière qui passe *auprès* d'une ville la touche. — Mais ce qui par-dessus tout distingue *auprès*, c'est son caractère moral; il se dit principalement des personnes et de leurs rapports : être bien, mériter, se justifier *auprès* de quelqu'un. Il suppose d'ordinaire entre les hommes des relations d'attachement, de bons offices ou de protection. Être *près* d'une personne, c'est n'en être pas éloigné. « Le fils d'Alcinoüs, Laodamas, était assis *près* de lui. » Fén.

A la table d'Esther l'insolent (Aman) *près* du roi
A déjà pris sa place. Rac.

Mais on est *auprès* d'une personne qu'on aime, dont on est aimé, de qui on attend secours, estime, appui. « Ulysse va se présenter à Pénélope : il s'asseoit *auprès* d'elle; il lui reproche son air d'indifférence. » Fén. « Clytemnestre dit à Achille dans *Iphigénie :*

Vous êtes en ces lieux
Son père, son époux, son asile, ses dieux....
Auprès de votre époux, ma fille, je vous laisse.
Rac.

Dans *Amphitryon*, Mercure dit à Amphitryon lui-même qu'Amphitryon

Est *auprès* de la belle Alcmène
A jouir des douceurs d'un aimable entretien. Mol.

« Être avec les gens qu'on aime, cela suffit : rêver, leur parler, ne leur parler point, penser à eux, penser à des choses plus indifférentes, mais *auprès* d'eux, tout est égal. » Labr. « Enivré du charme de vivre *auprès* d'elle, je voyais toujours en elle une tendre mère, une sœur chérie, une délicieuse amie, et rien de plus. » J. J.

PRÉSAGE, AUGURE. Signe par lequel on juge de l'avenir, ou induction relativement à l'avenir. Les premières démarches d'un administrateur et les premières actions d'un enfant sont par rapport à leur conduite future un bon ou un mauvais *présage*, un bon ou un mauvais *augure;* on en conçoit ou on en tire un bon ou un mauvais *présage*, un bon ou un mauvais *augure*.

Cependant, à le bien prendre, *présage* exprime plutôt le signe, la chose d'après laquelle nous présumons, et *augure* notre présomption même, l'idée que nous nous faisons. Tel événement nous paraît un heureux *présage ;* on dira plutôt qu'il nous semble d'un heureux *augure*, ou que nous en tirons un heureux *augure*. Une chose *présage* le succès, et le fait *augurer;* les choses n'*augurent* pas, il n'y a que les hommes qui *augurent*, preuve que le mot *augure* est plus propre à marquer l'interprétation, le travail de l'esprit. Le *présage* a une existence hors de l'entendement, c'est un indice; l'*augure* est quelque chose de purement subjectif, c'est une conjecture. Chez les Romains, la foudre tombée à gauche était un *présage* favorable (Cond.), ou bien d'un bon *augure* (Montesq.). L'injustice d'un plaideur n'est pas un *présage* infaillible de celle de sa cause; mais la prévention du juge veut presque toujours en tirer un *augure* certain. (D'Ag.).

De là suit une seconde différence pour les cas où les deux mots signifient l'un et l'autre ce sur quoi nous jugeons ou notre jugement même. Le *présage* a une valeur propre, indépendante de notre estimation; il est fondé sur des rapports réels ou des raisons vraisemblables

L'*augure*, au contraire, n'a que la valeur d'une opinion, d'une divination; il est fondé sur des circonstances insignifiantes, sur des rapports imaginaires ou vagues. C'est ce qui est confirmé par l'étymologie : *présage*, *præsagium*, vient de *præsagire*, sentir, discerner subtilement les choses d'avance, avant qu'elles soient; *augure*, de *avium garritus*, le chant des oiseaux, rappelle une manière de pénétrer et de faire connaître l'avenir évidemment superstitieuse et incertaine, savoir par le chant ou le vol des oiseaux. Le retour des hirondelles est un *présage* du retour du printemps. « Crassus, pendant un sacrifice, ayant laissé tomber son couteau des mains, on en prit un mauvais *augure*. » MONTESQ. — Les premiers succès d'Alexandre étaient autant de *présages* de ses succès futurs. « Je frémis à ces mots, sans savoir pourquoi, et j'en tirai un mauvais *augure*. » LES. — Le raisonnement, l'expérience, la science tirent des *présages*; l'imagination, la superstition, le pressentiment tirent des *augures*.

Ce qu'on considère surtout dans le *présage*, c'est sa certitude; et il peut, du reste, se rapporter à des choses pour nous indifférentes. L'*augure*, au contraire, d'une probabilité très-faible, est essentiellement bon ou mauvais, relatif à des choses qui nous intéressent. « Rossinante, qui avait le nez fin, sentit l'orge aussitôt, et se mit à hennir; ce que don Quichotte regarda comme un infaillible *présage* du bonheur de sa sortie.... Il dit à Sancho : Tu vois comme tout se montre favorable à notre dessein; nous n'avons rien vu encore dont nous puissions tirer un mauvais *augure*. » LES. On *présage* plus ou moins sûrement; on *augure* bien ou mal d'une entreprise. Par nos *présages* on peut juger de nos lumières, de notre sagacité, de la justesse de notre esprit; et par nos *augures*, de nos espérances, de nos craintes, de nos passions, de notre humeur.

Il semble aussi que *présage* se prend plus volontiers en bonne part, et *augure* en mauvaise. « Les anciens, ne voyant qu'un feu sous les nues, qu'ils nommaient l'astre d'Hélène, ils l'estimaient de mauvais *augure*; au lieu que lorsqu'ils en voyaient deux, qu'ils nommaient Castor et Pollux, ils les prenaient pour un bon *présage*. » DESC. « Lorsqu'Alexandre arma contre Darius, tout paraissait lui ouvrir la conquête de l'Asie. Il voyait, comme *présages* des succès qui l'attendaient, les victoires de Thémistocle, de Pausanias, de Cimon, la retraite des Dix Mille et les progrès rapides d'Agésilas.... Annibal formait une entreprise plus difficile. On n'avait encore rien tenté qui pût en faire prévoir le succès, et la première guerre entre Carthage et Rome était d'un mauvais *augure* pour lui. » COND.

PRESQUE, QUASI. Peu s'en faut. « Le prince est la source de *presque* tout le bien qui se fait, et *quasi* toutes les punitions sont sur le compte des lois. » MONTESQ.

A en juger par cet exemple, il ne paraît pas y avoir de différence entre les deux mots. Cependant l'Académie déclare, et avec raison, que *quasi* est familier et peu usité. C'est déjà pour l'application une indication précieuse. Mais il est possible et il peut être utile d'en donner une autre, tirée de l'étymologie.

Presque revient à *près de* : *presque cent*, *près de cent*; *presque* aux portes de la ville, non loin ou à une petite distance des portes de la ville. *Quasi* est le latin *quasi*, qui signifie primitivement comme, de même que : *quasi fou*, *quasi* légitime, comme fou ou comme légitime, comme s'il était fou ou légitime. *Presque* a rapport à la mesure, à l'étendue, à la quantité; et *quasi* à la manière. Vous êtes *presque* plus grand que votre frère, et *quasi* plus savant. Vous avez *presque* achevé, et *quasi* fini. *Presque* aussitôt après une chose on en fait une autre; et on se porte *quasi* mal : « Depuis cette funeste époque, le cardinal de Noailles ne porta *quasi* plus santé, je veux dire qu'il fut *presque* incontinent attaqué, et peu à peu poussé sans relâche aux dernières extrémités jusqu'à la fin de sa vie. » S. S.

Un voyageur est *presque* arrivé à son but; *presque* tous les philosophes pensent telle chose sur tel point; il est *presque* minuit. Mais on est *quasi* contraint (MAL.), *quasi* honteux (VOLT.), *quasi* nu (SÉV.), on mène *quasi* une vie pastorale (FONT.), dans telle province on ne parle *quasi* pas français (LAF.). Là il s'agit de distance, de nombre, de durée; ici de manières d'être ou d'agir, d'états, de qualités.

PRESSANT, URGENT. Ces mots servent à exprimer des impressions faites sur nous par quelque chose qui nous excite à faire au plus tôt certaines actions : affaire *pressante* ou *urgente*; besoin, cas, mal *pressant* ou *urgent*.

Pressant est moins fort qu'*urgent*; la chose *pressante* vous fait dépêcher; la chose *urgente* vous *presse* l'épée dans les reins, veut absolument être faite sur-le-champ.

On dit plutôt un *pressant* besoin. « S'il y a un besoin *pressant* que l'expérience nous rende sensible, c'est celui que nous avons d'un tel secours. » BOSS. « J'ai un besoin *pressant* d'être instruit à temps. » VOLT. « Les prolétaires donnaient au moins des citoyens à l'État, quelquefois même des soldats dans les besoins *pressants*. » J. J. — Mais on dira de préférence une nécessité *urgente*. « On payait volontiers les subsides, parce qu'on savait que ce n'était que pour subvenir aux *urgentes* nécessités de l'État. » BOSS. « Il ne faut pas que vous abandonniez vos amis dans leurs nécessités *urgentes*. » VOLT. « Il faut que les diètes extraordinaires soient rares, et convoquées uniquement pour d'*urgentes* nécessités. » J. J. « Ce sont des drogues dont on se sert dans les nécessités *urgentes*. » MOL. « J'ai dit avec quelle précipitation M. de Vendôme partit de l'Italie, sans avoir voulu donner quelques jours de plus à la nécessité la plus *urgente*. » S. S.

Ce qui est *pressant* ne souffre guère de délai; à l'égard de ce qui est *urgent*, si on diffère, tout est perdu. « Les chirurgiens déclarèrent à l'abbé Dubois qu'il lui fallait faire une opération qui était très-*urgente*, sans laquelle il ne pouvait espérer de vivre que fort peu de jours. » S. S.

PRESSENTIR, SE DOUTER, SOUPÇONNER. Avoir idée qu'une chose pourrait bien être.

On *pressent* ce qui doit arriver (*sentire præ*, sentir d'avance) : c'est toujours l'avenir ou les choses futures qu'on *pressent*, et cela d'une manière inexplicable, par une sorte de divination, d'inspiration, de mouvement intérieur dont on ne se rend pas compte. « Je suis sûr que vous *pressentez* d'avance où j'en vais venir. » J. J. « Si vous *pressentez* (dans votre élève) ce raisonnement, vous pouvez aisément le prévenir avant qu'il le fasse. » Id. « Ce fut Thémistocle, qui, perçant dans l'avenir, et *pressentant* de loin ce qu'on avait à craindre de la part des Perses, tourna toutes les forces d'Athènes du côté de la mer. » Roll. « Plus le temps est froid, plus les litornes abondent; il semble même qu'elles en *pressentent* la cessation. » Buff. « Les oiseaux ne s'établissent dans un climat qu'après en avoir *pressenti* la température. » Id. « La faction gluckiste avait *pressenti* intérieurement que Gluck ne soutiendrait pas la concurrence avec Piccini pour le mérite du chant. » Lah.

VALÈRE.

J'ai dans le cœur, Hector, un bon *pressentiment*;
Et je dois aujourd'hui gagner assurément.

HECTOR.

Votre cœur est, monsieur, toujours insatiable.
Ces inspirations viennent souvent du diable. Regn.

« Il nous semblait que les cruelles déesses ne nous avaient agités que pour nous faire *pressentir* des malheurs auxquels nous étions destinés. » Montesq.

Se douter et *soupçonner* se rapportent, non pas uniquement à l'avenir, mais à toutes les parties du temps. De plus, ils expriment une manière de connaître qui n'a rien d'instinctif et de mystérieux : *se douter* suppose de l'esprit, de la finesse; et *soupçonner*, des indices. « Ils *soupçonnent* au fond de leur âme le profond mépris que la philosophie a pour eux, quoiqu'elle ne s'en vante pas. Mais à force d'esprit ils s'*en doutent*. » D'Al.

Dans *se douter* le pronom personnel a pour effet de mettre le sujet en scène, de le montrer qui développe son talent ou sa pénétration. « Ce prince n'était point si stupide qu'il ne *se doutât* bien qu'une pareille assemblée était une conspiration contre son autorité. » Vert. « La physique expérimentale était un trésor caché dont Bacon s'était *douté*, et que tous les philosophes, encouragés par sa promesse, s'efforcèrent de déterrer. » Volt. « Le fourbe, qui *se douta* bien de son dessein, ne fit pas semblant de se défier d'elle. » Les. « Il se dit fort habile dans cet art, mais il ne s'en *doute* pas. » Acad.

On *soupçonne* comme on conjecture et comme on présume, d'après certains signes, en se fondant sur certaines apparences.

On *soupçonne* aisément, à sa triste figure,
Qu'il cherche en vain quelqu'un qui prête à triple
usure. Regn.

« Œdipe, qui sait que dans ce temps-là même il s'est battu contre deux étrangers en Phocide, doit *soupçonner* dès ce moment que Laïus a été tué de sa main. » Volt. « *Soupçonnant* sur plusieurs indices que mon jeune docteur n'avait rien du tout compris à l'histoire, je.... » J. J. « Parmi ces jeunes gens j'en remarquai un dont l'habit me fit *soupçonner* que le cavalier qui l'avait sur le corps pouvait être l'homme que je cherchais. » Les. « En touchant mes habits et mon visage, elle *soupçonna* que je n'étais point l'amant chéri qu'elle attendait. » Id. « L'impression (que fit la fumée noire sortie de la boîte ouverte par Psyché) fut si violente, que Psyché *soupçonna* d'abord quelque sinistre accident. » Laf.

Les choses ne nous font pas *pressentir*; car le *pressentiment* est tout d'inspiration, ou sans cause assignable. Les choses ne nous font pas *nous douter*; car on *se doute* en vertu d'une disposition ou d'une sagacité propre, subjective, indépendamment des objets. Mais les choses nous font *soupçonner*, le *soupçon* est une croyance légèrement motivée, qui résulte de ce qui nous apparaît.

PRÉSUMER, CONJECTURER (PRÉSOMPTION, CONJECTURE); — AUGURER. Concevoir quelque chose d'après les apparences, d'après de simples indices.

Présumer, du latin *præ sumere*, prendre d'avance, signifie prendre d'avance un avis, préjuger. *Conjecturer*, de *conjectare*, jeter ensemble des dés, pour savoir, pour deviner, d'où *conjector*, interprète des songes, c'est imaginer ou se représenter les choses. Qui *présume* se fait proprement une opinion; qui *conjecture* se fait une idée. Ce qu'on *présume* n'est pas toujours certain, et demande à être confirmé par des preuves; ce qu'on *conjecture* n'est pas toujours vrai, et demande à être confronté à la réalité, vérifié par les faits. La *présomption* est une croyance, une affirmation : on *présume* que l'âme ne meurt point (J. J.). La *conjecture* est une explication, une manière de voir, un pressentiment, une théorie : on *conjecture* un événement (Volt.); ne donner une explication que comme une *conjecture* (Boss.); ne donner ses idées que pour des *conjectures* (Cond.). Là où il s'agit de juger, de décider, et, par exemple, devant les tribunaux et dans les affaires, on *présume*; là où il s'agit de rechercher, de se rendre compte, de trouver les causes et le comment de ce qui arrive, dans les sciences naturelles, en particulier, on *conjecture*. — La *présomption* supplée à la certitude. « N'imaginant point comment l'être pensant peut mourir, je *présume* qu'il ne meurt pas. » Boss. « Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre.... On a sujet de *présumer* qu'on a Dieu pour soi.... » Id. « Lorsqu'on arrêta la Brinvilliers dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui servit non pas de preuve contre elle, mais de *présomption*. » Volt. « Ce ne sont pas là des convictions entières, mais ce sont les *présomptions* les plus fortes. » Id. « Qu'on se permette de telles *présomptions* dans la chaleur d'une querelle littéraire, cela est très-blâmable et très-commun; mais le prendre pour des preuves dans les tribunaux, voilà une jurisprudence à faire trembler. » J. J. La *conjecture* supplée à la vue. « Oh ! si je savais mieux tous les détails que j'ignore (du plan de persécution suivi contre

moi), si je voyais mieux ceux que je n'ai fait que *conjecturer!* » J. J. « Livré à la haine publique, sans qu'il me fût possible d'en apercevoir, d'en *conjecturer* au moins la cause. » Id. « On ne découvre point l'homme sage, tant ses conduites sont profondes; mais il sonde le cœur des autres, et on dirait qu'il devine, tant ses *conjectures* sont sûres. » Boss. « Dieu ne pourrait voir la détermination des causes libres que par *conjecture*, ce qui est contradictoire avec la prescience infinie. » Montesq.

Toutefois *conjecturer* se prend aussi dans le sens logique et judiciaire de *présumer* ; mais il annonce quelque chose de plus faible ou de moins fondé, de moins probable : la *conjecture* n'est guère plus qu'une supposition, un soupçon. « Nul n'a droit de conclure positivement que la pénitence faite par un homme du monde soit indigne. Mais au défaut de l'évidence, du moins on peut en avoir des *conjectures;* et ces *conjectures* peuvent être si fortes, qu'elles donnent lieu à une raisonnable *présomption*. » Bourd. « Les juges de Toulouse, qui condamnèrent Calas au plus horrible supplice, devaient avoir certainement plus de *présomptions* de son innocence que de son crime. Les juges du bailliage de Bar, qui firent périr en 1768 un vieillard nommé Martin sur la roue, le condamnèrent sur les plus fausses *conjectures*. » Volt. « Le prédicateur ne fait point valoir, comme l'avocat, les violentes *conjectures* et les *présomptions*. » Labr.

La *présomption* est objective, donnée par les choses. On dit, non pas ma *présomption*, mais la *présomption*, comme on dit la vraisemblance. « Il n'y a que de l'avantage pour celui qui parle peu, la *présomption* est qu'il a de l'esprit. » Labr. « Si Sésostris construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande *présomption* qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir. » Volt. La *conjecture*, au contraire, est subjective ou dépendante du sujet, arbitraire; aussi dit-on, non pas la *conjecture*, mais ma *conjecture*, comme on dit mon sentiment, ma pensée, mon goût. « Voilà des soupirs qui veulent dire quelque chose, et ma *conjecture* se trouvera véritable. » Mol.

VALÈRE.
Ergaste, que dis-tu d'une telle aventure?
ERGASTE.
....................Selon ma *conjecture*,
Je tiens qu'elle n'a rien de déplaisant pour vous.
Id.

« J'ai vu avec la plus grande satisfaction mes *conjectures* confirmées par les faits. » Buff. « L'esprit critique rend les hommes déterminatifs et leur fait préférer leur goût et leurs *conjectures* à toute tradition et à toute autorité. » Boss.

Augurer se dit seulement en parlant des choses à venir, qu'il fait considérer comme devant être bonnes ou mauvaises, heureuses ou malheureuses. « Les plaisirs de la table avec quelques étrangers ne firent pas *augurer* que le czar Pierre serait un réformateur. » Volt. « Ces facilités du régent firent *augurer* en lui une faiblesse fort nuisible à l'État et aux honnêtes gens. » S.S. « Les ennemis de César n'*augurèrent* pas juste des suites que son faste devait entraîner. » Roll. « Pendant que Platon était encore au maillot, un jour qu'il dormait sous un myrte, on dit qu'un essaim d'abeilles se posa sur ses lèvres, d'où l'on *augura* que cet enfant deviendrait un homme éloquent, dont le style serait d'une grande douceur. » Id.

SOPHIE.
L'effet en sera prompt et me sera fatal.
LE MARQUIS.
Pourquoi de mes desseins *augurez*-vous si mal?
Dest.

PRÉVALOIR (SE), SE GLORIFIER, SE TARGUER. Tirer avantage.

Il existe d'abord une grande différence entre *se prévaloir* et *se glorifier*. On *se prévaut* d'une chose qui fait qu'on *prévaut*, qu'on *vaut* avant (*præ*) les autres ou plus que les autres, qui donne de la prépondérance; on *se glorifie* d'une chose *glorieuse*, dont on fait *gloire*, qui flatte l'amour-propre. Vous *vous prévalez* de ce dont vous tirez profit; vous *vous glorifiez* de ce dont vous tirez vanité. Qui ne se *prévaut* pas, le pouvant, est désintéressé ou loyal; qui ne *se glorifie* pas, quand il y a lieu, est modeste. Il y a presque toujours injustice ou usurpation à *se prévaloir*, et assez souvent orgueil à *se glorifier*. On *se prévaut* de son autorité ou de la faiblesse d'un adversaire pour obtenir quelque chose d'utile, pour se rendre le plus fort, pour l'emporter sur les autres; on *se glorifie* de sa noblesse ou de son savoir comme de quelque chose de beau, on *se glorifie* d'avoir fait une action qu'on estime honorable et digne de louange.

« Les anciens Romains ne *se* voulaient *prévaloir* en leurs guerres que de la vertu simple et naïfve,... En la guerre contre Ariovistus, il survient quelque remuement entre les deux armées: sur ce tumulte, César se trouva avoir fort grand advantage sur ses ennemis; toutesfois il ne *s'en* voulut point *prevaloir*, de peur qu'on luy peust reprocher d'y avoir procedé de mauvaise foy. » Montaign. « A Rome, les esprits ambitieux et remuants excitaient les jalousies pour *s'en prévaloir*. » Boss. « Vous ne pouvez *vous prévaloir* des passages de Vasquez que vous m'opposez. » Pasc. « Cette faiblesse qu'on sent dans les rois fait que chacun ne songe qu'à *s'en prévaloir* : on les presse, on les importune, on les accable, et on réussit en les accablant. » Fén. « Ma lettre pouvait donner sur moi bien des prises. Il le vit avec joie; mais comment *se prévaloir* de cet avantage sans se compromettre? En montrant cette lettre, il s'exposait au reproche d'abuser de la confiance de son ami. » J. J. Un médecin dit à d'autres dans Molière : « Profitons des sottises des hommes le plus doucement que nous pourrons; nous ne sommes pas les seuls qui tâchons à *nous prévaloir* de la faiblesse humaine. » — « Il faut qu'il y ait un étrange renversement dans la nature de l'homme pour vivre dans cet état (de négligence du salut), et encore plus pour en faire vanité.... Ce repos brutal entre la crainte de l'enfer et du néant semble si beau, que non-

seulement ceux qui sont véritablement dans ce doute malheureux, *s'en glorifient*, mais que ceux même qui n'y sont pas croient qu'il leur est glorieux de feindre d'y être. » PASC. « Les sociniens, les indépendants, les trembleurs *se glorifient* de leur simplicité : ils se vantent tous de ne rien croire que le symbole. » BOSS. « Ne vante donc pas ta science, qui ne sert qu'à te rendre plus coupable; ne *te glorifie* pas de tes dons, qui ne font que t'obliger à un plus grand compte. » ID. « Il vit à l'égard de Dieu dans une espèce d'indépendance d'autant plus criminelle que, bien loin d'en rougir, il semble encore souvent *s'en glorifier*. » BOURD.

Se targuer ne vient pas de la langue latine comme les deux mots précédents; son origine est certainement vulgaire. Aussi appartient-il au langage commun. Il ajoute à l'idée de *se prévaloir* et à l'idée de *se glorifier* celle d'une outrecuidance rare; en sorte qu'il signifie *se prévaloir* ou *se glorifier* avec un excès, un emportement odieux ou ridicule. C'est, du reste, un mot qui se trouve à sa place dans des écrits tels que les comédies de Molière et de Regnard, et les *Confessions* de J. J. Rousseau. « *Se targuer* de la place de gouverneur et de chargé de la personne du roi pour empêcher le régent de parler seul au roi dans un cabinet, c'était (pour le maréchal de Villeroy) porter l'audace jusqu'à jeter des soupçons les plus fous et les plus injurieux. » S. S. « Pour imposer à l'ambition, il faut l'intimider. Doit-on donc affecter de l'orgueil, vouloir dominer chez ses voisins, prendre des airs insolents et menaçants de hauteur, se faire un point d'honneur de ne point reculer, quand on a tort, et *se targuer* de ses forces? Non. » COND.

> Certes, vous *vous targuez* d'un bien faible avantage,
> Et vous faites sonner terriblement votre âge.
> Ce que de plus que vous on en pourrait avoir
> N'est pas un si grand cas pour s'en tant prévaloir;
> Et je ne sais pourquoi votre âme ainsi s'emporte,
> Madame, à me pousser de cette étrange sorte.
> MOL.

1° PRIER; — 2° SUPPLIER, CONJURER; — 3° INVOQUER, IMPLORER. Demander en grâce, agir auprès de quelqu'un pour qu'il veuille bien nous accorder quelque chose.

1° *Prier*.

De tous ces verbes *prier* est le seul qui soit absolu : il désigne le genre d'occupation, une occupation religieuse, un exercice de piété, qui consiste non-seulement à s'adresser à Dieu dans le besoin, mais encore à lui rendre grâces, à le bénir, à le louer, à tourner vers lui son esprit et son cœur.

> ATHALIE.
> Tout ce peuple enfermé dans ce lieu,
> A quoi s'occupe-t-il?
> JOAS.
> Il loue, il bénit Dieu.
> ATHALIE.
> Dieu veut-il qu'à toute heure on *prie*, on le contemple? RAC.

> On ne peut pas toujours travailler, *prier*, lire.
> BOIL.

« Si je ne rougis pas de mon Dieu, je ne rougis pas de le craindre, de l'honorer et de le *prier*. » BOURD. « Il passe les nuits à *prier*. » ACAD. — Quand *prier* s'emploie relativement, et que la *prière* est faite à un être quelconque, Dieu, un saint ou un homme, de qui on sollicite une chose qu'on regarde comme une grâce, *prier*, alors véritablement synonyme des verbes suivants, est à leur égard le mot simple, celui qui exprime l'idée générale, abstraction faite de tout accessoire.

2° *Supplier*, *conjurer*.

Supplier et *conjurer* ont pour accessoire de se rapporter à la manière : *supplier*, c'est prier d'une manière humble, soumise, respectueuse; et *conjurer*, prier d'une manière pressante, instamment.

Supplier, de *sub plicare*, plier au-dessous, se prosterner, marque une posture de *suppliant*, d'homme qui s'abaisse, qui se jette à terre ou aux genoux. « Quand il s'agit de confesser sa faute, de faire satisfaction, de *supplier*, la voix devient douce, timide, soumise. » ROLL. En parlant aux rois ou des rois, aux grands ou des grands, c'est le mot propre. « Votre Majesté a toujours daigné nous entendre par elle-même; et nous ne craignons pas de lui déplaire, en la *suppliant* à genoux, comme nous faisons, que notre jugement parte de son trône. » BOSS. « Le peuple même, dans un jour d'assemblée, se jetant à leurs genoux (de Pompée et de Crassus), les *supplia* de vouloir bien se réconcilier. » VERT. « Nous nous jetons, sire, aux pieds de Votre Majesté : nous la *supplions* de nous faire jouir de ces priviléges. » VOLT. « Dans les derniers états généraux, la nation *supplia* Louis XIII d'abolir les restes honteux de l'esclavage. » ID. Autrefois les requêtes commençaient par : « *Supplie* humblement un tel.... » ACAD. — Toutefois à l'égard de Dieu et des saints on se contente ordinairement du mot de *prier*, soit parce que leur supériorité est tellement incontestable qu'il est inutile de la faire sentir par nos expressions, soit parce que primitivement *prier* est un terme consacré pour signifier un acte de culte. Il ne faudrait pas croire, du reste, sur la foi de Vaugelas, que ce fût une faute de dire *supplier* Dieu, au lieu de le *prier*. « Remuez, Seigneur, remuez nos consciences. Votre prophète vous *suppliait* de ne le point reprendre dans votre fureur, et de ne le punir point dans votre courroux. » BOURD.

Conjurer, c'est prier avec force, en *jurant*, en faisant intervenir les choses saintes, par ce qu'il y a de plus sacré. « Un prédicateur a beau déclamer, un confesseur a beau *conjurer*, exhorter, menacer...; on ne se réveille plus. » BOURD. « Cette mère avait *prié* un solitaire de venir à Antioche et de se charger du soin de son fils. Elle l'en *conjura* d'une manière si vive et si touchante, qu'il ne crut pas pouvoir s'en défendre. » ROLL. Dans les *Fourberies de Scapin*, Scapin dit à Octave : « J'ai fait de grands serments de ne me mêler plus du monde; mais si vous m'en priez bien fort, peut-être.... » A quoi Octave répond : « Ah ! s'il ne tient qu'à te prier bien fort pour obtenir ton aide, je te *conjure* de

tout mon cœur de prendre la conduite de notre barque. » Mol. « Contrains-les d'entrer ne veut dire autre chose, sinon, *priez*, *conjurez*, pressez, obtenez. » Volt. « J'avais cent fois remontré, *prié*, pressé, *conjuré*, et toujours inutilement. » J. J. « Je l'ai *prié*, pressé, *conjuré*, boudé, baisé, je lui ai pris les deux mains, je me serais mise à genoux s'il m'eût laissé faire : il ne m'a pas même écoutée. » Id.

3° *Invoquer*, *implorer*.

Invoquer et *implorer* ont pour accessoire de se rapporter à l'objet. Aussi, à la différence de leurs synonymes précédents, prennent-ils bien le mot qui exprime cet objet pour complément direct : *invoquer*, *implorer* le secours de Dieu ou de quelqu'un. Ils supposent d'ailleurs une situation critique qui exige qu'on nous vienne en aide; et par là leur signification se trouve étroitement déterminée. Nous *prions*, nous *supplions* ou *conjurons* quelqu'un de faire toutes sortes de choses, de nous laisser tranquilles ou en repos, par exemple; quand nous l'*invoquons* ou que nous l'*implorons*, c'est toujours afin qu'il nous assiste, afin qu'il use de sa puissance en notre faveur.

Invoquer, *invocare*, c'est appeler à son secours; *implorer*, *in plorare*, pleurer à ou vers, ou se tourner vers quelqu'un en pleurant, c'est appeler à son secours en cherchant à toucher, étant dans une position *déplorable* ou digne de pitié. Bourdaloue reproche aux chrétiens d'*invoquer* les saints pour des biens temporels, pour être plus heureux et plus opulents; et quand nous *invoquons* une loi ou le droit commun, c'est sans supplication et sans nous trouver en général dans une position à verser des larmes. Mais des prisonniers qu'on égorge *implorent* la pitié et la bonne foi de leurs assassins (Boss.); on *implore* la clémence, la miséricorde. — On *invoque* en priant simplement, quelquefois même sans prier, auquel cas c'est un droit qu'on revendique; on *implore* toujours en priant, et même en suppliant. « J'oserai donc non *implorer* la protection des princesses, mais *invoquer* leur justice. » Beaum. « L'homme est naturellement obligé d'*invoquer* et d'*implorer* continuellement le secours divin. » D'Ag.

> Dans cet asile saint elle *invoque* à genoux
> La faveur de ses dieux, qu'elle *implore* pour vous.
> Volt.

PRIER à dîner, INVITER à dîner, (PRIER de dîner). Faire l'offre d'un dîner.

Dans l'expression *prier* à dîner, *prier* ne signifie plus, comme primitivement, demander une grâce ou demander quelque chose comme une grâce, avec soumission et humblement; c'est un terme de pure civilité qui, par l'abus qu'on a fait des mots *prier* et *prière*, a fini par marquer de la familiarité et du sans-façon. « On fait dire à Jésus, qu'il ne faut pas *prier* ses amis à dîner quand ils sont riches. » Volt. « Retiré chez lui, Babouc envoya chercher des livres nouveaux pour adoucir son chagrin, et il *pria* quelques lettrés à dîner pour se réjouir. Il en vint deux fois plus qu'il n'en avait demandé. » Id. « Sylla ordonna qu'un hôte donnerait à chaque soldat logé chez lui quatre dragmes par jour, et qu'il lui donnerait à souper à lui et à tous ses amis qu'il voudrait *prier*. » Roll. Mme de Sévigné dit au sujet de son ami Corbinelli, bel esprit que se disputaient plusieurs sociétés, uniquement pour égayer leurs repas : « Je ne le vois plus.... Si quelquefois le matin je ne me trouvais à son passage quand il va à l'un des trois ou quatre dîners où il est tous les jours *prié*, je ne le reconnaîtrais plus. »

Inviter, latin *invitare*, suppose, au contraire, de la considération et de la cérémonie. « Philippe de Macédoine se prépare à célébrer à Éges, avec une magnificence incroyable, les noces de Cléopâtre sa fille. Il y avait *invité* toutes les personnes les plus considérables de la Grèce. » Roll. « L'empereur Othon II voulait régner. Il entre donc dans Rome; il y *invite* à dîner les principaux sénateurs et les partisans du consul : on dit qu'il les fit tous égorger. » Volt. « Le roi Christiern II *invite* à souper dans son palais deux évêques, tout le sénat, et quatre-vingt-quatorze seigneurs.... Tous les convives furent massacrés. » Id. — « Socrate dit à Aristodème : Seriez-vous d'humeur à venir aussi souper chez Agathon, quoique vous ne soyez point *prié* ?... Homère feint que Ménélas vint au festin d'Agamemnon sans être *invité*. » Rac.

D'autre part, *inviter*, comme on peut le voir par les deux derniers exemples de Voltaire, est seul propre à désigner une manœuvre ou un artifice pour faire venir, pour attirer. « Un autre galant, s'y prenant mieux, engageait une vieille comédienne de ses amies à m'*inviter* à souper chez elle où il ne manquait pas de se trouver. » Les.

Prier de dîner équivaut à *prier à dîner*, sauf une légère différence qui a été indiquée dans la Ire partie, p. 62.

PRINCIPE, ÉLÉMENT. Les *principes* et les *éléments* d'une chose sont ce qui la fait être, les causes ou les fondements de son existence.

Mais *principe*, latin *principium*, dont la racine est *præ* avant, a une signification plus étendue : il exprime tout ce qui préexiste à un objet et lui donne l'être. *Élément*, du latin *alimentum*, aliment, nourriture, substance, désigne seulement ce qui constitue l'objet, la matière qui le compose. Le *principe* peut être abstrait; l'*élément* est concret.

Outre les atomes, c'est-à-dire les *éléments*, Épicure admet encore un autre *principe*, qui est le vide, « mais il ne le considère pas comme un *principe* de composition des corps. » Fén. L'*élément* est toujours un *principe* de composition des corps. De même Aristote reconnaît comme *principes* des choses naturelles et la matière et la privation; à propos de quoi Fénelon ajoute cette remarque : « Aristote ne considère pas la privation comme un *principe* de composition des corps, mais comme un *principe* externe de leur production. » *Elément* de production ne se dit pas. La chaleur est le *principe* et non l'*élément* de la vie. Dieu est un *principe* et non un *élément* des choses. « La physique est celle qui explique les *principes* des choses naturelles, et les propriétés des corps; qui discourt de la nature

des *éléments*, des métaux, des minéraux, des pierres, des plantes et des animaux. » MOL. Dans les systèmes de certains philosophes grecs, le feu, auquel ils donnent le nom et le rôle de Dieu, est moins un *principe* qu'un *élément*, dit Condillac, en propres termes, car ce n'est toujours qu'une matière très-subtile dont les parties produisent toutes choses par leurs transformations et leurs combinaisons. L'homme a deux *principes*, Dieu et la terre; en tant qu'âme, il est en Dieu, comme dans son seul *principe* et sa seule cause; tout le reste est tiré des *éléments*; car tout le reste est terrestre et corporel (BOSS.). — « Albert le Grand enseignait les *principes* du chaud, du froid, du sec et de l'humide. » VOLT. « Aristote tient que tous les corps terrestres sont composés de quatre *éléments*, la terre, l'eau, l'air et le feu. » FÉN.

PRINCIPES, ÉLÉMENTS, — RUDIMENTS. Notions sur une science ou un art.

Les *principes* sont des règles, des préceptes, quelque chose de général qui s'adresse à des esprits qui réfléchissent et raisonnent. « Personne n'a connu mieux que Dumarsais la métaphysique de la grammaire; personne n'a plus approfondi les *principes* des langues. » VOLT. « Quittez les recueils modernes, et étudiez fort sérieusement toute la suite et tous les *principes* de la religion dans ses sources. » FÉN. Les *éléments*, au contraire, sont quelque chose de simple, de sensible, de matériel, en quelque sorte, qui est bon pour les commençants. On enseigne à des domestiques les *éléments* du salut (BOURD.), à des enfants, qu'on catéchise, les *éléments* de la religion (BOSS., ROLL.). « Nous sommes encore dans les préludes de notre science; ne souhaitons pas de demeurer dans ces premiers *éléments*. » BOSS. « Ignorait-elle les premiers *éléments* de la religion qu'on enseigne aux plus petits enfants dès qu'ils savent parler? » FÉN. — « Mes réponses dérivent immédiatement des premiers *principes* de la justice et des premiers *éléments* du bon sens. » J. J. « Pour ce qui regarde l'art oratoire, les *principes* généraux, les premiers *éléments* sont en tout temps et en tous lieux les mêmes. » LAH. « Les Grecs et les Romains donnaient un temps considérable et une application particulière à l'étude de leur propre langue, au lieu qu'il est très-rare que nous apprenions la nôtre par *principes*.... Chez les Romains, l'unique emploi des *grammatistes* ou *littérateurs* était d'enseigner aux enfants les premiers *éléments* de la langue grecque ou latine. » ROLL. « La même année parurent les *Institutes* de Justinien; c'est un livre qui contient les *éléments* et les *principes* du droit romain. » ID.

Quelquefois même les *éléments* n'ont rien de théorique, sont concrets, pour ainsi dire, résultent d'observations particulières. « En attendant le sacre, on amusa le roi (Louis XV) de l'attaque d'un petit fort dans le bout de l'avenue de Versailles, et à lui montrer ces premiers *éléments* militaires. » S. S. Voltaire parle d'un enfant qui en contemplant le ciel apprit par lui-même les premiers *éléments* de l'astronomie, et, à quelques lignes de là, il rappelle que Galilée expliqua les véritables *principes* de l'astronomie devant le doge et les sénateurs de Venise sur la tour de Saint-Marc.

Les *rudiments* sont les *éléments* les plus élémentaires, ceux qui ne font que débrutir ou dégrossir : ce mot vient du latin *rudis*, brut, grossier, inculte, ignorant. « Il a fallu beaucoup de temps pour que des hommes doués d'un talent singulier, aient formé et enseigné aux autres les premiers *rudiments* d'un langage imparfait et barbare. » VOLT. « Ignace de Loyola n'ayant pu apprendre en Espagne les premiers *rudiments* de la grammaire, il alla se mettre en sixième, dans Paris, au collége de Montaigu. » ID. « De ces *rudiments* informes (exclamations formées de voyelles) il y a un chemin immense pour arriver à la syntaxe. » ID. « Ce sont là les *rudiments* de la philosophie, qui sont loin, je l'avoue, du génie de nos sophistes. » LAH. Les *rudiments*, c'est-à-dire l'a b c.

PRIVÉ, APPRIVOISÉ. Ces deux mots se disent des animaux soumis au pouvoir de l'homme par opposition à ceux qui en sont indépendants.

Grammaticalement, ce sont deux participes. Néanmoins, comme dans d'autres acceptions, *privé* est un adjectif pur, et que d'ailleurs le verbe *priver* auquel il correspond est peu usité en comparaison d'*apprivoiser*, *privé* a une signification tout adjective, il marque un état, une qualité, et ne rappelle point d'action. *Apprivoisé*, au contraire, a toujours avec le verbe d'où il dérive un rapport qui se présente nécessairement à l'esprit. L'animal *privé* est tel; l'animal *apprivoisé* a été rendu tel. En disant qu'un animal est *privé*, vous attirez sur ses qualités toute l'attention; en disant qu'un animal est *apprivoisé*, vous faites allusion à son caractère antérieur, aux efforts qu'il a fallu faire pour le changer, à l'action et au talent de celui qui l'a changé. Un animal est plus *privé* qu'un autre, et mieux *apprivoisé*; un animal est fort *privé*, et très-bien *apprivoisé*. « Le magot ne s'*apprivoise* qu'avec peine et ne se *privé* jamais parfaitement. » BUFF.

De là résulte une autre différence qui saute aux yeux et la seule qui ait été signalée par les synonymistes, c'est que les animaux *privés* le sont quelquefois naturellement, et que toujours les animaux *apprivoisés* ont été *apprivoisés*, domptés, réduits par l'homme. « Les cochons d'Inde sont naturellement doux et *privés*. » BUFF. « Il n'est point d'oiseau libre dans les champs qui se montre aussi *privé* que la bergeronnette, qui fuit moins et moins loin, qui soit aussi confiant, qui se laisse approcher de plus près. » ID. Nos bœufs, nos chevaux, nos chiens, nos canards, nos oies, nos pigeons, nos cygnes sont des animaux *privés* : bien qu'ils remontent à des individus qui ont été *apprivoisés*, ils ne l'ont point été eux-mêmes, ils sont nés dans l'état de domesticité. Les lions et les ours *apprivoisés* ont été eux-mêmes *apprivoisés*. « Quoique l'ours paraisse doux pour son maître, et même obéissant lorsqu'il est *apprivoisé*, il faut toujours s'en défier et le traiter avec circonspection. » BUFF.

Cependant cette différence est loin de s'étendre à tous les cas. Il y a des animaux *privés* qui ne sont pas nés tels, mais que l'homme a rendus tels. Comment diffèrent-ils donc des animaux *apprivoisés ?*

Outre que *privé* se rapporte davantage à l'état et aux qualités acquises, et *apprivoisé* à l'action qui a réduit à cet état, *privé* est proprement opposé à sauvage, et *apprivoisé* à farouche. « Le canard, si *privé* la veille, est devenu sauvage aujourd'hui : au lieu de présenter le bec, il tourne la queue et s'enfuit. » J. J. « On demanda à Diogène quelle était la bête qui mord le plus fort ? Entre les farouches, répondit-il, c'est un médisant; et entre les *apprivoisés*, c'est un flatteur. » Fén. Les animaux *privés* ne s'enfuient plus, restent volontiers avec nous, deviennent familiers, domestiques; les animaux *apprivoisés* ne sont plus méchants, ne font plus de mal, deviennent traitables. Les ures, dit César, ne peuvent se *priver* ni s'*apprivoiser : non possunt assuescere ad homines et mansuefieri.* On *prive* des animaux fuyards, des cerfs, par exemple, et différentes sortes d'oiseaux. « C'était une pie *privée*. » S. S. « Les oiseaux *privés* attirent les autres dans le piége. » Roll. « On se sert d'un canard *privé* pour attirer les canards sauvages. » Acad. « Pour connaître si les rennes qui avaient passé par là étaient sauvages ou *privées*. » Regn. Des chevaux sauvages et des chevaux *privés* (Buff.), des grues, des autruches *privées* (Id.). « J'ai eu des cerfs *privés* et enfermés dans des enclos. » Id. Mais on *apprivoise* des bêtes féroces ou malfaisantes. « On fut obligé de l'envoyer au supplice, comme un monstre qu'on désespérait d'*apprivoiser*. » Volt. « Il y a des animaux si féroces, qu'ils ne s'*apprivoisent* jamais. » Roll. « Ces choses forcent la nature du gouvernement despotique sans la changer : sa férocité reste; elle est pour quelque temps *apprivoisée*. » Montesq. « Comme ce lion était *apprivoisé*, le roi même le caressait souvent. » Fén. « Lorsque les aigles ne sont point *apprivoisés*, ils mordent cruellement. » Buff. « Ce vautour est d'une telle férocité qu'on ne peut l'*apprivoiser*. » Id.

Un animal *privé* peut n'être point *apprivoisé ;* il reste avec nous, vit dans notre société, mais sans perdre son caractère mauvais. « Cette perriche, quoique *privée* depuis longtemps, conserve toujours un naturel sauvage et farouche; elle a même l'air mutin et de mauvaise humeur. » Buff. Le loup pris jeune se *prive*, mais ne s'*apprivoise* point; il reprend avec l'âge son caractere féroce (Id.). De même un animal *apprivoisé* peut n'être pas *privé :* il est doux, innocent, sans danger pour nous; mais il est peu domestique et se tient loin de nous le plus qu'il peut. « Les chats, quoique habitants de nos maisons ne sont pas des animaux entièrement domestiques ; ceux qui sont le mieux *apprivoisés* n'en sont pas plus asservis : on peut même dire qu'ils sont entièrement libres. Ils ne font que ce qu'ils veulent.... La plupart sont à demi sauvages, ne connaissent pas leurs maitres, ne fréquentent que les greniers et les toits. » Buff.

PRIVER, FRUSTRER, FRAUDER, SEVRER. Oter à quelqu'un la jouissance de quelque chose.

C'est ce que *priver* exprime simplement et sans accessoire.

Frustrer, *frustrare*, de *frustra*, en vain, signifie priver quelqu'un de ce qu'il espérait, de ce qu'il attendait, de ce qu'il prétendait ou de ce qui lui était dû. Souvent la *privation* empêche qu'on ne continue à avoir, détruit ou interrompt une possession actuelle ; toujours l'action de *frustrer* empêche qu'on n'obtienne, s'oppose à une possession à venir, et à la possession d'une chose sur laquelle on compte ou on a lieu de compter. On *prive* un homme de ses biens, de sa liberté, de la vue de ses enfants; on le *frustre* de ses droits, de ses prétentions, d'un prix qu'il a mérité, d'un héritage qui lui est dû, de son attente, de ce qu'il espère. « Rien de plus misérable que cette fâcheuse agitation d'une âme toujours *frustrée* de ce qu'elle espère. » Boss « Il cherche des expédients pour *frustrer* la divinité de l'adoration qui lui est due. » Id. « Albret, *frustré* de sa prétention par le mariage de Maximilien, rendit Nantes au roi. » Id. « J'avais espéré que.... Je me dédommage de cette attente *frustrée*.... » J. J. « Jeu odieux aux hommes, qui se trouvent par là *frustrés* de ce qui leur est dû et de ce qui leur appartient par de si justes titres. » Bourd. « Mon dessein n'était pas de le *frustrer* de la petite rétribution qu'il avait méritée. » Les.

> A me ravir Célie il se va préparer....
> Trouve ruses, détours, fourbes, inventions,
> Pour *frustrer* mon rival de ses prétentions. Mol.
> Mon oncle mourra donc sans faire un testament;
> Et je serai *frustré*, par cette mort cruelle,
> De l'espoir d'obtenir la charmante Isabelle ! Regn.

— A l'égard de ce qu'on n'a pas encore, *priver* se dit bien aussi quelquefois, mais alors il ne marque pas comme *frustrer* une action qui blesse la justice ou cause le désappointement : Dieu, en *privant* les bêtes de la raison, ne leur a pas fait de tort et n'a pas contrarié leur espérance comme un père qui *frustre* ses enfants de sa succession. Et en parlant d'une succession, on en *prive* la personne qui ne sait pas qu'elle doit hériter ou qui n'est pas fondée à l'espérer parce qu'elle s'en est rendue indigne; mais hors de là et pour l'ordinaire on dit proprement *frustrer* d'une succession ou d'un héritage. « Louis XIV regardait sa renonciation (aux Pays-Bas) comme nulle, sur ce principe : qu'un père ne saurait, par aucun acte, *frustrer* ses enfants de leurs droits. » Cond. « Mithridate accuse les Romains d'avoir supposé un faux testament d'Attale pour *frustrer* Aristonic, fils d'Eumène, du royaume de son père, qui lui appartenait de droit. » Roll. Dans le *Tartufe*, Tartufe *frustre* Damis des biens de son père en acceptant la donation que lui en fait celui-ci :

> Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en mésuse,
> Que si de l'en *frustrer* il faut qu'on vous accuse.
> Mol.

> Hé bien ! vous souffrirez que votre oncle, à son âge
> Fasse, devant vos yeux, un si sot mariage;
> Qu'il vous *frustre* d'un bien que vous devez avoir !
> Regn.

Frauder, c'est frustrer par quelque *fraude*, joindre la tromperie à l'injustice, priver furtivement de ce qui est dû, attendu ou promis. « Dieu, plutôt que de manquer à ses enfants, et que de les *frauder* du souverain bien qu'il leur promet gratuitement, éclairerait un homme nourri dans les forêts d'une île déserte. » Fén. Deux officiers gaulois du parti de César « maltraitèrent leurs cavaliers, qu'ils *fraudaient* souvent de leur prêt, et trompèrent même César, par qui ils se faisaient payer pour un plus grand nombre d'hommes qu'ils n'en avaient effectivement. » Roll. « Plus on met le peuple en occasion de *frauder* le traitant, plus on enrichit celui-ci et on appauvrit celui-là. Pour arrêter la fraude, il faut donner au traitant des moyens de vexations extraordinaires, et tout est perdu. » Montesq.

L'ambitieux le met souvent (l'honneur) à tout brûler....
Ce marquis, à savoir *frauder* ses créanciers. Boil.

Sevrer veut dire au propre ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice. Au figuré et dans un style voisin du familier, c'est priver quelqu'un de quelque chose de doux ou d'agréable. « Dieu nous *sèvre* de ces douceurs par nos infirmités. » Fén. « Il faut se *sevrer* des joies les plus innocentes, quand Dieu nous les refuse. » Id. « Plus je m'apercevais que je rencontrais les regards de presque tout le monde sous les miens, plus j'étais averti de *sevrer* leur curiosité par ma retenue. » S. S. « Les maladies l'ont assiégé dès son enfance, et l'ont *sevré* dans son printemps de tous les plaisirs de la jeunesse. » Vauv. « Comme il est une classe de littérateurs fort avide de ces petits détails historiques, nous n'avons pas cru devoir les en *sevrer*. » D'Al. « Je suis obligé de me *sevrer* pour quelque temps du plaisir de vous voir. » Marm.

Hautement d'un chacun elles blâment la vie,
Non point par charité, mais par un trait d'envie
Qui ne saurait souffrir qu'un autre ait les plaisirs
Dont le penchant de l'âge a *sevré* leurs désirs.
Mol.

PROCHE, PROCHAIN; — VOISIN, CONTIGU, ADJACENT, ATTENANT, JOIGNANT. Qui n'est pas loin, qui est près ou à peu de distance.

Proche et *prochain* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 260 et 261. Ils ont cela de particulier par rapport à *voisin* et à leurs autres synonymes suivants, qu'ils impliquent l'idée de mouvement, et peuvent se dire du temps et de tout ce qui arrive. Une chose est *proche* ou *prochaine*, qui *approche* ou dont on *approche*. Il crut les ennemis fort *proches* de lui (D'Al.); il se retira dans un château qui était *proche* (Vert.); elle n'a fait qu'entrer dans la chambre *prochaine* (Rac.); le temps de leur malheur était *proche* (Boss.); sentir sa mort *prochaine* (Laf.); un danger *prochain* (Roll.).

Voisin, latin *vicinus*, de *vicus*, village, quartier, rue, signifie proprement du même village, du même quartier, de la même rue, et ne regarde que la situation : une montagne *voisine* d'un fleuve. Un lieu *voisin* n'est point éloigné; un lieu *proche* ou *prochain* est tel, qu'on y arrivera *prochainement* : on demeure (Regn.), on est enterré (Roll.) dans un lieu *voisin*; on arrive (J. J.), on aborde (Montesq.), on mène quelqu'un (Rac., Laf.) dans un lieu *proche* ou *prochain*. D'autre part, on ne dit pas qu'une époque, une saison, une disgrâce est *voisine*, absolument, ou, d'une manière relative, qu'elle est *voisine* d'une autre ou d'autre chose. Enfin, le substantif *voisin* ne se prend qu'au propre et désigne quelqu'un à côté de qui on habite; au lieu que nos *proches* et notre *prochain* sont des hommes avec lesquels nous entretenons des relations abstraites de parenté ou de charité. — Il est vrai que *voisin* s'emploie aussi au figuré; mais ou bien il n'exprime encore aucune idée de temps et de mouvement : ce discours emphatique est *voisin* du galimatias (Acad.); ou bien, au lieu de qualifier la chose qui est près d'arriver, il s'applique à la personne qui va la subir : un homme, dont la ruine est *proche* ou *prochaine*, est *voisin* de sa ruine.

Une autre différence à remarquer, et la seule quelquefois à laquelle on ait égard, c'est que *proche* et *prochain* supposent des objets moins considérables que *voisin*. « Qu'on fasse réflexion combien, dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits particuliers qui se passent dans un camp *voisin*, dans une maison *prochaine*. » Volt. « Le moulin le plus *proche* et le marché *voisin* sont pour ce paysan les bornes de l'univers. » J. J.

A l'égard de tous les mots qui suivent, *voisin* marque le genre; mais il a cela de propre d'abord, qu'il se dit principalement des hommes, et non pas exclusivement des objets : peuples, princes, États *voisins*. « Les vices de l'homme le rendent quelquefois inférieur aux bêtes, dont il est plus *voisin* que de l'homme par ses indignes inclinations. » Roll. Ensuite, chacun de ses synonymes suivants a sa nuance distinctive.

Contigu, *contiguus*, de *cum tangere*, être en contact avec, indique un grand voisinage, ou plutôt un contact. « On peut présumer que les deux continents sont *contigus*, ou du moins très-*voisins* vers le nord à l'orient de l'Asie. » Buff. « Lorsqu'on rompt la pierre, et qu'on en sépare la coquille, on observe toujours que la pierre a reçu l'empreinte ou la forme de la surface avec tant d'exactitude, qu'on voit que toutes les parties étaient exactement *contiguës* et appliquées à la coquille. » Id. « Je n'attribuerai point à Dieu une présence corporelle en chaque lieu; car il n'a point une superficie *contiguë* à la superficie des autres corps. » Fén. « Les rues étaient bordées de maisons qui n'étaient point *contiguës*, ayant de chaque côté un vide qui les séparait les unes des autres. » Roll.

Adjacent, *adjacens*, est un terme spécial de géométrie et de géographie. En géométrie on appelle *angles adjacents* des angles immédiatement *contigus* l'un à l'autre, de manière à avoir un côté commun. Hors de là, le mot *adjacent* ne se dit guère qu'en parlant de la position respective des différentes parties de la terre. « Il y a plusieurs îles *adjacentes* à la Grèce fort connues dans l'histoire. » Roll. « Le consul manda au

sénat que Venouse et les terres *adjacentes* lui paraissaient un lieu fort propre pour y envoyer une colonie. » ID. « Une montagne fort élevée et presque *adjacente* à celle de Chimborago, l'une des plus hautes des Cordilières, dans la province de Quito, s'écroula tout à coup. » BUFF. « L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, contient Bethlem-Gabor par un traité qui lui laisse la Transylvanie et les sept comtés *adjacents*. » VOLT. « Le maréchal de Chamilly, son oncle, l'avait fait succéder à son commandement de Poitou, Saintonge, Angoumois, pays d'Aunis, la Rochelle et îles *adjacentes*. » S. S.

Attenant et *joignant* sont du langage commun ou même familier. On ne s'en sert guère qu'en parlant de maisons, de jardins et autres possessions en terres, et ils semblent différer très-peu. Cependant *attenant* est plus usité et convient surtout quand il est question d'une chose considérée relativement à une autre principale, à laquelle elle *tient* comme accessoire. « Des bourgeois riches sont ensevelis dans l'église, tandis que les pauvres pourrissent dans le cimetière *attenant*. » VOLT. « Lorsque à la fin des séances le public quittait le *Lycée*, ce parti se rassemblait aussitôt dans le salon *attenant*. » LAH. « Sous le vieux toit de la maison *attenante* à la ferme, il vint se retirer avec sa femme et ses enfants. » MARM. Au contraire, la chose *joignante* peut ne pas faire partie, ne pas être dans la dépendance de celle à laquelle elle touche. « Myrtis ordonna qu'on lui bâtît un tombeau *joignant* le chemin le plus fréquenté. » LAF. « Saint-Germain, lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute *joignante*..., Louis XIV l'abandonna pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux. » S. S.

PRODIGE, MIRACLE, — MERVEILLE. Effet d'une puissance surnaturelle.

> Et quel temps fut jamais si fertile en *miracles*?
> Quand Dieu par plus d'effets montra-t-il son pouvoir?...
> Peuple ingrat! quoi! toujours les plus grandes *merveilles*
> Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles?
> Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le cours
> Des *prodiges* fameux accomplis en nos jours?
> RAC.

Pour ce qui concerne d'abord *prodige* et *miracle*, *prodige*, du latin *prodigium*, qui a le même sens, se dit spécialement en parlant de l'antiquité païenne, au lieu que *miracle*, du latin *miraculum*, chose à admirer, *miranda res*, est le mot dont on se sert proprement quand il est question de la religion chrétienne ou juive. Au point de vue moderne, c'est-à-dire chrétien, les *prodiges* sont des prestiges, des tromperies, des œuvres du malin esprit, d'autant plus que les anciens non-seulement regardaient comme des *prodiges* des faits naturels ou imaginaires, mais encore leur attribuaient faussement une signification prophétique; les *miracles*, au contraire, sont véritables, authentiques, réellement opérés par l'intervention de Dieu. « *Et la première bête fit de grands prodiges* (*Apocalypse*) : *elle*, c'est-à-dire la philosophie et la magie. Tous les écrits d'Iamblique, de Porphyre et des autres, tant estimés de Julien, sont pleins de ces prestiges trompeurs, que le peuple prenait pour des *miracles*. » BOSS. « Ajouter foi trop légèrement aux *prodiges*, c'est ébranler sans le vouloir les fondements de la croyance que l'on doit aux vrais *miracles* rapportés dans les livre saints. » D'AL. « Les *miracles* de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais, qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux *prodiges*. » VOLT. « Ces vrais *miracles* sont assez nombreux.... Mais c'était une impiété et une folie de vouloir soutenir ces *prodiges*, que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes. » ID.

Toutefois cette différence n'est pas toujours observée. *Prodige* se prend bien aussi dans le sens d'une manifestation réelle de la puissance divine. Mais dans ce cas même il ne laisse pas de se distinguer encore de *miracle*. Le *prodige*, de *pro agere*, agir ou faire au dehors, devant, au loin, *pro*duire, mettre au jour, donner en spectacle, est un *miracle* éclatant, public, solennel, qui se montre à beaucoup de regards, et qui d'ordinaire consiste dans un grand phénomène de la nature, propre à être vu de tout le monde. « C'est ainsi que parla Moïse, quand il vit l'éclatant *miracle* que Dieu, par son ministère, avait opéré, divisant les eaux de la mer Rouge.... Saisi d'étonnement à la vue du *prodige*, il s'écrie que Dieu est magnifique dans sa sainteté. » BOURD. « La sainteté d'un grand est le chef-d'œuvre de la grâce; la sainteté d'un roi en est le *miracle*; celle du plus grand et du plus absolu des rois en sera le *prodige*. » ID. « Le grand *miracle* de la mort de Jésus-Christ est la conversion d'un pécheur mourant; et cependant il n'est point de pécheur qui ne se promette le même *prodige* en ce dernier moment. » MASS. « Dieu rend témoignage à la doctrine de Jésus-Christ par tant de signes, par tant de *miracles*, par tant de *prodiges*. » BOSS. « Tout ce qui s'est fait sous le règne de Louis XIV tient beaucoup du *miracle* et du *prodige*. » BOIL. — *Prodige* l'emporte donc sur *miracle*, sinon en force ou en valeur, du moins en étendue. On dit une grandeur *prodigieuse*, et une guérison *miraculeuse*. *Prodigieusement* signifie beaucoup, et *miraculeusement* par *miracle*, d'une manière divine, *divinitus*. Un homme est un *prodige* d'érudition; une femme, un *miracle* de beauté : c'est par la quantité que se recommande l'un, et par la qualité que brille l'autre.

Quant aux *merveilles* (de *mirabilia*, choses qui tiennent de ce qui est admirable), ce sont des espèces de *miracles* ou de *prodiges*. *Merveille* est comme un diminutif de *miracle*, et plus encore de *prodige*. « Les incrédules disent qu'il n'est pas possible que Dieu ait fait de plus grands *miracles* pour établir la religion juive que pour établir le christianisme.... Selon eux, il est indigne de Dieu de ne fortifier son second culte que par de petites *merveilles*, après qu'il a fondé le premier sur les plus grands *prodiges*. » VOLT. — D'autre part, *merveille* n'exprime pas, comme *prodige* et *miracle*, le fait, l'action, un

événement, quelque chose d'accidentel et de passager, mais le résultat ou quelque chose de permanent. Dieu a rendu témoignage à la doctrine de Jésus-Christ par des *miracles* et des *prodiges* (Boss.); nos yeux sont accoutumés au cours du soleil et à toutes les autres *merveilles* de la nature (Mass.). On est témoin d'un *prodige* ou d'un *miracle;* on contemple une *merveille*, l'une des sept *merveilles* du monde, on raconte des *merveilles* d'un pays. « Hérode, instruit des *merveilles* qu'on publiait de Jésus-Christ, s'attend à lui voir opérer des *prodiges*. » Mass.

Dans l'antiquité païenne, surtout à l'époque de la plus grande ignorance, les *prodiges* étaient, dit-on, très-fréquents; ils ont cessé ou on les a réduits à des faits naturels, à mesure que la science, faisant des progrès, a rendu les hommes moins crédules et plus instruits des lois qui président à la production des phénomènes les plus capables d'effrayer, tels que le tonnerre, les éclipses, les apparitions de comètes et les aurores boréales. Depuis l'établissement définitif du christianisme, les *miracles*, c'est-à-dire les *prodiges* particuliers, opérés dans une maison ou une église, devant quelques témoins, comme la guérison surnaturelle d'un malade et la résurrection d'un mort, sont devenus rares tout au moins. Mais il reste pour objet à l'admiration humaine les *merveilles* de la création ou de la nature, et les *merveilles* de l'art ou de l'industrie.

PRODIGUE, DISSIPATEUR; — DÉPENSIER. Qui ne tient pas assez à l'argent, qui en fait un usage peu ou mal mesuré.

Prodigue, de *pro agere*, pousser en avant, loin, trop loin, marque l'excès; *dissipateur*, de *dissipare*, répandre çà et là, disperser, exprime le gaspillage. Le *prodigue* dépense trop ou plus qu'il ne faut; le *dissipateur* dépense mal ou autrement qu'il ne faut: l'un fait d'énormes dépenses, l'autre fait de folles dépenses.

Le *prodigue* pèche sous le rapport de la quantité, il est trop libéral, il ne sait pas se retenir. « D'une humeur serrée et épargnante, l'ambitieux devient libéral, *prodigue* même, tout est inondé de ses dons. » Mass.

CATON.

« Moi avare! j'étais bon ménager; je ne voulais laisser rien perdre; mais je ne dépensais que trop!

RHADAMANTE.

« Ho! voilà le langage de l'avarice, qui croit toujours être *prodigue*. » Fén.

« La marquise de Créqui était la femme la plus *prodigue* aux pauvres et la plus avare pour elle-même. » S. S. « Le roi donna à Mme de Warens une pension de quinze cents livres, ce qui était beaucoup pour un prince aussi peu *prodigue*. » J. J. Mais le *dissipateur* pèche sous le rapport de l'application ou de la manière, il est désordonné, extravagant, dans ses entreprises, dans la disposition de sa fortune. « Le mondain ne sait pas si ses héritiers seront des sages ou des *dissipateurs*. » Bourd. « Ses parents ont été éblouis de cette somme (une dot de cent mille écus) : ils sont avares; mais en même temps on leur a donné la plus folle, la plus *dissipatrice*, la plus ceci, la plus cela, qu'il est possible d'imaginer. » Sév. « La famille de cette femme l'a fait interdire comme folle; et son fils, qui est un *dissipateur*, a donné sa maison pour moitié de ce qu'elle vaut. » Regn. « Son économe était un *dissipateur*.... Il faisait des entreprises continuelles en choses où il n'entendait rien. » J. J. « Pétrone ne passait pas pour un débauché et un *dissipateur* comme ceux qui se ruinent par des débauches folles et sans goût. » Roll.

Un prince qui, dans ses largesses, passe les bornes est *prodigue;* un jeune étourdi qui jette tout par les fenêtres est *dissipateur*. La destination donnée par le *prodigue* à ce dont il est maître est peut-être excellente; seulement il va trop loin : un général est *prodigue* du sang de ses soldats. D'un autre côté, le *dissipateur* ne fait peut-être que de petites dépenses; seulement il les fait à tort et à travers, inconsidérément, indiscrètement. Il faudrait apprendre au *prodigue* l'épargne, au *dissipateur* l'économie; il faudrait accoutumer l'un à se modérer, l'autre à se régler.

L'idée propre de *prodigue* étant celle d'excès, et l'excès pouvant avoir lieu dans le bien comme dans le mal, *prodigue* se prend quelquefois en bonne part : on dit, en forme de louange, *prodigue* de ses soins, de ses services, de son sang, de sa vie, etc. « Cet homme est *prodigue* de son bien pour soulager les malheureux. » Acad. Mais comme *dissipateur* implique l'idée de désordre, il signifie toujours quelque chose de répréhensible.

Enfin, on détermine quelquefois de quoi on est *prodigue;* on ne dit jamais de quoi on est *dissipateur*. « Également avides et *dissipateurs*, et non moins *prodigues* du bien d'autrui que du leur, les courtisans de Néron n'avaient conservé, au lieu de terres et de revenus, que les instruments ou les vices qui avaient acquis et consumé tout cela. » J. J.

Dépensier indique par sa terminaison, ainsi que les mots *tracassier*, *tripotier*, *minaudier*, un goût ou un penchant petit, peu noble, une habitude peu relevée, une sorte de métier. Il se dit proprement de l'humeur, et, dans tous les cas, il impute un défaut vulgaire, qui se trouve chez des personnes de bas étage ou dont on fait peu de cas. « Le président Rose avait marié sa fille à un grave magistrat, qui venait quelquefois lui faire de longues plaintes de l'humeur frivole et *dépensière* de sa femme. » D'Al. « Malheureusement, Thérèse est peu entendue en économie à tous égards, peu soigneuse et fort *dépensière*. » J. J. « Avec l'air noble et de l'esprit, le prince d'Harcourt avait tout à fait celui d'un comédien de campagne. Grand menteur, grand libertin d'esprit et de corps, grand *dépensier* en tout, grand escroc avec effronterie, et d'une crapule obscure qui l'anéantit toute sa vie. » S. S.

PROFANATION, SACRILÉGE. Attentat contre les choses de la religion.

La *profanation*, c'est-à-dire l'action d'un *profane*, d'un homme qui est devant le temple, *pro fano*, hors du temple, et qui se permet d'y

entrer, quoique n'étant pas initié, consiste proprement à ne pas respecter le lieu saint, à le souiller de sa présence. Le *sacrilége*, de *sacra legere*, voler les choses sacrées, est primitivement le crime de ceux qui dépouillent les temples.

Par suite, la *profanation* est en général moins grave que le *sacrilége*. Ce peut être une simple irrévérence ou un blasphème qui échappe; elle peut avoir lieu par ignorance, par inattention, par oubli. « Si Jésus-Christ monte à Jérusalem au jour de fête, c'est pour y venger l'honneur de son père, outragé dans les *profanations* et les irrévérences du lieu saint. » MASS. « Que peuvent penser les hérétiques, quand ils sont témoins de la manière dont nous assistons à l'auguste sacrifice du corps de Jésus-Christ? Cela seul ne leur fait-il pas douter s'il ne leur est pas plus avantageux de ne point croire du tout cette réalité que de se rendre coupables de telles *profanations?*... Ils voient les scandaleuses irrévérences qui se commettent dans nos églises.... » BOURD. « Jean Deslyons, docteur de Sorbonne, voulut prouver que les réjouissances à la fête des rois sont des *profanations*. » VOLT. « C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts. Nous en faisons les instruments de notre fortune : c'est une *profanation*. » ID. « L'usage des paroles de l'Écriture pour des pratiques superstitieuses est une *profanation*. » ACAD. — Mais le *sacrilége* implique toujours une intention criminelle, c'est une entreprise volontairement impie, comme, par exemple, l'action de briser les autels ou les images sacrées, de fouler aux pieds la sainte hostie, d'outrager les ministres de Dieu. Être puni du crime de *sacrilége* (MONTESQ.). « Suivant saint Optat, des hérétiques avaient commis un *sacrilége* en jetant aux chiens l'Eucharistie, le corps de Jésus-Christ. » BOSS. « Disons à nos adversaires (les protestants) : pourquoi vous êtes-vous séparés? Pour éviter, à ce que vous dites, les abus qui étaient dans l'Église, vous n'avez pas craint de tomber dans le plus horrible de tous les abus, qui est le *sacrilége* du schisme. » ID.

Dans son *Commentaire sur le livre des délits et des peines*, Voltaire, ayant parlé d'abord des punitions infligées aux blasphémateurs, ajoute : « Mais pour des *profanations* plus grandes qu'on appelle *sacriléges*, nos collections de jurisprudence criminelle ne parlent que du vol fait dans les églises. Elles ne s'expliquent pas sur les impiétés publiques. » Et parmi ces impiétés il cite l'insulte faite à une image sacrée. Massillon distingue deux sortes de communions indignes, qu'il appelle, les unes des *profanations*, les autres des *sacriléges*. C'est une *profanation* de s'approcher de la sainte table avec un cœur impénitent, mal préparé, sans toutefois que la conscience reproche ni dissimulation ni feinte; mais c'est un *sacrilége* de venir, par une hypocrisie détestable, de sang-froid et le sachant, fouler aux pieds le sang de l'alliance. « L'apôtre a traité de *profanateurs* et de *sacriléges* ceux qui communient indignement. » BOURD. « Connaître le vrai Dieu, et l'outrager, c'est un *sacrilége*, une *profanation* digne de tous les anathèmes. » ID. « La piété mercenaire et intéressée est la plus criminelle et la plus abominable devant Dieu; car quelle *profanation* et quel *sacrilége* que d'abuser ainsi, non plus seulement des choses saintes, mais de la sainteté même! » ID. « Enivrons-nous, dit Balthasar, dans ces coupes sacrées d'où l'on a fait tant d'effusions au Dieu des Juifs! C'est ainsi que son intempérance le pousse jusqu'à la *profanation* et au *sacrilége*. » BOSS. « Le chrétien qui déshonore son propre corps est un *profanateur* et un *sacrilége*. » MASS.

Profanation, action de *profaner*, indique le fait pur, comme se passant; *sacrilége*, action d'un *sacrilége*, le représente en le qualifiant, comme criminel, et comme méritant ou trouvant punition. « Sous l'ancienne loi, un ministre qui aurait paru sans être revêtu des ornements prescrits aurait été regardé comme un *profanateur*, et peut-être lapidé comme un *sacrilége*. » MASS. « Les Phocéens s'avisèrent de labourer des terres consacrées à Apollon.... On dénonça les *profanateurs* aux amphictyons. L'affaire bien discutée, les Phocéens furent déclarés *sacriléges* et condamnés à une grosse amende. » ROLL. « Que dirai-je, où me tournerai-je pour arrêter ces *profanations?* Dirai-je que Dieu, pour punir les hommes de leurs *sacriléges* (dans l'usage du sacrement de pénitence) a résolu de fermer cette fontaine à ceux qui retombent? » BOSS. « Si la *profanation* des Écritures (par de fausses interprétations) est toujours un attentat plein de *sacrilége*, la *profanation* des prophéties est d'autant plus criminelle, que leur obscurité sainte devait être plus respectée. » ID.

Une autre différence, toute grammaticale, résulte de l'origine verbale de *profanation*. Ce mot se dit bien avec un complément qui sert à marquer par qui ou contre quoi est faite l'action de *profaner*. « Arrêter les *profanations* des hommes pervers. » BOSS. « Ne pas laisser les images exposées à la *profanation* des païens. » ID. La *profanation* des saints mystères (BOSS., MASS.), des choses saintes (BOURD.), des églises (BOSS.), des temples et des tombeaux (COND.). *Sacrilége*, au contraire, s'emploie toujours d'une manière absolue : être puni du crime de *sacrilége* (MONTESQ.), commettre un *sacrilége* (ACAD.).

PROIE, BUTIN. Ces deux mots sont synonymes quand ils expriment l'un et l'autre quelque chose de bon, d'utile, dont on s'empare de force.

Mais l'idée prédominante dans *proie* est celle de force, et dans *butin* celle de chose utile.

Proie, latin *præda*, de *prehendere*, prendre, ravir, marque violence, rapacité, destruction : la beauté est la *proie* du temps (J. J.), une maison est la *proie* des flammes (ACAD.). « L'avidité, croissant toujours avec la puissance, ne gardait plus de bornes ni de mesures : tout devenait la *proie* du plus fort. » ROLL. *Butin*, allemand *beute*, de *baten*, être avantageux, servir, ne donne primitivement d'autre idée que celle d'utilité, de quelque chose de bon qu'on recueille :

on appelle *butin* ce que l'abeille et la fourmi amassent pour leur provision.

Comme on voit au printemps la diligente abeille
Qui du *butin* des fleurs va composer son miel....
Boil.

D'ordinaire, *proie* se dit spécialement de ce que les animaux carnassiers ravissent à la chasse pour le dévorer, et on nomme particulièrement *butin* ce qui est comme le profit des soldats et des voleurs, leur capture, les dépouilles qu'ils ont enlevées. « Ayant fait un paquet de toutes les hardes de l'ivrogne dépouillé, le voleur l'emporta, fuyant comme un loup avec sa *proie*. Nous laisserons courir avec son *butin* cet homme qui était le même fou qui avait fait si grand'peur à Destin. » Scarr.

Mais, et *butin* s'emploie aussi en parlant des animaux ravissants, et *proie* s'applique quelquefois à ce que les soldats prennent sur l'ennemi.

Ce qui fait la différence alors, c'est que *proie* représente la prise, et *butin* l'objet pris, c'est que l'un appelle l'attention sur le combat, et l'autre sur ce qui en est le fruit : on se dispute une *proie*, on partage le *butin*, on est chargé de *butin*; une faible *proie* (Marm.) est incapable de se défendre, un faible *butin* est le contraire d'un riche *butin*. « La garnison de Madras tomba sur les Français qui venaient d'assiéger et de prendre la ville : on combattit de rue en rue; maisons, jardins, temples, furent autant de champs de bataille où les assaillants, chargés de *butin*, combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur *proie*. » Volt. « Jacob avait dit : Benjamin est un loup dévorant; au matin il déchirera sa *proie*, et le soir il partagera le *butin*. » J. J. « Maîtres de ce champ de carnage, on voyait les Espagnols dépouiller leur *proie*, et s'applaudir de leur *butin*. » Marm. « Ces soldats revenaient chargés d'un *butin* immense, lorsque quelques troupes de paysans armés à la hâte vinrent à leur rencontre avec si peu d'ordre, qu'ils pensèrent eux-mêmes être pris et devenir la *proie* de ceux à qui ils voulaient enlever leur *butin*. » Roll. « Mithridate dit à ses soldats qu'il les menait dans le pays du monde le plus fertile et le plus tempéré, rempli de villes riches et opulentes qui semblaient leur offrir un *butin* tout préparé : que l'Asie, livrée en *proie* à l'avarice insatiable des proconsuls, avait en horreur le nom romain. » Id. Ce qui est *proie* d'abord, quand il s'agit de s'en rendre maître, devient *butin* ensuite, quand il s'agit de le partager ou d'en disposer d'une manière quelconque. « Les deniers publics de Carthage devenaient la *proie* et le *butin* des principaux de la ville et des magistrats. » Roll.

En un mot, à *proie* s'attache uniquement ou surtout l'idée de violence et d'acharnement, et à *butin* uniquement ou surtout l'idée de profit, de bien conquis, de dépouilles. A la fureur, à l'animosité, à l'appétit féroce, il faut une *proie*, une victime; à l'homme intéressé, à l'homme qui veut augmenter son avoir en quelque genre que ce soit, et, par exemple, la somme de ses connaissances, que l'emploi d'une grande force, et même simplement de la force, soit ou ne soit pas nécessaire, il faut du *butin*. On poursuit une *proie*, on fait du *butin*.

PROMETTRE, S'ENGAGER, DONNER PAROLE. Dire, assurer, protester, qu'on donnera, qu'on dira ou qu'on fera quelque chose. « Je n'ai pas trouvé dans votre discours ce que vous nous *promettiez* autrefois.... Vous nous dites alors des choses que vous vous *engagiez* de faire avouer à votre docteur; et moi, je vous *donnai parole* que s'il en convenait je serais content de lui. » Boss.

D'abord, *promettre* est évidemment moins fort que *s'engager*. En *promettant* vous faites naître des espérances; en vous *engageant* vous donnez un droit. Celui qui a *promis* ne peut guère refuser; il est absolument impossible à celui qui *s'est engagé* de sortir des liens dans lesquels il se trouve pris. Aussi *s'engager* se met-il bien après *promettre* comme y ajoutant : « Le curé *promit* à Gustave Wasa et il *s'engagea* de prévenir et de mettre dans ses intérêts les principaux de ce diocèse. » Vert. On *promet* de toutes les manières, même en l'air, vaguement; on *s'engage* sérieusement, solennellement, par écrit, par serment, par vœu, par un traité; on fait des *promesses*, on contracte un *engagement*. Dans le *Festin de Pierre*, don Juan *promet* à Charlotte et à Mathurine de les épouser; mais dans l'*Avare*, Élise *s'est engagée* à épouser Valère, c'est-à-dire, suivant l'explication de l'auteur, qu'elle lui a signé une *promesse* de mariage. Et même, pour l'ordinaire, une femme *engagée* est plus que formellement *promise*, elle est mariée ou dans les liens du mariage. « Le peuple *s'engagea* par serment, et avec les plus affreuses imprécations, de ne jamais abroger cette loi. » Roll. « Cyrus demanda au roi (d'Arménie) s'il n'avait pas conclu un traité avec Astyage, si, par ce traité, il ne *s'était* pas *engagé* à lui payer un tribut. » Id. « Pour être vierge avec plus de mérite, sainte Geneviève voulut l'être par *engagement*, par vœu, par une profession solennelle. » Bourd.

Donner parole ou sa *parole* a la même force que *s'engager* : mais il la tire d'ailleurs. Comme la *parole* est purement verbale, non consacrée par un écrit, elle repose sur la loyauté de celui qui la donne; c'est un *engagement* d'honneur. Manquer à un *engagement* est un crime, et expose quelquefois à des poursuites; manquer de *parole* est une infamie. Cette expression convient surtout dans la bouche ou en parlant de rois, de personnages qui ont ou sont supposés avoir des sentiments nobles, généreux, chevaleresques.

J'ai *donné* ma *parole;*
Et si ma fille vient je consens qu'on l'immole.
(Agamemnon). Rac.

Neptune, par le fleuve aux dieux mêmes terrible,
M'a *donné* sa *parole*, et va l'exécuter. Id.

« Vénus fit tout son possible pour obliger l'Amour à *donner parole* qu'il renoncerait à Psyché. » Laf. « Les magistrats tirèrent *parole* de Régulus que, s'il ne pouvait rien obtenir des Romains, il reviendrait à Carthage reprendre ses fers. » Vert. « J'ai *donné* ma *parole*, dit Pyrrhus, de secourir les Tarentins, et je ne puis en honneur les abandonner. » Roll. « Philippe Auguste

entra à main armée dans les terres de Richard Cœur de Lion, comme si, par la détention de ce prince, il avait été délivré de la *parole* qu'il lui avait *donnée* en se séparant d'avec lui à Acre. » Boss. « François Ier avait *donné* sa *parole* à Charles-Quint de lui remettre la Bourgogne; promesse faite par faiblesse, faussée par raison; mais avec honte. Il en essuya le reproche de l'empereur. La loi de politique était pour François Ier; mais la loi de chevalerie était contre lui. » Volt.

PRONONCER, ARTICULER, PROFÉRER. Rendre ou exprimer par la voix des mots ou des paroles.

On les *prononce* en les *énonçant*, en les proposant, en les exposant, en les disant tout haut, devant le monde. On les *articule* en les prononçant de manière à en faire sentir les différents membres ou les jointures (*artus*), c'est-à-dire distinctement. On les *profère* en les produisant, ou, comme on dit aujourd'hui, en les émettant, en les tirant de soi et en les portant au dehors.

On *prononce* et on *articule* bien ou mal. On *prononce* bien, quand on parle comme il faut pour se faire bien entendre; comme il faut, c'est-à-dire avec des intonations convenables, naturelles, sans chanter, sans traîner, sans affectation, selon les règles de la prosodie et de l'usage. On *articule* bien, quand, au lieu de barbouiller, on marque les parties des mots et leurs liaisons entre elles; ce qui dépend beaucoup de l'organe lui-même, comme le prouve l'expression : voix bien ou mal *articulée* (Montesq.). — On ne *profère* pas bien ou mal; on *profère* ou on ne *profère* pas; ce mot est relatif, non pas à la manière, mais au fait. La grammaire peut enseigner comment on doit *prononcer* et *articuler*, la *prononciation* et l'*articulation*; elle n'apprend pas comment on doit *proférer*; on constate qu'une chose a été ou n'a pas été *proférée*.

On *prononce* avec grâce ou lourdement; on *articule* avec plus ou moins de netteté; on avoue avoir *proféré* telles ou telles paroles. Les mots mal *prononcés* sont désagréables à entendre; les mots mal *articulés* ne s'entendent point; dans les songes les lèvres s'agitent pour former des paroles que la langue engourdie ne peut *proférer* (Fén.). Il arrive quelquefois qu'on *prononce* mal, faute d'avoir vécu dans la capitale, ou fréquenté les personnes instruites et polies; qu'on *articule* mal, faute de dents; et qu'on ne peut *proférer* un seul mot, tant on est ému.

Par extension, *prononcer* signifie dire hautement, solennellement, en public, déclarer : *prononcer* un discours, un arrêt, des paroles sacramentales. « Moïse n'eut pas plutôt *prononcé* la parole de Dieu, que les eaux devinrent immobiles. » Bourd. *Articuler* signifie dire des choses, non pas vagues et incertaines, mais précises, positives. « M. de Cambrai veut-il être cru sur des allégations vagues et sur des discours en l'air, sans *articuler* ces doctrines que M. de Meaux, selon lui, n'ose ni avouer ni désavouer? » Boss. « Voilà la vérité devant Dieu et devant les hommes. Vous pouvez y ajouter des faits que j'ignore, mais tous ceux que je viens d'*articuler* sont essentiels. » Volt. « Mais vraiment il ne fallait pas de bien mûres délibérations pour apercevoir cela, car je vous l'avais bien *articulé*, et je m'étais assuré que vous m'entendiez fort bien. » J. J. *Proférer* signifie dire de son chef des choses qui sont généralement des méfaits, être l'auteur ou se rendre coupable par la parole de blasphèmes (Boss., J. J.), d'injures (Acad.), d'invectives (Volt.), de mensonges (Id.). « Un prince russe fut condamné à mort pour avoir *proféré* des paroles indécentes qui avaient du rapport à la personne de la czarine. » Montesq. — Avant de rien *prononcer* contre une personne accusée de calomnie, assurez-vous qu'on *articule* des faits qui témoignent évidemment qu'elle a *proféré* contre le prochain des impostures.

1° PROSCRIRE, BANNIR, EXILER; — 2° RELÉGUER, CONFINER. Ces mots font tous concevoir un acte de l'autorité qui contraint une personne de quitter sa patrie ou sa demeure ordinaire pour aller vivre ailleurs.

Mais *proscrire, bannir* et *exiler* sont relatifs au lieu d'où on oblige de sortir, tandis que *reléguer* et *confiner* le sont uniquement au lieu où on ordonne de rester désormais. On dit bien *proscrire, bannir* et *exiler* d'un pays. On n'emploie pas *reléguer* et *confiner* avec *de*, mais toujours avec *dans*, *en* ou *à*. « L'on a enfin *banni* la scolastique *de* toutes les chaires des grandes villes, et on l'a *reléguée dans* les bourgs et *dans* les villages. » Labr. « On ne croirait jamais que ce fût une peine d'être *exilé de* la Moscovie : cependant, dès qu'un grand est disgracié, on le *relègue en* Sibérie. » Montesq. *Proscrire, bannir* et *exiler*, c'est mettre hors du pays, avec défense d'y rentrer; *reléguer* et *confiner*, c'est envoyer ou placer un *proscrit*, un *banni* ou un *exilé* dans un lieu, avec défense d'en sortir.

1° *Proscrire, bannir, exiler.*

Proscrire vient du latin *proscribere*, dont le sens est le même, mais qui veut dire primitivement afficher, parce qu'à Rome on affichait les noms de ceux qui étaient compris dans une *proscription*. Ce mot est plus fort que ses deux synonymes. *Proscrire*, c'est, selon la valeur du mot en latin, *bannir* ou *exiler* sans aucune forme, violemment, en ennemi, en persécuteur, avec animosité, et, de plus, retrancher toutes les ressources qu'on pourrait trouver ailleurs, en signalant le *proscrit* à l'animadversion publique, en lui interdisant partout le feu et l'eau, en défendant de lui donner retraite. C'est en quelque sorte exterminer. « En qualité d'académicien, je condamnerais d'autorité, je *bannirais*, je *proscrirais*, peu s'en faut que je ne dise j'exterminerais de tout mon pouvoir ce *pouvoir prochain*. » Pasc. « Les chrétiens étant *proscrits* de tous les lieux, les terres, les mers, leurs proches, leur patrie, tout semblait leur refuser un asile. » Mass. « Au lieu d'apaiser cette guerre civile naissante, le parlement, où le parti des Guise dominait toujours, rendit plusieurs arrêts par lesquels il *proscrivait* les protestants, ordonnait à toutes les communautés de prendre les armes de poursuivre et de tuer tous les nova-

teurs. » VOLT. « Sylla avait poussé Marius hors de Rome, et après sa fuite il avait été *proscrit*, et sa tête mise à prix. » VERT. L'abbé de Saint-Pierre, qui avait été seulement exclu de l'Académie, sans que sa place fût déclarée vacante, n'était regardé par ses confrères « que comme un *exilé*, et non comme un *proscrit*. » D'AL. « Je fus *exilé* et *proscrit* de la Médie. » MONTESQ. « On sait comment les chrétiens ont été *exilés*, *proscrits*, enfermés dans des cachots. » BOURD. « Supposons que le pouvoir des maîtres fût employé à *bannir* la médisance de devant eux et à la *proscrire*. » ID.

Bannir vient de l'allemand *bann*, qui a signifié d'abord ce qui gênait la liberté d'un homme, puis un acte de justice qui privait de la liberté, qui excluait d'une communauté, ou imposait une amende. *Exiler* est dérivé du latin *ex salire*, sauter hors de. En conséquence, le *bannissement* est toujours le résultat d'une condamnation juridique; et l'*exil*, l'effet d'un ordre, et autrefois chez nous d'une lettre de cachet. On est *banni* par un acte de l'autorité judiciaire, et *exilé* par un acte de l'autorité souveraine ou royale.

Le *bannissement* est « une peine à laquelle on condamne les délinquants ou ceux qu'on veut faire passer pour tels. » VOLT. C'est une peine infamante ou prétendue telle qui suppose des fautes, des crimes, des délits réels ou imaginaires. « Tous les jours saint Paul est exposé aux insultes des séditions populaires, tous les jours traduit de tribunal en tribunal, fouetté, lapidé. Combien de travaux? combien de voyages? combien de *bannissements?* » BOURD. « Le duc de Lorraine avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna, par contumace, à la confiscation de ces terres et au *bannissement*. » VOLT. « Dans le procès de Fouquet, M. d'Ormesson a opiné au *bannissement* perpétuel et à la confiscation de ses biens au roi. » SÉV. « Nul délit de la part des jésuites sur lequel on pût fonder le *bannissement* du plus obscur particulier. » S. S. « Cicéron plaida pour Sextius, que l'on voulait faire *bannir*. » ROLL. « Dans Athènes et à Rome, le *bannissement* était une sorte de peine capitale. » LAH. « Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès; il est *banni* de Rome par un décret solennel. » VERT. « Marius dit qu'ayant été *banni* par un décret public, il en fallait un autre qui autorisât son retour. » ID. — L'*exil*, au contraire, n'emporte aucune idée de déshonneur, et c'est pourquoi on dit bien un *exil* volontaire, et *s'exiler* volontairement (FÉN.) : c'est seulement la suite d'une disgrâce encourue, d'une conduite qui a déplu au maître. « On vient d'*exiler* un conseiller de notre parlement, parce qu'il a prêté sa plume à coucher les remontrances que le corps a cru devoir faire au roi. » MONTESQ. « Sous Richelieu, les meilleurs officiers étaient suspects, emprisonnés ou *exilés*. » VOLT. « Moïse goûta les opprobres de Jésus-Christ dans sa fuite précipitée et dans son *exil* de quarante ans. » BOSS. « Le marquis de Villeroi a eu ordre de se retirer de la cour pour sa mauvaise conduite.... C'est à Lyon qu'il est *exilé*. » SÉV. « La cour, qui plaît tant aux ambitieux, n'était pour Horace qu'un *exil* et une prison. » ROLL. « Le sénat, craignant que la présence de Scipion Nasica n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner, et on l'envoya en Asie avec une commission apparente qui cachait un véritable *exil*. » VERT.

« Les rois furent *bannis* de Rome; mais les Tarquins chassés trouvèrent des défenseurs : les rois voisins regardèrent leur *bannissement* comme une injure faite à tous les rois. » BOSS. « Mme Le Féron a été jugée; elle est *bannie* de la vicomté de Paris : cela valait bien la peine de la déshonorer. » SÉV. « Tu me chasses sans pitié, ô Julie, tu me *bannis* avec opprobre. » J. J. Mais on dira proprement qu'Ovide fut *exilé* par Auguste (ROLL.), et Dion par Denys (FÉN.).—Nos anciens parlements qui *bannissaient* jusqu'aux ministres concussionnaires, et qui avaient *banni* Mazarin, furent plus d'une fois *exilés* par le roi à Pontoise et dans d'autres villes de France (VOLT.). — Le *bannissement* est honteux (BOSS.) : il imprime une tache. On plaint l'*exilé* comme éloigné et privé de sa patrie : les larmes de l'*exil* (BOSS.).

2° *Reléguer*, *confiner*. Enjoindre à quelqu'un dont on redoute la présence, à un coupable, à un exilé, d'aller résider dans tel lieu qu'on lui assigne.

Reléguer vient du latin *relegare*, envoyer dans un lieu écarté, au loin. *Confiner* est formé du latin *cum*, avec, et de *finis*, limite : il signifie entourer de limites de tous côtés, renfermer, claquemurer. On *relègue* en envoyant loin de soi; on *confine* en emprisonnant. — On *relègue* ceux dont on veut l'éloignement. « Périandre prit le parti d'éloigner son fils de ses yeux : il le *relégua* à Corcyre. » FÉN. « Fénelon ne fit le *Télémaque* que lorsqu'il fut *relégué* dans son archevêché de Cambrai. » VOLT. « Pompée prit un grand nombre des pirates; et, au lieu de les faire mourir, il les *relégua* dans le fond des terres, et dans des lieux éloignés des bords de la mer. » VERT. « Un lépreux est chassé de sa maison et *relégué* dans un endroit particulier. » MONTESQ. « Le couguar était un fléau pour la colonie; mais peu à peu on l'a chassé, détruit et *relégué* loin des habitations. » BUFF. Mais on *confine* ceux qu'on veut faire garder à l'étroit, qu'on ne veut pas laisser échapper. J. J. Rousseau se plaint que ses ennemis veulent le *confiner* dans une habitation tout à fait isolée. « Joseph avait été *confiné* dans une prison. » BOURD. « On déposa le patriarche; on le *confina* pour le reste de ses jours dans un cloître. » VOLT. « Les Lorrains avaient déjà résolu la reine à *confiner* le roi de Navarre dans une prison perpétuelle. » BOSS. « Il est impossible que dans cette vue l'homme ne considère la terre tout entière comme un cachot où il se trouve *confiné*. » NIC. — « Le czar découvrit une grande conspiration. Plusieurs personnes furent *reléguées* en Sibérie, d'autres *confinées* en diverses prisons. » S. S.

De même, au figuré, ce qui est *relégué* est tenu loin, n'a pas le pouvoir d'approcher; et ce qui est *confiné* se trouve renfermé dans des limites infranchissables, et n'a pas le pouvoir d'en sor-

tir. « La trop grande chaleur tenait les eaux et les matières volatiles *reléguées* et suspendues dans l'atmosphère. » BUFF. « Ces éléphants sont demeurés *confinés* dans l'Amérique septentrionale et n'ont pu franchir les hautes montagnes qui sont au sud de l'isthme de Panama. » ID. — « Pour obtenir un homme solitaire dans la société, il faut ou qu'une certaine philosophie morose le *relègue* dans la solitude, ou que certaines idées religieuses le *confinent* dans une cellule. » RIV.

PROSTERNATION, PROSTERNEMENT, PROSTRATION. Posture d'un homme incliné ou baissé jusqu'à terre.

Prosternation et *prosternement* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 174. L'un signifie l'action de prendre cette posture, l'autre l'état où on est dans cette posture.

Prostration a la même racine, le verbe *prosterner*, latin *prosternere*. Néanmoins, comme il a été formé, non du français, ainsi que les deux premiers mots, mais du latin, du participe *prostratus*, d'où *prostratio* dans le langage de l'Église, il ne s'emploie qu'en parlant du culte pour désigner une marque d'honneur réservée à la divinité, un hommage d'adoration. Et c'est aussi à sa dérivation visiblement latine que *prostration*, à la différence de ses deux synonymes, doit d'être usité en termes de médecine.

La *prosternation* et le *prosternement* sont d'ordinaire des révérences, des témoignages de respect dont on use envers des hommes. Beaumarchais dit d'un brigand qu'il avait renversé et qui s'était un peu relevé sur les genoux pour le supplier : « Je coupai sa ceinture par derrière, acte que sa *prosternation* rendait très-facile. » « Un prince est-il payé de ses peines par toutes les *prosternations* des courtisans? » LABR. « Cyrus avait été nourri à l'ombre du trône parmi les soumissions et les *prosternements* des gens de cour. » ROLL. « Comment les autres corps de l'État pourraient-ils paraître devant le roi? Il n'y a plus que le *prosternement* et le visage contre terre qui pussent être leur posture. » S. S.

Mais les *prostrations* sont exclusivement des démonstrations de piété; Dieu seul en est et en doit être l'objet. « Le culte extérieur est double. Il y a celui de la parole; il y a celui de tout le corps, qui comprend les génuflexions, les *prostrations*, et les autres actions et cérémonies extérieures qui marquent du respect. » BOSS. « On avait préparé à l'ambassadeur turc un cabinet avec un tapis pour l'heure de sa prière. Nous la lui vîmes faire très-dévotement avec leurs *prostrations* et toutes leurs façons. » S. S.

PROVOQUER, HARCELER, AGACER. Exciter quelqu'un en l'attaquant, en se mettant après lui.

Provoquer, latin *provocare*, est de tous les styles, et a rapport à un but : on *provoque* une personne à se venger ou on *provoque* sa vengeance, on la *provoque* au combat ou à se battre. *Harceler* et *agacer*, sans être précisément familiers, ne s'emploient guère que dans le langage commun, et ils expriment une action d'une manière absolue, sans indiquer où elle tend : on ne dit pas *harceler* ni *agacer* à une chose ou à faire une chose, non plus que *harceler* et *agacer* dans une personne tel sentiment, comme sa vengeance, sa colère ou sa jalousie.

Harceler, écrit aussi d'abord *herseler*, c'est provoquer par de fréquentes attaques, en inquiétant sans cesse; comme la *herse* par ses divers rangs de dents tourmente la terre sur laquelle on la passe et repasse. Un débiteur est *harcelé* par ses créanciers (DEST.), un avocat par un client, qui veut en obtenir un mémoire (BEAUM.) « Jugurtha, après avoir *harcelé* quelque temps Adherbal sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprisa enfin sa faiblesse. » VERT. « L'albatros paraît n'être que sur la défensive avec les mouettes, qui, toujours hargneuses et voraces, l'inquiètent et le *harcèlent*. » BUFF. « La pie voit-elle approcher une corneille, elle vole aussitôt à sa rencontre, la *harcèle* et la poursuit sans relâche et avec de grands cris. » ID. « J'étais en France, *harcelé*, ballotté, persécuté par des gens de lettres et par des bigots. Je me trouve ici tranquille. » VOLT. « J'avais d'autres chagrins, qui n'avaient pour cause que le désir de m'arracher de ma solitude, à force de m'y tourmenter. Ceux-ci me venaient de la part de Diderot, qui, depuis mon établissement à l'Hermitage, n'avait cessé de m'y *harceler*. » J. J. « Toujours *harcelé*, toujours souffrant, accablé d'ennuis. » ID. « Des jeunes gens suivent amoureusement un masque, le prenant pour la plus belle femme du monde, et le *harcèlent* jusqu'à ce qu'ils l'obligent de se découvrir, et de leur faire voir qu'il est un petit homme avec de la barbe et un visage noir. » VAUV. « Celui qui fut le premier en butte aux traits de Piron, et qu'il continua de *harceler* jusqu'au dernier moment, peut-être d'autant plus qu'il ne put jamais attirer son attention, c'est Voltaire. » LAH.

Agacer a certainement du rapport avec *acus*, aiguille, pointe, et signifie provoquer quelque chose de petit ou par quelque chose de petit, picoter, ou bien il annonce quelque chose de peu fâcheux, de léger, de folâtre. Une femme *agace* un homme par des œillades, des souris, des manières attrayantes. « Ces jeunes créatures étaient si folles ce matin, qu'elles se battaient : Mlle du Plessis *agaçait* ma fille, ma fille la battait; c'était la plus plaisante chose du monde. » SÉV. « Je voudrais qu'on eût soin de faire causer les jeunes filles, qu'on les *agaçât* pour les exercer à parler aisément, pour les rendre vives à la riposte. » J. J. « On les *agaça* (de jeunes filles); elles s'égayèrent. La laideur n'exclut pas les grâces; je leur en trouvai. » ID. « La petite malice avec laquelle vous êtes venue *agacer* un pauvre barbon. » ID. « Une dame espagnole *agaçait* un étranger à la promenade. » LES.

Il se croit à l'abri de nos séductions.
Une belle paraît, lui sourit et l'*agace*,
Crac... ; au premier assaut elle emporte la place.
DEST.

« C'est un petit spectacle de voir les fauvettes s'égayer, s'*agacer* et se poursuivre; leurs attaques sont légères, et ces combats innocents se terminent toujours par quelques chansons. » BUFF.

Le chat était souvent *agacé* par l'oiseau :
L'un s'escrimait du bec; l'autre jouait des pattes....
Jamais en vrai combat le jeu ne se tournait. LAF.

Un fâcheux, par ses continuelles importunités, et un solliciteur par ses instances, vous *harcèlent;* ils ne vous laissent pas un instant respirer. On vous *agace* par des malices, par des traits piquants; c'est un jeu.

PUANTEUR, INFECTION, — FÉTIDITÉ. Mauvaise odeur.

Puanteur exprime cette idée sans aucun accessoire. *Infection*, du latin *inficere*, imprégner, corrompre, désigne la mauvaise odeur d'un corps corrompu, laquelle est propre à communiquer la corruption. La *puanteur* peut résulter d'un objet à l'état naturel, de la saleté, de la stagnation des eaux, de la combustion de certains corps, et n'être mauvaise qu'en ce qu'elle est forte et désagréable; l'*infection* s'exhale d'un corps en putréfaction ou chargé de principes délétères, et c'est toujours une odeur mauvaise en ce sens qu'elle est funeste ou malfaisante. La *puanteur* offense l'odorat; l'*infection* empeste, attaque la santé.

Ce qui est *puant* sent bien mauvais, soulève et fait bondir le cœur. « Le même mouvement, dit saint Augustin, fait exhaler la *puanteur* de la boue et la bonne odeur des parfums. » Boss. « Ces hommes étaient fort sales : il n'y avait dans tout le pays rien de *puant* ni de malpropre que l'ordure de leur nez, et ils n'avaient point d'horreur de la manger. » FÉN. « Les embarras, les incommodités, la *puanteur*, qui résultent de sept étages établis les uns sur les autres. » VOLT. « N'est-il pas bien agréable à l'Être des êtres de brûler sur une pierre des boyaux et des pieds d'animaux? Qu'en peut-il résulter, qu'une *puanteur* insupportable? » ID. Mais ce qui est *infect* est dangereux, il faut le fuir. « La plupart des geôles en Europe sont des cloaques d'*infection* qui répandent les maladies et la mort. » VOLT. « La plus grande partie des blessés mourut par l'*infection* de tant de chevaux tués. » ID. « Une âme qui retombe après sa conversion n'est plus qu'un sépulcre plein d'*infection;* elle n'exhale plus qu'une odeur de mort fatale à tous ceux qui l'approchent. » MASS. « Des maladies se mirent dans le camp par l'*infection* des corps morts dont toute la campagne était couverte. » ROLL. « Des maladies mortelles, causées par l'*infection* des eaux bourbeuses. » ID.

L'idée de contagion est si particulière à *infection*, que ce mot signifie quelquefois le venin, la matière pestilente, tandis que *puanteur* se dit de l'odeur qui en sort. « On a beau blanchir le sépulcre plein de pourriture et d'*infection*, la *puanteur* se répand. » MASS. « Il faut voir sortir de votre cœur toute cette *infection;* il en faut sentir toute la *puanteur*. » FÉN. « On se pare de modestie et d'innocence, tandis que le dedans est plein d'*infection* et de *puanteur*. » MASS.

Quant au degré, *infection* dit évidemment plus que *puanteur;* aussi l'*infection* a-t-elle pu être définie une grande *puanteur*. « La reine tomba malade d'une maladie qui la rendait si *puante* et si *infecte* que ses femmes n'osaient approcher d'elle pour la servir. » FÉN.

Et quant à la noblesse, *infection*, venant seul du latin, convient mieux pour le style élevé et figuré : l'*infection* de votre cœur (FÉN.), de son âme (MASS.). « Saint Victor ne connaît pas de cachot plus rempli d'ordures que le monde, par l'*infection* de tant de péchés. » Boss. « Tout se sent de l'*infection* de nos dérèglements et de nos exemples. » MASS. « Les sociétés populaires étaient les cloaques de la population, d'où l'*infection* et la mort se répandaient dans toutes nos provinces. » LAH.

Fétidité et *fétide* sont des mots empruntés du latin et introduits dans notre langue au XVIII[e] siècle pour l'usage des sciences naturelles : ils expriment la *puanteur* propre et inhérente à certains animaux ou à certains corps. « L'odeur du putois est si *fétide* qu'on l'a d'abord distingué et dénommé par là. » BUFF. « Des marécages couverts de plantes aquatiques et *fétides*. » ID.

PUBLICAIN, — FINANCIER, PARTISAN, TRAITANT, MALTÔTIER. Noms divers donnés autrefois aux receveurs des impôts.

Publicain, latin *publicanus*, doit être mis avant tous les autres; car c'est le seul qui s'applique proprement, d'abord à l'antiquité latine, puis par extension à l'antiquité grecque. « Les *publicains* ou receveurs d'impôts étaient fort odieux au peuple juif. Jésus-Christ met ensemble les femmes de mauvaise vie et les *publicains*. » FÉN. Saint Mathieu avait été *publicain* (BOURD.). Les *publicains* appartenaient à l'ordre des chevaliers, et ils prenaient à ferme les revenus de l'État (MONTESQ.). Dans son *Histoire romaine*, Rollin a consacré un article aux *publicains*, chargés du recouvrement des deniers publics, et qui répondaient à ce qu'on a appelé chez nous fermiers généraux, receveurs généraux. Labruyère se sert aussi de ce mot en parlant des Grecs. « Homère est encore et sera toujours : les receveurs des droits, les *publicains* ne sont plus, ont-ils été? Leur patrie, leurs noms sont-ils connus? » — Quand ce mot se dit par rapport aux temps modernes, ce qui arrive quelquefois, il se prend toujours en mauvaise part, il emporte l'idée d'avidité et d'extorsion. « N'avez-vous point été frappés de l'énergie avec laquelle l'*Antifinancier* peint la misère du peuple et les vexations des *publicains?* » VOLT. « Cette égalité serait tout à fait détruite, si les *publicains* étaient autorisés à vexer impunément les peuples. » COND.

Des quatre mots suivants *financier* est le plus noble, et *maltôtier* le plus bas. « Si vous en croyez des personnes aigries l'une contre l'autre, et que la passion domine, l'homme docte est un savantasse, le *financier* un *maltôtier*. » LABR. *Financier* est aussi plus général que ses synonymes, et plus relatif à la théorie, à la science. C'est la dénomination honorable de tous ceux qui prennent part aux finances, à l'administration des deniers publics. Les *financiers* forment un ordre dans l'État. « Si vous autorisez le luxe, les gentilshommes voudront être comme les seigneurs; les *financiers* surpasseront les seigneurs

mêmes ; et tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des *financiers*. » Fén.

> Interrogeons marchands, *financiers*, gens de guerre,
> Courtisans, magistrats. Boil.

« Il n'y a pas encore longtemps que les *financiers* ne voyaient que des protecteurs dans les gens de condition, dont ils sont aujourd'hui les rivaux. » Ducl. « Avant le système de Law, il n'y avait que quelques *financiers* qui eussent des idées nettes de tout ce qui concerne les espèces, le crédit public..... » Volt.

DAVID.

« Comment veux-tu que j'aie amassé un trésor dans un aussi petit pays qui n'a jamais fait le moindre commerce? »

JOAS.

« Je n'en sais rien, je ne suis pas *financier*. » Id.

Les *partisans* et les *traitants* ont été chez nous ce qu'étaient les *publicains* chez les anciens, les fermiers de l'impôt, des gens avec lesquels les ministres passaient des marchés pour le recouvrement des revenus publics, et auxquels ils demandaient quelquefois des avances dans les besoins pressants de l'État.

Seulement les *partisans* étaient en grand, et les *traitants* en sous-ordre. Suivant Étienne Pasquier, *partisan*, dans cette acception, fut inventé sous Henri III, et on le trouve défini dans les anciens dictionnaires, celui qui fait des *partis*, des offres aux rois ou aux princes pour la levée des impôts. Le *traitant* traite ou fait des traités pour des portions moins considérables, pour la rentrée des droits d'un petit pays ; c'est plutôt un sous-fermier qu'un fermier principal ou général, un agent, un employé, qu'un grand entrepreneur. — Au mot de *partisan* s'attache l'idée d'énormes richesses gagnées illicitement. « N'approfondissez pas la fortune des *partisans*. » Labr. « On achète à deniers comptants, comme une métairie, la splendeur des *partisans*. » Id. « Y a-t-il eu dans la Grèce des *partisans*? Que sont devenus ces importants personnages qui méprisaient Homère, qui ne lui rendaient pas le salut ? » Id. « Il semble qu'il ait à sa disposition la bourse d'un *partisan*. » Les.

VALÈRE.

> Ce fameux *partisan*, par exemple, pourquoi....
> (Ne le prendriez-vous pas pour gendre)?

MADAME GROGNAC.

> Il est trop riche.......................................
> Gagne-t-on en cinq ans un million sans crime?
> Regn.

> Laissez-moi carpe devenir :
> Je serai par vous repêchée;
> Quelque gros *partisan* m'achètera bien cher.
> (Le petit poisson et le pêcheur). Laf.

Traitant a bien aussi ce sens défavorable, mais à un moins haut degré, et il se rapporte à un moindre personnage. Racine écrit à son fils : « Ménagez cet argent, et souvenez-vous que vous n'êtes pas le fils d'un *traitant*, ni d'un premier valet de garde-robe. » Dans le prologue des *Ménechmes* de Regnard, Plaute dit à Apollon :

> Et si j'avais à reprendre naissance,
> J'aimerais mieux être portier
> D'un *traitant* ou d'un sous-fermier,
> Que Mignon de votre Excellence.

« Le roi enrichissait une armée infinie de *traitants* et d'employés à ces divers genres d'impôts. » S. S.

Maltôtier et *maltôte* viennent de *male tollere*, mal *tollir*, comme on a dit autrefois, lever (un impôt) à tort, indûment. *Maltôtier* est une expression de dédain ; il désigne les plus petites gens occupés à la perception des impôts. « Il l'avait vue à Paris, où elle était soudoyée par un *maltôtier*, et l'avait soufflée à l'homme d'affaires. » Les. « Pleineuf était Berthelot, c'est-à-dire de ces gens du plus bas peuple, qui s'enrichissent en le dévorant, et qui, des plus abjectes commissions des fermes, arrivent peu à peu, à force de travail et de talents, aux premiers étages des *maltôtiers* et des financiers par la suite. » S. S. « Ah ! fi, m'amour ! ne parlons point d'impôt : c'est quelque nouveau venu de *maltôtier* qui vous a soufflé cet avis-là. » (Proserpine à Pluton dans la *Descente d'Arlequin aux enfers*). Regn. « On obligea tous les nobles (1696) à faire enregistrer leurs armoiries. Des *maltôtiers* traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. » Volt. Du reste, si le *maltôtier* est méprisable par la bassesse de sa condition, ses vexations sont moins odieuses que celles du *publicain*, et il ne fait pas de gains aussi scandaleux que le *partisan* et le *traitant*. *Maltôtier* est quelquefois un terme purement comique. Dans la comédie de *Démocrite* de Regnard, Thaler, à qui le prince Agélas offre une récompense à choisir, répond :

> Faites-moi *maltôtier* toujours pour commencer.
> J'ai servi volontaire un an dans la marine;
> Et me sentant le cœur enclin à la rapine,
> Après avoir été dix-huit mois flibustier,
> Un mien parent me fit apprenti *maltôtier*.
> (Crispin dans les *Folies amoureuses*). Id.

> Sous Latinus, sous ce bon maître,
> Chacun, heureux comme un bon prêtre,
> Sans craindre impôt ni *maltôtier*,
> Vivait fort bien de son métier. Scarr.

PUBLIER, DIVULGUER. Porter une chose à la connaissance du monde, de la multitude, du grand nombre.

Publier, c'est donner de la *publicité*, rendre notoire, annoncer partout ; ce mot ne se prend point en mauvaise part, et n'a rapport qu'à la diffusion, à l'étendue de la manifestation. « Les cieux *publient* la gloire de Dieu. » Mass. « Les hérauts dénoncent la guerre et *publient* les ordres du général. » Barth. « Notre engagement du baptême doit être ratifié par un aveu de la bouche, déclaré, *publié*, notifié à tout le monde chrétien. » Bourd. « Ces compilateurs sont assez imbéciles pour croire partager la gloire des anciens, puisqu'ils la *publient*. » Volt. « Ces monuments (*ex-voto*) *publient* la vertu de ceux qui sont ensevelis dans ces tombeaux, comme leur vertu *publie* que le Dieu pour lequel *ils* ont souffert est le vrai Dieu. » Id. « Tout le monde *publiait* le bonheur de Callisthène, qui était tous les jours à faire bonne chère à la table d'Alexandre. » Fén.

TITUS.

> De la reine et de moi que dit la voix publique?
> Parlez : qu'entendez-vous?

PAULIN.

J'entends de tous côtés
Publier vos vertus, seigneur, et ses beautés. RAC.

Mais *divulguer*, c'est faire connaître une chose de côté et d'autre, en la tirant du secret où elle devrait être laissée, et, pour employer les termes mêmes de Condillac, c'est rendre publique une chose qui devait être secrète. « Auguste se repentit d'avoir lui-même *divulgué* les désordres de sa fille. » ROLL. « *Divulguer* des faits que le public ne doit jamais savoir. » J. J. « Les mystères de Mithra ne doivent point être *divulgués*. » VOLT. « Il court dans Paris la copie d'une lettre de moi sur cette affaire; cette copie est fort infidèle, et celui qui l'a *divulguée* n'est pas discret. » ID. « Bien loin d'exagérer les défauts des autres ou de les *divulguer*, l'honnêteté les couvre et les excuse. » NIC. « M. de Meaux dira-t-il que c'est moi ou mes amis qui avons parlé indiscrètement, et qui avons *divulgué* le secret qui était impénétrable de sa part? » FÉN. « Albéroni ne manqua pas de dire que Leurs Majestés Catholiques avaient regardé avec autant d'indignité que de mépris le libelle infâme *divulgué* contre lui. » S. S.

Je sais fort bien qu'Élise a l'esprit trop discret
Pour aller *divulguer* cet entretien secret. MOL.

En *publiant* on répand; en *divulguant* on révèle mal à propos. « Joseph est témoin d'un si grand mystère (d'un Dieu-homme), et il le goûte en secret sans le *divulguer*. Les Mages et les pasteurs viennent adorer Jésus-Christ, Siméon et Anne *publient* ses grandeurs. » BOSS. « Les disciples de Jésus-Christ *publièrent* l'Évangile (FÉN.); il ne faut pas *divulguer* le secret d'un testament qu'on vous confie (BOSS.). Un homme à bonnes fortunes d'ordinaire est vain et *publie* ses conquêtes, il veut que toute la terre en soit instruite (LES.); un amant babillard *divulgue* les faveurs qu'il obtient, il ne peut s'en taire (MOL.).

Au reste, on *publie* toutes sortes de choses, même de celles qui n'ont d'existence que dans l'esprit, des imaginations, des idées, des opinions; on *divulgue* seulement ce qui est réel ou effectif, quoique caché jusque-là. Aussi se sert-on bien de *publier*, mais non pas de *divulguer*, avec *que*. « Les frères mineurs se déchaînèrent contre Jean XXII : ils *publièrent* qu'il n'était pas pape.... » COND.

Quand je ne serais pas au rang de vos amis,
Je *publierais* partout *que* l'on ne trouve guères
D'homme plus entendu que vous dans les affaires.
RACH.

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris *que* tout est renversé. BOIL.

PUNIR, CHÂTIER. (SÉVIR, PATER). Faire subir quelque peine à quelqu'un qui a commis une faute.

La *punition* peut venir de nous-mêmes, d'un égal, d'un inférieur, ou même du seul événement des choses. Un gourmand qui éprouve des indigestions est *puni* par où il a péché (ACAD.). « Chez les Carthaginois, les armées qui avaient été battues mettaient quelquefois en croix leurs généraux, et les *punissaient* de leur propre lâcheté. » MONTESQ. Le *châtiment* est toujours infligé par un supérieur. Les pères et les maîtres sont assez souvent *punis* par l'ingratitude des enfants et des élèves, de la faiblesse qu'ils ont eue de ne point les *châtier*.

Lorsque *punir*, et c'est le cas le plus ordinaire, exprime aussi, comme *châtier*, l'action d'une personne sur une autre qui lui est subordonnée, il n'annonce d'autre intention que celle de faire expier le crime par la souffrance. C'est tout ce qui résulte de l'étymologie de ce mot : *punire* pour *pœnire*, de *pœna*, peine, tourment, expiation. Mais *châtier*, latin *castigare*, de *castum agere*, rendre pur, irréprochable, bon, marque le dessein de rendre bon ou meilleur celui qui subit l'action. Qui aime bien, *châtie* bien (et non pas *punit* bien), dit le proverbe; nouvelle preuve de l'intérêt que porte la personne qui *châtie* à la personne *châtiée*.

On *punit* en rendant le mal pour le mal, afin de tirer vengeance, de donner satisfaction à la loi offensée, de faire un exemple, mais point du tout afin de corriger la personne *punie*. « Dieu n'est pas moins Dieu quand il afflige et quand il *punit*, que quand il console et use d'indulgence. » PASC. « Dieu rend le mal pour le mal, le supplice pour le péché, quand il *punit* les pécheurs impénitents, parce qu'il est juste. » BOSS. « Dieu condamne le zèle qui cherche à *punir* plutôt qu'à corriger. » MASS. « En imposant la retraite comme une peine publique à certains prêtres impénitents, nous voulons les *punir*, nous n'espérons pas de les corriger. » ID. « Les hommes ont oublié Dieu.... Ils sont *punis*, sans être corrigés. » FÉN. « Il fallait essayer de corriger ce jeune homme, au lieu de le *punir*. » VOLT. La correction, au contraire, est le but unique du *châtiment*. « Vous avez besoin de croix aussi bien que moi. Oh! qu'il est bon de nous *châtier* pour nous corriger! » FÉN. « On *châtie* un homme qui a failli, parce qu'on veut lui faire connaître sa faute pour la corriger. » BOSS. « Seigneur, vous ne cessiez de *châtier* mon cœur, y opérant sans cesse par une sévérité miséricordieuse des remords cuisants. » MASS. « Dieu, pour fléchir mon cœur rebelle, et pour me faire rentrer dans le devoir d'une obéissance filiale, m'a *châtié* par des adversités et des souffrances. » BOURD. « Le Seigneur, notre Dieu, pour nous *châtier* et nous corriger, s'est mis pour un peu de temps en colère contre nous. » ROLL.

« Souffrons avec amour et confiance ce que les impies souffrent avec révolte et désespoir. Quelle différence entre ceux que le père *châtie* comme ses enfants bien-aimés, et les ennemis qui sont *punis* sans consolation et sans espérance! » FÉN. « J'ai mal usé de ma santé, ô mon Dieu, et vous m'en avez justement *puni*. Ne souffrez pas que j'use mal de votre *punition*. Faites que votre grâce me rende vos *châtiments* salutaires. » PASC. Il faut savoir *châtier* à propos, et *punir* en proportion du crime.

La tendresse *châtie*, la justice *punit*. D'où il suit qu'en général *châtier* signifie quelque chose de moins rigoureux. « Il faut lui apprendre (à J. J. Rousseau) que, si on *châtie* légèrement un

romancier impie, on *punit* capitalement un vil séditieux. » VOLT.[1].

PURGER, PURIFIER, — ÉPURER, NETTOYER. Rendre pur, net, sans mélange, sans altération, sans souillure.

Purger, *purum agere*, c'est agir ou travailler à rendre pur, préparer la pureté, en agissant contre les matières étrangères, superflues ou mauvaises, mêlées à la chose, en les ôtant, en les chassant. *Purifier*, *purum facere*, c'est faire que la chose devienne pure, reprenne sa pureté en vertu d'une opération intime, d'une transformation qui se passe dans la substance de la chose, et sans ablation ou expulsion de matières qui y soient mêlées. L'action de *purger* a lieu par exclusion : c'est une délivrance ou un affranchissement de telles ou telles choses hétérogènes ou pernicieuses presque toujours désignées. L'action de *purifier* est tout abstraite, et, au lieu de porter l'attention sur des matières mêlées à la chose, elle la borne à la chose seule : elle s'opère par destruction, absorption ou consomption de principes vicieux qui se trouvent dans la substance de la chose et qu'on n'exprime presque jamais. On dit *purger de*, et *purifier* simplement. « Il ne faut pour cela que *purifier* ces mines en les *purgeant* de la trop grande quantité de matières étrangères qui s'y trouvent. » BUFF. On *purge* un métal ou le sucre, en le dégageant de telles ou telles matières : on *purifie* les métaux par la fusion. On se *purge* d'un crime en se justifiant, en repoussant l'accusation, en éloignant de soi le poids des imputations dont on est l'objet, de même qu'on *purge* sa conscience en la déchargeant par la confession, de même qu'on *purge* la mémoire d'un mort en écartant les griefs et les soupçons qui pèsent sur elle : on se *purifie*, quand on est coupable ou pécheur, par la piété, par la pénitence, par les croix que Dieu nous envoie, par le sang de Jésus-Christ, par le baptême, par les flammes du purgatoire.

Purger a tellement rapport aux choses dont il marque l'expulsion, qu'il s'emploie bien avec les noms de ces choses pour complément direct. « Les peines du purgatoire sont destinées à *purger* le reste des péchés de cette vie. » PASC. « Nos péchés seront *purgés* plus purement par notre mort que par nos pénitences. » FÉN. « Appliquons-nous à *purger* ces fautes vénielles. » BOSS. « Le Saint-Esprit *purge* toutes les ordures par sa présence. » ID. — Dans toutes les acceptions dérivées, *purger* signifie défaire, débarrasser, délivrer. « *Purger* les mers des pirates qui les infestent. » BOSS. « J'espère qu'à force de cartons on pourra *purger* l'ouvrage de toutes erreurs et autres choses mauvaises. » ID. « Hercule *purgeait* le monde de voleurs et de tyrans. » ROLL. « Romulus se conforma aux coutumes grecques; mais il eut soin de les *purger* de ce que la Fable y avait introduit d'indécent et d'injurieux à la divinité. » ID. « *Purger* la langue écrite des impuretés de la langue usuelle. » MARM. « C'est lui qui a *purgé* la terre de tant de monstres. » FÉN. « Jésus-Christ entreprit de *purger* le monde de l'idolâtrie, de la superstition, de l'erreur. » BOURD. « Il *purgea* le temple des voleurs qui en faisaient leur caverne. » BOSS. « *Purger* le monde ou l'Église des scandales ou des désordres qui y règnent. » MASS. « La France fut *purgée* de mauvais citoyens. » ID. « *Purger* un dogme des mauvaises conséquences qu'on en tire, une doctrine des excès dont on la charge. » BOSS.

Purifier est, comme *liquéfier*, *raréfier*, *putréfier*, un terme de chimie. Il suppose une cause ou une vertu active, pénétrante, efficace, qui s'insinue dans les substances, consume ou dissipe ce qu'elles ont d'impur, les raffine, les subtilise, les spiritualise en quelque sorte. C'est le sens qu'il a dans *purifier* l'air, l'eau, les métaux, la cire, le sang, les humeurs. « Le feu a la vertu d'éclairer, de *purifier* et d'échauffer. » BOURD. « Les orages qui agitent l'air le *purifient*. » BOSS. « Il faut *purifier* tous ces soufres en les faisant fondre et sublimer. » BUFF. « Les Espagnols ne s'arrêtent plus à toutes les différentes fontes pour *purifier* l'argent et le rendre malléable, depuis qu'ils ont trouvé la manière de l'affiner avec le vif-argent. » REGN. « L'air est *purifié* après une pluie. » VOLT. « On fut d'avis de ne mener le roi à Paris qu'après que les premières gelées auraient *purifié* l'air. » S. S. « Si l'or est véritable, le feu le *purifie* et le raffine. » BOSS. Or, comme *purifier* marque une action intime, idéale, sans désignation des matières de l'impureté, il s'emploie très-bien en termes de spiritualité et en morale pour exprimer une sanctification, une destruction de toutes les taches contractées, un certain perfectionnement intérieur. Dieu *purifie* nos âmes par la grâce, par les sacrements, par le sang de son fils, par le baptême, par les croix, par le feu de la tribulation ou des afflictions. Des principes purs et salutaires *purifient* les mœurs, l'âme, les intentions.

Épurer, c'est, conformément à la valeur de la particule initiale *e* (voy. p. 126 et 127), *purger* ou *purifier* avec soin et entièrement. Ce verbe exprime d'ordinaire une action successive, qui dure, qui a des degrés, et appliquée à une chose *déjà bonne* par elle-même, à laquelle on ajoute un nouveau degré d'excellence. On rend l'or ou l'argent encore plus pur, on lui donne un *nouveau degré de finesse* en l'*épurant* dans le creuset. On *épure* les liqueurs par une opération lente, c'est-à-dire en les filtrant; et il y en a, suivant l'Académie, qui, sans être filtrées, s'*épurent* avec le temps. « A

[1]. *Sévir*, latin *sævire*, de *sævus*, furieux, irrité, cruel, ce n'est pas toujours *punir* avec l'emportement et la férocité marquée par la racine de ce mot; c'est quelquefois simplement *punir* sur-le-champ, sans forme de procès, par mesure d'ordre. « Quelquefois il faut, au moment même du délit, *sévir* pour des fautes sur lesquelles le législateur n'a rien statué, parce qu'elles sont légères, et qui néanmoins auraient des suites, si elles étaient tolérées. » (*Des règlements de police*). COND. « Pour faire tomber la Constitution et ses troubles, il ne s'agissait que de *sévir* contre la personne du cardinal de Noailles en particulier, et en gros contre d'autres de son parti. » S. S. — *Payer*, donner une paye, une récompense, est ironique. On l'a *payé* de son insolence (ACAD.). « M. de Pompignan attaqua tous les gens de lettres dans son discours à l'Académie; il en a été *payé*. » VOLT.

mesure que le globe s'attiédissait, le chaos se débrouillait, l'atmosphère s'*épurait*. » BUFF. — Au moral, les nuances sont les mêmes. « Après que la patience des saints aura été *épurée* jusqu'au degré que Dieu veut, il mettra fin au temps des épreuves. » BOSS. « L'exercice de l'amour *épure* le cœur en lui apprenant à aimer de plus en plus. » ID. « Nous avançons dans la possession de la vérité à mesure que l'amour de la vérité s'*épure* en nous. » ID. « Dans les temps du christianisme, les lois civiles se sont de plus en plus *épurées*. » ID. « C'est là cette parfaite purification, par laquelle l'amour s'*épure* peu à peu. » ID. « A force de vouloir *épurer* la religion, les sectes protestantes ont fini par n'en avoir plus. » MASS. « Il faut beaucoup d'années pour *épurer* la langue et le goût. » VOLT. « Cela fait voir combien il a fallu de temps pour *épurer* la langue. » ID. On *épure* ses goûts, sa raison, son esprit, son jugement, ses idées, ses vues, ses pensées, ses affections, ses sentiments, ses intentions, ses mœurs, son style, le langage, en les rectifiant, en les perfectionnant de plus en plus.

Purger la langue, c'est en retrancher les expressions barbares, triviales ou incorrectes. La *purifier*, c'est, par une action intime exercée sur son génie même, faire qu'elle se développe d'une façon plus régulière et prenne de meilleurs tours de phrases. L'*épurer*, c'est la *purger* et la *purifier* avec soin, de plus en plus, jusqu'à la rendre élégante, polie et délicate.

Nettoyer, rendre net, c'est, non pas faire qu'une chose ne renferme rien qui lui nuise, qui la rende mauvaise, mais faire qu'elle ne soit couverte d'aucune matière qui la salisse, d'aucune ordure, c'est la rendre propre. « Un paysan, qui se sentait mordu de vermine, *nettoya* une et deux fois sa chemise, mais à la troisième il la jeta au feu. » ROLL. « Vous avez *nettoyé* votre langue de cette rouille barbare et de cette crasse bourgeoise. » VOLT. *Nettoyer* se distingue par deux accessoires. D'abord il marque pour l'ordinaire une action complète en un seul coup. Ainsi on *nettoie* la tranchée ou on la balaye, c'est-à-dire que, comme d'un seul coup de balai, on y fait place nette en expulsant les assiégeants. « Charles XII et les siens poursuivent les Turcs de chambre en chambre, tuent ou blessent ceux qui ne fuient point, et en un quart d'heure *nettoient* la maison d'ennemis. » VOLT. Ensuite, les personnes ou les choses dont on *nettoie* une place sont considérées avec mépris comme une écume ou une crasse qu'on enlève. On *nettoie* la mer de corsaires, les chemins de voleurs. « Jésus-Christ *nettoya* le temple de voleurs, comme il les appelle. » BOSS. « *Nettoyer* la province des jésuites qui s'y trouvent. » S. S.

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins *nettoya* ton rivage,
Souviens-toi que, pour prix de mes efforts heureux,
Tu promis d'exaucer le premier de mes vœux.
(Thésée dans *Phèdre*). RAC.

Q

QUALITÉ, TALENT. On entend par *qualités* ou par *talents* d'une personne quelle elle est (*qualis*), ce qu'elle est, ce qui la distingue.

Mais la *qualité* est quelque chose de passif, une manière d'être; et le *talent*, quelque chose d'actif, une aptitude, une vocation. Avec telles *qualités* on a tel caractère et par suite telles mœurs, on est bon ou mauvais, parfait ou imparfait; et avec tels *talents* on est propre à telles fonctions, à faire telles ou telles choses, on est plus ou moins habile. On se fait aimer ou haïr par ses *qualités*; on se fait rechercher par ses *talents*. On dit les *qualités* d'un honnête homme, d'une femme, d'un mari; et les *talents* d'un négociateur, d'un courtisan, d'un artiste. La *qualité* rend tel ou tel, le *talent* fait réussir. « Les séminaires sont des maisons où on dresse de jeunes clercs, dont on démêle les bonnes et les mauvaises *qualités*, les unes pour les faire croître, et les autres pour les retrancher et les corriger; et dont on étudie le naturel, le génie, les forces, les *talents*, afin de les appliquer chacun à ce qui leur convient. » BOURD. « M. de La Chaussée fut connu et estimé de bonne heure de La Motte, qui, entre autres *qualités* estimables, avait celle d'encourager et de faire valoir les *talents* naissants. » D'AL. « Le chien a par excellence toutes les *qualités* intérieures qui peuvent lui attirer les regards de l'homme. Un naturel ardent, colère, même féroce et sanguinaire, rend le chien sauvage redoutable à tous les animaux, et cède dans le chien domestique aux sentiments les plus doux : il vient en rampant mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses *talents*; il attend ses ordres pour en faire usage. » BUFF. On a une *qualité*, on exerce un *talent*. « Il ne sera pas dit qu'on triomphe de mon adresse; ma *qualité* de fourbe s'indigne de tous ces obstacles, et je prétends faire éclater les *talents* que j'ai reçus du ciel. » (Hali, valet dans le *Sicilien*). MOL. « Sans avoir brillé par des *talents* supérieurs, une conduite uniforme, des vues toujours pures et toujours dirigées vers le bien public, un attachement constant aux maximes aristocratiques, en un mot toutes les *qualités* d'un excellent citoyen et d'un sage sénateur avaient acquis à Catulus une grande autorité. » ROLL. On a le *talent* et non la *qualité* de faire une chose. « Vous êtes d'une certaine *qualité*, et vous ne vous sentez point d'autre *talent* que celui de faire de froids discours. » LABR.

Les *qualités* peuvent se rapporter au cœur ou à l'âme; les *talents* se rapportent toujours à l'esprit. De là pour les unes et pour les autres deux différentes sortes d'estime. « Quelles sont donc les *qualités* du cœur et les *talents* de l'esprit dont la nature a doué l'homme à l'exclusion de la

femme? » MASS. « Dans le plaidoyer de Cicéron pour Muréna les *qualités* du cœur se font admirer encore plus que les *talents* de l'esprit. » ROLL. « M. le Prince avait hérité des grandeurs, des lumières du prince de Condé, des rares *talents* de son esprit, et de ses *qualités* héroïques. » BOURD.

Les *qualités* peuvent avoir été apportées en naissant ou contractées par l'habitude; les *talents* sont plutôt des dons de la nature. « Que la nature nous ait doués des plus belles *qualités*, ces *qualités* naturelles sont des *talents*, mais il les faut cultiver. » BOURD. « Dans le chien, les *talents* naturels se réunissent aux *qualités* acquises. » BUFF. « Le chien de berger est de tous les chiens celui qui a le moins de *qualités* acquises et le plus de *talents* naturels. » ID.

QUAND, LORSQUE, COMME. Adverbes de temps.

Entre *quand* et *lorsque* la différence est bien simple et bien évidente. *Quand* est général, vague, hypothétique, relatif à un fait possible ou idéal. En effet il s'emploie seul toutes les fois qu'il y a doute : *Quand* viendrez-vous? A *quand* la partie? Je ne sais *quand* je pourrai sortir; j'irai vous trouver, mais je ne puis dire *quand*; *quand* on découvrirait votre démarche, on ne pourrait la blâmer. « C'est presque toujours la faute de celui qui aime, de ne pas connaître *quand* on cesse de l'aimer. » LAROCH. « On ne peut rien apprendre qui nous instruise *quand*, comment, de quelle manière, et pourquoi les anges ont été créés. » VOLT. Au contraire, *lorsque* est précis, positif, historique, relatif à un fait réel : *lorsque* Alexandre pénétra dans l'Inde (ACAD.); *lorsque* le siége de l'empire fut établi en Orient (MONTESQ.); *lorsque* Auguste eut conquis l'Égypte (ID.); *lorsque* je fus un instant votre voisin (J. J.); *lorsque* Saül fut déclaré roi (VOLT.). — *Quand*, *quando*, annonce un temps ou un fait en question, quelconque, indéterminé, incertain; et *lorsque*, *alors* que, à l'*heure* que, un temps ou un fait particulier, fixe, positif, assuré. Si vous venez, apportez-moi telle chose *quand* vous viendrez; puisque vous devez venir, apportez-moi telle chose *lorsque* vous viendrez.

Dans les propositions générales où il est question, non de ce qui est arrivé, mais de ce qui peut avoir lieu ou de ce qui a lieu parfois, où on parle d'une manière absolue, indépendamment des cas ou des événements particuliers, *quand* est le seul mot qui convienne. « La première chose qui s'offre à l'homme *quand* il se regarde, c'est son corps. » PASC. « *Quand* on se porte bien, on ne comprend pas comment on pourrait faire si on était malade. » ID. « *Quand* nous voulons voir, il faut ouvrir les yeux. » BOSS. « *Quand* on veut se prévaloir de la décision d'un législateur, il faut que cette décision soit précise et claire. » VOLT. « *Quand* nous sommes las d'aimer, nous sommes bien aises qu'on nous devienne infidèle. » LAROCH. Mais dans les propositions particulières, où il s'agit de ce qui s'est effectivement passé, où l'on raconte, c'est *lorsque* qui doit être préféré. « Les anciens n'avaient-ils pas sujet de dire que tous les corps corruptibles étaient renfermés dans la sphère du ciel et de la lune, *lorsque*, durant le cours de tant de siècles, ils n'avaient point encore remarqué de corruptions ni de générations hors de cet espace? Mais ne devons-nous pas assurer le contraire, *lorsque* toute la terre a vu sensiblement des comètes s'enflammer, et disparaître bien loin au delà de cette sphère? » PASC. « Ézéchias ne se rendit pas moins célèbre *lorsqu*'il assembla les lévites pour les obliger à purifier le temple. » BOSS. « Il paraît certain que *lorsque* Arbace révolta les Mèdes contre Sardanapale, il ne fit que les affranchir. » ID. « Tous ces contes furent écrits dans des galetas, et entièrement ignorés de l'empire romain. *Lorsque* ensuite les moines furent établis, ils augmentèrent prodigieusement le nombre de ces rêveries. » VOLT. « Les Romains reçurent dans leur ville les dieux des autres pays; mais *lorsque* les étrangers vinrent eux-mêmes les rétablir, on les réprima d'abord. » MONTESQ.

Comme est très-propre à éclaircir et à confirmer au besoin la distinction ci-dessus établie; car, sans être synonyme de *quand*, il l'est de *lorsque*, dont il possède à un degré supérieur le caractère distinctif, étant encore plus précis ou plus déterminé que lui. Vous direz en général : *quand* on entre, c'est-à-dire, si on entre, toutes les fois qu'on entre, à l'église, on doit être respectueux; ou, en parlant de l'habitude, de la conduite ordinaire d'une personne : *quand* elle entre à l'église, elle est respectueuse. Mais dans une occasion particulière on dira : *lorsque* cette personne entra dans l'église, elle témoigna beaucoup de respect. Que si on veut marquer plus rigoureusement encore qu'au moment même de l'entrée d'une personne dans l'église, tel événement eut lieu, on se servira de *comme* : *comme* elle entrait dans l'église, je l'abordai, le pied lui glissa, ou autre chose semblable. « Pompadour fut arrêté à huit heures, *comme* il se levait. » S. S. « Alcée, qui était auprès de Pisistrate, le soutint *comme* il allait tomber. » FÉN. « *Comme* je fermais la lettre que je vous ai écrite, je fus visité par M. N. » PASC. « *Comme* on le menait au supplice,... » BOSS. « *Comme* nous partions pour nous en retourner,... » J. J.

QUERELLER, GRONDER, — GOURMANDER, TANCER. Maltraiter de paroles.

Quereller marque plus de bruit que *gronder*, et annonce de l'aigreur : qui *querelle* éclate, tempête; qui *gronde* murmure, *fait* un bruit sourd.

> Pendant ces mots l'époux *gronde* à part soi.
> Magdeleine est en un courroux extrême,
> *Querelle* Pierre, et lui dit : Malheureux!
> Tu ne seras qu'un misérable gueux
> Toute ta vie!
> LAF.

— On *querelle* en public, ouvertement : « Cléobule disait qu'un homme ne devait jamais caresser sa femme ni la *quereller* devant les étrangers. » FÉN. Mais on *gronde* dans l'intimité :

> De ces maris fâcheux,
> Qui jamais sans *gronder* ne reviennent chez eux.
> MOL.

> Tant que le jour est long, il *gronde* entre ses dents.
> BOIL.

> Vous êtes avec moi toujours prête à *gronder*.

Je parais toute sotte alors qu'on me *querelle*.
REGN.

— Le *querelleur* est un emporté; le *grondeur*, un grognon.

Voir un prince emporté....
Qui, dans les soins jaloux où son âme se noie,
Querelle également mon chagrin et ma joie. MOL.

Dans le *Distrait* de Regnard, Mme Grognac *gronde* sans cesse sa fille et ses valets. — En un sens, *quereller* enchérit sur *gronder*, puisqu'on *querelle* à voix haute, vivement, en faisant des plaintes, en poussant des cris, et qu'on *gronde* à demi-voix, entre ses dents : « Tiens, ma Julie, *gronde*-moi, *querelle*-moi, bats-moi; je souffrirai tout, mais je n'en continuerai pas moins à te dire ce que je pense. » J. J.

On *querelle* tout le monde, tout le monde pouvant être l'objet de notre humeur et de notre dépit : « L'abbé d'Andigné nous conta tout ce que je viens d'écrire; ce ne fut pas sans le *quereller* avec dépit, d'avoir brûlé de si précieux mémoires. » S. S. On ne *gronde* que les personnes contre lesquelles on ne crie pas fort, les amis, les parents, et, ce qui fait qu'on les gronde, c'est l'intérêt qu'on leur porte plutôt que l'envie de disputer, de décharger sa bile : « Quand nos amis nous manquent, il faut les *gronder*. » J. J.

On *querelle* qui peut se défendre, répondre, entrer en *querelle* ou en discussion, soit par son rang, soit parce qu'on ne lui impute que des torts imaginaires ou très-faibles. C'est ainsi que, ne sachant plus à qui s'en prendre d'une chose, on *querelle* le sort (MOL.); c'est ainsi qu'on *querelle* les malheureux pour se dispenser de les plaindre (VAUV.). Au contraire, on a toujours droit de *gronder*, soit parce qu'on a l'autorité, la supériorité, soit parce qu'on se fonde sur des griefs incontestables ou de conséquence. Un mari, un père, *grondent* à l'occasion de fautes commises, dont ils espèrent prévenir le retour. — Quelquefois on *querelle* comme on chicane, pour rien; on ne *gronde* guère sans un sujet, si mince qu'il soit, sans raison au moins apparente.

Gourmander, c'est quereller ou gronder avec dureté et impérieusement, comme on fait à l'égard d'un cheval qu'on mène rudement après l'avoir *gourmé* ou à l'aide de la *gourmette*. On *gourmande*, non pas seulement comme on *querelle*, d'une manière vive et emportée, mais en maître, sans ménagement, d'une manière despotique, inflexible, impitoyable. C'est ainsi que Lucien et Boileau ont *gourmandé* les vices (FÉN., BOIL.). « *Gourmandez*-vous vous-même sans pitié sur la vie molle, oisive et amusée. » FÉN. « C'est ainsi que Montaigne *gourmande* si fortement et si cruellement la raison dénuée de la foi, que.... » PASC. « Alceste ne peut supporter les vices des hommes et les *gourmande* avec une aigreur intraitable. » LAH. « Il est fort impérieux, il veut *gourmander* tout le monde. » ACAD.

Tancer est familier. Il ne se dit que dans la conversation, ou en plaisantant, ou en parlant de légers défauts. « On se rassemble pour aller à la vigne (vendanger).... Madame d'Orbe se charge de faire avertir et *tancer* les paresseux. » J. J.

Un paysan son seigneur offensa :
L'histoire dit que c'était bagatelle ;
Et toutefois ce seigneur le *tança*
Fort rudement. LAF.
Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir....
Le magister, se tournant à ses cris,
D'un ton fort grave à contre-temps s'avise
De le *tancer*. ID.

« En chaire on ose bien *tancer* de petites faiblesses et des fragilités communes; mais les passions désastreuses, les fléaux politiques, qui ose les attaquer? » MARM.

J'ai voulu prendre un peu de liberté.
Ciel! comme elle a *tancé* ma hardiesse! VOLT.

QUITTER, ABANDONNER, RENONCER. Ne pas tenir davantage à une chose, cesser de la garder, de s'en occuper ou de la demander. « On n'était reçu dans l'Église qu'après avoir *renoncé* au monde. Entre ces deux partis on *quittait* celui-ci pour entrer dans celui-là : on *abandonnait* les maximes de l'un pour suivre celles de l'autre. » PASC. « Les thérapeutes *abandonnent* leurs biens à leurs parents ou à leurs amis; ils *quittent* leurs pères, leurs mères...; ils *renoncent*, en un mot, à tous les attachements terrestres. » COND.

Quitter et *abandonner* se distinguent nettement de *renoncer*. Ils peuvent exprimer une action involontaire, et se rapporter à une position mauvaise aussi bien qu'à quelque chose d'avantageux. *Quitter* et *abandonner* une position, une étude, un dessein, un ouvrage, marquent le simple fait de ne plus s'y adonner, et les choses ainsi *quittées* ou *abandonnées* peuvent être déplaisantes ou nuisibles. Au contraire, on *renonce* toujours volontairement, expressément, avec quelque peine, à quelque chose qui est cher ou qui doit l'être. Ce n'est plus seulement une séparation, c'est un sacrifice. On *renonce* à regret, en se faisant une sorte de violence, mais résolûment, à une profession, à une étude, à un dessein, à un ouvrage qu'on aimait, ou bien qui rendait ou promettait beaucoup. On *renonce* au plaisir, à des attachements, à des espérances. « Il n'est pas si facile qu'on pense de *renoncer* à la vertu : elle tourmente longtemps ceux qui l'*abandonnent*. » J. J. « Les jeunes Athéniens *quittaient* père et mère, et *renonçaient* à toutes leurs parties de plaisir pour s'attacher à Socrate et pour l'entendre. » ROLL. « Christine, reine de Suède, vint à Paris. On admira en elle une jeune reine, qui à vingt-sept ans avait *renoncé* à la souveraineté dont elle était digne, pour vivre libre et tranquille. Il est honteux aux écrivains protestants d'avoir osé dire, sans la moindre preuve, qu'elle ne *quitta* sa couronne que parce qu'elle ne pouvait plus la garder. » VOLT.

Mais voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
Au monde qui la *quitte* elle veut *renoncer*,
Et du voile pompeux d'une haute sagesse
De ses attraits usés déguiser la faiblesse. MOL.

La différence entre *quitter* et *abandonner* consiste en ce qu'on *quitte* de toutes les manières, au lieu qu'on n'*abandonne* que par insouciance

ou par mollesse. « Il faut *quitter* tout ressentiment.... Voudrais-tu m'*abandonner*, Scapin, dans la cruelle extrémité où se voit mon amour? » Mol. « Nous sommes assurés qu'après avoir été si favorable à ses enfants ingrats, Jésus-Christ ne nous *abandonnera* jamais qu'après que nous l'aurons *abandonné*, et que sa grâce ne nous *quitte* jamais la première. » Boss. « S'il y en a qui m'ont *abandonné* comme des ingrats et des misérables, tu m'as *quitté*, comme j'ai *quitté* moi-même, en honnête homme qui croit avoir raison. » Ham.

Je *quittai* mon pays, j'*abandonnai* mon père. Rac.

On *quitte* une religion, quand on cesse de la professer; on l'*abandonne*, quand on la quitte par laisser-aller, par indifférence; on y renonce quand on la quitte formellement, en le déclarant, et quoi qu'il en coûte ou qu'il en doive coûter.

Tout homme qui va vivre dans la retraite, *quitte* le monde. On *abandonne* le monde par négligence, faute de prendre intérêt à ce qui s'y passe. Il faut à une jeune fille du courage pour *renoncer* au monde et aller s'ensevelir dans un cloître.

Les apôtres *quittèrent* tout pour suivre Jésus-Christ. Ils *abandonnèrent* tout pour se consacrer entièrement au soin de propager la foi. Ils *renoncèrent* à tout pour le seul bien véritable, le salut, la félicité éternelle.

R

RACE, SANG; — FAMILLE, MAISON; — LIGNÉE. Espèce ou classe particulière à laquelle on appartient par la naissance : *race* royale, *sang* royal, *famille* royale, *maison* royale, *lignée* d'un roi ou des rois.

Race est le terme commun et le plus général. Il se dit des animaux comme des hommes, en mal comme en bien; et même il ne suppose pas toujours aux individus, auxquels il s'applique, communauté de naissance ou d'origine : c'est en se fondant sur une ressemblance de profession, d'inclinations ou d'habitudes qu'on dit de certains hommes, *race* d'usuriers, *race* de fripons, *race* de pédants, *race* de vipères. — De plus, le mot *race*, de *radice*, *racine*, a particulièrement rapport à la souche ou au chef : *race* capétienne, dérivant de Hugues Capet; *race* mérovingienne, descendant de Mérovée; *race* des Héraclides, issus d'Hercule. — Enfin la *race* est essentiellement bonne ou mauvaise, c'est-à-dire qu'on en considère surtout les qualités naturelles, transmises par la génération.

Sang ne diffère guère de *race*, que parce que étant un terme figuré il s'emploie surtout dans le style noble, et, par suite, pour exprimer une *race* grande, distinguée, excellente. « Ménélas dit à Télémaque : par tous vos discours vous faites bien sentir la noblesse du *sang* dont vous sortez. » Fén.

S'il en est temps encore, épargnez votre *race*,
Respectez votre *sang*.
(Phèdre à Thésée). Rac.

Il (Mardochée) descend comme moi
Du *sang* infortuné de notre premier roi....
Plein d'une juste horreur pour un Amalécite,
Race que notre Dieu de sa bouche a maudite,
Il n'a devant Aman pu fléchir les genoux.
(Esther). Id.

— Bon chien chasse de *race*, se prend plutôt en mauvaise qu'en bonne part; bon *sang* ne peut mentir, au contraire.

La *famille* et la *maison* sont des *races* d'hommes qui ont même naissance ou même origine, mais qu'on n'envisage point spécialement par rapport à la source ou au fondateur. Ajoutez que la *famille* et la *maison* sont sociales, et non pas naturelles. Quand on est de *race* royale ou de *sang* royal, on a *telles* qualités ou tels instincts: quand on est de la *famille* ou de la *maison* royale, on se trouve classé par sa naissance dans telles de ces petites sociétés ou de ces sociétés élémentaires, dont se compose la grande société appelée nation. Ma *race* ou mon *sang* fait connaître ce que je suis, ce que je vaux; ma *famille* ou ma *maison* indique avec quels hommes ma naissance m'a plus étroitement lié. La valeur vient de la *race*, est dans le *sang*; on trouve dans sa *famille* ou dans sa *maison* des exemples de valeur.

La *famille* peut n'avoir ni feu ni lieu, ou bien peut-être habite-t-elle une cabane. La *maison* est une *famille* qui a pignon sur rue, un chez soi grand, considérable, c'est par conséquent une *famille* noble ou illustre, ou quelque chose de plus étendu que la *famille*. « Claudius fut la tige de la *famille* des Claudes, qui se distingua entre les plus illustres *maisons* de Rome. » Roll. « Q. Pompéius est le premier de son nom et de sa *famille* qui se soit élevé aux grandes charges. La *maison* des Pompées, qui bientôt deviendra si puissante, n'est pas d'une plus ancienne noblesse. » Id. Chez les Romains, « le nom marque la *maison* dont on descend, et le surnom ce qui convient à une *famille* particulière ou à une branche de cette *maison*.... Tite Live a dit que la *maison* des Potitiens était divisée en douze *familles*. » Id. « Les prêtres étaient de la *famille* d'Aaron.... Les rois de Juda étaient de la *maison* de David. » Rac. « Dès que la Suède avait admis des distinctions de rang, de grade et d'honneur entre les *familles*, il devenait avantageux pour elle qu'il y eût une *maison* privilégiée qui portât la couronne. » Cond.[1]. — D'ailleurs, *famille* désigne

1. Si on en croit l'Académie, le mot de *maison* ne s'emploie point en parlant des grandes races de l'antiquité grecque ou latine, et on leur donne par exception le nom de *familles*. C'est là une assertion que rien ne justifie et qui est démentie par l'usage. « Alexandre ne croyait pas travailler pour ses capitaines, ni ruiner sa *maison* par ses conquêtes. » Boss. « Vespasien se moqua publiquement de ceux

les membres, le contenu; et *maison*, le contenant, ce par quoi la *famille* paraît ou brille plus ou moins. Une *famille* est nombreuse, heureuse, honnête; une *maison* est grande, ancienne, souveraine, auguste. Les *familles* s'épuisent, les *maisons* tombent. « Ne leur imprimez-vous pas, Seigneur, ces caractères de malheur et de désolation qui vont tarir la source des *familles*, qui amènent les disgrâces éclatantes, la décadence et l'extinction entière des *maisons?* » MASS. La ruine d'une *famille* excite votre compassion pour ceux qui en sont les victimes. La ruine d'une *maison* vous représente la chute d'un grand édifice, ou l'extinction d'une grande lumière. « La médisance flétrit des *familles* et humilie des *maisons*. » BOURD. Qu'un personnage vienne à mourir, sa *famille* le pleure, sa *maison* est en deuil. Sous la tyrannie des Trente, « chaque *maison* était en deuil, chaque *famille* pleurait la perte de quelque parent. » ROLL. Une bonne *famille* se fait estimer par ses mœurs, sa politesse ou son union; une bonne *maison* se distingue par l'éclat du nom, des titres, des emplois ou des exploits. « M. de Lamoignon naquit d'une des plus nobles et des plus anciennes *maisons* du Nivernais, qui a soutenu dans le parlement la gloire qu'elle avait acquise dans les armées.... Mais ne louons de sa naissance que ce qu'il en loua lui-même, et disons qu'il sortait d'une *famille*, où l'on ne semble naître que pour exercer la justice et la charité; où la vertu se communique avec le sang, s'entretient par les bons conseils et s'excite par les grands exemples. » FLÉCH.

Lignée, ce qui est en *ligne*, ce qui forme une file, une série, a cela de particulier qu'il marque la filiation, la descendance, les enfants. Une *race*, une *famille*, une *maison* est ancienne; on meurt sans *lignée*, ou sans laisser de *lignée*. La *race*, la *famille* et la *maison* se compose plutôt des ancêtres, et la *lignée* n'est autre chose que la postérité, mais la postérité formant une chaîne, susceptible de se rompre ou de se continuer. « La naissance du prince de Galles causa de la joie en Angleterre, par la satisfaction de voir continuer une *lignée* dont ils pussent toujours menacer leurs rois. » S. S. — Outre cela, la *lignée*, comme la *branche*, est presque toujours relative ou opposée à d'autres. « Dans la *lignée* où s'est conservée la connaissance de Dieu, on conservait aussi par écrit des mémoires des anciens temps. » BOSS. « Le landgrave, content de la *lignée* des princes que lui avait donnés sa première femme, ne recherchait dans la seconde, que lui accordaient les réformateurs, qu'un moyen d'assouvir sa convoitise. » ID.

RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER. Raccommoder un vêtement en y mettant des pièces.

Rapiécer exprime cette idée simplement. *Rapiéceter*, c'est *rapiécer* sans cesse, être toujours à mettre une multitude de petites *pièces* (voy. Ire partie, p. 287). *Rapetasser* est un mot plus vulgaire encore, plus trivial, qui signifie *rapiécer* grossièrement des haillons, des guenilles. Sa racine est, non pas, comme celle des deux premiers verbes, *pièce*, *pecia* (mot de la basse latinité), mais *petacia* (usité autrefois dans le midi de la France), comme qui dirait *piéçasse*, grosse mauvaise pièce. Si ce qui est *rapiéceté* fait pitié, ce qui est *rapetassé* dégoûte. « Vous devez être las des fatras de mon ex-jésuite; il n'y a que vos excessives bontés qui puissent combattre le dégoût que doit vous donner une œuvre tant *rapetassée*. » VOLT. On se rappelle ces vers de Boileau dépeignant la hideuse lésine de la lieutenante criminelle :

Décrirai-je ses bas en trente endroits percés,
Ses souliers grimaçants vingt fois *rapetassés?*

C'est aussi pour exprimer ce qu'il y a de plus misérable et de plus fastidieux que Pasquier (Lettres, VII, 12) se sert de *rapetasser :* « Nous seuls entre toutes les autres nations faisons profession de rapiécer, ou pour mieux dire, *rapetasser* notre éloquence de divers passages; rendant les morceaux comme un estomac cacochyme et mal affecté, ainsi que nous les avons pris. »

RAPPORT, ANALOGIE, CORRESPONDANCE, CONVENANCE; — CONCERT, ACCORD; — LIAISON, ALLIANCE, UNION, AFFINITÉ, CONNEXION, CONNEXITÉ. Ces mots expriment ce que des choses sont les unes à l'égard des autres, ou un point de vue commun sous lequel elles sont ou peuvent être envisagées ensemble.

Rapport est le plus général de tous, il signifie le plus faible rapprochement, et même il est propre à marquer le contraire du rapprochement; car on dit bien un *rapport* de différence, de disconvenance, d'opposition. Ce qui a *rapport* à une chose la concerne, y a trait, n'y est pas étranger, peut y être *rapporté*, y est relatif. Du reste, il y a des *rapports* de toutes sortes, de causalité, de signe, de contenance, de filiation, de dépendance, de commerce, d'amitié, etc. Chacun des mots suivants désigne un *rapport* particulier.

L'*analogie* est un rapport de ressemblance (voy. *Analogie*, *ressemblance*, etc., p. 339, 340). « Mais n'y a-t-il plus aucun rapport d'*analogie* entre la plante et l'animal? Dans la plante l'action n'est pas visible, mais est-elle moins réelle?... Combien ne trouverais-je pas encore de caractères d'*analogie* et de ressemblance entre l'animal et la plante, dans les organes de la vie? » MARM. « Quelques naturalistes ont été frappés de ces traits de ressemblance et de la grande *analogie* de nature qui se trouve entre ces oiseaux. » BUFF. Que si *rapport* s'emploie bien aussi dans cette acception, il indique quelque chose de plus vague ou de moins prochain : « Il n'y a rien dans les objets extérieurs qui ait la moindre *analogie*, le moindre *rapport* avec un sentiment, une idée, une pensée. » VOLT. De plus, le *rapport* se considère en soi, et l'*analogie* relativement à l'usage scientifique que

qui, par une fausse généalogie, voulaient faire remonter sa *maison* jusqu'à Hercule. » ROLL. « Galba dit à Pison : Si je vous adoptais, il nous serait honorable, à moi d'admettre dans ma *famille* un descendant de Pompée et de Crassus; à vous, d'ajouter à votre noblesse celle des *maisons* Lutatienne et Sulpitienne. » J. J.

nous en faisons pour former des *analogies* ou des inductions. Il y a du *rapport* ou un certain *rapport* entre une chose et une autre, une chose a du *rapport* avec une autre; mais l'*analogie* nous conduit (Boss.), nous porte à croire telle chos (Id.); nous raisonnons par *analogie* (Volt.), nous fondons des raisonnements sur des *analogies* (Buff.). On dit un petit *rapport*, et une fausse *analogie* (Id.).

La *correspondance* est un *rapport* de corrélation ou de réciprocité, rapport en vertu duquel deux choses sont placées vis-à-vis l'une de l'autre, ou agissent et réagissent alternativement, comme deux personnes qui parlent ensemble. « Le rapport de cause à effet étant le fondement essentiel de toute la communication qu'on peut concevoir entre Dieu et la créature, tout ce qu'on supposera que Dieu ne fait pas demeurera éternellement sans aucune *correspondance* avec lui.... Il faut établir la *correspondance* entre la chose connue et la chose connaissante; sans quoi elles seront à l'égard l'une de l'autre comme n'étant point du tout. » Boss. « On trouve sur le visage une infinité de nerfs et de muscles, dont on ne reconnaît point d'autre usage, que d'en tirer en divers sens toutes les parties et d'y peindre les passions, par la secrète *correspondance* de leurs mouvements avec les mouvements intérieurs. » Id. « Ce corps rond a une superficie qui correspond à d'autres corps voisins; et comme toute cette superficie change de situation et de *correspondance* aux corps voisins, on peut conclure par là que.... » Fén. « Secondons la loi chrétienne par une pleine *correspondance.* » Bourd. Il y a *correspondance* entre les angles saillants et les angles rentrants de deux montagnes voisines (Buff.); il y a *correspondance* de sentiments (Fén.) entre deux personnes qui s'aiment l'une l'autre, qui se payent mutuellement de retour. « Les deux ducs, s'étant unis par ces témoignages d'amitié mutuelle, vécurent dans une étroite *correspondance.* » Boss.

La *convenance* est un rapport entre choses qui se *conviennent*, qui vont bien ensemble, qui s'adaptent bien l'une avec l'autre, rapport d'où résulte quelque chose de *convenable*, de régulier, de bien ou de sagement ordonné. Il y a *convenance* entre l'architecture d'un édifice et sa destination (Acad.). « Nous voyons tant de justesse dans les mouvements de la nature, et tant de *convenances* entre ses parties, que nous ne pouvons nier qu'il n'y ait de l'art. » Boss. — « La nature est pleine de *convenances* et de disconvenances, de proportions et de disproportions, selon lesquelles les choses ou s'ajustent ensemble, ou se repoussent l'une l'autre. » Id. « Saint Clément, pour attirer les philosophes à la religion, cherche toutes les *convenances* entre la philosophie et le christianisme. » Id. — Des choses ou des personnes entre lesquelles il y a *correspondance*, se trouvent en face l'une de l'autre ou en communication; des choses ou des personnes entre lesquelles il y a *convenance*, s'assortissent.

Concert et *accord*, pris de la musique, représentent un rapport de concours et de concordance, un rapport entre choses qui jouent ensemble pour ainsi dire, qui coopèrent ou conspirent à un même effet : on agit de concert, on rame d'*accord* (Acad.). Mais le concert se trouve entre les parties d'un même tout ou entre choses de la même sorte; tandis que l'accord comporte des dissonances et a lieu entre des choses de nature différente. « Ce *concert* des voix de femmes n'est pas non plus sans douceur. Je suis convaincu que de toutes les harmonies il n'y en a point d'aussi agréable que le chant à l'unisson, et que, s'il nous faut des *accords*, c'est parce que nous avons le goût dépravé. » J. J. On dira donc avec Bossuet : « Les armées grecques étaient si bien commandées, et si souples aux ordres de leurs généraux, qu'on eût cru que les soldats n'avaient tous qu'une même âme, tant on voyait de *concert* dans leurs mouvements. » D'autre part, *accord* doit s'employer dans des phrases telles que celles-ci. « Des dissonances dans la musique concourent à l'*accord* total. » Montesq. « Par lui (le régent), cet *accord* si désirable, mais si difficile, de la liberté et de l'autorité, se trouve heureusement accompli. » D'Ag. « Quel admirable *accord* de deux choses aussi incompatibles, ce semble, que le sont tant de défiance d'une part, et de l'autre tant de confiance et de force! » Bourd.[1].

Liaison, *alliance*, *union*, *affinité*, *connexion* et *connexité* expriment un rapport de jonction, rapport plus ou moins étroit, en vertu duquel des choses tiennent les unes aux autres d'une manière plus ou moins forte, plus ou moins inséparable.

Liaison marque le genre, et a la signification la plus étendue. Outre cela, il est relatif à la manière. « Les rapports des effets aux causes dont nous n'apercevons pas la *liaison*.... » J. J. « Par l'anatomie comparée, on trouve entre l'homme et la femme des différences générales qui paraissent ne point tenir au sexe; elles y tiennent pourtant, mais par des *liaisons* que nous sommes hors d'état d'apercevoir. » Id.

L'*alliance* est dans son espèce comme l'*accord* dans la sienne : elle est établie entre des choses différentes, opposées, disparates. « Quelle *alliance* peut-il y avoir entre l'humilité de Jésus-Christ et mon orgueil? » Bourd. « Par la plus monstrueuse *alliance* vous voulez joindre ensemble, dans un même sujet, la piété et la cupidité. » Id. « Faire une *alliance* du sacré et du profane, du vice et de la vertu. » Acad.

L'*union* est une liaison intime, comme celle de deux époux, qui ne sont plus qu'un en quelque sorte. « La discipline est comme l'âme de l'armée, qui en lie et *unit* ensemble toutes les parties. » Roll. « Le magistrat est un homme tellement lié, tellement *uni* et, si nous osons le dire, tellement confondu avec la justice, qu'on dirait qu'il soit devenu une même chose avec elle. » D'Ag. « L'*union* parfaite des esprits. » Boss.

L'*affinité*, en vertu de la terminaison du mot,

1. L'*harmonie* paraît être un *concert* ou un *accord* parfait.

est une qualité, et par conséquent une liaison naturelle, essentielle. On ne forme pas une *affinité* comme on forme une *liaison*, une *union*, une *alliance*. « Cherchons d'abord s'il y a quelque *affinité* naturelle entre nous. » J. J. « Me veut-on obliger à rapporter toutes les paroles du sage, qui montrent l'*affinité* de ce babil inutile avec l'humeur querelleuse ? » Boss. « On trouve dans les canons ces quatre mots unis ensemble : *Ludicra*, *jocularia*, *turpia*, *obscœna*; à cause que ces choses se suivent si naturellement, et qu'elles ont tant d'*affinité*, que c'est une vaine entreprise de les vouloir séparer. » Id. « Dans le système de la nature, ces espèces sont plus apparentées qu'aucune autre avec différentes familles dont elles semblent constituer les degrés d'*affinité*. » Buff.

Connexion et *connexité*, latin *connexio*, *connexus*, sont comme *annexé*, latin *annexus*, des mots qui n'appartiennent pas à la langue commune. On ne s'en sert qu'en termes de métaphysique ou de pratique pour signifier une liaison abstraite, une liaison entre des objets intellectuels. Ils ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 186.

1° RARE ; — 2° EXTRAORDINAIRE, SINGULIER ; — 3° ÉTRANGE, BIZARRE. Qui n'est pas commun.

1° *Rare* se dit des objets; *extraordinaire* et *singulier* s'appliquent aux actions et à la manière. Un livre est *rare;* c'est-à-dire qu'on le trouve difficilement; le style en est *extraordinaire* ou *singulier*. L'aimant, le diamant, le cristal de roche sont *rares;* ils produisent des effets *extraordinaires* ou *singuliers*. Les hommes *rares* ne se rencontrent pas partout, tant s'en faut; les hommes *extraordinaires* ou *singuliers* se font remarquer par leur manière d'être, de parler ou d'agir. *Rare* constate un fait, et n'emporte aucune idée de louange ou de blâme; *extraordinaire* et *singulier* qualifient une manière d'être ou de faire, et la représentent comme bonne ou mauvaise, admirable ou risible. « Il faut (dans le conseil du prince) une sagesse profonde, chose *rare* parmi les hommes.... L'homme sage ne se trouve pas aisément. Mais je ne sais s'il n'est pas encore plus *rare* et plus difficile de trouver des hommes fidèles. » Bourd. « Il ne voulait pas employer des remèdes *rares*, et qui ne se trouvent presque point. » Montesq. « Les poëtes ne sont pas *rares* chez les Orientaux, où le soleil, plus ardent, semble échauffer les imaginations. » Id.

2° *Extraordinaire* et *singulier* diffèrent en ce que l'un est relatif et l'autre absolu. Ce qui est *extraordinaire* est au-dessus ou va au delà de l'*ordinaire*, est au plus haut point dans son genre. Ce qui est *singulier*, de *singularis*, seul, à part, sans concurrence, est unique en son genre ou fait classe à part. *Extraordinaire* suppose la comparaison et marque le superlatif; *singulier* exclut la comparaison et signifie sans pair, incomparable, non pareil. Il y a dans l'*extraordinaire* quelque chose de supérieur, de très-grand, d'extrême ou d'excessif; il y a dans le *singulier* quelque chose de curieux, de particulier, de sans exemple. La vapeur de l'eau bouillante a une force *extraordinaire ;* la boussole a un propriété *singulière*. Le génie est *extraordinaire ;* l'originalité est *singulière*. Les Patagons sont *extraordinaires* par leur grandeur, les Lapons par leur petitesse; les Albinos sont, dans l'espèce humaine, des individus *singuliers*. Les hommes *extraordinaires* surpassent les autres. « Il me semble qu'il y a toujours des signes éclatants qui préparent à la naissance des hommes *extraordinaires*. » Montesq. Les hommes *singuliers* ne ressemblent point aux autres, ne sont pas faits, ne pensent pas, ne vivent pas comme les autres. « Il a été un temps où ceux qui s'attachaient à l'étude étaient regardés comme des gens *singuliers* qui n'étaient pas faits comme les autres hommes. » Montesq. Les héros ont été des hommes *extraordinaires* qui l'ont emporté sur les autres en bravoure : « Les saints ont été des hommes *singuliers*, ils ont eu leurs mœurs à part. » Mass.

En général, l'*extraordinaire* se distingue par un caractère de grandeur, d'éminence, de force ou d'excès; et le *singulier* par quelque chose de spécial, de distinctif, de nouveau, d'inouï. Pris en bonne part, *extraordinaire* donne donc l'idée de hauteur, de beauté, de supériorité, d'excellence; et *singulier* annonce quelque chose de fin ou de piquant. Une beauté *extraordinaire* est une très-grande beauté, celle, par exemple, d'une belle femme qu'on admire ; une beauté *singulière* est celle qui consiste dans la grâce, celle d'une jolie femme qui plaît par je ne sais quoi d'original et de charmant. Nous dirons plutôt un événement *extraordinaire*, et une aventure *singulière ;* un discours *extraordinaire*, et un *singulier* propos ; une conférence *extraordinaire*, et une *singulière* conversation; des exploits *extraordinaires*, et des tours *singuliers*. — En mauvaise part, l'*extraordinaire* est outré; le *singulier*, étrange ou bizarre : l'un pèche par le degré, l'autre par l'espèce.

3° *Étrange* et *bizarre* expriment une singularité fâcheuse, blâmable ou risible, en un mot un défaut.

Étrange, ce qui convient aux étrangers, ou ce qui se fait chez eux, ce dont on fait peu de cas par conséquent, est plus général que *bizarre*, qui a même étymologie que *bigarrure*, mélange disparate de couleurs. *Étrange* se dit au moral et dans le sens abstrait pour qualifier ce qui est choquant, déplacé, inconvenant, répréhensible ou funeste. On trouve *étrange*, comme on trouve mauvais, que.... Une *étrange* faiblesse (Mol., Labr.), un *étrange* renversement (Pasc.), d'*étranges* égarements (Id.). « Voilà un *étrange* monstre, et un égarement bien visible de l'homme. » Id. « Que d'*étranges* suites sont enfermées dans ce principe inhumain ! » Id. « La manière dont Charles IX mourut fut *étrange :* il eut des convulsions qui causaient de l'horreur, et les pores s'étant ouverts, le sang lui sortait de toutes parts. » Boss.

Le moindre solécisme en parlant vous irrite;
Mais vous en faites, vous, d'*étranges* en conduite.
Mol.

Bizarre s'emploie plus proprement au physique, en parlant de l'extérieur, de la forme, et, dans le sens abstrait, il denote un ridicule plutôt qu'un défaut, une manie plaisante ou inoffensive, une irrégularité qui excite à rire, plutôt qu'un déréglement odieux ou un mal qui inspire la crainte. Couleur, forme, habit, plumage, mode *bizarre* (ACAD.). « Comme il est accoutré! son habillement est *bizarre.* » DEST. « On ne peut employer avec plus de goût un habillement plus *bizarre.* » J. J. « On trouve en Laponie une race d'hommes d'une figure *bizarre.* » BUFF. « Les femmes sont des animaux d'un naturel *bizarre;* nous les gâtons par nos douceurs. » MOL.

Un âne ne va point de sa *bizarre* voix
Défier aux chansons les oiseaux dans les bois.
BOIL.

RAVAGER, DÉVASTER, DÉSOLER, RUINER, SACCAGER, FOURRAGER, INFESTER. Causer du dommage, les armes à la main.

Ravager, de *rapax*, qui saisit rapidement, qui ravit, qui enlève de force et emporte avec précipitation, exprime l'impétuosité et l'instantanéité de l'action. Le *ravageur* fond comme un torrent sur un pays et y laisse partout des traces de sa fureur. « Des peuples barbares, dit Mentor à Aceste, viennent comme un torrent du haut des montagnes pour inonder votre ville et pour *ravager* tout votre pays. » FÉN. « Peut-on appeler autrement que fureur ce mouvement impétueux qui poussait Alexandre dans des pays éloignés et inconnus pour les *ravager?* » ROLL. « Aétius, qui défit Attila dans les Gaules, ne put l'empêcher de *ravager* l'Italie. Les îles de la mer Adriatique servirent de retraite à plusieurs contre sa fureur. » BOSS. « Turenne permit à sa cavalerie de *ravager* la Lorraine. On y fit tant de désordres que l'intendant lui écrivit et lui parla souvent pour arrêter ces excès. » VOLT.

Dévaster, *devastare*, rendre désert par la destruction tout un vaste pays, annonce une action qui s'applique à une grande contrée, où on ne laisse rien subsister, ni hommes ni choses. « Le czar Pierre engagea Charles XII dans des pays qu'il avait fait *dévaster.* » S. S. « Chirac ne mit rien au jardin des simples, n'y entretint quoi que ce soit, en tira pour lui la quintessence, le *dévasta*, et en mourant le laissa en friche, en sorte qu'il fallut le refaire et le rétablir comme en entier. » ID. « L'empereur Charles-Quint fut obligé de sortir de ce pays *dévasté.* » VOLT. « Des barbares, Gépides, Francs, Germains, inondèrent l'Italie. Tout l'empire occidental était *dévasté* et déchiré par des sauvages. » ID. « Le royaume d'Allemagne ne fut pas *dévasté*, et, pour ainsi dire, anéanti, comme le fut celui de France, par ce genre particulier de guerre que lui firent les Normands et les Sarrazins. » MONTESQ. « N'a-t-on pas vu de ces débordements de l'espèce humaine, des Normands, des Alains, etc., sortir tout à coup de leurs antres, tout opprimer, *ravager* les cités, renverser les empires, et après avoir détruit les nations et *dévasté* la terre, finir par la repeupler d'hommes aussi nouveaux et plus barbares qu'eux? » BUFF.

Désoler, *desolare*, d'où *desolatus*, rendu seul, délaissé, abandonné ou privé de *consolation* (*solatium*), est le seul de ces mots qui ait un caractère moral, qui se rapporte au sentiment. Ce qui *désole* fait éprouver de la *désolation*, un sort funeste, un désastre; c'est un fléau, quelque chose de déplorable. « Tant de troubles affreux ont *désolé* toute l'Europe depuis plus de vingt ans. » FÉN. « D'horribles dévastations *désolèrent* l'Angleterre. » VOLT. « Les descendants du grand Noushirvan, indignes d'un tel père, *désolaient* la Perse par des guerres civiles et par des parricides. » ID. « Quelle place (dans *Œdipe*) pour la galanterie que le parricide et l'inceste qui *désolent* une famille, et la contagion qui ravage un pays! » ID. « On voit ici la *désolation* des Juifs vivement représentée par la comparaison d'une belle et riche campagne que la grêle aurait *désolée;* mais on va voir quelque chose de plus affreux. » BOSS. « Dieu nous afflige des mêmes misères. Tant de malheurs publics qui *désolent* les États, tant de fléaux..., ne sont-ce pas souvent les effets de la licence des peuples? » BOURD.

La peste sévit dans le pays qu'elle *ravage;* elle *dévaste* de grandes contrées, toute une partie du globe; dans le pays qu'elle *désole* elle répand la *désolation*, le deuil, une affliction extrême.

Ruiner, de *ruina*, ruine, chute, marque l'épuisement des ressources, l'entier appauvrissement. C'est d'ailleurs un terme abstrait qui, au lieu de peindre l'ennemi à l'œuvre, signifie froidement le résultat des excès de la guerre. « Ce pays est toujours désolé; le siége de la citadelle de Tournai continue.... Tout ce pays est ruiné sans ressource par les troupes, quelque bon ordre que nos généraux tâchent de faire garder. » FÉN. « Charlemagne visita en personne tous les pays *ruinés* (par les ravages des Normands et des Sarrazins) pour remédier à ces désordres et réparer la perte des siens. » BOSS. « Lorsque toute la campagne fut *ruinée* et toutes les villes détruites, on regarda ces malheurs comme ne laissant plus aucune ressource. » ROLL. « Timoléon fournit aux villes *ruinées* par la guerre tous les moyens de se relever. » ID.

Saccager, mettre à *sac*, c'est piller en employant le fer et le feu, comme le font des soldats dans une ville qu'ils viennent de prendre d'assaut. « Cromwell rançonna, pilla, *saccagea* pendant la guerre, et fit observer les lois pendant la paix. » VOLT. « Des habitants du Palatinat se réfugièrent dans les pays voisins, pendant que le soldat brûlait et *saccageait* leur patrie. » ID. « Au même temps que les princes et les barons chrétiens baignaient de sang le royaume de Naples, la Grèce, etc., l'Asie était *saccagée* par les Tartares. » ID. « Les villes n'étaient pas moins *saccagées*, les villages brûlés (par les barbares). » MONTESQ. « Jésus-Christ annonça que des étrangers assiégeraient Jérusalem, qu'ils la pilleraient, qu'ils la *saccageraient*, qu'ils la renverseraient de fond en comble. » BOURD. « Les députés des alliés se plaignirent que leurs terres étaient brûlées et *saccagées* par les Étrusques du voisinage. » ROLL.

Fourrager veut dire aussi faire du butin, mais non plus dans une ville où on met tout à feu et à

sang pour s'emparer des richesses, de l'or, de l'argent et des autres effets précieux; c'est faire main-basse sur les *fourrages*, les grains, les moissons, toutes les récoltes. « Les soldats de Coriolan *fourragèrent* le territoire des ennemis, coupèrent les grains et firent la récolte l'épée à la main. » VERT. « Une partie des Gaulois se disperse pour *fourrager* la campagne et piller les bourgs. » ROLL. « Les Gaulois revenaient chargés de butin après avoir couru et *fourragé* tout le pays. » ID. « L'empereur, qui commençait à manquer de vivres, s'avançait lentement; mais un ordre mal exécuté lui ouvrit un pays qui n'avait pas encore été *fourragé*. » BOSS. « En automne on prend beaucoup de chardonnerets parmi les oiseaux de passage qui *fourragent* alors les jardins. » BUFF.

Infester, latin *infestare*, est fréquentatif dans les deux langues : il indique, non pas une seule expédition, mais une suite de coups de main ou d'actes d'hostilité. « La Sicile était *infestée* par les descentes continuelles des Arabes. » VOLT. « Les villes étaient sans police, les chemins impraticables et *infestés* de brigands. » ID. « Crassus réprima les courses de quelques montagnards qui de temps en temps *infestaient* la plaine. » ROLL. « Timoléon purgea toute la Sicile des tyrans qui l'avaient si longtemps *infestée*. » ID. « Pompée venait de purger les mers des pirates qui les *infestaient*. » ID.

1° **RÉALISER, EFFECTUER; — 2° EXÉCUTER, ACCOMPLIR.** Faire être quelque chose qui avait été envisagé d'avance, le réduire à l'acte, y donner suite.

Mais d'abord on *réalise* et on *effectue* ce qui a été conçu : ces deux mots regardent l'entendement, et signifient transporter du monde de la pensée dans celui des objets. On *exécute* et on *accomplit* ce qui a été décidé : ces deux mots ont rapport à la volonté et signifient la traduire en actions, faire que ce qui a été arrêté soit. Je *réalise* ou j'*effectue*, je vois se *réaliser* ou s'*effectuer* un projet dont l'idée m'était venue; j'*exécute* ou j'*accomplis* un projet dont j'étais convenu avec moi-même ou avec un autre, en conséquence d'un parti pris par moi ou par quelque autre à qui j'obéis : on *exécute* et on *accomplit*, mais on ne *réalise* ni on n'*effectue*, une résolution ou un ordre.

1° *Réaliser*, *effectuer*.

Réaliser, rendre réel, c'est donner l'existence hors de l'esprit; *effectuer*, c'est en venir à l'effet. Si vous *réalisez*, la chose est, prend corps, se matérialise en quelque sorte, comme quand vous *réalisez* votre fortune, des chimères ou des abstractions. Si vous *effectuez*, la chose se fait, se passe : on *effectue* un changement, une révolution, une prédiction, des menaces. *Réaliser* implique un objet, quelque chose qui est; *effectuer* annonce un fait, quelque chose qui arrive. C'est une chose que vous faites être en *réalisant*, et c'est à une action que vous en venez en *effectuant*. Quand vous *réalisez* vos promesses, vous donnez l'objet promis, vous ne vous contentez pas d'en avoir inspiré l'idée et l'espérance; quand vous les *effectuez*, vous ne vous en tenez pas aux paroles, vous faites ce que vous avez promis de faire. Ce qui se *réalise* prend place parmi les réalités ou les existences, cesse d'être seulement en idée, en théorie ou fictif; ce qui s'*effectue* se passe, arrive et cesse d'être attendu.

2° *Exécuter*, *accomplir*.

Exécuter convient pour toutes sortes de choses, particulièrement pour les plus petites, comme une partie de plaisir (LAF.), un stratagème (MOL.), des fourberies (BOURD.), les ordonnances d'un médecin (MAL.). *Accomplir* paraît plus propre pour celles qui sont grandes, extraordinaires, pompeuses; aussi est-il plus usité en poésie : *accomplir* des prodiges (RAC., LAF.), une cérémonie (LAF.). « Pour *accomplir* les plus grandes choses, rien ne devait manquer à ce digne fils (le prince de Condé) que les occasions. » BOSS.

Voilà le châtiment de sa basse avarice,
De voir qu'avec éclat cet hymen s'*accomplisse*. MOL.

Ensuite, *exécuter* ne contient rien que de physique dans sa signification, et se rapporte aux moyens qu'on emploie; mais *accomplir* se dit surtout bien de l'œuvre ou de la conduite d'un agent moral. On *accomplit* un précepte (MAL.), un devoir (BOSS.), le sacrifice de ses affections (RAC.); on ne les *exécute* pas. Le serviteur qui *exécute* votre ordre s'y prend de telle manière; celui qui *accomplit* votre ordre s'en acquitte avec telle disposition, docilement, fidèlement, votre volonté fait loi pour lui. — « Les bêtes, sans raisonner, *exécutent* à toute heure ce qui paraît demander le plus de choix et de justesse. » FÉN.

Une esclave empressée,
Qui courait de Roxane *accomplir* le désir,
Aux portes du sérail a reçu le visir. RAC.

RECEVOIR, ADMETTRE. Donner accès ou entrée.

Recevoir, c'est accueillir, laisser ou faire entrer. *Admettre*, c'est, comme *permettre*, accorder la *permission*, la faculté, la liberté. *Recevoir* a rapport au fait, et *admettre* au droit. On est *reçu* partout où on a accès; on n'est *admis* que dans les sociétés dont on est reconnu capable de faire partie. Celui qui est *reçu* entre; celui qui est *admis* est jugé digne d'entrer, ou il entre en même temps que et parce qu'il est jugé digne d'entrer. « Romulus *reçut* les peuples vaincus comme membres de l'État, et les *admit* à tous les priviléges des sujets naturels. » ROLL. « Ceux qui étaient *admis* à l'audience de Tarquin le Superbe, loin d'y être *reçus* avec un favorable accueil, ne trouvaient dans son abord qu'un regard farouche et des paroles menaçantes. » ID. « Celui qui veut être *admis* dans ma maison, y sera *reçu* s'il est sage et utile. » VOLT.

Cette distinction est si véritable que quelquefois il y a de la distance entre l'*admission* et la *réception*. On est *admis* dans une société, à la chambre des députés, par exemple, ou à l'Académie, du moment qu'on est déclaré avoir les pouvoirs nécessaires ou un mérite suffisant; on n'est *reçu* qu'au moment de l'installation. Il y a plus : on peut être *admis* sans être jamais *reçu*; en sorte que la faculté ne devient pas effective. Le sénat ayant consenti à ce que les plébéiens

fussent *admis* à la charge de tribuns militaires, aucun plébéien n'y fut *reçu* (ROLL.).

En général, *admettre* exprime qu'on examine, qu'on constate les titres; *recevoir* ne désigne que le fait de laisser venir, de laisser prendre place. « On délibérait en plein sénat, s'il fallait *admettre* un dieu dans le Capitole *ou* non; et selon les goûts et les avis différents, ce dieu était exclu ou était *reçu*. » BOURD. On *admet* une vérité démontrée; on *reçoit* une opinion sur parole, aveuglément. A la Chine, les lettrés méprisent et n'*admettent* pas la métempsycose qui est encore *reçue* chez le peuple (VOLT.).

Comme *admettre* suppose l'examen, la discussion des qualités, il se dit bien pour une société plus intime, qui demande plus de choix, ou pour une société dans laquelle on entre plus difficilement. *Admettre* dans sa familiarité (FÉN.), à ses entretiens les plus familiers (BOURD.), jusque dans son domestique (LABR.); on *reçoit* dans un cercle ou dans une maison tous ceux qui y sont présentés. Le roi *admet* à son audience les ministres étrangers, et *reçoit* à sa cour un personnage célèbre qui voyage. « J'ai commencé d'être *admis* dans des sociétés moins nombreuses et plus choisies. Je ne m'étais trouvé, jusqu'à présent, qu'à des dîners réglés, où tous les désœuvrés de Paris sont *reçus*. » J. J. « Grands du monde, vous ne traitez pas avec les petits et les pauvres. A peine daignez-vous les favoriser d'un regard, bien loin de les *admettre* auprès de vos personnes et de vous familiariser avec eux.... Jésus-Christ les *reçoit*, et leur dispense la parole du salut. » BOURD.

On dit aussi figurément des choses, qu'elles *reçoivent* et qu'elles *admettent*. Alors la différence est toujours la même, c'est celle du fait au droit. Ce qui ne *reçoit* point de contradiction est incontesté; ce qui n'*admet* point de contradiction est incontestable.

Recevable appartient au langage commun et se rapporte à toutes sortes de qualités qui rendent bon à *recevoir* : des marchandises, des offres, des excuses, des auteurs (BOSS.) *recevables*. *Admissible* est plutôt un terme de palais et signifie valable, qui a le droit d'être reçu en justice, qui a pour être reçu les qualités légales nécessaires. Des moyens de requête ou des moyens de faux sont jugés *admissibles*.

RECEVOIR, — ACCEPTER, AGRÉER. Prendre un don ou ce qu'on veut nous donner.

Recevoir exprime simplement ce fait ou cette action; *accepter* et *agréer* y ajoutent l'idée de consentement. « Le Sauveur veut aller dans la maison du centenier, et le centenier ne croit pas pouvoir *accepter* cet honneur. Il est prévenu pour le Messie d'une idée si haute et d'un respect si profond, qu'il ne peut même consentir à *recevoir* sa visite. » BOURD. Ainsi *accepter*, et il en est de même d'*agréer*, c'est consentir à *recevoir*. — *Recevoir* est le mot propre, quand on parle de choses pour lesquelles le consentement va sans dire; on *reçoit*, par exemple, des grâces ou des bienfaits, au lieu qu'on *accepte* ou qu'on *agrée* des offres de services. C'est aussi le seul mot convenable quand il est question de choses qu'on laisse venir à soi, sans toutefois se porter volontairement à les prendre : un juge reçoit quelquefois des présents, qu'il ne veut pas paraître *accepter* ni *agréer*. En ne refusant pas, on *reçoit*; pour *accepter* ou *agréer*, il faut donner une approbation expresse. On peut donc recevoir sans *accepter* ni *agréer*. — D'autre part, on peut *accepter* et *agréer* sans *recevoir*, c'est-à-dire sans entrer en possession. Vous n'avez fait qu'autoriser ce que vous avez *accepté* ou *agréé*; vous avez dans vos mains, vous tenez ce que vous avez *reçu*. *Accepter* une lettre de change ou un combat, *accepter* ou *agréer* des offres de services ou même les services, *accepter* ou *agréer* quelqu'un pour gendre, signifient, par rapport à *recevoir*, des faits préparatoires ou préalables qui ne sont pas immédiatement suivis et qui peuvent même n'être jamais suivis de l'effet. « Au jour de la Purification, Jésus-Christ ne *reçoit* pas encore dans le temple le coup de la mort, mais il l'*accepte*, mais il s'y prépare, mais il s'y dévoue. » BOSS.

Accepter et *agréer* ne diffèrent pas moins entre eux. Nous *acceptons* toutes sortes de choses, et, par exemple, des conditions très-dures qu'il nous faut subir : nous n'*agréons* que les choses qui sont de notre goût, que nous trouvons bonnes; en sorte qu'*agréer*, c'est avoir pour agréable, *accepter* bien volontiers. On peut *accepter* par la nécessité d'obéir (MOL.), avec soumission et résignation (BOURD.); on *agrée* toujours avec plaisir. *Agréer* enchérit donc en un certain sens sur *accepter*. « Les Mages de l'Orient offrirent au Sauveur des présents qu'il *accepta* et qu'il *agréa*. » BOURD. « L'exemple de Jésus-Christ doit nous préparer aux affronts et aux mépris. Qu'est-ce que de nous y préparer? Est-ce d'*accepter* de la main de Dieu et volontairement tout cela? Ce n'est point encore à quoi je me borne; d'*agréer* tout cela, de l'honorer, d'en faire gloire et de le rechercher? Voilà le point où nous devons tendre. » ID. — *Accepter* est plutôt un terme d'affaire : dans nos transactions, nous *acceptons* ce qui nous est proposé d'avantageux pour nous. *Agréer* appartient plutôt au langage du sentiment : dans nos rapports de société, nous *agréons* ce que les autres font pour nous plaire, leurs soins, leurs attentions, leurs témoignages d'affection et d'estime. « Dieu *agréa* les victimes d'Abel, et eut en horreur celles de Caïn. » BOURD.

RECHUTE, RÉCIDIVE. Action de retomber, de retomber dans le même mal.

La *rechute* est une seconde *chute*, et la chute consiste à *choir*, à être porté de haut en bas de manière à se blesser, ou bien c'est une faute, principalement envers Dieu, une faiblesse. Aussi *rechute* est-il un terme de médecine et de morale : un malade ou un pécheur fait une *rechute*. *Récidive*, formé du latin *recidere*, retomber, est un terme de jurisprudence et de lois pénales : un coupable, un délinquant fait une *récidive*.

La *rechute* est une maladie du corps ou de l'âme, qui nuit à la perfection de l'un ou de l'autre. « Le fils d'Ulysse se retira dans sa *tente*, honteux de sa faute. Il gémissait de sa présompti-

tude.... Il reconnaissait que la véritable grandeur n'est que dans la modération.... Il le voyait; mais il n'osait espérer de se corriger après tant de *rechutes*. » FÉN. « Le souvenir de sa précédente bassesse peut servir de préservatif contre une *rechute*. Hier on était abject et faible, aujourd'hui l'on est fort et magnanime. » J. J. « Si tout cela n'a pu prévenir sa première faute (infidélité de Sophie), qu'est-ce qui préviendrait des *rechutes* qui ne coûtent plus rien? » ID. « Nous sommes consternés de nos *rechutes*, et de voir que nos malheurs mêmes n'ont pu nous corriger de nos défauts. » VAUV. « Peu s'en fallut que Mlle d'Hamilton ne lui causât une *rechute* de tendresse. » HAM. « Cacher ses *rechutes* fréquentes (à un confesseur) pour cacher la grandeur de son péché. » PASC. Bossuet a fait un sermon sur les *rechutes*.

La *récidive*, uniquement relative à l'âme, est un délit, une faute sociale et par conséquent punissable selon la loi ou l'opinion. « Il n'y a point en France de loi expresse qui condamne à mort pour des blasphèmes. L'ordonnance de 1666 prescrit une amende pour la première fois, le double pour la seconde, etc., et le pilori pour la sixième *récidive*. » VOLT. « Don Quichotte déchargea sur la tête du fils du concierge un terrible coup de ses menottes, il allait même recommencer, quand le concierge prévint la *récidive* par une demi-douzaine de gourmades. » LES. « L'Académie avait averti l'abbé de Saint-Pierre de ne plus retomber dans la même faute (savoir de parler contre le feu roi) : ainsi les nouveaux traits contre Louis XIV, répandus dans le *Discours sur la polysynodie*, étaient regardés comme une *récidive* et comme un oubli impardonnable du repentir qu'il avait paru témoigner. » D'AL. « L'abbé Trublet dit que s'il avait eu tort au sujet de la *Henriade* (en la critiquant), il avait le nouveau tort de persister. Néanmoins il prit ses précautions pour que cette petite *récidive* ne lui fût pas aussi nuisible que sa première faute. » ID.

La *rechute* est plutôt un malheur; on en gémit ou on en est honteux. La *récidive*, plus dépendante de la volonté, suppose aussi plus de malice et plus d'obstination.

1° **RÉCOMPENSE, PRIX, RÉMUNÉRATION; — 2° RÉTRIBUTION, HONORAIRE, SALAIRE, PAYE, SOLDE, GAGES, APPOINTEMENTS, TRAITEMENT, ÉMOLUMENTS, PENSION.** Avantage qui arrive ou qu'on fait à quelqu'un en retour d'un bien fait par lui.

Récompense, *prix* et *rémunération* marquent ou supposent des avantages de toutes sortes, tels que des objets désirés ou désirables quelconques, des plaisirs, la santé, des couronnes, des applaudissements, la main d'une femme, des honneurs, l'estime, la paix de l'âme, l'approbation de la conscience, les félicités ou la gloire du ciel. Mais tous les mots qui suivent désignent un avantage exclusivement pécuniaire, ou de l'argent. Le guerrier, l'homme qui expose sa vie pour défendre la patrie, obtient souvent en *récompense* ou pour *prix* de ses services du butin, des distinctions, de la gloire, des acclamations et des félicitations publiques, expression de la reconnaissance universelle; l'État, du reste, pourvoit à sa subsistance par une *paye*, une *solde*, des *appointements*, une *pension*. « Annibal promettait aux troupes auxiliaires, outre leur *paye* ordinaire, de grandes *récompenses* à prendre sur les dépouilles des ennemis. » ROLL.

1° *Récompense*, *prix*, *rémunération*.

Récompense et *prix* diffèrent en ce que l'un a une signification générale et vague, et l'autre une signification particulière et précise. La *récompense* est l'action ou l'effet de l'action de *récompenser*, tout ce qu'on donne par *compensation* ou par reconnaissance. Le *prix*, proprement ce qu'on donne ou ce qu'on rend pour une marchandise, la valeur vénale d'une chose, est une *récompense* arrêtée, fixe. Cette distinction est confirmée par la différence même de genre des deux mots, l'un féminin, l'autre masculin. La *récompense* est l'objet de notre espérance, et le *prix* l'objet de notre espoir. On mérite, on reçoit, on obtient *récompense* et non pas *prix*, mais un *prix* ou le *prix* : le mot *prix* veut toujours être déterminé par l'addition de l'article. « Jésus-Christ nous fait entendre que la gloire future est une *récompense*, et que cette *récompense* est surtout le fruit et le *prix* des souffrances. » BOURD. — La *récompense* est due et se donne au mérite; le *prix*, à la valeur, qui est chose plus facile à apprécier nettement que le mérite. « Il semblait que César ne conservât tant de richesses que pour en faire la *récompense* du mérite et le *prix* de la valeur. » VERT. « Il semblait qu'Alexandre ne conservât ces trésors de la Perse que pour en faire le *prix* de la valeur et la *récompense* du mérite. » ROLL. Les *récompenses* sont, comme le mérite, quelque peu indécises et arbitraires, variables et dépendant du bon plaisir. Les *prix*, au contraire, sont réglés et constituent une véritable dette et un véritable droit. « L'enfant doit concevoir que les plaisirs et les douceurs sont les suites naturelles de la sagesse et de la bonne conduite, et ne les pas regarder comme des *récompenses* arbitraires qui peuvent dépendre du caprice, et qui, dans le fond, ne doivent jamais être proposées pour l'objet et le *prix* de l'étude et de la vertu. » J. J. Vous donnez une *récompense* honnête à qui vous rapporte un objet perdu; vous payez à un marchand le *prix* de sa marchandise. Ce que vous donnez à un domestique pour vous servir, selon des conventions primitives, est le *prix* de ses services; ce que vous y ajoutez quelquefois de votre plein gré, quand vous êtes content, est la *récompense* de ses bons services ou de ce qu'il vous a bien servi. Les vainqueurs aux jeux de la Grèce remportaient des *prix*, et obtenaient, en outre, pour *récompenses* des applaudissements et différentes sortes d'honneurs (ROLL.). — Vous donnez une *récompense*, c'est équité, et le *prix* convenu, c'est justice. On obtient, on reçoit une *récompense*; on gagne, on remporte un *prix*. La *récompense* est réservée, et le *prix* proposé à celui qui fait bien. Il est rare qu'un service rendu à la patrie reste sans *récompense*; à la Chine il n'y a point d'action patriotique qui n'ait un *prix* que les lois y ont affecté.

Je viens vous demander le *prix* de mon service;
Vous me l'avez promis, et je dois l'espérer.
Je ramène les miens sous votre obéissance;
Zélide est en mes mains, nos troubles sont finis;
Et Zélide est l'unique *prix*
Que je veux pour ma *récompense*. VOLT.

« Je vais aux joutes de Saragosse disputer le *prix* qui doit être la *récompense* du vainqueur. » LES. « L'honneur, répondit le chevalier, est le seul *prix* que je me propose dans mes entreprises. Toute autre *récompense* ne saurait me flatter. » ID. — Le vague du mot *récompense* se montre quelquefois en ce qu'il signifie quelque chose de plus abstrait ou de plus éloigné. « Les chaînes et les prisons devinrent pour Jérémie le *prix* de la vérité, dont les persécutions des méchants sont toujours ici-bas la *récompense*. » MASS. « Les remercîments des chambres du parlement, ceux des villes et des bourgades, les acclamations de l'Angleterre furent le premier *prix* que Marlborough reçut de sa victoire (de Bleinheim).... Le poëme du célèbre Addison est compté par la nation anglaise parmi les *récompenses* les plus honorables de ce duc. » VOLT.

Rémunération, latin *remuneratio*, est peu usité. Il ne se dit guère que dans le style soutenu de la théologie naturelle en parlant de la dispensation qui sera faite dans une autre vie des *récompenses* méritées dans celle-ci. Du reste, ce mot indique moins des avantages donnés ou obtenus, que le fait ou l'action d'en donner ou d'en recevoir : la *rémunération* des bonnes œuvres aura lieu, se fera, à la fin des siècles.

2° *Rétribution*, *honoraire*, *salaire*, — *paye*, *solde*, *gages*, *appointements*, *traitement*, *émoluments*, — *pension*.

La *rétribution*, l'*honoraire* et le *salaire* peuvent se donner, se donnent presque toujours pour un bien unique, accidentel; au lieu que la *paye*, la *solde*, les *gages*, les *appointements*, le *traitement* et les *émoluments* supposent et récompensent un bien habituel, un travail continu. Vous donnez une fois pour toutes une *rétribution*, un *honoraire*, un *salaire* à quelqu'un qui vous sert, qui fait pour vous quelque chose d'utile dans un seul cas; un auteur, qui vient de publier un livre, obtient une *rétribution*, un *honoraire*, un *salaire* plus ou moins considérable. Vous donnez une *paye*, une *solde*, des *gages*, etc.... à un homme qui vous sert, qui vous a loué ses services pour un temps, qui est à votre service, à votre *solde*, à vos *gages*.

Rétribution, *honoraire*, *salaire*.

Rétribution, *re* ou *rursus tribuere*, donner en échange, est le seul de ces mots qui exprime, avec *récompense* (*compensation* en retour), un bien rendu, un rapport entre le mérite ou le service et ce par quoi on le reconnaît. La *rétribution* est un revenu qu'on tire de ce qu'on fait, de ce qu'on a fait d'utile, ou de la peine qu'on a prise. C'est une remise, une restitution, une réparation, quelque chose d'ordinairement juste ou légitime. « Quiconque sert à l'autel doit vivre de l'autel. Qu'un ministre du Seigneur, en faisant les fonctions de son ministère, reçoive donc certaine *rétribution* qui y est assignée, c'est ce que l'Église approuve. » BOURD. « Ce salaire n'est que la juste *rétribution* des services que vos domestiques vous rendent. » ID. « L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait droit apparemment de tirer une juste *rétribution* du fruit d'un travail si long et si pénible. » VOLT. « Les messes privées sont une légère *rétribution*, un faible honoraire dont subsistent les pauvres religieux et les prêtres habitués. » ID. « Diderot m'avait promis de la part des libraires une *rétribution* (pour articles fournis à l'*Encyclopédie*). » J. J. « Qu'y a-t-il de plus juste que de tirer une *rétribution* honnête de son travail? » ID. « On est étonné de voir les petites *rétributions* dont les anciens se contentaient pour leurs peines dans les fonctions publiques et pour les services rendus à l'État. » ROLL.

Honoraire et *salaire* sont opposés l'un à l'autre.

L'*honoraire* est une rétribution *honorable*, méritée par la science, la capacité, par l'exercice d'un talent, d'un art noble ou libéral. « D'*honneur* on a fait *honoraire*. Pour honorer une profession au-dessus des arts mécaniques, on donne à un homme de cette profession un *honoraire*, au lieu de *salaire* et de *gages* qui offenseraient son amour-propre. » VOLT. On appelle *honoraire* la rétribution d'un avocat, d'un médecin, d'un prêtre, d'un auteur, etc. « Aucun des avocats consultés n'a voulu recevoir l'argent consigné entre vos mains pour leur *honoraire*. » VOLT. « Le médecin est autorisé par l'usage à régler ses *honoraires* dès le commencement de la maladie. » BARTH. « Je vous rappellerai mon règlement sur l'*honoraire* des pasteurs dans leurs fonctions. » MASS. « J'ai perdu l'honneur que méritait mon ouvrage (le libretto des *Fêtes de Ramire*) et l'*honoraire* qu'il devait me produire. » J. J. « Il s'est élevé une espèce de procès entre les auteurs dramatiques et les comédiens relativement à l'*honoraire* des ouvrages des premiers. » D'AL. « On a fait un fonds pour donner à M. Pigalle (sculpteur qui avait fait une statue de Voltaire) un *honoraire* convenable. » VOLT.

Mais le *salaire* est la rétribution du travail, du travail des mains : l'ouvrier a un *salaire*. « N'exigeons pas le *salaire* avant le travail. » J. J. « Voyons ces mercenaires qui, pressés par le besoin, donnent leurs peines pour un *salaire* temporel. » BOURD. « Ces ouvriers s'épuisaient pour vous de travail, et n'ont jamais eu de vous leur *salaire*. » ID. Au figuré, le mot *salaire* annonce quelque chose de bas ou de mauvais. Un profane *salaire* (MASS.), un indigne *salaire* (ROLL.), un vil *salaire* (BEAUM.), le *salaire* d'une prostituée (VOLT.). « C'est un scandale d'en traiter (du service des autels) comme on traiterait d'un service terrestre, et de prendre des précautions pour s'en assurer un *salaire* et une récompense sordide. » MASS. « Le magistrat intéressé veut que chaque jour, chaque moment lui apporte le *salaire* de ses peines; véritablement digne de ne recevoir jamais de ses travaux qu'une si basse récompense. » D'AG. « Si le vice-roi vient à savoir que tu ménages à son fils des tête-à-tête avec Blandine, un triste *salaire* pourra bien être le prix de tes services. » LES.

***Paye*, *solde*, *gages*, *appointements*, *traitement*, *émoluments*.**

La *paye* et la *solde* sont la rétribution habituelle de gens qui portent les armes pour le service d'un prince ou d'un État. « Les soldats indiens sont uniquement occupés de leur *paye*, qui est toujours fort au-dessus du *salaire* des laboureurs et des ouvriers. » VOLT. Une première différence consiste en ce que *paye* seul signifie aussi quelquefois le salaire habituel d'un ouvrier engagé à travailler longtemps pour le même maître. — En parlant des gens de guerre, la *paye* est relative au soldat, et la *solde* relative à celui qui le soudoie. « On donne la *paye* aux troupes, on les a à sa *solde*. Ainsi *paye* se dit de la somme par rapport aux troupes à qui elle est due, et *solde* se dit de la somme par rapport à celui qui les entretient. » COND. La *paye* apaise (*pacat*), satisfait le soldat; la *solde* acquitte, libère (*solvit*) celui qui est obligé de pourvoir aux besoins du soldat. On dit la *paye* d'un soldat. « Il faut chercher quelle était la *paye* du soldat romain. » MONTESQ. « Les cavaliers et les capitaines ne voulurent point recevoir leur *paye*. » ROLL. Mais on dit la *solde* d'un prince.

Le dernier des Persans, de ma *solde* honoré,
Est plus riche et plus grand que tu ne saurais l'être.
(Athamare dans les *Scythes*). VOLT.

« La plupart des troupes ennemies ne chercheraient qu'à piller; elles n'auraient plus besoin de la *solde* de la Hollande, dès qu'elles entreraient en France. » FÉN. Un général doit s'informer de la manière dont les troupes dépensent la *paye*, faire des retenues sur la *paye*, et songer aux moyens de fournir la *solde*. « Sous les empereurs romains, les soldats, à force de détruire (les gens riches), allaient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur *solde*. » MONTESQ. On reçoit une *paye*; on donne une *solde*. — Ensuite, *solde* est plus noble que *paye*, et c'est pour cela sans doute qu'il ne signifie jamais le salaire réglé et habituel des ouvriers; il se dit particulièrement bien des officiers et des troupes d'élite. « Ce mutin disait aux soldats qu'ils devaient exiger un denier de *paye*; que les prétoriens qui avaient deux deniers de *solde* couraient apparemment plus de dangers. » D'AL. « Il fut résolu de donner la *paye* à tous les volontaires qui se rendraient au siége de Véies. On assigna en même temps une *solde* particulière pour les gens de cheval, et ce fut pour la première fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. » VERT. « Chez les Germains, la table des grands tient lieu de *solde* aux officiers. Les soldats n'ont pour *paye* que leur part du butin. » ID.

Les *gages* sont le salaire habituel des domestiques ou de gens d'une condition semblable à la leur. « Il faut que les *gages* ou récompenses des domestiques soient sur un pied raisonnable. » FÉN. « Ce domestique ne gagnerait que ses *gages*, quarante ou cinquante écus. Je crois que mon fils ne plaindrait pas de plus gros *gages* pour avoir un vrai bon cuisinier. » SÉV. « Je rendis les clefs de l'Hermitage, après avoir payé les *gages* du jardinier. » J. J. « Le disciple alors regarde son maître comme un homme à ses *gages*, une espèce de domestique fait pour lui obéir. » ID. Anciennement les officiers de la maison du roi et même les officiers de justice recevaient des *gages*, parce qu'ils étaient regardés comme les gens du roi, comme étant à lui, ainsi qu'on disait alors.

Les *appointements* sont les honoraires habituels des personnes en place ou en charge. Les ministres, les préfets, les généraux, les magistrats, le clergé reçoivent des *appointements*. On appelle aussi *appointements* par extension ce qu'on donne annuellement à un homme qui gagne des honoraires, et dont on s'est assuré les services continuels, à un précepteur, par exemple, et même à un commis de négociant ou autre. « Supputation exacte de tous les *appointements* des gouverneurs, lieutenants généraux, etc., des états-majors, etc. » FÉN. « Avez-vous donné à tous les commis des bureaux de vos ministres, et aux autres personnes qui remplissent les emplois subalternes, des *appointements* raisonnables? » ID. « M. le comte de Montbiron a de gros *appointements* de charges. » ID. « Tout se réglait sur le premier pied de la maison de feu Monsieur pour le nombre des charges et leurs *appointements*. » S. S. « En Turquie, les *appointements* attachés aux plus grandes dignités sont très-médiocres. » VOLT. « Les *appointements* de toutes les grandes charges ont diminué de valeur réelle. » ID. « Les *appointements* militaires de milord Maréchal étaient fort modiques. » D'AL. « Attila recevait les *appointements* de général des armées romaines. » MONTESQ. « Mme de Broglie, sachant que l'ambassadeur cherchait un secrétaire, me proposa. Je demandai cinquante louis d'*appointements*. » J. J. « Il m'est dû (comme précepteur du fils de l'alcade) près de mille écus d'*appointements*. » LES. « Les pasteurs calvinistes et luthériens ont eu partout des *appointements* qui ne leur ont pas permis de luxe. » VOLT. « On supprima à Mézerai les *appointements* d'historiographe. » LAH. « Le médecin Démocède fut appelé à Athènes, où l'on fit monter ses *appointements* à cinq mille livres par an. » ROLL.

Traitement, mot qui ne commença à être employé que vers la fin du XVIIIe siècle, veut dire la même chose; seulement il ne s'applique qu'aux fonctionnaires de l'État, et il a rapport à la manière plus ou moins généreuse et plus ou moins satisfaisante dont on en use à leur égard. « Quintilien fut le premier professeur d'éloquence qui eut un *traitement* de l'État. » LAH. « Si l'on supprimait des professeurs du collége royal, il serait juste de leur laisser leur *traitement* pendant toute leur vie. » ID. « Le *traitement* d'historiographe de France qui, autrefois, était de mille écus, avait été réduit à dix-huit cents livres.... M. de Calonne voulut savoir quel était le *traitement* du secrétaire de l'Académie. Je lui répondis qu'il était de douze mille livres. Il trouva que c'était trop peu. » MARM. « M. de Foncenex est actuellement sur mer, employé dans la marine du roi de Sardaigne, où il est peu satisfait de son *traitement*. » D'AL.

Les *émoluments* sont comme le *traitement* des honoraires habituels, attachés à une grande place;

mais ils comprennent de plus ou ce sont uniquement des profits éventuels et variables. « Louis XIV fixa les épices des juges, les cas où il leur est permis de s'en attribuer, et les cas où il leur est défendu de prendre ces *émoluments*. » VOLT. « Sous Philippe de Valois, une grande partie de nos revenus consiste, disaient les prélats, dans les *émoluments* de nos justices. » COND. « Secrétaire général des galères, Campistron négligea même les *émoluments* considérables qu'il lui était le plus légitiment permis de tirer de cette place. » D'AL. — D'ailleurs *émolument*, latin *emolumentum*, est vieux. Il ne se dit plus guère que quand il est question d'usages anciens. « Ceux qui obtinrent les fiefs, en tirèrent tous les fruits et tous les *émoluments*, dont les plus considérables étaient les profits judiciaires (*freda*). » MONTESQ.

Pension.

La *pension*, de *pensio*, payement, est aussi de l'argent, de l'argent donné, non pas une seule fois comme la *rétribution*, l'*honoraire* et le *salaire*, mais par année ou par quartiers, comme les *appointements* ou le *traitement*, par exemple. Son caractère particulier, c'est qu'elle n'est pas le prix d'un service, ou au moins d'un service actuel, mais une récompense toute gratuite, ou une récompense accordée à un ancien serviteur ou à un ancien fonctionnaire. Autrefois c'était une pure gratification réglée et annuelle, viagère ou reversible; aujourd'hui, c'est un supplément de traitement, ce qu'on donne pour remplacer le traitement à une personne qui quitte le service, ou à une personne après qu'elle aura quitté le service; *pension* de retraite ou de réforme; faire une *pension* au précepteur de ses enfants. « Je donnerai au précepteur ma table avec cinquante pistoles d'*appointements*, et peut-être, l'éducation finie, lui ferai-je avoir un bénéfice, ou le gratifierai-je d'une petite *pension* viagère. » LES. La dépense de Mme de Maintenon n'était qu'en bonnes œuvres et en *gages* de ses domestiques. Outre les *appointements* de seconde dame d'atour de Mme la dauphine Bavière, elle avait du roi quarante-huit mille livres de *pension* (S. S.).

RECTITUDE, DROITURE. Qualité d'être droit ou non courbe, d'aller à un but sans détour, sans obliquité.

Rectitude, latin *rectitudo*, se dit seul au propre, surtout en termes de sciences. « La plupart des modernes croient que la transparence est l'effet de la *rectitude* des pores. » MONTESQ. « Les caractères communs à ces quatre familles d'oiseaux sont la longueur du cou et la *rectitude* du bec. » BUFF. « Un moyen pour connaître la *rectitude* d'une ligne, c'est d'examiner si les points de cette ligne se cachent les uns les autres, quand l'œil est placé dans son prolongement. » (*Éléments de géométrie*). D'AL. « Le soleil, quoique éclipsé, et malgré sa défaillance, ne laisse pas de conserver la *rectitude* de son mouvement. » BOURD. « Ces chemins (chez les Romains) étaient tirés en ligne droite.... Des pierres étaient placées de mille en mille, et portaient leur numéro. Cette *rectitude* des lignes, et ces divisions, en parties assez petites par rapport à la longueur totale, rendaient les mesures itinéraires fort sûres. » ROLL. — *Droiture*, formé de *directus*, direct, n'est d'usage qu'au figuré.

Mais comme *rectitude* s'emploie aussi au figuré, quelle différence le sépare alors de son synonyme? Il se rapporte à la faculté théorique ou spéculative, à la faculté de savoir, à l'intelligence, à l'esprit, au jugement; au lieu que la *droiture* regarde la pratique, la faculté de vouloir, d'agir, ou la conduite. La *rectitude* est d'un bon esprit; la *droiture*, d'un cœur honnête. La *rectitude* marque de la justesse. « N'ayant rien appris dans son enfance, l'Ingénu n'avait point appris de préjugés; son entendement n'ayant point été courbé par l'erreur, était demeuré dans toute sa *rectitude*. » VOLT. « Pourquoi les définitions sont-elles si fautives dans l'application? Est-ce erreur nécessaire, défaut de *rectitude* dans l'esprit humain? » BUFF. « Il ne dépend pas de nous de donner à nos jugements une *rectitude* constante. » LAH. « C'est surtout à la solidité du jugement et à sa *rectitude* qu'il faut nous attacher. » MARM. La *droiture* marque de la justice. On dit la *droiture* de la volonté (FÉN.), du cœur (ID., MASS., BOURD.), des intentions (LAH., MARM.), des actions (BOURD.), des mœurs (MARM.). « Il a autant de *rectitude* dans l'esprit que de *droiture* dans le cœur. » ACAD.

Ce n'est point encore assez; car le mot *rectitude* se prend lui-même quelquefois dans le sens moral. Dans ce cas, ce qui le caractérise, c'est qu'il est absolu, au lieu que *droiture* est relatif. Cela tient à la terminaison de ces deux termes : celle de *rectitude* exprime l'état ou la manière d'être; et celle de *droiture*, l'effet, le produit, le résultat d'une action. On dit la *rectitude* de la règle, et la *droiture* de ce qui est fait conformément à la règle; la *rectitude*, mais non pas la *droiture*, est une qualité constante, immuable, parfaite. « Dieu est la règle : comme cette règle est parfaite, droite parfaitement, sans la moindre courbure, tout ce qui n'y convient pas y est brisé et sentira l'effort de l'invincible et immuable *rectitude* de la règle. » BOSS. « Dieu a fait l'homme droit, dit le sage. Cette *rectitude* de l'homme consistait à aimer Dieu de tout son cœur.... Voilà la *droiture* et la *rectitude* de l'âme : voilà l'ordre; voilà la justice. » ID. « Ce plaisir naît, non de la ferveur inquiète et toujours changeante des désirs de l'âme, mais de la *rectitude* immuable de sa conscience. » ID. « Redresser ses inclinations corrompues selon la *rectitude* de la règle divine. » NIC. « L'homme sera bon, si rien n'altère en lui la *rectitude* du sens intime. » MARM. Philinte dit à Alceste dans le *Misanthrope*.

> Mais cette *rectitude*,
> Que vous voulez en tout avec exactitude,
> Cette pleine *droiture* où vous vous renfermez,
> La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez?
>
> MOL.

RECUEILLIR, RÉCOLTER. Prendre, ramasser dans le lieu de leur production les fruits d'une terre ou de la terre, et les serrer.

Récolter est un mot nouveau qui n'a été admis dans le Dictionnaire de l'Académie qu'en 1762 et que rejetait Voltaire. Il vient de *récolte*, formé

lui-même du participe *recollectus*, de *recolligere*, qui est justement le radical de *recueillir*.

Recueillir est ici un mot général et vague; *récolter*, le terme propre et précis. On *recueille*, comme on rassemble, non-seulement des biens de la terre, mais encore beaucoup d'autres choses, telles que des raretés, des suffrages, des nouvelles, des débris, des sentences, des faits, etc.; *récolter*, au contraire, comme moissonner et vendanger, appartient exclusivement au langage de l'économie rurale, et il n'y est applicable qu'à ce qui croît et pousse à la surface du sol : au lieu qu'on *recueille* des laines, des soies, du sel, on *récolte* du blé, des graines, des foins, du vin. Et même pour ce qui regarde ces dernières denrées, on ne les *récolte* véritablement que quand on les *recueille* en masse, sur pied, dans la saison de leur maturité, en faisant l'opération de l'agriculture qui termine toutes les autres : le glaneur *recueille*, et ne *récolte* point; de même, anciennement, le décimateur *recueillait* du blé ou du vin qu'il n'avait pas *récolté*.

Récolter est tellement spécial, tellement un terme d'art, purement significatif d'un des travaux de la culture, qu'il ne s'emploie point au figuré comme *recueillir*. Aussi ne pourrait-on le substituer à *recueillir* dans la phrase suivante. « Vous avez beaucoup semé, et vous avez peu *recueilli* : c'est-à-dire vous vous êtes bien tourmentés, vous avez bien fait des efforts, il vous en a coûté bien des bassesses, et tout cela s'est terminé à une vaine et misérable fortune. » BOURD. Les productions que *récolte* le cultivateur sont le prix ou le fruit qu'il *recueille* de ses sueurs et de ses dépenses.

Par la même raison, on dira d'une manière générale, absolue, sans rapport à rien qui ait eu lieu, et pour marquer la nature des productions d'un pays : on y *recueille* du blé, des fourrages, du vin; et, dans un cas particulier où il s'agira d'exprimer une *récolte* effective, qui a été telle ou telle : on y a *récolté* cette année beaucoup de blé, peu de fourrages, d'excellent vin.

RECULER, RÉTROGRADER. Aller en arrière.

A proprement parler, *reculer*, c'est aller en arrière, ce mot n'indiquant qu'une direction, la direction opposée à celle du visage; et *rétrograder*, c'est retourner en arrière ou sur ses pas, reprendre en sens contraire le chemin qu'on avait fait. Le canon, au moment de son explosion, *recule*; on *recule* pour mieux sauter; on *recule* d'épouvante ou d'horreur; dans le ris, les deux coins de la bouche *reculent* (BUFF.). « Les Carthaginois l'emportaient sur les Romains par la légèreté de leurs vaisseaux, par l'adresse et la facilité qu'ils avaient tantôt à approcher, tantôt à *reculer*. » ROLL. Mais une armée *rétrograde* quand, s'étant avancée jusqu'à un certain endroit, elle se remet en marche vers le point d'où elle était partie. « A suivre la marche de Moïse dans les déserts de Sur, de Sin, d'Oreb, et à le voir *rétrograder* jusque vers l'endroit d'où il était parti, il serait difficile de le regarder comme un grand capitaine. » VOLT. « A peine eus-je fait quelques pas que je m'arrêtai. Je fus saisi de terreur; je *rétrograde*, je sors, je me mets à fuir tout tremblant. » J. J. « Chaque chose a son période, où elle n'est pas plutôt parvenue qu'elle *rétrograde*, et je n'aimerais point une vertu qui reviendrait sur ses pas. » DEST. La chose qui *recule* était en repos, n'avait point commencé à se mouvoir; la chose qui *rétrograde* avait déjà fait des pas en avant. Vous faites *reculer* une voiture qui stationne, afin de l'éloigner et de débarrasser la place; vous faites *rétrograder* une voiture qui est venue, en la renvoyant dans le lieu d'où elle est venue. Un jour qu'on devait représenter pour la première fois le *Mariage de Figaro*, six cents voitures défilaient de tous les quartiers de Paris, lorsqu'à onze heures un ordre du ministre les fit toutes *rétrograder* : défense de jouer la pièce (LAH.). — D'ailleurs, on *recule* d'ordinaire en marchant à *reculons*, sans se retourner; mais on ne peut *rétrograder* qu'après avoir exécuté un mouvement de conversion : « L'éléphant peut à peine tourner la tête; il ne peut se tourner lui-même, pour *rétrograder*, qu'en faisant un circuit. » BUFF.

Au figuré, même différence.

Qui *recule* évite, saigne du nez, n'ose entreprendre ou en venir au fait; qui *rétrograde* cesse d'avancer et prend une marche contraire. « Le régent voulut que Law et le duc de Noailles se raccommodassent : Law s'y présenta de bonne foi, Noailles ne put *reculer*. » S. S. « Les gens sensibles commencent par ne suivre que leurs penchants et finissent par vouloir *rétrograder*, quand leur raison les avertit qu'ils s'égarent. » J. J. Ce peut être par lâcheté qu'on *recule*, et par inconstance qu'on *rétrograde*.

Une autre différence tient à ce que les deux verbes n'ont pas la même noblesse. *Reculer* est un mot vulgaire, parce qu'il a pour radical un des termes les plus bas de notre langue; au lieu que *rétrograder* a une origine relevée, il vient immédiatement du latin *retrogradier*. « Le prophète Isaïe demande à Ézéchias s'il veut que l'ombre de son cadran au soleil avance ou *recule* de dix lignes; le malade répond : Je veux qu'elle *recule*.... Dans la suite, il y eut des savants juifs. Ils n'auraient pas fait *rétrograder* le soleil comme Isaïe. » VOLT. En conséquence, on dit *reculer* en parlant d'affaires, de choses communes, et *rétrograder* en littérature, en matière de spéculations, dans le plus haut style. « Il faut que les enfants récitent les temps des verbes tantôt de suite, tantôt en *rétrogradant*. » ROLL. « Quelques esprits singuliers veulent qu'on étudie l'histoire en *rétrogradant*, c'est-à-dire en remontant de notre âge jusqu'aux siècles les plus éloignés. » D'AG. « Avec cette méthode, on avance peu (dans l'éducation des enfants), mais on ne fait jamais un pas inutile, et l'on n'est point forcé de *rétrograder*. » J. J. « Faisons maintenant une pause, et *rétrogradons* pour voir ce qui s'était passé hors de l'Espagne depuis le commencement de cette année. » S. S. « Jean-Baptiste Rousseau s'avisa dans ses *Épîtres* de *rétrograder* jusqu'au seizième siècle (en remettant en vigueur le style marotique). » LAH. « Danton succomba, et devait succomber avant Robespierre : il *rétrogradait* dans le crime, et Robespierre y avançait

toujours. » ID. « Nous devons faire arrêter notre doute précisément à l'endroit qui nous est obscur, et non le faire *rétrograder* jusque sur les endroits où nous voyons clair. » BOSS.

REDEMANDER, — RÉCLAMER, REVENDIQUER. Déclarer que nous désirons ou que nous voulons qu'on nous remette une chose qui est à nous; faire des sollicitations ou des démarches afin de l'obtenir.

Nous *redemandons* ce qui nous appartient certainement, ce dont la propriété ne nous est pas contestée, ce que nous demandons qu'on nous rende, ce que nous envoyons chercher ou prendre simplement. Au contraire, nous *réclamons* et nous *revendiquons* en travaillant à établir que nous avons droit à la chose, en faisant valoir des titres plus ou moins fondés. Celui qui *redemande* une chose veut rentrer en possession de cette chose; celui qui la *réclame* ou la *revendique* veut qu'on le reconnaisse pour en être le propriétaire. J'ai prêté de l'argent ou des livres à un homme incapable de nier le fait, j'ai laissé chez un ami un objet que tout le monde sait être à moi; je les *redemande*. Mais je *réclame* ou je *revendique* proprement des droits, des choses auxquelles je crois et je montre avoir droit, des choses plus ou moins litigieuses par conséquent. Qui ne *redemande* pas consent à ce qu'on garde ce qui est à lui, y renonce; qui ne *réclame* ou ne *revendique* pas se désiste de ses prétentions. *Redemander* a pour fin immédiate la livraison; *réclamer* et *revendiquer* n'ont pour fin immédiate que la détermination du maître. « Le capitaine du fort voulait m'engager à *revendiquer* mon épouse, et à la *redemander* plutôt à coups de mousquet que de l'abandonner ainsi aux Hurons. » LES. « Les Anglais, fatigués de tant de guerres, ne se mirent point en devoir de *redemander* par les armes ces pays conquis. » BOSS. « Sylla ne *redemandait* jamais l'argent qu'il avait prêté. » COND. « Un homme *redemanda* à Diogène un manteau qu'il avait à lui : Si tu me l'as donné, dit Diogène, il est à moi à présent; et si tu n'as fait que le prêter, je m'en sers encore actuellement. » FÉN. « Thémistocle s'était retiré chez Admète.... Les Athéniens et les Lacédémoniens ne l'y laissèrent pas en repos, et le *redemandèrent* à ce prince avec menace, s'il le refusait, de porter la guerre dans son pays. » ROLL.

Réclamer exprime une *réclamation* quelconque; *revendiquer* désigne une réclamation judiciaire, comme en latin *vindicare*, qui était un terme de jurisprudence ainsi que les autres mots de la même famille, *vindex*, *vindicia* et *vindicta*. Dans notre langue même *revendication* appartient au style du palais, et non pas, comme *réclamation*, au langage commun. On *réclame* ce à quoi on prétend; on *revendique* ce qu'on prétend.

La *réclamation* suppose un droit d'une autre nature que ceux dont il est question devant les tribunaux, c'est-à-dire, d'ordinaire, un droit moins rigoureux et moins exigible. « Je compte maintenant sur vos bontés, j'y ai des droits, j'ose le dire, et je les *réclamerai* sans rougir. » J. J. « Ces maximes ne se trouvent que dans les écrits des philosophes qui osent *réclamer* les droits de l'humanité. » ID. « Les chevaliers se devaient à la défense des veuves, des orphelins et de tous les opprimés qui *réclamaient* leur protection. » COND. « Les anciens rois de l'Europe prétendent entre eux une entière égalité; mais les rois de France ont toujours *réclamé* la préséance que mérite l'antiquité de leur race et de leur royaume. » VOLT. *Réclamer*, *reclamare*, se récrier, appeler à cris redoublés, marque moins la grandeur du droit à la chose. que la grandeur du besoin qu'on en a et l'insistance de la demande qu'on en fait : *réclamer* le secours ou l'indulgence de quelqu'un. « Dans les temps de calamités, c'est notre voix et notre ministère que les peuples viennent *réclamer*. » MASS.

Mais la *revendication* n'est pas seulement une invocation ou un appel, c'est une action, un recours à la justice, ou, dans tous les cas, ce qu'on *revendique* est plus strictement dû que ce qu'on *réclame*. « L'archevêque de Paris n'avait fait aucune action pour *revendiquer* cette juridiction. » BOSS. « Nous ne faisons que *revendiquer* l'héritage de nos pères. » ID. « Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, *revendique* la Pucelle comme une sorcière arrêtée sur les limites de sa métropole. Il veut la juger en qualité de sorcière. » VOLT. Les Ariciens et les Ardéates se disputaient un territoire, et avaient pris le peuple romain pour arbitre; un Romain, nommé Scaptius, le *revendiqua* comme appartenant à la république (ROLL.).

Les pauvres sont faits pour *réclamer* les secours ou l'assistance des riches; mais ils n'ont rien à *revendiquer* de leurs richesses. A Rome, sous les décemvirs, Icilius et ceux de son parti *réclamaient* sans cesse le tribunat et l'appel (ROLL.); Claudius, l'infâme ministre de la passion d'Appius, avait *revendiqué* Virginie pour son esclave (ROLL., VERT.).

On *réclame* plutôt une chose qui n'est point disputée, un effet perdu dont on ne connaît pas le maître, un enfant vagabond arrêté par la police. On va *réclamer* à la poste une lettre mise au rebut (J. J.). « Un auteur de dictionnaire doit surtout *réclamer* les mots qu'on a laissé mal à propos vieillir. » D'AL.

> Quelques rayons de miel sans maître se trouvèrent :
> Des frelons les *réclamèrent*. LAF.

Mais nous *revendiquons* en général ce qu'on nous a pris ou ce qu'on veut nous prendre, ce que nous ne pouvons obtenir ou emporter sans vaincre un adversaire, comme il arrive au palais. « *Revendiquer* un livre, quand un autre s'en est déclaré l'auteur. » ACAD. « Cependant Timée n'a pu voir une si froide pensée dans Xénophon sans la *revendiquer* comme un vol qui lui avait été fait par cet auteur. » BOIL. « On a disputé longtemps à Newton l'invention de ce fameux calcul. M. Leibnitz a passé pour l'inventeur des différences que Newton appelle fluxions, et Bernouilli a *revendiqué* le calcul intégral. » VOLT. « Le sénat ordonna que Philippe évacuerait toutes les places qu'Eumène aurait *revendiquées*. » COND.

REDONNER, — RENDRE, RESTITUER, RE-

METTRE. Faire avoir de nouveau quelque chose à quelqu'un.

Redonner diffère beaucoup des trois mots suivants. On *redonne* à un homme une chose à laquelle il n'a pas droit, qui ne lui appartient pas, qui n'est pas sa propriété; au contraire, ce que vous *rendez*, *restituez* ou *remettez* à quelqu'un est sien, peut être redemandé ou réclamé par lui. *Redonner* indique donc de la part de celui qui fait l'action un bienfait; mais qu'on *rende*, qu'on *restitue* ou qu'on *remette*, c'est justice. On nous *redonne* la vie (MOL.) en nous apportant un secours inespéré ou une nouvelle qui nous tire d'une mortelle inquiétude; on nous *redonne* courage (ACAD., ROLL.); on nous *redonne* l'espérance (ACAD.). « Cette heureuse convalescence *redonne* à nos vœux la plus grande et la meilleure princesse du monde. » MOL. « Charlemagne ambitionnait de *redonner* la vie aux lettres. » MARM. « Les Anglais ne sont plus dignes de leur liberté; ils la vendent au roi; et si le roi la leur *redonnait*, ils la lui vendraient encore. » MONTESQ. « Les Athéniens firent fouetter publiquement un jeune homme qui avait cassé le tonneau de Diogène et lui en *redonnèrent* un autre. » FÉN.

Jurez donc avant tout sur cet auguste livre,
A ce roi que le ciel vous *redonne* aujourd'hui,
De vivre, de combattre et de mourir pour lui.
(Joad). RAC.

O sort qui *redonniez* l'espoir à mon amour....
CORN.

Tandis que la Castille armait dix mille bras
Pour *redonner* ce prince aux vœux de ses États.
MOL.

Nous *rendons* à quelqu'un une chose qui est à lui, et qui était sortie de ses mains de quelque façon que ce soit, qu'il l'ait donnée, prêtée ou perdue. « Je *rends* au public ce qu'il m'a prêté. » LABR. « Ils ne cherchent qu'à emprunter certaines choses qu'ils ne *rendent* jamais. » REGN. « Je veux absolument que Diderot me *rende* tout ce que je lui ai écrit sur l'article *Genève*. » J. J. « *Rendez* cet argent qui ne vous appartient pas. » BOURD. Mais nous *restituons* à quelqu'un une chose qui lui avait été prise ou volée. « Tout ce qui est pris par pure conquête est pris très-injustement, et doit être *restitué*. » FÉN. « Tib. Gracchus n'exigeait pas qu'on *restituât* les terres qu'on avait usurpées. » COND. « Les Romains *restituèrent* à Eumène la Mysie que le roi Prusias lui avait enlevée. » ROLL. « Si vous ne lui *restituez* une boîte de diamants que vous lui avez volée. » SCARR. « C'est bien mon intention, que tu me *restitues* ce que tu m'as ravi. » MOL.

Va, va *restituer* tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins. ID.

Rendre exprime simplement retour au maître, au propriétaire; *restituer* y ajoute l'idée de la réparation d'un tort à lui causé. « Les conditions de paix que Scipion dicta aux Carthaginois furent qu'ils *rendraient* aux Romains tous les transfuges, les esclaves et les prisonniers qu'ils avaient à eux, et qu'ils *restitueraient* à Masinissa tout ce qu'ils avaient pris sur lui ou sur ses ancêtres. » ROLL. « Les ambassadeurs romains demandèrent aux Tarentins qu'on *rendît* les prisonniers et qu'on *restituât* aux habitants de Thurium ce qu'on leur avait pris. » ID. — Lorque *rendre*, qui a la signification la plus générale, se dit comme *restituer* des objets dont un homme avait été dépouillé, il ne marque pas aussi expressément que *restituer* cette circonstance d'une usurpation antérieure. « Les Français demandaient qu'avant d'exiger qu'on *rendît* à l'Espagne quelque chose, elle *restituât* tout ce qu'elle retenait injustement. » COND. « On ne songe plus à *restituer* le bien qu'on a usurpé contre les lois, on cherche de tous côtés non point un fond pour le *rendre*, mais quelque détour de conscience pour le retenir. » BOSS. Un voleur dira par euphémisme qu'il *rend* ce que la personne volée dira sans ménagement qu'il *restitue*. « Eh bien! reprit-elle, puisque vous ne me permettez pas de me justifier, je vais vous *rendre* votre diamant, et ne me perdez point.... Mais je lui répondis que mon diamant ne me suffisait point, et que je voulais qu'on me *restituât* encore les mille ducats qui m'avaient été volés dans l'hôtel garni. » LES.

Remettre signifie rendre matériellement ou rendre des objets matériels, en opérer la livraison; aussi dit-on bien *remettre* entre les mains ou dans les mains (CORN., BOURD., MOL., VOLT., ROLL.), en main propre (LES.). On *rend* et on ne *remet* pas un devoir; on *rend* et on ne *remet* pas à quelqu'un son honneur, sa parole; vous *rendez* à quelqu'un et vous ne lui *remettez* pas votre estime, votre amitié, votre confiance. Mais on *remet* proprement des objets, comme paquets, boîtes, lettres, sommes d'argent, vases, prisonniers, etc. S'agit-il de constater si vous avez *rendu* un objet, vous faites connaître à qui ou par qui vous l'avez *remis*. Dans un traité une puissance convient de *rendre* une ville, et c'est tel général ou le prince même qui la *remet*. « Si quelqu'une des villes qu'Antiochus doit *rendre* se trouve entre les mains de gens à qui il les ait données, il aura soin d'en faire sortir les garnisons, et de *remettre* ces places à ceux à qui elles doivent appartenir. » ROLL. Ainsi la *remise* effectue la *reddition*, ou c'est la *reddition* de choses réelles, susceptibles de passer de main en main, d'être *transmises*. — Quelquefois, mais non pas toujours, ni même le plus ordinairement, *remettre* veut dire rendre un objet qui nous a été *remis* ou *commis*, que nous avons en garde, en gage ou en dépôt. « Le porteur vous *remettra* mon ancienne copie. » VOLT.

Ce rejeton des rois à leur garde commis
Entre les mains d'Octar est-il enfin *remis?* ID.

« Je suis d'avis de te donner en garde ces confitures à toi-même. Il faut que tu veilles sans cesse à leur conservation, et que tu me les *remettes* telles que je te les confie. » LES. « Aussitôt que j'ai su sa mort, j'ai *remis* à ses héritiers le dépôt qu'il m'avait confié. » ACAD.

REFROGNÉ, RECHIGNÉ. Dont le visage est contracté de manière à témoigner du chagrin, du mécontentement, de la mauvaise humeur.

Refrogné ou *renfrogné* a rapport au *front :* il se dit d'un homme ou de l'air d'un homme, dont le front se *fronce*, fait plusieurs plis, ce qui le

fait paraître sérieux, triste, sombre, rêveur. *Rechigné*, de *rixa*, rixe, querelle, ou de *canis*, chien, signifie proprement qui grimace de la bouche comme un chien qu'on fâche ou qu'on agace, et qui se montre irrité, aigre, rude, hargneux.

Refrogné dépeint la personne par rapport à elle-même, comme n'étant pas gaie, comme concentrée et mélancolique.

Déride un peu ce *renfrogné* minois;
Réjouis-toi. Volt.

« Je leur demandai avec un air de vivacité qui leur parut fort étrange pourquoi ils étaient tous si tristes : mon homme me répondit d'un air *refrogné*, qu'il faisait un vent d'est. » Id. « La haute poésie est habitée par des gens graves, mélancoliques, *refrognés*. » Font.

Je hais les songe-creux, ils me font toujours peur.
J'aime bien mieux un fou qui dit tout ce qu'il pense
Que ces gens rembrunis obstinés au silence....
Enfin, défiez-vous de tout visage étique,
Sous un front *renfrogné*, sombre et mélancolique.
Dest.

Mais *rechigné* annonce une manière d'être relative aux autres, une disposition qui leur est contraire, quelque chose de repoussant, de fâcheux, de dédaigneux, de rébarbatif. « La réception du roi (d'Espagne) fut froide, pour ne pas dire *rechignée*, sans dire une parole; celle de la reine, embarrassée, mais plus humaine. » S. S. « Elle devient grondeuse et *rechignée*. » Fén. « Les vieillards qui sont *rechignés*, malpropres et dégoûtants, fâcheux, querelleurs et babillards, qui crient sans cesse contre le temps présent, doivent renoncer à toute union, à toute société. » Dest.

Une personne qui prend un air de gravité ou de réserve *refrogne* ou se *refrogne*. « Je leur rapportai les quatre couplets. Ils réussirent fort, à la réserve des deux derniers, qui firent un peu *refrogner* le P. Bourdaloue. Pour le P. Rapin, il entendit raillerie. » Boil. Une personne qui fait quelque chose d'une manière mal gracieuse, en marquant de la répugnance, *rechigne*. « Il semble accorder sa fille en *rechignant*. » Volt. « Ce sont de bons vivants, qui ne donnent point en *rechignant* leur bien à manger. » Les. Au moindre mot, la prude se *refrogne;* rien de plus maussade et de plus insupportable que les enfants qui n'obéissent jamais qu'en *rechignant*.

1° REGARDER, ENVISAGER, CONTEMPLER, CONSIDÉRER (EXAMINER); — 2° OBSERVER, REMARQUER. S'appliquer à voir, porter ou arrêter sa vue sur.

Une grande différence oblige d'abord à mettre à l'écart *observer* et *remarquer*. En effet, *regarder*, *envisager*, *contempler*, *considérer* et *examiner* sont formels ou purement significatifs de l'action de l'esprit; *observer* et *remarquer* sont matériels, c'est-à-dire indicatifs du résultat de cette action. Je le *regardai*, je l'*envisageai*, je le *contemplai*, je le *considérai*, je l'*examinai;* et j'*observai* ou je *remarquai* qu'il était pâle; j'*observai* ou je *remarquai* son maintien modeste. Soumettez un même objet aux *regards*, à la *contemplation*, à la *considération* ou à l'examen de plusieurs hommes, et vous verrez que chacun d'eux fera des *observations* ou des *remarques* différentes. On se fatigue ou on augmente la puissance de ses facultés en *regardant*, en *envisageant*, en *contemplant*, en *considérant* et en *examinant;* on s'instruit, on amasse des idées en *observant* et en *remarquant*. *Observer* et *remarquer* expriment même quelquefois le fruit de l'étude ou de la réflexion, proposé sous forme d'assertion ou de doctrine : l'homme, comme l'*observe* ou le *remarque* tel auteur, comme tel auteur l'*observe* ou le *remarque* judicieusement, est le sujet le plus important et le plus difficile à connaître.

1° *Regarder*, *envisager*, *contempler*, *considérer* (*examiner*).

Regarder, jeter ses *regards* sur, les tourner ou les diriger vers, est celui de tous ces mots qui représente l'idée commune de la manière la plus simple. Aussi n'y a-t-il rien à en dire de particulier.

Envisager, c'est regarder *en visage*, ou au visage; et par conséquent, au propre, on ne s'en sert qu'en parlant des personnes. Au figuré, et quand il est question des objets, on les *envisage* en les regardant sous tel *visage*, sous telle face, sous tel aspect, par tel côté. « Être attentif à un objet, c'est l'*envisager* de tous côtés. » Boss. « De quelque côté que je t'*envisage*, ô grandeur humaine, je ne vois rien en toi que je considère. » Id. « Je recueille toute mon attention pour contempler l'éternité; je l'*envisage* par tous les endroits. » Bourd. « Je n'*envisageais* le papisme que par ses liaisons avec les amusements et la gourmandise. » J. J. « Malgré le triste aspect sous lequel il *envisageait* tous les objets, il eut d'abord des succès heureux. » Volt. — Ou bien *envisager* a le sens de regarder en face, de regarder sans crainte et en faisant bonne contenance, la mort, un danger, quoi que ce soit de menaçant ou de fâcheux. « *Envisager* la mort, les tourments, le péril, la pauvreté, sans en être ému. » Acad. « La crainte d'*envisager* la mort. » Laroch. « Celui qui feint d'*envisager* la mort sans effroi ment. » J. J. « Je n'*envisageais* un changement de religion qu'avec horreur. » Id. « Ces dangers, que je n'étais pas alors à *envisager* pour la première fois, ne m'épouvantèrent pas. » S. S. « Quand j'*envisage* de près les infortunes inouïes d'une si grande reine, je ne trouve plus de parole. » Boss. — Ou bien enfin *envisager* signifie regarder en face ce qui n'est pas encore là, l'avenir ou quelque chose de futur. « Je n'ose *envisager* l'avenir. » Acad. « C'était la perspective que j'aurais dû *envisager*. » J. J. « Je n'*envisageais* pas dans cette entreprise un objet de profit. » Id. « Faire *envisager* quelque chose comme possible. » Id.

Le sage quelquefois fait bien d'exécuter
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'*envisager* le fait. Laf.

Contempler et *considérer* vont ensemble. Primitivement ils veulent dire regarder le ciel (*templum*) ou les astres (*sidera*). Par leur préfixe *cum* ils annoncent une action entière, complète ou

accomplis. On peut *regarder* en jetant un coup d'œil, en passant, de côté et d'autre, plusieurs objets à la fois; mais on *contemple* et on *considère* tranquillement, longuement, à son aise, en s'arrêtant à regarder, en retenant ses regards fixement sur une seule chose ou une seule personne. Diogène disait : quand on achète un esclave, on se contente de le *regarder*, et si on achète une marmite, on ne manque pas de la bien *considérer* (Fén.). *Considérer* et *contempler* sont propres à enchérir sur *regarder*. « Tout bien *regardé* et *considéré*, vous trouverez que.... » Acad. « Nous voilà tous deux à nous *regarder*, à nous *contempler*, à nous admirer l'un l'autre. » Les.

Mais *contempler* est esthétique, et *considérer* intellectuel : on *contemple* la beauté, on *considère* des raisons (Boss.). On *contemple* comme le *contemplateur*, comme l'homme émerveillé qui regarde le ciel; on *considère* comme l'astronome, comme le savant qui regarde les astres et cherche à en estimer la grandeur et la distance. On *contemple* et on admire; on *considère* et on juge. C'est l'âme qui *contemple*, c'est la raison qui *considère*. Celui qui *contemple* est comme en extase devant ce qu'il regarde avec tant d'attrait. « *Contempler* le ciel, les astres, une belle femme, les merveilles de la création, la grandeur et les perfections de Dieu, les choses divines. » Acad. « Je me mis à *contempler* avec ravissement cette superbe salle. » J. J. « Anaxagore disait qu'il était venu en ce monde pour *contempler* le ciel, le soleil, la lune et les autres merveilles. » Fén. « Lorsque nous *contemplons* la nature, nous admirons la sagesse qui a tout fait dans un si bel ordre. » Boss. « Platon célèbre la félicité de ceux qui *contemplent* le beau et le bon dans les arts, dans la nature et dans Dieu. » Id. « L'homme vain croit que tous les yeux sont ouverts sur lui, et que les hommes se relayent pour le *contempler*. » Labr.

> Quel plaisir de vous voir et de vous *contempler*
> Dans ce nouvel éclat dont je vous vois briller.
> (Iphigénie à Agamemnon). Rac.

Celui qui *considère* s'attache à découvrir combien est *considérable*, important, ce qu'il regarde avec tant de curiosité, quelle en est la valeur, quels en sont les avantages, les effets ou les causes. « *Considérer* une chose, c'est arrêter son esprit à la regarder en elle-même, en peser toutes les raisons, toutes les difficultés et les inconvénients. » Boss. « A *considérer* seulement la nature des armées romaines et de celles des Macédoniens, les dernières devaient être battues. » Id. « *Considérez* ma situation, et jugez de mon embarras. » J. J. « Un jour, après avoir *considéré* l'épaisseur des planches d'un vaisseau : Hélas! s'écria Anacharsis, ceux qui voyagent sur mer ne sont éloignés de la mort que de quatre doigts. » Fén. « Qui se *considérera* de la sorte s'effrayera sans doute de se voir comme suspendu entre ces deux abîmes de l'infini et du néant.... Sa curiosité se changeant en admiration, il sera plus disposé à *contempler* ces merveilles en silence qu'à les rechercher avec présomption. » Pasc. « Une des premières curiosités des hommes a été de *considérer* les cours des astres.... Tout engageait les Chaldéens à *contempler* la vaste étendue des cieux et les mouvements des astres. » Roll. — Enfin, la *contemplation* est synthétique, elle regarde les choses en gros, dans leur totalité; la *considération* est analytique, elle s'applique aux détails, aux particularités. « Que l'homme *contemple* la nature entière dans sa haute et pleine majesté; qu'il *considère* cette éclatante lumière, mise comme une lampe éternelle pour éclairer l'univers.... » Pasc. « Je n'ai qu'à *contempler* le ciel, je n'ai qu'à *considérer* toutes les créatures, il n'y en a pas une qui ne m'atteste l'existence de Dieu. » Bourd. « Nous *contemplions* à loisir toutes les montagnes couvertes de neiges qui nous environnaient, après avoir *considéré* toutes les machines et les pompes qui servent à élever l'eau des mines. » Regn.[1].

2° *Observer, remarquer.*

Observer annonce ou suppose un plus grand travail de l'esprit. On *observe* ce qu'on étudie : on *remarque* ce qui frappe. L'*observateur* est un savant qui va interrogeant la nature et recueillant des faits; celui qui *remarque* est un homme à qui il arrive de recevoir telle ou telle impression, d'être affecté de ceci ou de cela. On *observe* comme on trouve, en cherchant. « Le philosophe consume sa vie à *observer* les hommes. » Labr. « Rappelons-nous les choses que nous avons constamment trouvées et *observées* dans l'âme raisonnable. » Boss. On *remarque* quelquefois, comme on rencontre, par hasard. « J'ai cru *remarquer* qu'il m'observait durant ces entretiens. » J. J. « Pythagore assurait que, dans les voyages qu'il avait faits aux enfers, il avait *remarqué* l'âme d'Hésiode attachée à une colonne. » Fén. — Ce qu'on *observe* est constant, conforme aux lois ordinaires de la nature; ce qu'on *remarque* est accidentel, singulier, *remarquable*. Le philosophe *observe* la forme universelle et invariable de la nature humaine; le moraliste et le poëte comique en *remarquent* les particularités, les bizarreries, les travers, les ridicules. « Sur une vingtaine de ces mines, j'ai constamment *observé* qu'elles n'étaient mêlées que de petits cailloux quartzeux. » Buff. « Il y a dans notre religion une chose bien particulière, et que vous n'avez peut-être jamais *remarquée*.... » Bourd. — *Observer* est absolu, *remarquer* relatif : on *observe* ce qu'on voit, on *remarque* ce qu'on distingue. On *observe* un homme seul, on s'*observe* soi-même; dans une réunion d'hommes, on en *remarque* un qui a tel ou tel air, qui fait ou dit

1. A ces mots Condillac ajoute *examiner*, qui semble avoir le plus grand rapport avec *considérer*. Cependant l'*examen*, du latin *examen*, aiguille ou languette d'une balance, action de peser exactement, demande une attention plus soigneuse encore que la *considération*. Outre cela, on *examine* dans des vues pratiques, pour éprouver, pour voir si l'objet est bon et si on doit le prendre; c'est ainsi qu'on *examine* un candidat ou une marchandise. On *considère* simplement pour s'éclairer, pour voir l'idée qu'on doit se faire, ce qu'on doit penser, juger, arrêter; c'est ainsi que les législateurs et les magistrats *considèrent* telles ou telles choses avant de conclure, de décider, d'établir telles ou telles dispositions.

telle ou telle chose. « Le vulgaire pensait qu'il y a des choses que les dieux *remarquent*, d'autres qu'ils ne *remarquent* point. Mais Socrate enseignait que les dieux *observent* toutes nos actions et toutes nos paroles: qu'ils pénètrent jusque dans nos plus secrètes pensées. » ROLL.

RÉGIR, GÉRER. Soigner et faire aller quelque chose dont on a la conduite.

« On *régit* un bien, une terre qu'on fait valoir; on *gère* une affaire, une tutelle qu'on s'est chargé de conduire. » COND.

Régir, de *regere*, d'où *rectus*, droit, et *rectitude*, droiture, c'est mener droit ou à bien. *Gérer*, de *gerere*, porter, c'est s'acquitter d'une *charge*. Ce que nous *régissons* peut être nôtre, et nous pouvons le mener avec une autorité absolue. « Ceux qui suivent l'administration de la justice n'ont pas le loisir de se détourner à la *régie* de leurs biens fonciers. » S. S. Mais c'est toujours pour le compte d'autrui, par délégation, que nous *gérons :* il y avait anciennement dans les villes grecques des agents appelés proxènes, « qui *géraient* à la fois les affaires d'une ville étrangère et de quelques-uns de ses citoyens. » BARTH.

D'ailleurs, on *régit* toutes sortes de choses, et particulièrement des domaines, des fonds, tout ce qui peut rapporter du profit ou des intérêts. Un monarque *régit* son royaume, un évêque son diocèse, l'esprit le corps, Dieu l'univers. « L'art qui enseigne à *régir* les richesses et à en faire un bon usage est une partie de l'art de la politique. » ROLL. « De tous les hommes, Jésus-Christ n'a formé qu'un corps : c'est le même esprit qui l'anime; c'est le même mouvement qui en *régit* tous les membres. » MASS. « Assez de grands esprits n'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage se sont mis par plaisir à *régir* l'univers. » VOLT. « Il est plus aisé de conquérir que de *régir*. » J. J. « Auguste, maître du monde, qu'il avait conquis et qu'il *régissait* lui-même. » ID.

Hé! doucement, ma sœur. Où donc est la morale
Qui sait si bien *régir* la partie animale;
Et retenir la bride aux efforts du courroux? MOL.

Mais on *gère* des affaires, des emplois, toutes les choses pour lesquelles on peut être commis. « Tibère, consul pour la quatrième fois, fit un voyage en Campanie, voulant que Drusus, qu'il avait pris pour collègue, *gérât* seul le consulat. » COND. « Le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la *gestion* des autres, n'est pas propre à *gérer* par lui-même. » MONTESQ « On m'a ensuite envoyé *gérer* la questure dans la Sicile. » ROLL. « Sa vie illustrée par les premières charges de l'État, qu'il avait souvent *gérées*. » ID.

Quant à l'effet, *régir* emporte seulement une idée de bien ou de mal, de succès ou d'échec, de gain ou de perte; au lieu que *gérer* exprime responsabilité : la *régie* fait fructifier ou dépérir; on est comptable de sa *gestion*.

RÈGLE, ORDRE. Sage disposition des choses.

Règle a rapport à l'action; *ordre*, à l'état : les choses se font selon la *règle*, et elles sont dans l'*ordre*. On suit la *règle*, elle prescrit de faire; on maintient l'*ordre*, c'est quelque chose d'établi. La *règle* souffre des exceptions ou n'en souffre pas; l'*ordre* est ou n'est pas troublé. « Le plan de leur vie pourrait être autrement *réglé* et mieux *ordonné*. » BOURD. On dit de la *règle* qu'elle est juste : de l'*ordre*, qu'il est immuable. « Nous concevons notre *Ly* (le Dieu des Chinois) comme l'*ordre* immuable, la loi éternelle, la *règle* et la justice même. » MAL. A l'idée de *règle* se joint volontiers celle de loi ou de devoir; l'idée d'*ordre* est analogue à celle de place ou de rang. « Tout chrétien a une *règle* éternelle et supérieure, qu'il doit consulter sans cesse sur chaque action; tout ce qu'il fait doit se trouver à la place et dans l'*ordre* où la *règle*, c'est-à-dire la loi de Dieu, veut qu'il se trouve. » MASS. « Montrons que la piété est la *règle* de tous les devoirs, l'*ordre* de la société. » ID. « La distribution de l'empire en provinces s'était faite sans *ordre* et contre toute *règle*. » COND. Les astres, la terre, les cieux suivent, dans un *ordre* immuable, l'éternelle *règle* qui leur est prescrite (VAUV.).

La *règle* préside à l'action ou à la conduite : l'*ordre*, au contraire, est un effet, l'effet quelquefois de la conformité à la *règle*. « La *règle* de la raison, c'est Dieu même; et lorsque la raison humaine compose ses mouvements selon la volonté de Dieu, de là résulte cet *ordre* admirable, de là ce juste tempérament. » BOSS. Par conséquent, lorsque les deux mots sont employés ensemble, *règle* doit être mis le premier, et *ordre* le second : établir une *règle* et un *ordre* entre les hommes sauvages (COND.); il faut, dans certaines assemblées, de la *règle* et de l'*ordre* (J. J.); une puissance *réglée* et *ordonnée* (BOURD.). « Les passions ruineront de fond en comble toute espèce de *règle*, d'*ordre* et de subordination. » COND.

RÉGLÉ, RÉGULIER. Qui est, arrive ou se conduit, non pas au hasard, mais selon une règle ou un certain ordre.

Réglé, participe du verbe *régler*, exprime un effet; *régulier*, simple adjectif, marque une qualité. Ce qui est *réglé* a été assujetti à une règle; ce qui est *régulier* est conforme aux règles. Dire qu'une chose est *réglée*, ce n'est point la qualifier, c'est apprendre comme elle a été faite ou rendue, sans approuver ni blâmer, sans déterminer que ce soit bien ou mal; mais dire qu'une chose est *régulière*, c'est la caractériser en elle-même, lui attribuer quelque chose de bon. Une fièvre *réglée*, un ordinaire *réglé*, des aumônes ou des confessions *réglées*, se trouvent être ainsi en vertu d'une modification subie par ces choses; et, si elles n'étaient pas *réglées*, elles seraient libres, elles auraient lieu à des intervalles inégaux, et tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. Un édifice *régulier*, une procédure ou une conduite *régulière* ont telle qualité louable qui les approche de la perfection, et sans laquelle ces choses seraient défectueuses. On dit un travail *réglé* (BOURD.), et un ouvrage *régulier* (BUFF.); une imagination *réglée* (ACAD., VOLT.), et une tragédie *régulière* (ACAD.). Une chose défectueuse devrait être autrement *réglée* et plus *régulière*.

Ensuite, et en conséquence, une chose *réglée* a été assujettie ou se trouve assujettie à une

règle, à une espèce de règle, accidentelle, de fait, de choix ou de convention, qui est particulière à cette chose, et n'existe que pour elle. « Ils avaient entre eux un tour *réglé* pour commander. » Boss. « Il faudrait examiner le livre de Jansénius en une conférence *réglée.* » Pasc. « Cette réponse engagea une dispute *réglée.* » Volt. « Pour avoir une armée les communes donnèrent une paye *réglée* aux Écossais. » Cond. « Le coq de bruyère se plaît à cet exercice (battement d'ailes) au printemps et en automne, et il le répète tous les jours à des heures *réglées.* » Buff. Mais une chose *régulière* est conforme à des règles générales, antérieures, indépendantes d'elle, et, par exemple, aux lois de la mécanique, aux règles de la grammaire, ou à celles du bien ou du beau.

Cependant ces deux mots semblent se toucher de plus près, quand il s'agit de l'homme, de sa vie, de ses mœurs et de sa conduite. Mais alors *réglé* indique une régularité moindre, une régularité tout extérieure, relative au corps seulement ou aux bienséances; *régulier* marque une régularité essentielle, un état voisin de la perfection. Une vie *réglée* est une condition de santé: « Ce qui rend le sang si beau en Perse, c'est la vie *réglée* que les femmes y mènent : elles ne jouent ni ne veillent, elles ne boivent point de vin, et ne s'exposent presque jamais à l'air. » Montesq. Mais une vie *régulière* est moralement irrépréhensible : « Six ans d'une vie honnête et *régulière* n'effacent-ils rien des erreurs de la jeunesse? » J. J. Un homme *réglé* est rangé, a de l'ordre ou de la probité tout au plus; un homme *régulier* est vertueux, c'est presque un modèle. Il en est de même à l'égard du mouvement. Tout mouvement périodique est *réglé;* il n'est *régulier* que quand il s'opère toujours de même. Les débordements du Nil sont *réglés* (Boss.), puisqu'ils reviennent tous les ans à peu près à la même époque; mais ils ne sont pas *réguliers*, puisqu'ils amènent chaque année une quantité d'eau variable. Pareillement, des troupes *réglées* ne sont pas tout à fait des troupes *régulières.* Elles se composent d'hommes qui n'ont pas été ramassés à la hâte au moment d'une bataille pour se disperser aussitôt après, mais qui ont quelque habitude les uns des autres, qui ont été retenus quelque temps et qui se réunissent de temps en temps sous le drapeau. « Charlemagne est suivi de soixante-dix mille hommes de troupes *réglées*, chose inouïe dans ces temps-là. On assemblait auparavant des armées de cent ou de deux cent mille hommes; mais c'étaient des paysans qui allaient faire leurs moissons après une bataille perdue ou gagnée. Charlemagne les retenait plus longtemps sous le drapeau. » Volt. Mais des troupes *régulières* ont une solde, un uniforme et restent constamment sous le drapeau : ce sont des corps permanents composés d'hommes qui sont soldats par état. « Les armées de Marguerite d'Anjou n'étaient pas des troupes *régulières*, tenues longtemps sous le drapeau et soudoyées par un seul chef. » Volt.

RÉGLÉ, RANGÉ. Ces mots se disent l'un et l'autre d'un homme qui ne fait point d'écarts ou d'excès.

Mais *réglé* regarde les actions et les mœurs; et *rangé*, les occupations et la dépense. L'homme *réglé* ne s'écarte pas de ses devoirs; l'homme *rangé* ne dissipe ni son temps ni sa fortune.

L'homme *réglé* se conduit sagement, en homme qui sait mettre un frein à ses passions. « Le mauvais riche était un homme de bonne chère, menant une vie douce et tranquille, d'ailleurs essentiel sur la probité, *réglé* dans ses mœurs, vivant sans reproche. » Mass. « Les philosophes païens se sont quelquefois élevés au-dessus du reste des hommes par une manière de vivre plus *réglée* et par des sentiments qui avaient quelque conformité avec ceux du christianisme. » Pasc. « Vous le trouverez pour ses mœurs aussi peu *réglé* que vous l'avez vu. » Sév. « A-t-on eu recours à Dieu pour devenir plus modéré dans ses passions et plus *réglé* dans sa conduite? » Bourd. « Ce sont, me direz-vous, des femmes *réglées*, et du reste, hors la vanité qui les possède, irréprochables dans leur conduite. » Id.

Mais l'homme *rangé* conduit sagement ses affaires et sa maison, et dispose avec ordre de ses moments et de ses revenus. « On prend soin d'un ménage et on s'applique à bien conduire une maison, parce que naturellement on est *rangé*, et qu'on aime l'ordre. » Bourd. « Les Génevois sont un peuple *rangé*, qui ne se départ point de ses règles économiques. » J. J. « Il n'importe pas que cette femme soit libérale. Au contraire, il la faut *rangée*, attentive à ses intérêts. » Id. « Êtes-vous un garçon bien *rangé?* car je vous déclare que je ne m'accommoderais point du tout d'un libertin qui sortirait de chez moi tous les jours pour aller se divertir en ville. Je veux un homme sédentaire, et qui élève mon fils sous mes yeux. » Les. « Le duc de Sully était toujours pauvre, toujours *rangé*, et se soutenant de peu avec honneur. » S. S. « Réservez-vous des heures de travail; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit, et qui dérangent tout le jour suivant; sauvez un peu vos matinées! Lisez et pensez sur vos lectures. Je sais bien qu'on ne peut pas être toujours si *rangé.* » Fén.

RÉGLÉMENT, RÉGULIÈREMENT. L'idée commune à ces deux mots est celle d'une certaine persévérance à agir toujours de la même manière.

Mais *réglément* veut dire d'une manière égale, qui est comme une règle; et *régulièrement* suppose une règle à laquelle on s'est soumis. Celui qui tous les jours fait *réglément* une certaine chose suit une habitude qu'il a prise. « Je dors tout d'une haleine huit ou dix heures *réglément.* » Laf. « Passer toutes les nuits pendu à une lunette, et abandonner le soin de ses affaires pour rendre *réglément* visite aux étoiles. » Mal. « Je dois ma taille à une douzaine de bouteilles de vin que je bois *réglément* par jour. » Regn. « Je ne vous écrirai plus si *réglément.* » Sév. « Je ne puis souffrir un pécheur que la pénitence n'inquiète pas, qui va *réglément*, à ses jours marqués, sans peine, sans soin, sans travail aucun, confesser ses fautes, et s'en retourne sans songer à changer de vie. » Boss. Celui qui tous les jours fait *régulièrement* une certaine chose obéit à une

règle générale, indépendante de lui, accomplit un devoir. « Assister tous les dimanches à la messe *régulièrement*.» Mass.

Un homme qui dispose de son temps à sa guise travaille *réglément* tant d'heures par jour; il n'y est pas obligé : dans un couvent ou dans un pensionnat on travaille *régulièrement* tant d'heures par jour.

La fièvre le prend *réglément* tous les jours à telle heure (Acad.); les lettres arrivent par la poste *régulièrement* tous les jours à telle heure (Sév.).

Vivre *réglément* se dit relativement au corps, et s'entend du régime, parce que c'est chose libre et à l'égard de laquelle il y a des habitudes qu'on prend ou qu'on choisit, plutôt que des lois, des règles générales auxquelles on soit astreint. Par la raison contraire, vivre *régulièrement* se prend toujours au moral.

Réglément indique l'accoutumance et la précision; *régulièrement*, l'obéissance et l'exactitude.

REGRET, — REPENTIR (REPENTANCE), REMORDS. Douleur causée soit par la production du mal, soit par l'improduction ou la non production du bien.

Regret mérite une place à part : c'est le mal physique qui excite les *regrets*, c'est le mal moral qui fait naître le *repentir* et les *remords*. Un accident fâcheux ou une imprudence nous fait éprouver des *regrets* : « Quand on tient aux biens de la terre et qu'on vient à les perdre, quels *regrets* du passé! » Bourd. Le *repentir* et le *remords* ont pour cause une mauvaise action, une faute, un crime. « Cette tristesse que nos fautes nous causent a un nom particulier, et s'appelle *repentir*. On ne se repent pas d'être mal fait, ou d'être malsain; mais on se repent d'avoir mal fait. De là vient aussi le *remords*. » Boss. On *regrette* d'avoir été contre ses propres intérêts, d'avoir manqué une bonne affaire; on se *repent* d'avoir transgressé la loi : dans le premier cas on a été malheureux ou malavisé; dans le second, coupable. « Il vaut mieux, dit Lisette dans *Turcaret*, sentir quelques jours des *remords* pour avoir ruiné un homme d'affaires que le *regret* d'en avoir manqué l'occasion. » Les. Dans le *Mahomet* de Voltaire, le crime triomphe; mais du moins ce scélérat est-il puni par des *regrets* et par des *remords* : il perd ce qu'il aime, et il est tourmenté du souvenir de ses forfaits (Lah.). — Lorsque *regret* marque aussi abusivement la douleur d'avoir mal agi, d'avoir agi contre le devoir, c'est une expression faible et sur laquelle enchérissent *repentir* et *remords*. « Tâche de calmer l'ivresse des vains désirs que suivent toujours les *regrets*, le *repentir*, la tristesse. » J. J. « Ces pécheurs sont touchés du sentiment de leur misère, et en forment des *regrets* et des *repentirs*. » Bourd. « Je ne vous écris jamais sans *regrets*, sans *remords* et sans amertume. » Volt. « Mes fautes me donnent moins d'effroi que de honte : j'ai des *regrets*, et non des *remords*. » J. J. « Au moment de la mort on se rappelle avec tant de *regrets* et de *remords* le mal qu'on a fait et le bien qu'on a négligé de faire. » Barth.

Repentir et *repentance* ont été distingués dans la Ire partie, p. 28 et 103. Ils diffèrent l'un comme l'autre de *remords*. Suivant Vauvenargues et Condillac, le *repentir* suppose une faute, et le *remords* un crime; ce qui revient à dire que le second est plus fort, plus violent que le premier. Suard et Roubaud ne se sont point contentés de cette distinction superficielle et banale.

Le *repentir* est une douleur volontaire et salutaire; le *remords*, une douleur forcée et vengeresse. Le *repentant* déteste ce qu'il a fait, et s'occupe de le réparer, de rentrer dans la bonne voie, ce qui adoucit toujours sa peine; celui qui a des *remords* souffre une punition sans avoir peut-être le dessein de changer de conduite. On s'excite au *repentir*, et un poëte a dit :

Dieu fit du *repentir* la vertu des mortels.

« Quand je vois un chrétien touché de *repentir*, et non content de détester son crime, en faire une sérieuse réparation..., je ne puis m'empêcher alors de croire que c'est un pécheur contrit, mortifié, parfaitement réconcilié avec Dieu. » Bourd. « On se contenta, pour le présent, d'accorder la paix aux Latins; et, pour leur faire mieux sentir leur faute, et leur donner le temps de la réparer par un sérieux *repentir*, on leur fit demander et attendre l'alliance pendant quelque temps. » Roll. Le *remords* naît de lui-même, nous le subissons, et il peut se trouver dans l'âme d'un criminel endurci, bien décidé à poursuivre comme il a commencé.

Heureux si je puis....
A force d'attentats perdre tous mes *remords!*
(Mathan dans *Athalie*). Rac.

« Chercher seulement à étouffer le *remords*, afin de trouver la tranquillité dans le crime. » Boss. Le *repentir* est une tristesse dans laquelle on se complaît et qu'on entretient; le *remords* est un tourment importun dont on voudrait être délivré. Le *repentir* annonçant condamnation spontanée du passé, et disposition à revenir à soi, est plus ou moins sincère; le *remords*, purement affectif, est plus ou moins cruel.

Toutefois il peut arriver que le *remords*, quoiqu'il n'implique pas en lui-même retour, désir d'amendement, soit une invitation ou une préparation au *repentir*. La première des grâces prévenantes est le *remords* qui mène au *repentir* (Boss.). Les *remords* ne font que troubler la tranquillité; le *repentir* fait reculer, ou porte à quitter une résolution, un projet, un genre de vie.

Je crois que Brute même, à tel point qu'on le prise,
Voulut plus d'une fois rompre son entreprise,
Qu'avant que de frapper elle lui fit sentir
Plus d'un *remords* en l'âme et plus d'un *repentir*.
(Cinna). Corn.

RELEVÉ, SUBLIME, — TRANSCENDANT. Ces mots expriment dans les choses de l'esprit, intellectuelles ou morales, une certaine excellence.

Mais d'abord *sublime* renchérit manifestement sur *relevé*. Ce qui est *relevé* n'est point bas ou est *relevé* de l'abaissement; ce qui est *sublime* est dans les airs, au plus haut point. On appellera *relevée* simplement une chose distinguée et qui n'est point commune. « Les fables d'Ésope sont dénuées de tout ornement.... Celles de Phèdre

sont un peu plus *relevées* et plus étendues, mais cependant d'une simplicité et d'une élégance qui ressemble beaucoup à l'atticisme dans le genre simple. » ROLL. L'épithète de *sublime* doit être réservée pour ce qu'il y a de plus *relevé*, pour ce qui est merveilleux, presque divin. « J'admire tout cela d'autant plus que la personne qui me tient ce langage si *relevé* et si *sublime* n'est quelquefois qu'une simple fille. » BOURD. « Archimède était par son inclination naturelle uniquement occupé de ce que la géométrie a de plus noble, de plus *relevé*, de plus *sublime*. » ROLL. « Ma lettre finit d'une manière si *relevée* en vous souhaitant les biens éternels, que j'ai peur qu'on ne puisse m'accuser d'avoir donné dans le *sublime*. » SÉV. « Il fallait que le même ambassadeur, qui fut l'ange saint Gabriel, en portant à la sainte Vierge une parole plus excellente et plus *relevée* (qu'à Élisabeth), eût aussi un succès plus *sublime* et plus merveilleux. » BOSS.

D'autre part, *relevé* est plutôt théorique, relatif au savoir et à la croyance; *sublime* est plutôt pratique, relatif à l'action, à la morale et à l'art. On dit des sciences (MAL.), des vérités (ID.), des preuves ou des raisons (ID.) *relevées*, des mystères *relevés* (MASS.), une théologie *relevée* (BOURD.). « Il est tout science; et bien souvent il dit des choses tout à fait *relevées*. » MOL. Mais on dit une vertu (ACAD.), une scène de théâtre (VOLT.), un art ou un talent (BARTH.) *sublime*. « Le pardon des injures est ce que le christianisme a de plus *sublime*, de plus héroïque, de plus parfait. » BOURD.—« Qu'y a-t-il donc dans cette doctrine qui fait que ni les savants n'y trouvent rien au-dessous d'eux, ni les faibles rien de trop *relevé*?... Ainsi la morale que saint François a enseignée est en elle-même une morale *sublime* et de la plus haute perfection. » ID. « Il faut avouer que cette loi d'une perfection si *sublime* dans sa morale est en même temps d'une créance bien difficile dans ses mystères.... Mais autant ils sont *relevés* au-dessus de notre raison, autant sont-ils capables de l'élever à Dieu. » ID.

Tout le monde n'est pas capable d'atteindre à ce qui est *relevé* : c'est quelque chose d'abstrait, d'ardu, de peu compréhensible. « Des expressions abstraites et *relevées*. » RAC. « Des points de méditation si *relevés* et si subtils. » BOURD. « Cela est peut-être un peu *relevé*; mais tâchons de le rendre sensible par un exemple. » BOSS. « Votre mérite s'étend jusqu'aux connaissances les plus fines et les plus *relevées*. » MOL. Tout le monde n'est pas capable de faire ce qui est *sublime* : c'est quelque chose de beau, de délicat, de noble, de parfait. « Il est des devoirs simples et *sublimes* qu'il n'appartient qu'à peu de gens d'aimer et de remplir. » J. J. « Ainsi nous découvrirons les ressorts et les mouvements, et ensuite l'usage et l'application de cette *sublime* politique qui régit le monde. » BOSS. Un philosophe explique les choses d'une manière *relevée* (MOL.); un homme se conduit, un auteur traite un sujet d'une manière *sublime*. Le style *relevé* est celui de la raison; le style *sublime*, celui du génie.

Transcendant s'applique proprement, non aux choses de l'esprit, mais à l'esprit lui-même et à ce qui le concerne : esprit, génie, mérite *transcendant*. D'ailleurs, ce mot a rapport à la quantité seule, et point du tout, comme les deux autres, à la qualité. Un esprit *relevé* (PASC.) se distingue par le savoir, le raisonnement, la profondeur; un esprit *sublime* fait ou produit des choses admirables; mais un esprit *transcendant* est puissant, supérieur, et rien de plus, c'est uniquement sa mesure que *transcendant* fait connaître. « Le premier ministre de Louis XIII fut un génie puissant et *transcendant* en tout. » S. S. « Bossuet est plus impétueux, et Pascal plus *transcendant*. » VAUV. « Je n'ai supposé dans mon élève ni un génie *transcendant* ni un entendement bouché. » J. J.

RELIGION, PIÉTÉ, DÉVOTION. Sentiments d'une âme disposée comme il convient à l'égard de Dieu.

Religion a du rapport avec *obligation*, l'un venant de *religare*, lier, attacher, et l'autre d'*obligare*, dont le sens est le même. La *religion* repose sur l'idée de ce qu'on doit à la divinité, et consiste simplement à ne pas y manquer ou dans la crainte d'y manquer; c'est pourquoi *religieux* se dit par extension de celui qui est exact à tenir ses engagements. « Avoir un fonds de *religion* et de crainte de Dieu. » MASS. « Ces pauvres peuples ont une crainte de Dieu, un fonds de *religion* simple, vrai, réel. » ID. « Faire quelque chose par principe de *religion*. » RAC. « Il (ce magistrat) se fit une *religion* d'écouter les raisons des parties, et de lire tous leurs mémoires. » FLÉCH. « Rien n'était plus connu que son désintéressement et la *religion* de sa parole. » ID.

La *piété*, au contraire, n'est pas un sentiment froid, une vue de la raison; elle part plus du cœur; elle est plus zélée et plus ardente. « La foi nous inspire la ferveur, le zèle, la *piété*. » BOURD. « On ne trouve dans ces prêtres ni *piété*, ni zèle pour leur devoir, ni amour de la prière. » MASS. « Que dirai-je du bon zèle et de la *piété* de nos pères (lors des croisades)? » ID. « Une *piété* tendre, brûlante. » ID. « Malgré les relâchements du siècle et le refroidissement de la *piété*. » FLÉCH. « Dans cette ferveur de *piété*.... » ID. — Aussi le mot de *piété* est propre à enchérir sur celui de *religion*. « Vivre comme un païen, sans aucun sentiment de *religion* et de *piété*. » MASS. « Remplir ses devoirs dans un esprit de *religion* et de *piété*. » ID. « Communier avec des sentiments de *religion*, de pénitence, de *piété* et de ferveur. » BOURD. — D'autre part, la *religion* se borne plutôt à l'intérieur : avoir un fonds de *religion*. La *piété* se montre davantage, et ne se conçoit guère sans les pratiques. « Des exemples de *piété*. » MASS. *Piété* exemplaire (ACAD.). « Quoi de plus grand que les pratiques les plus populaires de la *piété* accomplies avec un esprit de foi et de *religion*? » MASS.

Dévotion signifie dévouement, et *dévot*, dévoué. « Dans le sens rigoureux des termes, ces qualifications ne devraient appartenir qu'aux moines et aux religieuses qui font des vœux. » VOLT. Mais on les applique à toutes les personnes qui rom-

pent avec le monde, qui quittent tout pour vaquer à leur salut, pour se consacrer particulièrement à Dieu, pour vivre dans la retraite, qui sont de toutes les bonnes œuvres, qui lèvent l'étendard de la *piété* (Mass.), qui en font profession, sans pourtant prendre l'habit. La différence est donc bien grande entre la *dévotion* et la *religion*, puisque celle-ci réside dans l'âme et n'en sort pas; la *piété* tient le milieu. « Le comte de Roucy était plus *religieux*, quoique moins *dévot* que sa femme qui l'affichait, et lui le contraire. » S. S. — En conséquence, *dévotion* se prend souvent en mauvaise part pour marquer un excès, ou bien une *religion* ou une *piété* purement apparente. « Jamais tant d'extérieur de *dévotion*, et jamais peut-être moins de *piété*. » Mass. « Nul autre motif ne me fait agir, que celui d'empêcher que les vaines *dévotions* ne prévalent contre l'ancienne *piété*, enseignée par saint Augustin et par saint Thomas. » Boss. « La distinction entre la vraie *piété* et la fausse *dévotion*, si solidement établie (dans le *Tartufe*) par Cléante. » Lah. « Un des plus beaux morceaux du *Tartufe* est celui où Molière fait l'éloge de la *piété* chrétienne, de la vraie *dévotion*. » Id. « J. B. Rousseau affectait un ton de *dévotion* très-propre à lui concilier tous ceux qui croyaient favoriser en lui la cause de la religion, sans songer que la *piété* véritable n'écrit point de méchancetés. » Id. « On a dit d'un prince de nos jours, très-respectable, très-*pieux*, très-bienfaisant, très-indulgent pour les autres, et par conséquent ennemi de la persécution et du fanatisme, qu'il était *religieux*, et non pas *dévot*. Ce mot, plein de sens, est digne d'être médité par les *dévots* non *religieux*. » D'Al.

Avec de la *religion*, on est pénétré du sentiment de ses devoirs envers Dieu : tels peuvent être les philosophes et les gens du monde. La *piété* nous fait aimer et adorer Dieu; on n'est pas *pieux* sans l'habitude de prier avec ferveur et de fréquenter les temples. La *dévotion* nous dévoue à Dieu, nous fait donner à lui exclusivement, tout entiers.

La *religion* est plus dans le cœur qu'elle ne paraît au dehors. La *piété* est dans le cœur et paraît au dehors. La *dévotion* paraît au dehors, mais sans être toujours dans le cœur (Gir.).

REMÈDE, MÉDICAMENT. En latin *remedium*, *medicamentum*, dont la racine commune est *mederi*, guérir, d'où vient aussi *medicus*, médecin, celui qui guérit. C'est ce qu'on emploie pour guérir quelque mal.

Dans *remède*, *re* marque le rétablissement de la santé, le retour à l'état sain ou normal; et dans *médicament* la terminaison *ment* annonce un résultat, exprime quelque chose de fait et de donné pour guérir.

Tout ce qui guérit le mal est *remède;* il n'y a de *médicaments* que les matières ou les mixtions artificiellement composées, préparées et administrées pour produire cet effet. La diète, l'exercice, le bon air, la gaieté, la patience, l'eau, surtout certaines eaux minérales, le lait, la saignée, les simples, telles qu'on les recueille, sont des *remèdes*, et non des *médicaments ;* les *médicaments* sont des produits d'une certaine industrie de l'homme. La nature fournit ou suggère les *remèdes :* le pharmacien fait, apprête les *médicaments*. « Le médecin Hyghens connaissait bien les simples et les *remèdes* dont il savait faire usage, et la composition des *médicaments* comme le meilleur apothicaire et comme un bon chimiste. » S. S. « Les anciens ont vanté, comme *médicament*, la graisse d'oie que l'on préparait à Comagène avec un mélange d'aromates; et Wilhughby prétend trouver, dans la fiente d'oie, le *remède* le plus sûr de l'ictère. » Buff.

Ce qu'on considère dans le *remède*, c'est l'effet, la force, l'efficacité; et dans le *médicament*, c'est sa composition, ce qui y entre, ou bien l'application qu'on en fait. « Le médecin lui dit qu'il avait un *remède* dont le succès était prompt et infaillible, mais qui était fort violent.... Il applique donc sur ses yeux son *médicament*, où il avait fait entrer du suc de cantharides. » Roll. « Si l'on fuit toutes sortes de *médicaments* lorsqu'on est en santé, l'usage des *médicaments* sera plus désagréable et plus pénible dans la maladie. D'un autre côté, si l'on s'accoutume trop aux *remèdes*, ils perdront de leur force et de leur efficace quand on en aura un besoin réel. » D'Al.

Remède a une étendue de signification beaucoup plus grande : il est *le seul* de ces deux mots qui se dise au figuré comme au propre, au moral comme au physique, et en parlant de l'âme comme en parlant du corps. « A force de *médicaments* on guérit les plus profondes blessures, et on en tire tout le venin; et à force d'employer les *remèdes* que fournit un confesseur, il n'y a point de passion si violente dont on n'amortisse peu à peu l'ardeur. » Bourd.

REMPART, BOULEVARD. Fortifications élevées autour d'une place; au figuré, abri, soutien, ce qui protége ou sert de défense.

Le *rempart*, *rem parat*, prépare la chose, la met en état de résister; ou bien, *comme le renfort* (*re en fort*) donne beaucoup de force, le *rempart* (*re en parer*) *pare* efficacement, c'est-à-dire met à couvert contre les assauts. *Boulevard*, allemand *bollwerk*, veut dire peut-être ouvrage, *werk*, contre les balles ou les boulets, suivant l'étymologie de Niood; ou bien, comme le croit Voltaire, *boulevard*, écrit d'abord *boulever* ou *bouleverd*, vient de *boule sur le verd*, parce que le peuple de Paris jouait à la boule sur le verd ou le gazon du rempart.

Le *rempart* se conçoit comme *quelque chose* d'élevé, mais de simple. Une muraille, une barrière, est un *rempart*. « Les eaux minent peu à peu les voûtes et les *remparts* des cavernes souterraines. » Buff. « Les habitants de Catane ont construit de très-fortes murailles de cinquante pieds de hauteur; et, environnés de ces *remparts*, ils se sont crus en sûreté contre les laves du volcan. » Id. Le *boulevard* est *proprement* un ouvrage de fortification disposé en terrasse et placé devant le *rempart* pour le protéger; ou c'est le *rempart* avec cette addition, *ainsi compliqué*; ou c'en est seulement le terre-plein, le talus, la surface supérieure plus ou moins étendue. « Les montagnes de Frisland *sont entièrement* couvertes de neige; et toutes les côtes, de

glace, comme d'un *boulevard* qui ne permet pas d'en approcher. » BUFF. « Les montagnes du Pérou semblent être quelquefois des fortifications formées de longues courtines munies de *boulevards*. » ID. On arrive au pied ou au haut du *rempart*; on se promène sur le *boulevard*. Le *rempart* est plus ou moins haut : « Le prince de Conti se présente au pas de Villefranche, *rempart* du Piémont, haut de près de deux cents toises. » VOLT. Sur le *boulevard* se passe tel ou tel événement : « Gloire à ces guerriers morts sur des *boulevards* inaccessibles. » MASS.

Au figuré, comme au propre, le *rempart* est peu étendu. Un homme se fait un *rempart*, et non pas un *boulevard*, du corps d'un autre homme, d'un tronc d'arbre, d'un rocher, d'un simple buisson. Il suffit d'une ville pour servir de *rempart* à un pays. « Cette place est le *rempart* de toute la province. » ACAD. « La ville d'Azof servit aux Russes de *rempart* contre les Turcs. » COND. Le *boulevard*, au contraire, est quelque chose de grand; il ne faut rien moins pour former le *boulevard* d'un pays qu'une ligne de places fortes, une vaste forêt, une chaîne de montagnes ou toute une contrée. « La Hollande, ce *boulevard* que nous avions élevé nous-mêmes contre l'Espagne, tombe sous nos coups : ses villes n'ont plus de murs à l'épreuve de la bravoure française. » MASS. « Le reste de la Hongrie n'était encore à la maison d'Autriche d'aucune ressource, mais c'était toujours un *boulevard* des États autrichiens. » VOLT. Voltaire dit aussi dans une épître, en parlant des Alpes :

Le voilà ce théâtre et de neige et de gloire,
Éternel *boulevard* qui n'a point garanti
Des Lombards le beau territoire.

D'un autre côté, le *rempart* couvre ou préserve plutôt une seule personne ou une seule chose. « On amasse les revenus de l'Église pour s'en faire un *rempart* contre les accidents à venir. » BOURD. « Se former l'esprit au goût du bon et du solide pour s'en faire un *rempart* contre l'attrait des plaisirs et l'habitude de la dissipation. » S. S. Le *rempart* de la liberté (BUFF., MARM., VERT., LAH.), de la religion (COND.), de la pureté ou de la continence (BOURD.). Le *boulevard*, au contraire, fait la sûreté de toute une société d'hommes. « Walstein paraissait le seul *boulevard* de l'empire. » COND. « Marius fut la terreur des barbares, le *boulevard* de la patrie. » LAH. « L'art a inventé, dit Démosthène aux Athéniens, pour la garde et pour le salut des villes, diverses défenses de toute espèce, *remparts*, murailles, fossés et autres ouvrages semblables; mais la nature ceint et environne les sages d'un *boulevard* commun qui les couvre de tous côtés, et qui pourvoit au bien et au salut des États. Quel est donc ce *boulevard* ? C'est la défiance. » ROLL.

Enfin, il semble que *boulevard* se prenne plutôt en mauvaise part. Serait-ce parce qu'il vieillit dans le sens où nous le considérons ici? « On voulait que la Bastille fût détruite, en haine de ce despotisme dont elle était le *boulevard*. » MARM. « L'*Encyclopédie* fut le *boulevard* de tous les ennemis de la religion et de l'autorité. » LAH. « Les luthériens regardaient la scholastique comme le *boulevard* de tous les abus. » COND. « La justice des duels judiciaires n'était que le *boulevard* des criminels les plus hardis. » ID.

RENAISSANCE, RÉGÉNÉRATION. (PALINGÉNÉSIE). Nouvelle existence.

Le premier de ces mots est français, quoique formé du latin *renasci*, renaître; le second est tout latin, car on a dit en latin *regeneratio*.

Ils diffèrent donc d'abord en ce que l'un est plus commun que l'autre. *Renaissance* appartient à la langue ordinaire; *régénération* est du style particulier de la théologie et de celui de la médecine. On dit la *renaissance* des lettres (ACAD., COND.), de la philosophie, de la peinture, de la sculpture, de la poésie, de la musique (D'AL.), du printemps et de la verdure (ACAD., MARM.). Mais en théologie on appelle *régénération* une transformation spirituelle opérée par la grâce du baptême (MASS., P. R., VOLT.), et en médecine on admet la *régénération* des chairs et de certaines humeurs (BOSS.).

Ils diffèrent aussi quant à l'idée : *renaissance* fait concevoir celle d'une réapparition, d'un retour à l'être, et *régénération* celle d'un travail intérieur semblable à celui qui a lieu quelquefois, dans l'âme suivant la religion, et au sein du corps suivant les médecins. La *renaissance* de Rome (ROLL.) après l'expulsion et l'extermination des Gaulois fut due à Camille; Massillon dépeint quelque part la *régénération*, le renouvellement des pécheurs en qui Dieu crée de nouveau l'homme céleste, et la vie de la grâce éteinte dans leur cœur. C'est par la *renaissance* de toutes les vertus que s'opéra la *régénération* de l'enfant prodigue.

Enfin *renaissance* se prend en mauvaise comme en bonne part; au lieu que *régénération*, le contraire de *dégénération*, se prend plutôt en bonne : on dit la *renaissance* d'une hérésie (BOSS.), c'est-à-dire sa reproduction, et la *régénération* d'un peuple (ACAD.), c'est-à-dire sa réformation, son amélioration, son perfectionnement [1].

RENCONTRE (ALLER À LA), ALLER AU-DEVANT. Se porter vers quelqu'un qui vient.

Aller *à la rencontre* est agressif, et implique l'idée d'hostilité, d'opposition et de lutte : on va *à la rencontre* d'un ennemi pour le combattre, pour le repousser. *Rencontre* signifie dans une de ses acceptions le choc de deux corps de troupes; et aller *à l'encontre* de quelque chose, c'est

1. *Palingénésie* est grec, ayant été composé de πάλιν, de nouveau, et de γένεσις, naissance, génération. Aussi est-ce un terme didactique employé en parlant d'une fable de l'antiquité savante, la renaissance du phénix, ou quand il est question de ce que pensaient et disaient les philosophes anciens : « Certains philosophes anciens admettaient la *palingénésie* universelle. » ACAD. Des philosophes modernes, Bonnet et Ballanche, ont donné le titre de *Palingénésie* à des ouvrages de leur composition sur des sujets généraux et tout métaphysiques : *Palingénésie philosophique*, *Palingénésie sociale*.

s'y opposer, y être contraire. « La pie voit elle approcher une corneille, elle vole aussitôt *à sa rencontre*, la harcèle et la poursuit sans relâche. » Buff. « L'engoulevent vole *à la rencontre* des insectes, dont il fait sa proie, et qu'il semble *engouler* par aspiration. » Id. « Solon alla *à la rencontre* des Mégariens qui s'étaient mis en campagne, et il leur donna bataille. » Fén. « Og, roi de Basan, vint aussi à main armée *à la rencontre* des Israélites, et ils le taillèrent en pièces. » Boss. « Une multitude effroyable d'Allemands s'étant jetés dans les Gaules pour s'en emparer, Clovis fut *à leur rencontre* à Tolbiac. Il se donna là une sanglante bataille. » Id. « Louis VI entra à main armée dans la Normandie : les Normands allèrent *à sa rencontre*; et les deux armées s'étant trouvées en présence, il y eut une grande bataille. » Id. « Qui est le roi qui, ayant à faire la guerre contre un *roi*, ne songe pas auparavant s'il pourra marcher avec dix mille hommes *à la rencontre* de celui qui en a vingt mille? » Id. « Mardonius ne craignait pas d'assurer qu'aucun peuple de la Grèce n'oserait venir *à la rencontre* de Xerxès, qui marchait avec toutes les forces de l'Asie. » Roll. « Les troupes (romaines) s'avancèrent jusqu'à quatre lieues au delà de Rome pour aller *à la rencontre* de l'ennemi (les Gaulois), qu'elles joignirent à la rivière d'Allia. » Id. « Cyrus marcha vers Sardes. Crésus n'attendit pas qu'il l'y enfermât; il sortit *à sa rencontre* avec ses troupes pour lui livrer bataille. » Id. « Hippias (lieutenant de Persée) marcha *à la rencontre* du consul Marcius, qui s'avançait avec toute son armée, harcela ses troupes, et les incommoda fort par les fréquentes attaques qu'il leur donnait. » Id.

Aller *au-devant* se distingue, au contraire, par l'idée de prévenance, et suppose des intentions bienveillantes ou respectueuses : on va *au-devant* de quelqu'un pour l'assister ou pour lui rendre hommage, lui faire cortége, lui marquer de l'empressement, de la soumission, de la déférence. « Le père de famille, voyant son fils faible, exténué, agité, et hors d'état presque de se soutenir, court *au-devant* de lui. Il court, il se hâte d'aller *au-devant* pour le soutenir. » Mass. « C'est alors, grand Dieu, que, loin d'être insensible à nos gémissements, et de dédaigner nos prières, vous venez *au-devant* de nous avec toute l'abondance de vos consolations et de vos grâces. » Id. « Il est insensé de courir encore après ce qui vous fuit (le monde), et de vous obstiner à fuir un Dieu qui court *au-devant* de vous. » Id. « Métellus revint à Rome : toute la ville sortit *au-devant* de lui, et son retour fut un véritable triomphe. » Vert. « Quand l'empereur Charles IV arriva à Paris, le roi (Charles V) fut *au-devant* de lui, accompagné des princes du sang; l'entrée fut magnifique. » Boss. « Comme le comte de Dunois amenait un second convoi (dans Orléans), la Pucelle fit une sortie pour aller *au-devant* de lui, et le conduisit dans la place. » Id. « Comme le maréchal de Foix approchait de Milan, Lautrec fut obligé d'envoyer *au-devant* de lui une partie de l'armée pour l'escorter. » Id. « Hiéron alla avec sa flotte toute équipée *au-devant* de T. Sempronius qui était arrivé à Messine, pour offrir ses services au consul. » Roll. « Après ces expéditions, Annibal retourna à Carthage. Toute la ville sortit *au-devant* de lui, et le reçut au milieu des cris de joie et des applaudissements. » Id. « Les Scythes poussèrent leurs conquêtes dans la Syrie jusqu'aux frontières d'Égypte. Psammétique alla *au-devant* d'eux, et fit si bien par ses présents et par ses prières, qu'ils ne passèrent pas plus avant. » Id. « Pélopidas avec ses troupes marcha contre Ptolémée. Celui-ci alla *au-devant* de lui comme *au-devant* de son supérieur et de son maître, eut recours aux caresses et aux prières, et promit solennellement qu'il garderait le royaume pour le fils du défunt. » Id. « Tous les citoyens, dans le temps même qu'ils allaient *au-devant* d'Alexandre pour lui rendre leurs hommages, furent égorgés. » Id. « Lorsqu'après la défaite de Cannes, le consul Varron revint à Rome, tous les corps de l'État allèrent *au-devant* de lui, et lui rendirent grâces de ce qu'il n'avait point désespéré de la république. » Boss., Roll.

RENONCER, RENIER, ABJURER. Quitter une chose d'une manière volontaire et formelle, en le déclarant; faire par rapport à elle acte d'abandon.

Le caractère propre de *renoncer* se tire de son objet, qui est toujours un bien, un avantage présent ou futur, quelque chose qu'on possède ou qu'on espère, qu'on prétend, qu'on poursuit. En sorte qu'on *renonce* d'ordinaire avec quelque peine, à regret; c'est un sacrifice ou comme un sacrifice qu'on fait. *Renoncer* à la couronne, à un droit, aux dignités, aux plaisirs, au bonheur, à la richesse, à ce qui plaît, à une personne qu'on aime.

Le caractère propre de *renier*, c'est de se prendre en mauvaise part. Primitivement *renier* signifie déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne ou une chose, et par extension se séparer honteusement, comme un renégat, de quelque chose à quoi on devrait tenir. Saint Pierre *renia* Jésus-Christ; *renier* sa foi, son baptême; *renier* la vertu pour le vice (J. J. Rouss.); Zaïre ne peut plus rester au sérail sans *renier* son père, son honneur et son Dieu (Volt.).

Les martyrs ont mieux aimé souffrir la mort que de *renoncer* à leur religion à laquelle ils étaient attachés comme au plus grand des biens; mais tous les premiers chrétiens n'eurent pas le courage de les imiter : plusieurs *renièrent* la foi dans la crainte des tourments. Un père *renonce* son fils, malgré la plus tendre affection, c'est pour lui une chose douloureuse; un fils *renie* son père par lâcheté ou par intérêt, c'est de sa part une infamie.

Le caractère propre d'*abjurer* est double : ce verbe marque une action brusque, violente, qui ne respecte ou ne ménage rien, et, d'un autre côté, il se prend le plus souvent en bonne part. On *abjure* d'une manière décidée, c'est-à-dire publiquement, solennellement, ou en rejetant loin de soi, en foulant aux pieds; et ce qu'on *abjure* peut être quelque chose de mauvais, des

erreurs, des maximes détestables, de folles amours, des hérésies.

Une femme, quoi qu'il lui en coûte, *renonce* au monde, pour être toute à ses enfants ou à Dieu; par le baptême nous *abjurons* le monde et ses pompes, hautement, avec serment, par un acte public, ou bien en général *abjurer* le monde, c'est s'en détacher en le réprouvant avec force et dédain. « A la naissance de l'Église, on quittait, on *renonçait*, on *abjurait* le monde. » PASC.. *Renoncer* au bon sens, c'est cesser d'user d'une si excellente chose; l'*abjurer*, c'est l'abandonner ouvertement, sans crainte ni retenue.—D'ailleurs, à la différence de *renier* et en opposition à *renier*, *abjurer* peut exprimer une action louable; on *renie* un passé honorable, on *abjure* un passé qui doit faire rougir : « On n'était reçu alors dans l'Église qu'après avoir *abjuré* sa vie passée. » PASC. Qui *renie* sa religion apostasie; qui l'*abjure* ordinairement quitte l'erreur, se convertit.

RÉPONDRE, RÉPLIQUER, REPARTIR. Dire quelque chose au discours de quelqu'un, parler après un autre et sur ce qu'il a dit.

Répondre est un mot très-usité; il a la plus grande étendue de signification. On *répond* aux questions des personnes qui s'informent; aux demandes de celles qui attendent des grâces ou des services; aux interrogations des maîtres et des juges; aux lettres qu'on nous écrit; aux reproches qu'on nous adresse; et aux difficultés qu'on nous propose touchant la conduite, les affaires et les sentiments. *Répliquer* et *repartir* par rapport à *répondre* expriment des espèces.

Pour ce qui concerne *répliquer*, c'est *répondre* à une *réponse*, reprendre la parole après celui qui a *répondu*. « Ma lettre était une *réplique* à sa *réponse*. » BEAUM. « Je viens de voir la *réponse* de votre apologiste à ma treizième lettre. Mais s'il ne *répond* pas mieux à celle-ci, il ne méritera pas de *réplique*. » PASC. « La chancelière se mit de la partie : je *répondis*, ils *répliquèrent*. » J. J. « La cour de Vienne envoie à Christiern IV des lettres monitoriales, et lui enjoint d'évacuer les terres du Sleswig. Le roi de Danemark *répond* que jamais ce duché n'a été un fief impérial. La cour de Vienne *réplique* que le royaume de Danemark lui-même est un fief de l'empire. » VOLT. « Savez-vous, lui dit don Luis, que vous êtes couché depuis hier matin? Cela n'est pas possible, *répondit* Leandro. Rien n'est plus vrai, *répliqua* son ami. » LES. — Ensuite, *répliquer* est le fait d'un homme qui, non satisfait de ce qui a été *répondu*, entre en discussion, engage une lutte; ce qui peut être, suivant les cas, un acte d'indocilité, d'impertinence, ou un moyen légitime de combattre un adversaire. On *réplique* en raisonnant, en répondant par des raisons; aussi dit-on une preuve sans *réplique*. Qui *réplique* répond en raisonnant ou fait le raisonneur, au lieu de recevoir sans mot dire les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne.

> Retirez-vous, vous dis-je, et ne *répliquez* pas.
> (Roxane à Atalide dans *Bajazet*). RAC.
> Je ne *réplique* pas à ce qu'un maître ordonne. MOL.

> Sur tous ces points douteux c'est ainsi qu'il (le directeur) prononce.
> Alors, croyant d'un ange entendre la *réponse*,
> Sa dévote s'incline, et, calmant son esprit,
> A cet ordre d'en haut sans *réplique* souscrit. BOIL.

— Plus souvent encore, qui *réplique* répond en opposant des raisons, des preuves, en défendant une cause par des arguments. « A cela je n'ai pour toute *réponse* que deux paroles à vous dire, mais qui sont d'une autorité si vénérable, et en même temps d'une décision si expresse, qu'elles ne souffrent nulle *réplique*. » BOURD. « M. le duc d'Orléans céda à la force de mes raisons et de mes preuves, ne put s'empêcher de demeurer convaincu, et ne put me rien opposer par diverses *répliques*, sinon que.... » S. S. « De mauvais moyens sont faciles à détruire; et donnant prise à la *réplique*, ils laissent un grand avantage à un adversaire éloquent. » MARM. « Cette dernière raison est si forte que je n'y connais point de *réplique*.... » LAH. « Ce qui le prouve sans *réplique*, c'est que.... » ID. « Cicéron ne s'épargne pas lui-même sur les productions de sa première jeunesse.... Il n'était pas de ces hommes qui croient qu'on n'a rien à leur *répliquer*, lorsqu'ils ont dit : J'ai été applaudi, donc j'avais raison. » ID.

Quant à *repartir*, c'est *répondre* par un trait, par quelque chose qu'on fait *partir*, qu'on lance vivement et adroitement : la *repartie*, voisine de la riposte, est une sorte de réponse moins sérieuse que la *réplique*, et demandant moins de solidité que de finesse et d'à-propos. « En vérité, vous êtes bien fou pour le disciple d'un sage, lui dit Rodope en souriant. Il *répliqua* le plus sérieusement du monde; elle *repartit* en badinant. » MARM. Dans les disputes, dans les controverses, dans les plaidoyers, on *réplique*; mais c'est dans la conversation, et presque toujours en plaisantant qu'on fait des *reparties*. « Tu verras que nous donnerons le ton à toutes les conversations, et qu'on admirera la vivacité de notre esprit et le bonheur de nos *reparties*. » MONTESQ. « J'ai connu un joaillier qui était un homme incomparable pour faire des *reparties* vives et piquantes : cela partait comme un coup de pistolet. » LES. « Henri IV va paraître, dit-on, à la Comédie française. Je souhaite qu'il y paraisse avec beaucoup d'esprit, car il en avait; il faisait de ces *reparties* que la postérité n'oubliera jamais. » VOLT. « Leur esprit toujours présent et pénétrant leur fournit sans cesse des pensées neuves, des saillies, des réponses heureuses; quelque force et quelque finesse qu'on mette à ce qu'on peut leur dire, ils étonnent par la promptitude de leurs *reparties*, et ne restent jamais court. » J. J. « L'à-propos de ses *reparties* toujours précises et spirituelles. » LAH. « Les contes de milord Maréchal étaient ordinairement une *repartie* délicate et ingénieuse aux sottises qu'il entendait dire. C'était là sa manière de plaisanter. » D'AL.

Il suffit à la *réponse*, comme en général au discours, d'être claire; et, de plus, parce qu'elle se rapporte à quelque chose de dit antérieurement, elle doit être juste. Mais, en conséquence de leurs buts spéciaux, la *réplique* doit être forte

et convaincante, la *repartie* spirituelle et soudaine.

Par la *réponse* on fait savoir; par la *réplique* on réfute; par la *repartie* on brille, on montre de l'esprit.

REPRÉSENTATION, REMONTRANCE. Observations critiques adressées à quelqu'un sur ses actions ou sur sa conduite.

A la rigueur, les *représentations* ont rapport à ce qu'on doit faire; ce sont des objections, des raisons contraires oubliées ou inconnues que nous rendons présentes à l'esprit : les *remontrances* portent sur ce qu'on a fait; ce sont des reproches par lesquels nous *remontrons*, nous remettons sous les yeux de quelqu'un sa conduite passée pour l'en faire rougir et repentir. Des officiers font pour détourner leur général d'une attaque les *représentations* les plus vives (S. S.). Le prophète Nathan fait à David des *remontrances* sur ses excès et sur ses crimes (Mass.).

Mais les deux mots ne sont pas toujours à une telle distance l'un de l'autre. *Remontrance* se prend le plus souvent, ainsi que *représentation*, pour ce qu'on dit à quelqu'un relativement à ce qu'il se propose de faire et afin de l'en dissuader.

Alors la *représentation* est une pure contradiction ou objection qui tend à faire changer de dessein, avant que l'exécution soit commencée, au lieu que la *remontrance*, inséparable de l'idée de blâme, de répréhension et de plainte, a plutôt pour objet de faire cesser une entreprise commencée, de corriger un abus ou une habitude vicieuse, en reprochant et en censurant ce qui a déjà été fait. *Remontrances* contre l'énormité des impôts (S. S.), contre la tyrannie des moines (Volt.), contre une manière de parler défectueuse (Mol.), contre des désordres habituels (Mass., Mal.).

Enfin, *remontrance* s'emploie aussi quand il s'agit d'une action particulière à prévenir. Mais il garde toujours dans sa signification quelque chose de distinctif. La *représentation* est une considération, une raison qui vous éclaire; c'es un conseil négatif, elle vous fait voir des difficultés, des inconvénients, des dangers. « Nonobstant les *représentations* du commerce de Cadix, le roi d'Espagne voulait accorder cette permission aux Anglais. » S. S. « Obéir sans opposer de difficultés, et sans faire de *représentations*. » Bourd. « Julie ayant ordonné de rejeter à l'eau tous les poissons, cette opération se fit lentement, à contre-cœur, non sans quelques *représentations*. » J. J. « Si vous croyez être absolument sûr que la pièce réussira auprès de tout le monde, et ne déplaira à personne, mes raisons, mes *représentations* ne valent rien. » Volt. Mais la *remontrance* est une censure anticipée; elle vous signale des torts, des erreurs, des fautes, des crimes à éviter; elle tient plus de l'avertissement et de l'avis. Pilate a beau *remontrer* aux Juifs que Jésus-Christ est leur roi, et que d'attenter à sa vie, c'est pour eux le crime le plus énorme, ils n'écoutent ni ces *remontrances* tant de fois réitérées ni reproches intérieurs de la conscience (Bourd.). Pisistrate s'empara de la tyrannie malgré les *remontrances* de Solon (Fén.). Dans l'affaire des Ariciens et des Ardéates, les consuls *remontrèrent* au peuple qu'il allait se déshonorer pour toujours s'il s'adjugeait à lui-même le territoire contesté (Roll.). — La *représentation* tend à vous empêcher d'agir inconsidérément; et la *remontrance*, d'une manière répréhensible et coupable. On ne peut rien *représenter* à qui est infaillible, ni rien *remontrer* à qui est impeccable.

D'autre part, la *représentation* a plutôt lieu de l'inférieur au supérieur : c'est, par exemple, la démarche d'un sujet qui avant d'obéir présente des explications pour obtenir dispense et délai. Les *remontrances* sont plutôt d'un maître qui parle avec autorité, force, insistance, ou si elles vont de l'inférieur au supérieur, elles doivent être pleines de respect et de soumission, car elles annoncent qu'on commettra une faute, une injustice, une action mauvaise ou criminelle, si on y résiste.

A peine est-il besoin d'ajouter, comme conséquence de tout ce qui précède, que *remontrance* enchérit sur *représentation* et qu'il doit être mis après plutôt qu'avant, parce qu'il exprime quelque chose de plus fort. « Découvrons à nos amis, avec autant de fermeté et de liberté que de charité et de douceur, leurs égarements. Tâchons de les redresser par nos *représentations* et nos *remontrances*. » Bourd. « Qu'il soit permis aux magistrats ordinaires de faire des *représentations* et des *remontrances*. » Cond. « Le duc d'Orléans m'ouvrit carrière à lui *représenter*, pour ne pas dire reprocher, ses méfaits à notre égard (à l'égard des ducs).... Il m'allégua pour dernier retranchement la noblesse qu'il ne voulait pas soulever. Je lui *remontrai*, avec une indignation que je ne pus contraindre, que c'était lui-même qui l'avait soulevée. » S. S. — « Des instituteurs respectables et indulgents ramenaient les jeunes pythagoriciens par des corrections douces, qui avaient plus l'air de la *représentation* que du reproche. » Barth. Ce sont des *remontrances*, c'est-à-dire des reproches, que le maître d'école de Lafontaine adresse à l'enfant qui se noie :

> Dans ce récit je prétends faire voir
> D'un certain sot la *remontrance* vaine....

RÉPUTATION, CONSIDÉRATION; — NOM, RENOM, RENOMMÉE, CÉLÉBRITÉ. Place qu'on a dans l'opinion des hommes. « Vous, vous êtes M. de Voltaire, nom qui renferme tous les genres de bonheur, *réputation*, *considération*, *célébrité*. » Dudeff.

Réputation est le terme général, le plus commun de tous et le plus faible. Il est si bien indéterminé, qu'on y ajoute souvent d'autres mots qui le déterminent : *réputation* de vertu, de misanthropie, de savoir, de talent. Il n'exprime rien de brillant, rien de grand, à quoi chacun ne puisse prétendre et parvenir. Il a d'ailleurs cela de spécial et de distinctif, qu'il marque plus particulièrement l'idée que les autres ont de nous sous le point de vue moral ou quant à la probité.

La *considération* est une haute *réputation*, une réputation distinguée, qui rend *considéré*

ble, qui fait qu'on est regardé, compté, tenu pour beaucoup, qu'on impose. Elle peut provenir des qualités, du mérite, il y a une *considération* personnelle; mais elle dépend plutôt encore de l'état, du rang, des richesses, du pouvoir d'obliger et de nuire. « Il ne faut pas confondre la *considération* avec la *réputation* : celle-ci est principalement le fruit des talents ou du savoir; celle-là est attachée au rang, à la place, aux richesses, ou en général au besoin qu'on a de ceux à qui on l'accorde. » D'Al. « On voit dans l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem un homme, qui paraissait le dernier de tous les hommes en *considération* et en puissance, recevoir de tout le peuple les plus grands honneurs.» Boss. « Après la mort de Charles Ier, l'Angleterre perdit sa *considération* avec son bonheur; les autres nations la crurent ensevelie sous ses ruines jusqu'au temps où elle devint tout à coup plus formidable sous la domination de Cromwell. » Volt. « Persée voyait avec une peine infinie que la *considération* de son frère Démétrius dans la Macédoine et son crédit chez les Romains augmentaient de jour en jour. » Roll. « Lorsque dans la monarchie la profession lucrative des traitants parvient encore à être une profession honorée, un dégoût saisit tous les autres états, l'honneur y perd toute sa *considération*. » Montesq. « Le mépris des richesses était dans les philosophes un chemin détourné pour aller à la *considération* qu'ils ne pouvaient avoir par les richesses. » Laroch. « Helvétius avait une grande fortune, une place à la cour, une *considération* personnelle et méritée. » Lah. — D'un autre côté, *considération* est de tous ces mots le seul relatif à ce que l'opinion que les autres ont de nous nous attire de leur part. On dit des témoignages de *considération* (J. J.), c'est-à-dire des égards, des attentions, des respects. On se fait une *réputation*, on obtient de la *considération*. « A cinquante-cinq ans la fortune est établie, la *réputation* faite, la *considération* obtenue. » Buff.

La *réputation* et la *considération* sont d'ordinaire bornées, elles ne s'étendent pas au delà du cercle des personnes qui nous entourent. En cela, elles diffèrent profondément du *nom*, du *renom*, de la *renommée* et de la *célébrité*, par lesquels on est connu au loin dans l'espace ou dans le temps, par lesquels on fait du bruit, on a de la vogue ou de l'éclat. Chacun de ces mots désigne une grande *réputation*, une *réputation* répandue dans le monde, qui fait qu'on est dans toutes les bouches : *volito per ora virûm*.

Le *renom* est le redoublement du *nom*, il renchérit sur le *nom*, il désigne non pas seulement une grande, mais une très-grande *réputation*. Quant à la *renommée*, elle n'est autre chose que le *renom* considéré d'une manière concrète : le *renom* se mesure par le bruit ou par l'étendue qu'il remplit, la *renommée* par les choses, le nombre des choses qui en font le sujet. Un homme de *renom*; attaquer la *renommée* d'un homme. Pour plus ample distinction de ces trois mots, voy. Ire partie, p. 111 et 199.

La *célébrité* (latin *celebritas*) est une grande *réputation* d'une certaine espèce, celle qui s'acquiert par les talents de l'esprit, et donne une place dans la mémoire et dans l'estime des gens instruits : la *célébrité* littéraire (J. J., d'Al.), d'un ouvrage d'esprit (Volt.), d'un écrivain (Volt., J. J., Lah.), d'un poëte (Cond.), d'un philosophe (Id.), d'un savant (Montesq.). « La *célébrité* des deux avocats, Cicéron, accusateur, et Hortensius, défenseur de Verrès, me paraît digne de curiosité. » Roll. « L'*Art poétique* mit le comble à la *célébrité* de Boileau et à l'autorité qu'il avait dans les lettres. » Marm. « Helvétius avait une vaine et malheureuse ambition de *célébrité*. » Lah. Ou bien la *célébrité* est simplement une grande *réputation* dans les livres, dans l'histoire, celle qui fait vivre chez la postérité. « Les catholiques d'Irlande égorgèrent presque tous les protestants de leur île en 1641; ce massacre n'a pas dans l'histoire des crimes la même *célébrité* que la Saint-Barthélemy. » Volt. « Le règne de Sixte-Quint a plus de *célébrité* que celui de Grégoire XIII. » Id.

RÉSERVE, RETENUE; — DÉCENCE, MODESTIE, PUDEUR. Disposition à se contenir dans de certaines bornes.

La *réserve* et la *retenue* sont des principes d'action généraux, des qualités négatives, qui consistent à ne pas se donner trop de liberté, à s'abstenir, dans certains cas, de parler ou d'agir. Ainsi l'*économie* est *réserve* ou *retenue* dans l'emploi de ses biens; la *sobriété*, réserve ou retenue dans l'usage des aliments; la *discrétion*, réserve ou retenue à l'égard des autres, etc. Mais la *décence*, la *modestie* et la *pudeur* sont plus particulières : ce sont des espèces par rapport à la *réserve* et à la *retenue*. La *réserve* et la *retenue* nous empêchent de faire quoi que ce soit; la *décence*, la *modestie* et la *pudeur* nous empêchent chacune de faire une certaine sorte d'actions.

Ensuite, avec de la *réserve*, on se *préserve*, on se tient sur ses gardes, on est circonspect; avec de la *retenue*, on se gouverne, on réprime ses mouvements, on est maître de soi (voy. *Discrétion*, *réserve*, *retenue*, p. 529). C'est-à-dire que la *réserve* et la *retenue* sont des conditions du bien, mais non pas quelque chose d'essentiellement bon. Au contraire, la *décence*, la *modestie* et la *pudeur* sont proprement des vertus, et non pas de simples qualités. On ne dit pas blesser la *réserve* et la *retenue*, comme on dit blesser la *décence*, la *modestie* et la *pudeur;* on ne dit pas non plus passer les bornes de la *réserve* et de la *retenue*, comme on dit passer les bornes de la *décence*, de la *modestie*, de la *pudeur*. La *réserve* et la *retenue* peuvent être employées à dissimuler, par exemple: mais la *décence*, la *modestie* et la *pudeur* sont toujours recommandables.

Décence, *modestie*, *pudeur*. Vertus qui demandent de la réserve ou de la retenue, qui consistent dans une sorte de réserve ou de retenue.

La *décence* nous empêche de violer les lois de la bienséance : c'est une réserve ou une retenue en ce qui concerne les convenances sociales. La *modestie* nous empêche de nous trop faire valoir: c'est une réserve ou une retenue en ce qui con-

cerne l'opinion que nous avons et que nous voulons donner de nous aux autres. La *pudeur* nous empêche d'offenser les mœurs : c'est une réserve ou une retenue en ce qui concerne l'honnêteté.

Décence implique l'idée de société : la *décence* regarde le maintien, et, avec de la *décence*, on observe le *décorum*, on se montre en public bien, comme il faut, avec dignité. *Modestie* implique l'idée d'humilité : la *modestie* porte à se faire petit, à s'effacer par rapport aux autres, et, avec de la *modestie*, on est sûr de plaire, parce qu'on ne blesse aucun amour-propre. *Pudeur* implique l'idée d'une extrême délicatesse, d'une crainte candide relativement à tout ce qui peut altérer la pureté de l'âme, et, avec de la *pudeur*, on rougit de tout, même d'être vu.

Sans *décence*, on est ou on agit d'une manière malséante ou messéante; sans *modestie*, on est vain; et sans *pudeur*, effronté.

La différence n'est pas aussi marquée entre ces mots, lorsqu'ils se disent tous les trois dans le sens plus particulièrement propre à *pudeur*, c'est-à-dire en parlant du soin que les hommes et surtout les femmes doivent avoir d'être ou de rester chastes, de respecter l'honnêteté.

Alors la *décence* regarde la manière dont on se montre en public ; la *modestie*, la manière dont on parle ou dont on agit ; et la *pudeur*, les sentiments qu'on a dans l'âme. On dit un habit *indécent;* des discours, des regards, des actions *immodestes ;* des désirs *impudiques*. Une femme a de la *décence*, quand elle a un extérieur, une mise, une tenue, un habillement convenables, quand elle ne fait rien dont le monde puisse se scandaliser. Elle a de la *modestie*, quand elle n'est pas trop libre, quand elle est *modérée* (*modeste* et *modéré* ont la même racine, *modus*, mesure) dans ses discours, son ton, ses gestes, ses mouvements, ses œillades. Elle a de la *pudeur*, quand elle est pénétrée d'un sentiment d'aversion pour tout ce qui peut effleurer son honneur, quand son innocence s'effraye de tout et fait jusqu'à l'ombre du mal.

La *décence* est une *modestie* sociale, pour le monde ou le public. « Louis XIV fut toujours *décent* en public. » VOLT. « Notre régularité n'est qu'une *décence* que nous donnons au monde. » MASS. Polixène en tombant sur la scène observe la *décence* (J. J.). La *modestie* est une manière de parler ou d'agir conforme à la *pudeur; la pudeur* est le fond, le sentiment, l'amour naturel de ce qui est pur, chaste, honnête. « Une femme à pied dans un pareil équipage n'est pas trop en sûreté contre les insultes de la populace. Ces insultes sont le cri de la *pudeur* révoltée, et la brutalité du peuple, plus honnête que la bienséance des gens polis, retient peut-être ici cent mille femmes dans les bornes de la *modestie*. » J. J.

RESPECT, VÉNÉRATION, RÉVÉRENCE. (HOMMAGE). Ces mots désignent une sorte de culte, les égards qu'on a pour une personne au-dessous de laquelle on se trouve placé et devant laquelle on se prosterne en esprit.

Respect est le mot commun, *vénération* signifie un grand *respect*. « Les miracles de Jésus-Christ devaient lui attirer le respect et la vénération, que dis-je? l'adoration même et le culte de toute la terre. » BOURD. « Quand je vois des personnes de piété en qui je crois reconnaître des élus, j'entre en une *vénération* qui me tient de *respect*. » PASC. « Le premier effet de l'amour, c'est d'inspirer un grand *respect*; on a de la *vénération* pour ce que l'on aime. » ID. On a du *respect* pour le génie, de la *vénération* pour la vertu. « Ce qui me charmait le plus, c'était le *respect* de Vauvenargues pour le génie de Voltaire, et la tendre *vénération* de Voltaire pour la vertu de Vauvenargues. » MARM. Il y a dans la *vénération* quelque chose de religieux, c'est proprement ou souvent un *respect* pour les choses saintes ou sacrées. « La considération que les Indiens ont pour les bœufs à bosse est si grande, qu'elle a dégénéré en superstition, dernier terme de l'aveugle *respect* : de l'objet de leur *vénération* ils ont fait une idole. » BUFF. « On portait au nom de citoyen romain un *respect* profond, une *vénération* religieuse. » LAM. « Inspirer aux fidèles tout le *respect* et toute la *vénération* nécessaire pour honorer cet auguste sacrement. » BOURD. — D'un autre côté, *respect* se rapporte plus à l'extérieur, aux démonstrations, et *vénération*, à l'intérieur, au sentiment; aussi emploie-t-on bien *respect*, mais non *vénération*, au pluriel pour exprimer des témoignages ou des marques de ce que ces mots supposent qu'on éprouve. « Est-on idolâtre en faisant paraître par quelque posture de *respect* le sentiment de *vénération* vraiment sainte qu'on a dans l'esprit? » BOSS.

Révérence enchérit aussi sur *respect* et ressemble davantage à *vénération*[1]. « Assister au sacrifice en toutes les manières qui peuvent inspirer le *respect* et la *révérence* due à Dieu. » BOURD. « Il y a des formules de *respect* et de *révérence* que nous prescrit à l'égard du public le souvenir des vertus de ses pères. » MASS.

La *révérence* n'est pourtant pas identique à la *vénération* : c'est un grand *respect* mêlé de

1. Un mot synonyme de *respect*, et de force à peu près égale, c'est *hommage :* on dit presque indifféremment offrir à quelqu'un, à une dame, ses *hommages* ou ses *respects*. L'*hommage* cependant, selon la juste distinction de Condillac, est volontaire et se lie à la personne, parce qu'elle a du mérite, ou, si c'est une femme, de la beauté; le *respect* est forcé et se fait à l'état ou à la naissance. On est maître de porter ses *hommages* où l'on veut, mais on n'est pas libre de refuser ses *respects*. La politesse rend des *hommages*, des attentions; l'honnêteté rend des *respects*, des devoirs. D'ailleurs l'*hommage* consiste encore plus dans l'extérieur, la montre, la manifestation: la preuve, c'est que le mot *hommage* s'emploie plus souvent et plus volontiers au pluriel, c'est qu'il se prend quelquefois pour une chose offerte ou donnée, c'est qu'on ne dit pas un sentiment d'*hommage*, comme on dit un sentiment de *respect*. *Hommages* pompeux, solennels, éclatants (MASS.). « Les rois sont plus jaloux de s'attirer des *hommages* que de gagner des cœurs. » ID. « Je voudrais que les habitants des quatre lunes de Jupiter lui rendissent quelque sorte d'*hommage*, et ne regardassent la grande planète qu'avec *respect*. » FONT.

crainte, suivant le sens du latin *revereri*, appréhender, redouter; au lieu que la *vénération* est un grand respect joint à l'affection, à une sorte d'épanchement incompatible avec la crainte.

La *révérence* est réservée, timide. « Le jeune homme qui serait méprisé si, devant tel autre que son père, il paraissait obséquieux, humble et craintif, est cité pour modèle lorsqu'il fait remarquer dans l'amour filial cette *révérence* timide. » MARM. S'abstenir de prendre le bien d'autrui par la *révérence* des lois (LABR.). « Le prêtre touche le pain vivifiant avec grande *révérence* et tremblement. » Boss. « Même sous les figures de l'ancienne loi, il faudrait toujours assister aux sacrifices avec crainte et avec tremblement.... Aussi voyez avec quelle *révérence* Dieu voulait que les Juifs entrassent dans le sanctuaire. » BOURD. — Mais la *vénération* est tendre. « Le duc de Bourgogne était pénétré pour Fénelon, son maître, de la *vénération* la plus tendre. » D'AL. « Je ne vois jamais sans attendrissement et *vénération* ces groupes de bons vieillards (les Invalides). » J. J. « Nous allons quelquefois jusqu'à sentir de la *vénération*, de l'amitié pour l'auteur d'un chef-d'œuvre d'art, et, s'il était là, nous l'embrasserions. » VOLT.

Une autre différence, aussi importante tout au moins, se tire de l'objectivité de *révérence*.

La *vénération* s'attribue toujours aux personnes, et elle marque la manière dont elles sont disposées ou dont elles agissent : la *révérence* s'attribue bien aux choses, et elle indique ce qui leur est dû, la manière dont on doit être disposé ou dont on doit agir à leur égard. Une personne pieuse se comporte à l'église avec *vénération* et conformément à la *révérence* du lieu saint. « Le duc de Montausier assistait tous les jours au saint sacrifice ; et son attention et sa modestie imprimaient le respect aux âmes les moins touchées de la *révérence* du lieu et de la sainteté du culte. » FLÉCH. « M. Jurieu ébranle ainsi avec la *révérence* des premiers conciles les fondements de la foi. » Boss. « C'était une manière honnête d'exprimer une condition sans blesser la *révérence* d'une si grande assemblée (un synode national). » ID. « Les spectacles et les jeux publics, où la *révérence* de l'ordre sacerdotal est ravalée. » ID.

RESSEMBLANT, SEMBLABLE. Qui est presque le même qu'une autre chose; qui s'y rapporte; qui a des qualités identiques ou pareilles.

Les deux mots ont la même racine, *sembler*, du latin *similis*, semblable. Mais *ressemblant* est proprement un participe, le participe du verbe *ressembler*, et *semblable* est un adjectif ; d'où il suit qu'ils expriment, *ressemblant* une qualité de fait, contingente, visible, de forme, et *semblable* une qualité de fond, de nature, essentielle, métaphysique. Deux choses *ressemblantes* ont le même air, les mêmes traits, les mêmes apparences : des enfants *ressemblants* à leurs pères (ROLL.); un portrait *ressemblant* (ACAD.); une plante *ressemblante* au ginseng des Chinois croît au Canada (VOLT.); les Chinois élèvent pour le combat certains petits oiseaux *ressemblants* à des cailles ou à des linottes (BUFF.). Des choses *semblables* ont de mutuels rapports sous quelque point de vue que ce soit, et, par exemple, sous le point de vue intérieur, intellectuel ou abstrait : on dit des cas, des raisonnements *semblables*, et non pas *ressemblants*. Achille n'est pas *ressemblant* à un lion, n'étant pas fait comme lui; mais il est *semblable* à un lion, c'est-à-dire animé comme un lion. Les hommes sont les *semblables* les uns des autres, ou sont *semblables* les uns aux autres; mais on dira bien, en n'ayant égard qu'à la figure, que de tous les animaux le singe est le plus *ressemblant* à l'homme.

Secondement et en conséquence, *ressemblant* dit moins que *semblable* : il exprime quelque chose de superficiel et d'approchant seulement, en un mot une simple *ressemblance*, et non une similitude ou une conformité. « Rapin aurait dû savoir qu'imiter ce n'est pas faire une chose *semblable*, mais une chose *ressemblante* ; que ce ne serait pas la peine d'aller au théâtre pour ne voir que la copie exacte de ce que l'on voit dans le monde. » MARM. « Le prince de Conti, *ressemblant* au grand Condé par l'esprit et le courage.... » VOLT. L'auteur n'a pas osé dire *semblable*. « La nature produit des pierres un peu *ressemblantes* à des langues. » VOLT. « Voilà deux mariages assez *ressemblants*. — A peu près. » LES.

RÉTABLIR, RÉPARER, RESTAURER. (RELEVER, REMETTRE, RAMENER, RÉHABILITER). Rendre ou faire revenir à l'état primitif.

On *rétablit* ce qui est abattu, ruiné ou détruit; on *répare* ce qui est endommagé. L'action de *rétablir* a pour effet de remettre sur pied ou debout, et par extension de faire renaître ce qui est aboli, supprimé ou tombé en désuétude; l'action de *réparer*, comme celle de raccommoder ou de rajuster, a pour effet de pourvoir à des échecs, à des déchets, à des préjudices, à des pertes. Le *rétablissement* est une reddition, un renouvellement d'existence; la *réparation*, un travail de réforme : on *rétablit* une ancienne route depuis longtemps abandonnée; on *répare* une route défoncée. *Rétablir* exprime simplement le retour au premier état; *réparer* ne l'exprime que par l'intermédiaire de l'idée d'un remède apporté à un mal, d'une détérioration corrigée. On *rétablit* une muraille qu'on rebâtit; on y *répare* une brèche. On *rétablit* le combat en *réparant* le désordre causé par quelques fuyards. On *rétablit* sa fortune en *réparant* ses pertes ou ses malheurs. Vous *rétablissez* l'honneur d'une personne en *réparant* le tort que vous lui avez fait par vos médisances. *Rétablis* dans leur terre après la captivité, les Juifs s'appliquèrent à *réparer* les chemins, les fortifications, et en général tout ce qui avait été altéré ou gâté pendant leur longue absence.

Restaurer ressemble fort à *réparer* : il suppose aussi un mal ou un dommage éprouvé, un dépérissement auquel il s'agit de subvenir. Mais, au lieu qu'on *répare* une chose en remplaçant les parties qui en ont été enlevées, ou en remettant en ordre celles qu'elle a, on *restaure* une chose en lui faisant recouvrer ce qui lui a été ôté de force, de vigueur, d'éclat, de prospérité. On *répare* une toiture; on *restaure* l'estomac. Un

prince *répare* les églises qui se dégradent, et *restaure* les sciences, les lettres, les arts, le commerce, qui sont, non plus florissants, mais languissants ou en décadence. — Que si les deux mots se disent en parlant d'un objet de sculpture ou de peinture, ils sont même alors faciles à distinguer. On *répare* les statues et les tableaux qu'on raccommode, qu'on rend de nouveau entiers ou complets; on *restaure* les statues et les tableaux auxquels on rend, non pas leurs parties, mais leur éclat, leur fraîcheur. La *réparation* regarde l'intégrité de la chose, et la *restauration* sa décoration, sa beauté. On *répare* un bâtiment quelconque; on *restaure* un édifice, un temple ou un palais.

On *rétablit* ses forces en *rétablissant* sa santé ruinée; on *répare* ses forces en regagnant ce qu'on en avait perdu; on *restaure* ses forces en les ranimant, en reprenant une santé brillante.

Les papes avaient à *rétablir* dans Rome des obélisques renversés et ensevelis sous des décombres, et des fontaines qui ne servaient plus depuis des siècles; ils avaient à *réparer* des places fortes, des digues, des canaux, des fossés à moitié détruits, qui s'en allaient en ruine; ils avaient à *restaurer* de magnifiques monuments, des arcs de triomphe, des amphithéâtres, des aqueducs, qui n'avaient pas moins souffert, ainsi que les arts de toutes sortes, la littérature, l'industrie, et tout ce qui constitue la civilisation, qu'il fallait faire refleurir[1].

RETENUE; — MODÉRATION, MODESTIE, MESURE. Qualités du genre de la tempérance, et consistant à ne pas se laisser aller ou entraîner à certaines choses.

La *retenue* fait qu'on ne prend pas la liberté de faire les choses, empêche de commencer à agir; elle est négative absolument. La *modération*, la *modestie* et la *mesure* ne sont que restrictives, empêchent seulement d'aller trop loin, font rester dans certaines limites. En effet, qui *retient* ses coups ne frappe pas, et qui *modère* ses coups frappe doucement. La *retenue* nous interdit l'usage des choses mauvaises; la *modération* nous prescrit la sobriété dans l'usage des choses bonnes ou indifférentes. Une femme sans *retenue* se croit tout permis; un conquérant sans *modération* ne connaît point de bornes. A l'égard des choses susceptibles d'être dites, la *retenue* commande de les taire en tout ou en partie, et la *modération* de les dire sans passion, sans aigreur. La *retenue* peut dégénérer en timidité, la *modération* en lâcheté (P. A.). Abstiens-toi, est la devise de la *retenue;* rien de trop, celle de la *modération*.

Modération, *modestie*, *mesure*. L'idée commune à ces trois mots est celle d'éviter l'excès, de ne pas trop faire.

Modération a une très-grande et *modestie* une très-petite étendue de signification. Nous pouvons être *modérés* dans toutes nos actions; nous ne sommes *modestes* que dans celles qui ont rapport à nous-mêmes, à la manière dont nous nous traitons : vivre avec *modestie*, être d'une grande *modestie* dans sa dépense. « A Venise, les lois forcent les nobles à la *modestie*. Ils se sont tellement accoutumés à l'épargne, qu'il n'y a que les courtisanes qui puissent leur faire donner de l'argent. » MONTESQ. La *modestie* n'est guère opposée qu'au luxe, au lieu que la *modération* l'est à l'excès, à la violence, à l'emportement en toutes choses.

La *mesure* est objective : c'est quelque chose qu'on prend en dehors de *soi* pour se régler. *Modération* et *modestie* annoncent un esprit de douceur et d'humilité; on perd toute *modération* ou toute *modestie*. Mais *mesure* désigne quelque chose d'extérieur, d'emprunté, qu'on a ou qu'on n'a pas, qu'on garde ou qu'on ne garde pas. Un homme est sans *modération* ou sans *modestie*; ses actions, ses dépenses, ses critiques sont sans *mesure*. Un homme *modéré* ou *modeste* a tel caractère; un homme *mesuré* tient des propos, fait des démarches, où on remarque beaucoup de ménagements.

1° REVÊCHE, REBOURS; — 2° RÉTIF, RÉCALCITRANT. Ces épithètes servent à qualifier un homme qui n'est pas facile.

Le *revêche* et le *rebours* ne sont pas faciles à manier, sont intraitables, manquent de douceur; le *rétif* et le *récalcitrant* ne sont pas faciles à mener, sont désobéissants, manquent de docilité. Il faudrait apprivoiser les uns, et dompter les autres.

C'est ce qui résulte évidemment de la comparaison de *revêche* et de *rétif* pris au propre. On appelle *revêche* une matière, pierre ou métal, qui ne se laisse pas traiter, travailler aisément, ou bien ce qui est rude ou âpre au goût, comme

1. *Réparer* et *restaurer* désignent proprement une manière de *rétablir*, savoir par entretien, par raccommodage, en rendant à la chose ce qu'elle a perdu. Il y en a plusieurs autres. — Ainsi, par exemple, *relever* indique la façon la plus ordinaire, mais non pas la seule, de rétablir, c'est-à-dire en redressant, en faisant que ce qui est tombé soit de nouveau debout : *relever* les murs d'une ville, une famille ruinée, etc. « Ces grands corps sont trop malaisés à *relever* étant abattus. » DESC. — *Remettre*, c'est rétablir en replaçant : vous vous *remettez* d'une maladie qui avait dérangé votre santé; vous *remettez* l'esprit d'une personne qui extravague ou que la colère fait sortir d'elle-même, comme le chirurgien *remet* un membre *démis* ou déboîté. — *Ramener*, c'est rétablir ce qui s'en était allé : la paix *ramène* l'abondance, une amnistie la confiance, la tranquillité, le printemps les beaux jours. — *Réhabiliter* est primitivement un terme de chancellerie et de jurisprudence qui au figuré et dans un style commun, presque technique, rappelant toujours un peu la procédure, signifie rétablir les personnes ou les choses dans l'opinion, leur rendre estime ou crédit. Tenter de *réhabiliter* la philosophie de Descartes (VOLT., D'AL.). « J'ose implorer quelque marque de bonté de votre part qui puisse me *réhabiliter* aux yeux du public. » J. J. « Si la profession de comédien est déshonorante, nous aurons beau statuer qu'elle ne l'est pas, au lieu de la *réhabiliter*, nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes. » ID. « Je souhaitais de vous avoir pour confrère, vous (Laharpe) et M. de Condorcet; car il faut absolument *réhabiliter* l'Académie. » VOLT. Dans *Turcaret*, Marine dit à la baronne : « Vous trouverez quelque gentilhomme capricieux ou malaisé, qui *réhabilitera* votre réputation par un bon mariage. » LES.

certains fruits ou certains vins. Mais *rétif* se dit primitivement d'un cheval qui reste ou s'arrête au lieu d'avancer, qui se roidit et se cabre, qui refuse le service. Donc, l'homme *revêche* doit être dur, rude, rébarbatif, aigre, acariâtre, querelleur, fâcheux, et il en est de même du *rebours;* le *rétif*, de son côté, ainsi que le *récalcitrant* qui lui ressemble beaucoup, est opiniâtre, têtu, rebelle, il n'écoute ni la voix ni l'éperon.

1° *Revêche*, *rebours*.

Revêche est bien plus usité que *rebours*. Dans sa x° satire, contre les femmes, Boileau dépeint la *revêche* bizarre, avec laquelle il n'est point de repos ni de paix :

Qui sans cesse, d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.

Dans le *Démocrite* de Regnard, Strabon dit qu'il a fui sa femme ou plutôt sa furie, et il en fait le portrait suivant :

Jamais un tel démon ne sortit des enfers.
C'était un vrai lutin, un esprit de travers,
Un vieux singe en malice, insolente, *revêche*,
Coquette, sans esprit, menteuse, pigrièche.
La mère Agnant est brusque, emportée et *revêche*,
Sotte, un oison bridé devenu pigrièche. Volt.

« Le *Distrait* (de Regnard) se soutient par le contraste de l'humeur folle du chevalier et de l'humeur *revêche* de Mme Grognac, à qui l'on fait danser la courante. » Lah. « Avec moins de sévérité, il en devenait amoureux. Mais une beauté *revêche* ne prend point un cœur farouche, et les douces manières sont les amorces de l'amour. » J. J. « Des animaux ont une nature *revêche*, impénétrable aux affections douces. » Buff. « Ces perroquets sont de si mauvaise humeur qu'on ne peut les adoucir même avec les camouflets de fumée de tabac, dont on se sert pour rendre doux les perroquets les plus *revêches*. » Id. — *Rebours* ne se trouve point dans les écrivains du XVII° siècle. Louis XIII reprochait à des magistrats d'être *rebours*. Amyot, vie d'Agis, parle d'Épitadeus comme d'un homme *rebours*, fier et superbe de nature. Voltaire dit dans la comédie *la Femme qui a raison :*

Son cher correspondant,
Maître Isaac Gripon, d'une âme fort *rebourse*,
Ferme depuis un an les cordons de sa bourse.

Dans son *Émile*, J. J. Rousseau ayant représenté Sophie recevant mal les compliments des damoiseaux, ajoute : « Demandez à vos agréables s'il est aisé d'étaler longtemps son caquet avec un esprit aussi *rebours* que celui-là. »

Cependant *rebours* mériterait d'être rajeuni. Il est plus expressif que *revêche*, dont on ne connaît pas bien l'étymologie. Le *rebours* est un bourru qui ne peut être pris qu'à *rebrousse*-poil, c'est comme un hérisson ou un fagot d'épines; qui s'y frotte s'y pique.

2° *Rétif*, *récalcitrant*.

Le *rétif*, *restivus*; de *restare*, rester, s'arrête, oppose une force d'inertie. Le *récalcitrant*, de *recalcitrare*, regimber, se débattre, donner des coups de pied, rue, s'insurge, se révolte. L'animal *rétif* est têtu, reste à la même place, et refuse obstinément d'en changer; le *récalcitrant* réagit, manifeste de la violence. Sur un cheval *rétif* on n'avance pas; sur un cheval *récalcitrant* on est agité en tous sens et en danger de tomber : « Il me semble que votre ancien disciple est un peu remonté sur sa bête; mais je crains qu'elle ne soit un peu *récalcitrante*, et je ne le vois pas bien affermi sur ses étriers. » Volt. Il y a des mémoires paresseuses et *rétives;* des humeurs irritables et *récalcitrantes*.

Outre cela, on est plutôt *rétif* par nature ou par caractère, habituellement; c'est ce que marque la terminaison du mot. « Il y a de certains esprits qu'il ne faut prendre qu'en biaisant, des tempéraments ennemis de toute résistance, des naturels *rétifs* que la vérité fait cabrer, qui toujours se roidissent contre le droit chemin de la raison. » Mol. « Les pinsons sont d'un naturel un peu *rétif*. » Buff. « La caille a les mœurs moins douces (que la perdrix) et le naturel plus *rétif*. » Id. « Les autruches sont d'une nature *rétive*. » Id.

Plus on la flatte, et plus elle égratigne ;
C'est un esprit *rétif*, et qu'on ne réduit pas. Regn.
La nature envers moi moins mère que marâtre,
M'a formé très-*rétif* et très-opiniâtre,
Surtout lorsque quelqu'un veut m'imposer la loi.
Dest.

Boileau, dépeignant les mœurs du jeune homme en général, dit qu'il est

Rétif à la censure.

— *Récalcitrant*, au contraire, ayant la terminaison du participe présent, est plus propre à exprimer quelque chose d'accidentel, quelque chose qui arrive dans une certaine occasion. « La proposition a été unanimement acceptée; cependant Laurent Batteux aurait été *récalcitrant*, s'il l'avait osé. » Volt. « On nous condamne à une forte amende; et pour peu que nous soyons *récalcitrants*, on nous envoie à Toulon boire de l'eau de la mer. » Id. « Vous êtes bien *récalcitrant* de refuser de voir Mme de Jaucourt, la meilleure de mes amies, qui m'avait priée d'obtenir cette faveur. » Dudeff. « Si les souverains savaient dire *je veux* à cette troupe (d'évêques) *récalcitrante* quand on la prie, mais très-docile quand on lui commande.... » D'Al. « Sitôt qu'il m'entendit parler d'eau chaude, il se montra si *récalcitrant* contre ce spécifique, qu'il se mit à jurer. » Les.

Puisqu'aujourd'hui votre humeur pétulante
Vous rend l'âme aux leçons un peu *récalcitrante*,
Je reviendrai demain pour la seconde fois. Regn.

REVENIR, RETOURNER. Se rendre ou se transporter de nouveau quelque part.

Revenir signifie une rentrée, un mouvement qui ramène au point de départ ou à l'endroit où se trouve celui qui parle; *retourner*, au contraire, exprime un mouvement par lequel on *tourne* de nouveau le dos, on s'éloigne une seconde fois du point de départ ou de l'endroit où se trouve celui qui parle. Allez, et *revenez* vite; si vous regrettez la terre d'exil, *retournez*-y. Je *reviens* ici, je *retourne* là; le voici *revenu*, le voilà *retourné; revenir* sur ses pas, *retourner* en arrière. Télémaque attend que son père, qui est allé à la guerre de Troie, soit *revenu*, pour ordonner aux poursuivants, qui sont venus envahir son palais, de *retourner* chacun dans sa

maison (FÉN.). A la nouvelle de la mort de sa mère, saint Louis *revint* de la croisade; il y *retourna* quelques années après, malgré les représentations du pape, Clément IV. Mme de Sévigné écrit de Paris à sa fille qu'elle va faire un nouveau voyage en Bretagne, y *retourner*, mais qu'elle *reviendra* pour la recevoir. « Je ne répète point ce que j'ai mandé par mes précédentes (lettres) de mon voyage à Fontainebleau, pour *revenir* ici (à Germigny, d'où il écrit) célébrer la Toussaint, et le lendemain *retourner* à la cour, pour ne la quitter que tout ne soit fait. » Boss.

La différence est capitale, et ne pas l'observer c'est commettre une grande incorrection. Cependant on s'y trompe; on emploie quelquefois *retourner* pour *revenir*, surtout en Provence. Une personne de Marseille vous dira d'une autre : elle est allée en Italie, mais elle *retournera* bientôt. C'est une façon de parler vicieuse, quoiqu'on pût alléguer pour l'autoriser des exemples tels que les suivants :

Le soleil baisse fort, et je suis étonné
Que mon valet encor ne soit point *retourné*. MOL.
Obéissons plutôt à la juste rigueur
D'Amurat qui s'approche et *retourne* vainqueur.
RAC.

« Turenne *revenait* de ses campagnes comme un simple particulier qui *retournerait* d'une promenade. » ROLL. Mascaron s'était servi du mot propre, nonobstant la répétition : « Turenne *revenait* de ses campagnes triomphantes avec la même froideur et la même tranquillité que s'il fût *revenu* d'une promenade. »

REVENU, RENTE. L'idée commune à ces deux mots est celle d'une recette annuellement renouvelée.

Mais *revenu* exprime cette idée dans sa plus grande généralité. Le *revenu* d'un homme est, sans exception, tout ce qui lui *revient* chaque année. Aussi *revenu* est-il un terme collectif qui s'emploie d'ordinaire au singulier d'une manière absolue, et presque toujours en opposition avec dépense.

Selon mon *revenu* je règle ma dépense. RACH.

« La dépense de nos ancêtres était proportionnée à leur *revenu*. » LABR. « La dépense excède le *revenu*. » ACAD. « Y a-t-il quelque prédicant qui ait perdu un florin de sa pension par le débit des œuvres de Spinosa? Y a-t-il un évêque dont les *rentes* aient diminué? Au contraire, leur *revenu* a doublé depuis ce temps-là. » VOLT. — Le mot *rente*, de son côté, a un sens particulier, et on ne dira jamais la *rente* d'un homme pour marquer la totalité de ce qu'il recueille de biens annuellement. « Je vous le donne pour un homme magnifique, et qui a un *revenu* considérable, puisque, sans parler de ses autres biens, sa commanderie lui rapporte dix mille écus de *rente*. » LES.

La *rente*, ce qu'on vous *rend*, ce qu'on vous paye en retour comme une dette, est une partie du *revenu* fixe et réglée par un contrat, partie qui est proprement le prix ou l'intérêt d'un fonds ou d'un capital aliéné ou cédé. Mais le *revenu* peut comprendre, outre des *rentes*, d'abord des appointements ou des pensions, choses également fixes, mais non pas aussi rigoureusement dues et exigibles, parce qu'elles ne répondent pas comme les *rentes* à quelque chose de prêté ou de cédé; ensuite quelque chose de variable, des émoluments, et c'est à quoi se rapporte l'expression *revenus casuels*; enfin et surtout les produits des terres, les fruits qu'on en retire.

C'est lorsque *revenu* désigne spécialement le retour annuel de cette dernière sorte de biens, qu'il diffère le plus notablement de *rente*. Quand on a des *rentes*, on est *rentier*, on a affaire à des débiteurs, on perçoit des droits; quand on a un *revenu* ou des *revenus*, on est propriétaire d'un domaine, on fait des récoltes. D'une part, on est plutôt tourné du côté de la ville; de l'autre, on l'est toujours du côté de la campagne. « Ne parlez pas à ces femmes de *rente* de blé, de culture des terres, des différentes natures des *revenus*, de la levée des *rentes* et des autres droits seigneuriaux. » FÉN. « Apprenez à une fille l'économie d'une maison bourgeoise, les soins qu'il faut avoir pour les *revenus* de la campagne, pour les *rentes* et pour les maisons qui sont les *revenus* de la ville. » ID. Le maître d'un champ ou d'un domaine paye une *rente* qui y est attachée en prenant sur ses *revenus*. Mme la duchesse de Chaulnes écrit à Mme de Sévigné, que M. de Chaulnes vient de faire l'acquisition du château de Dampierre et qu'une des conditions est que, pendant un certain nombre d'années, M. de Chevreuse prendra cinq mille livres de *rente* sur leurs *revenus*. Les *revenus*, dans l'acception particulière dont il s'agit, sont des denrées, au lieu d'être, comme presque toujours les *rentes*, de l'argent. J. J. Rousseau fait dire à un propriétaire qui exploite ses terres lui-même : « Le transport de nos *revenus* s'évite en les employant sur le lieu; l'échange s'en évite encore en les consommant en nature. » Pareillement, on lit dans une lettre de Bussy-Rabutin à Mme de Sévigné : « On vit de ses *revenus* quand on les consomme soi-même; et transportés, ils ne reviennent presque à rien. »

REVOIR, — RETOUCHER, — CORRIGER, CHÂTIER, — LIMER, POLIR, RABOTER. Tous ces verbes expriment l'action d'un auteur qui travaille à rendre son ouvrage le meilleur possible.

Revoir, par rapport à tous les verbes suivants, marque une condition, une action préparatoire. On *revoit* pour s'assurer s'il y a lieu de *retoucher*, de *corriger*, etc. « On ose dire que Newton aurait *corrigé* cette idée, s'il avait eu le temps de la *revoir*. » VOLT. « Virgile, après avoir achevé l'Énéide, avait destiné une retraite de trois ans pour la *revoir* et la *polir*. » ROLL. Une édition *revue* et *corrigée* a été soumise de nouveau à l'attention de l'auteur, qui l'a purgée de toutes les fautes qu'il y a trouvées. « Parlons de mon édition nouvelle. C'est la plus correcte qui ait encore paru : et non-seulement je l'ai *revue* avec beaucoup de soin, mais j'y ai *retouché* de nouveau plusieurs endroits de mes ouvrages. » BOIL. Un auteur *revoit* sans *retoucher*, si un second examen ne lui découvre aucun changement avantageux à faire; un critique, consulté par un au-

teur, revoit l'ouvrage de celui-ci sans le *retoucher*, son rôle est purement théorique, le rôle pratique ne le regarde pas, il n'est pas chargé de mettre lui-même la main à l'œuvre.

Retoucher, toucher de nouveau, remanier, par rapport à tous les verbes suivants, est un genre. Ce mot annonce un second travail, mais il ne le détermine pas, il n'indique pas quelle sorte de qualités il a pour but de produire. Au contraire, *corriger* et *châtier*, c'est toujours améliorer négativement, faire disparaître des fautes; et *limer*, *polir* et *raboter*, c'est améliorer positivement, perfectionner, achever, finir. — Au reste, *retoucher* se distingue de ses synonymes suivants par l'étendue de sa signification; il se dit bien d'un tableau et de tout ouvrage des mains. « Chaque chose (de la création) se trouvait chaque jour bonne et digne de Dieu; mais il la rendait dans la suite encore meilleure en la *retouchant*. » Fén. En *retouchant* on apporte un changement quelconque, qui peut se rapporter aux pensées, par exemple; au lieu que *corriger* et *châtier*, *limer*, *polir* et *raboter* regardent plus particulièrement la forme ou le style. « Huart veut faire une nouvelle édition des *Lettres persanes*; mais il y a quelques *juvenilia* que je voudrais auparavant *retoucher*. » Montesq. « On a cru que Grotius avait dessein de *retoucher* ses *Commentaires*, et de les purger tout à fait de ce qu'il y avait de socinien, et, en quelque manière que ce fût, de moins pur et de moins correct. » Boss. « Saint Augustin, dans ses Rétractations, a-t-il *retouché* ces paroles de son *Commentaire*? Non; il ne change rien, il n'adoucit rien, son explication était correcte. » Id. « La Réforme a été bâtie sur ce fondement, qu'on pouvait *retoucher* toutes les décisions de l'Eglise. » Id. « Je vous envoie un mémoire avec le projet un peu *retouché*. » Fén. « M. l'archevêque de Paris me rendit le livre (des *Maximes des saints*) en me montrant des coups de crayon qu'il avait donnés dans tous les endroits qu'il croyait que je devais *retoucher* pour une plus grande précaution. » Id.

Corriger, *châtier*. Retoucher le style défectueux d'un écrit, et travailler à le rendre irrépréhensible.

Corriger fait penser à l'ouvrage qui devient correct; *châtier*, à l'auteur qui se montre inflexible, qui ne se contente pas aisément. « Lafontaine était bien moins *correct* dans son langage, et bien moins *châtié* dans son style que Boileau. » Volt. Ensuite, *châtier* dit plus que *corriger*; car c'est *corriger* sans ménagement, avec la plus sévère attention. « Dieu a permis que ces traits d'une éloquence affectée aient échappé à saint Cyprien, pour apprendre à la postérité combien l'exactitude chrétienne a *châtié* dans tout le reste de ses ouvrages ce qu'il y avait d'ornements superflus dans le style de cet orateur. » Fén. « Les Français n'ont point d'auteur plus *châtié* en prose que Racine et Boileau le sont en vers. » Volt.

Limer, *polir*, *raboter*. Retoucher le style d'un écrit qui n'est qu'ébauché, et travailler à le finir.

L'action de *limer* enlève seulement les aspérités, ne fait que débrutir ou dégrossir; l'action de *polir* donne de la netteté, du brillant, de l'éclat, du lustre; celle-ci ajoute donc à celle-là. En *limant* on rend moins rude; en *polissant* on ôte toute trace de rudesse, on met la dernière main, on perfectionne, on accomplit. « Selon Vincent de Lérins, on *lime*, on démêle, on *polit* les dogmes; on y ajoute la justesse, la forme, la distinction, sans toucher à leur plénitude et à leur intégrité. » Boss. « Le temps presse; et si j'avais voulu *limer*, *polir*, achever, avant d'avoir consulté, j'aurais attendu un an. » Volt. « Je puis bien vous promettre une cinquantaine de vers bien placés et vigoureux; je pourrai *limer*, *polir*, embellir; mais comment intéresser dans les deux derniers actes? » Id. — Outre cela, *limer* exige plutôt de la peine, et *polir* du soin, sans compter que les deux verbes ne se disent pas des mêmes choses. On *lime* les ouvrages de l'esprit, ceux dans lesquels il y a plus de solidité que d'agrément. « On dit qu'il s'agit de certains canons sur la vie spirituelle, dressés il y a longtemps par M. de Cambrai lui-même, *limés* par le P. Charonnier et proposés par M. le cardinal de Bouillon. » Boss. « Je me flatte toujours que notre avocat, à force de *limer* son plaidoyer, le rendra un peu supportable pour Fontainebleau. » Volt. « Ayez le courage de *limer* cette production vingt fois. » Id. « On convenait généralement qu'aucun autre écrit, quelque travaillé et quelque *limé* qu'il fût, n'approchait de la beauté des *Commentaires* de César. » Roll. « Sans dire mot à personne, Desmarets fit son projet (d'impôts), qu'il donna à examiner et à *limer* à un bureau qu'il composa exprès. » S. S. On *polit*, au contraire, les ouvrages d'esprit, ceux dont le mérite consiste ou doit consister dans la finesse, les ornements et l'élégance, et particulièrement les discours d'apparat et les poëmes. « Les pasteurs n'ont pas le temps de préparer leurs discours; mais il ne s'agit pas ici de pièces d'éloquence travaillées et *polies* avec un extrême soin. » Roll. « Votre ouvrage étincelle partout de ces traits d'imagination; et lorsque vous aurez achevé de *polir* les autres vers qui enchâssent ces diamants brillants, il doit en résulter une versification très-belle. » Volt.

Si deux jours seulement, libre du jardinage,
Tout à coup devenu poëte et bel esprit,
Tu t'allais engager à *polir* un écrit.... Boil.
Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
Des vers trop raboteux *polit* l'expression.... Id.
Reçois, avec les vœux de mon obéissance,
Ces vers précipités par ma reconnaissance;
L'impatient transport de mon ressentiment
N'a pu pour les *polir* m'accorder un moment. Corn.

Raboter, c'est se servir du *rabot*, comme *limer*, c'est se servir de la *lime*.

L'autre, en vain se lassant à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le *rabot* et la *lime*.... Boil.

Mais, au lieu que *limer*, *limare*, se disait déjà figurément en latin, *raboter* dans toutes ses acceptions est un verbe purement français, et de là vient que, dans le sens dont il s'agit ici, il ne s'emploie que familièrement. « On m'accuse d'avoir *raboté* quelquefois des vers de ce diable

de Salomon du nord. » VOLT. « J'ai pris mon pli. — Eh! vieux fou, prends-en un autre, *rabote* tes vers, si tu en as fait, et ton humeur, si tu en as. » ID. Et quant à la nature des choses qu'on *rabote*, elles sont, suivant l'analogie, minces et de peu de valeur en comparaison de celles qu'on *lime* ou qu'on *polit*. « Ces prétendus maîtres de littérature, abondamment pourvus de roideur et de sécheresse, achèvent, à force de *rabot*, qu'on nous passe cette expression moins noble et plus propre ici que celle de *lime*, d'ôter à leurs minces productions le peu de substance que le hasard pouvait y avoir mis ou laissé. » D'AL.

RICHESSE, — ABONDANCE, AISANCE, OPULENCE. (RICHE, AISÉ, OPULENT.) Ces mots signifient le contraire de la pauvreté, donnent l'idée de quelqu'un que sa fortune met hors de besoin.

Richesse s'emploie d'ordinaire au pluriel pour marquer la matière du bien-être, c'est-à-dire les biens dont la possession assure notre existence. Mais *abondance*, *aisance* et *opulence* expriment par leur terminaison commune un état, et tous les trois ne se disent qu'au singulier. On acquiert, on amasse des *richesses;* on est, on vit dans l'*abondance*, dans l'*aisance*, dans l'*opulence*. Les *richesses* sont les moyens, les ressources qu'on a à sa disposition; l'*abondance*, l'*aisance* et l'*opulence* sont une situation avantageuse, résultant de la possession et de l'emploi de ces moyens et de ces ressources. Avec de la *richesse* ou des *richesses* on a de quoi pourvoir à ses nécessités, de quoi vivre dans l'*abondance*, dans l'*aisance*, dans l'*opulence*. « Nous ne les demandons, ces *richesses*, que pour être dans l'*abondance*. » BOURD. — La différence est si grande entre *richesse*, d'une part, *abondance*, *aisance* et *opulence*, de l'autre, que la *richesse* n'est même pas toujours ce qui produit l'*abondance*, l'*aisance* et l'*opulence*. « A Genève, l'*aisance* du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie et de modération, plutôt que d'une *richesse* positive. » J. J. « La grandeur de l'empire romain fit la grandeur des fortunes particulières. Mais comme l'*opulence* est dans les mœurs, et non pas dans les *richesses*, celles des Romains, qui ne laissaient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe et des profusions qui n'en avaient point. » MONTESQ. « A voir l'*aisance* des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables, on croirait.... Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux encore plus que de la *richesse*. » VOLT.

LE MARQUIS.

Je suis sec, abîmé, ruiné; mais, parbleu,
J'ai deux bons appuis.

CLÉON.

Quels?

LE MARQUIS.

Les femmes et le jeu.
Depuis que je suis gueux je vis dans l'*abondance*.

DEST.

Abondance, aisance, opulence.

Abondance représente l'état d'un homme qui a de tout en *abondance*, qui en regorge; et cela emporte deux idées accessoires, savoir : 1° que les *richesses* qui amènent cet état sont de celles qui *abondent*, qui proviennent de l'*abondance* du sol, c'est-à-dire que ce sont des biens de la terre; 2° que ce sont des biens dont on jouit largement, et qui peuvent amollir. — 1° L'*abondance* résulte de l'affluence des biens des champs. Année d'*abondance* (ACAD.). « La terre ne se lasse jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent; plus il y a d'hommes dans un pays, pourvu qu'ils soient laborieux, plus ils jouissent de l'*abondance*. » FÉN. « Ensuite Mentor me faisait remarquer la joie et l'*abondance* répandue dans toute la campagne d'Égypte. » ID. « Polonais, laissez-moi tout cet argent aux autres, ou contentez-vous de celui qu'il faudra bien qu'ils vous donnent, puisqu'ils ont plus besoin de vos blés que vous de leur or. Il vaut mieux vivre dans l'*abondance* que dans l'*opulence*. » J. J. — 2° L'*abondance* produit un rassasiement, une plénitude de satisfaction, qui dégénère assez souvent en luxe. « Idoménée lui répondit : Mais quand les peuples seront ainsi dans la paix et dans l'*abondance*, les délices les corrompront. » FÉN. « A Sybaris, on abuse de la fertilité du terroir, qui y produit une *abondance* éternelle; et les faveurs des dieux sur Sybaris ne servent qu'à encourager le luxe et la mollesse. » MONTESQ. « Moïse préféra les souffrances et l'ignominie qu'il fallait subir avec son peuple aux délices et à l'*abondance* de la maison du roi d'Égypte. » BOSS. On dit les dangers (MASS.), les crimes (ID.), les attraits (ROLL.) de l'*abondance*. La mollesse est inséparable de l'*abondance* (MASS.); les Mèdes étaient ramollis par leur *abondance* (BOSS.). L'*abondance*, ennemie du travail, corrompt les esprits et amollit les courages par le luxe, par l'orgueil, par l'oisiveté (ID.).

L'*aisance* et l'*opulense* ne se distinguent ni par la nature, ni par l'effet des richesses dont elles supposent la possession, mais par leur plus ou moins de grandeur. Dans l'*aisance*, on est à l'*aise*, rien de plus; on possède un avoir suffisant, un état de fortune tel, qu'on peut se procurer les commodités de la vie. On dit une honnête *aisance* (J. J.). L'*aisance* convient aux conditions les plus médiocres.

J'ai dans ma ferme acquis beaucoup d'*aisance*.
(Mathurin, fermier, dans le *Droit du seigneur*). VOLT.

« Le libelliste demande comment l'Angleterre a eu un tiers de plus de citoyens depuis la reine Élisabeth? C'est parce que la population a été encouragée par l'*aisance*. » ID. « On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'*aisance* dans l'intérieur des maisons. » ID. « Le peuple même trouvait, dans les occupations utiles qui se succédaient sans l'accabler, l'*aisance* et la paix. » FÉN. « La loi qui défend l'usage de l'eau salée est une loi de proscription contre l'*aisance* de l'homme et la santé des animaux. » BUFF. — Il faut, au contraire, pour être dans l'*opulence*, une grande et brillante fortune. « Je préfère ma patrie, la pauvre petite île d'Ithaque, aux cent villes de Crète, à la gloire et à l'*opu-*

lence de ce beau royaume. » Fén. « Imitez les grands qui sont nés dans le sein de l'*opulence;* ils rient quelquefois. » Labr. « Crassus balançait le crédit de Pompée par une *opulence* énorme. » Roll. « J'ai toujours vu du même œil l'*opulence* et la misère. » J. J. « On dit tout haut dans le monde que ces équipages pompeux, ces édifices superbes, cette *opulence* domestique est le bien de la veuve et de l'orphelin. » Mass. « Ce mépris injuste des autres hommes naît dans le sein de l'*opulence*, qui ne mesure le mérite que par la grandeur des *richesses*, et estime les hommes, non par ce qu'ils sont, mais par ce qu'ils possèdent. » D'Ag. « Venise était redoutable par son *opulence;* elle avait acquis de grandes *richesses* dans les croisades. » Volt.

Mes richesses des rois égalent l'*opulence*.
(Aman dans *Esther*). Rac.

Entre les adjectifs *riche*, *aisé* et *opulent* la seule différence remarquable consiste en ce que *riche* tient le milieu entre *aisé* et *opulent*, qui expriment qu'on possède, l'un ce qu'il y a de plus modeste, l'autre ce qu'il y a de plus considérable en fait de belle fortune. « Chez eux chacun a le nécessaire; un grand nombre vit dans l'*aisance;* peu sont *riches;* personne n'est *opulent.* » Cond.

ROI, PRINCE, EMPEREUR; — MONARQUE, POTENTAT. Chef d'un État; qui gouverne un État.

Roi, *prince* et *empereur* sont des titres de souveraineté rigoureusement distingués par l'usage, et dont la confusion prouverait l'ignorance politique la plus grossière. Le *roi* est plus que le *prince* et moins que l'*empereur*. — Le *roi* est à la tête d'un *royaume;* le *prince*, à la tête d'une *principauté;* or, le *royaume* l'emporte évidemment et de beaucoup sur la *principauté*, qui n'est qu'une province ou un canton. « C'est par l'imagination et la mémoire que les enfants parlent aux *rois* et aux plus grands *princes.* » Labr.

L'intérêt de l'État est de n'avoir qu'un *roi*,
Qui, d'un ordre constant gouvernant ses provinces,
Accoutume à ses lois et le peuple et les *princes*.
Rac.

« Quand même quelque vieux manuscrit aurait conservé les noms de plusieurs seigneurs qui ont dominé en Suède, qui nous a dit qu'ils étaient *rois*, ou simplement *princes* de quelque contrée particulière? » Vert. « Ce seigneur assyrien était *prince* d'un peuple nombreux et puissant. Le *roi* actuellement régnant l'avait traité d'une manière indigne. » Roll. — Et, d'autre part, entre *roi* et *empereur* la différence est la même qu'entre *royaume* et *empire* (voy. p. 558) : le *roi* a un État moins vaste que l'*empereur*, ou il règne sur un seul peuple, et l'*empereur* sur plusieurs. Les deux mots viennent du latin, *rex*, *imperator*, et leur signification actuelle est conforme à celle qu'ils ont eue chez les Romains, dont les possessions sous les *rois* étaient bien petites en comparaison de ce qu'elles furent sous les *empereurs*. Les *rois* de France ont toujours commandé à moins de sujets que l'*empereur* Charlemagne. Autrefois l'Allemagne était une réunion d'États, dont les chefs, *princes* séculiers et ecclésiastiques, électeurs et *rois*, composaient un corps ayant à sa tête un *empereur;* plusieurs *empereurs*, qui avaient à ce titre autorité sur toute l'Allemagne, étaient en même temps *rois* d'une certaine partie de cette contrée, témoin l'*empereur* Rodolphe II, qui était à la fois *roi* de Bohême et de Hongrie.

Monarque et *potentat* ne sont pas des termes spéciaux d'une signification stricte, appartenant au langage particulier de la politique, mais des mots de la langue ordinaire, où ils représentent les *rois*, les *princes* ou les *empereurs* sous leur aspect le plus grand, le plus propre à imposer. Ils ont beaucoup de pompe et ne conviennent guère qu'au style soutenu. « La loi de Jésus-Christ a humilié les *monarques* et les *potentats* du siècle. » Bourd. « La religion humilie aux pieds des pauvres les *monarques* et les *potentats.* » Id. « Rois, *monarques*, *potentats*, sacrées majestés, vous ai-je nommés par tous vos superbes noms? » Labr. « Basilide dit dans le discours familier : notre auguste héros, notre grand *potentat*, notre invincible *monarque.* » Id.

Le *monarque*, du grec μόνος, seul, et ἄρχειν, commander, régner, commande seul, est seul maître, jouit d'une autorité absolue, et d'ordinaire ce mot emporte l'idée d'un contraste avec un nombre considérable de sujets; le *potentat*, de *potens*, puissant, a beaucoup de puissance.

Monarque donne du personnage une haute idée quant à son indépendance, à son autocratie, à l'éminence et à l'éclat de son rang, à sa majesté, à l'étendue de sa domination et de ses possessions. « Il ne faut pas entendre par ce nom de *roi* (appliqué à un chef des Romains dans les commencements) des *monarques* tels que Cyrus et ses successeurs. Le chef d'un peuple de brigands ne peut jamais être despotique. » Volt. « L'action du prince, occupé à faire du bien à ses peuples, me montre sa grandeur et son abondance : c'est le caractère de la royauté, c'est ce qui fait la majesté des *monarques.* » Boss. « La mort confond et réduit en poussière les plus superbes *monarques* comme les derniers de leurs sujets. » Id.

Malgré tout son orgueil, ce *monarque* si fier....
Rac.

« Venez dans ma chambre; je vous montrerai des trésors immenses et des richesses enviées des plus grands *monarques.* » Montesq. — Mais *potentat* désigne le personnage eu égard à ce qu'il peut, aux forces extraordinaires dont il dispose, comme une puissance. « Quelle comparaison entre le bon grand Henri IV et le petit Ulysse ou le fier Agamemnon, entre nos *potentats* et ces *rois* de village dont toutes les forces réunies feraient à peine un détachement de nos armées? » Buff. « Presque tous les *potentats*, ennemis les uns des autres, suspendirent leur querelle (1508) pour s'unir ensemble à Cambrai contre Venise. » Volt. « Comment ne pas sentir qu'il n'y a point de *potentat* en Europe assez supérieur aux autres pour en devenir le maître? Où prendrait un prince européen des forces inattendues pour accabler tous les autres?... Veut-on supposer à plaisir l'accord de deux ou trois *potentats* pour

subjuguer tout le reste ? » J. J. Dieu employa les Romains pour détruire Jérusalem : « Tant il est vrai que les plus grands *potentats* de la terre ne sont autre chose que les ministres de ses conseils. » Boss. « Voilà quelle était l'armée avec laquelle Charles VIII devait traverser toute l'Italie, pleine de *potentats* armés contre lui. » Id.

Un roi de France, dit Saint-Simon, a les moyens de tenir une cour splendide, digne d'un aussi grand *monarque*, et ses ressources pour la guerre le rendent redoutable à tous *les potentats* de l'Europe.

ROIDEUR, — RIGUEUR, RIGIDITÉ. Ces mots sont définis de même par l'Académie, *grande sévérité*. Peut-être ont-ils au fond même radical, et Roubaud a eu raison de les traiter comme synonymes.

La *roideur* cependant diffère bien de la *rigueur* et de la *rigidité*. Elle consiste, non pas à épargner, comme ces dernières, mais à ménager. On se montre *roide* dans le commerce de la vie, dans ses relations avec les autres ; on se montre *rigoureux* et *rigide* dans l'application des règles et des lois. L'homme *roide* est très-attaché à son sens, et n'en démord point ; il est hautain, obstiné, inflexible ; il va droit à son but, sans se laisser détourner, sans craindre de choquer, de froisser, de rebuter : l'homme *rigoureux* ou *rigide* est très-attaché à la règle ou à la loi ; il ne s'en départ point, il la suit tout entière, il ne connaît qu'elle ; il est très-régulier, très-exact. C'est par humeur qu'on est *roide* ; c'est par principe qu'on est *rigoureux* ou *rigide*.

Voltaire dit, un *roide* calomniateur, et il écrit à d'Alembert : « Envoyez-moi votre *roide* discours sur l'*Histoire*, prononcé dans l'Académie.... J'avais trop ménagé mon monde. » « Le P. Tellier avait été renvoyé de Rome en France pour l'ardeur de son naturel et son *roide*.... Il ne connaissait ni monde, ni mesure, ni degrés, ni ménagements. » S. S. « Les hérésiarques ont un courage *roide* et hautain, un zèle amer contre les abus. » Fén. « Vous prenez sur le pécheur un ascendant trop impérieux : vous vous butez, vous vous obstinez contre lui, ne tenant nul compte du triste abandonnement où votre inflexible *roideur* le précipite.... Il eût été bien plus à propos de seconder ses bonnes dispositions par de sages et salutaires ménagements, en le traitant avec plus de circonspection et de modération. » Bourd. « Un homme d'esprit, et qui est né fier, ne perd rien de sa fierté et de sa *roideur* pour se trouver pauvre : si quelque chose au contraire doit amollir son humeur, le rendre plus doux et plus sociable, c'est un peu de prospérité. » Labr.

Quant à la différence de *rigueur* et de *rigidité*, voy. Ire partie, p. 714 et 715.

S

SACERDOCE, PRÊTRISE. État, qualité, caractère de ministre de Dieu.

Sacerdoce, latin *sacerdotium*, se dit bien en parlant des religions de l'antiquité, soit païenne soit juive. *Prêtrise*, mot formé, depuis l'institution du christianisme, du grec πρεσβύτερος, plus ancien, est surtout usité quand il est question de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs successeurs. « C'est là que, par la comparaison du *sacerdoce* de la loi mosaïque, je tâcherais de vous faire connaître la dignité infinie de la *prêtrise* de Jésus-Christ. » Boss.

D'autre part, *sacerdoce* est plus noble que *prêtrise*. Il s'applique aux places les plus éminentes ; au lieu que *prêtrise* annonce un rang inférieur dans la hiérarchie. « A Rome, on avait fait de la *prêtrise* une charge civile.... Les rois de Rome avaient une espèce de *sacerdoce*. Il y avait de certaines cérémonies qui ne pouvaient être faites que par eux. » Montesq. « Le sénat se vit obligé, pour éloigner Scipion Nasica du péril et le mettre en sûreté, de le faire sortir de l'Italie, quoiqu'il fût revêtu du plus grand des *sacerdoces*. » Roll. — La supériorité de noblesse de *sacerdoce* se montre aussi en ce qu'il est général et désigne la dignité d'une manière absolue : les droits du *sacerdoce* (Cond.), les fonctions redoutables du *sacerdoce* (Mass.), l'état du *sacerdoce* sous la loi de Moïse (Fén.), les querelles de l'empire et du *sacerdoce* (Volt.) ; à Rome, l'autorité de l'empire et du *sacerdoce* se trouve réunie dans la même personne (Mass.). *Prêtrise*, au contraire, est plutôt particulier, et signifie une place dans le *sacerdoce* ou la dignité considérée par rapport au Dieu auquel elle attache. « Le second des archontes est chargé de juger les contestations qui s'élèvent dans les familles sacerdotales au sujet de quelque *prêtrise* vacante. » Barth. « César se présenta devant une assemblée du peuple pour demander la *prêtrise* de Jupiter. » Vert. « Hispala dit que d'abord ces mystères (*des bacchanales*) avaient été célébrés par des femmes, sans qu'on y admît aucun homme ; que les dames parvenaient à la *prêtrise* chacune à leur tour. » Roll.

Dans la religion chrétienne, le *sacerdoce* n'appartient pleinement qu'au pape et aux évêques, qui ont seuls le droit de conférer tous les sacrements sans exception ; la *prêtrise* est au-dessous et ne donne que le pouvoir de dire la messe et d'administrer certains sacrements parmi lesquels il ne faut compter ni la confirmation ni l'ordre. « Dubois n'attendait que le moment de mettre le pied dans le *sacerdoce*.... Tressan lui administra dans une matinée depuis la tonsure jusqu'à la *prêtrise* ; le cardinal de Rohan voulut bien se charger de l'ignominie de son sacre. » Marm. On n'est pas dans le *sacerdoce* à moins d'être sacré ; dans la *prêtrise*, on n'est qu'ordonné. — *Sacerdoce* se dit particulièrement bien en parlant d'un évêque ou d'un archevêque. « Étant déjà en possession d'être jugé du civil dans son fief, et pensant ne l'être qu'en vertu du *sacerdoce*, chaque évêque crut devoir l'être en-

core dans tous les fiefs dont il était évêque. » Cond. « Cet archevêque, heureux d'avoir vu, pendant les jours de son *sacerdoce*, la piété d'un autre Ézéchias.... » Mass. Il n'est pas rare, au contraire, de trouver la *prêtrise* opposée à l'épiscopat. « Les Aériens niaient l'utilité des oblations pour les morts, avec la distinction de l'épiscopat et de la *prêtrise*. » Boss. « Dans les premiers siècles de l'Église, il fallait faire violence aux saints pour les engager dans la *prêtrise* ou dans l'épiscopat. » Roll.

Jamais *prêtrise* ne convient à l'égard du haut clergé. Mais *sacerdoce* se trouve parfois employé pour exprimer les fonctions d'un simple prêtre. Alors c'est un terme de choix, honorable, propre à relever le ministère des autels. « Que l'honneur du *sacerdoce* est grand ! Prêtres du Seigneur, n'oubliez pas votre qualité, votre dignité, votre ministère. » Mal. « Restes de ces désirs du siècle qu'une sainte discipline a bannis du sanctuaire, et qui blessent l'excellence et la gravité du *sacerdoce* chrétien. » Mass. Le *sacerdoce* vous élève à une dignité qui vous approche de Dieu et fait de vous son organe; la *prêtrise* vous engage, vous enrôle dans le clergé. « Le czar Pierre a fondé à Moscou trois colléges, où l'on apprend les langues, et où ceux qui se destinaient à la *prêtrise* étaient obligés d'étudier. » Volt.

SACRIFIER, IMMOLER. Offrir ou vouer quelque chose à la divinité.

Sacrifier, *sacrum facere*, faire ou rendre sacré, consacrer, c'est renoncer à une chose, s'en priver, en faveur de Dieu. *Immoler*, c'est offrir un *sacrifice* sanglant, égorger une victime, détruire ce qu'on dévoue; ce mot vient de *mola*, espèce de pâte salée qu'on mettait sur la tête des animaux qu'on allait *immoler*.

1° *Sacrifier* exprime un genre dont *immoler* est une espèce, l'espèce la plus considérable. On *sacrifie* toute sorte de choses : « Les premiers hommes ne *sacrifiaient* que de l'herbe. » Montesq. On n'*immole* que des êtres animés. Aussi *sacrifier* s'emploie bien d'une manière absolue pour signifier un acte de culte quelconque, comme de brûler de l'encens. « Salomon *sacrifiait* à des dieux étrangers. Ses successeurs permettent le culte de ces dieux et leur offrent de l'encens. » Volt. Mais *immoler* est toujours suivi d'un mot désignant une victime. « Si les Juifs avaient eu alors leur loi qui leur défend de *sacrifier* aux dieux, ils n'auraient pas *immolé* leurs enfants à des dieux. » Volt. Voilà le Dieu à qui Noé a *sacrifié* en sortant de l'arche, à qui Abraham a bien voulu *immoler* son fils unique (Boss.).

Je vais *sacrifier*; mais c'est à ces beautés
Que je vais *immoler* toutes mes volontés.
Corn.

2° En parlant des êtres animés, *sacrifier* n'indique pas qu'on aille jusqu'à les égorger. Ce qu'on *sacrifie*, on le voue seulement à la divinité; ce qu'on *immole*, on le détruit en l'honneur de la divinité. Tous les saints qui ont souffert pour Jésus-Christ des persécutions ou des mauvais traitements se sont *sacrifiés* ou ont été *sacrifiés* à Dieu. Ce mot s'applique aux confesseurs comme aux martyrs; les martys seuls ont été *immolés*. Jephté *sacrifie* sa fille en la dévouant à l'état de vierge; mais il ne l'*immole* pas, puisqu'elle va dans les bois avec ses compagnes pleurer sa virginité.

3° *Sacrifier* emporte une idée de renoncement, de peine qu'on éprouve à se séparer de la chose. « Dieu commande à Abraham d'*immoler* Isaac. A quelles épreuves la foi est-elle exposée ? Abraham allait *sacrifier* ce fils en qui seul Dieu lui promettait de le rendre père et de son peuple et du Messie. » Boss. Agamemnon *sacrifie* Iphigénie; Calchas et les Grecs l'*immolent* (Rac.). Des peuples sauvages, croyant qu'il fallait *sacrifier* aux dieux ce qu'on a de plus cher, ont *immolé* des victimes humaines (Volt.).

Pris dans un sens profane, ces deux mots gardent les mêmes différences : *immoler* signifie toujours positivement faire mourir, et *sacrifier* veut dire simplement offrir ou exposer à la mort, ou même à des dangers, à des inconvénients. « On dit qu'un général a *sacrifié* ses troupes; on ne dit pas qu'il les a *immolées*, parce que, si on peut le soupçonner de témérité, on ne peut pas lui supposer le dessein d'avoir voulu les faire périr. » Cond. Pyrrhus, renonçant un moment à son amour pour Andromaque, s'écrie :

Que d'amis, de devoirs j'allais *sacrifier*;
Quels périls ! Rac.

Mais « Brutus *immole* à la liberté sa propre famille. » Boss. *Sacrifier* ses jours ou sa vie à quelqu'un, c'est les mettre à son service, les lui vouer, quoi qu'il en coûte, quelque danger qu'il y ait à courir; les lui *immoler*, c'est rigoureusement mourir pour lui.

Telles sont aussi les nuances distinctives de se *sacrifier* et de s'*immoler*. « On se *sacrifie* pour quelqu'un lorsqu'on renonce pour lui à ce qui peut être plus agréable; on s'*immole* lorsqu'on s'expose aux plus grandes peines, aux plus grands malheurs, lorsqu'on périt pour lui. » Cond. « Nous devons nous faire un devoir de nous renoncer, de nous *sacrifier*, de nous *immoler* pour Jésus-Christ. » Bourd. Deux amants qui par devoir renoncent l'un à l'autre se *sacrifient* (Rac.). « Un roi doit s'oublier lui-même pour se *sacrifier* au bien public. » Fén. Du temps de Louis XIV, un gentilhomme qui se battait en duel se *sacrifiait* à l'honneur, car, s'il n'était pas tué, il était contraint de quitter le royaume (Mol.). Mais Codrus s'*immole* pour sa patrie (Roub.). Il y a des peuples sauvages qui s'*immolent* sur les tombeaux de leurs proches (Mass.). « Les oracles étaient vérifiés : on voyait dans Jésus-Christ ce Messie, d'une part victorieux et triomphant, et de l'autre *sacrifié* et *immolé*. » Bourd.

Au figuré, on *sacrifie* et on *immole* ce à quoi on renonce volontairement, en faveur de quelqu'un ou pour quoi que ce soit. Mais *immoler* exprime toujours un sacrifice plus considérable et qui va jusqu'à l'anéantissement de la chose. On *sacrifie* tout à ses intérêts ou à l'amour, c'est-à-dire qu'on y subordonne tout. « Ce sont de petits désagréments qu'il faut *sacrifier* à la nécessité. » Volt. On *immole* son bonheur au devoir (J. J.), son amour à son devoir (Volt.),

c'est-à-dire qu'on anéantit son bonheur ou son amour par devoir.

Il faut que mon amour se venge avec éclat,
Qu'ici j'*immole* tout à ma fureur extrême. Mol.

Un père *sacrifie* sa fille à l'intérêt, quand il n'a en vue que la fortune en la mariant (Mol.). Autrefois des pères barbares *immolaient* leurs enfants à la cupidité, quand il les faisaient mourir au monde et les enfermaient dans des cloîtres, afin de laisser tous leurs biens à un seul fils (Mass.).

On revient donc toujours aux idées primitives : le *sacrifice* est un simple renoncement, un dommage, une offrande; et l'*immolation*, un *sacrifice* sanglant, qui détruit une victime. « Par l'aumône on *sacrifie* ses biens; par le jeûne on *immole* son corps. » Boss.

Rendez vains mes serments, *sacrifiez* nos lois,
Immolez votre époux et le sang de vos rois. Volt.

SAGESSE, PRUDENCE, — VERTU. Principes d'action que suivent les êtres moraux, les êtres intelligents et libres, lorsqu'ils agissent de manière à mériter l'approbation et l'estime.

Plusieurs différences séparent d'abord la *sagesse* et la *prudence* de la *vertu*.

1° La *sagesse* et la *prudence* ne sont louables que sous un point de vue; la *vertu* l'est absolument. La *sagesse* et la *prudence* guident bien, elles font connaître, choisir et employer les moyens les meilleurs pour arriver à un but; mais ce but peut être mauvais, personnel ou coupable. La *vertu* pose le but, un but essentiellement bon, l'accomplissement du devoir ou de la loi et y dirige par les voies les plus convenables, si rudes qu'elles soient. *Sagesse* et *prudence* donnent l'idée de lumières, d'habileté, de talent utile : l'homme *sage* ou *prudent* n'est pas insensé, extravagant, fou; tel fut le *sage* ou le *prudent* Ulysse. *Vertu* donne l'idée de courage (*virtus*), de dévouement, de sacrifice, de désintéressement : l'homme *vertueux* n'est pas vicieux, lâchement asservi à ses passions égoïstes, malveillantes ou criminelles; tel fut le *vertueux* Caton. « Dans la position où je suis, me livrer aux amusements qui me flattent est une grande *sagesse*, et même une grande *vertu ;* c'est le moyen de ne laisser germer dans mon cœur aucun levain de vengeance ou de haine. » J. J. « Voici les pièces du procès des Sirven : nous vous les adressons à vous, mon cher frère (Damilaville), dont la philosophie consiste dans la *vertu* autant que dans la *sagesse*. » Volt. Ainsi la *sagesse* et la *prudence* peuvent n'avoir rapport qu'à nous; la *vertu* a nécessairement rapport aux autres ou au bien en soi. — 2° *Sagesse* et *prudence* expriment des principes de conduite doux, calmes, qui ne demandent pas beaucoup d'efforts; la *vertu*, au contraire, exige de la constance, de l'énergie, veut qu'on se fasse violence, oblige à lutter. « On se plaint de manquer de force quand il est déjà trop tard pour en user. La *vertu* ne nous coûte que par notre faute; et, si nous voulions être toujours *sages*, rarement aurions-nous besoin d'être *vertueux*. En cédant à des penchants faciles et à des tentations légères, nous tombons dans des situations périlleuses, dont nous ne pouvons plus nous tirer sans des efforts héroïques qui nous effrayent. » J. J. — 3° La *sagesse* et la *prudence* n'agissent que sur l'esprit : les conseils de la *sagesse* ou de la *prudence*. La *vertu* intéresse le cœur; ce n'est plus une lumière qui éclaire, c'est un sentiment qui nous fait incliner au bien ou nous y pousse : les attraits, l'enthousiasme de la *vertu*. La philosophie et l'expérience peuvent rendre *sage* et *prudent ;* la *vertu* est plutôt l'effet du naturel cultivé par la religion et par l'exercice habituel de l'empire sur soi-même.

La *sagesse* et la *prudence* diffèrent aussi l'une de l'autre.

La *sagesse* est positive, la *prudence* négative; l'une dirige, l'autre contient. *Sage* entreprise, *prudente* retraite; *sage* réponse, *prudent* silence. « Comme les monarques doivent avoir de la *sagesse* pour augmenter leur puissance, ils ne doivent pas avoir moins de *prudence* afin de la borner. » Montesq. « Le *sage* est éclairé sur ce qu'il doit faire; le *prudent*, sur ce qu'il doit éviter. » Cond. Le démon de Socrate lui inspirait, non la *sagesse*, mais la *prudence ;* car, sans lui indiquer les actions qu'il devait faire, il le détournait de celles dont il devait s'abstenir. Or, la *prudence*, consistant à s'interdire le mal, est inférieure à la *sagesse* qui prescrit le bien. Avec de la *prudence* seulement, on est circonspect, réservé, innocent; avec de la *sagesse*, on ne se contente pas de dire :

Si non culpabor, sat mihi laudis erit ;

on se rend digne de louanges par un mérite effectif. Les *sages* de l'antiquité n'ont pas seulement tenu une conduite irréprochable; ils ont contribué au progrès de la civilisation en tout genre. Rien ne périclite sous une administration *prudente ;* mais tout prospère, tout fleurit sous une *sage* administration. — D'autre part, la *sagesse* et la *prudence* sont relatives, l'une à la théorie, l'autre à la pratique. « Dieu a donné à Salomon la *sagesse* pour l'intelligence de la loi et des maximes, la *prudence* pour l'application. » Boss. « La *sagesse* est la connaissance certaine des effets par les premières causes; comme quand on rend raison des événements ou de l'ordre de l'univers par la Providence.... La *prudence* est une connaissance des choses qui regardent les mœurs; ce qui nous conduit tout naturellement à la morale. » Id. « De toutes les qualités de l'âme, la plus éminente est la *sagesse*, la plus utile est la *prudence*. » Barth. La *sagesse* dicte des préceptes certains; la *prudence* donne des règles sûres. La *sagesse* est la raison perfectionnée par la science; la *prudence* est la droite raison appliquée à la conduite de la vie. La *sagesse* voit plus en grand et montre les voies générales; la *prudence* voit plus en détail, et détermine le choix et l'emploi des moyens particuliers. A *sagesse* s'attache une idée d'excellence et de dignité; à *prudence* une idée de savoir faire.

Une femme *sage* se conduit bien; une femme *prudente* ne s'expose pas; une femme *vertueuse* résiste, se défend, triomphe de ses penchants et des tentations. Dieu est *sage*, car en tout il voit ce qu'il y a de mieux et s'y conforme :

Le ciel est juste et *sage*, et ne fait rien en vain. Rac.

Mais on ne peut pas dire que Dieu soit *prudent;* car, comme le remarquait très-bien le pontife Cotta, au rapport de Cicéron, il n'y a point pour Dieu de mal, de fautes, de dangers possibles. Et il n'est pas non plus *vertueux;* car il agit conformément au bien sans peine, sans effort, sans avoir de penchants ou de passions à combattre.

SALUT, SALUTATION, — RÉVÉRENCE. L'idée commune à ces trois mots est celle d'une démonstration extérieure par laquelle on témoigne aux personnes quelque sentiment favorable, de l'intérêt, de la bienveillance, de l'estime ou du respect.

Salut et *salutation* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 169 et 170. Ils diffèrent considérablement de *révérence*.

Salut et *salutation* viennent du latin *salus*, salut, santé, de *salvere*, se bien porter; en sorte que le *salut* ou la *salutation* consiste à dire, portez-vous bien, bonjour, ou à souhaiter une bonne santé. *Révérence* dérive de *revereri*, craindre par respect, éprouver une crainte respectueuse, et indique une sorte d'hommage ou même de culte, rendu à une personne qu'on vénère. On *salue* un inférieur ou un égal, comme un supérieur; au lieu que la *révérence* s'adresse toujours à un supérieur, devant lequel on s'abaisse pour l'honorer, et ce n'est pas seulement le respect qu'elle marque, mais un grand respect mêlé de crainte. « Mon Dieu ! laissez-là votre *révérence ;* ce n'est pas de ces sortes de respects dont je vous parle. » Mol. « Alors l'ambassadeur ottoman fit sa *révérence* et se retira à reculons, sans tourner le dos tant qu'il put être vu du roi, fit ses deux autres *révérences* où il les avait faites en venant, puis s'en alla lentement. » S. S. « La *révérence* que j'ai faite à M. le duc de Bourgogne n'est pas ce que vous croyez. » Fén. « J'embrasse Mlles de Grignan, et leur fais aussi mille souhaits pour cette année; je n'ose hasarder qu'une *révérence* à M. le comte. » Sév.

Quant à la manière ou à la forme, on *salue* du geste, en se découvrant, en touchant la main, par un léger signe de tête, ou même sans se mouvoir, en prononçant certains mots; mais la *révérence* se fait en inclinant beaucoup le corps ou en pliant les genoux. « Je fis au magistrat une *révérence* si profonde, que je pensai donner du nez à terre. Il répondit à mon salut par une légère inclination de tête. » Les. « Calderone, secrétaire du ministre, mettait pour ainsi dire des nuances de considération dans les civilités qu'il faisait : il se contentait de faire à ceux-ci une légère inclination de tête; il honorait ceux-là d'une *révérence*. » Id. « Nous saluâmes ces Lapons en leur donnant la main, et leur disant *pourist*, qui est la *salutation* laponne, qui veut dire *bien venu*. Ces pauvres gens nous saluèrent de même, et nous rendirent le *salut* par le mot de *pourist oni*, *soyez bien venu aussi*. Ils accompagnèrent ces mots de leur *révérence* ordinaire, qu'ils font à la mode des Moscovites, en fléchissant les deux genoux. » Regn.

La *révérence* n'est pour l'ordinaire qu'un vain cérémonial, un acte de pure civilité ou d'étiquette, comme sont la plupart des compliments. « On croirait que c'est une contradiction que le pape fût venu en France se prosterner aux pieds de Pépin, et disposer ensuite de la couronne; mais non; ces prosternements n'étaient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos *révérences :* c'était l'ancien usage de l'Orient.... Tout cela était sans conséquence. » Volt. « On vient au prince par cérémonie, en effet on traite avec le ministre. Le prince a les *révérences*, le ministre a l'autorité effective. » Boss. Racine à Uzès, chez un chanoine, son oncle, à cause duquel on lui faisait force caresses, écrit à un de ses amis : « En ce pays, les civilités sont encore plus en usage qu'en Italie.... Je suis épouvanté de voir tous les jours des villageois pieds-nus ou ensabotés, qui font des *révérences* comme s'ils avaient appris à danser toute leur vie. »

SANG-FROID (DE), DE SENS RASSIS. Calme ou d'une manière calme, sans être ému.

De *sang-froid* se rapporte à l'activité, *de sens rassis* à l'intelligence. Quand on est de *sang-froid*, on n'a pas le sang chaud, on n'est pas bouillant, fougueux, prêt à commettre des violences; quand on est *de sens rassis*, on a le sens droit, et non troublé, on n'est pas dérangé mentalement, prêt à déraisonner. On agit de *sang-froid;* on juge *de sens rassis*. Le furieux et le fanatique ne sont pas de *sang-froid;* l'insensé, l'extravagant, n'est pas *de sens rassis*. Alexandre n'était pas de *sang-froid* lorsqu'il tua Clitus; des juges prévenus, aveuglés par la passion, ne sont pas *de sens rassis*. *De sang-froid*, c'est-à-dire sans emportement; *de sens rassis*, c'est-à-dire sans égarement, sans folie.

L'homme ivre n'est pas de *sang-froid*, maître de lui-même, de ses mouvements; il peut faire un mauvais coup. « Un homme de ce caractère (un coquin) entre sans masque dans une danse comique, et même sans être ivre, mais de *sang-froid*. » Labr. « Vous sortiez d'un long repas.... Soyez certain qu'un tête à tête où vous m'auriez traitée ainsi de *sang-froid* eût été le dernier de notre vie. » J. J. Un docteur entêté d'un système et un homme rempli de préjugés ne sont pas *de sens rassis*. Voltaire dit de certains docteurs en Sorbonne :

> Ils avaient l'air d'être de *sens rassis :*
> Chacun passait pour sage en son logis...;
> Quelques-uns même étaient de bonnes têtes;
> Ils sont tous fous, quand ils sont sur les bancs.

« Alors nous pouvons mieux raisonner que jamais.... N'ayant plus ni préjugés, ni vues propres à quoi nous demeurions opiniâtrément attachés, nous voyons d'un œil plus épuré, et nous jugeons d'un *sens* beaucoup plus *rassis*. » Bourd. — Suivant Cicéron, l'orateur qui veut n'être que sublime, qui ne peut traiter aucune matière d'un air tranquille, qui s'enflamme dès le commencement, ressemble à un homme ivre parmi des gens à jeun et de *sang-froid*, à un homme en délire parmi des gens *de sens rassis* (Lah.).

On a dit quelquefois *de sang-rassis* et *de sens-froid*. « Le dessein de conquérir toute la terre est une idée romanesque qui ne peut tomber dans la tête d'un homme de *sang rassis*. » Volt. « Les feux de la jeunesse ont passé.... Je hais les fem-

mes depuis que je les envisage de *sens froid.* » MONTESQ. Mais c'est s'exprimer d'une façon contraire à l'analogie. Le propre du *sang* est d'être chaud ou froid, de s'échauffer, de s'enflammer, ou de se refroidir, de se glacer, mais non pas d'avoir une *assiette*, d'être droit ou solide. Le *sens*, au contraire, qui n'est susceptible d'être appelé ni chaud ni froid, a cela de commun avec l'esprit que, comme il peut être renversé, il peut être *rassis*.

SATIRIQUE, CAUSTIQUE, MORDANT. Qui attaque les personnes et relève leurs défauts. On dit presque indifféremment : un homme, un caractère, un esprit, un discours, un propos, des vers *satiriques*, *caustiques* ou *mordants*; une humeur *satirique*, *caustique* ou *mordante*.

Satirique signifie l'idée commune simplement, sans rien qui la fasse saillir; au lieu que *caustique* et *mordant* y ajoutent chacun une énergie particulière. *Satirique* est seulement énonciatif, il fait connaître de quelle nature est la chose dont on parle; *caustique* et *mordant* sont expressifs, ils font sentir combien est forte la qualité attribuée au sujet. En disant qu'une personne ou une chose est *satirique*, vous la classez; en disant qu'elle est *caustique* ou *mordante*, vous la dépeignez. On est *satirique*, mais non pas *caustique* ni *mordant*, quand on se borne à signaler sans grande vivacité et sans beaucoup d'aigreur ce qu'on trouve de blâmable et de ridicule. Il se peut aussi que le *satirique*, à la différence encore du *caustique* et du *mordant*, prenne pour objet de ses censures les personnes en général, les hommes, les abus et les vices publics, et non pas telles ou telles personnes en particulier.

Ce qui est *caustique* brûle, cuit, cause une vive douleur; ce qui est *mordant* déchire, fait une blessure sanglante, et produit une longue souffrance. On est plus sensible à ce qui est *caustique*; ce qui est *mordant* fait plus de mal.

Le *caustique* lance des traits piquants qui ne sont guère dirigés que contre les travers et les ridicules; l'esprit *mordant* s'acharne contre les mœurs et déchire les réputations. Dans le *caustique* il y a de la malice, du dépit; dans l'esprit *mordant*, de la haine et de la méchanceté.

La *causticité* n'est pas aussi odieuse, elle peut avoir quelque chose de léger et de badin, et n'employer pour arme qu'une fine raillerie. « Le Haquais était salé, volontiers *caustique*, gai, plaisant, plein de saillies et de reparties. » S. S. « Les mots railleurs d'un *caustique*. » J. J. « Trasille est vain, *caustique* et railleur. » VAUV. « Les nombreux ouvrages du moraliste *satirique* Lucien prouvent de l'esprit, de la finesse et de la gaieté *caustique*. » LAH. « L'orateur Philippe avait dans les altercations, quand il était échauffé, quelque chose de piquant et de *caustique* qui plaît toujours beaucoup aux auditeurs. » ROLL. Mais la *mordacité* ne connaît point de ménagements, ne respecte rien; elle frappe des coups cruels qui tendent à détruire et emportent la pièce, comme on dit. Les ouvrages de Juvénal, qui poussa jusqu'à l'excès sa *mordante* hyperbole et dont la *mordante* plume fit couler des flots de fiel et d'amertume, sont pleins d'affreuses vérités (BOIL.). « Vaut-il mieux être farouche, dédaigneux, incompatible et toujours *mordant* (Alcibiade à Timon)? » FÉN. « Lorsque l'épigramme est *mordante*, il est rare qu'elle ne soit pas odieuse; et si à la diffamation elle joint la calomnie, elle est atroce. » MARM. — « L'abbé Furetière était connu par son caractère *caustique* et *mordant* qui a fini par le déshonorer et le perdre. » D'AL.

SATISFAIT, CONTENT. On est *satisfait* ou *content* d'une chose qu'on tient pour suffisante, et qui ne laisse plus lieu au désir.

Mais *satisfait* exprime une suffisance et une extinction de désir relatives; *content*, une suffisance et une extinction de désir absolues. Celui qui est *satisfait* d'une chose n'en demande plus; celui qui est *content* d'une chose ne demande plus rien. Il y a des gens insatiables qui ne sont jamais *satisfaits*, qui ne disent jamais d'une chose qu'ils reçoivent, c'est assez; il y a des gens inquiets qui ne sont jamais *contents*, qui se créent sans cesse de nouveaux sujets d'espérer ou de craindre. Vous venez d'acquérir un bien auquel vous aspiriez; vous voilà *satisfait* par cela seul. Êtes-vous *content*? Hélas! pas toujours, ni nécessairement; il y a tant d'autres choses dont vous êtes privé et dont vous pouvez sentir la privation.

Satisfait regarde plutôt le passé, et *content* l'avenir. On est *satisfait* quand on n'a pas voulu, cherché, travaillé en vain; on est *content* quand on n'est pas tourmenté du besoin d'autre chose. Celui qui est *satisfait* de son sort estime que ses affaires ont tourné, réussi à souhait; celui qui est *content* de son sort se trouve bien et ne tente pas de nouvelles entreprises ou de nouvelles voies pour ajouter à son bien-être.

Satisfait est objectif et marque simplement un fait, un succès, l'accomplissement d'un désir; *content* est subjectif et marque la tranquillité de l'âme produite par la plénitude de la jouissance et l'exemption de désirs nouveaux. J'ai vu se réaliser mes souhaits, mes idées, mes demandes, mes prétentions, je suis *satisfait*, *satisfait* et pourvu, il a été fait assez (*satis factum*); ce que je possède, ce qui est venu en ma possession remplit toute la capacité de mon âme, elle est *contente*, c'est-à-dire qu'elle est *contenue* ou qu'elle se *contient*, qu'elle ne va pas au delà, qu'elle ne forme pas d'autres vœux, elle est *contente* et heureuse. Votre *satisfaction* est d'obtenir ou d'avoir obtenu; votre *contentement* est de jouir et de jouir sans autre désir qui vous trouble. Il nous arrive souvent en cette vie d'être *satisfaits*, le fait d'un homme qui obtient ce qu'il convoite est assez ordinaire; il nous arrive plus rarement d'être *contents*, l'état d'un homme à qui ce qu'il a suffit, et qui s'y tient, est presque une chimère, tant est imparfaite la jouissance de ce que nous obtenons et tant nos goûts sont changeants. N'être pas *satisfait* d'un homme a rapport à sa conduite qui n'est pas tout à fait ce qu'elle devrait être; n'être pas *content* d'un homme a rapport au sentiment de chagrin que sa conduite inspire.

La *satisfaction* se rapporte moins et importe moins au bonheur que le *contentement*. On satis-

fait un léger besoin, on contente une grande ou forte passion. « Je me manifesterai à vous, dit Jésus-Christ à ses apôtres, non point pour *satisfaire* des yeux curieux, mais pour *contenter* un cœur ardent. » Boss. L'opinion remplit ses hôtes d'une *satisfaction* pleine et entière, elle les rend *contents* (Pasc.). — C'est plutôt l'esprit ou le goût qui est *satisfait*, c'est plutôt la sensibilité ou l'âme qui est *contente*. On est *satisfait* de ce qui est vrai ou beau, *content* de ce qui est bon. Je suis *satisfait* d'un ouvrage de l'esprit ou d'un ouvrage d'esprit, d'une démonstration, de raisons qu'on allègue; je suis *content* de la quantité ou de la qualité de mes aliments, des sentiments qu'on a pour moi, etc.

Satisfaction est encore objectif, et *contentement* subjectif, en ce sens que la *satisfaction* dépend toujours des événements, et le *contentement* quelquefois ou en partie de l'âme. Un homme qui a toutes les ressources de la fortune se *satisfait* aisément; un homme qui a de la modération sait se *contenter*. Il n'y a nul mérite à être *satisfait*, c'est un accident : le *contentement* peut être l'effet de l'empire sur soi-même et de la prudence. Je ne vous dirai pas, soyez ou vivez *satisfait*, mais soyez ou vivez *content*.

Enfin, on est plutôt *satisfait* des faits, des actions, de ce qui arrive, et *content* des choses ou des personnes. Je suis *satisfait* de vos démarches, de vos réponses, de vos excuses, et je suis *content* de vous. Je suis *content* du sujet d'un discours, mais je ne suis pas *satisfait* de l'exécution. Luther était *content* des luthériens, et *satisfait* des explications et des adoucissements de leur profession de foi (Boss.). Je suis *content* de la chose que vous m'avez envoyée, elle est bonne, et je suis *satisfait* de votre envoi. Voltaire écrit dans ce sens au maréchal de Richelieu : « J'envoie à Mme Dubarry une montre de ma colonie; si vous en êtes *content*, j'espère qu'elle en sera *satisfaite*; ce n'est pas seulement dans les ouvrages d'esprit que vous avez du goût. »

SAUVAGE, FAROUCHE. Ces deux mots se disent, au propre, des animaux qui ne vivent point dans l'état de domesticité, et, figurément, des hommes peu sociables. Ils ont la même différence dans les deux acceptions.

Le *sauvage* ne recherche pas la société; il n'ose aborder : le *farouche* repousse la société; on n'ose l'aborder. L'un fuit, l'autre fait fuir. Le *sauvage* est craintif, timide, méfiant; il fuit, s'éloigne et vit à l'écart : le *farouche* est violent, indompté, plein de fureur, mais d'une fureur concentrée, sombre et silencieuse; il n'a pas peur, il fait peur.

Le lièvre, le cerf, le daim sont des animaux *sauvages* : les oies et les canards *sauvages* sont, comme les premiers, des animaux fort doux. Mais les bêtes *farouches* sont les bêtes *féroces* (les deux mots ont la même racine, le latin *ferus*), avec cette seule différence que la violence des bêtes *farouches* est considérée en elles-mêmes, comme menaçante, comme prête à se déployer à la moindre tentative de les approcher et de les dompter, plutôt que comme se déployant actuellement et sans provocation. « Les civettes sont naturellement *farouches* et même un peu *féroces*. » Buff.

« Le canard, si privé la veille, est devenu *sauvage* aujourd'hui : au lieu de présenter le bec, il tourne la queue et s'enfuit. » J. J. « Polyphème, toujours à l'écart, mène une vie brutale et *sauvage*. » Fén. « Contre des périls si terribles, des religieuses ne sauraient être trop *sauvages*, trop alarmées, trop enfoncées dans leur solitude. » Id. « Madame était *sauvage*, toujours enfermée à écrire. » S. S. « Nous appelons *sauvage* un homme de mauvaise humeur, qui fuit la compagnie. » Volt. « Les animaux les plus *sauvages* et les plus solitaires sortent de leurs tanières quand l'amour les appelle. » Id. « Des animaux *sauvages* et paisibles. » Barth. « D'un naturel timide et *sauvage*. » Buff. « Les éléphants sont aujourd'hui moins défiants, moins *sauvages*, moins retirés dans les solitudes. » Id. « Le naturel de ces animaux (les chevaux dans l'état de nature) n'est point féroce; ils sont seulement fiers et *sauvages*. » Id.

« Semblables à deux bêtes *farouches*, Timocrate et Protésilas étaient toujours prêts à se dévorer l'un l'autre. » Fén. Achille, ce guerrier si irritable, avait l'humeur *farouche* (Laf.). « Nemrod, homme *farouche*, devint par son humeur violente le premier des conquérants. » Boss. « La véritable gravité est bien éloignée d'une austérité *farouche* ou affectée qu'on n'ose aborder. » Fén. « Le pape Urbain, homme impétueux et *farouche*. » Volt. « Il fallait adoucir les Corses, et on les rendait encore plus *farouches*. » Id. « De ces quatre animaux, les deux mâles étaient *farouches* et méchants. » Buff. « Le chien, même *sauvage*, n'est pas d'un naturel *farouche* : il s'apprivoise aisément. » Id.

L'homme *sauvage* est triste, chagrin, misanthrope, particulier, renfermé en lui-même. « La Salle était un homme chagrin, particulier, *sauvage*, avec qui on n'avait guère d'habitude. » S. S. Autrefois David

Calmait d'un roi jaloux la *sauvage* tristesse. Rac.

— L'homme *farouche* est dur, rude, fier, intraitable, rébarbatif, inexorable.

Jéhu n'a point un cœur *farouche*, inexorable. Rac.

« Il y a des hommes d'un naturel fier et intraitable qui doivent soutenir cette vertu austère et *farouche* jusqu'à la mort. » (Cicéron à Caton). Fén. — « Le duc de Bourgogne, d'abord *farouche*, orgueilleux, superbe, violent dans tous ses désirs et dans ses volontés les plus capricieuses, emporté jusqu'à la fureur dans ses penchants pour tous les vices, terrible dans ses passions; puis ramené insensiblement par une éducation pieuse, et devenu timide, modeste et recueilli jusqu'à paraître *sauvage*, tant il était en crainte de sa propre faiblesse et des séductions de la cour. » Marm.

Une vertu *sauvage* fuit le monde et ses plaisirs.

Que vous sert, disent-ils, cette vertu *sauvage* ?
De tant de plaisirs si doux
Pourquoi fuyez-vous l'usage?
Votre Dieu ne fait rien pour vous. Rac.

— Une vertu *farouche* s'emporte contre les vices : telle était celle de Caton le censeur. Dans un dis-

logue de Fénelon, Socrate reproche à Timon « son humeur *sauvage* et une certaine tristesse de tempérament, » et Alcibiade se moque « de sa vertu *farouche* et critique. »

Une femme d'une vertu *sauvage* s'enfuit à la moindre déclaration.

Il n'était point de belle
Qui n'employât ce qu'elle avait d'attraits
Pour le gagner, tant *sauvage* fût-elle. LAF.

Polyphème se plaint dans Lafontaine de ne pouvoir apprivoiser l'humeur *sauvage* de Galathée.— Une femme d'une vertu *farouche* s'*effarouche*, c'est-à-dire s'irrite, s'emporte, se gendarme. C'est, d'une part, l'effet de la timidité et de la crainte; de l'autre, celui de la fierté et de la colère. « Minerve et Diane sont si *farouches* qu'on ne leur oserait dire un mot de galanterie. » LAF.

L'humeur *sauvage* empêche d'être communicatif et liant. L'humeur *farouche* rend bourru, fâcheux. Pour s'apprivoiser, le *sauvage* a besoin qu'on l'enhardisse, qu'on le familiarise avec le monde, et le *farouche*, qu'on lui donne des sentiments de douceur. *Sauvage* indique une qualité négative, qui fait qu'on s'abstient, et *farouche*, une qualité positive, un principe d'action, une passion qui agite l'âme et la pousse violemment à certaines actions. « La jalousie est parmi les passions violentes la plus *farouche*. » Boss.

Le *sauvage* et le *farouche* sont également solitaires. Mais *sauvage* a plus de rapport au fait même de vivre seul, et *farouche* aux dispositions qui portent à vivre ainsi. En sorte que souvent on est *sauvage* parce qu'on est *farouche*, ou qu'on a l'humeur *farouche*. « Le culte divin unit ensemble les hommes que leurs passions *farouches* rendaient *sauvages* et incompatibles sans ce lien sacré. » FÉN. « Je ne suis plus *sauvage* pour vous : vos peines m'ont ôté mon humeur *farouche*. » ID.

Enfin, c'est le défaut de culture, d'usage du monde, l'ignorance, l'inexpérience, qui font qu'un homme est *sauvage*, qu'il a l'air, les manières ou les mœurs *sauvages*. On est *farouche* par caractère, par un vice d'humeur.

SAVANT, DOCTE, ÉRUDIT, HABILE. Qui a acquis beaucoup de connaissances par l'étude.

Savant est de tous ces mots le plus usité et le plus général. *Docte*, latin *doctus*, ne se dit guère qu'en parlant de l'antiquité et de ce qui s'y rapporte : la *docte* antiquité (VOLT.); les *doctes* sœurs, les muses (ID.); Denys d'Halicarnasse, le plus *docte* des historiens (Boss.); le *docte* Servius (BOIL.). « Pour le grand savoir et la multiplicité des connaissances, Varron et Pline, qui sont les plus *doctes* écrivains des Latins, paraîtraient de médiocres *savants* devant nos Bignon, nos Scaliger, nos Saumaise, nos père Pétau. » BOIL. — D'ailleurs, *docte* s'emploie parfois dans un sens ironique ou en plaisantant. « Bochart et les autres *doctes* ont beau charger leurs gros livres de systèmes et de mots phéniciens et chaldéens qu'ils n'entendent point, ils n'en nagent pas moins dans une mer d'ignorance qui n'a ni fond ni rive. » VOLT. « Rochemore vous appelait furie, mais c'était par antiphrase, comme disent les *doctes*. » ID.

C'est à leurs *doctes* mains (de ces indignes panégyristes), si l'on veut les en croire,
Que Phébus a commis tout le soin de ta gloire.
(Discours au roi Louis XIV). BOIL.

A quoi il faut ajouter encore qu'on est *savant* dans tout, et, par exemple, dans les affaires, et qu'on est proprement *docte* dans le dogme, en théologie : Fénelon proposait au duc de Bourgogne d'admettre dans son conseil quelques évêques pieux, *savants*, modérés; et de ne nommer au pape pour le cardinalat que des hommes *doctes* et pieux.

Érudit, latin *eruditus*, a été introduit dans notre langue au XVIIIe siècle. Il signifie, non pas comme *docte*, un *savant* ancien ou quelque chose de *savant* dans l'antiquité, mais un homme *savant* dans ce qui concerne l'antiquité. Le *docte* Cassiodore (Boss.) était un *savant* du VIe siècle; les *érudits* de la renaissance nous ont rendu les auteurs anciens intelligibles. Un *docte* ouvrage est un ouvrage *savant* écrit par un ancien, ou écrit à la manière des anciens, et, dans ce dernier cas, c'est presque toujours une expression plus ou moins ironique; un ouvrage *érudit* témoigne d'une grande connaissance de l'antiquité, de ses livres, de ses monuments, de ses mœurs, de ses usages, de ses fables, etc. — De plus, le *docte*, comme le *docteur*, est savant en matière de dogme, de doctrines, d'opinions, il sait ce qu'il faut croire ; l'*érudit* est savant en faits, en mots, en textes, il sait ce qui a été dit, écrit ou pratiqué : l'un nous guide, l'autre nous instruit du passé. « Scaliger prouve assez bien que le *cirris* de Virgile n'est point l'alouette.... Mais cela n'indique pas que le *cirris* soit une espèce de héron; et Scaliger applique tout ce qu'il dit du *cirris* à l'aigrette. C'est ainsi que des discussions *érudites*, faites sans étude de la nature, loin de l'éclairer, n'ont servi qu'à l'obscurcir. » BUFF. « Les restituteurs de la littérature ancienne ont rendu les auteurs intelligibles.... La profession d'*érudit* a dû perdre de sa considération à mesure qu'elle est devenue plus facile et moins importante. » MARM. « Les travaux des *érudits* pour éclaircir les faits, pour fixer les époques, pour expliquer les monuments et les écrits des anciens. » ID. « L'art d'écrire l'histoire ne peut se perfectionner qu'après tous les autres : il faut qu'il y ait eu des compilateurs laborieux, des *érudits* qui aient travaillé avec quelque critique. » COND. « Tel était le sort des *érudits* du XVe et du XVIe siècle : sans goût, ils se trouvaient dans l'impuissance d'en acquérir, parce qu'ils n'avaient pas le public pour juge. » ID. « Du temps des Médicis, l'antiquité inspira une espèce d'idolâtrie. Les *érudits* et les commentateurs formèrent un peuple de superstitieux. » LAH. « Les *érudits* de l'Académie des inscriptions sont-ils tous en état de bien écrire ? » ID. « Le poëte et le philosophe regardent l'*érudit* comme une espèce d'avare qui ne pense qu'à amasser sans jouir, et qui entasse sans choix les métaux les plus vils avec les plus précieux. » D'AL.

Le *savant*, le *docte* et l'*érudit* savent; l'*habile* sait faire. On considère les premiers comme pourvus d'un grand nombre d'idées, comme in-

tellectuellement riches, et le dernier comme agissant, comme artiste, à l'œuvre, comme déployant un certain talent. « Selon la supputation des plus *habiles* chronologistes, l'intervalle entre ces deux temps doit avoir été environ de quarante ans. » Boss. « Tu ne prendras pas le nom de Dieu en vain : les plus *habiles* interprètes croient que cette loi défend le parjure. » Volt. « Horace préfère pour l'instruction les deux poëmes d'Homère aux livres des plus *habiles* philosophes. » Roll. « Le sentiment ne peut se connaître que par expérience; mais il est donné aux *habiles* d'expliquer sans peine les causes cachées qui l'excitent. » Vauv.

SAVOIR, SCIENCE, DOCTRINE, ÉRUDITION, LITTÉRATURE. Instruction acquise par l'étude : un homme est célèbre par son *savoir*, par sa *science*, par sa *doctrine*, par son *érudition*, par sa *littérature;* ou il a beaucoup de *savoir*, de *science*, de *doctrine*, d'*érudition*, de *littérature.*

Savoir et *science*, déjà distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 28, expriment l'idée commune de la manière la plus générale. Avec du *savoir* ou de la *science*, on sait, on connaît, on est éclairé ou instruit en quelque genre que ce soit, particulièrement en physique et en mathématiques.

La *doctrine* est le *savoir* ou la *science* d'un *docteur*, d'un homme qui enseigne (*qui docet*), qui *dogmatise*, surtout en religion, en morale ou en droit. Avec beaucoup de *savoir* ou de *science*, on a l'esprit très-cultivé, on n'ignore rien ; avec beaucoup de *doctrine*, on rend des décisions sûres, conformes aux vrais principes ou aux dogmes. « A considérer les Pères, ces saints docteurs, en qualité de savants, il faut n'avoir ni goût, ni discernement pour ne point admirer l'étendue de leur *doctrine.* » Bourd. « La manière dont saint Augustin manie la sainte *doctrine* est toujours d'aller à la source et au plus sublime. » Boss. « On regarde Thomas Morus comme un sage rempli de clémence et de bonté, ainsi que de *doctrine.* Erreur. » Volt. « Les uns cherchent des définitions, des divisions, des tables et de la méthode : ils veulent qu'on leur explique ce que c'est que la vertu, quelle différence se trouve entre la valeur, la force et la magnanimité, les vices extrêmes... : toute autre *doctrine* ne leur plaît pas.... Il s'en trouve qui, persuadés que toute *doctrine* des mœurs doit tendre à les réformer.... » Labr. « Des avocats trop pressés de plaider préviennent par une ardeur indiscrète la maturité de l'âge et celle de la *doctrine.* » D'Ag. — D'ailleurs *doctrine*, latin *doctrina*, a bien vieilli dans ce sens. On ne l'emploie plus guère qu'en parlant de l'antiquité ou en termes de théologie. « Ce torrent d'éloquence, ces sources de *doctrine*, qui ont inondé autrefois la Grèce et l'Italie, qu'étaient-elles devenues pendant plusieurs siècles ? » D'Ag. « Il faudrait donc que chacun allât s'instruire dans les écoles de théologie : ce serait multiplier étrangement les docteurs, et, à force de *doctrine*, renverser toute l'économie du monde. » Bourd. « Si on cessait d'apprendre le latin, que deviendraient tant d'ouvrages écrits en latin, tant de livres excellents dans tous les genres de *doctrine?* » Lah. — Ou bien c'est un mot ironique qui exprime quelque chose de magistral et de pédantesque, selon l'idée peu avantageuse que l'on se fait des docteurs dans le monde. Un grand appareil de *doctrine* (Bourd.). « Qui me garantira de confondre la ciguë avec le cerfeuil et le persil ? La moindre cuisinière en saura là-dessus plus que nous avec notre *doctrine.* » J. J.

Je vous crois grand latin, et grand docteur juré.
Mais, dans un entretien qu'avec vous je destine,
N'allez point déployer toute votre *doctrine*,
Faire le pédagogue..................
Laissez donc en repos votre science auguste,
Et que votre langage à mon faible s'ajuste. Mol.

L'*érudition* est le *savoir* ou la *science* de l'érudit, de celui qui connaît les écrits et les monuments anciens, tout ce qui y est contenu, tout ce qui les concerne, qui les interprète, et peut, au besoin, les citer. Grotius, Rabelais, Pierre Pithou, Bayle, Fréret, ont été célèbres par leur *érudition*, ainsi que la plupart des hommes qui ont contribué à la renaissance des lettres en publiant, en commentant, ou en traduisant l'antiquité grecque ou latine. « L'étude des antiquités a ses dangers. Il y a une sorte d'*érudition* obscure et mal conduite, qui ne s'occupe que de questions également vaines et épineuses. » Roll. « L'abbé Banier explique les différentes sources de la Fable avec beaucoup de solidité et d'*érudition.* » Id. « Il est des savants peu estimables, en qui le bon sens paraît comme accablé sous le poids d'une fatigante *érudition.* » D'Ag. « Si M. Simon ne louait en Grotius que l'*érudition*, cette louange ferait voir seulement que personne n'a plus cité de passages des auteurs sacrés et profanes, puisqu'il en est chargé jusqu'à l'excès. » Boss. « Au XVe siècle, le fanatisme de l'*érudition* se saisit des esprits; et on ne connut plus d'autre mérite que d'entendre le grec et d'écrire en latin. » Cond. « Corneille, Racine et Despréaux en savaient trop pour prétendre au titre de savant; et si on leur eût parlé d'une vaste *érudition*, ils auraient renvoyé cet éloge aux Mabillon et aux Montfaucon. » Lah. « L'*érudition* de Voltaire est presque partout mensongère, en histoire, en antiquités, en philologie, en philosophie. » Id.

La *littérature* ressemble beaucoup à l'*érudition :* elles n'ont l'une et l'autre aucun rapport à la conduite et aux intérêts ordinaires de la vie.

Mais la *littérature* consiste dans la connaissance des ouvrages d'esprit, des livres ou des compositions littéraires qui se considèrent uniquement sous le point de vue du beau. Avec de la *littérature* on ne sait pas ce que les scoliastes ont dit d'Homère, mais on sait ce qu'a dit Homère, on n'a pas confronté les diverses leçons de Juvénal et d'Aristophane, mais on sait Aristophane et Juvénal (Marm.). L'*érudition* suppose des recherches qui aboutissent à satisfaire la curiosité; la *littérature* suppose des lectures qui développent le goût. Racine et Boileau, qui ont si bien imité les anciens, avaient de la *littérature ;* Crébillon n'en avait guère, il lisait peu (Lah.), et maître Adam, qui devint poëte dans sa boutique,

en manquait absolument (Volt.). « Chapelain avait une *littérature* immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût. » Id. « Il y a eu de tout temps de ces gens d'un bel esprit et d'une agréable *littérature*. » Labr. « Le double titre d'Inscriptions et de Belles-Lettres que porte cette Académie marque assez que son but est de joindre la délicatesse de la *littérature* à la profondeur de l'*érudition*. » Roll. « Quoique d'Alary ne manquât ni d'esprit, ni même, à certains égards, de discernement et de goût, il n'attachait absolument de prix qu'à la connaissance des faits : les agréments de la *littérature* n'avaient aucun attrait pour cette âme desséchée par l'*érudition* la plus aride. » D'Al.

SAVOUREUX, SUCCULENT. Adjectifs applicables à un aliment qui est bon.

Savoureux, plein de saveur, d'un goût exquis, se dit d'un aliment doux, agréable, délicieux. « Il n'appartient qu'à Jésus de nous donner une telle viande (la vie). O délicieux banquet des enfants de Dieu! ô table délicate, ô manger *savoureux!* Jugez de l'excellence de la vie par la douceur de la nourriture. » Boss. *Succulent*, plein de suc, de substance, sert à caractériser ce qui nourrit abondamment, c'est un mot relatif à la quantité plutôt qu'à la qualité. « Les anciens ont appelé *taureaux-éléphants* les bœufs d'Éthiopie et de quelques provinces de l'Asie, où ces animaux approchent en effet de la grandeur de l'éléphant. L'abondance des herbes et leur qualité substantielle et *succulente* produisent cet effet. » Buff. Une personne voluptueuse, délicate, friande, recherche les mets *savoureux*; un homme épuisé par le travail a besoin d'une nourriture *succulente*.

L'agrément est tellement essentiel à ce qui est *savoureux*, qu'on dit par extension un *savoureux* plaisir.

> Nous ne troublerons plus vos *savoureux* plaisirs.
>
> Dest.

On dit aussi une vengeance bien *savoureuse* (J. J.). « M. de Cambrai goûtait un élargissement de cœur et d'esprit, une aise, une sorte de dictature enfin d'autant plus *savoureuse*, qu'elle était plus rare et plus pleine. » S. S. — De son côté, *succulent* exprime si bien la qualité de nourrir beaucoup, qu'il veut dire quelquefois bien nourri. « Michel-Ange, dans son tableau du jugement dernier, a mis en enfer de *succulents* cardinaux avec de belles femmes nues comme la main. » Volt.

Savoureux a pour contraire insipide. « Cette manne est fade, elle est insipide. Mais quand j'y considère le Sauveur Jésus, vrai pain des anges, ah! qu'elle est douce, qu'elle est *savoureuse!* » Boss. *Succulent* est opposé à sec. « En très-peu de temps la quantité de la chair de l'animal (le bœuf) augmente, les sucs et la graisse abondent, et font d'une chair assez dure et assez sèche par elle-même une viande *succulente*. » Buff.

SÉDUIRE, SUBORNER, CORROMPRE. Porter au mal, à faire une mauvaise action ou de mauvaises actions.

On *séduit* en s'attaquant à l'esprit, qu'on déçoit, auquel on fait illusion, en faisant accroire ce qui n'est pas. On *suborne* en s'attaquant à la volonté, qu'on engage ou qu'on entraîne par l'attrait du plaisir ou par l'appât du gain. On *corrompt* en s'attaquant à la moralité, en changeant en mal le cœur, les instincts, les idées, en infectant de sentiments détestables.

Le serpent qui *séduisit* Ève, l'induisit en erreur en lui persuadant qu'il n'y avait pas de mal à manger du fruit défendu; et le *séducteur* d'une femme l'enjôle le plus souvent, lui en conte, lui en impose, lui fait des promesses mensongères.

> Qu'une âme généreuse est facile à *séduire!*
> Déjà mon cœur crédule, oubliant son courroux,
> Admirait des vertus qui ne sont point en vous.
>
> Rac.

« Ces sciences imaginaires, semblables à des fantômes, ne laissent autre chose à ceux qui les embrassent que la confusion et la honte de s'être laissés *séduire*. » Mal. « Le préfet Symmaque fit valoir contre la religion chrétienne des raisons populaires très-capables de *séduire*. » Montesq. « Le négociateur doit avoir le talent de persuader et de *séduire* même, s'il est possible, sans jamais tromper. » D'Al. « On avertissait les juges de se bien tenir sur leurs gardes contre l'éloquence éblouissante de Socrate, et de se défier extrêmement des tours insinuants et artificieux qu'il emploierait pour les *séduire*. » Roll. « C'est une puissance d'enchanter les esprits, de les *séduire*, de leur ôter la vérité. » Fén. — La femme et le témoin qu'on *suborne*, on les excite ordinairement en secret à mal faire, par des suggestions, en cherchant à les capter sous main, par tout ce qui peut tenter la sensualité ou la cupidité. On ne les trompe pas, on les gagne. « N'avez-vous pas profité de la faiblesse, de l'imbécillité de cette malheureuse...? Tous vos vœux tendaient à *suborner* ma fille. » Marm. « Valère s'est coulé chez moi, sous le titre de domestique, pour me dérober mon argent et pour me *suborner* ma fille. » Mol. « L'avis donné par Tarquitius (que Crassus était de la conjuration de Catilina) fut déclaré faux, et lui-même mis en prison jusqu'à ce qu'il révélât les noms de ceux par lesquels il avait été *suborné*. » Roll. « Les ennemis de Socrate dressèrent de loin leurs batteries et l'attaquèrent d'abord par des souterrains et par des voies sourdes et cachées... Il n'est pas bien sûr qu'Aristophane ait été *suborné* par Anitus pour composer contre lui une pièce satirique. » Id. « Astarbé accusa Narbal d'être entré dans une conjuration contre Pygmalion, et d'avoir essayé de *suborner* les peuples pour se faire roi au préjudice de Baléazar. » Fén. — Quand on *corrompt* un juge, on lui fait perdre son intégrité, on l'amène à mal faire par la dépravation, en lui inspirant le vice. On ne le trompe ni on le gagne proprement, on le pervertit. « Tant nous sommes dépravés et *corrompus*. » Boss. « Dans un siècle aussi *corrompu* et aussi perverti que le nôtre. » Bourd. « On n'a jamais vu de peuple une fois *corrompu* revenir à la vertu. » J. J. « Un juge s'étant laissé *corrompre* par des présents fut impitoyablement condamné à mort par Cambyse. » Roll.



« M. Thiers, dédaigneux des hommes, pour les avoir, j'allais dire *corrompus*, mais il sera plus poli de dire *séduits*. » Cormenin.

Le *séducteur* veut ou fait une dupe; le *suborneur*, un instrument ou un complice; le *corrupteur*, une âme damnée, un malhonnête homme ou un coquin à sa dévotion.

Vous *séduisez* une personne en abusant de son ignorance ou de sa simplicité; vous la *subornez* en abusant de sa faiblesse; vous la *corrompez* en détruisant (*corrumpendo*) en elle tout principe de vertu, de pureté, de justice, d'honneur.

La personne *séduite* est tombée dans le piége; la personne *subornée* a cédé à la tentation; la personne *corrompue* est perdue moralement.

SEIN, GIRON. Partie extérieure et antérieure du corps de l'homme.

Le *sein* est la partie où sont les mamelles, celle qui forme la surface de la poitrine et s'étend depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac. Le *giron*, du latin *gyrus*, rond, cercle, est l'espace demi-circulaire, en angle ou en pli, qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise. La nourrice, pour allaiter l'enfant, le tient sur son *sein*, appliqué à son *sein*, entre ses bras; assise, elle le tiendra dans son *giron*, sur ses genoux. On presse une personne contre son *sein* ou contre son cœur; quand on joue à la main chaude, la personne qui présente la main a la tête cachée dans le *giron* d'une autre personne.

Je l'ose dans ces vers soutenir devant vous.
Clio, sur son *giron*, à l'exemple d'Homère,
Vient de les retoucher, attentive à vous plaire.
Laf.

L'aigle redoutant l'escarbot, et voulant mettre ses œufs en sûreté, les dépose dans le *giron* de Jupiter, c'est-à-dire sur ses genoux (Id.).

Au figuré, les deux mots s'emploient également en parlant de l'Église. Mais *sein* annonce un rapport ou une liaison plus intime. Aussi dit-on rentrer dans le *sein* de l'Église, et retourner au *giron* de l'Église. « Je conservais, dit le renégat, une volonté déterminée de rentrer dans le *sein* de l'Église. » Les. « Staphyle (protestant) ouvrit les yeux, et retourna au *giron* de l'Église catholique. » Boss. Dans le *sein* de l'Église, on appartient bien à l'Église, on est au cœur ou dans le cœur de l'Église, pour ainsi dire. « Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, etc., pour être dans le *sein* de l'Église? » Volt. « Tertullien, un prêtre si docte et si vénérable, tant qu'il demeura dans le *sein* de l'Église. » Boss. Dans le *giron* de l'Église, on en fait partie de quelque façon que ce soit, on n'en est pas hors, on est de sa circonscription : « Aujourd'hui il n'y a pas la vingtième partie de la nation (anglaise) qui soit hors du *giron* de l'Église dominante. » Volt.

Outre cela, *giron*, très-peu usité du reste, est tellement consacré quand il est question de l'Église, qu'on s'en sert bien dans cette acception d'une manière absolue. « Les sociniens sont hors du *giron*. » Volt. « Les anabaptistes et quelques autres communions qui sont hors du *giron*. » Id. « Si les auteurs sont hors du *giron*, je suis aussi hors du *giron*. » Id. « Je suis fâché d'avoir chez moi quelques Suisses qui ne vont pas à la messe de minuit; je travaille à les ramener au *giron*. » Id.

SEMER, ENSEMENCER. Ces deux verbes actifs se disent d'une terre dans laquelle on jette de la semence, on épand des graines ou des grains, afin de les faire produire et multiplier.

Ils ont même radical, *semen*, semence, de *serere*, semer, planter. Toute différence entre l'un et l'autre tient à ce que l'un est un verbe simple et l'autre un verbe composé.

Étant un verbe simple, *semer* a d'abord pour caractère distinctif de se dire seul d'une manière absolue. Il fait bon *semer*, c'est la saison de *semer* (Acad.). En Égypte on *sème* ordinairement dans les mois d'octobre et de novembre (Roll.). Les missionnaires apprirent aux sauvages du Paraguay à *semer*, à labourer, à cuire la brique, à façonner le bois (Volt.). « Ce n'est pas pour lui que l'habitant des rives du Danube et du Borysthène a *semé*, c'est pour le barbare qui s'est emparé de son pays. » Id.

De son côté, le verbe *ensemencer*, étant composé, signifie une action volontaire; ce que *semer* ne marque pas toujours. Regnard dit en parlant d'un pays très-fertile de l'Allemagne : « Ce qui tombe de l'épi en le coupant suffit pour *semer* les terres, et ceux qui veulent les *ensemencer* deux fois recueillent de même. » — Pour l'ordinaire, cependant, l'action de *semer* est aussi faite à dessein; mais elle est plus facile que celle d'*ensemencer*. « Dès que le Nil est retiré, le laboureur n'a qu'à retourner la terre, en y mêlant un peu de sable pour en diminuer la force; après quoi, il la *sème* sans peine, et presque sans frais. » Roll. « Quelle triste gloire et quelle ressource pénible que le blé.... Les trois quarts des peuples de notre petite Europe sont obligés d'acheter de l'Asie et de l'Afrique des grains pour *ensemencer* leurs maigres champs; et ces champs, après plusieurs labours qui excèdent les hommes et les animaux, rapportent d'ordinaire cinq ou six pour un, quelquefois trois. » Volt.

Enfin l'action d'*ensemencer* est généralement plus remarquable que celle du simple *semer*, non plus en ce qu'elle exprime une volonté plus expresse, une attention plus marquée ou de plus grands efforts de la part du sujet, mais en ce qu'elle s'applique à des objets plus étendus. On *sème* proprement un champ, ou même une planche, une couche (Acad.); on *ensemence* des terres. « J'aurai *semé* un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus. » Volt. « Les Liguriens Apuans avaient fait si souvent des courses sur les territoires de Pise et de Bologne, qu'il n'avait pas été possible aux habitants de les *ensemencer*. » Roll. — « La fauvette habite dans les jardins, les bocages et les champs *semés* de légumes, comme fèves ou pois. » Buff. « Ces oiseaux (les freux, espèce de corbeaux) vont par troupes très-nombreuses, et si nombreuses que l'air en est quelquefois obscurci. On imagine tout le dommage que ces hordes de moissonneurs

peuvent causer dans les terres nouvellement *ensemencées*. » ID.

SENSATION, SENTIMENT, — PERCEPTION. Modifications de l'âme produites par l'impression des objets.

Sensation et *sentiment* se trouvent distingués dans la Ire partie, p. 172. Leur différence d'avec *perception* est extrêmement importante en philosophie; car il en doit résulter contre le sensualisme un argument péremptoire.

Suivant les philosophes sensualistes, nous n'avons de faculté essentielle que la sensibilité; les autres, celle de connaître, par exemple, n'en sont que des transformations. Et, de même, tous les phénomènes et toutes les modifications dont notre âme est capable se réduisent aux phénomènes et aux modifications sensibles. Un moyen bien simple pour renverser cette hypothèse, au moins en ce qui concerne l'intelligence, moyen qui a été employé par Royer-Collard contre Condillac, consiste à établir entre la *sensation* et la *perception* une différence si profonde, que de l'une à l'autre tout lien de parenté, toute transformation ou génération soit inconcevable.

Sentir, c'est éprouver du plaisir ou de la douleur : la *sensation* ou le *sentiment* a rapport au bien-être et au malaise, est essentiellement agréable ou désagréable. *Percevoir*, c'est apercevoir, avoir une vue des choses, une prise, une appréhension, par laquelle on les pénètre en esprit : la *perception* a rapport à la connaissance, au savoir, elle est essentiellement claire ou obscure. Par la *sensation* ou le *sentiment* on est ému; par la *perception* on est instruit. On dit une *sensation* ou un *sentiment* de joie, de plaisir, de douleur; « les objets que je commence à connaître impriment en moi et y font la *perception* de quelque vérité particulière qui augmente mon intelligence. » FÉN. Ce n'est pas à la vérité, mais au bien, que se rapporte la *sensation* ou le *sentiment*. « Le *sentiment* nous affecte bien plus que la simple *perception* ou la seule intelligence. » D'AG.

Autre différence non moins certaine, opposée à Condillac par Laromiguière : dans la *sensation* ou le *sentiment* notre âme sent simplement, elle est passive; mais dans la *perception* elle agit. C'est une remarque déjà faite par J. J. Rousseau dans l'*Émile* : « Nos *sensations*, dit-il, sont purement passives, au lieu que toutes nos *perceptions* ou idées naissent d'un principe actif qui juge. »

1° SENTINELLE, VEDETTE; — 2° GUET, PATROUILLE. L'idée commune à ces quatre mots est celle de garde militaire, de surveillance exercée par la force armée pour la sûreté d'une ville ou d'un camp.

Mais la *sentinelle* et la *vedette* sont en faction, restent dans le poste où on les met; au lieu que le *guet* et la *patrouille* vont de côté et d'autre, font des rondes, pour observer ce qui se passe. Ensuite, *sentinelle* et *vedette* signifient l'un et l'autre un seul soldat; *guet* et *patrouille*, au contraire, désignent chacun toute une troupe.

1° *Sentinelle, vedette.*

La *sentinelle* est à pied, et la *vedette* à cheval; différence rigoureusement observée par l'usage, et qu'il est difficile de tirer de l'étymologie : *sentinelle*, italien *sentinella*, a été formé de *sentire*, sentir, percevoir, apercevoir, et *vedette*, en italien *vedetta*, dérive sans aucun doute du verbe italien *vedere*, voir. Buffon a fait de ces deux mots, dans l'histoire des oiseaux, l'application la plus juste. Il dit d'une manière générale « Les oiseaux qui vivent en troupes ont une *sentinelle* qui veille à la sûreté commune. » Mais en parlant des flamants, qui sont perchés sur de grandes jambes, comme un cavalier sur son cheval, il remarque que, « quand ils pêchent, la tête plongée dans l'eau, un d'eux est en *vedette*, la tête haute. »

2° *Guet, patrouille.*

Guet est vieux : il représentait autrefois un corps armé qui était au service de la police. « Tout le *guet* et toute la police étaient occupés à faire aborder, ranger, sortir les carrosses. » S. S. « Avant Henri IV, le *guet* qui veille à la sûreté de Paris consistait en quarante-cinq hommes, qui ne faisaient aucun service. » VOLT. *Patrouille* veut dire le *guet*, tout ou partie, ou un détachement d'une milice quelconque, actuellement occupé à faire une tournée. Le lieutenant du *guet*, le chef d'une *patrouille*; des voleurs craignent ou ne craignent pas le *guet*, ils rencontrent une *patrouille* ou des *patrouilles*. « Comme nous cherchions à nous instruire, autant que l'obscurité de la nuit nous le pouvait permettre, de l'état où ils se trouvaient, la *patrouille* arriva. » LES.

1° SÉPARER, — 2° DIVISER, PARTAGER. Faire que des choses cessent d'être ensemble, l'une avec l'autre ou les unes avec les autres.

1° *Séparer.*

Mais on *sépare* différentes choses, au lieu qu'on *divise* et qu'on *partage* les parties d'une même chose. La *séparation* produit un éloignement, la *division* ou le *partage* une décomposition. On *sépare* de ou d'avec; on *divise* ou on *partage* en : les Alpes *séparent* l'Italie de la France et de l'Allemagne; l'Apennin *divise* ou *partage* l'Italie en deux régions presque égales. L'or est d'autant plus pur qu'il est plus *séparé* de tout alliage, et d'autant plus difficile à recueillir qu'il est plus *divisé*, réduit en parcelles plus ténues. Ce qui n'est pas *séparé* touche à autre chose, y est mêlé, confondu; ce qui n'est pas *divisé* ou *partagé* est entier ou considéré en gros, en masse, sans distinction de parties.

2° *Diviser, partager.*

Diviser est le latin *dividere*, résoudre un tout en ses parties. *Partager* vient de *partes agere*, faire des parts ou des portions. *Diviser* signifie la distribution d'une chose en ses parties; et *partager*, la distribution d'une chose en parties qui doivent être données à différentes personnes. La *division* n'indique que la rupture de l'union; le *partage* suppose des *partageants*. On *divise* le cercle en degrés, l'année en mois; on *partage* le butin, les dépouilles entre les associés, les bénéfices entre les intéressés, le pain entre les convives, etc. Un géomètre *divise* une terre en tant de parties, un géographe *divise* un pays en tant

de provinces; mais un père *partage* une terre à ou entre ses enfants, et des puissances coalisées se *partagent* un pays conquis. Vous *divisez* une somme en plusieurs sommes particulières; vous *partagez* vos aumônes entre certains malheureux. « L'agneau de Dieu, dit-on, est *divisé* et n'est pas mis en pièces : il se *partage* à ses membres, et il n'est pas déchiré. » Boss.

Toutefois *partager* se prend aussi dans le sens de *diviser*, c'est-à-dire indépendamment de toute idée de distribution faite ou à faire à quelqu'un. Mais, comme il a signifié d'abord faire des lots, former d'un tout primitif des touts particuliers, quelque chose d'assez considérable encore, il ne se dit que des grands objets ou pour représenter de grandes divisions. « L'équateur *partage* le globe. » Acad. « L'espèce du canard et celle de l'oie sont *partagées* en deux grandes tribus ou races distinctes, l'une privée, l'autre sauvage. » Buff. « Un homme qui voudrait *diviser* son temps par intervalle entre le monde et la solitude ne serait bien nulle part. Il n'y aurait d'autre moyen que de *partager* sa vie entière en deux grands espaces : l'un pour voir, l'autre pour réfléchir. » J. J. « Les Gaulois *partagent* leur armée : une partie demeure avec Brennus, leur roi, pour continuer le siége; l'autre, *divisée* par troupes, se disperse pour fourrager la campagne. » Roll. « Romulus *partagea* d'abord tout le peuple en trois corps...; puis il *divisa* chaque corps en dix autres.... » Id.

Enfin, au moral, une autre différence est à remarquer entre ces deux mots. *Diviser*, c'est mettre la *division*, la discorde, la mésintelligence; et *partager*, c'est seulement faire naître différents *partis*. Des intérêts ou des prétentions contraires nous *divisent;* des goûts différents, des vues ou des opinions différentes nous *partagent*. Dans les premiers temps de la réforme, la diversité des communions *divisait* le monde chrétien qu'elle ne fait que *partager* à présent. « Deux partis *divisaient* alors et *partagent* encore aujourd'hui l'Europe chrétienne. Le premier est celui des catholiques, le second celui des protestants. » Volt. Un pays en proie à la fureur des factions est *divisé;* une assemblée où tous les avis ne se réunissent pas en un seul est *partagée*.

SÉRIEUX, GRAVE, — PRUDE. Qui n'est ni plaisant, ni enjoué, mais réservé par rapport à la joie et aux divertissements.

Sérieux, en latin *serius*, de *sero*, au soir, à l'époque du jour qui n'est pas riante, signifie exactement, qui ne rit pas. *Grave* est le latin *gravis*, qui n'est pas léger, mais circonspect, qui s'observe, qui ne choque pas les bienséances de son rang, de son âge et de son caractère. L'homme *sérieux* ne rit pas, n'aime pas à rire; l'homme *grave* ne rit pas hors de propos, ne descend pas à des ris, à des plaisanteries, à un badinage, à des futilités indignes de lui ou de son état. L'un est retiré (Boss.), concentré (S. S.), éloigné de l'amusement (Fén.), sauvage et mélancolique (Bourd.); l'autre est composé (Fén.), modeste (Lah., Mass., S. S.), décent (Mass.).

On peut être *sérieux* sans être *grave :* tel est un prédicateur qui, d'un ton *sérieux* et sans se douter qu'il manque aux convenances, débite sur Dieu et les mystères des discours impertinents et des jeux de mots. Un enfant peu enclin à rire est *sérieux ;* mais on ne peut pas dire qu'il soit *grave*, car il n'a point de décorum à garder ni de personnage à soutenir. De même, on peut être *grave* sans être *sérieux ;* car la *gravité* ne défend pas absolument de rire, mais seulement de rire d'une manière inconvenante et déplacée. « La véritable *gravité* est simple, douce, accommodante, et même pleine d'une gaieté modeste. » Fén. En conséquence et sous ce rapport, *sérieux* ajoute à *grave ;* aussi trouve-t-on souvent ces deux épithètes ainsi jointes, *grave* et *sérieux* (Pasc., Boss., Bourd., Fén., S. S., J. J., Volt., Roll.).

Le contraire du *sérieux* est proprement la gaieté.

Plus vous paraissez gai, plus je suis *sérieux*.
Volt.

Il entre de l'indécence dans ce qui est contraire à la *gravité ;* ainsi la *gravité* ne permet pas qu'on rie ou qu'on badine dans le lieu saint, et elle ne souffre pas la galanterie dans un prélat. « La physionomie de Fénelon rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point : elle avait du *sérieux* et de la gaieté, de la *gravité* et de la galanterie. » S. S.

Avec du *sérieux* on est froid et sec. « Les femmes trouvent trop froid et trop sec tout ce qui est *sérieux* et éloigné de l'amusement. » Fén. Avec de la *gravité* on est imposant. « Comme Claude Anet était *sérieux*, même *grave*, il m'en imposait, et je n'osais m'oublier devant lui. » J. J.

Ensuite, on est *sérieux* par humeur, et *grave* par système de conduite avec empire sur soi-même. Le *sérieux* est une qualité agréable ou désagréable donnée par la nature et qui ne suppose pas d'idées; la *gravité* est une qualité bonne ou mauvaise, fruit de nos efforts et qui suppose la conception de ce qui convient; c'est une partie de la sagesse, celle qui consiste à régler, à contenir l'extérieur. Or, l'humeur étant capricieuse, se manifestant par accès, on est plutôt *sérieux* dans l'occasion, dans les cas particuliers, et *grave* constamment. Un homme vous a répondu d'un ton *sérieux* dans telle circonstance, et il a le ton *grave*. On dira donc de préférence une contenance *sérieuse*, et un maintien *grave*.

Enfin *sérieux* convient mieux en parlant des choses, et *grave* pour qualifier les personnes. « La légèreté et l'indiscrétion, ce vice si indigne de la *gravité* du chrétien, si éloigné du *sérieux* et de la solidité de la foi. » Mass. « Le grand parleur va se jeter dans un cercle de personnes *graves* qui traitent ensemble de choses *sérieuses*, et les met en fuite. » Labr.

Girard a eu tort de joindre à ces deux mots celui de *prude*, qui en diffère trop manifestement. Il signifie toujours une réserve affectée, et presque toujours, aujourd'hui surtout, la réserve affectée d'une femme par rapport aux bienséances de son sexe et à la pudeur. Le Mi-

santhrope offre un modèle de *pruderie* dans la personne d'Arsinoé. « Molière attribue à Elmire dans le *Tartufe* une sagesse indulgente et modérée, fort éloignée de la *pruderie*, qui s'effarouche d'une déclaration, et qui fait un éclat de ses refus. » LAM.

> La *prude* Célimène, en public vertueuse,
> Avec son intendant est très-peu scrupuleuse.
>
> BOIL.

SERMENT, JUREMENT, JURON. Action de prendre Dieu à témoin.

Serment vient du latin *sacramentum*, serment militaire, celui par lequel les soldats s'engageaient publiquement à rester fidèles à leur drapeau. *Jurement* est le latin *juramentum*, de *jurare*, affirmer, protester, en donnant Dieu pour garant de ce qu'on dit.

Le *serment* diffère du *jurement* de deux façons. D'abord il se fait en public d'une manière solennelle, devant des autorités, dans les affaires les plus importantes, dans les traités d'alliance et de paix, dans l'exercice ou l'entrée en possession des charges, dans l'administration de la justice. Les *jurements*, au contraire, ont lieu entre particuliers, en société, en conversation, dans le jeu; et, comme dans ces divers cas il n'est jamais nécessaire de *jurer*, le mot *jurement* se prend plus ordinairement en mauvaise part, comme un *serment* fait en vain ou dans l'emportement de la colère : ce sont les *jurements* (Boss.), et non les *serments*, que saint Louis proscrivit avec tant de sévérité.

Ensuite le *serment* a pour objet de confirmer la sincérité d'une promesse, et le *jurement* de confirmer la vérité d'un témoignage. Jésus-Christ nous promet avec *serment* son royaume pour un verre d'eau donné en son nom (BOURD.); saint Pierre renia son maître avec *jurement* (Boss.). Le *serment* donne assurance que vous tiendrez parole, et le *jurement* que vous ne mentez pas. Le premier est un engagement, le second l'affirmation la plus positive.

« C'est sur ce sentiment (d'un Dieu vengeur) qu'est fondé l'usage établi en tous lieux, soit de ces *jurements* familiers, pour ainsi dire, qui ne sont que trop souvent dans la bouche de tous les hommes lorsqu'ils veulent assurer la vérité d'un fait et exiger qu'on les croie sur leur parole, soit de ce *serment* solennel qu'ils regardent comme le plus ferme appui des engagements humains, parce qu'ils y rendent Dieu même garant de leur bonne foi et de la stabilité de leurs promesses. » D'AG.

Jurement et *juron* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 217.

SERMENT, VŒU. Promesse faite solennellement sous les yeux de Dieu et avec invocation de son saint nom.

Serment, de *sacramentum*, serment militaire, exprime un engagement quelconque, particulièrement un engagement envers un homme ou envers des hommes. « Jurer frauduleusement à son prochain, et ne craindre point de violer la sainteté de son *serment* et de ses promesses, faire servir à tromper ses frères le lien le plus sacré et le plus inviolable de la société. » MASS. « C'était un usage que chaque seigneur eût un grand nombre de clients qui se dévouaient pour lui à la vie et à la mort, faisant *serment* de ne lui point survivre et de prodiguer leurs vies pour défendre la sienne. » ROLL. Mais *vœu*, comme le latin *votum*, d'où il a été formé, désigne un engagement où on entre directement envers Dieu, et cela de son plein gré, sans que l'œuvre dont on s'impose l'obligation soit de précepte. « Clovis fit *vœu* d'embrasser le christianisme, s'il remportait la victoire. » COND.

> Dieu prodigue ses biens
> A ceux (les moines) qui font *vœu* d'être siens.
>
> LA F.

« Le nonce releva de son *vœu* le roi Henri II (d'Angleterre), qui avait fait *serment* d'aller faire la guerre en Palestine. » VOLT. « Aucune de ces sociétés (sectes anciennes) ne connut cette effrayante coutume de se lier par *serment* au genre de vie qu'elles embrassaient, de faire ce que nous appelons des *vœux*. Ce fut saint Basile qui, le premier, imagina ces *vœux*, ce *serment* de l'esclavage. » ID. C'est un *serment* primordial et tacite que celui d'être citoyen. Si le souverain déclare un *vœu* incompatible avec le *serment* naturel, tous sont dès lors déliés en conscience de ce *vœu* (ID.). « Le pape Adrien IV promit de couronner Frédéric Barberousse, et Frédéric jura de conserver au pape la vie, les membres, la liberté, l'honneur et les biens. C'était en pareil cas la formule des *serments*.... Richard et Philippe s'étaient engagés à marcher au secours des chrétiens de la Palestine. Impatients d'accomplir leur *vœu*, ces deux rois firent la paix. » COND. « Les Israélites, dit l'abbé Fleury, étaient fort religieux à observer leurs *vœux* et leurs *serments*. Pour les *vœux*, l'exemple de Jephté n'est que trop fort; pour les *serments*, Josué garde la promesse qu'il avait faite aux Gabaonites, quoiqu'elle fût fondée sur une tromperie manifeste. »

SERMON, PRÉDICATION. Discours chrétien pour annoncer et expliquer la parole de Dieu et pour exciter à la pratique de la vertu.

Sermon est un substantif pur, latin *sermo*; *prédication* est un substantif verbal, dérivé de *prædicare*, prêcher, qui a formé aussi *prédicateur*. De là la différence.

Le *sermon* est un objet, la *prédication* un fait. Le *sermon* se prend pour les choses dites par le prédicateur; et la *prédication*, pour l'événement, ou le fait de le dire. Au moment où les Espagnols allaient attaquer les Péruviens, un moine fit à ceux-ci un long *sermon*. « Les historiens ne s'accordent pas sur la manière dont le *sermon* fut reçu; mais ils conviennent tous que la *prédication* finit par le combat. » VOLT. « Des *sermons* trop fréquents avilissent la *prédication* et le prédicateur. » ID.

« On veut de la morale dans les *sermons*. » Boss. Bourdaloue dit dans un *sermon* pour le mercredi des cendres : « Voici par où je commence le cours de mes *prédications*. »

Réussir dans ses *sermons*, c'est en faire d'un mérite réel et qui subsiste : qu'on réussisse dans ses *prédications*, c'est un fait et rien de plus. « Sérieusement le coadjuteur est heureux son

visage est *solaire*. Vous verrez comme il réussira dans les *prédications* qu'il doit faire. » Sév.

Le *sermon* est quelque chose qui subsiste après la *prédication* ou l'action de le prononcer, et qui existe quelquefois même avant. « Dans les commencements saint Augustin écrivait ses *sermons* et les apprenait par cœur. » Roll. On appelle *sermons*, et non pas *prédications*, les discours chrétiens que nous lisons dans les livres. « M. Dubois a donné la traduction des *sermons* de saint Augustin. » Roll. « Saint Ambroise insère dans un de ses livres un *sermon* entier du pape Libérius. » Boss. « Telle est l'aventure que rapporte saint Augustin dans son *sermon* de la *prédication* de Jésus-Christ sur la montagne. » Volt. Les *prédications*, au contraire, ne durent que le temps pendant lequel parle l'orateur. « Ne vous fiez pas à ces émotions sensibles, si vous en expérimentez quelquefois dans les saintes *prédications*. » Boss. Dans les saintes *prédications*, c'est-à-dire pendant qu'on vous prêche. « Dieu accompagna de prodiges les *prédications* de saint Bernard. » Boss., Mass. — « C'est à ses *prédications* que l'abbé de Beaulieu doit la réputation dont il a joui de son vivant. Elle fut assez grande pour faire désirer de l'entendre à la cour.... On a de lui deux volumes de *sermons*, qui ont été imprimés après sa mort. » D'Al.

Enfin, *sermo* en latin signifiant lui-même discours, au lieu que *prædicatio* ne s'est jamais pris en cette acception que dans la basse latinité, *sermon* exprime un discours plus travaillé et plus solennel. « Nous n'avons point de prédicateur en notre siècle qui ait été aussi figuré dans ses *sermons* les plus préparés que Jésus-Christ l'a été dans ses *prédications* populaires. » Fén.

SERVIABLE, OBLIGEANT, OFFICIEUX. Qui aime ou est porté à se rendre utile ou agréable aux autres, à les aider, à les assister dans leurs besoins.

Serviable, de service, servir, et d'abord du latin *servus*, esclave, serviteur, est un terme familier et plus vulgaire que les deux autres. Il a rapport aux petits services qu'on se rend dans la *société*, comme de faire une commission, ou bien même à ceux de gens bas placés et qui ont un métier peu honorable. Ce mot ne se trouve point dans les grands écrivains du siècle de Louis XIV. Molière l'a employé une seule fois. C'est dans l'*Avare*, en parlant de Frosine, femme d'intrigue, qui se définit elle-même une entremetteuse : « Je viens faire ici ce que je fais partout ailleurs, m'entremettre d'affaires, me rendre *serviable* aux gens, et profiter, du mieux qu'il m'est possible, des petits talents que je puis avoir. » C'est à peu près aussi le sens de *serviable* dans l'unique passage où Mme de Sévigné s'en est servie. Au sujet d'une femme infidèle, elle dit que le père de cette femme a éclaté, et elle ajoute : « Vous savez bien l'humeur complaisante et même *serviable* de la mère. » « Le jésuite Ménou est grand cabaleur, grand intrigant, alerte, *serviable*, ennemi dangereux et grand convertisseur. » Volt. « Parmi ceux qui faisaient les honneurs de la ville, il y avait un petit abbé Périgourdin, l'un de ces gens empressés, toujours alertes, toujours *serviables*, effrontés, caressants, accommodants, qui guettent les étrangers à leur passage, leur content l'histoire scandaleuse de la ville, et leur offrent des plaisirs à tous prix. » Id. Cependant ce mot n'a pas toujours une signification si mauvaise. D'ordinaire, il se dit seulement des petits services, ou des services d'un inférieur, d'un secrétaire, d'un homme d'affaires, d'un messager, d'un homme du peuple par rapport à un grand. C'est le sens que lui donnent souvent Voltaire et Saint-Simon. « Pourquoi avez-vous battu ce chien-là? Savez-vous quelle âme l'anime? C'est bien certainement celle d'un homme vigilant, *serviable*, reconnaissant, d'un ami sensible et fidèle. » Marm.

> Bon homme, ingénu, *serviable*,
> Tu te fais haïr comme un diable
> Avecque toute ta bonté. J. B. Rouss.

Deux différences séparent *obligeant* d'*officieux*. D'abord, l'homme *obligeant* vous attend, et l'*officieux* vous prévient. L'un vous recevra bien ; vous ne vous adresserez pas en vain à lui ; l'autre se fait un devoir, *officium*, de rechercher les moyens de vous être utile. L'un est très-bien disposé; vous n'avez qu'à demander, il ne vous refusera pas son concours; l'autre est toujours là, aux petits soins pour vous, zélé, obséquieux, et ses attentions vont quelquefois jusqu'à l'importunité. La terminaison *eux* marque abondance, plénitude, ou même excès. *Officieux* enchérit donc sur *obligeant*, puisque l'homme *officieux* va au-devant des occasions, et que l'*obligeant* se borne à les attendre et à ne pas les laisser échapper. L'empressement, et un grand empressement est tellement propre à l'homme *officieux*, que ce mot désigne quelquefois une qualité excessive ou affectée. On fait l'*officieux*, comme on fait l'empressé.

Ensuite, *obligeant* est plus accidentel, et plus relatif à l'extérieur et au langage : paroles (Mol.), façons de parler (Id.), offres (Volt.), assurances (Mol.), promesses (Bourd.) *obligeantes;* air (Regn.), ton (Mol.), accueil (Regn.), termes (Corn., Bourd.), propos (Volt.), mots (Bourd., J. J.) *obligeants*. « Les Japonais sont civils et *obligeants*, parlant bien, féconds en compliments, mais inconstants et fort vains. » Buff. « Celui qui parle est *obligeant* et civil : il a donc raison. » Mal.

> Ces affables donneurs d'embrassades frivoles,
> Ces *obligeants* diseurs d'inutiles paroles,
> Qui de civilités avec tous font combat. Mol.

Officieux exprime quelque chose d'habituel, et a rapport à l'intérieur, aux sentiments: pitié (Mol.), charité (Boss., Bourd.), bontés (Volt.) *officieuses;* zèle (Rac.), amour (Bourd.), cœur (Fén.) *officieux*. « Les Français sont naturellement *officieux*, humains, bienveillants. » J. J. « Vous serez bon ami, poli, *officieux*, complaisant. » Fén. « Ami tendre et *officieux*. » Boil. A proprement parler, ce sont les manières qui sont *obligeantes*, et la personne qui est *officieuse*. « Que tout marque en vous de la noblesse, de l'élévation, un

cœur libéral, *officieux*, bienfaisant, touché du mérite; de l'industrie pour obliger; de la délicatesse pour assaisonner un service de ce qui peut le rendre *obligeant* sans le faire valoir. » Fén. « Vous avez vu de quelle manière *obligeante* l'*officieux* Bouret avait débuté avec moi. » Marm.

Je vous suis bien tenu de ce soin *obligeant*....
C'est être *officieux*, et très-fort, ou je meure.
Mol.

— Parler de quelqu'un *obligeamment* (Pasc., Labr.), c'est dans l'occasion en parler avec civilité. Excuser quelqu'un *officieusement* (Fén.), c'est prendre soin ou s'empresser de le justifier en ami zélé et affectueux. — Sous ce second rapport, comme sous le premier, *officieux* enchérit sur *obligeant*. « Votre père était fort *obligeant*, fort *officieux*. » Mol. « Soyez bon ami, *obligeant*, *officieux*, ouvert. » Fén. « Les Neufchâtelois sont *obligeants*, *officieux*, hospitaliers. » J. J.

On est *serviable* avec dévouement, envers un supérieur et pour de petits services, tels que ceux d'un serviteur envers son maître. On est *obligeant*, quand on prend plaisir à accueillir des demandes, quand on est volontiers secourable ou bienfaisant dans l'occasion. On est *officieux* avec empressement et affection, quand on court au-devant des moindres désirs.

Ces trois mots peuvent être pris en mauvaise part. *Serviable* indique alors des services bas, illicites, honteux; *obligeant*, des marques trompeuses de bon vouloir ou d'intérêt; et *officieux*, un excès de soins, des empressements outrés, qui fatiguent, des obsessions, des flatteries, des louanges mensongères.

SERVICE, BIENFAIT, BON OFFICE, GRÂCE, FAVEUR, PLAISIR, AMITIÉ. Action qui a pour but et pour effet l'avantage ou l'agrément d'autrui.

Le *service sert*, est utile; le *bienfait* vient d'un *bienfaiteur*, d'un supérieur, d'en haut; le *bon office* est une médiation; la *grâce* et la *faveur* sont gratuites; *plaisir* et *amitié* sont dans cette acception des mots familiers qui désignent quelque chose de petit ou de peu considérable.

Le *service sert*, est utile. *Service* est par conséquent le terme général, celui qui signifie le plus simplement l'idée commune. Il s'emploie pour exprimer tout ce qu'on fait de bon pour quelqu'un, afin de le tirer d'affaire ou d'embarras, tout ce qu'on lui procure de ressource, tout ce qu'on lui donne de soins, de conseils ou d'assistance dont il peut avoir besoin. « Si nos domestiques osaient nous dire que tous les *services* qu'ils nous rendent sont pour eux d'un dégoût insoutenable. » Mass. « Thémistocle, proscrit par ses concitoyens, offrait à Artaxerce ses *services* contre les Grecs. » Boss. « Les *services* que d'Aguesseau rendit à l'État. » Lah. « Homme modeste et laborieux, qui rendit beaucoup de *services* au théâtre Italien, dont il était souffleur. » Id. « Notre ennemi est jaloux des *services* que l'abbé Bazin a rendus aux lettres, à la religion et à la patrie. » Volt. Du reste, le *service* suppose dans celui qui le rend les dispositions d'un *serviteur*, c'est-à-dire du dévouement et du zèle. « Le sénat ne manquerait pas de reconnaître les *services* et l'attachement zélés d'Attale. » Roll. On dit particulièrement bien les *services* de l'amitié (J. J.).

C'est fort mal d'un ami recevoir le *service*. Mol.

Le *bienfait* vient d'un *bienfaiteur*, d'un supérieur, d'en haut. C'est un acte de générosité, le don ou l'œuvre de quelqu'un d'élevé, tel que Dieu, un roi, un grand, un protecteur, un père. En cela le *bienfait* se trouve avec le *service* dans une grande opposition; car *service* se dit, non pas uniquement, mais principalement de l'inférieur au supérieur, le *service* étant généralement rendu par un *serviteur*, par un homme placé au-dessous de celui qui le reçoit. « Entre les alliés des Romains il y en avait qui leur étaient unis par les *bienfaits*.... Il n'y avait point de *services* que les peuples et les rois ne fussent prêts de rendre pour obtenir le titre de leur allié. » Montesq. Les *bienfaits* du sénat romain envers Masinissa n'étaient que la juste récompense des *services* rendus à la république par le roi numide (Roll.). « Un homme en place ne saurait payer par trop de pensions et de *bienfaits* les secours et les *services* qu'il retire des gens d'esprit. » Labr. « Ne pouvant pas récompenser tous les vaillants hommes dont on a besoin par des *bienfaits* réels qui égalent leurs *services*, on a rendu cette qualité honorable, afin de les attirer au moins par cette sorte de récompense qui ne leur manque jamais. » Nic. « Je me jetai aux genoux de don Alphonse, et, plus charmé de son bon cœur que de son *bienfait* : Seigneur, lui dis-je, votre don m'est d'autant plus agréable, qu'il précède la connaissance d'un *service* que je vous ai rendu. » (Gil Blas). Les. Assuérus fait chercher, pour le combler de *bienfaits*, l'homme, c'est-à-dire Mardochée, qui lui a rendu un grand *service* par la révélation d'un complot (Rac.). On dit les *bienfaits* du ciel, les *services* du ciel serait d'une impropriété choquante; et, d'autre part, on peut recevoir des *services*, mais non pas des *bienfaits* d'un plus petit que soi. Au *service* est due une récompense; c'est de la reconnaissance ou de la gratitude que demande le *bienfait*.

Le *bon office* est une médiation. C'est ce qui résulte de l'étymologie du mot : *officium*, d'*officere* (*ob facere*), agir devant, en se plaçant entre, intervenir, s'interposer, s'employer pour quelqu'un auprès d'un tiers. Les anges nous rendent de *bons offices* auprès de Dieu (Boss.) « S'entremettre près d'un monarque et y rendre aux personnes que nous chérissons les *offices* d'un bon ami. » Boss. « Les *bons offices* que Mme de Maintenon a rendus à M. de Beauvilliers. » Fén. « Personne à la cour ne veut entamer, on s'offre d'appuyer : c'est une manière douce et polie de refuser son crédit, ses *offices* et sa médiation à qui en a besoin. » Labr. « L'empereur interposait surtout ses *bons offices* entre l'Espagne et l'Angleterre.... Autrefois il avait employé sa médiation entre l'Espagne et le Portugal. » Volt. « Interposez vos *bons offices* pour me faire inscrire au nombre des souscrivants. » J. J. « Quant aux *bons offices*, je vous en dispense.... Je me dois de n'accepter aucune affaire dont vous soyez le

médiateur. » Id. « Ma pauvre Claudine (entremetteuse), il faut que je te récompense des *bons offices* que je sais que tu m'as rendus. » Mol. « Sostrate, rendez cet *office* à ces princes, de savoir de ma fille vers qui des deux ses sentiments peuvent tourner. » Id. « Lorsqu'on demandait aux Hollandais les royaumes de Naples et de Sicile pour dédommager Philippe V, ils répondaient seulement qu'ils emploieraient leurs *bons offices* auprès de leurs alliés. » Cond.

La *grâce* et la *faveur* sont gratuites, toutes spontanées; elles partent du bon plaisir de celui qui les fait, il n'y était pas obligé, c'est plus que justice. « La *grâce* divine se montre *grâce* en ce qu'elle n'est attirée par aucuns mérites. » Boss. « Les *faveurs* de Dieu, par la raison que ce sont des *faveurs*, ne nous sont pas dues, et ne viennent pas de notre fonds : nous ne pouvons les mériter; nous en sommes, comme pécheurs, positivement indignes. » Bourd.

Mais la *grâce* se considère en elle-même ou relativement à celui qui la reçoit; la *faveur*, au contraire, se rapporte à celui qui la fait. Bourdaloue dit en parlant des extases et des visions de sainte Geneviève : « *Grâces* singulières et *faveurs* divines qui ne produisirent en elle aucun esprit d'orgueil. » « C'est dans la vie pénitente que Dieu répand ses *faveurs* à pleines mains, et que l'âme, ne pouvant en soutenir la plénitude, demande à son Seigneur qu'il suspende le torrent de ses *grâces*. » Mass. « Mazarin retranchait quatre années de gages à toutes les cours supérieures, mais il les conservait au parlement, pensant le désarmer par cette *faveur*. Le parlement méprisa cette *grâce*. » Volt.

Ensuite, la *grâce* n'étant pas relative à celui qui la donne n'exprime rien de sa part si ce n'est la puissance; au lieu que la *faveur*, par la raison opposée, témoigne de la part de celui qui donne le sentiment avec lequel il donne, un goût ou un intérêt particulier, une inclination personnelle. Quand nous différons d'aller à Dieu, « chaque jour diminue quelque chose à ses *faveurs* et à sa tendresse. » Mass. On peut accorder une *grâce* même à son ennemi; on n'accorde des *faveurs* qu'à ceux qu'on aime. La *grâce* tire surtout son prix de la nature même de la chose et de ses effets; la *faveur* tire principalement le sien de la personne qui la fait et du sentiment qui la lui inspire.

Et ce sentiment qui détermine la *faveur* n'est pas précisément l'affection ou l'amour, mais la prédilection; car c'est encore une nuance de l'idée de *faveur* d'impliquer une préférence, une acception de personne; si bien que les *faveurs* de Dieu, par exemple, « sont des *grâces* dont Dieu nous favorise, en nous les donnant ou plus abondamment qu'aux autres ou même à l'exclusion des autres. » Bourd. Quand on vous *gratifie*, on vous rend heureux; quand on vous *favorise*, vous êtes un *favori*, on vous distingue. Ce que nous envions dans la *grâce*, c'est la chose même; ce que nous envions dans la *faveur*, c'est la préférence d'affection.

Plaisir et *amitié* sont familiers et annoncent quelque chose qui coûte peu et qui n'est pas d'un grand prix. Nous disons dans la conversation ordinaire : faites-moi le *plaisir* ou l'*amitié* de faire, de dire telle chose, d'aller en tel endroit. Et ce qui confirme le caractère attribué ici à ces mots, c'est qu'on dit très bien un petit *plaisir*, une petite *amitié*. « Je fais de petits *plaisirs* à ces quatre jésuites, et ils me disent la messe quand je veux bien l'entendre. » Volt. « En vous envoyant le *Siècle de Louis XIV*, ce n'est point du tout un petit *plaisir* que je veux vous faire, c'est un grand service que je vous demande. » Id. « Nous avons fait toute la journée des visites, Mme de Vins et moi; elle n'a plus Mme de Villars ni vous; je me trouve heureuse de pouvoir lui faire ces petits *plaisirs*. » Sév. Et, d'autre part, la même Mme de Sévigné, écrivant à Bussy-Rabutin, lui dit : « Il faut que je vous fasse une petite *amitié*, mon cher cousin.... »

Du reste, le *plaisir* diffère bien de l'*amitié* : on ne fait d'*amitié* qu'à un *ami*, qu'à une personne avec laquelle on est lié, et ce mot exprime plus de familiarité encore que celui de *plaisir*; on fait un *plaisir* à tout homme qu'on oblige, fût-ce un étranger ou un inconnu; c'est souvent un terme dont on se sert par modestie pour atténuer un service qu'on a rendu soi-même.

SERVITEUR, — DOMESTIQUE, VALET, LAQUAIS. Homme qui est à la disposition d'un autre, et qui lui consacre son travail et ses soins.

Le *serviteur* fait l'action de servir; le *domestique*, le *valet* et le *laquais* sont en service. *Serviteur* marque le fait, la conduite; *domestique*, *valet* et *laquais* expriment la condition. « Il me dit que, si je voulais le prendre pour mon *valet*, je pouvais compter sur le serment qu'il me faisait d'être le *serviteur* du monde le plus fidèle. » Les. Vous êtes le *serviteur* de toutes les personnes pour l'utilité ou l'agrément desquelles vous travaillez ou êtes prêt à travailler; on n'est le *domestique*, le *valet* ou le *laquais* d'une personne qu'autant qu'on est à ses gages. « Nous ne lisons point que les parents de Jésus-Christ aient jamais eu de *domestiques*, semblables aux pauvres gens dont les enfants sont les *serviteurs*. » Boss. Un voyageur a pour *serviteurs* les *domestiques* de l'hôtel où il est descendu. « Enfermé dans le château d'Alméda, le vice-roi n'a pour tous *serviteurs* que deux de ses *domestiques*. » Les. — Le *serviteur* n'étant point engagé, ce mot annonce une moins grande dépendance. « Les rois choisissent plus volontiers leurs ministres parmi les bourgeois que parmi les nobles. Ils savent que ceux-ci ne les serviront qu'en *serviteurs*, tandis que ceux-là presque toujours les serviront en *domestiques*. » Cormenin. En général, comme il n'y a que les gens du peuple qui entrent en condition, *serviteur* est plus noble que *domestique*, et équivaut presque à *ministre*. « N'est-il pas juste que le Verbe de Dieu ayant pris la qualité de *serviteur*, que l'ayant ennoblie, l'ayant comme divinisée dans sa personne, elle soit honorée parmi nous? Dieu nous ordonne, à quelque degré de supériorité que nous ayons été élevés, de nous y regarder, et surtout de nous y

comporter comme des *serviteurs* et des ministres. » Bourd. « Il n'est pas honteux à l'homme de servir Dieu; le titre de *serviteur* du Très-Haut est mille fois plus grand et plus réel que tous les titres vains et pompeux qui entourent le diadème des souverains. » Mass. « On compte en voyant Turenne les ennemis qu'il a vaincus, non pas les *serviteurs* qui le suivent. » Fléch. « Les citoyens que le roi paye se croient ses *serviteurs.*» Cond. Les officiers de la couronne sont des *serviteurs*, et non des *domestiques*.

Domestique, valet, laquais. Serviteurs à gages, servant un maître.

Le *domestique* est de la maison, *domus*. Le *valet* est attaché à tel ou tel genre de service, à telle ou telle personne : un *valet* de chambre, un *valet* de théâtre, un *valet* de charrue; un *valet* de laboureur, de bourreau, de chiens, etc. Ensuite, soit parce que le mot *valet*, à la différence de *domestique*, a une origine vulgaire, soit parce que les *valets* ont un emploi particulier, et par conséquent restreint, de peu d'importance, *valet* se prend d'ordinaire en mauvaise part. Suivant la première édition du Dictionnaire de l'Académie, le *valet* est un *domestique* qui sert dans les bas emplois. De *valet* on a fait *valeter* et *valetaille*, termes de mépris. « Achille dit qu'il aimerait mieux être sur la terre le *valet* du plus pauvre laboureur que le roi de tous les morts dans les enfers. » Roll. « L'âne abandonné à la grossièreté du dernier des *valets*. » Buff. « La tête de Galba, défigurée par les *valets* et goujats, fut trouvée devant le tombeau de Patrocle. » J. J. « Si c'eût été du moins un gentilhomme! mais un *valet*, un gueux.... » Volt. « Menteur comme un *valet*. » Laf. « Il fallait être bien esclave, bien *valet* à tout faire, pour oser se charger d'une pareille insinuation. » S. S. « Les gens rustiques s'entretiennent de leurs affaires avec leurs *domestiques*, jusques à rendre compte à leurs moindres *valets* de ce qui aura été dit dans une assemblée publique. » Labr. « Pour réussir il fallait n'avoir autour de soi que des *domestiques* intelligents et bien intentionnés; un seul *valet* brutal ou flatteur eût suffi pour tout gâter. » J. J. « Il est vrai que j'ai été *domestique* de M. de Montaigu, ambassadeur de France à Venise, et que j'ai mangé son pain, comme ses gentilshommes étaient ses *domestiques* et mangeaient son pain. Mais, bien qu'eux et moi fussions ses *domestiques*, il ne s'ensuit point que nous fussions ses *valets*. » Id.

Le *laquais* est un domestique ou un valet qui est moins pour l'utilité que pour l'ostentation. C'est un homme de suite : il accompagne son maître dans ses courses ou ses visites, ordinairement monté derrière son carrosse et portant sa livrée. « Quand vous voudrez aller en visite ou à la promenade, il y aura toujours deux *laquais* et un carrosse à vos ordres. » Les. « Tous les *domestiques* de l'archevêque de Tolède, et même tous ses *laquais*, cochers, postillons, étaient tous vêtus en ecclésiastiques. » S. S. « Il ne voulut que sa chaise de poste, un *laquais* derrière. » Id. Lafontaine dit des savants :

Qu'ils ont pour tout *laquais* leur ombre seulement.

Ces carrosses sans cesse à la porte plantés,
Et de tant de *laquais* le bruyant assemblage
Font un éclat fâcheux dans tout le voisinage.
Mol.

Lorsqu'un carrosse fait de superbe manière,
Et comblé de *laquais* et devant et derrière,
S'est avec un grand bruit devant nous arrêté.
Id.

« Voilà un *laquais* qui demande si vous êtes au logis, et dit que son maître vous veut venir voir. » Id. « Pourquoi croit-on que l'on charge les carrosses de ce grand nombre de *laquais*? » P. R. — Le *laquais* a pour fonction accessoire celle d'échanson. « Les vieillards se souvenaient d'avoir vu Bachelier, *laquais* de M. de Larochefoucauld, leur donner à boire à sa table, en livrée. » S. S. « Pour commencer à m'acquitter de mes fonctions de *laquais*, je m'approchai d'un buffet sur lequel il y avait une bouteille de vin de Portugal et une carafe d'eau; et, toutes les fois que mon maître demandait à boire, je lui portais son verre sur une soucoupe. » Les. « Point d'importun *laquais* comptant nos morceaux d'un œil avide, et s'amusant à nous faire attendre à boire. » J. J.

SERVITUDE, ESCLAVAGE. État de soumission absolue, de dépendance extrême, où on ne jouit plus de sa liberté.

Le mot de *servitude* n'a pas la même force que celui d'*esclavage*. L'un rappelle *servir* et *serviteur*, l'autre *esclave*. La *servitude* restreint notre liberté, l'*esclavage* la détruit. La *servitude* est une sorte d'*esclavage;* l'*esclavage* est la plus dure des *servitudes*. Dans la *servitude* on a des devoirs à remplir; dans l'*esclavage* on ne s'appartient plus. « Le préceptorat n'est pas une condition pleine de douceur : c'est plutôt une *servitude*. J'ai élevé le fils d'un alcade de cour; j'ai passé huit années dans un *esclavage* plus rude que celui des chrétiens en Barbarie. » Les.

« Le titre d'allié des Romains était une espèce de *servitude*. » Montesq. Chez les Romains, comme ailleurs, on n'était dans l'*esclavage* proprement dit que lorsqu'on était tellement au pouvoir d'un maître, qu'on lui servait comme d'instrument, comme de chose, qu'on n'avait aucune existence civile. « A côté de l'*esclavage* civil on peut placer la *servitude* domestique. » D'Al.

Le sens de *servitude* est affaibli au point qu'on le dit de l'état de simple domesticité : « La *servitude* et l'honnêteté sont-elles si compatibles, qu'on doive espérer de trouver des domestiques honnêtes gens? » J. J.

Esclavage enchérit donc évidemment sur *servitude :* s'affranchir de la *servitude* et de l'*esclavage* du monde (Bourd.), du corps (Id.). « Le caractère propre des peuples d'Asie était la *servitude* et l'*esclavage*. » Roll.

Il peut y avoir une *servitude* assez douce, une *servitude* qu'on aime : au lieu que l'*esclavage* est toujours cruel et abhorré. Télémaque dit à Hazaël, le maître de Mentor : « Vous voyez le fils d'un roi qui est réduit à demander la *servitude* comme son unique ressource. Autrefois j'ai voulu mourir en Sicile pour éviter l'*esclavage :*

maintenant je crains de ne pouvoir être reçu parmi vos esclaves. » Fén.

La *servitude* peut être volontaire, mais jamais l'*esclavage*. « Ceux qui se sont soumis à une *servitude* volontaire et ceux qui gémissent sous l'*esclavage* forcé d'un tyran. » D'Al.

Quelquefois même *servitude* exprime un certain goût pour cet état de bassesse, une disposition à s'y mettre de soi-même. « Le maréchal de Noailles plaisait au roi par son extrême *servitude*. » S. S. « Les lois ne veulent pas que tant d'hommes servent, par leur misère et par leur *servitude* lâche, à flatter l'orgueil et la mollesse d'un seul homme. » Fén. « Un Grec, né libre, était ennemi de la hauteur des rois barbares, des *servitudes* et des vices des courtisans. » Roll.

Leur prompte *servitude* a fatigué Tibère. Rac.

Enfin l'idée de l'action marquée par le verbe *servir* est naturellement reproduite par *servitude* plutôt que par *esclavage* : le premier de ces mots fait concevoir des *services*, des occupations, des travaux; le second signifie uniquement un état. « Pharaon et ses officiers, en poursuivant les Israélites, songeaient à les forcer de rentrer dans l'*esclavage*, et de retourner aux travaux publics de leur ancienne *servitude*. » Roll.

SEUL, UNIQUE. Sans autre ou sans d'autres.

Ces deux adjectifs sont assez faciles à distinguer, quand ils sont placés après le nom de la personne ou de la chose auquel ils se rapportent.

Ce qui est *seul* est sans compagnon; ce qui est *unique* est sans pair. Un homme *seul* est isolé, sans société, réduit à lui-même; un homme *unique* est incomparable, singulier dans son genre. Robinson vécut longtemps *seul* dans son île; un enfant est *unique*, quand il n'y en a pas d'autre qui soit de sa race, qui soit son frère ou sa sœur. De même, une chose est *seule*, lorsqu'il n'y en a pas d'autre avec elle; une chose est *unique*, lorsqu'il n'y en a pas d'autre comme elle : la première n'est point accompagnée, la seconde point commune. « L'ambition de Pompée fut satisfaite par cette distinction *unique* et sans exemple d'être créé *seul* consul, et mis ainsi *seul* à la tête de toute la république. » Roll.

Mais *seul* et *unique* semblent plus étroitement synonymes quand ils précèdent le nom qu'ils servent à déterminer, quand ils sont purement numériques et opposés à plusieurs : vous êtes mon *seul* ou mon *unique* soutien, mon *seul* ou mon *unique* héritier; Jésus-Christ est le *seul* Sauveur, l'*unique* Rédempteur de nos âmes (Boss.).

La différence consiste alors en ce que *seul* est relatif, et *unique* absolu. On dit la *seule* ressource qui me reste; et simplement, mon *unique* ressource. Vous dites la *seule* idée, et non l'*unique* idée d'un crime est répréhensible, et, par un rapport d'opposition, cette locution fait penser à l'exécution qu'elle exclut. En général, *seul* se rapporte à d'autres choses qu'il nie ou repousse : un *seul* regard suffit pour percer ce mystère; *unique* suppose qu'il n'en existe point d'autre : mon *unique* occupation. Mon *seul* moyen de succès est le *seul* qui m'ait été laissé, qui soit à ma disposition dans les circonstances actuelles; mon *unique* moyen de succès est le seul possible, le seul qu'il y ait. Pareillement, mon *seul* bien, mon *seul* ami, est le seul qui me reste, que le sort m'ait donné ou conservé; mon *unique* bien, mon *unique* ami, est le bien ou l'ami pour moi essentiel, véritable : ce que j'ai sauvé de la ruine de ma fortune est mon *seul* bien; Dieu est notre *unique* bien (Pasc.). Ce qui est *seul* l'est de fait; ce qui est *unique* l'est en soi. *Seul* convient mieux pour ce qui est, pour le réel, et *unique* pour ce qui peut ou doit être, pour l'idéal : mon *seul* habit, l'*unique* objet de mes soins. — *Unique* renchérit sur *seul* et veut dire absolument seul. « Je fus le *seul*, je dis exactement l'*unique*, qui continuai à voir M. le duc d'Orléans à mon ordinaire. » S. S. On dit *seul* et *unique* héritier (Acad.).

Je nomme, j'institue Érastе, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mon *seul* légataire,
Unique, universel. Regn.

« La naissance de Jésus-Christ, sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension..., et sa présence dans l'Eucharistie, ne sont qu'un *seul* et *unique* sacrifice. » Pasc. « Ces passages montrent que Moïse n'a jamais parlé que d'un *seul* et *unique* Dieu. » Volt.

SILENCIEUX, TACITURNE. Qui ne parle pas.

Silencieux a d'abord une plus grande étendue de signification. On le dit des lieux où règne le silence, paisibles, où l'on n'entend pas de bruit : bois *silencieux*, retraite *silencieuse*. On le dit des animaux qui poussent rarement des cris : l'hyène est une bête solitaire, *silencieuse*, très-sauvage (Buff.); le chien de berger est celui qui donne le moins de voix, il est sérieux et *silencieux* (Id.); Grillus, métamorphosé en cochon par Circé, se vante d'appartenir à une nation modeste et *silencieuse* (Fén.). On le dit enfin de choses relatives à l'homme, mais qui n'en font pas connaître le caractère : un *silencieux* tête à tête (J. J.). « Le juge, organe de la loi *silencieuse*, est impassible et froid comme elle pour les intérêts sur lesquels il va prononcer. » Beaum. — *Taciturne* n'est usité que par rapport à l'homme, et il en dépeint l'humeur.

Lorsque *silencieux* se prend aussi dans cette acception étroite, il n'a pas la même force que *taciturne*. Le *silencieux* ne parle guère, le *taciturne* ne parle point; l'un n'est pas babillard, l'autre est muet. Les Latins donnaient l'épithète de *taciturne* au silence profond ou obstiné (*taciturna silentia*). « En Angleterre, les deux sexes sont *silencieux* et *taciturnes*. » J. J. « Quoique les Français parlent beaucoup, il y a parmi eux une espèce de dervis *taciturnes* qu'on appelle chartreux. On dit qu'ils se coupent la langue en entrant dans le couvent. » Montesq. Le *silencieux* n'aime pas à parler, et ne sait pas entretenir la conversation; le *taciturne* répugne à parler, on ne peut lui arracher un seul mot. L'homme *silencieux* est froid, retiré, recueilli; l'homme *taciturne* est mécontent, sauvage, sombre; l'un n'a qu'un air sérieux, l'autre a l'air morne. La préoccupation, la timidité, le défaut d'usage rendent *silencieux*; un tempérament mélancolique

ou un grand chagrin rend *taciturne*. Et ce qui prouve combien cette différence est fondée et tranchante, c'est que *silencieux* exprime souvent une qualité, et *taciturne* presque toujours un défaut : le *silencieux* ne parle pas quand il pourrait parler; le *taciturne* ne parle pas, même quand il devrait parler.

« Pour ce que c'est chose rare et difficile que la femme *silencieuse*, elle est dite un don de Dieu précieux. » CHARR. « Il nous dit que ce bon curé était un ange; qu'il ne se plaignait point, qu'il était *silencieux*, et que cette sorte de mérite l'avait touché au point qu'il l'avait pris chez lui et le nourrissait avec une grande joie. » SÉV. « Je signais sans disputer et sans dire un mot. Que peut donc signifier cette crainte de la dispute avec un homme si *silencieux*, si ingénu, si confiant et si soumis ? » FÉN. « La plupart des vertus chrétiennes sont incapables de paraître sur le théâtre : ce serait un étrange personnage de comédie qu'un religieux modeste et *silencieux*. » NIC. « Tout se taira dans toute assemblée à mon arrivée; les femmes n'auront plus de langue, les barbiers seront discrets et *silencieux*. » J. J. « Vous voyez que je ne me répands pas volontiers en discours vains et que je suis assez *silencieux*. » LES. — « Le jeune Caton, durant son enfance, semblait un imbécile : il était *taciturne* et opiniâtre. » J. J. « Mon humeur devint *taciturne*, sauvage. » ID. « A table il était sombre et *taciturne*. » MARM. « Là, se promenant d'un air *taciturne* et mélancolique.... » ROLL. « Les Parthes sont naturellement *taciturnes* : ni les prospérités, ni les disgrâces, ne les tirent de leur sombre silence. » ID. « Le soir j'étais grondeur et *taciturne*. » ID. « Boileau paraissait, dans son enfance, pesant et *taciturne*. » D'AL. « Comment un mari, qui ne cache aucun de ses défauts, qui est avare, brusque, incivil, froid et *taciturne*, peut-il espérer de défendre le cœur d'une jeune femme contre les entreprises de son galant? » LABR. La dissimulation de Philippe II d'Espagne était *taciturne ;* il se taisait pour être impénétrable (VOLT.).

> Que sont ces deux superbes ombres
> Qui semblent menacer, *taciturnes* et sombres?
>
> BEAUM.

SIMILITUDE, COMPARAISON. Rapprochement de choses qui se ressemblent à quelques égards, qui ont des qualités analogues.

Similitude est un substantif pur, et *comparaison*, un substantif verbal, qui rappelle l'action du verbe *comparer*. De là provient toute la différence.

La *similitude* est dans les choses, et consiste dans leurs qualités communes ; au lieu que la *comparaison* est faite par l'esprit, qui réunit les traits de ressemblance sous un même point de vue. Ou, pour dire la chose en deux mots, la *similitude* est objective, la *comparaison* subjective. « Dans Homère, des *comparaisons* prolongées au delà de la *similitude* choquent le bon sens et le goût. » MARM. « Il y a de très-belles *comparaisons* dans Milton.... Toutes les fois qu'il parle du ciel et de l'enfer, il prend ses *similitudes* sur la terre. » VOLT. « Par la *comparaison*, je remue les objets, je les transporte pour ainsi dire, je les pose l'un sur l'autre pour prononcer sur leur différence ou sur leur *similitude*. » J. J.

La *similitude*, quand elle est aussi subjective, quand elle se prend aussi pour l'œuvre de l'esprit, est moins étendue et moins développée que la *comparaison*, précisément parce que ce dernier mot est celui qui exprime proprement l'action, l'opération, la mise en présence des choses semblables. « Quand je dis d'un homme en colère, *il est comme un lion*, c'est une *similitude :* j'exprime la *ressemblance* générale entre un homme irrité et un lion. Si je vais plus loin et que je dise : Tel qu'un lion, qui, les yeux étincelants et se battant les flancs de sa queue, s'élance avec un rugissement terrible, tel, etc., je détaille les circonstances de la *similitude* et je fais une *comparaison*. » LAH.

La *similitude* sert plutôt à expliquer qu'à orner le discours; qu'elle soit claire, il suffit. Elle convient plus à la dialectique qu'à l'éloquence et à la poésie. Jésus-Christ employait continuellement des paraboles et des *similitudes* pour rendre sensibles les vérités qu'il annonçait (BOSS.). « Une *similitude* n'est pas une preuve. » LAH. « On se sert d'ordinaire des différences ou des dissimilitudes pour ruiner ce que d'autres auraient voulu établir par des *similitudes :* comme on ruine l'argument qu'on tire d'un arrêt en montrant qu'il est donné sur un autre cas. » P. R. « Nous n'avons d'idée que de proche en proche; nous ne concevons presque rien que par *similitude*. » VOLT. La *comparaison*, au contraire, suppose de l'art et contribue à embellir l'élocution. Rollin dit au sujet des *comparaisons :* « C'est ici surtout que paraît la richesse et la fécondité d'Homère. » Et Voltaire : « Les *comparaisons* ne paraissent à leur place que dans le poëme épique et dans l'ode. C'est là qu'un grand poëte peut déployer toutes les richesses de l'imagination. » Cette *comparaison* fait une belle image (ACAD.). — Jésus-Christ ne montre aucune étude recherchée : ses *similitudes* sont tirées des choses les plus communes, de l'agriculture, de la pêche, du trafic, de la marchandise.... » BOSS. « Homère emploie souvent la *comparaison* du vent, de la grêle, de l'orage, d'un torrent, pour exprimer la vitesse et la promptitude de ses combattants. » ROLL.

Du reste, *similitude* est principalement et presque uniquement usité en termes de rhétorique, quoi qu'en dise Gros-René dans le *Dépit amoureux* :

> Et nous aimons bien mieux, nous autres gens d'étude,
> Une *comparaison* qu'une *similitude*.

Les gens d'étude, les gens d'école, les rhéteurs, sont, au contraire, à peu près les seuls qui emploient le mot de *similitude*, et c'est aussi le seul qui convienne pour désigner l'espèce de *comparaisons* qui leur est familière.

SIMULACRE, FANTÔME, SPECTRE. Ombre, apparence, vaine figure d'un être qu'on croit voir. « Le tribunal de la pénitence était comme le tombeau : je ne crois pas que vous n'êtes sortis du tombeau que comme des *spectres* et des *fan*-

tômes, vains *simulacres* de vivants qui n'ont que la mine et l'apparence. » Boss.

Simulacre, latin *simulacrum* (de *similis*, semblable), portrait, imitation, ressemblance, ne s'emploie pas d'une manière absolue, comme ses deux synonymes. On ne dit pas simplement, un *simulacre*, comme on dit, un *fantôme*, un *spectre*; mais on dit, le *simulacre* de quelqu'un ou de quelque chose, le *simulacre* de Samuel (Volt.); les poëtes anciens regardaient l'âme comme le *simulacre* du corps (Id.). On dit le *simulacre* de telle république, et un *fantôme* de république. « Auguste avait alors une autorité supérieure à celle des consuls; et cependant il pouvait laisser subsister le *simulacre* de la république. » Cond. « Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un *fantôme* de république. » Acad. *Simulacre* a toujours rapport à une réalité, dont il marque la représentation, et dont le souvenir doit être expressément reproduit dans le discours. Il résulte de là une autre différence, et de grande portée, relativement à *fantôme*.

Le *simulacre* n'est pas tout à fait aussi vain que le *fantôme*. Ce n'est que l'image d'une chose réelle, mais enfin c'en est une image. « Si quelqu'un pouvait avoir à son choix le portrait de sa maîtresse ou l'original, lequel penseriez-vous qu'il choisît? Si quelque artiste pouvait faire également la chose imitée ou son *simulacre*, donnerait-il la préférence au dernier? » J. J. « Dans le temple des chrétiens est une image de celle qu'ils adorent et que leur peuple ignorant fait la mère de leur Dieu. Le *simulacre*, devant lequel une lampe brûle sans cesse, est enveloppé d'un voile. » Id. Le *fantôme*, au contraire, est quelque chose de purement *fantastique*, une *fantasmagorie*, l'œuvre de l'imagination.

De la crainte d'un mort ton âme possédée
T'abuse et te fait voir un *fantôme* en idée.
Regn.

« Nous avons tous la faiblesse de nous intéresser à ce qu'on dira de nous, quand nous ne serons plus; et notre imagination embrasse ce *fantôme* qui est son ouvrage. » Volt. — Chez les anciens on appelait *simulacres* les âmes des morts, les mânes. « On évoquait les mânes des ancêtres, leur ombre, leur *simulacre*, leur image. » Cond. Mais les *fantômes* n'ont rien des hommes réels, ce sont des chimères conçues par les poëtes ou par les gens qui rêvent. « M. d'Arles a donc passé au travers ce ces feux du Tasse, de ces grands *fantômes*, de ces hommes armés. » Sév. « Tous les personnages que représente Molière sont des personnages en l'air, et des *fantômes* proprement, qu'il habille à sa fantaisie. » Mol. « Si nous rêvions toutes les nuits que nous sommes agités par des *fantômes* pénibles. » Pasc. — Suivant Épicure, les idées sont des *simulacres*, des images, des exhalaisons, de légères surfaces, qui se détachent continuellement des corps et pénètrent en nous par les sens (Cond.). Mais on ne donne le nom de *fantômes* qu'à des idées entièrement vaines, à des visions. Quand on a voulu pénétrer plus avant dans la nature de ce qu'on appelle substance, on n'a saisi que des *fantômes*. » Cond. « Les abstractions sont souvent des *fantômes* que les philosophes prennent pour les choses mêmes. » Id.

Enfin, *simulacre* s'emploie de préférence en parlant de personnes et de choses concrètes, les unes et les autres pouvant être effectivement représentées par des images : un *simulacre* de prince (J. J.), de mari (Beaum.), de fontaines (Id.). Mais *fantôme* se dit tout aussi bien quand il est question de choses abstraites : un *fantôme* de royauté (Cond.), de vertu (Mal.), de religion (Bourd.), d'honneur (Pasc.), de bonheur ou de gloire (Acad.).

Quant à *spectre*, il a pour caractère propre de signifier quelque chose qui produit une forte impression de peur, d'effroi, d'épouvante ou d'horreur : un *spectre* affreux (Fén., Mass.), horrible (Fén.), hideux (Fén., Bourd.), épouvantable (Volt.), menaçant (Id.), effroyable (Acad.).

O crime! éloigne-toi.... Ciel!... Quel objet affreux!
Quel *spectre* menaçant se jette entre nous deux?
Ombre terrible, arrête. Volt.

« La philosophie que l'on appelle nouvelle, que l'on représente comme un *spectre* pour effaroucher les esprits faibles. » Mal. « L'imagination ne peut souffrir les vérités abstraites et extraordinaires : elle les regarde ou comme des *spectres* qui lui font peur, ou comme des *fantômes* dont elle se moque. » Id. « La crainte que tous les hommes ont des dieux, ces êtres tranquilles, ne vient, suivant Épicure, que de ce que souvent en rêvant on s'imagine voir des *fantômes* d'une grandeur prodigieuse. Il semble que ces *spectres* nous menacent avec une hauteur et une fierté convenable à leur mine majestueuse. » Fén. « C'est dans une imagination peureuse et sombre que commence par se former le *fantôme* d'un dieu barbare; et, pour ce *spectre* horrible et furieux, elle invente les cruautés les plus capables de l'assouvir. » Marm. « Je vois presque à tout moment un *spectre* qui se présente devant moi sous une forme effroyable, j'ai beau me dire à moi-même que ce n'est qu'une illusion, qu'un *fantôme* qui n'a rien de réel.... » Les. « Le démon toucha les yeux de Cléophas, et, par un prestige, lui fit voir un grand nombre de *fantômes* blancs. A l'apparition de ces *spectres*, Zambullo frémit. Comment donc, lui dit le diable, vous frémissez? Ces ombres vous font-elles peur?... L'écolier, à ces paroles, rappelant tout son courage, regarda les *fantômes* assez hardiment. » Id. — Par extension, *spectre* est le nom qu'on donne à un homme horriblement, monstrueusement défait, décharné, pâle, défiguré, qui a l'air de sortir du tombeau. « Les Numantins n'étaient plus des hommes, mais des *spectres*, tant la misère, la faim, la maladie, et tous les maux réunis ensemble, avaient desséché leur visage, et jeté sur tout leur extérieur un air hagard et furieux. » Roll. « Que nous sont ces hommes que je vois couchés dans nos places et sur les degrés de nos temples, ces *spectres* vivants que la faim, la douleur et la maladie précipitent vers le tombeau? » Vauv.

SINUEUX, TORTUEUX. Qui ne va pas droit, qui fait plusieurs tours et détours ou retours.

Sinueux, *sinuosus*, de *sinus*, pli, courbure, enfoncement, emporte l'idée de mouvement, s'emploie en parlant de choses qui se font, qui serpentent, qui ondulent, qui se développent en traçant des *S*. *Tortueux*, *tortuosus*, qui a été rendu tout tortu (*tortus*, de *torquere*, tourner, tordre, tourmenter), se rapporte plutôt à la manière d'être qu'à la manière d'agir, sert à qualifier les choses qui sont. On dit le cours *sinueux* d'une rivière ou d'un fleuve (Buff., Beaum.), un mouvement et un vol *sinueux* (Buff.); mais on dit des allées *tortueuses* (J. J.), des cheminées *tortueuses* (Buff.), l'aigle emporte dans les airs le serpent, son ennemi *tortueux* (Volt.). On suit les détours *sinueux* d'une chose *tortueuse*. Dans une épître au P. Brumoy, J. B. Rousseau lui dit au sujet du théâtre grec :

Toi seul as su, dans ta pénible course,
De ses beautés nous déterrer la source,
Et démêler les détours *sinueux*
De ce dédale obl que et *tortueux*,
Ouvert jadis par la sœur de Thalie
Aux seuls auteurs du Cid et d'Athalie.

— Vous appellerez route *sinueuse* celle qui est décrite par une chose qui se meut : « Des musiciens ignorants cherchent, en jouant de la flûte, à figurer la route *sinueuse* que trace un disque en roulant sur le terrain. » Barth. Un chemin *tortueux* est un objet, quelque chose de fixe et de permanent : « Le chemin de la justice n'est pas de ces chemins *tortueux*, qui ressemblent à des labyrinthes où on craint toujours de se perdre. » Boss. L'auteur du poëme des *Jardins*, Delille, y dépeint le bocage qui

Fuit, revient et s'égare en routes *sinueuses*;

et, à côté, le parc anglais, qui ne présente

Que sentiers *tortueux*, que routes tournoyantes.

Sinueux n'offre à l'esprit rien de fâcheux ou de mauvais; au contraire, il désigne quelque chose de doux, de gracieusement tourné, de pittoresquement onduleux. Mais *tortueux* se prend surtout en mauvaise part, pour indiquer quelque chose qui a été violemment contourné, entortillé, qui est oblique, de travers, défectueux, incommode ou dangereux; aussi ce terme, le seul des deux qui soit usité au moral, n'y convient-il que dans le style du blâme et de la censure. « Le roi avait eu peine à monter chez la princesse de Conti par les petits degrés *tortueux*, uniques alors. » S. S. — Le serpent forme naturellement des plis et des replis *sinueux* (Acad.). Le monstre, lancé par Neptune contre Hippolyte, recourbe, avec furie, sa croupe en replis *tortueux* (Rac.). — Le peintre n'a pas remarqué cette légère *sinuosité* qui, séparant le menton des joues, rend leur contour moins régulier et plus gracieux. » J. J. « Je me trouvai dans un labyrinthe d'embarras, de difficultés, d'objections, de *tortuosités*, de ténèbres. » Id. — « Les jeunes Déliens se mêlèrent avec les Athéniens (dansant) pour figurer les *sinuosités* du labyrinthe de Crète. » Barth. On dit les inextricables *tortuosités* d'un labyrinthe (J. J.).

SITUATION, ÉTAT. Manière d'être bonne ou mauvaise, heureuse ou fâcheuse, d'une personne, d'une chose, d'une affaire.

Situation, avec sa terminaison active, exprime quelque chose d'accidentel et de passager. *État*, latin *status*, participe passé de *stare*, être, se tenir, signifie, au contraire, quelque chose de constant ou de durable. « Confondre la situation d'un moment avec un *état* de durée. » Lar. « Que nous importe dans quelle *situation* la main de Dieu nous place pour l'instant rapide que nous paraissons sur la terre?... Pendant toute sa vie le mauvais riche n'avait pas une seule fois ouvert les yeux sur le danger de son *état*. » Mass. « C'est cette sécheresse et cette insensibilité, ô prêtres, qui fait la *situation* la plus dangereuse de notre *état*. » Id. « La plupart, en prenant possession d'une cure, regardent ce nouvel *état* comme un *état* fixe, indépendant, où ils vont commencer à sortir d'une situation changeante, incertaine, subordonnée, jamais sûre. » Id. La *situation* est donc plus variable et plus incomplète ou partielle. Dans le moment où vous manquez d'argent, vous êtes dans la *situation* d'un pauvre; il faut que vous en manquiez toujours, que vous n'ayez aucune ressource pour être dans l'*état* de pauvreté. Il arrive à chacun de nous de passer par une foule de situations pendant sa vie; chacun de nous pendant sa vie n'a pour l'ordinaire qu'un *état*. *Situation* des affaires représente le point où en sont pour le moment les affaires; *état* des affaires marque où elles en sont, et où elles restent ou peuvent rester.

Situation est relatif, *état* absolu. La situation d'un homme, c'est sa manière d'être, déterminée par les circonstances, les événements, la fortune, par ce qui vient du dehors. « Il ne faut pas attendre notre sûreté des dehors et de la *situation*. » Mass. « Les fautes sont souvent des suites nécessaires de la *situation* où on est. » [illegible] L'*état* d'un homme, c'est ce qui tient immédiatement à sa personne, ce qu'il est en lui-même sous le rapport du corps ou de l'âme, sa santé, sa constitution physique ou morale. « Quant à mon *état*, il est de jour en jour plus déplorable: mes douleurs sont sans relâche. » J. J. « L'impression d'un paysage dépend de l'*état* où nous sommes en le contemplant. » Id. « Un pécheur invétéré, touché du malheur de son *état*. » [illegible] « Si nous étions, comme les anges, de purs esprits, toutes nos vertus devraient se ressentir de la condition et de l'excellence de cet *état*. » Bourd. — « Quintius songea à pousser vivement le siége de Sparte, et commença par examiner la *situation* et l'*état* de la ville. » Roll. La *situation*, c'est-à-dire les environs, les relations avec le dehors, les hauteurs voisines; l'*état*, c'est-à-dire les murs, les édifices et les moyens de défense intérieurs.

Situation marque un fait ou quelque chose d'effectif, quelque chose qui a lieu ou qui a eu lieu. Mais *état* indique souvent quelque chose d'idéal, une manière d'être conçue, possible, imaginaire. « Mon père et ma mère ne sont pas sans doute dans une agréable *situation*. Cela n'est que trop véritable, répondit l'hôtesse : dans quelque *état* fâcheux que vous puissiez vous les représenter, vous ne sauriez vous imaginer des

personnes qui soient plus à plaindre. » Les. « Compare à présent cet *état* (état fâcheux qui aurait pu avoir lieu) à notre *situation* réelle. » J. J. « Tous les enfants qu'on a trouvés dans cette *situation* (suspendus à un clou) avaient le visage violet.... J'ignore combien d'heures un enfant peut rester en cet *état* sans perdre la vie. » Id. « Lorsqu'on lit Procope sur les édifices de Justinien, il vient toujours dans l'esprit une idée, mais bien fausse, d'un *état* florissant.... Dans ce temps-là les Perses étaient dans une *situation* plus heureuse que les Romains. » Montesq. « Tous les *états* ont leurs dangers; les saints, dans quelques *situations* qu'ils aient été, à la cour ou dans les déserts, ne se sont assuré le salut que par des violences inouïes. » Mass. Un historien dépeint la *situation* prospère d'un pays; l'*état* ou un *état* de prospérité a ses dangers, que fait connaître le moraliste. On dit la *situation* d'un infortuné, une *situation* embarrassante, en parlant de quelque chose de particulier, d'un événement, de ce qui appartient à l'ordre des faits; et l'*état* d'enfance, l'*état* d'innocence, l'*état* de folie, en parlant en général de choses qu'on ne raconte pas, mais sur lesquelles on raisonne d'une manière abstraite, de choses qui appartiennent à l'ordre des idées. « L. Crassus peignit la puissance des chevaliers comme une vraie tyrannie, et la *situation* actuelle du sénat comme un *état* d'oppression. » Roll.

SOBRIÉTÉ, FRUGALITÉ, TEMPÉRANCE. L'idée commune à ces trois mots est celle de modération dans le boire et dans le manger.

Sobriété, du latin *sobrietas*, qui lui-même est formé d'*ebrietas*, ivresse, et d'une particule négative inséparable, abréviation de *sine*, sans, signifie sans ivresse, sans excès dans le boire et par suite dans le boire et dans le manger. Ce mot n'est relatif qu'à la quantité. *Frugalité* est la traduction exacte du latin *frugalitas*, dérivé de *frux*, fruit de la terre, et indique l'usage d'une nourriture simple et naturelle. C'est un mot qui se rapporte à la qualité. *Tempérance*, latin *temperantia*, de *temperare*, modérer, régler, réprimer, exprime l'habitude de modérer ou de restreindre ses appétits sensuels.

La *sobriété* consiste à boire et à manger peu. « La nature est *sobre*, et se contente de peu. » Boss. « Rien de plus opposé que l'austérité de la *sobriété* de M. de Beauvilliers et l'ample nourriture de M. de Chevreuse. » S. S. « La modération est comme la *sobriété* : on voudrait bien manger davantage, mais on craint de se faire mal. » La-Roch. « Les gens faux sont *sobres*, et la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. » J. J. « Le chameau est le plus *sobre* des animaux et peut passer plusieurs jours sans boire. » Buff. « Nadir avait trouvé la matelote si bonne, et il en avait tant mangé, tout *sobre* qu'il se piquait d'être, que la nuit il en fut malade. » Marm. « Crassus, parmi ceux qui recherchaient l'élégance et l'ornement du discours, était celui qui en usait avec le plus de *sobriété* et de réserve. » Roll.

La *frugalité* consiste à user de mets simples et communs. « Les disciples d'Épicure imitaient la *frugalité* et les autres vertus de leur maître; ils ne vivaient que de légumes et de laitage, et ne buvaient jamais que de l'eau. » Fén. « Diverses personnes sont dégoûtées de la *frugalité* des mœurs qu'Homère dépeint. Mais il faut que le poëte s'attache à la ressemblance pour cette antique simplicité. » Id. « Les Pères ont souvent obligé les riches pénitents à diminuer la dépense de leurs maisons, à se vêtir avec plus de modestie, à vivre avec plus de *frugalité*. » Bourd. « Erreurs sur la pauvreté et les richesses, sur la *frugalité* et les raffinements de la bonne chère. » Roll. « A ces monstres de faste et de luxe opposons la modestie et la *frugalité* d'un Caton le censeur, qui ne but jamais d'autre vin que celui de ses ouvriers et de ses domestiques, et ne fit jamais acheter de viande pour son souper qui passât trente sesterces. » Id. Le Romain Curius Dentatus, que des députés samnites trouvèrent à la campagne, dans sa petite maison, auprès de son foyer, assis sur un escabeau, qui mangeait des légumes dans un plat de bois, est, comme Caton, célèbre par sa simplicité et sa *frugalité* (Id.).

La *tempérance* est une vertu qui consiste à éviter la sensualité dans le boire et le manger. « Faire porter au corps le joug d'une salutaire *tempérance*. » Bourd. « Socrate demanda où sont les gens que les rhéteurs ont rendus *tempérants* et vertueux. » Fén. « Les principales vertus sont la prudence, la justice, la force et la *tempérance* qui nous enseigne à être modérés en tout, principalement dans ce qui regarde les plaisirs des sens. » Boss. « Est-ce que la chasteté, la *tempérance*, le mépris du monde ne sont plus que les vertus des cloîtres et des déserts? » Mass. « Les enfants mêmes des Spartiates se trouvaient à ces repas, et on les y menait comme à une école de sagesse et de *tempérance*. » Roll. « Négliger d'apprendre en quoi consistent la force, la *tempérance*, la sagesse. » Id. « J'apprends que vous êtes un grand capitaine; que la justice et la *tempérance* font votre caractère. » Id. « La *tempérance* n'est qu'une modération dans les plaisirs. » Vauv. « Polémon avait été livré à la débauche : il était même ivre la première fois qu'il parut à l'Académie; et il n'y était entré que dans le dessein de tourner en ridicule ce qui s'y disait, lorsque, frappé d'un discours sur la *tempérance*, il fut honteux de ses mœurs et devint aussitôt disciple de Xénocrate et de la vertu. » Cond. « Content d'avoir vaincu, le chien se repose sur les dépouilles, n'y touche pas, même pour satisfaire son appétit, et donne en même temps des exemples de courage, de *tempérance* et de fidélité. » Buff.

La *sobriété* est opposée à l'excès, à la gourmandise; la *frugalité*, à la délicatesse, à la recherche, à la somptuosité de la table : la *tempérance*, à un grand attachement aux plaisirs des sens, à l'habitude de les flatter par la bonne chère. Les qualités voisines de la *sobriété* sont la retenue, la continence; les qualités compagnes de la *frugalité* sont la simplicité, l'épargne ou la pauvreté; les qualités qui vont d'ordinaire avec la *tempérance*

sont la sagesse, le détachement de soi-même, l'éloignement des voluptés.

La *sobriété* est commandée par la médecine dans l'intérêt de la santé. « Faire garder un régime de *sobriété* exacte dans la convalescence. » FÉN. « Ce qui me coûte le plus, à l'égard de l'entretien du corps, est une *sobriété* raisonnable. » BOURD. — La *frugalité* est commandée par l'économie et peut dégénérer en avarice. « Il n'y eut jamais de peuple où la *frugalité*, où l'épargne, où la pauvreté aient été plus longtemps en honneur que chez les Romains. » BOSS. « Son avarice se montrait par la *frugalité* de sa table. » S. S. « S'il vit *frugalement*, ce n'est ni par mortification, ni par sobriété.... C'est pour amasser de l'argent. » LES. « Les prodigues prennent toujours la *frugalité* pour une avarice infâme. » FÉN. — La *tempérance* est commandée par la morale.

On peut être *sobre* sans être ni *frugal*, ni *tempérant ;* car l'homme *sobre* supplée quelquefois à la quantité par la qualité; il cherche les bons morceaux, il est friand, il savoure, quoique avec mesure, des mets délicats, exquis. De même, on peut être *frugal* sans être ni *sobre* ni *tempérant ;* car à une table *frugale* on peut suppléer à la qualité par la quantité, on peut être gourmand et faire un usage immodéré d'aliments communs et grossiers. Toutefois la *frugalité* enferme d'ordinaire la *sobriété*, apparemment parce que la simplicité et la grossièreté des aliments sont peu propres à exciter un violent appétit. La *tempérance* exclut la friandise et la gourmandise : elle retranche tout excès dans la qualité comme dans la quantité, ce qui fait qu'elle est seule une vertu.

A elle seule convient le titre de vertu par une autre raison, c'est qu'elle bride la sensualité, comme dit Bossuet, c'est qu'elle exige des efforts et impose des privations. On peut être *sobre* par tempérament, par raison de santé, ou même par raffinement de sensualité, car, suivant Fénelon, « la *sobriété* rend la nourriture la plus simple très-agréable. » « Le sage est *sobre* par *tempérance*, le fourbe l'est par fausseté. » J. J. « On peut être *frugal* par la nécessité de sa fortune, par la simplicité de ses goûts ou par économie. Nul n'est *tempérant* qui ne travaille à l'être par un motif tout moral.

Il existe encore une assez notable différence entre la *frugalité*, d'une part, la *sobriété* et la *tempérance*, de l'autre. La *frugalité* est objective ; elle caractérise les objets dont use le sujet, comme la nourriture, la table, les repas, la manière de vivre, et ce n'est que par extension et ultérieurement qu'on attribue de la *frugalité* à l'homme lui-même. Au contraire, la *sobriété* et la *tempérance* sont subjectives; elles s'attribuent directement au sujet et ne s'attribuent qu'à lui : elles lui sont inhérentes, elles en dépendent, et servent à le faire connaître. D'ailleurs, la *frugalité* peut très-bien être la qualité de tout un peuple, tandis que la *sobriété* et la *tempérance* sont purement individuelles. A l'origine, et avant les inventions du luxe, tous les peuples ont mené une vie *frugale*, les Romains particulièrement. Montesquieu prétend que l'amour de la *frugalité* est aussi essentiel dans une république que l'amour de l'égalité, et que pour qu'on y aime l'égalité et la *frugalité*, il faut que les lois les y aient établies. Il dit aussi que le peuple, à Rome, demanda sans cesse une nouvelle distribution des terres; « qu'il la demanda dans le temps où la *frugalité*, la parcimonie et la pauvreté faisaient le caractère distinctif des Romains, comme dans les temps où leur luxe fut porté à l'excès. »

SOCIABLE, AIMABLE. D'un bon commerce, avec qui on ne hait pas de vivre ou d'avoir des rapports.

C'est l'idée exprimée simplement et sous sa forme négative par *sociable*. *Aimable* y ajoute beaucoup, et désigne une qualité positive. On peut avoir société avec l'homme *sociable ;* il n'est pas *insociable*, impraticable, farouche, aigre, chagrin, inaccessible. « Il y a des hommes d'un naturel fier et intraitable, qui doivent soutenir cette vertu austère et farouche jusqu'à la mort. Il y a une autre vertu plus douce et plus *sociable*. » FÉN. « Il n'y a point de personnes plus *sociables*, plus civiles, plus accommodantes que les personnes vraiment dévotes et vertueuses : et si, au contraire, l'on en voit de chagrines, de farouches, d'inaccessibles, c'est à elles-mêmes qu'il faut s'en prendre. » BOURD. « Cet homme, qui vous paraît si doux, si *sociable*, fuit tout le monde sans distinction, et vit seul comme un loup-garou. » J. J. Mais non-seulement on peut approcher de l'homme *aimable*, non-seulement il ne repousse pas, mais encore il plaît, il attire, il émeut en sa faveur, il gagne les cœurs, on en est charmé. « En Angleterre, sous Charles II, on vit changer insensiblement la férocité atrabilaire de tant de factieux en des mœurs plus *sociables* par l'effet du caractère *aimable* du roi, dont la douceur et les grâces prévalurent. » VOLT. « Le duc de Bourgogne avait le goût de l'étude, et je voulais lui donner celui d'une solide conversation, pour le rendre *sociable* et pour l'accoutumer à connaître les hommes dans la société.... Son humeur s'adoucissait dans de tels entretiens : il devenait tranquille, complaisant, gai, *aimable ;* on en était charmé. » FÉN. « Trajan vivait en bon et *sociable* citoyen dans une *aimable* familiarité. » ID.

On voit par ce dernier exemple que l'*amabilité* réside davantage dans les manières, dans l'accueil, dans des procédés ou des démarches par lesquelles on s'efforce de plaire. Aussi est-ce quelquefois une qualité factice ou affectée : on dit faire l'*aimable*. De cette acception particulière et toute relative d'*aimable* naît entre ce mot et celui de *sociable* une nouvelle différence signalée par Duclos. Il définit l'homme *sociable :* le vrai citoyen, celui qui a les qualités propres au bien de la société, savoir la douceur du caractère, l'humanité, la franchise sans rudesse, la complaisance sans flatterie, et surtout le cœur porté à la bienfaisance; au lieu que l'homme *aimable*, celui du moins à qui de son temps on donnait ce titre, lui paraît être un homme indifférent sur le bien public et sur celui des particuliers, uni-

quement appliqué à plaire, n'aimant personne, n'étant aimé de qui que ce soit, plaisant à tous, et souvent méprisé et recherché par les mêmes gens. Vauvenargues, dans ses *Conseils à un jeune homme*, fait de l'homme *aimable* une peinture toute pareille. *Aimable*, étant ainsi entendu, indique non plus la perfection, mais l'abus de la qualité marquée par *sociable*.

SOI, LUI. Pronoms personnels de la troisième personne.

Soi n'annonce qu'une personne indéterminée, quelqu'un, tout homme, ou un certain genre de personnes :

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi*. LAF.

Lui marque une personne déterminée et particulière : un lion, pris dans des rets, eut besoin d'un plus petit que *lui*, savoir d'un rat qui parvint effectivement à le délivrer. *Soi* répond à *on* ou à tout autre mot semblable, générique et vague ; *lui* répond à *il :* on peut faire quelque chose pour *soi;* mais Épicure allait trop loin, il faisait tout pour *lui*. Être trop mécontent de *soi* est une faiblesse; vous direz de quelqu'un en particulier qu'il a la faiblesse d'être trop mécontent de *lui*. Chacun pense à *soi*, chacun pour *soi*, prendre garde à *soi*, quiconque n'aime que *soi* est indigne de vivre, c'est ainsi qu'on parle en général quand on ne désigne pas spécialement telle ou telle personne; autrement, il faudrait mettre *lui* à la place de *soi :* votre frère pense à *lui* continuellement, c'est pour *lui* qu'il travaille, il n'aime que *lui :* qu'il prenne garde à *lui*. « Abraham ne prit rien pour *lui*, mais seulement pour ses serviteurs ; ainsi le juste ne prend rien pour *soi* du monde ni des applaudissements du monde, mais seulement pour ses passions desquelles il se sert comme maître. » PASC. « Il n'y a point de jouissance plus délicieuse que celle de *soi*-même quand on y porte un cœur content de *lui*. » J. J.

Telle est la règle. Elle est rigoureuse en ce qui concerne l'emploi de *soi* dans les phrases d'une généralité absolue, où il s'agit d'un sujet tout à fait indéfini : ce serait une grande faute alors d'y substituer *lui*. Dans un temps de peste on songe à *soi* seul; essayez de dire à *lui* seul, et vous sentirez à l'instant une impropriété aussi choquante que si vous vouliez dire amour de *lui* pour amour de *soi*.

Mais quelquefois *soi* remplace *lui* dans les propositions particulières et doit y être employé de préférence.

C'est d'abord quand il y est question d'une chose, et non d'une personne, les choses étant des sujets moins précis, moins caractérisés, d'une individualité plus indécise que les personnes. Les remords que le crime traîne après *soi*. Un bienfait porte sa récompense avec *soi*. L'aimant attire le fer à *soi*.

C'est ensuite, toujours conformément à la règle, quand la proposition, quoique particulière, est sentencieuse plutôt qu'historique, didactique plutôt que narrative, significative de l'idéal et du possible plutôt que du réel. « Un particulier qui prend une charge, dès là n'est plus à *soi*, mais au public. » BOURD. « Un homme peut parler avantageusement de *soi* lorsqu'il est calomnié. » VOLT. « Il suffit pour rendre l'âme misérable de l'obliger de se voir et d'être avec *soi*. » PASC. Phèdre aime Thésée, non pas Thésée tel qu'on l'a vu, mais tel qu'on dépeint les dieux,

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*.
RAC.

— L'orgueilleux a trop bonne opinion de *soi;* on a reproché à Cicéron d'être orgueilleux, d'avoir trop bonne opinion de *lui*.

C'est encore lorsque *lui* serait équivoque, comme dans cette phrase : ce jeune homme, en remplissant les volontés de son père, travaille pour *soi :* si on disait travaille pour *lui*, on ne saurait si le jeune homme en question travaille pour ses intérêts ou pour ceux de son père.

C'est enfin quand il s'agit d'exprimer une action qui tombe sur le sujet de la proposition, au lieu de passer au delà et d'aller aboutir à une autre personne. Harpagon a un fils appelé Cléante : il n'amassait pas pour *soi* signifiera pour Harpagon ; pour *lui* voudra dire pour Cléante.

Qu'il fasse autant pour *soi* comme je fais pour *lui*.
CORN.

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi* descendrait jusqu'à *lui*. VOLT.

SOIGNEUSEMENT, CURIEUSEMENT. Sans négligence, d'une manière diligente, pleine d'application et d'exactitude.

Soigneusement regarde des choses à faire, il est pratique. « En prenant soin des lévites, Néhémias leur fit *soigneusement* garder les règlements de David. » BOSS. « L'église de Châlons que ce prélat avait si *soigneusement* et si longtemps gouvernée. » ID. « C'est pour fléchir la colère de Dieu sur les morts que nous devons *soigneusement* nous employer. » PASC. « Ces cirques devraient être *soigneusement* rétablis. » J. J. « Il n'a pas dépendu de moi d'être un peu plus *soigneusement* vêtue. » ID. Mais *curieusement* se dit à l'égard de choses à connaître, il est spéculatif. « La cause de l'arc-en-ciel a été de tout temps si *curieusement* recherchée par les bons esprits, et si peu connue, que.... » DESC. « Je m'informe *curieusement* de tout le détail de sa vie. » VAUV. « Pourquoi ramasser *curieusement* des choses qui ne servent de rien à la question? » BOSS. « Depuis tant de temps qu'on regarde, et qu'on étudie *curieusement* le corps humain. » ID.

Travailler *soigneusement;* rechercher *curieusement*. *Soigneusement* exprime une manière de traiter les choses, et *curieusement* indique proprement l'envie de voir, de savoir, d'apprendre, de découvrir. Le plus heureux naturel a besoin d'être *soigneusement* cultivé; les inclinations des enfants doivent être *curieusement* observées. — On conserve *soigneusement* ce qui intéresse ou importe, ce qui est bon, utile, avantageux : « L'amour que Marie avait pour sa sainte virginité lui faisait trouver mille douceurs dans les embrassements de son fils, qui la lui avait si *soigneusement* conservée. » BOSS. On conserve *curieusement* ce qui intéresse la *curiosité* ou est propre à l'exciter : « Chacun sait combien *curieusement*

les Égyptiens conservaient les corps morts. Leurs momies se voient encore. » Boss.

De plus, *soigneusement*, comme *soin* et *soigneux*, ne se prend qu'en bonne part; au lieu que *curieusement* emporte quelquefois une idée de blâme, marque abus ou excès, signifie un soin recherché, minutieux, indiscret. L'humilité est *soigneuse* de se cacher; la vanité, *curieuse* de se produire. Boileau dit au sujet de sa satire contre l'équivoque : « Bien loin de la publier, je la tenais *soigneusement* cachée... : aussi *soigneux* désormais de me faire oublier que j'avais été autrefois *curieux* de faire parler de moi. » La critique reprend dans un ouvrage des antithèses *curieusement* arrangées (MARM.), et reproche aux sophistes une éloquence *curieusement* travaillée (ID.).

SOIN, SOUCI, SOLLICITUDE. Préoccupation qui porte à veiller sur une personne ou sur une chose, à prendre des mesures, des précautions en sa faveur, à s'y appliquer afin de la faire prospérer ou réussir.

Soin est le terme générique; aussi l'Académie s'en sert-elle pour définir *souci* et *sollicitude*. Outre cela, il a un caractère tout à fait particulier qui contribue encore plus à le séparer de ses synonymes, c'est qu'il est objectif. Le *soin* est considéré extérieurement : c'est la préoccupation par rapport à la manière d'agir, l'application à bien faire (travailler avec *soin*), ou c'est la charge, le devoir de faire certaines démarches, de prendre certaines mesures; et, au pluriel, les *soins* sont ces démarches mêmes, ces mesures, des embarras, des attentions, des services. Le *souci* et la *sollicitude* sont subjectifs : ils expriment, le *souci* surtout, la préoccupation dans l'âme qu'ils possèdent et les effets qu'elle y produit. Avec du *soin* ou des *soins* on fait bien, attentivement, exactement, on conserve ou on préserve, on pourvoit à ses besoins ou à ceux des autres; avec du *souci* ou des *soucis* et de la *sollicitude* on est toujours disposé à bien faire, toujours en éveil sur ses propres intérêts ou ceux des autres, et sur le *soin* ou les *soins* qu'ils réclament. Cette différence capitale a été sentie et très-clairement indiquée par plusieurs de nos meilleurs écrivains.

« M'envoyer à Turin, c'était, selon moi, s'engager à m'y faire vivre, à m'y placer convenablement. Je n'avais plus de *souci* pour moi-même; d'autres s'étaient chargés de ce *soin*. » J. J. « Moi, que le moindre tracas effarouche, et qui laisse dépérir mes propres livres dans les transports, faute d'en pouvoir prendre le moindre *soin*, jugez du *souci* où me met la crainte que celui-là ne soit pas assez bien emballé. » ID. « Les engagements que ces libraires prendront avec moi seront-ils assez sûrs pour que je puisse y compter et n'avoir plus de *souci* là-dessus le reste de ma vie? En supposant que oui, voudrez-vous bien m'aider de vos *soins* et de vos conseils pour établir mes sûretés sur un fondement solide? » ID. « La réflexion, la prévoyance, mère des *soucis* et des peines, n'approchent guère d'une âme enivrée des charmes de la contemplation. Tous les *soins* fatigants de la vie active lui deviennent insupportables, et lui semblent superflus. » ID.

Votre cœur avec véhémence
M'étala de ses feux toute la violence,
Et les *soins* importuns qui l'avaient enchaîné,
L'aise de me revoir, les tourments de l'absence,
Tout le *souci* que son impatience
Pour le retour s'était donné.
(Alcmène à Amphitryon). Mol.

« Je n'ai qu'à n'entrer point dans les motifs des supérieurs, qu'à me décharger de tous mes soins sur leur *sollicitude*. » Boss. « La pie non-seulement élève ses petits avec *sollicitude*, mais leur continue ses *soins* longtemps après qu'ils sont élevés. » BUFF. « Le mâle de la fauvette prodigue à sa femelle mille petits *soins* pendant qu'elle couve; il partage sa *sollicitude* pour les petits qui viennent d'éclore. » ID.

Souci est défini par l'Académie, soin accompagné d'inquiétude, et par Fénelon, *soin* inquiet : « Cette âme a quelque reste de *souci* ou *soin* inquiet sur son salut. » Comme *sollicitude*, il paraît venir du latin *sollicitus*, dont le sens est à peu près le même. La même préoccupation, le même zèle que le mot *soin* représente au dehors, comme se déployant, *souci* les exprime dans l'âme et par rapport à l'âme qu'ils agitent et tourmentent. *Soucis* cuisants (ACAD.), rongeants (Boss., J. J.), sombres et cruels (MASS.); noirs *soucis* (ACAD.), être dévoré de *soucis* (ACAD.). N'avoir nul soin de sa conservation, c'est ne rien faire pour se conserver; n'avoir nul *souci* de sa conservation, c'est n'y pas songer, ne pas s'en inquiéter. « Le coq a beaucoup de *soin* et même d'inquiétude et de *souci* pour ses poules. » BUFF. « La poule se livre à ses tendres *soins* pour ses petits avec tant d'ardeur et de *souci*, que sa constitution en est visiblement altérée. » ID. « L'inquiétude, les *soucis*, la peur, l'effroi, l'horreur et l'épouvante ne sont autre chose que les degrés différents et les différents effets de la crainte. Un homme, mal assuré du bien qu'il poursuit ou qu'il possède, entre en inquiétude. Si les périls augmentent, ils lui causent de fâcheux *soucis*. » Boss. — Dans un sens *souci* enchérit sur *soin* : il marque plus de peine d'esprit. *Soin* signifie seulement qu'on ne rit pas, qu'on ne badine pas; ce mot vient, dit-on, du latin *senium*, vieillesse, sévérité. Molière dit en parlant des mariages dont la beauté a été le seul mobile :

De là viennent les *soins*, les *soucis*, les misères.

Et Voltaire, pour peindre la grande inquiétude de quelqu'un :

Soins et *soucis* son esprit tenaillèrent.

Mais dans un autre sens, c'est *soin* qui enchérit sur *souci*; car il ne désigne pas seulement une disposition, mais une conduite, l'application. « Avec des *soucis*, des *soins*, des frais énormes, mes persécuteurs travaillent à me rendre le plus malheureux des êtres. » J. J.

Ce qui distingue la *sollicitude*, c'est l'affection et la constance. La *sollicitude* est une suite, une multitude de *soucis* et de *soins* pour une personne chérie sur laquelle on veille sans cesse. C'est à cause de cette continuité, de cette permanence, que *sollicitude* se dit presque toujours au

singulier comme signifiant un genre, une habitude : *sollicitude* pastorale, *sollicitude* maternelle. « C'est à là constante *sollicitude* des mères et aux *soins* assidus de leur tendre affection qu'est dû le développement des premiers germes de la société. » BUFF. « Cette *sollicitude*, ces marques de tendresse et d'affection maternelle ne furent pas de longue durée. » ID. « La mère des petits tétras les conduit avec beaucoup de *sollicitude* et d'affection. » ID. « Le père et la mère ne cessent d'entrer et de sortir pour leur porter à manger; et par cette *sollicitude* ils décèlent leur nichée. » ID. « Une sainte et religieuse *sollicitude* fait le caractère propre de tout homme préposé à la conduite des autres. » ROLL. « Dans nos premières années, les magistrats et les vieillards nous apprennent, par leur tendre *sollicitude*, que l'État n'a rien de si précieux que nous. » BARTH.

Toute affaire doit donner du *soin :* tout danger, du *souci;* toute responsabilité, de la *sollicitude*. — Avec du *soin* ou des *soins* on est *soigneux*, diligent, empressé; avec du *souci* ou des *soucis* on est *soucieux*, inquiet, intérieurement tourmenté, sombre, chagrin; avec de la *sollicitude* on exerce une surveillance bienveillante, compatissante et de tous les instants. — Sans *soin*, nous sommes négligents, nous faisons mal, faute d'application; sans *souci*, nous sommes *insouciants*, nous vivons tranquillement, au jour le jour, ne nous affectant et ne nous mettant en peine de rien; sans *sollicitude*, nous sommes indifférents, nous n'accordons à certaines personnes, qui ordinairement nous sont soumises ou liées par le sang, ni un grand intérêt, ni une continuelle assistance.

Cependant l'Académie dit de *soin* et de *sollicitude* qu'ils se prennent quelquefois dans le sens d'inquiétude, de *souci*. Mais alors même *soin* est tout relatif à la conduite, aux effets, et peu expressif quant à la peine d'esprit. Les *soins* de l'ambition sont surtout ses démarches et ses poursuites; on est libre de *soins* quand on est sans embarras, sans beaucoup d'affaires. — *Sollicitude* garde aussi et doit garder ses nuances dans cette acception; en sorte que les *sollicitudes* sont, ou de tendres *soucis*, ou de continuels *soucis*, ou des *soucis* auxquels on est obligé par ses fonctions, en qualité de maître ou de supérieur. Les *sollicitudes* d'un père (ACAD.). « Les tendres *sollicitudes* d'un gouverneur pour les besoins de son peuple. » MASS. « Saint Louis était effrayé des *sollicitudes* et des obligations immenses cachées sous l'éclat trompeur qui environne le trône. » ID. Au reste, *sollicitude* a aussi peu que *soin* l'énergie de *souci :* on ne dit point des *sollicitudes* rongeantes, ni être dévoré de *sollicitudes*. L'idée de grande inquiétude est tellement propre à *souci*, que, lorsqu'il faut l'exprimer pure et au plus haut degré, lui seul en est capable.

SOLENNEL, AUTHENTIQUE. Ces mots servent à qualifier des actes, des déclarations, des renonciations, des ratifications, des promesses, des serments, des vœux, faits en public, avec un certain appareil, et qui deviennent par là des titres d'une grande valeur.

Solennel, qu'on célèbre avec solennité, comme certaines fêtes annuelles (*quod solet annis*, qu'on a coutume de faire chaque année), a rapport au fait. *Authentique*, du grec αὐθεντικός, qui peut faire autorité, a rapport à l'effet.

Ce qui est *solennel* ne se fait pas en secret, mais au grand jour, hautement, devant nombre de témoins, dans des circonstances qui lui donnent beaucoup d'éclat, et plus un acte a de publicité ou de notoriété, plus il est *solennel*. « M. de Cambrai ne fait que citer en marge comme répréhensibles quelques-uns de ces ouvrages. Ne fallait-il pas édifier l'Église par quelque chose de plus qu'une simple note marginale, et n'avait-on pas raison d'attendre une condamnation plus expliquée et plus *solennelle ?* » BOSS. « Le czar crut qu'il était important que la sentence fût prononcée publiquement au prince, afin qu'après cet acte *solennel* il ne pût jamais revenir contre un arrêt auquel il avait acquiescé lui-même. » VOLT. « Tout ce qui s'est fait en faveur des Anciens (espèce de sénat de Genève) n'a pas été assez *solennel :* des arrêts secrets n'arrêtent point la populace qui les ignore. Un arrêt affiché, ou quelque témoignage public d'approbation, voilà ce qu'on leur devrait pour l'utilité publique. » J. J. « On prit le parti, à l'égard des papiers publics acquittés, de les remettre toutes les semaines par compte au prévôt des marchands, qui les brûlait *solennellement* à l'hôtel de ville en présence de tout le corps de ville et de quiconque y voulait assister. » S. S. — Mais *authentique* détermine moins la manière que la nature; c'est une qualification moins historique qu'essentielle et légale; ce qui est *authentique* est une bonne garantie, et ceux qui y sont intéressés peuvent avec confiance l'invoquer, au besoin, et s'en prévaloir. « Il ne faut pas que le peuple sente la vérité de l'usurpation : elle a été introduite autrefois sans raison; elle est devenue raisonnable; il faut la faire regarder comme *authentique*, éternelle, et en cacher le commencement. » PASC. « Il ne suffit pas que M. de Cambrai désavoue en l'air des calomnies manifestes débitées en son nom contre des évêques; la justice et la vérité demandent une déclaration plus expresse et plus *authentique.* » BOSS. « Lorsque Cléopâtre voulait faire un serment bien *authentique*, elle jurait par les lois qu'elle dicterait dans le Capitole à tout l'univers. » ROLL.

« On déterminait les droits respectifs des métropoles et des colonies. On réglait ce qu'elles se devaient réciproquement les unes aux autres : on en dressait un acte *authentique ;* et pour rendre ces préliminaires plus *solennels* et plus sacrés, on les accompagnait de sacrifices et d'autres cérémonies religieuses. » COND.

Nous avons fait au baptême une promesse *solennelle* de renoncer à Satan et à ses pompes (BOSS.), une profession *solennelle* de servir Dieu (MASS.). « Qui peut douter que Dieu ne se convertisse à nous après la parole *authentique* qu'il nous en a donnée ? » BOURD. « Dieu, par le plus *solennel* de tous les serments, a promis à la pénitence la rémission des péchés. Fortifié d'une promesse si *authentique*, on pèche avec sécurité. »

Id. Louis XIV ratifia de la manière la plus *solennelle* et fit ensuite enregistrer au parlement la renonciation *solennelle* de sa femme, Marie-Thérèse, au trône d'Espagne; mais à l'approche de la mort de Charles II, cette renonciation *authentique* ne parut plus qu'une vaine signature (Volt.).

On ne peut douter que ce qui est *solennel* n'ait eu lieu, trop de monde en a été témoin, ou il s'est passé dans des circonstances trop éclatantes. On ne peut récuser ce qui est *authentique*, ni s'en défier, tant l'autorité en est considérable.

Il arrive assez souvent que l'*authenticité* résulte de la *solennité*. Aussi dit-on *solennel* et *authentique* plutôt que *authentique* et *solennel*. « Voilà les expériences *solennelles* et *authentiques* sur lesquelles il se faut fonder. » Boss. « Saint Pierre avait mérité que Jésus-Christ lui fit cette promesse *solennelle* et *authentique*. » Bourd. « C'est sur la croix que Jésus-Christ a fulminé *solennellement* et *authentiquement* ces fameux anathèmes contre les mondains. » Id. « Une déclaration *solennelle* et *authentique*. » Roll. « Une condamnation *solennelle* et *authentique*. » Id.

SOMBRE, MORNE, MÉLANCOLIQUE, RÊVEUR, SOUCIEUX. Ces mots représentent l'état d'un homme retiré ou concentré en lui-même, qui ne prend part à rien de ce qui se passe autour de lui, qui ne s'épanouit ni ne se répand.

Sombre et *morne* paraissent avoir la même signification primitive : couleur *sombre* ou *morne*, temps *sombre* ou *morne*, c'est-à-dire tirant sur le noir, et par conséquent triste. Mais *sombre* dit plus que *morne*. Ce qui est *sombre* est à l'*ombre* ou dans l'*ombre*; ce qui est *morne* est éclairé, mais d'une lumière sans vivacité et sans éclat, terne. La nuit est *sombre* quand elle est ténébreuse; le soleil est *morne* lorsqu'il ne répand qu'une clarté pâle et languissante. On appelle *royaumes sombres*, et non pas *royaumes mornes* seulement, l'enfer des païens, le lieu des ombres.

Au figuré, la différence est sensible : *sombre* exprime quelque chose de plus noir, de plus lugubre, de plus repoussant. « Un jour qu'il m'avait invité à dîner, je le trouvai d'un sérieux *morne* et *sombre* que je ne lui avais jamais vu. » Marm. — *Sombre* est positif, il marque une disposition active du sujet, qui effraye. On dit une *sombre* terreur (Volt.), une *sombre* fureur (Lah.), un air *sombre* et sévère (Boil.), *sombre* et farouche (Marm.). « Les yeux et les sourcils de Protésilas montraient je ne sais quoi d'agité, de *sombre* et de farouche. » Fén. « Par cette harmonie on adoucit un peu les esprits farouches et violents. Mais, malgré les charmes de la musique, ils retombent toujours dans leur humeur *sombre* et incompatible. » Id. « Quels sont ces malheureux dont les âmes *sombres* et concentrées couvent le crime? » J. J. « Ah! sens-tu bien tout ce qu'il y a de *sombre* et d'horrible dans cette funeste idée? » Id. « Le poste de confesseur de Louis XIV fut donné à Le Tellier, homme *sombre*, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent. » Volt.

Tout, jusqu'à son amour (d'Hérode), est à craindre de lui :

Vous le voyez trop bien; la *sombre* jalousie
Au delà du tombeau portait sa frénésie. Id.

Entre les deux partis Calchas s'est avancé,
L'œil farouche, l'air *sombre* et le poil hérissé,
Terrible.... Rac.

Mais *morne* est négatif et dépeint le sujet dans une disposition toute passive, dans l'accablement, dans la consternation, dans une espèce de stupeur ou de stupidité. On dit une *morne* tristesse (Mol., S. S.), un *morne* accablement (S. S.), un air languissant et *morne* (Id.), une *morne* confusion (Volt.), un *morne* engourdissement (Marm.). L'envie est la passion la plus honteuse et la plus *morne* (Lah.). « L'unau et l'aï paraissent très-mal ou très-peu sentir; leur air *morne*, leur regard pesant, leur résistance indolente aux coups qu'ils reçoivent sans s'émouvoir annoncent leur insensibilité. » Buff. « Il résulte de tout cela (dans l'engoulevent) une physionomie *morne* et stupide, un air de famille lourd et ignoble. » Id. « Son œil *morne* et sa contenance effacée annonçaient l'abattement de son cœur. » J. J. « Son accablement ne saurait s'imaginer.... Elle se tient jour et nuit à genoux au chevet de sa mère, l'air *morne*, l'œil fixé en terre, gardant un profond silence. » Id. « Brutus se présente avec un front *morne*, et dans tout l'accablement d'une âme qui porte un grand fardeau. » Lah.

Morne, triste, abattu, regrettant le trépas. Volt.
Ce *morne* et froid accueil me surprend à mon tour. Corn.

Ses superbes coursiers, qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil *morne* maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. Rac.

Le roi Latin pensif et *morne*,
Pétrifié comme une borne
Demeura décontenancé. Scarr.

— Il y a plus; pendant qu'une idée d'ardeur, d'irritation, de menace, est inséparable de *sombre*, souvent le caractère négatif de *morne* se restreint à ne pas parler, à rester interdit. Un *morne* silence (Acad., Mol., Labr.); *morne* et silencieux (Labr., S. S., Lah.). « Qu'aurons-nous autre chose à faire (devant Dieu) que de demeurer dans un triste et *morne* silence, confus, interdits, effrayés? » Bourd.

Quel changement nouveau, quelle *sombre* terreur
Ont écarté de nous la cour et l'empereur!
Au palais des sept tours une garde inconnue
Dans un silence *morne* étonne ici ma vue. Volt.

« Un silence *morne* et impénétrable régnait dans ce palais. Les gens en étaient consternés; et l'effroi que leur inspirait la douleur *sombre* et menaçante de leur maître les rendait eux-mêmes farouches. » Marm. « Il fallait voir à table ces deux époux vis-à-vis l'un de l'autre; la *morne* taciturnité du mari, la fière et froide indignation de la femme, le soin que prenaient leurs regards de s'éviter, et l'air terrible et *sombre* dont ils se rencontraient. » Id.

Mélancolique, de deux mots grecs qui veulent dire bile noire, atrabile, annonce un état constant ou habituel, qui dépend du tempérament

même. Un tempérament *mélancolique* (Fén.). Le lièvre est appelé par Lafontaine un *mélancolique* animal. « Xénocrate était naturellement *mélancolique*, et avait quelque chose de dur et d'austère dans l'humeur. » Roll. Quand *mélancolique* se met après *sombre*, c'est pour le déterminer, pour marquer qu'il s'agit d'une disposition du caractère ou inhérente au sujet. « Les Égyptiens sont beaucoup plus *sombres* et plus *mélancoliques* que les Arabes. » Buff. (Voy. *Mélancolique*, *atrabilaire*, p. 770 et 771).

Rêveur a aussi sa nuance propre et distinctive. *Sombre*, *morne* et *mélancolique*, qui impliquent tous trois l'idée de la noirceur, de la couleur la moins agréable et la moins gaie, indiquent un état sensible; au lieu que *rêveur* désigne visiblement un état intellectuel. L'homme *sombre*, *morne*, *mélancolique*, est plongé dans la tristesse; le *rêveur* est pensif ou absorbé dans ses pensées. « Ariste, avec un air *rêveur*, feignit d'aller méditer dans une allée où il digéra sans penser à rien. » Marm. « Oh! Ariste, que vous voilà *rêveur!* A quoi pensez-vous si profondément? » Mal. « Sidrac le rencontra dans le parc Saint-James, tout pensif, tout *rêveur*, et l'air plus embarrassé qu'un algébriste qui vient de faire un faux calcul. » Volt. « Tous ces sauvages ont l'air *rêveur*, quoiqu'ils ne pensent à rien; ils ont aussi le visage triste et ils paraissent *mélancoliques*. » Buff.

Soucieux diffère autrement de *sombre*, *morne* et *mélancolique*. Il se rapporte à l'avenir, à ce qui peut avoir lieu, et non pas à ce qui a eu lieu. Il suppose, non pas un sentiment de tristesse, mais un sentiment d'inquiétude, une préoccupation relative à des mesures, à des précautions à prendre. Le mécontentement et l'ennui peuvent rendre *sombre*, *morne* et *mélancolique;* la crainte d'un danger rend *soucieux*. « Platon me parut d'abord inquiet et *soucieux;* mais il reprit bientôt son air serein. » Barth. « M. Necker laissait à sa femme le soin d'entretenir la conversation. Elle y faisait bien son possible; mais son esprit n'avait rien d'avenant à des propos de table. *Soucieuse*, inquiète, sitôt qu'elle voyait la scène et le dialogue languir, ses regards en cherchaient la cause dans nos yeux. » Marm.

1° SOMMET, CIME; — 2° COMBLE, FAÎTE. Le haut ou la partie supérieure d'un corps élevé.

L'analogie paraît grande entre *sommet* et *cime;* aussi vont-ils souvent ensemble. « On trouve au *sommet* des Alpes les plantes des pays du Nord, et on les retrouve sur les *cimes* glacées des montagnes d'Afrique. » Buff. « Que ces monts couverts de neige, dont le *sommet* se perd dans les cieux, ne vous effrayent point : leurs *cimes* élevées s'abaisseront pour favoriser votre passage. » J. J. « Je m'acheminai vers le *sommet* de la montagne qu'habitait le solitaire.... Sa cabane était située entre deux *cimes* de la montagne. » Marm. — De leur côté, *comble* et *faîte* paraissent avoir plus de ressemblance entre eux qu'ils n'en ont avec les deux premiers mots. « Par cette voie rapide on arrive à une opulence dont le *faîte* et le *comble* paraît presque aussitôt que les fondements. » Bourd. « La cigogne blanche pose son nid sur les *combles* élevés.... On dispose, en Hollande, pour les engager à y faire leur nid, des caisses carrées aux *faîtes* des édifices. » Buff. « Les colonnes ont pris leur modèle sur les arbres qui ont d'abord été employés pour soutenir le *faîte;* et l'architecture n'est autre chose qu'une grosse poutre, comme son nom le porte, pour être mise entre les colonnes et le *comble*. » Roll.

C'est qu'en effet il y a cette différence entre *sommet* et *cime*, d'une part, *comble* et *faîte*, de l'autre, que les premiers se disent d'objets de la nature, et les derniers, de choses faites de main d'homme : le *sommet* ou la *cime* d'une montagne; le *comble* ou le *faîte* d'une maison. On parvient au *sommet* ou à la *cime*, c'est quelque chose de donné, à quoi on tend; on met le *comble* ou le *faîte*, c'est quelque chose qui dépend de notre travail. Le *sommet* et la *cime* sont opposés au pied; le *comble* et le *faîte* le sont aux fondements. *Sommet* et *cime* appartiennent plutôt à la langue de l'histoire naturelle; *comble* et *faîte* sont particulièrement des termes d'architecture. « On admire à Amsterdam ce mélange singulier, formé par les *cimes* des arbres, les *faîtes* des maisons et les banderoles des vaisseaux. » Volt. « Le diable emporta Jésus-Christ à la *cime* d'une montagne et au *faîte* du temple. » Id.

1° *Sommet*, *cime*.

Sommet est plus général et n'a aucun rapport à la forme de l'objet; *cime* est plus particulier et signifie un *sommet* aigu ou la partie la plus élancée d'un corps terminé en pointe. On dit le *sommet* de la tête (Buff., Volt.), du front (Boil.), d'une colonne (Marm.), d'une courbe (Acad.), d'un cône (Volt.); mais on dit la *cime* d'un arbre (Buff., Volt.). « La frégate prend difficilement son essor : il lui faut une pointe de rocher ou la *cime* d'un arbre. » Buff. « Quoique le vol du traquet soit bas et qu'il s'élève rarement jusqu'à la *cime* des arbres, il se pose toujours au *sommet* des buissons. » Id. — Les deux mots sont usités en parlant des montagnes; mais le *sommet* est la partie qui les termine en haut, de quelque manière que ce soit, par un plateau, par exemple, et la *cime* est cette même partie, quand elle est pointue, ou en forme de pyramide. Or, comme c'est ainsi que semblent finir les plus hautes montagnes, le mot *cime* leur est surtout applicable. « Dans le péril, Condé était semblable à ces hautes montagnes dont la *cime*, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur. » Boss. « Un premier ministre ne voit plus le tonnerre et la foudre que bien loin sous ses pieds, comme ces voyageurs qui passent sur la *cime* des plus hautes montagnes. » S. S. Ou bien, au contraire, pendant que *sommet* désigne l'extrémité supérieure de la montagne entière, le mot *cime* signifie celle des rochers, c'est-à-dire de quelque chose de moins élevé, et cela toujours par la même considération, celle de la figure. « Ce point noir s'étendit, et le *sommet* de la montagne fut couvert d'un nuage sombre.... L'un des guides d'Alonzo avait gagné la *cime* d'une roche. » Marm. — C'est aussi

parce que les eaux de la mer agitée s'élèvent en pointe qu'on dit voguer sur la *cime* des flots (Buff.) ou des vagues (Lam.).

2° *Comble*, *faîte*.

Le *comble* est l'ouvrage de charpente qui soutient la couverture d'un édifice, et le *faîte* est la plus haute pièce de cette charpente, ou la bande de plomb laminé, ou la tuile *faîtière*, qui termine la couverture par en haut. Le *comble* achève, couronne l'œuvre; c'est une partie concrète; il a de l'étendue : monter sur des *combles* (Labr., J. J.); les choucas font souvent leur nid dans le *comble* d'un vieux château abandonné (Buff.). « Le duc d'Orléans avait accordé à Raymond un petit logement dans les *combles* de son palais. » Marm. Le *faîte* est le dernier rang de pièces de bois ou de tuiles auquel on arrive en montant : *faîte* est un mot tout abstrait, purement local; il signifie une ligne et non toute une partie de l'édifice où on puisse marcher ou habiter. — Ensuite, comme *faîte* exprime quelque chose de moins matériel et désigne le haut du *comble* lui-même, il convient mieux quand il est question d'édifices plus nobles et plus élevés : le *faîte* du temple (Rac., Volt., Marm.).

Quand verrai-je, ô Sion, relever tes remparts,
Et de tes tours les magnifiques *faîtes*? Rac.

« C'est la science de l'humilité qui vous bâtira sur la terre un édifice spirituel, dont le *faîte* s'élèvera jusqu'aux cieux. » Boss.

Ainsi, le *sommet* est, dans un corps naturel plus ou moins élevé, sa partie la plus haute de quelque façon qu'elle se termine; la *cime* est le sommet d'un corps naturel qui s'élève en pointe, comme un pic ou un arbre. — Le *comble* et le *faîte* sont la partie la plus haute d'un édifice : le *comble* est toute cette partie de surcroît qui couronne l'œuvre en mettant le corps du bâtiment à couvert sous une sorte de voûte; le *faîte* est la plus haute pièce du *comble*, le dernier terme de l'élévation, la dernière ligne, le point le plus culminant, ou c'est le *comble* d'un grand édifice[1].

Au figuré, *sommet*, latin *summum*, n'est usité que dans le style soutenu. *Cime*, du latin *cyma*, grec κῦμα, ne s'emploie jamais, si ce n'est dans un langage raffiné ou mystique. « Nous sentons les objets réels; mais l'infini ne fait pour ainsi dire qu'effleurer légèrement la *cime* de notre esprit. » P. A. « Corbinelli est plus mystique que jamais : il a découvert que ma grand'mère (Sainte-Chantal), dans la *cime* de son âme, était toute distillée dans l'oraison. » Sév. — Mais *comble* et *faîte*, dérivés du latin *cumulus* et *fastigium*, d'une manière médiate et assez difficile à apercevoir, appartiennent à la langue commune et y sont d'un fréquent usage. Du reste, ils n'équivalent pas l'un à l'autre dans cette acception, tant s'en faut. *Comble* marque achèvement, accomplissement, plénitude, en bien comme en mal : le *comble* du bonheur (Volt.), des forfaits (Id.), des douleurs (Rac.), de la haine (Montesq.), de l'orgueil (Pasc.). *Faîte* marque élévation, signifie le plus haut rang auquel on arrive par des degrés inférieurs. « On a laissé M. de Cambrai être archevêque; il est maintenant parvenu à ce *faîte* des dignités ecclésiastiques. » Boss. « Du plus bas rang, l'ambitieux croit pouvoir monter au plus haut, et, sans passer par aucun milieu, avoir de quoi parvenir au *faîte*. » Poulan. « Il est plus difficile de faire descendre la majesté des rois du *faîte* au milieu, que de la précipiter du milieu jusqu'au bas. » Roll. Quand on est au *comble*, il n'y a plus rien à ajouter, la mesure est *comble* ou remplie; quand on est au *faîte*, il n'y a plus de degrés à monter, on a atteint le haut de l'échelle.

SON DE VOIX, TON DE VOIX. Forme ou espèce de voix.

Comme chaque instrument de musique a un son propre, déterminé par sa construction, de même chaque homme tient de la nature un *son de voix* particulier; et comme avec un même instrument on peut jouer bien des airs, moduler de bien des manières différentes, de même chaque homme parle, selon l'occurrence, avec divers *tons de voix* qui marquent les affections de son âme dans le moment.

Le *son de voix* est constant et caractéristique de la personne; les *tons de voix* sont accidentels et variables comme les sentiments auxquels ils correspondent. Le *son de voix* est purement musical, tout dépendant de la conformation de l'organe et sans aucun rapport avec l'intérieur. « L'harmonie la plus douce est le *son de la voix* de celle qu'on aime. » Labr. Reconnaître une personne au *son de sa voix* (Montesq., Lesl.). « Quelle extrême joie quand j'entendrai le *son de votre voix!* » Sév. « On était charmé à entendre seulement parler Cléopâtre, tant il y avait de douceur et d'harmonie dans le *son de sa voix*. » Roll. « Mon fils, dit Quintilien, avait tous les avantages que donne la nature : un *son de voix* charmant, une physionomie douce.... » Le *ton de voix* est expressif et fait partie du langage d'action. « Saint Augustin traite avec beaucoup de science le mélange des divers styles, la nécessité d'être simple et familier, même pour les *tons de la voix* et pour l'action, en certains endroits. » Fén. « Vous pouvez, par les différents

1. Quoique les distinctions ci-dessus établies soient rigoureuses, l'usage ne s'y astreint pas toujours, et c'est à un livre comme celui-ci à rendre raison même des exceptions et des anomalies. — *Sommet* et *cime* s'emploient abusivement en parlant, le premier d'un mur (Boil.), le second d'un clocher (Acad.), c'est-à-dire l'un et l'autre quand il est question d'objets que l'homme a bâtis. C'est que, d'une part, un mur ne se termine pas dans sa partie supérieure par un ouvrage de charpenterie et de maçonnerie, par un assemblage de pièces qui l'achèvent et le couvrent, auquel cas il aurait un *comble* ou un *faîte*; c'est que, d'autre part, on ne considère dans le clocher que sa forme qui est à pic, comme celle de certains arbres, de certaines montagnes, de certains rochers. — De son côté, *faîte*, mais non pas *comble*, s'applique bien par extension à des objets naturels. On dit quelquefois, par exemple, le *faîte* d'un arbre; mais c'est quand il s'agit d'un arbre dont les branches disposées par étages forment différentes hauteurs toutes dominées par le *faîte* comme le sont par les *faîtières* les divers rangs de tuiles d'un toit. « Les manakins ne se perchent pas au *faîte* des arbres, mais sur les branches à une moyenne hauteur. » Buff.

airs de votre visage, et par le *ton de votre voix*, représenter avec horreur aux enfants les gens qu'ils ont vus en colère ou dans quelque autre dérèglement. » Id. « Zelmis animait ses paroles d'un *ton de voix* si passionné, qu'Elvire en fut émue. » Regn. « Il prononça ces mots d'un *ton de voix* et d'un air de visage qui firent trembler Sarpédon. » Roll. « C. Gracchus s'abandonnait, dans ses harangues, à des mouvements excessifs de colère, et à des termes et des *tons de voix* qui y répondaient. » Id. « Caton parla avec un feu, une véhémence, un *ton de voix* qui le décelèrent, et changèrent en certitude les soupçons que l'on avait du dessein où il était de se donner la mort. » Id.

Le *son de voix* est beau (Roll., Dest.), charmant (Sév.), agréable (Labr.), doux (Les.), rude (Id.), rauque (Buff.), net, plein, bien timbré (J. J.). Le *ton de voix* est, suivant les circonstances, élevé (Roll., Les.) ou bas, fier (Pasc.), menaçant (Les.), terrible (Id.), timide (J. J.), affable (Id.), languissant (Mol.). « Cet armurier avait un *son de voix* rude.... Le sommeil me gagna : la lime me tombait des mains ; je m'endormais debout. Il me réveilla d'un *ton de voix* si terrible, qu'il ne me prit plus envie de dormir. » Les.

Les deux sexes n'ont pas le même *son de voix* (J. J., Lah.). « Tous les sentiments ont chacun un *ton de voix*, des gestes et des mines qui leur sont propres. » Laroch.

SONGE, RÊVE. Idées qui nous viennent à l'esprit pendant le sommeil.

Songe, latin *somnium*, de *somnus*, sommeil, est terme propre. *Rêve*, de l'anglais *rave*, rêver, déraisonner, extravaguer, être en délire, n'a primitivement aucun rapport au sommeil. Ce mot a le même sens fondamental que le mot *rêverie*, dont le radical est en effet le même. Or, « les *rêveries* sont les *songes* des veillants. » Montaign. Et Massillon dit qu'on croit voir quelquefois des présages de mort dans les *rêveries* d'un *songe*. *Rêve*, *rêver*, *rêveur*, *rêverie*, ont rapport à la veille et y expriment un développement de la pensée, ou plutôt de l'imagination, irrégulier, indépendant de la volonté, fantastique. On appellera donc *rêves*, et non pas *songes*, les idées et châteaux en Espagne que conçoit pendant le jour un esprit oisif, les soupçons d'un jaloux, les visions de ces contemplatifs de l'Orient dont les extases touchent au délire. « Ce n'est pas là un système de philosophie, c'est le *rêve* d'un homme en délire. » Volt. « Pourquoi vous reprochez-vous d'avoir été frappé d'un *songe*? Pour un homme à systèmes ce n'est pas une si grande affaire qu'un *rêve* de plus? » J. J. « De là cet irrésistible instinct qui promène nos pensées dans un autre ordre de choses; de là cette foule de sentiments confus, mais tendres, qui sont des *rêves* de l'imagination passionnée où notre âme aime à se reposer, même en se trompant, comme nos sens se reposent pendant les *songes* du sommeil. » Lah.

Mais *rêve*, à la différence de *rêverie* (voy. Ire partie, p. 202), se rapporte aussi parfois au sommeil et devient plus étroitement synonyme de *songe*.

Cependant, conformément à sa signification primitive, il indique même alors moins de suite et moins d'apparence de raison; de sorte que les *rêves* sont des *songes* vagues, décousus, confus, informes, extravagants. « Le plus sage des hommes veut-il connaître la folie? Qu'il réfléchisse sur la marche de ses idées pendant ses *rêves*. S'il a une digestion laborieuse dans la nuit, mille idées incohérentes l'agitent. Les *rêves* inquiets sont réellement une folie passagère. » Volt. « Cinq ou six apocalypses ressemblant à des *rêves* d'un malade qui a le transport au cerveau. » Id. « Un conte doit être fondé sur la vraisemblance et ne ressembler pas toujours à un *rêve*. » Id. « Je ne conçois rien à tout ce qu'on me mande de chez vous; il semble que ce soit un *rêve*. » Id. — Les *songes*, au contraire, sont plus liés : on les raconte, on les interprète, on en tire des présages; un *songe* peut former le nœud d'une tragédie. « Chez les Juifs on prédisait l'avenir par les *songes*, on ne défendait pas l'onéiromancie, c'est-à-dire la science des *songes*. » Volt. « J'ai connu des avocats qui plaidaient en *songe*, des mathématiciens qui cherchaient à résoudre des problèmes, des poëtes qui faisaient des vers. On fait quelquefois en *songe* des discours suivis et éloquents. On a donc dans le sommeil des idées suivies comme en veillant. » Id. « Un *songe* qu'eut saint Grégoire dans sa plus tendre jeunesse et dont il nous a laissé en vers une élégante description, contribua beaucoup à lui inspirer de tels sentiments. » Roll. « Dieu vous a révélé dans votre *songe* les choses qui doivent arriver.... Votre *songe* était de cette sorte : vous avez vu une statue grande.... Ce *songe* est véritable, et l'interprétation en est fidèle. » Pasc. Anne de Gonzague fut rappelée aux vérités de la religion catholique par un *songe* admirable, un *songe* mystérieux, un *songe* vraiment divin (Boss.). Voltaire met ce *songe* parmi les visions et l'appelle un *rêve*.

Dans un sens figuré, le *songe* est seulement quelque chose de vain, à quoi manque la réalité, comme ce que nous nous représentons pendant la nuit; et le *rêve* est quelque chose d'absurde, d'extravagant, de ridicule, à quoi manquent la raison et la vraisemblance, comme ce qui est conçu par un *rêveur*, un visionnaire, un homme en délire. « La vie est un *songe*, et nos projets sont des *rêves*. » Roub. « La gloire des princes n'est souvent qu'un *songe*, et les systèmes des philosophes ne sont souvent que des *rêves*. » Cond.

SOT, FAT, IMPERTINENT. Ces mots expriment dans les paroles, le ton et les manières, le défaut ridicule et choquant d'un homme à prétentions ou qui s'en fait accroire. « Ce qu'il y aurait en nous de meilleur après l'esprit, ce serait de connaître qu'il nous manque : par là on saurait, sans esprit, n'être pas un *sot*, ni un *fat*, ni un *impertinent*. » Labr.

Mais d'abord ce qu'on considère surtout dans le *sot*, c'est ce qui lui manque; et dans le *fat*, c'est ce qu'il prétend être : l'un est bête ou dé-

pourvu d'esprit, de raison, de jugement; l'autre est vain, avantageux, plein de la bonne opinion de lui-même et d'ostentation. Gresset a dit :

Tel est devenu *fat* à force de lecture,
Qui n'eût été que *sot* en suivant la nature.

Et on rapporte de l'abbé Terrasson ce bon mot : « Parler peu et mal est d'un *sot;* parler beaucoup et mal est d'un *fat*. » — Notre *sottise* est en nous contre nous; notre *fatuité* est en nous contre les autres, dont elle blesse l'amour-propre. Le *sot* fait ou dit des sottises, c'est-à-dire des actions dont il a lui-même à souffrir; le *fat* indispose tout le monde par les airs ou les louanges qu'il se donne.

L'homme vraiment sensé fait le mépris qu'il doit
Des mensonges du *fat*, et du *sot* qui les croit.
J. J.

« Un graveur ayant demandé à Boileau des vers pour un de ses portraits, le poëte lui répondit : Je ne suis ni assez *sot* pour dire du mal de moi, ni assez *fat* pour en dire du bien. » D'Al.

« L'*impertinent* est un *fat* outré. Le *fat* lasse, ennuie, dégoûte, rebute : l'*impertinent* rebute, aigrit, irrite, offense; il commence où l'autre finit. » Labr. L'*impertinent* ne respecte rien, ni rang, ni bienséances; il traite tout le monde et se mêle de toutes choses avec une liberté et une hardiesse parfaitement inconvenantes; en un mot, il porte la *fatuité* jusqu'à l'impudence, et, au lieu d'être seulement fade, fastidieux, ennuyeux, comme le *fat*, il est blessant et irritant. « Le marquis du Tour est le plus *fat* et le plus *impertinent* de tous les hommes. » Dest. « Le berger Tircis est un *impertinent* et la bergère Philis une impudente, de parler de la sorte devant son père. » Mol.

ARGAN.

« On vient de me mettre en colère. Votre coquine de Toinette est devenue plus insolente que jamais.... Elle a eu l'effronterie de me dire que je ne suis point malade. »

BÉLINE.

« C'est une *impertinente.* » Id.

SOUDOYER, STIPENDIER. Payer, solder, avoir à ses gages.

Soudoyer, de la même famille que *soudard*, *solde* et *soldat*, est un des plus anciens mots de notre langue, qu'il dérive ou non du latin : il se dit spécialement des soldats et plus spécialement encore des soldats étrangers qu'un prince entretient à ses frais. « Théodose *soudoyait* Alaric et ses Goths. Cette paye devint un tribut. » Volt. « Annibal plaça ensuite les étrangers *soudoyés*, au nombre d'environ douze mille, Liguriens, Gaulois, Baléares, Maures. » Roll. *Stipendier* est un verbe formé, au XVIIIe siècle, du latin *stipendium*, paye militaire, tribut, impôt. On ne l'emploie pas seulement en parlant de soldats. « Charondas *stipendia* des maîtres publics, afin que l'intruction, étant gratuite, pût devenir générale. » Roll. « Et moi, dit Cicéron, qui avais-je à combattre? Un ramas d'artisans *stipendiés* (par Clodius), qu'excitait l'espoir du pillage. » Lah. « Si cet hommage solennel (à Dieu dans la fête des Rogations) osait se reproduire, des bandes d'assassins *stipendiés* marcheraient avec le fer et le feu contre ce paisible et religieux concours. » Id. Et à l'égard de soldats, *stipendier* signifie plutôt payer les siens propres, apparemment parce que les Romains n'ont pas connu l'usage d'avoir à leur solde des troupes étrangères. « Chez les Grecs, les soldats faisaient d'abord la guerre à leurs dépens.... La pauvreté dont Sparte fit longtemps profession donne lieu de croire qu'elle ne *stipendiait* point ses troupes. » Roll. « On renouvela le traité entre les deux peuples (romain et carthaginois). On ajouta aux articles précédents que chaque peuple (au cas où tous deux seraient attaqués) *stipendierait* ses troupes. » Id. — « Les alliés faisaient le grand nombre des troupes dans les deux républiques (d'Athènes et de Sparte), et ils étaient *stipendiés* par les villes qui les envoyaient. On appelait mercenaires les troupes étrangères qui étaient *soudoyées* par la république au secours de laquelle elles étaient appelées. » Id.

D'ailleurs, *soudoyer* est un mot commun, et *stipendier* tient de son origine, visiblement latine, un certain caractère de noblesse. C'est sans doute à cause de cela qu'on dit *stipendier*, et non *soudoyer*, des maîtres, des professeurs, et que Saint-Simon rapporte, au sujet de Ragotzi, prince de Transylvanie, que la France l'avait reconnu et *stipendié*. Que si *soudoyer* est usité comme *stipendier* quand il est question de toutes sortes de gens qu'on aposte, dont on s'assure à prix d'argent le secours pour faire un mauvais coup, c'est dans un style inférieur, ou bien quand il s'agit de l'exécution d'un dessein moins éclatant : on *soudoie* le parterre pour applaudir ou pour siffler une pièce; on *stipendie* un assassin pour tuer un grand personnage.

SOUFFRIR, TOLÉRER, PERMETTRE. On peut faire ce que nous *souffrons*, *tolérons* ou *permettons*, ce qui est *souffert*, *toléré* ou *permis*.

Mais le mot *permettre* se distingue aisément des deux autres et doit en être séparé d'abord. *Souffrir* et *tolérer*, c'est seulement ne pas empêcher; *permettre*, c'est autoriser, donner la faculté de faire, consentir formellement à ce qu'on fasse : on ne sera pas puni pour faire, on fait impunément ce qui est *souffert* ou *toléré;* on est en droit de faire ce qui est *permis*. *Permettre* enchérit donc sur *souffrir* et *tolérer*. « Les religions païennes ont *toléré* et *permis* tous les crimes. » Bourd. « Ou Dieu a manqué de pouvoir, ou il n'a pas voulu défendre le culte des autres dieux, il l'a *toléré* et même *permis*. » Volt. « Si la loi *permet* l'usure à l'égard des étrangers, c'est une de ces *permissions*, ou plutôt de ces *tolérances*, accordées à la dureté des cœurs. » Boss. « De quel front auraient-ils *osé sévir* contre moi, tandis qu'ils *toléraient*, qu'ils *permettaient* même les écrits les plus odieux? » J. J. « Il y a beaucoup de choses qu'on ne doit pas *permettre*, et qu'il convient de *tolérer;* d'où il suit qu'on peut et qu'on doit *souffrir* l'entrée de tel livre, dont.... » Id.— On improuve ce qu'on *souffre* et ce qu'on *tolère ;* c'est un mal, quelque chose dont on *souffre* ou qui est à charge, qu'on *supporte* (*tolérer*, de *tolerare*, supporter) : on *souffre* et on

tolère des maux, des abus, des désordres. « Nos législateurs condamnent le prêt à intérêt, et ils le *tolèrent*. » COND. « Le libertinage ne demande point précisément d'être applaudi, d'être soutenu et appuyé; il se contente qu'on le *tolère*. » BOURD. « Eh quoi! mon père, l'Église, à ce compte-là, approuverait donc tous les abus qu'elle *souffre?* » PASC. Mais par cela seul qu'on *permet* quelque chose, on l'approuve, on le déclare bien. « Ne reconnaître pour légitime que ce que la conscience *permet* et ce que la religion approuve. » MASS. *Souffrez* que je vous dise, exprime une prière par laquelle on implore une grâce, en quelque sorte, quelque chose à quoi on n'a pas droit, qui n'est pas bon en soi; *permettez* que je vous dise, est une formule de civilité, qui ne suppose aucun doute sur la légitimité de la demande qu'on adresse. — Que si quelquefois on *permet* aussi ce qu'on blâme, le mal, ce n'est pas comme quand on le *souffre*, ou qu'on le *tolère*, par indulgence, par *tolérance*, par facilité, mais par nécessité (il faut bien *permettre* ce qu'on ne peut empêcher, ACAD.) ou en vue d'un grand bien qui ne peut être obtenu qu'à cette condition : c'est ainsi que Dieu *permet* le mal.

Souffrir, *tolérer*. Ne pas empêcher, laisser faire le mal ou ce qu'on estime tel.

On *souffre* faute d'énergie, par mollesse, par négligence, par débonnaireté : c'est ainsi qu'un mari *souffre* les infidélités de sa femme (MOL., MONTESQ.). On *tolère* par ménagement et par condescendance, avec résolution et en vertu d'un système de conduite : c'est ainsi qu'on *tolère* les défauts du prochain (ACAD., MASS.). Là où toutes les religions sont *souffertes*, on leur laisse le champ libre, sans s'en soucier, et comme si on ne les voyait pas : là où toutes les religions sont *tolérées*, on veut bien ne pas les inquiéter ni les proscrire. *Souffrir* convient aussi mieux pour les faits, pour les actions particulières, et *tolérer* à l'égard de tout un genre d'actions. « Vous *souffrez* que Mathan vous parle? » dit Joad à Josabet dans une occasion. Vous *tolérez* qu'il vous parle? indiquerait une habitude générale. — D'ailleurs, *tolérer*, exactement traduit du latin *tolerare*, et qui n'est d'usage que dans cette acception, n'appartient pas au langage commun, comme *souffrir* : il ne se dit guère qu'en parlant de la conduite des États, des gouvernements, ou bien en termes de droit. Dans tel pays on *tolère* les jésuites; « dans les maisons propres on ne *souffre* pas les araignées. » J. J.

Un père *souffre* tout à ses enfants. Les États et les magistrats *tolèrent* certains abus. Il y a des choses que la loi *permet*, comme il y en a qu'elle défend.

SOUFFRIR, ENDURER, SUPPORTER (PORTER), DIGÉRER. C'est essuyer ou éprouver, avec telle ou telle disposition, des choses désagréables ou mauvaises, des maux.

Souffrir est le terme général, applicable à tous les maux, et il se distingue moins par une disposition avec laquelle on les subit que par une circonstance plus remarquable en lui que dans ses synonymes, savoir qu'on est dans la *souffrance*, que la sensibilité est péniblement affectée. Les maux que vous *souffrez* vous causent de la douleur; *souffrir* le martyre, c'est *souffrir* beaucoup. « Ces peines intérieures faisaient partie de ce que Jésus-Christ devait *souffrir* pour le péché. » Boss.

> Des maux qu'elle a *soufferts* elle est trop bien payée. CORN.

Endurer, du latin *durare*, *durer*, persévérer, patienter, emporte l'idée de patience, de longanimité, de soumission. *Endurant* est synonyme de *patient*. Les maux que vous *endurez* ne vous causent pas de colère ou d'emportement, ne vous font pas sortir de votre calme, vous trouvent *dur* ou *endurci* contre, persistant dans votre état. « Tout ce que la patience des martyrs a été capable d'*endurer*. » BOURD. « Pour avoir cette charité patiente, que ne faut-il pas *endurer?* » ID. « Quand Dieu nous exerce par les souffrances, si nous l'*endurons* chrétiennement, notre patience tient lieu de martyre. » Boss. « J'*endurai* patiemment ses dédains. » J. J. « La douceur angélique de celle-ci lui faisait tout *endurer* sans se plaindre. » ID. « Une patience à tout *endurer*. » MARM. « Après avoir tant *enduré* pour votre satisfaction, je pense qu'à la fin j'éclaterai pour la mienne. » PASC. « *Endurer* un affront comme celui-là en notre présence ! » MOL.

> Au moins s'il faut *souffrir*, *endurez* doucement;
> L'amour est de soi-même assez plein de tourment,
> Sans que l'impatience augmente encor le vôtre.
> LAF.

Supporter, *supportare*, *sub portare*, diffère étymologiquement de *souffrir*, *sufferre*, *sub ferre*, comme *portare* de *ferre*. Or, *portare* signifie porter physiquement, et d'ordinaire un lourd fardeau; au lieu que *ferre*, c'est porter au figuré, ou bien porter quelque chose qui n'est pas un fardeau, comme une bague au doigt, des cheveux sur la tête. En conséquence, *supporter* donne toujours et seul l'idée d'un fardeau, d'une charge qui est imposée. Vous *supportez* les maux qui pèsent sur vous, et par suite ceux qui vous assaillent, qui viennent fondre sur vous, auxquels vous résistez où sous lesquels vous succombez. *Supporter* les injures de l'air, l'éclat de la lumière (ACAD.). « On trouvait Persée si malheureux de n'être plus roi, qu'on trouvait étrange qu'il pût *supporter* la vie. » PASC. « Jusqu'ici j'ai *supporté* le malheur. » J. J. « Et moi comment *supporterais*-je le spectacle continuel d'une tristesse dont je serais cause? » ID. « Toute cette jeunesse romaine était accoutumée à *supporter* les fatigues les plus rudes, à *souffrir* le soleil, la pluie, la gelée. » ROLL.

Souffrir est plus général. Il se dit en parlant de tous les maux, par cela seul qu'ils sont maux, qu'ils blessent la sensibilité. *Endurer* et *supporter* se rapportent à différentes espèces de maux : savoir, *endurer* à ceux que Dieu nous envoie pour nous exercer et nous éprouver, ainsi qu'à ceux qui sont de leur nature propres à nous exciter, comme les mauvais traitements, les persécutions, les affronts, les soufflets; et *supporter* à ceux qui sont des attaques ou des coups de la fortune, les accidents, les pertes, les disgrâces, les fatigues,

et en général à ceux qui résultent des impressions extérieures, une trop forte lumière, un spectacle hideux. Cette idée du dehors, d'un fardeau apporté et mis sur nous est toute particulière à *supporter*. C'est pourquoi on ne dit pas *supporter*, comme on dit *souffrir* ou *endurer* la faim, la soif, la fièvre, des peines, des ennuis. On *supporte* proprement des malheurs.

A l'égard des autres hommes, nous *supportons* leurs défauts, nous les *supportons* eux-mêmes; ce sont comme des fardeaux dont ils nous chargent. Je *porte* cet homme sur mes épaules, c'est-à-dire il m'est à charge. Nous *endurons* les procédés injustes, les injures, les insolences, les tracasseries de nos semblables, lorsque nous avons assez de douceur et de retenue pour ne pas nous en irriter.

Quant à la manière, on *souffre* avec douleur; circonstance qui n'est pas une disposition d'esprit, une qualité morale, telle que celles qui sont supposées par *endurer* et *supporter*. On *endure* avec calme, sans se laisser emporter; on *supporte* avec courage, sans se laisser accabler. On ne dit point en conservant à *souffrir* le sens qui lui est commun avec ses synonymes ici considérés : je ne puis *souffrir* ce mal, car on peut toujours *souffrir*, ce qui ne suppose que de la passivité. Mais on dit bien : je ne puis *endurer* ce mal, c'est-à-dire il m'impatiente, il m'indigne, il me soulève, il me provoque à la vengeance; et, je ne puis *supporter* ce mal, c'est-à-dire je n'en ai pas la force, j'y succombe.

Qu'une personne *souffre* la misère, cela nous touche et intéresse notre sensibilité en sa faveur. Qu'elle *endure* la misère, elle fait preuve de patience et de résignation. Qu'elle *supporte* la misère, elle montre de la force d'âme ou du courage contre tout ce qui lui arrive de fâcheux de la part de la fortune ou des hommes.

Porter, étant le radical même de *supporter*, n'en diffère pas essentiellement (voy. Ire partie, p. 156).

Digérer rappelle une opération du corps qui n'a rien de noble en elle-même. Aussi est-ce un terme familier. De plus, les maux qu'on *digère* ont toujours du rapport avec ceux des aliments qui sont désagréables et difficiles à digérer ainsi qu'à avaler : ils ont de l'amertume ou inspirent du dégoût. « En te commandant le jeûne pendant le carême, l'Église veut te donner quelque goût de la pénitence; estimant que l'utilité que tu recevras d'une médecine si salutaire t'en fera *digérer* l'amertume et continuer l'usage. » Boss. « Pratiquer les austérités de la vie religieuse, en *digérer* les amertumes et les dégoûts. » Bourd. « Essuyer mille rebuts, *digérer* mille dégoûts. » Id. « Dites tout ce que vous voudrez, je ne saurais *digérer* cela, non plus que *le potage* et *la tarte à la crème* dont madame a parlé tantôt. » (Élise dans la *Critique de l'École des Femmes*). Mol. — On *endure* un affront dont on ne se venge pas; on *digère* un affront auquel on est très-sensible, qui est amer.

1° **SOUMETTRE, ASSUJETTIR; — 2° SUBJUGUER, ASSERVIR.** Ranger sous sa puissance.

Mais *soumettre* et *assujettir* n'ont évidemment pas la même dureté de sens que *subjuguer* et *asservir* : ils expriment, non pas comme ces derniers une destruction, mais seulement une restriction de la liberté; non pas une contrainte, mais une simple influence. *Soumis* et *assujetti*, on obéit, on ne résiste guère, on est gagné; *subjugué* et *asservi*, il faut de nécessité qu'on obéisse, on ne saurait résister, on est forcé. *Soumettre* et *assujettir*, c'est mettre dans la dépendance, sous soi, dans un état inférieur; *subjuguer* et *asservir*, c'est mettre dans une grande dépendance, puisque c'est mettre sous le joug ou dans la servitude.

1° *Soumettre*, *assujettir*.

Soumettre est un terme générique, d'une signification vague et capable de marquer tous les degrés, même les plus faibles. « Je sais que je dépends d'un père, et que le nom de fils me *soumet* à ses volontés. » Mol. *Assujettir* indique plus de rigueur, quelque chose de plus strict, à quoi on est plus tenu, dont il est moins possible de s'écarter. « Nous avons une raison qui nous prescrit des devoirs, qui nous impose des lois, qui nous *assujettit* à l'ordre. » Bourd. — « Vous établirez des règles, et vos domestiques refuseront de s'y *soumettre*, ou, pour les y *assujettir*, il faudra reprendre, menacer. » Id. « On n'aime pas l'uniformité de la vertu, une vie toujours *soumise* aux mêmes règles, toujours *assujettie* aux mêmes lois. » Mass. « Il y a une philosophie qui nous *soumet* et nous *assujettit* à demander, prier, solliciter, importuner en faveur de nos proches et de nos amis. » Labr.

Ensuite *soumettre* peut se rapporter à un fait unique ou tout au moins rare; au lieu qu'*assujettir* suppose une sorte d'assiduité, quelque chose d'habituel. On se *soumet* dans un seul cas particulier à une punition, au jugement de quelqu'un; on *s'assujettit* à un usage, à une mode, aux heures de quelqu'un, quand on s'y accommode sans cesse. « Dieu ne devait pas attendre qu'Ève eût péché pour la *soumettre* aux douleurs de l'enfantement, ni qu'Adam eût désobéi pour l'*assujettir* à tant de misères. » Boss. La *soumission* peut humilier; l'*assujettissement* est plutôt gênant, importun, par la fréquente répétition des actes qu'il commande.

2° *Subjuguer, asservir*.

Subjuguer annonce un vainqueur et un vaincu; *asservir*, un tyran et un esclave. Celui qui *subjugue* l'emporte, est le plus fort, mais il se peut qu'il n'opprime point; ce mot ne marque pas nécessairement l'injustice et la vexation. « Alexandre *subjugua* avec une promptitude incroyable toutes les terres de la domination persienne. » Boss. « Sésostris attaqua la Libye, et la plus grande partie de cette vaste région fut *subjuguée*. » Id. « Avec ce roseau Jésus-Christ a *subjugué* plus de nations que les plus fameux conquérants. » Bourd. « On voit dans les histoires des hommes qui remportent des victoires, qui prennent des villes, qui *subjuguent* les empires, qui détrônent les souverains. » Mass. « Nous aurions tort en résistant à cette évidence qui nous *subjuguerait* enfin malgré nos vaines résistances. » Fén. *Asservir*, au contraire, exprime toujours

un abus. « Le moi est incommode aux autres, en ce qu'il veut les *asservir* : car chaque moi est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. » PASC. « Une femme perdue d'honneur s'épuise, s'endette, se ruine pour un mondain à qui elle est *asservie*, dont elle essuie tous les caprices, qui n'a pour elle que des hauteurs, et qui ordonne de tout chez elle en maître. » BOURD. « Que des hommes épars soient successivement *asservis* à un seul, je ne vois là qu'un maître et des esclaves. » J. J.

Loin d'être aux lois d'un homme en esclave *asservie*,
Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie. MOL.

Un peuple *subjugué* a eu le dessous; un peuple *asservi* gémit dans les fers. Si on est *subjugué*, c'est qu'on est faible; si on est *asservi*, c'est quelquefois parce qu'on est lâche. Avec beaucoup d'attraits, une femme *subjugue* facilement les hommes; avec beaucoup d'empire, de hauteur et d'exigence, une femme *asservit* un amant ou un mari à tous ses caprices. L'évidence nous *subjugue*, les passions nous *asservissent*. « Les riches ne songèrent qu'à *subjuguer* et *asservir* leurs voisins. » J. J.

SOUPÇON, SUSPICION. (SOUPÇONNER, SUSPECTER). Croyance légère, faible, incertaine, à quelque chose de désavantageux pour une personne.

Soupçon, autrefois *souspeçon*, et *suspicion*, latin *suspicio*, viennent tous deux du verbe latin *suspicari*, soupçonner, se douter, conjecturer. Mais *soupçon*, qui a une forme toute française, est un terme vulgaire; au lieu que *suspicion*, étant calqué sur le latin *suspicio*, est un terme de palais. Le *soupçon* a pour objet toute sorte de faute ou de mauvaise action; la *suspicion* tombe proprement sur les délits. Vous entrez en *soupçon* contre votre ami que vous croyez infidèle, et en *suspicion* contre un juge qui vous paraît prévariquer.

D'où il suit que la *suspicion* est moins vague ou mieux fondée, comme l'est la présomption par rapport à la conjecture : devant les tribunaux on ne se contente pas d'idées imaginaires, qui ne s'appuient pas au moins sur des indices, sur des raisons apparentes. Le *soupçon* fait qu'on est soupçonné; la *suspicion* suppose qu'on est suspect, c'est-à-dire *soupçonné* et méritant de l'être.

Entre *soupçonner* et *suspecter* même différence, *suspecter* désignant dans l'objet un sujet de le soupçonner. La défiance ou plutôt la méfiance *soupçonne* les gens mêmes qui n'ont donné aucun lieu au *soupçon* : la prudence *suspecte* ceux qui ont donné matière à la *suspicion*. Un homme vrai peut être *soupçonné* de ne pas dire la vérité dans certains cas : le menteur est justement *suspecté* de dire faux dans le cours ordinaire des choses. La femme la plus vertueuse sera *soupçonnée* par un jaloux; la coquette est *suspectée* de tout le monde ou *suspecte* au public.

SOUS, SUR. Ces deux prépositions de signification contraire entrent néanmoins dans des locutions qui semblent équivaloir et sont assez difficiles à distinguer. On dit également, et sans différence apparente, faire une chose *sous* tel prétexte et *sur* tel prétexte, défendre une chose *sous* telle peine et *sur* telle peine.

Dans ces exemples, et autres semblables, s'il y en a, *sous* s'emploie beaucoup plus souvent que *sur*. D'où résulte une première indication qui a déjà son importance. *Sous* annonce un prétexte ou une peine ordinaire, qui n'a rien de saillant, quelque chose de général ou de vague sur quoi l'attention n'est pas particulièrement appelée; au lieu que *sur* est un mot rare réservé pour les cas remarquables, dont on ne se sert que quand il est question d'un prétexte ou d'une peine extraordinaire, qui est ou qu'on met en relief de quelque façon que ce soit. A l'appui de cette distinction vient un autre fait, savoir que, avec prétexte, *sous* peut très-bien se passer de l'article, mais jamais *sur* : *sous* prétexte, *sur* le prétexte. Il y a plus : non-seulement *sur* prend nécessairement l'article, ce qui prouve que *sur*, dans cette acception, est précis, mais encore, ce qui confirme cette preuve, c'est que l'article lui-même se trouve quelquefois accompagné d'autres mots déterminatifs : *sur* le seul prétexte (VOLT.), *sur* le simple prétexte (ID.), que....

Sous le prétexte fait concevoir un prétexte vague, tacite, sous lequel on se cache, suivant le sens primitif et ordinaire de *prétexte* (de *prætexere*, tisser devant ou dessus), ce qui couvre. « L'amour-propre craint moins de résister secrètement à Dieu *sous* de beaux prétextes que de choquer les hommes. » FÉN. « Tout consiste à bien vivre, disent nos Indifférents. Mais c'est encore, *sous* le prétexte de la piété, la plus fine et la plus dangereuse hypocrisie. » Boss. Mais *sur* le prétexte est l'expression dont on se sert de préférence quand il s'agit d'un prétexte qu'on met en avant, qu'on allègue, qu'on pose ouvertement comme une raison ou comme un droit. « Vous savez bien que c'est ce que Dieu demande, et vous le lui refusez toujours *sur* de beaux prétextes. » FÉN. « La faction de Mustapha persuada aux janissaires que le jeune Osman avait dessein de diminuer leur nombre pour affaiblir leur pouvoir. On déposa Osman *sur* ce prétexte. » VOLT. « Ferdinand prétendait avoir droit sur le royaume de Naples, conquis sur la maison d'Anjou par Alphonse, son oncle, avec les forces du royaume d'Aragon. *Sur* ce prétexte, il proposait à Charles VIII de faire conjointement et de partager avec lui cette conquête. » Boss. — Tartufe se fait doucement donner les biens d'Orgon *sous* le prétexte qu'ils pourraient tomber en de méchantes mains, qu en mésuseraient. Mais on déclare la guerre, on intente un procès, on prétend un droit, *sur* tel ou tel prétexte. Le prétexte *sous* lequel on fait une chose n'est pas la véritable raison; le prétexte *sur* lequel on fait une chose n'est pas une raison solide.

Sous peine peut indiquer une petite peine : *sous* peine d'amende (ACAD.). « Le roi s'obligeait au bout de ce temps de rendre Calais, *sous* peine de payer cinq cent mille écus à l'Angleterre. » Boss. *Sur* peine n'est usité qu'en parlant de

grandes peines : *sur* peine de la vie (Boss., Pasc., Sév., Mol., Volt.). « Est-ce un article de foi qu'il faille croire *sur* peine de damnation? » Pasc.

SOUVENT, FRÉQUEMMENT. Bien des fois.

Souvent, sans terminaison significative, est absolu et objectif. *Fréquemment*, d'une manière fréquente, avec la terminaison ordinaire des adverbes, laquelle est phénoménale et subjective, est relatif, a rapport à un sujet et lui attribue une habitude. Ce qui arrive *souvent* n'est pas rare, se voit de fois à autre : il arrive *souvent* qu'on se repent d'avoir trop parlé. Ce qui arrive *fréquemment* constitue une loi, un usage, une série d'actions auxquelles un sujet est accoutumé : il arrive *fréquemment* aux gens légers de trop parler. Vous voyez *souvent* une personne que le hasard offre à vos yeux dans la rue ou ailleurs; vous voyez *fréquemment* une personne auprès de laquelle vous êtes assidu, à laquelle vous avez coutume de rendre visite. Vous avez *souvent* occasion de rencontrer telle personne dans telle maison où vous allez *fréquemment*. —

Par un prompt désespoir *souvent* on se marie,
Qu'on s'en repent après tout le temps de sa vie.
Mol.

« Comme les Romains ne connaissaient pas l'usage du linge, ils étaient dans la nécessité de se baigner *fréquemment*. » Cond.

Un homme parle plus ou moins *souvent* dans une certaine espèce d'assemblée, c'est là l'expression d'un fait, et non d'un acte habituel, revenant à certains intervalles réguliers; mais cette assemblée se tient plus ou moins *fréquemment*. « L'affaire du bonnet ne se suivait pas avec moins de chaleur. Les ducs s'assemblaient *fréquemment*, députaient au régent; et j'étais celui qui d'ailleurs lui parlait le plus *souvent* et avec le plus de force. » S. S. « Depuis le retour de mon mari, nous reprenons *fréquemment* ces entretiens en sa présence...; il nous donne *souvent* de bons conseils sur la manière dont nous devons raisonner avec lui. » J. J.

« Le cri du cravant est un son sourd et creux, que nous avons *souvent* entendu; c'est une sorte d'aboiement rauque que cet oiseau fait entendre *fréquemment*. » Buff. « Comme ce canard siffle en volant et très-*fréquemment*, il se fait entendre *souvent* et reconnaître de loin. » Id. « Ce n'est pas que je croie que les régents doivent parler des mœurs et de la religion ni longuement ni *fréquemment*.... Ce n'est quelquefois qu'un mot, dit, ce semble, au hasard; mais ce mot a *souvent* de grande suites. » Roll.

D'autre part, *souvent* étant absolu et objectif peut à cause de cela marquer le passif et indiquer un état; *fréquemment*, au contraire et par la raison contraire, ne s'emploie qu'en parlant d'action, de ce qui se fait. Une personne est *souvent* malade, et prend *fréquemment* des remèdes. Il y a *souvent* du monde dans cette maison; parmi les personnes qui y viennent *fréquemment* on cite tels ou tels. On est *souvent* incommodé quand on ne se livre pas *fréquemment* à certains exercices. — « La calamine est *souvent* parsemée de petites veines ou filets de mine de plomb. » Buff. Les enfants retombent *fréquemment* dans les fautes de légèreté (Roll.). — « Quelle difficulté n'imaginerait-on pas d'assembler *fréquemment* le peuple immense de cette capitale (Rome) et de ses environs! Cependant il se passait peu de semaines que le peuple romain ne fût assemblé, et même plusieurs fois.... Tout ce peuple était sur la place publique presque aussi *souvent* magistrat que citoyen. » J. J.

Par cela seul, enfin, que *souvent* est absolu, il dit davantage, et se mettra plus volontiers après qu'avant son synonyme. « L'eucharistie est une nourriture dont nous devons user, non point rarement ni extraordinairement, comme l'on use des remèdes, mais *fréquemment* et *souvent*, comme nous prenons tous les jours les aliments qui nous entretiennent. » Bourd.

STATURE, TAILLE. Grandeur du corps d'un homme.

L'Académie définit *stature*, hauteur de la taille d'une personne; ce qui s'entend bien et paraît assez plausible. Mais elle définit ensuite *taille*, la *stature* du corps, comme si le mot *stature* se disait d'autre chose que du corps, et comme si la *taille* ne comprenait rien que la *stature*.

Stature, latin *statura*, de *stare*, se tenir debout, désigne la grandeur du corps en pied seulement. *Taille*, de *tailler*, couper, donner une forme, comme le fait le sculpteur en *taillant* le marbre, a rapport à toutes les dimensions, à l'épaisseur comme à la hauteur. *Taille*, et non pas *stature*, épaisse (Acad., Buff.), grosse (Buff.), ronde (Id.), carrée (Id.), ramassée (Id.). « On dit que Commode, ayant vu passer un homme extrêmement gros, se donna le plaisir de lui ouvrir le ventre pour lui rendre la *taille* plus légère. » Volt. — A la rigueur, on devrait dire, une grande *taille* et une haute *stature*.

D'ailleurs, le mot *taille* n'est pas seulement relatif à la grandeur, comme *stature*, dont il diffère déjà sous ce rapport même; il l'est aussi à la forme, à la coupe, à la manière dont on est taillé en quelque sorte. Une *taille*, et non pas une *stature*, aisée et bien prise (S. S.), bien prise et tout à fait régulière (Les.), bien formée (Volt.), dégagée (Acad., Buff.); une jolie *taille* (Buff.); d'une bonne *taille* et d'une jolie tournure (Id.); bien proportionné dans sa *taille* (Id.); la richesse, l'irrégularité de sa *taille* (Volt.). — Or, comme c'est surtout depuis la ceinture jusqu'aux épaules que se montre la beauté ou la difformité du corps, le mot *taille* ne désigne quelquefois que cette partie : *Taille* fine, courte, svelte ou lourde.

Toutefois, lors même qu'il s'agit d'indiquer la hauteur seule du corps, on se sert ordinairement du mot commun *taille*, et non pas, comme on le devrait, du terme spécial de *stature* : *taille* de cinq pieds quatre pouces. « La *taille* de ces deux Lapons était de trois pieds et demi. » Volt.

Mais au moins *stature*, venant du latin, paraît généralement d'une nécessité indispensable, quand on veut exprimer une *taille* extraordinaire : *stature* colossale (Acad.); Goliath, ce Philistin d'une énorme *stature* (Bourd.). « *Ces os* rassemblés et arrangés représentaient un homme

d'une *stature* prodigieuse ou plutôt monstrueuse.» BUFF. « Le roi Grandonio avait une *stature* gigantesque, avec un air à inspirer l'effroi. » LES. « Si les dieux, dirent les Scythes à Alexandre, avaient proportionné ta *stature* à ton ambition, le monde ne te contiendrait pas. » LAH. « Ulysse, provoqué par Irus, dépouille la *stature* imposante et les membres nerveux d'un héros. » MARM. — On dira plutôt une petite *taille*. « Il y en avait qui se moquaient de Pepin et de sa petite *taille*. » BOSS. « Physcon était de petite *taille*. » ROLL. « Agésilas était d'une *taille* si petite, qu'à sa première vue les Égyptiens ne purent s'empêcher de rire. » ID. « Il reconnut Paul à sa *taille* courte. » VOLT. « Ces histoires de géants vaincus par des hommes d'une *taille* médiocre sont très-communes dans l'antiquité. » ID. « M. le duc d'Orléans était de *taille* médiocre au plus. » S. S. — « Harris dit que la tête d'un homme de *taille* moyenne de l'équipage de Magellan n'atteignait qu'à la ceinture d'un Patagon; que Magellan les nomma Patagons, parce que leur *stature* était de cinq coudées ou sept pieds six pouces.» BUFF. « Il est dit dans une relation que sur la côte de la Terre de feu on vit un homme d'une *stature* gigantesque; mais que, quand on fut sur le rivage, on vit seulement des tombeaux contenant des cadavres de *taille* ordinaire. » ID.

Enfin *stature* ne s'emploie qu'en parlant de l'homme, le seul des animaux auquel convient l'attitude droite. *Taille*, au contraire, se dit par rapport à tous les animaux pour signifier leur grandeur en tous sens, et leur configuration. « La *taille* du lion n'est point excessive, comme celle de l'éléphant ou du rhinocéros; elle n'est ni lourde, comme celle de l'hippopotame ou du bœuf, ni trop ramassée, comme celle de l'hyène ou de l'ours, ni trop allongée, ni déformée par des inégalités, comme celle du chameau.» BUFF. Ailleurs Buffon donne une *taille* au cheval, au castor, au chien, au lynx, et à tous les quadrupèdes en général, même à la chauve-souris.

STÉRILE, — INFERTILE, INFÉCOND, (INFRUCTUEUX, INGRAT). Une terre ou autre chose semblable, qui a le défaut de ne pas produire ou de ne pas rapporter, est dite *stérile*, *infertile* ou *inféconde*.

Stérile se distingue d'*infertile* et d'*infécond* par deux caractères particuliers. D'abord il exprime un défaut absolu : ce qui est *stérile* ne produit ou ne rapporte rien, au lieu que ce qui est *infertile* ou *infécond* produit ou rapporte peu. Ce mot vient du grec στερεός, solide, ferme, dur: la chose *stérile* est comme un rocher, elle n'ouvre pas son sein pour en laisser ou pour en faire sortir des productions. Une femme *stérile* ne fait point d'enfant; un arbre *stérile*, comme un peuplier ou un saule (FÉN.), ne donne jamais de fruit; un désert est *stérile* (MASS.), il n'y vient rien du tout. De même, au figuré, un esprit ou une matière *stérile* manque totalement de la qualité dont l'esprit ou la matière *infertile* possède une quantité insuffisante seulement. — Ensuite *stérile* est, au figuré, d'un usage beaucoup plus étendu que les deux autres mots, il se détache plus aisément du sens propre. Ainsi, on dit bien une année *stérile*, une saison *stérile* en nouvelles, mais on ne dirait point en pareil cas *infertile* ou *inféconde*, apparemment parce que les idées sensibles de fertilité et de fécondité sont peu compatibles avec l'idée abstraite de temps : on ne se représente guère le temps qui enfante, qui met hors de soi ou au jour, qui donne l'être par voie de génération.

Infertile et *infécond* diffèrent comme *fertile* et *fécond* (voy. p. 607 et 608).

L'*infertilité* est en fait, l'*infécondité* en puissance. L'*infertilité* des terres amène la disette; leur *infécondité* les rend de leur nature improductives. *Infertile* est une qualification ordinaire: un champ *infertile* ne se couvre pas de moissons et de fruits. *Infécond* est plutôt une qualification donnée par un chimiste ou un naturaliste, par un homme qui considère dans les choses leurs principes, leurs facultés, ce qui en peut sortir. *Infécond*, quoi qu'en dise l'Académie (1835), n'est pas, il s'en faut bien un terme poétique, en parlant des animaux, et, quand cela serait, l'exemple qu'elle cite n'en serait pas moins étrange : vache *inféconde*. Le mot *vache* poétique ! On appelle pays *infertile* (ACAD.) celui où on fait de maigres récoltes; œufs (BUFF.) ou germes (ACAD.), *inféconds*, ceux qui sont privés de la vertu productive. Un esprit *infertile* ne brille pas par l'abondance de ses œuvres ; un esprit *infécond* a peu de capacité ou de génie [1].

I. STUPIDE (HÉBÉTÉ), IMBÉCILE, IDIOT, INEPTE. — II. SOT, INSENSÉ, FOU, DÉRAISONNABLE, EXTRAVAGANT, ABSURDE. — III. NIAIS, NIGAUD, BENÊT, BADAUD, DADAIS, DANDIN. — IV. BÊTE (ABRUTI), ÂNE (IGNORANT), BUSE, BUTOR (BALOURD, LOURDAUD), CRUCHE, MÂCHOIRE, GANACHE.

Tous ces mots qualifient en mal sous le rapport de l'esprit : ils signifient que le sujet auquel on les applique manque plus ou moins de quelqu'une des qualités mentales ou relatives à la pensée, dont les hommes sont doués à un plus haut degré que les autres animaux, ou même à l'exclusion des autres animaux.

Mais les qualités dont ces termes marquent le défaut ou la privation ne sont pas les mêmes. Les unes sont l'entendement, l'intelligence, la conception ou l'imagination; elles font l'esprit brillant, vif pénétrant, habile : les autres sont le

1. La définition de *stérile*, d'*infertile* et d'*infécond* s'applique également à *infructueux* et à *ingrat* : terre *infructueuse*, terre *ingrate*. — Mais *infructueux* marque proprement l'effet de la *stérilité*, de l'*infertilité* et de l'*infécondité* : aussi dit-on souvent *stérile* et *infructueux* (PASC., P. R., MAL.). Quand une femme est *stérile*, son union avec un homme est *infructueuse* : si une terre est *stérile*, *infertile* ou *inféconde*, elle est par cela même *infructueuse*, inutile; on n'en tire rien. — De son côté, *ingrat*, qui n'est pas reconnaissant, qui ne sait pas gré de ce qu'on a fait pour lui, a une nuance bien caractéristique, il implique l'idée des soins de la culture et de leur inefficacité : une terre *ingrate* ne récompense pas le laboureur de ses peines. « La terre n'est jamais *ingrate*, elle nourrit toujours de ses fruits ceux qui la cultivent soigneusement; elle ne refuse ses biens qu'à ceux qui craignent de lui donner leurs peines. » FÉN.

jugement, le sens, la raison et le bon sens; elles font l'esprit juste, réglé, droit, sage (voy. *Entendement*, p. 568). Autre chose est trouver en soi-même des ressources et de la facilité, soit pour comprendre ou saisir, soit pour inventer, pour composer, pour se signaler dans les arts, dans la conversation, ou par ses écrits; autre chose est savoir discerner les meilleurs partis à prendre, ce qui convient ou ne convient pas, ce qui est conforme ou contraire à des règles. Aussi n'est-il pas rare de voir ces qualités séparées : avec des moyens très-ordinaires, très-médiocres pour apprendre et pour produire, on a quelquefois une grande justesse, une grande rectitude d'esprit. Telle était la femme de J. J. Rousseau, suivant ce qu'il rapporte d'elle. « Bornée, et, si l'on veut, *stupide*, elle était d'un conseil excellent dans les occasions difficiles. » Au contraire, de brillantes facultés intellectuelles, une mémoire et une imagination peu communes, ne sont pas toujours jointes, il s'en faut bien, à un grand sens et à une raison solide. « Les Grecs, dit Voltaire, ont eu de l'esprit jusqu'à la folie. »

De là une première division entre les synonymes de cette famille. Les uns, savoir : *stupide* (*hébété*), *imbécile*, *idiot* et *inepte*, expriment principalement, sinon uniquement, le manque d'intelligence ou de conception. Ils peuvent former une première classe. Dans une seconde entrent naturellement les mots *sot*, *insensé*, *fou*, *déraisonnable*, *extravagant* et *absurde*, qui servent plutôt à attribuer un défaut de jugement, de raison ou de bon sens.

I. *Stupide* (*hébété*), *imbécile*, *idiot*, *inepte*.

Dépourvu des qualités d'esprit qui font apprendre ou comprendre, concevoir ou imaginer facilement.

Stupide, latin *stupidus*, de *stupere*, rester fixe, immobile, engourdi, exprime la pesanteur et comme la torpeur de l'esprit. Le *stupide* ne s'émeut ni ne se meut : il est impassible, insensible aux impressions, rien ne peut le tirer de son assoupissement, il est comme paralysé. « La *stupidité* est en nous une pesanteur d'esprit qui accompagne nos discours et nos actions. » LABR. « L'on voit peu d'esprits entièrement lourds et *stupides*. » ID. « Supposons dans l'esprit du sauvage autant d'intelligence et de lumières qu'on lui trouve en effet de pesanteur et de *stupidité*. » J. J. « Il faut croire avoir affaire à un *stupide* incapable d'aucune sorte de sentiment pour imaginer de lui faire oublier cette perfidie. » S. S. « Ce mortel assoupissement et cette *stupide* insensibilité où nous vivons à l'égard du salut. » BOURD. « Le plus souvent Charles VI était dans une *stupidité* et une insensibilité prodigieuse. » BOSS. « Les douleurs muettes et *stupides*. » LABR. « Phédon est abstrait, rêveur; et il a, avec de l'esprit, l'air d'un *stupide*. » ID. « Vous prendriez souvent Ménalque pour un *stupide*, car il n'écoute point, et il parle encore moins. » ID. « Un homme (Lafontaine) paraît grossier, lourd, *stupide*; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir. » ID. « Rome mit d'abord les rois dans le silence, et les rendit comme *stupides*. » MONTESQ. « Je restais immobile et *stupide* sans pouvoir agir ni penser. » J. J. — Buffon qualifie de *stupides* des animaux sédentaires, paresseux, indifférents au péril, qui ne s'épouvantent ni ne fuient à l'approche de l'homme[1].

Imbécile, latin *imbecillus*, de *in* privatif, et de *bacillus* ou *baculus*, bâton, signifie primitivement sans bâton, sans appui, faible. La faiblesse caractérise en effet l'*imbécile*. Il est faible d'esprit, languissant, sans énergie, pusillanime. « Humiliez-vous, raison impuissante; taisez-vous, nature *imbécile*. » PASC. « Traiter de faiblesse, d'*imbécillité* et de travers d'esprit la ferveur et la fidélité des serviteurs de Dieu. » MASS. « C'est le cas d'appeler les choses par leur nom : cette faiblesse est en effet l'*imbécillité* la plus complète. » LAH. « Les gens mous et inappliqués, quelque génie qu'ils aient, se rendent imbéciles, et se dégradent eux-mêmes. » FÉN. Les rois énervés par les délices et la flatterie, lâches, sans caractère, méritent l'épithète d'*imbécile* : l'*imbécile* Claude (MONTESQ.). « L'Égypte aurait pu être formidable; mais la cruauté de ses rois, leur lâcheté, leur avarice, leur *imbécillité*, leurs affreuses voluptés les rendirent odieux à leurs sujets. » ID. — *Imbécile* se dit particulièrement bien des enfants et des vieillards, et en général de tous ceux qui sont faibles de corps, la faiblesse des organes se trouvant jointe d'ordinaire à celle de l'esprit.

L'*imbécile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance.
RAC.

« Ils traînent une vieillesse *imbécile* et méprisable. » VOLT. « Vieux père de famille *imbécile*. » ID. « L'âge et le chagrin l'avaient fort approché de l'*imbécile*. » S. S. « Le vieux eunuque qui est à notre tête est un *imbécile* à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut. » MONTESQ. — *Comme l'esprit faible est le contraire de l'esprit fort, de l'esprit incrédule, l'imbécillité consiste parfois à croire trop aisément.* « Une crédulité *imbécile*. » VOLT. « Des superstitions *imbéciles*. » ID. « La divination fut inventée par le premier fripon qui rencontra un *imbécile*. » ID. « On me prendra pour un grand sot, si j'ai cru persuader mes lecteurs (du désintéressement du régent), et pour un *imbécile* si je l'ai cru moi-même. » S. S. — Du reste, *imbécile* enchérit sur *stupide*, et indique un défaut plus grand, plus avilissant, plus honteux,

1. *Hébété*, du latin *hebes*, émoussé, semble équivaloir tout à fait à *stupide*. Cependant, comme c'est un participe passé, et non pas un adjectif pur, il rappelle une action soufferte, un effet éprouvé de la part de certaines choses et dans certaines circonstances. Le *stupide* est tel; l'*hébété* a été rendu tel.

Je laisse aux doucereux ce langage affété,
Où s'endort un esprit de mollesse *hébété*.
BOIL.

« Quatilus était blasé, *hébété* de vin et d'eau-de-vie. » S. S. « Je rentrai chez moi rendu de fatigue et presque *hébété* de douleur. » J. J. « Après deux ou trois mois de ce beau travail, et des efforts inimaginables pour apprendre les échecs, je vais au café, maigre, jaune et presque *hébété*. » ID. Orgon était un homme sage, un homme de cœur :

Mais il est devenu comme un homme *hébété*,
Depuis que de Tartuffe on le voit entêté. MOL.

plus voisin de la nullité. L'esprit n'est que lent et comme assoupi dans le *stupide;* au lieu qu'il est débile et infirme dans l'*imbécile*. « Il y a des *stupides*, et j'ose dire des *imbéciles*, qui se placent en de beaux postes, et qui savent mourir dans l'opulence. » LABR. « Je voudrais qu'il fût encore plus *stupide* et plus *imbécile*. » DEST. « Le bœuf a un air de *stupidité*, et l'âne un air d'*imbécillité*. » BUFF.

Idiot, latin *idiota*, grec ἰδιώτης, dont la racine est ἴδιος, particulier, singulier, privé, se dit d'un homme renfermé dans un cercle d'idées très-étroit, et élevé pour ainsi dire à l'écart ou dans l'isolement. Ce mot dénote un grand dénûment intellectuel, faute d'être sorti de sa demeure, d'avoir agrandi ses vues, d'avoir beaucoup observé. Un homme réduit, comme le veut Pascal, à se contempler lui-même, serait un *idiot* (VOLT.). « Soyez pauvre d'esprit, recherchant le commerce des simples et des petits.... La grâce fait qu'on est ravi d'être avec les gens les plus grossiers et les plus *idiots*. » FÉN. « Y a-t-il quelque stupidité pareille à celle d'un enfant élevé toujours dans la chambre et sous les yeux de sa mère?... La première fois que je sortis de Genève, je voulais suivre un cheval au galop...; jouet de tous les enfants du village, j'étais un véritable *idiot* pour eux. » J. J. Dans l'*École des Femmes*, Arnolphe prétend se préparer dans Agnès une femme vertueuse, en l'empêchant d'acquérir de l'esprit; il la place donc dans un petit couvent, et recommande de prendre tous les soins nécessaires pour la rendre aussi *idiote* que possible (MOL.). En effet, elle est, en sortant de sa retraite, d'une innocence et d'une simplicité qui ravit son futur époux. « Il est échappé à Louis XIV de dire que M. du Maine avait à la vérité beaucoup d'esprit et de talent, mais qu'il n'en savait rien faire; qu'il était toujours seul...; que c'était un *idiot* avec tout son esprit, qui ne savait jamais quoi que ce soit qui se passât hors de la sphère de ses charges, et qui, étant fort plaisant, amusant et de bonne compagnie, était sauvage au point de ne vouloir voir personne. » S. S.

Inepte, latin *ineptus*, non apte, non propre ou capable, désigne un défaut de capacité. L'*inepte* n'est bon à rien, il n'a pas de *génie* ou de dispositions. « La sottise est la gaucherie de l'esprit qui se pique d'adresse, l'*ineptie* de l'esprit qui se pique d'habileté. » MARM. « M. d'Aubonne se chargea de voir à quoi j'étais propre. Le résultat de ses observations fut que, malgré ce que promettaient mon extérieur et ma physionomie, j'étais, sinon tout à fait *inepte*, au moins un garçon de peu d'esprit. » J. J. « Aristophane s'élevait dans ses comédies contre l'*ineptie* du peuple dans ses choix et dans ses délibérations. » BARTH. « Rien ne surprenait davantage milord Maréchal que la confiance téméraire d'un général ignorant, qui, osant commander sans avoir longtemps appris à obéir, paye son *ineptie* par ses défaites. » D'AL. « Jésus-Christ s'associe des coopérateurs qui en eux-mêmes sont absolument *ineptes* aux grands desseins qu'il veut accomplir par leur ministère. » Boss. « Essuyer d'*ineptes* censures. » J. J. « L'*ineptie* avec laquelle j'ai parlé de votre art. » ID.

Le *stupide* est lourd et n'a aucune vivacité d'esprit; l'*imbécile* est impuissant et n'a aucune force d'esprit; l'*idiot* est borné et n'a aucune étendue d'esprit; l'*inepte* est incapable et n'a aucune habileté d'esprit, aucun talent.

II. *Sot*, *insensé*, *fou*, *déraisonnable*, *extravagant*, *absurde*.

Dépourvu de la qualité mentale la plus caractéristique de l'homme par rapport aux autres animaux, et en vertu de laquelle nous jugeons, nous inférons, nous prévoyons, nous nous conformons à des règles, nous discernons le vrai d'avec le faux, le bien d'avec le mal, ce qui convient d'avec ce qui ne convient pas.

Sot, italien *stolto*, du latin *stultus* ou *stolidus*, dont la signification est à peu près la même, fait la transition entre cette série de mots et la précédente. Le *sot* manque à la fois d'esprit et de jugement, mais plutôt encore de jugement; ce qui a fait dire à Larochefoucauld : « On est quelquefois *sot* avec de l'esprit, mais on ne l'est jamais avec du jugement. » « Il n'y a point de *sots* si incommodes que ceux qui ont de l'esprit. » ID. « Pompadour était un *sot* de beaucoup d'esprit. » S. S. « L'on n'a qu'à parler avec une robe et un bonnet carré, tout galimatias devient savant, et toute *sottise* devient raison. » MOL.

Un *sot* savant est *sot* plus qu'un *sot* ignorant.
ID.

J'oppose quelquefois, par une double image,
Le vice à la vertu, la *sottise* au bon sens. LAF.

L'esprit que peut avoir le *sot* est dénué de justesse; aussi l'emploie-t-il à tort et à travers. C'est un brouillon qui ne doute de rien et qui est plein de suffisance. *Sotte* vanité. « Quand on court après l'esprit, on attrape la *sottise*. » MONTESQ. Le type du *sot*, c'est le *Trissotin* (trois fois *sot*) des *Femmes savantes*, qui, avec peu ou point d'esprit, croit et veut faire croire qu'il en a infiniment, qui fait le bel esprit; il prétend et s'imagine briller, mais il ne parvient qu'à être ennuyeux et insupportable.

L'*insensé* et le *fou* diffèrent de même du *sot*. La *sottise* est un travers qui se montre surtout dans le commerce de la société, et dont on ne craint pas de se moquer. Le défaut de l'*insensé* et celui du *fou* sont tout autrement graves; ils ne se rapportent point à l'esprit, mais à la raison uniquement, et on plaint ceux qui les ont, au lieu de les tourner en ridicule.

Mais l'*insensé* est considéré en lui-même, et le *fou* par rapport à ce qu'il fait. L'un est un malheureux dont on a pitié; l'autre est un frénétique avec lequel on évite de se trouver ou qu'on renferme. Il n'y a pas d'*insensés* furieux, d'*insensés* à lier, comme il y a des *fous* furieux et des *fous* à lier. Un chien *fou* est un chien enragé. Un jeune *insensé* juge fort mal; il a le sens troublé, égaré, malade (*in sanus*, non sain); un jeune *fou* tient une conduite déréglée. L'*insensé* est inhabile à discerner les raisons, les convenances, les conséquences des choses; le *fou* passe les bornes, se livre à des excès. On juge en *insensé*, on agit en *fou*, on aime comme un *fou*.

Une entreprise *insensée* n'a ni rime ni raison, rien ne peut la justifier; une *folle* entreprise jette dans des dépenses exorbitantes, ou fait faire des démarches très-regrettables. Une joie et une passion *insensées* ne conviennent pas, sont blâmables; une gaieté *folle*, une passion *folle* éclatent d'une manière immodérée.

Déraisonnable et *extravagant* rappellent les deux verbes *déraisonner* et *extravaguer* d'où ils dérivent. C'est de là que se tire leur différence d'avec *insensé* et *fou*. Au lieu d'exprimer, comme ceux-ci, des états permanents et absolus, ils désignent des qualités accidentelles, imputées en raison d'actions particulières. L'*insensé* et le *fou* sont en proie à une véritable maladie mentale; aussi les enferme-t-on et les traite-t-on dans une maison, autrefois appelée hospice des *insensés*, et que nous nommons aujourd'hui hôpital des *fous;* il suffit de commettre une certaine faute pour être qualifié de *déraisonnable* ou d'*extravagant*. L'homme *déraisonnable* et l'*extravagant* se conduisent quelquefois comme les *insensés* et les *fous*.

Déraisonnable et *extravagant* diffèrent aussi l'un de l'autre. *Déraisonnable* indique une simple dérogation à la raison, un manquement; ce qui ne présente à l'esprit qu'une idée purement négative. *Extravagant*, de *vagari extra*, vaguer, errer ou s'égarer hors de, a bien une autre force: il exprime un écart, et comme un vagabondage. L'homme *déraisonnable* n'est pas sage, n'est pas juste; l'homme *extravagant* est dans le délire: il est singulier, extraordinaire, bizarre, il s'emporte bien loin des règles, il choque les usages reçus et les idées communes.

Absurde, latin *absurdus*, a, quant à l'énergie, beaucoup de ressemblance avec *extravagant:* il signifie quelque chose d'aussi inouï, d'aussi choquant, d'aussi monstrueux en quelque sorte, d'aussi éloigné du sens commun. « Il ne s'ensuit pas que mon opinion soit souverainement *absurde:* on peut se tromper sans tomber dans l'*extravagance*, et toute erreur n'est pas une *absurdité*. » J. J. Mais *extravagant* a surtout rapport à la conduite, et *absurde* à la spéculation. L'*extravagant* est comme un *fou*, se comporte en *fou;* il fait des *extravagances*, des *folies*, des excès; il faut réprimer ses saillies. L'*absurde* raisonne d'une manière détestable; c'est l'esprit le plus grossièrement faux.

Le *sot* est ridicule et haïssable par ses prétentions à l'esprit. L'*insensé* et le *fou* sont privés de la faculté qui nous guide dans notre conduite; mais l'*insensé* ne voit pas le bien, et le *fou* ne le fait pas; on considère l'un passivement, quant à son état, c'est un infirme; on considère l'autre activement, c'est un furieux, un emporté. Le *déraisonnable* et l'*extravagant* n'écoutent pas la raison, agissent parfois et dans l'occasion en *insensés* ou en *fous;* mais l'*extravagant* diffère du *déraisonnable* par son excentricité, pour ainsi dire, par son étrange originalité, par les excès où il se porte. *Absurde* a bien aussi ce caractère d'*extravagant*, mais il se dit plutôt relativement à la manière de penser, de déduire, de conclure, que par rapport à la manière d'agir.

III. *Niais*, *nigaud*, *benêt*, *badaud*, — *dadais*, *dandin*.

Les mots déjà examinés sont de tous les styles, du style noble comme du style familier, et ils dérivent du latin ou du grec. Ceux-ci sont plus particulièrement du style de la comédie, et tous ont une origine vulgaire. Ils expriment tous une sorte de *sottise* sans prétentions, laquelle prête à rire, mais n'est pas fâcheuse et fatigante comme la *sottise* proprement dite. Dans les comédies et les parades, les personnages dont les rôles sont plus spécialement destinés à exciter le rire et la gaieté, les Gilles, les Jocrisses et les Pierrots, font les *niais*, les *nigauds*, les *benêts*, les *badauds*, les *dadais* et les *dandins*. Et ce qui n'est pas moins caractéristique, c'est que ces mots, à la différence de ceux qui précèdent, ont un rapport particulier à l'extérieur de la personne, c'est qu'ils montrent la sottise s'exprimant par l'air, le rire, les gestes, la manière d'être ou de se présenter. « Je ne serais pas surpris que bien des gens crussent tout de bon que Danchet était un *imbécile*, parce qu'il avait la physionomie *niaise*. » LAH.

Mais il faut d'abord mettre à part *dadais* et *dandin;* car, si tous les mots de cette classe se rapportent à l'extérieur en même temps qu'à l'intérieur ou à l'esprit, *dadais* et *dandin* sont principalement et presque uniquement relatifs à l'extérieur, et encore à une partie de l'extérieur, à la manière de se tenir. Le *dadais* et le *dandin* sont embarrassés de leur corps, ne savent qu'en faire, quelles attitudes lui donner.

Niais a été d'abord un terme de fauconnerie appliqué aux oiseaux qu'on prenait dans le nid, qui n'en étaient pas encore sortis, et qui, faute d'expérience, ne se défiaient encore de rien. « Les faucons qu'on prend au nid s'appellent faucons *niais*. » BUFF. L'homme *niais* est neuf ou novice comme un enfant, simple, facile à duper, sans malice et sans défense contre des ruses qu'il ne soupçonne point. « Vous êtes-vous flattés qu'un artifice aussi *niais* et puéril tromperait quelqu'un? » BEAUM. « Le naïf qui se dégrade tombe dans le *niais*. » RIV. « Ces sortes de pléonasmes retombent quelquefois dans ce qu'on appelle le style *niais*. » VOLT. « Elle est précieuse et façonnière.... Elle affecte toujours un ton de voix languissant et *niais*, et fait la moue pour montrer une petite bouche. » MOL.

ISABELLE.

« Au trébuchet! Un mari ne se prend pas comme un oiseau; il faut bien d'autres piéges. »

COLOMBINE.

« Je te dis qu'en amour ils sont si *niais*, qu'une fille qui sait un peu son métier en va tromper trente à la fois. » REGN.

Niais se dit particulièrement bien des oiseaux, par réminiscence sans doute de l'idée primitive. « Les poules, animal d'ailleurs simple et *niais*, semblent appeler leurs petits égarés. » BOSS. « La mort vient toujours imprévue; et pendant qu'à la manière de ces oiseaux *niais*, nous nous repaissons de ce qu'on nous présente pour nous amuser, le lacet vient tout à coup, et nous sommes pris. » ID. « Les tocks (espèce d'oiseaux) sont

très-*niais* lorsqu'ils sont jeunes; on les approche et on les prend sans qu'ils s'enfuient : mais lorsqu'ils sont adultes, l'âge leur donne de l'expérience, ils deviennent très-sauvages. » Buff. De même, l'homme *niais* se *déniaise* en étendant ses connaissances et en apprenant à connaître le monde.

M. TURCARET,

« Quelle ingénuité! Ce garçon-là, madame, est bien *niais*. »

LA BARONNE.

« Il se déniaisera dans vos bureaux. » Les.

Nigaud paraît être le même mot que *niais*. « Le petit cormoran a reçu le surnom de *shagg*, *niais* ou *nigaud*. » Buff. Seulement la terminaison de *nigaud* étant familière, populaire même, et annonçant des qualités de campagnards, de personnes de basse condition, c'est à de telles gens qu'on donne surtout cette épithète. Le *nigaud* est donc un gros *niais* qui manque d'usage proprement plutôt que d'expérience. « Virgile a fait d'Énée un dévot larmoyant, un peu timide et un peu *niais*. » Marm. Dans cet exemple, *nigaud* ne conviendrait point du tout. C'est le contraire dans les suivants. « Il m'est venu un épouseur du pays allemand, par le coche de Berne. C'est un grand *nigaud* timide, non de cette aimable timidité qui vient de la crainte de déplaire, mais de l'embarras d'un sot qui ne sait que dire. » J. J.

Verrai-je d'un œil sec déchirer par lambeaux
Par tant de campagnards, de pieds-plats, de *nigauds*,
Une succession qui...? Regn.

Il joue; et, qui plus est, il y fait bien son compte;
Car il va mettre à sec un franc provincial,
Au moins aussi *nigaud* qu'il me paraît brutal.
Dest.

Dans la fable : *le Meunier, son fils et l'âne*, le meunier, monté sur sa bête et suivi de son fils à pied, est rencontré par trois filles dont l'une dit :

C'est grande honte
Qu'il faille voir ainsi clocher ce jeune fils,
Tandis que ce *nigaud*, comme un évêque assis,
Fait le veau sur son âne. Laf.

« Un génie supérieur, qui se met en condition, ne fait pas son service matériellement comme un *nigaud* : il entre dans une maison plutôt pour commander que pour servir. » Les. — Ensuite, comme la terminaison *aud* est quelquefois diminutive, *nigaud* peut se dire en badinant et sans conséquence entre personnes intimes. Voltaire écrit à un de ses amis les plus familiers : « Vous êtes un grand *nigaud*, de n'être pas aux Délices ou à Ferney. »

Benêt, autrefois *bened*, a été formé par abréviation d'un nom propre, *Benedictus*, d'où vient aussi le nom de Benoît. Sa racine est le latin *bene*, qui signifie bien. Le *benêt* trouve que tout est bien (*bene est*). Il est si bon qu'il en est bête. Il se prête à tout ce qu'on veut; il se laisse aisément dominer et mener par le nez. Tels sont en particulier ces maris *bénins* qui poussent la bonté et la facilité jusqu'à la faiblesse, jusqu'à une extrême docilité. Tel est Chrysale dans les *Femmes savantes*. Henriette, sa fille, le priant de ne pas se relâcher de la résolution qu'il a prise d'être homme enfin à la barbe des gens, il lui répond :

Comment! me prenez-vous ici pour un *benêt* ?

L'autre (femme), pour se purger de sa magnificence,
Dit qu'elle gagne au jeu l'argent qu'elle dépense;
Et le mari *benêt*, sans songer à quel jeu,
Sur les gains qu'elle fait rend des grâces à Dieu.
Mol.

Et je sus me contraindre à tant de complaisance
Que le pauvre *benêt* (son mari) crut que je l'aimais fort
Et qu'il me confia ses billets. Dest.

Les femmes sont sans frein, et les maris
Sont des *benêts*. Tout va de pis en pis. Volt.

« Nos Lucrèces se jettent avidement sur les viandes, tandis que le *benêt*, qui devait payer l'écot, s'amuse à contempler sa Luisita; c'est le nom de la beauté dont il était épris. » Les.

Badaud, du mot latin barbare *badaldus*, ou plutôt de l'italien *badare*, provençal *bada*, faire attention, regarder, s'arrêter, perdre son temps, se dit d'un homme qui est toujours à contempler les choses bouche béante, bayant aux corneilles, toujours *ébahi*, ouvrant de grands yeux, bras pendants, témoignant par toute sa physionomie une admiration grotesque, et poussant de temps en temps les exclamations les plus risibles. « Ce goût si vif (de curiosité) leur a fait donner le nom de bayeurs ou *badauds*. » Barth. Il y a des *badauds* partout, principalement dans les grandes villes, et à Paris plus qu'ailleurs, apparemment parce qu'il y a plus de monde à Paris qu'ailleurs, et par conséquent plus de gens inutiles et désœuvrés qui s'attroupent pour voir le premier objet auquel ils ne sont pas accoutumés. Les *badauds* de Paris (Volt., Dest.).

Il y croît des *badauds* (à Paris) autant et plus qu'ailleurs. Corn.

J. J. Rousseau décrit ainsi ce qu'il appelle son *badaudage* : « Non-seulement une parade de foire, une revue, un exercice, une procession m'amuse; mais la grue, le cabestan, le mouton, le jeu d'une machine quelconque, un bateau qui passe, un moulin qui tourne, un bouvier qui laboure, des joueurs de boules ou de battoir, la rivière qui court, l'oiseau qui vole, attachent mes regards. Des colifichets en étalage, des bouquins ouverts sur les quais, des images contre les murs, tout cela m'arrête et m'amuse. » « Les rossignols, dit Buffon, sont curieux et même *badauds* : ils admirent tout et sont dupes de tout. Le chant de leurs camarades, le son des instruments de musique, celui d'une belle voix, tout cela les fait venir. »

Le tout boisé, verni, blanchi, doré,
Et des *badauds* à coup sûr admiré. Volt.

Lorsqu'en un bois quelque jeune imprudent
Voit une ruche, et, s'approchant, admire
L'art étonnant de ce palais de cire,
De toutes parts un essaim bourdonnant
Sur mon *badaud* s'en vient fondre avec rage;
Un peuple ailé lui couvre le visage. Id.

Ainsi, un grand *niais* ou un grand *nigaud* est un grand enfant; il a d'un enfant l'ignorance et l'innocence, malgré son âge; et de là un contraste fort plaisant. Un grand *benêt* est d'une grande bonhomie, c'est un grand bon enfant,

comme on dit, un homme aveuglé par sa douceur ou par sa confiance. Un *badaud* est un gobe-mouches, ou, comme nous disons aujourd'hui, un *flâneur*, qui est à l'affût de tous les spectacles, qui trouve tout beau, étonnant, miraculeux. — Ou, pour le dire en moins de mots, *niais* et *nigaud* désignent une sotte et ridicule naïveté; *benêt*, une sotte et ridicule bonté; et *badaud*, une sotte et ridicule curiosité.

Dadais, *dandin*. — On est *dadais* dans la manière dont on se tient, et *dandin* dans la manière dont on se meut ou dont on marche. En effet, *dandin* est formé probablement, comme le veut Pasquier, par imitation du son des cloches agitées qui vont deçà et delà comme les *dandins*. D'ailleurs, le verbe *se dandiner* ne se dit guère des personnes en repos, mais de celles qui s'agitent sur leurs jambes ou qui marchent. Ensuite, quoique les deux mots soient également familiers, *dadais* semble convenir davantage à un homme de campagne, étranger à la bonne société et sans façon, et *dandin*, à un jeune fat qui veut se donner des airs; n'est-ce pas pour se donner des airs qu'on se *dandine*? Dans le *Bourgeois gentilhomme*, Nicole, servante de M. Jourdain, lui dit pour déprécier les nobles : « Nous avons le fils du gentilhomme de notre village qui est le plus grand malitorne et le plus sot *dadais* que j'aie jamais vu. » Mais Rabelais d'abord, puis Lafontaine et Racine ont donné le nom de *dandin* à un homme de justice.

IV. *Bête* (*abruti*), *âne* (*ignorant*), *buse*, *butor* (*balourd*, *lourdaud*), *cruche*, *mâchoire*, *ganache*

Tous ces mots ont cela de commun avec ceux de la classe précédente, qu'ils sont familiers. Mais ils en diffèrent beaucoup sous d'autres rapports.

Grammaticalement, ce sont des substantifs, et non pas des adjectifs, comme tous les autres mots contenus dans cette famille de synonymes. Ces substantifs sont ici pris au figuré; ils représentent au propre des animaux ou des objets auxquels on assimile les personnes que ces mots servent ensuite à désigner ou à qualifier. Mais ce qui les caractérise par-dessus tout, c'est que ce sont, non plus des termes comiques, mais des termes injurieux : ils marquent le mépris, ils attribuent une sorte de dégradation intellectuelle, et font partie de cette myriade d'insultes qui retentissent si souvent dans les marchés, dans les carrefours, et qu'on s'est même permises autrefois dans les disputes de l'école.

Bête, du latin *bestia*, qui a été employé dans la même acception par forme d'injure, est de tous ces termes le plus général; il en est comme le type. La *bête* est l'homme mis au rang des animaux, l'homme qui n'a pas ou qui a en petite quantité ce qui nous élève au-dessus de la nature qui végète et qui broute. C'est le mot dont on fait le plus fréquent usage. Il paraît répondre exactement à celui d'*esprit* : sans esprit, on est proprement *bête*. Et comme *esprit*, nonobstant sa grande étendue de signification, exprime parfois cette qualité brillante qui fait les hommes *spirituels* et qui se développe surtout en société dans les conversations, *bête* a aussi son acception spéciale, suivant laquelle il désigne le manque de cette qualité si estimée du beau monde.

J'aime à vivre aisément; et, dans tout ce qu'on dit,
Il faut se trop peiner pour avoir de l'esprit;
C'est une ambition que je n'ai point en tête.
Je me trouve fort bien, ma mère, d'être bête;
Et j'aime mieux n'avoir que de communs propos,
Que de me tourmenter pour dire de beaux mots.
(Henriette dans les *Femmes savantes*). Mol.

L'*âne* est une *bête* ignorante. Apparemment que parmi les animaux celui qu'on a appelé de ce nom a été considéré comme le plus indocile de tous, comme le plus incapable d'être instruit. Outre cela, l'*âne* a un caractère bien particulier : il devrait être savant, et il ne l'est pas; il a étudié, et n'a pu rien apprendre. Cette qualification revient de préférence à l'homme ignorant qui devrait savoir, vu son titre, sa profession ou ce qu'on dit de lui.

Ma foi, de tels savants sont des *ânes* bien faits.
Mol.

« Vos *ânes* de Sorbonne osent examiner Buffon et Montesquieu. » Volt. « Je voudrais savoir si ce Gauchat n'est pas un de ces *ânes* de Sorbonne qu'on appelle docteurs. » Id. « M. Masseron, greffier dont j'étais clerc, me traitait avec mépris, me reprochant sans cesse ma bêtise, me répétant tous les jours que mon oncle l'avait assuré que je savais, tandis que je ne savais rien; qu'il lui avait promis un joli garçon, et qu'il ne lui avait donné qu'un *âne*. » J. J.[1].

La *buse* et le *butor* sont deux oiseaux de proie qu'on ne peut dresser pour la fauconnerie. Au figuré, le mot *buse* n'a rapport qu'à l'esprit et le représente surtout comme dépourvu de juge-

1. A *bête* se rapporte *abruti*. Mais entre ces deux mots il y a d'abord la différence de *bête* et de *brute* (voy. *Animal*, *bête*, *brute*, p. 312). Ensuite, *abruti* ne peut pas s'employer comme substantif : on ne dit point, un *abruti*, un grand *abruti*, comme on dit, une *bête*, une grande *bête*. Enfin, *abruti* étant un participe annonce une qualité acquise ou produite, un état dans lequel on s'est mis ou on a été mis, une altération, une dégénérescence. « Les athées, hommes *abrutis* et corrompus dans l'esprit et dans le cœur. » Mass. « Le sens humain *abruti* ne pouvait plus s'élever aux choses intellectuelles; et les hommes ne voulant plus adorer que ce qu'ils voyaient, l'idolâtrie se répandait par tout l'univers. » Boss. « Moïse était envoyé pour réveiller, par des récompenses temporelles, les hommes sensuels et *abrutis*. » Id.

2. Entre *ignorant* et *âne* la différence est capitale. L'*ignorant* ne sait pas, voilà tout. L'*âne* ne sait pas, et, de plus, il étudierait ou plutôt même il a étudié sans fruit. Ce qui manque à l'un, c'est simplement le fait d'avoir appris; ce qui manque à l'autre, c'est la disposition naturelle à apprendre. Nous naissons tous *ignorants*; l'homme est toujours *ignorant* par rapport à Dieu : il n'y a d'*ânes* parmi les hommes que ceux qui, faute d'aptitude, n'ont pas profité des leçons qu'ils ont reçues et qui par conséquent ne sont pas savants comme ils devraient l'être. « Socrate allait de maison en maison dire au maître qu'il était un sot, au précepteur qu'il était un *âne*, et au petit garçon qu'il était un *ignorant*. » Volt. D'ailleurs, *âne* est non-seulement familier, mais injurieux; c'est un terme de mépris qui nous ravale jusqu'à celui des animaux qui est réputé le dernier, le moins intelligent, le plus vil, et le jouet de tous les autres.

ment. « Vous croyez encore que je vais disant une sottise dont vous m'accusâtes à Paris, qui est de dire, comme une *buse*, que ma fille est malade parce qu'elle a trop d'esprit : ah ! vraiment, je ne dis point de ces fadaises-là. » SÉV. « Il faut être *buse* pour aller vivre en Angleterre mal voulu du peuple anglais. » J. J.

Je vois qu'on vous abuse,
Et que votre neveu vous prend pour une *buse*.
DEST.

Un gros garçon qui crève de santé,
Mais qui de sens a bien moins qu'une *buse*,
De m'attaquer a la témérité.... J. B. ROUSS.

« On appelle *buse* un homme très-simple, qui se laisse surprendre. » VOLT. — Quant à l'esprit, ce qui manque au *butor*, c'est la finesse. « A le voir et à l'entendre à l'ordinaire, Furstemberg paraissait un *butor*, mais approfondi et mis sur la politique et les affaires, il passait la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie. » S. S. « N'as-tu point de honte de demeurer court à si peu de chose ? Tu ne saurais trouver dans ta tête quelque ruse galante, quelque honnête petit stratagème pour ajuster vos affaires ? Fi ! Peste soit du *butor* ! » (*Fourberies de Scapin*. Scapin à Sylvestre). MOL. « Et mon *butor*, sans soupçonner cette manœuvre, va toujours prudemment son train, toujours ignorant qu'on se moque de lui. Que de stupidité pour tant de finesse ! » J. J. Mais *butor* se rapporte aussi à la manière d'agir et la dépeint comme maladroite et comme un peu brutale. « Hé bien ! ne voilà pas l'étourdie ! Vous me payerez mon verre.... Voyez cette maladroite, cette bouvière, cette *butorde* !... » MOL. « Cet homme était si *butor*, si bête, et se comporta si brutalement que je me permis de le plaisanter. » J. J. « Courson, intendant de Rouen, était un *butor*, brutal, ignorant, etc. » S. S. « Que ne se fait-il aimer ce *butor*-là ? » (La femme d'un valet jaloux, parlant de son mari). DEST.[1].

Cruche exprime le comble de la *stupidité*, ou plutôt la nullité intellectuelle complète. On peut encore supposer à la *buse* et au *butor*, qui vivent, au moins, quelque peu d'intelligence ; mais il n'y a pas trace de cette faculté dans une *cruche*. L'homme ainsi qualifié est une matière arrangée, revêtue d'une forme, mais au dedans il n'y a rien ; c'est une tête vide, c'est quelque chose de creux, qui n'est pas même animé. On dit aussi dans le même sens, bête comme un *pot*. « N'y aurait-il pas moyen de réveiller un peu le Deux-Cents ? S'il ne voit pas ici son intérêt, ses membres ne sont que des *cruches*. » J. J. Dans la fable qui a pour titre *les Oreilles du lièvre*, un lièvre annonce au grillon, son voisin, qu'il va quitter le domaine du lion irrité contre les bêtes à cornes ; il craindrait qu'on ne prît pour des cornes ses longues oreilles.

Le grillon repartit :
Cornes cela ! vous me prenez pour *cruche* ! LAF.

Il semblerait résulter de ce dernier exemple que, comme nous assimilons les hommes de peu d'esprit aux animaux, il convient par analogie de donner aux animaux les plus stupides des noms d'objets inanimés.

Restent enfin *mâchoire* et *ganache*.

La principale différence entre l'homme et les animaux par rapport à la tête, qui est le siége et l'organe de la pensée, c'est que chez l'homme la partie supérieure, le front, s'avance autant que le menton et le reste de la face, au lieu que chez les animaux le front peu développé fuit en arrière et ne laisse voir que la partie inférieure, les deux mâchoires et la bouche. C'est pourquoi, comme on dit d'un homme d'esprit médiocre, qu'il a peu de cervelle ou qu'il n'en a pas, on dit de même qu'il n'a que *mâchoire*, que c'est une *mâchoire*. On l'appelle aussi *ganache*, du nom qu'on donne à la *mâchoire* inférieure du cheval. Et la qualité d'esprit dont ces deux dénominations populaires servent à marquer le défaut est précisément celle qui peut naturellement frapper le peuple, c'est-à-dire le talent. Traiter quelqu'un de *mâchoire* ou de *ganache*, c'est donc lui reprocher en termes méprisants son ineptie.

Mais, comme *ganache* est pris de l'animal, et d'un animal particulier, il semble enchérir sur *mâchoire* et se dire surtout relativement à quelques actions particulières : la *ganache* est une grande *mâchoire* dans un certain art ou par rapport à sa conduite dans une certaine circonstance. « M. le duc d'Orléans était ensorcelé par Noailles, Effiat, Canillac, jusque par cette *mâchoire* de Besons. » S. S. Besons était de tout point incapable. Quand une personne vient de mal faire une chose, on l'apostrophe vivement et avec dépit en l'appelant *ganache* : la *ganache* ! quelle *ganache* !

Donc, la *bête* manque proprement d'esprit ; l'*âne*, de savoir ; la *buse*, de jugement ; le *butor*, de finesse dans la pensée, d'adresse et de douceur dans la manière d'agir ; la *cruche*, de toute espèce d'entendement ou de qualité mentale ; la *mâchoire*, d'habileté en général, et la *ganache*, de l'habileté même la moindre et la plus vulgaire dans un art ou dans une certaine action.

SUBORDINATION, DÉPENDANCE, ASSUJETTIS-

1. L'Académie définit de même le *balourd* et le *butor* : personne grossière et stupide. Mais, quoique le *butor* et le *balourd* soient dénués l'un et l'autre de finesse d'esprit, leur grossièreté extérieure ou d'action n'est pas la même. Celle du *balourd* consiste seulement dans un manque de légèreté ou de grâce, dans une contravention aux règles de l'usage ou du bon ton, laquelle fait dire ou faire des *balourdises* ; c'est la gaucherie de l'âne qui veut caresser son maître.

De ce *lourdaud* qui s'en vient lourdement,
Lève une corne toute usée,
La lui porte au menton fort amoureusement. LAF.

La grossièreté du *butor* approche plus de la brutalité ; c'est un manque de procédés, de ménagements, qui ne vient pas seulement du défaut d'éducation, mais de la rudesse du caractère. — Quant au *lourdaud*, il ne ressemble ni au *balourd*, car il n'est pas stupide, il n'a de bête que l'air, ni au *butor*, car sa grossièreté ne consiste pas à rudoyer ou à maltraiter, mais à se présenter d'une manière gauche. « Le duc de la Jamaïque n'avait pas moins d'esprit, d'art et de capacité que son père ; mais son extérieur tortu, grossier, sale et laid démentait toutes ces qualités. Il vint chargé d'un compliment au roi, et il parut à tout le monde un gros vilain *lourdaud*. » S. S.

SEMENT, SUJÉTION. Ces mots expriment de nous aux choses ou aux personnes un rapport tel, que nous leur sommes soumis. Dans l'état social, notre volonté subit mille influences : tout y est *subordination*, *dépendance*, *assujettissement*, *sujétion*.

Subordination marque un rapport de position ou de rang. C'est un mot qui suppose une hiérarchie dans laquelle chacun a un supérieur ou des supérieurs dont il relève. Aucun état, aucun corps, aucune administration, aucune armée ne peut subsister sans *subordination*. Or, cette idée d'une hiérarchie, d'un ordre établi par les hommes, étant particulière à ce mot, cela seul suffit pour le distinguer nettement de ses synonymes. « Les sociétés, avec toutes leurs *subordinations* et leurs polices, sont, dit Coriolan, des institutions humaines. » FÉN. « Une multitude d'hommes encore sans lois, sans police, sans aucune *subordination*. » ROLL. « Les Perses avaient une grande *subordination* dans tous les emplois. » Boss.

La *dépendance* fait que nous sommes de telle sorte à la disposition d'une personne, que nous ne pouvons rien faire sans son aveu, sans sa permission, sans lui déférer. Un pupille est dans la *dépendance* de son tuteur; un enfant, dans la *dépendance* de ses père et mère; une femme, dans la *dépendance* de son mari; l'homme, dans la *dépendance* de Dieu.

> Votre sexe n'est là (dans le mariage) que pour la *dépendance* :
> Du côté de la barbe est la toute-puissance.
> (Arnolphe à Agnès dans l'*École des femmes*).
> MOL.

> Je sais que sur les vœux on n'a point de puissance,
> Que l'amour veut partout naître sans *dépendance*.
> ID.

— Avec l'esprit d'*insubordination*, on se révolte contre l'autorité, contre ses chefs; avec l'esprit d'*indépendance*, on s'émancipe.

L'*assujettissement* et la *sujétion* représentent le rapport d'un sujet à l'égard d'un roi, rapport qui consiste dans l'obéissance à des commandements. Par la simple *dépendance*, on est en tutelle, on ne peut rien résoudre, rien entreprendre sans avoir le consentement d'une certaine personne; l'*assujettissement* et la *sujétion* soumettent positivement à des ordres. Dans la *dépendance*, vous ne faites pas ce que vous voulez: dans l'*assujettissement* et la *sujétion*, vous devez faire telle chose. Un domestique est dans la *dépendance* de son maître; il ne peut, sans l'agrément de celui-ci, disposer de plusieurs de ses actions : la domesticité a des *assujettissements* et des *sujétions* auxquelles il faut satisfaire.

Assujettissement, *sujétion*. État d'un homme astreint à faire certaines choses, ou bien les choses auxquelles il est astreint : être ennemi de l'*assujettissement* et de la *sujétion*; les *assujettissements* et les *sujétions* de la vie.

Ces mots diffèrent comme *renoncement* et *renonciation*, *sentiment* et *sensation* : *assujettissement* exprime quelque chose d'intérieur, et *sujétion* quelque chose d'extérieur. L'*assujettissement* plie, soumet nos sentiments, les dispositions de notre âme; la *sujétion* ne détermine que nos actions. On dit proprement les *assujettissements* de la société, c'est-à-dire les obligations qu'elle impose, et les *sujétions* de la vie, c'est-à-dire les besoins et les nécessités auxquelles il faut pourvoir en cette vie. Les *assujettissements* de la religion (MASS.) et l'*assujettissement* à la loi de Dieu (BOURD.) regardent notre âme; la *sujétion* à la mort (VAUV.) indique une exigence purement objective, et non un devoir qui demande que nous réglions de telle ou telle manière notre esprit et notre cœur. On attend d'un homme auquel on a accordé quelques faveurs de la reconnaissance et un *assujettissement* déclaré (MASS.). il ne faut pas attendre d'un précepteur les *sujétions* d'un valet (DESC.).

Ensuite, comme *assujettissement* seul correspond à un verbe, lequel peut s'employer d'une manière réfléchie, l'*assujettissement* est d'un homme qui s'*assujettit*, qui a le mérite ou le tort de se soumettre, et la *sujétion* est d'un homme qui est *sujet*, qui se trouve soumis. Nous montrons notre courage et notre persévérance par un *assujettissement* continuel au travail (BOURD.); la *sujétion* d'un exercice laborieux et sans relâche (ID.) nous fatigue, nous use. — Tel *assujettissement* peut être lâche (BOURD.): telle *sujétion*, humiliante (ID.). — « Une chose folle et qui découvre bien notre petitesse, c'est l'*assujettissement* aux modes. » LABR. Une chose triste et qui découvre bien notre misère, c'est la *sujétion* où notre âme est tenue relativement au corps auquel elle est unie.

SUBSISTANCE, — ALIMENT, NOURRITURE. Ce qui se mange, se digère et entretient la vie.

Subsistance, ce qui fait *subsister*, diffère beaucoup d'*aliment* et de *nourriture*. C'est un terme d'économie domestique, qui représente la chose antérieurement à son application; au lieu que *aliment* (*quod alit*, ce qui nourrit) et *nourriture* sont des termes immédiatement relatifs à l'usage de la chose et à son effet. On pourvoit à sa *subsistance* et à celle de sa famille (ACAD.), à la *subsistance* d'une armée (ID.); on fournit à la *subsistance* de quelqu'un (ID.); on tire sa *subsistance* de tel ou tel lieu (MONTESQ., BOSS.); on ménage un fonds (BOURD.) ou du blé (FÉN.) pour sa *subsistance*; avoir une *subsistance* assurée (ACAD.); n'avoir aucun moyen de *subsistance* (ID.). Mais on prend des *aliments* ou de la *nourriture* (ACAD.): un médecin vous recommande d'user de tels *aliments* ou de telle *nourriture* (LES.); tel *aliment* ou telle *nourriture* convient à tel âge (J. J.); la terre donne aux plantes leur *nourriture* et leur *aliment* (BOSS.); on est avide d'*aliments* ou de *nourriture* (BOURD.); on ne peut entretenir le corps sans le secours des *aliments* et sans *nourriture* (ID.); l'eucharistie est l'*aliment* et la *nourriture* de nos âmes (ID., MASS.). — Sans *subsistance*, on n'est pas muni, approvisionné, on est dans la disette; sans *aliments* et sans *nourriture*, on souffre de la faim, on tombe d'inanition.

Aliment et *nourriture* ont entre eux plus de ressemblance. Cependant une simple circonstance grammaticale les empêche d'équivaloir l'un à l'autre. *Aliment* est un substantif pur, il sert à

former un verbe, *alimenter;* mais il n'en vient pas. *Nourriture*, au contraire, est un substantif verbal, il a été formé du verbe *nourrir*, et il en rappelle l'action.

Aliment est objectif : il exprime un objet, la chose qu'on mange. *Nourriture* est subjectif : il signifie une action, action dont l'*aliment* est ou fournit la matière. C'est pourquoi d'abord *aliment* se dit plus souvent au pluriel, et *nourriture* presque toujours au singulier. « Nous sommes conformés pour avoir besoin de *nourriture*, ou pour ne pouvoir pas vivre sans *aliments.* » COND. « La raison souveraine nous a forcés, par le plaisir et par la douleur, à désirer la *nourriture* sans laquelle nos corps périraient ; elle a mis dans les *aliments* qui nous sont propres une force pour nous attirer. » BOSS.

Les *aliments* nous sont extérieurs, ils existent indépendamment de nous ; ce sont des fruits ou des mets. La *nourriture* peut être dite nôtre ; elle ne s'opère pas sans nous ; notre corps y prend une certaine part ; ou, dans tous les cas, elle a plus étroitement rapport à nous, au service qu'elle nous rend. Nous faisons de tels *aliments* notre *nourriture.* Les premiers chrétiens ne vivaient que d'*aliments* secs et sans les faire cuire (FÉN.) ; il ne faut aux Indiens que des *nourritures* rafraîchissantes (VOLT.). « La *nourriture* est le premier de nos besoins. Or l'homme sauvage n'est pas difficile sur le choix des *aliments.* » COND. « La manne était l'*aliment* dont Dieu avait pourvu les Israélites dans le désert, et qu'il prenait soin lui-même de leur distribuer. *Nourriture* qui les maintenait tous dans une santé parfaite. *Nourriture* qui s'accommodait à tous les goûts. » BOURD. « L'Église gémit de ce qu'elle ne peut parvenir à modérer les riches dans leur *nourriture*..... La terre, cultivée par des hommes sobres et laborieux, produirait assez d'*aliments* pour nourrir sans peine tout le genre humain. » FÉN. « Un homme qui voudrait nourrir ses bras et ses jambes en y appliquant la substance des meilleurs *aliments*, ne se donnerait jamais aucun embonpoint ; il faut que tout commence par le centre. C'est du dedans le plus intime que se distribue la *nourriture* de toutes les parties extérieures. » ID.

Les *aliments* ne *nourrissent* pas toujours, ils empoisonnent quelquefois ou affaiblissent le corps, au lieu de le fortifier : c'est quand ils ne trouvent pas dans le corps une disposition convenable, quand manque la condition subjective, quand l'action de la matière nutritive n'est pas secondée par le concours du sujet qui la reçoit. « Les *aliments* dans un corps malade, bien loin de le fortifier et de le nourrir, l'affaiblissent et le tournent en corruption. » BOURD. « L'intempérance des hommes change en poisons mortels les *aliments* destinés à conserver la vie. » FÉN. « Il me semble que la *nourriture* représente plus particulièrement la chose comme se convertissant en la substance du corps. Pour prendre des *aliments* il suffit de manger. Pour prendre de la *nourriture* il faut que les *aliments* réparent la dissipation qui se fait. Un étique prend des *aliments* sans prendre de la *nourriture.* » COND.

Au figuré, reparaît la même différence. *Aliment* rappelle toujours un objet, et *nourriture* un fait : Les sciences sont l'*aliment* de l'esprit (ACAD.), c'est-à-dire ce qu'il faut lui procurer pour qu'il vive ; et l'esprit a besoin de *nourriture* (ID.), c'est-à-dire qu'on le nourrisse en lui donnant les sciences pour *aliments.* — Du reste, dans l'acception figurée, *aliment* est plus usité ; il se dit de plusieurs choses auxquelles le mot *nourrir* ne s'applique qu'improprement : le bois est l'*aliment* du feu ; l'*aliment* des passions, l'*aliment* des factions. *Nourriture* ne convient guère qu'en parlant de l'esprit et de l'âme, qui ont avec le corps, quant à la manière de s'entretenir, une grande analogie.

SUBSISTANCE, SUBSTANCE. Provision ou amas de choses destinées et nécessaires à la nourriture de quelqu'un.

La *subsistance* peut être abondante et comprendre même une sorte de superflu. Alcibiade exilé se retira dans un lieu de Phrygie que les Perses lui avaient donné pour sa *subsistance* (FÉN.). « Je ne dois rien à l'État ; c'est à vous de donner la moitié de votre *subsistance*, vous qui êtes un seigneur terrier. » VOLT. « Charles XII se vit retrancher son thaïm, c'est-à-dire la *subsistance* que la générosité de la Porte lui fournissait par jour, et qui se montait à 1500 livres. » ID.

Mais la *substance* est l'essentiel, le strict nécessaire, ce sans quoi on ne peut absolument pas vivre. « Donnez au prochain, sinon votre vie et votre *substance*, du moins le superflu de vos biens et le reste de vos excès. » BOSS. « Que de prétextes pour ne pas se retrancher sur mille profusions, ou inutiles ou criminelles ; tandis qu'on refuse à des créanciers malheureux leur propre pain et leur propre *substance!* » MASS. « Acquittez-vous : n'engagez pas (au jeu) pour un vain plaisir le sang de vos frères et la *substance* des pauvres. » BOURD. « Notre évêque est fait pour soulager les pauvres, et non pour dévorer leur *substance.* » VOLT.

SUBSISTANCES, VIVRES, DENRÉES. Choses dont on fait amas ou provision pour sa nourriture, pour en faire des aliments, pour les consommer.

Les *subsistances* sont les productions de la terre qui nous font *subsister.* « Les circonstances qui pressent le râle d'aller nicher dans les terres du nord sont autant la nécessité des *subsistances*, que l'agrément des lieux frais. » BUFF. « Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être, si l'homme y trouvait partout une *subsistance* facile et assurée.... » VOLT. « Ces nations (les barbares) ne demandaient que la *subsistance :* on leur donnait les plaines ; on se réservait les défilés, les places.... » MONTESQ.

Les *vivres*, ce qui fait *vivre*, sont des choses toutes préparées pour la consommation, telles que celles qu'on porte en voyage ou dans une expédition. Les oiseaux vont dans une contrée chercher des *subsistances*, et non pas des *vivres.* « Joseph fit partir ses frères avec des *vivres* pour le voyage. » ROLL. « Charles XII devait recevoir de Mazeppa les *vivres*, les munitions, l'artillerie

qui pouvait lui manquer. » VOLT. « Comme si tous les *vivres* dont le roi usait nécessairement tous les jours, la viande, le potage, le poisson, les assaisonnements, les légumes n'eussent pas été susceptibles des mêmes soupçons. » S. S. — Une armée tire ses *subsistances* de tel pays, et elle est fournie de *vivres* pour tant de jours.

Les *denrées*, choses qu'on obtient avec de l'argent ou des *deniers*, sont relatives au commerce, se vendent et s'achètent : ce sont des marchandises. « Sophie entend la cuisine et l'office; elle sait les prix des *denrées*. » J. J. « Pour mieux rogner les ongles au maître d'hôtel, je me donnais la peine d'aller dans les marches pour savoir les prix des *denrées*. » LES. « Ces nouvelles *denrées* (le thé, le café et le sucre), et beaucoup d'autres, que nous payons argent comptant, peuvent nous epuiser. » VOLT. « On se plaint qu'il y a trop de livres. C'est comme si le prévôt des marchands se plaignait qu'il y eût à Paris trop de *denrées* : en achète qui veut. » ID.

Un pays est fertile en *subsistances;* une place est approvisionnée de *vivres;* un marché est pourvu de *denrées*.

Une armée trouve sur les terres ennemies des *subsistances* plus ou moins abondantes; elle a des *vivres* plus ou moins frais; elle se procure sur les marchés des *denrées* plus ou moins chères.

Les *subsistances* manquent dans les années de stérilité; les *vivres* ne tardent pas à manquer dans une place bloquée et insuffisamment pourvue; les *denrées* manquent d'ordinaire là où on les soumet à des droits excessifs.

Les *subsistances* ont rapport à leur origine, au lieu d'où elles viennent, au sol qui les porte ou les produit; les *vivres*, au soin qu'on prend de s'en munir; les *denrées*, à leur circulation, leur prix et leur débit.

SUCCÈS, RÉUSSITE, ISSUE. Ces mots ont rapport à la manière dont les choses tournent et arrivent.

Succès est le terme général et le plus ordinairement employé. Il a du reste ceci de tout à fait caractéristique, qu'il se dit seul des personnes. « La témérité des charlatans, et leurs tristes *succès*, qui en sont les suites. » LABR. « Turenne n'a pas eu toujours des *succès* heureux à la guerre. » VOLT. « Vous savez l'intérêt que je prends à votre mérite et à vos *succès*. » ID. « L'animosité de Visé augmenta avec le *succès* de Molière. » LAH.

Réussite convient proprement pour les objets; mais comme *succès* peut le remplacer et le remplace souvent dans cette application, il faut voir s'il est indifférent dans ce cas de se servir de l'un ou de l'autre, de dire, par exemple, la *réussite* ou le *succès* d'une pièce dramatique ou d'un ouvrage quelconque.

Réussite exprime toujours quelque chose de favorable : il n'y a que d'heureuses *réussites*. Les *succès*, au contraire, peuvent être tristes, malheureux : ce mot se prend en mauvaise aussi bien qu'en bonne part. « Celse est né pour réussir dans une affaire et pour en manquer mille, pour se donner toute la gloire de la *réussite*, et pour détourner sur les autres la haine d'un mauvais *succès*. » LABR. « Un grand *succès* (d'une comédie d'une nièce de Voltaire) me comblerait de la plus grande joie. Un *succès* ordinaire me consolerait, un mauvais me mettrait au désespoir. » VOLT. — En second lieu, la *réussite* suppose quelque chose de commun et de simple, qui n'a rien de grand ni de remarquable. Un essai de culture, un ouvrage sans prétention auront de la *réussite*. « La *réussite* des boutures dépend de leur facilité à produire des racines. » J. J. « La perdrix ne reste pas constamment sur ses œufs, ce qui nuit à la *réussite* de la couvée. » BUFF. Les *succès*, au contraire, sont plutôt considérables et importants : le *succès* de nos armes; il peut y en avoir de brillants et de glorieux. « La *Fausse Antipathie*, comédie de La Chaussée, eut un nombre de représentations suffisant pour l'encourager à de nouveaux efforts. Averti de son talent par cette première *réussite*, il osa entreprendre un second ouvrage beaucoup plus considérable, le *Préjugé à la mode*, dont le *succès* complet passa ses désirs et ses espérances. » D'AL. « L'auteur du *Spectacle de la nature* vient d'exécuter cette entreprise avec toute la *réussite* qu'on doit attendre de son esprit et de ses talents... Il avertit qu'il ne présentera ni les défauts ni les misères de l'humanité, triste sujet que les écrivains les plus célèbres ont traité avec tant de *succès* qu'il est inutile d'y revenir. » MARM. La *réussite* peut être momentanée (D'AL.), éphémère (LAH.), incertaine (VOLT.); le *succès* est plutôt plein (ACAD.), durable (ID.), soutenu (LAH.). « Vos bontés me présentent une autre perspective; je doute un peu de la *réussite*.... Si tout le reste (de l'opéra de *Pandore*) est aussi bon que ce que j'ai entendu, cet ouvrage aura un très-grand *succès*. » VOLT. — Troisièmement, la *réussite* est plus facile que le *succès*, elle n'implique pas autant d'oppositions ou de résistances à vaincre; et comme le mot de *réussite* ne s'applique point aux personnes, il ne marque pas, ainsi que le fait celui de *succès*, les efforts, la conduite et le mérite des personnes. « On est bien aise de faire savoir aux gens le *succès* qu'on a eu dans une affaire dont on était chargé. » BOURD. — Enfin, la *réussite* est plutôt totale, elle termine la chose; au lieu que le *succès* est quelquefois partiel, c'est un des événements *successifs* qui concourent à un résultat général. C'est pourquoi *réussite* ne se dit point au pluriel, ce qui, au contraire, arrive souvent à *succès*. « Ce qui gâte presque toutes les affaires, c'est qu'ordinairement ceux qui les entreprennent, outre la *réussite* principale, cherchent encore de certains petits *succès* particuliers qui flattent leur amour-propre. » MONTESQ.

Issue ne se dit ni des personnes, comme *succès*, ni des objets, comme *réussite*, mais des actions seulement : l'*issue* d'un homme serait un barbarisme, aussi bien que l'*issue* d'un ouvrage. Pour bien placer ce mot, il faut dire l'*issue* d'une guerre ou d'un combat (ACAD., D'AL., ROLL., LES.), d'une action (MARM.), d'une conspiration (ID.), d'un procès (VOLT.), d'une affaire (ACAD., J. J.), d'une entreprise (BOURD., VOLT., ROLL.), d'une expédition (ROLL.), d'une tenta-

tive (MARM.). D'ailleurs, *issue*, qui diffère de *réussite* en ce qu'il se prend tantôt en bonne tantôt en mauvaise part, se distingue ainsi qu'il suit et de *réussite* et de *succès*. *Issue*, c'est-à-dire sortie, suppose une affaire ou une entreprise multiple, embarrassée; et de là vient qu'il signifie aussi un expédient pour se tirer d'une position difficile et comme d'un labyrinthe. C'est le dénoûment d'une intrigue, la solution d'une complication de faits ou d'intérêts. Dans le *Dépit amoureux*, Mascarille, parlant d'une de ses fourberies à Valère, son maître, lui dit :

C'était un coup d'État; et vous verrez l'*issue*
Condamner la fureur que vous avez conçue. MOL.

« On ose invoquer un saint pour le *succès* d'une entreprise injuste, pour l'heureuse *issue* d'une affaire dont l'artifice, la ruse, la mauvaise foi font les ressorts. » BOURD. « Ceux qui réussissent le mieux dans la connaissance de l'avenir sont ceux qui, par une comparaison plus exacte et plus suivie des différentes causes qui peuvent influer dans l'événement futur, démêlent, d'une vue plus ferme et plus distincte, quel sera le résultat et l'*issue* du combat de ces diverses causes. » ROLL. Ajoutez à cela que l'*issue* est opposée à l'entrée ou au commencement; c'est la fin ou la conclusion. L'homme prudent ne s'engage pas, ne s'embarque pas dans une affaire sans en prévoir l'*issue*. « La guerre recommençait en Europe en 1688. On voit par une lettre de Christine qu'elle prévit quelle en serait l'*issue* par rapport au roi Jacques II. » D'AL. « Je doute un peu qu'il n'eût espéré une meilleure *issue* de cette affaire, quand il a commencé à l'entreprendre. » DUDEFF.

SUCCESSION, HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE. Ces mots expriment ou regardent ce qui est laissé par une personne décédée et transmis à une personne survivante ou à plusieurs.

Succession est le plus général des trois. Il signifie le remplacement du défunt par un homme qui prend ses affaires telles qu'elles sont, c'est-à-dire son passif avec son actif, ses dettes ou ses obligations en même temps que ses biens ou ses richesses. On dit une *succession* embrouillée, endettée ou chargée de dettes. C'est d'ailleurs le mot de la jurisprudence ordinaire, celui des codes et des tribunaux, et il a un rapport particulier à l'action, à l'action de transmettre et à la manière dont elle se fait : venir à la *succession* de quelqu'un; obtenir quelque chose par voie de *succession*; *succession* directe, collatérale, testamentaire ou *ab intestat*, sous bénéfice d'inventaire.

Hérédité et *héritage*, qui ont pour racine commune *herus*, maître, propriétaire, possesseur, ne supposent que des biens à recueillir ou recueillis, que des choses susceptibles de domaine, dont on peut dire qu'on en a le domaine; de plus, ni l'un ni l'autre ne se rapporte à l'action.

Mais l'*hérédité* se rapporte au droit, l'*héritage* à la chose. C'est en vertu de l'*hérédité* qu'on entre en possession de l'*héritage*. La propriété que la nature, le testament ou la loi vous assure, forme l'*hérédité*; le fonds que l'ancien possesseur vous laisse constitue l'*héritage*. On dit le droit de l'*hérédité* (VOLT.), l'*hérédité* naturelle (BEAUM.), et un ample *héritage* (BOURD.), cultiver l'*héritage* de ses pères (J. J.). Il peut même y avoir *hérédité* sans *héritage* : telle est celle d'une charge, d'un office héréditaire, qui confère un droit, mais ne procure pas un bien réel ou un domaine. Et réciproquement, il peut y avoir *héritage* sans *hérédité* : on appelle *héritage* un fonds de terre quelconque : acheter un *héritage*. Tant est grande la différence qui sépare les deux mots.

C'est ainsi qu'on doit parler, à la rigueur. Toutefois, l'usage n'y oblige pas absolument. Il permet, par exemple, d'employer *succession* et *hérédité* dans le sens d'*héritage*, c'est-à-dire pour désigner les biens d'un défunt. Mais alors *succession* est le mot de la science et du palais; *héritage* le mot ordinaire, et *hérédité* (latin *hæreditas*) un terme érudit. *Succession* est le mot de la science et du palais; aussi ne se dit-il pas au figuré, comme *héritage*. *Hérédité* est un terme érudit; aussi ne s'en sert-on dans cette acception qu'en matière de jurisprudence ancienne. « Il se forma chez les Romains une règle que l'on ne pourrait donner ni transmettre son *hérédité* que par des paroles de commandement. » MONTESQ. « C'était une bonne loi pour la démocratie (chez les anciens) que celle qui défendait d'avoir deux *hérédités*. » ID. « La loi des Saxons veut que le père et la mère laissent leur *hérédité* à leur fils, et non pas à leur fille; mais que, s'il n'y a que des filles, elles aient toute l'*hérédité*. » ID.

SUITE, CONTINUATION. Termes qui désignent le rapport d'un fait ou d'une action avec ce qui y est antérieur.

Suite exprime un rapport moins étroit, un simple rapport d'ordre, de causalité, de dépendance ou d'analogie. *Continuation* annonce un *continu*, une *suite* non interrompue, un rapport tel, que ce qui précède et ce qui suit ne font qu'un même tout. Une guerre, pour être la *suite* d'une autre, n'a besoin que de venir après et de s'y rapporter d'une manière plus ou moins directe; mais une guerre qui est la *continuation* d'une autre en est l'extension, le développement ultérieur, c'est pour ainsi dire un acte du même drame. La *suite* d'un sentiment est quelque chose qui en diffère, et, par exemple, la *suite* de la haine ce peut être la vengeance ou la prévention; mais la *continuation* d'un sentiment est ce sentiment lui-même qui dure ou se prolonge : assurer quelqu'un de la *continuation* de son amitié (LAF., SÉV.). Une *suite* à Buffon est d'un savant qui a travaillé dans le même genre que ce grand naturaliste; la *continuation* de l'*Histoire naturelle* de Buffon est d'un savant qui a travaillé dans le même plan, qui a achevé de remplir le cadre même de Buffon.

Du reste, quand il s'agit, comme dans ce dernier exemple, d'une action d'où résulte quelque chose, d'une production, une autre différence empêche que les deux mots ne soient confondus. *Suite* est matériel et signifie l'ouvrage, au lieu que *continuation* est formel et marque proprement le travail. Un écrivain donne la *suite* et

entreprend la *continuation* d'une histoire : la *suite* est plus ou moins intéressante, la *continuation* plus ou moins difficile.

SUPPOSITION, HYPOTHÈSE. Ce qu'on pose dessous (*sub ponere*, ὑπο τιθέναι, poser sous ou dessous), ce qu'on avance arbitrairement pour servir de base à un raisonnement, à des inductions ou à des conséquences.

Supposition vient du latin *suppositio*, et *hypothèse*, du grec ὑπόθεσις. D'où résulte entre les deux mots, pour première différence, que l'un est un mot du langage ordinaire, et l'autre un terme scientifique. Tout le monde sait que notre langue usuelle presque entière prend ses racines dans le latin, tandis que de tout temps les savants ont affecté d'employer des mots dérivés du grec. On se sert toujours de *supposition* dans le discours commun ou même familier; mais *hypothèse* doit être réservé pour le style des sciences exactes ou des sciences naturelles. Dites donc, si vous ne voulez passer pour pédant, la *supposition*, et non l'*hypothèse*, qu'il pleuvra demain; la *supposition*, et non l'*hypothèse*, que telle personne a été la dupe d'un imposteur; dans la *supposition*, et non dans l'*hypothèse*, qu'il agira comme vous le dites. « J'ai toujours agi d'après la *supposition* des sentiments de droiture et d'honneur innés dans les cœurs des hommes. » J. J. « Ne rangez pas la conspiration des poudres parmi les *suppositions*: elle n'est que trop véritable. » VOLT. « Il faut vivre autrement dans le monde, selon ces diverses *suppositions* : si on pouvait y être toujours; s'il est sûr qu'on n'y sera pas longtemps, et incertain si on y sera une heure. Cette dernière *supposition* est la nôtre. » PASC. Mais il faudra dire l'*hypothèse*, et non la *supposition*, d'un polygone à mille côtés, de systèmes planétaires semblables au nôtre, d'*esprits animaux* ou d'un fluide nerveux. « Cela fournit une théorie appuyée sur des faits et indépendante de toute *hypothèse*. » BUFF. « Telle est la méthode que suit l'esprit humain dans les arts. Il recueille des observations, il fait les *hypothèses* que ces observations indiquent, et il finit par les expériences qui confirment ou qui corrigent ces *hypothèses*. » COND. Lettre ou pièce *supposée*; syllogisme *hypothétique*. Selon le Dictionnaire de l'Académie, *hypothèse* est un terme de philosophie; c'est un terme de science ou de spéculation.

D'autre part, la *supposition* est une chose qu'on donne comme possible ou même comme réelle; au lieu que l'*hypothèse*, en raison de son caractère scientifique ou spéculatif, est idéale, imaginaire, sans aucun rapport à la réalité. Prétendre que la lune est effectivement habitée, et fonder des inductions sur cette assertion, c'est une *supposition*, et cette *supposition* peut être combattue comme gratuite ou comme fausse; mais si un astronome, imaginant que la lune est habitée, se borne à déduire les conséquences qui dérivent de sa conception, il fait une *hypothèse*, il n'y a rien à lui dire. La *supposition* est du domaine du jugement ou de la croyance, elle affirme que la chose est ou peut être; ce qu'on attaque en elle c'est le *supposé* lui-même : l'*hypothèse* est une idée, un fait de l'imagination ou de la conception; on ne l'attaque point en elle-même, mais comme insuffisante pour rendre raison des choses. L'opinion qu'il y a eu un état de nature antérieur à l'état social est une *supposition*; le système des tourbillons de Descartes, et celui des monades de Leibnitz, sont des *hypothèses*. Les *suppositions* sont de conséquence et graves; « les *hypothèses* sont fort amusantes; elles sont sans conséquence. » VOLT. La *supposition* a la valeur d'une proposition ordinaire, elle est susceptible d'être contredite; l'*hypothèse* ressemble à la définition, elle est libre et en elle-même inattaquable.

La *supposition* est relative à la pratique comme à la réalité : elle se prend dans une acception morale et en mauvaise part pour une allégation, une production fausse, pour une chose feinte et controuvée afin de nuire. L'*hypothèse*, au contraire, est toute théorique, toute didactique, relative seulement à l'intelligence ou à l'explication des choses. L'honnête homme ne se permet ni *suppositions*, ni jugements téméraires; la géométrie ne peut être sue que de ceux qui ont assez d'imagination pour en comprendre les *hypothèses*.

Enfin, par *supposition* on entend quelque chose de simple, qui peut s'exprimer en une seule proposition. Une *hypothèse*, comme une science ou une théorie, est quelquefois un ensemble ou un assemblage d'idées, un système. En ce cas on dit bien qu'une *hypothèse* repose sur des *suppositions*. « J'appellerai *hypothèses* les systèmes qui n'ont que des *suppositions* pour fondements. » COND.

SUPRÊME, SOUVERAIN. Qui est au-dessus de tout ou au plus haut point dans son genre.

Ces deux mots ont la même racine, le latin *super* ou *supra*, sur, au-dessus. *Supra* est devenu en italien *sopra* et *sovra*, d'où *soprano* et *sovrano*. *Sovrano* a évidemment servi à former le français *souverain*.

Toute la différence entre *suprême* et *souverain* tient donc à celle de leurs terminaisons.

Ème, latin *emus*, est la même chose qu'*ime*, *imus*, et exprime le superlatif, le plus haut degré : *extremus*, *extrême* ; *illustrissimus* et *reverendissimus*, illustrissime et révérendissime. *Ain*, latin *anus*, marque primitivement l'origine, puis la profession ou l'exercice : l'*homme hautain* se montre haut, affecte la hauteur, la manifeste; le *publicain* fait une fonction relative au public, etc.

L'idée caractéristique de *suprême* est celle d'élévation; ce qui est *suprême* a la prééminence sur tout le reste. L'idée essentiellement propre à *souverain* est celle de puissance ou de valeur aussi grande que possible : ce qui est *souverain* a la supériorité, l'emporte sur tout le reste en force ou en efficacité. Tout est inférieur en rang à ce qui est *suprême*; tout est *soumis à l'influence* de ce qui est *souverain*. De là vient qu'on dit le rang *suprême*, et un remède *souverain*. De là vient que *suprême*, ayant rapport à la place seule, n'a pas donné naissance à un adverbe, comme *souverain* qui, étant relatif à l'action, à la force et au développement de la force,

a produit *souverainement :* connaître et aimer *souverainement* le vrai Dieu (Fén.).

« Est-il possible de ne pas reconnaître ici les effets d'une providence particulière et le pouvoir *souverain* d'un Être *suprême?* » Roll. « Dieu apprend aux rois leurs devoirs d'une manière *souveraine* et digne de lui.... Il leur fait voir que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité *suprême.* » Boss. Bossuet appelle Dieu la nature invisible, la nature *suprême*, qui a tout tiré du néant par sa *souveraine* puissance. C'est l'Être ou la nature *suprême*, en tant qu'il est l'Être par excellence; c'est le *souverain* Seigneur de toutes choses, en tant qu'il peut tout, qu'il a tout créé et qu'il gouverne tout. En Dieu nous adorons la *suprême* majesté et la *suprême* sagesse (Bourd.); nous devons redouter sa justice *souveraine*, et par conséquent inévitable (Boss.).

Il y a une loi *suprême* à laquelle se rapportent toutes les autres comme à leur modèle; il y a dans la conscience de chacun une loi *souveraine* à laquelle obéit toujours l'homme de bien.

« Il y a un genre qui n'est point espèce, savoir le *suprême* de tous les genres. » P. R. « Les consuls comurent, par leur expérience, que la majesté du rang *suprême* sans force est d'un faible secours. » Roll. « Être parvenu au *suprême* degré de la vertu, de la science. » Acad. —Voix *souveraine* (Fén., Volt.), éloquence *souveraine* (Roll.), main *souveraine* (Boss.), et non pas *suprême*, c'est-à-dire voix, éloquence, main, très-puissante ou toute-puissante.

SURFACE, SUPERFICIE. Ces mots formés, le premier de deux autres mots français, *sur* et *face;* le second, de deux mots latins, *super* et *facies*, correspondant exactement à *sur* et à *face*, signifient la face de dessus, le dessus des corps, ce par quoi ils se terminent.

Mais *superficie*, venant du latin, étant latin, est un terme de science, de géométrie, d'arpentage, de mathématiques : il représente quelque chose d'idéal et d'abstrait, le dessus des corps quant à son étendue. *Surface*, au contraire, parce qu'il est tout français, appartient au langage commun, et désigne le dessus des corps quant à sa matière, à sa composition ou à ses qualités physiques. « L'Etna est un cône obtus dont la *superficie* n'a guère moins de trois cents lieues carrées : cette *superficie* conique est partagée en quatre zones. La ville de Catane se trouve dans la première enceinte dont la *superficie* est de plus de deux cents lieues carrées. Le fond du terrain n'est que de la lave; et la *surface* de cette lave mêlée avec les cendres du volcan s'est convertie en une bonne terre actuellement semée de grains. » Buff. « Les *surfaces* du cristal polies avec le plus grand soin ne laissent pas de présenter des sillons, c'est-à-dire des éminences et des profondeurs alternatives dans toute l'étendue de leur *superficie.* » Id. « Qu'on suppute la *superficie* de la main et des cinq doigts, on la trouvera plus grande que celle de toute autre partie du corps.... Les doigts peuvent s'étendre, se séparer, se joindre, et s'ajuster à toutes sortes de *surfaces.* » Id.

On dit bien d'une manière purement indicative et sans aucune détermination, à la *superficie*; au lieu qu'on se sert rarement de *surface* sans avoir égard à la chose considérée matériellement. « Il y a du cristal irisé seulement à sa *superficie*, et cette iris superficielle s'y produit par l'exfoliation des petites lames de sa *surface.* » Buff. — A la *surface* s'emploie bien aussi, mais on peut ajouter à cette expression des mots qui font connaître en elle-même et qualifient la *surface.* « Si nous considérons que les grands bancs et les montagnes de granit s'offrent à la *superficie* de la terre dans tous les lieux où les argiles, les schistes n'ont pas recouvert l'ancienne *surface* du globe...., on ne pourra guère se refuser à croire qu'ils sont l'ouvrage de la dernière fonte qui ait eu lieu à sa *surface* encore ardente. » Id.

La différence est la même au figuré. Voy. *Apparence*, *air*, etc., p. 348.

SURPRENDRE, ÉTONNER (CONSTERNER). Une chose nous *surprend* ou nous *étonne*, nous cause de la *surprise* ou de l'*étonnement*, lorsqu'elle frappe inopinément notre âme ou notre esprit.

Mais *surprendre* et *surprise* sont plus relatifs à l'imprévu de la chose; *étonner* et *étonnement* le sont davantage à la force de l'impression. *Surprendre*, c'est prendre sur le fait, au dépourvu, lorsqu'on ne s'y attend pas; *étonner*, c'est produire l'effet du *tonnerre*, émouvoir, ébranler par un grand bruit. La nouveauté ou l'apparition subite d'une chose nous *surprend;* pour nous *étonner*, il faut qu'une chose soit, de plus, grande, importante, extraordinaire, il faut qu'elle nous émeuve, qu'elle nous trouble beaucoup. Ce qui trompe l'attente, ce qui arrive tout à coup, sans qu'on s'en soit douté, *surprend;* un événement imprévu nous *étonne*, quand il nous passe, quand il est au-dessus de notre intelligence et de nos forces.

Il y a des *surprises* agréables et légères, résultant d'accidents, de phénomènes, qui sont petits, réjouissants, sans conséquence grave, et partant incapables de nous remuer, de nous affecter violemment. Dans son *Essai sur le goût*, Montesquieu a consacré un article aux plaisirs de la *surprise*. Mme de Sévigné dit en parlant de Mme de Montespan : « C'est une chose *surprenante* que sa beauté. » « Tous les événements les plus fortuits en apparence, les plus *surprenants*, sont préparés dans les conseils de Dieu. » Mass.

Apprendre en voyageant des secrets *surprenants*.
Regn.

« Rien ne porte davantage à rire qu'une disproportion *surprenante* entre ce qu'on entend et ce qu'on voit. » Pasc.

Qu'est-ce donc que veut dire ce *hai?*
Et qu'a de *surprenant* le discours que je fai? Mol.

« Puis-je prendre quelque assurance sur la nouveauté *surprenante* d'une telle conversion? » Id. « Ne restez point à la répétition de cette comédie : vous aurez plus de plaisir quand les choses vous *surprendront.* » Id. « Quelle aurait été la *surprise* des anciens, si on leur eût prédit qu'un jour leur postérité, par le moyen de quelques instruments, verrait une infinité d'objets qu'ils ne

voyaient pas, un ciel qui leur était inconnu, des plantes et des animaux dont ils ne soupçonnaient pas seulement la possibilité! » ROLL. — L'*étonnement*, au contraire, n'a rien que de grand et de fort, c'est une *surprise* mêlée de stupeur, d'effroi ou de ravissement : ce qui *étonne* n'est pas seulement quelque chose d'inopiné, d'insolite et d'inouï, qui trouble, parce qu'on ne s'y attend pas, c'est quelque chose de puissant, d'insurmontable, de terrible ou d'admirable dont la vue confond, renverse ou transporte. « Les grandes choses *étonnent*. » LABR. « Il se trouve des âmes dures et impitoyables, qu'il faut ébranler par ces vérités *étonnantes* (des anathèmes). » MASS. « Cette négligence m'*étonne* et m'épouvante, c'est un monstre pour moi. » PASC. « On l'entend aujourd'hui, cette voix sainte et terrible (de Jésus-Christ) qui *étonne* la nature et qui console l'Église. » ID. « En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme, et ces contrariétés *étonnantes* qui se découvrent dans sa nature, et regardant tout l'univers muet, j'entre en effroi. » ID. « O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de *tonnerre* cette *étonnante* nouvelle : Madame se meurt! Madame est morte!» BOSS. « J'amènerai sur cette ville des maux horribles, en sorte que tous ceux qui les écouteront, leurs oreilles leur tinteront d'*étonnement* et de frayeur. » ID. « Après une conduite si hardie et des sentiments si généreux (de la part de saint Pierre), une parole l'*étonne*, une simple fille le fait trembler. » BOURD. « Il y a dans le mystère de la prédestination certains points qui sont au-dessus de nos connaissances, qui nous *étonnent* et qui nous effrayent. » ID. « Phèdre (fille de Pasiphaé) *étonna* le soleil, comme avait fait sa mère. » MONTESQ. « Défait du maréchal de Villeroy, Dubois crut avec raison devoir profiter de l'*étonnement* et de la stupeur où cet événement avait jeté toute la cour. » S. S.

Tout changement brusque, non préparé, *surprend;* une révolution *étonne*. Vous êtes *surpris* de la délicatesse d'un travail, *étonné* de la grandeur d'une entreprise. Un trait d'esprit vous *surprend*, un coup de génie vous *étonne*. Molière *surprend* par de fines plaisanteries ; Corneille *étonne* par la peinture de la grandeur romaine. On éprouve le plaisir de la *surprise*, quand on entend un bon mot, ou qu'on assiste pour la première fois à la représentation d'une bonne comédie; on est saisi d'*étonnement*, quand on entend les menaces de l'Écriture contre les méchants, ou qu'on envisage des difficultés qui paraissent invincibles[1].

La *surprise* est donc plus faible que l'*étonnement*, c'est un commencement, un premier degré, le fait passager auquel succède parfois l'état appelé *étonnement*. On est *surpris* et *étonné*. « L'âme, investie des rayons de la divinité, éblouie de sa clarté, pénétrée de sa présence, est *surprise*, *étonnée*, épouvantée, ravie en admiration de son infinie grandeur. » BOSS. « Lorsque les hérétiques commencent à paraître, la *surprise* et l'*étonnement*, où tous les peuples sont jetés, fait voir que leur doctrine est nouvelle. » ID. « Tout le monde était *surpris* et *étonné*, non seulement du nombre de ces galères, mais de leur grandeur. » ROLL. « Il sauta de son fauteuil, de *surprise* et d'*étonnement*. » MARM. — L'objet qui *surprend* n'*étonne* pas, si l'âme n'en est point déconcertée, si son trouble ne dure pas ou ne va pas jusqu'à suspendre l'action de ses facultés. « Le duc de Vendôme parut tout à coup au parlement, sans que personne s'y attendît, et prit subitement sa place. Le parlement se trouva si *surpris* et en même temps si *étonné*, qu'il n'osa dire mot. » S. S. « M. le duc d'Orléans marqua sa *surprise*, et plus encore son *étonnement* et son embarras de l'opiniâtre résolution des états à demeurer dans le salon. » ID.

La *surprise* est toute objective, toute produite par l'événement; au lieu que l'*étonnement* dépend en partie du sujet. De là vient qu'on ne se peut pas se *surprendre*, mais seulement s'*étonner*. La *surprise* est en raison de l'étrangeté du fait; l'*étonnement*, en raison aussi des réflexions ou de la force de caractère de la personne. « Consalve alla au rocher où Zayde avait accoutumé d'être; il fut *surpris* de ne l'y pas trouver; néanmoins il ne s'en *étonna* point; il la chercha jusqu'au port. » DELAF.

Enfin, on est plutôt *surpris* à la vue ou à la première vue; et *étonné*, en entendant parler les personnes, ou à la réflexion. « Les archers voyant venir à eux don Quichotte, s'arrêtèrent pour l'entendre ; mais s'il les *surprit* par son air et son habillement, il les *étonna* bien davantage, lorsqu'il leur cria d'une voix menaçante.... » LES. « La duchesse de La Vallière fit hier profession... Elle était d'une beauté qui *surprit* tout le monde; mais ce qui vous *étonnera*, c'est que le sermon de M. de Condom ne fut point aussi divin qu'on l'espérait. » SÉV. « Quand nous vîmes que M. Chupin le proposait sérieusement, et que les Montausier l'approuvaient, je ne puis vous représenter notre *surprise ;* elle ne cessa que pour faire place à l'*étonnement* que nous donna la le-

[1] A l'idée de forte impression, qui lui est commune avec *étonnement*, *consternation* ajoute celle d'affliction, qui lui est particulière. De là la différence de ces deux mots que Girard a comparés ensemble. L'*étonnement* ne se prend pas toujours en mauvaise part, il aboutit quelquefois à l'admiration et au ravissement; la *consternation* annonce toujours quelque chose de fâcheux qui abat et porte au désespoir : le génie nous *étonne*, une catastrophe nous *consterne*. Que si l'*étonnement* est causé aussi par un mal, c'est par la vue d'un mal à venir, et non, comme d'ordinaire la *consternation*, par l'effet d'un malheur arrivé; et la vue de ce mal inspire des craintes à l'esprit, fait hésiter ou reculer, mais sans abattre, sans accabler l'âme et la pénétrer de douleur. Des menaces, des difficultés aperçues tout à coup *étonnent*. « Je ne prêcher pas les hauts mystères de la communication de Dieu aux âmes encore impures qui ont besoin qu'on les *étonne*, qu'on les effraye. » BOSS. « Je crois que vous voyez assez la grandeur et la difficulté de notre entreprise. Elle m'*étonne*, lui dis-je. » PASC. L'attente d'un malheur affreux et inévitable *consterne*. « Au jardin des Olives, Jésus-Christ est dans la crainte, dans la tristesse, dans une telle *consternation*, qu'il sue sang et eau dans la seule considération de son supplice. » BOSS.

lérance de cette proposition par Mlle d'Alerac. » Id. « A son premier aspect, ma *surprise* fut grande (tant la maladie l'avait changé), et mon *étonnement* encore plus dès la première conversation. » S. S.

1° SURPRIS, ÉTONNÉ, CONSTERNÉ, ÉTOURDI, CONFONDU, INTERDIT, DÉCONCERTÉ; — 2° ABASOURDI, STUPÉFAIT (STUPÉFIÉ), PENAUD, ÉMERVEILLÉ, ÉBAHI, ÉBAUBI. Ces mots marquent l'effet produit sur l'âme par quelque chose qui la frappe inopinément.

Ils se divisent naturellement en deux classes : les uns appartenant à la langue ordinaire, et les autres n'étant que du langage familier, cette circonstance suffit pour mettre entre eux une différence notable.

1° *Surpris*, *étonné*, *consterné*, *étourdi*, *confondu*, *interdit*, *déconcerté*.

Surpris, *pris* sur le fait, au dépourvu, exprime particulièrement la *surprise*, l'imprévu : l'homme *surpris* était loin de s'attendre à ce qu'il éprouve. *Étonné*, comme frappé du *tonnerre*, annonce une forte impression, un grand ébranlement : l'homme *étonné* est fortement ému, en bien ou en mal. *Consterné*, de *consternere*, abattre, se prend toujours en mauvaise part et emporte l'idée d'accablement et de grande douleur : l'homme *consterné* est en proie à la tristesse et découragé. On est *surpris* d'une nouvelle ou d'une chose quelconque à laquelle on n'était point du tout préparé; *étonné* de quelque chose de grand, d'extraordinaire, de puissant, de terrible ou d'admirable : *consterné* d'une perte, d'un désastre ou d'une ruine prochaine, dont on est désolé, désespéré. Voy. *Surprendre*, *étonner*, *consterner*, article précédent.

Étourdi, mis dans l'état d'un *étourdi*, d'un homme imprudent, inattentif, irréfléchi, comme fou, signifie simplement qui a le sens troublé. « La haine et la crainte sont des passions très-violentes. Elles donnent à l'esprit des secousses imprévues qui l'*étourdissent* et qui le troublent. » Mal. « Je paraphrasai ces propos avec tant de force que Mme la duchesse d'Orléans en demeura *étourdie*, et convint que ces considérations méritaient des réflexions.... Ayant eu le temps de reprendre ses sens, elle entra en quelques débats. » S. S. « Le tumulte, la surprise, la crainte, les avaient comme *étourdis*, et mis tout hors d'eux-mêmes. » Roll.

> Au sortir de Pharsale un si grand capitaine (César)
> Saurait mal son métier s'il laissait prendre haleine,
> Et s'il donnait loisir à des cœurs si hardis
> De relever du coup dont ils sont *étourdis*. Corn.

Confondu, de *confondre*, brouiller, mêler ensemble, mettre en désordre, est comme le superlatif d'*étourdi*, et suppose le comble du trouble.

> J'entends un horrible murmure;
> Le temple est ébranlé!... Quoi! toute la nature
> S'émeut à son aspect! et mes sens éperdus
> Sont dans le même trouble et restent *confondus*!
> Volt.

— D'ailleurs, *confondre* a cela de propre, qu'il implique, comme *confus*, l'idée de honte, l'idée d'une faute du sujet tout à coup révélée. Vénus fut *confondue*, quand Vulcain la fit voir brusquement en flagrant délit d'adultère (Volt.).

> Tremblante, *confondue*,
> Devant qui désormais puis-je lever la vue? Id.

« Quelle fut notre surprise, j'ajouterai notre honte, de trouver M. de Larochefoucauld seul jouant aux échecs avec un de ses laquais! La parole en manqua à M. de Chevreuse et à moi. M. de Larochefoucauld s'en aperçut et demeura *confondu* lui-même. » S. S. « Et, s'il était enfin convaincu d'être un imposteur, il s'est flatté de sortir néanmoins de cette affaire, *confondu*, très-peu lui importe, mais impuni, mais triomphant. » J. J. « Lorsqu'on produisit la peau du mulet avec toutes les autres pièces justificatives, il devint pâle comme un criminel *confondu*. » Les.[1].

Interdit, familièrement *interloqué*, arrêté pendant la parole, ou qui est empêché de parler, indique proprement le silence ou l'impuissance de dire un mot à cause du trouble causé par la surprise. « En amour un silence vaut mieux qu'un langage. Il est bon d'être *interdit*; il y a une éloquence du silence qui pénètre plus que la langue ne saurait faire. » Pasc. « Sa surprise égalant la mienne, nous demeurâmes tous deux *interdits* et muets. » Les. « D'où vient, prince, que vous ne dites mot, et semblez *interdit*? » Mol. « J'avais, ce me semblait, cent choses à vous dire; et maintenant que j'ai la liberté de vous parler, je demeure *interdit*, et la grande joie où je suis étouffe toutes mes paroles. » Id. « Il n'appartient qu'à vous seul, Seigneur, de vous louer. Ainsi mon âme étonnée, confuse, *interdite*, demeure en silence devant votre face. » Boss. « Sa langue s'attache à son palais et ne peut plus proférer aucune parole; il demeure *interdit*, immobile et presque sans vie. » Fén. « Quel silence indomptable! quelle main tient donc sous son joug toute la nature *interdite*? » Vauv.

> Lui, surpris, *interdit*, et ne sachant que dire....
> Regn.

> D'un amour criminel Phèdre accuse Hippolyte!
> Un tel excès d'horreur rend mon âme *interdite* :
> Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,
> Qu'ils m'ôtent la parole, et m'étouffent la voix.
> Rac.

> Mais quoi! sans me répondre,
> Vous détournez les yeux, et semblez vous confondre!
> Ne m'offrirez-vous plus qu'un visage *interdit*?
> (Bérénice à Titus). Id.

Si celui qui est *interdit* ne sait plus que dire, celui qui est *déconcerté*, c'est-à-dire dont on a rompu les mesures, ne sait plus que faire, quel dessein suivre, à quel moyen recourir, ou quelle contenance tenir. « Ulysse alors se jette sur la troupe, *déconcertée* de la mort de leur chef. » Fén. « Pendant que les Romains assiégeaient Ca-

1. *Confus*, que M. Guizot a comparé avec *interdit* et *déconcerté*, en diffère encore plus que *confondu*. Il exprime un état tout subjectif, qui ne résulte pas d'une impression reçue du dehors, mais du sentiment d'une faute commise par la personne même qui l'éprouve. Voy. *Confus*, *confondu*, 1re partie, p. 276, 277.

porte, Annibal marcha brusquement vers Rome.... Rome fut étonnée, mais non *déconcertée*.... Fabius remontra qu'il serait honteux de se laisser effrayer et de changer de dessein aux moindres mouvements d'Annibal. » ROLL. « Vatinius fut surpris, mais non pas *déconcerté*. Il donna aussitôt le signal du combat; et, comme il sentait tout le désavantage de ses bâtiments opposés à ceux de ses adversaires, il résolut d'y suppléer par son audace. » ID. « La perte du combat naval près de Myonnèse frappa tellement Antiochus, qu'il en parut totalement *déconcerté*. Comme si le bon sens l'eût abandonné tout à coup, il fit sur-le-champ des démarches visiblement contraires à ses intérêts. » ID. « L'on dira, si l'on veut, que, *déconcerté* par l'objection de M. Claude, j'ai voulu couvrir le désordre où je suis tombé visiblement. » BOSS. « Les Pélagiens ne faisaient que biaiser quand on en venait à cet argument, et paraissaient évidemment *déconcertés*. » ID. « Il y a peu de femmes à Paris dont l'abord, le regard, ne soit d'une hardiesse à *déconcerter* quiconque n'a rien vu de semblable en son pays; et de la surprise où jettent ces nouvelles manières naît cet air gauche qu'on reproche aux étrangers. » J. J. « Voilà des révérences bien gauches.... C'est la pudeur apparemment qui lui donne un air si *déconcerté*. » DEST. « Le prince attacha ses yeux sur moi. D'abord j'en fus *déconcerté* : je m'imaginai qu'il trouvait mon habillement trop modeste. » LES.

2° *Abasourdi*, *stupéfait* (*stupéfié*), *penaud*, *émerveillé*, *ébahi*, *ébaubi*.

Abasourdi veut dire *assourdi*, *étourdi*, mais de manière à être jeté à bas, abattu, renversé; en sorte que ce mot, dans le langage familier, répond précisément au mot *consterné* ou au mot *confondu* de la langue commune. « Je leur lus mes deux lettres. A cette audace inattendue dans un homme ordinairement si craintif, je les vis l'un et l'autre atterrés, *abasourdis*. » J. J. « Le médecin Lebrun (dans une consultation sur la dernière maladie de Louis XIV) malmena fort brutalement Fagon, dont Fagon qui avait accoutumé de malmener les autres demeura tout *abasourdi*. » S. S. « Le jeune auteur est tout *abasourdi* de la prise de Pondichéri, qui lui coûte juste le quart de son bien. Il n'a pas de quoi rire. » VOLT.

Stupéfait présente une autre image et dépeint un effet de l'étonnement encore plus fort : l'idée de la surprise s'y trouve jointe, non plus à celle d'affliction ou de grand trouble, mais à celle d'effroi. L'homme *abasourdi* a reçu sur la tête un coup qui l'a jeté à terre; celui qui est *stupéfait* a été rendu *stupide*, frappé de *stupeur*, mis dans un état d'engourdissement, d'insensibilité, d'immobilité, et, pour ainsi dire, d'absorption. « Sitôt que je fus introduit, j'ôte mon masque et je me nomme. Le sénateur pâlit et reste *stupéfait*. » J. J.

J'ouvre la porte, et vois, non sans surprise extrême,
En ouvrant brusquement, le bonhomme lui-même,
Comme au mur attaché, *stupéfait*, interdit. DEST.

« L'étonnement où je fus me mit en doute d'avoir bien entendu; je le fis répéter et je demeurai *stupéfait*. Ils s'aperçurent bientôt à ma contenance que j'étais plus occupé de mes pensées que de leurs discours. » S. S.[1].

Penaud, autrefois *peneux*, de *peine*, ne fait rien concevoir que de léger et de risible. On est *penaud*, quand on éprouve, contre son attente, une *peine*, une contrariété, et, par exemple, le désagrément d'avoir été attrapé. « Au moyen de cela, Felice et les autres fripons seraient assez *penauds*, voyant vos lettres qu'ils prennent tant de peine à supprimer, publiques en Hollande et traduites à Londres. » J. J. « Qui fut bien *penaud !* Ce fut le duc qui venait d'apprendre cette histoire au roi et à toute la cour, et qui, après en avoir bien fait rire tout le monde, en allait devenir lui-même le divertissement. » S. S. Dans le prologue des *Folies amoureuses* de Regnard, Momus dit au parterre :

Il serait bien fâcheux qu'après tant de travaux,
Avec un pied de nez et n'ayant pu vous plaire,
On vit rentrer dans la céleste sphère
Une troupe de dieux *penauds*.

Lorsqu'à Pluton le messager Mercure
Eut apporté le *Banquet de Platon*,
Il fit venir le maître d'Épicure,
Et lui dit : Tiens, lis-moi ce rogaton.
Lors Démocrite, abusé par le ton,
Lut cet écrit, le croyant d'un sophiste.
Qui fut *penaud ?* Ce fut le bon Pluton;
Car son rieur devint panégyriste. J. B. ROUSS.

Il renvoya tous ces vantards
Aussi *penauds* que des cornards,
Qui de leurs femmes éventées,
Dans les lettres interceptées,
Trouvent en termes non obscurs
Qu'ils ont les angles du front durs. SCARR.

Émerveillé exprime une surprise, non pas même un peu pénible, mais plutôt agréable : on est *émerveillé* de ce qu'on trouve merveilleux, admirable, miraculeusement ou divinement fait. « J'ai vu les pyramides, et n'en ai point été *émerveillé*. » VOLT. « Quand une nation se dégrossit, elle est d'abord *émerveillée* de voir l'aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'Orient, Zéphyre caresser Flore, etc. » ID. « Je suis toujours *émerveillé* des progrès que notre langue a faits dans les pays étrangers. » ID. « Ce livre doit faire un très-grand effet : j'en suis *émerveillé*, et j'en rends grâces à Dieu. » ID. « Placez une femme entre deux hommes, vous serez *émerveillé* de l'adresse avec laquelle elle donnera le change à tous deux. » J. J. « Vraiment, je suis tout *émerveillé* de la générosité de ces messieurs de l'Opéra : il me semble que je vois déjà les morceaux d'or étalés sur ma table. » ID. « Ils s'apprêtaient à me raconter d'un air d'emphase je ne sais combien de gentillesses qu'ils venaient d'entendre (de cet enfant), et dont ils semblaient *émerveillés*. » ID. « On est *émerveillé* du temps

1. *Stupéfié* a le même sens; seulement, comme c'est le participe d'un verbe usité, il rappelle l'action de la cause qui a produit l'état désigné par ce mot. Voltaire écrit à M. Suard : « Par votre étonnant discours (de réception à l'Académie) vous avez confondu les ennemis de la raison. Je suis encore tout *stupéfié* de votre intrépidité. »

prodigieux qu'il faut supposer pour que les eaux aient ouvert et creusé ces énormes tranchées. » Buff. « Une éclipse étant arrivée comme l'avait dit Hélicon de Cyzique, et à l'heure marquée, Denys en fut tellement surpris et *émerveillé* qu'il lui donna un talent. » Roll. « Que dites-vous de cet homme-là (un devin)? — J'en suis *émerveillé;* il n'y a rien qu'il ne sache. » Dest.

Ébahi et *ébaubi* ne supposent ni peine ni plaisir : ils représentent la situation un peu comique et un peu niaise d'un homme qui regarde, contemple ou aperçoit une chose, tout surpris, ayant peine à y croire, et comme s'il tombait des nues. Mais *ébahi* est plus usité; aussi existe-t-il d'autres mots de la même origine, *s'ébahir*, *ébahissement*. *Ébaubi* est un terme sans famille, populaire, et qui ne s'emploie guère qu'en plaisantant. Dans le *Festin de Pierre* de Molière, Pierrot, paysan qui parle patois, dit en parlant de la toilette de don Juan : « J'étais tout *ébaubi* de voir ça. » — Au reste, *ébahi* et *ébaubi* montrent le sujet sous deux images différentes. *Ébahi* se dit plus particulièrement de la bouche et la fait voir *béante*.

Disant ces mots, le rustre vigoureux,
D'un gros baiser sur sa bouche *ébahie*,
Ferme l'accès à toute repartie. Volt.

Ébaubi paraît mieux convenir, appliqué aux yeux, et signifie proprement qui ouvre de grands yeux.

Au même instant palais, jardins, fontaines,
Or, diamants, émeraudes, rubis,
Tout disparaît à ses yeux *ébaubis*. Volt.
Poton, La Hire et Dunois *ébahis* (de l'apparition d'un fantôme)
Ouvrent tous trois de grands yeux *ébaubis*. Id.

1° SYMBOLE, EMBLÈME, DEVISE, HIÉROGLYPHE; — 2° ALLÉGORIE, ALLUSION, APOLOGUE, PARABOLE. Modes ou moyens indirects d'expression dont on se sert pour donner à entendre quelque chose, au lieu de le dire sans détour et à l'ordinaire.

Le *symbole*, l'*emblème*, la *devise* et l'*hiéroglyphe* parlent aux yeux : ils présentent certains objets matériels pour faire concevoir, pour rendre sensibles des idées abstraites. L'*allégorie*, l'*allusion*, l'*apologue* et la *parabole* parlent à l'esprit : ils consistent en récits ou en discours, qui font concevoir autre chose que ce qu'ils signifient proprement, qui voilent la vérité. Tous les objets de la nature ou de l'art peuvent être pris pour *symboles*, pour *emblèmes*, pour *devises* ou pour *hiéroglyphes*, mais non pas pour *allégories*, pour *allusions*, pour *apologues* ou pour *paraboles*. Le lion est le *symbole* ou l'*emblème* du courage; on ne dira pas qu'il en est l'*allégorie*, l'*allusion*, l'*apologue* ou la *parabole :* l'*allégorie*, l'*allusion*, l'*apologue* et la *parabole* sont des descriptions, des compositions littéraires. On choisit une chose pour *symbole* ou *emblème* d'une autre; on parle par *allégories*, par *allusions*, par *apologues* ou par *paraboles*. Dans le *symbole*, ne vous arrêtez pas à l'objet, il ne figure pas pour lui-même, ce n'est qu'un signe; dans l'*allégorie*, ne vous arrêtez pas au sens littéral, il en recouvre un autre, qui est celui de la personne qui parle ou écrit. Le *symbole*, l'*emblème*, la *devise* et l'*hiéroglyphe* sont d'autant meilleurs que le rapport est plus facile à saisir entre l'objet et l'idée qu'on lui fait représenter. Ce qui fait le mérite de l'*allégorie*, de l'*allusion*, de l'*apologue* et de la *parabole*, c'est l'art avec lequel l'auteur sait insinuer des vérités qui, autrement dites, auraient déplu ou n'auraient pas plu au même degré.

Outre cela; le *symbole*, l'*emblème*, la *devise* et l'*hiéroglyphe* sont quelque chose de simple et de court; l'*allégorie*, l'*allusion*, l'*apologue* et la *parabole*, au contraire, sont quelque chose de développé. Chacune des parties d'une église peut être un *symbole* ou un *emblème*, c'est-à-dire le type de quelqu'une de nos croyances, et leur réunion peut constituer une *allégorie*. Dans le *Cantique des cantiques*, qui est une *allégorie* (Fén.), Oolla est l'*emblème* de Jérusalem (Volt.). Suivant Marmontel, l'*emblème* ne diffère de l'*apologue* qu'en ce qu'il est moins développé. Le même écrivain appelle justement l'*emblème* une métaphore qui parle aux yeux, définition également applicable au *symbole*. à la *devise* et à l'*hiéroglyphe*, tandis que l'*allégorie*, l'*allusion*, l'*apologue* et la *parabole* sont des métaphores prolongées.

1° *Symbole*, *emblème*, *devise*, *hiéroglyphe*. Modes ou moyens indirects d'expression consistant en métaphores qui parlent aux yeux, ou à employer des objets concrets et visibles pour signifier des idées abstraites.

Le *symbole* et l'*emblème* diffèrent d'abord en ce que l'un est constant, primitif, traditionnel, d'une origine divine ou inconnue, et l'autre, du choix ou de l'invention de quelqu'un, qui l'imagine ou s'en sert à dessein en se fondant sur une liaison d'idées plus ou moins sensible. La religion a des *symboles*, les artistes font des *emblèmes*.

Je vois de son esprit (d'Octave) la profonde noirceur;
Le sphinx est son *emblème*, et nous dit qu'il préfère
Ce *symbole* du fourbe aux aigles de son père. Volt.

Le *symbole* est quelque chose de commun, de convenu, de généralement admis; l'*emblème* est le résultat d'une certaine œuvre, d'une création particulière. « Zeuxis a peint Vénus ayant sous le pied une tortue; et avec ce *symbole* de la lenteur, Vénus devint l'*emblème* d'un sexe destiné à une vie tranquille et retirée. » Marm. Le gouvernail est le *symbole* de la navigation; les poëtes et les peintres en ont fait l'*emblème* de l'administration d'un État (Marm.). Les signes du zodiaque représentent d'une manière *symbolique* les saisons de l'année (Id.); l'ambassadeur des Scythes parla à Darius d'une manière *emblématique* en lui présentant un oiseau, une souris, une grenouille et cinq flèches (Volt., Lah.). Les Grecs, dans tous leurs temples, eurent des bains sacrés, comme des feux sacrés, *symboles* universels, chez tous les hommes, de la pureté des âmes (Volt.); on a eu la puérilité de prendre pour *emblème* de la foi la corde d'un instrument, en abusant de l'équivoque du mot latin *fides* (Marm.).

Le léopard est naturellement le *symbole* de l'inconstance par la variété des couleurs de sa peau (Boss.); les Provinces-Unies de la Hollande avaient pris un faisceau de flèches pour leurs armoiries et leur *emblème* (Volt.). Saturne inventa la faucille à moissonner, qui lui resta pour *symbole* (Roll.); dans une comédie de Destouches, un fiancé donne à sa fiancée un dé et une bague destinés à former un double *emblème*, le dé devant lui rappeler qu'il faut qu'elle soit bonne ménagère, et la bague qu'il faut qu'elle soit une bonne femme. — D'autre part, quoique court et simple par rapport à l'*allégorie*, à l'*allusion*, à l'*apologue* et à la *parabole*, l'*emblème* l'est cependant moins que le *symbole* : c'est comme une *allégorie*, une *allusion*, un *apologue* ou une *parabole* qu'on met sous les yeux. « Plusieurs ont cru que l'histoire de Daniel et de l'ange qui enleva Habacuc ne sont qu'une *allégorie* visible, un *emblème* de l'attention continuelle avec laquelle Dieu veille sur ses serviteurs. » Volt. « L'*emblème* est un petit tableau qui exprime allégoriquement une pensée morale ou politique, comme lorsqu'on a fait de la fortune une femme svelte et légère, un pied en l'air, touchant à peine du bout de l'autre pied un point d'une roue ou d'un globe, et tenant dans ses mains un voile enflé par le vent. » Marm. L'olivier est le *symbole* de la paix; un *emblème* de la paix, c'est, par exemple, l'image de la colombe faisant son nid dans un casque, ou celle des abeilles y déposant leur miel.

La *devise* est un *emblème*, mais un *emblème* peint ou gravé dans lequel la figure est expliquée par des paroles qu'on a mises au-dessous. Ces paroles sont même ce qu'il y a de plus essentiel dans la *devise;* si bien que, comme les *emblèmes* pour l'ordinaire sont sans légende, pour l'ordinaire les *devises* sont sans figure et se réduisent à une phrase ou à une maxime.

Diversité, c'est ma *devise*. Laf.

La *devise* du chevalier Bayard était, *Sans peur et sans reproche*. — Lorsque *devise* et *emblème* désignent la réunion d'une figure allégorique et de mots qui en déterminent le sens, *devise* est plus particulier, et *emblème* plus général : la *devise*, de l'invention de la chevalerie, et qui a été d'abord la marque distinctive de l'armure des chevaliers, puis l'ornement des fêtes données par Louis XIV, est un symbole déterminé à une personne, à une famille, à une compagnie, à une nation, et qui exprime quelque chose qui la concerne, son caractère, son génie, sa conduite habituelle; au lieu que l'*emblème* est l'expression figurée d'une pensée ou d'une sentence commune, sans aucun objet décidé. De plus, les paroles de la *devise* ne s'entendent bien que quand elles sont jointes à la figure : exemple, la phrase, *Quo jussa Jovis*, qui, avec l'image d'un aigle portant la foudre, composait la *devise* de Maximilien de Béthune, grand maître de l'artillerie. Les paroles de l'*emblème*, au contraire, ont toutes seules un sens plein et achevé : l'image de M. Scévola tenant sa main sur un brasier ardent, avec ces mots au-dessous : *Tout est possible à la force de la volonté*, est un *emblème*.

Les *hiéroglyphes*, c'est-à-dire, suivant l'étymologie, les gravures sacrées, sont des figures ou des caractères symboliques, que les anciens peuples, particulièrement les Égyptiens, traçaient ou inscrivaient sur des obélisques ou d'autres monuments, et qui, avant l'invention de l'écriture alphabétique, donnaient à leurs pensées religieuses et à leurs doctrines une forme visible et pour ainsi dire un corps. « Les sages de Memphis exprimaient par des symboles les mystères de leur doctrine; et c'est ce que les Grecs appelaient *hiéroglyphes* ou gravures sacrées. » Marm. « En Égypte, les pyramides, les obélisques, les colonnes, les statues, en un mot tous les monuments publics, étaient pour l'ordinaire ornés d'*hiéroglyphes*, c'est-à-dire d'écritures symboliques. » Roll. « Les anciens *hiéroglyphes* des Égyptiens, des Scythes et de quelques autres peuples de l'Asie étaient des espèces d'allégories qui parlaient aux yeux. » Lah.

2° *Allégorie*, *allusion*, — *apologue*, *parabole*. Modes ou moyens indirects d'expression consistant en discours à double entente, qui ne doivent pas être pris à la lettre.

L'*allégorie* et l'*allusion* sont purement théoriques; aussi la rhétorique traite-t-elle de l'une et de l'autre, comme en général de toutes les figures et de toutes les manières de parler considérées seulement sous le rapport de la forme ou quant à leur valeur esthétique. Elles diffèrent en ce que dans l'*allégorie* tout est dit ou écrit en vue du sens caché, qui est seul important, au lieu que dans l'*allusion* le sens caché n'est qu'accessoire par rapport au sens immédiat et naturel, qui se suffit à lui-même et subsiste indépendamment de toute application. L'*allégorie* sollicite l'interprétation en quelque sorte, l'*allusion* s'y prête. Ensuite l'*allégorie* est plutôt une œuvre d'art et a pour but d'embellir; l'*allusion* est plutôt une œuvre de critique, et a pour objet le blâme ou la louange.

« L'*apologue* et la *parabole* sont des espèces d'*allégories*. » Acad. Ce sont des *allégories* morales, des *allégories* sous le voile desquelles on donne des enseignements ou des leçons de sagesse d'une manière simple et familière en même temps que fine. Mais l'*apologue* est profane, et la *parabole* religieuse. « S'il m'est permis de mêler ce que nous avons de plus sacré parmi les erreurs du paganisme, nous voyons que la vérité a parlé aux hommes par *paraboles* : et la *parabole* est-elle autre chose que l'*apologue*, c'est-à-dire un exemple fabuleux, et qui s'insinue avec d'autant plus de facilité et d'effet, qu'il est plus commun et plus familier? » Laf. Pour nous instruire, les fabulistes emploient des *apologues*, mais Jésus-Christ et les prophètes font usage de *paraboles*. A quoi il faut ajouter que l'*apologue* est plus fabuleux, plus mensonger, et que dans l'Écriture sainte elle-même on donne le nom d'*apologue* à une allégorie morale, qui ne renferme que fiction, où, par exemple, on fait agir et parler des êtres inanimés. Il y a dans l'Ancien Testament (Juges, IX) « un *apologue* où les arbres se choisissent un roi. » Boss.

T

TACT, TOUCHER, — ATTOUCHEMENT. Termes relatifs à la sensibilité répandue sur la surface du corps et excitée par l'action immédiate d'un objet sur les extrémités des nerfs.

Tact, du latin *tactus*, qui a été touché, exprime quelque chose de passif. *Toucher*, verbe *toucher* pris substantivement, emporte, au contraire, l'idée d'activité. Par le *tact* nous recevons des impressions agréables ou désagréables, nous éprouvons du plaisir ou de la douleur. « La propreté, le soin de soi-même, en rendant la peau plus délicate, augmentent le plaisir du *tact;* et l'attention sur sa santé rend les organes de la volupté plus sensibles. » Volt. « La sensation voluptueuse, dont quelques personnes veulent parler (comme d'un sixième sens), se réduit au sentiment du *tact.* » Id. « Cette maudite peste (la petite vérole) a cela de particulier, qu'elle se communique non-seulement par le *tact* et par l'air, mais encore par l'imagination. » Id. « On cherche à réveiller les organes du *tact* par des piqûres, des brûlures, etc., lorsqu'on veut être bien convaincu de la certitude de la mort de quelqu'un. » Buff. Par le *toucher*, au lieu de jouir ou de souffrir, d'être modifiés, nous agissons, nous acquérons des idées sensibles, nous nous instruisons. « Cette glace, qui au *toucher* et à la vue est si lisse et si unie, n'est qu'un amas inégal d'aspérités et de cavités. » Volt. « Supposé qu'un homme eût tous les sens, hors celui du *toucher*, cet homme pourrait fort bien douter de l'existence des objets extérieurs. » Id. « Un lépreux, dont la peau serait insensible, n'aurait aucune des idées que le *toucher* fait naître. » Buff. « Le *toucher* est de tous les sens celui qui est le plus relatif à la connaissance. » Id.

Toutefois, le mot *tact* peut bien aussi se rapporter au pouvoir de connaître; mais il le représente comme un don, comme une capacité, comme une propriété de recevoir les manifestations des choses. « Le grand Être nous a fait présent à tous de six organes, dont le premier est le *tact* répandu dans toutes les parties du corps, mais plus sensible dans les mains. » Volt. « Placés entre l'aigle et la mouche, nous devons être contents de nos yeux; c'est un *tact* qui se prolonge jusqu'aux étoiles. » Id. « Comme l'odorat est plus faible et le *tact* du goût plus obtus dans tous les oiseaux que dans les quadrupèdes, ils ne peuvent guère juger des saveurs. » Buff. Le *toucher*, au contraire, est une vraie faculté, un instrument dont nous avons la facilité de nous servir, et dont nous nous servons à notre gré, afin de découvrir les qualités des choses; nous l'appliquons aux objets extérieurs, au lieu de nous borner à les attendre. « Le *toucher* est de tous nos sens celui dont nous avons le plus continuel exercice. » J. J. « C'est la même chose que si un homme, pour rendre compte d'un tableau, se faisait boucher les yeux, et nous racontait tout ce que le *toucher* lui ferait sentir sur la toile du tableau. » Buff. — Les aveugles ont le *tact* plus fin que nous (J. J., Cond.); « on prétend qu'il y a eu des aveugles-nés qui distinguaient au *toucher* la différence du noir, du blanc et de quelques autres couleurs. » Volt. « Lorsque la statue étudie une rose au *toucher*, elle lie l'odeur à l'ensemble des feuilles, à leur tissu et à toutes les qualités par où le *tact* la distingue des autres fleurs qui lui sont connues. » Cond.

On appelle *tact*, et non pas *toucher*, une sorte de finesse tout instinctive, à l'aide de laquelle on sent d'abord, sans avoir besoin de réfléchir, ce qui convient en matière de goût ou en fait de bienséances. « Le goût est un *tact* de l'âme, une faculté innée ou acquise, de saisir et de préférer le beau, une espèce d'instinct qui juge les règles et qui n'en a point. » Marm. D'autre part, on dit le *toucher*, et non pas le *tact* d'un pianiste, c'est-à-dire d'un homme qui s'applique à bien toucher d'un instrument de musique.

Quant à *attouchement*, il est particulier : au lieu de signifier, comme les deux mots précédents, le sens, l'organe, la faculté, il exprime un fait, une application spéciale du *tact* ou du *toucher*. « Ces deux sensations (celles du chaud et du froid) appartenantes au *toucher*, se font par l'application et l'*attouchement* de quelque corps. » Boss. Le premier homme faisant, dans Buffon, l'histoire de ses premières pensées, dit : « Je résolus de ne me fier qu'au *toucher*, qui ne m'avait pas encore trompé, et d'être en garde sur toutes les autres façons de sentir et d'être.... Tout ce que je touchais sur moi semblait rendre à ma main sentiment pour sentiment, et chaque *attouchement* produisait dans mon âme une double idée. » — On dit le *tact* ou le *toucher*, et un *attouchement* (Buff.), au premier *attouchement* (Id.). Le *tact* et le *toucher* ont telles ou telles qualités; l'*attouchement* se passe, a lieu de telle ou telle manière. « Si l'union de l'âme à son objet est un *attouchement*, un contact, cet *attouchement* ne se fait-il pas au loin? » Buff. « Une main divisée en une infinité de parties toutes mobiles et flexibles serait une espèce de géométrie universelle par le secours de laquelle nous aurions dans le moment même de l'*attouchement* des idées exactes et précises de la figure de tous les corps. » Id. — Enfin, comme les objets physiques ou inanimés sont dépourvus de sensibilité et d'intelligence, on ne peut leur attribuer de *tact* ou de *toucher;* mais on peut leur rapporter un *attouchement*, c'est-à-dire une action de *toucher*, dont il leur arrive d'être causes. « Le cerveau ne peut s'empêcher de recevoir quelque impression par l'ébranlement des nerfs, non plus que la cire par l'*attouchement* des corps qui la pressent. » Boss. « Le seul *attouchement* de la robe de Jésus-Christ guérit des infirmités désespérées. » Mass. « Je n'ai idée des étoiles que par

l'*attouchement;* et cet *attouchement* de la lumière vient frapper mon œil de mille millions de lieues. » Volt.

1° TAIRE, CELER, CACHER; — 2° DISSIMULER, DÉGUISER; — 3° COUVRIR, VOILER, ENVELOPPER, FARDER, PALLIER. Faire en sorte qu'une chose ne soit pas sue ou aperçue.

1° *Taire*, *celer*, *cacher*.

Taire, *celer* et *cacher* sont négatifs; ils signifient ne pas produire, ne pas manifester, ne pas laisser paraître, tenir hors de la vue. Un pénitent aux pieds de son confesseur, un témoin devant la justice, tout homme rendant compte de sa conduite, *tait*, *cèle* ou *cache* quelque chose, quand il le garde pour lui, qu'il en fait un secret.

C'est ce que *taire* exprime simplement : on *tait* en ne parlant pas, en n'ouvrant pas la bouche. « La jalousie est une passion qu'on peut avoir, mais qu'on doit *taire*. » Montesq. « Il n'est pas toujours défendu de *taire* la vérité, quand c'est pour la mieux honorer. » J. J. « Il serait important de convenir des confesssions qu'un prêtre doit révéler et de celles qu'il doit *taire*. » Volt. Il se peut qu'on *taise* une chose par paresse, par timidité, par caprice, par omission.

Mais *celer* marque l'attention qu'on a, le soin qu'on met à retenir sa langue et l'effort nécessaire pour cela.

> J'ai de fortes raisons qui m'ont fait révéler
> Un hymen que vous-même aviez peine à *celer*.
> Mol.
>
> Sire, il n'est plus besoin de vous dissimuler
> Ce que tous mes efforts ne vous ont pu *celer*.
> (Chimène). Corn.
>
> Les temps sont accomplis, princesse : il faut parler;
> Et votre heureux larcin ne se peut plus *celer*.
> (Joad à Josabet). Rac.

« Il y a un édit de Henri II qui ordonne qu'on punisse de mort toute femme ou fille qui, ayant *celé* sa grossesse, accouche d'un enfant trouvé mort sans avoir été baptisé. » Volt. « Je conçois qu'un scélérat associé à d'autres *cèle* d'abord ses complices : cependant il avoue tout à la fin. » Id. Au reste, *celer*, latin *celare*, n'est guère usité qu'en poésie et en termes de palais.

Cacher renchérit sur *celer* : c'est faire d'une chose, non-seulement un secret, mais un mystère, c'est l'ensevelir dans un profond silence; ce qui suppose une affaire de plus grande conséquence et des motifs ou des intérêts plus puissants. « C'est un secret important; car je le dis à vous-même à regret, et si je pouvais le *cacher* davantage, vous ne le sauriez point. » Mol. « Il en est peu qui, de dessein formé, *cachent* un péché mortel à leur confesseur. » Bourd. « Le czar menaça son fils Alexis de mort, s'il lui *cachait* quelque chose. » Volt. « Quel état affreux pour une femme de *cacher* à son mari la moitié de sa vie pour assurer le repos de l'autre. » J. J.

Il est clair, dit Roubaud, que *taire* marque le pur silence qu'on garde sur la chose; *celer*, le secret qu'on en fait; *cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. Pour *taire* une chose, il suffit de ne la pas dire, quand il y a occasion d'en parler; pour la *celer*, il faut non-seulement la *taire*, mais encore avoir une intention formelle de ne point la manifester, et une attention particulière à ne pas se *déceler;* pour la *cacher*, on est obligé non-seulement de la *celer*, mais même de la renfermer dans le fond de son cœur. On *tait* ce qui déplairait à quelqu'un; on *cèle* ce qui lui nuirait; on *cache* avec le plus grand soin ce qui le perdrait, s'il n'y a pas une obligation de parler.

2° *Dissimuler*, *déguiser*.

Dissimuler et *déguiser* ne sont point négatifs : celui qui *dissimule* ou qui *déguise* ne se contente point de dérober aux yeux une certaine chose, il agit pour faire illusion relativement à cette chose. Une femme qui *tait*, *cèle* ou *cache* ses sentiments n'en laisse rien voir; une femme qui *dissimule* ou *déguise* ses sentiments se conduit de manière à faire accroire que ses sentiments ne sont pas ce qu'ils sont. « Discrète, prudente et réservée, vous avez l'art de *cacher* vos sentiments sans les *dissimuler*. » D'Al. Qu'on taise, qu'on *cèle*, qu'on *cache*, c'est de la réticence, de la retenue, de la réserve; qu'on *dissimule* ou qu'on *déguise*, c'est de l'imposture. Un homme *caché* est retiré, secret; un homme *dissimulé* est trompeur, fourbe. *Dissimuler* et *déguiser* ont donc cela de très-distinctif, qu'ils impliquent une idée de feinte ou d'artifice. « L'aveu de nos crimes n'est souvent qu'un artifice coupable qui les *déguise*, et nous portons la *dissimulation* jusqu'au pied même du tribunal de la pénitence. » Mass. « Minerve sourit de la feinte d'Ulysse, et lui dit : O le plus *dissimulé* des mortels, homme inépuisable en détours et en finesse, vous ne pouvez vous empêcher de recourir à vos *déguisements* ordinaires. Mais laissons là ces tromperies. » Fén.

On voit déjà que *dissimuler* est plus général, et *déguiser* plus particulier. L'homme *dissimulé* use de *déguisements*. On dit absolument *dissimuler ;* avec *déguiser*, il faut nécessairement un régime. La *dissimulation* est l'art, l'habitude ou le défaut; les *déguisements* en sont les traits ou les tours. « Nous naissons tous avec un fonds de *dissimulation* sur ce qui se passe au dedans de nous-mêmes; toute notre vie n'est presque qu'un *déguisement* continuel. » Mass. — D'autre part, *dissimuler*, c'est mentir plus nettement, faire semblant que la chose n'est pas; *déguiser*, c'est mentir plus indirectement, en travestissant la chose, en la faisant paraître autre qu'elle n'est. L'orateur chrétien ne doit ni *dissimuler* ni *déguiser* nos vices (Boss.); les *dissimuler* serait faire croire que nous ne les avons pas; les *déguiser* serait les rendre spécieux, leur donner des couleurs mensongères. Suivant Labruyère, un homme qui sait la cour *dissimule* les mauvais offices (c'est-à-dire feint qu'on ne lui en a pas rendus ou qu'il ne s'en est pas aperçu, n'en tient nul compte), et il *déguise* ses passions (c'est-à-dire qu'il en impose sur leur caractère, qu'il leur donne l'air d'être ce qu'elles ne sont pas). L'historien qui *dissimule* des miracles (Boss.) les supprime comme n'ayant pas eu lieu; celui qui les *déguise* (Id.) les défigure par la manière de les présenter. Une femme *dissimule* son amour en faisant l'indifférente; elle le *déguise* en don-



nant à croire que c'est de l'amitié ou tout autre sentiment.

3° *Couvrir*, *voiler*, *envelopper*, *farder*, *pallier*.

Ces verbes n'emportent pas, comme *dissimuler* et *déguiser*, l'idée d'une fausseté toujours plus ou moins odieuse, et ils diffèrent de *taire*, de *celer* et de *cacher* de la manière suivante. D'abord on *tait*, on *cèle* et on *cache* à quelqu'un : vous me *taisez*, me *celez* ou me *cachez* un secret. On *couvre*, on *voile*, etc., simplement, et non pas à tel ou tel. Ensuite, *taire*, *celer* et *cacher* sont négatifs; pour faire l'action qu'ils signifient, il n'y a qu'à s'abstenir ou à se contenir. Mais pour *couvrir*, *voiler*, etc., il faut trouver de quoi, des prétextes, des couleurs, des raisons, et l'idée de pareilles choses est tout à fait caractéristique de *couvrir* ou mettre une couverture, de *voiler* ou mettre un voile, d'*envelopper* ou mettre une enveloppe, de *farder* ou mettre du fard, de *pallier* ou mettre un manteau (*pallium*). Avec de l'empire sur soi-même, on *tait*, on *cèle* et on *cache*; avec des ressources dans l'esprit et de l'habileté, on n'est jamais embarrassé pour *couvrir*, *voiler*, *envelopper*, *farder*, *pallier*. *Taire*, *celer*, *cacher*, c'est garder en dedans; *couvrir*, *voiler*, *envelopper*, *farder*, *pallier*, c'est mettre quelque chose dessus ou devant.

Couvrir et *voiler* sont opposés en ce que *couvrir* signifie rendre invisible de tous les côtés, complétement, au lieu que *voiler* veut dire seulement mettre devant la chose un corps mince qui permet au moins de l'entrevoir. Les nuages qui *voilent* le ciel ne le font pas disparaître aussi entièrement que s'ils le *couvraient*. Les vêtements d'une femme *couvrent* son corps; son *voile* ne fait qu'empêcher de voir distinctement son visage. Une femme adultère cherche à *couvrir* (Fén.) et non pas seulement à *voiler* son infidélité. Ce qui *couvre* notre ignorance (Mal.) la met à couvert de tout regard indiscret; ce qui la *voile* (Buff.) ne la laisse pas apercevoir aisément. Il en est de même de ce qu'écrit un philosophe pour *couvrir* (Mal.) ou pour *voiler* (Lah.) son athéisme.

Envelopper a exclusivement rapport au sens des choses : on *enveloppe* ce qu'on ne veut pas qui soit *développé*, éclairci, entendu. « Il sait parler ambigument, d'une manière *enveloppée*. » Labr. « Un auteur ne doit rien laisser à chercher dans sa pensée; il n'y a que les faiseurs d'énigmes qui soient en droit de présenter un sens *enveloppé*. » Fén. « Je voulais, dit Aristote, cacher mes principes : c'est ce qui m'a fait *envelopper* ma physique. » Id. « Je l'ai fait voir dans l'Exposition, et l'anonyme ne fait qu'*envelopper* la matière. » Boss. « Le duc de Glocestre disait que les Français étaient trop subtils, et qu'ils *enveloppaient* tellement les choses par des paroles ambiguës, qu'il n'y avait dans les traités que ce qu'ils voulaient. » Id. Raisonnement *enveloppé* (Acad.), prédiction *enveloppée* (Mass.).

Farder a exclusivement rapport à l'effet désagréable des choses : on *farde* celles auxquelles on met des couleurs, parce que, présentées telles qu'elles sont, elles choqueraient ou déplairaient. « Les voix de ces jeunes filles *fardaient* leurs visages, et tant qu'elles chantaient, je m'obstinais, en dépit de mes yeux, à les trouver belles. » J. J. « Les poëtes dépouillent les passions de ce qu'elles ont de plus horrible, et les *fardent* tellement par l'adresse de leur esprit, qu'elles attirent l'affection. » Nic. « Je pris le parti de *farder* la vérité dans les endroits où elle aurait fait peur toute nue. » Les.

Pallier, c'est couvrir ou voiler, non plus en obscurcissant, comme *envelopper*, non plus en embellissant, comme *farder*, mais en atténuant, en faisant paraître moins mauvais ou moins coupable. « M. de Cambrai s'acquiert seulement la réputation de bien et éloquemment *pallier* une cause visiblement mauvaise. » Boss. On *pallie* des défauts (Labr., Volt.), des crimes (Pasc., Boss.), la noirceur d'un forfait (J. J.), des méchancetés (Boss.), des abus (Mass.), le mensonge (Rac.), des usures (Bourd.), des maximes pernicieuses (Pasc.), des torts (Marm.), etc.

TAPIR (SE), SE BLOTTIR. Se mettre dans une posture resserrée, dans laquelle on est retiré sur soi-même ; en parlant des hommes et des animaux.

Se tapir, c'est se mettre à la manière des fruits *tapés*, s'aplatir, s'appliquer contre, comme une *tapisserie* contre la muraille. Aussi dit-on bien se *tapir* contre ou derrière. « Nous avons essuyé dans le bateau à cent pas de ce pont un petit orage; mais nous *nous* sommes *tapis* contre le rivage. » Sév. « S'ils aperçoivent les chasseurs, les tétras *se tapiront* contre terre, et se cacheront de leur mieux. » Buff. « Si on entrait dans l'endroit où cette chienne était enfermée, elle se contentait de *se tapir* à terre, comme si elle se croyait alors bien cachée.... Dès qu'on se retournait de son côté, elle se retirait bien vite et *se tapissait* de nouveau sur la terre. » Id. *Se tapir* derrière une haie, derrière une porte (Acad.).

Mais *se blottir*, c'est s'arrondir et non s'aplatir, c'est se mettre en bloc, en boule, se rouler sur soi-même, se ramasser, dans un trou ou quelque chose de semblable, qui enveloppe et couvre au lieu d'abriter. On ne *se blottit* pas contre ou derrière, mais dans ou sous.

Le trou de l'escarbot se rencontre en chemin.
.... Jean lapin *s'y blottit*. Laf.
Le chat blanchit sa robe et s'enfarine;
Et, de la sorte déguisé,
Se niche et *se blottit* dans une huche ouverte. Id.

« Les perdreaux *se* sont *blottis* chacun de son côté dans les herbes et dans les feuilles. » Buff. « S'agiter avec effort dans le vague de l'air, ou rester *blottis* dans leur trou, voilà la vie des martinets. » Id.

Il (le Temps) étendait ses deux pesantes ailes....
La Vérité, qu'on néglige ou qu'on fuit,
En gémissant, *se blottissait* sous elles. Volt.

En bienheureux, derrière le rideau
Il (Monrose) *se tapit*.............
Le prince alors fait tomber sur l'autel,
Avec grand bruit, le rideau sous lequel
Se blottissait cette aimable figure. Id.

Ensuite, quoique d'ordinaire on *se tapisse* et

on *se blottisse* pour se cacher, ce but est particulièrement indiqué par *se tapir*. On *se tapit* pour n'être pas vu, pour être en *tapinois*, en cachette. Mais il peut se faire qu'on *se blottisse* sans avoir l'intention de se cacher : c'est ainsi qu'un enfant, pour avoir moins froid, *se blottit*, se pelotonne, se couche en rond dans son lit.

TAPISSERIE, TENTURE. Grandes pièces d'étoffe qu'on applique sur les murs pour les parer.

Tapisserie a rapport à la façon, à la fabrication de la chose, et *tenture* à son usage. La *tapisserie* est un ouvrage, le résultat de l'action d'un artiste ou d'un artisan, comme la *bijouterie*, la *draperie*, la *coutellerie*, la *bonneterie*, etc. La *tenture*, c'est ce qui est *tendu*, ce qui se trouve actuellement employé à couvrir les murs et à les orner. La manufacture des Gobelins travaille en *tapisserie*; un décorateur place des *tentures*. Voltaire raconte qu'il songea à faire exécuter *la Henriade* en *tapisserie*, promettant à l'artiste d'en acheter pour lui-même une *tenture*. La *tapisserie* tendue, mise en place, est *tenture*; la *tenture*, considérée dans la main de l'ouvrier qui la fait à l'aiguille ou au métier, est *tapisserie*. Une belle *tapisserie* se distingue par la main-d'œuvre ou le sujet; une belle *tenture*, par l'effet ou le nombre des pièces dont elle se compose. « Je me contenterai de parler d'une *tapisserie* relevée d'or, laquelle on fit remarquer principalement à Psyché, non tant pour l'ouvrage, quoiqu'il fût rare, que pour le sujet. La *tenture* était composée de six pièces. Dans la première on voyait.... » LAF.

Une seconde différence résulte de la terminaison de *tenture*, et elle est clairement indiquée dans l'exemple précédent, c'est que la *tenture* est, comme la *toiture*, la *mâture*, l'*armure*, etc., quelque chose de collectif, quelque chose dans quoi entre la *tapisserie* comme élément. « On distingue les *tapisseries* par pièces, on les vend à la pièce, on les compte par aunes de cours. Plusieurs pièces qui tapissent un appartement s'appellent une *tenture*. » VOLT. On dit *tenture* de *tapisserie*, comme on dit habit de drap ou en broderie, robe de mousseline, bonnet de dentelles. La *tenture* est donc, suivant l'exacte définition de l'Académie, un certain nombre de pièces de *tapisserie* ordinairement de même dessin, de même facture, se servant l'une à l'autre de pendants, ou représentant des sujets qui font suite l'un à l'autre.

Quand les deux mots s'emploient en parlant d'un ornement qui n'est pas en tapisserie, qui ne consiste pas en une étoffe travaillée à l'aiguille ou au métier, mais qui est composé d'une étoffe ou d'un tissu quelconque, de cuir, de papier, etc., *tapisserie* donne idée de la matière, et *tenture* de l'ensemble : une *tapisserie* de papier peint (ACAD.), une *tenture* de papiers peints (ID.); une *tapisserie* de brocatelle, une *tenture* de deuil. Il semble aussi que la *tapisserie* a moins d'étendue, et que le mot convient mieux quand il est question de petites chambres ou de cabinets.

1° TARDER, RETARDER; — 2° DIFFÉRER, RECULER; — 3° REMETTRE, RENVOYER. Tous ces verbes signifient que, au lieu de faire une chose sur-le-champ, on se met dans le cas de la faire ultérieurement, en un temps plus ou moins éloigné. On *tarde* à partir, on *retarde* son départ; on le *diffère* ou on le *recule*; on le *remet* ou on le *renvoie* à une autre époque.

1° *Tarder*, *retarder*.

Tarder et *retarder* se distinguent de tous leurs synonymes par un caractère frappant, c'est qu'ils marquent inopportunité, c'est qu'ils ont rapport à un temps où la chose devrait ou aurait dû être faite. La chose qu'on *tarde* à faire ou qu'on *retarde* se fait ensuite *tard*, c'est-à-dire après le temps nécessaire ou déterminé, soit relativement à sa destination, soit relativement au désir de ceux qui l'attendent, et soit que le retard vienne de notre faute ou qu'il soit l'effet d'un accident, d'un malheur, d'un obstacle. Il faut donc se servir de *tarder* ou de *retarder* toutes les fois qu'on aurait dû agir sur-le-champ.

Quant à la différence à mettre entre *tarder* et *retarder*, elle a été indiquée dans la 1re partie, p. 112.

2° *Différer*, *reculer*.

L'un et l'autre se prennent bien dans le sens neutre : on *diffère*, on *recule*, au moment d'agir; *remettre* et *renvoyer* veulent toujours après eux un complément. Quand *différer* et *reculer* sont actifs, ils ne s'emploient qu'avec des noms de choses; *remettre* et *renvoyer* se disent également des choses et des personnes. Outre cela, *différer* et *reculer* expriment un ajournement indéfini, ils ne font point entrevoir de quelle durée sera le délai; les deux autres, qui sont plutôt des termes de palais, déterminent l'ajournement, le fixent. Enfin, *différer* et *reculer* dénotent de l'hésitation, de la crainte et tout au moins de la prudence, ils tiennent plus aux circonstances dont on ne dispose pas, et de là vient qu'ils ne marquent pas d'époque fixe; *remettre* et *renvoyer* sont des actes d'autorité, des dispositions souveraines, des résolutions bien arrêtées, ils tiennent plus aux convenances et au libre choix de celui qui *remet* ou *renvoie*, et c'est pourquoi la *remise* et le *renvoi* sont à époques fixes.

On *diffère* dans l'espoir de mieux, on *recule* dans la crainte du mal. Quand on *diffère*, on a la perspective d'arriver à un bien; quand on *recule*, on se propose uniquement d'éviter un mal. Il y a dans *différer* quelque chose de plus positif, et quelque chose de plus négatif dans *reculer*. *Différer*, c'est temporiser, c'est-à-dire ne pas agir actuellement, dans l'espérance d'un temps plus favorable; *reculer*, c'est traîner en longueur, chercher des détours, des subterfuges, tergiverser, barguigner, biaiser, tâcher d'éluder quelque chose de pénible qu'on ne veut faire qu'à la dernière extrémité et à son corps défendant, mais qu'on sera toujours obligé de subir.

On *diffère* une chose, parce qu'on compte trouver pour la faire un moment plus propice que le moment actuel; c'est un calcul, un acte de prudence et de raison. « Dieu peut *différer* la récompense et la peine, selon que l'exige ou le permet l'ordre de sa providence. » MAL. « J'aime mieux *différer* mon plaisir et en jouir à mon aise. » J. J. « Je voulais goûter dans tout son charme le plai-

sir de la revoir. J'aimais mieux le *différer* un peu pour y joindre celui d'être attendu. » ID. « Je n'avais *différé* jusques alors à vous envoyer cette lettre que pour vous en épargner le port. » DESC. On *recule* une chose, parce qu'on ne voudrait pas qu'elle se fît, ou parce qu'on voudrait qu'elle se fît le plus tard possible; ce mot emporte l'idée de gêne, de contrainte; on cherche à gagner du terrain ou plutôt du temps : on *recule* le moment d'une entrevue qui effraye, l'occasion d'un aveu qui coûte, d'une dépense qui pèse, d'une opération qui sera douloureuse. « Pendant un an mon adversaire ne fit que traîner et *reculer* le jugement. » BEAUM. « Le peuple (en nommant des décemvirs) ne songeait qu'à *reculer* le rétablissement de l'autorité consulaire qui lui était formidable. » VERT. « Jugurtha crut qu'il lui restait encore assez de forces pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour *reculer* sa perte de quelque temps. » ID. Ériphile, dans les *Amants magnifiques*, déteste le mariage et *recule* toujours le choix qui la doit engager (MOL.).

On *diffère* jusqu'à l'occasion favorable; on *recule* le plus possible.

On ne cesse pas de s'occuper de la chose *différée*, on ne l'abandonne pas, on est toujours prêt à la faire au premier moment convenable; quand on a *reculé* une chose, c'est une affaire qu'on a laissée là, on n'est pas disposé à saisir l'occasion prochaine de la faire, on s'en est débarrassé et on n'y songe plus.

3° *Remettre*, *renvoyer*.

Remettre, c'est ajourner; *renvoyer*, c'est presque rejeter. On *remet* ce qu'on n'a pu faire; on *renvoie* souvent ce qu'il ne plaît pas de faire, et ainsi on s'en débarrasse. Il y a de la réflexion, du calcul, de la prévoyance dans l'action de *remettre*. « M. Racine est présentement tout occupé à finir sa pièce.... Je vous prie donc de *remettre* à la semaine qui vient le récit que vous souhaitez qu'il fasse à Mme de Lamoignon. » BOIL. « Je me fis une petite garde-robe arménienne; mais l'orage excité contre moi m'en fit *remettre* l'usage à des temps plus tranquilles. » J. J.

Quand voulez-vous aimer que dans votre printemps?
Gardez-vous bien surtout de *remettre* à l'automne.
LAF.

Mais il y a de la brusquerie, de l'humeur, de la légèreté, de l'indifférence dans l'action de *renvoyer*. « *Renvoyer* à des années de langueur et d'infirmité l'affaire du salut, c'est la manquer. » MASS. « Que je ne *renvoie* plus (mon repentir, ma conversion) à un lendemain qui n'arrive jamais. » ID. « De peur que vous ne vous imaginiez peut-être sur ma lettre d'aujourd'hui que je voudrais *renvoyer* aux Rois votre visite, de quoi je serais bien fâché. » J. J. On doit dire *renvoyer* et non pas *remettre* aux calendes grecques. Les tyrans de Thèbes dans l'ivresse d'un festin *renvoient* au lendemain les affaires sérieuses. Un juge *remet* à huitaine une affaire sur laquelle il veut s'éclairer, recueillir de plus amples renseignements; il *renvoie* à huitaine une autre affaire par lassitude, par ennui, parce qu'elle lui semble trop longue. Un élève fatigué *remet* son devoir au lendemain; un élève *renvoie* au lendemain un devoir dont il est las, qui lui pèse, qu'il n'a pas le courage de faire.

Quand on *remet* une affaire, on prend dès ce moment avec soi-même l'engagement d'y revenir à l'époque déterminée; mais *renvoyer* exprime qu'on prend peu de souci de l'affaire, qu'on ne l'a pas à cœur, qu'on tient surtout à sortir de peine, d'ennui, d'embarras.

TEL, SEMBLABLE, PAREIL. Termes de comparaison. Achille, *tel* qu'un lion, *semblable* à un lion, *pareil* à un lion; de *tels* discours ou de *tels* abus, de *semblables* discours ou de *semblables* abus, de *pareils* discours ou de *pareils* abus, etc.

Tel se distingue des deux autres mots par sa rigueur : il exprime un rapport de conformité absolue, et jusqu'à l'identité. *Tel* est mon sentiment : voilà mon sentiment, c'est mon sentiment même. *Tel* maître, *tel* valet : dites-moi *quel* est le maître, son caractère propre, je vous dirai *quel* est le valet, ses qualités, sa nature. *Tel*, comme l'adjectif démonstratif *ce*, *cet*, est propre à rappeler une personne ou une chose dont il vient d'être question. « Libanius dit qu'à Athènes un étranger qui se mêlait dans l'assemblée du peuple était puni de mort. C'est qu'un *tel* homme usurpait le droit de souveraineté. » MONTESQ. On dit, de *tels* ou de *semblables* discours (BOSS.), c'est-à-dire ces discours, ou quelque chose d'approchant, des discours analogues. « Avec de *tels* ou de *semblables* sentiments, il faut goûter intérieurement Jésus-Christ. » BOSS. « Joconde fit un dénombrement des rois et des césars qui avaient vu leurs femmes tomber en *telle* ou *semblable* pratique. » LAF.

Semblable et *pareil* sont relatifs, non pas, comme *tel*, à l'exactitude du rapport, mais à sa nature. *Semblable* annonce une *ressemblance*, un rapport extérieur de traits, de forme, de configuration; et *pareil*, un rapport intrinsèque de valeur, de mérite, de force, une équipollence. On dit, de *semblables* monuments (ROLL.), et un *pareil* nombre (ID.); de *semblables* manières (BOURD.), de *semblables* disputes (P. R.), et une *pareille* honte (MOL.), de *pareilles* lois (VOLT.), un *pareil* mérite (BOURD.). Nos *semblables* sont faits comme nous; nos *pareils* sont du même degré, du même étage, ils ne nous sont ni supérieurs ni inférieurs pour la condition, le talent, etc. *Semblable* est un terme de description, concret, significatif du réel: *pareil* est un terme d'estimation, abstrait, significatif de l'idéal, du possible ou de l'hypothétique. « Je ne condamne pas votre réponse ni de *semblables* dans des cas *pareils*. » BOSS. « La contagion fit un grand dégât dans Athènes : on n'en avait jamais vu de *semblable*. Thucydide la décrit, afin qu'une relation exacte pût servir d'instruction à la postérité, si un *pareil* malheur arrivait une seconde fois. » ROLL.

Un objet *tel* qu'un autre n'en diffère point; un objet *semblable* à un autre s'y rapporte; un objet *pareil* à un autre le vaut, ne lui cède point. Achille, *tel* qu'un lion, est tout à fait comme un lion, on le prendrait pour un lion, et on pourrait dire de lui : ce lion s'élance; *semblable* à un

lion, il a l'air d'un lion, il en imite la furie, sa vue rappelle l'idée du lion; *pareil* à un lion, il est animé comme un lion, il a le même degré de fureur. De *tels* discours, signifie ces discours; de *semblables* discours, des discours de ce style, ainsi tournés; de *pareils* discours, des discours de cette sorte ou de cette force.

TEMPLE, ÉGLISE. Édifices publics consacrés à Dieu et destinés à l'exercice du culte.

Temple vient du latin *templum*, que les Latins employaient dans la même acception. *Église* tire son origine du grec ἐκκλήσια, qui signifie seulement assemblée. Ce sont les chrétiens qui les premiers ont attaché à ce mot l'idée de *temple*, qu'il n'avait pas dans l'antiquité, et qui est ensuite passée à ses dérivés, le latin *ecclesia* et le français *église*. En conséquence, *temple* exprime le genre, et il est plus noble.

Une *église* est un *temple* de chrétiens. « Les grands de la nation (chez les Français) s'assemblent dans un *temple* qu'ils nomment *église*. » LABR. « Dès lors Constantin permit de doter les *églises*, comme l'étaient les *temples* de l'ancienne religion. » VOLT. « Les chrétiens avaient publiquement des *églises* élevées sur les débris de quelques *temples* tombés ou ruinés. » ID. « Jésus-Christ chassa les vendeurs du *temple* de Jérusalem. C'est à ce premier *temple* que nos *églises* ont succédé. » BOSS. « On se figure d'ordinaire les *temples* anciens semblables à nos *églises*, une longue nef, un chœur pour les chanoines et un autel au bout. » ID. Les sauvages de l'Amérique n'avaient pas de *temples*; nos missionnaires leur ont fait bâtir des *églises* au Paraguay (MONTESQ.). — Le terme d'*église* est même encore plus particulier, car parmi les chrétiens les protestants se servent toujours de celui de *temple*. « Charles XII avait exigé qu'on dépouillât les catholiques de cent cinq *églises* en faveur des Silésiens de la confession d'Augsbourg; les catholiques reprirent presque tous les *temples* luthériens après la bataille de Pultava. » VOLT. « Par cet édit il fut permis aux réformés d'avoir des *temples* dans les faubourgs; mais aussi ils devaient restituer les *églises* dont ils s'étaient emparés. » ID.

Lorsque *temple* et *église* se disent en parlant du culte catholique, *temple* est plus noble et *église* plus commun. « La barbarie avait introduit l'ordre gothique pour les palais et pour les *temples*. » LABR. « Les chrétiens avaient un *temple* superbe à Nicomédie. » VOLT. « Le moment où notre Dieu se montre dans le *temple*. » ID. « Les chrétiens eurent (alors) des *temples* magnifiques, ornés de vases d'or et d'argent. » COND. « Seigneur, rendez la majesté à tant de *temples* profanés, le culte et la dignité à tant d'*églises* dépouillées. » MASS. « *Onuphre* évite une *église* déserte et solitaire; il aime la paroisse, il fréquente les *temples* où se fait un grand concours. » LABR. — Ensuite, *temple* exprime plus particulièrement l'idée qu'on s'est faite partout et toujours de ces sortes de lieux, c'est que la divinité y habite plus qu'ailleurs, y fait son séjour; et *église*, conformément au sens étymologique du mot, a plutôt rapport à la réunion du peuple en un édifice commun pour prier. Dans le *temple* on doit être recueilli, plein de respect devant Dieu; tous les dimanches, les fidèles se rendent à l'*église* pour assister au service divin.

Enfin, *temple* se prend seul au figuré. « En vous présentant à l'autel, rendez-vous dignes de devenir les *temples* et la demeure de votre Dieu. » MASS. « Les hommes ont été rachetés d'un prix infini pour être faits les *temples* du Dieu vivant. » PASC. « Dans ces passages nous sommes appelés le *temple* du Saint-Esprit. » BOSS. « Les fidèles que Dieu anime par son esprit et dans lesquels il réside comme dans son *temple*. » MAL. « Pope dit que l'immensité est le *temple* de Dieu. » VOLT.

1° TENIR À, DÉPENDRE DE; — 2° RÉSULTER, SUIVRE, S'ENSUIVRE; — 3° VENIR, PARTIR, NAÎTRE; — 4° PROVENIR, PROCÉDER; — 5° DÉCOULER, DÉRIVER, ÉMANER. Tous ces verbes servent à expliquer les choses, à en rendre raison.

Mais *tenir à* et *dépendre de* marquent à quoi elles sont liées; un événement *tient à* celui ou *dépend de* celui auquel il se rapporte comme accompagnement ou accessoire, comme un de ses tenants et aboutissants. *Résulter*, *suivre* et *s'ensuivre* indiquent après quoi elles se trouvent ou ont lieu, ce dont elles sont des effets, des suites ou des conséquences. *Venir*, *partir* et *naître* annoncent d'où elles sortent, leur point de départ, leur extraction, leur descendance. *Provenir* et *procéder* ont exactement le même sens que les trois mots précédents; seulement ils sont plus scientifiques ou s'appliquent à des choses plus remarquables, à des phénomènes, à des choses qui apparaissent, qui sont mises dehors ou en avant, *pro*. *Découler*, *dériver* et *émaner* expriment aussi d'où sortent les choses, mais d'où elles sortent à la manière des liquides ou des fluides qui s'échappent du sein où ils sont contenus; ce sont des termes métaphoriques qui désignent, non pas d'une manière simple et abstraite l'origine, mais d'une manière figurée et concrète la source. (Voy. *Commencement*, *naissance*; *origine*, *source*, p. 446 et 447.)

1° *Tenir à*, *dépendre de*. Etre attaché à. Une chose *tient à* une autre ou en *dépend*, quand elle va avec elle, quand elle en est inséparable, quand celle-ci entraîne ou amène celle-là.

Mais *tenir à* s'emploie en parlant d'une chose arrivée ou constante, et *dépendre de* (de *pendere*, être en suspens), quand il est question d'une chose éventuelle, *pendante*, indécise. Vous dites d'un événement passé que vous racontez : cet événement *tient à* telle cause; et au sujet d'une affaire à traiter : le succès *dépend de* l'emploi de tels moyens. La mauvaise humeur de cet homme *tient à* sa santé; l'humeur *dépend de* la santé. Il est fort timide, cela *tient à* ce qu'il manque d'usage (ACAD.); mon salut ou ma perte *dépendent de* sa réponse (ID.).

2° *Résulter*, *suivre*, *s'ensuivre*. Succéder, venir après, et particulièrement, en termes de logique, se déduire d'une vérité antérieure.

Une chose *résulte* d'une autre qui la produit; une chose en *suit* une autre ou *suit* d'une autre qui la précède. La guerre et ce qui en *résulte*, c'est-à-dire la guerre et ses effets, et ce qu'elle

cause; le mariage et ce qui *s'ensuit*, c'est-à-dire le mariage et ses *suites*, le mariage et les faits subséquents.

En termes de logique, *résulter*, à la différence de *suivre* et de *s'ensuivre*, suppose une opération, un raisonnement, une recherche. D'une démonstration il *résulte*, et d'un principe il *suit* telle chose. *Résulter* résume une discussion : « Ce qui *résulte* de tout ceci est que.... » FÉN. *Suivre* et *s'ensuivre* conviennent davantage par rapport à une conséquence immédiate : « Ce fondement posé, il *s'ensuit* que.... » FÉN.

Suivre et *s'ensuivre* équivalent l'un à l'autre, si ce n'est que *s'ensuivre* signifie *suivre de là*. De là *il suit* que...; il *s'ensuit* que. « Si cette nature universelle ne peut pas être les corps, il *suit* de là que.... Comme elle est une matière qui pense, il *s'ensuit* que.... » LABR. Dire, d'où il *s'ensuit* ou de là il *s'ensuit*, c'est faire un pléonasme.

3° *Venir*, *partir*, *naître*. Tirer son origine de.

De ces trois mots le premier est le plus commun et le plus général. *Partir* implique l'idée de mouvement : une injure *part* de telle personne, c'est comme un trait lancé de sa main. Telle façon de parler *vient* de tel usage ou de tel préjugé; tel mouvement de compassion *part* d'un bon naturel. Le mécontentement peut *venir* (MOL.) d'un mauvais accueil; les répréhensions peuvent *partir* ou d'un esprit de piété et de charité, ou d'un esprit d'impiété et de haine (PASC.). Rien ne *vient* de rien; rien de généreux ne peut *partir* d'un motif égoïste ou d'une plume toute vénale.

Naître, c'est venir par voie ou comme par voie de génération, ou commencer à voir le jour. Nos plus grands plaisirs *naissent* de nos besoins (ACAD.), ils sont fils de nos besoins. Les sciences ne prospèrent pas toujours dans les pays où elles *naissent* (ACAD.), c'est-à-dire où elles viennent au monde, où elles commencent à paraître pour croître ensuite et se développer.

« La modération des personnes heureuses *vient* du calme que la bonne fortune donne à leur humeur. » LAROCH.

De jaloux mouvements doivent être odieux,
S'ils *partent* d'un amour qui déplaît à nos yeux.
MOL.

Une querelle fait *naître* entre deux familles une haine irréconciliable (ACAD.), sentiment susceptible de s'entretenir et de s'accroître.

4° *Provenir*, *procéder*. Tirer son origine de; non pas dans le langage commun et en parlant de choses communes, mais quand il est question de choses extraordinaires ou scientifiques, ou dont on veut donner expressément l'explication.

Provenir est matériel; *procéder*, excepté dans le langage théologique, où on dit que le Saint-Esprit *procède* du Père et du Fils, est formel. Aussi *provenance* signifie-t-il une denrée, et *procédé* une manière d'agir. Les enfants qui *proviendront* de ce mariage, les biens qui *proviennent* de la succession (ACAD.); un mal, une maladie *procède* de tel ou tel accident.

Les médecins disent, quand on est ivre,
Que de sa femme on se doit abstenir;
Et que, dans cet état, il ne peut *provenir*
Que des enfants pesants et qui ne sauraient vivre.
MOL.

Mais dans le *Médecin malgré lui*, on lit : « Cette maladie est une feinte maladie. Les médecins ont raisonné là-dessus comme il faut; et ils n'ont pas manqué de dire que cela *procédait*, qui du cerveau, qui des entrailles, qui de la rate, qui du foie. »

Dans les sciences qui ont pour objet des réalités, *provenir* est le mot propre. « Il m'arrive souvent de voir sur certains objets certaines couleurs ou certaines taches, qui ne *proviennent* point des objets mêmes, mais du milieu à travers lequel je les regarde, ou de l'altération de mon organe. » BOSS. « D'où *provient* cette race d'anthropophages, supposé qu'elle existe? » VOLT. « Les bitumes et les autres huiles terrestres paraissent *provenir* des substances végétales et animales, et en même temps l'acide *provient* de la décomposition du sable vitrescible par le feu, l'air et l'eau. » BUFF. — Mais en matière de métaphysique ou par rapport aux objets intellectuels, on doit se servir de *procéder*. « De la crainte *procède* ordinairement le respect; du respect, l'amour. » BOSS. « La liberté ne *procède* précisément ni d'irrésolution, ni d'incertitude, ni d'aucune autre imperfection. » ID. « Il n'y a pas moins de répugnance que la fausseté ou l'imperfection *procède* de Dieu en tant que telle, qu'il y en a que la vérité ou la perfection *procède* du néant. » DESC. « Cette faiblesse de l'art ne *procède* pas seulement de la résistance trop forte que fait la nature, mais aussi de la propre imperfection de ses principes. » VAUV.

5° *Découler*, *dériver*, *émaner*. Tirer sa source de.

Ce qui *découle* coule de haut en bas, comme l'eau qui *découle* d'une voûte ou d'une montagne; la sueur du front, etc. Ce qui *dérive* ne suit pas la direction du courant d'où il vient, mais il s'en éloigne, comme les saignées ou les ruisseaux qu'on *dérive* d'un fleuve. Une chose qui *découle* descend ou tombe en droite ligne; une chose qui *dérive* s'écarte du lieu d'où elle sort et forme comme une branche à part. D'une vérité supérieure *découle* immédiatement telle vérité subordonnée; d'une vérité générale *dérive* d'une manière plus ou moins détournée telle vérité particulière. Il est plus facile de trouver la source d'où *découlent* les choses que de découvrir celle d'où elles *dérivent*. « Il y a un souverain bien duquel tous les biens *découlent* dans cet univers. » BOSS. « Innombrable fut la quantité de familles ruinées, et les cascades de maux de toute espèce qui en *dérivèrent*. » S. S. La justice divine est la source d'où *découlent* nos idées du juste ou du droit, et d'où *dérive* en définitive tout ce que nos lois renferment de raisonnable.

Émaner ne se dit pas toujours des liquides, comme les deux mots qui précèdent, mais quelquefois aussi des fluides; c'est alors une émission proprement, et non un écoulement qu'il exprime. Il y a des corpuscules qui *émanent* des corps odorants (ACAD.); la lumière *émane* du soleil (VOLT.); une certaine chaleur *émane* de la terre (BUFF.). — Ensuite, ce qui *émane* ne sort pas d'une manière quelconque, mais avec force et en se répandant

de toutes parts, par une espèce d'effusion. C'est pourquoi *émaner* est le seul de ces verbes dont on se sert à l'égard de ce qui part du pouvoir ou de l'autorité. Un acte qui *émane* ou *émané* de la puissance, de la volonté souveraine, du prince, de l'autorité (ACAD.). « Les lettres *émanées* canoniquement de la chaire de Saint-Pierre. » BOSS. « Ces lois passagères ne subsistent qu'avec la puissance dont elles *émanent*. » VOLT. « La royauté renferme en soi toute l'autorité et la puissance des autres magistratures qui *émanent* d'elle. » ROLL. Des principes pouvant être considérés comme féconds, on dit bien métaphoriquement que des conséquences en *découlent* ou en *dérivent*; on ne dit point qu'elles en *émanent*, ce dernier mot est réservé pour les choses douées d'activité et de puissance.

TERME, LIMITES, BORNES. Ces mots signifient où les choses doivent s'arrêter, la fin qu'elles doivent avoir : « Les Romains tenaient qu'il y avait une divinité particulière qui présidait aux *bornes*, aux *limites* des terres, et ils l'appelaient le dieu *Terme*. » ACAD.

Terme est facile à distinguer de *limites* et de *bornes*. Il donne l'idée d'un but à atteindre, et convient en parlant de choses en mouvement, qui ont un cours : le *terme* est jusqu'où les choses doivent aller. *Limites* et *bornes* font plutôt concevoir une enceinte, et indiquent jusqu'où les choses doivent s'étendre. « Demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les *termes* où ils étaient parvenus, les Chinois sont restés médiocres dans les sciences...... Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des *bornes* qu'ils n'osent passer. » VOLT. On ne va pas au delà du *terme*; on se contient, on se renferme dans les *limites* et dans les *bornes*. Le *terme* est prochain ou éloigné : les *limites* et les *bornes* sont plus ou moins étroites. On dit proprement le *terme* d'une course; et les *limites* ou les *bornes* d'un royaume. *Terme* s'emploie de préférence au singulier, parce qu'il désigne quelque chose d'unique, un point opposé au point de départ; *limites* et *bornes* affectent, au contraire, le pluriel, parce qu'ils représentent quelque chose de multiple, d'étendu, quelque chose qui forme une sorte de chaîne ou de contour. « La mort est le *terme* où aboutissent tous les desseins des hommes. » BOURD. « Vous voilà arrivé heureusement au *terme*. » FÉN. « Jésus-Christ est tombé par plusieurs degrés jusqu'à l'ignominie du supplice.... Mais comme il ne pouvait tomber plus bas, c'était là aussi le *terme* fatal de ses chutes mystérieuses. » BOSS. « Le Kolima paraît être le dernier *terme* où aient atteint les Russes par ces navigations coupées sans cesse par les glaces. » BUFF. « L'excessive grandeur s'écroule sur elle-même; c'est le *terme* que les dieux ont mis à nos prospérités. » MARM. « Ce fut une chose rare de voir les succès de Crébillon aller en augmentant, et le poëte, semblable aux dieux d'Homère, faire trois pas et arriver au *terme*. » D'AL.

Limites et *bornes* ont aussi leurs nuances.

Limites, du latin *limes*, chemin de traverse, sillon, trace, est pour l'abstrait et la théorie. Mais *bornes*, c'est-à-dire pierres, et primitivement monceaux de terre, servant à séparer les champs, exprime quelque chose de concret et se rapporte davantage à la pratique. Louis XIV croyait gouverner, parce qu'il avait réglé les *limites* entre ceux qui gouvernaient (FÉN.); si on se permet d'ébranler les traités de paix, la guerre deviendra un mal sans remède, et toutes les *bornes* des États seront comme en l'air (ID.). On règle les *limites*; on franchit les *bornes*. « Numa fit une divinité de toutes les *bornes* qui marquaient les *limites* (des champs); dès lors on ne crut pas pouvoir en reculer aucune sans devenir sacrilége. » COND. « En considérant les discussions du sacerdoce et de l'empire, vous reconnaîtrez les *limites* des deux puissances. Si vous êtes attentif à ne pas franchir les *bornes* qui vous sont prescrites, vous en rendrez vos droits plus respectables. » ID. « La miséricorde de Dieu est infinie; mais ses effets ont leurs *limites* prescrites par sa sagesse : c'est elle qui a prescrit des *bornes* aux flots de la mer. » BOSS. « Il faut que la croix de Jésus soit adorée par toute la terre : parce que sa puissance n'a point de *limites*, son empire n'aura point de *bornes*. » ID. « Rien n'est plus difficile à marquer que les *limites* du devoir de l'avocat et les *bornes* où se renferme une défense légitime. » MARM.

Le *terme* est un point; les *limites* sont une ligne, et les *bornes*, des objets qui, placés à distance les uns des autres, forment comme une barrière.

On approche ou on éloigne le *terme*; on resserre ou on étend les *limites*; on avance ou on recule les *bornes*.

On tend, on aboutit, on arrive à un *terme*; on marque, on assigne des *limites*; on met ou on donne des *bornes*.

TÊTE, CHEF, CABOCHE. Partie du corps animal la plus haute ou la plus avancée, laquelle est le siége du cerveau et des principaux organes des sens.

Tête, du latin *testa*, test ou têt, pot de terre, carapace, crâne, est le mot commun. Au contraire, *chef* et *caboche*, dérivés l'un et l'autre de *caput*, sont fort peu usités.

Chef ne se dit plus guère qu'en parlant des reliques; le *chef* de saint Jean. On l'a dit aussi de Jésus-Christ, mais en y joignant une épithète pour le déterminer et le relever. « Les Juifs mirent à Jésus-Christ une couronne d'épines sur la *tête*, que l'on enfonçait dans son *chef* sacré. » BOSS. « On enfonce profondément sur son *chef* sacré une couronne d'épines.... La marque effroyable de royauté dont on l'a couronné déchire son *chef* auguste : le sang de toutes parts ruisselle sur sa face céleste. » MASS. Hors de là, c'est un terme de badinage.

> Par mon *chef*, c'est un siècle étrange que le nôtre!
> (Anselme dans l'*Étourdi*). MOL.
>
> Assez souvent d'un vin bien pris et mal cuvé
> Je vous ai vu le *chef* plus lourd qu'à l'ordinaire.
> (Valentin dans les *Ménechmes*). REGN.

« Mon maître a le *chef* mal timbré, il est fou. » DEST. « Cette plume verte vint ravir au vieux plumet jaune la gloire dont il était en possession immémoriale d'orner le noble *chef* de don Thomas. » LESS.

Caboche signifie une tête grosse, dure ou solide, et n'est d'usage que dans le discours familier.

Voyez-vous? vous avez la *caboche* un peu dure.
MOL.

Dans une autre acception, on appelle *caboche* une espèce de clou à grosse tête.

Au figuré, *tête* ne peut être confondu avec *chef;* car l'un s'applique uniquement aux choses et en désigne la partie antérieure, au lieu que l'autre s'applique uniquement aux hommes et les représente comme étant avant d'autres, comme les conduisant. La *tête* d'un bois, d'un canal, d'un pont, d'un convoi; le *chef* d'un jury, d'une entreprise, d'une faction. A la *tête* d'une armée marche le général qui en est le *chef*, qui la commande en *chef*. — Quant à *caboche*, si on dit de quelqu'un, c'est une bonne *caboche*, cela ne revient pas tout à fait à, c'est une bonne *tête*. Bonne *tête* dénote du jugement; et bonne *caboche*, un bon gros jugement, surtout par rapport aux affaires. C'est la distinction qui évidemment résulte de ce mot du maréchal de Villars sur le maréchal d'Uxelles : J'ai toujours entendu dire que c'était une bonne *caboche;* mais personne n'a jamais osé dire que ce fût une bonne *tête* (D'AL.).

On dit qu'elle entend tout, et même les affaires;
Une bonne *caboche!* VOLT.

1° TÊTU, ENTÊTÉ (AHEURTÉ); — 2° OPINIÂTRE, OBSTINÉ (ENTIER, MUTIN). Trop attaché à son opinion ou à sa résolution.

Le *têtu* et l'*entêté* ne cèdent point aux conseils, suivent leurs lumières, font à leur *tête :* « Voilà ce que c'est qu'une jeunesse inconsidérée qui veut agir à sa *tête*, et qui ne croit pas conseil. » LAF. L'*opiniâtre* et l'*obstiné* ne cèdent point aux volontés, aux désirs, aux difficultés, aux attaques, et c'est pourquoi on dit, un courage, un combat, un travail, un mal, des efforts *opiniâtres* ou *obstinés*, et non pas *têtus* ou *entêtés :* « Catinat se rend maître de Montmélian par un siége *opiniâtre*.... Guillaume se releva, et continua le combat avec les efforts les plus *obstinés*. » VOLT. Le *têtu* et l'*entêté* sont fortement attachés à leurs idées, préoccupés, frappés d'une espèce de folie; l'*opiniâtre* et l'*obstiné* sont fortement attachés à leurs résolutions, agissent, se défendent avec une sorte de fureur. Il faut guérir, désabuser, faire revenir le *têtu* et l'*entêté;* il faut réduire l'*opiniâtre* et l'*obstiné*. *S'entêter*, c'est s'infatuer, se remplir la *tête* ou l'esprit d'idées auxquelles on tient trop; *s'opiniâtrer* ou s'*obstiner*, c'est *s'acharner*, se mettre à faire une chose *opiniâtrément* ou *obstinément*, sans se laisser détourner ou abattre. L'*entêtement* rend indocile, fait qu'on ne consulte que soi, qu'on ferme l'oreille aux avis; l'*opiniâtreté* et l'*obstination* rendent invincible, infatigable, persévérant, et font qu'on résiste à tout, qu'on surmonte tout. Il faut prendre garde que la persuasion ne dégénère en *entêtement*, et la constance ou la fermeté[1] en *opiniâtreté* ou en *obstination*. « Dès lors l'ignorance des enfants n'est point *entêtée*, et leurs désirs ne sont point *obstinés*. » J. J. Le *têtu* et l'*entêté* ne veulent point qu'on les éclaire, qu'on les guide; l'*opiniâtre* et l'*obstiné* ne veulent point qu'on les contrarie, qu'on les empêche, qu'on les arrête.

1° *Têtu*, *entêté* (*aheurté*). Trop attaché à son sens, tellement livré à une idée ou à ses idées, qu'on n'écoute rien.

Le *têtu* l'est absolument, par nature, par caractère. « L'âne est lent, indocile et *têtu*. » BUFF. « Je bénis le ciel de m'avoir fait ours, ermite et *têtu*, plutôt que philosophe. » J. J. « Il faut leur faire entendre cela (au roi et à la cour d'Espagne), et y tenir ferme, rien n'est si important. Tout cela est vrai, répliqua M. le duc d'Orléans; mais ils sont *têtus* en Espagne. » S. S. « Je connais mon mari, il n'en fera rien : c'est un petit homme *têtu*, tout propre à se laisser pendre, plutôt que de permettre qu'on me touche du bout du doigt. » VOLT. « J'ai présenté au roi votre projet de négociation. Il m'a assuré qu'il sent tout le prix de vos conseils; mais je vous avouerai qu'il y a des articles sur lesquels le roi mon maître est *têtu* comme un mulet. » ID. « On eut beau remontrer à l'Ingénu que les usages avaient changé, il était *têtu*, car il était Breton et Huron. » ID. L'*entêté* l'est relativement, par accident, par suite d'une impression reçue, parce qu'il lui est arrivé de se laisser prévenir. Aussi dit-on *entêté* de quelque chose, au lieu qu'on dit *têtu* simplement, et jamais *têtu* de quelque chose. « Les philosophes sont si fort *entêtés* de toutes ces entités imaginaires, que.... » MAL. « J'ai mes secrets aussi bien que notre astrologue dont la princesse Aristione est *entêtée*. » MOL. « Vous ne le croiriez peut-être pas, *entêté* comme vous êtes des préjugés de l'Orient. » MONTESQ. « Il est inconcevable à quel point les Français sont *entêtés* de leurs modes. » ID. — Le défaut du *têtu* est irrémédiable, c'est une borne contre laquelle la raison vient se briser. « Socrate est *têtu* comme une mule, dit Xantippe; j'ai passé ma vie à le tourmenter, je l'ai même battu quelquefois; non-seulement je n'ai pu le corriger, je n'ai même jamais pu le mettre en colère. » VOLT. Mais on désabuse quelquefois l'*entêté*. « Ces philosophes ont quitté les opinions dont ils s'étaient *entêtés* mal à propos. » MAL.

Venez donc employer votre vivacité,
Et déployer votre éloquence,
Pour faire revenir un auteur *entêté*. RAC.[1]

[1]. Beauzée et l'Encyclopédie ont eu tort de faire *fermeté* synonyme d'*entêtement* et d'*opiniâtreté*, qui expriment sensiblement des défauts.

[1]. *Aheurté* ressemble fort à *entêté*. Mais *aheurté*, qui a *heurté à* ou contre un écueil, et qui y reste accroché, se dit principalement, sinon uniquement, en matière de doctrines; au lieu qu'*entêté* peut regarder aussi les choses de goût et de cœur. L'*aheurtement* est une adhésion, et l'*entêtement* une sorte d'enivrement. « Les donatistes s'étaient séparés de l'unité par un *aheurtement* et une insolence inouïe. » Boss. « Ces hérétiques étaient *aheurtés* à ne vouloir jamais croire que le Verbe, qui était Dieu, fût le même que Jésus-Christ homme. » ID. « Elle ne s'était jamais *aheurtée* à défendre ces opinions hétérodoxes. » J. J. « Les philosophes du XVII[e] siècle s'*aheurteront* encore à chercher des connaissances chez les Grecs. » COND.

2° *Opiniâtre*, *obstiné* (*entier*, *mutin*). Trop attaché à ses volontés, à un parti, qui en poursuit la réalisation avec ténacité, mordicus.

Opiniâtre exprime une qualité essentielle, caractéristique, et *obstiné* une qualité de fait ou phénoménale. On est *opiniâtre*, plein d'*opiniâtreté;* on se montre *obstiné*, on agit avec *obstination*. « Ces peuples *opiniâtres* (les Saxons) ne laissèrent pas de se révolter contre Charlemagne avec un courage *obstiné*. » Boss. « Il n'y a point de conviction dans toute la conduite de Dieu pour les esprits *opiniâtres*.... Nous ne pouvons donc convaincre l'*obstination* des infidèles. » Pasc. Contre un mal *opiniâtre* il faut employer des remèdes énergiques; telle personne meurt ou est morte d'un mal *obstiné* contre lequel on n'a pas employé de remèdes énergiques. On est naturellement *opiniâtre*, on est *obstiné* dans ses tentatives (J. J.). L'*opiniâtreté* est une détermination passive, une manière d'être; l'*obstination* est une détermination active, une manière d'agir. « Quand la coterie holbachique vit que je fixais encore ma demeure à la campagne, elle soutint que c'était *obstination* pure, que j'étais rongé d'orgueil, et que j'aimais mieux périr victime de mon *opiniâtreté* que de m'en dédire et de revenir à Paris. » J. J. Le même auteur déplore « l'invincible *obstination* de Mme Dudeffand, et l'enthousiasme de déraison où la portait l'*opiniâtreté* de ses jugements passionnés. » Et quand *opiniâtreté* se rapporte aussi à la manière d'agir, il en désigne la nature, la force, la persistance; tandis que le mot *obstination*, tout subjectif, fait penser à la conduite de l'agent. « On m'interroge : je nie d'avoir touché le peigne. On me menace, je persiste avec *opiniâtreté*.... La chose méritait d'être prise au sérieux. La méchanceté, le mensonge, l'*obstination*, parurent également dignes de punition. » J. J.

Outre cela, l'*opiniâtreté* peut n'être blâmable que par une ardeur trop grande, comme est celle d'un disputeur qui soutient sans démordre son opinion qu'il croit bonne (*opiniâtre*, d'*opinion*, et de la terminaison dépréciative ou péjorative *âtre*). « Quand un homme qui suit ses passions s'attache fortement à son opinion, et qu'il prétend dans les mouvements de sa passion qu'il a raison de la suivre, on juge avec sujet que c'est un *opiniâtre*. » Mal. Mais l'*obstiné* (du latin *ob* et *stare* ou *tenere*, se tenir devant, faire obstacle, s'opposer), persévère contre toute raison, quoique à bout de raison, par caprice, par parti pris, par esprit d'opposition, par taquinerie. « Votre vaine constance (à aimer Julie) ne pouvant plus causer que des malheurs ne mérite que le nom d'*obstination*. » J. J. « Comme vous vous étiez toujours *opiniâtré* à refuser de dire ce que vous entendez par le sens de Jansénius, je vous ai enfin poussé.... Cela vous a mis dans la nécessité de répondre; car, si vous vous fussiez encore *obstiné* après cela à ne point expliquer ce sens, il eût paru que vous n'en vouliez qu'à la grâce efficace. » Pasc. [1].

TIMIDITÉ, EMBARRAS. Défaut de hardiesse et d'assurance.

La *timidité* est subjective ou relative à l'âme: l'*embarras* est objectif ou dépendant des circonstances. Aussi dit-on bien la *timidité* naturelle d'une personne (J. J.), et l'*embarras* d'un rôle ou d'une réponse (Id.). L'air *timide* annonce un caractère de *timidité;* l'air *embarrassé* annonce qu'on est troublé ou décontenancé par quelque chose. « Le duc du Maine me voyait dans la plus grande liberté avec le régent, et dans une confiance qui me rendait un personnage; sa *timidité* s'en alarmait, il ne savait comment me rapprocher.... Un matin je le vis entrer dans ma chambre. Il couvrit son *embarras* d'un air aisé. » S. S. Mentor dit à Télémaque : « Je parlerais volontiers à Idoménée pour le faire consentir à notre départ, et je vous épargnerais l'*embarras* d'une conversation si fâcheuse; mais je ne veux point que la mauvaise honte et la *timidité* dominent votre cœur. » Fén.

La *timidité* ne se montre pas toujours au dehors; l'*embarras* est toujours extérieur. J. J. Rousseau dépeint dans ses *Confessions* « son humeur *timide* et son *embarras* à parler. » Comme on dit l'*embarras* de la honte (J. J.), on pourrait dire, à la rigueur, l'*embarras* de la *timidité*.

« On peut être *timide* sans être *embarrassé*, et *embarrassé* sans être *timide*. Exemple : Cette personne est naturellement *timide*, par considération et par réserve; mais l'usage qu'elle a du monde fait qu'elle n'a jamais l'air *embarrassé*: au contraire, cette autre personne n'est point *timide*, elle dit tout ce qui lui vient à la bouche; mais elle devient *embarrassée* quand elle a dit une sottise. » D'Al.

TISSU, TISSURE, TEXTURE, CONTEXTURE. Termes relatifs à ce qui est tissé, formé ou comme formé par un entrelacement de fils.

Tissu, primitivement participe de *tistre*, vieux mot qui signifie *tisser*, désigne seul la chose même qui a été tissée, l'ouvrage, l'étoffe, la toile : un *tissu* de laine ou de cheveux. *Tissure*, *texture* et *contexture*, au contraire, expriment la façon, la manière dont la chose a été tissée : la

1. L'homme *entier* est *opiniâtre* ou *obstiné* pour ce qui concerne ses droits ou son autorité, il n'en veut rien rabattre. « Se flatter d'avoir la charité chrétienne, et cependant être toujours aussi *entier* dans ses prétentions, aussi jaloux de ses droits, aussi déterminé à n'en rien rabattre. » Bourd. « Un vieux plaideur, inflexible et *entier*. » J. J. « Le czar Pierre et ses gens étaient très-délicats et très-*entiers* sur ce qu'ils prétendaient leur être dû ou permis. » S. S. « Le roi insista, sans que Louvois, qui était *entier*, brutal et enflé de son autorité, voulût céder. » Id. « Le cardinal de Richelieu était si *entier* dans son sentiment que, quand on lui apporta le travail de l'Académie sur le *Cid*, il mit en marge, de sa main... » Volt. — *Mutin* se dit des enfants, ou, par badinage, de ceux qui leur ressemblent. « Tant que les enfants ne trouveront de résistance que dans les choses et jamais dans les volontés, ils ne deviendront ni *mutins* ni colères. » J. J. « Nous sommes une nation d'enfants *mutins* à qui il faut donner le fouet et des sucreries. » Volt. « Cette dame était avec son fils, auquel je trouvai un petit air *mutin*. » Les.

Votre plus court sera, madame la *mutine*,
D'accepter sans façon l'époux qu'on vous destine.
Mol.

tissure est lâche ou serrée, égale ou inégale. (Voy., dans la Ire partie, p. 176, *Tissu*, *tissure*.)

Ensuite, entre *tissure* d'une part, *texture* et *contexture* de l'autre, la différence tient à ce que *tissure* rappelle un verbe français, *tisser*, anciennement *tistre*, au lieu que *texture* et *contexture* viennent du latin *texere* et *contexere*, dont le sens est le même que celui de *tisser*. *Tissure* se dit seul au propre : la *tissure* d'une toile. Au figuré, on se sert de *texture* et de *contexture* : la *texture* des tendons, la *contexture* des os; la *texture* d'une période, la *contexture* d'un poëme.

Texture et *contexture* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 118.

TOMBE, TOMBEAU, SÉPULCRE, SÉPULTURE. Lieux où on dépose les morts.

Tombe et *tombeau* ont été distingués dans la Ire partie, p. 8. Ils paraissent venir du latin *tumulus*, qui signifie primitivement une élévation de terrain, un tertre. *Sépulcre* ne vient pas seulement du latin, c'est un mot latin, *sepulcrum*, dont la terminaison a été un peu modifiée. En conséquence, *tombe* et *tombeau* sont d'un usage général, au lieu que *sépulcre* ne se dit qu'en parlant des anciens. « Les *sépulcres* des anciens Égyptiens subsistent encore à présent. » Buff. « Hercule pria Philoctète en mourant de cacher son *sépulcre*. » Fén. « On a imaginé des trésors dans les *sépulcres* de Cyrus, de Rustan, d'Alexandre, de Charlemagne. » Volt. Le *sépulcre* de David (Boss.), de Jésus-Christ (Bourd., Boss.). « Notre-Seigneur appelle les hypocrites des *sépulcres* blanchis. » Acad. « Antiochus menaça de faire de Jérusalem le *sépulcre* de toute la nation juive. » Roll.

Sépulture, en vertu de sa terminaison, est un mot collectif, comme *armure*, par exemple. Il désigne un lieu d'inhumation pour plusieurs, pour toute une classe d'hommes, pour une famille. « Saint-Denis est la *sépulture* des rois de France. » Acad. « La ville de Saïs était le lieu de la *sépulture* des rois d'Égypte. » Roll. « C'était dans ce palais qu'était la *sépulture* ordinaire des rois des Perses et des Parthes. » Id. « La maison de Saint-Mesmin avait fait de grands biens au couvent des cordeliers, et avait sa *sépulture* dans leur église. » Volt. « Les ruines de Port-Royal et les ossements de tant d'hommes célèbres insultés dans leurs *sépultures* par les jésuites s'élevèrent contre leur crédit expirant. » Id. — D'ailleurs, ce substantif féminin qui marque proprement le résultat de l'action d'*ensevelir*, d'enterrer, *sepelire*, exprime plutôt d'une manière vague un lieu qui se trouve servir de tombe ou de tombeau, qu'un lieu précisément disposé pour cet usage. La terre est notre origine et notre *sépulture* (Boss.).

On donne à ce héros (Pompée) la mer pour *sépulture*. Corn.

TOMBER, CHOIR, FAILLIR. Être emporté de haut en bas par son propre poids ou par impulsion.

Tomber est le mot commun : il est régulier, usité à tous les temps, et se dit au figuré ainsi qu'au propre.

Choir ne s'emploie qu'à l'infinitif, au participe, et quelquefois au passé défini. Outre cela, Voltaire prétend qu'il n'est plus d'usage. C'est trop dire : il a seulement vieilli. « *Choir* a vieilli, et la poésie le regrette. » Marm. On ne s'en sert plus que dans le langage familier ou en plaisantant. « Vous avez laissé *choir* le tripot de la comédie de Paris. Je m'y intéresse fort médiocrement. » Volt.

Il a su si bien faire,
Qu'en descendant vers nous Charlot est *chu* par terre. Id.

Un astrologue un jour se laissa *choir*
Au fond d'un puits. Laf.

Un jeune enfant dans l'eau se laissa *choir*
En badinant sur les bords de la Seine. Id.

Peste soit du gros bœuf, qui, pour me faire *choir*,
Se vient devant mes pas planter comme une perche! Mol.

Un monde près de nous a passé tout du long,
Est *chu* tout au travers de notre tourbillon. (Trissotin). Id.

Des larmes grosses comme pois
Lui *churent* des yeux trois à trois. Scarr.

Faillir, également inusité à la plupart de ses temps, n'a que l'acception figurée. *Faillir*, c'est commettre une *faute* ou donner dans le *faux*, faire quelque chose contre le bien ou contre le vrai. Et ce qui distingue nettement ce verbe des deux autres, c'est son caractère de subjectivité, c'est qu'il suppose dans le sujet un défaut, une imperfection, quelque chose de *fautif*, de répréhensible ou de blâmable. *Tomber* ou *choir* est l'effet d'un accident; mais *faillir* fait concevoir l'idée d'un manquement moral ou intellectuel, d'une faute ou d'une erreur. « Puisque nous sommes en usage, moi de *faillir*, vous de pardonner, couvrez encore mes fautes de votre indulgence. » J. J. « Vous vous êtes mépris (en faisant un quiproquo d'apothicaire); eh bien! l'homme n'est-il pas sujet à *faillir*, et surtout dans cette profession? » Les. « Le sot projet que Montaigne a eu de se peindre! Et cela non pas en passant et contre ses maximes, comme il arrive à tout le monde de *faillir*, mais par ses propres maximes, et par un dessein premier et principal. Car de dire des sottises par hasard et par faiblesse, c'est un mal ordinaire; mais d'en dire à dessein, c'est ce qui n'est pas supportable. » Pasc.

TOME, VOLUME. Noms qu'on donne aux livres matériellement pris comme objets qui ont place dans les bibliothèques.

Tome, de τέμνειν, couper, diviser, est une division ou une partie d'un ouvrage : un *tome* en suppose d'autres, c'est un commencement ou une suite. *Volume* vient de *volvere*, rouler. Les anciens roulaient leurs livres et ils entendaient par *volume* chaque livre roulé séparément. Ce mot signifie aujourd'hui tout ce qui est réuni dans une même brochure ou dans une même reliure. C'est un tout distinct. Quelquefois on fait mettre deux ou plusieurs *tomes* en un *volume* : c'est, par exemple, quand il n'y a qu'une table pour tout l'ouvrage. On peut même réunir ainsi des ouvrages différents, des opuscules qui aient peu ou point de rapport. Un *tome* peut à son tour être publié en deux ou plusieurs *volumes*.

Dans telle édition de Voltaire il y a tant de

volumes, et tant de *tomes* pour l'*Essai sur les mœurs*.

Dans un sens dérivé, *tome* signifie partie d'un tout, et *volume* se dit des écrits et des lettres d'une longueur telle qu'on en pourrait faire un *volume*. « Croyait-on qu'on pût toujours ignorer le premier *tome* de la vie de Mme de Maintenon? » Sév. « Reposez-vous, ma fille, et ne vous amusez point à écrire des *volumes*. » Id. — « Voilà des réponses qui t'apprendront à respecter mon crédit renaissant. Je voulais te parler de ce pays et de ses habitants, mais il faut mettre fin à ce *volume* (très-longue lettre). Comme nous avons encore cinq ou six jours à rester ici, et que j'aurai le temps de mieux revoir le peu que j'ai vu, tu ne perdras rien pour attendre, et tu peux compter sur un second *tome* avant mon départ. » J. J.

En général, les *tomes* ont quelque rapport au contenu, au lieu que les *volumes* ne se considèrent qu'extrinsèquement, par rapport à la grosseur, au format, au nombre. « Honoré d'Urfé fit de l'*Astrée* quatre *volumes*.... Baro, son ami, en composa, sur ses mémoires (après sa mort) un cinquième *tome*, qui en formait la conclusion, et qui ne fut guère moins bien reçu que les quatre autres *volumes*. » Boil. « C'est bien dommage que ce qui arrive aujourd'hui en Italie ne soit pas arrivé quand vous y étiez. Vous auriez ajouté un *tome* bien curieux à vos huit *volumes*. » Volt. Un ouvrage qui a beaucoup de *tomes* pèche souvent par l'étendue, il est trop long à lire, il aurait besoin d'être réduit : un ouvrage qui est en beaucoup de *volumes* est parfois embarrassant pour la place ou pour le transport. Quand on cite, on indique le *tome* et la page : dans les catalogues des libraires on marque le nombre et le format des *volumes*. L'ouvrage de tel auteur sera considérable; il en a déjà publié six *volumes* : les trois premiers *tomes* ne valent pas les suivants pour le style. « Vous vous applaudissez de votre livre, parce que vos bévues sont en deux *volumes*. » Volt. « Les derniers *tomes* de l'*Histoire ancienne* de Rollin faits trop à la hâte, ne répondent pas aux premiers. » Id.

TONNERRE, FOUDRE. Ces mots représentent le phénomène électrique qui se produit dans certains orages.

Mais il y a d'abord entre eux une grande différence, déjà remarquée par Cicéron entre leurs correspondants latins, *tonitru* et *fulmen*. Le *tonnerre* est un bruit, une explosion terrible qui se fait dans les airs; et la *foudre* est la matière enflammée, le feu du ciel qui s'échappe de la nue d'une manière rapide et impétueuse, et quelquefois tombe à terre où il embrase, tue et détruit. « La poudre exterminante imite parfaitement les éclairs et la *foudre*. Elle a même de bien plus terribles effets : elle embrase et elle détruit jusqu'aux plus solides remparts.... Célèbre-t-on les noces d'un prince, c'est au feu des éclairs et au retentissement du *tonnerre*. » Volt. Il *tonne* quand la *foudre* éclate : « Le *tonnerre* gronda, les *foudres* éclatèrent. » Les. Dieu fait gronder son *tonnerre*, et il lance la *foudre*. On entend un coup de *tonnerre*; on est atteint ou frappé d'un coup de *foudre*. — Le bruit du *tonnerre étonne*, est effrayant; les effets de la *foudre* sont funestes, elle renverse et brûle. « Les prédicateurs doivent rechercher des éclairs qui percent, un *tonnerre* qui émeuve, une *foudre* qui brise les cœurs. » Boss. « Épicure osa le premier lever contre la religion l'étendard de la guerre, sans que ni l'autorité des dieux, ni la crainte des *foudres*, ni le ciel, avec le bruit effrayant de ses *tonnerres*, fussent capables de l'arrêter. » Boil. — Le *tonnerre* est une voix par laquelle le ciel manifeste ses volontés. A la fin de l'*Œdipe* de Voltaire, le grand prêtre fait connaître en ces termes la cessation de la peste :

> La mort fuit, et le dieu du ciel et de la terre
> Annonce ses bontés par la voix du *tonnerre*.

Le même poëte dit ailleurs :

> Déclarez-vous, grands dieux, par la voix du *tonnerre*.
> Écoutez : le ciel parle ; entendez son *tonnerre*. Id.
> Ses accents ressemblaient à ceux de ce *tonnerre*,
> Quand, du mont Sinaï, Dieu parlait à la terre. Id.

« S'il a fallu effrayer les consciences criminelles, la parole de Jésus-Christ a été le *tonnerre*. » Boss. Un *tonnerre* effroyable déclare la volonté des dieux. » Fén. Mais la *foudre* est un fléau, un instrument de mort dont le ciel se sert pour nous châtier : le *foudre* punisseur (Mol.). « Les *foudres* de Dieu sont toujours prêts, et sa colère toujours enflammée. » Boss. « Revêtus des livrées de Marie, serons-nous à couvert de tous les arrêts de la justice divine et de tous les *foudres* du ciel? » Bourd. « Vos grâces, ô mon Dieu, sont tombées sur ceux sur qui vous ne deviez faire pleuvoir que vos *foudres* et votre indignation. » Mass. « Des malheurs soudains et inattendus, comme des coups de *foudre* multipliés, ont terrassé les méchants. » Id.

> Dieux des infortunés, renversez nos tyrans
> Dans l'abîme où la *foudre* a plongé les titans!
> Volt.

— On dit d'un homme que c'est un *tonnerre*, quand il a une voix très-forte et très-éclatante : mais on dit que c'est un *foudre*, un *foudre* de guerre, un *foudre* d'éloquence, si, dans les combats ou à la tribune, il agit ou il parle d'une manière forte, soudaine et victorieuse.

Toutefois, *tonnerre* se prend aussi abusivement dans le sens particulier de *foudre*, c'est-à-dire pour exprimer le fluide électrique et les effets qu'il cause. Mais ce n'est que dans le cas où cette idée n'est pas séparée ou séparable de celle du bruit.

> Le bruit croît, il redouble, il vient comme un *tonnerre*,
> Qui s'approche en grondant, et qui fond sur la terre.
> Volt.

L'Académie prétend que les canons sont appelés poétiquement les *foudres* de la guerre; Voltaire les a mieux dépeints en les appelant

> Des *tonnerres* d'airain, grondants sur les remparts.

Et il a dit en prose : « Les hommes savent détruire les villes avec un *tonnerre* artificiel plus terrible que le *tonnerre* véritable. » — *Le bruit* étant la partie du fait la plus sensible, la plus

propre à faire impression, c'est surtout dans le peuple, ou quand on veut frapper l'imagination, qu'on dit *tonnerre* au lieu de *foudre*. « Suivant Épicure, ce n'est point du tout par mauvaise humeur que Dieu fait tomber la *foudre* à Babylone, tandis qu'il ne la lance jamais sur Memphis.... L'idée qu'un homme frappé du *tonnerre* est puni par les dieux, n'est qu'une pusillanimité ridicule. » VOLT. « Vos *tonnerres* sont bons à Grignan; ils ont un éclat et une majesté au-dessus de toutes les autres. Lucien n'aurait pas osé appeler cette *foudre* un vain épouvantail de chènevière; c'est un Jupiter tonnant. » SÉV. « Dieu, armé de son *tonnerre*, se présentera lui-même à nous comme un Dieu irrité, comme un Dieu ennemi, comme un Dieu vengeur. » BOURD.

TORT, INJURE, — GRIEF. Lésion, atteinte portée à autrui, action ou discours qui le blesse.

Le *tort* attaque la propriété et nuit; l'*injure* attaque la personne et offense. L'un veut un dédommagement, l'autre une réparation. Qui fait *tort* ravit ce qui est dû; qui fait *injure* ou une *injure* impute des défauts ou des vices. On est d'autant plus fâché d'un *tort* qu'on éprouve, qu'il est plus considérable et qu'on est plus attaché à ses intérêts; on est d'autant plus sensible à l'*injure*, qu'elle est plus sanglante et qu'on a plus d'amour-propre et de fierté. « Nous faisons à nos amis plus de *tort* que nous ne pensons, lorsque nous défendons leurs opinions sans discernement; nos applaudissements ne font que leur enfler le cœur et les confirmer dans leurs erreurs; ils deviennent incorrigibles. » MAL. « Que vient demander au juge le solliciteur? de l'attention? Ce serait une offense; de la faveur? Ce serait une *injure*. » MARM. — « Le mensonge est un mal en soi, non pas précisément par le *tort* qu'il fait à la société, mais par l'*injure* qu'il fait à Dieu. » P. A.

Le *grief*, anciennement *grevance* suivant Nicot, est le *tort* éprouvé par un homme qu'on *grève* (de *gravis*, pesant), qu'un souverain charge ou foule, le *tort* qui est fait par un supérieur à un inférieur; et plus généralement le *tort* qui excite ou qui est propre à exciter des plaintes. On fait ou on reçoit un *tort*, une *injure*; on a contre quelqu'un un *grief* ou des *griefs*, c'est-à-dire un motif ou des motifs de plainte. » Les mêmes *griefs* dont on s'était plaint sous la monarchie espagnole, renaquirent dans le sein de la liberté. » VOLT. » Dites-moi s'il est possible de vivre parmi des gens qui veulent assommer un homme sans *grief*, sans motif, sans plainte contre sa personne. » J. J. « César mande Divitiacus, lui expose tous les *griefs* qu'il a contre son frère, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il fasse lui-même ou fasse faire par la nation des Éduens le procès à Dumnorix. » ROLL. « Depuis que le bruit s'était répandu que ceux qui allaient à Rome porter des plaintes contre Philippe y étaient écoutés, grand nombre de villes y vinrent proposer leurs *griefs*, dans l'espérance d'être soulagées des *torts* qu'elles prétendaient avoir reçus. » ID.

TÔT, VITE, PROMPTEMENT. Dans peu de temps. Allez *tôt*, *vite*, *promptement*.

Hé! parlez. Dépêchez, *vite*, *promptement*, *tôt*. MOL.

Tôt diffère beaucoup de ses deux synonymes. Aujourd'hui on ne le dit plus absolument, allez *tôt*, mais on l'emploie en l'opposant à *tard*, *tôt* ou *tard*, ou avec un adverbe de quantité, assez *tôt*, trop *tôt*, plus *tôt*, bien *tôt*, si *tôt*, aussi *tôt*. — Mais ce qui le distingue surtout, c'est qu'il est relatif à l'époque, au lieu que *vite* et *promptement* se rapportent à la durée. On part ou on arrive plus *tôt* que les autres; on marche plus *vite* ou on achève plus *promptement* un ouvrage. Si vous partez ou si vous arrivez trop *tôt*, le moment de votre départ ou de votre arrivée est inopportun; si vous allez trop *vite*, ou que vous exécutiez trop *promptement* quelque chose, vous n'y mettez pas assez de temps, vous vous précipitez.

CRISPIN.

Y serons-nous bien*tôt*?

ALBERT.

Si vous allez bien *vite*. REGN.

« Ce sera bien*tôt* que tu seras avec moi dans mon paradis, nous dit Jésus-Christ comme au bon larron, cette vie se passe bien *vite*. » BOSS. « Toutes les journées finissent trop *tôt*, toutes les heures s'écoulent trop *vite*. » ID. « Nous approchons si *tôt* de notre fin, et la vie passe si *vite*. » SÉV.

Vite exprime le mouvement, et se dit très-bien des choses inanimées : aller, couler, passer *vite*; la terre tourne *vite* autour du soleil. « Il y a dans ce jugement un raisonnement caché que nous n'apercevons pas à cause qu'il se fait fort *vite*. » BOSS. « Le temps va *vite*. » VOLT. « Cela partit plus *vite* qu'un trait. » SÉV. « La vision de Mme de Soubise a passé plus *vite* qu'un éclair. » ID. *Promptement* désigne la manière d'agir d'un être prompt, expéditif, c'est-à-dire la manière dont un homme s'acquitte d'une œuvre, d'un dessein, d'un ordre. « Se disposer à la communion sérieusement, *promptement*, efficacement. » BOURD. « Je suis revenue *promptement* de Livry, pour ne pas perdre un moment de ceux que je puis employer encore à voir notre cardinal. » SÉV. « Faire des projets pour remonter *promptement* des rivières sans chevaux. » VOLT. « Trouver le moyen de composer de la poudre à vingt fois meilleur marché et beaucoup plus *promptement*. » ID.

Mais comment ferions-nous dans ce hardi dessein
Pour mettre *promptement* cette affaire en bon train?
REGN.

Voyant la porte ouverte,
J'ai saisi *promptement* l'occasion offerte,
Tant pour prendre le frais, que pour flatter l'espoir
Qui pourrait attirer Éraste pour me voir. ID.

Pour arriver bien*tôt*, il faut marcher *vite*; pour avoir bien*tôt* fini, il faut agir *promptement*.

TOUCHANT, PATHÉTIQUE. Qui produit une impression sur l'âme.

Touchant vient du verbe *toucher*, atteindre jusqu'à, entrer en contact avec; *pathétique* a été formé du grec πάθος, souffrance, passion. De sorte que *pathétique* enchérit sur *touchant*. » Ce récitatif est un exemple de modulation *touchante* et tendre, sans aller jusqu'au *pathétique*. » J. J. « M. de Bernex fit à ce sujet un discours très-touchant et très-*pathétique*. » ID. Il me semble

que ces morceaux sont bien *touchants* et bien *pathétiques*. » VOLT. « Cette narration est *touchante* et *pathétique*. » ROLL.

Ce qui est *touchant* ne laisse pas froid, indifférent, produit une émotion douce, intéresse et attendrit. « L'apostrophe soulage aussi la douleur plaintive et solitaire ; et c'est l'expression la plus *touchante* de cette mélancolie qui se nourrit de souvenirs et de regrets. » MARM. « L'endroit d'Homère où Hector fait ses adieux à Andromaque, est un des plus beaux et des plus *touchants* de ce poëte. » ROLL. « Rien n'est plus tendre ni plus *touchant* que l'histoire admirable de Joseph. » ID. « Il continua à traiter la même matière d'une manière douce et *touchante*, employant les prières plutôt que les reproches. » ID. « Le duc de Beauvilliers fit une peinture si *touchante* de l'état ou la France était réduite que le duc de Bourgogne en versa des larmes. » VOLT. « Le public se laisse attendrir quand la pièce est *touchante*. » ID. — Ce qui est *pathétique* émeut fortement, remue, renverse, enlève, entraîne. « Vous voulez des mouvements *pathétiques*, c'est-à-dire qui touchent et qui remuent les cœurs. » FÉN. « Il faut que les orateurs deviennent puissants et *pathétiques* dans les endroits où le discours s'élève et s'échauffe. » ID. « Exhortations *pathétiques* et véhémentes, ferventes et *pathétiques*. » BOURD. « Cette pensée a je ne sais quoi de plus fort que les plus *pathétiques* exhortations. » ID. « Dans aucun de ces écrits on n'emploiera ni métaphores hardies, ni exclamations *pathétiques*, ni expressions véhémentes. » VOLT. « Lélius força ses parties à remettre leurs causes entre les mains de Galba, qui avait plus de véhémence et de *pathétique* que lui. » ROLL.

Le *touchant*, dit Roubaud, est naturellement simple ; il est doux, insinuant, affectueux, intéressant : le *pathétique* est assez naturellement sublime ; il est fort, véhément, passionné, vainqueur, si je puis ainsi dire. « Le pastoral qui n'est point *pathétique* ne se peut soutenir qu'autant qu'il est gracieux et riant, ou d'une aménité *touchante*. » MARM. « Démosthènes n'a point fait usage du *pathétique touchant*, comme Cicéron ; mais il a supérieurement manié le *pathétique* véhément. » LAH.

Ensuite, *touchant* est un mot du langage commun, et a plus de rapport aux choses ; *pathétique* est un terme de rhétorique et se rapporte davantage à l'expression, au style, au ton, à l'accent. Une scène *touchante* est propre à émouvoir, et ce peut être une scène réelle ; une scène *pathétique* est rendue ou arrangée dans le discours de manière à émouvoir. L'action d'un comédien est *pathétique*, lorsque la situation du personnage est *touchante*. L'état de celui qui souffre est *touchant*, et ses accents sont *pathétiques*. Une pensée, une entrevue, un souvenir sont *touchants*, mais non point *pathétiques*. « Dans cette actrice, tout ce que la beauté a de plus *touchant* suppléait à la faiblesse de l'organe. » MARM.

Enfin, *touchant* venant d'un verbe marque un fait, quelque chose de passager ; *pathétique* étant un pur adjectif peut exprimer une qualité constante. On dira qu'un orateur a fait un discours *touchant* ; mais on peut bien dire d'une manière absolue que c'est un orateur *pathétique*. « Vous autres, Italiens, êtes *pathétiques*. Employez à faire mes compliments tous les dons que la nature vous a donnés. » MONTESQ. *Tancrède* est une des pièces les plus *touchantes* de Voltaire, le plus *pathétique* de nos poëtes (MARM.).

TOUCHER, ÉMOUVOIR, — REMUER. Produire sur l'âme un effet tel qu'elle ne reste pas indifférente.

Toucher, c'est atteindre jusqu'à une chose, y trouver accès, entrer en contact avec elle, la frapper. *Émouvoir*, c'est faire mouvoir, mettre en mouvement, soulever. *Toucher* marque donc une modification passive, et *émouvoir* une modification active. Ce qui *touche* fait impression. « On ouvre un livre de dévotion, et il *touche* ; on en ouvre un autre qui est galant, et il fait son impression. » LABR. Ce qui *émeut* provoque une réaction. On est *touché* par tout ce qui plaît, agrée, attire, par tout ce qui fait naître dans l'âme de purs sentiments ou des passions douces qui ne la transportent pas hors d'elle-même ; on est *ému* par tout ce qui excite de véritables passions, par tout ce qui irrite, emporte ou entraîne. Le cœur est proprement *touché*, et la bile *émue*. On est *touché* de compassion, de douleur, de repentir ; on est *ému* de pitié, de colère, de passion (LAF.), d'indignation (BOURD.).

Du sein d'un prêtre, *ému* d'une divine horreur,
Apollon par des vers exhala sa fureur. BOIL.
Quoi ! malgré les transports dont mon âme est *émue*,
Oses-tu bien encor te montrer à ma vue ? REGN.

GENGIS.
Eh bien ! vous avez vu ce mandarin farouche ?

OCTAR.
Nul péril ne l'*émeut*, nul respect ne le *touche*.
VOLT.

En *touchant*, vous adoucissez, vous calmez, vous portez à excuser, à pardonner ; en *émouvant*, vous animez, vous piquez, vous indignez. La vue d'une personne charmante vous *touche*, vous blesse d'amour.

Il (Britannicus) a su me *toucher*....
J'aime Britannicus. RAC.

La rencontre d'un ennemi vous *émeut*. Un cœur dur n'est pas facile à *toucher*, ni une âme indolente, à *émouvoir*. Dans presque tous les genres de littérature et de poésie,

Le secret est d'abord de plaire et de *toucher*. BOIL.

Mais dans la tragédie et en éloquence en particulier, comme il s'agit d'exciter des passions et de déterminer à prendre des partis, *il ne suffit* pas de plaire et de *toucher*, il faut échauffer, enflammer et *émouvoir* (ROLL.).

Il y a plus ; l'activité d'*émouvoir* va quelquefois jusqu'à se manifester au dehors par des signes ou par des actions, par une certaine conduite. « Edouard pénétré se livrait à ses transports ; son âme *émue* et sensible s'exhalait dans ses regards, dans ses gestes. » J. J. Un homme *touché* de compassion est attendri, rendu bienveillant ; un homme *ému* de compassion ou plutôt de pitié trouve dans son *émotion* un *motif* qui l'*engage*, qui le sollicite à soulager l'infortune ; il est

rendu bienfaisant. « *Ému*, ébranlé de tout cet appareil de religion, qu'attendez-vous (pour vous convertir)? » Mass. « Les créatures nous excitaient toutes à l'amour de Dieu. Mais, après tout, cette voix des créatures ne *touchait* point encore assez nos cœurs, et rien, à ce qu'il semble, n'était capable de les *émouvoir* et de les engager. » Bourd.

D'ordinaire les choses nous *touchent* et nous *émeuvent :* en faisant impression sur nous, elles nous provoquent, nous excitent à réagir, nous mettent en *mouvement*. « Mon âme sera *touchée* et *émue*. » Mal. « Quand l'âme n'est *touchée* que par une partie insensible, rien n'est capable de l'*émouvoir*. Quand elle l'est par une partie sensible, tout est capable de la faire sortir hors d'elle-même. » Nic.

Remuer a même racine qu'*émouvoir* et presque le même sens. Seulement, la particule initiale *re* dans *remuer* annonce plus d'effort de la part de la personne qui agit, et plus de résistance de la part de celle sur laquelle on agit, ou de la part du sujet. On *émeut* plus facilement qu'on ne *remue ;* aussi dit-on bien qu'un auditoire s'*émeut*, mais non pas qu'il se *remue ;* le *remuer* est l'affaire de l'orateur seul, et pour y parvenir il faut du talent. « Lorsqu'un acteur sent du vide ou de la faiblesse dans son sujet, et qu'il se représente une multitude attentive et impatiente d'être *émue*, il veut tâcher de la *remuer* par une véhémence, une force et une chaleur artificielles. » Marm.

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le *remue*.
Boil.

D'autres fois *remuer* exprime une *émotion* extraordinaire, à laquelle on ne devait pas s'attendre selon l'ordre naturel des choses. « Quoi! Pauline est mariée depuis quinze jours, et Sévère n'en a rien su? Cela me paraît absurde. Cependant on se sent *remué*, attendri à la représentation; grande preuve qu'il ne s'agit pas au théâtre d'avoir raison, mais d'*émouvoir*. » Volt.

1° TOUCHER, MANIER ; — 2° TÂTER, PALPER. Ces mots expriment l'action, l'exercice du sens du tact, de celui de nos sens dont le principal organe est la main.

1° *Toucher*, *manier*.

Toucher est général : nous *touchons* par toutes les parties du corps, et même par l'intermédiaire d'un objet, tel qu'un bâton ou notre chapeau, et nous *touchons* de toutes les façons. Mais on ne *manie* qu'avec la main, ainsi que l'indique l'étymologie, et encore avec toute la main, de sorte qu'elle embrasse la chose. Il se peut qu'on *touche* légèrement, du bout du doigt, avec le revers de la main; on ne *manie* qu'à pleine main, en pliant les parties de la main suivant la forme de l'objet et en les y appliquant. Je *touche* le papier sur lequel j'écris; un enfant *manie* de la mie de pain pour en faire une boulette. « C'est par le secours de ces premiers artistes que nos mains usent du pinceau, qu'elles *manient* le ciseau et le burin, qu'elles *touchent* des instruments. » Roll.

Le roi Midas changeait en or tout ce qu'il *touchait* (J. J.); pour guérir des écrouelles, au moyen âge, on se faisait *toucher* par les prêtres (Volt.); le zèbre a les oreilles si sensibles, qu'il rue dès qu'on veut les *toucher* (Buff.). Mais il ne suffit pas ainsi d'un simple attouchement pour *manier;* il faut tenir la chose dans la main, ou passer et repasser la main dessus ; dans le Bas-Empire, ceux qui étaient accusés de magie n'avaient d'autre ressource que de *manier* un fer chaud sans se brûler (Montesq.); on caresse les chats, surtout les petits, en les *maniant* (Buff.). Un musicien *touche* bien le piano; un boulanger *manie* bien la pâte. Un orateur *touche* une matière qu'il ne fait qu'effleurer ; il traite à fond celle qu'il *manie*. On *retouche* un ouvrage d'esprit par un seul coup de pinceau ; le *remanier* suppose de grands changements, même une refonte. *Toucher* les esprits marque une impression partielle, qui a des degrés ; les *manier*, c'est en disposer absolument, en maître. D'où il suit que *manier* est propre à enchérir sur *toucher*. « Quoiqu'on ait *touché* et *manié* les œufs des perroquets d'Amérique, ils ne se dégoûtent pas de les couver. » Buff. « L'enfant veut tout *toucher*, tout *manier :* ne vous opposez point à cette inquiétude. » J. J. Nous n'osons pas même *toucher* les serpents que des charlatans de places publiques *manient* sans la moindre retenue.

2° *Tâter*, *palper*.

Tâter et *palper* sont par rapport à *toucher* et à *manier* comme *regarder* et *écouter* relativement à *voir* et à *entendre*. Ils impliquent l'idée d'attention, de direction volontaire du sens, afin de connaître, de découvrir par son moyen les qualités des choses. Mais *tâter*, d'une origine incertaine, est un mot commun; au lieu que *palper*, latin *palpare*, est plutôt un terme de science. Ce n'est qu'à force de marcher, de *palper*, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend à les estimer. » J. J. D'ailleurs, on *tâte* avec attention simplement, d'un seul coup; et on *palpe* avec une grande attention, à plusieurs reprises et d'une manière en quelque sorte passionnée. De là l'expression familière, *palper* de l'argent, c'est-à-dire le recevoir et le savourer, ou le toucher après une vive inquiétude. « Je tenais ce paquet avec une inquiète curiosité dont je n'étais pas le maître; je m'efforçais de *palper* à travers les enveloppes ce qu'il pouvait contenir. » J. J.

TOUJOURS, — CONTINUELLEMENT, — CONSTAMMENT, ASSIDÛMENT, — INCESSAMMENT, SANS CESSE, SANS RELÂCHE. Tous ces adverbes signifient qu'une chose est ou se fait d'une manière suivie, non interrompue.

Toujours se dit des choses qui sont : un homme est *toujours* à Paris, *toujours* malade, *toujours* chagrin. Ce mot s'emploie particulièrement bien avec le verbe *être* et ceux qui marquent repos, ainsi qu'avec les adjectifs et les adverbes.

Étudiez la cour, et connaissez la ville :
L'une et l'autre est *toujours* en modèles fertile.
Boil.

« Ce qui produit de toute éternité est *toujours*. » Boss. « Le sénat s'opposait *toujours* constam-

ment à ces lois ruineuses à l'État. » Id. « La volonté de Dieu est *toujours* sainte, *toujours* droite. » Id. « Vous avez *toujours* été avec moi. » Id. « Une créature est quelque chose qui n'est pas de soi, qui est *toujours* à l'emprunt. » Id. « Un philosophe (Socrate) qui a *toujours* vécu au milieu du paganisme. » Id. « Le terme où vous tendez est *toujours* infiniment éloigné de vous. » Fén. « La multiplicité et la diversité des biens sensibles sont cause que l'on est *toujours* dans l'espérance d'y rencontrer le vrai bien. » Mal. « On ne s'imagine d'ordinaire Platon et Aristote que comme des personnages *toujours* graves et sérieux. » Pasc. « J'essaye d'être *toujours* véritable, sincère et fidèle à tous les hommes. » Id. « Seigneur, j'ai *toujours* été sourd à vos inspirations. » Id. « La maladie est l'état naturel des chrétiens, parce qu'on est par là comme on devrait *toujours* être, dans la souffrance des maux. » Id. — Il n'est pas rare de rencontrer *toujours* en opposition avec ses synonymes, qui, eux, se trouvent joints à des verbes actifs et se rapportent, non, comme *toujours*, à l'état ou à la qualité, mais à l'action. « L'hiver, les alouettes étant presque *toujours* à terre, mangent pour ainsi dire *continuellement*. » Buff. « Toute la suite des hommes, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme qui subsiste *toujours* et qui apprend *continuellement*. » Pasc. « Les effets du raisonnement augmentent *sans cesse*, au lieu que l'instinct demeure *toujours* dans un état égal. » Id. « L'homme garde *toujours* dans sa mémoire les connaissances qu'il s'est une fois acquises.... Il s'instruit *sans cesse* dans son progrès. » Id. « Les chrétiens doivent *toujours* être en joie, comme saint Paul le leur dit *sans cesse*. » Boss.

Continuellement se dit d'une série d'actions qui se répètent et se succèdent sans intervalle, de manière à former un *continu* ou une *continuité*, de manière que l'une est aussitôt remplacée par une autre nouvelle. « Ainsi les morts et les vivants se succèdent et se remplacent *continuellement*. » Mass. « Je fais *continuellement* de nouveaux efforts. » Fén. « Les petites parties du bois, que le feu pousse *continuellement*. » Mal. « Les accidents de la fortune se réparent aisément; mais comment parer à des événements qui naissent *continuellement* de la nature des choses? » Montesq. « Contre ces discussions domestiques le sénat ne trouvait point de meilleur remède que de faire naître *continuellement* des occasions de guerres étrangères. » Boss. L'église protestante ne cesse de produire *continuellement* de nouveaux dogmes (Id.). Je reçois *continuellement* des ballots de lettres (J. J.). « J'aimerais mieux de plus vives douleurs et des intervalles; mais souffrant *continuellement*, je ne suis tout entier à rien. » Id. « Les expériences que l'intelligence nous donne des effets de la nature se multiplient *continuellement*. » Pasc. « Mithridate allait *continuellement* acheter de nouvelles armées de Scythes. » Montesq. « Il semble que la chimie soit un quatrième fléau qui ruine les hommes et les détruit en détail, mais *continuellement*, tandis que la guerre, la peste, la famine, les détruisent en gros, mais par intervalles. » Id.

Constamment et *assidûment* se disent d'un genre habituel d'action dont on ne se départ pas, qu'on observe d'une manière inviolable. « L'oie couve *constamment* et si *assidûment*, qu'elle a oublie le boire et le manger. » Buff.

Bourdaloue a indiqué la différence de ces deux mots dans le passage suivant. « Votre piété est renfermée dans vos devoirs *constamment* remplis : avancez toujours dans la même route sans vous détourner d'un pas; et malgré l'ennui que peut causer une longue et fatigante continuité, n'ayez pour mobile que la raison et la foi, qui chaque jour sont les mêmes, et qui chaque jour vous appliqueront aux mêmes œuvres. Elle consiste dans vos devoirs *assidûment* pratiqués : ayez dans l'ordre de votre vie certaines règles, qui distribuent vos moments, qui partagent vos soins, qui arrangent vos exercices selon la nature et l'étendue de vos obligations; tracez-les vous-mêmes, ces règles, ou engagez un sage directeur à vous les prescrire, et faites-vous une loi inviolable de vous y soumettre. » — En d'autres termes, *constamment* donne l'idée d'une loi qu'on suit invariablement, sans s'en laisser détourner par quoi que ce soit; au lieu que *assidûment* suppose une règle que d'ordinaire on se fait à soi-même et à laquelle on a soin de se conformer. Les astres suivent *constamment*, et non pas *assidûment*, la route qui leur fut tracée; mais un chrétien se rend *assidûment* à l'église pour prier, un médecin traite *assidûment* un malade. La vertu sacrifie *constamment* à l'ordre et au devoir les inconstances d'une imagination légère et variable (Mass.); en fait de goût, il faut consulter ceux qui fréquentent *assidûment* les spectacles (Volt.). Les êtres particuliers intelligents ne suivent pas *constamment* leurs lois primitives (Montesq.); il en coûte à un homme de mérite de faire *assidûment* sa cour (La B.). L'oie couve *constamment*, elle ne quitte pas un instant ses œufs, rien ne peut l'en éloigner; elle couve *assidûment*, elle s'en fait un devoir particulier qu'elle remplit d'une manière ponctuelle. On fait régulièrement ce qu'on fait *constamment*; et réglément ce qu'on fait *assidûment*.

Incessamment, *sans cesse* et *sans relâche* sont relatifs à l'agent qu'ils représentent comme ne prenant pas de repos, comme ne lâchant pas pied. On ne manque jamais à faire, on fait d'une manière réglée ce qu'on fait *constamment* et *assidûment*; on ne se lasse pas de faire, on fait d'une manière soutenue ce qu'on fait *incessamment*, *sans cesse* ou *sans relâche*. D'un côté, point d'écart; de l'autre, point de répit.

Incessamment et *sans cesse* diffèrent comme l'adverbe et la phrase adverbiale. *Incessamment* est subjectif, relatif au sujet, à ce qu'il éprouve, à ce qu'il fait intérieurement.

> Mais l'homme, sans arrêt dans sa course insensée,
> Voltige *incessamment* de pensée en pensée. Boil.

Sans cesse, au contraire, est objectif, relatif à la conduite, à des actions extérieures. Thalès croyait que l'univers était animé et rempli

d'êtres invisibles qui, suivant l'expression de Fénelon, voltigeaient *sans cesse* de côté et d'autre. — Travailler *incessamment* à augmenter la connaissance qu'on a de soi-même (MAL.); travailler *sans cesse* à augmenter ses richesses, à améliorer les routes, à dessécher les marais. — « On a renoncé aux vaines pompes du monde, et on les désire uniquement, on y aspire *incessamment*, on les recherche *sans relâche*, on ne travaille que pour cela. » BOURD. « Les vains efforts des puissances européennes sont comme les flots de la mer, qui *sans cesse* agitant sa surface sans jamais en changer le niveau; de sorte que les peuples sont *incessamment* désolés sans aucun profit sensible pour les souverains. » J. J.

Sans cesse et *sans relâche* ne se disent pas non plus indifféremment. *Sans cesse* signifie sans *cesser*, sans finir, sans suspendre l'action, et suppose une action quelconque; *sans relâche*, sans *relâcher* ou *se relâcher*, sans *détendre* ou *se détendre*, annonce une action pour laquelle on est *tendu*, *attentif*, appliqué, animé, plein d'ardeur. Notre ombre nous suit *sans cesse*; un ennemi nous poursuit *sans relâche*. Dans l'insomnie on veille *sans cesse*; le seul moyen d'éviter la surprise, c'est de veiller *sans relâche*. « Télasco, qui croyait voir les Castillans comme des tigres affamés, prêts à déchirer son amante, se tenait près d'elle avec l'inquiétude de la lionne qui garde ses lionceaux. Ses yeux étincelants étaient *sans cesse* ouverts sur eux, et les observaient *sans relâche*. » MARM.

Les Romains, *toujours* avides de butin et de gloire, étaient *toujours* sous les armes, et entreprenaient *continuellement* de nouvelles conquêtes. — Fermement attachés à certaines maximes de politique, ils les suivaient *constamment*, malgré la diversité des temps et des conjonctures, malgré les changements de la fortune; et, comme tous les citoyens étaient exacts à prendre part aux délibérations de la place publique, de même les jeunes gens se rendaient *assidûment* aux exercices du champ de mars. — Ce peuple, d'une activité infatigable, méditait *incessamment* l'asservissement du monde, travaillait *sans cesse* à augmenter ses forces, à étendre sa puissance, et combattait *sans relâche* ceux de ses ennemis qui pouvaient et qui osaient lui disputer l'empire.

1° **TOUR**, **CIRCONFÉRENCE**, **CIRCUIT**; — 2° **ENCEINTE**, **ENCLOS**. Ce qui embrasse un objet, un espace, rond ou à peu près tel, et le limite de tous les côtés.

Tour, *circonférence* et *circuit* expriment quelque chose d'abstrait, une ligne; *enceinte* et *enclos* désignent, au contraire, quelque chose de concret, une borne, une muraille, une haie, un fossé. Le *tour*, la *circonférence* et le *circuit* terminent l'objet; l'*enceinte* et l'*enclos* l'enferment. Une chose a tant de mètres ou de lieues de *tour*, de *circonférence*, de *circuit*; une *enceinte* ou un *enclos* est de bois, de pierre, etc. « Il paraissait difficile de sortir de cette prairie. Elle avait quatre lieues de *tour*; et ce qui en faisait l'*enceinte* n'était qu'une toile de fin lin, qui semblait tendue d'elle-même tout autour. » LES. On mesure le *tour*, la *circonférence* et le *circuit*; on entre ou on se renferme dans l'*enceinte*, dans l'*enclos*, ou bien on en sort. Babylone avait, dit-on, vingt-quatre lieues de *circonférence* (VOLT.). Son *enceinte* enfermait tout un grand pays (BOSS.). « La colline de l'Aventin, d'une médiocre hauteur, et de douze stades de *tour*, était renfermée dans l'*enceinte* de la ville. » ROLL.

1° *Tour*, *circonférence*, *circuit*. Périmètre ou étendue circulaire.

Tour, mot simple, s'applique à des objets plus petits que *circonférence* et *circuit*, composés l'un de *circum* et *ferre*, porter autour, l'autre de *circum* et *ire*, aller autour. On dit bien le *tour* du cou (ACAD.), d'une colonne (ID.), d'un arbre (ID.), d'une bûche (BUFF.). Le corps de ce sarigue avait quinze à seize pouces de *circonférence*, et la queue trois pouces de *tour* à son origine. » ID. « Ce phoque avait cinq pieds de *circonférence* à l'endroit de son corps le plus épais, et seulement un pied neuf pouces de *tour* auprès de l'origine de la queue. » ID. Si quelquefois, comme on le voit dans ces exemples, on se sert de *circonférence* en parlant d'objets de peu d'étendue, ou c'est en l'opposant à *tour* qui marque plus de petitesse encore, ou c'est en termes de science, ou enfin c'est par hyperbole et en plaisantant. « Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre, un roi qui soit entripaillé comme il faut; un roi d'une vaste *circonférence*, et qui puisse remplir un trône de la belle manière. » MOL. « Il portait une grande épée dont la garde avait pour le moins trois pieds de *circonférence*. » LES. — De son côté, *circuit* signifie un long *tour*, au propre comme au figuré. Au passage des Alpes, Annibal voyant, dans un certain endroit, qu'il était impossible de passer outre, « songea à prendre un long détour et à faire un grand *circuit*. » ROLL. Dans un chapitre de l'*Esprit des lois*, intitulé, Du *tour* de l'Afrique, Montesquieu dit : « Sans faire ce grand *circuit*, il était plus naturel de faire le commerce de l'Afrique orientale par la mer Rouge, et celui de la côte occidentale par les colonnes d'Hercule. »

Circonférence est un terme de géométrie, de théorie, significatif de la périphérie, de l'étendue circulaire qui se calcule; au lieu que *circuit* est un mot commun, de pratique, relatif à la mesure itinéraire, à celle qui s'obtient en allant autour de la chose, en en faisant le *circuit*. On ne dit point le *circuit*, mais la *circonférence*, d'un cercle, de la terre, de l'orbite de la lune : « Ératosthène fit à Alexandrie des observations du soleil, qui lui servirent à mesurer la *circonférence* de la terre. » ROLL. Mais on dit proprement qu'un pays a tant de pas de *circuit*. « Tout le pays de Romulus n'avait pas trois mille pas de *circuit*. » VOLT. « Il faut croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le *circuit* de toute la province. » ID. En parlant d'une ville, *circonférence* a de la noblesse, ou convient pour exprimer le résultat d'une estimation rigoureuse; pour *circuit*, c'est le contraire. « On ne doit pas être surpris si Pékin a près de six de nos grandes lieues de *circonférence*. » VOLT. « Poitiers est ce qu'on appelle proprement une villace,

qui, tant en maisons que terres labourables, peut avoir deux ou trois lieues de *circuit.* » LAF.

2° *Enceinte*, *enclos*. Barrière circulaire d'une chose, ce qui l'enferme en rond.

« Le mot *enclos* est commun et même bas. » VOLT. Ou, pour parler plus exactement, il n'est d'usage que quand il s'agit d'objets peu considérables. « Je demeurai quelque temps appuyé contre une muraille qui servait d'*enclos* à une vigne. » LES. Voltaire appelle dédaigneusement *enclos* une méchante église : « Cette foule se précipitait d'un air hébété dans un *enclos* vaste et sombre. » Mais *enceinte* annonce quelque chose de grand et se prend plus volontiers au figuré. « Où trouverez-vous cet abri? Le déluge a inondé toute la terre. Il faut chercher donc le moyen de sortir de toute l'*enceinte* du monde. » BOSS. « Le vaste *enclos* des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers.... C'est dans cette *enceinte* des Gobelins qu'on fabriquait des ouvrages de rapport. » VOLT. Les villes ont des *enceintes*, et les champs des *enclos*.

L'homme seul vit, dit-on, dans l'*enceinte* des villes.
BOIL.

Tout vivait en commun sous le bon roi Saturne ;
Aucun n'avait d'*enclos* ni de champ séparé. ID.

D'ailleurs, tandis qu'*enceinte* garde plutôt le sens primitif d'un contenant, *enclos* exprime plutôt un contenu; pour l'ordinaire, l'*enceinte* est ce qui environne, et l'*enclos* est l'espace environné. « Alonzo allait souvent nourrir sa profonde mélancolie autour de l'*enceinte* sacrée des murs qui renfermaient Cora. L'*enclos* des vierges était vaste et ombragé d'arbres épais. » MARM.

TOUT, CHAQUE. Ces deux mots désignent également la totalité des individus de l'espèce exprimée par le nom appellatif avant lequel on les place.

Mais *tout* n'est pas relatif comme *chaque* aux particularités des individus; il suppose uniformité dans le détail et exclut les exceptions et les différences. *Chaque*, au contraire, fait penser aux individus dans l'espèce, à leurs singularités, à ce qui les distingue un à un; il suppose et indique nécessairement des différences dans le détail.

Tout homme, c'est-à-dire un homme quel qu'il soit : *tout* homme a des passions, c'est une qualité commune à l'espèce. *Chaque* homme, c'est-à-dire chacun des hommes en particulier : *chaque* homme a sa passion dominante, c'est une qualité propre ou individuelle qui tient à la spécialité du tempérament.

Tout corps est étendu; *chaque* corps a ses propriétés. *Toute* peine mérite salaire; à *chaque* peine accordez un salaire qui lui soit proportionné, celui qu'elle mérite.

TOUT, TOUS LES. Expressions universelles collectives qui désignent, comme celles de l'article précédent, la totalité des individus d'une espèce, mais sans rapport à ces individus, à leurs caractères propres et distinctifs.

Tout est abstrait, *a priori*, préférable dans l'ordre des idées, en matière absolue et nécessaire; *tous les* se dit plutôt dans l'ordre des faits, en matière contingente, en parlant de ce qui est réel, de ce qui arrive, de ce qui se voit ou s'est vu. *Tout* homme est mortel; *tous les* hommes meurent mécontents de la vie. *Tout* corps est conçu par notre raison comme devant être dans l'espace; on a fait voir par des expériences que *tous les* corps sont pesants. (Voy., dans la Ire partie, la synonymie des substantifs qui diffèrent uniquement par le nombre, p. 1 et suivantes.)

TRAIN, ÉQUIPAGE. Ces mots sont définis de même par l'Académie : suite de valets, de chevaux, de mulets, etc. Autrefois les grands avaient et aujourd'hui les princes et les ambassadeurs ont encore un *train*, un *équipage*.

Le *train* regarde la suite; c'est une sorte d'attirail (P. R.), ce qu'on *traîne* après soi; il est plus ou moins nombreux; on l'augmente (BOSS., J. J.) ou on le diminue. On embarrasse la ville de son *train* (BOIL.). « Le *train* d'un grand seigneur est susceptible de plus et de moins. Réduisez votre suite au moindre nombre de gens qu'il soit possible. » J. J. « La suite de Trajan était fort modeste et médiocre; il était quelquefois obligé de s'arrêter dans les rues pour laisser passer le *train* des autres. » ROLL. « Elle a un grand *train*, deux carrosses à six chevaux, un fourgon, huit cavaliers, enfin à la grande. » SÉV. « Le *train* de Mme de Montespan était de quarante-cinq personnes. » ID.

Équipage regarde l'éclat et le luxe : c'est une sorte d'appareil : l'orgueil (MASS.), la pompe (ID.), la magnificence (BOSS., MONTESQ.) des *équipages*; un riche (LABR.), un brillant (BOURD.), un pompeux (BOIL.), un somptueux (MOL.), un magnifique (BOSS., ROLL.) *équipage*. Un *train* peut être aussi magnifique, mais c'est plutôt par le nombre des personnes et des choses, que par la beauté des livrées, des chevaux et des voitures. « Le *train* de ce légat était magnifique, il était composé de plus de cent vingt domestiques. » VOLT.

« Que saint Sulpice était éloigné de vouloir en imposer par la magnificence de ses *équipages* et la pompe de son cortége! Les pauvres formaient tout son *train*. » BOSS.

Un grand *train* est nombreux; un grand *équipage* est superbe. Bourdaloue a très-bien exprimé la différence des deux mots dans le passage suivant : « Otez-moi ce luxe d'habits, cette superfluité de *train*, et cette vanité d'*équipage*. »

Dans un sens restreint ces mots diffèrent d'une manière analogue.

Train signifie le nombre de personnes qui se trouve dans une maison ou qu'on a à son service. « Des âmes serviles et mercenaires, tels que sont la plupart de ces gens qui remplissent vos maisons et qui forment votre *train*. » BOURD.

Je vous donne huit jours;
Et si, dans ce temps-là, prenant un autre cours,
Vous ne chassez d'ici tout ce *train* qui vous pille,
Je quitte la maison, et j'emmène ma fille. DEST.

Grosse maison, grand *train*, nombre de gens.
LAF.

Équipage désigne une des rares distinctions que puisse encore affecter le luxe des riches, sa-

voir une voiture plus ou moins belle, plus ou moins élégante, avec des chevaux pour la mener. « Commençons par aller acheter un carrosse, et établissons d'abord l'*équipage*. » MONTESQ.

M. TURCARET.

« A quoi bon un *équipage*? N'a-t-elle pas le mien dont elle dispose quand il lui plaît? »

FRONTIN.

« Oh! monsieur, avoir un carrosse à soi, ou être obligé d'emprunter ceux de ses amis, cela est bien différent. » LES.

« Cinq ou six domestiques composaient tout le *train* de Mlle Choin; jamais elle n'eut d'*équipage*. » S. S.

Équipage enchérit donc sur *train*. Il annonce quelque chose de plus considérable ou de plus distingué. « Le chemin de votre patrie est un sentier étroit et serré. Le *train* et l'*équipage* embarrassent dans cette voie. » BOSS. « De là les dissipations du patrimoine de Jésus-Christ en meubles, en *trains*, en *équipages*. » BOURD. « Cyrus voulut que les satrapes vécussent noblement dans la province, que leur *train*, leur *équipage*, leur table, répondissent à leur dignité. » ROLL.

TRAITE, TRAJET. Une étendue de chemin déterminée.

Traite, du latin *tractus*, train, action de traîner ou de se traîner, course, marche, se dit proprement en parlant de la terre, soit qu'on y soit réellement *traîné* par des chevaux, ou qu'on y aille à pied.

Depuis huit jours entiers, avec vos longues *traites*,
Nous sommes à piquer des chiennes de mazettes,
De qui le *train* maudit nous a tant secoués,
Que je m'en sens pour moi tous les membres roués.
MOL.

« Montés sur les meilleurs chevaux des écuries du gouverneur, nous gagnâmes en trois jours le bourg de Longarès, d'où continuant notre *traite* du même *train*, nous allâmes coucher à la ville de Daroca. » LES. « Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés aux courriers de Louis XI, en payant dix sous par cheval pour chaque *traite* de quatre lieues. » VOLT. « Vous savez que je n'aime à aller qu'à pied. Si vous avez des jambes, nous nous en servirons, mais à petits pas, car je ne saurais aller vite ni faire de longues *traites*. » J. J. Mais *trajet*, de *trajicere*, traverser, se dit plutôt en parlant des eaux. « Il serait impossible d'aller en deux jours du détroit de Caffa à l'embouchure du Danube, qui est à l'autre extrémité de la mer Noire. C'est un *trajet* de près de deux cents lieues d'une navigation difficile. » LAH. « L'Amerique méridionale, séparée par de vastes mers des terres de l'Afrique et de l'Asie, était inaccessible pour le plus grand nombre des espèces d'oiseaux, qui n'ont jamais pu fournir ce *trajet* immense d'un seul vol et sans points de repos. » BUFF. « Le *trajet* d'un bord de cette rivière à l'autre est d'un grand quart de lieue. » ACAD.

Toutefois, *trajet* est aussi d'usage quand il est question de la voie de terre; auquel cas il diffère toujours de *traite*.

Traite vient de *tractus*, qui a une signification active et veut dire l'action de traîner; *trajet*, au contraire, est passif, comme le mot *trajectus*, traversée; l'action de traverser s'exprime en latin par *trajectio*. D'où il suit que la *traite* est relative aux personnes et à leur action, tandis que le *trajet* est objectif et se rapporte au lieu. Il y a d'ici là une bonne *traite*, c'est-à-dire beaucoup à marcher; et un long *trajet*, c'est-à-dire une grande distance. On se rend tout d'une *traite* quelque part, quoique le *trajet* soit long. — On dit ma *traite*, pour ce que j'ai fait ou ce que j'ai à faire de chemin.

Adieu, dit le renard, ma *traite* est longue à faire.
LAF.

« Il se sentait si fatigué de sa *traite*, que.... » LES. On ne dit pas mon *trajet*, le *trajet* n'est à personne, mais on dit le *trajet* d'un lieu à un autre. « Nous portons le blessé en suivant ses indications sur la route qu'il fallait tenir pour aller chez lui. Le *trajet* était long. » J. J. — On fait une *traite* ou des *traites*; cette expression est toute formelle et indépendante d'un lieu fixe. « Les comédiens, ayant une grande *traite* à faire, s'étaient levés de bonne heure. » SCARR. « Pégase n'a pas accoutumé de faire avec moi de longues *traites*. » REGN. « La multitude des Juifs, qui allait à plus de deux millions de personnes, ne pouvait faire de longues *traites*. » VOLT. Mais on fait le *trajet*, le *trajet* d'un lieu à un autre; ce mot implique la double idée d'un point de départ et d'un terme, et représente quelque chose de permanent qui existe, qui n'est pas épuisé par l'action d'une personne. « Nous trouvâmes le bonhomme don Joseph prêt à faire le *trajet* de ce monde-ci à l'autre. » LES. « On employait le temps de la variation de la mousson à faire le *trajet* d'Alexandrie à la mer Rouge. » MONTESQ. Molière dit à sa muse, à qui il recommande d'aller faire une visite au roi:

Avec vos brillantes hardes,
Faites tout le *trajet* de la salle des gardes....

Faire le *trajet* de la porte Saint-Martin à l'Observatoire (ACAD.).

En deux mots, une *traite* est une certaine quantité de chemin d'une personne en particulier et faite dans un cas particulier; et le *trajet*, une certaine quantité de chemin commune et constante d'un lieu à un autre.

TRAITER, AGITER, DISCUTER, DÉBATTRE. Ces mots marquent l'action de deux ou plusieurs personnes qui raisonnent ou confèrent ensemble sur un sujet, une question, une affaire, pour arriver à une solution.

Traiter a cela de particulier, qu'il comprend dans sa signification l'idée de l'effet ou de la solution, tandis que ses synonymes indiquent seulement le travail qui y mène. On *traite* à fond; on *agite*, on *discute*, on *débat* plus ou moins longtemps. Qui a bien *traité* a bien résolu; qui a bien *agité*, *discuté* ou *débattu* s'est montré habile dans la délibération. Il faut être sûr de pouvoir *traiter* une chose en maître, avant de l'*agiter*, de la *discuter* ou de la *débattre*. C'est le fond qu'on considère dans un *traité*, il est plus ou moins instructif; c'est la manifestation ou la forme qui frappe dans la *discussion*, comme dans le *débat*, elle s'ouvre, elle commence, elle finit,

elle dure plus ou moins, elle est brillante ou faible, bien ou mal soutenue. On ne *traite* jamais, mais on *agite*, on *discute* et on *débat* quelquefois, sans rien décider. « Dans les Provinces-Unies, cinquante villes et tous les nobles doivent *traiter* une question, la *débattre* et prendre un parti, pour que les états provinciaux mettent les états généraux en liberté d'agir. » COND. *Traiter*, c'est en effet *agiter*, *discuter* ou *débattre*, et prendre un parti.

Agiter, du latin *agitare*, fréquentatif d'*agere*, agir, désigne une action itérative ou répétée. On *agite* à plusieurs reprises, bien des fois, souvent ou longtemps. « Après avoir tant *agité* cette affaire, il en faut venir à une décision pour avoir la paix. » BOSS. « C'est un fameux problème qui a été souvent *agité* dans les écoles des philosophes, si.... » ID. « Avant la naissance des hérésies, il ne faut pas attendre des Pères la même précaution dans leurs expressions que si les matières avaient déjà été *agitées*. » ID. « Examinons en finissant cette question souvent *agitée*, s'il convient de traduire les poëtes en vers. » LAH. « Je vais à mon tour entrer dans quelques détails sur cette question souvent *agitée*, si la tragédie est plus difficile que la comédie. » ID. « Les matières de la prédestination et de la grâce furent longtemps *agitées* dans le concile de Trente. » VOLT.

Discuter, latin *discutere*, secouer dans tous les sens, examiner attentivement, annonce une action calme, réfléchie, exacte. « Sous Louis XIV, les projets étaient examinés dans le conseil, et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à *discuter* leurs propositions avec les ministres en présence du roi. » VOLT. « J'ai tâché de suspendre l'indignation que m'inspirent ces maximes, pour les *discuter* paisiblement avec vous. » J. J. « Au lieu de disputer, *discutons*. » BUFF. « Les orateurs de l'antiquité étaient des hommes qui étaient sortis des écoles de la philosophie, pleins des idées les plus profondes de la morale et de la politique, analysées, *discutées*, *agitées* dans tous les sens. » MARM. « L'esprit philosophique fait mépriser les déclamations et les autorités, pour *discuter* le vrai avec exactitude. » VAUV. « Quelques-uns (des conspirateurs) étaient préteurs, et tenaient actuellement l'audience, écoutant les avocats avec toute la présence d'esprit possible, et *discutant* attentivement les affaires. » ROLL.

Débattre, comme *battre* et *combattre*, *bataille* et *combat*, suppose de la chaleur et de la vivacité. « Jésus-Christ dit que celui qui annonce le royaume des cieux ne *débat* point, ne crie point, qu'on n'entend point sa voix dans les rues. » J. J. Fénelon dit de l'affaire du quiétisme, que c'est « une cause célèbre, importante à la religion et vivement *débattue*. » « Les annates surtout furent *débattues* avec chaleur au concile de Constance. » COND. « Ce procès d'injures intenté à Voëtius fut *débattu* de part et d'autre avec assez d'ardeur. » DESC. « On voit ces deux opinions vivement *débattues* dans le livre de Cicéron intitulé *Lucullus*. » MARM. « L'affaire ayant été *débattue* avec beaucoup de chaleur,... » ROLL. « L'affaire fut mise en délibération dans le sénat, et *débattue* avec grande vivacité par les différents partis qui s'y élevèrent. » ID.

Quand on *discute*, on cherche à gagner les suffrages; quand on *débat*, on prétend les emporter. Il faut être instruit pour bien *discuter*, et passionné ou éloquent pour bien *débattre*. De la *discussion* résulte la vérité, et du *débat* la victoire. On *discute* plutôt des questions et des causes théoriques ou générales, qui émeuvent peu; on *débat* plutôt des questions et des causes capables de toucher ou d'animer, des intérêts, par exemple. « Les poëtes ont soin de choisir de grandes causes à *discuter*, de grands intérêts à *débattre*. » MARM.

TRANCHANT, DÉCISIF, PÉREMPTOIRE. Ces trois mots se disent également des raisons et des moyens de persuasion efficaces, qui ne permettent plus d'hésiter, de rester incertain.

Il y a dans ce qui est *tranchant* quelque chose de bref, de brusque, qui coupe court, qui produit son effet tout d'un coup. Il y a dans ce qui est *décisif* quelque chose de démonstratif, qui produit son effet sans faute, qui détermine immanquablement la croyance. Il y a dans ce qui est *péremptoire* quelque chose qui *périme*, qui fait périr ou tomber l'opposition, qui fait cesser, non pas le doute proprement, mais la contestation ou la dispute.

Un mot *tranchant*; un raisonnement *décisif*; une réponse *péremptoire*.

Une raison *tranchante* en finit sur-le-champ, tout de suite, résout la question d'emblée, net. Une raison *décisive* en finit sûrement, résout la question d'une manière solide, concluante, qui fixe bien l'esprit. Une raison *péremptoire* en finit sans retour, est sans réplique, résout la question sans appel, sans rien laisser à repartir.

L'orateur a besoin de moyens *tranchants* pour emporter la conviction; de moyens *décisifs* pour parvenir à la tourner en sa faveur; de moyens *péremptoires* pour en rester maître sans aucune contradiction possible.

Avec ce qui est *tranchant*, l'effet est prompt; avec ce qui est *décisif*, il est nécessaire; avec ce qui est *péremptoire*, il est définitif.

TRANCHANT, DÉCISIF, DOGMATIQUE. Épithètes qualificatives des personnes hardies à juger.

Tranchant est de ces trois mots le plus fort. « Dans ce livre règne un air de suffisance, un ton *décisif* et *tranchant*. » VOLT. « L'usage du monde et l'expérience lui ont ôté ce ton *dogmatique* et *tranchant* qu'on prend dans le cabinet. » J. J.

Ce que l'homme *tranchant* a de plus que le *décisif* et le *dogmatique*, c'est la prétention de maîtriser la croyance des autres : *il veut imposer*, il est sec, impérieux, rogue, despotique. « Quand on veut de moi certaines attentions suivies qui me dérangent, je suis sec et *tranchant*. » FÉN. « Très-poli dans la conversation, mais hardi et *tranchant* la plume à la main. » VOLT. « Laissons en discutant le ton rogue et *tranchant* à nos frères les libellistes. » BEAUM. « Le despotisme *tranchant* du czar Pierre ne s'accommode point de ce tempérament. » MARM. « Grimm était

arrogant avec tout le monde.... A son ton naturellement *tranchant* il ajouta la suffisance d'un parvenu. » J. J.

L'homme *décisif* l'est pour lui-même; il s'en fait accroire, il est affirmatif, plein de confiance en ses lumières et en sa capacité, vain, mais non pas arrogant. « Rien n'est si *décisif* que l'ignorance; et le doute est aussi rare parmi le peuple que l'affirmation chez les vrais philosophes. » J. J. « Il paraissait vain, et il avait l'esprit *décisif*. » Les. « Je vous déclare que je suis *décisive*, et que je n'attends point le jugement d'autrui pour régler le mien. » Dest. « On nous accusera d'avoir été trop peu *décisifs* sur la préférence qu'on croit due à l'auteur de *Phèdre*. » D'Al. On n'accusera personne d'avoir été trop peu *tranchant* : *tranchant* indique toujours un défaut.

L'homme *dogmatique* ne diffère du *décisif* qu'en ce qu'il est prompt à juger seulement en matières de *dogmes* ou de *doctrines*, de sciences, de philosophie; c'est un pédant. « C'est la profonde ignorance qui inspire le ton *dogmatique*. Celui qui ne sait rien croit enseigner aux autres ce qu'il vient d'apprendre lui-même. » Labr. « Je trouvai tous les philosophes fiers, affirmatifs, *dogmatiques*, même dans leur scepticisme prétendu. » J. J. « Elle voudrait bien voir un bâillon de votre façon mis dans la bouche bavarde de ce professeur *dogmatique*. » Volt. « Fidèle imitateur de la réserve de son maître, Platon se préserva toujours de cette affirmation tranchante qui caractérisait l'orgueil *dogmatique* de tant de sectes de philosophes. » Lah.

1° TRANQUILLE, CALME; — 2° POSÉ, RASSIS. Exempt de trouble et d'agitation.

Tranquille et *calme* ont une plus grande étendue de signification que *posé* et *rassis*. Ils se disent des choses, et non pas seulement de l'homme : une eau *tranquille* ou *calme*, un lieu *tranquille* ou *calme*.

> Sitôt que du soir les ombres pacifiques
> D'un double cadenas font fermer les boutiques....,
> Que dans le Marché-Neuf tout est *calme* et *tranquille*,
> Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville.
> Boil.

— Outre cela, quand il est question de l'homme, *tranquille* et *calme* qualifient sa manière d'être, *posé* et *rassis* sa manière d'agir. Il importe à la paix de notre âme et à notre bonheur que nous soyons *tranquilles* et *calmes*; à nos résolutions et à notre conduite, que nous soyons *posés* et *rassis*. *Tranquille* ou *calme*, un homme est, se trouve, reste, vit sans trouble et sans agitation; *posé* ou *rassis*, un homme juge, raisonne, se comporte, fait des démarches, sans trouble et sans agitation. Un homme tout à fait incrédule ne peut se procurer le repos de l'esprit, se mettre dans une situation qui rend un esprit *calme* et *tranquille* (Bourd.). « Un général doibt estre provident et bien advisé, et par ainsi *rassis*, froid, *posé*, eslongné de toute témérité et précipitation. » Charr.

1° *Tranquille*, *calme*. Qui est dans un état exempt de trouble et d'agitation.

Tranquille est absolu; *calme*, relatif : ce qui est *tranquille* l'est par nature, essentiellement, toujours; ce qui est *calme* l'est accidentellement, dans une occasion particulière. La mer *Tranquille* (la mer de la Nouvelle-Zemble) est ainsi appelée, parce qu'elle n'est point sujette aux tempêtes; une mer est *calme* dans le cas où il lui arrive de n'éprouver point de tempêtes. De même, au figuré, on a naturellement l'âme *tranquille* (J. J.), on est *tranquille* et contemplatif par tempérament (Id.), il y a des caractères doux et *tranquilles*, comme il y en a de violents (Id.), on a un naturel *tranquille* et modéré (Volt.); mais on a l'esprit *calme* dans une certaine situation. « Ne croyez pas qu'un expédient si violent en apparence soit le fruit du désespoir, j'ai l'esprit très-*calme* en ce moment. » J. J. « J'ai commencé par des propos galants. Je m'attendais aux communes alarmes, aux cris perçants, à la colère, aux larmes; mais qu'ai-je vu? la fermeté, l'honneur, l'air indigné, mais *calme* avec grandeur. » Volt. « On mène une vie *tranquille*, et non pas *calme*; *calme* ne s'applique point à un état durable. — « Au milieu de ce fracas, et des fanfares et des tambours, notre ami Freind avait repris la *tranquillité* que vous lui connaissez. Il était *calme* comme l'air dans un beau jour après un orage. » Volt.

Tranquille est absolu; *calme*, relatif : on est *tranquille* en soi; on est *calme* relativement à quelque chose, dans un péril, par exemple. Un général a un courage *tranquille* (Volt.), simplement; et un courage inaltérable et *calme* au milieu du carnage (Id.). On dira bien absolument que les Anglais sont plus *tranquilles* que les Italiens; et, d'une manière particulière, en ayant égard à la diversité des impressions que la musique fait sur eux : « La même musique produit des effets si différents sur les deux nations, l'une est si *calme*, et l'autre si transportée, que cela paraît inconcevable. » Montesq.

Tranquille, faisant considérer la personne indépendamment de toute relation, est propre à lui attribuer un défaut d'activité; *calme*, par la raison contraire, la représente comme manquant de sensibilité, comme impassible. Un homme *tranquille* signifie quelquefois l'opposé d'un homme remuant, turbulent, inquiet; *tenez-vous tranquille*, c'est-à-dire gardez-vous ou abstenez-vous d'agir. Un homme *calme* est inaccessible aux impressions; à la différence de l'homme *tranquille* qui ne s'émeut pas, il ne se laisse pas émouvoir. « Autant que le premier Denys avait été vif et entreprenant, autant le second était-il paisible et *tranquille*. » Roll.

> Mornai, parmi les flots de ce torrent rapide,
> S'avance d'un pas grave et non moins intrépide;
> Incapable à la fois de crainte et de fureur,
> Sourd au bruit des canons, *calme* au sein de l'horreur,
> D'un œil ferme et stoïque il regarde la guerre
> Comme un fléau du ciel, affreux, mais nécessaire.
> Volt.

2° *Posé*, *rassis*. Qui pense et agit d'une manière exempte de trouble et d'agitation.

Posé, qui va *posément*, sans précipitation, a surtout rapport à l'extérieur. On dit un air *posé* (Mol., Dest., Marm.), un ton *posé* (J. J.).

« Toutes les actions de respect demandent une contenance remise et *posée.* » Boss. « L'homme se connaît à la vue; on remarque un homme sensé à la rencontre : l'habit, le ris, la démarche, découvrent l'homme.... La sagesse reluit sur le visage de l'homme sensé; les yeux du fou regardent aux extrémités de la terre. Voyez comme l'un est *posé;* l'autre, pendant qu'on lui parle, jette deçà et delà ses regards inconsidérés. » Id. « C'est un homme fait comme je veux que les hommes soient faits, ne prenant point de manières bruyantes et des tons de voix assommants, sage et *posé* en toutes choses. » Mol. « Les personnes dont l'extérieur est *posé* et réfléchi n'ont d'autre avantage que de garder constamment les mêmes travers. » Cond. « Pour ce qui est des traits du visage, du regard, de la démarche et de tous les mouvements, Tibérius était plus doux et plus *posé*, Caïus plus vif et plus véhément. » Roll. « Une jeune fille doit être vive, enjouée, folâtre : le temps ne viendra que trop tôt d'être *posée* et de prendre un maintien plus sérieux. » J. J.

J'ai l'air d'un étourdi; mais, ô futur beau-frère!
L'air ne décide pas toujours du caractère,
Et souvent les plus fous ont l'air le plus *posé*.
Dest.

Rassis, qui a repris l'attitude du repos, suppose un état antérieur de trouble et d'emportement, d'où on est revenu. « Un homme enflé d'espérance nage déjà parmi les délices. Mais lorsque, forcé par la rencontre des choses, il revient à son sens *rassis*.... » Boss. « De peur que dans la suite son discours ne vînt à se relâcher. sachant bien que l'ordre appartient à un esprit *rassis*, et qu'au contraire le désordre est la marque de la passion, Démosthènes poursuit dans la même diversité de figures. » Boil. « Il faut laisser calmer ces premiers bouillons (de la jeunesse), et attendre que la raison plus *rassise* soit capable de quelque chose de plus sérieux et de plus solide. » Mass. « Après la chaleur et le feu des disputes, lorsque les esprits, tranquilles et *rassis*, sont en état de juger sainement des choses, le peuple était tout autre que dans les disputes mêmes. » Roll. « L'âge avait tempéré tous les mouvements de son âme (de Mairan), et ce qu'il lui avait laissé de chaleur n'était plus qu'en vivacité dans un esprit gascon, mais *rassis*, juste et sage. » Marm.

L'homme heureux est *tranquille* et *calme* : *tranquille*, c'est-à-dire disposé par caractère à ne jamais se donner trop de mouvement ou d'inquiétude, et mis dans un état où il jouit d'une paix inaltérable; *calme*, c'est-à-dire sachant, dans l'occasion, et malgré les impressions les plus violentes, rester froid, imperturbable, inaccessible aux émotions de la crainte, de la colère, ou à d'autres semblables. — L'homme sage est *posé* et *rassis* : *posé*, c'est-à-dire que ses mouvements, ses démarches, ses manières et toute l'habitude de son corps ont un certain air de solidité et de réflexion; *rassis*, c'est-à-dire qu'il n'est plus agité d'aucune des passions qui l'emportaient autrefois ou qui auraient pu l'emporter plus ou moins longtemps auparavant.

TRANQUILLITÉ, CALME, PAIX, REPOS, (QUIÉTUDE). Appliqués à l'âme, à un État, ou à quelque société particulière, ces mots signifient également une situation exempte de trouble et d'agitation.

Tranquillité marque la possession d'une qualité, et par conséquent quelque chose de constant, de stable. *Calme*, au contraire, annonce quelque chose de passager et d'accidentel; car ce mot désigne primitivement un fait, la cessation du vent. On a un fond de *tranquillité*, on passe la vie dans une grande *tranquillité;* on écoute quelqu'un avec *calme*. La *tranquillité* fait tout entendre, tout recevoir avec *calme*. — Il suit de là que *tranquillité* enchérit sur *calme*, puisque le *calme* n'est qu'une *tranquillité* de circonstance, un moment de *tranquillité*. « Le mot de *tranquillité* dont retentissaient les écoles était favorable au dessein d'Épicure. Il dit donc que le bonheur est dans la *tranquillité* de l'âme; mais il le dit dans un sens bien différent. Convaincu que nous sommes nés pour agir, et par conséquent pour sentir et pour croire, il ne songea qu'à régler notre sensibilité et nos opinions. Or, le *calme* auquel il invitait n'est qu'un état moins agité. » Cond. Une âme *calme* et *tranquille* (J. J.); rendre un esprit *calme* et *tranquille* (Bourd.); s'endormir dans le sein du *calme* et de la *tranquillité* (Mass.); perdre dans le jeu habituel le *calme* et la *tranquillité* de l'esprit (Id.); jouir du *calme* et de la *tranquillité* (Buff.). — La *tranquillité* étant essentielle, on ne dira point une *tranquillité* apparente, une *tranquillité* trompeuse, comme on dit un *calme* apparent (Marm.), un *calme* trompeur (Les.). Et, d'autre part, comme la *tranquillité* est un état absolu, qui existe de soi, on la considère indépendamment de toute relation; au lieu que le *calme* se conçoit bien comme ayant lieu ou se développant au milieu de telles ou telles circonstances, ou comme succédant à une situation orageuse ou agitée. « Tant de malheurs n'altérèrent pas l'âme du monarque. Les hommes dans un rang éminent veulent tous paraître inébranlables, ils affectent le *calme* au milieu du trouble; mais Louis XV n'affectait rien; il ne cherchait point la *tranquillité*, il la trouvait dans son caractère. » Volt. On dira plutôt un séjour *tranquille*, et un asile *calme;* maintenir la *tranquillité* dans un État, et y rétablir le *calme*.

La *paix* est l'opposé de la guerre. C'est une situation des personnes ou des sociétés par rapport à d'autres. La *tranquillité* ou le *calme* d'un royaume exclut tout mouvement ou trouble intérieur; la *paix* d'un royaume le préserve de toute hostilité ou agression, de toute attaque venant du dehors. « Ayant la *paix* avec Dieu, quel *calme* et quelle aimable *tranquillité* dans nos âmes! » Boss.

Nulle *paix* pour l'impie. Il la cherche, elle fuit;
Et le *calme* en son cœur ne trouve point de place :
Le glaive au dehors le poursuit;
Le remords au dedans le glace.
Rac.

— Ensuite, *paix* implique l'idée d'amitié, d'union, et non pas seulement celle de sûreté contre

une agitation ou un soulèvement. « Comme le principe du gouvernement despotique est la crainte, le but en est la *tranquillité;* mais ce n'est point une *paix*, c'est le silence de ces villes que l'ennemi est près d'occuper. » MONTESQ.

Le *repos* est l'opposé du travail. C'est une situation succédant à une autre, qui a été laborieuse et fatigante. Il opère le relâche, le soulagement, on en jouit. « Je m'engage, a dû se dire un homme élu roi, à ne vivre que pour mon peuple; j'immole mon *repos* à sa *tranquillité*. » MARM.

La *tranquillité* et le *calme* sont des situations solitaires, l'une constante, l'autre accidentelle, l'une absolue, l'autre relative. La *paix*, au contraire, est une situation mutuelle, et une situation amicale entre une personne et une autre, une société et une autre. Le *repos* est une situation réparatrice.

Comme une eau immobile, la personne ou la société qui est dans la *tranquillité* ou dans le *calme* n'est en elle-même ni émue ni tourmentée. Comme un peuple qui a fait un traité de *paix* avec un autre, dans la *paix* on est bien avec les autres, on n'a à craindre avec eux ni guerre, ni dissension, ni brouillerie. Comme un homme qui, après avoir travaillé, prend et goûte du *repos*, dans le *repos* on se délasse, on détend avec plaisir les ressorts de son activité.

Pas de *tranquillité* pour les caractères inquiets et remuants; pas de *calme* pour les gens irritables, peu maîtres d'eux-mêmes, qui, dans l'occasion, venant à se trouver aux prises avec les événements, ne savent pas rester froids, impassibles; pas de *paix* pour les gens querelleurs; pas de *repos* pour les gens ambitieux et qui entreprennent sans cesse [1].

TRANSE, ANGOISSE, — ANXIÉTÉ. Vive ou excessive inquiétude éprouvée dans une position critique où on se voit menacé d'un grand danger.

1. *Quiétude* a le même sens général que les quatre mots contenus dans cet article. Mais il ne se dit que de l'âme ou de l'esprit. Il appartient proprement au langage mystique. « Oui, grande sainte Thérèse, ce vol de l'esprit, dont vous nous parlez, ce sommeil de toutes les puissances, cette *quiétude*, cette suspension de l'âme tout entière, ces assauts, ces blessures intérieures; tout cela ce sont des secrets que nous révérons. » BOURD. « La foi nue, selon tous les mystiques, est celle par où commence la contemplation, ou l'oraison de recueillement, de *quiétude*, de simple présence. » BOSS. « Il est évident, dit-on, que Mme Guyon veut dispenser les chrétiens de tout culte sensible, en réduisant pour toujours les âmes à une *quiétude* oisive, qui exclut toute pensée de l'entendement, et tout mouvement de la volonté. » FÉN.

Dans la langue commune, où on le rencontre rarement, *quiétude* exprime un état plein de charme et d'abandon. « Vos bontés ajoutent infiniment à la *quiétude* de ma douce retraite. » VOLT. « Tourmenté, battu d'orages, fatigué de voyages et de persécutions, je sentais vivement le besoin du repos; je soupirais plus que jamais après cette aimable oisiveté, après cette douce *quiétude* d'esprit et de corps, que j'avais tant convoitée. » J. J. « Le charme le plus touchant des ouvrages de Fénelon est ce sentiment de *quiétude* et de paix qu'il fait goûter à son lecteur. » D'AL.

Quelle que soit l'étymologie de *transe*, il signifie à peu près la même chose que *tremblement*, dont les deux premières lettres sont les mêmes : on est *transi* et on tremble de froid, comme on est *transi* et comme on tremble à la vue ou à l'idée d'un mal qu'on redoute. *Angoisse*, latin *angor*, allemand *angst*, vient du radical *ang* (allemand *enge*) qui se trouve dans *angere*, et ἄγχειν, serrer, presser, suffoquer, gêner; il marque serrement, oppression, détresse.

Dans les *transes* on appréhende; dans les *angoisses* on souffre, on est oppressé, et on appréhende. « *Angoisse*, dit Voltaire, exprime la douleur pressante et la crainte à la fois. » *Transe* n'exprime que la crainte.

Transe est pour les états heureux dont il se pourrait qu'on fût tiré. « Le roi s'amuse à donner des *transes* au prince de Conti (amoureux de Mlle de Blois) : il lui fait dire que les articles ne sont pas sans difficulté, qu'il faut remettre l'affaire à l'hiver qui vient, etc. » SÉV. « Le cardinal Dubois était marié, sa bassesse ne lui laissait que les élévations ecclésiastiques, et il était toujours dans les *transes* que sa femme ne l'y fît échouer. » S. S. « Le duc du Maine vivait en des *transes* mortelles pour toutes ses grandeurs, et il avait trop d'esprit encore pour ne pas trembler pour ses énormes établissements peu sûrs. » ID. « Quand les petits canards couvés par une poule vont s'ébattre ou se plonger dans la rivière voisine, c'est un spectacle singulier de voir la surprise, les inquiétudes, les *transes* de cette pauvre nourrice; elle s'agite incertaine sur le rivage, tremble et se désole. » BUFF. — *Angoisse* est pour les situations malheureuses ou pénibles dans lesquelles on est ou on se croit exposé à une augmentation de son mal ou à un mal encore plus grand. Ce mot se dit, par exemple, d'un homme à l'*agonie* (FÉN.), d'une femme en couche (S. S.), d'un pécheur affligé de ses fautes et effrayé de la justice divine (S. S., MASS.). « Les *angoisses* du remords. » MARM. « Un état d'*angoisse* épouvantable. » LAH. « Oreste ne peut pas résister longtemps à des *angoisses* si déchirantes. » ID. « Florian passa de la prison dans son lit de mort, où il fut emporté en peu de jours par une fièvre chaude, suite des *angoisses* et des horreurs de la situation dont il sortait. » ID.

Au reste, *transe* a plutôt rapport à des maux qui regardent les autres et que nous ne ressentons que par sympathie. « On me mande que Mme d'Argental est à l'extrémité.... Mme d'Argental est-elle en vie?... Nous sommes dans des *transes* mortelles. » VOLT. Ou bien *transe* suppose des malheurs moins accablants, des pertes, une simple disgrâce, un funeste succès.

Anxiété a le même radical qu'*angoisse*, et en diffère très-peu. Cependant l'*anxiété* est moins vive et plus constante; c'est un état d'*angoisse*, mais un état affaibli. On ne vit pas dans l'*angoisse*, elle a trop de violence pour pouvoir durer; mais on vit dans l'*anxiété*. « Le héron nous présente l'image d'une vie de souffrance, d'*anxiété*, d'indigence..... Willughby attribue la maigreur du héron à la crainte et à l'*anxiété*

continuelle dans laquelle il vit. » Buff. On dira bien une nuit d'*angoisse* (J. J.), des cris d'*angoisse* (Corn.), parce qu'il s'agit ici de choses passagères ; mais, par la raison contraire, on devra dire les *anxiétés* (Marm.) et non les *angoisses* de l'avarice.

TRANSFORMER, MÉTAMORPHOSER. Opérer un changement de forme ou de manière d'être.

Transformer, latin *transformare*, se dit plutôt dans le langage de l'Église et en parlant de ce qui arrive ou est arrivé chez les chrétiens. Dans l'eucharistie le pain se *transforme* au corps de Jésus-Christ (Boss.). « Les vaisseaux troyens changés en nymphes ne choquent pas moins le goût dans les anciens que les guerriers chrétiens *transformés* en perroquets par la baguette d'Armide dans un poëme moderne. » Lah. « On reproche à Milton ses diables qui de géants qu'ils étaient se *transforment* en pygmées pour tenir moins de place au conseil. » Volt. *Métamorphoser*, du grec μεταμόρφωσις, appartient, au contraire, à la mythologie, et désigne des changements opérés par les dieux de la Fable ou du paganisme. « Les poëtes, lorsqu'ils décrivaient les infâmes commerces de leurs fausses divinités, ne les représentaient jamais dans leur forme naturelle, mais toujours déguisées et souvent *métamorphosées* en bêtes. » Bourd. « Les compagnons d'Ulysse, ayant bu le breuvage de Circé, sont tout à coup *métamorphosés* en pourceaux. » Fén. « On équipa (chez les Romains) dans l'espace de deux mois cent galères à cinq rangs de rames, et vingt à trois rangs : en sorte, dit un auteur, qu'on aurait presque cru que ce n'étaient pas des bâtiments construits par l'art, mais des arbres *métamorphosés* en galères par les dieux. » Roll.

D'autre part, *transformer* est devenu un mot commun, significatif d'un phénomène ou d'un fait qui peut n'avoir rien que de naturel. Les *transformations* de la nature (Buff.), de la greffe (J. J.). « Comment la nature s'y prend-elle dans la *transformation* de certains reptiles en espèces volantes? Elle y procède par degrés. » P.-A. « Un gland se *transforme* en chêne. » Volt. « Quand les géants aux cent bras se trouvent *transformés* en moulins à vent, on rit aux dépens de don Quichotte. » Lah. Mais *métamorphoser*, quoique également usité dans la langue ordinaire, exprime toujours un changement produit d'une manière merveilleuse. « L'étude des plantes nous offre une succession de *métamorphoses* et un enchaînement de merveilles qui tiennent tout esprit sain qui les observe dans une continuelle admiration. » J. J. « On a dit ceci de merveilleux des oiseaux-mouches, qu'ils se produisent d'une mouche, et un provincial des jésuites affirme gravement avoir été témoin de la *métamorphose*. » Buff. « Il semble que tous les pavés de Vitré soient *métamorphosés* en gentilshommes; je n'ai jamais vu tant de monde. » Sév. — Les changements de certains insectes en papillons sont appelés des *transformations* quand on les considère comme quelque chose de simple et qu'on se borne à parler la langue de tout le monde; mais on les nomme des *métamorphoses* en termes d'histoire naturelle, ou quand on la regarde comme quelque chose d'étonnant, de miraculeux.

Il suit de là que, quand ces deux mots se prennent dans un sens hyperbolique ou figuré pour exprimer un changement survenu dans la manière d'être extérieure ou intérieure d'un homme, *métamorphoser* marque une *transformation* extraordinaire, inattendue, surprenante, qui rend tout à fait méconnaissable. Le poëte dramatique nous *transforme* et nous fait devenir en quelque sorte les personnages au sort desquels il veut nous attacher (Laf.). La grâce nous *métamorphose* : « On m'a dit de M. de Lafontaine des choses hors de vraisemblance, qu'il affligeait son corps de haires, de cilices et de disciplines; mais la grâce de Dieu ne se borne pas à des changements ordinaires, et c'est quelquefois de véritables *métamorphoses* qu'elle fait. » Bau. — « Spartacus a l'énergie féroce, l'enthousiasme de liberté et de vengeance nécessaire pour animer des esclaves et les *transformer* en guerriers. » Lah. « Quoi de plus monstrueux dans un drame que de *métamorphoser* tout à coup un personnage tout entier, de lui donner une autre âme, d'autres passions, d'autres intérêts? » Id.

TRANSPORTER, TRANSFÉRER. (TRANSPORT, TRANSLATION). Porter ou faire passer d'un lieu en un autre.

A la rigueur, ces deux mots viennent du latin, savoir : le premier de *trans*, au delà, et de *portare*, porter; le second de *trans*, au delà, et de *ferre*, qui signifie aussi porter. Mais comme le simple, *porter*, existe en français, tandis que *ferre* est resté latin, il s'ensuit que *transporter* est un mot commun, tout naturalisé, du langage vulgaire, qui rappelle notre mot *porter*, plutôt que son primitif *portare* ; au lieu que *transférer* conserve un air étranger, une physionomie latine et savante. De là toute la différence entre les deux termes.

Transporter est le mot ordinaire, de tous les styles. *Transférer* est un terme de jurisprudence et de liturgie. Celui-ci ne se dit au propre que dans un petit nombre de phrases usitées surtout au palais ou dans l'Église. *Transférer* un prisonnier, un corps mort, un corps saint, des reliques. Et encore dans ces différents cas on devait se servir de *transporter*, si on voulait parler le langage commun, et ne pas exprimer un acte légal, un acte fait dans des circonstances et avec des cérémonies prescrites. Un voiturier se charge de *transporter* des prisonniers. Des hommes trouvent un corps mort dans la voie publique et le *transportent* dans une maison voisine. Racine a très-bien observé cette différence dans le passage suivant de son *Histoire de Port-Royal* : « On se voulait d'abord *transporter* dans la maison du faubourg Saint-Jacques qu'une partie des religieuses ; mais le monastère des Champs devenant plus malsain de jour en jour, on fut obligé de l'abandonner entièrement et de *transférer à Paris* toute la communauté, après en avoir obtenu le consentement du roi et de l'archevêque. » *Transporter* convient d'abord, parce qu'il s'agit d'un acte libre et indépendant de toute autorité; et

transférer est ensuite le mot propre, parce que là où il se trouve il exprime un acte qui tombe sous une juridiction.

Mais, en général, *transporter* se dit plutôt au propre et au physique, et *transférer* au figuré et au moral. L'exemple même qui vient d'être cité le prouve. On *transfère* la communauté, et on *transporte* les religieuses; on *transfère* un cimetière (Volt.), et on *transporte* les ossements; on *transfère* son domicile, et on *transporte* ses meubles. Les Perses, ayant pris Milet, ruinèrent cette ville, et en *transportèrent* les habitants à Suse, d'où Darius les envoya sur les bords de la mer Rouge (Cond.); Alexandre, après avoir pris d'assaut la ville de Tyr, lui ôta sa marine et son commerce, qui furent *tranférés* à Alexandrie (Roll.). « Il n'y a rien, dit Tib. Gracchus, de si saint ni de si inviolable que les choses qui ont été consacrées aux dieux. Cependant jamais personne n'a empêché le peuple de s'en servir, de les changer de place, et de les *transporter* à son gré. Il lui est donc permis de faire du tribunat ce qu'il fait des choses les plus saintes, et de le *transférer* à qui il veut. » Roll.

La difficulté semble devenir plus grande quand les deux mots se prennent au figuré. Alors *transférer* se dit seul en termes de droit et de haute administration civile ou ecclésiastique. *Transférer* la juridiction d'un tribunal à un autre, la cour royale ou la préfecture de telle ville dans telle autre (Acad.); de Rennes, le parlement fut *transféré* à Vannes (Sév.); *transférer* un évêque d'une ville en une autre (Boss., S. S.); le saint-siége fut *transféré* de Rome à Avignon (Acad.). Hors de ces cas, *transporter* est préférable : « L'empire fut *transporté* de la nation vaincue à la nation conquérante. » Acad. — Cependant on dit bien que Constantin *transporta* et *transféra* le siége de l'empire romain à Constantinople (Acad.). *Transporter*, au lieu de *transférer*, est ici le genre pour l'espèce, le mot commun pour le terme spécial; et il conviendrait encore mieux à l'égard d'un fait qui eût eu lieu, non dans les temps anciens, mais de nos jours. « Le czar Pierre ordonna que le sénat de Moscou fût *transporté* à Pétersbourg. » Volt. C'est que *transférer* sent l'antiquité, et s'emploie plus volontiers par rapport à l'antiquité.

En parlant d'un *droit*, le *transporter* et le *transférer*, c'est également le céder, selon la définition de l'Académie; avec cette différence pourtant que le *transférer*, c'est, ajoute-t-elle, le céder en observant les formalités requises. Rien de plus juste. Ici, comme partout ailleurs, *transférer* exprime quelque chose de légal. « Secourir une âme dans le purgatoire, c'est lui *transporter* le fruit de vos bonnes œuvres, et le lui céder. » Bourd. « Une nation entière n'appartient point en propre à une fille, comme un pré ou comme une vigne, en sorte que la propriété en puisse être *transférée*, comme une dot, à des étrangers. » Fén. Une femme *transporte* au mari qu'elle épouse l'empire sur elle-même, son domaine, comme dit Bossuet, et elle lui *transfère* ses droits.

Transport et *translation* diffèrent de même. Au propre, *transport* est d'un usage général; et *translation* désigne seulement, en langage de rituel, l'action de porter des reliques, un corps saint, un corps mort, et chez les Juifs l'arche sainte (Mass.), d'un endroit à un autre, et en termes de palais, le *transport* d'un prisonnier. « Louvois alla voir l'Homme au masque de fer dans l'île Sainte-Marguerite, avant sa *translation* à la Bastille. » Volt. *Translation* est aussi préféré pour un *transport* extraordinaire, et qu'on veut faire remarquer en se servant d'un mot extraordinaire lui-même. « Bon Dieu! quelle *translation* de Mme de Noailles à Perpignan! Le moyen de se la représenter hors de Versailles? » Sév. « On prétend que Notre-Dame de Lorette vint par les airs dans sa maison de Jérusalem en Dalmatie, et de Dalmatie à la marche d'Ancône. Il y en a qui ont démontré cette *translation* de la maison de notre sainte Vierge. » Volt. — Au figuré, *translation* s'applique aux mêmes choses que *transférer*, excepté dans le sens où ce verbe se prend pour céder un droit; et là même où *transporter* se met quelquefois à la place de *transférer*, *translation* s'emploie seul, à l'exclusion de *transport*. « Constantin *transporta* le siége de l'empire.... Dioclétien avait déjà donné l'exemple de la *translation* de l'empire vers les côtes de l'Asie. » Volt.

TRAVAIL, LABEUR. Peine que donne un ouvrage.

Travail est vulgaire : les étymologistes ne le rattachent que d'une manière incertaine à quelque mot de la basse latinité. *Labeur*, au contraire, est noble et relevé, parce qu'il reproduit dans notre langue le latin *labor*, qui a le même sens.

Travail est de beaucoup plus usité que *labeur*, c'est le mot commun. *Labeur* ne se dit guère qu'en poésie, dans le style soutenu ou en parlant d'un travail distingué, d'un travail de l'esprit, par exemple.

Un octogénaire plantait....
Quel fruit de ce *labeur* pouvait-il recueillir? Laf.
Dans le troisième lot, les fermes, le ménage,
Les troupeaux et le pâturage,
Valets et bêtes de *labeur*. Id.

« On exige que vous connaissiez ceux (de vos fermiers) que les fatigues de l'âge et de leurs *labeurs* ont épuisés. » Mass. « J'y mettrai tout mon Figaro, c'est de l'argent qui m'appartient, que j'ai gagné par mon *labeur*. » Beaum. « Comment un commerce inutile peut-il s'exercer le dimanche, pendant que d'honnêtes *labeurs* qui sustenteraient mille pauvres deviennent l'objet du scandale de nos seigneurs les gens de bien? » Id. « Le public voit Jean-Jacques riche pour lui reprocher de faire le pauvre, ou pour le frustrer du produit de son *labeur* en se disant qu'il n'en a pas besoin. » J. J. « Je crains que, si on le voulait faire trop travailler dans les nombres, il ne s'en ennuyât; car en effet c'est un *labeur* fort infructueux. » Desc. Dans des *Pensées imitées de Sénèque*, Malherbe a mis de suite les deux phrases suivantes. « Les belles âmes se nourrissent au *labeur*. Ce n'est rien que de ne refuser point le *travail*, il le faut chercher. »

Quant au sens, *labeur* est encore particulier par rapport à *travail*. Il exprime un travail *laborieux*, qui demande beaucoup de peine, et un travail semblable à celui du *labourage*, c'est-à-dire long, qui ne produit de fruit qu'au bout d'une année, après bien des soins, après toute une suite d'opérations ou de travaux. « Est-ce à nous d'insulter aux savants du XVI[e] siècle, quand nous jouissons du fruit de leur *labeur*? » LAH.

Bien paraissait la terre être maudite,
Car le manant avec peine et sueur
La retournait et faisait son *labeur*. LAF.

Le bœuf vient à pas lents.
Il dit que du *labeur* des ans
Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants,
Parcourant sans cesser ce long cercle de peines,
Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines,
Ce que Cérès nous donne, et vend aux animaux ;
Que cette suite de travaux
Pour récompense avait, de tous tant que nous sommes,
Force coups. ID.

Il ne faudrait qu'une journée
Pour lui voir (à la Loire) entraîner le fruit
De tout le *labeur* d'une année. ID.

TRÈS, BIEN, FORT. Particules qui se mettent devant les adjectifs, les adverbes et les participes pour porter au superlatif la qualité ou l'état qu'ils signifient.

Très est absolu, *bien* relatif. Quand on dit d'une chose qu'elle est *très*-bonne ou *très*-belle, on énonce une vérité objective, indépendante de ce qu'on éprouve. Mais si vous dites qu'une chose est *bien* bonne ou *bien* belle, vous faites connaître en même temps la manière dont elle vous a affecté, votre sentiment à son égard, ce qu'elle a produit en vous de *bien* ou de mal. Cet homme est *très*-malheureux, se dit froidement et avec indifférence; cet homme est *bien* malheureux, témoigne dans celui qui parle de la compassion. Ce qui est *très*-loin de nous en est à une grande distance; ce qui est *bien* loin de nous en est à une distance étonnante. Un pays est *très*-voisin du nôtre, et il est habité par des personnes que nous trouvons *bien* aimables ou *bien* étranges.

Fort paraît se prendre, tantôt dans le sens absolu de *très*, tantôt dans le sens relatif de *bien*.

Dans le premier cas, il diffère de *très*, en ce qu'il est intensif, et non pas extensif, en ce qu'il s'applique à des choses susceptibles d'accroissement et de degré, plutôt qu'à celles qui sont susceptibles d'augmentation. Un homme est *très*-grand, *très*-gros ou *très*-mince; il est *fort* violent ou *fort* adroit. Un grande étendue ou une grande variété de connaissances constitue l'homme *très*-savant; on est *fort* savant quand on se distingue dans les sciences par la pénétration ou la profondeur. On est *très*-gourmand, *très*-orgueilleux; mais on est *fort* empressé, on fait les choses *fort* vite, *fort* à la hâte. Telle montagne a une *très*-grande hauteur; et telle machine une *fort* grande puissance.

Fort, quand il se rapporte à nous, quand il est, comme *bien*, subjectif, a encore sa nuance particulière. Il est affirmatif : ce qu'il mêle de nous à l'idée du superlatif, c'est la *force* avec laquelle nous affirmons cette idée. Je suis *fort* mécontent, *fort* aise ou *fort* sensible à telle chose, se dit avec *force*, avec insistance, avec le ton d'un homme qui n'hésite pas à parler et qui veut être cru; je suis *bien* mécontent, *bien* aise ou *bien* sensible à telle chose, marque l'effusion du sentiment de peine ou de joie dont on a été pénétré.

Un homme *très*-sage l'est beaucoup. Un homme *bien* sage est déclaré l'être beaucoup par une personne, dont *bien* exprime l'approbation et la satisfaction. Vous dites d'un homme qu'il est *fort* sage, en assurant ou pour assurer qu'il l'est beaucoup.

1° TROMPER, ABUSER (DÉTROMPER, DÉSABUSER), DÉCEVOIR, EN IMPOSER, LEURRER, SURPRENDRE, AMUSER, DONNER LE CHANGE; — 2° ATTRAPER, DUPER, ENJÔLER, EMBABOUINER. Faire errer ou faillir, ou bien faire errer et faillir; faire croire quelque chose de faux simplement, ou bien en même temps faire faire quelque sottise ou quelque faute, faire faire ou faire recevoir quelque chose de mauvais, de nuisible,

1° *Tromper*, *abuser* (*détromper*, *désabuser*), *décevoir*, *en imposer*, *leurrer*, *surprendre*, *amuser*, *donner le change*.

Tromper, quelle qu'en soit l'étymologie, est le terme général. Il se dit le plus souvent, et peut servir à définir tous les autres, qui expriment chacun une façon particulière de *tromper*.

Abuser, c'est *tromper*, non pas comme à l'ordinaire, en empêchant, en troublant ou en fourvoyant l'intelligence, mais en exerçant une certaine influence sur la partie affective de notre être, sur la sensibilité, sur la volonté. « Il y a, dit Pascal, deux entrées par où les opinions s'insinuent dans l'âme, qui sont ces deux principales puissances : l'entendemement et la volonté. » Or, c'est, à proprement parler, l'entendement qu'on *trompe*, et la volonté qu'on *abuse*. On *trompe*, comme on égare, l'ignorance et l'inattention; on *abuse*, comme on séduit, la faiblesse et la confiance. « Nos sens et la perspective nous *trompent*. » ACAD. « Nos sentiments et nos passions nous *abusent*. » J. J. Faites en sorte qu'on ne voie pas ou qu'on voie mal ce qui est, vous *trompez*; profitez de votre créance parmi certaines personnes, de leur déférence et de la prise que leurs passions vous donnent sur elles, pour les induire en erreur, vous *abusez*. Dans le *Festin de Pierre*, don Juan est un fourbe qui cherche à *abuser* de pauvres jeunes filles en *abusant* de sa supériorité et de l'action que leur faiblesse lui donne sur leur cœur (MOL.). « Épicure a blâmé les superstitions dont on *abuse* le peuple. » FÉN. « Nos amis nous reprocheront leur bonne foi *abusée*, leur amitié séduite. » MASS. On se *trompe* faute de lumières ou d'examen; on *s'abuse* en se flattant, en se faisant illusion, par amour-propre.

Cette même différence est plus facile encore à saisir entre *détromper* et *désabuser*. *Détromper*, c'est tirer d'erreur, faire cesser la fausse croyance où on est. « Des prêtres affermissent Hérode

dans l'erreur, en lui cachant ce qui aurait pu le *détromper*. » Mass. « Ils n'avaient garde de songer à *détromper* le prince de ses erreurs et de ses fausses idées. » Roll. « Afin qu'ils *détrompassent* le sénat des faux bruits qu'on pouvait avoir répandus contre eux à Rome. » Id. Mais *désabuser*, c'est tirer d'illusion, faire cesser la prévention ou l'attachement, c'est-à-dire l'erreur sensible. « Dieu permit l'horrible chute de saint Pierre pour le *désabuser* d'une certaine faveur sensible, et d'un courage très-fragile auquel il se confiait vainement. » Fén. « Télémaque était *désabusé* des victoires et des conquêtes dans un âge où il était si naturel qu'il fût enivré de sa gloire. » Id. On se *détrompe* d'une erreur (Bourd., Boss.); on se *désabuse* d'une espérance. On se *détrompe* en éclairant son esprit ou sa raison, en les convainquant. « Que les hérétiques consultent les conciles, ils pourront aisément se *détromper* et se convaincre. » Bourd. « Il reconnaîtra son erreur, il se *détrompera*. » Id. On se *désabuse* par une persuasion contraire, en déprenant, en désensorcelant l'imagination ou la sensibilité. « On commence à se *désabuser* et à se *dégoûter* de ces établissements, du moment qu'on y est parvenu. » Bourd. « La terre est un lieu dont nous sentons le vide et le frivole sans en être *désabusés*. » Mass. « Beretti s'était flatté que de pareils offices seraient d'un grand poids. Cadogan lui dit qu'il devait se *désabuser* d'une espérance si vaine. » S. S. Il ne suffit pas d'être *détrompé* de ce qui nous tient au cœur, il faut en être *désabusé*.

Décevoir et *en imposer*, c'est tromper par l'extérieur ou la mine, par quelque chose de spécieux. Mais ce sont les choses qui *déçoivent*. « Notre raison est toujours *déçue* par l'inconstance des apparences. » Pasc. « Dieu n'a pas voulu que nous fussions *déçus* par cette apparence de raisonnement que nous voyons dans les animaux. » Boss. « Il y a des schistes qui sont presque aussi inflammables que le charbon de terre. Cet effet a *déçu* quelques minéralogistes, et leur a fait penser que le fond du charbon de terre n'était comme celui des schistes que de l'argile mêlée de bitume. » Buff.

> Mon Dieu! le plus souvent l'apparence *déçoit* :
> Il ne faut pas toujours juger sur ce qu'on voit.
> Mol.

Ce sont, au contraire, les personnes qui en *imposent*. « Vous n'êtes pas la même qu'auparavant : vous mentez sans me rien dire, par l'air égal avec lequel vous croyez m'en *imposer*. » J. J. « On peut en *imposer* aux hommes qui ne jugent que sur ce que nous leur paraissons. » Mass. « On flattait le peuple par ces discours plausibles : nous ne vous en *imposons* pas : lisez vous-mêmes; examinez les Écritures. » Boss. Ce qui nous *déçoit* nous trompe sur le fond des choses, leur nature, leurs qualités essentielles; ce qui nous en *impose* nous trompe sur le mérite ou les sentiments véritables des personnes. — De *décevoir* vient *décevant*, qui ne s'applique qu'aux objets; et en *imposer* donne *imposteur*, qui ne se dit que des hommes.

Leurrer, c'est tromper en alléchant, ou allécher pour tromper, c'est, pour prendre ou faire tomber dans un piége, présenter quelque chose de délectable, qui promet ou fait espérer du plaisir. « On attire la souris, on la *leurre* aisément par des appâts. » Buff. « Les goélands s'enferrent sur une pointe que le pêcheur place sous le hareng qu'il leur offre en appât, et cette manière n'est pas la seule dont on puisse les *leurrer*. » Id.

> Entre les gens qu'elle (une coquette) sut attirer,
> Deux siens voisins se laissèrent *leurrer*
> A l'entretien libre et gai de la dame. Laf.
>
> Le perroquet dit : Sire roi,
> Tu m'allègues le sort : prétends-tu, par ta foi,
> Me *leurrer* de l'appât d'un profane langage? Id.

« Deux tribuns du peuple excitèrent quelques mouvements en proposant une loi pour le partage des terres : c'était l'appât ordinaire dont les tribuns les plus séditieux *leurraient* le peuple. » Roll. « Ceux que l'injuste veut opprimer, il les attire dans ses filets par des paroles douces et par tous les semblants de l'amitié. Il leur laisse croire qu'ils vont trouver en lui un protecteur et un asile. Il les *leurre* de mille apparences frivoles. » Mass. « Alléché par des caresses, séduit par la vanité, *leurré* par l'espérance, forcé par la nécessité, je me fis catholique. » J. J. Ce sont les apparences qui nous *leurrent*, comme ce sont elles qui nous *déçoivent*; mais celles qui nous *leurrent* ne nous cachent rien de bon qui justifie notre espoir et notre empressement, au lieu que celles qui nous *déçoivent* ne cachent rien de réel qui confirme l'idée que nous en avons.

Surprendre, prendre au dépourvu, à l'improviste, c'est tromper tout à coup celui qui ne s'y attend pas, celui à qui manque ou à qui on ne laisse pas le temps ou le moyen de se reconnaître. On dit proprement *surprendre* la vigilance de quelqu'un (Montesq.). « Défiez-vous de cet homme, il ne cherche qu'à vous *surprendre*. » Acad. « M. de Pourceaugnac est un étranger qu'on veut *surprendre*, et qui de bonne foi vient se marier avec une fille qu'il ne connaît pas et qu'il n'a jamais vue. » Mol. « Est-il hérétique? Attendez, me dit mon docteur, vous me pourriez *surprendre*. Allons doucement. » Pasc. « Les puissances établies par le commerce sont de peu de durée. Elles s'élèvent sans que personne s'en aperçoive; mais à la fin chacun cherche à priver cette nation d'un avantage qu'elle n'a pris, pour ainsi dire, que par *surprise*. » Montesq. « Les rois surtout sont sujets à être *surpris* (Pasc., Fén., Roll., Mass.), parce que, comme ils ne peuvent pas tout examiner par eux-mêmes, il leur est difficile d'être en garde contre les brusques entreprises de leurs ministres. »

Amuser, c'est tromper en faisant perdre le temps, en occupant, en appliquant à des bagatelles. « Charles-Quint et François I[er] ne songeaient qu'à s'*amuser* l'un l'autre par cette négociation, pendant que chacun de son côté tâchait de se faire de nouveaux amis. » Boss. « Le connétable fit partir le roi et la reine pendant qu'il *amusait* à la queue les ennemis par des escarmouches. » Id. « Un des rois des Égyptiens cher-

cha à les *amuser* par des guerres de religion, pour leur ôter le temps et les moyens de conspirer contre l'État. » ROLL. « Persée dit que, pour gagner du temps, les Romains l'avaient *amusé* pendant tout l'hiver par des entrevues trompeuses et par une trêve simulée, sous le beau prétexte de travailler à une réconciliation. » ID. « Les passions peuvent éblouir, l'âge séduire, l'exemple entraîner; mais enfin le grand, le solide de la religion prend la place dans un bon esprit de tout le frivole qui l'avait *amusé*. » MASS. Vous *amusez* de belles paroles ou de belles promesses une personne que vous voulez faire attendre en vain; ce qui vous fournit l'avantage de gagner du temps et d'échapper à des poursuites ou à une surveillance importune. « Malgré les menaces du pape, Charles le Chauve s'empara de la Lorraine, et renvoya les légats, après les avoir *amusés* de belles promesses. » ID.

Donner le change, c'est tromper en faisant prendre une chose pour une autre, en causant, non pas une erreur, mais une méprise. « Vous voulez *donner le change :* il ne s'agit pas de savoir si tous les sentiments de saint Augustin sont des articles de foi; il s'agit de savoir si vous n'avez pas pris un tour qui porte trop loin. » BOSS. On *donne le change* à l'ennemi (VOLT.), en l'induisant à croire, par une attaque simulée, que c'est à tel point qu'on en veut, tandis que c'est à tel autre. « Le râle profite de cet instant d'erreur de l'ennemi (le chien) pour revenir sur sa voie et *donner le change*. » BUFF.

2° *Attraper*, *duper*, *enjôler*, *embabouiner*.

Attraper, *duper*, *enjôler* et *embabouiner* ne sont usités que dans le langage commun, et cela seul suffit pour les séparer de leurs synonymes précédents.

Attraper et *duper* se ressemblent beaucoup.

Eh! les femmes, déjà si souvent *attrapées*,
Seront-elles encor par les hommes *dupées?* REGN.

« Boudin se mit dans la tête que la pierre philosophale n'était pas impossible à trouver, et il y fut cent fois *dupé*.... Mille fois *attrapé*, mille autres il s'y laissait reprendre. » S. S. Cependant *attraper* est moins sérieux que *duper*. Il annonce un simple tour d'adresse, une tromperie piquante et risible plutôt que nuisible et préjudiciable. « Je fus *attrapé* comme un sot, quand je crus bonnement que l'impératrice de Russie s'entendait avec le roi de Pologne pour faire rendre justice aux dissidents. » VOLT. « Votre doute est la preuve que vous pensez. Mais, répond Pyrrhon, j'ignore même mon ignorance. Vous voilà bien *attrapé*. » FÉN. « J'appréhende furieusement le *distinguo :* j'y ai déjà *été attrapé*. » PASC. « Par ma foi, ton maître est plaisamment *attrapé*. » MOL. Il n'est question dans les comédies et dans les contes que de femmes qui cherchent à *attraper* leurs maris (LAF., REGN., VOLT.). — Mais l'action de *duper* tire plus à conséquence, au point de vue de l'intérêt; elle a proprement pour effet de causer une perte ou un dommage; c'est une supercherie. « Sans leur appareil, jamais les médecins n'auraient *dupé* le monde, qui ne peut résister à cette montre authentique. » PASC. « M. du Plessis (qui vient de se marier) me paraît trompé et *dupé* sur le bien.... Voilà une grande sottise. » SÉV. « Le brouillard se dissipa, et découvrit aux Romains tout à la fois et le jour et la fraude des Carthaginois. Néron, honteux de s'être ainsi laissé *duper*, se mit en devoir de les poursuivre. » ROLL. « Mme de Luxembourg me reprochait de me laisser *duper* par mes lumières. » J. J. « Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit et vain (M. Jourdain dans le *Bourgeois gentilhomme*) qui fait sottement le gentilhomme, ou du gentilhomme fripon (Dorante) qui le *dupe?* » ID.

Enjôler et *embabouiner* signifient tous deux attraper, duper, leurrer par des caresses ou des propos flatteurs.

Mais *enjôler*, attirer dans une geôle ou cage, italien *gabiola*, cage, exprime une action qui demande beaucoup de finesse et d'insinuation, et se dit particulièrement comme *cajoler*, dont l'étymologie est la même, en parlant des femmes qu'on cherche à séduire en leur disant des douceurs. « Dans les contes de Lafontaine il n'y a que des femmes qui attrapent leurs maris ou des garçons qui *enjôlent* des filles. » VOLT. « Félicia me dit que si les femmes savaient l'art d'enjôler les hommes, en récompense les hommes n'ignoraient pas celui d'*enjôler* les femmes. » LES.

Embabouiner, enjôler un *babouin*, un enfant niais, suppose dans celui qu'on trompe plus de bêtise; aussi est-ce un mot plus bas que le précédent. « Les valets, servantes et viles personnes, ne pouvant dire aux enfants que fables, propos vains et niais, abbreuvent déjà et embabouinent cette tendre jeunesse de sottises et de niaiseries. » CHARR. « Mes envieux, La Feuillade et Larochefoucauld, *embabouinèrent* (enrôlèrent dans leur parti) ce pauvre duc de Sully. » S. S.

TROUPE, BANDE, COMPAGNIE. Plusieurs personnes ou plusieurs animaux, qui sont ou vont ensemble, forment une *troupe*, une *bande* ou une *compagnie*.

La *troupe*, de *turba*, foule, est nombreuse. La *bande*, au contraire, ne l'est point : c'est une petite *troupe*, ou bien un détachement, une fraction, une partie de la *troupe*. « En Chine, lorsque le peuple meurt de faim, il se forme des *bandes* de trois, quatre ou cinq voleurs : la plupart sont d'abord exterminées; d'autres se grossissent...., et il peut arriver que quelque troupe fasse fortune. Elle se maintient, se fortifie et se forme en corps d'armée. » MONTESQ. « Dès le mois de juillet, tous les vanneaux d'un marais se rassemblent; ils se joignent aux bandes des marais voisins, et forment en peu de jours des *troupes* de cinq ou six cents. » BUFF. « Au retour du printemps, les hirondelles de mer, qui arrivent en grandes *troupes* sur nos côtes maritimes, se séparent en *bandes*, dont quelques-unes pénètrent dans l'intérieur de nos provinces. » ID. « Les courlis rouges se tiennent en troupe.... Mais ces attroupements sont distingués par âge, et les vieux tiennent assez constamment leurs *bandes* séparées de celles des jeunes. » ID. « Gustave Wasa partagea sa *troupe* en plusieurs *bandes*, afin de mieux cacher sa marche et ses desseins. » VERT.

En second lieu, le mot *troupe*, exclusivement relatif au nombre, n'indique pas comment sont ou vont ceux qui la composent; au lieu que le mot *bande* représente un certain arrangement, une disposition sur une même ligne. « J'aimais à voir l'accord de cinq ou six cents hommes en uniforme, se tenant tous par la main, et formant une longue *bande* qui serpentait en cadence, et sans confusion. » J. J. « Si la *bande* des oies sauvages est petite, elle ne forme qu'une seule ligne. » BUFF.

Quant à la *compagnie*, elle se distingue par l'union de ses membres. Ce n'est plus seulement un assemblage, mais quelque chose de réglé et d'étroit, une association, une sorte de famille. « Les perdrix grises ont l'instinct social, car chaque famille vit toujours réunie en une seule bande qu'on appelle *volée* ou *compagnie* jusqu'au temps où l'amour la divise. » BUFF. « On voit sur les étangs ces sarcelles par *compagnies* de dix à douze qui forment la famille. » ID. L'amitié, dit Plutarque, est bien, pour ainsi dire, bête de *compagnie*, mais non pas de *troupe*. » MARM. C'est-à-dire qu'elle n'a lieu qu'entre hommes d'une société intime.

Beaucoup font la *troupe*; quelques-uns allant à la file font la *bande*. Un nombre quelconque, liés entre eux par une communauté d'occupations, de soins ou d'intérêts, font la *compagnie*.

Ces mots diffèrent encore sous un autre point de vue. *Bande* est moins noble que *troupe* : on dit une *troupe* de comédiens (ACAD.), de sauvages (LES.), d'esclaves (VOLT.), de convives (BOIL.), de paysans (ACAD.); et une *bande* d'histrions (J. J.), de débauchés (VOLT.), de Bohémiens (MOL.), de voleurs (ACAD.), de forçats (LES.). Sur ce vers de Corneille :

Il faut donner un chef à votre illustre *bande*,

Voltaire remarque ceci : « Une *bande* ne se dit que des voleurs. » « En Sicile, les esclaves marchaient en *troupes* et formaient des *bandes* de voleurs. » COND. « Dites *bande* de comédiens italiens, et non pas *troupe* : c'est un titre qui n'appartient qu'aux comédiens français. » RUBN. Dans la farce du *Baron de la crasse*, un personnage s'écrie : « Voici la *bande* des comédiens. » On le reprend ainsi :

Dites *troupe* : l'on dit *bande* d'Égyptiens,
Et *bande* offenserait tous les comédiens.

— Mais *troupe* est à son tour moins noble que *compagnie*. Il y a longtemps que les comédiens ont réclamé contre le mot *troupe* qu'on continue néanmoins à leur appliquer collectivement. « Gil Blas, dit Arsénie, corrigez vos expressions : sachez qu'il ne faut point dire la *troupe* (en parlant des comédiens); il faut dire la *compagnie*. On dit bien une *troupe* de bandits, une *troupe* de gueux, une *troupe* d'auteurs; mais apprenez qu'on doit dire une *compagnie* de comédiens; les acteurs de Madrid surtout méritent bien qu'on appelle leur corps une *compagnie*. » LES.

TROUVER, RENCONTRER. Ces mots, que l'Académie définit l'un par l'autre, signifient tous deux arriver à être dans le même lieu qu'une personne ou une chose et l'y apercevoir, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas.

1° *Trouver* est le terme général. *Rencontrer*, c'est, à la rigueur, aller *contre*, tomber sur, donner dans, heurter, choquer : une *rencontre*, dans l'art militaire, est un choc, et l'italien *rincontro* signifie choc, heurt. On *rencontre* proprement des obstacles. Les navigateurs *rencontrent* des glaces à telle latitude (BUFF.). Un torrent entraîne tout ce qu'il *rencontre* sur son passage (ACAD.). « Pythagore croyait que les âmes erraient de côté et d'autre dans l'air, et qu'elles s'emparaient sans distinction des premiers corps qu'elles *rencontraient*. » FÉN. Deux objets ne se *rencontrent* qu'en allant chacun de son côté, l'un à l'*encontre* de l'autre : les atomes d'Épicure se *rencontrent*, s'entre-heurtent et s'accrochent. « Comme il allait assez vite, et qu'il négligeait de regarder devant lui, il fut *rencontré* directement par un autre homme : ils se choquèrent rudement. » MONTESQ. — D'ordinaire cependant, *rencontrer* ne va pas jusqu'à emporter cette idée de choc, mais il annonce toujours qu'on *trouve* devant soi, en allant au-devant, en face; de sorte que *rencontrer*, c'est *trouver* en chemin ou chemin faisant. Vous *trouvez* une chose ou une personne où elle est, chez elle : vous la *rencontrez* sur votre route, elle se présente à vous par occurrence (*occurrit*), pendant que vous allez, ou que vous marchez, ou que vous avancez. Un pêcheur ou toute autre personne *trouve* du poisson dans la rivière; un pèlerin, un voyageur, un passant, *rencontre* une huître sur le sable (LAF.). « Le Samaritain *rencontre* sur sa route un malheureux blessé mortellement. » BOURD. Vous allez dans un lieu; vous y *trouvez* telle chose ou telle personne, et en y allant vous *rencontrez* telle chose ou telle personne. La personne que vous allez voir chez elle, vous ne l'y *rencontrez* pas, vous l'y *trouvez* : vous la *rencontreriez* dans les rues. « Un jour de procession, l'âme fidèle cherche le Sauveur dans le sanctuaire de l'eucharistie, et elle ne l'y *trouve* pas; elle s'en va donc par les rues et dans les places publiques, pour voir s'il y sera. C'est là en effet qu'elle le *rencontre*. » BOURD. « Dans son chemin, il *rencontra* un petit homme qui, l'arrêtant : Zador, lui dit-il, où vas-tu si matin? Je viens de chez toi; et, ne t'ayant pas *trouvé*, je suis bien aise de te *rencontrer*. » LES.

2° *Rencontrer* n'est pas seulement *trouver* devant soi, en allant, sur son passage, mais encore *trouver* par hasard, avoir la chance de *trouver*, lors même qu'on cherche à *rencontrer*. On dit aller *trouver* une personne (FÉN.) pour l'aller voir chez elle, tant on est sûr de la *trouver*, tant il est probable qu'on la *trouvera* : on ne dit point l'aller *rencontrer*, car *rencontrer* est toujours l'effet d'un cas fortuit, d'une bonne fortune; on dit seulement chercher à *rencontrer*, et quand on *rencontre*, c'est toujours un accident. Dans le *Médecin malgré lui*, Valère et Lucas se mettent en campagne, « pour tâcher de *rencontrer* quelque médecin qui puisse guérir la fille de leur maître : Vous le *trouverez* maintenant, leur dit Martine d'un ton assuré, vers ce petit lieu que

voilà, qui s'amuse à couper du bois. » On condamne des propositions dans le livre où elles se *trouvent*, et « on les condamne en quelque lieu qu'elles se *rencontrent*. » PASC. « Il n'y a qu'une bonne expression pour chaque pensée : on ne la *rencontre* pas toujours. » LABR. C'est-à-dire qu'on n'a pas toujours le bonheur ou la chance de la *trouver*.

3° *Trouver* marque plutôt quelque chose d'ordinaire et de commun, et *rencontrer* quelque chose de rare, d'accidentel, d'extraordinaire ou même de simplement possible. « Les obstacles que Charles XII et son armée avaient *trouvés* jusqu'alors dans la route étaient légers en comparaison de ceux qu'on *rencontra* dans ce nouveau chemin. » VOLT. « Je ne sache pas qu'on ait encore *rencontré* du vrai lapis en Europe.... On le *trouve* en Tartarie. On en a aussi *rencontré* dans quelques endroits au Pérou et au Chili. » BUFF. « Il y a toute apparence que ce grès, qui se *trouve* en Turquie, se *rencontre* aussi dans quelques-unes des îles de l'Archipel. » ID. « L'espèce du moyen duc est commune et beaucoup plus nombreuse dans nos climats que celle du grand duc, qu'on n'y *rencontre* que rarement en hiver; au lieu que le moyen duc y reste toute l'année, et se *trouve* même plus aisément en hiver qu'en été. » ID.

TROUVER, DÉCOUVRIR, INVENTER. Arriver à apercevoir, à remarquer ou à connaître quelque chose.

C'est ce que *trouver* exprime simplement, sans aucun accessoire particulier, si ce n'est qu'il marque moins d'effort que les deux autres verbes. On *trouve* sans peine, même assez souvent par hasard, on a le bonheur de *trouver*. « Leibnitz donna dans les actes de Leipsick les règles du calcul différentiel, mais il en cacha les démonstrations. Les illustres frères Bernoulli les *trouvèrent*, quoique fort difficiles à *découvrir*. » ROLL. Les premiers télescopes à réfraction ont été *trouvés* plutôt qu'*inventés* (COND.), car c'est le hasard qui en a donné l'idée. « Pour une vérité qu'on *trouve* par hasard, on court risque alors de tomber dans bien des erreurs. » ID. « Quand Molière a *inventé* un caractère, il en a *trouvé* les traits dans différentes personnes, et il les a comparés pour les réunir dans un certain point de vue. » ID. Il arrive quelquefois de *trouver* une chose en cherchant à en *découvrir* ou à en *inventer* une autre.

Découvrir, ôter ce qui *couvre*, dévoiler, c'est *trouver* quelque chose de caché ou de secret. Ce qu'on *trouve* était bien sans doute hors de la portée actuelle ou hors de la vue, mais non pas cependant invisible ou couvert. Une chose étant simplement égarée, vous la *trouvez* quand vous arrivez à la place où elle est, mais vous ne la *découvrez* pas, car elle est manifeste et sans enveloppe. On *trouve* une personne chez elle, un ami à la promenade, des denrées au marché; on ne les *découvre* pas, car ils y sont à *découvert*. Mais on *découvre* des conspirations, des menées, et on ne les *trouve* point, parce qu'elles ne sont pas apparentes. La terre a sur sa surface, exposés au grand jour, des animaux et des plantes, on les *trouve*; elle renferme dans son sein des mines et des sources, on les *découvre*. On a *trouvé* une nouvelle végétation, mais une même race d'hommes, dans l'Amérique, *découverte* par Colomb, ou dont Colomb a le premier constaté et révélé l'existence.

Inventer, imaginer, user d'*invention*, être inventif, se distingue aussi par une nuance remarquable : c'est *trouver* ce qui n'existait point, quelque chose de nouveau.

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'*inventer*. VOLT.

On *trouve* un trésor, on *invente* une machine. « Richard Cœur de Lion attaqua un château de Limousin où il y avait des trésors que le seigneur du lieu avait *trouvés*. En reconnaissant la place, il fut tué d'un coup d'arbalète, qui était un instrument qu'il avait *inventé* lui-même. » BOSS. On *trouve* la solution d'un problème; mais on *invente* un nouveau problème ou une nouvelle solution d'un problème. « Les savants de l'Europe firent des tables pour *trouver* en tout temps la déclinaison des planètes, laquelle étant jointe à l'observation des hauteurs méridiennes, sert à *trouver* les latitudes. Ils *inventèrent* diverses sortes d'instruments pour faciliter l'observation des astres. » ROLL.

Entre *découvrir* et *inventer* la différence est par conséquent facile à indiquer.

Pour *découvrir*, il suffit de mettre en lumière ce qui existe, mais caché; pour *inventer*, il faut mettre au jour ce qui n'existait point jusque-là. Le mérite de *découvrir* est de lever les obstacles qui empêchent de voir ou de connaître la chose telle qu'elle est dans la nature ou en elle-même; mais le mérite d'*inventer* est surtout dans l'art de créer, autant qu'il est donné à l'homme de le faire, c'est-à-dire le plus souvent dans l'art d'employer des moyens particuliers ou de former certaines combinaisons d'éléments ou de matériaux naturels pour produire quelque chose de nouveau. On *découvre* une île ou une planète, on *invente* un composé nouveau, une machine, une méthode ou un système. Il fallait avoir *découvert* les propriétés de l'aimant pour *inventer* la boussole. Harvey a *découvert* la circulation du sang; on ne sait pas encore certainement qui a *inventé* la poudre. « Avant Bacon on avait *découvert* des secrets étonnants; on avait *inventé* la boussole, l'imprimerie, la gravure des estampes, la peinture à l'huile, les glaces, les lunettes, la poudre à canon, etc. » VOLT. « Huygens *découvrit* l'anneau et un des satellites de Saturne, et Cassini les quatre autres. On doit à Huygens, sinon la première *invention des horloges à pendule*, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvements. » ID. « En Dieu l'âme *découvre* les règles de la justice, de la bienséance, de la société.... Les animaux n'ont rien *inventé* de nouveau depuis l'origine du monde. » BOSS. La *découverte* suppose de l'étude et des recherches; l'*invention*, de la fécondité d'esprit ou du génie. On *découvre* en physique et en astronomie, par exemple; mais on *invente* plutôt en industrie et dans les arts. (Voy. *Découverte*, *invention*, p. 492 et 493.)

TUBE, TUYAU. Corps cylindriques, creux en

dedans, donnant ou pouvant donner passage à l'air ou à tout autre fluide.

Tube est le latin *tubus*, qui a le même sens; mais il est douteux que *tuyau* vienne du latin ou du grec, ou du moins, s'il en vient, ce n'est certainement pas d'une manière directe et évidente. D'où il suit que *tube* est un terme de science, et *tuyau* un mot de la langue commune. Nous disons le *tube* d'un baromètre, et un *tuyau* de cheminée. On appelle proprement *tubes* des choses dont les savants se servent pour faire des observations et des expériences; les *tuyaux* sont pour les usages ordinaires et familiers. En physique et en astronomie on étudie la nature et on expérimente à l'aide de *tubes;* nous employons différentes sortes de *tuyaux* pour conduire des liquides. L'ingénieur pour les instruments de physique et de mathématiques fait des *tubes;* l'ouvrier en plomb, en fer, en maçonnerie, fait des *tuyaux*. De même à l'égard des choses naturelles : le botaniste reconnaît des *tubes* à certaines fleurs, et parmi les organes que l'anatomiste découvre dans le corps des animaux se trouve le *tube* intestinal (Buff.); mais on dit communément un *tuyau* de plume, un *tuyau* de paille, le *tuyau* de l'oreille.—« Galilée observa les effets des pompes aspirantes; et, s'étant assuré que l'eau n'y monte qu'à 32 pieds, et qu'au delà le *tuyau* demeure vide, il conclut qu'on n'avait point connu la vraie cause de ce phénomène. Toricelli la chercha : c'est à lui qu'on doit la première expérience du *tube* renversé, dans lequel le mercure se soutient à la hauteur de 27 pouces et demi. » Cond.

Le *tube* se considère surtout au point de vue scientifique ou abstrait, quant à sa figure. « Le bout de cette foliole est rond et creux, en forme de *tube*. » J. J. « Les stalactites, soit en forme pyramidale ou cylindrique, ou en *tubes*.... » Buff. Mais c'est principalement l'idée de la matière ou celle de l'usage de la chose que réveille *tuyau*. Un *tuyau* de bois (Beaum.), de fer (Volt., J. J.), de corne (Volt.); un *tuyau* de fontaine (Acad.), de soufflet (Buff.), de conduite (Acad.). « Pour moi, qui viens d'observer le soleil et la lune à leur lever et à leur coucher, avec un large *tuyau* de carton qui me cachait tout l'horizon, je puis vous assurer que je les ai vus tout aussi grands que quand mes yeux les regardaient sans *tube*. » Volt.

D'ailleurs, en poésie *tube* est sensiblement préférable à *tuyau*. Voltaire dit dans une épître au roi de Prusse :

> Songez que les boulets ne vous respectent guère,
> Et qu'un plomb dans un *tube* entassé par des sots
> Peut casser d'un seul coup la tête d'un héros.

TUMULTUEUX, TURBULENT, SÉDITIEUX. Ces mots attribuent un défaut de tranquillité et d'ordre.

Mais *tumultueux*, du verbe latin *tumere*, être enflé, transporté, représente ce défaut comme actuel; au lieu que *turbulent*, de *turba*, trouble, le fait concevoir en puissance. Ce qui est *tumultueux* est ou arrive en désordre; ce qui est *turbulent* excite, porte ou tend au désordre. Ce qui est *tumultueux* n'est pas paisible, ne se fait pas paisiblement; ce qui est *turbulent* n'est pas pacifique, mais propre ou enclin à produire du trouble. Une vie *tumultueuse* se passe et une assemblée *tumultueuse* se tient au milieu du bruit et de la confusion; un homme ou un esprit *turbulent* est remuant, disposé à faire du bruit et à mettre les choses en confusion. « Ils devinrent aussi pacifiques qu'ils avaient été auparavant *turbulents* et inquiets. » Roll.

Le caractère nettement distinctif de *séditieux*, c'est son rapport à la politique. Une réunion *séditieuse* est composée de révoltés, de gens animés ou même armés contre l'autorité établie; une réunion *tumultueuse* est orageuse, bruyante, composée de brouillons, de gens qui ne s'entendent point, qui parlent violemment et sans ordre sur un sujet quelconque.

Séditieux diffère de *turbulent* d'une manière non moins sensible. Les tribuns du peuple chez les Romains étaient des magistrats *séditieux* (Boss.); on dit des écoliers *turbulents* (J. J.), la *turbulente* jeunesse (Id.); un oiseau vif, inquiet et *turbulent* (Buff.). L'esprit *séditieux* est un esprit de rébellion qui va ou tend à bouleverser l'État; l'esprit *turbulent* est, au physique ou au moral, un besoin de se mouvoir et de brouiller, qui dérange les choses au dehors ou altère la paix au dedans, dans les esprits ou dans les âmes. — Que si quelquefois ce qui est *turbulent* influe aussi sur le repos public, c'est d'une manière moins directe et moins forte, c'est par de simples partialités, par des brigues, des démêlés, des disputes théologiques, plutôt que par des soulèvements et par un appel aux armes. « Les partialités se multipliaient à Rome, et les esprits *turbulents* y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entrependre. » Boss. « La réforme a pris l'esprit *turbulent* et *séditieux* qui avait été conçu et qui s'était conservé dans l'hérésie. » Id. « Ces sentiments des pharisiens se coulaient insensiblement parmi le peuple, qui devenait inquiet, *turbulent* et *séditieux*. » Id. « Ces missions sont tolérées, malgré le peuple égyptien, toujours *turbulent*, *séditieux* et lâche. » Volt. « Lucius Junius (tribun du peuple) était un homme *turbulent* et *séditieux*. » Roll.

Concours *tumultueux* (J. J.); naturel *turbulent* (Buff.); citoyens *séditieux* (Roll.).

U

USER, EMPLOYER, SE SERVIR. Ces trois termes sont définis de même par l'Académie, *faire usage de*. C'est là en effet leur signification commune, qui serait ainsi parfaitement indiquée, si *usage* ne dérivait d'*user*. On dit en parlant des mots, du temps, d'une autorité, de la raison, qu'on en *use*, qu'on les *emploie* et qu'on *s'en sert*. Bien ou mal *user* et *se servir* d'une chose, l'*employer* bien ou mal.

User vient du latin *uti*, *usum*, dont le sens est le même. C'est pourquoi il se dit particulièrement bien en termes de droit et de morale, et emporte l'idée de droit ou de devoir. *User* d'un droit (VOLT.), d'une permission (ID.), de rigueur (MOL.), d'indulgence (PASC.), de circonspection (ACAD.), de représailles (VOLT.); *user* sobrement (ACAD.), modérément (J. J.); toutes locutions dans lesquelles *user* convient seul. « *User* de la grandeur avec modération, des richesses avec miséricorde, de la vie avec un généreux mépris. » FLÉCH. — Ensuite, *user* rappelle *usage*, c'est-à-dire exprime une coutume, quelque chose d'habituel, seul caractère distinctif attribué à *user* par Leroy et Condillac. *User* d'un certain régime (ACAD.). « Voyez de quel pain *usent* les pauvres. » BOURD. « *Usez*-vous de beaucoup de vin? » PASC. « Ulysse entre dans le bain. Il n'en avait pas *usé* depuis longtemps. » FÉN. « Auguste voulait qu'on *usât* de répétitions fréquentes plutôt que d'être obscur. » ID. « L'on doit *user* de termes qui soient propres. » LABR. « Si vous étiez parmi des gens qui en *usent* ordinairement (de tabac), leur discours et leur manière vous engageraient peu à peu à *vous en servir*, et l'usage vous y assujettirait comme les autres. » MAL. « Mithridate pensa que Lucullus *userait* de sa réserve et de sa circonspection ordinaire.... Lucullus vainquit deux grands et puissants rois par deux voies tout opposées. Il a la gloire d'avoir su *employer*, soit une lenteur agissante, soit une audace qui écarte le danger en le prévenant. » ROLL. — Enfin, *user* est absolu et ne comporte pas les déterminations. On dira bien en général et d'une manière toute formelle, c'est-à-dire sans avoir égard à la nature ou au genre de la chose dont il s'agit, *user* de remèdes, d'artifice, de violence. Mais si on veut spécifier, *user* ne sera pas le mot propre. « Les Lapons *usent* de quelques remèdes.... La seconde manière d'*employer* le fromage pour les maux extérieurs ou intérieurs est de.... » REGN. « Qui sait si vous n'*employez* pas pour me séduire une adresse mieux entendue? Mais non, vous n'êtes pas capable d'*user* d'artifice avec moi. » J. J. « Comme pécheurs, nous avons perdu le droit d'*user* des créatures, et de les faire servir même à nos besoins, loin de les *employer* à nos plaisirs. » MASS. « Vous me demandez si *user* d'un tel artifice de parure est un crime? Mais n'en avez-vous jamais abusé? N'avez-vous jamais *employé* ces soins, ces plaisirs, ces artifices à corrompre des cœurs? » ID.

« Quand on est obligé d'user de quelques railleries, l'esprit de piété porte à ne les employer que contre les erreurs. » PASC.

Employer et *se servir* ne marquent rien de moral, d'habituel et d'absolu. Par là, ils diffèrent nettement d'*user*. Ils ne sont guère moins distincts l'un de l'autre.

Employer, d'*implicare*, plier dans, engager dans, c'est *appliquer*, donner une destination. *Se servir*, c'est tirer un service, une aide. A l'un s'attache plutôt l'idée de matière, et à l'autre celle d'instrument. On *emploie* de l'étoffe (ACAD.), du bois, de la pierre (ID.), de l'or (VOLT.), en les *impliquant*, en les faisant entrer comme matière dans certains ouvrages; on *emploie* de même de l'argent, son bien, une partie de son revenu, un terrain (ACAD.) en les appliquant ou en les affectant à tel ou tel objet. Et on *emploie* plus ou moins de toutes ces choses, peu ou beaucoup, assez ou trop. Mais on dira plutôt *se servir* d'instruments (BOSS.), de la règle et du compas (ACAD.), de lunettes (VOLT.), de la boussole (ID.), de certaines armes (MONTESQ.), d'une certaine méthode (PASC., COND.), des signes du langage (COND.). « Un homme aura *employé* ses soins à réveiller mille faits injurieux et calomnieux, il *se sera servi* de la plume pour les tracer sur le papier. » BOURD. — De cette première différence s'ensuit une seconde, qui est bien remarquable, c'est qu'on *emploie* ce qu'on a et qu'on *se sert* de quelque chose d'étranger : la matière est quelque chose qui est sous notre main, à notre disposition, et un instrument, tout comme un *serviteur*, est quelque chose d'autre que nous appelons à notre secours. On *emploie* tout son esprit, tout son art, toute son industrie, tous ses soins, toute son éloquence (ACAD.), tous ses efforts (PASC.), sa puissance et son étude (ID.), pour arriver à quelque but. On *se sert* des meubles, des chevaux, de l'argent ou du crédit (ACAD.) des autres, de leur faiblesse, ou de l'amitié qu'ils ont pour nous (MOL.); on *se sert* d'un ennemi pour en vaincre un autre : c'est ainsi que les Romains « *se servirent* d'Euménès et de Masinissa pour subjuguer Philippe et Antiochus. » MONTESQ. « Les Carthaginois *se servaient* de troupes étrangères, et les Romains *employaient* les leurs. » ID. — Enfin, *employer* se dit plutôt par l'ordinaire; et *se servir*, par rapport à une occasion, dans un cas difficile. On *emploie* les moyens connus et communs, on *emploie* les mêmes mots que tout le monde, et à la manière de tout le monde : on *se sert* d'un expédient (ACAD.) ou d'une invention (BOURD.) pour sortir d'embarras, et on *se sert* de termes étranges : « Si quelques poëtes *se sont servis* d'heur, c'est par la contrainte de la mesure. » LABR. On *emploie* le temps à telle ou telle chose; on se sert

de la conjoncture (Acad.), de l'occasion, comme on *se sert* de la fortune (Montesq.).

Bien *user* du temps, des mots, de l'autorité, de sa raison, c'est n'en point abuser, c'est en faire un usage légitime, conforme au devoir; les bien *employer*, c'est en faire une juste application, donner à chaque objet ce qu'il lui en faut et autant qu'il lui en faut, comme bien *employer* une matière, c'est la consacrer à ce à quoi elle est propre, et en fournir une quantité suffisante; s'en bien *servir*, c'est, dans une circonstance, en tirer tout le parti possible, comme *se* bien *servir* d'un instrument ou d'un *serviteur*, c'est lui faire produire tout le secours qu'on en peut attendre. — Avec *user*, le mot bien se prend dans son sens moral; avec *employer*, il marque une convenance entre la chose appliquée et ce à quoi on l'applique; avec *se servir*, il désigne l'habileté avec laquelle on sait profiter d'une certaine aide et suppléer ainsi à ses propres forces.

V

VAINCRE, DÉFAIRE, BATTRE des ennemis, en termes d'art militaire. Remporter sur eux un avantage.

Vaincre, *vincere*, d'où dérivent *vainqueur*, *victoire* et *victorieux*, se distingue de ses synonymes en ce qu'il est seul immédiatement traduit d'un mot latin ayant la signification commune aux trois verbes dont il est ici question. De là lui vient un caractère de noblesse tout particulier qui le rend propre à être employé dans le grand et à réveiller l'idée de gloire et de triomphe. « Préférer le bonheur de n'avoir plus d'ennemis à la gloire de les *vaincre*. » Mass. « Les alliés se retirèrent sous les murs de Maëstricht après avoir été *vaincus*, et laissèrent à Louis XV la gloire d'une seconde victoire. » Volt. « Par le fameux combat des Horaces et des Curiaces, Albe fut *vaincue* et ruinée. » Boss. « Ce fut alors que le cardinal de Sion employa toute son éloquence, et remplit tellement les Suisses de la gloire qu'ils remporteraient à *vaincre*, sans le secours de leurs alliés, toutes les forces de France, avec leur roi à la tête, qu'ils se résolurent au combat. » Id. « Passer sous le joug, cérémonie ignominieuse par laquelle les vainqueurs semblaient attacher une honte éternelle à la disgrâce des *vaincus*. » Vert. « Au lieu de répondre à l'accusation intentée contre lui, Scipion dit : Allons au Capitole remercier les dieux de ce qu'en un jour semblable à celui-ci, je *vainquis* Annibal et les Carthaginois. » Fén. « Combien Henri IV distrait par ses amours, perdit de belles occasions de *vaincre* ses ennemis! » Id. « Alexandre (ne recherchant que la gloire) parcourut des royaumes immenses pour les rendre à leurs rois après les avoir *vaincus*. » Id. Il aurait voulu, pour sa gloire, être mort après avoir *vaincu* Darius (Id.). « Sésostris revint chargé des dépouilles des peuples *vaincus*, et couvert de gloire. » Roll.

Défaire, c'est rompre, désorganiser une armée disposée en bataille, confondre les rangs, y mettre tout pêle-mêle; ce qui suppose des troupes réglées et ordonnées suivant un certain plan. « Lesdiguières *défit* ces armées réglées. » Volt. « Alexandre *défit* Darius en trois batailles rangées. » Boss. « Les armées romaines, quoique *défaites* et rompues, combattaient et se ralliaient jusqu'à la dernière extrémité. » Id. « Les Gaulois furent *défaits*; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, et le reste, dispersé par la fuite et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. » Vert. Mais *défaire* signifie aussi détruire, mettre en pièces et hors de service, et, en conséquence, des armées *défaites* sont souvent des armées entièrement dissipées, rendues incapables de se rallier et de tenir davantage la campagne. « Enfin Pyrrhus fut *défait* par le consul Curius, et repassa en Épire. » Boss. « César et Antoine *défirent* Brutus et Cassius; la liberté expira avec eux. » Id. « Jean ne doutait pas qu'il ne *défît* tout à fait l'armée ennemie. » Id. « Si Néron n'eût *défait* Asdrubal, avant qu'il pût se joindre à son frère, tout était perdu. » Fén. « Avant la bataille de Cannes, deux consuls avec leurs armées avaient été entièrement *défaits*. La république se trouvait sans soldats et sans chefs. » Roll. « La flotte pouvait être facilement *défaite* et détruite. » Id. « L'arrière-garde de Charlemagne fut *défaite* à Roncevaux. » Volt.

Battre, c'est seulement se montrer le plus fort, avoir le dessus, maltraiter, faire éprouver des pertes plus ou moins considérables. On peut dire *battre*, mais non pas *vaincre*, ni *défaire*, un simple détachement, parce que l'idée caractéristique de *battre* n'est ni celle de gloire, ni celle de coup décisif porté à l'ennemi ou de grand désordre apporté dans ses rangs, et de dispersion, de ruine, lesquelles supposent l'une et l'autre toute une armée ou un grand corps de troupes, mais uniquement l'idée de supériorité de force, d'une part, et celle de désavantage et d'affaiblissement, de l'autre. « Othon était assez fort pour *battre* les Hongrois, non pas assez pour les poursuivre et les détruire. » Volt. « Les ennemis supérieurs peuvent vous *battre* et entrer en France. » Fén. « Le grand Gustave, qui manquait de tout, eut d'abord besoin de l'argent de la France; mais dans la suite il *battit* les Bavarois et les impériaux; il releva le parti protestant dans toute l'Allemagne. » Id. « Déjocès, quoique *battu* par les Assyriens, laissa son royaume en état de s'accroître sous ses successeurs. » Boss. « Le roi de Hongrie dit aux Français qu'il espérait *battre* l'avant-garde des Turcs sans beaucoup de peine, qu'ensuite ils attaqueraient tous ensemble le corps de bataille, et le *déferaient* aisément après le premier désordre. » Id. « Virginius, ravi de voir Sergius *battu*, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager. » Vert. « On parle d'une espèce de victoire

du maréchal de Créqui. Il a *battu* les Allemands. » Sév.

VAINCRE, SURMONTER, DOMPTER, RÉDUIRE, TRIOMPHER. Combattre avec succès contre quelqu'un ou quelque chose qui nous est opposé ou qui nous résiste.

Vaincre suppose l'emploi de la force contre la force, un combat contre un ennemi qui se défend; *surmonter* suppose l'emploi de la force contre quelque chose d'élevé qu'on rencontre en son chemin et qui empêche d'avancer. On dira bien *vaincre* une difficulté, la difficulté pouvant consister en ce que la personne ou la chose attaquée ne cède pas, mais riposte, repousse l'attaque; mais on dit proprement *surmonter* un obstacle. « Les soldats de Turenne ne trouvent point de difficultés qu'ils ne *vainquent*, point d'obstacles qu'ils ne *surmontent*. » Fléch. « J'approche du terme de ma carrière. Toutes les grandes difficultés sont *vaincues*, tous les grands obstacles sont *surmontés*. » J. J. « Les maîtres de l'art, qui par une étude longue et assidue en ont *vaincu* les difficultés et connu les finesses, dédaignent de revenir sur leurs pas pour faciliter la voie aux autres; ou peut-être frappés encore de la multitude et de la nature des obstacles qu'ils ont *surmontés*, ils redoutent le travail qui serait nécessaire pour les aplanir. » D'Al. « Dans *Tancrède*, Voltaire a *vaincu* les plus étonnantes difficultés que jamais un poëte tragique ait eues à combattre, et il s'est élevé d'autant plus haut, qu'il lui avait fallu, pour prendre son essor, partir de plus loin et *surmonter* plus d'obstacles. » Lah. On ne peut *vaincre* que ce qui est actif, que ce qui réagit; on *surmonte* ce qui est inerte ou passif. « Vous avez eu tant de passions à *vaincre*, tant d'obstacles à *surmonter*. » Mass. « Si la grâce peut *vaincre* l'inclination, elle *surmontera* aussi l'habitude. » Boss. « Avec ce principe, les factieux n'auront plus à *vaincre* les remords de la conscience, et ils ne penseront plus qu'à *surmonter* les obstacles du dehors. » Pasc. Courage *invincible* (Acad.), attrait *invincible* (Mass.); barrière *insurmontable* (Acad.), mal *insurmontable* (Mal.), travaux *insurmontables* (Montesq.). *Vaincre* un désir (J. J.), ses passions (Mal.), sa colère, son amour, son ambition (Acad.); *surmonter* sa crainte (Fén.), sa douleur (Id.), sa timidité (J. J.), sa nonchalance (Boss.), un éloignement ou un dégoût (P. R.), l'inertie de quelqu'un (J. J.), la peine que l'on éprouve à se rendre attentif (Mal.). — D'un autre côté, l'action de *vaincre* produit la *victoire*, c'est-à-dire un avantage complet et définitif; au lieu que l'action de *surmonter* se borne quelquefois à un succès momentané ou partiel. « On voit continuellement les Romains dans les histoires, quoique *surmontés* dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. » Montesq. « Les corps bruts ne peuvent opposer à la volonté de l'homme qu'une lourde résistance et qu'une inflexible dureté, que sa main sait toujours *surmonter* et *vaincre* en les faisant agir les uns contre les autres. » Buff.

Dompter signifie d'abord vaincre des animaux farouches, et ensuite vaincre des hommes féroces, indociles, d'un naturel fier, indépendant, intraitable. « L'homme a opposé les animaux aux animaux, subjuguant les uns par adresse, *domptant* les autres par la force. » Buff. « S'y prit-on jamais de la sorte pour dresser un cheval? Est-ce à force de coups qu'on le *dompte*? » Roll. « J'ai *dompté* la fougue impétueuse de ma jeunesse. » Volt. « Saint Ambroise *dompte* la fierté de Théodose. » Bourd. « Constantin *dompta* de fières nations. » Id. « Moïse ne crut pas pouvoir mieux *dompter* ni mieux soumettre à l'empire de Dieu ces esprits fiers et indociles. » Id. « Notre vainqueur (le démon) devait avoir la tête écrasée, c'est-à-dire devait voir son orgueil *dompté* et son empire abattu. » Boss. « Il a une férocité d'humeur qu'il est impossible de *dompter*. » Acad.

Réduire, de *reducere*, ramener, faire revenir, c'est vaincre des rebelles ou des révoltés. « L'Égypte se révolta... Xerxès marcha contre les Égyptiens, qu'il *réduisit*. » Cond. « Eunus, esclave lui-même, souleva les esclaves en Sicile; et il fallut employer à les *réduire* toute la puissance romaine. » Boss. « Louis XI combattit avec le duc de Bourgogne contre les Liégeois qu'il lui avait soulevés, et qu'il se vit forcé à *l'aider à réduire*. » S. S. — Ou bien, *réduire*, par sa particule initiale qui est itérative, marque la peine qu'on a, les efforts qu'on est obligé de faire pour vaincre ou pour dompter. « Vous me direz que dans une maison on a bien de la peine à *réduire* des esprits difficiles et portés au libertinage. » Bourd. « Rome était aux mains avec les Samnites, et avait une peine extrême à les *réduire*. » Boss. « La difficulté que Darius avait eue à *réduire* les villes grecques. » Cond.

Triompher, c'est remporter une grande victoire, un glorieux avantage. « Jésus-Christ expirant sur la croix *triomphe* par sa croix même du prince du monde, dompte par sa croix l'orgueil du monde. » Bourd. « Qu'y avait-il de plus beau qu'un empire où le vrai Dieu *triomphait* de l'idolâtrie; et l'empire même des Césars n'était-il pas une vaine pompe, à comparaison de celui-ci? » Boss. « Quand, séduit par ta maîtresse, tu sus *triompher* à la fois de tes désirs et des siens, n'étais-tu qu'un homme? » J. J.

VALEUR, PRIX. Mérite ou excellence des choses qui les fait désirer et rechercher. Une chose est d'une grande *valeur* ou d'un grand *prix*, de peu de *valeur* ou de peu de *prix*; elle perd de sa *valeur* ou de son *prix*; connaître la *valeur* ou le *prix* des choses.

Valeur, du latin *valere*, avoir force ou pouvoir, être bon ou propre à, servir à, exprime l'utilité dont les choses peuvent être, les services qu'on en peut tirer. *Prix*, latin *pretium*, ce qu'on paye d'une chose, ce qu'on la vend, marque l'estime qu'on fait des choses, leur *valeur* effective, reconnue, leur *valeur* dans l'opinion. « Les actions les plus saintes, faites *dans l'état* de péché mortel, ne sont d'aucune *valeur* pour l'éternité, ni d'aucun *prix* devant Dieu. » Bourd.

« De deux choses celle qui *est d'une plus* grande *valeur* vaut mieux, et celle qui est d'un

plus grand *prix* **vaut plus.** » Gir. L'une est meilleure, plus estimable; l'autre est plus estimée, plus demandée, plus chère.

« Quel jugement porteront vos élèves du vrai mérite des arts et de la véritable *valeur* des choses, quand ils verront partout le *prix* de fantaisie en contradiction avec le *prix* tiré de l'utilité réelle, et que plus la chose coûte moins elle vaut? » J. J. La *valeur* est donc le *prix* tiré de l'utilité réelle, ce que vaut la chose en elle-même; le *prix* est la *valeur* de fantaisie, ou de convention, ce qu'elle coûte ou vaut en fait. Le *prix* peut être au-dessus ou au-dessous de la *valeur*, et il ne faut pas toujours juger de la *valeur* par le *prix*.

« L'or et l'argent ont été établis, par une convention générale, pour être le *prix* de toutes les marchandises et un gage de leur *valeur.* » Montesq. « La différence de la *valeur* réelle des biens des proscrits et du *prix* de l'adjudication était souvent énorme. » Roll. « Nous vendrons notre liberté à vil *prix*, parce que nous sommes incapables d'en connaître la *valeur*. » Cond. « Dès que nous avons besoin d'une chose, elle a de la *valeur*; elle en a par cela seul, et avant qu'il soit question de faire un échange. Au contraire, ce n'est que dans nos échanges qu'elle a un *prix*, et son *prix* est l'estime que nous faisons de sa *valeur*, lorsque, dans l'échange, nous la comparons avec la *valeur* d'une autre. » Id.

Valeur enchérit sur *prix*, puisque celui-ci désigne quelque chose d'effectif, de variable, d'arbitraire, et non pas quelque chose d'esssentiel. « Ces actions ont devant Dieu leur *prix* et leur *valeur*. » Bourd. « Le *prix* et la *valeur* des œuvres chrétiennes provient de la grâce sanctifiante. » Boss. « Les pauvres, à qui nous donnons nos richesses, les rehaussent de *prix* jusqu'à une *valeur* infinie. » Id.

VÉNAL, MERCENAIRE. Qui agit ou parle pour de l'argent, parce qu'il est payé.

Vénal, à vendre ou en vente, exprime une capacité; *mercenaire*, qui travaille pour une récompense ou un salaire, signifie proprement un métier, une qualité en exercice. *Vénal* se rapporte plutôt aux sentiments, aux dispositions; et *mercenaire* aux actions, à la conduite. « Des avocats ont fait de l'éloquence un art *mercenaire*. Le public a méprisé ces âmes *vénales*. » D'Ag. « La plus libre et la plus noble de toutes les professions devient la plus servile et la plus *mercenaire*. Que peut-on attendre de ces âmes *vénales* qui, pour un vil intérêt, vendent publiquement leur réputation et trafiquent de leur gloire? » Id. — Un orateur a l'âme *vénale*, et il ne sort de sa bouche *mercenaire* que des mensonges. « Eschine avait une âme *vénale*, et il était au nombre des orateurs à gages que Philippe soudoyait. » Lah. « Le seul éloge digne d'un roi est celui qui se fait entendre, non par la bouche *mercenaire* d'un orateur, mais par la voix d'un peuple libre. » J. J. — C'est surtout à l'âme que *vénal* s'applique; *mercenaire* se dit non-seulement d'un art et de la bouche, mais aussi des mains et de l'action : prêter ses mains *mercenaires* pour asservir son pays (Volt.); une mère qui ne nourrit pas son enfant le confie à des mains *mercenaires* (J. J.). « Prodicus gagna beaucoup d'argent au métier de sophiste. Il allait de ville en ville faire parade de son éloquence, et, quoiqu'il le fît d'une façon *mercenaire*, il ne laissa pas de recevoir de grands honneurs. » Roll.

Vénal est préférable lorsqu'on considère la personne ou la chose relativement à l'achat ou à l'acquisition qu'on en fait, et *mercenaire* quand il est question de l'opération de cette personne ou de cette chose. « Pourquoi ne pas dire un mot de l'argent avec lequel les envieux de saint Cyrille achetèrent des langues *vénales* pour le calomnier auprès de l'empereur? » Boss. « Les vices des princes ne trouvent autour d'eux que des yeux favorables et des langues *mercenaires*. » Mass. Une plume *vénale* est à la discrétion du premier qui voudra la payer; un auteur *mercenaire* est actuellement aux gages d'un certain homme ou d'une certaine société. « Le puissant se croit en droit de faire exercer ses vengeances par les plumes *vénales*, qui mettent leurs bassesses à l'enchère. » Beaum. « Le P. Daniel et l'abbé de Camps écrivirent l'un contre l'autre, et l'auteur *mercenaire* et menteur fut battu par l'abbé qui aimait la vérité. » S. S. L'homme *vénal* est corruptible; le *mercenaire* est effectivement au service de quelqu'un. « Thémistocle comprit que la république était perdue si l'on nommait pour général Épicyde, dont l'âme *vénale* donnait tout lieu de craindre qu'il ne fût point à l'épreuve de l'or des Perses. » Roll. « Un grand empire n'est servi que par des âmes *mercenaires* auxquelles il donne toujours plus qu'il ne peut, et qui ne se croient jamais assez payées. » Cond.

Une autre différence remarquable, c'est que *vénal* indique un plus grand défaut. L'homme *vénal*, ou qui se vend, est esclave, ne s'appartient plus, s'est prostitué. « Les flatteurs, âmes *vénales* et prostituées. » Boss. L'homme *mercenaire* travaille pour son profit, comme le journalier, au lieu de le faire gratuitement. Un juge qui n'est pas intègre est un juge inique et *vénal* (Marm.); des hommes toujours occupés de leurs intérêts sont des âmes *mercenaires* (Bourd.). C'était une éloquence *vénale* que celle des orateurs de la Grèce, vendus à Philippe de Macédoine; Bourdaloue et Fénelon appellent *mercenaire* l'éloquence des prédicateurs qui font de beaux mais de vains discours, uniquement en vue de la récompense, pour établir leur crédit et leur réputation.

VÉNÉNEUX, VENIMEUX. Qui a du venin, une sorte de suc malfaisant dont la communication peut tuer.

Vénéneux, latin *venenosus*, de *venenum*, poison, venin, veut dire plein de venin. *Venimeux* n'a pas exactement le même sens; ce qui est *venimeux* est plein de ce qui *envenime*, ou est propre à *envenimer*, c'est-à-dire à porter et à introduire son venin; en sorte que *venimeux* répond au latin *venenifer* ou *veneficus*. Le venin est dans la chose *vénéneuse*, dont ce mot marque la qualité : le venin est versé par la chose *venimeuse*, dont ce mot désigne l'action. Le corps *vénéneux* ne communique son venin que par l'usage qu'on en fait; l'insecte *venimeux* communique le sien

par l'atteinte qu'il porte. L'aspic a un organe particulier rempli d'une humeur *vénéneuse;* la morsure de l'aspic est *venimeuse*. Une langue qui répand ou distille le venin s'appelle, non pas *vénéneuse*, mais *venimeuse;* on dit de même les traits *venimeux* de la médisance (Mass.).

En général, *vénéneux* se dit spécialement des plantes, et *venimeux* des animaux. Cela doit être. Les plantes renferment seulement en elles des principes mortels ou malins, il faut en éviter l'usage; tandis que les animaux piquent, mordent et déposent le venin dans la plaie. « C'est une observation du célèbre Linnée, que les plantes *vénéneuses* ont une couleur livide et un aspect repoussant. Elle peut s'étendre au règne animal. Tous les animaux *venimeux* ou féroces ont dans l'œil quelque chose qui inspire l'aversion ou la crainte. » Jouffroy, traduction de Reid.

Toutefois, on peut se servir de *venimeux* en parlant d'une plante considérée comme développant actuellement sa propriété délétère, et de *vénéneux* en parlant d'un animal qui a du venin, mais qui, en vertu de n'importe quelle circonstance, ne le communique pas. « Leurs flèches sont trempées dans le suc de certaines herbes *venimeuses*, dont le poison est mortel. » Fén. « Ces marécages, couverts de plantes aquatiques et fétides, ne nourrissent que des insectes *vénéneux*, et servent de repaire aux animaux immondes. » Buff.

VÉRIFIER, AVÉRER, CONSTATER. S'assurer de la certitude d'une chose.

Vérifier et *avérer* ont même radical. Mais *vérifier* signifie proprement reconnaître si une chose ou qu'une chose est *véritable;* et *avérer*, reconnaître si une chose ou qu'une chose est *vraie*. *Vérifier* s'applique à une allégation, à une assertion, à un récit; *avérer*, à une chose considérée en soi, indépendamment de nous, de notre croyance et de nos discours. Une accusation est *vérifiée* (Lah.), c'est-à-dire trouvée exacte, fidèle; un crime est *avéré* (Rac.), c'est-à-dire trouvé effectif ou réel. On dit d'une parole (Bourd.), d'une prédiction (Roll.), d'un calcul (Volt.), d'un oracle (Bourd.), qu'ils sont *vérifiés;* et d'une dette (Boss., Volt.), d'une qualité ou d'un défaut (Mass., Laf.), d'un miracle (Bourd.), qu'ils sont *avérés*. Vous *vérifiez* un rapport; vous *avérez* un fait. L'écriture et la signature d'un billet étant *vérifiées*, reconnues conformes à la main du souscripteur, l'obligation est *avérée*, la conviction de sa valeur est établie. L'action de *vérifier* a pour effet de montrer qu'il n'y a point eu tromperie; et l'action d'*avérer* fait voir que la chose est, que ce n'est point une chose en l'air, une imagination. « Elle me dit que son cœur lui battait aussi par la frayeur de tomber; c'était presque une invitation de *vérifier* la chose. » J. J.

Et j'ai su par mes yeux *avérer* aujourd'hui
Le commerce secret de ma femme et de lui. Mol.

Constater, s'assurer qu'une chose *conste* ou est *constante*, veut dire *vérifier* ou *avérer* d'une manière authentique et solide. Un fait *constaté* est devenu notoire par suite d'une enquête formelle. « Les anecdotes de la vie privée des gens de lettres sont quelquefois ce qu'il y a de plus difficile à *vérifier* et à *constater* dans leur histoire. » D'Al. « Tout étant ainsi *avéré*, et juridiquement *constaté*, on mène les deux coupables au For-l'Évêque. » Volt. « Il faut s'en tenir aux faits publics et *constatés*. » Id. « Un conseil des mines fut établi pour *constater* si les exploitations donneraient plus de profit qu'elles ne coûteraient de dépense. » Id. « Aratus accusé demandait qu'on n'omît aucun des moyens usités et prescrits pour *constater* un fait avant que de porter l'affaire au conseil public. » Roll. « Il ajoutait que dans la quinzaine on devait donner une seconde représentation du *Devin*, qui *constaterait* aux yeux de tout le public le plein succès de la première. » J. J.

VERSER, RÉPANDRE. Faire sortir et transporter une liqueur hors du vase qui la contient.

C'est ce que *verser* exprime simplement. *Répandre* ajoute à cette idée celle de ce que devient la liqueur déplacée : elle s'étend, s'étale, se disperse. *Verser* marque effusion, et *répandre* diffusion. On *verse* en bas; on *répand* de tous les côtés. « Si vous supposez que tous les hommes sont pauvres, en vain le ciel *verse* sur la terre ses influences, les fleuves en vain l'arrosent et *répandent* dans les diverses contrées la fertilité et l'abondance. » Labr. Ce que vous *versez* reste en corps, en amas, après l'action, ou est dirigé sur un seul point; ce que vous *répandez* se trouve, après l'action, éparpillé, disséminé, jeté çà et là. Aussi dit-on *verser* du vin dans un verre; et à un homme qui porte un vase plein, prenez garde de *répandre*.

On *verse* à dessein; on *répand* plutôt sans le vouloir; l'eau ne se *verse* pas elle-même, mais elle se *répand* ou elle *répand*. « Ceux qui ont affaire de la lumière d'une lampe ont soin d'y *verser* de l'huile. » Roll. « Si la femme de celui qui boit dans cette coupe est infidèle, tout le vin *répand* à terre. » Laf.

Au figuré, *répandre* s'applique seul à plusieurs choses non liquides, qu'on ne se représente pas comme découlant et tombant d'un vase penché ou incliné (*versus*), mais comme s'étendant en tous sens, en différents points, en différents lieux, en différents temps, idée totalement étrangère au mot *verser*. *Répandre* ses émissaires de tous côtés; *répandre* partout la terreur; le soleil *répand* la lumière; une fleur *répand* de doux parfums dans la campagne; un général *répand* ses troupes dans tous les villages des environs. On *répand* au loin une doctrine, une opinion, une hérésie, un bruit, une nouvelle; un auteur *répand* dans son ouvrage des principes, des maximes, de la clarté, de l'agrément, de l'enjouement, etc. « Télémaque *répandait* sur le corps de Pisistrate des fleurs à pleines mains; il y ajoutait des parfums exquis, et *versait* des larmes amères. » Fén. « Les calamités horribles, dont cette religion a inondé si longtemps tous les pays où elle est parvenue, m'affligent et me font *verser* des larmes; mais les horreurs infernales, qu'elle a *répandues* dans les trois royaumes, déchirent mes entrailles. » Volt.

Lorsque les deux verbes se disent des mêmes choses, *verser* signifie les faire couler ou tomber

avec choix et mesure, ou bien sur un seul point, sur un seul objet; *répandre*, au contraire, annonce qu'on les fait couler ou tomber en plus grande abondance, avec moins de réserve, ou sur un certain nombre de points ou d'objets. « Il refuse de vendre son sang à un prince étranger, parce qu'il ne doit le *verser* que pour son pays, et il veut maintenant le *répandre* en désespéré contre l'expresse défense des lois. » J. J. — Le même auteur remercie le prince de Conti « des bienfaits qu'il a *versés* sur Mlle Levasseur, et des soins dont il a daigné l'honorer. » Ailleurs il écrit : « Les bienfaits du roi de Prusse, souvent *répandus* avec plus de générosité que de choix, ne sont pas une preuve bien sûre qu'on les mérite. » Les bienfaits *versés* sont des attentions, des distinctions, des faveurs spéciales; les bienfaits *répandus* sont des largesses. — Dieu *verse* ses grâces sur ses élus; il les *répand* sur tous les hommes. — On *verse* l'argent en petite quantité, ou par une continuité d'écoulement, une succession plus ou moins rapide de dons ou de dépenses pour le même objet ou pour un petit nombre d'objets considérés ensemble; *répandre* l'argent indique étendue et multiplicité de dépenses et de dons, çà et là dispersés sur plusieurs objets. — On voit une chose sans *verser* une larme, ou on ne peut la voir sans *répandre* bien des larmes : « Quoi! vous *versez* des larmes! Hélas! tout ce que je vous ai dit m'en fait bien *répandre*! » Volt. « Sans avoir presque *versé* une goutte de sang, ni *répandu* de larmes, la Grèce.... » Roll. — Un assassin *verse* le sang d'un homme dont il a résolu la mort; un prince conquérant *répand* le sang d'une foule d'inconnus, dont aucun n'est tué en conséquence d'un dessein spécial.

J'ai plongé dans son flanc (de Zopire)
Ce glaive consacré qui dut *verser* son sang.
(Séide dans *Mahomet*). Volt.

« Que de peuples sacrifiés à l'idole de leur orgueil (des rois ambitieux)! que de sang *répandu* qui crie vengeance contre leur tête! » Mass. — On *verse* d'une main avare ou au moins avec retenue; on *répand* à pleines mains. Que si quelquefois on *verse* aussi à pleines mains, c'est sur un seul sujet, et non sur toute une classe de personnes ou de choses.

Les dons (de ce roi), *versés* avec justice,
Du pâle calomniateur
Ni du servile adulateur
Ne nourrissent point l'avarice.
. . . .
. . . .
Alors sa juste renommée,
Répandue au delà des mers,
Jusqu'aux deux bouts de l'univers
Avec éclat sera semée. J. B. Rouss.

VERSION, TRADUCTION. Reproduction dans une langue d'un discours premièrement énoncé dans une autre.

Version, du latin *vertere*, tourner, signifie proprement qu'un discours est tourné d'une langue dans une autre; et *traduction*, de *traducere*, transporter, marque qu'il est transporté d'une langue dans une autre. Or, comme il faut une moindre action pour tourner une chose d'un autre côté, que pour la faire changer de place, le mot *version* annonce de la part de celui qui fait ce travail une participation moins grande que celle de l'auteur d'une *traduction*. La *version* est littérale; celui qui la fait ne se permet d'altérer le sens en quoi que ce soit, ni même de changer l'ordre grammatical du texte et la construction des phrases; il se conforme au génie et reproduit les idiotismes de l'original. « Le latin des Écritures n'est qu'une *version* littérale, où l'on a conservé par respect beaucoup de phrases hébraïques et grecques. » Fén. « Rédiger un abrégé de la Bible en meilleur latin que *la Vulgate*, dont les auteurs n'ont songé qu'à la littéralité de la *version*. » Lah. Le mot *version* signifie par lui-même, dans une autre acception, sens, opinion, manière de tourner ou d'interpréter : il y a sur ce fait différentes *versions*.

La *traduction* laisse au traducteur plus de liberté; et de là vient même qu'on dit, une *traduction* libre, et jamais une *version* libre. Si la *version* n'est qu'une copie, un calque, la *traduction* est une imitation plus ou moins approchée. Le traducteur y ajoute aux découvertes de la *version* le tour du génie de sa langue; il s'y conforme aux lois de la correction et de l'élégance; en un mot, il cherche à rendre les pensées comme il les aurait rendues s'il les avait conçues de lui-même. Aussi a-t-il son style à lui, et une bonne *traduction* peut être dans la langue du traducteur une belle œuvre littéraire : telle est la *traduction* française des Géorgiques de Virgile par Delille.

« Si le traducteur s'éloigne trop de l'original, il ne *traduit* plus, il imite; s'il le copie trop servilement, il fait une *version*. N'y aurait-il pas un milieu à prendre? » Marm. « Si la *version* (du Nouveau Testament) de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver, dans la *traduction*, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. » Boss. « Quelque petit que soit le volume de Longin, je ne croirais pas avoir fait un médiocre présent au public, si je lui en avais donné une bonne *traduction* en notre langue. Je n'y ai point épargné mes soins ni mes peines. Qu'on ne s'attende pas pourtant de trouver ici une *version* timide et scrupuleuse des paroles de Longin. » Boil. Gueudeville, traducteur de *l'Utopie* de Th. Morus, dit, dans sa préface, qu'il a fait une *traduction* libre, et que, si on n'aime que les *versions* scrupuleuses, il ne conseille pas de lire son œuvre. Pour l'explication du latin, Dumarsais veut qu'on place « au-dessous du texte la *version* interlinéaire, et au-dessous de cette *version* la vraie *traduction* en langue française.... L'enfant passant de la *version* interlinéaire à une *traduction* libre, s'accoutumera insensiblement à connaître par le seul usage les façons de parler propres à la langue latine et à la langue française. » D'Al.

Au lieu de *version* interlinéaire (d'Al., Lah.), l'Académie dit *traduction* interlinéaire. C'est à tort : l'adjectif interlinéaire a plus d'analogie avec *version* qu'avec *traduction*; car il donne, comme *version*, l'idée d'un simple mot à mot, d'une fidèle littéralité.

Quand on fait la *traduction* d'un texte, on en fait d'abord la *version* mentalement; en sorte que la *version* est le préliminaire de la *traduction*. Et quand la *traduction* est achevée, on peut y distinguer la *version* comme une partie spéciale, c'est celle qui se rapporte à l'exacte reproduction du sens. Fénelon écrit à Lamotte : « On m'a dit que vous allez donner au public une *traduction* d'Homère en français. Je ne doute point ni de la fidélité de la *version*, ni de la magnificence des vers. »

Toutes les *versions* latines, grecques, syriaques, arabes, etc., de l'Écriture sainte, s'appellent exclusivement *versions*. C'est que les auteurs, par respect pour le texte sacré, ont tâché de le suivre littéralement, de remplacer chaque mot par un mot équivalent de leur langue, laissant à chaque phrase sa construction, et de mettre l'hébreu lui-même à la portée du vulgaire sous un vêtement latin, grec, syriaque, arabe, etc. Mais il ne suit pas de ce fait, comme l'a pensé Girard, que la *version* soit essentiellement en langue ancienne, et la *traduction* essentiellement en langue moderne. D'une part, Bossuet parle des saints empressements des évêques de France à donner des livres d'église, écrits en latin, de fidèles *versions*. Il dit, à propos d'un de ses ouvrages, qu'il s'en fit une *version* irlandaise, et qu'on travaille à une *version* italienne. D'un autre côté, le même écrivain dit quelque part que saint Augustin a soutenu la véritable *traduction* d'un endroit de saint Paul (de grec en latin) avec une parfaite connaissance de la vérité. Rollin dit avoir remarqué beaucoup de fautes dans une vieille *traduction* latine de Diodore de Sicile; et il recommande en général, pour la connaissance des écrivains grecs, de ne pas se borner aux *traductions* latines.

La différence incontestable de ces deux mots s'explique encore d'une autre manière que par l'étymologie. C'est que, comme au mot *traduction* seul correspond un verbe français, *traduire*, ce mot doit seul rappeler la part ou le travail, ou l'action du traducteur. Si bien que la *version* est comme un objet qui se considère par rapport à ses qualités essentielles : elle est vraie ou fausse, exacte ou infidèle, pleine de contre-sens, ou bien latine, française, allemande, italienne; il existe d'un livre ou d'un passage plusieurs *versions*. La *traduction*, au contraire, se qualifie par rapport à celui qui en est l'auteur : elle est élégante, dégagée ou lourde, diffuse, prétentieuse. Une *version* parfaite est très-fidèle, et rien de plus : une *traduction* parfaite a toutes les qualités de style qu'a su lui donner le traducteur conformément au génie de sa propre langue. Fénelon dit en parlant des livres qu'on doit faire lire au duc de Bourgogne suivant le plan de ses études : « Je ne croirais pas qu'on dût se borner à la Vulgate pour la Sagesse et pour l'Ecclésiastique. Je crois qu'on peut se servir de quelque *traduction* moins imparfaite. »

Le mot *traduction* rappelle tellement le verbe traduire, qu'il en exprime quelquefois l'action pendant qu'elle se passe. « L'évêque de Munster faisait traduire l'ouvrage en latin. Mais les guerres ayant retardé cette *traduction*, M. l'évêque de Castorie souhaita de faire imprimer une *version* latine que l'auteur avait reçue. » Boss.

Si on appelle *versions* les *traductions* qu'on donne à faire aux élèves dans les colléges, c'est moins encore parce qu'on leur demande avant tout le sens des textes qu'on leur soumet, que parce qu'il ne convient pas d'appeler leur travail, qui n'est point encore fait, d'un nom qui exprime ce travail comme fait avec les qualités qui dépendent de celui qui en est l'auteur.

VERTU, PROBITÉ, INTÉGRITÉ; — HONNÊTETÉ, HONNEUR. Tous ces mots désignent l'heureuse habitude de faire le bien et de fuir le mal.

Vertu est le plus général : il s'applique à toute la conduite de l'homme, particulièrement à celle qui ne regarde que lui, qui ne le suppose point en relation avec ses semblables. L'homme *vertueux* est moralement bon sous tous les rapports; il obéit à la raison, il accomplit le devoir, quoi qu'il lui en coûte, en dépit même de la sensibilité et des passions. « Il n'y a point de *vertu* sans combat. Le mot de *vertu* vient de *force*; la force est la base de toute *vertu*. La *vertu* n'appartient qu'à un être faible par sa nature, et fort par sa volonté. » J. J. La *vertu* est le contraire du vice : « Molière a donné un tour gracieux au vice avec une austérité ridicule et odieuse à la *vertu*. » Fén.

La *probité* est uniquement relative aux devoirs envers autrui, aux devoirs de la vie civile, et consiste dans l'obéissance aux lois instituées par la société. « Les lois empruntent leurs forces uniquement des mœurs qui sont autant au-dessus d'elles que la *vertu* est au-dessus de la *probité*. » Barth. « L'observation des lois naturelles écrites est ce qu'on nomme *probité*; la pratique des lois naturelles non écrites est ce qu'on appelle *vertu*; cette pratique est proprement l'objet de la morale. » D'Al. Réprimer les passions et les mouvements de la sensualité, rester toujours maître de soi, est une partie essentielle de la *vertu*, parce que c'en est une de la morale; mais la *probité* se borne, comme les lois écrites, à nous prescrire ce que nous devons faire en société, la conduite que nous devons tenir envers les autres hommes. « Une religion sans *probité*, c'est-à-dire sans une conduite irréprochable devant les hommes, et sans une exacte régularité à remplir les devoirs de la vie civile. » Bourd. « La *probité* est un attachement à toutes les vertus civiles. » Vauv. — Et encore, dans ces limites, la *probité* est un principe d'action insuffisant, si la *vertu* ne s'y ajoute pour le compléter; purement négative, comme la justice à laquelle elle dispose et sert de mobile, elle défend, mais elle ne commande rien, elle se contente d'empêcher de nuire, mais elle ne porte pas à bien faire. La *vertu*, au contraire, en ce qui regarde autrui, nous donne des ordres positifs, nous commande même ce à quoi nous ne sommes pas extérieurement et légalement obligés, c'est-à-dire des sacrifices, des actes de libéralité et de dévouement. La *probité* nous rend irréprochables au point de vue de la loi, rien de plus; mais la *vertu* nous faisant suivre les préceptes de la

conscience et les inspirations bienfaisantes du cœur, nous rend respectables. Cette distinction a été très-nettement développée par Duclos dans le passage suivant de ses *Considérations sur les mœurs*. « La fidélité aux lois, aux mœurs et à la conscience, qui ne sont guère que prohibitives, fait l'exacte *probité :* la *vertu*, supérieure à la *probité*, exige qu'on fasse le bien, et y détermine. La *probité* défend, il faut obéir : la *vertu* commande, mais l'obéissance est libre, à moins que la *vertu* n'emprunte la voix de la religion. On estime la *probité*, on respecte la *vertu*. La *probité* consiste presque dans l'inaction; la *vertu* agit. On doit de la reconnaissance à la *vertu :* on pourrait s'en dispenser à l'égard de la *probité*, parce qu'un homme éclairé, n'eût-il que son intérêt pour objet, n'a pas, pour y parvenir, de moyens plus sûrs que la *probité*. » — Il suit de là que *vertu* dit plus que *probité*. « Le péché est un mal plus grand que la perte de la raison, parce que c'est la perte de la *probité* et de la *vertu*. » Boss.

Intégrité, du latin *integer*, *intègre*, intact, entier, qui n'a point été entamé, touché, souillé, gâté, est le nom de la *vertu* qui n'est point encore corrompue ou qui ne peut l'être. A ce mot s'attache l'idée particulière de pureté ou de constance à repousser les sollicitations de l'intérêt ou les efforts de la séduction. « La disposition pour recevoir la pénitence comme remède des péchés passés, c'est une fuite des occasions dans lesquelles nous savons par expérience que notre *intégrité* a déjà tant de fois fait naufrage. » Boss. « L'homme encore chaste, et dans la première *intégrité* de ses mœurs. » Bourd. « Une incorruptible *intégrité*. » Id. « Vous supposez donc Jupiter moins *intègre* (qu'un magistrat) et plus aisé à corrompre? » Id. « Je cessai de regarder d'un œil de cupidité le coffre-fort du vieux marchand; je crois même qu'il n'eût tenu qu'à moi d'en tirer des sacs, que je n'en aurais rien fait. J'avouerai pourtant qu'il y aurait eu de l'imprudence à mettre à cette épreuve mon *intégrité* naissante. » Les. « Rome avait des généraux assez désintéressés pour conserver leur *intégrité* au milieu de leurs conquêtes. » Vert. « En Perse les rois veillaient avec grand soin à ce que la justice fût administrée avec beaucoup d'*intégrité* et de désintéressement. » Roll. « *Intégrité* parfaite et qui se maintint toujours à l'épreuve de la corruption. » Id. « L'*intégrité*, l'incorruptibilité, sont des vertus qui méritent à peine d'être relevées dans Scévola. » Id. « La crainte salutaire de la censure était comme la gardienne de la modestie, de la pudeur, de la justice, et en général de l'*intégrité* des mœurs. » Id.

Honnêteté et *honneur* viennent tous deux du latin *honor*, qui signifie ornement, parure, beauté, estime, considération. Les principes d'action qu'ils expriment portent à faire, non pas ce qui est moralement bon, mais ce qui est moralement beau, non pas précisément ce qu'on doit, mais ce qui convient; ou ils portent à faire ce qui est bon et ce qu'on doit, considéré comme décent, distingué, ennoblissant. En faisant ce que demandent la *vertu* et la *probité*, on s'acquitte, on mérite, on satisfait au devoir; en suivant les règles de l'*honnêteté* et de l'*honneur*, on s'*honore*, on s'élève, on grandit à ses propres yeux, on gagne en dignité, on devient à un certain degré admirable, ou au moins comme il faut, on orne, pour ainsi dire, sa vie et son âme. On commet une mauvaise action, on se rend coupable, digne de châtiment, en manquant à la *vertu* et à la *probité;* c'est une honte, une bassesse, une dégradation, de manquer à l'*honnêteté* et à l'*honneur*, on doit en rougir.

Quant à la différence de l'*honnêteté* et de l'*honneur*, elle est palpable. L'*honnêteté* est subjective et réside dans l'âme; l'*honneur* est objectif et dépend de l'opinion des autres à notre égard. « Couvre ma faute de l'*honnêteté* de tes sentiments; que ton mérite efface ma honte. Le seul *honneur* qui me reste est tout en toi; et, tant que tu seras digne de respect, je ne serai pas tout à fait méprisable. » J. J. « Il est temps de sacrifier au devoir et à l'*honnêteté* une passion honteuse. Écoutez une fois ce que l'*honneur* d'un père et le vôtre exigent de vous. » Id. L'*honnêteté* d'une femme, c'est sa manière de sentir, de penser et d'agir; son *honneur*, c'est la réputation dont elle jouit. Qui agit par *honnêteté* tient à l'estime de lui-même; qui agit par *honneur* tient à l'estime du monde. Il se peut que l'*honnêteté* exige le sacrifice de l'*honneur*. On ne perd l'*honnêteté* qu'en se dépravant; il suffit quelquefois d'être calomnié pour perdre l'*honneur*. Les règles de l'*honnêteté* sont essentielles et fixes comme celles de la *vertu;* les règles de l'*honneur* sont variables et sujettes aux préjugés, comme l'opinion. — La crainte du mépris est si puissante, qu'elle nous porte souvent à des actes de délicatesse et de générosité dont nous serions peut-être incapables sans ce motif; aussi, dans l'esprit des hommes, l'*honneur* l'emporte sur l'*honnêteté*, il marque plus de loyauté, de magnanimité, de noblesse.

VESTIGE, TRACE. Marque du passage d'un animal et particulièrement de l'homme.

Vestige, latin *vestigium*, signifie, dans les deux langues, l'empreinte des pas. *Trace*, du latin *trahere*, traîner, tirer en long, d'où *tractus*, traînée, sillon, suite, exprime quelque chose de long ou d'étendu : une voiture, la foudre, un reptile, tout insecte qui rampe, et l'homme qui glisse laissent une *trace* ou des *traces*.

Les *vestiges* sont formés par un animal ou un homme qui marche sur la terre molle, le sable, la neige, où ses pas restent imprimés; et si ces *vestiges* ou ces pas sont sur une ligne plus ou moins prolongée, ils font une *trace*.

Le *vestige* indique qu'il a passé là un homme ou même quel est cet homme. « Que ne ferait point un homme transporté dans une île déserte pour y chercher quelque marque d'habitation, quelque *vestige* d'homme? » Fén. On sait quelle fut la joie de Robinson, lorsqu'il découvrit des *vestiges* d'homme sur le rivage de la mer. On confronte quelquefois la chaussure d'un accusé avec des *vestiges* remarqués autour de la demeure d'un homme qui a été tué (Volt.). Mais la *trace*

indique la voie qu'a suivie un homme : être ou marcher sur les *traces* de quelqu'un. Lorsque la lionne qui a mis bas craint d'être découverte, elle efface ses *traces* avec sa queue (BUFF.). — « Un satyre, qui suivait une nymphe qui fuyait tout éplorée, s'arrêta et dit : Je passe ma vie sur les *traces* d'une bergère farouche, malheureux quand je la poursuis, plus malheureux encore lorsque je l'ai atteinte. » MONTESQ. — On reconnaît, on constate des *vestiges*; on suit une *trace* ou des *traces*. Ce qu'on considère dans le *vestige*, c'est son existence même ou sa forme; dans la *trace*, c'est sa direction.

Vestige, qui désigne au propre une marque profonde et distincte, produite par l'impression d'un corps, signifie au figuré quelque chose de réel ou qui a de la consistance, un reste ou une partie qui reste d'un objet qui n'est plus. La *trace* est plus légère, plus superficielle, plus abstraite; c'est un trait, une ombre ou je ne sais quoi de vague. Il ne reste d'une chose réelle aucun *vestige*, et de son existence aucune *trace*. « Les cailloux creux se forment, dit-on, autour d'un noyau. Mais on ne voit aucun débris, aucun *vestige* de cette prétendue matière du noyau.... Doit-on supposer qu'un aussi gros noyau se fût anéanti, sans laisser aucune *trace* de son existence? » BUFF. « On fait semer du foin sur tous les endroits labourés, et l'herbe cache bientôt les *vestiges* du travail...; et on ne voit nulle part la moindre *trace* de culture. » J. J. Un fait n'a laissé dans l'histoire aucun *vestige*, quand il n'est consacré par aucun monument historique; il n'a laissé dans l'histoire aucune *trace*, quand rien d'historique n'y fait allusion. Il ne reste plus de *vestige* d'un édifice (MASS.), d'un bourg (LAF.), d'une nation (MASS.), d'une couleur (BUFF.); il ne reste plus de *trace* d'ordre (FÉN.), de liberté (COND.), de certaines doctrines (ID.), de certaines vérités (BOSS.), d'une querelle (VOLT.). on regarde les souvenirs comme des *traces* faites dans l'esprit ou dans la mémoire.

Du reste, comme *vestige* est le seul de ces deux mots qui reproduise exactement un mot latin de même signification, il ne diffère quelquefois de *trace* qu'en ce qu'il est plus noble : selon l'Académie, on l'emploie surtout dans le style soutenu. Massillon dit des croisés qu'ils allaient en terre sainte adorer « les *traces* des pieds du Sauveur, » et quelques lignes plus loin, « ses sacrés *vestiges*. »

VÊTEMENT, HABIT, HABILLEMENT, ACCOUTREMENT. Ce qui sert à couvrir le corps.

Le *vêtement* ne se considère que par rapport à cette destination commune. Il est commode ou gênant, large ou étroit, chaud ou léger, dur ou délicat. Et cette destination, le mot *vêtement* la marque bien d'une manière absolue. « Suivant les stoïciens, quand nous laissons notre corps, nous ne faisons que poser un *vêtement* incommode. » J. J. « Qu'était-ce que le *vêtement* de sainte Thérèse? un rude cilice. » BOURD. « Saint François Xavier était aussi peu attentif à sa nourriture, à sa demeure, à son *vêtement*. » ID. « Fournir à quelqu'un la nourriture et le *vêtement*. » ID. « Pourquoi vous mettez-vous en peine pour le *vêtement?* » P. R. « Le magistrat doit veiller à ce que l'esclave ait sa nourriture et son *vêtement*. » MONTESQ. « Les véritables pauvres sans *vêtement* et sans nourriture. » VOLT. « On a trouvé dans plus d'une île des peuples qui ne connaissaient pas les *vêtements*. » ID. « De bonnes maisons, de bons *vêtements*, de la bonne chère, avec de bonnes lois et de la liberté. » ID. « En fait de religion on a eu une conduite directement contraire à celle qu'on a eue en fait de *vêtement*, de logement et de nourriture. » ID. « Les principales occupations de notre espèce sont le logement, la nourriture et le *vêtement*. » ID.

Habit, du latin *habitus*, manière dont on a (*habere*) son corps, dont on se tient extérieurement, signifie le *vêtement* quant à sa forme et à son apparence : l'*habit* est de telle ou telle couleur, riche ou pauvre, brillant ou modeste, à la mode ou suranné, long ou court. J. J. Rousseau, dans son *Emile*, recommande de tenir les enfants au large dans leur *vêtement*, et il reprend d'insensés gouverneurs qui menacent leurs élèves d'un *habit* plus grossier et plus simple comme d'un châtiment. C'est pourquoi, au lieu que le *vêtement* n'est que pour l'usage et la commodité, l'*habit* est aussi pour l'ornement, et ce mot, comparé à celui de *vêtement*, est propre à désigner quelque chose de plus distingué ou de moins commun. *Habit* à la mode, à la française, à l'espagnole, à l'antique (ACAD.). La vanité des *habits* (BOURD.). « Un ministre de Dieu qui n'a de sa profession que le caractère et l'*habit*, sans en avoir la sainteté et le zèle. » ID. « Être modeste dans ses *habits*. » ID. « Se montrer à l'église avec des *habits* magnifiques et brillants. » ID. « Un *habit* de bourgeois. » BOSS. « La haine se cache souvent sous un *habit* de piété. » ID.

Et le poil et l'*habit* déguisent grandement. LA F. « Dès l'âge de douze ans, Marc Aurèle prit l'*habit* de philosophe. » ROLL. « Aux xve et xvie siècles, le pourpoint et le petit manteau étaient l'*habit* de toutes les cours. » VOLT. « Le prince Édouard et ses compagnons erraient sur le rivage n'ayant pour *habits* que des lambeaux déchirés de *vêtements* à l'usage des montagnards. » ID. « Là vous changerez vos *vêtements* de sauvages en *habits* royaux. » ID. « Ulysse dit à Eumée : je vous demande que vous changiez ces *vêtements* délabrés en magnifiques *habits*. » FÉN.

Ensuite, comme *habit* se rapporte à l'extérieur, il exprime les diverses formes de *vêtements* que l'usage et la mode ont fait adopter suivant les temps, les lieux, les sexes, les conditions, les états, les saisons, ou pour certains exercices comme la chasse, ou pour certains divertissements, un bal, une noce, ou pour des fêtes et des cérémonies, ou pour témoigner son deuil à la mort d'un parent.

L'*habillement*, manière de s'habiller, ou manière d'*habit*, est propre à une personne, et non pas distinctive d'une nation, d'un *siècle*, d'une condition ou d'un sexe. « Sous Simon le Machabée la jeunesse prenait plaisir à se parer de riches *habillements*, et portait l'*habit* militaire. » BOSS. C'est souvent un *habit* de fantaisie. « Le

portrait de Moro fait par lui-même est une grosse tête avec une barbe horrible, une physionomie fantasque et un *habillement* qui l'est encore plus. » Fén. « Au lieu de chapeau, il n'avait qu'un bonnet de nuit, entortillé de jarretières de différentes couleurs, et cet *habillement* de tête était une manière de turban. » Scarr. Bourdaloue, dans un de ses sermons, s'élève contre certains *habillements* immodestes, que ni la coutume ni la mode n'autoriseront jamais, suivant lui. L'*habit* est réglé par l'usage, l'*habillement* dépend du goût ou de la fantaisie de chacun. Deux personnes portant le même *habit* peuvent néanmoins différer par l'*habillement*, suivant leur manière de s'ajuster, suivant qu'elles savent disposer leur *habit* avec plus ou moins de soin ou de négligence, ou suivant qu'elles emploient ou n'emploient pas, ou qu'elles emploient bien ou mal certains accessoires arbitraires, destinés à rehausser l'*habit* sans en faire essentiellement partie, comme dentelles, rubans, manchettes, jabot, ornements de tête, colliers, boucles et différents bijoux placés sur différentes parties du corps. « Le jour de la représentation venu, chaque acteur ne s'occupa que de son *habillement*. » Les. « Pourquoi ne suis-je pas distinguée des autres par l'or et la pourpre que je suis en état de faire briller dans mon *habillement?* » Roll. Mme de Sévigné dit au sujet d'une femme qui ne savait pas s'ajuster : « Son *habillement* m'a paru une mascarade. »

Quelquefois l'*habillement*, au lieu d'être propre à une seule personne, convient à une espèce dans le genre : parmi les soldats qui tous portent l'*habit* militaire, les hussards se distinguent par la richesse de leur *habillement*. La toge était l'*habit* des Romains, et le laticlave (sorte de toge à large bordure de pourpre), l'*habillement* des sénateurs (Roll.).

L'*accoutrement* est un *habillement* singulier, bizarre, ridicule. Voltaire dit au sujet des pénitents : « Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds devant les yeux! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet *accoutrement* à un justaucorps? » Il se peut aussi que l'*accoutrement* soit quelque chose de misérable. Sertorius s'attachait les barbares de l'Espagne en leur donnant des tuniques et des cottes d'armes des plus belles étoffes; « et cela charmait ces peuples, qui n'avaient jamais connu qu'une vie presque sauvage et les plus vils *accoutrements*. » Roll.

VÊTU, REVÊTU, HABILLÉ, AFFUBLÉ, FAGOTÉ. Dont le corps est couvert ou enveloppé de certaines choses.

Vêtu et *revêtu* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 111. On est *vêtu* de ce qu'on porte d'ordinaire pour le besoin et la commodité; on est *revêtu* de ce qu'on porte par-dessus le vêtement comme un insigne, une marque d'honneur ou de dignité. Le prêtre et le magistrat, *vêtus* plus ou moins légèrement suivant la saison, se montrent dans l'exercice de leur charge *revêtus* de tels ou tels habits, comme il convient aux hommes de leur ordre.

Habillé, du latin *habitus*, extérieur, a rapport à la forme, à l'air, à la manière dont on est mis, au point de vue du goût, de la mode, ou relativement à certaines circonstances, comme une cérémonie joyeuse ou funèbre, un bal, une noce, ou un enterrement. *Vêtu* ou *revêtu*, on est couvert; *habillé*, on est ajusté ou mis de telle façon. « Par un progrès ultérieur et révolutionnaire, les femmes en sont venues à *s'habiller* sans se *vêtir*, grâce aux tissus légers qui, en dessinant les formes de leur sexe, ne refusent aux yeux que la nudité absolue. » Lam. Un homme bien *vêtu*, c'est-à-dire commodément, de façon à braver les intempéries, peut être mal *habillé*, c'est-à-dire sans élégance, comme on ne s'habille plus, ou comme on ne doit pas s'habiller dans le cas où il se trouve. On est différemment *habillé* chez les différentes nations, et dans une même nation suivant les caprices de la mode. Il y a des personnes toujours mal *habillées* faute de soin ou de goût pour la toilette.

Affublé et *fagoté* signifient étrangement habillé. Mais ce qu'il y a d'étrange dans l'*affublement*, c'est la chose même, elle n'est point faite pour être portée par celui qui en est couvert; ce qu'il y a d'étrange dans la personne *fagotée*, c'est la manière dont elle est ajustée. Aussi *affublé* ne se dit-il qu'avec indication de la chose, et *fagoté*, avec indication de la manière. « Le dronte a des ailes et une queue disproportionnées; on le prendrait pour une tortue *affublée* de la dépouille d'un oiseau. » Buff.

> Vous voilà *fagoté* d'une plaisante sorte.
> (Mascarille à Lélie, déguisé en Arménien, dans l'*Étourdi*). Mol.

— « Quelquefois les chasseurs, pour surprendre les oies sauvages, se présentent *affublés* d'une peau de vache et marchent en quadrupèdes. » Buff. « Ah! mon Dieu! miséricorde! Est-il temps d'aller en masque? Qui vous a *fagoté* comme cela? » (Mme Jourdain à M. Jourdain, habillé en Turc, dans le *Bourgeois gentilhomme*). Mol.

VICIEUX, CORROMPU, DÉPRAVÉ, PERVERS. Qui a des dispositions au mal ou à mal faire, qui n'est pas moralement bon.

Vicieux, plein de vice, exprime une disposition naturelle; *corrompu* et *dépravé*, qui a été *corrompu*, *dépravé*, annoncent, au contraire, un défaut acquis, l'altération d'une situation antérieure, qui a été changée de bien en mal. On est ou on n'est pas né *vicieux* (Labr.). On dit proprement des inclinations *vicieuses* (Acad., J. J.). Mais on dira, en ayant égard à l'état primitif, d'où le péché originel nous a fait déchoir, que nous sommes *corrompus* et *dépravés*. « Tout nous est occasion de péché; tant nous sommes *dépravés* et *corrompus*. » Boss. L'homme *vicieux* est mal né; l'homme *corrompu* ou *dépravé* a dégénéré. *Vicieux* n'a rapport qu'au défaut et à son degré; *corrompu* et *dépravé* se rapportent aussi à la formation du défaut et au temps de sa formation : on n'est pas assez *vicieux*, et pas encore assez *corrompu* ou *dépravé*, pour faire telle ou telle chose. *Vicieux* qualifie plutôt un individu, l'individu pouvant apporter en naissant des dispositions contraires au bien; on se servira plutôt de *corrompu* et de *dépravé* en parlant d'un peu-

ple, d'un siècle, du monde, lesquels peuvent être considérés comme étant arrivés à tel ou tel état sous le rapport des mœurs. Auguste était un prince *vicieux*, qui régnait dans un âge déjà *corrompu* et *dépravé* (Cond.). J. J. Rousseau soutient que l'homme n'est pas naturellement *vicieux*, mais il représente comme *corrompu* et *dépravé* le monde tel que l'a fait la civilisation.

Corrompu et *dépravé* ne signifient pas une altération du même genre. *Corrompu*, de *corrumpere*, rompre intérieurement ou tout à fait, marque un changement de la substance, des éléments, une dissolution des parties. *Dépravé*, de *depravare*, contourner, rendre tortu, faire aller de travers, indique un déréglement, un écart de la droite ligne, du droit chemin, de l'ordre, du modèle. Il faut purifier ce qui est *corrompu;* il faut redresser ce qui est *dépravé*. Un cœur *corrompu* est comme de l'eau qui n'est pas saine ou pure, comme un fruit gâté, qui est en proie à un travail intérieur de décomposition. Mais une raison *dépravée*, un jugement ou un goût *dépravé* sont dérangés, désordonnés, faux, tout de travers. Des mœurs *corrompues* manquent de pureté, d'innocence, d'intégrité, de sainteté; des mœurs *dépravées* manquent de perfection, de rectitude, de droiture, de régularité. La *corruption* est plutôt interne et attaque le fond, les sentiments; et la *dépravation* est plutôt externe, relative à la forme, aux mœurs, à la conduite. « Les doutes sur les devoirs naissent de la *corruption* de nos cœurs.... Ces amas pénibles de décisions (sur les cas de conscience) sont les tristes fruits de la *dépravation* des mœurs. » Mass. « Le plus sûr moyen de *dépraver* la multitude, c'est de *corrompre* en elle cette espèce d'instinct moral. » Marm. « Le Français est le seul peuple dont les mœurs peuvent se *dépraver* sans que le fond du cœur se *corrompe*. » Ducl.

Pervers, de *perversus*, renversé, tourné sens dessus dessous, désigne, comme *vicieux*, un penchant naturel. Mais il s'en distingue, ainsi que de *corrompu* et de *dépravé*, par les deux caractères suivants. Quelquefois il est théorique, il regarde la spéculation plutôt que les sentiments, les idées plutôt que les dispositions à agir : doctrine, erreur, opinion *perverse ; perversité* de principes. « Quand il se rencontre dans la poésie des maximes *perverses* ou des sentiments *vicieux*.... » Lah. Outre cela, c'est un terme de morale sociale, il donne l'idée de la conduite qu'on tient à l'égard des autres. L'homme *vicieux*, *corrompu* ou *dépravé* ne tient pas une conduite estimable, n'est rien moins qu'homme de bien; l'homme *pervers* n'est rien moins qu'honnête homme, c'est un méchant, il fait le mal qui nuit à autrui et que punit la société. « L'incrédulité (sur ce qui concerne la conscience) ne fut jamais que le raffinement d'une vanité sophistique dans des esprits qui voulaient être tranquillement *vicieux*, ou impunément *pervers*. » Marm.

Je verrai dans cette plaiderie
Si les hommes auront assez d'effronterie,
Seront assez méchants, scélérats et *pervers*,
Pour me faire injustice aux yeux de l'univers.
Mol.

Des citoyens *pervers* (Volt.), des complots *pervers* (Id.).

VIDUITÉ, VEUVAGE. État d'une personne qui a été mariée, et qui a perdu son conjoint.

Par sa terminaison, *viduité* exprime quelque chose d'abstrait et de général, un état absolu; au lieu que la terminaison verbale de *veuvage* signifie une action particulière ou le résultat d'une action particulière, et annonce par conséquent un état relatif. On dit la *viduité*, simplement. « Des trois espèces de chasteté, savoir celle de la virginité, celle de la *viduité* et celle du mariage, la chasteté conjugale est la plus difficile. » Bourd. « La *viduité* est regardée parmi nous, non plus comme un état de désolation, mais comme un état désirable. » Boss. « Les deux époux peuvent être alors séparés, mais à condition de vivre, chacun, jusqu'à la mort de l'autre, dans un état de *viduité*, qui n'aura ni l'attrait ni les séductions du divorce. » Marm. « Malheureux de survivre à celle dont l'amitié lui aurait adouci toutes les peines de la vieillesse, dans cet état de solitude, qui est la *viduité* de l'âme, d'Alembert avoue que son courage ne suffit point à son malheur. » Id. Mais on dit, en parlant d'une personne en particulier, son *veuvage*. « Elle avait réformé sa maison pendant son *veuvage*. » Les. « C'était surtout depuis son *veuvage* que son cœur me semblait flétri. » Marm. « Elle avait du goût pour la grande représentation, la magnificence et le jeu, qui l'avaient suivie à Paris dans son *veuvage*. » S. S. « Dans son *veuvage*, Cornélie, mère des Gracques, perdit presque tous ses enfants. » Roll.

La *viduité* est un état idéal, qu'on considère en soi, comme étant tel ou tel indépendamment des temps et des personnes. Le *veuvage*, au contraire, est un état effectif, l'état d'une certaine personne qui y reste un certain temps. La *viduité* est un état de désolation (Boss.). « Pour étourdir sa douleur et consoler son *veuvage*, c'étaient tous les jours (dans la maison de Sylla) de grands et somptueux repas. » Roll. « La virginité est un état angélique. La *viduité* la suit de près. Le caractère d'une veuve chrétienne est de faire écouler tout son amour vers Jésus-Christ comme vers un époux, mais un époux absent, qui, tout vivant qu'il est, est néanmoins comme mort pour son épouse, et la laisse dans un *veuvage* qui ne finira qu'avec le monde. » Boss.

Que si quelquefois *viduité* se rapporte aussi à une personne, au moins ce mot n'a aucune relation au temps : il fait concevoir une situation, et non un événement, des circonstances agréables ou pénibles où se trouve quelqu'un, et non ce qui lui arrive. « Toute l'Église est veuve; et les veuves chrétiennes, qui ont porté dans leur mariage la figure de l'union de l'Église avec Jésus-Christ, portent encore dans leur *veuvage* l'état de sa *viduité*. » Boss.

VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE. Qui existe depuis longtemps.

Vieux se rapporte à l'âge, et se dit de ce qui vit. *Ancien* a rapport au temps, et se dit de ce qui date de plus ou moins loin. *Vieux* est opposé à jeune : « Vous n'avez de votre vie été si jeune

[ue vous êtes, et je vois des gens de vingt-cinq ıns qui sont plus *vieux* que vous. » Mol. Mais *ıncien* est opposé à moderne : « L'*ancienne* ›rèce et la Grèce moderne. » Acad. Ce qui est *ieux* est avancé en âge; ce qui est *ancien* est l'une origine qui remonte haut. *Vieillesse* donne 'idée d'un grand âge; *ancienneté*, celle d'une ›rigine éloignée, d'une grande antériorité (*ancien* . été formé du latin *ante*, avant). On appelle *ieux* les hommes, les arbres et tout ce qui vit; ›n appelle *anciennes* les villes, les coutumes, les amilles, les liaisons d'amitié ou les haines, outes les choses en un mot qui ont une date, ui ont pris naissance plus ou moins longtemps vant l'époque présente. — Lorsque par extension *ieux* s'applique aussi aux choses qui ne vivent as proprement, il les représente comme n'ayant lus les qualités de la jeunesse; le vin *vieux* n'a lus de verdeur; un *vieil* œuf n'est plus frais. Un *ieux* bâtiment est comme un *vieillard*, il est aduc ou ruineux; un *ancien* bâtiment a été onstruit bien avant le temps où nous vivons. In *vieux* livre est un bouquin; un *ancien* livre st de ceux qui ont été composés par nos *ancê-res*. De *vieilles* histoires sont insipides à force 'être rebattues; d'*anciennes* histoires se racon-aient déjà il y a longtemps. *Vieux* est donc qua-ificatif, significatif d'une qualité bonne ou mau-aise; mais *ancien* est purement chronologique.

Antique enchérit sur *vieux*. « Là on voit une aste forêt de cèdres *antiques*, qui paraissent ussi *vieux* que la terre où ils sont plantés. » 'én. Ce mot se dit par exagération et en plaisan-ant d'une personne ou d'une chose très-*vieille* t par conséquent très-surannée, qui n'est plus lu tout de mode ou de saison. « Une femme qui uitte Paris pour aller passer six mois à la cam-agne en revient aussi *antique* que si elle s'y tait oubliée trente ans. » Montesq. « Il semble ue chez la plupart des peuples les lois soient ›récisément comme les meubles *antiques* et pré-ieux que l'on conserve avec soin, mais dont il y urait du ridicule de se servir. » Volt.

L'adjectif *antique* enchérit également sur *an-ien* : l'Académie le définit par *fort ancien*, et lle décide que l'*antiquité* est une *ancienneté re-ulée*. « La littérature romantique a ses racines ans notre propre sol; elle rappelle notre his-›ire; son origine est *ancienne*, mais non *anti-ue*. » Mme de Staël. Les Chinois sont un peu-le rigide observateur de toutes ses *anciennes* ›is, et qui se pique d'une *antiquité* extraordi-aire (Fén.). « De là vient l'aversion des grands 'Espagne à observer entre eux aucun rang d'*an-ienneté*.... Ils croient se trouver mieux de la onfusion : tous veulent faire croire l'origine de ›ur dignité obscure par une *antiquité* reculée. » . S. « Plus une nation est *antique*, plus elle a ne religion *ancienne*. » Volt. « Moïse ne nous a as dit un seul mot des *anciens* monuments de Égypte, des mœurs, des lois, de la religion, es usages d'un peuple si *antique* et autrefois si ›nommé. » Id.

1° VILIPENDER, TYMPANISER; — 2° SIFFLER, ERNER, BAFOUER; — 3° HONNIR, CONSPUER. [altraiter en paroles. Tous mots familiers.

Vilipender et *tympaniser* marquent décri; *siffler*, *berner* et *bafouer*, dérision; *honnir* et *conspuer*, réprobation. On *vilipende* et on *tympanise*, parce qu'on a envie de rabaisser, et en parlant mal, en publiant du mal d'une personne; on *siffle*, on *berne* et on *bafoue*, parce qu'on trouve sot, impertinent, et en faisant d'une personne son jouet, en la tournant en ridicule; on *honnit* et on *conspue*, parce qu'on trouve bas, honteux, indigne, et en couvrant d'opprobre, en livrant à l'anathème, en représentant comme infâme. *Vilipendé* et *tympanisé*, on est un objet de bruits fâcheux; *sifflé*, *berné*, *bafoué*, un objet de raillerie, un plastron; *honni* ou *conspué*, un objet de mépris. *Vilipendé* par Fréron (Volt.), Voltaire *berna* et fit *bafouer* Fréron (Id.); il dit même dans une de ses lettres à d'Alembert : « Il me semble que tous ceux qui ont écrit contre les philosophes sont punis dans ce monde : Fréron a été *honni* sur tous les théâtres, et Vernet sera pilorié. »

1° *Vilipender*, *tympaniser*. Maltraiter en paroles une personne, s'attacher à mal parler d'elle, la poursuivre de ses médisances.

Vilipender, latin *vilipendere*, mépriser, estimer vil, n'est pas aussi exclusivement familier que *tympaniser*, verbe tout français, quoique formé d'un mot venu du latin, *tympan*, de *tympanum*, tambour. « Je ressens de la consolation de voir l'autorité de saint Augustin, autrefois tant *vilipendée* par certaines gens, si hautement rétablie. » Boss. « Les philosophes continueront à être *vilipendés* et persécutés. » D'Al. « Je conserve l'esprit de charité jusqu'à ce qu'on me dise des injures, ou qu'on me joue quelque mauvais tour. Car l'homme est fait de façon qu'il n'aime point du tout à être *vilipendé* et vexé. » Volt. *Vilipender* est un terme littéraire, et c'est surtout dans ses écrits qu'on *vilipende*. L'abbé Cotin a été *vilipendé* par Boileau (d'Al.). « Tantôt J. J. Rousseau a justifié certains prêtres contre l'*Encyclopédie*, et tantôt il les a *vilipendés*. » Volt. « Ces nuances délicates échappent ou sont regardées avec dégoût, d'où il arrive que le pauvre auteur est justement *vilipendé* par les Fréron, sans que personne prenne le parti du pauvre diable. » Id. « A l'égard de la nation allemande, que cet auteur *vilipende* et qu'il traite d'imbécile en termes équivalents, cela nous paraît ingrat et injuste; ce n'est pas tout de se tromper, il faut être poli. » Id.

On *tympanise*, au contraire, par des propos qu'on répand dans le monde, en disant du mal hautement et de tous côtés, comme au son du tambour, dans tous les quartiers, à tous les coins de rues.

Comme sur les maris accusés de souffrance
De tout temps votre langue a daubé d'importance,
Qu'on vous a vu contre eux un diable déchaîné,
Vous devez marcher droit pour n'être point berné;
Gare qu'aux carrefours on ne vous *tympanise*.
(Chrysalde à Arnolphe, dans l'*École des femmes*). Mol.

ISABELLE.

« On va me *tympaniser* par la ville (pour s'être séparée d'avec son mari), et je vais donner la comédie à tout Paris. »

COLOMBINE.

« Eh ! madame, c'est vous éterniser que de faire un coup d'État comme celui-là ! » REGN. « Je n'oserais passer sur ces bienséances sans me faire *tympaniser* par la ville. » DEST. « Il fallait que ma diffamation fût universelle. Il ne suffisait pas de la répandre dans les cercles et parmi la bonne compagnie ; il fallait qu'elle s'étendît parmi tout le peuple et dans les plus bas étages. Mais l'affectation de me *tympaniser* ainsi à mon insu pouvait scandaliser les simples. » J. J. « Cela ferait un procès ; ce procès ferait du bruit.... On n'a déjà que trop *tympanisé* ma dévotion. » VOLT.

La Force (Mlle de) est enfin condamnée.
Sur le fait de son hyménée
On vient de la *tympaniser*. LAF.

2° *Siffler*, *berner*, *bafouer*.

Maltraiter en paroles une personne, se moquer d'elle, l'immoler à la risée.

Un paon muait : un geai prit son plumage.
Quelqu'un le reconnut : il se vit *bafoué*,
Berné, *sifflé*, moqué, joué. LAF.

Nous *sifflons*, comme connaisseurs et comme juges, ce qu'on nous présente, ou quand on nous présente quelque chose, dans l'espérance d'obtenir notre approbation. C'est ainsi qu'on *siffle* un acteur, c'est-à-dire un homme qui a la prétention et qui tâche de se faire applaudir. « Dans une compagnie de fleuristes, ayant voulu m'évertuer à mon tour et hasarder de m'extasier à la vue d'une tulipe dont la couleur me parut vive et la forme élégante, je fus moqué, hué, *sifflé* de tous les savants. » J. J. « M. le cardinal de Bouillon voulait qu'on mît après l'énoncé des propositions que M. de Cambrai ne les avouait pas ; ce qui fut *sifflé* par les cardinaux, si on ose employer ce terme. » BOSS. « Quelle platitude (de certains éditeurs de Boileau) ! Elle sera *sifflée* à Paris comme dans les collèges de l'Oratoire. » LAH. « Si vous faites cette proposition, on vous *sifflera*. » ACAD.

Berner et *bafouer* ont une tout autre force : ce n'est pas seulement désapprouver des idées, des sentiments, des productions qu'on critique, c'est traiter la personne même d'une manière offensante et humiliante, lui faire une avanie, l'insulter. « Je fus arrêté par la frayeur d'être hué, *sifflé*, *berné*. » J. J.

Pauvre bête !

Pauvre innocent ! tu ne les veyais pas (ces parasites)
Te chansonner au sortir d'un repas,
Siffler, *berner* ta bénigne imprudence ! VOLT.

Berner marque une action unique. « Socrate fut condamné à la ciguë, après avoir été *berné* par Aristophane. » VOLT. « J'ai appris que Mme de Richelieu a *berné* et confondu publiquement un ignorant prédicateur de jésuite, qui s'est avisé de disputer contre elle sur l'attraction et sur le vide. » ID. « Je voudrais bien savoir si, quand on *bernerait* M. Boursault sur le théâtre, il serait assez heureux pour faire rire le monde. » MOL. « Marin avait dit qu'en le montrant au doigt j'avais insulté la majesté du trône, *berné* le gouvernement et injurié la magistrature. » BEAUM. « Sandis ! dit le Gascon, je crois que vous me *bernez*. Un singe jouer aux échecs ! » LES. — Mais *bafouer* paraît être un fréquentatif et indiquer une action multiple ou itérative : on est *bafoué* par tout le monde ou sans cesse. « Depuis la mort du roi, jusqu'à sa dernière chute, Pontchartrain était devenu un simulacre qu'on ne cessait de *bafouer*. » S. S. « Toute cette théologie d'Épicure fut parmi les anciens si généralement *bafouée*, que.... » LAH. « C'est à Fréron à me détester, puisque je l'ai rendu ridicule, et que je l'ai fait *bafouer* de Paris à Vienne. » VOLT. « Ne cherchez jamais à employer l'autorité là où il ne s'agit que de raison, ou consentez à être *bafoués* dans tous les siècles comme les plus impertinents de tous les hommes. » ID. « Un seul Chinois a voulu contredire Confucius, et il a été universellement *bafoué*. » ID. « Une religion *bafouée* dans toute l'Europe. » ID. « On a vendu à Paris six mille *Akakia* en un jour, et le plus orgueilleux de tous les hommes (Maupertuis) est le plus *bafoué*. » ID.

3° *Honnir*, *conspuer*. Maltraiter en paroles une personne, la flétrir comme odieuse, la signaler à l'aversion des gens de bien.

Conspuer, *conspuere*, cracher sur, a beaucoup plus d'énergie. « Cet ouvrage a été *honni* et *conspué*. » ACAD.

Quand on est *honni*, on est simplement déshonoré, sans gloire, *inglorius*. *Honnir* une fille (REGN., LES.) ou une famille (LAF.), c'est lui ôter l'honneur par un viol. « Je parus dans une loge (à une représentation de *Zaïre*), et tout le parterre me battit des mains. Il est doux de n'être pas *honni* dans son pays. » VOLT. « Je suis comme ces Grecs qui renonçaient à la cour du grand roi, pour venir être *honnis* par le peuple d'Athènes. » ID. « Il est juste que le *Catilina* de Crébillon soit honoré, et le mien *honni*. » ID. « Les belles-lettres sont un peu *honnies*, et le théâtre désert. » ID. — Mais quand on est *conspué*, on est repoussé comme quelque chose de détestable, d'horrible. « La bulle *Unigenitus*, disaient ses partisans, mal accueillie sans doute, et même *conspuée* à sa naissance, avait fini par être unanimement reçue. » D'AL. « Ces systèmes absurdes sont *conspués* avec horreur par le monde entier. » LAH.

Connaissez-vous certain rimeur obscur,
Sec et guindé, toujours froid, toujours dur,
Chassé, battu, détesté pour ses crimes,
Honni, berné, *conspué* pour ses rimes ? VOLT.

VILLE, CITÉ. Assemblage d'un grand nombre de maisons dans une même enceinte.

La *ville* se considère sous le point de vue physique, la *cité* sous le point de vue politique. « Les maisons font la *ville*, mais les citoyens font la *cité*. » J. J. On dit les murailles de la *ville* (ACAD.), détruire une *ville* (MONTESQ.), et les lois de la *cité* (LAH.), gouverner une *cité* (MONTESQ.). Deux hommes de la même *ville* habitent le même lieu ; deux hommes de la même *cité* appartiennent au même corps politique, ont la même patrie. On détruit une *ville* en la rasant ; on détruit une *cité* en abolissant sa constitution. « Quelquefois les Romains abusaient de la subtilité des termes de leur langue : ils détruisirent Carthage, disant qu'ils avaient promis de

conserver la *cité*, et non pas la *ville*. » MONTESQ. « Les féciaux faisaient des imprécations contre eux-mêmes et contre leur *cité*, en cas qu'il leur arrivât d'en imposer. Ils répétaient ces protestations et ces serments, lorsqu'ils arrivaient à la porte de la *ville*. » COND.

Cette différence déjà grande peut le devenir davantage. Au lieu d'indiquer la même chose sous deux points de vue différents, *ville* et *cité* peuvent exprimer deux choses différentes, savoir *ville* une réunion d'habitations, et *cité* un petit État, une république, toute une contrée gouvernée par les mêmes lois, les mêmes coutumes, les mêmes magistrats. Ainsi entendue, la *cité* comprend quelquefois plusieurs *villes*, ou bien elle ne comprend que des villages, des provinces où il y a peu de maisons les unes à côté des autres. « C'est toujours un mal d'unir plusieurs *villes* en une seule *cité*. » J. J. César dit que toute la *cité* des Suisses consistait en quatre bourgs ou quatre cantons; il y avait chez les Germains beaucoup de *cités* et point de *villes*.

Mais, pour en revenir au cas où les deux mots se touchent de plus près, c'est-à-dire se réunissent sous l'idée commune énoncée en commençant, une autre différence provient de ce que *cité* est la traduction exacte du latin *civitas*, qui a même signification, et que *ville* dérive de *villa*, qui veut dire autre chose, savoir une maison de campagne. *Ville* est le mot ordinaire; *cité* convient mieux pour une *ville* antique. « Je quittai cette *ville* (Séville), et je gagnai la campagne qui conduit à l'ancienne *cité* de Carmonne. » LES. On appelle encore *cité* la partie la plus ancienne d'une *ville*, ce à quoi se réduisait autrefois toute la *ville* et ce qui se nommait *civitas*.

Cité se dira aussi plutôt pour une *ville* puissante, célèbre ou magnifique. « En Italie, quoique tout le monde habite les *villes*, elles sont entièrement désertes et dépeuplées : il semble qu'elles ne subsistent encore que pour marquer le lieu où étaient ces *cités* puissantes dont l'histoire a tant parlé. » MONTESQ. « Jésus tourna ses pas du côté de Jérusalem, cette *ville* perfide où il devait subir le dernier supplice.... Sitôt qu'il put découvrir cette *cité*, il se mit à considérer ses hautes et superbes murailles, ses beaux et invincibles remparts, ses édifices si magnifiques, et son temple la merveille du monde. » BOSS. Plutarque ne voulut jamais quitter Chéronée, la petite *ville* de Béotie où il avait pris naissance, pour aller se fixer dans quelqu'une de ces *cités* célèbres qui étaient un théâtre pour les hommes supérieurs (LAH.).

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait sans faute
D'une *cité* plus grosse que Paris :
Elle accoucha d'une souris. LAF.

Ces lieux pour nos bergers ont perdu leurs appas,
La *ville* a tout séduit......................
Je l'ai vue à la fin, cette grande *cité* :
Quel éclat ! mais, hélas ! quelle captivité !
J. B. ROUSS.

Enfin, *cité* s'emploie seul dans le style figuré de l'Écriture, et de préférence en poésie ainsi que dans le style soutenu. Saint Augustin a décrit la *cité* et non la *ville* de Dieu. « Jésus-Christ nous a bâti dans le ciel une *cité* permanente. » BOSS. « Par la culture les déserts sont devenus des *cités* habitées par un peuple immense qui, circulant sans cesse, se répand de ces centres jusqu'aux extrémités. » BUFF.

Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
Rassembla les humains dans les forêts épars,
Enferma les *cités* de murs et de remparts. BOIL.

VIS-À-VIS, EN FACE, FACE À FACE, À L'OPPOSITE. Locutions prépositives qui marquent le même rapport de position que *devant*, si ce n'est que *devant* rappelle et exclut le derrière et en général les autres aspects de la chose.

Vis-à-vis désigne le rapport de deux objets qui sont en vue ou en regard l'un de l'autre. « Je mettrai dans un recueil en deux colonnes, *vis-à-vis* l'un de l'autre, mon vrai texte et celui que vous m'imputez. » FÉN. *En face* suppose que l'objet, devant lequel un autre se trouve situé, a une *face*. « *En face* du palais est un parterre. » S. S. Être placé dans un salon *en face* d'une glace (LAF.). On dit qu'une chose est *vis-à-vis*, et non pas *en face*, d'un trait ou des rayons du soleil. Un point n'est pas *en face* d'un autre, il est *vis-à-vis*, sur la même ligne. Pour enfiler une aiguille, il faut savoir bien placer le fil *vis-à-vis* du trou de l'aiguille, et non pas *en face*. Une maison est *vis-à-vis* d'un arbre; un arbre, *en face* d'une maison. — *Vis-à-vis* d'une personne, se dit sans qu'on ait égard à la *face* de cette personne, à la partie antérieure de sa tête où sont ses yeux et sa bouche : être placé, à table ou dans un quadrille, *vis-à-vis* de quelqu'un. Mais *en face* signifie précisément dans ou devant la *face*, sous les yeux : regarder, dire ou soutenir quelque chose *en face* de quelqu'un. « Tous deux, *en face* l'un de l'autre, soutenaient leur assertion avec une égale constance. » MARM.

Face à face, une *face* étant tournée vers l'autre, ne se dit que des personnes, et il est corrélatif, il indique un rapport mutuel, une correspondance.

Me mettant *face à face*, il me verra peut-être.
REGN.

« Je ne tarderai pas de voir *face à face* Sa Majesté prussienne. » VOLT. « Dans le ciel Jésus-Christ se montrera à découvert, *face à face*. » BOSS.

A l'opposite ne s'emploie qu'en parlant des choses, et, parmi les choses, de celles qui sont *opposées*, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. « Le soleil qui se retire, qui se couche, est vu par quelques rayons qui restent sur les montagnes *à l'opposite*. » BOSS. « Charles XII porta quelques régiments sur le bord de la Bérézine, *à l'opposite* de Borislou, comme s'il avait voulu tenter le passage à la vue de l'ennemi. » VOLT. La ville de Calais est *à l'opposite* de celle de Douvres, l'une en France, l'autre en Angleterre, l'une en deçà de la Manche, l'autre au delà.

VISCÈRES, ENTRAILLES, INTESTINS, BOYAUX. Organes de la vie, qui se trouvent placés au dedans du corps de l'animal.

C'est ce que signifie dans toute sa généralité le mot *viscère*, qui est un terme d'anatomie : les *viscères* sont toutes les parties intérieures de l'organisme dont le jeu importe à l'entretien de la vie. « La médecine nous a fait connaître clairement la place et le jeu de nos *viscères*. » VOLT. « Je ne prétends pas faire ici une leçon d'anatomie ; vous savez assez qu'il n'y a pas un *viscère* qui ne soit nécessaire et qui ne soit secouru dans ses dangers par le jeu continuel des *viscères* voisins. » ID. « Dans les insectes, au lieu de cœur et de poumons, on trouve des parties qui servent de même aux fonctions vitales, et que par cette raison l'on a regardées comme analogues à ces *viscères*. » BUFF. Parmi les *viscères* on compte le cerveau, les poumons, le cœur, le foie, la rate, les reins, la vessie, et l'organe digestif, d'un orifice à l'autre.

Entrailles est un mot de la langue ordinaire, qui désigne les viscères contenus dans le ventre. Il ne s'emploie qu'au pluriel, d'une manière collective, générale et vague, et représente les organes abdominaux, en gros, sous les points de vue des gens du monde, relativement à la santé, à la sensibilité morale, ou comme étant cachés, éloignés de la vue, enfoncés. Inflammation d'*entrailles*, douleurs d'*entrailles;* avoir pour quelqu'un des *entrailles* de père, ou simplement avoir des *entrailles*, émotion d'*entrailles*, les remords déchirent les *entrailles;* fouiller dans les *entrailles* de la terre.

Les *intestins* sont uniquement et précisément les viscères digestifs qui font suite à l'estomac, sortes de conduits longs et ronds dans lesquels continuent à s'élaborer et à cheminer les matières alimentaires. « Le diaphragme sépare transversalement le corps entier de l'animal, et le divise assez exactement en deux parties égales, dont la supérieure renferme le cœur et les poumons, et l'inférieure contient l'estomac et les *intestins*. » BUFF. Ces organes portent aussi le nom de *boyaux*. « Le ventre enferme l'estomac, le foie, la rate, les *intestins* ou les *boyaux*, par où les excréments se séparent et se déchargent. » BOSS. Mais *intestin* est un terme scientifique, comme *viscère*, au lieu que *boyau* est un mot commun. Ce que les médecins et les savants nomment *intestin*, l'homme du peuple l'appelle *boyau*. « Ils disent que tous les *boyaux* d'Arius lui sortirent par le fondement ; cela est difficile : ces gens-là n'étaient pas anatomistes. » VOLT. « Il fallait entendre le bruit que mes *boyaux* faisaient dans mon ventre creux ; on eût dit qu'ils s'entre-mangeaient. » LES. Ou bien on préfère *intestin* à l'égard de l'espèce humaine, et *boyau* quand il est question de la bête. « L'homme ne pourrait pas se nourrir d'herbe seule ; car, n'ayant qu'un estomac et des *intestins* courts, il ne peut pas, comme le bœuf, qui a quatre estomacs et des *boyaux* très-longs, prendre à la fois un grand volume de cette maigre nourriture. » BUFF. Dans une description anatomique du corps de l'homme Descartes dit : « Je compte entre les muscles, non-seulement tous ceux du ventre et de la poitrine, et le diaphragme, mais aussi presque tout le corps des *intestins* et du ventricule ; et j'ai remarqué dans les chiens ouverts tout vifs que leurs *boyaux* ont un mouvement réglé quasi comme celui de la respiration. »

Boyau n'appartient pas seulement à la langue commune, comme *entrailles*, qui a de la noblesse, et peut trouver place dans le haut style ; il est vulgaire ; il se rapporte non pas aux émotions de l'âme, mais à la forme du conduit intestinal, ou aux usages qu'on peut faire, dans les arts, de cette partie des animaux. Cette salle n'est qu'un *boyau;* corde à *boyau*. « La brebis fournit à l'homme de quoi se nourrir et se vêtir, sans compter les avantages particuliers que l'on sait tirer de son lait, de sa peau et même de ses *boyaux*. » BUFF. « Les *boyaux* des phoques, bien nettoyés et amincis, sont, chez les Groënlandais, employés au lieu de verre pour leurs fenêtres. » ID. *Boyau* entre dans plusieurs proverbes populaires, et il se dit très-bien en badinant ou en parlant de choses de peu de valeur ou dont on fait peu de cas.

VISER, MIRER. Regarder avec attention l'endroit où on veut porter un coup.

Viser, de *videre*, *visum*, voir, est le terme général, celui qui s'emploie en parlant d'un coup quelconque, d'un coup qu'on veut frapper sur-même sans instrument, ou d'un coup de pierre, d'un coup de flèche, etc. *Mirer* vient de *mire*, nom d'une espèce de bouton placé vers le bout d'un fusil, d'un canon, et qui sert à *viser;* par conséquent on ne *mire* qu'à l'aide d'une arme à feu, pour atteindre d'une balle ou d'un boulet.

Les oiseaux de proie *visent* de loin les animaux qu'ils veulent tuer pour s'en nourrir (BUFF.). « Les Francs, dit Sidonius Apollinaris, deviennent si adroits, qu'ils frappent toujours où ils *visent*. » VERT. — « Un archer eut recours à sa carabine, et *mirant* au visage de don Quichotte il lui perça la tête de deux balles. » LES.

Un énorme boulet, qu'on lance avec fracas,
Doit *mirer* un peu haut pour arriver plus bas.
VOLT.

Ensuite le verbe *viser*, tant à cause de sa généralité que parce qu'il dérive évidemment du latin, a un certain caractère de noblesse. « Se promettre de grandes choses pour en venir aux médiocres, et *viser* bien haut pour atteindre du moins au milieu. » MASS. « Les flèches de Dieu sont dressées et ses arcs pointés ; il *vise* et il désigne l'endroit où il veut frapper. » BOSS. *Mirer*, au contraire, et par la double raison contraire, convient au style familier principalement, sinon uniquement. Voltaire écrit à son ami Damilaville : « Nos infâmes ennemis se déchirent les uns les autres ; c'est à nous à tirer sur ces bêtes féroces pendant qu'elles se mordent, et que nous pouvons les *mirer* à notre aise. » — Au figuré, *viser* est le mot de rigueur ; que si on dit aussi *mirer* une place, un emploi, pour y *viser*, c'est, comme a soin et raison de le remarquer l'Académie, une locution familière.

VISQUEUX, GLUANT. Ces mots servent à qualifier un liquide épais ou un corps mou, qui s'attache aux choses ou auquel les choses s'attachent de façon qu'il est difficile *de les séparer*.

Ils ne diffèrent point par leur radical, mais

par leur terminaison. *Visqueux*, *viscosus*, vient de *viscum*, gui ou glu; et *gluant* a été formé de *glu*, en latin *glus*.

Visqueux est un adjectif, et *gluant* un participe : ils expriment, le premier une qualité naturelle, essentielle, constante; le second, une qualité du moment, temporaire, accidentelle. *Visqueux* s'emploie quand on veut caractériser les choses, en déterminer la nature. « Si la terre est tenace, *visqueuse*, c'est de la terre glaise. » VOLT. « Les matières bitumineuses sont ou solides, ou liquides, ou *visqueuses*, c'est-à-dire d'une consistance moyenne entre le solide et le liquide comme l'asphalte et la poix de montagne.» BUFF. « L'asphalte que l'on recueille sur l'eau ou dans le sein de la terre est gras et *visqueux*. » ID. « Les phalènes qui donnent dans le large gosier des engoulevents s'y trouvent prises à une espèce de glu, de salive *visqueuse*, dont l'intérieur du bec est enduit. » ID. « Les pieds de mouton sont une chair *visqueuse* et adhérente à l'estomac. » LES. Mais on se sert de *gluant* dans les récits, quand il est question d'une chose à laquelle il arrive ou est arrivé de montrer, de développer cette propriété. « La paysanne devient reine; elle tousse à crever; elle crache sur son menton; elle a au nez une roupie *gluante* qu'elle essuie avec sa manche. » FÉN. « Le ver à soie conduit ainsi un fil *gluant* qui s'épaissit à l'air. » ID.

Deux assiettes suivaient, dont l'une était ornée
D'une langue en ragoût de persil couronnée;
L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
Dont un beurre *gluant* inondait tous les bords.
BOIL.

« Dès que les perroquets ont mangé du persil, il coule de leur bec une liqueur épaisse et *gluante*, et ils meurent ensuite en moins d'une heure ou deux. » BUFF. « Sueur *gluante*. » ACAD. On a les mains *gluantes* dans un cas particulier, quand on a touché à certaines choses; on les aurait *visqueuses* si on les avait dans cet état naturellement et toujours.

D'autre part, la qualité représentée par *visqueux* n'est qu'une puissance, une faculté; au lieu que *gluant* signifie quelque chose d'actuel et d'effectif. Aussi *gluant* peut se mettre après *visqueux* pour marquer la réalisation de l'effet dont la matière *visqueuse* est simplement capable. « Le tamanoir ne se nourrit que par le moyen de sa langue, laquelle est enduite d'une humeur *visqueuse* et *gluante*, avec laquelle il prend des insectes. » BUFF.

Quant au degré, *visqueux* l'emporte sur *gluant* : il annonce quelque chose de plus tenace, quelque chose dont les parties sont plus fortement adhérentes entre elles : on dit une ténacité *visqueuse* (BUFF.). « La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur *visqueuse*, quelquefois assez tenace pour qu'on soit obligé de la détremper avec quelque liqueur douce afin de la pouvoir enlever. » BUFF.

1° **VITESSE, RAPIDITÉ, CÉLÉRITÉ, VÉLOCITÉ; — 2° ACTIVITÉ, PROMPTITUDE, DILIGENCE, EXPÉDITION, CÉLÉRITÉ.** Ces mots désignent un mode de développement plus ou moins vif et bref de la puissance

Mais *vitesse, rapidité*, *célérité* et *vélocité* se disent du mouvement des corps et des animaux. Un corps tombe, une rivière ou le temps coule, un animal court avec *vitesse* ou *rapidité ;* la *vitesse* ou la *rapidité* d'un trait. Quand ils s'emploient en parlant des actions de l'homme, ils sont objectifs, ils ne font pas connaître le sujet lui-même : aussi ne dit-on point un homme *vite* ou *rapide*.

1° *Vitesse*, *rapidité*, *célérité*, *vélocité*.

Vitesse est le terme positif, celui de la physique. La *rapidité* est une grande *vitesse*, et d'ordinaire une *vitesse* forte, impétueuse, qui *ravit* (*rapere*, d'où *rapide*), qui arrache, emporte, entraîne. La *vitesse* d'un corps qui tombe, d'un corps qui roule, la *vitesse* du son, de la lumière. « Roëmer détermina la *vitesse* des rayons solaires. » VOLT. « La *vitesse* de la main. » ACAD. « On n'ignore pas avec quelle subtilité et quelle *vitesse* la médisance se communique. » BOURD. Mais *rapidité* convient particulièrement bien en parlant d'un torrent et d'autres choses semblables. La *rapidité* d'une pente (BUFF.) entraîne. « Les générations des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve *rapide*. » FÉN. « Une voix appelle Bernard au désert : en vain ses proches et ses amis veulent l'arrêter, il les entraîne par la *rapidité* de sa fuite. » ID. « La *rapidité* de son éloquence entraîna l'auditoire. » ACAD.

Célérité, *celeritas*, signifie aussi une grande, même une très-grande *vitesse*, mais sans l'idée de force et de violence, qui est propre à *rapidité*. « Voilà ce qui fait dire à ce sublime poëte, pour exprimer la *célérité* d'un mouvement, qu'il est *vite comme la pensée*. » BOSS. « Le vaisseau qui porte Ulysse fend les flots avec *rapidité;* le vol de l'épervier, qui est le plus vite des oiseaux, n'aurait pu égaler la *célérité* de sa course. » FÉN. — Outre cela, *célérité* seul s'applique parfois à un travail, à une tâche, à une action proprement dite, auquel cas il devient plus synonyme des mots de la seconde série. « J'ai fait établir deux de ces martinets, dont l'un frappe trois cent douze coups par minute; cette grande *rapidité* est doublement avantageuse, autant par l'épargne du combustible et la *célérité* du travail que par la perfection qu'elle donne aux fers. » BUFF. « Les pieds et les ongles des marmottes paraisent être faits pour fouiller la terre, et elles la creusent en effet avec une merveilleuse *célérité*. » ID.

Vélocité, latin *velocitas*, sans famille, et comme dépaysé dans notre langue, où *célérité* se trouve au moins reproduit dans *accélérer*, y a toujours été d'un usage très-rare. Nos bons auteurs s'en sont servis uniquement en termes d'astronomie et de cosmogonie. « Dans cè théorème, Newton prouve que la *vélocité* d'une comète dans son espèce de parabole est.... » VOLT. « La condensation des parties solides du globe diminua, dit-on, sensiblement avec la *vélocité* du globe même. » BUFF. « Suivant le système d'Épicure, les atomes parcourent en un instant le plus grand espace possible. On ne peut pas dire que les uns aient plus de *vélocité* que les autres. » COND.

2° *Activité*, *promptitude*, *diligence*, *expédition*, *célérité*.

Les êtres, susceptibles seulement de se mouvoir, c'est-à-dire les corps et les animaux, le font avec *vitesse*, *rapidité*, *célérité* ou *vélocité*, quand ce n'est pas avec lenteur. Dans la même circonstance, les êtres capables d'agir, d'exécuter un dessein, d'accomplir une œuvre, c'est-à-dire les hommes, le font avec *activité*, *promptitude*, *diligence*, *expédition* ou *célérité*.

Mais d'abord on peut d'un mot écarter *célérité*. Il n'est point subjectif, il ne fait point penser à l'agent, et c'est pour cela qu'il n'a pas d'adjectif correspondant qui puisse servir à qualifier le sujet de l'action. C'est sur l'ouvrage que ce mot appelle l'attention, et non sur l'ouvrier. « La *célérité* du travail. » BUFF. « Jamais grand armement ne se fit avec tant de *célérité*. » VOLT. « Cela rend croyable ce qu'on rapporte des anciennes villes de l'Asie et de l'Égypte, construites avec tant de *célérité*. » ID. — Partout, au contraire, où on remarque de l'*activité*, de la *promptitude*, de la *diligence* ou de l'*expédition*, on conçoit et on fait concevoir un homme *actif*, *prompt*, *diligent* ou *expéditif*.

Activité exprime du zèle, de l'ardeur; *promptitude*, de la soudaineté; *diligence*, du soin; et *expédition*, du dégagement. — L'homme *actif* n'est pas lâche, froid, languissant; l'homme *prompt* commence et finit tôt; l'homme *diligent* n'est pas négligent, imprévoyant, inattentif; l'homme *expéditif* ne se laisse pas arrêter par les incidents.

Quoique l'idée de vivacité et celle de brièveté soient communes à tous ces mots, c'est surtout la vivacité qui est exprimée par *activité*. « Quelle *activité* et quelle vigueur ne demande pas la gloire du ciel! » BOSS. « Les plus imparfaits et les plus vicieux sont les plus ardents à se pourvoir de places, ceux qui ont sur cela plus d'*activité*. » BOURD. « Que signifient cette assiduité, cette *activité*, cette chaleur et cette âpreté avec laquelle nous entrons dans tout ce qui est des intérêts du monde? » ID. « On remarquait dans le duc de Vendôme un mélange d'*activité* et d'indolence. » VOLT.

C'est, au contraire, la brièveté, le peu de temps mis à commencer ou à exécuter, qui prédomine dans *promptitude*. L'*activité* ne mollit pas, la *promptitude* ne temporise pas ou ne lambine pas. « Le grand talent du prince de Condé dans la guerre était de prendre en un instant les résolutions les plus hardies, et de les exécuter avec non moins de conduite que de *promptitude*. » VOLT. « Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi, elle les envoie du moins avec une incroyable *promptitude*. » BOSS. « Les princes peuvent agir avec *promptitude*, parce qu'ils ont les forces de l'État dans leurs mains; les conspirateurs sont obligés d'agir lentement, parce que tout leur manque. » MONTESQ. « César, dont les vues et l'*activité* étaient incomparables, résolut de prévenir ses ennemis par la hardiesse et la *promptitude* de sa marche. » VERT.

L'accessoire de *diligence* se tire de son étymologie, de *legere*, choisir, opposé à *negligere*, non *legere*, ne pas choisir : c'est la vigilance, la précaution, la prudence. « Ces sages marchent, et l'extrême *diligence* dont ils usent est autant une preuve de leur sagesse que de l'activité de leur zèle. » BOURD. « Tel fut l'effet de la *diligence* d'Asa. On irait à l'infini si l'on voulait rapporter les exemples d'*activité*, de vigilance, de précautions qu'ont donnés les grands capitaines de l'histoire sainte. » BOSS. « Grappes de raisin échappées à la *diligence* du vendangeur. » MAS.

L'accessoire d'*expédition* (ex pes, qui tire se pieds de, qui se dépêtre), c'est de se dégager de tout ce qui peut causer du retardement. Ce mot se dit presque uniquement en parlant d'affaires, comme le verbe *expédier*. « Que ne donnerais-je point, mon cher duc, pour vous voir dégagé, prompt et *expéditif*! » FÉN. « Jamais tant de justesse et de *promptitude* dans les reparties, tant de facilité et de solidité dans le travail, tant d'*expédition*. » (Portrait du chancelier Pontchartrain). S. S. « Ministres de la justice, écoutez les cris du pauvre et du misérable qui vous demandent une prompte *expédition*. » D'AG. « D'Argenson, garde des sceaux, était un homme d'une *expédition* prompte, d'un travail infatigable. » VOLT.

1° VIVACITÉ, PROMPTITUDE; — 2° PÉTULANCE, TURBULENCE. Grande activité.

Mais *vivacité* et *promptitude* expriment une activité réactive; *pétulance* et *turbulence*, une activité spontanée. La *vivacité* et la *promptitude* sont des qualités de relation, des dispositions à être excité; la *pétulance* et la *turbulence* sont des qualités absolues, des dispositions à entrer de soi-même en mouvement. L'homme *vif* ou *prompt* est susceptible, impatient, colère, vindicatif. « Il est certain que ma résignation n'est pas naturelle, à moi né *vif*, prompt et sensible. » BUSSY-RABUTIN.

Mais tout cela ne sert qu'à me faire casser :
Je suis *vif*, je suis *prompt*. BOIL.

L'homme *pétulant* ou *turbulent* est remuant, indiscret, ne restant pas et ne laissant pas tranquille; il prend l'offensive, au lieu d'être sur la défensive comme le premier : la *pétulante* ou *turbulente* jeunesse tracasse, est ennemie du repos et comme tourmentée du besoin de se mouvoir.

1° *Vivacité*, *promptitude*.

La *vivacité* est l'activité des actes, et la *promptitude* celle des actions; l'une regarde l'intérieur, l'autre l'extérieur. *Vifs* regrets (ACAD.), manière *prompte* (S. S.). *Vif* à concevoir, *prompt* à exécuter. « Le prince Eugène avait une vivacité prompte d'exécution. » VOLT. L'homme *vif* ne peut retenir ses sentiments; l'homme *prompt* ne peut retenir sa main ou sa langue. « Philoclès était *prompt*, et si peu qu'on excitât sa vivacité, on lui faisait dire ce qu'il avait résolu de taire. » FÉN. La *vivacité* tient plus de la colère : « La douceur, vertu chrétienne, réprime dans le fond de l'âme toutes les *vivacités* et toutes les saillies excitées par la colère. » BOURD. Mais la *promptitude* ressemble davantage à l'emportement :

Mais au seul nom du roi, trop *prompt* et trop sincère,



Esclave d'un courroux qu'il ne pouvait dompter,
Jusques à la menace il osa s'emporter. Volt.

— *Vivacité* a rapport à l'intensité, et *promptitude* au peu de temps qu'on met à faire une chose : l'homme *vif* n'y va pas mollement, froidement, languissamment; l'homme *prompt* a bientôt fait. — D'autre part, la *vivacité* dépend de l'esprit, et la *promptitude* de l'humeur : on est *vif* et délicat, brusque et *prompt*. La *vivacité* suppose peu de réflexion, la *promptitude* peu de sang-froid.

2° *Pétulance*, *turbulence*.

La *pétulance*, de *petere*, se jeter sur, assaillir, attaquer, est agressive, harcelante. La *turbulence*, de *turba*, trouble, tapage, est inquiète et brouillonne. Le *pétulant* vous saute dessus, vous obsède, vous agace; le *turbulent* s'agite sans cesse, fait beaucoup de bruit, de tumulte, et met tout en désordre. La *pétulance* peut être effrayante; la *turbulence* est toujours importune. *Pétulant* est opposé à retenu :

Le *pétulant* guerrier, le grave magistrat. Dest.

Turbulent est opposé à paisible :

Le *turbulent* marquis, le paisible bourgeois. Regn.

Des sylvains (Regn.), un bélier (Buff.) *pétulants*. « La pintade se fait craindre des dindons même; et, quoique beaucoup plus petite, elle leur en impose par sa *pétulance*. » Buff. « Ce petit animal (une belette) avait conservé son caractère *pétulant* : il mordait sans discrétion tous les étrangers. » Id. « Je me suis déchaînée contre lui. Je l'ai chargé d'injures, et laissé dans la rue, étourdi de ma *pétulance*. » Les.

LE CHEVALIER.

« Achève, ou je t'assomme. Explique-toi tout à l'heure. »

BRONTIN.

« Diable! voilà un homme bien *pétulant*! » Dest.

« M. Chalmette a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de petites filles *pétulantes*, qui voulaient l'envahir au catéchisme. » Fén. « Son intention n'est pas seulement d'empêcher que les esprits *pétulants*, c'est-à-dire hardis, téméraires et licencieux, ne s'élèvent contre les choses déjà décidées. » Boss. — Des passions *turbulentes* (Bourd.), une joie *turbulente* (J. J.). « Je craignais de tomber bien plutôt dans l'incurie et le quiétisme, que de devenir factieux, *turbulent* et brouillon. » J. J. « La pintade est un oiseau vif, inquiet et *turbulent*, qui n'aime point à se tenir en place. » Buff. « Les partialités se multipliaient, et les esprits *turbulents* y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre. » Boss. « Les fausses religions ne consistaient que dans un zèle aveugle, séditieux, *turbulent*, intéressé, plein d'ignorance, confus et sans ordre ni raison. » Id.

J'abhorre le fracas, le bruit, la *turbulence*. Boiss.

ROSA BÉATRIX.

J'appelle tout le monde,
Je vais, je viens, je cours, et nul ne me seconde,
Je n'en puis plus. Mon soin met tout en mouvement.
Et vous, vous demeurez ici tranquillement.

D. PHILIPPE.

Mais devant don Louis, soyez moins *turbulents*,
Dest.

1° VOCATION; — 2° CAPACITÉ, DISPOSITION; — 3° APTITUDE, TALENT, PENCHANT, INCLINATION, GOÛT. On se sert de ces mots pour exprimer à quoi un sujet est bon ou propre, à quoi il peut être convenablement employé. En choisissant une profession, un homme doit bien considérer sa *vocation*, sa *capacité*, ses *dispositions*, son *aptitude*, son *talent*, son *penchant*, son *inclination*, son *goût*.

1° *Vocation*.

Vocation est le seul de ces mots qui soit objectif, qui fasse penser à la chose, à l'état, et non à l'homme, au sujet. Sans *vocation*, on est dans l'impossibilité de réussir; sans *capacité*, *disposition*, etc., dans l'impuissance. On s'oppose à la *vocation* de quelqu'un en lui fermant la carrière; on rend inutiles sa *capacité*, ses *dispositions*, etc., en les empêchant de se développer. Ma *vocation* m'appelle, c'est une voix qui m'invite; ma *capacité*, mes *dispositions*, etc., me portent, ce sont des tendances, des manières d'être prédéterminantes de ma nature. La *vocation* est un attrait du dehors; on la suit comme on suit sa destinée : la *capacité*, les *dispositions*, etc., sont des modes intérieurs, des affections; on les exerce comme on exerce ses facultés ou ses sentiments, sa clémence, sa ferveur, etc. « Les directeurs se croient-ils nés pour un emploi si relevé, si difficile, et se persuadent-ils de ne faire en cela que suivre une *vocation* ordinaire et qu'exercer leurs talents naturels? » Labr. « Nous disons qu'un tel a *vocation* pour le siècle, pour le cloître, la robe, l'épée, c'est-à-dire que chacun est appelé à un certain état que Dieu lui a marqué. » Bourd. « Abandonner l'oraison commune pour se jeter dans d'autres voies pour lesquelles on n'a ni *vocation* ni *disposition*. » Id.

2° *Capacité*, *disposition*.

Capacité signifie, au propre, comme *capacitas* en latin, la contenance, la qualité d'un vase de contenir plus ou moins. Au figuré, dans le sens où il est pris ici, ce mot exprime quelque chose de grand, de large, de considérable, d'éminent, ou il se dit dans le grand, et particulièrement en parlant des emplois publics. Pour devenir orateur, général ou ministre habile, il faut de la *capacité*. Une grande, une haute, une vaste *capacité*; une *capacité* étendue (Fléch.). « Était-ce dans ces deux personnages éminence d'esprit, profonde *capacité*? » Labr. « Que de dons du ciel ne faut-il pas pour bien régner?... Une vaste *capacité*, qui s'étend non-seulement aux affaires du dehors, au commerce, aux maximes d'État, aux vues de la politique, au reculement des frontières, mais qui sache aussi se renfermer au dedans, et comme dans les détails de tout un royaume. » Id. « Après la mort du duc de Bragance, sa femme fait éclater sa *capacité* dans le grand art de régner pendant une régence tumultueuse. » Vert. « En ce temps, Michel Le Tellier, encore maître des requêtes, était intendant de justice en Piémont. Mazarin fut ravi d'y trouver un homme d'une si grande *capacité*. » Boss. « Les affaires étant en

état d'avancer à Constantinople, on conseilla au roi (François Ier) d'y envoyer Paulin, homme d'une condition médiocre, mais d'une grande *capacité*. » Id. « Il ne manquait pas de *capacité* pour l'emploi de premier ministre. » Roll. « Épaminondas n'avait point encore été en situation de donner des preuves bien éclatantes de sa grande *capacité* pour commander des armées et pour manier les affaires publiques. » Id.

Disposition indique quelque chose de vague, une puissance éloignée, qui demande à être cultivée, et qui donne simplement des espérances de succès. Il suppose une application peu prochaine et se dit bien surtout par rapport aux enfants et à la manière dont ils répondent au soin qu'on prend de les instruire. « Helvétius affirme que tous les hommes sont nés avec les mêmes *dispositions* à tous les progrès de l'esprit. » Lah. « Il y a des enfants sans génie, qu'on voudrait former afin de les avancer, mais auprès de qui tous les soins qu'on prend sont inutiles par le peu de *disposition* qu'on y trouve. » Bourd. « Élevé avec Britannicus, Titus eut la même éducation et les mêmes maîtres; il montra de bonne heure des *dispositions* à tout. » Cond. « Christian IV avait de l'esprit, des connaissances, des *dispositions* heureuses pour tout et cultivées de bonne heure par des hommes célèbres. » Id. « On aurait pu faire de Denys le Jeune un assez bon prince, si d'abord on avait pris soin de cultiver les heureuses *dispositions* qu'il avait apportées en naissant. » Roll. « Cornélie éleva ses deux fils avec tant de soin que, quoiqu'ils fussent généralement reconnus pour être nés avec le plus heureux naturel et les meilleures *dispositions* du monde, on jugeait qu'ils devaient encore plus à l'éducation qu'à la nature. » Id. « Les *dispositions* sont plus passagères (que les habitudes), et n'ont rien de fait ni de constant; tels sont les commencements de la vertu et de la science. » Boss.

3° *Aptitude*, *talent*, — *penchant*, *inclination*, *goût*.

Tous ces mots marquent des spécialités; en cela ils diffèrent des deux précédents. La *capacité* et les *dispositions* sont générales; on peut avoir de la *capacité* et des *dispositions* pour tout. L'*aptitude*, le *talent*, le *penchant*, l'*inclination* et le *goût* sont particuliers; on n'en a que pour un certain genre d'actions. On dit absolument avoir de la *capacité* ou des *dispositions;* et relativement, avoir de l'*aptitude*, du *talent*, du *penchant*, de l'*inclination*, du *goût*, pour telle chose ou pour faire telle chose. « Chaque grand homme, outre sa *capacité* générale, a encore un *talent* particulier dans lequel il excelle, et qui fait sa vertu distinctive. » Montesq.

Mais ensuite *aptitude* et *talent* ont rapport à l'homme intellectuel et aux ressources de l'esprit; *penchant*, *inclination* et *goût*, à l'homme sensible et aux attachements dont il est susceptible. Avec de l'*aptitude* et du *talent* pour une chose, on la fait facilement, on a par rapport à elle ce qu'on appelle aujourd'hui des moyens; avec du *penchant*, de l'*inclination*, du *goût* pour une chose, on s'y livre volontiers, on prend plaisir à la faire. « C'est dommage que je me sois trouvé peu de *talent* pour l'art du dessin, l'*inclination* y était tout entière. » J. J. « Campistron se livra à la poésie pour laquelle il se croyait du *talent* et se sentait du *goût*. » D'Al. « Le *talent* pour un ministère se manifeste souvent par le *goût* qui nous y détermine; mais il ne faut pas que lui seul décide de nos choix. » Mass.

Aptitude, *talent*.

Aptitude est un mot formé par les savants du latin *aptus*, auquel ils ont donné une terminaison imitée du latin. Aussi ne l'emploie-t-on guère que dans le didactique ou en parlant d'occupations scientifiques ou littéraires. C'est le mot qui convient le mieux dans les définitions ou quand on traite en métaphysicien des différentes propriétés de l'esprit. « Le *goût* est une *aptitude* à bien juger des objets du sentiment. » Vauv. « La présence d'esprit se pourrait définir une *aptitude* à profiter des occasions. » Id. « L'*aptitude* à comparer des idées et à trouver des rapports. » J. J. « Il y a des singes, des éléphants, qui ont plus d'esprit que d'autres, c'est-à-dire plus de mémoire, plus d'*aptitude* à combiner un nombre d'idées. » Volt. « Le lama ressemble au chameau par la douceur du naturel, par l'esprit de servitude, par la sobriété, par l'*aptitude* au travail. » Buff. « Il ne faut pas juger de l'utilité du latin par ceux qui n'ont reçu de la nature aucune *aptitude* aux connaissances littéraires. » Lah. « Le *talent* est une disposition particulière et habituelle à réussir dans une chose; à l'égard des lettres il consiste dans l'*aptitude* à donner au sujet qu'on traite une forme que l'art approuve. » Marm. — *Talent* est un mot commun, de tous les styles, significatif d'une disposition à réussir dans un certain genre de travail, quel qu'il soit, ordinaire ou relevé.

Penchant, *inclination*, *goût*.

Le *penchant* est plus fort, plus décidé que l'*inclination* (voy., p. 692 et 693, *Inclination*, *penchant*, *pente*, *propension*). Le *goût* est plus faible que l'un et l'autre. Le *penchant* nous entraîne; l'*inclination* nous pousse; le *goût* nous détermine et nous incite.

VOIE, CHEMIN, ROUTE. Espace par où on va d'un endroit à un autre.

Voie, étant formé du latin *via*, ne se dit au propre que dans un petit nombre d'expressions consacrées. Il désigne d'abord les *routes* romaines. « Les *voies* de l'empire romain. » Volt. « Les *voies* militaires romaines n'étaient larges que de seize pieds. » Id. La *voie* Appienne, la *voie* Flaminienne (Id., Acad.). « Le premier de tous les Romains qui s'est rendu célèbre par la construction d'un grand chemin est le censeur Appius Claudius. Ce *chemin* fut appelé, de son nom, la *voie* Appienne.... C'était la plus ancienne de toutes les *voies* romaines. » Roll. « Le consul M. Æmilius conduisit un grand chemin depuis Plaisance jusqu'à Rimini, et le joignit à la *voie* Flaminienne. » Id. — On s'en sert aussi *en termes* de jurisprudence dans les locutions, *voie publique*, *via publica*, et *voie* privée, *via privata*, dont la première a passé dans le langage commun : n'embarrassez pas la *voie* publique (Acad.).

« Dans les Pays-Bas, on exige de toutes les voitures un péage modique pour l'entretien des *voies* publiques. » VOLT. — En termes de l'Écriture et dans le langage de la dévotion, non-seulement il est d'un fréquent usage au figuré, mais encore on l'emploie quelquefois au propre. « Les Israélites, échappés de la mer Rouge, trouvaient les *voies* arides du désert douces et agréables. » MASS. — Hors de ces cas particuliers et faciles à reconnaître, *voie* est inusité au propre, si ce n'est dans des acceptions étrangères aux deux autres mots. Ainsi il signifie l'espace qui est entre les deux roues d'une voiture, et, d'autre part, le mode de transport pour les voyageurs ou pour les marchandises : aller par la *voie* de terre, par la *voie* de mer. Il est vrai qu'on dit bien, dans un sens analogue à ce dernier, la *route* de terre, et la *route* par eau ou par mer. Mais on emploie alors une expression moins propre et moins choisie.

Chemin et *route* sont vulgaires; ils ne viennent pas d'un mot latin correspondant qui ait le même sens.

Chemin est plus général : il y a des *chemins* pour les gens de pied comme pour les voitures; il n'y a de *route* (de *rota*, roue) que pour les voitures. Un sentier est un *chemin*, et non une *route*. La *route* est un *chemin* long, large, droit, fixe, tracé pour toujours, construit de main d'homme, et très-fréquenté, très-passant. « Faut-il de si grands talents et une si bonne tête à un voyageur pour suivre d'abord le grand *chemin*, et, s'il est plein et embarrassé, prendre la terre et aller à travers champs, puis regagner sa première *route*, la continuer, arriver à son terme? » LABR. *Routes* royales ou impériales; *chemins* vicinaux, *chemins* de traverse ; *route* d'Allemagne ou d'Italie, *chemin* du village. « N'y a-t-il pas dans leur pays de grandes *routes* et des *chemins* de traverse à construire? » VOLT. On dit la *route*, comme le cours, du soleil ou d'un fleuve; c'est quelque chose de réglé et d'invariablement suivi. Mais un torrent s'ouvre un *chemin* et dans sa course renverse tout ce qu'il rencontre. « Toutes ces eaux sont d'abord descendues dans les plaines, sans tenir de *routes* fixes.... Elles se sont ouvert des *chemins* jusqu'à la mer.» BUFF. — Ensuite, la *route* se considère plutôt d'une manière extrinsèque et abstraite, par rapport à sa direction, à son tracé, aux lieux qu'elle traverse; aller de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* du Nivernais. Le *chemin*, au contraire, est considéré intrinsèquement, matériellement, par rapport à sa nature : *chemin* raboteux, ferré, solide, rompu, glissant, fangeux, gâté par les pluies; *chemin* de fer.

Aucun *chemin* de fleurs ne conduit à la gloire.
LAF.

On trace une *route*, et on fraye un *chemin*. Pendant la nuit, on s'écarte de sa *route*, parce qu'on ne voit plus le *chemin* (BOSS.). On tombe malade en *route* (ACAD.), au commencement de la *route* (VOLT.); on trouve des pierres en son *chemin* (ACAD.), à l'entrée du *chemin*, ou un précipice dans son *chemin* (BOURD.). Une *route* est belle ou bonne à raison des agréments qui s'y offrent à la vue et des commodités qu'on y trouve dans les hôtelleries; un *chemin* est beau ou bon à raison de la facilité dont il est pour la marche. *Chemin* est tellement relatif à la matière qui le compose qu'il se dit pour la quantité qu'on en parcourt. Faire bien du *chemin* (ACAD.). « Sous nos premiers rois, les charrettes faisaient à peine en un mois le *chemin* qu'elles font aujourd'hui en une semaine. » VOLT. Faire *route* est une locution tout abstraite qui signifie voyager; faire *chemin* n'est pas usité. Mais on fait un *chemin*, c'est-à-dire qu'on le construit, et on fait du *chemin*, c'est-à-dire qu'on parcourt une étendue de terrain plus ou moins longue.

Au figuré, dans le sens où ces trois mots expriment ce qu'on doit faire, la conduite qu'on doit tenir pour arriver à une fin, *route* et *chemin* rappellent le sens propre, savoir l'idée de quelque chose d'ordinaire, de tracé, de frayé, de battu, de déterminé, de connu, de fréquenté, qui mène à un but commun : le *chemin* ou la *route* de la vertu, de la gloire. *Voie*, inusité au propre, signifie un moyen particulier pour arriver à une fin particulière. On enseigne ou on suit le *chemin* ou la *route* qui conduit, qui a toujours conduit à tel but, la gloire, le bonheur, la fortune, la perfection : on ouvre à quelqu'un une *voie* pour réussir dans telle entreprise. On dit bien des *voies* indirectes, souterraines (ACAD.), extraordinaires (MASS.), singulières (ID.); se frayer à soi-même des *voies* selon sa vanité et son caprice (ID.). « On cherche à vous tirer du grand *chemin* battu par nos pères, pour vous jeter dans les *voies* obliques et détournées de la séparation et du grand schisme. » BOSS. « Du temps de Roger Bacon, on était sur la *voie* de cette horrible découverte (celle de la poudre à canon). » VOLT. Dans cette phrase, *chemin* ou *route* ferait un contre-sens, puisque personne n'ayant encore trouvé la poudre, il n'y avait aucun sentier tracé ou frayé qui y conduisît.

Quant à *chemin* et à *route*, ils diffèrent comme au propre.

La *route* est plus grande et plus commune; c'est pourquoi ce mot a servi à former *routine*. Elle semble aussi plus certaine et plus sûre. « Le *chemin* de la vertu n'est pas de ces grandes *routes* dans lesquelles on peut s'étendre avec liberté. » BOSS. « L'homme qui nous montre le but, nous indique la véritable *route*, nous détourne des *chemins* trompeurs, nous marque les écueils ne rend-il pas un service important? » LAH. « L'amour règne au théâtre. Les femmes ont réduit tous les auteurs à ne marcher que dans ce *chemin* qu'elles leur ont tracé, et Racine seul est parvenu à répandre des fleurs sur cette *route* trop commune. Il est à croire que le génie de Corneille aurait pris une autre *voie*, s'il avait pu secouer le joug. » VOLT. — D'ailleurs, on suit la *route* et on marche dans le *chemin*. « Remontrez-leur qu'ils suivent la même *route* que les réprouvés, qu'ils marchent dans le même *chemin*. » BOURD. « Suivrez-vous une *route* plus solitaire? Irez-vous sur le *chemin* de moins de gens? » J. J. *Route* a rapport à la direction uniquement, en même temps qu'au grand nombre

de ceux qui la suivent, et *chemin* est relatif à la facilité ou à la difficulté. « S'enrichir par une longue épargne ou par un travail assidu, c'était l'ancienne *route* que l'on suivait; mais de nos jours on a découvert des *chemins* raccourcis et plus commodes. » BOURD. On marque, on montre la *route;* on aplanit le *chemin*.

VOIE, MOYEN. Quelque chose à quoi on a recours pour accomplir un dessein, pour faire ce qu'on a en vue.

Voie, latin *via*, signifie au propre chemin, route. *Moyen*, du latin *medium*, ce qui est entre deux ou au milieu, exprime un intermédiaire, un instrument, une faculté, une aide. On suit les *voies;* on se sert des *moyens*. On ouvre une *voie;* on propose un *moyen*.

Par la *voie* on arrive : « On peut arriver à la gloire par plus d'une *voie*. » RAC. Par le *moyen* on réussit : « C'est un excellent *moyen* pour réussir. » ACAD. On prend une *voie* pour atteindre un but; on prend un *moyen* dans l'intérêt de la fin pour laquelle on agit. Qui entre dans la *voie* est encore loin du but; qui veut la fin veut les *moyens*.

L'idée de marche, d'espace parcouru ou à parcourir, étant inséparable de *voie*, on dit bien une *voie* courte; mais, comme *moyen* a rapport à une exécution, à la production d'un effet, on dit mieux un *moyen* prompt. La nature agit toujours par les *voies* les plus courtes (VOLT.); le désintéressement est le plus prompt *moyen* pour concilier les cœurs (BOURD.).

> Par la plus courte *voie* on y cherche une place
> (dans la grâce des rois) ;
> Et le plus prompt *moyen* de gagner leur faveur,
> C'est de flatter toujours le faible de leur cœur.
>
> MOL.

« La *voie* de la vertu est longue et ennuyeuse; les *moyens* légitimes ordinairement sont bien lents. » BOSS.

La *voie* est ouverte, et elle conduit quelque part; on a des *moyens*, c'est-à-dire des facilités pour agir, des ressources. « Rien n'est impossible : il y a des *voies* qui conduisent à toutes choses; et si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours assez de *moyens*. » LAROCH. « Tout ce qui nous est possible, c'est d'apercevoir quelques effets particuliers, de les comparer, de les combiner. Puisque c'est la seule *voie* qui nous soit ouverte, puisque nous n'avons pas d'autres *moyens* pour arriver à la connaissance des choses naturelles, il faut aller jusqu'où cette route peut nous conduire. » BUFF.

La *voie* est plutôt quelque chose de général, et le *moyen*, quelque chose de particulier. On s'engage dans la *voie* des armes; on imagine, on invente un *moyen* de faire telle chose. On dit la *voie* du salut, et un *moyen* de salut. « Les peines de notre état sont les *voies* de notre sanctification.... Faisons des peines attachées à notre état des *moyens* de salut. » MASS. « Vous ne prenez pas les *voies* naturelles pour faire croire un point de fait.... Mais vous allez chercher des *moyens* si éloignés de cette simplicité, que cela frappe nécessairement les plus stupides. » PASC.

La *voie* est une carrière; elle suppose un plan, une suite d'actions, et se rapporte à la conduite; le *moyen* est la puissance appliquée pour faire une seule action, et il ne regarde que l'événement. « Hérode voulait qu'il ne fût point parlé de la naissance de Jésus-Christ; et la *voie* qu'il prend pour cela (le massacre des innocents) est justement le *moyen* d'en faire parler par toute la terre. » BOURD. « La *voie* est droite ou oblique; le *moyen* est efficace ou insuffisant. La bonne *voie* est juste, légitime; le bon *moyen* est sûr.

Enfin, parce que *voie* est relatif à la moralité, et *moyen*, à l'effet, à l'issue, au succès, le premier se prend de préférence en bonne part, et le second en mauvaise. « L'auteur n'a pas mis assez de distinction entre les princes qui ont acquis un État par des *voies* justes, et ceux qui l'ont usurpé par des *moyens* illégitimes. » DESC. « Sans doute que le clergé acquérait souvent par des *voies* honnêtes; mais il est certain qu'il acquérait encore par toutes sortes de *moyens*. » CONN. « Scipion avertit Jugurtha de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des *voies* d'honneur...; que, s'il employait d'indignes *moyens*, il perdrait même l'argent qu'il emploierait à corrompre les suffrages. » VERT.

1° VOIR, REGARDER; — 2° LORGNER, GUIGNER. Avoir les yeux quelque part, appliqués à quelque objet.

1° *Voir, regarder.*

Voir est passif et involontaire, au lieu que *regarder*, comme *observer*, *considérer*, etc., dont il est synonyme, annonce un effort et désigne une action faite exprès. On *voit* un objet qui fait sensation sur l'œil; on *regarde* celui sur lequel on dirige ou on fixe ses yeux à dessein. « Pour *regarder*, il faut que les yeux sachent se diriger sur un seul des objets qu'ils voient. » COND. « Si vous ne *regardez* qu'une chose, vous en *voyez* plusieurs; et il vous est même impossible de n'en pas *voir* beaucoup plus que vous n'en *regardez*. » ID. « On *voit* en même temps toutes les choses qui font à la fois impression sur la vue, et on *regarde* un objet sur lequel on dirige ses yeux pour le voir exclusivement. » ID. On *voit* plus ou moins clairement, on *regarde* plus ou moins attentivement. Ce que l'indifférent se contente de *voir*, le curieux ou l'amateur le *regarde*. La *vue* est large, pleine; le *regard*, restreint et distinct. « Nous ne sommes pas assez détachés de nous pour nous *regarder* d'un *regard* distinct, et nous *voir* d'une pleine *vue*. » BOSS.

Ensuite, *voir* exprime une action et le résultat de cette action, et de là vient que ce mot est synonyme d'*apercevoir* et de *découvrir* (voy. l'article suivant); *regarder*, au contraire, ne signifie que l'action indépendamment de l'effet. Aussi, comme on *voit* quelquefois sans *regarder*, c'est-à-dire sans intention et sans attention, sans rien faire pour cela, de même il peut arriver qu'on *regarde* sans *voir*, c'est-à-dire sans succès. « Alors on *regarde* sans *voir*, on écoute sans entendre. » P. A. « On pourrait souvent dire de votre cousin qu'il écoute sans entendre et *regarde* sans *voir*. » DUBEFF. « Sans vouloir faire de votre fille un très-grand botaniste, je crois néanmoins

qu'il lui sera toujours utile d'apprendre à bien *voir* ce qu'elle *regarde*. » J. J.

2° *Lorgner*, *guigner*.

Lorgner et *guigner* sont familiers et veulent dire l'un et l'autre regarder du coin de l'œil, en tournant les yeux de côté. Mais à *lorgner* paraît convenir plus particulièrement l'idée du désir et du soin qu'on a de n'être pas vu. Les *lorgnettes* ont été dans le principe des éventails, au milieu desquels se trouvait une ouverture pour voir sans être vu. On *lorgne* en regardant à la dérobée, sans faire semblant de rien. « Je fis ce que je pus pour le *lorgner* à sa fenêtre (un prisonnier), mais je ne pus l'y apercevoir. » S. S. Quant à *guigner*, qui se dit moins souvent et plus familièrement encore, il paraît marquer surtout l'envie de posséder ou la convoitise; c'est regarder non-seulement en coulisse, mais encore en fermant les yeux à demi, d'un air langoureux. Dans l'*Avare*, La Flèche, apportant la cassette d'Harpagon qu'il vient de dérober, dit à Cléante : « J'ai *guigné* ceci tout le jour. » Mol. Dans l'*Énéide travestie*, Anne, sœur de Didon, lui dit au sujet d'Énée, l'un de ses prétendants :

> Mais pour celui-ci, qui vous touche,
> Qui fait venir l'eau à la bouche,
> Que vous ne faites que *guigner*,
> Prenez-le-moi sans barguigner. Scarr.

VOIR, APERCEVOIR, DÉCOUVRIR. Saisir ou connaître par les yeux les choses qui tombent sous la prise de cet organe.

Voir, étant un verbe simple, n'ajoute à cette idée commune aucun accessoire particulier. Mais, parce que *apercevoir* et *découvrir* sont des verbes composés, ils représentent d'abord l'un et l'autre l'action dont il s'agit comme volontaire, comme résultant presque toujours d'un effort ou d'une recherche. Un homme qui a les yeux ouverts *voit*; un homme qui regarde ou qui observe *aperçoit* ou *découvre*. « Le guide nous dit : Voici le château. Nous eûmes beau regarder de tous nos yeux dans la campagne, nous fûmes longtemps sans l'*apercevoir*; nous ne le *découvrîmes* qu'en y arrivant. » Lsa.

D'un autre côté, les actions d'*apercevoir* et de *découvrir*, à la différence de celle de *voir*, sont remarquables chacune par un caractère distinct.

Apercevoir, *ad per capere*, commencer à saisir à travers, marque proprement un commencement de connaissance, une connaissance imparfaite, obtenue avec peine, malgré les obstacles, l'éloignement ou la petitesse. Mais *découvrir*, voir à *découvert*, c'est connaître à plein, d'une manière facile et manifeste. Ce qui est *aperçu* n'est qu'entrevu; ce qui est *découvert* est vu au grand jour, sans nuage, sans confusion. « La grotte de la déesse était sur le penchant d'une colline. De là on *découvrait* la mer.... on *apercevait* de loin des collines et des montagnes qui se perdaient dans les nues. » Fén. « Ouvrez les yeux dans un lieu sombre, vous n'*apercevrez* rien dans l'air; mais ouvrez-les près d'une fenêtre, aux rayons du soleil, vous y *découvrirez* jusqu'aux moindres atomes. » Id. « Les Hottentots ont la vue si longue, qu'ils *découvrent* des vaisseaux à une distance où nous ne les *apercevons* qu'avec des lunettes. » Cond. « Les anciens s'étant élevés jusqu'à un certain degré où ils nous ont portés, le moindre effort nous fait monter plus haut, et avec moins de peine et moins de gloire nous nous trouvons au-dessus d'eux. C'est de là que nous pouvons *découvrir* des choses qu'il leur était impossible d'*apercevoir*. » Pasc.

Apercevoir procure une idée des choses superficielle, comme toutes celles que donne un premier coup d'œil; mais *découvrir* exprime une manière de connaître plus approfondie. Un *aperçu*, en comparaison d'une *découverte*, est quelque chose de léger, d'indécis, d'incomplet, une première vue, une sorte d'esquisse. « Quoique vos yeux n'*aperçoivent* dans l'eucharistie qu'une apparence de pain, la foi néanmoins y *découvre*, sous cette apparence, le vrai corps de Jésus-Christ. » Fén. « Les déclamateurs ont dit cent fois tout cela; mais ils le disaient en déclamant, et moi, je le dis sur des raisons : ils ont *aperçu* le mal, et moi, j'en *découvre* les causes. » J. J.

VOL, VOLÉE, — ESSOR. Mouvement en l'air des oiseaux au moyen de leurs ailes.

Vol et *volée* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, p. 190. Ils diffèrent tous deux d'*essor* de la manière suivante.

Essor vient du latin *ex*, hors de, et d'*aura*, l'air ou les airs : *essorer* signifie exposer à l'air pour faire sécher. Si bien que l'*essor* est un *vol* en l'air, dans les airs, en plein air, libre, hardi, haut, rapide. C'est surtout le *vol* de l'aigle et des autres oiseaux de proie. Un oiseau prend l'*essor*, c'est-à-dire le plein air, comme un vaisseau prend le large, c'est-à-dire la pleine mer; un oiseau ne prend pas le *vol*, mais son *vol*. « Les vautours sont obligés de s'essayer et de s'efforcer à trois ou quatre reprises, avant de pouvoir prendre leur plein *essor*. » Buff. « Les petits des oiseaux, des alouettes, par exemple, prennent leur *vol* bien avant de pouvoir prendre l'*essor* ou leur *essor*. » Id. « Si le corbeau s'aperçoit qu'un oiseau de proie s'approche de son nid, il prend son *essor*, gagne le dessus et se rabat sur l'ennemi. » Id. « Ils ont voulu prendre l'*essor*, et porter plus haut leur *vol*. » Bourd. « Cet homme si simple et si doux, prenant tout d'un coup l'*essor*, s'éleva d'un *vol* rapide à une haute réputation. » J. J.

> Au haut des airs le *vol* de ma pensée
> Peut m'élever; mais, sans le caducée
> De la raison, cet *essor* ne me sert
> Qu'à prolonger une erreur qui me perd.
> J. B. Rouss.

Ensuite, comme *ex* marque un départ ou un point de départ, le commencement d'un mouvement, *essor* exprime quelquefois le début d'un *vol*, d'un *vol* élevé, audacieux, soutenu, en un mot un grand élan. « On a vu des bécasses renfermées dans une chambre prendre régulièrement un *essor* de *vol* tous les matins et tous les soirs, tandis que pendant le jour ou la nuit elles ne faisaient que piétter sans s'élancer ni s'élever. » Buff. « Si, en prenant leur *essor* non loin de la hutte du tireur, les tétras partent d'un *vol* rapide et soutenu, il peut conclure qu'ils iront en avant sans s'arrêter. » Id. « Au temps des Médi-

cis, la poésie dramatique prenait en Espagne et en Angleterre, non pas encore un *vol* soutenu et bien réglé, mais un *essor* quelquefois très-élevé.» LAH.

1° VOLER, DÉROBER; — 2° DÉVALISER, DÉTROUSSER; — 3° ATTRAPER, ESCAMOTER; — 4° ESCROQUER. Prendre à une personne ce qui lui appartient, pour se l'approprier.

Voler et *dérober* sont de tous les styles et s'emploient également avec le nom de l'objet ou celui de la personne pour régime direct : *voler*, *dérober* quelque chose ou quelqu'un. — Tous les mots suivants sont familiers, et, de plus, *dévaliser* et *détrousser* se disent uniquement des personnes, *attraper* et *escamoter* uniquement des choses, et, quant à *escroquer*, s'il se place aussi devant les noms des personnes ou ceux des choses indifféremment, il a cela de tout à fait particulier, qu'il signifie non pas précisément prendre, mais se faire donner.

1° *Voler*, *dérober*.

On *vole* de toutes les manières, et, par exemple, ouvertement, de force, par extorsion ou les armes à la main. Dans *Amphitryon*, Mercure *vole* à Sosie son nom impudemment, sans s'en cacher (MOL.). « Chacun de tes satrapes *volait* dans sa province plus d'or et d'argent que nous n'en avions dans toute notre république. » (Léonidas à Xerxès). FÉN. « On pend un pauvre malheureux pour avoir *volé* une pistole sur un grand chemin, dans son besoin extrême, et on traite de héros un homme qui subjugue injustement les pays d'un État voisin! » ID. Mais on ne *dérobe* que d'une seule façon, furtivement, en prenant soin d'échapper aux regards.

On dirait que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus *dérobé* sa ceinture. BOIL.

Dans l'*Avare*, Harpagon, dont on a pris la cassette à la dérobée, clandestinement, s'écrie : « Au voleur! à l'assassin! Je suis perdu; on m'a coupé la gorge, on m'a *dérobé* mon argent. » Lui-même « fut surpris une nuit en venant *dérober* l'avoine de ses chevaux. » A Sparte, la loi voulait que les enfants s'exerçassent, non pas à *voler*, mais à *dérober* (VOLT.), et « on fouettait rudement ceux qui se laissaient surprendre. » MONTESQ. — Outre cela, *voler*, ainsi que *vol*, a toujours un sens rigoureux, et exprime une action criminelle; au contraire, *dérober*, comme *larcin*, qui y correspond, s'entend parfois d'une manière affaiblie, et annonce quelque chose de moins grave ou même d'indifférent. *Dérober* un baiser (ACAD.); *dérober* à quelqu'un les rayons du soleil (FÉN.). « La pie a l'instinct de *dérober* tout ce qu'elle trouve à sa bienséance. » BUFF. « Jean d'Alba, servant les jésuites, et n'étant pas satisfait de ses gages, *déroba* quelque chose pour se récompenser.... On l'accusa de vol domestique.... Il avoua qu'il avait pris quelques plats d'étain, mais il soutint qu'il ne les avait pas *volés* pour cela, rapportant pour sa justification la doctrine du P. Bauny. » PASC.

2° *Dévaliser*, *détrousser*.

Dévaliser, c'est enlever la *valise*; et *détrousser*, enlever la *trousse*. La *valise* (allemand, *felleisen*, malle de cuir et de fer) est une espèce de long sac de cuir, fermant avec une chaîne, dans lequel on met ses effets, principalement, mais non pas uniquement, quand on voyage. La *trousse* (allemand *tross*, bagage) est le faisceau de hardes ou le paquet que le cavalier porte en croupe ou derrière lui sur son cheval. Par conséquent on *dévalise* un homme partout où il peut se trouver avec ses effets, et, par exemple, chez lui. « Ce misérable (jardinier) nous *dévalisait* aussi aisément qu'effrontément; et dans une seule nuit il parvint à vider ma cave. » J. J. « Mlle Levasseur, à Paris, ne manquerait pas d'être tyrannisée et *dévalisée* de nouveau par toute son avide famille. » ID. « Ne vas-tu pas encore me blâmer de m'être chargé d'un domestique qui, m'ayant déjà *dévalisé*, ne pouvait manquer de récidiver à la première occasion? » LES. Mais on ne *détrousse* que les voyageurs. « Mon guide indien eut l'adresse de me faire éviter la rencontre des nègres marrons, qui habitent les montagnes, et *détroussent* les voyageurs. » LES. « Quelques jours avant, les mêmes voleurs, au même endroit, avaient arrêté le chariot de poste, et avaient *détroussé* de quarante mille florins divers voyageurs. » BEAUM.

Voilà peut-être de ces gens
Qui vont par les forêts *détrousser* les passants.
REGN.

3° *Attraper*, *escamoter*.

Attraper, prendre à une *trappe* ou dans un piége, dénote de la finesse, de la ruse. *Escamoter*, faire disparaître quelque chose à l'instant et par un tour de main, sans qu'on s'en aperçoive, marque de la subtilité. Celui qui *attrape* y met le temps, dresse un piége, prend des mesures, combine des moyens pour arriver à une fin. Dans l'*Étourdi* de Molière, Mascarille ne peut venir à bout d'*attraper* de l'argent à Anselme par un stratagème. Dans l'*Avare*, La Flèche apportant la cassette qu'il a prise, dit : « J'ai guigné ceci tout le jour.... C'est le trésor de votre père que j'ai *attrapé*. » Celui qui *escamote* le fait avec vivacité, prestement, subito, de façon qu'on n'y voit que du feu, et l'adresse dont il use est celle la main plutôt que celle de l'esprit. « Je ne dis rien de l'argent qu'il *escamote* dans les payements qu'on lui fait. » J. J. « Un filou lui *escamota* sa bourse. » ACAD.

4° *Escroquer*.

Ce n'est pas, comme *voler*, *dérober*, *dévaliser*, *détrousser*, *attraper* et *escamoter*, s'emparer d'une chose, c'est parvenir à se la faire donner, la tirer, l'extorquer, mais sans violence : *escroquer* un dîner (ACAD.), des reconnaissances (SÉV.), des approbations (ID.). Un homme qui emprunte de l'argent avec promesse de le rendre ou de le faire valoir, et qui ensuite le garde ou nie de l'avoir reçu, *escroque*, est un *escroc*. « Je ne dis rien des écus qu'il *escroque* aux passants dans les tavernes, et qu'il nie ensuite d'avoir empruntés. » J. J. Outre l'idée d'injustice et d'usurpation, *escroquer* implique celle de *fourberie*, d'insigne mauvaise foi, de moyens perfides et odieux par lesquels l'*escroc* cherche à capter la confiance avec l'intention *d'en abuser*. « Que dites-vous de ce petit Lamare qui est

venu *escroquer* de l'argent chez vous par un mensonge? » VOLT. Une infâme *escroquerie* (ACAD.).

VOLEUR, BRIGAND, LARRON, FRIPON, ESCROC, FILOU. Gens qui s'approprient ce qui appartient à autrui.

Voleur est le terme général : il se dit de quelque manière que l'action se commette, par force ou par ruse, ouvertement ou en secret. « L'injustice n'entrera point dans le royaume céleste.... Sans cet arrêt, le monde ne serait plus qu'une retraite de *voleurs*. » BOURD. « Lorsque le *voleur* était surpris avec la chose volée, cela était appelé chez les Romains un vol manifeste; quand le *voleur* n'était découvert qu'après, c'était un vol non manifeste. » MONTESQ. « Que dites-vous de M. d'Albret, qui allait voir amoureusement et nocturnement Mme de Lameth à la campagne? On l'a pris pour un *voleur*, on l'a tué sur la place. » SÉV.

Les *voleurs* ne sont pas
Gens honteux ni fort délicats :
Celui-ci fit sa main. LAF.

Brigand annonce l'emploi de la force, un vol commis à main armée, et d'ordinaire par des malfaiteurs réunis en troupe. « Lycophron rapporte qu'une horde de *voleurs*, qui avait été injustement condamnée en Éthiopie à perdre le nez et les oreilles, s'enfuit jusqu'aux cataractes du Nil.... Il raconte que ces *brigands* élevèrent en une nuit une statue d'or à un dieu d'Égypte. » VOLT. « Un chef de *brigands* tel que Déjocès, ou Cyrus, ou Romulus assassin de son frère, ou Clovis autre assassin, Genseric, Attila, se font rois. » ID. « Si on avait voulu écrire l'histoire d'un *brigand*, d'un voleur de grand chemin, on ne s'y serait pas pris autrement. » ID. « Un pirate disait : Parce que j'infeste les mers avec un petit navire, on m'appelle *brigand*, et Alexandre qui pille l'univers avec une grande flotte reçoit le nom de conquérant. » ROLL. « A l'exemple et sous la sauvegarde de Viriathus, plusieurs troupes de *brigands* s'étaient mises à courir la Lusitanie. Brutus entreprit de leur donner la chasse, et ce ne fut pas sans peine qu'il en purgea la province. » ID. « Un autre objet bien digne de l'attention d'Auguste, c'étaient les compagnies de *brigands* qui s'étaient formées à la faveur de la licence et du désordre des guerres. Elles faisaient presque de petites armées, qui exerçaient plutôt des hostilités que de simples vols. » ID.

Voit-on les loups *brigands*, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups courir les grands chemins? BOIL.

Larron désigne un voleur qui opère en cachette, furtivement. « Qui voudrait avoir un domestique aussi *larron* que Mercure? » FÉN. Dans l'*Avare*, Harpagon dit de Valère, qu'il soupçonne d'avoir pris sa cassette : « Voilà un traître qui s'est coulé chez moi sous le titre de domestique pour me dérober mon argent et pour me suborner ma fille.... » Un peu auparavant il avait dit : « Allons, monsieur le commissaire, faites le dû de votre charge, et donnez-lui-moi son procès comme *larron* et comme suborneur. » MOL. « Les Juifs auraient pu dire à Moïse : Vous nous avez fait sortir de l'Égypte en *larrons* et en lâches. » VOLT. « Le *larron* a été découvert. » ACAD.

Ils s'entendent tous deux comme *larrons* en foire. MOL.

Messer loup attendait chape-chute à la porte....
Le *larron* commençait pourtant à s'ennuyer. LAF.

Fripon, *escroc* et *filou* signifient des voleurs adroits. Mais le *fripon* use proprement de tromperie, l'*escroc* de fourberie, le *filou* de subtilité. Les *fripons* sont des gens d'esprit, qui font de leur finesse un usage frauduleux; les *escrocs* sont des chevaliers d'industrie; et les *filous*, des coupeurs de bourses.

Le *fripon* n'est pas de bonne foi, il vous dupe. « Pour savoir mettre un *fripon* sur la scène, il faut un auteur bien honnête homme. » J. J. « Au *pharaon*, le banquier n'est qu'un *fripon* avoué, et le ponte une dupe. » BUFF. Dans un des dialogues de Fénelon, le cardinal Balue dit à Louis XI : « Vous vouliez tromper tout le monde : qui vouliez-vous qui se livrât à vous de bonne foi? Aurait-on pu durer huit jours chez vous avec un cœur droit et sincère? N'était-on pas forcé d'être un *fripon* dès qu'on vous approchait? »

Le monde avec plaisir voit les dupeurs dupés....
Vouloir toujours tromper, c'est un malheureux lot :
Bien souvent, quoi qu'on dise, un *fripon* n'est qu'un sot. VOLT.

L'*escroc* vous dupe indignement, il tire quelque chose de vous par d'odieux artifices. « Molière oppose aux dupes des *fripons* adroits et souvent heureux.... Dorante du *Bourgeois gentilhomme*, un homme donné sans ménagement par Molière pour un fourbe, pour un *escroc*, pour un flatteur, pour un vil complaisant, c'est l'honnête homme de la pièce. » J. J. « De l'homme terrible et vigoureux qu'on avait d'abord peint on fit peu à peu un petit fourbe, un petit menteur, un petit *escroc*, un coureur de tavernes et de mauvais lieux. » ID. « Il eût été honteux pour la France qu'une horde infâme d'usuriers *escrocs* eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp. » VOLT. « Un repaire d'usure et d'*escroquerie*. » ID. « Le prince d'Harcourt était grand menteur, grand libertin d'esprit et de corps, grand dépensier en tout, grand *escroc* avec effronterie. » S. S. « Il se produisit un de ces aventuriers *escrocs*, qui prétendait avoir le secret de faire de l'or. » ID.

Le *filou* vous surprend, vous enlève en un tour de main ce que vous avez sur vous. « On m'escamota le cordon du chapeau que je portais. Je ne sais comment se fit un tour si subtil.... Je reconnus qu'il y avait dans la galère des *filous* plus fins que moi. » LES. « Le roi des ribauds était un fou de cour qui prenait un droit sur les *filous* et sur les filles publiques. » VOLT.

LUCIDOR.

« Ordinairement les aventuriers sont de grands *filous*. »

CRISPIN.

« Je sais les tours les plus subtils, mais je ne les ai jamais pratiqués que par récréation. » DEST.

VOLONTAIREMENT, DE BON GRÉ ; — VOLONTIERS, DE BON COEUR ; — DE BONNE GRÂCE. Toutes ces expressions servent à marquer qu'on fait quelque chose de soi-même, et non par nécessité.

Volontairement et *de bon gré* ont rapport à la liberté. Qui agit *volontairement* ou *de bon gré* suit ses résolutions, n'est assujetti à personne, mais maître de soi. Seulement *volontairement* exclut la contrainte, et *de bon gré*, la force; on prend un parti, on porte son attention ici ou là *volontairement ;* mais une ville se rend à un vainqueur *de bon gré*, sans attendre l'assaut, et dans le *Mariage forcé* de Molière, ce n'est pas *de bon gré* que Sganarelle épouse Dorimène.

Volontiers et *de bon cœur* ont rapport à l'inclination. Ce qu'on fait *volontiers* ou *de bon cœur*, on aime à le faire, on le fait avec plaisir, et non pas avec peine ou à regret. C'est *volontairement* ou *de bon gré* qu'on subit une opération chirurgicale, quand on s'y détermine et qu'on s'y soumet librement; mais ce n'est ni *volontiers* ni *de bon cœur*. De leur côté, *volontiers* et *de bon cœur* signifient, le premier sans répugnance, le second avec plaisir : on voit *volontiers* une personne pour laquelle on se sent du goût; on s'emploie *de bon cœur* pour le salut de celle qu'on aime tendrement.

De bonne grâce a rapport aux manières. Qui agit *de bonne grâce* le fait sans rechigner, sans témoigner de mécontentement ou de dépit. C'est la seule de toutes ces locutions qui regarde l'extérieur. Mme de Sévigné dit d'une jeune personne qui avait quitté les plaisirs de la ville pour la venir voir à la campagne : « Cela m'aurait inquiétée, si je ne voyais clairement qu'elle en est fort aise et que c'est d'aussi *bon cœur* que *de bonne grâce* qu'elle a fait cette expédition. »

Qui donne *volontairement* l'aumône la donne de son propre mouvement. Qui la donne *de bon gré* la donne sans qu'on la lui arrache. — Donner *volontiers* l'aumône, c'est la donner y étant porté par sa nature. La donner *de bon cœur*, c'est trouver ou mettre son plaisir à la donner, la donner avec affection. — Donner l'aumône *de bonne grâce*, c'est se montrer en la donnant *gracieux*, aimable, plein de politesse.

VOLONTÉ, INTENTION, DESSEIN (RÉSOLUTION, PROPOS, PARTI). Détermination de l'âme relativement à quelque chose à faire. Telle est sa *volonté* ou son *intention*, tel est son *dessein*, c'est-à-dire ce qu'il désire, demande, ou ce qu'il a décidé qui soit; faire du mal sans en avoir la *volonté*, l'*intention* ou le *dessein ;* se conformer aux *volontés*, aux *intentions*, aux *desseins* de quelqu'un.

Il y a d'abord une opposition manifeste entre la *volonté* et l'*intention*. La *volonté* est fixe et se rapporte à quelque chose de prochain; au lieu que l'*intention* est vague et relative à quelque chose d'éloigné. Avec la *volonté* de faire le bien, on est tout prêt de le faire, on se porte à le faire; avec l'*intention* de faire le bien, on y tend seulement (*in tendere*, tendre vers), on y incline; ne dit-on pas que l'enfer est pavé de bonnes *intentions ?* Une femme, avant le mariage, a l'*intention* de nourrir elle-même ses enfants, quand elle en aura; une fois mariée et devenue mère, elle en a ou n'en a pas la *volonté*. Les *volontés* sont plus explicites, aussi peut-on les exécuter à la lettre, comme des ordres; les *intentions* le sont moins, on les suit à peu près, autant que possible. On apprend ou on dicte ses *volontés ;* on laisse entrevoir, deviner ou pénétrer ses *intentions*.

De vos *intentions* je sais tout le mystère. Boil.

— Ensuite, la *volonté* est un acte d'autorité, d'empire; elle est absolue, ferme, inflexible: l'*intention* est de la conduite ce qui ne paraît pas, ce qui est dans l'âme et ce qui sert à caractériser ce qui paraît ou l'action; elle est moralement bonne ou mauvaise. Il faut obéir à la *volonté* ou aux *volontés* de ceux dont on dépend; quand nous jugeons des actions, il faut regarder l'*intention* plutôt que le fait.

Le *dessein* se distingue par autre chose : il est réfléchi et méthodique; il suppose un arrangement de moyens, des dispositions, des mesures. « Les *desseins* médités longtemps avant l'exécution sont d'ordinaire sans effet. » Rich. « Mon *dessein*, dont voici d'abord l'idée, est de vous représenter la différence de ces caractères. » Bourd. « Quand on songe combien de causes étrangères peuvent nuire aux meilleurs desseins et renverser les projets les mieux concertés. » J. J. « Jamais homme ne fut si vaste dans ses *desseins* (que le baron de Goertz) ni si actif dans ses démarches ; nul projet ne l'effrayait, nul moyen ne lui coûtait. » Volt.

On fait une chose avec une *volonté* bien arrêtée, avec une *intention* pure ou droite, et de *dessein* prémédité. — Nous n'aimons pas qu'on s'oppose ou qu'on résiste à nos *volontés*, qu'on nous prête des *intentions* que nous n'avons pas, ni qu'on renverse nos *desseins*. La *volonté* de nuire en recherche l'occasion; l'*intention* de nuire l'attend ; le *dessein* de nuire dresse son plan, se prépare, c'est un coup monté ou concerté, une ruse, un artifice, un piége[1].

1. L'Académie définit la *résolution* un dessein qu'on prend; le *propos*, une résolution formée; et le *parti*, une résolution, une détermination.

Le fait est que ces trois mots signifient une détermination de la volonté après délibération, et cette dernière circonstance est étrangère au *dessein*. On prend un *dessein* volontairement, exprès, en connaissance de cause; on prend une *résolution*, un *parti*, on fait un *propos*, après avoir balancé, après avoir été tiré en sens divers, et en faisant un libre choix.

La *résolution* suppose qu'on s'est fait violence, qu'on s'est vaincu; *résolution* veut dire dans une autre acception fermeté, courage, *résolution* inébranlable, la *résolution* de se tuer (Volt.).

Propos n'est guère usité qu'en termes de dévotion, et, alors même qu'il est joint à l'épithète de *ferme*, il marque une fermeté moins forte et moins énergique que *résolution*. « En venant vous présenter au tribunal de la pénitence, vous formez de ces *propos* vagues et indéterminés de conversion qui n'est jamais de suite. » Mass. « Des *propos* vagues et éloignés de changement. » Id. « Des *propos* vagues de pénitence. » Fén.

Que si la *résolution* est courageuse, et le *propos* mou, vague, le *parti* est avantageux. On peut prendre la

1° **VOUER, DÉVOUER;** — 2° **CONSACRER, DÉDIER.** Donner ou offrir à Dieu.

Vouer et *dévouer* marquent désappropriation : on *voue* et on *dévoue* ce qu'on abandonne, ce qu'on sacrifie. « C'est le religieux qui lui-même, dans la profession de ses vœux, fait la fonction de sacrificateur et de prêtre ; c'est lui-même qui s'oblige, qui se *voue*, qui se donne ; lui-même en un mot qui s'immole et se sacrifie. » BOURD.

Il n'évitera pas le trait du médecin.
Il garde le dernier, et ce corps cacochyme
Est à son art fatal *dévoué* pour victime. REGN.

Consacrer et *dédier* indiquent plutôt appropriation à la divinité : on *consacre* et on *dédie* ce qu'on sépare des usages communs pour le faire passer au rang des choses saintes, ce qu'on sanctifie. « Il était écrit et ordonné dans la loi que tout premier-né d'entre les Juifs serait *consacré* au Seigneur, c'est-à-dire destiné comme Samuel à son culte, *dédié* au temple et à l'autel, séparé des usages profanes, en un mot saint. » MASS. « Rome se vantait d'être une ville sainte par sa fondation, *consacrée* dès son origine par des auspices divins, et *dédiée* par son auteur au dieu de la guerre. » BOSS. « Jésus-Christ se sanctifie, il s'offre, il se *consacre*, comme une chose *dédiée* et sainte, au Seigneur. » ID.

Ce que vous avez *voué* ou *dévoué* cesse d'être à vous ; ce que vous avez *consacré* ou *dédié* cesse d'être profane. Dans l'antiquité, on *vouait* aux dieux une partie du butin fait sur l'ennemi, et on *dévouait* des victimes ; on *consacrait* et on *dédiait* des temples, des bois, des statues. L'homme *dévoué* à Dieu est le serviteur de Dieu, lui est soumis jusqu'à l'abnégation de soi-même ; l'homme *consacré* à Dieu est marqué du sceau de Dieu, il est dans les ordres ou dans le cloître, c'est un prêtre ou un religieux. *Vouer* ou *dévouer* sa vie annonce un renoncement, un dépouillement ; *consacrer* sa vie signifie une destination, une application de son travail, de son temps, de ses talents à tel ou tel ouvrage. *Vouer* et *dévouer* ont rapport aux hommes, à leurs sentiments, à leurs dispositions ; *consacrer* et *dédier* conviennent mieux en parlant des choses, parce que les choses, incapables de dévotion, de privation volontaire, de sacrifice, sont seulement susceptibles de recevoir divers usages. « Louis XIII *consacra* son royaume à la reine des vierges ; *consacrez*-lui vos familles et vos maisons : il lui *dévoua* sa personne ; *dévouez*-lui la vôtre et celle de vos enfants. » BOURD. « Autrefois dans l'ancienne loi on mettait la main sur la victime, en signe qu'on s'y unissait, et qu'on se *dévouait* à Dieu avec elle ; c'est ce que témoigne le prêtre en mettant ses mains sur les dons qu'il va *consacrer*. » BOSS. « C'était principalement à la poésie que Lachaussée avait *voué* son ardeur et *consacré* son loisir. » D'AL. Une femme se *consacre* à Dieu par cela seul qu'elle prend le voile et fait profession ; on dira qu'elle se *voue* à Dieu, si on veut faire entendre qu'elle donne à Dieu son cœur et tout son être, après lui avoir immolé ses plus chères affections.

1° *Vouer, dévouer.*

Vouer et *dévouer* ont été distingués l'un de l'autre dans la Ire partie, ǂ 123.

2° *Consacrer, dédier.*

Consacrer et *dédier* diffèrent en ce que l'un dit plus que l'autre. On ne *consacre* qu'à Dieu ou aux dieux ; on *dédie* à la Vierge, aux saints ou à des demi-dieux : les Athéniens *dédièrent* une chapelle à Socrate (ROLL.), et les habitants de Pirène un temple à Bias (FÉN.). On *dédie* même à un homme ordinaire, à un ami ou à un protecteur, un livre dont on lui fait publiquement hommage.

D'ailleurs, ce qui est *consacré* est affecté à Dieu d'une manière plus particulière ou plus solennelle. « Le roi Antiochus dit que, quoique ce lustre (volé par Verrès) fût déjà *consacré* à Jupiter, cependant il l'offrait, le donnait, le *dédiait*, le *consacrait* tout de nouveau à ce dieu. » ROLL. « Je *dédie* et *consacre* cet autel, dit Virginia, à la chasteté plébéienne. » ID. « Le mot de sanctifier se prend pour tout ce qui est *dédié* aux saints usages.... Ainsi le pain de l'eucharistie, dès qu'on l'a béni, cesse d'être regardé comme profane, encore qu'il n'ait pas encore été *consacré* pour être le corps de Notre-Seigneur. Mais outre cette sanctification plus générale, où les choses de profanes deviennent saintes ou sacrées, il y a une autre sanctification du pain et du vin, lorsqu'ils sont *consacrés* et sanctifiés pour être le corps et le sang de Notre-Seigneur. » BOSS. « Lorsqu'on découvrit la statue de Louis XIV qu'on avait placée dans la place Vendôme, le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, y fit les tours, les révérences et les autres cérémonies, tirées et imitées de la *consécration* de celles des empereurs romains.... Monseigneur avait été spectateur de la *dédicace* de la statue de la place des Victoires. » S. S. Massillon s'adressant à une femme qui allait prendre le voile dans une église nouvellement bâtie, lui dit : « Dans ce temple nouveau, vous allez être la première victime qui s'offre sur l'autel, et votre sacrifice va lui servir de *consécration* et de *dédicace* solennelle. »

VOULOIR, DÉSIRER, SOUHAITER, SOUPIRER, AVOIR ENVIE, CONVOITER. Tous ces mots expriment le mouvement par lequel l'âme se porte vers quelque chose.

Mais d'abord *vouloir* diffère de *désirer* en ce que l'un est relatif à l'action, et l'autre au sentiment. Qui *veut* se porte à agir ou ordonne qu'on agisse ; qui *désire* éprouve le besoin d'avoir. Qui *veut* en vain s'efforce ou commande inutilement ; qui *désire* en vain fait des vœux inutiles, ne sort pas de peine, n'obtient pas satisfaction. *Vouloir* est pratique ou impératif ; *désirer* est optatif, appétitif : un homme résolu à faire une chose, ou un maître, *veut* ; un homme qui aspire par sa sensibilité à posséder une certaine chose, *désire*. On *veut* promptement ou absolument ; on *désire* ardemment.

Mon Dieu ! que votre amour en vrai tyran agit !
Que sur les cœurs il prend un furieux empire !

résolution ou faire le *propos* d'agir d'une certaine manière, parce que cela est beau ou juste ; on prend un *parti*, parce qu'on le juge utile. « Cratès résolut de se faire cynique.... Ses parents vinrent le prier de changer de *résolution*, et de prendre un autre *parti*. » FÉN.

Et qu'avec violence il *veut* ce qu'il *désire!*
Quoi ! de votre poursuite on ne peut se parer,
Et vous ne donnez pas le temps de respirer?
Sied-il bien de tenir une rigueur si grande,
De *vouloir* sans quartier les choses qu'on demande?
(Elmire à Tartufe). MOL.

Qu'un amant pour un mot a de choses à dire !
Et qu'impatiemment il *veut* ce qu'il *désire!* ID.

— *Vouloir* désigne un mouvement libre de la personnalité, auquel on se détermine d'une manière réfléchie; *désirer* indique un entraînement fatal et passionné qu'on subit. On dit de la *volonté* qu'elle est plus ou moins éclairée; du *désir* qu'il est plus ou moins violent. « On *désire* nécessairement; mais *désir* et *volonté* sont deux choses très-différentes, si différentes, qu'un homme sage *veut* et fait souvent ce qu'il ne *désire* pas. » VOLT. « Non encore exercé à lutter contre lui-même, non encore accoutumé à *désirer* une chose et à en *vouloir* une autre, le jeune homme ne se rend pas; il résiste, il dispute.... » J. J.

Souhaiter, c'est désirer vaguement, quelque chose de vague, ou désirer secrètement. Le rêveur *souhaite;* l'ambitieux qui poursuit une certaine place *désire*. Ce que nous *souhaitons* est l'objet de nos espérances; la chose que nous *désirons* est l'objet de notre espoir. On *souhaite* le bonheur; on *désire* une chose qui doit ou qu'on suppose devoir rendre heureux. Dans la fable intitulée les *Souhaits*, Lafontaine dit que les hôtes du follet, qui avait promis d'accomplir trois souhaits formés par eux, furent

Aussi chanceux
Qu'ils étaient, et que sont tous ceux
Qui *souhaitent* toujours et perdent en chimères
Le temps qu'ils feraient mieux de mettre à leurs affaires.

« Pompée *souhaitait* avec passion le commandement que lui destinait la loi de Gabinius; mais il sentait qu'en témoignant *désirer* cet emploi, il s'attirait l'envie. » ROLL. — Ensuite, on *souhaite* plutôt pour les autres, ou on *souhaite* d'une manière moins forte. « Mme de Jonsac, je l'aime assez, parce qu'elle *souhaite* ce que je *désire.* » DUDEFF. « Je n'ai d'attachement pour aucune femme de la cour. Je le veux croire, repartit la reine, parce que je le *souhaite;* et je le *souhaite*, parce que je *désire* que vous soyez entièrement attaché à moi. » DELAF. « Si la conduite de votre fils est telle que vous le *souhaitez* et que je le *désire* (moi, son amante), je partagerai ma fortune avec lui. » MARM.

Soupirer, c'est désirer avec langueur, en homme qui souffre de la privation. « Ils pleurent dans le souvenir de leur chère patrie, de la Jérusalem céleste, après laquelle ils *soupirent* sans cesse dans la longueur de leur exil. » PASC. « Mon ame désire, mon âme languit, mon âme tombe dans la défaillance, en *soupirant* après vos éternels tabernacles. » BOSS. « Aimer Dieu, c'est désirer d'aller à lui, c'est *soupirer* et languir après lui. » FÉN. « Las des troubles de votre patrie, vous *soupirez* après la tranquillité. » J. J. « Tout cela me fera souvent tourner les yeux et *soupirer* vers cet agréable asile, si bien fait pour me rendre heureux. » ID.

Je ne me fierai point à des propos si doux,
Qu'un peu de vos faveurs, après quoi je *soupire*,
Ne vienne m'assurer tout ce qu'ils m'ont pu dire.
(Tartufe). MOL.

Avoir envie, c'est désirer tout à coup, en passant, capricieusement. Il nous prend une *envie*, comme il nous prend une fantaisie ou une velléité. « Les historiens racontent qu'il y eut des infidèles qui *eurent envie* de faire saint Louis leur empereur, tant sa réputation était établie parmi eux. » BOSS. « Pourquoi empêcher les gens de se battre quand ils en *ont envie?* Les volontés sont libres; laissez-les faire. » VOLT. « Marie dit à Joseph : J'*ai envie*, si cela se pouvait, de manger du fruit de ce palmier. » ID. « Il t'est donc permis de cesser de vivre? La preuve en est singulière, c'est que tu *as envie* de mourir. » J. J. « Il faut que les enfants sautent, qu'ils courent, qu'ils crient, quand ils en *ont envie.* » ID. « Ne pourriez-vous pas m'aider à trouver quelque cadeau honnête à lui faire. Je sais qu'elle *a envie* d'avoir une tabatière. » ID.

Convoiter implique un blâme : c'est désirer excessivement ou quelque chose de défendu. « Puissent les Suédois toujours mépriser les richesses que *convoitent* les autres puissances! » COND. « J'appris ainsi qu'il n'était pas si terrible de voler; et je tirai bientôt si bon parti de ma science, que rien de ce que je *convoitais* n'était à ma portée en sûreté. » J. J. *Convoiter* le bien d'autrui, la femme de son prochain (ACAD.).

Avint qu'un jour, en un bourg arrêté,
Il vit passer une dame jolie;
En la voyant, il en fut enchanté,
La *convoita*. LAF.
De votre dot il *convoite* les charmes. VOLT.

VRAI, VÉRITABLE, AVÉRÉ, JUSTE. Qui n'est pas faux, qui est conforme à la vérité, à ce qui est, ou à la nature des choses.

C'est ce qu'exprime purement et simplement le mot *vrai*. Chacun des autres joint à cette idée un accessoire particulier.

Véritable a rapport à l'allégation, à l'affirmation, ou au récit qu'on fait d'une chose, ainsi qu'à l'effet produit sur l'esprit de ceux qui l'entendent. Une chose est *vraie* quand l'idée que nous en avons est conforme à la réalité, à ce qui est. Une chose est *véritable* quand on nous la représente ou qu'on nous la rapporte telle qu'elle est ou a eu lieu, de manière à ne point nous tromper. Un fait *vrai* est ou s'est passé tel que nous le concevons; l'idée que nous en avons n'est point fausse. Un fait *véritable* nous est attesté par un homme qui dit vrai, *qui ne ment pas*; son témoignage n'est pas faux (voy. Ire partie, p. 240 et 241).

Avéré, vérifié, constaté, a rapport à un travail qui a eu pour but et pour effet de reconnaître la vérité. Les miracles les plus *avérés* (BOURD.). Il suppose des recherches, un examen, et s'emploie bien avec l'indication des moyens par lesquels on s'est assuré de la vérité. « Il est *avéré* par Tacite que.... » VOLT. « La chose est constante, trop *avérée* par les plus grands hommes de l'Église. » ID. « De plusieurs *médecins appelés* auprès d'un malade, celui qui fait le pro-

nostic le plus *avéré* par l'événement est toujours réputé le plus savant dans son art. » ID. « Il fut *avéré* par le compte des voix que.... » S. S. « Manlius dit que les sénateurs cachaient de grands trésors.... Il paraissait que, si le fait était *avéré* dans les recherches qu'on en ferait, le crédit de Manlius deviendrait sans bornes. » ROLL. « C'est un fait *avéré* par l'histoire de M. de Thou. » Boss.

La chose (l'infidélité de sa femme) est *avérée*, et je tiens dans mes mains
Un bon certificat du mal dont je me plains.
(Sganarelle). MOL.

Juste signifie exactement *vrai*. « Les pensées sont plus ou moins *vraies*, dit Bouhours, selon qu'elles sont plus ou moins conformes à leur objet. Leur conformité entière fait ce que nous appelons la *justesse* de la pensée; de sorte qu'une pensée *juste* est une pensée *vraie* de tous les côtés, et dans tous les jours qu'on la regarde. » Condillac indique une autre différence. *Juste* a rapport à la manière plutôt ou en même temps qu'au fond. Une réflexion ou une observation *juste* est non-seulement *vraie*, mais bien faite, bien appliquée. Un calcul *vrai* ne contient point d'erreur; on peut s'y fier : un calcul *juste* est bien fait, bien déduit, exécuté selon les règles, sans faute; il n'y a rien à corriger. Dans ce sens, un raisonnement très-*juste*, mais appuyé sur de mauvais principes, conduirait à une conséquence qui ne serait pas *vraie*.

1° VRAI, DROIT, LOYAL; — 2° FRANC, SINCÈRE, CORDIAL, OUVERT, ROND; — 3° SIMPLE, NAÏF, INGÉNU, CANDIDE, INNOCENT. Qui est de bonne foi, qui ne trompe point.

On est *vrai* par principes, a dit Mme de Staël, on est *franc* par caractère. Distinction d'une parfaite justesse qui, convenablement généralisée, offre pour tous les termes contenus dans le présent article un moyen de partage tout à fait sûr.

On est *vrai*, *droit* et *loyal* par principes : en cela consiste la différence qui sépare les trois premiers mots des suivants. Si l'homme *vrai*, *droit*, *loyal*, ne trompe point, ce n'est pas en vertu d'une disposition particulière de son caractère, mais parce qu'il le veut, parce qu'il l'a résolu. Semblable au *vir justus ac propositi tenax* du poëte, il est rigide, inflexible, il se conforme invariablement à ce que sa raison lui prescrit. Il y a dans sa manière d'agir plus de roideur et d'effort, mais aussi plus de fermeté et de constance, que dans celle de l'homme *franc* ou dans celle de l'homme *simple*. C'est un homme d'honneur qui suit un système de conduite, plutôt qu'une âme heureusement douée qui développe ses qualités naturelles. On a des principes de *vérité*, de *droiture* et de *loyauté*, comme on a des principes de vertu; on a un fonds de *franchise* ou de *simplicité* (ROLL.), comme on a un fonds de bonté.

1° *Vrai*, *droit*, *loyal*.

Vrai et *droit* se trouvent assez souvent ensemble et forment une opposition facile à saisir. « Je n'ai jamais pu croire qu'un homme *droit* et *vrai* comme ton père pût se résoudre à tromper son gendre et son ami. » J. J. « Je vous crois *vrai* et *droit* d'une certaine façon; mais il y a une *vérité* et une *droiture* que le monde ne connaît pas. » FÉN. « Puységur était un homme *droit* et *vrai*. » S. S.

Vrai est théorique, et *droit* pratique : on doit croire aux assertions de l'homme *vrai;* on doit se fier à la pureté des intentions et à la probité de l'homme *droit*. Autant l'un est incapable de mensonge ou de fausseté, autant l'autre l'est d'injustice. C'est par respect pour l'ordre et pour sa dignité d'être raisonnable qu'on est *vrai;* c'est par équité, par respect pour autrui et pour son droit qu'on est *droit*. « S'il faut être juste pour autrui, il faut être *vrai* pour soi; c'est un hommage que l'honnête homme doit rendre à sa propre dignité. » J. J.

La *loyauté* consiste dans une *droiture* relevée par de hauts sentiments d'honneur, ou pleine de noblesse et de générosité, telle qu'était celle des chevaliers. « Il était muni de tous ces principes de *loyauté* chevaleresque. » MARM. « Je publierai dans toute l'armée qu'il n'y a rien de plus noble et de plus généreux que ce qui a déterminé votre mariage, et que tout *loyal* gentilhomme eût fait à votre place ce que vous avez fait. » ID. « Henri IV est partout dans la *Henriade* ce qu'il était en effet, *loyal* autant que brave, ami sensible, bon maître, vainqueur généreux. » LAH. « Saint Louis, en mourant, recommanda à son fils qu'il fût *loyal*, libéral, et ferme en paroles à ses serviteurs. » Boss.

2° *Franc*, *sincère*, *cordial*, *ouvert*, *rond*.

Chacun de ces mots exprime la qualité de ne point tromper par déguisement ou par dissimulation; au lieu que *simple*, *naïf*, *ingénu*, *candide* et *innocent* désignent celle de ne point tromper par artifice. Si vous êtes *franc*, on connaît votre intérieur, vous avez le cœur sur la main; si vous êtes *simple*, vous agissez bonnement, sans détours, sans malice. Autre chose est faire ou laisser ignorer ce qu'on pense ou ce qu'on est au fond; autre chose est ruser, former des intrigues, dresser des piéges. Aussi les qualités que nous comparons ici, aboutissent-elles à de tout autres défauts, quand elles sont portées à l'excès : la *franchise* devient indiscrétion, et la *simplicité* bêtise.

Franc et *sincère* se ressemblent beaucoup.

Cependant la *franchise* paraît être constante, habituelle, la *sincérité*, accidentelle ou passagère. « Il ne faut rien jouer : la fausse *sincérité* n'est qu'offensante, et quand elle pourrait s'imiter quelque temps, parce qu'elle ne consiste que dans des actes passagers, on n'atteindrait jamais à la *franchise* qui en est le principe, et qui est une continuité de caractère. » DUCL. « O Montaigne, toi qui te piques de *franchise* et de vérité, sois *sincère* et vrai, et dis-moi s'il est quelque pays sur la terre où ce soit un crime de garder sa foi. » J. J. — Ensuite, la *franchise* est plutôt spontanée et sans réserve, intempérante pour ainsi dire; la *sincérité*, au contraire, est sollicitée, provoquée et accompagnée de ménagements. On dira donc une confession, une déclaration, une confidence *franche;* et un aveu

ou une réponse *sincère*. Vauvenargues prétend que la *franchise* est une *sincérité* sans voiles. Sur quoi Suard remarque ce qui suit · « La *franchise* est sans réserve. La *sincérité* ne dit que ce qu'on lui demande; la *franchise* dit souvent ce qu'on ne lui demande pas. » Marmontel dit dans le même sens que « la *sincérité* observe les ménagements qu'on se doit et qu'on doit aux autres, au lieu que la *franchise franchit*, dès qu'on la presse, la barrière des égards. » — Enfin, la *franchise* ne trompe point sur ce qu'on pense, et la *sincérité* sur ce qu'on sent ou ce qu'on désire : l'homme *franc* ne dissimule pas ce qu'il a dans l'esprit, l'homme *sincère* ce qu'il a dans l'âme. On parle *franchement*, on a son *franc* parler; on aime une personne et on l'honore *sincèrement*. Ce qui est *franc* est énoncé librement, sans contrainte; ce qui est *sincère* part du cœur.

Cordial par conséquent se rapporte à *sincère* comme une espèce à son genre : il le remplace quand il s'agit d'affection. *Sincère* se dit bien d'autres choses, de la foi, de la pénitence, de l'humilité, par exemple; mais *cordial* ne convient qu'à l'égard de l'amitié. « Une *sincère* humilité, une tendre et *cordiale* charité. » BOURD. « J'ai été reçue de M. de Grignan et de ma fille avec une joie et une reconnaissance *sincères*, avec une amitié *cordiale*. » SÉV. D'ailleurs, même en parlant des sentiments de tendresse, il y a de la différence entre *sincère* et *cordial* : *sincère* marque seulement qu'ils ne sont pas feints, et *cordial* en exprime la plénitude. « L'amour de Jésus-Christ pour nous est *sincère* comme l'amour d'un fidèle ami, *cordial* comme l'amour d'un bon frère. » BOSS.

Ouvert, qui n'est pas fermé, indique une qualité passive, qui consiste à se laisser pénétrer, et non pas à se faire connaître soi-même par ses discours. L'homme *franc* ou *sincère* aurait parfois besoin de retenue, et l'homme *ouvert* de défiance. Au reste, le mot *ouvert* est d'une application peu étendue; on ne l'emploie guère que dans un style voisin du familier, avec les mots d'air, de visage, de physionomie, de dehors, qui représentent en quelque sorte la porte de l'âme.

Rond est tout à fait familier. Gros-René dit dans le *Dépit amoureux :*

Je suis homme fort *rond* de toutes les manières.

Et dans le *Dépositaire* de Voltaire, Mme Agnant appelle M. Garant, le marguillier,

Un homme franc, tout *rond*.

« Maréchal était bon homme, et *rondement* homme de bien. » S. S.

3° *Simple, naïf, ingénu, — candide, innocent.*

Simple, *naïf* et *ingénu* ont un caractère esthétique, et regardent la forme; *candide* et *innocent* se rapportent uniquement à la morale, et ne se disent que du fond, de l'âme, des sentiments. La *simplicité*, la *naïveté* et l'*ingénuité* plaisent, rendent aimable; aussi dit-on les charmes ou les grâces de la *simplicité*, de la *naïveté*, de l'*ingénuité :* la *candeur* et l'*innocence* rendent moralement parfait. C'est *simplement*, *naïvement*, *ingénument* que s'expriment la *candeur* et l'*innocence*. « L'auteur du *Cormo-Veidam* rend compte des lois les plus extravagantes avec la *simplicité* de la *candeur*. » VOLT. « La *candeur* de Lafontaine était égale à sa bonté; il fut toujours dans sa conduite et ses discours aussi naïf que dans ses écrits. » LAH. « Dans *Esther* tout est *simple*, tout est *innocent*. » SÉV. C'est-à-dire que ni la critique ni la censure ne peuvent y relever de mauvaises finesses.

Simple, dans l'acception dont il s'agit ici, est général et vague. Aussi dit-on bien d'ordinaire *simple* et *naïf* (ACAD.), *simple* et *ingénu* (FÉN.): sans l'addition du second mot, on ne saur[ait] de quelle *simplicité* il est question.

La *naïveté* est une simplicité d'enfant : elle ne suppose ni réflexion ni expérience. On dit une saillie de *naïveté* (J. J.). L'*ingénuité*, au contraire, est volontaire et éclairée : Une femme fait l'*ingénue* (MOL., S. S.), et non pas la *naïve*. « Tout le monde connaît la pupille de Grandisson, cette Émilie Jervins, si *naïve*, si tendre, si innocemment amoureuse de son tuteur; eh bien! j'ai trouvé dans le monde une seconde miss Jervins, plus vive, moins timide, plus animée que la jeune Anglaise, et un peu mieux instruite qu'elle de ce qui se passait dans son cœur, mais aussi *ingénue* que l'autre était *naïve*. » MARM. Il suit de là que la *naïveté* renchérit en quelque sorte sur l'*ingénuité*, qu'elle est plus simple, puisqu'elle est indélibérée, sans conscience d'elle-même, l'effet pur du naturel. « La simplicité rend ouvert et *ingénu* jusqu'à la *naïveté*. » FÉN. « Comment Racine, parmi des beautés si sévères, a-t-il pu placer la tendresse *ingénue* et *naïve* de deux jeunes amants tels que Britannicus et Junie? » LAH. — La *naïveté* ressemble plus à la *franchise*, elle prend l'initiative, elle est spontanée.

Sanchette prend feu promptement,
M'aime et le dit avec franchise.
Je crains plus sa *naïveté*
Que d'une femme bien apprise
Je ne craindrais la fausseté. VOLT.

De son côté, l'*ingénuité* exprime plutôt, comme la *sincérité*, une action secondaire, une réponse. « L'*ingénuité* a cela de particulier, qu'elle suppose une question; c'est une réponse *sincère*. » COND. « Quand vos supérieurs vous interrogent, vous n'avez qu'à leur dire avec *ingénuité* ce que vous pensez. » FÉN. — Enfin, la *naïveté* est assez souvent familière. « La galanterie, les déclarations d'amour, la coquetterie, la *naïveté*, la familiarité, tout cela ne se trouve que trop chez nos héros et nos héroïnes de Rome et de la Grèce, dont nos théâtres retentissent. » VOLT. « *Naïveté* familière. » ID. L'*ingénuité*, latin *ingenuitas*, est plus ordinairement noble. « Dans le siècle de nos pères une noble *ingénuité* tenait lieu d'art et de finesse. » MASS. « La jeunesse d'Alexandre fut noble, chaste, *ingénue*. » FÉN.

Cet âge est innocent : son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité.
(*Athalie*). RAC.

Candeur, latin *candor*, blancheur éclatante, est un terme figuré, qui signifie la pureté de l'*innocence*, l'*innocence* considérée comme susceptible de modification ou d'altération. « Cette *candeur*

qui montrait votre âme tout entière ne laisse plus voir que des pensées noires et cachées. » Mass. « Que la *candeur* de votre *innocence* soit colorée par l'ardeur du zèle, et par la pudeur modeste et timide. » Boss. « Saint François de Paule conserve à la cour de Louis XI cette bonté si franche et si cordiale, et cette naïve enfance de son innocente simplicité. Chacun admire une si grande *candeur*, et tout le monde demeure d'accord qu'elle vaut mieux que toutes les finesses. » Id. — *Candeur* dit plus qu'*innocence* : avec de la *candeur* on est sans tache, irrépréhensible ou saint, on n'a pas la moindre malice, on ne soupçonne même pas le mal; avec de l'*innocence*, on est sans faute ou irréprochable seulement, on n'a point de malice coupable ou criminelle, on n'a rien commis de grave. « L'apologie composée par Lysias était tournée d'une manière qui ne convenait point à la droiture et à la *candeur* de Socrate. » Fén.

VRAI, VÉRIDIQUE. Ennemi de l'erreur; qui se conforme à la vérité, à ce qui est.

Vrai, du latin *verus*, a une signification plus étendue : on est *vrai* dans ses actions, dans ses procédés, dans son air, dans son silence même ou au fond de son âme, comme dans ses paroles. « Je suis *vrai* dans tout ce que je dis et fais. » Beaum. *Véridique*, *veridicus*, de *verum dicere*, dire vrai, ne regarde que le discours : on est *véridique* dans une allégation, dans un rapport, dans un témoignage. L'homme *vrai* ne voudra point en imposer, paraître autre qu'il n'est, et, si quelqu'un lui dit ses vérités, il se taira, se laissera faire, ne réclamera point; l'homme *véridique* n'avancera rien de fabuleux ou de mensonger.

On est *vrai*, comme on est droit, essentiellement, en tout et partout. On est *véridique* en racontant avec une louable exactitude ce qu'on sait, ce qu'on a vu ou entendu. Nous avons confiance en l'homme *vrai*, à cause de son caractère; nous croyons au récit de l'homme *véridique*. L'un a pour qualité éminente le vrai; l'autre le vrai. Être *vrai* est une partie de la perfection morale. Dieu est *vrai*. « M. de Barillon ne parle que de M. de Turenne. Il nous contait la solidité de ses vertus, combien il était *vrai*, combien il aimait la vertu pour elle-même. » Sév. Être *véridique* est une des conditions exigées par la critique historique pour que le témoignage des hommes ait toute sa valeur. Un historien (Volt.), un voyageur (Buff.), un narrateur (Acad.) *véridique*; des miracles rapportés par des auteurs *véridiques* (J. J.).

VUE, ASPECT. Perception des objets à l'aide des yeux.

1° *Vue* rappelle *voir*, la faculté ou l'action de voir, celui qui *voit*. *Aspect*, latin *aspectus*, participe passé du verbe *aspicere*, voir, regarder, a rapport à ce qui est vu et à la manière dont il se montre.

Je entrai dans son vaisseau (d'Achille), détestant sa fureur,
Et toujours détournant ma *vue* avec horreur.
Au le vis : son *aspect* n'avait rien de farouche.
(Ériphile dans *Iphigénie*). Rac.

La *vue* d'une ville est une expression qui représente cette ville comme voyant. « La *vue* de Lausanne sur le lac de Genève. » Volt. L'*aspect* d'une ville désigne cette ville comme étant vue. « La maison est jolie et commode; l'*aspect* en est charmant. » Id. Toute ville ou toute maison d'où on aperçoit de beaux sites, fût-elle vieille ou misérable, a une belle *vue*; elle n'a un bel *aspect* que quand elle est elle-même belle à voir. — On dira plutôt repaître ses yeux de la *vue* du carnage (Boss.), ce qui montre le sujet comme voyant, comme faisant l'action de voir; et être dégoûté de l'*aspect* du carnage, ne pouvoir le souffrir, ce qui fait moins songer au sujet qu'à l'objet, ce qui indique celui-ci comme étant de telle nature, comme se montrant ou agissant de telle manière. « Je ne puis plus sans horreur souffrir l'*aspect* d'une rue. » J. J. Cet *aspect* m'importune, m'alarme, m'effarouche, me fatigue (Regn.), me déchire le cœur (J. J.). — En conséquence, au figuré, fausse *vue* signifie de la part de l'esprit qui voit une mauvaise manière de voir, et faux *aspect* exprime de la part de l'objet vu une mauvaise manière d'être vu ou de se présenter.

2° Comme la faculté ou l'action de voir est toujours la même, au lieu que la manière de paraître des objets change continuellement, la *vue*, quand elle est prise passivement, dans le sens d'*aspect*, est invariable, la même pour tous, et de quelque côté qu'on regarde; et l'*aspect*, au contraire, est tel ou tel suivant les circonstances. La *vue* du ciel, de la mer, d'une montagne, c'est simplement la qualité de ces objets d'être aperçus; l'*aspect* du ciel, de la mer, d'une montagne, c'est leur qualité d'être aperçus avec telle ou telle manière d'être dans le moment, ou de tel côté. La *vue* d'une montagne n'est pas différente pour ceux qui viennent du nord et pour ceux qui viennent du midi; ils la voient tous, les uns aussi bien que les autres : mais son *aspect* varie suivant qu'on l'aperçoit de tel ou tel côté. « L'*aspect* de cette montagne est riant et agréable du côté du midi; du côté du nord, il est sauvage et affreux. » Barth. La *vue* de la mer donne l'idée de l'infini; l'*aspect* de la mer calme ou irritée inspire différentes idées au poëte. La *vue* de la campagne réjouit toujours l'écolier et le citadin enfermés depuis longtemps; l'*aspect* de la campagne, suivant les saisons et les divers effets de la lumière du soleil, doit être attentivement observé par le paysagiste.

3° L'impression produite par la *vue* est ordinaire, douce, faible; mais celle qui résulte de l'*aspect* est extraordinaire, grande, forte, terrible. *Vue* se dit plutôt de ce qui paraît, et *aspect* de ce qui apparaît (voy. *Paraître* et *apparaître*, Ire partie, p. 132), de ce qui forme spectacle (de *spicere*, racine d'*aspect*). On emploiera de préférence *vue* en parlant d'un chat ou d'un rat (Pasc.), et *aspect* s'il s'agit d'un lion (Boss.). Thésée qui, rendu à sa famille,

Vient se rassasier d'une si chère *vue*,

dit à Hippolyte, qu'il croit incestueux :

De ton horrible *aspect* purge tous mes États. Rac.
Que veux-tu? Je ne sais si cette négligence,

Les ombres, les flambeaux, les cris et le silence,
Et le farouche *aspect* de ses fiers ravisseurs
Relevaient de ses yeux les timides douceurs :
Quoi qu'il en soit, ravi d'une si belle *vue*,
J'ai voulu lui parler, et ma voix s'est perdue.
(Néron à Narcisse au sujet de l'enlèvement de Junie). ID.

« Marie est si peu accoutumée à la *vue* des hommes qu'elle est même troublée à l'*aspect* d'un ange. » BOSS. « La *vue* de son troupeau, l'*aspect* des campagnes, tout ce qui se présente à sainte Geneviève lui fait connaître Dieu et l'élève à Dieu. » BOURD. « La *vue* seule d'une plaie faisait horreur à saint François Xavier. Retiré dans un hôpital, quel objet il aperçoit devant ses yeux! C'était un malade, disons mieux, c'était un cadavre vivant. Au premier *aspect* son cœur malgré lui se soulève. » ID. Le même Bourdaloue oppose la *vue* du fils de Dieu marchant dans Jérusalem, la veille de sa passion, bafoué, traîné avec violence de tribunal en tribunal comme un criminel, à l'*aspect* du Fils de Dieu marchant en triomphe dans une procession du saint sacrement. — La *vue* des merveilles de la nature nous révèle un Dieu bon et puissant (BOSS., MASS.).

De l'*aspect* du supplice effrayer l'insolence. ID.

Z

ZÉPHYRE, ZÉPHYR. Vent doux et rafraîchissant.

Comme le *martyre* exprime l'idée dont un *martyr* désigne une application ou une réalisation particulière, de même le *Zéphyre* signifie le type dont un *zéphyr* est une copie ou une image. *Zéphyre* est le nom propre du vent d'ouest, lequel est essentiellement doux et tiède, et ce mot ne s'emploie qu'au singulier. « Éole, roi et gardien des vents, les avait livrés tous à Ulysse, enfermés et liés dans une outre, excepté le *Zéphyre*. » ROLL. On dit par extension un *zéphyr* et des *zéphyrs* en parlant d'un vent et de vents qui ressemblent à celui-là, qui sont doux et tièdes. « Dieu parle et d'un mot il change la tempête en un doux *zéphyr*. » ROLL. « Il n'y a plus de glaces dans le nord, et vous n'y trouverez que des *zéphyrs*. » VOLT.

Ensuite, *Zéphyre* est plutôt une personnification, le nom de la divinité qui était supposée présider au vent d'ouest; et de là vient que ce mot commence toujours par une majuscule, et s'emploie d'ordinaire sans article. « C'est pour l'amante de *Zéphyre*, pour la divinité du printemps et des fleurs que je viens emprunter les traits de Lycoris. » MARM. « Les filles de Gnide parurent. On ne voyait sur leur tête que les présents de Flore; mais ils y étaient plus dignes des embrassements de *Zéphyre*. » MONTESQ. « Les flèches de l'Amour, son bandeau, son enfance, Flore caressée par *Zéphyre*, etc., ne sont ils pas les emblèmes sensibles de la nature entière? » VOLT.

Si *Zéphyre* un moment plait à Flore,
Il flétrit les fleurs qu'il fait éclore;
Un seul jour les forme et les détruit. ID.

Une onde arrosant des prairies
Dont *Zéphyre* habitait les campagnes fleuries.
LAF.

Sans cesse vous allez de bergère en bergère :
Zéphyre n'eut jamais d'ardeur si passagère. ID.

Plus on a de tourments soufferts,
Plus douce est la fin du martyre;
Plus Borée a troublé les airs,
Et plus le retour de *Zephyre*
Cause de joie à l'univers. ID.

Zéphyr, au contraire, s'écrit toujours par un petit *z*, ne peut se passer d'un article, et représente une chose physique. « Si l'air était d'un tiers moins dense au-dessus des plus hautes montagnes, tous les vents ne seraient que des *zéphyrs* à une lieue de hauteur. » BUFF.

Toutefois, le poëte personnifie aussi le *zéphyr* et surtout les *zéphyrs*. Mais les *zéphyrs* sont à *Zéphyre* comme les *amours* à l'*Amour*, c'est-à-dire secondaires, tenant seulement de sa nature, troupe de ministres ou d'agents inférieurs, qui sont par emprunt et relativement ce que *Zéphyre* est par excellence et absolument. Une brigade de *zéphyrs* (LAF.). « Les *zéphyrs* secondés des amours enflent les voiles. » REGN.

Dieu sait si les *zéphyrs*,
Peuple ami du démon, l'assistaient (le follet) dans sa tâche! LAF.

« Le Marini peint la rose assise sur un trône épineux, ayant pour courtisans et pour ministres la famille lascive des *zéphyrs*. » VOLT.

FIN.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE.

I. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE CERTAINES CIRCONSTANCES GRAMMATICALES.

1° Substantifs.

2° Adjectifs.

3° Verbes.

4° Adverbes.

5° Syntaxe.

II. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE LA VALEUR DES PRÉFIXES.

III. SYNONYMES QUI ONT LE MÊME RADICAL ET DONT LES DIFFÉRENCES DÉPENDENT DE LA VALEUR DES TERMINAISONS.

1° Substantifs.

2° Adjectifs.

3° Verbes.

4° Adverbes.

FIN DE LA TABLE MÉTHODIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE

TOUS LES SYNONYMES DE LA LANGUE FRANÇAISE

DISTINGUÉS DANS CE DICTIONNAIRE.

B

C

D

E

F

G

H

I

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9